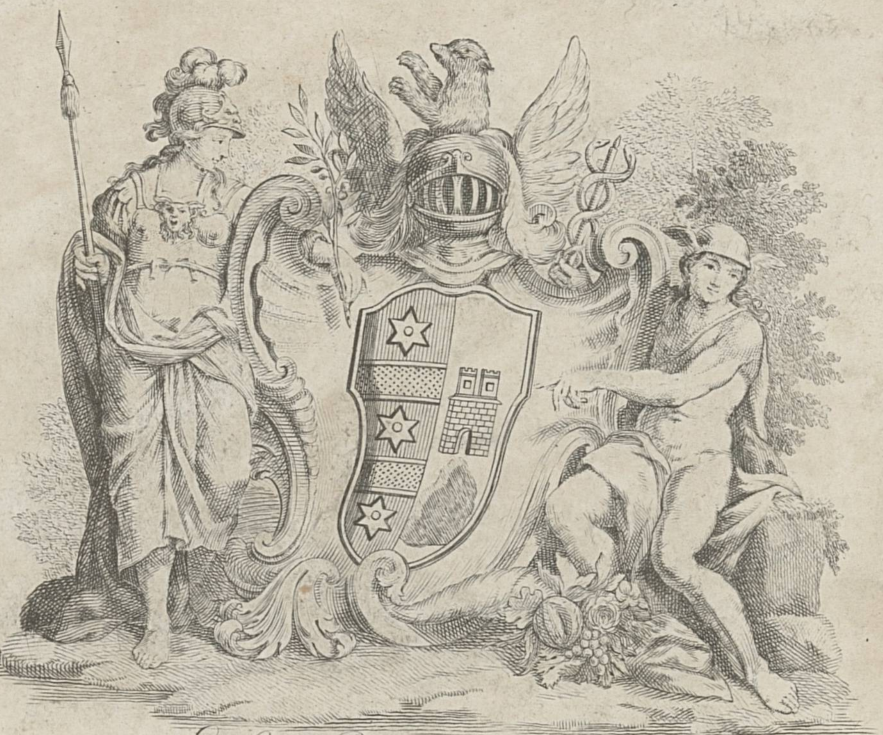

Ex Libris Bibliothecæ de Grandcour.

ENCYCLOPÉDIE
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TOME DIXIEME.

MAM = MYV

AXD 31. 10 (1771)

5002860
314539

MAMMELLE *ou* MAMELLE, ſ. f. (*Anat.* & *Phyſiol.*) en latin *mamma*, partie du corps humain plus ou moins élevée, charnue, glanduleuſe, poſée extérieurement vers les deux côtés de la poitrine.

On donne le nom de *mammelles* à deux éminences plus ou moins rondes, ſituées à la partie antérieure & un peu latérale de la poitrine, de maniere que leur centre eſt à-peu-pres vis-à-vis l'extrémité oſſeuſe de la ſixieme des vraies côtes de chaque côté. Elles varient en volume & en forme, ſelon l'âge & le ſexe.

Dans les enfans de l'un & l'autre ſexe, & dans les hommes de tout âge, elles ne ſont pour l'ordinaire que des tubercules cutanés, comme des verrues mollaſſes, plus ou moins rougeâtres, qu'on appelle *mammellons*, & qui ſont environnés chacun d'un petit cercle ou diſque médiocrement large, très-mince, d'une couleur plus ou moins tirant ſur le brun, & d'une ſurface inégale. On l'appelle *aréole*.

Dans les femmes, à l'âge d'adoleſcence, plutôt ou plus tard, il ſe joint à ces deux parties une troiſieme, comme une groſſeur ou protubérance plus ou moins convexe & arrondie, dont la largeur va juſqu'à cinq ou ſix travers de doigts, & qui porte à-peu-près au milieu de ſa convexité le mammellon & l'aréole. C'eſt ce qui eſt proprement appellé *mammelle*, & que l'on peut nommer auſſi le corps de la *mammelle*, par rapport à ſes deux autres parties. Ce corps augmente avec l'âge, acquiert beaucoup de volume dans les femmes groſſes, & dans celles qui nourriſſent. Il diminue auſſi dans la vieilleſſe, qui lui fait perdre de même ſa fermeté & ſa conſiſtance naturelles.

Le corps de la *mammelle* eſt en partie glanduleux & en partie graiſſeux. C'eſt un corps glanduleux entremêlé de portions de la membrane adipeuſe, dont les pellicules cellulaires ſoutiennent un grand nombre de vaiſſeaux ſanguins, de vaiſſeaux lymphatiques, de conduits ſéreux & laiteux, avec pluſieurs petites grappes glanduleuſes qui en dépendent, le tout fermement arrêté entre deux membranes qui ſont la continuation des pellicules.

La plus interne de ces deux membranes & qui fait le fond du corps de la *mammelle*, eſt épaiſſe, preſque plate, & attachée au muſcle du grand pectoral. L'autre membrane ou l'externe eſt plus fine, & forme au corps de la *mammelle* une eſpece de tégument particulier, plus ou moins convexe, & elle eſt fortement adhérente à la peau.

Le corps graiſſeux ou adipeux de la *mammelle* en particulier eſt un peloton ſpongieux, entrelardé plus ou moins de graiſſe. C'eſt un amas de pellicules membraneuſes, qui forment enſemble, par l'arrangement de leurs faces externes, comme une membrane particuliere en maniere de ſac, dans lequel tout le reſte du corps graiſſeux eſt renfermé. La portion externe de ce ſac, c'eſt-à-dire celle qui touche la peau eſt fort mince, au lieu que l'autre qui eſt contre le muſcle grand pectoral eſt fort épaiſſe.

Le corps glanduleux renferme une maſſe blanche, qui n'eſt qu'un amas de conduits membraneux, étroits en leur origine, larges dans le milieu, qui accompagnent principalement la maſſe blanche & ſe retréciſſent derechef en allant au mammellon, vers lequel ils font une eſpece de cercle de communication; on les appelle *conduits laiteux*.

Le diſque ou cercle coloré eſt formé par la peau, dont la ſurface interne ſoutient quantité de petits corps glanduleux de cette eſpece, que M. Morgagny appelle *glandes ſébacées*. Ils paroiſſent aſſez viſiblement dans toute l'aréole, même en-dehors, où ils font de petites éminences plates qui s'élevent d'eſpace en eſpace comme des monticules tout autour, dans l'étendue du cercle ou du diſque.

Ces monticules ou tubercules ſont percés d'un petit trou, par lequel on peut faire ſortir une matiere ſébacée. Quelquefois on en exprime une liqueur ſéreuſe, d'autrefois une ſéroſité laiteuſe, ou même du lait tout pur, ſur-tout dans les nourrices.

Ce fait donne à penſer que ces tubercules communiquent avec les conduits laiteux, & qu'on pourroit les regarder comme de petits mammelons auxiliaires qui ſuppléent un peu aux vrais mammelons. Les matieres ou liqueurs différentes qu'on peut exprimer ſucceſſivement d'un même corps glanduleux, donnent encore lieu de croire que le fond de ces petits trous eſt commun à pluſieurs autres plus petits.

On voit par ce détail que la ſubſtance des *mammelles* eſt compoſée de pluſieurs choſes différentes. 1°. On trouve les tégumens communs qui ſont l'épiderme, une peau tendre & une quantité conſidérable de graiſſe. 2°. On trouve une ſubſtance particuliere, blanche, qui paroit être glanduleuſe, & qui n'eſt pas différente de la ſubſtance qui compoſe la plus grande partie des *mammelles* des animaux; elle occupe ſur-tout le milieu de la *mammelle*, & elle eſt environnée d'une grande quantité de graiſſe, qui forme une partie conſidérable des *mammelles*.... Les corps glanduleux qui ont été décrits comme des glandes par Nuck, mais ſur-tout par Verheyen, & par d'autres qui ont ſuivi ces anatomiſtes: ces corps, dis-je, ne ſont pas des glandes, ils ne ſont que de la graiſſe. On trouve 3°. les tuyaux qui portent le lait, qui marchent à-travers la ſubſtance glanduleuſe, & qui ſe joignent par des anaſtomoſes; ils ramaſſent & retiennent le lait qui eſt ſéparé dans les filtres. Toutes ces choſes ſont fort ſenſibles dans les *mammelles* gonfiées qui ſont grandes, & ſur-tout dans les nourrices; mais à peine peut-on les voir dans les filles qui n'ont pas encore l'âge de puberté, dans les femmes âgées, dans celles qui ſont extrèmement maigres, ou qui ont les *mammelles* deſſéchées. 4°. Quant aux vaiſſeaux des *mammelles*, on ſait que les arteres & les veines qui s'y diſtribuent, ſe nomment *mammaires internes & externes*, & qu'elles communiquent avec les épigaſtriques. Warthon a décrit les vaiſſeaux lymphatiques. Les nerfs mammaires viennent principalement des nerfs coſtaux, & par leur moyen communiquent avec les grands nerfs lympathiques.

Les *mammelles* bien conditionnées ſont le principal ornement du beau ſexe, & ce qu'il a de plus aimable & de plus propre à faire naître l'amour, ſi l'on en croit les Poëtes. L'un d'eux en a fait le reproche dans les termes ſuivans à une de ſes maîtreſſes coquette.

Numquid lacteolum ſinum, & ipſas
Præ te fers ſine linteo papillas?
Hoc eſt dicere, peſce, poſce, trado;
Hoc eſt ad venerem vocare amantes.

Mais les *mammelles* ſont ſur-tout deſtinées par la nature à cribler le lait & à le contenir, juſqu'à ce que l'enfant le ſuce; delà vient que les femmes dont les *mammelles* ſont en forme de poire, paſſent pour les meilleures nourrices, parce que l'enfant peut alors prendre dans la bouche le mammellon, conjointement avec une partie de l'extrémité de la *mammelle*.

Cet avantage eſt fort au deſſus de la beauté réelle des *mammelles*, qui conſiſte à être rondes, fermes, bien placées ſur la poitrine, & à une certaine diſtance l'une de l'autre; car ſuivant la régle de proportion miſe en œuvre par nos ſtatuaires, il faut qu'il y ait autant d'eſpace de l'un des mammelons à l'autre, qu'il y en a depuis le mammelon juſqu'au milieu de la foſſette des clavicules; enſorte que ces trois points faſſent un triangle équilatéral; mais laiſſons ces choſes acceſſoires pour nous occuper de faits plus intéreſſans.

La premiere queſtion qui ſe préſente, c'eſt ſi le tiſſu des *mammelles* n'eſt pas celluleux auſſi-bien que glanduleux. Il paroît qu'il s'y trouve des cellules ou des organes, dans leſquels le lait filtré ſe verſe. De-là naiſſent ſans doute les tuyaux lactés qui ſont longs, groſſiſſent dans leurs progrès, & en approchant du mammelon forment des tuyaux plus étroits; ces canaux ſont accompagnés d'un tiſſu ſpongieux dans lequel le ſang ſe répand, & cet aſſemblage va ſe terminer de deux façons; car les tuyaux lactés retrécis vont aboutir à une eſpece de tuyau circulaire qui forme un confluent; & le tiſſu ſpongieux va former le corps du mammelon, & finit par un amas de méches & de faiſceaux pliſſés. Cet amas

eſt un tiſſu qui peut prendre divers degrés de fermeté, qui s'allonge & ſe racourcit, & qui eſt extrèmement ſenſible à cauſe des houpes nerveuſes que M. Ruyſch y a obſervées.

Du confluent dont nous avons parlé, partent pluſieurs tuyaux, leſquels vont s'ouvrir à la ſurface du bout du mammelon, & qui ſont réſerrés & raccourcis par le pli des méches du mammelon.

Autour de la baſe du mammelon, on voit un plan circulaire parſemé de petites glandes dont les ouvertures excrétoires ſont aſſez viſibles; il eſt certain que par les ouvertures qui ſont répandues ſur la ſurface de ce plan circulaire, il ſort une matiere ſébacée & une matiere laiteuſe; c'eſt Morgagny qui a fait cette découverte.

On demande, 2°. quelle eſt la nature du lait qui ſort des *mammelles* des femmes. Je réponds qu'il eſt de la nature même du lait des animaux: ce lait a quelque rapport avec le chyle, tel qu'il eſt dans les inteſtins, mais il en differe par pluſieurs de ſes propriétés; car 1°. le lait a moins de ſéroſité, parce que la ſéroſité qui ſe trouve dans le chyle, ſe partage à toute la maſſe du ſang; il ne doit donc y en avoir qu'une partie dans le lait. 2°. Le lait a été plus trituré, puiſqu'il a paſſé par le cœur & par les vaiſſeaux. 3°. On en peut faire du fromage, ce qu'on ne peut faire du chyle, parce que l'huile n'eſt pas aſſez ſéparée du phlegme, & mêlée avec la matiere gélatineuſe & terreuſe qui eſt mêlée avec le ſang. 4°. Le lait ne ſe coagule pas comme la ſéroſité du ſang, parce que la ſéroſité du ſang a plus ſouvent paſſé par les filieres; dans ce paſſage la partie la plus aqueuſe, coule dans les filtres & dans les vaiſſeaux lymphatiques; alors la partie huileuſe ſe ramaſſe davantage, enſuite elle ne ſe mêle plus ſi bien avec l'eau. 5°. Le lait devient âcre & tend à s'alkaliſer dans les fiévres, il change de couleur; on l'a vû quelquefois devenir jaune du ſoir au lendemain; on donne cette couleur au lait en le faiſant bouillir avec des alkalis; la chaleur qui s'excite dans le ſang par la fiévre, produit le même effet, auſſi les nourrices qui ont la fiévre ou qui jeûnent, donnent un lait jaunâtre & très-nuiſible aux enfans; on voit par-là que les matieres animales ſont moins propres à former de bon lait que les matieres végétales, car les parties des animaux ſont plus diſpoſées à la pourriture.

La troiſieme queſtion qu'on propoſe, c'eſt ſi le lait vient du ſang dans les *mamelles*, ou ſi le chyle peut y être porté par les vaiſſeaux ſanguins. Nous répondons, 1°. qu'on a des exemples qui prouvent que le lait peut ſortir par pluſieurs endroits du corps humain, comme par la cuiſſe, *&c.* or dans ces parties, il n'y a pas lieu de douter, que ce ne ſoit le ſang qui y porte le ſuc laiteux. 2°. Les injections démontrent, qu'il y a un chemin continu des artères aux tuyaux laiteux; or cette continuation de canaux ne peut être que pour décharger les artères. On objectera que le ſang pourroit changer le chyle; mais il faut remarquer que le chyle mêlé au ſang ne quitte pas d'abord la blancheur, & qu'il circule au contraire aſſez long-tems avec le ſang, ſans ſe dépouiller de ſa couleur; ſi on ouvre la veine d'un animal quatre ou cinq heures après qu'il a beaucoup mangé, on verra une grande quantité de chyle ſemblable au lait qui nage avec le ſang coagulé. Lower a obſervé qu'un homme qui avoit perdu beaucoup de ſang par une longue hémorrhagie, rendoit le chyle tout pur par le nez.

On demande comment le lait ſe filtre, & comment il eſt ſucé par l'enfant. Voici la méchanique de cette filtration. Le ſang rempli de chyle, étant porté dans les artères mamaires, ſe trouve trop groſſier pour paſſer par les filtres, tandis que le lait dont les molécules ſont plus déliées s'y inſinue; parmi les organes qui ſéparent le lait, il y a des vaiſſeaux lymphatiques; la partie aqueuſe paſſe dans ces vaiſſeaux, ce lait porté dans les foſſicules & dans les tuyaux, eſt pouſſé par le ſang qui ſe trouve dans le tiſſu ſpongieux dont les canaux laiteux ſont environnés, & dont le mamelon eſt formé. Les tuyaux qui reçoivent le lait filtré, s'élargiſſent vers leur partie moyenne, & par-là peuvent contenir une grande quantité de lait qui coulera de lui-même, lorſque la détenſion de ces vaiſſeaux ſurmontera le reſſerrement du mamelon; pour ce qui regarde l'action de l'enfant qui ſuce. *Voyez*-en la méchanique, au *mot* SUCTION ou au *mot* TETTER.

La cinquieme queſtion qu'on fait ici, c'eſt pourquoi les hommes ont des *mamelles*? On peut répondre qu'on en ignore l'uſage, & que peut-être les *mamelles* n'en ont aucun dans les hommes. La nature a d'abord formé les parties qui étoient néceſſaires à la conſervation de l'eſpece; mais quoique ces parties ſoient inutiles dans un ſexe, elle ne les retranche pas, à moins que ce retranchement ne ſoit une ſuite néceſſaire de la ſtructure qui différencie les ſexes. Il eſt certain que les *mamelles* ſont les mêmes dans les hommes & dans les femmes; car dans les deux ſexes elles filtrent quelquefois du vrai lait, de ſorte que les menſtrues & la matrice ne ſont que des cauſes occaſionnelles qui déterminent l'écoulement du ſuc laiteux. Les enfans des deux ſexes qui ont ſouvent du lait ſuintant de leurs *mamelles*, en ſont une nouvelle preuve.

Mais, dira-t-on, pourquoi les hommes en general n'ont-ils pas du lait comme les femmes, & pourquoi leurs *mamelles* ſont-elles plûtôt ſeches? Tâchons d'expliquer ce phénomene. 1°. Dans les enfans de l'un & de l'autre ſexe, les *mamelles* ſont fort gonflées, & contiennent ordinairement du lait; cela doit être ainſi, puiſque les organes ſont les mêmes, & qu'il n'y a pas plus de tranſpiration d'un côté que d'autre, durant que le fœtus eſt dans le ſein de la mere, & durant l'enfance. 2°. Dès que les filles ſont venues à un certain âge, & que la plénitude arrive dans l'utérus, alors les *mamelles* ſe gonflent, le ſang dilate les vaiſſeaux artériels, qui ſont encore fort fléxibles à cet âge, où coulent les menſtrues pour la premiere fois; le gonflement dont nous venons de parler, arrive à proportion que les filles approchent de l'âge de treize ou quatorze ans; mais il ſe fait ſur-tout ſentir quelques jours avant que les menſtrues coulent; & il eſt ſi vrai qu'il ſe fait ſentir d'avance, que ſi l'on examine attentivement le pouls, on trouvera qu'il s'éleve cinq ou ſix jours avant l'écoulement des menſtrues; le ſang qui remplit extraordinairement les vaiſſeaux utérins, empêche celui qui vient après, d'y entrer; ce ſang qui vient après entre en plus grande quantité dans les artères, qui de l'abdomen vont communiquer avec les mamaires; par-là les *mamelles* ſe gonflent, dès que les tuyaux excrétoires de l'utérus viennent à s'ouvrir, le ſang ne paſſe plus en auſſi grande quantité par les artères communiquantes avec les mamaires: & alors le ſang qui gonfloit les *mamelles*, s'écoule peu-à-peu; voilà donc deux cauſes qui produiſent le gonflement des *mamelles*; la premiere eſt la préparation de la nature au flux menſtruel, & cette préparation dure aſſez long-tems: ainſi on ne doit pas être ſurpris, ſi les *mamelles* ſe gonflent long-tems avant cet écoulement: 3°. le gonflement eſt encore cauſé par les efforts que fait la nature dans les premiers écoulemens.

Ajoutez à tout cela les aiguillons de l'amour, qui ſouvent ne ſont pas tardifs dans les filles; les impreſſions de cette paſſion s'attachent à trois organes qui agiſſent toujours de concert, la tête, les parties de la génération & les *mamelles*; le feu de la paſſion ſe porte de l'une à l'autre; alors les *mamelles* ſe gonflent, le ſang fait des efforts contre les couloirs qui doivent filtrer du lait, & les diſpoſe par-là à le recevoir un jour; or ce que nous venons de dire au ſujet de l'accord de ces trois parties, quand elles ſont agitées par les impreſſions de l'amour, doit nous rappeller une troiſieme cauſe qui agit dans le gonflement des *mamelles*, c'eſt l'action des nerfs ſympathiques; quand l'utérus ſe prépare à l'écoulement menſtruel, il eſt agité par les efforts du ſang; cette agitation met en jeu les nerfs ſympathiques, qui agiſſent d'abord ſur les *mamelles*; ces nerfs par leur action, rétréciſſent les vaiſſeaux qui rapportent le ſang des *mamelles*; il eſt donc obligé de ſéjourner dans leur tiſſu ſpongieux, & de le gonfler; tous ces mouvemens dilatent les couloirs des *mamelles* & favoriſent l'uſage auquel la nature les a deſtinées. On voit par-là, que la raiſon qui montre qu'il ne doit pas y avoir un écoulement reglé dans les hommes, nous apprend que le lait ne doit pas ſe filtrer dans leurs *mamelles*; comme ils n'éprouvent pas de plénitude ainſi que les femmes, les vaiſſeaux mamaires qui ne ſont jamais gonflés, ne ſe dilatent point; au contraire, comme ils ſe fortifient & ſe durciſſent, les foſſicules & tuyaux laiteux acquierent de la dureté, parce qu'ils ſont membraneux; ainſi le ſang a de la peine à y ſéparer le lait, quand même il arriveroit dans la ſuite quelque plénitude, comme on le voit ſouvent par les écoulemens périodiques qui ſe font par les vaiſſeaux hémorrhoïdaux. Il peut cependant ſe trouver des hommes en qui la plénitude, les canaux élargis dans les *mamelles*, la preſſion ou le ſucement produiront du lait; tout cela dépend de la dilatation des canaux.

La ſixieme queſtion qu'on peut former, c'eſt pourquoi le lait vient aux femmes après qu'elles ont accouché. Pour bien répondre à cette queſtion & comprendre clairement la cauſe qui pouſſe le lait dans les *mamelles* après l'accouchement, il faut ſe rappeller, 1°.

que

que le lait vient du chyle, 2°. que les vaiſſeaux de l'utérus ſont extrémement dilatés durant la groſſeſſe, 3°. que l'utérus ſe retrécit d'abord après l'accouchement, 4°. qu'il paſſoit une grande quantité de chyle ou de matiere laiteuſe dans le fœtus.

De la troiſieme propoſition, 1°. il s'enſuit que le ſang ne pouvant plus entrer en ſi grande quantité dans les arteres aſcendantes, par conſéquent les arteres qui viennent des ſouclavieres & des axillaires dans les *mamelles*, ſeront plus gonflées; 2°. il s'enſuit de cette même propoſition que le ſang qui entre dans l'aorte deſcendante ne pouvant plus s'inſinuer en ſi grande quantité dans l'utérus, remplira davantage les arteres épigaſtriques qui communiquent avec les mamaires. Voilà donc les *mamelles* plus gonflées de deux côtés après l'accouchement. 3°. De la quatrieme propoſition il s'enſuit que le chyle ſuperflu à la nourriture de la mere, lequel paſſoit dans le fœtus, doit ſe partager aux autres vaiſſeaux & ſe porter aux *mamelles*. A la premiere circulation qui ſe fera, il en viendra une partie; à la ſeconde il en viendra une autre, *&c.* & comme cinq ou ſix heures après le repas le chyle n'eſt pas encore changé en ſang, les circulations nombreuſes qui ſe feront durant tout ce tems y porteront une grande partie de ce chyle, qui auroit paſſé dans le fœtus s'il eût été encore dans le ſein de la mere.

Dans le tems que le chyle eſt ainſi porté aux *mamelles*, les follicules ſe rempliſſent extraordinairement, les tuyaux gonflés ſe preſſent beaucoup; & à l'endroit où ils s'anaſtomoſent, cette preſſion empêche que le lait ne s'écoule. Les tuyaux extérieurs qui n'ont pas encore été ouverts, contribuent auſſi par leur cavité étroite à empêcher cet écoulement; mais dès qu'on a ſucé les *mamelles* une fois, 1°. les tuyaux externes ſe dilatent, 2°. les cylindres de lait qui ſont dans les tuyaux internes ſont continus avec les cylindres qui ſont entrés dans les externes: alors le lait qui ne couloit point auparavant rejaillira après qu'on aura ſucé une fois ces tuyaux, dont l'ouverture étoit fermée au lait, par la même raiſon que l'uretre eſt quelquefois fermée à l'urine par la trop grande dilatation de la veſſie, laquelle étant trop gonflée, fait rentrer ſon col dans ſa cavité.

On peut ajouter une autre cauſe qui ne contribue pas moins que celles dont nous venons de parler, à faire entrer le lait en grande partie dans les *mamelles* après l'accouchement; il faut ſe rappeller le grand volume qu'occupe l'utérus pendant la groſſeſſe; après l'accouchement, l'utérus revient dans peu de tems à ſon premier volume: durant les premiers jours la révolution y eſt extraordinaire, c'eſt-à-dire que la conſtruction des fibres, l'expulſion du ſang y cauſent des mouvemens ſurprenans & pour ainſi dire ſubits. Or, par l'action des nerfs ſympathiques, le mouvement ſe porte avec la même violence dans les *mamelles*; elles ſe gonflent par ces mouvemens, leurs couloirs s'ouvrent, & le lait ſe filtre & s'écoule. Le lait entre dans les filtres par la même raiſon que ſi les vaiſſeaux de la matrice étoient mis en jeu par les mouvemens des nerfs, le ſang ou une matiere blanche, pourroient s'écouler.

Par cette méchanique qui fait que le lait ſe filtre dans les *mamelles* des femmes accouchées, il peut ſe filtrer dans les filles dont les regles ſont ſupprimées; car le ſang ne pouvant circuler librement ni ſe faire jour par la matrice, ſe jettera dans les *mamelles*, ce qui n'eſt pas rare. On voit auſſi par-là que cela peut arriver à quelques femmes qui n'ont plus le flux menſtruel; cependant comme les fibres ſe durciſſent par l'âge, ce cas ne ſe rencontrera point ou très-rarement dans les femmes âgées, dont les parties ſeront deſſéchées.

Les filles qui ſont fort laſcives pourront avoir du lait par une raiſon approchante de celle que je viens de donner; car les convulſions qui s'exciteront dans leurs parties génitales feront monter une plus grande quantité de ſang dans les arteres épigaſtriques, parce que les convulſions retréciſſent la cavité des vaiſſeaux dans la matrice, le vagin. *&c.* cet effet arrivera ſur-tout dans les filles qui auront les regles ſupprimées; & le ſang étant retardé dans l'utérus, ira toujours remplir les arteres épigaſtriques, juſqu'à ce que les mouvemens qui agiſſent ſur la matrice ayant ceſſé, le ſang trouve un paſſage plus libre. Il faut ſur-tout ajouter à cette cauſe l'action des nerfs ſympathiques, qui ſont ici les principaux agens.

Le même effet peut arriver ſi les femmes manient ſouvent leurs tettons. 1°. Les houpes nerveuſes qui ſe trouvent au mamelon étant chatouillées, tiraillent le tiſſu ſpongieux & les vaiſſeaux ſanguins; ce tiraillement joint à l'action du ſang de ce tiſſu, exprime le lait des vaiſſeaux ſanguins & le fait couler. De plus, le chatouillement des *mamelles* produit des ſenſations voluptueuſes, met en jeu les parties de la génération, leſquelles à leur tour réagiſſent ſur les *mamelles*. On a vu des hommes qui en ſe maniant les *mamelles* ſe ſont fait venir du lait par la même raiſon.

Il ne ſera pas difficile d'expliquer pourquoi les vuidanges diminuent par l'écoulement du lait, & *vice verſâ*, & pourquoi elles augmentent par la ſuppreſſion du lait; le ſang qui ſe décharge par une ouverture doit ſe décharger moins par une autre.

De tout ce que nous venons de dire, il s'enſuit encore que le ſoir durant la groſſeſſe, la douleur, la tenſion, la dureté de la *mamelle* doivent augmenter. 1°. Les mouvemens que les femmes ſe donnent pendant le jour, font que le ſang ſe porte en plus grande quantité vers les *mamelles*; 2°. la chaleur diminue le ſoir, la peſanteur de l'air augmente, les pores ſe trouvent moins ouverts, la ſurface du corps ſe trouve plus comprimée: tout cela peut faire que le ſang regorge vers les *mamelles*; on ne doit pas être ſurpris ſi alors il en découle une liqueur ſéreuſe, ſur tout dans les pays ſeptentrionaux.

Voilà la réponſe aux principaux phénomenes qui regardent les *mamelles*: la nature n'a pas exempté cette partie de ſes jeux. Ordinairement les femmes n'ont que deux *mamelles*; cependant Blaſius, Walocus & Borrichius en ont remarqué trois. Thomas Bartholin parle d'une femme qui en avoit quatre. Jean Faber Lyncœus a fait la même remarque d'une femme de Rome, & toutes quatre étoient pleines de lait. Lamy, ſur les obſervations duquel on peut compter, aſſure qu'il a vu quatre *mamelles* à une femme accouchée à l'hôtel-dieu, qui toutes rendoient du lait. Il y en avoit deux à la place ordinaire d'une groiſſeur médiocre, & deux autres immédiatement au-deſſous beaucoup plus petites.

On lit dans un recueil de faits mémorables, compoſé par un moine de Corbie, & dont il eſt parlé dans la *république des lettres Septembre* 1686, qu'une payſanne qui vivoit en 1164 avoit quatre *mamelles*, deux devant & deux derriere, vis-à-vis les unes des autres, également pleines de lait; & cette femme, ajoute-t-il, avoit eu déja trois fois des jumeaux qui l'avoient tetté de part & d'autre: mais un fait unique ſi ſingulier rapporté par un amateur du merveilleux & dans un ſiecle de barbarie, ne mérite aucune croyance.

Pour ce qui regarde la groſſeur & la grandeur des *mamelles*, elle eſt monſtrueuſe dans quelques perſonnes & dans quelque pays. Au cap de Bonne-Eſpérance & en Groenland, il y a des femmes qui les ont ſi grandes, qu'elles donnent à tetter à leurs enfans par-deſſus l'épaule. Les *mamelles* des femmes de la terre des Papous & de la nouvelle Guinée ſont ſemblablement ſi longues, qu'elles leur tombent ſur le nombril, à ce que dit le Maire dans ſa deſcription de ces deux contrées. Cada Moſto, qui le premier nous a certifié que les pays voiſins de la ligne étoient couverts d'habitans, rapporte que les femmes des deſerts de Zara font conſiſter la beauté dans la longueur de leurs *mamelles*. Dans cette idée, à peine ont-elles douze ans qu'elles ſe ſerrent les *mamelles* avec des cordons, pour les faire deſcendre le plus bas qu'il eſt poſſible.

Outre les jeux que la nature exerce ſur les *mamelles*, elle les a encore expoſées à des maux terribles dont il ne s'agit pas de parler ici, c'eſt la triſte beſogne de la Medecine & de la Chirurgie.

Finiſſons cette phyſiologie des *mamelles* par quelques obſervations particulieres qui s'y rapportent directement.

Premiere obſervation. Pour bien voir exactement la ſtructure des *mamelles*, outre le choix de la *mamelle* bien conditionnée, médiocrement ferme, d'un volume aſſez conſidérable dans une nourrice ou femme morte en couche, ou peu de tems après l'accouchement, il faut diviſer le corps de la *mamelle* en deux parties par une ſection verticale qui doit ſe continuer ſur le mamelon, pour le partager auſſi ſuivant ſa longueur, comme l'enſeigne Morgagny, l'auteur à qui l'on doit le plus de recherches ſur cette matiere.

Seconde obſervation. Le tems où les *mamelles* ſe gonflent eſt l'âge où les filles commencent à devenir nubiles, à 12 ans, 14 ans, 16 ans, ſuivant les pays, & plûtôt ou plûtard dans les unes que dans les autres; ce gonflement s'exprime en latin par ces termes, *mammæ ſororiantur*, & par d'autres qu'Ovide & Catulle connoiſſoient mieux que moi. Le tems où les *mamelles* diminuent varie ſemblablement, ſans qu'il y ait d'âge fixe qui décide de leur diminution.

Troiſieme obſervation. Le lait dans une femme n'eſt point une preuve certaine de groſſeſſe; elle peut être vierge & nourrice tout-à-la-fois: nous en avons dit les raiſons. Ainſi Bodin a pu aſſurer ſans menſonge qu'il y avoit dans la ville de Ham en Picardie un petit enfant qui s'amuſant après la mort de ſa mere à ſucer le teton de ſa grand'mere, lui fit venir du lait & s'en nourrit. On trouve dans Bonnet d'autres exemples ſemblables, atteſtés par la célebre Louiſe Bourgeois, accoucheuſe de l'hôtel-dieu. Enfin on peut lire à ce ſujet la diſſertation de Francus, intitulée, *ſatyra medica lac virginis*.

On cite auſſi pluſieurs exemples d'hommes dont les *mamelles* ont fourni du lait; & l'on peut voir ſur ce fait le *ſepulchretum*. On peut conſulter en particulier Florentini (Franciſci Mariæ), *de genuino puerorum lacte, & de mamillarum in viro lactifero ſtructura, diſquiſitio, Lucæ* 1653. Mais comme perſonne ne doute aujourd'hui de cette vérité, il eſt inutile de s'y arrêter davantage.

Quatrieme obſervation. Nous avons dit ci-deſſus que le lait pouvoit ſortir par pluſieurs endroits du corps humain, comme par la cuiſſe: voici un fait très-curieux qui ſervira de preuve, ſur le témoignage de M. Bourdon, connu par ſes tables anatomiques *in-folio*, diſpoſées dans un goût fort commode. Il aſſure avoir vu une fille de 20 ans rendant une auſſi grande quantité de lait par de petites puſtules qui lui venoient à la partie ſupérieure de la cuiſſe gauche ſur le pubis, qu'une nourrice en pourroit rendre de ſes *mamelles*. Ce lait laiſſoit une crême, du fromage & du *ſerum*, comme celui de vache, dont il ne différoit que par un peu d'acrimonie qui piquoit la langue. La cuiſſe d'où ce lait découloit étoit tuméfiée d'un œdème qui diminuoit à proportion de la quantité de lait qui en ſortoit; cette quantité étoit conſidérable, & affoibliſſoit beaucoup cette fille. Quand ce lait parut, elle ceſſa d'être réglée, & d'ailleurs ſe portoit bien à l'affoibliſſement près dont on vient de parler. *Voyez* le *journal des Savans, du 5 Juin* 1684.

Cinquieme obſervation. Si le phyſicien, après avoir conſidéré tout ce qui concerne les *mamelles* humaines, jette finalement les yeux ſur l'appareil de cette partie du corps dans les bêtes, il le trouvera également curieux & digne de ſon admiration, ſoit qu'il examine la ſtructure glanduleuſe de leurs tettines, de leurs trayons, les arteres, les veines, les nerfs, les tuyaux lactés qui s'y diſtribuent; ſoit qu'il conſidere le nombre convenable de leurs pis proportionné aux diverſes circonſtances de l'animal, & placé dans l'endroit le plus commode du corps de chaque eſpece pour diſpenſer le lait à ſes petits.

Les animaux qui ont les piés ſolides, qui ruminent & ceux qui portent des cornes, comme la cavale, l'âneſſe, la vache, *&c.* ont les *mamelles* placées entre les cuiſſes, parce que les petits ſe tiennent ſur leurs piés dès le moment de leur naiſſance, & que les meres ne ſe couchent point pour les alaiter. Les animaux qui ont des doigts aux piés & qui font d'une ſeule portée pluſieurs petits, ont une double rangée de *mamelles* placées le long du ventre, c'eſt-à-dire depuis l'aîne juſqu'à la poitrine; dans le lapin cette rangée s'étend juſqu'à la gorge: ceux-ci ſe couchent pour donner le tettin à leurs petits, comme cela ſe voit dans l'ourſe, dans la lionne, *&c.*

Si ces animaux portoient leurs *mamelles* uniquement aux aînes, en ſe couchant leurs cuiſſes empêcheroient les petits d'approcher des *mamelles*. Dans l'éléphant les trayons ſont près de la poitrine, parce que la mere eſt obligée de ſucer ſon lait elle-même par le moyen de ſa trompe, & de le conduire enſuite dans la bouche du petit. *Voyez* les *Tranſactions philoſophiques* n°. 336, *l'anatomie comparée* de Blaſius & autres écrivains. Ils fourniront au lecteur pluſieurs détails ſur ce ſujet que je ſupprime; & il s'en faut bien que les recherches des Phyſiciens aient épuiſé la matiere. „ Une choſe qui montre, dit Ciceron, que ce ſont-là les ouvrages d'une „ nature habile & prévoyante, c'eſt que les femelles qui „ comme les truies & les chiennes font d'une portée „ beaucoup de petits, ont beaucoup de *mamelles*, au „ lieu que celles-là en ont peu, qui font peu de petits „ à-la-fois. Lorſque l'animal ſe nourrit de lait, preſque „ tous les alimens de ſa mere ſe convertiſſent en lait; „ & par le ſeul inſtinct l'animal qui vient de naître va „ chercher les *mamelles* de ſa mere, & ſe raſſaſie du „ lait qu'il y trouve. *Liv. II. ch. xlj. de nat. deorum.* (*D. J.*)

MAMMELON, ſ. m. (*Anatom.*) en anglois *nipple*. On appelle *mamelon* le tubercule ou bouton qui s'éleve du centre de l'aréole de la mamelle; ſon volume eſt différent ſelon l'âge & le tempérament en général, & ſelon les différens états du ſexe en particulier. Dans les femmes enceintes & dans celles qui alaitent, il eſt d'un volume aſſez conſidérable, ordinairement plus en hauteur ou longueur qu'en largeur ou épaiſſeur. Il y en a qui l'ont très-court, ce qui eſt très-incommode à l'enfant qui tette.

Le tiſſu du *mamelon* eſt caverneux, élaſtique, & ſujet à des changemens de conſiſtence, en fermeté & en flaccidité. Il paroît compoſé de pluſieurs faiſceaux ligamenteux, dont les extrémités forment la baſe & la ſommité du *mamelon*; ces faiſceaux paroiſſent être légerement pliſſés dans toute la longueur de leurs fibres: de ſorte qu'en le tirant & l'allongeant on en efface les pliſſures, qui reviennent auſſi-tôt qu'on ceſſe de tirer.

Entre les faiſceaux élaſtiques ſont placés, par de petits intervalles & dans la même direction, ſept ou huit tuyaux particuliers qui du côté de la baſe du *mamelon* aboutiſſent à un confluent irrégulierement circulaire des conduits laiteux; & du côté de la ſommité du même *mamelon* s'ouvrent par autant de petits trous preſque imperceptibles. Ces tuyaux étant étroitement liés avec les faiſceaux élaſtiques, ſe pliſſent de même.

Le corps du *mamelon* eſt enveloppé d'une production cutanée extrèmement mince, & de l'épiderme; la ſurface externe du *mamelon* eſt fort inégale, par quantité de petites éminences & rugoſités irrégulieres dont celles du contour & de la circonférence du *mamelon* ſe trouvent en quelques ſujets avoir un arrangement tranſverſal ou annulaire, quoique très-interrompu & comme entrecoupé.

Cette direction paroît dépendre de la pliſſure élaſtique des faiſceaux dont je viens de parler, & on peut par cette ſimple ſtructure expliquer comment les enfans en ſuçant le *mamelon*, & les payſannes en tirant les pis de la vache, font ſortir le lait; car les tuyaux excrétoires étant ridés conformément aux plis des faiſceaux, ces rides, comme autant de valvules, s'oppoſent à la ſortie du lait, dont les conduits laiteux ſont remplis: au lieu que le *mamelon* étant tiré & allongé, ces tuyaux perdent leurs plis & préſentent un paſſage tout droit. Ajoutez ici que ſi l'on tire avec quelque violence, on allonge en même tems le corps de la mamelle, d'où réſulte un retréciſſement latéral qui preſſe le lait vers les tuyaux ouverts. On peut encore, en comprimant ſeulement le corps de la mamelle, preſſer le lait vers le *mamelon*, & forcer le paſſage par les tuyaux.

Comme la ſubſtance du *mamelon* eſt caverneuſe, de même que celle du pénil, c'eſt pour cette raiſon qu'il groſſit & ſe releve quand on le manie, que les impreſſions de l'amour agiſſent, & que les enfans tettent; outre que cette partie eſt compoſée de vaiſſeaux ſanguins très-nombreux, de tuyaux lactés, & d'une épiderme ſenſible qui le couvre, les trous & les orifices des tuyaux lactés ſont au nombre de ſept, huit, dix, & paroiſſent bien dans les nourrices; l'aréole qui eſt parſemée de glandes eſt d'un rouge vif dans les jeunes filles; il devient d'une couleur plus obſcure dans les femmes mariées, & livides dans les vieilles. Hollier a vu un double *mamelon* dans une ſeule mamelle, & le lait découloit de chacun de ces deux *mamelons*.

Quand le *mamelon* dans une jeune femme nouvellement accouchée eſt ſi petit & ſi enfoncé dans le corps de la mamelle, que l'enfant ne peut s'en ſaiſir pour tetter, il faut alors ſe ſervir d'un enfant plus âgé, plus fort, d'un adulte, d'un inſtrument de verre à tetter, de la partie ſupérieure d'une pipe a fumer, *&c.*

Les femmes en couches qui nourriſſent leurs enfans ſont aſſez fréquemment affligées de gerçures & d'ulcérations douloureuſes au *mamelon*: on le frottera du mucilage de ſemence de coings, d'huile de myrrhe par défaillance, ou l'on fera tomber deſſus le *mamelon* à-travers une mouſſeline, un peu de poudre fine de gomme adraganth; on tâchera d'empêcher le *mamelon* de s'attacher au linge; c'eſt pourquoi lorſque l'enfant aura tetté, on lavera le *mamelon* avec une ſolution d'un peu de ſucre de ſaturne dans de l'eau de plantain, & on appliquera deſſus un couvercle d'ivoire ou de cire blanche fait exprès. (*D. J.*)

MAMMELONS *de la langue*, (*Anat.*) ſont des petites éminences de la langue, qu'on appelle ainſi parce qu'elles reſſemblent au petit bout des mamelles. *Voyez* LANGUE.

De la tunique papillaire de la langue s'élevent quantité de *mamelons* nerveux qui, pénétrant les ſubſtances viſqueuſes qui ſont au-deſſus, ſe terminent à la ſurface de la langue. *Voyez* PAPILLAIRE.

C'eſt

C'eſt par le moyen de ces *mamelons* que la langue eſt ſuppoſée avoir la faculté du goût. *Voyez* GOUT.

MAMMELONS, (*Hiſt. nat. Minéral.*) c'eſt ainſi que l'on nomme des *concrétions* pierreuſes & minérales, dont les ſurfaces préſentent des eſpeces de tubercules ou d'excreſcences, aſſez ſemblables au bout d'un tetton. Pluſieurs pierres & incruſtations prennent cette forme; on la remarque pareillement dans pluſieurs mines métalliques, ſur-tout dans l'hématite, dans quelques pyrites qui ont la forme d'une grappe de raiſin, *&c.* (—)

MAMMELON, ſ. m. (*Conchyliol.*) Ce mot ſe dit, en Conchyliologie, de toutes ſortes de tubercules qui ſe trouvent ſur les coquillages, & en particulier de la partie ronde & élevée qui ſe voit ſur la robe des ourſins, de laquelle le petit bout s'engrene dans les pointes ou piquans dont la coquille de cet animal eſt revêtue. (*D. J.*)

MAMMELON, (*Jardinage.*) c'eſt le bouton d'un fruit.

MAMMELON, (*Art méchaniq.*) c'eſt l'extrémité arrondie de quelques pieces de fer ou de bois. Le *mamelon* ſe place & ſe meut dans la lumiere. La lumiere eſt la cavité où il eſt reçu. Ainſi le *mamelon* d'un gond eſt la partie qui entre dans l'œil de la pentiere; le *mamelon* d'un treuil eſt l'extrémité aiguë de l'arbre, ſur laquelle il tourne.

MAMMELUC, ſ. m. (*Hiſt. d'Egypte.*) milice compoſée d'abord d'étrangers, & enſuite de conquérans; c'étoit des hommes ramaſſés de la Circaſſie & des côtes ſeptentrionales de la mer Noire. On les enrôloit dans la milice au Grand-Caire, & là on les exerçoit dans les fonctions militaires. Salah Nugiumeddin inſtitua cette milice des *mammelucs* qui devinrent ſi puiſſans, que ſelon quelques auteurs arabes, ils éleverent en 1255 un d'entr'eux ſur le trône. Il s'appelloit *Abouſaid Berkouk*, nom que ſon maître lui avoit donné pour déſigner ſon courage.

Sélim I. après s'être emparé de la Syrie & de la Méſopotamie, entreprit de ſoumettre l'Egypte. C'eut été une entrepriſe aiſée s'il n'avoit eu que les Egyptiens à combattre; mais l'Egypte étoit alors gouvernée & défendue par la milice formidable d'étrangers dont nous venons de parler, ſemblable à celle des janiſſaires qui ſeroient ſur le trône. Leur nom de *mammeluc* ſignifie en ſyriaque *homme de guere à la ſolde*, & en arabe *eſclave:* ſoit qu'en effet le premier ſoudan d'Egypte qui les employa, les eût achetés comme eſclaves; ſoit plutôt que ce fût un nom qui les attachât de plus près à la perſonne du ſouverain, ce qui eſt bien plus vraiſemblable. En effet, la maniere figurée dont on s'exprime en Orient, y a toûjours introduit chez les princes les titres les plus ridiculement pompeux, & chez leurs ſerviteurs les noms les plus humbles. Les bachas du grand-ſeigneur s'intitulent ſes eſclaves; & Thamas Kouli-Kan, qui de nos jours a fait crever les yeux à Thamas ſon maître, ne s'appelloit que ſon eſclave, comme ce mot même de *Kouli* le témoigne.

Ces *mammelucs* étoient les maîtres de l'Egypte depuis nos dernieres croiſades. Ils avoient vaincu & pris ſaint Louis. Ils établirent depuis ce tems un gouvernement qui n'eſt pas différent de celui d'Alger. Un roi & vingt-quatre gouverneurs de provinces étoient choiſis entre ces ſoldats. La molleſſe du climat n'affoiblit point cette race guerriere qui d'ailleurs ſe renouvelloit tous les ans par l'affluence des autres Circaſſes, appellés ſans ceſſe pour remplir ce corps toûjours ſubſiſtant de vainqueurs. L'Egypte fut ainſi gouvernée pendant environ deux cens ſoixante ans. Toman-Bey fut le dernier roi *mammeluc*; il n'eſt célebre que par cette époque, & par le malheur qu'il eut de tomber entre les mains de Sélim. Mais il mérite d'être connu par une ſingularité qui nous paroît étrange, & qui ne l'étoit pas chez les Orientaux, c'eſt que le vainqueur lui confia le gouvernement de l'Egypte dont il lui avoit ôté la couronne. Toman-Bey de roi devenu bacha, eut le ſort des bachas, il fut étranglé après quelques mois de gouvernement. Ainſi finit la derniere dynaſtie qui ait régné en Egypte. Ce pays devint par la conquête de Sélim en 1517 une province de l'empire turc, comme il l'eſt encore. (*D. J.*)

MAMMEY, (*Botan. exot.*) ou *mamey*, en latin *mammea* par le P. Plumier, genre de plante que Linnæus caractériſe ainſi. Le calice particulier de la fleur eſt formé de deux feuilles ovales qui tombent. La fleur eſt compoſée de quatre pétales concaves, arrondis, & plus larges que le calice. Les étamines ſont des filets nombreux, de moitié moins longs que la fleur. Leurs boſſettes ainſi que le germe du piſtil ſont arrondis. Le ſtile eſt en forme de cône. Le fruit eſt une baie très-groſſe, charnue, rondelette & pointue à l'extrémité. Les graines ſont ovales, quelquefois renfermées au nombre de quatre dans une ſimple loge.

Le P. Plumier ayant eu occaſion de voir des *mammey* en pluſieurs endroits des Indes occidentales, n'a pas oublié de décrire cette plante avec toute l'exactitude d'un botaniſte conſommé.

C'eſt, dit-il, un fort bel arbre & un des plus agréables qu'on puiſſe voir, mais moins encore par ſa grandeur remarquable, que par la bonté de ſon fruit & la beauté du feuillage dont il eſt couvert en tout tems. Ses feuilles ſont attachées deux à deux, vis-à-vis l'une de l'autre, & ſoutenues par une groſſe nervure, & par pluſieurs petites côtes traverſieres.

Les fleurs ſont compoſées de quatre pétales argentins, un peu charnus, diſpoſés en roſe, ovales, creux, & deux fois plus larges que l'ongle. Leur calice eſt d'une ſeule piece rougeâtre & fendue en deux quartiers, en façon de deux petites cuillers; il pouſſe un piſtil entouré d'une belle touffe d'étamines très-blanches, ſurmontées chacune d'un petit ſommet doré.

Lorſque la fleur eſt tombée, le piſtil devient un fruit à-peu-près ſemblable à nos pavies, mais ſouvent auſſi gros que la tête d'un enfant. Il eſt pourtant terminé par une pointe conique, ſon écorce eſt épaiſſe comme du cuir, de couleur griſâtre, & toute couverte de tubercules qui la rendent raboteuſe. Elle eſt fort adhérente à une chair jaunâtre, un peu plus ferme que celle de nos pavies, mais de même odeur & de même goût. Le milieu du fruit eſt occupé par deux, trois, & ſouvent quatre noyaux, aſſez durs, filaſſeux, couleur de chataigne, & peu plus gros qu'un œuf de pigeon.

Cet arbre fleurit en Février ou Mars, & ſes fruits ne ſont mûrs que dans les mois de Juillet ou d'Août. On voit des *mammey* en pluſieurs endroits des îles de l'Amérique, mais plus particulierement dans l'île Saint-Domingue, où on les appelle *abricots de S. Domingue.*

Ray dit qu'il ſort en abondance des inciſions qu'on fait à cet arbre, une liqueur tranſparente, que les naturels du pays reçoivent dans des gourdes, & que cette liqueur eſt extrèmement diurétique. (*D. J.*)

MAMMIFORME, adj. (*Anatomie.*) eſt un nom que l'on donne à deux apophyſes de l'os occipital, parqu'elles reſſemblent à une mamelle. *Voyez* MASTOÏDE.

MAMMILLAIRE, adj. (*Anatomie.*) eſt un nom que l'on donne à deux petites éminences qui ſe trouvent ſous les ventricules antérieurs du cerveau, & qui reſſemblent un peu au bout d'une mamelle. On les regarde comme les organes de l'odorat. *Voyez nos Pl. d'Anatomie & leur explication. Voyez auſſi l'article* ODEUR.

MAMMILLAIRES, ſ. m. plur. (*Théolog.*) ſecte des Anabatiſtes, qui s'eſt formée à Harlem; on ne ſait pas en quel tems. Elle doit ſon origine à la liberté qu'un jeune homme ſe donna de mettre la main ſur le ſein d'une fille qu'il aimoit & qu'il vouloit épouſer. Cette action ayant été déférée au tribunal de l'égliſe des Anabatiſtes, les uns ſoutinrent qu'il devoit être excommunié; & les autres dirent que ſa faute méritoit grace, & ne voulurent jamais conſentir à ſon excommunication. Cela cauſa une diviſion entr'eux, & ceux qui s'étoient déclarés pour ce jeune homme, furent appellés du nom odieux de *mammillaires*. M. Miralius, *ſyntagm. hiſtor. eccléſ. pag.* 1012, *édit.* 1679. Bayle, *dictionn. critiq.* 2 *édit.* 1702.

MAMMINIZZA, (*Géog.*) bourg de Grece dans la Morée, ſur la côte occidentale, à dix ou douze milles de Patras, des deux côtés d'une riviere, & à trois milles de la mer. M. Spon croit que ce lieu étoit la ville d'*Olénus*, & la riviere celle de *Piras*. (*D. J.*)

MAMOE'RA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Bréſil dont il y a deux eſpeces. L'un eſt mâle, il ne donne point de fruit, mais il porte des fleurs ſuſpendues à des longues tiges, & formant des grappes qui reſſemblent à celles du ſureau, & qui ſont inodores & d'une couleur jaunâtre. La femelle ne porte que du fruit ſans aucune fleur, mais pour que cet arbre produiſe il faut que la femelle ſoit voiſine du mâle. Le tronc eſt ordinairement de deux piés de diametre & s'éleve de neuf piés; le fruit eſt rond & ſemblable à un melon; ſa chair eſt jaunâtre, elle renferme des grains noirs & luiſans. Ses feuilles reſſemblent à celles de l'érable, elles n'ont aucune difference dans les deux ſexes.

MAMMONA, (*Critiq. ſacrée.*) ce nom eſt proprement ſyriaque, & ſignifie les *richeſſes*. Jeſus-Chriſt dit qu'on ne peut ſervir à la fois Dieu & les *richeſſes: non poteſtis ſervire Deo &* mammonæ. Mathieu, *vj.* 24. Dans ſaint Luc, *xvj.* 9. les richeſſes ſont appellées

inju-

injuſtes, μαμμωνᾶ ἀδικίας, ſoit parce qu'elles ſont ſouvent une occaſion d'injuſtice, ſoit parce qu'elles s'acquierent ordinairement par des voies injuſtes, cependant Beze a, ce me ſemble, fort bien traduit ces paroles du ℣. 11, ἀδίκῳ μαμμωνᾶ, par *richeſſes trompeuſes*; parce que Jeſus-Chriſt les oppoſe aux *veritables richeſſes*, τῷ ἀληθινῷ.

On peut appuyer cette interprétation par les remarques de Grævius ſur un paſſage d'Héſiode, *oper. & dier.* v. 280, où le poëte s'eſt ſervi du mot δίκαιον, *juſte*, à la place de ἀληθῆ, *vrai*. Auſſi cet habile critique l'a-t-il traduit de cette derniere façon. Ce terme, dit-il, ne ſignifie pas ici *juſte*, comme on le croit communément; mais *vrai*, comme il praoît par l'oppoſition que le poëte fait.

Il ſeroit ſuperflu, ajoûte Grævius, de m'étendre à faire voir que dans l'une & l'autre langue ces termes ſe confondent ſouvent, & ſe prennent fréquemment l'un pour l'autre; & les Grecs & nous, dit Priſcien, employons fréquemment le terme de *juſte* pour celui de *vrai*, & celui de *vrai* pour celui de *juſte*. Héſiode lui-même s'eſt ſervi plus bas du terme de *vérité*, ἀλήθεια, à la place de celui de *juſtice*.

Il en eſt de même dans les écrivains ſacrés. Μαμμωνᾶς τῆς ἀδικίας & μαμμωνᾶς ἄδικος, les *richeſſes iniques*, ſont des *richeſſes* qui ne méritent pas ce nom, qui n'ont rien de ſolide, qui ſont caduques & périſſables. Auſſi ſont-elles oppoſées à μαμμωνᾶ ἀληθινῷ, aux *vraies richeſſes*, c'eſt-à-dire, à celles que Dieu diſpenſe. Le ſavant Louis de Dieu a fait voir que les Hébreux, les Syriens & les Arabes, n'avoient qu'un ſeul mot pour exprimer les idées de *juſtice* & de *vérité*. Toutes ces remarques ſont bonnes, mais la parabole qui précede, fait voir qu'il s'agit pourtant de *richeſſes iniques*; c'eſt un *intendant infidele*.

MM. Simon & le Clerc ne ſont point d'accord ſur l'origine du mot *mammona*. Le premier le tire du verbe *aman*, croire, ſe confier; mais cette étymologie eſt moins vraiſſemblable que celle qui dérive ce terme de *manah*, nombrer; *voyez*, ſi vous voulez, le *grand dictionnaire* de Buxtorff. (*D. J.*)

MAMMOTH, OS DE, (*Hiſt. nat. Minéral.*) nom que l'on donne en Ruſſie & en Sibérie à des oſſemens d'une grandeur très-conſidérable, que l'on trouve en grande quantité dans la Sibérie, ſur les bords des rivieres de Lena & de Jeniſei, & que quelques-uns ont regardé comme des oſſemens d'éléphans. M. Gmelin les regarde comme des reſtes d'une eſpece de taureau, & dit qu'il faut les diſtinguer des os des éléphans que l'on trouve auſſi dans ce même pays. *Voyez l'art.* IVOIRE FOSSILE, où cette queſtion a été ſuffiſamment diſcutée. Les Ruſſiens appellent ces oſſemens *mammotovakoſt*.

MAMORE, LA, (*Géog.*) c'étoit une ville d'Afrique au royaume de Maroc, à quatre lieues E. de Salé; on n'en connoît plus que les ruines. L'an 1515, les Portugais y perdirent plus de cent bâtimens dans une bataille contre les Maures, qui ſont préſentement les maîtres de cette côte. (*D. J.*)

MAMOTBANI, ſ. m. (*Com.*) toile de coton, blanche, fine, rayée, qui vient des Indes orientales, les plus belles de Bengale. Les pieces ont huit aunes de long, ſur trois quarts, à cinq, ſix de large. *Dictionnaire de Commerce*.

MAMOUDI, ſ. m. (*Com.*) monnoie d'argent qui a cours en Perſe. Un *mamoudi* vaut neuf ſols, trois deniers, argent de France; deux *mamoudis* ſont un abaſſi; ſix *mamoudis* & un chayer, équivalent à l'écu ou nos ſoixante ſols.

MAN, ſ. m. (*Mythol.*) divinité des anciens Germains. Ils célébroient par des chanſons, entre autres le dieu Tuiſton, & ſon fils appellé *Man*, qu'ils reconnoiſſoient pour les auteurs de la nation, & les fondateurs de l'état. Ils ne les repréſentoient point comme des hommes, & ne les enfermoient point dans les temples; les bois & les forêts leur étoient conſacrés, & cette horreur ſecrete qu'inſpire le ſilence & l'obſcurité de la nuit, ſervoit à ces peuples d'une divinité inconnue. (*D. J.*)

MAN *ou* MEM, (*Com.*) poids dont on ſe ſert aux Indes orientales, particulierement dans les états du grand Mogol. Il y a de deux ſortes de *mans*, l'un qui eſt appellé *man du roi*, ou *poids de roi*, & l'autre que l'on nomme ſimplement *man*. Le *man* de roi ſert à peſer les denrées & choſes néceſſaires à la vie, même les charges des voitures. Il eſt compoſé de 40 ſerres, chaque ſerre valant juſte une livre de Paris, de ſorte que 40 livres de Paris ſont égales à un *man* de roi. Le ſieur Tavernier, dans ſes obſervations ſur le commerce des Indes orientales, ne ſemble pas convenir de ce rapport du *man* avec les poids de Paris. Selon lui, le *man* de Surate ne revient qu'à 34 livres de Paris, & eſt compoſé de 40, & quelquefois 41 ſerres; mais la ſerre eſt d'un ſeptieme moins forte que la livre de Paris. Il parle auſſi d'un *man* qui eſt en uſage à Agra capitale des états du Mogol, qui eſt la moitié plus fort que celui de Surrate, & qui ſur le pié de 60 ſerres dont il eſt compoſé, fait 51 à 52 livres, poids de Paris.

Le ſecond *man*, dont l'uſage eſt pour peſer les marchandiſes de négoce, eſt auſſi compoſé de 40 ſerres; mais chaque de ſes ſerres n'eſt eſtimée que douze onces ou les trois quarts d'une livre de Paris; de maniere que ce deuxieme *man* ne peſe que 30 livres de Paris, ce qui eſt un quart moins que le *man* de roi.

On ſe ſert encore dans les Indes orientales d'une troiſieme ſorte de poids, que l'on appelle auſſi *man*, lequel eſt fort en uſage à Goa ville capitale du royaume de Decan, poſſédée par les Portugais. Cette troiſieme eſpece de *man* eſt de 24 rotolis, chaque rotoli faiſant une livre & demie de Veniſe, ou 13 onces un gros de Paris; en ſorte que le *man* de Goa peſe trente-ſix livres de Veniſe, & dix-neuf livres onze onces de Paris. Le *man* peſe à Mocha, ville célebre d'Arabie, un peu moins de trois livres; 10 *mans* font un traſſel, dont les 15 font un bahart, & le bahart eſt de 40 livres.

MAN, (*Com.*) c'eſt pareillement un poids dont on ſe ſert à Cambaye dans l'île de Java, principalement à Bantam, & dans quelques îles voiſines.

MAN, (*Com.*) qu'on nomme plus ordinairement BATMAN, eſt auſſi un poids dont on ſe ſert en Perſe; il y en a deux, le *man* de petit poids, & le *man* de grand poids. On les appelle auſſi *man* de roi, & *man* de Tauris. *Voyez* BATMAN.

MAN, (*Com.*) c'eſt encore un des poids de Bandaar Ameron, dans le ſein perſique; il eſt de ſix livres, les autres poids ſont le *man-cha* qui peſe douze livres, & le *man-furats* qui en peſe trente.

Il faut remarquer que les proportions qui ſe rencontrent entre les *mans* des Indes & le poids de Paris, doivent être regardées de même à l'égard des poids d'Amſterdam, de Strasbourg, de Beſançon, &c. où la livre eſt égale à celle de Paris. *Dictionnaire de Commerce*.

MAN, *île de*, (*Géog.*) île du royaume d'Angleterre dans la mer d'Irlande, avec un évêché, qui eſt à la nomination du comte de Derby, & non pas à la nomination du roi, comme les autres évêques du royaume. Auſſi n'a-t-il point ſéance au parlement dans la chambre haute: il eſt préſenté à l'archevêque d'Yorck, qui le ſacre.

L'île de *Man* a environ 30 milles en longueur, 15 dans ſa plus grande largeur, & huit dans la moindre. Elle contient cinq gros bourgs; Douglas & Rushin en ſont les lieux principaux; le terroir y eſt fertile en avoine bétail, & gibier; le poiſſon y abonde. *Voyez* ſur cette île la deſcription curieuſe qu'en a faite M. King, *Kings deſcription of the isle of Man*. Sa *long.* eſt 12. 36. 55. *lat.* 54. 35.

L'île de *Man* eſt nommée par les anciens auteurs *Menavia* & *Menapia* dans Pline. Elle eſt plus ſeptentrionale que l'île d'Angleſey, & beaucoup plus éloignée de la côte. L'île *Mona* de Tacite, n'eſt point l'île de *Man*, c'eſt l'île d'Angleſey, ſituée au couchant du pays de Galles, & les Gallois la nomment encore l'*île de Mon*.

MANA, ſ. f. (*Mythol.*) divinité romaine qui préſidoit particulierement à la naiſſance des enfans, office que les Grecs donnoient à Hécate; c'eſt la même que *Genita-Mana*. *Voyez ce mot*.

MANACA, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbriſſeau du Bréſil, décrit par Piſon; l'écorce en eſt griſe, le bois dur & facile à rompre; ſes feuilles approchent de celles du poirier. Ses fleurs ſont dans de longs calices, découpées comme en cinq pétales de couleurs différentes; car ſur le même arbriſſeau on en trouve de bleues, de purpurines, & de blanches, toutes d'une odeur de violette ſi forte, qu'elles embaument des bois entiers. Il ſuccede à ces fleurs des baies ſemblables à celles du genievre, enveloppées d'une écorce griſe, fendues par-deſſus en étoile renfermant chacune trois grains gros comme des lentilles; cet arbriſſeau croît dans les bois & autres lieux ombrageux: ſa racine qui eſt grande, ſolide, & blanche, étant mondée de ſon écorce, eſt un violent purgatif par haut & par bas, comme les racines d'éſule. On s'en ſert pour l'hydropiſie, mais on ne l'ordonne qu'aux perſonnes très-robuſtes avec des correctifs, & dans une doſe raiſonnable; elle a un peu d'amertume & d'aigreur.

MANACHIE, (*Géog.*) nom moderne de l'ancienne Magnéſie du mont Sipyle. C'eſt à préſent une ville de la Turquie aſiatique dans la Natolie, ſituée au pié d'une haute montagne près du Sarabat, qui eſt l'*Hermus* des anciens. Lucas dit que *Manachie* eſt grande, peuplée, qu'on y voit de très-beaux baſars; enfin, que le pays

eſt

eſt abondant, & fournit tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. *Long.* 45. 14. *lat.* 38. 44. (*D. J.*)

HANAH, (*Hiſt. ancienne.*) idole adorée par les anciens arabes idolâtres: c'étoit une groſſe pierre, à qui l'on offroit des ſacrifices. On croit que c'eſt la même choſe que *Meni*, dont parle le prophete Iſaïe; d'autres croyent que c'étoit une conſtellation.

MANALE, PIERRE, *manalis lapis*, (*Antiq. rom.*) & dans Varron, *manalis petra:* c'étoit une pierre à laquelle le peuple avoit grande confiance, & qu'on rouloit par les rues de Rome dans un tems de ſécheresſe pour avoir de la pluie. Elle étoit placée proche du temple de Mars; on lui donna peut-être ce nom, parce que *manalis fons*, ſignifioit une *fontaine* dont l'eau coule toûjours.

MANAMBOULE, (*Géog.*) grand pays très-cultivé dans l'île de Madagaſcar. Flacourt dit qu'il eſt montueux, fertile en riz, ſucre, ignames, légumes, & pâturages.

MANAPIA, (*Géog. anc.*) ville d'Hibernie dont parle Ptolomée. Ses interpretes croient que c'eſt préſentement Waterford en Irlande.

MANAR, (*Géog.*) île des Indes, ſur la côte occidentate de Ceylan, dont elle eſt une dépendance, n'en étant ſéparée que par un canal aſſez étroit. Les Portugais s'emparerent de cette île en 1560; mais les Hollandois la leur enleverent en 1658. *Long.* 98. 20. *lat.* 9. (*D. J.*)

MANATI LAPIS, (*Hiſt. nat.*) c'eſt une pierre, ou plutôt un os qui ſe trouve dans la tête de la vache marine ou du *phoca*, qui calcinée, réduite en poudre, & priſe dans du vin blanc, a dit-on, de grandes vertus pour la guériſon de la pierre. Il ſemble que tout os calciné ou réduit en chaux, doit produire les mêmes effets; peut-être même que l'eau de chaux, que quelques auteurs regardent comme un puiſſant litontriptique, feroit un meilleur effet, quoique plus ſimple & moins rare. (—)

MANBOTTE, ſ. f. (*Juriſprud.*) vieux mot dérivé de *Manbotta*, terme de la baſſe latinité qui ſignifioit l'amende ou intérêt civil que l'on payoit à la partie intéreſſée pour le meurtre de quelqu'un. *Voyez le Gloſſaire de* Ducange, *au mot* MANBOTTA (*A*)

MANCA, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) étoit autrefois une piece quarrée d'or, eſtimée communément à 30 ſols; *mancuſa* étoit autant qu'un marc d'argent. *Voyez les lois* de Canut; on l'appelloit *mancuſa*, comme *manu cuſa*.

MANÇANARÈS, LE, (*Géog.*) je l'appellerai pour un moment *petite riviere d'Eſpagne*, dans l'Algaria. Elle a ſa ſource dans la Sierra Gadarama, auprès de la petite ville de *Mançanarès*, paſſe au ſud-oueſt de Madrid, & va ſe jetter dans le Xarama, autre riviere qui ſe dégorge dans le Tage au-deſſous d'Aranjuez

Le *Mançanarès*, à proprement parler, n'eſt ni un ruiſſeau ni une riviere; mais tantôt il devient riviere, & tantôt il devient ruiſſeau, ſelon que les neiges des montagnes voiſines ſont plus ou moins fondues par les chaleurs; pour s'y baigner en été, il faut y creuſer une foſſe. C'eſt cependant ſur cette eſpece de riviere, que Philippe II. fit bâtir un pont, peu inférieur à celui du pont-neuf ſur la Seine à Paris; on l'appelle *puente de Segovia*, pont de Ségovie. Apparemment que Philippe ne le fit pas ſeulement bâtir pour ſervir à traverſer le ruiſſeau du *Mançanares*, mais ſur-tout afin qu'on pût paſſer plus commodément le fond de la vallée, & dans le cas des débordemens du *Mançanarès*, qui au reſte n'entre point dans Madrid, mais paſſe à côté, vis-à-vis du palais royal.

MANÇANARÈS, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, au pié des montagnes de Gadarama, qui partagent les deux Caſtilles. C'eſt le chef-lieu d'un petit pays de ſon nom, à la ſource du ruiſſeau de *Mançanarès*, & à huit lieues de Madrid. (*D. J.*)

MANCANILLA, (*Bot.*) genre de plante à fleur en chaton, formée de pluſieurs ſommets ſerrés les uns contre les autres, & attachés à un axe. Les embryons naiſſent ſur le même arbre, mais ſéparés des fleurs, & deviennent dans la ſuite un fruit rond, charnu, qui contient une amande ligneuſe, ridée & de même forme que le fruit. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

MANCENILLIER, ſ. m. (*Botan.*) grand arbre très-commun ſur les bords de la mer, le long des côtes de le terre-ferme & des îles de l'Amerique ſituées entre les tropiques.

Les feuilles de cet arbre ont du rapport à celles du poirier; il porte un fruit rond, peu charnu, rempli d'une ſubſtance oſſeuſe & coriace; ce fruit jaunit un peu en mûriſſant, & reſſemble beaucoup, à la couleur près, aux pommes d'api. L'odeur en eſt ſi ſuave & ſi appétiſſante, qu'on eſt vivement tenté d'en manger. C'eſt un des plus violens poiſons de la nature; ſa cauſticité eſt telle, qu'elle occaſionne en peu de tems des inflammations & de douleurs ſi vives, qu'il eſt impoſſible d'y réſiſter.

Le remede le plus efficace pour ceux qui ont eu le malheur d'en manger, eſt de leur faire avaler beaucoup d'huile chaude, pour les exciter à vomir. On leur fait prendre enſuite des choſes adouciſſantes, comme du lait; mais quelques ſoins que l'on apporte, l'impreſſion reſte long-tems dans le corps, & le malade traîne une vie languiſſante.

L'écorce & les feuilles du *mancenillier* renferment un ſuc laiteux, extrèmement blanc & fort épais; il s'écoule à la moindre inciſion; & s'il tombe ſur la chair, il y produit l'effet de l'huile bouillante. L'eau qui ſéjourne pendant quelques minutes ſur les feuilles du *mancenillier*, contracte une qualité ſi mal-faiſante, que ceux qui ont l'imprudence de ſe réfugier ſous ces arbres, lorſqu'il pleut, ſont bientôt couverts de bouſſoles très-douloureuſes, qui laiſſent des taches livides ſur tous les endroits de la peau qui ont reçu des gouttes d'eau. Il eſt même dangereux de s'endormir à l'ombre des *mancenilliers*; leur atmoſphere eſt ſi venimeuſe, qu'elle cauſe des maux de tête, des inflammations aux yeux, & des cuiſſons ſur les levres.

Le *mancenillier* ſert à conſtruire de très-beaux meubles; c'eſt un des plus beaux bois de l'Amérique: il eſt dur, compacte, peſant, incorruptible, prenant très-bien le poli lorſqu'il eſt travaillé. Sa couleur eſt d'un gris clair, un peu jaunâtre, ondé & varié de nuances couleur d'olive tirant ſur le noir. Ce bois eſt fort difficile à employer, non-ſeulement par le danger auquel s'expoſent ceux qui abattent les arbres, mais encore par la pouſſiere dangereuſe que peuvent reſpirer les ouvriers qui le ſcient & le mettent en œuvre, ſur-tout lorſqu'il n'eſt pas bien ſec.

Quand on veut abattre un *mancenillier*, on commence par allumer au-tour du pié un grand feu de bois ſec: il faut en éviter la fumée, crainte d'en être incommodé; & quand on juge que l'humidité eſt conſumée, on peut y mettre la hache; malgré cette précaution, on a bien de la peine à ſe garantir des accidens. Plus de vingt travailleurs que j'employai à couper un grand nombre de ces arbres ſur les côtes de l'île de la Grenade, à quelque diſtance du port, revinrent tous ſi maltraités de ce travail, que pluſieurs d'entr'eux ne voyoient plus à ſe conduire, ayant les yeux couverts de croûtes auſſi épaiſſes que le doigt. Cette incommodité ſubſiſta plus de quinze jours, malgré les ſoins que l'on prit de les frotter avec des linimens adouciſſans & deſſicatifs.

On prétend que le lait de femme tout chaud, ſortant des mamelles, eſt ſouverain remede contre les inflammations des yeux cauſées par le ſuc du *mancenillier*. Ce ſuc ſert aux ſauvages pour empoiſonner leurs fleches, dont les bleſſures deviennent preſqu'incurables, ſi l'on n'eſt promptement ſecouru.

Le *mancenillier*, ou l'arbre de mancenilles, a été ainſi nommé par les Eſpagnols de la nouvelle Eſpagne, en latin *mancanilla*. *Arbor toxica & lactea, fructu ſuavi pomi-formi, quo Indiani ſagittas inficiunt.* Voyez *Surian*.

Le pere Plumier, minime, dans ſon *livre des plantes d'Amérique*, diſtingue trois eſpeces de mancenilliers; *mancanilla piri-facie*, *mancanilla aqui folii foliis*, & *mancanilla lauri foliis oblongis*. *M.* LE ROMAIN.

MANCHE, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt dans un marteau, par exemple, le morceau de bois que l'on fixe dans l'œil, & qu'on prend à la main pour s'en ſervir. Ainſi en général un *manche* ou une poignée que l'on adapte à quelqu'inſtrument, c'eſt la même choſe. Les limes ſont *emmanchées*, les couteaux, les canifs, preſque tous les inſtrumens de la Chirurgie, les raſoirs, les biſtouris, les lancettes, tous les outils tranchans de la menuiſerie, &c.

MANCHE DE COUTEAU, (*Conchyliol.*) (*Plan. XIX. fig. 4.*) *coutelier, ſolene*. Coquillage de mer, auquel on a donné le nom de *manche de couteau*, par rapport à la grande reſſemblance qu'il a avec le manche d'un vrai couteau. Ce coquillage eſt compoſé de deux pieces, allongé, ouvert par les deux extrémités, ſouvent un peu courbe, & quelquefois droit. Les *manches de couteau* ne reſtant pas ſur le fond de la mer, comme la plûpart des autres coquillages. Ils ſe font un trou dans le ſable, qui a quelquefois juſqu'à deux piés de profondeur; ils ſont poſés verticalement dans ce trou, relativement à leur longueur; de tems en tems ils remontent juſqu'au

deſſus

deſſus du ſable, & ils redeſcendent bientôt après au fond de leur trou. Quand la mer ſe retire, on trouve beaucoup de ces trous dans le ſable. On fait monter l'animal juſqu'à la ſurface, en y jettant un peu de ſel. Il y a pluſieurs eſpeces de *manches de couteau*, qui different entr'elles par la longueur & par les couleurs. *Voyez* COQUILLAGE & COQUILLE.

MANCHE DE COUTEAU, (*Conchyliol.*) Les *manches de couteau*, appellés en latin *ſolenes*, compoſent une des ſix familles de coquilles bivalves; leur figure, qui reſſemble à un manche de couteau, eſt toujours la même, & très-aiſée à reconnoître. On appelle ce coquillage dans le pays d'Aunis, *coutelier*. *Voyez* COUTELIER.

Le poiſſon de ce coquillage s'enfonce juſqu'à deux piés en terre, & revient perpendiculairement à ſa ſurface. Lorſqu'il eſt entierement dégagé de ſon trou, & qu'on l'abandonne à lui-même, il s'allonge, recourbe la partie la plus longue de ſon corps, & creuſe promptement un nouveau trou où il ſe cache. On peut deſſiner las *manches de couteau* ſur le rivage, en jettant un peu de ſel ſur le trou où ils ſont placés, ce qui les fait ſortir auſſitôt.

Il faut avoir grand ſoin de changer l'eau de la mer tous les jours, & de laiſſer un peu à ſec les animaux, environ pendant vingt-quatre heures, enſuite on les aſperge légerement avec les barbes d'une plume. Le poiſſon, qui a été privé d'eau pendant quelques heures, revient à lui, ſort de ſa coquille, & s'épanouit peu-à-peu pour chercher l'eau de la mer.

Quand ces animaux ſont rebelles à la volonté de l'obſervateur, juſqu'à refuſer d'allonger leurs bras ou quelqu'autre membre, on entrouvre la coquille, & on la perce avec un fer pointu du côté oppoſé à la bouche de l'animal, ou à la partie qu'on ſouhaite de faire ſortir. Pour lors on fait entrer par cette petite ouverture, pluſieurs grains d'un ſel noir & piquant, qu'on nomme à la Rochelle *ſel de chaudiere*; l'effet de cet acide eſt ſi violent, qu'on voit auſſi-tôt l'animal revenir de ſa léthargie, & céder à cet effort, en ouvrant ſa coquille, ou allongeant quelques-uns de ſes membres. C'eſt ainſi qu'on peut venir à bout de ces animaux, pour avoir le tems de les examiner, & de terminer ſes deſſeins.

Il faut encore obſerver que comme ces animaux ne reſtent pas long-tems dans la même ſituation, on peut recommencer à leur donner du nouveau ſel, pourvu qu'entre les deux obſervations, il y ait un certain intervalle de tems.

La lumiere leur eſt très-contraire, & ils ſe retirent à ſon éclat; c'eſt donc la nuit qui eſt le tems le plus favorable pour les examiner: une petite lampe ſourde réuſſit à merveille pour les ſuivre, & profiter de ce qu'ils nous découvrent. On doit avoir grand ſoin de les rafraîchir le ſoir avec de l'eau nouvelle, ou de changer le ſoir & le matin l'herbe dans laquelle ils doivent être enveloppés. On les trouve ſouvent qui rampent la nuit ſur cette herbe, & cherchent les inſectes qui y ſont contenus.

Cette herbe qui ne ſe trouve que ſur les bords de la mer, ſe nomme *ſar* à la Rochelle, & s'appelle *varec* ou *goémon* dans d'autres endroits. Outre l'avantage qu'elle a d'être remplie d'une multitude de petits inſectes très-propres à la nourriture du coquillage, ſon goût marin le trompe; & quoique placé dans un grand vaſe, il ſe croit proche des côtes de la mer. *Hiſt. nat. éclairde, tom. I. & II.* (*D. J.*)

MANCHE FAUX A TREMPER, (*Coutelier.*) c'eſt une barre de fer terminée par une eſpece de douille où l'extrémité des pieces qu'on a à tremper eſt reçue.

MANCHE A ÉMOUDRE, c'eſt un manche de bois ſur lequel on place les pieces à émoudre, pour les tenir plus commodément.

MANCHE A POLIR, c'eſt un manche de bois ſur lequel on place les pieces à polir, pour les travailler plus commodément.

Une piece trempée, émoulue ou polie, le *faux manche* ſert tout de ſuite à une autre qui eſt prête à être ou polie, ou émoulue, ou trempée.

MANCHE, (*Art méchaniq.*) c'eſt dans tout vêtement moderne, la partie qui couvre depuis le haut du bras juſqu'au poignet. La *manche* eſt difficile à bien tailler. La chemiſe a des *manches*, la veſte, l'habit, la ſoutane, le ſurplis, &c.

MANCHE, (*Pharmac.*) *manche* d'Hippocrate, *manica Hippocratis*. *Voyez* CHAUSSE, *Pharmac.*

MANCHES *du bataillon*, (*Art. milit.*) c'eſt ainſi qu'on appelle différentes diviſions du bataillon. *Voyez* DIVISIONS.

MANCHE A EAU, *ou* MANCHE POUR L'EAU, (*Marin.*) c'eſt un long tuyau de cuir fait en maniere de manche ouverte par les deux bouts. On s'en ſert à conduire l'eau que l'on embarque, du haut d'un vaiſſeau juſqu'aux futailles qui ſont rangées dans le fond de cale, pour faire paſſer l'eau d'une futaille dans l'autre. On applique pour cela une des ouvertures de la *manche* ſur la futaille vuide, & l'autre ouverture ſur celle qui eſt pleine, & où l'on a mis une pompe pour faire monter l'eau. On ſe ſert de ce moyen pour conſerver l'arrimage & l'aſſiete, ou l'eſtive d'un vaiſſeau, en rempliſſant les futailles vuides du côté où il faut que le vaiſſeau ſoit plus chargé.

Manche de pompe, c'eſt une longue manche de toile goudronnée, qui étant clouée à la pompe, reçoit l'eau qu'on en fait ſortir, & la porte juſques hors le vaiſſeau.

MANCHE, LA MANCHE, (*Marin.*) ſe dit d'une eſpece de mer de figure oblongue, qui eſt renfermée entre deux terres. Il s'applique plus particulierement à quelques endroits.

MANCHES, *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Marennes, ſorte de rets. Ce ſont les véritables guideaux à hauts étaliers, à la différence qu'au lieu d'être auſſi ſolidement établis que les guideaux de cette eſpece, qui ſont ſur les côtes de la haute Normandie, au lieu d'être montés ſur des pieux, ils ne ſont tendus que ſur des perches, qui ont à la vérité quatre, cinq, juſqu'à ſix braſſes de hauteur. Le ſac qui forme le guideau a environ quatre à cinq braſſes de long, & preſqu'autant d'ouverture; à chaque coin du *manche*, tant du haut que du bas de l'entrée du guideau, il y a une raque ou annelet de bois, qui ſert de couet ou œil pour arrêter le ſac; on paſſe ces raques dans les deux perches qui tiennent le ſac du guideau, dont l'ouverture eſt tenue ouverte par une traverſe de corde, comme aux autres guideaux. Les pêcheurs ont beſoin d'un bateau pour tendre leur rets; & pour faire couler les raques le long des perches & deſcendre le guideau autant qu'ils le jugent à propos, ils ſe ſervent d'une petite perche croiſée par le bout, pour abaiſſer & arrêter les raques; ſouvent même la tête du guideau reſte à un pié ou deux au-deſſus de la ſurface de l'eau.

Les *manches* pêchent de la même maniere que les guideaux, c'eſt-à-dire, tant de marée montante que de juſſant. Il faut du beau tems pour faire cette pêche avec ſuccès: les groſſes mers & les tempêtes, ainſi que les molles eaux y ſont contraires. On prend dans les guideaux des chevrettes, des ſalicots ou de la ſanté, & généralement toutes ſortes de poiſſons que la marée y peut conduire.

Cette pêche a le même abus de celle des guideaux. Les *manches* ont les mailles très-larges à l'ouverture; mais elles diminuent, de maniere que vers le fond, ou à la queue du ſac, à peine ont-elles deux à trois lignes au plus en quarré. Deux perches ſuffiſent pour chaque guideau, qui s'étendent la plûpart ſéparement & non en rang & contigus, comme ſont les rangs d'étaliers des côtes de Caux & du pays d'Auge.

Les mailles des *manches* ont à l'entrée dix-huit lignes; elles diminuent vers le milieu, où elles ont environ neuf lignes, & vers le fond du ſac, à peine ont-elles trois lignes en quarré. *Voyez la figure dans nos Pl. de Pêche.*

MANCHES, MANIOLLES *ou* SANET. *Voyez* MANIOLLE. Cet inſtrument eſt une eſpece de bouteux, ou bout-de-quievre.

Les pêcheurs qui font la pêche avec cet inſtrument, montent dans leur chalan: c'eſt un petit bateau ſemblable en toutes manieres aux pirogues de la Martinique. Pluſieurs ſont faits comme d'un ſeul tronc d'arbre. Ceux qui ſont conſtruits avec du pordage, n'ont que deux ou trois plates petites varangues aſſez foibles; cette ſorte de bateau reſſemble à une navette de tiſſerand, dont les deux bouts ſont un peu relevés; le deſſous eſt plat, l'avant pointu, & l'arriere un peu quarré en deſſous. Un chalan de dix-neuf piés de longueur, a deux piés un quart de hauteur dans le milieu, & deux piés neuf pouces de largeur. Deux hommes ſuffiſent pour faire la pêche, l'un tend le rets, & l'autre rame, de la même maniere que nous l'avons ci-devant expliqué des pêcheurs de la riviere d'entre le pont & la barre de Bayonne. Quand ces bateaux portent voile, elle eſt placée ſur un petit mât à l'avant, & faite comme celle des tillolles, & la voile leur ſert auſſi de teux.

Quand les chalans pêchent à la *manche*, ils ſuivent le bord de la levée de la riviere, en tenant leur *manche* de la même maniere qu'on tient une écumette,

avec quoi ils prennent généralement tout ce qui range le bord de l'eau; l'uſage alors en eſt auſſi pernicieux, que celui du bouteux ou bout-de-quievre ſur les ſables durant les chaleurs. Les pêcheurs ne ſe ſervent ordinairement de ces *manches*, que durant les lavaſſes & débordemens provenant de la fonte des neiges des Pyrénées, qui arrive toujours dans les mois de Juillet & d'Août.

MANCHE, *en termes de Potier de terre*, eſt une eſpece de poignée arrondie, par laquelle on prend une piece quelle qu'elle ſoit.

MANCHE, *en termes de Blaſon*, eſt la repréſentation d'une *manche* de pourpoint à l'antique, telle qu'on en voit dans quelques armoiries.

MANCHE, *la* (*Géog.*) contrée d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, dont elle eſt la partie méridionale, le long de la Guadiana qui la traverſe. Elle eſt bornée au couchant par l'Eſtramadure, au midi par le royaume de Grenade & par l'Andalouſie; au levant par la Sierra, & par le royaume de Valence & de Murcie, & au nord par le Tage, qui la ſépare de l'Algarrie. La Guadarména qui ſe perd dans le Guadalquivir, & la Ségura qui arroſe le royaume de Murcie, ont leurs ſources dans la *Manche*. Ciudad-Real, Orgaz & Calatrava, ſont les principaux lieux de cette contrée; mais elle n'eſt vraiment fameuſe, que depuis qu'il a plu à Miguel Cervantes d'y faire naître Dom Quixote, & d'y placer la ſcène de ſon ingénieux roman. Le ſeul village du *Toboſo* eſt immortaliſé par l'imagination de cet aimable auteur qui l'a choiſi pour y loger la dulcinée de ſon chevalier errant. (*D. J.*)

MANCHE, *la* (*Géog.*) nom que l'on donne à cette partie de la mer qui ſe trouve reſſerrée entre l'Angleterre au nord, & la France à l'orient, & au midi; ce qui eſt au nord-eſt eſt le détroit, & s'appelle le *pas de Calais*. Horace voulant faire ſa cour à Auguſte, lui dit dans une de ſes odes;

Te belluoſus qui remotis
Obſtrepit Oceanus Britannis
Audit.

„ Vous voyez couler ſous vos lois l'Océan, qui nourrit dans ſon ſein une infinité de monſtres, & bat de ſes flots bruyans les côtes britanniques „. *Obſtrepit* eſt un terme propre à cette mer, dont les flots ſont d'ordinaire dans une grande agitation, à cauſe des terres qui les reſſerrent, & du refoulement continuel qui s'y fait par l'Océan, & par la mer du nord. Mais on nomme aujourd'hui la Manche, *Oceanus britannicus*, & l'on peut avancer qu'elle coule ſous les lois de la Grande Bretagne, tant en vertu de ſes forces maritimes, que parce qu'elle poſſede les îles de Jerſey & de Guerneſey du côté de la France, (*D. J.*)

MANCHE *de Briſtol*, *la*, (*Géog.*) bras de la mer d'Irlande, ſur la côte occidentale de l'Angleterre, entre la côte méridionale du pays de Galles, & les provinces de l'oueſt, à l'embouchure de la Severne, auprès de Briſtol. (*D. J.*)

MANCHE *de Danemark*, *la*, (*Géogr.*) partie de l'Océan, entre le Danemark, la Suede & la Norwege. Ceux du pays l'appellent le *Schager-Rach*; les Flamands & les Hollandois la nomment *Cattegat*. (*D. J.*)

MANCHE *de S. Georges*, *la*, (*Géogr.*) c'eſt la partie méridionale de la mer d'Irlande; elle comprend *la Manche* de la Severne ou de Briſtol. (*D. J.*)

MANCHESTER, (*Géog.*) c'eſt, ſelon M. Gale, le *Manchunium* des anciens, ville à marché & à poſte d'Angleterre, en Lancashire, avec titre de duché; elle eſt belle, riche, bien peuplée, & très-floriſſante par ſes manufactures de laine & de coton; elle eſt à 46. lieues N. O. de Londres, ſur le Spelden. *Long.* 15. 12. *lat.* 53. 29. *Long.* ſelon Street. 15. 11. 15. *lat.* 53. 24. (*D. J.*)

MANCHETTE, ſ. f. (*Gram.*) garniture ou d'une toile plus fine, ou d'une broderie, ou de dentelle, qui s'attache au bout des manches d'une chemiſe, & qui couvre le bras aux femmes, & une partie de la main aux hommes. Il y a des *manchettes* d'hommes & des *manchettes* de femmes.

MANCHETTE, *terme de marchand de modes*. Les marchands de modes ne font que des *manchettes* de gaſe, bordées tout-au-tour par en bas de blonde, & par en haut elles ſont fort pliſſées ſur un petit ruban de fil fort étroit, de façon que l'on y peut paſſer le bras; elles forment l'éventail par en bas; elles en font à un, deux ou trois rangs qui ſont plus courts les uns que les autres, c'eſt-à-dire celui de deſſus eſt le plus court, le ſecond un peu plus long, & le troiſieme auſſi un peu plus long: les deſſus de bras ſont auſſi plus longs que le dedans.

Les femmes s'en ſervent pour garnir leurs bras, & les attachent au bout des manches de leurs chemiſes.

Les marchands de modes font auſſi des *manchettes* de robes de cour qui ſont toutes rondes, pas plus larges par en haut que par en bas, & qui ſont de dentelle ou de blonde; ces *manchettes* s'attachent ſur les manches du corps de robe, & ont quelquefois ſix rangs.

MANCHETTE, (*Impr.*) les *Imprimeurs* appellent un ouvrage à *manchettes* un manuſcrit dont les marges ſont chargées d'additions. *Voyez* ADDITION.

MANCHON, ſ. m. (*Pelleterie.*) eſt une fourrure qu'on porte en hiver pour garantir les mains du froid: c'eſt une eſpece de ſac fourré en dedans & dehors, & percé par les deux bouts, qu'on attache à la ceinture, & dans lequel on met les mains pour en conſerver la chaleur pendant le tems froid. On fait des *manchons* avec toutes les ſortes de Peaux qui entrent dans le commerce de la pelleterie, comme martres, tigres, ours, loups-cerviers, renards, *&c.* Ce ſont les marchands Pelletiers qui les font & les vendent.

On fait encore des *manchons* de plumes, d'étoffes, *&c.* mais ceux-là font partie du commerce des marchands merciers.

MANCIPIUM, ou *MANCUPIUM*, (*Antiq. rom.*) droit de propriété d'acquiſition qu'avoient les ſeuls citoyens romains ſur tous les fonds d'Italie, & ſur leurs appartenances, comme les eſclaves & le bétail.

Ces fonds, ainſi que leur dépendances, ne pouvoient être poſſédés que par les Romains, & ils en faiſoient l'acquiſition avec de certaines cérémonies, en préſence de cinq témoins, & d'un porte-balance, cette maniere de vente s'appelloit *nexum*, ou *nexus*, & les choſes ainſi achetées, *jure nexi empta*, ou *per œs & libram*. On appelloit ces fonds, *res mancipii*, ou *res juris civilis*, c'eſt-à-dire, *romani*, une choſe poſſédée par droit de propriété. (*D. J.*)

MAND, (*Hiſt. mod. Comm.*) eſpece de poids uſité dans l'Indoſtan, & qui varie dans les différentes provinces. A Bengale le *mand* eſt de 76 livres; à Surate il eſt de 37 livres $\frac{1}{2}$; en Perſe le *mand* n'eſt que de 6 livres.

MANDAR, (*Géog.*) province de l'île de Célèbes, dans la mer des Indes, au royaume de Macaſſar, dont elle occupe la partie ſeptentrionale: la capitale porte le même nom que la province, & eſt à ſept journées de chemin de la ville de Macaſſar: ſa *long.* eſt à 137. *lat. mérid.* 7^{d}. 5′. (*D. J.*)

MANDARIN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Portugais donnent à la nobleſſe & aux magiſtrats, & particulierement à ceux de la Chine. Le mot *mandarin* eſt inconnu en ce ſens parmi les Chinois, qui au-lieu de cela appellent leurs grands & leurs magiſtrats *quan*, ou *quan-fu*, ce qui ſignifie *ſerviteur* ou *miniſtre* d'un prince. Il y a à la Chine neuf ſortes de *mandarins* ou degrés de nobleſſe qui ont pour marque divers animaux. Le premier a une grue, pour marque de ſon rang; le ſecond a un lion; & le troiſieme a un aigle; le quatrieme a un paon, *&c.* Il y a en tout 32 ou 33 mille *mandarins*; il y a des *mandarins* de lettres & des *mandarins* d'armes. Les uns & les autres ſubiſſent pluſieurs examens; il y a outre cela des *mandarins* civils ou de juſtice. Depuis que les Tartares ſe ſont rendus maîtres de la Chine, la plûpart des tribunaux ſont mi-partis, c'eſt-à-dire au-lieu d'un préſident on en a établi deux, l'un tartare & l'autre chinois. Ceux de la ſecte de Confucius ont ordinairement grande part à cette diſtinction. Dans les gouvernemens qu'on leur confie, & qui ſont toujours éloignés de leur naiſſance, pour éviter les injuſtices que l'amitié, la proximité du ſang pourroient leur faire commettre, ils ont un vaſte & riche palais; dans la principale ſalle eſt un lieu élevé où eſt placée la ſtatue du roi, devant laquelle le *mandarin* s'agenouille avant que de s'aſſeoir ſur ſon tribunal. On a un ſi grand reſpect pour les *mandarins* qu'on ne leur parle qu'à genoux; les voyageurs vantent fort leur intelligence & leur équité. Le mandarinat n'eſt pas héréditaire, & l'on n'y éleve que des gens habiles. *Voyez* LETTRÉS.

MANDARIN, (*Littérat.*) eſt auſſi le nom que les Chinois donnent à la langue ſavante du pays. *Voyez* LANGUE. Outre le langage propre & particulier de chaque nation & de chaque province, il y en a un commun à tous les ſavans de l'empire, qui eſt ce qu'on appelle *le mandarin*, c'eſt la langue de la cour: les officiers publics, comme les notaires ou greffiers, les juriſ-

conſultes, les juges, les magiſtrats écrivent & parlent *le mandarin*. *Voyez* Chinois.

MANDARU, (*Botan. exot.*) arbre de Malabar, qui porte de ſiliques & des feuilles diviſées en deux; *arbor, ſiliquoſa, malabarica, foliis biſidis, foliis purpurâ ſtriatis*, de Syen. Il eſt décrit dans l'hiſtoire des plantes de Zanoni, ſous le nom d'*aſſitra*, ou *arbor ſancti Thomæ*, parce que ſes feuilles ſont tachetées de rouge. Ray en compte quatre eſpeces, dont on peut voir la deſcription dans ſon *Hiſtoire des plantes*. (*D. J.*)

MANDAT *ou* PROCURATION, (*Juriſprud.*) *mandatum*, c'eſt un contrat par lequel quelqu'un ſe charge gratuitement de faire quelque choſe pour une autre perſonne.

Ce contrat appellé *mandatum* chez les Romains, étoit mis au nombre des contrats nommés de bonne foi & ſynallagmatiques qui ſont parfaits par le ſeul conſentement.

Parmi nous on ſe ſert plutôt du terme de *mandement*, & encore plus de celui de *procuration*. Le *mandat* differe néanmoins de la procuration, en ce que celle-ci ſuppoſe un pouvoir par écrit, au-lieu que le *mandat* peut n'être que verbal; néanmoins le terme de *mandat* eſt plus général, & comprend tout pouvoir donné à un tiers, ſoit verbalement ou par écrit. *Voyez* Procuration.

Le *mandat* produit une double action que les Romains appelloient *directe* & *contraire*.

La premiere appartient au mandant contre ſon mandataire, pour lui demander compte de ſa miſſion; le mandataire eſt tenu, non-ſeulement de ſon dol, mais auſſi de ſa faute & de ſa négligence; il ne doit point excéder les bornes du *mandat*.

L'action contraire appartient au mandataire pour répéter les frais qu'il a fait de bonne foi.

Le *mandat* peut être contracté en diverſes manieres, ſavoir en faveur du mandant ſeul, ou du mandant & du mandataire, ou en faveur d'un tiers, ou bien en faveur du mandant & d'un tiers, enfin en faveur du mandataire & d'un tiers.

Le *mandat* finit, 1°. par la mort du mandant, à-moins que le mandataire, ignorant cette mort, n'ait achevé de bonne foi de remplir ſa commiſſion.

2°. Il finit auſſi par la mort du mandataire, les choſes étant encore entieres.

3°. Il peut être révoqué pourvû que ce ſoit à tems.

4°. Le mandataire peut renoncer au *mandat* pourvû que le mandant puiſſe y ſuppléer, ſoit par lui-même ou par un autre. *Voyez* au *Digeſte* le titre *mandati vel contra*, & au *Code de mandato*, & aux *Inſtitutes*, *liv. III. tit. vij*. (*A*)

Mandat apostolique, (*Juriſprud.*) eſt un reſcrit ou une lettre du pape, par lequel il enjoint à un collateur ordinaire de conférer le premier bénéfice qui vaquera à ſa collation, à l'eccléſiaſtique qui eſt dénommé dans le *mandat*.

Tous les interpretes du droit canon ſont d'accord que cette façon de conférer les bénéfices n'a point été en uſage dans les onze premiers ſiecles de l'Egliſe; & en effet il ne s'en trouve aucun exemple dans le decret de Gratien qui fut publié l'an 1151.

On tient communément que ce fut Adrien IV. lequel monta ſur le ſaint ſiege en 1154, qui introduiſit l'uſage de ces ſortes de *mandats*, en demandant que l'on conférât des prébendes aux perſonnes qu'il déſignoit. Il y a une lettre de ce pape qui prie l'évêque de Paris, en vertu du reſpect qu'il doit au ſucceſſeur du chef des apôtres, de conférer au chancelier de France la premiere dignité ou la premiere prébende qui vaqueroit dans l'égliſe de Paris.

Les ſucceſſeurs d'Adrien regarderent ce droit comme attaché à leur dignité, & ils en parlent dans leurs decrétales comme d'un droit qui ne peut leur être conteſté.

Au commencement, l'uſage de ces *mandats* étoit peu fréquent; ce n'étoient d'abord que de ſimples prieres que les papes adreſſoient aux collateurs ordinaires, leſquels ſe faiſoient honneur d'y déférer volontairement; dans la ſuite, ces requiſitions devenant plus fréquentes, & les collateurs ordinaires ſe trouvant gênés par-là, il y eut des évêques qui ne voulurent point y avoir égard. C'eſt pourquoi le pape accompagna la priere qu'il leur faiſoit d'une injonction & d'un mandement. Et comme il y avoit des évêques qui refuſoient encore d'exécuter ces *mandats*, les papes nommerent des exécuteurs pour conférer les bénéfices aux mandataires, au cas que les collateurs négligeaſſent d'en diſpoſer en leur faveur. Etienne de Tournay fut nommé exécuteur des *mandats* adreſſés par le pape au chapitre de S. Agnan, & déclara nulles les proviſions que ce chapitre avoit accordées, au préjudice des *mandats apoſtoliques*.

La pragmatique attribuée à S. Louis, abolit indirectement les *mandats*, en maintenant le droit des collateurs & patrons; mais on n'eſt pas d'accord ſur l'authenticité de cette piece; ce qui eſt de certain, c'eſt qu'on ſe plaignit en France des *mandats*. Peu de tems après S. Louis, le celebre Durand évêque de Mendes, les mit au rang des choſes qu'il falloit faire réformer par le concile général: cependant le concile de Vienne ne changea rien à cet égard.

Dans le xv. ſiecle, tems auquel le ſchiſme d'occident duroit encore, les François s'étant ſouſtraits à l'autorité des papes de l'une & l'autre obédience, firent des réglemens contre les *mandats*: mais cela n'eut lieu que pendant cette ſéparation: le concile de Basle & la pragmatique-ſanction conſerverent au pape le droit d'accorder des *mandats*.

Cependant le concile de Basle en modera l'uſage, en ordonnant que le pape ne pourroit accorder qu'une fois en ſa vie, un *mandat* ſur les collateurs qui ont plus de dix bénéfices à leur diſpoſition & moins de cinquante, & deux *mandats* ſur les collateurs qui conferent cinquante bénéfices ou plus.

Le concordat paſſé entre Léon X. & François I. renouvella ces réglemens: on y inſéra même la forme des *mandats*.

Enfin le concile de Trente a aboli les *mandats*; & les papes s'étant ſoumis à cette loi, les collateurs ordinaires de France & des autres pays catholiques ont depuis ce tems ceſſé d'être ſujets aux *mandats apoſtoliques*.

Les *mandats apoſtoliques* étoient de pluſieurs ſortes, ce que nous allons expliquer dans les ſubdiviſions ſuivantes:

Mandat *de conferendo*, n'étoit autre choſe qu'un *mandat apoſtolique* ordinaire, par lequel le pape prioit un collateur ordinaire de conférer à un tel le premier bénéfice qui vaqueroit. *Voyez* Castel.

Mandat exécutoire, étoit celui par lequel le pape donnoit pouvoir à l'exécuteur par lui délégué de conférer le bénéfice, en cas de refus de la part du collateur.

Mandat *in forma dignum*, eſt un ſimple mandat *de providendo*; ce ſont de véritables proviſions, mais conditionnelles; & la condition eſt de juſtifier à l'ordinaire de ſa capacité.

Mandat *in forma gratioſa*, n'étoit pas adreſſé à l'ordinaire; le pourvû n'étoit pas tenu de ſe préſenter devant lui, parce qu'il avoit juſtifié de ſa capacité avant la proviſion de Rome.

Mandat général, eſt celui qui n'eſt point limité à un tel bénéfice, mais pour le premier bénéfice qui vaquera.

Mandat monitoire, étoit celui qui ne contenoit de la part du pape qu'un ſimple conſeil ou priere de conférer, tel qu'étoient d'abord tous les *mandats*.

Mandat préceptoire, étoit celui par lequel le pape ne ſe contentoit pas de prier le collateur, mais lui enjoignoit de conférer.

Mandat *de providendo*, eſt celui qui n'a de force & d'effet que par le *viſa* de l'évêque; lequel *viſa* a un effet rétroactif à ce *mandat*.

Mandat *ad vacatura*. On entend par-là que le *mandat* devoit être donné pour les bénéfices qui vaqueroient dans la ſuite, & non pour un bénéfice déja vacant.

Sur le *mandats* en général, *voyez les définitions canoniques*, & *la bibliotheque canonique*, *les lois eccléſiaſtiques*. Ferret, le *traité de l'uſage & pratique de cour de Rome*.

MANDATAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui eſt chargé d'un mandat ou procuration pour agir au nom d'un autre. *Voyez ci-devant* Mandat, & Procuration & Procureur.

Mandataire, (*Juriſprud.*) eſt auſſi celui qui a un mandat ou reſcrit de cour de Rome, adreſſé à quelque collateur à l'effet d'obliger ce collateur de donner au *mandataire* le premier bénéfice qui vaquera à la nomination de ce collateur. *Voyez ci-devant* Mandat apostolique. (*A*)

MANDELE, (*Géog. anc.*) *Mandela*, hameau, village d'Italie dans la Sabine, arroſée par la diligence. Horace y avoit ſa maiſon de campagne, *épit. XVIII. l. I. verſ. civ.* On croit que ce village eſt préſentement *Poggio mirteto*. (*D. J.*)

MANDEMENT, (*Géog.*) en latin, *madamentum*, Ce mot, dans les cartulaires & dans les actes du moyen âge, qui regardent le Dauphiné, la Provence, la Breſſe, le Lyonnois, & autres cantons, ſignifie la même choſe que *diſtrict*, *territoire*, *juriſdiction*. C'eſt ce qu'on nommeroit ailleurs *bailliage*. (*D. J.*)

Mandement, ſ. m. (*Théolog.*) écrit qui ſe publie de la part d'un évêque dans l'étendue de ſon diocèſe; par lequel l'évêque enjoint aux fideles quelques précautions relatives aux mœurs ou à la religion.

Les *mandemens* des évêques ne ſont point ſoumis à l'examen des cenſeurs; cependant l'expérience a montré plus d'une fois que cette attention du gouvernement n'auroit pas été ſuperflue. L'objet d'un *mandement* eſt communément important. Un évêque eſt cenſé avoir beaucoup d'autorité ſur l'eſprit des peuples; les peuples ſoumis à l'inſtruction des évêques, doivent l'être auſſi à l'autorité du ſouverain. Il ne peut donc pas être indifférent au ſouverain de connoître d'avance ce que l'évêque qui peut être par haſard un fanatique, un mauvais eſprit, un factieux, enjoindra à ſes ſujets dans un ouvrage qu'il va publier: cela eſt d'autant plus raiſonnable que tout ouvrage de religion, compoſé ou par un curé, ou même par un docteur de Sorbonne, ne s'imprime point ſans la permiſſion du chancelier & l'approbation du cenſeur royal.

Mandement, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois la même choſe que *mandat* ou *procuration*; quelquefois on entend par ce terme un *ordre* ou *commiſſion* de faire quelque choſe, *ou* une *injonction* de venir; comme quand on donne à un officier un *veniat*, ou qu'un accuſé eſt mandé par le juge, ſoit pour être blâmé ou pour être admoneſté. *Voyez* Mandat, Mandataire, Procuration & *Veniat*. (*A*)

MANDIBULE, (*Anat.*) *Voyez* Machoire.

MANDIL, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'une eſpece de bonnet ou turban que portent les Perſes, *Voyez* Bonnet *ou* Turban. Le *mandil* ſe forme premierement en roulant au-tour de la tête une piece de toile blanche, fine, de cinq à ſix aunes de long, en tournant enſuite ſur cela & de la même maniere, une piece de ſoie ou écharpe de la même longueur, qui ſouvent eſt de grand prix. Il faut pour avoir bonne grace, que l'écharpe ſoit roulée de telle ſorte que ſes diverſes couleurs, en ſe rencontrant dans les différens plis, faſſent des ondes, comme nous voyons ſur le papier marbré. Cet habillement de tête eſt fort majeſteux, mais très-peſant; il met la tête à couvert du grand froid & de l'ardeur exceſſive du ſoleil. Les coutelas ne peuvent entamer un *mandil*: la pluie le gâteroit, ſi les Perſes n'avoient une eſpece de capuchon de gros drap rouge dont ils couvrent leur *mandil* dans le mauvais tems. La mode du *mandil* a un peu changé depuis quelque tems: pendant le regne de Scha-Abba II. le *mandil* étoit rond par le haut; du tems de Schà-Soliman, on faiſoit ſortir du milieu du *mandil* & par-deſſus la tête un bout de l'écharpe; & récemment ſous le regne de Scha-huſſein, au lieu d'être ramaſſé, comme auparavant, on l'a porté pliſſé en roſe, les Perſans ont trouvé que cette nouvelle forme avoit meilleure grace: & c'eſt ainſi qu'ils le portent encore.

MANDINGOS, (*Hiſt. mod. Géog.*) peuple indépendant de brigands qui habitent le royaume des Foulis en Afrique. Ils ne vivent que de pillage, ne ſont point ſoumis au *ſiratick*, & ſe diſpenſent de payer aucune impoſition ou de contribuer aux charges de l'état. On dit que ce peuple reſſemble beaucoup aux Arabes vagabonds qui infeſtent l'Aſie: ils ont un langage particulier.

MANDINGUES, les (*Géog.*) peuple d'Afrique dans la Nigritie, à 180 milles de la côte occidentale, ſur la riviere de Gambie, au ſud du royaume de Bambouc. Leur contrée eſt appellée par les Eſpagnols *Mandinenza*. Leur principale habitation eſt *Songo*. Les Negres de cette contrée ſont mieux faits que ceux de Guinée, plus laborieux, plus fins, & zélés mahométans; mais ils admettent les femmes dans le paradis, & pour leur en donner des aſſurances, ils les font circoncire d'une maniere convenable à leur ſexe. *Voyez* ce qu'en diſent de la Croix & Labat. (*D. J.*)

MANDOA, (*Géog.*) ville de l'Indouſtan, dans la province de Malva, au midi de Ratipor. *lat.* 22. (*D. J.*)

MANDORE, ſ. f. (*Muſique anc. & Mod.*) inſtrument de muſique à cordes.

La *mandore* des modernes eſt une eſpece de luth, compoſé pour l'ordinaire de quatre cordes; ſa longueur ordinaire eſt d'un pié & demi: la premiere corde eſt la plus déliée, & ſe nomme *chanterelle*; les autres qui la ſuivent vont toujours en augmentant de groſſeur. Son accord eſt de quinte en quarte, c'eſt-à-dire que la quatrieme corde eſt à la quinte de la troiſieme, la troiſieme à la quarte de la ſeconde; & la ſeconde à la quinte de la chanterelle. On abaiſſe quelquefois la chanterelle d'un ton, afin qu'elle faſſe la quarte avec la troiſieme corde, ce qu'on appelle accorder à *corde avalée*; ſouvent auſſi l'on abaiſſe la chanterelle & la troiſieme corde d'une tierce: enfin cet inſtrument peut encore être monté à l'uniſſon; il étoit autrefois à la mode, & n'y eſt plus aujourd'hui.

La *mandore* n'eſt pas de l'invention des modernes, elle étoit fort d'uſage chez les anciens, qui l'appelloient πανδορον, πανδουρα, πανδουρις. Il en eſt parlé dans Athénée, dans Pollux, dans Heſychius, dans Nicomaque, dans Lampride, & quelques autres.

Suivant la deſcription que nous donne de la *mandore* ancienne le ſavant Perrault, elle étoit montée de quatre cordes, dont la chanterelle ſervant à jouer le ſujet, étoit pincée par le doigt index armé d'une plume, faiſant l'effet du plectrum. Pendant qu'on la pinçoit ainſi, les trois autres cordes, qui faiſoient l'octave remplie de ſa quinte, étoient frappées l'une après l'autre ſucceſſivement par le pouce. On tâchoit de faire enſorte que ces trois cordes, qui tenoient lieu d'autant de bourdons, s'accordaſſent avec les tons du ſujet, qui devoit être néanmoins dans le mode, ſur lequel étoit accordé le bourdon; c'eſt-à-dire que la chanterelle devoit être accordée, de maniere que les cadences principales & les dominantes tombaſſent ſur les bourdons que le pouce frappoit, ſuivant la cadence propre à l'air que l'on jouoit. On voit par-là que les anciens formoient une eſpece de ſymphonie, où entroient trois conſonnances; mais ils n'en demeurerent pas là, ils allerent juſqu'à faire uſage de quelques diſſonnances dans le concert, & de ce nombre ont été certainement la tierce & la ſixte. (*D. J.*)

MANDOUAVATTE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau de l'île de Madagaſcar, qui porte un fruit ſemblable à l'aveline.

MANDOUTS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) C'eſt une eſpece de ſerpent de l'île de Madagaſcar, qui eſt gros comme le bras ou comme la jambe d'un homme. On dit qu'il n'eſt point venimeux, & qu'il ſe nourrit de chauveſouris & de petits oiſeaux.

MANDRAGORE, *mandragora*, ſ. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche & profondément découpée. Il ſort du calice un piſtil qui pénétre juſqu'au-bas de la fleur; ce piſtil devient dans la ſuite un fruit mou, ordinairement rond, & dans lequel on trouve des ſemences qui ont le plus ſouvent la figure d'un rein. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante.

On pourroit preſque reconnoître les *mandragores*, même avant qu'elles ſoient en fleurs, à la groſſeur de leurs racines & à la grandeur de leurs feuilles rondes & puantes.

Les deux principales eſpeces de ce genre de plante ſont la *mandragore* blanche ou mâle, & la *mandragore* noire ou femelle, car il plaît aux Botaniſtes de parler ainſi.

La *mandragore mâle*, nommée par Bauhin, Tournefort, Ray, *mandragora fructu rotundo*, C. B. P. 169. J. R. H. 76. Ray *hiſt.* 668. n'a point de tige. Sa racine eſt épaiſſe, longue, quelquefois ſimple & unique, ſouvent partagée en deux, trois ou quatre parties. Elle eſt blanchâtre en-dehors, ou d'une couleur cendrée, ferrugineuſe, pâle en-dedans. Il ſort du ſommet de ſa racine, des feuilles longues d'environ une coudée, preſque larges d'une palme & demie, pointues des deux côtés, d'un verd foncé, fétides. On voit naître d'entre les feuilles pluſieurs pédicules longs de deux, trois ou quatre pouces. Ces pédicules portent chacun une fleur d'une ſeule piece, en cloche, diviſée en cinq parties, légérement velue, blanchâtre, un peu purpurine & fétide. Le calice eſt vélu, verd, partagé en cinq lanieres. Le piſtil perce la partie inférieure de la fleur, ſe change en un fruit de la figure & de la groſſeur d'une petite pomme, verd d'abord, enſuite jaunâtre, charnu, mol, d'une odeur forte & puante. Sa pulpe contient des graines blanches, arrondies, applaties, & preſque de la figure d'un rein.

La *mandragore femelle*, par Tournefort, J. R. H. 76. *mandragora flore ſub cæruleo, purpuraſcente*, a les feuilles ſemblables à celles de la *mandragore* mâle, mais plus étroites & plus noires. Ses fleurs ſont de couleur purpurine, tirant ſur le bleu: ſes fruits ſont plus pâles, plus petites, de la figure de ceux du ſorbier ou du poirier, mais d'une odeur auſſi forte que ceux de la *mandragore* mâle. Ses graines ſont plus petites & plus noires: ſa racine eſt longue, plus noirâtre en-dehors, blanchâtre en-dedans. L'une & l'autre *mandragore* viennent naturellement dans les pays chauds, en Italie, en Eſpagne, dans les forêts, à l'ombre & ſur le bord des fleuves.

On les trouve dans les jardins de médecine, où on les ſeme de graine, & leurs racines ſe conſervent ſaines, fortes & vigoureuſes pendant plus de cinquante ans: les

feuilles & l'écorce des racines de cette plante ſont de quelque uſage rare. (*D. J.*)

MANDRAGORE, (*Pharmac. & Mat. médic.*) les feuilles & les racines de *mandragore* répandent une odeur puante, *nauſéabonde*, & qui porte à la tête. On ne doit point les preſcrire intérieurement, quoique les auteurs de matiere médicale ne ſoient pas abſolument d'accord ſur leur qualité vénéneuſe; car le ſoupçon ſeul qu'on peut en avoir ſuffit pour les faire rejetter de l'ordre des remedes intérieurs, puiſque d'un autre côté la vertu narcotique fébrifuge & utérine qu'on lui a attribuée n'eſt pas évidente, & que nous ne manquons pas de remedes éprouvés qui poſſedent ces diverſes vertus. La propriété de purger par haut & par bas avec violence, quoique plus conſtatée, ſur-tout dans les racines, n'eſt pas un meilleur titre, puiſque rien n'eſt ſi commun que les remedes qui ont ces qualités.

Les feuilles & l'écorce de la racine de *mandragore* appliquées extérieurement paſſent pour émollientes, diſcuſſives & éminemment ſtupéfiantes, elles ſont recommandées par divers auteurs, pour réſoudre les tumeurs dures & skirrheuſes, & pour appaiſer la douleur des tumeurs inflammatoires, ſur-tout de l'éréſipele: dans ce dernier cas, on les fait ordinairement bouillir avec du lait; mais les Médecins prudens craignent l'application des remedes qui calment trop efficacement & trop ſoudainement la douleur, & qui peuvent opérer des réſolutions précipitées. *Voy.* REPERCUSSIF, STUPÉFIANT, TOPIQUE & INFLAMMATION.

L'application extérieure des feuilles, des racines & du ſuc de *mandragore* ſous forme de cataplaſme & de fomentation, ou mêlés avec d'autres ſubſtances plus ou moins analogues, telle que la ciguë, le tabac, &c. dans des onguens ou des emplâtres; leur application, di-je, ſous toutes ces formes eſt fort recommandée contre les obſtructions des viſceres, & ſur-tout contre les tumeurs dures de la rate.

On prépare auſſi une huile de *mandragore* par infuſion & par décoction, à laquelle on a attribué les mêmes vertus.

Le fruit de *mandragore*, dont on ne fait aucun uſage, a été regardé auſſi comme ayant la vertu d'aſſoupir & d'engourdir, ſoit par ſa pulpe, ſoit par ſes graines. Mais il a été démontré par des expériences, qu'on pouvoit manger des fruits de *mandragore* avec leur graine, ſans en éprouver le moindre aſſoupiſſement, ni aucune autre incommodité.

La *mandragore* entre dans les compoſitions ſuivantes de la pharmacopée de Paris; ſavoir, ſes feuilles dans le baume tranquille, dans l'onguent populeum, & l'écorce de ſa racine dans le *requies* de Nicolas Mirepſe.

Les fables que les anciens ont débitées ſur la *mandragore*, ſe ſont dès long-tems répandues chez le peuple; il ſait que la racine de *mandragore* produit des effets ſurprenans par ſa prétendue figure humaine, qu'elle procure ſur-tout la fécondité aux femmes; que les plus excellentes de ces racines ſont celles qui ſont arroſées de l'urine d'un pendu; qu'on ne peut les arracher ſans mourir; que, pour éviter ce malheur, on creuſe la terre tout autour de cette racine; qu'on y fixe une corde qui eſt attachée par ſon autre extrémité au cou d'un chien; que ce chien étant enſuite chaſſé, arrache la racine en s'enfuyant; qu'il ſuccombe à cette opération, & que l'heureux mortel qui ramaſſe alors cette racine, ne court plus le moindre danger, mais qu'il poſſede au contraire en elle un tréſor ineſtimable, un rempart invincible contre les maléfices, une ſource éternelle de bonheur, &c. On ne meurt point en arrachant la racine de *mandragore*; cette prétention ſeule a paru digne d'être examinée, & elle l'a été; les autres ſont trop miſérables, pour qu'elles méritent de faire naître le moindre doute.

MANDRALÆ, (*Géog. anc.*) peuple de l'Inde endeçà du Gange, & qui s'étendoient juſqu'à ce fleuve. Ptolomée leur donne pour capitale *Palibothra*.

MANDRE, ſ. f. *Mandra*, (*Hiſt. eccléſ. greq.*) les ſavans conviennent du ſens de ce mot qui, dans les écrivains eccléſiaſtiques ſur-tout de l'Egliſe d'Orient, ſignifie un *convent*, un *monaſtere*. Les Grecs modernes l'emploient dans cette ſignification, & on a formé de ce terme celui de *mandrite*, pour dire un *moine*. Dans la langue grecque, les gloſſaires appellent une *caverne*, une *grotte*, *μανδρα*. Les ſolitaires d'Orient ont anciennement logé dans les grottes. Le Carmel, le mont Liban, le mont Sinaï & la haute Egypte ſont pleines de grottes, qui ont ſervi de retraite à des ſolitaires. Ainſi le mot *mandre*, dans le ſens de *monaſtere*, convient aſſez à cette origine, & c'eſt vraiſſemblablement la véritable.

MANDRIA, (*Géog.*) petite île de l'Archipel, près de la côte de la Natolie. Elle eſt déſerte, & toute entourée de rochers entre l'île de Samos au ſeptentrion & celle de Calamo au midi, à 15 milles de celle de Palmoſo, anciennement Pathmos. (*D. J.*)

MANDRIN, ſ. m. (*Art méchaniq.*) inſtrument à l'uſage d'un grand nombre d'artiſans. *Voyez* les *articles ſuivans*, preſque par-tout il fait la fonction de moule ou modele, & a la forme d'une autre piece.

MANDRIN *de porte-mouchette*, *en terme d'Argenteur*, eſt un cercle de fer un peu ovale, ſoutenu ſur trois piés, traverſé en long par deux barres immobiles, & percés de pluſieurs trous pour recevoir deux autres traverſes qui s'approchent & s'éloignent autant qu'on veut, ſelon la longueur de la piece: ces traverſes y ſont attachées par d'autres petites parties qui y ſont viſſées; & deux eſpeces de petites machines auſſi retenues par des vis, arrêtent le porte-mouchette entr'elles & les traverſes. Il faut que tout *mandrin* d'argenteur ſoit toujours également chaud, ſans quoi l'argent ne prendroit pas. *Voyez Planche de l'Argenteur*.

MANDRIN, *à éguiere*, (*Argenteur.*) eſt une eſpece d'étau creux dans ſon intérieur, dont les Argenteurs ſe ſervent pour argenter les éguieres.

MANDRIN, *terme d'Artillerie*, eſpece de moule ou de petit cylindre de bois, dont on ſe ſert pour former les cartouches propres au fuſil. Les *mandrins* y doivent être parfaitement cylindriques, & avoir 7 à 8 pouces de longueur, & 6 lignes 3 quarts de diametre, ſuivant une ordonnance ſur les cartouches, donnée en 1738. Ils doivent être creuſés dans les deux bouts en cavité ſphérique, en ſorte que de quelque côté que l'on s'en ſerve, cette cavité puiſſe recevoir & embraſſer environ un tiers de la balle. (*Q*)

MANDRIN, *en terme de Chauderonnier*, c'eſt un long bâton de fer qui diminue proportionnellement, & ſur lequel on forme le tuyau d'un cor-de-chaſſe. *Voyez les Pl. du Chauderonnier*.

MANDRIN, *en terme de Doreur*, ſont des plateaux de bois de pluſieurs grandeurs, ſur leſquels on travaille les plus grandes pieces. Il n'eſt guere poſſible de leur donner une forme qui ſerve de modele. Ils la doivent au caprice, comme les pieces auxquelles ils ſervent. *Voyez dans nos Planches du Doreur les figures* qui repréſentent les *mandrins* néceſſaires pour tenir toutes les pieces d'une épée.

Il y a le *mandrin* de plaque; le coin pour faire ſerrer le *mandrin*.

Le poinçeau monté ſur ſon *mandrin*.

Le plaque d'épée montée ſur ſon *mandrin*.

Le coin dudit *mandrin*.

Le *mandrin* de corps, ſur lequel eſt monté un corps d'épée.

Le coin dudit *mandrin*.

MANDRIN *à boutons*, (*Doreur en feuilles.*) ſont des formes de boutons de cuivre montés ſur une branche de fer, ſur leſquelles on brunit les boutons. Il faut avoir ſoin de faire chauffer ces *mandrins* à chaque bouton que l'on brunit. *Voyez* BRUNIR.

MANDRIN, (*Fourbiſſeur.*) les Fourbiſſeurs appellent ainſi un outil qui leur ſert à ſoutenir, entr'ouvrir & travailler pluſieurs pieces de la garde de leurs épées & des fourreaux. Ils en ont de cinq ſortes, qui ſont le *mandrin* de plaque, le *mandrin* de garde, le *mandrin* de corps, le *mandrin* de branche & le *mandrin* de bout. Ce dernier ſert pour le bout du fourreau, & les quatre autres aux manœuvres. Tous ces outils ſont de fer. *Voyez* bloc de corps, bloc de plaque & *mandrin* de bout, *Planche du Fourbiſſeur & du Cizeleur-Damaſquineur*.

MANDRIN *de bout*, (*Fourbiſſeur.*) les Fourbiſſeurs ſe ſervent de deux morceaux de fer forgés, reſſemblant à des limes, mais qui ſont unis, qui ſont plus larges au milieu, & finiſſent un peu en diminuant, pour relever les boſſes des bouts des fourreaux d'épées & les viroles d'en-haut, & auſſi pour paſſer ſur les fourreaux quand ils ont peine à entrer ſur les lames; cela ſe fait en tenant ces deux morceaux de fer des deux mains, & mettant entre les deux la lame dans ſon fourreau, & faiſant gliſſer ces deux morceaux de fer de bas en-haut, cela preſſe le fourreau, & l'élargit tant ſoit peu. *Voyez* la *fig. Pl. du Fourbiſſeur*.

MANDRIN *de chapes*, *en terme de Fourbiſſeur*, eſt un fer triangulaire, dont les pans ſont arrondis, ſur lequel on dore ou l'on argente des chapes d'épées. *Voy.* CHAPES. *Voyez* les *fig. dans les Planches du Fourbiſſeur*.

MAN-

Mandrin *de corps*, *en terme de Fourbiſſeur*, eſt un morceau de fer quarré, recourbé & percé pour recevoir le bout de la branche qu'on dore ou qu'on argente deſſus. *Voyez Planche du Doreur.*

Mandrin, parmi les *Horlogers* ſignifie un outil dont ils ſe ſervent pour tourner certaines pieces; cet outil eſt monté ſur un arbre, tantôt on fait entrer la piece que l'on veut tourner ſur ſa circonférence, tantôt on l'appuie contre ſon plan: dans le premier cas, le *mandrin* doit être tourné parfaitement rond, & dans le ſecond parfaitement droit du côté où la piece s'appuie. *Voyez Pl. d'Horlog.*

Mandrins, ce ſont, *en terme d'Orfevre* en tabatieres, des maſſes de cuivre jaune de bois ou de fer, contournées différemment, ſur leſquelles on emboutit les tabatieres, en leur imprimant le contour & les moulures qui ſont modelées ſur ces *mandrins*. *Voyez les Planc. d'Orfév.*

Mandrin, outil de *Potier d'étain*, c'eſt un morceau de fer ordinairement quarré, dont la moitié entre dans l'arbre du tour, s'il eſt creux; & cette partie de *mandrin* eſt percée, ainſi que l'arbre, pour y pouvoir paſſer une clavette de fer qui tient le *mandrin* attaché à l'arbre, comme ſi c'étoit une ſeule piece. L'autre bout du *mandrin* qui ſort de l'arbre, ſert à faire les gaines des empreintes ou calibres, & c'eſt ſur ce bout qu'on les monte lorſqu'on veut tourner. *Voyez* Tourner l'étain.

A l'égard de la longueur & groſſeur du *mandrin*, il n'y a rien de déterminé pour cela, parce que la différence & la groſſeur des arbres de tour en fait la regle; mais communément il doit avoir environ ſept à huit lignes ſur chaque face en diminuant peu-à-peu juſqu'aux bouts, & cinq à ſix pouces de longueur en tout. *Voy. les Pl. de Potier d'étain.*

Mandrin, (*Serrurerie & Taillanderie.*) piece de fer ou d'acier un peu plus renflé dans ſon milieu qu'à ſes extrémités, ce qui lui donne la facilité d'entrer & de ſortir plus facilement, & en même tems de former un trou plus égal à celui qu'on demande. Ainſi ce *mandrin* eſt une eſpece de pointe ou d'inſtrument à percer ou à froid ou à chaud. Il y en a de différentes formes, ſelon le trou à percer. On ſe ſert du *mandrin* chaud, lorſqu'il eſt queſtion d'ouvrir pluſieurs trous ſur la longueur d'une barre, comme aux traverſes des grilles où les barreaux ſont compris dans l'épaiſſeur des traverſes. Il faut que le *mandrin* ſoit de la groſſeur des barreaux. On ſe ſert auſſi de *mandrin* à froid; celui-ci doit être d'acier trempé. On le chaſſe à force dans les trous faits à la lime, & il marque les endroits qu'il faut diminuer. On commence l'ouvrage ou l'ouverture au poinçon, & on l'acheve au *mandrin*. Le poinçon perce, le *mandrin* dirige en perfectionnant. *Voy. Pl. de Serrur.*

Mandrin, (*Tailland.*) eſpece de poinçon rond ou quarré, qu'on paſſe dans un trou qu'on a percé dans une eſpece de fer, lorſqu'il s'agit de finir ce trou, & de lui donner ſa grandeur juſte, & la forme convenable; c'eſt ainſi qu'on forme l'œil d'un marteau, d'une coignée, la douille d'une bêche. *Voyez Pl. de Taillandier.*

Mandrin, *en terme de Tabletier-Cornetier*, eſt un rouleau de bois uni & égal dans ſa circonférence, que l'on enfonce à force dans les cornets pour les redreſſer. *Voyez* Redresser. *V. Pl. du Tabl. Corn.*

Mandrin, (*Tourneur.*) eſt un morceau de bois de hêtre ou de poirier, ou autre qui puiſſe ſe couper net, qui ſert à monter l'ouvrage ſur le tour. *Voyez* Tour a' lunette.

MANDRERIE, ſ. f. (*Vannier.*) les Vanniers ſe ſervent de ce terme pour déſigner tous les ouvrages pleins, & d'oſier ſeulement, ſans lattes ou cerceaux.

MANDRISE, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont le bois eſt fort beau, il eſt marbré & violet dans le cœur; ſes feuilles ſont auſſi petites que celles de l'ébénier.

MANDSJADI, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre indien de Malabar, qui porte des ſiliques dont la fleur eſt pentapetale & en épi; ſes ſiliques contiennent des féves noueuſes & de couleur d'écarlate: cet arbre eſt un des plus grands des Indes; il ne donne du fruit qu'au bout de 20 ans, & ſubſiſte 200 ans. On emploie ſon bois à pluſieurs ouvrages domeſtiques, & l'on mange ſes féves bouillies, ou reduites en farine. *Voy.* Ray. (*D. J.*)

MANDUBIENS, les, (*Géog. anc.*) *Mandubii*, dans Céſar *de Bello gall. lib. VII. cap.* 68. ancien peuple de la Gaule; Aléſia étoit une de leurs villes. On ſait qu'Aléſia eſt Aliſe en Bourgogne, dans le Dueſmois, quartier qui eſt tout engagé dans le diocèſe de Langres, & qui dépend néanmoins du diocèſe d'Autun. (*D. J.*)

MANDUCATION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt l'action de manger: il eſt de peu d'uſage. *Voyez* Manger.

MANDUCUS, (*Littér.*) eſpece de marionette hideuſe; les Romains appellerent *manducus* certaines figures ou certains perſonnages qu'ils produiſoient à la comédie, ou dans d'autres jeux publics, pour faire rire les uns, & faire peur aux autres. L'origine du nom *manducus* vient de ce qu'on donnoit au perſonnage qui jouoit ce rôle, de grandes joues, une grande bouche ouverte, des dents longues & pointues, qu'il faiſoit craqueter à merveille. Les enfans, au rapport de Suétone, en étoient fort effrayés, & les meres leur en faiſoient un épouvantail. Les hommes n'ont jamais ſu ſe conduire eux-mêmes, ni conduire les autres par les lumieres de la raiſon, qui devroient ſeules être employées. (*D. J.*)

MANDURIA, (*Géog. anc.*) ville de la grande Grece, au pays des Salentins. Pline *liv. II. ch. ciij.* dit qu'il y avoit près de cette ville, un lac qui ne décroiſſoit ni n'augmentoit par les eaux qui tomboient, ou qui en ſortoient. Ce lac eſt encore reconnoiſſable à ſon ancien nom, on l'appelle *Andoria*; le nom moderne de *Manduria* eſt *Caſal-Nuovo*, ſelon Léandre. (*D. J.*)

MANE'AGE, ſ. m. (*Com. Mar.*) ſorte de travail de main des matelots, dont ils ne peuvent demander aucun ſalaire au marchand; tel eſt celui qui conſiſte à charger des planches, du mairrein & du poiſſon, tant verd que ſalé.

MANE'GE, ſ. m. (*Maréchall.*) art de dompter, de diſcipliner, & de travailler les chevaux. *V.* Cheval.

Le *manége*, pris dans toute ſon étendue, embraſſe tout ce qui concerne la figure, la couleur, l'âge, les tempéramens & les qualités des chevaux, leur pays reſpectif & leurs climats, la maniere de les nourrir & d'en multiplier l'eſpece, &c. les uſages auxquels ils ſont propres, ſoit la guerre, les haras, la ſelle ou le labour, & les moyens de les rendre propres à tous ces uſages. Il embraſſe auſſi la connoiſſance des défauts & des maladies des chevaux, des remedes qui leur conviennent, avec les diverſes opérations qui y ont rapport, comme écouer, châtrer, ferrer, ce qui eſt du reſſort du maréchal. *Voyez* Maréchal, Ecouer, Chatrer, Ferrer, &c.

Ce mot ſe dit de l'art de monter à cheval, ou de manier un cheval avec avantage, non-ſeulement dans les mouvemens ordinaires, mais particulierement dans les doſſes, airs, &c. *Voyez* Manier, Dosses, Airs, &c.

Manége par haut. C'eſt la façon de faire travailler les ſauteurs qui s'élevant plus haut que le terre-à-terre, manient à courbettes, à croupades, à ballotades. *V.* Courbettes, Croupades, Ballotades.

Manége de guerre, eſt le galop inégal, tantôt plus écouté, tantôt plus étendu, dans lequel le cheval change aiſément de main dans les occaſions où on en a beſoin.

MANEQUIN, ſ. m. (*Comm.*) ancienne meſure dont on ſe ſervoit autrefois en Angleterre; elle contenoit huit balles ou deux cuves, autres meſures angloiſes. Ces meſures étoient des eſpeces de paniers d'oſier: on ne ſait pas leurs réductions aux meſures modernes. *Dictionn. de Commerce.* (*G*)

Manequin *ou* Manne, (*Jardinage.*) eſt une eſpece de panier de gros oſier, fait à claire voie; ce peut être encore des paniers qui entourent les racines d'ifs, d'ormes, de tilleuls, & d'arbres à fruit, reſervés pour regarnir les places vuides d'un jardin.

La Quintinie veut que les arbres deſtinés aux eſpaliers ſoient un peu cachés dans les *manequins*, afin qu'ils ſuivent l'inclination que l'on donne aux autres plantes en eſpalier, & qu'ils approchent plus facilement de la muraille. Quant aux arbres de haute tige ou en buiſſon, ils ſeront plantés droits dans les *manequins*.

Ils doivent être ronds, faits d'un oſier très-verd, leur profondeur & grandeur ſeront proportionnés à la force des arbres.

Manequin, *en Peinture*, ſtatue ou modele de cire ou de bois, dont les parties ſont jointes de façon qu'on peut la mettre dans toutes les ſituations qu'on veut. Son principal uſage eſt de jetter & ajuſter des draperies: il y a des *manequins* de grandeur naturelle & au-deſſous. *Voyez dans nos Pl. de Deſſein un manéquin détaillé.*

MANES, ſ. m. (*Mythologie.*) divinités domeſtiques des anciens payens, & dont il paroît par leur mythologie qu'ils n'avoient pas des idées bien fixes, ce qu'on peut en recueillir de plus conſtaté, c'eſt que ſouvent ils les prenoient pour les ames ſéparées des corps, d'autres

fois pour les dieux infernaux, ou ſimplement comme les dieux ou les génies tutélaires des défunts.

Quelques anciens, au rapport de Servius, ont prétendu que les grands dieux céleſtes étoient les dieux des vivans, mais que les dieux du ſecond ordre, les *manes* en particulier, étoient les dieux des morts; qu'ils n'exerçoient leur empire que dans les ténebres de la nuit, auxquelles ils préſidoient, ce qui, ſuivant eux, a donné lieu d'appeller le matin *mane*.

Le mot de *manes* a auſſi été pris quelquefois pour les enfers en général, c'eſt-à-dire pour les lieux ſouterreins, où ſe devoient rendre les ames des hommes après leur mort, & d'où les bonnes étoient envoyées aux champs *Eliſéens*, & les méchantes au lieu des ſupplices appellé le *Tartare*.

C'eſt ainſi que Virgile dit:

Hæc manes veniet mihi fama ſub imos.

On a donné au mot de *manes* diverſes étymologies: les uns le font venir du mot latin *manare*, ſortir, découler, parce, diſent-ils, qu'ils occupent l'air qui eſt entre la terre & le cercle lunaire, d'où ils deſcendent pour venir tourmenter les hommes; mais ſi ce mot vient de *manare*, ne ſeroit-ce point plutôt parce que les payens croyoient que c'étoit par le canal des *manes* que découlent particulierement les biens ou les maux de la vie privée: d'autres le tirent du vieux mot latin *manus*, qui ſignifie *bon*, & ſuivant cette idée ils ne les conſiderent que comme des divinités bienfaiſantes qui s'intéreſſent au bonheur des humains, avec leſquels elles ont ſoutenu pendant leur vie des relations particulieres, comme leurs proches ou leurs amis. Un auteur allemand, prévenu en faveur de ſa langue, tire *manes* du vieux mot *mann*, homme, qu'il prétend être un mot des plus anciens, & qui vient de la langue étruſque. Or il dit que *manes* ſignifie des *hommes* par excellence, parce qu'il n'y a que les ames véritablement vertueuſes qui puiſſent eſpérer de devenir, après la mort de leurs corps, des eſpeces de divinités, capables de faire du bien aux amis de la vertu: mais la véritable étymologie du mot *manes* ſe trouve dans les langues orientales, & vient ſans doute de l'ancienne racine *moun*, d'où ſe ſont formés les mots chaldaïque & arabe, *moan*, *man*, hébreux, *figura*, *ſimilitudo*, *imago*, *phantaſma*, *idea*, *ſpecies intelligibilis*, *forma imaginis cujuſdam*, *dicitur enim de rebus*, *tam corporalibus quam ſpiritualibus*, *præſertim de Deo*. *Vide* Robert. *Theſ. ling. ſanctæ*. Ce ſont là tout autant de ſignifications analogues aux idées qu'on ſe formoit des *manes*, & aux diverſes opérations qu'on leur attribuoit.

De tous les anciens, Apulée eſt celui qui, dans ſon livre *de Deo Socratis*, nous parle le plus clairement de la doctrine des *manes*. „ L'eſprit de l'homme, dit-il, „ après être ſorti du corps devient une eſpece de démons, que les anciens Latins appelloient *lemures*; „ ceux d'entre les défunts qui étoient bons, & prenoient „ ſoin de leurs deſcendans, s'appelloient *lares familiares*; mais ceux qui étoient inquiets, turbulens & malfaiſans, qui épouvantoient les hommes par des apparitions nocturnes, s'appelloient *larvæ*, & lorſqu'il étoit „ incertain ce qu'étoit devenue l'ame d'un défunt, ſi „ elle avoit été faite *lar* ou *larva*, on l'appelloit *mane*,„ & quoiqu'ils ne deïfiaſſent pas tous les morts, cependant ils établiſſoient que toutes les ames des honnêtes gens devenoient autant d'eſpeces de dieux, c'eſt pourquoi on liſoit ſur les tombeaux ces trois lettres capitales D. M. S. qui ſignifioient *diis manibus ſacrum*. Je ne ſais où les compilateurs du célebre dictionnaire de Trévoux ont pris qu'à Rome il étoit défendu d'invoquer le *manes*; s'ils avoient conſulté Feſtus, il leur auroit appris que les augures même du peuple romain étoient chargés du ſoin de les invoquer, parce qu'on les regardoit comme des êtres bienfaiſans & les protecteurs des humains; il paroît même que ceux qui avoient de la dévotion pour les *manes*, & qui vouloient ſoutenir avec eux quelque commerce particulier, s'endormoient auprès des tombeaux des morts, afin d'avoir des ſonges prophétiques & des révélations par l'entremiſe des *manes*, ou des ames des défunts.

C'eſt ainſi qu'Hérodote, dans Melpomene, dit que les Naſamons, peuples d'Afrique, „ juroient par ceux „ qui avoient été juſtes & honnêtes gens, qu'ils devinoient en touchant leurs tombeaux, & qu'en s'approchant de leurs ſépulcres, après avoir fait quelques „ prieres ils s'endormoient, & étoient inſtruits en ſonge „ de ce qu'ils vouloient ſavoir „.

Nous verrons dans l'article de l'ob des Hébreux, ce qui regarde l'évocation des morts & leur prétendue apparition.

Au reſte, il paroît clairement par une multitude d'auteurs, que les payens attribuoient aux ames des défunts, des eſpeces de corps très-ſubtils de la nature de l'air, mais cependant organiſés, & capables des diverſes fonctions de la vie humaine, comme voir, parler, entendre, ſe communiquer, paſſer d'un lieu à un autre, &c. il ſemble même que ſans cette ſuppoſition nous ayons de la peine à nous tirer des grandes difficultés que l'on fait tous les jours contre les dogmes fondamentaux & conſolans de l'immortalité de l'ame, & de la reſurection des corps.

Chacun ſait que l'idée de corps, ou du-moins de figures particulieres unies aux intelligences céleſtes, à la divinité même, a été adoptée par ceux des chrétiens qu'on appelloit *Antropomorphytes*, parce qu'ils repréſentoient Dieu ſous la figure humaine. (1)

Nous ſommes redevables à cette erreur de je ne ſais combien de belles peintures du Pere-Eternel, qui ont immortaliſé le pinceau qui les a faites, décorent aujourd'hui pluſieurs autels, & ſervent à ſoutenir la foi & la piété des fideles, qui ſouvent ont beſoin de ce ſecours.

MANETS ou APPLETS, *terme de pêche*. *Voyez* MANQUEREAUX.

MANFALU, (*Géog.*) les voyageurs écrivent ce mot diverſement, les uns *Monſalu*, d'autres *Manfelou*, d'autres *Monſelout*, d'autres *Momfallot*, &c. Le ſieur Lucas dit que c'eſt une ville de conſéquence de la haute Egypte, ſituée près du Nil à l'oueſt; qu'elle eſt fermée de murs, que tous les baſars ſont couverts, c'eſt-à-dire toutes les rues; & que la plûpart des habitans y travaillent en toiles. On la donne pour-être la capitale d'un des vingt-quatre gouvernemens de l'Egypte, & la réſidence d'un bey. Le grand ſeigneur y tient des janiſſaires & des ſpahis en garniſon, pour empêcher les incurſions des Arabes. Elle eſt à cinq lieues au-deſſous de Siouth. *Long.* 49, 27, *lat.* 26, 50. (*D. J.*)

MANFREDONIA, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, au pié du mont Saint-Ange, avec un archevêché. Elle a été bâtie en 1256 par Mainfroi, bâtard de l'empereur Fréderic II. & s'eſt accrue des ruines de l'ancienne Siponte qui en étoit à un mille. Les Turcs la prirent en 1620, & l'abandonnerent après y avoir mis le feu. Elle eſt ſur le golfe de même nom, connu des Latins ſous le nom de *ſipontinus ſinus*, à 15 lieues N. de Cirenza, 20 N. O. de

(1) Ce n'eſt pas l'héréſie des Antropomorphites qui a donné lieu aux repréſentations du Pere éternel ſous la figure humaine: elles doivent leur origine au zele de l'Egliſe primitive, qui dès le commencement ſe ſervit pareillement de ces images ſenſibles, pour exciter & mieux imprimer dans l'eſprit du peuple la connoiſſance de Dieu, & de ſes attributs. Et ce fut Dieu lui même, qui enſeigna à l'Egliſe les moyens de l'exprimer, & repreſenter ſous ces mêmes figures, ſous leſquelles il avoit apparu à Adam, à Iſaïe, à Daniel, à Saint Jean l'Evangeliſte dans l'iſlé de Patmos, ſans parler des autres apparitions qu'il avoit fait à Abraham, à Moïſe, & aux autres Patriarches. Il arrive quelquefois que ces peintures produiſent dans l'eſprit du vulgaire des fauſſes idées, mais c'eſt aux Evêques & aux Curés de corriger ces abus, comme leur préſcrivit le Concile de Trente, qui reconnut l'utilité de ces repréſentations, & leur ancienneté dans l'Egliſe. Pour connoître leur avantage, on n'a qu'à voir les raiſons qui furent propoſées au ſécond concile de Nicée contre les Iconoclaſtes, & lire la lettre pleine d'erudition que Benoît XIV. écrivit à l'Evêque d'Auguſte, & l'Apologie que fit de cette même lettre l'illuſtre Muratori contre la critique qu'en avoit fait Vindheim. Le Pere abbé Trombelli des Chanoines du S. Sauveur dans la neuvieme diſſertation du grand ouvrage qu'il a fait *de cultu Sanctorum*: & Jean Philippe Effich dans une autre diſſertation *de eo quod licitum eſt circa picturam imaginum SS Trinitatis*, donnent pareillement des preuves ſolides de l'utilité, & du fruit qu'on retire de ces images de Dieu, & de la très-ſainte Trinité; ſur l'ancienneté deſquelles écrivent, Ciampini d'après les découvertes qu'il en fit dans les plus antiques Moſaïques de Rome, Boldetti d'après les obſervations qu'il en fit pareillement ſur les ſculptures des cimetieres des premiers Chrétiens, & Bonarroti qui en illuſtrant certains fragmens des anciennes vitres, y trouva Dieu repréſénté ſous la forme humaine, ou ſous la figure ſimbolique & materielle d'une main.

Les Antropomorphites étoient hérétiques, & comme tels ils étoient deteſtés de l'Egliſe dans le tems même qu'il étoit non-ſeulement permis, mais même pieux de faire ces images de Dieu, & de la Trinité. Croyant que Dieu avoit un corps, ils nioient ſon infinité, ſa ſpiritualité, & ſes autres attributs. La croyance des Catholiques eſt, & a toujours été que l'être ſuprême eſt un pur éſprit; mais pour rendre plus claire, & plus ſenſible aux yeux du peuple l'idée de ſes attributs, l'Egliſe a trouvé bon & à propos de les répréſenter ſous des figures matérielles & ſimboliques, qui puiſent leur ſource, non dans l'héréſie, mais dans l'écriture ſainte, & dans les témoignages authentiques qu'en ont laiſſé les plus grands Docteurs de l'Egliſe. (*A*)

O. de Bari, 40 N. E. de Naples. *Long.* 33, 35, *lat.* 41, 30. (*D. J.*)

MANGABA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbre du Breſil, qui ne ſe trouve qu'aux environs de la baie de tous les Saints. Il a l'écorce du hêtre & la feuille du frêne. Ses feuilles ſont toûjours vertes, & il ne s'en dépouille jamais. Il porte du fruit deux fois par année; ſes boutons ſont bons à manger, quand ils s'ouvrent il en ſort une fleur ſemblable au jaſmin, & qui ne lui cede point pour l'odeur. Le fruit eſt jaune & tacheté de noir, il renferme des pepins qui ſe mangent avec l'écorce; le goût en eſt charmant, & ce fruit eſt d'une facile digeſtion. Les Braſiliens en font une liqueur ſemblable à du vin. Ses feuilles & ſon fruit, avant d'être mûr, donnent une liqueur laiteuſe, amere & viſqueuſe.

MANGAIBA, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre du Breſil, prunifere, à fruit de figure arrondie, contenant un grand nombre de graines. Cet arbre très-beau fleurit au mois d'Août, & eſt chargé de fruits pendant neuf mois de l'année. Il ſe multiplie tellement qu'il remplit des forêts. Il eſt grand comme un de nos pruniers, & ſe cultive dans les terres graſſes. Ses feuilles ſont petites, oblongues, dures, rangées l'une vis-à-vis de l'autre, ſur une branche qui en porte pluſieurs. Elles ſont d'un beau verd, marquées dans leur longueur de pluſieurs ſillons paralleles, très-menus. Ses fleurs ſont petites, blanches, fort odorantes, & en étoile, comme celles du jaſmin. Son fruit eſt rond, reſſemblant à un abricot, de couleur dorée, mélangée de taches rouges. Il eſt couvert d'une peau fine, & contient une pulpe moëlleuſe, ſucculente, fondant dans la bouche, d'un goût délicieux, contenant cinq ou ſix petites graines jaunes. Il acheve ſa maturité après être tombé de l'arbre. Si on le cueille avant le tems, il a un goût ſtyptique, amer, & eſt aſtringent; mais quand il eſt mûr, il humecte, appaiſe l'ardeur de la fiévre, & lâche le ventre; *Voyez* Piſon, Marcgrave & Ray. (*D. J.*)

MANGALIS, ſ. m. (*Comm.*) petit poids des Indes orientales qui peſe environ cinq grains. On ne s'en ſert que pour peſer les diamans, les émeraudes & les autres pierreries ſe peſant par catis de trois grains chacun. Le *mangalis* eſt différent du *mangelin*, *Voyez ci-après* MANGELIN. *Dictionn. de Comm.* (*G*)

MANGALOR *ou* MANGUELOR, (*Géog.*) ville de l'Inde ſur la côte de Malabar, appartenant au roi de Banguel. *Long* 92, 45, *lat.* 13, 6, ſelon les PP. Thomas & Clava, jéſuites. (*D. J.*)

MANGANESE, MAGALAISE, MAGNE'SIE, MAGNE'SE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) *magneſia*, ſubſtance minérale aſſez ſemblable à l'aimant; elle eſt d'un gris noirâtre, compoſée à l'intérieur de ſtries comme l'antimoine, ſans que la maſſe totale ait une figure réguliere & déterminée. Wallerius en compte quatre eſpeces; ſavoir, 1°. la *mangane ſe* ou *magnéſie* compacte ou ſolide; la *manganeſe* ſtriée, la *manganeſe* par écailles, & la *manganeſe* dont les parties ſont cubiques. Quelques gens ont diſtingué la *manganeſe* en mâle & en femelle, mais la différence étoit uniquement fondée ſur le plus ou le moins de longueur des ſtries dont elle étoit compoſée.

Cette ſubſtance ſe trouve en Piémont; il s'en rencontre auſſi en Styrie, en Miſnie, en Bohème, en Siléſie, en Norwege & en Angleterre, *&c.* Quelques auteurs françois ſemblent avoir confondu la *manganeſe* avec le périgueux qui eſt une pierre noire; d'autres l'ont confondue avec le cobalt ou le ſaffre. Henckel & Wallerius ont cru que la *manganeſe* étoit une mine de fer qui en contenoit très-peu à la vérité; mais M. Pott a fait voir dans les *miſcellanea berolinenſia, année* 1740, que cette ſubſtance pure ne contient pas le moindre atôme de fer, & lorſqu'il s'y en trouve ce n'eſt qu'accidentellement, & ce métal n'eſt point eſſentiel à ſa compoſition. *Voyez* la *Lithogéognoſie, tome II. p.* 251.

Le plus grand uſage de la *manganeſe* ou *magnéſie* eſt dans les verreries; on s'en ſert pour nettoyer le verre, & le dégager de la couleur verte qui lui eſt très-ordinaire, voilà pourquoi on l'a quelquefois appellée le *ſavon du verre*. Mais pour que la *manganeſe* produiſe cet effet, il faut avoir grand ſoin de prendre un juſte milieu, & de n'en mêler ni trop, ni trop peu, à la fritte, c'eſt-à-dire, à la compoſition du verre; en effet, en en mettant trop, le verre deviendroit d'une couleur brune & enfumée, en en mettant trop peu, il ſeroit trop blanc; c'eſt de-là, ſuivant M. Henckel, que vient la différence qui ſe trouve entre le verre de Veniſe, qui eſt ordinairement noirâtre parce qu'on y fait entrer trop de *manganeſe*, & le verre de Bohème qui eſt blanc comme du cryſtal. Il faut auſſi obſerver de laiſſer le verre aſſez long-tems en fuſion, pour que la *manganeſe* ait le tems de le nettoyer & de le débarraſſer parfaitement de ſa verdeur. Avant que d'employer cette ſubſtance à cet uſage on aura ſoin de la calciner, ou de la griller parfaitement pour la dégager des matieres étrangeres qui pourroient nuire à la couleur du verre. En mêlant une certaine quantité de cette *manganeſe* grillée avec du verre, on pourra lui donner une couleur d'un très-beau rouge. Les potiers ſe ſervent auſſi de la *manganeſe* pour donner un vernis ou une couverte noire à leurs poteries.

Les Alchimiſtes, accoutumés à pervertir toutes les dénominations, ont donné le nom latin de *magneſia* à pluſieurs ſubſtances qui n'ont aucun rapport avec celle que l'on vient de décrire. C'eſt ainſi que Rulandus dit que la *magnéſie eſt la même choſe que la marcaſſite, qui ſe combine avec le mercure & qui forme avec lui une maſſe blanche & caſſante*; dans un autre endroit il dit que c'eſt la *matiere de la pierre philoſophale*, enfin il la confond avec le biſmuth. D'autres auteurs ont entendu par-là le mercure tant véritable que celui des métaux; d'autres ont déſigné ſous ce nom le *cobalt* & la *pyrite*, *Voyez* la *Pyrithologie, ch. ij.*

Il ne faut point confondre la ſubſtance dont il s'agit ici avec celle que les Chimiſtes appellent *magneſia* ou *magnéſie blanche*, qui eſt un produit de l'art. *Voy.* MAGNÉSIE. (—)

MANGARZAHOC, ſ. m, (*Hiſt. nat.*) grand animal quadrupede de l'île de Madagaſcar, que l'on regarde comme un onagre ou âne ſauvage, & qui ſait braire comme lui.

MANGAS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) fruit des Indes orientales, qui eſt très-commun dans l'île de Java. Son goût ſurpaſſe celui de nos meilleures pêches; l'arbre qui le produit reſſemble à un noyer, mais dont les branches ſont peu touffues & chargées de feuilles. Ce fruit eſt oblong, d'un verd jaunâtre, tirant quelquefois ſur le rouge; il renferme un noyau très-amer, mais qui rôti ſur les charbons, ou confit dans du ſucre perd ſon amertume; on vante ſa vertu contre le flux de ſang & contre les vers. Il y a encore une eſpece de *mangas*, que l'on regarde comme un poiſon très-ſubtil.

MANGASEJA, (*Géog.*) Le Brun écrit *Mungaſeja*; ville de l'empire ruſſien dans la partie ſeptentrionale de la Sibérie, dans la province de Jeniſcéa, ſur la droite de la riviere de Jeniſcéa vers le cercle polaire, au 105 degré de *longitude*. (*D. J.*)

MANGELIN, ſ. m. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert pour peſer les diamans aux mines de Raolconda & de Gani, autrement *Coulours*. Le *mangelin* de ces deux mines peſe un carat ou trois quarts de carat, c'eſt-à-dire, ſept grains. Il y a auſſi dans les royaumes de Golconda & de Viſapour des *mangelins* qui peſent un carat & trois huitiemes de carat. Les *mangelins* de Goa dont ſe ſervent les Portugais, ne peſent que cinq grains. On les nomme plus ordinairement *mangalis*. *Voy.* MANGALIS. *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

MANGEOIRE *ou* CRECHE, ſ. f. (*Maréchallerie*) auge des chevaux qui eſt appliquée ſous le ratelier, où l'on met l'avoine, le ſon, ou autre choſe qu'on leur donne à manger. On met des anneaux de fer de diſtance en diſtance au-devant ou à la devanture de la *mangeoire* en-dehors, dont les uns ſervent à attacher les longes du licou de chaque cheval, & les autres à arrêter les cordes d'un bout des barres qui ſéparent les chevaux les uns des autres. *Devanture de mangeoire*, c'eſt l'élévation ou bord de la *mangeoire* du côté du poitrail des chevaux. *Enfonçure de la mangeoire*, eſt le creux ou le canal de la *mangeoire*, dans lequel on met le ſon, l'avoine, *&c.*

MANGER, verbe *ou* ſ. m. (*Méd. Diete.*) ſe dit de l'action de prendre des alimens ſolides pour ſe nourrir; cette action ſe fait par l'intruſion dans la bouche, ſuivie de la maſtication, de la déglutition & de la digeſtion.

On ne peut pas dire que ce ſoit *manger*, que de prendre par la bouche & d'avaler même des matieres qui ne ſont pas ſuſceptibles d'être digérées: ainſi ce n'eſt qu'improprement qu'on peut dire de quelqu'un, qu'il *mange* de la terre, de la craie, des pierres, du charbon, *&c.* parce que ces différentes matieres ne peuvent être priſes comme aliment: il n'y a que celles qui ſont alibiles, qui ſoient la matiere du *manger*, comme les fluides convenables ſont celle du boire: quoiqu'on diſe auſſi très-improprement que l'on boit du ſang, de l'urine, *&c.* c'eſt, dans l'un & l'autre cas, pour exprimer que l'on prend ces différentes choſes par la bouche, & que l'on les avale par le même méchaniſme qui ſert à *manger* & à boire.

à boire. *Voyez* ALIMENT, NOURRITURE, MASTICATION, DÉGLUTITION, DIGESTION.

Le *manger* & le boire ſont une des ſix choſes qu'on appelle, dans les écoles, *non-naturelles*. *Voyez* NON-NATURELLES, *choſes*, HYGIENE, RÉGIME.

MANGER, (*Marine.*) Ce terme n'eſt en uſage qu'au paſſif. On dit *être mangé par la mer*, pour dire que la mer étant extrèmement agitée entre par les hauts du vaiſſeau, ſans qu'on puiſſe s'en garantir.

Manger du ſable: avoir *mangé* du ſable. Cela ſe dit du timonnier qui, étant au gouvernail, a ſecoué le ſable de l'horloge pour le faire paſſer plus promptement, ou qui a tourné le ſablier trop-tôt & avant que tout le ſable ſoit paſſé.

MANGERA, (*Géog.*) petite île de la mer du Sud, entre les terres baſſes du golfe d'Anapalla & la pointe de Caſwina; on lui donne environ deux lieues de circuit; elle n'a qu'un bourg habité par des Indiens. (*D. J.*)

MANGEUR DE FOURMIS, *Pl. VI. fig.* 3. (*Hiſt. nat.*) *voyez* FOURMILLIER. M. Briſſon diſtingue quatre eſpeces de *fourmillier*. 1°. Le *fourmillier* à la deſcription duquel nous renvoyons, & qu'il appelle *fourmillier tamanoir*, *voyez* FOURMILLIER. 2°. Le *fourmillier tamandua-i* qui eſt plus petit de moitié que le *fourmillier tamanoir*; ſa queue eſt preſque raſe, la tête, les jambes, les piés, la queue & toute la partie antérieure du corps ſont de couleur de paille; la partie poſtérieure a une couleur brune, rouſſâtre, qui couvre la poitrine tranſverſalement, qui paſſe ſur les côtés & s'étend juſque ſur le dos: cet animal ſe trouve dans la Guyane & au Breſil. 3°. Le *fourmillier à longues oreilles*; il a trois doigts aux piés de devant & un à ceux de derriere. L'ongle du doigt du milieu des piés de devant eſt beaucoup plus long que les autres; les oreilles ſont longues & pendantes; le corps eſt couvert de longs poils d'un châtain clair en-deſſus, & d'un brun plus foncé en-deſſous: ce *fourmillier* eſt dans les Indes occidentales. 4°. Le *petit fourmillier*; il n'a qu'environ quinze pouces de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à l'extrémité de la queue qui eſt plus longue que le corps & la tête. Il n'a que deux doigts aux piés de devant & quatre à ceux de derriere; l'ongle extérieur des piés de devant eſt très-grand. Le poil eſt doux comme de la ſoie, & de couleur jaunâtre mêlée de gris. Cet animal ſe trouve dans la Guyane. *Voyez le regne animal*, &c. *pag.* 25 *& ſuiv.* *Voyez* QUADRUPEDE.

MANGEUR DE FEU, (*Hiſt. mod.*) Nous avons une grande quantité de charlatans qui ont excité l'attention & l'étonnement du public en mangeant du feu, en marchant dans le feu, en ſe lavant les mains avec du plomb fondu, *&c.*

Le plus célebre eſt un anglois nommé Richardſon, dont la réputation s'eſt étendue au loin. Son ſecret, qui eſt rapporté dans le *journal des Savans de l'année* 1680, conſiſtoit en un peu d'eſprit de ſoufre pur dont il ſe frottoit les mains & les parties qui étoient deſtinées à toucher le feu; cet eſprit de ſoufre brûlant l'épiderme, endurciſſoit la peau & la rendoit capable de réſiſter à l'action du feu.

A la vérité ce ſecret n'eſt pas nouveau. Ambroiſe Paré nous aſſure qu'il a éprouvé par lui-même qu'après s'être lavé les mains dans ſa propre urine ou avec de l'onguent d'or, on peut en ſureté les laver avec du plomb fondu.

Il ajoute qu'en ſe lavant les mains avec le jus d'oignon, on peut porter deſſus une pelle rouge, tandis qu'elle fait diſtiller du lard.

MANGEURES, ſ. f. (*Vénerie.*) ce ſont les pâtures des loups & ſangliers.

MANGI, (*Géog.*) contrée de l'Aſie à l'extrémité orientale du continent. Marco Polo, vénitien, nous donne une idée charmante de ſes habitans. Le *Mangi* eſt la partie méridionale de la Chine, comme le Cathai eſt la partie ſeptentrionale. (*D. J.*)

MANGLE, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante a fleur monopétale en forme d'entonnoir, tubulée & profondement découpée, de même que le calice, duquel ſort le piſtil qui eſt attaché à la partie inférieure de la fleur comme un clou, & qui devient dans la ſuite un fruit charnu en forme de poire renverſée, d'où il ſort une ſemence reſſemblant à un fuſeau. La tête de cette ſemence eſt renfermée dans le fruit & couverte d'une coëffe charnue. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

C'eſt un arbre très-commun ſur les rivages de la mer ſituée ſous la zone torride, principalement le long des côtes de la nouvelle Eſpagne en Amérique & aux îles Antilles. On en compte de trois ſortes; ſavoir le blanc, le rouge & le noir; qu'on nomme auſſi *palétuvier*; c'eſt de ce dernier dont on parlera, les deux autres pouvant être regardés comme des eſpeces différentes, tant par la figure que par la qualité de leur bois, & même par leurs propriétés. *Voyez* les *articles* MAHOTS & RAISINIER.

Le *mangle* ou palétuvier ne croît jamais que dans les marécages du bord de la mer, & preſque toujours vers l'embouchure des rivieres. Ses feuilles ſont oblongues, fort unies, liſſes & d'un verd gai; ſon bois eſt dur, peſant, aſſez liant, ayant les fibres longues & ſerrées: il eſt rare de le trouver roulé ou vicié. Sa couleur eſt d'un brun un peu rougeâtre: le grain en eſt fin & fort égal. Cet arbre ne s'éleve guère au-deſſus de 25 piés, & ſon diametre n'excede pas ordinairement 15 à 20 pouces; il eſt couvert d'une peau médiocrement épaiſſe, très-unie, ſouple & d'une couleur griſe tirant ſur le brun; ſes branches ſont flexibles; elles s'étendent autour de l'arbre & pouſſent une multitude de jets aſſez droits, ſe dirigeant vers le bas en continuant de croître juſqu'à ce qu'ils aient atteint le fond de la mer ou du marais, où ils produiſent un grand nombre de groſſes racines qui s'élevent de pluſieurs piés au-deſſus de la ſurface de l'eau, s'entremêlent les unes dans les autres, ſe recourbent en arc vers le fond, & pouſſent de nouvelles tiges & de nouveaux jets qui par ſucceſſion de tems continuent ainſi à ſe provigner de telle ſorte, qu'un ſeul arbre forme une eſpece de forêt fort épaiſſe qui s'étend quelquefois à cinq & ſix cens pas dans la mer: ces endroits ſont toujours remplis d'une prodigieuſe quantité de bigailles, c'eſt ainſi que les habitans du pays nomment en général toutes les différentes eſpeces de petites mouches paraſites qui rendent le voiſinage des manglards & des mahotieres preſqu'inhabitable. *Voyez* MARINGOIN, VARREUX & MOUSTIQUES.

Les racines & les branches qui baignent dans la mer ſont chargées d'une multitude innombrable de petites huîtres vertes qui n'excedent guère la grandeur des moules ordinaires: leurs écailles ſont baroques, inégales, difficiles à ouvrir, mais l'intérieur eſt très-délicat & d'un goût exquis.

Quoique le *mangle* ne vienne jamais bien gros, ſon bois pourroit cependant être employé à différens ouvrages; il eſt franc, ſans nœuds ni gerçures; il ſe travaille très-bien ſans s'éclater, & il ſe conſerve dans l'eau. On en fait quelquefois des courbes & des membrures pour des petites barques & des canots. *M. LE ROMAIN.*

MANGONNEAU, ſ. m. (*Art. milit.*) vieux mot qui ſe diſoit autrefois des traits & des pierres qui ſe jettoient dans les villes aſſiégées par le moyen des baliſtes & des catapultes, avant l'invention de la poudre. Ce mot s'appliquoit tant à la machine qu'aux pierres qui étoient lancées par ſon moyen.

„ On voit, dit le P. Daniel, *dans l'hiſtoire de la*
„ *milice françoiſe*, les *mangonneaux* mis en uſage ſur la
„ fin du regne de Charles V. cinquante ans après qu'on
„ eut commencé à ſe ſervir du canon en France. On
„ les voit encore bien avant dans le regne de Charles
„ VI. où avec les bombardes ou canons, il eſt fait
„ mention de ces autres machines ſous le nom d'*engins*,
„ Les engins & bombardes, dit Jean Juvenal des Ur-
„ ſins en parlant du ſiége de Ham que le ſire Bernard
„ d'Albret défendoit contre Jean duc de Bourgogne,
„ *furent aſſis & tiroient bien chaudement. On jettoit*,
„ dit-il plus bas, *dans la ville de Bourges*, *par le moyen*
„ *des engins*, *groſſes pierres qui faiſoient beaucoup de*
„ *mal aux habitans* „.

MANGOREIRA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbriſſeau des Indes orientales qui ne ſe trouve que dans l'Indouſtan. C'eſt une eſpece de jaſſemin dont les fleurs ſont blanches, on les nomme *mangorins:* leur odeur eſt plus douce que celle du jaſſemin, qui d'ailleurs n'a que ſix feuilles, tandis que les *mangorins* en ont plus de cinquante.

MANGOUSTAN, ſ. m. (*Bot. exot.*) arbre pomifere des îles Moluques, mais qu'on a tranſporté dans celle de Java, & dont on cultive auſſi quelques piés à Malacca, à Siam, aux Manilles & ailleurs. Il a la touffe ſi belle, ſi réguliere, ſi égale, qu'on le regarde actuellement à Batavia comme le plus propre à décorer un jardin. Il eſt vraiſſemblable que s'il pouvoit vivre dans nos climats, il ne tarderoit pas à y paroître & à y détrôner les maronniers d'inde: ſon ſuccès ſeroit preſqu'aſſuré par la ſeule bonté de ſon fruit, qui eſt agréable, ſain, humectant & rafraîchiſſant; enfin ſon ecorce a les mêmes vertus que celle de la grenade: elle eſt très-reſſerrante, & l'on pourroit l'employer à tanner les cuirs.

Tout concourt donc à rendre ici quelques honneurs à cet arbre étranger, en le décrivant de notre mieux.

C'eſt un arbre grand, gros, touffu & branchu; ſes feuilles ſont longues de ſix à ſept pouces, larges de deux, d'un beau verd; elles ſont coupées par diverſes nervures, dont les unes font un double rang, qui partant de la queue vont par les bords ſe réunir à la pointe, tandis que d'autres ſe rendent du milieu aux extrémités.

La fleur eſt compoſée de quatre petits pétales verds aſſez épais, & arrondis par l'extrémité; ils ne tombent point; mais quand ils viennent à s'ouvrir, ils découvrent les premiers rudimens du fruit qui commence à ſe former, lui reſtent toujours attachés par le bas, & lui ſervent comme de ſoutien.

Ce fruit s'appelle *mangouſtan* ainſi que l'arbre, & même les voyageurs qui ne ſont pas botaniſtes n'entendent que le fruit ſous ce nom. Il eſt parfaitement rond & gros comme une orange; ſon écorce eſt griſe & quelquefois d'un verd obſcur ſemblable à celle de la grenade, un peu amere, épaiſſe d'une ligne, rouge en-dedans, jaſpée & ſillonnée de filets jaunes. Elle eſt couronnée de petits rayons qui viennent ſe rencontrer enſemble & ſe terminer en pointe.

La chair ou pulpe du fruit eſt blanche, tendre, aſſez ſemblable à celle de l'orange, d'un goût doux fort agréable, & approchant de celui des framboiſes. Elle eſt compoſée de pluſieurs lobes qu'on peut ſéparer les uns des autres comme ceux des oranges, quoiqu'ils ne ſoient pas enveloppés de pellicules. Il y a autant de lobes que de rayons à la couronne, ordinairement ſix ou ſept.

On trouve dans les gros *mangouſtans* parfaitement mûrs, une amande verte en-dehors & blanche en-dedans, aſſez inſipide, ce qui fait qu'on la rejette ordinairement ſans la manger; mais dans les petits *mangouſtans* qui ne ſont pas bien murs, cette amande n'eſt qu'un germe fort tendre qui ſe mange avec le reſte.

Ce fruit eſt très-eſtimé, parce qui eſt délicat, agréable au goût, plein de ſuc, & qu'il raffraîchit. Les européens qui ne ſont pas faits à l'odeur du durion, donnent au *mangouſtan* le premier rang parmi les fruits des Indes. On fait de la décoction de ſon écorce une tiſane aſtringente qu'on preſcrit pour arrêter le cours de ventre.

Il y a une eſpece de *mangouſtan* ſauvage d'Amérique que les Portugais appellent *mato*, moins beau que le vrai *mangouſtan*, & dont le fruit n'eſt pas bon à manger. (*D. J.*)

MANGOUSTE, *ichneumon*, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede qui a, depuis le bout du muſeau juſqu'à l'origine de la queue, un pié neuf pouces de longueur, celle de la queue eſt d'un pié & demi. La *mangouſte* a les jambes de derriere un peu plus longues que celles de devant, les oreilles très-courtes, larges & arrondies, la queue groſſe à ſon origine & terminée en pointe. Le ventre eſt d'un roux jaunâtre, tout le reſte du corps a des poils variés de noirâtre & de blanchâtre. On trouve cet animal en Egypte. *Voyez le regne animal* de M. Briſſon. La *mangouſte* eſt fort agile & ſi courageuſe, qu'elle ne craint pas de ſe battre contre un grand chien; elle a le muſeau ſi effilé, qu'elle ne peut pas mordre les corps un peu gros. Elle ſe nourrit de limaces, de lézards, de caméléons, de ſerpens, de grenouilles, de rats, *&c.* & elle recherche par préférence les poules & les pouſſins. On l'apprivoiſe & on la garde dans les maiſons comme un chat. Les Egyptiens lui donnent le nom de *rat de Pharaon*. Rai. *ſynop. anim. quadr.* *Voyez* QUADRUPEDE.

MANGRESIA, (*Géog.*) ville de Turquie en Natolie, dans l'Aidia-ili, ſur le Madre, au pié des montagnes, à 70 milles de Smyrne. C'eſt la Magnéſie du Méandre des anciens. (*D. J.*)

MANGUE, ſ. m. (*Bot. exot.*) arbre étranger nommé *mangas*, *ſive amba* par J. B. 173. *arbor magnifera* de Bontius 95. Jouſ. *dendre* 72. *mar*, ſive *mau* H. M. 4. 1. tab. 1. 2. *manga indica*, *fructu magno*, *retiformi* Ray, H. 1. 1550. Commel *flor. mal.* 1. 170.

On diſtingue le *mangue* cultivé & le ſauvage.

Le *mangue cultivé* eſt un grand arbre de 40 piés de haut, & de 18 ou 20 piés de diametre, étendant ſes branches au loin à la ronde, toujours verd, & portant du fruit deux fois par an, depuis ſix ou ſept ans juſqu'à cent. On le multiplie, ſoit en greffant, ſoit en le ſemant, dans le Malabar, à Goa, à Bengale, à Pégu, & dans pluſieurs autres contrées des Indes orientales. Son fruit eſt d'une figure ronde, oblongue, plate, tant ſoit peu recourbé ou creuſé par les côtés, fait en forme de rein, plus gros qu'un œuf d'oie, poli, luiſant, d'abord verd, marqueté de blanc, tirant enſuite ſur le jaune, enfin d'une couleur d'or. Sa pulpe eſt jaunâtre & ſucculente, aſſez ſemblable à celle de la pêche ou plûtôt de la prune, d'abord acide, enſuite aigre, douce & agréable au goût. Elle contient un noyau oblong, comprimé, lanugineux, dur, ténace quoique mince, & renfermant une amande calleuſe, oblongue, aſſez ſemblable au fruit qui porte parmi nous le même nom, de la même groſſeur, & d'un goût tant ſoit peu amer & aſſez agréable.

Il y a différentes ſortes de ce fruit, comme nous avons différentes pommes & poires; il ſe diverſifie ſelon les contrées d'où il vient. L'eſpece qui eſt ſans noyau & qui eſt très-agréable au palais, paſſe pour un caprice de la nature ou pour un fruit qui dégénere. On le coupe par morceaux, & on le mange crud ou macéré dans du vin; on le conſerve auſſi confit. Les Indiens l'ouvrent quelquefois avec un couteau & le rempliſſent de gingembre nouveau, d'ail, de moutarde & de ſel, pour le manger avec du riz ou comme des olives dans leur ſaumure.

Le *mangue ſauvage* eſt plus petit que le domeſtique: ſes feuilles ſont plus courtes & plus épaiſſes; ſon fruit eſt gros comme un coing, de couleur verte & reſplendiſſante, peu charnu, empreint d'un ſuc laiteux & venimeux. Son noyau eſt fort gros & dur. Les Portugais appellent ce fruit *mangas bravas*. (*D. J.*)

MANGUERA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales qui eſt de la hauteur d'un grand poirier, mais ſes feuilles ſont plus grandes & plus minces. Son fruit eſt verd à l'extérieur, ſa chair eſt d'un blanc jaunâtre; il eſt fort peſant & ſuſpendu par une queue très-longue: on l'appelle *mangue* ou *mangoué*. Tous les voyageurs diſent que ſon goût eſt délicieux. Le tems de ſa maturité eſt dans le mois d'Avril, de Mai & de Juin. On le cueille verd pour le laiſſer mûrir dans les maiſons. On le confit, ſoit dans du ſucre, ſoit dans du vinaigre; on fait, avec celui qui a été confit de la derniere façon, des ſalades que l'on nomme *achar*.

MANHATAM, (*Géog.*) les François diſent *Manhate*; île de l'Amérique ſeptentrionale, ſur la côte de la nouvelle Yorck, entre l'île Longue & le continent, à l'embouchure de la riviere Hudſon, qui a pris ſon nom de Hudſon, navigateur anglois, qui la découvrit en 1609.

MANHARTZBERG, (*Géog.*) contrée d'Allemagne entre la haute Autriche, la Bohème, la Hongrie & le Danube. C'eſt la partie ſeptentrionale de la baſſe Autriche.

MANHEIM, (*Géog.*) en latin moderne *Manhemium*, ville d'Allemagne dans le bas Palatinat, avec une citadelle & un palais où l'électeur Palatin fait ſouvent ſa réſidence. Les François la prirent en 1688 & en démolirent les fortifications, mais on les a relevées. *Manheim* eſt au confluent du Necker & du Rhin, à 4 lieues N. E. de Spire, 3 O. d'Heidelberg. *Long.* 26. 8. *lat.* 49. 25. (*D. J.*)

MANI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) titre qu'on donne dans le royaume de Loango en Afrique à tous les grands officiers, aux gouverneurs & aux miniſtres du roi. Le *mani-bomma* eſt le grand amiral; le *mani-mambo* eſt le général en chef & gouverneur d'une province; le *mani-beloor* eſt le chef ou le ſurintendant des ſorciers & devins; le *mani-bellulo* eſt une eſpece de ſouverain indépendant; le *mani canga* eſt le chef des prêtres; le *mani-matta* eſt le capitaine des gardes du roi, *&c.*

MANI, (*Géog.*) ce mot dans la baſſe Guinée veut dire *le ſeigneur*, *le roi de Congo*. Quelques auteurs, faute de ſavoir la ſignification du mot *mani*, ont fait du Congo & du *Manicongo* deux états de la baſſe Guinée différens l'un de l'autre. (*D. J.*)

MANIA, ſ. f. (*Mythol.*) divinité romaine. Elle paſſoit pour la mere des dieux lares, qui préſidoient aux carrefours, *lares compitalitii*. On lui offroit le jour de ſa fête, qui étoit le même qui celui de ſes enfans, des figures de laine, en pareil nombre qu'il y avoit de perſonnes dans chaque famille; on la prioit de s'en contenter, & d'épargner les perſonnes qui lui rendoient cet hommage. (*D. J.*)

MANIA, (*Géog. anc.*) ville de la Parthie, ſelon Pline. Le P. Hardouin croit que ce peut être la Zania de Ptolomée ou la Genonia d'Ammien Marcellin.

MANJA, ſ. m. (*Com.*) poids d'uſage en quelques endroits de la Perſe, mais ſur-tout dans le Servant & aux environs de Tauris. Il peſe douze livres un peu legeres. C'eſt au *manja* que ſe vend le pugnas, racine propre à la teinture.

MANIABLE, adj. (*Gram. & art. méchan.*) qui ſe manie facilement, ou qui ſe prête facilement à l'action de la main. On dit d'un drap qu'il eſt doux, & ma-

maniable; d'un cuir ou d'une peau bien travaillée, qu'elle eſt *maniable*; d'un fer, lorſqu'il eſt refroidi, qu'il eſt *maniable*: alors *maniable* a une acception différente: il déſigne qu'on peut toucher ſans ſe bleſſer. *Maniable* ſe prend auſſi au moral, & l'on dit d'un homme d'une humeur difficile, qu'il n'eſt pas *maniable*.

MANJAPUMERAM, ſ. m. (*Bot. exot.*) grand arbre des Indes occidentales, que nous ne connoiſſons que par le nom qu'on lui donne dans les pays. Ses fleurs ſont d'un blanc d'eau, & ont l'odeur du miel. On la recueille ſoigneuſement, & on en fait une eau diſtillée pour les maux des yeux. (*D. J.*)

MANIAQUE, ſ. m. (*Gram.*) qui eſt attaqué de manie. *Voyez l'article* MANIE.

MANIBELOUR, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne dans le royaume de Loango en Afrique au premier miniſtre du royaume, qui exerce un pouvoir abſolu, & que les peuples ont droit d'élire ſans le conſentement du roi.

MANICA, (*Géog.*) contrée d'Afrique dans la Cafrerie. Il y a royaume, riviere, ville & mines de ce nom. La riviere eſt la même que celle de Laurent Marquez. Elle a ſa ſource dans les montagnes de Lupata, vers les 42. 30. *de longit.* & par le 20. *de lat.* méridionale; elle ſe perd dans un petit golfe, qui forme l'île d'Inhaqua. Le royaume s'étend à l'orient & au nord de cette riviere. Le roi du pays s'appelle Chicanga. *Manica* ou *Magnica* eſt ſa ville capitale, & la ſeule qu'on connoît. Au midi de cette ville ſont des mines d'or, connues ſous le nom de *mines de Manica*. (*D. J.*)

MANICABO, (*Géog.*) ville des Indes, ſur la côte occidentale de l'île de Sumatra, entre Priaman au nord, & Indrapoura au midi. Il croît aux environs beaucoup de poivre. *Latit. méridion.* 2. (*D. J.*)

MANICHEÏSME, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ. Métaph.*) Le *Manichéiſme* eſt une ſecte d'hérétiques, fondée par un certain Manès, perſe de nation, & de fort baſſe naiſſance. Il puiſa la plûpart de ſes dogmes dans les livres d'un arabe nommé Scythion. Cette ſecte commença au troiſieme ſiecle, s'établit en pluſieurs provinces, & ſubſiſta fort long-tems. Son foible ne conſiſtoit pas tant dans le dogme des deux principes, l'un bon & l'autre méchant, que dans les explications particulieres qu'elle en donnoit, & dans les conſéquences pratiques qu'elle en tiroit. Vous pourrez le voir dans l'*hiſtoire eccléſiaſtique* de M. l'abbé Fleuri, & dans le *dictionnaire* de Bayle, l'article des *Manichéens*, & dans l'*hiſtoire des variations* de M. de Meaux.

Le dogme des deux principes eſt beaucoup plus ancien que Manès. Les Gnoſtiques, les Cerdoniens, les Marcionites & pluſieurs autres ſectaires le firent entrer dans le Chriſtianiſme, avant que Manès fît parler de lui. Ils n'en furent pas même les premiers auteurs; il faut remonter dans la plus haute antiquité du paganiſme, pour en découvrir l'origine. Si l'on s'en rapporte à Plutarque, ce dogme étoit très-ancien. Il ſe communiqua bientôt à toutes les nations du monde, & s'imprima dans les cœurs ſi profondément, que rien ne put l'en détacher. Prieres, ſacrifices, cérémonies, détails publics & ſecrets de religion, tout fut marqué à ce coin parmi les barbares & les grecs. Il paroît que Plutarque lui donne trop d'étendue. Il eſt bien vrai que les payens ont reconnu & honoré des dieux malfaiſans, mais ils enſeignoient auſſi que le même dieu qui répandoit quelquefois ſes biens ſur un peuple, l'affligeoit quelque tems après, pour ſe venger de quelque offenſe. Pour peu qu'on liſe les auteurs grecs, on connoît cela manifeſtement. Diſons la même choſe de Rome. Liſez T. Live, Cicéron, & les autres écrivains latins, vous comprendrez clairement que le même Jupiter, à qui l'on offroit des ſacrifices pour une victoire gagnée, étoit honoré en d'autres rencontres, afin qu'il ceſſât d'affliger le peuple romain. Tous les poëtes ne nous le repréſentent-ils pas armé de la foudre & tonnant du haut des cieux, pour intimider les foibles mortels? Plutarque ſe trompe auſſi, lorſqu'il veut que les philoſophes & les poëtes ſe ſoient accordés dans la doctrine de deux principes. Ne ſe ſouvenoit-il pas d'Homere, le prince des poëtes, leur modele & leur ſource commune; d'Homere, dis-je, qui n'a propoſé qu'un dieu avec deux tonneaux du bien & du mal? Ce pere des poëtes ſuppoſe que devant le palais de Jupiter ſont deux tonneaux, où ce dieu puiſe continuellement & les biens & les maux qu'il verſe ſur le genre humain. Voilà ſon principal emploi. Encore s'il y puiſoit également, & qu'il ne ſe méprît jamais, nous nous plaindrions moins de notre ſort.

Zoroaſtre, que les Perſes & les Chaldéens reconnoiſſent pour leur inſtituteur, n'avoit pas manqué de leur enſeigner cette doctrine. Le principe bienfaiſant, il le nommoit *Oromaſe*, & le malfaiſant, *Arimanius*. Selon lui, le premier reſſembloit à la lumiere, & le ſecond aux ténebres.

Tous les partiſans du ſyſtème des deux principes, les croyoient incréés, contemporains, indépendans l'un de l'autre, avec une égale force & une égale puiſſance. Cependant quelques perſes, au rapport de M. Hyde, qui l'a pris dans Plutarque, ſoutenoient que le mauvais principe avoit été produit par le bon, puiſqu'un jour il devoit être anéanti. Les premiers ennemis du Chriſtianiſme, comme Celſe, Creſconius, Porphire, ſe vantoient d'avoir découvert quelques traces de ce ſyſtème dans l'Ecriture-ſainte, laquelle parle du démon & des embuches qu'il dreſſa au Fils de Dieu, & du ſoin qu'il prend de troubler ſon empire. Mais on répondit aiſément à de tels reproches. On fit taire des hommes vains, qui pour décréditer ce qu'ils n'entendirent jamais, prenoient au pié de la lettre beaucoup de choſes allégoriques.

Quelque terrein qu'ait occupé ce ſyſtème des deux principes, il ne paroît pas, comme je l'ai obſervé, que les Grecs & les Romains ſe le ſoient approprié. Leur Pluton ne peut être regardé comme le mauvais principe. Il n'avoit point dans leur théologie d'autre emploi, que celui de préſider à l'aſſemblée des morts, ſans autorité ſur ceux qui vivent. Les autres divinités infernales, malfaiſantes, triſtes, jalouſes de notre repos, n'avoient rien auſſi de commun avec le mauvais principe, puiſque toutes ces divinités ſubordonnées à Jupiter, ne pouvoient faire de mal aux hommes, que celui qu'il leur permettoit de faire. Elles étoient dans le paganiſme ce que ſont nos démons dans le Chriſtianiſme.

Ce qui a donné naiſſance au dogme des deux principes, c'eſt la difficulté d'expliquer l'origine du mal moral & du mal phyſique. Il faut l'avouer, de toutes les queſtions qui ſe préſentent à l'eſprit, c'eſt la plus dure & la plus épineuſe. On n'en ſauroit trouver le dénouement que dans la foi qui nous apprend la chute volontaire du premier homme, d'où s'enſuivirent & ſa perte, & celle de toute ſa poſtérité. Mais les payens manquoient de ſecours ſurnaturel; ils ſe trouvoient par conſéquent dans un paſſage très-étroit & très-gênant. Il falloit accorder la bonté & la ſainteté de Dieu avec le péché & les différentes miſeres de l'homme, il falloit juſtifier celui qui peut tout, de ce que pouvant empêcher le mal, il l'a préféré au bien même, & de ce qu'étant infiniment équitable, il punit des créatures qui ſemblent ne l'avoir point mérité, & qui voyent le jour pluſieurs ſiecles après que leur condamnation a été prononcée. Pour ſortir de ce labyrinthe, où leur raiſon ne faiſoit que s'égarer, les philoſophes grecs eurent recours à des hypothèſes particulieres. Les uns ſuppoſerent la préexiſtence des ames, & ſoutinrent qu'elles ne venoient animer les corps que pour expier des fautes commiſes pendant le cours d'une autre vie. Platon attribue l'origine de cette hypothèſe à Orphée, qui l'avoit lui-même puiſée chez les Egyptiens. Les autres raviſſoient à Dieu toute connoiſſance des affaires ſublunaires, perſuadés qu'elles ſont trop mal aſſorties pour avoir été réglées par une main bienfaiſante. De-là ils tiroient cette concluſion, qu'il faut renoncer à l'idée d'un être juſte, pur, ſaint, ou convenir qu'il ne prend aucune part à tout ce qui ſe paſſe dans le monde. Les autres établiſſoient une ſucceſſion d'événemens, une chaîne de biens & de maux que rien ne peut altérer ni rompre. Que ſert de ſe plaindre, diſoient-ils, que ſert de murmurer? le deſtin entraîne tout, le deſtin manie tout en aveugle & ſans retour. Le mal moral n'eſt pas moins indiſpenſable que le phyſique; tous deux entrent de droit dans le plan de la nature. D'autres enfin ne goûtant point toutes ces diverſes explications de l'origine du mal moral & du mal phyſique, en chercherent le dénouement dans le ſyſtème des deux principes. Quand il eſt queſtion d'expliquer les divers phénomenes de la nature corrompue, il a d'abord quelque choſe de plauſible; mais ſi on le conſidere en lui-même, rien n'eſt plus monſtrueux. En effet, il porte ſur une ſuppoſition qui répugne à nos idées les plus claires, au lieu que le ſyſtème des Chrétiens eſt appuyé ſur ces notions-là. Par cette ſeule remarque la ſupériorité des Chrétiens ſur les Manichéens eſt décidée; car tous ceux qui ſe connoiſſent en raiſonnemens, demeurent d'accord qu'un ſyſtème eſt beaucoup plus imparfait, lorſqu'il manque de conformité avec les premiers principes, que lorſqu'il ne ſauroit rendre raiſon des phénomenes de la nature. Si l'on bâtit ſur une ſuppoſition abſurde, embarraſſée, peu vraiſſemblable, cela ne ſe répare point par l'explication heureuſe des phénomenes; mais s'il ne les explique pas tous heureuſement, cela eſt compenſé par la

nettété,

netteté, par la vraiſſemblance & par la conformité qu'on lui trouve aux lois & aux idées de l'ordre; & ceux qui l'ont embraſſé, à cauſe de cette perfection, n'ont pas coutume de ſe rebuter, ſous prétexte qu'ils ne peuvent rendre raiſon de toutes les expériences. Ils imputent ce défaut aux bornes de leur eſprit. On objectoit à Copernic, quand il propoſa ſon ſyſtème, que Mars & Vénus devroient en un tems paroître beaucoup plus grands parce qu'ils s'approchoient de la terre de pluſieurs diametres. La conſéquence étoit néceſſaire, & cependant on ne voyoit rien de cela. Quoiqu'il ne ſût que répondre, il ne crut pas pour cela devoir l'abandonner. Il diſoit ſeulement que le tems le feroit connoître. L'on prenoit cette raiſon pour une défaite; & l'on avoit, ce ſemble, raiſon: mais les lunettes ayant été trouvées depuis, on a vu que cela même qu'on lui oppoſoit, comme une grande objection, étoit la confirmation de ſon ſyſtème, & le renverſement de celui de Ptolomée.

Voici quelques-unes des raiſons qu'on peut propoſer contre le *Manichéiſme*. Je les tirerai de M. Bayle lui-même, qu'on ſait avoir employé toute la force de ſon eſprit pour donner à cette malheureuſe hypothèſe une couleur de vraiſſemblance.

1°. Cette opinion eſt tout-à-fait injurieuſe au dieu qu'ils appellent bon; elle lui ôte pour le moins la moitié de ſa puiſſance, & elle le fait timide, injuſte, imprudent & ignorant. La crainte qu'il eut d'une irruption de ſon ennemi, diſoient-ils, l'obligea à lui abandonner une partie des ames, afin de ſauver le reſte. Les ames étoient des portions & des membres de ſa ſubſtance, & n'avoient commis aucun péché. Il y eut donc de ſa part de l'injuſtice à les traiter de la ſorte, vu principalement qu'elles devoient être tourmentées, & qu'en cas qu'elles contractaſſent quelques ſouillures, elles devoient demeurer éternellement au pouvoir du mal. Ainſi le bon principe n'avoit ſu ménager ſes intérêts, il s'étoit expoſé à une éternelle & irréparable mutilation. Joint à cela que ſa crainte avoit été mal fondée; car, puiſque de toute éternité, les états du mal étoient ſéparés des états du bien, il n'y avoit nul ſujet de craindre que le mal fît une irruption ſur les terres de ſon ennemi. D'ailleurs ils donnent moins de prévoyance & moins de puiſſance au bon principe qu'au mauvais. Le bon principe n'avoit point prévu l'infortune des détachemens qu'il expoſoit aux aſſauts de l'ennemi, mais le mauvais principe avoit fort bien ſu quels ſeroient les détachemens que l'on enverroit contre lui, & il avoit préparé les machines néceſſaires pour les enlever. Le bon principe fut aſſez ſimple pour aimer mieux ſe mutiler, que de recevoir ſur ſes terres les détachemens de l'ennemi, qui par ce moyen eût perdu une partie de ſes membres. Le mauvais principe avoit toujours été ſupérieur, il n'avoit rien perdu, & il avoit fait des conquêtes qu'il avoit gardées; mais le bon principe avoit cédé volontairement beaucoup de choſes par timidité, par injuſtice & par imprudence. Ainſi, en refuſant de connoître que Dieu ſoit l'auteur du mal, on le fait mauvais en toutes manieres.

2°. Le dogme des Manichéens eſt l'éponge de toutes les religions, puiſqu'en raiſonnant conſéquemment, ils ne peuvent rien attendre de leurs prieres, ni rien craindre de leur impiété. Ils doivent être perſuadés que quoi qu'ils faſſent, le dieu bon leur ſera toujours propice, & que le dieu mauvais leur ſera toujours contraire. Ce ſont deux dieux, dont l'un ne peut faire que du bien, & l'autre ne peut faire que du mal; ils ſont déterminés à cela par leur naturel, & ils ſuivent, ſelon toute l'étendue de leurs forces, cette détermination.

3°. Si nous conſultons les idées de l'ordre, nous verrons fort clairement que l'unité, le pouvoir infini & le bonheur appartiennent à l'auteur du monde. La néceſſité de la nature a porté qu'il y eût des cauſes de tous les effets. Il a donc fallu néceſſairement qu'il exiſtât une force ſuffiſante à la production du monde. Or, il eſt bien plus ſelon l'ordre, que cette puiſſance ſoit réunie dans un ſeul ſujet, que ſi elle étoit partagée à deux ou trois, ou à cent mille. Concluons donc qu'elle n'a pas été partagée, & qu'elle réſide toute entiere dans une ſeule nature, & qu'ainſi il n'y a pas deux premiers principes, mais un ſeul. Il y auroit autant de raiſon d'en admettre une infinité, comme ont fait quelques-uns, que de n'en admettre que deux. S'il eſt contre l'ordre que la puiſſance de la nature ſoit partagée à deux ſujets, combien ſeroit-il plus étrange que ces deux ſujets fuſſent ennemis. Il ne pourroit naître de-là que toute ſorte de confuſion. Ce que l'un voudroit faire, l'autre voudroit le défaire, & ainſi rien ne ſe feroit; ou s'il ſe faiſoit quelque choſe, ce ſeroit un ouvrage de biſarrerie, & bien éloigné de la juſteſſe de cet univers. Si le *Manichéiſme* eût admis deux principes qui agiſſent de concert, il eût été expoſé à de moindres inconvéniens; il auroit néanmoins choqué l'idée de l'ordre par rapport à la maxime, qu'il ne faut point multiplier les êtres ſans néceſſité: car, s'il y a deux premiers principes, ils ont chacun toute la force néceſſaire pour la production de l'univers, ou ils ne l'ont pas; s'ils l'ont, l'un d'eux eſt ſuperflu; s'ils ne l'ont pas, cette force a été partagée inutilement, & il eût bien mieux valu la réunir en un ſeul ſujet, elle eût été plus active. Outre qu'il n'eſt pas aiſé de comprendre qu'une cauſe qui exiſte par elle-même, n'ait qu'une portion de force. Qu'eſt-ce qui l'auroit bornée à tant ou à tant de degrés? Elle ne dépend de rien, elle tire tout de ſon fond. Mais ſans trop inſiſter ſur cette raiſon, qui paſſe pour ſolide dans les écoles, je demande ſi le pouvoir de faire tout ce que l'on veut, n'eſt pas eſſentiellement renfermé dans l'idée de Dieu? La raiſon m'apprend, que l'idée de Dieu ne renferme aucun attribut avec plus de netteté & d'évidence, que le pouvoir de faire ce que l'on veut. C'eſt en quoi conſiſte la béatitude. Or, dans l'opinion des Manichéens, Dieu n'auroit pas la puiſſance de faire ce qu'il deſire le plus fortement; donc il ne ſeroit pas heureux. La nature du bon principe, diſent-ils, eſt telle qu'il ne peut produire que du bien, & qu'il s'oppoſe de toutes ſes forces à l'introduction du mal. Il veut donc, & il ſouhaite avec la plus grande ardeur qu'il n'y ait point de mal; il a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher ce déſordre. S'il a donc manqué de la puiſſance néceſſaire à l'empêcher, ſes volontés les plus ardentes ont été fruſtrées, & par conſéquent ſon bonheur a été troublé & inquietté; il n'a donc point la puiſſance qu'il doit avoir ſelon la conſtitution de ſon être. Or, que peut-on dire de plus abſurde que cela? N'eſt-ce pas un dogme qui implique contradiction? Les deux principes des Manichéens ſeroient les plus malheureux de tous les êtres. Le bon principe ne pourroit jetter les yeux ſur le monde, que ſes regards ne fuſſent bleſſés par une infinité de crimes & de déſordres, de peines & de douleurs qui couvrent la face de la terre. Le mauvais principe ne ſeroit pas moins affligé par le ſpectacle des vertus & des biens. Dans leur douleur, ils devroient ſe trouver malheureux d'être immortels.

4°. Enfin, je demande aux Manichéens, l'ame qui fait une bonne action, a-t-elle été créée par le bon principe, ou par le mauvais? Si elle a été créée par le mauvais principe, il s'enſuit que le bien peut naître de la ſource de tout mal. Si c'eſt par le bon principe, le mal, par la même raiſon, peut naître de la ſource de tout bien; car cette même ame en d'autres rencontres commet des crimes. Vous voilà donc réduits à renverſer vos propres raiſonnemens, & à ſoutenir, contre le ſentiment intérieur, que jamais l'ame qui fait une bonne action, n'eſt la même que celle qui péche. Pour ſe tirer de cette difficulté, ils auroient beſoin de ſuppoſer trois premiers principes; un eſſentiellement bon, & la cauſe de tout bien; un eſſentiellement mauvais, & la cauſe de tout mal; un eſſentiellement ſuſceptible du bien & du mal, & purement paſſif. Après quoi il faudroit dire que l'ame de l'homme eſt formée de ce troiſieme principe, & qu'elle fait tantôt une bonne action, & tantôt une mauvaiſe, ſelon qu'elle reçoit l'influence ou du bon principe, ou du mauvais. Rien n'eſt donc plus abſurde ni plus ridicule, que les deux principes des Manichéens.

Je néglige ici pluſieurs autres raiſons, par leſquelles je pourrois attaquer les endroits foibles de ce ſyſtème extravagant. Je ne veux point me prévaloir des abſurdités palpables que les Manichéens débitoient, quand ils deſcendoient dans le détail des explications de leur dogme. Elles ſont ſi pitoyables, que c'eſt les réfuter ſuffiſamment, que d'en faire un ſimple rapport. Par les fragmens de leur ſyſtème, qu'on rencontre çà & là dans les peres, il paroît que cette ſecte n'étoit point heureuſe en hypothèſes. Leur premiere ſuppoſition étoit fauſſe, comme nous venons de le prouver; mais elle empiroit entre leurs mains, par le peu d'adreſſe & d'eſprit philoſophique qu'ils employoient à l'expliquer. Ils n'ont pas aſſez connu, ſelon M. Bayle, leurs avantages, ni ſu faire jouer leur principale machine, qui étoit la difficulté ſur l'origine du mal. Il s'imagine qu'un habile homme de leur parti, un Deſcartes, par exemple, auroit bien embarraſſé les orthodoxes, & il ſemble que lui-même, faute d'un autre, ait voulu ſe charger d'un ſoin ſi peu néceſſaire, au jugement de bien des gens. Toutes les hypothèſes, dit-il, que les Chrétiens ont établies, parent mal les coups qu'on leur porte; elles triomphent toutes quand elles agiſſent offenſivement: mais elles perdent tout leur avantage, quand il faut qu'elles ſoutiennent l'attaque. Il avoue

que les *dualiſtes*, ainſi que les appelle M. Hyde, auroient été mis en fuite par des raiſons *à priori*, priſes de la nature de Dieu; mais il s'imagine qu'ils triomphent à leur tour, quand on vient aux raiſons *à poſteriori*, priſes de l'exiſtence du mal. Il faut l'avouer, M. Bayle, en écartant du *Manichéiſme* les erreurs groſſieres de ſes premiers défenſeurs, en a fabriqué un ſyſtème, lequel, entre ſes mains, paroît armé d'une force nouvelle qu'il n'avoit pas autrefois. Les objections qu'il a ſemées dans divers endroits de ſes ouvrages, lui ont paru ſi fortes & ſi triomphantes, qu'il ne craint pas de dire, que la raiſon ſuccombera ſous leur poids, toutes les fois qu'elle entreprendra d'y répondre. La raiſon, ſelon lui, eſt un principe de deſtruction, & non pas d'édification: elle n'eſt propre qu'à former des doutes, à éterniſer les diſputes, & à faire connoître à l'homme ſes ténébres, ſon impuiſſance, & la néceſſité d'une révélation, & cette révélation eſt celle de l'Ecriture. C'eſt-là que nous trouvons de quoi réfuter invinciblement l'hypothèſe des deux principes, & toutes les objections des Manichéens; nous y trouvons l'unité de Dieu & ſes perfections infinies, la chute du premier homme, & ſes ſuites funeſtes.

Comme M. Bayle n'eſt pas un antagoniſte du commun, les plus ſavantes plumes de l'Europe ſe ſont eſſayées à le réfuter. Parmi ce grand nombre d'auteurs, on peut compter M. Jaquelot, M. le Clerc, & M. Leibnitz: commençons par M. Jaquelot, & voyons ſi dans cette diſpute il a eu de l'avantage.

M. Jaquelot ſuppoſe pour principe que la liberté de l'homme peut réſoudre toutes les difficultés de M. Bayle. Dieu ayant formé cet univers pour ſa gloire, c'eſt-à-dire pour recevoir des créatures l'adoration & l'obéiſſance qui lui eſt dûe: l'être libre étoit ſeul capable de contribuer à ce deſſein du créateur. Les adorations d'une créature qui ne ſeroit pas libre, ne contribueroient pas davantage à la gloire du créateur que ne feroit une machine de figure humaine, qui ſe proſterneroit par la vertu de ſes reſſorts. Dieu aime la ſainteté; mais quelle vertu y auroit-il, ſi l'homme étoit déterminé néceſſairement par ſa nature à ſuivre le bien, comme le feu eſt déterminé à brûler? Il ne pourroit donc y avoir qu'une créature libre qui pût exécuter le deſſein de Dieu. Ainſi, quoiqu'une créature libre pût abuſer de ſon franc arbitre, néanmoins un être libre étoit quelque choſe de ſi relevé & de ſi auguſte, que ſon excellence & ſon prix l'emportoient de beaucoup ſur toutes les ſuites les plus fâcheuſes que pourroit produire l'abus qu'il en feroit. Un monde rempli de vertus, mais ſans liberté, eſt beaucoup plus imparfait que celui où regne cette liberté, quoiqu'elle entraîne à ſa ſuite bien des déſordres. M. Bayle renverſe tout cet argument par cette ſeule conſidération, que ſi l'une des plus ſublimes perfections de Dieu, eſt d'être ſi déterminé à l'amour du bien, qu'il implique contradiction, qu'il puiſſe ne pas l'aimer: une créature déterminée au bien ſeroit plus conforme à la nature de Dieu, & par conſéquent plus parfaite qu'une créature qui a un pouvoir égal d'aimer le crime & de le haïr. Jamais on n'eſt plus libre que lorſqu'on eſt fixé dans le bien. Ce n'eſt pas être libre que pouvoir pécher. Cette malheureuſe puiſſance en eſt l'abus & non la perfection. Plus la liberté eſt un don excellent de Dieu, plus elle doit porter les caracteres de ſa bonté. C'eſt donc mal-à-propos, conclut M. Bayle, qu'on cite ici la liberté pour expliquer l'origine du mal. On pouvoit lui répondre que Dieu n'eſt pas obligé de nous douer d'une liberté qui ne ſe porte jamais vers le mal; qu'il ne peut la retenir conſtamment dans le devoir, qu'en lui accordant de ces graces congrues, dont le ſoufle ſalutaire nous conduit au port du ſalut. J'avoue, diſoit M. Bayle, qu'il ne nous devoit pas une liberté ſi parfaite; mais il ſe devoit à lui-même d'empecher tous les déſordres qu'enfante l'abus de la liberté; ſa bonté, ſa ſageſſe, & plus encore ſa ſainteté, lui en faiſoient une loi. Or, cela poſé, comment donc concilier avec tous ces attributs la chute du premier homme? Par quelle étrange fatalité cette liberté ſi précieuſe, gage de l'amour divin, a-t-elle produit, dès ſon premier coup d'eſſai, & le crime & la miſere qui les ſuit, & cela ſous les yeux d'un Dieu infiniment bon, infiniment ſaint & infiniment puiſſant? Cette liberté qui pouvoit être dirigée conſtamment & invariablement au bien, ſans perdre de ſa nature, avoit-elle donc été donnée pour cela?

M. Jaquelot ne s'arrête pas à la ſeule liberté, pour expliquer l'origine du mal; il en cherche auſſi le dénouement dans les intérêts & de la ſageſſe & de la gloire de Dieu. Sa ſageſſe & ſa gloire l'ayant déterminé à former des créatures libres, cette puiſſante raiſon a dû l'emporter ſur les fâcheuſes ſuites que pouvoit avoir cette liberté qu'il donnoit aux hommes. Tous les inconvéniens de la liberté qu'il donnoit aux hommes. Tous les inconvéniens de la liberté n'étoient pas capables de contre-balancer les raiſons tirées de ſa ſageſſe, de ſa puiſſance & de ſa gloire. Dieu a créé des êtres libres pour ſa gloire. Comme donc les deſſeins de Dieu ne tendent qu'à ſa propre gloire, & qu'il y a d'ailleurs une plus ample moiſſon de gloire dans la direction des agens libres qui abuſent de leur liberté que dans la direction du genre humain toujours vertueux, la permiſſion du péché & les ſuites du péché ſont une choſe très-conforme à la ſageſſe divine. Cette raiſon de la gloire paroît à M. Jaquelot un bouclier impénétrable pour parer tous les coups du *Manichéiſme*. Il la trouve plus forte que toutes les difficultés qu'on oppoſe, parce qu'elle eſt tirée immédiatement de la gloire du créateur. M. Bayle ne peut digérer cette expreſſion, que *Dieu ne travaille que pour ſa gloire*. Il ne peut comprendre que l'être infini, qui trouve dans ſes propres perfections une gloire & une béatitude auſſi incapables de diminution que d'augmentation, puiſſe avoir pour but, en produiſant des créatures, quelqu'acquiſition de gloire. En effet, Dieu eſt au-deſſus de tout ce qu'on nomme *deſir de louanges*, *deſir de réputation*. Il paroît donc qu'il ne peut y avoir en lui d'autre motif de créer le monde que ſa bonté. Mais enfin, dit M. Bayle, ſi des motifs de gloire l'y déterminoient, il ſemble qu'il choiſiroit plutôt la gloire de maintenir parmi les hommes la vertu & le bonheur, que la gloire de montrer que par une adreſſe & une habileté infinie il vient à bout de conſerver la ſociété humaine, en dépit des confuſions & des déſordres, des crimes & des miſeres dont elle eſt remplie; qu'à la vérité un grand monarque ſe peut eſtimer heureux, lorſque contre ſon intention & mal-à-propos, la rebellion de ſes ſujets & le caprice de ſes voiſins lui ont attiré des guerres civiles & des guerres étrangeres, qui lui ont fourni des occaſions de faire briller ſa valeur & ſa prudence; qu'en diſſipant toutes ſes tempêtes, il s'acquiert un plus grand nom, & ſe fait plus admirer dans le monde que par un regne pacifique. Mais, ſi de crainte que ſon courage & les grandes talens de ſa politique ne demeuraſſent inconnus, faute d'occaſions, il ménageoit adroitement un concours de circonſtances, dans leſquelles il ſeroit perſuadé que ſes ſujets ſe révolteroient, & que ſes voiſins dévorés de jalouſie ſe ligueroient contre lui, il aſpireroit à une gloire indigne d'un honnête homme, & il n'auroit pas de goût pour la véritable gloire; car elle conſiſte beaucoup plus à faire regner la paix, l'abondance & les bonnes mœurs, qu'à faire connoître au public qu'on a l'adreſſe de réfréner les ſéditions, ou qu'à repouſſer & diſſiper de puiſſantes & de formidables ligues que l'on aura fomentées ſous main. En un mot, il ſemble que ſi Dieu gouvernoit le monde par un principe d'amour pour la créature qu'il a faite à ſon image, il ne manqueroit point d'occaſions auſſi favorables que celles que l'on allegua, de manifeſter ſes perfections infinies; vû que ſa ſcience & ſa puiſſance n'ayant point de bornes, les moyens également bons de parvenir à ſes fins ne peuvent être limités à un petit nombre. Mais il ſemble à de certaines gens, obſerve M. Bayle, que le genre humain innocent n'eût pas été aſſez mal-aiſé à conduire, pour mériter que Dieu s'en mêlât. La ſcene eût été ſi unie, ſi ſimple, ſi peu intriguée, que ce n'eût pas été la peine d'y faire intervenir la providence. Un printems éternel, une terre fertile ſans culture, la paix & la concorde des animaux & des élémens, & tout le reſte de la deſcription de l'âge d'or, n'étoient pas des choſes où l'art divin pût trouver un aſſez noble exercice: ce n'eſt que dans les tempêtes & au milieu des écueils que paroît l'habileté du pilote.

M. Leibnitz eſt allé chercher le dénouement de toutes ces difficultés dans le ſyſtème du monde le plus beau, le plus réglé, le meilleur enfin, & le plus digne de la grandeur & de la ſageſſe de l'être ſuprême. Mais pour le bien comprendre, il faut obſerver que le meilleur conſiſte non dans la perfection d'une partie du tout, mais dans le meilleur tout pris dans ſa généralité. Un tableau, par exemple, eſt merveilleux pour le naturel des carnations: Ce mérite particulier fait honneur à la main dont il ſort; mais le tableau dans tout le reſte n'a point d'ordonnance, point d'attitudes régulieres, point de feu, point de douceur. Il n'a rien de vivant ni de paſſionné; on le voit ſans émotion, ſans intérêt; l'ouvrage ne ſera tout au plus que médiocre. Un autre tableau a de légeres imperfections. On y voit dans le lointain quelque perſonnage épiſodique dont la main ne ſe trouve pas régulierement prononcée; mais le reſte y eſt fini, tout y parle, tout y eſt animé, tout y reſpire, le deſſein y eſt

correct, l'action y eſt ſoutenue, tous les traits y ſont élégans. Héſite-t-on ſur la préférence? non, ſans doute. Le premier peintre n'eſt qu'un éleve à qui le génie manque; l'autre eſt un maître hardi dont la main ſavante court à la perfection du tout, aux dépens d'une irrégularité dont la correction retarderoit l'enthouſiaſme qui l'emporte.

Toute proportion gardée, il en eſt de la ſorte à l'égard de Dieu dans le choix des mondes poſſibles. Quelques-uns ſe ſeroient trouvés exemts des défectuoſités ſemblables dans le nôtre; mais le nôtre avec ſes défauts, eſt plus parfait que les autres qui dans leur conſtitution comportoient de plus grandes irrégularités jointes à de moindres beautés. L'être infiniment ſage, à qui le meilleur eſt une loi, devoit donc préférer la production admirable qui tient à quelques vices à la production dégagée de crimes, mais moins heureuſe, moins féconde, moins riche, moins belle dans ſon tout. Car comme le moindre mal eſt une eſpece de bien; de même un moindre bien eſt une eſpece de mal, s'il fait obſtacle à un plus grand bien; & il y auroit quelque choſe à corriger dans les actions de Dieu, s'il y avoit un moyen de mieux faire.

On dira peut-être que le monde auroit pu être ſans le péché & ſans les ſouffrances, mais alors il n'auroit pas été le meilleur. La bonté de Dieu auroit eu plus d'éclat dans un tel monde, mais ſa ſageſſe auroit été bleſſée; & comme l'un de ſes attributs ne doit point être ſacrifié à l'autre, il étoit convenable que la bonté de Dieu pour les hommes fût tempérée par ſa ſageſſe. Si quelqu'un allégue l'expérience pour prouver que Dieu auroit pû mieux faire, il s'érige en cenſeur ridicule de ſes ouvrages. Quoi, peut-on lui répondre, vous ne connoiſſez le monde que depuis trois jours, & vous y trouvez à redire! Attendez à le connoître davantage, & conſidérez-y ſur-tout les parties qui préſentent un tout complet, tels que ſont les corps organiques, & vous y trouverez un artifice & une beauté bien ſupérieure à votre imagination. Le défaut eſt dans quelque partie du tout, je n'en diſconviens pas: mais pour juger d'un ouvrage, n'eſt-ce pas le tout qu'il faut enviſager? Il y a dans l'iliade quelques vers imparfaits & informes, en eſt-elle moins un chef-d'œuvre de l'art? C'eſt la totalité, c'eſt l'enſemble, pour ainſi dire, qui décide de la perfection ou de l'imperfection. Or l'univers conſidéré dans cette généralité vaſte, eſt de tous les poſſibles le plus régulier. Cette totalité dont je parle, n'eſt pas un effet, comme on pourroit ſe l'imaginer; c'eſt l'amas ſeul des êtres & des révolutions que renferme le globe qui me porte; l'univers n'eſt pas reſtreint à de ſi courtes limites. Dès qu'on veut s'en former une notion philoſophique, il faut porter ſes regards plus haut & plus loin; mes ſens ne voient diſtinctement qu'une foible portion de la terre; & la terre elle-même n'eſt qu'une des planetes de notre ſoleil, qui à ſon tour n'eſt que le centre d'un tourbillon particulier, chaque étoile fixe ayant le même avantage que lui. Quiconque enviſage l'univers ſous une image plus retrécie, ne connoît rien à l'œuvre de Dieu; il eſt comme un enfant qui croit tout renfermé dans le petit berceau où ſes yeux commencent à s'ouvrir. L'homme qui penſe met ſa raiſon à la place de ſes yeux; où ſes regards ne pénetrent pas, ſon eſprit y eſt. Il ſe promene dans cette étendue immenſe, pour revenir après avec humiliation & ſurpriſe ſur ſon propre néant, & pour admirer l'auteur dont l'inépuiſable fécondité a enfanté cet univers, & a varié la pompe des ornemens que la nature y étale.

Quelqu'un dira peut-être qu'il eſt impoſſible de produire le meilleur, parce qu'il n'y a point de créature, pour ſi parfaite qu'on la ſuppoſe, qu'on ne puiſſe toujours en produire une qu'il le ſoit davantage. Je réponds que ce qui peut ſe dire d'une créature ou d'une ſubſtance particuliere qui peut toujours être ſurpaſſée par une autre, ne doit pas être appliqué à l'univers, lequel ſe devant étendre dans toute l'éternité future, eſt en quelque façon infini. Il ne s'agit donc pas d'une créature, mais de l'univers entier; & l'adverſaire ſera obligé de ſoutenir qu'un univers poſſible peut être meilleur que l'autre à l'infini: mais c'eſt ce qu'il ne pourra jamais prouver. Si cette opinion étoit véritable, Dieu n'en auroit produit aucun, car il eſt incapable d'agir ſans raiſon; & ce ſeroit même agir contre la raiſon. C'eſt comme ſi l'on s'imaginoit que Dieu eût imaginé de faire une ſphere matérielle, ſans qu'il y eût aucune raiſon de la faire d'une telle grandeur. Ce decret ſeroit inutile; il porteroit avec lui ce qui en empêcheroit l'effet.

Mais ſi Dieu produit toujours le meilleur, il produira d'autres dieux; autrement chaque ſubſtance qu'il produiroit ne ſeroit point la meilleure ni la plus parfaite. Mais on ſe trompe faute de conſidérer l'ordre & la liaiſon des choſes. Si chaque ſubſtance priſe à part étoit parfaite, elles ſeroient toutes ſemblables: ce qui n'eſt point convenable ni poſſible. Si c'étoit des dieux, il n'auroit pas été poſſible de les produire. Le meilleur ſyſtème des choſes ne contiendra donc point de dieux; il ſera toujours un ſyſtème de corps, c'eſt-à-dire, de choſes rangées ſelon les lieux & les tems, & d'ames qui les régiſſent & les gouvernent. Il eſt aiſé de concevoir qu'une ſtructure de l'univers peut être la meilleure de toutes, ſans qu'il devienne un dieu. La liaiſon & l'ordre des choſes fait que le corps de tout animal & de toute plante vient d'autres animaux & d'autres plantes. Un corps ſert à l'autre; ainſi leur perfection ne ſauroit être égale. Tout le monde conviendra ſans doute qu'un monde qui raſſemble le matériel & le ſpirituel tout enſemble, eſt beaucoup plus parfait que s'il ne renfermoit que des eſprits dégagés de toute matiere. L'un n'empêche point l'autre: c'eſt une perfection de plus. Or voudroit-on, pour la perfection de ce monde, que tous les corps y fuſſent d'une égale beauté? Le monde peut être comparé à un bâtiment d'une ſtructure admirable. Or dans un bâtiment, il faut non-ſeulement qu'il y ait des appartemens, des ſalles, des galeries, des jardins, mais encore la cuiſine, la cave, la baſſe-cour, des écuries, des égouts, *&c.* Ainſi il n'auroit pas été à-propos de ne faire que des ſoleils dans le monde, ou de faire une terre toute d'or & de diamans, mais qui n'auroit point été habitable. Si l'homme avoit été tout œil ou tout oreille, il n'auroit point été propre à ſe nourrir. Si Dieu l'avoit fait ſans paſſion, il l'auroit fait ſtupide; & s'il l'avoit voulu faire ſans erreur, il auroit fallu le priver des ſens, ou le faire ſentir autrement que par les organes, c'eſt-à-dire, qu'il n'y auroit point eu d'homme.

Je vous accorde, dira-t-on, qu'entre tous les mondes poſſibles, il y en a un qui eſt le meilleur de tous; mais comment me prouverez-vous que Dieu lui a donné la préférence ſur tous les autres qui comme lui prétendoient à l'exiſtence? Je vous le prouverai par la raiſon de l'ordre qui veut que le meilleur ſoit préféré à ce qui eſt moins bon. Faire moins de bien qu'on ne peut, c'eſt manquer contre la ſageſſe ou contre la bonté. Ainſi demander ſi Dieu a pu faire les choſes plus accomplies qu'il ne les a faites, c'eſt mettre en queſtion ſi les actions de Dieu ſont conformes à la plus parfaite ſageſſe & à la plus grande bonté. Qui peut en douter? Mais en admettant ce principe, voilà les deux conſéquences qui en réſultent. La premiere eſt que Dieu n'a point été libre dans la création de l'univers; que le choix de celui-ci parmi tous les poſſibles a été l'effet d'une inſurmontable néceſſité; qu'enfin ce qui eſt fait eſt produit par l'impulſion d'une fatalité ſupérieure à la divinité même. La ſeconde conſéquence eſt que tous les effets ſont néceſſaires & inévitables; & que dans la nature telle qu'elle eſt, rien ne peut y être que ce qui y eſt & comme il y eſt; que l'univers une fois choiſi, va de lui-même, ſans ſe laiſſer fléchir à nos juſtes plaintes ni à la triſte voix de nos larmes.

J'avoue que c'eſt-là l'endroit foible du ſyſtème Leibnitzien. En paroiſſant ſe tirer du mauvais pas où ſon ſyſtème l'a conduit, ce philoſophe ne fait que s'y enfoncer de plus en plus. La liberté qu'il donne à Dieu, & qui lui paroît très-compatible avec le plan du meilleur monde, eſt une véritable néceſſité, malgré les adouciſſemens & les correctifs par leſquels il tâche de tempérer l'auſtérité de ſon hypothèſe. Le P. Mallebranche, qui n'eſt pas moins partiſan de l'optimiſme que M. Leibnitz, a ſû éviter l'écueil où ce dernier s'eſt briſé. Perſuadé que l'eſſence de la liberté conſiſte dans l'indifférence, il prétend que Dieu a été indifférent à poſer le decret de la création du monde; enſorte que la néceſſité de créer le monde le plus parfait, auroit été une véritable néceſſité; &, par conſéquent, auroit détruit la liberté, ſi elle n'avoit point été précédée par un decret émané de l'indifférence même, & qui l'a rendue hypothétique. „ Il faut prendre garde, dit-il, dans ſon *traité*
„ *de la Nature & de la Grace*, que bien que Dieu
„ ſuive les regles que ſa ſageſſe lui preſcrit, il ne fait
„ pas néanmoins néceſſairement ce qui eſt le mieux, par-
„ ce qu'il peut ne rien faire. Agir & ne pas ſuivre exa-
„ ctement les regles de la ſageſſe, c'eſt un défaut. Ainſi
„ ſuppoſé que Dieu agiſſe, il agit néceſſairement de la
„ maniere la plus ſage qui puiſſe ſe concevoir. Mais
„ être libre dans la production du monde, c'eſt une
„ marque d'abondance, de plénitude, de ſuffiſance à
„ ſoi-même. Il eſt mieux que le monde ſoit, que de

„ n'être

,, n'être pas. L'incarnation de J. C. rend l'ouvrage di-
,, gne de ſon auteur; mais comme Dieu eſt eſſentielle-
,, ment heureux & parfait, comme il n'y a que lui qui
,, ſoit bien à ſon égard, ou la cauſe de ſa perfection &
,, de ſon bonheur, il n'aime invinciblement que ſa pro-
,, pre ſubſtance; & tout ce qui eſt hors de Dieu, doit
,, être produit par une action éternelle, & immuable à
,, la vérité; mais qui ne tire ſa néceſſité que de la ſup-
,, poſition des décrets divins ,,.

Il y en a qui vont plus loin que le P. Mallebranche, & qui donnent plus d'étendue à la liberté de Dieu. Ils veulent non-ſeulement que Dieu ait pû ne point produire le monde; mais encore qu'il ait choiſi librement, entre les degrés de bien & de perfection poſſibles, le degré qu'il lui a plû; qu'il ait jugé à propos d'arrêter là l'exercice de ſon pouvoir infini, en tirant du néant tel nombre précis de créatures douées d'un tel degré de perfection, & capables d'une telle meſure de bonheur. Quelque ſyſtème qu'on adopte, ſoit que l'on diſe que la ſageſſe de Dieu lui a fait une loi de créer le monde le plus parfait, & qu'elle a ſeulement enchaîné ſa liberté, ſuppoſé qu'il ſe déterminât une fois à créer, ſoit que l'on ſoutienne que ſa ſouveraine liberté a mis aux choſes créées les bornes qu'il a voulu, on peut réſoudre les difficultés que l'on fait ſur l'origine du mal. Ditesvous que Dieu a été parfaitement libre dans les limites qu'il a données aux perfections de ſes créatures? Donc il a pû leur donner une liberté flexible pour le bien & pour le mal. De-là l'origine du mal moral, du mal phyſique, & du mal métaphyſique. Le mal métaphyſique prendra ſa ſource dans la limitation originale des créatures; le mal moral, dans l'abus de la liberté; & le mal phyſique, dans les peines & les douleurs qui ſeront ou un effet de la punition du péché, ou une ſuite de la conſtitution naturelle des corps. Vous en tenez-vous au meilleur de tous les mondes poſſibles? Alors vous concevez que tous les maux qui paroiſſent défigurer l'univers, étant liés avec le plan du meilleur monde, Dieu ne doit point en avoir choiſi un moins parfait, à cauſe des inconvéniens qu'en reſſentiroient certaines créatures. Ces inconvéniens ſont les ingrédiens du monde le plus parfait. Ils ſont une ſuite néceſſaire des regles de convenance, de proportion, de liaiſon, qu'une ſageſſe infinie ne manque jamais de ſuivre, pour arriver au but que la bonté ſe propoſe, ſavoir le plus grand bien total de cet aſſemblage de créatures qu'elle a produites. Vouloir que tout mal fût exclu de la nature, c'eſt prétendre que la bonté de Dieu devoit exclure toute régularité, tout ordre, toute proportion dans ſon ouvrage, ou, ce qui revient au même, que Dieu ne ſauroit être infiniment bon, ſans ſe dépouiller de ſa ſageſſe. Suppoſer un monde compoſé des mêmes êtres que nous voyons, & dont toutes les parties ſeroient liées d'une maniere avantageuſe au tout, ſans aucun mélange du mal, c'eſt ſuppoſer une chimere.

M. Bayle ſe trompe aſſurément, quand il prétend que cette bonté, qui fait le caractere de la divinité, doit agir à l'infini pour prévenir tout mal & produire tout bien. Un être qui eſt bon, & qui n'eſt que cela, un être qui n'agit que par ce ſeul attribut, c'eſt un être contradictoire, bien loin que ce ſoit l'être parfait. L'être parfait comprend toutes les perfections dans ſon eſſence; il eſt infini par l'aſſemblage de toutes enſemble, comme il l'eſt par le degré où il poſſede chacune d'elles. S'il eſt infiniment bon, il eſt auſſi infiniment ſage, infiniment libre.

Les maux métaphyſiques ſont injurieux à la ſageſſe & à la puiſſance de Dieu: les maux phyſiques bleſſent ſa bonté: les maux moraux terniſſent l'éclat de ſa ſainteté. C'eſt là, en partie, où ſe réduiſent tous les raiſonnemens de M. Bayle; aſſurément il outre les choſes. On accorde que quelque vices ont été liés avec le meilleur plan de l'univers; mais on ne lui accorde pas qu'ils ſoient contraires à ſes divins attributs. Cette objection auroit lieu s'il n'y avoit point de vertu, ſi le vice tenoit ſa place partout. Il dira, ſans doute, qu'il ſuffit que le vice regne, & que la vertu eſt peu de choſe en comparaiſon. Mais je n'ai garde de lui accorder cela; & je crois qu'effectivement, à le bien prendre, il y a incomparablement plus de bien moral, que de mal moral dans les créatures raiſonnables, dont nous ne connoiſſons qu'un très-petit nombre. Ce mal n'eſt pas même ſi grand dans les hommes qu'on le débite. Il n'y a que les gens d'un naturel malin, ou des gens devenus un peu ſombres & miſantropes par les malheurs, comme le Timon de Lucien, qui trouvent de la méchanceté partout, qui empoiſonnent les meilleures actions par les interprétations ſiniſtres qu'ils leur donnent, & dont la bile amere répand ſur la vertu la plus pure les couleurs odieuſes du vice. Il y a des perſonnes qui s'appliquent à nous faire appercevoir des crimes, où nous ne découvrons que des vertus; & cela, pour montrer la pénétration de leur eſprit. On a critiqué cela dans Tacite, dans M. de la Rochefoucauld, & dans le livre de l'abbé Eſprit, touchant la fauſſeté des vertus humaines. Mais ſuppoſons que le vice ſurpaſſe la vertu dans le genre humain, comme l'on ſuppoſe que le nombre des reprouvés ſurpaſſe celui des élus; il ne s'enſuit nullement que le vice & la miſere ſurpaſſent la vertu & la félicité dans l'univers. Il faut plûtôt juger tout le contraire, parce que la cité de Dieu doit être le plus parfait de tous les états poſſibles, puiſqu'il a été formé, & qu'il eſt toujours gouverné par le plus grand & le meilleur de tous les monarques. L'univers n'eſt pas contenu dans la ſeule planete de la terre. Que dis-je? cette terre que nous habitons, comparée avec l'univers, ſe perd & s'évanouit preſque dans le néant. Quand même la révélation ne m'apprendroit pas déja qu'il y a des intelligences créées, auſſi différentes enrre elles, par leur nature, qu'elles le ſont de moi, ma raiſon ne me conduiroit-elle pas à croire que la région des ſubſtances penſantes eſt, peut-être, auſſi variée dans ſes eſpeces, que la matiere l'eſt dans ſes parties? Quoi cette matiere, vile & morte par ellemême, reçoit un million de beautés diverſes, qui font preſque méconnoître ſon unité parmi tant de différences; & je voudrois penſer que dans l'ordre des eſprits il n'y a pas de différences pareilles? Je voudrois croire que tous ces eſprits ſont enchaînés dans la même ſphére de perfection. Or, dès que je puis & que je dois ſuppoſer des eſprits d'un autre ordre que n'eſt le mien, me voilà conduit à des nouvelles conſéquences, me voilà forcé de reconnoître qu'il peut y avoir, qu'il y a même beaucoup plus de bien moral que de mal moral dans l'univers. Eh bien, me direz-vous, quand je vous accorderois tout cela, il ſeroit toujours vrai de dire, que l'amour de Dieu pour la vertu n'eſt pas ſans bornes, puiſqu'il tolere le vice que ſa puiſſance pourroit ſupprimer ou prévenir. Mais cette objection n'eſt établie que ſur une équivoque trompeuſe. Effectivement, il n'eſt pas véritable que la haine de Dieu pour le vice, & ſon amour pour la vertu ſoient infinis dans leur exercice. Quoique chacune de ſes perfections ſoit en lui ſans bornes, elle n'eſt pourtant exercée qu'avec reſtriction, & proportionellement à ſon objet extérieur. La vertu eſt le plus noble état de l'être créé: qui en doute? mais la vertu n'eſt pas un objet infini; elle n'eſt que l'être fini, penſant & voulant dans l'ordre avec des degrés finis. Au-deſſus de la vertu ſont d'autres perfections plus grandes dans le tout de l'univers, qui s'attirent la complaiſance de Dieu. Cet amour du meilleur dans le tout, remporte en Dieu ſur les autres amours particuliers. De-là le vice permis; il faut qu'il ſoit, parce qu'il ſe trouve néceſſairement lié au meilleur plan, qui n'auroit pas été le meilleur de tous les poſſibles, ſi la vertu intelligente eût été invariablement vertueuſe. Au reſte, l'amour de la vertu, & la haine du vice, qui tendent à procurer l'exiſtence de la vertu, & à empêcher celle du vice, ne ſont que des volontés antécédentes de Dieu priſes enſemble, dont le réſultat fait la volonté conſéquente, ou le decret de créer le meilleur; & c'eſt de ce decret que l'amour de la vertu & de la félicité des créatures raiſonnables, qui eſt indéfini de ſoi, & va auſſi loin qu'il ſe peut, reçoit quelques petites limitations, à cauſe de l'égard qu'il faut avoir au bien en général. C'eſt ainſi qu'il faut entendre que Dieu aime ſouverainement la vertu, & hait ſouverainement le vice; & que néanmoins quelque vice doit être permis.

Après avoir diſculpé la providence de Dieu ſur les maux moraux, qui ſont les péchés, il faut maintenant la juſtifier ſur les maux métaphyſiques, & ſur les maux phyſiques. Commençons par les maux métaphyſiques, qui conſiſtent dans les imperfections des créatures. Les anciens attribuoient la cauſe du mal à la matiere qu'ils croyoient incréée & indépendante de Dieu. Il n'y avoit tant de maux, que parce que Dieu, en travaillant ſur la matiere, avoit trouvé un ſujet rébelle, indocile, & incapable de ſe plier à ſes volontés bienfaiſantes: mais nous qui dérivons tout de Dieu, où trouverons nous la ſource du mal? La réponſe eſt, qu'elle doit être cherchée dans la nature idéale de la créature, entant que cette créature eſt renfermée dans les vérités éternelles, qui ſont dans l'entendement divin. Car il faut conſidérer qu'il y a une imperfection originale dans les créatures avant le péché, parce que les créatures ſont limitées eſſentiellement. Platon a dit, dans ſon Timée, que le monde avoit ſon origine de l'entendement joint à la néceſ-

néceſſité. D'autres ont joint Dieu & la nature. On y peut donner un bon ſens. Dieu ſera l'entendement & la néceſſité, c'eſt-à-dire, la nature eſſentielle des choſes ſera l'objet de l'entendement, entant qu'il conſiſte dans les vérités éternelles. Mais cet objet eſt interne, & ſe trouve dans l'entendement divin. C'eſt la région des vérités éternelles qu'il faut mettre à la place de la matiere, quand il s'agit de chercher la ſource des choſes. Cette région eſt la cauſe idéale du mal & du bien. Les limitations & les imperfections naiſſent dans les créatures de leur propre nature, qui borne la production de Dieu; mais les vices & les crimes y naiſſent du conſentement libre de leur volonté.

Chryſippe dit quelque choſe d'approchant. Pour répondre à la queſtion qu'on lui faiſoit touchant l'origine du mal, il ſoutient que le mal vient de la premiere conſtitution des ames, que celles qui ſont bien faites naturellement réſiſtent mieux aux impreſſions des cauſes externes; mais que celles dont les défauts naturels n'avoient pas été corrigés par la diſcipline, ſe laiſſoient pervertir. Pour expliquer ſa penſée, il ſe ſert de la comparaiſon d'un cylindre, dont la volubilité & la viteſſe, ou la facilité dans le mouvement vient principalement de ſa figure, ou bien, qu'il ſeroit retardé s'il étoit raboteux. Cependant il a beſoin d'être pouſſé, comme l'ame a beſoin d'être ſollicitée par les objets des ſens, & reçoit cette impreſſion ſelon la conſtitution où elle ſe trouve. Chryſippe a raiſon de dire que le vice vient de la conſtitution originaire de quelques eſprits. Lorſqu'on lui objectoit que Dieu les a formés, il repliquoit, par l'imperfection de la matiere, qui ne permettoit pas à Dieu de mieux faire. Mais cette replique ne vaut rien; car la matiere eſt elle-même indifférente pour toutes les formes, & Dieu l'a faite. Le mal vient plutôt des formes mêmes, mais abſtraites; c'eſt-à-dire, des idées que Dieu n'a point produites par un acte de ſa volonté, non-plus que les nombres & les figures, que toutes les eſſences poſſibles, qui ſont éternelles & néceſſaires; car elles ſe trouvent dans la région idéale des poſſibles, c'eſt-à-dire, dans l'entendement divin Dieu n'eſt donc point auteur des eſſences entant qu'elles ne ſont que des poſſibilités; mais il n'y a rien d'actuel à quoi il n'ait donné l'exiſtence. Il a permis le mal, parce qu'il eſt enveloppé dans le meilleur plan qui ſe trouve dans la région des poſſibles, que la ſageſſe ſuprème ne pouvoit pas manquer de choiſir. Cette notion ſatisfait en même tems à la ſageſſe, à la puiſſance, à la bonté de Dieu, & ne laiſſe pas de donner lieu à l'entrée du mal. Dieu donne de la perfection aux créatures autant que l'univers en peut recevoir. On pouſſe le cylindre; mais ce qu'il y a de raboteux dans la figure, donne des bornes à la promptitude de ſon mouvement.

L'être ſuprême, en créant un monde accompagné de défauts, tel qu'eſt l'univers actuel, n'eſt donc point comptable des irrégularités qui s'y trouvent? Elles n'y ſont qu'à cauſe de l'infirmité naturelle, fonciere, inſurmontable, & originale de la créature; ainſi, Dieu eſt pleinement & philoſophiquement juſtifié. Mais, dira quelque cenſeur audacieux des ouvrages de Dieu, pourquoi ne s'eſt-il point abſtenu de la production des choſes, plutôt que d'en faire d'imparfaites? Je réponds que l'abondance de la bonté de Dieu en eſt la cauſe. Il a voulu ſe communiquer aux dépens d'une délicateſſe, que nous imaginons en Dieu, en nous figurant que les imperfections le choquent. Ainſi, il a mieux aimé qu'il y eût un monde imparfait, que s'il n'y avoit rien. Au reſte, cet imparfait eſt pourtant les plus parfait qui ſe pouvoit, & Dieu a dû en être pleinement content, les imperfections des parties ſervant à une plus grande perfection dans le tout. Il eſt vrai qu'il y a certaines choſes qui auroient pû être mieux faites, mais non pas ſans d'autres incommodités encore plus grandes.

Venons au mal phyſique, & voyons s'il prête au *Manichéiſme* des armes plus fortes que le mal métaphyſique & le mal moral, dont nous venons de parler.

L'auteur de nos biens l'eſt-il auſſi de nos maux? Quelques philoſophes effarouchés d'un tel dogme ont mieux aimé nier l'exiſtence de Dieu, que d'en reconnoître un qui ſe faſſe un plaiſir barbare de tourmenter les créatures, ou plutôt ils l'ont dégradé du titre d'intelligent, & l'ont relégué parmi les cauſes aveugles. M. Bayle a pris occaſion des différens maux dont la vie eſt traverſée, de relever le ſyſtème des deux principes, ſyſtème écroulé depuis tant de ſiecles. Il ne s'eſt apparemment ſervi de ſes ruines que comme on ſe ſert à la guerre d'une maſure dont on eſſaye de ſe couvrir pour quelques momens. Il étoit trop philoſophe pour être tenté de croire en deux divinités, qu'il a lui-même ſi bien combattues, comme on a pû voir dans cet article. Son grand but, du moins à ce qui paroît, étoit d'humilier la raiſon, de lui faire ſentir ſon impuiſſance, de la captiver ſous le joug de la foi. Quoi qu'il en ſoit de ſon intention qui paroît ſuſpecte à bien des perſonnes, voici le précis de ſa doctrine. Si c'étoit Dieu qui eût établi les lois du ſentiment, ce n'auroit certainement été que pour combler toutes ſes créatures de tout le bonheur dont elles ſont ſuſceptibles, il auroit donc entierement banni de l'univers tous les ſentimens douloureux, & ſur-tout ceux qui nous ſont inutiles. A quoi ſervent les douleurs d'un homme dont les maux ſont incurables, ou les douleurs d'une femme qui accouche dans les déſerts? Telle eſt la fameuſe objection que M. Bayle a étendue & répétée dans ſes écrits en cent façons différentes; & quoiqu'elle fût preſque auſſi ancienne que la douleur l'eſt au monde; il a ſu l'armer de tant de comparaiſons éblouiſſantes, que les Philoſophes & les Théologiens en ont été effrayés comme d'un monſtre nouveau. Les uns ont appellé la métaphyſique à leur ſecours, d'autres ſe ſont ſuavés dans l'immenſité des cieux; & pour nous conſoler de nos maux, nous ont montré une infinité de mondes peuplés d'habitans heureux. L'auteur de la *theorie des ſentimens agréables* a répondu parfaitement bien à cette objection. C'eſt d'elle qu'il tire les principales raiſons dont il la combat. Interrogeons, dit-il, la nature par nos obſervations, & ſur ſes réponſes fixons nos idées. On peut former ſur l'auteur des lois du ſentiment deux queſtions totalement différentes, eſt-il intelligent? eſt-il bienfaiſant? Examinons ſéparément ces deux queſtions, & commençons par l'éclairciſſement de la premiere. L'expérience nous apprend qu'il y a des cauſes aveugles, & qu'il en eſt d'intelligentes, on les diſcerne par la nature de leurs productions, & l'unité du deſſein eſt comme le ſceau qu'une cauſe intelligente appoſe à ſon ouvrage. Or, dans les lois du ſentiment brille une parfaite unité de deſſein. La douleur & le plaiſir ſe rapportent également à notre conſervation. Si le plaiſir nous indique ce qui nous convient, la douleur nous inſtruit de ce qui nous eſt nuiſible. C'eſt une impreſſion agréable qui caractériſe les alimens qui ſont de nature à ſe changer en notre propre ſubſtance; mais c'eſt la faim & la ſoif qui nous avertiſſent que la tranſpiration & le mouvement nous ont enlevé une partie de nous-mêmes, & qu'il ſeroit dangereux de différer plus long-tems à réparer cette perte. Des nerfs répandus dans toute l'étendue du corps nous informent des dérangemens qui y ſurviennent, & le même ſentiment douloureux eſt proportionné à la force qui le déchire, afin qu'à proportion que le mal eſt plus grand, on ſe hâte davantage d'en repouſſer la cauſe ou d'en chercher le remede.

Il arrive quelquefois que la douleur ſemble nous avertir de nos maux en pure perte. Rien de ce qui eſt autour de nous ne peut les ſoulager; c'eſt qu'il en eſt des lois du ſentiment comme de celles du mouvement. Les lois du mouvement reglent la ſucceſſion des changemens qui arrivent dans les corps, & portent quelquefois la pluie ſur les rochers ou ſur des terres ſtériles. Les lois du ſentiment reglent de même la ſucceſſion des changemens qui arrivent dans les êtres animés, & des douleurs qui nous paroiſſent inutiles, en ſont quelquefois une ſuite néceſſaire par les circonſtances de notre ſituation. Mais l'inutilité apparente de ces différentes lois, dans quelques cas particuliers, eſt un bien moindre inconvénient que n'eût été leur mutabilité continuelle, qui n'eût laiſſé ſubſiſter aucun principe fixe, capable de diriger les démarches des hommes & des animaux. Celles du mouvement ſont d'ailleurs ſi parfaitement aſſorties à la ſtructure des corps, que dans toute l'étendue des lieux & des tems, elles préſervent d'altération les élémens, la lumiere & le ſoleil, & fourniſſent aux animaux & aux plantes ce qui leur eſt néceſſaire ou utile. Celles du ſentiment ſont de même ſi parfaitement aſſorties à l'organiſation de tous les animaux, que dans toute l'étendue des tems & des lieux elles leur indiquent ce qui leur eſt convenable, & les invitent à en faire la recherche, elles les inſtruiſent de ce qui leur eſt contraire, & les forcent de s'en éloigner ou de les repouſſer. Quelle profondeur d'intelligence dans l'auteur de la nature, qui, par des reſſorts ſi uniformes, ſi ſimples, ſi féconds, varie à chaque inſtant la ſcene de l'univers, & la conſerve toujours la même!

Non ſeulement les lois du ſentiment ſe joignent à tout l'univers, pour dépoſer en faveur d'une cauſe intelligente; je dis plus, elles annoncent un légiſlateur bienfaiſant. Si, pour ranimer une main engourdie par le froid, je l'approche trop près du feu, une douleur vive la repouſſe, & tous les jours je dois à de pareils avertiſ-

ſemens

ſemens la conſervation tantôt d'une partie de moi-même; tantôt d'une autre; mais ſi je n'aporoche du feu qu'à une diſtance convenable, je ſens alors une chaleur douce, & c'eſt ainſi qu'auſſi-tôt que les impreſſions des objets, ou les mouvemens du corps, de l'eſprit ou du cœur ſont, tant-ſoit-peu, de nature à favoriſer la durée de notre être ou ſa perfection, notre auteur y a libéralement attaché du plaiſir. J'appelle à témoin de cette profuſion de ſentimens agréables, dont Dieu nous prévient, la peinture, la ſculpture, l'architecture, tous les objets de la vûe, la muſique, la danſe, la poéſie, l'éloquence, l'hiſtoire, toutes les ſciences, toutes les occupations, l'amitié, la tendreſſe, enfin tous les mouvemens du corps, de l'eſprit & du cœur.

M. Bayle & quelques autres philoſophes, attendris ſur les maux du genre humain, ne s'en croient pas ſuffiſamment dédommagés par tous ces biens, & ils voudroient preſque nous faire regretter que ce ne ſoient pas eux qui ayent été chargés de dicter les lois du ſentiment. Supposons pour un moment que la nature ſe ſoit repoſée ſur eux de ce ſoin, & eſſayons de deviner quel eût été le plan de leur adminiſtration. Ils auroient apparemment commencé par fermer l'entrée de l'univers à tout ſentiment douloureux, nous n'euſſions vécu que pour le plaiſir, mais notre vie auroit eu alors le ſort de ces fleurs, qu'un même jour voit naître & mourir. La faim, la ſoif, le dégoût, le froid, le chaud, la laſſitude, aucune douleur enfin ne nous auroit avertis des maux préſens ou à venir, aucun frein ne nous auroit modérés dans l'uſage des plaiſirs, & la douleur n'eût été anéantie dans l'univers que pour faire place à la mort, qui, pour détruire toutes les eſpeces d'animaux, ſe fût également armée contre eux de leurs maux & de leurs biens.

Ces prétendus légiſlateurs, pour prévenir cette deſtruction univerſelle, auroient apparemment rappellé les ſentimens douloureux, & ſe ſeroient contentés d'en affoiblir l'impreſſion. Ce n'eût été que des douleurs ſourdes qui nous euſſent averti, au lieu de nous affliger. Mais tous les inconvéniens du premier plan ſe ſeroient retrouvés dans le ſecond. Ces avertiſſemens reſpectueux auroient été une voix trop foible pour être entendue dans la jouiſſance des plaiſirs. Combien d'hommes ont peine à entendre les menaces des douleurs les plus vives! Nous euſſions encore bientôt trouvé la mort dans l'uſage même des biens deſtinés à aſſûrer notre durée. Pour nous dédommager de la douleur, on auroit peut-être ajouté une nouvelle vivacité au plaiſir des ſens. Mais ceux de l'eſprit & du cœur fuſſent alors devenus inſipides, & ce ſont pourtant ceux qui ſont le plus de nature à remplir le vuide de la vie. L'ivreſſe de quelques momens eût alors empoiſonné tout le reſte du tems par l'ennui. Eût-ce été par l'augmentation des plaiſirs de l'ame qu'on nous eût conſolés de nos douleurs? ils euſſent fait oublier le ſoin du corps. Enfin auroit-on redoublé dans une même proportion tous les plaiſirs, ceux des ſens, de l'eſprit & du cœur? Mais il eût fallu auſſi ajouter dans la même proportion une nouvelle vivacité aux ſentimens douloureux. Il ne ſeroit pas moins pernicieux pour le genre humain, d'accroître le ſentiment du plaiſir ſans accroître celui de la douleur, qu'il le ſeroit d'affoiblir le ſentiment de la douleur ſans affoiblir celui du plaiſir. Ces deux différentes réformes produiroient le même effet, en affoibliſſant le frein qui nous empêche de nous livrer à de mortels excès.

Les mêmes légiſlateurs euſſent ſans doute caractériſé par l'agrément tous les biens néceſſaires à notre conſervation, mais euſſions-nous pu eſpérer d'eux qu'ils euſſent été auſſi ingénieux que l'eſt la nature, à ouvrir en faveur de la vûe, de l'ouïe & de l'eſprit, des ſources toujours fécondes de ſentimens agréables dans la variété des objets, dans leur ſymmétrie, leur proportion & leur reſſemblance avec des objets communs? Auroient-ils ſongé à marquer par une impreſſion de plaiſirs ces rapports ſecrets qui font les charmes de la muſique, les graces du corps & de l'eſprit, le ſpectacle enchanteur de la beauté dans les plantes, dans les animaux, dans l'homme, dans les penſées, dans les ſentimens? Ne regrettons donc point la réforme que M. Bayle auroit voulu introduire dans les lois du ſentiment. Reconnoiſſons plutôt que la bonté de Dieu eſt telle, qu'il ſemble avoir prodigué toutes les ſortes de plaiſirs & d'agrémens, qui ont pû être marqués du ſceau de ſa ſageſſe. Concluons donc, que puiſque la diſtribution du plaiſir & celle de la douleur entre également dans la même unité de deſſein, elles n'annoncent point deux intelligences eſſentiellement ennemies.

Je ſens qu'on peut m'objecter que Dieu auroit pu nous rendre heureux; il n'eſt donc pas l'Etre infiniment bon. Cette objection ſuppoſe que le bonheur des créatures raiſonnables eſt le but unique de Dieu. Je conviens que ſi Dieu n'avoit régardé que l'homme dans le choix qu'il a fait d'un des mondes poſſibles, il auroit choiſi une ſuite de poſſibles, d'où tous ces maux ſeroient exclus. Mais l'Etre infiniment ſage ſe ſeroit manqué à lui-même, & il n'auroit pas ſuivi en rigueur le plus grand réſultat de toutes ſes tendances au bien. Le bonheur de l'homme a bien été une de ſes vûes, mais il n'a pas été l'unique & le dernier terme de ſa ſageſſe. Le reſte de l'univers a mérité ſes regards. Les peines qui arrivent à l'homme ſont une ſuite de ſon aſſujettiſſement aux lois univerſelles, d'où ſort une foule de biens dont nous n'avons qu'une connoiſſance imparfaite. Il eſt indubitable que Dieu ne peut faire ſouffrir ſa créature pour la faire ſouffrir. Cette volonté impitoyable & barbare ne ſauroit être dans celui qui n'eſt pas moins la bonté que la puiſſance. Mais quand le mal de l'humanité eſt la dépendance néceſſaire du plus grand bien dans le tout, il faut que Dieu ſe laiſſe déterminer pour ce plus grand bien. Ne détachons point ce qui eſt lié par un nœud indiſſoluble. La puiſſance de Dieu eſt infinie, auſſi-bien que ſa bonté, mais l'une & l'autre eſt tempérée par ſa ſageſſe, qui n'eſt pas moins infinie, & qui tend toujours au plus grand bien. S'il y a du mal dans ſon ouvrage, ce n'eſt qu'à titre de condition, il n'y eſt même qu'à titre de néceſſité qui le lie avec le plus parfait, il n'y eſt qu'en vertu de la limitation originale de la créature. Un monde où notre bonheur n'eût jamais été altéré, & où la nature entiere auroit ſervi à nos plaiſirs ſans mélange de diſgraces, étoit aſſûrément très-poſſible, mais il auroit entraîné mille déſordres plus grands que n'eſt le mélange des peines qui troublent nos plaiſirs.

Mais Dieu ne pouvoit-il pas ſe diſpenſer de nous aſſujettir à des corps, & nous ſouſtraire par-là aux douleurs qui ſuivent cette union? Il ne le devoit pas, parce que des créatures faites comme nous, entroient néceſſairement dans le plan du meilleur monde. Il eſt vrai qu'un monde où il n'y auroit eu que des intelligences, étoit poſſible, de même qu'un monde où il n'y auroit eu que des êtres corporels. Un troiſieme monde, où les corps exiſtant avec les eſprits, ces ſubſtances diverſes auroient été ſans rapport entre elles, étoit également poſſible. Mais tous ces mondes ſont moins parfaits que le nôtre, qui, outre les purs eſprits du premier, les êtres corporels du ſecond, les eſprits & les corps du troiſieme, contient une liaiſon, un concert entre les deux eſpeces de ſubſtances créables. Un monde où il n'y auroit eu que des eſprits, auroit été trop ſimple, trop uniforme. La ſageſſe doit varier davantage ſes ouvrages: multiplier uniquement la même choſe, quelque noble qu'elle puiſſe être, ce ſeroit une ſuperfluité. Avoir mille Virgiles bien reliés dans ſa bibliotheque, chanter toujours les mêmes airs d'un opéra, n'avoir que des boutons de diamans, ne manger que des faiſans, ne boire que du vin de Champagne, appelleroit-on cela raiſon? Le ſecond monde, je veux dire, celui qui auroit été purement matériel, étant de ſa nature inſenſible & inanimé, ne ſe ſeroit pas connu & auroit été incapable de rendre à Dieu les actions de graces qui lui ſont dûes. Le troiſieme monde auroit été comme un édifice imparfait, ou comme un palais où auroit regné la ſolitude, comme un état ſans chef, ſans roi, ou comme un temple ſans ſacrificateur. Mais, dans un monde où l'eſprit eſt uni à la matiere, l'homme devient le centre de tout, il fait remonter juſqu'à Dieu tous les êtres corporels, dont il eſt le lien néceſſaire. Il eſt l'ame de tout ce qui eſt inanimé, l'intelligence de tout ce qui en eſt privé, l'interprete de tout ce qui n'a pas reçu la parole, le prêtre & le pontife de toute la nature. Qui ne voit qu'un tel monde, eſt beaucoup plus parfait que les autres?

Mais revenons au ſyſtème des deux principes. M. Bayle convient lui-même que les idées les plus ſûres & les plus claires de l'ordre nous apprennent qu'un être qui exiſte par lui-même, qui eſt néceſſaire, qui eſt éternel, doit être unique, infini, tout-puiſſant, & doué de toutes ſortes de perfections; qu'à conſulter ces idées, on ne trouve rien de plus abſurde que l'hypotheſe de deux principes éternels & indépendans l'un de l'autre. Cet aveu de M. Bayle me ſuffit, & je n'ai pas beſoin de le ſuivre dans tous ſes raiſonnemens. Mais un ſyſtème, pour être bon, dit-il, a beſoin de ces deux choſes; l'une, que les idées en ſoient diſtinctes; l'autre, qu'il puiſſe rendre raiſon des phénomenes. J'en conviens: mais ſi les idées vous manquent pour expliquer les phénomenes, qui vous oblige de faire un ſyſtème, qui explique toutes les contradictions que vous vous imaginez voir dans l'univers. Pour exécuter un ſi noble deſſein, il vous

man-

manque des idées intermédiaires que Dieu n'a pas jugé à propos de vous donner : auſſi-bien qu'elle néceſſité pour la vérité du ſyſtème que Dieu s'eſt preſcrit, que vous ne puiſſiez comprendre ? Concluons qu'en ſuppoſant que le ſyſtème de l'unité de principe ne ſuffit pas pour l'explication des phénomenes, vous n'êtes pas en droit d'admettre comme vrai celui des Manichéens. Il lui manque une condition eſſentielle, c'eſt de n'être pas fondé, comme vous en convenez, ſur des idées claires & ſûres, mais plutôt ſur des idées abſurdes. Si donc il rend raiſon des phénomenes, il ne faut pas lui en tenir compte; il ne peut devoir cet avantage qu'à ce qu'il a de défectueux dans ſes principes. Vous ne frappez donc pas au but, en étalant ici tous vos raiſonnemens en faveur du *Manichéiſme*. Sachez qu'une ſuppoſition n'eſt mauvaiſe quand elle ne peut rendre raiſon des phénomenes, que lorſque cette incapacité vient du fond de la ſuppoſition même, mais ſi ſon incapacité vient des bornes de notre eſprit, & de ce que nous n'avons pas encore aſſez acquis de connoiſſances pour la faire ſervir, il eſt faux qu'elle ſoit mauvaiſe. Bayle a bâti ſon ſyſtème touchant l'origine du mal, ſur les principes de la bonté, de la ſainteté & de la toute-puiſſance de Dieu. Mallebranche préfere ceux de l'ordre, de la ſageſſe, Leibnitz croit qu'il ne faut que ſa raiſon ſuffiſante pour expliquer tout. Les Théologiens emploient les principes de la liberté, de la providence générale & de la chûte d'Adam. Les Sociniens nient la preſcience divine; les Origéniſtes, l'éternité des peines; Spinoſa n'admet qu'une aveugle & fatale néceſſité; les Philoſophes payens ont eu recours à la métempſycoſe. Les principes, dont Bayle, Mallebranche, Leibnitz, & les Théologiens ſe ſervent, ſont autant de vérités. C'eſt l'avantage qu'ils ont ſur ceux des Sociniens, des Origéniſtes, des Spinoſiſtes & des Philoſophes payens. Mais aucune de ces vérités n'eſt aſſez féconde pour nous donner la raiſon de tout. Bayle ne ſe trompe point, lorſqu'il dit que Dieu eſt ſaint, bon, tout-puiſſant; il ſe trompe ſur ce qu'en croyant ces *données*-là ſuffiſantes, il veut faire un ſyſtème. J'en dis autant des autres. Le petit nombre de vérités que notre raiſon peut découvrir, & celles qui nous ſont révélées, font partie d'un ſyſtème propre à reſoudre tous les problêmes poſſibles, mais elles ne ſont pas deſtinées à nous le faire connoître. Dieu n'a tiré qu'un pan du voile, qui nous cache ce grand myſtere de l'origine du mal. On peut juger par-là ſi les objections de Bayle, quelle que ſoit la force & l'adreſſe avec laquelle il les a maniées, & avec quelque air de triomphe que ces gens les faſſent valoir, étoient dignes de toute la terreur qu'elles ont répandue dans les eſprits.

MANICHOIRE, ſ. m. (*Cordonnerie.*) eſt un morceau de buis plat & mince en rondache par les deux bouts, un bout plus large que l'autre; il ſert à ranger les points de derriere les ſouliers. *Voyez nos Planches du Cordonnier-Bottier.*

MANICORDE *ou* CLARICORDE, ſ. m. (*Lutherie.*) inſtrument de muſique en forme d'épinette, *Voyez* ÉPINETTE.

Il y a 49 ou 50 touches ou marches, & 70 cordes qui portent ſur 5 chevalets, dont le premier eſt le plus haut; les autres vont en diminuant. Il a quelques rangs de cordes à l'uniſſon, parce qu'il y en a plus que de touches.

On y pratique pluſieurs petites mortaiſes, pour faire paſſer les ſauteraux armés de petits crampons d'airain qui touchent & hauſſent les cordes, au lieu de la plume de corbeau qu'ont ceux des claveſſins & des épinettes. Mais ce qui le diſtingue encore plus, c'eſt que ſes cordes ſont couvertes depuis le clavier juſqu'aux mortaiſes, de morceaux de drap qui rendent le ſon plus doux, & l'étouffent tellement qu'on ne le peut entendre de loin.

Quelques perſonnes l'appellent par cette raiſon, *épinette ſourde*; & c'eſt ce qui fait qu'il eſt particulierement en uſage dans les couvens de religieuſes, où on s'en ſert par préférence pour apprendre à jouer du claveſſin dans la crainte de troubler le ſilence du dortoir.

Le *claricorde* eſt plus ancien que le claveſſin & l'épinette, comme le témoigne Scaliger, qu'il ne lui donne au reſte que 35 cordes. *Voyez* CLAVESSIN.

MANICORDION, ſ. m. *terme de Luth.* c'eſt une ſorte de fil de fer ou de léton très-fin & très-délié, dont on fait les cordes des *manicordions*, épinettes, claveſſins, pſalterions & autres inſtrumens de muſique ſemblables.

MANICOU, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) quadrupede gros à-peu-près comme un lievre; il eſt couvert d'un poil aſſez rude, de couleur griſe tirant ſur le rouſſâtre; ſa tête

approche de celle du renard, mais plus allongée, ayant le muſeau pointu, les oreilles droites, les yeux ronds paroiſſant ſortir de la tête, la gueule très-fendue & garnie de dents fort aiguës; ſes pattes ſont armées d'ongles aſſez forts; ſa queue eſt extrèmement longue, fort ſouple, & pelée comme celle d'un rat; ce n'eſt pas la partie la moins utile à l'animal; il s'en ſert non-ſeulement pour s'accrocher aux branches des arbres, mais encore pour épouvanter & ſaiſir les volailles dont il eſt extrèmement avide. Il a ſous le ventre entre les deux cuiſſes une eſpece de poche ouverte en longueur comme le jabot d'une chemiſe, dans laquelle la femelle retire ſes petits, ſoit pour les alaiter ou les tranſporter plus commodément d'un lieu en un autre, & par ce moyen les ſouſtraire à la pourſuite des chiens & des chaſſeurs. Cet animal eſt ſi ſtupide, qu'étant ſurpris il n'oſe s'enfuir & ſe laiſſe tuer à coups de bâton; ſa chair peut s'accomoder à différentes ſauces, mais il faut avoir faim pour en manger; car elle exhale une odeur qui répugne; les ſeuls negres en font uſage. Le *manicou* ſe trouve très-communément dans les îles de la Grenade, des Grenadins, de Tabago, & autres îles qui avoiſinent le continent de l'Amérique. On le nomme quelquefois *opoſſum*, *coriguayra*, *maritacaca*, & *filander*, ſelon les différens pays où il ſe rencontre. *M.* LE *ROMAIN*.

MANIE, ſ. f. (*Medecine.*) μανία, vient du mot grec μαίνομαι, qui ſignifie *je ſuis en fureur*, On appelle de ce nom un délire univerſel ſans fievre, du moins eſſentielle; aſſez ſouvent ce délire eſt furieux, avec audace, colere, & alors il mérite plus rigoureuſement le nom de *manie*; s'il eſt doux, tranquille, ſimplement ridicule, on doit plutôt l'appeller *folie*, *imbécillité*. Voyez *ces mots*. Comme ces différens états ne ſont que des degrés, des eſpeces de *manie*, tous dépendans de la même cauſe, nous comprendrons en général dans cet article toutes ces maladies longues dans leſquelles les malades non-ſeulement déraiſonnent, mais n'apperçoivent pas comme il faut, & font des actions qui ſont ou paroiſſent être ſans motifs extraordinaires & ridicules. Si les malades n'avoient qu'un ou deux objets déterminés de délire, & que dans les autres ſujets ils ſe comportaſſent en perſonnes ſenſées, c'eſt-à-dire comme la plûpart des hommes, ils ſeroient cenſés mélancoliques & non pas *maniaques*, &c. *Voyez l'article* MÉLANCHOLIE.

La *manie* eſt ordinairement annoncée par quelques ſignes qui en ſont les avant-coureurs; tels ſont la mélancholie, des douleurs violentes dans la tête, des veilles opiniâtres, des ſommeils legers, inquiets, troublés par des ſonges effrayans, des ſoucis, des triſteſſes qu'on ne ſauroit diſſiper, des terreurs, des coleres excitées par les cauſes les plus legeres. Lorſque la *manie* eſt ſur le point de ſe décider, les yeux ſont frappés, éblouis de tems en tems par des traits de lumieres, des eſpeces d'éclairs; les oreilles ſont fatiguées par des bruits, des bourdonnemens preſque continuels; l'appétit vénérien devient immodéré, les pollutions nocturnes plus fréquentes; les malades fondent en pleurs, ou rient demeſurément contre leur coutume & ſans raiſon apparente; ils parlent beaucoup à-tort & à-travers, ou gardent un ſilence profond, paroiſſant enſevelis dans quelque grande méditation; les yeux deviennent fixes, appliqués à un ſeul objet, ou furieux, menaçans & hagards, le pouls eſt dur; il ſe fait, ſuivant l'obſervation d'Hippocrate, appercevoir au coude; les urines ſont rouges ſans ſédiment, mais avec quelque leger nuage. Lorſque la *manie* eſt déclarée, il s'emportent le plus ſouvent contre les aſſiſtans, contre eux-mêmes; ils mordent, déchirent, frappent tout ce qui les environnent, mettent leurs habits en pieces, ſe découvrent indécemment tout le corps; ils marchent ainſi pendant les froids les plus aigus ſans en reſſentir les atteintes; ils ne ſont pas plus ſenſibles à la faim, à la ſoif, au beſoin de dormir. Il y en a qui, au rapport de Fernel, ont paſſé juſqu'à quatorze mois ſans dormir; leur corps s'endurcit, devient robuſte; leur tempérament ſe fortifie. On obſerve qu'ils ſont d'une force étonnante, qu'ils vivent aſſez long-tems, que les cauſes ordinaires de maladie ne font point ou que très-peu d'impreſſion ſur eux; il eſt rare de les voir malades, même dans les conſtitutions épidémiques les plus meurtrieres. Il y en a qui ne ceſſent de chanter, de parler, de rire, ou de pleurer; ils changent de propos à chaque inſtant, parlent à bâtons rompus, oublient ce qu'ils viennent de dire & le répetent ſans ceſſe. Il y en a de téméraires, d'audacieux, qui ne connoiſſent aucuns dangers, les affrontent hardiment, mépriſent & bravent tout le monde: d'autres au contraire, ſont timides, craintifs, & quelquefois le délire eſt continuel; d'autres fois il eſt périodique: les malades ſemblent pendant un tems

ouir de toute leur raiſon; ils étonnent par leur ſageſſe ceux qui les traitent de fous; mais après quelques heures, quelques jours, quelquefois auſſi des mois entiers, ils retombent de nouveau dans leur folie. Des auteurs dignes de foi, rapportent avoir vû des fous, qui dans le plus fort de leurs accès, parloient des langues étrangeres, faiſoient des vers, & raiſonnoient ſupérieurement ſur des matieres qui ne leur étoient pas connues; quelques-uns même prédiſoient l'avenir; ce qui pourroit faire préſumer que les devins, ſibylles, & ceux qui rendoient des oracles chez les idolâtres anciens, n'étoient que des fous qui étoient dans quelqu'accès de fureur. Les portraits qu'on nous a laiſſés de ces enthouſiaſmes prophétiques qui précédoient leurs oracles, s'accordent aſſez bien à cette idée. Peut-être pour lire dans l'avenir ne faut-il qu'une tenſion extraordinaire & un mouvement impétueux dans les fibres du cerveau. (1) Parmi les cauſes qui produiſent cette maladie, les paſſions d'ame, les contenſions d'eſprit, les études forcées, les méditations profondes, la colere, la triſteſſe, la crainte, les chagrins longs & cuiſans, l'amour mépriſé, *&c.* ſont celles qu'une obſervation conſtante nous a appris concourir le plus fréquemment à cet effet; les excrétions ſupprimées ou augmentées, en ſont auſſi des cauſes aſſez ordinaires. Hippocrate, & après lui Foreſtus, Bonningerus, ont obſervé que la *manie* étoit quelquefois une ſuite de la ſuppreſſion des regles, des lochies. Elle eſt pour lors annoncée par l'amas du ſang dans les mamelles. *Aphor.* 40. *liv. V.* Hippocrate remarque encore que la ceſſation d'un ulcere d'une varice, la diſpoſition des tumeurs qui ſont dans les ulceres, ſont ſouvent ſuivies de *manie*; les obſervations de Schenkius confirment cette aſſertion.

Zacutus Luſitanus aſſure que le même effet eſt produit par la ſuppreſſion du flux hémorrhoïdal; une évacuation trop abondante de ſemence a été le principe de la *manie* dans un vieillard dont parle Henri de Heers, & dans un jeune homme dont Foreſtus fait mention, qui ayant épouſé une jolie femme dans l'été, devint *maniaque* par le commerce exceſſif qu'il eut avec elle. Les fievres aiguës, inflammatoires, ardentes, la petite vérole, ainſi que l'ont obſervé Fabrice, Hildan & Chriſtien Ewincler, & le plus ſouvent la phrénéſie, laiſſent après elles la *manie*. Sydenham en compte une eſpece aſſez fréquente parmi les accidens qui ſuccedent aux fievres intermittentes mal traitées par les ſaignées & les purgatifs réitérés. *Opuſc. med. cap. v.* Il n'y e point de cauſes qui agiſſent plus ſubitement que certaines plantes vénéneuſes; telles ſont le ſtramonium, la juſquiame, les baies du ſolanum, la dulcamare, les ſemences de pomme épineuſe: l'opium même ordonné inconſidérément dans les délires fébrils, loin de les calmer les fait dégénérer en *manie*. Pour que ces cauſes agiſſent plus ſûrement, il faut qu'elles ſoient aidées par une diſpoſition, une foibleſſe du cerveau acquiſe, naturelle, ou héréditaire. Les perſonnes peſantes, ſtupides; celles qui ſont au contraire douces, d'un eſprit vif, pénétrant, les Poëtes, les Philoſophes, les Mathématiciens, ceux qui ſe livrent avec paſſion aux analyſes algébriques, ſont les plus ſujets à cette maladie.

Toutes ces cauſes ſont conſtatées par un grand nombre d'obſervations; mais l'on n'a pas encore pû découvrir quel eſt le vice, le dérangement intérieur qui eſt l'origine & la cauſe immédiate des ſymptomes qui conſtituent cette maladie. En général l'étiologie de toutes les maladies de la tête, & ſur-tout de celles où les opérations de l'eſprit ſe trouvent compliquées, eſt extrêmement obſcure; les obſervations anatomiques ne répandent aucun jour ſur cette matiere; le cerveau de pluſieurs *maniaques* ouvert n'a offert aux recherches les plus ſcrupuleuſes aucun vice apparent; dans d'autres, il a paru inondé d'une ſéroſité jaunâtre. Baillou a vu dans quelques-uns les vaiſſeaux du cerveau dilatés, variqueux; ils étoient de même dans un *maniaque* dans lequel on trouva le plexus choroïde prodigieuſement élargi, & embraſſant preſque toute la ſurface interne des ventricules, & parſemé de vaiſſeaux rouges, dilatés & engorgés. *Miſcellan. nat. curioſ. decad.* 2. *ann.* 6. L'état le plus ordinaire du cerveau des perſonnes mortes *maniaques*, eſt la ſéchereſſe, la dureté, & la friabilité de la ſubſtance corticale. *Voyez* à ce ſujet Henri de Heers, *obſerv.* 3. *le lettre mediche del ſignor* Martino Ghiſi, *pag.* 26. le *ſepulchretum* de Bonet, *lib. & tom. I. ſect. viij. pag.* 205. *les obſervations* de Littre, inſérées dans les *mémoires de l'acad. royale des Scien. ann.* 1705. *pag.* 47. Antoine de Pozzis raconte qu'un *maniaque* fut guéri de ſa maladie en rendant dans un violent éternument une chenille par le nez. Fernel dit avoir trouvé deux gros vers velus dans le nez d'une perſonne qui étoit tombée dans une *manie* mortelle à la ſuite de la ſuppreſſion d'un écoulement fétide par le nez; & Riolan aſſure avoir vu un vers dans le cerveau d'un cheval devenu fou. Tous ces faits, comme l'on voit, ne contribuent en rien à éclaircir cette théorie; ainſi ne pouvant rien donner de certain, ou au moins de probable, nous ne nous y arrêterons pas; nous nous contenterons d'obſerver qu'il y a néceſſairement un vice dans le cerveau idiopathique ou ſympathique; les ſymptomes eſſentiels de la *manie* viennent de ce que les objets ne ſe préſentent pas aux malades tels qu'ils ſont en effet; on a attaché aux mouvemens particuliers & déterminés des fibres du cerveau, la formation des idées, l'apperception. Lorſque ces motitations ſont excitées par les objets extérieurs, les idées y ſont conformes; les raiſonnemens déduits en conſéquence ſont juſtes; mais ſi le ſang raréfié, les pulſations rapides ou deſordonnées des arteres, ou quelqu'autre dérangement que ce ſoit, impriment le même mouvement aux fibres, elles repréſenteront comme préſens des objets qui ne le ſont pas, comme vrais ceux qui ſont chimériques; & ainſi les fous ne me paroiſſent pécher que dans l'apperception; la fauſſeté apparente de leur raiſonnement doit être attribuée à la non conformité de leurs idées avec les objets extérieurs. Ils ſont furieux, emportés contre les aſſiſtans, parce qu'ils croient voir en eux autant d'ennemis prêts à les maltraiter. Leur inſenſibilité au froid, au

chaud

---

(1) Il n'eſt pas poſſible que les Maniaques parlent les langues étrangeres, & inconnues, qu'ils faſſent des vers, qu'ils raiſonnent & argumentent ſur des matieres ſi élevées, & au-deſſus de leur portée, & encore moins qu'ils prédiſent l'avenir. L'impie Spinoſa imagina quelque choſe de ſemblable, pour décréditer les miracles, & les Prophéties de l'Ecriture ſainte, mais il a été combattu, & confondu par les vrais partiſans du S. Evangile. En effet quelqu'altération que ſe faſſent les Maniaques dans leur cerveau ils ne ſauroient jamais y former l'impreſſion d'un nombre preſqu'infini d'idées qu'il faut avoir pour parler les langues, pour poſſeder l'art poëtique, & les ſciences. Pour parler les langues inconnuës, il ne faut pas moins d'un miracle évident, tel qu'il fut accordé aux ſaints Apôtres par l'infuſion qu'il reçurent du S. Eſprit le jour de la Pentecôte. On doit dire la même choſe des autres prodiges qui ſurpaſſent les connoiſſances humaines, qu'on ne peut acquerir qu'à force d'étude, & non par l'art de la Manie, & encore l'étude ne ſuffit-elle pas, pour pénétrer dans l'avenir, ſuivant ce diſtique,

Prudens futuri temporis exitum
Caliginoſa nocte premit Deus.

Lorſqu'on prédit ce qui doit arriver, c'eſt un ſigne manifeſte de la revélation divine. Il n'y a qu'un Dieu, à qui ſont preſens tous les momens du tems, & qui pénetre à la fois tous les eſpaces immenſes de l'éternité ſans bornes, qui puiſſe connoître ce qui doit arriver le jour ſuivant, pour me ſervir du texte ſacré même de l'Ecriture, dans laquelle on regarde la prophétie dans ſes rapports comme une caractériſtique de la divinité, & de l'aſſiſtence de Dieu.

Il peut arriver que quelque Maniaque parmi le grand nombre de paroles inconnuës, & ſans ſignification, qu'il prononce, en profere quelqu une par pur hazard, qui ait un ſens dans une langue étrangere, qu'il profere auſſi quelque vers, & que parlant de l'avenir, il ſe rencontre par hazard avec l'évenement, mais ce ſont des cas purement fortuits qu'on pourroit comparer à l'extraction qu'on feroit dans un ſac d'un grand amas de lettres, qui pourroient former un vers de l'Æneide par une certaine combinaiſon qui ſeroit certainement bien fortuite. Tels ſeront toujours les effets de la Manie, par le moyen de laquelle le mécaniſme du cerveau ne ſçauroit avoir de l'influence pour ces idées & connoiſſances qui viennent des objets extérieurs, des relations, & de leurs impreſſions réitérées.

Virgile parlant d'une Sibylle, la repreſente comme inſpirée d'une divinité, & preſque comme Maniaque.

Non vultus, non color unus,
Non comptæ manſere comæ, ſed pectus anhelum
Et rabie fera corda tument. . . . .
At Phœbi nondum patiens immanis in antro
Bacchatur Vates, magnum ſi pectore poſſit
Excuſſiſſe Deum, tanto magis illa fatigat
Os rabidum, fera corda domans. . . . .

Mais cette deſcription fabuleuſe ne ſçauroit avoir lieu là où il s'agit de découvrir la vérité. Il ſeroit donc ridicule d'admettre ce qui eſt écrit dans cet article ſur les prodigieux effets de la Manie; & celui qui en eſt l'auteur fait un grand tort aux ſaints oracles, aux prophéties de l'Ecriture ſainte, & aux miracles y rapportés, principalement à celui de parler les langues inconnuës; & les efforts qu'il fait pour les decréditer ſourdement, le font tomber, ſans qu'il s'en apperçoive dans des paralogiſmes évidents, & le font égarer de la raiſon, & du bon ſens. (*A*)

chaud, à la faim, au ſommeil, vient ſans doute de ce que ces impreſſions ne parviennent pas juſqu'à l'ame; c'eſt pour cela qu'Hippocrate a dit que ſi quelque partie eſt affectée de quelque cauſe de douleur ſans que le malade la reſſente, c'eſt ſigne de folie.

On peut en examinant les ſignes que nous avons détaillés au commencement de cet article, non-ſeulement s'aſſurer de la préſence de la *manie*, mais même la prédire lorſqu'elle eſt prochaine; elle ne ſauroit être confondue avec la phrénéſie, qui eſt une maladie aiguë toûjours accompagnée d'une fievre inflammatoire. On la diſtingue de la mélancholie par l'univerſalité du délire, par la fureur, l'audace, *&c. Voyez* Mélancholie. On peut en conſultant les parens, les aſſiſtans, connoître les cauſes qui l'ont excitée.

La *manie* eſt une maladie longue, chronique, qui n'entraîne pour l'ordinaire aucun danger de la vie: au contraire ceux qui en ſont attaqués, ſont à l'abri des autres maladies; ils ſont forts, robuſtes, à leur état près, bien portans; ils vivent aſſez long tems; les convulſions & l'atrophie ſurvenues dans la *manie*, ſont des ſymptomes très-fâcheux. Un ſigne auſſi très-mauvais, & qui annonce l'accroiſſement & l'état deſeſpéré de *manie*, c'eſt lorſque les malades paſſans d'un profond ſommeil à un délire continuel, ſont inſenſibles à la violence du froid, & à l'action des purgatifs les plus énergiques. La mort eſt prochaine ſi les forces ſont épuiſées par l'abſtinence ou par les veilles, & que le malade tombe dans l'épilepſie ou dans quelqu'autre affection ſoporeuſe. Quoique la *manie* ne ſoit pas dangereuſe, elle eſt extrèmement difficile à guérir, ſur-tout lorſqu'elle eſt invétérée: elle eſt incurable lorſqu'elle eſt héréditaire; on peut avoir quelque eſpérance ſi les paroxiſmes ſont legers, ſi la *manie* eſt récente, & ſur-tout ſi alors le malade obſerve exactement & ſans peine les remedes qu'on lui preſcrit; car ce qui rend encore la guériſon des *maniaques* plus difficile, c'eſt qu'ils prennent en averſion leur medecin, & regardent comme des poiſons les remedes qu'il leur ordonne. Lorſque la *manie* ſuccede aux fievres intermittentes mal traitées, à quelque écoulement ſupprimé, à des ulceres fermés mal-à-propos, à des poiſons narcotiques, on peut davantage ſe flatter de la guériſon, parce que le rétabliſſement des excrétions arrêtées, la formation de nouveaux ulceres, l'évacuation prompte des plantes vénéneuſes, ſont quelquefois ſuivies d'une parfaite ſanté. Hippocrate nous apprend que les varices ou les hémorrhoïdes ſurvenues à un *maniaque*, le guériſſent. *lib. VI. aphor.* 21. que la dyſenterie, l'hydropiſie, & une ſimple aliénation d'eſprit dans la *manie*, étoient d'un très-bon augure; *lib. VII. aphor.* 5. que lorſqu'il y avoit des tumeurs dans les ulceres, les malades ne riſquoient pas d'être *maniaques*; *Aph.* 56. *liv. V.* Il y a dans Foreſtus, *Obſerv.* 24. *lib. X.* une obſervation d'une fille folle, qui guérit de cette maladie par des ulceres qui ſe formerent à ſes jambes. Les fievres intermittentes, fievres quartes, ſont auſſi, ſuivant Hippocrate, des puiſſans remedes pour opérer la guériſon de la *manie*. Ceux qui guériſſent de cette maladie reſtent pendant long-tems triſtes, abattus & languiſſans; ils conſervent un fonds de mélancholie invincible, que le ſouvenir humiliant de leur état précédent entretient.

La *manie* eſt une de ces maladies où les plus habiles medecins échouent ordinairement, tandis que les charlatans, les gens à ſecret, réuſſiront très-ſouvent. La guériſon qui s'opere par la nature, eſt la plus ſimple & la plus sûre; la Medecine n'offre aucun ſecours propre à corriger le vice du cerveau qui conſtitue la *manie*, ou du moins qui produit conſtamment cet effet: bien plus, tel remede qui a guéri un *maniaque*, augmente le délire d'un autre. L'opium, par exemple, que de grands praticiens défendent abſolument dans la *manie*, inſtruits par leurs obſervations de ſes mauvais effets; l'opium, dis-je, a guéri pluſieurs *maniaques*, pris à des doſes conſidérables. Nous liſons dans le *journal des Savans du mois de Juillet*, *ann.* 1701. *page* 314, qu'une jeune fille fut parfaitement guérie de la *manie*, après avoir avalé un onguent dans lequel il y avoit un ſcrupule d'opium; quelques medecins l'ont donné en aſſez grande quantité avec ſuccès. Wepfer, *hiſtor. apoplect. pag.* 687. Aëtius, Sydenham, n'en deſapprouvent pas l'uſage; la terreur, affection de l'ame, très-propre à produire la *manie*, en a quelquefois été l'antidote; Samuel Formius, *Obſervat.* 32. rapporte qu'un jeune *maniaque* ceſſa de l'être après avoir été châtré; des chûtes avec fracture du crâne, le trépan, le cautere, ont été ſuivis de quelques heureux ſuccès: on a même vu la transfuſion diſſiper totalement la *manie*; quelquefois cette opération n'a fait qu'en diminuer les ſymptomes; ſes effets pernicieux ne ſont rien moins que ſolidement conſtatés. *Voyez* là-deſſus Dionis, *cours d'opérations de Chirurgie*, *demonſtr. viij. pag.* 498. & *la bibliotheque medico-pratique* de Manget, *tom. III. lib. XI. pag.* 344. *& ſequent.* Il me paroît que pour la guériſon de la *manie*, il faut troubler violemment & ſubitement tout le corps, & opérer par-là quelque changement conſidérable; c'eſt pourquoi les remedes qui ont beaucoup d'activité, donnés par des empyriques auſſi hardis qu'ignorans, ont quelquefois réuſſi. Lorſque la *manie* dépend de quelque excrétion ſupprimée, il faut tenter tous les ſecours pour les rappeller; rouvrir les ulceres fermés, exciter des diarrhées, des dyſenteries artificielles; tâcher en un mot, dans l'adminiſtration des remedes, d'imiter la nature & de ſuivre ſes traces. Dans les *manies* furieuſes, les ſaignées ſont aſſez convenables; il eſt ſouvent néceſſaire ou utile de les réitérer; l'artériotomie peut être employée avec ſuccès. Fabrice Seldan rapporte pluſieurs obſervations qui en conſtatent l'efficacité. *Efficac. medic. part. II. pag.* 45. *& ſeq.* On ne doit pas négliger l'application des ſang-ſues aux tempes, aux vaiſſeaux hémorrhoïdaux, ni les ventouſes; quant aux véſicatoires, leur uſage peut être très-pernicieux, les ſeules ſaignées copieuſes ont quelquefois guéri la *manie*. Felix Plater raconte avoir vu un empyrique qui guériſſoit tous les *maniaques* en les ſaignant juſqu'à ſoixante & dix fois dans une ſemaine. *Obſerv. lib. I. pag.* 86. Une foule de praticiens célebres aſſurent qu'ils ne connoiſſent pas dans la *manie* de remede plus efficace. Les purgatifs émétiques & cathartiques ſont auſſi généralement approuvés. Les anciens faiſoient beaucoup d'uſage de l'hellébore purgatif violent; Horace conſeille aux fous de voyager à Anticyre, île fertile en hellébore. Quelques modernes croient qu'il ne faut pas uſer des purgatifs draſtiques; ils penſent que l'hellébore des anciens étoit châtré & adouci par quelque correctif approprié; il faut cependant remarquer que ces malades étant moins ſenſibles, moins impreſſionables aux irritations, ont beſoin d'être plus violemment ſecoués, & exigent par-là qu'on leur donne des remedes plus forts & à plus haute doſe. Non-ſeulement l'évacuation opérée par l'émétique eſt utile, mais en outre la ſecouſſe générale qui en réſulte, l'ébranlement de tout le corps, les efforts qui en ſont la ſuite, rendent leur uſage très-avantageux. Les bains chauds étoient fort uſités chez les anciens dans le traitement de la *manie*. Galien, Aretée, Alexandre de Tralles, Proſper Alpin, *&c.* en vantent les heureux ſuccès; on ne ſe ſert plus aujourd'hui dans cette maladie que des bains froids; c'eſt Van-helmont qui nous a fait connoître l'utilité de ce remede; le haſard la lui avoit appriſe: on tranſportoit ſur un chariot un artiſan *maniaque*, qui ayant pu ſe débarraſſer des chaînes dont il étoit garroté, ſe jetta dans un lac profond. On l'en retira le croyant mort; mais peu de tems après, il donna des ſignes de vie & de ſanté; il vécut enſuite aſſez long-tems ſans éprouver aucune atteinte de folie; Van-helmont animé par cet exemple, eſſaya depuis ce remede ſur pluſieurs *maniaques*, & preſque toûjours avec un ſuccès complet, excepté, dit-il, lorſque craignant pour la vie du *maniaque*, on ne le laiſſoit pas aſſez long-tems dans l'eau. L'immerſion dans la mer ou dans la riviere eſt indifférente; la ſeule attention qu'on doive avoir, c'eſt de plonger ſubitement & à l'improviſte, les malades dans l'eau, & de les y ſoutenir très long-tems; il n'y a rien à craindre pour leur vie. L'eau froide ou glacée appliquée ou verſée de fort haut ſur la tête, a produit le même effet; lorſqu'elle réuſſit, cette application eſt ſuivie d'un ſommeil profond. J'ai connu une perſonne *maniaque*, qui s'échappant d'une priſon où elle étoit retenue, fit pluſieurs lieues avec une pluie violente ſans chapeau & preſque ſans habits, & qui recouvra par ce moyen une ſanté parfaite. *Voyez les mémoires de l'acad. roy. des Scienc. ann.* 1734. hiſtoir. *pag.* 56. Pſychrolouſia, ou the hiſtory of cold Bathings, *&c. pag.* 452. Quelques auteurs emploient dans ce cas-ci avec ſuccès les eſſences aromatiques violentes, les ſpiritueux à haute doſe, le muſc, l'ambre, le camphre, *&c.* D'autres aſſurent que les humectans, rafraîchiſſans, calmans, les nitreux, *&c.* ſont les remedes ſur leſquels on peut le plus compter: mais ce ne ſont pas des remedes curatifs; ils ne ſont propres qu'à diminuer la violence des fureurs, propriété que poſſede éminemment le ſucre de Saturne, donné depuis deux grains juſqu'à huit; ils ſont préférables à l'opium dont ils ont les avantages ſans les inconvéniens. La *manie* qui ſuccede aux fievres intermittentes, demande un traitement particulier. Sydenham, le ſeul qui en ait parlé, remarque que les ſaignées & les purgatifs l'aigriſſent & l'opiniâtrent; que les remedes les plus appropriés ſont une diete analepti-

que, reſtaurante des legers cordiaux comme la thériaque, la poudre de la comteſſe, &c. Il aſſûre avoir guéri par cette méthode pluſieurs *manies*, qui devoient leur origine à cette cauſe. *M.* MENURET.

MANIEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) l'action de toucher avec attention. Il y a pluſieurs ſubſtances naturelles ou artificielles, dont la bonne ou mauvaiſe qualité ſe reconnoît au *maniement*.

MANIMENT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) terme dont les Anglois ſe ſervent en parlant de leur combat de coq: il ſignifie l'action de meſurer la groſſeur de cet animal, en prenant ſon corps entre les mains & les doigts.

MANIEMENT, (*Commerce.*) en termes de finances & de banque, ſignifie l'argent que les caiſſiers & autres employés dans les fermes du roi, dans le commerce & dans les affaires des particuliers, reçoivent, & dont ils ſont comptables. On dit qu'un caiſſier, un receveur a un grand *maniement*, quand il a en caiſſe des ſommes conſidérables. *Dictionn. de Commerce*.

MANIEMENT *d'épée* en *fait d'eſcrime*. On dit d'un eſcrimeur qu'il manie bien l'épée, lorſqu'il la tient de façon qu'il puiſſe faire tous les mouvemens de l'eſcrime ſans être gêné, & ſans que l'épée change de place dans ſa main.

Pour bien tenir l'épée, il faut; 1°. placer le pommeau à la naiſſance de la main, entre le ténar & l'hypoténar; 2°. allonger le pouce & les muſcles ténar ſur le plat de la poignée, ou ce qui eſt le même alignés ſur le plat de la lame; 3°. mettre le milieu de l'index deſſous l'extrémité de la poignée, qui eſt du côté de la garde; 4°. placer les bouts du petit doigt & du doigt annulaire, ſur le côté & à l'extrémité de la poignée qui eſt du côté du pommeau; 5°. preſſer avec ces deux doigts l'extrémité de la poignée, contre le ténar; 6°. obſerver de laiſſer un intervalle d'un travers de doigt au moins, entre la garde & l'extrémité du pouce, & qu'il ne faut ſerrer la poignée avec les doigts collatéraux, que dans l'inſtant d'une action, parce que les muſcles ténar ſont d'abord engourdis, & que le petit doigt & l'annulaire ne s'engourdiſſent jamais.

L'épée ainſi placée dans la main, elle ne doit jamais y changer de poſition; & lorſqu'on eſt obligé de faire un mouvement, ſoit pour attaquer ou pour ſe défendre, la main doit tourner & mettre l'épée où elle doit être.

MANIER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt ou toucher de la main, ou donner de la ſoupleſſe à une choſe, en la faiſant paſſer & repaſſer entre les mains, ou en éprouver la qualité par le toucher, ou toucher ſouvent, ou ſavoir faire un uſage adroit, ou diriger. Voici différens exemples de ces acceptions: il n'appartient qu'au prêtre de *manier* les vaſes ſacrés; il faut *manier* les peaux juſqu'à ce qu'elles ſoient tout-à-fait ſouples & douces; on connoît la qualité d'un chapeau en le *maniant*; les gens d'affaires *manient* beaucoup d'argent; l'expérience a appris aux ſupérieurs de communauté à *manier* les eſprits. Cet homme ſait bien *manier* un cheval, un fleuret, une épée, &c.

MANIER A' BOUT, (*Architect.*) c'eſt relever la tuile ou ardoiſe d'une couverture, & y ajouter du lattis neuf avec les tuiles qui y manquent, faiſant reſſervir les vieilles; c'eſt auſſi aſſeoir du vieux pavé ſur une forme neuve, & en remettre de nouveau à la place de celui qui eſt caſſé.

MANIER, (*Maréch.*) ſe dit du cheval de manége quand il fait ſon exercice avec grace & légereté. Un cheval peut *manier* bien ou mal. *Manier de ferme à ferme*, ſe dit du cheval que le cavalier fait *manier* ſans ſortir de ſa place.

MANIER, (*Peinture*) On dit, ce peintre *manie* le pinceau, *manie* la couleur comme il lui plaît, c'eſt-à-dire, qu'on lui reconnoît une main ſûre. *Manier* la couleur, *maniement* des couleurs, *manier* le pinceau, *maniement* du pinceau.

MANIER, (*Vergétier.*) *Voyez* APPRÉTER.

MANIERE, ſ. f. (*Gramm. Pol. Moral.*) dans le ſens le plus généralement reçu, ſont des uſages établis pour rendre plus doux le commerce que les hommes doivent avoir entr'eux. Elles ſont l'expreſſion des mœurs, ou ſeulement l'effet de la ſoumiſſion aux uſages. Elles ſont par rapport aux mœurs, ce que le culte eſt par rapport à la religion; elles les manifeſtent, les conſervent, ou en tiennent lieu, & par conſéquent elles ſont dans les ſociétés d'une plus grande importance que les moraliſtes ne l'ont penſé.

On ne ſait pas aſſez combien l'habitude machinale nous fait faire d'actions dont nous n'avons plus en nous le principe moral, & combien elle contribue à conſerver de principe. Lorſque certaines actions, certains mouvemens ſe ſont liés dans notre eſprit avec les idées de certaines vertus, de certains ſentimens; ces actions, ces mouvemens rappellent en nous ces ſentimens, ces vertus. *Voyez* LIAISON DES IDÉES.

A la Chine les enfans rendent d'extrèmes honneurs à leurs parens; ils leur donnent ſans ceſſe des marques extérieures de reſpect & d'amour: il eſt vraiſſemblable que dans ces marques extérieures, il y a plus de démonſtration que de réalité; mais les reſpect & l'amour pour les parens ſont plus vifs & plus continus à la Chine, qu'ils ne le ſont dans les pays où les mêmes ſentimens ſont ordonnés, ſans que les loix preſcrivent la maniere de les manifeſter. Il s'en manque bien en France, que le peuple reſpecte tous les grands qu'il ſalue; mais les grands y ſont plus reſpectés, que dans les pays où les manieres établies n'impoſent pas pour eux des marques de reſpect.

Chez les Germains; & depuis parmi nous dans les ſiécles de chevalerie, on honoroit les femmes comme des dieux. La galanterie étoit un culte, & dans ce culte comme dans toutes les autres, il y avoit des tiédes & des hypocrites; mais ils honoroient encore les femmes, & certainement ils les aimoient & les reſpectoient davantage que le caffre qui les fait travailler, tandis qu'il ſe repoſe, & que l'aſiatique qui les enchaîne & les careſſe, comme des animaux deſtinés à ſes plaiſirs.

L'habitude de certaines actions, de certains geſtes, de certaines mouvemens, de certaines ſignes extérieurs maintiennent plus en nous les mêmes ſentimens, que tous les dogmes & toute la Métaphyſique du monde.

J'ai dit que l'habitude machinale nous faiſoit faire les actions dont nous n'avions plus en nous le principe moral; j'ai dit qu'elle conſervoit en nous le principe, elle fait plus, elle l'augmente ou le fait naître.

Il n'y a aucune paſſion de notre ame, aucune affection, aucun ſentiment, aucune émotion qui n'ait ſon effet ſur le corps, qui n'éleve, n'affaiſſe, ne relâche ou ne tende quelques muſcles, & n'ait de plus au moins en variant notre extérieur, une expreſſion particuliere. Les peines & les plaiſirs, les deſirs & la crainte, l'amour ou l'averſion, quelque morale qu'en ſoit la cauſe, ont plus ou moins en nous des effets phyſiques qui ſe manifeſtent par des ſignes, plus ou moins ſenſibles. Toutes les affections ſe marquent ſur le viſage, y donnent une certaine expreſſion, font ce qu'on appelle la *phyſionomie*, changent l'habitude du corps, donnent & ôtent la contenance, font faire certains geſtes, certains mouvemens. Cela eſt d'une vérité qu'on ne conteſte pas.

Mais il n'eſt pas moins vrai, que les mouvemens des muſcles & des nerfs qui ſont d'ordinaire les effets d'une certaine paſſion, étant excités, répetés en nous ſans le ſecours de cette paſſion, s'y reproduiſent juſqu'à un certain point.

Les effets de la muſique ſur nous ſont une preuve ſenſible de cette vérité: l'impreſſion du corps ſonore ſur nos nerfs y excite différens mouvemens, dont pluſieurs ſont du genre des mouvemens qu'y exciteroit une certaine paſſion; & bien-tôt ſi ces mouvemens ſe ſuccédent, ſi le muſicien continue de donner la même ſorte d'ébranlement au genre nerveux; il fait paſſer dans l'ame telle ou telle paſſion, la joie, la triſteſſe, l'inquiétude, &c. Il s'enſuit de cette obſervation, dont tout homme doué de quelque délicateſſe d'organe, peut conſtater en ſoi la vérité, que ſi certaines paſſions donnent au corps certains mouvemens, ces mouvemens ramenent l'ame à ces paſſions; or les *manieres* conſiſtant pour la plûpart en geſtes, habitudes de corps, démarches, actions, qui ſont les ſignes, l'expreſſion, les effets de certains ſentimens, doivent donc non-ſeulement manifeſter, conſerver ces ſentimens, mais quelquefois les faire naître.

Les anciens ont fait plus d'attention que nous à l'influence des *manieres* ſur les mœurs, & aux rapports des habitudes du corps à celles de l'ame. Platon diſtingue deux ſortes de danſe, l'une qui eſt un art d'imitation, & à proprement parler, la pantomime, la danſe & la ſeule danſe propre au théâtre; l'autre, l'art d'accoutumer le corps aux attitudes décentes, à faire avec bienſéance les mouvemens ordinaires; cette danſe s'eſt conſervée chez les modernes, & nos maîtres à danſer ſont profeſſeurs des *manieres*. Le maitre à danſer de Moliere n'avoit pas tant de tort qu'on le penſe, ſinon de ſe préférer, du moins de ſe comparer au maitre de Philoſophie.

Les *manieres* doivent exprimer le reſpect & la ſoumiſſion des inférieurs à l'égard des ſupérieurs, les témoignages d'humanité & de condeſcendance des ſupérieurs envers les inférieurs, les ſentimens de bienveillance & d'eſtime entre les égaux. Elles réglent le maintien,

tien,

tien, elles le preſcrivent aux différens ordres, aux citoyens des différens états.

On voit que les manieres, ainſi que les mœurs, doivent changer, ſelon les différentes formes de gouvernement. Dans les pays de deſpotiſme; les marques de ſoumiſſion ſont extrèmes de la part des inférieurs; devant leurs rois les ſatrapes de Perſe ſe proſternoient dans la pouſſiere, & le peuple devant les ſatrapes ſe proſternoit de même; l'Aſie n'eſt point changée.

Dans les pays de deſpotiſme, les témoignages d'humanité & de condeſcendance de la part des ſupérieurs, ſe réduiſent à fort peu de choſe. Il y a trop d'intervalle entre ce qui eſt homme & ce qui eſt homme en place, pour qu'ils puiſſent jamais ſe rapprocher; là les ſupérieurs ne marquent aux inférieurs que du dédain, & quelquefois une inſultante pitié.

Les égaux eſclaves d'un commun maître, n'ayant ni pour eux-mêmes, ni pour leurs ſemblables, aucune eſtime, ne s'en témoignent point dans leurs *manieres*; ils ont foiblement l'un pour l'autre, les ſentimens de bienveillance; ils attendent peu l'un de l'autre, & les eſclaves élevés dans la ſervitude ne ſavent point aimer; ils ſont plus volontiers occupés à rejetter l'un ſur l'autre le poids de leurs fers, qu'à s'aider à les ſupporter; ils ont plus l'air d'implorer la pitié, que d'exprimer de la bienſéance.

Dans les démocraties, dans les gouvernemens où la puiſſance légiſlative réſide dans le corps de la nation, les *manieres* marquent foiblement les rapports de dépendance, & en tout genre même; il y a moins de *manieres* & d'uſages établis, que d'expreſſions de la nature; la liberté ſe manifeſte dans les attitudes, les traits & les actions de chaque citoyen.

Dans les ariſtocratiques, & dans les pays où la liberté publique n'eſt plus, mais où l'on jouit de la liberté civile; dans les pays où le petit nombre fait les lois, & ſur-tout dans ceux où un ſeul regne, mais par les lois, il y a beaucoup de *manieres* & d'*uſage* de convention. Dans ces pays plaire eſt un avantage, déplaire eſt un malheur. On plait par des agrémens & même par des vertus, & les *manieres* y ſont d'ordinaire nobles & agréables. Les citoyens ont beſoin les uns des autres pour ſe conſerver, ſe ſecourir, s'élever au jouir. Ils craignent d'éloigner d'eux leurs concitoyens en laiſſant avoir leurs défauts. On voit par-tout l'hiérarchie & les égards, le reſpect & la liberté, l'envie de plaire & la franchiſe.

D'ordinaire dans ces pays on remarque au premier coup d'œil une certaine uniformité, les caracteres paroiſſent ſe reſſembler, parce que leur différence eſt cachée par les *manieres*, & même on y voit beaucoup plus rarement que dans les républiques, de ce caracteres originaux qui ſemblent ne rien devoir qu'à la nature, & cela non-ſeulement parce que les *manieres* gênent la nature, mais qu'elles la changent.

Dans les pays où regne peu de luxe, où le peuple eſt occupé du commerce & de la culture des terres, où les hommes ſe voyent par intérèt de premiere néceſſité, plus que par des raiſons d'ambition ou par goût du plaiſir, les dehors ſont ſimples & honnêtes, & les *manieres* ſont plus ſages qu'affectueuſes. Il n'eſt pas là queſtion de trouver des agrémens & d'en montrer; on ne promet & on ne demande que de la juſtice. En général dans tous les pays où la nature n'eſt pas agitée par des mouvemens imprimés par le gouvernement, où le naturel eſt rarement forcé de ſe montrer, & connoît peu le beſoin de ſe contraindre, les *manieres* ſont comptées pour rien, il y en a peu, à moins que les lois n'en ayent inſtitué.

Le préſident de Monteſquieu reproche aux legislateurs de la Chine d'avoir confondu la religion, les mœurs, les lois & les *manieres*; mais n'eſt-ce pas pour éterniſer la légiſlation qu'ils vouloient donner, que ces génies ſublimes ont lié entre elles des choſes; qui dans pluſieurs gouvernemens ſont indépendantes, & quelquefois même oppoſées? C'eſt en appuyant le moral du phyſique, le politique du religieux, qu'ils ont rendu la conſtitution de l'état éternelle, & les mœurs immuables. S'il y a des circonſtances, ſi les ſiecles amenent des momens où il ſeroit bon qu'une nation changeât ſon caractere, les légiſlateurs de la Chine ont eu tort.

Je remarque que les nations qui ont conſervé le plus long-tems leur eſprit national, ſont celles où le légiſlateur a établi le plus de rapport entre la conſtitution de l'état, la religion, les mœurs, & les *manieres*, & ſur-tout celles où les *manieres* ont été inſtituées par les lois.

Les Egyptiens ſont le peuple de l'antiquité qui a changé le plus lentement, & ce peuple étoit conduit par des rites, par des *manieres*. Sous l'empire des Perſes & des Grecs on reconnut les ſujets de Pſammétique & d'Apriès, on les reconnoit ſous les Romains & ſous les Mamelucs; on voit même encore aujourd'hui parmi les Egyptiens modernes des veſtiges de leurs anciens uſages, tant eſt puiſſante la force de l'habitude.

Après les Egyptiens, les Spartiates ſont le peuple qui a conſervé le plus long-tems ſon caractere. Ils avoient un gouvernement où les mœurs, les *manieres*, les lois & la religion s'uniſſoient, ſe fortifioient; étoient faites l'une pour l'autre. Leurs *manieres* étoient inſtituées, les ſujets & la forme de la converſation, le maintien des citoyens, la maniere dont ils s'abordoient, leur conduite dans leurs repas, les détails de bienſéance, de décence, de l'extérieur enfin, avoient occupé le génie de Lycurgue, comme les devoirs eſſentiels & la vertu. Auſſi ſous le regne de Nerva les Lacédémoniens ſubjugués depuis long-tems, les Lacédémoniens qui n'étoient plus un peuple libre, étoient encore un peuple vertueux. Néron allant à Athènes pour ſe purifier après le meurtre de ſa mere, n'oſoit paſſer à Lacédémone; il craignoit les regards de ſes citoyens, & il n'y avoit pas là des prêtres qui expiaſſent des parricides.

Je crois que les François ſont le peuple de l'Europe moderne dont le caractere eſt le plus marqué, & qui a éprouvé le moins d'altération. Ils ſont, dit M. Duclos, ce qu'ils étoient du tems des croiſades, une nation vive, gaie, généreuſe, brave, ſincere, préſomptueuſe, inconſtante, avantageuſe, inconſidérée. Elle change de modes & non de mœurs. Les *manieres* ont fait autrefois, pour ainſi dire, partie de ſes lois. Le code de la chevalerie, les uſages des anciens preux, les regles de l'ancienne courtoiſie ont eu pour objet les *manieres*. Elles ſont encore en France, plus que dans le reſte de l'Eupe, un des objets de cette ſeconde éducation qu'on reçoit en entrant dans le monde, & qui par malheur s'accorde trop peu avec la premiere.

Les *manieres* doivent donc être un des objets de l'éducation, & peuvent être établies même par des lois, auſſi ſouvent pour le moins que par des exemples. Les mœurs ſont l'intérieur de l'homme, les *manieres* en ſont l'extérieur. Etablir les *manieres* par des lois, ce n'eſt que donner un culte à la vertu.

Un des effets principaux des *manieres*, c'eſt de gêner en nous les premiers mouvemens: elles ôtent l'eſſor & l'énergie à la nature; mais auſſi en nous donnant le tems de la réflexion, elles nous empêchent de ſacrifier la vertu à un plaiſir préſent, c'eſt-à-dire le bonheur de la vie à l'intérêt d'un moment.

Il ne faut point trop en tenir compte dans les arts d'imitation, Le poëte & le peintre doivent donner à la nature toute ſa liberté, mais le citoyen doit ſouvent la contraindre. Il eſt bien rare que celui qui pour des légers intérêts ſe met au-deſſus-des *manieres*, pour un grand intérêt ne ſe mette au-deſſus des mœurs.

Dans un pays où les *manieres* ſont un objet important, elles ſurvivent aux mœurs, & il faut même que les mœurs ſoient prodigieuſement altérées pour qu'on apperçoive du changement dans les *manieres*. Les hommes ſe montrent encore ce qu'ils doivent être quand ils ne le ſont plus. L'intérêt des femmes a conſervé long-tems en Europe les dehors de la galanterie, elles donnent même encore aujourd'hui un prix extrême aux *manieres* polies, auſſi elles n'éprouvent jamais de mauvais procédés, & reçoivent des hommages, & on leur rend encore avec empreſſement des ſervices inutiles.

Les *manieres* ſont corporelles, parlent aux ſens, à l'imagination, enfin ſont ſenſibles, & voilà pourquoi elles ſurvivent aux mœurs, voilà pourquoi elles les conſervent plus que les préceptes & les lois; c'eſt par la même raiſon que chez tous les peuples il reſte d'anciens uſages, quoique les motifs qui les ont établis ne ſe conſervent plus.

Dans la partie de la Morée, qui étoit autrefois la Laconie, les peuples s'aſſemblent encore certains jours de l'année & font des repas publics, quoique l'eſprit qui les fit inſtituer par Lycurgue ſoit bien parfaitement éteint en Morée. Les chats ont eu des temples en Egypte; on ignoreroit pourquoi ils y ont aujourd'hui des hôpitaux s'ils n'y avoient pas eu des temples.

S'il y a eu des peuples policés avant l'invention de l'écriture, je ſuis perſuadé qu'ils ont conſervé long-tems leurs mœurs telles que le gouvernement les avoit inſtituées, parce que n'ayant point le ſecours des lettres, ils étoient obligés de perpétuer les principes des mœurs par les *manieres*, par la tradition, par les hiéroglyphes, par des tableaux, enfin par des ſignes ſenſibles, qui gravent plus fortement dans le cœur que l'écriture, les livres, & les définitions: les prêtres Egyptiens prêchoient rarement & peignoient beaucoup.

Manieres Façons, (*Synom.*) les *manieres* ſont l'expreſſion des mœurs de la nation, les *façons* ſont une charge des *manieres*, ou des *manieres* plus recherchées dans quelques individus. Les *manieres* deviennent *façons* quand elles ſont affectées. Les *façons* ſont des *manieres* qui ne ſont point générales, & qui ſont propres à un certain caractere particulier, d'ordinaire petit & vain.

Maniere *grandeur de*, (*Architecture.*) la grandeur dans les ouvrages d'architecture peut s'enviſager de deux façons; elle ſe rapporte à la maſſe & au corps de l'édifice, ou à la *maniere* dont il eſt bâti.

A l'égard du premier point, les anciens monumens d'architecture, ſur-tout ceux des pays orientaux l'emportoient de beaucoup ſur les modernes. Que pouvoit-on voir de plus étonnant que les murailles de Babylone, que ſes jardins bâtis ſur des voûtes, & que ſon temple dédié à Jupiter-Bélus, qui s'élevoit à la hauteur d'un mille, où il y avoit huit différens étages, chacun haut d'un ſtade (125 pas géométriques), & au ſommet l'obſervatoire babylonien? Que dirons-nous de ce prodigieux baſſin, de ce réſervoir artificiel qui contenoit l'Euphrate, juſqu'à ce qu'on lui eût dreſſé un nouveau canal, & de tous les foſſés à travers leſquels on le fit couler? Il ne faut point traiter de fables ces merveilles de l'art, parce que nous n'avons plus aujourd'hui de pareils ouvrages. Tous les Hiſtoriens qui les décrivoient n'étoient ni fourbes ni menteurs. La muraille de la Chine eſt un de ces édifices orientaux qui figurent dans la mappemonde, & dont la deſcription paroîtroit fabuleuſe, ſi la muraille elle-même ne ſubſiſtoit aujourd'hui.

Pour ce qui regarde la *grandeur de maniere*, dans les ouvrages d'architecture, nous ſommes bien éloignés d'égaler celle des Grecs & des Romains. La vûe du ſeul Panthéon de Rome ſuffiroit pour déſabuſer ceux qui penſeroient le contraire. Je n'ai pas trouvé de juge qui ait vû ce ſuperbe temple, ſans reconnoître qu'ils avoient été frappés de ſa nobleſſe & de ſa majeſté.

Cette *grandeur de maniere*, en architecture, a tant de force ſur l'imagination, qu'un petit bâtiment où elle regne, donne de plus nobles idées à l'eſprit, qu'un autre bâtiment vingt fois plus étendu à l'égard de la maſſe, où cette *maniere* eſt commune. C'eſt ainſi peut-être qu'on auroit été plus ſurpris de l'air majeſtueux qui paroiſſoit dans une ſtatue d'Alexandre faite par la main de Liſippe, quoiqu'elle ne fût pas plus grande que le naturel, qu'on ne l'auroit été à la vûe du mont Athos, ſi, comme Dinocrate le propoſoit, on l'eût taillé pour repréſenter ce conquérant, avec une riviere ſur l'une de ſes mains, & une ville ſur l'autre.

M. de Chambray dans ſon parallele de l'architecture ancienne avec la moderne, recherche le principe de la différence des *manieres*, & d'où vient qu'en une pareille quantité de ſuperficie, l'une ſemble grande & magnifique, & l'autre paroît petite & meſquine: la raiſon qu'il en donne eſt fort ſimple; il dit que pour introduire dans l'architecture cette *grandeur de maniere*, il faut faire que la diviſion des principaux membres des ordres ait peu de parties, & qu'elles ſoient toutes grandes & de grands reliefs, afin que l'œil n'y voyant rien de petit, l'imagination en ſoit fortement touchée. Dans une corniche, par exemple, ſi la doucine du couronnement, le larmie, les modillons ou les denticules viennent à faire une belle montre avec de grandes ſaillies, & qu'on n'y remarque point cette confuſion ordinaire de petits cavets, de quarts, de ronds, d'aſtragales, & je ne ſais quelles autres particularités entremêlées, qui loin de faire bon effet dans les grands ouvrages, occupent une place inutilement & aux dépens des principaux membres, il eſt très-certain que la *maniere* en paroîtra fiere & grande; tout au-contraire, elle deviendra petite & chetive, par la quantité de ces mêmes ornemens qui partagent l'angle de la vûe en tant de rayons ſi preſſés, que tout lui ſemble confus.

En un mot, ſans entrer dans de plus grands détails qui nous meneroient trop loin, il ſuffit d'obſerver qu'il n'y a rien dans l'Architecture, la Peinture, la Sculpture, & tous les beaux-arts, qui plaiſe davantage que la *grandeur de maniere:* tout ce qui eſt majeſtueux frappe, imprime du reſpect, & ſympatiſe avec la grandeur naturelle de l'ame. (*D. J.*)

Maniere, *en Peinture*, eſt une façon particuliere que chaque peintre ſe fait de deſſiner, de compoſer, d'exprimer, de colorier; ſelon que cette *maniere* approche plus ou moins de la nature, ou de ce qui eſt décidé beau, on l'appelle *bonne* ou *mauvaiſe maniere*.

Le même peintre a ſucceſſivement trois *manieres* & quelquefois davantage; la premiere vient de l'habitude dans laquelle il eſt d'imiter celle de ſon maître: ainſi l'on reconnoît par les ouvrages de tel, qu'il ſort de l'école de tel ou tel maître; la ſeconde ſe forme par la découverte qu'il fait des beautés de la nature, & alors il change bien avantageuſement; mais ſouvent au-lieu de ſubſtituer la nature à la *maniere* qu'il a priſe de ſon maître, il adopte par préférence la *maniere* de quelque autre qu'il croit meilleure; enfin de quelques vices qu'ayent été entachées ſes différentes *manieres*, ils ſont toujours plus outrés dans la troiſieme que prend un peintre, & ſa derniere *maniere* eſt toujours la plus mauvaiſe. De même qu'on reconnoît le ſtyle d'un auteur ou l'écriture d'une perſonne qui nous écrit ſouvent, on reconnoît les ouvrages d'un peintre dont on a vu ſouvent des tableaux, & l'on appelle cela *connoître la maniere*. Il y a des perſonnes qui pour avoir vû beaucoup de tableaux, connoiſſent les différentes *manieres*, & ſavent le nom de leurs auteurs, même beaucoup mieux que les Peintres, ſans que pour cela ils ſoient en état de juger de la beauté de l'ouvrage. Les Peintres ſont ſi *maniérés* dans leurs ouvrages, que quoique ce ſoit à la *maniere* qu'on les reconnoiſſe, les ouvrages de celui qui n'auroit point de *maniere* feroient le plus facilement reconnoître leur auteur.

MANIES, ſ. f. (*Myth.*) déeſſes que Pauſanias croit être les mêmes que les Furies; elles avoient un temple ſous ce nom dans l'Arcadie, près du fleuve Alphée, au même endroit où Oreſte perdit l'eſprit, après avoir tué ſa mere. (*D. J.*)

MANIETTE, ſ. f. (*Imprimeur en toile.*) petit morceau de feutre dont on ſe ſert pour frotter les bords du chaſſis.

MANIEURS, ſ. m. pl. (*Comm.*) ce ſont des gagnes-deniers établis ſur les ports de Paris, & qui y ſubſiſtent en remuant avec des pelles les blés qui y reſtent quelque tems. Ils ne font pas de corps, comme pluſieurs autres petits officiers de la ville. *Diction. de commerce*.

MANIFESTE, ſ. m. (*Droit polit.*) déclaration que font les Princes, & autres puiſſances, par un écrit public, des raiſons & moyens ſur leſquels ils fondent leurs droits & leurs prétentions, en commençant quelque guerre, ou autre entrepriſe; c'eſt en deux mots l'apologie de leur conduite.

Les anciens avoient une cérémonie auguſte & ſolemnelle, par laquelle ils faiſoient intervenir dans la déclaration de guerre, la majeſté divine, comme témoin & vengereſſe de l'injuſtice de ceux qui ſoutiendroient une telle guerre injuſtement. Peut-être auſſi que leurs ambaſſadeurs étaloient les raiſons de la guerre dans des harangues expreſſes, qui précédoient la dénonciation des hérauts d'armes: du-moins nous trouvons de telles harangues dans preſque tous les Hiſtoriens, en particulier dans Polybe, dans Tite-Live, dans Thucydide, & ces ſortes de pieces ſont d'un grand ornement à l'hiſtoire. Que ces harangues ſoient de leur propre génie ou non, il eſt très-probable que le fond en eſt vrai, & que les raiſons juſtificatives, ou ſeulement perſuaſives, ont été publiées & alléguées des deux côtés. Sans doute que les Romains employoient toute leur force de plume pour colorer leurs guerres, & ſur cet article, jamais peuple n'eut plus beſoin des ſupercheries de l'éloquence que celui-là.

Les puiſſances modernes étalent à leur tour, dans leurs écrits publics, tous les artifices de la rhétorique, & tout ce qu'elle a d'adreſſe, pour expoſer la juſtice des cauſes qui leur font prendre les armes, & les torts qu'ils prétendent avoir reçus.

Un motif de politique a rendu neceſſaires ces *manifeſtes*, dans la ſituation où ſont à l'égard des uns des autres les princes de l'Europe, liés enſemble par la religion, par le ſang, par des alliances, par des ligues offenſives & défenſives. Il eſt de la prudence du prince qui déclare la guerre à un autre, de ne pas s'attirer en même tems ſur les bras tous les alliés de celui qu'il attaque: c'eſt en partie pour détourner cet inconvénient qu'on fait aujourd'hui des *manifeſtes*, qui renferment quelquefois la raiſon qui a déterminé le prince à commencer la guerre ſans la déclarer.

Ce n'eſt pas cependant ſur ces ſortes de pieces qu'ils fondent le plus le ſuccès de leurs armes, c'eſt ſur leurs préparatifs, leurs forces, leurs alliances & leurs négociations. Ils pourroient tous s'exprimer comme fit un préteur latin dans une aſſemblée où l'on délibéroit ce qu'on répondroit aux Romains, qui ſur des ſoupçons de révolte, avoient mandé les magiſtrats du Latium. „ Meſ-
„ ſieurs, dit-il, il me ſemble que dans la conjoncture
„ préſente nous devons moins nous embarraſſer de ce
„ que nous avons à dire que de ce que nous avons à
„ faire; car quand nous aurons bien pris notre parti, &

„ bien concerté nos meſures, il ne ſera pas difficile d'y „ ajuſter des paroles „. (*D. J.*)

Manifeste, ſ. m. (*Comm.*) eſt le nom que les François, Anglois, Hollandois donnent, dans les échelles du Levant, à ce que nous nommons autrement *une déclaration*.

Les reglemens de la nation angloiſe portent que les écrivains des vaiſſeaux ſeront tenus de remettre des *manifeſtes* fideles de leurs chargemens, à peine d'être punis comme contrebandiers, & chaſſés du ſervice. Ceux de la nation hollandoiſe ordonnent aux capitaines, pilotes, & écrivains de remettre leurs *manifeſtes* au tréſorier, tant à leur arrivée qu'avant leur départ, & d'aſſurer par ſerment qu'ils ſont fideles, à peine de mille écus d'amande, & d'être privés de leur emploi.

Ces *manifeſtes* ſont envoyés tous les ans par le tréſorier des échelles, aux directeurs du Levant établis à Amſterdam, pour ſervir à l'examen de ſon compte. *Dict. de commerce*. (*G*)

MANIFESTAIRES, ſ. m. (*Théolog.*) hérétiques de Pruſſe, qui ſuivoient les impiétés des Anabatiſtes, & croyoient que c'étoit un crime de nier leur doctrine, lorſqu'ils étoient interrogés. Prateole. *Voyez Manifeſt*, Gantier *Cron. ſac. l. XVII. c. lxxvij.*

MANIGUETTE *ou* MELEGUETTE, ſ. m. (*Hiſt. nat. des Epiceries.*) graine étrangere nommée *maniguetta* ou *meleguetta* dans les boutiques; par Cordus *cardamomum piperatum*, & par Geoffroy *cardamomum majus, ſemine piperato*.

Le *maniguette* eſt une graine luiſante, anguleuſe, plus petite que le poivre, rouſſe ou brune à ſa ſuperficie, blanche en-dedans, âcre, brûlante comme le poivre & le gingembre, dont elle a ſemblablement l'odeur. On nous en apporte en grande quantité, & on s'en ſert à la place du poivre pour aſſaiſonner les mets. Quelquefois on ſubſtitue cette graine au cardamome dans les compoſitions pharmaceutiques. Elle naît dans l'Afrique, dans l'île de Madagaſcar & dans les Indes orientales, d'où les Hollandois nous l'apportent; mais perſonne juſqu'à ce jour n'a pris la peine de nous décrire la plante. On eſt avide de gagner de l'argent, & fort peu de l'avancement de la Botanique.

Je ſais bien que Matthiole prétend que la *meleguette* ou *maniguette* eſt la graine du grand cardamome; mais, premierement, le goût du grand cardamome eſt doux, très-agréable, & ne brûle pas la langue; ſecondement, quand cela ſeroit, nous n'en ſerions pas plus avancés, car nous ignorons quelle eſt la plante qui produit le grand cardamome: on en connoît le fruit & rien de plus. (*D. J.*)

MANILLE, ſ. f. *terme de jeu*. Au jeu de quadrille c'eſt la ſeconde & la plus haute carte après eſpadille; c'eſt le deux en couleur noire, & le ſept en couleur rouge.

Manille à la comete, neuf de carreau que l'on fait valoir pour telle carte qu'on veut, pour roi, pour dame, valet & dix, & ainſi des autres cartes inférieures. Il y a de l'habileté à faire valoir cette carte à-propos.

Manille, (*Géogr.*) ville forte des Indes, capitale de l'île de Luçon, & la ſeule ville de cette île, avec un bon château, un havre magnifique, & un archevêché. On y jouit preſque toujours d'un équinoxe perpétuel, car la longueur des jours ne differe pas de celle des nuits d'une heure pendant toute l'année, mais la chaleur y eſt exceſſive.

Cette ville, qui appartient aux Eſpagnols, eſt ſituée au pié d'une file de montagnes ſur le bord oriental de la baie de Luçon. Les maiſons y ſont preſque toutes de bois, à cauſe des tremblemens de terre. On y compte environ trois mille habitans, tous nés de l'union d'eſpagnols, d'indiens, de chinois, de malabares, de noirs & d'autres.

Les femmes de diſtinction s'habillent à l'eſpagnole, & elles ſont rares; toutes les autres n'ont pas beſoin de tailleurs: elles s'attachent de la ceinture en bas un morceau de toile peinte qui leur ſert de jupe, tandis qu'un morceau de la même toile leur ſert de manteau. La grande chaleur du pays les diſpenſe de porter des bas & des ſouliers.

On permet aux Portugais de négocier à *Manille*, mais les Chinois y font la plus grande partie du commerce. *Long.* ſelon Lieutaud, 137. 51′. 30″. *latit.* 14. 30. Selon les Eſpagnols *long.* 138. 59′. 45″. *lat.* 14. 16.

Manille, *île*, (*Géog.*) *voyez* Luçon.

Manilles, *îles*, (*Géogr.*) *voyez* Philippines.

MANIMI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Germanie, ſelon Tacite, qui le regarde comme faiſant partie de la nation des Lygiens, ſans nous en marquer le pays; mais les modernes ſe ſont égayés à lui en chercher un dans la baſſe Autriche & ailleurs. (*D. J.*)

MANIOC *ou* MAGNIOC, ſ. m. (*Botan.*) plante dont la racine préparée tient lieu de pain à la plûpart des peuples qui habitent les pays chauds de l'Amérique.

Le *manioc* vient ordinairement de bouture; il pouſſe une tige ligneuſe, tendre, caſſante, partagée en pluſieurs branches tortueuſes, longues de cinq à ſix piés, paroiſſant remplies de nœuds ou petites éminences qui marquent les places qu'occupoient les premieres feuilles, dont la plante s'eſt dépouillée à meſure qu'elle a acquis de la hauteur. Ses feuilles ſont d'un verd brun, aſſez grandes, découpées profondément en maniere de rayons, & attachées à de longues queues.

L'écorce du *manioc* eſt mince, d'une couleur ou griſe ou rougeâtre, tirant ſur le violet, & la pellicule qui couvre les racines participe de cette couleur ſelon l'eſpece, quoique l'intérieur en ſoit toujours extrèmement blanc & rempli de ſuc laiteux fort abondant, plus blanc que le lait d'amande, & ſi dangereux avant d'être cuit, que les hommes & les animaux ont en pluſieurs fois éprouvé des effets funeſtes, quoique ce ſuc ne paroiſſe ni acide ni corroſif. Les racines du *manioc* ſont communement plus groſſes que des betteraves; elles viennent preſque toujours trois ou quatre attachées enſemble; il s'en trouve des eſpeces qui mûriſſent en ſept ou huit mois de tems, mais la meilleure, & celle dont on fait le plus d'uſage, demeure ordinairement 15 ou 18 mois en terre avant de parvenir à une parfaite maturité: pour lors avec un peu d'effort on ébranle les tiges; & les racines étant peu adhérentes à la terre, elles s'en détachent fort aiſément.

Préparation des racines pour en faire ſoit de la caſſave, ou de la farine de manioc. Les racines, après avoir été ſéparées des tiges, ſont tranſportées ſous un angard, où l'on a ſoin de les bien ratiſſer & de les laver en grande eau pour en enlever toutes les malpropretés, & les mettre en état d'être gragées, c'eſt-à-dire rapées ſur des grages ou groſſes rapes de cuivre rouge courbées en demi-cylindre, longues & larges de 18 à 20 pouces, & attachées ſur des planches de trois piés & demi de longueur, dont le bout d'en bas ſe poſe dans un auge de bois, & l'autre s'appuie contre l'eſtomac de celui qui grage, lequel à force de bras réduit les racines en une rapure groſſiere & fort humide, dont il faut extraire le ſuc auparavant de la faire cuire. Pour cet effet on en remplit des ſacs tiſſus d'écorce de latanier, on arrange ces ſacs les uns ſur les autres, ayant ſoin de mettre des bouts de planches entre deux, enſuite de quoi on les place ſous une preſſe compoſée d'une longue & forte piece de bois ſituée horiſontalement, & diſpoſée en bras de levier, dont l'une des extrémités doit être paſſée dans un trou fait au tronc d'un gros arbre; on charge l'autre extrémité avec de groſſes pierres; & toute la piece portant en-travers ſur la planche qui couvre le plus élevé des ſacs, il eſt aiſé d'en concevoir l'effet; c'eſt la façon la plus ordinaire de preſſer le *manioc*. On emploie quelquefois au lieu de ſacs, qui s'uſent en peu de tems, de grandes & fortes caiſſes de bois percées de pluſieurs trous de tarriere, ayant chacune un couvercle qui entre librement en dedans des bords; on charge ce couvercle de quelques bouts de ſoliveaux, par-deſſus leſquels on fait paſſer le bras du levier, comme on l'a dit en parlant des ſacs.

Les Caraïbes ou Sauvages des Isles ont une invention fort ingénieuſe, mais qui ne pouvant ſervir que pour exprimer le ſuc d'une médiocre quantité de *manioc*, il paroît inutile de répéter ici ce que l'on a dit à l'*article* Couleuvre.

Après dix ou douze heures de preſſe, la rapure du *manioc* étant ſuffiſamment dégagée de ſon ſuc ſuperflu, on la paſſe au-travers d'un hébichet, eſpece de crible un peu gros, & on la porte dans la caze ou lieu deſtiné à la faire cuire, pour en fabriquer ſoit de la caſſave, ou de la farine de *manioc*.

Maniere de faire la caſſave. Il faut avoir une platine de fer coulé, ronde, bien unie, ayant à-peu-près deux piés & demi de diametre, épaiſſe de ſix à ſept lignes, & élevée ſur quatre piés, entre leſquels on allume du feu. Lorſque la platine commence à s'échauffer, on répand ſur toute ſa ſurface environ deux doigts d'épaiſſeur de la ſuſdite rapure paſſée au crible, ayant ſoin de l'étendre bien également par-tout, & de l'applatir avec un large couteau de bois en forme de ſpatule. On laiſſe cuire le tout ſans le remuer aucunement, afin que les parties de la rapure, au moyen de l'humidité qu'elles contiennent encore, puiſſent s'attacher les unes aux autres pour ne former qu'un ſeul corps, qui diminue conſidéra-

ſidérablement d'épaiſſeur en cuiſant. Il faut avoir ſoin de le retourner ſur la platine, étant eſſentiel de donner aux deux ſurfaces un égal degré de cuiſſon; c'eſt alors que cette eſpece de galette ayant la figure d'un large croquet, s'appelle *caſſave*. On la met refroidir à l'air, où elle acheve de prendre une conſiſtance ſeche, ferme & aiſée à rompre par morceaux.

Les Caraïbes font leur caſſave beaucoup plus épaiſſe que la nôtre, elle paroît auſſi plus blanche, étant moins riſſolée; mais elle ne ſe conſerve pas ſi long-tems. Avant que l'uſage des platines fût introduit parmi ces ſauvages, ils ſe ſervoient de grandes pierres plates peu épaiſſes, ſous leſquels ils allumoient du feu & faiſoient cuire ainſi leur caſſave.

Maniere de faire la farine de manioc. Elle ne differe de la caſſave qu'en ce que les parties de la rapure dont il a été parlé ne ſont point liées les unes aux autres, mais toutes ſéparées par petites grumeaux qui reſſemblent à de la chapelure de pain, ou plûtôt à du biſcuit de mer groſſierement pilé.

Pour faire à-la-fois une grande quantité de farine, on ſe ſert d'une poële de cuivre à fond plat, d'environ quatre piés de diametre, profonde de ſept à huit pouces, & ſcellée contre le mur de la caze dans une maçonnerie en pierre de taille ou en brique, formant un fourneau peu élevé, dont la bouche du foyer doit être en-dehors du mur. La poële étant échauffée, on y jette la rapure du *manioc*, & ſans perdre de tems on la remue en tous ſens avec un rabot de bois ſemblable à ceux dont ſe ſervent les maçons pour corroyer leur mortier. Par ce mouvement continuel on empêche les parties de la rapure de s'attacher les unes aux autres; elles perdent leur humidité & cuiſent également. C'eſt à l'odeur ſavoureuſe & à la couleur un peu rouſſâtre qu'on juge ſi la cuiſſon eſt exacte: pour lors on retire la farine avec une pelle de bois, on l'étend ſur des napes de groſſe toile, & lorſqu'elle eſt refroidie on l'enferme dans des barils, où elle ſe conſerve long-tems.

Quoique la farine de *manioc*, ainſi que la caſſave puiſſent être mangées ſeches & ſans autre préparation que ce qui a été dit, il eſt cependant d'uſage de les humecter avec un peu d'eau fraîche ou avec du bouillon clair, ſoit de viande ou de poiſſon: ces ſubſtances ſe renflent conſidérablement, & font une ſi excellente nourriture dans les pays chauds, que ceux qui y ſont accoutumés la préferent aux meilleur pain de froment. J'en ai par-devers moi l'expérience de pluſieurs années.

Par l'édit du roi, nommé le *code noir*, donné à Verſailles au mois de Mars 1685, il eſt expreſſément ordonné aux habitans des îles françoiſes de fournir pour la nourriture de chacun de leurs eſclaves âgé au-moins de dix ans, la quantité de deux pots & demi de farine de *manioc* par ſemaine, le pot contenant deux pintes; ou bien au défaut de farine, trois caſſaves peſant chacune deux livres & demie.

L'eau exprimée du *manioc*, ou le ſuc dangereux dont il a été parlé ci-deſſus, s'emploie à pluſieurs choſes. Les ſauvages en mettent dans leurs ſauces; & après l'avoir fait bouillir, ils en uſent journellement ſans en reſſentir aucune incommodité, ce qui prouve que ce ſuc, par une forte ébullition, perd ſa qualité malfaiſante.

Si l'on reçoit l'eau de *manioc* dans des vaſes propres, & qu'on la laiſſe repoſer, elle s'éclaircit; la fécule blanche s'en ſépare & ſe précipite d'elle-même au fond des vaſes. On décante comme inutile l'eau qui ſurnage, & l'on verſe ſur la fécule une ſuffiſante quantité d'eau commune pour la bien laver: on lui donne encore le tems de ſe précipiter, on décante de nouveau; & après avoir réitéré cette manœuvre pendant cinq ou ſix fois, on laiſſe ſécher la fécule à l'ombre. Cette ſubſtance s'appelle *mouchache*, mot eſpagnol qui veut dire *enfant* ou *petit*, comme qui diroit le *petit du manioc*.

La mouchache eſt d'une extrème blancheur, d'un grain fin, faiſant un petit craquement lorſqu'elle eſt froiſſée entre les doigts, à-peu-près comme fait l'amydon, à quoi elle reſſemble beaucoup. On l'emploie de la même façon pour empeſer le linge. Les ſauvages en écraſent ſur les deſſeins biſarres qu'ils gravent ſur leurs ouvrages en bois, de façon que les hachures paroiſſent blanches ſur un fond noir ou brun, ſelon la couleur du bois qu'ils ont mis en œuvre. On fait encore avec la mouchache d'excellens gâteaux ou eſpeces de craquelins, plus legers, plus croquans & d'un bien meilleur goût que les échaudés; mais il faut beaucoup d'art pour ne pas les manquer.

Preſque toutes les îles produiſent une autre ſorte de *manioc*, que les habitans du pays nomment *camanioc*; le ſuc n'en eſt point dangereux comme celui du *manioc* ordinaire: on peut même ſans aucun danger en manger les racines cuites ſous la cendre. Mais quoique cette eſpece ſoit beaucoup plus belle & plus forte que les autres, on en fait peu d'uſage, étant trop long-tems à croître & produiſant peu de caſſave ou de farine. *M.* LE *ROMAIN*.

MANIOLÆ, (*Géog. anc.*) îles de l'Océan oriental. Ptolomée qui les nomme ainſi, n'en parle que ſur une tradition obſcure & pleine d'erreurs; cependant il rencontre aſſez bien en mettant leur longitude à 142 degrés. Ce ſont les îles Manilles ou Philippines des modernes. (*D. J.*)

MANIOLLE *ou* LANET ROND, ſ. f. *terme de Pêche*. Cet inſtrument eſt formé d'un petit cercle d'environ 18 pouces de diametre, emmanché avec perche; l'uſage de cet filet ne peut faire aucun tort au frai du poiſſon, parce que la *maniolle* ne peut agir que comme une écumoire, & ne traîne point ſur les fonds comme font les bouteux & bouts-de-quievres des pêcheurs des côtes de la Manche. Les mailles des *maniolles* d'Anglet, dans le reſſort de l'amirauté de Bayonne, ſont de quatre lignes au plus en quarré.

MANIPULATION, MANIPULER, (*Gramm.*) ces mots ſont d'uſage dans les laboratoires du diſtillateur, du chimiſte, du pharmacien, & de quelque autres artiſtes. Ils s'oppoſent à *théorie*; il y a la théorie de l'art & la *manipulation*. Tel homme ſait à merveille les principes, & ne ſauroit *manipuler*; tel autre au contraire ſait *manipuler* à merveille, & ne ſauroit parler: un excellent maître réunit ces deux qualités. La *manipulation* eſt une faculté acquiſe par une longue habitude, & préparée par une adreſſe naturelle d'exécuter les différentes opérations manuelles de l'art.

MANIPULE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) ornement d'égliſe que les officiaus, prêtres, diacres & ſoudiacres portent au bras gauche. Il conſiſte en une petite bande large de trois à quatre pouces, & configurée en petite étole, *voyez l'article* ETOLE. Le *manipule* eſt de la même étoffe, de la même couleur que la chaſuble & la tunique. On prétend qu'il repréſente le mouchoir dont les prêtres dans la premiere égliſe eſſuyoient les larmes qu'ils verſoient pour les péchés du peuple. En effet, ceux qui s'en revêtent diſent: *merear*, *domine*, *portare manipulum fletus & doloris*. On l'appelle en beaucoup d'endroits *fanon*. Les Grecs & les Maronites ont un *manipule* à chaque bras; les Evêques de l'égliſe latine ne prennent le *manipule* qu'au bas de l'autel, après la confeſſion des péchés: le ſoudiacre leur paſſe au bras. *Manipule* ſe dit en latin *ſudarium*, *manuale*, *mappula*, mouchoir.

MANIPULE, (*Art militaire des Romains.*) corps d'infanterie romaine qui du tems de Romulus formoit la dixieme partie d'une légion; mais ſous Marius la légion fut compoſée de trente *manipules*, & chaque *manipule* contenoit plus ou moins d'hommes, ſelon que la légion étoit plus ou moins forte. Dans une légion compoſée de ſix mille hommes, le *manipule* étoit de deux cens hommes ou de deux centuries, parce que le *manipule* avoit deux centurions qui le commandoient, & dont l'un étoit comme lieutenant de l'autre. Les Romains donnoient le nom de *manipule* à cette troupe, de l'enſeigne qui étoit à la tête de ces corps. Cet enſeigne, *manipulus*, conſiſtoit dans les commencemens en une botte d'herbe attachée au bout d'une perche, uſage qui ſubſiſta juſqu'à ce que les Romains euſſent ſubſtitué les aigles à leur botte de foin. (*D. J.*)

MANIPULE, (*Medecine.*) c'eſt une poignée. Cette quantité ſe deſigne dans les ordonnances par une *M*, ſuivie du chiffre qui indique le nombre des poignées.

MANIPULES, (*Artific.*) Les Artificiers appellent ainſi une certaine quantité de petards de fer ou de cuivre joints enſemble par un fil-d'archal, & chargés de poudre grainée & de balles de mouſquets, qu'on jette où l'on veut qu'ils faſſent leurs effets par le moyen d'un mortier, comme les bombes & les carcaſſes. *Voyez* BOMBE, CARCASSE.

MANIQUE *ou* MANICLE, (*Chapelier.*) chez différens artiſans eſt un morceau de cuir attaché à quelques-uns de leurs outils, dans lequel ils paſſent la main pour les tenir plus fermes.

L'arçon des chapeliers a une *manicle* au milieu de ſa perche, dans laquelle l'ouvrier, appellé *arçonneur*, paſſe ſa main gauche quand il fait voguer l'étoffe. *Voy.* CHAPEAU, *& les Pl. du Chapelier*.

MANIQUE, (*Cordonnerie.*) morceau de cuir qui enveloppe la main pour empêcher le fil de la couper. *Voy. la fig. Pl. du Cordonnier-Bottier*. On fait entrer le pouce de la main gauche dans le trou *A*, on couvre enſuite

le dos de la main avec la boucle de cuir que l'on ramene par le dedans pour faire entrer le pouce dans le trou *B*.

MANIS, *terme d'Agriculture*. Les *manis* ſont des fumiers compoſés en partie du gouémon. L'uſage du gouémon de coupe ou de récolte pour la culture des terres, eſt bien un moindre objet pour les laboureurs riverains de ce reſſort, que le long des autres côtes de la Bretagne ſeptentrionale. Les terres commencent à devenir plus chaudes à la côte de Benit ſur Saint-Brieux, cependant on ne laiſſe pas de s'en ſervir, mais il s'en faut de beaucoup que le gouémon y ſoit un objet conſidérable, tel que ſur le reſſort des amirautés de Saint-Brieux, de Morlaix & de Breſt. Autrefois les ſeigneurs propriétaires des fiefs voiſins de la mer prétendoient une excluſion dont ils ont été déboutés; lorſque les procès ont été portés au ſiége de l'amirauté, ler riverains des paroiſſes qui s'en ſervent ont été avertis de la liberté de cette récolte dans le tems permis, & de tout ce qui regarde l'uſage du gouémon de coupe.

On doit ici obſerver la ſinguliere différence de la maniere dont les laboureurs ſe ſervent de ces herbes marines pour la culture de leurs terres; les uns aiment mieux le gouémon de flot, de plein, ou de rapport que la marée rejette journellement à la côte, le préférent à celui de coupe ou de récolte; les autres mépriſent le premier, & n'eſtiment, pour rendre leurs terres fécondes, que le gouémon noir ou vif qu'ils nomment *gouémon d'attache* ou *de pié*, ils font de même différemment uſage de ces herbes marines. Pluſieurs laboureurs dans différentes provinces répandent ſur les terres les gouémon ou varechs fraîchement coupés, ou nouvellement ramaſſés à la côte, quelques-uns le font ſécher avant de le jetter ſur leurs terres, d'autres enfin l'amaſſent en meulons qu'ils nomment *manis* ou *mains*, le laiſſent ſouvent pluſieurs années pourrir avant de s'en ſervir, & le mettent enſuite ſur leurs terres. Ceux qui ramaſſent de ces *manis* ou fumiers ont ſoin de les placer toûjours dans un lieu humide, à l'ombre, & dans un fond où l'eau ſe trouve naturellement, ou par la chûte des pluies; ils font ces fumiers ou *manis* quarrés, longs & larges, & à proportion de la place où ils les amaſſent, & hauts de quatre à cinq piés au plus; ils ont ſoin de les couper net pour empêcher qu'ils ne s'éboulent; ils joignent au gouémon les fumiers ordinaires qu'ils font pourrir auparavant, & des croutes, ou de la ſuperficie des landes.

Le gouémon le plus eſtimé & de la meilleure qualité, eſt celui que l'on nomme *chêne de mer* ſoit de la premiere eſpece, ou le *petit chêne à poix ou à boutons*; les autres ne ſont pas ſi recherchés dans de certains lieux, ſur-tout le long des côtes où ces deux premieres eſpeces ſe trouvent en abondance: d'autres riverains, ſans aucune diſtinction, ſe ſervent de toutes les eſpeces d'herbes marines. Ces ſortes de fumiers ſont excellens pour les terres froides que le ſel dont ces herbes ſont remplies échauffe, & rend de cette maniere plus fertiles.

Preſque tous les riverains laboureurs qui ſe ſervent du gouemon pour l'engrais de leurs terres, en font la coupe dans des tems différens. Cependant en la fixant comme on l'a marqué ci-deſſus, celui qu'ils choiſiſſent le plus ordinairement y ſera compris.

MANITOUS, ſ. f. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) c'eſt le nom que les Algonquins, peuple ſauvage de l'Amérique ſeptentrionale, donnent à des génies ou eſprits ſubordonnés au Dieu de l'univers. Suivant eux, il y en a de bons & de mauvais; chaque homme a un de ces bons génies qui veille à ſa défenſe & à ſa ſûreté; c'eſt à lui qu'il a recours dans les entrepriſes difficiles & dans les périls preſſans. On n'acquiert en naiſſant aucun droit à ſes faveurs, il faut pour cela ſavoir manier l'arc & la fleche; & il faut que chaque ſauvage paſſe par une eſpece d'initiation, avant que de pouvoir mériter les ſoins de l'un des *manitous*. On commence par noircir la tête du jeune ſauvage, enſuite on le fait jeûner rigoureuſement pendant huit jours, afin que le génie qui doit le prendre ſous ſa protection ſe montre à lui par des ſonges, ce qui peut aiſément arriver à un jeune homme ſain dont l'eſtomac demeure vuide; mais on ſe contente des ſymboles, qui ſont ou une pierre, ou un morceau de bois, ou un animal, *&c.* parce que, ſelon les ſauvages, il n'eſt rien dans la nature qui n'ait un génie particulier. Quand le jeune ſauvage a connu ce qu'il doit regarder comme ſon génie tutélaire, on lui apprend l'hommage qu'il doit lui rendre. La cérémonie ſe termine par un feſtin, & il ſe pique ſur quelque partie du corps la figure du *manitou* qu'il a choiſi. Les femmes ont auſſi leurs *manitous*. On leur fait des offrandes & des ſacrifices, qui conſiſtent à jetter dans les rivieres des oiſeaux égorgés, du tabac, *&c.* on brûle les offraudes deſtinées au ſoleil; quelquefois on fait des libations accompagnées de paroles myſtérieuſes. On trouve auſſi des colliers de verre, du tabac, du maïz, des peaux, des animaux & ſur-tout des chiens, attachés à des arbres & à des rochers eſcarpés, pour ſervir d'offrandes aux *manitous* qui préſident à ces lieux. Quant aux eſprits malfaiſans, on leur rend les mêmes hommages, dans la vûe de détourner les maux qu'ils pourroient faire. Les Hurons déſignent ces génies ſous le nom d'*okkiſik*.

MANIVELLE, ſ. f. (*Hydr.*) eſt la piece la plus eſſentielle d'une machine. Elle eſt de fer coudé, & donne le mouvement au balancier d'une pompe; il y en a de ſimples, d'autres ſe replient deux fois à angles droits, & la *manivelle* à tiers points ſe replie trois fois. (*K*)

MANIVELLE *du gouvernail* ou MANUELLE, (*Marine.*) c'eſt la piece de bois que le timonnier tient à la main, qui fait jouer le gouvernail. Il y a une boucle de fer qui la joint à la barre du gouvernail, ce qui fait jouer le gouvernail.

La *manivelle* ou *manuelle* du gouvernail doit être à-peu-près de la longueur du tiers de la largeur du vaiſſeau, & avoir un pouce d'épaiſſeur au bout qui joint la barre par chaque deux piés qu'elle a de longueur; mais elle ne doit avoir que la moitié de cette même épaiſſeur par le bout d'en-haut. *Voyez Planche IV. figure premiere*, la manivelle *ou* manuelle, *cotée* 181.

MANIVELLE *ſimple*, *outil de charron*, c'eſt la moitié d'un petit eſſieu de bois rond, dont un bout eſt enchâſſé dans une petite fleche, ce qui forme une eſpece d'équerre qui ſert aux Charrons pour conduire une petite roue, en mettant la moitié dudit eſſieu dans le trou du moyeu, & la pouſſant avec la fleche par-tout où ils la veulent conduire. *Voyez les Planches du Charron.*

MANIVELLE *double*, *outil de Charron*, c'eſt un petit eſſieu entier au milieu duquel eſt enchâſſé un petit timon ou fleche de bois, dont les Charrons ſe ſervent pour conduire deux petites roues à la fois, en faiſant entrer le petit eſſieu dans les trous pratiqués au milieu des moyeux. *V. Pl. du charron.*

MANIVELLES, (*Cordier.*) ſont des inſtrumens de fer dont les Cordiers ſe ſervent pour tordre de gros cordages. *Voyez nos Planches de Corderie.* *G* en eſt la poignée; *H*, le coude; *I*, l'axe; *L*, un bouton qui appuie contre la traverſe *E* du chantier; *M*, une clavette qui retient les fils qu'on a paſſés dans l'axe *I*.

On tord les fils qui ſont attachés à l'axe *I*, en tournant la poignée *G*, ce qui produit le même effet que les molettes, plus lentement à la vérité; mais puiſqu'on a beſoin de force, il faut perdre ſur la vîteſſe, & y perdre d'autant plus qu'on a plus beſoin de force: c'eſt pourquoi on eſt plus long-tems à commettre de gros cordages, où on emploie de grandes *manivelles*, qu'à en commettre de médiocres, où il ſuffit d'en avoir de petites. *Voyez l'article* CORDERIE.

MANIVELLE, (*Imprimerie.*) Les Imprimeurs appellent ainſi un *manche de bois creuſé*, long de trois pouces & demi ſur cinq pouces de diametre dans lequel paſſe le bout de la broche du rouleau; elle n'a d'autre uſage que la plus grande commodité de la main de l'ouvrier. *Voyez* BROCHE, *& les Pl. d'Imprimerie.*

MANIVELLE, en *terme de fileur d'or*, eſt un morceau de fer courbé par le milieu en zigzag, & percé quarrément par le bout qui entre dans l'arbre.

MANIVELLE, (*Rubannier.*) s'entend de tout ce qui ſert à faire tourner quelque choſe que ce ſoit avec la main; ce *mot* eſt à préſent aſſez connu pour ſe paſſer de toute autre explication.

MANIVELLE, (*Vitrier.*) Les Vitriers appellent *manivelle* dans un tire plomb ou rouet à filer le plomb, certain manche qui, en faiſant tourner l'arbre de deſſous, fait auſſi tourner celui de deſſus par le moyen de ſon pignon. *Voyez* TIRE-PLOMB.

MANLIANA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Luſitanie, au pays des Weitons, ſelon Ptolomée, *l. II. c. v.* Mariana croit que c'eſt *Mallen*; & Ortelius penſe que c'eſt *Montemayor*: ils n'ont peut-être raiſon ni l'un ni l'autre. (*D. J.*)

MANNE, ſ. f. (*Hiſt. nat. des drog.*) la *manne* ordinaire des boutiques eſt un ſuc concret, blanc, ou jaunâtre, tenant beaucoup de la nature du ſucre & du miel, & ſe fondant dans l'eau; ce ſuc eſt gras, doué d'une vertu laxative, d'un goût douceâtre, mielleux, tant-ſoit-peu âcre, d'une odeur foible & fade. Il ſort ſans inciſion ou par inciſion, à la maniere des gommes, du tronc, des groſſes branches, & des feuilles de quelques arbres, en particulier des frênes cultivés ou non cultivés, qu'on

appelle *ornes*; arbres qui croiſſent en abondance dans la Calabre, en Sicile, & dans la Pouille, près du mont Saint-Ange, le Garganus des anciens.

Par la définition que nous venons de donner, on voit bien qu'il s'agit ici de ce ſuc mielleux, dont on fait grand uſage en medecine, & qu'il ne s'agit point ni de la *manne d'encens*, ni de la *manne céleſte*, ni de la graine que l'on appelle *manne*, & qui vient d'une eſpece de chiendent bon à manger, nommé par C. B. P. 8. *Gramen Dactyloïdes, eſculentum*.

Les Grecs anciens, les Latins & les Arabes, ſemblent avoir fait mention de la *manne*, mais très obſcurément, & comme d'un miel de roſée, qu'on cueilloit, dit aſſez bien Amyntas, ſur des feuilles d'arbres. Pline parle de ce ſuc mielleux avec peu de vérité, quoiqu'agréablement. Les Arabes n'ont guere été plus heureux dans leurs écrits ſur les miels de roſée.

Enfin Angelo Palea, & Barthélemi de la Vieuville, franciſcains, qui ont donné un commentaire ſur Meſué, l'an 1543, ſont les premiers qui ont écrit que la *manne* étoit un ſuc épaiſſi du frêne, ſoit de l'ordinaire, ſoit de celui qu'on appelle *ſauvage*.

Donat-Antoine Altomarus, medecin & philoſophe de Naples, qui a été fort célebre vers l'an 1558, a confirmé ce ſentiment par les obſervations ſuivantes. La *manne* eſt donc proprement, dit-il, le ſuc & l'humeur des frênes & de quelques autres arbres, que l'on recueille tous les ans pendant pluſieurs jours de ſuite dans la canicule; car ayant fait couvrir les frênes de toiles, ou d'étoffes de laine, pendant pluſieurs jours & pluſieurs nuits, enſorte que la roſée ne pouvoit tomber deſſus, on ne laiſſa pas d'y trouver & d'y recueillir de la manne pendant ce tems-là; or cela n'auroit pû être, ſi elle ne provenoit pas des arbres mêmes.

2°. Tous ceux qui recueillent la *manne* reconnoiſſent qu'après l'avoir ramaſſée, il en ſort encore des mêmes endroits, d'où elle découle peu-à-peu, & s'épaiſſit enſuite par la chaleur du ſoleil.

3°. On rapporte qu'aux troncs des frênes il s'éleve ſouvent ſur l'écorce comme de petites véſicules, ou tubercules remplis d'une liqueur blanche, douce & épaiſſe, qui ſe change en une excellente *manne*.

4°. Si on fait des inciſions dans ces arbres, & que dans l'endroit où elles ont été faites on y trouve le même ſuc épaiſſi & coagulé, qui oſera douter que ce ne ſoit le ſuc de ces arbres qui a été porté à leurs branches & à leurs tiges?

5°. Cette vérité eſt encore confirmée par le rapport de ceux du pays, qui aſſurent avoir vû de leurs propres yeux, des cigales, ou d'autres animaux qui avoient percé l'écorce de ces arbres, & en ſuçoient les larmes qui en déculoient; & que les ayant chaſſés, il étoit ſorti une nouvelle *manne* par ces trous & ces ouvertures.

6°. J'ai connu (c'eſt toûjours Altomarus qui parle) des hommes dignes de créance, qui m'ont aſſuré qu'ils avoient coupé pluſieurs fois des frênes ſauvages pour en faire des cerceaux; & qu'après, les avoir fendus & les avoir expoſés au ſoleil, ils avoient trouvé dans le bois même, une aſſez grande quantité de *manne*.

7°. Ceux qui font du charbon ont ſouvent remarqué que la chaleur du feu fait ſortir de la *manne* des frênes voiſins.

Le même auteur obſerve que quoiqu'il vienne beaucoup de *manne* ſur le frêne, il ne s'en trouve jamais ſur les feuilles du frêne ſuavage; qu'il ne s'en trouve que très-rarement ſur ſes branches ou ſur ſes rejettons, & que l'on n'en recueille que ſur le tronc même, ou ſur les branches un peu groſſes. La cauſe de cela eſt peut-être, que comme le frêne ſauvage ne croît que ſur des pierres, & dans de lieux arides & montueux, il eſt plus ſec de ſa nature; c'eſt pourquoi il ne contient pas une ſi grande quantité de ſuc, & le ſuc qu'il a n'eſt point aſſez foible ni aſſez délié pour arriver juſqu'aux feuilles & aux petites branches; de plus, cet arbre eſt raboteux & plein de nœuds, de ſorte qu'avant que le ſuc arrive juſqu'à ſes feuilles & à ſes petits rejettons, il eſt totalement abſorbé entre l'écorce du tronc & les groſſes branches.

Altomarus ajoute que l'on recueille encore de la *manne* tous les ans, des frênes qui en ont donné pendant trente ou quarante ans; de ſorte qu'il ſe trouve toûjours des gens qui en achetent dans l'eſpérance d'en tirer ce revenu annuel. Il y a auſſi quelques arbres qui croiſſent dans le même lieu, & qui ſont de la même eſpece, ſur leſquels cependant on ne trouve point de *manne*.

Ces obſervations d'Altomarus ont été confirmées par Goropius dans ſon livre qui a pour titre *Niloſcopium*, par Lobel, Pena, la Coſte, Conſentin, Paul Boccone, & pluſieurs autres, qui s'en ſont plus rapportés à leurs yeux qu'à l'autorité des auteurs.

La *manne* eſt donc une eſpece de gomme, qui d'abord eſt fluide lorſqu'elle ſort des différentes plantes, & qui enſuite s'épaiſſit, & ſe met en grumeaux ſous la forme de ſel eſſentiel huileux.

On la trouve non-ſeulement ſur les frênes, mais quelquefois auſſi ſur le méleſe, le pin, le ſapin, le chêne, le genèvrier, l'érabe, le ſaule, l'olivier, le figuier & pluſieurs autres arbres.

Elle eſt de différente eſpece, ſelon ſa conſiſtance, ſa forme, le lieu où on la recueille, & les arbres d'où elle ſort: car l'une eſt liquide & de conſiſtence de miel; l'autre eſt dure & en grains; on l'appelle *manne en grains*. Celle-ci eſt en grumeaux ou par petites maſſes, & on l'appelle *manne en marons*. Celle-là eſt en larmes, ou reſſemble à des gouttes d'eau pendantes, ou à des ſtalactites, elle s'appelle alors *vermiculaire* ou *bombycine*. On diſtingue encore la *manne orientale*, qui vient de la Perſe & de l'Arabie; la *manne européenne*, qui croît dans la Calabre & à Briançon; la *manne* de cédre, de frêne, du mélèſe, *&c.* la *manne alhagine*, & pluſieurs autres.

A l'égard du lieu d'où on apporte la *manne*, on la diviſe en orientale & européenne: la premiere nous eſt apportée de l'Inde, de la Perſe & de l'Arabie, & elle eſt de deux ſortes, la *manne* liquide, qui a la conſiſtence de miel, & la *manne* dure. Pluſieurs ont fait mention de la *manne liquide*. Robert Conſentin & Belon rapportent qu'on l'appelle en Arabie *tereniabin*, qui eſt un nom fort ancien. Ils croient que c'eſt le κέδρινον μελι d'Hippocrate, ou le miel cédrin, & la roſée du mont Liban, dont Galien fait mention.

Belon dans ſes obſervations, remarque que les moines ou les caloyers du mont Sina, ont une *manne liquide* qu'ils recueillent ſur leurs montagnes, & qu'ils appellent auſſi *tereniabin*, pour la diſtinguer de la *manne dure*. Garcias & Céſalpin diſent que l'on trouve auſſi cette *manne* chez les Indiens, & même en Italie ſur le mont Apennin; qu'elle eſt ſemblable au miel blanc purifié, & ſe corrompt facilement. Cette *manne liquide* ne differe de la *manne dure* que par ſa fluidité; car celle qui eſt ſolide a d'abord été fluide, elle ne s'épaiſſit point ſi le tems eſt humide; on ne nous en fournit plus à préſent.

Avicenne, Garcias & Acoſta parlent encore de pluſieurs eſpeces de *mannes dures*, qu'ils n'ont pas diſtinguées avec aſſez de ſoin. Cependant on en compte particulierement trois eſpeces; ſavoir; celle que l'on appelle *manne* en grains, *manna maſtichina*, parce qu'elle eſt par grains très-durs, comme les grains de maſtic; celle que l'on appelle *bombycine*, *manna bombycina*, qui s'eſt durcie en larmes, ou en grumeaux longs & cylindriques, ſemblables à des vers à ſoie, & qui eſt par petites maſſes, telle qu'étoit la *manne* d'Athénée, ou le miel céleſte des anciens, que l'on apportoit en maſſes. Telle eſt aujourd'hui la *manne* que l'on apporte par grumeaux, appellée communément *manne en marons*.

La *manne* européenne eſt de pluſieurs ſortes; ſavoir, celle d'Italie ou de Calabre, celle de Sicile, & celle de France ou de Briançon. Ces eſpeces de *mannes* ne ſont point liquides.

Si on conſidere les arbres ſur leſquels on recueille la *manne*, elle a encore différens noms. L'une s'appelle *cédrine*; c'eſt celle d'Hippocrate: Galien & Belon en font mention. L'autre eſt nommée *manne de chêne*, dont parle Théophraſte. Celle-ci *manne de frêne*, qui eſt fort en uſage parmi nous. Celle-là *manne du mélèſe*, que l'on trouve dans le territoire de Briançon. Une autre *manne alhagine*, dont ont parlé quelques arabes & Rauwolfius.

De toutes ces eſpeces de *mannes*, nous ne faiſons uſage que de celle de Calabre ou de Sicile, que l'on recueille dans ces pays-là ſur quelques eſpeces de frêne.

La *manne* de Calabre, *manna Calabra*, eſt un ſuc mielleux, qui eſt tantôt en grains, tantôt en larmes, par grumeaux, & de figure de ſtalactites, friable & blanc, lorſqu'il eſt récent; il devient rouſsâtre à la longue, ſe liquéfie, & acquiert la conſiſtance de miel par l'humidité de l'air; il a le goût du ſucre avec un peu d'âcreté.

La meilleure *manne* eſt celle qui eſt blanche ou jaunâtre, légere, en grains, ou par grumeaux creux, douce, agréable au goût, & la moins mal-propre. On rejette celle qui eſt graſſe, mielleuſe, noirâtre & ſale. C'eſt mal-à-propos que quelques perſonnes préferent celle dont la ſubſtance eſt graſſe & mielleuſe, & que l'on appelle pour cela *manne graſſe*, puiſque ce n'eſt le plus ſouvent qu'une *manne* gâtée par l'humidité de l'air, ou bien parce que les caiſſes où elle a été apportée, ont été mouillées par l'eau de la mer ou par l'eau de la pluie, ou

de

de quelque autre maniere. Souvent même cette *manne graſſe* n'eſt autre choſe qu'un ſuc épais mêlé avec le miel & un peu de ſcammonée; c'eſt ce qui fait que cette *manne* eſt mielleuſe & purge fortement.

On rejette auſſi certaines maſſes blanches, mais opaques, dures, peſantes, qui ne ſont point en ſtalactites. Ce n'eſt que du ſucre & de la *manne* que l'on a fait cuire enſemble, juſqu'à la conſiſtance d'un électuaire ſolide; mais il eſt aiſé de diſtinguer cette *manne* artificielle de celle qui eſt naturelle, car elle eſt compacte, peſante, d'un blanc opaque, & d'un goût tout différent de celui de la *manne*.

Dans la Calabre & la Sicile, pendant les chaleurs de l'été, la *manne* coule d'elle-même, ou par inciſion, des branches & des feuilles du tronc ordinaire, & elle ſe durcit par la chaleur du ſoleil, en grains ou en grumeaux. Celle qui coule d'elle-même s'appelle *ſpontanée:* celle qui ne ſort que par inciſion eſt appellée par les habitans de la Calabre, *forzata* ou *forzatella*, parce qu'on ne peut l'avoir qu'en faiſant une inciſion à l'écorce de l'arbre. On appelle *manna di fronde*, c'eſt-à-dire *manne des feuilles*, celle que l'on recueille ſur les feuilles; & *manna di corpo*, celle que l'on tire du tronc de l'arbre.

En Calabre, la *manne* coule d'elle-même dans un tems ſerein, depuis le 20 de Juin juſqu'à la fin de Juillet, du tronc & des groſſes branches des arbres. Elle commence à couler ſur le midi, & elle continue juſqu'au ſoir ſous la forme d'une liqueur très-claire; elle s'épaiſſit enſuite peu-à-peu, & ſe forme en grumeaux, qui durciſſent & deviennent blancs. On ne les ramaſſe que le matin du lendemain, en les détachant avec des couteaux de bois, pourvû que le tems ait été ſérain pendant la nuit; car s'il ſurvient de la pluie ou du brouillard, la *manne* ſe fond, & ſe perd entierement. Après que l'on a ramaſſé les grumeaux on les met dans des vaſes de terre non verniſſés; enſuite on les étend ſur du papier blanc, & on les expoſe au ſoleil juſqu'à ce qu'ils ne s'attachent plus aux mains. C'eſt là ce qu'on appelle la *manne choiſie* du tronc de l'arbre.

Sur la fin de Juillet, lorſque cette liqueur ceſſe de couler, les payſans font des inciſions dans l'écorce des deux ſortes de frêne juſqu'au corps de l'arbre; alors la même liqueur découle encore depuis midi juſqu'au ſoir, & ſe transforme en grumeaux plus gros. Quelquefois ce ſuc eſt ſi abondant, qu'il coule juſqu'au pié de l'arbre, & y forme de grandes maſſes qui reſſemblent à de la cire ou à de la réſine. On les y laiſſe pendant un ou deux jours, afin qu'elles ſe durciſſent; enſuite on les coupe par petits morceaux, & on les fait ſécher au ſoleil. C'eſt là ce qu'on appelle la *manne* tirée par inciſion, *forzata* & *forzatella*. Sa couleur n'eſt pas ſi blanche; elle devient rouſſe, & ſouvent même noire, à cauſe des ordures & de la terre qui y ſont mêlées.

La troiſieme eſpece de *manne* eſt celle que l'on recueille ſur les feuilles du frêne, & que l'on appelle *manna di fronde*. Au mois de Juillet & au mois d'Août, vers le midi, on la voit paroître d'elle-même, comme de petites goutes d'une liqueur très-claire, ſur les fibres nerveuſes des grandes feuilles, & ſur les veines des petites. La chaleur fait ſécher ces gouttes, & elles ſe changent en petits grains blancs de la groſſeur du millet, ou du froment. Quoique l'on ait fait autrefois un grand uſage de cette *manne* recueillie ſur les feuilles, cependant on en trouve très-rarement dans les boutiques d'Italie, à cauſe de la difficulté de la ramaſſer.

Les habitans de la Calabre metrent de la différence entre la *manne* tirée par inciſion, des arbres qui en ont déja donné d'eux-mêmes, & de la *manne* tirée par inciſion des frênes ſauvages, qui n'en donnent jamais d'eux-mêmes. On croit que cette derniere eſt bien meilleure que la premiere; de même que la *manne* qui coule d'elle-même du tronc eſt bien meilleure que les autres. Quelquefois après que l'on a fait l'inciſion dans l'écorce des frênes, on y inſere des pailles, des chalumeaux, des fétus, ou de petites branches. Le ſuc qui coule le long de ces corps s'épaiſſit, & forme de groſſes gouttes pendantes ou ſtalactites, que l'on ôte quand elles ſont aſſez grandes; on en retire la paille, & on les fait ſécher au ſoleil: il s'en forme des larmes très-belles, longues, creuſes, légeres, comme cannelées en-dedans, blanchâtres, & tirant quelquefois ſur le rouge. Quand elles ſont ſeches, on les renferme bien précieuſement dans des caiſſes. On eſtime beaucoup cette *manne* ſtalactite, & avec raiſon: car elle ne contient aucune ordure. On l'appelle communément chez nous, *manne en larmes*.

Après la *manne en larmes*, on fait plus de cas dans nos boutiques de la *manne* de Calabre, & de celle qu'on recueille dans la Pouille près du mont Saint-Ange, quoiqu'elle ne ſoit pas fort ſeche, & qu'elle ſoit un peu jaune. On place après celle-là, la *manne* de Sicile, qui eſt plus blanche & plus ſeche. Enfin, la moins eſtimée eſt celle qui vient dans le territoire de Rome, appellée la *tolpha*, près de Civita-vecchia, qui eſt ſeche, plus opaque, plus peſante, & moins chere.

Nous avons ci-deſſus nommé en paſſant, la *manne de Briançon*: on l'appelle ainſi parce qu'elle découle près de Briançon en Dauphiné. Cette *manne* eſt blanche, & diviſée en grumeaux, tantôt de figure ſphérique, tantôt de la groſſeur de la coriandre, tantôt un peu longs & gros. Elle eſt douce, agréable, d'un goût de ſucre un peu réſineux; mais on en fait rarement uſage, parce qu'elle eſt beaucoup moins purgative que celle d'Italie.

Les feuilles du méleſe tranſudent auſſi quelquefois dans les pays chauds une eſpece de *manne* au fort de l'été; mais cela n'arrive que quand l'année eſt chaude & ſeche, & point autrement. On a bien de la peine à ſéparer cette eſpece de *manne*, quand il y en a ſur des feuilles du méleſe, où elle eſt fortement attachée. Les payſans pour la recueillir, vont le matin abattre à coups de hache, les branches de cet arbre, les mettent par monceaux, & les gardent à l'ombre. Le ſuc qui eſt encore trop mou pour pouvoir être cueilli, s'épaiſſit, & ſe durcit dans l'eſpace de vingt-quatre heures; alors on le ramaſſe, on l'expoſe au ſoleil pour qu'il ſe ſeche entierement, & on en ſépare autant que l'on peut, les petites feuilles qui s'y trouvent mêlées. Cette récolte eſt des plus chétives.

Enfin nous avons remarqué qu'on connoiſſoit en Orient la *manne alhagine:* elle eſt ainſi nommée parce qu'on la tire de l'arbriſſeau *alhagi*. *Voyez* ce qu'on a dit de la *manne alhagine* en décrivant *l'arbuſte*. J'ajoûterai ſeulement que la *manne alhagine* ne ſeroit pas d'une moindre vertu que celle de Calabre, ſi elle étoit ramaſſée proprement, & nettoyée des ordures & des feuilles dont elle eſt chargée.

Le célebre Tournefort ne doute point que cette *manne* orientale ne ſoit la même que le *tereniabin* de Sérapion & d'Avicenne, qui ont écrit qu'il tomboit du ciel comme une roſée, ſur certains arbriſſeaux chargés d'épines. En effet, *l'alhagi* jette de petites branches ſans nombre, hériſſées de toutes parts d'épines de la longueur d'un pouce, très-aiguës, grêles & flexibles. D'ailleurs il croît abondamment en Egypte, en Arménie, en Géorgie, en Perſe ſurtout, autour du mont Ararat & d'Ecbatane, & dans quelques îles de l'Archipel.

Je finis ici cet article, qui méritoit quelque étendue, parce que l'origine de la *manne* eſt fort curieuſe, parce que les anciens ne l'ont point découverte, & parce qu'enfin ce ſuc concret fournit à la medecine, le meilleur purgatif lénitif qu'elle connoiſſe, convenable à tout âge, en tout pays, à tout ſexe, à toute conſtitution, & preſque en toutes ſortes de maladies. (*D. J.*)

MANNE, (*Hiſt. nat. Chim. Pharm. & mat. méd.*) *man* ou *manna* eſt un mot hébreu, chaldaïque, arabe, grec & latin, que nous avons auſſi adopté, & qui a été donné, dit Geoffroy, a quatre ſortes de ſubſtances. Premierement à la nourriture que Dieu envoya aux Juifs dans le déſert; ou plus anciennement encore, à un ſuc épais, doux, & par conſéquent alimenteux, que les peuples de ces contrées connoiſſoient déja, & qu'ils imaginoient tomber du ciel ſur les feuilles de quelques arbres. Car, lorſque cette roſée céleſte fut apperçue pour la premiere fois par les Iſraélites, ils ſe dirent les uns aux autres, *man-hu*, qui ſignifie, ſelon Saumaiſe, *c'eſt de la manne*. Ce peuple ſe trompa cependant, en jugeant ſur cette reſſemblance; car, ſelon le témoignage inconteſtable de l'hiſtorien ſacré, l'aliment que Dieu envoya aux Iſraélites dans le déſert, leur fut miraculeuſement accordé, par une protection toute particuliere de ſa providence; au lieu que le ſuc mielleux dont ils lui donnerent le nom, étoit, comme nous l'avons déja remarqué, une production toute naturelle de ce climat, où elle eſt encore aſſez commune aujourd'hui.

Voilà donc déja deux ſubſtances différentes qu'on trouve déſignées par le nom de *manne*.

Les anciens Grecs ont donné auſſi très-communément ce nom à une matiere fort différente de celle-ci, ſavoir à l'*oliban* ou *encens à petits grains*. *Voyez* ENCENS.

Enfin, quelques Botaniſtes ont appellé *manne*, la graine d'un certain gramen, bon à manger, & connu ſous le nom de *gramen dactyloides eſculentum*, *gramen mannæ eſculentum*, &c.

Nous ne donnons aujourd'hui le nom de *manne*, qu'à une ſeule matiere; ſavoir à un corps concret, mielleux, d'une couleur matte & terne, blanche ou jaunâtre, d'une

ne odeur dégoûtante de drogue, qu'on ramaſſe dans différentes contrées, ſur l'écorce & ſur les feuilles de pluſieurs arbres.

Le chapitre de la *manne* de la matiere médicale de Geoffroi, eſt plein de recherches & d'érudition. Cet auteur a ramaſſé tout ce que les auteurs anciens & modernes ont écrit de la *manne*. Il prouve par des paſſages tirés d'Ariſtote, de Théophraſte, de Dioſcoride, de Galien, d'Hippocrate, d'Amynthas, de Pline, de Virgile, d'Ovide, d'Avicenne & de Serapion, que tous ces auteurs, grecs, latins & arabes, ont fort bien connu notre *manne*, ſous les noms de *miel, de miel de roſée, de miel céleſte, d'huile mielleuſe, &c.* & que la plûpart ont avancé que cette matiere tomboit du ciel, ou de l'air. Pline, par exemple, met en queſtion, ſi ſon miel en roſée eſt une eſpece de ſueur du ciel, de ſalive des aſtres, ou une ſorte d'excrément de l'air.

Ce préjugé ſur l'origine de la *manne*, n'a été détruit que depuis environ deux ſiecles. Ange Palea, & Barthélemi de la Vieux-ville, franciſcains, qui ont donné un commentaire ſur Meſué en 1543, ont été les premiers qui ont écrit que la *manne* étoit un ſuc épaiſſi du frêne. Donat-Antoine Altomarus, médecin & philoſophe de Naples, qui a été fort célebre, vers l'année 1558, a confirmé ce ſentiment par des obſervations déciſives, dont voici le précis.

Premierement, ayant fait couvrir des frênes de toiles ou d'étoffes de laine, pendant pluſieurs jours & pluſieurs nuits, en ſorte que la roſée ne pouvoit tomber deſſus, on ne laiſſa pas d'y trouver & d'y recueillir de la *manne* pendant ce tems-là.

Secondement, ceux qui recueillent la *manne*, reconnoiſſent qu'après l'avoir ramaſſée, il en ſort encore des mêmes endroits d'où elle découle peu-à-peu, & s'épaiſſit enſuite par la chaleur du ſoleil.

Troiſiemement, ſi on fait des inciſions dans ces arbres, il en découle quelquefois de la véritable *manne*.

Quatriemement, les gens du pays aſſurent avoir vu des cigales, ou d'autres animaux, qui avoient percé l'écorce de ces arbres, & que les ayant chaſſés, il étoit ſorti de la *manne* par le trou qu'ils y avoient fait.

Cinquiemement, ceux qui font du charbon, ont ſouvent remarqué que la chaleur du feu fait ſortir de la *manne* des frênes voiſins.

Sixiemement, il y a dans un même lieu des arbres qui donnent de la *manne*, & d'autres qui n'en donnent point.

Ces obſervations d'Altomarus ont été confirmées par Goropius, dans ſon livre intitulé *Niloſcopium*, par Lobel, Penna, la Coſte, Corneille Conſentin, Paul Boccone & pluſieurs autres naturaliſtes. *Extrait de la mat. méd.* de Geoffroy.

C'eſt un point d'hiſtoire naturelle très-décidé aujourd'hui, que la *manne* n'eſt autre choſe qu'un ſuc végétal, de la claſſe des corps muqueux, qui découle ſoit de lui-même, ſoit par inciſion, de l'écorce & des feuilles de certains arbres.

On la trouve principalement ſur les frênes, aſſez communément ſur les melèſes, quelquefois ſur le pin, le ſapin, le chêne, le genévrier, l'olivier; on trouve ſur les feuilles d'érable, même dans ce pays une ſubſtance de cette nature; le figuier fournit auſſi quelquefois un ſuc très-doux, qu'un trouve ſur ſes feuilles, ſous la forme de petits grains, ou de petites gouttes deſſéchées.

La *manne* varie beaucoup en forme & en conſiſtance, ſelon le pays où on la recueille, & les arbres qui la fourniſſent. Les auteurs nous parlent d'une *manne* liquide qui eſt très-rare parmi nous, ou plutôt qui ne s'y trouve point; d'une *manne maſtichina*, d'une *manne bombycine*, d'une *manne* de cedre, *manne alhagine*, &c.

On trouve encore la *manne* diſtinguée dans les *traités des drogues*, par les noms des pays d'où on nous l'apporte: en *manne* orientale, *manne* de l'Inde, *manne* de Calabre, *manne* de Briançon, *&c.*

De toutes ces eſpeces de *manne*, nous n'employons en Médecine que celle qu'on nous apporte d'Italie, & particulierement de Calabre ou de Sicile. Elle naît dans ce pays ſur deux différentes eſpeces, ou plutôt variétés de frênes; ſavoir, le petit frêne, *fraxinus humilior, ſive altera Theophraſti*, & le frêne à feuille ronde, *fraxinus rotundiore folio*.

Pendant les chaleurs de l'été, la *manne* ſort d'elle-même des branches & des feuilles de cet arbre, ſous la forme d'un ſuc gluant, mais liquide, qui ſe durcit bientôt à l'air, même pendant la nuit, pourvu que le tems ſoit ſerein; car la récolte de la *manne* eſt perdue, s'il ſurvient des pluies ou des brouillards. Celle-ci s'appelle *manne ſpontanée*. La *manne ſpontanée* eſt diſtinguée en *manne* du tronc & des branches, *di corpo*, & en *manne* des feuilles, *di fronde*. On ne nous apporte point de cette derniere qui eſt très-rare, parce qu'elle eſt difficile à ramaſſer. Les habitans de ces pays font auſſi des inciſions à l'écorce de l'arbre, & il en découle une *manne* qu'ils appellent *forzata* ou *forzatella*. Cette derniere opération ſe fait, dès le commencement de l'été, ſur certains frênes qui croiſſent ſur un terrein ſec & pierreux, & qui ne donnent jamais de la *manne* d'eux-mêmes; & à la fin de Juillet, à ceux qui ont fourni juſqu'alors de la *manne ſpontanée*.

Nous avons dans nos boutiques l'une & l'autre de ces *mannes* dans trois différens états. 1°. Sous la forme de groſſes gouttes ou ſtalactites, blanchâtres, opaques, ſeches, caſſantes, qu'on appelle *manne en larmes*. On prétend que ces gouttes ſe ſont formées au bout des pailles, ou petits bâtons que les payſans de Calabre ajuſtent dans les inciſions qu'ils font aux frênes. La *manne en larmes* eſt la plus eſtimée, & elle mérite la préférence, à la ſeule inſpection, parce qu'elle eſt la plus pure, la plus manifeſtement inaltérée.

2°. La *manne en ſorte* ou *en marons*, c'eſt-à-dire, en petits pains formés par la réunion de pluſieurs grains ou grumeaux collés enſemble; celle-ci eſt plus jaune & moins ſeche que la précédente; elle eſt pourtant très-bonne & très-bien conſervée. La plûpart des apothicaires font un triage dans les caiſſes de cette *manne en ſorte*; ils en ſéparent les plus beaux morceaux, qu'ils gardent à part, ſous le nom de *manne choiſie*, ou qu'ils mêlent avec la *manne en larmes*.

3°. La *manne graſſe*, ainſi appellée parce qu'elle eſt molle & onctueuſe, elle eſt auſſi noirâtre & ſale. C'eſt très-mal-à-propos que quelques perſonnes, parmi leſquelles on pourroit compter des médecins, la préférent à la *manne ſeche*. La *manne graſſe* eſt toujours une drogue gâtée par l'humidité, par la pluie ou par l'eau de la mer, qui ont pénétré les caiſſes dans leſquelles on l'a apportée. Elle ſe trouve d'ailleurs ſouvent fourrée de miel, de caſſonade commune & de ſcammonée en poudre; ce qui fait un remede au moins infidele, s'il n'eſt pas toujours dangereux, employé dans les cas où la *manne pure* eſt indiquée.

Nous avons déja obſervé plus haut, que la *manne* devoit être rapportée à la claſſe des corps muqueux: en effet, elle en a toutes les propriétés; elle donne dans l'analyſe chimique tous les principes qui ſpécifient ces corps. *Voyez* MUQUEUX. Elle contient le corps nutritif végétal. *Voyez* NOURRISSANT. Elle eſt capable de donner du vin. *Voyez* VIN.

La partie vraiment médicamenteuſe de la *manne*, celle qui conſtitue ſa qualité purgative, paroît être un principe étranger à la ſubſtance principale dont elle eſt formée, au corps doux. Car quoique le miel, le ſucre, les ſucs des fruits doux lâchent le ventre dans quelques cas & chez quelques ſujets, cependant ces corps ne peuvent pas être regardés comme véritablement purgatifs, au lieu que la *manne* eſt un purgatif proprement dit. *Voyez* DOUX. *Voyez* PURGATIF.

La *manne* eſt de tous les remedes employés dans la pratique moderne de la Médecine, celui dont l'uſage eſt le plus fréquent, ſur-tout dans le traitement des maladies aiguës, parce qu'il remplit l'indication qui ſe préſente le plus communément dans ces cas, ſavoir, l'évacuation par les couloirs des inteſtins, & qu'elle la remplit efficacement, doucement & ſans danger.

Il ſeroit ſuperflu de ſpécifier les cas dans leſquels il convient de purger avec de la *manne*, comme tous les pharmacologiſtes l'ont fait, & plus encore d'expliquer comme eux, ceux dans leſquels on doit en redouter l'uſage. Elle réuſſit parfaitement toutes les fois qu'une évacuation douce eſt indiquée; elle concourt encore aſſez efficacement à l'action des purgatifs irritans, elle purge même les hydropiques, elle eſt véritablement hydragogue, & enfin elle ne nuit jamais, que dans les cas où la purgation eſt abſolument contr'indiquée.

On la donne quelquefois ſeule, à la doſe de deux onces juſqu'à trois, dans les ſujets faciles à émouvoir, ou lorſque le corps eſt diſpoſé à l'évacuation abdominale. On la fait fondre plus ordinairement dans une infuſion de ſené, dans une décoction de tamarins ou de plantes ameres; on la donne auſſi avec la rhubarbe, avec le jalap, avec différens ſels, notamment avec un ou deux grains de tartre-émétique, dont elle détermine ordinairement l'action par les ſelles.

On corrige aſſez ordinairement ſa ſaveur fade & douceâtre, en exprimant dans la liqueur où elle eſt diſſoute, un jus de citron, ou en y ajoutant quelques grains de crême de tartre; mais ce n'eſt pas pour l'empêcher de ſe changer en bile, ou d'entretenir une cacochimie chau-

de & ſeche, ſelon l'idée de quelques médecins, que l'on a recours à ces additions.

C'eſt encore un vice imaginaire que l'on ſe propoſeroit de corriger, par un moyen qui produiroit un vice très-réel, ſi l'on faiſoit bouillir la *manne*, pour l'empêcher de fermenter dans le corps, & pour détruire une prétendue qualité venteuſe. Une diſſolution de *manne* acquiert par l'ébullition, un goût beaucoup plus mauvais que n'en auroit la même liqueur préparée, en faiſant fondre la *manne* dans de l'eau tiede. Auſſi eſt-ce une loi pharmaceutique, véritablement peu obſervée, mais qu'il eſt bon de ne pas négliger pour les malades délicats & difficiles, de diſſoudre la *manne* à froid, autant, qu'il eſt poſſible. (*b*)

Manne du desert, (*Critique ſacrée.*) quant à la figure, elle reſſemble aſſez à celle que Moïſe depeint. On obſerve que la *manne* qui ſe recueille aux environs du mont Sinaï, eſt d'une odeur très-forte, que lui communique ſans doute les herbes ſur leſquelles elle tombe. Pluſieurs commentateurs, &, entre autres, M. de Saumaiſe, croient que la *manne* d'Arabie eſt la même dont les Hébreux ſe nourriſſoient au deſert, laquelle étant un aliment ordinaire, pris ſeul & dans une certaine quantité, n'avoit pas, comme la *manne* d'Arabie, une qualité medecinale, qui purge & affoiblit; mais que l'eſtomac y étant accoutumé, elle pouvoit nourrir & ſuſtenter; & même Fuſchius dit, que les payſans du mont Liban, mangent la *manne* qui vient dans leur pays, comme on mange ailleurs le miel; auſſi pluſieurs commentateurs ſont dans l'idée que le miel ſauvage, dont Jean-Baptiſte ſe nourriſſoit ſur les bords du Jourdain, n'eſt autre choſe que la *manne* de l'Orient.

On ne peut que difficilement ſe faire une idée juſte de la *manne* dont Dieu nourriſſoit ſon peuple au deſert, voici ce que Moïſe nous en rapporte: il dit (*Gen. xvj*, ℣. 13, 14, 15.), *qu'il y eut au matin une couche de roſée au-tour du camp, que cette couche de roſée s'étant évaporée, il y avoit quelque choſe de menu & de rond, comme du greſil ſur la terre, ce que les enfans d'Iſraël ayant vû, ils ſe dirent l'un à l'autre, qu'eſt-ce? car ils ne ſavoient ce que c'étoit*. L'auteur ſacré ajoute, au ℣. 31 du même chapitre: *Et la maiſon d'Iſraël nomma ce pain* manne; *& elle étoit comme de la ſemence de coriandre, blanche, & ayant le goût de bignets au miel.*

Il y a ſur l'origine du mot *manne* quatre opinions principales: elles ont chacune leurs partiſans qui les ſoutiennent, avec ce détail de preuves & d'argumens étymologiques, leſquels, comme on le ſait, emportent rarement avec eux une démonſtration.

La premiere, & la plus généralement ſuivie par les interpretes, c'eſt que le nom ſignifie *qu'eſt-ce*? La narration de Moïſe fortifie cette opinion; *ils ſe dirent l'un à l'autre qu'eſt-ce? car ils ne ſavoient ce que c'étoit*. Dans l'hébreu il y a man-hou, ainſi, ſuivant cette idée, la *manne* auroit pris ſon nom de la queſtion même que firent les Iſraëlites lorſqu'ils la virent pour la premiere fois.

La ſeconde, des ſavans, &, entre autres, *Haſcunq*, prétendent que *man-hou* eſt compoſé d'un mot égyptien & d'un mot hébreu, dont l'un ſignifie *quoi*, & l'autre *cela*, & que les Iſraélites appellerent ainſi l'aliment que leur préſentoit Moïſe, comme pour inſulter à ce pain céleſte, dont il leur avoit fait fête, *man-hou*, *quoi cela*?

La troiſieme, les rabins, & pluſieurs chrétiens après eux, font venir le mot de *manne* de la racine *minach*, qui ſignifie *préparé*, parce que la *manne* étoit toute prête à être mangée, ſans autre préparation que de l'amaſſer, ou plutôt, parce que les Iſraélites, en voyant cet aliment, ſe dirent l'un à l'autre, voici ce pain qui nous a été préparé; & ils l'appellerent *manne*, c'eſt-à-dire, *choſe préparée. Deig, Crit. ſacra, in voce manna, pag.* 127.

La quatrieme, enfin le ſavant M. le Clerc prétend que le mot *manne* vient du mot hébreu *manach*, qui ſignifie un *don*; & que les Iſraélites, ſurpris de voir le matin cette roſée extraordinaire; & enſuite de ce que leur dit Moïſe: *c'eſt ici le pain du ciel*, s'écrierent, *man-hou*, voici le don, ou, peut-être, par une expreſſion de dédain, qui étoit bien dans l'eſprit & le caractere de ce peuple indocile & groſſier, ce petit grain qui couvre la roſée, eſt-ce donc-là ce don que l'éternel nous avoit promis?

On doit, en ſaine philoſophie, regretter le tems qu'on met à rechercher des étymologies, ſur-tout lorſqu'elles ne répandent pas plus de jour ſur le ſujet dont il s'agit, & ſur ce qui peut y avoir du rapport, que les diverſes idées qu'on vient d'articuler, que la *manne* ait reçu ſon nom d'un mouvement, d'étonnement, de gratitude ou de dédain, c'eſt ce qu'on ne peut décider, qu'il importe aſſez peu de ſavoir, & qui d'ailleurs ne change rien à la nature de la choſe.

Ce qu'il y a de moins équivoque, c'eſt que ſur la maniere dont l'auteur ſacré rapporte la choſe, on ne peut pas raiſonnablement douter que la *manne* du deſert n'ait été miraculeuſe, & bien différente, par-là-même, de la *manne* ordinaire d'Orient. Celle-ci ne paroît que dans certain tems de l'année; celle du deſert tomboit tous les jours, excepté le jour du ſabath; & cela pendant quarante années; car elle ne ceſſa de tomber dans le camp des Iſraélites, que lorſqu'ils furent en poſſeſſion de ce pays, découlant de lait & de miel, qui leur fournit en abondance des alimens d'une toute autre eſpece. La *manne* ordinaire ne tombe qu'en fort petite quantité, & ſe forme inſenſiblement; celle du deſert venoit tout-d'un-coup, & dans une ſi grande abondance, qu'elle ſuffiſoit à toute cette prodigieuſe & inconcevable multitude, qu'étoit à la ſuite de Moïſe.

La *manne* ordinare peut ſe conſerver aſſez long-tems, & ſans préparation: celle qui ſe recueilloit dans le deſert, loin de ſe conſerver, & de ſe durcir au ſoleil, ſe fondoit bientôt: vouloit-on la garder, elle ſe pourriſſoit, & il s'y engendroit des vers: la *manne* ordinaire ne ſauroit nourrir, celle du deſert ſuſtentoit les Iſraélites.

Concluons de ces réflexions, & d'un grand nombre d'autres, qu'on pourroit y ajouter que la *manne* du deſert étoit miraculeuſe, ſurnaturelle, & très-différente de la *manne* commune: c'eſt ſur ce pied-là que Moïſe veut que le peuple l'enviſage, lorſqu'il lui dit (*Deut. viij*, ℣. 23.): „ Souviens-toi de tout le chemin par lequel „ l'éternel, ton Dieu, t'a fait marcher pendant ces quarante ans dans ce deſert, afin de t'humilier, & de „ t'éprouver, pour connoître ce qui eſt en ton cœur; ſi tu „ gardois ſes commandemens ou non; il t'a donc humilié, & t'a fait avoir faim; mais il t'a repû de *manne*, laquelle tu n'avois point connue, ni tes peres auſſi, „ afin de te faire connoître que l'homme ne vivra pas „ de pain ſeulement; mais que l'homme vivra de tout „ ce qui ſort de la bouche de Dieu.

Le pain déſigne tous les alimens que fournit la nature; & ce qui ſort de la bouche de Dieu, ſera tout ce que Dieu, par ſa puiſſance infinie, peut créer & produire pour nourrir & ſuſtenter les humains d'une maniere miraculeuſe.

Il me ſemble même que l'éternel voulut faire connoître à ſon peuple, que c'étoit bien de ſa bouche que ſortoit la *manne*, puiſque les Hébreux, comme le leur repréſente leur conducteur, *virent la gloire de l'éternel*, c'eſt-à-dire, une lumiere plus vive, plus éclatante que celle qui les conduiſoit ordinairement; & ce fut du milieu de ce ſymbole extraordinaire de ſa préſence, que Dieu publia ſes ordres au ſujet de l'aliment miraculeux qu'il leur diſpenſoit; & il le fit d'une maniere bien propre à les faire obſerver. Il leur ordonna 1°. de recueillir la *manne* chaque matin pour la journée ſeulement; 2°. en recueillir chacun une meſure égale, la dixieme partie d'un éphu, ce qui s'appelle un *hower*, c'eſt-à-dire, cinq à ſix livres; 3°. de ne jamais recueillir de la *manne* le dernier jour de la ſemaine, qui étoit le jour du repos, dont la loi de Sinaï leur ordonnoit l'exacte obſervation.

Ces trois ordres particuliers, également juſtes, raiſonnables & faciles, fourniſſent aux moraliſtes une ample matiere de bien de réflexions édifiantes, & de pluſieurs maximes pratiques, le tout fortifié par d'amples déclamations contre l'ingrate indocilité des Hébreux.

L'envoi de la *manne* au deſert étoit un événement trop intéreſſant pour n'en pas perpétuer la mémoire dans la poſtérité de ceux en faveur deſquels s'étoit opéré ce grand miracle; auſſi l'éternel voulut en conſerver un monument autentique; voici ce que Moïſe dit à Aaron ſur ce ſujet, par l'ordre de Dieu (*Exod. xvj*, ℣. 33.): *Prends une cruche, & mets-y un plein hower de* manne, *& le poſe devant l'éternel pour être gardé en vos âges*.

S. Paul nous apprend que cette cruche étoit d'or; & par ces mots, *être poſée devant l'éternel*, (*Hébr. ix.* 4.) il explique *être miſe dans l'arche*, ou, comme portent d'autres verſions, *à côté de l'arche*, ce qui paroît plus conforme à quelques endroits de l'Ecriture qui nous apprennent qu'il n'y avoit rien dans l'arche que les tables de l'alliance (*Exod. xxv.* 16. *I, Rois viij.* 9. *II. chron.* ℣. 10.); il faut d'ailleurs obſerver, que lorſque Moïſe donna cet ordre à ſon frere, l'arche n'exiſtoit point, & qu'elle ne fut conſtruite qu'aſſez long-tems après.

Au reſte, le célebre M. Réland a fait de ſavantes & de curieuſes recherches ſur la figure de cette cruche ou

vaſe,

vaſe, dans lequel étoit conſervée la *manne* ſacrée. Il tire un grand parti de ſa littérature, & de ſa profonde connoiſſance des langues, pour faire voir que ces vaſes avoient deux anſes, que quelquefois ils s'appelloient *ονοι*; ainſi dans Athénée on lit *ονους γεμοντας οινου*, c'eſt-à-dire, des *ânes remplis de vin*, d'où notre ſavant commentateur prend occaſion de juſtifier les Hébreux de la fauſſe accuſation de conſerver dans le lieu ſaint la tête d'un âne en or, & d'adorer cette idole. *Voyez* Reland *Diſſertatio altera de inſcript. quorumdam nummorum Samaritanorum*, &c.

Le livre des nombres (*xj.* 7.) dit que la *manne* étoit blanche comme du bdellion. Bochart, (*Hier. part. II. lib. V. cap. v. pag.* 678.), d'après pluſieurs *thalmudiſtes*, prétend que le bdellion ſignifie une *perle*; à la bonne-heure, peu importe.

Ceux d'entre les étymologiſtes qui ont tiré le mot *manne* du verbe *minnach*, préparer, par la raiſon, diſent-ils, qu'elle n'avoit pas beſoin de préparation, n'ont pas fait attention à ce qui eſt dit au *verſet* 8 *du chap. xj.* des nombres. *Le peuple ſe diſperſoit, & la ramaſſoit, puis il la mouloit aux meules, ou la piloit dans un mortier, & la faiſoit cuire dans un chaudron, & en faiſoit des gâteaux, dont le goût étoit ſemblable à celui d'une liqueur d'huile fraîche*, ce qui, pour le dire en paſſant, nous fait voir combien la *manne* du deſert devoit être ſolide & dure, & toute différente, par-là-même, de la *manne* d'Arabie, ou de celle de Calabre.

Quant à ſon goût, l'Ecriture-ſainte lui en attribue deux différens: elle eſt comparée à des *bignets faits au miel*; & dans un autre endroit, *à de l'huile fraîche*; peut-être qu'elle avoit le premier de ces goûts avant que d'être pilée & apprêtée, & que la préparation lui donnoit l'autre.

Les Juifs (Schemoth Rabba, *lect. xxv. fol.* 24.) expliquent ces deux goûts différens, & prétendent que Moïſe a voulu marquer par-là, que la *manne* étoit comme de l'huile aux enfans, comme du miel aux viellards, & comme des gâteaux aux perſonnes robuſtes. Peu contens de tout ce qu'il y a d'extraordinaire dans ce miraculeux événement, les rabbins ont cherché à en augmenter le merveilleux par des ſuppoſitions qui ne peuvent avoir de réalité que dans leur imagination, toujours pouſſée à l'extrême. Ils ont dit que la *manne* avoit tous les goûts poſſibles, hormis celui des porreaux, des oignons, de l'ail, & celui des melons & concombres, parce que c'étoient-là les divers légumes après leſquels le cœur des Hébreux ſoupiroit, & qui leur faiſoient ſi fort regretter la maiſon de ſervitude. Thalmud Joma, *cap. viij. fol.* 75.

Ils ont accordé à la *manne* tous les parfums de divers aromates dont étoit rempli le paradis terreſtre. *Lib. Zoar*, *fol.* 28. Quelques rabbins ſont allés plus loin (Schemat Rabba, *ſect. xxv.* &c.), & n'ont pas eu honte d'aſſurer que la *manne* devenoit poule, perdrix, chapon, ortolan, *&c.* ſelon que le ſouhaitoit celui qui en mangeoit. C'eſt ainſi qu'ils expliquent ce que Dieu diſoit à ſon peuple: *qu'il n'avoit manqué de rien dans le deſert. Deut. xj.* 7. *Neh. ix.* 21. S. Auguſtin (*tom. I. retract. lib. II. pag.* 33.) profite de cette opinion des docteurs juifs, & cherche à en tirer pour la morale un merveilleux parti, en établiſſant qu'il n'y avoit que les vrais juſtes qui euſſent le privilege de trouver dans la *manne* le goût des viandes qu'ils aimoient le plus: ainſi, dans le ſyſtême de S. Auguſtin, peu de juſtes en Iſraël; car tout le peuple conçut un tel dégoût pour la *manne*, qu'il murmura, & fit, d'un commun accord, cette plainte, qui eſt plus dans une nature foible, que dans une pieuſe réſignation: quoi! toujours de la *manne*? nos yeux ne voyent que *manne*. *Nomb. xj.* 6.

Encore un mot de rabbins. Quelque ridicules que ſoient leurs idées, il eſt bon de les connoître pour ſavoir de quoi peut être capable une imagination dévotement échauffée. Ils ajoutent au récit de Moïſe, que les monceaux de *manne* étoient ſi hauts, & ſi élevés, qu'ils étoient apperçus par les rois d'Orient & d'Occident; & c'eſt à cette idée qu'ils appliquent ce que le Pſalmiſte dit au *pſeaume* 23. ℣. 6. *Tu dreſſes ma table devant moi, à la vûe de ceux qui me preſſent.* Thalmud Joma, *fol.* 76. *col.* 1.

Le Hébreux, & en général les orientaux, ont pour la *manne* du deſert une vénération particuliere. On voit dans la *bibliotheque orientale* d'Herbelot, *pag.* 547, que les Arabes le nomment *la dragée de la toute-puiſſance*.

Et nous liſons dans Abenezra ſur *l'exode*, que les Juifs, jaloux du miracle de la *manne*, prononcent malédiction contre ceux qui oſeroient ſoutenir l'opinion contraire.

Akiba prétendoit que la *manne* avoit été produite par l'épaiſſiſſement de la lumiere céleſte, qui, devenue matérielle, étoit propre à ſervir de nourriture à l'homme: mais le rabbin Iſmaël deſapprouva cette opinion, & la combattit gravement; fondé ſur ce principe, que la *manne*, ſelon l'Ecriture, eſt *le pain des anges*. Or les anges, diſoit-il, ne ſont pas nourris par la lumiere, devenue matérielle; mais par la lumiere de Dieu-même. N'eſt-il pas à craindre, qu'à force de ſubtilités, on faſſe de cette *manne* une viande un peu creuſe?

Au reſte, le mot de *manne* eſt employé dans divers uſages allégoriques, pour déſigner les vérités dont ſe nourrit l'eſprit, qui fortifient la piété, & ſoutiennent l'ame.

MANNE, (*Vannier.*) c'eſt un ouvrage de mandrerie, plus long que large aſſez profond, ſans anſe, mais garni d'une poignée à chaque bout.

MANNE, qu'on nomme auſſi *banne*, & quelquefois *mannette*, ſ. f. (*Chapelier.*) eſpece de grand panier quarré long, d'oſier ou de chataignier refendu, de la longueur & de la largeur qu'on veut, & d'un pié ou un pié & demi de profondeur. Les marchands chapeliers & pluſieurs autres ſe ſervent de ces *mannes* pour emballer leurs marchandiſes; & les chapeaux de Caudebec en Normandie ne viennent que dans ces ſortes de paniers.

MANNE, (*Marine.*) c'eſt une eſpece de corbeille qui ſert à divers uſages dans les vaiſſeaux.

MANNSFELD, PIERRE DE (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en Allemagne une eſpece de ſchiſte ou de pierre feuilletée noirâtre, qui ſe trouve près de la ville d'Eisleben, dans le comté de *Mannsfeld*. On y voit très-diſtinctement des empreintes de différentes eſpeces de poiſſons, dont pluſieurs ſont couverts de petits points jaunes & brillans qui ne ſont que de la pyrite jaune ou cuivreuſe; d'autres ſont couverts de cuivre natif. Cette pierre eſt une vraie mine de cuivre, dont on tire ce métal avec ſuccès dans les fonderies du voiſinage; on a même trouvé que ce cuivre contenoit une portion d'argent.

On remarque que preſque tous les poiſſons dont les empreintes ſont marquées ſur ces pierres, ſont recourbés, ce qui a fait croire à quelques auteurs que non-ſeulement ils avoient été enſevelis par quelque révolution de la terre, mais encore qu'ils avoient ſouffert une cuiſſon de la part des feux ſouterreins. (—)

MANOA & DORADO, (*Géog.*) ville imaginaire, qu'on a ſuppoſé exiſter dans l'Amérique, ſous l'équateur, au bord du lac de Parime. On a prétendu que les Péruviens échappés au fer de leurs conquérans, ſe réfugierent ſous l'équateur, y bâtirent le *Manoa*, & y porterent les richeſſes immenſes qu'ils avoient ſauvées.

Les Eſpagnols ont fait des efforts dès 1570, & des dépenſes incroyables, pour trouver une ville qui avoit couvert ſes toits & ſes murailles de lames & de lingots d'or. Cette chimere fondée ſur la ſoif des richeſſes, a coûté la vie à je ne ſais combien de milliers d'hommes, en particulier à Walther Rawleigh, navigateur à jamais célebre, & l'un des plus beaux eſprits d'Angleterre, dont la tragique hiſtoire n'eſt ignorée de perſonne.

On peut lire dans les *Mémoires de l'académie des Sciences*, *année* 1745, la conjecture de M. de la Condamine, ſur l'origine du roman de la *Manoa* dorée. Mais enfin cette ville fictive a diſparu de toutes les anciennes cartes, où des géographes trop crédules l'avoient fait figurer autrefois, avec le lac qui rouloit ſans ceſſe des ſables de l'or le plus pur. (*D. J.*)

MANOBA, *ou plûtôt* MŒNOBA, & par Strabon, en grec Μαίνοβα, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Eſpagne, dans la Bétique, avec une riviere de même nom. Cette riviere s'appelle préſentement *Rio-Frio* & la ville *Torrès*, au royaume de Grenade. (*D. J.*)

MANOBI, ſ. m. (*Botan. exot.*) fruit des Indes occidentales, improprement appellé *piſtache* par les habitans des îles françoiſes de l'Amérique. Ces fruits ſont tous ſuſpendus aux tiges de la plante nommée *arachidua*, *quadrifolia*, *villoſa*, *flore luteo*, Plum. 49. *arachidnoides americana*, Mém. de l'académie des Sciences, 1723.

La racine de cette plante eſt blanche, droite & longue de plus d'un pié, piquant en fond. Elle pouſſe pluſieurs tiges de huit à dix pouces de long, tout-à-fait couchées ſur terre, rougeâtres, velues, quarrées, noueuſes, & diviſées en quelques branches naturelles.

Les feuilles dont elles ſont garnies ſont larges d'un pouce, longues d'un pouce & demi, de forme preſque ovale, oppoſées deux à deux, attachées ſans pédicule à des queues.

Les fleurs ſortent des aiſelles des queues; elles ſont légumineuſes, d'un jaune rougeâtre, & ſoutenues par un pédicule. L'étendard ou feuille ſupérieure a ſept ou huit lignes de largeur; mais ſes aîls ou feuilles latérales n'ont qu'une ligne de large; il y a entre deux une petite ouverture par où l'on découvre la baſe de la fleur, appellée ordinairement *carina*. Elle eſt compoſée de deux feuilles, entre leſquelles eſt placé le piſtil qui ſort du fond du calice, lequel eſt formé en une eſpece de cornet dentelé.

Ce piſtil, lorſque les fleurs commencent à paſſer, ſe fiche dans la terre, & y devient un fruit long & oblong, blanc-ſale, tirant quelquefois ſur le rougeâtre. Ce fruit eſt une eſpece de gouſſe membraneuſe, ſillonnèe en ſa longueur, garnie entre les ſillons de pluſieurs petites lignes tantôt tranſverſales, tantôt obliques, ſuſpendu dans la terre par une petite queue de ſept à huit lignes de long. La longueur de ces gouſſes varie ſouvent; il y en a d'un pouce & demi de long, & d'autres de huit à neuf lignes. Leur groſſeur eſt aſſez irréguliere, les deux extrémités étant communément renflées, & le milieu comme creuſé en gouttiere. Le bout par où elles ſont attachées à la queue, eſt ordinairement plus gros que le bout oppoſé, qui ſe termine ſouvent en une eſpece de pointe émouſſée & relevée en façon de bec crochu.

Chaque gouſſe eſt compoſée de deux coſſes dont les cavités qui ſont inégales & garnies en dedans d'une petite pellicule blanche, luiſante & très-déliée, renferment un ou deux noyaux ronds & oblongs, diviſés en deux parties, & couverts d'une petite peau rougeâtre, ſemblable à-peu-près à celle qui couvre les amandes ou avelines, qui noircit quand le fruit vieillit ou devient ſec.

Ces noyaux, lorſque la gouſſe n'en renferme qu'un ſeul, ſont aſſez réguliers, & ne reſſemblent pas mal aux noyaux du gland; mais lorſqu'il y en a deux, ils ſont échancrés obliquement, l'un à la tête, l'autre à la queue, aux endroits par où ils ſe touchent. La ſubſtance de ces noyaux eſt blanche & oléagineuſe, & le goût en eſt fade & inſipide, tirant ſur le ſauvage, ayant quelque rapport avec le gout des pois chiches verts.

J'ai donné la deſcription du *manobi* d'après M. Niſſole, parce que celle du P. Labat eſt pleine d'erreurs & de contes. *Voyez les Mémoires de l'Académie des Sciences, année* 1723, où vous trouverez auſſi la figure exacte de cette plante. (*D. J.*)

MANŒUVRE, ſ. m. (*Architect.*) dans un bâtiment, eſt un homme qui ſert au compagnon maçon, pour lui gâcher le plâtre, nettoyer les régles & calibres, à apporter ſur ſon échaffaut les moëllons & autres choſes néceſſaires pour bâtir.

MANOEUVRE, terme dont on ſe ſert dans l'art de bâtir pour ſignifier le mouvement libre & aiſé des ouvriers, des machines, dans un endroit ſerré ou étroit pour y pouvoir travailler.

MANOEUVRE, (*Peinture*) ſe dit d'un tableau qui eſt bien empâté, où les couleurs ſont bien fondues, hardiment & facilement touché; on dit la *manœuvre de ce tableau eſt belle*.

MANOEUVRE ſe dit encore, lorſqu'on reconnoît dans un tableau que le peintre a préparé les choſes dans ſon tableau différemment de ce qu'elles ſont reſtées; c'eſt-à-dire, qu'il a mis du verd, du rouge, du bleu en certaines places, & qu'on n'apperçoit plus qu'un reſte de chacune de ces couleurs, au travers de celles qu'il a miſe ou frottée deſſus. On dit, le peintre *a une ſinguliere manœuvre*.

MANOEUVRE *&* MANOEUVRES, (*Marine*) ces termes ont dans la marine des ſignifications très-étendues, & fort différentes.

1°. On entend par la *manœuvre*, l'art de conduire un vaiſſeau, de régler ſes mouvemens, & de lui faire faire toutes les évolutions néceſſaires, ſoit pour la route, ſoit pour le combat.

2°. On donne le nom général de *manœuvres* à tous les cordages qui ſervent à gouverner & faire agir les vergues & les voiles d'un vaiſſeau, à tenir les mâts, *&c.*

MANOEUVRE; art de ſoumettre le mouvement des vaiſſeaux à des lois, pour les diriger le plus avantageuſement qu'il eſt poſſible; toute la théorie de cet art, conſiſte dans la ſolution des ſix problèmes ſuivans. 1°. Trouver l'angle de la voile & de la quille, 2°. déterminer la derive du vaiſſeau, quelque grand que ſoit l'angle de la voile avec la quille; 3°. meſurer avec facilité cet angle de la derive; 4°. trouver l'angle le plus avantageux de la voile avec le vent, l'angle de la voile & de la quille étant donné; 5°. l'angle de la voile & de la quille donné, trouver l'angle de la voile avec la quille, le plus avantageux pour gagner au vent; 6°. déterminer la vîteſſe du vaiſſeau, ſelon les angles d'incidence du vent ſur les voiles, ſelon les différentes vîteſſes du vent, ſelon les différentes voilures; & enfin, ſuivant les différentes dérives.

La maniere de réſoudre ces ſix problèmes ſeroit d'un trop grand détail; il ſuffit d'indiquer où l'on peut les trouver, & d'ajouter un mot ſur les diſcuſſions que la théorie de la *manœuvre* a excitées entre les ſavans. Les anciens ne connoiſſoient point cet art. André Doria génois, qui commandoit les galeres de France ſous François I, fixa la naiſſance de la *manœuvre* par une pratique toute nouvelle: il connut le premier qu'on pouvoit aller ſur mer par un vent preſque oppoſé à la route. En dirigeant la proue de ſon vaiſſeau vers un air de vent, voiſin de celui qui lui étoit contraire, il dépaſſoit pluſieurs navires, qui bien loin d'avancer ne pouvoient que retrograder, ce qui étonna tellement les navigateurs de ce tems, qu'ils crurent qu'il y avoit quelque choſe de ſurnaturel. Mrs. les chevaliers de Tourville, du Guay-Trouin, Bart, du Queſne pouſſerent la pratique de la *manœuvre* à un point de perfection, dont on ne l'auroit pas cru ſuſceptible. Leur capacité dans cette partie de l'art de naviger, n'étoit cependant fondée que ſur beaucoup de pratique & une grande connoiſſance de la mer. A force de tâtonnement, ces habiles marins s'étoient fait une routine, une pratique de *manœuvre* d'antant plus ſurprenante, qu'ils ne la devoient qu'à leur génie. Nulle régle, nul principe proprement dit ne les dirigeoit, & la *manœuvre* n'étoit rien moins qu'un art.

Le pere Pardies jéſuite, eſt le premier qui ait eſſayé de la ſoumettre à des lois: cet eſſai fut adopté par le chevalier Renau, qui, aidé d'une longue pratique à la mer, établit une théorie très-belle ſur ces principes; elle fut imprimée par ordre de Louis XIV. & reçûe du public avec un applaudiſſement général.

M. Huyghens attaqua ces principes & forma des objections, qui furent repouſſées avec force par le chevalier Renau; mais ce dernier s'étant trompé dans les principes, on reconnut l'erreur, & les marins ſavans virent avec douleur tomber par ce moyen une théorie qu'ils ſe préparoient de réduire en pratique.

M. Bernouilli prit part à la diſpute, reconnut quelques mépriſes dans M. Huyghens, ſçut les éviter, & publia en 1714. une livre intitulé, *eſſai d'une nouvelle théorie de la* manœuvre *des vaiſſeaux*. Les ſavans accueillirent cet ouvrage, les marins le trouverent trop profond, & les calculs analytiques dont il étoit chargé le rendoit d'un accès trop difficile aux pilotes.

M. Pitot de l'académie des ſciences, travaillant ſur les principes de M. Bernouilli, calcula des tables d'une grande utilité pour la pratique, y ajouta pluſieurs choſes neuves, & publia ſon ouvrage en 1731, ſous le titre de la *théorie des vaiſſeaux réduite en pratique*. Enfin, M. Saverien connu par pluſieurs ouvrages, a publié en 1745 une nouvelle théorie à la portée des pilotes MM. Bouguer & de Genſane l'ont critiquée, & il a répondu; c'eſt dans tous ces ouvrages qu'on peut puiſer la théorie de la *manœuvre*, que les marins auront toujours beaucoup de peine à allier avec la pratique.

MANOEUVRES, (*Marine*) On appelle ainſi en général toutes les cordes qui ſervent à faire mouvoir les vergues & les voiles, & à tenir les mâts.

On diſtingue les *manœuvres* en *manœuvres coulantes* ou courantes, & *manœuvres dormantes*.

Manœuvres courantes, ſont celles qui paſſent ſur des poulies, comme les bras, les boulines, *&c.* & qui ſervent à manœuvrer le vaiſſeau à tout moment.

Manœuvres dormantes, ſont les cordages fixes, comme l'itaque, les haubans, les galoubans, les étais, *&c.* qui ne paſſent pas par des poulies, ou qui ne ſe manœuvrent que rarement.

Manœuvres à queue de rat qui vont en diminuant, & qui par conſéquent ſont moins garnies de cordon vers le bout, que dans toute leur longueur.

Manœuvres en bande, manœuvres qui n'étant ni tenues, ni amarées, ne travaillent pas.

Manœuvres majors, ce ſont les gros cordages, tels que les cables, les hauſſieres, les étais, les grelins, *&c.*

Manœuvres paſſées à contre, manœuvres qui ſont paſſées de l'arriere du vaiſſeau à l'avant, comme celle du mât d'artimon.

Manœuvres paſſées à tour, manœuvres paſſées de l'avant du vaiſſeau à l'arriere, comme les cordages du grand mât & ceux des mâts de beaupré & de miſaine. *Voyez Pl. I. de la Marine*, le deſſein d'un vaiſſeau du premier rang avec ſes mâts, vergues & cordages, *&c.*

MANOEUVRE, (*Marine.*) c'eſt le ſervice des matelots, & l'uſage que l'on fait de tous les cordages pour faire mouvoir le vaiſſeau.

Ma-

Manœuvre baſſe, manœuvre qu'on peut faire de deſſus le pont.

Manœuvre haute, qui ſe fait de deſſus les hunes, les vergues & les cordages.

Manœuvre groſſe, c'eſt le travail qu'on fait pour embarquer les cables & les canons, & pour mettre les ancres à leur place.

Manœuvre hardie, manœuvre périlleuſe & difficile.

Manœuvre fine, c'eſt une manœuvre prompte & délicate.

Manœuvre tortue, c'eſt une mauvaiſe manœuvre.

MANŒUVRER, c'eſt travailler aux manœuvres, les gouverner, & faire agir les vergues & les voiles d'un vaiſſeau, pour faire une manœuvre.

MANŒUVRIER, (*Marine*) c'eſt un homme qui ſait la *manœuvre:* on dit, cet officier eſt un bon *manœuvrier*.

MANOEUVRIER *ou* MANOUVRIER, ſ. m. (*Comm.*) compagnon, artiſan, homme de peine & de journée, qui gagne ſa vie du travail de ſes mains. Le *manouvrier* eſt différent du crocheteur & gagne-denier.

MANOIR, ſ. m. (*Juriſp.*) dans les coutumes ſignifie *maiſon*. Le *manoir* féodal ou ſeigneurial, eſt la maiſon du ſeigneur; le *principal manoir* eſt la principale maiſon tenue en fief, que l'aîné a droit de prendre par préciput avec les accints & préclôtures, & le vol du chapon; quand il n'y a point de maiſon, il a droit de prendre un arpent de terre tenu en fief pour lui tenir lieu du principal *manoir*. Cout. de Paris, *art.* 12 *&* 18. *Voyez* FIEF, PRÉCIPUT, VOL DU CHAPON. (*A*)

MANOMETRE, ſ. m. (*Phyſiq.*) inſtrument qui a été imaginé pour montrer ou pour meſurer les alterations qui ſurviennent de la rareté ou de la denſité de l'air, *voyez* AIR.

Ce mot eſt formé des mots grecs *μανός*, *rare*, & *μέτρον*, *meſure*, &c.

Le *manometre* differe du barometre en ce que ce dernier ne meſure que le poids de l'atmoſphere ou de la colonne d'air qui eſt au-deſſus, au lieu que le premier meſure en même tems la denſité de l'air dans lequel il ſe trouve; denſité qui ne dépend pas ſeulement du poids de l'atmoſphere, mais encore de l'action du chaud & du froid, *&c.* Quoi qu'il en ſoit, pluſieurs auteurs confondent aſſez généralement le *manometre* avec le barometre, & M. Boyle lui-même nous a donné un vrai *manometre* ſous le nom de *barometre ſtatique*.

Cet inſtrument conſiſte en une boule de verre *E*, *fig.* 12. *pneum.* très-peu épaiſſe & d'un grand volume qui eſt en équilibre avec un très-petit poids, par le moyen d'une balance; il faut avoir ſoin que la balance ſoit fort ſenſible, afin que le moindre changement dans le pois *E* la faſſe trébucher; & pour juger de ce trébuchement, on adapte à la balance une portion de cercle *ADC*. Il eſt évident que quand l'air deviendra moins denſe & moins peſant, le poids de la boule *E* augmentera, & au contraire: de ſorte que cette boule l'emportera ſur le poids ou le poids ſur elle. *Voyez* BAROMETRE.

Dans les *mémoires de l'académie de* 1705, on trouve un mémoire de M. Varignon, dans lequel ce géometre donne la deſcription d'un *manometre* de ſon invention, & un calcul algébrique par le moyen duquel on peut connoître les propriétés de cet inſtrument. (*O*)

MANOSQUE, *Manoſca*, (*Géog.*) ville de France en Provence ſur la Durance, dans la viguerie de Forcalquier, avec une commanderie de l'ordre de Malthe. Elle eſt dans un pays très-beau & très-fertile, à 4 lieues S. de Forcalquier, 154 S. E. de Paris. *Long.* 23. 30. *lat.* 43. 52.

Dufour (Philippe Sylveſtre), marchand droguiſte à Lyon, mais au-deſſus de ſon état par ſes ouvrages, étoit de *Manoſque*. Il mourut dans le pays de Vaud en 1685, à 63 ans.

MANOTCOUSIBI, (*Géogr.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale, au 59 degré de latitude nord, dans la baie de Hudſon. Les Danois la découvrirent en 1668; on l'appelle encore la *riviere danoiſe*, & les Anglois la nomment *Churchill*. (*D. J.*)

MANQUER, v. act. (*Gram.*) il a un grand nombre d'acceptions. *Voyez*-en quelques-unes dans les *articles ſuivans*.

MANQUER, (*Comm.*) ſignifie *faire banqueroute*, *faire faillite*. *Voyez* BANQUEROUTE *&* FAILLITE. On voit ſouvent *manquer* de gros négocians & des banquiers accrédités, ſoit par leur mauvaiſe conduite, ſoit par la faute de leurs correſpondans.

MANQUER *en Marine* ſe dit d'une manœuvre qui a largué, ou lâché, ou qui s'eſt rompue.

MANQUER, *en Jardinage*, ſe dit d'un jardin qui manque d'eau, de fumier: les fruits ont *manqué* cette année.

MANRESE, (*Géog.*) en latin *Minoriſſa*, ancienne petite ville d'Eſpagne dans la Catalogne, au confluent du Cordonéro & du Lobrégat, à 9 lieues N. O. de Barcelone, 6 S. E. de Cardonne. *Long.* 19. 30. *lat.* 41. 36.

MANS, LE, (*Géogr.*) ancienne ville de France ſur la Sarte, capitale de la province du Maine. C'eſt la même que la table de Peutinger appelle *Suindinum*. Dans les notices des villes de la Gaule elle eſt nommée *civitas Cenomanorum*. Sous le regne de Charlemagne c'étoit une des plus grandes & des plus riches villes du royaume; les tems l'ont bien changé. Preſque dans chaque ſiecle elle a éprouvé des incurſions, des ſiéges, des incendies, & autres malheurs ſemblables, dont elle ne ſauroit ſe relever. Elle contient à peine aujourd'hui neuf ou dix mille ames. Son évêque ſe dit le premier ſuffragant de l'archevêché de Tours, mais cette prétention lui eſt fort conteſtée. Son évêché vaut environ 17000 livres de revenu. Le *Mans* eſt ſur une colline, à 8 lieues N. O. d'Alençon, 17 N. O. de Tours, 19 N. E. d'Angers, 30. N. E. d'Orléans, 48 S. O. de Paris. *Longit.* ſelon Caſſini, 17. 36′. 30″. *lat.* 47. 58. (*D. J.*)

MANSART, (*Hiſt. nat.*) *voyez* RAMIER.

MANSARD, ſ. m. (*Docimaſt.*) on appelle ainſi dans les fonderies un inſtrument avec lequel on prend les eſſais du cuivre noir, & qui eſt une verge de fer au bout de laquelle eſt une eſpece de ciſeau d'acier poli. Dans chaque *percée* de la fonte, auſſi-tôt que la matte eſt enlevée, on trempe un pareil inſtrument, le cuivre noir s'attache à l'acier poli, & on l'en ſépare pour l'uſage. *Tiré du ſchlutter* de M. Hélot.

MANSARDE, ſ. f. *terme d'Architecture*. On nomme ainſi la partie de comble briſé qui eſt preſque à-plomb depuis l'égoût juſqu'à la panne de breſée, où elle joint le vrai comble. On y pratique ordinairement des croiſées. On doit l'invention de ces ſortes de combles à François Manſard, célebre architecte.

MANSEBDARS, ſ. m. (*Hiſtoire mod.*) nom qu'on donne dans le Mogol à un corps de cavalerie qui compoſe la garde de l'empereur, & dont les ſoldats ſont marqués au front. On les appelle ainſi du mot *manſeb*; qui ſignifie une paye plus conſidérable que celle des autres cavaliers. En effet, il y a tel *manſebdar* qui a juſqu'à 750 roupies du premier titre de paye par an, ce qui revient à 1075 livres de notre monnoie. C'eſt du corps des *manſebdars* qu'on tire ordinairement les omrhas ou officiers généraux. *Voyez* OMRHAS. (*G*)

MANSFELD, *Mansfeldia*, (*Géogr.*) petite ville de même nom, avec titre de comté. Elle eſt à 14 lieues S. O. de Magdebourg, 18 N. E. d'Erfort, 19 S. O. de Wirtemberg. *Long.* 29. 30. *lat.* 51. 35.

Vigand (Jean), ſavant théologien, diſciple de Mélancthon, a illuſtré *Mansfeld* ſa patrie, en y recevant le jour. Il eſt connu par pluſieurs ouvrages eſtimés, & pour avoir travaillé avec Flaccus Illyricus aux centuries de Magdebourg. Il décéda en 1587, à 64 ans. (*D. J.*)

MANSFENY, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau de proie d'Amérique; il reſſemble beaucoup à l'aigle; il n'eſt guere plus gros qu'un faucon, mais il a les ongles deux fois plus longs & plus forts. Quoiqu'il ſoit bien armé, il n'attaque que les oiſeaux qui n'ont point de défenſe, comme les grives, les alouettes de mer, les ramiers, les tourterelles, *&c.* Il vit auſſi de ſerpens & de petits lézards. La chair de cet oiſeau eſt un peu noire & de très-bon goût. *Hiſt. gen. des Antilles*, par le P. du Tertre.

MANS-JA, ſ. m. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert en quelques lieux de la Perſe, particulierement dans le Servan & aux environs de Tauris. Il peſe douze livres un peu légeres. *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

MANSION, ſ. f. (*Géogr.*) Ce mot doit être employé dans la géographie de l'Empire romain lorſqu'il s'agit de grandes routes. C'eſt un terme latin, *manſio*, lequel ſignifie proprement *demeure*, *ſéjour*, & même ſes autres acceptions ſont toutes relatives à cette ſignification.

1°. Quand les Romains s'arrêtoient un petit nombre de jours pour laiſſer repoſer les troupes dans des camps, ces camps étoient nommés *manſiones*; mais s'il y paſſoient un tems plus conſidérable, ils s'appelloient *ſtativa caſtra*.

2°. Les lieux marqués ſur les grandes routes, où les légions, les recrues, les généraux avec leur ſuite, les empereurs mêmes trouvoient tous leurs beſoins préparés d'avance, ſoit dans les magaſins publics, ſoit par d'autres diſpoſitions, ſe nommoient *manſiones*. C'étoit dans

une

une *manſion*, entre Héraclée & Conſtantinople, qu'Aurelien fut aſſaſſiné par deux de ſes gens. Ces *manſions* étoient proprement affectées à la commodité des troupes ou des perſonnes revêtues de charges publiques, & on leur fourniſſoit tout des deniers de l'état. Celui qui avoit l'intendance d'une *manſion* ſe nommoit *manceps* ou *ſtationarius*.

3°. Il y avoit outre cela des *manſions* ou gîtes pour les particuliers qui voyageoient, & où ils étoient reçus en payant les frais de leur dépenſe: c'étoient proprement des auberges. C'eſt de ce mot de *manſio*, dégénéré en *maſio*, que nos ancêtres ont formé le mot de *maiſon*.

4°. Comme la journée du voyageur finiſſoit au gîte ou à la *manſion*, de-là vint l'uſage de compter les diſtances par *manſions*, c'eſt-à-dire par journées de chemin. Pline dit *manſionibus octo ſtat regio thurifera à monte excelſo*. Les Grecs ont rendu le mot de *manſion* par celui de *ſtathmos*, σταθμος. (*D. J.*)

MANSIONNAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) officier eccléſiaſtique dans les premiers ſiecles, ſur la fonction duquel les critiques ſont fort partagés.

Les Grecs les nommoient παραμοναριος: c'eſt ſous ce nom qu'on les trouve diſtingués des *économes* & des défenſeurs dans le deuxieme canon du concile de Chalcédoine. Denis le Petit, dans ſa *verſion des canons de ce concile*, rend ce mot par celui de *manſionarius*, qu'on trouve auſſi employé par ſaint Grégoire dans ſes *dialogues*, *liv. I. & III.*

Quelques-uns penſent que l'office de *manſionnaire* étoit le même que celui du portier, parce que ſaint Grégoire appelle *abundius* le *manſionnaire*, le gardien de l'égliſe, *cuſtodem eccleſiæ*; mais le même pape dans un autre endroit remarque que la fonction du *manſionnaire* étoit d'avoir ſoin du luminaire & d'allumer les lampes & les cierges, ce qui reviendroit à-peu-près à l'office de nos acolytes d'aujourd'hui. Juſtel & Beveregius prétendent que ces *manſionnaires* étoient des laïcs & des fermiers qui faiſoient valoir les biens des égliſes; c'eſt auſſi le ſentiment de Cujas, de Godefroi, de Suicer & de Voſſius. Bingham, *orig. eccleſ. tom. II. lib. III. c. xiij.* §. 1. (*G*)

MANSIONILE, (*Géog.*) terme de la latinité barbare, employé pour ſignifier un champ accompagné d'une maiſon, pour y loger le laboureur. On a dit également dans la baſſe latinité *manſionile*, *manſionilis*, *manſionillum*, *manſile*, *maſnile*, *meſnillum*; de ces mots on en a fait en françois *Maiſnil*, *Meſnil*, *Ménil*: de-là vient encore le nom propre de *Ménil* & celui de *du Meſnil*. Il y a encore pluſieurs terres dans le royaume qui portent le nom de *Blanc-Ménil*; *Grand-Ménil*, *Petit-Ménil*, *Ménil-Piquet*, &c.

On voit par d'anciennes chroniques, qu'on mettoit une grande différence entre *manſionile* & *villa*. Le premier étoit une maiſon détachée & ſeule, comme on en voit dans les campagnes, au lieu que *villa* ſignifioit alors tout un village. (*D. J.*)

MANSOURE *ou* MASSOURE, (*Géogr.*) forte ville d'Egypte qui renferme pluſieurs belles moſquées; c'eſt la réſidence du caſcief de Dékalie. Elle eſt ſur le bord oriental du Nil, près de Damiete. C'eſt dans ſon voiſinage qu'en 1249 ſe livra le combat entre l'armée des Sarraſins & celle de S. Louis, qui fut ſuivie de la priſe de ce prince & de la perte de Damiete. *Long.* 49. 35. *lat* 27. (*D. J.*)

MANSTUPRATION *ou* MANUSTUPRATION. (*Médec. Pathol.*) Ce nom & ſes ſynonymes *maſtupration* & *maſturtion*, ſont composés de deux mots latins *manus*, qui ſignifie *main*, & *ſtupratio* ou *ſtuprum*, *violement*, *pollution*. Ainſi ſuivant leur étymologie, ils déſignent une pollution opérée par la main, c'eſt-à-dire, une excrétion forcée de ſemence determinée par des attouchemens, titillations & frottemens impropres. Un auteur anglois l'a auſſi déſignée ſous le titre d'*onania* dérivé d'*Onam*, nom d'un des fils de Juda, dont il eſt fait mention dans l'ancien Teſtament (*Geneſ. cap. xxxviij. verſ. ix. & x*) dans une eſpece de traité ou plutôt une biſarre collection d'obſervations de Médecine, de réflexions morales, & de déciſions théologiques ſur cette matiere. M. Tiſſot s'eſt auſſi ſervi, à ſon imitation, du mot d'*onaniſme* dans la traduction d'une excellente diſſertation qu'il avoit compoſée ſur les maladies qui ſont une ſuite de la *manuſtupration*, & dont nous avons tiré beaucoup pour cet article.

De toutes les humeurs qui ſont dans notre corps, il n'y en a point qui ſoit préparée avec tant de dépenſe & de ſoin que la ſemence, humeur précieuſe, ſource & matiere de la vie. Toutes les parties concourent à ſa formation; & elle n'eſt qu'un extrait digéré du ſuc nourricier, ainſi qu'Hippocrate & quelques anciens l'avoient penſé, & comme nous l'avons prouvé dans une theſe ſur la génération, ſoutenue aux écoles de Médecine de Montpellier. *Voyez* SEMENCE. Toutes les parties concourent auſſi à ſon excrétion, & elles s'en reſſentent après, par une eſpece de foibleſſe, de laſſitude & d'anxiété. Il eſt cependant un tems où cette excrétion eſt permiſe, où elle eſt utile, pour ne pas dire néceſſaire. Ce temps eſt marqué par la nature, annoncé par l'éruption plus abondante des poils, par l'accroiſſement ſubit & le gonflement des parties génitales, par des érections fréquentes; l'homme alors brûle de répandre cette liqueur abondante qui diſtend & irrite les véſicules séminales. L'humeur fournie par les glandes odoriférantes entre le prépuce & le gland, qui s'y ramaſſe pendant une inaction trop longue, s'y altere, devient âcre, ſtimulante, ſert auſſi d'aiguillon ou de motif. La ſeule façon de vuider la ſemence ſuperflue qui ſoit ſelon les vûes de la nature, eſt celle qu'elle a établie dans le commerce & l'union avec la femme dans qui la puberté eſt plus précoce, les deſirs d'ordinaire plus violens, & leur contrainte plus funeſte; & qu'elle a conſacrée pour l'y engager davantage par les plaiſirs les plus délicieux. A cette excrétion naturelle & légitime, on pourroit auſſi ajouter celle que provoquent pendant le ſommeil aux célibataires des ſonges voluptueux qui ſuppléent également & quelquefois même ſurpaſſent la réalité, Malgré ces ſages précautions de la nature, on a vû dans les tems les plus reculés, ſe répandre & prévaloir une infame coutume née dans le ſein de l'indolence & de l'oiſiveté; multipliée enſuite & fortifiée de plus en plus par la crainte de ce venin ſubtil & contagieux qui ſe communique par ce commerce naturel dans les momens les plus doux. L'homme & la femme ont rompu les liens de la ſociété; & ces deux ſexes également coupables, ont tâché d'imiter ces mêmes plaiſirs auxquels ils ſe refuſoient, & y ont fait ſervir d'inſtrumens leurs criminelles mains; chacun ſe ſuffiſant par-là, ils ont pu ſe paſſer mutuellement l'un de l'autre. Ces plaiſirs forcés; foibles images des premiers, ſont cependant devenus une paſſion qui a été d'autant plus funeſte, que par la commodité de l'aſſouvir, elle a eu plus ſouvent ſon effet. Nous ne la conſidérerons ici qu'en qualité de médecin, comme cauſe d'une infinité de maladies très-graves; le plus ſouvent mortelles. Laiſſant aux théologiens le ſoin de décider & de faire connoître l'énormité du crime; en la faiſant enviſager ſous ce point de vûe, en préſentant l'affreux tableau de tous les accidens qu'elle entraîne, nous croyons pouvoir en détourner plus efficacement. C'eſt en ce ſens que nous diſons que la *manuſtupration* qui n'eſt point fréquente, qui n'eſt pas excitée par une imagination bouillante & voluptueuſe, & qui n'eſt enfin déterminée que par le beſoin, n'eſt ſuivie d'aucun accident, & n'eſt point un mal (en Médecine.) Bien plus, les anciens, juges trop peu ſéveres & ſcrupuleux, penſoient que lorſqu'on la contenoit dans ces bornes, on ne violoit pas les lois de la continence. Auſſi Galien ne fait pas difficulté d'avancer que cet infame cynique (Diogene) qui avoit l'impudence de recourir à cette honteuſe pratique en préſence des Athéniens, étoit très-chaſte, *quoad continentiam pertinet conſtantiſſimam*; parce que, pourſuit-il, il ne le faiſoit que pour éviter les inconvéniens que peut entraîner la ſemence retenue. Mais il eſt rare qu'on ne tombe pas dans l'excès. La paſſion emporte; plus on s'y livre, & plus on y eſt porté; & en y ſuccombant, on ne fait que l'irriter. L'eſprit continuellement abſorbé dans des penſées voluptueuſes, détermine ſans ceſſe les eſprits animaux à ſe porter aux parties de la génération, qui, par les attouchemens répétés, ſont devenues plus mobiles, plus obéiſſantes au déréglement de l'imagination: de là les érections preſque continuelles, les pollutions fréquentes, & l'évacuation exceſſive de ſemence.

C'eſt cette excrétion immodérée qui eſt la ſource d'une infinité de maladies: il n'eſt perſonne qui n'ait éprouvé combien, lors même qu'elle n'eſt pas pouſſée trop loin, elle affoiblit, & quelle langueur, quel dérangement, quel trouble ſuivent l'acte vénérien un peu trop réitéré: les nerfs ſont les parties qui ſemblent principalement affectées, & les maladies nerveuſes ſont les ſuites les plus fréquentes de cette évacuation trop abondante. Si nous conſidérons la compoſition de la ſemence & le méchaniſme de ſon excrétion, nous ſerons peu ſurpris de la voir devenir la ſource & la cauſe de cette infinité de maladies que les médecins obſervateurs nous ont tranſmis. Celles qui commencent les premieres à ſe développer, ſont un abatement de forces, foibleſſes, laſſitudes ſpontanées, langueur d'eſtomac, engourdiſſement du

du corps & de l'eſprit, maigreur, *&c.* Si le malade nullement effrayé par ces ſymptomes, perſiſte à en renouveller la cauſe, tous ces accidens augmentent; la phthiſie dorſale ſurvient; une fievre lente ſe déclare; le ſommeil eſt court, interrompu, troublé par des ſonges effrayans; les digeſtions ſe dérangent totalement; la maigreur dégénere en maraſme; la foibleſſe devient extrème; tous les ſens, & principalement la vûe, s'émouſſent; les yeux s'enfoncent, s'obſcurciſſent, quelquefois même perdent tout-à-fait la clarté; le viſage eſt couvert d'une pâleur mortelle; le front parſemé de boutons; la tête eſt tourmentée de douleurs affreuſes; une goutte cruelle occupe les articulations; tout le corps quelquefois ſouffre d'un rhumatiſme univerſel, & ſur tout le dos & les reins qui ſemblent moulus de coups de bâton. Les parties de la génération, inſtrumens des plaiſirs & du crime, ſont le plus ſouvent attaquées par un priapiſme douloureux, par des tumeurs, par des ardeurs d'urine, ſtrangurie, le plus ſouvent par une gonorrhée habituelle, ou par un flux de ſemence au moindre effort: ce qui acheve encore d'épuiſer le malade.

J'ai vû une perſonne qui à la ſuite des débauches outrées, étoit tombée dans une fievre lente; & toutes les nuits elle eſſuyoit deux ou trois pollutions nocturnes involontaires. Lorſque la ſemence ſortoit, il lui ſembloit qu'un trait de flamme lui dévoroit l'urethre. Tous ces dérangemens du corps influent auſſi ſur l'imagination, qui ayant eu la plus grande part au crime, eſt auſſi cruellement punie par les remords, la crainte, le deſeſpoir, & ſouvent elle s'appeſantit. Les idées s'obſcurciſſent; la mémoire s'affoiblit: la perte ou la diminution de la mémoire eſt un accident des plus ordinaires. *Je ſens bien*, écrivoit un maſtuprateur pénitent à M. Tiſſot, *que cette mauvaiſe manœuvre m'a diminué la force des facultés, & ſur-tout la mémoire*. Quelquefois les malades tombent dans une heureuſe ſtupidité: ils deviennent hébêtés, inſenſibles à tous les maux qui les accablent. D'autres fois au contraire, tout le corps eſt extraordinairement mobile, d'une ſenſibilité exquiſe; la moindre cauſe excite des douleurs aiguës, occaſionne des ſpaſmes, des mouvemens convulſifs; quelques malades ſont devenus par cette cauſe, paralytiques, hydropiques; pluſieurs ſont tombés dans des accès de manie, de mélancolie, d'hypocondriacité, d'épilepſie. On a vû dans quelques-uns la mort précipitée par des attaques d'apoplexie, par des gangrenes ſpontanées: ces derniers accidens ſont plus ordinaires aux vieillards libertins qui ſe livrent ſans meſure à des plaiſirs qui ne ſont plus de leur âge. On voit par-là qu'il n'y a point de maladie grave qu'on n'ait quelquefois obſervé ſuivre une évacuation exceſſive de ſemence; mais bien plus, les maladies aiguës qui ſurviennent dans ces circonſtances ſont toujours plus dangereuſes, & acquierent par-là un caractere de malignité, comme Hippocrate l'a obſervé (*epidem. lib. III. ſect.* 3. *ægr.* 16.) Il ſemble qu'on ne ſauroit rien ajouter au déplorable état où ſe trouvent réduits ces malades: mais l'horreur de leur ſituation eſt encore augmentée par le ſouvenir deſeſpérant des plaiſirs paſſés, des fautes, des imprudences, & du crime. Sans reſſource du côté de la Morale pour tranquilliſer leur eſprit; ne pouvant pour l'ordinaire recevoir de la Médecine aucun ſoulagement pour le corps, ils appellent à leur ſecours la mort, trop lente à ſe rendre à leurs ſouhaits; ils la ſouhaitent comme le ſeul aſyle à leurs maux, & ils meurent enfin dans toutes les horreurs d'un affreux deſeſpoir.

Toutes ces maladies dépendantes principalement de l'évacuation exceſſive de ſemence, regardent preſqu'également le coït & la *manuſtrupration*; mais l'obſervation fait voir que les accidens qu'entraîne cette excrétion illégitime ſont bien plus graves & plus prompts que ceux qui ſuivent les plaiſirs trop réitérés d'un commerce naturel: à l'obſervation inconteſtable nous pouvons joindre les raiſons ſuivantes.

1°. C'eſt un axiome de Sanctorius, confirmé par l'expérience, que l'excrétion de la ſemence déterminée par la nature, c'eſt-à-dire par la plénitude & l'irritation locale des véſicules ſéminales, loin d'affoiblir le corps, le rend plus agile, & qu'au contraire „ celle qui eſt ex„ citée par l'imagination, la bleſſe, ainſi que la mé„ moire „, *à mente, mentem & memoriam lædit*. (*ſect. VI. aphor.* 35.) c'eſt ce qui arrive dans la *manuſtupration*. Les idées obſcènes, toujours préſentes à l'eſprit, occaſionnent les érections, ſans que la ſemence y concoure par ſa quantité ou ſon mouvement. Les efforts que l'on fait pour en provoquer l'excrétion, ſont plus grands, durent plus long tems, & en conſéquence affoibliſſent davantage. Mais ce qu'il y a de plus horrible, c'eſt qu'on voit des jeunes perſonnes ſe livrer à cette paſſion, avant d'être parvenues à l'âge fixé par la nature, où l'excrétion de la ſemence devient un beſoin; ils n'ont d'autre aiguillon que ceux d'une imagination échauffée par des mauvais exemples, ou par des lectures obſcènes; ils tâchent, inſtruits par des compagnons ſéducteurs, à force de chatouillemens, d'exciter une foible érection, & de ſe procurer des plaiſirs qu'on leur a exagérés. Mais ils ſe tourmentent en vain, n'éjaculant rien, ou que très-peu de choſe, ſans reſſentir cette volupté piquante qui aſſaiſonne les plaiſirs légitimes. Ils parviennent cependant par-là à ruiner leur ſanté, à affoiblir leur tempérament, & à ſe préparer une vie languiſſante & une ſuite d'incommodités.

2°. Le plaiſir vif qu'on éprouve dans les embraſſemens d'une femme qu'on aime, contribue à réparer les pertes qu'on a fait & à diminuer la foibleſſe qui devroit en réſulter. La joie eſt, comme perſonne n'ignore, très-propre à réveiller, à ranimer les eſprits animaux engourdis, à redonner du ton & de la force au cœur: après qu'on a ſatisfait en particulier à l'infame paſſion dont il eſt ici queſtion, on reſte foible, anéanti, & dans une triſte confuſion qui augmente encore la foibleſſe. Sanctorius, exact obſervateur de tous les changemens opérés dans la machine, aſſure que „ l'évacuation mê„ me immodérée de ſemence dans le commerce avec „ une femme qu'on a deſiré paſſionnément, n'eſt point „ ſuivie des laſſitudes ordinaires; la conſolation de l'e„ ſprit aide alors la tranſpiration du cœur, augmente ſa „ force, & donne lieu par-là à une prompte réparation „ des pertes que l'on vient de faire „. *Sect. vj. aphor.* 6. C'eſt ce qui a fait dire à l'auteur du *tableau de l'amour conjugal*, que le commerce avec une jolie femme affoibliſſoit moins qu'avec une autre.

3°. La *manuſtrupation* étant devenue, comme il arrive ordinairement, paſſion ou fureur, tous les objets obſcènes, voluptueux, qui peuvent l'entretenir & qui lui ſont analogues, ſe préſentent ſans ceſſe à l'eſprit qui s'abſorbe tout entier dans cette idée, il s'en repaît juſque dans les affaires les plus ſérieuſes, & pendant les pratiques de religion; on ne ſauroit croire à quel point cette attention à un ſeul objet énerve & affoiblit. D'ailleurs les mains obéiſſant aux impreſſions de l'eſprit ſe portent habituellement aux parties génitales; ces deux cauſes rendent les érections preſque continuelles; il n'eſt pas douteux que cet état des parties de la génération n'entraîne la diſſipation des eſprits animaux; il eſt conſtant que ces érections continuelles, quand même elles ne ſeroient pas ſuivies de l'évacuation de ſemence, épuiſent conſidérablement: j'ai connu un jeune homme qui ayant paſſé toute une nuit à côté d'une femme ſans qu'elle voulût ſe prêter à ſes deſirs, reſta pendant pluſieurs jours extraordinairement affoibli des ſimples efforts qu'il avoit fait pour en venir à bout.

4°. On peut tirer encore une nouvelle raiſon de l'attitude & de la ſituation gênée des maſtuprateurs dans le tems qu'ils aſſouviſſent leur paſſion, qui ne contribue pas peu à la foibleſſe qui en réſulte & qui peut même avoir d'autres inconvéniens, comme il paroît par une obſervation curieuſe que M. Tiſſot rapporte d'un jeune homme qui, donnant dans une débauche effrénée ſans choix des perſonnes, des lieux & des poſtures, ſatisfaiſoit ſes deſirs peu délicats ſouvent tout droit dans des carrefours, fut attaqué d'un rhumatiſme cruel aux reins & d'une atrophie, & demi-paralyſie aux cuiſſes & aux jambes, qui le mirent au tombeau dans quelques mois.

Pour donner un nouveau poids à toutes ces raiſons, nous choiſirons parmi une foule de faits celui que rapporte M. Tiſſot, comme plus frappant & plus propre à inſpirer une crainte ſalutaire à ceux qui ont commencé de ſe livrer à cette infame paſſion. Un jeune artiſan, robuſte & vigoureux, contracta à l'âge de dix-ſept ans cette mauvaiſe habitude, qu'il pouſſa ſi loin qu'il y ſacrifioit deux ou trois fois par jour. Chaque éjaculation étoit précédée & accompagnée d'une légere convulſion de tout le corps, d'un obſcurciſſement dans la vûe, & en même tems la tête étoit retirée en-arriere par un ſpaſme violent des muſcles poſtérieurs, pendant que le col ſe gonfloit conſidérablement ſur le devant. Après environ un an paſſé de cette façon, une foibleſſe extrème ſe joignit à ces accidens qui, moins forts que ſa paſſion, ne purent encore le détourner de cette pernicieuſe pratique; il y perſiſta juſqu'à ce qu'enfin il tomba dans un tel anéantiſſement que craignant la mort qui lui ſembloit prochaine, il mit fin à ſes déréglemens. Mais il fut ſage trop tard, la maladie avoit déja jetté de profondes racines. La continence la plus exacte ne pût en arrêter les progrès. Les parties génitales étoient devenues ſi mobiles, que le moindre aiguillon ſuffiſoit pour exciter une

érection imparfaite même à ſon inſû, & déterminer l'excrétion de ſemence; la rétraction ſpaſmodique de la tête étoit habituelle, revenoit par intervalles, chaque paroxiſme duroit au moins huit heures, quelquefois il s'étendoit juſqu'à quinze, avec des douleurs ſi aiguës que le malade pouſſoit des hurlemens affreux; la déglutition étoit pur-lors ſi gênée qu'il ne pouvoit prendre la moindre quantité d'un aliment liquide & ſolide, ſa voix étoit toûjours rauque, ſes forces étoient entierement épuiſées. Obligé d'abandonner ſon métier, il languit pendant pluſieurs mois ſans le moindre ſecours, ſans conſolation, preſſé au contraire par les remords que lui donnoit le ſouvenir de ſes crimes récens, qu'il voyoit être la cauſe du funeſte état où il ſe trouvoit réduit. C'eſt dans ces circonſtances, raconte M. Tiſſot, qu'ayant oüi parler de lui, j'allai moi-même le voir: j'apperçus un cadavre étendu ſur la paille, morne, défait, pâle, maigre, exhalant une puanteur inſoutenable, preſqu'imbécille, & ne conſervant preſqu'aucun caractere d'homme, un flux involontaire de ſalive inondoit ſa bouche, attaqué d'une diarrhée abondante il étoit plongé dans l'ordure. Ses narines laiſſoient échapper par intervalles un ſang diſſous & aqueux; le déſordre de ſon eſprit peint dans ſes yeux & ſur ſon viſage étoit ſi conſidérable qu'il ne pouvoit dire deux phraſes de ſuite. Devenu ſtupide, hébêté, il étoit inſenſible à la triſte ſituation qu'il éprouvoit. Une évacuation de ſemence fréquente ſans érection ni chatouillement, ajoutoient encore à ſa foibleſſe & à ſa maigreur exceſſive; parvenu au dernier degré de maraſme, ſes os étoient preſque tous à découvert à l'exception des extrémités qui étoient œdémateuſes; ſon pouls étoit petit, concentré, fréquent: ſa reſpiration gênée, anhéleuſe; les yeux qui dès le commencement avoient été affoiblis, étoient alors troubles, louches, recouverts d'écailles (*lemoſi*) & immobiles: en un mot, il eſt impoſſible de concevoir un ſpectacle plus horrible. Quelques remedes toniques employés diminuerent les paroxiſmes convulſifs, mais ils ne purent empêcher le malade de mourir quelque tems après ayant tout le corps bouffi, & ayant commencé depuis long-tems de ceſſer de vivre. On trouve pluſieurs autres obſervations à-peu-près ſemblables dans différens auteurs, & ſur-tout dans le traité anglois dont nous avons parlé, & dans l'ouvrage intéreſſant de M. Tiſſot. Il n'eſt même perſonne qui ayant vécu avec des jeunes gens n'en ait vû quelqu'un qui, livré à la *manuſtupration*, n'ait encouru par-là des accidens très-fâcheux, c'eſt un ſouvenir que je ne rappelle encore qu'avec effroi, j'ai vû avec douleur pluſieurs de mes condiſciples emportés par cette criminelle paſſion, dépérir ſenſiblement, maigrir, devenir foibles, languiſſans, & tomber enſuite dans une phthyſie incurable.

Il eſt à remarquer que les accidens ſont plus prompts & plus fréquens dans les hommes que dans les femmes; on a cependant quelques obſervations rares des femmes qui ſont devenues par-là hyſtériques, qui ont été attaquées des convulſions, de douleurs de reins, qui ont éprouvé en conſéquence des chûtes, des ulceres de la matrice, des dartres, des allongemens incommodes du clitoris: quelques-unes ont contracté la fureur utérine: une femme à Montpellier mourut d'une perte de ſang pour avoir ſoutenu pendant toute une nuit les careſſes ſucceſſives de ſix ſoldats vigoureux. Quoique les hommes fourniſſent plus de triſtes exemples que les femmes, ce n'eſt pas une preuve qu'elles ſoient moins coupables; on peut aſſurer qu'en fait de libertinage les femmes ne le cedent en rien aux hommes; mais répandant moins de vraie ſemence dans l'éjaculation, excitée par le coït ou par la *manuſtupration*, elles peuvent ſans danger la réitérer plus ſouvent: Cléopatre & Meſſaline en fourniſſent des témoignages fameux auxquels on peut ajouter ceux de la quantité innombrable de nos courtiſannes modernes, qui font auſſi voir par-là le penchant effréné que ce ſexe a pour la débauche.

Réflexions pratiques. Quelqu'inefficaces que ſoient les traitemens ordinaires dans les maladies qui ſont excitées par la *manuſtupration*, on ne doit cependant pas abandonner cruellement les malades à leur déplorable ſort, ſans aucun remede. Quand même on ſeroit aſſuré qu'ils ne peuvent opérer aucun changement heureux, il faudroit les ordonner dans la vûe d'amuſer & de tranquilliſer les malades; il faut ſeulement dans les maladies qui exigent un traitement particulier, comme l'hydropiſie, la manie, l'épilepſie, &c. éviter avec ſoin tous les médicamens forts, actifs, échauffans, de même que ceux qui relâchent, rafraîchiſſent & affadiſſent trop; la ſaignée & les purgatifs ſont extrèment nuiſibles; les cordiaux les plus énergiques ne produiſent qu'un effet momentané, ils ne diminuent la foibleſſe que pour un tems, mais après que leur action eſt paſſée elle devient plus conſidérable. Les remedes qu'une obſervation conſtante a fait regarder comme plus appropriés, comme capables de calmer la violence des accidens & même de les diſſiper lorſqu'ils ne ſont pas invétérés, ſont les toniques, les legers ſtomachiques amers, & par-deſſus tous le quinquina, les eaux martiales, & les bains froids dont la vertu roborante eſt conſtatée par plus de vingt ſiecles d'une heureuſe expérience. Quelques auteurs conſeillent auſſi le lait; mais outre que l'eſtomac dérangé de ces malades ne pourroit pas le ſupporter, il eſt très-certain que ſon uſage continué affoiblit. Hippocrate a prononcé depuis long-tems que le lait ne convenoit point aux malades qui étoient trop exténués (*Aphor*. 64. *lib*. *V*.); la moindre réflexion ſur ſes effets ſuffiroit pour le bannir du cas préſent. *Voyez* LAIT. Le régime des malades dont il eſt ici queſtion doit être ſévere, il faut les nourrir avec des alimens ſucculens mais en petite quantité; on peut leur permettre quelques gouttes de vin, pourvû qu'il ſoit bien bon & mêlé avec de l'eau qui ne ſauroit être aſſez fraîche; on doit de même éviter trop de chaleur dans le lit, pour cela il faut en bannir tous ces lits de plumes, ces doubles matelats inventés par la molleſſe & qui l'entretiennent. L'air de la campagne, l'équitation, la fuite des femmes, la diſſipation, les plaiſirs qui peuvent diſtraire des idées voluptueuſes, obſcènes, & faire perdre de vûe les objets du délire, ſont des reſſources qu'on doit eſſayer & qui ne peuvent qu'être très-avantageuſes, ſi la maladie eſt encore ſuſceptible de ſoulagement.

MAN-SURATS, ſ. m. (*Commerce*.) poids dont on ſe ſert à Bandaar ou Bander-Gameron, ville ſituée dans le golfe perſique. Il eſt de trente livres. *Voyez* MAN, à la fin de l'article. *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

MANSUS, ou *MANSA*, ou *MAMSUM*, (*Géog*.) terme de la baſſe latinité, qui déſignoit un lieu de la campagne où il y avoit de quoi loger & nourrir une famille. C'eſt ce que quelques provinces de France expriment par le mot *mas*. La coûtume d'Auvergne, *c*. *xxviij*. *art*. 5. dit: pâturages ſe terminent par villages, *mas*, & tenemens. Celui qui occupoit un *mas*, ou *manſus*, étoit appellé *manens*, d'où nous avons fait & conſervé dans notre langue le terme de *manant*, pour dire un homme de la campagne.

Rien n'eſt plus commun dans les actes du moyen âge que le mot *manſus*, ou *manſum*. On appelloit *manſum regale* les *manens* qui étoient du domaine du roi. Les lois bornerent à un certain nombre d'arpens ce que chaque *manſe* devoit poſſéder.

Il y avoit de grands *manſes*, de petits *manſes*, & des demi-*manſes*. Enfin il y avoit entre ces *manſes* pluſieurs différences diſtinguées par des épithetes, que l'on peut voir dans Ducange. (*D. J.*)

MANTA, (*Géog*.) havre de l'Amérique méridionale, au Pérou, à ſon extrémité ſeptentrionale, à neuf lieues N. E. & S. O. de la baie de Carracas: ce havre n'eſt habité que par quelques indiens, cependant c'eſt le premier établiſſement où les navires puiſſent toucher en venant de Panama, pour aller à Lima, ou à quelque autre port du Pérou. La montagne ronde & de la forme d'un pain de ſucre, nommée *Monte-Chriſto*, qui eſt au ſud de *Manta*, eſt le meilleur fanal qu'il y ait ſur toute la côte. (*D. J.*)

MANTE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) inſecte qui reſſemble beaucoup à la ſauterelle, & dont le corps eſt beaucoup plus allongé. Il y a des *mantes* qui ne ſont pas plus groſſes que le tuyau d'une plume, quoiqu'elles aient cinq à ſix pouces de longueur. *Voyez* INSECTE.

MANTE, ſ. f. *ſyrma* ou *palla*, (*Hiſt. anc.*) habillement des dames romaines. C'étoit une longue piece d'étoffe riche & précieuſe, dont la queue extraordinairement traînante, ſe détachoit de tout le reſte du corps, depuis les épaules où elle étoit arrêtée avec une agrafe le plus ſouvent garnie de pierreries, & ſe ſoutenoit à une aſſez longue diſtance par ſon propre poids. La partie ſupérieure de cette *mante* portoit ordinairement ſur l'épaule & ſur le bras gauche, pour donner plus de liberté au bras droit que les femmes portoient découvert comme les hommes, & formoit par-là un grand nombre de plis qui donnoient de la dignité à cet habillement. Quelques uns prétendent que la forme en étoit quarrée, *quadrum pallium*. Le fond étoit de pourpre & les ornemens d'or, & même de pierreries ſelon Iſidore. La mode de cette *mante* s'introduiſit ſur la ſcene, & les comédiennes balayoient les théatres avec cette longue robe:

longo ſyrmate *verrit humum*.

Saumaiſe, dans ſes notes ſur Vopiſcus, croit que le *ſyrma* étoit une eſpece d'étoffe particuliere, ou les fils d'or & d'argent qui entroient dans cette étoffe; mais le grand nombre des auteurs penſe que c'étoit un habit propre aux femmes, & ſur-tout à celles de la premire diſtinction.

Mante, *Medunta*, (*Géog.*) ville de l'île de France, capitale du Mantois. Elle eſt dans le diocèſe de Chartres, à 11 lieues N. O. de Paris. *Long.* 19. 20. *lat.* 48. 58.

Le jéſuite Antoine Poſſevin qui a mis au jour une bibliotheque ſacrée, naquit à *Mante*, & mourut à Ferrare en 1611, à ſoixante-dix-huit ans.

Nicolas Bernier, célebre muſicien françois, mort à Paris en 1734, à ſoixante-dix ans, étoit auſſi de *Mante*.

Mais cette ville eſt ſur-tout remarquable par la ſépulture de Philippe-Auguſte, roi de France, qui y mourut en 1223. (*D. J.*)

MANTEAU, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit en général de tout vêtement de deſſus, qui ſe porte ſur les épaules & qui enveloppe le corps.

Manteau, (*Antiquités. Médailles. Littérature.*) vêtement fort ordinaire aux Grecs, & qui ne fut guere connu à Rome avant le tems des Antonins. Quoique le *manteau* devînt inſenſiblement chez les Grecs l'apanage des Philoſophes, de même que leurs barbes, on trouve ſur des marbres, ſur des médailles, & ſur des pierres gravées antiques, des dieux & des héros repréſentés auſſi avec des *manteaux*. Tel eſt Jupiter ſur l'une des belles agates du cabinet du roi, gravée & expliquée dans le premier tome de l'acad. des Inſcriptions. Apollon a un *manteau* qui deſcend un peu plus bas que les genoux dans une autre pierre gravée, dont Béger nous a donné le deſſein. Une admirable cornaline gravée par Dioſcoride, qui y a mis ſon nom, repréſente Mercure de face & debout, avec un *manteau* ſemblable à celui que porte Jupiter ſur l'agate du cabinet du roi. Théleſphore, fils d'Eſculape & particulierement honoré à Pergame, eſt repréſenté ſur quelques pierres gravées & ſur quelques médailles du tems d'Hadrien, de Lucius Verus & d'Eliogabale, avec un *manteau* qui deſcend juſqu'à mi-jambe: il a d'ailleurs cette ſingularité, qu'il paroît tenir à une eſpece de capuchon qui lui couvre une partie de la tête, & forme aſſez exactement le *bardocucullus* de nos moines. On trouve ſur une médaille conſulaire de la famille Mamilia, l'hiſtoire d'Uliſſe qui arrive chez lui & qui y eſt reconnu par ſon chien; ce héros y eſt repréſenté avec un *manteau* tout pareil à ceux dont nous venons de parler. *Voyez* Buonarotti, *Planche VI.* & les *Familles romaines* de Charles Patin. (*D. J.*)

Manteau *d'honneur*, (*Hiſt. de la Chevalerie.*) *manteau* long & traînant, enveloppant toute la perſonne, & qui étoit particuliérement réſervé au chevalier, comme la plus auguſte & la plus noble décoration qu'il pût avoir, lorſqu'il n'étoit point paré de ſes armes. La couleur militaire de l'écarlate que les guerriers avoient eu chez les Romains, fut pareillement affectée à ce noble *manteau*, qui étoit doublé d'hermine, ou d'autre fourrure précieuſe. Nos rois le diſtribuoient aux nouveaux chevaliers qu'ils avoient faits. Les pieces de velours ou d'autres étoffes qui ſe donnent encore à préſent à des magiſtrats, en ſont la repréſentation; tel eſt encore l'ancien droit d'avoir le *manteau* d'hermine, & figuré dans les armoiries des ducs & préſidens à mortier, qui l'ont eux-mêmes emprunté de l'uſage des tapis & pavillons armoiriés, ſous leſquels les chevaliers ſe mettoient à couvert avant que le tournois fût commencé. *Voyez* Monſtrelet *ſur l'origine des manteaux*, le Laboureur & M. de Sainte-Palaye. (*D. J.*)

Manteau *d'armes*, (*Art milit.*) eſt une eſpece de *manteau* de toile de coutil, fait en cône, dont on couvres les faiſceaux d'armes, pour garantir les fuſils de la pluie. *Voyez* Faisceaux d'armes.

Manteau, *en terme de Fauconnerie*, (*Vénerie.*) c'eſt la couleur des plumes des oiſeaux de proie, on dit, cet oiſeau a un beau *manteau*, ſon *manteau* eſt bien bigarré.

Manteau *de cheminée*, (*Architect.*) c'eſt la partie inférieure de la *cheminée*, compoſée des jambages & de la plate-bande, ſoutenue par le *manteau* de fer poſé ſur les deux jambages.

Manteau de fer, c'eſt la barre de fer, qui ſert à ſoutenir la plate-bande de la fermeture d'une cheminée.

MANTECU, *terme de relation*, ſorte de beurre cuit dont les Turcs ſe ſervent dans leurs voyages en caravanne; c'eſt du beurre fondu, ſalé, & mis dans des vaiſſeaux de cuir épais, cerclés de bois, ſemblables à ceux qui contiennent leur baume de la Meque. Pocock, *Deſcript. d'Egypte.* (*D. J.*)

MANTELÉ, adj. *terme de Blaſon*, il ſe dit du lion & des autres animaux qui ont un *mantelet*, auſſi-bien que de l'écu ouvert en chape, comme celui des Henriques, que les Eſpagnols nomment *tierce en mantel*. Cujas, d'azur à la tour couverte d'argent, *mantelée* ou *chapée* de même.

MANTELETS, *en terme de guerre*, (*Art milit.*) ſont des eſpeces de parapets mobiles faits de planches ou madriers, d'environ trois pouces d'épaiſſeur, qui ſont cloués les uns ſur les autres juſqu'à la hauteur d'environ ſix piés, & qui ſont ordinairement ferrés avec du fer-blanc, & mis ſur de petites roues; de façon que, dans les ſieges, ils peuvent ſe placer devant les premiers, & leur ſervir de blinde pour les couvrir de la mouſqueterie. *Voyez* Blindes.

Il y a une autre ſorte de *mantelets* couverts par le haut, dont les mineurs font uſage pour approcher des murailles d'une place ou d'un château. *Voyez* Galerie.

Il paroît dans Vegece que les anciens s'en ſervoient auſſi ſous le nom de *vineæ*: mais ils étoient conſtruits plus légérement, & cependant plus grands que les nôtres, hauts de 8 à 9 piés, larges d'autant, & longs de 16, couverts à doubles étages; l'un de planches, & l'autre de claies, avec les côtés d'oſier, & revêtus par dehors de cuirs trempés dans de l'eau de peur du feu. *Chambers*.

Les *mantelets* ſervoient autrefois aux ſapeurs pour ſe couvrir du feu de la place; mais ils ſe ſervent actuellement pour le même uſage du gabion farci. *Voyez* Gabion.

M. le maréchal de Vauban s'en ſervoit dans les attaques; voici ce qu'il preſcrit pour leur conſtruction dans ſon *traité de l'attaque des places*.

„ Pour faire les *mantelets*, on cherche des roulettes „ de charrue à la campagne; on leur met un eſſieu de „ 4 à 5 pouces de diametre, ſur 4 à 5 piés de long entre les moyeux, au moyen deſquelles on aſſemble une „ queue fourchue de 7 à 8 piés de long, à tenons & „ mortoiſes, paſſant les bouts de la fourche entaillée „ dans l'eſſieu: on les arrête ferme par des chevilles ou „ des clous, les deux bouts traverſés ſur l'eſſieu paſſant „ au-travers du *mantelet*, qui eſt un aſſemblage de madriers de 2 piés 8 pouces de haut ſur 4 de large, penchant un peu ſur l'eſſieu du côté de la queue, pour „ l'empêcher de culbuter en avant. Les madriers qui „ compoſent les *mantelets*, ſont goujonnés l'un à l'autre, & tenus enſemble par deux traverſes de 4 pouces „ de large & 2 d'épais, auxquelles ils ſont cloués & „ chevillés. Tout le corps du *mantelet* s'appuie ſur une „ ou deux contrefiches aſſemblées dans les traverſes du „ *mantelet* par un bout d'une part, & ſur la queue du „ même de l'autre, auquel elles ſont fortement chevillées „. *Voyez Planche XIII. de Fortification*, le plan, profil & élévation de ce *mantelet*.

On en avoit autrefois d'une autre façon. Ils étoient formés de deux côtés qui faiſoient un angle ſaillant, & ils étoient mûs par trois roulettes. Cette machine s'appelloit *pluteus* chez les Romains. *Voyez l'attaque & la défenſe des places des anciens*, par le chevalier de Folard: *Voyez* auſſi cet ancien *mantelet* dans la *Planche* qu'on vient de citer.

Mantelet *ou* Contresabords, (*Marine.*) ce ſont des eſpeces de portes qui ferment les *ſabords*, ils ſont attachés par le haut, & battent ſur le ſeuillet du bas; ils doivent être faits de fortes planches, bien doublés & cloués fort ſerré en loſange. La doublure en doit être un peu plus mince que le deſſus; on les peint ordinairement de rouge en-dedans. *Voyez* Marine, *Planche VI. fig.* 77. le deſſein d'un *mantelet* de ſabord & ſa doublure.

Mantelet, (*Marchand de modes.*) c'eſt un ajuſtement de femme qu'elles portent ſur leurs épaules, qui eſt fait de ſatin, taffetas, droguet, ou autre étoffe de ſoie; elles attachent cet ajuſtement ſous leur menton avec un ruban, & cela leur ſert pour couvrir leur gorge & leurs épaules; il deſcend par derriere en forme de coquille environ juſqu'au coude, & elles l'arrêtent par-devant avec une épingle, il eſt garni tout autour d'une dentelle de la même couleur qui forme des feſtons; on en garnit auſſi en hermine, en petit-gris, en cigne, &c. on en falbalate avec de la même étoffe découpée.

L'on en a fait avec le velours, de la chenille, de l'écarlate, qui ſervoient pour l'hiver; & pour l'été, on les fait de gaſe noire, ou de dentelle. Ils ſont faits à l'imitation des petits manteaux d'écarlate que les angloiſes portent, & qui leur deſcend juſqu'aux reins.

Cet

Cet ajuſtement tire ſon nom du mot *manteau*, & parce qu'il eſt beaucoup plus court & plus léger, on l'a appellé *mantelet*.

Il y a environ douze ans que cet ajuſtement a été à la mode, mais les femmes de condition ont commencé en 1736 ou 1737 à en porter le matin, & depuis toutes les femmes en ont porté quand elles s'habillent; depuis ce tems-là, on y a ajouté un capuchon qui y eſt attaché au collet, & qui eſt fait comme une coëffe; cela ſert d'ornement, & auſſi pour couvrir la tête quand il fait froid. Il eſt garni tout autour de pareille dentelle que le *mantelet*.

MANTELET, *terme de Blaſon*, il ſe dit des courtines du pavillon des armoiries, quand elles ne ſont pas couvertes de leurs chapeaux. C'étoit autrefois une eſpece de lambrequin large & court, qui couvroit les caſques & les écus des chevaliers. *Voyez* LAMBREQUINS.

MANTELURES, ſ. f. (*Vénerie.*) l'on dit d'un chien qui a ſur le dos un poil différent de celui qu'il a au reſte du corps, qu'il a des *mantelures*.

MANTHURICI CAMPI, (*Géogr. anc.*) campagne de l'Arcadie au Péloponneſe, qui prit ſon nom du village de Manthyrée, dont les habitans allerent peupler Tégée. Cette campagne étoit dans le territoire des Tégéates, & s'étendoit environ 50 ſtades juſqu'à la ville de Tégée.

MANTIANA, LAC, *Mantiana palus*, (*Géog. anc.*) grand lac d'Arménie; Strabon qui en parle, dit que c'eſt le plus grand qu'il y ait après le Palus Méotide, & que les eaux en ſont ſalées; ce lac eſt aujourd'hui le lac de *Van*, ou lac d'*Actamar*, en Turquie.

MANTICHORES, (*Zoolog.*) nom d'un quadrupede cruel & terrible, dont on ne trouve que des deſcriptions pleines de merveilleux dans Ctéſias, Ariſtote, Elien & Pline. Les Latins ont nommé cet animal *manticho-ra*, d'autres *mantichora*, & d'autres *martiora*; les Grecs l'ont appellé *antropophage*, mangeur d'hommes. Suivant Ctéſias, cet animal eſt de couleur rouge, & a trois rangs de dents à chaque mâchoire, qui, quand il les ferme, tombent les unes ſur les autres en maniere de dents de peigne. Ariſtote & Pline ajoutent qu'il a les oreilles & les yeux comme ceux de l'homme, gris ou bleus; ils nous repréſentent ſon cri comme celui d'une trompette, dont il imite les ſons par les modulations de l'air dans ſon goſier. Ils aſſurent auſſi que l' extrémité de la queue eſt hériſſée de pointes, avec leſquelles il ſe défend contre ceux qui l'approchent, & qu'il darde même au loin contre ceux qui le pourſuivent. Enfin ils prétendent que ſon agilité eſt telle qu'il ſaute en courant, ce qui n'eſt guere moins que la puiſſance de voler. Pauſanias rapporte la plûpart de ces contes ſans y donner ſa confiance; car il commence par déclarer qu'il croit que cet animal n'eſt autre choſe qu'un tigre. Il eſt vraiſſemblable qu'il a raiſon, & que le danger de l'approcher a produit toutes les fables que les Naturaliſtes ont tranſcrites. (*D. J.*)

MANTICLUS, (*Mythol.*) Hercule avoit un temple hors des murs de Meſſine en Sicile, ſous le nom de Hercule *Manticlus*. Ce temple fut bâti, dit-on, par *Manticlus*, chef d'une colonie des Meſſéniens, qui, chaſſés de leurs pays, vinrent fonder cette nouvelle ville, à laquelle ils donnerent leur nom, 664 ans avant l'ere chrétienne.

MANTIENI MONTES, ou *MATIENI MONTES*, (*Géogr. anc.*) montagnes d'où le Gyndes & l'Araxe prennent leur ſource, ſelon Hérodote, *l. I. c. clxxxix.* (*D. J.*)

MANTILLE, ſ. f. *terme de Marchand de modes*, cette *mantille* ne ſervoit que d'ornement, & étoit attachée par en-haut au collet de la robe des femmes, elle formoit la coquille par-derriere, & il y avoit deux pendans qui ſe nouoient par-devant, & qui paſſoient enſuite par-deſſous les bras pour ſe renouer par-derriere; au bout de ces deux pendans, il y avoit deux gros glands d'or, d'argent ou de ſoie. Cet ajuſtement ne venoit que juſqu'à la moitié du bras, & étoit fait d'étoffe de ſoie légere, de réſeau, d'or, d'argent, de dentelle, de gaſe, de velour ou de chenille. Cet ajuſtement a fait place aux mantelets, & n'a été porté que par les femmes du premier ordre.

MANTINE'E, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Arcadie dans le Péloponneſe, au ſud, confinant d'un côté avec la Laconie, & de l'autre avec le territoire d'Orchomene, vers les ſources de l'Alphée, à 15 lieues de Lacédémone. Elle avoit été fondée par Mantineus, & devint célebre par la victoire qu'Epaminondas, général des Thébains, remporta ſur les Lacédémoniens & les Athéniens réunis l'an de Rome 391. On la nomme aujourd'hui *Mandinga* ou *Mandi*.

Les bornes de *Mantinée* & d'Orchomene finiſſoient aux Anchiſies; on appelloit ainſi les montagnes, au pié deſquelles ſe trouvoit le tombeau d'Anchiſe. Homere nomme cette ville l'*aimable Mantinée*, Pauſanias (*c. viij.*) vous en indiquera les révolutions. Je remarquerai ſeulement qu' Epaminondas rendit *Mantinée* bien célebre par la bataille qu'il gagna contre les Lacédémoniens. Il y fut tué entre les bras de la victoire; mais auſſi le luſtre & la fortune des Thébains périrent avec lui.

Les habitans de *Mantinée* s'étant enſuite joints à Antigonus, ils changerent le nom de leur capitale en celui d'*Antigonie*, pour honorer le roi de Macédoine; cependant Adrien abolit le nouveau nom d'*Antigonie*, ordonnant que la ville reprît celui de *Mantinée*.

Comme Antinoüs étoit de Bithynium, colonie des Mantinéens, *Mantinée*, avide de plaire à l'empereur, bâtit un temple à ſon favori, & établit des ſacrifices & des jeux, qui ſe célébroient tous les cinq ans à ſa gloire. Antinoüs y étoit repréſenté ſous la forme de Bacchus.

Pline parle d'une autre ville de *Mantinée* dans l'Argie, mais il y ajoute qu'elle ne ſubſiſtoit déja plus de ſon tems. (*D. J.*)

MANTO, (*Mythol.*) cette fille de Tiréſias avoit, comme ſon pere, le don de prédire l'avenir. On dit que Thèbes ayant ſuccombé ſous les efforts des Epigones, *Manto* fut emmenée priſonniere à Claros, où elle établit un oracle d'Apollon, qui fut appellé *l'oracle de Claros*. Pauſanias rapporte que Rhacius, qui commandoit dans cette ville, voyant arriver la jeune *Manto*, en devint amoureux, & la prit pour ſon épouſe. Virgile la tranſporte en Italie, où il la fait devenir amoureuſe du Tibre, dont elle eut un fils qui bâtit Mantoue.

> *Ille etiam patriis agmen ciet ocnus ab oris*
> Fatidicæ Mantûs & *Tuſci filius amnis*
> *Qui muros matriſque dedit tibi, Mantua, nomen.*
>
> Æneid. *l. X. verſ.* 198.

Mais c'eſt par les poéſies d'Homere que le nom de cette belle devinereſſe s'eſt ſur-tout immortaliſé. (*D. J.*)

MANTONNET, ſ. m. (*Serrur.*) piece qui ſert à recevoir le bout des battans ou des loquets, des loqueteaux. Le *mantonnet* tient la porte fermée. Il ſe poſe quelquefois ſur platine. Il eſt plus ordinairement à pointe ſimple ou double: il y en a pour le bois & pour le plâtre. Ce dernier eſt refendu par le bout, afin de former le ſcillage.

MANTOUAN, LE, (*Géogr.*) pays d'Italie en Lombardie le long du Po, qui le coupe en deux portions. Son nom lui vient de Mantoue ſa capitale; ſes bornes ſont au ſeptentrion, le Véroneſe; au midi, les duchés de Reggio, de Modene & de la Mirandole; à l'orient, le Ferrarois; à l'occident, le Crémonois & le Breſſan. Son étendue irréguliere peut avoir en quelques endroits 35 milles, en d'autres ſeulement 6 ou 7; celle de l'eſt à l'oueſt eſt d'environ 60 milles dans ſa plus grande largeur; il comprend les duchés de *Mantoue*, de Guaſtalla & de Sabioneta, les principautés de Caſtiglione, de Solferino & de Bozolo, & le comté de Novellara. (*D. J.*)

MANTOUE, *le duché de*, (*Géog.*) Il occupe la plus grande partie du Mantouan, & tout ce qui a été donné en apanage aux cadets de cette maiſon. Ainſi le domaine de Charles IV. dernier duc de *Mantoue*, conſiſtoit d'un côté dans le Mantouan, diminué par le partage entre les diverſes branches de ſa maiſon, & de l'autre en une partie du Montferrat. L'empereur s'eſt à-peu-près ſaiſi du total en 1710, malgré les plaintes des héritiers; la raiſon du plus fort eſt toujours la meilleure: enſuite il s'eſt accommodé du Montferrat avec le roi de Sardaigne qui poſſédoit déjà une portion conſidérable de cette province. (*D. J.*)

MANTOUE, *Mantua*, (*Géog.*) ancienne ville d'Italie, dans la Lombardie, capitale du duché auquel elle donne le nom, avec un evêché, une univerſité, & une bonne citadelle.

Mantoue, ſi l'on en croit Euſebe, eſt une des anciennes villes du monde, & avoit été bâtie 430 ans avant Rome. Virgile pour l'ennoblir encore davantage, déclare qu'elle fut fondée par Œnus fils du Tibre, & de la devinereſſe Manto, & qu'il la nomma du nom de ſa mere.

Pline la place dans l'Iſtrie, & inſinue qu'elle appartenoit aux Toſcans.

Après la décadence de l'empire romain, *Mantoue* fut envahie par les Lombards, & enſuite conquiſe ſur ceux-ci

ci par Charlemagne: ſous les deſcendans de cet empereur, l'Italie étant devenue le partage de divers princes, *Mantoue* paſſa de tirans en tirans, juſqu'à Louis de Gonzague, qui s'y établit en 1328. Son petit-fils Jean François fut créé marquis de *Mantoue* par l'empereur, en 1433; & Frédéric II. en fut fait duc par Charles-quint, en 1530. L'alliance de la France que le dernier duc de *Mantoue* crut devoir préférer à celle de la maiſon d'Autriche, devint fatale à ce prince dans la guerre de 1700. Il fut contraint de ſe retirer dans l'état de Veniſe où il mourut en 1708. L'empereur s'empara de ſa ſucceſſion, que les ducs de Lorraine & de Guaſtalla ſe diſputoient.

Il y avoit déjà long-tems que le palais du duc de *Mantoue*, ſi renommé par ſes ameublemens précieux, ſes peintures, ſes ſtatues, ſes vaſes, & ſes autres raretés, avoit été pillé par les Impériaux, dans le ſac de cette ville, en 1630.

Mantoue eſt bâtie dans un terrein bas & ferme, ſur un côté du marais formé par le Mincio, & qui eſt dix fois plus long que large, à 14 lieues N. O. de Modène, & 36 N. O. de Florence. *Long.* ſelon de la Hire & Deſplaces, 28. 30. 30. *lat.* 45. 11.

Mais cette ville eſt à jamais fameuſe dans les écrits des anciens & des modernes, pour avoir donné la naiſſance à Virgile qui dit lui-même dans ſes Géorgiques, *l. III. ỳ. xij.*

Primus idumæas referam tibi Mantua *palmas,*
Et viridi campo templum de marmore ponam.

Marone felix Mantua, s'écrie Martial! & Silius Italicus en fait ce magnifique éloge, en diſant:

Nectat adoratas & Smyrna, & Mantua *lauros.*

Toutefois Virgile n'étoit pas né dans la ville de *Mantoue*, mais dans un village voiſin nommé *Andes*, aujourd'hui *Petula*. Nous parlerons de l'excellence de ſa muſe, *à l'article* POETES LATINS.

Il ſuffit de remarquer ici qu'il eſt ridicule que la majeſté de l'Enéide ait été traveſtie par Scarron en burleſque, & découſue par des modernes pour former d'autres ſens, en donnant aux vers du prince des poëtes, d'autres arrangemens.

Cependant Capilupi (*Lélio*) né à *Mantoue* en 1498, s'eſt rendu célebre en employant ſes talens à ſe jouer des vers de Virgile, pour décrire ſatyriquement l'origine des moines, leurs regles & leur vie; car voilà ce que c'eſt que le centon virgilien de Capilupi, dont tout le monde connoît le paſſage ſuivant:

Non abſunt illi ſaltus, armentaque læta;
Celati argenti ſunt, aurique multa talenta.
Sacra Deûm, ſanctique, patres, & chara ſororum
Pectore merentum tenebris, & carcere cœco
Centum ærei claudunt vectes; & ſæpe ſine ullis
Conjugiis, vento gravidæ, mirabile dictu!
Religione ſacræ! Non hæc ſine numine Divûm!
Jam nova progenies cælo dimittitur alto;
Credo equidem, nec vana fides, genus eſſe Deorum.

On vante ce morceau entre pluſieurs autres, comme très-heureux & très ingénieux; mais il eſt encore plus méchant; & certainement Capilupi pouvoit mieux employer ſon eſprit & ſes veilles: il mourut dans ſa patrie en 1560. (*D. J.*)

MANTURNE, ſ. f. (*Mytholog.*) nom d'une divinité des anciens Romains; c'eſt à elle qu'on s'adreſſoit pour que la nouvelle épouſée ſe plût dans la maiſon de ſon mari, & y demeurât.

MANTURES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont les coups de mer, & l'agitation des flots & des houles. *Voyez* HOULES, LAMES.

MANUBALISTE, *ou* BALISTE A MAIN, *baliſta manualis*, c'eſt l'arbalête, (*Art milit.*) *Voy.* SCORPION & ARBALÊTE.

MANUDUCTEUR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) terme eccléſiaſtiaque, nom qu'on donnoit anciennement à un officier du chœur, qui placé au milieu du chœur, donnoit le ſignal aux choriſtes pour entonner, marquoit les tems, battoit la meſure, & régloit le chant. *Voyez* CHOEUR, &c.

Les Grecs l'appelloient *meſochoros*, par la raiſon que nous venons de dire, qu'il étoit placé au milieu du chœur: mais dans l'égliſe latine on l'appelloit *manuductor*, de *manus*, main, & *duco*, conduire; parce qu'il regloit le chœur par le mouvement & les geſtes de ſa main.

MANUEL CHIMIQUE, (*Chimie.*) manœuvre, pratique, emploi des agens & des inſtrumens chimiques.

Ces agens ſont, comme il eſt expoſé *à l'article* CHIMIE, le feu & les menſtrues. On trouvera donc aux *articles* FEU & MENSTRUE, les conſidérations pratiques néceſſaires ſur l'emploi général de ces agens; & les lois plus poſitives & plus pratiques de détail, dans les articles où il eſt traité des diverſes opérations chimiques, dont on trouve le tableau à *l'article* OPÉRATIONS CHIMIQUES.

Nous avons donné ſous le nom d'inſtrumens ou agens ſecondaires, les vaiſſeaux, les fourneaux, & une autre claſſe d'uſtenſiles chimiques, à laquelle nous avons ſpécialement réſervé le nom d'*inſtrument*. On cherchera donc aux *articles* FOURNEAUX, VAISSEAUX, INSTRUMENS, & aux *articles particuliers* où il s'agit des divers vaiſſeaux, & des divers inſtrumens, les *lois* du *manuel chimique*, relatives à leur différent emploi.

C'eſt ſouvent des circonſtances de *manuel*, & même d'une ſeule circonſtance, de ce qu'on appelle en langage d'ouvrier, le *tour de main*, que dépend tout le ſuccès d'une opération. Par exemple, la ſublimation du ſel ſédatif, de donner un coup de feu lorſque ce ſel retient encore dans ſa cryſtalliſation une certaine quantité d'eau qui en étant chaſſée par l'action d'un feu doux trop long-tems continué, le laiſſeroit dans un état incapable de volatiliſation. *Voyez* SEL SÉDATIF. La diſſolution du fer dans l'alkali fixe, *voyez* TEINTURE ALKALINE DE MARS de Stall, *à l'article* MARS, (*Chimie pharmaceutique & Mat. méd.*) dépend de la circonſtance de verſer la diſſolution de fer par l'acide nitreux, dans une leſcive d'alkali fixe. Car ſi c'eſt au contraire l'alkali qu'on verſe dans la diſſolution de fer, on précipite le fer ſans le diſſoudre, par l'alkali. *Voyez* PRÉCIPITATION.

Mais l'importance de la ſcience du *manuel* pour le vrai chimiſte, eſt expoſée d'une maniere plus générale, auſſi bien que les ſources où on doit la puiſer, *à l'article* CHIMIE, *p.* 339. *col. j.* & *à l'article* FEU, (*Chimie.*) *p.* 513. *col. j.* (*b*)

MANUELLE DU GOUVERNAIL, (*Marine.*) *Voyez* MANIVELLE.

MANUELLES, *ou* GATONS, (*Cordier.*) ſont des inſtrumens dont les Cordiers ſe ſervent pour aider à la manivelle du quarré à tordre & commettre les cordages qui ſont fort longs. Cet inſtrument eſt ſimple ou double.

La *manuelle* ſimple reſſemble à un fouet, & eſt compoſée d'un manche de bois & d'un bout de corde. Pour s'en ſervir, l'ouvrier entortille diligemment la corde autour du cordage qu'on commet, & en continuant à faire tourner le manche autour du cordage, il le tord.

Quand les cordages ſont gros, on met deux hommes ſur chacune de ces *manuelles*, & alors la corde eſt placée au milieu de deux bras de levier. Cette *manuelle* double eſt un bout de perche de trois piés de longueur eſtropée au milieu d'un bout de carentenier mol & flexible, qui a une demi-braſſe de long. *Voyez les figures & leur explication, Pl. de Corderie, &* l'*article* CORDERIE.

MANUFACTURE, ſ. f. lieu où pluſieurs ouvriers s'occupent d'une même ſorte d'ouvrage.

MANUFACTURE, RÉUNIE, DISPERSÉE. Tout le monde convient de la néceſſité & de l'utilité des *manufactures*, & il n'a point été fait d'ouvrage ni de mémoire ſur le commerce général du royaume, & ſur celui qui eſt particulier à chaque province, ſans que cette matiere ait été traitée; elle l'a été même ſi ſouvent & ſi amplement, qu'ainſi que les objets qui ſont à la portée de tout le monde, cet article eſt toujours celui que l'on paſſe ou qu'on lit avec dégoût dans tous les écrits où il en eſt parlé. Il ne faut pas croire cependant que cette matiere ſoit épuiſée, comme elle pourroit l'être, ſi elle n'avoit été traitée que par des gens qui auroient joint l'expérience à la théorie; mais les fabriquans écrivent peu, & ceux qui ne le ſont pas n'ont ordinairement que des idées très-ſuperficielles ſur ce qui ne s'apprend que par l'expérience.

Par le mot *manufacture*, on entend communément un nombre conſidérable d'ouvriers, réunis dans le même lieu pour faire une ſorte d'ouvrage ſous les yeux d'un entrepreneur; il eſt vrai que comme il y en a pluſieurs de cette eſpece, & que de grands atteliers ſur-tout frappent la vûe & excitent la curioſité, il eſt naturel qu'on ait ainſi réduit cette idée; ce nom doit cependant être donné encore à une autre eſpece de fabrique; celle qui n'étant pas réunie dans une ſeule enceinte ou même dans une ſeule ville, eſt compoſée de tous ceux qui s'y emploient, & y concourent en leur particulier, ſans y

cher-

chercher d'autre intérêt que celui que chacun de ces particuliers en retire pour ſoi-même. De-là on peut diſtinguer deux ſortes de *manufactures*, les unes *réunies*, & les autres *diſperſées*. Celles du premier genre ſont établies de toute néceſſité pour les ouvrages qui ne peuvent s'exécuter que par un grand nombre de mains raſſemblées, qui exigent, ſoit pour le premier établiſſement, ſoit pour la ſuite des opérations qui s'y font, des avances conſidérables, dans leſquelles les ouvrages reçoivent ſucceſſivement différentes préparations, & telles qu'il eſt néceſſaire qu'elles ſe ſuivent promptement; & enfin celles qui par leur nature ſont aſſujetties à être placées dans un certain terrein. Telles ſont les forges, les fenderies, les trifileries, les verreries, les *manufactures* de porcelaine, de tapiſſeries & autres pareilles. Il faut pour que celles de cette eſpece ſoient utiles aux entrepreneurs. 1°. Que les objets dont elles s'occupent ne ſoient point expoſés au caprice de la mode, ou qu'ils ne le ſoient du-moins que pour des varietés dans les eſpeces du même genre.

2°. Que le profit ſoit aſſez fixe & aſſez conſidérable pour compenſer tous les inconvéniens auxquels elles ſont expoſées néceſſairement, & dont il ſera parlé ci-après.

3°. Qu'elles ſoient autant qu'il eſt poſſible établies dans les lieux mêmes, où ſe recueillent & ſe préparent les matieres premieres, où les ouvriers dont elles ont beſoin puiſſent facilement ſe trouver, & où l'importation de ces premieres matieres & l'exportation des ouvrages, puiſſent ſe faire facilement & à peu de frais.

Enfin, il faut qu'elles ſoient protégées par le gouvernement. Cette protection doit avoir pour objet de faciliter la fabrication des ouvrages, en modérant les droits ſur les matieres premieres qui s'y conſomment, & en accordant quelques privileges & quelques exemptions aux ouvriers les plus néceſſaires, & dont l'occupation exige des connoiſſances & des talens; mais auſſi en les réduiſant aux ouvriers de cette eſpece, une plus grande extenſion ſeroit inutile à la *manufacture*, & onéreuſe au reſte du public. Il ne ſeroit pas juſte dans une *manufacture* de porcelaines, par exemple, d'accorder les mêmes diſtinctions à celui qui jette le bois dans le fourneau, qu'à celui qui peint & qui modele; & l'on dira ici par occaſion, que ſi les exemptions ſont utiles pour exciter l'émulation & faire ſortir les talens, elles deviennent, ſi elles ſont mal appliquées, très-nuiſibles au reſte de la ſociété, en ce que retombant ſur elles, elles dégoutent des autres profeſſions, non moins utiles que celles qu'on veut favoriſer. J'obſerverai encore ici ce que j'ai vû ſouvent arriver, que le dernier projet étant toujours celui dont on ſe veut faire honneur, on y ſacrifie preſque toujours les plus anciens: de-là le peuple, & notamment les laboureurs qui ſont les premiers & les plus utiles manufacturiers de l'état, ont toujours été immolés aux autres ordres; & par la raiſon ſeule qu'ils étoient les plus anciens, ont été toujours les moins protégés. Un autre moyen de protéger les *manufactures*, eſt de diminuer les droits de ſortie pour l'étranger, & ceux de traite & de détail dans l'intérieur de l'état.

C'eſt ici l'occaſion de dire que la premiere, la plus générale & la plus importante maxime qu'il y ait à ſuivre ſur l'établiſſement des *manufactures*, eſt de n'en permettre aucune (hors le cas d'abſolue néceſſité) dont l'objet ſoit d'employer les principales matieres premieres venant de l'étranger, ſi ſur-tout on peut y ſuppléer par celles du pays, même en qualité inférieure.

L'autre eſpece de *manufacture* eſt de celles qu'on peut appeller *diſperſées*, & telles doivent être toutes celles dont les objets ne ſont pas aſſujettis aux néceſſités indiquées dans l'article ci-deſſus; ainſi tous les ouvrages qui peuvent s'exécuter par chacun dans ſa maiſon, dont chaque ouvrier peut ſe procurer par lui-même ou par autres, les matieres premieres qu'il peut fabriquer dans l'intérieur de ſa famille avec le ſecours de ſes enfans, de ſes domeſtiques, ou de ſes compagnons, peut & doit faire l'objet de ces fabriques diſperſées. Telles ſont les fabriques de draps, de ſerges, de toiles, de velours, petites étoffes de laine & de ſoie ou autres pareilles. Une comparaiſon exacte des avantages & des inconvéniens de celles des deux eſpeces le feront ſentir facilement.

Une *manufacture* réunie ne peut être établie & ſe ſoutenir qu'avec de très-grands frais de bâtimens, d'entretien de ces bâtimens, de directeurs, de contre maîtres, de teneurs de livres, de caiſſiers, de prépoſés, valets & autres gens pareils, & enfin qu'avec de grands approviſionnemens: il eſt néceſſaire que tous ces frais ſe répartiſſent ſur les ouvrages qui s'y fabriquent, les marchandiſes qui en ſortent ne peuvent cependant avoir que le prix que le public eſt accoutumé d'en donner, & qu'en exigent les petits fabriquans. De-là il arrive preſque toujours que les grands établiſſemens de cette eſpece ſont ruineux à ceux qui les entreprennent les premiers, & ne deviennent utiles qu'à ceux qui profitant à bon marché de la déroute des premiers, & réformant les abus, s'y conduiſent avec ſimplicité & économie; pluſieurs exemples qu'on pourroit citer ne prouvent que trop cette vérité.

Les fabriques diſperſées ne ſont point expoſées à ces inconveniens. Un tiſſerand en draps, par exemple, ou emploie la laine qu'il a recoltée, ou en achete à un prix médiocre, & quand il en trouve l'occaſion, a un métier dans ſa maiſon où il fait ſon drap, tout auſſi-bien que dans un atelier bâti à grands frais; il eſt à lui-même, ſon directeur, ſon contre-maitre, ſon teneur de livres, ſon caiſſier, *&c.* ſe fait aider par ſa femme & ſes enfans, ou par un ou pluſieurs compagnons avec leſquels il vit; il peut par conſéquent vendre ſon drap à beaucoup meilleur compte que l'entrepreneur d'une *manufacture*.

Outre les frais que celui-ci eſt obligé de faire, auxquels le petit fabriquant n'eſt pas expoſé, il a encore le déſavantage qu'il eſt beaucoup plus volé; avec tous les commis du monde, il ne peut veiller aſſez à de grandes diſtributions, de grandes & fréquentes peſées, & à de petits larcins multipliés, comme le petit fabriquant qui a tout ſous la vûe & ſous la main, & eſt maitre de ſon tems.

A la grande *manufacture* tout ſe fait au coup de cloche, les ouvriers ſont plus contraints & plus gourmandés. Les commis accoutumés avec eux à un air de ſupériorité & de commandement, qui véritablement eſt néceſſaire avec la multitude, les traitent durement & avec mépris; de-là il arrive que ces ouvriers ou ſont plus chers, ou ne font que paſſer dans la *manufacture* & juſqu'à ce qu'ils ayent trouvé à ſe placer ailleurs.

Chez le petit fabriquant, le compagnon eſt le camarade du maitre, vit avec lui, comme avec ſon égal; a place au feu & à la chandelle, a plus de liberté, & préfere enfin de travailler chez lui. Cela ſe voit tous les jours dans les lieux, où il y a des *manufactures* réunies & des fabriquans particuliers. Les *manufactures* n'y ont d'ouvriers, que ceux qui ne peuvent pas ſe placer chez les petits fabriquans, ou des coureurs qui s'engagent & quittent journellement, & le reſte du tems battent la campagne, tant qu'ils ont de quoi dépenſer. L'entrepreneur eſt obligé de les prendre comme il les trouve, il faut que ſa beſogne ſe faſſe; le petit fabriquant qui eſt maitre de ſon tems, & qui n'a point de frais extraordinaire à payer pendant que ſon métier eſt vacant, choiſit & attend l'occaſion avec bien moins de déſavantage. Le premier perd ſon tems & ſes frais; & s'il a des fournitures à faire dans un tems marqué, & qu'il n'y ſatisfaſſe pas, ſon crédit ſe perd; le petit fabriquant ne perd que ſon tems tout au plus.

L'entrepreneur de *manufacture* eſt contraint de vendre, pour ſubvenir à la dépenſe journaliere de ſon entrepriſe. Le petit fabriquant n'eſt pas dans le même beſoin; comme il lui faut peu, il attend ſa vente en vivant ſur ſes épargnes, ou en empruntant de petites ſommes.

Lorſque l'entrepreneur fait les achats des matieres premieres, tout le pays en eſt informé, & ſe tient ferme ſur le prix. Comme il ne peut guère acheter par petites parties, il achete preſque toujours de la ſeconde main.

Le petit fabriquant achete une livre à la fois, prend ſon tems, va ſans bruit & ſans appareil au-devant de la marchandiſe, & n'attend pas qu'on la lui apporte: la choiſit avec plus d'attention, la marchande mieux, & la conſerve avec plus de ſoin. Il en eſt de même de la vente; le gros fabriquant eſt obligé preſque toujours d'avoir des entrepôts dans les lieux où il débite, & ſur-tout dans les grandes villes où il a de plus des droits à payer. Le petit fabriquant vend ſa marchandiſe dans le lieu même, ou la porte au marché & à la foire, & choiſit pour ſon débit les endroits où il a le moins à payer & à dépenſer.

Tous les avantages ci-deſſus mentionnés ont un rapport plus direct à l'utilité perſonnelle, ſoit du manufacturier, ſoit du petit fabriquant, qu'au bien général de l'état: mais ſi l'on conſidere ce bien général, il n'y a preſque plus de comparaiſon à faire entre ces deux ſortes de fabrique. Il eſt certain, & il eſt convenu auſſi par tous ceux qui ont penſé & écrit ſur les avantages du commerce, que le premier & le plus général eſt d'employer, le plus que faire ſe peut, le tems & les mains des ſujets; que plus le goût du travail & de l'induſtrie eſt répandu,

moins eſt cher le prix de la main d'œuvre; que plus ce prix eſt à bon marché plus le debit de la marchandiſe eſt avantageux, en ce qu'elle fait ſubſiſter un plus grand nombre de gens; & en ce que le commerce de l'état pouvant fournir à l'étranger les marchandiſes à un prix plus bas, à qualité égale, la nation acquiert la préférence ſur celles où la main-d'œuvre eſt plus diſpendieuſe. Or la *manufacture* diſperſée a cet avantage ſur celle qui eſt réunie. Un laboureur, un journalier de campagne, ou autre homme de cette eſpece, a dans le cours de l'année un aſſez grand nombre de jours & d'heures où il ne peut s'occuper de la culture de la terre, ou de ſon travail ordinaire. Si cet homme a chez lui un métier à drap, à toile, ou à petites étoffes, il y emploie un tems qui autrement ſeroit perdu pour lui & pour l'état. Comme ce travail n'eſt pas ſa principale occupation, il ne le regarde pas comme l'objet d'un profit auſſi fort que celui qui en fait ſon unique reſſource. Ce travail même lui eſt une eſpece de délaſſement des travaux plus rudes de la culture de la terre; &, par ce moyen, il eſt en état & en habitude de ſe contenter d'un moindre profit. Ces petits profits multipliés ſont des biens très-réels. Ils aident à la ſubſiſtance de ceux qui ſe les procurent; ils ſoutiennent la main-d'œuvre à un bas prix: or, outre l'avantage qui réſulte pour le commerce général de ce bas prix, il en réſulte un autre très-important pour la culture même des terres. Si la main-d'œuvre des *manufactures* diſperſées étoit à un tel point que l'ouvrier y trouvât une utilité ſupérieure à celle de labourer la terre, il abandonneroit bien vîte cette culture. Il eſt vrai que par une révolution néceſſaire, les denrées ſervant à la nourriture venant à augmenter en proportion de l'augmentation de la main-d'œuvre, il ſeroit bien obligé enſuite de reprendre ſon premier métier, comme le plus ſûr: mais il n'y ſeroit plus fait, & le goût de la culture ſe ſeroit perdu. Pour que tout aille bien, il faut que la culture de la terre ſoit l'occupation du plus grand nombre; & que cependant une grande partie du moins de ceux qui s'y emploient s'occupent auſſi de quelque métier, & dans le tems ſur-tout où ils ne peuvent travailler à la campagne. Or ces tems perdus pour l'agriculture ſont très-fréquens. Il n'y a pas auſſi de pays plus aiſés que ceux où ce goût de travail eſt établi; & il n'eſt point d'objection qui tienne contre l'expérience. C'eſt ſur ce principe de l'expérience que ſont fondées toutes les réflexions qui compoſent cet article. Celui qui l'a rédigé a vû ſous ces yeux les petites fabriques faire tomber les grandes, ſans autre manœuvre que celle de vendre à meilleur marché. Il a vû auſſi de grands établiſſemens prêts à tomber, par la ſeule raiſon qu'ils étoient grands. Les débitans les voyant chargés de marchandiſes faites, & dans la néceſſité preſſante de vendre pour ſubvenir ou à leurs engagemens, ou à leur dépenſe courante, ſe donnoient le mot pour ne pas ſe preſſer d'acheter; & obligeoient l'entrepreneur à rabattre de ſon prix, & ſouvent à perte. Il eſt vrai qu'il a vû auſſi, & il doit le dire à l'honneur du miniſtere, le gouvernement venir au ſecours de ces *manufactures*, & les aider à ſoutenir leur crédit & leur établiſſement.

On objectera ſans doute à ces réflexions l'exemple de quelques *manufactures* réunies, qui non-ſeulement ſe ſont ſoutenues, mais ont fait honneur à la nation chez laquelle elles étoient établies, quoique leur objet fût de faire des ouvrages qui auroient pû également être faits en maiſon particuliere. On citera, par exemple, la *manufacture* de draps fins d'Abbeville; mais cette objection a été prévenue. On convient que quand il s'agira de faire des draps de la perfection de ceux de Vanrobais, il peut devenir utile, ou même néceſſaire, de faire des établiſſemens pareils à celui où ils ſe fabriquent; mais comme dans ce cas il n'eſt point de fabriquant qui ſoit aſſez riche pour faire un pareil établiſſement, il eſt néceſſaire que le gouvernement y concoure, & par des avances, & par les faveurs dont il a été parlé ci-deſſus; mais, dans ce cas-même, il eſt néceſſaire auſſi que les ouvrages qui s'y font ſoient d'une telle néceſſité, ou d'un débit ſi aſſuré, & que le prix en ſoit porté à tel point qu'il puiſſe dédommager l'entrepreneur de tous les déſavantages qui naiſſent naturellement de l'étendue de ſon établiſſement; & que la main-d'œuvre en ſoit payée aſſez haut par l'étranger, pour compenſer l'inconvénient de tirer d'ailleurs les matieres premieres qui s'y conſomment. Or il n'eſt pas ſûr que dans ce cas-même les ſommes qui ont été dépenſées à former une pareille fabrique, ſi elles euſſent été répandues dans le peuple pour en former des petites, n'y euſſent pas été auſſi profitables. Si on n'avoit jamais connu les draps de Vanrobais, on ſe ſeroit accoutumé à en porter de qualités inférieures, & ces qualités auroient pû être exécutées dans des fabriques moins diſpendieuſes & plus multipliées.

MANUMISSION, ſ. f. (*Juriſprud.*) *quaſi de manumiſſio*, c'eſt l'acte par lequel un maître affranchit ſon eſclave ou ſerf, & le met, pour ainſi dire, hors de ſa main. Ce terme eſt emprunté du droit romain, où l'affranchiſſement eſt appellé *manumiſſio*. Parmi nous on dit ordinairement *affranchiſſement*.

Il y avoit chez les Romains trois formes différentes de *manumiſſion*.

La premiere, qui étoit la plus ſolemnelle, étoit celle que l'on appelloit *per vindictam*, d'où l'on diſoit auſſi *vindicare in libertatem*. Les uns font venir ce mot *vindicta* de Vindicius, qui, ayant découvert la conſpiration que les fils de Brutus formoient pour le rétabliſſement des Tarquins, fut affranchi pour ſa récompenſe. D'autres ſoutiennent que *vindicare* venoit de *vindicta*, qui étoit une baguette dont le préteur frappoit l'eſclave que ſon maître vouloit mettre en liberté. Le maître en préſentant ſon eſclave au magiſtrat le tenoit par la main, enſuite il le laiſſoit aller, & lui donnoit en même tems un petit ſouflet ſur la joue, ce qui étoit le ſignal de la liberté; enſuite le conſul, ou le préteur frappoit doucement l'eſclave de ſa baguette, en lui diſant: *aio te eſſe liberum more quiritum*. Cela fait, l'eſclave étoit inſcrit ſur le rôle des affranchis, puis il ſe faiſoit raſer, & ſe couvroit la tête d'un bonnet appellé *pileus*, qui étoit le ſymbole de la liberté: il alloit prendre ce bonnet dans le temple de Féronie, déeſſe des affranchis.

Sous les empereurs chrétiens cette premiere forme de *manumiſſion* ſouffrit quelques changemens; elle ne ſe fit plus dans les temples des faux Dieux, ni avec les mêmes cérémonies; le maître conduiſoit ſeulement l'eſclave dans une égliſe chrétienne, là on liſoit l'acte d'affranchiſſement; un eccléſiaſtique ſignoit cet acte, & l'eſclave étoit libre: celà s'appelloit *manumiſſio in ſacroſanctis eccleſiis*, ce qui devint d'un grand uſage.

La ſeconde forme de *manumiſſion* étoit *per epiſtolam & inter amicos*; le maître invitoit ſes amis à un repas, & y faiſoit aſſeoir l'eſclave en ſa préſence, au moyen de quoi il étoit réputé libre. Juſtinien ordonna qu'il y auroit du-moins cinq amis témoins de cette *manumiſſion*.

La troiſieme ſe faiſoit *per teſtamentum*, comme quand le teſtateur ordonnoit à ſes héritiers d'affranchir un tel eſclave qu'il leur déſignoit en ces termes, *N.... ſervus meus liber eſto*: ces ſortes d'affranchis étoient appellés *orcini*, ou *charonitæ*, parce qu'ils ne jouiſſoient de la liberté que quand leurs patrons avoient paſſé la barque à Caron, & étoient dans l'autre monde, *in orco*. Si le teſtateur prioit ſimplement ſon héritier d'affranchir l'eſclave, l'héritier conſervoit ſur lui le droit de patronage; & quand le teſtateur ordonnoit que dans un certain tems l'héritier affranchiroit un eſclave, celui-ci étoit nommé *ſtatu liber*; il n'étoit pourtant libre que quand le tems étoit venu; l'héritier pouvoit même le vendre en attendant; & dans ce cas, l'eſclave, pour avoir ſa liberté, étoit obligé de rendre à l'acquéreur ce qu'il avoit payé à l'héritier.

Les affranchis étoient d'abord appellés *liberti*, & leurs enfans *libertini*; néanmoins dans la ſuite on ſe ſervit de ces deux termes indifféremment pour déſigner les affranchis.

Quand l'affranchiſſement étoit fait en fraude des créanciers, ils le faiſoient déclarer nul, afin de pouvoir ſaiſir les eſclaves.

Il en étoit de même quand l'affranchi, n'ayant point d'enfans, donnoit la liberté à ſes eſclaves; le patron faiſoit déclarer le tout nul.

Ceux qui étoient encore ſous la puiſſance paternelle, ne pouvoient pas non plus affranchir leurs eſclaves.

La loi *fuſia caninia* avoit reglé le nombre des eſclaves qu'il étoit permis d'affranchir; ſavoir, que celui qui n'en avoit que deux pouvoit les affranchir tous deux; celui qui en avoit trois, deux ſeulement; depuis trois juſqu'à dix, la moitié; depuis dix juſqu'à trente, le tiers; de trente à cent, le quart; de cent à cinq cens, la 5e partie; & elle défendoit d'en affranchir au-delà en quelque nombre qu'ils fuſſent; mais cette loi fut abolie par Juſtinien, comme contraire à la liberté qui eſt favorable.

En France, dans le commencement de la monarchie, preſque tout le peuple étoit ſerf. On commença ſous Louis le Gros, & enſuite ſous Louis VII. à affranchir des villes & des communautés entieres d'habitans, en leur faiſant remiſe du droit de taille à volonté, & du droit de mortable, au moyen de quoi les enfans ſuccédoient à leurs peres. On leur remit auſſi le droit de ſuite, ce qui leur laiſſa la liberté de choiſir ailleurs leur

domi-

domicile. S. Louis acheva d'abolir preſque entierement les ſervitudes perſonnelles.

Il ſe faiſoit auſſi quelques *manumiſſions* particulieres dont on trouve des formules dans Marculphe.

Il reſte pourtant encore quelques veſtiges de ſervitude dans certaines provinces, dans leſquelles il y a des ſerfs ou gens de main-morte, comme en Bourgogne, Nivernois, Bourbonnois. Dans ces provinces l'affranchiſſement ſe fait par convention ou par deſaveu. Il ſe fait auſſi par le moyen des lettres de nobleſſe, ou d'une charge qui donne la nobleſſe, à la charge ſeulement d'indemniſer le ſeigneur.

Dans les colonies françoiſes, où il y a des negres qui ſont eſclaves, ils peuvent être affranchis, ſuivant les regles preſcrites par l'édit du mois de Mars 1685, appellé communément *le code noir*.

Les maîtres âgés de vingt ans peuvent, ſans avis de parens, affranchir leurs eſclaves par tous actes entre-vifs, ou à cauſe de mort, ſans être tenus d'en rendre aucune raiſon.

Les eſclaves qui ſont nommés légataires univerſels par leurs maîtres, ou nommés exécuteurs de leurs teſtamens, ou tuteurs de leurs enfans, ſont tenus pour affranchis.

Les affranchiſſemens ainſi faits dans les îles, y operent l'effet de lettres de naturalité, & dans tout le royaume.

Il eſt enjoint aux affranchis de porter un reſpect ſingulier à leurs anciens maîtres, à leurs veuves & à leurs enfans, enſorte que l'injure qu'ils leur auroient faite ſeroit punie plus grievement que ſi elle étoit faite à toute autre perſonne. Les anciens maîtres n'ont cependant aucun droit, en qualité de patrons, ſur la perſonne des affranchis, ni ſur leurs biens & ſucceſſions.

Les affranchis jouiſſent, ſuivant ces loix, des mêmes droits que ceux qui ſont nés libres.

C'eſt une ancienne maxime de droit, que le ventre affranchit, c'eſt-à-dire, que les enfans ſuivent la condition de la mere par rapport à la liberté: les enfans d'une femme eſclave ſont eſclaves.

En France toutes perſonnes ſont libres; & ſitôt qu'un eſclave y arrive, il devient libre en ſe faiſant baptiſer.

Il eſt néanmoins permis à ceux qui amenent des eſclaves en France, lorſque leur intention eſt de retourner aux îles, d'en faire leur déclaration à l'amirauté, au moyen de quoi ils conſervent leurs eſclaves. *Voyez* l'édit de 1716.

Sur les *manumiſſions* & affranchiſſemens. *Voyez le liv. XXXX. du* digeſte, & au code *le liv. VII.* depuis *le tit.* 1. *juſqu'au tit.* 25; le *Gloſſ.* de Duchange, *au mot manumiſſio*; *le Dict.* de Brillon, *au mot affranchi*, & *le tit. de la Juriſp. rom.* de M. Terraſſon. (*A*)

MANUSCRIPT, ſ. m. (*Litt.*) ouvrage écrit à la main. C'eſt la conſultation des m. ſ. qui donne à une édition ſon exactitude. C'eſt le nombre des anciens m. ſ. qui fait la richeſſe d'une bibliotheque. *Voyez* ces articles BIBLIOTHEQUE, LITTERATURE, LIVRE.

MANUS DEI, *emplâtre*. (*Pharm. Mat. med. extex.*) En voici la compoſition d'après la pharmacopée de Paris. Prenez d'huile d'olive deux livres, de litharge d'or préparée dix-ſept onces, de cire jaune vingt onces, de verd-de-gris une once, de gomme ammoniac trois onces & trois dragmes, de galbanum une once & deux dragmes, d'opopanax une once, de ſagapenum deux onces, de maſtic une once, de myrrhe une once & deux dragmes, d'oliban & bdellium de chacun deux onces, d'ariſtoloche ronde une once, de pierre calaminaire deux onces. Premierement cuiſez la litharge avec l'huile dans une baſſine de cuivre, avec ſuffiſante quantité d'eau, juſqu'à conſiſtence d'emplâtre, ſelon l'art; jettez enſuite la cire dans la baſſine, & faites-la fondre avec; cela étant fait, retirez la baſſine du feu, & ajoutez le galbanum, la gomme ammoniac, l'opopanax & le ſagapenum fondus enſemble, paſſés à-travers un linge & convenablement épaiſſis; enfin ajoutez le maſtic, la myrrhe, l'oliban, le bdellium, la pierre calaminaire, le verd-de-gris & l'ariſtoloche réduits en poudre; braſſez vigoureuſement pour mêler toutes ces choſes, & votre emplâtre ſera fait.

Cet emplâtre eſt du genre des agglutinatifs ou emplaſtiques proprement dits. Il paſſe auſſi à raiſon des gommes reſines qu'il contient, pour puiſſant reſolutif; & à cauſe du verd-de-gris, de l'ariſtoloche, & de la pierre calaminaire, pour deſſicatif & mondificatif. (*b*)

MANUTENTION, ſ. f. (*Gram.*) ſoin qu'on prend pour qu'une choſe ou reſte comme elle eſt, ou ſe faſſe. Les ſouverains, les magiſtrats doivent veiller à la *manutention* des loix.

MANY, ſ. m. (*compoſition.*) eſpece de maſtic de couleur brune, aſſez ſec, dont les Caraïbes, ainſi que les Sauvages des environs de l'Orinoco, font uſage pour cirer le fil de coton, & les petites cordelettes de pitte, qu'ils emploient dans leurs différens ouvrages: ils s'en ſervent auſſi comme d'un enduit en le faiſant chauffer, afin de le rendre liquide. C'eſt un ſecret parmi ces ſauvages; cependant, au moyen de quelques expériences que j'ai faites, le *many* ne me paroît autre choſe qu'un compoſé de parties à-peu-près égales de la réſine de l'arbre appellé *gommier*, & d'une cire naturellement noire, provenant du travail de certaines mouches vagabondes, dont les eſſains ſe logent dans des creux d'arbres. *Voyez* MOUCHES A MIEL de *l'Amérique*. *M.* LE ROMAIN.

MANYL-RARA, (*Botan. exot.*) grand arbre des Indes orientales, portant un fruit aſſez ſemblable à l'olive, & qu'on mange. *Voyez*-en la repréſentation dans *l'Hortus* de Malabar. (*D. J.*)

MAO, MAN *ou* MEIN, ſ. f. (*Com.*) poids en uſage dans quelques lieux des Indes, qui n'a ſans doute ces trois noms qu'à cauſe de la diverſe prononciation ou des Orientaux, ou des marchands de l'Europe que le commerce attire en Orient.

Le *mao* peſe dix caris; mais en des endroits comme à Java, & dans les îles voiſines, le cari n'eſt que de vingt raëls; & en d'autres, comme à Cambaye, il vaut vingt ſept raëls, le raël pris ſur le pié d'une once & demie poids de Hollande. On ſe ſert du *mao* pour peſer toutes les denrées qui ſervent à la vie.

Le *mao* d'Akgbar, ville du mogol, peſe cinquante livres de Paris; celui de Ziamger, autre ville des états de ce prince, en peſe ſoixante. *Diction. de comm.*

MAON, (*Géogr. ſacrée.*) ville de la Paleſtine dans la tribu de Juda, & qui donne ſon nom au deſert de *Maon*, où David demeura long-tems durant la perſécution que Saül lui fit. Cette ville de *Maon* eſt apparemment la même que *Mænois*, *Mæonis*, *Meneum*, qu'Euſebe met au voiſinage de Gaze. (*D. J.*)

MAOSIM, ſ. m. (*Critique ſacr.*) c'eſt le nom d'une divinité, dont le prophete Daniel parle dans le *ix. ch.* de ſes révélations. Daniel, *ch. xj.* ℣. 38. *Toutefois il honorera en ſon ſiege Maoſim; il honorera, dis-je, le Dieu que ſes peres n'ont point connu, par des préſens d'or, d'argent, de pierres précieuſes, & des choſes deſiderables.* L'obſcurité ſemble être le caractere des oracles des différentes religions; il faut pour être reſpectables, qu'ils tiennent l'eſprit en ſuſpens, & puiſſent l'appliquer à divers événemens. Les Théologiens ne nient pas que pour l'ordinaire le prophete a pluſieurs objets en vûe: il y a beaucoup de prudence dans cette indéciſion; elle tend viſiblement & en général à accréditer les oracles. Au reſte, rendons ici juſtice aux impoſteurs & à leur fauſſe religion; ils ont ſû imiter cette obſcurité religieuſe de nos oracles; ceux dont ils ſe vantent ne parlent pas plus clairement que les nôtres pour eux, & portent ainſi avec eux ce caractere également reſpectable; mais l'événement fait le triomphe de nos oracles, il les a preſque tous juſtifiés; & ceux qui ne le ſont pas encore, attiſent la foi des fideles en excitant leur curioſité. Ceux de Daniel ſont de ce genre, applicables à divers objets, n'étant pas content du paſſé, l'on devient en quelque ſorte prophete en cherchant dans l'avenir des explications, qu'une imagination dévotement échauffée y trouvera ſans peine.

Ce dieu *Maoſim*, dont parle Daniel, a donné bien de l'exercice aux interpretes, ſans qu'ils aient rien produit juſqu'à cette heure d'un peu ſatisfaiſant; Seldenus ne veut point l'expliquer, regardant la choſe comme abſolument inconnue; mais, ne lui en déplaiſe, c'eſt trahir honteuſement la profeſſion de critique, que de reſter muet ſur un paſſage ſi obſcur, & par lequel, par cela-même, ces meſſieurs ont ſi beau jeu.

Le texte grec de la verſion de Théodoſion & la Vulgate ont conſervé le mot de *Maoſim*; mais d'autres l'ont rendu par le *dieu des forces ou des fortifications*: en effet le mot hébreu ſignifie *forces*, *munitions*, *forteresſes*; &, pour le dire en paſſant, c'eſt ce qui a conduit Grotius à trouver dans ce mot hébreu l'étymologie du mot françois *magaſin*.

Le plus grand nombre des interpretes appliquent cet oracle de Daniel à Antiochus Epiphanes, ce grand ennemi des Juifs & de leur religion; & dès-là l'on veut que par ce dieu *Mauſim*, ou le dieu des forces, il faut entendre le vrai Dieu, qu'Antiochus fut obligé de reconnoître & de confeſſer, comme nous le liſons *au ch. ix du liv. II.* des Maccabées; mais qu'il ait envoyé au temple de Jeruſalem des préſens d'or, d'argent, & des

pierres précieuſes; c'eſt ce dont nous ne voyons par la plus petite trace dans l'hiſtoire.

Le ſavant Grotius prétend que ce dieu des forteresſes, c'eſt Mars, que les Phéniciens appellent *Azizos*, du mot *aziz* fort, qui vient de la même racine que *Maoſim*; mais Mars étoit-il un dieu inconnu aux ancêtres d'Antiochus, puiſque chez les Grecs il n'y avoit aſſurément pas de divinité plus généralement connue & honorée?

Pluſieurs commentateurs appliquent ces paroles de Daniel à l'antechriſt: Nicolas de Lyra, Bellarmin & quelques-autres diſent, que c'eſt le nom propre de l'idole, & du démon qu'adorera l'antechriſt: car quoiqu'il doive, ſuivant eux, faire profeſſion de mépriſer tous les dieux, cependant en ſecret il aura un démon ſous la protection duquel il ſe mettra, & auquel il rendra des honneurs divins. Théodoret croit que ce ſera le nom que l'antechriſt ſe donnera à lui-même; il s'appellera *Maoſim*, ou *Mahhuzim*, le dieu des forces.

Je ne paſſerai point ſous ſilence l'opinion du célebre M. Jurieu, d'autant plus qu'elle a, comme preſque toutes les rêveries critiques, le mérite de l'original, s'accordant d'ailleurs aſſez bien avec le ſyſtême reçu & l'hiſtoire.

Il penſe que par ce Dieu des forces inconnu à ſes peres, qu'Antiochus devoit glorifier par des hommages & des préſens, on peut & l'on doit entendre *les aigles romaines*, *l'empire romain*; conjecture qu'il appuie ſur un grand nombre de réflexions auſſi ſolides, ou plutôt auſſi ſpécieuſes qu'elles peuvent l'être dans un tel genre de littérature: il a conſacré un chapitre entier (*cap. iij. part. IV.*) de ſon ſavant ouvrage de l'hiſtoire des dogmes & des cultes de l'Egliſe, à établir ſon ſentiment: il le fait avec cette abondance & ce détail de preuves qui nuit ſouvent à la vérité, & preſque toujours au bon goût. Je me contenterai de rapporter en peu de mots celles qui m'ont paru avoir le plus de force.

1°. Le terme hébreu qu'emploie Daniel devroit ſe rendre par il *glorifiera*; il exprime plutôt les hommages civils que les religieux. 2°. Il dit qu'il les glorifiera par des préſens d'or, d'argent, & des pierres précieuſes, ce qui ſont les tributs & les dons par leſquels on rend hommage à des ſupérieurs, à un maître tel qu'un empereur, un empire; au lieu que s'il s'agiſſoit d'une divinité, il auroit dit, il *le glorifiera* par des ſacrifices, par des offrandes. 3°. *Maoſim* ſignifie en hébreu exactement la même choſe que ῥῶμη en grec, qui ſignifie *la force par excellence*, de même ῥωμαῖοι & *romani*, traduits dans la langue des fils d'Heber, devroient ſe rendre par *maoſim*; & M. Jurieu ne doute point que le prophete n'ait fait attention à ce rapport, qui eſt de plus ſenſibles. 4°. Les aigles romaines étoient des eſpeces de divinités, devant leſquelles ſe proſternoient les ſoldats: c'eſt ainſi que nous liſons dans Tacite, *annal.* 2. *Exclamat, irent, ſequerentur romanas aves propria legionum numina:* & Suetone rapporte qu'Artaban adora les enſeignes romaines, *apol.* 16. *Artabanus tranſgreſſus Euphratem, aquilas & ſigna romana Cæſarumque imagines adoravit*; & Tertulien apoſtrophant la religion des Romains dit, *religio Romanorum tota Caſtrenſis ſigna veneratur, ſigna jurat, ſigna omnibus dis præponit*; ainſi c'eſt avec bien de la raiſon que Daniel les appelle *le dieu des forces* & *des forteresſes*. 5°. L'hiſtoire s'accorde fort bien avec ce ſentiment, puiſqu'on ſait qu'Antiochus Epiphanes avoit été donné par ſon pere pour ôtage aux Romains, & que dans la ſuite pour acheter la paix, & n'avoir pas ſur les bras de ſi redoutables ennemis, il conſentit de leur payer un tribut conſidérable, comme nous le liſons au *liv. II.* des Maccabées. Macc. *lib. II. ch. j.* ℣. 10.

Nicanor ordonna un tribut au roi Antiochus Epiphanes, qui devoit revenir aux Romains, ſavoir, deux mille talens, & que ce tribut fut fourni de l'argent provenant de la vente des priſonniers Juifs qu'on vendoit pour eſclaves. M. Jurieu tire un grand parti de l'hiſtoire, & des divers traités que les Romains firent avec Antiochus, pour expliquer fort heureuſement, & ſelon ſon ſentiment particulier, tout cet oracle de Daniel, dans lequel paroît le mot *Maoſim*, ce qui le conduit toujours mieux à regarder ce Dieu *Maoſim* comme déſignant les aîgles romaines, c'eſt-à-dire, l'empire de Rome.

Un bon diſciple de Zwingle, l'un de ces heureux mortels qui ont le bonheur de trouver par-tout leurs idées favorites, leurs préjugés, leurs erreurs mêmes, étoit en fureur de voir que M. Jurieu, zélé proteſtant, n'eût pas ſaiſi comme lui le vrai ſens de cet oracle, & n'eût pas entendu par ce Dieu inconnu à ſes peres, honoré par des dons d'or, d'argent, & de pierres précieuſes le ſaint ſacrement de l'Euchariſtie, dont il prétend que l'antechriſt, c'eſt-à-dire dans ſes principes *les papes*, ont fait un Dieu qu'ils honorent comme tel par des dons conſidérables en or, en argent, & en pierres précieuſes; quoique, dit-il, cet objet de leur culte fût abſolument inconnu à leurs peres, ſavoir, aux premiers confeſſeurs du chriſtianiſme.

Le judicieux dom Calmet ſemble (*Tom. XV. comm. in Daniel.*) donner, de cet oracle aſſez obſcur par lui-même, une explication heureuſe, & propre à lever toutes les difficultés, lorſque l'appliquant à Antiochus Epiphanes, il voudroit traduire ainſi l'hébreu, Dan. *xj.* ℣. 37. *Il s'élevera au-deſſus de toutes choſes*, &c. ℣. 38. *& contre le Dieu* Maoſim, *&c.* (le Dieu fort, le Dieu des forteresſes, le Dieu des armées) *il honorera en ſa place un dieu étranger, inconnu à ſes peres.*

Antiochus Epiphanes s'éleva contre le ſeigneur le Dieu très-fort, le Dieu d'Iſraël, & il fit mettre à ſa place dans le temple de Jeruſalem le faux dieu Jupiter Olympien, inconnu à ſes peres, aux anciens rois de Syrie, qui avoient regné ſur ce pays avant Alexandre le Grand.

Au reſte, ce qui fortifieroit l'interprétation de dom Calmet, c'eſt que nos auteurs ſacrés, & Daniel en particulier, ſe ſervent fort ſouvent du mot hébreu *maoz*, ou *le fort*, pour déſigner l'être ſuprême, le Dieu d'Iſraël, le vrai Dieu: concluons que peut-être le ſavant Seldenus eſt celui qui a le mieux rencontré, en décidant qu'on ne ſauroit ſaiſir le véritable ſens de cet oracle, & qu'il y auroit de la témérité à vouloir l'expliquer.

Sentiment qui d'ailleurs ne déroge point à la foi qu'on doit avoir pour les révélations de Daniel, puiſque ſi cet oracle regarde l'antechriſt, l'événement le mettra dans tout ſon jour, & juſtifiera pleinement le prophete.

MAPALIA, ſ. n. pl. (*Littér.*) ce mot déſigne proprement les habitations ruſtiques des Numides. On voit encore, dit Saluſte, que leurs bâtimens, qu'ils nomment *mapalia*, conſervent la figure des carenes des vaiſſeaux, par leur longueur & leur couverture ceintrée des deux côtés. Ces ſortes de bâtimens numides étoient des eſpeces de tentes portatives, couvertes de chaume: c'eſt ce qui fait dire à Lucain:

Surgere congeſto non culta mapalia *culmo.*

Virgile fait une peinture admirable de la vie de ces Numides:

Omnia ſecum
Armentarius afer agit, tectumque, laremque,
Armaque, amiclæumque canem, creſtamque pharetram.
Non ſecus ac patriis acer Romanus in armis
Injuſto ſub faſce viam dum carpit.

Quoique Caton prétende que ces ſortes de cabanes étoient rondes, & que ſaint Jérôme les repréſente ſemblables à des fours, l'on peut joindre au témoignage de Saluſte, celui de Silius Italicus, *liv. II. v.* 85. qui leur donne déciſivement une figure longue:

Ipſa autem gregibus per longa mapalia *lectos*
Ante aciem oſtentabat equos.

L'eſpece d'édifice nommé *magalia*, ne différoit des *mapalia*, qu'en ce que les *magalia* étoient ſtables, & qu'ils ne pouvoient ſe tranſporter, comme les *mapalia*, qu'on peut comparer aux tentes des Tartares vagabonds.

Le mot *mapalia* ne ſe trouve pas également dans les hiſtoriens, les poëtes & les géographes, pour déſigner des maiſons champêtres, ainſi que des huttes & des cabanes portatives. *Mappilia*, avec deux *pp*, veut dire des *ruines*, des *maſures*. (*D. J.*)

MAPPA CIRCENSIS, (*Littér.*) c'étoit chez les Romains, un rouleau qui ſervoit de ſignal pour annoncer le commencement des jeux du cirque. On trouve ſouvent gravés dans les diptiques, le nom, les qualités du conſul, ſa figure, ſon ſceptre d'ivoire, des animaux, des gladiateurs, le rouleau *mappa circenſis*, & tout ce qui devoit faire partie des jeux qu'il donnoit au public, en prenant poſſeſſion du conſulat. (*D. J.*)

MAPPAIRE, (*Hiſt. anc.*) nom d'officier chez les anciens Romains; c'étoit celui qui dans les jeux publics, comme celui du cirque & des gladiateurs, donnoit le ſignal pour commencer, en jettant une mappe, *mappa*, qu'il recevoit auparavant de l'empereur, du conſul, ou de quelqu'autre magiſtrat, apparemment le plus diſtingué qui fût préſent, ou de celui qui donnoit les jeux. *Voy.* ACACIA.

MAPPEMONDE, ſ. f. (*Géogr.*) eſt le nom que l'on donne aux cartes qui repréſentent le globe terreſtre en entier. Comme on ne peut repréſenter ſur le papier qu'un ſeul hémiſphere à la fois, on repréſente ſur les *mappemondes* les deux hémiſpheres de la terre pris ſéparément. La projection la plus ordinaire dont on ſe ſert pour répréſenter une *mappemonde*, eſt une de celles dont il eſt fait mention dans l'*article* CARTE, & où on ſuppoſe l'œil dans le plan de l'équateur. Dans cette projection que l'on peut voir, (*fig.* 3. *Géogr.*) le centre de la *mappemonde* eſt le même que le centre de la terre, & l'équateur eſt repréſenté par une ligne droite. On fait auſſi quelquefois des *mappemondes* d'une autre eſpece de projection, où l'œil eſt ſuppoſé au pole, & où le pole eſt le centre de la *mappemonde*. C'eſt la premiere des projections dont il eſt parlé à l'*article* CARTE, & qui eſt repréſentée, *fig.* 2 *Géog. Voyez* CARTE & PROJECTION. *Voyez* auſſi TERRAQUÉE.

Les lignes ponctuées que l'on voit dans la *fig.* 3. ſervent à donner une idée de la maniere dont les dégrés du méridien ſe projetteroient ſur l'équateur ſi l'œil étoit en *B*, & qu'on voulût projetter ſur l'équateur, la partie du méridien *ABC*, & non la partie *BDC*. De pareilles cartes ſeroient vues au milieu, & d'une figure fort bizarre; auſſi ne ſont-elles point d'uſage. (*O*)

MAQUES, *en terme de Vannerie*, ce ſont deux brins de bois qui s'élevent ſur le devant de la hotte, du fond juſqu'au collet, & ſervent à former les angles du dos de la hotte.

MAQUEDA, (*Géogr.*) petite ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, avec titre de duché, dans un terroir couvert d'oliviers, à trois lieues de Tolede, & à deux d'Eſcalona. *Longit.* 14. 17. *lat.* 39. 50. (*D. J.*)

MAQUEREAU, VEIRAT, VERAT, AURIOL, HORREAU, POISSON D'AVRIL, *ſcomber* ou *ſcombrus*, (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer ſans écailles, & qui croît juſqu'à une coudée. Il a le corps rond, charnu, épais, & terminé en pointe; la queue eſt profondement fourchue. Il reſſemble au thon pour la bouche, dont l'ouverture eſt grande; les machoires ſont minces & aiguës à leur extrémité, & ſe ferment comme une boîte, car la machoire inférieure entre dans la ſupérieure. Les yeux ſont grands, & d'un jaune de couleur d'or. Quand ce poiſſon eſt dans l'eau, il a le dos de couleur de ſoufre, qui devient bleu dès qu'on le tire de l'eau, & après ſa mort, ce bleu eſt interrompu par pluſieurs bandes noirâtres. Le ventre & les côtés ſont blancs. Le *maquereau* reſſemble au bouiton & au thon par le nombre & la poſition des nageoires; il en a une au-deſſous de l'anus, & une autre à l'extremité du dos, qui s'étendent toutes les deux juſqu'à la queue, deux aux ouies, deux au ventre, preſques ſous celles des ouies, & une autre ſur le dos, près de la tête.

Les *maquereaux* ſont des poiſſons de paſſage; ils fraient en Février, comme le thon, & dépoſent leurs œufs au commencement de Juin. Ils craignent le grand chaud & le grand froid. La chair en eſt graſſe, de bon goût & preſque ſans arêtes. Rondelet, *hiſt. des poiſſons*, *part. I. liv. VIII. chap. vij. Voyez* POISSONS.

MAQUEREAUX, ſ. m. (*Pêche.*) Voici comme ſe fait leur pêche. La manœuvre differe de celle de la pêche des harengs, *voyez* HARENGS. Les filets ſont auſſi flottans, mais autrement établis. On démâte de même le bateau, & on ne donne qu'une petite cape au borſet pour ſoutenir pendant qu'on jette le filet à la mer. La tête de ces filets-ci ſe tient toujours à fleur d'eau, & ne coule pas bas comme aux ſeines. La texture peut avoir trois mille braſſes de long, ayant preſque trois cent pieces d'aplets; mais comme le fil qui les compoſe eſt fort leger, ils garniſſent ordinairement le bas du filet, ou de vieilles ſeines, ou de manets; quelques-uns même y mettent du plomb: mais comme la tête eſt fort flottée, les applets ſe ſoutiennent toujours à fleur d'eau; auſſi n'y a-t-il ſeulement que ſeize quarts de futaille pour ſoutenir le filet dans toute ſa longueur. Ces filets dérivent comme les ſeines, & cette pêche-ci, comme celle des harengs, ne ſe fait que la nuit. Plus la nuit eſt obſcure, plus on la peut eſpérer bonne. Les manets ſont à fleur d'eau, parce que le *maquereau* s'y éleve, & quand il fait clair, il apperçoit le filet, dont il s'échappe en paſſant par-deſſus. On releve ordinairement le filet au point du jour. *Voyez nos Pl. de Pêche.*

On fait encore la pêche du *maquereau* & autres poiſſons paſſagers, d'une maniere particuliere ſur la côte de l'amirauté de Quimper en Bretagne. Il faut, pour pratiquer cette pêche, un lieu commode & à l'abri, tel qu'eſt le coude que forme la pointe de Cleden.

Ceux qui veulent faire cette pêche, ont une ancre ou une groſſe pierre percée, du poids de quelques quintaux, ſur laquelle on frappe un cordage long de pluſieurs braſſes. Les pêcheurs, dans leurs petits bateaux, portent cette pierre à cinquante ou ſoixante braſſes loin de la côte de la plus baſſe-mer, où le pié ſoit écoré & eſcarpé, & les eaux ſi profondes, qu'il reſte toujours pluſieurs braſſes d'eau, même du tems des plus baſſes marées; le cordage frappé ſur l'ancre, ſoit de fer ou de pierre, a vingt-cinq & trente braſſes de longueur; au bout qui flotte, eſt amarrée une poulie de retour, en ſorte qu'elle puiſſe ſurnager à fleur d'eau. On paſſe enſuite dans cette poulie un même cordage ou une ligne qui vient double juſqu'à la côte. Le pêcheur ſe place ſur une pointe de rocher pour haler & faire venir à lui cette corde quand il le juge à propos.

Sur une partie de cette corde, que l'on nomme *va & vient*, à cauſe de ſa manœuvre, eſt enfilé ou amarré un filet flotté par la tête, & dont le pié eſt chargé de quelques pierres, pour le faire caler de ſa hauteur; ce ſont ou des filets à *maquereau*, ou des tramaux, ou des rets à orphies ou aiguillettes, & des filets de gros fonds.

Quand le pêcheur veut faire ſa pêche, & qu'il a placé ſon filet, il le tire de l'ancre, en halant à lui le cordage oppoſé; & quand il veut viſiter ſon filet, il hale le côté de la corde où il eſt amarré: il connoît par l'agitation des flottes de liege, & par leur enfoncement dans l'eau, lorſqu'il s'y eſt pris du poiſſon; le filet, par cette manœuvre du cordage, va & vient, il fait paſſer à ſes piés le filet pour en retirer le poiſſon qui s'y eſt maillé, ou qui s'eſt embarraſſé dans les mailles des tramaux.

La tiſſure du filet eſt ordinairement de quinze à vingt braſſes de long ſur une braſſe & demie de chute. Les plus petites mailles de ces filets ſont celles des manets; & comme on y prend des meuilles ou mulets d'une groſſeur prodigieuſe, les pêcheurs ont des rets à plus grandes mailles, afin que les poiſſons s'y puiſſent prendre: ils ne pêchent que les poiſſons qui ſe ſont maillés dans le filet.

La ſaiſon de faire cette pêche pour les mulets, eſt durant l'hiver, & pour les *maquereaux* pendant le carême. Il faut un tems calme pour pêcher de cette maniere avec ſuccès; les gros vents y ſont contraires quelqu'abri qu'il y ait à la côte.

On place quelquefois vingt & plus de ces filets à côté les uns des autres, & ils ne ſont ſouvent éloignés que de quelques braſſes. Seulement de cette maniere ils ſont placés comme ſont ſitués à la côte les étentes, étates ou palis des pêcheurs picards & normands. *Voyez* ETENTE. *Voyez nos Pl. de Pêche.*

MAQUETTE, ſ. f. les ſculpteurs donnent ce nom à une premiere ébauche, en terre molle, de leur ouvrage. *Voyez auſſi l'article* GROSSES FORGES.

MAQUIGNON, ſ. m. (*Maréchall.*) on appelle ainſi celui qui vend des chevaux & les achete pour les revendre. Ce mot eſt devenu odieux, & on dit maintenant *marchand de chevaux*.

MAQUIGNONAGE, (*Maréchal.*) ce ſont les fineſſes & tromperies que les maquignons emploient pour ajuſter leurs chevaux.

MAQUIGNONER *un cheval*, (*Maréchal.*) c'eſt ſe ſervir d'artifices pour cacher ſes défauts aux yeux de l'acheteur. Un cheval ainſi ajuſté, eſt un cheval *maquignoné*.

MAQUILUPA, (*Géogr.*) montagne de l'Amérique dans la nouvelle Eſpagne, & dans la province de Guaxaca. On la paſſe pour aller de Guaxaca à Chiapa. Gage dit qu'il y a un endroit découvert dans ce paſſage, où l'on voit d'un côté la vaſte mer du Sud, qui eſt ſi profonde & ſi baſſe, que la tête tourne; & que de l'autre, ce ne ſont que rochers & précipices, de deux ou trois lieues de profondeur, capables de glacer le courage des plus hardis voyageurs. (*D. J.*)

MAQUILLEUR, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un bateau de ſimple tillac, dont on ſe ſert pour la pêche du maquereau.

MARABOTIN, ſ. m. (*Monn.*) nom d'une ancienne monnoie d'or d'Eſpagne & de Portugal, *Marabotinus*, *maurabotinus*, *marmotinus*, *marbotinus*, &c. Ducange me paroit avoir raiſon de conjecturer que *marabotin* ou *maurabotin*, veut dire *butin fait ſur les Maures*, *dépouilles des Maures*, & qu'on nomma cette monnoie de ce nom, parce qu'elle fut faite de l'or enlevé aux Maures. C'eſt donc une monnoie originaire d'Eſpagne. Henri II. roi d'Angleterre & duc d'Aquitaine, rendit une ſentence arbitrale l'an 1177, entre Alphonſe, roi de Caſtille, & Sanche, roi de Navarre, par laquelle le pre-

premier de ces deux rois eſt obligé de payer au ſecond, la rente de 3000 *marabotins*. Or quelle apparence que le roi d'Angleterre eût obligé le roi de Caſtille à payer une penſion au roi de Navarre en monnoie étrangere? La reine Blanche de Caſtille, à la fin du treizieme ſiecle, fut dotée de 24000 *marabotins*. Pluſieurs titres des rois d'Arragon dans le même ſiecle, font mention des *marabotins* qui doivent leur revenir. S'il eſt ſouvent parlé de *marabotins* dans pluſieurs titres de la ville de Montpellier, c'eſt parce que les rois d'Arragon ont long-tems joui de cette ville. De-là vient encore que les *marabotins* eurent cours en France dans les provinces voiſines des Pyrénées. Le Portugal eut auſſi ſes *marabotins*.

Il n'eſt pas poſſible de connoître quelle fut conſtamment la valeur des *marabotins*, ſoit en Eſpagne, ſoit en Portugal, ſoit en France, parce qu'elle éprouva bien des variations. Nous ſavons ſeulement qu'en 1213, 3160 *marabotins* de Portugal peſoient 56 marcs d'or; ainſi chaque marc contenoit 60 *marabotins*, qui par conſéquent peſoient chacun 76 grains.

Les conſuls de Montpellier promirent à Innocent III. deux marcs d'or, comptant 100 *marabotins*, ou comme ils s'expriment, *maſamutins*, pour le marc. Ce ne ſeroit dans ce calcul que 46 grains $\frac{1}{25}$ de grain pour chaque *marabotin*. François-Nicolas d'Arragon, qui fut fait cardinal en 1356, nous apprend qu'un *marabotin* d'or valoit un florin, lequel en ce tems-là étoit d'or fin, & peſoit 66. grains. Il eſt dit dans l'hiſtoire de Bretagne du même ſiecle, que le *marabotin* étoit un beſan d'or, *unum auri byzantium, quod* marabotin *nuncupatur*.

Nous penſons que le *marabotin* & l'ancien maravédis d'or, étoient deux monnoies différentes, car en 1213, le *marabotin* peſoit, comme nous l'avons dit, 76 grains, & le maravédis d'or, qui avoit encore cours en 1220, peſoit 84 grains,

Le lecteur trouvera de plus grands détails, s'il en eſt curieux, dans *l'ouvrage* de M. le Blanc *ſur les monnoies*, *pag.* 179 *& ſuiv.* (*D. J.*)

MARABOUS *ou* MARBOUTS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Mahométans, ſoit negres, ſoit maures d'Afrique, donnent à des prêtres pour qui ils ont le plus grand reſpect, & qui jouiſſent des plus grands privileges. Dans leur habillement ils different très-peu des autres hommes; mais ils ſont aiſés à diſtinguer du vulgaire par leur gravité affectée, & par un air hypocrite & réſervé qui en impoſe aux ſimples, & ſous lequel ils cachent l'avarice, l'orgueil & l'ambition les plus demeſurés. Ces *marabous* ont des villes & des provinces entieres, dont les revenus leur appartiennent; ils n'y admettent que les negres deſtinés à la culture de leurs terres & aux travaux domeſtiques. Ils ne ſe marient jamais hors de leur tribu; leurs enfans mâles ſont deſtinés dès la naiſſance aux fonctions du ſacerdoce; on leur enſeigne les cérémonies légales contenues dans un livre pour lequel après l'alcoran, ils marquent le plus grand reſpect; d'ailleurs leurs uſages ſont pour les laïcs un myſtere impénétrable. Cependant on croit qu'ils ſe permettent la polygamie, ainſi que tous les Mahométans. Au reſte ils ſont, dit-on, obſervateurs exacts de l'alcoran; ils s'abſtiennent avec ſoin du vin & de toute liqueur forte; & par la bonne foi qu'ils mettent dans le commerce qu'ils font les uns avec les autres, ils cherchent à expier les friponneries & les impoſtures qu'ils exercent ſur le peuple; ils ſont très-charitables pour leurs confreres, qu'ils puniſſent eux-mêmes ſuivant leurs lois eccléſiaſtiques, ſans permettre aux juges civils d'exercer aucun pouvoir ſur eux. Lorſqu'un *marabou* paſſe, le peuple ſe met à genoux autour de lui pour recevoir ſa bénédiction. Les negres du Sénégal ſont dans la perſuaſion que celui qui a inſulté un de ces prêtres, ne peut ſurvivre que trois jours à un crime ſi abominable. Ils ont des écoles dans leſquelles on explique l'alcoran, le rituel de l'ordre, ſes regles. On fait voir aux jeunes *marabous* comment les intérêts du corps des prêtres ſont liés à la politique, quoiqu'ils faſſent un corps ſéparé dans l'état; mais ce qu'on leur inculque avec le plus de ſoin, c'eſt un attachement ſans bornes pour le bien de la confraternité, une diſcrétion à toute épreuve, & une gravité impoſante. Les *marabous* avec toute leur famille, voyagent de province en province en enſeignant les peuples; le reſpect que l'on a pour eux eſt ſi grand, que pendant les guerres les plus ſanglantes, ils n'ont rien à craindre des deux parties. Quelques-uns vivent des aumônes & des libéralités du peuple; d'autres font le commerce de la poudre d'or & des eſclaves; mais le commerce le plus lucratif pour eux, eſt celui de vendre des *gris-gris*, qui ſont des bandes de papiers remplies de caracteres myſtérieux, que le peuple regarde comme des préſervatifs contre tous les maux; ils ont le ſecret d'échanger ces papiers contre l'or des negres; quelques-uns d'entr'eux amaſſent des richeſſes immenſes, qu'ils enfouiſſent en terre. Des voyageurs aſſurent que les *marabous*, craignant que les Européens ne faſſent tort à leur commerce, ſont le principal obſtacle qui a empêché juſqu'ici ces derniers de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique & de la Nigritie. Ces prêtres les ont effrayés par des périls qui ne ſont peut-être qu'imaginaires ou exagérés. Il y a auſſi des *marabous* dans les royaumes de Maroc, d'Alger, de Tunis *&c.* On a pour eux le plus grand reſpect, au point de ſe trouver très-honoré de leur commerce avec les femmes.

MARABOUT, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le nom qu'on donne à une voile dont on ſe ſert ſur une galere dans le gros tems.

MARACAYBO, (*Géogr.*) ville riche de l'Amérique méridionale, capitale de la province de Venezuela. Cette ville que les François d'Amérique nomment *Maracaye*, peut avoir ſix mille habitans, qui y font un grand commerce de cuir, de cacao, qui eſt le meilleur d'Amérique, & d'excellent tabac, que les Eſpagnols eſtiment ſingulierement. Les Flibuſtiers françois l'ont pillée deux fois, ſavoir en 1666 & 1678. Elle eſt ſituée preſqu'à l'entrée & ſur le bord occidental du lac, dont elle a pris le nom, ou à qui elle l'a donné. M. Damville, dans ſa carte de la province de Venezuela, place *Maracaybo* par les 10 degrés de *latitude* méridionale.

MARACAYBO, *lac de*, (*Géogr.*) ce lac qui communique avec le golfe de Venezuela, eſt preſque de figure ovale, & a environ trente lieues de longueur. Il y a un fort qui en défend le paſſage, & dans lequel l'Eſpagne entretient deux cens hommes de garniſon.

MARAGNAN, LA CAPITAINERIE DE (*Géogr.*) les Portugais écrivent *Maranhan*, & prononcent *Maragnan*, province de l'Amérique méridionale au Bréſil, & l'une de treize portions ou gouvernemens de ce pays-là, dans ſa partie ſeptentrionale. Elle eſt bornée au couchant par la capitainerie de Para, à l'orient par celle de Siara, au ſeptentrion par la mer, au midi par la nation des Tapuyes. Elle renferme une île importante qui mérite un article à part.

MARAGNAN, *l'île de* (*Géogr.*) île de l'Amérique méridionale au Bréſil, dans la capitainerie à laquelle elle donne ſon nom. Elle eſt formée par trois rivieres conſidérables, qu'on nomme le *Maraca*, le *Topucuru*, & le *Mony*. Cette île eſt peuplée, fertile, a 45 lieues de circuit, & eſt éloignée de la ligne vers le ſud, de 2. 30. *long.* 323.

Les François s'y établirent en 1612, & y jetterent les fondemens de la ville de *Maragnan*, que les Portugais ont élevés quand ils s'en ſont rendus maîtres. Cette ville eſt petite, mais elle eſt fortifiée par un château ſur un rocher. Elle a un bon port, avec un évêché ſuffragant de l'archevêque de San-Salvador de la Baya.

Il y a encore dans cette île pluſieurs villages, que les gens du pays appellent *Tave*. Ces villages conſiſtent chacun en quatre cabanes jointes en quarré à la maniere des cloitres. Ces cabanes ſont compoſées de troncs d'arbres & de branches liées enſemble, & couvertes depuis le bas juſqu'au haut de feuilles de palmiers.

Maragnan étant ſi près de la ligne, les nuits y ſont les mêmes dans tout le cours de l'année; on n'y éprouve ni froid ni ſéchereſſe, & la terre y rapporte le maïs avec abondance. Les racines de manioc y croiſſent auſſi fort groſſes & en peu de tems. On y a des melons & autres fruits toute l'année.

Les naturels de cette contrée vont tout nuds. Ils ſe peignent le corps de différentes couleurs, & affectent le noir pour les cuiſſes. Les femmes ſe percent les oreilles, & y pendent de petites boules de bois. Les hommes ſe percent les narines, ou la levre d'en bas, & y ſuſpendent une pierre verte. L'arc & les fleches ſont leurs ſeules armes.

MARAIS, ſ. m. (*Géograph.*) lieu plus bas que les lieux voiſins, où les eaux s'aſſemblent & croupiſſent, parce qu'elles n'ont point de ſortie; on appelle auſſi *marais* certains lieux humides & bas, où l'eau vient quand on creuſe un pié ou deux dans la terre.

Les Grecs ont deux mots pour exprimer un *marais*, ſavoir *elos*, qui répond aſſez à l'idée que nous avons du mot *marais*, c'eſt-à-dire une terre baſſe noyée d'eau; & *limné*, que les Latins rendent également par *palus* & par *ſtagnum*, un *marais* ou un *étang*, c'eſt-à-dire un terrein couvert d'eau. Mais les Latins ont fort étendu le ſens du mot *palus*, car ils l'emploient à ſignifier un *lac*; ainſi ils ont dit le *Palus Méotide*, pour déſigner

un

un grand *lac*, qui mérite bien le nom de *mer*, & qui eſt à l'embouchure du Don.

Les *marais* ſe forment de pluſieurs manieres différentes.

Il y a des terres voiſines de rivieres, le débordement arrivé, l'eau ſe répand ſur ces terres, y fait un long ſéjour, & les affaiſſe. Pour lors ces terres deviennent des *marais* & reſtent telles, à moins que l'ardeur du ſoleil ne les deſſeche, ou que l'art ne faſſe écouler ces eaux. On eſt parvenu à cet art pour ne pas perdre le terrein, en pratiquant des canaux par où l'eau s'écoule, & en coupant des foſſés, dont la terre ſert à relever les prairies & à ramaſſer les eaux auxquelles on ménage un cours, ſoit par des moulins, ſoit par quelqu'autre artifice ſemblable. On empêche de cette maniere que de grands terreins ne reſtent inondés. Les Hollandois ont deſſéché quantité de *marais* par cette invention, & c'eſt ce qu'ils nomment des *polders*.

Il arrive encore que dans un terrein inculte & dépeuplé, les plantes ſauvages naiſſent confuſément, & forment avec le tems, un bois, une forêt; les eaux s'aſſemblent dans un fond, & les arbres qui les couvrent en empêchent l'évaporation. Voilà un *marais* fait pour toujours. Il y a de tels *marais* à Surinam, qui ont commencé avec le monde, & qui ont des centaines de lieues d'étendue.

Les *marais* qui ne conſiſtent qu'en une terre très-humide, ſe corrigent par des ſaignées, & deviennent capables de culture, comme le prouvent un grand nombre de lieux des Pays-bas & des Provinces-unies.

L'art même vient à-bout de deſſécher les terres que l'eau couvre entierement. Il n'a tenu qu'au gouvernement de Hollande de conſentir que l'eſpace qu'occupe aujourd'hui la mer de Harlem, qui n'eſt proprement qu'un *marais* inondé, ne ſe changeât en un terrein couvert de maiſons & de prairies. Cela ſeroit exécuté depuis longtems, ſi les avantages qu'on en tireroit avoient paru ſans riſque & ſupérieurs à ceux que cette mer procure au pays.

Il y a des *marais* qu'il ne ſeroit ni aiſé ni utile de deſſécher; ce ſont ceux qui ſont arroſés d'un nombre plus ou moins grand de fontaines, dont les eaux ſe réuniſſant dans une iſſue commune, ſe frayent une route, & forment une riviere qui ſe groſſiſſant de divers ruiſſeaux, fait ſouvent le bonheur de tout le pays qu'elle arroſe.

On appelle à Paris improprement *marais*, des lieux marécageux, bonifiés & rehauſſés par les boues de la ville qu'on y a apportées, & où à force de fumier, on fait d'excellens jardinages.

On appelle ſur les côtes de France *marais ſalans*, des lieux entourés de digues, où dans le tems de la marée, on fait entrer l'eau de la mer qui s'y change en ſel. (*D. J.*)

MARAIS, (*Jardinage.*) eſt une eſpece de légumier ſitué dans un lieu bas, tel qu'on en voit aux environs de Paris, de Londres, de Rome, de Veniſe, & des grandes villes.

MARAIS SALANS, *voyez l'article* SALINE.

MARAKIAH, (*Géogr.*) pays maritime d'Afrique entre la ville d'Aléxandrie & la Lybie, Ce pays, au jugement de d'Herbelot, pourroit être pris pour la Pentapole, ou s'il eſt compris dans l'Egypte, pour la Maréotide des anciens. (*D. J.*)

MARAMBA, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) fameuſe idole ou fétiche adorée par les habitans du royaume de Loango en Afrique, & auquel ils ſont tous conſacrés dès l'âge de douze ans. Lorſque le tems de faire cette cérémonie eſt venu, les candidats s'adreſſent aux devins ou prêtres appellés *gangas*, qui les enferment quelques tems dans un lieu obſcur, où ils les font jeûner très-rigoureuſement; au ſortir de-là il leur eſt défendu de parler à perſonne pendant quelque jour, ſous quelque prétexte que ce ſoit; à ce défaut, ils ſeroient indignes d'être préſentés au dieu *Maramba*. Après ce noviciat le prêtre leur fait ſur les épaules deux inciſions en forme de croiſſant, & le ſang qui coule de la bleſſure eſt offert au dieu. On leur enjoint enſuite de s'abſtenir de certaines viandes, de faire quelques pénitences, & de porter au col quelque relique de *Maramba*. On porte toujours cette idole devant le mani-hamma, ou gouverneur de province, par-tout où il va, & il offre à ce dieu les prémices de ce qu'on ſert ſur ſa table. On le conſulte pour connoître l'avenir, les bons ou les mauvais ſuccès que l'on aura, & enfin pour découvrir ceux qui ſont auteurs des enchantemens ou maléfices, auxquels ces peuples ont beaucoup de foi. Alors l'accuſé embraſſe l'idole, & lui dit: *je viens faire l'épreuve devant toi, ô Maramba!* les negres ſont perſuadés que ſi un homme eſt coupable, il tombera mort ſur le champ; ceux à qui il n'arrive rien ſont tenus pour innocens.

MARAN-ATHA, (*Critique ſacrée.*) termes ſyriaques qui ſignifient *le ſeigneur vient* ou *le ſeigneur eſt venu*; ainſi que l'interpretent S. Jérôme, *épitr.* 137, & S. Ambroiſe, *in. I. Cor.*

C'étoit une menace ou une maniere d'anathème parmi les Juifs. S. Paul dit anathème, *maran-atha*, à tous ceux qui n'aiment point Jeſus-Chriſt, *I. Cor. xvj.* 22. La plûpart des commentateurs, comme S. Jérôme, S. Chryſoſtome, Théodoret, Grotius, Drumius, *&c.* enſeignent que *maran-atha* eſt le plus grand de tous les anathèmes chez les Juifs, & qu'il eſt équivalent à *ſcham--atha* ou *ſchem-atha*, le *nom vient:* c'eſt-à-dire *le ſeigneur vient:* comme ſi l'on diſoit: *Soyez dévoné aux derniers malheurs & à toute la rigueur des jugemens de Dieu; que le ſeigneur vienne bientôt pour tirer vengeance de vos crimes.* Mais Selden, *de ſynedr. lib. I. cap. viij.* & Ligfoot dans ſa *diſſertation* ſur ce mot, ſoutiennent qu'on ne trouve pas *maran-atha* dans ce ſens chez les rabbins. On peut cependant fort bien entendre ce terme dans S Paul dans un ſens abſolu, que celui qui n'aime point notre ſeigneur Jeſus-Chriſt, ſoit anathème, c'eſt-à-dire *le Seigneur a paru, le Meſſie eſt venu*; malheur à quiconque ne le reçoit point: car le but de l'apôtre eſt de condamner l'incréduiité des Juifs. On peut voir ſur cette matiere les diſſertations d'Elie Veihemajerus *de Paulino anathematiſmo ad I. Cor. xvj.* 22. & de Jean Reunerus, dans le recueil des *diſſert.* intitulé, *Theſaurus theologico-philoſophicus, part. II. p.* 578. 582 *& ſeq.* Calmet, *Dictionn. de la Bible, tome II. pag.* 615 *&* 616.

Bingham doute que cette eſpece d'excommunication, qui répondoit au *ſcham-atha* de Juifs, ait jamais éte en uſage dans l'Egliſe chrétienne quant à ſes effets, qui étoient de condamner le coupable, & de le ſéparer de la ſocieté des fidéles ſans aucun eſpoir de retour. Il ajoute que dans les anciennes formules d'excommunication uſitées dans la primitive égliſe, on ne trouve point le mot *maran-atha*, ni aucun autre qui en approche pour la forme; car enfin, dit-il, quelque criminels que fuſſent ceux que l'Egliſe excommunioit, & quelque grieves que fuſſent les peines qu'elle leur infligeoit, ſes ſentences n'étoient point irrévocables ſi les enfans ſéparés revenoient à réſipiſcence, & même elle prioit Dieu de leur toucher le cœur. Et ſur cela il ſe propoſe la queſtion ſavoir ſi l'Egliſe prononçoit quelquefois l'excommunication avec exécration ou dévouement à la mort temporelle. Grotius croit qu'elle en a uſé quelquefois de la ſorte contre les perſécuteurs, & en particulier contre Julien l'apoſtat, que Didyme d'Alexandrie, & pluſieurs autres, ſoit évêques, ſoit fidéles, prierent & jeunerent pour demander au ciel la perte de ce prince, qui menaçoit le chriſtianiſme d'une ruine totale; mais cet exemple particulier & quelques autres ſemblables, ne concluent rien pour toute l'Egliſe; & S. Chryſoſtome dans ſon *homélie* 76, ſoutient une doctrine toute contraire, & ſuppoſe que les cas où l'on voudroit ſévir de la ſorte contre les hérétiques ou les perſécuteurs, non-ſeulement ſont très rares, mais encore impoſſibles, parce que Dieu n'abandonnera jamais totalement ſon Egliſe à leur ſéduction ou à leurs fureurs. Bingham *orig. eccleſ. tom. VII. lib. XVI. cap. xj.* §. 16. *&* 17.

MARANDER, v. n. (*Marine.*) terme peu uſité même parmi les matelots, pour dire *gouverner*.

MARANDER, *terme de pêche*, c'eſt mettre les filets à la mer, ſe tenir deſſus & les relever. Ainſi les pêcheurs diſent qu'ils vont *marander* leurs filets quand ils vont faire la pêche.

MARANES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donna aux Mores en Eſpagne. Quelques-uns croient que ce mot vient du ſyriaque *maran-atha*, qui ſignifie *anathème, exécration.* Mariana, Scaliger & Ducange en rapportent l'origine à l'uſurpation que Marva fit de la dignité de calife ſur les Abaſſides, ce qui le rendit odieux lui & ſes partiſans à tous ceux de la race de Mahammed, qui étoient auparavant en poſſeſſion de cette charge.

Les Eſpagnols ſe ſervent encore aujourd'hui de ce nom pour deſigner ceux qui ſont deſcendus de ces anciens maures, & qu'ils ſoupçonnent retenir dans le cœur la religion de leurs ancêtres: c'eſt en ce pays-là un terme odieux & une injure auſſi atroce que l'honneur d'être deſcendu des *anciens chrétiens* eſt glorieux.

MARANON, (*Géogr.*) prononcez *Maragnon*; c'eſt l'ancien nom de la riviere des Amazones, le plus grand fleuve du monde, & qui traverſe tout le continent de l'Amérique méridionale d'occident en orient.

Le nom de *Maranon* a toujours été conſervé à ce fleuve, depuis plus de deux ſiecles chez les Eſpagnols, dans

tout ſon cours & dès ſa ſource; il eſt vrai que les Portugais établis depuis 1616 au Para, ne connoiſſoient ce fleuve dans cet endroit-là que ſous le nom de *riviere des Amazones*, & qu'ils n'appellent *Maranon* ou *Maranhon* dans leur idiome, qu'une province voiſine de celle de Para; mais cela n'empêche point que la riviere des Amazones & le *Maranon* ne ſoient le même fleuve.

Il tire ſa ſource dans le haut Pérou du lac Lauricocha, vers les onze degrés de latitude auſtrale, ſe porte au nord dans l'étendue de 6 degrés, enſuite à l'eſt juſqu'au cap de Nord, où il entre dans l'Océan ſous l'équateur même, après avoir couru depuis Jaën, où il commence à être navigable, 30 degrés en longueur, c'eſt-à-dire 750 lieues communes, évaluées par les détours à mille ou onze cent lieues. *Voyez la carte du cours de ce fleuve*, donnée par M. de la Condamine dans les *mém. de l'acad. des Scienc. ann.* 1745.

MARANT, (*Géog.*) on écrit auſſi *Marand* & *Marante*, petite ville de Perſe dans l'Adirbetzan, dans un terrein agréable & fertile. Les Arméniens, dit Tavernier, croient par tradition que Noé a été enterré à *Marant*, & ils penſent que la montagne que l'on voit de cet endroit dans un tems ſerain, eſt celle où l'arche s'arrêta après le déluge. *Longitude* 81. 15. *latit.* 37. 30. ſuivant les obſervations des Perſans. (*D. J.*)

MARANTE, ſ. f. *maranta*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale preſqu'en forme d'entonnoir, découpée en ſix parties, dont il y en a trois grandes & trois petites, placées alternativement. La partie inférieure du calice devient dans la ſuite un fruit ovoïde qui n'a qu'une ſeule capſule & qui renferme une ſemence dure & ridée. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

MARASA, (*Géogr.*) ville d'Afrique en Nigritie, dans le royaume de Caſſena ou de Ghana, entre une riviere qui vient de Canum, & les frontieres du royaume de Zeg-zeg, ſelon M. de Liſle. (*D. J.*)

MARASME, ſ. m. (*Medecine.*) μαρασμος. L'étymologie de ce nom vient du grec μαραινω, *je flétris*, *je deſſeche*, & cette maladie eſt en effet caractériſée par un deſſéchement général & un amaigriſſement extrème de tout le corps; c'eſt le dernier période de la maigreur, de l'atrophie & de la conſomption. Lorſque le *maraſme* eſt décidé, les os ne ſont plus recouverts que d'une peau rude & deſſéchée; le viſage eſt hideux, décharné, repréſentant exactement la *face* qu'on appelle *hypocratique*, que cet illuſtre auteur a parfaitement peint dans ſes *coaques*, *cap. vj. n°.* 2. Les yeux, dit-il, ſont creux, enfoncés, le tour des paupieres eſt livide, les narines ſont ſeches & pointues; les tempes abatues; les oreilles froides & reſſerrées; les levres ſont ſans éclat, appliquées & comme collées aux gencives, dont elles laiſſent entrevoir la blancheur affreuſe; la peau eſt dure & raboteuſe: ajoutez à cela une couleur pâle verdâtre ou tirant ſur le noir; mais le reſte du corps répond à l'état effroyable de cette partie. La tête ainſi défigurée eſt portée ſur un col grêle, tortueux, allongé; le larynx avance en dehors, les clavicules forment ſur la poitrine un arc bien marqué, & laiſſent à côté des creux profonds; les côtes paroiſſent à nud, & ſe comptent facilement: leurs intervalles ſont enfoncés; leur articulation avec le ſternum & les vertebres, ſont très-apparens; les apophyſes épineuſes des vertebres ſont très-ſaillantes: on obſerve aux deux côtés une eſpece de ſillon conſidérable; les omoplates s'écartent, ſemblent ſe détacher du tronc & percer la peau; les hypocondres paroiſſent vuides, attachés aux vertebres; les os du baſſin ſont preſqu'entierement découverts; les extrémités ſont diminuées; la graiſſe & les muſcles même qui environnent les os, ſemblent être fondus; les ongles ſont livides, crochus, & enfin toutes les parties concourent à préſenter le ſpectacle le plus effrayant & le plus déſagréable. On peut ajouter à ce portrait celui qu'Ovide fait fort élégamment à ſa coutume de la faim qu'il perſonnifie. *Métamorphoſes, liv. VIII.*

Hirtus erat crinis, cava lumina, pallor in ore,
Labra incana ſitu, ſcabri rubigine dentes;
Dura cutis, per quam ſpectari viſcera poſſent;
Oſſa ſub incurvis extabant avida lumbis;
Ventris erat, pro ventre, locus; pendere putares
Pectus, & à ſpinæ tantummodo crate teneri.
Auxerat articulos macies: genuumque tumebat
Orbis, & immodico prodibant tubere tali.

Ces ſquelettes vivans ſont languiſſans, fatigués, abattus au moindre mouvement; leur reſpiration eſt gênée; le pouls eſt quelquefois vite, précipité, mais toujours foible & petit; l'appétit manque totalement, le dégoût ſurvient, les forces ſont épuiſées, *&c.*

On peut compter deux eſpeces de *maraſme*; l'un propre aux vieillards, cenſé *froid*, eſt une ſuite aſſez ordinaire de la vieilleſſe. Il eſt connu ſous le nom de *ſenium Philippi*, medecin qui a le premier appellé de ce nom l'état de maigreur & de deſſéchement qu'on obſerve chez les perſonnes décrépites. L'autre eſt appellé *maraſme chaud*; il eſt ordinairement accompagné d'une fievre lente, hectique, avec des redoublemens ſur le ſoir, ſueurs exceſſives, cours de ventre colliquatif, chaleur âcre dans la paume de la main, *&c.*

L'amaigriſſement eſſentiel à cette maladie indique évidemment que la *non-nutrition*, ἀ-τροφια, en eſt la cauſe immédiate. Perſonne n'ignore que pour reparer les pertes que le corps fait journellement, il faut prendre des alimens, les digérer; que le chyle qui en eſt l'extrait paſſe par les vaiſſeaux lactés, qu'il parvienne dans les vaiſſeaux ſanguins; que les parties muqueuſes, nutrifiées s'en ſéparent, s'appliquent & *introſuſcipiantur*, aux différentes parties du corps qui leur ſont analogues. Ainſi le moindre dérangement dans quelqu'une de ces actions, trouble, empêche la nutrition; & s'il eſt conſtant il conduit au *maraſme*. Ainſi, premierement, des abſtinences trop longues, des indigeſtions continuelles, en ſont des cauſes fréquentes; le vice des ſucs digeſtifs, & ſur-tout de la ſalive, mérite ſouvent d'être accuſé. Ruiſch a deux obſervations remarquables à ce ſujet; l'une concernant un ſoldat à qui les conduits de Stenon qui portent la ſalive de la parotide à la bouche, avoient été coupés; il tomboit invinciblement dans le *maraſme*. On ne put en arrêter les progrès & le guérir, qu'en ſubſtituant des conduits ſalivaires artificiels. L'autre obſervation regarde une jeune dame qui ayant eſſayé toutes ſortes de remedes inutilement pour guérir d'une maigreur affreuſe, vint le conſulter; il s'apperçut pendant qu'elle parloit, qu'elle crachoit continuellement; il ſoupçonna la cauſe de ſa maladie, & ne lui conſeilla autre choſe que de s'abſtenir de cracher, ce qu'elle fit avec ſuccès. Le défaut de la bile, du feu gaſtrique, *&c.* peut auſſi produire le même effet; & en général dans les premieres voies toutes les cauſes qui empêcheront la digeſtion des alimens, le paſſage du chyle dans les vaiſſeaux deſtinés à le porter au ſang. Sous ce point de vûe on peut ranger l'obſtruction du pylore, la lienterie, le flux *chimeux* ou la paſſion cœliaque, le flux chyleux, l'obſtruction des vaiſſeaux lactés, des glandes du méſentere, les bleſſures du canal thorachique, *&c.* L'application & l'intus-ſuſception des parties muqueuſes, nutritives, eſt détournée dans les maladies aiguës, inflammatoires, ce ſuc nourricier forme alors la matiere des ſcories; dans les fievres lentes, hectiques ſuppuratoires, toute la graiſſe ſe fond, le tiſſu cellulaire eſt changée en ſon premier état de mucoſité, & fournit la matiere des ſuppurations abondantes; tout le ſuc muqueux ſe diſſipe par-là, ce qui fait que le *maraſme* accompagne & termine auſſi ſouvent la phthiſie: la même choſe arrive dans le diabete, les cours de ventre colliquatifs, la ſueur angloiſe, *&c.* mais il n'y a point d'évacuation qui devenant immodérée ſoit plus promptement ſuivie du *maraſme* que celle de la ſemence: comme ce ſont les mêmes parties qui conſtituent cette liqueur prolifique, & qui ſervent à la nutrition, il n'eſt pas étonnant que les perſonnes qui ſe livrent avec trop d'ardeur aux plaiſirs de l'amour, & qui dépenſent beaucoup de ſemence, maigriſſent d'abord, ſe deſſechent, tombent dans le *maraſme* & dans cette eſpece de conſomption, connue ſous le nom de *tabes dorſalis*. Enfin il peut ſe faire que ſans aucun vice de la part des fluides, ſans que le ſuc nourricier manque, le *maraſme* ſoit excité, les vaiſſeaux ſeuls péchans étant pour la plûpart trop rigides, deſſéchés & oblitérés, ou ſans force & ſans action, & c'eſt ce qui me ſemble le cas du *maraſme ſenile*.

Les obſervations anatomiques confirment & éclairciſſent l'action des cauſes que nous avons expoſées: elles font voir que les vices du foie & des glandes du méſentere ont la plus grande part dans la production de cette maladie. Fontanus (*reſponſ. & curat. lib. I.*) trouva dans un enfant le foie prodigieuſement gros & ulcéré, la rate naturelle, l'épiploon manquant tout-à-fait, *&c.* Gaſpard Bauhin obſerva dans une jeune fille le foie beaucoup augmenté, les glandes du méſentere ſkirrheuſes, *&c.* Le cadavre d'une femme que Fabrice Hildan ouvrit, lui préſenta des tumeurs ſtéatomateuſes répandues dans le méſentere, un ſkirrhe conſidérable ſous la veine porte dans le pancréas, le foie dur & pâle, *&c. centur.* 1. *obſerv.* 89. Timée rapporte avoir trouvé le foie ſkirrheux, groſſi, marqueté de taches noires, toutes les parties qui l'environnoient corrompues, *&c. lib. VI. épiſt.* 8. Dans le cadavre d'une femme, Simon Schultzius raconte

conte qu'il vit le péritoine, le méſentere, l'épiploon, le pancréas preſqu'entierement détruits, le foie dur, ulcéré, augmenté en maſſe au point qu'il peſoit cinq à ſix livres; il n'y avoit aucun vice remarquable dans l'eſtomac & la ratte, *miſcell. curioſ. ann.* 1674. *p.* 85. Dans d'autres le foie a auſſi paru skirrheux, mais rapetiſſé, le pancréas obſtrué, les glandes du méſenterie durcies, Kerkringius, *obſerv. anat.* 65. Ayant fait ouvrir un malade mort dans le *maraſme*, j'ai obſervé tout le méſentere obſtrué, les glandes lymphatiques entierement skirrheuſes. On a trouvé quelquefois dans le méſentere des glandes comme des œufs, des noix. Warthon dit avoir vu une tumeur qui occupoit preſque tout le méſentere, qui avoit un pié de long & ſix pouces de large, *adenograph. cap. xj.* & David Lagneau raconte qu'il y en avoit une dans le ventre d'une femme attachée au muſcle lombaire, de la groſſeur d'une tête de veau, *de ſanguin. miſſion. pag.* 385. Dans pluſieurs cadavres on n'a apperçu d'autre cauſe évidente que des vers nichés dans quelque inteſtin, & ſur-tout le tœnia ou ver ſolitaire. Il eſt certain que ceux qui en ſont attaqués maigriſſent conſidérablement, ont cependant très-bon appétit & mangent beaucoup: ſans doute que ces vers ſe nourriſſent eux-mêmes du chyle dont ils privent le malade. On trouva dans le cadavre d'une jeune fille de Montpellier morte de *maraſme*, le foie couvert de verrues, les inteſtins & le méſentere même remplis de vers lombricaux aſſez longs, *phil. ſalmuth. centur.* 1. *obſerv.* 5. Il n'y a aucune de ces obſervations qui ne confirme la ſentence d'Hypocrate, *lib. de loc. in hom.* οτι σπλυν Ιαλλει, το σωμα φθινει: lorſque la rate eſt en bon état & floriſſante, le corps décroit & maigrit.

La deſcription que nous avons donnée de cette maladie en rend le diagnoſtic évident; quant au prognoſtic, on peut aſſurer que lorſque le *maraſme* eſt bien décidé, il eſt ordinairement incurable: la maigreur, l'atrophie peuvent ſe guérir, mais ces maladies ſont encore plus dangereuſes que l'obéſité; car il vaut mieux pécher en faiſant une diete trop peu exacte qu'en la faiſant trop ſévere: les accidens qui ſuivent cette faute ſont toujours beaucoup plus graves. Hypocr. *aphor.* 5. *&* 6. *lib. I.* Cette maladie eſt plus fréquente & beaucoup plus mortelle chez les enfans que chez les adultes, parce qu'ils ont beſoin plus fréquemment de nourriture; au lieu que les perſonnes d'un certain âge ſupportent beaucoup plus facilement l'abſtinence, *id. ibid. aphor.* 13. *&* 14. La maladie touche à ſon terme & l'on peut juger la mort prochaine, lorſque les ſueurs nocturnes ſont abondantes, que les cheveux tombent, & que le cours de ventre ſurvient. *Id. lib. V. aphor.* 12. On peut avoir quelqu'eſpérance ſi la foibleſſe diminue, ſi la peau s'humecte, s'aſſouplit, *&c.* Le *maraſme ſenile* demanderoit pour ſa guériſon les ſecrets de Medée, qui étant chimériques ne laiſſent aucun eſpoir dans cet état; il n'y a que la mort qui puiſſe terminer cette maladie, après laquelle tout le monde ſoupire, & qu'on trouve cependant bien incommode.

Il eſt rare qu'on puiſſe donner des remedes avec ſuccès dans le *maraſme* parfait: lorſqu'il dépend de quelqu'évacuation exceſſive, les ſecours les moins inutiles ſont les mets ſucculens, reſtaurans, analeptiques; lorſqu'on ſoupçonne qu'il dépend de l'obſtruction des glandes méſentériques, on peut eſſayer quelque leger apéritif ſtomachique: les ſavoneux ont quelquefois réuſſi chez les enfans dans les premiers degrés de *maraſme*, de même que la rhubarbe, les martiaux pour ceux qui ſont ſevrés, les frictions ſur le bas-ventre. On a vu quelques bons effets des bains, ſur-tout lorſque le *maraſme* étoit cauſé par les *crinons*. Je penſe que les eaux minérales ſulphureuſes, telles que les eaux de Barrege, de S. Laurent, *&c.* pourroient avoir quelques ſuccès dans certains cas: l'uſage de ces eaux eſt ſouvent ſuivi d'une ſoupleſſe & d'une humectation de la peau tojours favorable & d'un bon augure. Dans des maladies auſſi deſeſpérées, on peut ſans crainte eſſayer toutes ſortes de remedes: quelquefois la guériſon eſt opérée par les plus ſinguliers, & ceux qui paroiſſent les plus oppoſés. Hippocrate raconte dans ſes *épidemies, liv. V.* que n'ayant pu venir à bout d'arrêter par aucun remede les progrès du *maraſme* dans un homme, il le fit ſaigner aux deux bras juſqu'au *blanc*, comme on dit; ce ſecours en apparence déplacé fit lui ſeul en peu de tems ce que les autres n'avoient pu faire. Galien guérit auſſi une malade par la même méthode; il fit tirer en trois jours plus de trois livres de ſang, *épidem. liv. VI. ſect.* 3. Il arrive auſſi quelquefois que les malades déſirent vivement certains mets, il faut bien ſe garder de les leur refuſer: l'eſtomac digere bien ce qu'il appete avec avidité. Il y a une foule d'obſervations par leſquelles il conſte que les alimens les plus mauvais en apparence ont opéré des guériſons ſurprenantes.

Un homme, au rapport de Panarole, fut guéri du *maraſme* en mangeant des citrons en abondance, *obſerv.* 36. *pentecoſt.* 2. Une femme qui étoit dans le même cas dut pareillement ſa guériſon à une grande quantité d'huîtres qu'elle avala, Tulpius *medic. obſ. lib. II. obſerv.* 8. De pareils faits aſſez fréquens, au grand deshonneur de la Medecine, devroient faire ouvrir les yeux aux medecins routiniers, & les convaincre de l'inſuffiſance de leur routine. Zacutus Luſitanus recommande dans le *maraſme* particulier la *pication*, c'eſt-à-dire de faire frapper la partie *atrophiée* avec des férules enduites de poix, *prax. admir. lib. I. obſerv.* 136.

MARATHE'SIUM, (*Géog.*) ville d'Aſie, dans la Lydie, aux confins de la Carie, ſelon Pline, *liv. V. c. xxix.* Scylax, dans ſon Périple, la place entre Ephèſe & Magnéſie. (*D. J.*)

MARATHON, (*Géog. anc. & mod.*) bourg de Grece, dans l'Attique, ſur la côte, à dix milles d'Athènes, du côté de la Béotie. Il tiroit ſon nom de *Marathon*, petit-fils d'Alœus, qui ſelon la fable, avoit le ſoleil pour pere. Etant arrivé dans la partie maritime de l'Attique; il fonda la bourgade de *Marathon*, & lui donna ſon nom. Ce lieu devint enſuite plus connu par la victoire de Théſée ſur un furieux taureau qui ravageoit la tétrapole d'Attique. Théſée le combattit dans le territoire de *Marathon*, le dompta, & le ſacrifia au temple de Delphes. Mais le nom de *Marathon* s'eſt immortaliſé par la victoire que les Athéniens, ſous la conduite de Miltiade, y remporterent ſur les Perſes la troiſieme année de la ſoixante-deuxieme olympiade. On plaça dans la galerie des peintures d'Athènes, un tableau qui repréſentoit cette célebre bataille. Miltiade s'y vit ſeulement repréſenté dans l'attitude d'un chef, qui exhorte le ſoldat à faire ſon devoir; mais tout vainqueur qu'il étoit, il ne put jamais obtenir que ſon nom fut écrit au bas du tableau; on y grava celui du peuple d'Athènes.

Marathon, ſi fameux dans l'antiquité, a bien changé de face; ce n'eſt plus qu'un petit amas de quinze ou vingt métairies, habitées par un centaine d'Albanois. Il eſt éloigné de trois milles de la mer, & de ſept ou huit d'Ebréo-caſtro, ce qui répond aux ſoixante-quatre ſtades que Pauſanias met de diſtance entre *Marathon* & Rhamnus.

Le même Pauſanias parle auſſi du lac de *Marathon*, & dit qu'il étoit en grande partie rempli de vaſe: les Perſes mis en fuite s'y précipiterent d'épouvante.

La plaine de *Marathon*, où ſe donna cette grande bataille, s'appelle toujours *campi Marathonis*; elle a environ douze milles de tour, & conſiſte pour la plus grande partie en des champs labourés, qui s'étendent depuis les montagnes voiſines juſqu'à la mer.

Cette plaine eſt coupée par la riviere de *Marathon*, & c'eſt peut-être celle qu'on nommoit anciennement *Macoria*, elle vient du mont Parnèthe, paſſe de nos jours par le milieu du village de *Marathon*, & va ſe dégorger dans l'Euripe.

Je ne dois pas oublier de remarquer que les *Atticus Herodés* étoient de *Marathon*, & fleuriſſoient ſous Nerva, Trajan & Marc-Aurele. Atticus pere, ayant trouvé dans ſa maiſon un riche tréſor, manda à l'empereur Nerva, ce qu'il vouloit qu'il en fît; l'empereur lui répondit: „ Vous pouvez uſer de ce que vous avez trouvé „. Atticus lui récrivit, que ce tréſor étoit très-conſidérable, & fort au-deſſus de la condition d'un particulier. Nerva lui répliqua: „ Abuſez ſi vous voulez „ de votre tréſor inopiné, mais il vous appartient „. Le fils d'Atticus en jouit, & en employa une partie à décorer Athènes de ſuperbes édifices. Il embellit auſſi le Gymnaſe d'Olympie de ſuperbes ſtatues de marbre du mont Penthélique. En même tems il cultiva les lettres, les étudia ſous Phavorien, & devint ſi éloquent, qu'il mérita lui-même d'Avoir Marc-Aurele pour diſciple. Il fut élu à la dignité de conſul romain, & mourut à 76 ans. Il avoit fait pluſieurs ouvrages dont parle Philoſtrate, & que le tems nous a ravis. (*D. J.*)

MARATHOS, (*Géog. anc.*) ville de la Phénicie, de laquelle Pomponius Méla, *liv. I. chap. xij.* dit, *urbs non obſcura Marathos*; c'eſt préſentement *Margat*. (*D. J.*)

MARATHUSE, (*Géog. anc.*) en latin *Maratuſſa*, île d'Aſie, ſur la côte de l'Aſie mineure, vers Epheſe, ſelon Pline, *liv. V. chap. xxxj.* & près de Clazomènes, ſelon Thucydide; ſon nom venoit de la quantité de fenouil dont elle abondoit. (*D. J.*)

MARATIENS, LES (*Géog. anc.*) *Maratiani*, dans Pline, *liv. VI. chap. xvj.* ancien peuple à l'orient de la mer Caſpienne, vers la Sogdiane. Le P. Hardouin lit *Maraciani*, & tire leur nom de *Maraca*, ville dans la Sogdiane, ſur l'Oxus, ſelon Ptolomée; mais comme Pline a nommé, deux lignes plus haut, les habitans de Maraca, & qu'il les appelle *Marucæi*, il les diſtingue donc des *Maratiani*, qui nous reſteut toujours inconnus. (*D. J.*)

MARATTES, *ou* MAHARATAS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne dans l'Indoſtan à une nation de brigands, ſujets de quelques rajahs ou ſouverains indiens idolâtres, qui deſcendent du fameux rajah Sevagi, célebre par les incurſions & les conquêtes qu'il fit vers la fin du ſiecle paſſé, qui ne purent jamais être réprimées par les forces du grand-mogol. Les ſucceſſeurs de ce prince voleur, ſe ſont bien trouvés de ſuivre la même profeſſion que lui, & le métier de brigands eſt le ſeul qui convienne aux *Marattes* leurs ſujets. Ils habitent des montagnes inacceſſibles, ſituées au midi de Surate, & qui s'étendent juſqu'à la riviere de Gongola, au midi de Goa, eſpace qui comprend environ 250 lieues; c'eſt de cette retraite qu'ils ſortent pour aller infeſter toutes les parties de l'Indoſtan, où ils exercent quelquefois les cruautés les plus inouies. La foibleſſe du gouvernement du grand-mogol a empêché juſqu'ici qu'on ne mît un frein aux entrepriſes de ces brigands, qui ſont idolâtres, & qui parlent un langage particulier.

MARAVA, (*Géog.*) petit royaume des Indes, entre les côtes de la Pêcherie & de Coromandel, eſt borné au nord par le royaume de Tanjaour, au ſud-oueſt par celui de Travaucour, & au couchant par le Maduré dont il eſt tributaire. (*D. J.*)

MARAUDE, ſ. m. (*Art. milit.*) c'eſt à la guerre le pillage que les ſoldats qui ſortent du camp ſans ordre, vont faire dans les villages des environs.

La *maraude* eſt entierement préjudiciable dans les armées, elle empêche les payſans des environs du camp d'apporter leurs denrées, par la crainte d'être pillés en y allant: elle fait auſſi périr beaucoup de braves ſoldats, qui ſont aſſommés par les payſans. Lorſque les maraudeurs ſont pris par le prevôt de l'armée, il les fait pendre ſur le champ.

On pourroit apporter quelque remede à la *maraude*, ſi on chargeoit les colonels des déſordres de leurs ſoldats, & ſi on puniſſoit l'officier particulier quand on trouveroit ſon ſoldat hors du camp. En établiſſant cette police, on ne ſeroit pas long-tems à s'appercevoir du changement qu'un tel ordre apporteroit dans une armée. Mais de faire pendre ſimplement un malheureux qui a été pris ſur le fait, comme il eſt d'uſage de le faire, c'eſt un foible remede. Le prevôt n'attrape ordinairement que les ſots, cela ne va pas à la ſource du mal, & c'eſt ne rien faire d'important pour l'arrêter.

MARAUDEUR, ſ. m. (*Art. milit.*) eſt un ſoldat qui va à la maraude, ou à la petite guerre. *Voy.* MARAUDE.

MARAVEDI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) petite monnoie de cuivre qui a cours en Eſpagne, & qui vaut quelque choſe de plus qu'un denier de France. Ce mot eſt arabe, & eſt dérivé de *almoravides*, l'une des dinaſties des Mores, leſquels paſſant d'Afrique en Eſpagne, donnerent à cette monnoie leur propre nom, qui par corruption ſe changea enſuite en *maravedi*; il en eſt fait mention dans les decrétales auſſi-bien que d'autres auteurs latins ſous le nom de *marabitini*.

Les Eſpagnols comptent toujours par *maravedis*, ſoit dans le commerce, ſoit dans les finances, & quoique cette monnoie n'ait plus cours parmi eux. Il faut 63 *maravedis* pour faire un réal d'argent, enſorte que la piaſtre ou piece de huit réaux contient 504 *maravedis*, & la piſtole de quatre pieces de huit en contient 2016. *Voyez* MONNOIE.

Cette petiteſſe du *maravedi* produit de grands nombres dans les comptes & les calculs des Eſpagnols, de façon qu'un étranger ou un correſpondant ſe croiroit du premier coup d'œil débiteur de pluſieurs millions pour une marchandiſe qui ſe trouve à peine lui coûter quelques louis.

Les lois d'Eſpagne font mention de pluſieurs eſpeces de *maravedis*, les *maravedis* alphonſins, les *maravedis* blancs, les *maravedis* de bonne monnoie, les *maravedis* combrenos, les *maravedis* noirs, les vieux *maravedis*: quand on trouve *maravedis* tout court, cela doit s'entendre de ceux dont nous avons parlé plus haut; les autres ſont différens en valeur, en finance, en ancienneté, &c.

Mariana aſſure que cette monnoie eſt plus ancienne que les Maures, qu'elle étoit d'uſage du tems des Goths; qu'elle valoit autrefois le tiers d'un real, & par conſéquent douze fois plus qu'aujourd'hui. Sous Alphonſe XI. le *maravedi* valoit dix-ſept fois plus qu'aujourd'hui; ſous Henri ſecond, dix fois; ſous Henri III. cinq fois; & ſous Jean II. deux fois & demie davantage.

MARBELLA, (*Géog.*) petite ville maritime d'Eſpagne, à l'extrémité occidentale du royaume de Grenade, avec un port fort commode: c'eſt peut-être la *Salduba* des anciens. (*D. J.*)

MARBRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Min.*) *marmor*, c'eſt une pierre opaque, compacte, prenant un beau poli, remplie pour l'ordinaire de veines & de taches de différentes couleurs. Quoiqu'aſſez dure, cette pierre ne fait point feu lorſqu'on la frappe avec de l'acier; l'action du feu la réduit en chaux, & elle ſe diſſout dans tous les acides, d'où l'on voit que c'eſt une pierre calcaire.

Les couleurs du *marbre* varient à l'infini. Il y en a qui n'a qu'une ſeule couleur; il eſt ou blanc, ou noir, ou jaune, ou rouge, ou gris, &c. Il y en a d'autre qui eſt rempli de veines & de couleurs différentes. Ces couleurs ne changent rien à la nature de la pierre, elles viennent de différentes ſubſtances minérales & métalliques comme celles des autres pierres. Les *marbres* noirs paroiſſent colorés par une ſubſtance bitumineuſe, dont on découvre l'odeur en les frottant.

L'on a donné différens noms aux *marbres* d'après leurs différentes couleurs, d'après leurs accidens, & d'après les différens endroits où on les trouve. Il ſeroit trop long de rapporter ici tous ces noms, qui ont jetté beaucoup de confuſion dans cette matiere, on les trouvera répandus dans les différens articles. Pour *marbre de Paros*, *voyez* PAROS, & ainſi des autres. En général on obſervera que les *marbres* des anciens nous ſont aſſez peu connus, Pline ne nous en a ſouvent tranſmis que le nom. *Voyez l'art. Maçonnerie*

Tous les *marbres* n'ont point la même dureté, & ne prennent point un poli également brillant; il y en a qui ſe travaillent aiſément, d'autres s'égrainent & ſe caſſent très-facilement.

Le *marbre* ſe trouve par couches & par maſſes, qui ſont quelquefois très-épaiſſes & très-conſidérables; celles qui ſont les plus proches de la ſurface de la terre ſont communément les moins bonnes, étant remplies de fentes, de gerſures, & de ce que les Marbriers appellent des *terraſſes*, ou des veines d'une matiere étrangere, qui l'interrompent & empêchent qu'on ne le puiſſe travailler avec ſuccès.

Baglivi, dans ſon traité *de lapidum vegetatione*, rapporte un grand nombre d'exemples, qui prouvent évidemment que le *marbre* ſe reproduit de nouveau dans les carrieres d'où il a été tiré; il dit que l'on voyoit de ſon tems des chemins très-unis, dans des endroits où cent ans auparavant il y avoit eu des carrieres très-profondes; il ajoute qu'en ouvrant des carrieres de *marbre* on rencontre des haches, des pics, des marteaux, & d'autres outils enfermés dans du *marbre*, qui ont vraiſſemblablement ſervi autrefois à exploiter ces mêmes carrieres, qui ſe ſont remplies par la ſuite des tems, & ſont devenues propres à être exploitées de nouveau.

Wallerius ſoupçonne que c'eſt une craie ou terre calcaire ou marneuſe qui ſert de baſe au *marbre*, & qu'il eſt venu s'y joindre une portion plus ou moins grande d'un ſel volatil, & une matiere bitumineuſe, qui jointe au ſel marin, a fourni le *gluten* ou le lien qui a donné de la dureté & de la conſiſtence à cette pierre; il conjecture que c'eſt par cette raiſon que l'Italie, à cauſe du voiſinage de la mer, eſt plus riche en *marbre* de la meilleure qualité que les autres parties de l'Europe.

Quoi qu'il en ſoit de ce ſentiment, il eſt certain que l'on trouve de très-beau marbre dans pluſieurs contrées qui ſont fort éloignées de la mer. Au reſte, ce ſentiment eſt plus probable que celui de Linnœus qui croit que c'eſt l'argille qui ſert de baſe au *marbre*, car cette idée eſt démentie par les propriétés calcaires que l'on remarque dans cette pierre.

Les propriétés que l'on a attribuées au *marbre*, ſuffiſent pour faire ſentir que c'eſt mal-à-propos que l'on a appellé *marbre* une infinité de pierres, qui ſont ou de vrais cailloux ou des pierres argilleuſes qui en different eſſentiellement. La propriété de faire effervеſcence avec les acides, tels que le vinaigre, l'eau-forte, &c. ſuffit pour faire reconnoître très-promptement les *marbres*, & pour les diſtinguer des porphyres, des granits, & des jaſpes, avec leſquels on les a ſouvent confondus.

Il y a des *marbres* qui ne ſont compoſés que d'un amas confus de petits fragmens de différentes couleurs, qui ont été comme collés ou cimentés les uns aux autres par un nouveau ſuc pierreux de la même nature

que

que ces morceaux. Ces *marbre* ainſi formés de pieces de rapport, ſe nomment *breche*. La breche d'Alep eſt un *marbre* compoſé d'un amas de fragmens plus ou moins petits, qui ſont ou rougeâtres, ou gris, ou bruns, ou noirâtres, mais où le jaune domine. La breche violette eſt un *marbre* compoſé de fragmens blancs, violets, & quelquefois bruns. La breche griſe eſt compoſée de morceaux gris, noirs, blancs, bruns, *&c.*

Les Marbriers donnent une infinité de noms différens aux *marbres*, ſuivant leurs différentes couleurs. C'eſt ainſi qu'il y a un *marbre* qu'ils appellent *verd-d'Egypte*, un autre *verd-de-mer*, *verd-de-campan*, *jaune antique*, &c.

Le *marbre* renferme ſouvent des coquilles, des madrépores, & différens corps marins que l'on y diſtingue fort aiſément. Les *marbres* de cette eſpece s'appellent en général *marbres coquilliers*. Tel eſt le *marbre* appellé *lumachelle*, le *marbre* d'*Altorf* qui renferme des cornes d'ammon, *&c.*

Le *marbre*, qu'on appelle *ſtatuaire*, eſt celui dont on fait les ſtatues: on choiſit communément pour cela qui eſt blanc & qui n'a point de veines colorées; parce qu'étant d'une matiere plus uniforme & moins mélangée, il ſe travaille plus aiſément. On dit qu'il eſt devenu extrémement rare parmi nous; cependant il s'en trouve dans les pays de Bareith, en Saxe, en Sileſie, *&c.*

Le *marbre* de Florence a cela de particulier, qu'il eſt compoſé de fragmens recollés qui repréſentent quelquefois exactement aſſez des ruines, des maſures, des rochers. *&c.*

Quels que ſoient les accidens qui ſe trouvent dans le *marbre*, ils ne changent rien à ſa nature; & il a toujours les propriétés que nous lui avons attribuées. Il eſt certain que cette pierre donne une chaux excellente: & les anciens s'en ſervoient pour cet uſage. On prétend avec beaucoup de vraiſſemblance, que le mortier fait avec cette chaux donnoit à leurs édifices une ſolidité plus grande que n'ont ceux des modernes, qui font de la chaux avec des pierres beaucoup plus tendres & moins compactes que n'eſt le *marbre*.

Le *marbre* ſe trouve très-abondamment dans preſque toutes les parties du monde; on vante ſur-tout celui d'Italie: peut-être que ſi on ſe fût donné autant de peine pour en trouver ailleurs, on en eût rencontré qui ne lui céderoit en rien. Tout le monde connoît le fameux *marbre* de Paros dont les anciens ſtatuaires faiſoient des ſtatues ſi belles, dont quelques-unes ont échappé aux injures des ans & de la barbarie. La Grece, l'Archipel, l'Egypte, la Sicile & l'Eſpagne fourniſſoient aux Romains les *marbres* précieux qu'ils prodiguoient dans ces édifices pompeux, dont les ruines même nous inſpirent encore du reſpect.

On trouve une très-grande quantité de *marbres* de différentes couleurs & qualités en Allemagne, en Angleterre, en Suede, *&c.* Dans la France, le Languedoc & la Flandre en fourniſſent ſur-tout des carrieres très-abondantes; & l'on en rencontreroit dans beaucoup d'autres provinces, ſi l'on ſe donnoit la peine de les chercher. Les *marbres* les plus communs en France ſont le *marbre de rance*, le *marbre d'Antin*, ou ſerancolin, la griotte de Flandre, le *marbre* de Cerfontaine, la breche de Flandre, le *marbre* de Givet, le *marbre* de Marquiſe près de Boulogne, le *marbre* de Sainte Beaume, *&c.*

L'albâtre que beaucoup d'auteurs ont fauſſement pris pour une pierre gypſeuſe, a toutes les propriétés que l'on a attribuées aux *marbres* dans cet article. Il doit donc être regardé comme un *marbre* plus épuré, qui a un peu de tranſparence, & qui s'eſt formé de la même maniere que les ſtalactites: c'eſt ce que prouvent ſes veines ondulées qui annoncent que des couches ſucceſſives ſont venues ſe dépoſer les unes ſur les autres.

On eſt aiſément parvenu à donner diverſes couleurs au *marbre*. Les couleurs tirées des végétaux, comme le ſafran, le ſuc de tournefol, le bois de breſil, la cochenille, le ſang-de-dragon, *&c.* teignent le *marbre*, & le pénetrent aſſez profondément, pourvû qu'on joigne à ces matieres colorantes un diſſolvant convenable, tel que de l'eſprit-de-vin, ou de l'urine mêlée de chaux vive & de ſoude, ou des huiles, *&c.* mais on fera prendre au *marbre* des couleurs plus fortes, plus durables, & qui pénétreront plus avant, en ſe ſervant de diſſolutions métalliques faites dans les acides, tels que l'eau-forte, l'eſprit de ſel, *&c.*

On peut faire du *marbre* artificiel. Pour cet effet, on commence par faire un fond avec du plâtre gâché dans de l'eau de colle, on couvrira ce fond de l'épaiſſeur d'environ un demi-pouce avec la compoſition ſuivante. On prendra de la pierre à plâtre feuilletée & tranſparente comme du talc; on la calcinera dans le feu & on la réduira en une poudre très-fine; on détrempera dans une eau de colle très-forte, & l'on y joindra ſoit de l'ochre rouge, ſoit de l'ochre jaune, ſoit de telle autre couleur qu'on voudra: on ne mêlera point exactement la couleur avec la compoſition, quand on voudra contrefaire un *marbre* veiné. Quand on aura appliqué cette compoſition & qu'elle ſe ſera parfaitement ſéchée, on lui donnera le poli en la frottant d'abord avec du ſablon, & enſuite avec de la pierre-ponce ou du tripoli & de l'eau, & on finira par la frotter enſuite avec de l'huile. *Voyez* STUC. (—)

MARBRE *de Paros*. (*Chronolog.*) Voilà le plus beau monument de chronologie qui ſoit au monde. Il eſt également connu ſous les titres de *marbres de Paros*, *d'Arondel & d'Oxford*.

Cette chronique celébre tire ſon premier nom de l'île de *Paros* où elle a été trouvée au commencement du xvij. ſiecle. Les *marbres* ſur leſquels elle eſt gravée, paſſerent en Angleterre aux dépens du lord Howard comte d'Arondel, qui envoya dans le Levant Thomas Pétre, pour y acquérir les plus rares morceaux d'antiquité: & celui-ci fut le principal: il mérite donc de porter le nom du ſeigneur à qui l'Europe en a obligation. On l'appelle auſſi *marbres* d'Oxford, *marmora oxonienſia*, parce qu'ils ont été confiés à la garde de cette fameuſe univerſité.

On ne ſait point le nom du citoyen de Paros qui dreſſa ce monument de chronologie; mais perſonne n'ignore qu'il contient les plus celébres époques greques depuis le regne de Cécrops fondateur du royaume d'Athènes, juſqu'à l'archonte Diogenete, c'eſt-à-dire la ſuite de 1318 années. Ces époques qui n'ont pas été altérées comme les manuſcrits, nous apprennent la fondation des plus illuſtres villes de Grece, l'âge des grands hommes qui en ont été l'ornement, & beaucoup d'autres particularités. Par exemple, nous ſavons par ces *marbres*, qu'Héſiode a vécu 37 ans avant Homere, que Sapho n'a écrit qu'environ 300 ans après ce poëte; que les myſteres d'Eleuſis s'établirent ſous Erecthée roi d'Athènes & fils de Pandion; que les Grecs prirent la ville de Troie le vingt-quatrieme jour du mois Thargélion, l'an 22 de Meneſthée roi d'Athènes, après une guerre de dix années. Enfin ces précieux monumens ſervent en 75 époques, à rectifier pluſieurs faits de l'ancienne hiſtoire greque. Selden ne les fit imprimer qu'en partie en 1628; mais M. Prideaux les publia complettement à Oxford en 1676 avec leur explication: je croi qu'ils ont reparu pour la troiſieme fois dans notre ſiecle. (*D. J.*)

MARBRE. (*Manufact. des glaces.*) On appelle ainſi dans les manufactures des glaces, ſur tout parmi les ouvriers qui préparent les feuilles pour mettre les glaces au teint, un bloc de *marbre* ſur lequel on alonge & on applatit ſous le marteau les tables d'étaim que l'on veut réduire en feuilles. *Voyez* GLACES & ETAIM.

MARBRE, *terme de Cartier*, c'eſt une pierre quarrée de *marbre* bien poli ſur laquelle on poſe les feuilles de cartes qu'on veut polir après y avoir appliqué des couleurs; ce *marbre* a environ un pié & demi en carré. *Voyez les fig. Pl. du Cartier*.

MARBRE. (*Imprim.*) Les Imprimeurs nomment ainſi la pierre ſur laquelle ils impoſent & corrigent les formes. C'eſt une pierre de liais très-unie, d'une épaiſſeur raiſonnable, montée ſur un pié de bois, dans le vuide duquel on pratique de petites tablettes pour placer différentes choſes d'uſage dans l'imprimerie. Un *marbre* pour l'ordinaire doit excéder en tous ſens, la grandeur commune d'une forme: il y en a auſſi de grandeur à contenir pluſieurs formes à-la-fois.

Le *marbre de preſſe* d'imprimerie eſt auſſi une pierre de liais, très-unie & faite pour être enchâſſée & remplir le coffre de la preſſe. C'eſt ſur ce *marbre* que ſont poſées les formes qui ſont ſur la preſſe. Sa grandeur & ſon épaiſſeur ſont proportionnées à celles de la preſſe pour laquelle il a été fait. *Voyez les Pl. d'Imprimerie*.

MARBRE, *terme de Papetier*. On appelle *papier marbré*, celui qui eſt peint de pluſieurs couleurs qui imitent aſſez bien les veines du marbre. Il y a des ouvriers qui ſavent ſi bien placer les nuances de leurs couleurs, qu'on prendroit réellement ce papier pour du marbre. *Voyez* PAPIER. Ces ouvriers s'appellent *marbreurs*. *Voyez à l'article*. MARBRE.

MARBRER, (*Peinture.*) peindre en façon de marbre.

MARBRER *le cuir*, (*Relieurs.*) on ſe ſert pour cela ordinairement de couperoſe ou de noir de teinture de

de ſoie; on prend un pinceau de chiendent que l'on trempe dans le noir: & après l'avoir bien ſecoué, on prend une cheville & on frappe le manche du pinceau deſſus, d'un coup égal, afin que le noir que le pinceau a pris tombe également ſur les livres couverts de veau. Ces livres doivent être étendus du côté de la couverture ſur deux tringles de bois. On laiſſe pendre le papier en-bas entre deux regles qui ſoutiennent les cartons, enſorte que le cuir reçoive toute la couleur qui tombe du pinceau.

Marbrer ſur tranche. On lie bien le volume, & on le trempe du côté de la tranche dans le baquet du marbreur. *Voyez* PAPIER MARBRÉ, la façon eſt la même.

* MARBREUR DE PAPIER, (*Art méchanique.*) C'eſt un ouvrier qui ſait peindre le papier, ou plûtôt le tacher de différentes couleurs, tantôt ſymmétriquement, tantôt irrégulierement diſpoſées, quelquefois imitant le marbre, & produiſant un effet agréable à l'œil, lorſque l'ouvrier eſt habile, qu'il a un peu de goût, & qu'il emploie du beau papier & de belles couleurs.

On emploie le papier marbré à un aſſez grand nombre d'uſages, mais on s'en ſert principalement pour couvrir les livres brochés, & pour être placé entre la couverture, & la derniere & la premiere page des livres reliés. Ce ſont les Relieurs qui en conſomment le plus.

Il y a des papiers marbrés à fleurs, à la pâte, du grand, du petit, au grand peigne, au petit peigne, ou d'Allemagne, l'agate, le placard, le montfaucon, à fleurons, à tourniquets, &c. Toutes ces dénominations ſont relatives ou au deſſein ou à la fabrication.

Ce petit art a pris naiſſance en Allemagne. On a appellé la Suede, la Norvege, & les contrées ſeptentrionales, *officina gentium*. On pourroit appeller l'Allemagne *officina artium*. Il n'eſt pas fort ancien: il y a toute apparence qu'on y aura été conduit par haſard. De la couleur ſera tombée ſur de l'eau; un papier ſera tombé ſur la couleur, & l'aura enlevée. On aura remarqué que l'effet en étoit agréable, & l'on aura cherché à répéter d'induſtrie ce qui s'étoit fortuitement exécuté; ou peut-être les Relieurs auront-ils tenté de marbrer le papier comme ils marbrent la couverture des livres, & ils ſeront arrivés d'eſſais en eſſais, à la pratique que nous allons expliquer.

Les Lebreton pere & fils qui travailloient ſur la fin du dernier ſiecle, & dans le courant de celui-ci, ont fait en ce genre de petits chefs-d'œuvre: ils avoient le ſecret d'entremêler de fils déliés d'or & d'argent, les ondes & les veines colorées du papier. C'étoit vraiment quelque choſe de ſingulier que le goût, la variété, & l'eſpece de richeſſe qu'ils avoient introduits dans un travail aſſez frivole. Mais c'eſt la célérité, & non la perfection qui enrichit dans ces bagatelles. Ce que nous allons dire de la maniere de marbrer le papier, nous l'avons appris de la veuve d'un de ces ouvriers, qui étoit dans l'extrème miſere.

De l'attelier de marbreur *de papier*. Il faut qu'il ſoit pourvu d'un baquet quarré de bois de chêne, profond d'un demi-pié ou environ, & excédant d'un pouce en tous ſens la grandeur de la feuille du papier qu'on appelle *le quarré*.

D'un autre baquet pareillement quarré, de bois de chêne comme le premier, de la même profondeur, mais excédant d'un pouce en tous ſens la grandeur de la feuille du papier qu'on appelle le *montfaucon*.

D'un de ces grands pots à beurre où l'on garde l'eau dans les petits ménages, ou à ſon défaut d'une baratte avec ſa batte.

D'un tamis de crin un peu lâche, & de la capacité d'un demi-ſceau.

D'un pinceau groſſier de ſoie de porc, emmanché d'un bâton.

De différens peignes.

D'un peigne pour le papier commun. Cet inſtrument eſt un aſſemblage de tringles de bois, paralleles les unes aux autres, de l'épaiſſeur de deux lignes & demie ou environ, d'un doigt de largeur, & de la longueur du baquet. On appelle ces tringles *branches*. Il y en a quatre; elles ſont garnies chacune de onze dents: ces dents ſont des pointes de fer d'environ deux pouces de hauteur, & de la même forme & force que le clou d'épingle. La premiere dent d'une branche eſt fixée exactement à ſon extrémité, & la derniere à ſon autre extrémité; il y a entre chaque branche la même diſtance qu'entre chaque dent.

D'un peigne pour le montfaucon, le lyon, & le grand montfaucon: ce peigne n'a qu'une branche, & cette branche n'a que neuf dents.

D'un peigne pour le perſillé ſur le petit baquet; ce peigne n'a qu'une branche, mais cette branche a 18 dents.

D'un peigne pour le perſillé ſur le grand baquet; ce peigne n'a qu'une branche à 24 dents.

D'un peigne pour le papier d'Allemagne; ce peigne n'a qu'une branche à cent quatre ou cinq pointes ou aiguilles auſſi menues que celles qui ſervent au métier à bas. Ce papier ſe fait ſur le petit baquet.

D'une groſſe pointe de fer à manche de bois; cette pointe ne differe en rien de celles à tracer, & l'on en fait le même uſage dans la fabrication du papier marbré qu'on appelle *placard*.

De pots & de pinceaux pour les différentes couleurs.

De cordes tendues dans une chambre ouverte à l'air.

D'un étendoir tel que celui des Papetiers fabriquans ou des Imprimeurs.

D'un chaſſis quarré; c'eſt un aſſemblage de quatre lattes comprenant entr'elles un eſpace plus grand que la feuille qu'on veut marbrer, & diviſé en 36 petits quarrés par cinq ficelles attachées ſur un des côtés du chaſſis, & traverſées perpendiculairement par cinq autres ficelles fixées ſur un des autres côtés. Il faut avoir un nombre de ces chaſſis.

D'une pierre & de ſa mollette pour broyer les couleurs; on ſait que les pierres employées à cet uſage doivent être bien dures & bien polies.

D'une amaſſette ou ramaſſoire pour raſſembler la couleur étendue ſur la pierre; c'eſt un morceau de cuir fort, d'environ quatre à cinq pouces de long ſur trois de large, dont un des côtés eſt à tranchant ou en biſeau; il faut auſſi un couteau.

D'une ramaſſoire pour nettoyer les eaux; c'eſt une tringle de bois fort mince, large de trois doigts ou environ, de la longueur du baquet, & taillée auſſi en biſeau ſur un de ſes grands côtés.

D'établis pour poſer les baquets, les pots, les peignes & les autres outils; d'une pierre à liſſer le papier, celle qui ſert à broyer les couleurs bien lavée pour être employées à cet autre uſage.

D'un caillou qui ne ſoit ni grais, ni pierre à fuſil; pierre à fuſil, il ſeroit trop dur & ne mordroit pas aſſez; grais, il ſeroit trop tendre & il égratigneroit; il faut le choiſir d'un grain fin, égal & ſerré, le préparer ſur le grais avec du ſable, lui former un côté en taillant arrondi & mouſſe; monté ſur un morceau de bois à deux manches ou poignées; il ſervira à liſſer, à moins qu'on n'ait une liſſoire telle que celle des Papetiers fabriquans ou des Cartiers, que nous avons décrite à l'*article* CARTE. *Voyez cet article*.

De la préparation des eaux. On prend de la gomme adragant en ſorte, on ſait ce que c'eſt qu'être en ſorte, on la met dans un pot où on la laiſſe tremper trois jours; ſi elle eſt d'une bonne qualité, une demi-livre ſuffira pour une rame de papier commun: l'eau où elle s'humectera ſera de riviere & froide: après avoir trempé trois jours, on la tranſvaſera dans le pot-à-beurre; on aura l'attention pendant qu'elle trempoit de la remuer au-moins une fois par jour; quand elle ſera dans le pot-à-beurre, on la battra un demi-quart d'heure, le pot-à-beurre ſera à moitié plein d'eau, on achevera enſuite de le remplir; on poſera un tamis ſur un des baquets, & l'on paſſera l'eau; on aide l'eau à paſſer en la remuant, & preſſant contre le tamis avec le gros pinceau dont on a parlé. On remplit le baquet d'eau gommée; ce qui reſte ſur le tamis de gomme non-diſſoute, ſe remet dans le pot-à-beurre à tremper juſqu'au lendemain. *Fig.* 1. *a* l'ouvrier qui paſſe l'eau gommée au tamis avec le pinceau; *b*, *c*, le tamis; *d*, le baquet; *e*, le pot-à-beurre où la gomme étoit en diſſolution à côté.

Lorſque les eaux ſont paſſées, on les remue avec un bâton, & l'on examine ſi elles ſont fortes ou foibles. Cet examen ſe fait par la vîteſſe plus ou moins grande que prend l'écume qui s'eſt formée à leur ſurface, quand on les a agitées en rond. Si, par la plus grande vîteſſe qu'on puiſſe leur imprimer de cette maniere, l'écume fait plus d'une cinquantaine de tours pendant toute la durée du mouvement, les eaux ſont foibles: ſi elle en fait moins, elles ſont fortes; on les affoiblit avec de l'eau pure, ou on les fortifie avec de la gomme qui reſte dans le pot-à-beurre.

Mais cet eſſai des eaux eſt peu ſûr. On n'en connoîtra bien la qualité qu'à l'uſage du peigne à faire les friſons: ſi les friſons brouillés ſe confondent & ne ſe tracent pas nets & diſtincts, les eaux prenant alors trop de vîteſſe, ou ne conſervant pas les couleurs aſſez ſéparées, elles ſont trop foibles: s'ils ont de la peine à ſe former, ou ſi les couleurs ne s'arrangent pas facilement dans l'ordre

dre qu'on le veut, mais tendent, déplacées par les dents, à ſe reſtituer dans leur lieu, les eaux ſont trop fortes: elles auront auſſi le même défaut, lorſque les couleurs refuſeront de s'étendre, c'eſt-à-dire lorſque les placards qu'on jettera deſſus ne ſe termineront pas exactement aux bords, lorſqu'elles ſeront trop hériſſées de pointes qu'on appelle *écailles*, lorſqu'elles ſeront foireuſes; dans tous ces cas, on les temperera avec de l'eau pure.

De la préparation des couleurs. Pour avoir un bleu, prenez de l'indigo, broyez-le bien exactement à l'eau ſur la pierre & à la mollette; enlevez la couleur, mettez-là dans un petit pot. Quant à ce qui en reſtera à la pierre & à la mollette, ayez de l'eau dans votre bouche, ſoufflez-la ſur la mollette & ſur la pierre; lavez-les ainſi, mettez cette lavure dans un autre pot, & fortifiez-la quand vous voudrez vous en ſervir: il ne faut pas négliger ces petites économies à toutes les choſes qui ſe répetent ſouvent; elles font communément la différence de la perte au gain.

Pour avoir un rouge, prenez de la laque plate, broyez-la ſur la pierre avec la mollette, non à l'eau, mais avec une liqueur préparée de la maniere ſuivante.

Ayez du bois de Bréſil, faites-le bouillir dans de l'eau avec une petite poignée de chaux-vive, que vous jetterez dans l'eau ſur la fin, lorſque le bois aura ſuffiſamment bouilli. Mettez un ſeau & demi d'eau, ſur deux livres de bois de Bréſil. Si le bois de Bréſil eſt pilé, vous le ferez bouillir environ deux heures; plus long-tems, s'il eſt entier. Vous réduirez le tout à un ſeau par l'ébullition. C'eſt après la réduction que vous ajouterez la poignée de chaux-vive. Vous paſſerez à-travers un linge, & c'eſt avec la liqueur qui vous viendra que vous préparez la laque.

Vous commencerez par réduire la laque en poudre à ſec avec la mollette; quand vous l'aurez bien pulvériſée, vous pratiquerez au milieu un creux, dans lequel vous verſerez peu-à-peu de la liqueur préparée, en continuant de broyer. Vous ne rendrez pas cette couleur trop fluide, ſi vous ne voulez pas en rendre la trituration incommode. Vous arroſerez & broyerez jusqu'à ce qu'en la maniant entre vos doigts vous n'y ſentiez aucune aſpérité, alors vous prendrez gros comme une bonne noiſette de gomme adragant trempée, vous choiſirez la plus blanche & la plus ferme qu'il y aura dans le pot-à-beurre, où elle aura ſéjournée trois jours; vous en mettrez cette quantité; ou même un peu plus, ſur un quarteron de laque, avec trois cueillerées de fiel de bœuf, que vous aurez laiſſé repoſer pendant huit jours, & dont vous n'employerez que la partie la plus fluide, ſéparant l'épais. Quand le fiel de bœuf n'a pas repoſé, il eſt trop gras; vous broyerez le rouge, la gomme & le fiel de bœuf, juſqu'à ce que le tout ſoit ſans grumeaux, éclairciſſant toujours avec la liqueur préparée. Cela fait, vous releverez le mélange avec la ramaſſoire de cuivre, & vous le mettrez dans un pot, où vous ajouterez ſur un quarteron de couleur environ une chopine de liqueur préparée.

Pour avoir un jaune, ayez de l'ochre, faites-la tremper pendant quelques jours dans de l'eau de riviere; ayez une ſpatule de bois, délayez l'ochre trempée avec la ſpatule; tranſvaſez de cette ochre délayée dans un autre vaiſſeau; ſur une chopine de cette eau d'ochre qui eſt très-fluide, mettez trois cueillerées de fiel de bœuf, & mêlez le tout avec un pinceau.

Pour avoir du blanc, il ne faut que de l'eau & du fiel de bœuf; mettez ſur une pinte d'eau quatre cueillerées de fiel de bœuf, battez bien le tout enſemble; ce ſera proprement le fond du papier qui ſera le blanc.

Pour avoir un verd, ayez de l'indigo broyé avec de l'ochre détrempée, faites-en comme une bouillie claire. Pour faire cette bouillie, mettez ſur une pinte d'eau deux cuillerées d'indigo détrempé avec l'ochre & trois cueillerées de fiel de bœuf, mêlant bien le tout.

Pour avoir un noir, prenez de l'indigo & du noir de fumée, mettez pour un ſol de noir de fumée ſur la groſſeur d'une noix d'indigo, ou pour plus d'exactitude, prenez un poiſſon de noir de fumée, & gros comme une noiſette de gomme, & ajoutez une cueillerée de fiel de bœuf.

Pour avoir un violet, ayez le rouge préparé pour le papier commun, ainſi que nous l'avons dit plus haut, ajoutez quatre à cinq larmes de noir de fumée broyé avec l'indigo.

Le *marbreur* de papier n'emploie guere que ces couleurs; mais on peut s'en procurer autant d'autres qu'on voudra d'après celles que nous venons d'indiquer. On voit (*fig.* 2.) *a* l'ouvrier qui broye les couleurs, *b* ſon établi, *c* ſa pierre, *d* ſa mollette, *e* ſa ramaſſoire, *f* ſes pots.

Fabrication du papier marbré. Pour *marbrer* le papier commun, lorſque les eaux ſeront nettoyées, on jettera ſur ces eaux avec le pinceau & d'une ſecouſſe legere premierement du bleu, tel que nous l'avons préparé; à cela près que, quand on ſera ſur le point de l'employer, on aura du blanc d'Eſpagne qu'on aura mis tremper dans de l'eau pendant quelques jours, qu'on prendra de ce blanc la valeur de deux cueillerées, trois cueillerées de fiel de bœuf, & une pinte d'eau, qu'on mêlera le tout, qu'on ajoutera au mélange la lavure d'indigo dont nous avons parlé, & qu'on ajoutera une cueillerée de l'indigo préparé, comme nous l'avons dit. C'eſt de ce mélange qu'on chargera le pinceau; ſa charge doit ſuffire pour faire ſur la ſurface du baquet un tapis, c'eſt-à-dire pour couvrir également & légerement toute la ſurface de l'eau; on n'appercevra dans ce tapis que des ramages ou veines, on jettera ſur ce tapis ſecondement du rouge. On verra ce rouge repouſſer le bleu, prendre ſa place & former des taches éparſes. On jettera troiſiemement du jaune qui ſe diſpoſera auſſi à ſa maniere, quatriemement du blanc. S'il arrive que ce blanc jetté occupe trop d'eſpace, il faudra ramaſſer le tout deſſus le baquet, ou hazarder une mauvaiſe feuille, & corriger ce blanc en l'éclairciſſant avec de l'eau. S'il n'en occupe pas aſſez, on mettra de l'amer ou du fiel de bœuf. Au reſte, cette attention n'eſt pas particuliere au blanc; il faut l'étendre à toutes les autres couleurs qu'on corrigera s'il eſt néceſſaire, ſoit par l'eau, ſoit par le fiel de bœuf, ou autrement, comme nous l'indiquerons. Ses taches du blanc doivent être diſperſées ſur toute la ſurface du baquet ou du tapis comme des lentilles.

Le bleu ſe corrige avec l'eau, le rouge avec la liqueur dont nous avons donné la préparation. S'il a trop de gomme ou de conſiſtence, il ſe corrige avec la laque broyée ſans gomme. Si la gomme n'y foiſonne pas ſuffiſamment, & qu'il n'ait pas de corps, il faut ajouter de la gomme broyée avec de la laque de pont; le jaune ſe corrige avec du jaune & de l'eau.

Il faut ſur-tout veiller dans l'emploi de ces couleurs qu'elles ne marchent pas trop, c'eſt-à-dire qu'elles ne ſe preſſent pas trop: elles occupent plus ou moins de place, ſelon qu'elles ont plus ou moins de conſiſtence, & ſelon les drogues dont elles ſont compoſées. *Voyez fig.* 3. *a* un ouvrier qui jette les couleurs, *b* ſon pinceau chargé, *c* le baquet, *d* le trépié qui ſoutient le baquet.

Quand les couleurs ſont jettées, on prend le peigne à quatre branches, on le tient par ſes deux extrémités, on l'applique au haut du baquet, de maniere que l'extrémité de ſes pointes touche la ſurface de l'eau, on le mene de maniere que chaque pointe trace un friſon; cela fait, on enleve le peigne, & on l'applique ſemblablement au-deſſous des friſons faits. On en forme de nouveau par un mouvement de peigne égal à celui qui a formé les premiers; on l'enleve pour la ſeconde fois, & on l'applique une troiſieme; & en quatre fois ou repriſes, le peigne à deſcendu depuis le haut du tapis du baquet juſqu'au bas. *Voyez fig.* 4. un ouvrier *a* occupé de cette manœuvre, *b* le peigne, *c* le baquet, *d* le trépié.

Cela fait, on prend une feuille de papier, on la tient au milieu de ſon extrémité ſupérieure entre le pouce & l'index de la main gauche, & au milieu de ſon extrémité inférieure entre le pouce & l'index de la main droite, & on l'applique légerement & ſucceſſivement ſur la ſurface du baquet en commençant par un bout qu'on appelle *le bas*. La ſurface de la feuille prend & emporte toute la couleur qui couvre les eaux; les couleurs s'y attachent, diſpoſées ſelon les figures irrégulieres que le mouvement du peigne leur avoit données, & la ſurface des eaux reſte nette. S'il en arrive autrement, c'eſt un indice qu'il y a quelque couleur qui peche, & à laquelle il faut remédier, comme nous l'avons dit ci-deſſus. *Voyez fig.* 5. un ouvrier *a* qui marbre, *b* ſa feuille dont l'application eſt commencée à la ſurface du baquet.

La feuille chargée de couleurs s'étend ſur un des chaſſis que nous avons décrit. Ce chaſſis ſe met ſur un grand baquet de Montfaucon; il y eſt ſoutenu par deux barres de bois poſées en-travers ſur ce baquet, & qui le tienne incliné. Quand on a fait cinquante feuilles & qu'il y a cinquante chaſſis l'un ſur l'autre, c'eſt alors qu'on les incline, afin que l'eau de gomme que les feuilles ont priſe puiſſe s'écouler plus facilement.

On les tient inclinés comme on veut, ou par le moyen d'une barre de bois poſée par en-bas, & qui empêche leur extrémité inférieure de gliſſer, & d'une corde qui tient leur extrémité ſupérieure élevée. La corde les embraſſe par-deſſous, & va ſaiſir par en-haut la barre qui porte d'un bout au fond du cuvier & qui appuie ſur le bord

bord oppoſé du cuvier, ou par le moyen de deux barres, dont l'une eſt haute & l'autre baſſe.

On peut encore faire égoutter les feuilles colorées par le moyen de deux longs chaſſis aſſemblés à angle; l'angle aboutit à une rigole qui reçoit l'eau gommée qui s'écoule, & la conduit dans un vaiſſeau.

Voyez fig. 6. les chaſſis égouttant ſur le cuvier *a*; la corde *b*; la barre qui ſoutient les chaſſis, & à laquelle la corde ſe rend *c*; *d* le cuvier.

Voyez auſſi *fig.* 7. les deux longs chaſſis avec leur angle poſé dans la rigole; *a* un des chaſſis; *b* l'autre; *c*, *d*, la rigole; *e* le vaiſſeau qui reçoit l'eau gommée; *d*, *d*, *d*, *d*, le bâti qui ſupporte le tout, & qui incline la rigole vers le pot à recevoir les égouttures d'eau gommée.

Il ne faut qu'un quart d'heure aux feuilles colorées pour ſe décharger du trop de gomme, & s'imbiber des couleurs.

Le papier qui doit être marbré n'aura été qu'à demi collé à la papeterie: le trop de colle empêcheroit les couleurs de prendre; l'épaiſſeur de la latte qui s'éleve au-deſſus des réſeaux des cordes empêche que les cordes d'un chaſſis ne touchent à la feuille étendue ſur le chaſſis qui eſt deſſous.

Lorſque l'eau de gomme qu'on ſe réſervera ſera toute égouttée, on enlevera les feuilles de deſſus les chaſſis, & on les étendra ſur les cordes tendues dans l'attelier ou dans un autre endroit. *Voyez fig.* 8. *a*, *a*, *a*, *a*, des feuilles étendues: *b*, l'étendoir; *c*, un ouvrier qui étend.

Quand elles ſont ſeches, on les leve de deſſus les cordes, & on les cire, ſoit avec de la cire blanche, ſoit avec de la cire jaune, mais non graſſe; cette opération ſe fait légerement ſur une pierre ou ſur un marbre bien uni. *Voyez fig.* 9. un ouvrier qui cire.

On liſſe les feuilles cirées. *Voyez fig.* 10. la liſſoire & ſa manœuvre; *a*, fût de la machine; *b*, piece qui prend le caillou, & qui s'emboîte dans le fût *a*; *c*, *c*, poignées qui ſervent à mouvoir la boîte du caillou; *d*, caillou emboîté: *e*, planche ou perche qui fait reſſort; *f*, marbre ſur lequel on poſe la feuille; *g*, bâti qui ſoutient le marbre; *h*, ouvrier qui liſſe.

On peut ſe diſpenſer de cirer en faiſant entrer d'avance la cire dans le broyer des couleurs mêmes. Pour cet effet, on commence par faire bouillir la cire avec une goutte d'eau; puis on la laiſſe refroidir; à meſure qu'elle ſe refroidit, on la remue. Quand elle eſt froide, on en met gros comme une noiſette ſur un quarteron de laque, & trois fois autant ſur un quarteron d'indigo. Pour le jaune & le blanc, on n'y en donne point.

Quand les feuilles ſont liſſées, on les ploye, on les met par mains de vingt-cinq feuilles la main; on ne rejette pas les feuilles déchirées; on les racommode avec de la colle. Voilà tout ce qui concerne le papier commun. Voici la fabrication de celui qu'on appelle *placard*; mais *voyez* auparavant *fig.* 10. *a* un ouvrier à l'établi qui plie; *b*, les feuilles; *c*, le plioir; *d*, tas de feuilles étendues; *e*, tas de feuilles pliées.

Fabrication du placard. Vous broyerez votre laque à l'ordinaire. Quant à l'indigo, vous en triplerez la doſe, c'eſt-à-dire que vous mettrez trois cuillerées d'indigo ſur une pinte d'eau, & quatre cueillerées du blanc d'Eſpagne, puis vous mêlerez bien le tout.

Vous employerez le verd, comme nous l'avons preſcrit plus haut. Pour le jaune, vous prendrez de l'orpin jaune, vous le broyerez avec de l'ochre, vous mettrez ſur quatre parties d'orpin ſeize parties d'ochre, ou quatre parties d'ochre ſur une d'orpin, vous broyerez le tout avec gros comme une petite noiſette de gomme adragant, & deux cueillerées de fiel de bœuf, vous en formerez comme une boullie claire; vous employerez le blanc comme nous l'avons dit.

Vous commencerez par faire vos eaux plus fortes que pour le papier commun; vous jetterez le rouge en tapis, enſuite le bleu en mouches; vous ferez cinq rangs de mouches, & ſix mouches ſur chaque rang. Le premier rang occupera le milieu du baquet, & les deux autres rangs ſeront entre celui-ci & les bords du baquet: troiſiemement, le verd en mouches & par rangs; ces mouches de verd ſeront au nombre de ſix ſur chaque rang, & chaque rang de verd entre les rangs du bleu: quatriemement, le jaune auſſi en mouches, & entre le verd & le bleu; chaque rang de jaune aura cinq ou ſix mouches: en dernier lieu, on ſemera le blanc par-tout en petites mouches comme des lentilles.

Cela fait, on prendra la pointe & l'on tracera des palmes, des friſons & autres figures.

Voyez fig. 11. *a* un ouvrier avec ſa pointe, *b* ſon baquet, *c* qui fait cet ouvrage.

Travail du perſillé. Le travail du perſillé ne différe de celui du placard qu'en ce qu'au lieu de la pointe on prend le peigne à un ſeul rang de pointes ou dents, qu'on l'applique en-haut, & qu'on le meut ſans le retirer de gauche à droite, ni de droite, à gauche, toujours en deſcendant, comme ſi l'on écrivoit du bouſtrephedon, lentement & ſerré, ſans quoi le peigne entraîneroit la couleur de haut en-bas.

Travail du petit peigne. Il faut encore ici des eaux plus fortes. On couche les couleurs verticalement: premierement, le rouge en trois colonnes qu'on trace en paſſant légerement le pinceau à fleur d'eau de bas en-haut: ſecondement, le blanc qu'on prend avec la pointe; on ſecoue la pointe, & l'on trace enſuite trois autres colonnes entre les trois colonnes de rouge: troiſiemement, le bleu dont on formera trois colonnes entre le blanc & le rouge avec le pinceau: quatriemement, le verd dont on formera au pinceau trois colonnes entre le bleu & le rouge: cinquiemement, le jaune qu'on jettera en plaques entre le verd & le bleu ſeulement en deux colonnes. Il faut qu'il y ait cinq plaques de jaune ſur chacune de ſes colonnes, & l'on redoublera le jet ſur chaque plaque pour les fortifier; puis on prendra la pointe, & l'on tracera des zigzags de gauche à droite, enſorte que toute la hauteur du baquet ſoit diviſée en ſept parties égales. Après quoi, l'on ſe ſervira du peigne à cent quatre dents, on le placera à fleur d'eau au haut du baquet, & on le deſcendra parallelement à lui-même ſans lui donner d'autre mouvement.

Si l'on veut pratiquer ici des petits friſons, on les exécutera avec un petit peigne à cinq pointes, & à cinq repriſes ſur toute la hauteur du baquet.

Les pinceaux dont on ſe ſert pour coucher les couleurs, ſont ſerrés & formés en plume.

Quand on ne veut qu'imiter un marbre, on jette, 1°. un jaune; 2°. un rouge; 3°. un bleu; 4°. un noir; 5°. un verd, & l'on couche la feuille.

De la marbrure de la tranche des livres. Quant aux livres qui doivent être dorés, & qu'il faut auparavant marbrer ſur la tranche, on ſe ſert des couleurs préparées pour le papier commun; on obſerve ſeulement d'en charger davantage le baquet: mais comme à meſure qu'on enleve la couleur avec la tranche que l'on trempe, les couleurs s'étendent, on trempe ſon doigt dans le blanc, & l'on étend ce blanc à la place de la couleur enlevée, & qui reſſerre toutes les autres.

Les livres, au ſortir des mains du *marbreur*, ſont mis à ſécher pour paſſer au doreur. Quand ils ſont ſecs, il les égratigne avec un grattoir, puis il couche ſon or, & frotte ſon fer contre ſon viſage, pour qu'il puiſſe enlever l'or. *Voyez l'article* RELIER. *Voyez* auſſi *fig.* 11. un ouvrier *a* qui marbre la tranche d'un livre, *b* ſon baquet, *c &c.*

Du papier marbré dit à la pate. C'étoit ſur le papier une eſpece d'imitation des toiles peintes en deux ou trois couleurs. Voici comme on y procédoit; car depuis que les découpures, les indiennes, les papiers en tapiſſerie, les papiers de la Chine ſont devenus à la mode, les papiers marbrés à la pate en ſont paſſés.

L'on faiſoit une colle d'amydon, dont on encolloit d'abord les feuilles avec une broſſe à vergette. Encollées, on les laiſſoit ſécher. On broyoit enſuite des couleurs avec la même colle. On les mettoit dans autant de petits pots de fayance verniſſés; on en prenoit avec un pinceau, & l'on deſſinoit ce qu'on vouloit. On avoit une aiguille à tête de verre, dont on ſe ſervoit pour faire les blancs, ou tous les petits contours. Cela fait, on plioit la feuille en deux; on la faiſoit ſécher; on la ciroit, & on la liſſoit.

Obſervations ſur la maniere de fabriquer le papier marbré. 1. Richelet & Trévoux ſe ſont lourdement trompés aux articles *papier marbré*, l'un, en diſant que pour le faire, on ſe ſervoit d'une eau dans laquelle on avoit détrempé des couleurs avec de l'huile & du fiel de bœuf, & ſur laquelle on appliquoit le papier. Ce n'eſt pas cela; on ne détrempe point les couleurs dans l'eau. L'autre, que les couleurs doivent être broyées avec l'huile ou le fiel de bœuf. L'huile n'a jamais été employée dans la fabrication du papier marbré, & ne peut y être employée. Cela eſt auſſi ridicule que de dire qu'un peintre à l'huile broye ſes couleurs à l'huile ou à l'eau.

2. Il y en a qui prétendent qu'il faut ajouter à l'eau de gomme adragant, l'alun, dans le broyement des couleurs,

3. Il faut avoir des pinceaux de différentes groſſeurs. Celui qu'on voit dans nos planches eſt fait comme une petite broſſe. Il eſt emmanché d'un jonc applati. Il y en a au-deſſous de celui-ci, de cinq ou ſix ſortes, plus petits, mais faits de la même maniere.

4. On emplit les baquets d'eau pure, alunée ou gommée, juſqu'à un pouce du bord. On fait encore entrer ici l'alun, & l'on en donne le choix, ou de la gomme.

5. Les baquets ſont placés ou ſur des trépiés, ou ſur un établi, à hauteur convenable. Les couleurs ſont arrangées dans des pots. Pour les jetter, l'ouvrier tient le pienceau de la droite, & frappe de ſon manche ſur la main gauche, ce qui détache la couleur avec vîteſſe.

6. Lorſqu'on marbre un livre à demeure, c'eſt-à-dire que la tranche n'en doit pas être dorée, en ajoute aux couleurs du papier commun, le noir & le verd. On jette les couleurs en cet ordre, bleu, rouge, noir, verd, jaune très-menu; puis on trempe les livres.

7. Il y a un ordre à obſerver dans le jet des couleurs.

8. On ne les jette pas toutes, il y en a qu'on couche.

9. Il y a des ouvriers qui diſent que pour faire prendre également la couleur au papier, & la lui faire prendre toute, il faut paſſer légerement deſſus la feuille étendue ſur le baquet, une regle de bois mince, qui rejettera en même tems ce qui s'eſt élevé des couleurs pardeſſus ſes bords. Si cela eſt, il ſeroit convenable que les bords du baquet fuſſent bien égaliſés, que le baquet fût plus rigoureuſement de niveau, & qu'afin que la regle appuyât également par-tout, & ne fît qu'effleurer la ſurface de la feuille, elle fût entaillée par les deux bouts, d'une certaine quantité, telle que ces entailles portant ſur les bords du baquet, le côté inférieur de la regle ne deſcendît dans le baquet qu'autant qu'il faudroit pour attendre la feuille: alors on n'auroit qu'à la pouſſer hardiment; les bords du baquet & les entailles la dirigeroient. *Voyez* dans nos *Planches* cette regle entaillée. Mais l'habitude & l'adreſſe de la main peuvent ſuppléer à ces précautions difficiles d'ailleurs à prendre, parce que la profondeur des eaux va toujours en diminuant à meſure qu'on travaille, de la quantité dont chaque feuille s'en charge, & que la profondeur des entailles ſeroit toujours la même. Ainſi quoique je trouve cette manœuvre preſcrite dans un des mémoires que j'ai ſur le papier marbré, je ne crois pas qu'elle ſoit d'uſage.

10. On preſcrit de lever la feuille de deſſus le baquet, en le prenant par les angles.

11. Il y a trois ſortes de liſſoirs. Nous avons parlé de deux. La troiſieme eſt un plateau de verre, avec ſon manche de verre, qu'on voit dans nos *Planches*. Elle eſt auſſi à l'uſage des lingeres.

12. On voit que ſelon que les dents ſur les peignes ſeront également ou inégalement écartées, on aura des ondes ou friſons égaux ou inégaux; plus les dents ſeront écartées, plus les friſons ſeront grands; ſi elles ſont inégalement écartées ſur la longueur du peigne, on aura ſur le papier une ligne de friſons inégaux.

13. On conçoit qu'on veine le papier marbré d'autant de couleurs différentes qu'on en peut préparer, & que les figures régulieres ou irrégulieres correſpondant à la variété infinie des traits qu'on peut former ſur le tapis de couleur avec la pointe, & des mouvemens qu'on peut faire avec le peigne, elles n'ont point de limite. Il y a autant d'eſpeces de papiers marbrés, qu'il y a de manieres de combiner les couleurs & de les brouiller.

14. Cet art eſt très-ingénieux, & fondé ſur des principes aſſez ſubtils. Ceux qui le pratiquent ſont dans la miſere; leur travail n'eſt pas payé en raiſon du goût & de l'adreſſe qu'il demande.

15. Si ſur un tapis à bandes de différentes couleurs, on fait mouvoir deux peignes en ſens contraire, partant toutes deux du même lieu; mais l'un brouillant en montant, & l'autre brouillant de la même maniere en deſcendant, il eſt évident qu'on aura des friſons, des pennaches & autres figures adoſſées, & tournées en ſens contraire. En s'y prenant autrement, on les auroit ſe regardant. Je ne doute point que cet art ne ſoit ſuſceptible d'une perfection qu'il n'a point encore eue, & qu'un ouvrier habile ne parvînt à diſpoſer de ſon tapis de couleurs d'une maniere très-ſurprenante.

16. Un *marbreur* avoit trouvé le moyen d'imiter la moſaïque, les fleurs & même le payſage. Pour cet effet il avoit gravé en bois des planches où le trait étoit bien évuidé, large, épais, & les fonds avoient un pouce ou environ de profondeur. On voit un de ces morceaux dans nos *Planches*. Il formoit ſur les eaux du baquet un tapis de couleurs, & les laiſſoit dans leur ordre, ou les brouilloit ſoit avec la pointe, ſoit avec le peigne; puis il appliquoit ſa planche à la ſurface. Les traits ſaillans de la planche emportoient avec eux les couleurs qu'ils atteignoient, & laiſſoient les mêmes parties vuides ſur le baquet: alors il prenoit une feuille qu'il étendoit ſur le baquet ainſi diſpoſé, & ſa feuille ſe coloroit par-tout, excepté aux endroits d'où la planche en bois avoit précédemment enlevé la couleur; il parvenoit donc à avoir ſur ſa feuille le deſſein de ſa planche.

17. Du mélange des couleurs que nous avons indiquées, on en pourra tirer une infinité d'autres.

Ainſi l'on aura la couleur de café, ſi l'on prend un quarteron de rouge d'Angleterre, qu'on le broye avec gros comme une noiſette de gomme & deux cuillerées de fiel de bœuf.

Un brun, ſi à un mélange de noir de fumée préparé avec l'indigo, & de rouge d'Angleterre, on ajoute de la gomme & du fiel de bœuf.

Un gris, ſi l'on broye enſemble du noir de fumée, du blanc d'Eſpagne & de l'indigo.

Un aurore, ſi on mêle l'orpin avec l'ochre, ajoutant auſſi la gomme & le fiel de bœuf.

Un bleu turquin, en mettant dans la couleur précédente plus d'indigo & moins de blanc d'Eſpagne.

Un bleu céleſte, en mettant au contraire dans la même couleur plus de blanc d'Eſpagne & moins d'indigo.

Un verd, en mettant de l'orpin jaune avec de l'ochre, broyant & délayant à l'ordinaire.

Un verd céleſte, en ajoutant au verd précedent un peu de blanc d'Eſpagne.

Un verd foncé, par le moyen d'un noir de fumée broyé avec de l'indigo & de l'ochre.

Au reſte, entre ces couleurs, il y en a quelques-unes dont la préparation varie, du moins quant aux doſes relatives des drogues dont on les compoſe, ſelon l'eſpece de papier qu'on veut marbrer. Mais quelle qu'elle ſoit, & quelles que ſoient les couleurs qu'on y veut employer, il ne faut pas les employer ſur le champ; il faut qu'elles ayent repoſé du ſoir au lendemain.

18. Voyez les outils du *marbreur* dans nos *Planches*, au bas des vignettes: *aaa*, les baquets; *b*, le pot à beurre ou la baratte; *c*, le tamis; *dddd*, les pinceaux; *eeeee*, les peignes; *f*, la pointe; *gggg*, des pots à couleur; *h*, l'étendoir; *iii*, les châſſis; *k*, pierre; *l*, la molette; *m*, ramaſſoire pour les couleurs; *n*, ramaſſoire pour les eaux; *o*, établi; *p*, pierre à broyer & à liſſer; *qqq*, liſſoir; *r*, ploir.

19. Au reſte, il ne faut pas imaginer qu'on fera bien du papier marbré tout en débutant; qu'il ne s'agit que d'avoir les inſtrumens, les couleurs, les préparer, les étendre ſur les baquets, & y appliquer des feuilles de papier; il n'y aura que l'habitude, l'expérience & l'adreſſe qui apprendront à éviter un grand nombre de petits inconvéniens de détail, & à atteindre à des petites manœuvres qui perfectionnent. Plus il eſt facile de ſe paſſer des ouvrages, plus il faut y apporter des ſoins, & moins on en eſt récompenſé. C'eſt-là ce qui a fait vraiſemblablement tomber le papier marbré. On n'en fait preſque plus de beau. C'eſt un métier qui ne laiſſe pas d'entraîner des dépenſes, qui ſuppoſe de l'induſtrie, & qui rend peu.

Si l'on veut pratiquer ſur le papier marbré des filets d'or, ou autres agrémens de cette nature, il faut avoir un patron découpé, le ployer ſur la feuille marbrée, appliquer un mordant à tous les endroits qui paroiſſent à-travers les découpures du patron, y appliquer l'or, le laiſſer prendre, enſuite ôter le patron, & frotter la feuille avec du coton. Le coton enlevera le ſuperflu de l'or que le mordant n'avoit pas attaché, & ce qui reſtera formera les filets & autres figures qu'on voudra donner à la feuille marbrée.

MARBRIER, ſ. m. (*Art. mécan.*) ouvrier qui fait des ouvrages communs en marbre, compris ſous le nom de *Marbrerie*, &c. Par le nom de *marbrerie*, l'on entend non-ſeulement l'uſage & la maniere d'employer les marbres de différente eſpece & qualité, mais encore l'art de les tailler, polir, & aſſembler avec propreté & délicateſſe, ſelon les ouvrages où ils doivent être employés.

Le marbre du latin *marmor*, dérivé du grec μαρμαίρειν, *reluire*, à cauſe du beau poli qu'il reçoit, eſt une eſpece de pierre calcaire, dure, difficile à tailler, qui porte le nom des différentes provinces où ſont les carrieres d'où on le tire. C'eſt de cette eſpece de pierre que l'on fait les plus beaux ornemens des palais, temples, & autres monumens d'importance, comme les colonnes, autels, tombeaux, vaſes, figures, lambris, pavés, *&c.*

Les anciens qui en avoient en abondance en faiſoient des bâtimens entiers, en revétiſſoient non-ſeulement l'intérieur de leurs maiſons particulieres, mais même quelquefois l'extérieur. Il en eſt de pluſieurs couleurs; les uns ſont blancs ou noirs; d'autres ſont variés ou mêlés de taches, veines, mouches, ondes & nuages, différemment colorés; les uns & les autres ſont opaques; le blanc ſeul eſt tranſparant lorſqu'il eſt débité par tranche

mince; auſſi, au rapport de M. Félibien, les anciens s'en ſervoient-ils au lieu de verre qu'ils ne connoiſſoient pas alors pour les croiſées des bains, étuves, & autres lieux, qu'ils vouloient garantir du froid. On voyoit même à Florence, ajoute cet auteur, une égliſe très-bien éclairée, dont les croiſées en étoient garnies.

La *marbrerie* ſe diviſe en deux parties: l'une conſiſte dans la connoiſſance des différentes eſpeces de marbre, & l'autre dans l'art de les travailler pour en faire les plus beaux ornemens des édifices publics & particuliers.

Nous avons traité la premiere à l'*article* MAÇONNERIE, *voyez cet article*. Il ne nous reſte ici qu'à parler de la ſeconde.

Du marbre ſelon ſes façons. On appelle *marbre brut*, celui qui étant ſorti de la carriere en bloc d'échantillon ou par quartier, n'a pas encore été travaillé.

Marbre dégroſſi, celui qui eſt débité dans le chantier à la ſcie, ou ſeulement équarri au marteau, ſelon la diſpoſition d'un vaſe, d'une figure, d'un profil, ou autre ouvrage de cette eſpece.

Marbre ébauché, celui qui ayant déja reçu quelques membres d'architecture ou de ſculpture, eſt travillé à la double pointe pour l'un, & approché avec le ciſeau pour l'autre.

Marbre piqué, celui qui eſt travaillé avec la pointe du marteau pour détacher les avant-corps des arriere-corps dans l'extérieur des ouvrages ruſtics.

Marbre matte, celui qui eſt frotté avec de la prêle ou de la peau de chien de mer, pour détacher des membres d'architecture ou de ſculpture de deſſus un fond poli.

Marbre poli, celui qui ayant été frotté avec le grès & le rabot, qui eſt de la pierre de Gothlande, & enſuite repaſſé avec la pierre de ponce, eſt poli à force de bras avec un tampon de linge & de la potée d'émeril pour les marbres de couleur, & de la potée d'étain pour les marbres blancs; celle d'émeril les rougiſſant, il eſt mieux de ſe ſervir, ainſi qu'on le pratique en Italie, d'un morceau de plomb au lieu de linge, pour donner au marbre un plus beau poli & de plus longue durée; mais il en coûte beaucoup plus de tems & de peine; le marbre ſale, terne ou taché, ſe repolit de la même maniere; les taches d'huile particulierement ſur le blanc, ne peuvent s'effacer, parce qu'elles pénetrent.

Marbre fini, celui qui ayant reçu toutes les opérations de la main-d'œuvre eſt prêt à être poſé en place.

Marbre artificiel, celui qui eſt fait d'une compoſition de gypſe en maniere de ſtuc, dans laquelle on met diverſes couleurs pour imiter le marbre; cette compoſition eſt d'une conſiſtance aſſez dure, & reçoit le poli; mais ſujette à s'écailler. On fait encore d'autres marbres artificiels avec des teintures corroſives ſur un marbre blanc, qui imitent les différentes couleurs des autres marbres, en pénétrant de plus de quatre lignes dans l'épaiſſeur du marbre; ce qui fait que l'on peut peindre deſſus des ornemens & des figures de toute eſpece; enſorte que ſi l'on pouvoit débiter ce marbre par feuilles très-minces, on en auroit autant de tableaux de même façon. Cette invention eſt de M. le comte de Kailus.

Marbre-feuille, peinture qui imite la diverſité des couleurs, veines & accidens des marbres, à laquelle on donne une apparence de poli ſur le bois ou ſur la pierre, par le vernis que l'on poſe deſſus.

Des ouvrages de marbrerie. Les ouvrages de *Marbrerie* ſervoient autrefois à revêtir non-ſeulement l'intérieur des temples, palais, & autres grands édifices, mais même quelquefois l'extérieur. Quoique cette matiere ſoit devenue très-rare chez nous, on s'en ſert encore dans l'intérieur des égliſes, dans les veſtibules, grandes ſalles & ſallons des palais, & autres maiſons d'importance, ſurtout dans des lieux humides, comme grottes, fontaines, laiteries, appartemens des bains, *&c.* Tous ces ouvrages ſe diviſent en pluſieurs eſpeces; les uns conſiſtent dans toutes ſortes d'ornemens d'Architecture; les autres dans des compartimens de pavés de marbre de différente ſorte; les premiers comme ayant rapport aux décorations d'Architecture, nous les paſſerons ſous ſilence: les autres ſont de deux ſortes; la premiere appellée *ſimple*, eſt celle qui n'étant compoſée que de deux couleurs, ne forme aucune eſpece de figure; la ſeconde appellée *figurée*, eſt celle qui étant compoſée de marbres de plus de deux couleurs, forment par-là différentes figures.

Des compartimens de pavés ſimples. La *fig.* 1. *Pl. I.* repréſente le plan d'un pavé compoſé de carreaux quarrés blancs & noirs, ou de deux autres couleurs, alternativement diſpoſés les uns contre les autres en échiquier.

La *fig.* 2. repréſente le même deſſein, mais diſpoſé en loſange.

La *fig.* 3. repréſente un ſemblable deſſein de carreaux quarrés d'une même couleur, croiſés & entrelacés par d'autres noirs, ou d'une autre couleur.

La *fig.* 4. eſt un compartiment de carreaux en pointes de diamans noirs & blancs, ou de deux autres couleurs différentes.

La *fig.* 5. *Pl. II.* repréſente le plan d'un compartiment de carreaux en loſanges tranchés auſſi de deux couleurs.

La *fig.* 6. repréſente un autre compartiment de carreaux triangulaires, auſſi de deux couleurs différentes, diſpoſés en échiquier.

La *fig.* 7. eſt un deſſein de carreaux quarrés bordés & entrelacés chacun de batons rompus ou plates-bandes d'un marbre d'une autre couleur.

La *fig.* 8. eſt un autre deſſein de carreaux octogones, avec de petits carreaux quarrés d'une autre couleur, diſpoſés en échiquier.

La *fig.* 9. eſt le plan d'un compartiment de marbre d'exagone, étoilé auſſi de deux couleurs.

La *fig.* 10. eſt un autre plan de compartiment d'étoiles confuſes en marbre, qui quoique de trois couleurs différentes, ne peut être admis dans la ſeconde eſpece.

Des compartimens de pavé figurés, la ſeconde ſorte appellée *compartimens figurés*, ſont ceux qui dans la maniere dont ils ſont deſſinés, forment des figures de toute eſpece, telles ſont les ſuivantes.

La *fig.* 11. *Pl. III.* eſt le plan d'un pavé de marbre de quatre couleurs différentes, repréſentant des dés *A*, avec fonds *B*.

La *fig.* 12 eſt le plan d'un autre pavé de marbre de trois couleurs différentes, repréſentant auſſi des dés, *A*, mais ſans fonds.

La *fig.* 13 eſt le plan d'un pavé de marbre de trois couleurs, repréſentant des exagones étoilés avec bordures *A*.

La *fig.* 14 eſt le plan d'un pavé de marbre de trois couleurs, compoſés de ronds *A*, entrelaſſés en *B*.

La *fig.* 15 eſt le plan d'un autre pavé de marbre, auſſi compoſé de trois couleurs différentes, compoſé de ronds *A*, avec bordure *B*.

La *fig.* 16 eſt un autre plan de pavé de trois couleurs, repréſentant des octogones *A*, réguliérement irréguliers, avec bordures *B*, en petits quarrés *C*, diſpoſés en échiquier.

Les *fig.* 17. & 18. *Pl. IV.* ſont des foyers de grandes cheminées, dont le premier en marbre veiné eſt diſtribué par bandes de panneaux *A*, & demi-panneaux *B*, en loſange, d'un marbre plus foncé; le ſecond bordé d'une plate-bande *A*, de marbre blanc, eſt auſſi diſtribué de différens panneaux *B*, & d'une autre forme, ornés d'étoiles par leur extrémité.

Les *fig.* 19 & 20 ſont auſſi deux foyers de cheminées plus petits que les précédens; le premier en marbre veiné, bordé de plate-bande *A*, formant des panneaux *B*, en pointe de diamant.

Les *fig.* 21, 22, 23 & 24 ſont des plates-bandes, dont les deſſeins ſont diſpoſés de maniere à répondre aux compartimens des arcs-doubleaux des voutes, ſubdiviſées chacune de panneaux quarrés, circulaires ou ovales, avec cadres, entrelacés & non-entrelecés, en marbre aſſorti de différentes couleurs.

La *fig.* 25. *Pl. V.* eſt le plan d'un pavé de marbre, propre à placer dans un ſallon quarré, & dont le plafond terminé en vouſſure s'arrondiroit vers le milieu, pour former des arcs-doubleaux. Ce pavé eſt ſubdiviſé de cadres & de panneaux, & le milieu arrondi repréſente, par ſes différens panneaux, les arcs-doubleaux de la voute.

La *fig.* 26 eſt un plan de pavé deſtiné, comme le précédent, à un ſallon, mais dont le plafond s'éleveroit en forme de calotte.

La *fig.* 27. eſt le plan d'un autre compartiment de pavé deſtiné aux mêmes uſages que le précédent, mais d'un autre deſſein.

Les *fig.* 28, 29 & 30, *Pl. VI.* ſont autant de compartimens de pavé de marbre de différentes couleurs, employés aux mêmes uſages que les précédens, mais pour des pieces circulaires.

La *Pl. VII.* repréſente le plan des différens compartimens du pavé en marbre de l'égliſe du college Mazarin, dit *des quatre Nations*; *AA*, *&c.* ſont les portes d'entrée du veſtibule, *B* l'intérieur du veſtibule, *C* le milieu du dôme en ellipſe, *D* le maître autel, *EE* différentes chapelles, *F* un tombeau particulier, *G* le paſſage pour aller à la ſacriſtie, *H* celui pour ſortir dans l'intérieur du college.

La *Pl. VIII.* repréſente le plan du pavé de l'égliſe de la Sorbonne avec les différens compartimens; *A* eſt la principale porte d'entrée, *B* la nef, *C* les bas côtés de la nef avec des chapelles, *D* le milieu du dôme diſtribué

ſtribué de compartimens fort ingénieux en marbre de différentes couleurs, veiné & non veiné, le reſte de l'égliſe étant pavé par carreaux noirs & blancs, diſpoſés en loſange; *E* eſt un périſtile qui donne entrée dans l'égliſe par une face latérale, *F* eſt la chapelle de la Vierge, *G* des paſſages pour aller à des chapelles particulieres, *H* le tombeau du cardinal de Richelieu, placé au milieu du chœur, *I* bas-côtés du chœur avec des chapelles, *K* petit paſſage pour ſortir dehors, *L* différens corps de logis de la maiſon.

La *Pl. IX.* eſt le plan du pavé du ſanctuaire & d'une partie du chœur de l'égliſe de Notre-Dame de Paris; *AA*, *&c.* ſont différens deſſeins d'ornemens en marbre de pluſieurs couleurs, dont les armes & le chiffre du roi ſont partie, *B* eſt un autel appellé *l'autel des féries*, *CC* ſont des degrés de marbre pour y monter, *D* eſt une grande niche circulaire où eſt placé un groupe de la ſainte Vierge au pié de la croix, *E* eſt le maître-autel, *FF* ſont des ſocles qui portent des Anges en adoration, *G* ſont des degrés de marbre pour monter au maître autel, *H* eſt le tabernacle, *II* ſont des piédeſtaux portant les figures de Louis XIII. & de Louis XIV. *KK*, *&c.* ſont des lambris de marbre dont ſont revêtus les piliers, les ſept arcades, & les portes de l'enceinte du chœur juſques au-deſſous des tribunes, *LL*, *&c.* ſont des grilles de fer doré qui regnent autour du ſanctuaire, *MM* ſont les deux baluſtrades circulaires qui ſéparent le ſanctuaire du chœur, *NN* ſont des portes à panneaux de fer doré qui donnent entrée au chœur, *OO* ſont les chaires archiépiſcopales, *PP* portes de dégagement pour le ſacriſtain, *QQ* ſont la repréſentation des arcs-doubleaux qui devroient ſe trouver dans la voute ſi elle étoit à la moderne, *RR* degrés pour monter aux hautes ſtales, *TT* les baſſes ſtales.

La *Pl. X.* repréſente les compartimens du pavé de l'égliſe du Val-de-Grace, *A* en eſt la porte d'entrée, *BC* en eſt la nef, ornée de pilaſtres d'ordre corinthien, dont les plate-bandes *B* ſont diſtribuées d'ornemens de marbre noir & blanc, qui répondent aux compartimens des arcs doubleaux, & les intervalles *C* ſont ornés de différens deſſeins auſſi en marbre noir & blanc. Aux deux côtés de la nef *DD &c.* & *EE &c* ſont des chapelles dont le pavé eſt auſſi orné de compartimens, *F* eſt le milieu du dôme où eſt placé le chiffre de l'abbaye, accompagné de palmes ſurmontées d'une couronne. Ce chiffre eſt ceint de deux chapelets ornés de bordures, dont l'intervalle eſt diſtribué de cœurs entrelacés en marbre de rance, au milieu de chacun deſquels eſt une fleur-de-lys, le tout en marbre blanc poſé ſur un fond de marbre noir. Le reſte du compartiment circulaire eſt diſtribué de bandes de marbre de rance entrelacées, ſéparées par des carreaux de marbre noir. Les trois ronds-points *G* ſont ſubdiviſés de compartimens qui, ſemblables à ceux des plate-bandes de la nef, répondent à ceux de la voûte qui leur eſt ſupérieure. Aux quatre angles *HH &c.* du dôme ſont quatre chapelles carrelées en marbre noir & blanc, *I* eſt la chapelle du ſaint Sacrement, *K* la chapelle de la reine, & *L* le chœur des dames religieuſes.

La *Pl. XI.* repréſente le plan des compartimens du pavé compris ſous le dôme des Invalides, *A* eſt un périſtile qui donne entrée par le portail du côté de la campagne; *B* eſt le milieu du dôme, ſubdiviſé de compartimens de marbre de différente couleur, ſemé çà & là du chiffre du roi & d'autres ornemens auſſi de marbre; *CDE* & *F* ſont les quatre croiſées dont l'une *C* eſt le côté de l'entrée, *D* celui du maître-autel de l'égliſe, *E* celui où eſt la chapelle de ſainte Thereſe; *GHI* & *K* ſont quatre autres chapelles qui par les paſſages *L* ont communication dans les croiſées du dôme, & par ceux *M* dans le dôme. Dans la premiere *G* eſt la chapelle de ſaint Auguſtin, dans la ſeconde *H* celle de ſaint Ambroiſe, dans la troiſieme *I* celle de ſaint Grégoire, & dans la quatrieme *K* celle de ſaint Jérome. *NN &c.* ſont des eſcaliers pratiqués dans les épaiſſeurs des murs pour monter aux combles.

Des outils de marbrerie. La *figure premiere*, *Pl. XII.* eſt un fort établi de menuiſerie, ſur lequel on travaille la plûpart des ouvrages en marbre. Il eſt compoſé d'une table *AA* fort épaiſſe, portée ſur deux piés doubles *BB* en forme de traiteaux d'aſſemblage.

La *fig.* 2. eſt un maillet, eſpece de maſſe de bois *A*, portant un manche *B* qui ſert à frapper ſur différens outils pour travailler le marbre.

La *fig.* 3. eſt un inſtrument appellé *groſſe maſſe*, deſtiné aux mêmes uſages que le précédent; c'eſt une maſſe de fer *A* portant un manche de bois *B*.

La *fig.* 4 eſt le même inſtrument, mais beaucoup plus petit, auſſi l'appelle-t-on pour cela *petite maſſe*.

La *fig.* 5 eſt une cuillere à deux manches appellée *ſebille*, faite pour contenir du grès & de l'eau lorſque l'on ſcie les blocs de marbre.

La *fig.* 6 eſt une cuilliere plus petite avec un ſeul manche fort long, faite pour prendre du grais mêlé avec de l'eau pour répandre dans les traits de la ſcie, & lui procurer par-là le moyen d'avancer l'ouvrage & de ne point s'échauffer ni ſe gâter.

La *fig.* 7 eſt une ſcie à main ſans dents, appellée *ſciotte*, compoſée d'un fer *A*, & de ſa monture de bois *B*.

La *fig.* 8 eſt une ſcie à main, mais dentée; *A* en eſt le fer, & *B* le manche.

La *fig.* 9 eſt une autre ſcie à main ſans dents; *A* en eſt le fer, & *B* le manche.

La *fig.* 10 eſt une petite ſcie ſans dents avec une monture compoſée de deux montans *A*, une traverſe *B*, une corde *C* & un gareau *D*, par le moyen duquel on bande le fer *E* de la ſcie autant qu'on le juge à-propos.

La *fig.* 11 eſt une autre ſcie de même façon que la précédente, mais beaucoup plus forte, portant deux gareaux *DD*.

La *fig.* 12, *Pl. XIII*, eſt un inſtrument appellé *marteline*, eſpece de marteau acéré par chaque bout, dont l'un *A* eſt ſemé de petites pointes fort aiguës, & l'autre *B* eſt pointu, dont *C* eſt le manche; il eſt deſtiné à marteler les ouvrages que l'on veut égrainer.

La *fig.* 13 eſt une eſpece de poinçon appellé *ciſeau en marteline*, acéré par le bout *A*, ſemé comme au précédent de petites pointes, & deſtiné aux mêmes uſages.

La *fig.* 14 eſt une autre eſpece de poinçon appellé *boucharde*, avec pointes acérées en *A*, & employé auſſi aux mêmes uſages.

La *fig.* 15 eſt un poinçon appellé *dent-de-chien*, acéré en *A*.

La *fig* 16 eſt un autre poinçon appellé *gradine*, acéré auſſi en *A*.

La *fig.* 17 eſt un poinçon acéré en *A*, fait le plus ſouvent pour chaſſer des pointes.

La *fig.* 18 eſt une pointe quarrée & acérée en *A*, faite pour tailler le marbre par petites parties.

La *fig.* 19 eſt une autre pointe appellée *bouguette*, méplatte & acérée en *A*.

La *fig.* 20 eſt un inſtrument appellé *outil crochu*, fait pour fouiller & unir des cavités.

La *fig.* 21 eſt un autre inſtrument appellé *rondelle*, deſtiné aux mêmes uſages que le précédent.

La *fig.* 22 eſt un inſtrument appellé auſſi *rondelle*, mais improprement; c'eſt plûtôt une eſpece de ripe acérée & dentée en *A*, faite pour fouiller dans des cannelures.

La *fig.* 23 eſt un inſtrument appellé *ripe*, acéré en *A*, employé aux mêmes uſages que le précédent.

La *fig.* 24 eſt encore une ripe acérée en *A*, appellée *grattoir*, deſtinée aux mêmes uſages que les précédentes.

La *fig.* 25 eſt un inſtrument appellé *riflard*, eſpece de lime plate recourbée & acérée par chaque bout, deſtiné à limer & unir les endroits où les autres outils ne peuvent pénétrer.

La *fig.* 26 eſt un autre riflard en queue de rat recourbé & acéré auſſi par chaque bout, employé aux mêmes uſages que le précédent.

La *fig.* 27 eſt un riflard méplat en rape, la taille étant différente des autres.

La *fig.* 28 eſt un riflard en queue de rat, ſemblable au précédent.

La *fig.* 29 eſt une lime dite *lime d'Allemagne*, emmanchée dans un manche de bois *A*.

La *fig.* 30 eſt une lime en queue de rat, emmanchée auſſi dans un manche de bois *A*.

La *fig.* 31 eſt une lime appellée, à cauſe de ſa taille, *rape*, emmanchée dans un manche de bois *A*.

La *fig.* 32 eſt une rape en queue de rat, emmanchée dans un manche de bois *A*.

La *fig.* 33 eſt une lime ſans dents, emmanchée dans un manche de bois *A*.

La *fig.* 34 eſt une queue-de-rat ſans dents, emmanchée dans un manche de bois *A*.

La *fig.* 35 eſt un ciſeau appellé *burin*, acéré en *A*.

La *fig.* 36 eſt un autre burin acéré auſſi en *A*.

La *fig.* 37 eſt un inſtrument appellé *fermoir à dents*, acéré en *A*, emmanché dans un manche de bois *B*.

La *fig.* 38 eſt un autre fermoir ſans dents acéré en *A*, emmanché auſſi dans un manche de bois *B*.

La *fig.* 39, *Pl. XIV.* eſt un inſtrument appellé *vilbrequin*, eſpece de chaſſis de fer *A*, portant par un bout *B* une

B une broche qui traverſe un manche de bois *C* tournant à pivot, & par l'autre *D*, une douille quarrée où s'ajuſte la tête auſſi quarrée d'un trépan, dont l'autre bout *F* acéré ſert en égrugeant le marbre à faire des trous.

La *fig.* 40 eſt une mèche à tête quarrée par un bout *A*, évuidée & acérée par l'autre *B*, faite auſſi pour percer des trous, mais dans du marbre très-tendre.

La *fig.* 41 eſt le fuſt d'un trépan compoſé d'une tige *A*, portant par en-haut un trou au-travers duquel paſſe une petite corde *BB*, dont les deux bouts vont ſe joindre aux deux extrémités d'une traverſe *CC*, percée d'un trou dans ſon milieu au-travers duquel paſſe la tige *A*; cette traverſe ſert à manœuvrer le trépan de cette maniere, la corde *BB* étant roulée autour de la tige *A*, & la traverſe *CC* par conſéquent montée juſqu'au milieu, on appuie deſſus avec ſecouſſe pour la lâcher enſuite; & la laiſſant ainſi remonter, la corde *BB* qui étoit roulée d'un côté, ſe déroule pour s'enrouler de l'autre autour de la tige *A*, ce qui fait faire pluſieurs tours au trépan; on donne enſuite à la traverſe *CC* une nouvelle ſecouſſe, qui réitere la manœuvre toujours de même façon juſqu'à ce que le trou ſoit percé; & pour faciliter le volant de cette machine, on arrête à demeure à la tige *A* une maſſe de plomb *D* de la forme qu'on juge à propos; cette même tige porte par ſon extrémité *E* une moufle ou douille méplate, dans laquelle entre la tête d'un trépan *F* acéré par le bout perçant *G*.

La *fig.* 42 eſt un inſtrument, appellé *fraiſe*, dont l'extrémité ſupérieure *A* s'ajuſte dans la moufle *E* du fuſt du trépan, *fig.* 41, & qui, par ſon extrémité inférieure *B*, formant différens angles aigus & acérés, ſert à élargir l'entrée des trous; ou à en percer d'autres dans des marbres très-durs.

La *fig.* 43 eſt une autre fraiſe différente de la précédente, en ce qu'elle eſt quarrée par le bout *A*, & qu'elle s'ajuſte dans une boîte *B*, pour la mouvoir par le moyen de l'archet *fig.* 44, ou de celui *fig.* 45.

La *fig.* 44 eſt un archet ou arçon différent du précédent, en ce qu'il eſt compoſé d'une lame d'épée *A* ou tige d'étoffe (on appelle *étoffe* une compoſition de bon fer & de bon acier mêlés enſemble, qui, lorſqu'elle eſt trempée, fait les meilleurs reſſorts, c'eſt de cela que l'on fait ordinairement les lames d'épée élaſtiques, emmanchée par un bout dans un manche de bois *B*, portant par les deux extrémités les deux bouts d'une corde à boyau ou corde d'arçon *C*, qui ſe fait avec des lanieres de cuirs arrondies ou tournées ſur elles-mêmes.

La fig. 46 eſt un inſtrument appellé *palette*; c'eſt en effet une palette de bois *A* dont le milieu porte une piece de fer *B*, percée de pluſieurs trous qui ne vont que juſqu'au quart de ſon épaiſſeur: c'eſt avec les quatre derniers inſtrumens que l'on perce des trous en cette maniere; on commence d'abord par former avec la corde *C* de l'arçon *fig.* 45, un ou deux trous autour de la boîte *B* de la fraiſe *fig.* 43, que l'on place par le bout *C* dans un des trous de la piece de fer *B* de la palette *fig.* 46, que l'on appuie alors ſur l'eſtomac, & dans cette ſituation le bout *A* de la fraiſe *fig.* 43 élargit ou perce les trous en manœuvrant l'arçon, *fig.* 45, à-peu-près comme l'archet d'un violon.

L'archet *fig.* 44 ſert auſſi comme celui *fig.* 45, mais pour des fraiſes beaucoup plus petites.

La *fig.* 47 eſt un grand compas à charniere en *A*, fait pour prendre des diſtances égales par les pointes *BB*.

La *fig.* 48 eſt un petit compas à charniere en *A*, fait auſſi pour prendre des diſtances égales par les pointes *BB*.

La *fig.* 49. eſt un grand compas, appellé *compas d'épaiſſeur à charniere*, en *A*, fait pour prendre des épaiſſeurs, diamètres & autres choſes ſemblables, égales par les pointes recourbées *BB*.

La *fig.* 50 eſt un compas d'épaiſſeur plus petit à charniere en *A*, employé aux mêmes uſages que le précédent.

La *fig.* 51 eſt un inſtrument, appellé *niveau*, compoſé d'un chaſſis de bois aſſemblé d'équerre en *A*, portant une traverſe *B*, au milieu de laquelle eſt un plomb *C*, ſuſpendu à un petit cordeau *D*; c'eſt avec cet inſtrument que l'on poſe de niveau toutes les pierres, carreaux, pavés, & autres compartimens horiſontaux.

Il eſt une quantité d'autres outils qui ne ſont qu'un rafinement de ceux que nous avons vûs, plus petits ou plus gros, plus courts ou plus longs à proportion de la délicateſſe des ouvrages où on les emploie & du génie des ouvriers à les inventer. *Cet article eſt de M.* LUCOTTE.

MARBRIERE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) carriere de marbre. *Voyez l'article* MARBRE.

MARC, EVANGILE DE S. *ou* SELON S. (*Théol.*) hiſtoire de la vie, de la prédication, & des miracles de Jéſus-Chriſt, compoſée par S. Marc, diſciple & interprete de S. Pierre, & l'un des quatre évangéliſtes. C'eſt un des livres canoniques du nouveau Teſtament, également reconnu pour tel par les Catholiques & par les Proteſtans.

On croit communément que S. Pierre étant allé à Rome vers l'an de Jéſus-Chriſt 44, S. *Marc* l'y accompagna, & écrivit ſon évangile à la priere des fideles qui lui demanderent qu'il leur donnât par écrit ce qu'il avoit appris de la bouche de S. Pierre. On ajoûte que ce chef des apôtres approuva l'entrepriſe de S. *Marc*, & donna ſon évangile à lire dans les égliſes comme un ouvrage authentique. Tertullien, *liv. IV. contra Marcion.* attribue cet évangile à S. Pierre; & l'auteur de la ſynopſe attribuée à S. Athanaſe veut que cet apôtre l'ait dicté à S. *Marc*. Eutyche, patriarche d'Alexandrie, avance que S. Pierre l'écrivit; & quelques-uns cités dans S. Chryſoſtome (*homil. j. in Matth.*) croient que S. *Marc* l'écrivit en Egypte: d'autres prétendent qu'il ne l'écrivit qu'après la mort de S. Pierre. Toutes ces diverſités d'opinions prouvent aſſez qu'il n'y a rien de bien certain ſur le tems ni ſur le lieu où S. *Marc* compoſa ſon évangile.

On eſt auſſi fort partagé ſur la langue dans laquelle il a été écrit, les uns ſoutenant qu'il a été compoſé en grec, & les autres en latin. Les anciens & la plûpart des modernes tiennent pour le grec, qui paſſe encore à-préſent pour l'original de S. *Marc*; mais quelque exemplaires grecs manuſcrits de cet évangile portent qu'il fut écrit en latin; le ſyriaque & l'arabe le portent de même. Il étoit convenable qu'étant à Rome & écrivant pour les Romains, il écrivît en leur langue. Baronius & Selden ſe ſont déclarés pour ce ſentiment qui au reſte eſt peu ſuivi. On montre à Veniſe quelques cahiers que l'on prétend être l'original de la main de S. *Marc*. Si ce fait étoit certain, & que l'on pût lire le manuſcrit, la queſtion ſeroit bientôt décidée; mais on doute que ce ſoit le véritable original de S. *Marc*; & il eſt tellement gâté de vétuſté, qu'à peine peut-on diſcerner une ſeule lettre. Entre les auteurs qui en ont parlé, dom Bernard de Montfaucon qui l'a vu, dit dans ſon *voyage d'Italie*, *chap. iv. page* 55. qu'il eſt écrit en latin; & il avoue qu'il n'a jamais vû de ſi ancien manuſcrit. Il eſt écrit ſur du papier d'Egypte beaucoup plus mince & plus délicat que celui qu'on voit en différens endroits. Le même auteur, dans ſon *antiquité expliquée*, *liv. XIII.* croit qu'on ne haſarde guere en diſant que ce manuſcrit eſt pour le plus tard du quatrieme ſiecle. Il fut mis en 1564 dans un caveau dont la voûte même eſt dans les marées plus baſſe que la mer voiſine, de-là vient que l'eau dégoutte perpétuellement ſur ceux que la curioſité y amene. On pouvoit encore le lire quand il y fut depoſé. Cependant un auteur qui l'avoit vû avant le P. de Montfaucon, croyoit y avoir rémarqué des caracteres grecs.

Quelques anciens hérétiques, au rapport de S. Irénée (*lib. III. cap. ij.*), ne recevoient que le ſeul évangile de S. *Marc*. D'autres parmi les Catholiques rejettoient, ſi l'on en croit S. Jérôme & S. Grégoire de Nyſſe, les douze derniers verſets de ſon évangile depuis le *verſ.* 9. *ſurgens autem mane*, &c. juſqu'à la fin du livre, apparemment parce que S. *Marc* en cet endroit leur paroiſſoit trop oppoſé à S. Matthieu, & qu'il y rapportoit des circonſtances qu'ils croyoient oppoſées aux autres évangéliſtes. Les anciens peres, les anciennes verſions orientales, & preſque tous les anciens exemplaires, tant imprimés que manuſcrits grecs & latins, liſent ces douze derniers verſets, & les reconnoiſſent pour authentiques, auſſi-bien que le reſte de l'évangile de S. *Marc*.

Enfin en confrontant S. *Marc* avec S. Matthieu, il paroît que le premier a abrégé l'ouvrage du ſecond; il emploie ſouvent les mêmes termes, rapporte les mêmes circonſtances, & ajoute quelquefois des particularités qui donnent un grand jour au texte de S. Matthieu. Il rapporte cependant deux ou trois miracles qui ne ſe trouvent point dans celui-ci, & ne ſe conforme pas toûjours à l'ordre de ſa narration, ſurtout depuis le *chap. iv. verſ.* 12. juſqu'au *chap. xiv. verſ.* 13. de S. Matthieu, s'attachant plus dans cet intervalle à celle de S. Luc. Calmet, *dictionn. de la bibl. tom. II. pp.* 616. & 617. (*G*)

MARC, (*Hiſt. eccléſ.*) chanoines de S. *Marc*, congrégation de chanoines réguliers fondés à Mantoue par Albert Spinola, prêtre qui vivoit vers la fin du douzieme ſiecle. *Voyez* CHANOINE.

Spino-

Spinola leur donna une regle qui fut ſucceſſivement approuvée & corrigée par différens papes. Vers l'an 1450, ils ne ſuivirent plus que la regle de S. Auguſtin.

Cette congregation qui étoit compoſée d'environ dix-huit ou vingt maiſons d'hommes & de quelques-unes de filles dans la Lombardie & dans l'état de Veniſe, après avoir fleuri pendant près de quatre cens ans, diminua peu-à-peu, & ſe trouva réduite à deux couvens où la régularité n'étoit pas même obſervée. Celui de S. *Marc* de Mantoue, qui étoit le chef-d'ordre, fut donné l'an 1584, du conſentement du pape Grégoire XIII. aux Camaldules, par Guillaume Duc de Mantoue, & cette congregation finit alors. *Voyez* CAMALDULE.

Ordre de S. Marc eſt l'ordre de la chevalerie de la république de Veniſe, qui eſt ſous la protection de S. *Marc* l'évangéliſte; les armes de cet ordre ſont un lion de gueule, avec cette deviſe, *pax tibi Marce evangeliſta*. On le donne à ceux qui ont rendu de grands ſervices à la république, comme dans les ambaſſades, & ceux-là reçoivent ce titre du ſénat même. Ils ont le privilége de porter la ſtole d'or aux jours de cérémonie, & un galon d'or ſur la ſtole noire qu'ils portent ordinairement. Ceux à qui on le donne comme récompenſe de la valeur ou du mérite littéraire, le reçoivent des mains du doge, & portent pour marque de chevalerie une chaîne d'or, d'où pend le lion de S. *Marc* dans une croix d'or. Le doge crée quand il lui plaît des chevaliers de cette ſeconde eſpece, qu'on regarde comme fort inférieurs à ceux de la premiere.

MARC, (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert en France & en pluſieurs états de l'Europe, pour peſer diverſes ſortes de marchandiſes, & particulierement l'or & l'argent: c'eſt principalement dans les hôtels des monnoies & chez les marchands qui ne vendent que des choſes précieuſes ou de petit volume, que le *marc* & ſes diviſions ſont en uſage. Avant le regne de Philippe premier, l'on ne ſe ſervoit en France, ſur-tout dans les monnoies, que de la livre de poids compoſée de douze onces. Sous ce prince, environ vers l'an 1080, on introduiſit dans le commerce & dans la monnoie le poids de *marc*, dont il y eut d'abord de diverſes ſortes, comme le *marc* de Troyes, le *marc* de Limoges, celui de Tours, & celui de la Rochelle, tous quatre différens entre eux de quelques deniers. Enfin ces *marcs* furent réduits au poids de *marc*, ſur le pié qu'il eſt aujourd'hui.

Le *marc* eſt diviſé en 8 onces, ou 64 gros, 192 deniers, ou 160 eſterlins, ou 300 mailles, ou 140 felins, ou 4608 grains.

Ses ſubdiviſions ſont chaque once en 8 gros, 24 deniers, 20 eſterlins, 40 mailles, 80 felins, & 576 grains; le gros en 3 deniers, 2 eſterlins & demi, 5 mailles, 10 felins, 72 grains; le denier en 24 grains, l'eſterlin en 28 grains, quatre cinquiemes de grain. Le felin en 7 grains 1 cinquieme de grain; enfin le grain en demi, en quart, en huitieme, &c. Toutes ces diminutions ſont expliquées plus amplement à leur propre article. Il y a à Paris dans le cabinet de la cour des monnoies un poids de *marc* original gardé ſous trois clés, dont l'une eſt entre les mains du premier préſident de cette cour, l'autre en celle du conſeiller commis à l'inſtruction & jugement des monnoies, & la troiſieme entre les mains du greffier. C'eſt ſur ce poids que celui du châtelet fut étalonné en 1494, en conſéquence d'un arrêt du parlement du 6 Mai de la même année; & c'eſt encore ſur ce même poids que les Changeurs & Orfevres, les gardes des Apoticaires & Epiciers, les Balanciers, les Fondeurs, enfin tous les marchands & autres qui peſent au poids de *marc* ſont obligés de faire étalonner ceux dont ils ſe ſervent. Tous les autres hôtels des monnoies de France ont auſſi dans leurs greffes un *marc* original mais vérifié ſur l'étalon du cabinet de la cour des monnoies de Paris. Il ſert à étalonner tous les poids dans l'étendue de ces monnoies. A Lyon on dit *échantiller*, & en Bourgogne *égantiller*, au lieu d'*étalonner*. *Voyez* ETALON & ETALONNER. Louis XIV. ayant ſouhaité que le poids de *marc* dont on ſe ſervoit dans les pays conquis fût égal à celui du reſte du royaume, envoya en 1686 le ſieur de Chaſſebras, député & commiſſaire pour cet établiſſement. Les anciens étalons qu'on nommoit *poids dormans*, lui ayant été repréſentés, comme il paroît par ſon procès-verbal, & ayant été trouvés dans quelques lieux plus forts & dans d'autres plus foibles que ceux de France, furent déformés & briſés, & d'autres établis en leur place, pour être gardés à la monnoie de Lille, & y avoir recours à la maniere obſervée dans les autres hôtels des monnoies du royaume. Ces nouveaux étalons ſont époinçonnés & marqués de L couronnée de la couronne impériale de France, & continuent d'y être appellés *poids dormans*, comme les anciens, qui avoient pour marque un ſoleil, au-deſſus duquel étoit une fleur-de-lis. En Hollande, particulierement à Amſterdam, le poids de *marc* ſe nomme *poids de troy*, il eſt égal à celui de Paris. *Voyez* POIDS. *Voyez auſſi* LIVRE. On appelle en Angleterre un *marc* les deux tiers d'une livre ſterling. Sur ce pié les mille *marc* font ſix cens ſoixante-ſix & deux tiers de livre ſterling. *Voyez* LIVRE, où il eſt parlé de la monnoie de compte. L'or & l'argent ſe vendent au *marc*, comme on l'a dit ci-deſſus; alors le *marc* d'or ſe diviſe en vingt-quatre karats, le karat en huit deniers, le denier en vingt-quatre grains, & le grain en vingt-quatre primes. Autrefois on contractoit en France au *marc* d'or & d'argent, c'eſt-à-dire qu'on ne comptoit point les eſpeces dans les grands payemens, pour les ventes & pour les achats, mais qu'on les donnoit & recevoit au poids du *marc*. Avant les fréquens changemens arrivés dans les monnoies de France ſous le regne de Louis XIV. on faiſoit quelque choſe de ſemblable dans les caiſſes conſidérables, où les ſacs de mille livres en écus blancs de trois livres piece ne ſe comptoient pas, mais ſe donnoient au poids.

Lorſque dans une faillite ou abandonnement de biens l'on dit que des créanciers ſeront payés au *marc* la livre, cela doit s'entendre qu'ils viennent à contribution entre eux ſur les effets mobiliers du débiteur, chacun à proportion de ce qui lui peut être dû; c'eſt ce qu'on appelle ordinairement *contribution au ſol la livre*.

MARC s'entend auſſi d'un poids de cuivre compoſé de pluſieurs autres poids emboîtés les uns dans les autres, qui tous enſemble ne font que le *marc*, c'eſt-à-dire huit onces, mais qui ſéparés ſervent à peſer juſqu'aux plus petites diminutions du *marc*. Ces parties du *marc* faites en forme de gobelets ſont au nombre de huit, y compris la boîte qui les enferme tous, & qui ſe ferme avec une eſpece de mentonniere à reſſort attachée au couvercle avec une charniere. Ces huit poids vont toûjours en diminuant, à commencer par cette boîte qui toute ſeule peſe quatre onces, c'eſt-à-dire autant que les ſept autres; le ſecond eſt de deux onces & peſe autant que les ſix autres; ce qui doit s'entendre, ſans qu'on le répete, de toutes les diminutions ſuivantes hors les deux derniers; le troiſieme peſe une once, le quatrieme une demi-once ou quatre gros, enfin le ſeptieme & le huitieme qui ſont égaux, chacun un demi-gros, c'eſt-à-dire un denier & demi ou trente-ſix grains, à compter le gros à trois deniers, & le denier vingt-quatre grains. *Voyez les Pl. du Balancier*.

Ces ſortes de poids de *marc* par diminution ſe tirent tout fabriqués de Nuremberg; mais les Balanciers de Paris & des autres villes de France qui les font venir pour les vendre, les rectifient & ajuſtent en les faiſant vérifier & étalonner ſur le *marc* original & ſes diminutions, gardés, comme on l'a dit, dans les hôtels des monnoies. *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

MARC, (*Balancier.*) On appelle un *marc* une boîte de cuivre en forme de cone tronqué: voici les noms des pieces qui le compoſent. 1°. La poche eſt dans quoi ſont renfermés tous les autres poids, dont il eſt compoſé; 2°. le deſſus qui ſert pour fermer les poids dans la poche; 3°. deux charnieres, une de devant, & l'autre de derriere qui ſert à tenir le *marc* fermé. Les deux marottes ou les piliers, ſont deux petites figures ou piliers où l'anſe eſt ajuſtée; 4°. l'anſe.

Dans la poche ſont les différens poids dont il eſt compoſé; ſuppoſons-en un de trente-deux *marcs*, la poche avec ſon tour garni, peſe ſeize *marcs*; le plus gros des poids de dedans, en peſe huit; le ſecond, peſe quatre *marcs*; le troiſieme, deux *marcs*; le quatrieme, un *marc*; le cinquieme, peſe huit onces; le ſixieme, quatre onces; le ſeptieme, deux onces: le huitieme, une once; le neuvieme, quatre gros; le dixieme, deux gros; le onzieme, un gros; le douzieme & treizieme, chacun un demi-gros, qui ſont les derniers poids d'un *marc*.

Le Balancier vend auſſi les poids de fer, dont le plus fort eſt le poids de 50 liv. les autres au-deſſous, ſont 25 liv. 12 liv. 6 liv. 4 liv. 2 liv. 1 liv. demi-livre; un quarteron & demi-quarteron, qui eſt le plus petit de ces ſortes de poids.

MARC, (*Econom. ruſtiq.*) ſe dit de ce qui reſte du raiſin, quand il a été preſſuré; il ſe peut dire encore du verjus, du houblon, des pommes, des poires, & des olives, quand ces fruits ont rendu la liqueur qu'ils contenoient.

Ce *marc* n'eſt point inutile, il entre dans la compoſition des terres pour les orangers, & eſt encore propre à améliorer les terres graſſes ou humides, dont les

parties peu volatiles fixent les principes trop exaltés du *marc*.

MARC *d'Apalache*, *ſaint* (*Géog.*) baie, riviere & fort de l'Amérique dans la Floride Eſpagnole, *lat.* 30. 25.

MARCASSIN, ſ. m. (*Venerie*) c'eſt le nom que l'on donne aux petits du ſanglier.

MARCASSIN, (*Diete & Mat. méd.*) *Voyez* SANGLIER. (*Diete & Mat. med.*)

MARCASSITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéral.*) une *marcaſſite* eſt une ſubſtance minérale brillante, d'un jaune d'or compoſée de fer, de ſoufre, d'une terre non métallique, à laquelle ſe joint accidentellement quelquefois du cuivre. Cette ſubſtance donne des étincelles frappée avec de l'acier, d'où l'on voit que *marcaſſite* & *pyrite* ſont des noms ſynonymes, comme Henckel l'a fait voir dans ſa *pyritologie*, *chap. ij.*

Quelquefois pourtant on donne le nom de *marcaſſites* aux pyrites anguleuſes, qui affectent une figure réguliere & déterminée, aux pyrites cryſtalliſées; ces pyrites ou *marcaſſites* ſont de différentes formes; il y en a de cubiques, d'exahédres cubiques, d'exahedres priſmatiques, d'exahedres rhomboïdales, d'exahedres cellulaires. Il y en a d'octahedres, ou à huit côtés; de décahedres ou à dix côtés, de dodécahedres ou de douze côtés, de décatenahedres ou de quatorze côtés; il y en a dont les côtés ou les plans ſont irréguliers; d'autres ſont par groupes de cryſtaux; d'autres enfin ſont en lames poſées les unes ſur les autres. *Voyez l'article* PYRITE.

Quelquefois on s'eſt ſervi du mot de *marcaſſite* pour déſigner le biſmuth, & on l'a appellé *marcaſſita argentea*, *ſive officinarum*. Quelques auteurs ont auſſi donné au zinc le nom de *marcaſſite d'or* (*marcaſſita aurea*) fondé vraiſſemblablement ſur la propriété que le zinc a de jaunir le cuivre. Par *marcaſſita ferri*, on a voulu déſigner la pyrite martiale, & Paracelſe a donné le nom de *marcaſſite* à toutes les pyrites. D'autres alchimiſtes ſe ſont ſervi indifféremment du mot de *marcaſſite* pour déſigner tous les demi-métaux & les mines des autres métaux imparfaits. On prétend que ce mot eſt dérivé du mot hébreu *marah*, qui ſignifie *polir*, *nettoyer*; on prétend qu'il ſignifie auſſi *flaveſcere*, être jaune.

MARCELLIANA, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie dans la Lucanie, au voiſinage d'Atina. M. de Lisle le nomme *Marcellianum*, on croit que c'eſt la Pola d'aujourd'hui. (*D. J.*)

MARCELLIENS, ſ. m. (*Théol.*) hérétiques du quatrieme ſiecle, attachés à la doctrine de Marcel d'Ancyre, qu'on accuſoit de faire revivre les erreurs de Sabellius. *Voyez* SABELLIENS.

Quelques-uns cependant croient que Marcel étoit orthodoxe, & que ce furent les Ariens ſes ennemis, qui lui imputerent des erreurs.

S. Epiphane obſerve qu'on étoit partagé ſur le fait de la doctrine de Marcel; mais que pour ſes ſectateurs, il eſt très-conſtant qu'ils ne reconnoiſſoient pas les trois hypoſtaſes, & qu'ainſi le marcellianiſme n'étoit point une héréſie imaginaire.

MARCELLIN, S. (*Géog.*) petite ville de France en Dauphiné, au diocèſe de Vienne, capitale d'un bailliage; elle eſt ſituée dans un terrein agréable & fertile en bons vins, près de l'Iſere, à ſept lieues de Grenoble & de Valence, 101 S. E. de Paris. *Long.* 21. 53. 9. *lat.* 45. 30. 31. (*D. J.*)

MARCHAGE, ſ. m. (*Juriſp.*) *marchagium*, dans les coutumes d'Auvergne & de la Marche, ſignifie le droit que les habitans d'un village ont de faire marcher & paître leurs troupeaux ſur le territoire d'un autre village; ce terme vient de *marche*, qui ſignifie *limite* ou *confin* de deux territoires. *Voyez* le *gloſſ.* de Ducange au mot *Marchagium*.

MARCHAND, ſ. m. (*Comm.*) perſonne qui négocie, qui trafique ou qui fait commerce; c'eſt-à-dire, qui achete, troque, ou fait fabriquer des marchandiſes, ſoit pour les vendre en boutique ouverte ou en magaſin, ſoit auſſi pour les débiter dans les foires & marchés, ou pour les envoyer pour ſon compte dans les pays étrangers.

Il y a des *marchands* qui ne vendent qu'en gros, d'autres qui ne vendent qu'en detail, & d'autres qui font donc enſemble le gros & le détail. Les uns ne font commerce que d'une ſorte de marchandiſe, les autres de pluſieurs ſortes; il y en a qui ne s'attachent qu'au commerce de mer, d'autres qui ne font que celui de terre, & d'autres qui ſont conjointement l'un & l'autre.

La profeſſion de *marchand* eſt honorable, & pour être exercée avec ſuccès, elle exige des lumieres & des talens, des connoiſſances exactes d'aritmétique, des comptes de banque, du cours & de l'évaluation des diverſes monnoies, de la nature & du prix des différentes marchandiſes, des lois & des coutumes particulieres au commerce. L'étude même de quelques langues étrangeres, telles que l'eſpagnole, l'italienne & l'allemande, peut être très-utile aux négocians qui embraſſent un vaſte commerce, & ſur-tout à ceux qui font des voyages de long cours, ou qui ont des correſpondances établies au loin.

On appelle *marchands groſſiers* ou *magaſiniers*, ceux qui vendent en gros dans les magaſins, & *détailleurs*, ceux qui achetent des manufacturiers & groſſiers pour revendre en détail dans les boutiques. A Lyon, on nomme ceux-ci *boutiquiers*. A Amſterdam, on ne met aucune différence entre ces deux eſpeces de *marchands*, ſi ce n'eſt pour le commerce du vin, dont ceux qui ne ſont pas reçus *marchands* ne peuvent vendre moins d'une piece à la fois, pour ne pas faire de tort à ceux qui vendent cette liqueur en détail.

Les *marchands* forains ſont non-ſeulement ceux qui fréquentent les foires & les marchés, mais encore tous les *marchands* étrangers qui viennent apporter dans les villes des marchandiſes pour les vendre à ceux qui tiennent boutique & magaſin.

On appelle à Paris les ſix corps des *marchands*, les anciennes communautés des *marchands* qui vendent les plus conſidérables marchandiſes. Ces corps ſont, 1°. les drapiers, chauſſetiers; 2°. les épiciers, apoticaires, droguiſtes, confiſeurs, ciriers. 3°. Les merciers, jouailliers, quinqualliers; 4°. les pelletiers-foureurs, haubaniers; 5°. les bonnetiers, aumulciers, mitonniers; 6°. les orfévres jouailliers.

Henri III. en 1577 & en 1581, y ajouta un corps ou communauté des *marchands* de vin; mais en différentes occaſions les ſix premiers corps n'ont pas voulu s'aſſocier cette nouvelle communauté, & malgré divers réglemens, le corps des *marchands* de vin ne paroît pas plus intimement uni aux ſix autres anciens corps qu'il ne l'étoit autrefois.

Les *marchands* de vin ſont ceux qui trafiquent du vin, ou qui en achetent pour le revendre. Il y a des *marchands* de vin en gros & des *marchands* de vin en détail. Les premiers ſont ceux qui le vendent en pieces, dans des caves, celliers, magaſins ou halles. Les autres qu'on nomme auſſi cabaretiers ou taverniers, le débitent à pot & à pinte, dans les caves, tavernes & cabarets.

Les *marchands* libraires ſont ceux qui font imprimer, vendent & achetent toutes ſortes de livres, ſoit en blanc, ſoit reliés ou brochés. *Voy.* LIBRAIRE & LIBRAIRIE.

Les *marchands* de bois ſont ceux qui font abattre & façonner les bois dans les forêts pour les vendre en chantier ou ſur les ports. A Paris il y a deux ſortes de *marchands* de bois à brûler, les uns qu'on nomme *marchands forains*, & les autres *marchands bourgeois*. Ces deux ſortes de *marchands* ſont ceux qui font venir le gros bois par les rivieres, & c'eſt à eux ſeuls qu'il eſt permis d'en faire le commerce, étant défendu aux regrattiers d'en revendre. *Voyez* BOIS.

Ceux qui vendent des grains, comme blé, avoine, orge, *&c.* Ceux qui vendent des tuiles, de la chaux, des chevaux, prennent généralement la qualité de *marchand*. Pluſieurs autres négocians, encore qu'ils ne ſoient proprement qu'artiſans, comme les chapeliers, tapiſſiers, chandeliers, tanneurs, *&c.* prennent auſſi le nom de *marchands*.

Les lingeres, grainieres, celles qui vendent du poiſſon d'eau-douce ou de mer frais, ſec ou ſalé, les fruitieres, *&c.* ſont auſſi réputées *marchandes*.

Les *marchands* en gros & en détail ſont réputés majeurs pour le fait de leur commerce, & ne peuvent être reſtitués ſous prétexte de minorité.

La juriſdiction ordinaire des *marchands* eſt celle des juges & conſuls, & leur premier magiſtrat de police à Paris pour le fait de leur commerce, eſt le prevôt des marchands. *Voyez* CONSULS & PREVÔT DES MARCHANDS.

MARCHAND, ſe dit auſſi des bourgeois & particuliers qui achetent. On dit d'une boutique qu'elle eſt fort achalandée, qu'il y vient beaucoup de *marchands*.

MARCHAND, ſe dit encore des marchandiſes de bonne qualité, qui n'ont ni fard, ni défaut, & dont le débit eſt facile. Ce blé eſt bon, il eſt loyal & *marchand*.

Les villes *marchandes* ſont celles où il ſe fait un grand commerce, ſoit par rapport aux ports de mer & aux grandes rivieres, qui y facilitent l'apport & le tranſport des marchandiſes, ſoit à cauſe des manufactures qui y ſont établies.

On dit qu'une riviere eſt *marchande*, lorſqu'elle eſt propre pour la navigation, qu'elle a aſſez d'eau pour por-

ter les bateaux; qu'elle n'eſt ni débordée, ni glacée. La Loire n'eſt pas *marchande* une grande partie de l'année, à cauſe de ſon peu de profondeur & des ſables dont elle eſt remplie.

MARCHAND, ſe dit encore proverbialement en pluſieurs manieres, comme *marchand* qui perd ne peut rire, il n'eſt pas *marchand* qui toujours gagne, être mauvais *marchand* d'une entrepriſe, *&c. Dict. de commerce.*

MARCHAND, *vaiſſeau. Voyez* VAISSEAU.

MARCHANDER, v. act. (*Commerce.*) offrir de l'argent de quelque marchandiſe que l'on veut acheter, faire en ſorte de convenir du prix.

Il y a de la différence entre *marchander* & meſoffrir. Il faut ſavoir *marchander* pour n'être pas trompé dans l'achat des marchandiſes, mais c'eſt ſe moquer du vendeur que de meſoffrir. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

MARCHANDISE, ſ. f. (*Commerce.*) ſe dit de toutes les choſes qui ſe vendent & débitent, ſoit en gros, ſoit en détail, dans les magaſins, boutiques, foires, même dans les marchés, telles que ſont les draperies, les ſoieries, les épiceries, les merceries, les pelleteries, la bonneterie, l'orfévrerie, les grains, *&c.*

Marchandiſe ſe prend auſſi pour trafic, négoce, commerce. En ce ſens, on dit aller en *marchandiſe*, pour ſignifier aller en *acheter* dans les foires, villes de commerce, lieux de fabrique, pays étrangers; *faire marchandiſe*, pour dire en *vendre* en boutique, en magaſin.

Marchandiſes d'œuvres du poids, ce ſont celles autres que les épiceries & drogueries, qui ſont ſujettes au droit du poids-le-roi établi à Paris. Ce droit pour ces *marchandiſes* eſt de trois ſols pour cent peſant. *Voyez* POIDS-LE-ROI. *Dictionn. de Comm.*

Marchandiſes de contrebande, voyez CONTREBANDE.

Marchandiſe marinée, celle qui a été mouillée d'eau de mer.

Marchandiſe naufragée, celle qui a eſſuyé quelque dégât par un naufrage.

Marchandiſe avariée, celle qui a été gâtée dans un vaiſſeau pendant ſon voyage, ſoit par échouement, tempête, ou autrement. *Dictionn. de Commerce.* (*G*)

MARCHE', ſ. m. (*Commerce.*) place publique dans un bourg ou une ville où on expoſe des denrées en vente. *Voyez* BOUCHERIE *&* FORUM.

Marché ſignifie auſſi un *droit* ou *privilege* de tenir *marché*, acquis par une ville, ſoit par conceſſion, ſoit par preſcription.

Bracton obſerve qu'un *marché* doit être éloigné d'un autre au moins de ſix milles & demi, & un tiers de moitié.

On avoit coutume autrefois en Angleterre de tenir des foires & des *marchés* les dimanches & devant les portes des égliſes, de façon qu'on ſatisfaiſoit en même tems à ſa dévotion & à ſes affaires. Cet uſage, quoique défendu par pluſieurs rois, ſubſiſta encore juſqu'à Henri VI. qui l'abolit entierement. Il y a encore bien des endroits où l'on tient les *marchés* devant les portes des égliſes.

Le *marché* eſt différent de la foire en ce que le *marché* n'eſt que pour une ville ou un lieu particulier, & la *foire* regarde toute une province, même pluſieurs. Les *marchés* ne peuvent s'établir dans aucun lieu ſans la permiſſion du ſouverain.

A Paris, les lieux où ſe tiennent les *marchés* ont différens noms. Quelques-uns conſervent le nom de *marché*, comme le *marché* neuf, le *marché* du cimetiere de ſaint Jean, le *marché* aux chevaux, *&c.* d'autres ſe nomment *places*, la place maubert, la place aux veaux; d'autres enfin s'appellent *halles*, la halle au blé, la halle aux poiſſons, la halle à la farine.

Il y a, dans toutes les provinces de France, des *marchés* conſidérables dans les principales villes, qui ſe tiennent à certains jours reglés de la ſemaine. On peut en voir la liſte dans le *dictionnaire de commerce*, *tome III. pag.* 293 *& ſuiv.*

Marché de Naumbourg. C'eſt ainſi qu'on nomme en Allemagne une *foire* célebre qui ſe tient tous les ans dans cette ville de Miſnie. On regarde ce *marché* comme une quatrieme foire de Leipſick, parce que la plûpart des marchands de cette derniere ville ont coutume de s'y trouver. Il commence le 29 Juin, & ne dure que huit jours.

Marché ou *bourſe aux grains.* On nomme ainſi à Amſterdam un grand *bâtiment* ou *halle*, où les marchands de grains tant de la ville que du dehors s'aſſemblent tous les lundis, mercredis & vendredis, & où leurs facteurs portent & vendent ſur montre les divers grains dont on juge tant ſur la qualité que ſur le poids, en peſant quelques poignées dans de petites balances, pour évaluer quelle ſera la peſanteur du ſac & du laſt.

Marché de Petersbourg. Voyez LAWKS.

Marché ſe dit encore du tems auquel ſe fait la vente. Il y a ordinairement dans chaque ville deux jours de *marché* par ſemaine.

Marché ſe dit pareillement de la vente & du débit qui ſe fait à beaucoup ou à peu d'avantage. Il faut voir le cours du *marché*. Le *marché* n'a pas été bon aujourd'hui. Chaque jour de *marché* on doit enregiſtrer au greffe le prix courant du *marché* des grains. *Dictionnaire de Commerce, tome III. pag.* 296.

MARCHÉ, (*Commerce.*) en général ſignifie un *traité* par le moyen duquel on échange, on troque, on achete quelque choſe, ou l'on fait quelque acte de commerce.

Marché ſe dit plus particulierement, parmi les marchands & négocians, des conventions qu'ils font les uns avec les autres, ſoit pour fournitures, achats, ou trocs de marchandiſes ſur un certain pié, ou moyennant une certaine ſomme.

Les *marchés* ſe concluent ou verbalement ſur les ſimples paroles, en donnant par l'acheteur au vendeur des arrhes, ce qu'on appelle *donner le denier à Dieu*; ou par écrit, ſoit ſous ſignature privée, ſoit pardevant notaires.

Les *marchés* par écrit doivent être doubles, l'un pour le vendeur, l'autre pour l'acheteur.

On appelle *marché en bloc & en tâche*, celui qui ſe fait d'une marchandiſe dont on prend le fort & le foible, le bon & le mauvais enſemble, ſans le diſtinguer ni le ſéparer. *Dictionnaire de Commerce.*

MARCHÉ. (*Comm.*) Dans le commerce d'Amſterdam on diſtingue trois ſortes de *marchés*: le *marché* conditionnel, le *marché* ferme, & le *marché* à option, qui tous trois ne ſe font qu'à terme ou à tems.

Les *marchés* conditionnels ſont ceux qui ſe font des marchandiſes que le vendeur n'a point encore en ſa poſſeſſion, mais qu'il ſait être déja achetées & chargées pour ſon compte par ſes correſpondans dans les pays étrangers, leſquelles il s'oblige de livrer à l'acheteur à leur arrivée au prix & ſous les conditions entr'eux convenues.

Les *marchés* fermes ſont ceux par leſquels le vendeur s'oblige de livrer à l'acheteur une certaine quantité de marchandiſes, au prix & dans le tems dont ils ſont demeurés d'accord.

Enfin les *marchés* à option ſont ceux par leſquels un marchand s'oblige, moyennant une ſomme qu'il reçoit & qu'on appelle *prime*, de livrer ou de recevoir une certaine quantité de marchandiſes à un certain prix & dans un tems ſtipulé, avec liberté néanmoins au vendeur de ne la point livrer & à l'acheteur de ne la point recevoir, s'ils le trouvent à propos, en perdant ſeulement leur prime.

Sur la nature, les avantages ou déſavantages de ces différentes ſortes de *marchés*, la maniere de les conclure, la forme & les clauſes des contrats qui les énoncent, on peut voir le *traité du négoce d'Amſterdam* par le ſieur Picard, & ce qu'en dit d'après cet auteur M. Savary. *Dictionnaire de Commerce.*

MARCHÉ (*Commerce.*) ſe dit du prix des choſes vendues ou achetées. En ce ſens, on dit j'ai eu *bon marché* de ce vin, de ce blé, *&c.* c'eſt-à-dire, que le prix n'en a pas été conſidérable. C'eſt un *marché donné*, pour dire que le prix en eſt très-médiocre. C'eſt un *marché fait*, pour exprimer que le prix d'une marchandiſe eſt reglé, & qu'on n'en peut rien diminuer.

Il y a auſſi pluſieurs expreſſions proverbiales ou familieres dans le commerce où entre le mot de *marché*, comme *boire le vin du marché*, mettre le *marché à la main*, &c.

Il eſt de principe dans le commerce, qu'il faut ſe défier d'un marchand qui donne ſes marchandiſes à trop bon *marché*, parce qu'ordinairement il n'en agit ainſi que pour ſe préparer à la fuite ou à la banqueroute, en ſe faiſant promptement un fonds d'argent pour le détourner. *Dictionnaire de Commerce.*

MARCHÉS *de Rome*, (*Antiq. rom.*) places publiques à Rome, pour rendre la juſtice au peuple, ou pour y expoſer en vente les vivres & autres marchandiſes. Les *marchés* que les Romains appelloient *fora*, ſont encore au nombre des plus ſuperbes édifices qui fuſſent dans la ville de Rome pour rendre la juſtice au peuple. C'étoient de ſpacieuſes & larges places quarrées ou quadrangulaires, environnées de galeries, ſoutenues par des arcades, à-peu-près comme la place royale à Paris, mais ces ſortes d'édifices à Rome étoient beaucoup plus grands & plus ſuperbes en architecture. Ammian Marcellin rapporte

porte que le *marché* de Trajan, *forum Trajani*, paſſoit pour une merveille par le nombre d'arcades poſées artiſtement les unes ſur les autres, de ſorte que Conſtantius, après l'avoir vû, déſeſpéra de pouvoir faire rien de ſemblable. Strabon parlant du *forum Romanum*, dit qu'il étoit ſi beau, ſi bien accompagné de galeries, de temples & autres édifices magnifiques, *ut hæc ſingula contemplans, facile alia omnia oblivione delebit*.

Outre ces *marchés* deſtinés aux aſſemblées du peuple, il y avoit à Rome quatorze autres *marchés* pour la vente des denrées, qu'on appelloit *fora venalia*; tels étoient le *forum olitorium*, le *marché* aux herbes où ſe vendoient les légumes: ce *marché* étoit auprès du mont Capitolin. On y voyoit un temple dédié à Junon, *matuta*; & un autre conſacré à la piété. Il y avoit la halle au vin, *vinarium*; le *marché* aux bœufs, *forum boarium*; le *marché* au pain, *forum piſtorium*; le *marché* au poiſſon ou la poiſſonnerie, *forum piſcarium*; le *marché* aux chevaux, *forum equarium*; le *marché* aux porcs, *forum ſuarium*.

Il y avoit encore un *marché* que nous ne devons pas oublier, le *marché* aux friandiſes, où étoient les rôtiſſeurs, les pâtiſſiers & les confiſeurs, *forum cupedinarium*: Feſtus croit que ce mot vient de *cupedia*, qui ſignifie chez les Latins des *mets exquis*; mais Varron prétend que ce *marché* prit ſon nom d'un chevalier romain nommé *Cupes*, qui avoit ſon palais dans cette place, lequel fut raſé pour ſes larcins, & la place employée à l'uſage dont nous venons de parler.

Quoi qu'il en ſoit, tous les *marchés* de Rome deſtinés à la vente des denrées & marchandiſes, étoient environnés de portiques & de maiſons, garnies d'étaux & de grandes tables, ſur leſquelles chacun expoſoit les denrées & marchandiſes dont il faiſoit commerce. On appelloit ces étaux, *abaci & operariæ menſæ*.

Onuphre Panvini, dans ſon ouvrage des régions de Rome, vous donnera la deſcription complette de tous les *marchés* de cette ancienne capitale du monde; c'eſt aſſez pour nous d'en raſſembler ici les noms: le *forum romanum* ou le grand *marché*; *forum Cæſaris*; *Auguſti*; *boarium*; *tranſitorium*, *olitorium*; *piſtorium*; *Trajani*; *Ænobarbi*; *ſuarium*; *archæmorium*; *Diocletiani*; *equarium*; *ruſticorum*; *Cupedinis*; *piſcarium*; *Saluſti*. Il y faut ajouter la halle au vin, *vinarium*. *Voyez nos Pl. d'Antiq.* (*D. J.*)

MARCHE D'APPIUS, LE, (*Géog. anc.*) *forum Appii*, c'étoit une bourgade du *Latium*, au pays des Volſques, à 45 milles de Rome, dans le marais Pontino, *palus pemptina*, entre *Setia* au nord, & *clauſtra romana* au ſud. Appius, pendant ſon conſulat, fit jetter une digue au-travers de ce marais, & Auguſte fit enſuite creuſer un canal depuis le bourg juſqu'au temple de Féronie; ce canal étoit navigable & très-fréquenté. (*D. J.*)

MARCHES, LES, (*Art. milit.*) dans les armées, ſont une des parties les plus importantes du général; elles font la principale ſcience du maréchal général des logis de l'armée.

Les *marches* des armées doivent ſe regler ſur le pays dans lequel on veut marcher, ſur le tems qu'il faut à l'ennemi pour s'approcher, & ſur le deſſein qu'on a formé. On doit toûjours marcher comme on eſt, ou comme on veut camper, ou comme on veut combattre.

„ Il faut avoir une parfaite connoiſſance du pays, & beaucoup d'expérience pour bien diſpoſer une *marche*, lorſqu'on veut s'avancer dans le pays ennemi; & s'approcher de lui pour le combattre. Il y a des *marches* que l'on fait ſur quatre, ſix ou huit colonnes, ſuivant la facilité du pays ou la force de l'armée; il y en a d'autres qui ſe font ſans rien changer à la diſpoſition de l'armée, en marchant par la droite ou par la gauche, ſur autant de colonnes qu'il y a de lignes.

„ Ordinairement ces *marches* ſe font lorſqu'on eſt en preſence de l'ennemi, & qu'il faut l'empêcher de paſſer une riviere, ou gagner quelque poſte de conſéquence. On a des travailleurs à la tête de chaque colonne pour leur ouvrir les paſſages néceſſaires, & les faire toutes entrer en même tems dans le camp qu'elles doivent occuper. Il eſt très-utile de prévenir de bonne heure ces *marches* par des chemins que l'on doit faire à-travers champ, qui facilitent la *marche* des colonnes & leur arrivée au camp.

„ Lorſqu'on marche en colonne dans un pays couvert, & que l'ennemi vous ſurprend & vous renverſe, il eſt important de ſavoir prendre ſon parti ſur le champ, en diſpoſant promptement en bataille les troupes qui ne ſont point encore attaquées, afin de donner le tems aux autres de ſe rallier. S'il y avoit dans cet endroit quelque terrein avantageux, on l'occuperoit auſſi-tôt pour y combattre. Souvent les troupes qui ne ſont pas ſoutenues à tems, ſe détruiſent plus par la terreur que par le coup de main. On évite de ſemblables ſurpriſes en pouſſant en-avant des parties & de forts détachemens qui tiennent en reſpect l'ennemi, & donnent avis de ſes mouvemens. Il faut encore qu'il y ait entre les intervalles des colonnes, de petits détachemens de cavalerie avec des officiers entendus pour les faire toutes marcher à même hauteur; &, ſi l'ennemi paroiſſoit, les colonnes auroient le tems de ſe former en bataille & remplir le terrein.

„ Il ſeroit bon de donner par écrit cet ordre de *marche* aux commandans de chaque colonne, & leur marquer celles qui marchent ſur la droite & ſur la gauche, afin qu'ils puiſſent apprendre les uns des autres l'ordre du général, & ſe conformer à ce qu'il leur eſt preſcrit.

„ On marche quelquefois à *colonnes renverſées*, c'eſt-à-dire, la droite faiſant la gauche, ou la gauche faiſant la droite; cette *marche* ſe fait ſuivant la diſpoſition où l'on eſt, ou le deſſein qu'on a de ſe porter bruſquement dans un camp pour faire tête, en y arrivant, aux colonnes de la droite de l'armée ennemie, qui peut en arrivant engager une action. Nos troupes occupent d'abord le poſte le plus avantageux, & donnent le tems aux autres colonnes d'arriver & de s'y mettre en bataille.

„ On peut quitter de jour ſon camp, quoiqu'à portée de l'ennemi, lorſque l'on connoît qu'il eſt de conſéquence de changer le premier de ſituation: pour faire cette *marche*, on met toutes les troupes en bataille, auſſi-tôt on fait marcher la premiere ligne par les intervalles de la ſeconde pour paſſer diligemment les défilés ou les ponts, elle s'étend pour ſoutenir la ſeconde qui paſſe enſuite par les intervalles de la premiere, & ſe met derriere en bataille. Il faut que cette diſpoſition de *marche* ſoit bien exécutée, & qu'il y ait au flanc de la droite & de la gauche des troupes pour obſerver les ennemis: les officiers de chaque régiment doivent être attentifs à contenir leur troupe. Si le terrein étoit trop déſavantageux pour faire une ſemblable *marche* pendant le jour, il faudroit décamper à l'entrée de la nuit ſur autant de colonnes que le terrein pourroit le permettre; on laiſſeroit des feux au camp à l'ordinaire avec des détachemens de tous côtés, dont les ſentinelles ou vedetes ſeroient alertes pour empêcher l'ennemi de s'en approcher, & lui ôter la connoiſſance de cette *marche*: il faut la rendre plus facile par des ouvertures que l'on fait pour chaque colonne, & que des officiers-majors les reconnoiſſent, afin de ne point prendre le change, & que les colonnes ne s'embaraſſent point.

„ Quand on veut décamper de jour & dérober ce mouvement aux ennemis, avant que de le faire, on envoie ſur leur camp un gros corps de cavalerie avec les étendards, à deſſein de les intriguer, & les amuſer aſſez de tems pour donner à l'armée celui de ſe porter au poſte qu'elle veut occuper, avant qu'il ſe puiſſe mettre en *marche*.

„ Il y a des *marches* qu'il faut faire à l'entrée de la nuit pour empêcher que l'ennemi n'attaque notre arriere-garde dans ſes défilés, & faciliter par ce moyen ſon arrivée dans un autre camp. Quoique l'on ſoit proche de l'ennemi, & qu'il n'y ait aucune riviere qui le ſépare, un général qui connoît l'avantage de ſa ſituation, & qui veut engager une affaire, peut reculer ſon armée des bords de cette riviere pour lui donner la tentation de la paſſer; mais lorſqu'on fait ce mouvement, il ne faut pas lui laiſſer prendre aſſez de terrein pour placer deux lignes en bataille: on doit au contraire le reſſerrer, & profiter du piege qu'on lui a tendu, ne lui laiſſer paſſer de troupes qu'autant qu'on en peut combattre avec avantage, ſans quoi il faudroit abſolument garder les bords de la riviere „, *Traité de la guerre par* Vaultier.

Une *marche* de 3 ou 4 lieues eſt appellée *marche ordinaire*. Si l'on fait faire 6 ou 7 lieues à une armée, c'eſt-à-dire à peu près le double d'une *marche* ordinaire, on donne à cette *marche* le nom de *marche forcée*. Ces ſortes de marches ne doivent ſe faire que dans des cas preſſans, comme pour ſurprendre l'ennemi dans une poſition deſavantageuſe, ou pour gagner des poſtes où l'on puiſſe s'arrêter ou l'incommoder, ou enfin pour s'en éloigner ou pour s'en approcher, lorſqu'il a eu l'art de faire une *marche* ſecrette, c'eſt-à-dire lorſqu'il a ſu ſouffler ou dérober une *marche*.

Les *marches* forcées ont l'inconvénient de fatiguer beaucoup l'armée, par cette raiſon on ne doit point en

faire

faire ſans grande néceſſité. Celles qui ſont occaſionnées par les *marches* que l'ennemi a dérobées, ſont les plus deſagréables pour le général, attendu que ce n'eſt qu'à ſon peu d'attention qu'on peut les attribuer; c'eſt pourquoi M. le chevalier de Folard prétend qu'il en eſt plus mortifié que de la perte d'une bataille, parce que *rien ne prête plus à la gloſe des malins & des railleurs*.

„ Dans les *marches* vives & forcées, il faut faire trou-
„ ver avec ordre & diligence, dans les lieux où paſ-
„ ſent les troupes, des vivres & toutes les choſes né-
„ ceſſaires pour leur ſoulagement. Avec ces précautions,
„ le général qui prévoit le deſſein de ſon ennemi, eſt
„ en état de le prévenir avec aſſez de forces dans les
„ lieux qu'il veut occuper; cette diligence l'étonne, &
„ les obſtacles à ſon entrepriſe augmentant à meſure que
„ les troupes arrivent, il l'abandonne & ſe retire „. *même Traité que ci-deſſus*.

Nous renvoyons ceux qui voudront entrer dans tous les détails des *marches*, à l'*Art de la guerre* par M. le maréchal de Puyſegur, & à nos *Elémens de Tactique*.

MARCHE, (*Archit.*) en latin *gradus*, degré ſur lequel on poſe le pié pour monter ou deſcendre, ce qui fait partie d'un eſcalier.

Les anciens donnoient à leurs *marches*, & comme on diſoit dans le dernier ſiecle, à leurs *degrés*, 10 pouces de hauteur de leur pié, qu'on appelle *pié romain antique*, ce qui revient environ à 9. pouces de notre pié de roi. Ils donnoient de giron à chaque *marche* les trois quarts de leur hauteur, c'eſt-à-dire un de nos piés de roi, ce qui faiſoit des *marches* trop hautes, & pas aſſez larges.

Aujourd'hui on donne à chaque *marche* 6 ou 7 pouces de hauteur, & 13 ou 14 de giron. Dans les grands eſcaliers, cette proportion rend nos *marches* beaucoup plus commodes que celles des anciens. Leurs ſieges des théâtres étoient en façon de *marches*, & chaque marche ſervant de ſiege avoit deux fois la hauteur des *degrés* qui ſervoient à monter & à deſcendre. *Voyez* les *Notes* de M. Perrault ſur Vitruve, *liv. III. & V.*

On fait des *marches* de pierre, de bois, de marbre; non-ſeulement on diſtingue les *marches* ou degrés par leur hauteur & leur giron ou largeur, mais encore par d'autres différences, que Daviler explique dans ſon *Cours d'Architecture*.

On appelle, dit-il, *marche carrée*, ou droite, celle dont le giron eſt contenu entre deux lignes paralleles; *marche d'angle*, celle qui eſt la plus longue d'un quartier tournant; *marches de demi-angle*, les deux plus proches de la marche d'angle; *marches gironnées*, celles des quartiers tournans des eſcaliers ronds ou ovales, *marches délardées*, celles qui ſont démaigries en chanfrain par deſſous, & portent leur délardement pour former une coquille d'eſcalier; *marches moulées*, celle qui ont une moulure avec filets au bord du giron; *marches courbes*, celles qui ſont ceintrées en dedans ou en arriere; *marches rampantes*, celles dont le giron fort large eſt en pente, & où peuvent monter les chevaux; on appelle *marches de gaſon*, celles qui forment des perrons de gaſon dans les jardins, & dont chacune eſt ordinairement retenue par une piece de bois qui en fait la hauteur. (*D. J.*)

MARCHES, *les*, (*Rubaniers.*) ce ſont des morceaux de bois minces, étroits & longs, de 4 à 5 piés, au nombre de 24 ou 26: cependant un maître dudit métier nommé Deſtappe, a imaginé d'en mettre juſqu'à 36, qui au moyen de leur extrême délicateſſe n'occupent pas plus de place que 24, ce qui lui a parfaitement réuſſi. Ces *marches* ſont percées & enfilées par un bout dans une broche ou boulon de fer, qui s'attache lui-même ſous le pont du métier. *Voyez* PONT. Par l'autre bout elles portent les tirans des lames, & ces tirans ſervent à faire baiſſer les lames. *Voyez* LAMES. Lorſqu'il y a 24, 26 ou plus de *marches* à un métier, il faut qu'il y ait autant de lames & de hautes-liſſes qu'il y a de *marches*, puiſque chaque *marche* tire ſa lame, qui à ſon tour tire ſa haute-liſſe. *Voyez* HAUTE-LISSE. On voit parfaitement tout ceci dans nos Pl. de Soirie & de Paſſementerie. Il faut, comme la figure le fait voir, que les *marches* ſoient d'inégale longueur, les plus longues au centre, comme devant tirer les lames les plus éloignées, cette longueur donnant la facilité d'attacher le tirant perpendiculairement à la lame que la *marche* doit faire agir; on ſent par ce qui vient d'être dit pourquoi les *marches* des extrémités doivent être plus courtes; les *marches* ne doivent point être non plus ſuſpendues à leurs tirans ſur le même niveau, puiſque l'on voit dans les *figures* que celles du centre pendent plus bas que les autres, & s'élevent petit-à-petit à meſure qu'elles approchent de l'extrémité, en voici la raiſon: lorſque l'ouvrier marche les *marches* des extrémités, il a les jambes fort écartées, ce qui doit indubitablement leur faire perdre de leur longueur, au lieu qu'en marchant celles du centre il les a dans toute leur longueur & dans toute leur force; il eſt donc néceſſaire de donner ce plan aux *marches*, outre que l'ouvrier y trouve encore une facilité pour les marcher. Comme elles ſont fort ſerrées les unes contre les autres, ſur-tout quand elles y ſont toutes, cette inclinaiſon lui eſt favorable pour trouver celles dont il a beſoin.

MARCHES, (*Bas au métier*) eſt une partie de cette machine. *Voyez l'article* BAS AU MÉTIER.

MARCHE, (*Soirie.*) *partie du bois de métier d'étoffe de ſoie*. La *marche* eſt un litteau de 2 pouces $\frac{1}{2}$ à 3 pouces de largeur, ſur 1 pouce d'épaiſſeur, il eſt de 5 piés $\frac{1}{2}$ à 6 piés de long, & percé à un bout; ce trou eſt néceſſaire pour y paſſer une broche de fer au travers pour les fixer & les rendre ſolides, lorſque l'ouvrier veut travailler.

Les *marches* ſervent à faire lever les liſſes, tant de ſatin, gros-de-tours, que celles de poil.

MARCHE-BASSE, (*Tapiſſier.*) les ouvriers appellent quelquefois ainſi cette eſpece de tapiſſerie, qu'on nomme plus ordinairement *baſſe-liſſe*. Ils lui donnent ce nom, qui n'eſt d'uſage que dans les manufactures, à cauſe de deux marches que l'ouvrier a ſous ſes piés, pour hauſſer ou baiſſer les liſſes. *Voyez* BASSE-LISSE.

MARCHES, (*Tiſſerand*) partie inférieure du métier des Tiſſerands, Tiſſutiers, Rubaniers, *&c.* ce ſont de ſimples tringles de bois, attachés par un bout à la traverſe inférieure du métier, que l'ouvrier a ſous ſes piés, & ſuſpendues par l'autre bout aux ficelles des liſſes.

Les *marches* ſont ainſi nommées parce que l'ouvrier met les piés deſſus pour travailler. Les *marches* font hauſſer ou baiſſer les fils de la chaîne, à travers leſquels les fils de la trame doivent paſſer. Ainſi lorſque l'ouvrier met les piés ſur une *marche*, tous les fils de la chaîne qui y répondent par le moyen des liſſes ſe levent, & lorſqu'il ôte ſon pié ils retombent dans leur ſituation par le poids des plombs que les liſſes ont à chaque extrémité.

MARCHE, *terme de Tourneur*, c'eſt la piece de bois ſur laquelle le tourneur poſe ſon pié, pour donner à la piece qu'il travaille un mouvement circulaire. Cette *marche* n'eſt dans les tours communs qu'une tringle de bois ſoulevée par l'extrémité la plus éloignée de l'ouvrier, par une corde attachée de l'autre bout à une perche qui pend du haut du plancher. *Voyez* TOUR.

MARCHE DU LOUP, (*Vénerie.*) c'eſt ce qu'on appelle en vrais termes, *piſte* ou *voie*, *faux marché*, la biche y eſt ſujette dans le cours de douze à quinze pas.

MARCHE, *terme de Blaſon*. Le P. Menetrier dit qu'il eſt employé dans les anciens manuſcrits pour la corne du pié des vaches.

MARCHE, (*Géog.*) ce mot, dans la baſſe latinité, eſt exprimé par *marca*, *marchia*, & ſignifie *limites*, *frontieres*; c'eſt pourquoi M. de Marca a intitulé ſes ſavantes recherches ſur les frontieres de l'Eſpagne & de la France, *marca hiſpanica*. Le ſeigneur qui commandoit aux frontieres étoit nommé *marcheus*; de ce mot s'eſt formé celui de *marchis*, que nous diſons aujourd'hui *marquis*, & que les Allemands expriment par *margrave*. *Voyez* MARGRAVE.

Dans les auteurs de la baſſe latinité; *marchani* & *marchiani*, ſont les habitans de la frontiere. On a auſſi nommé *marchiones*, des ſoldats employés ſur la frontiere, & avec le tems ce mot a été affecté aux nobles, qui après avoir eu un gouvernement ſur la frontiere qui leur donnoit ce titre, l'ont rendu héréditaire, & ont tranſmis à leurs enfans mâles ce gouvernement avec le titre. Enfin la qualification de *marquis* a été priſe dans ces derniers tems en France par de ſimples gentilshommes, & même par des roturiers ennoblis, qui n'ont rien de commun avec le ſervice, ni avec les frontieres de l'état. *Voyez* MARQUIS. (*D. J.*)

MARCHE, *la*, (*Géog.*) *Marchia gallica*, province de France, avec le titre de comté. Elle eſt bornée au ſeptentrion par le Berry, à l'orient par l'Auvergne, à l'occident par le Poitou & l'Angoumois, & au midi par le Limouſin, dont elle a autrefois fait partie, étant même encore à préſent du diocèſe de Limoges.

Son nom de *Marche* lui vient de ce qu'elle eſt ſituée ſur les confins ou *marches* du Poitou & du Berry. Elle a été réunie à la couronne par François I. l'an 1531.

La *Marche* a environ 22 lieues de longueur, ſur 8 ou 10 de largeur. Elle donne du vin dans quelques en-

droits

droits & du blé dans d'autres; ſon commerce conſiſte principalement en beſtiaux & en tapiſſeries que l'on fait à Aubuſſon, Felletin, & autres lieux.

Elle eſt arroſée par la Vienne, le Cher, la Creuſe & la Cartempe.

On la diviſe en haute & baſſe, & on lui donne Guéret pour capitale. (*D. J.*)

MARCHE, (*Géog.*) petite ville, ou bourg de France, au duché de Bar, ſur les confins de la Champagne, entre les ſources de la Meuſe & de la Saone, à 13 lieues de Toul. *Long.* 23. 26. *lat.* 48. 2. (*D. J.*)

MARCHE, (*Géog.*) petite ville des Pays-bas, au duché de Luxembourg, aux confins du Liégeois, entre Dinant & la Roche, dans le petit pays de Famène. M. de Lisle ne devoit pas dire comme le peuple, *Marche* ou *Famine*. *Long.* 23. 15. *lat.* 50. 13. (*D. J.*)

MARCHE TRÉVISANE, *la*, (*Géograph.*) province d'Italie, dans l'état de la république de Veniſe, bornée E. par le Frioul, S. par le golfe, le Dogat, & le Padouan, O, par le Vicentin, N. par le Feltrin & le Beluneſe. On appelle cette province *Marche tréviſane*, parce que dans la diviſion de ce pays-là, ſous les Lombards, l'état de Veniſe étoit gouverné par un marquis dont la réſidence ordinaire étoit à Tréviſe (*Trevigio*). La *Marche* avoit alors une plus grande étendue qu'aujourd'hui. Sa principale riviere eſt la Piave; mais elle eſt entrecoupée d'un grand nombre de ruiſſeaux : ſes deux ſeules villes ſont Tréviſe & Ceneda. (*D. J.*)

MARCHE, *la*, (*Géog.*) c'eſt ainſi que les François nomment une province maritime de l'Ecoſſe ſeptentrionale, que les Anglois appellent *Mers*. *Voyez* MERS. (*D. J.*)

MARCHE-PIE', ſ. m. (*Gramm*) eſpece d'eſcabeau qu'on place ſous ſes piés, pour s'élever à une hauteur à laquelle on n'atteindroit pas de la main ſans ce ſecours.

MARCHE-PIÉ, (*Marine.*) nom géneral qu'on donne à des cordages qui ont des nœuds, qui ſont ſous les vergues, & ſur leſquels les matelots poſent les piés lorſqu'ils prennent les ris des voiles, qu'ils les ferlent & déferlent, & quand ils veulent mettre ou ôter le boute-dehors.

Marche-pié: on appelle ainſi ſur le bord des rivieres un eſpace d'environ trois toiſes de large qu'on laiſſe libre, afin que les bateaux puiſſent remonter facilement.

MARCHE-PIÉ, meuble ſervant dans *les manufactures en ſoie* à changer les ſemples & à faire les gances.

MARCHENA, (*Géog.*) ancienne ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, avec titre de duché; elle eſt ſituée au milieu d'une plaine, dans un terroir fertile, à 9 lieues S. de Séville. Quelques auteurs la prennent pour l'ancienne Artégua; mais les ruines d'Artégua en ſont bien éloignées; d'autres écrivains conjecturent avec vraiſſemblance, que Lucius Marcius, qui ſuccéda à Cn. Scipion dans le commandement de l'armée romaine, en eſt le fondateur, & que c'eſt la *colonia marcia* des Romains, parce qu'on y a déterré des inſcriptions ſous ce nom. *Long.* 11. 45. *lat.* 37. 25. (*D. J.*)

MARCHER LE, (*Phyſiolog.*) le *marcher* ou l'action de *marcher*, eſt celle par laquelle on paſſe d'un lieu à un autre, au moyen du mouvement que l'on peut donner aux parties du corps deſtinées à cet uſage.

Pour expliquer comment cette action s'exécute, ſuppoſons un homme qui ſe tienne debout ſur le point *z*; faut-il qu'il *marche*, un pié reſte immobile, & eſt fortement ſoutenu par les muſcles; de ſorte que le corps eſt tenu par le ſeul point *z*; l'autre pié s'éleve, la cuiſſe conſidérablement pliée; de façon que le pié devient plus court, & le tibia auſſi le devient un peu. Maintenant lorſque le genou eſt perpendiculaire ſur ce point où nous voulons fixer notre pié mobile, nous laiſſons aller le même pié ſur la terre où il s'affermit, tout le pié étant étendu, & le fémur incliné en-devant: alors il faut *marcher* de l'autre pié qui étoit immobile. Lors donc que nous jettons ce pié devant l'autre, qui lui-même eſt plié par le mouvement en-avant du fémur, & la plante tellement élevée par le tendon d'Achille, qu'on ne touche d'abord la terre qu'avec la pointe, & qu'on ne la touche plus enſuite de la pointe même, nous fléchiſſons en même tems tout le corps en-devant, tant par le relâchement des extenſeurs de l'épine du cou & de la tête, que par les muſcles iliaques, pſoas, les droits, & les obliques du bas-ventre; mais alors la ligne de gravité étant avancée hors de la plante du pié, il nous faudroit encore néceſſairement tomber, ſi nous ne laiſſions aller à terre le pié qui étoit fixe auparavant, & qui eſt préſentement mobile, par le relâchement des extenſeurs, & l'action des fléchiſſeurs; ſi nous ne nous y accrochions ainſi en quelque maniere; ſi nous ne lui donnions un état ſtable; & ſi enfin étant aſſujettis, nous ne lui donnions le centre de gravité du corps; mais tout cela s'apprend par l'habitude, & à force de chûtes.

Quand on *marche*, les pas ſont plus longs en montant, & plus courts en deſcendant; voici la raiſon que M. de Mairan en apporte.

Un homme qui fait un pas, a toûjours une jambe qui avance, & que nous appellerons *antérieure*, une jambe *poſtérieure* qui demeure en-arriere. La jambe poſtérieure porte tout le poids du corps, tandis que l'autre eſt en l'air. L'une eſt toûjours pliée au jaret, & l'autre eſt tendue & droite. Lorſqu'on *marche* ſur un plan horiſontal, la jambe poſtérieure eſt tendue & l'antérieure pliée; de même lorſqu'on monte ſur un plan incliné, l'antérieure ſeulement eſt beaucoup plus pliée que pour le plan horiſontal. Quand on deſcend, c'eſt au contraire la jambe poſtérieure qui eſt pliée: or comme elle porte tout le poids du corps, elle a plus de facilité à le porter dans le cas de la montée où elle eſt tendue, que dans le cas de la deſcente où elle eſt pliée, & d'autant plus affoiblie, que le pli ou la flexion du jarret eſt plus grande. Quand la jambe poſtérieure a plus de facilité à porter le poids du corps, on n'eſt pas ſi preſſé de le tranſporter ſur l'autre jambe, c'eſt à-dire de faire un ſecond pas & d'avancer; par conſéquent on a le loiſir & la liberté de faire ce premier pas plus grand, ou ce qui eſt le même, de porter plus loin la jambe antérieure. Ce ſera le contraire quand la jambe poſtérieure aura moins de facilité à porter le poids du corps; & par l'incommodité que cauſera naturellement cette ſituation, on ſe hâtera d'en changer & d'avancer. On fait donc en montant des pas plus grands & en moindre nombre, & en deſcendant, on les fait plus courts, plus précipités, & en plus grand nombre.

Il y a des perſonnes qui *marchent* les genoux endedans & les piés en-dehors. Ce défaut de conformation vient de ce que les cavités ſupérieures ſituées extérieurement dans le tibia ou dehors, ſe trouvent un travers de doigt tantôt plus bas, tantôt moins, que les cavités qui ſont placées intérieurement.

La luxation des vertebres empêche le mouvement progreſſif: en effet, il eſt alors difficile, quelquefois même impoſſible au malade de *marcher*, tant parce que l'épine n'étant plus droite, la ligne de direction du poids du corps ſe trouve changée, & ne paſſe plus par l'endroit du pié qui appuie à terre; que parce que ſi le malade pour *marcher*, eſſaye de l'y faire paſſer comme font les boſſus, tous les mouvemens qu'il ſe donne à ce deſſein, ſont autant de ſecouſſes qui ébranlent & preſſent la moëlle de l'épine; ce qui cauſe de violentes douleurs que le malade évite, en ceſſant cette fâcheuſe épreuve. Ce qui fait encore ici la difficulté de *marcher*, c'eſt que la compreſſion de la moëlle interrompt le cours des eſprits animaux dans les muſcles de la progreſſion. Ces muſcles ne ſont quelquefois qu'affoiblis; mais ſouvent ils perdent entierement leur reſſort dans les vingt-quatre heures, & même plutôt, ſelon le degré de compreſſion que ſouffre la moële & les nerfs.

Pour ce qui regarde le mouvement progreſſif des bêtes, je me contenterai de remarquer ici que les animaux terreſtres ont pour *marcher* des piés, dont la ſtructure eſt très-compoſée; les ongles y ſervent pour affermir les piés, & empêcher qu'ils ne gliſſent. Les élans qui les ont fort durs, courent aiſément ſur la glace ſans gliſſer; la tortue qui marche avec peine, emploie tous ſes ongles les uns après les autres pour pouvoir avancer; elle tourne ſes piés de telle ſorte, quand elle les poſe ſur terre, qu'elle appuie premierement ſur le premier ongle qui eſt en-dehors, enſuite ſur le ſecond, & puis ſur le troiſieme, & toûjours dans le même ordre juſqu'au cinquieme; ce qu'elle fait ainſi, parce qu'une patte, quand elle eſt avancée en-devant, ne peut appuyer fortement que ſur l'ongle qui eſt en-arriere; de même que quand elle eſt pouſſée en-arriere, elle n'appuie bien que ſur l'ongle qui eſt le plus en-devant.

Les animaux qui *marchent* ſur deux piés, & qui ne ſont point oiſeaux, ont le talon court, & proche des doigts du pié; en ſorte qu'ils poſent à-la-fois ſur les doigts & ſur le talon, ce que ceux qui vont ſur quatre piés ne font pas, leur talon étant fort éloigné du reſte du pié. (*D. J.*)

MARCHER EN COLONNE RENVERSÉE, (*Art milit.*) c'eſt *marcher* la droite de l'armée faiſant la gauche, ou la gauche la droite. *Voyez* MARCHES.

MARCHER, (*Art milit.*) *marcher* par manches, demi-manches, quart de manches, ou quart de rang de manches. *Voyez* DIVISIONS & EVOLUTIONS.

Marcher, (*Marine*) *voyez* Ordre de marche. *Marcher* dans les eaux d'un autre vaiſſeau, c'eſt faire la même route que ce vaiſſeau en le ſuivant de près, & en paſſant dans les mêmes endroits qu'il paſſe.

Marcher en colonne, c'eſt faire filer les vaiſſeaux ſur une même ligne les uns derriere les autres: ce qui ne peut avoir lieu que quand on a le vent en poupe ou le vent largue.

Marcher l'étoffe d'un chapeau, *terme de Chapellerie*, qui ſignifie manier avec les mains à froid ſur la claie, ou à chaud ſur le baſſin, le poil ou la laine dont on a dreſſé les quatre capades d'un chapeau avec l'arçon ou le tamis.

Pour faire cette opération à froid, il faut enfermer chaque capade dans la feutriere l'une après l'autre; & pour la faire à chaud, on les y enferme toutes les quatre enſemble, les unes par-deſſus, les autres avec des lambeaux entre chaque capade; il faut outre cela, pour la façon à chaud, jetter de tems en tems de l'eau ſur le baſſin & ſur la feutriere avec un goupillon. C'eſt à force de *marcher l'étoffe*, qu'elle ſe feutre. *Voy.* Chapeau.

Marcher, *en terme de Potier de terre*; c'eſt fouler la terre avec les piés quand elle a trempé pendant quelques jours dans de l'eau.

Marcher, parmi les ouvriers qui *ourdiſſent au métier*; c'eſt preſſer les marches du pié, afin de faire mouvoir convenablement les liſſes. *Voyez l'article* Lisse.

MARCHESVAN, (*Calend. des Hébreux.*) mois des Hébreux; c'étoit le huitieme mois de leur année; il répondoit en partie à notre mois d'Octobre, & en partie à notre mois de Novembre. *Voyez* Mois des Hébreux. (*D. J.*)

MARCHET, ſ. m. *ou* MARCHETA, (*Hiſt. d'Anglet.*) droit en argent que le tenant payoit autrefois au ſeigneur pour le mariage d'une de ſes filles.

Cet uſage ſe pratiquoit avec peu de différence dans toute l'Angleterre, l'Ecoſſe, & le pays de Galles. Suivant la coutume de la terre de Dinover dans le province de Caermarthen, chaque tenant qui marie ſa fille, paye dix ſchelins au ſeigneur. Cette redevance s'appelle dans l'ancien breton, *gwaber marched*, c'eſt-à-dire *préſent de la fille*.

Un tems a été qu'en Ecoſſe, dans les parties ſeptentrionales d'Angleterre, & dans d'autres pays de l'Europe, le ſeigneur du fief avoit droit à l'habitation de la premiere nuit avec les épouſées de ſes tenans. Mais ce droit ſi contraire à la juſtice & aux bonnes mœurs, ayant été abrogé par Malcoim III. aux inſtances de la reine ſon épouſe, on lui ſubſtitua une redevance en argent, qui fut nommée le *marcher de la mariée*.

Ce fruit odieux de la débauche tyrannique a été depuis long-tems aboli par toute l'Europe; mais il peut rappeller au lecteur ce que Lactance dit de l'infame Maximien, *ut ipſe in omnibus nuptiis prægustator eſſet*.

Pluſieurs ſavans anglois prétendent que l'origine du *borough-engliſh*, c'eſt-à-dire du privilége des cadets dans les terres, qui a lieu dans le Kentshire, vient de l'ancien droit du ſeigneur dont nous venons de parler; les tenans préſumant que leur fils aîné étoit celui du ſeigneur, ils donnerent leurs terres au fils cadet qu'ils ſuppoſoient être leur propre enfant. Cet uſage par la ſuite des tems, eſt devenu coutume dans quelques lieux. (*D. J.*)

MARCHETTES, ſ. f. (*Soierie*) petites marches qui font lentement baiſſer les liſſes de liage.

Marchette, (*Chaſſe.*) c'eſt un morceau de bois qui tient une machine en état, & ſur lequel un oiſeau mettant le pié ſe prend dans la machine, en faiſant tomber cette *marchette*.

MARCHIENNES au Pont, (*Géog.*) bourg des Pays bas, dans l'évêché de Liége, aux deux côtés de la Sambre, à huit lieues S. O. de Namur, une O. de Charleroi. Il ne faut pas confondre ce bourg, comme ont fait les auteurs du Dictionnaire de la France, avec *Marchiennes* abbaye de Flandres, ſur la Scarpe, entre Douai & Orchies. *Long.* 22. *lat.* 50. 23.

MARCHOMEDES les, *ou* MARDOMEDES, en latin *Marchomedi*, ou *Mardomedi*, (*Géog. anc.*) c'eſt le nom d'un des peuples qui furent vaincus par l'empereur Trajan, & qui étoient quelque part dans l'Aſſyrie: leur nom ſe lit diverſement dans Eutrope, *l. VIII. c. ij.* (*D. J.*)

MARCIAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un droit ſeigneurial qui a lieu dans les coutumes locales de Bourbonnois; il conſiſte en ce qu'il eſt dû au ſeigneur un droit de mutation pour les héritages roturiers, tant par la mort naturelle du précédent ſeigneur, que par celle du tenancier ou propriétaire.

Dans la châtellenie de Verneuil, le *marciage* conſiſte à prendre de trois années la dépouille de l'une quand ce ſont des fruits naturels, comme quand ce ſont des faules ou prés; & en ce cas, le tenancier eſt quitte du cens de cette année. Mais ſi ce ſont des fruits induſtriaux, comme terres labourables ou vignes, le ſeigneur ne prend que la moitié de la dépouille pour ſon droit de *marciage*, & le tenancier ne paye que la moitié du cens de cette année.

Dans cette même châtellenie, les héritages qui ſont tenus à cens payable à jour nommé, & portant ſept ſols tournois d'amande à défaut de payement, ne ſont point ſujets au droit de *marciage*.

En la châtellenie de Billy, le *marciage* ne conſiſte qu'à doubler le cens dû pour l'année où la mutation arrive.

En mutation par vente il n'y a point de *marciage*, parce qu'il eſt dû lods & ventes.

Il n'eſt point dû non plus de *marciage* pour les héritages qui ſont chargés de taille & de cens tout enſemble, à-moins qu'il n'y ait titre, convention au contraire.

L'Egliſe ne prend jamais de *marciage* par la mort du ſeigneur bénéficier, parce que l'Egliſe ne meurt point; elle prend ſeulement *marciage* pour la mort du tenancier dans les endroits où on a coûtume de le lever.

La coutume porte qu'il n'eſt dû aucun *marciage* au duc de Bourbonnois, ſi ce n'eſt dans les terres ſujettes à ce droit, qui ſeroient par lui acquiſes, ou qui lui adviendroient de nouveau de ſes vaſſaux & ſujets; il paroît à la vérité, que ceux-ci conteſtoient le droit; mais la coûtume dit que monſeigneur le duc en jouira, ainſi que de raiſon. *Voyez* Auroux des Pommiers, ſur *la coutume de Bourbonnois*, à l'endroit des coutumes locales, & *le gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *marciage*. (*A*)

MARCIANOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Moéſie dans les terres; ſon nom lui avoit été donné en l'honneur de Marciana, ſœur de l'empereur Trajan. Auſſi toutes les médailles anciennes qui parlent de cette ville, la nomment Μαρκιανοπολις: il ne faut donc pas écrire *Martianopolis*. Holſtenius prétend que c'eſt aujourd'hui Preslaw, ville de la baſſe Bulgarie, aux confins de la Romanie.

MARCIGNI, (*Géog.*) petite ville de France en Bourgogne, au diocèſe d'Autun. C'eſt la patrie de M. du Ryer, ſieur de Malézair, dont j'ai parlé au *mot* Maconnois. Elle eſt la vingt-deuxieme qui députe aux états de Bourgogne, & eſt ſituée près de la Loire, dans un pays fertile en blés. M. Baillet nomme cette ville *Marſigni-les-Nonains*; Garraut écrit *Marcigny*, & l'appelle en latin *Marcigniacum*. *Long.* 22. 20. *lat.* 46. 18.

MARCINA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie entre Siréhuſe & Poſidonie, ſelon Strabon, *liv. V.* Cluvier croit que c'eſt le lieu qu'on appelle ajourd'hui *Victri*, ſur la côte de Salerne. (*D. J.*)

MARCIONITES, ſ. m. pl. (*Théol.*) nom d'une des plus anciennes & des plus pernicieuſes ſectes qui aient été dans l'Egliſe. Elle étoit répandue au tems de ſaint Epiphane dans l'Italie, dans l'Egypte, la Paleſtine, la Syrie, l'Arabie, la Perſe, & dans pluſieurs autres pays.

Marcion, auteur de cette ſecte, étoit de la province du Pont; c'eſt pourquoi Euſebe l'appelle le *loup du Pont*. Il étoit fils d'un très-ſaint Evêque, & dès ſa jeuneſſe, il fit profeſſion de la vie monaſtique; mais ayant débauché une vierge, il fut excommunié par ſon propre pere, qui ne voulut jamais le rétablir dans la communion de l'Egliſe, quoiqu'il ſe fût ſoumis à la pénitence. C'eſt pourquoi ayant abandonné ſon pays, il s'en alla à Rome, où il ſema ſes erreurs au commencement du pontificat de Pie I. vers la cinquieme année d'Antonin le Pieux, la quarante-troiſieme de Jeſus-Chriſt. Il admettoit deux principes; un bon & un mauvais; il nioit la vérité de la naiſſance, de l'incarnation & de la paſſion de Jeſus-Chriſt, & prétendit que tout cela n'étoit qu'apparent. Il croyoit deux Chriſts, l'un qui avoit été envoyé par un dieu inconnu pour le ſalut de tout le monde; l'autre que le créateur devoit envoyer un jour pour rétablir les Juifs. Il nioit la réſurrection des corps, & il ne donnoit le baptême qu'aux vierges, ou à ceux qui gardoient la continence; mais il ſoutenoit qu'on pouvoit être baptiſé juſqu'à trois fois, & ſouffroit même que les femmes le conféraſſent comme miniſtres ordinaires de ce ſacrement; mais il n'en altéroit pas la forme, ainſi que l'ont remarqué ſaint Auguſtin & Tertullien, auſſi l'Egliſe ne le jugeoit-elle pas invalide.

Comme il ſuivoit les ſentimens de l'hérétique Cerdon, il rejettoit la loi & les prophetes. Il prétendoit que l'Evangile avoit été corrompu par de faux apôtres, & qu'on ſe ſervoit d'un exemplaire interpoſé. Il ne recon-

noiſſoit pour véritable Evangile que celui de ſaint Luc, qu'il avoit altéré en pluſieurs endroits, auſſi-bien que les épitres de ſaint Paul, d'où il avoit ôté ce qu'il avoit voulu. Il avoit retranché de ſon exemplaire de ſaint Luc les deux premiers chapitres. *Dict. de Trévoux.*

Les *Marcionites* condamnoient le mariage, s'abſtenoient de la chair des animaux & du vin, & n'uſoient que d'eau dans le ſacrifice. Ils jeûnoient le ſamedi en haine du créateur, & ils pouſſoient la haine de la chair juſqu'à s'expoſer eux-mêmes à la mort, ſous prétexte de martyre. Leur héréſie dura long-tems, malgré les peines décernées contr'eux par Conſtantin en 326; & il paroît par Théodoret que dans le cinquieme ſiecle, cette ſecte étoit encore très-nombreuſe.

MARCITE, ſ. m. (*Théolog.*) nom de ſecte. Les *Marcites* étoient des hérétiques du deuxieme ſiecle, qui ſe nommoient les *parfaits*, & faiſoient profeſſion de faire tout avec une entiere liberté, & ſans aucune crainte. Ils avoient hérité cette doctrine de Simon le Magicien, qui ne fut pourtant pas leur chef; car ils furent nommés *Marcites* d'un héréſiarque appellé *Marcus*, ou *Marc*, qui conféroit le ſacerdoce, & attribuoit l'adminiſtration des ſacremens aux femmes. *Dict. de Trévoux.*

MARCK, LA (*Géogr.*) en latin *Marchiæ comitatus*, contrée d'Allemagne dans la Weſtphalie, avec titre de comté. Elle eſt poſſédée par le roi de Pruſſe, électeur de Brandebourg. Les villes du pays de la *Marck*, ſont Ham, Werden, Soeſt, Dortmund, Eſſen. Ce pays eſt traverſé par la Roer, la Lenne, & la Wolme, qui s'y joignent enſemble. Il eſt encore arroſé par l'Emſer & la Lippe. Il portoit autrefois le nom d'*Altena*, bourgade ſur la Lenne. Le nom qu'il porte ajourd'hui lui vient d'un château ſitué près, & au ſud-eſt de la ville de Ham, qui paſſe pour ſa capitale. Il ne faut pas le confondre avec la Marche de Brandebourg; que les Allemands appellent auſſi *Marck*, & que nous nommons en françois *la Marche de Brandebourg. Voyez* BRANDEBOURG, (*Géogr.*)

MARCODURUM *ou* MARCOMAGUS, (*Géog. anc.*) ces deux noms ſignifient un même lieu, qui étoit ſur la Roër, riviere des pays-bas. *Duren* & *Magen*, dit Cellarius, ſont des mots celtiques, qui ſignifient le paſſage d'une riviere. *Marcodurum* eſt la ville de *Duren*, qui dans la ſuite fut appellée *Marcomagus*, village dans l'itinéraire d'Antonin & dans la table de Peutinger, ſur la route de Cologne à Treves.

MARCOLIERES, ſubſt. f. pl. (*Pêche.*) terme de pêche uſité dans le reſſort de l'amirauté de Poitou, ou des ſables d'Olonne. Ce ſont les filets avec leſquels on fait la nuit & pendant l'hiver, la pêche des oiſeaux marins. D'autres nomment ces filets *alourets* & *alouraux*; mais on les appelle *marcolieres*, parce qu'on y pêche des macreuſes.

MARCOMANS, LES (*Géog. anc.*) *Marcomani*, ancien peuple de la Germanie, où ils ont habité différens pays. Spener croit ce mot formé de *marck* & de *manner*, deux mots allemands, qui ſignifient *des hommes établis* pour la garde & la défenſe des frontieres.

On conjecture avec probabilité, que la demeure des *Marcomans* étoit entre le Rhin & le Danube. Cluvier a tâché de marquer les bornes préciſes du pays des *Marcomans*. Il dit que le Nécre bornoit la Marcomanie au nord; que le Kocker qui ſe joint au Nécre, & le Brentz qui ſe jette dans le Danube, la bornoient à l'orient, le Danube au midi, & le Rhin à l'occident. Tout cela eſt aſſez vraiſſemblable. De cette façon les *Marcomans* auroient poſſédé les terres que comprend le duché de Wirtemberg, la partie du Palatinat du Rhin qui eſt entre le Rhin & le Nécre, le Briſgaw, & la partie du duché de Souabe, ſituée entre la ſource du Danube & le Brentz.

MARCOPOLIS, (*Géogr. anc.*) ville de Grece à l'orient d'Athènes, à l'entrée de l'Euripe. C'eſt préſentement un village de vingt ou trente maiſons, que Wheler appelle encore *Marcopoli*, & Spon *Marcopoulo*. (*D. J.*)

MARCOSIENS, ſ. m. (*Théolog.*) nom de ſecte; anciens hérétiques du parti des Gnoſtiques. *Voy.* GNOSTIQUE.

Saint Irenée parle fort au long du chef de cette ſecte nommé *Marc*, qui étoit réputé pour un grand magicien. Le fragment de ce ſaint, qui mérite d'être lû, ſe trouve en grec dans S. Epiphane. Il renferme pluſieurs choſes très-curieuſes touchant les prieres ou invocation des anciens Gnoſtiques. On y voit des veſtiges de l'ancienne cabale juive ſur les lettres de l'alphabet, & ſur leurs propriétés, auſſi-bien que ſur les myſteres des nombres; ce que les Juifs & les Gnoſtiques avoient emprunté de la Philoſophie de Pythagore & de Platon.

Ce Marc étoit un grand impoſteur, qui faiſoit illuſion aux ſimples, principalement aux femmes; il ſavoit l'art de la magie, qui étoit comme une eſpece de métier dans l'Egypte dont il étoit; & pour impoſer plus aiſément à ſes ſectateurs, il ſe ſervoit de certains mots hébreux, ou plûtot chaldaïques, qui étoient fort en uſage parmi les enchanteurs de ces tems-là. Le but de tous ces preſtiges étoit la débauche & l'impureté; car Marc & ſes diſciples tendoient à ſéduire les femmes, & à en abuſer, comme il paroit par divers traits que rapporte M. Fleury, *hiſt. eccléſiaſt. tom. I. liv. IV. pag.* 139 & 140.

Les *Marcoſiens* avoient un grand nombre de livres apocryphes qu'ils mettoient dans le même rang que les livres divins. Ils avoient tiré de ces livres pluſieurs rêveries touchant l'enfance de Jeſus-Chriſt, qu'ils débitoient comme de véritables hiſtoires. Il eſt étonnant que ces ſortes de fables aient été du goût de pluſieurs chrétiens, & qu'elles ſe trouvent encore aujourd'hui dans des livres manuſcrits qui ſont à l'uſage des moines grecs. *Dict. de Trévoux.*

MARCOTTE, ſ. f. (*Jardin.*) c'eſt un moyen employé par les Jardiniers pour multiplier quelques plantes & beaucoup d'arbres. Après la ſemence, c'eſt le moyen qui réuſſit le plus généralement pour la propagation des plantes ligneuſes. Il n'y a guere que les arbres réſineux, les chênes verds, les térebinthes, &c. qui s'y refuſent en quelque façon; car ſi on vient à-bout, à force de tems, de faire jetter quelques racines aux branches *marcottées* de ces arbres, les plantes que l'on en tire font rarement du progrès. Cependant ce mot *marcotte* ne ſert qu'à exprimer particuliérement l'une des façons dont on ſe ſert pour multiplier les végétaux de branches couchées; au lieu que par cette expreſſion *de branches couchées*, on doit entendre en général un moyen de multiplier les plantes & les arbres, en faiſant prendre racine à leurs branches ſans les ſéparer du tronc. Il eſt vrai qu'on peut venir à-bout de faire prendre racine aux branches ſans les *marcotter*, & qu'on peut encore les *marcotter* ſans les coucher. Pour faire entendre ces différences, je vais expliquer les diverſes méthodes dont on ſe ſert pour faire prendre racine aux branches des végétaux. C'eſt une pratique du jardinage des plus intéreſſantes, & ſouvent la ſeule que l'on puiſſe employer pour multiplier les arbres rares & précieux.

Pour faire prendre racine aux branches, on peut ſe ſervir de quatre moyens que l'on applique ſelon que la poſition des branches le demande, ou la qualité des arbres l'exige.

1°. Cette opération ſe fait en couchant ſimplement dans la terre les branches qui ſont aſſez longues & aſſez baſſes pour le permettre. Il faut que la terre ſoit meuble, mêlée de terreau & en bonne culture. On y fait une petite foſſe, un peu moins longue que la branche, & d'environ cinq ou ſix pouces de profondeur; on y couche la branche en lui faiſant faire un coude, & en rempliſſant de terre la foſſe au niveau du ſol.

On arrange & on contraint la branche de façon que l'extrémité qui ſort de terre ſe trouve droite; on obſerve que quand les branches ont aſſez de roideur pour faire reſſort, il faut les arrêter avec un crochet de bois, & que toute la perfection de cet œuvre conſiſte à faire aux branches dans l'extrémité de la foſſe, le coude le plus abrupte qu'il eſt poſſible, ſans la rompre ni l'écorcer. Par l'exactitude de ce procédé, la ſeve trouvant les canaux obſtrués par un point de reſſerrement & d'extenſion tout enſemble, elle eſt forcée de s'engorger; de former un bourrelet, & de percer des racines. Il faudra couper la branche couchée à deux yeux au-deſſus de terre, & l'arroſer ſouvent dans les ſécheresſes. Cette ſimple pratique ſuffit pour les arbres qui ſont aiſément racines, comme l'orme, le tilleul, le platane, &c.

2°. Mais lorſqu'il s'agit d'arbres précieux qui ont de la lenteur ou de la difficulté à percer des racines, on prend la précaution de les *marcotter* comme on le pratique pour les œillets. On couche la branche de la maniere qu'on vient de l'expliquer, & on y fait ſeulement une entaille de plus immédiatement au-deſſus du coude. Pour faire cette entaille, on coupe & on éclate la branche entre deux joints juſqu'à mi-bois, ſur environ un pouce ou deux de longueur, ſuivant ſa force, & on met un petit morceau de bois dans l'entaille pour l'empêcher de ſe réunir. Quand il s'agit d'arbres qui reprennent difficilement à la tranſplantation, tels que les houx panachés & bien d'autres toujours verds, on plonge le coude de la branche dans un pot ou dans un manequin, que l'on enfonce dans la terre.

3°. Mais cet expédient ne réuſſit pas ſur tous les arbres; il y en a qui s'y refuſent, tels que le tulipier, le

murier

murier de Virginie, le chionautus, ou l'arbre de neige, *&c.* alors en couchant la branche, il faut la ſerrer immédiatement au-deſſus du coude avec un fil de fer au moyen d'une tenaille, enſuite percer quelques trous avec un poinçon, dans l'écorce à l'endroit du coude. Au moyen de cette ligature il ſe forme au-deſſous de l'étranglement un bourrelet qui procure néceſſairement des racines. Au lieu de ſe ſervir du fil de fer, on peut couper & enlever une zone d'écorce d'environ un pouce de largeur au-deſſous du coude: il eſt vrai que cette inciſion peut opérer autant d'effet; mais comme en affoibliſſant l'action de la ſeve elle retarde le ſuccès, le fil de fer m'a toûjours paru l'expédient le plus ſimple, le plus convenable & le plus efficace. Quelques gens au lieu de tout cela, conſeillent de tordre la branche à l'endroit du coude. C'eſt un mauvais parti, capable de faire perir la branche; d'ailleurs impraticable lorſqu'elle eſt forte, ou d'un bois dur.

Le meilleur moyen de multiplier un arbre de branches couchées, c'eſt de le coucher tout entier, de ne lui laiſſer que les branches les plus vigoureuſes, & de faire à chacune le traitement ci-deſſus expliqué, ſelon la nature de l'arbre. Ceci eſt même fondé ſur ce que la plûpart des arbres délicats dépériſſent lorſque l'on fait pluſieurs branches couchées à leur pié.

4°. Enfin il y a des arbres qui ont très-rarement des branches à leur pié, comme le laurier-tulipier, ou que l'on ne peut coucher en entier, parce qu'ils ſont dans des caiſſes ou des pots. Dans ce cas on applique un entonnoir de fer blanc à la branche que l'on veut faire enraciner, ou la *marcotte* vers le milieu de l'entonnoir, que l'on remplit de bonne terre. On juge bien qu'une telle poſition exige de fréquens arroſemens. C'eſt ce qu'on peut appeller *marcotter* les branches ſans les coucher.

Lorſque les branches couchées ont fait des racines ſuffiſantes, on les ſevre de la mere pour les mettre en pepiniere. On ne peut fixer ici le tems de couper ces branches & de les enlever: ordinairement on le peut faire au bout d'un an; quelquefois il ſuffit de ſix mois; d'autres fois il faut attendre deux & trois années: cela dépend de la nature de l'arbre, de la qualité du terrain, & ſurtout des ſoins que l'on a dû y donner.

Mais on peut indiquer le tems qui eſt le plus convenable pour faire les branches couchées. On doit y faire travailler dès l'automne, auſſitôt après la chûte des feuilles, s'il s'agit d'arbres robuſtes, & ſi le terrain n'eſt pas argilleux, bas & humide; car en ce cas, il faudra attendre le printems. Il faut encore en excepter les arbres toujours verds, pour leſquels la fin d'Août ou le commencement de Septembre ſont le tems le plus propre à coucher les plus robuſtes, parce qu'alors ils ne ſont plus en ſeve. A l'égard de tous les arbres un peu délicats, ſoit qu'ils quittent leurs feuilles ou qu'ils ſoient toujours verds, il faut laiſſer paſſer le froid & le hâle, pour ne s'en occuper que dans le mois d'Avril.

On obſerve que dans les arbres qui ont le bois dur, ce ſont les jeunes rejettons qui font le plus aiſément racine; & qu'au contraire, dans les arbres qui ſont d'un bois tendre & mollaſſe, c'eſt le vieux bois qui reprend le mieux.

On dit *coucher les arbres*, *marcotter des œillets*, *provigner des ſeps*. A ce dernier égard, *voyez* PROVIN. *Article de M.* DAUBENTON.

MARDAC, ſ. m. (*Mat. méd. anc.*) nom donné par les anciens à la litharge, car les auteurs arabes la nomment quelquefois *mardac*, & quelquefois *merdeſangi*; mais c'eſt une ſeule & même choſe. Avicenne n'a fait que traduire, ſous le nom de *mardac*, le chapitre de Dioſcoride ſur la litharge; & ce que dit Sérapion du merdeſangi, eſt la deſcription de la litharge par Galien. (*D. J.*)

MARDARA (*Géogr. anc.*) Ptolomée nomme deux villes de ce nom. 1°. Une ville du Pont-Cappadocien, *Longit.* 71. 30. *lat.* 43. 40. 2°. Une ville de la petite Arménie. *Longit.* 69. 6. *lat.* 39. 40. (*D. J.*)

MARDELLE, *ou* MARGELLE, ſ. m. (*Maçon.*) dans l'art de bâtir, c'eſt une pierre percée, qui poſée à hauteur d'appui, fait le bord d'un puits.

MARDES LES, (*Géogr. anc.*) *Mardi*, ancien peuple de Médie, voiſin des Perſes. Ils ravageoient les campagnes, & furent ſubjugués par Alexandre. Il y avoit auſſi un peuple *marde* contigu à l'Hircanie & aux Tapyriens. Enfin Pline, *liv. VI. chap. xvj.* parle des *Mardes*, peuples de la Margiane, qui s'étendoient depuis les montagnes d'Autriche, juſqu'aux Bactriens. (*D. J.*)

MARDI, ſ. m. (*Chronol.*) troiſieme jour de la ſemaine, conſacré autrefois par les payens à la planete de Mars, d'où lui eſt venu ſon nom. On l'appelle dans l'office de l'Egliſe, *feria tertia*.

Mare, ſ. f. (*Géogr. anc.*) mot latin d'où nous avons fait celui de *mer*, qui ſignifie la même choſe; mais les auteurs ſe ſervoient du mot *mare* dans le ſens que nous exprimons par celui de *côte*, pour ſignifier *la mer qui bat les côtes d'un pays*. En voici des exemples.

Mare Ægyptium, eſt la côte d'Egypte; *mare Oeolium*, la côte aux environs de Smyrne; *mare Aſiaticum*; la côte de l'Aſie proprement dite dans l'Anatolie; *mare Auſonium*, la côte occidentale du royaume de Naples, & la mer de Sicile; *mare Cantabricum*, la côte de Biſcaye; *mare Cilicium*, la côte de Cilicie, aujourd'hui la côte de Caramanie; *mare Germanicum*, les côtes de Zélande, de Hollande, de Friſe, & ce qui ſuit juſqu'à l'Elbe, où commence *mare Cimbricum*, c'eſt-à-dire, la mer qui lave la preſqu'île où ſont le Holſtein, le Jutland, & le Sleswig; *mare Iberum*, la côte d'Eſpagne, depuis le golfe de Lyon, juſqu'au détroit; *mare Illiricum*, la côte de Dalmatie; *mare Lyguſticum*, la côte de la Lygurie, ou la riviere de Gènes; *mare Lycium*, la côte de la Lycie, au midi de l'Anatolie. Elle fait préſentement partie de la mer de Caramanie; *mare Suevicum*, les côtes méridionales de la mer Baltique, vers la Poméranie; *mare Tyrrhenum*, la côte occidentale de l'Italie; *mare Venedicum*, le golfe de Dantzig.

Les anciens ont auſſi nommé l'Océan, *mare exterius*, mer extérieure, par oppoſition à la Méditerranée, qu'ils appelloient *mare interius*, mer intérieure. Ils nommoient auſſi *mare inferum*, la mer de Toſcane, par oppoſition à *mare ſuperum*, nom qu'ils donnoient à la mer Adriatique.

Ils ont appellé *mare Heſperium*, l'Océan au couchant de la Lybie; *mare Hyperboreum*, la mer au ſeptentrion de l'Europe & de l'Aſie; ils n'en avoient que des idées très-confuſes.

Enfin, ils ont nommé *mare Myrtoum*, cette partie de l'Archipel, qui s'étendoit entre l'Argolide dans le Péloponneſe, l'Attique, l'Eubée & les îles d'Andros, de Tine, de Scyro & de Sérife. Ce nom de *Myrtoum*, lui vient de la petite île de Myrtos, qui eſt à la pointe méridionale de Négrepont. La fable dit d'un certain Myrtile, écuyer d'Enomaüs, que *Pélops* jetta dans cette mer, (*D. J.*)

MARE SMARAGDINUM, (*Hiſt. nat.*) nom que quelques auteurs ont donné à un jaſpe de couleur de fer, & ſuivant d'autres, à la prime d'émeraude.

MARÉAGE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le marché qu'on fait avec les matelots à un certain prix fixe pour tout le voyage, quelque long qu'il ſoit.

MARÉCAGE, ſ. m. *en Géographie*, eſt une eſpece de lac ou plutôt de marais. *Voyez* LAC *&* MARAIS.

Il y en a de deux ſortes; le premier eſt un compoſé d'eau & de terre mêlées enſemble, & qui pour l'ordinaire n'eſt pas aſſez ferme pour qu'un homme puiſſe paſſer deſſus. *Voyez* MARAIS.

La 2e ſorte ſont des étangs ou amas d'eau bourbeuſe, au-deſſus de laquelle on voit çà & là des éminences de terrein ſec qui s'élevent ſur la ſurface. *Chambers*.

„ Lorſque les eaux qui ſont à la ſurface de la terre
„ ne peuvent trouver d'écoulement elles forment des
„ marais & des *marécages*. Les plus fameux marais de
„ l'Europe ſont ceux de Moſcovie, à la ſource du Ta-
„ naïs; ceux de Finlande, où ſont les grands marais
„ Savolax & Enaſak; il y en a auſſi en Hollande, en
„ Weſtphalie, & dans pluſieurs autres pays bas. En Aſie,
„ on a les marais de l'Euphrate, ceux de la Tartarie,
„ le Palus Méotide; cependant en général, il y en a
„ moins en Aſie & en Afrique, qu'en Europe; mais
„ l'Amérique n'eſt, pour ainſi dire, qu'un marais con-
„ tinu dans toutes ſes plaines: cette grande quantité de
„ marais eſt une preuve de la nouveauté du pays, & du
„ petit nombre des habitans, encore plus que du peu
„ d'induſtrie.

„ Il y a de très-grands *marécages* en Angleterre, dans
„ la province de Lincoln, près de la mer, qui a perdu
„ beaucoup de terrein d'un côté, & en a gagné de
„ l'autre. On trouve dans l'ancien terrein une grande
„ quantité d'arbres qui y ſont enterrés au-deſſous du
„ nouveau terrein amené par les eaux. On en trouve de
„ même en grande quantité en Ecoſſe, à l'embouchure
„ de la riviere Neſs. Auprès de Bruges, en Flandres,
„ en fouillant à 40 ou 50 piés de profondeur, on trou-
„ ve une très-grande quantité d'arbres auſſi près les uns
„ des autres que dans une forêt; les troncs, les rameaux
„ & les feuilles ſont ſi bien conſervés, qu'on diſtingue
„ aiſément les différentes eſpeces d'arbres. Il y a 500
„ ans

,, ans que cette terre où l'on trouve des arbres, étoit
,, une mer, & avant ce tems-là on n'a point de mé-
,, moire ni de tradition que jamais cette terre eût exiſté:
,, cependant il eſt néceſſaire que cela ait été ainſi dans
,, le tems que ces arbres ont crû & végété; ainſi le ter-
,, rein qui dans les tems les plus reculés étoit une terre
,, ferme couverte de bois, a été enſuite couvert par les
,, eaux de la mer, qui y ont amené 40 ou 50 piés d'é-
,, paiſſeur de terre, & enſuite ces eaux ſe ſont retirées.
,, Dans l'île de Man on trouve dans un marais qui
,, a ſix milles de long & trois milles de large, appellé
,, *Curragh*, des arbres ſouterrains qui ſont des ſapins,
,, & quoiqu'ils ſoient à 18 ou 20 piés de profondeur,
,, ils ſont cependant fermes ſur leurs racines. *Voyez*
,, Rays, *Diſcourſes*, *pag*. 232. On en trouve ordinai-
,, rement dans tous les grands marais, dans les fondrie-
,, res & dans la plûpart des endroits marécageux, dans
,, les provinces de Sommerſet, de Cheſter, de Lanca-
,, ſtre, de Stafford. On trouve auſſi une grande quan-
,, tité de ces arbres ſouterrains dans les terres maréca-
,, geuſes de Hollande, dans la Friſe & auprès de Gro-
,, ningue, & c'eſt de-là que viennent les tourbes qu'on
,, brûle dans tout le pays.
,, On trouve dans la terre une infinité d'arbres, grands
,, & petits, de toute eſpece; comme ſapins, chênes,
,, bouleaux, hêtres, ifs, aubépins, ſaules, frênes. Dans
,, les marais de Lincoln, le long de la riviere d'Ouſe,
,, & dans la province d'Yorck en Hatfieldchace, ces
,, arbres ſont droits, & plantés comme on les voit dans
,, une forêt. Pluſieurs autres endroits marécageux de
,, l'Angleterre & de l'Irlande ſont remplis de troncs d'ar-
,, bres, auſſi-bien que les marais de France, de Suiſſe,
,, de Savoie & d'Italie. *Voyez tranſ. phil. arb. pag.*
,, 218. &c. *vol. IV*.
,, Dans la ville de Modene, & à quatre milles aux
,, environs, en quelqu'endroit qu'on fouille, lorſqu'on
,, eſt parvenu à la profondeur de 63 piés, & qu'on a
,, percé la terre à 5 piés de profondeur de plus avec une
,, tarriere, l'eau jaillit avec une ſi grande force, que le
,, puits ſe remplit en fort peu de tems preſque juſqu'au-
,, deſſus; cette eau coule continuellement, & ne dimi-
,, nue ni n'augmente par la pluie ou par la ſéchereſſe:
,, ce qu'il y a de remarquable dans ce terrein, c'eſt que
,, lorſqu'on eſt parvenu à 14 piés de profondeur, on
,, trouve les décombremens & les ruines d'une ancienne
,, ville, des rues pavées, des planchers, des maiſons,
,, différentes pieces de moſaïques; après quoi, on trou-
,, ve une terre aſſez ſolide, & qu'on croiroit n'avoir
,, jamais été rémuée; cependant au-deſſous on trouve
,, une terre humide & mêlée de végétaux, & à 26 piés,
,, des arbres tout entiers; comme des noiſetiers avec des
,, noiſettes deſſus, & une grande quantité de branches
,, & de feuilles d'arbres: à 28 piés on trouve une craie
,, tendre, mêlée de beaucoup de coquillages, & ce lit a
,, onze piés d'épaiſſeur; après quoi on retrouve encore
,, des végétaux, des feuilles & des branches, & ainſi al-
,, ternativement de la craie & une terre mêlée de végé-
,, taux, juſqu'à la profondeur de 63 piés, à laquelle pro-
,, fondeur eſt un lit de ſable mêlé de petit gravier &
,, & de coquilles ſemblables à celles qu'on trouve ſur
,, les côtes de la mer d'Italie: ces lits ſucceſſifs de terre
,, marécageuſe & de craie ſe trouvent toujours dans le
,, même ordre, en quelqu'endroit qu'on fouille, & quel-
,, quefois la tarriere trouve de gros troncs d'arbres qu'il
,, faut percer, ce qui donne beaucoup de peine aux ou-
,, vriers. On y trouve auſſi des os, du charbon de ter-
,, re, des cailloux & des morceaux de fer. Ramazzini,
,, qui rapporte ces faits, croit que le golfe de Véniſe
,, s'étendoit autrefois juſqu'à Modene & au-delà, & que
,, par la ſucceſſion des tems, les rivieres, & peut-être
,, les inondations de la mer ont formé ſucceſſivement
,, ce terrein.
,, On ne s'étendra pas davantage ici ſur les variétés
,, que préſentent ces couches de nouvelle formation,
,, il ſuffit d'avoir montré qu'elles n'ont pas d'autres
,, cauſes que les eaux courantes ou ſtagnantes qui ſont
,, à la ſurface de la terre, & qu'elles ne ſont jamais
,, auſſi dures, ni auſſi ſolides que les couches anciennes
,, qui ſe ſont formées ſous les eaux de la mer ,,. *Voyez l'Hiſt. nat. gén. & part. tom. I.* d'où cet article eſt entierement tiré.

MARE'CHAL, ſ. m. (*Hiſt. mod. & art mil.*) il y a un grand nombre d'officiers de ce nom. *Voyez les articles ſuivans.*

MARÉCHAL DE BATAILLE, (*Art milit.*) c'étoit autrefois, dans les armées de France, un officier dont la principale fonction étoit de mettre l'armée en bataille, ſelon l'ordre dans lequel le général avoit réſolu de combattre. Ce titre ne paroît pas plus ancien que Louis XIII. Il s'eſt ſeulement conſervé dans le commencement du regne de Louis XIV. Il n'en eſt plus queſtion depuis la guerre de Hollande en 1672.

MARÉCHAL DE CAMP, (*Art militaire.*) officier général de l'armée dont le grade eſt immédiatement au-deſſus de celui de brigadier, & au-deſſous de celui de lieutenant général.

C'eſt l'officier de l'armée qui a le plus de détail lorſqu'il veut bien s'appliquer à remplir tous les devoirs de ſon emploi. On peut dire qu'un officier qui s'en eſt acquitte dignement pendant ſept à huit ans de pratique & d'exercice, eſt très-capable de remplir les fonctions de lieutenant général.

C'eſt ſur le *maréchal de camp* que roule le détail des campamens & des fourrages.

Il eſt de jour comme le lieutenant général, dont il prend l'ordre, pour le donner enſuite aux majors généraux de l'armée. Son poſte dans une armée eſt à la gauche des troupes qui ſont ſous les ordres du lieutenant général & ſous les ſiens.

Quand le général veut faire marcher l'armée, il donne ſes ordres au *maréchal de camp*, qui conduit le campement & l'eſcorte néceſſaire pour ſa ſûreté, aux lieux qui lui ont été indiqués. Lorſqu'il eſt arrivé, il doit envoyer des partis dans tous les endroits des environs, pour reconnoître le pays & obſerver s'il n'y a point de ſurpriſe à craindre de l'ennemi; on ne ſauroit être trop alerte & trop vigilant ſur ce ſujet; mais il eſt à-propos de ne faire aller à la découverte que de petits partis conduits par des officiers intelligens, afin de ne point fatiguer exceſſivement & ſans néceſſité les troupes de l'eſcorte.

Avant que de faire marquer le camp, il doit en poſter les gardes & ſur-tout n'en pas trop mettre, car c'eſt ce qui fatigue extrèmement l'armée quand il faut les relever journellement. Il eſt abſolument néceſſaire d'épargner aux troupes toutes les fatigues inutiles, elles en ont toujours aſſez, ſans qu'il ſoit beſoin de leur en ajoûter de ſuperflues.

Quand les gardes ſont poſtées & que le terrein eſt bien reconnu, le *maréchal de camp* doit examiner, conjointement avec le maréchal des logis de l'armée & les majors généraux, la diſpoſition qu'il veut donner au camp, & obſerver de mettre les troupes dans le terrein qui leur convient. Il prend enſuite les points de vûe néceſſaires pour l'alignement du camp. Le maréchal général des logis fait après cela la diſtribution du terrein aux officiers majors de l'infanterie & de la cavalerie, qui en font la répartition aux majors des régimens, ſuivant l'étendue fixée pour le front de chaque bataillon & de chaque eſcadron.

Le *maréchal de camp* doit s'inſtruire des fourrages qui ſe trouvent dans les environs du camp, & rendre après cela compte au général de tout ce qu'il a fait & obſervé.

Les *maréchaux de camp* ont à proportion de leur rang des honneurs militaires réglés par les ordonnances.

Un *maréchal de camp* qui commande en chef dans une province par ordre de ſa majeſté, doit avoir une garde de quinze hommes commandés par un ſergent, ſans tambour. Il en ſera de même s'il commande ſous un chef au deſſus de lui.

Si un gouverneur de place eſt *maréchal de camp*, l'uſage eſt que l'officier de garde faſſe mettre ſa garde en haie & le fuſil ſur l'épaule lorſque le gouverneur paſſe, mais le tambour ne bat pas.

Que ſi le *maréchal de camp* a ordre pour commander en chef un corps de troupes, alors il a pour ſa garde trente hommes avec un tambour, commandés par un officier, & le tambour doit appeller quand il paſſe devant le corps-de-garde.

Les *maréchaux de camp* ont en campagne neuf cens livres d'appointemens par mois de campagne ou de 45 jours.

Le grade de *maréchal de camp* eſt aujourd'hui une charge dont l'officier eſt pourvu par brevet du roi.

MARÉCHAL DE FRANCE, (*Art milit.*) c'eſt le premier officier des troupes de France. Sa fonction principale eſt de commander les armées en chef. *Voyez* GÉNÉRAL.

Le P. Daniel prétend que c'eſt du tems de Philippe Auguſte qu'on voit pour la premiere fois le commandement des armées joint à la dignité de *maréchal*. Avant ce prince l'office de *maréchal* étoit une intendance ſur les chevaux du prince, auſſi-bien que celui de connétable, mais ſubordonné & inférieur à celui-ci.

Le premier *maréchal de France* qu'on trouve avoir quelque commandement dans les armées, eſt Henri Clement,

ment, qui étoit à la tête de l'avant-garde dans la conquête que Philippe Auguſte fit de l'Anjou & du Poitou, ainſi que Guillaume le Breton, hiſtorien de ce prince le rapporte. On voit dans le même hiſtorien que ce *maréchal* commandoit l'armée par ſa dignité de *maréchal*,

Jure mareſcalli *cunctis prælatus agebat*.

La dignité de *maréchal de France* n'étoit point à vie dans ces premiers tems: celui qui en étoit revêtu la quittoit lorſqu'il étoit nommé à quelqu'autre emploi qu'on jugeoit incompatible avec les fonctions de *maréchal*. Il y en a pluſieurs exemples dans l'hiſtoire, entr'autres celui du ſeigneur de Moreul, qui étant *maréchal de France* ſous Philippe de Valois, quitta cette charge pour être gouverneur de ſon fils Jean, qui fut ſon ſucceſſeur ſur le trône, mais il y fut rétabli dans la ſuite.

Il n'y eut d'abord qu'un *maréchal de France* lorſque le commandement des armées fut attaché à cette dignité; mais il y en avoit deux ſous le regne de S. Louis: car quand ce prince alla à ſon expédition d'Afrique, l'an 1270, il avoit dans ſon armée avec cette qualité Raoul de Sores, ſeigneur d'Eſtrées, & Lancelot de Saint Maard. François I. en ajouta un troiſieme, Henri II. un quatrieme; ſes ſucceſſeurs en ajouterent encore pluſieurs autres: mais il fut ordonné aux états de Blois, tenus ſous le regne de Henri III. que le nombre des *maréchaux* ſeroit fixé à quatre. Henri IV. fut néanmoins contraint de ſe diſpenſer de cette loi, & d'en faire un plus grand nombre, qui a encore augmenté par Louis XIII. & par Louis XIV. Il s'en eſt trouvé juſqu'à vingt ſous le regne de ce prince, après la promotion de 1703.

La dignité de *maréchal de France* eſt du nombre de celles qu'on appelle *charges de la couronne*, & il y a déja long-tems: on le voit par un acte rapporté par le P. Anſelme, où il eſt dit: *En l'arrêt du duc d'Orléans, du 25 Janvier* 1361, *eſt narré que les offices de* maréchaux de France *appartiennent à la couronne, & l'exercice auxdits* maréchaux, *qui en font au roi foi & hommage*.

Les *maréchaux* ont un tribunal où ils jugent les querelles ſur le point d'honneur, & de diverſes autres choſes qui ont rapport à la guerre & à la nobleſſe. Ils ont des ſubdélégués & lieutenans dans les provinces pour en connoître en premiere inſtance, avec leur juriſdiction au palais à Paris, ſous le titre de *connétablie & maréchauſſée de France*. Ils ont des officiers qui exercent la juſtice en leur nom.

Le revenu de leur charge n'étoit autrefois que de 500 livres, encore ils n'en jouiſſoient que pendant qu'ils en faiſoient les fonctions; à-préſent leurs appointemens ſont de 12000 livres même en tems de paix. Quand ils commandent l'armée, ils en ont de beaucoup plus forts, ſavoir 8000 livres par mois de 45 jours: outre cela, le roi leur entretient un ſecrétaire, un aumônier, un chirurgien, un capitaine des gardes, leurs gardes, & pluſieurs aides de camp.

Les *maréchaux de France*, en quelque ville qu'ils ſe trouvent, quand même ils n'y feroient point de ſervice, ont toujours une garde de 50 hommes, compris deux ſergens & un tambour, commandés par un capitaine, un lieutenant, avec l'enſeigne & ſon drapeau.

Lorſqu'ils entrent dans une ville, on fait border les murs d'une double haie d'infanterie, depuis la porte par où ils entrent juſqu'à leur logis: les troupes préſentent les armes, les officiers ſaluent, & les tambours battent aux champs. S'il y a du canon dans la place, on le ſalue de pluſieurs volées de canon.

La dignité de *maréchal de France* ne s'obtenoit autrefois que par le ſervice ſur terre, mais Louis XIV. l'a auſſi accordée au ſervice de mer. Jean d'Etrées, pere du dernier *maréchal* de ce nom, eſt le premier qui l'ait obtenu: il y en a eu depuis pluſieurs autres, comme MM. de Tourville, de Château-Renaud, *&c.*

Les *maréchaux de France* portent pour marque de leur dignité, deux bâtons d'azur ſemés de fleurs-de-lis d'or, paſſés en ſautoir derriere l'écu de leurs armes. *Hiſt. de la milice françoiſe*.

Maréchal général des camps et armées du Roi, (*Art milit.*) c'eſt une charge militaire qui ſe donne à-préſent à un maréchal de France auquel le roi veut accorder une diſtinction particuliere. Dans ſon origine elle étoit donnée à un maréchal de camp, & c'étoit alors le premier officier de ce grade. Le baron de Biron en étoit pourvu avant que d'être élevé au grade de maréchal de France; il en donna ſa démiſſion lorſque le roi le fit maréchal de France le 2 Octobre 1583. *Voyez* ſur ce ſujet la *chronologie militaire* par M. Pinard, *tome I. p.* 320, & le commencement du *tome II.* du même ouvrage.

La charge de *maréchal général des camps & armées du roi* fut enſuite donnée à des maréchaux de France. On trouve dans l'hiſtoire des grands officiers de la couronne, trois maréchaux de France qui en ont été revêtus, le maréchal de Biron, ſecond du nom, le maréchal de Leſdiguieres, depuis connétable de France, & M. le vicomte de Turenne. On trouve dans le *code militaire* de M. de Briquet, les proviſions de cette charge pour M. de Turenne: elles ne portent point qu'il aura le commandement ſur les autres maréchaux de France ou qu'ils lui ſeront ſubordonnés: c'eſt la raiſon ſans doute pour laquelle le feu roi ordonna en 1672 qu'ils fuſſent ſous ſes ordres, ſans tirer à conſéquence.

Depuis M. de Turenne, M. le maréchal de Villars à obtenu cette même charge en 1733, & M. le maréchal de Saxe en 1746.

Maréchal général des logis de la cavalerie, (*Art milit.*) c'eſt en France un officier qui a à-peu-près les mêmes fonctions & les mêmes détails dans la cavalerie que le major général dans l'infanterie. *Voyez* Major général. Cet officier va au campement; il diſtribue le terrein pour camper la cavalerie ſous les ordres du maréchal de camp de jour, dont il prend l'ordre pour le donner aux majors de brigades; il a chez lui à l'armée un cavalier d'ordonnance pour chaque brigade, afin d'y porter les ordres qu'il peut avoir à donner. Cette charge, ſelon M. le comte de Buſſy, ne paroît point avant le regne de Charles IX.

Il y a, outre la charge de *maréchal général des logis de la cavalerie*, deux autres officiers qui ont le titre de *maréchal des logis de la cavalerie*, dont la création eſt de Louis XIV. ils font dans les armées, lorſque le maréchal général de la cavalerie n'y eſt point, les mêmes fonctions qui appartiennent à cet officier: ils ont les mêmes honneurs & privileges, & des aides de même que lui. *Hiſt. de la milice françoiſe*.

Maréchal général des logis de l'armée, (*Art milit.*) eſt un des principaux officiers de l'armée, dont l'emploi demande le plus de talens & de capacité. Ses fonctions conſiſtent à diriger les marches avec le général, à choiſir les lieux où l'armée doit camper, & à diſtribuer le terrein aux majors de brigade. Cet officier eſt chargé du ſoin des quartiers de fourrage, & d'inſtruire les officiers généraux de ce qu'ils ont à faire dans les marches & lorſqu'ils ſont de jour. Le roi lui entretient deux fourriers, dont les fonctions ſont de marquer dans les villes & les villages que l'armée doit occuper, les logemens des officiers qui ont le droit de loger.

Le maréchal général des logis de l'armée eſt en titre d'office, mais le titulaire de cette charge n'en fait pas toujours les fonctions: le roi nomme ſouvent pour l'exercer un brigadier, un maréchal de camp ou un lieutenant général. Celui qui eſt chargé de cet important emploi, doit avoir une connoiſſance parfaite du pays où l'on fait la guerre; il ne doit rien négliger pour l'acquérir. Ce n'eſt qu'à force d'uſage & d'attention, dit M. le maréchal de Puyſégur ſur ce ſujet, qu'on peut y parvenir; *que l'on apprend à mettre en œuvre dans un pays tout ce qui eſt praticable pour faire marcher, camper & poſter avantageuſement des armées, les faire combattre, ou les faire retirer en ſûreté*.

Comme tous les mouvemens de l'armée concernent le *maréchal général des logis*, il faut qu'il ſoit inſtruit des deſſeins ſecrets du général, pour prendre de bonne heure les moyens néceſſaires pour les exécuter. Quoique cet officier n'ait point d'autorité ſur les troupes, la relation continuelle qu'il a avec le général pour tous les mouvemens de l'armée, lui donne beaucoup de conſidération, ſur-tout, dit M. de Feuquiere, lorſqu'il eſt entendu dans ſes fonctions.

Maréchal des logis, *le*, (*Art milit.*) dans une compagnie de cavalerie & de dragons eſt un bas officier qui eſt comme l'homme d'affaire du capitaine; il a ſous lui un *brigadier* & un *ſoubrigadier*: ces deux derniers ſont compris dans le nombre des cavaliers ou dragons; ils ont cependant quelque commandement ſur les autres.

Le *maréchal des logis* doit faire ſouvent la viſite dans les tentes, pour voir ſi les cavaliers ne découchent point, & s'ils ont le ſoin qu'il faut de leur équipage. C'eſt lui qui porte l'ordre aux officiers de ſa compagnie; il doit être pour ainſi dire l'eſpion du capitaine, pour l'avertir exactement de tout ce qui ſe paſſe dans ſa compagnie. Lorſqu'il s'agit de faire quelque diſtribution aux cavaliers, ſoit de pain ou de fourrage, c'eſt le *maréchal de logis* qui doit les conduire au lieu où ſe fait la diſtribution.

Maréchal. (*Hiſt. de Malte.*) Le *maréchal*, dit M. de Vertot, eſt la ſeconde dignité de l'ordre de Malte, car il n'y a que le grand-commandeur devant lui. Cette dignité eſt attachée à la langue d'Auvergne dont il eſt le chef & le pilier. Il commande militairement à tous les religieux, à la réſerve des grands-croix, de leurs lieutenans, & des chapelains. En tems de guerre, il confie le grand étendard de la religion au chevalier qu'il en juge le plus digne. Il a droit de nommer le maître-écuyer; & quand il ſe trouve ſur mer, il commande non-ſeulement le général des galeres, mais même le grand-amiral. (*D. J.*)

Maréchal ferrant, (*Art méchan.*) eſt un ouvrier dont le métier eſt de ferrer les chevaux, & de les panſer quand ils ſont malades ou bleſſés. *Voyez* Ferrer.

Les inſtrumens du *maréchal* ſont les flammes, la lancette, le biſtouri, la feuille de ſauge, les ciſeaux, les renettes, la petite gouge, l'aiguille, les couteaux & les boutons de feu, le brûle-queue, le fer à compas, l'eſſe de feu, la marque, la corne de chamois, le boétier, la corne de vache, la cuiller de fer, la ſeringue, le pas-d'âne, le leve-ſole, la ſpatule, &c. *Voyez* tous ces inſtrumens aux lettres, & aux figures qui leur conviennent.

Les jurés & gardes de la communauté des *maréchaux* ſe choiſiſſent entre les anciens & les nouveaux. Deux d'entr'eux ſont renouvellés chaque année, & pris parmi ceux qui ont été deux ans auparavant maîtres de la confrairie de S. Eloi patron de la communauté, & encore auparavant bâtonniers de la même confrairie.

Chaque maître ne peut avoir qu'un apprentif outre ſes enfans: l'apprentiſſage eſt de trois ans.

Tout *maréchal* a ſon poinçon dont il marque ſon ouvrage, & dont l'empreinte reſte ſur une table de plomb dépoſée au châtelet.

Avant d'être reçus maîtres, les apprentifs font chef-d'œuvre, & ne peuvent tenir boutique avant l'âge de 24 ans; permis néanmoins aux enfans de maîtres, dont les peres & meres ſeront morts, de la lever à dix-huit ans.

Aucun maître, de lettres, ne peut entrer en jurande, qu'il n'ait tenu boutique douze ans.

Il n'appartient qu'aux ſeuls *maréchaux* de priſer & eſtimer les chevaux & bêtes chevalines, & de les faire vendre & acheter, même de prendre ce qui leur ſera volontairement donné pour leurs peines par les vendeurs & acheteurs, ſans pouvoir y être troublés par aucuns ſoi-diſans courtiers ou autres.

MARÉCHAUSSÉE; (*Juriſprud.*) c'eſt la juriſdiction des prevôts des maréchaux de France. *Voyez* Connétablie, Prevôt des maréchaux, & Point-d'honneur. (*A*)

Maréchaussées. (*Art milit.*) C'eſt en France un corps de cavalerie compoſé de trente-une compagnies, dont l'objet eſt de veiller à la ſécurité des chemins, & d'arrêter les voleurs & les aſſaſſins. Leur ſervice eſt regardé comme militaire; & ils doivent avoir les invalides, après 20 ans de ſervice.

MARECHER, (*Jardinage.*) ſ. m. On appelle ainſi les jardiniers qui cultivent les marais.

MARÉE, (*Phyſ.*) ſ. f. ſe dit de deux mouvemens périodiques des eaux de la mer, par leſquels la mer ſe leve & s'abaiſſe alternativement deux fois par jour, en coulant de l'équateur vers les poles, & refluant des poles vers l'équateur. On appelle auſſi ce mouvement *flux & reflux de la mer*. *Voyez* Flux & Reflux, Mer, Océan, &c.

Quand le mouvement de l'eau eſt contraire au vent, on dit que *la marée porte au vent*. Quand on a le cours de l'eau & le vent favorables, on dit qu'*on a vent & marée*. Quand le cours de l'eau eſt rapide, on l'appelle *forte marée*. On dit *attendre les marées* dans un parage ou dans un port, quand on mouille l'ancre; ou qu'on entre dans un port pendant que la *marée* eſt contraire, pour remettre à la voile avec la *marée* ſuivante & favorable. On dit *refouler la marée*, quand on ſuit le cours de la *marée*, ou qu'on fait un trajet à la faveur de la *marée*. On appelle la *marée*, *marée & demie*, quand elle dure trois heures de plus au largue, qu'elle ne fait aux bords de la mer: Et quand on dit *de plus*, cela ne ſignifie point que la *marée* dure autant d'heures de plus; mais que ſi par exemple, la *marée* eſt haute aux bords de la mer à midi, elle ne ſera haute au largue qu'à trois heures.

Quand la lune entre dans ſon premier & dans ſon troiſieme quartier, c'eſt-à-dire, quand on a nouvelle & pleine lune, les *marées* ſont hautes & fortes, & on les appelle *grandes marées*. Et quand la lune eſt dans ſon ſecond & dans ſon dernier quartier, les *marées* ſont baſſes & lentes, on les appelle *mortes-marées*, &c. *Chambers*.

Nous avons donné au *mot* Flux & Reflux les principaux phénomenes des *marées*, & nous avons tâché d'en expliquer la cauſe.

Nous avons promis au même article *flux & reflux*, d'ajouter ici quelques détails ſur les *marées*; & nous allons ſatisfaire à cette promeſſe.

On demande pourquoi il n'y a point de *marées* ſenſibles dans la mer Caſpienne ni dans la Méditerranée.

On trouve par le calcul, que l'action du ſoleil & de la lune pour ſoulever les eaux, eſt d'autant moindre que la mer a moins d'étendue; & ainſi comme dans le vaſte & profond Océan, ces deux actions ne tendent à élever les eaux que d'environ 8 à 10 piés, il s'enſuit que dans la mer Caſpienne qui n'eſt qu'un grand lac, l'élevation des eaux doit être inſenſible.

Il en eſt de même de la Méditerranée dont la communication avec l'Océan eſt preſqu'entierement coupée au detroit de Gibraltar.

On peut voir dans la piece de M. Daniel Bernoulli, ſur le flux & reflux de la mer, l'explication d'un grand nombre d'autres phénomenes des *marées*. On trouvera auſſi dans cette même piece des tables pour la hauteur & pour l'heure des *marées* de chaque jour; & ces tables répondent aſſez bien aux obſervations, ſauf les différences que la ſituation des côtes & les autres circonſtances particulieres y peuvent apporter.

Les alternatives du flux & reflux de ſix heures en ſix heures, font que les côtes ſont battues ſans ceſſe par les vagues qui en enlevent de petites parties qu'elles emportent & qu'elles dépoſent au fond; de même les vagues portent ſur les côtes différentes productions, comme des coquilles, des ſables qui s'accumulant peu-à-peu, produiſent des éminences.

Dans la principale des îles Orcades où les rochers ſont coupés à pic, 200 piés au-deſſus de la mer, la *marée* ſe leve quelquefois juſqu'à cette hauteur, lorſque le vent eſt fort. Dans ces violentes agitations la mer rejette quelquefois ſur le côtes des matieres qu'elle apporte de fort loin, & qu'on ne trouve jamais qu'après les grandes tempêtes. On en peut voir le détail dans *l'Hiſt. nat. générale & particuliere, tome I. page* 438.

La mer, par ſon mouvement général d'orient en occident, doit porter ſur les côtes de l'Amérique les productions de nos côtes; & ce ne peut être que par des mouvemens fort irréguliers, & probablement par des vents, qu'elle porte ſur nos côtes les productions des Indes & de l'Amérique. On a vû ſouvent dans les hautes mers, à une très-grande diſtance des côtes, des plages entieres couvertes de pierres-ponces qui venoient probablement des volcans des îles & de la terre-ferme, *voy.* Volcan & Pierre-ponce, & qui paroiſſent avoir été emportées au milieu de la mer par de courans. Ce fut un indice de cette nature qui fit ſoupçonner la communication de la mer des Indes avec notre Océan, avant qu'on l'eût découverte. (*O*)

Marées, (*Marine.*) Les Marins nomment ainſi le tems que la mer emploie à monter & à deſcendre, c'eſt-à-dire, le flux & le reflux qui eſt une eſpece d'inondation de la part de la mer deux fois le jour.

Les eaux montent environ pendant ſix heures; ce mouvement qui eſt quelquefois aſſez rapide, & par lequel la mer vient couvrir les plages, ſe nomme le *flux* ou le *flot*. Les eaux, lorſqu'elles ſont parvenues à leur plus grande hauteur, reſtent à peine un demi quart-d'heure dans cet état La mer eſt alors *pleine* ou elle eſt *étale*. Elle commence enſuite à deſcendre, & elle le fait pendant ſix heures qui forment le tems du *reflux*, de *l'ébe*, ou de *juſan*. La mer en ſe retirant, parvient à ſon plus bas terme qu'on nomme *baſſe-mer*, & elle remonte preſque auſſi-tôt.

Chaque mouvement de la mer n'eſt pas préciſément de ſix heures: elle met ordinairement un peu plus à venir & un peu plus à s'en retourner. Ces deux mouvemens contraires ſont même conſidérablement inégaux dans certains ports: mais les deux enſemble ſont toujours plus de douze heures; ce qui eſt cauſe que la pleine mer où chaque *marée* ne ſe fait pas à la même heure tant le ſoir que le matin, elle arrive environ 24 minutes plus tard. Et d'un jour à l'autre, il ſe trouve environ 48 minutes de retardement; c'eſt-à-dire, que s'il eſt pleine mer aujourd'hui dans un port à 9 heures du matin, il n'y ſera pleine mer ce ſoir qu'à 9 heures 24 minutes, & demain à neuf heures quarante-huit minutes du matin, & le ſoir à 10 heures 12 minutes. C'eſt auſſi la même choſe à l'égard des baſſes-mers, elles retardent également d'un jour à l'autre de 48 minutes, & du matin au ſoir de 24 minutes.

Ce retardement étant connu, on peut, ſi l'on a été attentifs à l'inſtant de la *marée* un certain jour, prévoir à quelle heure il ſera pleine mer dans le même port un autre jour, & faire ſes diſpoſitions à-propos pour ſortir du port ou y entrer ce jour-là. Chaque jour les *marées* retardent de 48 minutes; ainſi en 5 jours, elles doivent retarder de 4 heures, ce qui donne la facilité de trouver leur retardement à proportion pour tout autre nombre de jours. Elle doivent retarder de 8 heures en 10 jours, & de 12 heures en 15 jours. Or il ſuit de-là que les *marées* reviennent exactement aux mêmes heures dans les quinze jours; mais que celles qui ſe faiſoient le matin, ſe font le ſoir, & celles qui arrivoient le ſoir, ſe font le matin: à la fin de quinze autres jours elles reprennent leur premier ordre.

Les *marées* ſont plus fortes de quinze jours en quinze jours, c'eſt ce qui arrive à toutes les nouvelles & pleines lunes. On donne le nom de *grandes eaux* à ces plus fortes *marées*: on les nomme auſſi *malines* ou *reverdies*. Dans les quadratures, c'eſt-à-dire aux premier & dernier quartiers, la mer monte moins, & elle deſcend auſſi moins, c'eſt ce qu'on nomme les *mortes eaux*. Et la différence de hauteur entre les mortes eaux & les malines, va quelquefois à la moitié: ce que l'on doit ſavoir pour entrer ou ſortir d'un port. En général, les *marées* du matin & du ſoir ne ſont pas également fortes; mais ce qu'il y a de très-remarquable, c'eſt que l'ordre de ces *marées* change au-bout de ſix mois; c'eſt-à-dire, que ſi ce ſont les *marées* du matin qui ſont actuellement les plus fortes, comme cela ne manque pas d'arriver; en hiver, en ſix mois ou un peu plus, elles ſeront les plus foibles. Ce ſont effectivement les *marées* du ſoir qui ſont les plus fortes en été. Mais au bout de ſix mois, les plus fortes *marées* deviennent les plus foibles, & les plus foibles deviennent les plus fortes.

Au ſurplus, les malines n'arrivent pas préciſément les jours des nouvelles & pleines lunes, mais un jour & demi ou deux jours après. Les plus petites *marées* ou les mortes eaux ne concourent pas non-plus exactement avec les quadratures; elles tombent un jour & demi plus tard. Après qu'elles ont été fort grandes un ou deux jours après la nouvelle ou la pleine lune, elles vont en diminuant juſqu'à un jour & demi après la quadrature, & elles augmentent enſuite juſqu'à la pleine ou nouvelle lune ſuivante.

On a vû ci-devant que les *marées* retardoient chaque jour de 48 minutes, & qu'elles ne revenoient aux mêmes heures que de 15 jours en 15 jours. Il eſt pleine mer ſur toute une étendue de côte à la même heure. Mais ſelon que les ports ſont plus ou moins retirés dans les terres, ou que leur ouverture eſt plus ou moins étroite, la mer emploie plus ou moins de tems pour s'y rendre, & il y eſt pleine mer plus tôt ou plus tard. Chaque port a donc ſon heure particuliere, outre que cette heure eſt différente chaque jour, il a été naturel de conſidérer plus particulierement les *marées* des nouvelles & pleines lunes, & d'y rapporter toutes les autres. On nomme *établiſſement* cette heure à laquelle il eſt pleine mer, lorſque la lune eſt vis-à-vis du ſoleil, ou qu'elle ſe trouve à l'oppoſite. Par exemple, à Breſt, l'établiſſement des *marées* eſt à 3 heures 30 minutes; au-lieu qu'au Havre-de-grace, il eſt à 9 heures, parce qu'il eſt pleine mer à ces heures-là les jours de nouvelle & pleine lune.

Il eſt bon de remarquer que les pilotes ſont aſſez dans l'uſage d'exprimer l'établiſſement des ports, par les rumbs de vent de la bouſſole. Ils ſe ſervent du nord & du ſud pour indiquer 12 heures; ils indiquent 6 heures par l'eſt & l'oueſt, 3 heures par le ſud-eſt & nord-oueſt, & ainſi des autres. Cet uſage qui s'eſt introduit dans pluſieurs livres, n'eſt propre qu'à induire en erreur les perſonnes peu inſtruites, en leur faiſant croire que ces prétendus rumbs de vent qui déſignent l'établiſſement des *marées*, ont rapport à la direction, des rivieres, ou aux régions du monde, vers leſquelles les entrées des ports ſont expoſées. Il n'eſt pleine mer plus tard à Nantes qu'au bas de la Loire, que parce que cette ville eſt conſiderablement éloignée de la côte, & qu'il faut du tems au flux pour y faire ſentir ſon effet.

Tout ce qu'on vient de dire ſur les *marées*, eſt tiré du *nouveau traité de Navigation*, publié par M. Bouguer en 1753, auquel on peut avoir recours pour de plus grands détails. On ajoute ici une table de quelques côtes & ports de l'Europe, où l'heure de la pleine mer eſt marquée, les jours de la nouvelle lune & de la pleine, & à la ſuite une table du retardement des *marées*.

Tables des côtes & ports de l'Europe où l'heure de la pleine mer arrive le jour de la nouvelle & pleine lune.

France.

A Saint-Jean de Luz, à Bayonne, à . . .	3 h.	30′.
A la côte de Guyenne & Gaſcogne, . . .	3	0.

Côtes de Saintonge & d'Aunis.

A Royan, à Brouage, à la Rochelle, à l'embouchure de la Charente, ...	3	45.
A l'île de Ré & dans les pertuis bretons & d'Antioche, ...	3.	

Côtes de Poitou.

Dans toute la côte de Poitou, ...	3.	
A Olonne, ...	3	15.
A l'Ile-Dieu, ...	3.	

Côtes de Bretagne.

A l'embouchure de la Loire, ...	3	15.
A Pembœuf, ...	5	15.
A Morbian, Port-Louis, Concarnaux, & toute la côte du ſud de Bretagne, ...	3.	
A Vannes, à Auray, ...	3.	45.
A la Roche-Bernard, ...	4	30.
A Belleiſle, ...	1	30.
A Pennemarck, Audierne, ...	2	15.
A la rade de Breſt, ...	3	15.
A la rade de Bertaume, ...	3.	
Entre Oueſſant & la terre-ferme, & dans le paſſage de l'Iroiſe, ...	3	45.
Au Conquet, ...	2	15.
A Abbreverak, ...	3	30.
A l'île de Bas, ...	5	13.
A Saint Pol de Léon & à l'embouchure de la riviere de Morlaix, ...	4.	
Aux ſept îles, ...	5.	
A Saint-Malo & Cancale, ...	6.	

Côtes de Normandie.

A Grandville, ...	6	45.
A l'anſe de Vauville, ...	6	30.
A Cherbourg, ...	7	30.
A la Hougue, ...	8	15.
A Honfleur, à l'embouchure de la Seine, au Havre de Grace, ...	9.	
A Fécamp, à S. Valery en Caux, . . .	9	45.
A Dieppe & à Tréport, ...	10	30.

Côtes de Picardie.

Dans toute la côte depuis Tréport juſqu'à Ambleteuſe, ...	11.	
A Calais, ...	11	30.
Dans le pas de Calais, ...	3	45.
A Dunkerque, Nieuport & Oſtende, . . .	12.	

En Flandres.

Dans le canal entre l'Angleterre & la Flandres, ...	3.	

En Hollande.

A l'Ecluſe & à Fleſſingue, ...	2	30.
Dans les îles de Zélande, ...	1.	

Dans

Dans le Texel, . , ...	7	30.
Hors le Texel à la côte, ...	6.	
A Amſterdam, à Roterdam & à Dordrecht, ...	3.	

En Angleterre.

Aux Sorlingues & à la pointe occidentale d'Angleterre, ... ,	4	30.
A l'entrée de la Manche, ...	3.	
A Montboy, ...	5.	
Aux côtes près le cap Lezard, ...	7.	
A Falmouth, ...	5	30.
A Faure, à Plimouth & à Darmouth. . .	5	45.
A la côte, après le cap Gouſtard, . . .	7.	
A Torbay & à Exmouth, ...	5	15.
A Portland & à Weymouth, ...	8	30.
Le long de la côte, depuis Portland juſqu'à l'île de Wight, ...	9.	
Dans la rade de Sainte-Hélene, ...	10	30.
A Portſmouth & Hampton, ...	11.	
Dans toute la côte, depuis l'île de Wigth juſqu'à Douvres, ...	11	30.
A Douvres, ...	12.	
Dans la rade des Dunes, ...	11.	
A l'embouchure de la Tamiſe, ...	12.	
Depuis la Tamiſe juſqu'à Yarmouth, le long de la côte, ...	10.	

En Irlande.

Dans toute la côte de l'oueſt, ...	4.	
Aux îles Blaques, ...	3.	
A Dingle, ...	3	30.
Dans la baie de Bantry, ...	4	30.
A Baltimont, à Roſſe, & à Kingſale, . . .	5	15.
A Kork, ...	5	15.
A Waterfort & le long de la côte, . . .	6	30.
A Wiclo, ...	7	30.
A Dublin, ...	9.	
A la côte du nord d'Irlande, ...	6	30.

En Eſpagne.

A Cadix & par toute la côte voiſine, . . .	1	30.

En Portugal.

A Lagos, ...	3.	
A Setuval, ...	4	15.
Dans le port de Lisbonne, ...	3	30.
Dans toute la côte depuis Lisbonne juſqu'au cap Finiſtere, ...	3.	

Il eſt inutile d'étendre cette table; ce qu'on vient de voir ſuffit pour l'intelligence de ce que nous avons dit ci devant ſur l'établiſſement des *marées* dans un port. Il ne nous reſte plus que la table du retardement des *marées*, qu'on va donner.

Table du retardement des marées.

Jours avant la nouvelle ou pleine lune.	Anticipation. H. M.	Jours avant la quadrature.	Retard. H. M.
7 ½	. . . .	7 ½	. . . .
7	. . . .	7	. . . .
6 ½	. . . .	6 ½	. . . .
6	5 22	6	0 54
5 ½	4 42	5 ½	1 11
5	4 4	5	1 28
4 ½	3 34	4 ½	1 46
4	2 58	4	2 3
3 ½	2 29	3 ½	2 21
3	2 4	3	2 40
2 ½	1 39	2 ½	3 1
2	1 17	2	3 21
1 ½	0 57	1 ½	3 44
1	0 37	1	4 9
0 ½	0 18	0 ½	4 37
● ☼	0 0	☾ ☽	5 6
Jours depuis la nouvelle & pleine lune.	**Retard.**	**Jours après la quadrature.**	
0 ½	0 17	0 ½	5 39
1	0 36	1	6 19
1 ½	0 54	1 ½	6 58
2	1 11	2	7 37
2 ½	1 28	2 ½	8 14
3	1 46	3	8 47
3 ½	2 3	3 ½	9 17
4	2 21	4	9 44
4 ½	2 40	4 ½	10 9
5	3 1	5	10 32
5 ½	3 21	5 ½	10 53
6	3 44	6	11 13
6 ½	. . . .	6 ½	. . . .
7	. . . .	7	. . . .
7 ½	. . . .	7 ½	. . . .

Cette table ſert auſſi pour trouver l'établiſſement d'un port, lorſqu'on y aura obſervé l'heure de la *marée*. Un certain jour la table marquera la quantité du retardement de l'anticipation pour le jour de l'obſervation, & elle la donnera toujours par rapport à l'heure de l'établiſſement; ainſi il n'y aura qu'à ôter le retardement, ou ajouter l'anticipation à l'heure qu'on aura obſervée, & on aura l'heure de la pleine mer pour le jour de la nouvelle & pleine lune.

On obſerve, par exemple, la pleine mer à 10 heures 20 minutes dans un certain port un demi jour avant la nouvelle lune.

On conſulte la petite table qui apprend qu'un demi jour donne 18 minutes d'anticipation, ou que la pleine mer doit arriver 18 m. plutôt à cauſe du demi jour, on aura donc 10 h. 38. m. pour l'établiſſement.

Suppoſons, pour ſecond exemple, que deux jours & un quart avant une des quadratures, on obſerve qu'il eſt pleine mer dans un port à 5 heures 40 minutes, on trouvera dans la table 3 heures 11 minutes pour le retardement; d'où il s'en ſuivra que la mer aura été pleine le jour de la nouvelle ou pleine lune à 2 h. 29. m., & ce ſera l'établiſſement requis.

Marées qui portent au vent, ſont des *marées* qui vont contre le vent.

Marées & contremarées, ce ſont des *marées* qui ſe rencontrent en venant chacune d'un côté, & qui forment ſouvent des courans rapides & dangereux, qu'on appelle des *ras*.

Marées qui ſoutiennent, expreſſion qui ſignifie qu'un vaiſſeau faiſant route au plus après du vent, & ayant le courant de la *marée* favorable, ſe trouve ſoutenu par la *marée* contre les ames que pouſſe le vent; enſorte que le vaiſſeau va plus facilement où il veut aller. *Article de M.* BELIN.

MA-

MAREGRAVE, ſ. f. *maregravia*, (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche, placée ſur un piſtil entouré d'étamines qui font tomber la fleur. Ce piſtil devient dans la ſuite un fruit preſque ſphérique, mol, charnu, qui renferme pluſieurs petites ſemences. Plumier, *nova plant. Amer. gen. Voyez* PLANTE.

MAREMMES DE SIENNE, LES (*Géog.*) petit pays d'Italie, en Toſcane, dans l'état de Sienne, dont il forme la partie méridionale & maritime. L'Ombrone, riviere, le partage en deux. On y trouve les bourgs de Groſſeto, Maſſa, Anſedena & Caſtiglione, qui ſont tous dépeuplés, parce que l'air y eſt très-mal-ſain. (*D. J.*) (1)

MARE-MORTO, (*Géog.*) c'eſt ce qu'on appelloit autrefois *Portus-Miſenus*, un peu au-delà de Cumes dans le royaume de Naples. Aujourd'hui ce port ne peut ſervir de retraite qu'à de petites barques. (*D. J.*)

MARENNES, ſ. f. (*Géog.*) en latin *Marinæ*, petite ville de France en Saintonge, entre la riviere de Sendre, & le havre de Brouage. Elle eſt le ſiege de l'élection. Elle fournit du ſel qu'on fait remonter juſqu'à Angoulême, mais ſans utilité pour la province, à cauſe des droits dont il eſt chargé à Tonnai-Charente. Les huitres vertes qu'on pêche aux environs de *Marennes* ont une grande réputation, que nos gourmans ont établie. *Long.* 16. 27. *lat.* 45. 48. (*D. J.*)

MARÉOTIDE LA (*Géog. anc.*) *Mareotis regio*, ou *Mareotus nomus*; pays d'Afrique à l'extrémité de la Libye & de l'Egypte, auprès d'Alexandrie; c'étoit du lac de ce pays que le Nome prit le nom de *Maréotide*; ainſi *Voyez* l'article de ce lac. (*D. J.*)

MARÉOTIDE *lac*, (*Géog. anc.*) *Mareia*, *Mareotis*, *Mareotir palus*; grand lac d'Afrique, auprès d'Alexandrie d'Egypte. Pline & Strabon en parlent beaucoup. Ce dernier aſſûre que les eaux s'étoient accrues par des canaux qui venoient du Nil, de ſorte que l'on pouvoit s'y rendre par eau de toute l'Egypte. Il arrivoit de-là que les habitans d'Alexandrie avoient ſur ce lac un port plus riche & mieux pourvû que celui qui étoit du côté de la Méditerranée. Le même Strabon donne au lac *Maréotide* 150 ſtades de largeur (7 à 8 lieues de France), & près du double de longueur. Le vin qui croiſſoit ſur ſes bords s'appelloit *mareoticum vinum*, & c'eſt le même qu'Athénée nomme *vin d'Alexandrie*: tous les anciens en parlent avec éloge. Virgile dit de ſes vignes,

Sunt Thaſiæ vites, *ſunt &* Mareotides *albæ*.

Les excellens vin de l'île de Tharos, & ceux du *lac Maréotide* ſont blancs.

Sur la nouvelle qu'Octave avoit pris Alexandrie, Horace, pour lui plaire, peint le caractere de Cléopatre avec les couleurs les plus vives; l'amour de cette princeſſe étoit, ſelon lui, une fureur; ſon courage un deſeſpoir, ſon ambition une ivreſſe; le trouble, dit-il, de ſon eſprit, cauſé par les fumées du vin d'Egypte, ſe changea tout-à-coup en une véritable crainte.

Mentemque lymphatam Mareotico
Redegit in veros timores
Cæſar.

Non-ſeulement on ne voit plus les bords du lac *Maréotide*, aucuns veſtiges des fameux vignobles où croiſſoit ce vin ſi renommé chez les anciens; mais le lac lui-même eſt tellement deſſéché, que nous doutons ſi c'eſt le lac de Bukiara des modernes. Il ne faut pas néanmoins s'étonner de ſon deſſéchement, puiſque ce n'étoit d'abord qu'un étang formé par les eaux d'une ſimple ſource, & que ce fut la ſeule communication avec le Nil qui en fit un grand & vaſte lac. (*D. J.*)

MARESCAYRE, ſ. f. (*Pêche*) terme de pêche uſité dans le reſſort de l'amirauté de Bordeaux, c'eſt ainſi qu'on appelle les rets avec leſquels ont fait la pêche des oiſeaux marins dans la baye d'Arcaſſon.

MARETIMO, (*Géog.*) *Maritima inſula*; petite île d'Italie ſur la côte occidentale de Sicile, à l'O. des îles de Lévanzo & de Savagnana, & à 20 milles de Trapani. Elle n'en a que 15 de circuit, un ſeul château, & quelques métairies que les fermiers tiennent pour y recueillir du miel. Baudran croit que c'eſt dans cette île que Catulus, général de la flotte romaine, remporta la victoire ſur l'armée navale des Carthaginois. Quoi qu'il en ſoit, le nom de *Maretimo* lui vient de ce qu'elle eſt plus avancée dans la mer que les deux îles qui ſont entre elle & la Sicile. *Long.* 30. 2. *lat.* 38. 5. (*D. J.*)

MARGARITINI, (*Arts.*) C'eſt ainſi que l'on nomme à Veniſe & en Italie de petites pieces de compoſition diverſement colorées, que l'on fait ſur-tout à Murano, près de Veniſe. Pour les faire on prend des tuyaux de barometres, que l'on caſſe en petits morceaux, qui ont la forme de petits cylindres courts; on les mêle avec de la cendre, & on les met ſur le feu dans une poële de fer; lorſque les bouts de cylindres commencent à fondre, on les remue & on les agite ſans ceſſe avec une baguette de fer, ce qui leur donne une forme ronde; on ne les laiſſe point chauffer trop long-tems, de peur que le trou ne ſe bouche, vû qu'il faut pouvoir y paſſer un fil pour faire des colliers dont ſe ſervent les femmes du commun; on en fait auſſi des chapelets.

MARGAUTER, *ou* MARGOTER, v. n. (*Chaſſe.*) ſe dit des cailles qui font un cri enroué de la gorge avant que de chanter, ainſi on dit que les cailles *margotent*.

MARGE, ſ. f. (*Gram.*) blanc reſervé tout-à-l'entour de la page imprimée d'un livre, ou aux côtés de la page écrite d'un manuſcrit.

MARGE, (*Com.*) ſe dit parmi les marchands & négocians des bords des livres ou des comptes entre leſquels ils écrivent les articles les uns après les autres. Les *marges* à gauche ſervent à mettre les *folio*, les années & les dates en chiffres; & c'eſt ſur les *marges* à droite que l'on tire les ſommes en *marge*. Ils ſe ſervent quelquefois du mot *margini* pour dire *marge*. *Dictionn. de Comm.*

MARGEOIR, ſ. m. (*Verrerie.*) c'eſt la piece avec laquelle on ferme la lunette de chaque arche. On pouſſe le *margeoir* toutes les fois qu'on finit la journée, qu'on ſuſpend le travail, & qu'on veut empêcher la conſommation inutile du feu.

MARGER UN FOUR, (*terme de Verrerie.*) c'eſt boucher les ouvreaux du four avec de la terre glaiſe, pour y entretenir la chaleur les fêtes & les dimanches, & autres jours qu'on ne travaille pas. *Voyez* VERRERIE.

MARGGRAVE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) en allemand *marck-graf*; titre que l'on donne à quelques princes de l'empire germanique, qui poſſedent un état que l'on nomme *marggraviat*, dont ils reçoivent l'inveſtiture de l'empereur. Ce mot eſt compoſé de *marck*, frontiere ou limite, & de *graf*, comte ou juge; ainſi le mot de *marggrave* indique des ſeigneurs que les empereurs chargeoient de

(1) La Maremme de Sienne eſt une province, qui pourroit ſeule fournir de quoi faire ſubſiſter tous les habitans de la Toſcane, ſi la barbarie ne l'avoit abandonnée à la deſolation, & conſéquemment, ſi les bois, les brouſſailles, les buiſſons, dont elle eſt hériſſée, empechant l'écoulement des eaux, & entretenant les exhalaiſons peſtiferées, n'y couvoient la mort. Elle a été le nerf des anciens Rois de Toſcane. On y voit encore les veſtiges de ce grand nombre de villes, dont elle étoit parſemée. Ces charmans terreins ſe glorifioient d'être les delices des hommes; les débris du grand palais deſtiné aux amuſemens des Publius Claudius en font foi authentique.

Elle va devenir à preſent le principal but de la gloire de PIERRE LEOPOLD, ce bon Prince regnant, qui par ſes ſoins, ſon zele, & la ſagacité de ſon diſcernement voulant égaler le ſort de tous ſes ſujets, cherche à bonifier ce vaſte païs, pour faciliter à la Toſcane l'abondance des premiers genres de néceſſité abſolue, afin de ne plus compromettre à l'avenir les efforts de ſa magnificence avec l'impoſſibilité de la ſubſtenter quelquefois avec les proviſions des pais étrangers. On voit deja fortifié par ſes ordres l'Ombrone d'une puiſſante Digue de 7. mille de longueur; on voit aſſuré par des Ecluſes le Canal du lac de Caſtillon; & celui du Molle qui s'étend 8. milles juſqu'au mont-Peſcali, parfaitement creuſé. On a auſſi donné le plan d'une autre pour la navigation, qui arroſera en même tems, les campagnes. Il a voulu parcourir en perſonne tous ces païs, pour s'aſſurer lui même ſi les effets correſpondoient à ſes grandes vues, & encouragé par l'admirable Machine à feu, nouvellement inventée par M. Cambrai de Dignes, qu'il a fait conſtruire pour élever l'eau de la mer avec abondance à l'uſage des ſalines, il y a donné le plan d'une infinité d'autres fabriques: ce qui donne des eſperances bien fondées d'y voir rénaître la premiere population, & d'y jouir d'un bonheur complet. Et certainement un heureux ſuccès ſuivra de près une ſi noble entrepriſe ſous les yeux d'un Prince auſſi généreux, ſi magnanime, & ſi zelé pour le bien public.

Si ce païs vaſte & malſain ne pouvoit jamais ſe bonifier, en le défrichant peu à peu; ce ſage Prince après avoir fait faire les principaux canaux, fait conſtruire les fabriques néceſſaires, fait couper, & rompre généralement tous les bois & brouſſailles, animera le peuple, à y concourir en foule pour le cultiver, en lui cedant la propriété du terrein chargé d'une legere redévance, & lui donnant une aſſiſtance pecuniaire, de maniere qu'il prenne tout à la fois cette nouvelle face qu'il ne pourroit avoir differemment, & qu'on voye par là rejaillir le centuple ſur les treſors, que ſa générofité & ſes largeſſes pourroient bien y répandre. (*D*)

de commander les troupes & de rendre la juſtice en leur nom dans les provinces frontieres de l'empire.

Ce titre ſemble avoir la même origine que celui de marquis, *marchio*. Il y a aujourd'hui en Allemagne quatre *marggraviats*, dont les poſſeſſeurs s'appellent *marggraves*, ſavoir; 1°. celui de Brandebourg; tous les princes des différentes branches de cette maiſon ont ce titre, quoique la Marche ou le *marggraviat* de Brandebourg appartienne au roi de Pruſſe, comme chef de la branche aînée: c'eſt ainſi qu'on dit le *marggrave* de Brandebourg-Anſpach, le *marggrave* de Brandebourg-Culmbach, ou de Bareuth, le *marggrave* de Brandebourg-Schwedt, *&c.* 2°. Le *marggraviat* de Miſnie, qui appartient à l'electeur de Saxe. 3°. Le *marggraviat* de Bade, les princes des différentes branches de cette maiſon prennent le titre de *marggrave*. 4°. Le *marggraviat* de Moravie, qui appartient à la maiſon d'Autriche. Ces princes, en vertu des terres qu'ils poſſédent en qualité de *marggraves*, ont voix & ſéances à la diete de l'empire. *Voyez* DIETE. (—)

MARGIAN, ſ. m. (*Mat. méd anç.*) On croit généralement que le *margian* des Arabes, & le *mertzian* des grecs modernes, eſt le corail; mais les écrits des anciens ne conviennent point au corail, & ſe rapportent à une eſpece de fucus rouge qui croît ſur les rochers, & qu'on emploie dans la peinture & la teinture; c'eſt le fucus thalaſius des anciens grecs. (*D. J.*)

MARGIANE LA, (*Géog. anc.*) pays d'Aſie le long de la riviere *Margus*, qui lui donnoit ce nom. Ptolomée (*liv. VI. ch. x.*) dit qu'elle eſt bornée au couchant par l'Hycarnie, au nord par l'Oxus, à l'orient par la Bactriane, au midi par les monts Sériphes.

Pline fait un éloge pompeux de la *Margiane*: il dit qu'elle eſt dans la plus belle expoſition du monde; que c'eſt le ſeul pays de ces cantons qui porte des vignes; qu'elle eſt entourée de montagnes délicieuſes; qu'elle a 15 cent ſtades de circuit, mais que ſon entrée en eſt difficile, à cauſe des deſerts de ſable qui ont cent vingt mille pas d'étendue. Strabon confirme tout le diſcours de Pline. Ce pays fait aujourd'hui partie du Khoraſſan. (*D. J.*)

MARGIDUNUM, (*Géog. anc.*) ancien lieu de la Grande-Bretagne ſur la route de Londres à Lincoln; c'eſt aujourd'hui Willoughby, bourg de Nottinghamshire, aux confins de Leiceſtershire. (*D. J*)

MARGINAL, adj (*Gram.*) qu'on a mis ou imprimé en marge. Ainſi, on dit un titre *marginal*, des notes *marginales*.

MARGOT, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* PIE.

MARGOT LA FENDUE au *jeu de trictrac*; il ſe dit lorſque l'adverſe partie fait un coup qui tombe ſur une fleche vuide entre deux dames découvertes. Ce terme n'eſt plus guere d'uſage.

MARGOTAS, ſ. m. *terme de riviere*. Petits bateaux que l'on accouple deux enſemble, & que l'on charge ordinairement de foin. Ils ont un aviron particulier, & une manœuvre ſinguliere. Ils ſervent auſſi à conduire des avoines & des blés. *Voyez les Pl. de Charpente*.

MARGOTER, v. n. (*Chaſſe.*) c'eſt le cri enroué & rauque que le mâle de la caille fait entendre dans ſon goſier lorſqu'il eſt en amour.

MARGOZZA, (*Géog.*) petite ville d'Italie dans le Milanez, au comté d'Anghiera, ſur un petit lac de même nom. *Long.* 25. 58. *lat.* 44. 53. (*D. J.*)

MARGUAIGNON, (*Hiſt. nat.*) *Voy.* ANGUILLE.

MARGUERITE, *leucanthemum*, (*Bot.*) genre de plante qui ne differe du chryſanthemum que par la couleur des demi fleurons qui ſont entierement blancs. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

On connoît en françois deux plantes de différent genre ſous le même nom de *marguerite*, ſavoir, la grande & la petite *marguerite*. Il eſt bon de faire cette obſervation avant que de les décrire.

La *grande marguerite* ſe nomme encore autrement: la *grande paquette*, ou *l'œil de bœuf*. C'eſt un genre de plante que les Botaniſtes déſignent par le nom de *leucanthemum vulgare*, ou de *bellis major*; en anglois *the common ox-eye daizy*. Ses caracteres ſont les mêmes que ceux du *chryſanthemum*, excepté dans la couleur de ſes demi fleurons, qui ſont conſtamment blancs. On compte ſix eſpeces de ce genre de plante.

L'eſpece la plus commune dans les campagnes a la racine fibreuſe, rampante, âcre. Ses tiges ſont hautes de deux coudées, à cinq angles, droites, velues, branchues. Ses feuilles naiſſent alternativement ſur les tiges; elles ſont épaiſſes, crénelées, longues de deux pouces, larges d'un demi pouce. Ses fleurs ſont ſans odeur, grandes, radiées. Leur diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons de couleur d'or, partagés en cinq quartiers garnis d'un ſtile au milieu. La couronne eſt formée de demi-fleurons blancs, qui ſont portés ſur des embryons, renfermés dans un calice demi ſphérique, écailleux, & noirâtre. Les embryons ſe changent en des petites graines oblongues, cannelées, & ſans aigrettes. Ses fleurs ſont d'uſage en Médecine dans les maladies de poumon.

La *petite marguerite*, autrement dite *paquerette*, eſt nommée par les Botaniſtes, *bellis minor*, *bellis ſylveſtris minor*, en anglois *the common ſmall daizy*.

On caractériſe ce genre de plante par la racine qui eſt vivace, & qui ne forme point de tige. Le calice de la fleur eſt ſimple, écailleux, diviſé en pluſieurs quartiers. Les fleurs ſont radiées, & leurs têtes, après que les pétales ſont tombés, reſſemblent à des cônes obtus.

Miller diſtingue huit eſpeces de paquerette. La commune qu'on voit dans les prés a des racines nombreuſes & menues. Ses feuilles ſont en grand nombre, couchées ſur terre, velues, longues, légerement dentelées, étroites vers la racine, s'élargiſſent & s'arrondiſſent peu-à-peu. Cette plante au-lieu de tige a beaucoup de pédicules qui ſortent d'entre les feuilles, longs d'une palme & plus, grêles, cylindriques & cotonneux. Ils portent chacun une fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons jaunes, & la couronne de demi-fleurons blancs ou d'un blanc rougeâtre, ſoutenus ſur des embryons, & renfermés dans un calice ſimple partagé en pluſieurs parties. Les embryons ſe changent en des petites graines nues, entaſſées ſur une couche pyramidale. Cette plante paſſe pour vulnéraire, reſolutive, & déterſive.

La *marguerite jaune*, ou *ſoucy des champs*, eſt le nom vulgaire qu'on donne à l'eſpece de *chyſanthemum* que les Botaniſtes appellent *chryſanthemum ſegetum vulgare, folio glauco*. Elle eſt commune dans les terres à blé. M. de Juſſieu l'a décrite fort au long dans les *Mémoires de l'acad. des Sciences, ann.* 1724, parce que la fleur radiée jaune qu'elle porte eſt très-propre à teindre dans cette couleur, comme cet habile botaniſte s'en eſt convaincu par quelques expériences.

Il commença par enfermer la fleur dans du papier, où ſon jaune ne devint que plus foncé, ce qui étoit déja un préjugé favorable; il mit dans des décoctions chaudes de ces fleurs différentes étoffes blanches, de laine, ou de ſoie, qui avoient auparavant trempé dans de l'eau d'alun, & il leur vit prendre de belles teintures de jaune, d'une différente nuance; ſelon la différente force des décoctions, ou la différente qualité des étoffes; & la plûpart ſi fortes, qu'elles ne perdoient rien de leur vivacité pour avoir été débouillies à l'eau chaude. L'art des teinturiers pourroit encore tirer de-là de nouvelles couleurs par quelques additions de nouvelles drogues. Rien n'eſt à négliger dans la Botanique: telles plantes que l'on a ôté du rang des uſuelles, parce que l'on n'y reconnoît point de vertus médécinales, en a ſouvent pour les arts, ou pour d'autres vûes. (*D. J.*)

MARGUERITE, (*Pharm. & mat. médical.*) *grande marguerite*, *grande paquette*, *œil de bœuf*, *& petite marguerite*, *paquerette*; ces plantes ſont comptées parmi les vulnéraires, les réſolutives & déterſives deſtinées à l'uſage intérieur. C'eſt préciſément leur ſuc dépuré que l'on emploie, auſſi-bien que la décoction des feuilles & des fleurs dans l'eau commune ou dans le vin.

Ces remedes ſont principalement célébrés, comme propres à diſſoudre le ſang fixé ou extravaſé. Vanhelmont la compte, à cauſe de cette propriété, parmi les antipleuritiques; & Mindererus, comme un remede ſingulier contre les arrêts de ſang ſurvenus à ceux qui ont bû quelque liqueur froide, après s'être fort échauffés; d'autres auteurs l'ont vantée, pour la même raiſon, contre l'inflammation du foie, dans les plaies du poumon, & même dans des phtiſies, contre les écrouelles, la goutte, l'aſthme, *&c.*

On leur a auſſi attribué les mêmes vertus, c'eſt-à-dire, la qualité éminemment vulnéraire, réſolutive & déterſive, ſi on applique extérieurement la plante pilée ſur les tumeurs écrouelleuſes, & ſur les plaies récentes, ou ſi on les baſſine avec le ſuc. On trouve dans les boutiques une eau diſtillée de *marguerites*, que beaucoup d'auteurs & même Geoffroi regardent comme fort analogue à la décoction & au ſuc, en avouant ſeulement qu'elle eſt plus foible. Il s'en faut bien que ce ſoit avouer aſſez; il faut au contraire avancer hardiment que l'eau de *marguerite* eſt abſolument dénuée de toute vertu, puiſque ni l'une ni l'autre *marguerite* ne contient aucun principe médicamenteux volatil, & pour la même raiſon que *les marguerites* ſont des ingrédiens fort inutiles de l'eau vulnéraire & de l'eau générale de la pharmacopée de Paris. (*b*)

Marguerites, ſ. f. (*Marin.*) ce ſont certains nœuds qu'on fait ſur une manœuvre pour agir avec plus de force.

Marguerite *la*, (*Géogr.*) ou comme diſent les Eſpagnols, à qui elle appartient; *Sancta-Margarita de las Caracas*, île de l'Amérique, aſſez près de la terre ferme & de la nouvelle Andalouſie, dont elle n'eſt ſéparée que par un détroit de huit lieues. Chriſtophe Colomb la découvrit en 1498. Elle peut avoir 15 lieues de long ſur 6 de large, & environ 35 de circuit. La verdure en rend l'aſpect agréable; mais c'eſt la pêche des perles de cette île, qui a excité l'avarice des Eſpagnols. Ils ſe ſervoient d'eſclaves negres pour cette pêche, & les obligeoient, à force de châtimens, de plonger cinq ou ſix braſſes pour arracher des huitres attachées aux rochers du fond. Ces malheureux étoient encore ſouvent eſtropiés par les requins. Enfin, l'épuiſement des perles a fait ceſſer cette pêche aux Eſpagnols; ils ſe ſont retirés en terre ferme. Les naturels du pays, autrefois fort peuplé, ont inſenſiblement péri, & l'on ne voit plus dans cette île, que quelques mulâtres qui ſont expoſés aux pillages des flibuſtiers, & ſont très-ſouvent enlevés. Les Hollandois y deſcendirent en 1626 & en raſerent le château. *Longit.* 314. *lat.* 11. 10. (*D. J.*)

Marguerite, *Sainte*, (*Géogr.*) île de France, en Provence, que les anciens ont connue ſous le nom de *Lero*. *Voyez* Lérins.

MARGUILLIER, ſ. m. (*Juriſp.*) eſt l'adminiſtrateur des biens & revenus d'une égliſe. Les *marguilliers* ſont nommés en latin, *matricularii*, *æditui*, *operarii*, *adminiſtratores*, *hierophylaces*, & en françois, dans certains lieux, on les appelle *fabriciers*, *procureurs*, *luminiers*, *gagers*, &c.

Le nom le plus ancien qu'on leur ait donné eſt celui de *marguillier*, *matriculii*, ou *matricularii*, ce qui vient de ce qu'ils étoient gardes du rôle ou matricule des pauvres, leſquels n'oſant alors mendier dans les égliſes, ſe tenoient pour cet effet aux portes en dehors. La matricule de ces pauvres étoit miſe entre les mains de ceux qui recevoient les deniers des quêtes, collectes & dons faits pour les néceſſités publiques, & qui étoient chargés de diſtribuer les aumônes à ces pauvres. On appelloit ces pauvres *matricularii*, parce qu'ils étoient inſcrits ſur la matricule, & l'on donna auſſi le même nom de *matricularii* aux diſtributeurs des aumônes, parce qu'ils étoient dépoſitaires de la matricule.

Entre les pauvres qui étoient inſcrits pour les aumônes, on en choiſiſſoit quelques uns pour rendre à l'égliſe de menus ſervices; comme de balayer l'égliſe, parer les autels, ſonner les cloches. Dans la ſuite, les *marguilliers* ne dédaignerent de prendre eux-mêmes ce ſoin, ce qui peut encore contribuer à leur faire donner le nom *de matricularii*, parce qu'ils prirent en cette partie la place des pauvres matriculiers, qui étoient auparavant chargés des mêmes fonctions. Les paroiſſes ayant été dotées, & les *marguilliers* ayant plus d'affaires pour adminiſtrer les biens & revenus de l'égliſe, on les débaraſſa de tous les ſoins dont on vient de parler, dont on chargea les bedeaux & autres miniſtres inférieurs de l'égliſe. Néanmoins dans quelques paroiſſes de campagne, l'uſage eſt encore demeuré, que les *marguilliers* rendent eux-mêmes à l'égliſe tous les mêmes ſervices qu'y rendoient autrefois les pauvres, & que préſentement rendent ailleurs les bedeaux.

Les *marguilliers* étoient autrefois chargés du ſoin de recueillir les enfans expoſés au moment de leur naiſſance, & de les faire élever. Ils en dreſſoient procès-verbal appellé *epiſtola collectionis*, comme on voit dans Marculphe. Ces enfans étoient les premiers inſcrits dans la matricule; mais préſentement c'eſt une charge de la haute-juſtice.

Ce ne fut d'abord que dans les égliſes paroiſſiales que l'on établit des *marguilliers*, mais dans la ſuite on en mit auſſi dans les égliſes cathédrales, & même dans les monaſteres. Dans les cathédrales & collégiales il y avoit deux ſortes de *marguilliers*, les uns clercs, les autres lais. Odon, évêque de Paris, inſtitua en 1204, dans ſon égliſe, quatre *marguilliers lais*, dont le titre ſubſiſte encore préſentement. Ils ont conſervé le ſurnom de *lais*, pour les diſtinguer des quatre *marguilliers* clercs, qu'il inſtitua dans le même tems. Ces *marguilliers* lais ſont conſidérés comme officiers de l'égliſe, & portent la robe & le bonnet.

Dans les égliſes paroiſſiales, il y a communément deux ſortes de *marguilliers*; les uns qu'on appelle *marguilliers d'honneur*, c'eſt-à-dire *ad honores*, parce qu'ils ne ſe mêlent point du maniement des deniers, & qu'ils ſont ſeulement pour le conſeil; on prend, pour remplir ces places, des magiſtrats, des avocats, des ſecretaires du roi. Les autres qu'on appelle *marguilliers comptables*, ſont des notaires, des procureurs, des marchands, que l'on prend pour gérer les biens & revenus de la fabrique.

Les *marguilliers* ſont dépoſitaires de tous les titres & papiers de la fabrique, comme auſſi des livres, ornemens, reliques, que l'on emploie pour le ſervice divin.

Ce ſont eux qui font les baux des maiſons & autres biens de la fabrique; ils font les conceſſions des bancs, & adminiſtrent généralement tout ce qui appartient à l'égliſe.

La fonction de *marguillier* eſt purement laïcale; il faut pourtant obſerver que tout curé eſt *marguillier* de ſa paroiſſe, & qu'en cette qualité, il a la premiere place dans les aſſemblées de la fabrique. Les *marguilliers* laïcs ne peuvent même accepter aucune fondation, ſans y appeller le curé & avoir ſon avis.

L'élection des *marguilliers* n'appartient ni à l'évêque, ni au ſeigneur du lieu, mais aux habitans; & dans les paroiſſes qui ſont trop nombreuſes, ce ſont les anciens *marguilliers* qui éliſent les nouveaux.

On ne peut élire pour *marguillier* aucune femme, même conſtituée en dignité.

Les *marguilliers* ne ſont que de ſimples adminiſtrateurs, leſquels ne peuvent faire aucune aliénation du bien de l'égliſe, ſans y être autoriſés avec toutes les formalités néceſſaires.

Le tems de leur adminiſtration n'eſt que d'une ou deux années, ſelon l'uſage des paroiſſes. On continue quelquefois les *marguilliers d'honneur*.

Les *marguilliers comptables* ſont obligés de rendre tous les ans compte de leur adminiſtration aux archevêques ou évêques du dioceſe, ou aux archidiacres, quand ils font leur viſite dans la paroiſſe. L'évêque peut commettre un eccléſiaſtique ſur les lieux pour entendre le compte. Si l'évêque, ou l'archidiacre ne font pas leur viſite, & que l'évêque n'ait commis perſonne pour recevoir le compte, il doit être arrêté par le curé & par les principaux habitans, & repréſenté à l'évêque ou archidiacre, à la plus prochaine viſite. Les officiers de juſtice & les principaux habitans doivent auſſi, dans la regle, y aſſiſter, ce qui néanmoins ne s'obſerve pas bien régulierement. *Voyez l'édit de* 1695; *les lois eccléſiaſtiques*; Favet, *traité de l'abus*; *& le mot* Fabrique. (*A*)

MARGUS, (*Géogr. anc.*) nom d'une riviere d'Aſie & d'Europe.

Le *Margus* d'Aſie arroſoit le pays qui en prenoit le nom de *Margiane*. Ptolomée met la ſource de ce fleuve à 105^d. de *longit.* & à 39^d. de *lat.* & ſa chute dans l'Oxus, à 102. 40 de *longit* & à 43. 30. de *lat.*

Le *Margus* d'Europe, eſt ſelon M. de Lisle & le P. Hardouin, l'ancien nom de la Morave, riviere de Servie. Elle eſt nommée *Margis* par Pline, & c'eſt le *Muſchius* de Ptolomée, *liv. III. chap. ix.* eſtropié dans les cartes qui accompagnent ſon livre. (*D. J.*)

MARI, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui eſt joint & uni à une femme par un lien qui de ſa nature eſt indiſſoluble.

Cette premiere idée que nous donnons d'abord de la qualité de *mari*, eſt relative au mariage, en général conſidéré ſelon le droit des gens, & tel qu'il eſt en uſage chez tous les peuples.

Parmi les chrétiens un *mari* eſt celui qui eſt uni à une femme par un contrat civil, & avec les cérémonies de l'égliſe.

Le *mari* eſt conſidéré comme le chef de ſa femme, c'eſt-à-dire comme le maître de la ſociété conjugale.

Cette puiſſance du *mari* ſur ſa femme eſt la plus ancienne de toutes, puiſqu'elle néceſſairement précédé la puiſſance paternelle, celle des maîtres ſur leurs ſerviteurs, & celle des princes ſur leurs ſujets.

Elle eſt fondée ſur le droit divin; car on lit dans la Geneſe, *chap. iij* que Dieu dit à la femme qu'elle ſeroit ſous la puiſſance de ſon mari: *ſub viri poteſtate eris, & ipſe dominabitur tui.*

On lit auſſi dans Eſther, *chap. j.* qu'Aſſuerus ayant ordonné à ſes eunuques d'amener devant lui Vaſthi, & celle-ci ayant refuſé & mépriſé le commandement du roi ſon *mari*, Aſſuerus, grandement courroucé du mépris qu'elle avoit fait de ſon invitation & de ſon autorité, interrogea les ſages, qui, ſuivant la coutume, étoient toujours auprès de lui, & par le conſeil deſquels il faiſoit toutes choſes, parce qu'ils avoient la connoiſſance des lois & des coutumes des anciens; de ce nombre étoient ſept princes qui gouvernoient les provinces des

des Perſes & des Medes: leur ayant demandé quel jugement on devoit prononcer contre Vaſthi, l'un d'eux répondit, en préſence du roi & de toute la cour, que non-ſeulement Vaſthi avoit offenſé le roi, mais auſſi tous les princes & peuples qui étoient ſoumis à l'empire d'Aſſuerus; que la conduite de la reine ſeroit un exemple dangereux pour toutes les autres femmes, leſquelles ne tiendroient compte d'obéir à leur *maris*; que le roi devoit rendre un édit qui ſeroit dépoſé entre les lois du royaume, & qu'il ne ſeroit pas permis de tranſgreſſer, portant que Vaſthi ſeroit répudiée, & la dignité de reine transféréé à une autre qui en ſeroit plus digne; que ce jugement ſeroit publié par tout l'empire, afin que toutes les femmes des grands, comme des petits, portaſſent honneur à leurs *maris*. Ce conſeil fut goûté du roi & de toute la cour, & Aſſuerus fit écrire des lettres en diverſes ſortes de langues & de caracteres, dans toutes les provinces de ſon empire, afin que tous ſes ſujets puſſent les lire & les entendre, portant que les *maris* étoient chacun princes & ſeigneurs dans leurs maiſons. Vaſthi fut répudiée, & Eſther miſe à ſa place.

Les conſtitutions apoſtoliques ont renouvellé le même principe. S. Paul dans *ſa premiere aux Corinthiens, chap. xj.* dit que le *mari* eſt le chef de la femme, *caput eſt mulieris vir:* il ajoute, que l'homme n'eſt pas venu de la femme, mais la femme de l'homme, & que celui-ci n'a pas été créé pour la femme, mais bien la femme pour l'homme; comme en effet il eſt dit en la Geneſe, *faciamus ei adjutorium ſimile ſibi*.

S. Pierre, dans ſon *épitre I. chap. iij.* ordonne pareillement aux femmes d'être ſoumiſes à leurs maris: *mulieres ſubditæ ſint viris ſuis*; il leur rappelle à ce propos, l'exemple des ſaintes femmes qui ſe conformoient à cette loi, entr'autres celui de Sara, qui obéiſſoit à Abraham, & l'appelloit ſon ſeigneur.

Pluſieurs canons s'expliquent à peu-près de même, ſoit ſur la dignité, ou ſur la puiſſance du *mari*.

Ce n'eſt pas ſeulement ſuivant le droit divin que cette prérogative eſt accordée au *mari*; la même choſe eſt établie par le droit des gens, ſi ce n'eſt chez quelques peuples barbares où l'on tiroit au ſort qui devoit être le maître du *mari* ou de la femme, comme cela ſe pratiquoit chez certains peuples de Scythie dont parle Ælien; où il étoit d'uſage que celui qui vouloit épouſer une fille, ſe battoit auparavant avec elle; ſi la fille étoit la plus forte, elle l'emmenoit comme ſon captif, & étoit la maîtreſſe pendant le mariage; ſi l'homme étoit le vainqueur, il étoit le maître; ainſi c'étoit la loi du plus fort qui décidoit.

Chez les Romains, ſuivant une loi que Denis d'Halicarnaſſe attribue à Romulus, & qui fut inſérée dans le code papyrien, lorſqu'une femme marié s'étoit rendue coupable d'adultere, ou de quelqu'autre crime tendant au libertinage, ſon *mari* étoit ſon juge, & pouvoit la punir lui-même, après en avoir délibéré avec ſes parens; au lieu que la femme n'avoit cependant pas ſeulement droit de mettre la main ſur ſon *mari*, quoiqu'il fût convaincu d'adultere.

Il étoit pareillement permis à un *mari* de tuer ſa femme, lorſqu'il s'appercevoit qu'elle avoit bû du vin.

La rigueur de ces lois fut depuis adoucie par la loi des douze Tables. *Voyez* ADULTERE *&* DIVORCE, loi Cornelia *de adulteriis*, loi Cornelia *de ſicariis*.

Céſar, dans ſes commentaires *de bello gallico*, rapporte que les Gaulois avoient auſſi droit de vie & de mort ſur leurs femmes comme ſur leurs enfans.

En France, la puiſſance maritale eſt reconnue dans nos plus anciennes coutumes, telles que celles de Toulouſe, de Berri & autres; mais cette puiſſance ne s'étend qu'à des actes légitimes.

La puiſſance maritale a pluſieurs effets.

Le premier, que la femme doit obéir à ſon *mari*, lui aider en toutes choſes, & que tout ce qui provient de ſon travail eſt acquis au *mari*, ſoit parce que le tout eſt préſumé provenir des biens & du fait du *mari*, ſoit parce que c'eſt au *mari* à acquitter les charges du mariage. C'eſt auſſi la raiſon pour laquelle le *mari* eſt le maître de la dot; il ne peut pourtant l'aliéner ſans le conſentement de ſa femme: il a ſeulement la jouiſſance des revenus, & en conſéquence eſt le maître des actions mobiliaires & poſſeſſoires de ſa femme.

Il faut excepter les paraphernaux, dont la femme a la libre adminiſtration.

Quand les conjoints ſont communs en biens, le *mari* eſt le maître de la communauté, il peut diſpoſer ſeul de tous les biens, pourvû que ce ſoit ſans fraude: il oblige même ſa femme juſqu'à concurrence de ce qu'elle ou ſes héritiers amendent de la communauté, à moins qu'ils n'y renoncent.

Le ſecond effet de la puiſſance maritale eſt que la femme eſt ſujette à correction de la part de ſon *mari*, comme le décide le canon *placuit*. 33. *quæſt*. 2. mais cette correction doit être modérée, & fondée en raiſon.

Le troiſieme effet eſt que c'eſt au *mari* à défendre en jugement les droits de ſa femme.

Le quatrieme eſt que la femme doit ſuivre ſon *mari* lorſqu'il le lui ordonne, en quelque lieu qu'il aille, à moins qu'il ne voulût la faire vaguer çà & là ſans raiſon.

Le cinquieme effet eſt qu'en matiere civile, la femme ne peut eſter en jugement, ſans être autoriſée de ſon *mari*, ou par juſtice, à ſon refus.

Enfin le ſixieme effet eſt que la femme ne peut s'obliger ſans l'autoriſation de ſon *mari*.

Au reſte, quelque bien établie que ſoit la puiſſance maritale, elle ne doit point excéder les bornes d'un pouvoir légitime; car, ſi l'Ecriture-ſainte ordonne à la femme d'obéir à ſon *mari*, elle ordonne auſſi au *mari* d'aimer ſa femme & de l'honorer; il doit la regarder comme ſa compagne, & non comme un eſclave; & comme il n'eſt permis à perſonne d'abuſer de ſon droit, ſi le *mari* adminiſtre mal les biens de ſa femme, elle peut ſe faire ſéparer de biens; s'il la maltraite ſans ſujet, ou même qu'ayant reçu d'elle quelque ſujet de mécontentement, il uſe envers elle de ſévices & mauvais traitemens qui excédent les bornes d'une correction modérée, ce qui devient plus ou moins grave, ſelon la condition des perſonnes, en ce cas, la femme peut demander ſa ſéparation de corps & de biens. *Voyez* SE'PARATION.

La femme participe aux titres, honneurs & privileges de ſon *mari*; celui-ci participe auſſi à certains droits de ſa femme: par exemple, il peut ſe dire ſeigneur des terres qui appartiennent à ſa femme; il fait auſſi la foi & hommage pour elle: pour ce qui eſt de la ſouveraineté appartenante à la femme de ſon chef, le *mari* n'y a communément point de part. On peut voir à ce ſujet la diſſertation de Jean-Philippe Palthen, profeſſeur de droit à Grypſwald, *de marito reginæ*.

A défaut d'héritiers, le *mari* ſuccede à ſa femme, en vertu du titre *unde vir & uxor*. *Voyez* SUCCESSION.

Le *mari* n'eſt point obligé de porter le deuil de ſa femme, ſi ce n'eſt dans quelques coutumes ſingulieres, comme dans le reſſort du parlement de Dijon, dans lequel auſſi les héritiers de la femme doivent fournir au *mari* des habits de deuil. *Voyez* AUTORISATION, DOT, DEUIL, FEMME, MARIAGE, OBLIGATION, PARAPHERNAL. (*A*)

MARIABA, (*Géog. anc.*) nom commun a pluſieurs villes de l'Arabie-Heureuſe, qui avoient encore d'autres noms pour les diſtinguer. *Mariaba* ſignifioit en arabe une eſpece de *métropole*, une *ville* qui avoit la ſupériorité ſur les autres; de-là vient que, dans le chaldaïque & dans le ſyriaque, *mara* ſignifie *ſeigneur*, *maître*. (*D. J.*)

MARIÆ GLACIES, (*Hiſt. nat.*) en allemand *marienglaſſ*, eſpece de talc en feuillets très-minces & auſſi tranſparens que du verre; ainſi nommé parce qu'on le met au lieu de verre en quelques endroits d'Allemagne ſur des petites boîtes qui renferment des petites figures de la Vierge-Marie. *Voyez* TALC; *voyez* RUSSIE (*verre de*).

MARIAGE, ſ. m. (*Théol.*) conſidéré en lui-même & quant à ſa ſimple étymologie, ſignifie *obligation*, *devoir*, *charge* & *fonction* d'une mere: *quaſi matris munus* ou *munium*.

A le prendre dans ſon ſens théologique & naturel, il déſigne l'*union* volontaire & maritale d'un homme & d'une femme, contractée par des perſonnes libres pour avoir des enfans. Le *mariage* eſt donc 1°. une union ſoit des corps, parce que ceux qui ſe marient s'accordent mutuellement un pouvoir ſur leurs corps; ſoit des eſprits, parce que la bonne intelligence & la concorde doivent régner entre eux. 2°. Une union volontaire, parce que tout contrat ſuppoſe par ſa propre nature le conſentement mutuel par des parties contractantes. 3°. Une union maritale, pour diſtinguer l'union des époux d'avec celle qui ſe trouve entre les amis; l'union maritale étant la ſeule qui emporte avec elle un droit réciproquement donné ſus le corps des perſonnes qui la contractent 4°. L'union d'un homme & d'une femme, pour marquer l'union des deux ſexes & le ſujet du *mariage*. 5°. Une union contractée par des perſonnes libres. Toute perſonne n'eſt pas par ſa propre volonté, & indépendamment du conſentement de toute autre, en droit de ſe marier. Autrefois les eſclaves ne pouvoient ſe marier ſans

le conſentement de leurs maîtres, & aujourd'hui, dans les états bien policés, les enfans ne peuvent ſe marier ſans le conſentement de leurs parens ou tuteurs, s'ils ſont mineurs, ou ſans l'avoir requis, s'ils ſont majeurs. *Voyez* MAJEURS & MINEURS. 6°. Pour avoir des enfans: la naiſſance des enfans eſt le but & la fin du *mariage*.

Le *mariage* peut être conſidéré ſous trois différens rapports, ou comme contrat naturel, ou comme contrat civil, ou comme ſacrement.

Le *mariage* conſidéré comme ſacrement, peut être défini l'alliance ou l'union légitime par laquelle un homme & une femme s'engagent à vivre enſemble le reſte de leurs jours comme mari & épouſe, que Jeſus-Chriſt a inſtitué comme le ſigne de ſon union avec l'Egliſe, & à laquelle il a attaché des graces particulieres pour l'avantage de cette ſociété & pour l'éducation des enfans qui en proviennent.

Le ſentiment des Catholiques à ce ſujet, eſt fondé ſur un texte précis de l'apôtre ſaint Paul dans ſon *épître aux Ephéſiens*, *ch. v.* & ſur pluſieurs paſſages des Peres, qui établiſſent formellement que le *mariage* des Chrétiens eſt le ſigne ſenſible de l'alliance de Jeſus-Chriſt avec ſon Egliſe, & qu'il confere une grace particuliere, & c'eſt ce que le concile de Trente a décidé comme de foi, *ſeſſ.* 24, *can.* 1. On croit que Jeſus-Chriſt éleva le *mariage* à la dignité de ſacrement, lorſqu'il honora de ſa préſence les noces de Cana. Tel eſt le ſentiment de ſaint Cyrille dans ſa *lettre à Neſtorius*; de ſaint Epiphane, *hereſ.* 67. de ſaint Maxime, *homél*, 1. *ſur l'épiphanie*; de ſaint Auguſtin, *tract.* 9. *ſur ſaint Jean*. Les Proteſtans ne comptent pas le *mariage* au nombre des ſacremens.

On convient que l'obligation de regarder le *mariage* en qualité de ſacrement n'étoit pas un dogme de foi bien établi dans le douzieme & treizieme ſiecles. Saint Thomas, ſaint Bonaventure & Scot n'ont oſé définir qu'il fût de foi que le *mariage* fût un ſacrement. Durand & d'autres ſcholaſtiques ont même avancé qu'il ne l'étoit pas. Mais l'Egliſe aſſemblée à Trente a décidé la queſtion.

Au reſte, quand on dit que le *mariage* eſt un ſacrement proprement dit de la loi de grace, on ne prétend pas pour cela que tous les *mariages* que les Chrétiens contractent ſoient autant de ſacremens. Cette prérogative n'eſt propre qu'à ceux qui ſont célébrés ſuivant les lois & les cérémonies de l'Egliſe. Selon quelques théologiens, il y a des *mariages* valides qui ne ſont point ſacremens, quoique Sanchez prétende le contraire. Un ſeul exemple fera voir qu'il s'eſt trompé. Deux perſonnes infidelles, mariées dans le ſein du paganiſme ou de l'héréſie, embraſſent la religion chrétienne, le *mariage* qu'elles ont contracté ſubſiſte ſans qu'on puiſſe dire qu'il eſt un ſacrement. La raiſon eſt qu'il ne l'étoit pas dans le moment de ſa célébration, & qu'on ne le réhabilite point lorſque les parties abjurent l'infidelité. Les ſentimens ſont plus partagés ſur les *mariages* contractés par procureur, on convient généralement qu'ils ſont valides; mais ceux qui leur refuſent le titre de ſacrement, comme Melchior Cano, *lib. VIII. de loc. theologic. c. v.* remarquent qu'il n'eſt pas vraiſſemblable que Jeſus-Chriſt ait promis de donner la grace ſanctifiante par une cérémonie à laquelle n'aſſiſte pas celui qui devroit la recevoir, à laquelle il ne penſe ſouvent pas dans le tems qu'on le fait. D'autres prétendent que ces *mariages* ſont de vrais ſacremens, puiſqu'il s'y rencontre forme, matiere, miniſtre de l'Egliſe, & inſtitution de Jeſus-Chriſt; que d'ailleurs l'Egliſe en juge, & par conſéquent qu'elle ne les regarde pas comme de ſimples contrats civils.

Les Théologiens ne conviennent pas non plus entr'eux ſur la matiere ni ſur la forme du *mariage* conſidéré comme ſacrement. 1°. L'impoſition des mains du prêtre, le contrat civil, le conſentement intérieur des parties, la tradition mutuelle des corps, & les parties contractantes elles-mêmes, ſont autant de choſes que différens ſcolaſtiques aſſignent pour la matiere du ſacrement dont il s'agit. 2°. Il n'y a pas tant de diviſion ſur ce qui conſtitue la forme du *mariage*: les uns diſent qu'elle conſiſte dans les paroles par leſquelles les contractans ſe déclarent l'un à l'autre qu'ils ſe prennent mutuellement pour époux; & les autres enſeignent qu'elle ſe réduit aux paroles & aux prieres du prêtre.

Sur ces diverſes opinions il eſt bon d'obſerver 1°. que ceux qui aſſignent pour la matiere du ſacrement de *mariage* les perſonnes mêmes qui s'épouſent en face d'égliſe, confondent le ſujet du ſacrement avec la matiere du ſacrement. 2°, Que ceux qui prétendent que le conſentement intérieur des parties, manifeſté au-dehors par des ſignes ou par des paroles, eſt la matiere du ſacrement de *mariage*, ne ſont pas attention qu'ils confondent la matiere avec les diſpoſitions qui doivent ſe trouver dans ceux qui ſe marient, ou, pour mieux dire, avec la cauſe efficiente du *mariage*. 3°. Que ceux qui ſoutiennent que la tradition mutuelle des corps eſt la matiere du *mariage*, confondent l'effet de ce ſacrement avec ſa matiere. 4°. Dire que le ſacrement de *mariage* peut ſe faire ſans que le prêtre y contribue en rien, c'eſt confondre le contrat civil du *mariage* avec le *mariage* conſidéré comme ſacrement.

Le ſentiment le plus ſuivi eſt que le ſacrement de *mariage* a pour matiere le contrat civil que les deux parties font enſemble, & pour forme les prieres & la bénédiction ſacerdotale. La raiſon en eſt que tous les miſſels, rituels, eucologes, que le P. Martenne a donnés au public, nous apprennent que les prêtres ont toûjours béni les noces, cette bénédiction a toûjours été regardée comme le ſceau qui confirme les promeſſes reſpectives des parties. C'eſt ce qui a fait dire à Tertullien, *lib. II. ad uxor.* que les *mariages* des fideles ſont confirmés par l'autorité de l'Egliſe. Saint Ambroiſe parle dans une de ſes lettres de la bénédiction nuptiale donnée par le prêtre, & de l'impoſition du voile ſur l'époux & ſur l'épouſe; & le quatrieme concile de Carthage veut que les nouveaux mariés gardent la continence la premiere nuit de leurs nôces par reſpect pour la bénédiction ſacerdotale.

De-là s'enſuit que les prêtres ſont les miniſtres du ſacrement de *mariage*, qu'ils n'en ſont pas ſimplement les témoins néceſſaires & principaux, & qu'on ne peut dire avec fondement que les perſonnes qui ſe marient s'adminiſtrent elles-mêmes le ſacrement, par le mutuel conſentement qu'elles ſe donnent en préſence du curé & des témoins. Tertullien dit que les *mariages* cachés, c'eſt-à-dire, qui ne ſont pas faits en préſence de l'Egliſe, ſont ſoupçonnés de fornication & de débauche, *lib. de pudic. cap. vj.* par conſéquent, des les premiers tems de l'Egliſe, il n'y avoit de conjonctions légitimes d'hommes & de femmes qu'autant que les miniſtres de l'Egliſe les avoient eux-mêmes bénies & conſacrées. Dans tous les autres ſacremens les miniſtres ſont diſtingués de ceux qui les reçoivent. Sur quel fondement prétend-on que le *mariage* ſeul ſoit exempt de cette regle? Le concile de Trente a exigé la préſence du propre curé des parties, & l'ordonnance de Blois a adopté ſa diſpoſition.

La fin du *mariage* eſt la procréation légitime des enfans qui deviendront membres de l'Egliſe, & auxquels les peres & meres doivent donner une éducation chrétienne.

MARIAGE, ſ. m. (*Droit naturel.*) la premiere, la plus ſimple de toutes les ſociétés, & celle qui eſt la pépiniere du genre humain. Une femme, des enfans, ſont autant d'otages qu'un homme donne à la fortune, autant de nouvelles relations & de tendres liens, qui commencent à germer dans ſon ame.

Par-tout où il ſe trouve une place où deux perſonnes peuvent vivre commodément, il ſe fait un *mariage*, dit l'auteur de l'*eſprit des lois*. La nature y conduit toûjours, lorſqu'elle n'eſt point arrêtée par la difficulté de la ſubſiſtance. Le charme que les deux ſexes inſpirent par leur différence, forme leur union; & la priere naturelle qu'ils ſe font toûjours l'un à l'autre en confirme les nœuds;

O Vénus, ô mere de l' amour,
Tout reconnoît tes lois! . . . .

Les filles que l'on conduit par le *mariage* à la liberté, qui ont un eſprit qui n'oſe penſer, un cœur qui n'oſe ſentir, des yeux qui n'oſent voir, des oreilles qui n'oſent entendre, condamnées ſans relâche à des préceptes & à des bagatelles, ſe portent néceſſairement au *mariage*: l'empire aimable que donne la beauté ſur tout ce qui reſpire, y engagera bien-tôt les garçons. Telle eſt la force de l'inſtitution de la nature, que le beau ſexe ſe livre invinciblement à faire les fonctions dont dépend la propagation du genre humain, à ne pas ſe rebuter par les incommodités de la groſſeſſe, par les embarras de l'éducation de pluſieurs enfans, & à partager le bien & le mal de la ſociété conjugale.

La fin du *mariage* eſt la naiſſance d'une famille, ainſi que le bonheur commun des conjoints, ou même le dernier ſéparément, ſelon Wollaſton. Quoi qu'il en ſoit, celui qui joint la raiſon à la paſſion, qui regarde l'objet de ſon amour comme expoſé à toutes les calamités humaines, ne cherche qu'à s'accommoder à ſon état & aux ſituations où il ſe trouve. Il devient le pere, l'ami, le tuteur de ceux qui ne ſont pas encore au monde. Oc-

cupé dans ſon cabinet à débrouiller une affaire épineuſe pour le bien de ſa famille, il croit que ſon attention redouble lorſqu'il entend ſes enfans, pour l'amour deſquels il n'épargne aucun travail, courir, ſauter & ſe divertir dans la chambre voiſine. En effet, dans les pays où les bonnes mœurs ont plus de force que n'ont ailleurs les bonnes lois, on ne connoît point d'état plus heureux que celui du *mariage*. „ Il a pour ſa part, dit „ Montagne, l'utilité, la juſtice, l'honneur & la con- „ ſtance. C'eſt une douce ſociété de vie, pleine de fian- „ ce & d'un nombre infini de bons, de ſolides offices, „ & obligations mutuelles: à le bien façonner, il n'eſt „ point de plus belle piece dans la ſociété. Aucune fem- „ me qui en ſavoure le goût, ne voudroit tenir lieu de „ ſimple maîtreſſe à ſon mari „.

Mais les mœurs qui dans un état commencent à ſe corrompre, contribuent principalement à dégoûter les citoyens du *mariage*, qui n'a que des peines pour ceux qui n'ont plus de ſens pour les plaiſirs de l'innocence. Ecoutez ceci, dit Bacon. Quand on ne connoîtra plus de nations barbares, & que la politeſſe & les arts auront énervé l'eſpece, on verra dans les pays de luxe les hommes peu curieux de ſe marier, par la crainte de ne pouvoir pas entretenir une famille; tant il en coûtera pour vivre chez les nations policées! voilà ce qui ſe voit parmi nous; voilà ce que l'on vit à Rome, lors de la décadence de la république.

On ſait quelles furent les lois d'Auguſte, pour porter ſes ſujets au *mariage*. Elles trouverent mille obſtacles; & trente-quatre ans après qu'il les eut données, les chevaliers romains lui en demanderent la révocation. Il fit mettre d'un côté ceux qui étoient mariés, & de l'autre ceux qui ne l'étoient pas: ces derniers parurent en plus grand nombre, ce qui étonna les citoyens & les confondit. Auguſte avec la gravité des anciens cenſeurs, leur tint ce diſcours.

„ Pendant que les maladies & les guerres nous enle- „ vent tant de citoyens, que deviendra la ville ſi on ne „ contracte plus de *mariages*? la cité ne conſiſte point „ dans les maiſons, les portiques, les places publiques: „ ce ſont les hommes qui font la cité. Vous ne verrez „ point comme dans les fables ſortir des hommes de „ deſſous la terre pour prendre ſoin de vos affaires. Ce „ n'eſt point pour vivre ſeuls que vous reſtez dans le „ célibat: chacun de vous a des compagnes de ſa table „ & de ſon lit, & vous ne cherchez que la paix dans „ vos déréglemens. Citerez-vous l'exemple des vierges „ veſtales? Donc, ſi vous ne gardiez pas les lois de la „ pudicité, il faudroit vous punir comme elles. Vous „ êtes également mauvais citoyens, ſoit que tout le mon- „ de imite votre exemple, ſoit que perſonne ne le ſui- „ ve. Mon unique objet eſt la perpétuité de la répu- „ blique. J'ai augmenté les peines de ceux qui n'ont point „ obéi; & à l'égard des récompenſes, elles ſont telles „ que je ne ſache pas que la vertu en ait encore eu de „ plus grandes: il y en a de moindres qui portent mil- „ le gens à expoſer leur vie; & celles-ci ne vous en- „ gageroient pas à prendre une femme & à nourrir des „ enfans „.

Alors cet empereur publia les lois nommées *Pappia-Poppæa*, du no. · des deux conſuls de cette année. La grandeur du mal paroiſſoit dans leur élection même: Dion nous dit qu'ils n'étoient point mariés & qu'ils n'avoient point d'enfans. Conſtantin & Juſtinien abrogerent les lois pappiennes, en donnant la prééminence au célibat; & la raiſon de ſpiritualité qu'ils en apporterent impoſa bien-tôt la néceſſité du célibat même. Mais, ſans parler ici du célibat adopté par la religion catholique, il eſt du-moins permis de ſe récrier avec M. de Monteſquieu contre le célibat qu'a formé le libertinage: „ Ce célibat où les deux ſexes ſe corrompant par les „ ſentimens naturels même, fuient une union qui doit „ les rendre meilleurs pour vivre dans celle qui rend „ toûjours pire. C'eſt une regle tirée de la nature, que „ plus on diminue le nombre des *mariages* qui pour- „ roient ſe faire, plus on corrompt ceux qui ſont faits; „ moins il y a de gens mariés, moins il y a de fidéli- „ té dans les *mariages*, comme lorſqu'il y a plus de vo- „ leurs, il y a plus de vols „. (1)

Il réſulte de cette réflexion, qu'il faut rappeller à l'état du *mariage* les hommes qui ſont ſourds à la voix de la nature; mais cet état peut-il être permis ſans le conſentement des peres & meres? Ce conſentement eſt fondé ſur leur puiſſance, ſur leur amour, ſur leur raiſon, ſur leur prudence, & les inſtitutions ordinaires les autoriſent ſeuls à marier leurs enfans. Cependant, ſelon les lois naturelles, tout homme eſt maître de diſpoſer de ſon bien & de ſa perſonne. Il n'eſt point de cas où l'on puiſſe être moins gêné que dans le choix de la perſonne à laquelle on veut s'unir; car qui eſt-ce qui peut aimer par le cœur d'autrui, comme le dit Quintilien? J'avoue qu'il y a des pays où la facilité de ces ſortes de *mariages* ſera plus ou moins nuiſible; je ſai qu'en Angleterre même les enfans ont ſouvent abuſé de la loi pour ſe marier à leur fantaiſie, & que cet abus a fait naître l'acte du parlement de 1753. Cet acte a cru devoir joindre des formes, des termes & des gênes à la grande facilité des *mariages*; mais il ſe peut que des contraintes pareilles nuiront à la population. Toute formalité reſtrictive ou gênante eſt deſtructive de l'objet auquel elle eſt impoſée: quels inconvéniens ſi fâcheux a donc produit dans la Grande-Bretagne, juſqu'à préſent, cette liberté des *mariages*, qu'on ne puiſſe ſupporter? des diſproportions de naiſſance & de fortunes dans l'union des perſonnes? Mais qu'importent les méſalliances dans une nation où l'égalité eſt en recommandation, où la nobleſſe n'eſt pas l'ancienneté de la naiſſance, où les grands honneurs ne ſont pas dûs privativement à cette naiſſance, mais où la conſtitution veut qu'on donne la nobleſſe à ceux qui ont mérité les grands honneurs; l'aſſemblage des fortunes les plus diſproportionnées n'eſt-il pas de la politique la meilleure & la plus avantageuſe à l'état?

C'eſt

(1) L'inſtinct naturel eſt ce qui porte l'homme à embraſſer l'état du mariage, afin de pouvoir conſerver, & perpetuer ſon eſpece; mais ceux d'entre les hommes qui vainquent ce même penchant, & inſtinct naturel, & qui ſe conſervent eux-mêmes pour l'auteur de la nature, ne font rien en cela qui repugne à la loi de la nature, de même que ceux qui ſe ſeparent de la ſociété des hommes pour ne s'occuper uniquement qu'à procurer le culte de l'ouvrier ſuprême, & à le mettre par eux-mêmes en pratique, ne font par cette ſeparation aucun tort à la ſociété, quoique tous les hommes ſoyent, & doivent être attentifs, & appliqués à ſubminiſtrer en quelque maniere tout ce qui peut être avantageux à cette même ſociété dans laquelle ils vivent. Cette explication, eſt de la derniere evidence: elle peut s'appliquer à pluſieurs nations qui ſont en poſſeſſion d'exempter les prêtres, de tous les poids, & charges auxquels tous les autres hommes qui compoſent les nations, & qui les caracteriſent, ſont aſſujettis indiſtinctement.

De plus comme l'homme naît libre de ſes volontes, il ne peut jamais être forcé à vivre malgré lui dans les liens du mariage; c'eſt pourquoi, tant, & tant de celibataires qu'on trouve parmi les hommes, ſe font un titre de cette même liberté dans laquelle ils ſont nés, pour s'affermir dans l'exemption de l'état du mariage.

Si donc en conſéquence de cette liberté, il ſe trouve des perſonnes qui embraſſent, & qui profeſſent la vie celibataire dans l'unique vûe de ſe rendre plus agréables à Dieu, à qui elles ſe conſacrent nommement, ne faut-il pas reconnoître dans ce genre de vie adopté par choix, une vertu ſublime que les Romains, & les nations anciennes admettoient en la perſonne des Veſtales, même avant que le chriſtianiſme eût multiplié le celibat ſur la terre, & avant qu'il en eut enſeigné le mérite, & l'excellence. Je conviens qu'il y a des celibataires qui ne conſervent pas toujours la pureté du nom de celibat dont ils font tant de pompe, & même qu'ils le tachent, & le ſouillent par mille obſcenités, mais les déreglemens étant perſonnels, ne doivent pas porter préjudice à ce même état en lui-même; autrement il faudroit retrancher du monde, & de la ſocieté humaine, mille & mille établiſſemens qui lui ſont d'une grande utilité, & même d'une néceſſité indiſpenſable, ſous pretexte de l'abus que les hommes en peuvent faire au préjudice de l'humanité.

L'invention, & l'uſage des métaux n'eſt-il pas utile & avantageux à la ſocieté, cependant combien de deſordres, & combien d'inconveniens ne ſont-ils pas nés, & ne naiſſent-ils pas tous les jours de l'uſage violent, & cruel qu'on fait du fer.

Un des principaux devoirs de la puiſſance ſouveraine d'un état, eſt d'être attentif à recompenſer le bien, à punir le mal en la perſonne des citoyens, & à procurer la tranquillité, & la felicité de la nation; cependant l'hiſtoire ne nous laiſſe pas ignorer qu'il y a eu des ſouverains & des juges qui ont abuſé de leur autorité au préjudice de la propre nation, & de ceux qui la compoſent.

Ce ſeroit donc le comble de la folie, de vouloir bannir les metaux du commerce, & de priver les juges de toute autorité dans leur propre juriſdiction, parce que dans l'un, & dans l'autre cas, il en eſt quelquefois né des deſordres. Il faudra dire la même choſe du celibat qui une fois défendu à ceux qui croient le devoir préférer au mariage, pourroit donner lieu de craindre, au moins dans quelques Royaumes, qu'on n'y manquât de vivres pour tous les hommes qui y habiteroient & qu'ils ne fuſſent contraints à ſuivre l'exemple de ces anciens peuples du Nord, leſquels ne pouvant trouver dans les limites de leurs pays, de quoi s'alimenter en ſortirent, pour aller ravager toute l'Europe, où ils commirent mille deſordres.

Qu'on daigne reflechir que le celibat, n'eſt gueres pratiqué qu'en Europe, qui ſelon les hiſtoriens, & les voyageurs ſe trouve, proportion gardée plus peuplée que les autres parties du monde, & que tout ce qu'on declame contre les celibataires, comme étant la cauſe de la depopulation de la terre, eſt ſans fondement, & deplacé, parce qu'elle provient d'autres cauſes qui ſont le grand luxe, le gouvernement deſpotique, le mauvais air qu'on reſpire en certaines contrées, les guerres, & pluſieurs autres raiſons phyſiques & morales. (A)

C'eſt cependant ce vil intérêt peut-être, qui, plus que l'honnêteté publique, plus que les droits des peres ſur leurs enfans, a ſi fort inſiſté pour anéantir cette liberté des *mariages:* ce ſont les riches plutôt que les nobles qui ont fait entendre leurs imputations: enfin, ſi l'on compte quelques *mariages* que l'avis des parens eût mieux aſſortis que l'inclination des enfans (ce qui eſt preſque toûjours indifférent à l'état), ne ſera-ce pas un grand poids dans l'autre côté de la balance, que le nombre des *mariages*, que le luxe des parens, le deſir de jouir, le chagrin de la privation, peut ſupprimer ou retarder, en faiſant perdre à l'état les années précieuſes & trop bornées de la fécondité des femmes?

Comme un des grands objets du *mariage* eſt d'ôter toutes les incertitudes des unions illégitimes, la religion y imprime ſon caractere, & les lois civiles y joignent le leur, afin qu'il ait l'authenticité requiſe de légitimation ou de réprobation. Mais pour ce qui regarde la défenſe de prohibition de *mariage* entre parens, c'eſt une choſe très-délicate d'en fixer le point par les lois de la nature.

Il n'eſt pas douteux que les *mariages* entre les aſcendans & les deſcendans en ligne directe, ne ſoient contraires aux lois naturelles comme aux civiles; & l'on donne de très-fortes raiſons pour le prouver.

D'abord le *mariage* étant établi pour la multiplication du genre humain, il eſt contraire à la nature que l'on ſe marie avec une perſonne à qui l'on a donné la naiſſance, ou médiatement ou immédiatement, & que le ſang rentre pour ainſi dire dans la ſource dont il vient. De plus, il ſeroit dangereux qu'un pere ou une mere, ayant conçu de l'amour pour une fille ou un fils, n'abuſaſſent de leur autorité pour ſatisfaire une paſſion criminelle, du vivant même de la femme ou du mari à qui l'enfant doit en partie la naiſſance. Le *mariage* du fils avec la mere confond l'état des choſes: le fils doit un très-grand reſpect à ſa mere; la femme doit auſſi du reſpect à ſon mari; le *mariage* d'une mere avec ſon fils renverſeroit dans l'un & dans l'autre leur état naturel.

Il y a plus: la nature a avancé dans les femmes le tems où elles peuvent avoir des enfans, elle l'a reculé dans les hommes; &, par la même raiſon, la femme ceſſe plutôt d'avoir cette faculté & l'homme plus tard. Si le *mariage* entre la mere & le fils étoit permis, il arriveroit preſque toûjours que, lorſque le mari ſeroit capable d'entrer dans les vûes de la nature, la femme en auroit paſſé le terme. Le *mariage* entre le pere & la fille répugne à la nature comme le précédent; mais il y répugne moins parce qu'il n'a point ces deux obſtacles. Auſſi les Tartares qui peuvent épouſer leurs filles, n'épouſent-ils jamais leurs meres.

Il a toûjours été naturel aux peres de veiller ſur la pudeur de leurs enfans. Chargés du ſoin de les établir, ils ont dû leur conſerver & le corps le plus parfait, & l'ame la moins corrompue, tout ce qui peut mieux inſpirer des deſirs, & tout ce qui eſt le plus propre à donner de la tendreſſe. Des peres toûjours occupés à conſerver les mœurs de leurs enfans, ont dû avoir un éloignement naturel pour tout ce qui pourroit les corrompre. Le *mariage* n'eſt point une corruption, dira-t-on; mais, avant le *mariage*, il faut parler, il faut ſe faire aimer, il faut ſéduire; c'eſt cette ſéduction qui a dû faire horreur. Il a donc fallu une barriere inſurmontable entre ceux qui devoient donner l'éducation & ceux qui devoient la recevoir, & éviter toute ſorte de corruption, même pour cauſe légitime.

L'horreur pour l'inceſte du frere avec la ſœur a dû partir de la même ſource. Il ſuffit que les peres & meres aient voulu conſerver les mœurs de leurs enfans & leur maiſon pure, pour avoir inſpiré à leurs enfans de l'horreur pour tout ce qui pouvoit les porter à l'union des deux ſexes.

La prohibition du *mariage* entre couſins-germains a la même origine. Dans les premiers tems, c'eſt-à-dire, dans les âges où le luxe n'étoit point connu, tous les enfans reſtoient dans la maiſon & s'y établiſſoient: c'eſt qu'il ne falloit qu'une maiſon très petite pour une grande famille, comme on le vit chez les premiers Romains. Les enfans de deux freres, ou les couſins-germains, étoient regardés & ſe regardoient entr'eux comme freres. L'éloignement qui étoit entre les freres & ſœurs pour le *mariage*, étoit donc auſſi entre les couſins-germains.

Que ſi quelques peuples n'ont point rejetté les *mariages* entre les peres & les enfans, les ſœurs & les freres, c'eſt que les êtres intelligens ne ſuivent pas toûjours leurs lois. Qui le diroit! Des idées religieuſes ont ſouvent fait tomber les hommes dans ces égaremens. Si les Aſſyriens, ſi les Perſes ont épouſé leurs meres, les premiers l'ont fait par un reſpect religieux pour Sémiramis; & les ſeconds, parce que la religion de Zoroaſtre donnoit la préférence à ces *mariages*. Si les Egyptiens ont épouſé leurs ſœurs, ce fut encore un délire de la religion égyptienne qui conſacra ces *mariages* en l'honneur d'Iſis. Comme l'eſprit de la religion eſt de nous porter à faire avec effort des choſes grandes & difficiles, il ne faut pas juger qu'une choſe ſoit naturelle parce qu'une religion fauſſe l'a conſacrée. Le principe que les *mariages* entre les peres & les enfans, les freres & les ſœurs, ſont défendus pour la conſervation de la pudeur naturelle dans la maiſon, doit ſervir à nous faire découvrir quels ſont les *mariages* défendus par la loi naturelle, & ceux qui ne peuvent l'être que par la loi civile.

Les lois civiles défendent les *mariages* lorſque, par les uſages reçus dans un certain pays, il ſe trouvent être dans les mêmes circonſtances que ceux qui ſont défendus par les lois de la nature; & elles les permettent lorſque les *mariages* ne ſe trouvent point dans ce cas. La défenſe des lois de la nature eſt invariable, parce qu'elle dépend d'une choſe invariable; le pere, la mere & les enfans habitant néceſſairement dans la maiſon. Mais les défenſes des lois civiles ſont accidentelles; les couſins-germains & autres habitant accidentellement dans la maiſon.

On demande enfin quelle doit être la durée de la ſociété conjugale ſelon le droit naturel, indépendamment des lois civiles: je réponds que la nature même & le but de cette ſociété nous apprennent qu'elle doit durer très-long-tems. La fin de la ſociété entre le mâle & la femelle n'étant pas ſimplement de procréer, mais de continuer l'eſpece, cette ſociété doit durer du-moins même, après la procréation, auſſi long-tems qu'il eſt néceſſaire pour la nourriture & la conſervation des procréés, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'ils ſoient capables de pourvoir eux-mêmes à leurs beſoins. En cela conſiſte la principale & peut-être la ſeule raiſon, pour laquelle le mâle & la femelle humains ſont obligés à une ſociété plus longue que n'entretiennent les autres animaux. Cette raiſon eſt que la femme eſt capable de concevoir, & ſe trouve d'ordinaire groſſe d'un nouvel enfant long-tems avant que le précédent ſoit en état de pourvoir lui-même à ſes beſoins. Ainſi le mari doit demeurer avec ſa femme juſqu'à ce que leurs enfans ſoient grands & en âge de ſubſiſter par eux-mêmes, ou avec les biens qu'ils leur laiſſent. On voit que par un effet admirable de la ſageſſe du Créateur, cette regle eſt conſtamment obſervée par les animaux mêmes deſtitués de raiſon.

Mais quoique les beſoins des enfans demandent que l'union conjugale de la femme & du mari dure encore plus long-tems que celle des autres animaux, il n'y a rien, ce me ſemble, dans la nature & dans le but de cette union, qui demande que le mari & la femme ſoient obligés de demeurer enſemble toute leur vie, après avoir élevé leurs enfans & leur avoir laiſſé de quoi s'entretenir. Il n'y a rien, dis-je, qui empêche alors qu'on n'ait à l'égard du *mariage* la même liberté qu'on a en matiere de toute ſorte de ſociété & de convention: de ſorte que moyennant qu'on pourvoie d'une maniere ou d'autre à cette éducation, on peut régler d'un commun accord, comme on le juge à propos, la durée de l'union conjugale, ſoit dans l'indépendance de l'état de nature, ou lorſque les lois civiles ſous leſquelles on vit n'ont rien déterminé là-deſſus. Si de-là il naît quelquefois des inconvéniens, on pourroit y en oppoſer d'autres auſſi conſidérables, qui réſultent de la trop longue durée ou de la perpétuité de cette ſociété. Et après tout, ſuppoſé que les premiers fuſſent plus grands, cela prouveroit ſeulement que la choſe ſeroit ſujette à l'abus, comme la polygamie, & qu'ainſi, quoiqu'elle ne fût pas mauvaiſe abſolument & de ſa nature, on devroit s'y conduire avec précaution. (*D. J.*) (1)

(1) Le Mariage unit l'homme & la femme ſi étroitement qu'ils ne ſont plus qu'une ſeule & même chair. La loi de nature que Dieu a lui-même éclairée, & expliquée, nous l'enſeigne: ils ne peuvent donc ſe ſeparer, même après qu'ils ont terminé l'éducation de leurs enfans; & ce ſeroit faire la plus grande des injures à l'humanité que de comparer l'union conjugale avec ce que les animaux qui ſont privés de l'uſage, & des lumieres de la raiſon, ont coutume de faire à cet égard; il n'y a que la mort de l'un des conjoints qui puiſſe rompre les liens du mariage, & diſſoudre l'individuité de cette union conjugale dont Dieu eſt l'auteur. Les loix de la nature qui tirent également leur origine de Dieu, défendent aux enfans de s'unir avec leur pere & mere par le mariage, mais cette défenſe ne regarde pas les freres & ſœurs, au moins directement ainſi que l'obſerve Saint Thomas, & après lui pluſieurs auteurs qui ont expliqué, & commenté les lois de la nature, & qui ont ſuivi & adopté l'opinion, & le ſentiment de ce Docteur angelique: je ſuis ſurpris de ce que l'auteur de cet article paroiſſe l'ignorer. (*A*)

MARIAGE, *matrimonium*, *conjugium*, *connubium*, *nuptiæ*, *conſortium*, (*Juriſprud.*) conſidéré en général, eſt un contrat civil & politique, par lequel un homme eſt uni & joint à une femme, avec intention de reſter toujours uni enſemble.

Le principal objet de cette ſociété eſt la procréation des enfans.

Le *mariage* eſt d'inſtitution divine, auſſi eſt-il du droit des gens & en uſage chez tous les peuples, mais il s'y pratique différemment.

Parmi les Chrétiens, le *mariage* eſt un contrat civil, revêtu de la dignité du ſacrement de *mariage*.

Suivant l'inſtitution du *mariage*, l'homme ne doit avoir qu'une ſeule femme, & la femme ne peut avoir qu'un ſeul mari. Il eſt dit dans la Gèneſe que l'homme quittera ſon pere & ſa mere pour reſter avec ſa femme, & que tous deux ne ſeront qu'une même chair.

Lamech fut le premier qui prit pluſieurs femmes; & cette contravention à la loi du *mariage* déplut tellement à Dieu, qu'il prononça contre Lamech une peine plus ſévere que celle qu'il avoit infligée pour l'homicide; car il déclara que la vengeance du crime de Lamech ſeroit pourſuivie pendant ſoixante-dix-ſept générations, au lieu que par rapport à Caïn il dit ſeulement que celui qui le tueroit, ſeroit puni ſept fois.

Le droit civil défend la pluralité des femmes & des maris. Cependant Jules Céſar avoit projetté une loi pour permettre la pluralité des femmes, mais elle ne fut pas publiée; l'objet de cette loi étoit de multiplier la procréation des enfans. Valentinien I. voulant épouſer une ſeconde femme outre celle qu'il avoit déjà, fit une loi, portant qu'il ſeroit permis à chacun d'avoir deux femmes, mais cette loi ne fut pas obſervée.

Les empereurs romains ne furent pas les ſeuls qui défendirent la polygamie. Athalaric, roi des Goths & des Romains, fit la même défenſe. Jean Métropolitan, que les Moſcovites honorent comme un prophete, fit un canon, portant que ſi un homme marié quittoit ſa femme pour en épouſer une autre, ou que la femme changeât de même de mari, ils ſeroient excommuniés juſqu'à ce qu'ils revinſſent à leur premier engagement.

Gontran, roi d'Orléans, fut excommunié, parce qu'il avoit deux femmes.

La pluralité des femmes fut permiſe chez les Athéniens, les Parthes, les Thraces, les Egyptiens, les Perſes; elle eſt encore d'uſage chez les Payens, & particulierement chez les Orientaux: ce grand nombre de femmes qu'ils ont, diminue la conſidération qu'il ont pour elles, & fait qu'ils les regardent plutôt comme des eſclaves que comme des compagnes.

Mais il n'y a jamais eu que des peuples barbares qui ayent admis la communauté des femmes, ou bien certains hérétiques, tels que les Nicolaïtes, les Gnoſtiques & les Epiphaniſtes, les Anabaptiſtes.

En Arabie, pluſieurs d'une même famille n'avoient qu'une femme pour eux tous.

En Lithuanie, les femmes nobles avoient outre leurs maris pluſieurs concubins.

Sur la côte de Malabar, les femmes des naires, qui ſont les nobles, peuvent avoir pluſieurs maris, quoique ceux-ci ne puiſſent avoir qu'une femme.

Dans certains pays, le prince ou le ſeigneur du lieu avoit droit de coucher avec la nouvelle mariée la premiere nuit de ſes noces. Cette coûtume barbare qui avoit lieu en Ecoſſe, y fut abolie par Malcome, & convertie en une retribution pécuniaire. En France, quelques ſeigneurs s'étoient arrogé des droits ſemblables, ce que la pureté de nos mœurs n'a pu ſouffrir.

Comme il n'y a rien de ſi naturel que le *mariage*, & ſi néceſſaire pour le ſoutien des états, on doit toujours favoriſer ces ſortes d'établiſſemens.

L'éloignement que la plûpart des hommes avoient pour le *mariage*, ſoit par amour pour leur liberté, ſoit par la crainte des ſuites que cet engagement entraîne après ſoi, obligea dans certains tems de faire des lois contre le célibat. *Voyez* CÉLIBAT.

En France, les nouveaux mariés ſont exemts de la collecte du ſel pendant un an.

Quoique le *mariage* conſiſte dans l'union des corps & des eſprits, le conſentement des contractans en fait la baſe & l'eſſence, tellement que le *mariage* eſt valablement contracté, quoiqu'il n'ait point été conſommé, pourvû qu'au tems de la célébration l'un ou l'autre des conjoints ne fût pas impuiſſant.

Pour la validité du *mariage*, il ne faut en général d'autre conſentement que celui des deux contractans, à moins qu'ils ne ſoient en la puiſſance d'autrui.

Ainſi les princes & princeſſes du ſang ne peuvent ſe marier ſans le conſentement du roi.

Dans le royaume de Naples, les officiers ne peuvent pareillement ſe marier ſans la permiſſion du roi; il eſt défendu aux évêques de ſouffrir qu'il ſe faſſe de pareils *mariages* dans leur diocèſe. Autrefois, en France, le gentilhomme qui n'avoit que des filles perdoit ſa terre s'il les marioit ſans le conſentement de ſon ſeigneur; & la mere en ayant la garde qui les marioit ſans ce même conſentement, perdoit ſes meubles. L'héritiere d'un fief, après la mort de ſon pere, ne pouvoit pas non plus être mariée ſans le conſentement de ſon ſeigneur: cet uſage ſubſiſtoit encore du tems de ſaint Louis, ſuivant les établiſſemens ou ordonnances qu'il fit.

Les enfans mineurs ne peuvent ſe marier ſans le conſentement de leurs pere & mere.

Suivant le droit romain, obſervé dans tous les parlemens de droit écrit, le *mariage* n'émancipe pas; mais dans toutes les coutumes & dans les pays de droit écrit du reſſort du parlement de Paris, le *mariage* opere une émancipation tacite.

Ceux qui n'ont plus leurs pere & mere & qui ſont encore mineurs, ne peuvent ſe marier ſans avis de parens; le conſentement de leur tuteur ou curateur, ne ſuffit pas pour autoriſer le *mariage*.

Pour la validité du *mariage*, il faut un conſentement libre, c'eſt pourquoi le *mariage* ne peut ſubſiſter entre le raviſſeur & la perſonne ravie.

On regarde comme un devoir de la part du pere de marier ſes filles, & de les doter ſelon ſes moyens; les filles ne peuvent cependant contraindre leur pere à le faire.

Le *mariage* parmi nous eſt quelquefois précédé de promeſſes de *mariage*, & ordinairement il l'eſt par des fiançailles.

Les promeſſes de *mariage* ſe font ou par des articles & contrats devant un notaire, ou par des promeſſes ſous ſeing privé.

Ces promeſſes pour être valables, doivent être accompagnées de pluſieurs circonſtances.

La premiere, qu'elles ſoient faites entre perſonnes ayant l'âge de puberté, & qui ſoient capables de ſe marier enſemble.

La ſeconde, qu'elles ſoient par écrit, ſoit ſous ſeing privé ou devant notaire. *L'art. vij. de l'ordonnance de* 1679 défend à tous juges, même de l'Egliſe, d'en recevoir la preuve par témoins.

La troiſieme, qu'elles ſoient réciproques & faites doubles entre les parties contractantes, quand il n'y en a point de minute.

La quatrieme, qu'elles ſoient arrêtées en préſence de quatre parens de l'une & l'autre des parties, quoiqu'elles ſoient de baſſe condition; c'eſt la diſpoſition de *l'art. vij. de l'ordonnance de* 1679, ce qui ne s'obſerve néanmoins que pour les *mariages* de mineurs.

Quand une des parties contrevient aux promeſſes de *mariage*, l'autre la peut faire appeller devant le juge d'Egliſe pour être condamnée a les entretenir.

Le chapitre *litteris* veut que l'on puiſſe contraindre par cenſures eccléſiaſtiques d'accomplir les promeſſes de *mariage*; c'eſt une déciſion de rigueur & de ſéverité, fondée ſur le parjure qu'encourent ceux qui contreviennent à leur foi & à leur ſerment; & pour obvier à ce parjure, on penſoit autrefois que c'étoit un moindre mal de contraindre au *mariage*; mais depuis les choſes plus mûrement examinées, l'on a trouvé que ce n'eſt point un parjure de réſilier des promeſſes de *mariage*, on préſume qu'il y a quelque cauſe légitime qu'on ne veut pas déclarer, & quand il n'y auroit que le ſeul changement de volonté, il doit être ſuffiſant, puiſque la volonté doit être moins forcée au *mariage* qu'en aucune autre action; c'eſt pour ce ſujet qu'ont été faites les décrétales *præterea* & *requiſivit*, par leſquelles la liberté eſt laiſſée toute entiere pour contracter *mariage*, quelques promeſſes que l'on puiſſe alléguer.

Autrefois, dans quelques parlemens, on condamnoit celui qui avoit ravi une perſonne mineure à l'épouſer, ſinon à être pendu; mais cette juriſprudence dont on a reconnu les inconvéniens, eſt préſentement changée, on ne condamne plus à épouſer.

Il eſt vrai qu'en condamnant une partie en des dommages & intérêts pour l'inexécution des promeſſes de *mariage*, on met quelquefois cette alternative *ſi mieux n'aime l'épouſer*, mais cette alternative laiſſe la liberté toute entiere de faire ou ne pas faire le *mariage*.

Les peines apposées dans les promeſſes de *mariage* ſont nulles, parce qu'elles ôtent la liberté qui doit toujours accompagner les *mariages*, on accorde néanmoins quelquefois des dommages & intérêts ſelon les circonſtances; mais ſi l'on avoit ſtipulé une ſomme trop forte,

elle

elle ſeroit reductible, parce que ce ſeroit un moyen pour obliger d'accomplir le *mariage*, ſoit par l'impoſſibilité de payer le dédit, ſoit par la crainte d'être ruiné en le payant.

Les fiançailles ſont les promeſſes d'un *mariage* futur qui ſe font en face d'Egliſe; elles ſont de bienſéance & d'uſage, mais non pas de néceſſité; elles peuvent ſe contracter par toutes ſortes de perſonnes, âgées du moins de ſept ans, du conſentement de ceux qui les ont en leur puiſſance. *Voy.* Fiançailles.

Le contrat civil du *mariage* eſt la matiere, la baſe, le fondement & la cauſe du ſacrement de *mariage*, c'eſt pourquoi il doit être parfait en ſoi pour être élevé à la dignité de ſacrement; car Dieu n'a pas voulu ſanctifier toute conjonction, mais ſeulement celles qui ſe font ſuivant les lois reçues dans la ſociété civile, de maniere que quand le contrat civil eſt nul par le défaut de conſentement légitime, le ſacrement n'y peut être attaché.

Le contrat ne produit jamais d'effets civils lorſqu'il n'y a point de ſacrement: il arrive même quelquefois que le contrat ne produit point d'effets civils, quoique le ſacrement ſoit parfait; ſavoir, lorſque le contrat n'eſt pas nul par le défaut de conſentement légitime, mais par le défaut de quelque formalité requiſe par les lois civiles, qui n'eſt pas de l'eſſence du *mariage*, ſuivant les lois de l'Egliſe.

Toute perſonne qui a atteint l'âge de puberté, peut ſe marier.

Les lois avoient défendu le *mariage* d'un homme de 60 ans & d'une femme de 50, mais Juſtinien leva cet obſtacle, & il eſt permis à tout âge de ſe marier.

On peut contracter *mariage* avec toutes les perſonnes, à l'égard deſquelles il n'y a point d'empêchement.

Ces empêchemens ſont de deux ſortes; les uns empêchent ſeulement de contracter *mariage*, lorſqu'il n'eſt pas encore célébré; les autres, qu'on appelle *dirimans*, ſont tels qu'ils obligent de rompre le *mariage* lors même qu'il eſt célébré. *Voyez* Empêchement.

L'ordonnance de Blois & l'édit de 1697 enjoignent aux curés & vicaires de s'informer ſoigneuſement de la qualité de ceux qui veulent ſe marier; & en cas qu'ils ne les connoiſſent pas, de s'en faire inſtruire par quatre perſonnes dignes de foi, qui certifieront la qualité des contractans; & s'ils ſont enfans de famille, ou en la puiſſance d'autrui, il eſt expreſſément défendu aux curés & vicaires de paſſer outre à la célébration des *mariages*, s'il ne leur apparoît du conſentement des pere, mere, tuteur & curateur, ſur peine d'être punis comme fauteurs de crime de rapt.

Il eſt auſſi défendu par l'ordonnance de Blois à tous tuteurs d'accorder ou conſentir le *mariage* de leurs mineurs, ſinon avec l'avis & conſentement de leurs plus proches parens, tant paternels que maternels, ſur peine de punition exemplaire.

Si les parties contractantes ſont majeurs de 25 ans accomplis, le défaut de conſentement des pere & mere n'opere pas la nullité du *mariage*; mais les parties, quoique majeurs de 25 ans, ſont obligées de demander par écrit le conſentement de leurs pere & mere, & à leur défaut de leurs ayeul & ayeule, pour ſe mettre à couvert de l'exhérédation, & n'être pas privés des autres avantages qu'ils ont reçus de leurs pere & mere, ou qu'ils peuvent eſpérer en vertu de leur contrat de *mariage* ou de la loi.

Il ſuffit aux filles majeures de 25 ans de requérir ce conſentement, ſans qu'elles ſoient obligées de l'attendre plus long-tems: à l'égard des garçons, ils ſont obligés d'attendre ce conſentement juſqu'à 30 ans, autrement ils s'expoſent à l'exhérédation & à toutes les peines portées par les ordonnances.

Néanmoins quand la mere eſt remariée, le fils âgé de 25 ans peut lui faire les ſommations reſpectueuſes.

Les enfans mineurs des pere & mere qui ſont ſortis du royaume ſans permiſſion & ſe ſont retirés dans les pays étrangers, peuvent en leur abſence contracter *mariage*, ſans attendre ni demander le conſentement de leurs pere & mere, ou de leurs tuteurs & curateurs, qui ſe ſont retirés en pays étrangers, à condition néanmoins de prendre le conſentement ou avis de ſix de leurs plus proches parens ou alliés, tant paternels que maternels; & à défaut de parens, on doit appeller des amis. Cet avis de parens doit ſe faire devant le juge du lieu, le procureur d'office préſent.

La déclaration du 5 Juin 1635 défend à toutes perſonnes de conſentir ſans la permiſſion du roi que leurs enfans, ou ceux dont ils ſont tuteurs ou curateurs, ſe marient en pays étranger, à peine des galeres perpétuelles contre les hommes, de banniſſement perpetuel pour les femmes, & de confiſcation de leurs biens.

Suivant les ordonnances, la publication des bans doit être faite par le curé de chacune des parties contractantes avec le conſentement des pere, mere, tuteur ou curateur, s'ils ſont enfans de famille, ou en la puiſſance d'autrui; & cela par trois divers jours de fêtes avec intervalle compétent: on ne peut obtenir diſpenſe de bans, ſinon après la publication du premier, & pour cauſe légitime.

Quand les mineurs qui ſe marient demeurent dans une paroiſſe différente de celle de leurs pere & mere tuteurs ou curateurs, il faut publier les bans dans les deux paroiſſes.

On doit tenir un fidele regiſtre de la publication des bans, des diſpenſes, des oppoſitions qui y ſurviennent, & des main-levées qui en ſont données par les parties, ou prononcées en juſtice.

Le défaut de publication de bans entre majeurs n'annulle pourtant pas le *mariage*.

La célébration du *mariage* pour être valable doit être faite publiquement en préſence du propre curé; c'eſt la diſpoſition du concile de Trente, & celle des ordonnances de nos rois; & ſuivant la derniere juriſprudence, il faut le concours des deux curés.

Pour être réputé paroiſſien ordinaire du curé qui fait le *mariage*, il faut avoir demeuré pendant un tems ſuffiſant dans ſa paroiſſe; ce tems eſt de ſix mois pour ceux qui demeuroient auparavant dans une autre paroiſſe de la même ville, ou dans le même dioceſe, & d'un an pour ceux qui demeuroient dans un autre dioceſe.

Lorſqu'il ſurvient des oppoſitions au *mariage*, le curé ne peut paſſer outre à la célébration, à moins qu'on ne lui en apporte main-levée.

Outre les formalités dont on a déja parlé, il faut encore la préſence de quatre témoins.

Enfin c'eſt la bénédiction nuptiale qui donne la perfection au *mariage*; juſques-là, il n'y a ni contrat civil, ni ſacrement.

Les juges d'Egliſe ſont ſeuls compétens pour connoître directement des cauſes de *mariage* par voie de nullité, pour ce qui eſt purement ſpirituel & de l'eſſence du ſacrement.

Cependant tous juges peuvent connoître indirectement du *mariage*, lorſqu'ils connoiſſent ou du rapt par la voie criminelle, ou du contrat par la voie civile.

Lorſque l'on appelle comme d'abus de la célébration du *mariage*, le Parlement eſt le ſeul tribunal qui en puiſſe connoître.

Le *mariage* une fois contracté valablement, eſt indiſſoluble parmi nous, car on ne connoît point le divorce; & quand il y a des empêchemens dirimans, on déclare que le *mariage* a été mal célébré, enſorte qu'à proprement parler, ce n'eſt pas rompre le *mariage*, puiſqu'il n'y en a point eu de valable.

La ſéparation même de corps ne rompt pas non plus le *mariage*.

L'engagement du *mariage* eſt ordinairement précédé d'un contrat devant notaire, pour régler les conventions des futurs conjoints.

Ce contrat contient la reconnoiſſance de ce que chacun apporte en *mariage*, & les avantages que les futurs conjoints ſe font réciproquement.

Dans preſque tous les pays il eſt d'uſage que le futur époux promet à ſa future épouſe un douaire ou autre gain nuptial, pour lui aſſûrer la ſubſiſtance après la mort de ſon mari; autrefois les *mariages* ſe concluoient à la porte du *mouſtier* ou égliſe; tout ſe faiſoit ſans aucun écrit, & ne ſubſiſtoit que dans la mémoire des hommes; de-là tant de prétextes pour annuller les *mariages* & pour ſe ſéparer.

On ſtipuloit le douaire à la porte de l'égliſe; & c'eſt de-là que vient l'uſage qui s'obſerve préſentement dans l'égliſe, que le futur époux, avant la bénédiction nuptiale, dit à ſa future: *Je vous doue du douaire qui a été convenu entre vos parens & les miens*, & lui donne en ſigne de cet engagement, une piece d'argent. Suivant le manuel de Beauvais, le mari dit en outre à ſa femme: *Je vous honore de mon corps*, &c.

Il n'eſt pas néceſſaire que le *mariage* ait été conſommé pour que la femme gagne ſon douaire, ſi ce n'eſt dans quelques coutumes ſingulieres, qui portent expreſſément, que la femme gagne ſon douaire au coucher; comme celle de Normandie, celle de Ponthieu, & quelques autres; on n'exige pourtant pas la preuve de la conſommation; elle eſt préſumée dans ce cas, dès que la femme a couché avec ſon mari.

C'eſt au mari à acquitter les charges du *mariage*; & c'eſt pour lui aider à les ſoutenir, que les fruits de la dot lui ſont donnés.

Les

Les ſeconds, troiſiemes & autres *mariages* ſont ſujets à des lois particulieres, dont nous parlerons *au mot* SECONDES NOCES.

Sur le *mariage* en général, *voyez* le Liv. V. du code de Paris, le *tit.* 1. *juſqu'au* 27. *incluſivement*; le liv. IV. des decrétales; les novelles 117. 140; l'édit d'Henri IV. de Février 1556; l'ordonnance d'Orléans, *art.* 3. l'ordonnance de Blois, *art.* 40. & *ſuiv.* l'édit de Melun, *art.* 25; l'édit d'Henri IV. de 1606, *art.* 12; l'ordonnance de Louis XIII. de 1629, *art.* 39. & 169; la déclaration de 1639; l'édit du mois de Mars 1697; les Mémoires du clergé, *tome V*; les lois eccléſiaſtiques, de *Dhericourt*; la Bibliotheque canonique; celle de *Bouchel*; & celle de *Jovet*; le dictionnaire de *Brillon*, au mot *mariage*; & les auteurs qui ont traité du *mariage*, dont il donne une longue liſte.

Il y a encore pluſieurs obſervations à faire ſur certains *mariages*, dont nous allons donner des notions dans les ſubdiviſions ſuivantes. (*A*)

MARIAGE ABUSIF, eſt celui dans la célébration duquel on a commis quelque contravention aux ſaints canons ou ordonnances du royaume, *voyez* ABUS, & ce qui a été dit ici du *mariage* en général.

MARIAGE ACCOMPLI ſignifie celui qui eſt célébré en face d'Egliſe; par le contrat de *mariage* les parties contractantes promettent ſe prendre en légitime *mariage*, & ajoutent ordinairement qu'il ſera accompli inceſſamment. (*A*)

MARIAGE AVENANT *en Normandie* eſt la légitime des filles, non mariées du vivant de leurs pere & mere; leur part ſe regle ordinairement au tiers de la ſucceſſion, *art.* 256. *de la cout.* & en quelque nombre qu'elles ſoient, elles ne peuvent jamais demander plus que le tiers; mais s'il y a plus de freres que de ſœurs, en ce cas les ſœurs n'auront pas le tiers, mais partageront également avec leurs freres puînés, *art.* 269. *de la cout:* parce que ſoit en bien noble ou en roture, ſoit par la coutume générale ou par la coutume de Caux, jamais la part d'une fille ne peut être plus forte, ni excéder la part d'un cadet puîné. Sur la maniere dont le *mariage avenant* doit être liquidé, *voyez* Routier *ſur la cout. de Normandie*, *liv. IV. ch. iv. ſect. iv.* (*A*)

MARIAGE CACHÉ *ou* SECRET, eſt celui dans lequel on a obſervé toutes les formalités requiſes, mais dont les conjoints cherchent à ôter la connoiſſance au public en gardant entr'eux un extérieur contraire à l'état du *mariage*, ſoit qu'il n'y ait pas de cohabitation publique, ou que demeurant enſemble, ils ne ſe faſſent pas connoître pour mari & femme.

Avant la déclaration du 26 Novembre 1639, ces ſortes de *mariages* étoient abſolument nuls à tous égards, au lieu que ſuivant cette déclaration, ils ſont réputés valables *quoad fœdus & ſacramentum*.

Mais quand on les tient cachés juſqu'à la mort de l'un des conjoints, ils ne produiſent point d'effets civils; de ſorte que la veuve ne peut prétendre ni communauté, ni douaire, ni aucun des avantages portés par ſon contrat de *mariage*, les enfans ne ſuccedent point à leurs pere & mere.

On leur laiſſe néanmoins les qualités ſtériles de veuve & d'enfans légitimes, & on leur adjuge ordinairement une ſomme pour alimens ou une penſion annuelle.

Les *mariages* cachés ſont différens des *mariages* clandeſtins, en ce que ceux-ci ſont faits ſans formalités & ne produiſent aucun effet civil ni autre. *Voyez* Soefve, *tom. I. cent. iv. ch. xxvij.* & *tom. II. ch. lvij. & lxxj.* Augeard, *tom. I. ch. lj. & lx. & ci-après* MARIAGE CLANDESTIN. (*A*)

MARIAGE CÉLEBRÉ, c'eſt lorſque l'homme & la femme qui ſont convenus de s'épouſer, ont reçû de leur propre curé la bénédiction nuptiale. *Voyez* MARIAGE CONTRACTÉ.

MARIAGE CHARNEL ſe dit par oppoſition au *mariage* ſpirituel; on l'appelle *charnel*, parce qu'il comprend l'union des corps auſſi-bien que celle des eſprits. *Voyez ci-après* MARIAGE SPIRITUEL.

MARIAGE *PER COEMPTIONEM*, étoit une des trois formes de *mariages* uſités chez les romains, avant qu'ils euſſent embraſſé la religion chrétienne; cette forme étoit la plus ancienne & la plus ſolemnelle, & étoit beaucoup plus honorable pour la femme, que le *mariage* qu'on appelloit *per uſum* ou par *uſucapion*.

On appelloit celui-ci *mariage per coemptionem*, parce que le mari achetant ſolennellement ſa femme, achetoit auſſi conſéquemment tous ſes biens; d'autres diſent que les futurs époux s'achetoient mutuellement; ce qui eſt de certain, c'eſt que pour parvenir à ce *mariage* ils ſe demandoient l'un & l'autre; ſavoir le futur époux à la future, ſi elle vouloit être ſa femme, & celle-ci demandoit au futur époux s'il vouloit être ſon mari; & ſuivant cette forme, la femme paſſoit en la main de ſon mari, c'eſt-à-dire, en ſa puiſſance ou en la puiſſance de celui auquel il étoit lui-même ſoumis. La femme ainſi mariée étoit appellée *juſta uxor*, *tota uxor*, *mater-familias*; les cérémonies de cette ſorte de *mariage* ſont très-bien détaillées par M. Teraſſon, dans ſon *Hiſt. de la juriſprudence rom. Voyez* auſſi Loiſeau, *du déguerpiſſem. liv. II. ch. iv. n.* 5. & Gregorius Toloſanus, *in ſyntagm. juris*, *lib. IX. cap. v. n.* 24. *uſucapion*.

MARIAGE PAR CONFARRÉATION, *per confarreationem*, étoit auſſi une forme de *mariage* uſité chez les Romains du tems du paganiſme; elle fut introduite par Romulus: les futurs époux ſe rendoient à un temple où l'on faiſoit un ſacrifice en préſence de dix témoins; le prêtre offroit entr'autres choſes un pain de froment & en diſperſoit des morceaux ſur la victime; c'étoit pour marquer que le pain ſymbole de tous les autres biens, ſeroit commun entre les deux époux & qu'ils ſeroient communs en biens, ce rit ſe nommoit *confarréation*. La femme par ce moyen étoit commune en biens avec ſon mari, lequel néanmoins avoit l'adminiſtration: lorſque le mari mouroit ſans enfans, elle étoit ſon héritiere; s'il y avoit des enfans, la mere partageoit avec eux: il paroît que dans la ſuite cette forme devint particuliere aux *mariages* des prêtres. *Voyez* Loiſeau, *du déguerpiſſem. liv. II. ch. iv. n.* 5. *Voyez* Gregorius, *in ſyntag. jur. liv. IX. ch. v. n.* 7. & M. Teraſſon, *Hiſt. de la juriſp. rom.* (*A*)

MARIAGE CLANDESTIN, eſt celui qui eſt célebré ſans y obſerver toutes les formalités requiſes pour la publicité des *mariages*, comme lorſqu'il n'y a pas le concours des deux curés, ou qu'il n'y a pas eu de publication de bans, ou du moins une diſpenſe pour ceux qui n'ont pas été publiés.

Ces ſortes de *mariages* ſont nuls, du moins quant aux effets civils, ainſi les enfans qui en proviennent ſont incapables de toutes ſucceſſions directes & collatérales.

Mais la clandeſtinité ne fait pas toujours ſeule annuller un *mariage*, on le confirme quelquefois *quoad fœdus*, ce qui dépend des circonſtances, & néanmoins ces ſortes de *mariages* ne produiſent jamais d'effets civils. *Voy.* la *biblioth. can. tom. II. page* 78. (*A*)

MARIAGE DE CONSCIENCE, c'eſt un *mariage* ſecret ou dépourvû des formalités & conditions qui ſont requiſes pour la publicité des *mariages*, mais qui ne ſont pas eſſentielles pour la légitimité du contrat fait en face d'égliſe, ni pour l'application du ſacrement à ce contrat, on les appelle *mariages de conſcience*, parce qu'ils ſont légitimes devant Dieu, & dans le for intérieur, mais ils ne produiſent point d'effets civils. Ces ſortes de *mariages* peuvent quelquefois tenir un peu des *mariages* clandeſtins; il peut cependant y avoir quelque différence, en ce qu'un *mariage de conſcience* peut être célebré devant le propre curé, & même avec le concours des deux curés & avec diſpenſe de bans; c'eſt plutôt un *mariage* caché qu'un *mariage* clandeſtin.

Il y a auſſi des *mariages* qui ſemblent n'être faits que pour l'acquit de la conſcience, & qui ne ſont point cachés ni clandeſtins, comme les *mariages* faits *in extremis*. *Voyez* MARIAGE IN EXTREMIS. (*A*)

MARIAGE CONSOMMÉ, c'eſt lorſque depuis la bénédiction nuptiale les conjoints ont habité enſemble.

Le *mariage* quoique non-conſommé n'en eſt pas moins valable, pourvû qu'on y ait obſervé toutes les formalités requiſes, & que les deux conjoints fuſſent capables de le conſommer.

Un tel *mariage* produit tous les effets civils, tels que la communauté & le douaire; il y a néanmoins quelques coutumes telles que celle de Normandie, qui par rapport au douaire, veulent que la femme ne le gagne qu'au coucher; mais ces coutumes ne diſent pas qu'il ſoit néceſſaire préciſément que le *mariage* ait été conſommé.

Le *mariage* n'étant pas encore conſommé, il eſt réſolu de plein droit, quand l'une des deux parties entre dans un monaſtere approuvé & y fait profeſſion religieuſe par des vœux ſolemnels, auquel cas celui qui reſte dans le monde peut ſe remarier après la profeſſion de celui qui l'a abandonné. *Voyez* le titre des décrétales, *de converſione conjugatorum*. (*A*)

MARIAGE CONTRACTÉ, n'eſt pas la convention portée par le contrat de *mariage*, car ce contrat n'eſt proprement qu'un ſimple projet, tant que le *mariage* n'eſt pas célebré, & ne prend ſa force que de la célébration; le *mariage* n'eſt contracté, que quand les parties ont donné leur conſentement en face d'égliſe, & qu'ils ont reçû la bénédiction nuptiale.

MA-

Mariage dissous, eſt celui qui a été déclaré nul ou abuſif; c'eſt très-improprement que l'on ſe ſert du terme de *diſſolution*, car le *mariage* une fois valablement contracté eſt indiſſoluble; ainſi par le terme *diſſous*, on entend un prétendu *mariage* que l'on a jugé nul.

Mariage distinct, divis ou séparé, dans le duché de Bourgogne, ſignifie la *dot* ou *mariage* préfix, diſtinct & ſéparé du reſte du bien des pere & mere qui ont doté leurs filles, au moyen duquel *mariage* ou dot elles ſont excluſes des ſucceſſions directes, au lieu qu'elles n'en ſont pas excluſes quand le *mariage* n'eſt pas divis, comme quand leur dot ou *mariage* leur eſt donné en avancement d'hoirie & ſur la ſucceſſion future. *Voy.* la cout. de Bourgogne, *tit. des ſucceſſ.* (*A*)

Mariage divis. *Voyez l'article ci-deſſus.*

Mariage ou dot, ce que les pere ou mere donnent en dot à leurs enfans en faveur de *mariage* eſt ſouvent appellé par abréviation le *mariage des enfans*. (*A*)

Mariage par échange, c'eſt lorſqu'un pere marie ſa fille dans une maiſon où il choiſit une femme pour ſon fils, & qu'il ſubroge celle-ci à la place de ſa propre fille pour lui ſuccéder. Ces ſortes de *mariages* ſont principalement uſités entre perſonnes de condition ſervile, pour obtenir plus facilement le conſentement du ſeigneur; il en eſt parlé dans la coûtume de Nivernois, *chap. xviij. art. xxxj.* qui porte que gens de condition ſervile peuvent marier leurs enfans par échange. *Voyez le Gloſſ.* de M. de Lauriere au mot *échange*. (*A*)

Mariage encombré, terme uſité en Normandie pour exprimer une dot mal aliénée; c'eſt lorſque la dot de la femme a été aliénée par le mari ſans le conſentement de la femme, ou par la femme ſans l'autoriſation de ſon mari. Le bref de *mariage encombré* dont il eſt parlé dans la coûtume de Normandie, *art. dxxxvij*, équipole, dit cet article, à une reintégrande pour remettre les femmes en poſſeſſion de leurs biens, moins que dûement aliénés durant leur *mariage*, ainſi qu'elles avoient lors de l'aliénation; cette action poſſeſſoire doit être intentée par elles ou leurs héritiers dans l'an de la diſſolution du *mariage*, ſauf à eux à ſe pourvoir après l'an & jour par voie propriétaire, c'eſt-à-dire au pétitoire. *Voyez* Baſnage & les autres Commentateurs ſur cet *article dxxxvij*.

Mariage incestueux, eſt celui qui eſt contracté entre des perſonnes parentes dans un degré prohibé, comme les pere & mere avec leurs enfans ou petits-enfans à quelque degré que ce ſoit, les freres & ſœurs, oncles tantes, neveux & nieces, & les couſins & couſines juſques & compris le quatrieme degré.

Il en eſt de même des perſonnes entre leſquelles il y a une alliance ſpirituelle, comme le parrain & la filleule, la marraine & le filleul, le parrain & la mere de l'enfant qu'il a tenu ſur les fonts, la marraine & le pere de l'enfant. *Voyez* Inceste.

Mariage *in extremis*, eſt celui qui eſt contracté par des perſonnes, dont l'une ou l'autre étoit dangereuſement malade de la maladie dont elle eſt décédée.

Ces *mariages* ne laiſſent pas d'être valables lorſqu'ils n'ont point été précédés d'un concubinage entre les mêmes perſonnes.

Mais lorſqu'ils ont été commencés *ab illicitis*, & que le *mariage* n'a été contracté que dans le temps où l'un des futurs conjoints étoit à l'extrémité; en ce cas ces *mariages*, quoique valables quant à la conſcience, ne produiſent aucuns effets civils, les enfans peuvent cependant obtenir des alimens dans la ſucceſſion de leur pere.

Avant l'ordonnance de 1639, un *mariage* célébré *in extremis*, avec une concubine, dont il y avoit même des enfans, étoit valable, & les enfans légitimés par ce *mariage*, & capables de ſuccéder à leurs pere & mere; mais l'*art. vj.* de cette ordonnance déclare les enfans nés de femmes que les peres ont entretenues, & qu'ils épouſent à l'extrémité de la vie, incapables de toutes ſucceſſions, tant directes que collatérales. (*A*)

For-mariage. *Voyez ci-devant* à la lettre F le *mot* For-mariage.

Mariage de la main gauche, c'eſt une eſpece particuliere de *mariage* qui eſt quelquefois pratiquée en Allemagne par les princes de ce pays; lorſqu'ils épouſent une perſonne de condition inférieure à la leur, ils lui donnent la main gauche au lieu de la droite. Les enfans qui proviennent d'un tel *mariage* ſont légitimes & nobles, mais ils ne ſuccedent point aux états du pere, à moins que l'empire ne les réhabilite. Quelquefois le prince épouſe enſuite ſa femme de la main droite, comme fit le duc Georges-Guillaume de Lunebourg-à-Zell, qui épouſa d'abord de la main gauche une demoiſelle françoiſe, nommée Eléonore de Miers, du pays d'Aunis & enſuite il l'épouſa de la main droite. De ce *mariage* naquit Sophie-Dorothée, mariée à ſon couſin Georges électeur d'Hanovre, & roi d'Angleterre, qui ſe ſépara d'elle. *Voyez* le *Tableau de l'empire Germanique*, *pag.* 138. (*A*)

Mariage a la gomine, on appelloit ainſi les prétendus *mariages* que quelques perſonnes faiſoient autrefois, ſans bénédiction nuptiale, par un ſimple acte, par lequel les parties déclaroient au curé qu'ils ſe prenoient pour mari & femme: ces ſortes d'actes furent condamnés dans les aſſemblées générales du clergé de 1670 & 1675; & par un arrêt du parlement du 5 Septembre 1680, il fut défendu à tous notaires de recevoir de pareils actes, ce qui fut confirmé par une déclaration du 15 Juin 1669. *Voyez les Mémoires du clergé, tom. V, p.* 720, *& ſuiv.* & l'*Abrégé deſdits mémoires, p.* 851. (*A*)

Mariage a mortgage, ce n'étoit pas un *mariage* contracté *ad morganaticam*, comme l'a cru M. Cujas ſur la loi 26e. *in fine*, *ff. de verb. oblig.* c'étoit un *mariage* en faveur duquel une terre étoit donnée par le pere ou la mere à leurs enfans, pour en percevoir les fruits juſqu'à ce qu'elle eût été rachetée. Pierre de Fontaines en ſon conſeil *chap.* 15. *n*°. 14. dit que quand on a donné à la fille une terre en *mariage*, cela n'eſt pas contre la coûtume, pourvû que cette terre revienne au pere en cas de décès de la fille ſans enfans; mais que ſi l'on a donné à la fille des deniers en *mariage*, & une piece de terre *à mortgage* pour les deniers; que ſi la fille meurt ſans enfans, la terre doit demeurer pour la moitié *du nombre* (de la ſomme) au mari ou à ſon héritier, ſelon ce qui a été convenu par le contrat. *Voyez* Boutillier, dans ſa *Somme*, *liv. I. tit. lxxviij. p.* 458. Loiſel dans ſes *Inſtitutes*, *liv. III. tit. vij. art. ij. & iij.* (*A*)

Mariage a la morganatique, *ad morganaticam*: on appelle ainſi en Allemagne les *mariages* dans leſquels le mari fait à ſa femme un don de noces, qui dans le langage du pays s'appelle *morgengabe*, de *morgen* qui veut dire *matin*, & de *gabe* qui ſignifie, *don*, *quaſi matutinale donum*. Depuis par corruption on l'a appellé *morgingab* ou *morgincap*, *morghanba* ou *morghangeba*, *morganegiba*, & enfin *morganaticum*, & les *mariages* qui étoient accompagnés de ce don, *mariage à la morganatique*. Suivant Kilianus, & le *Speculum ſaxonicum*, ce don ſe faiſoit par le mari le jour même des noces avant le banquet nuptial; mais ſuivant un contrat de *mariage* qui eſt rapporté par Galland dans ſon *Traité du franc-aleu*, ce don nuptial ſe faiſoit après la premiere nuit des noces, *quaſi ob præmium defloratæ virginis*. Ce don conſiſtoit dans le quart des biens préſens & à venir du mari, du-moins tel étoit l'uſage chez les Lombards. *Voyez* le *Spicilege* d'Achery, *tome XII. page* 153. & le *Gloſſ.* de Ducange au *mot* Morgageniba. (*A*)

Mariage nul, on appelle ainſi, quoiqu'improprement, une conjonction à laquelle on a voulu donner la forme d'un *mariage*, mais qui n'a point été revêtue de toutes les conditions & formalités requiſes pour la validité d'un tel contrat, comme quand il y a quelque empêchement dirimant dont on n'a point eu de diſpenſe, ou qu'il n'y a point eu de publication de bans, ou que le *mariage* n'a point été célébré en préſence du propre curé, ou par un prêtre par lui commis. On dit que cette expreſſion *mariage nul* eſt impropre; en effet, ce qu'on entend par *mariage nul* n'eſt point un *mariage*, mais une conjonction illicite & un acte irrégulier. *Voyez* ce qui a été dit du *mariage* en général, & l'article ſuivant. (*A*)

Mariage nul quant aux effets civils seulement, on entend par-là celui qui, ſuivant les lois eccléſiaſtiques, eſt valable *quoad fœdus & vinculum*, mais qui, ſuivant les lois politiques, eſt nul quant au contrat civil. Il y a trois cas où les *mariages* ſont ainſi valables quant au ſacrement, & nuls quant aux effets civils; ſavoir, 1°. lorſque le *mariage* a été tenu caché pendant toute la vie de l'un des conjoints; 2°. les *mariages faits in extremis*, lorſque les conjoints ont vecu enſemble en mauvais commerce avant le *mariage*; 3°. les *mariages* contractés par des perſonnes mortes civilement.

Mariages par paroles de présent: on entendoit par-là ceux où les parties contractantes, après s'être tranſportées à l'égliſe & préſentées au curé pour recevoir la bénédiction nuptiale, ſur ſon refus, déclaroient l'un & l'autre, en préſence des notaires qu'ils avoient amenés à cet effet, qu'ils ſe prenoient pour mari & femme, dont ils requéroient les notaires de leur donner acte.

Ces ſortes de *mariages* s'étoient introduits d'après le Droit canon, où l'on fait mention *de ſponſalibus quæ de præſenti vel futuro fiunt*, & où il eſt dit que les promeſſes *de præſenti matrimonium imitantur*, qu'étant faites après celles *de futuro, tollunt ea*, c'eſt-à-dire celui qui s'eſt ainſi marié poſtérieurement par paroles de préſent eſt préféré à l'autre, mais que les promeſſes *de futuro* étant faites après celles *de præſenti* ne leur dérogent & nuiſent en rien. Ces promeſſes *de futuro* ſont appellées *fides pactionis*, celles *de præſenti*, *fides conſenſus*.

Le Droit civil n'a point connu ces promeſſes appellées *ſponſalia de præſenti*, mais ſeulement celles qui ſe font *de futuro*. *Voyez* M. Cujas ſur le titre *de ſponſal. & matrim. lib. IV. Decretal. tit. j.*

Cependant ces ſortes de *mariages* n'ont pas laiſſé de ſe pratiquer long-tems en France, il y a même d'anciens arrêts qui les ont jugé valables, notamment un arrêt du 4 Février 1576, rapporté par Theveneau dans ſon *Commentaire ſur les ordonnances*.

L'ordonnance de Blois, *art. xliv.* défendit à tous notaires, ſous peine de punition corporelle, de paſſer ou recevoir aucunes promeſſes de *mariage par paroles de préſent*.

Cependant, ſoit qu'on interpretât différemment cette ordonnance, ou que l'on eût peine à ſe ſoumettre à cette loi, on voyoit encore quelques *mariages par paroles de préſent*.

Dans les aſſemblées générales du clergé tenues en 1670 & 1675, on délibéra ſur les *mariages* entre catholiques & huguenots faits par un ſimple acte, au curé, par lequel, ſans ſon conſentement, les deux parties lui déclarent qu'ils ſe prennent pour mari & femme; il fut réſolu d'écrire une lettre à tous les prélats, pour les exhorter de faire une ordonnance ſynodale, portant excommunication contre tous ceux qui aſſiſteroient à de pareils *mariages*, & que l'aſſemblée demanderoit un arrêt faiſant défenſes aux notaires de recevoir de tels actes.

Les évêques donnerent en conſéquence des ordonnances ſynodales conformes à ces délibérations, & le 5 Septembre 1680, il intervint un arrêt de reglement, qui défendit à tous notaires, à peine d'interdiction, de paſſer à l'avenir aucuns actes par leſquels les hommes & les femmes déclareroient qu'ils ſe prennent pour maris & femmes, ſur les refus qui leur ſeront faits par les archevêques & évêques, leurs grands-vicaires, ou curés, de leur conférer le ſacrément de *mariage*, à la charge par leſdits prélats, leurs grands-vicaires, & curés, de donner des actes par écrit qui contiendront les cauſes de leur refus lorſqu'ils en ſeront requis.

Il ſe préſenta pourtant encore en 1687 une cauſe au parlement ſur un *mariage* contracté *par paroles de préſent*, par acte du 30 Juillet 1679, fait en parlant à M. l'évêque de Soiſſons. L'eſpece étoit des plus favorables, en ce qu'il y avoit eu un ban publié & diſpenſe des deux autres. La célébration du *mariage* n'avoit été arrêtée que par une oppoſition qui étoit une pure chicane; on avoit traîné la procédure en longueur pour fatiguer les parties; depuis le prétendu *mariage* le mari étoit mort; il y avoit un enfant. Cependant par arrêt du 29 Août 1687, il fut fait défenſes à la femme de prendre la qualité de veuve, & à l'enfant de prendre le titre de légitime; on leur accorda ſeulement des alimens.

La déclaration du 15 Juin 1697, ordonna que les conjonctions des perſonnes qui ſe prétendront mariées en conſéquence des actes qu'ils auront obtenus, du conſentement réciproque avec lequel ils ſe ſeront pris pour mari & femme, n'emporteront aucuns effets civils en faveur des prétendus conjoints & des enfans qui en peuvent naître, leſquels ſeront privés de toutes ſucceſſions directes & collatérales; & il eſt défendu à tous juges, à peine d'interdiction, & même de privation de leurs charges, d'ordonner aux notaires de délivrer des actes de cette nature, & à tous notaires de les délivrer ſous les peines portées par cette déclaration. *Voyez les Mémoires du clergé, tome V, pag.* 767. (*A*)

MARIAGE PRÉCIPITÉ eſt celui qu'une veuve contracte avant l'année révolue depuis le décès de ſon précédent mari.

On le regarde comme *précipité*, ſoit *propter incertitudinem prolis*, ſoit à cauſe des bienſéances qu'une veuve doit obſerver pendant l'an du deuil. *Voyez* DEUIL & SECONDES NOCES. (*A*)

MARIAGE PRÉSOMPTIF, *voyez ci-après* MARIAGE PRÉSUMÉ. (*A*)

MARIAGE PRÉSUMÉ *ou* PRÉSOMPTIF, *matrimonium ratum & præſumptum*. On appelloit ainſi les promeſſes de mariage *de futuro*, leſquelles étant ſuivies de la copule charnelle, étoient réputées ratifiées & former un *mariage préſumé*.

Alexandre III. qui ſiégeoit dans le xj. ſiecle, ſemble en quelque ſorte avoir approuvé les mariages préſumés, *per conſenſum & copulam*, au *ch. xiij. & xv. de ſponſalib. & matrim.* mais il paroît aux endroits cités que dans l'eſpece il y avoit eu quelques ſolemnités de l'Egliſe obſervées, & que *ſponſalia præceſſerant*, c'étoient d'ailleurs des cas ſinguliers dont la déciſion ne peut donner atteinte au droit général.

En effet, Honorius III. qui ſiégeoit dans le xij. ſiecle, témoigne aſſez que l'on ne reconnoiſſoit alors pour *mariages* valables que ceux qui étoient célébrés en face d'égliſe, & où les époux avoient reçu la bénédiction nuptiale.

Ce fut Grégoire IX. ſucceſſeur d'Honorius, qui décida le premier que les promeſſes de *mariage* futur, *ſponſalia de futuro*, acquéroient le titre & l'effet du *mariage* lorſqu'elles étoient ſuivies de la copule charnelle.

Mais comme l'Egliſe avoit toujours déteſté de tels *mariages*, que les conciles de Latran & enſuite celui de Trente, les ont déclarés nuls & invalides, & que les édits & ordonnances de nos rois les ont auſſi déclarés non-valablement contractés: l'Egliſe ni les tribunaux ne reconnoiſſent plus de telles conjonctions pour des *mariages* valables; elles ſont même tellement odieuſes, que la ſeule citation faite devant l'official, *in caſu matrimonii rati & præſumpti*, eſt toujours déclarée abuſive par les parlemens. *Voyez* Fevret, *traité de l'abus*, *tome I. liv. 5. ch. ij. n.* 36. *& ſuiv.* (*A*)

MARIAGE PAR PROCUREUR; ce que l'on entend par ces termes n'eſt qu'une cérémonie qui ſe pratique pour les *mariages* des ſouverains & princes de leur ſang, leſquels font épouſer par procureur la princeſſe qu'ils demandent en *mariage*, lorſqu'elle demeure dans un pays éloigné de celui où ils font leur ſéjour.

Le fondé de procuration & la future épouſe vont enſemble à l'égliſe, où l'on fait toutes les mêmes cérémonies qu'aux *mariages* ordinaires. Il étoit même autrefois d'uſage qu'après la cérémonie la princeſſe ſe mettoit au lit, & qu'en préſence de toute la cour le fondé de procuration étant armé d'un côté, mettoit une jambe bottée ſous les draps de la princeſſe. Cela fut ainſi pratiqué lorſque Maximilien d'Autriche, roi des Romains, épouſa par procureur Anne de Bretagne; & néanmoins au préjudice de ce *mariage* projetté, elle épouſa depuis Charles VIII. roi de France, dont Maximilien fit grand bruit, ce qui n'eut pourtant point de ſuite.

Comme les ſacremens ne ſe reçoivent point par procureur, ce que l'on appelle ainſi *mariage par procureur* n'eſt qu'une cérémonie & une préparation au *mariage* qui ne rend pas le *mariage* accompli: tellement que la cérémonie de la bénédiction nuptiale ſe réitere lorſque les deux parties ſont préſentes en perſonnes, ce qui ne ſe feroit pas ſi le *mariage* étoit réellement parfait. On peut voir dans le *mercure de France de* 1739, & autres mémoires du tems, de quelle maniere ſe fit le *mariage* de Madame avec l'infant don Philippe, que M. le duc d'Orleans étoit chargé de repréſenter dans la cérémonie du *mariage*. La premiere cérémonie ſe fit dans la chapelle de Verſailles. M. le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, demanda au duc d'Orleans ſi, comme procureur de don Philippe infant d'Eſpagne, il prenoit madame Louiſe Eliſabeth de France pour ſa femme & légitime épouſe. Il fit pareille queſtion à la princeſſe, & il eſt dit qu'il leur donna la bénédiction nuptiale. Néanmoins on trouve enſuite que la princeſſe étant arrivée à Alcala le 25 Octobre ſuivant, & ayant été conduite dans l'appartement de la reine, le patriarche des Indes lui donna & à l'infant don Philippe, dans la chambre de la reine, la bénédiction nuptiale en préſence de leurs majeſtés & des princes & princeſſes de la famille royale. (*A*)

MARIAGE PROHIBÉ eſt celui qui eſt défendu par les canons ou par les ordonnances du royaume. (*A*)

MARIAGE appellé RATUM ET PRÆSUMPTUM, *Voyez* MARIAGE PRÉSUMÉ.

MARIAGE RÉCHAUFFÉ, c'eſt ainſi qu'en quelques provinces, comme en Berry, l'on appelle vulgairement les ſeconds mariages. *Voyez* Bœnius *conſil.* 40, & le *gloſſaire* de M. de Lauriere, au mot *mariage*. (*A*)

MARIAGE RÉHABILITÉ, c'eſt lorſque le *mariage* eſt célébré de nouveau pour réparer ce qui manquoit au premier pour ſa validité. Le terme de *réhabilitation* ſemble impropre, en ce que les vices d'un *mariage* nul ne peuvent être réparés qu'en célébrant un autre *mariage*

avec

avec toutes les formalites requiſes : de maniere que le premier *mariage* ne devient pas pour cela valable, mais ſeulement le ſecond. Cependant un *mariage* qui étoit valable quant au for intérieur, peut être *réhabilité* pour lui donner les effets civils, mais il ne produit toujours ces effets que du jour du ſecond *mariage* valablement contracté. *Voyez* les regles générales qui ont été expliquées en parlant des *mariages* en général. (*A*)

MARIAGE ROMPU s'entend ou d'un ſimple projet de *mariage* dont l'exécution n'a pas ſuivi, ou d'un prétendu *mariage* dont la nullité a été prononcée ou qui a été déclaré abuſif. (*A*)

MARIAGE, SECOND, TROISIEME, ou autre ſubſéquent, *voyez ci-après au mot* NOCES l'*article* SECONDES NOCES. (*A*)

MARIAGE SECRET, *voyez* MARIAGE CACHÉ.

MARIAGE SOLEMNEL. On entendoit par-là chez les Romains celui qui ſe faiſoit *per coemptionem*, à la différence de celui qui ſe faiſoit ſeulement *per uſum*, ou par *uſucapion*. Parmi nous on entend par *mariage ſolemnel* celui qui eſt revêtu de toutes les formalités requiſes par les canons & par les ordonnances du royaume. (*A*)

MARIAGE SPIRITUEL s'entend de l'engagement qu'un évêque contracte avec ſon égliſe & un curé avec ſa paroiſſe. En général le ſacerdoce eſt conſidéré comme un *mariage ſpirituel*; ce *mariage* eſt appellé *ſpirituel* par oppoſition au *mariage* charnel. *Voyez cap. ij. extra de translatione epiſcop.* Berault ſur la *coutume de Normandie*, *article* 381, & le *traité des matieres bénéficiales* de M. Fuet, *pag.* 254.

MARIAGE SUBSÉQUENT. On entend par-là celui qui ſuit un précédent *mariage*, comme le ſecond à l'égard du premier, ou le troiſieme à l'égard du ſecond, & ainſi des autres. Le *mariage ſubſéquent* a l'effet de légitimer les enfans nés auparavant, pourvu que ce ſoit *ex ſoluto & ſoluta*. *Voyez* BATARD & LÉGITIMATION. (*A*)

MARIAGE A` TEMS. Le divorce qui avoit lieu chez les Romains, eut lieu pareillement dans les Gaules depuis qu'elles furent ſoumiſes aux Romains: c'eſt apparemment par un reſte de cet uſage qu'anciennement en France, dans des tems de barbarie & d'ignorance, il y avoit quelquefois des perſonnes qui contractoient *mariage* pour un tems ſeulement. M. de Varillas trouva dans la bibliotheque du roi parmi les manuſcrits, un contrat de *mariage* fait dans l'Armagnac en 1297 pour ſept ans, entre deux nobles, qui ſe réſervoient la liberté de le prolonger au bout de ſept années s'ils s'accomodoient l'un de l'autre; & en cas qu'au terme expiré ils ſe ſéparaſſent, ils partageroient par moitié les enfans mâles & femelles provenus de leur *mariage*; & que ſi le nombre s'en trouvoit impair, ils tireroient au ſort à qui le ſurnuméraire échéeroit.

Il ſe pratique encore dans le Tonquin que quand un vaiſſeau arrive dans un port, les matelots ſe marient pour une ſaiſon; & pendant le tems que dure cet engagement précaire, ils trouvent, dit-on, l'éxactitude la plus ſcrupuleuſe de la part de leurs épouſes, ſoit pour la fidélité conjugale, ſoit dans l'arrangement économique de leurs affaires. *Voyez l'eſſai ſur la polygamie & le divorce*, traduit de l'anglois de M. Hume, inſéré au mercure de Février 1757, p. 45. (*A*)

MARIAGE PAR USUCAPION *ou* PER VSVM, étoit une forme de *mariage* uſitée chez les Grecs & chez les Romains du tems du paganiſme. Le mari prenoit ainſi une femme pour l'uſage, c'eſt-à-dire pour en avoir des enfans légitimes, mais il ne lui communiquoit pars les mêmes privileges qu'à celle qui étoit épouſée ſolemnellement. Ce *mariage* ſe contractoit par la co-habitation d'un an. Lorſqu'une femme maîtreſſe d'elle-même avoit demeuré pendant un an entier dans la maiſon d'un homme ſans s'être abſentée pendant trois nuits, alors elle étoit réputée ſon épouſe, mais pour l'uſage & la cohabitation ſeulement: c'étoit une des diſpoſitions de la loi des douze tables.

Ce *mariage*, comme on voit, étoit bien moins ſolemnel que le mariage *per coemptionem* ou *par confarréation:* la femme qui étoit ainſi épouſée étoit qualifiée *uxor*, mais non pas *mater-familias*; elle contractoit un engagement à la différence des concubines, qui n'en contractoient point, mais elle n'étoit point en communauté avec ſon mari ni dans ſa dépendance.

Le *mariage par uſucapion* pouvoit ſe contracter en tout tems & entre toutes ſortes de perſonnes: une femme que ſon mari avoit inſtituée héritiere à condition de ne ſe point remarier, ne pouvoit pas contracter de *mariage* ſolemnel ſans perdre la ſucceſſion de ſon mari, mais elle pouvoit ſe marier *par uſucapion*, en déclarant qu'elle

ne ſe marioit point pour vivre en communauté de biens avec ſon mari, ni pour être ſous ſa puiſſance, mais ſeulement pour avoir des enfans. Par ce moyen elle étoit cenſée demeurer veuve, parce qu'elle ne faiſoit point partie de la famille de ſon nouveau mari, & qu'elle ne lui faiſoit point part de ſes biens, leſquels conſéquemment paſſoient aux enfans qu'elle avoit eus de ſon premier *mariage*. *Voyez ci-devant l'article* MARIAGE PER COEMPTIONEM, & les auteurs cités en cet endroit. (*A*)

MARIAGE *des Romains*, (*Hiſt. rom.*) le *mariage* ſe célébroit chez les Romains avec pluſieurs cerémonies ſcrupuleuſes qui ſe conſerverent long-tems, du-moins parmi les bourgeois de Rome.

Le *mariage* ſe traitoit ordinairement avec le pere de la fille ou avec la perſonne dont elle dependoit. Lorſque la demande étoit agréée & qu'on étoit d'accord des conditions, on les mettoit par écrit, on les ſcelloit du cachet des parens, & le pere de la fille donnoit le repas d'alliance; enſuite l'époux envoyoit à ſa fiancée un anneau de fer, & cet uſage s'obſervoit encore du tems de Pline; mais bientôt après on n'oſa plus donner qu'un anneau d'or. Il y avoit auſſi des négociateurs de *mariages* auxquels on faiſoit des gratifications illimitées, juſqu'à ce que les empereurs établirent que ce ſalaire ſeroit proportionné à la valeur de la dot. Comme on n'avoit point fixé l'âge des fiançaille avant Auguſte, ce prince ordonna qu'elles n'auroient lieu que lorſque les parties ſeroient nubiles; cependant dès l'âge de dix ans on pouvoit accorder une fille, parce qu'elle étoit cenſée nubile à douze.

Le jour des noces on avoit coutume en coëffant la mariée, de ſéparer les cheveux avec le fer d'une javeline, & de les partager en ſix treſſes à la maniere des veſtales, pour lui marquer qu'elle devoit vivre chaſtement avec ſon mari. On lui mettoit ſur la tête un chapeau de fleurs, & par-deſſus ce chapeau une eſpece de voile, que les gens riches enrichiſſoient de pierreries. On lui donnoit des ſouliers de la même couleur du voile, mais plus élevés que la chauſſure ordinaire, pour la faire paroître de plus grande taille. On pratiquoit anciennement chez les Latins une autre cérémonie fort ſinguliere, qui étoit de préſenter un joug ſur le col de ceux qui ſe fiançoient, pour leur indiquer que le *mariage* eſt une ſorte de joug: & c'eſt de-là, dit-on, qu'il a pris le nom de *coniugium*. Les premiers Romains obſervoient encore la cérémonie nommée *confarréation*, qui paſſa dans la ſuite au ſeul *mariage* des pontifes & des prêtres. *Voyez* CONFARRÉATION.

La mariée étoit vêtue d'une longue robe blanche ou de couleur de ſafran, ſemblable à celle de ſon voile; ſa ceinture étoit de fine laine nouée du nœud herculéen qu'il n'appartenoit qu'au mari de dénouer. On feignoit d'enlever la mariée d'entre les bras de ſa mere pour la livrer à ſon époux, ce qui ſe faiſoit le ſoir à la lueur de cinq flambeaux de bois d'épine blanche, portés par de jeunes enfans qu'on nommoit *pueri lauti*, parce qu'on les habilloit proprement & qu'on les parfumoit d'eſſences: ce nombre de cinq étoit de regle en l'honneur de Jupiter, de Junon, de Vénus, de Diane, & de la déeſſe de Perſuaſion. Deux autres jeunes enfans conduiſoient la mariée, en la tenant chacun par une main, & un troiſieme enfant portoit devant elle le flambeau de l'hymen. Les parens faiſoient cortege en chantant *hymen, ô hyménée*. Une femme étoit chargée de la quenouille, du fuſeau & de la caſſette de la mariée. On lui jettoit ſur la route de l'eau luſtrale, afin qu'elle entrât pure dans la maiſon de ſon mari.

Dès qu'elle arrivoit ſur le ſeuil de la porte, qui étoit ornée de guirlandes de fleurs, on lui préſentoit le feu & l'eau, pour lui faire connoître qu'elle devoit avoir part à toute la fortune de ſon mari. On avoit ſoin auparavant de lui demander ſon nom, & elle répondoit *Caïa*, pour certifier qu'elle ſeroit auſſi bonne ménagere que Caïa Cæcilia, mere de Tarquin l'ancien. Auſſi tôt après on lui remettoit les clés de la maiſon, pour marquer ſa juriſdiction ſur le ménage; mais en même tems on la prioit de s'aſſeoir ſur un ſiége couvert d'une peau de mouton avec ſa laine, pour lui donner à entendre qu'elle devoit s'occuper du travail de la tapiſſerie, de la broderie, ou autre convenable à ſon ſexe: enſuite on faiſoit le feſtin de nôces. Dès que l'heure du coucher étoit arrivée, les époux ſe rendoient dans la chambre nuptiale, où les matrones qu'on appelloit *pronubæ* accompagnoient la mariée & la mettoient au lit génial, ainſi nommé, parce qu'il étoit dreſſé en l'honneur du génie du mari.

Les garçons & les filles en quittant les époux leur ſouhaitoient mille bénédictions, & leur chantoient quelques vers feſcennins. On avoit ſoin cette premiere nuit de ne point laiſſer de lumiere dans la chambre nuptiale, ſoit pour épargner la modeſtie de la mariée, ſoit pour empêcher l'époux de s'appercevoir des défauts de ſon épouſe, au cas qu'elle en eût de cachés. Le lendemain des nôces il donnoit un feſtin où ſa femme étoit aſſiſe à côté de lui ſur le même lit de table. Ce même jour les deux époux recevoient les préſens qu'on leur faiſoit, & offroient de leur côté un ſacrifice aux dieux.

Voilà les principales cérémonies du *mariage* chez les Romains; j'ajouterai ſeulement deux remarques: la premiere que les femmes mariées conſervoient toujours leur nom de fille, & ne prenoient point celui du mari. On ſait qu'un citoyen romain qui avoit ſeduit une fille libre, étoit obligé par les lois de l'épouſer ſans dot, ou de lui en donner une proportionnée à ſon état; mais la facilité que les Romains avoient de diſpoſer de leurs eſclaves, & le grand nombre de courtiſannes rendoit le cas de la ſéduction extrèmement rare.

2°. Il faut diſtinguer chez les Romains deux manieres de prendre leurs femmes: l'une étoit de les épouſer ſans autre convention que de les retenir chez ſoi; elles ne devenoient de véritables épouſes que quand elles étoient reſtées auprès de leurs maris un an entier, ſans même une interruption de trois jours: c'eſt ce qui s'appelloit un *mariage* par l'uſage, *ex uſu*. L'autre maniere étoit d'épouſer une femme après des conventions matrimoniales, & ce *mariage* s'appelloit de vente mutuelle, *ex coemptione:* alors la femme donnoit à ſon mari trois as en cérémonie, & le mari donnoit à la femme les clés de ſon logis, pour marquer qu'il lui accordoit l'adminiſtration de ſon logis. Les femmes ſeules qu'on épouſoit par une vente mutuelle, étoient appellées meres de famille, *matres-familias*, & il n'y avoit que celles-là qui devinſſent les uniques héritieres de leurs maris après leur mort.

Il réſulte de-là que chez les Romains le *matrimonium ex uſu*, ou ce que nous nommons aujourd'hui *concubinage*, étoit une union moins forte que le *mariage* de vente mutuelle: c'eſt pourquoi on lui donnoit auſſi le nom de demi-mariage, *ſemi-matrimonium*, & à la concubine celui de demi-femme, *ſemi-conjux*. On pouvoit avoir une femme ou une concubine, pourvu qu'on n'eût pas les deux en même tems: cet uſage continua depuis que par l'entrée de Conſtantin dans l'Egliſe, les empereurs furent chrétiens. Conſtantin mit bien un frein au concubinage; mais il ne l'abolit pas, & il fut conſervé pendant pluſieurs ſiecles chez les chrétiens: on en a une preuve bien authentique dans un concile de Tolede, qui ordonne que chacun, ſoit laïc, ſoit eccléſiaſtique, doive ſe contenter d'une ſeule compagne, ou femme, ou concubine, ſans qu'il ſoit permis de tenir enſemble l'une & l'autre.... Cet ancien uſage des Romains ſe conſerva en Italie, non ſeulement chez les Lombards, mais depuis encore quand les François y établirent leur domination. Quelques autres peuples de l'Europe regardoient auſſi le concubinage comme une union légitime: Cujas aſſure que les Gaſcons & autres peuples voiſins des Pyrénées n'y avoient pas encore renoncé de ſon tems. (*D. J.*) (1)

MARIAGE LÉGITIME, & NON LÉGITIME, (*Hiſt. & droit rom.*) Les *mariages légitimes* des enfans chez les Romains, étoient ceux où toutes les formalités des lois avoient été remplies. On appelloit *mariages non légitimes* ceux des enfans qui, vivant ſous la puiſſance paternelle, ſe marioient ſans le conſentement de leur pere. Ces mariages ne ſe caſſoient point lorſqu'ils étoient une fois contractés; ils étoient ſeulement deſtitués des effets de droit qu'ils auroient eû, s'ils euſſent été autoriſés par l'approbation du pere: c'eſt ainſi que Cujas explique le paſſage du juriſconſulte Paul, dont voici les paroles: *Eorum, qui in poteſtate patris ſunt, ſine voluntate ejus, matrimonia jure non contrahuntur, ſed contracta non ſolvuntur*. Mais il y a tout lieu de croire que le juriſconſulte romain parle ſeulement du pouvoir ôté aux peres de rompre le *mariage* de leurs enfans encore ſous leur puiſſance, lors même qu'ils y avoient donné leur conſentement. On peut voir là-deſſus les notes de M. Schulting, *page* 300 de ſa *Juriſprudentia ante-Juſtinianea*. Pour ce qui eſt de l'*uxor injuſta*, dont il eſt parlé dans *la loi* 13. §. 1. *dig. ad leg. Juliam. de adulter*. Cujas lui-même ſemble s'être retracté dans un autre endroit de ſes obſervations, où il conjecture qu'il s'agit dans cette loi d'une femme qui n'a pas été épouſée avec les formalités ordinaires, *quæ non ſolemniter accepta eſt, aqua & igne. obſervat. lib. VI. cap. xvj.*: car chez les anciens Romains quand on avoit obmis ces formalités, qui conſiſtoient dans ce que l'on appelloit *confarreatio* & *coemptio*, une fille, quoiqu'elle eût été menée dans la maiſon de celui qui en vouloit faire ſa femme, n'étoit pourtant pas cenſée pleinement & légitimement mariée; elle n'étoit pas encore entrée dans la famille, & ſous la puiſſance du mari, ce qui s'appelloit *in manum viri convenire:* elle n'avoit pas droit de ſuccéder à ſes biens, ou entierement, ou par portion égale avec les enfans procréés d'eux; il falloit, pour ſuppléer à ce défaut de formalités requiſes, qu'elle eût été un an complet avec ſon mari, ſans avoir découché trois nuits entieres, ſelon la loi des XII. tables, qu'Aulu-Gelle, *Noct. attic. lib. III. cap. ij. &* Macrob. *Saturnal. lib. I. ch. xiij.* nous ont conſervée. Juſques-là donc cette femme étoit appellée *uxor injuſta*, comme le préſident Briſſon l'explique dans ſon Traité, *ad leg. jul. de adulteriis*; c'eſt-à-dire qu'elle étoit bien regardée comme véritablement femme, & nullement comme ſimple concubine; enſorte cependant, qu'il manquoit quelque choſe à cette union pour qu'elle eût tous les droits d'un *mariage légitime*. Mais tout *mariage* contracté ſans le conſentement du pere, ou de celui ſous la puiſſance de qui le pere étoit lui-même, avoit un vice qui le rendoit abſolument nul & *illégitime*, de même que les *mariages* inceſtueux, ou le *mariage* d'un tuteur avec ſa pupille, ou celui d'un gouverneur de province avec une provinciale, *&c.* (*D. J.*)

MARIAGE DES HÉBREUX, (*Hiſt. des Juifs.*) Les *mariages* ſe firent d'abord chez les Hébreux avec beaucoup de ſimplicité, comme on peut le voir dans le *livre de Tobie*. 1°. Tobie demande en *mariage* Sara fille de Raguel; on la lui accorde. 2°. Le pere prenant la main droite de ſa fille, la met dans la main droite de l'époux, ancienne coutume ou cérémonie dans les alliances. 3°. Le pere écrit le contrat & le cachette. 4°. Un feſtin ſuit ces engagemens. 5°. La mere mene la fille dans une chambre deſtinée aux époux. 6°. La mere pleure, & la fille auſſi; la mere, parce qu'elle ſe ſépare de ſa fille; & la fille, parce qu'elle va être ſéparée de ſa mere. 7°. Le pere bénit les époux, c'eſt-à-dire, fait des vœux pour eux; cela étoit fort ſimple; mais l'eſſentiel s'y trouve. Ces feſtins nuptiaux duroient ſept jours, coutume ancienne. Dans la ſuite des tems les *mariages des Juifs* furent chargés de cérémonies. *Voy.* NÔCES DES HÉBREUX. (*D. J.*)

MARIAGE DES TURCS, (*Hiſt. moderne.*) Le *mariage* chez les Turcs, dit M. de Tournefort, qui en étoit fort bien inſtruit, n'eſt autre choſe qu'un contrat

civil

(1) Il faut remarquer ici, que dans les mariages des Grecs on chantoit l'Agmenée. Mais dans ceux des Romains on chantoit *Talaſſio* avec la flute & la voix. Cette coûtume de chanter Talaſſio vient dit Tite-Live de ce que dans le raviſſement des Sabines il s'en trouva une très-belle qui fut ravie par les ſoldats de Talaſſius, & comme ils la conduiſoient à leur chef de crainte que quelqu'un ne la leur enlévât, ils crierent qu'ils la reſervoient par Talaſſius. Je ne parlerai pas des noix que le mari répandoit *Sparge Marite nuces*; de la laine que l'épouſe mettoit à la porte de ſon epoux, & que cela fait, elle ſautoit par deſſus le ſeuil de la porte, prenant garde ſoigneuſement de ne le pas toucher. *Translata vitat contingere limina planta*. Je m'en vais rapporter quelque uſage curieux des autres nations.

Les mariages ſe font dans quelque endroit de la Chine d'une maniére fort leſte pour débiter toute la marchandiſe les laides comme les belles. Dit M. *de Robbe Tom. 2. Geog.* qu'on aſſigne un certain jour, auquel tous les garçons & toutes les filles à marier ſe trouvent dans un lieu deſtiné pour ce ſujet. Les garçons donnent un état de leurs biens, puis on les diviſe en trois claſſes: la prémiere eſt celle des riches; la ſeconde des mediocres; la troiſieme des pauvres. On en fait de même des filles, ſeparant les belles les médiocres & les laides. On donne les belles aux riches, qui paient au bureau une certaine ſomme pour les avoir; les moins belles ſont pour les moins riches, qui ne donnent point d'argent; & les laides ſont pour les pauvres, auſquels on diſtribue l'argent paié par les riches: la même coutume ſe pratiquoit anciennement à Babilone. *V. Herodot. Elio Stob. ſerm.* 42.

En Moſcovie, les parens de la fille demandent les hommes en mariage, & il ſeroit contre l'honnêteté, que la recherche ſe fît du côté du garçon. C'eſt une coûtume de pluſieurs nations ſauvages de l'amerique que le mari & la femme paſſent enſemble la prémiére année du mariage ſans le conſommer; on regarde cet uſage comme un honneur, que le mari rend à ſa femme; afin de témoigner par là qu'il n'a recherché ſon alliance que par eſtime pour elle. *V. le P. Laffitteau mœurs des Sauvages T. 6. art. des mariages*. Les femmes de l'île Formoſa ſe font avorter étant jeunes, & elles regardent comme une honte, d'avoir des enfans avant trente ans. En Tartarie, les familles contractent des alliances immaginaires en mariant enſemble des perſonnes mortes. Parmi les Sauromates une fille ne pouvoit pas ſe marier, qu'elle n'eût tue au moins un ennemi. *Herodot. Melpomen.* (D)

civil que les parties peuvent rompre; rien ne paroît plus commode: néanmoins, comme on s'ennuyeroit bien-tôt parmi eux du *mariage*, auſſi bien qu'ailleurs; & que les fréquentes ſéparations ne laiſſeroient pas d'être à charge à la famille, on y a pourvû ſagement. Une femme peut demander d'être ſéparée d'avec ſon mari s'il eſt impuiſſant, adonné aux plaiſirs contre nature, ou s'il ne lui paye pas le tribut, la nuit du jeudi au vendredi, laquelle eſt conſacrée aux devoirs du *mariage*. Si le mari ſe conduit honnêtement, & qu'il lui fourniſſe du pain, du beurre, du riz, du bois, du café, du cotton, & de la ſoie pour filer des habits, elle ne peut ſe dégager d'avec lui. Un mari qui refuſe de l'argent à ſa femme pour aller au bain deux fois la ſemaine, eſt expoſé à la ſéparation; lorſque la femme irritée renverſe ſa pantoufle en préſence du juge, cette action déſigne qu'elle accuſe ſon mari d'avoir voulu la contraindre à lui accorder des choſes défendues. Le juge envoie chercher pour lors le mari, le fait bâtonner, s'il trouve que la femme diſe la vérité, & caſſe le *mariage*. Un mari qui veut ſe ſéparer de ſa femme, ne manque pas de prétextes à ſon tour; cependant la choſe n'eſt pas ſi aiſée que l'on s'imagine.

Non-ſeulement il eſt obligé d'aſſurer le douaire à ſa femme pour le reſte de ſes jours; mais ſuppoſé que par un retour de tendreſſe il veuille la reprendre, il eſt condamné à la laiſſer coucher pendant 24 heures avec tel homme qu'il juge à propos: il choiſit ordinairement celui de ſes amis qu'il connoît le plus diſcret; mais on aſſure qu'il arrive quelquefois que certaines femmes qui ſe trouvent bien de ce changement, ne veulent plus revenir à leur premier mari. Cela ne ſe pratique qu'à l'égard des femmes qu'on a épouſées. Il eſt permis aux Turcs d'en entretenir de deux autres ſortes; ſavoir, celles que l'on prend à penſion, & des eſclaves; on loue les premieres, & on achete les dernieres.

Quand on veut épouſer une fille dans les formes, on s'adreſſe aux parens, & on ſigne les articles après être convenu de tout en préſence du cadi & de deux témoins. Ce ne ſont pas les pere & mere de la fille qui dotent la fille, c'eſt le mari: ainſi, quand on a réglé le douaire, le cadi délivre aux parties la copie de leur contrat de *mariage*: la fille de ſon côté n'apporte que ſon trouſſeau. En attendant le jour des nôces, l'époux fait bénir ſon *mariage* par le prêtre; & pour s'attirer les graces du ciel, il diſtribue des aumônes, & donne la liberté à quelque eſclave.

Le jour des nôces, la fille monte à cheval couverte d'un grand voile, & ſe promene par les rues ſous un dais, accompagnée de pluſieurs femmes, & de quelques eſclaves, ſuivant la qualité du mari; les joueurs & les joueuſes d'inſtrumens ſont de la cérémonie; on fait porter enſuite les nippes, qui ne ſont pas le moindre ornement de la marche. Comme c'eſt tout le profit qui en revient au futur époux, on affecte de charger des chevaux & des chameaux de pluſieurs coffres de belle apparence; mais ſouvent vuides, ou dans leſquels les habits & les bijoux ſont fort au large.

L'épouſée eſt ainſi conduite en triomphe par le chemin le plus long chez l'époux, qui la reçoit à la porte: là ces deux perſonnes, qui ne ſe ſont jamais vûes, & qui n'ont entendu parler l'une de l'autre que depuis peu, par l'entremiſe de quelques amis, ſe touchent la main, & ſe témoignent tout l'attachement qu'une véritable tendreſſe peut inſpirer. On ne manque pas de faire la leçon aux moins éloquens; car il n'eſt guere poſſible que le cœur y ait beaucoup de part.

La cérémonie étant finie, en préſence des parens & des amis, on paſſe la journée en feſtin, en danſes, & à voir les marionettes; les hommes ſe réjouiſſent d'un côté, & les femmes de l'autre. Enfin la nuit vient, & le ſilence ſuccede à cette joie tumultueuſe. Chez les gens aiſés la mariée eſt conduite par un eunuque dans la chambre qui lui eſt deſtinée; s'il n'y a point d'eunuques, c'eſt une parente qui lui donne la main, & qui la met entre les bras de ſon époux.

Dans quelques villes de Turquie il y a des femmes dont la profeſſion eſt d'inſtruire l'épouſée de ce qu'elle doit faire à l'approche de l'époux, qui eſt obligé de la deshabiller piece-à-piece, & de la placer dans le lit. On dit qu'elle récite pendant ce tems-là de longues prieres, & qu'elle a grand ſoin de faire pluſieurs nœuds à ſa ceinture, enſorte que le pauvre époux ſe morfond pendant des heures entieres avant que ce dénouement ſoit fini. Ce n'eſt d'ordinaire que ſur le rapport d'autrui qu'un homme eſt informé, ſi celle qu'il doit épouſer eſt belle ou laide.

Il y a pluſieurs villes où le lendemain des noces, les parens & les amis vont dans la maiſon des nouveaux mariés prendre le mouchoir enſanglanté, qu'ils montrent dans les rues, en ſe promenant avec des joueurs d'inſtrumens. La mere ou les parentes ne manquent pas de préparer ce mouchoir, à telle fin que de raiſon, pour prouver, en cas de beſoin, que les mariés ſont contens l'un de l'autre. Si les femmes vivent ſagement, l'alcoran veut qu'on les traite bien, & condamne les maris qui en uſent autrement, à réparer ce péché par des aumônes, ou par d'autres œuvres pies qu'ils ſont obligés de faire avant que de ſe reconcilier avec leurs femmes.

Lorſque le mari meurt le premier, la femme prend ſon douaire, & rien de plus. Les enfans dont la mere vient de décéder, peuvent forcer le pere de leur donner ce douaire. En cas de répudiation, le douaire ſe perd, ſi les raiſons du mari ſont pertinentes; ſi-non le mari eſt condamné à le continuer, & à nourrir les enfans.

Voilà ce qui regarde les femmes légitimes: pour celles que l'on prend à penſion, on n'y fait pas tant de façon. Après le conſentement du pere & de la mere, qui veulent bien livrer leur fille à un tel, on s'adreſſe au juge, qui met par écrit que ce tel veut prendre une telle pour lui ſervir de femme, qu'il ſe charge de ſon entretien, & de celui des enfans qu'ils auront enſemble, à condition qu'il la pourra renvoyer lorſqu'il le jugera à-propos, en lui payant la ſomme convenue, à proportion du nombre d'années qu'ils auront été enſemble. Pour colorer ce mauvais commerce, les Turcs en rejettent le ſcandale ſur les marchands chrétiens, qui, ayant laiſſé leurs femmes dans leurs pays, en entretiennent à penſion dans le Levant. A l'égard des eſclaves, les Mahométans, ſuivant la loi, en peuvent faire tel uſage qu'il leur plaît; ils leur donnent la liberté quand ils veulent, ou ils les retiennent toujours à leur ſervice. Ce qu'il y a de louable dans cette vie libertine, c'eſt que les enfans que les Turcs ont de toutes leurs femmes, héritent également des biens de leur pere; avec cette différence ſeulement, qu'il faut que les enfans des femmes eſclaves ſoient déclarés libres par teſtament; ſi le pere ne leur fait pas cette grace, ils ſuivent la condition de leur mere, & ſont à la diſcrétion de l'aîné de la famille. (*D. J.*) (1)

MARIAGE, (*Médec. Diete.*) Nous ne prenons ici le *mariage* que dans le point particulier de ſon exécution phyſique, de ſa conſommation, où les deux ſexes confondus dans des embraſſemens mutuels, goûtent des plaiſirs vifs & permis qui ſont augmentés & terminés par l'éjaculation réciproque de la ſemence, cimentés & rendus précieux par la formation d'un enfant.

Ainſi nous n'enviſagerons le *mariage* que ſous le point de vûe où il eſt ſynonyme à *coït*; & nous avons à deſſein renvoyé à cet article préſent tout ce que nous avions à dire ſur cette matiere, parce que le *mariage* regardé comme convention civile, politique, religieuſe, eſt ſuivant les mœurs, les préjugés, les uſages, les lois, la religion reçue, le ſeul état où le *coït* ſoit permis, la ſeule façon d'autoriſer & de légitimer cette action naturelle. Ainſi toutes les remarques que nous aurons occaſion de faire ici ſur le *mariage*, ne regarderoient chez des peuples qui auroient d'autres mœurs, d'autres coutumes, une autre religion, *&c.* que l'uſage du *coït* ou l'acte vénérien. En conſéquence nous comprenons le *mariage* dans la claſſe des choſes non naturelles, comme une des parties de la diete ou de la gymnaſtique. On peut conſidérer dans le *mariage* ou le *coït* légitime, 1° l'excrétion de la ſemence, 2° le méchaniſme de cette excrétion, 3° les plaiſirs qui y ſont attachés, 4° enfin,

(1) On ne doit pas s'etonner de ce que la Poligamie ſoit ſi fort en uſage chez les Turcs, & de ce qu'ils font un ſi mauvais uſage des droits legitimes du mariage puiſqu'ils ſuivent l'Alcoran qui contient une infinité de lois qui approuvent & qui conſeillent même le frequent uſage de la ſenſualité, & du libertinage le plus déclaré.

C'eſt très mal à propos, & très injuſtement que les Turcs s'excuſent ſur la conduite des marchands chretiens pour s'autoriſer à tenir des femmes à gage pour mieux contenter leur ſenſualité: il pouroit ſe faire que la fragilité humaine ait quelquefois porté de ces marchands Chretiens énywrés du mauvais exemple des Turcs, à ſuivre cette même coutume ſcelérate; mais des exemples pareils ſont très rares, & loin de les approuver, on les blamera toujours comme contraires aux lois divines & humaines: perſonne n'ignore l'abus que les Turcs font de la perſonne de leurs eſclaves, ils ſont en cela des fideles imitateurs de l'impie Mahomet: au ſurplus cet abus eſt deteſté par la loi Evangelique dont la pureté ne peut ſe concilier avec les obſcenités des Muſulmans. (*A*).

fin, les ſuites particulieres qu'elle a dans les femmes, ſavoir, la groſſeſſe & l'accouchement: c'eſt de l'examen comparé de ces différentes conſidérations qu'on doit déduire les avantages ou les inconvéniens du *mariage*.

I°. Toute ſecrétion ſemble, dans l'ordre de la nature, exiger & indiquer l'excrétion de l'humeur ſéparée; ainſi l'excrétion de la ſemence devient, ſuivant ces mêmes lois, un beſoin, & ſa retention un état contre nature, ſouvent cauſe de maladie, lorſque cette humeur a été extraite, préparée, travaillée par les teſticules devenus actifs, & qu'elle a été perfectionnée par ſon ſéjour & ſon accumulation dans les véſicules ſéminales. Alors les parties-organes de cette excrétion en marquent la néceſſité par un accroiſſement plus prompt, par une demangeaiſon continuelle, par un feu ſecret, une ardeur qui les embraſe, par des érections fréquentes involontaires. De-là naiſſent ces deſirs violens, mais indéterminés, cet appetit naturel qu'on voudroit ſatisfaire; mais quelquefois on n'en connoît pas les moyens, ſouvent on n'oſe pas les employer. Toutes ces ſenſations inaccoutumées attirent, occupent, abſorbent l'eſprit, en alterent les fonctions; plongent le corps dans un état de langueur inſupportable, juſqu'à ce qu'inſtruit par la nature, on ait recours au remede ſpécifique en ſe mariant, ou que la pléthore de ſemence portée à un point exceſſif, n'en détermine l'excrétion; mais il arrive quelquefois que, par un ſéjour trop long elle s'altere, ſe corrompt, & occaſionne des accidens très-fâcheux. Les hommes plus libres, moins retenus, peut-être moins ſenſibles, ſont moins incommodés que les femmes; il eſt rare que leur eſprit en ſoit dérangé. Le plus ſouvent on n'obſerve dans ceux qui gardent ſévérement la continence, que des priapiſmes, des demangeaiſons affreuſes, des tumeurs dans les teſticules, &c. accidens légers que l'évacuation de la ſemence fait ceſſer à l'inſtant.

Les filles dans qui les aiguillons ſont plus précoces & plus preſſans, les paſſions plus vives, la retenue plus néceſſaire, ſont bien plus incommodées de la trop longue rétention de la ſémence; & ce qui me paroît encore contribuer à augmenter le nombre & la gravité des ſymptomes qu'attire la privation du *mariage*, c'eſt que non-ſeulement elles deſirent l'évacuation de leur ſemence; mais en outre la matrice appete avec avidité la ſemence de l'homme; & quand ces deux objets ne ſont pas remplis, elles tombent dans ce délire chlorétique, également funeſte à la ſanté & à la beauté, biens que le ſexe regarde comme les plus précieux; elles deviennent foibles, languiſſantes, mélancoliques, &c. D'autres fois au contraire, les impreſſions que la ſemence trop abondante & trop active fait ſur les organes & enſuite ſur l'eſprit, ſont ſi fortes, qu'elles l'emportent ſur la raiſon. L'appetit vénérien parvenu à ce degré de violence, demande d'être ſatisfait; il les jette dans ce délire furieux connu ſous le nom de *fureur utérine*. Dès-lors emportées hors d'elles-mêmes, elles perdent de vûe toutes les lois de la pudeur, de la bienſéance, cherchent par toutes ſortes de moyens à aſſouvir la violence de leur paſſion; elles ne rougiſſent point d'attaquer les hommes, de les attirer par les poſtures les plus indécentes & les invitations les plus laſcives. Tous les praticiens conviennent que les différens ſymptomes de vapeurs ou d'affections hyſtériques qui attaquent les filles ou les veuves, ſont une ſuite de la privation du *mariage*. On peut obſerver en effet que les femmes, ſur-tout bien mariées, en ſont ordinairement exemptes; & que ces maladies ſont très-communes dans ces vaſtes maiſons qui renferment un grand nombre de filles qui ſe ſont obligées par devoir & par état de garder leur virginité. Le *mariage* eſt dans tous ces cas utile, ou même néceſſaire pour prévenir tous ces accidens: il peut même, quand ils ſont déja formés, les diſſiper; & c'eſt ſouvent le ſeul ſecours dont l'efficacité ſoit aſſûrée. Tous les martiaux, les fondans, les ſoporatifs ſont ordonnés ſans ſuccès à une fille chlorétique. Les Médecins ſont ſouvent obligés de faire marier ces malades, & le ſuccès du remede conſtate la bonté du conſeil. Il en eſt de même de ces filles qui ſont dans les accès d'une fureur utérine; c'eſt en vain qu'on les baigne, qu'on les gorge de tiſanes nîtrées, d'émulſions, leur délire ne peut s'appaiſer que par l'excrétion de l'humeur dont l'abondance & l'activité l'ont déterminée. Il eſt mille occaſions où le coït légitimé par le *mariage* n'eſt pas poſſible; & la religion ne permet pas alors d'imiter l'heureuſe témérité de Rolfink, qui ne voyant d'autre reſſource pour guérir une fille dangereuſement malade, que de procurer l'excrétion de la ſemence: au défaut d'un mari, il ſe ſervit dans ce deſſein, d'un moyen artificiel, & la guérit entierement.

Ce moyen ne ſera peut-être pas goûté par des cenſeurs rigides, qui croient qu'il ne faut jamais faire un mal dans l'eſpérance d'un bien. Je laiſſe aux théologiens à décider, ſi dans pareils cas, une pollution qui ne ſeroit nullement déterminée par le libertinage, mais par le beſoin preſſant, eſt un crime, ou s'il n'eſt pas des circonſtances, où de deux maux, il faut éviter le pire. Il paroît aſſez naturel que dans certains cas extrêmes, on fait céder toute autre conſidération à celle de rendre la ſanté. (1)

Il paroît par-là que le *mariage*, ſimplement conſidéré comme favoriſant & déterminant l'excrétion de la ſemence, eſt très-avantageux à l'un & à l'autre ſexe. C'eſt dans cet état ſeul où la ſanté peut être la plus complette, & où elle réſulte de l'exercice, non-ſeulement poſſible, mais actuel de toutes les fonctions. Dans tous les temps, les lois politiques fondées ſur celles de la nature, ont encouragé le *mariage*, par des récompenſes ou des diſtinctions accordées à ceux qui en ſubiſſoient le joug, & par des punitions ou un déshonneur qu'elles attachoient à ceux qui s'y ſouſtrayoient. La ſtérilité ou le célibat étoit chez les Juifs une eſpece d'opprobre; les célibataires étoient chez les anciens chrétiens, jugés indignes des charges de la magiſtrature. Les Romains couronnoient ceux qui avoient été mariés pluſieurs fois. Et d'un autre côté, les Spartiates, peuples gouvernés par des lois dont la ſageſſe ſera à-jamais célebre, inſtituerent une féte où ceux qui n'étoient point mariés étoient fouettés par des femmes: & de nos jours, le célibat n'eſt honoré

(1) Le divin fondateur de la réligion chrétienne enſeigne dans ſon Evangile la vertu angelique de la virginité, qu'il n'eſt pas donné à tous les hommes de pratiquer toute leur vie: elle eſt conſeillée nomement à ceux de l'un & de l'autre ſexe qui ſe ſentent interieurement inſpirés de profeſſer cette vertu ſublime; c'eſt pourquoi S. Paul enſeigne que lorſqu'il s'agit de ſe determiner ſur le choix, & la preference de l'état du celibat, ſi l'on ſent en ſoi-même le feu de certaines incendies qui ne peuvent s'éteindre que par l'eau du mariage, il ne faut pas alors heſiter un moment à preferer l'état du mariage à celui du célibat parce que ſelon la remarque de cet apôtre, il vaut mieux ſe marier que de bruler, *melius eſt nubere, quam uri*. Cependant les conſeils de la chaſteté deviennent des lois de rigueur vis-à-vis des perſonnes qui ont fait vœu de virginité perpetuelle ſoit implicitément ſoit explicitement en ſe conſacrant à Dieu dans l'état eccleſiaſtique, ou dans la vie clauſtrale deſorte que ſi ces perſonnes eprouvoient certains mouvemens, & attaques interieures & violentes contraires à la chaſteté, elles doivent ſe donner bien de garde de s'y arrêter, elles doivent au contraire recourir auſſi-tôt à la priére, & au jeune comme étant le vrai remede que le maître celeſte a enſeigné, lorſqu'il dit à ſes Apôtres que le demon de l'impureté ne peut ſe chaſſer que par la priere, & par le jeune. *hoc genus Dæmoniorum non poteſt ejici niſi in oratione, & jejunio*. Cette verité ſe trouve même dans la bouche des Payens, ils étoient pérſuadés qu'une abſtinence ſuivie, & reiterée refroidiſſoit la chaleur des attaques de Venus. *Sine cerere, & Baccho friget Venus*.

Le jeune eſt caracteriſé, & defini par la loi Evangelique, une vertu ſi agreable à Dieu qu'il promet d'en accorder la recompenſe dans le ciel, & il commande que pour reprimer les aſſauts de la concupiſcence rebelle, on reuniſſe au jeune, la priere, dont l'efficacité eſt ſi connûe qu'on peut par elle obtenir tout ce qu'on demande à Dieu avec une intention droite & ſincere.

Si le cas ſe donnoit que non obſtant les precautions dont on vient de parler les aſſauts internes de la concupiſcence fuſſent ſi vifs, & ſi reiterés dans la perſonne d'un prêtre, d'un Religieux, ou d'une religieuſe que la vie en fut en danger, il faudroit alors preferer la mort à tout autre remede qu'on ne pourroit employer ſans enfreindre les vœux de la virginité, de la même maniere qu'on doit donner avec joie ſa propre vie, & repandre juſques à la derniere goute de ſon ſang, plutôt que de conſentir à perdre la foi, & à renoncer aux verités de l'Evangile. Les Saints Peres, & les Theologiens appellent martire non ſanglant la mort qu'on reçoit en pareil cas pour conſerver la virginité qu'on a une fois vouée à Dieu ſolemnellement; ils diſent que ce genre de martire ne lui eſt pas moins agreable que celui qu'on ſoufre par la mort cruelle & ſanglante que les ennemis du nom chretien faiſoient ſubir aux premiers chretiens. Les hommes profanes, & les enfans des tenebres, n'entendent pas cette verité, mais s'ils ne peuvent nier que les ſoldats ſont obligés ſous peine de mort à s'expoſer à toute ſorte de dangers, & à la mort même pour defendre le ſouverain qu'ils ſervent, comment peuvent-ils rejetter le ſacrifice que ces ames pures qui independemment de ce qu'elles doivent obſerver dans la milice chretienne dans laquelle elles ſont enrolées par le baptême, ſe ſont volontairement conſacrées à Dieu par la ſuſception des ordres ſacrez, ou par l'emiſſion des vœux ſolemnels de Religion, font à Dieu de leur propre vie, plutôt que de violer les vœux qu'elles lui ont fait de conſerver la virginité, & la continence. On ne repond pas que le mariage, & le celibat ſont conſidérez dans cet article uniquement par rapport à la medecine, & à l'œconomie animale, puiſqu'il n'eſt point de catholique qui ne doive ſe faire un capital de ne jamais s'écarter de toutes ces reflexions Evangeliques qui corrigent, & qui rectifient les vûes purement naturelles, & mechaniques. C'eſt pour cela que la pollution, ou bien l'excretion de la ſemence, étant, comme elle eſt, intrinſequement opposée à la regle de l'équité & de la juſtice, elle ne ſe peut pratiquer par qui que ce ſoit hors de l'état du mariage, quoiqu'il pût par-là ſauver ſa vie. Perſonne n'ignore la maxime: *potius mori, quam fœdari*. (A)

noré que parce qu'il eſt devenu un point de religion. L'on a vû cependant le *mariage* & la fécondité excités & récompenſés par des penſions, par des diminutions d'impôts.

Mais comme l'excrétion de ſemence retenue peut être nuiſible, de-même ſi elle eſt immodérée, elle devient la ſource de maladies très-férieuſes. *Voy.* Manustupration. Le *mariage* influe à un tel point ſur la ſanté, que s'il eſt modéré, il contribue beaucoup à la rendre floriſſante & à l'entretenir. Son entiere privation n'eſt pas indifférente; & ſon uſage déſordonné ou ſon abus a pareillement ſes inconvéniens; il ne peut produire que des mauvais effets, lorſqu'il eſt célebré à la ſuite d'une maladie; pendant la convaleſcence, après des pertes exceſſives, dans un état d'épuiſement. Galien rapporte l'hiſtoire d'un homme, qui commençant à ſe relever d'une maladie ſérieuſe coucha avec ſa femme, & mourut la même nuit.

Sennert remarque très-judicieuſement que le *mariage*, très-ſalutaire à une chlorétique, lui deviendra pernicieux, s'il y a chez elle un fond de maladie indépendant, s'il y a une léſion conſidérable dans les viſceres. On peut aſſurer en général que le *mariage* eſt nuiſible, lorſqu'il n'eſt pas déterminé par l'abondance ou l'activité de l'humeur ſéminale: c'eſt ce qui arrive principalement aux vieillards, & aux jeunes gens qui n'ont pas encore atteint l'âge de puberté. Tous les auteurs qui ont écrit ſur cette matiere, ſe ſont mis à la torture pour tâcher de déterminer exactement l'âge le plus propre au *mariage*; mais on trouve dans leurs écrits beaucoup de variétés. Les uns fixent ce terme à l'âge de quatorze ans; d'autres, fondés ſur quelques exemples rares de perſonnes qui ont eu des enfans à huit & dix ans, avancent ce terme; il en eſt qui le reculent juſqu'à vingt-cinq ou trente ans. Ce déſaccord qu'on obſerve dans ces différentes déciſions, vient de la variété qu'il y a réellement dans la choſe; car il eſt très-certain que des perſonnes ſont en état de ſe marier à un âge où d'autres ſont auſſi inſenſibles aux plaiſirs de l'amour qu'incapables de les goûter. Le climat, le tempérament, l'éducation même, une idioſyncratie particuliere, contribuent beaucoup aux différences. D'ailleurs il faut ſur-tout dans les hommes, diſtinguer le tems où la ſécrétion de la ſemence commence à ſe faire, de celui où ils ſont propres à ſoutenir les fatigues du *mariage*; & dans ce cas, le trop de promptitude nuit toujours plus qu'un délai, même pouſſé trop loin. Dans les premiers tems de la puberté, la ſemence eſt encore aqueuſe, ſans force, & ſans activité, d'ailleurs repompée dans le ſang, elle contribue à l'éruption des poils, à la force, à la vigueur mâle qui doit caractériſer l'homme. Le tems auquel il peut la répandre ſans danger & avec ſuccès, n'eſt point fixé; il n'y a même aucun ſigne aſſuré qui le dénote, ſi ce n'eſt la ceſſation de l'accroiſſement, le bon état des parties de la génération, les érections fréquentes, & les deſirs violens. Il ne faut pas confondre ici les deſirs ou l'appétit vénériens, qui naiſſent d'un véritable beſoin, qui ſont l'effet naturel d'une irritation locale, avec ces cupidités folles, ces paſſions deſordonnées qui proviennent d'une imagination déréglée, d'un libertinage outré qu'on voit ſouvent dans des jeunes gens, trop inſtruits avant de ſentir, & chez des vieillards qui tâchent de ranimer leurs feux languiſſans. Le tems de la nubilité eſt beaucoup mieux marqué dans les femmes: il eſt pour l'ordinaire plus précoce. L'évacuation menſtruelle eſt le ſigne ardemment deſiré qui déſigne leur maturité; & il n'y a point non plus de tems généralement fixé pour cette évacuation. Elle commence plutôt dans les climats chauds, dans les villes, dans les tempéramens vifs, bilieux, &c. que dans les climats froids, à la campagne, & dans les tempéramens mols, pituiteux, &c. Le tems qu'elles durent eſt à-peu-près le même dans tous les ſujets; de façon que celles qui ont commencé à être réglées tard, ceſſent de même. La ceſſation du flux menſtruel eſt le ſigne aſſuré qui fait connoître que les femmes ne ſont plus propres au *mariage*. Les hommes n'en ont d'autres marques que la flaccidité des parties qui en ſont les inſtrumens, & l'extinction des deſirs; ce qui arrive ordinairement lorſque le froid de la vieilleſſe vient glacer les membres, & que le corps deſſéché commence à décroître; mais la vieilleſſe vient plus ou moins promptement dans les différens ſujets. C'eſt ſans raiſon que quelques auteurs ont prétendu en déterminer le commencement à cinquante ou ſoixante ans; on voit tous les jours des perſonnes épuiſées par les débauches, avoir avant cet âge toutes les incommodités d'une vieilleſſe avancée; tandis que d'autres ayant vécu dans la ſobriété, ſatiſfont avec modération à tous leurs beſoins, & ne laiſſent pas d'être jeunes, quoique chargés d'années; ils ſont long-tems capables de donner, même dans l'âge qui chez quelques-uns eſt vieilleſſe décrépite, des marques inconteſtables de virilité. Il n'eſt pas rare de voir des ſéxagenaires avoir des enfans; il y a même des exemples d'hommes qui ſont devenus peres à quatre-vingt-dix & cent ans. Uladiſlas roi de Pologne fit deux garçons à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Félix Platérus raconte que ſon grand-pere engendra à cent ans. Hoffman fait mention d'un homme qui à l'âge de cent deux ans a eu un garçon, & deux ans après une fille. Ces faits, quelque poſſibles qu'ils ſoient, ſont toujours ſurprenans, & par-là même douteux, d'autant mieux qu'ils ne ſont pas ſuſceptibles de tous les genres de preuves, & qu'ils ne ſont fondés que ſur la fragile vertu d'une femme *mariée* à un vieillard; ils ne peuvent manquer de trouver des incrédules, perſuadés que ſouvent on eſt entouré d'enfans dont on ſe croit le pere. Ce qui peut cependant en augmenter la vraiſſemblance, c'eſt qu'on a vû des femmes, déja vieilles à l'âge de ſoixante ans, devenir enceintes & accoucher heureuſement.

Ainſi on doit défendre le *mariage* aux hommes qui ſont réellement vieux, à ceux qui n'ont pas atteint l'âge de puberté, à ceux en qui elle ne s'eſt pas manifeſtée par les ſignes expoſées; il eſt même plus prudent d'attendre encore quelques années; il eſt rare qu'avant vingt ans un homme puiſſe ſans danger ſubir le joug d'un *mariage* continué; & à-moins de maladie, à vingt-cinq ans il peut en ſoutenir les fatigues priſes avec modération. Une fille pourroit être mariée dès l'inſtant qu'elle a eu ſes regles; l'excrétion de la ſemence qui eſt très-petite ne l'affoiblit que très-peu; mais il y a d'autres conſidérations tirées de l'état de groſſeſſe & de l'accouchement, qui demandent du délai. Cependant ſi quelques accidens ſurvenoient dépendans de la privation du *mariage*, il faudroit ſans crainte des évenemens l'accorder auſſi-tôt; rarement on eſt incommodé de ce que la nature demande avec empreſſement. Un medecin ſage & prudent peut dans pareils cas trouver des expédiens, & les combiner de façon qu'il n'en réſulte que de l'avantage. (1)

II. Le méchaniſme de l'excrétion de la ſemence, c'eſt-à-dire l'état de conſtriction, de reſſerrement, de ſaiſiſſement général qui la précede, l'accompagne & la détermine, mérite quelques réflexions particulieres; il eſt certain que toute la machine concourt à cette évacuation, tout le corps eſt agité de mouvemens convulſifs; & c'eſt avec raiſon que Démocrite a appellé le *mariage* dans le ſens que nous le prenons, une épilepſie paſſagere; il n'eſt pas douteux que cette concuſſion univerſelle ne ſoit très-propre à ranimer la circulation engourdie, à rétablir une tranſpiration dérangée, à diſſiper certaines affections nerveuſes; elle porte principalement ſur les nerfs & ſur le cerveau. Les medecins obſervateurs rapportent pluſieurs exemples de goutte, d'épilepſie, de paſſion hyſterique, de maux d'eſtomac habituels, de veilles opiniâtres diſſipées par le *mariage*; & nous liſons dans Pline qu'un medecin avoit éprouvé l'efficacité de ce ſecours dans le traitement & la guériſon des fievres quartes; cependant il faut obſerver que la laſſitude & la foibleſſe ſuivent cet exercice, que le ſommeil doux & tranquille qui ſuccede, en eſt ſouvent l'effet, qu'on a vû quelquefois l'épilepſie paſſagere de Démocrite continuer & devenir très-réelle. Un homme, au rapport de M. Didier, avoit un violent paroxiſme d'épilepſie toutes les fois qu'il rempliſſoit le devoir conjugal. Cette vive émotion eſt très funeſte à ceux qui ont eu des bleſſures, qui ont ſouffert des hémorragies conſidérables: elle peut faire rouvrir les vaiſſeaux par leſquels l'hémorragie s'eſt faite, donner aux plaies un mauvais caractere, occaſionner quel-

(1) Le ſyſtème de défendre le mariage aux hommes qui ſont vieux, ne peut, & ne doit être approuvé parce qu'il reſulte des exemples raportés en cet article que les hommes qui ſont vieux ne ſont pas tout à fait privés de l'eſperance de pouvoir engendrer & parce qu'ils peuvent ſans aucun danger pour leur vie, faire un uſage moderé du mariage. L'union des eſprits, & des volontés qui ſe trouve dans le mariage, & dont on doit faire plus de cas que de celle de la chair, repugne à ce ſyſtème: l'egliſe exige que les jeunes gens qui veulent ſe marier, ayent un age de diſcretion, & de ſolidité, un age formé, mais elle n'a limité aucun age pour les vieux. (*A*)

quelquefois des métaſtaſes dangereuſes, *&c.* Fabrice de Hilden raconte qu'un homme à qui on avoit coupé la main gauche, voulut lorſque la bleſſure fut preſque guérie, prendre avec ſa femme les plaiſirs autoriſés par le *mariage:* celle ci inſtruite par le chirurgien, refuſe de ſe prêter aux inſtances de ſon mari, qui dans les efforts qu'il fit pour la vaincre, ne laiſſa pas d'éjaculer; à l'inſtant la fievre ſe déclare; il ſurvient des délires, des convulſions, & le malade mourut au quatrieme jour, *Obſ. chirurgicales*, *centurie v. xxv.*

III. Si les plaiſirs du *mariage* ont quelqu'inconvénient, c'eſt d'exciter par cet attrait puiſſant à en faire un uſage immodéré, & à tomber dans les accidens qui ſuivent une trop grande excrétion de ſemence: ainſi ces plaiſirs ſont une des premieres cauſes des maladies qu'excite l'excès dans le *mariage*; mais ils en ſont en même tems l'antidote, & l'on peut aſſurer que plus les plaiſirs ſont grands, moins l'abus en eſt nuiſible. Nous avons déja remarqué après Sanctorius, dans un autre article, *voyez* MANUSTUPRATION, que cette joie pure, cette douce conſolation de l'eſprit qu'entraînent les plaiſirs attachés au *mariage*, rétabliſſent la tranſpiration du cœur, ſervent infiniment à diminuer la foibleſſe, la langueur qui ſans cela ſuivroient l'excrétion de la ſemence, & contribuent beaucoup à la prompte réparation des pertes qu'on vient de faire; il n'eſt pas douteux que les bons effets produits par le *mariage* ne dépendent principalement des plaiſirs qu'on y goûte, & du contentement inexprimable d'avoir ſatisfait une paſſion, un appétit qui faiſoit naître des deſirs violens. Eſt-il poſſible de concevoir un état plus favorable à l'homme que celui du plaiſir? La ſérénité eſt peinte ſur ſon front, la joie brille dans ſes yeux, ſon viſage frais & coloré annonce une ſatisfaction intérieure; tout le corps eſt agile & diſpos, les mouvemens s'exécutent avec preſteſſe; l'exercice de toutes les fonctions eſt facile; la tranſpiration eſt augmentée; les mouvemens du cœur ſont libres & uniformes. Cette ſituation du corps n'eſt-elle pas le plus haut dégré de la ſanté? n'a-t-on pas eu raiſon de regarder dans tous les tems ces plaiſirs comme le remede le plus aſſuré contre la mélancolie? Y a-t-il en effet rien de plus propre à diſſiper la triſteſſe & la miſantropie qui en ſont les caracteres; c'eſt dans cette idée qu'on avoit donné à la courtiſanne Neëa le ſurnom d'*Anticyre*, île célebre par ſa fertilité en hellébore, parce qu'elle avoit un ſecret plus aſſuré que ce remede fameux, dont l'efficacité avoit été conſtatée par la guériſon radicale de pluſieurs mélancoliques.

Les perſonnes du ſexe, plus ſenſibles aux impreſſions du plaiſir, en reſſentent auſſi davantage les bons effets. On voit des chlorétiques languiſſantes, malades, pâles, défigurées, dès qu'elles ſont mariées, ſortir rapidement de cet état de langueur, acquérir de la ſanté, des couleurs, de l'embonpoint, prendre un viſage fleuri, animé; il y en a même qui naturellement laides, ſont devenues après le *mariage* extrèmement jolies. L'hymen fit cette heureuſe métamorphoſe dans la femme d'Ariſton, qui ſuivant ce qu'en raconte Pauſanias, ſurpaſſoit étant vierge, toutes les filles de Sparte en laideur, & qui dès qu'elle fut femme, devint ſi belle, qu'elle auroit pû diſputer à Hélene le prix de la beauté. Georges Pſaalmanaazar aſſure que cette métamorphoſe eſt aſſez ordinaire aux filles de ſon pays de l'île Formoſe; les femmes qui ont goûté ces plaiſirs en ſupportent bien plus impatiemment la privation que celles qui ne les connoiſſent pas par expérience. Saint Jerome & ſaint Thomas ont avancé gratuitement que les filles ſe faiſant une idée trop avantageuſe des plaiſirs du *mariage*, les ſouhaitoient plus ardemment que les veuves. La fauſſeté de cette aſſertion eſt démontrée par une obſervation fréquente, qui fait voir que les accidens, les ſymptômes d'hyſtéricité ſont plus multipliés, plus fréquens & plus graves chez les veuves que chez les filles; on pourroit auſſi fixer, s'il en étoit beſoin, un argument de quelque poids, de la façon dont les unes & les autres ſe conduiſent.

IV. Enfin la groſſeſſe & l'accouchement ſont les dernieres choſes qu'il y ait à conſidérer dans le *mariage*; ce ſont des ſuites qui n'ont lieu que chez les femmes; quoique la groſſeſſe ſoit d'abord annoncée & ſouvent accompagnée pendant pluſieurs mois de beaucoup d'incommodités, il eſt rare qu'elle ſoit nuiſible; le cas le plus à craindre eſt celui des maladies aiguës qui peuvent ſe rencontrer dans ce tems; Hippocrate a décidé mortelles les maladies aiguës qui ſurviennent aux femmes enceintes, & il eſt certain qu'elles ſont très-dangereuſes; mais du reſte tous les accidens qui dépendent de l'état même de groſſeſſe, tels que les vomiſſemens, les dégoûts, les fantaiſies, les veilles, *&c.* ſe diſſipent après quelques mois, ou d'eux-mêmes ou avec une ſaignée; & quand ils perſiſteroient juſqu'à l'accouchement, ils n'ont ordinairement aucune mauvaiſe ſuite; on peut même avancer que la groſſeſſe eſt plûtôt avantageuſe: les femmes qui paroiſſent les plus foibles, languiſſantes, maladives, ſont celles ſouvent qui s'en trouvent mieux; ces langueurs, ces indiſpoſitions ſe diſſipent. On voit aſſez fréquemment des femmes qui ſont preſque toujours malades, hors le tems de leur groſſeſſe; dès qu'elles ſont enceintes, elles reprennent la ſanté, & rien ne peut l'altérer, ni la ſuſpenſion de l'évacuation menſtruelle, ni le poids incommode de l'enfant; ce qui paroit vérifier, l'axiome reçu chez le peuple que la groſſeſſe purge, & que l'enfant attire les mauvaiſes humeurs. D'un autre côté, les femmes ſtériles ſont tojours valétudinaires, leur vie n'eſt qu'un tems d'indiſpoſitions. Il y a lieu de penſer que le dérangement qui empêche la fécondité, y contribue auſſi en quelque choſe; il n'en eſt pas de même de l'accouchement, qui dans l'état le plus naturel, ne laiſſe pas d'exiger un travail pénible, d'affoiblir conſidérablement, & qui peut par la moindre cauſe, devenir laborieux & amener un danger preſſant. Les femmes qui ont fait beaucoup d'enfans ſont plûtôt vieilles, épuiſées; elles ne vivent pas long-tems, & ſont aſſez ordinairement ſujettes à beaucoup d'incommodités; ce qui arrive bien plus ſurement ſi elles ont commencé trop jeunes à faire des enfans. D'ailleurs les accouchemens ſont encore dans ce cas-ci bien plus difficiles, les parties de la génération ne ſont pas aſſez ouvertes, aſſez ſouples; elles ne prêtent pas aſſez aux efforts que l'enfant fait pour ſortir; l'accouchement eſt bien plus laborieux, & les accidens qui le ſuivent plus graves. Cette ſeule raiſon ſuffit pour déconſeiller le *mariage* aux perſonnes trop jeunes, à celles qui ſont trop étroites. Il y a auſſi des femmes encore moins propres au *mariage*, chez qui quelque vice de conformation rend l'accouchement extrèmement dangereux, ou même impoſſible. Telles ſont les boſſues, qui à cauſe de la mauvaiſe ſtructure de la poitrine, ne peuvent pas faire les efforts ſuffiſans pour chaſſer le fœtus; il n'eſt pas rare de les voir mourir ſuccombant à ces efforts; il en eſt de même des phthiſiques, qui ont la reſpiration fort gênée, & peu propre à ſouffrir & à aider le méchaniſme de l'accouchement. Ces perſonnes riſquent non-ſeulement leur ſanté & leur vie en contractant le *mariage*, mais encore ſe mettent dans le cas de donner le jour à des malheureuſes créatures, à qui elles tranſmettent leurs mauvaiſes diſpoſitions, & à qui elles préparent par-là une vie des plus deſagréables. Il arrive quelquefois que des femmes dont la matrice eſt mal conformée, deviennent enceintes; mais quand le terme de l'accouchement eſt venu, le fœtus ne trouve point d'iſſue, l'orifice de la matrice eſt de travers, tourné en arriere, de côté; il ne répond point au conduit & à l'ouverture du vagin, ou bien il eſt entierement fermé par quelque cicatrice ou par quelque indiſpoſition naturelle. Il faut pour lors en venir à l'opération céſarienne, cruelle reſſource, mais indiſpenſable, & préférable à l'expédient ſurement mortel de laiſſer le fœtus dans la matrice, *certa deſperatione potior eſt incerta ſalus:* d'ailleurs on peut eſpérer de ſauver l'enfant, & la vie de la mere qui éprouve cette opération, n'eſt pas entierement déſeſpérée; autrement on abandonne la mere & l'enfant à une mort inévitable. Lorſque ces vices de conformation ſont connus, ils doivent être des motifs aſſez preſſans pour empêcher les femmes de ſe marier; ce n'eſt ni dans l'excrétion de la ſemence, ni dans la groſſeſſe qu'eſt le danger; mais il eſt aſſuré à l'accouchement. Ainſi le *mariage* peut être très-ſalutaire à certains égards, & nuiſible conſidéré dans d'autres; on voit par-là de quelle importance il eſt d'en bien examiner & d'en comparer l'action, les effets & les ſuites dans les différens ſujets pour en tirer des regles de conduite avantageuſes. Il nous paroît inutile de chercher dans l'état de nourrice de nouvelles conſidérations, quoique l'allaitement de l'enfant paroiſſe exigé par la tendreſſe maternelle, conſeillé par la nature, indiqué par la ſecrétion du lait, par les riſques qu'on court à le diſſiper, & la fievre qui s'excite pour le faire perdre: c'eſt une choſe dont on peut ſe diſpenſer, & nous voyons tous les jours les perſonnes riches ſe ſouſtraire à ce devoir, moins par la crainte d'altérer leur ſanté, que dans la vue d'éviter les peines, les embarras, les veilles, que l'état de nourrice occaſionne ſurement. On croit aſſez communément que les perſonnes délicates, qui ont la poitrine foible, ne peuvent pas nourrir ſans s'incommoder; c'eſt une regle aſſez reçue chez le peuple, que l'allaitement uſe, épuiſe, qu'il deſſeche la poitrine; on peut aſſurer que de toutes les excrétions, c'eſt celle du lait qui affoiblit le

moins

moins. Cette humeur préparée ſans dépenſe, preſque point animaliſée, peut être répandue même en très-grande quantité, ſans que le corps s'en reſſente aucunement; & cela eſt ſur-tout vrai pendant la premiere année qui ſe paſſe après l'accouchement. Lorſque le lait devient vieux, il eſt plus lymphatique, moins propre aux enfans nouveau-nés, ſon excrétion eſt plus forcée, & par conſéquent plus ſenſible dans la machine. Je ſuis très-perſuadé que des femmes qui continuent par l'apât du gain, trop longtems, le métier de nourrice, riſquent beaucoup de s'incommoder, & nuiſent conſidérablement aux enfans qu'elles allaitent; mais ce qui prouve encore mieux que l'état de nourrice contenu dans les juſtes bornes, n'a pour l'ordinaire aucun inconvénient, aucune ſuite facheuſe, & qu'il eſt plûtôt ſalutaire, c'eſt qu'on voit preſque toujours les nourrices fraiches, bien portantes, ayant très-bon appétit, & jouiſſant de beaucoup d'embonpoint; mais quand même il ſeroit vrai que l'allaitement pût altérer la ſanté, il ne pourroit pas être un motif ſuffiſant pour empêcher un *mariage*, d'ailleurs ſalutaire, par la ſeule raiſon que les femmes n'y ſont pas indiſpenſablement aſſervies. (*m*)

MARIAGE, (*Soierie.*) il ſe dit de deux fils tordus enſemble qui faiſoient ſoraire.

MARIAME *ou* MARIAMME, ſelon Arrien, & *Marriammia* par Etienne le géographe, (*Géog. anc.*) ville ancienne de Phénicie dans la Caſſiolide, ſelon Ptolomée, *l. V. c. xv.* elle a été épiſcopale. Pline en appelle les habitans *Marriammitani*.

MARIANA, (*Géog.*) ville & colonie romaine de l'île de Corſe, ainſi nommée de la colonie que Marius y mena, comme Seneque & Pline nous l'apprennent. On voit encore les ruines de cette ville, qui portent toujours ſon nom. Elles ſont dans la partie ſeptentrionale de l'île, à trois milles de ſa côte orientale.

MARIANDYNIENS, *Mariandyni* (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Aſie dans la Bithynie; ils habitoient aux environs d'Héraclée, entre la Bithynie & la Paphlagonie, & donnoient le nom au golfe où tombe le fleuve Sangar. Ce furent eux qui adopterent les premiers, & communiquerent le culte d'Adonis à toute l'Aſie mineure.

MARIANES, (LES ÎLES) *autrement* LES ÎLES DAS VELAS, LES ÎLES DES LARRONS, (*Géog.*) îles de l'Océan oriental, à l'extrémité occidentale de la mer du Sud. Elles occupent un eſpace d'environ cent lieues, depuis Guan, qui eſt la plus grande & la plus méridionale de ces îles, juſqu'à Urac, qui eſt la plus proche du tropique. Magellan les découvrit en 1521, & Michel Lopez de Legaſpi fit la cérémonie d'en prendre poſſeſſion en 1565, au nom de Philippe II. roi d'Eſpagne. Enfin en 1677 les Eſpagnols, à la ſollicitation des Jéſuites, ſubjuguerent réellement ces îles, dont le P. de Gobien a fait l'hiſtoire à ſa maniere. Elles étoient fort peuplées avant l'arrivée des Eſpagnols; on dit que Quan, Rota, & Tinian, qui ſont les trois principales îles *Marianes*, contenoient plus de cinquante mille habitans. Depuis ce tems-là Tinian eſt totalement dépeuplée, & on n'a laiſſé que deux ou trois cens Indiens à Rota pour cultiver le riz néceſſaire à nourrir les habitans de Guan; enſorte qu'il n'y a proprement que cette derniere île qu'on puiſſe dire habitée, & qui toute entiere, contient à peine quatre mille ames en trente lieues de circuit. On peut en croire le lord Anſon, qui y étoit en 1746.

Cependant les montagnes des *îles Mariannes*, chargées d'arbres preſque toujours verds, & entrecoupées de ruiſſeaux qui tombent dans les plaines, rendent ce pays agréable. Ses inſulaires ſont d'une grande taille, d'une épaiſſe & forte corpulence, avec un teint baſané, mais d'un brun plus clair que celui des habitans des Philippines. Ils ont la plûpart des cheveux crépus, le nez & les levres groſſes. Les hommes ſont tout nuds, & les femmes preſqu'entierement. Ils ſont idolâtres, ſuperſtitieux, ſans temples, ſans autels, & vivent dans une indépendance abſolue.

On compte douze ou quatorze *îles Marianes* ſituées du 14 au 20 degré de *latit.* ſeptent. Le P. Morales, jéſuite, en a évalué la poſition ſeulement par eſtime; mais *voyez* la carte de la partie ſeptentrionale de l'Océan pacifique, que l'amiral Anſon a jointe à ſon voyage.

MARIANUM, PROMONTORIUM (*Géogr. anc.*) promontoire de l'île de Corſe, ſelon Ptolomée, *l. III. c. ij.* qui le place à l'extrémité de la côte occidentale, en tirant vers le midi. Ce promontoire s'appelle à préſent, *il Capo di caſa Barbarica*.

MARIANUS, MONS (*Géog. anc.*) montagne d'Eſpagne que Ptolomée, *l. II. c. iv.* place dans la Bétique. On convient que ce ſont les montagnes de Sierra-Morena. On lit *Ariani* au lieu de *Mariani* dans quelques exemplaires de Pline. Le manuſcrit de la bibliotheque royale écrit *Hareni montes*; le nom moderne *las Areas Gordas*, qu'on donne au pays, approche fort de celui du manuſcrit.

MARICA, (*Mythol.*) déeſſe de Minturne. Il en eſt parlé dans le ſeptieme livre de l'Enéide:

> *Et Nymphâ genitum Laurente* Marica.

Servius dit ſur ce paſſage: *eſt autem* Marica, *Dea littoris Minturnenſium, juxta Lirim fluvium*. Elle avoit un bois ſacré qui menoit de Minturne à la mer. On prétend que *Marica* eſt la même que Circé, parce qu'à l'égard de ſon bois ſacré, on obſervoit la loi de ne laiſſer rien ſortir de tout ce qui y étoit entré, idée qu'on prit en faveur de Circé, pour compatir à la douleur de cette déeſſe au ſujet de l'abandon d'Ulyſſe.

MARICA SYLVA, (*Géog. anc.*) bois ou forêt d'Italie, dans la Campanie, ſur le chemin de *Sueſſa Aurunca*. Cette forêt étoit dans le voiſinage de la ville de Minturne, vers l'embouchure du fleuve Liris.

Tite-Live appelle cette forêt, *Maricæ lucus*, bois ſacré de *Marica*, parce qu'on lui portoit une vénération ſinguliere, & qu'on obſervoit ſur-tout avec ſoin, de n'en laiſſer rien ſortir de tout ce qui y étoit entré. On juge de cet uſage, que la nymphe *Marica*, qui préſidoit à ce bois, étoit la même que Circé; & la coutume de ne laiſſer rien ſortir de ſon bois, s'étoit ſans doute établie, pour compâtir à la douleur qu'éprouva cette déeſſe, de la déſertion d'Ulyſſe. D'ailleurs, Lactance nous dit poſitivement que Circé fut appellée *Marica* après ſa mort. Ainſi c'eſt de Circé qu'il faut entendre ce vers du VII. livre de l'Enéïde:

> *Hunc fauno & nymphâ genitum laurente* Maricâ
> *Accepimus.*

Il y avoit auprès de ſon bois un marais, nommé par Plutarque *Marycæ paludes*. C'eſt dans ce marais que Marius vint ſe cacher, pour éviter les gens de Sylla qui le pourſuivoient. Il étoit alors âgé de plus de 70 ans, & paſſa toute la nuit enſeveli dans la bourbe. A peine en ſortoit-il au point du jour, pour gagner les bords de la mer, & pour s'embarquer, qu'il fut reconnu par des habitans de Minturne, & mené par eux en priſon dans leur ville, la corde au cou, tout nud & tout couvert de fange. Lui, Marius, ainſi conduit! Oui, Marius lui-même, qui avoit été ſix fois conſul, & qui quelques années auparavant s'étoit vû le maître d'une partie du monde. Exemple mémorable de l'inſtabilité des grandeurs humaines! Nous verrons la ſuite non moins ſinguliere de cet événement, à l'article MINTURNE. (*D. J.*)

MARICHS, ou *Meriſch*, (*Géog.*) riviere de la Tranſylvanie. Elle a ſa ſource dans des montagnes au nord de cette province, court du nord au ſud, enſuite de l'eſt à l'oueſt, & ſe décharge dans la Teyſſe auprès de Seyedin. Cette riviere eſt le *Mariſus* de Strabon, le *Marus* de Tacite, & le *Maris* d'Hérodote. Dans la ſuite on lui donna le nom de *Mariſius*, & les Hongrois l'appellent à préſent *Maros*. (*D. J.*)

MARICI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, qui, ſelon Pline, bâtirent la ville de *Ticenum*. Merula prétend qu'ils avoient leur demeure aux environs d'Alexandrie de la Paille. (*D. J.*)

MARIDUNUM, (*Géog. anc.*) ville de l'île d'Albium, que Ptolomée donne aux Démetes: c'eſt la même ville que l'itinéraire d'Antonin nomme *Meridunum*. On croit que c'eſt aujourd'hui *Caermarthen*. (*D. J.*)

MARIE, *Chevaliers de ſainte Marie*, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom de pluſieurs ordres de chevalerie, comme *Sainte-Marie* du Chardon. *Voyez* CHARDON. *Sainte Marie* de la Conception. *Voyez* CONCEPTION. *Sainte Marie* de l'Elephant. *Voyez* ELEPHANT. *Sainte Marie* & Jeſus, *ſainte Marie* de Lorette, *ſainte Marie* de Mont-Carmel. *Voyez* CARMEL. *Sainte Marie* de Teutonique. *Voyez* TEUTONIQUE. &c.

MARIE *aux Mines*, *ſainte*, ou MARKIRCK, (*Géog.*) petite ville de France dans la haute-Alſace. La riviere de Lebel la partage en deux. Elle a pris ſon nom de quelques pauvres mines d'argent, qu'on a cru admirables. *Long.* 25. 2. *lat.* 48. 16. (*D. J.*)

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, ſur la Guadaléte, à 4 lieues N. E. de Cadix, 4 S. O. de Xérés de la Frontera. *Long.* 12. 2. *lat.* 36. 35. (*D. J.*)

Marie, Sainte (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale dans l'Audience de Panama. Elle fut bâtie par les Eſpagnols lorſqu'ils eurent découvert les riches mines d'or qu'elle a dans ſon voiſinage. Les Anglois la prirent quelque tems après. Elle eſt au fond du golfe de ſaint-Michel, à l'embouchure de la riviere de ſainte-Marie, qui eſt navigable, & la plus large de celles qui ſe jettent dans ce golfe. *Long.* 299. 5. *lat.* 7. (*D. J.*)

Marie, Sainte (*Géogr.*) ville de l'Amérique dans la province de Mariland, ſur la riviere de ſaint-Georges. Elle appartient aux Anglois, & eſt la demeure des principaux officiers de ce canton. (*D. J.*)

Marie, Sainte (*Géog.*) île de l'Océan, aux environs de l'Afrique, à 5 milles de Madagaſcar. On lui donne 11 lieues de long ſur 2 de large. Son terroir fertile eſt ſemé de riz, eſt coupé de petites rivieres, & bordé de rochers. Il y pleut preſque toujours. On trouve ſur ſes côtes du corail & de l'ambre gris. Elle n'eſt habitée que par 4 ou 500 negres. *Long.* 63. *lat. mérid.* 16. 30. (*D. J.*)

Marie, Sainte (*Géogr.*) petite île d'Angleterre, la principale des Sorlingues, avec un bon havre. Elle a 3 lieues de tour. *Long.* 11. 25. *lat.* 50. 2. (*D. J.*)

MARIES, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) fêtes ou réjouiſſances publiques qu'on faiſoit autrefois à Véniſe, & dont on tire l'origine de ce qu'autrefois les Iſtriens ennemis des Vénitiens, dans une courſe qu'ils firent ſur les terres de ceux-ci, étant entrés dans l'égliſe de Caſtello, en enleverent des filles aſſemblées pour quelque mariage, que les Vénitiens retirerent de leurs mains après un ſanglant combat. En mémoire de cette action, qui s'étoit paſſée au mois de Février, les Vénitiens inſtituerent dans leur ville la fête dont il s'agit. On l'y célébroit tous les ans le 2 de Février, & cet uſage a ſubſiſté trois cens ans. Douze jeunes filles des plus belles, magnifiquement parées, accompagnées d'un jeune homme qui répréſentoit un ange, couroient par toute la ville en danſant; mais les abus qui s'introduiſirent dans cette cérémonie, le firent ſupprimer. On en conſerva ſeulement quelques traces dans la proceſſion que le doge & les ſénateurs font tous les ans à pareil jour, en ſe rendant en troupe à l'égliſe de Notre-Dame. Jean-Baptiſte Egnat. *exempl. illuſt. virg.*

MARIÉE, Rime (*Poéſ. franç.*) on appelle en termes de poéſie françoiſe, des *rimes mariées*, celles qui ne ſont point ſéparées les unes des autres, dont les deux maſculines ſe ſuivent immédiatement, & les deux féminines de même, telles qu'on les voit dans les élégies & le poëme épique. Corneille dit dans ſon examen de l'Andromede, qu'il ſe gliſſe plus d'autres vers en proſe, que de ceux dont les *rimes* ſont toujours *mariés*. Je ne ſai ſi Corneille ne ſe trompe pas dans ſon jugement: quoi qu'il en ſoit, les *rimes mariées* s'appellent autrement des *rimes plates*. (*D. J.*)

Mariée, *ou* Jeu de la Guimbarde, le nom que porte ce jeu marque aſſez l'enjouement & les divertiſſemens qu'il procure. Le mot de *guimbarde* ne ſignifie autre choſe qu'une danſe fort amuſante, & remplie de poſtures fort plaiſantes. On appelle encore ce jeu *la mariée*, parce qu'il y a un mariage qui en fait l'avantage principal. On peut jouer à ce jeu depuis cinq juſqu'à huit perſonnes & même neuf. Si l'on eſt huit ou neuf, l'on prendra un jeu de cartes entier; mais ſi l'on eſt que cinq ou ſix, l'on ôtera juſqu'aux ſix ou ſept, pourvu qu'il reſte aſſez de cartes pour faire un talon de quelque groſſeur. Quand on a pris des jettons à un nombre & d'une couleur fixés par les joueurs, l'on a cinq petites boîtes quarrées, dont l'une ſert pour la *guimbarde*, l'autre pour le roi, l'autre pour le fou, la quatrieme pour le mariage, & la cinquieme. *Voyez* chacun de ces termes à leur article. Chacun ayant mis un jetton dans chaque boîte, celui qui doit faire, bat, & donne à couper les cartes à l'ordinaire, puis en diſtribue cinq aux joueurs par trois & deux, & tourne la premiere du talon qui eſt la triomphe. Après qu'on a reçu ſes cinq cartes & qu'on connoît la triomphe chacun voit dans ſon jeu s'il n'a pas l'une des cartes dont nous avons parlé ci-deſſus; s'il a tous ces avantages à la fois, ce qui peut arriver, il tireroit pour ſes cœurs, ſuppoſé que ſon point fût le plus haut, la boîte qui lui eſt dûe, pour le roi, pour la dame & pour le valet, leurs boîtes, & l'autre pour le mariage; mais s'il n'avoit que quelques-uns de ces jeux, il tireroit ce qui eſt dû à ceux qu'il auroit, obſervant d'abaiſſer ſon jeu avant que de rien tirer.

Le premier qui eſt à jouer commence par telle carte de ſon jeu qu'il juge à propos; le reſte ſe fait comme à la triomphe, chacun jouant pour ſoi, & tirant aux mains autant qu'il eſt poſſible, afin de gagner le fonds.

Outre le mariage de la *guimbarde*, il y en a encore d'autres qui ſe font, ou lorſque la dame de quelque couleur que ce ſoit, tombe ſur le roi de cette couleur, ou lorſqu'ils ſont tous deux raſſemblés dans la même main. Celui qui a un mariage aſſemblé en jouant les cartes, gagne un jetton ſur chaque joueur, excepté de celui qui a jetté la dame; mais quand le mariage ſe trouve tout fait dans la main, ſans qu'il ait été beſoin de jouer, perſonne n'eſt diſpenſé de payer le jetton dû au gagnant: ſi ce mariage ſe gagne par triomphe; c'eſt-à-dire, ſi le roi, la dame d'une même couleur ſont coupés avec de la triomphe, il n'y a que les deux joueurs qui ont jetté le roi & la dame qui payent chacun un jetton à celui qui les a coupés.

Il n'eſt pas permis d'employer ni la *guimbarde*, ni le roi, ni ſon fou à couper un mariage.

Qui a le grand mariage, c'eſt-à-dire, la dame & le roi de cœur en main, tire un jetton de chacun en jouant les cartes, outre les boîtes qui leur ſont dûes ſéparément, comme premieres triomphes & comme mariage; mais quand le roi eſt levé par la *guimbarde*, on ne leur en donne qu'un, non plus que pour le fou, qui ſe paye au contraire lui, lorſque le roi ou la *guimbarde* l'ont pris ſur le jeu. Les mariages ne ſe font en jouant, que lorſque le roi & la dame de même couleur tombent immédiatement l'un après l'autre, autrement le mariage ne vaut pas. Mais celui qui a la dame d'un roi joué, ne peut la retenir ſous peine de payer à chaque joueur un jetton, pour avoir rompu le mariage. Celui qui renonce doit le même droit aux joueurs, ainſi que celui qui pouvant forcer ou couper une carte jouée, ne le fait pas. Celui qui donne mal eſt condamné à payer un jetton à chacun, & à refaire. Si le jeu eſt faux, le coup n'eſt bon que lorſqu'il eſt achevé. Les précédens paſſent comme tels. Il n'eſt pas permis de jouer à la *guimbarde* avant ſon tour, ſous peine d'un jetton d'amende pour chaque joueur.

MARIEN, (*Géogr.*) c'étoit un des cinq royaumes qui compoſoient l'île Hiſpaniola, lorſque Chriſtophe Colomb la découvrit. (*D. J.*)

MARIENBERG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Miſnie, au cercle d'Erſtbourg, près d'Anneberg. Les mines d'argent qui ſont dans le voiſinage ont été cauſe de ſa fondation, par Henri, duc de Saxe, en 1519. Elle eſt entre des montagnes, à 10 lieues de Dreſde, & appartient à l'électeur de Saxe. *Longit.* 31. 27. *lat.* 51. 10. (*D. J.*)

MARIENBOURG, (*Géogr.*) petite ville démentelée des pays-bas françois, dans le Hainault, au pays d'entre Sambre & Meuſe. Elle avoit été bâtie en 1542 par Marie, reine de Hongrie, ſœur de Charles-quint. Elle eſt à 4 lieues de Rocroy. *Long.* 22. 5. *lat.* 50. 4. (*D. J.*)

MARIENBURG, (*Géogr.*) ancienne & forte ville de la Pologne, dans la Pruſſe royale, capitale du Palatinat de même nom, avec un château. Elle a été bâtie par les chevaliers de l'ordre Teutonique. Les Suédois la prirent en 1616; mais elle revint par la paix à la Pologne. Elle eſt ſur un bras de la Viſtule, appellé *Nagot*, à 4 lieues S. O. d'Elbing, 6 S. E. de Dantzick. *Long.* 37. 10. *lat.* 54. 6. (*D. J.*)

MARIEN-GROSCHEN, (*Comm.*) monnoie d'argent qui a cours dans le pays de Brunſvick & de Lunebourg, qui fait la trente-ſixieme partie d'un écu d'Empire, c'eſt-à-dire environ deux ſous monnoie de France.

MARIENSTADT, en latin *Mariſtadium*, (*Géogr.*) petite ville de Suede, dans la Weſtrogothie, ſur le lac Wener, à 14 lieues S. E. de Carleſtadt, 65 S. O. de Stockholm. *Long.* 32. *lat.* 58. 38.

MARIENTHAL *ou* MERGENTHEIM, (*Géogr.*) petite ville en Franconie, où elle fait la réſidence du grand-maître de l'ordre Teutonique. L'armée de M. de Turenne y fut battue en 1645. Elle eſt ſur le Tauber, à 6. lieues S. O. de Wurtsbourg, 9 N. de Hall. *Long.* 27. 24. *lat.* 49. 35. (*D. J.*)

MARIENWERDER, (*Géog.*) ville du royaume de Pruſſe au cercle de Hockerland, dans la partie occidentale de la Poméranie, au confluent du Nagot & de la Liebe. *Long.* 37. 10. *lat.* 53. 42. (*D. J.*)

MARI-GALANTE, ſ. f. (*Géog.*) île de l'Amérique, appartenant à la France; elle eſt ſituée au vent de celles des Saintes, à 18 lieues au nord de la Martinique, & à 3 ou 4 de la pointe des ſalines de la grande terre de la Guadeloupe. Cette île eſt preſque ronde & peut avoir 18 lieues de tour; ſes bords ſont fort eſcarpés

pés dans certaines parties, mais les montagnes qui couvrent l'intérieur du pays ſont moins hautes que celles des hautes îles, la terre y produit du ſucre, du caffé, beaucoup de coton & quantité de mays & de légumes, elle n'eſt pas bien pourvûe de rivieres; à cela près cette île eſt très-agréable.

MARIGNAN, (*Géogr.*) *Melignanum*, petite ville d'Italie, au duché de Milan, remarquable par la victoire que François I. remporta aux environs de cette place en 1515. ſur le duc de Milan & les Suiſſes réunis. *Marignan* eſt ſur le Lambro, à 4 lieues S. E. de Milan, 5 N. E. de Pavie, 5 N. O. de Lodi *Long.* 26. 45. *lat.* 45. 20. (*D. J.*)

MARIGOT, ſ. m. (*Terme de relation.*) Ce mot ſignifie en général dans les îles de l'Amérique, un lieu où les eaux de pluie s'aſſemblent & ſe conſervent. (*D. J.*)

MARILAND, (*Géog.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, bornée au ſud par la Virginie, E. par l'Océan Atlantique, N. par la nouvelle Angleterre & la nouvelle Yorck, O. par la riviere de Patowmeck.

Le golphe de Choſepeak qui eſt navigable 70 lieues, & par où les vaiſſeaux entrent en Virginie & *Mariland*, traverſent cette derniere province par le milieu, le terroir en eſt très-fertile, on y cultive beaucoup de tabac qui eſt d'un grand débit en Europe. On y trouve les mêmes animaux, oiſeaux, poiſſons, fruits, plantes, racines & gommes, qu'en Virginie.

Les naturels du pays ont le teint baſané, les cheveux noirs, plats & pendans. Ils ſont partagés en tribus, indépendantes les unes des autres. Ce que les Anglois poſſedent eſt diviſé en dix cantons, & comme ils ont accordé la liberté de religion à tous les chrétiens qui voudroient s'aller établir à *Mariland*, ils ont fait en peu de tems de nombreuſes recrues, & des commencemens de villes avantageuſement ſituées pour le commerce. On nomme *Sainte-Marie*, le lieu le plus conſidérable & la réſidence du gouverneur.

MARILAND eſt ſitué, entre le 37e degré 50. minutes & le 40 de *lat.* ſeptentrionale. Les chaleurs y ſont modérées, tant par les vents, que par les pluies, & l'hiver y eſt peu durable. (*D. J.*)

MARIN, SEL. *Voyez* MARIN, *acide*. (*Chimie.*) *Voyez* SEL MARIN.

MARIN, *acide*, (*Chimie.*) *Voyez* à l'*article* SEL MARIN.

MARIN, adj. (*Marine*) ſe dit d'un homme qui va ſur mer, & qui eſt attaché au ſervice de la marine.

MARINS, CORPS, (*Hiſt. nat. Minéralogie*) nom que l'on donne dans l'hiſtoire naturelle aux coquilles, coraux ou lithophytes, aux poiſſons, &c. que l'on trouve enfouis & pétrifiés dans le ſein de la terre. *Voyez* l'*article* FOSSILES.

MARINADE, ſ. f. (*Cuiſine*) c'eſt une ſaumure, ou une ſauce, compoſée ordinairement de ſel, de vinaigre, &c. où l'on ajoute quelquefois un peu d'épices; elle ſert à aſſaiſonner & à conſerver les mets, les fruits, &c.

On prend auſſi ce mot ſubſtantivement pour un fruit, une racine, une feuille, ou toute autre matiere végétale que l'on a préparés dans une *marinade* pour s'en ſervir comme d'une ſauce, &c. *Voyez* SALADE.

On marine avec de l'huile & du vinaigre mêlés enſemble, des artichaux, des mouſſerons eſpece de champignons, des fruits d'épine-vinette, des aſperges, des féves, &c. des boutons de genêt, des capres & des olives. *Voyez* CAPRES, &c.

MARINAI, (*Géog.*) *ou* MARINARI *ou* PLANINA, montagne de la Turquie en Europe, à l'orient de l'Albanie, au midi de la Servie & de la Bulgarie, & au nord de la Macédoine: les anciens l'appelloient *croton* ou *ſcardus*. Le Drin, la Morave & le Vardat qui eſt l'Accius des anciens, y prennent leur ſource. (*D. J.*)

MARINE, ſ. f. (*Marine.*) On entend par ce mot tout ce qui a rapport au ſervice de la mer, ſoit pour la navigation, la conſtruction des vaiſſeaux, & le commerce maritime; ſoit par rapport aux corps des officiers militaires, & ceux employés pour le ſervice des ports, arſenaux & armées navales: ainſi cet article renvoie à une infinité d'autres qui regardent les différentes parties de la *marine*.

L'hiſtoire de la *marine* eſt encore un renvoi de cet article, mais qui jetteroit trop loin; il ſuffit d'indiquer ici quelques livres qui peuvent donner des connoiſſances ſur cette hiſtoire, tels que l'*Hiſtoire générale de la marine*; *Hiſtoire navale d'Angleterre*, de Lediard; *Hiſtoire de la navigation & du commerce des anciens*, par M. Huet; *Diſſertation concernant la navigation des anciens*, du chevalier Arbuthnot; *Hydrographie*, du P. Fournier; *De re navali*, Laz. Baïf; *De militia navali veterum*, Joannis Cheferi; *Orbis maritimi hiſtoria generalis*, C. B. Mariſalh, &c.

La *marine* fut preſque oubliée en France après la mort de Charlemagne: depuis ce regne, les ſeigneurs particuliers avoient leurs amiraux, nommés *patrimoniaux*. Elle commença à renaître ſous S. Louis, le premier de nos rois qui ait eu un officier principal avec le titre d'amiral. La guerre avec l'Angleterre rendit la *marine* plus conſidérable ſous Charles V. par les ſoins de ſon amiral, Jean de Vienne. Les regnes ſuivans laiſſerent la *marine* dans l'oubli, ainſi que le commerce, dont il n'étoit ſeulement pas queſtion; mais l'un & l'autre reparurent ſous le miniſtere du cardinal de Richelieu, & ont été portées beaucoup plus loin par M. Colbert ſous le regne de Louis XIV.

Il y auroit beaucoup de choſes à faire pour la perfection de notre *marine*; l'objet eſt important, & nous avons penſé qu'on liroit ici avec plaiſir un extrait d'un petit ouvrage fort ſolide & fort rare, intitulé *Réflexions d'un citoyen ſur la marine*. Cet ouvrage eſt d'un habitant de Dieppe, fils d'un libraire. Cet enfant, dégouté du métier de ſon pere, s'eſt fait corſaire, a ſervi ſur des vaiſſeaux de roi, a commandé des bâtimens qui lui appartenoient, & parle ici d'une choſe qu'il ſait ou qu'il doit ſavoir. Condamné au repos par les pertes qu'il a faites dans cette derniere guerre, il s'eſt mis à écrire ſes réflexions & à les imprimer. Il a préſenté ſon ouvrage au miniſtre qui a approuvé ſes vûes: l'édition en a été ſupprimée, & cet extrait eſt fait ſur un des trois exemplaires qui exiſtent.

Il n'y a point, à proprement parler, de guerre maritime défenſive.

Dans les tems de guerre, il faut que les bâtimens ſoient tous armés offenſivement.

Sur les mers, on ſe cherche ſans ſe trouver, on ſe trouve ſans ſe chercher. L'audace, la ruſe & le haſard décident des ſuccès.

Se contenter de couvrir ſes poſſeſſions, & n'armer qu'à cet effet, c'eſt préciſément jouer avec le haſard de perdre, ſans avoir jamais celui de gagner.

De la cauſe des maladies ſur les vaiſſeaux, & des moyens d'y remédier. On attribue aſſez légerement les maladies des équipages, au climat & aux mauvais vivres.

J'ai ſervi, dit l'auteur, ſous M. le duc d'Anville, dans ſon expédition ſur les côtes d'Acadie, notre équipage étoit compoſé de ſix cens hommes.

Après un ſéjour d'un mois dans la baie de *Chibouctou*, aujourd'hui *Hallifax*, à peine reſtoit-il aſſez de monde pour manœuvrer, nous n'étions plus que deux cens en arrivant à Lorient. Ce ne fut point l'influence du climat qui cauſa ce ravage, car il n'y eut aucune proportion entre le nombre des officiers malades & celui des matelots. Les vivres n'y contribuerent point; car il ne mourut preſque perſonne à bord des vaiſſeaux marchands, approviſionnés de la même maniere que les vaiſſeaux de roi.

D'où naît la différence?

1. Du peu de ſoin qu'on a des équipages à bord des vaiſſeaux de guerre.

2. Du peu d'aiſance forcé par la quantité des domeſtiques, proviſions & beſtiaux, embarqués pour la commodité de l'état major.

3. De la malpropreté d'entre les ponts, dont on n'ouvre preſque jamais les ſabords, malgré l'air infecté par les beſtiaux, & reſpiré par ceux que leur triſte ſort y renferme.

Sans les ſoins de l'officier, le ſoldat périroit de miſere. Sans ces ſoins, le matelot, eſt encore plus malheureux: il reçoit dans les ports ſes avances, qu'il diſſipe. Il s'embarque preſque nud, la punition ſuit de près la faute; mais il n'y a pas de remede.

Point de facilité de pourvoir aux beſoins, on n'endure pas ſans ſuite fâcheuſe, le froid & la miſere. Le ſcorbut naît, & ſe répand dans tout l'équipage.

Il faut donc embarquer des hardes, pour en fournir au matelot. L'écrivain, perſonnage oiſif, fera note de ce qui lui ſera délivré, pour être retenu ſur ſes gages au déſarmement.

Il faut au matelot la petite perruque de peau d'agneau, la veſte un peu ample, le petit buſte en ſoubre-veſte, & le manteau à la turque avec le capuchon.

Un matelot bien équipé néglige de changer de linge & d'habit, ſe couche mouillé au ſortir du quart, & gagne par ſa pareſſe le ſcorbut, comme un autre par manque de vêtement.

Dans la *marine* françoiſe, le matelot appartient uniquement à l'état. S'il meurt, il eſt remplacé ſans qu'il en coute à l'officier; pourquoi celui-ci veillera-t-il à ſa conſervation?

Faites des réglemens, tant qu'il vous plaira; le ſeul bon, c'eſt celui que liera l'officier par ſon intérêt, faites donc des ſoldats matelots. Qu'un matelot ne puiſſe périr ſans qu'il en coute un homme à l'officier de *marine*.

On a trois cens mille hommes de troupes de terre. Il faut trente mille matelots; mais il les faut enrégimentés. Qu'ils ſoient répandus dans la Bretagne, la Provence & le pays d'Aunis, & qu'en un clin d'œil ils puiſſent être raſſemblés.

Que les compagnies ſoient recrutées, ou de matelots ou de novices.

Sur une compagnie de cent hommes, il faudroit en ordonner vingt-cinq qui n'euſſent point navigué.

Comme ils travailleront dans les ports aux armemens, déſarmemens & entretiens des navires, il leur faut une forte paye.

Qu'il y ait des ſergens, gens expérimentés dans la manœuvre.

Que ces ſergens repréſentent à bord les officiers-mariniers.

Qu'ils ayent inſpection & ſur le devoir & ſur l'entretien, comme il ſe pratique dans les troupes de terre.

Que les capitaines gardent leurs compagnies, tant qu'ils ne ſeront que lieutenans de vaiſſeaux.

Le ſoldat de *marine* eſt un peu mieux que le matelot, on s'apperçoit qu'il eſt protegé; mais il eſt encore mal. Pourquoi? C'eſt que l'officier convaincu qu'on lui retirera ſa compagnie, pour peu qu'il avance, il s'y regarde comme étranger. Il n'y voit qu'un moyen d'augmenter ſa paye, il ſait bien qu'en quelque mauvais état qu'elle ſoit, ſon confrere la recevra ſans diſcuter.

Qu'on débute par créer cinq ou ſix régimens, comme je les propoſe, & l'on verra l'effet de l'intérêt perſonnel.

S'il eſt difficile de charger à ce point les uſages, je demande ſeulement que les commiſſaires des claſſes faſſent des eſcouades de huit hommes.

Que ces hommes ſoient commandés par un officier-marinier.

Que cet officier viſite les hardes avant le départ.

Qu'en campagne cette troupe ait ſes hamacs tendus l'un à côté de l'autre.

Qu'elle ſoit tenue proprement; qu'on raſe ceux qui auront de la vermine; qu'on faſſe changer les hardes, quand elles ſeront mouillées; qu'on les oblige à les mettre au ſec; qu'on leur donne du linge une fois la ſemaine; que le linge ſale ſoit lavé; qu'on faſſe des revûes; qu'on puniſſe les nonchalans; qu'au retour, les eſcouades ſoient viſitées par le commiſſaires des claſſes; que le commiſſaire rende compte au ſecrétaire d'état, &c.

Après l'expédient de l'incorporation, point de plus ſûr moyen de prévenir les maladies.

Autre inconvénient dans les vaiſſeaux de guerre; le gaillard d'avant eſt occupé par les cuiſines; le gaillard d'arriere par les gardes *marine*, les domeſtiques & l'office; l'entrepont, par les canonniers & les ſoldats; entre les ponts, des canoniers ſont à leur aiſe, les officiers-mariniers enfermés avec de la toile; au milieu de ces entreponts eſt un grand parc aux moutons; le reſte eſt pour le matelot, c'eſt-à-dire, que les trois quarts de l'équipage, la claſſe la plus néceſſaire, eſt entaſſée dans la partie la plus étroite & la moins commode de l'entrepont. C'eſt de ce lieu auſſi dangereux que dégoutant, de cette étuve qu'il va à la pluie, au vent & à la grêle, ſerrer une voile au haut d'un mât. Quel tempérament peut réſiſter à ces alternatives ſubites de chaleur & de froid?

Joignez à cela les viandes ſalées, & quelquefois le manque d'eau.

Si l'on ſe propoſoit d'engendrer le ſcorbut, s'y prendroit-on mieux?

Le poſte qui convient au matelot eſt ſous le gaillard d'arriere; il eſt à portée de ſon ſervice; il eſt en plein air; plus de viciſſitudes extrêmes; l'office ſera auſſi-bien entre-pont que ſous le gaillard.

Que les matelots malades ſoient deſcendus en entrepont dans un lieu deſtiné à cet effet; qu'on écarte de-là les valétudinaires; que dans ce poſte les ſabords puiſſent reſter ouverts plus long-tems: que ſi cela ne ſe peut, on y ouvre deux fenêtres plus élevées; que les ſains & les malades ne reſtent plus confondus; que rien ne ſerve de prétexte au chirurgien; que ſes viſites ſoient exactes; qu'il ſoit à portée de reconnoître les fainéans, &c.

Qu'on excite les matelots à l'amuſement dans le beau tems; qu'il y ait toûjours à bord d'un vaiſſeau quelque inſtrument; celui qui rira de cette attention n'a pas d'humanité; la vie de la mer eſt mélancolique, la muſique & la danſe ſont les principaux moyens dans les voyages de la côte de Guinée, d'entretenir la ſanté des negres.

Lorſqu'on ſera dans le cas de retrancher d'eau les équipages, qu'on ordonne aux capitaines de ſe défaire des trois quarts de leurs moutons, volailles, ſous les peines les plus grieves; l'aiſance de ſept à huit perſonnes continuent de condamner à mort ou à la maladie cinq à ſix cens hommes non moins utiles.

Qu'on tienne la main à l'exécution de l'ordonnance de balayer tous les jours, d'ouvrir les ſabords, lorſque le tems le permet; de laver deux fois le jour les parcs aux moutons, les cages à volailles, &c. de jetter de l'eau & de frotter ſoir & matin le dernier pont, les tillacs entre les ponts, &c.

Mais encore une fois comment eſpérer ces attentions, ſans l'intérêt perſonnel de l'officier?

Il faut retirer de l'entre-pont le parc aux moutons, loger le bétail en-haut, ou s'en priver. Ce lieu ſert d'aſile en grand nombre de l'équipage, & il ne reçoit de jour que par les écoutilles.

Faites faire branle bas deux fois par ſemaine, pour laver & frotter plus aiſément entre les ponts.

Mais ſans un arrangement tendant à intéreſſer l'officier au ſalut du matelot, n'attendez pas que ces choſes ſe faſſent.

Du moyen d'avoir des matelots. Je ſais ce que je dis: un matelot n'eſt pas auſſi difficile à faire qu'on penſe. Lorſque le cœur eſt guéri du mal de mer, il ne faut plus que quelque tems de pratique; deux mois pour le tout.

Une galere échoue ſur les côtes de l'Italie; les Romains conſtruiſent des bâtimens ſur ce modele: en trois mois de matelots ſont dreſſés; une flote eſt équipée, & les Carthaginois battus ſur mer.

L'art du matelot eſt autre choſe à préſent, d'accord mais le pis, c'eſt que nous ne ſommes pas des Romains.

Nous avons perdu beaucoup de matelots; cependant il en reſte plus qu'il en faut pour en former.

Qu'on eſſaye ce que feront cent hommes de mer, dans un vaiſſeau de guerre, où le reſte de l'équipage n'aura jamais navigué, en deux mois de croiſiere, je ne demande que ce tems.

Les hommes les moins robuſtes ſont guéris en huit ou quinze jours du mal de mer.

Après ce repos, qu'on faſſe monter ſans ceſſe les novices dans les haubans & ſur les vergues, avec d'autres qui leur montrent à prendre un ris & à ſerrer une voile.

Dans un autre tems, qu'on leur apprenne à faire des amarrages.

Cela fait, il ne s'agit plus que de les bien commander; mais où prendre ces noviees? dans le tirage d'une milice de jeunes hommes depuis 16 juſqu'à 30 ans, ſans égard à la taille.

Pour ne pas dévaſter les côtes, faites ce tirage ſur toutes les provinces.

Une cinquantaine de corvettes répandues depuis Bayonne juſqu'à Dunkerque, pourroient commencer ces novices pendant l'hiver.

Exercez ceux qu'on n'embarquera pas dans vos ports; qu'ils amarrent, gréent, dégréent, & faſſent le ſervice du canon & du mouſquet.

Donnez leur pour ſergens des matelots inſtruits, pour officiers des pilotes marchands.

Tout le métier conſiſte à ſavoir ſe ſoutenir ſur & avec des cordages.

Il n'eſt pas rare que des gens qui n'avoient point navigué, ſoient devenus ſur les corſaires d'aſſez bons matelots, après une courſe de deux mois; quoique les capitaines qui ne les avoient pris que pour ſoldats, ne les euſſent pas inſtruits.

Dans la plûpart des vaiſſeaux anglois, combien de gens qui n'ont jamais vu la mer? liſez là-deſſus les feuilles de l'état politique de l'Angleterre.

Rien de plus étrange que l'uſage de renvoyer les équipages après la campagne.

C'eſt ou économie ou juſtice.

Mauvaiſe économie de renvoyer des matelots pour en faire revenir autant deux mois après.

Juſtice cruelle que de le forcer, en ne lui payant au déſarmement qu'un mois ou deux de la campagne qu'il vient de faire, d'aller en courſe, de monter ſur d'autres bâtimens, & de gagner de quoi ſoutenir ſa femme & ſes enfans.

Fauſſe

Fauſſe politique d'annoncer toûjours à l'ennemi par les levées, la quantité de vaiſſeaux qu'on veut armer.

Et puis l'attente des équipages traîne les armemens en longueur: les uns reſtent malades ſur les routes; les autres excédés de la fatigue du voyage, ne peuvent s'embarquer, ou languiſſent ſur le vaiſſeau. Ceux qui profitent du congé pour ſuivre les corſaires, ſont pris. Il y en a qui de deſeſpoir ſe vendent à l'ennemi pour deux ou trois cens livres, & ſont perdus pour la patrie.

Les flotes eſpagnoles ſont pleines de matelots françois.

Juſqu'à ce jour, les claſſes ont eu une peine infinie à ſatisfaire aux levées ordonnés, quoique modiques. Qu'a-t-on fait? on a renvoyé au ſervice les matelots qui en revenoient.

Abandonner la *marine*, ou retenir pendant l'hiver dix mille matelots: point de milieu.

Dix mille, indépendamment de ceux qui ſont employés en Amérique & aux Indes.

Avec ces dix mille hommes prêts, on équipe en quinze jours trente vaiſſeaux de guerre.

Occupez ces hommes à terre, partie à l'entretien des navires, partie à l'exercice du canon & du mouſquet dans les port de Bretagne & d'Aunis.

Qu'ils apprennent la charpente & le calfatage; l'eſpoir d'apprendre ces métiers les attirera au ſervice.

Ces métiers appris ils ſubſiſteront, & les ſalaires exorbitans de ceux qui y vaquent diminueront.

De la néceſſité de croiſer contre le commerce anglois. S'il faut croiſer, l'hiver eſt la ſaiſon la plus avantageuſe pour la puiſſance la plus foible: autre raiſon d'entretenir des matelots dans cette ſaiſon.

Vous encouragez à la courſe, cela ne ſuffit pas; il faut des vaiſſeaux de guerre pour ſoutenir l'armateur.

Défendre la courſe ou la ſoutenir, point de milieu.

Que font tout l'hiver des vaiſſeaux de guerre dans des ports? Quel riſque pour eux ſur la mer? Les nuits ſont longues, les eſcadres peu à craindre, les coups de vent les diſperſent.

Douze vaiſſeaux de guerre croiſant au premier méridien depuis 45 juſqu'à 50 degrés de latitude, feront plus de mal à l'ennemi en hiver, que toutes nos forces réunies ne lui en peuvent faire en été.

On n'a point armé à cet effet, & nos corſaires ont preſque tous été pris.

Les matelots étant devenus rares, on a interdit cette navigation, & l'ennemi a commercé librement.

Pourquoi les armateurs ſe ſont-ils ſoutenus ſous Louis XIV. par les eſcadres qui croiſoient?

Mais les forces de l'ennemi n'étoient pas alors auſſi conſidérables: fauſſe réponſe. Duguai & Barth étoient à la mer & interceptoient des flotes à l'anglois & au hollandois combinés.

De quoi s'agit-il? de ſavoir où croiſent à-peu-près les eſcadres, & de les éviter ſi on n'eſt pas en force pour les combattre.

Et nos vaiſſeaux de guerre ne ſont-ils pas ſortis de Breſt, & n'y ſont-ils pas revenus malgré les eſcadres angloiſes qui croiſoient ſur Oueſſant?

Combien de vaiſſeaux anglois croiſent ſeuls?

Sont-ce leurs eſcadres qui ont pris nos corſaires? l'ennemi les a détruits, en envoyant contre eux ſéparément quelques vaiſſeaux de ligne, & quelques frégates d'une certaine force.

Comment les flotes de l'anglois ſont-elles convoyées? Employera-t-il à cet effet une douzaine de vaiſſeaux de guerre pour chacune? bloquera-t-il Breſt? Lorient? Rochefort? Avec toutes ces dépenſes, il ne nous empêcheroit pas d'appareiller, quand nous en aurions le deſſein.

C'eſt au commerce anglois ſeul qu'il faut faire la guerre: point de paix ſolide avec ce peuple, ſans cette politique. Il ne faut pas ſonger à devenir puiſſant, mais dangereux.

Que l'idée d'une guerre avec nous faſſe trembler le commerce de l'ennemi; voilà le point important.

L'ennemi a fait dans la guerre de 1744, des aſſurances conſidérables ſur nos vaiſſeaux marchands; dans celle-ci peu, & à des primes très-onéreuſes. Pourquoi cela? c'eſt qu'ils ont penſé que la guerre de terre feroit négliger la *marine*, & ils ont eu raiſon.

J'entens ſans ceſſe parler de la dette nationale angloiſe, quelle ſottiſe! Qui eſt-ce qui eſt créancier de l'état? eſt-ce le rentier? non, non, c'eſt le commerçant; & le commerçant prêtera, je vous en répons, tant qu'il ne ſera pas troublé.

Vous voulez que le crédit de l'ennemi ceſſe; & au lieu de pourſuivre le créancier, vous le laiſſez en repos.

Prenez à l'anglois une colonie, il menacera; ruinez ſon commerce, il ſe révoltera.

L'ennemi s'applique à ruiner notre *marine* marchande; c'eſt qu'il juge de nous par lui.

Sans commerce maritime, nous en ſerions encore puiſſans; lui, rien. Ses eſcadres empêcheront-elles de deſirer, d'exporter nos denrées, nos vins, nos eaux-de-vie, nos ſoieries? Lui-même les prendra malgré toute la ſévérité de ſes réglemens.

La *marine* de l'ennemi n'exiſte que par ſa finance; & ſa finance n'a d'autre fonds que ſon commerce. Faiſons donc la guerre à ſon commerce, & à ſon commerce ſeul; employons-là l'hiver & nos vaiſſeaux; ſoyons inſtruits du départ de ſes flotes; ayons quelques corvettes en Amérique, &c.

Vous voilà donc pirates, dira-t-on? ſans doute; c'eſt le ſeul rôle qui nous convienne.

Tant que vous vous bornerez au ſoutien de vos colonies, vous ſerez dupes; & vos matelots paſſeront à une nation qui eſt toûjours en croiſiere, d'une nation qui n'y eſt jamais.

Croiſez, envoyez vos vaiſſeaux de ligne en courſe, & vous aurez de grands marins; vous reſſerrerez l'étendue des eſcadres ennemies; vous l'attaquerez dans ſon endroit ſenſible, & vous le contraindrez à la paix.

Des officiers de marine. Ici c'eſt la nobleſſe ſeule qui commande la *marine*; en Angleterre, quiconque a du talent.

Ici, après trente ans de paix, des gens qui n'ont jamais navigué oſent ſe préſenter: c'eſt un grand mal qu'ils oſent. En Angleterre, ce ſont toûjours des hommes qui ont été employés ſur des bâtimens marchands.

Le gentilhomme marin ne s'honore point de la connoiſſance de ſon métier: voilà le pis.

Peut-être ſaura-t-il le pilotage; pour l'art du matelot, il le dédaigne; ſa fortune n'y eſt pas attachée, & ſon ancienneté & ſes protections parleront pour lui.

Il ſe propoſe ou de ne combattre qu'avec des forces ſupérieures, ou réparer l'ignorance par la bravoure. Quelle erreur! ce brave ne ſait pas que ſon ignorance lui lie les mains. J'en ai vu, j'en ai vu de ces braves mains-là liées, & j'en pleurois.

L'ignorance eſt le tombeau de l'émulation.

Dans la *marine* marchande, un armateur ne ſe choiſira qu'un capitaine expérimenté; dans la *marine* royale, on ſuppoſe tous les officiers également habiles.

Nos équipages ſont toûjours les plus nombreux; il faut donc aborder, & depuis Duguai, on ne ſait plus ce que c'eſt.

Duguai avec ſon *François* de 40 canons, aborda & prit des villes ambulantes.

Le grand nombre nuit dans un combat au canon.

C'eſt manquer à l'état que de ne pas combattre vergue à vergue un ennemi d'un tiers moins fort en nombre; mais pour exécuter un abordage, il ne ſuffit pas d'être brave, il faut encore être un grand marin: le niera-t-on?

Mais eſt-ce dans le combat ſeulement que la ſcience de toutes les parties du métier de la mer eſt néceſſaire à l'officier?

Et l'économie des armemens, & la conſommation & la qualité des matieres, & la connoiſſance des rades, &c. &c. Tout ce qui eſt des agrès, des accidens, &c. n'eſt-il pas de ſa compétence?

Pour ceux qui ſavent, les pilotes n'ont qu'une autorité précaire: que l'officier puiſſe donc ſe paſſer de ſes conſeils, ou les recevoir ſans humeur.

Des corſaires ſont ſortis de nos ports avec 300 hommes d'équipage, parmi leſquels il n'y avoit pas 50 hommes de mer. Oui, mais l'habileté de ceux-ci ſuppléoit à tout.

Mépriſer la connoiſſance du ſervice du matelot, c'eſt dire, je ſuis fait pour commander, moi; mais que m'importe le bien ou mal exécuté?

L'ordonnance dit, *les gardes embarqués ſerviront comme ſoldats*; il falloit dire *comme matelots*: Barth a été matelot.

En Angleterre, le garde-marine fait le ſervice de matelot; il indique le travail & l'exécute: le nôtre a toutes ſortes de maîtres à terre; en mer il ne fait rien.

Ce jeune homme ignorera toute ſa vie les côtes: c'eſt le gouvernement qui le veut, en donnant le commandement des frégates & corvettes à convoyer ou à croiſer, à des officiers de fortune. On lui donne un pilote cotier, & ne vaudroit-il pas mieux qu'il pût s'en paſſer?

On compte 1200 officiers de *marine*; l'ordonnance en met ſix ſur les vaiſſeaux du premier & du ſecond rang; quatre ſur les frégates, & trois ſur les corvettes. Voilà de quoi armer en officiers 240 bâtimens que nous n'avons

vons pas. Pourquoi donc ne les donne-t-on pas aux marchands? c'eſt qu'ils ſont mauvais. C'eſt ainſi que la Cour aide le mépris des officiers, & elle ne ſauroit faire autrement. D'un autre côté, elle avilit les officiers marchands, en leur refuſant des dignités & des grades qu'ils méritent. Quel deshonneur peut faire à un gentilhomme la confraternité d'un homme de mérite?

Que l'officier de *marine* ſerve le marchand, s'il le juge à propos; au moins le miniſtre ne doit pas plus le lui défendre que lui impoſer.

Qu'on paſſe ſans obſtacle de l'un à l'autre ſervice. Il faut réformer le corps des pilotes hauturiers, & le remplacer par un certain nombre d'enſeignes de vaiſſeaux de la *marine* marchande. Il en ſera embarqué deux ſur chaque vaiſſeau, l'un pour inſpecteur de la partie du maître, l'autre du pilotage.

Que les gardes-marine ſervent de pilotins à bord des vaiſſeaux ſous ces inſpecteurs.

Les officiers de fortune ſont preſque tous ſur les mêmes bâtimens, il faut les diſperſer.

Je ne parle point des encouragemens, il en faut partout, c'eſt la même choſe pour les châtimens.

De la protection du commerce des colonies. Qu'on ne craigne rien: la nobleſſe dédaignera toujours le commerce; & le négociant aimera toujours la fortune, ne fût-ce que pour obtenir un jour le droit de mépriſer le principe de ſon élévation.

Ayez une marine marchande, mais que votre premier ſoin ſoit de la couvrir.

Quand on déclare qu'on ne donnera aucun convoi aux bâtimens marchands; c'eſt exactement les envoyer à l'ennemi.

L'ennemi en prend tant qu'il veut, & puis l'état à la paix lui porte le reſte de ſes fonds pour les racheter. Voilà ce qui nous arrivera.

Ce ne ſont point vos vaiſſeaux marchands qui ont entretenu de vivres vos colonies. Laiſſez-donc ce prétexte, & retenez ces vaiſſeaux dans vos ports, ou les protégez s'ils en ſortent.

Ce ſont les neutres & les corſaires d'Amérique qui ont pourvu à vos colonies.

Que ſi vous n'avez point de convoi à donner, ſachez-le du-moins de longue-main, afin que vos négotians avides bâtiſſent des frégates propres à bien courir, & à ſe défendre.

Si vous accordez aux neutres le trafic dans vos colonies, on y portera peu de vivres, & beaucoup de marchandiſes ſeches; & vous acheverez de les ruiner, à-moins que l'ennemi ne vous ſecoure en ſe jettant ſur les neutres, comme il a fait mal-adroitement.

Voulez-vous rendre au commerce quelqu'activité, retenez les bâtimens non conſtruits pour ſe défendre & bien courir, & établiſſez une chambre d'aſſurance, de ſolvabilité non ſuſpecte, à 25 pour cent l'aller aux colonies, & autant le retour.

Voulez-vous faire le mieux? donnez ſeulement à douze frégates un vaiſſeau de convoi.

Comptez les frégates parties ſeules à ſeules, arrivées & revenues, & jugez de l'avantage de cette prime que je propoſe.

Mais dira-t-on, nos corſaires faits pour la marche, ont bien été pris? c'eſt qu'il y a bien de la différence entre celui qui va à la rencontre, & celui qui l'évite.

Les dépenſes conſidérables pour les équipages en Amérique, ſuffiſent pour ſuſpendre les armateurs; & puis à peine nos marchands ſont-ils arrivés aux colonies, que les matelots déſertent. Les uns vont en courſe; les autres ſe font acheter à des prix exorbitans. Un capitaine au moment de ſon départ, eſt obligé de compter à un matelot juſqu'à mille livres pour la ſimple traverſe.

Republiez les ordonnances ſur la déſertion, aggravez les peines pour la déſertion du ſervice marchand; puniſſez les corſaires qui débaucheront ces équipages, *&c.*

Les vaiſſeaux du roi enlevent en Amérique tous les matelots du commerce, s'ils en ont beſoin. Il n'y a point de regle là-deſſus, & il arrive ſouvent qu'un marchand ainſi dépouillé, ne peut plus appareiller.

On ne peut trop affoiblir l'autorité confiée, à-meſure qu'elle s'éloigne du centre. C'eſt une loi de la nature phyſique toujours enfreinte dans la nature morale.

Queſtion difficile à décider: les eſcadres envoyées aux colonies depuis la guerre, y ont-elles été dépêchées pour protéger le commerce, ou pour le faire? Ici on dit pour protéger, là-bas on démontre pour commercer.

Plus la défenſe eſt éloignée, & l'ennemi proche, plus la ſécurité doit être grande. Si on eût fait au cap Breton ce que les Anglois ont fait à Gibraltar, le cap Breton ſeroit à prendre; il n'y falloit que trois mille hommes, mais pourvoir à ce qu'on ne pût les réduire que par famine.

S'il faut ſubſtituer ſans ceſſe des eſcadres à des fortifications, tout eſt perdu.

L'ennemi peuploit ſes colonies ſeptentrionales; il falloit peupler la Louiſiane & le Canada; & le Canada ſeroit encore à nous.

Quand je penſe à l'union de nos colons, & aux diſſenſions continuelles des colons ennemis, je me demande comment nous avons été ſubjugées, & c'eſt au miniſtere à ſe répondre; je l'ai mis ſur la voie.

Encore une fois, nos colonies bien fortifiées & ſoutenues par un commerce protégé, & ſoixante vaiſſeaux de ligne dirigés contre le commerce de notre ennemi, & l'on verra la ſuite de cette politique.

Des invaſions. 300 lieues de côtes à garder exigent une marine reſpectable.

Depuis S. Jean-de-Luz juſqu'à Dunkerque ſans marine, tout eſt ouvert.

Qui eſt-ce qui défendra des côtes? Des vaiſſeaux? abus, abus: ce ſont des troupes de terre; on armera cent cinquante mille hommes pour épargner.

Cependant les riverains ſeront ravagés, & on ne ſongera point à les dédommager.

On armera cent cinquante mille hommes, & il eſt clair que vingt-cinq vaiſſeaux de ligne dans Breſt, & 15 mille hommes ſous cette place ſuffiſent pour arrêter tout, excepté la prédilection pour les ſoldats de terre.

O mes concitoyens, preſque toutes vos côtes ſont défendues par des rochers; l'approche en eſt difficile & dangereuſe; votre ennemi a contre lui tous les avantages de la nature des lieux, & vous ne voulez pas vous en appercevoir.

L'expédition de vos eſcadres concertées & rendues preſqu'en même tems à Louisbourg en 1757, les ſuites que pouvoit avoir cette expédition, ne vous apprendront-elles point ce que vous ferez au loin, quand vous aurez du ſens & de la raiſon?

Et croyez-vous que ſi vous menacez ſans ceſſe les côtes de l'ennemi (& vous les tiendriez en échec à peu de frais), il perſiſtera à les garder? Le pourroit-il quand il le voudroit?

Menacez ſes côtes, n'attaquez que ſon commerce, entretenez dans Breſt une eſcadre toûjours armée, montrez des hommes armés & prêts à mettre à la voile, cela ſuffit: on exécute quelquefois ce qui n'étoit qu'une menace. La menace dans les grandes choſes ſe confond toûjours avec le projet. A la longue, ou l'on s'endort ſur le péril, ou las de veiller, on ſe réſoud à tout pour le faire ceſſer.

Si des navires de tranſport ajoutent à l'inquiétude; une bonne fois pour toutes, ayez-en, & la moindre expédition contre les pingues de Hull & d'Yarmouth vous en procureront plus qu'il ne vous en faut; & vous vous paſſerez de ces affretemens faits avec des particuliers, qui ont dû vous coûter des ſommes immenſes. Voyez en 1756 la terreur répandue ſur toutes les côtes de l'ennemi; cependant qu'étiez-vous alors?

Concluſion. La ſuite n'eſt qu'une récapitulation abrégée de l'ouvrage, à laquelle nous nous en ſerions tenus, ſi les vûes de l'auteur avoient été publiées, & ſi nous n'avions craint que reſtreintes à un petit nombre d'exemplaires qui peuvent aiſément ſe perdre, il n'en fût plus queſtion dans dix ans. Quoi qu'il en arrive, elles ſe trouveront du-moins dépoſées dans ces feuilles.

L'idée de l'incorporation des matelots par bataillons n'eſt pas nouvelle. Le roi de Danemark entretient 10000 matelots à ſon ſervice.

Il eſt certain que dans les voyages aux pays chauds la mortalité eſt moindre que ſur les vaiſſeaux du roi dans les campagnes de Louisbourg & du Canada, moindre encore ſur les vaiſſeaux marchands, quelques trajets qu'ils faſſent.

Je crois avec l'auteur que des miliciens de 20 à 30 ans ſerviront mieux que des gens claſſés qu'on compte pour des matelots.

Quant aux officiers de plume, l'auteur remarque ſeulement qu'il faut ou payer comptant les fourniſſeurs, ou être exacts aux termes des payemens. Sans quoi ſurachat néceſſaire.

Pourquoi un capitaine dans un armement ne ſeroit-il pas maître tout-à-fait de ſon navire?

Pourquoi au déſarmement le ſoin en eſt-il abandonné aux officiers de plume ou de port?

Pourquoi en tout tems un vaiſſeau n'a-t-il pas ſon capitaine, ſon état-major, & une vingtaine de matelots reſponſables de ſon dépériſſement?

Pourquoi des navires déſarmés ſont-ils gardés par ceux que leur entretien intéreſſe le moins?

Auſſi-tôt que la quille d'un vaiſſeau eſt en place, pourquoi le capitaine ne ſeroit-il pas nommé chargé de l'emploi des munitions, de l'inſpection dans le déſarmement ſur le gruement & ſes dépendances, &c.

Pourquoi le magaſin général ne délivreroit-il pas ſur ſes reçûs?

Pourquoi ne pas encourager l'économie par des gratifications?

C'eſt alors qu'on verra reſſervir des voiles & des cordages rebutés.

Sans une autre adminiſtration que celle qui eſt, il faut que la diſſipation, le dépériſſement, & le pillage ayent lieu.

On croit que le déſarmement fréquent produit une grande économie; oui on le croit; mais cela eſt-il? J'en ſais là-deſſus plus que je n'en dis.

Mais ſi le rétabliſſement de notre marine ſera toujours à l'ennemi un prétexte de guerre, je demande faut-il ou ne faut-il pas la rétablir? S'il faut la rétablir, eſt-ce dans la paix qui ſera enfreinte au premier ſymptôme de vie? Eſt-ce dans le tems même de la guerre, où l'on eſt au pis-aller?

MARINE, (*Peinture.*) on nomme *marines* ces tableaux qui repréſentent des vûes de mer, des combats, des tempêtes, des vaiſſeaux, & autres ſujets marins. Le Lorrain, ce grand maître dans les payſages, a fait auſſi des merveilles dans ſes *marines*. Salvator Roſa, peintre & graveur napolitain, s'eſt diſtingué dans ces combats de mer, comme dans ſes ſujets de caprice. Adrien Van-Der-Kabel a montré beaucoup de talens dans ſes peintures *marines*; c'eſt dommage qu'il ſe ſoit ſervi de mauvaiſes couleurs, que le tems a entierement effacées. Corneille Vroom & Backyſen ſes compatriotes, lui ſont ſupérieurs à tous égards; mais les Van-Der-Velde, ſurtout le fils Guillaume, ont fait des merveilles. Ce ſont les peintres de *marines* qui méritent la palme ſur tous leurs compétiteurs. Les artiſtes d'Angleterre excellent aujourd'hui dans ce genre; il ne faut pas s'en étonner; tout ce qui a rapport à la navigation intéreſſe extrémement les Anglois. C'eſt preſque une mode chez eux que de faire peindre un vaiſſeau de guerre que l'on montoit glorieuſement dans une action périlleuſe; & c'eſt en même tems un monument flatteur qu'ils peignent toujours avec plaiſir. (*D. J.*)

MARINÉ, adj. en *termes de Blaſon*, ſe dit des lions, & des autres animaux auxqels on donne une queue de poiſſon, comme aux ſirenes.

Imhof en Allemagne, de gueules au lion *mariné* d'or.

MARINELLA SANTA, (*Géog.*) petite ville d'Italie dans l'état de l'Egliſe, patrimoine de S. Pierre, à ſix milles de Civita-Vecchia, avec un port ruiné. *Long.* 29. 30. *lat.* 42. 10.

MARINGOUIN, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de couſin fort commun en Amérique, & fort incommode. Cet inſecte s'engendre dans les eaux croupies; il n'eſt d'abord qu'un petit ver preſqu'auſſi délié qu'un cheveu, & long comme un grain de blé. Lorſque les *maringouins* ſe ſont métamorphoſés, & qu'ils ont des aîles, ils prennent l'eſſor en ſi grand nombre, qu'il obſcurciſſent les endroits où ils paſſent. Ils volent principalement le matin & le ſoir, deux heures après le coucher du ſoleil: ils ſont fort importuns par leur bourdonnement. Lorſqu'ils peuvent s'attacher ſur la chair, ils cauſent une douleur vive, ſucent le ſang, & s'en rempliſſent au point de ne pouvoir preſque plus voler. Les ſauvages des Antilles ſe préſervent de ces inſectes par le moyen de la fumée en allumant du feu ſous leurs lits. Les ſauvages du Breſil font des réſeaux de fil de coton, dont les carrés ſont aſſez petits pour arrêter ces inſectes qui ont de grandes aîles. Les François emploient ce même moyen, qui eſt bien préférable à la fumée. *Hiſt. gén. des Ant. par* le P. Tertre, *tom. II. pag.* 286.

MARINIANÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la met ſur la route de *Jovia* à *Sirmium*. Lazius croit que c'eſt *Caſtra Marciana*, d'Ammien Marcellin; & ajoute qu'on nomme aujourd'hui ce lieu *Margburg*. (*D. J.*)

MARINIER, ſ. f. (*Marine.*) on appelle ainſi en général un homme qui va à la mer, & qui ſert à la conduite & à la manœuvre du vaiſſeau. On donne ce nom en particulier à ceux qui conduiſent les bateaux ſur les rivieres.

MARINO, CONTRÉE DE (*Géog.*) ce pays s'étend du levant au couchant, entre la mer de l'Egliſe au midi, & la campagne de Rome au nord. La terre de Labour la borne à l'orient, & le Tibre à l'occident. Terracine & Nettuno en ſont les ſeules villes; c'eſt un pays mal-ſain & dépeuplé. (*D. J.*)

MARINO, SAN (*Géog.*) bourg d'Italie ſur le grand chemin de Rome à Naples, avec titre de duché. *Marino* eſt, à ce qu'on croit, l'ancien *Ferentinum*. On l'appella depuis *Villa Mariana*, à cauſe que Marius y avoit une maiſon de plaiſance. Dans le voiſinage étoient, à main droite, les maiſons de campagne de Muréna, de Lucullus, & de Cicéron; & un peu plus bas celles de Pontius, & de pluſieurs autres romains, qui avoient choiſi cette agréable ſituation pour leurs lieux de plaiſance. Les choſes ont bien changée de face; cependant le bourg de *San Marino*, capitale de la république de ſon nom, crée ſes magiſtrats & ſes officiers ſous la protection du pape. Elle eſt en même tems la réſidence de l'évêque de Montefeltro. *Longit.* 30. 4. *lat.* 43. 58. (*D. J.*) (1)

MARINUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie que Strabon met dans l'Ombrie; elle ſe nomme aujourd'hui *S. Marini*, ou *S. Marino*. (*D. J.*)

MARIOLA, (*Géog.*) montagne d'Eſpagne au royaume de Valence, dans le voiſinage de la ville d'Alcoy. Elle abonde en plantes médecinales; & toute la campagne des environs eſt arroſée de fontaines qui la fertiliſent. (*D. J.*)

MARJOLAINE, ſub. f. *marjolina.* (*Bot.*) genre de plante qui ne differe de l'origan qu'en ce que ſes têtes ſont plus rondes, plus courtes, & composées de quatre rangs de feuilles poſées comme des écailles. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

La *marjolaine vulgaire*, en anglois, *the common ſweet majoram*, *majorana vulgaris*, *de* C. B. P. 224. *de* Tournefort J. R. *H.* 199. *&* *de* Ray *Hiſt.* 538. eſt la principale eſpece de ce genre de plante, rempli de parties ſubtiles, actives, ſalines, aromatiques & huileuſes.

Les racines de cette petite plante ſont fort menues. Ses tiges ſont hautes depuis ſix juſqu'à dix pouces, grêles, ligneuſes, le plus ſouvent quarrés, un peu velues, & un peu rougeâtres, partagées en pluſieurs rameaux; autour des rameaux pouſſent des feuilles oppoſées, de la figure de celles de l'origan vulgaire, mais plus petites, couvertes d'un duvet blanc, d'une odeur pénétrante, d'une ſaveur un peu âcre, un peu amere, aromatique & agréable.

Il naît autour du ſommet de la tige des épics, ou petites têtes écailleuſes, plus arrondies que dans l'origan, plus ſerrées & plus courtes, compoſées de quatre rangs de feuilles placées en maniere d'écailles, & velus. D'entre ces feuilles ſortent de très-petites fleurs blanchâtres, d'une ſeule piece, en gueule, dont la levre ſupérieure eſt redreſſée, arrondie, échancrée, & l'intérieure diviſée en trois ſegmens.

Il s'éleve du calice un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur, en maniere de clou, & comme accompagnée de quatre embryons, qui ſe changent enſuite en autant de petites graines arrondies, rouſſes, cachées dans une capſule, qui ſervoit de calice à la fleur.

Cette plante vient en Eſpagne, en Italie, & dans les parties méridionales de la France. On la cultive beaucoup dans les jardins. On l'emploie en médecine & dans les alimens pour les rendre plus agréables. Enfin, les Chimiſtes tirent par la diſtilation de la *marjolaine* deſſéchée une huile eſſentielle, d'une odeur très-vive, utile dans les maladies des nerfs. Hoffman a remarqué, que ſi on rectifie cette huile par une nouvelle diſtillation, elle laiſſe encore après elle beaucoup de lie réſineuſe. (*D. J.*)

MARJOLAINE. (*Pharmacie & Mat. méd.*) on ſe ſert indifféremment dans les boutiques de deux ſortes de *marjolaine*; ſavoir, la grande ou vulgaire, & la *marjolaine* à petites feuilles.

Les feuilles & les ſommités fleuries de ces plantes, l'eau aromatique, & l'huile eſſentielle qu'on en retire par la diſtillation, ſont d'uſage en médecine.

La

(1) On confond dans cet article le Duché de Marine qui appartient à la maiſon de Colomne, ſitué ſur le grand chemin de Rome à Naples, avec la ville ou plutôt la petite republique de S. Marin ſituée aux confins de la Romagne, & de l'état d'Urbin, eloignée de Rimini d'environ 10 milles, c'eſt-à-dire environ trois lieües de France, & de 22 milles de Gennes, & de Peſaro, ce qui revient à 74 lieües environ. Le grand & volumineux dictionnaire de la Martiniere, celuy de Baudran, & les livres des autres geografes parlent diſtinctement de tous les deux, & de tout ce qui porte le nom de Marin, & S. Marin. (*A*)

La *marjolaine* a toutes les propriétés communes aux plantes aromatiques de la claſſe des labiées de Tournefort; elle eſt ſtomachique, cordiale, diaphorétique, emménagogue, nervine, tonique, apéritive, bechique, &c.

Celle-ci a été particulierement recommandée dans l'enchiffrenement & dans la perte de l'odorat. Artman prétend que cette plante a une vertu ſecrette contre cette derniere maladie. On a vanté encore la poudre des feuilles de *marjolaine* comme un excellent ſternutatoire. On a attribué la même vertu à l'eau diſtillée, auſſi-bien qu'à la décoction des feuilles. Cette eau eſt miſe d'ailleurs au nombre des eaux céphaliques & nervines. On peut aſſurer avec autant de fondement, qu'elle poſſede la plupart des autres qualités que nous avons attribuées à la plante même, c'eſt-à-dire, à l'infuſion des feuilles, ou des ſommités.

L'huile eſſentielle de *marjolaine* a une odeur très-vive & très-pénétrante; elle a été fort louée comme très-bonne dans la paralyſie & dans les maladies des nerfs, ſoit priſe intérieurement à la doſe de deux ou trois gouttes, ſous la forme d'*oleo-ſaccharum*, ſoit en en frotant la nuque du cou, & l'épine du dos. Cette huile entre dans la compoſition de la plupart des baumes apoplectiques, qui ſont recommandés par différens auteurs.

Les fleurs & les ſommités fleuries de *marjolaine* entrent dans un grand nombre de compoſitions officinales, dont les vertus ſont analogues à celles que nous avons accordées à cette plante, & dont elle fait par conſéquent un ingrédient utile.

L'huile d'olive, dans laquelle on fait infuſer des ſommités fleuries de *marjolaine*, ſe charge réellement des parties véritablement actives de cette plante; ſavoir, de ſon huile eſſentielle, & de ſa partie aromatique; mais ſi l'on vient à cuire juſqu'à conſommation de l'humidité, ſelon l'art, ces principes volatils & actifs ſe diſſipent au moins en très-grande partie; & la matiere qui reſte ne poſſede plus gueres que les vertus de l'huile d'olive altérée par la coction. *Voyez* Huile. (*b*)

MARIONNETTE, ſ. f. (*Méchan.*) les *marionnettes* ſont des petites figures mobiles de carton, de bois, de métal, d'os, d'ivoire, dont ſe ſervent les batteleurs pour amuſer le peuple, & quelquefois auſſi ce qu'on appelle les honnêtes gens.

Leur invention eſt bien ancienne. Hérodote les connoiſſoit déjà, & les nomme des ſtatues mobiles par des nerfs. Dans les banquets de Xénophon, Socrate demande à un charlatan, comment il pouvoit être ſi gai dans une profeſſion ſi triſte? Moi, répond celui-ci, je vis agréablement de la folie des hommes dont je tire bien de l'argent, avec quelques morceaux de bois que je fais remuer. Ariſtote n'a pas dédaigné de parler de ces figures humaines, tendues, dit-il, avec des fils, qui leur font mouvoir les mains, les jambes, & la tête. On trouve dans le premier livre de Platon ſur les loix, un beau paſſage à ce ſujet: c'eſt un Athénien qui dit que les paſſions produiſent dans nos corps, ce que les petites cordes exécutent ſur les figures de bois; elles remuent tous nos membres, continue-t-il, & les jettent dans des mouvemens contraires, ſelon qu'elles ſont oppoſées entre elles.

L'uſage de ces figures à reſſort ne paſſa-t-il pas, avec le luxe de l'Aſie, & la corruption de la Grece, chez les Romains, vainqueurs de ces peuples ingénieux? Rien n'eſt plus vrai; car il en eſt quelquefois queſtion dans les auteurs latins. Horace parlant d'un prince ou d'un grand, qui ſe laiſſe conduire au caprice d'une femme ou d'un favori, le compare à ces jouets dont les reſſorts vont au gré de la main qui tient le fil. „ Vous, dit-il, „ n'êtes-vous pas l'eſclave d'un autre? Idole des bois, „ c'eſt un bras étranger qui met en jeu tous vos reſſorts „!

Tu mihi qui imperitas, aliis ſervis miſer atque
Duceris, ut nervis alienis mobile lignum.
Sat. 7. *liv. II.* ℣. 81.

Ecoutons l'arbitre des plaiſirs de Néron. „ Tandis „ que nous étions à boire, dit Pétrone au feſtin de Trimalcion, un eſclave apporte un ſquelete d'argent, dont „ les muſcles & les vertebres avoient une flexibilité merveilleuſe. On le mit deux fois ſur la table; & cette „ ſtatue ayant fait d'elle-même des mouvemens & des „ grimaces ſingulieres, Trimalcion s'écria: Voilà donc „ ce que nous ſerons tous, quand la mort nous aura „ plongé dans la tombe „? Sans doute que le ſquelete de Pétrone étoit mu par des poids, des roues, des reſſorts intérieurs, comme les automates de nos artiſtes.

L'empereur Marc Antonin parle deux ou trois fois dans ſes ouvrages de ces ſortes de ſtatues mobiles à reſſort, & s'en ſert de comparaiſon pour des préceptes de morale. Semblablement Favorinus, ſi vanté par Aulu-Gelle, voulant prouver la liberté de l'homme, & ſon indépendance des aſtres, dit que les hommes ne ſeroient que de pures *machines à faire jouer*, s'ils n'agiſſoient pas de leur propre mouvement, & s'ils étoient ſoumis à l'influence de ces aſtres.

En un mot, toutes les expreſſions dont les Grecs & les Romains ſe ſervent, indiquent qu'ils connoiſſoient, auſſi-bien que les modernes, ces figures mobiles que nous appellons *marionnettes*. Les *neuroſpleſta* d'Hérodote, de Xénophon & autres, c'eſt-à-dire, des machines à nerfs & à reſſort; les *mobilia ligna nervis alienis* d'Horace; les *catenationes mobiles* de Petrone; les *ligneolæ hominum figuræ* d'Apulée, rendent parfaitement ce que les Italiens entendent par *gelli burattini*, les Anglois par *the puppets*, & les François par *marionnettes*.

Ce ſpectacle ſemble fait pour notre nation. Jean Brioché, arracheur de dents; nous le rendit agréable dans le milieu du dernier ſiecle. Il eſt vrai que dans le même tems un anglois trouva le ſecret de faire mouvoir les *marionnettes* par des reſſorts, & ſans employer des cordes; mais nous préférâmes les *marionnettes* de Brioché, à cauſe des plaiſanteries qu'il leur faiſoit dire. Enfin Fanchon, ou François Brioché, immortaliſé par Deſpréaux, le rendit encore plus célébre que ſon pere dans ce noble métier. (*D. J.*)

Marionnettes, *en terme de Cardeur*, ſont deux montans de bois plantés à la tête du rouet ſur chaque bord du banc, & garnis de deux fraſeaux de jonc ou de paille qui ſe traverſent parallelement à la poſition de la roue. *Voyez les Pl. de Draperie*.

Marionnette, ſ. f. (*Art. d'ourdiſ.*) piece de bois mobile à laquelle ſont attachés les fraſeaux de tous les rouets. *Voyez* Fraseaux.

MERIPENDAM, (*Bot. exot.*) arbriſſeaux de la nouvelle Eſpagne, qui s'éleve à la hauteur de ſix à ſept pieds; ſa tige eſt cendrée; ſes feuilles ſont vertes, & portées ſur des longs pédicules rougeâtres; ſon fruit croît en grappes; on en recueillie les boutons, on en exprime le jus, on le fait épaiſſir, & on s'en ſert pour déterger les ulceres. (*D. J.*)

MARIQUES les, (*Géog. anc.*) peuple d'Italie. *Voyez* Marici (*D. J.*)

MARIQUITES, (*Géog.*) peuples errans, ſauvages & barbares de l'Amérique méridionale au Bréſil. M. de Liſle le met à l'orient de Fernambuc, & au nord de la riviere de S. François. (*D. J.*)

MARITAL, adj. (*Juriſpr.*) ſe dit de quelque choſe qui a rapport au mari, comme la puiſſance *maritale*. *Voyez* Puissance.

MARITIMA Colonia, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule Narbonoiſe. On pretend que c'eſt aujourd'hui Martegue. (*D. J.*)

MARITIME, adj. (*Marine.*) épithete qu'on donne aux choſes qui regardent la marine. Ainſi, on dit une place *maritime*, des forces *maritimes*, &c.

MARISA, (*Géogr.*) riviere de la Romanie. Elle a ſa ſource au pié du mont Hémus, & finit par ſe jetter dans le golfe de Mégariſſe, vis-à-vis de l'île Samandrachi. On la dit navigable depuis ſon embouchure juſqu'à Philippopoli. Cette riviere eſt l'*Ebrus* des anciens. (*D. J.*)

MARIZAN, (*Géog.*) montagne d'Afrique dans la province de Gutz, au royaume de Fez. Elle eſt fort haute & fort froide; ſes habitans ſont béréberes. Ils vivent dans des huttes faites de branches d'arbres, ou ſous de nattes de joncs plantées ſur des pieux. Ce ſont de vrais ſauvages, errans dans leurs montagnes, & ne payant de tributs à perſonne.

MALBOROUGH, (*Géog.*) c'eſt le *Cunetio* des anciens, petite ville à marché d'Angleterre en Wiltshire; avec titre de duché, qu'elle a donné à un des plus grands héros du dernier ſiecle. Elle envoie deux députés au parlement, & eſt ſur le Kennet, à 60 milles S. O. de Londres. *Long.* 16. 10. *lat.* 51. 24. (*D. J.*)

MARLE, (*Géog.*) petite ville de France en Picardie, avec titre de comté, ſur la Serre, dans la Thiérache, à trois lieues de Guiſe, 37 N. E. de Paris. *Long.* $21^d\ 26'.\ 16''$. *lat.* $49^d\ 44'.\ 24''$. (*D. J.*)

MARLIE *ou* MARLI, ſ. m. (*Art d'ourdiſſ. & ſoirie.*) le *marli* quoique fabriqué ſur un métier, tel que ceux qui ſervent à faire l'étoffe unie, néanmoins eſt un ouvrage de mode ou d'ajuſtement, qui dérive de la gaze unie. On diſtingue deux ſortes de *marlis*; ſavoir, le *marli* ſimple & le *marli* double, auquel on donne le nom de *marli d'Angleterre*.

Le *marli* ſimple eſt monté comme la gaze, & ſe travaille de même, avec cette différence néanmoins qu'on laiſſe plus ou moins de dents vuides au peigne, pour qu'il ſoit à jour.

Le *marli* le plus groſſier eſt composé de 16 fils chaque pouce; ce qui fait 352 fils qui ne ſont point paſſés dans les perles, & pareille quantité qui y ſont paſſés deux fois, en ſuppoſant l'ouvrage en demi-aune de large.

Le *marli* fin eſt composé de 20 fils par pouce; ce qui fait 440 fils paſſés en perle, & pareille quantité qui ne ſont pas. Une chaîne ourdie pour un *marli* fin, doit contenir 880 fils ſeulement roulés ſur une même enſuple; & le *marli* le plus groſſier, 704 de même.

Chaque dent du peigne contient un fil paſſé en perle, & un fil qui ne l'eſt pas, quant à celles qui ſont remplies, parce qu'on laiſſe des dents vuides pour qu'il ſoit à jour.

Suivant cette diſpoſition, le *marli* groſſier contient 9 points de ligne de diſtance d'un fil à l'autre, & le *marli* fin, 7 points à peu près.

Lorſque l'ouvrier travaille le *marli*, il paſſe deux coups de navette qui ſe joignent, & laiſſe une diſtance d'une ligne & demie pour les deux autres coups qui ſuivent de même, & ſucceſſivement continue l'ouvrage de deux coups & en deux coups; de façon qu'il repréſente un quarré long ainſi qu'il eſt repréſenté par la figure du *marli* groſſier. Le *marli* plus fin eſt de 13 points environ, ce qui revient à-peu-près à une hauteur qui forme le double de la largeur. Il ſemble que l'ouvrage auroit plus de grace, ſi le quarré étoit parfait, mais auſſi il reviendroit plus cher parce qu'il prendroit plus de trame.

La ſoie deſtinée pour cet uſage n'eſt point montée, c'eſt-à-dire qu'elle eſt greſe, ou telle qu'elle ſort du cocon. Elle eſt teinte en crud pour les *marlis* de couleur; & pour ceux qui ſont en blanc, on n'emploie que de la ſoie greſe, qui eſt naturellement blanche. On ne pourroit travailler ni le *marli*, ni la gaze, ſi la ſoie étoit cuite ou préparée comme celle qui eſt employée dans les étoffes de ſoie.

Le *marli croiſé*, ou *façon d'Angleterre*, eſt bien différent du *marli* ſimple. Il eſt composé d'une chaîne qui contient la même quantité de fils du *marli* groſſier; c'eſt-à-dire 704 environ, qui ſont paſſés ſur quatre liſſes, comme le taffetas, dont deux fils par dents de celles qui ſont remplies, & à même diſtance de neuf points de ligne au moins chaque dent. Cette chaîne doit être tendue pendant le cours de la fabrication de l'ouvrage, autant que ſa qualité peut le permettre; elle eſt roulée ſur une enſuple.

Indépendamment de cette chaîne, il faut un poil contenant la moitié de la quantité des fils de la chaîne, qui doit être roulé ſur une enſuple ſéparée.

Le poil contient 352 fils; cette quantité doit faire 704 perles, parce que les fils y ſont paſſés deux fois. En les paſſant au peigne, il faut une dent de deux fils de chaîne ſimplement, ſans aucun fil de poil, de façon que le poil ourdi ne compoſe que la moitié de la chaîne.

La façon de paſſer les fils de poil dans les perles eſt ſi ſinguliere, qu'il ſeroit très-difficile d'en donner une explication ſans la démontrer.

Le poil de cet ouvrage doit être extraordinairement lâche, ou auſſi peu tendu que le poil d'un velours, afin que le fil puiſſe ſe prêter à tous les mouvemens qu'il eſt obligé de faire pour former la croiſure; de ſorte que le poids qui le tient tendu, & qui eſt très-léger, doit être paſſé de façon qu'il puiſſe monter au fur & à meſure qu'il s'emploie.

Il faut quatre liſſes à perle pour paſſer le poil; ſavoir deux demi-liſſes & deux liſſes entieres: ces quatre liſſes doivent être attachées ou ſuſpendues devant le peigne, ſans quoi la croiſure ne pourroit pas ſe faire dans l'ouvrage, parce qu'elle ſeroit contrariée par les dents de ce peigne. Ces quatre liſſes, qui ſont poſées ſur des liſſerons extraordinairement minces, ſont arrrêtées par une baguette de fer de la longueur de la poignée du battant dans un eſpace de ſix lignes, ou un demi-pouce environ. Cette précaution eſt néceſſaire, afin que quand l'ouvrier a paſſé ſon coup de navette, & qu'il tire le battant à ſoi pour faire joindre la trame, les liſſes à perle qui dévancent le peigne ne ſoient pas arrêtées à l'ouvrage, & puiſſent avancer & reculer de la même façon, & faire le même mouvement du peigne.

Tous les fils de poil doivent être paſſés deſſous les fils de la chaîne, afin que les derniers puiſſent lever alternativement pour arrêter la trame, ſans contrarier le poil par la croiſure ordinaire du taffetas pendant le cours de la fabrication.

Chaque liſſe doit contenir 176 perles, tant celles qui ſont entieres, que celles qui ne le ſont pas; de façon que les quatre liſſes doivent avoir la quantité de 704 perles; ce qui fait le double des fils de poil, parce que chaque fil doit être paſſé alternativement dans la perle d'une demi-liſſe, & dans celle d'une liſſe entiere.

Les quatre liſſes à perle doivent être attachées de maniere qu'elles puiſſent lever comme celles d'un ſatin.

Chacune des liſſes entieres doit être placée de façon que la perle ſe trove entre les deux fils de la chaîne, tant de ceux qui n'ont point de fil de poil dans le milieu, que de ceux qui en ont.

Des deux fils de poil qui ſont dans une même dent entre les deux fils de chaîne, le premier à gauche doit être placé dans la perle de la liſſe entiere qui eſt entre les deux fils de la dent qui n'a que deux fils de chaîne à gauche, & de-là être repaſſé dans la perle de la demi-liſſe qui doit répondre aux deux fils de la dent où ſont les fils de poil.

Le ſecond fil de poil de la même dent doit être paſſé dans la perle de la demi-liſſe qui répond aux deux fils qui n'ont point de poil à droite, & de-là être repaſſé dans la perle de la ſeconde liſſe entiere à gauche.

Chacun des fils de poil qui eſt paſſé dans la perle d'une demi-liſſe, doit paſſer ſous le fil de la liſſe entiere, tant à droite qu'à gauche, & embraſſer ſa maille; c'eſt ce qui fait la croiſure.

Le *marli figuré* ou *croiſé* ſe travaille avec deux marches, ſur chacune deſquelles on paſſe un coup de navette qui eſt la même, en obſervant de ne faire joindre chaque coup de trame qu'autant qu'on veut donner de hauteur au carreau.

La premiere marche fait lever la premiere & la troiſieme liſſe de chaîne, & la deuxieme & troiſieme liſſe du poil. La ſeconde marche fait lever la deuxieme & quatrieme de chaîne, & la premiere & quatrieme de poil, ainſi en continuant par la premiere & deuxieme marche juſqu'au plein & la hauteur du carré, quand le *marli* eſt à grands carreaux.

On met une troiſieme marche pour faire du plein, quand le *marli* eſt à grands carreaux; pour lors on paſſe une navette garnie d'une trame cuite de cinq à ſix brins, ſix coups de ſuite; ſavoir, le premier ſur la premiere marche, le ſecond ſur la troiſieme, le deuxieme ſur la troiſieme marche, le troiſieme coup ſur la premiere, le quatrieme ſur la troiſieme, le cinquieme coup ſur la premiere, & le ſixieme enfin ſur la troiſieme.

Cette troiſieme marche fait lever les deux liſſes entieres du poil, & deux liſſes de la chaîne, différentes des deux que fait lever la premiere marche.

C'eſt par inadvertance qu'on a inſéré qu'on laiſſoit des dents vuides au peigne pour que le *marli* fût à jour. Il eſt vrai que la choſe pourroit être poſſible ſi le peigne étoit fin, & qu'on n'en eût pas d'autre; mais ſi on le faiſoit faire exprès, on le demanderoit avec le nombre de dents convenable, & ſuivant la quantité de fils dont la chaîne eſt compoſée en obſervant que cette quantité de dents fût égale à celle de la moitié des fils de la chaîne: comme par exemple, ſur une chaîne de 704 fils, le peigne, ne doit contenir que 352 dents, ainſi des autres.

Marlie, ſ. f. *en termes de Planeur*, c'eſt un petit bouge qu'on remarque au-deſſous de la moulure d'une piece, & au-deſſus de l'arrête. *Voyez* Arrête.

MARLIN, ſ. m. (*Taill.*) eſpece de hache à fendre du bois. Elle eſt faite comme le gros marteau à frapper devant des Serruriers, Taillandiers, *&c.* avec cette différence qu'au lieu de la panne, c'eſt un gros tranchant, comme il eſt pratiqué aux coignées des bucherons; l'autre extrémité eſt une tête. Cet outil ſert aux boulangers, bouchers, *&c. Voyez les Pl.*

MARLOW, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de baſſe-Saxe, dans le duché de Mecklenbourg, ſur le Reckenitz, & chef-lieu d'un bailliage de même nom. *Long.* 30. 40. *lat.* 53. 53. (*D. J.*)

MARLY, (*Géogr.*) maiſon royale, ſituée entre Verſailles & ſaint-Germain, dans un vallon à l'extrémité d'une forêt de même nom. Les jardins ſont de le Nôtre, & les bâtimens ont été élevés ſur les deſſeins & par les ſoins de Manſard. Nous ne verrons plus renaître de ſi beaux morceaux d'architecture & de goût, le tems en eſt paſſé. *Marly* eſt à 4 lieues de Paris. *Long.* 17. 45'. 41''. *lat.* 48. 51'. 38''. (*D. J.*)

MARMANDE, (*Géogr.*) ville de France en Guienne. Elle eſt ſur la Garonne, à 6 lieues d'Agen, 12. de Bordeaux, 140 S. O. de Paris. *Long.* 17. 50. *lat.* 44. 35.

Marmande eſt remarquable pour avoir été la patrie de François Combefis dominicain, qui s'eſt diſtingué par

ſon érudition théologique. Il a publié pluſieurs opuſcules des peres grecs, des additions à la bibliotheque des peres en 3 *vol. in-fol.* une bibliotheque des prédicateurs en 8 *vol. in-fol.* & d'autres ouvrages. Il eſt mort à Paris en 1679, à 74 ans. (*D. J.*)

MARMARA, *ou* MARMORA, (*Géog.*) nom de quatre îles d'Aſie dans la mer de Marmora, à laquelle elles donnent le nom. La plus grande appellée *Marmara*, a environ 12 lieues de circuit, & une ville de ſon nom. Ces quatre îles abondent en blé, en vin, en fruits, en coton, en pâturages, & en beſtiaux. Elles ſont ſituées au 38^{d}. & environ 35'. de *lat. ſeptent.* & à l'orient d'été d'Héraclée.

La mer de *Marmora*, ou mer Blanche, eſt un grand golfe entre l'Héleſpont & la mer Noire: c'eſt ce que les anciens appelloient *Propontide*. (*D. J.*)

MARMARES, (*Géog. anc.*) peuples des frontieres de la Cilicie, du côté de l'Aſſyrie. Diodore de Sicile, *liv. XVII. chap. xxxviij.* remarque qu'ils furent aſſez hardis pour attaquer Alexandre-le-Grand, & que ce prince fut obligé de les aſſiéger dans leurs retraites au milieu des rochers; mais lorſqu'ils ſe virent prêts à être forcés, ils mirent le feu à leurs cabanes, traverſerent de nuit le camp même des Macédoniens, & ſe retirerent dans les montagnes voiſines. (*D. J.*)

MARMARIQUE, (*Géog. anc.*) grande contrée d'Afrique, entre l'Egypte & les Syrtes, mais qui n'a pas toujours eu le même nom, & dont les bornes ont beaucoup varié. Ptolomée, *liv. IV. chap. v.* commence la *Marmarique* à la Cyrénaïque du côté du couchant, & met entre elle & l'Egypte le Nome de Libye. Strabon dit que les *Marmarides* joignoient l'Egypte, & s'étendoient juſqu'à la Cyrénaïque, étant bornés au nord par la Méditerranée. (*D. J.*)

MARMELADE, ſ. f. (*Pharmac.*) confiture faite du jus des fruits, ou de fruits mêmes, comme de prune, d'abricot, de coin, *&c.* qu'on fait bouillir dans du ſucre juſqu'à conſiſtence. *Voyez* CONFITURE.

La *marmelade* de coin eſt un peu aſtringente, & agréable à l'eſtomac.

Toutes ces *marmelades* ſont excellentes lorſque le ſucre n'y domine point, que les ſucs ou les fruits ſont bien cuits, elles ſont des remedes excellens dans le dévoiement, dans les pertes, & dans le relâchement des fibres.

MARMENTEAU, ſ. m. (*Eaux & forêts*) c'eſt un bois de haute futaie qui eſt conſervé & qu'on ne taille point. On l'appelle quelquefois *bois de touche*, lorſqu'il ſert à la décoration d'un château ou d'une terre.

MARMITE, ſ. f. (*Cuiſine.*) eſt un uſtenſile de cuiſine, de fer, de fonte, ou de cuivre, profond, & fermé d'un couvercle. On en voit qui ont trois piés, & ce ſont plus communément celles de fer ou de fonte, & d'autres qui n'en ont point, comme celles de cuivre.

MARMITE, (*Hydr.*) eſt un coffre ou tambour de plomb qui ſe met au milieu d'un baſſin, orné de pluſieurs jets dardans, ſoudés ſur un tuyau, tournant autour du centre rempli d'un groupe de figures. (*K*)

MARMITE A FEU, *terme & outil de Ferblantier*. Cette *marmite* eſt de fonte, d'un pié & demi de circonférence, dans laquelle les Ferblantiers mettent de la cendre & du charbon de bois pour faire chauffer les fers à ſouder. *Voyez la fig. dans les Pl. du Ferblantier.*

MARMOROIDES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéral.*) nom générique ſous lequel quelques auteurs déſignent des pierres qui ont de la reſſemblance avec les marbres.

M. Dacoſta comprend ſous ce nom les pierres, qui par leur tiſſu, leur nature & leur propriété reſſemblent aux marbres, mais qui different en ce que les *marmoroides* ne forment point comme eux de couches ou de bancs ſuivis, mais ſe trouvent par maſſes détachées dans des couches d'autres ſubſtances. *Voyez* Em. Mandez Dacoſta *natural hiſtory of foſſils I. p.* 241. (—)

MARMOT, DENTALE, DANTALE, DENTE', (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer qui reſſemble à la daurade par la forme du corps, par le nombre & la poſition des nageoires & des aiguillons, & même par les couleurs; il en differe par la tête qui eſt platte, il a dans chaque mâchoire quatre dents plus longues que les autres. Rondelet, *Hiſt. des poiſſons, prem. part. liv. V. chap. xix. Voyez* DAURADE (*poiſſon.*)

MARMOTTE, ſ. f. *mus alpinus*, (*Hiſt. nat.*) quadrupede qui a depuis le bout du muſeau juſqu'à l'origine de la queue environ treize pouces de longueur; celle de la queue eſt de ſix pouces & demi. Comme le lievre & le lapin il a le muſeau court & gros, la tête allongée & un peu arquée à l'endroit du front; les oreilles ſont très-courtes, à peine paroiſſent-elles au-deſſus du poil, qui a peu de longueur ſur la tête, excepté à l'endroit des joues où il eſt beaucoup plus long. La levre du deſſous eſt plus courte que celle du deſſus; le corps eſt gros & fort étoffé; les jambes ſont courtes & le patitiſſent encore davantage parce qu'elles ne ſont jamais bien étendues. Le ſommet de la tête, le deſſus du cou, les épaules, le dos & les flancs ſont noirs avec des teintes de gris & de cendré; les côtés de la tête ont du gris & du noirâtre; les oreilles ſont griſes; le bout du muſeau, le deſſous de la mâchoire inférieure & du cou, les jambes de devant, le deſſous & les côtés de la poitrine, le ventre, la face intérieure de la cuiſſe & de la jambe, & les quatre piés ont une couleur rouſſe mêlée de noir, de gris, & même de cendré; la croupe & la face extérieure de la cuiſſe & de la jambe ſont d'une couleur brune & rouſsâtre; la queue eſt mêlée de cette derniere couleur & de noir.

La *marmotte* priſe jeune s'apprivoiſe plus aiſément qu'aucun autre animal ſauvage; on l'apprend à tenir un bâton, à geſticuler, à danſer, *&c* Elle mord lorſqu'elle eſt irritée; elle attaque les chiens; elle ronge les meubles, les étoffes, & même le bois. Elle ſe tient ſouvent aſſiſe, & elle marche ſur les piés de derriere. Elle porte à ſa gueule ce qu'elle ſaiſit avec ceux de devant & mange debout comme l'écureuil. Elle court aſſez vîte en montant; elle grimpe ſur les arbres; elle monte entre deux parois de rochers: c'eſt des *marmottes*, dit-on, que les Savoyards ont appris à grimper pour ramonner les cheminées. Elles mangent de la viande, du pain, des fruits, des racines, des herbes potageres, des choux, des hannetons, des ſauterelles, *&c.* Elles aiment le lait, & le boivent en grande quantité en marmottant, c'eſt-à-dire en faiſant comme le chat une eſpece de murmure de contentement; elles ne boivent que très-rarement de l'eau & refuſent le vin. La *marmotte* a la voix d'un petit chien; mais lorſqu'elle eſt irritée ou effrayée, elle fait entendre un ſifflement ſi perçant & ſi aigu qu'il bleſſe le tympan. Cet animal ſeroit aſſez bon à manger, s'il n'avoit, comme le rat, ſur-tout en été, une odeur très-forte & déſagréable que l'on ne peut maſquer que par des aſſaiſonnemens très-forts. Il ſe plaît dans la région de la neige & des glaces, que l'on ne trouve que ſur les plus hautes montagnes; cependant il eſt ſujet plus qu'un autre, à s'engourdir par le froid; il ſe retire en terre à la fin de Septembre, ou au commencement d'Octobre pour n'en ſortir qu'au commencement d'Avril. Sa retraite eſt grande, moins large que longue, & très-profonde; c'eſt une eſpece de galerie faite en forme d'Y, dont les deux branches ont chacune une ouverture, & aboutiſſent toutes deux à un cul-de-ſac qui eſt le lieu du ſéjour. Il eſt non-ſeulement jonché mais tapiſſé fort épais de mouſſe & de foin; les *marmottes* en font ample proviſion pendant l'été. Elles demeurent pluſieurs enſemble & travaillent en commun à leur habitation; elles s'y retirent pendant l'orage, pendant la pluie, & dès qu'il y a quelque danger: elles n'en ſortent même que dans les beaux jours. L'une fait le guet, & dès qu'elle apperçoit un homme, un chien, une aigle, *&c.* elle avertit les autres par un coup de ſifflet, & ne rentre elle-même que la derniere. Lorſque ces animaux ſentent les approches de la ſaiſon qui doit les engourdir, ils ferment les deux portes de leur domicile, ils ſont alors très-gras; quelques-uns peſent juſqu'à vingt livres; ils le ſont encore trois mois après; mais ils deviennent maigres à la fin de l'hiver. Il n'eſt pas sûr qu'ils ſoient toujours engourdis pendant ſept ou huit mois: auſſi les chaſſeurs ne vont les chercher dans leur caveau que trois ſemaines ou un mois après que les iſſues ſont murées, & ils n'ouvrent leur retraite que dans le tems des grands froids: alors ils les trouvent tellement aſſoupis, qu'ils les emportent aiſément; mais lorſqu'il fait un vent chaud, les *marmottes* ſe réveillent au premier bruit, & creuſent plus loin en terre pour ſe cacher. Ces animaux ne produiſent qu'une fois l'an, les portées ordinaires ſont de trois ou quatre petits; ils ne vivent que neuf ou dix ans. On trouve les *marmottes* ſur les Alpes, les Apennins, les Pyrénées, & ſur les plus hautes montagnes de l'Allemagne. On diſtingue pluſieurs autres eſpeces de *marmottes*; ſavoir le bobak, ou *marmotte* de Pologne; le mouax, ou *marmotte* de Canada, le cavia, ou *marmotte* de Bahama; & le cuicet, ou *marmotte* de Straſbourg. *Hiſtoire nat. gen. & part. tom. VIII. Voyez* QUADRUPEDE.

On demande comment les *marmottes*, les loirs, qui ſont pluſieurs mois ſans prendre de nourriture, ont cependant le ventre rempli de graiſſe: voici comme on explique ce phénomene. Dans les animaux qui font

amas

amas de graiſſe, il ſe trouve des membranes redoublées, & comme feuilletées: ces membranes diverſement collées les unes aux autres par certains endroits, & ſéparées par d'autres, forment une infinité de petits ſacs, où aboutiſſent des petites glandes, par leſquelles la partie huileuſe du ſang eſt filtrée. Il y a lieu de croire que les veines ont auſſi de petites bouches ouvertes dans ces mêmes petits ſacs, & qu'elles y reçoivent cette ſubſtance huileuſe, pour la porter avec les reſtes du ſang dans le ventricule droit du cœur, lorſqu'il ſe rencontre des beſoins extraordinaires.

Les *marmottes* au-lieu d'un épiploon, qui eſt unique dans les autres animaux, en ont trois ou quatre les uns ſur les autres; ces épiploons ont leurs veines qui retournent dans la veine cave, comme pour reprendre dans les aquéducs, qui portent au cœur la matiere du ſang, & pour lui envoyer dans l'indigence la matiere que les ſacs membraneux qui contiennent la graiſſe ont en reſerve, & qu'ils ont reçu des arteres, pendant que le corps de l'animal avoit plus de nourriture qu'il ne lui en falloit pour réparer les diſſipations ordinaires.

MARMOUTIER *ou* MAURMUNTIER, (*Géog.*) en latin *Mauri civitas*, petite ville de France, dans la baſſe Alſace, à une lieue de Saverne, avec une abbaye de bénédictins, qui a pris ſon nom d'un de ſes abbés, nommé *Maurus*. Elle fut cependant fondée par ſaint Firmin, vers l'an 725. Cette abbaye occupe le tiers de la ville, & par conſéquent cette ville eſt miſérable. *Long.* 25. 2. *lat.* 48. 44.

Il y a une autre abbaye de *Marmoutier* en France, qui eſt auſſi ſous la regle de ſaint Benoît, & qui a été fondée dans la Touraine, près de la Loire, à une lieue de Tours. Cette abbaye eſt bien autrement célebre que celle de la baſſe Alſace. Ce fut S. Martin qui établit ce monaſtere en 371. On le fait paſſer pour le premier & le plus ancien de ceux qui ſont en occident. Auſſi l'a-t-on nommé par excellence, *majus monaſterium*, d'où l'on a fait en notre langue *Marmoutier*. Le revenu de l'abbaye eſt de 16 mille livres de rente, & celui des moines de 18 mille. Les bâtimens ont été ſuperbement rétablis dans ces derniers tems; enfin en 1737 cette abbaye a en partie été réunie à l'archevêché de Tours. (*D. J.*)

MARNAUX, ſ. m. pl. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Marennes, eſt un rets qui ſert à faire la pêche des oiſeaux. Ce ſont les mêmes filets que les pêcheurs de la pointe du Baſck nomment *marécages*; les pieces en ont trente à quarante braſſes juſqu'à cinquante de long, & trois braſſes de chûte; elles ſont amarées ſur des hauts pieux plantés à la côte à l'embouchure des petites gorges & baſſes marécageuſes.

Les tems les plus favorables pour faire cette pêche avec ſuccès ſont les nuits noires & obſcures, & les grands froids, & encore durant les motures & les tempêtes; les filets ſont compoſés de fil très-fin, & les mailles ont depuis quatre pouces juſqu'à ſept ou huit pouces en quarré; le ret eſt tenu volant & caché, pour donner lieu aux oiſeaux qui s'y prennent de s'engager davantage en ſe débattant pour ſe pouvoir échapper.

MARNE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralogie & Economie ruſtique.*) *marga*, c'eſt une terre calcaire, légere, peu compacte, qui perd ſa liaiſon à l'air, qui fait efferveſcence avec les acides, en un mot qui ne differe de la craie, que parce qu'elle n'eſt point ſi denſe ni ſi ſolide qu'elle. *Voyez* CRAIE.

Rien de plus confus que les deſcriptions que les Naturaliſtes nous donnent de la *marne*; leurs définitions de cette ſubſtance ne s'accordent nullement; ils lui aſſignent des propriétés qui lui ſont entierement étrangeres, ou du-moins qu'elle n'a que par ſon mélange accidentel avec d'autres ſubſtances, & ſur-tout avec des terres argilleuſes; c'eſt auſſi ce mélange qui ſemble avoir induit en erreur la plûpart des Naturaliſtes; il eſt cauſe que Wallerius & beaucoup d'autres ont placé la *marne* au rang des argilles, c'eſt-à-dire des terres qui ſe durciſſent au feu, propriété qui ne convient point à la *marne* comme telle, mais qui ne peut lui être attribuée qu'en raiſon de la portion d'argille ou de glaiſe avec laquelle elle ſe trouve quelquefois mêlée. On ſent auſſi que c'eſt au mélange de la *marne* avec l'argille qu'eſt dûe la propriété de ſe vitrifier que quelques auteurs lui attribuent: en effet, nous ſavons que l'argille mêlée avec une terre calcaire devient vitrifiable, quoique ſéparées, la premiere de ces terres ne faſſe que ſe durcir par l'action du feu, & la ſeconde ſe change en chaux. En un mot il eſt conſtant que la *marne* eſt une terre calcaire, qui fait efferveſcence avec les acides, qui ne differe de la craie que parce que la premiere eſt moins liée ou moins ſolide que la derniere; c'eſt comme terre calcaire qu'elle a la propriété de fertiliſer les terres, & M. Pott, dans ſa *Lithogéognoſie*, a fait remarquer avec beaucoup de raiſon qu'il falloit bien diſtinguer dans la *marne*, ſa partie conſtituante, par laquelle elle eſt propre à diviſer les terres & à contribuer à la croiſſance des végétaux, des parties accidentelles, telles que la glaiſe, le ſable, &c.

Si l'on fait attention à la diſtinction qui vient d'être faite, on ſentira que c'eſt avec très-peu de raiſon que la *marne* a été placée par pluſieurs auteurs au rang des terres argilleuſes, on verra que rien n'eſt moins exact que de donner le nom de *marne* à des terres à pipes, à des terres dont on fait de la porcelaine, à des terres propres à fouler les étoffes, à des terres qui ſe durciſſent dans le feu, &c. toutes ces terres ont des propriétés qui ne conviennent qu'aux vraies argilles.

C'eſt auſſi, faute d'avoir eu égard à ces diſtinctions, que les auteurs anglois ſur-tout nous parlent de la *marne* d'une maniere ſi confuſe & ſi contradictoire; en effet, les uns nous diſent que rien n'eſt plus avantageux que la *marne* pour rendre fertiles les terreins ſablonneux; d'autres au contraire prétendent que cette terre eſt propre à fertiliſer les terres glaiſes trop denſes & trop compactes: il eſt aiſé de voir qu'une même terre n'eſt point propre à remplir des vûes ſi oppoſées. Nous allons tâcher de faire diſparoître ces contradictions, qui ne viennent que de ce qu'on n'a point aſſez connu la nature de la ſubſtance dont on parloit, & nous remarquerons en paſſant que cela prouve combien on peut être trompé quand on ne conſulte que le coup-d'œil extérieur des ſubſtances du regne minéral.

Si la terre que l'on trouve eſt ſeche, en pouſſiere, peu liée, & ſoluble dans les acides, c'eſt-à-dire calcaire, ce ſera de la vraie *marne* proprement dite, alors elle ſera propre à fertiliſer les terreins trop gras & trop peſans, parce qu'elle les diviſera, elle écartera les unes des autres les parties tenaces de la glaiſe, par-là elle la rendra plus perméable aux eaux, dont la libre circulation contribue eſſentiellement à la croiſſance des végétaux. D'un autre côté ſi ce qu'on appelle *marne* eſt une terre purement glaiſeuſe & argilleuſe, ou du-moins une pierre calcaire mêlée d'une grande partie d'argille ou de glaiſe; alors elle ſera propre à fertiliſer les terreins maigres & ſablonneux, elle leur donnera plus de liaiſon, propriété qui ſera dûe à la partie argilleuſe.

Une vraie *marne*, c'eſt-à-dire celle qui eſt calcaire & préciſément de la nature de la craie, ſera très-propre à bonifier un terrein humide & bas, qui ſuivant l'expreſſion aſſez juſte du laboureur, eſt *aigre & froid*; cette aigreur ou cette acidité vient du ſéjour des eaux & des plantes qu'elles ont fait pourrir dans ces ſortes d'endroits: alors la vraie *marne* étant une terre calcaire, c'eſt-à-dire abſorbante & alkaline, ſera propre à ſe combiner avec les parties acides qui dominoient dans un tel terrein, & qui nuiſoient à ſa fertilité. Par la combinaiſon de cet acide avec la *marne*, il ſe formera, ſuivant le langage de la Chimie, des ſels neutres qui peuvent contribuer beaucoup à favoriſer la végétation.

Il eſt donc important de ſavoir avant toute choſe ce que c'eſt que l'on appelle *marne*, de s'aſſurer ſi celle que l'on trouve dans un pays eſt pure & calcaire, ou ſi c'eſt à de l'argille ou de la terre mêlée d'argille que l'on donne le nom de *marne*. Pour s'éclaircir là-deſſus, on n'aura qu'à l'eſſayer avec de l'eau-forte, ou ſimplement avec du vinaigre: ſi la terre s'y diſſout totalement, ce ſera une marque que c'eſt de la *marne* pure, véritable & calcaire; s'il ne s'en diſſout qu'une portion, & qu'en mettant une quantité ſuffiſante de diſſolvant il reſte toujours une partie de cette terre qui ne ſe diſſolve point, ce ſera un ſigne que la *marne* étoit mêlée d'argille ou de glaiſe. S'il ne ſe diſſout rien du tout, ce ſera une preuve que la terre que l'on a trouvée eſt une vraie argille ou glaiſe, à qui l'on ne doit par conſéquent point donner le nom de *marne*.

Il faudra auſſi conſulter la nature des terreins que l'on voudra *marner* ou mêler avec de la *marne*; il y en a qui étant déja calcaires, ſpongieux par eux-mêmes, ne demandent point à être diviſés davantage: dans ce cas la vraie *marne* calcaire ne doit pas leur convenir; on réuſſira mieux à fertiliſer de pareils terreins, en leur joignant de la glaiſe ou de l'argille. *Voyez* GLAISE.

En général on peut dire que la *marne* fertiliſe entant qu'elle eſt calcaire, c'eſt-à-dire entant qu'elle eſt compoſée de particules faciles à diſſoudre dans les eaux, & propres à être portées par ces mêmes eaux en molécules déliées à la racine des plantes dans leſquelles ces molécules paſſent pour contribuer à leur accroiſſement.

La *marne* varie pour la couleur; il y en a de blanche, de griſe, de rougeâtre, de jaune, de brune, de noire, *&c.* ces couleurs ſont purement accidentelles & ne viennent que des ſubſtances minérales étrangeres avec leſquelles cette terre eſt mêlée. (—)

MARNIERE, ſ. f. (*Economie ruſtique.*) eſt le lieu ou la mine d'où l'on tire la marne. *Voyez* MARNE.

MARNOIS, ſ. m. (*Marine.*) ce ſont des bateaux de médiocre grandeur qui viennent de Brie & de Champagne juſqu'à Paris ſur la Marne & ſur la Seine.

MARO *&* GE'ME'LICOLLES, (*Géog. anc.*) montagnes de la Sicile ainſi nommées par Pline *liv. III. ch. viij.* Solin & d'autres géographes leur donnent le nom commun de *Nebrodes*. La montagne *Maro* s'appelle aujourd'hui *Madonia*, & celle de Gémélli. *Monte di mele*.

MAROC, EMPIRE DE, (*Géogr.*) grand empire d'Afrique dans la partie la plus occidentale de la Barbarie, formé des royaumes de Maroc, de Fez, de Tafilet, de Sus, & de la province de Dara. *Voyez* M. de Saint-Olon.

Cet empire peut avoir 250 lieues du nord au ſud, & 104 de l'eſt à l'oueſt; il eſt borné du côté du nord par la Méditerranée, à l'orient & à l'occident par la mer Atlantique, & au midi par le fleuve Dara. Les chrétiens cependant tiennent quelques places ſur les côtes; les Eſpagnols ont du côté de la Méditerranée Ceuta, Meilila & Orans; les Portugais poſſedent Magazan ſur l'Océan.

Tout le reſte appartient à l'*empire de Maroc*, qui ſe forma dans le dernier ſiecle. Le fameux Mouley-Archi, roi de Tafilet, & Moula-Iſmaël ſon frere, réunirent les royaumes de *Maroc*, de Fez, de Tafilet & de Sus, la vaſte province de Dara ſous une même puiſſance.

Ainſi cet empire, qui comprend une partie de la Mauritanie, fut mis autrefois par Auguſte ſous le ſeul pouvoir de Juba. Il eſt peuplé des anciens Maures, des Arabes Bédouins qui ſuivirent les califes dans leurs conquêtes, & qui vivent ſous des tentes comme leurs ayeux, des Juifs chaſſés par Ferdinand & Iſabelle, & des noirs qui habitent par-delà le mont Atlas.

On voit dans les campagnes, dans les maiſons, dans les troupes, un mélange de noirs & de métis.

Ces peuples, dit M. de Voltaire, trafiquerent de tout tems en Guinée; ils alloient par les deſerts, aux côtes où les Portugais vinrent par l'Océan. Jamais ils ne connurent la mer que comme l'élément des pirates. Enfin toute cette vaſte côte de l'Afrique depuis Damiete juſqu'au mont Atlas, étoit devenue barbare, dans le tems que nos peuples ſeptentrionaux autrefois plus barbares encore, ſortoient de ce triſte état pour tâcher d'atteindre un jour à la politeſſe des Grecs & des Romains. (*D. J.*)

MAROC, *royaume de*, (*Géog.*) royaume d'Afrique dans la partie la plus occidentale de la Barbarie. Il eſt borné au nord par le fleuve Ommirabi, à l'orient par le mont Atlas, au midi par la riviere de Sus, & au couchant par l'Océan occidental. Ce royaume s'étend le long de la côte, depuis l'embouchure de la riviere de Sus, que les anciens appelloient *Suriga*, juſqu'à la ville d'Azamor.

Les forces de ce royaume ſont peu redoutables par mer, parce que le nombre des bâtimens qu'il équipe en mauvais ordre, n'ont ordinairement qu'une douzaine de 15 à 20 pieces de canon mal ſervies. S'ils font des priſes, le roi en a ſa moitié, mais il prend tous les eſclaves en payant 50 écus pour chacun de ceux qui ne ſont pas compris dans ſa moitié.

Les forces de terre ne valent pas mieux que celles de mer, parce qu'elles n'ont ni armes ni diſcipline.

Quoique le royaume de *Maroc* ſoit diviſé en ſept provinces aſſez grandes, il eſt cependant très-peu peuplé, à cauſe de ſon terrein ſablonneux & ingrat, qui ne permet pas l'abondance des grains & des beſtiaux; il produit ſeulement une grande quantité de cire & d'amandes qui ſe débitent en Europe.

On compte dans tout ce royaume 25 à 30 mille cabanes d'adouards, qui font 80 à 100 mille hommes payant annuellement au roi la dixme de leurs biens depuis l'âge de 15 ans. Un adouard eſt une eſpece de village ambulant compoſé de quelques familles arabes, qui campent ſous des tentes tantôt dans un lieu, tantôt dans l'autre; chaque adouard a ſon marabou & ſon chef, qui eſt elu. Rien n'eſt comparable à la miſere & à la malpropreté de ces arabes.

Le roi de *Maroc* prend le titre de *grand chérif*, c'eſt-à-dire de premier ſucceſſeur de Mahomet, dont il prétend deſcendre par Aly & par Fatime, gendre & fille de ce faux prophete.

Sa religion, pleine de ſuperſtitions, eſt fondée ſur l'alcoran, que les Maures & les Arabes expliquent à leur maniere, ſelon l'interprétation de Melich.

Quoique les eſclaves chrétiens appartiennent au roi, ils n'en ſont pas moins malheureux par la rudeſſe de leurs travaux, leurs mauvaiſe nourriture, les lieux ſouterreins où on les fait coucher.

Les juifs, quoiqu'utiles & en grand nombre dans cet état, y ſont rançonnés comme autrefois parmi les chrétiens.

Les alcaïdes gouvernent le royaume ſous l'autorité du chérif, car il n'a ni cour de juſtice, ni conſeil particulier, ni miniſtre; il eſt l'auteur, l'interprete & le juge de ſes lois. Dans ſon royaume de *Maroc*, comme à la Chine, il donne le droit à l'empire par ſon teſtament en faveur de celui de ſes enfans qu'il lui plaît de nommer, ou même d'un autre ſujet pour ſon ſucceſſeur. Ainſi les parties peuvent ſe former pendant la vie du monarque; & s'il ne fait point de teſtament, ou s'il ne laiſſe point de nomination par ſon teſtament, tout ſe trouve préparé à la diviſion & aux guerres civiles.

J'ajoute que le roi de *Maroc*, malgré ſon deſpotiſme, reconnoît en matiere de religion l'autorité ſupérieure du Moufti & de ſes prêtres; il n'a pas le pouvoir de les dépoſer, quoiqu'il ait celui de les établir: cependant s'ils mettoient obſtacle à ſes deſſeins, ſa vengeance ſeroit sûre & leur perte inévitable, à moins qu'ils ne le détronaſſent au même moment. (*D. J.*)

MAROC, *province de*, (*Géog.*) c'eſt la principale des ſept provinces du royaume de même nom, & qui forme une figure triangulaire au milieu des autres.

Cette province ſe nommoit autrefois *Bocano emero*, & ſa capitale étoit l'ancienne ville d'Agmet, d'où les Lumptunes ou Almoravides vinrent fondre dans le pays. Ils y bâtirent enſuite la ville de *Maroc* pour être le ſiége de leur empire & la capitale non-ſeulement de la province, mais encore de toute la partie occidentale de la Mauritanie Tangitane.

Les habitans de cette province ont hors des montagnes un terrein abondant en froment, en orge, en millet & en dattes; ils ſont dans les villes aſſez bien vêtus à leur mode, mais les montagnards ſont miſérables, parce qu'ils ne recueillent qu'un peu d'orge ſous la neige. (*D. J.*)

MAROC, (*Géogr.*) capitale du royaume & de la province de même nom; c'eſt une grande ville, la mieux ſituée de toute l'Afrique, dans une belle plaine, à cinq ou ſix lieues du mont Atlas, environnée des meilleures provinces de la Mauritanie tangitane. On croit que c'eſt l'ancienne *Bocanum Hemerum*, où il y avoit un évêché avant la domination des Maures. Elle a été bâtie par Abu Téchifien, premier roi des Almoravides, environ l'an 1052, & 454 de l'hégire. Elle eſt fermée de bonnes murailles faites à chaux & à ſable, avec une forteresse du côté du midi; mais cette ville a bien déchu de ſon ancienne ſplendeur, & ne contient pas aujourd'hui 25 mille ames. Sa forteresse & ſa moſquée, autrefois ſi fameuſes, ne ſont plus rien. *Maroc* eſt à environ 100 lieues S. O. de Fez, 50 N. E. de Sus. *Long.* 10. 50. *lat.* 30. 32. (*D. J.*)

MAROC, ſ. m. (*Draps.*) ſerges qui ſe fabriquent à Rouen. *Voyez l'article* MANUFACTURE EN LAINE.

MAROCOSTINES, (*Pharmacie.*) *pilules marocoſtines*; c'eſt un extrait cathartique compoſé des drogues ſuivantes.

Prenez gomme ammoniaque une once & demie; myrrhe, ſix gros; aloës, une livre; agaric, ſix gros; rhubarbe, trois onces; ſafran, une demi-once; coſtus, ſix gros; bois d'aloës, deux gros; feuilles de lentiſque, une demi-once: faites une décoction des ſix derniers ingrédiens dans deux livres de ſuc de roſe de damas, & dans une quantité ſuffiſante d'eau commune. Exprimez le tout fortement: ajoutez enſuite la gomme ammoniaque & la myrrhe diſſoute dans quatre onces de vinaigre de ſquille avec l'aloës. Donnez au tout une conſiſtence convenable par évaporation.

Ce remede eſt apéritif; il s'ordonne depuis quinze grains juſqu'à deux ſcrupules. C'eſt un grand attenuant & déſobſtructif.

MAROGNA, (*Géog.*) c'eſt l'ancienne *Maronca*; petite ville de Turquie dans la Romanie; l'archevêque de Trajanopoli y fait ſa réſidence. Elle eſt ſituée proche la mer, à 28 lieues S. O. d'Andrinople, 60 S. O. de Conſtantinople. *Long.* 43. 16. *lat.* 40. 56. (*D. J.*)

MAROK, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau que l'on trouve en Ethiopie & en Abiſſinie: on le nomme auſſi *oiſeau de miel*, à cauſe de l'inſtinct qui lui fait découvrir le miel des abeilles ſauvages, qu'elles cachent avec ſoin ou ſous

la

la terre ou dans les creux de quelques arbres. Lorſque le *marok* a découvert un de ces tréſors cachés, il en avertit les voyageurs par ſon cri, & lorſqu'il eſt parvenu à s'en faire ſuivre, il bat des aîles & fait un ramage agréable ſur l'endroit où le miel eſt renfermé. On a ſoin d'en laiſſer quelque portion pour le guide, qui eſt fort avide de s'en nourrir.

MARON, ſ. m. *terme de relation*. On appelle *marons* dans les îles françoiſes les negres fugitifs qui ſe ſauvent de la maiſon de leurs maîtres, ſoit pour éviter le châtiment de quelque faute, ſoit pour ſe délivrer des injuſtes traitemens qu'on leur fait. La loi de Moïſe ordonnoit que l'eſclave à qui ſon maître auroit caſſé une dent ſeroit mis en liberté; comme les chrétiens n'acquierent pas les eſclaves dans ce deſſein, ceux-ci accablés de travaux ou de punitions, s'échappent par-tout où ils peuvent, dans les bois, dans les montagnes, dans les falaiſes, ou autres lieux peu fréquentés, & en ſortent ſeulement la nuit pour chercher du manioc, des patates, ou autres fruits dont ils ſubſiſtent. Mais ſelon le *code noir*, c'eſt le code de marine en France, ceux qui prennent ces eſclaves fugitifs, qui les remettent à leurs maîtres, ou dans les priſons, ou entre les mains des officiers de quartier, ont cinq cens livres de ſucre de récompenſe. Il y a plus; lorſque les *marons* refuſent de ſe rendre, la loi permet de tirer deſſus; ſi on les tue, on en eſt quitte en faiſant ſa déclaration par ſerment. Pourquoi ne les tueroit-on pas dans leur fuite, on les a bien achetés? Mais peut-on acheter la liberté des hommes, elle eſt ſans prix? *Voyez* ESCLAVAGE, *Droit nat. Morale*, *Religion*.

Au reſte, j'oubliois de dire une choſe moins importante, l'origine du terme *maron*: ce terme vient du mot eſpagnol *ſimaran*, qui ſignifie un *ſinge*. Les Eſpagnols qui les premiers habiterent les îles de l'Amérique, crurent ne devoir pas faire plus d'honneur à leurs malheureux eſclavages fugitifs, que de les appeller *ſinges*, parce qu'il ſe retiroient comme ces animaux au fond des bois, & n'en ſortoient que pour cueillir les fruits qui ſe trouvoient dans les lieux les plus voiſins de leur retraite. (*D. J.*)

MARONÉE, *Maronea*, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace entre le fleuve Neſtus & la Cherſonèſe. Il paroît par des médailles qu'elle reconnoiſſoit Bacchus pour ſon protecteur, à cauſe de l'excellence du vin de ſon territoire, déja renommé dès le tems d'Homere, puiſque c'étoit-là qu'Ulyſſe avoit pris celui dont il enivra le cyclope. Cette ville s'appelle aujourd'hui *Marogna*, ſituée dans la Romanie ſur la côte, près du lac Bouron. Pline dit qu'elle avoit été bâtie par Maron l'égyptien, qui ſuivit Oſiris ou Bacchus dans ſes conquêtes. (*D. J.*)

MARONIAS, (*Géog. anc.*) *ou* MARONIAS; ville de Syrie. Ptolomée la place dans la Chalcydie, & les modernes à environ 12 lieues d'Antioche, elle devint un évêché. (*D. J.*)

MARONITES, ſ. m. (*Hiſt. eccleſ.*) nom qu'on donne à une ſociété de chrétiens du rit Syrien, qui ſont ſoumis au pape, & dont la principale demeure eſt au mont Liban. Leur langue vulgaire eſt l'arabe.

On ne convient pas de leur origine; les uns prétendent que c'étoit un nom de ſectes qui embraſſérent le parti des Monothélites, & d'autres aſſurent qu'ils n'ont jamais été dans le ſchiſme. Un ſçavant *maronite*, Fauſte Nairon profeſſeur en arabe à Rome, a fait l'apologie de ſa nation & de l'abbé Maron, dont les *Maronites* tirent leur nom. Il prétend que les diſciples de ce Maron qui vivoit vers l'an 400, ſe répandirent dans toute la Syrie où ils bâtirent pluſieurs monaſtéres. Quoi qu'il en ſoit, les *Maronites* ont un patriarche qui réſide au monaſtére de Cannobin au mont Liban, à 10 lieues de Tripoli. Il prend la qualité de patriarche d'Antioche. Son élection ſe fait par le clergé & par le peuple ſelon l'ancienne diſcipline de l'Egliſe. Il a ſous lui quelques évêques qui réſident à Damas, à Alep, à Tripoli, & dans quelques autres lieux où ſe trouvent des *Maronites*.

Les eccléſiaſtiques qui ne ſont pas évêques peuvent tous ſe marier avant l'ordination. Leurs moines ſont pauvres, retirés dans le coin des montagnes, travaillant de leurs mains; cultivant la terre, & ne mangeant jamais de chair; mais ils ne font point de vœux.

Les prêtres ne diſent pas la meſſe en particulier; ils la diſent tous enſemble, étant tous autour de l'autel, & ils aſſiſtent le célébrant qui leur donne la communion. Les laïques n'obſervent que le carême, & ne commencent à manger dans ces jours-là que deux ou trois heures avant le coucher du ſoleil. Ils ont pluſieurs autres coutumes ſur leſquelles on peut conſulter avec précaution la relation du pere Dandini jéſuite écrite en italien, traduite par M. Simon avec des remarques critiques. (*D. J.*)

MARONI, (*Géogr.*) riviere de l'Amérique méridionale dans la France équinoxiale qu'elle borne à l'occident. C'eſt la riviere la plus conſidérable du pays, elle a un cours de 60 à 80 lieues, & ſe décharge dans la mer à environ 45 lieues de l'embouchure de la Cayenne. (*D. J.*)

MAROSTICA, (*Géog.*) petite ville, ou même bourg d'Italie, dans le patrimoine du S. Siege; ſon air eſt pur, le pays admirable, fertile en toutes ſortes de fruits, & particulierement en ceriſes, qui ſont les plus belles d'Italie. On n'y voit que ſources & fontaines, le Boſſa paſſe au milieu, & le Silano à un mile plus loin. C'eſt la patrie de Proſper Alpin, qui s'eſt fait une haute réputation par ſes ouvrages de médecine & de botanique. Il mourut à Padoue en 1616, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

MAROTIQUE, adj. (*Litt.*) dans la poéſie françoiſe ſe dit d'une maniere d'écrire particuliere, gaie, agréable, & tout à la fois ſimple & naturelle. Clément Marot, valet-de-chambre du roi François I. en a donné le modéle, & c'eſt de lui que ce ſtyle a tiré ſon nom. Ce poëte a eu pluſieurs imitateurs, dont les plus fameux ſont la Fontaine & Rouſſeau.

La principale différence qui ſe rencontre entre le ſtyle *marotique* & le ſtyle burleſque, c'eſt que le *marotique* fait un choix, & que le burleſque s'accommode de tout. Le premier eſt le plus ſimple, mais cette ſimplicité a ſa nobleſſe, & lorſque ſon ſiecle ne lui fournit point des expreſſions naturelles, il les emprunte des ſiecles paſſés. Le dernier eſt bas & rampant, & va chercher dans le langage de la populace des expreſſions proſcrites par la décence & par le bon gout. L'un ſe dévoue à la nature, mais il commence par examiner ſi les objets qu'elle lui préſente ſont propres à entrer dans ſes tableaux, n'y en admettant aucun qui n'apporte avec ſoi quelque délicateſſe & quelque enjouement. L'autre donne pour ainſi dire tête baiſſée dans la bouffonnerie, & adopte par préférence tout ce qu'il y a de plus extravagant ou de plus ridicule. *Voyez* BURLESQUE.

Après des caracteres ſi diſparates & ſi marqués il eſt étonnant que des auteurs celébres tels que Balzac, Voiture, le P. Vavaſſeur, ayent confondu ces deux genres, & il ne l'eſt pas moins qu'on prodigue encore tous les jours le nom de ſtyle *marotique* à des ouvrages écrits ſur un ton qui n'en a que la plus légere apparence. Des auteurs s'imaginent avoir écrit dans le gout de Marot lorſqu'ils ont fait des vers de la même meſure que les ſiens, c'eſt-à-dire, de dix ſyllabes, parſemés de quelques expreſſions gauloiſes, ſous prétexte qu'elles ſe rencontrent dans le poëte, dans S. Gelais, Belleau, *&c.* Mais ils ne font pas attention 1°. que ce langage ſuranné ne ſçauroit par lui-même prêter des graces au ſtyle, à moins qu'il ne ſoit plus doux, ou plus énergique, plus vif ou plus coulant que le langage ordinaire, & que ſouvent dans ces poéſies *marotiques* on emploie un mot par préférence à un autre; non parce qu'il eſt réellement meilleur, plus expreſſif, plus ſonore, mais parce qu'il eſt vieux. 2°. Que Marot écrivoit & parloit très-purement pour ſon ſiecle, & qu'il n'a point ou preſque point employé d'expreſſions vieilles relativement à ſon tems; que par conſéquent ſi ſes poéſies ont charmé la cour de François I. ce n'eſt point par ce langage prétendu gaulois, mais par leur tour aiſé & naturel. 3°. Qu'un méchaniſme arbitraire, une forme extérieure ne ſont point ce qui caractériſe un genre de poéſie, & qu'elle doit être marquée par une ſorte de ſceau dépendant du fonds même des ſujets qu'elle embraſſe & de la maniere dont elle les traite. De ces trois obſervations il réſulte que l'élégance du ſtyle *marotique* ne dépend ni de la ſtructure du vers, ni du vieux jargon mêlé ſouvent avec affectation à la langue ordinaire, mais de la naïveté, du génie & de l'art d'aſſortir des idées riantes avec ſimplicité. Ce n'eſt pas que le vieux ſtyle n'ait ſon agrément quand on ſçait l'employer à propos: peut-être a-t-on appauvri notre langue ſous prétexte de la polir, en en banniſſant certains vieux termes fort énergiques comme l'a remarqué la Bruyere, & que c'eſt la faire rentrer dans ſon domaine que de les lui rendre parce qu'ils ſont bons & non parce qu'ils ſont antiques. Des idées ſimples ſans être communes, naïves ſans être baſſes, des tours unis ſans négligence, du feu ſans hardieſſe, une imitation conſtante de la nature, & le grand art de déguiſer l'art même; voilà ce qui fait le fonds de ce genre d'écrire, & ce qui cauſe en même temps la difficulté d'y réuſſir. *Principes pour la lecture des poëtes, tome I. page 56 & ſuiv.*

MAROTTI, ſ. m. (*Bot. exot.*) arbre du Malabar, à feuilles de laurier. Il porte un fruit rond, oblong, contenant un noyau large, dur & jaunâtre, qui renferme dix ou onze amandes. On en tire une huile d'uſage dans la galle & autres maladies de la peau. (*D. J.*)

MAROUCHIN, ſ. m. (*Hiſt. des drog.*) nom vulgaire qu'on donne au paſtel de la plus mauvaiſe qualité, & qui n'a pas plus de force que le vouéde de Normandie. On le fait de la derniere récolte, & du marc des feuilles de la plante qui produit cette drogue ſi néceſſaire pour les teintures en bleu. *Voyez* INDIGO & PASTEL. (*D. J.*)

MAROUFLER, v. act. en *Peinture*, c'eſt enduire le revers d'un tableau peint en huile ſur toile, avec de la couleur, & particulierement avec de la terre d'ombre qu'on a fait bouillir, & qu'on applique ſur un mur, ou ſur du bois. Cela les garantit un tems du dommage que l'humidité pourroit y cauſer.

MAROUTE LA, (*Botan.*) c'eſt l'eſpece de *camomille*, que les botaniſtes nomment camomille puante, *chamœlum fœtidum off.* Ses racines ſont fibreuſes; ſes tiges ſont cylindriques, vertes, caſſantes, ſucculentes & partagées en pluſieurs rameaux. Elles ſont plus groſſes & s'élevent plus haut que celles de la *camomille* commune. Ses feuilles ſont auſſi plus grandes, & d'un verd foncé. Ses fleurs ſont ſemblables à celle de la *camomille* ordinaire pour la couleur & pour la figure. Toute cette plante jette une odeur forte, bitumineuſe, & eſt rarement d'uſage. Elle rougit un peu le papier bleu, d'où l'on voit qu'elle contient un ſel eſſentiel ammoniacal, enveloppé dans beaucoup d'huile groſſiere & fétide. Matthiole dit que cette eſpece de *camomille* eſt d'une telle acreté qu'elle ulcere la peau. On peut s'en ſervir en fumigation, dans la paſſion hyſtérique. (*D. J.*)

MAROUTE, *ou camomille puante*, (*Mat. med.*) La décoction de *maraute*, ſelon Tragus, eſt très-ſalutaire pour la paſſion hyſtérique. On l'emploie en demi-bain, en fomentation & en fumigation. Cette plante eſt ſi acre, dit Matthiole, qu'elle ulcere la peau; ce qui fait que ceux qui font leurs néceſſités dans les champs & qui s'eſſuyent enſuite avec cette plante, ſont tourmentés peu de tems après d'une ardeur inſupportable. Geoffroy, *Mat. med.*

MARPACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Souabe, au duché de Wirtemberg, ſur le Necker, entre Hailbron & Schorndorff. *Long.* 26. 57. *lat.* 49. 9. (*D. J.*)

MARPESSUS, (*Géog. anc.*) ville de la Phrygie dans le mont Ida, aux environs du fleuve Ladon. (*D. J.*)

MARPOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne au landgraviat de Heſſe-Caſſel, dont elle eſt la capitale, avec une univerſité fondée en 1526.

Marpourg n'étoit anciennement qu'une fortereſſe des Mattiaques, que Ptolomée, *liv. II. chap. xj.* appelle *Mattiacum*. Elle a été autrefois libre & impériale, mais les landgraves de Heſſe la ſoumirent à leur obéiſſance.

Elle eſt dans un pays agréable, ſur la Lohn, à 14 lieues S. O. de Waldeck, 18 N. E. de Francfort, 19 S. O. de Caſſel. *Long.* 26. 28. *lat.* 50. 42.

Quoique cette ville ſoit une univerſité elle n'eſt pas féconde en gens de lettres, & je ne connois guere que Frédéric Sylburge qui mérite d'être nommé. C'étoit, il eſt vrai un des ſavans hommes du xvj ſiecle, dans la connoiſſance de la langue grecque, comme le prouve ſa Grammaire & autres ouvrages, où ſon érudition en ce genre n'eſt pas douteuſe. Il eut grande part au tréſor de cette langue morte, donné ſous le nom d'Henri Etienne, & mourut à Heidelberg en 1569, à la fleur de ſon âge. (*D. J.*)

MARPURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la baſſe-Styrie. Lazius penſe que c'eſt le *Caſtra Marciana* d'Ammien Marcellin, & c'eſt ce qu'il ſeroit bien embarraſſé de prouver. Cette petite ville eſt ſur la Drave, à 9 milles de Gratz. *Long.* ſuivant Street, 33. 26. *lat.* 48. 50. (*D. J.*)

MARQUAIRE, (*Géog.*) ville des Indes, ſur la côte de Malabar au royaume de Calicut. Elle eſt peuplée, marchande, & a un port avec des forts qui en défendent l'entrée. *Voyez* Pylard, *voyages aux Indes orientales*. (*D. J.*)

MARQUE, ſ. f. (*Gramm.*) ſigne naturel ou artificiel auquel on diſtingue une choſe d'une autre. *Voyez aux articles ſuivans* différentes acceptions de ce mot.

MARQUE, (*Hiſt. mod.*) *lettres de marque*, ou *lettres de repréſailles*, ce ſont des lettres accordées par un ſouverain, en vertu deſquelles il eſt permis aux ſujets d'un pays de faire des repréſailles ſur ceux d'un autre, après qu'il a été porté par trois fois, mais inutilement, des plaintes contre l'aggreſſeur à la cour dont il dépend. *Voyez* LOIS & LETTRES.

Elles ſe nomment ainſi du mot allemand *marcke*, limite, frontiere, comme étant *jus conceſſum in alterius principis marchas ſeu limites tranſeundi ſibique jus faciendi*, un droit de paſſer les limites ou frontieres d'un autre prince, & de ſe faire juſtice à ſoi-même. *Voyez* REPRÉSAILLES.

MARQUES, (*Marine.*) ce ſont des indices qui ſont à terre, comme des montagnes, clochers, moulins à vent, arbres, &c. & qui ſervent aux pilotes à reconnoître les paſſes, les entrées de ports ou de rivieres, les dangers, &c. On appelle auſſi *marques* les tonnes & les baliſes qu'on met en mer pour ce même uſage.

MARQUE, (*Comm.*) *dans le commerce & dans les manufactures*, c'eſt un certain caractere qu'on frappe ou qu'on imprime ſur différentes ſortes de marchandiſe, ſoit pour montrer le lieu où elles ont été fabriquées, & pour déſigner les fabriquans qui les ont faites, ſoit pour témoigner qu'elles ont été vûes par officiers ou magiſtrats chargés de l'inſpection de la manufacture, ſoit enfin pour faire voir que les droits auxquels elles ſont ſujettes ont été acquittés, conformément à l'ordonnance.

Tels ſont les draps & les toiles, les cuirs, les ouvrages de coutellerie, le papier, la vaiſſelle, les poids, les meſures, qui doivent être marqués.

Marque eſt auſſi un ſigne ou un caractere particulier dont ſe ſervent les commerçans, qui n'eſt connu que d'eux, & par leſquels ils ſe rappellent le prix que leur a coûté la marchandiſe à laquelle il ſe trouve.

Ces *marques*, qu'on appelle auſſi *numeros*, ſe prennent arbitrairement; mais ordinairement on les choiſit dans les lettres de l'alphabet, chacune ſe rapportant à un certain chiffre qu'il ſignifie conſtamment. Elles ſont d'un ſi grand uſage dans le commerce, que le lecteur ne déſapprouvera pas ſans doute que nous inſérions ici une petite table qui pourra ſervir de modele pour leur conſtruction.

A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	L	M
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	20

Un exemple ſuffira pour comprendre l'uſage de cette table: ſuppoſons, par exemple, que je vouluſſe écrire ſur une piece d'étoffe qu'elle a coûté 37 ſ. 6 d. par aune, je mettrois une M pour 20 ſ. une L pour 10 ſ. une H pour 7 ſ. & un G pour 6 d. de façon que les différentes lettres écrites à la ſuite l'une de l'autre, en obſervant de ſéparer toujours les deniers & les ſols des livres, formeroient cette *marque*, M. LH. G. qui ſignifieroient 37 ſ. 6 d. ou 1 l. 17 ſ. 6 d.

Remarquez que les *marques* peuvent varier à l'infini, en faiſant correſpondre une autre ſuite de caracteres numériques à la même ſuite des lettres, ou réciproquement.

MARQUE, *en terme de Boutonnier*, eſt un inſtrument de fer quarré, terminé d'un bout par cinq pointes, quatre aux angles, & une au milieu beaucoup plus longue que les autres. Chacune des angulaires marque l'endroit où l'on doit faire le trou pour paſſer la corde à boyau, & la grande entre dans celui du milieu qui eſt déja fait.

MARQUE, *en terme de Cirier*, c'eſt un inſtrument de cuivre ou autre matiere, gravé d'une fleur-de-lis, ou de quelqu'autre ornement dont on veut décorer les cierges. *Voyez* CACHET.

MARQUES, *en terme d'Epinglier*, ne ſont autres que des ſignes imprimés en rouge ſur le papier qui enveloppe les épingles à demi-milliers, à l'aide deſquels il eſt aiſé de reconnoître l'ouvrier, ou qui a fait les épingles, ou plutôt le marchand qui les fait faire, & les débite en gros, chacun ayant ſes *marques* particulieres, & mettant ſon nom.

MARQUES, (*Maréch.*) ſignes naturels qui donnent à connoître l'âge ou la bonté des chevaux. C'eſt une bonne *marque* lorſqu'un cheval trépigne, qu'il bat du pié, & mange avidement ſon avoine. Les balzanes ſont de bonnes *marques* dans un cheval. Il ſe dit plus particulierement de la *marque* noire appellée *germe de feve*, qui lui vient à l'âge d'environ cinq ans, dans les creux des coins, & qui s'efface vers les huit ans, & alors on dit qu'ils ne marquent plus & qu'ils raſent.

Marque eſt auſſi un inſtrument de haras qu'on applique tout rouge ſur la cuiſſe d'un cheval, pour qu'il s'y imprime mieux.

Marque, (*Imprimerie.*) les compagnons imprimeurs nomment *marque*, un pli qu'ils font à une feuille de papier, de dix mains en dix mains. Cette *marque* leur ſert à compter le papier qu'on leur donne à tremper, & leur fait connoître ce qu'ils peuvent avoir imprimé & ce qui leur reſte à imprimer du nombre deſiré.

Marque, (*Rubanier.*) eſt un fil de chaîne, de couleur apparente, & différente de la ſoie de chaîne, & qui doit continuer tout le long de l'ouvrage ſur une des liſieres, pour faire voir qu'il eſt tramé de fil, quoique travaillé ſur ſoie, ou tramé de ſoie, quoique ſur chaîne de fil. L'ouvrage dépourvu de cette *marque* eſt dans le cas de la prohibition, & conſéquemment ſaiſiſſable, & l'ouvrier puni.

Marque, (*Coutelier.*) ſe dit auſſi par quelques ouvriers en fer, d'un morceau d'acier trempé, à l'extrémité duquel on a gravé un objet quelconque en relief, que l'ouvrier imprime en quelqu'endroit de la piece, à froid ou à chaud, & qui y reſte après qu'elle eſt achevée. Chaque particulier a ſa *marque*. Il eſt defendu de travailler à la *marque* d'un autre. Cette *marque* déſigne l'ouvrier. Si ſon ouvrage eſt bon, il achalande ſa boutique & ſa *marque*; & lorſqu'il vient à mourir, ſa *marque* ſe vend quelquefois une ſomme aſſez conſidérable. On dit que les ouvriers couteliers de Paris s'acharnent à décrier la coutellerie des provinces qu'on apporte ici, & que pour cet effet ils ruinent & gâtent l'ouvrage au raccommodage. Les provinciaux n'ont qu'une reſſource contre cette méchanceté, c'eſt de prendre la *marque* des ouvriers de Paris, afin de confondre la marchandiſe qu'ils vendent dans leur boutique, avec celle qu'ils envoient ici.

MARQUEFAVE, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut-Languedoc, au diocèſe de Rieux. Il y a un couvent d'Auguſtins, & un prieuré de l'ordre de Fontevraud. *Long.* 18. 50. *lat.* 36. 10.

MARQUER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt imprimer un ſigne, une marque. *Voyez l'article* Marque.

Marquer, (*Comm.*) ſignifie appliquer ou mettre une marque artificielle à une choſe pour la reconnoître. Les marchands *marquent* leurs ballots de marchandiſes, leurs bois, leurs beſtiaux, leurs étoffes, *&c. Voy.* Marque.

Marquer ſignifie auſſi *faire une marque*, une empreinte par autorité publique: ainſi l'on dit, *marquer* la monnoie, *marquer* la vaiſſelle d'or ou d'argent au poinçon de la ville. On *marque* l'étain fin par-deſſous, & l'étain commun par-deſſus l'ouvrage.

Les commis des aides vont *marquer* les vins dans les caves & celliers pour la ſûreté des droits du roi. Les manufacturiers & ouvriers doivent faire *marquer* leurs étoffes d'or, d'argent, de ſoie, de laine, *&c.* dans les bureaux, halles & autres lieux où les maîtres, jurés, gardes ou ergards des corps & communautés en doivent faire la viſite. Dans ce dernier ſens, on dit *plomber* & *ferrer* les étoffes, ce qui ſignifie la même choſe que *marquer*. *Dictionnaire du commerce.*

Marquer, *en terme de Boutonnier*, c'eſt imprimer la marque des quatre pointes au milieu du moule, pour y faire les quatre trous deſtinés à recevoir la corde à boyau. *Voyez les Pl.*

Marquer, (*Coutelier.*) *Voyez l'article* Marque.

Marquer, (*Maréchal.*) ſe dit d'un cheval dont on connoît encore l'âge aux dents; on dit ce cheval *marque* encore. *Marquer un cheval*, c'eſt lui appliquer la marque ſur quelque partie du corps. *Voyez* Marque.

Marquer *ou* Tracer, (*Menuiſier.*) c'eſt chez les Menuiſiers, Charpentiers, ou autres artiſtes ſemblables, tirer des lignes ſur une planche ou une piece de bois, pour que le compagnon la coupe ſuivant ce qu'elle eſt tracée. On dit tracer ſur une planche les irrégularités d'un mur. Cela ſe fait facilement en préſentant la rive d'une planche de bout contre le mur, ou la piece dont vous voulez avoir le courbe ou le défaut; de ſort qu'elle forme un angle avec ladite face; puis vous prenez un compas ouvert, ſuivant la plus grande diſtance qui ſe trouve entre la rive de votre planche & la face dont vous voulez avoir l'irrégularité; enſuite, commençant par le haut, il faut porter une des pointes contre la face irréguliere; & l'autre pointe ſur votre planche: la pointe qui porte ſur la planche tracera, la conduiſant en deſcendant la pointe contre le mur irrégulier, l'irrégularité de votre piece ou muraille, & par ce moyen vos pieces ſe joindront parfaitement.

Marquer, *terme de paumier*, c'eſt compter le jeu des joueurs, ſoit au billard ou à la paume. Le jeu ſe *marque* à la paume en faiſant ſur le carreau une raie de droite à gauche avec de la craie; on en fait une autre perpendiculaire à la premiere; & des deux côtés de celle-ci, on *marque* autant de barres que les joueurs ont de jeu.

Au billard, les points de chaque joueur ſe *marquent* ſur une eſpece de palette de bois percée de deux rangées de trous de 16 trous chacune.

MARQUETERIE, ſ. f. (*Art méchaniq.*) Sous le nom de *marqueterie*, l'on entend l'art d'aſſembler proprement & avec délicateſſe des bois, métaux, verres, & pierres précieuſes de différentes couleurs, par plaques, bandes & compartimens, ſur d'autres beaucoup plus communs, pour en faire des meubles, bijoux, & tout ce qui peut contribuer à l'embelliſſement des appartemens. Il en eſt de trois ſortes: la premiere conſiſte dans l'aſſemblage des bois rares & précieux de différentes eſpeces, des écailles, ivoires & autres choſes ſemblables, quelquefois par compartimens de bandes d'étain, de cuivre, & autres métaux, ſur de la menuiſerie ordinaire, non-ſeulement pour en faire des armoires, commodes, bibliotheques, bureaux, ſecrétaires, guéridons, tables, écritoires, piés & boîtes de pendules, piédeſtaux, eſcablons pour porter des antiques, conſoles & tablettes propres à dépoſer des porcelaines, bijoux, *&c.* mais auſſi pour des lambris, plafonds, parquets, & tout ce qui peut ſervir d'ornement aux plus riches appartemens des palais & autres maiſons d'habitation; la ſeconde dans l'aſſemblage des émaux & verres de différentes couleurs; & la troiſieme, dans l'aſſemblage des pierres & marbre les plus précieux, qu'on appelle plus proprement *moſaiques*, *voyez cet article*. Ceux qui travaillent à la premiere eſpece de *marqueterie* ſe nomment *Menuiſiers de placage*, parce qu'outre qu'ils aſſemblent les bois comme les Menuiſiers d'aſſemblage, ils les plaquent par-deſſus de feuilles très-minces de bois de différente couleur, & les poſent les uns contre les autres par compartiment avec de la colle forte, après les avoir taillés & contournés avec la ſcie, *fig.* 75. ſuivant les deſſeins qu'ils veulent imiter. On les appelle encore *Ebéniſtes*, parce qu'ils emploient le plus ſouvent des bois d'ébene. Ceux qui travaillent à la ſeconde ſont appellés *Emailleurs*, *voyez cet art.* & ceux qui travaillent à la derniere ſont les *Marbriers*, *voyez cet article*.

L'art de *marqueterie* eſt ſelon quelques-uns fort ancien: l'on croit que ſon origine qui étoit fort peu de choſe dans ſon commencement, vient d'Orient, & que les Romains l'emporterent en Occident avec une partie des dépouilles qu'ils tirerent de l'Aſie. Anciennement on diviſoit la *marqueterie* en trois claſſes. La premiere qu'on appelloit μεγαλογραφία étoit la plus eſtimée; on y voyoit des figures des dieux & des hommes. La ſeconde repréſentoit des oiſeaux & autres animaux de toute eſpece; & la troiſieme, des fleurs, des fruits, des arbres, payſages, & autres choſes de fantaiſie. Ces deux dernieres étoient appellées indifféremment ῥωπογραφία. Cet art n'a pas laiſſé que de ſe perfectionner en Italie vers le quinzieme ſiecle; mais depuis le milieu du dix ſeptieme, il a acquis en France toute la perfection que l'on peut deſirer. Jean de Veronne, contemporain de Raphaël & aſſez habile peintre de ſon tems, fut le premier qui imagina de teindre les bois avec des teintures & des huiles cuites qui les pénétroient. Avant lui, la *marqueterie* n'étoit, pour ainſi dire, autre choſe que du blanc & du noir; mais il ne la pouſſa que juſqu'à repréſenter des vûes perſpectives qui n'ont pas beſoin d'une ſi grande variété de couleurs. Ses ſucceſſeurs enchérirent ſur la maniere de teindre les bois, non-ſeulement par le ſecret qu'ils trouverent de les brûler plus ou moins ſans les conſumer, ce qui ſervit à imiter les ombres, mais encore par la quantité des bois de différentes couleurs vives & naturelles que leur fournit l'Amérique, ou de ceux qui croiſſent en France dont juſqu'alors on n'avoit point fait uſage.

Ces nouvelles découvertes ont procuré à cet art les moyens de faire d'excellens ouvrages de pieces de rapport, qui imitent la peinture au point que pluſieurs les regardant comme de vrais tableaux, lui ont donné le nom de *peinture en bois*, *peinture* & *ſculpture en moſaique*. La manufacture des Gobelins, établie ſous le regne de Louis XIV. & encouragée par ſes libéralités, nous a fourni les plus habiles ébéniſtes qui ont paru depuis pluſieurs années, du nombre deſquels le fameux Boule le plus diſtingué, eſt celui dont il nous reſte quantité de ſi beaux ouvrages: auſſi eſt-ce à lui ſeul, pour ainſi dire, que nous devons la perfection de cet art, mais depuis ce tems-là la longueur de ces ſortes d'ouvrages les a fait abandonner.

On diviſe la *marqueterie* en trois parties. La premiere, eſt la connoiſſance des bois propres à cet art; la ſecon-

ſeconde, l'art de les aſſembler & de les joindre enſemble par plaques & compartimens, mêlés quelquefois de bandes de différens métaux ſur de la menuiſerie ordinaire; & la troiſieme, la connoiſſance des ouvrages qui ont rapport à cet art.

Des bois propres à la marqueterie. Preſque toutes les ſortes des bois ſont propres à la *marqueterie*, les uns ſont tendres & les autres fermes. Les premiers ſe vendent à la piece, & les ſeconds à la livre à cauſe de leur rareté.

Les bois tendres qu'on appelle ordinairement *bois françois*, ne ſont pas les meilleurs ni les plus beaux, mais auſſi ſont-ils les plus faciles à travailler, raiſon pour laquelle on en fait les fonds des ouvrages (*a*). Ceux que l'on emploie le plus ſouvent à cet uſage ſont le ſapin, le châtaignier, le tilleul, le frêne, le hêtre, & quelques autres très-legers; les bois de noyer blanc & brun, de charme, de cormier, de buis, de poirier, de pommier, d'alizier, de merizier, d'acacia, de pſalm, & quantité d'autres, s'emploient refendus avec les bois des Indes aux compartimens de placage; mais il faut avoir grand ſoin d'employer cette ſorte de bois bien ſecs; car comme ils ſe tourmentent beaucoup, lorſqu'ils ne ſont pas parfaitement ſecs, quels mauvais effets ne feroient-il pas, ſi, lorſqu'étant plaqués, ils venoient à ſe tourmenter?

Les bois fermes, appellés *bois des Indes* parce que la plûpart viennent de ces pays, ſont d'une infinité d'eſpeces plus rares & plus précieuſes les unes que les autres; leurs pores ſont fort ſerrés, ce qui les rend très-fermes & capables d'être refendus très-minces. Pluſieurs les appellent tous indifféremment *bois d'ébene*, quoique l'ébene proprement dit ſoit preſque ſeul de couleur noire, les autres ayant chacune leur nom particulier. On en comprend néanmoins, ſous ce nom, de noir, de rouge, de vert, de violet, de jaune, & d'une infinité d'autres couleurs nuancées de ces dernieres.

L'ébene noir eſt de deux eſpeces; l'une qui vient de Portugal, eſt parſemée de taches blanches; l'autre qui vient de l'île Maurice, eſt plus noire & beaucoup plus belle.

Le grenadil eſt une eſpece d'ébene que quelques-uns appellent *ébene rouge*, parce que ſon fruit eſt de cette couleur; mais le bois eſt d'un brun foncé tirant ſur le noir veiné de blanc; ceux qui ſont vraiment rouges ſont le bois roſe, & après lui le mayenbeau, le chacaranda, le bois de la Chine qui eſt veiné de noir, & quelques autres; le bois de fer approche beaucoup du rouge, mais plus encore du brun.

Les ébenes verts ſont le calembour, le gaïac, & autres; mais cette derniere eſpece beaucoup plus foncée, dure & peſante, eſt mêlée de petites taches brillantes.

Les ébenes violets ſont l'amarante; l'ébene paliſſante, celui qu'on appelle *violette*, & autres; mais le premier eſt le plus beau, les autres approchant beaucoup de la couleur brune.

Les ébenes jaunes ſont le clairembourg, dont la couleur approche beaucoup de celle de l'or, le cédre, différens acajous & l'olivier, dont la couleur tire ſur le blanc.

Il eſt encore une infinité d'autres ébenes de différentes couleurs nuancées plus ou moins de ces dernieres.

Des aſſemblages. On entend par aſſemblages de *marqueterie*, non-ſeulement l'art de réunir & de joindre enſemble pluſieurs morceaux de bois pour ne faire qu'un corps, mais encore celui de les couvrir par compartimens de pieces de rapport. Les uns ſe font quarrément à queue d'arronde, en onglet, en fauſſe coupe, &c. comme on peut le voir dans la Menuiſerie où ces aſſemblages ſont traités fort amplement. Les autres ſe font avec des petites pieces de bois refendues très-minces, découpées de différente maniere ſelon le deſſein des compartimens, & collées enſuite les unes contre les autres.

Cette derniere ſorte d'aſſemblage en laquelle conſiſte principalement l'art de *marqueterie*, ſe fait de deux manieres: l'une eſt lorſque l'on joint enſemble des bois, ivoires ou écailles de différente couleur; l'autre lorſque l'on joint ces mêmes bois, ivoires ou écailles avec des compartimens ou filets d'étain, de cuivre, & autres.

La premiere ſe diviſe en deux eſpeces: l'une lorſque les bois diviſés par compartimens, repréſentent ſimplement des cadres, des panneaux, & quelquefois des fleurs d'une même couleur; l'autre, lorſqu'indépendamment des cadres & des panneaux d'une ou pluſieurs couleurs, ces derniers repréſentent des fleurs, des fruits, & même des figures qui imitent les tableaux. L'une & l'autre conſiſtent premierement à teindre une partie de bois que l'on veut employer & qui ont beſoin de l'être, pour leur donner des couleurs qu'ils n'ont pas naturellement; les uns en les brûlant leur donnent une couleur noirâtre qui imite les ombres; les autres les mettent pour cet effet dans du ſable extrêmement chauffé au feu; d'autres ſe ſervent d'eau-de-chaux & de ſublimé; d'autres encore d'huile de ſoufre: cependant chaque ouvrier a ſa maniere & les drogues particulieres pour la teinte de ſes bois, dont il fait un grand myſtere. Deuxiemement, à réduire en feuilles d'environ une ligne d'épaiſſeur tous les bois que l'on veut employer dans un placage. Troiſiemement, ce qui eſt le plus difficile & qui demande le plus de patience & d'attention, à contourner ces feuilles avec la ſcie, *fig.* 75. ſuivant la partie du deſſein qu'elles doivent occuper en les ſerrant dans différens étaux, *fig.* 65, 66, & 67, que l'on appelle auſſi *âne*. Cela ſe fait en pratiquant d'abord ſur l'ouvrage même un placage de bois de la couleur du fond du deſſein. On y trace enſuite le deſſein dont on ſupprime les parties qui doivent recevoir des bois d'une autre couleur que l'on ajuſte alors à force, pour les faire joindre parfaitement. Quatriemement enfin, à les plaquer les unes contre les autres avec de la colle forte, en ſe ſervant des marteaux à plaquer, *fig.* 78. & 79.

La ſeconde maniere avec compartimens d'étain, de cuivre, ou autres métaux, eſt de deux ſortes; l'une *A fig.* 61, 62, & 63, eſt celle dont le bois forme les fleurs & autres ornemens auxquels l'étain ou le cuivre ſert de fond. L'autre *B*, eſt au contraire celle dont le cuivre ou l'étain ſont les fleurs & autres ornemens auxquels le bois, l'écaille ou l'ivoire ſert de fond; l'une & l'autre s'ajuſtent de la même maniere que celle en bois, mais ne ſe peut coller comme le bois avec de la colle forte, qui ne prend point ſur les métaux, mais bien avec du maſtic.

Des ouvrages de marqueterie. La *marqueterie* étoit fort en uſage chez les anciens. La plus grande richeſſe de leurs appartemens ne conſiſtoit qu'en meubles de cette eſpece; ils ne ſe contentoient pas d'en faire des meubles, ils en faiſoient des lambris, des parquets, des plafonds; ils en revêtiſſoient leurs pieces de curioſité; ils en faiſoient même des vaſes & des bijoux de toute eſpece, qu'ils conſidéroient comme autant d'ornemens agréables à la vûe. Mais depuis que les porcelaines & les émaux les plus précieux ont ſuccédé à toutes ces choſes, la *marqueterie* a beaucoup diminué de ſon luxe. Néanmoins on voit encore dans les appartemens des châteaux de Saint-Cloud & de Meudon, des cabinets de curioſité, & dans beaucoup de maiſons d'importance, quantité de meubles & bijoux revêtus de ces ſortes d'ouvrages.

De tous les meubles faits de *marqueterie*, ceux dont on fait le plus d'uſage ſont les commodes, *fig.* 1. 2. 3. 4. 5. & 6. d'une infinité de formes & grandeurs. Ce meuble ſe place ordinairement dans les grandes pieces entre deux croiſées, adoſſé aux trumeaux, & eſt compoſé de pluſieurs tiroirs *A*, *fig.* 1. 3. & 5, plus grands ou plus petits les uns que les autres, ſelon l'uſage que l'on en veut faire, diviſés extérieurement de cadres & de panneaux de bois de placage de différentes couleurs: ces commodes ſont ſurmontées de tables de *marqueterie*, *fig.* 2. 4. & 6, ſubdiviſées par compartimens de différens deſſeins, & plus ordinairement de tables de marbre, beaucoup moins ſujettes aux taches.

Après les commodes ſont les armoires, *fig.* 7, à l'uſage des lingeries, ou bas d'armoires, *fig.* 8. & 9, à l'uſage des anti-chambres, ſalles à manger, &c. on les fait, comme tous les autres meubles, en noyer ſimplement, *fig.* 7, avec portes *A* quarrées ou ceintrées par le haut, & pilaſtres *B*, ſubdiviſés de panneaux *A* & *B*, & de cadres *C*, ou par compartimens de placage, *fig.* 8, avec portes *A* & pilaſtres *B*, ornés de baſes & corniches. La *fig.* 9 eſt la table de ce même bas d'armoire, qui pour la même raiſon des commodes eſt auſſi le plus ſouvent en marbre.

La *fig.* 10 eſt l'élévation d'un chaſſis d'écran, dont la *fig.* 11. eſt le plan, compoſé de deux traverſes *A*, de deux montans *B*, appuyés ſur deux piés *C*; le tout quelquefois en bois de noyer orné de moulure, & quelquefois en bois couvert de *marqueterie*.

La *fig.* 12 eſt l'élévation, & la *fig.* 13 le plan d'une table dite *table de nuit*, que l'on place ordinairement près des lits pendant la nuit. Cette table eſt compoſée d'une tablette inférieure *A*, d'une ſupérieure *B*, ſouvent en marbre, pour placer une lumiere, un livre, & autres ſem-

(*a*) Les fonds des ouvrages de *marqueterie* ſont les ouvrages mêmes non plaqués.

ſemblables commodités pendant la nuit, montées enſemble ſur quatre piés *C*. Ce meuble eſt, comme les autres, quelquefois en noyer, & quelquefois en *marqueterie*.

La *fig.* 14 eſt l'évévation, & la *fig.* 15 le plan d'une petite table appellée *chifoniere*, dont ſe ſervent ordinairement les femmes pour le dépôt de leurs ouvrages ou chiffons, d'où elle tire ſon nom. Cette table, montée ſur quatre piés *A*, eſt compoſée de pluſieurs tiroirs *B*, diviſés de cadres & de panneaux, dont le ſupérieur *B* contient ordinairement une écritoire. Le deſſus *C* de cette table, *fig.* 15. eſt quelquefois couvert d'un maroquin.

La *fig.* 16 eſt l'élévation extérieure d'une bibliotheque à l'uſage des cabinets, avec portes de treillage *A*, baſe *B*, & corniches *C*, ornées de différens compartimens de *marqueterie* en bois.

La *fig.* 17 eſt auſſi une bibliotheque ſervant aux mêmes uſages que la précédente, mais différente, en ce qu'elle forme une eſpece de lambris de hauteur & d'appui, ornée de pilaſtres, ayant auſſi des portes de treillage *A*, baſe *B*, & corniches *C*, couverte par compartimens de *marqueterie* en bois.

La *fig.* 18 eſt l'élévation, & la *fig.* 19 le plan d'un ſécrétaire meublé, aſſez commun dans les cabinets, compoſé de pluſieurs tiroirs extérieurs *A* grands ou petits, de pluſieurs autres intérieurs *B*, avec tablettes *C* en forme de ſerre-papier, & une eſpece de cave *D* ſervant de coffre fort; les tiroirs *B*, tablettes *C* & coffre *D*, ſe trouvent enfermés ſurement par une table *E*, garnie intérieurement de maroquin, qui étant couverte, ſert à écrire, deſſiner, &c. L'extérieur & l'intérieur ſont plaqués de *marqueterie* en bois, monté le tout enſemble ſur quatre piés *F*.

La *fig.* 20 eſt un ſecrétaire en forme d'armoire, auſſi à l'uſage des cabinets, dont l'intérieur de la partie ſupérieure *A* eſt garni, comme le précédent, de petits tiroirs & tablettes en forme de ſerre-papier, enfermés par une table garnie intérieurement de maroquin, ſervant à écrire; & la partie inférieure *B* s'ouvrant en deux parties, forme intérieurement une armoire contenant des tablettes, tiroirs & coffre fort. L'extérieur de ce meuble couronné d'une table de *marqueterie* ou de marbre, eſt décoré de cadres de différens compartimens de *marqueterie* en bois, & de panneaux repréſentant des fleurs & des fruits.

La *fig.* 21 eſt l'élévation, & la *fig.* 22 le plan d'une eſpece de table appellée *bureau*, auſſi à l'uſage des cabinets, compoſée de deux ou trois tiroirs *A*, ſurmontés d'une table *B*, ordinairement garnie de maroquin, le tout enſemble monté ſur quatre piés *C*.

La *fig.* 23 eſt l'élévation, & la *fig.* 24 le plan d'un bureau beaucoup plus riche & plus commode que le précédent, décoré de chaque côté de pilaſtres *A*, avec cadres & panneaux de *marqueterie*, & entre-pilaſtres *B C* pour placer des tiroirs *B* & armoires *C*, ornées de cadres de *marqueterie* & de panneaux repréſentans des fleurs: au milieu plus enfoncé pour placer les genoux, eſt une grande armoire *D* ouvrant en deux parties, dont l'intérieur contient des tablettes, tiroirs & coffre-fort. Ce bureau eſt couronné d'une table *E* garnie de maroquin.

La *fig.* 25 eſt le plan, & la *fig.* 26 l'élévation intérieure d'une écritoire, eſpece de boîte faite pour contenir encre, plumes, papiers, &c. le deſſus du couvercle, *fig.* 25, eſt garni de marroquin bordé de cadres de *marqueterie*.

La *fig.* 27 eſt le plan, & la *fig.* 28 l'élévation intérieure d'une autre écritoire en *marqueterie*, dont l'encre & les plumes ſe trouvent placées extérieurement, & les papiers intérieurement.

La *fig.* 29 eſt l'élévation d'un ſerre-papiers à l'uſage des bureaux, compoſé de pluſieurs tablettes entrelacées, propre à ſerrer des papiers d'où il tire ſon nom.

La *fig.* 30 eſt l'élévation, & la *fig.* 31 le plan d'un coin, eſpece d'armoire légere faite pour être ſuſpendue dans les angles des appartemens, compoſée dans ſa partie ſupérieure de quelques tablettes pour placer des porcelaines, cryſtaux & autres vaſes précieux, & dans ſa partie inférieure d'une petite armoire fermante en deux parties, diviſée chacune par compartiment de cadres & panneaux de *marqueterie*.

La *fig.* 32 eſt l'élévation, & la *fig.* 33 le plan d'une eſpece de tablette ou armoire droite, ſervant aux mêmes uſages que la précédente, mais faite pour être placée ſur un mur droit.

La *fig.* 34 eſt l'élévation, & la *fig.* 35 le plan d'une table à jouer barre-longue (on en fait de quarrées & de triangulaires, que l'on place ordinairement dans les ſalles de jeu), compoſée d'un chaſſis *A*, contenant de petits tiroirs *B* pour ſerrer les jettons, ſurmontée d'une table *C* garnie de ſerge, monté le tout enſemble ſur quatre piés *D*.

La *fig.* 36 eſt l'élévation, & la *fig.* 37 le plan d'une table, dite table de toilette compoſée de pluſieurs tiroirs *A*, coffres *B*, dont l'un contient une néceſſaire tablette *C*, garnie par-deſſus de marroquin & pupitre *D*, qui s'éleve & s'abaiſſe ſelon l'inclinaiſon qu'on veut lui donner, montés enſemble ſur quatre piés *E*, le tout couvert par compartimens de *marqueterie* en bois.

La *fig.* 38 eſt un coffre fort de *marqueterie* en bois, garni de bandes de cuivre *A* pour la ſûreté.

La *fig.* 39 eſt l'élévation interieure, & la *fig.* 40 le plan d'un coffre de *marqueterie* appellé *cave*, fait pour contenir des ſeaux des porcelaine ou de fayence, propres à conſerver du tabac.

La *fig.* 41 eſt le plan intérieur d'un néceſſaire petit coffre, rempli de différens flacons, entonnoirs, & autres choſes néceſſaires aux toilettes des femmes.

La *fig.* 42 eſt le plan d'un jeu de trictrac; c'eſt une eſpece de boîte double à charniere en *A*, dont l'intérieur eſt ſubdiviſé de 24 pyramides de *marqueterie* en bois de pluſieurs couleurs.

La *fig.* 43 eſt un jeu de dames ou damier ſubdiviſé de 64 quarrés lorſqu'il eſt appellé *à la françoiſe*, & de 100 lorſqu'il eſt appellé *à la polonoiſe*, tous réguliers & alternativement de deux couleurs.

La *fig.* 44 eſt un guéridon, eſpece de tablette *A* à charniere en *B*, ſur une tige *C* montée ſur trois piés *D*; l'arc de cercle *E* ſert à lui donner l'inclinaiſon que l'on juge à propos par le moyen d'une vis montée ſur une piece de bois *F*, qui porte ſouvent la tige *G* d'un écran.

La *fig.* 45 eſt un pupitre de muſique, compoſé de deux chaſſis croiſés *A*, poſés obliquement, arrêtés enſemble par leur extrémité ſupérieure à une piece de bois plate *B*, & par leur extrémité inférieure à un chaſſis croiſé *C*, poſé horiſontalement, tournant enſemble à pivot autour d'une tige *D* montée ſur un pié croiſé *E*; cette tige change, comme l'on veut, de hauteur, par le moyen d'une boucle *F*, placée au milieu & s'agraffant dans une cramaillée pratiquée le long des côtés de ſa tige *D*.

Les *fig.* 46, 47 & 48 ſont des piédeſtaux de *marqueterie*, que l'on place ordinairement dans les grandes ſalles, ſallons, galeries, & autres pieces des appartemens d'importance pour porter des figures, vaſes, cryſtaux, girandoles, & autres bijoux précieux; le premier qui tient de la nature des piédeſtaux d'architecture eſt quarré par ſon plan avec avant-corps, le ſocle, la corniche & la baſe ſont ornés de cadres & panneaux de *marqueterie*; le ſecond qui tient de la nature des piédouches, eſt auſſi quarré par ſon plan; ſon ſocle, ſa corniche & ſa baſe ſont ornées comme le précédent, de cadres & panneaux de *marqueterie*; le troiſieme tenant de la nature du baluſtre, eſt circulaire par ſon plan, ſon ſocle eſt décoré de cannelures en *marqueterie*, ſa corniche & ſa baſe d'autres ornemens de *marqueterie*.

Les *fig.* 49 & 50 ſont des piédouches ſaillans en forme d'encorbellemens ſubdiviſés de différens ornemens de *marqueterie*, faits comme les piédeſtaux, pour ſupporter des vaſes, figures & autres ornemens dont on décore les grandes ſalles des appartemens.

Les *fig.* 51 & 52 ſont des conſoles de différente eſpece, dont la derniere termine l'extrémité ſupérieure d'un pilaſtre, l'un & l'autre décoré de différens ornemens de *marqueterie* ſe placent dans les mêmes pieces dont nous venons de parler, pour y placer des vaſes de porcelaine, cryſtaux, &c.

Les *fig.* 53 & 54 ſont des eſpeces de piédeſtaux, que l'on appelle *eſcablons* & *guenes*, lorſque leur forme eſt plus étroite par en-bas que par en-haut; leur ſocle, corniche & baſe ſont ornés de *marqueterie* comme les précédens, & ſont employés aux mêmes uſages.

Les *fig.* 55 & 56 ſont des boîtes de pendules portées ſur leur pié, ornés, comme elles, de différens compartimens de *marqueterie* en cuivre, étain ou autres métaux.

La *fig.* 57 eſt une boîte de pendule à ſecondes, ornée de différens compartimens de *marqueterie* en bois, avec quelques filets en étain & autres métaux.

Les *fig.* 58 & 59 ſont deux plans de parquets de *marqueterie* en bois, qui ordinairement ne ſont d'uſage que pour les cabinets de curioſité, des appartemens d'importance: le premier eſt quarré, & le ſecond circulaire par ſon plan; tous deux répondent à de ſemblables compartimens de voûtes placées au-deſſus d'eux.

La *fig.* 60 eſt un lambris de *marqueterie* en bois dans le goût des lambris de menuiſerie, à l'uſage des cabinets,

nets, arriere-cabinets, & autres pieces de curioſité, compoſée de lambris de hauteur *A* & *B*, & lambris d'appui *C* & *D*, & décorés l'un & l'autre de pilaſtres *A C* & entre-pilaſtres *B D*, ſubdiviſés de cadres & de panneaux de *marqueterie* ſurmontés d'une corniche *E* avec gorgerin *F* & aſtragale *G*, régnans enſemble autour de la piece: les pilaſtres *A* poſés chacun ſur des eſpeces de piédeſtaux compoſés de ſocles *C*, cymaiſes *I*, & plinthes *K*, ſont couronnés d'une eſpece de chapiteau *L* orné de feuilles d'acanthe ou d'olivier, priſes ſur la hauteur de la corniche.

Les *fig.* 61, 62, *&c* 63 ſont des modeles en grand d'ornemens de *marqueterie*, en étain, cuivre, ou autres métaux.

Des outils propres à la marqueterie. La *fig.* 64. eſt un inſtrument appellé *outil à ondes*, dont on ſe ſervoit autrefois pour faire des moulures; mais depuis qu'on a ſupprimé ces ſortes d'ornemens, on a auſſi ſupprimé l'outil qui les faiſoit. Il eſt compoſé d'une forte boîte *A*, longue d'environ ſix à ſept piés, montée ſur deux traiteaux d'Aſſemblage *B*, retenus enſemble par une grande traverſe *C*; ſur la boîte *A* eſt arrêtée une roue dentée *D*, mûe par une manivelle *E* faiſant aller & venir une crémaillere *F*, ſur laquelle eſt arrêtée une travée *G* qui tient la piece de bois *H* qui doit recevoir la moulure de l'outil de fer aciéré *I* monté dans une preſſe *K* ſerrée avec des vis *L*, arrêtées à un ſommier inférieur *M* qui monte & deſcend à la hauteur que l'on juge à propos, par le ſecours d'une vis *N* à écrou dans un ſommier ſupériur *O*, aſſemblé à tenons & mortaiſes dans quatre montans ou jumelles *P* arrêtées ſolidement ſur la boîte *A*.

La *fig.* 65 eſt une eſpece d'étau que l'on appelle *âne*, compoſé de deux jumelles *A B*, dont celle *B*, à charniere par-enbas, appuie contre la premiere, pour ſerrer l'ouvrage par l'extrémité *C* d'un arc-boutant *D*, auſſi à charniere, arrêté à une corde ou chaîne *E*, retenue par-enbas à une pédale *F*, à charniere, par une de ſes extrémités, ſur laquelle on met le pié lorſque l'on veut ſerrer l'ouvrage. Cela étant, *A B* eſt arrêté à demeure ſur une table *G*, bordée tout-autour pour empêcher de tomber les plus petits ouvrages & outils, arrêtée ſur un fort chaſſis d'aſſemblage compoſé de ſommiers *H*, montans *I*, & traverſes *K*, ſur deux deſquelles & les ſommiers ſont attachées des planches *L*.

La *fig.* 66. eſt un autre âne compoſé, comme le précédent, de jumelles *AB*, dont l'une *B*, à charniere par-enbas, eſt appuyée par l'extrémité d'un arc-boutant *C*, dont l'autre eſt priſe dans une crémaillere *D* retenue à une chaîne ou corde *E*, arrêtée par ſon extrémité inférieure à une pédale *F*, faiſant charniere dans chacun de deux des piés *G* de la table *H*.

La *fig.* 67 eſt un âne, à fort peu de choſe près ſemblable, & compoſé des mêmes pieces que le précédent, ſervant auſſi aux mêmes uſages.

La *fig.* 68 eſt une preſſe, eſpece d'établi *A* monté ſur deux traiteaux compoſés de montans *B* & traverſes *C*, dans lequel ſont arrêtées deux vis *D* & leurs écrous *E* ſerrant la piece de bois *F*, entre laquelle & l'établi *A* on place les pieces des bois que l'on veut renfendre, ou autres ouvrages pour les travailler.

La *fig.* 69 eſt une preſſe beaucoup plus ſolide que la précédente, étant arrêtée dans le plancher *A* par les montans *B* & arcs-boutans *C*, ſur leſquels eſt aſſemblé à tenons & mortaiſes un ſommier *D*, entre lequel & la piece de bois horiſontale *E* ſerrée avec les vis *F*, par le ſecours des manivelles *G*, on place la piece de bois *H* que l'on veut refendre, qui par-enbas traverſe le plancher *A*.

La *fig.* 70. eſt un établi, l'inſtrument le plus néceſſaire aux ouvriers de *marqueterie*, ſur lequel ils font tous leurs ouvrages. Sur cet établi eſt un valet *A* de fer, qui paſſant par des trous ſemés çà & là ſur l'établi, eſt fait, pour qu'en frappant deſſus, il tienne ferme les ouvrages que l'on veut travailler. L'établi eſt compoſé d'une grande & forte planche *B*, d'environ cinq à ſix pouces d'épaiſſeur, ſur environ deux piés & demi de large, & dix à quinze piés de long, poſée ſur quatre piés *C* aſſemblés à tenons & mortaiſes dans l'établi avec des traverſes ou entretoiſes *D*, dont le deſſous eſt revêtu de planches clouées les unes contre les autres, formant une enceinte où les ouvriers dépoſent leurs outils, rabots & autres inſtrumens dont ils n'ont pas beſoin dans l'inſtant qu'ils travaillent. Sur le côté *E* de l'établi ſe trouve une petite planche clouée qui laiſſe une intervalle entre l'un & l'autre pour placer les fermoirs, ciſeaux, limes, *&c.* marqués *F*. A l'oppoſite, & preſqu'au milieu eſt un trou quarré *G*, dans lequel on place un tampon *H* de même forme que le trou, ajuſté à force, ſur lequel eſt enfoncé un crochet de fer *I*, à point d'un côté, & de l'autre à queue d'aronde, & denté, qui ſert d'arrêt aux planches & autres pieces de bois, lorſqu'on les rabote. Ce tampon *H* peut monter & deſcendre à coups de maillet, *fig.* 77, ſelon l'épaiſſeur des planches ou pieces de bois que l'on veut travailler. *K* eſt un autre arrêt de bois poſé ſur le côté de l'établi, qui ſert lorſque l'on en rabote de larges ſur leurs champs, en les poſant le long de l'établi, & les fixant deſſus par le moyen d'un valet *A* à chaque bout.

La *fig.* 71. eſt une ſcie à refendre, compoſée d'un chaſſis de bois *A* & *B* aſſemblé dans ſes angles à tenons & mortaiſes, d'une ſcie dentée *C*, retenue par-enbas à une couliſſe *D* gliſſant à droite & à gauche le long de la traverſe *B* du chaſſis, & par-enhaut dans une pareille couliſſe *E* gliſſant auſſi à droite & à gauche le long d'une autre traverſe *B*. Cette couliſſe *E* eſt percée d'un trou *F*, au-travers duquel paſſe une clavette en forme de coin qui bande également la ſcie. Cet inſtrument ſe maneuvre horiſontalement par deux hommes qui la tiennent chacun par une de ſes extrémités, tel qu'on le voit en *f* dans la vignette de la premiere *Planche*.

La *fig.* 72 eſt une ſcie appellée *ſcie à débiter*, qui ſert à ſcier de gros bois ou planches, compoſée d'un fer de ſcie denté *A*, retenu par ſes extrémités *B* à deux traverſes *C* ſéparées par une entretoiſe *D* qui va de l'une à l'autre: les deux bouts *E* des traverſes ſont retenus par une ficelle ou corde *F*, à laquelle un bâton *G* appellé en ce cas *gareau*, fait faire pluſieurs tours qui faiſant faire la baſcule aux traverſes *C*, font par-là bander la ſcie *A*, ce qui la tient ferme, & c'eſt ce qu'on appelle la *monture d'une ſcie*.

La *fig.* 73 eſt une autre ſcie appellée *ſcie tournante*, dont la monture reſſemble à celle de la précédente ſcie; ſes deux extrémités *B* ſont retenues à deux eſpeces de clous ronds en forme de tourelle, qui la font tourner tant & ſi peu que l'on veut; ce qui ſans cela, gêneroit beaucoup lorſque l'on a de longues planches, ou des parties circulaires à débiter ou à refendre.

La *fig.* 74 eſt une ſcie appellée *ſcie à tenon*, qui ne differe de celle *fig.* 72 que par la légéreté, & en ce cas beaucoup plus commode; elle ſert pour des petits ouvrages pour leſquels la grande ſeroit trop embarraſſante.

La *fig.* 75 eſt une ſcie dite *ſcie de marqueterie*, dont le fer *A* extrèmement petit afin de ſe procurer par-là un paſſage facile dans les ouvrages délicats, eſt arrêté par un bout *B* à une petite moufle à vis & écrou dans le manche *C* de la ſcie qui traverſe l'extrémité de la monture de fer *D*, & par l'autre *E*, à une ſemblable moufle à vis avec écrou à oreille, traverſant l'autre extrémité de la monture *D*.

La *fig.* 76 eſt une ſcie appellée *ſcie à main*, ou *égoine*, qui ſert dans les ouvrages où les précédentes ne peuvent pénétrer; elle doit être un peu plus forte que les autres, n'ayant point de monture comme elles pour la ſoutenir; ſon extrémité inférieure eſt à pointe enfoncée dans un manche de bois.

La *fig.* 77 eſt un inſtrument appellé *maillet*; on en fait de pluſieurs groſſeurs, ſelon la délicateſſe plus ou moins grande des ouvrages; les uns & les autres ſervent également à frapper ſur le manche de bois des ciſeaux, *fig.* 107, 108, 109, 110, *&c.* on s'en ſert pour cela plûtôt que du marteau, *fig.* 91, pour pluſieurs raiſons; la premiere eſt que quoique beaucoup plus gros, il eſt quelquefois moins peſant; la ſeconde qu'il a plus de coup, la troiſieme & la meilleure, qu'il ne rompt point les manches de ces mêmes ciſeaux; ce n'eſt autre choſe qu'un morceau de bois d'orme ou de frêne (bois qui ſe fendent difficilement), arrondi ou à pan, percé d'un trou au milieu, dans lequel entre un manche de bois.

Les *fig.* 78 & 79 ſont des marteaux à plaquer, parce qu'ils ſont faits exprès, & ne ſervent pour ainſi dire qu'à cela; la partie *A B* de chacun d'eux eſt de fer aciéré par chaque bout, dont celui *A* ſe nomme la *tête*, & *B* la *panne à queue d'aronde*, très-large & mince, percée au milieu d'un œil ou trou méplat, dans lequel on fait entrer un manche de bois *C* un peu long.

La *fig.* 80 eſt un inſtrument appellé par les ouvriers *triangle anglé*, mais plus proprement *équerre en onglet*, plus épaiſſe par un bout que par l'autre, & dont l'épaulement *A*, ainſi que ſes deux extrémités, ſont diſpoſés ſelon l'angle de quarante-cinq degrés; ſon uſage eſt pour jauger les bâtis des cadres ou paneaux lorſqu'on les aſſemble, afin qu'étant coupés par leurs extrémités à quarante-cinq degrés, ils puiſſent faire étant aſſemblés, un angle droit ou de quatre-vingt-dix degrés.

La *fig.* 81 eſt un inſtrument de bois appellé *fauſſe équerre*, ou *ſauterelle*, fait pour prendre des angles de différente ouverture.

La *fig.* 82 eſt une équerre de bois aſſemblée en *A*, à tenon & mortaiſe, faite pour prendre des angles droits.

La *fig.* 83 eſt une autre équerre de bois employée aux mêmes uſages que la précédente, & appellée improprement par les ouvriers, *triangle quarré*; mais qui plus commode, differe en ce que la branche *A* eſt plus épaiſſe que la branche *B*, & que par-là l'épaulement *C* poſant le long d'une planche, donne le moyen de tracer plus facilement l'autre côté *B* d'équerre.

La *fig.* 84 eſt une pointe à tracer, acierée par un bout *A*, & à pointe par l'autre, entrant dans un manche de bois *B*.

La *fig.* 85 eſt un inſtrument appellé *compas*, fait pour prendre des intervalles égaux.

La *fig.* 86 eſt un inſtrument appellé *vilbrequin*, fait pour percer des trous; c'eſt une eſpece de manivelle *A*, compoſée d'un manche *B* en forme de tourelle, que l'on tient ferme & appuyé ſur l'eſtomac; le côté oppoſé *C* eſt quarré, & un peu plus gros que le corps de cet inſtrument, & eſt percé d'un trou auſſi quarré, dans lequel entre un petit morceau de bois *D* quarré de la même groſſeur que celui *C* qui lui eſt voiſin, portant du même côté un tenon quarré de la même groſſeur que le trou dans lequel il entre; & de l'autre une petite mortaiſe, dans laquelle entre la tête *A* de la meche, *fig.* 87, cet inſtrument avec ſa meche eſt appellé *vilbrequin*, & ſans meche eſt appellé *fuſt de vilbrequin*.

La *fig.* 87 eſt une meche faite pour percer des trous, dont la partie inférieure *B* eſt évuidée pour contenir les copeaux que l'on retire des trous que l'on perce.

La *fig.* 88 eſt un fraiſoir quarré fait pour fraiſer des trous par la fraiſe acierée *A*, l'autre côté *B* étant joint au fuſt de vilbrequin, *fig.* 86, ou à un tourne-à-gauche.

La *fig.* 89 eſt auſſi un fraiſoir à huit pans par la fraiſe *A*, pour le rendre plus doux lorſque l'on s'en ſert.

La *fig.* 90 eſt un autre fraiſoir ſemblable aux précédens, mais plus fort; ſa fraiſe *A* eſt à pluſieurs pans, pour le rendre à cauſe de ſa groſſeur, plus doux pour s'en ſervir.

La *fig.* 91 eſt un marteau qui ſert à enfoncer des clous, chevilles, broches, & autres choſes qui ne peuvent ſe frapper avec le maillet *fig.* 77; la partie *A B* de ce marteau eſt de fer, dont *A* ſe nomme le *gros* ou la *tête*, & *B* la *panne*; il eſt percé au milieu d'un œil, ou trou méplat, dans lequel on fait entrer un manche de bois *C*, qui eſt toujours fort court chez les ouvriers de *marqueterie* comme chez les Menuiſiers, & qui pour cela a moins de coup, & n'en eſt pas plus commode.

La *fig.* 92 eſt un inſtrument double appellé *tenaille* ou *triquoiſe*, compoſé de deux baſcules *A*, qui répondent aux deux mâchoires *B*, par le moyen d'une eſpece de charniere en tourniquet *C*, leur uſage eſt d'arracher des clous, chevilles, & autres choſes ſemblables en ferrant les deux branches *A* l'une contre l'autre.

La *fig.* 93 eſt un compas à verge qui fait en grand le même effet du petit compas *fig.* 85, & qui ſert aux mêmes uſages; il eſt ainſi appellé à cauſe de ſa verge quarrée *A* de bois dont il eſt compoſé, cette verge porte environ depuis cinq piés juſqu'à dix à douze piés de long, ſur laquelle gliſſent deux planchettes *B*, percées chacune d'un trou quarré de la groſſeur de la verge *A*, leur partie inférieure eſt armée chacune d'une pointe pour tracer, qui en s'éloignant ou ſe rapprochant font l'effet des pointes de compas, & la partie ſupérieure d'une vis pour les fixer ſur la verge où on le juge à propos.

La *fig.* 94 eſt un inſtrument de fer appellé *ſergent*, compoſé d'une grande verge *A*, de fer quarré d'environ dix à douze lignes de groſſeur, coudée d'un côté *B* avec un talon *C* recourbé, & d'une couliſſe *D*, auſſi de fer, portant une vis *E*, qui ſert à ſerrer les ouvrages que l'on colle enſemble, l'autre bout *F* de la verge *A* eſt renforcé pour empêcher la couliſſe *D* de ſortir.

La *fig.* 95 eſt une eſpece de rabot d'une forme longue appellée *varlope*, qui ſert à dreſſer & corroyer de longues planches; la partie de deſſous, ainſi qu'à toutes les autres eſpeces de rabots, doit être bien dreſſée à la regle; pour s'en ſervir on emploie les deux-mains, la droite de laquelle on tient le manche *A* de la varlope, & l'autre avec laquelle on appuie ſur ſa volute *B*; il eſt percé dans ſon milieu d'un trou qui ſe rétrécit à meſure qu'il approche du deſſous, & fait pour y loger une eſpece de lame de fer appellée *fer du rabot*, qui porte un taillant à biſeau & acieré, arrêté avec le ſecours d'un coin à deux branches dans le rabot: chaque ouvrier a deux varlopes, dont l'une appellée *riflard* ſert à corroyer, & l'autre appellée *varlope* ſert à finir & polir les ouvrages; auſſi cette derniere eſt-elle toujours la mieux conditionnée.

La *fig.* 96. eſt un rabot connu ſous ce nom à cauſe de ſa forme & de ſa groſſeur, percé comme la varlope d'un trou pour y loger ſon fer & ſon coin.

La *fig.* 97 eſt un rabot appellé *demi-varlope*, ou *varlope à onglet*, non qu'elle ſerve plutôt que les autres rabots pour des aſſemblages en onglet, mais ſeulement à cauſe de ſa forme qui tient une moyenne proportionnelle entre la varlope, *fig.* 95, & le rabot, *fig.* 96, ſon fer & ſon coin ne different en rien de ceux de varlopes & rabots.

La *fig.* 98 eſt un rabot appellé *feuilleret*, qui differe des précédens en ce que ſon fer & ſon coin ne different en rien de ceux des varlopes & rabots.

La *fig.* 99 eſt un rabot appellé *guillaume*, à l'uſage des plates bandes, & autres ouvrages de cette eſpece, different des autres en ce que ſon fer placé au milieu comprend toute ſa largeur.

La *fig.* 100 eſt un rabot armé de fer deſſous, & quelquefois par les côtés, dont le fer & le coin ſont très-inclinés, ſervant à corroyer les ouvrages de placage.

Il en eſt une infinité d'autres de toute eſpece, dont les fuſts ſont de bouis, ou autres bois durs, d'autres en partie dont les fers de différentes formes ſont quelquefois bretelés.

La *fig.* 101 eſt un inſtrument appellé *couteau à trancher*, fait pour couper proprement les bois de placage, compoſé d'un tranchoir *A*, d'un fer acieré à pointe par un bout, dans un long manche *C*.

La *fig.* 102 eſt un couteau à trancher, ſemblable au précédent, mais plus petit.

La *fig.* 103 eſt un inſtrument appellé *fer crochu*, coudé en effet par chaque bout *A*, portant un tranchant acieré *B*.

La *fig.* 104 eſt un poliſſoir de jonc fait pour polir les ouvrages.

La *fig.* 105 eſt un inſtrument appellé *truſquin* ou *guilboquet*, compoſé d'une tige *A*, percée ſur ſa longueur d'une mortaiſe, au bout de laquelle eſt une petite pointe *B*, faite pour tracer, & d'une planchette *C*, percée d'un trou quarré, traverſé ſur ſon épaiſſeur d'un autre trou plat au-travers duquel paſſe une clavette de bois *D* en forme de coin pour fixer l'une & l'autre enſemble; cet inſtrument ſert à tracer des paralleles en le gliſſant le long des planches.

La *fig.* 106 eſt un truſquin plus fort que le précédent, ſervant aux mêmes uſages, mais différent en ce que la clavette *D* paſſe à côté de la tige *A* au-lieu de la traverſe.

La *fig.* 107 eſt un ciſeau appellé *fermoir*, parce qu'il n'a aucun biſeau; on s'en ſert avec le ſecours du maillet, *fig.* 77, à dégroſſir les bois; ce ciſeau s'élargit en s'aminciſſant du côté du taillant *A*, l'autre bout *B* qui eſt à pointe entre dans un manche de bois *C*.

La *fig.* 108 eſt un ciſeau appellé ainſi à cauſe de ſon biſeau *A* tout d'un côté; on s'en ſert à toute ſorte de choſes.

La *fig.* 109 eſt un petit ciſeau mince, à l'uſage des ouvrages délicats. Entre celui-ci & le précédent, il en eſt d'une infinité de groſſeurs & d'eſpeces.

La *fig.* 110 eſt un ciſeau appellé *bec-d'âne* ou *ciſeau de lumiere*, ſervant à faire des mortaiſes qu'on appelle *lumieres*.

La *fig.* 111 eſt un bec-d'âne beaucoup plus petit & plus délicat que le précédent, entre leſquels il en eſt d'une infinité de groſſeurs différentes.

La *fig.* 112 eſt un ciſeau appellé *gouge*, dont le taillant *A* arrondi & évuidé dans ſon milieu, ſert pour toutes les parties rondes.

La *fig.* 113 eſt une gouge plus petite que la précédente, entre leſquelles il en eſt d'une grande quantité de groſſeurs.

La *fig.* 114 eſt une tarriere pointue, faite pour percer des trous par la meche évuidée *A*, en la tournant par le tourne-à-gauche *B*.

La *fig.* 115 eſt une petite preſſe faite pour ſerrer les ouvrages collés, compoſée d'un chaſſis *A* renforcé de jumelles *B*, à l'extrémité duquel eſt une vis. *C*.

La *fig.* 116 eſt un inſtrument appellé *racloir*, compoſé d'une petite lame d'acier *A*, dont les angles horiſontaux ſont fort aigus, arrêtée dans l'épaiſſeur d'une piece de bois *B*. Cet inſtrument ſert à racler les ouvrages que l'on veut polir.

La *fig.* 117 eſt un inſtrument appellé *tourne-vis*, dont la partie *A* acierée, ſervant à tourner les vis, entre à point dans un manche de bois *B*.

La *fig.* 118 eſt un inſtrument appellé *tire-fond*, à vis, en bois aciéré par un bout *A*, portant par l'autre *B* un anneau pour le pouvoir tourner facilement.

Les ouvriers induſtrieux dans la *marqueterie*, comme dans les autres parties, ont toujours l'art de compoſer de nouveaux outils plus prompts & plus commodes que ceux dont ils ſe ſervent ordinairement, & auſſi plus propres aux ouvrages qu'ils font. *M.* LUCOTE.

MARQUETTE, (*Géog.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France; elle ſe jette à la bande de l'eſt du lac des Ilinois: ſon embouchure eſt par les 43ᵈ. 49'. de *lat.* ſeptentr. (*D. J.*)

MARQUEUR, ſ. m. (*Comm.*) celui qui marque. *Marqueur* de monnoie. *Marqueur* de draps, de ſerge, de toile, de fer, de cuir, *&c.* c'eſt celui qui appoſe à ces marchandiſes la marque preſcrite par les ordonnances & réglemens.

MARQUEURS DES MESURES. On nomme en Hollande *jurés maîtres marqueurs de meſures* de petits officiers établis pour faire la marque ou étalonnage des meſures qui ſervent dans le commerce. Leur principale fonction eſt de jauger & meſurer les vaiſſeaux qui ſont ſujets au droit de laſt-geldt ou droit de laſt, & d'en délivrer l'acte de meſurage, qu'on nomme autrement *lettre de marque*. *Voyez* LAST-GELDT.

Ces officiers ſont tenus de faire le jaugeage par eux-mêmes, & de ne pas s'en rapporter au calcul que pourroient leur préſenter les capitaines, maîtres ou propriétaires deſdits vaiſſeaux, à peine de dépoſition de leur emploi. *Dictionn. de Commerce.*

MARQUEUR, *terme de Paumier*, qui ſignifie un garçon ou compagnon qui marque les chaſſes, compte les jeux, & rend aux joueurs tous les ſervices néceſſaires par rapport au jeu de paume & au billard.

Suivant les ſtatuts des maîtres paumiers, les *marqueurs* doivent être apprentifs ou compagnons du métier; ce ſont quelquefois des pauvres maîtres qui en font les fonctions. *Voyez* PAUMIER.

MARQUIS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) & par quelques vieux auteurs gaulois MARCHIS, ce qui eſt plus conforme au terme de la baſſe latinité *marchio*; ſur quoi *voyez* MARCHE & MARGGRAVE.

Les princes de la maiſon de Lorraine prenoient la qualité de *ducs* & de *marchis de Loherrene*, comme on le voit dans le codicille de Thibaut III. de l'an 1312, dans un autre acte de 1320, & dans le teſtament du duc Jehan I. de 1377.

Quoique les noms de *marchis*, *marquis*, & *marggrave* ſignifient originairement la même choſe, *un ſeigneur commandant ſur la frontiere*, ils ont acquis avec le tems une ſignification bien différente.

Un marggrave eſt un prince ſouverain qui jouit de toutes les prérogatives attachées à la ſouveraineté, & les marggraves ne ſe trouvent que dans l'empire d'Allemagne.

Il y a quelques *marquis* ou marquiſats en Italie, comme Final; en Eſpagne, comme le marquiſat de Villena, poſſédé par le duc d'Eſcalona. Il n'y en a point en Danemarck, en Suede & en Pologne.

Enfin le titre de *marquis* en France eſt une ſimple qualification que le ſouverain confere à qui il veut, ſans aucun rapport à ſa ſignification primitive; & le marquiſat n'eſt autre choſe qu'une terre ainſi nommée par une patente, ſoit qu'on en ait été gratifié par le roi, ſoit qu'on en ait acheté la patente pour de l'argent.

Sous Richard en 1385, le comte d'Oxford fut le premier qui porta le titre de *marquis* en Angleterre, où il étoit alors inuſité. (*D. J.*)

MARQUISE, ſ. f. (*Artificier.*) les Artificiers appellent ainſi une fuſée volante d'environ un pouce de diametre ſelon M. d'O, de dix-ſept lignes ſuivant M. de Saint-Remi. La double *marquiſe* a quatorze lignes ſelon le premier, & dix-neuf ſuivant le ſecond. *Voyez nos Pl. d'Artificier.*

MARR, (*Géog.* province maritime d'Ecoſſe, ſituée pour la plus grande partie entre le Don & la Dée, avec titre de comté. Elle abonde en blé, légumes, bétail, poiſſon & gibier. Aberdeen en eſt la capitale; c'eſt pour cela qu'on l'appelle autrement *the ſhire of Aberdeen*. Ce qu'il y a de plus curieux pour un phyſicien dans cette province, eſt une ſorte de pierres fragiles que les habitans appellent *Elfarawheads*. Elles ſont longues de quelques lignes, minces aux bords, & ſe produiſent en quelques heures de tems. Comme les voyageurs en trouvent quelquefois dans leurs bottes & dans leurs habits, ces pierres ſe formeroient-elles dans l'air, par des exhalaiſons du pays? (*D. J.*)

MARRA, (*Géog.*) ville de Syrie au voiſinage d'Ama; elle eſt commandée par un ſangiac, & n'a rien de remarquable que le han où on loge; il eſt tout couvert de plomb, & peut loger huit cens hommes avec leurs chevaux. Au milieu du han eſt une moſquée, une belle fontaine, & un puits profond de quarante-deux toiſes depuis le haut juſqu'à la ſuperficie. (*D. J.*)

MARRON, (*Botaniq.*) fruit du maronnier, *voyez l'article* MARONNIER.

MARRON, (*Diette & Mat. méd.*) *Voyez* CHATAIGNES, (*Diette & Mat. méd.*)

MARRON, *mines en* (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) les Naturaliſtes nomment *mines en marrons* ou *mines en roignons*, celles qui ſe trouvent par maſſes détachées, répandues çà & là dans une roche, au lieu de former des filons ſuivis & continus. On les nomme auſſi *mines égarées* ou *mines en nids*, *mineræ nidulantes*; cette maniere de trouver les mines n'eſt point la plus avantageuſe pour l'exploitation, mais elle annonce le voiſinage des filons, ou que l'endroit où l'on trouve ces *marrons* eſt propre à la formation des métaux. Il ne faut point confondre ces *mines en marrons* avec les mines par fragmens, qui ont été arrachées des filons par la violence des eaux & qui ont été arrondies par le roulement: les premieres ſe trouvent dans la roche même où elles ont été formées, au lieu que les dernieres ont été tranſportées quelquefois fort loin de l'endroit où elles ont été produites. *Voyez* MINES. (—)

MARRON, (*Pyrotechnie.*) c'eſt une ſorte de pétard ou de boîte cubique, de carton fort, & à pluſieurs doubles. On remplit ce pétard de poudre grenée, pour produire une grande détonation qu'on augmente comme aux sauciſſons, en fortifiant le cartouche par une enveloppe de ficelle trempée dans de la colle forte; ainſi ces deux artifices ont le même effet & ne différent que dans leur figure.

Un *marron* ſe fait avec un parallélogramme de carton, dont l'un des côtés eſt à l'autre, comme 3 à 5, pour que l'on puiſſe y former 15 quarrés égaux entr'eux, 3 ſur une face & 5 ſur l'autre; on le plie enſuite en forme de cube qu'on remplit de poudre.

On en fait d'auſſi grands & d'auſſi petits qu'on veut; on y proportionne le carton, la groſſeur & le nombre des rangs de ficelle dont on les couvre.

Les gros *marrons* contiennent ordinairement une livre de poudre, tiennent lieu de boîte de métal que l'on tire dans les réjouiſſances publiques, & font au-moins autant de bruit. Il faut y placer au lieu d'étoupille un petit porte-feu de compoſition lente, afin d'avoir le tems de s'en éloigner, pour éviter les éclats qui ſont dangereux lorſqu'on leur donne cette groſſeur.

Les petits *marrons* ſervent à garnir des fuſées pour faire une belle eſcopeterie; leur effet eſt particulierement beau dans les grandes caiſſes, lorſqu'on en garnit une partie des fuſées qui les compoſent. On les couvre ſouvent de matieres combuſtibles, afin qu'ils brillent aux yeux avant que d'éclater; alors on les appelle *marrons luiſans*: leur effet eſt à-peu-près le même que celui des étoiles à pétards. *Voyez les Pl. d'Artificier.*

MARRON, (*Imprimerie.*) terme uſité dans l'Imprimerie, & connu de certains auteurs. Ce n'eſt point un terme d'art, mais on entend par ce mot un ouvrage imprimé furtivement, ſans approbation, ſans privilege, ni nom d'imprimeur. On eſt toûjours blâmable de ſe prêter à l'impreſſion & au débit de pareils ouvrages.

MARRON, (*Maréch.*) poil de cheval ayant la couleur d'un *marron*, c'eſt une nuance du poil bay. *Voyez* BAY.

MARRONNIER, ſ. m. (*Bot.*) grand arbre du même genre que le châtaignier, dont il ne differe que par ſon fruit que l'on nomme *marron*, qui eſt plus gros & de meilleur goût que la châtaigne. On multiplie le *marronnier* par la greffe ſur le châtaignier, & il ſe cultive de même. *Voyez* CHATAIGNIER.

MARRONNIER, D'INDE, *hippocaſtanum*, (*Bot.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; le piſtil s'éleve hors du calice, & devient dans la ſuite un fruit qui s'ouvre en pluſieurs parties; ce fruit contient des ſemences ſemblables à des châtaignes. Tournefort, *inſt. rei. herb. Voyez* PLANTE.

MARRONNIER D'INDE, *hippocaſtanum*, grand arbre qui nous eſt venu de Conſtantinople il y a environ cent cinquante ans, & que l'on ne cultive que pour l'agrément. Cet arbre prend de lui-même une tige droite & fait une tête aſſez réguliere; ſon tronc devient fort gros. Dans la jeuneſſe de l'arbre ſon écorce eſt liſſe & cendrée; lorſqu'il eſt dans ſa force, elle devient brune & un peu gerſée. Sa feuille eſt grande, compoſée de cinq ou

ou ſept folioles raſſemblées au bout d'une longue queue en forme d'une main ouverte; la verdure en eſt charmante au printems. L'arbre donne ſes fleurs dès la fin d'Avril; elles ſont blanches, chamarrées d'une teinte rougeâtre, & elles ſont répandues ſur de longues grappes en pyramide; ces grappes viennent au bout des branches, ſe ſoutiennent dans une poſition droite, & leur quantité ſemble couvrir la tête de l'arbre. Les fruits qui ſuccedent ſont des marrons, renfermés dans un brou épineux comme celui des châtaignes. Ce *marronnier* eſt d'un tempérament dur & robuſte, d'un accroiſſement prompt & régulier; il réuſſit dans toutes les expoſitions; il ſe ſoutient dans les lieux ſerrés & ombragés à force de s'élever; tous les terreins lui conviennent, à l'exception pourtant de ceux qui ſont trop ſecs & trop ſuperficiels; il ne craint pas l'humidité à un point médiocre; ſes racines ont tant de force qu'elles paſſent ſous les pavés & percent les murs: enfin, il n'exige ni ſoin ni culture. Telles ſont les qualités avantageuſes qui ont fait rechercher cet arbre pendant plus de cent annees. Mais depuis quelques tems ſon regne s'eſt affoibli par la propreté & la perfection qui ſe ſont introduites dans les jardins. On convient que le *marronnier* eſt d'une grande beauté au printems, mais l'agrément qu'il étale ne ſe ſoutient pas dans le reſte de l'année. Même avant la fin de Mai le *marronnier* eſt ſouvent dépouillé de ſes feuilles par les hannetons; d'autres fois les chaleurs du mois de Juin font jaunir les feuilles qui tombent bientôt après avec les fruits avortés par la grande ſéchereſſe; il arrive ſouvent que les feuilles ſont dévorées au mois de Juillet par une chenille à grands poils qui s'engendre particulierement ſur cet arbre: mais on ſe plaint ſur-tout de la malpropreté qu'il cauſe pendant toute la belle ſaiſon; d'abord au printems par la chûte de ſes fleurs, & enſuite des coques hériſſées qui enveloppent le fruit; après cela par les marrons qui ſe détachent peu-à-peu; enfin, par ſes feuilles qui tombent en automne: tout cela rend les promenades impraticables à-moins d'un ſoin continuel. Ces inconvéniens ſont cauſe qu'on n'admet à-préſent cet arbre que dans des places éloignées & peu fréquentées: il a de plus un grand défaut; il veut croître iſolé & il refuſe de venir lorſqu'il eſt ſerré & mêlé parmi d'autres arbres: mais le peu d'utilité de ſon bois eſt encore la circonſtance qui le fait le plus négliger.

Le ſeul moyen de multiplier cet arbre eſt d'en ſemer les marrons, ſoit après leur maturité au mois d'Octobre, ou au plus tard au mois de Février. Avec peu de recherches ſur la qualité du terrein, un ſoin ordinaire pour la préparation, & avec la façon commune de ſemer en pepiniere, les marrons leveront aiſément au printems. Ils ſeront en état d'être tranſplantés à demeure au bout de cinq ou ſix ans; mais ils ne donneront des fleurs & des fruits qu'à environ douze ans. Cette tranſplantation ſe doit faire pour le mieux en automne, encore durant l'hiver tant qu'il ne gele pas, même à la fin de Février & pour le plus tard au commencement de Mars. On ſuppoſe pour ces derniers cas que l'on aura les plants à portée de ſoi; car, s'il faut les faire venir de loin, il y aura fort à craindre que la gelée n'endommage les racines; dès qu'elles en ſont frappées, l'arbre ne reprend pas.

Il faut ſe garder de retrancher la tête du *marronnier* pendant toute ſa jeuneſſe, ni même lors de la tranſplantation, cela dérangeroit ſon accroiſſement & le progrès de ſa tige; ce ne ſera que dans la force de l'âge qu'on pourra le tailler ſur les côtés pour dégager les allées & en rehauſſer le couvert. Par ce moyen l'arbre ſe fortifie, ſes branches ſe multiplient, ſon feuillage s'épaiſſit, l'ombre ſe complete, l'objet annonce pendant du tems ſa perfection, & prend peu-à-peu cet air de grandeur qui ſe fait remarquer dans la grande allée des jardins du palais des Tuileries à Paris.

Le *marronnier* eſt plus propre qu'aucun autre arbre à faire du couvert, à donner de l'ombre, à procurer de la fraîcheur; on l'employera avec ſuccès à former des avenues, des allées, des quinconces, des ſalles, des grouppes de verdure, *&c.* Pour planter des allées de *marronniers*, on met ces arbres à la diſtance de quinze, dix-huit & vingt piés, ſelon la qualité du terrein & la largeur de l'allée. On en peut auſſi faire de bonnes haies, en les plantant à quatre piés de diſtance, mais on ne doit pas l'employer à garnir des maſſifs ou des boſquets, parce qu'il ſe dégrade & dépérit entre les autres arbres, à moins qu'il ne domine ſur eux. Cet arbre ſouffre de fortes inciſions ſans inconvénient, & même de grandes mortoiſes; on a vû en Angleterre des paliſſades dont les pieces de ſupport étoient infixées dans le tronc des *marronniers*, ſans qu'il parût après pluſieurs années que cela leur cauſât de dommage. Cet arbre prend tout ſon accroiſſement au mois de Mai en trois ſemaines de tems; pendant tout le reſte de l'année, la ſeve n'eſt employée qu'à fortifier les nouvelles pouſſes, à former les boutons qui doivent s'ouvrir l'année ſuivante, à perfectionner les fruits, & à groſſir la tige & les branches.

Quoique le bois de *marronniers*, ne ſoit pas d'une utilité générale & immédiate, on peut cependant en tirer du ſervice. Il eſt blanc, tendre, mollaſſe & filandreux; il ſert aux Menuiſiers, aux Tourneurs, aux Boiſſelliers, aux Sculpteurs, même aux Ebéniſtes, pour des ouvrages groſſiers & couverts ſoit par du placage ou par la peinture. Ce bois n'eſt ſujet à aucune vermoulure, il reçoit un beau poli, il prend aiſément le vernis, il a plus de fermeté & il ſe coupe plus net que le tilleul, & par conſéquent il eſt de meilleur ſervice pour la Gravure. Ce bois n'eſt un peu propre à brûler que quand il eſt verd.

Les marrons d'inde préſentent un objet bien plus ſuſceptible d'utilité. M. le préſident Bon a trouvé que ce fruit peut ſervir à nourrir & à engraiſſer tant le gros & menu bétail que les volailles de toutes ſortes, en prenant ſeulement la précaution de faire tremper pendant quarante-huit heures dans la leſſive d'eau paſſée à la chaux vive, les marrons après les avoir pelés & coupés en quatre. Enſuite on les fait cuire & réduire en bouillie pour les donner aux animaux. On peut garder ces marrons toute l'année, en les faiſant peler & ſécher ſoit au four ou au ſoleil. Par un procedé un peu différent, la même expérience a été faite avec beaucoup de ſuccès & de profit. *Voyez le Journal économique, Octobre* 1751. Mais M. Ellis, *auteur anglois qui a fait imprimer en* 1738 *un traité ſur la culture de quelques arbres*, paroît avoir trouvé un procedé plus ſimple pour ôter l'amertume aux marrons d'inde, & les faire ſervir de nourriture aux cochons & aux daims. Il fait emplir de marrons un vieux tonneau mal relié qu'on fait tremper pendant trois ou quatre jours dans une riviere: nulle autre préparation. Cependant on a vû des vaches & des poules manger de ce fruit dans ſon état naturel & malgré ſon amertume. Mais il y a lieu de croire que cette amertume fait un inconvénient, puiſqu'on a remarqué que les poules qui mangeoient des marrons ſans être préparés ne pondoient pas. Ce fruit peut ſervir à faire de très-bel amydon, de la poudre à poudrer, & de l'huile à brûler; il eſt vrai qu'on en tire peu & qu'elle rend une odeur inſupportable. Mais ſans qu'il y ait ce dernier inconvénient, un ſeul marron d'inde peut ſervir de lampe de nuit: il faut le peler, le faire ſecher, le percer de part en part avec une vrille moyenne, le faire tremper aumoins vingt-quatre heures dans quelque huile que ce ſoit, y paſſer une petite meche, le mettre enſuite nager dans un vaſe plein d'eau, & allumer la méche le ſoir, on eſt aſſuré d'avoir de la lumiere juſqu'au jour. On en peut faire auſſi une excellente pâte à décraſſer les mains & les piés: il faut peler les marrons, les faire ſecher, les piler dans un mortier couvert, & paſſer cette poudre dans un tamis très-fin. Quand on veut s'en ſervir, on jette une quantité convenable de cette poudre dans de l'eau qui devient blanche, ſavonneuſe & auſſi douce que du lait; le fréquent uſage en eſt très-ſalutaire, & la peau en contracte un luſtre admirable. *Voyez pour ces deux dernieres propriétés le Journal économique, Septembre* 1752. Les marrons d'inde ont encore la propriété de ſavonner & blanchir le linge, de dégraiſſer les étoffes, de leſſiver le chanvre, & on en peut faire, en les brûlant, de bonnes cendres pour la leſſive. *Voyez le Journal économique, Décembre* 1757. Enfin, il peuvent ſervir à échauffer les poëles, & les Maréchaux s'en ſervent pour guérir la pouſſe des chevaux: on fait grand uſage de ce remede dans le Levant; c'eſt ce qui a fait donner au *marronnier d'inde* le nom latin *hippocaſtanum*, qui veut dire *châtaigne de cheval*. On prétend que l'écorce & le fruit de cet arbre ſont un fébrifuge qu'on peut employer au lieu du quinquina dans les fievres intermittentes; on aſſure même que quelques médecins ont appliqué ce remede avec ſuccès.

On ne connoît qu'une ſeule eſpece de *marronnier d'inde*, dont il y a deux variétés. L'une à feuilles panachées de jaune, & l'autre de blanc. Il eſt difficile de ſe procurer & de conſerver ces variétés, car, quand on les greffe ſur des *marronniers* vigoureux, il arrive ſouvent que les feuilles de la greffe perdent leur bigarrure en reprenant leur verdure naturelle: d'ailleurs on voit dans ces variétés plus que dans aucun autre arbre panaché, une apparence de foibleſſe & de maladie qui en ôte l'agrément.

MARRONNIER *à fleurs rouges*, *pavia*, petit arbre qui nous eſt venu de la Caroline en Amérique, où on le trouve en grande quantité dans les bois. Quoiqu'il ait une très-grande reſſemblance à tous égards avec le *marronnier d'inde*, ſi ce n'eſt qu'il eſt plus petit & plus mignon dans toutes ſes parties, les Botaniſtes en ont cependant fait un genre différent du *marronnier d'inde*, par rapport à quelque différence qui ſe trouve dans les parties de ſa fleur. Ce petit *marronnier* ne s'éleve au plus qu'à douze ou quinze piés: il fait une tige droite, une jolie tête; ſes boutons ſont jaunâtres en hiver ſans être glutineux comme ceux du *marronnier d'inde*; la forme des feuilles eſt la même, mais elles ſont plus petites, liſſes, & d'un verd plus tendre. Ses fleurs ſont d'une couleur rouge aſſez apparente, elles ſont répandues autour d'une grappe moins longue, moins fournie que dans l'autre *marronnier*, mais elles paroiſſent un mois plus tard. Les fruits qui leur ſuccedent ſont de petits marrons d'une couleur jaune enfumée, & le brou qui leur ſert d'enveloppe n'eſt point épineux. L'arbre en produit peu; encore faut-il que l'année ſoit favorable. Ce *marronnier* eſt robuſte, & quoiqu'il ſoit originaire d'un climat plus méridional, nos fâcheux hivers ne lui cauſent aucun dommage. Il ſe plaît dans toutes ſortes de terreins, il réuſſit même dans les terres un peu ſeches, il ſe multiplie aiſément, & il n'exige qu'une culture fort ordinaire. On peut élever cet arbre de ſemences, de branches couchées, & par la greffe en approche ou en écuſſon ſur le *marronnier d'inde*; la greffe en écuſſon réuſſit très-aiſément, & ſouvent elle donne des fleurs dès la ſeconde année. Il faut le ſemer de la même façon que les châtaignes, il donnera des fleurs au bout de cinq ans. Les branches couchées ſe font au printems; elles font des racines ſuffiſantes pour être tranſplantées l'automne ſuivante, ſi l'on a eu la précaution de les marcotter. Les arbres que l'on éleve de ſemence viennent plus vîte, ſont plus grands & plus beaux, & donnent plus de fleurs & de fruits que ceux que l'on éleve des deux autres façons. *Article de M.* DAUBENTON, *ſubdélegué*.

MARROQUIN, ſ. m. (*Art méch.*) peau des boucs ou des chevres, ou d'un autre animal à-peu-près ſemblable, appellé *menon*, qui eſt commun dans le Levant, laquelle a été travaillée & paſſée en ſumac ou en galle, & qu'on a miſe enſuite en telle couleur qu'on a voulu: on s'en ſert beaucoup pour les tapiſſeries, pour les relieures des livres, &c.

On dérive ordinairement ce nom de *Maroc* royaume de Barbarie dans l'Afrique, d'où l'on croit que l'on a emprunté la maniere de fabriquer le *marroquin*.

Il y a des *maroquins* de Levant, de Barbarie, d'Eſpagne, de Flandre, de France, &c. Il y en a de rouges, de noirs, de jaunes, de bleus, de violets, &c. Les différentes manieres de fabriquer les *maroquins* noirs & de couleurs, ont paru ſi curieuſes, qu'on a cru que le public ne ſeroit pas fâché de les trouver ici.

Maniere de fabriquer le maroquin *noir*. Ayant fait d'abord ſécher les peaux à l'air, on les met tremper dans des baquets remplis d'eau claire, où elles reſtent trois fois vingt-quatre heures; on les en retire, & on les étend ſur un chevalet de bois ſemblable à celui dont ſe ſervent les Tanneurs, ſur lequel on les briſe avec un grand couteau deſtiné à cet uſage. On les remet après cela tremper dans des baquets où l'on a mis de nouvelle eau que l'on change tous les jours juſqu'à ce que l'on s'apperçoive que les peaux ſoient bien revenues. Dans cet état, on les jette dans un plain, qui eſt une eſpece de grande cuve de bois ou de pierre remplie d'eau dans laquelle on a fait éteindre de la chaux qu'on a bien remuée, & où elles doivent reſter pendant quinze jours.

Il faut néanmoins avoir ſoin de les en retirer & de les y remettre chaque jour ſoir & matin; après quoi on les jettera dans une cuve pleine de nouvelle chaux & de nouvelle eau de laquelle on les retire & où on les remet encore ſoir & matin pendant quinze autres jours. Enſuite on les rince bien dans l'eau claire, les unes après les autres; on leur ôte le poil ſur le chevalet avec le couteau; & on les jette dans une troiſieme cuve de laquelle on les retire & où on les remet ſoir & matin pendant encore dix-huit jours. On les met après cela dans la riviere pendant douze heures pour les faire boire; d'où étant ſorties bien rinſées, elles ſont placées dans des baquets où elles ſont pilonnées avec des pilons de bois, en les changeant deux fois d'eau. On les étend enſuite ſur le chevalet pour les écharner avec le couteau; après quoi on les remet dans des baquets de nouvelle eau, d'où on les retire pour leur donner une nouvelle façon du côté de la fleur, pour être rejettées enſuite dans des baquets dont les eaux ont été auparavant changées. Après quoi on les jette dans un baquet particulier dont le fond eſt percé de pluſieurs trous, dans lequel elles ſont foulées pendant une heure, en jettant de tems en tems de l'eau fraîche par-deſſus à-meſure qu'on les foule. Enſuite on les étend ſur le chevalet, & on les ratiſſe des deux côtés; on les remet boire dans les baquets toujours remplis de nouvelle eau claire; & lorſqu'elles y ont ſuffiſamment bu, on les en retire pour les coudre tout-autour en forme de ſacs, enſorte que les jambes de derriere qui ne ſont point couſues, leur ſervent comme d'embouchure pour y pouvoir faire entrer une mixtion dont il ſera parlé ci-après.

Les peaux ainſi couſues, ſont miſes dans une cuve appellée *confit*, remplie d'eau tiede, où l'on a bien fait fondre & diſſoudre de l'excrément de chien; on a ſoin d'abord de les y bien retourner avec de longs bâtons l'eſpace d'une demi-heure; après quoi on les y laiſſe repoſer pendant douze heures; d'où étant retirées, elles ſont bien rinſées dans de l'eau fraîche. Enſuite on les remplit au moyen d'un entonnoir, d'une préparation d'eau & de ſumac mêlés enſemble, & échauffés preſqu'à bouillir; à-meſure qu'elles ſe rempliſſent, on en lie les jambes de derriere pour en fermer l'embouchure. En cet état on les deſcend dans le vaiſſeau où eſt l'eau & le ſumac, & on les y remue pendant quatre heures. On les en retire, & on les entaſſe l'une ſur l'autre. Après quelque tems on les change de côté, & on continue de la ſorte juſqu'à ce qu'elle ſoient bien égouttées. Cela fait, on les retire & on les remplit une ſeconde fois de la même préparation; on les coud de nouveau, & on les remue pendant deux heures; on les met en pile, & on les fait égoutter comme la premiere fois. On leur donne encore après cela un ſemblable apprêt, à la réſerve qu'on ne les remue ſeulement que pendant un bon quart-d'heure. Les laiſſant enſuite juſqu'au lendemain matin qu'on les retire de la cuve de bois, on les découd, on en ôte le ſumac qui eſt dedans, on les plie en deux de la tête à la queue, le côté du poil en dehors; & on les met les unes ſur les autres ſur le chevalet, pour achever de les égoutter, les étendre, & les faire ſécher. Lorſqu'elles ſont bien ſeches, on les foule aux piés deux à deux; puis on les étend ſur une table de bois pour en ôter avec un couteau fait exprès toute la chair & le ſumac qui peut y reſter. Enfin on les frotte ſuperficiellement d'huile du côté du poil, & enſuite on les lave du même côté avec de l'eau.

Lorſque les peaux ont reçu leur huile & leur eau, on les roule & on les tord bien avec les mains, pour les étendre après cela ſur la table, la chair en deſſus, ce qui ſe fait avec une eſtire ſemblable à celle des Corroyeurs. Ayant été ainſi retournées de l'autre côté qui eſt celui de la fleur, on paſſe fortement par-deſſus avec une poignée de jonc, pour en faire ſortir autant qu'il eſt poſſible, toute l'huile qui peut être encore dedans; on leur donne alors la premiere couche de noir du côté de la fleur, par le moyen d'un paquet de crin tortillé qu'on trempe dans une ſorte de teinture de noir appellé *noir de rouille*, parce qu'il a été préparé avec de la biere, dans laquelle l'on a jetté de vieilles ferrailles rouillées. Lorſqu'elles ſont à-demi-ſeches, ce qu'on fait en les pendant à l'air par les jambes de derriere, on les étend ſur la table, où avec une paumelle de bois on les tire des quatre côtés pour en faire ſortir le grain, par-deſſus lequel on donne une légere couche d'eau; puis on les liſſe à force de bras avec une liſſe de jonc faite exprès.

Etant liſſées, on leur donne une ſeconde couche de noir, & on les met ſécher. Elles reviennent encore ſur la table, & pour lors on ſe ſert d'une paumelle de liege pour leur relever le grain; & après une légere couche d'eau, on les liſſe de nouveau; & pour leur relever le grain une troiſieme fois, on ſe ſert d'une paumelle de bois.

Après que le côté de la fleur a reçu toutes ces façons, on les pare du côté de la chair avec un couteau bien tranchant deſtiné à cet uſage, & on frotte vivement le côté de la fleur ou du poil avec un bonnet de laine, leur ayant auparavant donné une couche de luſtre qui eſt fait de jus d'épine-vinette, de citron ou d'orange. Enfin tous ces divers apprêts ſe finiſſent en relevant légérement le grain pour la derniere fois avec la paumelle de liege: ce qui acheve de les perfectionner & de les mettre en état d'être vendues & employées.

Maniere de préparer le maroquin *rouge*. On met tremper les peaux dans de l'eau de riviere pendant vingt-quatre heures, & lorſqu'elles en ont été retirées, on les étend ſur le chevalet ſur lequel on les briſe avec le cou-

teau; on les remet enſuite tremper de nouveau pour quarante-huit heures dans l'eau de puits; on les briſe encore ſur le chevalet. Après avoir été trempées pour la derniere fois, elles ſont jettées dans le plain pendant trois ſemaines; tous les matins on les retire du plain, & on les y rejette pour les diſpoſer à être pelées. Les peaux ayant été rétirées pour la derniere fois du plain, on les pele avec le couteau ſur le chevalet; & lorſque le poil en a été entierement abattu, on les jette dans des baquets remplis d'eau fraîche, dans laquelle elles ſont bien rinſées pour être enſuite écharnées avec le couteau, tant du côté de la chair que du côté de la fleur. Après quoi on les rejette dans les baquets, paſſant ainſi alternativement des baquets ſur le chevalet & du chevalet dans les baquets juſqu'à ce que l'on s'apperçoive que les peaux rendent l'eau claire. Dans cet état on les met dans l'eau tiede avec le ſumac, comme ci-deſſus, & quand elles y ont reſté l'eſpace de douze heures, on les rinſe bien dans de l'eau claire, & on les ratiſſe des deux côtés ſur le chevalet. On les pilonne dans des baquets juſqu'à trois fois, & à chaque fois on les change d'eau; on les tord enſuite, & on les étend ſur le chevalet, & on les paſſe les uns après les autres dans une auge remplie d'eau, dans laquelle on a fait fondre de l'alun.

Etant ainſi alunées, on les laiſſe égoutter juſqu'au lendemain; on les tord; enſuite on les détire ſur le chevalet; & on les plie uniment de la tête à la queue, la chair en-dedans. C'eſt alors qu'on leur donne la premiere teinture, en les paſſant les unes après les autres dans un rouge préparé avec de la laque mêlée de quelques ingrédiens, qui ne ſont bien connus que des ſeuls maroquiniers. (1) On y revient autant de fois qu'il eſt néceſſaire, pour que les peaux puiſſent être parfaitement colorées. Après quoi on les rinſe bien dans l'eau claire; puis on les étend ſur le chevalet où elles reſtent à égoutter l'eſpace de douze heures; enſuite on les jette dans une cuve remplie d'eau, dans laquelle on a mis de la noix de galle blanche, pulvériſée & paſſée au tamis; & on les y tourne continuellement pendant un jour entier avec de long bâtons. On les en retire, & on les ſuſpend, rouge contre rouge & blanc contre blanc, ſur une longue barre de bois poſée ſur le travers de la cuve où elles paſſent toute la nuit.

Le lendemain, l'eau de galle étant bien brouillée, on y remet les peaux, de façon qu'elles en ſoient entierement couvertes. Au bout de quatre heures, on les releve ſur la barre; & après les avoir bien rinſées les unes après les autres, on les tord & on les détire; enſuite on les étend ſur une table, où on les frotte du côté de la teinture les unes après les autres, avec une éponge imbibée d'huile de lin.

Après cette opération, on les pend par les jambes de derriere, à des clous à crochet où on les laiſſe ſécher à-forfait.

Enſuite on les roule au pié le rouge en-dedans; on les pare pour en ôter toute la chair & la galle qui pourroit y être reſté attachée. Puis on prend une éponge imbibée d'eau claire dont on mouille légérement les peaux du côté du rouge; après quoi les étendant ſur le chevalet, on les y liſſe à deux différentes repriſes avec un rouleau de bois bien poli; après cette derniere façon, le *maroquin* eſt en état d'être vendu.

Les *maroquins* jaunes, violets, bleus, verts, *&c.* ſe préparent de même que les rouges, à la ſeule couleur près. *Chambers.*

MARROQUINER, *terme d'art*, qui ſignifie *façonner* le marroquin, ou les peaux de veau & de mouton à la façon de marroquin, pour qu'elles paroiſſent être de véritables peaux de marroquin.

MARROQUINERIE, ſ. f. *art de faire le marroquin*, on appelle auſſi de ce nom le lieu où on fabrique ces ſortes de cuir; *Marroquinerie* ſe dit encore des cuirs paſſés en marroquin.

MARROQUINIER, ſ. m. (*Art méch.*) ouvrier qui fabrique le marroquin ou d'autres peaux en façon de marroquin; ce terme convient également & au maître manufacturier qui conduit les ouvrages de marroquinerie, & à l'artiſan qui les fabrique.

MARRUBE, *marrubium*, ſ. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale labiée: la levre ſupérieure eſt relevée & fendue en deux parties & l'inférieure en trois; le piſtil ſort du calice, & tient à la partie poſtérieure de la fleur comme un clou; il eſt accompagné de quatre embryons qui deviennent autant de ſemences arrondies & contenues dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

On vient de lire les caracteres du *marrube*, mais il faut ajouter que de toutes les plantes qui portent ce nom chez les Botaniſtes, il y en a deux principalement connues en Médecine, le *marrube* blanc & le *marrube* noir, & que ces deux plantes ne ſont point du même genre.

Le *marrube blanc*, en latin *marrubium album, vulgare*, C. B. P. 230. J. H. 102, en anglois *the common white hore-hound*, eſt la principale eſpece du genre ici caractériſé.

Sa racine eſt ſimple, ligneuſe, garnie de pluſieurs fibres; ſes tiges ſont nombreuſes, hautes d'un pié & plus, velues, quarrées, branchues, garnies de feuilles, oppoſées deux à deux à chaque nœud, arrondies, blanchâtres, crenelées à leur bord, ridées, portées ſur des queues aſſez longues.

Les fleurs naiſſent en grand nombre autour de chaque nœud, diſpoſées par anneaux ſans pédicule, ou ſur des pédicules très-courts: leur calice eſt velu, cannelé, & chaque cannelure ſe termine par une petite pointe. Ces fleurs ſont très-petites, blanchâtres, d'une ſeule piece en gueule, dont la levre ſupérieure eſt redreſſée & a deux cornes, & l'inférieure eſt partagée en trois.

Le piſtil qui s'éleve du calice eſt attaché à la partie poſtérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagné de quatre embryons. Ces embryons, quand la fleur eſt tombée, ſe changent en autant de graines oblongues, cachées dans une capſule qui ſervoit de calice; les anneaux des fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles, quoiqu'ils paroiſſent environner la tige.

Toute cette plante a une odeur forte & deſagréable. Elle vient naturellement, & eſt très-commune dans les grands chemins, ſur les bords des champs, dans des terres incultes, & ſur les décombres; elle eſt toute d'uſage. On la regarde comme apéritive & propre à diſſoudre puiſſamment les humeurs viſqueuſes. C'eſt un des principaux remedes dans l'aſthme humoral & dans les maladies chroniques qui viennent d'un mucilage épais, glutineux & tenace. (*D. J.*)

MARRUBE AQUATIQUE, *lycopus*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée & à-peu-près en forme de cloche, car on diſtingue à peine la levre ſupérieure des parties qui compoſent la levre inférieure; de ſorte que cette fleur paroît au premier coup d'œil partagée en quatre parties. Il s'éleve du calice un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur, comme un clou; ce piſtil eſt accompagné de quatre ſortes d'embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies, renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MARRUBE NOIR, (*Botan.*) ou *marrube puant*, *marrubium nigrum*, J. B. 3. 318. *ballote*, J. R. H. 185. genre de plante, caractériſée au *mot* BALLOTE.

Sa racine eſt ligneuſe, fibrée. Il en ſort pluſieurs tiges, hautes d'une ou deux coudées, velues, couvertes d'un duvet court, quarrées, creuſes, branchues, rougeâtres, garnies de feuilles, oppoſées deux à deux ſur chaque nœud, ſemblables à celles de la méliſſe ou plutôt de l'ortie rouge, plus arrondies & plus noires, cotonneuſes, molles, ridées.

Ses fleurs naiſſent par anneaux ſur les tiges, & pluſieurs en nombre ſur un pédicule commun, qui ſort de l'aiſſelle des feuilles. Elles ſont d'une ſeule piece, en gueule; la levre ſupérieure eſt creuſée en cuilleron, & l'inférieure eſt partagée en trois parties, dont celle du milieu eſt plus grande, en forme de cœur, de couleur pourpre-pâle, rayée de lignes de couleur plus foncée.

Les calices ſont cannelés, oblongs, partagés en cinq ſegmens aigus. Il ſort de chaque calice un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagnée de quatre embryons, qui ſe changent enſuite en autant de petites graines, longues, noirâtres quand elles ſont mures, cachées dans une capſule en forme de tuyau, à cinq angles découpées en cinq pointes égales, & qui ſervoit de calice à la fleur.

Cette plante a l'odeur de l'ortie-puante, elle naît ſur les décombres, le long des chemins & des haies: elle eſt toute d'uſage extérieurement pour réſondre & déterger. On la prend rarement à l'intérieur, à cauſe de ſon odeur fétide & de ſa ſaveur déſagréable. (*D. J.*)

MAR-

(1) Il fant moudre la laque avec du ſavon raclé, & enſuite la detremper dans l'eau imbibée de la gomme adragante. (*D*)

Marrube noir *ou* Ballote, (*Mat. med.*) les feuilles de *marrube noir*, pilées ſeules ou avec du miel, paſſent pour guérir les ulceres ſordides, les gales, les dartres malignes, & les croutes ſuppurées de la tête des enfans. Ce remede eſt fort peu uſité, quoiqu'on puiſſe raiſonnablement croire aux vertus que nous venons de rapporter.

Cette plante n'eſt d'aucun uſage pour l'intérieur, à cauſe de ſon odeur puante & de ſon gout déſagréable; on pourroit cependant en tirer peut-être quelque ſecours dans les maladies hyſtériques & hypocondriaques, contre leſquelles J. Rai la recommande. (*b*)

Marrube blanc, (*Mat. med.*) les feuilles & les ſommités fleuries de *marrube blanc* qui ont une odeur aromatique très-agréable, & un goût un peu amer, ſont les parties de cette plante qui ſont d'uſage en Médecine. Elles poſſédent véritablement les vertus généralement obſervées dans les plantes aromatiques légerement ameres, c'eſt-à dire, qu'elles ſont apéritives, inciſives, diurétiques, diaphorétiques, ſtomachiques, utérines, béchiques, &c.

Le *marrube blanc* a été particulierement recommandé contre la rétention des vuidanges & des regles, pour faciliter la ſortie du fœtus ou de l'arriere-faix, comme excellent dans l'aſthme, & même dans l'hydropiſie. Pluſieurs auteurs graves ſont ſur-tout favorables aux vertus de cette plante, contre la jauniſſe & le ſkirrhe du foie, & ils appuient leur ſentiment ſur des obſervations.

Pluſieurs autres célebrent auſſi cette plante, comme utile dans les coliques néphrétiques & dans le calcul: Foreſtus prétend au contraire, avoir obſervé qu'elle nuiſoit plutôt qu'elle n'étoit utile dans les maladies des reins, & qu'il falloit par conſéquent s'en abſtenir, lorſque ces organes étoient affectés. Dioſcoride avoit déja fait cette remarque.

Il faut peu compter, dit Juncker, ſur les éloges qu'on a donnés au *marrube blanc*, dans le traitement de la goutte, de la phthiſie & de la morſure des animaux enragés.

On l'ordonne en infuſion dans du vin blanc ou dans de l'eau, à la doſe d'une poignée ſur une pinte de liqueur que l'on donne par verrées. On peut faire prendre auſſi les feuilles ſéchées & réduites en poudre à la doſe d'un gros, dans de l'eau ou dans du vin.

L'eau diſtillée de *marrube blanc* poſſede les qualités les plus communes des eaux diſtillées aromatiques; *voy.* Eaux distillées; ſes qualités particulieres, ſi elle en a, ſont peu connues.

On prépare avec le *marrube blanc* un ſyrop ſimple par la diſtillation, *voyez* Syrop; cette préparation contient toutes les parties vraiement médicamenteuſes de la plante, & en poſſede par conſéquent toutes les vertus. On trouve dans quelques pharmacopées, modernes, un ſyrop ſimple de *marrube de Praſſio*, mis au rang de ceux qui doivent être préparés par l'infuſion des feuilles ſéches des plantes dans leurs propres eaux diſtillées, *in propriis aquis*, & par la cuite ordinaire qui diſſipe dans l'opération particuliere dont nous parlons, la moitié de la liqueur employée; des pareilles préparations ſont des monſtres dans l'art, des productions ridicules de l'ignorance la plus inconſéquente. *Voyez* Syrop.

Le *marrube blanc* entre dans pluſieurs compoſitions officinales de la pharmacopée de Paris: ſavoir, le ſyrop d'armoiſe, l'eau générale, l'orviétan ordinaire, l'hiere de coloquinte, le mondificatif d'ache & la thériaque. (*b*)

Tournefort & Boerhaave, comptent ſix eſpeces de ce genre de plante, ainſi nommée, parce que ſes feuilles ont quelque rapport avec celles du marrube, mais aucune des eſpeces ne demande de deſcription particuliere; on en cultive rarement dans les jardins de botanique, & ſeulement pour la variété & la couleur bleue de leurs fleurs, qui naiſſent en guirlande épaiſſe. Les Anglois appellent cette plante *the baſtard hore-hound*. (*D. J.*)

MARRUBIASTRUM, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopetale, labiée; la lèvre ſupérieure eſt creuſée en cuilliere, & l'inférieure diviſée en trois cannelures. Le piſtil ſort du calice, il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies, renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ce genre de plante différe du galéopſis, par le port de la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* Plante.

MARS, ſub. m. *en Aſtronomie*, eſt une des cinq planetes & des trois ſupérieures, qui eſt placée entre la terre & Jupiter. *Voyez* Planete.

Son caractere eſt ♂, ſa moyenne diſtance du ſoleil eſt à la moyenne diſtance du ſoleil à la terre :: 1524 : 1000, & ſon excentricité eſt à la même moyenne diſtance du ſoleil à la terre :: 141 : 1000. L'inclinaiſon de ſon orbite, c'eſt-à-dire, l'angle formé par le plan de ſon orbite & celui de l'écliptique, eſt d'un degré 52 min. le tems périodique dans lequel il fait ſa révolution autour du ſoleil, eſt de 686 jours 23 heures; cependant les Aſtronomes varient un peu entr'eux ſur ces différens élémens, comme nous le verrons plus bas. Sa révolution autour de ſon axe ſe fait en 24 heures 40 min.

Pour le diametre de *Mars*, *voyez* Diametre.

Mars a des phaſes différentes, ſelon ſes différentes ſituations, à l'égard de la terre & du ſoleil, car il paroît plein dans ſes oppoſitions & ſes conjonctions; parce qu'alors tout l'hémiſphere qu'il nous préſente eſt éclairé par le ſoleil. Mais dans ſes quadratures, nous ne voyons qu'une partie de l'hémiſphere qui nous regarde, l'autre n'étant point éclairée, parce qu'elle n'eſt point tournée du côté du ſoleil.

Dans la ſituation acronique de cette planete, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle eſt en oppoſition avec le ſoleil, elle ſe trouve alors deux fois plus près de la terre que du ſoleil, phénomene qui a beaucoup ſervi à faire tomber abſolument l'hypothèſe de Ptolomée. *Voyez* Acronique.

De plus, la diſtance de *Mars* à la terre étant alors beaucoup moindre que celle du ſoleil, ſa parallaxe doit être deux ou trois fois plus grande que celle du ſoleil; ce qui fait que quoique la parallaxe du ſoleil ſoit très-difficile à déterminer à cauſe de ſa petiteſſe, on peut la déterminer plus exactement par le moyen de la parallaxe de *Mars*.

Or, depuis plus d'un ſiecle les Aſtronomes ont recherché cette parallaxe avec beaucoup de ſoin: en France elle fut d'abord trouvée preſque inſenſible, par la comparaiſon que M. Ricard fit de ſes obſervations avec celles de M. Richer qui fut envoyé à l'île de Cayenne en 1672, comme on le voit dans les obſervations & les voyages de l'académie royale des ſciences publiés en 1693. mais dans la ſuite feu M. Caſſini a crû devoir établir cette parallaxe, tant ſur ſes propres obſervations que ſur d'autres qui avoient été faites à Cayenne, d'environ $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{3}$ de min. ce qui donne la parallaxe de *Mars* réduite à l'horiſon d'environ 25 min. Selon M. Hook & après lui M. Flamſtead, la parallaxe de cette planete eſt tout au plus de 30 ſecondes. *Inſt. Aſtr.*

Le docteur Hook obſerva en 1665. pluſieurs taches ſur le diſque de *Mars*, & comme elles avoient un mouvement, il en conclut que la planete tournoit autour de ſon centre. En 1666 M. Caſſini obſerva pluſieurs taches ſur les deux faces ou hémiſpheres de *Mars*, & il trouva en continuant ſes obſervations avec grand ſoin, que ces taches ſe mouvoient peu à peu d'Orient en Occident, & qu'elles revenoient dans l'eſpace de 24 heures, 40 min. à leur premiere ſituation *Voyez* Taches.

Mars paroît toujours rougeâtre & d'une lumiere trouble, d'où pluſieurs aſtronomes ont conclu qu'il eſt environné d'une atmoſphere épaiſſe & nébuleuſe.

Comme *Mars* tient ſa lumiere du ſoleil, qu'il tourne autour de lui & qu'il a ſes phaſes, ainſi que la lune, il peut auſſi paroître preſque dichotome, lorſqu'il eſt dans ſes quadratures avec le ſoleil, ou dans ſon périgée; mais il ne paroît jamais en croiſſant comme les planetes inférieures. *Voyez* Phases.

La diſtance de cette planete au ſoleil eſt à celle du ſoleil à la terre, ſuivant ce qu'on a déja dit, environ :: $1\frac{1}{2}$ à 1, ou comme 3 à 2; de façon que ſi on étoit placé dans *Mars* on verroit le ſoleil d'un tiers moins grand qu'il ne nous paroît ici, & par conſéquent le degré de lumiere & de chaleur que *Mars* reçoit du ſoleil, eſt moins grand que le degré qu'on en reçoit ſur la terre; en raiſon de 4 à 9. *Voyez* Qualité. Cette proportion peut néanmoins varier ſenſiblement, eu égard à la grande excentricité de cette planete.

La période ou l'année de *Mars*, ſuivant qu'on l'a déja obſervé, eſt preſque deux fois auſſi grande que la nôtre; & ſon jour naturel ou le tems que le ſoleil y paroît ſur l'horiſon (ſans faire attention aux crépuſcules), eſt preſque par-tout égal à la nuit, parce que ſon axe eſt preſque perpendiculaire au plan de ſon orbite. Par cette même raiſon, il paroît que dans un même lieu de ſa ſurface il ne peut y avoir que fort peu de variété de ſaiſons, & preſque point de différence de l'été à l'hiver, quant à la longueur des jours & à la chaleur. Néanmoins des lieux ſitués en différentes latitudes, c'eſt-à-dire à différentes diſtances de ſon équateur, recevront différens degrès de chaleur, par rapport à l'inclinaiſon différente des rayons du ſoleil ſur l'horiſon, comme il

nous arrive à nous-mêmes lorſque le ſoleil eſt dans l'équinoxe ou dans les tropiques.

M. Grégory fait en ſorte de rendre raiſon par-là des bandes qu'on remarque dans *Mars*, c'eſt-à-dire de certaines barres ou filets qu'on y voit & qui y ſont placés parallelement à ſon équateur; car comme parmi nous le même climat reçoit en des ſaiſons différentes différens degrés de chaleur, & qu'il en eſt autrement dans Mars, le même parallele devant toujours recevoir un degré de chaleur preſqu'égal, il s'enſuit de-là que ces taches peuvent vraiſſemblablement ſe former dans *Mars* & dans ſon atmoſphere, comme la neige & les nuages ſe forment dans le nôtre, c'eſt-à-dire par les intenſités du chaud & du froid conſtamment différentes en différens paralleles, & que ces bandes peuvent venir à s'étendre en cercles paralleles à l'équateur ou au cercle de la révolution diurne. Ce même principe donneroit auſſi la ſolution du phénomene des bandes de Jupiter, cette planete ayant ainſi que *Mars* un équinoxe perpétuel.

On voit ſouvent dans *Mars* de grandes taches diſparoître après quelques années ou quelques mois, tandis qu'on y en voit d'autres ſe former & ſubſiſter pluſieurs mois, pluſieurs années. Ainſi il faut qu'il ſe faſſe dans *Mars* d'étranges changemens, puiſqu'ils ſont ſi ſenſibles à une telle diſtance, & que la ſurface de la terre ſoit bien tranquille en comparaiſon de celle de *Mars*; car à peine s'eſt-il fait depuis 4000 ans quelques changemens ſenſibles ſur la ſurface de notre globe. Nos terres, nos grandes chaînes de montagnes, nos mers n'offrent que des changemens qui ne ſeroient point apperçus de *Mars* avec les meilleures lunettes. Il faut néanmoins que la terre ait eu des révolutions conſidérables, car enfin des arbres enfoncés à de fort grandes profondeurs, des coquillages & des ſqueletes de poiſſons enſevelis ſous les terres & dans les montagnes, en ſont d'aſſez bonnes preuves. *M.* Formey.

Outre la couleur rougeâtre de *Mars*, on prétend avoir encore une autre preuve qu'il eſt couronné d'une atmoſphere. Lorſqu'on voit quelques-unes des étoiles fixes près de ſon corps, elles paroiſſent alors extrèmement obſcures & preſqu'éteintes.

Si on imaginoit un œil placé dans *Mars*, il verroit à peine Mercure, excepté ſur le diſque du ſoleil ou dans ſa conjonction avec cet aſtre, c'eſt-à-dire lorſque Mercure paſſe ſur le ſoleil & qu'il nous paroît alors à nous-mêmes en forme de taches. Un ſpectateur placé dans *Mars* verroit Vénus à la même diſtance du ſoleil que Mercure nous paroît, & la terre à la même diſtance que nous voyons Vénus; & quand la terre ſeroit en conjonction avec le ſoleil & fort près de cet aſtre, le même ſpectateur placé dans *Mars* verroit alors ce que M. Caſſini a apperçu dans Vénus, c'eſt-à-dire que la terre lui paroîtroit en croiſſant, ainſi que la lune ſon ſatellite.

Dans la planete de *Mars* on obſerve beaucoup moins d'irrégularités par rapport à ſon mouvement, que dans Jupiter & dans Saturne: l'excentricité de ſon orbite eſt conſtante, au-moins ſenſiblement, & le mouvement de ſon aphélie eſt égal & uniforme; auſſi eſt-ce de toutes les planetes celle dont le mouvement de l'aphélie eſt le mieux connu, & que M. Newton a choiſi pour en déduire le mouvement des aphélies des planetes inférieures. Suppoſant avec Kepler la moyenne diſtance de *Mars* au ſoleil de 152350 parties, dont la moyenne diſtance du ſoleil à la terre en contient 100000, l'excentricité de *Mars* ſera, ſuivant M. le Monnier, de $\frac{14115}{100000}$. Kepler fait auſſi la plus grande équation du centre de $10^{\circ}\ 37'\frac{1}{2}$. laquelle ayant été vérifiée, s'eſt trouvée conforme aux obſervations, comme il paroît par le réſultat des recherches faites à ce ſujet, & publié il y a 30 ans par MM. Caſſini & Maraldi.

La détermination du lieu de l'aphélie par M. de la Hire, qui le place en 1701 à $0^{\circ}\ 35'\ 35''$ de la vierge, s'accorde aſſez avec ce qui ſe trouve dans les mémoires de l'académie des Sciences de l'année 1706, où l'on aſſure que par les obſervations du lieu de *Mars*, faites alternativement proche l'aphélie & le périhelie, on a reconnu qu'il falloit le ſuppoſer de 20 minutes moins avancé que ſelon les tables rudolphines.

M. Newton ayant pris vraiſſemblablement un milieu entre les deux réſultats du mouvement de l'aphélie de *Mars*, donnés par Kepler & par Bouillaud, l'établit de $1^{\circ}\ 58'\frac{1}{3}$ en 100 ans, c'eſt-à-dire de $35'$ plus grand que ſelon la proceſſion des équinoxes; il l'a enſuite établi de $33'\ 20''$; mais il ſemble que le mouvement de cet aphélie pourroit être mieux connu en y employant les plus récentes obſervations comparées à celles de Tycho & du dernier ſiecle. M. de la Hire a déterminé le lieu du nœud de *Mars* pour 1701, au ♉ $17^{\circ}\ 25'\ 20''$; cependant la détermination rapportée dans le volume de l'académie de 1706, paroît encore plus exacte: elle place le lieu du nœud aſcendant à ♉ $17^{\circ}\ 13'\frac{1}{2}$. On ne connoît pas néanmoins encore aſſez le mouvement du nœud de *Mars* pour aſſurer s'il eſt fixe dans le ciel étoilé, ou s'il a un mouvement réel, ſoit direct, ſoit retrograde. La plûpart des Aſtronomes depuis Kepler lui donnent un mouvement rétrograde, relativement aux étoiles fixes; il n'y a guere que les conjonctions priſes de cette planete aux étoiles zodiacales, qui puiſſent conduire à décider cette queſtion.

L'inclinaiſon de ſon orbite au plan de l'écliptique, eſt aſſez connue, à cauſe que dans l'oppoſition de cette planete au ſoleil, ſa latitude géométrique eſt très-grande. Kepler l'a déterminée de $1^{\circ}\ 50'\ 30''$; Bouillaud de $1^{\circ}\ 51'\ 4''$; Stréet de $1^{\circ}\ 52'\ 00''$; M. de la Hire, $1^{\circ}\ 51'\ 00''$. Nous avons pris $1^{\circ}\ 52'$ qui eſt à-peu-près moyenne entre toutes ces déterminations; cependant M. Caſſini fait l'inclinaiſon de $1^{\circ}\ 50'\ 45''$. Tout ceci eſt tiré *des inſtitutions aſtronom.* de M. le Monnier. Il y a une remarque ſinguliere à faire ſur cette planete: la terre a un ſatellite; Jupiter, environ cinq fois auſſi loin du ſoleil que la terre, en a quatre; & Saturne, près de deux fois auſſi loin que Jupiter, en a cinq, ſans compter l'anneau qui lui tient lieu de pluſieurs ſatellites pour l'éclairer pendant la nuit. L'eſprit ſyſtématique, la commodité des analogies, & le penchant que nous avons à faire agir la nature ſelon nos vûes & nos beſoins, n'ont pas manqué de perſuader à bien des philoſophes que les ſatellites avoient été donnés aux planetes les plus éloignées du ſoleil, comme un ſupplément à la lumiere affoiblie par l'éloignement, & qu'ils leur avoient été donnés en d'autant plus grand nombre, qu'elles étoient plus éloignées de cet aſtre. Mais la planete de *Mars* vient rompre ici la chaîne de l'analogie, étant beaucoup plus loin du ſoleil que nous, & n'ayant point de ſatellite, du-moins n'a-t-on pu lui en découvrir aucun juſqu'ici, quelque ſoin que l'on ſe ſoit donné pour cela. M. de Fontenelle fait cette remarque dans la pluralité des mondes, & il ajoûte que ſi *Mars* n'a point de ſatellite, il faut qu'il ait quelque choſe d'équivalent pour l'éclairer pendant ſes nuits. Il conjecture que la matiere qui compoſe cette planete eſt peut-être d'une nature ſemblable à celle de certains phoſphores, & qu'elle conſerve pendant la nuit une partie de la lumiere qu'elle a reçue durant le jour. Voilà de ces queſtions ſur leſquelles il eſt permis, faute de faits, de penſer également le pour & le contre. (*O*)

Mars: *en Chronologie*, eſt le troiſieme mois de l'année, ſelon la maniere ordinaire de compter. *Voyez* Mois & An.

Ce mois étoit le premier mois parmi les Romains. On conſerve encore cette maniere de compter dans quelques calculs eccléſiaſtiques, en particulier lorſqu'il s'agit de compter le nombre d'années qui ſe ſont écoulées depuis l'incarnation de Notre-ſeigneur, c'eſt-à-dire depuis le 25 de *Mars*.

En Angleterre le mois de *Mars* eſt à proprement parler le premier mois, la nouvelle année commençant au 25 de ce mois là. Les Anglois le comptent néanmoins comme le troiſieme, pour s'accommoder à la coutume de leurs voiſins, & il en réſulte ſeulement qu'à cet égard on parle d'une façon & que l'on écrit de l'autre. *Voyez* An.

En France on a commencé l'année à Pâques, juſqu'en 1564: de ſorte que la même année avoit ou pouvoit avoir deux fois le mois de *Mars*, & on diſoit *Mars devant Pâques* & *Mars après Pâques*. Lorſque Pâques arrivoit dans le mois de *Mars*, le commencement du mois de *Mars* étoit d'une année & la fin d'une autre.

C'eſt Romulus qui diviſa l'année en dix mois, & donna le premier rang à celui-ci, qu'il nomma du nom de *Mars* ſon pere. Ovide dit néanmoins que les peuples d'Italie avoient déja ce mois avant Romulus, & qu'ils le plaçoient fort différemment: les uns en faiſoient le troiſieme, d'autres le quatrieme, d'autres le cinquieme, & d'autres le ſixieme ou même le dixieme de l'année. C'étoit en ce mois que l'on ſacrifioit à Anna-Perenna, qu'on commençoit les comices, que l'on faiſoit l'adjudication des baux & des fermes publiques; que les femmes ſervoient à table les eſclaves & les valets, comme les hommes le faiſoient aux ſaturnales; que les veſtales renouvelloient le feu ſacré. Le mois de *Mars* étoit ſous la protection de Minerve, & il a tou-

toujours eu 31 jours. Le mois de *Mars* paſſoit pour être malheureux pour les mariages, auſſi-bien que le mois de Mai. Numa changea l'ordre inſtitué par Romulus, & fit commencer l'année au premier Janvier: l'année ſe trouva ainſi de douze mois, dont Janvier & Février étoient les premiers. C'eſt dans le mois de *Mars* vers la fin, que le printems commence, le ſoleil entrant au ſigne du bélier. *Chambers.*

MARS, (*Mythol.*) le dieu des batailles étoit, ſelon Héſiode, fils de Jupiter & de Junon. Bellone ſa ſœur conduiſoit ſon char; la Terreur & la Crainte, Φόβος & Δεῖμος, que la Fable fait ſes deux fils, l'accompagnoient.

Tout le monde connoît d'après Homere, les principales avantures de *Mars*; 1°. ſon jugement au conſeil des douze dieux pour la mort d'Allyrotius fils de Neptune: *Mars* le défendit ſi bien qu'il fut abſous; 2°. la mort de ſon fils Aſcalaphus, tué au ſiege de Troie, qu'il courut venger lui-même; mais Minerve le ramena du champ de bataille, & le fit aſſeoir malgré ſa fureur. 3°. Sa bleſſure par Diomede, dont la même déeſſe conduiſoit la pique: *Mars* en la retirant jetta un cri épouventable, tel que celui d'une armée entiere qui marche pour charger l'ennemi. Le medecin de l'Olympe mit ſur ſa bleſſure un baume qui le guérit ſans peine, car dans un dieu il n'y a rien de mortel. 4°. Enfin les amours de *Mars* & de Vénus ſont chantés dans l'Odyſſée; les captifs mis en liberté par Vulcain lui-même qu'on des-honoroit, s'envolerent, l'un dans la Thrace & l'autre à Paphos. C'eſt au ſujet de cette avanture que Lucrèce adreſſe ces beaux vers à Vénus.

Hunc tu, diva, tuo recubantem corpore ſancto,
Circumfuſa ſuper, ſuaveis ex ore loquelas
Funde.

„ Dans ces momens heureux, que livrée à ſes embraſſemens vous le tenez entre vos bras ſacrés, employez, belle déeſſe, pour adoucir ſon caractere, quelques-unes de ces douces paroles dont le charme eſt ſi raviſſant „.

Je laiſſe à l'abbé Bannier l'application de toutes ces fictions fabuleuſes; j'aime mieux m'occuper des faits.

Les anciens monumens repréſentent *Mars* ſous la figure d'un grand homme armé d'un caſque, d'une pique, & d'un bouclier, tantôt nud, tantôt avec l'habit militaire, même avec un manteau ſur les épaules, quelquefois barbu, mais aſſez ſouvent ſans barbe. *Mars* vainqueur paroît portant un trophée, & *Mars* gradivus dans l'attitude d'un homme qui marche à grands pas.

Il me ſemble que le culte de *Mars* n'a pas été fort répandu chez les Grecs; car Pauſanias qui fait mention de tous les temples des dieux & de toutes les ſtatues qu'ils avoient dans la Grece, ne parle d'aucun temple de *Mars*, & ne nomme que deux ou trois de ſes ſtatues, en particulier celle de Lacédémone, qui étoit liée & garottée, afin que le dieu ne les abandonnât pas dans les guerres qu'ils auroient à ſoutenir. Mais ſon culte triomphoit chez les Romains, qui regardoient ce dieu comme le pere de Romulus, & le protecteur de leur empire. Parmi les temples qu'il eut à Rome, celui qu'Auguſte lui dédia après la bataille de Philippes, ſous le nom de *Mars vengeur*, paſſoit pour le plus célebre. Vitruve remarque que les temples de *Mars* étoient de l'ordre dorique, & qu'on les plaçoit ordinairement hors des murs, afin que le dieu fût là comme un rempart, pour délivrer les murs des périls de la guerre. Cependant dans la ville d'Halicarnaſſe le temple de ce dieu fut érigé au milieu de la forteresse. Les ſaliens, prêtres de *Mars*, formoient à Rome un collége ſacerdotal très-conſidérable. *Voyez* SALIENS.

Le gramen, le coq & le vautour lui étoient conſacrés. On lui immoloit d'ordinaire le taureau, le verrat & le bélier.

Il y a une inſcription qui prouve qu'on le mettoit quelquefois dans la claſſe des divinités infernales; & à qui ce titre convenoit il mieux qu'à un dieu meurtrier, dont le plaiſir étoit de repeupler ſans ceſſe de nouveaux habitans le royaume de Pluton?

Les principaux noms qu'il portoit ſont expliqués dans cet ouvrage; mais le plus ingénieux de tous, eſt celui qu'Homere lui donne, en l'appellant *Alloproſallos*, inconſtant, dévoué tantôt à un parti, tantôt à l'autre. Lycophron le nomme *cruentis paſtum præliis*; car, dit-il, le carnage eſt ſa nourriture. (*D. J.*)

MARS, (*Littér.*) c'étoit le premier mois de l'année chez les Romains; quoiqu'il eût pris ſon nom du dieu Mars, on l'avoit mis ſous la protection de Minerve.

Les calendes de ce mois étoient remarquables par plusieurs cérémonies. On allumoit le feu nouveau ſur l'autel de Veſta: on ôtoit, dit Ovide, les vieilles branches de laurier, & les vieilles couronnes tant de la porte du roi des ſacrifices, que des maiſons des flamines & des haches des conſuls, pour en ſubſtituer de nouvelles. Le même jour on célébroit les matronales & les ancilies, ou la fête des boucliers ſacrés. Le 6 arrivoient les fêtes de Veſta; le 14 les équiries: le 15, la fête d'Anna-Perenna; le 17, les libérales, & le 19, la grande fête de Minerve, appellée *les quinquatries*, qui duroient cinq jours; enfin le 25 on célébroit les hilaries.

On trouve ce mois perſonnifié ſous la figure d'un homme vêtu d'une peau de louve, parce que la louve étoit conſacrée au dieu *Mars*. „ Il eſt aiſé, dit Auſonne, de reconnoître ce mois par la peau de louve dont il eſt ceint, c'eſt le dieu *Mars* lui-même qui la lui a donnée; le bouc pétulant, l'hirondelle qui gazouille, le vaiſſeau plein de lait & l'herbe verdoyante, nous annoncent dans ce mois le printems qui commence à renaître „. (*D. J.*)

MARS, *temple de*, (*Architect. anc.*) On voit encore aujourd'hui quelques veſtiges de cet ancien temple dans un endroit de Rome appellé la *place des prêtres*, entre la rotonde & la colonne antonine. Sa forme étoit périptere, c'eſt-à-dire qu'il étoit environné d'allées en forme de cloître. Sa maniere étoit picnoſtile ou à colonnes preſſées. Palladio a donné le plan de tout l'édifice d'après une aîle qui de ſon tems ſubſiſtoit encore preſqu'entiere. (*D. J.*)

MARS, FER, *ou* ACIER, REMEDES MARTIAUX, (*Matiere medicale & Chymie pharmaceutique.*) les remedes que la Médecine tire du fer, ſont 1°. le fer en ſubſtance, ou la limaille de fer; 2°. ſes différentes chaux, ſavoir la rouille de fer, le ſafran appellé *apéritif*, & le ſafran appellé *aſtringent*; le ſafran de *mars* antimonié de Stahl, l'œthiops martial de Lemery le fils, & la terre douce de vitriol: 3°, les ſels neutres martiaux, ſous forme concrete, ou ſous forme liquide; ſavoir, le vitriol de *mars* & le ſel de riviere, qui eſt un véritable vitriol de *mars*; le tartre martial ou calibé, le ſirop, l'extrait de *mars* & la boule d'acier; les teintures martiales tirées par les acides végétaux, & même les teintures ordinaires tirées par l'eſprit-de-vin, qui ſont des diſſolutions de ſels martiaux, ou qui ne ſont rien; enfin la teinture martiale alkaline de Sthaal: 4°. les fleurs martiales appellées auſſi *ens martis*, & *mars diaphorétique*: 5°. les eaux martiales ordinaires, c'eſt-à-dire non vitrioliques; l'eau appellée *extinctionis fabrorum*, c'eſt-à-dire dans laquelle les forgerons éteignent le fer rougi au feu, & les liqueurs aqueuſes dans leſquelles on fait éteindre à deſſein des morceaux de fer rouillés & rougis au feu.

La limaille de fer ou d'acier qu'on emploie ſans qu'elle ſoit calcinée ni rouillée, telle qu'elle nous vient des ouvriers qui poliſſent le fer, doit être broyée ſur le porphyre juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite dans l'état d'alkool, ou poudre très-ſubtile.

Les différentes chaux de *mars* ſe préparent de la maniere ſuivante, 1°. la rouille ſe fait d'elle-même, comme tout le monde ſait, il n'y a qu'à la détacher en ratiſſant légérement du fer, où elle s'eſt formée, & la porphyriſer, ſi on veut la porter à un état de plus grande ténuité. Ce remede n'eſt proprement qu'une même choſe avec le ſuivant, qui eſt beaucoup plus uſité.

Safran de mars appellé *apéritif:* prenez limaille de fer ou lames de fer, telle quantité qu'il vous plaira; la limaille vaut mieux, parce qu'elle hâte l'opération; prenez donc de la limaille par preférence, expoſez-la à la roſée, ou arroſez-la de tems en tems avec de l'eau de pluie, juſqu'à ce qu'elle ſoit convertie en rouille, que vous alkooliſerez ſur le porphyre. Les anciens Chimiſtes ont exigé expreſſément & excluſivement la roſée, & même la roſée du mois de Mai; *voyez* avec combien de fondement à *l'article* ROSÉE, (*Chimie*). Voilà pourquoi ce ſafran de *mars* eſt ordinairement preſcrit dans les livres de Medecine, ſous le nom de *ſafran de mars* préparé à la roſée de Mai, *Maiali rore*.

Safran de mars, appellé plus communément *aſtringent qu'apéritif, préparé par le ſoufre*: prenez limaille de fer récente & non rouillée, & fleurs de ſoufre, parties égales, faites-en une pâte avec ſuffiſante quantité d'eau; placez cette pâte dans un vaiſſeau convenable, & laiſſez-la fermenter pendant cinq ou ſix heures; alors calcinez la matiere à un feu violent, la remuant très-ſouvent avec une ſpatule de fer. Le ſoufre commencera par ſe brûler, & immédiatement après la matiere paroîtra noire, & en continuant à la calciner à grand feu, en remuant aſſiduement la matiere pendant environ deux heures, elle prendra une couleur rouge foncée qui an-

non-

nonce que l'opération eſt achevée. Cette opération ne differe point réellement du colcothar artificiel, ou vitriol martial très-calciné. *Voyez* VITRIOL.

Safran de mars appellé *aſtringent*: les Chimiſtes ont donné ſous ce nom diverſes chaux de *mars*, ou pour mieux dire des chaux de *mars* préparées de diverſes façons, mais communément par la calcination proprement dite. Le ſafran de *mars* aſtringent de la pharmacopée de Paris eſt préparé le plus ſimplement, & par cela même le mieux qu'il eſt poſſible; ce n'eſt autre choſe que de la limaille de fer calcinée par la réverbaration pendant pluſieurs heures, & juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite en une poudre rouge qu'on lave pluſieurs fois, qu'on ſeche & qu'on porphyriſe. L'utilité de ces fréquentes lotions n'eſt certainement pas fort évidente; cependant elle pourroit peut-être ſervir à titre d'imbibition pour réduire en ſafran ou en rouille quelques parties de fer qui pourroient avoir échappé à la calcination.

Safran de mars antimonié: prenez huit onces de limaille de fer, & ſeize onces d'antimoine cru, mettez l'un & l'autre dans un creuſet, & pouſſez le feu juſqu'à la fuſion parfaite des matieres; ajoutez alors, ce qu'on auroit pû faire également dès le commencement de l'opération, deux ou trois onces de ſel de tartre, ou de cendres gravelées. Lorſque la matiere ſera bien en fuſion, verſez-la dans un cône chauffé & graiſſé, le régule ſe précipitera, & il ſe formera au-deſſus des ſcories brillantes & de couleur brune; ſéparez ces ſcories, concaſſez-les groſſierement, & les expoſez enſuite à l'ombre dans un lieu humide; par exemple dans une cave, elles y tomberont bien-tôt d'elles-mêmes en pouſſiere; jettez cette poudre dans l'eau froide ou tiede, & l'y agitez fortement. Laiſſez enſuite repoſer la liqueur pour donner lieu aux parties les plus groſſieres de tomber au fond; cela fait, verſez par inclination l'eau trouble qui ſurnage; reverſez de nouvelle eau ſur le marc, & répétez cette manœuvre juſqu'à ce que l'eau reſſorte auſſi claire qu'on l'a employée. Raſſemblez enſemble toutes vos lotions, & les laiſſez s'éclaircir d'elles-mêmes; ce qui arrive à la longue par le dépôt qui ſe forme d'un ſédiment très-fin & très-ſubtil: pour abreger, on peut filtrer la liqueur; faites ſécher votre ſédiment, où ce qui ſera reſté ſur le filtre; c'eſt une poudre rougeâtre de couleur de brique pilée: vous n'en aurez qu'une très petite quantité, comparaiſon faite avec ce qui vous reſtera de la partie groſſiere des ſcories, après qu'elles auront été épuiſées de tout ce qu'elles peuvent fournir par le lavage. Faites ſécher cette poudre, & la mettez enſuite à détonner dans un creuſet avec le triple de ſon poids de ſalpêtre; édulcorez avec de l'eau la maſſe rouge qui vous reſtera après la détonation. Décantez ou filtrez la liqueur, vous aurez un ſédiment d'un rouge pâle, qui étant deſſéché, ſe réduira en poudre très-fine & très-ſubtile; ce ſera le ſafran de *mars* antimonié apéritif de Stahl.

Cette deſcription eſt celle que M. Baron a donnée dans ſes additions à la chimie de Lemeri, d'après la diſſertation de Stahl ſur les remedes martiaux, inſérée dans ſon *opuſcule*.

Æthiops martial: prenez la quantité qu'il vous plaira de limaille d'acier bien pure, mettez-la dans un pot de terre non verniſſé, ou dans un vaiſſeau de verre ou de porcelaine, verſez deſſus ce qu'il faut d'eau claire pour qu'elle ſurpaſſe la limaille de trois ou quatre travers de doigt, remuez le mélange tous les jours avec une ſpatule de fer, & ayez ſoin d'ajouter de nouvelle eau pour en entretenir toujours la même hauteur au-deſſus de la limaille; celle-ci à la longue perdra ſa forme brillante & métallique, & ſe réduira en une pouſſiere très-fine, auſſi noire que l'encre; c'eſt ce qui lui a fait donner le nom d'*œthiops*. C'eſt cette pouſſiere même qui étant deſſéchée & porphyriſée, forme l'*œthiops martial*. Addition à la chimie de Lemeri, par M. Baron, d'après la mémoire de Lemeri fils; *mém. de l'acad. royale des Sciences*, 1735. Il eſt remarqué avec raiſon dans la pharmacopée de Paris, que cette opération peut être conſidérablement hâtée, ſi l'on traite la limaille de fer par la machine de la garaye. *Voyez* HYDRAULIQUE, (*Chimie*.)

La chaux martiale que les Chimiſtes appellent *terre douce de vitriol*, n'eſt autre choſe que du colcothar convenablement édulcoré. *Voyez* VITRIOL.

Quant au vitriol de *mars* & au ſel de riviere, *voyez* VITRIOL.

Tartre martial: prenez tartre blanc en poudre, ou mieux encore, crême de tartre en poudre une livre; limaille de fer brillante, c'eſt-à-dire non rouillée & très-fine, porphyriſée pour le mieux, trois ou quatre onces; une proportion exacte n'eſt pas néceſſaire ici, parce qu'on ne ſe propoſe point d'unir tout ce fer au tartre, & que la portion de fer qui n'eſt point diſſoute, reſte ſur la chauſſe. Faites bouillir ces matieres dans une marmite de fer avec environ douze livres d'eau pendant environ une demi-heure, ou juſqu'à ce que le tartre ſoit fondu, & qu'il ſe ſoit ſuffiſamment empreint de fer; paſſez la liqueur chaudement à la chauſſe, & placez-la dans un vaiſſeau convenable loin du feu pour *cryſtalliſer*. Après cette premiere cryſtalliſation, décantez la liqueur ſurnageante, faites-en évaporer à peu-près la moitié ſur le feu, remettez-la à cryſtalliſer, & enfin réitérez ces évaporations & ces cryſtalliſations, juſqu'à ce que vous n'obteniez plus de cryſtaux. Prenez tous vos cryſtaux, faites les bien ſécher au ſoleil, ou à une chaleur artificielle équivalente, & ſerrez-les pour l'uſage. Ce ſel eſt bien éloigné de l'état neutre, le tartre n'y eſt pas ſaoulé de fer à beaucoup près; auſſi la plûpart de ſes propriétés chimiques ſont-elles peu changées. Il eſt par exemple fort peu ſoluble, comme dans ſon état pur ou nud; au lieu que lorſqu'il eſt parfaitement *neutraliſé* avec le fer, comme il l'eſt dans la préparation ſuivante, il devient très ſoluble.

Teinture de mars *tartariſée*, *ou ſirop de* mars, *& extrait de* mars *tartariſé:* prenez douze onces de limaille de fer, trente-deux onces de beau tartre blanc, faites bouillir ce mélange dans une grande marmite, ou dans un chauderon de fer, avec douze ou quinze livres d'eau de pluie, pendant douze heures; remuez de tems en tems la matiere avec une ſpatule de fer, & ayez ſoin de mettre d'autre eau bouillante dans le chauderon à meſure qu'il s'en conſumera; laiſſez enſuite repoſer le tout, & vous verrez qu'il demeurera deſſus une liqueur noire, qu'il faut filtrer, & la faire évaporer dans une terrine de grès au feu de ſable, juſqu'à conſiſtence de ſirop: vous en aurez quarante-quatre onces. Lemeri, *cours de Chimie*.

Quand le mélange a bouilli quelque tems, il s'épaiſſit comme une bouillie, il ſe gonfle, & il paſſeroit par deſſus les bords de la marmite, ſi on n'y prenoit garde; il faut donc dans ce tems-là beaucoup modérer le feu: c'eſt auſſi là le tems d'ajouter de nouvelle eau bouillante. Si après avoir filtré la teinture, on met bouillir derechef le marc reſté ſur le filtre dans de nouvelle eau comme devant, on en retirera encore de la teinture, mais en moindre quantité. On peut même en réitérant pluſieurs fois ce procédé diſſoudre la plus grande partie de la limaille de fer qui reſtera, & la réduire en teinture. Lemeri, *cours de Chimie*.

Cette teinture eſt fort ſujette à moiſir & à ſe décompoſer. On y ajoute ordinairement une petite quantité d'eſprit-de-vin; par exemple, celle d'environ deux onces ſur la quantité ci-deſſus mentionnée, pour prévenir cette altération. M. Baron penſe qu'on la préviendroit plus efficacement, ſi on employoit à ſa préparation la crême de tartre au lieu de tartre blanc, dont les impuretés occaſionnent très-vraiſſemblablement ſelon lui, cette moiſiſſure. Cela peut être; cependant on connoit en Chimie plus d'un ſel neutre fort ſujet à moiſir, dans la compoſition duquel n'entre aucun principe chargé d'impuretés: & d'un autre côté, ces impuretés moiſiſſantes du tartre ne paroiſſent pas en être véritablement ſéparées par l'opération qui le convertit en crême de tartre. La crême de tartre eſt un acide encore fort impur; au reſte il faut tenter. Le même chimiſte ſoupçonne encore, il aſſure même que le plus ſûr moyen de prévenir l'inconvénient dont nous parlons, c'eſt de réduire le tems de l'ébullition à une ou deux heures, ou encore mieux, de ne point faire bouilllir du tout le mélange; & il penſe encore que cette réforme non-ſeulement empêcheroit de conſumer du charbon en pure perte, mais même qu'elle contribueroit à la perfection de la préparation, puiſque la longue ébullition occaſionne la décompoſition du tartre, & le rend par-là moins propre à diſſoudre le fer. Je ne ſuis certainement pas pour les longues ébullitions; cependant je ne ſaurois penſer que la longue ébullition ſoit ici auſſi nuiſible, & même auſſi inutile que M. Baron l'avance, car 1°. la décompoſition que le tartre peut éprouver dans cette ébullition n'eſt pas démontrée, & quand même le tartre s'altéreroit réellement, ce ſeroit plûtôt avec profit qu'avec dommage, ce ſeroit les impuretés qui s'en détacheroient; il ſe réduiroit tout au plus à l'état de crême de tartre. 2°. On ne voit point pourquoi une liqueur claire, chimiquement homogene, une vraie leſſive ou diſſolution chimique dépoſée par la filtration, ſeroit plus altérable, parce qu'elle auroit été produite par une longue ébullition. Il eſt très-vraiſſemblable au contraire, que ſi cette ébullition trop prolongée nuiſoit à la perfection de l'opération, ce ſeroit ſeulement en détruiſant ſon propre ouvrage; c'eſt-à-dire en décompoſant ſur la fin de l'opération le ſel neutre qu'elle au-

auroit précédemment formé; mais alors les débris de cette décompoſition reſteroient ſur le filtre, & la leſſive filtrée ne ſeroit ni plus ni moins conſtante. 3°. Une heure d'ébullition ou la digeſtion a un degré de chaleur inférieur, paroit abſolument inſuffiſante ici, puiſque demi-heure d'ébullition ne fait qu'imprégner légérement le tartre des particules du fer dans la préparation du tartre calibé; car ce dernier ſel qui differe tant par le degré de ſaturation de celui dont il eſt ici queſtion, ne doit cette différence qu'à la briéveté de l'ébullition qu'on emploie pour le préparer.

Si l'on réduit la teinture du ſyrop ci-deſſus décrit en conſiſtance du miel épais cette préparation prendra le nom d'*extrait de mars*, & elle ſera un peu plus de garde.

La *boule martiale de mars* ou *d'acier* eſt une matiere qui ne differe des précédentes que par l'excès de tartre, & parce qu'il n'y a qu'une très-petite portion des deux ingrédiens employés qui ſoit réellement combinée. Mais comme c'eſt préciſément cette portion qui paſſe dans l'eau ou dans les liqueurs dans leſquelles ont fait infuſer cette boule pour l'uſage, il eſt clair que la partie utile & employée de la *boule martiale* eſt exactement ſemblable au ſel neutre martial tartareux dont nous venons de parler. La préparation de ces boules eſt décrite ſous le *mot* BOULE DE MARS. *Voyez cet article.*

Les teintures martiales tirées avec les acides végétaux fermentés ou non fermentés, tels que le vinaigre, le vin du Rhin qui eſt acidule, le ſuc de citron, &c. ne different que par le moindre degré de ſaturation, de conſiſtance, & de concentration de la teinture de *Mars* tartariſée, avec laquelle elles ont d'ailleurs la plus grande analogie.

Les teintures ſpiritueuſes réellement chargées de fer ne ſont, comme nous l'avons déja inſinué, que des diſſolutions de ſels neutres martiaux par l'eſprit de vin. La teinture de Ludovic, & la teinture de Mynſicht, qui ſont les ſeules que la Pharmacopée de Paris ait adoptées, ſont, la premiere une diſſolution legere de ſyrop de *Mars*, à la préparation duquel on a employé le vitriol martial à la place de la limaille de fer. *Voyez* VITRIOL. Et la ſeconde, qu'une diſſolution de fleurs martiales. *Voyez la ſuite de cet article.*

Teinture martiale alkaline de Stahl. Ayez de bonne eau-forte, dans laquelle vous jetterez du fil d'acier, peu à-la-fois, & à différentes repriſes, juſqu'à ce qu'il ne ſe faſſe plus de diſſolution, ce que vous reconnoîtrez, lorſqu'en ajoutant de nouveau fil de fer, il ne s'excitera aucun mouvement dans la liqueur, & que ce fil reſtera dans ſon entier; alors vous ſerez sûr d'avoir une diſſolution de ſel dans l'eſprit de nitre, auſſi chargée qu'il eſt poſſible de l'avoir, & telle qu'il la faut pour la réuſſite du reſte de l'opération. Prenez enſuite de l'huile de tartre par défaillance, ou une leſſive de cendres gravelées la plus chargée qu'il ſe peut, & bien filtrée. Laiſſez tomber dans cette liqueur alkaline quelques gouttes de votre diſſolution de fer; elles iront d'abord au fond, mais l'effervеſcence de l'acide avec l'alkali les ramenera bientôt à la ſurface ſous la forme d'écume; remuez le mélange pour faire rentrer cette écume dans la liqueur; l'acide nitreux qui tenoit le fer en diſſolution, abandonnera ce métal pour s'unir avec ce qu'il lui faut d'alkali pour reproduire du nitre, tandis que le reſte de la liqueur alkaline ſaiſira le fer devenu libre, & en fera la diſſolution: continuez à ajouter ainſi ſucceſſivement & goutte à goutte, de la ſolution de fer par l'eſprit de nitre, juſqu'à ce que la liqueur ait pris une couleur rouge de ſang très-foncée, ce qui eſt une marque que l'alkali eſt bien chargé de fer. Il ne s'agit plus préſentement que de ſéparer cette diſſolution alkaline de fer d'avec le nitre regénéré qui s'y trouve confondu; c'eſt ce qui arrive quelquefois de ſoi-même, ſi la diſſolution du fer dans l'acide nitreux eſt bien concentrée, ou ſi l'on fait cette opération dans un lieu frais, ou dans un tems froid; car alors le nitre ſe précipite en aiguilles très-fines; mais on peut accélerer cette ſéparation, en ſoumettant le mélange à une légere évaporation. Lorſque tout le nitre eſt précipité, on décante la liqueur, & l'on a par-là une teinture alkaline martiale, c'eſt-à-dire, une diſſolution de fer par une alkali dans toute ſa pureté. Le procédé dont on vient de donner la deſcription, eſt tiré entierement de l'*opuſculum* de Stahl. *Additions au cours de Chimie* de Lemery, par M. Baron.

Fleurs martiales. Pulveriſez & mêlez enſemble exactement douze onces de limaille de fer, & huit onces de ſel armoniac bien ſec: mettez le mélange dans une cucurbite de terre, capable de réſiſter au feu nud, & dont il n'y ait qu'un tiers au plus de rempli; placez-la dans un fourneau, & garniſſez-en le tour avec quelques petits morceaux de brique & du lut, pour empêcher que le feu ne s'éleve trop: adaptez ſur la cucurbite un chapiteau avec un petit récipient, & lutez exactement les jointures; laiſſez la matiere en digeſtion pendant 24. heures, puis donnez deſſous la cucurbite un feu gradué, il diſtillera premierement une liqueur dans le recipient, puis il s'élevera des fleurs qui s'attacheront au chapiteau, & ſur les bords de la cucurbite; continuez un feu aſſez fort, juſqu'à ce qu'il ne monte plus rien; laiſſez alors refroidir le vaiſſeau, & le délutez, vous trouverez dans le récipient une once & demie d'une liqueur ſemblable en tout à l'eſprit volatil du ſel armoniac ordinaire, mais d'une couleur un peu jaunâtre; ramaſſez les fleurs avec une plume, vous en trouverez deux onces & deux dragmes: elles ſont jaunâtres, d'un goût ſalé vitriolique, très-pénétrant; gardez les dans une bouteille de verre bien bouchée, ce ſont les fleurs martiales. Ces fleurs ne ſont autre choſe que la ſubſtance même du ſel armoniac empreinte du *mars*, & ſublimée par la force du feu; elle ne tiennent leur couleur jaune que d'une portion du fer qu'elles ont enlevé; elles ne ſont non plus alkalines que le ſel armoniac même. Si on les mêle avec du ſel de tartre, elles rendent une odeur ſubtile & urineuſe, pareille à celle qui vient du mélange du même ſel avec le ſel armoniac. Lemery, *Cours de chimie.*

Il reſte au fond de la cucurbite après la ſublimation des fleurs, une matiere fixe & noirâtre, qui eſt compoſée en partie d'un ſel neutre, formé par l'union du fer avec l'eſprit acide du ſel armoniac, & en plus grande partie de fer ſuperflu, c'eſt-à-dire, qui n'a été ni ſublimé, ni diſſous. C'eſt de cette précipitation du ſel armoniac opérée par le fer, qu'eſt provenu l'alkali volatil qui s'eſt élevé pendant l'opération que nous venons de décrire. *Voyez* SEL ARMONIAC, SUBSTANCES MÉTALLIQUES, PRÉCIPITATION & RAPPORT.

Quant aux eaux minérales *martiales*, *voyez* MINÉRALES (*eaux*): les liqueurs aqueuſes dans leſquelles on éteint du fer rougi au feu, doivent auſſi y être rapportées comme nous l'avons déja inſinué, en rangeant ces liqueurs dans la même diviſion que les eaux *martiales*.

Les *préparations martiales* tiennent un rang diſtingué dans la claſſe des remédes. Le fer eſt le remede par excellence des maladies chroniques, qui dépendent des obſtructions. Tomſon dit, dans une diſſertation ſur l'uſage medicinal du fer, que les Médecins n'ont pas propoſé le manger comme une reſſource plus aſſurée contre la faim, que le fer contre les obſtructions.

Une opinion médicinale aſſez générale ſur les médicamens *martiaux*, eſt encore la diſtinction qu'on a faite anciennement de leurs vertus en apéritive & aſtringente.

Un dogme plus récent, c'eſt que ces remedes different conſidérablement en activité, ſelon qu'ils ſont plus ou moins diſpoſés à être diſſous par les humeurs digeſtives, ou du-moins à paſſer avec elles dans les ſecondes voies: & ces différences ſe déduiſent de trois ſources principales; 1°. de leur état de diſſolution actuelle par quelque menſtrue approprié, ou de l'état contraire que les Chimiſtes appellent *nud*, *libre* ou *pur*. Cette différence ſe trouve entre les ſels neutres *martiaux*, & les liqueurs ſalines *martiales* d'une part, & la limaille, les ſafrans, l'æthiops *martial* de l'autre. 2°. La faculté de paſſer dans les ſecondes voies du fer libre ou nud, eſt déduite de ſa pulvériſation ou diviſion extrème; & la qualité contraire, la prétendue impoſſibilité de paſſer dans les ſecondes voies, de la groſſiereté de ſes parties, c'eſt-à-dire, de la pulvériſation imparfaite. 3°. Enfin l'inſolubilité du fer dans les premieres voies même, chargées de ſucs acides, eſt attribué à ſon état de calcination, ou privation de phlogiſtique; & la ſolubilité du fer dans ces ſucs eſt par conſéquent réſervée au ſeul fer entier, c'eſt-à-dire, chimiquement inaltéré.

Nous obſerverons ſur ces différentes opinions 1°. que l'uſage des remedes *martiaux* ne ſauroit être auſſi général contre les obſtructions, même les plus évidentes, les plus décidées. Stahl obſerve (*dans la diſſertation* déja citée), que ces remédes ſont ſouvent utiles dans les maladies chroniques légeres, ou dans les ſuites peu rébelles de ces maladies, *chronicorum reliquiis tenerioribus*; mais qu'on ne peut les regarder comme une reſſource aſſurée & ſolide contre les maladies chroniques graves; & même que leur uſage *imprudent* peut cauſer des accidens ſoudains & funeſtes. Il faut avouer cependant que l'expérience prouve que les remedes *martiaux* ſont preſque ſpécifiques dans les maladies de la matrice. *Voyez* MATRICE (*maladie de la*). Leur ſinguliere vertu pour provoquer les regles eſt établie par une ſuite d'obſervations ſi conſtante, qu'il ne reſte ici aucun lieu au doute. Il eſt vrai auſſi que la ſuppreſſion des regles eſt ordinaire-

ment

ment une maladie chronique légere. Les remédes *martiaux* convenablement adminiſtrés, ſont auſſi très-bien dans les fleurs-blanches, & même dans le flux immodéré des regles, les autres pertes des femmes, & généralement dans tous le flux contre nature dépendans de relâchement, tels que certains diarrhées, la diabetes, la queue des gonorrhées virulentes, &c. *Voyez ces articles* & RELACHEMENT (*Médecine*), HÉMORRHAGIE & REGLES (*Médecine.*) Ceci nous conduit naturellement à dire un mot de cette contrariété apparente d'action dans un remede qui eſt en même tems apéritif & aſtringent.

Les Médecins chimiſtes modernes les plus éclairés, Ettmuller, Stalh, Cartheuſer, &c. conviennent généralement que le fer, & toutes ſes préparations indiſtinctement, n'ont qu'une ſeule & unique vertu; ſavoir, la vertu qu'ils ont appellée *tonique*, *fortifiante*, *roborante*, *excitante*, *aſtringente*; & que ce n'eſt que relativement à l'état particulier du ſujet qui uſe de ces remedes qu'ils produiſent tantôt l'effet appellé *apéritif*, & tantôt l'effet appellé ſpécialement *aſtringent* ou *ſtyptique*. Ils avouent pourtant que certaines matieres *martiales*, telles que le vitriol, & ſur-tout ſon eau mere; le colcotar, &c. ſont éminemment ſtyptiques, & doivent être régardées comme occupant l'extrême degré d'énergie dans l'ordre de ces remedes. Tous les autres dont nous avons fait mention ſont ſeulement aſtringens toniques.

L'extrême diviſion du fer ſoit calciné, ſoit non calciné, paroît véritablement utile. Il eſt démontré par la couleur noire, que tous les remedes *martiaux*, & même ceux qu'on prend ſous forme de diſſolution, donnent aux excrémens, que la plus grande partie de ces remédes ne paſſe pas dans les ſecondes voies.

Il paroît donc convénable de favoriſer, autant qu'on peut, ce paſſage par l'atténuation des parties du remede, & même par leur diviſion abſolue, c'eſt-à-dire, leur diſſolution dans un menſtrue convenable.

Mais il n'eſt certainement pas exact de regarder les chaux *martiales*, le fer dépouillé de phlogiſtique comme inſoluble par les acides des premieres voies, & moins encore d'imaginer que cette diſſolution eſt néceſſaire pour que le fer paſſe dans le ſang, ou du moins pour qu'il exerce un effet médicamenteux. Il eſt démontré au contraire que les acides les plus foibles, tels que les acides végétaux & la crême de tartre, attaquent la rouille du fer; & que Lemery qui l'emploie dans la préparation de ſon tartre calibé, ne manque pas pour cela ſon opération. Il eſt prouvé auſſi par l'obſervation, que la rouille de fer & le ſafran de *mars* le plus calciné, dont le peuple uſe très-communément, agiſſent véritablement, ſoit qu'il y ait des acides dans les premieres voies, ſoit qu'il n'y en ait point. Nous croyons cependant que s'il n'eſt pas abſolument néceſſaire, il eſt cependant meilleur, plus convenable de ſe ſervir par préférence de l'œthiops *martial*, & de la teinture de *mars* tartariſée; mais preſque ſans diſtinction de l'action de l'abſence ou de la préſence des acides dans les premieres voies.

Il eſt généralement reçu chez les vrais médecins, que le *mars* doit être donné à très-petite doſe; car ce remede eſt vif, actif, vraiment irritant & échauffant; il éleve le pouls; il cauſe une eſpece de fievre, qui, quoiqu'elle doive être regardée comme un effet ſalutaire, comme un bien, doit cependant être contenue dans des juſtes bornes. La doſe de ſafran, de la limaille, de l'œthiops *martial*, &c. ne doit pas être portée au-delà de cinq ou ſix grains. Celle de toutes les teintures peut être beaucoup plus conſidérable, parce que ſans en excepter la teinture tartariſée, le fer y eſt contenu en une très-foible proportion. Elle peut être d'une ou de pluſieurs dragmes. Au reſte il n'y a en ceci aucune regle générale; la doſe des teintures doit être determinée ſur leur degré de ſaturation & de concentration. La teinture alkaline de Stahl fait, par exemple, une exception à la regle générale que nous venons d'établir; elle eſt très-*martiale*; elle ne peut être preſcrite que par gouttes.

Les fleurs *martiales* étant compoſées de fer, & d'une autre ſubſtance aſſez active & dominante; ſavoir, le ſel armoniac; le médecin doit avoir principalement égard dans leur adminiſtration à cet autre principe. *Voy.* SEL ARMONIAC. La doſe ordinaire de ces fleurs eſt d'un demi-gros.

Le tartre martial ou calibé eſt le plus foible de tous les remedes officinaux tirés du fer. On pourroit le donner ſans danger juſqu'à une doſe conſidérable, ſi la creme de tartre elle-même n'exigeoit d'être donnée à une doſe aſſez modérée. *Voyez* TARTRE. On le donne communément à un gros.

Les eaux martiales ſont encore infiniment plus foibles. Il eſt aſſez connu qu'on en prend pluſieurs pintes ſans danger. *Voyez* MINÉRALES (*eaux*).

Les remedes *martiaux* ſolides ſe donnent communément avec d'autres remedes ſous forme de bol, d'opiat, &c. ou ſe réduiſent ſeuls ſous la même forme avec des excipiens appropriés, comme conſerve, marmelade des fruits, &c. ils ſont trop dégoutans pour la plupart, lorſqu'on les prend en poudre dans un liquide.

Les ſels *martiaux* tartariſés doivent être donnés diſſous dans des liqueurs ſimples, & qui ne les altérent point, comme l'eau & le vin. Lorſqu'on les fait fondre dans des décoctions d'herbes ou de racines, ils s'y décompoſent en très-grande partie; ils troublent ces liqueurs qui en prennent le nom de *bouillons noirs*, & ils les rendent abominables au goût.

Le fer entre dans quelques préparations pharmaceûtiques officinales; par exemple dans l'opiat méſanterique, la poudre d'acier, les pillules & tablettes d'acier de la pharmacopée de Paris, l'emplâtre opodeltoch, & l'emplâtre ſtyptique, &c. On prépare encore pour l'uſage extérieur un baume auquel le fer donne ſon nom, mais dont il eſt un ingrédient aſſez inutile. Ce baume eſt connu ſous le nom de *baume calibé*, & plus communément ſous celui de *baume d'aiguilles*; il eſt fort peu uſité, & paroît propre à fort peu de choſe. Il en eſt fait mention *au mot* NITRE, en parlant de l'action de l'acide nitreux ſur les huiles. (*b*)

MARSA, (*Géog.*) petite ville d'Afrique au royaume de Tunis, dans la ſeigneurie de la Goulette, & dans l'endroit même où étoit l'ancienne Carthage; mais on n'y compte que quelques centaines de maiſons, une moſquée, & un college fondé par Muley-Mahomet. Qui reconnoîtroit ici la rivale de Rome!

MARSAILLE, (*Geog.*) en italien *Marſaglia*; plaine de Piémont, connue ſeulement par la bataille qu'y gagna M. de Catinat, le 4 Octobre 1693, contre Victor Amédée II. duc de Savoie. (*D. J.*)

MARSAIQUES, ſ. f. (*Pêche.*) terme de pêche, eſpece de filet dont on ſe ſert pour pêcher le hareng. Il eſt ainſi nommé dans certaines contrées, parce que c'eſt dans le mois de Mars que ce poiſſon paroît ordinairement. Ces rets different des ſeines qui ſont flottantes, en ce qu'ils ſont ſédentaires ſur le fond de la mer ainſi que les ſolles. *Voyez* SOLLES dont les *marſaiques* ſont une eſpece.

Les mailles de ce filet n'ont que 10 à 11 lignes en quarré.

On fait cette pêche ordinairement près de terre; pour cela on jette une ancre à la mer peſant deux ou trois cent livres, on y frappe le bout du filet qui eſt fait de fil delié. La tête eſt ſoutenue de flottes de liége, & le bas eſt pierré; ſur cette premiere ancre on frappe une bouée afin de la pouvoir relever. A l'autre extrémité de cette tiſſure de rets, compoſée de douze à quinze pieces, eſt une autre ancre avec une ſemblable bouée. On établit le filet un bout à la mer & l'autre à la côte, afin de croiſer la marée, de même que l'on diſpoſe les ſeines flottantes. On laiſſe ainſi la *marſaique* au fond de l'eau pendant quelques jours, après quoi on la vient relever & retirer le hareng qui peut s'y être pris, les autres poiſſons ne pouvant s'y arrêter excepté les petites roblottes ou jeunes maquereaux. Cette pêche dure tout le tems que le poiſſon reſte à la côte, qui eſt ordinairement le mois de Janvier, Février, Mars & Avril.

On tend encore ce même filet à la côte de deux manieres différentes, flottes & non flottes, comme on fait les cibaudieres & autres filets ſimples, comme on l'a déja obſervé.

MARSAL, (*Geog.*) en latin moderne *Marſallum*, autrefois *Bodatium*; ville de France en Lorraine avec titre de châtellenie, remarquable par ſes ſalines. Elle eſt dans des marais de difficile accès proche la Seille, à 7 lieues N. E. de Nanci. *V.* Longuerue, *t. II. p.* 174. *Long.* 24. 18. *lat.* 48. 46.

MARSALA, (*Geog.*) ancienne & forte ville de Sicile dans le val de Mazzara proche la mer. Elle eſt bâtie des ruines de l'ancienne Lilybæum, à 21 lieues S. O. de Palerme, 5 N. de Mazzara. *Long.* 30. 12. *lat.* 37. 52. (*D. J.*)

MARSAN, (*Geog.*) ou le *Mont-de-Marſan*; petite ville de France en Gaſcogne, bâtie vers l'an 1140. C'eſt la capitale d'un petit pays de même nom, fertile en vin & en ſeigle; & de plus un des anciens vicomtés mouvans du comté de Gaſcogne, ſur lequel *voyez* Longuerue & Piganiol. La ville eſt ſur la riviere de Midouze dans l'endroit où elle commence à être navigable, à 10 lieues de Dax. *Long.* 16. 56. *lat.* 44. 2.

Le Mont-de-Marſan a été illuſtré par la naiſſance de Dominique de Gournes, un de ces vaillans hommes nés pour les belles & glorieuſes entrepriſes. Ayant été très-mal-

maltraité par les Eſpagnols qui égorgerent une colonie de François établis ſur les côtes de la Floride, il équipa trois vaiſſeaux à ſes dépens en 1567, deſcendit à la Floride même, prit trois forts aux Eſpagnols, & les tailla en pieces. De retour en France, au lieu d'y recevoir la récompenſe de ſes exploits, il eut bien de la peine à ſauver ſa tête des pourſuites de l'ambaſſadeur d'Eſpagne. La reine Eliſabeth touchée du ſort de ce brave homme, réſolut d'employer avec gloire l'épée qu'il offroit à ſon ſervice; mais il mourut en 1593, en ſe rendant à Londres pour y prendre le commandement d'une eſcadre qui lui étoit deſtinée.

MARSAQUI-VIR, (*Geog.*) ou MARSALQUIVIR, ville forte & ancienne d'Afrique dans la province de-Béni-Arax, au royaume de Trémeçen, avec un des plus beaux, des plus grands & des meilleurs ports d'Afrique. Les Portugais en 1501 tenterent de ſurprendre cette place, & furent eux-mêmes ſurpris par les Maures. Les Eſpagnols ne furent pas plus heureux cinq ans après. Cette ville eſt bâtie ſur un roc proche la mer, à une lieue d'Oran. Quelques auteurs ſe ſont perſuadés qu'elle doit ſa fondation aux Romains; mais il faudroit en même tems indiquer le nom qu'ils lui donnerent. *Long.* 17. 25. *lat.* 35. 40. (*D. J.*)

MARSAUT, ſ. m. (*Jardinage.*) *ſalix caprea latifolia.* Cet arbriſſeau ſauvage, aquatique, monte aſſez haut. Il a le bois blanc, la feuille ronde d'un verd clair, les fleurs jaunes; & il ſe multiplie de marcottes & de jettons. C'eſt une eſpece du ſaule, & on dit *le ſaule marceau*, *le ſaule oſier*.

MARSCHEVAN, ſ. m. (*Chronol.*) mois des Hebreux. C'étoit le ſecond de l'année civile & le huitieme de l'année ſainte. Il n'a que vingt-neuf jours & répond à la lune d'Octobre.

Le ſixieme jour de ce mois les Juifs jeûnent à cauſe que Nabuchodonoſor fit crever les yeux à Sédécias, après avoir fait mourir ſes enfans en ſa préſence.

Le dix-neuvieme, le lundi, jeudi & lundi ſuivans ſont jeûnes, pour expier les fautes commiſes à l'occaſion de la fête des Tabernacles.

Le vingt-troiſieme eſt fête en mémoire des pierres de l'autel profané par Grecs, qu'on cacha en attendant qu'il parût un prophete qui déclarât ce qu'on devoit en faire. *I. Macc.* 46.

Le vingt-cinq étoit auſſi fête en mémoire de quelques lieux occupés par les Chutéens, & dont les Iſraélites de retour de la captivité ſe remirent en poſſeſſion. *Calend. des Juifs*, *à la tête du diction. de la Bible* du P. Calmet, *t. I.*

MARSEILLE, (*Geog.*) *Maſſilia*; ancienne & forte ville maritime de France en Provence, la plus riche, la plus marchande & la plus peuplée de cette province, avec un port, un ancien évêché ſuffragant d'Arles, & une fameuſe abbaye ſous le nom de S. Victor.

Cette ville fondée cinq cent ans avant J. C. par des Phocéens en Ionie, fut dès ſon origine une des plus trafiquantes de l'occident. Iſſus d'ancêtres, les premiers de la nation Grecque qui euſſent oſé riſquer des voyages de long cours, & dont les vaiſſeaux avoient appris aux autres la route du golfe Adriatique & de la mer Tyrrhénienne: les Marſeillois tournerent naturellement leurs vues du côté du commerce.

Un port avantageux ſur la Méditerranée, des voiſins qu'ils mépriſoient peut-être comme barbares, & dont ſans doute ils craignoient la puiſſance, leur firent enviſager le parti du trafic maritime pour être l'unique moyen qu'ils euſſent de ſubſiſter & de s'enrichir.

Comme tous les vents, les bancs de la mer, la diſpoſition des côtes ordonnent de toucher à *Marſeille*, elle fut fréquentée par tous les vaiſſeaux, & devint une retraite néceſſaire au milieu d'une mer orageuſe. Mais la ſtérililé de ſon terroir, dit Juſtin, *liv. XXXXIII. chap. III*, détermina ſes citoyens au commerce d'économie. Il fallut qu'ils fuſſent laborieux pour ſuppléer à la nature; qu'ils fuſſent juſtes pour vivre parmi les nations barbares qui devoient faire leur proſpérité; qu'ils fuſſent modérés pour que leur état reſtât toujours tranquille; enfin qu'ils euſſent des mœurs frugales pour qu'ils puſſent vivre d'un négoce qu'ils conſerveroient plus ſûrement lorſqu'il ſeroit moins avantageux.

Le gouvernement d'un ſeul a d'ordinaire pour objet de commerce le deſſein de procurer à la nation tout ce qui peut ſervir à ſa vanité, à ſes délices, à ſes fantaiſies; le gouvernement de pluſieurs ſe tourne davantage au commerce d'économie: auſſi les Marſeillois qui s'y livrerent, ſe gouvernerent en république à la maniere des villes Grecques.

Bientôt ils eurent d'immenſes richeſſes, dont ils ſe ſervirent pour embellir leur ville & pour y faire fleurir les arts & les ſciences. Non ſeulement *Marſeille* peut ſe vanter de leur avoir donné l'entrée dans les Gaules, mais encore d'avoir formé une des trois plus fameuſes académies du monde, & d'avoir partagé ſon école avec Athènes & Rhodes. Auſſi Pline la nomme la maîtreſſe des études, *magiſtram ſtudiorum*. On y venoit de toutes parts pour y apprendre l'éloquence, les belles-lettres & la philoſophie. C'eſt de ſon ſein que ſont ſortis ces hommes illuſtres vantés par les anciens, Télon & Gigarée ſon frere excellens géometres, Pithéas ſur-tout fameux géographe & aſtronome dont on ne peut trop admirer le génie, Caſtor ſavant médecin, & pluſieurs autres. Tite-Live dit que *Marſeille* étoit auſſi polie que ſi elle avoit été au milieu de la Grece; & c'eſt pourquoi les Romains y faiſoient élever leurs enfans.

Rivale en même tems d'Athènes & de Carthage, peut-être qu'elle doit moins ſa célébrité à une puiſſance ſoutenue pendant pluſieurs ſiecles, à un commerce floriſſant, à l'alliance des Romains qu'à la ſageſſe de ſes loix, à la probité de ſes habitans, enfin à leur amour pour les ſciences & pour les arts.

Strabon tout prévenu qu'il étoit en faveur des villes d'Aſie, où l'on n'employoit que marbre & granit, décrit *Marſeille* comme une ville célebre, d'une grandeur conſidérable, diſpoſée en maniere de théâtre, autour d'un port creuſé dans les rochers. Peut-être même étoit-elle encore plus ſuperbe avant le regne d'Auguſte, ſous lequel vivoit cet auteur; car en parlant de Cyzique une des belles villes Aſiatiques, il remarque qu'elle étoit enrichie des memes ornemens d'architecture qu'on avoit autrefois vû dans Rhodes, dans Carthage & dans *Marſeille*.

On ne trouve aujourd'hui aucuns reſtes de cet ancienne magnificence. Envain y chercheroit-on les fondemens des temples d'Apollon & de Diane, dont parle le même Strabon: on ſait ſeulement que ces édifices étoient ſur le haut de la ville. On ignore auſſi l'endroit où Pithéas fit dreſſer ſa fameuſe aiguille pour déterminer la hauteur du pole de ſa patrie; mais on connoît les révolutions qu'ont éprouvé les Marſeillois.

Ils firent de bonne-heure une étroite alliance avec les Romains, qui les aimerent & les protégerent beaucoup. Leur crédit devint ſi grand à Rome qu'ils obtinrent la révocation d'un decret du ſénat, par lequel il étoit ordonné que Phocée en Ionie ſeroit raſée juſqu'aux fondemens, pour avoir tenu le parti de l'impoſteur Ariſtonique qui vouloit s'emparer du royaume d'Attale. Les Marſeillois par reconnoiſſance donnerent lieu à la conquête de la Gaule Ciſalpine, en en ouvrant la porte; mais ils furent ſubjugués par Jules Céſar, pour avoir embraſſé le parti de Pompée.

Après avoir perdu leur puiſſance, ils renoncerent à leurs vertus, à leur frugalité, & s'abandonnerent à leurs plaiſirs, au point que les mœurs des Marſeillois paſſerent en proverbe, ſi l'on en croit Athénée, pour déſigner celles des gens perdus dans le luxe & la molleſſe. Ils cultiverent encore toutefois les ſciences, comme ils l'avoient pratiqué depuis leur premier établiſſement; & c'eſt par eux que les Gaulois ſe defirent de leur premiere barbarie. Ils apprirent l'écriture des Marſeillois, & en répandirent la pratique chez leurs voiſins; car Céſar rapporte que le regître des Helvétiens, qui fut enlevé par les Romains, étoit écrit en caractere grec, qui ne pouvoit être venu à ce peuple que de *Marſeille*.

Les Marſeillois dans la ſuite quitterent eux-mêmes leur ancienne langue pour le latin, Rome & l'Italie ayant été ſubjuguées dans le v. ſiecle par les Hérules, *Marſeille* tomba ſous le pouvoir d'Enric roi des Wiſigoths & de ſon fils Alaric, après la mort duquel Théodoſe roi des Oſtrogoths, s'empara de cette ville & du pays voiſin. Ses ſucceſſeurs la céderent aux rois Mérovingiens, qui en jouirent juſqu'à Charles-Martel. Alors le duc Moronte s'en rendit le maître, & ſe mit ſous la protection des Sarrazins. Cependant ce prince étant preſſé vivement par les François, ſe ſauva par mer, & *Marſeille* obéit aux Carlovingiens, puis aux rois de Bourgogne, & finalement aux comtes d'Arles.

Ce fut ſous le regne de Louis l'aveugle, & le gouvernement d'Hugues comte d'Arles, que les Sarrazins qui s'étoient établis & fortifiés ſur les côtes de Provence, ruinerent toutes les villes maritimes, & ſpécialement *Marſeille*.

Elle eut le bonheur de ſe rétablir ſous le regne de Conrad le pacifique. Ses gouverneurs, qu'on appelloit vicomtes, ſe rendirent abſolus ſur la fin du x. ſiecle. Guillaume, qui finit ſes jours en 1004, fut ſon premier vi-

comte propriétaire. Hugues Geofroi, un de ſes deſcendans, laiſſa ſon vicomté à partager également entre cinq de ſes fils. Alors les Marſeillois acquirent inſenſiblement les portions des uns & des autres, & redevinrent république libre en 1226.

Il ne jouirent pas long-tems de cet avantage. Charles d'Anjou, frere de S. Louis, étant comte de Provence, ne put ſouffrir cette république. Il fit marcher en 1262, une armée contre elle & la ſoumit; cependant ſes habitans ſe ſont maintenus juſqu'à Louis XIV. dans plusieurs grands privileges, & entr'autres dans celui de ne contribuer en rien aux charges de la province.

Cette ville a continué pendant tant de ſiecles, d'être l'entrepôt ordinaire & des marchandiſes de la domination Françoiſe, & de celles qui s'y tranſportoient des pays étrangers. C'eſt dans ſon port qu'on débarquoit le vin de Gaza, en latin *Gazetum*, ſi renommé dans les Gaules du vivant de Grégoire de Tours; & le commerce étoit alors continuel de *Marſeille* à Alexandrie.

Enfin, l'an 1660, Louis XIV. étant allé en Provence, ſubjugua les Marſeillois, leur ôta leurs droits & leurs libertés; bâtit une citadelle au-deſſus de l'abbaye de S. Victor, & fortifia la tour de S. Jean, qui eſt vis-à-vis de la citadelle à l'entrée du port. On ſçait que c'eſt dans ce port que ſe retirent les galeres, parce qu'elles y ſont abriées des vents du nord-oueſt.

Cependant *Marſeille* eſt reſtée très-commerçante; & même les prérogatives dont elle jouit, ont preſque donné à cette ville, & aux manufactures méridionales de la France, le privilege excluſif du commerce du Levant; ſur quoi il eſt permis de douter ſi c'eſt un avantage pour le royaume.

Perſonne n'ignore que cette ville fut déſolée en 1720 & 1721, par le plus cruel de tous les fléaux. Un vaiſſeau venu de Seyde, vers le 15 Juin 1720, y apporta la peſte, qui de-là ſe répandit dans preſque toute la province. Cette violente maladie enleva dans *Marſeille* ſeule, cinquante à ſoixante mille ames.

Son égliſe eſt une des plus anciennes des Gaules; les Provençaux ont ſoutenu avec trop de chaleur qu'elle a été fondée par le Lazare, qu'avoit reſſuſcité J. C. & le parlement d'Aix dans le ſiecle dernier, condamna au feu un livre de M. de Launoy, où ce ſavant critique détruit cette tradition par les preuves les plus fortes.

Les trois petites îles fortifiées, ſituées à environ une lieue de *Marſeille*, ſont ſtériles, & ne méritent que le nom d'écueils. Il eſt ſingulier qu'on les ait pris pour les Stoë chades des anciens.

Marſeille eſt proche la mer Méditerranée, à ſix lieues S. O. d'Aix, douze N. O. de Toulon, ſeize S. E. d'Arles, trente-cinq S. O. de Nice, cent ſoixante & ſix S. E. de Paris. *Long.* 22. 58. 30. *lat.* 43. 19. 30.

Eraſtoſtène & Hipparque conclurent autrefois, d'une obſervation de Pithéas, que la diſtance de *Marſeille* à l'équateur étoit de 43 deg. 17. min. Cette *lat.* a été vérifiée par Gaſſendi, par Caſſini & par le P. Feüillée. On voit qu'elle differe peu de celle que nous venons de fixer, d'après MM. Lieutaud & de la Hire.

Il eſt bien glorieux à *Marſeille* d'avoir donné le jour à ce même Pithéas, le plus ancien de tous les gens de lettres qu'on ait vu en occident, & dont Pline fait une mention ſi honorable: il fleuriſſoit du tems d'Alexandre le grand. Aſtronome ſublime & profond géographe, il a porté ſes ſpéculations à un point de ſubtilité, où les Grecs qui ſe vantoient d'être les inventeurs de toutes les ſciences, n'avoient encore pu atteindre.

Cet écrivain en proſe & en vers, ſi délicat & ſi voluptueux, qui fut l'arbitre des plaiſirs de Néron, Pétrone en un mot étoit de *Marſeille*. Mais comme j'aurai lieu de parler de lui plus commodément ailleurs, je paſſe à quelques modernes dont *Marſeille* eſt la patrie; car quoique cette ville s'occupe principalement du commerce, elle a cependant produit au xvij. ſiecle des hommes célebres dans les ſciences & les beaux-arts.

Le Chevalier d'Arvieux, mort en 1701, s'eſt illuſtré par ſes voyages, par ſes emplois, & par ſon érudition orientale.

Le P. Feuillée minime, s'eſt diſtingué par ſon journal d'obſervations aſtronomiques & botaniques, en 3 vol. in-4°. imprimés au Louvre.

Jules Maſcaron, évêque de Tulles & puis d'Agen, où il finit ſa carriere en 1703, à 69 ans, prononça des oraiſons funèbres, qui balancerent d'abord celles de Boſſuet; mais il eſt vrai qu'aujourd'hui elles ne ſervent qu'à faire voir combien Boſſuet étoit un grand homme.

Charles Plumier, un des habiles botaniſtes de l'Europe, fit trois voyages aux isles Antilles pour herboriſer. Il alloit une quatrieme fois en Amérique dans la même vûe, lorſqu'il mourut près de Cadix, en 1706. On connoît ſes beaux ouvrages ſur les plantes d'Amérique, & ſon traité de l'art de tourner, qu'il avoit appris du P. Maignan, religieux minime comme lui.

Antoine de Ruffi, mort conſeiller d'état en 1689, a par-devers lui trop de titres honorables pour que je ſupprime ſon nom. Auteur d'une bonne hiſtoire de *Marſeille* & des comtes de Provence, il joignit l'intégrité la plus délicate à ſa vaſte érudition. Etant membre de la ſénéchauſſée de ſa patrie, & ſe reprochant de n'avoir pas aſſez approfondi la cauſe d'un plaideur dont il étoit rapporteur, il lui remit la ſomme de la perte de ſon procès.

Honoré d'Urfé, le cinquieme de ſix fils, & le frere de ſix ſœurs, s'eſt rendu fameux par ſon roman de l'Aſtrée. Il épouſa, dit M. de Voltaire, Diane de Châteaumorand, ſéparée de ſon frere, de laquelle il étoit amoureux, & qu'il a déguiſée dans ſon roman ſous le nom d'Aſtrée & de Diane, comme il s'y eſt caché lui-même, ſous ceux de Céladon & de Sylvandre. Il mourut en 1625, à 58 ans.

Il faut réſerver l'article du Puget, né à *Marſeille*, au mot SCULPTEUR MODERNE, à cauſe de ſon mérite éminent dans ce bel art. (*D. J.*)

Il y a à *Marſeille* une académie des Belles-lettres. Elle fut établie en 1726 par lettres-patentes du roi ſous la protection de feu M. le maréchal duc de Villars, gouverneur de Provence, & adoptée en même tems par l'académie Françoiſe, à laquelle elle envoie pour tribut annuel un ouvrage de ſa compoſition, en proſe ou en vers. Les objets que ſe propoſe cette académie ſont l'Eloquence, la Poéſie, l'Hiſtoire & la Critique. Toute matiere de controverſe ſur le fait de la religion y eſt interdite. Les académiciens ſont au nombre de vingt & ont trois officiers, un directeur, un chancelier & un ſecrétaire. Le ſort renouvelle tous les ans les deux premiers, mais le ſecrétaire eſt perpétuel. Le directeur eſt chef de la compagnie pendant ſon année d'exercice, il porte la parole & recueille les voix. Le chancelier tient le ſceau de l'académie, & fait l'office de tréſorier. Le ſecrétaire écrit les lettres au nom de l'académie, fait l'éloge hiſtorique des académiciens qui meurent, & ſupplée le directeur & le chancelier en leur abſence. L'académie a vingt aſſociés étrangers, dont chacun eſt obligé de lui envoyer tous les ans un ouvrage de ſa compoſition, & qui ont droit de ſéance dans l'académie lorſqu'ils ſont préſens. Il leur eſt permis de travailler pour le prix fondé par M. le maréchal de Villars, à moins qu'ils ne viennent s'établir à *Marſeille*. Ce prix étoit donné tous les ans par la libéralité du protecteur; mais il le fonda en 1733 par un contrat de rente annuelle de 300 livres qui doivent être employées en une médaille d'or qu'on donne tous les ans à un ouvrage en proſe ou en vers alternativement, dont l'académie propoſe le ſujet. Cette médaille qui portoit d'abord d'un côté le nom du protecteur, & au revers la deviſe de l'académie, porte maintenant d'un côté le buſte, & au revers la deviſe du maréchal de Villars. Le duc de Villars ſon fils lui a ſuccédé dans la place de protecteur.

L'académie de *Marſeille* s'aſſemble tous les mercredis, depuis trois heures après midi juſqu'à cinq, dans la ſalle que le roi lui a accordée à l'arſenal, ſes vacances durent depuis la S. Louis juſqu'au premier mercredi après la S. Martin. Elle tient tous les ans le 25 Août une aſſemblée publique où elle adjuge le prix. Elle accorde la vétérance à ceux des académiciens qui vont ſe domicilier hors de *Marſeille*, ou à qui leur âge & leurs infirmités ne permettent plus d'aſſiſter aux aſſemblées, & quoiqu'on les remplace par de nouveaux ſujets, ils ont toujours droit de ſéance & voix conſultative aux aſſemblées. Il faut avoir les deux tiers des ſuffrages pour être élu académicien ou aſſocié, & les électeurs doivent être au-moins au nombre de douze. En 1734 l'académie obtint du roi la permiſſion de s'aſſocier dix perſonnes verſées dans les ſciences, telles que la Phyſique, les Mathématiques, *&c.* La deviſe de l'académie eſt un phénix ſur ſon bucher renaiſſant de ſa cendre au rayons d'un ſoleil naiſſant, avec ces mots pour ame, *primis renaſcor radiis*, par alluſion à cette académie de *Marſeille*, ſi fameuſe dans l'antiquité, & qui eſt en quelque ſorte réſſuſcitée au comencement du regne de Louis XV. dont le ſoleil eſt l'emblème. *Morery*.

MARSES, LES, (*Géog. anc.*) en latin *Marſi*, anciens peuples d'Italie aux environs du lac Fucin, aujourd'hui le lac de Célano. On croit communément qu'ils avoient les Veſtins au nord, les Pélignes & les Samnites à l'orient, le Latium au midi, & les Sabins à l'occident.

Les anciens leur donnoient une origine fabuleuſe: les uns les faiſoient venir d'Aſie avec Marſyas le phrygien qu'Apollon vainquit à la lyre; & d'autres les faiſoient deſcendre d'un fils d'Ulyſſe & de Circé. On ajoutoit qu'ils ne craignoient point les morſures des ſerpens, & qu'ils ſavoient s'en garantir par certaines herbes & par les enchantemens.

Ce qu'il y a de plus vrai, c'eſt que les *Marſes* étoient très-braves & dignes de jouir de la liberté; dès qu'ils ſe virent accablés de contributions, & fruſtrés de l'eſpérance du droit de bourgeoiſie romaine dont on les avoit flattés, ils réſolurent de l'obtenir à la pointe de l'épée. Pour y parvenir ils ſe liguerent l'an de Rome 663, avec les Piſcentins, les Pélignes, les Samnites, & les autres peuples d'Italie. On donna à cette guerre le nom d'*italique*, ou de guerre des *Marſes*, & les Romains y perdirent deux conſuls & deux batailles en deux années conſécutives.

Les *Marſes* devinrent enſuite la meilleure infanterie des Romains, & donnerent lieu au proverbe que rapporte Appien, que l'on ne peut triompher d'eux ni ſans eux. Aujourd'hui le pays des anciens *Marſes* fait partie de l'Abruzze ſeptentrionale, autour du lac de Célano, dans le royaume de Naples. (*D. J.*)

MARSI, MARSACI, MASACI, MARSATII, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, compris premierement ſous le nom de peuples Iſtœvons, qui du tems de Céſar habitoient au-delà du Rhin. Du tems de Druſus ils habitoient au bord du Rhin. On eſt fondé à leur aſſigner les terres qui ſe trouvent entre le premier bras du Rhin & l'Iſſel, juſques vers Batavodurum; du-moins les pays que l'on donne aux Sicambres, aux Uuſipiens, aux Friſons & aux Ructères, ne permettent pas de placer ailleurs les *Marſi* de Germanie. (*D. J.*)

MARSICO-NUOVO, (*Géog.*) *Marſicum*, petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, avec un évêché ſuffragant de Salerne. Elle eſt au pié de l'Apennin, proche l'Agri à 2 lieues de *Marſico-vetere*, bourg de la Baſilicate, à 11 S. O. de Cirenza, 20 S. E. de Salerne. *Long.* 33. 24. *lat.* 40. 22. (*D. J.*)

MARSIGNI, (*Géog. anc.*) peuple de Germanie, que Tacite met avec les Gothini, les Oſi & les Burii, au-deſſus des Marcomans & des Quades, vers l'orient d'été; ils habitoient des forêts & des montagnes, mais nous n'en ſavons pas davantage. (*D. J.*)

MARSILLIANE, ſ. f. (*Marine.*) bâtiment à poupe quarrée, qui a le devant fort gros, & qui porte juſqu'à quatre mâts, dont les Vénitiens ſe ſervent pour naviger dans le golfe de Veniſe & le long des côtés de Dalmatie; ſon port eſt d'environ 700 tonneaux.

MARSOUIN, COCHON DE MER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ict.*) poiſſon cétacée, qui ne differe du dauphin qu'en ce qu'il a le corps plus gros & moins long, & le muſeau plus court & plus obtus. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. I. liv. XVI. ch. vj. Voy.* DAUPHIN, POISSON, & CÉTACÉE.

Les Anglois appellent *porpeſſe* ou *porpoiſe* ce grand poiſſon cétacée, qu'il ne faut pas confondre avec le dauphin. Le lecteur trouvera ſa deſcription fort étendue dans Ray, & dans les *Tranſact. philoſoph.* n°. 74, & n°. 231. Nous en avons encore une deſcription particuliere du docteur Edouard Tyſon, imprimée à Londres en 1680, *in*-4°. c'eſt la deſcription d'un *marſouin* femelle, dont la longueur étoit de quatre à cinq piés. Ce poiſſon a 48 dents très-aiguës à chaque mâchoire, & l'anatomiſte de Gresham lui a découvert l'organe de l'ouie; il lui a compté 73 côtes de chaque côté. Ses nageoires ſont placées horiſontalement, & non pas verticalement comme dans les autres poiſſons; ſa chair eſt de fort mauvais goût.

On pêche le *marſouin* avec le barguot, qui eſt un gros javelot joint au bout d'un bâton. La graiſſe ou l'huile qu'on en tire eſt d'uſage pour les tanneries, les ſavonneries, &c. On a fait vraiſſemblablement le mot françois *marſouin*, du latin *marinus ſus*, cochon de mer. (*D. J.*)

MARSOUIN, (*Pêche.*) les pêcheurs du mont Farville, lieu dans le reſſort de l'amirauté de Barfleur, ont inventé de grands filets, inuſités dans toutes les autres amirautés; ils les ont fabriqués pour la pêche des *marſouins*, qui abondent tellement à leur côte que ces poiſſons y mangent tous les autres qui y ſont paſſagers ou qui y ſéjournent ordinairement, ou qui y reſtent en troupes, & que les *marſouins* viennent chercher entre les rochers où ces poiſſons ſe retirent pour les éviter, d'où ils les chaſſent & en rendent leurs côtés ſtériles.

Les pêcheurs pour tâcher de prendre des *marſouins* ont fait des rets formés de gros fils ſemblables à de moyennes lignes, avec des mailles de la grandeur des contremailles ou hameaux fixés par l'ordonnance de 1681 du neuf pouces en quarré; le filet a environ cinq à ſix braſſes de chûte ou de hauteur, & quarante à cinquante braſſes de longueur.

Lorſque les pêcheurs apperçoivent de haute mer à la côté des *marſouins* dans les petites anſes que forment les pointes des rochers, ils amarrent le bout de leurs filets à une des rochers, & portent le reſte au large avec une de leurs chaloupes, en formant une eſpece d'enceinte, & ils arrêtent l'autre bout du filet à une autre roche, enſorte que les *marſouins* s'y trouvent de cette maniere enclavés, & reſtent à ſec lorſque la mer vient à s'en retirer; les *marſouins* franchiſſent quelquefois le filet en s'élançant, mais il faut obſerver qu'ils ne le forcent jamais: quand ils trouvent quelques obſtacles & qu'ils ont la liberté de nager, ils tournent autour du rets qu'ils cotoyent juſqu'à ce qu'ils ſe trouvent à ſec.

MARSYAS, (*Mythol.*) cet homme dont les Poëtes ont fait un Silène, un ſatyre, joignoit beaucoup d'eſprit à une grande induſtrie. Il étoit natif de Phrygie, & fils de Hyagnis. Il fit paroître ſon génie dans l'invention de la flute, où il ſut reſſembler tous les ſons, qui auparavant ſe trouvoient partagés entre les divers tuyaux du chalumeau.

On ſait la diſpute qu'il eut avec Appollon en fait de muſique, & quelle en fut l'hiſtoire. Cependant ſi l'on en veut croire Fortunio Liceto, *Marſyas* écorché par Apollon n'eſt qu'une allégorie. „ Avant l'invention de „ la lyre, dit-il, la flûte l'emportoit ſur tous les autres „ inſtrumens de muſique, & enrichiſſoit par conſéquent „ ceux qui la cultivoient; mais ſitôt que l'uſage de la „ lyre ſe fut introduit, comme elle pouvoit accompagner „ le chant du muſicien même qui la touchoit, & qu'elle „ ne lui défiguroit point les traits du viſage comme faiſoit „ la flûte, celle-ci en fut notablement décréditée, „ & abandonnée en quelque ſorte aux gens de la plus „ vile condition, qui ne firent plus fortune par ce moyen. „ Or, ajoute Liceti, comme dans ces anciens tems la „ monnoie de cuir avoit cours, & que les joueurs de „ flûte ne gagnoient preſque rien, les joueurs de lyre „ leur ayant enlevé leurs meilleures pratiques, les Poë„ tes feignirent qu'Apollon, vainqueur de *Marſias*, l'a„ voit écorché. Ils ajouterent que ſon ſang avoit été „ métamorphoſé en un fleuve qui portoit le même nom, „ & qui traverſoit la ville de Célènes, où l'on voyoit „ dans la place publique, dit Hérodote, la peau de ce „ muſicien ſuſpendue en forme d'outre ou de ballon; „ d'autres aſſurent que le deſeſpoir d'avoir été vaincu, „ fit qu'il ſe précipita dans ce fleuve & s'y noya „. Comme les eaux de ce fleuve paroiſſoient rouges, peut-être à cauſe de ſon ſable, la fable dit qu'elles furent teintes du ſang de *Marſyas*.

L'ancienne muſique inſtrumentale lui étoit redevable de pluſieurs découvertes. Il perfectionna ſur-tout le jeu de la flûte & du chalumeau, qui avant lui étoient ſimples. Il joignit enſemble, par le moyen de la cire & de quelques autres fils, pluſieurs tuyaux ou roſeaux de différentes longueurs, d'où réſulta le chalumeau compoſé; il fut auſſi l'inventeur de la double flûte, dont quelques-uns cependant font honneur à ſon pere: ce fut encore lui qui pour empêcher le gonflement du viſage ſi ordinaire dans le jeu des inſtrumens à vent, & pour donner plus de force au joueur, imagina une eſpece de ligature ou de bandage compoſé de pluſieurs courroies, qui affermiſſoient les joues & les levres, de façon qu'elles ne laiſſoient entre celles-ci qu'une petite fente pour y introduire le bec de la flute.

Les repréſentations de *Marſyas* décoroient pluſieurs édifices. Il y avoit dans la citadelle d'Athènes, une ſtatue de Minerve, qui châtioit le ſatyre *Marſyas*, pour s'être approprié les flûtes que la déeſſe avoit rejettées avec mépris. On voyoit à Mantinée, dans le temple de Latone, un *Marſyas* jouant de la double flûte, & il n'avoit point été oublié dans le beau tableau de Polygnote, qui repréſentoit la deſcente d'Ulyſſe aux enfers. Servius témoigne que les villes libres avoient dans la place publique une ſtatue de *Marſyas* qui étoit comme un ſymbole de leur liberté, à cauſe de la liaiſon intime de *Marſyas* pris pour Silène avec Bacchus, connu des Romains ſous le nom de *Liber*. Il y avoit à Rome, dans le Forum, une de ces ſtatues, avec un tribunal dreſſé tout auprès, où l'on rendoit la juſtice. Les avocats qui gagnoient leur cauſe avoient ſoin de couronner cette ſtatue de *Marſyas*, comme pour le remercier du ſuccès de leur éloquen-

quen-

quence, & pour ſe le rendre favorable, en qualité d'excellent joueur de flute; car on ſait combien le ſon de cet inſtrument & des autres influoit alors dans la déclamation, & combien il étoit capable d'animer les orateurs & les acteurs: enfin on voyoit à Rome, dans le temple de la Concorde, un *Marſyas* garotté, peint de la main de Zeuxis. (*D. J.*)

MARSYAS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Aſie mineure, aux environs de la Phrygie ou de la Troade. Il ſortoit de la même ſource que le Méandre, & après avoir traverſé la ville Célæne, ils ſe partageoient, & prenoient chacun leur nom. (*D. J.*)

MARTAGON, ſ. m. *lilium floribus reflexis montanum*, (*Jardinage.*) eſt une plante bulbeuſe, qu'on peut regarder comme une eſpece de lys; du haut d'une tige de deux piés s'élevent des ramilles où viennent des fleurs dont les feuilles ſans queue ſont recourbées en s'ouvrant & ſe friſent; il en ſort de petits brins avec leurs chapiteaux, dont celui du milieu eſt plus élevé; ils fleuriſſent l'été.

Ses couleurs ſont variées; on en voit de jaunes, de pourprées, de blanches, de rouges.

Le *martagon* demande la culture des lys, peu de ſoleil, & à être replanté ſitôt que ſes cayeux ſont détachés.

MARTAVAN, *ou* MARTABAN, (*Géog.*) royaume d'Aſie, dans la preſqu'île au-dela du Gange, ſur le golfe de Bengale. L'air y eſt ſain, & le terroir fertile en riz & en toutes ſortes de fruits. On dit qu'il y a des mines de fer, de plomb, d'acier & de cuivre. On y fait ces vaſes de terre nommés *mattavanes*, dont quelques-uns contiennent juſqu'à deux pipes. On en uſe beaucoup dans l'Inde, parce que le vin, l'eau & l'huile s'y conſervent parfaitement bien. Ils ſont fort recherchés des Portugais, qui s'en ſervent dans leurs navires pour les Indes. Ce royaume appartient préſentement au roi de Siam, qui s'en eſt emparé, & l'a réduit en province. Sa capitale ſe nomme *Martavan*. (*D. J.*)

MARTAVAN, (*Géogr.*) ville d'Aſie, dans la preſqu'île au-delà du Gange capitale de la province de *Martavan*, auquel elle donne ſon nom. Elle eſt peuplée, riche, & la bonté de ſon port y contribue beaucoup. *Long.* 115. 25. *lat.* 15. 35. (*D. J.*)

MARTE, MARTES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede, qui ne differe de la fouine que par les couleurs du poil; auſſi les Latins comprennent-ils l'un & l'autre ſous le nom de *martes*. La *marte* eſt plus ſauvage que la fouine: on l'a appellée *marte ſauvage*, ou *marte des ſapins*, pour la diſtinguer de la fouine, qui a été déſignée par les noms de *marte domeſtique*, ou *marte des hêtres*; mais les *martes* & les fouines ſe trouvent dans toutes ſortes de forêts, même dans celles où il n'y a ni ſapins, ni hêtres. Les *martes* ſont originaires du climat du nord, où elles ſe trouvent en très-grand nombre; il y en a peu dans les climats tempérés, & on n'en voit aucune dans les pays chauds. Il y a quelques *martes* en France. Cet animal a un duvet de couleur cendrée, légerement teinte de couleur de lilas ſur la plus grande partie de ſa longueur, & de couleur fauve très-claire & preſque blanchâtre à l'extrémité; les poils longs & fermes ſont de la même couleur que le duvet ſur la moitié de leur longueur, le reſte eſt luiſant & de couleur brune mêlée de roux; le bout du muſeau, la poitrine, les quatre jambes & la queue ont une couleur brune, noirâtre, très-légerement teinte de fauve; la gorge, la partie inférieure du cou, & la partie antérieure de la poitrine, ſont de couleur mêlée de blanc & d'orange ſale plus ou moins apparent à différens aſpects; il y a au milieu de cette couleur deux petites taches brunes placées, l'une ſur la gorge, & l'autre entre le cou & la poitrine. *La marte* parcourt les bois, grimpe au-deſſus des arbres, vit de chair, & détruit une quantité prodigieuſe d'oiſeaux, dont elle ſuce les œufs. Elle prend les écureuils, les mulots, les lerots, *&c.* Lorſqu'elle eſt prete à mettre bas, elle s'empare du nid d'un écureuil, d'un duc, d'une buſe, ou des trous de vieux arbres, habités par des pies de bois & d'autres oiſeaux. La *marte* met bas au printems; la portée n'eſt que de deux ou trois. Les *martes* ſont auſſi communes dans l'Amérique, que dans le nord de l'Europe & de l'Aſie. *Hiſt. nat. gen. & part. tom. VII.* *Voyez* QUARRUPEDE.

MARTE ZIBELINE, *martes zibelina*. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede, un peu plus petit que la marte. Il n'en differe que par les couleurs du poil; la gorge eſt griſe, la partie antérieure de la tête & les oreilles ſont d'un gris blanchâtre; tout le reſte de l'animal eſt de couleur fauve obſcure. Sa fourrure eſt bien plus précieuſe que celle de la marte. *Voyez* Rai, *ſynopſ. anim. quadr.*

On diſtingue deux ſortes de *martes*; ſavoir, les *martes communes* & les *martes zibelines*.

Les peaux des *martes communes* font partie du commerce de la pelleterie. On les tire de divers pays, mais ſur-tout du Canada, de Pruſſe & de Biſcaye.

Les *martes zibelines*, autrement *ſouris de Moſcovie*, ſont des eſpeces de fouines très-ſauvages, qui ne vivent que dans les vaſtes forêts. Leur peau eſt garnie d'un poil doux, luſtré, tirant ſur le noir, & aſſez long; on en fait des fourrures très-précieuſes. Ces animaux ſe trouvent principalement dans la Laponie & dans la Sibérie, où on les tue à coups de fuſil pour le profit du czar de Moſcovie, qui emploie à cette chaſſe les criminels condamnés, & y envoie même quelquefois des régimens entiers.

Les *martes zibelines* s'achetent par caiſſes aſſorties de dix maſſes ou timbres, depuis le numero 1 juſqu'au numero 10, qui vont toujours en diminuant de beauté depuis le premier numero juſqu'au dernier.

La maſſe eſt compoſée de vingt paires, ou quarante peaux.

Les *martes zibelines* qui ſe voient en France, ſont tirées preſque toutes de Hollande, d'Angleterre ou de Hambourg. Les marchands merciers & les pelletiers en font tout le commerce. Les premiers en gros; mais les pelletiers leur donnent quelques apprêts pour les rendre plus douces & plus belles, & en font des manchons, palatines & autres fourrures précieuſes qu'ils vendent dans leurs boutiques. Les *martes zibelines* ſe nomment auſſi *hermelines*, *armelines*, *zebelles*, *zebellines*, *zybellines* & *ſebelines*. Voyez *le Diction. du comm.*

MARTEAU, POISSON JUIF, *ou* ZIGENE, JOUZIOU, en latin *libella*, *Pl. XIII. fig.* 4. (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer auquel on a donné le nom de *marteau*, parce qu'il reſſemble beaucoup par ſa forme à un vrai marteau. Il a la tête beaucoup plus large que longue, les yeux placés à chacune des extrémités latérales; la bouche eſt grande & garnie de trois rangs de dents larges, pointues, fortes & dirigées vers les côtés; les ouies ſont apparentes & ſituées ſur les côtés du corps; la langue eſt large. Ce poiſſon a deux nageoires auprès des ouies, & deux près de la queue, qui eſt fourchue; le dos eſt noir, & le ventre blanc. Sa chair n'eſt pas bonne à manger, elle a une mauvaiſe odeur, elle eſt dure & d'un mauvais goût. Rond. *Hiſt. des poiſſ. part. I. liv. XIII. chap. x.* *Voyez* POISSON CETACÉE.

MARTEAU, ſ. m. (*Art. méchan.*) inſtrument de fer ou de bois, qui ſert à frapper ou à battre. Il eſt néceſſaire à preſque tous les ouvriers. Il y a la tête ou le *marteau* proprement dit, & le manche. On diſtingue à la tête, la panne, ou gros bout, quarré, ou rond & plat, l'œil, & la queue. *Voyez les articles ſuivans.*

MARTEAU, *en Anatomie*, ſignifie un des os de l'oreille, ainſi nommé à cauſe de la reſſemblance qu'il a avec un *marteau*. Quelques-uns aſſurent qu'il fut premierement découvert par Alexandre Achillinus, quoique d'autres ayent attribué mal-à-propos cette découverte à Carpi. *Voyez* Douglas, *bibliot. anat. p.* 48. *Voyez auſſi* OREILLES.

MARTEAU D'ARME, (*Art. milit.*) c'eſt un *marteau* emmanché d'un long manche, dont on ſe ſervoit anciennement dans les combats.

La différence, dit le pere Daniel, qu'il y avoit entre le mail ou maillet, & le *marteau d'arme*, eſt que le revers du maillet étoit quarré, ou un peu arrondi par les deux bouts, & que le *marteau d'arme* avoit un côté quarré & arrondi, & l'autre en pointe ou tranchant. (*Q*)

MARTEAU, (*Hidr.*) *voyez* OUTIL *de Fontainier*, *au mot* FONTAINIER.

MARTEAU, (*Marine.*) c'eſt une piece de bois plate, percée au milieu, & qui paſſe par la fleche de l'arbalete. *Voyez* ARBALETE.

Marteau à dents. *Marteau* fourchu qui ſert à arracher les clous, quand on conſtruit ou qu'on radoube un bâtiment.

MARTEAU, *outil d'Arquebuſier*; ce *marteau* n'a rien de particulier, & eſt comme celui de pluſieurs autres ouvriers. Les Arquebuſiers s'en ſervent à différens uſages, & en ont de plus petits.

MARTEAU A FRAPPER DEVANT, *outil d'Arquebuſier*; ce *marteau* eſt fait comme le gros *marteau* des Serruriers, & ſert aux Arquebuſiers pour forger quelques groſſes pieces de fer. Ce *marteau* tire ſon nom de ce que c'eſt un garçon qui le tient & qui eſt devant l'en-

l'enclume pour frapper, pendant qu'un autre eſt de l'autre côté qui tient le fer à forger d'une main, & que de l'autre il frappe à ſon tour avec le *marteau* à main.

MARTEAU A MAIN, *outil d'Arquebuſier*; ce *marteau* eſt un peu moins gros que le *marteau* à frapper devant, & a le manche plus court: il ſert aux Arquebuſiers pour forger des pieces de moyenne groſſeur, & quand ils forgent ſeuls.

MARTEAU A EMBOUTIR, (*Bijoutier.*) c'eſt un *marteau* dont la plane eſt convexe, & qui ſert à creuſer un vaſe ſur une eſpece de moule qui a la même forme & qu'on appelle *dé*. *Voyez* DÉ.

MARTEAU A SERTIR, en *terme de Bijoutier*, eſt un *marteau* très-petit, ayant une tranche & une plane, la panne arrondie en goutte de ſuif & la tranche obtuſe, avec une inclination de demi-cercle, dont on ſe ſert pour rabattre les ſertiſſures d'une garniture ſur un caillou ou autre choſe quelconque. On ſe ſert le plus ſouvent de la panne pour ne pas maltraiter la ſertiſſure qui eſt un morceau d'or fort mince; on ne ſe ſert de la tranche que pour faire obéir les endroits qui réſiſtent trop à la plane, & où on ne peut pas s'en ſervir commodément, parce que la tranche du *marteau* faiſant une cavité, il faut enſuite l'atteindre à la lime; & que, s'il y en avoit pluſieurs ou qu'elles fuſſent profondes, on courroit riſque en l'atteignant de trop affoiblir les parties voiſines, & d'ôter la ſolidité de la ſertiſſure.

MARTEAU, (*Bourrelier.*) les Bourreliers ſe ſervent de deux ſortes de *marteaux*; l'un qu'ils appellent ſimplement *marteau*, & l'autre qu'ils nomment *marteau ſerre-attache*.

Le *marteau ſimple* des Bourreliers eſt fait à-peu-près comme celui des Selliers, mais un peu plus gros. La maſſe en eſt un peu allongée pour ſa groſſeur, arrondie par un bout & un peu applatie par l'autre, toute la maſſe eſt un peu courbée en-dedans. Le manche de ce *marteau* eſt de bois d'environ dix pouces de longueur, arrondi par en-bas & un peu plus gros que par-tout ailleurs.

Le *marteau ſerre-attache* eſt tout de fer, maſſe & manche. La maſſe en eſt droite, arrondie des deux côtés, moins longue & plus groſſe que celle du *marteau ſimple*. Le manche qui eſt auſſi de fer a un pié & demi de longueur, & ſe ſépare par le bout en deux parties qui ſont un peu écartées & qui ſe recourbent en-dedans. On s'en ſert pour la couture des ſoupentes. Comme les ſoupentes ſe couſent avec des lanieres de cuir au lieu de fils, ces lanieres n'obéiſſent point, & ainſi la couture ſeroit naturellement lâche. Pour la ſerrer comme il faut, on commence par applatir le point en frappant deſſus avec la maſſe, & enſuite on tortille le bout de la laniere autour du manche, & on le fait paſſer entre les deux crochets recourbés, ce qui donne à l'ouvrier beaucoup plus de facilité pour tirer la laniere & ſerrer le point *Voyez la fig. Pl. du Bourrelier.*

MARTEAU, *terme & outil de Ceinturiers*, qui leur ſert pour rogner le ſuperflu de leurs ouvrages & pour river.

Ce *marteau* a d'un côté une tête quarrée, & de l'autre eſt fait en forme de hachette fort tranchante. *Voyez la fig. Pl. du Ceinturier.*

MARTEAU, *terme & outil de Chaînetiers*; qui leur ſert pour joindre exactement le bout des *S* des chaînes contre le milieu de la derniere *S*.

Ce *marteau* n'a rien de particulier, a une panne quarrée & l'autre bout plat, avec un manche aſſez court.

MARTEAU A POLIR, *terme & outil de Chaînetiers*; c'eſt un *marteau* dont les deux bouts ſont quarrés, qui peut avoir un pouce de ſurface. Ils l'appellent *marteau à polir*, parce que quand leur ouvrage eſt preſque fait, ils en corrigent les défauts avec ce *marteau*, dont la ſurface des pannes eſt aſſez unie pour qu'ils ne craignent point de rayer ou gâter leur ouvrage.

MARTEAU, GROS, *outil de Charron*; c'eſt un morceau de fer quarré d'un bout & plat de l'autre bout, qui eſt plus mince & un peu recourbé, fendu par le milieu formant une fourchette, au milieu duquel eſt un œil où ſe place un manche aſſez gros & long de deux piés & demi. Les Charrons s'en ſervent pour chaſſer des chevilles de bois ou de fer, &c.

MARTEAU MOYEN, *outil de Charron*; c'eſt un *marteau* dont un pan eſt quarré de la largeur de deux pouces, l'autre pan eſt plat, fendu & un peu recourbé, au milieu eſt un œil où ſe place le manche qui eſt long de dix-huit pouces & gros à proportion. Les Charrons s'en ſervent pour des ouvrages un peu moins forts.

MARTEAU, (*Charpentier.*) il ſert aux Charpentiers pour faire entrer les chevilles de fer qu'ils ſont obligés d'employer dans certains ouvrages. *Voyez la fig. Pl. des outils du Charpentier.*

MARTEAU, (*Chauderonnier.*) les Chauderonniers ont diverſes ſortes de *marteaux*, entr'autres le *marteau* rond, le *marteau* à panne, le *marteau* à planer, & le *marteau* à river.

Le *marteau* rond n'a qu'un côté, mais qui eſt long de plus d'un pié, avec ſon diametre d'environ un pouce. Il ſert à enlever les chauderons, c'eſt-à-dire, à en faire le fond ſur la grande bigorne. *Voyez la fig. Pl. du Chauderonnier.*

Le *marteau* à planer n'a pareillement qu'un côté, mais la maſſe en eſt large, plate, unie & fort peſante: c'eſt avec lui qu'on plane les chauderons, en les battant ſur l'enclume pour les rendre plus minces.

Le *marteau* à panne a deux côtés, &, à la peſanteur près, il eſt ſemblable à celui des Serruriers. Il ſert à faire les bords des chauderons.

Le *marteau* à river eſt un petit *marteau* ordinaire avec lequel les Chauderonniers rivent leurs clous de cuivre, ſoit ſur la bigorne d'établi, ſoit contre l'enclumeau. *Voyez* ENCLUMEAU.

Ces quatre ſortes de *marteaux* ſervent auſſi aux Ferblantiers. *Voyez les fig. Pl. du Ferblantier.*

MARTEAU DE BOIS, (*Chauderonnier.*) il leur ſert à fermer les cors-de-chaſſe, les trompettes, & autres ouvrages, & à dreſſer leur cuivre, &c. *Voyez les Pl.*

MARTEAU A REPASSER, (*Chauderonnier*) il leur ſert à polir l'ouvrage quand il eſt plané. *Voyez* REPASSER.

MARTEAU, (*Cloutier.*) le *marteau* des Cloutiers eſt un peu différent des *marteaux* ordinaires. Sa maſſe eſt un quarré long, & le trou par où on l'emmanche n'eſt pas placé préciſément au milieu de la maſſe, mais vers une de ces extrémités. Les Cloutiers ont deux *marteaux* qui ne different que par la groſſeur de la maſſe, & dont ils ſe ſervent ſelon le plus ou moins de délicateſſe des ouvrages qu'ils font. *Voyez Planches du Cloutier.*

MARTEAU, (*Cordonnier.*) il lui ſert à attacher les clous & les chevilles de bois ſous le talon. *Voyez la fig. Pl. du Cordonnier-Bottier.*

MARTEAU, (*Coutelier.*) les *marteaux* du coutelier ſont les mêmes que ceux du taillandier & du ſerrurier. *Voyez l'article* COUTELIER.

MARTEAU A ARDOISE, (*Couvreur.*) il ſert à tailler l'ardoiſe, & à la percer ou piquer pour faire les trous des clous.

MARTEAU A PLAQUER, (*Ebéniſte.*) dont ſe ſervent les Ebéniſtes, & ne differe du *marteau* ordinaire qu'en ce que la panne eſt beaucoup plus large; on s'en ſert pour appliquer les plaques en les colant. *Voyez la fig. Planches de Marqueterie.*

MARTEAU D'ENLEVURE DU FORGEUR, (*Eperonnier.*) en terme d'*éperonnier*, ſe dit d'un *marteau* à tranche & à panne de la groſſeur ordinaire, dont le forgeur ſe ſert lorſqu'il eſt queſtion d'enlever des branches ou des embouchures d'un barreau. *Voyez* FORGEUR, EMBOUCHURES & BRANCHES.

MARTEAU D'ENLEVURE A RABATTRE, en terme d'*Eperonnier*, eſt le *marteau* dont l'ouvrier, qui eſt ſur le côté du forgeur & frappe en rabattant, ſe ſert. Il eſt plus peſant que le *marteau* du forgeur, & de devant. *Voyez* MARTEAU DU FORGEUR & MARTEAU DE DEVANT.

MARTEAU D'ENLEVURE DE DEVANT; parmi les Eperonniers ſe dit d'un *marteau* plus gros que le *marteau* du forgeur, qui tire ſon nom de la place que l'ouvrier qui s'en ſert occupe vers l'enclume.

MARTEAU A PANNER, en terme d'*Eperonnier*, ſe dit d'un *marteau* d'une médiocre groſſeur, dont la panne eſt fort mince: elle peut être ronde ou quarrée, & on s'en ſert pour panner. *Voyez* PANNER.

MARTEAU, *outil de Ferblantier*. Ce *marteau* eſt gros environ du pouce, a un pan rond & la face extrèmement unie. L'autre pan eſt plat, quarré, & un peu mince; il ſert aux Ferblantiers à pluſieurs uſages. *Voyez les Planches du Ferblantier.*

MARTEAU A EMBOUTIR, *outil de Ferblantier*. Ce *marteau* eſt courbe en dedans, & forme un quart de cercle, au milieu duquel eſt un œil dans lequel ſe poſe un manche de bois de la longueur d'environ un pié. Les gouges ou pans de ce *marteau*, ſont toutes rondes, & a les faces faites en tête de diamant uni & rond; il ſert aux Ferblantiers pour emboutir, c'eſt-à-dire pour faire prendre à un morceau de fer-blanc la figure d'une boule coupée par le milieu. *Voyez les fig. Pl. du Ferblantier.*

MARTEAU A PLANER & A REDRESSER, outil *de Ferblantier*; ce *marteau* eſt un morceau de fer de la

lon-

longueur de ſix ou huit pouces, rond des deux pans & gros dans ſa circonférence d'environ un pouce & demi; les deux faces de ce *marteau* ſont fort unies. Les Ferblantiers s'en ſervent pour planer & redreſſer les morceaux de fer-blanc qu'ils emploient. *Voyez la fig. Pl. du Ferblantier.*

MARTEAU A RÉPARER, outil *des Ferblantiers*; ce *marteau* tire ſon nom de ſon uſage, & eſt fait à-peu-près comme le *marteau* à emboutir; excepté que le pan de ce *marteau* a les faces longues & plattes; il y en a auſſi qui les ont demi rondes, &c. Ils ſervent tous à réparer les inégalités que le *marteau* à emboutir a formées ſur la piece que l'on travaille. *Voyez la fig. Pl. du Ferblantier.*

MARTEAU, outil *de Fourbiſſeur*; ce *marteau* eſt long de ſix pouces, rond & plat d'un côté, & plat & quarré de l'autre. Il ſert aux Fourbiſſeurs pour chaſſer les gardes d'épées dans la ſoie avec la chaſſe poignée, pour les aſſujettir au corps des lames.

MARTEAU, outil *de Gainier*; c'eſt un *marteau* de la groſſeur d'un pouce, dont un pan eſt rond, & l'autre eſt plat, qui ſert aux Gainiers à différens uſages. Ils en ont auſſi qui ne ſont pas plus gros qu'un tuyau de plume, & qui ſervent pour aſſujettir les clous d'ornement.

MARTEAU, (*Horlogerie.*) les Horlogers en ont de pluſieurs eſpeces, d'établi qui ſont d'une moyenne groſſeur; ils en ont à deux têtes & à tête ronde, pour river de tranchant, pour redreſſer des pieces trempées & un peu revenues: enfin, ils en ont de bois & de cuivre pour frapper ſur des pieces ſans les gâter.

MARTEAU, *terme d'Horlogerie*, ſignifie en général la piece qui, dans les horloges de toutes eſpeces, frappe ſur le timbre.

On diſtingue dans un *marteau* la tête, la tige, & la queue. La tête eſt cette partie par laquelle il frappe ſur le timbre; la tige, celle ſur lequelle il eſt monté, & la queue une eſpece d'aîle ou de palette, par laquelle la roue de la ſonnerie le fait mouvoir; mais tous les *marteaux* n'étant pas faits de même, cette diſtinction de parties ne peut avoir lieu que pour quelques-uns.

Pour qu'un *marteau* ſoit bien diſpoſé, il faut qu'avec une puiſſance donnée il puiſſe frapper le plus grand coup. La premiere regle pour cet effet, c'eſt qu'il ſoit auſſi peſant, & que ſon centre de percuſſion ſoit auſſi éloigné de celui de ſon mouvement, qu'il eſt poſſible. La ſeconde, c'eſt qu'il rencontre le timbre dans une perpendiculaire, qui paſſeroit par ces deux centres. Les *marteaux* dont on ſe ſert dans les horloges, les pendules, les réveils, les montres à répétition, &c. ſont faits de différentes façons. *Voyez* HORLOGE, PENDULE, RÉPETITION, PERCUSSION, &c.

MARTEAU, outil *des Facteurs d'orgue*, repréſenté *dans les Pl. d'orgue*, eſt un *marteau* à deux têtes rondes, dont la face eſt très-polie & bien dreſſée, qui leur ſert à planer ſur un tas les feuilles de plomb ou d'étain qu'ils ont coulées ſur le coutil.

MARTEAU, (*Maçonnerie.*) eſt un inſtrument de fer, de la même forme à-peu-près que les *marteaux* ordinaires; il en differe en ce que les pannes ou extrémités de la tête ſont brettelées ou dentées. C'eſt de cet outil dont on ſe ſert pour tailler la pierre; on le nomme plus communément *hache*.

Manier le marteau, ſe dit d'un habile tailleur de pierre: *cet homme manie bien le marteau.*

MARTEAU A SERTIR, *en terme de Metteur en œuvre*; c'eſt une petite maſſe de fer platte, tantôt ronde, tantôt quarrée, montée ſur un brin de baleine plat, ou ſur une branche d'acier aſſez longue; ce qui lui donne plus de coup. On l'appelle *marteau à ſertir*, parce que ſon principal uſage eſt de *ſertir*. *Voyez* SERTIR, *Pl. du Metteur en œuvre.*

MARTEAU, *ancien terme de Monnoyage*, exprimoit la manutention des monnoies avant la découverte du laminoir & du balancier. *Voyez* MONNOIE AU MARTEAU.

MARTEAU A BOUGES, (*Orfevre.*) ſont des *marteaux* dont les tranches plus ou moins épaiſſes ſont fort arrondies; ils prennent ce nom de leur uſage, ſervant à former les bouges des pieces d'orfévrerie: ces *marteaux* ſont tantôt minces, tantôt quarrés, tantôt ronds, &c. ſelon les bouges qu'on a à travailler. *Voyez les Pl.*

MARTEAU A ACHEVER, en *terme d'Orfévre en groſſerie*, eſt un *marteau* à tranche arrondie dont on ſe ſert pour commencer à enfoncer une piece. *Voyez* ENFONCER, *voyez les Pl.*

MARTEAU A DEVANT, en *terme d'Orfevre en groſſerie*, c'eſt un gros *marteau* à tranche & à panne, ainſi nommé, parce qu'il n'y a que ceux qui forgent ſur le devant de l'enclume qui s'en ſervent. *Voyez les Pl.*

MARTEAU DE BOIS, en *terme d'Orfevre en groſſerie*, eſt un *marteau* qui ne differe du *marteau* de fer que par ſon uſage, qui eſt de dreſſer une piece ſur laquelle les *marteaux* de fer ont imprimé leurs coups. *Voyez* DRESSER, *voyez les Pl.* Ils ſont ou de bouis ou de frêne.

MARTEAU A RETRAINDRE, (*Orfevre.*) eſt parmi les Orfevres en groſſerie un *martean* tranchant par les deux bouts, mais d'une tranche un peu arrondie, afin d'étendre la matiere ſans la couper, ou marquer des coups trop profonds. *Voy. les Planc.* & RETRAINDRE.

MARTEAU DE PAVEUR, (*Art méchan.*) il differe des autres *marteaux* en ce que la partie depuis l'œil juſqu'à la tête eſt plus longue qu'à l'ordinaire, & eſt façonnée à huit pans. La partie depuis l'œil juſqu'à la pointe s'appelle *pioche:* elle eſt en forme de feuille de ſauge. Elle ſert à remuer le ſable ou la terre avant que de pouſſer le pavé. Pour faire ce *marteau*, le taillandier prend une barre de fer quarrée, de groſſeur convenable; il perce l'œil à la diſtance du bout néceſſaire pour pouvoir y ſouder la pioche: il ſoude la pioche. Il en fait autant à la tête, & il acheve enſuite le *marteau* comme ſes autres ouvrages. Il faut ſavoir que la tête & la pioche ſont aciérées.

MARTEAU A BOUGES, en *terme de Planeur*, ſont des *marteaux* dont la panne eſt tant ſoit peu arrondie, pour creuſer la piece & former le bouge.

MARTEAU A MARLIE, en *terme de Planeur*, ſignifie un *marteau* à bouge, dont la panne eſt arrondie proportionnellement à la grandeur de la marlie.

MARTEAU A PLANER, en *terme de Planeur*, eſt un *marteau* qui ſert à effacer les coups trop ſenſibles des *marteaux* tranchans de la forge. Ils ont la panne fort unie & plate. *Voyez les Pl.*

MARTEAU A BATTRE LES LIVRES. Cet outil des *Relieurs* doit être de fer, ayant la tête plus menue que le bas, que l'on nomme la *platine*; cette platine doit être toute des plus polies. *Voyez les Pl. de la Relieure*, & la *fig.* qui repréſente un ouvrier qui bat pluſieurs feuilles d'un livre.

MARTEAU À ENDOSSER eſt un *marteau* ordinaire, avec cette différence que la queue n'en doit pas être fendue. Il ſert auſſi à coigner les ficelles.

MARTEAU, (*Serrurerie.*) c'eſt l'inſtrument dont ils ſe ſervent pour donner la forme premiere à froid ou à chaud à leurs ouvrages.

Ils en ont pour la forge à main, de panne & de traverſe; ils ont dix-neuf à vingt-deux lignes en quarré par la tête, & ſept à huit pouces de long.

Les *marteaux* de devant, ou de ceux qui ſont placés à la forge devant l'enclume, ſont auſſi de deux ſortes, à panne & à traverſe, & ont vingt-huit à vingt-neuf lignes en quarré par la tête, ſur ſix à ſept pouces de long.

Ils ſont tous emmanchés de bois de cornouillier, de deux piés & demi de long ou environ.

Le *marteau à panne* a cette partie parallele au manche.

Le *marteau à traverſe* a ſa panne perpendiculaire au manche.

Si le forgeron ſe propoſe de diminuer ou d'élargir, ou d'allonger une partie de ſa barre, il fait ſervir la panne.

S'il faut la diminuer ſans l'élargir, celui qui frappe devant prend un *marteau* à panne, & ceux qui ſont à ſes côtés chacun un *marteau* de traverſe.

S'il s'agiſſoit au contraire d'élargir, le frappeur du milieu prend un *marteau* de traverſe, & les deux autres des *marteaux* à panne.

Lorſque le forgeron a réduit la piece à la largeur convenable, il dit *de tête*, & tous les batteurs retournent leurs *marteaux*.

Le *marteau* du forgeron eſt toujours le même que celui de l'ouvrier qui frappe devant; il eſt ſeulement plus petit.

Le *marteau à bigorner* eſt à panne, mais plus petit que le *marteau* à main. Il prend ſon nom de la partie de l'enclume où l'on travaille quand on s'en ſert.

Le *marteau à tête plate* eſt ordinairement à deux têtes; il ſert à planer & à redreſſer les pieces qui ſont minces & qui ont une certaine étendue, comme les platines des targettes; elles en deviennent plus faciles à blanchir à la lime, & ſont plus achevées au cas qu'elles doivent reſter noires.

MARTEAU, (*Taillandier.*) Les *marteaux* du taillandier ſont les mêmes que ceux du coutelier & du ſerrurier, mais c'eſt lui qui en pourvoit tous les ouvriers. Il prend un ou pluſieurs morceaux de fer qu'il ſoude; il en forme le corps du *marteau*, il aciere enſuite la tê-

te & la panne; il perce l'œil; il lime enſuite ſon ouvrage, le trempe, & finit par le polir au grès.

Marteau du tailleur de pierre; il y en a de formes & de noms différens: l'un s'appelle *pioche*, & il y a la pioche pour la pierre dure, & la pioche pour la pierre tendre. La premiere a ſon extrémité pointue, la ſeconde l'a en tranche. L'autre, *hache*, la hache a les deux extrémités tranchantes, mais une de ces extrémités eſt à dents ou entelée. Pour les forger on prend une barre de fer plat de longueur convenable, à l'extrémité de laquelle on ſoude, une miſe de la largeur de la barre & de la longueur que doit avoir la partie du *marteau* compriſe depuis l'œil juſqu'au tranchant. Cette miſe ſera priſe encore aſſez forte pour donner, quand elle ſera fendue, l'épaiſſeur néceſſaire à l'œil. On prend enſuite une autre barre de fer de la largeur & épaiſſeur que la premiere; à l'extrémité de celle-ci on ſoude une ſeconde miſe de la ſolidité de la premiere. Lorſque ces deux pieces ſont ainſi préparées, on fait chauffer les parties de l'une & de l'autre barre où les miſes ont été ſoudées; lorſqu'elles ſont aſſez chaudes, on les applique l'une ſur l'autre pour les faire prendre & les corroyer enſemble. Notez que les deux miſes ne doivent point ſe toucher à l'endroit où l'œil doit être formé, & que là il doit reſter un vuide entr'elles. Lorſque cette partie du *marteau* eſt ainſi faite, on travaille à l'autre de la même maniere, on finit l'œil avec un mandrin; l'œil achevé, on forme le tranchant: pour cet effet on ouvre le bout avec la tranche, & dans cette ouverture l'on inſere une bille d'acier que l'on nomme *aciérure:* on en fait autant à l'autre bout. Lorſque le forgeron aciere une partie, il la finit tout de ſuite: cela fait, il répare au *marteau*, à la lime; il trempe, & l'ouvrage eſt à ſa fin, *&c.*

Marteau, (*Vitrier.*) Le *marteau* des Vitriers eſt de même que celui des Tapiſſiers, mais plus fort.

MARTEL, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Quercy, élection de Cahors, ſur la Dordogne. *Longitude* 18. 18. *latitude* 45. 4. (*D. J.*)

MARTELAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme d'eaux & forêts qui ſignifie la *marque* que font les officiers avec un marteau ſur certains arbres, tels que ſont les chablis & arbres de débit, & lorſqu'ils font l'aſſiete des ventes, les piés corniers, tournans & arbres de liſiere, les baliveaux & autres arbres de reſerve. Le garde-marteau doit faire le *martelage* en perſonne. *Voyez* l'ordonnance des eaux & forêts, *titre* 7, *article* 3 *&* 4, & en divers autres endroits. *Voyez* auſſi Garde-marteau. (*A*)

MARTELET, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) *Voyez* Martinet *&* Moutardier.

Martelet, (*Couvr. & autres artiſ.*) eſt un petit marteau avec un long manche de bois, qui ſert aux Couvreurs pour tailler la tuile.

Martelet, (*ancien terme de Monnoyage.*) c'étoit un marteau ou ſeconde eſpece de fletoir; il étoit beaucoup plus leger que la maſſe, & ſervoit à arrondir les carreaux ou plûtôt à en adoucir les pointes.

Martelet, (*Orfévrerie.*) petit marteau dont les Orfévres ſe ſervent pour travailler les ouvrages délicats.

MARTELEUR, ſ. m. (*Art méc.*) ouvrier occupé au marteau dans les groſſes forges. *Voy. l'article* Forges.

MARTELINE, ſ. f. *terme de Fonderie*, eſt un marteau d'acier pointu par un bout, & qui a pluſieurs dents de l'autre, avec lequel celui qui polit l'ouvrage ſortant de la fonte, abat la craſſe qui ſe fait ſur le bronze par le mélange de quelques parties de la potée avec le métal. *Voyez la fig. Pl. du Sculpteur.*

Marteline, (*Sculpture.*) eſt un petit marteau qui a des dents d'un côté en maniere de doubles pointes, fortes & forgées quarrément pour avoir plus de force, & qui ſe termine en pointe par l'autre bout.

La *marteline* doit être de bon acier de carme. Les Sculpteurs s'en ſervent à gruger le marbre, particulierement dans les endroits où ils ne peuvent s'aider des deux mains pour travailler avec le ciſeau & la maſſe. *Voyez les Pl.*

MARTELLE'ES, (*Vénerie.*) il ſe dit des fientes ou fumées de bêtes fauves qui n'ont pas d'aiguillon au bout.

Marteller ſe dit en *Fauçonnerie* des oiſeaux de proie quand ils font leur nids.

MARTHE, Sainte, (*Géogr.*) province de l'Amérique méridionale, ſur la côte de terre ferme, vers le levant. Elle a 70 lieues de long, ſur preſque autant de large: il y fait extrèmement chaud du côté de la mer du nord, mais le dedans du pays eſt aſſez froid, à cauſe des hautes montagnes qui l'environnent. On y trouve des ſalines, des oranges, des grenades, des limons, & quelques mines d'or. Les Eſpagnols poſſédent ſeulement une partie de cette province, dont *Sainte-Marthe* la capitale, étoit aſſez conſidérable du tems que les flottes d'Eſpagne y abordoient; mais ce n'eſt plus à préſent qu'un village de trente maiſons. *Long.* de ce village 303. 45′. 30″. *lat.* 11. 26′. 40″. Mém. de l'acad. de Scienc. 1729.

Marthe, *Sainte*, (*Géog.*) ou Sierra Névada, montagne de la nouvelle Eſpagne dans la zone torride, à 60 lieues de la mer. Cette montagne paſſe pour une des plus hautes du monde: on lui donne une lieue d'élévation & 30 à 40 de circuit. Son ſommet eſt toujours couvert de neige: on l'apperçoit, dit-on, quand le tems eſt ſerain, du cap de Tibérin, ſitué dans l'île de Saint-Domingue, qui en eſt à 150 lieues; mais on ne l'apperçoit ſans doute qu'en imagination. Le pié de cette montagne eſt habité par des peuples de ſi petite taille, qu'ils peuvent paſſer pour des pigmées. *Long.* 323. *lat.* 8. (*D. J.*)

MARTIA, (*Littérat.*) épithete que les Romains donnerent à Junon; cette déeſſe avoit à Rome un temple ſous le nom de *Juno martia*, Junon mere de Mars. (*D. J.*)

MARTIAL, adj. (*Gram.*) né pour la guerre. Ainſi l'on dit, cet homme a l'ame *martiale*; tels étoient le grand Condé, Charles XII. Aléxandre.

Martial, *œthiops*, (*Mat. med.*) *Voyez* Mars.

MARTIALE Cour, (*Hiſt. mod. d'Angl.*) c'eſt ainſi qu'on appelle en Angleterre le conſeil de guerre, établi pour juger la conduite des généraux, des amiraux, & la déciſion eſt quelquefois très-ſévere.

La coutume de juger ſéverement, & de flétrir les généraux malheureuſement, dit M. de Voltaire, a paſſé de la Turquie dans les états chrétiens, L'empereur Charles VI. en a donné deux exemples dans la derniere guerre contre les Turcs, guerre qui paſſoit dans l'Europe pour avoir été plus mal conduite encore dans le cabinet, que malheureuſe par les armes. Les Suédois; depuis ce temslà, condamnerent à mort deux de leurs généraux, dont toute l'Europe plaignit la deſtinée; & cette ſévérité ne rendit pas leur gouvernement ni plus reſpectable, ni plus heureux au-dedans. Enfin, l'amiral Matthews ſuccomba dans le procès qui lui fut fait après le combat naval, contre les deux eſcadres combinées de France & d'Eſpagne en 1744.

Il paroît, continue notre hiſtorien philoſophe, que l'équité éxigeroit que l'honneur & la vie d'un général ne dépendît pas d'un mauvais ſuccès. Il eſt ſûr qu'un général fait toujours ce qu'il peut, à moins qu'il ne ſoit traître ou rebelle, & qu'il n'y a guère de juſtice à punir cruellement un homme qui a fait tout ce que lui permettoient ſes talens: peut-être même ne ſeroit-il pas de la politique, d'introduire l'uſage de pourſuivre un général malheureux, car alors ceux qui auroient mal commencé une campagne au ſervice de leur prince, pourroient être tentés de l'aller finir chez les ennemis. (*D. J.*)

Martiale, *fleur*, (*Mat. med.*) *Voyez* Mars.

MARTIANA SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt de la Germanie, qu'on nomme vulgairement *ſchwartz-wald*, & en françois, *forêt noire*. On croit que c'eſt la même que Ptolomée appelle *eremus Helvetiorum*. *Voyez* Hercynie. (*D. J.*)

MARTIATUM, *onguent*, (*Pharmacie & matiere médicale externe.*) Cet onguent eſt compoſé d'huile d'olive, dans laquelle on a fait macerer pendant trois jours un grand nombre de matieres végétales, dont la plus grande partie contient une huile eſſentielle, dont l'huile d'olive ſe charge très-bien, & qu'elle peut retenir pendant le cours de la préparation, attendu qu'on n'y emploie que la chaleur du bain-marie. Quoique cette préparation ſoit à cet égard conforme aux regles de l'art, on peut obſerver cependant; 1°. que quelques ſubſtances végétales parfaitement inodores, telles que les feuilles de ſureau & les ſemences d'ortie, doivent être rejettées comme inutiles; 2°. qu'au lieu de prendre ſcrupuleuſement un certain nombre de plantes ſpécifiées dans les diſpenſaires, on peut prendre indiſtinctement quelques poignées de calices de fleurs, feuilles ou de ſemences, très-riches en huile eſſentielle: ainſi donc on prendra d'huile d'olive aromatiſée par une ſuffiſante infuſion de ces ſubſtances, hachées ou pilées, par exemple, huit livres: on la paſſera avec forte expreſſion, on fondra dans la colature à la chaleur du bain-marie, de la cire jaune deux livres, de graine d'oie, d'ours, & de moëlle de cerf, de chacun, quatre onces (ſi l'artiſte veut renoncer à la magnificence de ces deux derniers ingrédiens, il peut leur ſubſtituer ſans ſcrupule du bon ſain-doux ou

de

de l'huile de laurier, ſelon la réforme de Lémery) de ſtirax liquide deux onces, de belle gomme élemi une once. Paſſez encore & mêlez à la colature de baume liquide du Pérou deux onces, d'huile butireuſe de noix muſcade demi-once, de baume de copahu & de maſtic en poudre de chacun une once: remuez juſqu'à ce que la matiere ſe refroidiſſe, & vous aurez votre onguent.

N. B. que ſi, au lieu du maſtic en poudre, on employoit cette réſine ſous la forme de ce que Hoffman appelle *baume liquide de maſtic*, (*voyez* Mastic) on auroit un compoſé plus égal & plus élégant.

Cet onguent eſt très-précieux, il eſt formé par la réunion de pluſieurs matieres éminemment vulnéraires, balſamiques, réſolutives, fortifiantes; ce qui le rend propre à appaiſer les douleurs des membres, à diſſiper les tumeurs appellées *froides*, à remédier aux contractions de membres récentes, &c. il doit ſon nom à un médecin nommé *Martianus*, qui en eſt l'inventeur; car il s'eſt appellé d'abord *unguentum martiani*, & enſuite *martiatum* par corruption; dénomination qui a fait tomber ſouvent même des gens de l'art dans l'erreur, d'imaginer que la baſe de cet onguent étoit quelque préparation *martiale*. On le trouve auſſi déſigné dans quelques livres ſous le nom d'*unguentum adjutorium*. (*b*)

MARTIAUX, Jeux (*Antiq. rom.*) *ludi martiales*; ils furent appellés *martiaux*, comme ceux inſtitués en l'honneur d'Apollon, furent appellés *apollinaires*. Les Romains les célebrerent d'abord dans le cirque le 13 de Mai, & dans la ſuite le premier d'Août parce que c'étoit le jour auquel on avoit dédié le temple de Mars. On faiſoit dans ces jeux des courſes à cheval & des combats d'hommes contre les bêtes, deux choſes qui s'accordoient à merville avec la fête du dieu de la guerre. *Voyez* Jeux. (*D. J.*)

MARTICLES *ou* LIGNES DE TRE'LINGAGES, (*Marine.*) petites cordes diſpoſées par branches ou pattes en façon de fourches, qui viennent aboutir à des poulies appellées *araignées*; la vergue d'artimon a des *marticles* qui lui tiennent lieu de balancines. Ces *marticles* prennent l'extrémité d'en-haut de la vergue, ſe terminent à des araignées, & vont répondre par d'autres cordes au chouquet du perroquet d'artimon. Au bout de chaque *marticle* eſt une étrope par où paſſe une poulie, ſur laquelle eſt frappé le martinet de la vergue, qui ſert pour l'appiquer. L'étai de perroquet de beaupré ſe termine auſſi par des *marticles* ſur l'éperon de miſaine; *voyez* Marine, *Pl. I.* les *marticles* de la vergue d'artimon qui eſt cottée 107. & les *marticles* de l'étai de beaupré, cotté 105.

Marticles, ce ſont auſſi de petites cordes qui embraſſent les voiles qu'on ferle. (*Z*)

MARTIGNY, (*Géog.*) *Martiniacum*, & en allemand *Martinacli*, bourg du bas-Vallais; ſur la riviere de Dranſe, qui ſe jette dans le Rhône, à quelques centaines de pas de ce lieu. Il eſt ſitué dans une plaine, près des ruines d'*Octodurus*, qui étoit la principale place des Véragres, & une des anciennes cités des Gaules. Quelques auteurs prétendent que *Martigny* ſoit *Octodurus* même, on y a du-moins trouvé des inſcriptions romaines. Les évêques du Vallais y réſidoient, avant que les guerres l'euſſent ruiné. *Martigny* eſt à 5 lieues de Lyon, & à 4 de Saint-Mauris. *Long.* 15. 14. *lat.* 46. 12. (*D. J.*)

MARTIGUES, (*Géog.*) petite ville de France, en Provence; c'eſt une place maritime, à l'occident de Marſeille, ſituée entre la mer & l'étang, dit de *Berre* ou de *Martigues*, à l'endroit même où cet étang ſe dégorge dans la mer.

Cette ville juſqu'à l'an 1266. s'eſt appellée *Saint-Genes*, en latin *caſtrum Sancti Geneſii*; elle dépend avec ſon territoire pour le ſpirituel de l'archevêché d'Arles, & les archevêques d'Arles en ont eu long-tems le haut domaine.

Elle fut réunie au comté de Provence par Louis d'Anjou l'an 1382. Le roi René l'érigea en vicomté, & le donna à ſon neveu, Charles du Maine. Henri IV. en fit une principauté, en faveur de Marie de Luxembourg, ducheſſe de Mercœur. La fille unique de cette princeſſe épouſa le duc de Vendôme, dont le petit-fils eſt mort en Eſpagne ſans enfans en 1712. Le maréchal de Villars a acheté cette principauté en 1714. *Long.* de *Martigues*, 23. 3. *lat.* 43. 18.

J'imagine que tous les chevaliers de Malthe ſavent que le premier inſtituteur & grand-maître de leur ordre, Gérard Thom ou plutôt Gérard Tenque, étoit né à *Martigues*. Il adminiſtroit l'hôpital de Jéruſalem en 1099, lorſque Godefroi de Bouillon prit cette ville, & l'année ſuivant Tenque fonda ſon ordre, qu'il gouverna ſaintement juſqu'à ſa mort, arrivée en 1121. Il eut Raimond Dupuy pour ſucceſſeur. (*D. J.*)

Martigues, *étang de* (*Géogr.*) cet étang eſt ſur la côte de Provence, entre Marſeille & le Rhône; on le nomme auſſi l'*étang de Berre*, & le vulgaire l'appelle indifféremment *l'étang*, *la mer*, *ou le golfe de Martigues*. Il a quatre ou cinq lieues de long depuis la tour de Bouc, autrefois d'Embouc, c'eſt-à-dire de l'embouchure qui eſt tournée vers le levant, juſqu'à Berre, & deux lieues de large. Il eſt navigable par-tout, & a depuis quatre juſqu'à quatorze braſſes de profondeur. Le ſel qui ſe fait ſur le bord de cet étang eſt très bon, & en telle quantité, qu'on en fournit la Provence, & des cantons de provinces voiſines. (*D. J.*)

MARTIN-PECHEUR, PECHEUR, MERLE D'EAU, ASTRE, MAMIER, DRAPPIER, ſ. m. *aſpedo*, *iſpida*, (*Hiſt. nat. Orn.*) oiſeau qui peſe une once un quart; il a ſix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; l'envergure eſt de dix pouces, le bec a près de deux pouces de longueur; il eſt épais, fort, droit, pointu & noir, à l'exception de l'angle que forment les deux branches de la piece de deſſous, qui eſt blanchâtre. Dans la plûpart des *martins-pêcheurs*, la partie ſupérieure du bec déborde un peu la partie inférieure; il y en a au contraire qui ont la partie inférieure plus longue que la partie ſupérieure. La langue eſt courte, large, pointue; le dedans de la bouche eſt jaunâtre; les narines ſont oblongues.

Le menton eſt blanc, mêlé d'un peu de roux; le milieu du ventre eſt d'un roux pâle; le bas-ventre, les côtés & les plumes qui ſont ſous la queue ſont de couleur rouſſe foncée, de même que celles qui ſont ſous les aîles. Les plumes de la poitrine ſont d'une couleur rouſſe encore plus foncée, & leur extrémité eſt légérement teinte de gris. Il a une large bande qui va depuis le cou juſqu'à la queue en paſſant au milieu du dos, qui eſt d'une très-belle couleur bleue peu foncée, mais fort éclatante. Quand on oppoſe l'oiſeau au jour, cette couleur prend une teinte de verd. Si on regarde de fort près ces plumes bleues, on apperçoit ſur quelques-uns une petite bande noire tranſverſale. Le deſſus de la tête eſt d'un noir verdâtre avec des bandes tranſverſales bleues; il y a entre les narines & les yeux une tache rouſſe; on en voit une autre au-delà des yeux de même couleur; & plus bas ſur les côtés du cou, une autre beaucoup plus grande de couleur blanche rouſſâtre; au-deſſous de ces taches, il y a une bande de couleur bleue verdâtre. Chaque aîle a vingt-trois grandes plumes, dont les trois premieres ſont les plus longues; toutes les grandes plumes, & celles du premier rang qui le recouvrent, ont les barbes extérieures bleues, & les intérieures brunes. Les plumes des autres rangs ſont d'un verd foncé, excepté la pointe qui eſt bleue; cette pointe bleue n'eſt pas marquée ſur les plus petites plumes qui ſont près de la côte de l'aîle; les grandes plumes de l'épaule qui s'étendent ſur les deux côtés du dos ſont d'un verd brun. La queue eſt courte, elle n'a qu'un pouce & demi de longueur; elle eſt compoſée de douze plumes, toutes d'une couleur bleue obſcure; le tuyau eſt noir. Les pattes ſont courtes, noirâtres par-devant, & rougeâtres par-derriere, de même que la plante des piés.

On dit qu'on trouve dans le nid de cet oiſeau juſqu'à neuf petits. Willughby dit en avoir vû cinq dans un creux d'une demi-aune de profondeur ſur la rive d'une petite riviere. Willughby, *voyez* Oiseau.

Martin, *Saint-* (*Géogr.*) île de l'Amérique ſeptentrionale, l'une des Antilles du golfe de Méxique, au N. O. de l'île de Saint-Barthelémi, & au S. O. de l'Anguille. On lui donne dix huit lieues de tour, mais elle n'a ni port ni rivieres; quelques François & quelques Hollandois en jouiſſent en commun. *Long.* 315. *lat.* 18. 10. (*D. J.*)

MARTINET, MARTELET, ſ. m. *hirundo agreſtis Plinii ſive ruſtica*, (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau qui a cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & neuf pouces huit lignes d'envergure. La tête eſt plate & le bec eſt très-applati, comme dans l'hirondelle; il a les trois huitiemes d'un pouce de largeur à ſa racine, & il ſe termine en pointe. La mâchoire ſupérieure eſt un peu plus longue que l'inférieure. Cet oiſeau a le dedans de la bouche jaunâtre, la langue fourchue, & l'iris des yeux couleur de noiſette. Les ongles ſont blancs, les pattes ſont petites & recouvertes juſqu'aux ongles d'une eſpece de duvet blanc; ce caractere ſert à faire diſtinguer très-aiſément le *martinet* des autres oiſeaux de ſon genre.

Le *martinet* a de même que l'hirondelle, la tête, le cou, le dos, la queue & les aîles d'un bleu foncé & pour-

pourpré; cependant cette couleur eſt plus obſcure dans le martinet. Le croupion, le ventre & la poitrine ſont très-blancs; la couleur du menton eſt moins blanche. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle; les ſix ou ſept plumes qui ſe trouvent placées après la dixieme ſont crenelées, & plus larges que les extérieures; les intérieures ont la pointe blanche. La queue eſt moins fourchue que celle de l'hirondelle; les plumes extérieures ſont les plus longues; elles ont deux pouces trois lignes de longueur, & celles du milieu ſeulement un pouce neuf lignes. Le *martinet* ne fait pas comme l'hirondelle, ſon nid dans les cheminées, mais ſous les fenêtres & ſous les entablemens des toits. Willughbi, *Ornithol. Voyez* OISEAU.

MARTINET GRAND, *voyez* MOUTARDIER.

MARTINET-PÊCHEUR, (*Ornith.*) *voyez* MARTIN PÊCHEUR.

MARTINET, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt la corde ou manœuvre qui commence à la poulie, nommée *cap de mouton*, laquelle eſt au bout des marticles. Elle ſert à faire hauſſer ou baiſſer la vergue d'artimon. *Voyez* MARINE, *Planche premiere*, ce *martinet* coté 49; & le *martinet* de l'avant, coté 23.

Martinet; c'eſt encore un nom général qu'on donne aux marticles, à la maque, & aux araignées. (*K*)

MARTINET, c'eſt ainſi qu'on appelle dans les *groſſes forges* une eſpece d'uſine. *Voyez l'art.* GROSSE FORGE. Ce nom a été donné à ces uſines du marteau qui y travaille.

MARTINET, (*Papeterie.*) c'eſt ainſi qu'on appelle un gros marteau qui ſe meut par la force des roues d'un moulin. Il y a des *martinets* dans les moulins à papier, à tan, &c. *Voyez les Pl. de Papeterie.*

MARTINIENES, CHRONIQUES (*Hiſt. Littér.*) ouvrage ainſi nommé, parce que preſque toute la premiere partie eſt une traduction de la chronique latine de Martin le Polonois, dominicain, qui fleuriſſoit en Italie au milieu du treizieme ſiecle. Cet auteur écrivit en deux colonnes, mettant d'un côté les papes depuis ſaint Pierre, & ſous chacun l'hiſtoire de ſa vie & les événemens eccléſiaſtiques arrivés de ſon tems; de l'autre les empereurs romains depuis Auguſte, avec un extrait de quelques-unes de leurs actions, & les principaux événemens civils & politiques.

Cette chronique a été conduite par l'auteur juſqu'en 1276; il mourut l'année ſuivante dans le tems qu'il venoit d'être nommé à l'archevêché de Gueſne en Pologne par le pape Nicolas III. ſon ouvrage fut fort eſtimé durant le reſte du ſiecle, & on en fit pluſieurs copies: celles qui furent faites les dernieres ont à la tête du livre, immédiatement après le prologue, une hiſtoire abregée depuis la création du monde, dans laquelle l'auteur s'étend principalement ſur le peuple romain.

Il ne s'écoula pas cinquante ans, qu'un autre auteur entreprit une ſeconde chronique, en adoptant celle de Martin, qu'il continua juſqu'à ſon tems: il fut ſuivi par deux autres écrivains, qui pouſſerent leurs recherches vers l'an 1400. Voilà ce qui forme le premier volume des *chroniques martinienes*: le ſecond volume de ces *chroniques* ne porte le nom de *martinienes* que par ce qu'il eſt joint au premier volume, dont le prologue, l'hiſtoire romaine, & le plus grand nombre des faits, ſont tirés de l'ouvrage de Martin le Polonois. Il eſt certain que preſque tout ce qui eſt contenu dans ce ſecond volume n'a jamais été écrit qu'en françois: il forme un recueil de différens morceaux qui regardent l'hiſtoire de France, à quelques articles près; c'eſt une eſpece de chronique du royaume & de nos rois, depuis l'an 1400, juſqu'à l'an 1500.

On doit à Autoine Verard, libraire à Paris, l'édition unique de cette collection, qu'il donna un peu après l'an 1500; & cette édition des *chroniques martinienes* eſt d'autant plus eſtimable que les chroniques latines dont elles ſont la traduction, n'ont jamais été imprimées.

Voici le titre qui eſt à la tête de tout l'ouvrage, & qui regarde les deux volumes joints enſemble: „ la *chro-*
„ *nique martiniene* de tous les papes qui furent jamais,
„ & finit au pape Alexandre dernier, décédé en 1503,
„ & avec ce, les additions de pluſieurs chroniqueurs; c'eſt
„ à à ſavoir de meſſire Ververon, chanoine de Liege,
„ monſeigneur le chroniqueur Caſtel, monſeigneur Ga-
„ guin, général des Mathurins, & autres.

La derniere édition latine de la chronique de Martinus Polonus eſt faite à Cologne en 1616, *in folio*. L'imprimé de Martinus forme deux colonnes, l'une des papes pour l'hiſtoire eccléſiaſtique, & l'autre des empererurs pour l'hiſtoire politique de l'empire & des royaumes. On trouve deux exemplaires des *chroniques martinienes* à la bibliotheque du Roi. Quoiqu'il y ait autant de chapitres dans ces chroniques, qu'il y a eu de papes depuis ſaint Pierre juſqu'à Clément V. cet ouvrage n'eſt pas pour cela une ſimple chronique des ſouverains pontifes; c'eſt une hiſtoire abregée de l'Egliſe, des empereurs romains, & des rois de France, juſques à l'an 1315; tous les faits différens y ſont rapportés ſous l'article de chaque pape. La continuation des *chroniques martinienes* eſt de Bernard Guidonis, mort en 1331. Le ſecond volume de la *chronique martinienne*, ainſi qualifiée par l'imprimeur Verard vers l'an 1500, eſt un ramas de différens livres manuſcrits concernant l'hiſtoire de France.

Nous avons cru devoir parler ici de cet ouvrage, parce qu'il eſt fort rare, que le P. le Long n'en a donné aucune notice, & que cependant il contient des fragmens de l'hiſtoire de France qu'on ne trouve pas ailleurs. Ceux qui voudront s'en inſtruire à fond, peuvent conſulter le mémoire de M. l'abbé le Bœuf ſur les *chroniques martinienes*, inſéré dans le *recueil de l'acad. des Inſcript. tome XX. in-4°.* (*D. J.*)

MARTINGALE, ſ. f. (*Maréchallerie.*) courroie de cuir qui s'attache d'un côté à la ſangle du cheval ſous le ventre, & de l'autre à la muſeliere, pour l'empêcher de lever ou de ſecouer la tête.

MARTINIQUE ÎLE DE LA, ſ. f. (*Géog.*) c'eſt la principale des Antilles françoiſes; elle eſt ſituée par les 14^{d}. 43′. & 9″. de *latitude* au nord de l'équateur, & ſa *longitude* differe occidentalement de 63d. 18′. 45″. du méridien de l'obſervatoire de Paris; ce qui fait 4d. 13′. & 15″. de différence.

Cette île peut avoir 60 lieues de circuit, ſa longueur eſt d'environ 25, ſur une largeur inégale, étant découpée par de grandes baies, au fond deſquelles ſont de belles ances de ſable, & de très-bons ports couverts par de longues pointes qui avancent beaucoup en mer; les rivages de l'île ſont défendus par des rochers & des falaiſes qui en rendent l'aſpect formidable; quant à l'intérieur du pays il eſt occupé par de très-hautes montagnes, dont les intervalles forment de grands vallons remplis d'épaiſſes forêts, & arroſés d'un grand nombre de rivieres & de torrens, dont l'eau eſt communément excellente.

Quoique le climat par ſon exceſſive chaleur, ſoit ſouvent funeſte aux étrangers intempérans, ceux qui y ſont accoutumés y jouiſſent d'une auſſi parfaite ſanté qu'en aucun lieu du monde; la terre y produit abondamment des cannes à ſucre, du café, du coton, de la caſſe, du manioc, des fruits délicieux, & une prodigieuſe quantité de plantes & de beaux arbres, dont le bois, les réſines & les gommes ont des propriétés qui peuvent être utilement employées tant en médecine que dans les arts méchaniques. La culture du ſucre a fait négliger celle de l'indigo, du rocou & du tabac; on commence depuis quelques années à reprendre avec ſuccès celle du cacao, dont les arbres par une eſpece d'épidémie, étoient preſque tous morts en 1728.

La colonie que M. Doſnambuc, gouverneur de l'île de Saint Chriſtophe, fit paſſer à la Martinique en 1635, s'eſt conſidérablement augmentée malgré les guerres qu'elle fut obligée de ſoutenir contre le ſauvages, & les difficultés de défricher un pays rempli de ſerpens venimeux & d'inſectes fort incommodes.

La *Martinique* eſt aujourd'hui très-floriſſante, ſa ville capitale, que l'on nomme le *Fort-Royal*, eſt avantageuſement ſituée près d'un excellent port couvert d'une péninſule entierement occupée par une grande citadelle, où réſide ordinairement le gouverneur général; mais le lieu le plus conſidérable de l'île, tant par ſon étendue que par ſon commerce & ſes richeſſes, eſt le Fort-Saint-Pierre, diſtant du Fort-Royal d'environ ſept lieues. Sa ſituation s'étend en partie ſur des hauteurs au pié d'une chaîne de montagnes, & en partie ſur les bords d'une grande plage courbée en croiſſant, au-devant de laquelle eſt une ſpatieuſe rade, où nombre de vaiſſeaux expédiés de tous les ports du royaume abordent continuellement, excepté depuis le 15 de Juillet juſqu'au 15 d'Octobre, tems de l'hyvernage, que ces vaiſſeaux vont paſſer dans le carénage du Fort-Royal pour être plus en ſureté contre les ouragans & les ras de marée, très-fréquens pendant cette ſaiſon.

Dans la partie orientale de l'île, ſont ſitués le bourg & le fort de la Trinité, au fond d'un grand cul-de-ſac, dans lequel les vaiſſeaux peuvent mouiller à l'abri des vents pendant la ſaiſon de l'hyvernage; ce lieu eſt beaucoup moins conſidérable que les précédens. Outre ces trois principaux endroits, l'île eſt très-bien garnie dans toute ſa circonférence d'un bon nombre de jolis bourgs, dont pluſieurs jouiſſent d'une agréable ſituation.

Les habitans de la *Martinique*, quoique moins opulens que ceux de Saint-Domingue, ſont preſque tous riches; ils aiment le faſte & la dépenſe; leur affabilité envers les étrangers trouve peu d'exemple ailleurs; ils ſont naturellement généreux & très-braves. On n'ignore pas la réputation que les corſaires de la *Martinique* ſe ſont acquis pendant les guerres qui ſe ſont ſuccédées contre les ennemis de l'état. *M.* LE ROMAIN.

MARTIN-VAS, (*Géogr.*) île de la mer du Nord, entre la côte des Cafres & celle du Bréſil, environ ſous le troiſieme degré de *long.* & ſous le 20e de *lat.* Elle eſt très montueuſe & ſans habitans. (*D. J.*)

MARTIOBARBULE, ſ. m. (*Art milit.*) ancienne arme des Romains. C'étoit auſſi le nom d'une ſorte de milice, formant un corps de douze mille hommes. Les *martiobarbules* ne nous ſont guere connus.

MARTOIRE, ſ. f. (*Serrur.*) c'eſt un marteau à deux pannes, qui ſert à relever les briſemens.

MARTOLOIS, LES (*Géogr.*) eſpece de voleurs fameux du dernier ſiecle, dans la Hongrie & l'Eſclavonie. Il y a eu de tout tems en divers royaumes des compagnies de voleurs, auxquels on a donné des noms dont il ne faut pas chercher les étymologies. De pareils voleurs en Cilicie s'appelloient autrefois *iſauri*, en Angleterre *ſcoti*, dans les Pyrénées *bandoliers*, en Dalmatie *uſcocchi*, en Eſclavonie *martiloſi*, & par les François *martolois*. On pourroit y joindre les Coſaques de Pologne & de Moſcovie.

MARTORANO, (*Géogr.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, avec un évêché ſuffragant de Coſenza. Elle eſt à 3 lieues de la mer, 6 S. de Coſenza. *Long.* 34. 12. *lat* 39. 8.

MARTORELO, (*Géogr.*) petite ville d'Eſpagne dans la Catalogne, au confluent de la Noya & du Lobregat, à 4 lieues de Barcelonne. *Long.* 19. 45. *lat.* 41. 15. (*D. J.*)

MARTYR. ſ. m. (*Théol.*) celui qui ſouffre des peines, des ſupplices & même la mort pour la défenſe de la vérité de l'Evangile.

Le mot *martyr* eſt grec, μαρτυς, & ſignifie proprement *témoin*. On le donne par excellence à tous ceux qui ſouffrent la mort pour la vérité de l'Evangile.

Autrefois ceux qui étoient exilés pour la foi, & qui mouroient dans les guerres de religion étoient tenus pour *martyrs*. Du tems de S. Auguſtin & de S. Epiphane, on donnoit le titre de *martyrs* aux confeſſeurs qui avoient ſouffert quelques tourmens pour Jeſus-Chriſt, encore qu'on ne leur eût pas ôté la vie.

C'eſt la penſée de Tertulien dans ſon apologétique. *Plures efficimur, quoties metimur à vobis; ſemen eſt ſanguis Chriſtianorum. cap. l.*

On compte 19 mille 700 *martyrs* qui ſouffrirent le martyre à Lyon avec S. Irénée, ſous l'empire de Severe; 6666 ſoldats de la légion thébéenne que la perſécution fit périr dans les Gaules. Le P. Papebrock compte 16 mille *martyrs* abyſſins, & 150 mille autres ſous le ſeul Dioclétien.

Dodwel avoit fait une diſſertation exprès pour montrer que le nombre des *martyrs* qui ont ſouffert ſous les empereurs romains eſt très-médiocre. Il prétendoit que ce qu'on en trouve dans les peres ſe réduiſoit à peu de choſe, & que ſi l'on excepte Néron & Domitien, les autres empereurs avoient fait peu de *martyrs*. Le P. Ruinard a montré au contraire que l'on n'a point enflé le catalogue des *martyrs*. Le carnage fut grand, & la perſécution ſanglante ſous les premiers empereurs, en particulier ſous Dioclétien.

Le P. Papebrock, dans ſes *acta ſanctorum*, en compte un nombre preſqu'infini. Il n'y a preſque point de religion qui n'ait eu ſes *martyrs*, ſi l'on prend le titre de *martyrs* dans un ſens général pour ceux qui meurent pour la défenſe de leur religion, ſoit vraie, ſoit fauſſe. Mais les théologiens catholiques ſoutiennent, après les peres, que ce nom ne convient qu'à ceux qui perdent la vie pour la vérité de l'Evangile dans l'unité de l'Egliſe catholique; ainſi ils le refuſent à ceux qui meurent pour le nom de Jeſus Chriſt, mais dans le ſchiſme ou dans l'héréſie. Leur maxime capitale ſur cette matiere eſt que ce n'eſt point le ſupplice qu'on ſouffre, mais la cauſe pour laquelle on ſouffre qui conſtitue les *martyrs*. *Martyrem non facit pœna ſed cauſa.* Ce que S. Auguſtin explique très-bien dans ce paſſage, en parlant des Donatiſtes qui vantoient la conſtance de leurs prétendus *martyrs*. *Jactant fallaciter innocentiam ſuam, & quam non poſſunt à Domino accipere, ab hominibus quærunt* martyrum *gloriam. Veri autem* martyres *illi ſunt de quibus Dominus ait: beati qui perſecutionem patiuntur propter juſtitiam; non ergo qui propter iniquitatem & propter chriſtianæ unitatis impiam diviſionem, ſed qui propter juſtitiam perſecutionem patiuntur, hi* martyres *veri ſunt... Ideo in pſalm. xlij. vox illa intelligenda eſt verorum* martyrum *volentium ſe diſcerni à* martyribus *falſis: judica me Deus, & diſcerne cauſam meam de gente non ſanctâ: non dicit, diſcerne pœnam meam, ſed diſcerne cauſam meam. Poteſt enim eſſe impiorum ſimilis pœna, ſed diſſimilis eſt* martyrum *cauſa. S. Auguſt. Epiſt. l. veter. edit.* Ce qui a fait dire à S. Cyprien, dans ſon livre de l'unité de l'Egliſe, qu'un ſchiſmatique peut bien être maſſacré pour la défenſe de certaines vérités, mais non pas couronné: *talis occidi poteſt, coronari non poteſt.* Ou il faut admettre ces principes, ou confondre le fanatiſme avec la religion.

On conſervoit anciennement avec ſoin les actes des ſouffrances & de la mort des *martyrs* qui avoient verſé leur ſang pour la défenſe de la religion chrétienne. Cependant, malgré toute la diligence qu'on y apportoit, il nous eſt reſté peu de ces actes. Euſebe compoſa un martyrologe pour réparer ces pertes; mais il n'a point paſſé juſqu'à nous, & ceux que l'on a rétablis depuis ſont très-ſuſpects. *Voyez* MARTYROLOGE.

L'ere des *martyrs* eſt une ere que l'Egypte & l'Abyſſinie ont ſuivie & ſuivent encore, & que les Mahométans même ont ſouvent marquée depuis qu'ils ſont maîtres de l'Egypte. On la prend du commencement de la perſécution de Dioclétien, qui fut l'an de Jeſus Chriſt 302 ou 303. L'ere des *martyrs* s'appelle auſſi l'*ere de Dioclétien*.

MARTYRE, ſ. m. *martyrium*, (*Théol.*) témoignage rendu à Jeſus-Chriſt & à ſa religion, & ſcellé par la mort de celui qui le rend: ou, ſi l'on veut, la mort endurée par un chrétien dans l'unité de l'égliſe pour avoir confeſſé la foi de Jeſus-Chriſt; car on diſtinguoit les martyrs des confeſſeurs. On donnoit ce dernier nom aux chrétiens qui ayant été tourmentés pour la foi, avoient cependant ſurvécu à la perſécution, & on appelloit proprement *martyrs* ceux qui avoient donné leur vie pour l'Evangile.

Voici quelles étoient les principales & les plus ordinaires circonſtances du *martyre*, ſelon M. Fleury.

La perſécution commençoit d'ordinaire par quelqu'édit qui défendoit les aſſemblées des Chrétiens, & condamnoit à de certaines peines tous ceux qui ne voudroient pas ſacrifier aux idoles. Il étoit permis de fuir la perſécution, de s'en racheter même par argent, pourvu qu'on ne diſſimulât point ſa foi. Mais les regles de l'Egliſe défendoient de s'expoſer ſoi-même au *martyre*, ni de rien faire qui pût irriter les payens & attirer la perſécution; comme de briſer leurs idoles, mettre le feu aux temples, dire des injures à leurs dieux, ou attaquer publiquement leurs ſuperſtitions. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des exemples de ſaints martyrs qui ont fait des choſes ſemblables, & de pluſieurs entr'autres qui ſe ſont dénoncés eux-mêmes. Mais on doit attribuer ces exemples ſinguliers à des mouvemens extraordinaires de la grace. La maxime générale étoit de ne point tenter Dieu, & d'attendre en patience que l'on fût découvert & interrogé juridiquement pour rendre compte de ſa foi.

Quand les chrétiens étoient pris, on les menoit devant le magiſtrat, qui les interrogeoit juridiquement, aſſis ſur ſon tribunal. S'il nioient qu'ils fuſſent chrétiens, on les renvoyoit d'ordinaire ſur leur parole, parce que l'on ſavoit bien que ceux qui l'étoient véritablement ne le nioient jamais, ou dès-lors ceſſoient de l'être. Quelquefois, pour s'en aſſurer, on leur faiſoit faire quelqu'acte d'idolâtrie. S'ils confeſſoient qu'ils fuſſent chrétiens, on s'efforçoit de vaincre leur conſtance, premierement par la perſuaſion & par les promeſſes, puis par les menaces & enfin par les tourmens.

Les ſupplices ordinaires étoient, étendre ſur un chevalet par des cordes attachées aux piés & aux mains, & tirées des deux bouts avec des poulies; ou pendre par les mains, avec des poids attachés aux piés; battre de verges, ou de gros bâtons, ou de fouets garnis de pointes, nommés *ſcorpions*, ou de lanieres de cuir crud, ou garnies de balles de plomb. On en a vu grand nombre mourir ſous les coups. D'autres, étant étendus, on leur brûloit les côtés, & on les déchiroit avec des ongles ou des peignes de fer; en ſorte que ſouvent on découvroit les côtes juſqu'aux entrailles, & le feu entrant dans le corps, étouffoit les patiens. Pour rendre ces plaies plus ſenſibles, on les frottoit quelquefois de ſel & de vinaigre, & on les rouvroit lorſqu'elles commençoient à ſe fermer.

Pendant ces tourmens, on interrogeoit toujours. Tout ce qui ſe diſoit ou par le juge ou par les patiens, étoit écrit mot pour mot par des greffiers, & il en demeu-

roit des procès-verbaux bien plus exacts que tous ceux que ſont aujourd'hui les officiers de juſtice; car comme les anciens avoient l'art d'écrire par notes abrégées, ils écrivoient auſſi vîte que l'on parloit, & rédigeoient préciſément les mêmes paroles qui avoient été dites, faiſant parler directement les perſonnages; au lieu que dans nos procès-verbaux, tous les diſcours ſont en tierce perſonne, & rédigés ſuivant le ſtyle du greffier. Ce ſont ces procès-verbaux recueillis par les Chrétiens, qui forment les actes que nous avons des martyrs. *Voy.* ACTES, SCRIBES, NOTAIRES.

Dans ces interrogatoires, on preſſoit ſouvent les chrétiens de dénoncer leurs complices, c'eſt-à-dire les autres chrétiens, ſur-tout les évêques, les prêtres, les diacres, & de livrer les ſaintes-écritures. Ce fut particulierement dans la perſécution de Dioclétien que les payens s'attacherent à faire périr les livres des Chrétiens, perſuadés que c'étoit le moyen le plus sur d'abolir leur religion. Ils les rechercherent avec ſoin, & en brûlerent autant qu'ils en purent ſaiſir. Mais ſur toutes ces ſortes de queſtions, les chrétiens gardoient un ſecret auſſi profond que ſur les myſteres. Ils ne nommoient jamais perſonne, & ils diſoient que Dieu les avoit inſtruits, & qu'ils portoient les ſaintes-écritures gravées dans leur cœur. On nommoit *traditeurs* ou *traitres*, ceux qui étoient aſſez lâches pour livrer les ſaintes-écritures, ou pour découvrir leurs freres ou leurs paſteurs. *Voy.* TRADITEURS.

Après l'interrogatoire, ceux qui perſiſtoient dans la confeſſion du chriſtianiſme, étoient envoyés au ſupplice; mais plus ſouvent on les remettoit en priſon pour les éprouver plus long-tems, & les tourmenter à pluſieurs fois: ſi toutefois les priſons n'étoient pas encore une eſpece de tourmens; car on y renfermoit les martyrs dans les cachots les plus noirs & les plus infects; on leur mettoit les fers aux piés & aux mains; on leur mettoit au cou de grandes pieces de bois, & des entraves aux jambes pour les tenir élevées ou écartées, le patient étant poſé ſur le dos; quelquefois on ſemoit le cachot de têts de pots de terre ou de verre caſſé, & on les y étendoit tous nuds & tout déchirés de coups; quelquefois on laiſſoit corrompre leurs plaies, & on les laiſſoit mourir de faim & de ſoif; quelquefois on les nourriſſoit & on les panſoit avec ſoin, mais c'étoit afin de les tourmenter de nouveau. On défendoit d'ordinaire de les laiſſer parler à perſonne, parce qu'on ſavoit qu'en cet état ils convertiſſoient beaucoup d'infideles, ſouvent juſqu'aux geoliers & aux ſoldats qui les gardoient. Quelquefois on donnoit ordre de faire entrer ceux que l'on croyoit capables d'ébranler leur conſtance; un pere, une mere, une femme, des enfans, dont les larmes & les diſcours tendres étoient une eſpece de tentation, & ſouvent plus dangereux que les tourmens. Mais ordinairement les diacres & les fideles viſitoient les martyrs pour les ſoulager & les conſoler.

Les exécutions ſe faiſoient ordinairement hors des villes; & la plûpart des martyrs, après avoir ſurmonté les tourmens, ou par miracle, ou par leurs forces naturelles, ont fini par avoir la tête coupée. Quoiqu'on trouve dans l'hiſtoire eccléſiaſtique divers genres de mort par leſquels les payens en ont fait périr pluſieurs, comme de les expoſer aux bêtes dans l'amphithéâtre, de les lapider, de les brûler vifs, de les précipiter du haut des montagnes, de les noyer avec une pierre au cou, de les faire traîner par des chevaux ou des taureaux indomptés, de les écorcher vifs, &c. Les fideles ne craignoient point de s'approcher d'eux dans les tourmens, de les accompagner juſqu'au ſupplice, de recueillir leur ſang dans des linceuls ou avec des éponges, de conſerver leurs corps ou leurs cendres, n'épargnant rien pour les racheter des mains des bourreaux, au riſque de ſouffrir eux-mêmes le *martyre*. Quant aux martyrs, & dans les tourmens, & au moment même de la mort, s'ils ouvroient la bouche, ce n'étoit que pour louer Dieu, implorer ſon ſecours, édifier leurs freres. Voilà les hommes que les incrédules, ne rougiſſent pas de nous donner pour des entêtés, des fanatitiques & même des ſéditieux juſtement punis, des hommes qui ne ſavoient que ſouffrir, mourir, & bénir leurs perſécuteurs. *Fleury, mœurs des Chrétiens, part. II. n°. xix. xx. xxj. xxij.*

MARTYRES, LES (*Géogr.*) petites îles de l'Amérique ſeptentrionale, comptées entre les Lucaies, ou plutôt ce ſont des rochers ſitués au ſud du cap de la Floride, à la hauteur de 25 degrés. Ils ſont diſpoſés en rang, eſt & oueſt. On leur a donné ce nom de l'image qu'ils repréſentent quand on les découvre de loin en mer; il ſemble que ce ſoient des hommes empalés; & ils ſont diffamés par pluſieurs naufrages. (*D. J.*)

MARTYROLOGE, ſ. m. (*Théologie.*) liſte ou catalogue des martyrs: ce mot vient de μάρτυρ, témoin & de λέγω, *dico*, diſcours. D'autres diſent de λέγω, *colligo*, je ramaſſe. *Voyez* MARTYR.

Le *martyrologe*, à proprement parler, ne contient que le nom, le lieu & le jour du martyre de chaque ſaint. Toutes les ſectes ont auſſi des livres de l'hiſtoire de leurs martyrs, qu'ils ont auſſi appellés *martyrologe*. Cette coutume de dreſſer des *martyrologes* eſt empruntée des Payens, qui inſcrivoient le nom de leurs héros dans leurs faſtes pour conſerver à la poſtérité l'exemple de leurs belles actions. Baronius donne au pape Clément la gloire d'avoir introduit l'uſage de recueillir les actes des martyrs. *Voyez* ACTES.

Le *martyrologe* d'Uſebe de Céſarée a été l'un des plus célebres de l'ancienne Egliſe. Il fut traduit en latin par S. Jérôme; mais les ſavans conviennent qu'il ne ſe trouve point.

Celui qu'on attribue à Bede dans le viij. ſiecle, eſt aſſez ſuſpect en quelques endroits. On y remarque le nom de quelques ſaints qui ont vécu après lui. Le ix. ſiecle fut très-fécond en *martyrologes*. On y vit paroître celui de Florus, ſoudiacre de l'égliſe de Lyon, qui ne fit pourtant que remplir les vuides du *martyrologe* de Bede: celui de Wandelbertus, moine du dioceſe de Trèves: celui d'Uſuard, moine françois, qui le compoſa par l'ordre de Charles le Chauve; c'eſt le *martyrologe* dont l'Egliſe romaine ſe ſert ordinairement: celui de Rabanus Maurus, qui eſt un ſupplément à celui de Bede & de Florus, compoſé vers l'an 845: celui de Notkerus, moine de S. Gal, publié en 894.

Le *martyrologe* d'Adon, moine de Ferrieres en Gatinois, puis de Prom, dans le dioceſe de Trèves, & enfin archevêque de Sienne, eſt une ſuite & un deſcendant du romain, ſi l'on peut parler ainſi. Car voici comme le P. du Sollier marque ſa généalogie.

Le *martyrologe* de S. Jérôme eſt le grand romain. De celui-là on a fait le petit romain imprimé par Roſwicy. De ce petit romain avec celui de Bede, augmenté par Florus. Adon a fait le ſien, en ajoutant à ceux-là ce qui y manquoit. Il le compila à ſon retour de Rome, en 858. Le *martyrologe* de Nevelon, moine de Corbie, écrit vers l'an 1089, n'eſt proprement qu'un abrégé d'Adon, avec les additions de quelques ſaints. Le P. Kirker parle d'un *martyrologe* des Koptes, gardé aux Maronites à Rome. On a encore divers autres *martyrologes*, tels que celui de Notger ſurnommé le Begue, moine de l'abbaye de S. Gal en Suiſſe, fait ſur celui d'Adon. Le *martyrologe* d'Auguſtin Belin, de Padoue; celui de François Maruli, dit *Maurolicus*; celui de Vander Meulen, autrement *Molanus*, qui rétablit le texte d'Umard, avec de ſavantes remarques. Galerini, protonotaire apoſtolique, en dédia un à Grégoire XIII. mais qui ne fut point approuvé. Celui que Baronius donna enſuite accompagné de notes, fut mieux reçu & approuvé par le pape Sixte V. & il a depuis paſſé pour le *martyrologe* moderne de l'Egliſe romaine. M. l'abbé Chaſtelain, ſi connu par ſon érudition, donna, en 1709, un texte du *martyrologe* romain, traduit en françois, avec des notes, & avoit entrepris un commentaire plus étendu ſur tout le *martyrologe*, dont il a paru un volume. (1)

Quant à la différence qui ſe trouve dans les narrations de quelques *martyrologes*, & au peu de certitude des faits qui y ſont quelquefois rapportés, voici quelles en ſont les cauſes. 1°. La malignité des hérétiques, ou le zele peu éclairé de quelques chrétiens des premiers tems, qui ont

(1) La nouvelle edition du martyrologe d'Adon faite par les ſoins du ſçavant Muratori qui l'a orné de ſes notes, meritoit bien l'honneur d'avoir place dans cet article. On y devoit ſur tout faire mention du martyrologe que l'illuſtre pere Politi profeſſeur en l'Univerſité de Piſe avoit commencé à Florence, & dont cet auteur n'a pu donner au public que les 2 premiers volumes in folio quoiqu'il eut préparé tous les materiaux néceſſaires pour completer cet ouvrage en 12 volumes: ſa mort imprevûe a privé les ſçavans de la ſatisfaction d'avoir cet ouvrage dans ſon entier, & d'y pouvoir admirer une profonde erudition reunie à la critique la plus exacte, à la connoiſſance des langues ſavantes & à une chronologie parfaite accompagnée de l'ancienne geographie.

On doit faire des vœux pour que quelque mecene daigne procurer la continuation d'un ouvrage ſi precieux, & ſi utile; il ſeroit à deſirer que quelque ſçavant eut le courage d'en prendre la peine. (*A*)

ont ſuppoſé des actes. 2°. La perte des actes véritables arrivée dans la perſécution de Diocletien, ou occaſionnée par l'invaſion des Barbares; actes auxquels on en a ſubſtitué d'autres, ſans avoir de bons mémoires. 3°. Les falſifications commiſes par les hérétiques. 4°. La crédulité des légendaires, & leur audace à fabriquer des actes à leur fantaiſie. 5°. La dévotion mal entendue des peuples, qui a accrédité pluſieurs traditions ou incertaines, ou fauſſes, ou ſuſpectes. 6°. La timidité des bons écrivains, qui n'ont oſé choquer les préjugés populaires. Il eſt vrai pourtant que, depuis la renaiſſance des lettres, & les progrés qu'a fait la critique, les Bollandiſtes, MM. de Launoy, de Tillemont, Baillet, & pluſieurs autres, ont purgé les vies des ſaints de pluſieurs traits, qui, loin de tourner à l'édification des fideles, ſervoient de matiere à plaiſanterie aux hérétiques, ou aux libertins. Dom. Thierry Ruinart nous a donné entre autres, deux petits volumes ſous le titre d'*Actes ſinceres des martyrs*, qui, dans leur ſimplicité, portent tous les caracteres de la vérité, & reſpirent un certain goût de l'antique, qui montre qu'on ne les a pas compoſés à deſſein d'enfler les faits, & de ſurprendre la crédulité du lecteur.

Les proteſtans ont auſſi leurs *martyrologes*; ſavoir, en anglois, compoſé par J. Fox, Bray & Clarck. Si l'on peut donner ce titre à l'hiſtoire du ſupplice de quelques fanatiques, que la reine Marie fit punir pour leurs emportemens.

Martyrologe ſe dit auſſi d'un regître, ou rôle d'une ſacriſtie, où ſont contenus les noms des ſaints & des martyrs, tant de l'égliſe univerſelle, que des particuliers de la ville du diocèſe à pareil jour. On le dit auſſi des tableaux qui ſont dans les grandes ſacriſties, qui contiennent le mémoire des fondations, obits ou prieres, & meſſes qui ſe doivent dire chaque jour.

MARTYROPOLE, *Martyropolis*, (*Géog. anc.*) ville de la grande Arménie, dans la partie de cette province, appellée *Sophanene*, ſur le bord du fleuve Nymphius, proche de la frontiere des Perſes. Juſtinien la fit fortifier de ſon tems, comme on peut le lire dans Procope, *liv. III. ch. ij.* (*D. J.*)

MARVA, (*Géog.*) montagnes des Indes dans les états du mogol. Elles commencent près d'Amandabat, s'étendent plus de 70 lieues vers Ayra, & plus de 100 vers Onyen. (*D. J.*)

MARVAN, (*Géog.*) ville du Couheſtan près du Hamadan. Elle eſt ſituée, ſelon l'hiſtorien de Timur-Bec, à 84. de *long.* ſous le 35. 30. de *latit.* (*D. J.*)

MARVEJOLS *ou* MARVEJOULS *ou* MARVEGE, (*Géog.*) ville de France en Languedoc, & la ſeconde du Gévaudan. Le duc de Joyeuſe la prit ſur les calviniſtes en 1586; & la ruina ſi bien, qu'elle ne s'eſt guere rétablie. Elle eſt cependant ſituée dans un beau vallon, arroſé par la riviere de Colange, à 4. lieues N. O. de Mende, 112 S. E. de Paris. *Long.* 20. 58. *lat.* 44. 35. (*D. J.*)

MARUM, ſ. m. (*Botan.*) on donne le nom de *marum* à deux plantes qui appartiennent à deux genres différens. Le vrai *marum*, ou celui de Cortuſus, eſt une eſpece de chamédris. L'autre *marum*, ou *marum-maſtich*, eſt une eſpece de thymbra.

Le vrai *marum*, eſt le *chamœdris maritima*, *incana fructeſcens*, *foliis lanceolatis*, de Tournefort, I. R. H. 205.

C'eſt une plante de la hauteur d'un pié, dont la racine eſt fibreuſe, & qui différe des autres eſpeces de chamædris, 1°. par ſes tiges ligneuſes, blanches & velues; 2°. par ſes feuilles, ſemblables à un fer de lance, longues de quatre lignes, larges de deux, d'un verd gai, blanches en-deſſous, d'une ſaveur acre & amere, d'une odeur forte & aromatique agréable, qui porte auſſitôt aux nerfs de la membrane pituitaire, & cauſe l'éternument.

Ses fleurs ſont entieres, & naiſſent des aiſſelles des feuilles; elles ſont d'une ſeule piece, purpurines, en gueule. Les étamines occupent la place de la levre ſupérieure; la levre inférieure eſt diviſée en cinq parties, dont celle du milieu eſt plus ample, & creuſée en cueilleron.

Leur calice eſt ſemblable à ceux des autres chamædris; il eſt cotonneux, blanchâtre. Il en ſort un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur; il eſt comme accompagné de quatre embryons, qui ſe changent en autant de graines arrondies, ſemblables à celles des chamædris, renfermées dans une capſule qui ſervoit de calice à la fleur.

Cette plante eſt cultivée par les curieux; mais ſon odeur eſt tellement agréable aux chats, qu'elle les attire de tous côtés dans les jardins où on la cultive. Elle les rend comme inſenſés, & les brûle des feux de l'amour; de ſorte qu'ils mordent le *marum*, ſe roulent deſſus, l'humectent de ſalive, & le ſouillent quelquefois. En un mot, on a bien de la peine à conſerver cette plante dans des jardins, à moins qu'on ne la renferme dans des cages de fer.

On emploie rarement le *marum* de Cortuſus dans les boutiques, cependant il ne tient pas le dernier rang parmi les plantes aromatiques. On tire de ſes feuilles une huile eſſentielle, dont l'odeur eſt très agréable, & qui eſt recherchée par les Hollandois.

Le *marum-maſtich* eſt l'eſpece de thymbra, nommée par Tournefort *thymbra hiſpanica*, *majoranæ folio*, I. R. H. 197. C'eſt une petite plante ligneuſe, qui jette beaucoup de branches diviſées en pluſieurs rameaux. Les racines ſont menues, ligneuſes. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du ſerpolet, mais cendrées, d'une odeur qui approche en quelque façon à celle du maſtic, & d'une ſaveur âcre.

Au ſommet des rameaux, & un peu au-deſſous, ſont des petites têtes cotonneuſes, qui les embraſſent en maniere d'anneaux. Il en ſort des petites fleurs blanchâtres, ſemblables à celles du thym, d'une ſeule piece, en gueule; la levre ſupérieure eſt redreſſée & échancrée, & l'inférieure eſt partagée en trois parties.

Toute cette plante a une odeur agréable, mais un peu forte; elle vient d'elle-même en Eſpagne, & dans les pays chauds. On la cultive dans nos jardins. (*D. J.*)

MARUM, vrai *marum*, ou *marum cortuſi*, (*Chimie & mat. méd.*) les feuilles de *marum* étant froiſſées entre les doigts exhalent un principe volatil aromatique pénétrant, qui excite l'éternument, qui pique les yeux, même à une diſtance de quelques pouces: elles ont une ſaveur âcre, piquante & amere; elles fourniſſent par la diſtillation une huile eſſentielle, comme la plûpart des autres plantes aromatiques, & une eau diſtillée très-chargée d'un principe mobile, actif & aromatique.

On fait rarement uſage du *marum* en Médecine; il n'eſt cependant inférieur en vertus à aucune autre plante de ſa claſſe, qui eſt celle des labiées de Tournefort. La vivacité de ſa partie volatile peut faire penſer au contraire, qu'il ſeroit plus efficace que la plupart de ces plantes, comme ſtomachique, diaphorétique, diurétique, émunagogue, béchique, apéritif, tonique, aphrodiſiaque, &c.

Cette derniere qualité eſt peut-être indiquée par l'effet que cette plante produit ſur les chats, qui ſont attirés de très-loin par ſon odeur, qui ſe jettent deſſus avec une eſpece de fureur, qui s'y roulent, qui la mordent, la déchirent, & qui finiſſent par y répandre leur ſemence.

Les ſommités fleuries du *marum* entrent dans les trochiques hedicroy, & dans l'eau générale de la Pharmacopée de Paris. (*b*)

MARUM MASTIC, (*Mat. méd.*) cette plante a une odeur agréable, mais forte: on lui attribue les mêmes vertus qu'au vrai *marum*; & en effet, elle doit poſſéder au moins les vertus génériques de la claſſe à laquelle elles appartiennent l'une & l'autre. *Voy.* MARUM. (*b*)

MARUVIUM, (*Géog. anc.*) *Maruvium* dans Denis d'Halicarnaſſe & Strabon; *Maruvium* dans Silius Italicus; & *Marrubium* dans d'autres. Virgile eſt pour cette derniere orthographe, ſuivant ce vers de l'Enéïde, *liv. VII.* ℣. 750.

Quin & Marrubiâ *venit de gente ſacerdos.*

C'étoit une ville d'Italie dans le Latium, & la capitale des Marſes. Il en eſt parlé dans une inſcription de Reyneſius, ſous le beau titre de *ſplendidiſſima civitas*. (*D. J.*)

MARZA, (*Géogr.*) nom que les Malthois ont donné à divers ports de leur îles. Ainſi *marza* Muſet, *marza* Scala, *marza* Siroco, eſt le port Muſet, le port Scala, le port Siroco; il ne s'agit ſouvent que d'entendre un terme pour ne pas faire des bévues. (*D. J.*)

MAS, ſ. m. (*Juriſprud.*) dans la baſſe latinité *manſus*, *manſa* & *manſum*, ſignifie en général demeure, habitation. Il s'entend communément d'un tenement ou héritage main-mortable, compoſé d'une maiſon de payſan avec une quantité de terres labourables, prés & autres héritages, qui ſont tenus par une perſonne de condition ſervile: en d'autres endroits on dit *mex* ou *meix*. *voyez ci-devant* MAIN-MORTE.

MAS *ou* MASE, ſ. m. (*Com.*) eſpece de petit poids dont on ſe ſert à la Chine, particulierement du côté de Canton, pour peſer & diſtribuer l'argent dans le né-

goce. Le *mas* ſe diviſe en dix condorins: dix *mas* font un taël. *Voyez* TAEL. Le *mas* eſt auſſi en uſage dans pluſieurs endroits des Indes orientales; mais ſur différens piés; il ſert à peſer l'or & l'argent. *Dictionnaire de comm.* (*G*)

MASACI, (*Géog. anc.*) anciens peuples de la Germanie, qui prirent auſſi le nom de *Marſi*. *Voyez* MARSI.

MASARANDIBA, ſ. m. (*Bot exot.*) eſpece de cériſier du Bréſil, aſſez ſemblable aux nôtres, excepté que le fruit qu'il produit n'eſt pas rond comme nos ceriſes. Ce fruit contient un noyau fort dur, plein d'un ſuc laiteux aſſez agréable. Les habitans du Bréſil l'expriment, & s'en ſervent en émulſion contre la toux, l'enrouement, & autres maladies de la gorge ou de la poitrine. (*D. J.*)

MASBAT, (*Géog.*) île de la mer des Indes, l'une des Philippines, d'environ 30 lieues de tour; les Eſpagnols la prirent en 1569. Les ports en ſont fort commodes. Elle eſt habitée par des Indiens, tributaires des Eſpagnols: ſes bords ſont enrichis d'ambre gris, qu'y jettent les courans du canal qui s'y termine. (*D. J.*)

MASBOTHÉEN ou MASBUTHÉEN, ſubſt. m. (*Théol.*) nom d'une ſecte, ou plutôt de deux, car Euſebe, ou plutôt Hégéſippe qu'il cite, fait mention de deux ſortes de *Maſbothéens*. Les uns ſont l'une des ſept ſectes qui ſortirent du Judaïſme, & troublerent l'Egliſe. Elle fut ainſi nommée de Masbothée qui en fut l'auteur: les autres étoient une des ſept ſectes judaïques avant Jeſus-Chriſt.

Ce mot vient de l'hébreu, *ſchabat*, *repoſer*, & ſignifie des *gens oiſifs*, des *gens de repos*, les *tranquilles*, les *oiſifs*. Euſebe en parle comme s'ils avoient été ainſi appellés du nom de *Masbothée*, chef de leur ſecte: mais il eſt bien plus probable que leur nom eſt hébreu ou plutôt chaldaïque, & ſignifie la même choſe que *ſabataire* en notre langue, c'eſt-à-dire qui font profeſſion de garder le ſabbat.

De Valois croit qu'il ne faut point confondre ces deux eſpeces de *Masbothéens*, puiſque les dernieres étoient ſecte juive du tems de Jeſus-Chriſt, & que les premiers ſont des hérétiques qui en étoient deſcendus. Rufin les diſtingue même par leurs noms: il appelle la ſecte judaïque *Masbuthéens*, & les hérétiques qui en étoient venus *Masbuthéaniens*. Les *Masbuthéens* étoient une branche des Simoniens. *Dict. de Trévoux.*

MASCARADE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) troupe de perſonnes maſquées ou déguiſés qui vont danſer & ſe divertir ſur-tout en tems de carnaval: ce mot vient de l'italien *maſcarata*, & celui-ci de l'arabe *maſcara*, qui ſignifie *raillerie*, *bouffonnerie*.

Je n'ajoute qu'un mot à cet article; c'eſt Granacci qui compoſa le premier & qui fut le premier inventeur des *maſcarades*, où l'on repréſente des actions héroïques & ſérieuſes. Le triomphe de Paul Emile lui ſervit de ſujet, & il y acquit beaucoup de réputation. Granacci avoit été éleve de Michel-Ange, & mourut l'an 1543.

MASCAREIGNE, (*Géog.*) ou l'île de Bourbon, île d'Afrique dans l'Océan éthiopique à l'orient de l'île de Madagaſcar. Elle peut avoir 15 lieues de long, 10 de large & 40 de tour. Elle fut découverte par un Portugais de la maiſon de Maſcarenhas. Les François s'y établirent en 1672; c'eſt l'entrepôt des vaiſſeaux de la compagnie des Indes. Elle eſt fertile, l'air y eſt ſain, les rivieres poiſſonneuſes, & les montagnes pleines de gibier. On recueille ſur le rivage de l'ambre gris, du corail, des coquillages, mais la fréquence & la violence des ouragans y déſolent tous les biens qui ſont ſur terre. *Long.* 73. 30. *lat. mérid.* 20. 30. (*D. J.*)

MASCARET, ſ. m. (*Mar.*) reflux violent de la mer dans la riviere de Dordogne, où elle remonte avec beaucoup d'impétuoſité: c'eſt la même choſe que ce qu'on appelle *la barre* ſur la riviere de Seine, & en général le nom que l'on donne à la premiere pointe du flot, qui proche de l'embouchure des rivieres fait remonter le courant & le repouſſe vers la ſource.

MASCARON, ſ. m. *en Architecture*, eſt une tête ridicule & faite à fantaiſie, comme une grimace qu'on met aux portes des grottes, fontaines; ce mot vient de l'italien *maſcarone*, fait de l'arabe *maſcaro*, bouffonnerie.

MASCATE, (*Géog.*) petite ville d'Aſie ſur la côte de l'Arabie heureuſe, avec une citadelle ſur un rocher. Elle eſt habitée par des Maures des Indiens, des Juifs, & quelques Portugais. *Longit.* 75. 25. *latit.* 23. 30. (*D. J.*)

MASCON, (*Géog.*) ville de France en Bourgogne. *Voyez* MACON.

MASCULIN, INE, adj. (*Gramm.*) ce mot eſt uſité en grammaire dans bien des ſens qu'il faut diſtinguer.

1°. Par rapport aux noms on diſtingue le genre *maſculin*. C'eſt la premiere des deux ou trois claſſes, dans leſquelles on a rangé les noms aſſez arbitrairement pour ſervir à déterminer le choix des terminaiſons des mots qui ont aux noms un rapport d'identité. *Voyez* GENRE.

2°. Il y a certaines terminaiſons que l'on nomme *maſculines*: ce ſont celles que l'uſage donne dans chaque langue aux adjectifs pour indiquer leur relation à un nom *maſculin*, afin de mieux marquer le rapport d'identité qui eſt entre les deux mots, *voyez* IDENTITÉ. On a même étendu cette dénomination aux terminaiſons des noms indépendamment du genre dont ils ſont effectivement: ainſi le nom *methodus*, qui eſt du genre féminin, a une terminaiſon *maſculine*, parce qu'elle eſt la même que celle de l'adjectif *bonus*, qui déſigne la corrélation à un nom *maſculin*; au contraire *poeta*, qui eſt du genre *maſculin*, a une terminaiſon féminine, parce qu'elle eſt la même que celle de l'adjectif *bona* qui marque le rapport à un nom féminin. C'eſt la même choſe en françois, le nom *vigueur* avec une terminaiſon *maſculine* y eſt du genre féminin; le nom *poëme* avec une terminaiſon féminine y eſt du genre *maſculin*.

3°. On diſtingue dans nos rimes des rimes *maſculines* & des féminines. *Voyez* FÉMININ & RIME.

MASCULIN, (*Aſtrolog.*) nom que les Aſtrologues donnent à certains ſignes du zodiaque. Ils diviſent ces ſignes en *maſculins* & en féminins en égard aux qualités actives, chaudes & froides, qu'ils appellent *maſculines*, & aux qualités paſſives, ſeches & humides, qu'ils nomment *féminines*. Sur ces principes purement imaginaires ils comptent parmi les planetes *maſculines* le Soleil, Jupiter, Saturne & Mars, & parmi les féminines la Lune & Venus; Mercure participe de ces deux qualités, & eſt, pour ainſi dire, hermaphrodite; dans les ſignes, le Bélier, la Balance, les Gémeaux, le Lion, le Sagittaire & le Verſeau, ſont *maſculins*; l'Ecreviſſe, le Capricorne, le Taureau, la Vierge, le Scorpion & les Poiſſons ſont féminins.

MASCULIT, ſ. m. (*Marine.*) chaloupe des Indes, dont les bordages ſont couverts avec du fil, de l'herbe & dont la mouſſe fait le calfatage.

MAS-D'AZIL, *Manſum-Azilii*, (*Géog.*) petite ville démantelée de France au comté de Foix, dans un beau vallon ſur le torrent de la Riſe, à 3 lieues de Pamiers, & à 4 de S. Lizier de Conſerans. Elle étoit autrefois fort peuplée, mais elle n'offre que des mazures depuis la révocation de l'édit de Nantes. *Long.* 29. 16. *lat.* 43. 9.

MASENO, (*Géog.*) vallée de la Valteline, qui s'étend du nord au ſud des deux côtés de la petite riviere *Maſeno*, qui lui donne ſon nom; cette vallée a des bains d'eau minérales, qu'on nomme *Bagni de Maſeno*; l'eau en eſt tiede & claire, elle charie du fer, de l'alun, du nitre & du ſoufre.

MASKESIPI, (*Géog.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle France. Elle ſe jette dans le lac ſupérieur à la bande du ſud, près de l'île de S. Michel. (*D. J.*)

MASLES ou MALES, (*Marine*,) ce ſont des pentures qui entrent dans des anneaux, & qui forment la ferrure du gouvernail. *Voyez* MARINE, *Pl. VI. fig.* 73.

MASOLES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une milice de la Croatie, qui eſt obligée de ſe tenir prête à marcher en cas d'invaſion de la part des Turcs. Au lieu de ſolde, on aſſigne des morceaux de terre à ceux qui ſervent dans cette milice, mais leurs officiers reçoivent une paye.

MASORE, ſ. f. (*Critiq. hébraiq.*) terme hébreu, qui ſignifie *tradition*; la *maſore* eſt un travail fait ſur la Bible par quelques ſavans juifs, pour en empêcher l'altération, & pour ſervir de *haie* à la loi, comme ils diſent, pour la défendre de tous les changemens qui pourroient y arriver: ce travail conſiſte à avoir compté avec une exactitude minutieuſe les verſets, les mots & les lettres du texte, en avoir marqué toutes les diverſités pour en fixer la lecture, afin qu'il ne s'altérât plus. Ils ont nommé ce travail *maſore* ou *tradition*, comme ſi ce n'étoit autre choſe qu'une tradition qu'ils euſſent reçue de leurs peres. *Voyez* MASORETHES.

On varie ſur l'origine de la *maſore*: quelques-uns la rapportent à Eſdras & aux membres de la grande Synagogue qui vivoient de ſon tems: d'autres prétendent qu'elle eſt l'ouvrage des rabbins qui enſeignoient dans la fameuſe école de Tibériade au cinquieme ſiecle; enfin le ſentiment le plus général eſt que la *maſore* n'eſt

l'ouvrage ni d'un docteur, ni d'un ſiecle. Les rabbins de Tibériade y ont travillé les premiers, & d'autres rabbins après eux à diverſes repriſes juſqu'aux xj. & xij. ſiecles, où l'on y mit la derniere main. (*D. J.*)

MASORETHES, ſ. m. (*Théologie rabinique.*) les *Maſorethes* étoient des gens dont la profeſſion conſiſtoit à tranſcrire l'Ecriture, à faire des remarques de critique, & à enſeigner à la lire comme il falloit. Cette eſpece de critique qu'ils enſeignoient, eſt ce que les Juifs appellent la *maſore*.

Mais cet art & la tradition ſur laquelle il étoit fondé, n'alloit pas plus loin que la lecture de l'Ecriture-ſainte & du texte hébreu. Il y avoit une autre tradition pour l'interprétation de l'Ecriture.

Celle dont il s'agit ici, qui regardoit ſeulement la véritable maniere de lire, étoit une affaire à part; qu'ils prétendoient avoir été établie auſſi-bien que l'autre par une conſtitution de Moïſe ſur la montagne de Sinaï; car ils croyoient que quand Dieu lui donna la loi, il lui apprit premierement la véritable maniere de la lire; & ſecondement la véritable explication; & que l'une & l'autre de ces choſes fut tranſmiſe à la poſtérité par la tradition orale pendant un grand nombre de générations; juſqu'à ce qu'enfin on écrivit cette maniere de lire, en ſe ſervant pour cela d'accens & de points voyelles; comme l'explication fut auſſi enfin écrite dans la Miſna & la Gémare. Ils appellent la premiere de ces choſes la *maſore*, qui ſignifie la *tradition*; & l'autre la *cabale*, qui ſignifie la *réception*.

Mais dans le fond ces deux mots reviennent à la même choſe, & marquent une connoiſſance qui paſſe d'une génération à l'autre par voie de tradition. Comme alors l'un donne & l'autre reçoit, l'art de la lecture a pris le nom qui marque cette action de donner; & celui de l'explication a eu en partage celui qui marque celle de recevoir.

Au reſte, ceux qui ont compoſé la maſore que nous avons, ont porté à un excès ridicule leur amour pour des minuties; le chef-d'œuvre de leur critique a été de compter le nombre des verſets, & juſqu'à celui des mots & des lettres de chaque livre du vieux teſtament, de marquer le verſet, le mot, & la lettre du milieu de chacun de ces livres. Le reſte de leurs obſervations n'eſt pas plus relevé, quoi qu'en diſe M. Simon, dans ſon *Hiſtoire critique du vieux Teſtament*.

MASOX, *ou* MASOXER-THAL, (*Géog.*) c'eſt-à-dire communauté de la vallée de *Maſox*. C'eſt le nom de la huitieme & derniere communauté générale de la ligue griſe: cette communauté eſt compoſée de la vallée de *Maſox*, & de celle de *Galanca*. Elle eſt diviſée en quatre parties, qu'on appelle *eſcadres*; & chaque eſcadre comprend un certain nombre de villages. L'étendue de pays poſſédée par cette communauté eſt aſſez grande; mais la plûpart des endroits en ſont ſtériles.

MASPHA, (*Géog. ſacrée.*) nom d'une petite ville de la Paleſtine dans la tribu de Juda, & d'une autre dans la tribu de Gad. *Maſpha* ſignifie un lieu élevé, d'où l'on découvre de loin une hauteur; & c'eſt-là ſans doute l'origine du nom des deux petites villes dont nous venons de parler. (*D. J.*)

MASQUE DE THÉATRE, (*Hiſt. du théatre des anciens.*) en grec προσώπων, en latin *perſona*, partie de l'équipage des acteurs dans les jeux ſcéniques.

Les *maſques de théatre* des anciens, étoient une eſpece de caſque qui couvroit toute la tête, & qui outre les traits du viſage, repréſentoit encore la barbe, les cheveux, les oreilles, & juſqu'aux ornemens que les femmes employoient dans leur coëffure.

Du-moins, c'eſt ce que nous apprennent tous les auteurs qui parlent de leur forme, comme Feſtus, Pollux, Aulu-Gelle; c'eſt auſſi l'idée que nous en donne Phedre, dans la fable ſi connue du *maſque* & du renard;

Perſonam tragicam forte vulpes viderat, &c.

C'eſt d'ailleurs un fait dont une infinité de bas-reliefs & de pierres gravées ne nous permettent point de douter.

Il ne faut pas croire cependant que les *maſques de théatre* ayent eu tout-d'un-coup cette forme; il eſt certain qu'ils n'y parvinrent que par degrés, & tous les auteurs s'accordent à leur donner de foibles commencemens. Ce ne fut d'abord, comme tout le monde ſait, qu'en ſe barbouillant le viſage, que les premiers acteurs ſe déguiſerent; & c'eſt ainſi qu'étoient repréſentées les pieces de Theſpis.

Quæ canerent agerentve, peruncti fæcibus ora.

Ils s'aviſerent dans la ſuite de ſe faire des eſpeces de *maſques* avec des feuilles d'arction, plante que les Grecs nommerent à cauſe de cela προσώπων; ce qui étoit auſſi quelquefois nommée *perſonata* chez les Latins, comme on le peut voir par ce paſſage de Pline: *quidam arction* perſonatam *vocant, cujus folio nullum eſt latius*; c'eſt notre grande bardane.

Lorſque le poëme dramatique eut toutes ſes parties, la néceſſité où ſe trouverent les acteurs de repréſenter des perſonnages de différent genre, de différent âge, & de différent ſexe, les obligea de chercher quelque moyen de changer tout-d'un-coup de forme & de figure; & ce fut alors qu'ils imaginerent les *maſques* dont nous parlons; mais il n'eſt pas aiſé de ſavoir qui en fut l'inventeur. Suidas & Athénée en font honneur au poëte Chœrile, contemporain de Theſpis; Horace au contraire, en rapporte l'invention à Eſchile.

Poſt hunc perſonæ *pallæque repertor honeſtæ,*
Æſchilus . . .

Cependant Ariſtote qui en devoit être un peu mieux inſtruit, nous apprend au cinquieme chapitre de ſa Poétique, qu'on ignoroit de ſon tems, à qui la gloire en étoit dûe.

Mais quoique l'on ignore par qui ce genre de *maſques* fut inventé, on nous a néanmoins conſervé le nom de ceux qui en ont mis les premiers au théatre quelque eſpece particuliere. Suidas, par exemple, nous apprend que ce fut le poëte Phrynicus, qui expoſa le premier *maſque* de femme au théatre, & Néophron de Sicyone, celui de cette eſpece de domeſtique que les anciens chargeoient de la conduite de leurs enfans, & d'où nous eſt venu le mot de *pédagogue*. D'un autre côté, Diomede aſſure que ce fut un Roſius Gallus, qui le premier porta un *maſque* ſur le théatre de Rome, pour cacher le défaut de ſes yeux qui étoient bigles.

Athénée nous apprend auſſi qu'Æſchile fut le premier qui oſa faire paroître ſur la ſcene des gens ivres dans ſa piece des Cabires; & que ce fut un acteur de Mégare nommé Maiſon, Μαισον, qui inventa les *maſques* comiques de valet & de cuiſinier. Enfin, nous liſons dans Pauſanias, que ce fut Æſchile qui mit en uſage les *maſques* hideux & effrayans dans ſa piece des Euménides; mais qu'Euripide fut le premier qui s'aviſa de les repréſenter avec des ſerpens ſur leur tête.

La matiere de ces *maſques* au reſte ne fut pas toujours la même; car il eſt certain que les premiers n'étoient que d'écorce d'arbres.

Oraque corticibus ſumunt horrenda cavatis.

Et nous voyons dans Pollux, qu'on en fit dans la ſuite de cuir, doublés de toile, ou d'étoffe; mais, comme la forme de ces *maſques* ſe corrompoit aiſément, on vint, ſelon Héſychius, à les faire tous de bois; c'étoient les Sculpteurs qui les exécutoient d'après l'idée des Poëtes, comme on le peut voir par la fable de Phedre que nous avons déja citée.

Pollux diſtingue trois ſortes de *maſques de théatre*; des comiques, des tragiques, & des ſatyriques: il leur donne à tous dans la deſcription qu'il en fait, la difformité dont leur genre eſt ſuſceptible, c'eſt-à-dire des traits outrés & chargés à plaiſir, un air hideux ou ridicule, & une grande bouche béante, toûjours prête, pour ainſi dire, à dévorer les ſpectateurs.

On peut ajouter à ces trois ſortes de *maſques*, ceux du genre orcheſtrique, ou des danſeurs. Ces derniers, dont il nous reſte des repréſentations ſur une infinité de monumens antiques, n'ont aucun des défauts dont nous venons de parler. Rien n'eſt plus agréable que les *maſques* des danſeurs, dit Lucien; ils n'ont pas la bouche ouverte comme les autres; mais leurs traits ſont juſtes & réguliers; leur forme eſt naturelle, & répond parfaitement au ſujet. On leur donnoit quelquefois le nom de *maſques muets*, ορχηστρικά καὶ ἄφωνα προσωπεῖα,

Outre les *maſques de theatre*, dont nous venons de parler, il y en a encore trois autres genres, que Pollux n'a point diſtingués, & qui néanmoins avoient donné lieu aux différentes dénominations de προσωπεῖον, μορμολύκειον & γοργόνειον; car, quoique ces termes ayent été dans la ſuite employés indifféremment, pour ſignifier toutes ſortes de *maſques*, il y a bien de l'apparence que les Grecs s'en étoient d'abord ſervis, pour en déſigner des eſpeces différentes; & l'on en trouve en effet dans leurs

pieces de trois ſortes, dont la forme & le caractere répondent exactement au ſens propre & particulier de chacun de ces termes.

Les premiers & les plus communs étoient ceux qui repréſentoient les perſonnes au naturel; & c'étoit proprement le genre qu'on nommoit προσωπεῖον. Les deux autres étoient moins ordinaires; & c'eſt pour cela que le mot de προσωπεῖον prit le deſſus, & devint le terme générique. Les uns ne ſervoient qu'à repréſenter les ombres; mais comme l'uſage en étoit fréquent dans les tragédies, & que leur apparition ne laiſſoit pas d'avoir quelque choſe d'effrayant, les Grecs les nommoient μορμολυκεῖον. Enfin, les derniers étoient faits exprès, pour inſpirer la terreur, & ne repréſentoient que des figures affreuſes, telles que les Gorgones & les Furies; & c'eſt ce qui leur fit donner le nom de γοργόνειον.

Il eſt vraiſſemblable que ces termes ne perdirent leur premier ſens, que lorſque les *maſques* eurent entierement changé de forme, c'eſt-à-dire du tems de la nouvelle comédie; car juſques-là, la différence en avoit été fort ſenſible, Mais dans la ſuite tous les genres furent confondus; les comiques & les tragiques ne différerent plus que par la grandeur, & par le plus ou le moins de difformité; il n'y eut que les *maſques* des danſeurs qui conſerverent leur premiere forme. En général, la forme des *maſques* comiques portoit au ridicule, & celle des *maſques* tragiques à inſpirer la terreur. Le genre ſatyrique fondé ſur l'imagination des Poëtes, repréſentoit par ſes *maſques*, les Satyres, les Faunes, les Cyclopes, & autres monſtres de la fable. En un mot, chaque genre de poéſie dramatique avoit des *maſques* particuliers, à l'aide deſquels l'acteur paroiſſoit auſſi conforme qu'il le vouloit, au caractere qu'il devoit ſoutenir. De plus, les uns & les autres avoient pluſieurs *maſques* qu'ils changeoient ſelon que leur role le requéroit,

Mais comme c'eſt la partie de leurs ajuſtemens qui a le moins de rapport à la maniere de ſe mettre de nos acteurs modernes, & à laquelle par conſéquent nous avons le plus de peine à nous prêter aujourd'hui, il eſt bon d'examiner en détail, quels avantages les anciens tiroient de leurs *maſques*; & ſi les inconvéniens étoient effectivement auſſi grands qu'on ſe l'imagine du premier abord.

Les gens de théatre parmi les anciens, croyoient qu' une certaine phyſionomie étoit tellement eſſentielle au perſonnage d'un certain caractere, qu'ils penſoient, que pour donner une connoiſſance complette du caractere de ce perſonnage, ils devoient donner le deſſein du *maſque* propre à le repréſenter. Ils plaçoient donc après la définition de chaque perſonnage, telle qu'on a coutume de la mettre à la tête des pieces de théatre, & ſous le titre de *Dramatis perſonæ*, un deſſein de ce *maſque*; cette inſtruction leur ſembloit néceſſaire. En effet, ces *maſques* repréſentoient non-ſeulement le viſage, mais même la tête entiere, ou ſerrée, ou large, ou chauve, ou couverte de cheveux, ou ronde, ou pointue. Ces *maſques* couvroient toute la tête de l'acteur; & ils paroiſſoient faits, comme en jugeoit le ſinge d'Eſope, pour avoir de la cervelle. On peut juſtifier ce que nous diſons, en ouvrant l'ancien manuſcrit de Térence, qui eſt à la bibliotheque du Roi, & même le Térence de madame Dacier.

L'uſage des *maſques* empêchoit donc qu'on ne vît ſouvent un acteur déja flétri par l'âge, jouer le perſonnage d'un jeune homme amoureux & aimé. Hyppolite, Hercule, & Neſtor, ne paroiſſoient ſur le théatre, qu'avec une tête reconnoiſſable à l'aide de ſa convenance avec leur caractere connu. Le viſage ſous lequel l'acteur paroiſſoit, étoit toûjours aſſorti à ſon role, & l'on ne voyoit jamais un comédien jouer le role d'un honnête homme, avec la phyſionomie d'un fripon parfait. Les compoſiteurs de déclamation, c'eſt Quintilien qui parle, lorſqu'ils mettent une piece au théatre, ſavent tirer des *maſques* même le pathétique. Dans les tragédies, Niobé paroît avec un viſage triſte, & Médée nous annonce ſon caractere, par l'air atroce de ſa phyſionomie. La force & la fierté ſont dépeintes ſur le *maſque* d'Hercule. Le *maſque* d'Ajax eſt le viſage d'un homme hors de lui-même. Dans les comédies, les *maſques* des valets, des marchands d'eſclaves, & des paraſites, ceux des perſonnages d'hommes groſſiers, de ſoldat, de vieille, de courtiſane, & de femme eſclave, ont tous leur caractere particulier. On diſcerne par le *maſque*, le vieillard auſtere d'avec le vieillard indulgent; les jeunes gens qui ſont ſages, d'avec ceux qui ſont débauchés; une jeune fille d'avec une femme de dignité. Si le pere, des intérêts duquel il s'agit principalement dans la comédie, doit être quelquefois content, & quelquefois fâché, il a un des ſourcils de ſon *maſque* froncé, & l'autre rabatu, & il a une grande attention à montrer aux ſpectateurs, celui des côtés de ſon *maſque*, lequel convient à ſa ſituation préſente.

On peut conjecturer que le comédien qui portoit ce *maſque*, ſe tournoit tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, pour montrer toûjours le côté du viſage qui convenoit à ſa ſituation actuelle; quand on jouoit les ſcenes où il devoit changer d'affection, ſans qu'il pût changer de *maſque* derriere le théatre. Par exemple, ſi ce pere entroit content ſur la ſcene, il préſentoit d'abord le côté de ſon *maſque*, dont le ſourcil étoit rabattu; & lorſqu'il changeoit de ſentiment, il marchoit ſur le théatre, & il faiſoit ſi bien, qu'il préſentoit le côté du *maſque*, dont le ſourcil étoit froncé, obſervant dans l'une & dans l'autre ſituation, de ſe tourner toûjours de profil. Nous avons des pierres gravées qui repréſentent de ces *maſques* à double viſage, & quantité qui repréſentent des ſimples *maſques* tout diverſifiés, Pollux en parlant des *maſques* de caracteres, dit que celui du vieillard qui joue le premier rôle dans la comédie, doit être chagrin d'un côté, & ſérein de l'autre. Le même auteur dit auſſi, en parlant des *maſques* des tragédies, qui doivent être caractériſés, que celui de Thamiris, ce fameux téméraire que les Muſes rendirent aveugle, parce qu'il avoit oſé les défier, devoit avoir un œil bleu, & l'autre noir.

Les *maſques* des anciens mettoient encore beaucoup de vraiſſemblance, dans ces pieces excellentes où le nœud naît de l'erreur, qui fait prendre un perſonnage pour un autre perſonnage, par une partie des acteurs. Le ſpectateur qui ſe trompoit lui-même, en voulant diſcerner deux acteurs, dont le *maſque* étoit auſſi reſſemblant qu' on le vouloit, concevoit facilement que les acteurs s'y mépriſſent eux-mêmes. Il ſe livroit donc ſans peine à la ſuppoſition ſur laquelle les incidens de la piece ſont fondés, au-lieu que cette ſuppoſition eſt ſi peu vraiſſemblable parmi nous, que nous avons beaucoup de peine à nous y prêter. Dans la repréſentation des deux pieces que Moliere & Renard ont imitées de Plaute, nous reconnoiſſons diſtinctement les perſonnes qui donnent lieu à l'erreur, pour être des perſonnages différens, Comment concevoir que les autres acteurs qui les voyent encore de plus près que nous puiſſent s'y méprendre? Ce n'eſt donc que par l'habitude où nous ſommes de nous prêter à toutes les ſuppoſitions établies ſur le théâtre, par l'uſage, que nous entrons dans celles qui font le nœud de l'Amphitrion & des Ménechmes.

Ces *maſques* donnoient encore aux anciens la commodité de pouvoir faire jouer à des hommes ceux des perſonnages de femmes, dont la déclamation demandoit des poulmons plus robuſtes que ne le ſont communément ceux des femmes, ſur-tout quand il falloit ſe faire entendre en des lieux auſſi vaſtes que les théâtres l'étoient à Rome. En effet, pluſieurs paſſages des écrivains de l'antiquité, entre autres le récit que fait Aulu-gelle de l'aventure arrivée à un comédien nommé Polus, qui jouoit le perſonnage d'Electre, nous apprennent que les anciens diſtribuoient ſouvent à des hommes des rôles de femme. Aulu-gelle raconte donc, que ce Polus jouant ſur le théâtre d'Athènes le role d'Electre dans la tragédie de Sophocle, il entra ſur la ſcene en tenant une urne où étoient véritablement les cendres d'un de ſes enfans qu'il venoit de perdre. Ce fut dans l'endroit de la piece où il falloit qu'Electre parût tenant dans ſes mains l'urne où elle croit que ſont les cendres de ſon frere Oreſte. Comme Polus ſe toucha exceſſivement en apoſtrophant ſon urne, il toucha de même toute l'aſſemblée. Juvénal dit, en critiquant Néron, qu'il falloit mettre aux piés des ſtatues de cet empereur des *maſques*, des thyrſes, la robe d'Antigone enfin, comme une eſpece de trophée, qui conſervât la mémoire de ſes grandes actions. Ce diſcours ſuppoſe manifeſtement que Néron avoit joué le rôle de la ſcene d'Etéocle & de Polinice dans quelque tragédie.

On introduiſit auſſi, à l'aide de ces *maſques*, toutes ſortes de nations étrangeres ſur le théâtre, avec la phyſionomie qui leur étoit particuliere. Le *maſque* du batave aux cheveux roux, & qui eſt l'objet de votre riſée, fait peur aux enfans, dit Martial.

Rufi perſona Batavi
Quem tu derides, hæc timet ora puer.

Ces *maſques* donnoient même lieu aux amans de faire des galanteries à leurs maîtreſſes. Suétone nous apprend que lorſque Néron montoit ſur le théâtre pour y repréſenter un dieu ou un héros, il portoit un *maſque* fait d'après

d'après ſon viſage; mais lorſqu'il y repréſentoit quelque déeſſe ou quelque héroïne, il portoit alors un *maſque* qui reſſembloit à la femme qu'il aimoit actuellement. *Herowm deorumque, item heroidum, perſonis effectis ad ſimilitudinem oris ſui, & feminæ prout quamque diligeret.*

Julius Pollux qui compoſa ſon ouvrage pour l'empereur Commode, nous aſſure que dans l'ancienne comédie greque, qui ſe donnoit la liberté de caractériſer & de jouer les citoyens vivans, les acteurs portoient un *maſque* qui reſſembloit à la perſonne qu'ils repréſentoient dans la piece. Ainſi Socrate a pû voir ſur le théatre d'Athènes un acteur qui portoit un *maſque* qui lui reſſembloit, lorſqu'Ariſtophane lui fit jouer un perſonnage ſous le propre nom de Socrate dans la comédie des Nuées. Ce même Pollux nous donne dans le chapitre de ſon livre que je viens de citer, un détail curieux ſur les différens caracteres des *maſques* qui ſervoient dans les repréſentations des comédies, & dans celles des tragédies.

Mais d'un autre côté, ces *maſques* faiſoient perdre aux ſpectateurs le plaiſir de voir naître les paſſions, & de reconnoître leurs différens ſymptômes ſur le viſage des acteurs. Toutes les expreſſions d'un homme paſſionné nous affectent bien; mais les ſignes de la paſſion qui ſe rendent ſenſibles ſur ſon viſage, nous affectent beaucoup plus que les ſignes de la paſſion qui ſe rendent ſenſibles par le moyen de ſon geſte, & par la voix. Cependant les comédiens des anciens ne pouvoient pas rendre ſenſibles ſur leur viſage les ſignes des paſſions. Il étoit rare qu'ils quittaſſent le *maſque*, & même il y avoit une eſpece de comédiens qui ne le quittoient jamais. Nous ſouffrons bien, il eſt vrai, que nos comédiens nous cachent aujourd'hui la moitié des ſignes des paſſions qui peuvent être marquées ſur le viſage. Ces ſignes conſiſtent autant dans les altérations qui ſurviennent à la couleur du viſage, que dans les altérations qui ſurviennent à ſes traits. Or le rouge qui eſt à la mode depuis cinquante ans, & que les hommes mêmes mettent avant que de monter ſur le théâtre, nous empêche d'appercevoir les changemens de couleur, qui dans la nature font une ſi grande impreſſion ſur nous. Mais le *maſque* des comédiens anciens cachoit encore l'altération des traits que le rouge nous laiſſe voir.

On pourroit dire en faveur de leur *maſque*, qu'il ne cachoit point au ſpectateur les yeux du comédien, & que les yeux ſont la partie du viſage qui nous parle le plus intelligiblement. Mais il faut avouer que la plûpart des paſſions, principalement les paſſions tendres, ne ſauroient être ſi bien exprimées par un acteur maſqué, que par un acteur qui joue à viſage découvert. Ce dernier peut s'aider de tous les moyens d'exprimer la paſſion que l'acteur maſqué peut employer, & il peut encore faire voir des ſignes des paſſions dont l'autre ne ſauroit s'aider. Je croirois donc volontiers, avec l'abbé du Bos, que les anciens qui avoient tant de goût pour la repréſentation des pieces de théâtre, auroient fait quitter le *maſque* à tous les comédiens, ſans une raiſon bien forte qui les en empêchoit; c'eſt que leur théâtre étant très-vaſte & ſans voûte ni couverture ſolide, les comédiens tiroient un grand ſervice du *maſque*, qui leur donnoit le moyen de ſe faire entendre de tous les ſpectateurs, quand d'un autre côté ce *maſque* leur faiſoit perdre peu de choſe. En effet, il étoit impoſſible que les altérations du viſage que le *maſque* cache, fuſſent apperçues diſtinctement des ſpectateurs, dont pluſieurs étoient éloignés de plus de douze ou quinze toiſes du comédien qui récitoit.

Dans une ſi grande diſtance, les anciens retiroient cet avantage de la concavité de leurs *maſques*, qu'ils ſervoient à augmenter le ſon de la voix; c'eſt ce que nous apprennent Aulu-gelle & Boëce qui en étoient témoins tous les jours. Peut-être que l'on plaçoit dans la bouche de ces *maſques* une incruſtation de lames d'airain ou d'autres corps ſonores, propres à produire cet effet. On voit par les figures des *maſques* antiques qui ſont dans les anciens manuſcrits, ſur les pierres gravées, ſur les médailles, dans les ruines du théâtre de Marcellus, & de pluſieurs autres monumens, que l'ouverture de leur bouche étoit exceſſive. C'étoit une eſpece de gueule béante qui faiſoit peur aux petits enfans.

Tandemque redit ad pulpita notum
Exodium, cum perſonæ pallentis hiatum,
In gremio matris formidat ruſticus infans.
Juven. *ſat. iij.*

Or ſuivant les apparences les anciens n'auroient pas ſouffert ce deſagrément dans les *maſques* de théâtre, s'ils n'en avoient point tiré quelque grand avantage; & ce grand avantage conſiſtoit ſans doute dans la commodité d'y mieux ajuſter les cornets propres à renforcer la voix des acteurs. Ceux qui récitent dans les tragédies, dit Prudence, ſe couvrent la tête d'un *maſque* de bois, & c'eſt par l'ouverture qu'on y a ménagée, qu'ils font entendre au loin leur déclamation.

Tandis que le *maſque* ſervoit à porter la voix dans l'éloignement, ils faiſoient perdre, par rapport à l'expreſſion du viſage, peu de choſe aux ſpectateurs, dont les trois quarts n'auroient pas été à portée d'appercevoir l'effet des paſſions ſur le viſage des comédiens, du-moins aſſez diſtinctement pour les voir avec plaiſir. On ne ſauroit démêler ces expreſſions à une diſtance de laquelle on peut néanmoins diſcerner l'âge, & les autres traits les plus marqués du caractere d'un *maſque*. Il faudroit qu' une expreſſion fût faite avec des grimaces horribles, pour être ſenſible à des ſpectateurs éloignés de la ſcene, au-delà de cinq ou ſix toiſes.

Ajoutons une autre obſervation, c'eſt que les acteurs des anciens ne jouoient pas comme les nôtres, à la clarté des lumieres artificielles qui éclairent de tous côtés, mais à la clarté du jour, qui devoit laiſſer beaucoup d'ombres ſur une ſcene où le jour ne venoit guère que d'en-haut. Or la juſteſſe de la déclamation exige ſouvent que l'altération des traits dans laquelle une expreſſion conſiſte, ne ſoit preſque point marquée; c'eſt ce qui arrive dans les ſituations où il faut que l'acteur laiſſe échapper, malgré lui, quelques ſignes de ſa paſſion.

Enfin les *maſques* des anciens répondoient au reſte de l'habillement des acteurs, qu'il falloit faire paroître plus grands & plus gros que ne le ſont les hommes ordinaires. La nature & le caractere du genre ſatyrique demandoit de tels *maſques* pour repréſenter des ſatyres, des faunes, des cyclopes, & autres êtres forgés dans le cerveau des Poëtes. La tragédie ſur-tout en avoit un beſoin indiſpenſable, pour donner aux héros & aux demi-dieux cet air de grandeur & de dignité, qu'on ſuppoſoit qu'ils avoient eu pendant leur vie. Il ne s'agit pas d'examiner ſur quoi étoit fondé ce préjugé, & s'il eſt vrai que ces héros & ces demi-dieux avoient été réellement plus grands que nature; il ſuffit que ce fût une opinion établie, & que le peuple le crût ainſi, pour ne pouvoir les repréſenter autrement ſans choquer la vraiſſemblance.

Concluons que les anciens avoient les *maſques* qui convenoient le mieux à leurs théâtres, & qu'ils ne pouvoient pas ſe diſpenſer d'en faire porter à leurs acteurs, quoique nous ayons raiſon à notre tour de faire jouer nos acteurs à viſage découvert.

Cependant l'uſage des *maſques* a ſubſiſté long-tems ſur nos théâtres, en changeant ſeulement la forme & la nature des *maſques*. Pluſieurs acteurs de la comédie italienne ſont encore maſqués, pluſieurs danſeurs le ſont auſſi. Il n'y a pas même fort long-tems qu'on ſe ſervoit communément du *maſque* ſur le théâtre françois, dans la repréſentation des comédies, & quelquefois même dans la repréſentation des tragédies.

Pluſieurs modernes ont tâché d'éclaircir cette partie de la littérature qui regarde les *maſques de théâtre* de l'antiquité. Savaron y a travaillé dans ſes notes ſur Sidonius Apollinaris. L'abbé Pacichelli en a recherché l'origine & les uſages dans ſon traité *de maſcheris ſeu larvis*. M. Boindin en a fait un ſyſtème très-ſuivi par un excellent diſcours inſeré dans les Memoires de littérature. Enfin un ſavant italien, Ficoronius (Franciſcus), a recueilli ſur ce même ſujet des particularités curieuſes dans ſa diſſertation latine *de larvis ſcenicis, & figuris comicis antiq. rom.* imprimée à Rome en 1750, *in-4°.* avec fig. mais malgré toutes les recherches de Littérateurs & des Antiquaires, il reſte encore bien des choſes à entendre ſur les *maſques*; peut-être que cela ne ſeroit point, ſi nous n'avions pas perdu les livres que Denis d'Halicarnaſſe, Rufus, & pluſieurs autres écrivains de l'antiquité, avoient écrit ſur les théâtres, & ſur les repréſentations; ils nous auroient du-moins inſtruits de beaucoup de choſes que nous ignorons, s'ils ne nous avoient pas tout appris.

Le P. Labbe dérive le mot de *maſque* de *maſca*, qui, dit-il, ſignifie proprement une ſorciere dans les lois lombardes *l. I. tit. XI. §. 9. ſtrix quæ dicitur maſca*. „ En „ Dauphiné, en Savoie, & en Piémont, continue-t-il, „ on appelle encore les ſorcieres de ce nom, & d'autant „ qu'elles ſe déguiſent, nous avons appellé *maſques* les „ faux viſages; & de là les *maſcarades* „. (*D. J.*)

MASQUES, ſ. m. (*Hydr.*) *Voyez* DEGUEULLEUX.

MASQUE, *terme de Chirurgie*, nom qu'on donne à un bandage qui ſert principalement pour les brûlures du viſage. Il eſt ainſi nommé par rapport à ſa figure; c'eſt un

un morceau de linge auquel on fait quatre ouvertures qui répondent à celles des yeux, du nez, & de la bouche. *Voyez la fig. 6. Pl. XXVII.* Cette piece de linge eſt fendue à ſix chefs, qui ſe croiſent poſtérieurement & s'attachent au bonnet. (*Y*)

MASQUE, *terme d'Architecture*, eſt une tête d'homme ou de femme, ſculptée & placée à la clé d'une arcade, dont les attributs & le caractere répondent à l'uſage de l'édifice. Quoique cette ſorte d'ornement ſoit aſſez d'uſage dans les bâtimens, je penſe que l'on devroit préférer les clés ou conſoles: quelque bien ſculpté que ſoient ces *maſques*, ils ne préſentent jamais qu'un objet imparfait, en n'offrant qu'une partie du corps humain: cette mutilation ne me ſemble tolérable qu'à une maiſon de chaſſe, à un chenil, à une boucherie, & où ils font un attribut de l'extérieur du bâtiment à l'uſage de l'intérieur, ſoit par des abattis de bêtes fauves ou domeſtiques.

Quelque plaiſir que l'on puiſſe avoir de conſidérer une belle tête dans un claveau, le pié & la main me ſemblent des parties preſque auſſi belles, & cependant il paroîtroit ridicule de les placer ou de les admettre dans une décoration, affectant de les faire paſſer à-travers la muraille, telle qu'une main armée qui montre au public la ſalle d'un maître d'eſcrime: de plus le claveau d'une arcade doit tenir les vouſſoirs de part & d'autre en equilibre, & ſa ſolidité ne peut procurer à l'eſprit l'illuſion d'une eſpace libre pour contenir la tête d'une ſtatue, ce qui annonce plûtôt un déreglement d'imagination que de l'ordre, du génie, & de l'invention.

La plûpart des Architectes apportent pour raiſon que ce ne ſont que des *maſques* moulés ſur la nature qu'on affecte de mettre ſur les claveaux des arcades, & non la repréſentation réelle, mais il n'en eſt pas moins vrai que cette fiction eſt vicieuſe & ces effigies deſagréables, ſoit que l'on y place des têtes d'une forme élégante ou hideuſe; car plus elles ſeront d'un beau choix, plus elles paroîtront ſoumettre l'humanité à la ſervitude & au ſupplice; enfin, plus on affectera d'y placer des *maſques* chimériques, tels qu'il s'en voit dans un grand nombre de bâtimens de réputation, & plus, ce me ſemble, on tombe dans le défaut d'allier les contraires, puiſque cette eſpece de ſculpture qui n'annonce que de l'extravagance s'unit mal avec la pureté, l'élégance, & la beauté des proportions de l'architecture qu'on y remarque avec admiration.

MASQUE, (*Arquebuſ.*) on appelle ainſi un des poinçons ou ciſelets dont les Arquebuſiers, Armuriers, Eperonniers, Fourbiſſeurs, & autres ſemblables ouvriers ciſeleurs ſe ſervent pour leurs ciſelures.

Ces poinçons ſont gravés en creux, & repréſentent diverſes têtes d'hommes, de femmes, d'anges, de lions, de léopards, de chiens, *&c.* ſuivant la fantaiſie du graveur. Ils ſont courts & d'un morceau bien aciéré, afin de mieux ſupporter le coup de marteau qu'on donne deſſus, quand on veut en imprimer le relief ſur le métal qu'on a entrepris de ciſeler.

Après que le *maſque* eſt frappé, on le recherche & on le répare avec divers autres ciſelets tranchans ou pointus comme ſont les gouges, les friſons, les poinçons, les filieres, *&c.*

MASQUES, (*Peinture.*) ce ſont des viſages ou faces humaines ſans corps, dont les Peintres & les Sculpteurs font uſage pour orner leurs ouvrages. On appelle *maſcarons* les gros *maſques* de ſculpture. Les *maſques* ont ordinairement l'air hideux ou croteſque.

MASQUE, *en terme de Blaſon*, ſe dit d'un lion qui a un maſque.

MASQUER, v. act. (*Jardinage.*) On dit *maſquer* une baſſe-cour, un bâtiment, une montagne, ou quelque aſpect déſagréable, quand on plante au-devant un rideau de charmille ou un bois.

MASSA, (*Géog. anc.*) Il y a beaucoup de petits lieux dans les anciens auteurs, nommés *maſſa*, avec un ſurnom qui les diſtingue les uns des autres. Mais il faut remarquer que ces petits lieux ne déſignoient ordinairement qu'un village, un hameau, où le ſeigneur d'un lieu logeoit les eſclaves deſtinés à l'agriculture. On en trouvera les exemples dans Ortelius, qui les a raſſemblés, & dans Ducange. On a dit avec le tems dans le même ſens, *maſa*, *mazada*, *maſagium*, *maſum*, *maſio*; & c'eſt de ce dernier mot eſtropié que nos ancêtres ont fait le mot de *maiſon*. (*D. J.*)

MASSA-CARÉRA, (*Géog.*) ville d'Italie, capitale du petit pays de même nom en Toſcane, dans la Lunégiane, avec titre de principauté, que poſſédent les princes de la maiſon de Cibo. *Maſſa* eſt renommée par ſes carrieres de marbre. Elle eſt ſituée dans une belle plaine à une lieue de la mer, 4 S. E. de Sarzane, 10 N. O. de Piſe, 22 N. O. de Florence. *Long.* 27. 45. *lat.* 44. 1. (*D. J.*)

MASSACRE, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt l'action de tuer impitoyablement ceux ſur leſquels on a quelque avantage qui les a mis ſans défenſe. Il ne ſe dit guere que d'une troupe d'hommes à une autre. Le *maſſacre* de la ſaint Barthélemi, l'opprobre éternel de ceux qui le conſeillerent, de ceux qui le permirent, de ceux qui l'exécuterent, & de l'homme infâme qui a oſé depuis en faire l'apologie. Le *maſſacre* des Innocens. Le *maſſacre* des habitans d'une ville.

MASSACRE *riviere du*, (*Géog.*) ou riviere de *Monte-Chriſto*; riviere dans la partie de l'île de Saint-Domingue qui eſt aux François: les Eſpagnols veulent que cette riviere ſépare leurs terres de celles des François du côté de cette montagne. On l'appelle *riviere du maſſacre*, parce que les deux peuples en ſont ſouvent venus aux mains ſur ſon rivage. (*D. J.*)

MASSACRE, ſ. m. en *Vénerie* & en *Blaſon*, ſe dit d'une tête de cerf, de bœuf, ou de quelqu'autre animal, quand elle eſt décharnée.

MASSADA, (*Géog. ſacrée.*) fortereſſe de la Paleſtine, dans la tribu de Juda, à l'occident de la mer Morte ou du lac Aſphaltite, ſur un rocher eſcarpé, & où l'on ne pouvoit que très-difficilement monter. Hérode le grand fortifia cette place, & la rendit preſque imprenable.

Après la derniere guerre des Juifs contre les Romains, Eléazar, chef des Sicaires, s'empara de *Maſſada*. Flavius Sylva que l'empereur Titus avoit laiſſé dans la Judée, y aſſiégea Eléazar; celui-ci, dit Joſephe, *hiſt. de la guerre des Juifs, liv. VII. ch. xxviij.* voyant qu'il ne pouvoit plus tenir contre l'armée romaine, perſuada à tous les Juifs qu'il avoit avec lui de ſe tuer l'un l'autre, & que le dernier vivant mettroit le feu au château. Ce projet fut exécuté; deux femmes qui s'étoient cachés dans des aqueducs avec cinq jeunes enfans, raconterent ce fait le lendemain aux Romains. (*D. J.*)

MASSÆSYLIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Maſſæſylii*, peuple de l'Afrique propre. Peut-être que les peuples nommés *Maſſæſyli*, *Maſſæ-Libyi*, *Maſſagetæ*, ont pris cette addition de *maſſa* dans la langue grecque, du mot *μάσσειν*, qui ſignifie *toucher*. Suppoſez que cette conjecture ſoit bonne, ce mot joint au nom d'un peuple, ſignifieroit un *peuple* qui confine à celui qui eſt nommé; par exemple, les *Maſſæſylii* feroient un peuple ainſi nommé a cauſe des Syliens dont ils étoient voiſins. (*D. J.*)

MASSAFRA, (*Géog.*) petite, mais forte ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante. Elle eſt au pié de l'Apennin, & quelques-uns la prennent pour l'ancienne Meſſapie. *Long.* 34. 55. *lat.* 40. 50. (*D. J.*)

MASSAGETES, LES, (*Géog. anc.*) *Maſſagetæ*, ancien peuple que les hiſtoriens, ſur-tout les Grecs, ont placé diverſement; il y a tout lieu de croire que c'étoient des branches d'une ſeule & même nation qui s'étoit étendue, & dont les parties diſperſées en divers lieux de l'Aſie, formerent autant de peuples. Les *Maſſagetes* de Pomponius Méla & d'Etienne le géographe, étoient des peuples Scythes. La plûpart s'avoiſinerent des Parthes & des Saces ou Saques, & ſe diſperſerent entre la mer Caſpienne & la Tartarie indépendante, où eſt maintenant le pays des Usbecks & le Khoraſan. Pline, *l. VI. c. xix.* en parlant de ces peuples, dit, *multitudo eorum innumera, & quæ cum Parthis ex æquo degat*. Les *Maſſagetes* de Ptolomée étoient un peuple de la Margiane, au midi des Derbices. Les *Maſſagetes* de Procope ſont les mêmes que les Huns. (*D. J.*)

MASSALIEN, ſ. m. (*Théolog.*) nom d'anciens ſectaires qui ont été ainſi appellés d'un mot hébreu qui ſignifie *priere*, parce qu'ils croyoient qu'il falloit toûjours être en priere.

Les Grecs les nomment *Euchites*, Ευχιται, qui ſignifie la même choſe en leur langue. *Voyez* EUCHITE.

Saint Epiphane diſtingue deux ſortes de *Maſſaliens*, ſavoir, les anciens & les nouveaux.

Les premiers ne ſont, ſelon lui, ni juifs, ni chrétiens, ni ſamaritains; mais des gentils qui reconnoiſſant pluſieurs dieux n'adorent cependant aucun d'eux: ils n'adorent qu'un ſeul Dieu qu'ils appellent le *Tout-Puiſſant*. Ces anciens *Maſſaliens*, dit le même ſaint Epiphane, qui ſont ſortis des Gentils, ont fait bâtir en quelques lieux des oratoires ſemblables à nos égliſes. Ils s'y aſſemblent pour prier & pour chanter des hymnes en l'honneur de Dieu. Ces égliſes ſont éclairées de flambeaux & de lampes. Cette deſcription que ſaint Epiphane a faite des anciens *Maſſaliens* approche ſi fort de la vie des Eſſéniens,

que Scaliger a prétendu qu'on ne devoit point les diſtinguer de ceux-ci. *Voyez* ESSÉNIENS.

A l'égard des autres *Maſſaliens* qui étoient chrétiens de profeſſion, ils ne faiſoient que de naître au tems de ſaint Epiphane. Ils prétendoient que la priere ſeule ſuffiſoit pour être ſauvé. Pluſieurs moines qui aimoient à vivre dans l'oiſiveté & qui ne vouloient point travailler, ſe jetterent dans le parti des *Maſſaliens*. *Dictionnaire de Trévoux*.

A cette oiſiveté déja ſi condamnable ils ajoutoient pluſieurs erreurs très-pernicieuſes; ſavoir, que le jeûne & les ſacremens n'étoient d'aucune efficace; que la priere ſeule leur donnoit la force de ſurmonter les tentations, qu'elle chaſſoit le démon & effaçoit les péchés que le baptême n'avoit fait que couper, pour ainſi dire, ſans les extirper. Ils ajoutoient que chaque homme avoit deux ames, l'une céleſte, & un démon que la priere chaſſoit; qu'ils voyoient la Trinité de leurs yeux corporels; qu'ils parvenoient à la reſſemblance avec Dieu & à l'impeccabilité. Ils s'attribuoient le don de prophétie & des inſpirations particulieres du Saint-Eſprit, dont ils ſe perſuadoient de reſſentir la préſence dans leurs ordinations (car ils avoient des évêques & des prêtres); alors ils ſe mettoient à danſer diſant qu'ils danſoient ſur le diable, ce qui leur fit donner le nom d'*enthouſiaſtes* ou de *poſſédés*. Ils eurent auſſi celui de *ſaccophores* parce qu'ils ſe revêtoient d'un ſac, mais non pas tous; car on leur reproche auſſi d'avoir porté des robes magnifiques, & donné dans une molleſſe à peine ſupportable dans des femmes. Les empereurs firent des lois contre eux; leurs converſions ſimulées & leurs fréquentes rechutes engagerent les évêques, aſſemblés dans un concile en 427, à défendre qu'on les reçût dans l'Egliſe, de l'indulgence de laquelle ils avoient tant de fois abuſé. Saint Auguſt. *de hæreſ. c. lvij.* Theodoret, *hæretic. fabul. liv. IV.* Baronius, *ad. ann. Chriſt.* 361, *num.* 34. 35. &c.

MASSALIOTICUM OSTIUM, (*Géog. anc.*) c'eſt le nom que les anciens ont donné à l'embouchure la plus orientale du Rhône, & par conſéquent la plus voiſine de Marſeille. C'eſt ce qu'on appelle dans le pays le *Gras de Paſſon*, ou le *grand Gras*. (*D. J.*)

MASSA-LUBRENSE, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples dans la terre de Labour, avec un évêché ſuffragant de Soriente, dont le revenu eſt établi ſur le paſſage des cailles, car les hommes ont imaginé que tous les êtres de la nature leur appartenoient. *Maſſa-Lubrenſe* eſt ſituée ſur un rocher eſcarpé de tous côtés, & preſque environné de la mer, à 2 lieues S. O. de Soriente, 7 S. O de Naples. *Long.* 31. 58. *lat.* 40. 40. (*D. J.*)

MASSANE *ou* VOLTIGLOLE, ſ. f. (*Marine.*) terme uſité pour les galeres. C'eſt le cordon de la poupe qui ſépare le corps de la galere de l'aiſſade de poupe. *Voyez* MARINE, *Planche III. fig.* 2. le deſſein de la poupe de la galere réale.

MASSANE, (*Géog.*) haute montagne des Pyrénées vers le Rouſſillon. Elle a 408 toiſes de hauteur. (*D. J.*)

MASSANKRACHES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans le royaume de Camboya, ſitué aux Indes orientales, le premier ordre du clergé, qui commande à tous les prêtres, & qui eſt ſupérieur même aux rois. Les prêtres du ſecond ordre ſe nomment *naſſendeches*, qui ſont des eſpeces d'évêques qui ſont égaux aux rois, & qui s'aſſeient ſur la même ligne qu'eux. Le troiſieme ordre eſt celui de *mitires* ou prêtres, qui prennent ſéance au-deſſous du ſouverain; ils ont au-deſſous d'eux les *chayniſes* & les *ſazes*, qui ſont des prêtres d'un rang plus bas encore.

MASSAPE'E, ſ. f. (*Marine.*) inſtrument qui ſert à mouvoir les cordages d'un bâtiment.

MASSA VETERNENSIS, (*Géog.*) miſérable petite ville d'Italie, dans le Siennois en Toſcane, avec un évêché ſuffragant de Sienne. Elle eſt ſur une montagne proche la mer, à 10 lieues S. O. de Sienne. *Long.* 28. 35. *lat.* 43. 5. (*D. J.*)

MASSE, *rypha*, (*Botan.*) genre de plante à fleur ſans pétales, compoſée de pluſieurs étamines, diſpoſée en épi. Ces étamines ſont ſtériles; les embryons ſe trouvent à la partie inférieure de l'épi & deviennent des ſemences dans la ſuite. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MASSE, ſ. f. (*Phyſ.*) en Méchanique, eſt la quantité de matiere d'un corps. *Voyez* CORPS & MATIERE. La *maſſe* ſe diſtingue par-là du volume qui eſt l'étendue du corps en longueur, largeur & profondeur. *Voyez* DENSITÉ & VOLUME.

On doit juger de la *maſſe* des corps par leur poids; car M. Newton a trouvé par des expériences fort exactes, que le poids des corps étoit proportionnel à la quantité de matiere qu'ils contiennent.

Ce grand géometre ayant ſuſpendu à des fils ou verges d'égale longueur, des poids égaux de différentes matieres, comme d'or, de plomb, renfermés dans des boîtes égales, & de même matiere, a trouvé que tous ces poids faiſoient leurs oſcillations dans le même tems. Or la réſiſtence étoit égale pour tous, puiſque cette réſiſtance n'agiſſoit que ſur des boîtes égales qui les renfermoient. Donc la cauſe motrice de ces poids y produiſoit la même vîteſſe; donc cette cauſe étoit proportionnelle à la *maſſe* de chaque poids; donc la peſanteur qui étoit la cauſe motrice, étoit dans chaque poids oſcillant proportionnelle à la *maſſe*.

Ainſi les *maſſes* de deux corps également peſans ſont égales. Il n'en eſt pas de même de la denſité qu'il ne faut pas confondre avec la *maſſe*; car un corps a d'autant moins de denſité qu'il a moins de *maſſe* ſous un même volume; enſorte que ſi deux corps ſont également peſans, leurs denſités ſont en raiſon réciproque de leurs volumes, c'eſt-à-dire, que ſi l'un a deux fois plus de volume que l'autre, il eſt deux fois moins denſe. *Voyez l'article* DENSITÉ, où vous trouverez une formule pour comparer les *maſſes*, les volumes, & les denſités des différens corps.

Il s'en faut de beaucoup que la *maſſe* ou la quantité de matiere des corps n'occupe tout le volume de ces mêmes corps. L'or, par exemple, qui eſt le plus peſant de tous les corps, étant réduit en feuilles minces, donne paſſage à la lumiere & à différens fluides, ce qui prouve qu'il y beaucoup de pores & d'interſtices entre ſes parties. Or l'eau eſt 19 fois moins peſante que l'or; ainſi en ſuppoſant même qu'un pié-cube d'or n'eût point dutout de pores, il faut convenir qu'un pié-cube d'eau contient 18 fois au-moins plus de pores & de vuide que de matiere propre. (*O*)

MASSE, (*Hydraul.*) On dit une *maſſe* de terre, de ſable, de glaiſe, de terre franche, quand on y pratique quelque piece d'eau, ce qui épargne de faire des corrois. (*K*)

MASSE, (*Pharmacie.*) c'eſt ainſi qu'on appelle la quantité totale & informe d'un remede compoſé, deſtiné à être diviſé en pluſieurs doſes & à être appliqué ou donné ſous une forme particuliere.

C'eſt ainſi qu'on dit une *maſſe* de pilules, une *maſſe* d'emplâtres, de la matiere toute préparée de ces remedes, à laquelle il ne manque pour la premiere, que d'être formée en pilules; & pour la ſeconde, que d'être étendue ſur des morceaux de linge d'une certaine figure, ou bien formée en magdaleons. (*b*)

MASSE, (*Marine.*) piece de bois, longue d'environ 42 piés, qui ſert à tourner le gouvernail d'un bateau foncet.

MASSE, (*Com.*) amas, aſſemblage de pluſieurs choſes, ſoit qu'elles ſoient de différente nature, ſoit qu'elles ſoient de même eſpece. Ce terme a différentes acceptions dans le commerce, dont nous allons donner les plus générales.

Maſſe ſe dit d'une certaine quantité de marchandiſes ſemblables, que l'uſage a fixées à un certain poids ou à un certain nombre, pour en faciliter le débit. Ainſi l'on dit des ſoies en *maſſe*, des plumes d'autruche en *maſſes*, des pelleteries en *maſſes*. *Voyez* SOIE, PLUMES, PELLETERIES.

Maſſe ſe dit auſſi dans la juriſprudence du commerce, d'un capital que l'on fait de tous les effets mobiliers d'un marchand ou de pluſieurs marchands aſſociés qui ont mal fait leurs affaires, pour être partagés à leurs créanciers, au ſol la livre.

Maſſe ſe dit auſſi en fait de gabelles, d'une quantité de ſel provenant d'une même voiture, qu'on met en un ſeul tas dans les greniers à ſel ou les dépôts, pour y être vendue & diſtribuée au public. On fait auſſi des *maſſes* de ſels confiſqués. *Dictionn. de commerce.*

MASSE *ou* CHAISE, (*Monnoy.*) monnoie d'or. Philippe-le-Bel fit faire des *chaiſes* ou *cadieres*, comme on parloit alors, qu'on appelloit auſſi *royaux durs*. Cette monnoie n'étoit qu'à 22 karats, & peſoit 5 deniers 12 grains trébuchans. Elle fut appellée *maſſe*, à cauſe que le roi y tenoit une *maſſe* de la main droite. On la nomma *chaiſe*, parce que le roi y étoit aſſis dans une chaiſe. Enfin on donna à cette eſpece le nom de *royal dur*, parce que n'étant qu'à 22 karats, elle étoit moins pliable que les monnoies d'or fin.

Les ſucceſſeurs de Philippe-le-Bel firent auſſi des *maſſes* ou *chaiſes* d'or. Celles de Philippe de Valois étoient d'or, & peſoient 3 deniers 16 grains. Les premieres que Charles VI. fit faire, peſoient 4 deniers 18 grains, &

étoient pareillement d'or fin; mais il en fit auſſi frapper d'autres qui n'étoient qu'à 22 karats $\frac{1}{4}$ Sous Charles VI. elles furent d'un moindre poids & d'un moindre titre, puiſqu'elles n'étoient qu'à 16 karats, & du poids de 2 deniers 29 grains $\frac{1}{3}$. (*D. J.*)

MASSE, (*Architect.*) terme dont on ſe ſert en Architecture, pour exprimer l'enſemble des parties principales auſſi-bien que la grandeur des édifices. On dit: les avant-corps du palais du Luxembourg ſont de belles *maſſes*; toute la façade de Verſailles, du côté du jardin, fait une belle *maſſe*.

On ſe ſert auſſi de cette expreſſion, par rapport à la Sculpture: cette figure, ce grouppe, ce trophée eſt bien *maſſé*.

Maſſe de carriere, ſe dit d'un tas de pluſieurs lits de pierre, les uns ſur les autres dans une carriere, tels que la nature les a placés. En latin *moles ſaxea*.

MASSE, *outil de Bourrelier*, c'eſt une eſpece de gros marteau de fer, fort peſant & quarré, à manche court, dont ces ouvriers ſe ſervent pour battre & applatir les cuirs qu'ils emploient aux différens uſages de leur métier.

MASSE DE FER, (*Charpent.*) elle ſert aux Charpentiers pour emmancher à force, certains aſſemblages qu'il faut juſtes & ſerrés.

MASSE, *outil de Charron*, c'eſt un morceau de fer, long de ſix pouces, quarré, plat ſur ſes deux pans, au milieu duquel eſt un œil où ſe place un manche aſſez gros, & long de deux piés & demi. Les Charrons s'en ſervent pour chaſſer les raies dans les mortaiſes des moyeux.

MASSE DE FER, (*Cordonnier.*) elle ſert à battre les ſemelles des ſouliers. C'eſt une *maſſe* ordinaire qui peſe trois ou quatre livres.

MASSE, en terme de *Graveur en pierres fines*, ſe dit d'un morceau de pierre qu'on leve d'un endroit pour y graver en creux toutes les parties dans le détail. Lever la *maſſe* d'un œil, c'eſt proprement ébaucher l'œil ou marquer ſa place, ſans entrer dans aucun détail des parties.

MASSE, *terme de billard*, c'eſt un inſtrument dont les joueurs ſe ſervent pour pouſſer une bille contre une autre. La *maſſe* eſt un morceau de bois ou d'ivoire, d'un doigt d'épaiſſeur, de trois bons doigts de largeur, & d'autant de longueur; elle eſt courbe, & n'eſt pas ſi large par en haut que par en bas. Au bout de la *maſſe* eſt une mortaiſe dans laquelle on fait entrer un manche de bois tourné, long de trois piés & d'un doigt de diametre. La *maſſe* a dans ſon milieu en deſſus, une raie marquée qui ſert au joueur à prendre ſa viſée.

MASSE DE LUMIERE, ſe dit *en Peinture*, de la réunion de pluſieurs lumieres particulieres qui n'en font qu'une. *Maſſe* d'ombres eſt de même la réunion de pluſieurs petites ombres. *Voyez* CLAIR-OBSCUR, LARGE, PEINDRE-LARGE.

On dit, de belles *maſſes*, de grandes *maſſes*; jamais les objets ne font de beaux, de grands effets dans un tableau, s'ils ne ſont compris ſous de grandes *maſſes* de lumiere & d'ombres.

MASSE DE PLUMES, (*Plumaſſier.*) on appelle ainſi en terme de Plumaſſier un paquet de cinquante plumes d'autruches blanches & fines, car il n'y a que celles-là qui ſe vendent en *maſſe*, les autres moins précieuſes ſe vendent au cent.

MASSE, (*Sculpt.*) c'eſt un gros marteau avec lequel les Sculpteurs dégroſſiſſent leurs ouvrages en frappant ſur les ciſeaux. *Voyez les Planc.*

MASSE DE TRAME, *terme de marchand de ſoie*. La *maſſe de trame* eſt compoſée de ſix, huit, à dix matteaux, leſquels ſont enfilés à un petit écheveau de ſoie, & enſuite arrêtés & fixés au moyen d'une boucle que l'on fait à l'écheveau. Cette façon de plier les ſoies n'eſt en uſage que dans les ſoies d'Avignon, du Vivarais & du Dauphiné. *Voyez* MATTEAUX.

MASSE, ſ. f. (*Tailland.*) eſpeces de marteaux qui ſont fabriqués par les Taillandiers, & à l'uſage des Charrons & des Carriers. Ceux-ci s'en ſervent pour fendre les blocs de pierre.

MASSEL TERRE BOLAIRE DE, (*Hiſt. nat.*) terre d'un beau rouge, graſſe & douce au toucher, adhérente à la langue; elle eſt très-pure; elle ſe trouve à *Maſſel* en Siléſie.

Le plomb natif de *Maſſel* a fort embaraſſé les Minéralogiſtes. Ce ſont des grains de plomb pur, ſemblable à de la dragée, qui ont été trouvés dans une butte de ſable en Siléſie, dans le voiſinage de cette ville. On ne ſait quelle eſt leur origine, & ſi on doit regarder ces grains de plomb comme produits par la nature ou par l'art: ces grains ſont blancs à l'extérieur comme de la céruſe; & M. de Juſti croit que c'eſt accidentellement qu'ils ont été enfouis dans cet endroit, qui ne paroît point de nature à les avoir produits. (—)

MASSELOTTE, ſ. f. en *terme de Fonderie*, eſt une ſuperfluité de métal qui ſe trouve aux moules des pieces de canon & des mortiers, après qu'ils ont été coulés; car il faut toûjours mettre plus de métal qu'il n'en eſt beſoin pour ce que l'on a à fondre. Quand on coule la piece, la volée en bas, la *maſſelotte* ſe trouve à la culaſſe: c'eſt le métal le dernier fondu; on le ſcie lorſqu'on repare la piece. *Voyez* VOLÉE, CULASSE, *&c.*

MASSE MORE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt du biſcuit pilé dont on nourrit les beſtiaux ſur un vaiſſeau, quand on n'a rien autre choſe à leur donner.

MASSEPAIN, ſ. m. *en terme de Confiſeur*, ce ſont des eſpeces de pains d'une pâte d'amande & de ſucre, à-peu-près comme celle des biſcuits; on en fait avec la marmelade de preſque tous les fruits, dans chaque ſaiſon.

MASSERANO, (*Géogr.*) petite place d'Italie enclavée dans le Piémont entre le Verceillois, & le Biellois; c'eſt la capitale d'un petit état de même nom, avec titre de principauté. Elle eſt ſur une montagne, à huit lieues N. O. de Verceil, dix huit N. E. de Turin. *Long.* 25. 40. *latit.* 45. 32. (*D. J.*)

MASSETER, ſ. m. *terme d'Anatomie*, eſt un muſcle triangulaire à deux têtes, & qui ſert à tirer la mâchoire inférieure en en-haut lorſqu'on mange. *Voyez* MACHOIRE.

Le *maſſeter* eſt gros & court; il vient de l'arcade zygomatique & de l'os de la pommette, & s'inſere dans le bord intérieur de la mâchoire inférieure, depuis ſon angle externe juſqu'à ſon milieu. Ses fibres s'étendent en trois directions différentes; celles qui viennent du zygoma s'avancent obliquement juſqu'au milieu de la branche de la mâchoire; celles qui partent de l'os de la pommette croiſent celle-là: & les fibres qui ſont au milieu vont perpendiculairement depuis leur origine juſqu'à leur inſertion. *Voy. Planc. anat.* (*Myolog.*)

MASSETERIQUE, adj. *en Anatomie*, nom d'une artere qui ſe diſtribue au maſſeter, & qui eſt produite par la carotide externe. *Voyez* CAROTIDE.

MASSIA, (*Hiſt. mod. Culte.*) c'eſt le nom que les Japonnois donnent à des petits oratoires ou chapelles bâties en l'honneur des dieux ſubalternes; elles ſont deſſervies par un homme appellé *canuſi*, qui s'y tient pour recevoir les dons & les offrandes des voyageurs dévots qui vont invoquer le dieu. Ces *canuſi* ſont ces ſéculiers à qui les kuges ou prêtres de la religion du Sintos, par un deſintéreſſement aſſez rare dans les hommes de leur profeſſion, ont abandonné le ſoin & le profit des chapelles & même des mia ou temples.

MASSIAC, (*Géogr.*) petite ville de France dans la haute Auvergne, ſur la riviere d'Alagnon, entre Brioude & Murat. *Long.* 21. 6. *lat.* 45. 12.

MASSICOT, ſ. m. (*Chimie & Peinture.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une chaux de plomb d'une couleur jaune dont les peintres ſe ſervent pour peindre en jaune.

Lorſqu'on fait fondre du plomb, il ſe forme à ſa ſurface une poudre griſe qui eſt une véritable chaux de ce métal; ſi après avoir enlevé cette poudre griſe on l'expoſe à un feu plus violent, elle devient jaune; & c'eſt-là ce qu'on appelle *maſſicot*. On peut encore le faire d'une autre façon. On n'aura qu'à prendre de la céruſe, c'eſt-à-dire du plomb diſſous par le vinaigre; on en remplira des vieux canons de piſtolets; on bouchera ces canons avec de la terre glaiſe, & on les mettra dans le feu où on les tiendra rouges pendant quatre ou cinq heures, au bout deſquelles le *maſſicot* ſera fait.

Quelques auteurs diſtinguent trois eſpeces de *maſſicot*; le blanc, le jaune & le doré. Ces trois eſpeces ſont trois chaux de plomb, qui ont éprouvé des degrés de feu différens. *Voyez* PLOMB.

On donne auſſi quelquefois le nom de *maſſicot* ou de *maſtichot* à une compoſition qui ſert de baſe à la couverte ou aux vernis dont on couvre la fayence & la poterie de terre. C'eſt une eſpece de verre fait avec du ſable fin, de la ſoude ou de la potaſſe. On y mêle enſuite ſoit de la chaux d'étain, ſoit de la litharge, ſoit du plomb, ſuivant différentes proportions. On applique ce mélange en poudre ſur les poteries que l'on veut verniſſer, & on les expoſe dans un fourneau, pour que cette compoſition en ſe fondant s'applique ſur le vaiſſeau. *Voyez* POTERIE. (—)

MAS-

MASSIER, ſ. m. (*Gramm. Hiſt. mod.*) celui qui porte une maſſe, *voyez* MASSE. Le recteur de l'univerſité a ſes *maſſiers*; le chancelier a les ſiens; le roi eſt précédé de *maſſiers* aux proceſſions de l'ordre; les cardinaux ont des *maſſiers* à cheval devant eux en leurs entrées; deux *maſſiers* tiennent la bride du cheval du pape, & le conduiſent lorſqu'il ſort en cérémonie.

MASSIF, adj. ce qui eſt gros & ſolide; ce terme eſt oppoſé à *menu* & *delicat*. *Voyez* SOLIDITÉ.

C'eſt ainſi que nous diſons qu'un bâtiment eſt trop *maſſif*, pour marquer que les murs en ſont trop épais; qu'un mur eſt *maſſif*, pour marquer que les jours & les ouvertures en ſont trop petites à proportion du reſte.

On appelle *maſſif* en Architecture toute batiſſe de moilon, de pierre, de brique, faite en fondation, ſans qu'il y ait de cave, pour porter un ou pluſieurs murs, colonnes, piliers, perron & autres.

MASSIF, ſ. m. (*Hydraul.*) s'entend d'un courroi de glaiſe ou d'une chemiſe de ciment qui ſert à retenir les eaux dans les baſſins. *Voyez* CONSTRUCTION DES BASSINS.

MASSIFS ſont ordinairement des bandes de gaſon que l'on pratique de la largeur de deux ou trois piés, entourées des deux côtés d'un ſentier ratiſſé d'un pié de large, & ſablé de rouge. Ces *maſſifs* prennent naiſſance de la broderie d'un partere, où ils ſe contournent en volutes d'où ſortent des palmettes, des nilles & des becs de corbin; quand ils ſe répetent, ils compoſent les compartimens des parterres.

MASSIN, (*Hiſt. mod. Juriſprud.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'île de Madagaſcar aux lois auxquelles tout le monde eſt obligé de ſe conformer: elles ne ſont point écrites; mais étant fondées ſur la loi naturelle, elles ſont paſſées en uſage, & il n'eſt permis à perſonne de s'en écarter. Ces lois ſont de trois ſortes: celles que l'on nomme *maſſin-dili* ou lois du commandement, ſont celles qui ſont faites par le ſouverain; c'eſt ſa volonté fondée ſur la droite raiſon, par laquelle il eſt obligé de rendre la juſtice, d'accomoder les différends, de diſtribuer des peines & des récompenſes. Suivant ces lois, un voleur eſt obligé de rendre le quadruple de ce qu'il a pris; ſans cela il eſt mis à mort, ou bien il devient l'eſclave de celui qu'il a volé.

Maſſin-poch, ſont les lois & uſages que chacun eſt obligé de ſuivre dans la vie domeſtique, dans ſon commerce, dans ſa famille.

Maſſin-tane, ſont les uſages, les coutumes ou les lois civiles, & les réglemens pour l'agriculture, la guerre, les fêtes. *&c.* Il ne dépend point du ſouverain de changer les lois anciennes, & dans ce cas il rencontreroit la plus grande oppoſition de la part de ſes ſujets, qui tiennent plus qu'aucun autre peuple aux coutumes de leurs ancêtres. Cependant il regne parmi eux une coutume ſujette à de grands inconvéniens, c'eſt qu'il eſt permis à chaque particulier de ſe faire juſtice à lui-même, & de tuer celui qui lui a fait tort.

MASSINGO, (*Hiſt. nat.*) eſpece de graine aſſez ſemblable au millet, excepté qu'elle eſt plus grande & plus ferme, qui ſert à la nourriture des habitans du royaume de Congo en Afrique. On dit qu'elle eſt très-bonne au goût, mais elle produit des flatuoſités & des coliques ſur les européens, qui n'ont point l'eſtomac auſſi fort que les negres.

MASSIQUE, MONT, *Maſſicus mons* (*Géog. anc.*) côteau ou monticule de la Campanie, aux environs de Sinueſſe. Il s'y recueilloit beaucoup de vin & il étoit excellent. Martial en fait l'éloge *épigr. 57. liv. XII.* dans ce vers:

De Sinueſſanis venerunt Maſſica *prœlis*.

Horace le vante auſſi dans ſa premiere ode, & dit que quand il eſt vieux il rappelle le goût du buveur.

Eſt qui nec veteris pocula Maſſici
Spernit.

Le vin *maſſique* ſe nomme aujourd'hui *maſſacano*, & le côteau *monte di Dracone*. Ce côteau eſt dans la terre de Labour, qui fait partie de l'Italie méridionale.

MASSOLAC, *maſſolacum*, (*Géogr.*) un des anciens palais des rois de France. Ce fut dans ce palais que Clotaire II. fit comparoître devant lui en 613, le patrice Aléthée, & le fit condamner à perir par le glaive. Ce fut encore à *Maſſolac* qu'après la mort du roi Dagobert I. les ſeigneurs de Neuſtrie & de Bourgogne s'aſſemblerent pour proclamer roi ſon fils Clovis. Dom Germain & dom Ruinart ont laiſſé indéciſe la ſituation de ce palais; cependant bien des raiſons portent à croire que l'endroit où il étoit bâti doit être *Maslay*, à une lieue de Sens, vers l'orient, ſur la petite riviere de Vanne. On croit qu'il fut détruit par les Sarraſins; mais le nom un peu altéré *Maſiliacus pagus*, pour *Maſſolacus pagus*, Maslay, eſt reſté aux deux villages contigus, dont l'un s'appelle *Maslay-le-roy*, & l'autre *Maslay-le-vicomte*. (*D. J.*)

MASSUE, ſ. f. (*Littér.*) On ſait que chez les anciens c'étoit une ſorte d'arme lourde & groſſe par un bout, hériſſée de pluſieurs pointes. Perſonne n'ignore encore que c'eſt le ſymbole ordinaire d'Hercule, parce que ce héros ne ſe ſervoit que d'une *maſſue* pour combattre les monſtres & les tyrans. Après le combat qu'il ſoutint contre des géans, il conſacra ſa *maſſue* à Mercure: la fable ajoûte qu'elle étoit de bois d'olivier ſauvage qu'elle prit racine & devint un grand arbre. On donne auſſi quelquefois la *maſſue* à Théſée. Euripide dans ſes *ſuppliantes* appelle la *maſſue* de ce héros *épidaurienne*, parce qu'au rapport de Plutarque Théſée en dépouilla Périphétè, qu'il tua dans Epidaure, & il s'en ſervit depuis, comme fit Hercule de la peau du lion de Nemée. (*D. J.*)

MASTIC, LE, ſ. m. (*Hiſt. des drog.*) en latin *maſtiche*, *maſtix*, ou *reſina lentiſcana*. Offic. ῥητίνη σχινίνη, καὶ μαςίχη. Dioſcor. *maſtech* arab.

Réſine ſeche, tranſparente, d'un jaune pâle, en larmes ou en grumeaux, de la groſſeur d'un petit pois ou d'un grain de riz, fragile, qui ſe caſſe ſous la dent, & s'amollit cependant par la chaleur comme de la cire, s'enflamme ſur les charbons, répand une odeur agréable, & a un goût légerement aromatique, réſineux & un peu aſtringent.

Cette gomme réſineuſe découle du lentiſque des îles de l'Archipel par inciſion, & Bellon même aſſure que les lentiſques ne donnent de réſine que dans l'île de Scio. Cependant ceux d'Egypte en produiſoient autrefois, puiſque Galien recommande le *maſtic* d'Egypte. Quelques-uns diſent qu'il en découle auſſi des lentiſques d'Italie; & Gaſſendi, dans la vie de Peireſc, ouvrage excellent en ſon genre où l'on trouve cent choſes curieuſes qu'on n'y attend point, remarque que du côté de Toulon il y a de ces arbres qui rendent quelques grains de *maſtic*. Il eſt pourtant vrai que tout celui que l'on débite aujourd'hui ne vient que des îles de l'Archipel, & en particulier de celle de Scio.

On croit communement que c'eſt la culture ſeule qui rend ces arbres propres à fournir du *maſtic*, mais c'eſt une erreur, puiſqu'il ſe trouve dans Scio même beaucoup de lentiſques qui ne produiſent preſque rien, & qui néanmoins ſont auſſi beaux que les autres: il faut donc attribuer la raiſon de ce phénomene à une tiſſure particuliere des racines & des bois, qui varie conſidérablement dans les individus de même eſpece. On a beau tailler & cultiver les lentiſques de Toulon, ils ne fourniſſent point de *maſtic*. Combien y a-t-il de pins dans nos forêts qui ne donnent preſque pas de réſine, quoiqu'ils ſoient de même eſpece que ceux qui en fourniſſent beaucoup? Ne voit-on pas la même choſe parmi ces ſortes de cèdres, *cedrus folio cupreſſi* major, *fructu flaveſcente*, de C. B. P. dont on tire l'huile de cade?

L'expérience donc a fait connoître que c'étoit la ſeule qualité des eſpeces de lentiſque qui produiſoit le *maſtic*; & que la meilleure précaution que l'on pouvoit prendre pour en avoir beaucoup, étoit de conſerver & de provigner les ſeuls lentiſques qui naturellement en donnent beaucoup.

C'eſt pour cette raiſon que ces arbres ne ſont pas alignés dans les champs, mais qu'ils ſont diſpoſés par pelotons ou boſquets, écartés fort inégalement les uns des autres. L'entretien de ces arbres ne demande aucun ſoin; il n'y a qu'à les bien choiſir & les faire multiplier, en couchant en terre les jeunes tiges.

On émonde ſeulement quelquefois les lentiſques dans le mois d'Octobre, ou pour mieux dire on décharge leurs troncs de nouveaux jets qui empêcheroient le ſuccès des inciſions. Du reſte, on ne laboure pas la terre qui eſt au-deſſous: on arrache ſeulement les plantes qui y naiſſent; on balaye proprement le terrein pour y recevoir le *maſtic*, & il eſt néceſſaire qu'il ſoit dur & bien applani.

Peut-être que ſi on ſuivoit la même méthode en Candie, en Italie, en Provence, on trouveroit pluſieurs lentiſques qui répandroient du *maſtic* comme ceux de Scio.

On commence dans cette île les inciſions des lentiſques le premier jour du mois d'Août; on coupe en travers & en pluſieurs endroits l'écorce des troncs avec

de gros couteaux, ſans toucher aux jeunes branches. Dès le lendemain de ces inciſions, on voit diſtiller le ſuc nourricier par petites larmes, dont ſe forment peu-à-peu les grains de *maſtic*; ils ſe durciſſent ſur la terre, & compoſent ſouvent des plaques aſſez groſſes: c'eſt pour cela que l'on balaye avec ſoin le deſſous de ces arbres. Le fort de la récolte eſt vers la mi-Août, pourvu que le tems ſoit ſec & ſerain; ſi la pluie detrempe la terre, elle enveloppe toutes ces larmes, & c'eſt autant de perdu: telle eſt la premiere récolte du *maſtic*.

Vers la fin de Septembre les mêmes inciſions en fourniſſent encore, mais en moindre quantité: on le paſſe au ſas pour en ſéparer les ordures; & la pouſſiere qui en ſort s'attache ſi fort au viſage de ceux qui y travaillent, qu'ils ſont obligés de ſe laver avec de l'huile.

Ils ne mériteroient pas d'être plaints pour ce leger accident, ſi du-moins il leur revenoit quelque petite portion de leur récolte; mais on ne juge pas que cela ſoit équitable dans les pays ſoumis au grand-ſeigneur. Tout le produit des fonds lui appartient avec la propriété des fonds; ſi quelqu'un vend la terre, les arbres qui fourniſſent la réſine de *maſtic* ſont reſervés pour ſa Hauteſſe, c'eſt-à-dire qu'on ne peut rien vendre. Quand un habitant eſt ſurpris portant du *maſtic* de ſa récolte dans quelque village, il eſt condamné aux galeres & dépouillé de tous ſes biens. Nous en uſons à-peu-près de même pour le ſel.

On n'accorde aux habitans des lieux où l'on recueille cette réſine, que la prérogative de porter la ſeſſe blanche autour de leur turban, de même que les Turcs; prérogative peut-être conſolante pour des peuples qui croient avoir quelque faveur quand le prince ceſſe de lever ſa main pour les aneantir.

Les lentiſques ſemblent faits pour la gloire du ſultan, qui jouit des pays où ces arbres donnent le *maſtic* ſans culture. En effet, puiſqu'il eſt propriétaire du fond de la terre, il en réſulteroit infailliblement pour lui la perte du *maſtic* s'il falloit cultiver les arbres; car dans ces lieux-là l'abandon des terres à cultiver eſt toujours certain: on ne répare point, on n'améliore point, on ne plante point, on tire tout de la terre, on ne lui rend rien.

La récolte entiere du *maſtic* eſt deſtinée pour la capitale de l'empire, & par conſéquent la plus grande partie pour le ſerrail. Le ſultan ne voit, n'enviſage que le palais où il eſt renfermé, & dont il ſe trouve pour ainſi dire le premier priſonnier; c'eſt à ce palais qu'il rapporte ſes inclinations, ſes lois, ſa politique, ſes plaiſirs: c'eſt-là qu'il tient ſes ſultanes & ſes concubines, qui conſomment preſque tout le *maſtic* de l'Archipel,

Elles en mâchent principalement le matin à jeun, pour s'amuſer, pour affermir leur gencives, pour prévenir le mal des dents, pour le guérir, ou pour rendre leur haleine plus agréable. On jette auſſi des grains de *maſtic* dans des caſſolettes pour des parfums, ou dans le pain avant que de le mettre au four. On l'emploie encore pour le mal d'eſtomac, pour arrêter les pertes de ſang; & on en délivre aux femmes du ſerrail à-proportion de leur crédit & de leur autorité.

C'eſt quelquefois un aga de Conſtantinople qui ſe rend dans les îles de l'Archipel, pour recevoir le *maſtic* dû au grand-ſeigneur, ou bien on charge de cette commiſſion le cadi de Scio: alors le douanier va dans trois ou quatre des principaux villages, & fait avertir les habitans des autres de porter leur contingent. Tous ces villages enſemble doivent 286 caiſſes de *maſtic*, leſquelles peſent cent mille vingt-cinq ocques, c'eſt-à-dire en total 300 mille 625 livres à 16 onces pour livre; car l'ocque ou ocos eſt un poids de Turquie qui peſe trois livres deux onces poids de Marſeille.

Outre cela, comme les lois qui ôtent la propriété de fonds ne diminuent point la cupidité des grands, l'aga, le cadi de Scio, prépoſé pour recevoir le *maſtic*, commet dans ſa recette les vexations & les injuſtices dont il eſt capable, par la grande raiſon qu'il croit n'avoir rien en propre que ce qu'il vole.

Ordinairement il retire de droits pour ſa portion trois caiſſes de *maſtic* du poids de 80 ocques chacune; il revient auſſi une caiſſe à l'écrivain qui tient les regiſtres de ce que chaque particulier doit fournir de *maſtic*; l'homme du douanier qui le peſe en prend une poignée ſur la part de chaque particulier; & un autre commis qui eſt encore au douanier, en prend autant pour la peine qu'il a de reſſaſſer cette part. Il me ſemble voir les manœuvres des commis ambulans aux fermes & aux gabelles.

Les habitans qui ne recueillient pas aſſez de *maſtic* pour payer leur contingent, en achetent ou en empruntent de leurs voiſins qui ont eu plus de bonheur; finalement ceux qui en ont de reſte, le gardent pour l'année ſuivante ou le vendent ſecrétement. Quelquefois ils s'en accommodent avec le douanier, qui le prend à une piaſtre l'ocque, & le vend deux à trois piaſtres.

C'eſt apparemment de la levée perſonnelle du cadi & des douaniers que nous revient par caſcades le peu de *maſtic* de Scio que nous avons en Europe; il eſt beaucoup plus gros & d'un goût plus balſamique que celui du Levant que l'on reçoit par la voie de Marſeille. Cependant ce dernier eſt preſque le ſeul que l'on apporte en France par la même voie de Marſeille. On calcule qu'il nous en revient environ 70 à 80 quintaux chaque année, à raiſon de 70 ſols la livre peſant, dont nous faiſons la conſommation ou le débit.

Il faut remarquer que les négocians du Levant qui l'envoient, mettent toujours le plus commun au fond, le médiocre au milieu, & le bon deſſus. Ils ne veulent jamais le vendre l'un ſans l'autre.

L'on peut acheter à Smyrne pour l'Europe tous les ans environ 300 caiſſes de *maſtic*, peſant chaque caiſſe un quintal un tiers.

Il faut choiſir le *maſtic* en groſſes larmes, blanc, pâle ou citrin, net, tranſparent, ſec, fragile, odorant, craquant, & qui étant un peu mâché devienne ſous la dent comme de la cire blanche: on l'appelle *maſtic en larmes*. On ne fait aucun cas de celui qui eſt noir, verd, livide ou impur.

On vend chez les droguiſtes ſous le nom de *maſtic en ſorte*, quelques maſſes réſineuſes, ſeches, groſſieres, faites de *maſtic* commun & d'autres réſines, mais elles ſont entierement rejettées pour la Medecine. Quelques ouvriers en emploient, & nomment *maſtic* leur ciment ou compoſition faite de méchant *maſtic*, de poudre de briques, de cire & de réſine, dont les Lapidaires ſe ſervent pour tenir les pierres quand ils les taillent, les Sculpteurs pour rejoindre les pieces d'une ſtatue, & les Vitriers pour coller leurs carreaux de verre ou leurs glaces aux croiſées.

Il y a encore un *maſtic* noir qu'on apporte d'Egypte, dont on prétend qu'on peut ſe ſervir pour ſophiſtiquer le camphre.

On préſuppoſe, par l'analyſe du *maſtic*, qu'il eſt compoſé de beaucoup d'huile épaiſſe, de ſel acide, de très-peu de ſel alkali & de terre, & qu'il contient fort peu de parties ſubtiles & volatiles.

Les anciens medecins le recommandent pour beaucoup de maux; c'eſt pourquoi il entre dans une infinité de compoſitions galéniques, d'onguens & d'emplâtres. Les Allemands en tirent une eau, une huile ſimple, une huile diſtillée, un eſprit, avec l'eſprit-de-vin, & en font auſſi des pilules. On juge bien qu'ils donnent de grandes vertus à toutes ces préparations.

Quelques-uns de nos modernes ne ſont pas plus ſages que les anciens, dans les propriétés vagues qu'ils attribuent au *maſtic*, pour guérir les diarrhées, la colique, le vomiſſement, le flux de ſang. Comme ces maladies dépendent d'une infinité de cauſes différentes, il faudroit du-moins ſpécifier les occaſions où le *maſtic* eſt recommandable dans ces maladies.

On doit reconnoître en général qu'il eſt légerement aromatique & aſtringent, & qu'il peut convenir lorſqu'il faut deſſécher, affermir & fortifier les fibres des viſceres qui ſont trop humides, trop lâches & trop foibles: il peut encore quelquefois adoucir l'acrimonie des humeurs, ſoit en enveloppant les pointes des ſels, ſoit en humectant les membranes. Etant mâché, il reſſerre & affermit les gencives, parce qu'il eſt aſtringent; ſi on le mâche long-tems, il excite la ſalive, propriété qu'il partage avec tout ce qui ſe mâche long-tems. Il ſe diſſout également dans les liquides aqueux & huileux.

On dit qu'appliqué ſur la région ombilicale, il arrête les diarrhées, & qu'il guérit le mal de dents étant mis ſur les tempes; mais on répete ſi ſouvent ces ſortes d'expériences ſans ſuccès, qu'on devroit bien en être détrompé.

On l'emploie dans les poudres dentifirices, & il y convient, comme auſſi dans quelques emplâtres, céras ou onguens aſtringens.

Cependant le principal uſage qu'on en fait eſt dans les Arts. Les Orfévres en mêlent avec de la térébenthine & du noir d'ivoire, qu'ils mettent ſous les diamans pour leur donner de l'éclat. On s'en ſert auſſi beaucoup dans la compoſition des vernis, cet art moderne induſtrieuſement inventé pour luſtrer, colorer, conſerver le papier, les tableaux, & tant d'ouvrages différens de ſculpture ou de menuiſerie. Peut-être que le vernis ſi précieux de la Chine n'eſt autre choſe qu'une eſpece de réſine qui, comme le *maſtic*, dégoutte de quelqu'arbre naturellement ou par inciſion. (*D. J.*)

MASTIC, TERRE, (*Hiſt. nat.*) eſpece de terre bolaire qui ſe trouve dans l'île de Chio. Ce nom ſingulier lui a, dit-on, été donné, parce que cette terre ſe trouve dans un pays où ſe trouve auſſi le *maſtic*.

MASTIC, ſ. m. (*Hydr.*) eſt une compoſition chaude de poudre de brique, de poix réſine & de cire, avec laquelle on attache un corps avec un autre. Ce *maſtic* eſt fort en uſage dans les conduites de grès. Il y en a qu' on n'emploie que froid, ce qui l'a fait nommer *maſtic à froid*.

MASTICATION, ſ. f. (*Phyſiolog.*) la *maſtication* ou l'action par laquelle on mâche, eſt une atténuation des alimens dans la bouche qui ſe fait & par le broyement des dents & par le détrempement de la ſalive. Le principal objet de cette opération ſont les alimens ſolides qui doivent être atténués, afin que l'augmentation de leurs ſurfaces donne plus de priſe aux forces digérantes. Ce qu'on mâche plus pour le plaiſir que pour ſe nourrir, comme par exemple les aromates, n'eſt que le ſecond objet de la *maſtication*.

Pour atténuer les alimens ſolides & les diviſer en pluſieurs particules, il faut les mordre. *Voyez* MORDRE.

L'action de mordre conſiſte à écarter la mâchoire inférieure, & à la preſſer enſuite fortement contre la mâchoire ſupérieure, afin que les alimens ſolides puiſſent être coupés par les huit dents inciſives des deux mâchoires entre leſquels ils ſont pris.

Les alimens mordus & diviſés ſont réſervés entre les ſurfaces larges & pierreuſes des dents molaires pour y recevoir l'action du broyement. Ce reſſerrement ſe fait 1°. par la contraction principalement du muſcle buccinateur, qui applique les joues aux dents molaires & à leur ſiege externe, par l'action de l'orbiculaire des levres dont l'uſage eſt de rider, retrécir, fermer la bouche; par l'action du zigomatique qui tirant les levres obliquement en-haut, preſſe fortement la partie ſupérieure de la joue voiſine du buccinateur contre les gencives des dents molaires ſupérieures & contre ces dents mêmes; par l'action du releveur commun des levres qui les tirant en-haut, les applique ainſi qu'une partie des joues aux dents & aux gencives qui ſont en cet endroit; par l'action des deux releveurs propres de la levre ſupérieure qui agiſſant enſemble, reſſerrent ladite levre contre les gencives & contre les dents antérieures ſupérieures, quand la bouche eſt fermée par ſon ſphincter; par l'action de l'abaiſſeur & du releveur propre des deux levres; enfin par l'action du peaucier qui meut & ride les tégumens, & qui applique les joues & les muſcles placés ſous lui aux mâchoires & aux dents molaires.

Si ces muſcles agiſſent tous enſemble, les joues & les levres ſont tellement appliquées contre les gencives & les dents, qu'il ne tombe aucune partie de ce qu'on mange & de ce qu'on boit entre les joues, entre la ſurface extérieure des dents & des parties antérieures des gencives, au lieu que les alimens ſont pouſſés en divers lieux, lorſque ces muſcles n'agiſſent que tour-à-tour.

Les alimens ſont donc alors reſſerrés ou comprimés au même endroit par la langue, qui eſt un muſcle d'une extrême volubilité en tout ſens, & qui ſe meut avec une facilité prodigieuſe vers tous les points du dedans de la bouche. C'eſt par le moyen de ces muſcles qu'elle détermine les alimens ſolides entre les molaires, & ce qu'on mange & ce qu'on boit vers le goſier.

Pour peu que l'on faſſe attention au mouvement ſucceſſif des muſcles moteurs de la mâchoire, à leur façon d'ouvrir & de comprimer en-devant latéralement & en arriere, on ſera convaincu ſans peine que les muſcles des joues, des levres, de la langue peuvent broyer les alimens dans l'écartement qui ſe trouve entre les dents, & dans celui que laiſſent les dents qu'on a perdues. Par tous ces mouvemens, les alimens ſont briſés, atténués, mêlés, délayés, lubrifiés, & deviennent fluides par le mêlange de la ſalive, de la liqueur de la bouche, & de la mucoſité du palais & du goſier.

Les alimens étant donc atténués par le mouvement de la *maſtication*, la ſalive qui s'exprime par cette même action ſe mêle exactement avec eux, & contribue à les aſſimiler à la nature du corps dont ils doivent être la nourriture. *Voyez* CHYLE. (*D. J.*)

MASTICATOIRE. ſ. m. (*Thérapeutique & Pharmacie.*) eſpece d'apophlegmatiſme par la bouche, ou de remede propre à exciter une évacuation par les excrétoires de la bouche, c'eſt-à-dire les différentes glandes ſalivaires. L'action ſimple & méchanique de la maſtication, l'action de mâcher à vuide, ou de mordre un corps tenace ou plus ou moins réſiſtant, qui ne répand dans la bouche aucun principe médicamenteux, ſuffit pour faire couler abondamment la ſalive. Le mouvement de la langue & des joues employé à rouler dans la bouche un corps dur, poli & inſoluble, détermine auſſi cette excrétion: ainſi un morceau de cire ou de carton, un petit peloton de linge mâché pendant un certain tems, ou de petites boules de verre ou d'ivoire roulées dans la bouche peuvent être regardées comme des eſpeces de *maſticatoire*, quoique ce mot ne puiſſe convenir à la rigueur qu'à ce qui eſt mordu ou mâché; mais ce ſont des *maſticatoires* faux ou méchaniques. Les vrais *maſticatoires* ſont des matieres qui ont une certaine ſolidité qui ne peuvent point ſe diſſoudre entierement dans la bouche, & dont le goût eſt âcre & vif, tels que les racines de pyretre, de gingembre, de roſeau aromatique, d'iris, d'aulnée, &c. le poivre, le cardamome, la ſemence de nielle, les feuilles de tabac & de betoine, le maſtic, &c.

On peut donner à mâcher un ſeul de ces remedes, & l'on a alors un *maſticatoire* ſimple, ou bien en mêler pluſieurs ſous forme de tablettes pour faire un *maſticatoire* compoſé.

On regarde ces remedes comme très-utiles dans les maladies catarrales de tous les organes de la tête, telles que les fluxions ſur les dents, les yeux, les oreilles, les engorgemens ſéreux des amygdales, les affections ſoporeuſes, la paralyſie, &c. l'action de ces remedes eſt abſolument analogue aux autres eſpeces d'apophlegmatiſmes par la bouche, tels que les gargariſmes irritans & la fumée du tabac. Elle a beaucoup de rapport encore avec celle des errhins. *Voyez* ERRHINS.

Les *maſticatoires* ne peuvent être regardés que comme des ſecours d'un ordre inférieur, mais cependant dont l'uſage continué eſt ſouvent très-efficace, principalement contre les affections catarreuſes de la tête. Ce genre de remedes eſt preſque abſolument inuſité ajourd'hui. C'eſt à l'habitude de fumer & à celle du tabac pris par le nez qu'on a recours pour produire la même évacuation. (*b*)

MASTIGADOUR, ſ. m. (*Maréchalerie.*) eſpece de mors uni, garni de patenotres & d'anneaux, qu'on met dans la bouche du cheval, pour lui exciter la ſalive & lui rafraîchir la bouche. Il eſt compoſé de trois moitiés de grands anneaux faites en demi ovales d'inégale grandeur, les plus petites étant renfermées dans la plus grande, qui doit avoir un demi-pié de hauteur. Le *maſtigadour* eſt monté d'une têtiere & de deux longes ou rênes.

On dit qu'un cheval eſt au *maſtigadour*, lorſqu'on lui met la tête entre deux piliers, la croupe tournée vers la mangeoire.

MASTIGOPHORE *ou* PORTE-VERGE, ſ. m. (*Littér. grecq.*) eſpece d'huiſſier des Hellanodices, prépoſés aux jeux publics de la Grece.

Les lois qui concernoient la police des jeux publics étoient obſervées d'autant plus exactement, que l'on puniſſoit avec ſévérité ceux qui n'y obéiſſoient pas. C'étoit ordinairement la fonction des *maſtigophores*, leſquels, par l'ordre des hellanodices ou agonothetes, & même quelquefois à la priere des ſpectateurs, frappoient de verges les coupables.

Pour mériter ce châtiment, il ſuffiſoit qu'un athlete entrât mal-à-propos en lice en prévenant le ſignal ou ſon rang. Si l'on s'appercevoit de quelque colluſion entre deux antagoniſtes, c'eſt-à-dire qu'ils paruſſent vouloir s'épargner réciproquement en combattant avec trop de négligence, on leur impoſoit la même peine. On ne faiſoit pas meilleur quartier à ceux qui, après avoir eu l'excluſion pour les jeux, ne laiſſoient pas d'y paroître, ne fût-ce que pour réclamer une palme qu'ils prétendoient leur appartenir, quoiqu'ils l'euſſent gagnée ſous un nom emprunté.

La ſévérité des aganothetes grecs à châtier les fautes ou la prévarication des athletes, ſe faiſoit extrêmement redouter de ceux qui vouloient ſe donner en ſpectacle dans les jeux publics; & lorſque les courtiſans de Néron l'exhorterent de paroître aux jeux olympiques pour y diſputer le prix de la muſique, il leur donna pour excuſe la crainte qu'il avoit des *maſtigophores*; mais pour s'en délivrer, il eut d'abord ſoin de gagner leurs bonnes graces, & plus encore de corrompre tout enſemble ſes juges & ſes antagoniſtes à force d'honnêtetés & de préſens. C'eſt par ce moyen qu'il vint à bout de ſe délivrer de la juſte appréhenſion que lui inſpiroit ſa foibleſſe. Suétone nous apprend cette anecdote: *Quam autem trepide anxieque certaverit*, dit-il en parlant de cet empereur, *quanta adverſariorum æmulatione, & quo metu judicum, vix credi poteſt. Adverſarios ſi qui arte* præ-

præcellerint, *corrumpere ſolebat*; *judices autem*, priuſquam inciperet, *reverendiſſime alloquebatur*.

Il eſt donc vrai qu'on puniſſoit les athletes qui corrompoient leurs adverſaires par argent, & les concurrens qui s'étoient laiſſé corrompre; mais quel agonothete eût oſé ſévir contre Neron! On ne pend point un homme qui a cent mille écus de rente, dit à l'oreille du maréchal de Villars un partiſan dont il vouloit faire juſtice, pour s'être enrichi dans la campagne du plus pur ſang des peuples; & en effet il ne fut point pendu. (*D. J.*)

MASTILLY, ſ. m. (*Comm.*) meſure dont on ſe ſert à Ferrare, ville d'Italie, pour les liquides. Le *maſtilly* contient huit ſechys. *Voyez Dictionnaire de Commerce*.

MASTIQUER, (*Gram.*) c'eſt unir par le maſtic. *Voyez l'article* MASTIC.

MASTOIDE, adj. *en Anatomie*, eſt la même choſe que *mamillaire*. *Voyez* MAMILLAIRE.

Le mot vient du grec μαϛος, *mamelle*, & de ειδος, *image*, figure.

MASTOÏDE ſe dit auſſi des apophyſes du corps qui reſſemblent à des mamelles, & qui naiſſant d'une baſe large, ſe terminent par une extrémité obtuſe.

MASTOIDIEN, adj. *en Anatomie*, ſe dit en différentes parties relatives à l'apophyſe maſtoïde. *Voy.* MASTOIDE.

Le trou *maſtoïdien* poſtérieur eſt celui qui eſt le plus remarquable de tous ceux qui s'obſervent à la partie poſtérieure de l'apophyſe maſtoïde.

Le muſcle *maſtoïdien* antérieur, *voyez* STERNO-DEÏDO-MASTOÏDIEN.

Le muſcle *maſtoïdien latéral*, *voyez* COMPLEXUS.

Le muſcle *maſtoïdien* poſtérieur, *voy.* SPLENIUS.

MASTOU, ſ. m. (*Pêche.*) ce terme eſt uſité dans l'amirauté de Bretagne. Ce ſont de petites planches d'un pié en quarré; on y a pratiqué en-deſſus un rebord qui ſuit les contours & marque la forme du pié, & ajuſté deux barres en croix qui traverſent d'un angle à l'autre. On affermit cette machine ſous le pié avec une courroie de cuir ou de corde, à-peu-près comme les ſauvages du Canada attachent ſous leurs piés leurs raquettes pour aller ſur la neige. Avec ces *maſtous*, les pêcheurs parcourent librement les fonds vaſeux ſans enfoncer; ils ſe ſoutiennent en même tems avec leurs fouannes qu'ils ont à leurs mains.

MASTRICHT *ou* MAESTRICHT, (*Géog.*) ancienne, grande, belle & forte ville des Pays bas. Elle eſt enclavée d'un côté de la Meuſe dans l'évêché de Liege & le comté de Vroenhove, de l'autre côté de la même riviere, elle eſt enclavée dans le pays de Fanquemont, & dans le comté de Gronſvelt, fief de l'empire.

Le nom latin de *Maſtricht* eſt *Trajectum ad Moſam*, & c'eſt ce qui ſignifie en flamand *Maeſtricht*, parce que la Meuſe s'appelle *Maes* dans cette langue, & que le mot *Trajectum* a été corrompu en *Treictum* ou *Trictum*; auſſi Monſtrelet l'appelle-t-il en françois *la ville de Treet*. *Maſtricht* ſignifie donc *trajet ſur la Meuſe*, & les Romains l'appelloient *Trajectum ſuperius*, Trajet ſupérieur, pour la diſtinguer de *Trajectum inferius*, qui eſt *Utrecht* ſur un bras du Rhin.

Maſtricht eſt une ville fort ancienne, qui étoit autrefois compriſe dans le royaume d'Auſtraſie. Pendant longtems elle n'a reconnu d'autre ſouverain que l'empereur; enſuite les ducs de Brabant poſſederent cette ſeigneurie, que les évêques de Liege leur diſputerent: enfin l'Eſpagne la céda aux états généraux par le traité de Munſter.

Elle a éprouvé pluſieurs fois les malheurs de la guerre, & a ſoutenu ſix ſieges conſidérables depuis 1579 juſqu'à ce jour. Louis XIV. la prit en 1673, & la rendit en 1678 aux Provinces-Unies par le traité de Nimegue.

C'eſt une des plus fortes places, & la principale clé de la république ſur la Meuſe. Elle eſt gouvernée conjointement par leurs hautes-puiſſances & par l'évêque de Liege; mais leurs hautes-puiſſances y ont une juriſdiction prééminente. On compte 12 à 13 mille habitans dans cette ville, ſans y comprendre la garniſon, dont les états généraux ont ſeuls le droit. *Maſtricht* eſt ſur la Meuſe, qui la ſépare en deux parties; l'une qu'on nomme proprement *Maſtricht* ſur la rive gauche de cette riviere, & l'autre *Wick* ſur la rive droite. Sa diſtance eſt à 5 lieues N. E. de Liege, 6 E. d'Aix-la-Chapelle, 22 E. de Bruxelles, 19 S. O. de Cologne. *Long.* 23. 20. *lat.* 50. 50. (*D. J.*)

MASULIPATAN, (*Géog.*) petite ville mal bâtie, mais très-peuplée, des Indes, ſur la côte de Coromandel dans les états du mogol. Ses toiles peintes ſont les plus eſtimées de toutes celles de l'orient. Il s'y fait un commerce prodigieux, & pluſieurs nations d'Europe y ont des comptoirs. La chaleur y eſt cependant inſupportable au mois d'Août, de Mai & de Juin. Les habitans ne mangent d'aucune choſe qui ait vie, ce qui joint à la grande fertilité du pays, fait que tout y eſt preſque pour rien. *Maſulipatan* eſt à l'embouchure de la Criſna, à environ 80 lieues de Golconde. *Long.* 99. *lat.* 16. 30.

MAT, adj. (*Art méch.*) il ſe dit des métaux dont on a laiſſé la ſurface ſans éclat, en ne la bruniſſant pas. Il y a des ſubſtances naturellement *mattes*, & qui ceſſent de l'être par art; il y en a qui ſont éclatantes & qu'on *amattit*; il y en a qu'on ne peut faire briller, d'autres qu'on ne peut empêcher de briller: on dit auſſi des couleurs qu'elles ſont *mattes*, lorſqu'elles n'ont aucun luiſant; telles ſont la terre d'ombre & le maſſicot. Un tableau ſeroit *matte*, ſans le vernis & ſans l'huile dont on délaye les couleurs.

MAT, adj. & ſubſt. (*Jeu d'échecs.*) il ſe dit du coup qui finit la partie, le roi étant mis en priſe d'une piece, & ne pouvant où ſe remuer du tout; alors le *mat* eſt étouffé, ou ſe remuer ſans ſe mettre en priſe ou de la même piece ou d'une autre: ſi un joueur donne échec au roi, & que cet échec *matte*, ſans que le joueur s'en ſoit apperçu, on dit que le *mat eſt aveugle*.

MAT & MATS, ſ. m. (*Marine.*) groſſes & longues pieces de bois arrondies qui s'élevent preſque perpendiculairement ſur le vaiſſeau, pour porter les vergues & les voiles. Le *mât* de beaupré doit être excepté de cette regle, puiſqu'il eſt pointé à l'avant ſous un angle d'environ 45 degrés. Les *mâts* ſont fortifiés & ſoutenus par des manœuvres qui ſont les aubans & les étais. Les *mâts* majeurs ſont les quatre *mâts* qui s'élevent immédiatement ſur le pont.

Les grands vaiſſeaux ont quatre *mâts*; ſavoir, un vers la poupe, qu'on appelle *mât d'artimon* (*Mar. Pl. I.* côté *W.*); le ſecond au milieu, nommé *grand mât* coté *X*; le troiſieme vers la proue, on l'appelle *mât de miſaine*, ou *mât d'avant*, coté *Y*; le quatrieme ſe nomme *mât de beaupré*, coté *Z*: on ajoute quelquefois à ces quatre *mâts* un cinquieme, c'eſt un double artimon. *Voyez* auſſi ces mêmes *mâts* dans la *deuxieme figure de la premiere Planche*, *coté* 38. 60. 95. & 14.

Chaque *mât* eſt diviſé en deux ou trois parties ou briſures, qui portent auſſi le nom de *mât*, & qu'on diſtingue vers le tenon, depuis les barres de hune juſqu'aux chouquets, qui ſont les endroits où chaque *mât* eſt aſſemblé avec l'autre; car le chouquet affermit la briſure par en-haut, & par en-bas elle eſt liée & entretenue par une clé ou groſſe cheville de fer, forgée à quatre pans. Le *mât* qui eſt enté ſur le *mât* d'artimon, s'appelle *mât de perroquet d'artimon*, ou ſimplement *perroquet d'artimon*, *perroquet de foule* ou *perroquet de fougue*. Le *mât* qui eſt enté ſur le grand *mât*, ſe nomme le *grand mât de hune*, & on nomme le *grand mât de perroquet*, ou ſimplement *perroquet*, celui qui eſt enté ſur celui-ci. On donne le nom de *mât de hune d'avant* au *mât* qui eſt enté ſur le *mât* de miſaine, & le *mât* qui eſt enté ſur ce *mât* de hune s'appelle *mât de perroquet de miſaine*, *de perroquet d'avant*, ou ſimplement *perroquet de miſaine*, de même que la voile qui y eſt attachée; enfin *mât de perroquet de beaupré*, ou ſimplement *perroquet de beaupré*, *tourmentin* & *petit beaupré* ſont les noms du *mât* qui eſt enté ſur le beaupré. *Voyez* MARINE, *Pl. I. fig.* 1. & *fig.* 2.

Les *mâts* des plus grands vaiſſeaux ſont ſouvent de pluſieurs pieces; & outre le ſoin qu'on prend de les bien aſſembler, on les ſurlie encore avec de bonnes cordes, & on y met des jumelles pour les renforcer. *Voy.* JUMELLES. On les peint auſſi aſſez ſouvent par le bas, & on les frotte de goudron, ſur-tout par le haut, autour des hunes & de tout le toît, afin de les conſerver: leurs piés de même que les tours ſont taillés en exagone ou octogone.

Le grand *mât* eſt poſé à-peu-près au milieu du vaiſſeau dans l'endroit où ſe trouve la plus grande force du bâtiment. Le *mât* d'artimon eſt éloigné autant qu'il eſt poſſible de celui-ci, afin de donner à ſa voile la plus grande largeur, pourvu qu'il y ait cependant aſſez d'eſpace pour manœuvrer aiſément derriere ce *mât*, & pour faire jouer la barre du gouvernail. Pour avoir une regle à cet égard qui conſerve tous ces avantages, les conſtructeurs partagent toute la longueur du vaiſſeau en cinq parties & demie, & placent ce *mât* entre la premiere partie & la ſeconde, à prendre de l'arriere à l'avant. Cette même regle ſert pour placer le *mât* de miſaine, & cette place eſt à la cinquieme partie de la longueur, à prendre de l'avant à l'arriere. Le pié de ce *mât* ne

porte pas ſur le plafond, à cauſe de la rondeur de l'avant qui l'en empêche, mais il eſt poſé ſur l'aſſemblage de l'étrave & de la quille. Comme le *mât* de beaupré eſt entierement hors du vaiſſeau, ſa place n'eſt point fixée. *Voyez* BEAUPRÉ. Dans leur poſition le grand *mât* & le *mât* d'artimon panchent un peu vers l'arriere, afin de faire carguer le vaiſſeau par-là, & de le faire mieux venir au vent.

La regle qu'on ſuit généralement pour les proportions des *mâts*, eſt de leur donner autant de piés de hauteur, qu'il y en a en deux fois la largeur & le creux du vaiſſeau: ainſi 30 piés de large & 10 piés de creux qui font 40 piés, étant doublés, on a 80 piés pour la hauteur du grand *mât*, qui eſt le plus haut parce qu'il eſt placé où eſt la plus grande force du vaiſſeau, & où il peut le plus contribuer à l'équilibre. Les autres *mâts* ſont plus bas que celui-ci. Le *mât* de miſaine eſt ordinairement d'une dixieme partie plus court que le grand *mât*. La hauteur de celui d'artimon n'a que les trois quarts de celle du grand *mât*, & la hauteur du *mât* de beaupré eſt égale aux trois huitiemes de la longueur du vaiſſeau. On proportionne auſſi l'épaiſſeur des *mâts* au creux du vaiſſeau. On leur donne un pié d'épaiſſeur dans l'étembraie, par chaque ſix piés de creux qu'a le bâtiment, & on donne à l'épaiſſeur du toît les trois quarts de celle du *mât* dans l'étembraie. A cet endroit les *mâts* ſont un peu plus épais qu'au-deſſous, à cauſe des manœuvres qui y paſſent.

A l'égard de l'épaiſſeur des *mâts* de hune, on la regle ſur celle des tours des *mâts* ſur leſquels ils ſont entés, & cette regle conſiſte à leur donner les cinq ſixiemes parties.

Enfin, pour ne rien omettre d'eſſentiel dans cet article, j'ajoute que les hauts *mâts*, en y comprenant les bâtons des pavillons, ſe mettent bas par les trous d'entre les barres de hune de devant, & que les Anglois les baiſſent par derriere, quoique cela ſoit plus difficile. C'eſt à un maître de vaiſſeau d'Enchuiſe, nommé Krein Wouterz, qu'on doit la maniere d'attacher ainſi les *mâts* pour les amener quand on veut, & pour les remettre de même avec une égale facilité. On mâte un vaiſſeau en enlevant les *mâts* avec des machines à mâter, des grues, des alleges; & quoiqu'ils ſoient déja arborés, on ne laiſſe pas quelquefois de les changer de place, en coupant les étanbraies, en ſe ſervant de coins pour les repouſſer, & en les tirans par le moyen des étais & des galaubans.

Les plus beaux *mâts* viennent de Norvege ou de Biſcaye. On en tire auſſi du mont Liban & de la mer Noire, qui ſont eſtimés.

Voici un détail particulier de la poſition des *mâts* & de leurs proportions, tiré de l'architecture navale, que j'ai citée en pluſieurs endroits.

Le milieu du diametre du grand *mât* eſt placé en arriere du milieu du vaiſſeau de 5 lignes $\frac{1}{2}$ par pié de la longueur totale.

Le devant du *mât* d'artimon eſt placé entre la cinquieme & ſixieme parties de la longueur totale.

Il y a des conſtructeurs qui placent l'avant du grand *mât* plus à l'arriere qu'au milieu, d'autant de fois 4 lignes qu'il y a de piés dans cette longueur.

Exemple pour un vaiſſeau de 74 canons.

Longueur de l'étrave à l'étambort, 154 piés 8 pouces multipliés par 4 lignes, produit 4 piés 8 pouces 6 lignes 8 points.

A l'egard de la longueur du grand *mât*, pour les vaiſſeaux depuis le premier juſqu'au quatrieme rang, on lui donne 2 fois $\frac{1}{2}$ la plus grande largeur du vaiſſeau. Pour les vaiſſeaux du cinquieme rang, on ajoute 3 piés à la longueur ci-deſſus, & 6 piés pour les frégates qui n'ont qu'un pont. Exemple: le maître bau a 42 piés, la longueur du grand *mât* ſera donc de 105 piés. Pluſieurs conſtructeurs prennent, pour avoir la longueur du grand *mât*, deux fois la longueur du maître bau, à quoi ils ajoutent le creux; ce qui fait la même choſe que ſi l'on ſuivoit la méthode précédente, quand le creux eſt égal à la moitié de la largeur. Le plus grand diametre d'un *mât* eſt au premier pont, où on lui donne autant de pouces que le $\frac{1}{3}$ de la plus grande longueur du *mât* a de piés. Exemple.

Le grand *mât* a de longueur 105 piés.

Le $\frac{1}{3}$ de 105 eſt de 35 piés.

Ainſi le plus grand diametre du grand *mât* de ce vaiſſeau, aura 35 pouces, ou 2 piés 11 pouces.

Le plus petit diametre du grand *mât* eſt au bout, où ſe place le chouquet, & il a en cet endroit les $\frac{2}{3}$ du grand diametre.

Le diametre du grand *mât* étant de deux piés onze pouces.

Le petit diametre ſera d'un pié onze pouces quatre lignes.

D'autres conſtructeurs trouvent le grand diametre en prenant deux fois la largeur du vaiſſeau, & une fois le creux; ils diviſent cette ſomme par trois, & le nombre du quotient indique le diametre du *mât* en pouces, ce qui revient à ce qu'on a dit plus haut.

Exemple. Largeur, 43 piés. Doublée, 86 piés. Creux, 21 piés. Total, 107 piés.

Ce total 107 piés eſt la longueur du grand *mât* qu'il faut diviſer par trois; il vient au quotient 35 $\frac{2}{3}$, ce qui indique que le grand *mât* doit avoir 35 pouces 8 lignes de diametre au niveau du premier pont.

Le thon qui eſt la partie du *mât* compriſe depuis le chouquet juſqu'aux barres de hune, a de longueur $\frac{1}{3}$ de celle du *mât*.

Exemple. La longueur du grand *mât* eſt de 105 piés diviſés par 9.

Le quotient qui indique la longueur du thon, eſt de 11 piés 8 pouces.

Méthodes pour trouver les diametres moyens entre le plus grand & le plus petit.

On trouve les diametres moyens entre le plus grand qui eſt au premier pont, & le plus petit qui eſt au chouquet, en tirant la ligne AB égale au grand diametre.

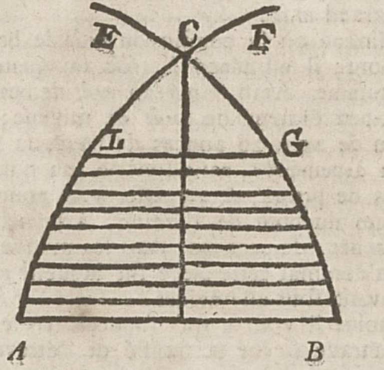

Le compas ouvert de AB, décrivez de A l'arc, BE, & du point B l'arc AF; ces deux arcs ſe couperont au point C; de ce point abaiſſez une perpendiculaire à la ligne AB; tracez enſuite parallelement à AB, la ligne LG, égale au plus petit diametre; de façon qu'elle touche par ſes extrémités les deux arcs AF en BE; diviſez la longueur du *mât* en un certain nombre des parties égales, en 9 ſi l'on veut; partagez de même ſur votre figure, la diſtance compriſe entre les lignes qui marquent les diametres, en autant de parties égales que vous voudrez, 9 par exemple, par des lignes paralleles également éloignées les unes des autres, & ces lignes vous indiqueront les diametres moyens entre le plus grand AB, & le plus petit LG; ainſi la diſtance compriſe entre AB & LG eſt partagée en 9 parties égales; & qu'on ait partagé de même la longueur du *mât* en 9 parties égales, la premiere parallele après AB ſera le diametre du *mât* à la premiere diviſion; la deuxieme parallele ſera le diametre du *mât* à la deuxieme diviſion, *&c.*

Le *mât* de miſaine ſe place ſur l'extrémité du brion, ſon diametre en arriere; par cette poſition ſon avant eſt à-peu-près à la dixieme partie de la longueur totale.

La longueur du *mât* de miſaine eſt égale à celle du grand *mât*, moins le thon du même grand *mât*.

La longueur du grand *mât* eſt de 105 piés, dont il faut ſouſtraire la longueur du thon de 11 piés 8 pouces.

Reſte pour la longueur totale du *mât* de miſaine 93 piés 4 pouces.

Son grand diametre ſe prend comme celui du grand *mât* au premier pont; il eſt égal à autant de pouces que le $\frac{1}{3}$ de la longueur a de piés.

Longueur du *mât* de miſaine, 93 piés 4 pouces, dont le $\frac{1}{3}$ eſt 31 piés 1 pouce 4 lignes; ce qui donne pour le diametre du *mât* de miſaine à ſon gros bout 31 pouces 1 ligne 4 points.

Son diametre au petit bout, à l'endroit du chouquet, eſt les deux tiers du grand diametre, 31 pouces 1 ligne 4 points,

4 points, dont les deux tiers ſont 20 pouces 8 lignes 10 points.

Connoiſſant le plus grand & le plus petit diametre, on aura les diametres moyens en opérant comme pour le grand *mât*.

Mais pluſieurs conſtructeurs trouvant que par cette méthode le *mât* de miſaine eſt trop foible, ſe contentent de faire ſon diametre de 2 pouces plus petit que celui du grand *mât*.

On aura la place du *mât* d'artimon, en portant depuis la perpendiculaire de la rablure de l'étambot en avant, les $\frac{2}{3}$ de la plus grande largeur du vaiſſeau ſur la ligne du premier pont, ayant ſoin de mettre ſon épaiſſeur en avant.

Le *mât* d'artimon a ſa carlingue ou ſon pié ſur le premier pont, & il finit vis-à-vis la grande hune: ſi l'on ôte du grand *mât* ſa partie qui eſt dans la calle & ſon thon, on aura donc la longueur du *mât* d'artimon.

Grand *mât*, 105 piés, dont il faut ôter le thon & le creux, 32 piés 8 pouces.

Longueur du *mât* d'artimon, 72 piés 4 pouces. Le grand diametre du *mât* d'artimon eſt au niveau du ſecond pont, il a autant de pouces que le $\frac{1}{3}$ de ſa longueur a de piés.

Longueur du *mât* d'artimon, 72 piés 4 pouces; le tiers, 24 piés 1 pouce 4 lignes.

Ainſi le diametre de ce *mât* aura 24 pouces 1 ligne 4 points.

Le petit diametre a les $\frac{2}{3}$ du grand, 16 pouces 10 points $\frac{2}{3}$.

Les diametres moyens comme dans les précédens, ou bien les diametres du *mât* d'artimon, ſont les $\frac{2}{3}$ de celui du grand *mât*.

La carlingue ou le couſſin du *mât* de beaupré, eſt au premier pont; il eſt placé à trois ou quatre pouces du *mât* de miſaine. Ainſi le pié du *mât* de beaupré eſt ſouvent très-peu éloigné du *mât* de miſaine; il porte ſur un couſſin de 25 à 26 pouces de haut; ſa pointe, à 35 degrés ou à-peu-près, paſſe ſous le bau qui ſert de ſeuils aux portes de proue, & va paſſer à un pouce & demi ou deux pouces du bout de l'étrave, à laquelle il ne doit jamais toucher, de peur que dans les mouvemens de tangage, il n'ébranlât cette piece ſur laquelle toutes les parties de l'avant ſont aſſemblées.

Néanmoins il y en a qui font porter le beaupré ſur la contre-étrave & ſur la moitié de l'étrave en-dedans; l'autre moitié en-dehors ne touche à rien, y ayant ordinairement un pouce ou un pouce & demi de jour entre le bout extérieur de l'étrave & le beaupré. On obſervera que le pié du beaupré a une dent, pour l'empêcher de tomber de deſſus ſon couſſin.

La longueur du beaupré eſt égale à une fois & demie le maître bau.

Longueur du maître bau, 42 piés.

Longueur du beaupré; 63 piés.

Son grand diametre ſe meſure vis-à-vis le bout de l'étrave; & pour l'avoir, on prend une moyenne proportionnelle entre le grand diametre du grand *mât*, & le diametre du *mât* de miſaine.

Le petit diametre eſt égal à demi du grand.

Diametre du grand *mât*, 35 pouces.

Diametre du *mât* de miſaine, 31 pouces une ligne quatre points.

Le total de ces deux eſt 66 pouces une ligne quatre points; donc le grand diametre du beaupré eſt 33 pouces & huit points; & le diametre du petit bau, 16 pouces 6 lignes 4 points.

MAT *d'un brin*, (*Marine.*) c'eſt un *mât* fait d'un ſeul arbre. Le beaupre & les *mâts* de hune ſont d'une ſeule piece.

Mât forcé, *mât* qui a ſouffert un effort & qui eſt en danger de ſe rompre dans l'endroit où il eſt endommagé.

Mât jemellé, *jumellé*, *reclanpé* ou *renforcé*. Mât fortifié par des jumelles ou pieces de bois liées tout au tour avec des cordes, de diſtance en diſtance, pour empêcher qu'il n'éclate & ne rompe.

MATACA, (*Géog.*) ou MATANCA, baie ſur la côte ſeptentrionale de l'île de Cuba en Amérique, entre la baie de la Havane & le vieux détroit de Bahama. Les flottes des gallions y viennent ordinairement faire de l'eau, en retournant en Eſpagne. C'eſt auſſi là que Pieter Hein amiral de Hollande les attaqua en 1627, les prit, & enrichit ſon pays des richeſſes dont ils étoient chargés. La baie de *Mataca* eſt à 14 lieues de la Havane. *Long.* 296. *lat.* 25. (*D. J.*)

MATACON, ſ. m. (*Gram. Hiſt. nat.*) eſpece de noiſette dont on fait du pain à Madagaſcar.

MATADORS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nommoit en 1714, une compagnie de deux cent hommes que leverent ceux de Barcelone qui refuſerent opiniatrement de reconnoître le roi Philippes V. pour leur ſouverain: le but de l'établiſſement de cette milice, ou de ces brigands, étoit de maſſacrer tous ceux de leurs concitoyens qui favoriſoient le parti de ce prince.

MATADORS, (*jeu*) au jeu de quadrille ſont les premiers atous de chaque couleur, comme l'as de pique, l'as de trefle & le deux de pique ou de trefle en noir, & le ſept de cœur ou de carreau en rouge. Quoique à proprement parler il n'y ait que trois *matadors*, on ne laiſſe pas de donner auſſi ce nom à toutes les triomphes qui ſuivent ſans interruption ces trois premiers *matadors*; & lorſqu'elles leur ſont jointes ainſi, on les paye comme eux.

MATAFIONS, ſ. m. (*Marine*) ce ſont des petites cordes ſemblables à des aiguillettes, dont on ſe ſert pour attacher les moindres pieces.

MATAGARA, (*Géog.*) montagne d'Afrique dans la province de Cutz, au royaume de Fez. Cette montagne qui eſt très-haute & très-eſcarpée, n'eſt éloignée de Tezar que de deux lieues. Des Béréberes d'entre les Zénetes l'habitent, & ne paient aucun tribut au roi de Fez, ni au gouverneur de Tezar. Marmol dit que ces Béréberes n'ont pu jamais être ſoumis par la force des armes; qu'ils cultivent beaucoup de vignes, qu'ils recueillent quantité de blé, & nourriſſent force troupeaux dans cette montagne. Il ne faut pas la confondre avec le mont *Matagara*, qui eſt dans le royaume de Trémecen; cette derniere montagne n'apporte, par ſa froideur, que de l'orge & des carrogues. (*D. J.*)

MATAGASSE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* PIE GRIECHE.

MATAGESSE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* PIE GRIECHE.

MATALONI, (*Géog.*) petite ville moderne du royaume de Naples, dans la terre de labour, avec titre de duché. C'eſt preſque l'endroit où étoit *Galatia*, colonie de Sylla ſur la voie appienne. Elle eſt à 4 milles de Caſerte au N. & à 8 milles d'Averſes. (*D. J.*)

MATAMORS, (*Hiſt. mod. Econom.*) c'eſt ainſi que l'on nomme des eſpeces de puits ou de cavernes faites de main d'hommes, & taillées dans le roc, dans leſquelles les habitans de pluſieurs contrées de l'Afrique ſerrent leur froment & leur orge, comme nous faiſons dans nos greniers. On aſſure que les grains ſe conſervent pluſieurs années dans ces magaſins ſouterrains, qui ſont diſpoſés de maniere que l'air peut y circuler librement, afin de prévenir l'humidité. L'entrée de ces conduits eſt étroite, ils vont toujours en s'élargiſſant, & ont quelquefois juſqu'à 30. piés de profondeur. Lorſque les grains ſont parfaitement ſecs, on bouche l'entrée avec du bois que l'on recouvre de ſable.

MATAN, (*Géog.*) *ou* MACTAN; île de l'océan oriental, & l'une des Philippines: les habitans ont ſecoué le joug des Eſpagnols, & ont recouvré leur liberté. Ce fut dans cette île que Magellan fut tué en 1501, preſque en y débarquant. (*D. J.*)

MATANCE, BAIE DE (*Géog.*) *baia de Matança*; grande baie de l'île de Cuba ſur la côte ſeptentrionale, à 14 lieues à l'eſt de la Havane, & de la pointe d'Itaque; cette baie a 2 lieues de large.

Matanca veut dire *tuerie*, les Eſpagnols ont apparemment dépeuplé les habitans de ces cantons, par leurs maſſacres. (*D. J.*)

MATAPAN, PROMONTOIRE DE (*Géog.*) promontoire de la Morée, dans la partie méridionale, entre le golfe de Cochinchine à l'orient, & le golfe de Coton à l'occident. De tous les promontoires de la Morée, celui de *Matapan* avance le plus dans la mer. On l'appelloit autrefois *promontorium tænarium*; & c'eſt dans les entrailles de ce promontoire que ſe trouve l'entrée de Ténare, dont l'ouverture affreuſe a donné lieu aux poëtes de dire que c'étoit la gueule de l'enfer. (*D. J.*)

MATARA, ſ. m. (*Com.*) meſure pour les liquides, dont on ſe ſert en quelques lieux de Barbarie. Le *matara* de Tripoli eſt de 42 rotolis. *Voyez* ROTOLI *Diction. de comm.*

MATARAM, (*Géog.*) empire compoſé de pluſieurs provinces, dans la partie orientale de l'île de Java. Ces provinces ſont au nombre de douze, gouvernées par des vice-rois; mais ces vice-rois eux-mêmes ne paroiſſent qu'en poſture de miſérables eſclaves devant l'empereur, dont le pouvoir eſt abſolu.

Les voyageurs nous diſent que ce prince a un grand nombre de concubines, dont il eſt toujours accompagné, entouré, ſervi & gardé. Ce ſont les plus belles filles de ſes états qu'on lui choiſit par-tout, & auxquelles on apprend l'exercice des armes, à chanter, à danſer & à jouer des inſtrumens.

Les tournois ſont à la mode dans l'empire du *Mataram*; les plus beaux ſe font devant le palais de l'empereur, & les cavaliers s'y préſentent à cheval, avec un bonnet à la javanoiſe ou bien en forme de turban, & une fine toile de coton qui regne autour du corps de la ceinture en-haut, car de la ceinture en bas, ils ſont tous nuds. Si-tôt que l'empereur arrive, on regarde attentivement ce qu'il porte ſur la tête; ſi c'eſt un turban, tout le monde en prend un & met ſon bonnet dans ſa poche; ſi c'eſt un bonnet, chacun en fait de même. Il me ſemble voir les ſinges de l'île de Robinſon Cruſoë, tantôt ſans bonnets, & tantôt avec des bonnets qu'ils avoient pris. (*D. J.*)

MATARAM, (*Géog.*) ville d'Aſie, autrefois capitale de l'empire de ce nom, dans l'île de Java. Elle ſeroit forte par ſa ſituation & les montagnes qui l'environnent, mais elle eſt tombée en ruine, depuis que le ſiége du royaume a été transferé ſur la fin du dernier ſiecle à Cartaſoura. *Long.* 129. *lat. mérid.* 7. 55. (*D. J.*)

MATARO, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, remarquable par ſes verreries; elle eſt ſur la Méditerranée, à 14 lieues S. O. de Gironne, 6 lieues N. E. de Barcelonne. *Long* 20. 10. *lat.* 41. 31. (*D. J.*)

MATASSE, ſ. f. ſoies en pelotes, & non filées. Il ſe dit auſſi du coton.

MATATOU, ſ. m. (*terme de relation*) meuble des Caraïbes: c'eſt une eſpece de corbeille quarrée, plus ou moins grande, & qui n'a point de couvercle. Le fond en eſt plat & uni; les bords ont trois ou quatre pouces d'élévation, les coins ſont portés ſur quatre petits bâtons qui excedent de trois à quatre pouces la hauteur des bords; ils ſe terminent en boule, ou ſont coupés à quatre pans. Ils ſervent de piés au *matatou*, & s'enchâſſent dans les angles. On lui donne depuis huit juſqu'à douze pouces de hauteur, au-deſſous du fonds de *matatou*, pour l'élever de terre à cette hauteur. Le fonds & les côtés ſont travaillés d'une maniere ſi ſerrée, qu'on peut remplir d'eau le *matatou*, ſans craindre qu'elle s'écoule, quoique cette corbeille ne ſoit faite que de roſeaux ou de queue de lataniers.

Les *matatous* ſervent de plats aux Caraïbes; ils portent dans un *matatou* leur caſſave qu'ils font tous les jours, & qui eſt bien meilleure en ſortant de deſſus la platine, que quand elle eſt ſéche & roide. Ils mettent ſur un autre *matatou* la viande, les poiſſons, les crabes, en un mot leur repas avec un coui plein de pimentade, c'eſt-à-dire du ſuc de manioc bouilli, dans lequel ils ont écraſé quantité de piment avec du jus de citron. C'eſt-là leur ſauce favorite pour toutes ſortes de viandes & de poiſſons; elle eſt ſi forte, qu'il n'y a guère que des Caraïbes qui puiſſent la goûter. (*D. J.*)

MATCOMECK, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Iroquois & autres ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale donnent à un dieu qu'ils invoquent pendant le cours de l'hiver.

MATCOWITZ, (*Géog.*) petite ville forte de la haute-Hongrie, au comté de Scépus, ſur une montagne. Les impériaux la prirent en 1684. (*D. J.*)

MATÉ EN CARAVELLE, (*Marine*) c'eſt n'avoir que quatre mâts dans un vaiſſeau, ſans mâts de hune.

MATÉ EN CANDELIER, c'eſt avoir les mâts fort droits & preſque perpendiculaires au fond du vaiſſeau.

MATÉ EN FOURCHES *ou* A CORNE; c'eſt porter à la demi-hauteur de ſon mât une corne qui eſt poſée en ſaillie ſur l'arriere, & ſur laquelle il y a une voile appareillée; deſorte que cette corne eſt une véritable vergue. Cette ſorte de mâture convient principalement aux yachts, aux quaiches, aux boyers & autres ſemblables bâtimens. *Voyez* MARINE, *Pl. XII. fig.* 1. & *Pl. XIII. fig.* 2.

MATÉ EN GALERE; c'eſt n'avoir que deux mâts, ſans mâts de hune.

MATÉ EN HEU, ſorte de mâture qui conſiſte à n'avoir qu'un mât au milieu du vaiſſeau, qui ſert auſſi de mât de hune avec une vergue qui ne s'appareille que d'un bord.

MATÉ EN SEMALE; c'eſt avoir au pié du mât un boute dehors au baleſton qui prend la voile de travers par ſon milieu. *Voyez* MARINE, *Pl. XIV. fig.* 2.

MATÉ, (*Diéte*) c'eſt du maïz cuit à l'eau juſqu'à ce que le grain s'ouvre; c'eſt la nourriture la plus ordinaire des Indiens du Pérou, qui le préferent au pain. Ils mangent auſſi du macha, qui n'eſt autre choſe que de l'orge rôti, juſqu'à ce qu'il ſe réduiſe en farine. Le maïz grillé de la même maniere ſe nomme *Cameha*.

MATELAS, ſ. m. la partie du lit ſur laquelle on étend les draps. C'eſt un grand & large couſſin de coutil, de toile de coton ou de toile, qui eſt remplie de laine ou de plume, & qui occupe toute l'étendue du lit.

MATELASSER, v. act. (*Gram.*) c'eſt rembourer de laine, de ſoie & de coton, & pour ainſi dire garnir de petits matelas.

MATELASSIER, ſ. m. (*Gram. art méchaniq.*) ouvrier qui carde la laine ou le coton, ou qui trie la plume deſtinée à des matelats, & qui fait auſſi les matelas & les ſommiers de crin ou d'autre matiere.

MATELOT, ſ. m. *vaiſſeau matelot*, *vaiſſeau ſecond*, (*Marine.*) Il y a deux ſortes de vaiſſeaux à qui on donne le nom de *matelot:* premierement, dans certaines armées navales, on aſſocie deux à deux les vaiſſeaux de guerre pour ſe prêter du ſecours mutuellement en cas de beſoin, & ces vaiſſeaux ſont *matelots* l'un de l'autre; cette façon n'eſt pas ordinaire: ſecondement, dans toutes les armées navales, les officiers généraux qui portent pavillon, comme amiral, vice-amiral, & chaque commandant d'une diviſion ont chacun deux vaiſſeaux pour les ſecourir, l'un à leur avant appellé *matelot de l'avant*, & l'autre à leur arriere appellé *matelot de l'arriere*; ou *ſecond de l'arriere*. Qelquefois quand l'amiral tient la mer, il n'y a que lui qui par prérogative ait deux vaiſſeaux ſeconds: & les autres pavillons n'en ont que chacun un.

MATELOT, ſ. m. (*Marine*) c'eſt un homme de mer qui eſt employé pour faire le ſervice d'un vaiſſeau. Ce qui regarde les fonctions, les engagemens, & les loyers & ſalaires des *matelots*, ſe trouvent dans l'ordonnance de 1681. *liv. II. tit.* 7. & *liv. III. tit.* 4.

Chaque *matelot* eſt obligé d'aller à ſon tour ſur l'ordre du capitaine, faire la ſentinelle ſur la hune pendant le jour, & on fait quelque gratification à celui qui découvre quelqu'une des choſes qu'il importe de ſavoir, comme vûe des terres, de vaiſſeau, &c.

Matelots gardiens. Il y en a huit entretenus ſur les vaiſſeaux du premier rang, ſix ſur ceux du ſecond rang, & quatre ſur ceux du quatrieme & cinquieme rang, deſquels gardiens il y en a toujours le quart qui ſont calfats ou charpentiers. Les *matelots gardiens* étant dans le port couchent à bord, & ſont diviſés pendant le jour pour le ſervice du port, en trois brigades égales.

MATELOT, (*Marine*) il eſt bon *matelot*, ſe dit d'un officier ou tout autre qui entend bien le métier de la mer, & qui ſait bien la manœuvre.

MATELOTAGE, ſ. m. (*Marine*) c'eſt le ſalaire des matelots.

MATELOTTE, ſ. f. (*Cuiſine*) maniere d'accommoder le poiſſon frais. Ce ragoût qui eſt fort à la mode dans les auberges ſituées ſur les bords de la riviere, ſe fait avec du ſel, du poivre, des oignons, des champignons & du vin.

MATER UN VAISSEAU, (*Marine*) c'eſt garnir un vaiſſeau de tous ſes mâts.

MATERA, (*Mythol.*) c'eſt un des ſurnoms de Minerve, à laquelle étoient conſacrées les piques, & en l'honneur de laquelle on en ſuſpendoit quelquefois autour de ſes autels & ſes ſtatues. (*D. J.*)

MATERA, (*Géogr.*) ville du royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, avec un évêché ſuffragant de Cirenza. Elle eſt ſur le Canapro, à 11 lieues S. O. de Bari, 13 E. de Cirenza, 14 N. O. de Tarente. *Long.* 34. 18. *lat.* 40. 45. (*D. J.*)

MATEREAU *ou* MATEREL, (*Marine*) c'eſt un petit mât ou un bout de mât.

MATERIALISTES, ſ. m. (*Théol.*) nom de ſecte. L'ancienne égliſe appelloit *matérialiſtes* ceux qui, prévenus par la Philoſophie qu'il ne ſe fait rien de rien, recouroient à une matiere éternelle ſur laquelle Dieu avoit travaillé, au-lieu de s'en tenir au ſyſteme de la création, qui n'admet que Dieu ſeul, comme cauſe unique de l'exiſtance de toutes choſes. *Voyez* MONDE & MATIERE.

Tertullien a ſolidement & fortement combattu l'erreur des *matérialiſtes* dans ſon traité contre Hermogene, qui étoit de ce nombre.

On donne encore aujourd'hui le nom de *matérialiſtes* à ceux qui ſoutiennent ou que l'ame de l'homme eſt matiere, ou que la matiere eſt éternelle, & qu'elle eſt Dieu; ou que Dieu n'eſt qu'une ame univerſelle répandue dans la matiere, qui la meut & la diſpoſe, ſoit pour produire les êtres, ſoit pour former les divers arrangemens que nous voyons dans l'univers. *Voyez* SPINOSISTES.

MATÉRIAUX, *terme d'Architecture*; ce ſont toutes les matieres qui entrent dans la conſtruction d'un bâtiment, comme la pierre, le bois & le fer. Latin, *materia*, ſelon Vitruve.

MA-

MATERIEL, ELLE, adj. (*Phyſ.*) ſe dit de tout ce qui appartient à la matiere; ainſi on dit principe *matériel*, ſubſtance *matérielle*, &c. *Voyez* Matiere.

MATERNEL, adj. (*Gramm.*) relatif à la qualité de mere. On dit l'amour *maternel*, la langue *maternelle*.

MATEUR, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un ouvrier qui travaille aux mâts des vaiſſeaux, & qui fait toutes les proportions qu'ils doivent avoir. La maniere de les placer, *&c.*

MATHE'MATICIEN, ENNE, (*Mathémat.*) ſe dit d'une perſonne verſée dans les Mathématiques. *Voyez* Mathématiques & Géometrie, *p. 553. du VII. vol. col. 1.*

MATHE'MATIQUE, *ou* MATHE'MATIQUES, ſ. f. (*ordre encyclop. entend., raiſon, philoſophie ou ſcience, ſcience de la nature, Mathématiques.*) c'eſt la ſcience qui a pour objet les propriétés de la grandeur en tant qu'elle eſt calculable ou meſurable. *Voyez* Grandeur, Calcul, Mesure, *&c.*

Mathématiques au pluriel eſt beaucoup plus uſité aujourd'hui que *Mathématique* au ſingulier. On ne dit guere la *Mathématique*, mais les *Mathématiques*.

Le plus commune opinion dérive le mot *Mathématique* d'un mot grec, qui ſignifie *ſcience*; parce qu'en effet, on peut regarder, ſelon eux, les *Mathématiques*, comme étant la ſcience par excellence, puiſqu'elles renferment les ſeules connoiſſances certaines accordées à nos lumieres naturelles; nous diſons à *nos lumieres naturelles*, pour ne point comprendre ici les vérités de foi, & les dogmes théologiques. *Voyez* Foi & Théologie.

D'autres donnent au mot *Mathématique* une autre origine, ſur laquelle nous n'inſiſterons pas, & qu'on peut voir dans l'*hiſtoire des Mathématiques* de M. Montucla, *pag.* 2. & 3. Au fond, il importe peu quelle origine on donne à ce mot, pourvu que l'on ſe faſſe une idée juſte de ce que c'eſt que les *Mathématiques*. Or cette idée eſt compriſe dans la définition que nous en avons donné; & cette définition va être encore mieux éclaircie.

Les *Mathématiques* ſe diviſent en deux claſſes; la premiere, qu'on appelle *Mathématiques pures*, conſidere les propriétés de la grandeur d'une maniere abſtraite; or la grandeur ſous ce point de vûe, eſt ou calculable, ou meſurable: dans le premier cas, elle eſt repréſentée par des nombres; dans le ſecond, par l'étendue: dans le premier cas les *Mathématiques* pures s'appellent *Arithmétiques*; dans le ſecond, *Géométrie*. *Voyez* les mots Arithmétique & Geométrie.

La ſeconde claſſe s'appelle *Mathématiques mixtes*; elle a pour objet les propriétés de la grandeur concrete, en tant qu'elle eſt meſurable ou calculable; nous diſons *de la grandeur concrete*, c'eſt-à-dire de la grandeur enviſagée dans certains corps ou ſujets particuliers. *Voyez* Concret.

Du nombre des *Mathématiques* mixtes, ſont la Méchanique, l'Optique, l'Aſtronomie, la Géographie, la Chronologie, l'Architecture militaire, l'Hydroſtatique, l'Hydraulique, l'Hydrographie ou Navigation, *&c. Voy.* ces mots. *Voyez* auſſi le ſyſtème figuré des connoiſſances humaines, qui eſt à la tête de cet ouvrage, & l'explication de ce ſyſtème, immédiatement à la ſuite du diſcours préliminaire; toutes les diviſions des *Mathématiques* y ſont détaillées, ce qui nous diſpenſe de les rappeller ici.

Nous avons pluſieurs cours de *Mathématiques*; le plus eſtimé eſt celui de M. Wolf, en 5. vol. *in*-4°. mais il n'eſt pas exempt de fautes. *Voyez* Cours & Elemens des Sciences. A l'égard de l'hiſtoire de cette ſcience, nous avons à préſent tout ce que nous pouvons deſirer ſur ce ſujet, depuis l'ouvrage que M. de Montucla a publié en deux volumes *in*-4°. ſous le titre d'*hiſtoire des Mathématiques*, & qui comprend juſqu'à la fin du xvij^e. ſiecle.

Quant à l'utilité des *Mathématiques*, *voyez* les différens articles déja cités; & ſur-tout les *articles* Geométrie & Geometre. (*A*)

Nous dirons ſeulement ici, que ſi pluſieurs écrivains ont voulu conteſter aux *Mathématiques* leur utilité réelle, ſi bien prouvée par la préface de l'hiſtoire de l'académie des Sciences, il y en a eu d'autres qui ont cherché dans ces ſciences des objets d'utilités frivoles ou ridicules. On peut en voir un léger détail dans l'*hiſtoire des Mathématiques* de M. Montucla, *tome I. p.* 37. & 38. Cela me rappelle le trait d'un chirurgien, qui, voulant prouver la néceſſité que les Chirurgiens ont d'être lettrés, prétend qu'un chirurgien qui n'a pas fait ſa rhétorique, n'eſt pas en état de perſuader à un malade de ſe faire ſaigner lorſqu'il en a beſoin.

Nous ne nous étendrons pas ici davantage ſur ces différens ſujets, non plus que ſur les différentes branches des *Mathématiques*, pour ne point répéter ce que nous avons déja dit, ou ce que nous dirons ailleurs. *Voyez* auſſi l'*article* Physico-Mathématiques.

Différentes branches des *Mathématiques* ſe diviſent encore en ſpéculatives & pratiques. *Voyez* Astronomie, Geométrie, *&c.* (*O*)

Mathematique, adj. ſe dit de ce qui a rapport aux opérations, ou aux ſpéculations *mathématiques*; ainſi on dit un calcul *mathématique*, une démonſtration *mathématique*, &c. *Voyez* Demonstration, *&c.*

MATHE'O, san (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne en Arragon, fondée par le roi D. Jayme, en 1237, ſur les frontieres de la Catalogne. Elle eſt dans un terroir fertile, & arroſée de quantité de fontaines; mais ce ſont les habitans qui lui manquent. (*D. J.*)

MATHIOLE, *mathiola*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, tubulée, & en forme d'entonnoir; ſon calice devient dans la ſuite un fruit arrondi qui contient un noyau rond, dans lequel il y a une amande de la même forme. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* Plante.

MATIANE, *Matiana*, (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie entre l'Arménie & la Médie, mais qu'on range plutôt ſous la derniere de ces deux provinces. Hérodote dit que le Gynde avoit ſa ſource dans les montagnes *Matianes*, par où il entend les montagnes de cette même contrée. Dans un autre endroit, il appelle *Matiane* le pays traverſé par le grand chemin, qui conduiſoit de l'Arménie à la ville de Suze, en paſſant près de Gynde. *Voyez*, ſi vous voulez, les *Mém. de l'acad. des Inſc. t. XI. in* 12°. *p.* 531. (*D. J.*)

MATIERE, ſ. f. (*Métaph. & Phyſ.*) ſubſtance étendue, ſolide, diviſible, mobile & paſſible, le premier principe de toutes les choſes naturelles, & qui par ſes différens arrangemens & combinaiſons, forme tous les corps. *Voyez* Corps.

Ariſtote établit trois principes des choſes, la *matiere*, la forme, & la privation. Les Carteſiens ont rejetté celui-ci; & d'autres rejettent les deux derniers.

Nous connoiſſons quelques propriétés de la *matiere*; nous pouvons raiſonner ſur ſa diviſibilité, ſa ſolidité, *&c. Voyez* Divisibilité.

Mais quelle en eſt l'eſſence, ou quel eſt le ſujet où les propriétés réſident? C'eſt ce qui eſt encore à trouver. Ariſtote définit la *matiere*, ce qui eſt *nec quid, nec quantum, nec quale*, ni aucune choſe déterminée, ce qui a fait penſer à pluſieurs de ſes diſciples, que la *matiere* n'exiſtoit point. *Voyez* Corps.

Les Carteſiens prennent l'étendue pour l'eſſence de la *matiere*; ils ſoutiennent que puiſque les propriétés dont nous venons de faire mention ſont les ſeules qui ſoient eſſentielles à la *matiere*, il faut que quelques-unes d'elles conſtituent ſon eſſence; & comme l'étendue eſt conçue avant toutes les autres, & qu'elle eſt celle ſans laquelle on n'en pourroit concevoir aucune autre, ils en concluent que l'étendue conſtitue l'eſſence de la *matiere*; mais c'eſt une concluſion peu exacte: car ſelon ce principe, l'exiſtence de la *matiere*, comme l'a remarqué le docteur Clarke, auroit plus de droit que tout le reſte à en conſtituer l'eſſence; l'exiſtence ou le *τὸ exiſtere* étant conçu avant toutes les propriétés, & même avant l'étendue.

Ainſi puiſque le mot *étendue* paroît faire naître une idée plus générale que celle de la *matiere*; il croit que l'on peut avec plus de raiſon appeller eſſence de la *matiere*, cette ſolidité impénétrable qui eſt eſſentielle à toute *matiere*, & de laquelle toutes les propriétés de la *matiere* découlent évidemment. *Voyez* Essence, Etendue, Espace, *&c.*

De plus, ajoute-t-il, ſi l'étendue étoit l'eſſence de la *matiere*, & que par conſéquent la *matiere* & l'eſpace ne fuſſent qu'une même choſe, il s'enſuivroit de-là que la *matiere* eſt infinie & éternelle, que c'eſt un être néceſſaire, qui ne peut être ni créé ni anéanti; ce qui eſt abſurde; d'ailleurs il paroît, ſoit par la nature de la gravité, ſoit par les mouvemens des cometes, ſoit par les vibrations des pendules, *&c.* que l'eſpace vuide & non réſiſtant eſt diſtingué de la *matiere*, & que par conſéquent la *matiere* n'eſt pas une ſimple étendue, mais une étendue ſolide, impénétrable, & douée du pouvoir de réſiſter. *Voyez* Vuide, Etendue.

Pluſieurs des anciens philoſophes ont ſoutenu l'éternité de la *matiere*, de laquelle ils ſuppoſoient que tout avoit été formé, ne pouvant concevoir qu'aucune choſe pût être formée de rien. Platon prétend que la *matiere* a exiſté éternellement, & qu'elle a concouru avec

Dieu

Dieu dans la production de toutes choſes, comme un principe paſſif, ou une eſpece de cauſe collatérale. *Voy.* Eternité.

La *matiere* & la forme, principes ſimples & originaux de toutes choſes compoſoient ſelon les anciens certaines natures ſimples qu'ils nommoient *élémens*, des différentes combinaiſons deſquelles toutes les choſes naturelles étoient formées. *Voyez* Elément.

Le docteur Woodward ſemble d'une opinion peu éloignée de celle-là. Il prétend que les parties de la *matiere* ſont originairement & réellement différentes les unes des autres; que la *matiere* au moment de ſa création a été diviſée en pluſieurs ordres ou genres de corpuſcules différens les uns des autres en ſubſtance, en gravité, en dureté, en flexibilité, en figure, en grandeur, &c. & que des diverſes compoſitions & combinaiſons de ces corpuſcules, réſultent toutes les variétés des corps tant dans la couleur que dans la dureté, la peſanteur, le goût, &c. Mais M. Newton veut que toutes ces différences réſultent des différens arrangemens d'une même *matiere* qu'il croit homogene & uniforme dans tous les corps.

Aux propriétés de la *matiere* qui avoient été connues juſqu'ici, M. Newton en ajoute une nouvelle, ſavoir celle d'attraction, qui conſiſte en ce que chaque partie de la *matiere* eſt douée d'une force attractive, ou d'une tendance vers toute autre partie, force qui eſt plus grande dans le point de contact que par-tout ailleurs, & qui décroît enſuite ſi promptement, qu'elle n'eſt plus ſenſible à une très-petite diſtance. C'eſt de ce principe qu'il déduit l'explication de la cohéſion des particules des corps. *Voyez* Cohésion. *Voyez auſſi* Attraction.

Il obſerve que tous les corps, & même la lumiere & toutes les parties les plus volatiles des fluides, ſemblent compoſées de parties dures; de ſorte que la dureté peut être regardée comme une propriété de toutes *matieres*, & qu'au moins la dureté de la *matiere* lui eſt auſſi eſſentielle que ſon impénétrabilité; car tous les corps dont nous avons connoiſſance, ſont tous ou bien durs par eux-mêmes, ou capables d'être durcis: or ſi les corps compoſés ſont auſſi durs que nous les voyons quelquefois, & que cependant ils ſoient très-poreux, & compoſés de parties placées ſeulement les unes auprès des autres, les parties ſimples qui ſont deſtituées de pores, & qui n'ont jamais été diviſées, ſeront encore bien plus dures; de plus, de telles parties dures ramaſſées en un monceau, pourront à peine ſe toucher l'une l'autre, ſi ce n'eſt en un petit nombre de points; & ainſi il faudra bien moins de force pour les ſéparer, qu'il n'en faudroit pour rompre un corpuſcule ſolide, dont les particules ſe toucheroient par-tout ſans qu'on imaginat de pores ni d'interſtices qui puiſent en affoiblir la cohéſion. Mais ces parties ſi dures étant placées ſimplement les unes auprès des autres, & ne ſe touchant qu'en peu de points, comment, dit M. Newton ſeroient-elles ſi fortement adhérentes les unes aux autres ſans le ſecours de quelque cauſe, par laquelle elles fuſſent attirées ou preſſées les unes vers les autres?

Cet auteur obſerve encore que les plus petites parties peuvent être liées les unes aux autres par l'attraction la plus forte, & compoſées de parties plus groſſes & d'une moindre vertu, & que pluſieurs de celles-ci peuvent par leur cohéſion en compoſer encore de plus groſſes, dont la vertu aille toujours en s'affoibliſſant, & ainſi ſucceſſivement juſqu'à ce que la progreſſion finiſſe aux particules les plus groſſes, deſquelles dépendent les opérations de Chimie & les couleurs des corps naturels, & qui par leur cohéſion, compoſent les corps de grandeur ſenſible. Si le corps eſt compact, & qu'il plie ou qu'il cede intérieurement à la preſſion, de maniere qu'il revienne enſuite à la premiere figure, il eſt alors élaſtique. *Voyez* Elastique. Si les parties peuvent être déplacées, mais ne ſe rétabliſſent pas, le corps eſt alors malleable, ou mol, que ſi elles ſe meuvent aiſément entr'elles, qu'elles ſoient d'un volume propre à être agitées par la chaleur, & que la chaleur ſoit aſſez forte pour les tenir en agitation, le corps ſera fluide; & s'il a de plus l'aptitude de s'attacher aux autres corps, il ſera humide: les gouttes de tout fluide, ſelon M. Newton, affectent une figure ronde par l'attraction mutuelle de leurs parties, de même qu'il arrive au globe de la terre & à la mer qui l'environne; ſur quoi, *voyez* Cohésion. Les particules des fluides qui ne ſont point attachées trop fortement les unes aux autres, & qui ſont aſſez petites pour être fort ſuſceptibles de ces agitations qui tiennent les liqueurs dans l'état de fluidité, ſont les plus faciles à ſéparer & à raréfier en vapeurs; c'eſt-à-dire, ſelon le langage des Chimiſtes, qu'elles ſont volatiles, qu'il ne faut qu'une légere chaleur pour les raréfier, & qu'un peu de froid pour les condenſer; mais les parties plus groſſes, qui ſont par conſéquent moins ſuſceptibles d'agitation, & qui tiennent les unes aux autres par une attraction plus forte, ne peuvent non plus être ſéparées les unes des autres que par une plus forte chaleur, ou peut-être ne le peuvent-elles point du tout ſans le ſecours de la fermentation; ce ſont ces deux dernieres eſpeces de corps que les Chimiſtes appellent *fixe*. M. Newton obſerve encore que tout conſidéré, il eſt probable que Dieu dans le moment de la création, a formé la *matiere* en particules ſolides, maſſives, dures, impénétrables, mobiles, de volumes, de figures, de proportions convenables, en un mot, avec les propriétés les plus propres à la fin pour laquelle il les formoit; que ces particules primitives étant ſolides, ſont incomparablement plus dures qu'aucun corps poreux qui en ſoient compoſés; qu'elles le ſont même à un tel point, qu'elles ne peuvent ni s'uſer ni ſe rompre, n'y ayant point de force ordinaire qui ſoit capable de diviſer ce que Dieu a fait indiviſé dans le moment de la création. Tant que les particules continuent à être entieres, elles peuvent compoſer des corps d'une même nature & d'une même texture. Mais ſi elles pouvoient venir à s'uſer ou à ſe rompre, la nature des corps qu'elles compoſent changeroit néceſſairement. Une eau & une terre compoſées de particules uſées par le tems, & de fragmens de ces particules, ne ſeroient plus de la même nature que l'eau & la terre compoſées de particules entieres, telles qu'elles l'étoient au moment de la création; & par conſéquent pour que l'univers puiſſe ſubſiſter tel qu'il eſt, il faut que les changemens des choſes corporelles ne dépendent que des différentes ſéparations, des nouvelles aſſociations, & des divers mouvemens des particules permanentes; & ſi les corps compoſés peuvent ſe rompre, ce ne ſauroit être dans le milieu d'une particule ſolide, mais dans les endroits où les particules ſolides ſe joignent en ſe touchant par un petit nombre de points.

M. Newton croit encore que ces particules ont non-ſeulement la force d'inertie, & ſont ſujettes aux lois paſſives de mouvemens qui en réſultent naturellement, mais encore qu'elles ſont mues par de certains principes actifs, tel qu'eſt celui de la gravité, ou celui qui cauſe la fermentation & la cohéſion des corps; & il ne faut point enviſager ces principes comme des qualités occultes qu'on ſuppoſe réſulter des formes ſpécifiques des choſes; mais comme des lois générales de la nature, par leſquelles ces choſes elles-mêmes ont été formées. En effet, les phénomenes nous en découvrent la vérité, quoique les cauſes n'en aient point encore été découvertes. *Voyez* Fermentation, Gravitation, Elasticité, Dureté, Fluidité, Sel, Acide, &c.

Hobbes, Spinoſa, &c. ſoutiennent que tous les êtres dans l'univers ſont matériels, & que toutes leurs différences ne viennent que de leurs différentes modifications, de leurs différens mouvemens, &c. ainſi ils imaginent qu'une *matiere* extrèmement ſubtile, & agitée par un mouvement très-vif, peut penſer. *Voyez à l'article* Ame, la réfutation de cette opinion. Sur l'exiſtence de la *matiere*, *voyez les articles* Corps & Existence, *Chambers*.

Matiere subtile, eſt le nom que les Cartéſiens donnent à une *matiere* qu'ils ſuppoſent traverſer & pénétrer librement les pores de tous les corps, & remplir ces pores de façon à ne laiſſer aucun vuide ou interſtices entr'eux. *Voyez* Cartésianisme. Mais en vain ils ont recours à cette machine pour étayer leur ſentiment d'un plein abſolu, & pour le faire accorder avec le phénomene du mouvement, &c. en un mot, pour la faire agir & mouvoir à leur gré. En effet, s'il exiſtoit une pareille *matiere*, il faudroit pour qu'elle dût remplir les vuides de tous les autres corps, qu'elle fût elle-même entierement deſtituée de vuide; c'eſt-à-dire parfaitement ſolide, beaucoup plus ſolide, par exemple que l'or, & par conſéquent, qu'elle fût beaucoup plus peſante que ce métal, & qu'elle réſiſtât davantage (*voyez* Résistance); ce qui ne ſauroit s'accorder avec les phénomenes. *Voyez* Vuide.

M. Newton convient néanmoins de l'exiſtence d'une *matiere ſubtile*, ou d'un milieu beaucoup plus délié que l'air, qui pénetre les corps les plus denſes, & qui contribue ainſi à la production de pluſieurs des phénomenes de la nature. Il déduit l'exiſtence de cette *matiere* des expériences de deux thermometres renfermés dans deux vaiſſeaux de verre, de l'un deſquels on a fait ſortir l'air,

& qu'on porte tous deux d'un endroit froid en un endroit chaud. Le thermometre qui eſt dans le vuide devient chaud, & s'éleve preſque auſſitôt que celui qui eſt dans l'air, & ſi on les reporte dans l'endroit froid, ils ſe refroidiſſent, & s'abaiſſent tous deux à peu près au même point. Cela ne montre-t-il pas, dit-il, que la chaleur d'un endroit chaud ſe tranſmet à-travers le vuide par les vibrations d'un milieu beaucoup plus ſubtil que l'air, milieu qui reſte dans le vuide après que l'air, en a été tiré? & ce milieu n'eſt-il pas le même qui briſe & réfléchit les rayons de lumiere? *&c. Voyez* LUMIERE, *Chambers*.

Le même philoſophe parle encore de ce milieu ou fluide ſubtil, à la fin de ſes principes. Ce fluide, dit-il, pénetre les corps les plus denſes; il eſt caché dans leur ſubſtance; c'eſt par ſa force & par ſon action que les particules des corps s'attirent à de très-petites diſtances, & qu'elles s'attachent fortement quand elles ſont contiguës; ce même fluide eſt auſſi la cauſe de l'action des corps électriques, ſoit pour repouſſer, ſoit pour attirer les corpuſcules voiſins; c'eſt lui qui produit nos mouvemens & nos ſenſations par ſes vibrations, qui ſe communiquent depuis l'extrémité des organes extérieurs juſqu'au cerveau, par le moyen des nerfs. Mais le philoſophe ajoute qu'on n'a point encore une aſſez grande quantité d'expériences pour déterminer & démontrer exactement les loix ſuivant leſquels ce fluide agit.

On trouvera peut-être quelqu'apparence de contradiction entre la fin de cet article, où M. Newton ſemble attribuer à une *matiere* ſubtile la cohéſion des corps; & l'article précédent où nous avons dit après lui que l'attraction eſt une propriété de la *matiere*. Mais il faut avouer que M. Newton ne s'eſt jamais expliqué franchement & nettement ſur cet article; qu'il paroît même avoir parlé en certains endroits autrement qu'il ne penſoit. *Voyez* GRAVITÉ *&* ATTRACTION, *voyez auſſi* ETHER *&* MILIEU ÉTHERÉ, *au mot* MILIEU. *(O)*

MATIERE IGNÉE *ou* MATIERE DE FEU, principe que quelques chimiſtes emploient dans l'explication de pluſieurs effets, ſur-tout pour rendre raiſon de l'augmentation de poids que certains corps éprouvent dans la calcination. Ceux qui ont fait le plus d'uſage de ce principe, & qui l'ont mis le plus en vogue, conviennent qu'il n'eſt pas démonſtratif par lui-même, comme le ſel, l'eau, *&c.* mais ils prétendent ſeulement qu'il l'eſt par les conſéquences: donnons-en un exemple. Lorſqu'on fait fondre vingt livres de plomb dans une terrine plate qui n'eſt pas vernie, & qu'on agite ce plomb ſur le feu avec une ſpatule juſqu'à ce qu'il ſoit réduit en pouſſiere, on trouve après une longue calcination, que quoique par l'action du feu il ſe ſoit diſſipé une grande quantité de parties volatiles du plomb, ce qui devroit diminuer ſon poids, cette poudre, ou cette chaux de plomb, au-lieu de peſer moins que le plomb ne peſoit avant la calcination, occupe un plus grand eſpace, & peſe beaucoup plus; car au-lieu de peſer vingt livres, elle en peſe vingt-cinq. Que ſi au contraire on revivifie cette chaux par la fuſion, ſon volume diminue, & le plomb ſe trouve alors moins peſant qu'il n'étoit avant qu'on l'eût réduit en chaux; en un mot on ne trouve que dix-neuf livres de plomb. Or ce n'eſt ni du bois ni du charbon qu'on a employé dans cette opération, que le plomb en ſe calcinant a pu tirer ces cinq ou ſix livres de poids; car on a fait calciner pluſieurs matieres au foyer du verre ardent, dont feu M. le régent a fait préſent à l'académie, & on a trouvé également que le poids augmentoit. L'air n'a pu non plus ſe condenſer durant l'opération, en une aſſez grande quantité dans les pores du plomb, pour y produire un poids ſi conſidérable: car pour condenſer un volume d'air du poids de cinq livres dans un eſpace cubique de quatre à cinq pouces de hauteur, il faudroit y employer un poids énorme. On a donc conclu que cette augmentation de poids ne pouvoit procéder que des rayons du ſoleil qui ſe ſont concentrés dans la *matiere* expoſée à leur action pendant tout le tems que dure l'opération, & que c'étoit à la *matiere* condenſée de ces rayons de lumiere qu'il falloit attribuer l'excès de peſanteur qu'on y obſervoit; & pour cet effet on a ſuppoſé que la *matiere* qui ſert à nous tranſmettre la lumiere & la chaleur, l'action du ſoleil ou du feu, étoit peſante, qu'elle étoit capable d'une grande condenſation, qu'elle ſe condenſoit en effet prodigieuſement dans les pores de certains corps, ſans y être contrainte par aucun poids; que la chaleur, qui raréfie univerſellement toutes les autres *matieres*, avoit néanmoins la propriété de condenſer celle-ci, & que la tiſſure des corps calcinés, quoique très-foible, avoit nonobſtant cela la force de retenir une *matiere* qui tend à s'étendre avec une telle force, qu'une livre de cette *matiere* contenue dans les pores de cinq livres de plomb, étant dans ſon état naturel, devoit néceſſairement occuper un eſpace immenſe, puiſque la peſanteur de cette *matiere*, dans ſon état naturel, eſt abſolument inſenſible; que c'étoit enſuite cette *matiere de feu*, condenſée dans les alkalis, qui produiſoit en nous ce goût vif & perçant que nous y éprouvons, & dans les fermentations cette ébullition qui nous étonne, ces couleurs vives que les différentes *matieres* prennent en ſe précipitant; en un mot que c'étoit à cette *matiere de feu* qu'on devoit attibuer conformément les effets les plus délicats de la Chimie, & que ſans être obligé d'entrer dans aucune autre diſcuſſion, il ſuffiſoit d'avoir remarqué, que ces effets avoient quelque relation à ceux que le feu produit communément, ſans qu'on ſache comment, ni qu'on ſoit obligé de le dire, cela ſuffiſoit, dis-je, pour rapporter tous les effets à cette cauſe: voilà bien des hypotheſes précaires. Les Chimiſtes ont-ils donc conſtaté par quelque expérience ſenſible, ce poids prétendu des rayons du ſoleil? ont-ils éprouvé que la *matiere* qui reſte dans le récipient de la machine du vuide, lorſqu'on a pompé l'air groſſier, & qui contient certainement la *matiere* de la lumiere, puiſque nous voyons les objets qui y ſont renfermés, tenoit le vif argent ſuſpendu dans le barometre à la moindre hauteur, ou plutôt pour employer le moyen infaillible que M. Newton nous a donné pour juger du poids des fluides, ont-ils ſenti quelque réſiſtance que la *matiere* de la lumiere faſſe à un globe peſant qui la traverſe, qui ne doive être attribuée à l'air groſſier? S'ils n'ont rien fait de tout cela, on peut conclure que la *matiere ignée*, conſidérée comme un amas prodigieux de lumiere peſante, condenſée, & réduite en un petit eſpace, eſt une pure chimere.

Selon les remarques très détaillées de M. Boerhaave, l'air contient dans ſes pores un grand nombre de molécules peſantes, de l'eau, de l'huile, des ſels volatils, *&c.* A l'égard de l'eau, on ſait de quelle façon, quelque quantité que ce ſoit de ſel tartre, expoſé à l'air, ſe charge en fort peu de tems d'un poids égal de molecules d'eau. Cette *matiere* peſante eſt donc contenue dans les pores de l'air. La préſence des molécules de ſoufre, de ſels, *&c.* n'eſt pas plus difficile à conſtater. Sans recourir à aucun alembic, on n'a qu'à ſe trouver en raſe campagne dans un tems d'orage, y lever les yeux au ciel pour y voir ce grand nombre d'éclairs qui brillent de toutes parts: ce ſont des feux, ce ſont des ſoufres allumés, ce ſont des ſels volatils, perſonne n'en peut diſconvenir; & ſi dans la moyenne région, dans la région des nuées, l'air ſe trouve chargé de molécules d'huile, de ſel, *&c.* à plus forte raiſon en ſera-t-il chargé, & comme imbibé dans le lieu où nous reſpirons, puiſque ces *matieres* peſantes ſortant de la terre, n'ont pas pu s'élever ſi haut, ſans avoir paſſé par les eſpaces qui nous ſéparent des nues, & ſans s'y être arrêtées en plus grande abondance que dans ces régions élevées. D'ailleurs ne voit-on pas avec quelle facilité, & à la moindre approche du feu, le vif-argent même, qui eſt une *matiere* ſi peſante, ſe répand dans l'air; & qui peut douter après cela que l'air ne contienne dans ſes pores un très-grand nombre de particules peſantes? Mais, dira-t-on, l'huile ne s'évapore point, elle ne ſe mêle que très-difficilement avec l'air; n'eſt-ce pas plutôt là une preuve que l'air en eſt abondamment fourni, & qu'il n'en peut recevoir dans ſes pores plus qu'il n'en a déjà reçu? D'ailleurs l'eſprit-de-vin, expoſé à l'air, ne s'affoiblit-il pas continuellement, & les molécules de l'huile qu'il contient ne s'y répandent-elles pas ſans ceſſe? Lorſque les molécules de l'huile n'ont pas été développées juſqu'à un certain point, elles ſont trop peſantes & trop fortement comprimées l'une contre l'autre par l'action élaſtique de la *matiere* éthérée pour être détachées l'une de l'autre par l'action diſſolvante de l'air. Ainſi l'huile commune ne s'évapore pas: mais lorſque par l'action du feu les molécules de l'huile ſe ſont développées & détachées l'une de l'autre dans les pores de l'eau qui les contient, elles ſe répandent dans l'air avec facilité, parce qu'elles ſont devenues beaucoup plus légeres. Quelle impoſſibilité y a-t-il donc, après qu'on a vû que l'air pouvoit fournir facilement vingt livres d'eau à vingt livres de ſel de tartre, & qu'il les leur fourniſſoit en effet en peu de tems, que le même air puiſſe fournir à vingt livres de plomb pendant tout le tems que dure la calcination, je ne dis pas vingt livres de molécules d'eau, que l'action du feu éloigne & chaſſe des pores de l'air, qui environne le vaſe dans lequel on calcine le plomb, mais ſeulement cinq livres de molécules de *matieres* plus denſes, plus peſantes, & en même tems plus ſubtiles,

qui

qui étoient contenues dans les pores de l'air parmi ces mêmes molécules d'eau, leſquelles n'étant plus ſoutenues dans ces pores par les molécules de cette eau, que le feu en a éloigné, ſe dégageront des pores de l'air par leur propre peſanteur, viendront ſe joindre aux molécules du plomb, dont elles augmenteront le poids & le volume. Eſt-ce qu'il eſt plus difficile de concevoir que l'air fourniſſe à vingt livres de plomb un poids de cinq livres, qu'il l'eſt que le même air fourniſſe à une même quantité de ſel de tartre le poids de vingt livres: c'eſt tout le contraire, puiſque ce poids eſt quadruple du précédent. On concevra donc enfin diſtinctement qu'à meſure qu'on calcinera vingt livres de plomb, l'ardeur du feu échauffera l'air voiſin du vaſe qui contient la *matiere*, qu'elle en éloignera toutes les molécules d'eau que cet air peut contenir dans ſes pores, & que les molécules de cet air étant devenues plus grandes, leur vertu diſſolvante aura diminué; d'où il ſuit que les molécules des autres *matieres* plus peſantes qui y ſont en même tems contenues ceſſant d'y être ſoutenues, tomberont ſur la ſuperficie du plomb; qu'enſuite ce volume d'air s'étant promptement rarefié, & étant devenu plus léger que celui qui eſt au-deſſus, montera & cedera ſa place avec la même vîteſſe à un nouvel air, qui dépoſera de la même façon ſur le plomb les molécules peſantes qu'il contient, & ainſi de ſuite, ſi bien qu'en fort peu de tems toutes les parties de l'air contenu dans un grand eſpace, pourront par cette méchanique ſimple & intelligible, s'approcher ſucceſſivement l'une après l'autre du plomb que l'on calcine, & dépoſer les molécules peſantes que cet air contient dans ſes pores.

Dans l'expérience dont il s'agit principalement ici, à meſure qu'on bat le plomb avec une ſpatule, cette pouſſiere répandue dans l'air s'y inſinue & comme ſes particules ne ſont pas adhérentes les unes aux autres, elles s'attachent facilement à la ſuperficie des molécules du plomb, formant une eſpece de croute ſur les ſuperficies de ces molécules, qui les empêche de ſe réunir, & qui réduit le plomb à paroître ſous la forme d'une poudre impalpable. Par où l'on voit que le feu, ou les rayons de lumiere, réunis au foyer d'une loupe, ne fourniſſent ici qu'un grand mouvement qui déſunit les parties du métal, en calcinant les ſouffres, qui les lient entre elles, & laiſſent aux particules peſantes, qui viennent des pores de l'air, & qui n'ont pas la même viſcoſité, la liberté d'environner les molécules du plomb, & de réduire ce métal en poudre. Et ſi dans la révivification de cette chaux de plomb, il arrive que non-ſeulement elle perde le poids qu'elle avoit acquis, mais qu'on trouve au contraire le plomb qui en renaît encore plus léger que n'étoit celui qu'on avoit d'abord employé, ne voit-on pas que cela ne vient que de ce que les particules peſantes & ſubtiles que le plomb a reçues de l'air durant la calcination, & qui enveloppant les particules de ce métal, l'avoient réduit en poudre & en avoient augmenté le poids & le volume, s'uniſſant aux molécules onctueuſes du ſuif que l'on joint à la *matiere* dans cette opération, ou que la flamme même leur fournit, ſe volatiliſent de nouveau, & ſe répandent dans l'air d'où elles étoient venues. De ſorte que ce nouveau plomb deſtitué de cette *matiere* & des ſoufres groſſiers qu'il a perdus dans l'opération, doit peſer moins qu'il ne peſoit avant qu'on l'eût réduit en chaux; ce qui arriveroit dans toutes les *matieres* que lon calcine, ſi le poids des particules qui s'exhalent durant la calcination n'excédoit pas quelquefois le poids de celles qui viennent s'y joindre. *Voyez* FEU, CHALEUR, & FEU ÉLASTIQUE, *Art. de M.* FORMEY.

MATIERE, SUJET, (*Gramm.*) la *matiere* eſt ce qu'on emploie dans le travail; le *ſujet* eſt ce ſur quoi l'on travaille.

La *matiere* d'un diſcours conſiſte dans les mots, dans les phraſes & dans les penſées. Le *ſujet* eſt ce qu'on explique par ces mots, par ces phraſes & par ces penſées.

Les raiſonnemens, les paſſages de l'Ecriture-ſainte, les caracteres des paſſions & les maximes de morale, ſont la *matiere* des ſermons; les myſteres de la foi & les préceptes de l'Evangile en doivent être le ſujet. *Synonymes* de l'abbé Girard. (*D. J.*)

MATIERE MORBIFIQUE, (*Médic.*) on a donné le nom de *matiere morbifique* à toute humeur étrangere ou altérée, qu'on a cru ſe mêler au ſang, & y devenir le germe, le levain, la cauſe de quelque maladie. Les maladies excitées par ces humeurs nuiſibles, ou déplacées, ont été appellées *maladies avec matiere* ou *humorales*. Suivant les théories vulgaires, dès que la *matiere morbifique* eſt dans le ſang, elle y produit une altération plus ou moins prompte, ſelon le degré d'énergie qu'elle a, & différente, ſelon le vice particulier de l'humeur. Boerhaave a prodigieuſement multiplié, diverſement combiné, & très-méthodiquement claſſé les prétendus vices des humeurs, de façon à établir pour chaque maladie une *matiere morbifique* particuliere; il a cru appercevoir dans le ſang & les humeurs qui circulent dans les vaiſſeaux formés d'un corps organique, les mêmes altérations qui auroient pû leur arriver par différens mélanges, ou par leur dégénération ſpontanée laiſſées à elles-mêmes & en repos dans des vaiſſeaux ouverts expoſés à l'action de l'air: ainſi il a ſubſtitué à l'hiſtoire & à l'évaluation juſte des phénomenes de la nature ſa propre maniere de les concevoir; de-là ſont venues ces diviſions minutieuſes & ces claſſes nombreuſes de *vices ſimples & ſpontanés des humeurs*, *de viſcoſité glutineuſe ſpontanée*, *de diverſes acrimonies méchaniques*, *ſalines*, *huileuſes & ſavonneuſes*, & de celles qui réſultoient de la differente combinaiſon des quatre eſpeces; ces ſoudiviſions ultérieures *d'acrimonie ſaline & muriatique ammoniacale*, *acide*, *alkaleſcente*, *fixe*, *volatile*, *ſimple ou compoſée*, *d'acrimonie huileuſe*, *ſpiritueuſe*, *ſaline*, *terreſtre & âcre*, &c. Les humoriſtes modernes ont retenu beaucoup de ces vices; ils ont prétendu que l'on en obſervoit toujours quelqu'un dans toutes les maladies, & qu'il n'y en avoit point ſans *matiere*, ſans altération propre & primitive des humeurs; & c'eſt ſur cette idée purement théorique qu'eſt fondée la regle générale ſur l'uſage prétendu indiſpenſable des évacuans. Quelques-uns ont jugé que la ſueur & la tranſpiration retenues ou dérangées, fourniſſoient toujours la *matiere morbifique*, qui jettoit les premiers fondemens de la maladie; d'autres en plus grand nombre, ont penſé que la *matiere morbifique* dans toutes les maladies aiguës, n'étoit autre choſe que des humeurs viciés qui ſe préparoient & s'accumuloient dans l'eſtomac par une ſuite de mauvaiſes digeſtions, d'où elles étoient verſées par la voie des veines lactées continuellement ou périodiquement dans la maſſe des humeurs, & y produiſoient d'ordinaire un épaiſſiſſement conſidérable, qui, ſuivant eux, déterminoit la fievre, l'accès ou le redoublement. En conſéquence, dans le traitement des maladies aiguës, ils ont eu principalement en vue d'épuiſer le foyer de ces humeurs, & d'en tarir la ſource; c'eſt d'une théorie auſſi fauſſe qu'inſuffiſante, qu'a pris naiſſance un des dogmes fondamentaux de la Médecine pratique la plus accréditée, c'eſt qu'il faut dans les maladies aiguës purger au moins tous les deux jours; le peu de ſuccès répond à l'inconſéquence du précepte: & il eſt très-certain qu'il ſeroit moins indifférent & plus nuiſible, s'il étoit exécuté auſſi efficacement qu'il eſt vivement recommandé, & qu'on s'empreſſe de le ſuivre avec ponctualité. Les anciens médecins chimiſtes ont auſſi prétendu que toutes les maladies étoient avec *matiere*; ils en attribuoient l'origine à des fermens morbifiques indéterminés, mais pas plus obſcurs ni plus incertains que la *matiere morbifique* des méchaniciens modernes. Les éclectiques pour ſoutenir les droits de leur *ame ouvriere*, ſe ſont accordés ſur ce point avec les humoriſtes, perſuadés que l'ame étoit la cauſe efficiente de toutes les maladies, & qu'elle n'agiſſoit pas ſans motif; ils ſe ſont vus contraints de recourir toujours à un vice humoral, à une *matiere morbifique* qui excitât le courroux & déterminât les effets de ce principe auſſi ſpirituel que bienfaiſant. L'abſurdité de l'humoriſme trop généraliſé, & la connoiſſance aſſurée de quelques affections purement nerveuſes ont fait tomber quelques médecins dans l'excès oppoſé; ils ont conclu de quelques faits particuliers bien conſtatés, au général, & n'ont pas fait difficulté d'avancer qu'il n'y avoit point de maladies avec *matiere*, & que tous ces vices des humeurs n'étoient que des ſuppoſitions chimériques; que le dérangement des ſolides étoit ſeul capable de produire toutes les différentes eſpeces de maladie: & partant de cette idée, ils ont bâti un nouveau ſyſtème pratique; les émolliens, relâchans, narcotiques leur ont paru les ſecours les plus indiqués par l'état de ſpaſme & de conſtriction toujours ſuppoſé dans les ſolides; ils ont borné à ces remedes diverſement combinés, toute leur *matiere* médicale. On voit par là, & c'eſt ce qui eſt le plus préjudiciable à l'humanité, que toutes ces variétés de théorie ont produit des changemens qui ne peuvent manquer d'être nuiſibles dans la pratique: on ne s'eſt pas contenté de déraiſonner, on a voulu faire des applications, & l'on a rendu les malades des victimes d'une biſarre imagination. Il s'eſt enfin trouvé des médecins ſages qui, après avoir mûrement & ſans préjugé peſé les différentes aſſertions, & ſur-tout conſulté la nature, ont décidé qu'il y avoit des maladies où les nerfs ſeuls étoient atta-

attaqués, & on les appelle *nerveuſes*. Voyez *ce mot*. Que d'autres étoient avec *matiere*; c'eſt-à-dire, dépendoient de l'altération générale des humeurs, opérée par la ſuppreſſion de quelque excrétion, & qui ne peut ſe guérir ſans une évacuation critique; elles ſont connues ſous le nom de *maladies humorales*. Voyez *ce mot*. Telles ſont toutes les fievres putrides ſimples, ou inflammatoires, quelques autres maladies aiguës, toutes les maladies virulentes, contagieuſes, *&c.* Les maladies chroniques ſont preſque toutes abſolument nerveuſes dans leur origine, dépendent du déſordre trop conſidérable & de la léſion ſenſible de quelque viſcere; mais ces vices ne peuvent pas ſubſiſter long-tems ſans donner lieu à quelque altération dans les humeurs, qu'on obſerve toujours quand la maladie a fait quelque progrès. (*M*)

Matiere médicale, (*Thérapeutique.*) enſemble, total, ſyſtème des corps naturels qui fourniſſent des médicamens. *Voyez la fin de l'article* Médicament. (*l*)

Matiere perlée de Kruger, (*Chim. & Mat. méd.*) qu'on appelle encore *magiſtere d'antimoine*. Les chimiſtes modernes donnent ce nom à une poudre blanche, ſubtile, qui ſe précipite des lotions de l'antimoine diaphorétique, ſoit d'elle-même, ſoit par l'addition d'un acide, & principalement de l'acide vitriolique.

La nature de ce précipité n'a point été encore déterminée par les Chimiſtes; car ſans compter les définitions évidemment fauſſes, telles que celle de Boerhaave, qui le nomme un *ſoufre fixe d'antimoine*, les idées qu'en donnent Mender & Hoffman ne paroiſſent rien moins qu'exactes. Le premier avance que „ cette poudre n'eſt „ rien autre choſe qu'une chaux fine de régule “, & Hoffman qui obſerve qu'on obtient cette *matiere perlée* en une quantité très-conſidérable (cet auteur dit que les lotions de la maſſe provenue de douze onces de régule d'antimoine, & de deux livres de nitre détonnés enſemble, lui ont fourni cinq onces de cette *matiere*), croit que cette *matiere* eſt beaucoup moins fournie par la ſubſtance réguline, que par le nitre qui a été changé en terre par la force de la calcination, & par la mixtion de l'acide vitriolique. Hoffman, *obſ. phyſ. chim. liv. III. obſ. iv.*

Lemery qui, auſſi-bien que Mender, a retiré ce précipité des lotions du régule d'antimoine préparé avec l'antimoine entier, dit au contraire qu'on n'obtient qu'un peu de poudre blanche, qu'il regarde comme la partie d'antimoine diaphorétique la plus détachée, c'eſt-à-dire apparemment diviſée.

M. Baron penſe que „ ce n'eſt autre choſe pour la „ plus grande partie, que la terre que le nitre fournit en „ ſe décompoſant, & ſe changeant en alkali par la vio- „ lence de la calcination; ou, ce qui eſt la même cho- „ ſe, qu'elle provient en très-grande partie des débris „ de l'alkali fixe du nitre; & qu'on explique aiſément „ par-là pourquoi cette matiere ſe réduit difficilement en „ régule par l'addition des *matieres* inflammables, c'eſt „ que la quantité de terre réguline qui lui reſte unie, „ n'eſt preſque rien, comparaiſon faite à ce qu'elle con- „ tient de la terre du nitre fixé „. *Notes ſur la chim.* de Lemery, art. *antim. diaphorét.*

Nous obſerverons ſur toutes ces opinions; 1°. qu'il eſt vraiſſemblable que la *matiere perlée* eſt compoſée en partie des débris terreux du nitre alkaliſé, & qu'ainſi M. Mender dit trop généralement que ce n'eſt autre choſe qu'une chaux fine de régule. 2°. Que cette terre nitreuſe ne peut point cependant en conſtituer la plus grande partie; car ces débris terreux du nitre devroient ſe trouver en beaucoup plus grande quantité dans l'antimoine diaphorétique lavé, que dans ſes lotions: or l'antimoine diaphorétique n'en contient point; car il ne fait aucune efferveſcence avec les acides; ce qui ſeroit, s'il étoit mêlé de terre nitreuſe, que les acides diſſolvent avec efferveſcence. 3°. Que les cinq onces de *matiere perlée* que Hoffman a retirée de ſa leſſive (qui ne contenoit que de l'alkali fixe & du nitre entier, puiſqu'il avoit préparé ſon antimoine diaphorétique avec le régule d'antimoine), paroiſſent avoir été principalement du tartre vitriolé, ce qui n'eſt certainement point la mépriſe d'un chimiſte bien expérimenté; mais enfin ce ne peut avoir abſolument été que cela; & l'on eſt d'autant plus fondé à s'arrêter à cette idée, que la lotion ou leſſive qu'à employée Hoffman, doit avoir été très-rapprochée, s'il eſt vrai, comme il le dit, que l'acide vitriolique en ait détaché des vapeurs d'acide nitreux, & qu'il a employé d'ailleurs un acide vitriolique concentré. 4°. Si la *matiere perlée* eſt véritablement compoſée en très-grande partie de terre alkaline nitreuſe, cette terre n'y eſt point nue, mais elle eſt combinée avec l'acide vitriolique ſous forme de ſélénite; ce que Hoffman paroît avoir connu lorſqu'il a dit que le nitre étoit changé en terre par la calcination & la mixtion avec l'acide vitriolique; & par conſéquent il n'eſt point indifférent à la nature de la *matiere perlée* qu'on emploie à ſa préparation l'acide vitriolique, ou un autre acide; car s'il réſulte de la combinaiſon de l'acide employé avec la terre nitreuſe un ſel neutre très-ſoluble, toute cette terre reſtera ſuſpendue dans la leſſive, à la faveur de cette nouvelle combinaiſon, comme elle s'y ſoutenoit auparavant par le moyen de l'alkali fixe, ou des ſels neutres auxquels elle étoit attachée. Nous concluons de toutes ces obſervations, qui ne ſont que des conjectures, 1°. que nous avons été fondés à avancer que la nature de la *matiere perlée* étoit encore ignorée des chimiſtes; 2°. qu'elle pouvoit être determinée cependant par un petit nombre d'expériences ſimples; 3°. enfin que ſa vertu médicinale étoit parfaitement ignorée *à priori*. Or, comme la connoiſſance *à poſteriori*, ou l'obſervation médicinale manque auſſi preſqu'abſolument, & que le peu qu'on ſait ſur cette *matiere* porte à croire que c'eſt-là un remede fort innocent, ou même fort inutile, nous penſons qu'on peut ſans ſcrupule en négliger l'uſage. (*b*)

Matieres, *tranſport des*, (*Finances.*) on entend par ce mot de *matieres*, la ſortie des eſpeces ou lingots d'or ou d'argent hors d'un pays qu'on porte dans un autre, pour acquitter la balance de ce qu'on doit dans le commerce. Prouvons que la liberté de ce tranſport ne peut ni ne doit être empêché dans un état commerçant.

La défenſe de tranſporter les eſpeces ou *matieres*, ne les empêche point d'être tranſportées. Les Eſpagnols ont fait des lois très-rigoureuſes contre le tranſport des eſpeces & *matieres*; mais comme les denrées & manufactures étrangeres conſommées en Eſpagne, montoient à une plus grande ſomme que les denrées & les manufactures étrangeres conſommées en pays étrangers, & qu'une grande partie des effets envoyés en Amérique, appartenoit aux étrangers, la valeur de ces effets, & la balance dûe par l'Eſpagne, ont été tranſportées en eſpeces ou *matieres*, & de tout ce qui a été apporté des Indes, très-peu eſt reſté aux Eſpagnols, malgré les défenſes qu'on a pu faire.

Il eſt inutile de défendre le tranſport des eſpeces ou *matieres*; quand il n'y a point de balance dûe, alors ce tranſport ceſſe; quand une balance eſt dûe, cette défenſe n'eſt pas le remede propre à ce mal.

Le meilleur eſt d'être plus induſtrieux ou plus ménager, de faire travailler davantage le peuple, ou l'empêcher de tant dépenſer.

Prétendre empêcher le tranſport des eſpeces & *matieres*, tant qu'une balance eſt dûe, c'eſt vouloir faire ceſſer l'effet, quoique la cauſe dure. Rendre le peuple plus induſtrieux, diminuer la dépenſe, *&c.* fait ceſſer le mal, en levant la cauſe; par ce moyen le commerce étranger peut être rendu avantageux, & les eſpeces ou *matieres* des étrangers ſeront apportées dans le pays; mais tant qu'une balance eſt dûe aux étrangers, il n'eſt guere praticable ni juſte d'empêcher le tranſport des eſpeces ou *matieres*.

De plus, la défenſe de tranſporter les eſpeces ou *matieres* eſt préjudiciable à l'état; elle fait monter le change; le change affecte le commerce étranger & augmente la balance, qui eſt cauſe que les eſpeces ſont tranſportées; ainſi en augmentant la cauſe, elle augmente le tranſport.

L'Angleterre même, quoique plus éclairée que la France ſur le fait de la monnoie, eſt mal conſeillée au ſujet du tranſport des eſpeces & *matieres*; l'Angleterre défend ce tranſport, & ſon commerce en ſouffre par ce moyen; car pendant la guerre, le change alors continue d'être conſidérablement à ſon déſavantage. *Voy.* Especes, Or, Argent, Monnoie, Commerce, Change, Manufacture. (*D. J.*)

Matiere, (*Monnoyage.*) A la Monnoie, on appelle ainſi une maſſe de métal, ſoit d'or, d'argent, de billon, ou de cuivre, ſoit à fabriquer, ou monnoyé, de quel titre & de quel poids que ce ſoit.

Il y a des états, où l'or & l'argent monnoyé, comme non monnoyé, ſert au dehors comme à l'intérieur à commercer; on le trafique comme marchandiſe, comme des étoffes, des toiles, *&c.*

Les ſentimens ſur le trafic de l'or & de l'argent, ſont bien oppoſés. Voici là-deſſus ce que penſe un auteur étranger. „ Ce commerce eſt d'un ſi grand avantage pour „ une nation, que les états qui les défendent, ne peuvent jamais être regardés comme conſidérables; car „ il eſt plus avantageux de tranſporter, d'envoyer chez „ l'étranger de l'or & de l'argent monnoyés que non „ monnoyés, puiſque dans le premier cas on gagne l'avantage de la fabrication „.

Cette

Cette réflexion tombe d'elle-même ; car l'étranger achete le métal au titre, ainſi ce gain eſt une chimere. En France, loin de regarder ce commerce des eſpeces monnoyées comme avantageux pour l'état, il eſt expreſſément défendu ſous peine capitale. Ce crime ſe nomme *billonnage*. *Voyez* BILLONNAGE.

Les Orfevres ne peuvent non plus fondre des *matieres* monnoyées, de quelque nature, qu'elles ſoient, ou de quelque pays qu'elles viennent, à l'exception des piaſtres qui ont un cours libre dans le commerce.

MATIERES, *terme de riviere*, pieces de bois entravers, poſées ſur les plats-bords d'un bateau foncet.

MATILICATES, ((*Géog. anc.*) peuples d'Italie, que Pline, *liv. III. chap. xiv.* place dans l'Umbrie. C'eſt aujourd'hui *Matelica* bourg dans la marche d'Ancone ſur le Sano, entre ſan-Severino à l'orient; & Nibbiano à l'occident. (*D. J.*)

MATILALCUIA ; (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) c'eſt le nom que les Mexiquains donnoient à la déeſſe des eaux.

MATIN, ſ. m. (*Aſtron.*) eſt le commencement du jour, ou le tems du lever du ſoleil. *Voyez* JOUR. Les Aſtronomes comptent le matin, *manè*, de minuit à midi. Ainſi on dit qu'une éclipſe a commencé à onze heures du *matin*, &c.

Les différens peuples font commencer le *matin* à différentes heures. Cela dépend de leurs différentes manieres de compter les heures. Mais la façon la plus commune eſt de le commencer à minuit. Ainſi on peut diſtinguer, pour ainſi dire, deux ſortes de *matins*; l'un qu'on peut appeller *réel*, commence avec la lumiere du jour; l'autre qu'on peut nommer *civil* ou *aſtronomique*, commence à minuit, ou à une autre heure fixe, ſelon l'uſage du pays où l'on eſt. *Voyez* HEURE.

L'étoile du *matin* eſt la planete de Vénus, quand elle eſt occidentale au ſoleil, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle ſe leve un peu avant lui. Dans cette ſituation, les Grecs l'appellent *phoſphorus*, & les Latins *lucifer*. *Voyez* VÉNUS.

Crépuſcule du *matin*. *Voyez* CRÉPUSCULE. *Chamb.*

MATIN le, (*Médec.*)

Des nuits l'inégale couriere
S'éloigne & pâlit à nos yeux.
Chaque aſtre au-bout de ſa carriere
Semble ſe perdre dans les cieux.
Des bords habités par le Maure
Déjà les heures de retour,
Ouvrent lentement à l'Aurore
Les portes du palais du jour.
Quelle fraîcheur! L'air qu'on reſpire
Eſt le ſoufle délicieux
De la Volupté qui ſoupire
Au ſein du plus jeune des Dieux,
Déjà la colombe amoureuſe
Vole du chêne ſur l'ormeau;
L'amour cent fois la rend heureuſe,
Sans quitter le même rameau.
Triton ſur la mer applanie
Promene ſa conque d'azur,
Et la nature rajeunie.
Exhale l'ambre le plus pur.
Au bruit des Faunes qui ſe jouent
Sur les bords tranquilles des eaux,
Les chaſtes Naiades dénouent
Leurs cheveux treſſés de roſeaux,
Dieux, qu'une pudeur ingénue
Donne de luſtre à la beauté!
L'embarras de paroître nue
Fait l'attrait de la nudité.
Le flambeau de jour ſe rallume,
Le bruit renaît dans les hameaux,
Et l'on entend gémir l'enclume
Sous les coups peſans des marteaux.
Le regne du travail commence;
Monté ſur le trône des airs,
Soleil, annonce l'abondance
Et les plaiſirs à l'univers.
Vengez, &c. &c. &c.

Oeuvres mêlées de M. le cardinal DE BERNIS.

Cette partie du jour qui offre à l'imagination du poëte ces images riantes, matiere des deſcriptions agréables, n'eſt point différente pour le médecin; attentif à examiner & à recueillir les phénomenes de la nature, il ne perd aucune occaſion de lire dans ce livre intéreſſant; il n'examine tous ces changemens, toutes ces actions, que pour en retirer des lumieres dont il prévoit l'utilité; il laiſſe au phyſicien oiſif ſpéculateur le ſoin de remonter aux cauſes des phénomenes qu'il obſerve, de les combiner, d'en montrer l'enchaînement. Pour lui, il met ſes obſervations en pratique, & tourne toujours ſes réflexions vers l'intérêt public, le mobile & le but le plus noble de ſes travaux, en même tems qu'il en eſt la récompenſe la plus flatteuſe. Le médecin obſerve que dans l'état de ſanté le corps eſt plus léger, plus diſpos le *matin* que le ſoir, les idées en conſéquence plus nettes, plus vives, plus animées. Le ſommeil précédent n'eſt pas ſeul capable de produire cet effet; puiſqu'on l'éprouve bien moins, ou même pas du-tout, lorſqu'on pouſſe le ſommeil bien avant dans le jour. Il eſt vrai auſſi que cet effet eſt bien plus ſenſible, lorſqu'on a paſſé la nuit dans un ſommeil tranquille & non interrompu. Le retour du ſoleil ſur l'horiſon, le vent léger d'orient qui excite alors les vapeurs retombées, une douce humidité qui couvre & imbibe la terre, tous ces changemens ſurvenus dans l'atmoſphere doivent néceſſairement faire quelqu'impreſſion ſur nos corps, *voyez* INFLUENCE DES ASTRES. Quoi qu'il en ſoit, ces changemens ſont conſtans & univerſels; les plantes, les animaux, l'homme, en un mot, tout ce qui vit, tout ce qui ſent, les éprouve. Ici ſe préſente naturellement la réponſe à une queſtion célebre; ſavoir, s'il eſt utile à la ſanté de ſe lever *matin*. Le raiſonnement & l'expérience s'appuient mutuellement pour faire conclure à l'affirmative. La nuit eſt le tems deſtiné au repos, & le *matin* le tems le plus propre au travail; la nature ſemble avoir fixé les bornes & le tems du ſommeil; les animaux qui ne ſuivent que ſes ordres, & qui ſont dépourvus de cette raiſon ſuperbe que nous vantons tant, & qui ne ſert qu'à nous égarer en nous rendant ſourds à la voix de la nature; les animaux, dis-je, ſortent de leur retraite dès que le ſoleil eſt prêt à paroître; les oiſeaux annoncent par leur ramage le retour de la lumiere, les ſauvages, les payſans, qu'une raiſon moins cultivée & moins gâtée par l'art rapproche plus des animaux, ſuivent en cela une eſpece d'inſtinct; ils ſe levent tres-*matin*, & ce genre de vie leur eſt très-avantageux. Voyez avec quelle agilité ils travaillent, combien leurs forces s'augmentent, leur ſanté ſe fortifie, leur tempérament devient robuſte, athlétique; ils ſe procurent une jeuneſſe vigoureuſe, & ſe préparent une longue & heureuſe vieilleſſe. Jettez enſuite les yeux ſur cette partie des habitans de la ville, qui fait de la nuit le jour, qui ne ſe conduit que par les modes, les préjugés, les uſages, la raiſon ou ſes abus. Ces perſonnes pouſſent les veilles juſques bien avant dans la nuit, ſe couchent fort tard, goûtent un ſommeil peu tranquille, paſſent beaucoup plus de tems dans le lit que ces payſans, dorment quelquefois davantage; mais quand elles ſe levent, inquietes, fatiguées, nullement ou peu refaites d'un ſommeil ſemblable, elles ne ſentent point cette douce fraîcheur du *matin*, elles n'éprouvent point cette légéreté qu'il ſemble qu'on prenne alors avec l'air qu'on reſpire. Voyez en même tems combien leur ſanté eſt foible, leur tempérament délicat; la même inconſéquence dans les autres actions de la vie devient la ſource féconde des maux variés dont elles ſont ſans ceſſe attaquées.

On demande en ſecond lieu, ſi le *matin* n'eſt pas le tems le plus propre pour remplir les devoirs conjugaux. Les auteurs, partagés ſur cet article, pour ce qui regarde l'homme, aſſurent que tous les tems ſont à-peu-près égaux pour la femme, & qu'elle peut vaquer à ce devoir agréable lorſqu'elle veut & dans tous les tems, parce qu'elle déſire plus vivement que l'homme, qu'elle perd moins dans l'acte, & qu'elle n'en eſt pas auſſi fatiguée. Comme ces ſacrifices trop fréquens épuiſent l'homme, & que même lorſqu'ils ſont modérés, il en éprouve une laſſitude & une eſpece de langueur, on a prétendu aſſigner un tems de la journée, qu'on a cru plus propre à l'exercice de cette fonction. Les uns ont penſé que c'étoit quatre ou cinq heures après chaque repas; d'autres ont voulu qu'on attendît plus long tems; les uns comme Hermogène, ont préféré le jour, aſſurant que la nuit les plaiſirs de l'amour ſont plus doux, & que le jour ils ſont plus ſalutaires. D'autres ont donné la préférence à la nuit, diſant qu'ils ſont d'autant moins nuiſibles, qu'ils ſont plus agréables. Ceux qui croient le ſoir plus favorable que le *matin*, ſe fondent ſur ce qu'alors les alimens ſont digérés, le corps bien refait, les pertes réparées, & qu'après cela le ſommeil peut diſſiper la laſſitude qui en pourroit réſulter; au-lieu que le *matin*, diſent-ils, l'eſtomac eſt rempli de crudités; c'eſt le tems du travail, il eſt à craindre que cet exercice ne diminue l'aptitude à remplir les autres. Ceux enfin qui prétendent que le *matin* eſt de tous les tems de la journée celui qu'on doit choiſir préférablement à tout autre, diſent que le ſoir les alimens ne ſont pas digérés; ou s'ils le ſont,

ſont, que les ſécrétions ne ſont pas faites, que la quantité de ſemence n'eſt pas augmentée; au-lieu que le *matin* la derniere coction, pour parler avec Hippocrate, eſt achevée, le corps eſt dans cet état d'égalité qui réſulte de l'harmonie & du bien-être de toutes les parties, que le ſommeil précédent a rendu le corps agile & diſpos; que le *matin*, ſemblable au printems, eſt plus commode & plus ſûr pour la génération; qu'alors auſſi les deſirs ſont plus vifs; que c'eſt une erreur de croire que, quand on ſe porte bien, l'eſtomac ſoit plein de matieres crues & pituiteuſes. Et ils ſoutiennent après Santorius, que les plaiſirs du mariage modérés dégagent & rendent légers, loin de fatiguer; mais qu'au cas qu'on reſſentît quelque laſſitude, il étoit tout ſimple de ſe rendormir un peu. Ils citent l'exemple des payſans vigoureux & robuſtes, qui font des enfans auſſi bien conſtitués, & qui laſſés des travaux de la journée, s'endorment dès qu'ils ſont au lit, & ne rempliſſent leurs devoirs conjugaux que le *matin* à leur réveil. Enfin, ils n'ont qu'à faire obſerver que les oiſeaux choiſiſſent preſque tous ce tems, qu'ils témoignent leurs plaiſirs par leur chant, *&c. &c. &c.* Cette opinion paroît aſſez vraiſſemblable & mériteroit d'être adoptée, ſi dans des affaires de cette nature, il falloit conſulter des lois & obſerver des regles, & non pas ſuivre ſes deſirs & profiter des occaſions.

L'influence & les effets du *matin* ſont encore bien plus ſenſibles dans l'état de maladie où le corps eſt bien plus impreſſionable. On obſérve dans preſque toutes les fievres, & pour mieux dire, dans toutes les maladies, que le malade eſt pour l'ordinaire moins mal le *matin* que le ſoir. Preſque tous les redoublemens ſe font le ſoir, & il n'eſt pas néceſſaire pour les exciter que le malade ait mangé; car ſoit qu'il ait fait des excès ou obſervé la diete la plus exacte, ils n'en reviennent pas moins dans ce tems plus ou moins forts; la nuit eſt alors mauvaiſe, troublée, & le redoublement ne ſe diſſipe que vers le lever du ſoleil. Alors le malade eſt plus tranquille, il s'aſſoupit & ſe livre à un ſommeil, d'autant plus agréable, qu'il a été plus attendu. *Voyez* INFLUENCE DES ASTRES.

La conſidération de cette tranquillité que procure le *matin*, à la plus grande partie des maladies, n'eſt pas une ſimple ſpéculation; elle eſt d'une grande utilité & d'un uſage fréquent dans la pratique. Lorſqu'on a quelque remede à donner & que l'on peut choiſir le tems, on préfere le *matin*, c'eſt le tems d'élection de la journée, comme le printems l'eſt dans l'année; on ne le manque que lorſque la néceſſité preſſante oblige d'adminiſtrer les ſecours à toute heure. Le *matin* eſt le tems où l'on purge, où l'on fait prendre les apozemes, les opiats, les eaux minérales, *&c.* c'eſt auſſi celui que le médecin éclairé fait choiſir au chirurgien manouvrier pour faire les opérations, quand le mal n'eſt pas de nature à exiger des ſecours preſſans. En un mot, le *matin* eſt le *tems d'élection*, toutes les heures peuvent être le *tems de néceſſité*. (*m*)

MATIN, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot ſe prend d'abord dans l'Ecriture pour le commencement ou la premiere partie du jour artificiel, qui eſt diſtingué en trois, *veſpere*, mane, *& meridie*, & il ſe prend en ce premier ſens dans ce paſſage: *væ tibi*, *terra*, *cujus rex puer eſt*, *& cujus principes* mane *comedunt*. Eccleſ. 10, 16, 20. Il ſe prend auſſi pour le jour artificiel tout entier: *factumque eſt veſpere &* mane *dies unus*. Geneſ. 1, 5. Le jour naturel ſe fit du *matin* qui eſt le *jour artificiel*, & du ſoir qui ſe met au commencement, parce qu'il précéda le jour artificiel qui commence par le *matin*, & ſe compte du lever du ſoleil à un autre; c'eſt pour cela que les Juifs commençoient leur jour par le ſoir, *à veſperâ in veſperam*: ce mot ſe met ſouvent pour *promptement*; vous m'exaucerez le *matin*, c'eſt-à-dire, de bonne heure. Il déſigne la diligence avec laquelle on fait quelque choſe: le Seigneur dit qu'il s'eſt levé de grand *matin* pour inviter ſon peuple à retourner à lui, mane *conſurgens converſatus ſum, & dixi, audite vocem meam*. Jer. 11, 7. (*D. J.*)

MATINE, (*Géog. anc.*) *Matinum*, ville maritime des Salentins ſur la mer Ionniene, dans le pays qu'on appelle aujourd'hui la *terre d'Otrante*. Lucain & Pline parlent des *Matini*, peuples de la Pouille. Horace diſtingue *matinum littus*, *matina palus*, *matina cacumina*; mais tous ces noms paroiſſent corrompus, il faut lire *Bantini*, *Bantinum*, *Bantina*. (*D. J.*)

MATINES, ſ. f. *horæ matutinæ*, *officium nocturnum*, (*Liturg.*) c'eſt le nom que l'on donne vulgairement à la premiere partie de l'office eccléſiaſtique compoſé de trois nocturnes, & qu'on récite ou la veille des fêtes, ou à minuit, ou le matin.

Ceux qui ont traité des offices eccléſiaſtiques fondent la convenance ou la néceſſité de cette priere de la nuit ſur ces paroles du Pſalmiſte, *mediâ nocte ſurgebam ad confitendum tibi:* & de-là vient l'uſage établi dans pluſieurs cathédrales, chapitres & communautés religieuſes de commencer les *matines* à minuit.

On trouve dans l'Hiſtoire eccléſiaſtique divers monumens très-anciens qui atteſtent cette coutume de prier la nuit. Les conſtitutions attribuées aux Apôtres ordonnent aux fideles de prier au chant du coq, parce que le retour du jour rappelle les enfans de la lumiere au travail & à l'œuvre du ſalut. Caſſien *de cant. noct.* nous apprend que les moines d'Egypte récitoient douze pſeaumes pendant la nuit & y ajoutoient deux leçons tirées du nouveau Teſtament. Dans les monaſteres des Gaules, ſelon le même auteur, on chantoit dix-huit pſeaumes & neuf leçons, ce qui ſe pratique encore le dimanche dans le breviaire romain. Saint Epiphane, ſaint Baſile, ſaint Jean-Chryſoſtome, & pluſieurs autres Peres grecs font une mention expreſſe de l'office de la nuit.

En Occident, on n'a pas été moins exact ſur cette partie de la priere publique qui fut, dit-on, introduite par ſaint Ambroiſe pendant la perſécution que lui ſuſcita l'impératrice Juſtine, arienne, & mere de Valentinien le jeune. Le quatrieme concile de Carthage veut qu'on prive des diſtributions les clercs qui manquent ſans raiſon aux offices de la nuit. Saint Iſidore, dans ſon livre des offices eccléſiaſtiques, appelle celui de la nuit *vigiles & nocturnes*, & celui du matin *matines* ou *laudes*.

On voit dans la regle de ſaint Benoît une grande conformité avec ce qui ſe pratique aujourd'hui dans toute l'Egliſe. L'office de la nuit y commence par *Deus, in adjutorium*, &c. enſuite le pſeaume *venite*, l'hymne, ſix pſeaumes qui doivent être récités à deux chœurs, le verſet & la bénédiction de l'abbé. Enſuite trois leçons entre leſquelles on chante des répons, au dernier on ajoute *gloria Patri*. Enſuite ſix autres pſeaumes & une leçon de l'apôtre par chœur. Le dimanche, on liſoit huit leçons, puis on ajoutoit aux douze pſeaumes trois cantiques de l'ancien Teſtament, trois leçons du nouveau avec les verſets & le *te Deum*. Enſuite l'abbé liſoit une leçon de l'Evangile, ce qui étoit ſuivi d'une hymne, après laquelle on chantoit *matines*, c'eſt-à-dire, ce que nous appellons aujourd'hui *laudes*. *Voyez* LAUDES. Thomaſſin, *diſcip. eccléſiaſtiq. par. I. liv. I. ch. xxxiv. & ſuiv.*

Dans la plûpart des breviaires modernes, excepté dans le romain pour le dimanche, les *matines* ſont compoſées du *Deus, in adjutorium*, d'une verſet nommé *invitatoire*, du pſeaume *venite*, d'une hymne. Enſuite ſuivent trois nocturnes compoſés de neuf pſeaumes ſous trois ou neuf antiennes ſelon la ſolemnité plus ou moins grande, trois ou neuf leçons précédées chacune d'une courte oraiſon dite *bénédiction*, & ſuivies chacune d'un répons. A la fin du troiſieme nocturne, on dit dans les grandes fêtes & les dimanches, excepté l'avent & le carême, le cantique *te Deum* que ſuit un verſet nommé *ſacerdotal*, après quoi l'on chante laudes. *Voyez* LAUDES, RÉPONS, VERSET, LEÇON, *&c.*

MATIR *ou* AMATIR, (*Grav.*) en terme de Ciſeleur, Graveur en creux & en relief, c'eſt rendre mate une partie de l'ouvrage en la frappant avec le matoir (*voyez* MATOIR), qui répand ſur l'ouvrage un grain uniforme qui détache les parties matées des autres qui ſont polies.

MATIR, LIME A, c'eſt un outil dont ſe ſervent les Graveurs en relief & en creux pour former les grains du matoir, *voyez* MATOIR. En le frappant deſſus, les grains du matoir ſont plus ou moins ſerrés, ſelon que la *lime* dont on s'eſt ſervi pour les former eſt plus ou moins groſſe.

MATIR, *terme d'Orfevre*. *Voyez* AMATIR.

MATISCO, (*Géog. anc.*) ville des Gaules dans le pays des Æduens. Jules-Céſar, *de bello gall. l. VII. c. xc.* eſt le premier qui en faſſe mention, & il la place ſur la Saone. Le même nom de cette ville ſe trouve ſur la table de Peutinger & l'itinéraire d'Antonin. On ne peut guere douter que ce ne ſoit Mâcon. *Voyez* MACON. (*D. J.*)

MATITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques Naturaliſtes à des pierres qui ſont en mamelons, ou qui ont la forme du bout d'un tetton. On croit que ce ſont des pointes d'ourſins qui ont fait des empreintes dans de certaines pierres, d'autant plus qu'il y a des ourſins qui ont des mamelons.

MATMANSKA, (*Géog.*) île du détroit qui ſépare le Japon du pays d'Yeſſo, ou de Kamſchatka. C'eſt l'île de Matſumay des Japonois. (*D. J.*)

MATOBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de palmier d'Afrique, fort commun dans les royaumes de Congo & d'Angola, dont les habitans tirent par inciſion une liqueur ou une eſpece de vin extrèmement acide.

MATOIR, ſ. m. *outil d'Arquebuſier*; c'eſt un petit ciſeau de la longueur de deux pouces & gros à proportion, qui n'eſt pas fort aigu, qui ſert aux Arquebuſiers pour matir deux pieces de fer jointes enſemble. Cela ſe fait en poſant la piece que l'on veut matir dans l'étau, & en frappant deſſus avec le *matoir* & le marteau & mâchant un peu; cela efface la raie des deux pieces jointes & ſoudées enſemble.

MATOIRS, *en terme de Bijoutier*, ſont des ciſelets dont l'extrémité eſt taillée en petits points ronds & drus; leur uſage eſt pour amatir & rendre bruts les ornemens de reliefs qui ſe trouvent ſur les ouvrages, & les détacher du champ qui eſt ou bruni ou poli, ou pour amatir & rendre bruts les champs qui entourent des ornemens brunis ou polis: cette variété détache agréablement, & forme un contraſte qui releve l'éclat des parties polies, & ſéduit l'œil des amateurs.

MATOIR, (*Ciſeleur.*) petit outil avec lequel ceux qui travaillent de damaſquinerie, ou d'ouvrages de rapport, amatiſſent l'or. C'eſt un ciſelet dont l'extrémité inférieure qui porte ſur l'ouvrage, eſt remplie de petits points faits par des tailles comme celles d'une lime douce. *Voy. la fig. Pl. du Graveur:* il y en a de différentes grandeurs.

MATOIR, (*Graveur.*) ſorte de ciſelet, dont ſe ſervent les Graveurs en relief & en creux, eſt un morceau d'acier de 2 ou 3 pouces de long, dont un bout eſt arrondi & ſert de tête pour recevoir les coups de marteau; l'autre bout eſt grené. On donne cette façon à cet outil en le frappant ſur une lime, les dents de la lime entrent dans le *matoir*, & y font autant de trous; on le trempe enſuite, pour que les trous ne ſe rebouchent point. *Voyez la fig. Pl. de la Gravure.*

On ſe ſert de cet outil pour frapper ſur différentes parties des ouvrages de ciſelure, qu'on ne veut pas qui ſoient liſſées & polies: cet outil y répand un grain uniforme, qui ſert à diſtinguer ces parties de celles qui ſont polies & brunies.

MATOIR, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, eſt un ciſelet dont l'extrémité eſt matte, & fait ſur l'ouvrage une ſorte de petits grains, dont l'effet eſt de faire ſortir le poli, & d'en relever l'éclat. *Voyez* POLIMENT, *voyez les Pl.*

Pour faire le *matoir*, on commence par lui donner la forme que l'ouvrage demande; puis pour le rendre propre à *matir*, on s'y prend de trois façons différentes; les deux premieres ſe font avant que de le tremper, avec un marteau dont la ſurface ſe taille en grain, & dont on frappe le bout du *matoir*; de la ſeconde façon, l'on prend un morceau d'acier trempé, on le caſſe, & quand le grain s'en trouve bien, on s'en ſert pour former la ſurface du *matoir*; la troiſieme, on trempe ſon morceau d'acier deſtiné à être *matoir*, & on le frappe ſur un grais, & l'on obtient un matte plus rare & plus clair.

MATRALES, ſ. f. plur. *matralia*, (*Antiq. rom.*) fêtes qu'on célébroit à Rome le 11 Juin en l'honneur de la déeſſe Matuta, que les Grecs nommoient *Ino*. Il n'y avoit que les dames romaines qui fuſſent admiſes aux cérémonies de la fête, & qui puſſent entrer dans le temple; aucune eſclave n'y étoit admiſe, à l'exception d'une ſeule, qu'elles y faiſoient entrer, & la renvoyoient enſuite après l'avoir légerement ſouffletée en mémoire de la jalouſie que la déeſſe Ino, femme d'Athamas, roi de Thebes, avoit juſtement conçue pour une de ſes eſclaves que ſon mari aimoit paſſionnément. Les dames romaines obſervoient encore une autre coûtume fort ſinguliere; elles ne faiſoient des vœux à la déeſſe que pour les enfans de leurs freres ou ſœurs, & jamais pour les leurs, dans la crainte qu'ils n'éprouvaſſent un ſort ſemblable à celui des enfans d'Ino; c'eſt pour cela qu'Ovide, *liv. VI. de ſes faſtes*, conſeille aux femmes de ne point prier pour leurs enfans une déeſſe qui avoit été trop malheureuſe dans les ſiens propres: elles offroient à cette déeſſe en ſacrifice un gâteau de farine, de miel & d'huile cuits ſous une cloche de terre. Le poëte appelle ces ſacrifices *flava liba*, des libations rouſſes. *Voyez* Plutarque, *quæſt. rom.* & le *dict. des antiq.* de Pitiſcus. (*D. J.*)

MATRAMAUX *ou* FOLLES, *terme de Pêche*, *voyez* FOLLE, que l'on nomme *matramaux*, dans le reſſort de l'amirauté de Bordeaux; ce filet eſt ſimple, c'eſt-à-dire qu'il n'eſt point travaillé ou compoſé de trois rets appliqués l'un ſur l'autre.

MATRAS, ſ. m. (*Art milit.*) eſpece de gros trait ou de dard ſans pointe, plus long que les fleches & beaucoup plus gros, armé au bout au lieu de pointe d'un gros fer arrondi; on s'en ſervoit anciennement pour fracaſſer le bouclier, la cuiraſſe & les os de celui contre lequel on le tiroit, mais on ne le tiroit qu'avec de groſſes arbaletes que l'on bandoit avec des reſſorts. *Hiſtoire de la milice françoiſe.* (*Q*)

MATRAS, ſ. m. (*Chimie.*) eſpece de vaiſſeau de verre, bouteille ſphérique, armé d'un col cylindrique, long & étroit (*voyez* les *Planches de Chimie*), dont on ſe ſert comme récipient dans les diſtillations (*voyez* DISTILLATION & RÉCIPIENT), qu'on emploie aux digeſtions & aux circulations (*voyez* DIGESTION & CIRCULATION, *Chimie*), ſoit bouché avec une veſſie ou un parchemin, ou bien ajuſté avec un autre *matras*, en appareil de vaiſſeaux de rencontre (*voyez* RENCONTRE, *Chimie*), & qui ſert enfin de vaiſſeau inférieur, ou contenant dans la diſtillation droite étant recouvert d'un chapiteau. *Voyez* les *Planches de Chimie*. (*b*)

MATRICAIRE, ſ. f. *matricaria*, (*Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, le plus ſouvent radié. Le diſque de cette fleur eſt compoſé de pluſieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons, ſoutenus ſur des embryons par un calice demi-ſphérique, dont les feuilles ſont diſpoſées comme des écailles. Les embryons deviennent dans la ſuite des ſemences oblongues, & attachées à la couche. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs naiſſent par petits bouquets, & que les feuilles ſont profondément découpées & diſpoſées par paires. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte douze eſpeces de ce genre de plante, dont la principale eſt l'eſpargoutte, ou la *matricaire* commune, *matricaria vulgaris*, ſeu *ſativa*, C. B. P. 133. J. R. H. 493. en anglois, *the common garden feverfew*.

Sa racine eſt blanche, garnie de pluſieurs fibres: ſes tiges ſont hautes d'une coudée & demie, roides, cannelées, liſſes, aſſez groſſes, remplies d'une moëlle fongueuſe: ſes feuilles ſont nombreuſes, d'un verd-gai, d'une odeur forte, amere, placées ſans ordre; elles ſont comme compoſées de deux ou trois paires de lobes, rangés ſur une côte mitoyenne; ces lobes ſont larges & diviſés en d'autres plus petits, dentelés à leur bord.

Il ſort vers les ſommités des tiges, & de l'aiſſelle des feuilles, de petits rameaux ſur leſquels naiſſent, auſſi-bien qu'aux ſommets des tiges, pluſieurs petites fleurs portées ſur des pédicules oblongs, rangées comme en paraſols & radiées: leur diſque eſt rempli de pluſieurs fleurons jaunâtres, & la couronne de demi-fleurons blancs, portés ſur des embryons de graines; & renfermés dans un calice écailleux & ſémiſphérique. Quand les demi-fleurons de la couronne ſont fanés, le milieu du diſque ſe renfle, & les embryons ſe changent en autant de petites graines oblongues, cannelées, ſans aigrette, attachées ſur une couche au fond du calice.

Toute cette plante a une odeur déſagréable & vive. On la cultive dans les jardins, ainſi que d'autres eſpeces du même genre, à cauſe de la beauté de leurs fleurs. Les Médecins en particulier font un grand uſage de la *matricaire commune*, car elle tient un rang eminent dans la claſſe des plantes utérines & hyſtériques. (*D. J.*)

MATRICAIRE, (*Mat. méd.*) toute cette plante a une odeur déſagréable & vive: ſes feuilles & ſes ſommités fleuries ſont ſouvent d'uſage.

La *matricaire* tient un rang diſtingué parmi les plantes hyſtériques. On la donne en poudre depuis un demi-ſcrupule juſqu'à deux, ou ſon ſuc exprimé & clarifié juſqu'à une once ou deux: ſa décoction & ſon infuſion à la doſe de quatre onces. Elle fait couler les regles, les lochies, & elle chaſſe l'arriere-faix; elle appaiſe les ſuffocations utérines, & calme les douleurs qui ſurviennent après l'accouchement.

La *matricaire* produit utilement tout ce que les carminatifs & les amers peuvent procurer; elle diſſipe les vents, elle fortifie l'eſtomac, aide la digeſtion. Cette plante ou ſon ſuc exprimé chaſſe les vers de même que la centaurée & l'abſynthe: on emploie utilement ſa décoction dans les lavemens, ſur-tout pour les maladies de la matrice.

On la preſcrit extérieurement dans les fomentations avec la camomille ordinaire, ou avec la camomille romaine, bouillie dans de l'eau ou dans du vin, pour l'inflammation de la matrice & les douleurs qui viennent après l'accouchement dans les retardemens des lochies, & dans certains cas de regles douloureuſes. Geoffroy, *Mat. méd.*)

On

On garde dans les boutiques une eau diſtillée des fleurs de *matricaire*, qui poſſede quelques-unes des vertus de la plante, ſavoir celles qui dépendent de ſon principe aromatique. *Voyez* EAUX DISTILLÉES.

Les feuilles & les fleurs de *matricaire* entrent dans toutes les compoſitions officinales, hyſtériques, antiſpaſmodiques & emménagogues, telles que le ſyrop d'armoiſe, les trochiſques hyſtériques, *&c.* (*b*)

MATRICE, *en Anatomie*, eſt la partie de la femelle de quelque genre que ce ſoit, où le fœtus eſt conçu, & enſuite nourri juſqu'au tems de la délivrance. *Voyez* FOETUS, CONCEPTION, GÉNÉRATION, *&c.*

Les anciens Grecs appelloient la *matrice* μητρη, de μητηρ *mere*; c'eſt pourquoi les maux de *matrice* ſont ſouvent nommés *maux de mere*. Ils l'appelloient auſſi υϛηρα, parce qu'elle eſt le plus bas de viſceres dans ſa ſituation; ils la nommoient auſſi quelquefois φυσις, *nature*, & *vulva*, vulve, du verbe *vulvo*, plier, envelopper, ou de *valvæ*, portes.

Platon & Pythagore regardoient la *matrice* comme un animal diſtinct, renfermé dans un autre. Paul d'Egine obſerve qu'on peut ôter la *matrice* à une femme ſans lui cauſer la mort, & il y a des exemples de femmes qui ont long-tems vécu après qu'on la leur avoit ôtée. Rhaſis & Paré remarquent que des femmes ont été guéries de certaines maladies par l'extirpation de la *matrice*. En 1669, on produiſit à l'académie royale des Sciences de Paris un enfant qui avoit été conçu hors de la *matrice*, & n'avoit pas laiſſé de croître de la longueur de ſix pouces. *Voyez* EMBRYON, FOETUS.

La *matrice* dans les femmes eſt ſituée dans le baſſin, où la capacité de l'hypogaſtre entre la veſſie & l'inteſtin rectum, & s'étend juſqu'aux flancs: elle eſt entourée & défendue par différens os; en-devant par l'os pubis; en arriere, par l'os ſacrum; de chaque côté par l'os des îles & l'os iſchium: ſa figure reſſemble un peu à celle d'un flacon applati, ou d'une poire ſéche. Dans les femmes enceintes, elle s'étend & prend diverſes formes, ſuivant les divers tems & les diverſes circonſtances de la groſſeſſe: elle a pluſieurs membranes, arteres, veines, nerfs & ligamens, & elle eſt tiſſue de pluſieurs différentes ſortes de fibres.

Les Anatomiſtes diviſent la *matrice* en fond ou partie large, & en col ou partie étroite: ſa longueur depuis l'extrémité de l'un juſqu'à l'extrémité de l'autre, eſt d'environ trois pouces; ſa largeur dans ſon fond eſt d'environ deux pouces & demi, & ſon épaiſſeur de deux: elle n'a qu'une cavité, à moins qu'on ne veuille diſtinguer entre la cavité de la *matrice* & de celle de ſon col. Celle-ci eſt très-petite, & contiendroit à peine une feve: elle eſt fort étroite, ſur-tout dans les vierges, & ſon extrémité ſupérieure, c'eſt-à-dire celle qui regarde le fond de la *matrice*, ſe nomme *orifice interne*. Elle s'ouvre dans les femmes groſſes, principalement aux approches de l'accouchement. L'extrémité oppoſée, ou inférieure du col de la *matrice*, c'eſt-à-dire celle qui regarde le vagin, ſe nomme *orifice externe*. Elle déborde un peu, & reſſemble en quelque façon au gland du membre viril. *Voyez nos Planches d'Anatomie*.

La ſubſtance de la *matrice* eſt membraneuſe & charnue: elle eſt compoſée de trois membranes ou tuniques, ou ſeulement de deux, ſelon quelques-uns, qui refuſent ce nom à la ſubſtance du milieu. La tunique externe, appellée auſſi *commune*, vient du péritoine, & ſe trouve formée de deux lames, dont l'extérieure eſt aſſez unie, & l'intérieure eſt raboteuſe & inégale. Cette tunique enveloppe toute la *matrice*, & l'attache à l'inteſtin rectum, à la veſſie, *&c.* La tunique moyenne eſt très-épaiſſe, & compoſée de fibres fortes, diſpoſées en divers ſens. Quelques-uns croient qu'elle contribue à l'excluſion du fœtus, & d'autres, qu'elle ſert ſeulement à rétablir le reſſort de la *matrice* après une diſtenſion violente: la tunique interne eſt nerveuſe.

La *matrice* eſt attachée au vagin par ſon col. Poſtérieurement & antérieurement elle eſt attachée à la veſſie par ſa tunique commune: ſes côtés ſont attachés à d'autres parties, mais ſon fond eſt libre, afin de pouvoir s'étendre & ſe dilater plus aiſément: ſes ligamens ſont au nombre de quatre, deux qu'on nomme *larges*, & deux qu'on nomme *ronds*, à cauſe de leur figure. Les ligamens larges ſont membraneux, lâches & mols; c'eſt pourquoi quelques-uns les ont comparés aux ailes d'une chauve-ſouris, & les ont nommés *alæ verſpertilionum*. Les ligamens ronds ſont d'un tiſſu plus ferme, & compoſés d'une double membrane, enveloppée de ſes arteres, veines, nerfs & vaiſſeaux lymphatiques. Les vaiſſeaux ſanguins, tant des ligamens larges que des ronds, ſont une grande partie de ce qu'on nomme *leur ſubſtance*.

Ces deux ſortes de ligamens ſervent à maintenir la *matrice* dans une ſituation droite; ils peuvent être facilement endommagés par les ſage-femmes mal-adroites. *Voyez* LIGAMENT.

De chaque côté du fond de la *matrice* naît un conduit qui s'ouvre dans ce viſcere par un petit orifice, mais qui devient plus large à meſure qu'il avance, & qui, vers ſon extrémité, ſe retrécit de nouveau. Cette extrémité qui ſe trouve près des ovaires eſt libre, & s'épanouit derechef en forme d'un feuillage rond & frangé. Fallope qui découvrit le premier cette expanſion, la compara à l'extrémité d'une trompette; c'eſt pourquoi tout le conduit a été nommé *trompe de Fallope*: il eſt compoſé d'une double membrane; les veines & les arteres y ſont en très-grand nombre, ſur-tout les dernieres, qui, par différentes ramifications & différens contours, forment la principale ſubſtance des deux conduits. Le docteur Wharton donne des valvules aux trompes de Fallope, mais les autres Anatomiſtes les nient. *Voyez* TROMPE DE FALLOPE.

Cette partie que Platon comparoit à un animal vivant, douée d'un ſentiment merveilleux, eſt preſque toujours unique; cependant Julius Obſéquens dit, qu'on a vû autrefois à Rome une femme qui avoit une *matrice* double. Riolan en cite deux autres exemples, l'une d'une femme ouverte dans les écoles des Lombards, en 1599, & l'autre dans une femme qu'il avoit lui-même diſſéquée en 1615, en préſence de pluſieurs perſonnes. Bauhin rapporte auſſi qu'il a vû une fois la *matrice* partagée en deux portions par une cloiſon mitoyenne. On lit dans l'*Hiſtoire de l'académie des ſciences* un cinquieme exemple de deux *matrices* dans un même ſujet, obſervée par M. Littre en 1705; chacune n'avoit qu'une trompe & un ovaire, qu'un ligament large & qu'un ligament rond. Enfin, je trouve dans la même *Hiſt. de l'acad. des Sciences, année* 1743, une ſixieme obſervation tout-à-fait ſemblable à celle de M. Littre, de deux *matrices* dans une femme morte en couches, vûes par M. Cruger, chirurgien du roi de Danemark.

Quelquefois l'orifice interne de l'utérus n'eſt point percé. Fabrice d'Aquapendente dit qu'il a vû ce vice de conformation dans une jeune fille âgée de quatorze ans, qui en penſa mourir, parce que ſes regles ne pouvoient percer; il fit à cette partie une inciſion longitudinale, qui donna cours au flux menſtruel, & rendit cette fille capable d'avoir des enfans.

Dans le tems de l'accouchement, la *matrice*, qui eſt alors extrémement tendue, peut ſe déchirer, ſoit à ſon fond, ſoit à ſes côtés, ſoit ſur-tout à ſon col, qui ne peut ſoutenir une ſi grande dilatation, & qui devient très-mince dans le tems de travail. M. Gregoire, accoucheur, a dit à l'acad. des Sciences, qu'en trente ans il avoit vû ce funeſte accident arriver ſeize fois. *Hiſtoire de l'académie des Sciences année* 1724.

On demande ſi la *matrice* peut tellement ſe renverſer, que ſon fond tombe du dedans en dehors par l'orifice interne juſqu'au-delà du vagin. De Graaf juge la choſe impoſſible dans les vierges, parce que l'orifice interne eſt alors trop étroit pour livrer le paſſage: mais il croit ce fait très-poſſible dans les accouchemens, lorſque l'arriere-faix adhere fortement à la *matrice*, & qu'un accoucheur, ou la ſage-femme, ſoit par ignorance, ou par imprudence, venant à le tirer violemment, entraîne en même tems le fond de la *matrice*, & en cauſe le renverſement. Cette faute fait périr bien tôt la malade, ſi l'on ne la ſecourt très-promptement. *Voyez* de nouvelles preuves de la réalité de fait dans les *Obſervations anatomiques* de Ruyſch. (*D. J.*)

Suffocation de MATRICE. *Voyez* SUFFOCATION.

Speculum MATRICIS. *Voyez* SPECULUM.

MATRICE, ſe dit auſſi des endroits propres à la génération des végétaux, des minéraux & des métaux.

Ainſi la terre eſt la *matrice* où les graines pouſſent. Les marcaſſites ſont regardés comme les *matrices* des métaux. *Voyez* FOSSILE, MINÉRAL, MARCASSITE, *&c.*

MATRICE, ſe dit figurément de différentes choſes, où il paroît une eſpece de génération & où certaines choſes ſemblent acquérir un nouvel être, ou du moins une nouvelle maniere d'être. De ce genre ſont les moules où l'on met les caracteres d'Imprimerie, & ceux dont on ſe ſert pour frapper les monnoies & les médailles, & qu'on appelle *coins*. *Voyez* COIN *&* MONNOYAGE.

MATRICE, *maladies de la*, (*Medecine*.) c'eſt bien avec raiſon qu'Hippocrate a dit, que la *matrice* étoit la ſource, la cauſe, & le ſiege d'une infinité de maladies:

elle

elle joue en effet un grand rôle dans l'œconomie animale; le moindre dérangement de ce viſcere eſt ſuivi d'un deſordre univerſel dans toute la machine, on pourroit aſſurer qu'il n'eſt preſque point de maladie chez les femmes où la *matrice* n'ait quelque part; parmi celles qui dépendent principalement de ſa léſion, il y en a qui ſont générales connues ſous les noms particuliers de fureur, ſuffocations utérines, vapeurs, paſſion hyſtérique & maladies, qui, quoiqu'elles ne ſoient pas excitées par un déplacement réel de la *matrice*, comme quelques anciens l'ont prétendu, ſont le plus ſouvent occaſionnées & entretenues par quelque vice conſidérable dans cette partie que les obſervations anatomiques démontrent, & qui donnent lieu à ce ſentiment. *Voyez* tous ces articles ſéparés. Les autres maladies ſont ſpécialement reſtreintes à cette partie, ou locales; le vice de la *matrice* qui les conſtitue eſt apparent, & forme le ſymptôme principal: dans cette claſſe-nous pouvons ranger toutes celles qui regardent l'évacuation menſtruelle, qui ſont ou ſeront traitées à l'*article* REGLES, *Voyez ce mot*; enſuite la chute ou deſcente, l'hernie, l'hydropiſie, l'inflammation, l'ulcere, le skirrhe, & enfin le cancer de la *matrice*; nous allons expoſer en peu de mots ce qu'il y de particulier ſur ces maladies, relativement à leur ſiege dans cette partie.

Chute ou deſcente de matrice, *prolapſus uteri*, υστέρης προπτωσις. La *matrice* dans l'état naturel eſt ſoutenue par pluſieurs ligamens à l'extrémité du vagin, à une certaine diſtance qui varie dans différens ſujets de l'entrée de la vulve; il arrive quelquefois que la *matrice* deſcend dans le vagin, en occupe tout l'eſpace, quelquefois même elle s'étend en dehors, & pend entre les cuiſſes. Quelques auteurs uniquement fondés ſur leur inexpérience (tels ſont Kerkringius, Van-Roonhuyſen, Van-Meeckren, &c.) ont refuſé de croire que la deſcente de *matrice* pût avoir lieu; on pourroit leur oppoſer une foule d'obſervations qui conſtatent évidemment ce fait: on peut conſulter à ce ſujet Fabrice de Hildan, Mauriceau, Deventer, Diemerbroek, Stalpart, Van-Derwiel, &c. & tous ceux qui ont traité des accouchemens & des maladies des femmes; il eſt vrai que quelquefois la deſcente du vagin peut en impoſer; on peut même prendre des tumeurs polypeuſes, attachées à l'orifice de la vulve, pour la chute de la *matrice*, comme Seger rapporte s'y être trompé lui-même. Meeckren a auſſi une obſervation ſemblable; mais les ouvertures des cadavres confirment encore ce fait. Graff, Blaſius aſſurent avoir ouvert des femmes dans leſquelles ils trouverent effectivement la *matrice* déplacée, & preſqu'entierement contenue dans le vagin; & Jean Bauhin rapporte qu'il avoit pris une véritable deſcente de *matrice* pour un corps étranger, & qu'il ne connut ſa mépriſe que par l'ouverture du cadavre; mais ce qui doit ôter tout ſujet de doute, c'eſt qu'on a quelquefois emporté la *matrice* ainſi deſcendue; Ambroiſe Paré raconte avoir détaché une *matrice* qui pendoit dehors le vagin; cette opération rétablit la ſanté à la malade; mais étant morte d'une autre maladie quelques années après, on l'ouvrit, l'on ne trouva point de *matrice*; on peut voir des obſervations ſemblables dans Berenger, Langius, Mercurialis, Duret, & pluſieurs autres, qui tous aſſurent avoir extirpé la *matrice* ſans ſuite facheuſe. J'ai connu un chirurgien qui, en accouchant une dame, emporta la *matrice*, & la faiſoit voir comme une piece curieuſe, bien éloigné de penſer que ce fût effectivement elle; cet accident couta cependant la vie à la malade.

La deſcente de *matrice* eſt accompagnée de différens ſymptômes, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins complette, qui ſervent à nous la faire reconnoître; lorſque la *matrice* n'eſt deſcendue que dans le vagin, on s'en apperçoit en y introduiſant les doigts, on ſent l'orifice interne de la *matrice* ſe préſenter d'abord à l'ouverture; le devoir & les plaiſirs du mariage ſont à charge, inſipides, douloureux, difficiles ou impoſſibles à remplir. Il y a outre cela une difficulté d'uriner, d'aller à la ſelle, la *matrice* déplacée comprimant la veſſie & le rectum; on ſent auſſi pour l'ordinaire des douleurs, des tiraillemens aux lombes, partie où vont s'implanter les ligamens larges; ces douleurs ſe terminent auſſi quelquefois à l'extérieur de la vulve; aux aînes; & lorſque la *matrice* eſt entierement tombée, on peut par la vûe ſe convaincre de l'état de la maladie; il faut, pour ne pas ſe tromper, être bien inſtruit de la figure de la *matrice*; il arrive quelquefois que la *matrice* en tombant ainſi ſe renverſe, c'eſt-à-dire, que l'orifice reſte en-dedans du vagin, tandis que la partie intérieure du fond ſe préſente au-dehors; dans ces circonſtances, on pourroit, comme il eſt arrivé plus d'une fois, la confondre avec quelque tumeur, quelque concrétion polypeuſe; mais un bon anatomiſte ne riſque pas de tomber dans cette erreur, ſurtout s'il fait attention que les tumeurs augmentent inſenſiblement, au-lieu que cette deſcente ſe fait ſubitement toujours à la ſuite d'un accouchement laborieux, & par la faute d'un mauvais chirurgien, ou d'une ſage-femme inhabile. D'ailleurs, il ſuinte continuellement de la *matrice* quelque ſéroſité jaunâtre ou ſanguinolente. Pluſieurs auteurs ont penſé que cette maladie étoit ſpécialement affectée aux femmes mariées, qu'on ne l'obſervoit jamais chez les jeunes filles, parce que, diſent-ils, les ligamens ſont trop forts, la *matrice* trop ſerrée & trop ferme; mais ce mauvais raiſonnement eſt démontré faux par quelques obſervations: Mauriceau dit avoir vû la *matrice* pendre entre les cuiſſes de la groſſeur de la tête d'un enfant dans deux filles, qui portoient cette incommodité depuis ſept ans; il vint à bout malgré cela de la remettre heureuſement. *Obſervation xcvj.* Il y a même dans quelque auteur un exemple d'une jeune enfant de trois ou quatre ans atteinte de cette maladie. Pour ce qui regarde le renverſement de la *matrice*, il eſt très-certain qu'il eſt particulier aux femmes nouvellement accouchées.

Les cauſes de cet accident conſiſtent dans un relâchement, ou dans la diſtraction, & même le déchirement & la rupture totale des ligamens qui retiennent la *matrice* attachée & ſuſpendue; le relâchement eſt principalement occaſionnée par l'état cachectique, chlorétique, par les fleurs-blanches, par l'hydropiſie; c'eſt pourquoi Bartholin remarque que les femmes hydropiques ſont très-ſujettes à la chute de *matrice*, Ces cauſes ſont favoriſées par la groſſeſſe; l'enfant qui eſt alors dans la *matrice* en augmente le poids, & la fait tendre néceſſairement vers les parties inférieures; les perſonnes enceintes riſquent cette maladie lorſqu'elles font des exercices violens, qu'elles font de grands efforts pour lever des fardeaux peſans, pour aller à la ſelle, pour vomir, touſſer, éternuer, &c. lorſqu'elles danſent & ſautent beaucoup, lorſqu'elles font des voyages un peu longs dans des voitures mal ſuſpendues qui cahotent beaucoup, &c. Mais de toutes les cauſes, celle qui eſt la plus fréquente & la plus dangereuſe, c'eſt l'accouchement laborieux & opéré par un chirurgien mal-adroit, qui ébranlera, ſecouera vivement la *matrice*, tirera ſans ménagement les vaiſſeaux ombilicaux, & voudra détacher par force l'arriere-faix; par-là il entraînera la *matrice* en bas, tiraillant ou déchirant ſes ligamens, ou il la renverſera, & même, ce qui eſt le plus fâcheux, il emportera tout-à-fait la *matrice*.

Lorſque la deſcente eſt incomplette, cette maladie eſt plus incommode que dangereuſe; elle eſt, outre cela, un obſtacle au coït, & par conſéquent à la génération; elle trouble par-là une des fonctions les plus intéreſſantes & la plus agréable; on a cependant vû quelquefois des femmes concevoir dans cet état. Lorſque la *matrice* eſt tout-à-fait tombée, il eſt à craindre qu'il ne ſe forme un étranglement qui amene l'inflammation & la gangrene; l'action de l'air ſur des parties qui n'y ſont point accoutumées peut être facheuſe; néanmoins les deux filles dont Moriceau nous a laiſſé l'hiſtoire, gardoient depuis ſept ans cette deſcente ſans autre incommodité, étoient très-bien reglées, & il n'en eſt pas de même lorſque la *matrice* eſt renverſée; l'inflammation & la gangrene ſuivent de près l'accident, & la mort eſt ordinairement prochaine: les deſcentes qu'occaſionne un défaut dans l'accouchement, ſont accompagnées d'un danger beaucoup plus prompt & plus preſſant que les autres; enfin, lorſqu'elle a lieu dans les filles qui le ſont réellement, elle eſt plus opiniâtre & plus difficile à réduire, à cauſe que les parties par leſquelles on doit faire rentrer la *matrice*, naturellement fort étroites, n'ont pas encore été élargies.

Dès qu'on s'apperçoit de la deſcente de *matrice*, il faut tâcher de la réduire; mais on doit auparavant examiner ſi elle eſt bien ſaine, ſans inflammation & gangrene: car ſi on en appercevoit quelques traces, il faudroit, avant de la remettre, y faire quelques légeres ſcarifications avec la pointe de la lancette, & la fomenter avec des décoctions de quinquina, de ſcordium, l'eau-de-vie camphrée, ou autres anti-ſeptiques, ce qu'on pourra continuer quand elle ſera reſſerrée: avant d'eſſayer la réduction, il faut avoir attention, pour la faciliter, de faire uriner la femme, de la faire aller du ventre par un leger lavement s'il eſt néceſſaire; après quoi on la fait coucher ſur le dos, la tête fort baſſe, & les feſſes élevées; on prend la *matrice*, qu'on envelope d'un linge fort ſouple, & l'on tâche, par des legeres ſecouſſes de côté & d'autre, de la repouſſer en-dedans;

on a ſoin auparavant d'oindre ces parties d'huile d'amandes douces, de beurre, ou de graiſſe bien fraîche, *&c.* Roderic à Caſtro, auteur connu par un excellent Traité ſur maladies des femmes, conſeille, pour faire rentrer la *matrice*, d'en approcher un fer rouge, comme ſi on vouloit la brûler; il aſſure qu'alors la *matrice* ſe retire avec impétuoſité; & pour prouver l'efficacité de ce remede, il cite le ſuccès qu'il a eu dans une deſcente de boyau, qui fut reduit tout de ſuite par cet ingénieux artifice. Quand la *matrice* eſt bien réduite, il faut en prévenir la rechute, la contenir par un peſſaire qu'on introduira ſimplement dans le vagin, & non pas dans la *matrice*, comme le prétend ridiculement Rouſſet: ces peſſaires ſeront percés pour laiſſer paſſer les excrétions de la *matrice*, & pour laiſſer le moyen d'injecter quelque liqueur aſtringente, comme la décoction de plantin, de grenades, les eaux de forge, *&c.* pour fortifier la *matrice*; d'ailleurs la femme peut alors uſer du coït, quoiqu'elle doive s'en abſtenir, & même engendrer, comme il conſte par des obſervations. Si la deſcente eſt une ſuite d'un relâchement occaſionné par un état chlorétique, cachectique, d'hydropiſie, *&c.* il faut uſer des remedes qui ſont convenables dans ces maladies, & ſur-tout inſiſter ſur les martiaux. On peut même fortifier les reins par des fomentations aſtringentes, *&c.* Si une femme enceinte eſt ſujette à cet accident, il faut qu'elle agiſſe très-peu, qu'elle reſte preſque toujours au lit, ou couchée dans une bergere; & lurſqu'on les accouche, il faut que le chirurgien, ou la ſage-femme à chaque douleur ſoutienne l'orifice de la *matrice*, en même tems qu'elle tâche d'attirer en-dehors la tête de l'enfant; ſans cette précaution on riſque d'entraîner la *matrice* avec l'enfant. Il arrive quelquefois que la *matrice* ayant reſté trop long-tems dehors, eſt étranglée dans quelque partie; l'inflammation ſe forme, le volume augmente, la gangrene ſurvient; alors ou la réduction eſt impoſſible, ou elle eſt dangereuſe; il n'y a pas d'autre parti à prendre que de couper entierement la *matrice*; il ne manque pas d'obſervations qui font voir qu'on peut faire cette opération, ſans mettre la vie de la malade dans un danger évident. On a quelquefois pris la *matrice* pour une tumeur, on l'a extirpée en conſéquence, ſans qu'il en ſoit réſulté aucun accident fâcheux; l'art peut imiter & ſuivre ces heureux haſards; mais il ne doit le faire que dans une extrème neceſſité; & lorſqu'elle eſt bien décidée, il ne faut pas balancer à recourir à ce remede, le ſeul qui puiſſe avoir quelque heureux ſuccès, ſans examiner ſcrupuleuſement s'il eſt infaillible. *Nihil intereſt*, dit Celſe, *an ſatis tutum præſidium ſit, quod unicum eſt.*

Hernie de la matrice, *hyſtérocele*, υστερο-κηλη. La plus légere teinture d'anatomie ſuffit pour faire ſentir combien il eſt difficile que la *matrice* ſoit portée hors du péritoine, & ſur-tout par les anneaux des muſcles du bas-ventre, pour y former une hernie; mais les raiſonnemens les plus plauſibles ne ſauroient détruire un fait, & quelqu'impoſſible que paroiſſe un tel déplacement de la *matrice*, il eſt certain qu'on en a vû quelques exemples. Sennert raconte que la femme d'un tonnelier, dans les premiers mois de ſa groſſeſſe, aidant à ſon mari à courber des perches, reçut un violent coup à l'aîne gauche de cette perche, qui, étant lâchée, ſe remettoit par ſon élaſticité; il ſurvint immédiatement après une tumeur, qui augmenta tous les jours, de façon à mettre un obſtacle à ſa réduction. Lorſque le terme de l'accouchement arrriva, il ne fut pas poſſible de tirer l'enfant par les voies ordinaires; on fut obligé d'en venir à l'opération céſarienne, qu'on pratiqua ſur la tumeur. Cette opération fut avantageuſe à l'enfant, & préjudiciable à la mere, dont elle accélera la mort d'ailleurs inévitable. *Inſtitut. medic. lib. II. part. I. cap. ix.* Moriceau dit avoir vû dans une femme groſſe de ſix mois & demi, une hernie ventrale ſi conſidérable, que la *matrice* & l'enfant étoient preſqu'entierement contenus dans cette tumeur, qui s'élevoit prodigieuſement par-deſſus le ventre. *Liv. III. ch. xv.*

Pour concevoir comment cette hernie peut ſe former, il faut faire attention que cette maladie eſt particuliere aux femmes enceintes, qu'alors la *matrice* augmentant en volume, force les enveloppes extérieures du bas-ventre, les contraint de ſe dilater; il peut arriver alors que le péritoine, peu ſuſceptible d'une pareille dilatation, ſe rompe, que les faiſceaux charnus qui compoſent les muſcles du bas-ventre s'écartent, & donnent ainſi paſſage à la *matrice* alors diſtendue. Cette rupture peut plutôt avoir lieu vers le nombril & aux aînes, parce que ces endroits ſont les parties les plus foibles du ventre; ces cauſes dépendantes de la *matrice* ſont beaucoup aidées par les efforts violens, les vomiſſemens continuels, des éternumens fréquens, des chûtes, des coups, ou autre cauſe violente; & enfin par la vanité & l'imprudence de quelques femmes qui, pour paroître de plus belle taille, ou pour cacher leur groſſeſſe, ſe ſerrent trop la poitrine & le ventre, & empêchent par-là la *matrice* de s'étendre également de tous côtés, & la pouſſent avec plus de force vers les parties inférieures.

Si l'on ne remedie pas tout de ſuite à cet accident, il peut devenir dangereux; outre qu'il eſt difforme, incommode, la ſource d'indigeſtions, de vomiſſemens, de vapeurs, *&c.* l'étranglement peut amener l'inflammation, la gangrene & obliger de recourir à l'opération incertaine, & toujours très-périlleuſe du bubonocele; ou enfin, pour tirer l'enfant dans le tems de l'accouchement à l'opération céſarienne, dont les riſques ne ſont pas moins preſſans; l'hernie peut auſſi être funeſte à l'enfant dont elle gêne l'accroiſſement, & que le mauvais état de la *matrice* ne peut manquer d'incommoder.

La réduction eſt le ſeul remede curatif qu'il convient d'employer lorſque l'hernie eſt bien décidée; on empêche enſuite par un bandage approprié le retour de l'hernie; il faut auſſi que les femmes elles-mêmes y concourent par leur régime: lorſqu'elles ont à craindre pareils accidens, elles ne doivent porter aucun habillement qui leur ſerre trop le ventre & la poitrine, & ſur tout éviter ces corps tiſſus de baleine, qui ne peuvent préter aucunement, où la vanité a empriſonné leur taille aux dépens même de leur aiſance & de leur ſanté. Il faut auſſi qu'elles s'abſtiennent de tout exercice violent, de tout effort ſubit & conſidérable, & bien plus, qu'elles gardent tout-à-fait le lit, ſi leurs affaires le leur permettent. Si, lorſque le terme de l'accouchement eſt venu, la réduction n'étoit pas faite, & que l'hernie étant totale l'enfant ne pût ſortir par les voies ordinaires, il ne faut pas balancer à tenter l'opération céſarienne, dont le ſuccès, quand elle eſt faite à tems, eſt preſque toujours aſſuré pour l'enfant, quoiqu'elle ſoit funeſte à la mere, parce que dans ces circonſtances, ſans cette opération, la mort de la mere eſt aſſurée; avec elle, elle n'eſt que probable. Je crois qu'il ſeroit à-propos, lorſqu'on eſt obligé d'en venir à ces extrémités, en même tems qu'on a fait la ſection des tégumens & de la *matrice* pour avoir l'enfant, de débrider les parties du péritoine qui forment l'étranglement; par cette double opération, qui ne ſeroit pas plus cruelle, on pourroit remettre la *matrice* & guérir l'hernie.

Hydropiſie de matrice. Les hydropiſies ſe forment dans la cavité de la *matrice*, comme dans les autres parties du corps, par l'épanchement & la collection des ſéroſités qui y ſont retenues par le renverſement & l'obſtruction de l'orifice interne de la *matrice*, ou qui ſont renfermées dans de petites poches particulieres qu'on nomme *hydatides*. C'eſt ainſi que Pechlin (*obſer.* 19.) trouva la *matrice* d'une femme morte enceinte, toute parſemée d'hydatides. Tulpius (*obſ.* 45. *lib. IV.*) raconte qu'une femme portoit dans les deux cornes de la *matrice*, plus de neuf livres d'eau très-limpide, renfermée dans de ſemblables veſſies. Mauriceau a une obſervation curieuſe touchant une femme à qui il tira une *mole* très-conſidérable, qui n'étoit qu'un tiſſu de petites véſicules remplies d'eau, qui étoient implantées à une maſſe de chair confuſe *obſerv.* 177. Ces eaux ſe ramaſſent quelquefois ſi abondamment dans la *matrice*, qu'elles la dilatent, diſtendent les tégumens du bas-ventre, & en impoſent pour une véritable groſſeſſe. Veſale dit avoir fait l'ouverture d'une femme, dans la *matrice* de laquelle il y avoit plus de ſoixante meſures d'eau, de trois livres chacune. On lit dans Schenckius pluſieurs obſervations ſemblables. Il raconte entr'autres qu'on trouva dans une femme la *matrice* ſi prodigieuſement dilatée par la grande quantité d'eau qu'elle renfermoit, qu'elle auroit pu contenir un enfant de dix ans; ce ſont ſes termes *obſerv. lib. IV. obſerv.* 6. Fernel nous a laiſſé l'hiſtoire d'une femme, chez qui l'évacuation menſtruelle étoit précédée d'un écoulement abondant de ſéroſité, au point qu'elle en rempliſſoit ſix ou ſept grands baſſins. *Patholog. lib. VI. cap. xv.* On peut cependant diſtinguer l'hydropiſie de la *matrice* d'avec la véritable groſſeſſe. 1°. Par l'état des mamelles qui, chez les femmes enceintes, ſont dures, élevées, rebondies & rendent du lait; chez les hydropiques, ſont flaſques, molles & abattues. 2°. Par la couleur du viſage qui, dans celles-ci, eſt mauvaiſe, pâle, jaunâtre, livide. 3°. Par l'enflure du ventre qui, dans l'hydropiſie, eſt uniforme, plus molle & plus arrondie, & ne laiſſe appercevoir au tact qu'un flottement d'eau ſans mouvement ſenſible qui puiſſe être attribué à l'enfant; au lieu que dans la groſ-

ſeſſe,

ſeſſe, le ventre ſe porte plus en pointe vers le devant, & l'on ſent après quelques mois remuer l'enfant. On peut ajouter à cela les accidens qui accompagnent l'hydropiſie; tels ſont la langueur, laſſitude, difficulté de reſpirer, petite quantité d'urine, qui dépoſe un ſédiment rouge & briqueté; & tous ces ſignes combinés ne devroient, ce ſemble, laiſſer aucun lieu de méconnoître ces maladies. On voit cependant tous les jours des perſonnes qui eſperent & font eſperer un enfant à des meres crédules, qui s'imaginent auſſi être enceintes parce qu'elles le ſouhaitent ardemment, & qui ne ſont qu'hydropiques; d'autres qui traitent d'hydropiques des femmes réellement enceintes. J'ai connu un médecin qui, donnant dans cette erreur, preſcrivoit à une femme groſſe des violens hydradogues, dont le ſuccès fut tel que la prétendue hydropique accoucha au huitieme mois d'un enfant qui ne vécut que quelques heures, au grand étonnement de l'inexpérimenté médecin. Il arrive quelquefois auſſi que cette hydropiſie ſoit compliquée avec la groſſeſſe; la ſéroſité ſe ramaſſe alors autour des membranes de l'enfant. Mauriceau fait mention d'une femme enceinte qui vuida beaucoup d'eau par la *matrice* quelques ſemaines avant d'accoucher; & ce qui démontra que cet écoulement étoit une ſuite d'hydropiſie, & n'étoit pas produit par les eaux de l'enfant, c'eſt le délai de l'accouchement; & d'ailleurs c'eſt qu'en accouchant cette femme, il trouva les membranes formées & remplies à l'ordinaire, *obſerv.* 9. Le même auteur en rapporte d'autres exemples ſemblables, *liv. I. chap. xxiij.* & *obſ.* 29, 60. &c. Cette hydropiſie ne ſe connoît guere que par l'évacuation de ces eaux, ou par l'enflure prodigieuſe du ventre, accompagnée de quelques ſymptomes d'hydropiſie, combinés avec les ſignes qui caractériſent la groſſeſſe.

L'hydropiſie de la *matrice* peut dépendre des mêmes cauſes que les collections d'eau dans les autres parties, quelquefois elle n'en eſt qu'une ſuite; d'autres fois elle eſt déterminée par un vice particulier de ce viſcere, par les obſtructions, les ſkirrhes, par la ſuppreſſion des regles, les fleurs blanches, par les tumeurs, l'hydropiſie des ovaires, &c. mais il ne ſuffit pas que la ſéroſité vienne en plus grande abondance aborder à la *matrice*; il faut, pour former l'hydropiſie, qu'elle ſoit retenue dans ſa cavité, ou dans des véſicules ou dans la *matrice*, ſon orifice étant fermé par ſa propre conſtriction, par quelque tumeur, par le reſſerrement voluptueux qui arrive aux femmes dans le moment qu'elles conçoivent; la *matrice* voulant alors garder exactement la ſemence qu'elle a pompée avec avidité, ſe ferme. L'imperforation du vagin de la *matrice* par un hymen trop fort, peut produire le même effet.

Outre le danger commun à toutes les hydropiſies, cette eſpece a cela de particulier qu'elle eſt un obſtacle à la génération; elle cauſe la ſtérilité; ſi elle ne ſe forme qu'après la conception, ces eaux gênent pour l'ordinaire l'accroiſſement de l'enfant, l'affoibliſſent; & elles indiquent d'ailleurs un vice dans la *matrice*, dont l'enfant doit néceſſairement ſe reſſentir.

Lorſque l'hydropiſie de la *matrice* n'eſt point compliquée avec la groſſeſſe, il faut tâcher de relâcher l'orifice interne de la *matrice* par des bains, des fomentations, des fumigations, des injections; ſi ces remedes ne ſuffiſent pas, on peut y porter la main ou même les inſtrumens néceſſaires, la ſeule dilatation de cet orifice ſuffit pour évacuer les eaux, lorſque l'hydropiſie n'eſt pas enkiſtée ou véſiculaire. Si l'hymen s'oppoſoit à leur évacuation, il n'y a qu'à le couper; cette ſimple opération guérit quelquefois entierement l'hydropiſie. Lorſque les eaux ſe ſont écoulées, on peut prévenir un nouvel épanchement, par l'uſage des légers adſtringens, & ſur-tout des martiaux, qui ſont ici ſpécifiques. Si l'eau eſt renfermée dans des hydatides, l'ouverture de l'orifice de la *matrice* eſt ſuperflue; on ne doit attendre la guériſon que d'un repompement qui peut être opéré par la nature, par les purgatifs hydragogues, par les apéritifs, par les diurétiques, &c. qui en même tems diſſipent cette ſéroſité ſur-abondante, par les ſelles ou les urines, &c. Si cette hydropiſie ſe rencontre dans une femme enceinte, elle ſe termine ordinairement par l'accouchement; ainſi on doit éviter tout remede violent, dans ces circonſtances, ne tenter aucune dilatation de la *matrice*; il faut ſeulement faire obſerver un régime exact, deſſicatif à la malade: on peut auſſi lui faire uſer de quelqu'apéritif léger, & ſur-tout des préparations de fer les moins énergiques, telles que le tartre chalybé, la teinture de mars, &c.

Il y a quelquefois dans la *matrice* des collections d'air & de ſang, qui reſſemblent à des hydropiſies, & qui en impoſent pour la groſſeſſe; on peut les en diſtinguer par les ſignes que nous avons détaillés un peu plus haut, en parlant de l'hydropiſie. Mais il eſt bien difficile de s'aſſurer de la nature de ces collections; on ne les connoît le plus ſouvent que lorſqu'elles ſe diſſipent; l'air en ſortant avec précipitation, fait beaucoup de bruit; il reſte quelquefois empriſonné pendant bien des années, chez quelques femmes il ſort par intervalles: on en a vû chez qui cette éruption ſonore & indécente étoit habituelle & involontaire; elle ſe faiſoit bruſquement, ſans qu'elles en fuſſent prévenues par aucune ſenſation, ce qui les expoſoit à des confuſions toujours déſagréables. Ces femmes ſont preſque dans le cas de celles dont il eſt parlé dans la folle allégorie *des bijoux indiſcrets*. J'ai connu une jeune dame attaquée d'un cancer à la *matrice*, qui rendoit fréquemment des vents par-là. Cette éruption, à ce qu'elle m'a aſſuré, la ſoulageoit pendant quelque tems. Ces vents ſeroient-ils, dans ce cas, produits ou developpés par la putréfaction? Leur origine eſt dans les autres occaſions extrêmement obſcure. Lorſque les vents ſont renfermés dans la *matrice*, on n'a pour leur donner iſſue qu'à en dilater l'orifice; c'eſt ordinairement la nature qui opere cet effet: on a vû quelquefois les purgatifs forts & les lavemens irritans, donnés dans d'autres vûes, procurer l'expulſion de ces vents; ce pourroit être un motif pour s'en ſervir dans ce cas. Si l'éruption eſt habituelle, elle eſt incurable, ou ſuit le ſort de la maladie qui la produit & l'entretient. Le ſang ſe ramaſſe dans la *matrice*, lorſque ſon orifice ou celui du vagin eſt fermé; alors le ſang menſtruel, fourni par les vaiſſeaux, mais n'étant point évacué, ſe ramaſſe. Sa quantité augmente tous les mois; le ventre s'éleve quelquefois au point de faire naître des doutes ſur la groſſeſſe: cette mépriſe eſt de grande conſéquence, parce qu'elle peut flétrir la réputation de filles très-ſages, ou laiſſer des femmes dans une funeſte ſécurité. Un vice qui donne aſſez ordinairement lieu à cette maladie, eſt la membrane de l'hymen qui n'eſt point percée, & qui eſt quelquefois double. Un fameux médecin de Montpellier, profeſſeur dans la celébre univerſité de cette ville (M. Fize), me racontoit il y a quelques mois, qu'il avoit été appellé pour examiner une jeune fille qu'on avoit ſoupçonnée de groſſeſſe, juſqu'à ce qu'elle eût paſſé le dixieme mois, avec une enflure conſidérable du ventre qui augmentoit encore. En viſitant cette fille il s'apperçut qu'elle étoit imperforée; il ne douta plus alors que cette tumeur ne fût occaſionnée par le ſang menſtruel retenu: il ordonne en conſéquence, au chirurgien préſent, de couper cette membrane. Cette ſection donna iſſue à une quantité prodigieuſe de ſang, auſſi fluide, rouge & naturel que celui qu'on tire de la veine; & c'eſt-là le ſeul ſecours convenable dans ce cas, quand on eſt bien aſſuré de ſa réalité. S'il n'y a qu'une ſimple obſtruction, ou reſſerrement à l'orifice de la *matrice*, il faut ſe ſervir des moyens propres à corriger ces vices, ſi l'on eſt aſſez heureux pour les connoître: le plus ſouvent la ſolution de cette maladie, eſt l'ouvrage de la nature.

Inflammation de la matrice. Cette maladie eſt peu connue, les médecins modernes en font rarement mention; les anciens s'y ſont un peu plus arrêtés. Paul d'Egine en donne une deſcription fort détaillée. *lib. III. cap.* 64. Les ſymptomes qui la caractériſent ſont, ſuivant cet auteur, une fievre ardente, une chaleur vive, une douleur aiguë, rapportée à la région de la *matrice*, aux aînes, aux lombes, à l'hypogaſtre, ſuivant que l'inflammation occupe les parties latérales, poſtérieures ou antérieures de la *matrice*; à ces ſymptomes ſe joignent l'extrème difficulté d'uriner, douleur à la tête, à la baſe des yeux, aux mamelles, qui s'étend de-là au dos & aux épaules, aux jointures des mains, des doigts, &c. les mouvemens irréguliers du col, nauſées, vomiſſement, hoquet, défaillance, convulſions, délire, &c. la langue eſt ſeche, le pouls eſt petit, ſerré, tel en un mot, que celui qui eſt connu ſous le nom de pouls *inférieur*; l'orifice de la *matrice* paroît dur & reſſerré; les douleurs de la *matrice* augmentent par la preſſion, ou par les mouvemens de la malade.

Les cauſes les plus ordinaires de cette inflammation, ſans parler ici des générales, (*voyez* INFLAMMATION) ſont les coups, les bleſſures, la ſuppreſſion des regles, ou des vuidanges dans les nouvelles accouchées, le froid, des paſſions d'ame vives & ſubites, quelque corps étranger, comme l'arriere-faix reſté après l'accouchement en entier ou en partie dans la *matrice*, un fœtus mort y ſéjournant trop long-tems, un accouchement laborieux, &c.

L'inflammation de la *matrice* eſt une maladie très-dangereuſe, tous les accidens qui l'accompagnent ſont grands; il eſt rare qu'elle ſe termine par la réſolution, le plus ſouvent elle dégénere en ulcere, en ſkirrhe ou en gangrene, terminaiſons toutes très-funeſtes. Cette maladie met la femme dans un danger beaucoup plus imminent ſi elle eſt nouvellement accouchée ou enceinte; dans ce dernier cas, dit Hippocrate, l'éréſipele (ou inflammation) eſt mortelle. *Aphor.* 43. *lib. V.* „ Le hoquet, le vomiſſement, la convulſion, le délire & l'extrème tenſion „ du ventre en une femme accouchée, qui a une inflammation de *matrice*, ſont tous ſignes avant-coureurs de „ ſa mort „. Mauriceau, *Aphor.* 264.

Les remedes qui conviennent dans cette maladie ſont ceux, à peu près, que nous avons ordonné dans l'inflammation & les maladies inflammatoires; on ne doit pas trop compter ſur les ſaignées; une, deux & peut-être trois, ne peuvent qu'être avantageuſes; mais trop réitérées, elles pourroient devenir nuiſibles. Fréderic Hoffman raconte qu'un médecin ayant fait ſaigner ſept fois, dans l'eſpace de ſix jours, une dame qui avoit une inflammation à la *matrice*, d'abord après la ſeptieme ſaignée, ſes yeux s'obſcurcirent & elle tomba dans une défaillance mortelle. *Oper. tom. ij. ſect.* 2. *cap. x.* Les purgatifs ſont encore moins convenables. Mauriceau qui, quoique chirurgien, mérite d'en être cru ſur cette matiere à cauſe de ſa longue expérience, aſſure que *les purgatifs ſont pernicieux à la femme qui a une inflammation de* matrice. *Aphor.* 263. Ainſi on doit ſe reſtraindre à l'uſage intérieur des tempérans, calmans, antiphlogiſtiques & légers emménagogues, tels que la liqueur minérale anodine d'Hoffman, le nître, le borax, le ſel ſédatif, le caſtor, le camphre *&c.* Les lavemens adouciſſans, rafraîchiſſans, peuvent avoir quelqu'effet; on peut auſſi appliquer avec ſuccès, ou du moins ſans inconvénient, des fomentations avec l'eau vulnéraire: les inceſſus, ou bains des piés, les demi-bains ſont de tous les emménagogues ceux qui conviennent le mieux. Si quelque corps étranger eſt reſté dans la *matrice*, il faut l'en retirer au plutôt. L'inflammation loin d'être un motif de différer l'extraction de quelque morceau d'ariere faix retenu, ou d'un fœtus mort, comme pluſieurs ont prétendu, doit au contraire faire accélérer cette opération, quoique la *matrice* dont l'orifice eſt dur & ſerré, y apporte un plus grand obſtacle; mais l'inflammation & l'obſtacle augmenteroient continuellement ſi on laiſſoit perſiſter la cauſe qui l'a produite & qui l'entretient.

Ulcere de la matrice. L'inflammation de la *matrice* ordinairement ſuperficielle, ne ſe termine que rarement en abcès; lorſqu'elle ſupure, elle dégénere en ulcere, qui ſemble n'être qu'un abcès imparfait, dont l'entiere formation eſt prévenue par la rupture trop prompte des vaiſſeaux. L'ulcere eſt quelquefois auſſi une ſuite des fleurs blanches invétérées, d'une excoriation faite pendant un accouchement laborieux; il peut auſſi être le produit du virus vénérien, & je crois que dans ce tems-ci cette cauſe eſt la plus fréquente. Frédéric Hoffman aſſure que les femmes qui font beaucoup uſage du lait, & celles qui ne peuvent ſatisfaire leur appetit vénérien, pour l'ordinaire fort grand, ſont les plus ſujettes à cette maladie. C'eſt à l'écoulement du pus par le vagin qu'on connoît ſûrement l'ulcere de la *matrice*. On peut même auſſi s'aſſurer de ſa préſence, & s'inſtruire de la partie qu'il occupe, par le tact & même la vûe, au moyen du *ſpeculum* de la *matrice*. Les perſonnes qui en ſont attaquées reſſentent des douleurs dans cette partie, ſont triſtes, languiſſantes, abattues, ſans force, ſans appetit: la fievre, les friſſons, les défaillances, *&c.* ſurviennent quelquefois. Si l'ulcere occupe les parties antérieures, il eſt accompagné de ſtrangurie, de diſcurie, *&c.* il excite au contraire le teneſme s'il a ſon ſiege aux parties poſtérieures. L'ulcere de la *matrice* ſe guérit rarement, il conſume inſenſiblement la malade; il entraîne ordinairement à ſa ſuite la fievre lente, le maraſme, & enfin la mort. Une des cauſes fréquentes de l'incurabilité de ces ulceres, eſt la mauvaiſe méthode qu'on ſuit dans leur traitement; ce n'eſt ordinairement qu'avec des rafraîchiſſans, des affadiſſans, & ſur-tout des laitages qu'on attaque cette maladie; cependant ſuivant la remarque d'Hoffman, le lait diſpoſe plûtôt à ces ulceres qu'il ne les guérit. Il eſt d'ailleurs certain que ce remede ſi celébre affadit, épaiſſit & énerve entierement le ſang, & s'oppoſe par-là à la guériſon des ulceres; auſſi peut-on s'appercevoir que les ulceres extérieurs, ſoumis à la vûe, ſont mollaſſes, baveux, ſordides, & ont beaucoup de peine à ſe cicatriſer tant qu'on uſe du lait: on doit appliquer cette obſervation à ceux qui ſont dans l'intérieur, & compter un peu moins dans leur curation, ſur les propriétés ſi vantées, mais ſi peu conſtatées, du lait & autres médicamens ſemblables. Les remédes qu'on doit regarder comme plus appropriés, ſont les décoctions vulnéraires, balſamiques, les baumes, les eaux minérales, ſulphureuſes, celles de Barrege, de Banniere, de ſaint Laurent, *&c.* priſes intérieurement & injectées dans la *matrice*. Les ſuccès répétés qu'ont eu ces eaux dans la guériſon d'autres ulceres, même intérieurs, nous ſont des garants aſſurés de leur efficacité dans le cas préſent. Quant aux injections, il faut avoir attention qu'elles ne ſoient pas aſtringentes, car alors elles ſeroient extremèment pernicieuſes, & riſqueroient de rendre l'ulcere carcinomateux. Si l'ulcere eſt vénérien, on doit avoir plus d'eſpérance pour ſa guériſon, parce que nous connoiſſons un ſpécifique ſûr pour détruire ce virus: le même remede réuſſiroit peut-être dans les autres cas. Du moins lorſqu'il n'eſt pas permis au médecin de prendre tous les éclairciſſemens néceſſaires, il doit, ſi la malade veut s'y réſoudre, en venir ſans crainte à ce remede; d'autant mieux qu'il y a peu d'occaſions où les ſoupçons qu'on pourroit avoir ne ſoient bien fondés. La meilleure façon d'employer le mercure, c'eſt ſous forme d'onguent en friction; l'uſage intérieur eſt quelquefois nuiſible, & toujours très-incertain, de quelque façon qu'on le déguiſe.

Skirrhe de la matrice. Le ſkirre de la *matrice* eſt ordinairement la ſuite de l'inflammation traitée par des remedes trop froids, aſtringens, *&c.* ou il eſt précédé & comme préparé par des engorgemens, des embarras qui ſe forment peu-à-peu dans le tiſſu de ce viſcere, qui augmentent inſenſiblement par un régime peu exact, & qui acquierent enfin le dureté ſkirrheuſe; quelquefois la *matrice* groſſit prodigieuſement, excite une tumeur conſidérable à l'hypogaſtre. On a vu des *matrices* dans ce cas-là qui étoient monſtrueuſes, qui peſoient juſqu'à trente & quarante livres: la maladie pour lors ſe connoît facilement. Quelquefois au contraire le ſkirrhe n'occupe qu'une petite partie, le col, par exemple, ou l'orifice; dans ces circonſtances la *matrice* n'eſt pas trop tuméfiée, on s'apperçoit cependant de cette tumeur par le fait, en appuyant la main ſur le ventre, ou en introduiſant le doigt ſur le col de la *matrice*: on ſent alors ſon corps groſſi, dur, inégal; l'orifice interne eſt auſſi plus réſiſtant & plus court que dans l'état ordinaire. Cette maladie eſt ſouvent occaſionnée par un dérangement dans l'excrétion menſtruelle, & elle en eſt ordinairement accompagnée: le cours des regles eſt ou ſupprimé ou plus abondant, & toujours irrégulier. Les femmes qui approchent de cinquante ans & qui ſont ſur le point de perdre tout-à-fait leurs regles, ſont aſſez ſujettes à cette maladie. Lorſque le ſkirrhe ſe forme, il excite des ſymptomes plus graves, jette la machine dans un plus grand déſordre que lorſqu'il eſt formé; pendant qu'il ſe prépare, la femme eſt dans un malaiſe preſque continuel, ſans ceſſe attaquée de vapeurs, de ſuffocation, de palpitation, *&c.* & lorſqu'il eſt décidé, tous ces ſymptomes ceſſent: il ſemble être le fruit d'un mouvement critique, & former un dépôt ſalutaire.

On peut rapporter au ſkirrhe de la *matrice* ſon oſſification, dont il y a quelques exemples. Un de mes anciens condiſciples & amis, M. Deſgaux, docteur en Medecine de l'univerſité de Montpellier, a donné une obſervation très-curieuſe touchant une *matrice* oſſifiée, *Journal de medecine année* 1759, *mois d'Octobre*, *pag.* 336. Elle étoit, aſſure-t-il, enveloppée d'une membrane mince, à-peu-près comme le perioſte, qui recouvroit une ſubſtance oſſeuſe, liſſe & polie dans la partie extérieure, preſque ſemblable à celle des os du crâne: cette ſubſtance n'étoit point continue, elle paroiſſoit ſéparée par une partie tendineuſe dans ſon milieu; la partie extérieure étoit ſolide, réſiſtoit aux différens coups, & rendoit le même ſon que les os: elle auroit pu ſupporter la ſcie & le trépan. . . . . Après la croûte oſſeuſe, qui avoit environ deux lignes d'épaiſſeur, étoit une eſpece de diploë auſſi ſolide que celui qu'on trouve dans les condylomes des os de la cuiſſe; quelques glandes du vagin parurent auſſi oſſifiées. La perſonne de qui on avoit tiré cette *matrice* avoit eu dans ſa jeuneſſe les pâles-couleurs, après cela une fievre intermittente; elle reſſentit enſuite des douleurs à la *matrice*, qui furent enfin terminées par le ſkirrhe de la *matrice* qui s'oſſifia à la longue, & augmenta au point qu'elle peſoit huit livres & demie. André Cnoëffell rapporte qu'on trouva dans une jeune veuve la *matrice* entierement cartilagineuſe; l'oſſification ne ſeroit-elle qu'un progrès du ſkirrhe, ou plûtôt un endourciſſement propre aux parties nerveuſes, muſculeuſes? on voit les gros vaiſſeaux près de leur embouchure devenir d'abord durs, ſkirrheux, & enfin par ſucceſſion de tems oſſeux.

Lorſque le ſkirrhe de la *matrice* eſt encore dans ſon commencement, dans l'état ſimple d'engorgement, d'embarras, les ſymptomes ſont plus graves, le danger paroît preſſant, mais il eſt moins certain, la guériſon eſt plus facile; lorſqu'au contraire il eſt formé, quelquefois il rétablit la ſanté, mais le plus ſouvent il dégénere en cancer, ou donne lieu à des hydropiſies funeſtes; il eſt d'ailleurs pour l'ordinaire incurable: alors il ne demande auſſi aucun remede; ceux qui paroîtroient les plus indiqués, tels que les apéritifs énergiques, ſtimulans, les eaux minérales, *&c.* ſont les moins convenables; ils le font dégénérer plûtôt en cancer, ou hâtent l'hydropiſie. C'eſt pourquoi la malade doit s'en tenir à un régime exact, s'abſtenir de viandes ſalées, épicées, des exercices violens, des veilles trop longues, & ſur-tout du coït: par ce moyen elle pourra ſans autre incommodité porter ſon ſkirrhe pendant de longues années. Quelques obſervations font voir que les martiaux ne doivent point être compris dans la regle que nous avons établie. Zacutus Luſitanus aſſure avoir vu des obſtructions dures comme des pierres, *lapidoras durities*, ramollies & fondues par leur uſage. Il raconte avoir guéri par leur moyen une femme qui avoit à la *matrice* une tumeur ſkirrheuſe, dure, indolente, de la groſſeur d'une courge, qu'il avoit inutilement combattue par les ſudorifiques, fomentations, cataplaſmes, onguens & autres remedes auſſi peu efficaces. *Prax. medic. admirab. lib. II. obſerv.* 88. Si l'engorgement ne fait que commencer, les apéritifs réſineux, les emménagogues, les fondans, les eaux minérales, peuvent être employés avec ſuccès.

Cancer de la matrice. Le ſkirrhe de la *matrice* dégénere en cancer lorſqu'il eſt traité par des remedes trop actifs, échauffans, incendians le ſang; lorſque la femme qui en eſt attaquée ne garde aucun régime; fait un uſage immodéré des liqueurs ardentes, ſpiritueuſes, aromatiques, des alimens ſalés, épicés; qu'elle pouſſe les veilles fort avant dans la nuit, & ſur-tout quand toutes ces cauſes ſont aidées & déterminées par une diſpoſition héréditaire, naturelle ou acquiſe. Cette funeſte dégénération s'annonce par des douleurs extrèmement aiguës rapportées à l'endroit de la *matrice* qui paroiſſoit auparavant ſkirrheux, & qu'on obſerve toujours dur & inégal; les malades y reſſentent dans certains tems comme des piquures d'aiguille ou des traits de flamme qui les dévorent, ainſi qu'elles s'expriment, & que me le diſoit une jeune dame atteinte de cette cruelle maladie, à la violence de laquelle elle a ſuccombé. Je ne me rappelle qu'avec horreur le ſouvenir de l'état affreux dans lequel la jettoient les douleurs violentes dont elle étoit tourmentée; la fievre lente, avec friſſons & redoublemens, eſt une ſuite aſſez ordinaire de cette maladie, de même que les défaillances, les enflûres, *&c.* Tant que le cancer eſt fermé, il ne ſe manifeſte que par ces ſymptomes; mais lorſque ſur la fin il vient à s'ouvrir, il donne iſſue à une ſanie noirâtre extrèmement âcre, qui s'échappe par la vulve & excorie en paſſant tout l'intérieur du vagin. Il ſemble dans cette maladie que la lymphe éprouve la même altération que le ſang dans la gangrene ou dans l'état ſcorbutique qui en eſt le commencement: la corruption eſt quelquefois ſi grande, qu'il s'y engendre des vers, comme Moriceau & autres l'ont obſervé.

Cette maladie, ſi terrible en elle-même, l'eſt encore plus par ſes ſuites, qui ſont toujours des plus fâcheuſes. Elle ne ſe termine que par la mort, qui arrive ſouvent trop lentement ſelon les deſirs de la malade, qui ſemble l'attendre avec indifférence & même avec plaiſir, comme le terme de ſes peines. Elle eſt quelquefois précédée par des enflures, des ſyncopes fréquentes, des cours de ventre colliquatifs, maraſme, *&c.* Le cancer de la *matrice* eſt l'écueil de la Medecine: elle ne peut fournir aucune eſpece de ſecours propres, je ne dis pas à guérir, mais même à pallier cettte maladie, à en arrêter les progrés: elle élude l'action molle des remedes adouciſſans, inéficaces, & les médicamens actifs héroïques l'aigriſſent. Il eſt plus à-propos de ne pas médicamenter les cancers cachés, dit Hippocrate; car deſtitués de remedes, les malades vivent plus long-tems. *Aphor.* 38. *lib. VI.* L'extirpation, ſecours pour l'ordinaire utile dans celui qui attaque les mammelles, n'eſt pas permiſe dans celui qui a ſon ſiége à la *matrice*; on n'a pas même la reſſource de pouvoir y appliquer des remedes extérieurs. Il eſt bien douloureux pour un medecin de voir un malade dans l'état le plus affreux, ſans avoir le moindre ſecours à porter; & il eſt bien déſeſpérant pour un malade de ſe trouver dans ce cas. Cependant pour qu'un medecin ne reſte pas oiſif ſpectateur des progrès de la maladie, il peut amuſer & conſoler la malade en lui preſcrivant des petits remedes indifférens, incapables de pouvoir opérer le moindre effet ſenſible ſur le ſang: c'eſt ici le cas où les laitages pourroient être employés, ſi on peut les ſoutenir; ils ſont très-propres à bien remplir cette vûe, mais il eſt rare que leur uſage ſympathiſe avec celui des narcotiques, dont on doit ſans ceſſe enivrer la malade, pour lui dérober une partie de ſon mal, pour calmer la vivacité de ſes douleurs. Le plus grand ſervice qu'on puiſſe lui rendre dans ces cruelles circonſtances, eſt de la rendre inſenſible. (*m*)

Matrice, *en Minéralogie*, eſt un ſynonyme de *miniere*. On nomme ainſi la pierre ou la ſubſtance dans laquelle un minerai a été reçu, formé & élaboré. C'eſt ainſi qu'on dit que le quartz eſt ordinairement la *matrice de l'or*. Une mine déja formée peut ſervir de *matrice* ou de réceptacle à une autre mine dont la formation eſt poſtérieure. Preſque toutes les pierres peuvent devenir des *matrices* métalliques; mais celles qui ſont les plus propres à cet uſage, ſont le quartz & le ſpath. *Voyez ces articles* & *l'article* Miniere. (—)

Matrice, ſ. f. (*Comm.*) ſe dit des étalons ou originaux des poids & meſures qui ſont gardées par des officiers publics dans des greffes ou bureaux, & qui ſervent pour étallonner les autres. *Voyez* E'talon & E'talonner. *Dictionn. de Commerce.*

Matrices, (*Fondeur de caracteres d'imprimerie.*) ſervant à fondre les caracteres d'imprimerie, ſont de petits morceaux de cuivre rouge longs de quinze à dix-huit lignes, & de la largeur proportionnée à la lettre qui eſt formée.

Il faut des *matrices* pour toutes les lettres, ſignes, figures, *&c.* qui ſe jettent en moule pour ſervir à l'impreſſion, parce que c'eſt dans la *matrice* que ſe forme la figure qui laiſſera ſon empreinte ſur le papier.

La *matrice* ſe place à une extrémité du moule, entre les deux regiſtres qui la retiennent; le métal ayant paſſé le long du moule où le corps ſe forme, vient prendre la figure qui eſt dans ladite *matrice*. *Voyez* Moule.

La *matrice* ſe fait avec un poinçon d'acier, ſur lequel eſt gravée la lettre ou autres figures dont on veut la former. Ce poinçon étant trempé, c'eſt-à-dire l'acier ayant pris ſa dureté par l'action du froid & du chaud, on l'enfonce à coups de marteau dans le morceau de cuivre poli & préparé pour cela; & y ayant laiſſé ſon empreinte, on lime ce cuivre juſqu'au degré de proportion qu'il doit avoir pour que la *matrice* ſoit parfaite, afin que, cette *matrice* étant placée au moule, la lettre ſe forme ſur ſon corps dans la place & proportion où elle doit être. *Voyez* Poinçon, Registre, & *les Pl. de Fond. en carac.*

Matrice, (*Gravure.*) Les graveurs en relief & en creux appellent *matrices* les quarrés qui ſont formés & frappés avec des poinçons gravés en relief.

Matrices, *à la monnoie*, ſont des morceaux d'acier bien trempés & gravés en creux avec les trois eſpeces de poinçons.

Les *matrices* ſont hautes de quatre à cinq pouces, quarrées & rondes par le haut, avec des entailles angulaires. *Voyez les Pl.*

Voyez la façon de graver ou empreindre les *matrices* à l'*article* Poinçon de monnoyage.

Il n'y a qu'une *matrice*, appellée la *primitive*, de chaque eſpece pour toutes les monnoies du royaume; c'eſt le graveur général qui la conſerve, & c'eſt de cette *matrice* qu'émanent les quarrés que l'on envoie & dont on ſe ſert dans toutes les monnoies du royaume.

Matrice *en Teinture*, ſe dit des cinq couleurs ſimples dont toutes les autres dérivent ou ſont compoſées; ſavoir le blanc, le bleu, le rouge, le fauve ou couleur de racine, & le noir. *Voyez* Couleur & Teinture.

MATRICULE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un regiſtre dans lequel on inſcrit les perſonnes qui entrent dans quelque corps ou ſociété.

Il eſt fait mention dans les auteurs eccléſiaſtiques de deux ſortes de *matricules*, l'une où l'on inſcrivoit les Eccléſiaſtiques, l'autre étoit la liſte des pauvres qui étoient nourris aux dépens de l'Egliſe.

Préſentement le terme de *matricule* s'entend principalement du regiſtre où l'on inſcrit les Avocats à meſure qu'ils ſont reçus. On appelle auſſi *matricule* l'extrait qui leur eſt délivré de ce regiſtre, & qui fait mention de leur réception.

Il y avoit auſſi autrefois des Procureurs *matriculaires*, c'eſt-à-dire, qui n'avoient qu'une ſimple *matricule* ou commiſſion du juge pour poſtuler; préſentement ils ſont érigés en titre d'office dans toutes les juriſdictions royales.

Un huiſſier ſe dit *immatriculé* dans une juriſdiction, c'eſt-à-dire, reçu & inſcrit ſur la *matricule* du ſiege.

Les payeurs des rentes de l'hôtel de ville de Paris tiennent auſſi une eſpece de *matricule* ou regiſtre, où

ils

ils écrivent le nom des rentiers & nouveaux propriétaires des rentes, &, pour cette inſcription, on leur paye un droit d'*immatricule*. (*A*)

Matricule de l'Empire, (*Hiſt. mod. & Droit public.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans l'empire d'Allemagne le *regiſtre* ſur lequel ſont portés les noms des princes & états de l'Empire, & ce que chacun d'eux eſt tenu de contribuer dans les charges publiques de l'Empire, & pour l'entretien de la chambre impériale ou du tribunal ſouverain de l'Empire. Cette *matricule* eſt confiée aux ſoins de l'électeur de Mayence, comme garde des archives de l'Empire. Il y a pluſieurs *matricules* de l'Empire qui ont été faites en différens tems, mais celle qu'on regarde comme la moins imparfaite, fut faite dans la diete de Worms en 1521. Depuis on a ſouvent propoſé de la corriger, mais juſqu'à-préſent ces projets n'ont point été mis à exécution. (—)

MATRONALES, (*Littér. rom.*) *matronalia*, *matronales feriæ*, fêtes que les gens mariés célébroient religieuſement à Rome le premier jour de Mars; les femmes en mémoire de ce qu'à pareil jour les Sabines qui avoient été enlevées par les Romains, firent la paix entre leurs maris & leurs peres; & les hommes pour attirer la faveur des dieux ſur leur mariage. Ovide vous indiquera les autres cauſes de l'inſtituton des *matronales*; je me contenterai de dire qu'on les célébroit avec beaucoup de plaiſir & de pompe.

Les femmes ſe rendoient le matin au temple de Junon & lui préſentoient des fleurs, dont elles étoient elles-mêmes couronnées. Les poëtes aimables n'oublioient pas de leur en rappeller la mémoire. Ovide leur recommande expreſſément de ne jamais perdre courage:

Ferte deæ flores, gaudet florentibus herbis
Hæc dea; de tenero cingite flore caput.

Les dames romaines de retour à la maiſon y paſſoient le reſte du jour extrèmement parées, & y recevoient les félicitations & les préſens que leurs amis & leurs maris leur offroient ou leur envoyoient, comme pour les remercier encore de cette heureuſe médiation qu'elles avoient faite autrefois. Les hommes mariés ne manquoient pas dans la matinée du même jour de ſe rendre au temple de Janus, pour lui faire auſſi leurs ſacrifices & leurs adorations.

La ſolemnité finiſſoit par de ſomptueux feſtins que les maris donnoient à leurs épouſes, car cette fête ne regardoit que les gens mariés; c'eſt pour cela qu'Horace écrivoit à Mécene, *ode viij. liv. III.* „ Mécene, vous êtes „ ſans doute ſurpris de ce que vivant dans le célibat, je „ me mets en frais pour le premier jour de Mars, dont „ la ſolemnité n'intéreſſe que les perſonnes engagées „ dans le mariage: vous ne ſavez pas à quoi je deſtine „ ces corbeilles de fleurs, ce vaſe plein d'encens, & ce „ braſier que j'ai placé ſur un autel revêtu de gazon; „ la reconnoiſſance le veut & l'exige. A pareil jour, „ Brutus me garantit de la chûte d'un arbre dont je penſai „ être écraſé, &c. „:

Martiis cælebs quid agam calendis,
Quid velint flores, &c.

Dans cette fête des *matronales*, les dames accordoient à leurs ſervantes les mêmes privileges dont les eſclaves jouiſſoient à l'égard de leurs maîtres dans les ſaturnales: *in martio matronæ ſervis ſuis cænas ponebant, ſicut ſaturnalibus domini*. En un mot, c'étoit un jour de joie pour le ſexe de tout rang & de tout étage. (*D. J.*)

MATRONE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) ſignifioit parmi les Romains une *femme*, & quelquefois auſſi une *mere de famille*.

Il y avoit cependant quelque différence entre *matrone & mere de famille*. Servius dit que quelques auteurs la font conſiſter en ce que *matrona* étoit une femme qui n'avoit qu'un enfant, & *mater-familias*, une femme qui en avoit pluſieurs; mais d'autres, & en particulier Aulugelle, pretendent que le nom de *matrona* appartenoit à toute femme mariée, ſoit qu'elle eût des enfans, ſoit qu'elle n'en eût point, l'eſpérance & l'attente d'en avoir ſuffiſant pour faire accorder à une femme le titre de mere, *matrona*; c'eſt pour cela que le mariage s'appelloit *matrimonium*. Cette opinion a été auſſi ſoutenue par Nonius.

Matrone, (*Juriſprud.*) qu'on appelle vulgairement *ſage-femme*, eſt celle qui eſt reçue & approuvée pour aider les femmes enceintes dans leur accouchement. On ordonne en juſtice qu'une femme ou fille ſera vûe & viſitée par des *matrones* pour conſtater ſon état. *Voyez* Sage-Femme. (*A*)

MATSUMAY, (*Géog.*) ville & port de mer d'Yeſſo, ou de Kamſchatka, & capitale d'une principauté du même nom, tributaire de l'empereur du Japon. *Long.* 156. 30. *lat.* 50. 40. (*D. J.*)

MATSURI, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent à une fête que l'on célebre tous les ans en l'honneur du dieu que chaque ville a choiſi pour ſon patron. Elle conſiſte en ſpectacles que l'on donne au peuple, c'eſt-à-dire, en repréſentations dramatiques, accompagnées de chants & de danſes & de décorations qui doivent être renouvellées chaque année. Le clergé prend part à ces réjouiſſances, & ſe trouve à la proceſſion dans laquelle on porte pluſieurs bannieres antiques; une paire de ſouliers d'une grandeur démeſurée; une lance, un panache de papier blanc, & pluſieurs autres vieilleries qui étoient en uſage dans les anciens tems de la monarchie. La fête ſe termine par la repréſentation d'un ſpectacle dramatique.

MATTE, ſ. f. (*Métallurgie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans l'art de la fonderie la *ſubſtance métallique* chargée de ſoufre, qui réſulte de la premiere fonte d'une mine qui a été traitée dans le fourneau de fuſion. Comme il s'en faut beaucoup que cette matiere ſoit un métal pur, & comme, outre le métal que l'on a voulu tirer de la mine qui le contenoit, elle renferme pluſieurs autres ſubſtances étrangeres qu'il eſt eſſentiel d'en dégager, on eſt obligé de faire paſſer la *matte* par pluſieurs travaux ſubſéquens.

Lorſqu'on fait fondre une mine d'argent, après avoir commencé par la torréfier ou la griller, on eſt obligé de lui joindre ou du plomb ou de la mine de plomb, à moins que la mine que l'on traite ne fût déjà par elle-même unie avec de la mine de plomb. Pendant la fuſion, ce plomb ſe charge de l'argent que la mine contenoit, & de plus il ſe charge encore des parties arſénicales, ſulfureuſes, ferrugineuſes, cuivreuſes, &c. s'il s'en eſt trouvé dans la mine; ce mélange de plomb, d'argent, de ſoufre, de fer, d'arſenic, &c. ſe nomme *matte* de plomb & d'argent.

Si l'on traite de la mine de cuivre, quoiqu'on l'ait préalablement torréfiée ou grillée, il eſt impoſſible qu'on en ait dégagé entierement les parties ferrugineuſes, ſulfureuſes & arſénicales dont elle étoit compoſée; la matiere fondue qui réſulte de cette premiere fonte, ſe nomme en allemand *rohſtein* ou *matte crue*, ou *pierre crue*, ou premiere *matte*.

Pour dégager la *matte* crue des parties étrangeres qui s'y trouvent jointes, on la grille de nouveau en arrangeant ces *mattes* dans des huttes de maçonnerie, dont le ſol eſt formé de pierres dures, ſur lequel on poſe horiſontalement des morceaux de bois de chêne que l'on allume; par-là le feu acheve de dégager les parties étrangeres & volatiles qui étoient reſtées unies avec le métal dans la *matte*. Quelquefois on eſt obligé de réitérer juſqu'à cinq ou ſix fois & même plus ce grillage de la *matte*, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins impure, avant que de pouvoir la remettre au fourneau de fuſion; alors on obtient du cuivre noir avec une nouvelle *matte* que l'on nomme *matte* ſeconde ou *matte* moyenne, en allemand *ſpurſtein*, que l'on eſt obligé de faire griller encore un grand nombre de fois. *Voyez l'article* Cuivre. (—)

MATTEAU de soie, *terme de Marchand de ſoie*; le *matteau de ſoie* eſt compoſé de quatre, cinq, ſix à huit écheveaux; on les tord & les plie de façon qu'ils ne ſe dérangent point.

MATTÉES, ſ. f. pl. (*Littérat.*) *Mattea*, gen. *æ*, f. Suéton. *Mattia*, gen. *æ*, f. Martial. Mets friand.

Il paroît que c'étoit un ſervice compoſé de mets délicats, hachés, & aſſaiſonnés d'épiceries. Ce mot eſt tiré du grec, & ſignifie toutes ſortes de *viandes délicates*, tant poiſſon qu'autres. *Voyez* Suéton, *dans la vie de Caligula, ch. xxxviij.* & Athénée, *liv. XII.* (*D. J.*)

MATTHIEU, Evangile de saint *ou* selon saint, (*Théol.*) livre canonique du nouveau-Teſtament, contenant l'hiſtoire de la vie de Jeſus-Chriſt écrite par ſaint *Matthieu*, apôtre & l'un des quatre évangéliſtes. *Voyez* Apôtre & E'vangéliste.

Saint *Matthieu* étoit fils d'Alphée, galiléen de naiſſance, juif de religion & publicain de profeſſion. Les autres évangéliſtes l'appellent ſimplement *Levi* qui étoit ſon nom hébreu, pour lui il ſe nomme toûjours *Matthieu*, qui étoit apparemment le nom qu'on lui donnoit dans ſa profeſſion de publicain qu'il quitta pour ſuivre Jeſus-Chriſt. *Voyez* Publicain.

Cet apôtre écrivit ſon évangile en Judée avant que d'en partir, pour aller prêcher dans la province qui lui avoit été aſſignée, que quelques-uns croyent être le pays

des

des Parthes & d'autres l'Ethiopie; les fideles de la Paleſtine l'ayant prié de leur laiſſer par écrit ce qu'il leur avoit enſeigné de vive voix. On ajoute que les Apôtres l'en ſolliciterent auſſi, & qu'il l'écrivit vers l'an 41 de l'ere vulgaire, huit ans après la réſurrection de Jeſus-Chriſt, comme le marquent tous les anciens manuſcrits grecs, quoique pluſieurs écrivains, & entr'autres ſaint Irenée, aſſurent que cet évangile ne fut compoſé que pendant la prédication de ſaint Pierre & de ſaint Paul à Rome, ce qui revient à l'an 61 de l'ere commune.

L'opinion la plus générale eſt que cet ouvrage fut d'abord écrit en ſyriaque, c'eſt-à-dire, en hébreu de ce tems-là, mêlé de ſyriaque & de chaldéen pour le fonds de la langue, mais dont les caracteres étoient hébreux: *chaldaico ſyroque ſermone, ſed hebraicis litteris ſcriptum*, dit ſaint Jérome, *lib. III. adv. Pelag. cap. j.* & il fut long-tems en uſage parmi les Juifs convertis au chriſtianiſme: mais les Chrétiens n'ayant pas conſervé ce dépôt avec aſſez de fidélité, & ayant oſé y faire quelques additions, d'ailleurs les Ebionites l'ayant notablement altéré, il fut abandonné par les égliſes orthodoxes qui s'attacherent à l'ancienne verſion grecque, faite ſur l'hébreu ou ſyriaque peu de tems après ſaint *Matthieu*. Du tems d'Origene, l'évangile hébreu des Chrétiens hébraïſans ne paſſoit déjà plus pour authentique, tant il avoit été altéré, cependant il demeura aſſez long-tems dans ſa pureté entre les mains des Nazaréens, auxquels ſaint Jérome ne reproche point comme aux Ebionites de l'avoir corrompu. Au reſte le vrai évangile hébreu de ſaint *Matthieu* ne ſubſiſte plus, que l'on ſache, en aucun endroit. Car ceux que Sébaſtien Munſter & du Tillet ont fait imprimer ſont modernes, & traduits en hébreu ſur le latin ou ſur le grec. Quelques modernes comme Grotius, M. Huet, & Mille dans ſes prolégomenes, ont avancé que l'évangile ſyriaque de ſaint *Matthieu*, qui eſt imprimé à part & dans les polyglottes, étoit le texte original; mais ceux qui l'ont examiné avec plus de ſoin remarquent que cette traduction eſt faite ſur le grec.

La verſion grecque de cet évangile qui paſſe aujourd'hui pour l'original, a été faite dès les tems apoſtoliques. Quant à la traduction latine, on convient qu'elle eſt faite ſur le grec, & n'eſt guere moins ancienne que la grecque même, mais l'auteur de l'une & de l'autre eſt inconnu.

Quelques modernes comme Eraſme, Calvin, Ligfoot, Witaker, Schmith, Caſaubon, le Clerc, &c. ſoutiennent que ſaint *Matthieu* écrivit en grec, & que ce que l'on dit de ſon prétendu original hébreu eſt faux & mal-entendu, Car, diſent-ils, les Peres comme Origene, ſaint Epiphane & ſaint Jérome, n'en parlent pas d'une maniere uniforme; ils le citent, mais ſans lui donner autant d'autorité qu'ils auroient dû faire ſi c'eût été un original. Si l'on en avoit eu cette idée, l'auroit-on laiſſé périr dans l'Egliſe? Si ſaint *Matthieu* avoit écrit en hébreu, trouveroit-on dans ſon ouvrage l'interprétation des noms hébreux en grec? Y citeroit-il l'Ecriture, comme il la cite, ſuivant les Septante? La langue grecque étoit alors commune dans tout l'Orient, dans tout l'Empire, à Rome même, puiſque ſaint Paul écrit en grec aux Romains, ſaint Pierre & ſaint Jacques écrivent dans la même langue aux Juifs diſperſés en Orient, & ſaint Paul aux Hébreux de la Paleſtine. Enfin, pendant que tous les autres auteurs du nouveau-Teſtament ont écrit en grec, pourquoi veut-on que ſaint *Matthieu* ſeul ait écrit en hébreu?

Mais ces raiſons ne ſont pas ſans réplique. Car 1°. les anciens témoignent que ſaint *Matthieu* avoit écrit en hébreu, & ils le diſent pour avoir vû & conſulté cet évangile écrit en cette langue. Si leur témoignage n'eſt pas uniforme, c'eſt qu'il y avoit deux ſortes d'évangile attribué à ſaint *Matthieu*: l'un pur & entier, dont ils ont parlé avec eſtime; l'autre altéré, qu'ils ont jugé faux & apocryphe. 2°. On convient que la langue grecque étoit vulgaire en Paleſtine, mais il n'en eſt pas moins vrai que le commun du peuple y parloit ordinairement hébreu, c'eſt-à-dire, un langage mêlé de chaldaïque & de ſyriaque. Saint Paul ayant été arrêté dans le temple, harangua la multitude en hébreu, *act. XXI.* ỳ. 4. 3°. Les noms hébreux, expliqués en grec dans ſaint *Matthieu*, prouvent que le traducteur eſt grec & l'original hébreu. 4°. Saint *Matthieu* ne cite que dix paſſages de l'ancien-Teſtament, dont ſept ſont plus approchans du texte hébreu que de la verſion des Septante, & les trois autres ne paroiſſent conformes aux Septante que parce que dans ces paſſages les Septante eux-mêmes ſont conformes au texte hébreu. 5°. La perte de l'original ne détruit pas la preuve de ſon exiſtence, les égliſes l'abandonnerent inſenſiblement parce que les Ebionites le corrompoient, le grec qui étoit demeuré pur fut conſervé & regardé comme ſeul authentique. Voilà pourquoi l'on négligea l'hébreu, mais s'enſuit-il de-là qu'il n'ait pas exiſté? 6°. Quoique les autres Apôtres aient écrit en grec aux Juifs de la Paleſtine, & à ceux qui étoient diſperſés en Orient, on n'en ſauroit conclure que ſaint *Matthieu* n'ait pas écrit en hébreu pour ceux de la Paleſtine qui parloient l'hébreu vulgaire plus communément que le grec. Enfin, on ne prétend pas que ſaint *Matthieu* ait abſolument été obligé d'écrire en hébreu, mais il s'agit de ſavoir s'il y a écrit. Or c'eſt un fait atteſté par tous les anciens dont pluſieurs ont vû ſon original & ont été très-capables d'en juger, comme Origene, Euſebe, ſaint Jérome. Oppoſe-t-on des conjectures à des faits atteſtés? Il paroît donc conſtant que l'évangile de ſaint *Matthieu* a été primitivement écrit en hébreu vulgaire.

Le but de ſaint *Matthieu* dans ſon évangile a été, ſelon le vénérable Pierre Damien, de montrer que Jeſus-Chriſt étoit le Meſſie. Pour cela il montre par ſes miracles qu'il eſt le Chriſt, que Marie ſa mere eſt Vierge, que Jeſus-Chriſt n'eſt point venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir, & que ſes miracles vraiment divins ſont des preuves inconteſtables de ſa miſſion. On remarque dans ſaint *Matthieu* une aſſez grande différence dans l'arrangement des faits depuis le *chap. iv. v.* 22. juſqu'au *chap. xiv. v.* 13. d'avec l'ordre que ſuivent les autres évangéliſtes, mais cela ne préjudicie en rien à la vérité de ces faits. On a attribué à ſaint *Matthieu* quelques ouvrages apocryphes, comme le *livre de l'enfance de Jeſus-Chriſt*, condamné par le pape Gelaſe, une *liturgie éthiopienne*, & l'évangile ſelon les Hébreux dont ſe ſervoient les Ebionites, c'eſt-à-dire, un évangile altéré dont le fond étoit de ſaint *Matthieu*, mais non les parties ſurajoutées. Calmet, *diction. de la Bible, tom. III. pag.* 646. *& ſuiv.*

MATTIAQUES LES, (*Géog. anc.*) *Mattiaci*, peuples de la Germanie, qui tiroient leur nom de *Mattium* ou *Mattiacum*, capitale du pays des Cattes. Les bains d'eau chaude appellés anciennement *aquæ Mattiacæ*, ſe trouvoient chez les peuples *Mattiatiques*. On nomme aujourd'hui ces bains *Weisbaden*, & comme leur ſituation eſt connue, il n'eſt pas beſoin d'autre preuve pour établir la demeure des *Mattiaques*; il habitoient donc ſur le Rhin, dans le pays que les Ubiens avoient abandonné, ſelon que Tacite, *liv. I. ch. lvj.* le fait entendre. (*D. J.*)

MATTIOLA, (*Botan.*) nom d'un genre de plante dont voici les caracteres, ſelon Linnæus. Le calice particulier de la fleur eſt cylindrique, court, droit, & ſubſiſte après la chûte de la fleur; la fleur eſt monopétale, faite en long tuyau qui s'élargit inſenſiblement, & forme une gueule avec une bordure unie. Les étamines ſont cinq filamens pointus, plus courts que la fleur. Le germe du piſtil eſt arrondi & placé au-deſſous du calice: le ſtile eſt très-délié, & celui du piſtil eſt gros & obtus, Le fruit à noyau eſt ſphérique, contenant une ſeule loge. La graine eſt oſſeuſe, arrondie, & renferme un noyau de même figure. (*D. J.*)

MATULI, ſ. m. (*Comm.*) meſures des liquides dont on ſe ſert en quelques villes de Barbarie. Le *matuli* de Barbarie eſt de trente-deux rotolis. *Voyez* ROTOLIS. *Dictionn. de Commerce.*

MATUMA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſerpent aquatique, qui ſe trouve dans les fleuves du Bréſil, & qui ne ſort jamais de l'eau; on en rencontre qui ont 25 ou 30 piés de long. Ils ont les dents d'un chien, ſont très-voraces, & attaquent les hommes & les animaux. Les couleurs de ſa peau ſont de la plus grande beauté, & c'eſt à ſon exemple, dit-on, que les ſauvages du pays ſe peignent le corps de différentes couleurs.

MATURATIFS, adj. (*Pharm.*) remedes propres à aider la formation de la matiere purulente. Tels ſont les oignons de lys, la levure de biere, le vieux levain, la bouſe de vache, les gommes & les réſines, les plantes émollientes & leurs pulpes. Et enfin, ce terme ſe dit de tous les remedes qui peuvent hâter la coction, l'atténuation, la préparation des humeurs nuiſibles & génératrices des maladies, pour enſuite les rendre plus faciles à être expulſée. *Voyez* SUPPURATION.

MATURATION *des fruits* (*Chim.*) L'altération ſpontanée qui fait paſſer les ſucs de certains fruits, des fruits charnus, pulpeux, mous, de l'état d'immaturité, c'eſt-à-dire de verdure, d'acidité, d'âpreté, d'*acerbité*, quelquefois de cauſticité, comme dans la figure à l'état de maturité, c'eſt-àdire de douceur; cette altération, dis-je, doit être rangée parmi les eſpeces de fermentations. *Voyez* FERMENTATION. J'ai appellé cette altération *ſpontanée*, ce qui ſuppoſe que pendant qu'un fruit

l'éprou-

l'éprouve, il ne reçoit rien du dehors, qu'il doit être conſideré comme iſolé par rapport à l'arbre auquel il tient quelquefois encore. En effet, non-ſeulement l'analogie déduite de la maturation des fruits détachés des tiges qui les ont produits, & qui eſt ſingulierement remarquable dans le melon, la poire, la nêfle, *&c.* fait conjecturer, que le fruit ne tire plus rien de l'arbre lorſque l'ouvrage de la maturation s'accomplit; mais pluſieurs obſervations concourent à appuyer cette idée; le fruit ne groſſit plus, la queue ou pédicule ſe deſſeche, ou du-moins ſe flétrit, *&c.* Enfin, la loi générale des fermentations qui ne procedent convenablement que dans les liqueurs qui ſont iſolées, ſolitaires, *ſui juris*, fournit une induction très-forte en faveur de cette opinion.

La maturation a cela de commun avec la putréfaction, qu'elle peut ſurvenir à des ſucs enfermés en très-petite quantité dans de petites cellules diſtinctes; & elle differe en cela de la fermentation vineuſe & de l'acéteuſe, en ce que ces dernieres ne s'excitent jamais que dans des volumes conſidérables de liqueur. *Voyez* VIN *&* VINAIGRE; auſſi les fruits paſſent-ils de la maturation à la putréfaction, & jamais à l'état vineux ou à l'état acéteux.

La théorie particuliere de la maturation, qui, comme on voit eſt toute chimique, n'a été ni expoſée, ni ſuivie, ni même ou à peine miſe au rang des objets chimiques. Elle eſt pourtant très-curieuſe & très-intéreſſante par la circonſtance de préſenter un des phénomenes les plus ſenſibles de l'économie végétale, & par conſéquent d'ouvrir la porte de cette partie du ſanctuaire chimique. Savoir ce que c'eſt poſitivement que le ſel acide. acerbe, auſtere, ou le ſuc réſineux des fruits verds, par quelle ſucceſſion de changemens ces corps ſe changent en corps doux; quel principe des premieres ſubſtances s'altere réellement; quel autre paſſe *immué* du ſuc verd dans le ſuc doux, *&c.* ce ſont-là des connoiſſances chimiques d'un ordre ſupérieur, tant en ſoi, que comme ſource de lumiere ultérieure pour l'analyſe végétale tranſcendante; du-moins me promettrois-je beaucoup de ces notions, ſi je continuois un jour mes travaux ſur les végétaux.

L'état de vapidité & l'amertume que contractent les fruits meurtris, qui eſt le produit d'une autre eſpece de fermentation, eſt encore un phénomene dont la théorie chimique eſt du même ordre que la précédente, & à laquelle elle eſt néceſſairement liée. (*b*)

MATURE, ſ. f. (*Marine*) ce mot ſe prend ou pour l'aſſemblage des mâts d'un vaiſſeau, *voyez* MAT, ou pour l'art & la ſcience de mâter les vaiſſeaux.

Le mât eſt deſtiné à porter la voile, & la voile à tranſmettre au vaiſſeau l'action du vent; & comme on ſuppoſe qu'un navire en mouvement eſt enfin parvenu à une vîteſſe uniforme, il faut que l'action du vent ſoit égale & directement oppoſée à l'action de la réſiſtance de l'eau, parce que l'une de ces actions tend à accélerer le mouvement du vaiſſeau, & la ſeconde au contraire à le ralentir. Or, de-là il s'enſuit que le mât doit être placé, s'il n'y en a qu'un, dans l'endroit où la direction du choc de l'eau coupe la quille; s'il y a pluſieurs mâts, on les mettra de part & d'autre du point où la quille eſt coupée par la direction du choc de l'eau, & on obſervera en même-tems de diſpoſer les voiles de maniere qu'il y ait entr'elles un parfait équilibre, *voyez* VOILE. Ceux qui déſireront ſur ce ſujet un plus grand détail, peuvent conſulter les pieces de MM. Bouguer & Camus, ſur la matiere des vaiſſeaux, & le *traité du navire* de M. Bouguer, *p.* 417. (*O*)

MATURITÉ, ſ. f. (*Jardin.*) c'eſt la coction du ſuc nourricier qui ſe fait au-dedans des fruits par la chaleur de la terre, & qui de durs qu'ils étoient, rend leur ſubſtance plus tendre & plus agréable au goût. C'eſt le tems que le fruit paroît propre à cueillir & bon à manger: ce tems varie, ſelon la qualité de la terre & l'expoſition des fruits. „ La Quintinie, *tom. II. pag.* 198. „ ne peut ſouffrir les gens qui tâtonnoient les fruits, ſoit „ ſur l'arbre, ſoit cueillis, & qui pour trouver un fruit „ à leur goût en gâtent cent avec l'impreſſion violente „ de leur malhabile pouce.

Les pêches ſont mûres quand elles ont acquis leur groſſeur, une couleur rouge d'un côté & jaune de l'autre: elles doivent, ainſi que la poire, obéir au pouce, quand il les preſſe doucement du côté de la queue.

La figue doit ſe détacher de l'arbre ſans réſiſtance.

Il faut que la prune quitte ſa queue & ſoit un peu ridée de ce côté-là.

Aux poires & aux prunes, la queue ſe détache de l'arbre & leur reſte pour ornement.

Aux melons, outre la couleur & le ſentiment du pouce, il faut encore l'odorat & l'écorce bien brodée.

La couleur jaune des poires d'hiver eſt la vraie marque de leur *maturité*.

Les pommes de même, étant bien jaunes & un peu ridées, dénotent qu'elles ſont mures.

Les apis changent leur verd, les calvilles deviennent plus légeres & leurs pepins ſonnent quand on les ſecoue, celles qui ne paroiſſent point telles, ainſi que les épines d'hiver & la louiſe-bonne, font connoître leur *maturité* par leurs rides.

Les abricots l'annoncent par leur couleur dorée, ceux qui ſont à plein vent prennent plus de couleur & de goût; mais étant en eſpaliers, ils deviennent & plus gros & plus beaux.

Les oranges ſont ordinairement ſeize mois à mûrir; le beau doré de leur couleur vous invite à les cueillir.

MATURITÉ, (*Médecine.*) On ſe ſert de ce même terme par analogie, en parlant de quelque choſe qui arrive à ſon juſte degré de perfection. C'eſt ainſi que dans les maladies, on dit que la matiere morbifique eſt parvenue à ſa *maturité*, ce qui veut dire que la matiere eſt au degré d'atténuation & de perfection pour en faciliter la criſe ou l'expulſion.

C'eſt de cette *maturité* dont il eſt parlé dans l'aphoriſme d'Hippocrate, où il eſt dit qu'il faut évacuer les matieres cuites, & non celles qui ſont crues.

On doit attendre cette *maturité* ou la procurer, avant d'employer les remedes évacuans de l'humeur morbifique, ce qui ſe fait en y préparant la nature par les ſaignées. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE.

MATUTA, (*Mythol.*) divinité des Romains. Cette déeſſe, la même que Leucothoé, étoit Ino ſœur de Sémélé, mere de Bacchus, s'il en faut juger, dit Plutarque, par la cérémonie de ſes ſacrifices; car entre autres particularités, les dames romaines en célébrant ſa fête, faiſoient entrer au milieu de ſon temple, une ſeule de leurs eſclaves, lui donnoient quelques ſoufflets, & la chaſſoient enſuite du temple avec ignominie. J'en ai dit la raiſon au mot *Matronales*: c'eſt le roi Servius Tullius qui bâtit le premier un temple à Rome à la déeſſe *Matuta*; le conſul Camille le rétablit dans ſa dictature, & le dédia vers l'an 362 de Rome. *Voyez* Tite-Live, *liv. V.* Voſſius, *liv. I. c. xiij. liv. VII. c. x.* Pitiſci *les antiq. roman.* & le mot MATRONALES. (*D. J.*)

MAUBEUGE, *Malbodium*, (*Géog.*) ville de la Flandre françoiſe, avec un illuſtre chapitre de chanoineſſes, qui doivent prouver 32 quartiers de nobleſſe paternelle & maternelle. La plûpart des villages de la prévôté de *Maubeuge*, dépendent de l'abbêſſe qui en a la juriſdiction ſpirituelle & temporelle. *Maubeuge* fut cédée à la France par le traité de Nimegue, en 1668. Elle eſt fortifiée à la Vauban, & eſt ſur la Sambre, à cinq lieues S. de Mons, ſept S. E. de Valenciennes, 16 S. O. de Bruxelles, 46 N. E. de Paris. *Long.* 21. 35. *lat.* 50. 15.

MAUBILE LA, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Louiſiane. Elle prend ſa ſource dans les montagnes qui bornent le pays des Ilinois, traverſe plus de 200 lieues de pays, & ſe rend dans le golfe du Méxique, à la baie de la *Maubile*.

Cette baie eſt ſituée ſur les côtes de la Louiſiane, & a trente lieues de profondeur. Les François ont fondé leur principale colonie de la Louiſiane, à la côte de l'oueſt de la baie *Maubile*, & ils y ont bâti le fort Louis. Ce même côté eſt habité de pluſieurs nations, des Maubiliens, des Chicachas, des Tomez, de quelques Apalaches, & Chattes. (*D. J.*)

MAUBOUGE, ſ. m. (*Com.*) droit d'entrée qui ſe leve en Normandie & en d'autres lieux ſur les boiſſons qui entrent & qui ſont braſſées dans les villes & lieux où il y a foires ou marchés. Les boiſſons ſujettes au droit de *maubouge* ſont la biere, le cidre, & le poiré. *Dictionnaire de Commerce*.

Maubouge eſt auſſi le nom d'un droit qui en quelques lieux eſt dû ſur tous les animaux qui ont l'ongle ou corne des piés fendus, comme les bœufs, vaches, moutons, *&c.* On l'appelle à Paris *droit de pié fourché*. *Voyez* PIÉ FOURCHÉ. *Diction. de Com.*

MAUDIRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt prononcer ſur quelqu'un, ou contre quelque choſe une malédiction. *Voyez* MALÉDICTION.

MAVELAGONGUE LA, *ou* MAWILGANGE, (*Géog.*) autrement la riviere de Trinquilimale, riviere de l'île de Ceylan, coupée par des rochers & des chûtes d'eau, qui l'empêchent d'être navigable. (*D. J.*)

MAUGERE, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont des bourſes de cuir ou de groſſe toile goudronnée, longues d'environ un pié, & qui reſſemblent à des manches ouvertes par les deux bouts, pour mettre à chaque dalot, & ſervir

vir à l'écoulement des eaux qui ſont ſur les tillacs, ſans que l'eau de la mer puiſſe entrer dans le vaiſſeau, parce que les vagues applatiſſent la *maugere* contre le bordage.

MAUGES LES, (*Géog.*) ou le *pays de Mauges*, petite contrée de France dans l'Anjou, qui la borne au ſeptentrion. Elle a l'élection de Saumur à l'orient, & le duché de Retz à l'occident: c'eſt un pays montueux & très-pauvre.

MAULE'ON, (*Géog.*) petite ville de France en Poitou, chef d'une élection au diocèſe de la Rochelle, avec une célebre abbaye. *Mauléon* eſt ſitué près du ruiſſeau de l'Oint, à 18 lieues N. E. de la Rochelle, & 20 N. O. de Poitiers. *Long.* 16. 50. *lat.* 46. 52.

MAULÉON DE SOULE, (*Géog.*) petite ville de France, en Gaſcogne, capitale du pays de *Soule*, à huit lieues S. O. de Pau, 16 S. E. de Dax, 172 de Paris. *Long.* 16. 46. *lat.* 43 12.

Henri Sponde naquit à *Mauléon* en 1568, & eut pour parrein Henri de Bourbon, depuis roi de France, ſous le nom d'Henri IV. fut élevé dans le Calviniſme, & changea comme ce prince de religion; ce qui lui valut l'évêché de Pamiers.

Il a abrégé & continué les annales de Baronius, juſques en 1640: il eſt mort à Toulouſe en 1643. La meilleure édition de ſes œuvres, eſt celle de la Noue, à Paris en ſix volumes *in-folio*.

MAULI, (*Géog.*) riviere du royaume de Sicile, dans la vallée de Noto: elle paſſe à Raguſe, & va ſe jetter dans la mer au port de Mazzarelli; c'eſt pour cela qu'on l'appelle quelquefois *Fiume di Raguſa*: c'eſt l'*Herminius* des anciens.

MAUMAQUES, (*Géog.*) village du diocèſe de Soiſſons, ſitué entre Compiegne & Noyon, dans la plaine un peu au-delà de Choiſy-ſur-Aine. Les premiers rois de France y avoient un palais, & dom Germain ſemble être très-fondé à appliquer à ce lieu tout ce qu'on lit de l'ancien Mamacas, ou Mamaccas. La forêt de Lezque, en latin *Liſica*, mal nommée *de Laigle*, eſt tout proche *Maumaques*; ce qui en rendoit le ſéjour agréable à nos rois. (*D. J.*)

MAUND, (*Hiſt. mod.*) ancienne meſure dans l'Angleterre. *Voyez* Harris, *ſupplément*.

MAVONDRE, (*Hiſt. nat. Botan.*) racine qui croît dans l'île de Madagaſcar; elle eſt de la groſſeur d'un œuf de poule; ſa peau eſt amere, mais le dedans a le goût des marrons.

MAUNE, ſ. m. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert dans les états du Mogol. Il peſe 55 livres d'Angleterre, ou 59 livres de Paris $\frac{1}{20}$. *Dictionn. de Com.*

MAURE CAP, *ou* CAVESSE DE MAURE, (*Maréchallerie.*) *voyez* CAP.

MAURE SAINTE, (*Géog.*) petite ville de France en Touraine, au diocèſe de Tours, à ſept lieues de cette ville, 59 S. O. de Paris. *Long.* 18d. 16'. 45". *lat.* 47d. 6'. 39".

MAURE SAINTE, (*Géog.*) île de la mer Ionienne, entre la baſſe Albanie & l'île de Céfalonie. Elle a environ 10 lieues de circuit & contient quelques ports. Les Vénitiens l'ont enlevée aux Turcs en 1684: mais ceux-ci la reprirent en 1715, en détruiſirent les fortifications, & l'abandonnerent.

MAURES LES, (*Géog. anc. & mod.*) en latin *Mauri*, peuples d'Afrique, qui ſelon les tems, ont eu une étendue plus ou moins conſidérable.

Sous les Romains, on appelloit *Maures*, les habitans naturels des trois Mauritanies. Ces peuples abandonnerent à ces maîtres du monde, toutes les côtes de leur pays, & leur payerent des tributs, pour poſſéder en paix leurs campagnes. Ils en agirent de même avec les Vandales qui inonderent l'Afrique, & ſe cantonnerent dans l'intérieur du pays vers les montagnes; mais ils goûterent le Chriſtianiſme que les Vandales avoient répandu dans leurs climats. Avec le tems, les califes de Bagdat ayant fait de grandes conquêtes le long de la Méditerranée en Afrique, les Sarraſins qui s'y étendirent, y porterent le Muſulmaniſme.

Les *Maures* étant ainſi devenus *mahométans*, à l'exemple des Sarraſins leurs maîtres, ſeroient vraiſſemblablement demeurés en Afrique, ſi le comte Julien ne les eût point appellés en Eſpagne. Dès qu'ils eurent connu l'heureux climat de l'Heſpérie; ils s'y fixerent, s'y multiplierent, la remplirent de leurs compatriotes; & leur général n'agiſſant pas long-tems au nom du calife, ſe fit ſouverain lui-même. On ſait comme les rois d'Eſpagne ont repris peu-à-peu ſur les *Maures*, les royaumes qu'ils avoient fondés très-promptement. Ces Africains chaſſés d'Eſpagne, retournerent en Afrique, & continuerent d'y exercer le Mahométiſme.

Il faut aujourd'hui diſtinguer les pays des *Maures* où ils dominent, de ceux où ils jouiſſent ſeulement d'une liberté qui n'eſt guere différente de la ſervitude. Les *Maures*, par exemple, ſont les maîtres aux royaumes de Maroc & de Fez, qui répondent à la Mauritanie Tingitane des anciens; mais il n'en eſt pas de même à Alger, la milice compoſée de turcs & de renégats, y à la ſouveraine puiſſance. *Voyez* MAURITANIE.

MAURIAC, *Mauriacum*, (*Géog.*) petite ville de France dans la haute Auvergne, chef-lieu d'une élection particuliere. Elle eſt près de la Dordogne, & des frontieres du Limouſin, à 11 lieues S. E. de Tulle, *Long.* 19. 59. *lat.* 45. 19. (*D. J.*)

MAURICE, SAINT, (*Hiſt. mod.*) ordre militaire de Savoie. Amé ou Amédée VIII. premier duc de Savoie, s'étant retiré à Ripaille avec quelques ſeigneurs de ſa cour, inſtitua cet ordre de chevalerie, tant pour honorer la mémoire de ce ſaint martyr, que pour conſerver celle de ſa lance & de ſon anneau, qu'on garde précieuſement dans la maiſon de Savoie, & qui ſont les principales marques de cet ordre.

L'inſtituteur ordonna que les chevaliers porteroient une longue robe & un chaperon de couleur griſe avec la ceinture d'or, le bonnet & les manches de camelot rouge, & ſur le manteau une croix pommetée de taffetas blanc, à l'exception de celle du général ou grand-maître, qui devoit être en broderie d'or.

Philibert Emmanuel obtint du pape Grégoire XIII. en 1572, que l'ordre de ſaint Lazare ſeroit reuni à celui de *ſaint Maurice*. La deſtination de ces chevaliers, ſelon la bulle de ce pontife, eſt de combattre pour la foi & pour la défenſe du ſaint ſiége.

Par cette réunion, les chevaliers de ſaint Lazare ont changé leur croix verte en une croix blanche pommetée. Le manteau de cérémonie de l'ordre de *ſaint Maurice*, eſt de taffetas incarnat doublé de blanc, avec un cordon & une houpe de ſoie blanche & verte. La caſaque & la cotte d'armes ſont de damas incarnat chargées devant & derriere de la croix de l'ordre en broderie. Guichenon, *hiſt. de Savoie*, Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie*.

MAURICE, *l'île*, (*Géogr.*) île d'Afrique ſituée vers le 21 degré de *latit.* méridionale, près de l'île Maſcaren'has. Les Hollandois y aborderent en 1598, & lui donnerent ſon nom de celui du prince d'Orange, qui étoit amiral des Provinces-unies. Les Portugais l'appellent *ilha do Cerno*; j'ignore pourquoi; car ce n'eſt point l'île de *Cerné* dont Pline fait mention. L'île *Maurice* a environ 15 lieues de tour, avec un bon havre, des montagnes fort élevées, toujours couvertes d'arbres verds, du poiſſon en abondance, des vaches, des veaux marins, toutes ſortes d'oiſeaux; l'air en eſt pur, le terrein fertile, & cependant c'eſt un lieu qui reſte deſert.

MAURICE, *Saint*, (*Géogr.*) petite ville de Savoie dans la Tarentaire, ſur l'Iſere, au pié du petit S. Bernard, entre Mouſtier & Aourte. *Long.* 24 35. *lat.* 45. 40.

MAURIENNE, (*Géogr.*) vallée dans la Savoie. Elle a environ 20 lieues de longueur de l'orient à l'occident, depuis Charbonnieres juſqu'au mont-Cénis (*Alpes cottiennes* des anciens) qui la ſépare du Piémont vers l'orient. Mais cette vallée eſt très-étroite, parce qu'elle eſt reſſerrée de toutes parts par les Alpes. Grégoire de Tours qui vivoit dans le vj. ſiecle, eſt le premier des auteurs ſubſiſtans qui ait parlé de cette vallée, qu'il appelle *Mauriana*. Il nous apprend qu'elle étoit du diocèſe de Turin, & dans la dépendance de cette ville.

Tout ce pays ayant été cédé par les Lombards à Gontran roi de France, il fonda un évêché à *Maurienne*, ſoumis à la métropole de Vienne. Sous Rodolphe III, Humbert ſurnommé *aux blanches mains*, fut créé comte de *Maurienne* par ce prince, qui y joignit le comté de Savoie. Les ſucceſſeurs d'Humbert ſe qualifierent ſimplement de comtes de *Maurienne*, & préférerent ce titre à celui de comtes de Savoie, *Savogæ*; auſſi ont-ils été enterrés dans l'égliſe de S. Jean de *Maurienne*. Enſuite peu-à-peu le nom de Savoie l'a emporté ſur celui de *Maurienne*; de ſorte que quand l'empereur Sigiſmond créa duc le comte Amédée, ce fut la Savoie & non pas la *Maurienne* qu'il érigea en duché.

MAURIPENSIS, PAGUS, (*Géogr.*) c'étoit, ſelon M. le Bœuf, une contrée de la Brie & de la Champagne, étendue le long du rivage droit de la Seine, après que cette riviere a reçu l'Ionne. Quelques-uns ont écrit

Morivenſis, & même *Morviſins*. M. de Valois a ſouvent confondu le *pagus Mauripenſis* avec le *pagus Heripenſis*, le Herpois, nommé depuis le *Hurepois*.

MAURITANIE, (*Géogr. anc.*) en latin *Mauretania*, comme portent la plupart des anciens monumens, & non *Mauritania*.

Grande contrée d'Afrique, en partie ſur la mer Méditerranée, en partie ſur l'Océan occidental. Anciennement elle n'obéiſſoit qu'à un ſeul roi. Bocchus y regnoit du tems de la guerre de Jugurtha. Ses héritiers la diviſerent en deux royaumes, qui furent réunis en un ſeul ſous Juba, & ſous ſon fils Ptolomée, par la libéralité d'Auguſte; c'eſt pour cela qu'Horace l'appelle *Jubæ tellus*. Enſuite l'empereur Claude ayant ſubjugué les Maures, pour les punir du meurtre du roi Ptolomée, partagea ce vaſte état en deux provinces, dont celle qui étoit à l'occident fut nommée *Mauritanie tingitane*, & celle qui étoit à l'orient fut appellée *Mauritanie ceſarienſe*; enfin, dans la ſuite, il ſe forma une troiſieme province, à laquelle on donna le nom de *Mauritanie citifenſe*.

La *Mauritanie* tingitane, *tingitana*, tiroit ſon nom de la ville de Tingis, métropole de la province. C'étoit en quelque maniere la *Mauritanie* propre; car la *Mauritanie* céſarienſe étoit renfermée pour la plus grande partie dans la Numidie des Marſeſyliens. Cette province étoit bornée au nord par le détroit d'Hercule, aujourd'hui de Gibraltar, & par la mer Méditerranée; à l'orient par le fleuve Malva; au midi par le mont Atlas; & au couchant par l'Océan atlantique.

La *Mauritanie* céſarienſe, que le fleuve Malva ſéparoit de la *Mauritanie* tingitane, étoit à l'occident de la *Mauritanie* citifenſe; mais avant que celle-ci fût formée, elle la comprenoit toute entiere & s'étendoit juſqu'au fleuve Ampſaga, qui la bornoit à l'orient. Sa ville capitale étoit *Julia cæſarea*, qui lui donnoit ſon nom. Les royaumes de Tremecen & de Couco, & le pays d'Alger font la *Mauritanie* céſarienſe.

Ptolomée vous donnera le nom des villes & des peuples de la *Mauritanie* tingitane & céſarienſe.

La *Mauritanie* citifenſe étoit bornée au nord par la mer Méditerranée, à l'orient par une ligne tirée de l'embouchure du fleuve Ampſaga juſqu'à la ville appellée *Maximianum oppidum*; à l'occident par la *Mauritanie* céſarienſe; les bornes du midi ſont aſſez incertaines.

La notice épiſcopale d'Afrique vous indiquera les noms des évêchés des trois *Mauritanies*, ſi vous en êtes curieux.

Il paroît que l'ancienne *Mauritanie* contenoit toute la partie occidentale de la Barbarie, où ſont à préſent les royaumes de Tremecen, de Tenés, d'Alger, de Bugie, de Fez & de Maroc (*D. J.*)

MAUROMIDIE, (*Géogr.*) cap ſur la côte de la Morée, à la diſtance d'environ 2 lieues du cap de Calogréa. On l'appelloit autrefois le promontoire *Arrenius*.

MAURS, (*Géogr.*) petite ville de France en Auvergne, élection d'Aurillac. C'eſt le chef-lieu d'une des quatre prevôtés qui compoſent les états de la haute-Auvergne, qu'on ne convoque plus.

MAUSOLÉE, ſ. m. (*Littér.*) on appelle *mauſolées*, ces tombeaux magnifiques

Où ſe perdent les noms des maîtres de la terre,
D'arbitres de la paix, de foudres de la guerre;
Comme ils n'ont plus de ſceptre, ils n'ont plus de flatteurs;
Et tombent avec eux d'une chute commune,
Tous ceux que la fortune
Faiſoit leurs ſerviteurs.

Ce n'eſt pas qu'on n'ait élevé quelquefois de ſuperbes tombeaux à d'illuſtres citoyens qui avoient bien mérité de leur patrie; mais il faut avouer que ce cas eſt fort rare. Il me ſemble que les Hollandois ſont de tous les peuples modernes, ceux qui ſe ſont les plus diſtingués par leur reconnoiſſance en ce genre, & en même tems ceux qui ont fait paroître le plus de bon goût dans les ouvrages de cette nature. Les *mauſolées* qu'ils ont élevés à leurs amiraux, les repréſentent à nos yeux tels qu'ils étoient, & ſont enrichis de couronnes roſtrales, accompagnées d'ornemens convenables; comme de feſtons d'herbes marines, de coquillages & de corail, qui ont un juſte rapport avec toute l'ordonnance.

Perſonne n'ignore l'origine du nom de *mauſolées*; il vient du tombeau qu'Artémiſe reine de Carie, fit bâtir en l'honneur du roi Mauſole ſon époux. Ce monument, unique dans l'univers, ſubſiſta pluſieurs ſiecles, & faiſoit le plus bel ornement de la ville d'Halicarnaſſe. Il a été mis au nombre des ſept merveilles du monde, tant pour ſa grandeur & la nobleſſe de ſon architecture, que par la quantité & l'excellence des ouvrages de ſculpture dont il étoit enrichi. Les Grecs & les Romains ne ſe laſſoient point de l'admirer; & Pline en a laiſſé une deſcription complette, dont il paroît que la vérité ne ſauroit être conteſtée.

L'étendue de ce *mauſolée* étoit de 63 piés du midi au ſeptentrion; les faces avoient un peu moins de largeur, & ſon tour étoit de 411 piés. Il avoit 36 piés de haut, & renfermoit 36 colonnes dans ſon enceinte. Scopas entreprit la partie de l'orient, & Timothée celle du midi; Léocarés exécuta la partie du couchant, & Bryaxis celle du ſeptentrion. Tous quatre paſſoient pour les plus célebres ſculpteurs qui fuſſent alors. Artémiſe, dans le court intervalle de ſon regne, n'eut pas le plaiſir de voir cet ouvrage conduit à ſa perfection; mais Idriéus en pourſuivit l'entrepriſe, & les quatre artiſtes eurent la gloire de la conſommer. On doute encore aujourd'hui, dit Pline, lequel d'eux a le mieux réuſſi, *hodieque certant manus*, pour me ſervir de ſon expreſſion. Pithis eut l'honneur de ſe joindre à eux, & éléva une pyramide au-deſſus du *mauſolée*, ſur laquelle il poſa un char de marbre, attelé de quatre chevaux. *Voyez* de plus grands détails dans Pline, *liv. XXXVI.* & dans Vitruve, *liv. VII.*

Les Latins adopterent le nom de *mauſolée*, & le donnerent à tous les tombeaux ſomptueux, comme Pauſanias nous l'apprend. C'eſt ainſi que l'on appelle le ſuperbe monument qu'Auguſte fit faire pendant ſon ſixieme conſulat, entre le chemin de Flaminius & le Tibre, pour y être enterré avec les ſiens. Strabon, *liv. V. pag.* 236. nous en a laiſſé la deſcription. Il dit que c'étoit un tertre élevé ſur une baſe de marbre blanc, & couvert juſqu'au haut d'arbres toujours verds; qu'à la cîme de ce tertre il y avoit une ſtatue de bronze d'Auguſte; qu'en bas l'on voyoit les tombeaux de ce prince, de ſes parens & de ſes domeſtiques; que derriere l'édifice il y avoit un grand boſquet avec des promenades admirables.

Enfin, le nom de *mauſolée* eſt celui que Florus donne aux tombeaux des rois d'Egypte, dans lequel dit-il, Cléopatre s'enferma, & ſe fit mourir. La langue françoiſe a adopté le nom de *mauſolée* dans le même ſens que lui donnoient les Romains: elle appelle *mauſolées* les tombeaux des rois. (*D. J.*)

MAUVAIS, adj. (*Gramm.*) c'eſt l'oppoſé de *bon*. On donne ce nom à tout ce qui n'a pas les qualités relatives à l'uſage qu'on ſe propoſe de faire d'une choſe, à l'utilité qu'on en attend, à l'idée qu'on en a, *&c.*

MAUVE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* MONETTE.

MAUVE, *malva*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche ouverte, & profondement découpée. Il s'éleve du fond de cette fleur un tuyau pyramidal chargé le plus ſouvent d'étamines. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur & au tuyau pyramidal; & il devient dans la ſuite un fruit applati, arrondi, & quelquefois pointu: ce fruit eſt le plus ſouvent enveloppé du calice de la fleur, & compoſé de pluſieurs capſules, qui ſont ſi fortement adhérentes tout-au-tour de l'axe, que chaque ſtrie du fruit reçoit une capſule, comme s'ils étoient articulés enſemble. Chaque capſule eſt remplie d'une ſemence ſemblable pour l'ordinaire à un rein. Ajoutez aux caracteres de la *mauve* que les feuilles ſont découpées moins profondement que celles de l'alcée, & ſont moins velues & moins blanches que celles de la guimauve. Tournefort, *inſt. rei herb* *Voyez* PLANTE.

On vient de lire les caracteres de ce genre de plante qui eſt très-étendu; car Tournefort en compte 49 eſpeces, au nombre deſquelles il y en a trois d'uſage en médecine. Nous ne devons pas oublier de les nommer ici, la *mauve ordinaire*, la *petite mauve*, & celle qu'on appelle la *roſe d'outremer*, ou le frémier, *malva roſea*, dont nous ferons un article à part.

La *mauve ordinaire* eſt nommée par J. Bauhin, Tournefort & autres, *malva vulgaris*, *flore majore*, *folio ſinuato*.

Sa racine eſt ſimple, blanche, peu fibreuſe, plongée profondement dans la terre, d'une ſaveur douce & gluante. Il ſort de la même racine pluſieurs tiges hautes d'une à deux coudées, cylindriques, velues remplies de moëlle, branchues, & à-peu-près de la groſſeur du petit doigt. Ses feuilles ſont arrondies, placées par intervalle ſur les tiges, & portées ſur des longues queues. Les feuilles du bas de la tige ſont un peu découpées, & celles du haut le ſont davantage. Elles ſont d'un

verd

verd foncé, crenelées à leurs bords, couvertes d'un duvet court & que l'on apperçoit à peine.

Ses fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles, pluſieurs en nombre, portées ſur de longs pédicules, grêles & velus; elles ſont amples, d'une ſeule piece, en cloche évaſée, partagées preſque juſqu'au bas en cinq ſegmens de la figure d'un cœur, purpurines, rayées de lignes de couleur foncée, & quelquefois elles ſont de couleur blanche.

Il ſort du fond de la fleur un tuyau pyramidal, chargé d'étamines purpurines, porté ſur un double calice, dont l'intérieur eſt diviſé en cinq parties, & marqué de cinq lignes ſaillantes.

Le calice extérieur eſt partagé en trois ſegmens. Il s'éleve du fond du calice un piſtil attaché à la partie inférieure & au tuyau de la fleur, lequel ſe change enſuite en un fruit plat, orbiculaire, ſemblable à un bouton enveloppé du calice intérieur de la fleur.

Ce fruit eſt compoſé de pluſieurs graines de figure de reins, environnées chacune d'une capſule propre, membraneuſe, tellement attachée à un poinçon fongueux & cannelé, que chaque cannelure reçoit une capſule en maniere d'articulation.

Cette plante vient d'elle-même le long des haies & des chemins, dans les lieux incultes, & ſur les décombres; ſes feuilles, ſes fleurs & ſes graines ſont d'un très-grand uſage.

La *petite mauve* eſt nommée par J. Bauhin & Tournefort, *malva vulgaris*, *flore minore*, *folio rotundo*. Toutes les parties de cette eſpece de *mauve* ſont plus petites que celles de la précédente. Sa racine cependant n'eſt pas plongée moins profondement dans la terre, & on a peine à l'en arracher. Ses tiges ſont plus grêles, plus foibles, plus penchées, plus menues & d'un duvet plus court; la tige du milieu s'éleve & eſt ſouvent droite.

Ses feuilles ſont plus petites, plus arrondies, & celles qui ſont au ſommet ſont moins découpées; d'ailleurs elles ſont plus noirâtres, & en même tems couvertes d'un duvet cendré; mais la principale différence conſiſte dans les fleurs, qui ſont beaucoup plus petites & d'un pourpre blanchâtre, rayé de lignes purpurines.

Cette plante n'eſt pas moins fréquente que la précédente; elle vient dans les mêmes endroits. On ſe ſert en Médecine de l'une & de l'autre indifféremment. Le ſuc de la *mauve* eſt compoſé d'un ſel eſſentiel ammoniacal, ſi bien uni à une quantité d'huile & de flegme, qu'ils forment enſemble un ſuc mucilagineux, qui eſt détruit par le feu dans l'analyſe; cependant, c'eſt de cette ſubſtance glutineuſe que dépend la principale vertu de la *mauve*.

Cette plante étoit autrefois d'un grand uſage parmi les alimens, & tenoit preſque en fait d'herbage le premier rang ſur les tables: on n'en fait point de cas aujourd'hui; on la relegue chez les apothicaires; & ſelon les apparences, notre nation ne ſera pas la premiere à la reſſuſciter dans les cuiſines. (*D. J.*)

Mauve sauvage, (*Botan.*) la *mauve ſauvage*, ou alcée, *alcea vulgaris*, ne differe de la *mauve* & de la guimauve cultivées, que par la découpure de ſes feuilles; & c'eſt au défaut des deux autres plantes qu'on emploie celle-ci. Son ſuc eſt moins viſqueux que celui de la *mauve* ordinaire.

Mauve des Juifs, (*Botan. exot.*) c'eſt le nom vulgaire d'un genre de plante différent de celui de la *mauve*. Les botaniſtes appellent ce genre de plante *corchorus*, & on la caracteriſe ſous ce mot, *voyez* donc Corchorus.

Ce genre de plante renferme quatre eſpeces toutes étrangeres, que l'on ne voit que dans quelques jardins de curieux; mais la principale eſt commune en Egypte & en Syrie, où elle ſert en aliment, ſelon le rapport de Rauwolf dans ſes voyages. (*D. J.*)

Mauve, (*Pharmacie & Mat. méd.*) on emploie indifféremment en Médecine deux eſpeces de *mauve*; ſavoir, la *mauve* à grandes fleurs & à feuilles découpées, & la *mauve* à petites fleurs & à feuilles rondes.

Toutes les parties de la *mauve* ſont d'uſage en Médecine, & principalement les feuilles.

Cette plante étoit comptée autrefois parmi les alimens, les anciens en uſoient très-fréquemment pour ſe rendre le ventre libre; on ne la mange plus aujourd'hui, elle eſt même preſque abſolument inuſitée en Médecine pour l'intérieur, à l'exception de la conſerve qu'on prépare avec les fleurs, qui même n'eſt pas un remede fort employé.

On emploie les feuilles & les fleurs de *mauve* très-fréquemment dans les cataplaſmes & dans les décoctions pour les lavemens & les fomentations. Cette plante eſt regardée comme éminemment émolliente, elle tient le premier rang parmi les plantes qu'on a appellées *émollientes par excellence*. *Voyez* Emollientes, *plantes*.

On ſe ſert en effet avec ſuccès à l'extérieur des décoctions de *mauve*, ou de l'herbe entiere réduite en pulpe, contre les tumeurs inflammatoires des parties extérieures, & même contre celles des viſceres du bas-ventre, & principalement de la veſſie. On applique très-communément les feuilles & les fleurs de *mauve* ſous forme de cataplaſme ſur la région de ce viſcere dans les ardeurs & les rétentions d'urine. Les auteurs de matiere médicale ſemblent avoir reconnu dans la *mauve* une vertu ſpecifique contre les maladies des voies urinaires; car ils s'accordent aſſez à preſcrire dans ce cas ſon ſuc, ſa décoction, l'infuſion de ſes fleurs, un ſyrop préparé avec le ſuc de ſes feuilles & de ſes fleurs, une conſerve préparée avec les mêmes fleurs, & même une eau diſtillée de toute la plante.

Tous ces remedes, à l'exception du dernier, peuvent être réellement utiles dans ces cas, mais ce ne ſont ici que des propriétés communes à toutes les ſubſtances mucilagineuſes. *Voyez* Mucilage.

La décoction de *mauve* donnée en lavement, relâche & ramollit très-utilement le ventre, calme les douleurs des inteſtins dans la dyſſenterie, le teneſme, certaines coliques, *&c.* ce ſont encore ici les propriétés génériques des ſubſtances mucilagineuſes. *Voyez* Mucilage.

Cette partie vraiment médicamenteuſe de la *mauve*, le mucilage ſe détruit dans cette plante par le progrès de la végétation, ou plutôt paſſe des feuilles & des fleurs dans la ſemence. Les feuilles des *mauves* en graine ne contiennent plus qu'une ſubſtance acerbe ſtyptique, dont un des principes eſt un acide aſſez développé pour ſe manifeſter par la couleur rouge qu'il produit dans ces feuilles. Il faut donc avoir attention de n'employer aux uſages médicinaux que nous avons indiqués, que la *mauve* qui commence à donner des fleurs.

Les ſemences de *mauve* poſſedent à-peu-près les mêmes vertus que les feuilles & les fleurs, on les emploie cependant fort rarement aux mêmes uſages; elles entrent dans quelques compoſitions officinales, adouciſſantes & pectorales, dans le ſyrop d'armoiſe, & le ſyrop de tortue, par exemple, & elles ne ſont point des ingrédiens inutiles de ces préparations.

La conſerve de fleurs de *mauve* eſt recommandée non-ſeulement dans les maladies des conduits urinaires, comme nous l'avons déja obſervé, mais encore dans les maladies de la poitrine. (*b*)

MAUVESIN, (*Géog.*) ville démantelée de France en Armagnac, capitale du vicomté de Fezenzaguel. (*D. J.*)

MAUVIETTE, (*Hiſt. nat.*) *voyez* Alouette.

Mauviettes, ſ. f. (*Chaſſe.*) ce ſont de petits oiſeaux qui reſſemblent aux alouettes; pour les manger, on les plume, mais on ne les vuide point, on appelle à Paris *mauviettes* les alouettes mêmes.

MAUVIS, TRASTE, TOURET, CALENDROTTE, BOUSSEQUEUELONG, *turdus*, *iliacus*, *ſive illas* aut *tilas*, (*Hiſt. nat.*) oiſeau qui eſt de la groſſeur de la grive ou un peu plus petit. Il ne peſe que deux onces & demie; il a huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue: les pattes ſont auſſi longues que la queue: le bec a un pouce de longueur, la piece du deſſus eſt brune, & celle du deſſous eſt en partie brune & en partie jaune; la langue eſt dure & diviſée en pluſieurs filamens à ſon extrémité; le dedans de la bouche eſt jaune, l'iris des yeux eſt de couleur de noiſette obſcure: les cuiſſes & les pattes ſont d'une couleur de chair pâle. Le doigt extérieur tient au doigt du milieu à ſa naiſſance. Toute la face ſupérieure de cet oiſeau reſſemble beaucoup à celle de la grive ordinaire. Les petites plumes qui recouvrent la face inférieure des ailes, & les côtés deſſous les ailes ſont de couleur orangée, & cette marque fait diſtinguer le *mauvis* de la grive, qui a du jaune au lieu d'orangé ſur les plumes: le ventre & la poitrine ſont blancs comme dans la litorne; la gorge eſt jaunâtre avec des taches brunes qui ſont au milieu de chaque plume. Il y a de pareilles taches ſur les côtés du corps, mais toutes ces taches ſont plus petites & en moindre nombre que dans la grive ordinaire, on voit au-deſſus des yeux une longue tache ou bande d'un blanc jaunâtre, qui s'étend depuis les yeux juſque derriere la tête; chaque aile a dix-huit grandes plumes, comme dans toutes les autres eſpeces de grives & dans preſque tous les autres petits oiſeaux; elles ſont d'une couleur châtain ou rouſſe plus foncée que le reſte du plumage, mais les couleurs de ces plumes varient. Il y a des oiſeaux de cette eſpece, dont le bord extérieur des grandes plumes eſt blanchâtre, d'autres ont ces mêmes

mes plumes entierement brunes. La pointe de la ſeconde plume & des huit dernieres eſt blanche; l'avant-derniere & la derniere des grandes plumes de l'aile a la pointe blanchâtre, de même que celle des dernieres plumes du premier rang qui recouvre les grandes, à commencer d'après la dixieme: la queue a trois pouces & demi de longueur, & elle eſt compoſée de douze plumes. On trouve dans l'eſtomac de cet oiſeau des inſectes, des limaçons, *&c.* Il eſt paſſager, comme la litorne; ces deux eſpeces d'oiſeaux arrivent & partent dans les mêmes tems. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU.

MAWARALNAHAR, LE, (*Géogr.*) ce nom eſt arabe, & ſignifie au-delà du fleuve ou plutôt au-delà du lac d'Arall, que nous nommons *la mer bleue*, mais il ſe prend en Géographie pour la Tranſoxane des anciens, c'eſt-à-dire pour le pays ſitué au-delà, ou, pour mieux parler, au nord & nord-eſt de l'Oxus, & à l'orient de la mer Caſpienne. Nous appellons cette vaſte contrée *le pays des Usbecks*, nation qui la poſſede aujourd'hui, & dont les princes prétendent tirer leur origine de Ginghiskan.

La partie de cette province la plus célebre dans les hiſtoires orientales eſt la vaſte campagne, appellée *Sodg*, de laquelle la Sogdiane des anciens a pris ſon nom. Elle a environ 40 de nos lieues en longueur, & 20 en largeur. Samarcande en eſt la capitale, mais on y compte pluſieurs autres villes conſidérables: on y trouve auſſi des mines d'or & d'argent.

La province de *Mawaralnahar* fut conquiſe par les Arabes dans les années de l'Hégire 87, 88 & 89. Enſuite elle tomba ſous la puiſſance des Khowareſmiens, qui en jouirent juſqu'à Ginghiskan. Tamerlan en chaſſa les ſucceſſeurs de ce conquérant; & la poſtérité de Tamerlan en fut dépouillée par Schalbek, ſultan des Usbecks, l'an 904 de l'Hégire.

Il faut lire ici d'Herbelot, ou la deſcription de cette province, par Abulféda. (*D. J.*)

MAX D'OR, (*Comm.*) monnoie d'or, qui a cours dans l'électorat de Baviere, & qui vaut 4 thalers ou écus d'empire, & 8 gros, c'eſt-à-dire environ 16 liv. 6 ſols argent de France.

MAXILLAIRE, adj. (*Anatomie.*) ſe dit de quelques parties relatives aux mâchoires. *Voyez* MACHOIRE.

Les glandes *maxillaires* ſont au nombre de deux, ſituées chacune à côté de la face interne de l'angle de la mâchoire inférieure. Il part de la partie poſtérieure interne de ces glandes un conduit, qu'on appelle *conduit ſalivaire* de Warthon, & *conduit ſalivaire* inférieur.

Ces conduits viennent gagner le frein de la langue, où ils ſe terminent par deux orifices ſéparés, & quelquefois par un ſeul commun. *Voyez* LANGUE & FREIN, *&c.*

L'artere *maxillaire* inférieure eſt cette branche de la carotide externe, qui ſe diſtribue aux glandes *maxillaires*, ſublinguales, *&c. Voyez* CAROTIDE.

L'artere *maxillaire* externe eſt cette branche de la carotide externe qui paſſe antérieurement ſur le milieu de la mâchoire inférieure à côté du menton, ce qui lui fait donner le nom *d'artere mentonniere*, elle monte ſous la pointe du muſcle triangulaire vers l'angle des levres où elle produit deux rameaux, dont l'un ſe diſtribue à la levre ſupérieure, & l'autre à la levre inférieure: ces rameaux vont après pluſieurs contours s'anaſtomoſer avec de ſemblables rameaux du côté oppoſé; l'artere *maxillaire* va enſuite à côté des narines où elle jette quelques rameaux, & vient enfin gagner le grand angle où elle produit pluſieurs rameaux qui ſe diſtribuent au muſcle orbiculaire des paupieres, *&c.* l'un de ces rameaux ſe porte le long de la partie latérale interne de l'œil, & va s'anaſtomoſer avec une branche de la carotide interne; on l'appelle dans ce trajet *artere angulaire*.

L'artere *maxillaire* interne vient de la carotide externe vis-à-vis le condyle de la mâchoire inférieure. Entre les petits rameaux qu'elle produit, elle ſe partage en trois rameaux principaux. Le premier va paſſer dans l'orbite par la fente *ſphéno-maxillaire*, & s'appelle *artere ſphenomaxillaire*, qui ſe diſtribue aux narines poſtérieures par le trou ſpheno-palatin, à la dure-mere par la fente ſphénoïdale, où elle communique avec l'artere épineuſe, à la mâchoire ſupérieure par le canal orbitaire, & communique à ſa ſortie par le trou orbitraire inférieur avec l'artere angulaire.

Le ſecond rameau ſe gliſſe dans le canal de la mâchoire inférieure, ſe diſtribue aux dents, & vient communiquer à ſa ſortie par le trou mentonnier antérieur avec l'artere *maxillaire* externe.

Le troiſieme rameau va gagner le trou épineux de la ſphénoïde, & ſe diſtribuer à la dure-mere; on l'appelle *artere ſpheno-épineuſe*, ou *artere épineuſe:* elle prend quelquefois ſon origine au-deſſous de la laringée, quelquefois du premier des trois rameaux de la *maxillaire* interne. *Voyez* LARINGÉE.

Les nerfs *maxillaires* ſont de ſix branches de la cinquieme paire auxquels on donne ce nom. *Voyez* NERF & TRIGÉMEAUX.

Les os *maxillaires* ou les grands os de la mâchoire ſupérieure ſont au nombre de deux, ſitués l'un à côté de l'autre à la partie antérieure & moyenne de la face.

On peut diſtinguer dans chacun de ces os, lorſqu'ils ſont en ſituation cinq faces, une antérieure un peu latérale externe. On remarque 1° dans ſa partie moyenne la foſſe *maxillaire:* 2° vers ſon bord ſupérieur une portion inférieure & interne de l'arcade orbitaire, qui ſe termine à la partie latérale externe, à une apophyſe appellée *orbitaire* ou *apophyſe malaire*, à la partie latérale interne, à l'apophyſe montante ou apophyſe naſale au-deſſous, & à la partie moyenne de cette arcade du trou orbitaire inférieur ou orifice antérieur du canal orbitaire: 3°. ſon bord inférieur qui cache la face inférieure & qui eſt percé de pluſieurs trous, nommés *alvéoles*, c'eſt ce qui lui a fait donner le nom d'*apophyſe alvéolaire.* 4° ſon bord latéral interne eſt diviſé en deux par l'échancrure naſale à la partie ſupérieure de laquelle ſe trouve l'apophyſe naſale, & à ſa partie inférieure l'épine des narines ſituée au-deſſus de la partie latérale interne de l'arcade alvéolaire: 5° ſon bord latéral externe, c'eſt un petit arc compris entre la partie inférieure des apophyſes malaire & alvéolaire.

Lá face ſupérieure eſt légerement concave, triangulaire, & forme la portion inférieure de l'orbite.

On remarque 1° à ſa partie moyenne une fiſſure ou felure du deſſus du canal orbitaire, cette fiſſure ſe termine preſque à l'angle poſtérieur de cette face par une gouttiere, à l'extrémité de laquelle on a donné le nom de *trou orbitaire poſtérieur.* 2°. Entre l'angle poſtérieur & l'apophyſe malaire une échancrure. 3°. Entre ce même angle & l'apophyſe montante un bord échancré à ſa partie antérieure pour recevoir l'os unguis.

La face poſtérieure eſt renfermée entre l'angle poſtérieur de la face ſupérieure la partie poſtérieure de l'apophyſe malaire, & l'extrémité poſtérieure de l'arcade alvéolaire.

On y remarque une groſſe tuberoſité percée de pluſieurs trous.

La face inférieure eſt inégalement concave, & forme une portion de la voûte du palais.

On voit à ſa partie latérale interne & antérieure un demi canal, qui, avec un pareil du côté oppoſé, forme le trou inciſif.

La face latérale interne eſt inégalement concave, & forme une partie des foſſes naſales.

On remarque 1°. l'ouverture du ſinus *maxillaire*, qui eſt une cavité creuſée ſous l'orbite dans l'épaiſſeur de l'os; il a plus ou moins d'étendue, & il en a tant quelquefois, qu'il communique avec les foſſes alvéolaires; il communique avec les foſſes naſales par des ouvertures qui ſont beaucoup plus élevées que le fond du ſinus, & ſont ſituées à la partie poſtérieure du conduit lacrimal entre le cornet inférieur de l'os éthmoïde & celui du nez. 2°. Une gouttiere ou portion du conduit naſal entre la partie antérieure de cette ouverture & la partie poſtérieure de l'apophyſe montante. 3° Une échancrure à la partie inférieure de ce ſinus pour recevoir l'os du palais, & ſur cette échancrure poſtérieurement un petit trou pour recevoir la petite apophyſe de la portion ptérigoïdienne de l'os du palais, & une demi gouttiere qui, avec celle de la face poſtérieure du plan vertical de l'os du palais, forme un des trous palatins poſtérieurs. 4°. Une ligne taillante & tranſverſale, ſituée ſur la partie inférieure de l'apophyſe montante, & ſur laquelle l'extrémité antérieure du cornet inférieur du nez eſt poſée. 5° Une crête ſituée à la partie latérale externe plus élevée à ſa partie antérieure, & continue avec l'épine des narines. 6°. Un trou ſitué à la partie latérale externe de la portion la plus élevée de la crête, & qui aboutit au demi-canal de la face inférieure.

Cet os eſt articulé avec tous les os de la mâchoire ſupérieure, avec l'os ſphénoïde, l'éthmoïde & le coronal. *Voyez* SPHÉNOÏDE, *&c. & nos Pl. d'Anat.*

MAXIMES, ſ. f. (*Gram.*) regle, principe, fondement de quelque art ou ſcience.

MAXIME *perfide*, (*Hiſt. mod.*) ſe dit principalement d'une propoſition avancée par quelques-uns du tems de Cromwel; ſavoir, qu'il étoit permis de prendre les armes au nom du roi contre la perſonne même de ſa majeſté, & contre ſes commiſſaires: cette *maxime* fut condamnée

damnée par un ſtatut de la quatorzieme année du regne de Charles II. *c. iij.*

Maximes (*Art. milit.*) ce ſont dans la fortification les regles ou les préceptes qui ſervent à la diſpoſition & à l'arrangement des ouvrages qui lui appartiennent. *Voyez* les principales de ces *maximes* au *mot* Fortification.

Maxime en *Muſique*, adj. eſt le nom qu'on donne à une ſorte de ſemi-ton qui fait la différence du ſemiton mineur au ton majeur, & dont le rapport eſt de 25 à 27. On appelle auſſi *dièſe maxime*, l'intervalle qui ſe trouve entre le *ſi* non tempéré & ſon dièſe. *Voyez* Dièse. Enfin on appelle *comma maxime*, ou *comma de Pythagore*, celui dont le rapport eſt de 524288 à 531441. *Voyez* Comma.

Maxime par rapport au tems, eſt une note faite en quarré long, avec une queue au côté droit, de cette maniere 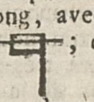; & qui vaut huit meſures à deux tems, c'eſt-à-dire, deux longues, & quelquefois trois, ſelon le mode. *Voyez* Mode. Cette ſorte de note n'eſt plus d'uſage depuis qu'on ſépare les meſures par des barres, & qu'on marque avec des liaiſons les tenues ou continuités de ſons. *Voyez* Barres, Mesures.

MAXIMIACUM, (*Géog.*) endroit de la Franche-Comté, où S. Lautein, un des plus anciens moines du pays des Sequanois établit un monaſtere de 40 moines à la fin du v. ſiecle. Ce n'eſt ni *Monay* auprès de S. Lautein, ni *Menay* auprès d'Arbois, comme l'a cru dom Mabillon, parce que ces deux prieurés ſont plus nouveaux. Seroit ce *Meſmay* dans le bailliage de Quingey? du-moins cette idée s'accorde avec le nom latin, qui a dû être *Maximiacum*, qu'on a d'abord écrit *Maixmay*, & enſuite *Meſmay*. (*D. J.*)

MAXIMIANOPOLIS, (*Géog. anc.*) nom donné par les auteurs à pluſieurs villes; ſçavoir, à une ville de la Paleſtine, à une ville épiſcopale de la Pamphylie, à une ville de la Thrace dans la Médie, & à une ville d'Egypte dans la haute Thébaïde. (*D. J.*)

MAXIMIN St. *Sancti Maximini Fanum*, (*Géogr.*) petite ville de France en Provence, au dioceſe d'Aix. Il y a dans cette ville une égliſe de Dominicains qu'on viſitoit beaucoup autrefois, parce que ces religieux prétendent y poſſéder les reliques de ſainte Marie-Magdelaine, & l'on juge bien qu'ils défendent cette idée avec beaucoup de chaleur; mais la croyance des reliques s'évanouit à meſure que la religion s'éclaire. (1) La ville de S. *Maximin* ne devient pas floriſſante. Elle eſt ſur la riviere d'Argens, à 6 lieues S. E. d'Aix, 8 N. de Toulon, 170 S. E. de Paris. *Long.* 23. 42. *lat.* 43. 30. (*D. J.*)

MAXIMUM, ſ. m. ou *plus grand*, *en Mathématiques*, (*Géog.*) marque l'état le plus grand où une quantité variable puiſſe parvenir, eu égard aux lois qui en déterminent la variation.

Le *maximum* eſt par-là oppoſé au *minimum*. *Voyez* Minimum.

Méthode de *maximis* & de *minimis*. La méthode qui en porte le nom eſt employée par les Mathématiciens pour découvrir le point, le lieu ou le moment, où une quantité variable devient la plus grande, ou la plus petite qu'il eſt poſſible, eu égard à ſa loi de variation.

Si les ordonnées d'une courbe croiſſent ou décroiſſent juſqu'à un certain terme, paſſé lequel elles commencent au contraire à décroître, ou croître; les méthodes qui peuvent ſervir à déterminer les *maxima* & *minima* de ces ordonnées, c'eſt-à-dire, leur plus grands ou plus petits états, ſeront donc des méthodes de *maximis* & *minimis*. Or, lorſqu'il s'agit de déterminer les *maxima* & *minima* de quelque quantité que ce ſoit, qui croiſſe ou décroiſſe, juſqu'à un certain terme, on peut ſe repréſenter toujours ces quantités comme des ordonnées de courbe; & ainſi les méthodes qu'on peut ſuivre dans tous les cas poſſibles, ſe reduiſent à celles qui enſeignent à déterminer les *maxima* & *minima* des ordonnées des courbes.

Suppoſons qu'il faille déterminer ce *maximum* ou *minimum* d'une quantité variable ou fluente quelconque, qui entre dans une équation donnée & a deux variables auſſi quelconques; la regle preſcrit de trouver d'abord les fluxions, & de ſuppoſer enſuite $=o$ la fluxion de la variable *ou* fluente, qui doit devenir un *maximum*. Par ce moyen on formera par-là une nouvelle équation en fluentes ſeulement, parce qu'elle ne contiendra d'abord qu'une ſeule fluxion, par laquelle on pourra la diviſer; & cette équation en fluentes étant combinée avec la propoſée pour faire diſparoître une de leur variable, donnera une réſultante déterminée d'où l'on tirera, ſelon qu'on le jugera à-propos, ou la poſition du *maximum* cherché, ou ſa quantité. Eclairciſſons cette méthode par deux exemples.

Nous ſuppoſerons dans le premier, qu'il s'agit de déterminer les plus grandes ou plus petites ordonnées d'une courbe algébrique. Puiſque dans les courbes qui ont un *maximum* ou *minimum*, la tangente TM change enfin en DE, & devient parallele à l'axe. *Pl. d'Anal. fig.* 4 & 26. Il faut donc que dans le cas du *maximum* ou du *minimum* la ſoutangente PT devienne infinie. Mais cette ſoutangente $PT=\frac{ydx}{dy}$; donc $\frac{ydx}{dy}=\infty$, c'eſt-à-dire (au-moins y reſtant fini, ce qui fait le ſeul cas du *maximum* ou *minimum* proprement dit) que $dx=\infty$ par rapport à dy, ou bien que $dy=o$ par rapport à dx. Nous prendrons donc l'équation des fluxions de la propoſée, & négligeant tous les termes affectés de dy, que nous devons faire en effet $=o$. nous diviſerons les autres termes par la ſeule fluxion dx qu'ils contiendront, & nous ferons de plus ce quotient de cette diviſion égal à zéro; cela donnera une nouvelle équation fluente à comparer avec la propoſée, pour en tirer au moyen de leurs réductions en une ſeule, une réſultante en x ou en y ſeulement, ſelon qu'on l'aimera le mieux, laquelle ſervira à découvrir ou la valeur de x convenable au *maximum* ou *minimum* cherché, ou bien la valeur elle-même de ce *maximum* ou *minimum*; ſauf à employer, lorſque les circonſtances indiqueront de le faire, des moyens abrégés au lieu de la réduction de deux équations en une ſeule.

Suppoſons en ſecond lieu, qu'il faille couper une droite AB (*fig.* 6.) au point D, de maniere que le rectangle des deux parties AD & DB ſe trouve être le plus grand qu'il ſoit poſſible de conſtruire de la ſorte. Nous nommerons AB, a, AD, x; BD ſera donc $a-x$ & $AD\times DB=ax-xx$ ſera la quantité qui doit être un *maximum*; ſa différentielle ou ſa fluxion doit donc être $=o$; or ſi nous nommons y la quantité variable qui doit devenir un *maximum*, nous aurons en

général . . . . $ax-xx=y$.
Dont l'équation de fluxion ſera . . . $adx-2xdx=dy$.
Et négligeant dy qui eſt $=o$, $adx-2xdx=o$.
Et par conſequent . . . . $a-2x=o$.
Ou bien enfin . . . . $x=\frac{1}{2}a$.

De

(1) Il eſt certain qu'on peut perdre facilement la croyance, qu'on a de certaines réliques, ſi on les conſidere par rapport à certains faits hiſtoriques, où l'on peut régarder comme apocriphes celles, que quelque Egliſe vénéroit comme véritables, puiſqu'il n'eſt que trop vrai que certains impoſteurs en ont ſuppoſé de fauſſes, quelques ſoins, & précautions, qu'aïent pris de tout tems l'Egliſe, & les Evêques, pour empecher les fideles de tomber dans l'erreur de fait dans une matiere d'auſſi grande importance que le culte réligieux que l'on rend publiquement aux réliques des Saints. S. Grégoire de Tours nous rapporte dans ſes livres de l'hiſtoire de France, differens exemples des diligences que les Paſteurs de l'egliſe ont fait à cet égard. S. Optat de Mileve dans ſon premier livre contre Parmenien atteſte que la ſéditieuſe Lucille vomit contre l'Eveque Cécilien mille injures, pour avoir été par lui defendu de rendre le culte à un Martir, qui n'étoit pas encore réconnu pour tel de l'Egliſe. On a pris d'autres meſures dans d'autres tems, principalement les Pontifes romains, pour empecher la publication, & vénération des fauſſes réliques au préjudice des véritables; mais nonobſtant cela il y a eû des impoſteurs, qui ſont venus à bout de ſurprendre la réligion des fidéles, en leur préſentant des réliques de ſaints, qui réellement ne l'étoient pas. Il faut eſpérer néanmoins que la croyance de ces ſortes de réliques s'évanouira, à meſure qu'une juſte critique répandra la lumiere de la verité dans l'eſprit des hommes, & c'eſt dans ce ſens qu'il faut ſuppoſer que l'auteur parle dans l'article préſent, parce que la croyance de l'Egliſe reſpectivement aux réliques des ſaints en général, ainſi que la doctrine qu'elle enſeigne ſur le culte religieux, qu'elle leur rend, ne pourront jamais perir, étant le dit culte fondé ſur la révélation divine. Les réformateurs auront beau blaſphemer à ce ſujet, leurs efforts ſe briſéront toujours contre ce terrible ecueuil. Ce culte n'eſt pas nouveau; il eſt auſſi ancien que l'Egliſe même, & nous en avons la preuve conſignée dans ſes propres monumens les plus antiques, qui ſont parvenus juſqu'à nous. On en voit un dans le Chap. 14. du liv. 4. de l'hiſtoire d'Euſebe, qui eſt une lettre écrite par l'Egliſe de Smirne à toutes les egliſes catholiques. On y rapporte le martire de S. Policarpe, qui fut brulé à l'inſtance des Juifs. Les chrétiens animés d'un ſaint zéle, ramaſſerent les prétieux reſtes de ſes oſſemens, echappés aux flammes, pour les mettre dans un lieu décent, où les fidéles de Smirne aſſemblés demandoient à notre Seigneur la grace de célébrer ſa fete natale avec des ſentimens de joje & d'allégreſſe le jour qu'il fut martiriſé. Cirille le Jeroſolimitain, le grand Baſile, les deux Grégoire de Nazianze, & de Nicée ont écrit d'une maniere claire & préciſe ſur le culte dû aux réliques des ſaints. Les actes des Apôtres mêmes en font mention. On y voit que les ſuaires & ceinture de l'Apôtre S. Paul, appliqués aux infirmes, les guériſſoient de leurs infirmités, monumens bien reſpectables de la vénération, & devotion, qu'avoient les prémiers fidéles à ces réliques, en faveur deſquelles Dieu daignoit faire de ſi grands miracles. (*W*)

De ſorte qu'il n'y a, pour réſoudre le problême, qu'à couper la ligne AB en deux parties égales; donc le quarré de la moitié de AB eſt plus grand que tout le rectangle qu'on pourroit faire de deux autres parties quelconques de AB, leſquelles priſes enſemble ſeroient égales à AB.

On trouve dans les *Mém. de l'acad. des Sciences de Paris* de 1706 un mémoire de M. Guiſnée, qui contient pluſieurs éclairciſſemens ſur cette méthode. Ce mémoire, qui peut être utile à certains égards, n'eſt pas exempt d'erreurs. Elles ont été relevées par M. Saurin, dans un mémoire imprimé en 1723.

La méthode *de maximis & minimis* eſt fondée ſur un principe bien ſimple. Quand une quantité va d'abord en croiſſant, & enſuite en décroiſſant, ſa différence eſt d'abord poſitive, & enſuite négative; c'eſt le contraire ſi elle va d'abord en décroiſſant, & enſuite en croiſſant: or une quantité qui paſſe du poſitif au négatif, ou du négatif au poſitif, doit dans le paſſage être $= o$ ou $=$ à l'infini. Le paſſage par zéro eſt le plus ordinaire; c'eſt pour cela que la regle la plus commune pour trouver les *maxima* & les *minima*, eſt de faire la différentielle $= o$; mais il y a auſſi des cas où il faut faire la différentielle $= \infty$. Il eſt vrai que dans ces derniers cas il y a de plus un point de rebrouſſement à l'endroit du *maximum* ou du *minimum*. *Voyez fig.* 5. Ainſi on peut dire que les vrais points de *maximum* ou de *minimum* conſidérés comme les points ſimples & qui n'ont aucune autre propriété, ſont ceux où $dy = 0$.

Cependant le cas de $dy = 0$ ne donne pas néceſſairement un *maximum* ou un *minimum*; car $dy = 0$ indique ſeulement que la tangente eſt parallele à l'axe, comme $dy = \infty$ indique ſeulement que la tangente eſt perpendiculaire à ce même axe. Or ſi le point où la tangente eſt parallele à l'axe, étoit un point d'infléxion, comme cela peut arriver dans pluſieurs cas, alors il eſt aiſé de voir que l'ordonnée paſſant par le point où $dy = 0$, ne ſeroit ni un *maximum* ni un *minimum*. Pour éclaircir ces difficultés, ſuppoſons $\frac{dx}{dy} = Z$, & imaginons une nouvelle courbe qui ait Z pour ordonnée, & pour abſciſſes les abſciſſes X de la premiere. On remarquera que pour qu'il y ait un *maximum* ou un *minimum* au point où $z = o$, il faut que les ordonnées z au-deſſus & au-deſſous de ce point, ſoient de différens ſignes; c'eſt-à-dire que ſi on tranſporte en ce point l'origine des coordonnées, *voyez* COURBES & TRANSFORMATION DES AXES, & qu'on nomme les coordonnées nouvelles u & t, au lieu de x & z, il faut que l'équation en u & en t, ſoit telle que quand u eſt infiniment petit, ſoit poſitive, ſoit négative, on ait $um = Atn$, m & u étant des nombres entiers poſitifs & impairs, *voyez* REBROUSSEMENT: or cela ſe peut reconnoître par la regle du parallélogramme de M. Newton. *Voyez* SÉRIE *ou* SUITE, & PARALLÉLOGRAMME.

Dans toute autre cas que celui des nombres m & n impairs, le point où $z = o$ ne ſera point un *maximum*: de plus pour diſtinguer ſi ce point donne un *maximum* ou un *minimum*, il n'y a qu'à voir ſi z eſt poſitif ou négatif avant d'être $= o$. Dans le premier cas l'ordonnée ſera un *maximum*; elle ſera un *minimum* dans le ſecond: or le premier cas aura lieu ſi A eſt négatif, & le ſecond s'il eſt poſitif.

Voilà pour le calcul de $dy = 0$. A l'égard du calcul de $dy = \infty$; nous obſervons d'abord que c'eſt une façon de parler très-impropre, que de faire une différentielle $= \infty$, puiſqu'une différentielle eſt une quantité infiniment petite, ou conſidérée comme telle. *Voyez* DIFFÉRENTIELLE. Ce n'eſt point dy qu'on fait $= \infty$; c'eſt le rapport de dy à dx ou z: or dans ce cas il faut que l'équation en u & en t, ſoit telle que quand u eſt infiniment petite, ſoit poſitive, ſoit négative, on ait $um = Atn$, m exprimant un nombre négatif impair, & n un nombre poſitif impair. *Voyez* BRANCHE.

Nous ne faiſons ici que donner l'eſprit de la méthode. Ceux qui deſireront un plus grand détail, peuvent recourir à l'analyſe des courbes de M. Cramer, où cette matiere eſt bien traitée. *Voyez le ch. xj.* de cet ouvrage. Souvent au reſte la nature du problème ſeul, ſans aucune autre conſidération, indique ſi $dy = o$, donne réellement au point de *maximum* ou de *minimum*, & ſi c'eſt le premier cas ou le ſecond. Par exemple, ſi on propoſe de trouver un point dans un demi-cercle, tel que le produit des deux lignes menées de ce point aux extrémités du diametre, ſoit un *maximum*, on voit bien que la ſolution de ce problème donnera en effet un *maximum*, & de plus que ce ſera un *maximum*, & non pas un *minimum*; car la quantité qu'on cherche eſt évidemment égale à o à chacune des deux extrémités du diametre; & cette quantité eſt toujours réelle entre ces deux extrémités: donc il y a un ou pluſieurs points où elle eſt néceſſairement dans la plus grande valeur poſſible: car cela doit arriver néceſſairement à une quantité qui part de o, & qui y retourne.

Il y a encore une attention à faire dans la recherche du *maximum* ou du *minimum*, c'eſt qu'après avoir trouvé l'équation en x, qui donne l'abſciſſe répondant au point cherché, il faut voir non-ſeulement ſi cette valeur de x eſt réelle, mais encore ſi étant ſubſtituée dans l'équation de la courbe, elle donne pour y une valeur reelle; ſans ces deux conditions, il n'y a point de vrai *maximum* ni *minimum*. *Voy.* E'QUATION, E'VANOUIR, IMAGINAIRE, RACINE, COURBE, &c.

Nous citons ici *l'article* E'VANOUIR, parce qu'il fournit des méthodes ſûres pour faire évanouir telle inconnue qu'on juge à-propos d'un certain nombre d'équations, & que par conſéquent il ſera très-utile dans cette recherche: car on a 1°. l'équation de la courbe en x & en y. 2°. L'équation du *maximum* auſſi en x & en y. Je ſuppoſe dans cette équation a au lieu de x, & b au lieu de y, & par la comparaiſon des deux équations, on aura la valeur de a & celle de b par deux équations qui n'auront chacune que x ou y d'inconnues. 3°. On a de plus une équation entre x & z, en faiſant $\frac{dy}{dx} = o$ dans l'équation différentielle de la courbe. Enſuite on a $u = x - a$, & $y = z - b$: ce qui donnera une nouvelle équation en u & en t, de laquelle on peut auſſi faire évanouir a & b, ſi on le juge à-propos. En un mot on combinera ces équations entr'elles, de la maniere qu'on jugera la plus facile & la plus expéditive pour parvenir à la ſolution du problème; & *l'article* E'VANOUIR, ainſi que toutes les remarques précédentes, fourniſſent pour cela différens moyens. (*O*)

MAXON, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* MUGE.

MAY, (*Géog.*) île d'Ecoſſe, à l'embouchure du Forth. Elle a un bon havre; on y trouve quantité de poiſſon, de gibier, & de gras pâturages. Ses rochers à l'eſt le rendent inacceſſible. *Long.* 15. 22. *lat.* 56. 23. (*D. J.*)

MAYAGUANA, (*Géog.*) petite île de l'Amérique ſeptentrionale, & l'une des Lucayes, à douze lieues vers le nord-eſt des Caïcos. On lui donne 20 milles de cours, entre le ſud-eſt & le nord-oueſt. *Long.* 305. *lat. ſeptent.* 22. 25. (*D. J.*)

MAYENCE, L'ÉLECTORAT DE, (*Géog.*) il renferme une étendue plus conſidérable que l'archevêché. La plus grande partie de cet électorat eſt entre le Palatinat & Treves autour du Rhin, où ſont *Mayence*, Bingen, & Hochſt. Il comprend le Rhingaw, & la Bergſtraſſe. Il a dans le Palatinat Gersheim, & Sobrehim. Il a en Franconie le long du Mein une liſiere, en Thuringe Erfurt, capitale, l'Eisfeld; enfin dans le Heſſe, Fritzlar & Amonebourg. (*D. J.*)

MAYENCE, *l'Archevêché de*, (*Géog.*) pays d'Allemagne ſur le Rhin, appartenant à l'archevéché de *Mayence*. Le pays qui comprend ce diocèſe eſt fort bon. On le diviſe en deux parties; celle qui eſt le long du Rhin s'appelle le *Rhingaw*, eſt fort peuplée & fertile en bons vins; celle qui eſt du côté de la Franconie s'étend le long du Mein, & comprend les bailliages de Hochſt, de Steinheim, & d'Aſchaffembourg, le comté de Komgſtein, & une partie de celui de Reineek: la maniere dont ſe fait l'élection de l'*archevêque de Mayence*, ſes titres, ſes prérogatives, ne ſont pas des choſes qui nous intéreſſent ici. (*D. J.*)

MAYENCE, (*Géog.*) ancienne & conſidérable ville d'Allemagne, dans le cercle du bas Rhin, capitale de l'archevêché & de l'électorat de ce nom, avec une univerſité fondée en 1477, & un archevêché érigé en 747.

Serrarius qui a beaucoup écrit ſur cette ville, croit qu'elle a été fondée, ou du-moins conſidérablement aggrandie, dix ans avant la naiſſance de J. C. par Claudius-Druſus-Germanicus, beau-fils de l'empereur Auguſte, & frere de Tibere. Il eſt certain que les Romains en firent une de leurs places d'armes, & que Druſus y ſéjourna long-tems.

Dans les écrits latins *Mayence* eſt nommé *Magotia*, *Moguntia*, *Moguntiacum*; elle eſt appellée *Mentz* par les Allemands.

Quoique cette ville ne ſoit pas la plus féconde d'Allemagne en hommes de lettres, il y a néanmoins beaucoup d'apparence que l'invention de l'Imprimerie y a pris naiſſance. Serrarius dit qu'on y conſerve encore le premier eſſai de Guttemberg.

Mayence a joui aſſez long-tems de pluſieurs grands privileges qui la rendoient floriſſante; mais en 1462, Adol-

phe,

phe, comte de Naſſau, s'en empara & lui ôta ſa liberté, de ſorte que de ville impériale elle devint ville de province. Dans la ſuite des tems les Suédois, les Impériaux & les François s'en ſont rendu maîtres pluſieurs fois. Elle eſt à préſent retournée ſous la domination de ſes archevêques, qui ont été déclarés par la bulle d'or, les premiers entre les électeurs; foible conſolation pour ſes habitans!

Cette ville eſt à la vérité fortifiée, mais elle n'eſt pas en état de faire une longue défenſe, à cauſe des hauteurs qui la commandent. Elle eſt ſituée ſur la rive gauche du Rhin, vers l'endroit où ce fleuve reçoit le Mein, & où eſt un fort bâti par Guſtave Adolphe, dont il porte le nom, & un pont de bateaux.

Sa diſtance eſt à 7 lieues N. O. de Worms, 6 S. E. de Francfort, 27 N. E. de Treves, 32 N. Eſt de Strasbourg, 30 S. E. de Cologne. *Long.* ſelon Caſſini, 25. 51'. 30". *lat.* 49. 54. (*D. J.*)

MAYENNE, (*Botan.*) plante exotique, autrement & mieux nommée mélongene. *Voyez* MÉLONGENE (*Botan.*) La mélongene, *melongena*, eſt placée par les Botaniſtes dans le genre des plantes à fleur monopétale, en forme de roſette, profondément découpée. Le piſtil qui ſort du calice eſt attaché au milieu de la fleur comme d'un clou, & devient dans la ſuite un fruit charnu & rempli de ſemences, ſemblables pour l'ordinaire à un rein. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

MAYENNE, (*Géog.*) *Meduana juchelli*, ville de France dans le Maine, avec titre de duché-pairie, érigé en 1573 en faveur de Charles de Lorraine. Elle eſt ſur le Maine, à 15 lieues N. O. du Mans, 17 N. E. de Rennes, 22. N. d'Angers, 52 S. O. de Paris. *Long.* 17. *lat.* 48. 18. (*D. J.*)

MAYEQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nommoit chez les Mexicains un ordre d'hommes tributaires, à qui il n'étoit point permis de poſſéder de terres en propre, ils ne pouvoient que les tenir en rentes; il ne leur étoit point permis de quitter une terre pour en prendre une autre, ni de jamais abandonner celle qu'ils labouroient. Les ſeigneurs avoient ſur eux la juriſdiction civile & criminelle; ils ne ſervoient à la guerre que dans les néceſſités preſſantes, parce que les Mexicains ſavoient que la guerre ne doit point faire perdre de vûe l'agriculture.

MAYEUR, (*Juriſprud.*) ſignifie dans quelques provinces ce qu'on appelle ailleurs *maire*. *Voyez* MAIRE.

MAYO *ou* MAY, (*Géog.*) comté d'Irlande, dans la province de Connaught. Il eſt borné à l'eſt par le comté de Roſcommon, à l'oueſt & au nord par l'Océan occidental, & au ſud par le comté de Gallway. Ce comté a 58 milles de long & 44 de large. Il abonde en beſtiaux, en bêtes fauves, & en miel. *May*, ſitué ſur la riviere de May, en eſt le chef-lieu, à 25 lieues de Dublin. *Long.* 7. 55. *lat.* 53. 40. (*D. J.*)

MAYO, *île*, ou L'ILE DE MAY, (*Géogr.*) l'une des îles du Cap-verd, au midi occidental de l'île de Bonneville, & à l'orient de celle de San-Iago. *Mayo* n'a environ que 7 lieues de circonférence. Elle eſt reconnue de loin par deux montagnes d'une hauteur conſidérable, & elle eſt renommée par ſa vaſte ſaline, où les vaiſſeaux de diverſes nations, ſur-tout des Anglois, vont charger du ſel, qui ne coûte que la voiture; depuis la ſaline diſtante d'un demi-mille juſqu'au bord de la mer. *Long.* 356. 10. *lat. ſeptent.* 15. 10. (*D. J.*)

MAYONQUE, (*Géog.*) volcan de l'île de Luçon, l'une des Philippines, qui jette preſque continuellement des flammes. (*D. J.*)

MAYOTTE, ILE, (*Géog.*) *Mayota inſula*, c'eſt la plus méridionale des îles Comorres. Elle eſt ſituée, ſelon M. de Lisle, dans le canal de Mozambique.

MAZA, ſ. m. (*Médecine.*) eſpece de pain d'orge, fait avec de la farine d'orge grillé, humectée de quelque liquide; c'étoit la nourriture du petit peuple, qui le mangeoit crud avec le defrutum ou le miel; le liquide étoit l'oxymel, l'hydromel, le poſea ou l'eau. Hippocrate regarde le *maza* comme humectant, & conſeille d'en uſer au printems plûtôt que du froment, comme plus doux & moins nourriſſant.

MAZAGAN, (*Géog.*) *Mazacanum*, place forte d'Afrique, ſur la frontiere de la province de Duquéla, au royaume de Maroc. Elle a été fortifiée par les Portugais à qui elle appartient. L'Océan la ferme d'un côté, & elle a de l'autre un foſſé large & profond, dont l'eau monte avec celle de la mer. *Long.* 9. 50. *lat.* 33. 5. (*D. J.*)

MAZANDE'RAN *ou* MAZANDRAN, (*Géog.*) ville de Perſe, qui a donné ſon nom à une province ſituée au midi de la mer Caſpienne. *Voyez* ſur cette province *les Voyages* d'Oléarius & de Pietro della Valle, car ils l'étendent & la bornent un peu différemment. *Long.* de la capitale, 68. 30. *lat.* 39. 45. (*D. J.*)

MAZANGRAN, (*Géog.*) ville d'Afrique, dans la province de Trémecen, à une demi-lieue de la mer, & à 13 lieues d'Oran, vers le levant. *Long.* ſelon Ptolomée, 30. 30. *lat.* 33. 45. (*D. J.*)

MAZANOMON, ſ. m. (*Litt.*) le *mazanomon*, chez les Romains, étoit oginairement un grand rond de bois, ſur lequel on mettoit des gâteaux, *maza*. Enſuite ce mot fut employé pour ſignifier un grand plat, un grand baſſin où l'on préſentoit pluſieurs ſortes de viandes. Horace, en décrivant le repas que l'avare Naſidienus s'aviſa de donner à Mécene, repas dont les viandes étoient ou gâtées, ou mal choiſies, ou mal apprêtées, dit:

Deinde ſequuti
Mazonomo *pueri* magno *diſcerpta ferentes*
Membra gruis, ſparſæ ſale multo non ſine farre.

„ Enſuite deux valets nous ſervirent un grand baſſin, où
„ il y avoit une grue dépecée, & bien ſaupoudrée de
„ ſel & de farine, *&c.* „ (*D. J.*)

MAZARA, VAL DE, (*Géog.*) grande contrée de la Sicile, dont elle occupe la partie occidentale. Elle eſt baignée de tous côtés par la mer, excepté à l'orient, & elle eſt coupée par diverſes rivieres. Leander a donné une deſcription fort détaillée de cette vallée. (*D. J.*)

MAZARA, (*Géog.*) ancienne ville de Sicile, capitale du val de *Mazara*, ſur la côte occidentale de l'île, à l'embouchure de la riviere du même nom. Elle fut bâtie des ruines de Sélunte, ſi l'on en croit Volteranus, & donna ſon nom à toute la vallée. Son territoire eſt également étendu & fertile. Elle eſt ſituée à 10 lieues S. de Trapani, 22 S. O. de Palerme; ſon évêché eſt ſuffragant de cette derniere ville. *Long.* 30. 14. *lat.* 37. 42. (*D. J.*)

MAZARIKAN, (*Hiſt. nat. Bot.*) plantes des Indes orientales, dont la fleur eſt verte comme la plante qui la produit.

MAZARINO, (*Géog.*) petite ville de Sicile, dans le val de Noto, près de la riviere de la terranova. Quelques-uns ont imaginé que c'eſt l'ancienne *Mactorium*, dont parle Hérodote, *liv. VII. ch. cliij.* mais ce qui eſt plus ſur & moins important, c'eſt qu'elle a donné ſon nom à la famille dont étoit le cardinal Mazarin. *Long.* 32. 46. *lat.* 36. 51. (*D. J.*)

MAZE'RES, (*Géog.*) en latin *caſtrum Mazeris*, petite ville de France dans le comté de Foix; les comtes de Foix y avoient anciennement un château où ils faiſoient leur réſidence. *Long.* 19. 17. *lat.* 43. 15. (*D. J.*)

MAZETTE, ſ. f. (*Maréchal.*) on appelle ainſi un cheval ruiné qu'on ne ſauroit faire aller, ni avec le fouet, ni avec l'éperon.

MAZICES *ou* MAZICI, (*Géog. anc.*) peuples de la Mauritanie Céſarienſe, dont parlent Ptolomée & Ammien-Marcellin. (*D. J.*)

MAZIL, (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent aux princes qui leur ſont tributaires lorſqu'ils ſont dépoſſédés de leurs états.

MAZOVIE, *ou* MASSAW, *ou* MASSUREN, (*Géog.*) en latin *Mazovia*, province conſidérable de Pologne dans la haute Pologne. Elle confine au nord avec la Pruſſe, à l'orient avec la Lithuanie, au midi avec la petite Pologne, & au couchant avec la grande Pologne. Elle eſt diviſée en quatre parties, qui ſont les palatinats de Mazovie, de Plosko, de Podlachie, & le territoire de Dobrzin. La Viſtule ſépare cette province en deux, & y reçoit les rivieres de Buck & de Naren.

La *Mazovie* a pris ſon nom de Maſos, échanſon de Miecislas II. roi de Pologne, qui s'empara d'une partie de la province, & qui en fut enſuite dépouillé vers l'an 1040.

Le palatinat propre de *Mazovie* eſt gouverné par un palatin qui a ſous lui ſept caſtellans.

Pour le ſpirituel, la *Mazovie* eſt régle par les évêques de Poſnanie, de Plocko & de Lucko.

Cette province eſt diviſée en douze territoires; Varſovie en eſt la capitale.

MAZULA, (*Géog. anc.*) *ou* MAXULA, comme écrit Pline; ville dans l'Afrique propre. Ptolomée y compte deux villes de ce nom; l'une ſur la côte, à laquelle il donne le titre de colonie, & l'autre un peu dans les terres. (*D. J.*)

MAZULIT, ſ. m. (*Marine.*) chaloupe des Indes dont les bordages ſont couſus avec du fil d'herbes, & dont les calfatages ſont de mouſſe.

ME

M'EACO *ou* MIACO, (*Géog.*) grande & célebre ville impériale dans l'île ou preſqu'île de Niphon au Japon, dont elle étoit autrefois la capitale. Le dairi, c'eſt-à-dire l'empereur eccléſiaſtique, y fait ſa réſidence avec une ombre d'autorité religieuſe, pour le conſoler de la véritable, dont l'empereur ſéculier l'a dépouillé.

Méaco eſt le grand magaſin de toutes les manufactures du Japon, & la principale ville de commerce. Elle eſt bâtie régulierement, & toutes ſes rues ſont coupées à angles droits. On y trouve toutes les marchandiſes les plus riches & les plus précieuſes. On y comptoit en 1675, par un dénombrement fait du peuple diſtingué par religions, plus de ſix mille ames. Kœmpfer vous donnera toute la deſcription de cette ville; c'eſt cet habile & fidele voyageur qu'il faut ici conſulter. Le P. Riccioli établit une double poſition de *Méaco*, ſavoir, *long.* 156d 24'. ou 157. 23. *lat.* 35. 45. ou 36. (*D. J.*)

ME'AGE, ſ. m. (*Commerce.*) On appelle droit de *méage* dans quelques villes de Bretagne, un droit qu'on paie à l'entrée deſdites villes, & qui fait une partie de leurs deniers communs & patrimoniaux. Le *méage* qui ſe paie à Nantes eſt de deux ſols par muid de ſel, de blé, de vin, &c. paſſant par la ville, tant montant que baiſſant. *Dictionn. de Comm.* (G)

MEAN, ſ. m. (*Salines.*) cinquieme reſervoir d'un marais ſalant. Il a environ vingt-deux piés de large, & il eſt coupé d'eſpace en eſpace par de petites chauſſées.

ME'ANDRE, LE, (*Géog. anc.*) en latin *Mæander*, riviere d'Aſie dans l'Ionie, fameuſe chez les anciens par la quantité de tours & de détours qu'elle fait avant que d'arriver à ſon embouchure. Le nom moderne eſt le *Madre*. *voyez* MADRE.

Pline, *liv. V, chap. xxix.* dit que le *Méandre* baigne quantité de villes, ſe charge de beaucoup de rivieres, arroſe les campagnes d'un limon qui y porte la fertilité, & ſe jette dans la mer à dix ſtades de Milet. Il ajoute qu'il a tant de détours dans ſa courſe, qu'il ſemble remonter vers le pays d'où il vient.

Mais nous n'avons rien de plus joli ni de plus poétique à ce ſujet, que la peinture qu'en a fait Ovide dans ſes métamorphoſes, *l. VIII. v.* 163 & ſuivans.

> *Non ſecus ac liquidus, Phrygiis* Mæandrer *in arvis*
> *Ludit, & ambiguo lapſu refluitque, fluitque,*
> *Decurrenſque ſibi venturas aſpicit undas,*
> *Et nunc ad fontes, nunc in mare verſus apertum*
> *Incertas exercet aquas.*

Voici la traduction de Thomas Corneille.

> *Ainſi, comme incertain du chemin qu'il faut prendre,*
> *Serpente avec ſes eaux le ſinueux* Méandre.
> *On diroit, à le voir deſcendre & retourner,*
> *Qu'au devant de lui-même il cherche à les mener.*
> *A peine a-t-il coulé vers la mer qui l'appelle,*
> *Qu'amoureux de ſa ſource, il remonte vers elle;*
> *Et rompt en tant de lieux ſon cours mal aſſuré,*
> *Qu'il ſemble en tournoyant qu'il ſe ſoit égaré.*

Plutarque, dans ſon *livre des rivieres*, parle des ſinuoſités du *Méandre* comme d'une choſe unique; mais il ſe trompe: M. de Tournefort nous aſſure au contraire qu'il s'en faut bien que les contours du *Méandre* approchent de ceux que la Seine fait au-deſſous de Paris. (*D. J.*)

MEANDRITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralog*) c'eſt le nom que quelques naturaliſtes donnent à une eſpece de madrépore foſſile, plus connue ſous le nom de *cerveau de Neptune*. C'eſt un corps d'une forme orbiculaire, dont la ſurface eſt remplie de ſillons tortueux qui lui donnent le coup-d'œil d'un *méandre* ou labyrinthe, ou plûtôt celui des vagues ou des ondulations. Les Naturaliſtes en ont diſtingué pluſieurs eſpeces, ſuivant les différences qu'ils ont remarquées dans les ſillons que l'on voit à leur ſurface. Comme on a toujours cherché à multiplier les noms dans l'Hiſtoire naturelle, on en a donné un grand nombre au corps dont nous parlons, empruntés des reſſemblances qu'on y trouvoit ou qu'on croyoit y trouver. C'eſt ainſi qu'on l'a nommé *cerebrites*, *erotylus*, *placenta coralloïdea*, *coralloïde*, *uduletus*, *kymatites*, &c.

ME'AO, (*Géog.*) petite île de la mer des Indes, entre les Moluques, au couchant de Ternate, avec un bon havre. Le clou de girofle n'y réuſſiſſoit pas moins qu'aux Molucques. *Long.* 144. 40. *lat.* 1. 12.

ME'ATES, *Mæatæ*, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'île de la grande-Bretagne, dont Zonare & Dion Caſſius font mention dans la vie de Severe. Ils étoient auprès du mur qui coupoit l'île en deux parties. Cambden penſe que c'eſt le Northumberland.

MEAUX, (*Géog.*) ancienne ville de France, capitale de la Brie, avec un évêché ſuffragant de Paris. Le chœur de la cathédrale paſſe pour un chef-d'œuvre.

L'ancien nom latin de *Meaux* eſt *Gatimum*, que Ptolomée place ſous le peuple *Meldæ*. Elle a eu le ſort de quantité d'autres villes qui ont quitté leur vrai nom pour prendre celui de leur peuple. On a dit avec le tems, *Meldarum* ou *Meldorum urbs*, & enfin *Meldi* ou *Meldæ*.

Le territoire de *Meaux* étoit d'abord de la Belgique, enſuite de la Gaule Lyonnoiſe, enfin il appartint à la province de Sens, qui a été la métropole de *Meaux* juſqu'à la fin de l'année 1622, que Paris fut érigé en métropole.

Cette ville avoit une grande conſidération ſous la premiere race des rois de France, & devint la premiere où le Calviniſme prit faveur, & par conſéquent une de celles qui a le plus ſouffert des triſtes guerres ſacrées.

Elle eſt dans un pays fertile en blé, en prairies & en bétail, ſur la *Marne*, à 4 lieues N. O. de Coulomiers, 7 N. O. de Rozay, 8 S. E. de Senlis, 10 N. E. de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 20d. 24'. 45''. *lat.* 48. 57'. 36''. (*D. J.*)

ME'CAXOCHITL, ſ. m. (*Hiſt. des drogues.*) petit poivre long d'Amérique, que les habitans du pays mettent dans leur chocolat. Le chevalier Hans-Solane l'appelle en latin *piper longum, humilius, fructu ex ſummitate caulis propendente*. Il croît dans la nouvelle Eſpagne, & l'on en trouve que chez des droguiſtes curieux.

Hernandez décrit la plante qui le porte comme étant une plante ſarmenteuſe longue de deux empans, à feuilles larges, graſſes, arrondies, odoriférantes & acrimonieuſes au goût. Ses tiges ſont rondes, liſſes & entortillés; il en part des pédicules unis qui rampent ſur terre: à l'origine de chaque feuille ſortent des racines fibreuſes & filamenteuſes. Le fruit reſſemble beaucoup à du poivre-long. (*D. J.*)

ME'CELLAT, (*Géog.*) petite province d'Afrique ſur la côte de la Méditerranée, à 12 lieues E. de Tripoli; ſa capitale eſt, ſelon les apparences, la *Macomada* d'Antonin, autrefois le ſiége d'un évêché, & maintenant un village. (*D. J.*)

MECHANEUS, (*Mythol.*) ſurnom de Jupiter; il ſignifie celui qui *bénit* les entrepriſes des hommes, du verbe μηχανέυομαι, *j'entreprens*. Il y avoit à Argos au milieu de la ville, un cippe de bronze d'une grandeur médiocre, qui ſoutenoit la ſtatue de Jupiter *méchanéen*. Ce fut devant cette ſtatue que les Argiens, avant que d'aller au ſiége de Troie, s'engagerent tous par ſerment à périr plûtôt que d'abandonner leur entrepriſe. (*D. J.*)

ME'CHANCETE', ſ. f. & MECHANT, adj. (*Morale.*) nouveau terme fait pour notre nation en particulier, & qu'il faut définir. C'eſt une eſpece de médiſance débitée avec agrément & dans le goût du bon ton. Il ne ſuffit pas de nuire, il faut ſur-tout amuſer, ſans quoi le diſcours le plus *méchant* retombe plus ſur ſon auteur que ſur celui qui en eſt le ſujet.

La *méchanceté* dans ce goût, dit l'auteur des mœurs, ſe trouve aujourd'hui l'ame de certaines ſociétés de notre pays, & a ceſſé d'être odieuſe ſans perdre ſon nom: c'eſt même une mode; cependant les eminentes qualités n'auroient pû jadis la faire pardonner, parce qu'elles ne peuvent jamais rendre autant à la ſociété que la *mechanceté* lui fait perdre; puiſqu'elle en ſappe les fondemens, & qu'elle eſt par-là, ſinon l'aſſemblage, du-moins le réſultat des vices. Aujourd'hui la *mechanceté* eſt réduite en art: elle tient communément lieu de mérite à ceux qui n'en ont point d'autre, & ſouvent leur donne de la conſidération dans pluſieurs cotteries. Les petits *méchans* ſubalternes ſe ſignalent ordinairement ſur les étrangers que le haſard leur adreſſe, comme on ſacrifioit autrefois dans quelques contrées ceux que leur mauvais ſort y faiſoient aborder. Les *méchans* du haut étage s'en tiennent à leurs compatriotes, & les ſacrifient impitoyablement au moindre trait heureux qui ſe préſente à leur eſprit & qui peut porter coup. C'eſt ainſi qu'en un ſeul jour ils flétriſſent la réputation de pluſieurs perſonnes, qui n'ont d'autre tort que d'en être connues. La vertu tremble à leur aſpect, & la médiſance leur prête ſes couleurs les plus odieuſes; mais qu'ils ſachent qu'à l'inſtant qu'ils amuſent, leur *méchanceté* les fait déteſter des honnêtes gens.

gens. Tout le monde devroit encore s'accorder à les tourner en ridicule. Je ne crois pas qu'en général les François ſoient nés avec ce caractere de *méchanceté* qu'on leur reproche; naturellement touchés de la vertu, ils la reſpecteroient ſi l'exemple & la coutume n'étoient les tyrans de tous leurs uſages, (*D. J.*)

MÉCHANICIEN, ſ. m. (*Médec.*) on appelle de ce nom ceux d'entre les médecins modernes qui, après la découverte de la circulation du ſang, & l'établiſſement de la philoſophie de Deſcartes, ayant ſécoué le joug de l'autorité, ont adopté la méthode des geometres dans les recherches qu'ils ont faites ſur tout ce qui a rapport à l'œconomie animale, en tant qu'ils l'ont regardée comme une production de mouvemens de différente eſpece, ſoumis à toutes les lois de la méchanique, ſelon leſquelles ſe font toutes les opérations des corps dans la nature.

Dans cette idée, le corps animal, par conſéquent le corps humain, eſt conſidéré comme une véritable machine; c'eſt-à-dire, comme un corps compoſé, dont les parties ſont d'une telle ſorte de matiere, de figure & de ſtructure, que par leur connexion, elles ſont ſuſceptibles de produire des effets déterminés pour une fin préétablie.

Les *Méchaniciens* ont vu dans cette machine animée, des ſoutiens ou appuis, dans les piés qui ſervent à porter tout le corps; des colonnes ou piliers, dans les jambes qui peuvent le ſoutenir dans une ſituation perpendiculaire; des voûtes, dans l'aſſemblage des os de la tête; de la poitrine, des poutres, dans la poſition des côtes; des coins, dans la figure des dents; des leviers, dans l'uſage des os longs; des puiſſances appliquées à ces leviers, dans le jeu des muſcles; des poulies de renvoi, dans la deſtination des anneaux cartilagineux des grands angles des yeux; des forces de preſſoir, dans l'action de l'eſtomac ſur les alimens; le méchaniſme des ſoufflets, dans celui de la reſpiration; l'action d'un piſton, dans celle du cœur; l'effet des cribles, des filtres, dans la ſurface des vaiſſeaux, qui diſtribuent les fluides à-travers les orifices des vaiſſeaux plus petits & de genre différent, dont elles ſont percées; des reſervoirs, dans la veſſie urinaire, dans la véſicule du fiel; enfin des canaux des différens calibres, dans les différens conduits qui contiennent des fluides, qui ont un cours; ce qui particulierement a fait regarder le corps animal, comme une véritable machine hydraulique, dont les effets ſont produits, renouvellés, conſervés par des forces ſemblables à celles du coin, du reſſort, de l'équilibre, de la pompe, *&c.*

De ces conſidérations introduites dans la théorie de la Médécine, il s'enſuivit qu'elle parut avoir pris une face entierement nouvelle, un langage abſolument différent de celui qui avoit été tenu juſqu'alors. Quelques idées chimiques ſe joignirent d'abord à ces nouveaux principes. Pour trouver une puiſſance motrice dans la machine conſtruite, on eut recours à la matiere ſubtile, à des fermens pour produire des expanſions, des ébullitions, des efferveſcences dans les fluides, qui puſſent être des cauſes d'impulſion, de mouvement progreſſif, propres à retenir, ſelon les lois méchaniques, hydrauliques, la circulation, le cours de la maſſe des humeurs diſtribuées dans leurs différens canaux,

Mais l'hypotheſe de Deſcartes & de ſes ſectateurs ſur le principe du mouvement circulatoire, ayant été combattue & détruite par Lower, cet auteur y en ſubſtitua une autre, qui fut adopté par Baglivi, & qui a eu beaucoup de partiſans; dans laquelle il établiſſoit une réciprocation d'action ſyſtaltique & diaſtaltique entre les fibres élaſtiques de la ſubſtance du cœur, & celles des membranes du cerveau: mais comme dans une machine ſuſceptible de réſiſtances, de frottemens entre les parties qui la compoſent, l'équilibre & le repos ſuccéderoient néceſſairement bientôt à un pareil principe de mouvement, & que d'ailleurs l'expérience anatomique a appris que le cœur peut continuer à avoir du mouvement indépendamment du cerveau, cette opinion de Lower a reſté ſans fondement: on a cru pouvoir y ſuppléer par l'influence du fluide nerveux attiré dans les fibres du cœur par l'action ſtimulante, irritante du ſeul volume du ſang, en tant qu'il dilate, qu'il force les parois de cet organe muſculeux.

Mais dans ce ſyſteme, qui eſt celui de Vieuſſens, & qui a été long-tems celui de l'école de Montpellier, la cauſe premiere de cette influence du fluide nerveux, quelque modification qu'on lui ſuppoſe, reſtant inconnue, & toutes les explications phyſiques & méchaniques que l'on en a données, paroiſſant inſuffiſantes, les Sthaaliens & tous les médecins autocratiques ont prétendu qu'elle devoit être attribuée à une puiſſance intelligente, ſelon eux, la nature qui n'eſt pas différente de l'ame même, ſans avoir égard à ce que le cœur ſéparé du corps eſt encore ſuſceptible de mouvemens contractiles, répétés; mais comme ce prétendu principe moteur ne s'accorde point avec les faits, les obſervations, on en eſt venu à faire convenir Sthaal même, que la recherche des cauſes du mouvement automatique dans le corps humain, eſt une recherche ſtérile, en même tems que l'on a avoué que les reſſorts du méchaniſme ne peuvent en fournir le principe, qu'il ſemble que l'on ne peut trouver qu'en le cherchant dans une cauſe phyſique telle que l'irritabilité, cette qualité mobile de la matiere animée, ſur laquelle on a des obſervations inconteſtables, & dont les principaux organes de la circulation paroiſſent particulierement doués, de maniere qu'il paroît propre à concilier tous les phénomenes; mais une qualité de cette nature ſuppoſeroit toujours une premiere cauſe qui nous eſt inconnue. *Voyez* IRRITABILITÉ.

Cependant, dit Boerhaave (*comment. in propr. inſtit.* §. 40.) ſi les différentes parties du corps animal ont réellement du rapport avec les inſtrumens méchaniques, tels que ceux qui ont été mentionnés ci-devant, elles ne peuvent être miſes en action, que ſelon les mêmes lois de mouvement, qui conviennent à ces inſtrumens; car toutes les forces des organes conſiſtent dans leurs mouvemens, & ces mouvemens, par quelque cauſe qu'ils ſoient produits, ne peuvent ſe faire que ſelon les lois générales de la méchanique, quoique ces cauſes ſoient inconnues; parce que ce n'eſt pas des cauſes dont il s'agit à cet égard, mais d'effets qui ne peuvent qu'être ſoumis à ces lois.

Combien ne ſe fait-il pas de mouvemens dans la nature qui ſont très-grands, très-multipliés, mais dont nous ignorons les cauſes? cependant ces mouvemens ſe font ſelon les lois communes à tout ce qui eſt matiere. Quoiqu'on ne connoiſſe pas la cauſe du magnétiſme, on ne laiſſe pas d'obſerver que ſes effets s'operent d'une maniere fixe & invariable, que l'on peut ſaiſir, & qui étant bien connue, ſert de regle dans l'application que l'on peut en faire pour multiplier les phénomenes, les expériences.

Il en eſt de même du corps humain; il produit des effets dont les cauſes ſont très-obſcures: mais après tout, ces effets ſe réduiſent à mettre en mouvement des fluides dans des vaiſſeaux qui reçoivent & diſtribuent, comme des pompes foulantes, à élever des poids par le moyen de cordes miſes en jeu, *&c.* ce qui ne fait que des opérations ſemblables à celles qui ſe font par des cauſes purement méchaniques; ces opérations ſont ſoumiſes aux mêmes lois du mouvement qui leur ſont communes avec tous les corps.

Les élémens des fluides ſont des molécules ſolides; s'ils ſont mis en mouvement, ce ne peut être que d'après les mêmes lois qui reglent les mouvemens de tous les ſolides; & l'action d'un fluide quelconque, conſidéré par rapport à ſa maſſe, eſt la ſomme du mouvement de chacune des particules qui la forment.

Mais quoiqu'on ne puiſſe pas diſconvenir que ces lois générales ſont obſervées dans tous les mouvemens de l'œconomie animale, elles ne ſont pas les ſeules qui en déterminent la regle. Les vaiſſeaux du corps humain ne ſont pas des corps fermes, d'une réſiſtance invincible, comme les canaux des machines inanimées: ceux-là ſont compoſés de parties flexibles, élaſtiques, ſuſceptibles d'allongement, d'extenſion, de raccourciſſement, de contraction alternatives. Nos fluides ne ſont pas un liquide pur, homogene, comme eſt cenſé l'être le fluide des machines hydrauliques; ils ſont compoſés d'un mélange d'eau, de ſel, d'huile & de terre, qui ſont des parties ſuſceptibles de s'attirer, de ſe repouſſer ſenſiblement entr'elles, ſelon les différens degrés d'affinité, de force, de cohéſion dont elles ſont douées les unes par rapport aux autres; en ſorte que comme les fluides du corps humain ſont en conſéquence aſſujettis à des lois qui leur ſont propres, outre celles qui leur ſont communes avec les fluides en général, dont ils s'éloignent à proportion de la différence qu'il y a entre l'eau & nos liqueurs; de même nos vaiſſeaux ſont ſoumis à d'autres lois qu'à celles qui conviennent à des canaux inflexibles, dans leſquels ſont tenus des fluides incompreſſibles.

Ainſi, il eſt des phénomenes dans le corps humain dont on ne peut point rendre raiſon par les ſeuls principes méchaniques, hydrauliques ou hydrauſtatiques: ainſi, il n'eſt pas étonnant que l'événement n'ait pas répondu à l'attente de ceux qui croyoient pouvoir regarder toutes les opérations de l'œconomie animale, au moins à l'égard des fonctions vitales, comme les ſimples effets d'une

d'une machine d'un genre bien différent, en tant qu'elle eſt ſuſceptible de mouvemens accidentels, dépendans de la volonté, & que le principe de ces mouvemens, ainſi que la plûpart de ceux que l'on obſerve dans l'œconomie animale, paroît n'avoir rien de commun avec celui des mouvemens que l'on obſerve dans les machines inanimées.

Donc, quoique le corps humain ait pluſieurs rapports qui lui ſont communs avec les autres corps, dans la nature, il ne s'en ſuit pas moins qu'il faut diſtinguer ce qu'il a de propre & de relatif à des lois particulieres, qu'on ne peut ſaiſir que d'après l'obſervation des phénomenes de l'œconomie animale, dans l'état de ſanté & dans celui de maladie; en ſorte qu'on ne peut uſer de trop de précaution pour faire une juſte application des principes de la ſimple méchanique, à la phyſique du corps humain, pour éviter de tomber dans les erreurs où ſont tombés la plûpart des médecins *méchaniciens* de ce ſiecle, qui ayant voulu ne conſidérer l'homme que comme un être corporel, relativement à ſa qualité d'animal, ont cru très-mal-à-propos trouver l'exemple du véritable mouvement perpétuel dans la diſpoſition phyſique & méchanique de ſes parties, comme dans la colombe de Roger Bacon; d'où ils croyoient pouvoir déduire la cauſe & les effets de tous leurs mouvemens, de toutes leurs actions.

Mais, comme on y trouve un aſſemblage de cauſes, plutôt qu'une cauſe unique, leur concours ne nous permet pas d'apprécier ſéparément leurs produits; toutes ſe contrebalancent & ſe combattent les unes les autres; elles déguiſent réciproquement la part qu'elles ont aux différentes actions: c'eſt ce qui rend ſi difficile de connoître, d'apprécier, d'eſtimer les poids & les meſures de la nature, & de les exprimer par des nombres.

Cependant, dit l'illuſtre M. de Senac, dans ſa préface de ſon *traité du cœur*, dont nous extrairons ici quelques réflexions ſur l'abus de l'application de la méchanique à la théorie de la Médecine, tout a été ſoumis au calcul; la manie de calculer eſt devenue parmi la plupart des médecins éclairés de ce ſiecle, une maladie épidémique: la raiſon & les égaremens ſont des remedes inutiles. On a calculé la quantité du ſang, le nombre des vaiſſeaux capillaires, leurs diametres, leur capacité, la force du cœur & de la circulation, l'écoulement de la bile, le jet de l'urine; on a pouſſé l'extravagance ſi loin en ce genre, qu'on a entrepris de fixer les doſes des remedes par les ordonnées d'une courbe, dont les divers ſegmens repréſentent la durée de la vie humaine; c'eſt ainſi qu'on ne peut éviter de donner dans le ridicule, lorſqu'on veut traiter avec un eſprit géométrique, des matieres qui n'en ſont pas ſuſceptibles; c'eſt ainſi que les uns élevent la force du cœur juſqu'à celle d'un poids de trois millions de livres, tandis que d'autres la réduiſent à la force d'un poids de huit onces.

Croiroit-on, continue notre auteur, que des phyſiciens célebres, tels que Borelli & Keill, que des phyſiciens guidés par les principes d'une ſcience qui porte avec elle la lumiere & la certitude, ayent vu dans ces principes des conſéquences ſi oppoſées? Ce ne ſont pas en général les calculs qui ſont faux, ils ne pechent que parce qu'ils ne ſont appuyés que ſur de fauſſes ſuppoſitions.

Ces écrivains, par leurs erreurs, ont préparé à leurs critiques une victoire facile. Michelotti & Jurin ont mépriſé la géométrie de Borelli, ſi eſtimable néanmoins dans la plus grande partie de ſon traité *de motu animalium*, celle de Morland & de Keill: d'autres ont cenſuré ces critiques ſi éclairés ſur les fautes des autres, & ſi aveugles ſur leurs propres défauts. Voilà donc la géométrie armée contre la géométrie, ſans qu'on puiſſe faire retomber ſur cette ſcience la honte de ces diſſentions, qui ne regarde que les phyſiciens qui en ont abuſé, comme on abuſe de la raiſon, ſans qu'on puiſſe jamais en conclure qu'il faut la rejetter & n'en plus faire uſage.

L'application de la Géométrie eſt plus difficile que la géométrie-même: peut-être que dans mille ans on pourra en appliquer les principes aux phénomenes de la nature; encore même y en a-t-il dont on peut aſſurer qu'ils s'y refuſeront toujours.

Mais, de toutes les ſciences phyſiques auxquelles on a prétendu appliquer la Géométrie, il paroît qu'il n'y en a pas où elle puiſſe moins pénétrer que dans la Médecine. Avec le ſecours de la Géométrie, les médecins ſeront ſans doute des phyſiciens plus exacts; c'eſt-à-dire, que l'eſprit géométrique qu'ils prendront dans la Géométrie, leur ſera plus utile que la Géométrie-même; ils éviteront des fautes groſſieres, dans leſquelles ils tomberoient ſans ce ſecours: en quoi ce jugement peut parfaitement ſe concilier avec celui d'Hippocrate, dans ſa lettre à ſon fils Theſſalus, où il lui recommande l'étude de la Géometrie, comme d'une ſcience qui ſert non-ſeulement à rendre l'eſprit juſte, mais de plus à l'éclairer & à le rendre propre à diſcerner tout ce qu'il importe de ſavoir dans la Médecine.

Il n'en eſt pas moins vrai de dire que les médecins qui, en traitant de leur art, ne parlent que de méchanique, & héritent leurs ouvrages de calculs, ne font le plus ſouvent qu'en impoſer aux ignorans, qui regardent les figures & les calculs, auxquels ils ne comprennent rien, comme le ſceau de la vérité, qui eſt ordinairement ſi éloignée des ouvrages dans leſquels ils croyent qu'elle eſt manifeſtée. Ces auteurs profonds ſe parent d'une ſcience étrangere à leur art; &, ſans le ſoupçonner, ils s'expoſent au mépris des vrais géometres. N'eſt-ce pas un contraſte frappant que la hardieſſe avec laquelle les médecins calculent, & la retenue avec laquelle les plus grands géometres parlent des opérations des corps animés?

Suivant M. d'Alembert, dans ſon admirable ouvrage ſur l'hydrodynamique, le méchaniſme du corps humain, la viteſſe du ſang, ſon action ſur les vaiſſeaux, ſe refuſent à la théorie; on ne connoît ni le jeu des nerfs, ni l'élaſticité des vaiſſeaux, ni leur capacité variable dans les différens individus, ainſi que la conſiſtance, la ténacité du ſang & les degrés de chaleur dans les différens organes.

Quand chacune de ces choſes ſeroit connue, ajoute cet auteur célebre, la grande multitude des élémens qui entreroient dans une pareille théorie, nous conduiroit vraiſemblablement à des calculs impraticables; c'eſt un des cas les plus compoſés d'un probleme, dont le plus ſimple eſt fort difficile à réſoudre.

Lorſque les effets de la nature ſont trop compliqués pour pouvoir être ſoumis à nos calculs, l'expérience eſt le ſeul guide qui nous reſte; nous ne pouvons nous appuyer que ſur des inductions tirées d'un nombre de faits. Il n'appartient qu'à des phyſiciens oiſifs de s'imaginer qu'à force d'algebre & d'hypotheſes, ils viendront à bout de dévoiler les reſſors du corps humain.

De telles raiſons d'un ſi grand poids, n'excuſent pas cependant l'ignorance de ceux qui, ſans le ſecours de la Géométrie, croyent pouvoir pénétrer dans le méchaniſme du corps humain; tous leurs pas ſeront marqués par des erreurs groſſieres; ils ne ſauroient apprécier les objets les plus ſimples; tout ce qui aura quelque rapport avec la ſolidité, l'étendue des ſurfaces, l'équilibre, les forces mouvantes, le cours des liqueurs, ſera un écueil pour eux: ſi la géométrie ne nous ouvre pas les ſecrets de la nature dans les corps animés; elle eſt un préſervatif néceſſaire; c'eſt un flambeau qui, en éclairant nos pas, nous empêche de faire des chutes honteuſes, qui en occaſionneroient bien d'autres. Les erreurs ſont plus fécondes que la vérité; elles entraînent toujours avec elles une longue ſuite d'égaremens.

On ne peut donc décrier que l'abus des mathématiques dans la médecine, & non pas les mathématiques elles-mêmes; parce que ce ſeroit proſcrire les ouvrages de ce ſiecle les plus ſavans, & qui en général répandent le plus de lumiere ſur la théorie de l'art: tels ſont ceux des Bellini, Borelli, Malpighi, Michelotti, Valſalva, Baglivi, Lanciſi, Pitcarn, Keill, Jurin, Bianchi, Freind, Boerhaave, Sauvage, Lamure, Hamberger, Halles, Haller, &c.

Voyez les diſſertations de Michelotti, Strom, Boerhaave ſur l'article *du raiſonnement méchanique dans la théorie de la médecine*. *Voy.* MÉDECINE, ŒCONOMIE ANIMALE, NATURE, &c.

MÉCHANIQUE, ſ. f. (*Ordre encycl. ent. raiſon. phil.* ou *ſcienc. ſcience de la nat. Mathem. Mathem. mixt. Méchanique.*) partie des mathématiques mixtes, qui conſidere le mouvement & les forces motrices, leur nature, leurs loix & leurs effets dans les machines. *Voy.* MOUVEMENT & FORCE. Ce mot vient du grec μηχανὴ, *machine*, parce qu'un des objets de la *méchanique* eſt de conſidérer les forces des machines, & que l'on appelle même plus particulierement *méchanique* la ſcience qui en traite.

La partie des *méchaniques* qui conſidere le mouvement des corps, en tant qu'il vient de leur peſanteur, s'appelle quelquefois *ſtatique*. (*Voyez* GRAVITÉ, &c.) par oppoſition à la partie qui conſidere les forces mouvantes & leur application, laquelle eſt nommée par ces mêmes auteurs *Méchanique*. Mais on appelle plus proprement *ſtatique*, la partie de la *Méchanique* qui conſidere les corps & les puiſſances dans un état d'équilibre, & *Méchanique* la partie qui les conſidere en mouvement. *Voyez* STATIQUE. *Voyez* auſſi FORCES MOUVANTES, MACHINE, EQUILIBRE, &c.

M.

M. Newton dans la *préface de ſes Principes*, remarque qu'on doit diſtinguer deux ſortes de *méchaniques*, l'une pratique, l'autre rationelle ou ſpéculative, qui procede dans ſes opérations par des démonſtrations exactes; la *méchanique* pratique renferme tous les arts manuels qui lui ont donné leur nom. Mais comme les artiſtes & les ouvriers ont coutume d'opérer avec peu d'exactitude, on a diſtingué la *Méchanique* de la Géométrie, en rapportant tout ce qui eſt exact à la Géométrie & ce qui l'eſt moins à la *Méchanique*. Ainſi cet illuſtre auteur remarque que les deſcriptions des lignes & des figures dans la Géométrie, appartiennent à la *Méchanique*, & que l'objet véritable de la Géométrie eſt ſeulement d'en démontrer les propriétés, après en avoir ſuppoſé la deſcription. Par conſéquent, ajoute-t-il, la Géométrie eſt fondée ſur des pratiques *méchaniques*, & elle n'eſt autre choſe que cette pratique de la *Méchanique* univerſelle, qui explique & qui démontre l'art de meſurer exactement. Mais comme la plûpart des arts manuels ont pour objet le mouvement des corps, on a appliqué le nom de *Géométrie* à la partie qui a l'étendue pour objet, & le nom de *Méchanique* à celle qui conſidere le mouvement. La *méchanique* rationelle, priſe en ce dernier ſens, eſt la ſcience des mouvemens qui réſultent de quelque force que ce puiſſe être, & des forces néceſſaires pour produire quelque mouvement que ce ſoit. M. Newton ajoute que les anciens n'ont guere conſideré cette ſcience que dans les puiſſances qui ont rapport aux arts manuels, ſçavoir le levier, la poulie *&c.* & qu'ils n'ont preſque conſideré la peſanteur que comme une puiſſance appliquée au poids que l'on veut mouvoir par le moyen d'une machine. L'ouvrage de ce célebre philoſophe, intitulé *Principes mathématiques de la Philoſophie naturelle*, eſt le premier où on ait traité la *Méchanique* ſous une autre face & avec quelque étendue, en conſidérant les lois de la peſanteur, du mouvement, des forces centrales & centrifuges, de la réſiſtance des fluides, *&c.* Au reſte comme la *méchanique* rationelle tire beaucoup de ſecours de la Géométrie, la Géométrie en tire auſſi quelquefois de la *Méchanique*, & l'on peut par ſon moyen abréger ſouvent la ſolution de certains problèmes. Par exemple, M. Bernouilli a fait voir que la courbe que forme une chaîne, fixée ſur un plan vertical par ſes deux extrémités, eſt celle qui forme la plus grande ſurface courbe, en tournant autour de ſon axe; parce que c'eſt celle dont le centre de gravité eſt le plus bas. *Voyez* dans les *Mém. de l'acad. des Scien. de* 1714. le mémoire de M. Varignon intitulé, *Réflexions ſur l'uſage que la* méchanique *peut avoir en Géométrie*. Voyez auſſi CHAINETTE.

MÉCHANIQUE, adj. ſignifie ce qui a rapport à la *Méchanique*, ou qui ſe regle par la nature & les lois du mouvement. *Voyez* MOUVEMENT.

Nous diſons dans ce ſens, *puiſſances méchaniques*, *propriétés* ou *affections méchaniques*, *principes méchaniques*.

Les *affections méchaniques* ſont les propriétés de la matiere qui réſultent de ſa figure, de ſon volume & de ſon mouvement actuel. *Voyez* MATIERE & CORPS.

Les *cauſes méchaniques* ſont celles qui ont de telles affections pour fondement. *Voyez* CAUSE.

Solutions méchaniques, ce ſont celles qui n'emploient que les mêmes principes. *Voyez* SOLUTION.

Philoſophie méchanique, c'eſt la même qu'on appelloit autrefois *corpuſculaire*, c'eſt-à-dire celle qui explique les phénomenes de la nature, & les actions des ſubſtances corporelles par les principes *méchaniques*, ſçavoir le mouvement, la peſanteur, la figure, l'arrangement, la diſpoſition, la grandeur ou la petiteſſe des parties qui compoſent les corps naturels. *Voyez* CORPUSCULE *&* CORPUSCULAIRE, ATTRACTION, GRAVITÉ, *&c.*

On donnoit autrefois le nom de *corpuſculaire* à la philoſophie d'Epicure, à cauſe des atomes dont ce philoſophe prétendoit que tout étoit formé. Aujourd'hui les Newtoniens le donnent par une eſpece de dériſion à la philoſophie cartéſienne, qui prétend expliquer tout par la matiere ſubtile, & par des fluides inconnus, à l'action deſquels elle attribue tous les phénomenes de la nature.

Puiſſances méchaniques, appellées plus proprement forces mouvantes, ſont les ſix machines ſimples auxquelles toutes les autres, quelque compoſées qu'elles ſoient, peuvent ſe réduire, ou de l'aſſemblage deſquelles toutes les autres ſont compoſées. *Voyez* PUISSANCE *&* MACHINE.

Les *puiſſances méchaniques* ſont le levier, le treuile, la poulie, le plan incliné, le coin, & la vis. *Voyez* les articles qui leur ſont propres, BALANCE, LEVIER, *&c.* On peut cependant les réduire à une ſeule, ſavoir le levier, ſi on en excepte le plan incliné qui ne s'y réduit pas ſi ſenſiblement. M. Varignon a ajouté à ces ſix machines ſimples, la *machine funiculaire*, ou les poids ſuſpendus par des cordes, & tirés par pluſieurs puiſſances.

Le principe dont ces machines dépendent eſt le même pour toutes, & peut s'expliquer de la maniere ſuivante.

La quantité de mouvement d'un corps, eſt le produit de ſa vîteſſe, c'eſt-à-dire de l'eſpace qu'il parcourt dans un tems donné, par ſa maſſe; il s'enſuit de-là que deux corps inégaux auront des quantités de mouvement égales, ſi les lignes qu'ils parcourent en même tems ſont réciproquement proportionnelles à leurs maſſes, c'eſt-à-dire ſi l'eſpace que parcourt le plus grand, dans une ſeconde par exemple, eſt à l'eſpace que parcourt le plus petit dans la même ſeconde, comme le plus petit corps eſt au plus grand. Ainſi, ſuppoſons deux corps attachés aux extrémités d'une balance ou d'un levier, ſi ces corps ou leurs maſſes, ſont en raiſon réciproque de leurs diſtances de l'appui, ils ſeront auſſi en raiſon réciproque des lignes ou arcs de cercle qu'ils parcoureroient en même tems, ſi l'on faiſoit tourner le levier ſur ſon appui; & par conſéquent ils auroient alors des quantités de mouvement égales, ou, comme s'expriment la plûpart des auteurs, des momens égaux.

Par exemple, ſi le corps A (*Pl. mech. fig.* 4. eſt triple du corps B, & que dans cette ſuppoſition on attache les deux corps aux deux extrémités d'un levier AB, dont l'appui ſoit placé en C, de façon que la diſtance BC ſoit triple de la diſtance AC, il s'enſuivra de-là qu'on ne pourra faire tourner le levier ſans que l'eſpace BE, parcouru par le corps ſitué B ſe trouve triple de l'eſpace AD parcouru en même tems par le corps élevé en A, c'eſt-à-dire, ſans que la vîteſſe de B ne devienne triple de celle de A, ou enfin ſans que les vîteſſes des deux corps dans ce mouvement ſoient réciproques à leurs maſſes. Ainſi les quantités de mouvement des deux corps ſeront égales; & comme ils tendent à produire des mouvemens contraires dans le levier, le mouvement du levier deviendra par cette raiſon abſolument impoſſible dans le cas dont nous parlons; c'eſt-à-dire qu'il y aura équilibre entre les deux *corps*. *Voyez* EQUILIBRE, LEVIER & MOUVEMENT.

De-là ce fameux problème d'Archimede, *datis viribus, datum pondus movere*. En effet, puiſque la diſtance CB peut être accrue à l'infini, la puiſſance ou le moment de A, peut donc auſſi être ſuppoſé auſſi grand qu'on voudra par rapport à celui de B, ſans empêcher la poſſibilité de l'équilibre. Or quand une fois on aura trouvé le point ou doit êrre placé le corps B pour faire équilibre au corps A, on n'aura qu'à reculer un peu le corps B, & alors ce corps B, quelque petit qu'il ſoit, obligera le corps A de ſe mouvoir. *Voyez* MOMENT. Ainſi toutes les *méchaniques* peuvent ſe réduire au problême ſuivant.

Un corps A avec ſa vîteſſe C, & un autre corps B étant donnés, trouver la vîteſſe qu'il faut donner à B, *pour que les deux corps aient des momens égaux*. Pour réſoudre ce problême, on remarquera que puiſque le moment d'un corps eſt égal au produit de ſa vîteſſe, par la quantité de matiere qu'il contient, il n'y a donc qu'à faire cette proportion, $B : A :: C :$ à un quatrieme terme, & ce ſera la vîteſſe cherchée qu'il faudra donner au corps B, pour que ſon moment ſoit égal à celui de A. Auſſi dans quelques machines que ce ſoit, ſi l'on fait en ſorte que la puiſſance ou la force, ne puiſſe agir ſur la réſiſtance ou le poids, ou les vaincre actuellement ſans que dans cette action les vîteſſes de la puiſſance & du poids ſoient réciproques à leur maſſe, alors le mouvement deviendra abſolument impoſſible. La force de la puiſſance ne pourra vaincre la réſiſtance du poids, & ne devra pas non plus lui céder; & par conſéquent la puiſſance & le poids reſteront en équilibre ſur cette machine, & ſi on augmente tant-ſoit-peu puiſſance, elle enlevera alors le poids; mais ſi on augmentoit au contraire le poids, il entraîneroit la puiſſance.

Suppoſons, par exemple que AB ſoit un levier, dont l'appui ſoit placé en C, & qu'en tournant autour de cet appui, il ſoit parvenu à la ſituation a, C, b (*fig.* 1. *Méchan.*) la vîteſſe de chaque point du levier aura été évidemment dans ce mouvement proportionnelle à la diſtance de ce point à l'appui ou centre de la circulation. Car les vîteſſes de chaque point ſont comme les arcs que ces points ont décrits en même tems, leſquels ſont d'un même nombre de degrés. Ces vîteſſes ſont donc auſſi entr'elles comme les rayons des arcs de cercles par chaque point du levier, c'eſt-à-dire, comme les diſtances de chaque point à l'appui.

Si l'on ſuppoſe maintenant deux puiſſances appliquées aux deux extrémités du levier & qui faſſent tout-à-la-fois effort pour faire tourner ſes bras dans un ſens contraire l'un à l'autre, & que ces puiſſances ſoient réciproquement proportionnelles à leur diſtance de l'appui, il eſt évident que le moment ou effort de l'une pour faire tourner le levier en un ſens, ſera préciſément égal au moment de l'autre pour le faire tourner en ſens contraire. Il n'y aura donc pas plus de raiſons, pour que le levier tourne dans un ſens que dans le ſens oppoſé. Il reſtera donc néceſſairement en repos, & il y aura équilibre entre les deux puiſſances: c'eſt ce qu'on voit tous les jours, lorſqu'on peſe un poids avec une romaine. Il eſt aiſé de concevoir par ce que nous venons de dire, comment un poids d'une livre peut ſur cette machine faire équilibre avec un poids de mille livres & davantage.

C'eſt par cette raiſon qu'Archimede ne demandoit qu'un point fixe hors de la terre, pour l'enlever. Car, en faiſant de ce point fixe l'appui d'un levier, & mettant la terre à l'extrémité d'un des bras de ce levier, il eſt clair qu'en alongeant l'autre bras, on parviendroit à mouvoir le globe terreſtre avec une force auſſi petite qu'on voudroit. Mais on ſent bien que cette propoſition d'Archimede n'eſt vraie que dans la ſpéculation; puiſqu'on ne trouvera jamais ni le point fixe qu'il demandoit, ni un levier de la longueur néceſſaire pour mouvoir le globe terreſtre.

Il eſt clair encore par-là que la force de la puiſſance n'eſt point du-tout augmentée par la machine, mais que l'application de l'inſtrument diminue la viteſſe du poids dans ſon élevation ou dans ſa traction, par rapport à celle de la puiſſance dans ſon action; de ſorte qu'on vient à bout de rendre le moment d'une petite puiſſance égal, & même ſupérieur à celui d'un gros poids, & que par-là on parvient à faire enlever ou traîner le gros poids par la petite puiſſance. Si, par exemple, une puiſſance eſt capable d'enlever un poids d'une livre, en lui donnant dans ſon élévation un certain degré de viteſſe, on ne fera jamais par le ſecours de quelque machine que ce puiſſe être que cette même force puiſſe enlever un poids de deux livres, en lui donnant dans ſon élévation la même viteſſe dont nous venons de parler. Mais on viendra facilement à-bout de faire enlever à la puiſſance le poids de deux livres, avec une viteſſe deux fois moindre, ou, ſi l'on veut, un poids de dix mille livres, avec une viteſſe dix mille fois moindre.

Pluſieurs auteurs ont tenté d'appliquer les principes de la *Méchanique* au corps humain; il eſt cependant bon d'obſerver que l'application des principes de la *Méchanique* à cet objet ne ſe doit faire qu'avec une extrème précaution. Cette machine eſt ſi compliquée, que l'on riſque ſouvent de tomber dans bien des erreurs, en voulant déterminer les forces qui la font agir; parce que nous ne connoiſſons que très-imparfaitement la ſtructure & la nature des différentes parties que ces forces doivent mouvoir. Pluſieurs médecins & phyſiciens, ſurtout parmi les Anglois, ſont tombés dans l'inconvénient dont je parle ici. Ils ont prétendu donner, par exemple, les lois du mouvement du ſang, & de ſon action ſur les vaiſſeaux; & ils n'ont pas pris garde, que pour réuſſir dans une telle recherche, il ſeroit néceſſaire de connoître auparavant une infinité de choſes qui nous ſont cachées, comme la figure des vaiſſeaux, leur élaſticité, le nombre, la force & la diſpoſition de leurs valvules, le degré de chaleur & de tenacité du ſang, les forces motrices qui le pouſſent, &c. Encore, quand chacune de ces choſes ſeroit parfaitement connue, la grande quantité d'élémens qui entreroient dans une pareille théorie, nous conduiroit vraiſſemblablement à des calculs impraticables. *Voyez* LE DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

MÉCHANIQUE, (*Mathém.*) eſt encore d'uſage en Mathématiques, pour marquer une conſtruction ou ſolution de quelque problème qui n'eſt point géométrique, c'eſt-à-dire dont on ne peut venir à-bout par des deſcriptions de courbes géométriques. Telles ſont les conſtructions qui dépendent de la quadrature du cercle. *Voyez* CONSTRUCTION, QUADRATURE, &c. *Voyez* auſſi GÉOMÉTRIQUE.

Arts méchaniques. *Voyez* ART.

Courbe méchanique, terme que Deſcartes a mis en uſage pour marquer une courbe qui ne peut pas être exprimée par une équation algébrique. Ces courbes ſont par-là oppoſées aux courbes algébriques ou géométriques. *Voyez* COURBE.

M. Leibnitz & quelques autres les appellent *tranſcendantes* au lieu de *méchaniques*, & ils ne conviennent pas avec Deſcartes qu'il faille les exclure de la Géométrie.

Le cercle, les ſections coniques, &c. ſont des courbes géométriques, parce que la relation de leurs abſides à leurs ordonnées eſt exprimée en termes finis. Mais la cycloïde, la ſpirale, & une infinité d'autres ſont des courbes *méchaniques*, parce qu'on ne peut avoir la relation de leurs abſides à leurs ordonnées que par des équations différentielles, c'eſt-à-dire, qui contiennent des quantités infiniment petites. *Voyez* DIFFÉRENTIELLE, FLUXION, TANGENTE, EXPONENTIELLE, &c. (*O*)

Les vérités fondamentales de la *Méchanique*, en tant qu'elle traite des lois du mouvement, & de l'équilibre des corps, méritent d'être approfondies avec ſoin. Il ſemble qu'on n'a pas été juſqu'à-préſent fort-attentif ni à réduire les principes de cette ſcience au plus petit nombre ni à leur donner toute la clarté qu'on pouvoit deſirer; auſſi la plûpart de ces principes, ou obſcurs par eux-mêmes, ou énoncés & démontrés d'une maniere obſcure, ont-ils donné lieu à pluſieurs queſtions épineuſes. En général on a été plus occupé juſqu'à préſent à augmenter l'édifice, qu'à en éclairer l'entrée, & on a penſé principalement à l'élever, ſans donner à ſes fondemens toute la ſolidité convenable.

Il nous paroît qu'en applaniſſant l'abord de cette ſcience, on en reculeroit en même tems les limites, c'eſt-à-dire qu'on peut faire voir tout-à-la-fois & l'inutilité de pluſieurs principes employés juſqu'à-préſent par les Méchaniciens, & l'avantage qu'on peut tirer de la combinaiſon des autres, pour le progrès de cette ſcience; en un mot, qu'en réduiſant les principes on les étendra. En effet, plus ils ſeront en petit nombre, plus ils doivent avoir d'étendue, puiſque l'objet d'une ſcience étant néceſſairement déterminé, les principes en doivent être d'autant plus féconds, qu'ils ſont moins nombreux. Pour faire connoître au lecteur les moyens par leſquels on peut eſpérer de remplir les vûes que nous propoſons, il ne ſera peut-être pas inutile d'entrer ici dans un examen raiſonné de la ſcience dont il s'agit.

Le mouvement & ſes propriétés générales ſont le premier & le principal objet de la *méchanique*; cette ſcience ſuppoſe l'exiſtence du mouvement, & nous la ſuppoſerons auſſi comme avouée & reconnue de tous les Phyſiciens. A l'égard de la nature du mouvement, les Philoſophes ſont au contraire fort partagés là-deſſus. Rien n'eſt plus naturel, je l'avoue, que de concevoir le mouvement comme l'application ſucceſſive du mobile aux différentes parties de l'eſpace indéfini que nous imaginons comme le lieu des corps; mais cette idée ſuppoſe un eſpace dont les parties ſoient pénétrables & immobiles; or perſonne n'ignore que les Cartéſiens (ſecte à la vérité fort-affoiblie aujourd'hui) ne reconnoiſſent point d'eſpace diſtingué des corps, & qu'ils regardent l'étendue & la matiere comme une même choſe. Il faut convenir qu'en partant d'un pareil principe, le mouvement ſeroit la choſe la plus difficile à concevoir, & qu'un cartéſien auroit peut-être beaucoup plûtôt fait d'en nier l'exiſtence, que de chercher à en définir la nature. Au reſte, quelque abſurde que nous paroiſſe l'opinion de ces philoſophes, & quelque peu de clarté & de préciſion qu'il y ait dans les principes métaphyſiques ſur leſquels ils s'efforcent de l'appuyer, nous n'entreprendrons point de la refuter ici: nous nous contenterons de remarquer que pour avoir une idée claire du mouvement, on ne peut ſe diſpenſer de diſtinguer au-moins par l'eſprit deux ſortes d'étendue; l'une qui ſoit regardée comme impénétrable, & qui conſtitue ce qu'on appelle proprement *les corps*; l'autre, qui étant conſidérée ſimplement comme étendue, ſans examiner ſi elle eſt pénétrable ou non, ſoit la meſure de la diſtance d'un corps à un autre, & dont les parties enviſagées comme fixes & immobiles, puiſſent ſervir à juger du repos ou du mouvement des corps. Il nous ſera donc toujours permis de concevoir un eſpace indéfini comme le lieu des corps, ſoit réel, ſoit ſuppoſé, & de regarder le mouvement comme le traſport du mobile d'un lieu dans un autre.

La conſidération du mouvement entre quelquefois dans les recherches de la Géométrie pure; c'eſt ainſi qu'on imagine ſouvent les lignes droites ou courbes engendrées par le mouvement continu d'un point, les ſurfaces par le mouvement d'une ligne, les ſolides enfin par celui d'une ſurface. Mais il y a entre la *Méchanique* & la Géométrie cette différence, non-ſeulement que dans celle-ci la génération des figures par le mouvement eſt pour anſi dire arbitraire & de pure élégance, mais encore que la Géométrie ne conſidere dans le mouvement que l'eſpace parcouru, au lieu que dans la *Méchanique* on a égard de plus au tems que le mobile emploie à parcourir cet eſpace.

On

On ne peut comparer enſemble deux choſes d'une nature différente, telles que l'eſpace & le tems; mais on peut comparer le rapport des parties du tems, avec celui des parties de l'eſpace parcouru. Le tems par ſa nature coule uniformément, & la *Méchanique* ſuppoſe cette uniformité. Du reſte, ſans connoître le tems en lui-même, & ſans avoir de meſure préciſe, nous ne pouvons repréſenter plus clairement le rapport de ſes parties, que par celui des portions d'une ligne droite indéfinie. Or l'analogie qu'il y a entre le rapport des parties d'une telle ligne, & celui des parties de l'eſpace parcouru par un corps qui ſe meut d'une maniere quelconque, peut toûjours être exprimée par une équation. On peut donc imaginer une courbe, dont les abſciſſes repréſentent les portions du tems écoulé depuis le commencement du mouvement, les ordonnées correſpondantes déſignant les eſpaces parcourus durant ces portions de tems: l'équation de cette courbe exprimera non le rapport des tems aux eſpaces, mais ſi on peut parler ainſi, le rapport du rapport que les parties de tems ont à leur unité, à celui que les parties de l'eſpace parcouru ont à la leur. Car l'équation d'une courbe peut être conſidérée ou comme exprimant le rapport des ordonnées aux abſciſſes, ou comme l'équation entre le rapport que les ordonnées ont à leur unité, & le rapport que les abſciſſes correſpondantes ont à la leur.

Il eſt donc évident que par l'application ſeule de la Géométrie & du calcul, on peut, ſans le ſecours d'aucun autre principe, trouver les propriétés générales du mouvement, varié ſuivant une loi quelconque. Mais comment arrive-t-il que le mouvement d'un corps ſuive telle ou telle loi particuliere? C'eſt ſur quoi la Géométrie ſeule ne peut rien nous apprendre; & c'eſt auſſi ce qu'on peut regarder comme le premier problème qui appartienne immédiatement à la *Méchanique*.

On voit d'abord fort-clairement qu'un corps ne peut ſe donner le mouvement à lui même. Il ne peut donc être tiré du repos que par l'action de quelque cauſe étrangere. Mais continue-t-il à ſe mouvoir de lui-même, ou a-t-il beſoin pour ſe mouvoir de l'action répétée de la cauſe? Quelque parti qu'on pût prendre là-deſſus, il ſera toujours inconteſtable que l'exiſtence du mouvement étant une fois ſuppoſée ſans aucune autre hypotheſe particuliere, la loi la plus ſimple qu'un mobile puiſſe obſerver dans ſon mouvement, eſt la loi d'uniformité, & c'eſt par conſéquent celle qu'il doit ſuivre.

Le mouvement eſt donc uniforme par ſa nature; j'avoue que les preuves qu'on a données juſqu'à-préſent de ce principe, ne ſont peut-être pas fort-convaincantes. On verra à l'*article* FORCE D'INERTIE, les difficultés qu'on peut y oppoſer, & le chemin que j'ai pris pour éviter de m'engager à les réſoudre. Il me ſemble que cette loi d'uniformité eſſentielle au mouvement conſidéré en lui-même, fournit une des meillures raiſons ſur leſquelles la meſure du tems par le mouvement uniforme, puiſſe être appuyée. *Voyez* UNIFORME.

La force d'inertie, c'eſt-à-dire la propriété qu'ont les corps de perſévérer dans leur état de repos ou de mouvement, étant une fois établie, il eſt clair que le mouvement qui a beſoin d'une cauſe pour commencer au-moins à exiſter, ne ſauroit non plus être accéléré ou retardé que par une cauſe étrangere. Or quelles ſont les cauſes capables de produire ou de changer le mouvement dans les corps? Nous n'en connoiſſons juſqu'à préſent que de deux ſortes; les unes ſe manifeſtent à nous en même tems que l'effet qu'elles produiſent, ou plutôt dont elles ſont l'occaſion: ce ſont celles qui ont leur ſource dans l'action ſenſible & mutuelle des corps, réſultante de leur impénétrabilité; elles ſe réduiſent à l'impulſion & à quelques autres actions dérivées de celles-là: toutes les autres cauſes ne ſe font connoître que par leur effet, & nous en ignorons entierement la nature: telle eſt la cauſe qui fait tomber les corps peſans vers le centre de la terre, celle qui retient les planetes dans leurs orbites, *&c.*

Nous verrons bien-tôt comment on peut déterminer les effets de l'impulſion & des cauſes qui peuvent s'y rapporter: pour nous en tenir ici à celles de la ſeconde eſpece, il eſt clair que lorſqu'il eſt queſtion des effets produits par de telles cauſes, ces effets doivent toujours être donnés indépendamment de la connoiſſance de la cauſe, puiſqu'ils ne peuvent en être déduits; ſur quoi *voyez* ACCÉLÉRATRICE.

Nous n'avons fait mention juſqu'à préſent, que du changement produit dans la vîteſſe du mobile par les cauſes capables d'altérer ſon mouvement: & nous n'avons point encore cherché ce qui doit arriver, ſi la cauſe motrice tend à mouvoir le corps dans une direction différente de celle qu'il a déja. Tout ce que nous apprend dans ce cas le principe de la force d'inertie, c'eſt que le mobile ne peut tendre qu'à décrire une ligne droite, & à la décrire uniformément; mais cela ne fait connoître ni ſa vîteſſe, ni ſa direction. On eſt donc obligé d'avoir recours à un ſecond principe, c'eſt celui qu'on appelle *la compoſition des mouvemens*, & par lequel on détermine le mouvement unique d'un corps qui tend à ſe mouvoir ſuivant différentes directions à la fois avec des vîteſſes donnés. *Voyez* COMPOSITION DU MOUVEMENT.

Comme le mouvement d'un corps qui change de direction, peut être regardé comme compoſé du mouvement qu'il avoit d'abord, & d'un nouveau mouvement qu'il a reçu, de même le mouvement que le corps avoit d'abord peut être regardé comme compoſé du nouveau mouvement qu'il a pris, & d'un autre qu'il a perdu. De-là il s'enſuit que les lois du mouvement changé par quelques obſtacles que ce puiſſe être, dépendent uniquement des lois du mouvement, détruit par ces mêmes obſtacles. Car il eſt évident qu'il ſuffit de décompoſer le mouvement qu'avoit le corps avant la rencontre de l'obſtacle, en deux autres mouvemens, tels que l'obſtacle ne nuiſe point à l'un, & qu'il anéantiſſe l'autre. Par-là, on peut non-ſeulement démontrer les lois du mouvement changé par des obſtacles inſurmontables, les ſeules qu'on ait trouvées juſqu'à préſent par cette méthode; on peut encore déterminer dans quel cas le mouvement eſt détruit par ces mêmes obſtacles. A l'égard des lois du mouvement changé par des obſtacles qui ne ſont pas inſurmontables en eux-mêmes, il eſt clair par la même raiſon, qu'en général il ne faut point déterminer ces lois, qu'après avoir bien conſtaté celles de l'équilibre. *Voyez* E'QUILIBRE.

Le principe de l'équilibre joint à ceux de la force d'inertie & du mouvement compoſé, nous conduit donc à la ſolution de tous les problèmes où l'on conſidere le mouvement d'un corps, en tant qu'il peut être altéré par un obſtacle impénétrable & mobile, c'eſt-à-dire en général par un autre corps à qui il doit néceſſairement communiquer du mouvement pour conſerver au moins une partie du ſien. De ces principes combinés, on peut donc aiſément déduire les lois du mouvement des corps qui ſe choquent d'une maniere quelconque, ou qui ſe tirent par le moyen de quelque corps interpoſé entr'eux, & auquel ils ſont attachés: lois auſſi certaines & de vérité auſſi néceſſaire, que celles du mouvement des corps altéré par des obſtacles inſurmontables, puiſque les unes & les autres ſe déterminent par les mêmes méthodes.

Si les principes de la force d'inertie, du mouvement compoſé, & de l'équilibre, ſont eſſentiellement différens l'un de l'autre, comme on ne peut s'empêcher d'en convenir; & ſi d'un autre côté, ces trois principes ſuffiſent à la *Méchanique*, c'eſt avoir réduit cette ſcience au plus petit nombre de principes poſſibles, que d'avoir établi ſur ces trois principes toutes les lois du mouvement des corps dans des circonſtances quelconques, comme j'ai tâché de le faire dans mon traité.

A l'égard des démonſtrations de ces principes en eux-mêmes, le plan que l'on doit ſuivre pour leur donner toute la clarté & la ſimplicité dont elles ſont ſuſceptibles, a été de les déduire toujours de la conſidération ſeule du mouvement, enviſagé de la maniere la plus ſimple & la plus claire. Tout ce que nous voyons bien diſtinctement dans le mouvement d'un corps, c'eſt qu'il parcourt un certain eſpace, & qu'il emploie un certain tems à le parcourir. C'eſt donc de cette ſeule idée qu'on doit tirer tous les principes de la *Méchanique*, quand on veut les démontrer d'une maniere nette & préciſe; en conſéquence de cette réfléxion, le philoſophe doit pour ainſi dire, détourner la vûe de deſſus les cauſes motrices, pour n'enviſager uniquement que le mouvement qu'elles produiſent; il doit entierement proſcrire les forces inhérentes au corps en mouvement, êtres obſcurs & métaphyſiques, qui ne ſont capables que de répandre les ténebres ſur une ſcience claire par elle-même. *Voy.* FORCE.

Les anciens, comme nous l'avons déjà inſinué plus haut, d'après M. Newton, n'ont cultivé la *Méchanique* que par rapport à la ſtatique; & parmi eux Archimede s'eſt diſtingué ſur ce ſujet par ſes deux traités de *æquiponderantibus*, &c. *incidentibus humido*. Il étoit réſervé aux modernes, non-ſeulement d'ajouter aux découvertes des anciens touchant la ſtatique, *voyez* STATIQUE; mais encore de créer une ſcience nouvelle ſous le titre de *Méchanique* proprement dite, ou de la ſcience des corps & mouvement. On doit à Stevin, mathématicien du prince d'Orange, le principe de la compoſition

des

des forces que M. Varignon a depuis heureuſement appliqué à l'équilibre des machines; à Galilée, la théorie de l'accélération, *voyez* ACCÉLERATION & DESCENTE; à MM. Huyghens, Wren & Wallis, les lois de la percuſſion, *voyez* PERCUSSION & COMMUNICATION DU MOUVEMENT; à M. Huyghens les lois des forces centrales dans le cercle; à M. Newton, l'extenſion de ces lois aux autres courbes & au ſyſtème du monde, *voyez* CENTRALE & FORCE; enfin aux géometres de ce ſiecle la théorie de la dynamique. *Voyez* DYNAMIQUE & HYDRODYNAMIQUE. (*O*)

MÉCHANISME, ſ. m. (*Phyſ.*) ſe dit de la maniere dont quelque cauſe méchanique produit ſon effet; ainſi on dit le *méchaniſme* d'une montre, le *méchaniſme* du corps humain.

MECHE, ſ. f. (*Gram.*) matiere combuſtible qu'on place dans une lampe, au centre d'une chandelle ou d'un flambeau qu'on allume, qui brûle & qui éclaire, abreuvée de l'huile, de la cire ou du ſuif qui l'environne. La *meche* ſe fait ou de coton, ou de filaſſe, ou d'alun de plume ou même d'amiante, &c.

MECHE DE MAT, (*Marine*) cela ſe dit du tronc de chaque piece de bois, depuis ſon pié juſqu'à la hune.

MECHE DE GOUVERNAIL, (*Mar.*) c'eſt la premiere piece de bois qui en fait le corps.

MECHE D'UNE CORDE, (*Mar.*) c'eſt le touron de fil de carret qu'on met au milieu des autres tourons pour rendre la corde ronde.

MECHE, (*Art milit.*) c'eſt un bout de corde allumée qui ſert pour mettre le feu au canon, aux artifices, &c. on s'en ſert auſſi pour mettre le feu aux brulots. La *meche* ſe fait de vieux cordages battus, que l'on fait bouillir avec du ſoufre & du ſalpêtre, & qu'on remet en corde groſſiere après l'avoir fait ſécher.

On compte 50 livres de *meche* par mois pour l'entretien des *meches* & bâtons à meche dans un vaiſſeau, & on compte que chaque livre de *meche* doit brûler trois fois vingt-quatre heures.

MECHE, ſ. f. (*Art milit.*) c'eſt dans l'art militaire une maniere de corde, faite d'étoupes de lin ou d'étoupes de chanvre, filée à trois cordons, chaque cordon recouvert de pur chanvre ſéparément. Son uſage eſt, quand eſt elle une fois allumée, d'entretenir long-tems le feu pour le communiquer ou aux canons ou aux mortiers par l'amorce de poudre qui ſe met à la lumiere ou au baſſinet d'un mouſquet.

MECHE, *outil d'Arquebuſier*. C'eſt une baguette de fer ronde de la groſſeur d'un demi-pouce, longue de quatre piés & demi, & faite en gouge par en-bas, & tranchante des deux côtés. Le haut eſt quarré & un peu plus gros pour mettre dans le villebrequin; les Arquebuſiers s'en ſervent pour percer le trou qui eſt en-deſſous & dedans la croſſe du fuſil, où s'enfonce le bout de la baguette par en-bas; ils ſe ſervent auſſi de *meches* plus courtes, mais faites de la même façon. *Voyez les Pl.*

MECHE, *terme de corderie*; ce ſont des brins de chanvre qui ſe trouvent au centre d'un fil, qui ne ſont preſque point tortillés, & autour deſquels les autres ſe roulent. C'eſt un défaut conſidérable dans un fil que d'avoir une *meche*.

MECHE D'UNE CORDE, (*Corderie.*) eſt un toron que l'on met dans l'axe des cordes qui ont plus de trois torons, & autour duquel les autres ſe roulent.

Les Cordiers n'ont point de regle certaine pour déterminer la groſſeur que doit avoir la *meche* qu'ils placent dans l'axe de leurs cordages; ils ſuivent pour l'ordinaire l'ancien uſage qu'ils tiennent de leurs maîtres. M. Duhamel enſeigne dans ſon *Traité de la corderie*, que dans les auſſieres à quatre torons la *meche* doit être la ſixieme partie d'un toron; & que dans celles de ſix torons la *meche* doit être égale à un toron entier.

Il ne ſuffit pas de ſavoir la groſſeur qu'on doit donner aux *meches*, il faut encore ſavoir placer la *meche*. Pour cela, on fait paſſer cette *meche* par un trou de tarriere, qui traverſe l'axe du toupin, & on l'arrête ſeulement par un de ſes bouts à l'extrémité de la grande manivelle du quarré, de façon qu'elle ſoit placée entre les torons qui doivent l'envelopper. Moyennant cette précaution, la *meche* ſe place toujours dans l'axe de l'auſſiere, & à meſure que le toupin avance vers le chantier, elle coule dans le trou qui le traverſe, comme les torons coulent dans les rainures qui ſont à la circonférence du toupin.

Il y a des cordiers qui, pour mieux raſſembler les fils des *meches* les commettent, & en font une véritable auſſiere à deux ou trois torons. Mais M. Duhamel prétend, dans ſon art de la corderie, qu'il eſt beaucoup mieux de ne point commettre les *meches*, & qu'il ſuffit de les tordre en même tems, & dans le même ſens que les torons. *Voyez l'article* CORDERIE.

MECHE, *terme de perruquier*; c'eſt ainſi que ces ouvriers appellent une petite pincée de cheveux qu'ils prennent à la fois lorſqu'ils font une coupe de cheveux. On coupe les cheveux par *meches*, afin qu'ils ſoient plus égaux par la tête, & qu'ainſi il y ait moins de déchet. *Voyez* CHEVEUX.

MECHE, (*Vénerie.*) on fait ſortir les renards de leurs terriers avec des *meches*, & voici comme on s'y prend; on prend des bouts de *meche* de coton, groſſe comme le petit doigt, qu'on trempe, & qu'on laiſſe imbiber dans de l'huile de ſoufre, & qu'on roule enſuite dans du ſoufre fondu, où l'on a mêlé du verre pilé, qui en rougiſſant fait brûler mieux le ſoufre; avant qu'ils ſoient refroidis, on les roule dans l'orpin en poudre, autrement dit *arſenic jaune*, puis on fait une pâte liquide de vinaigre très-fort avec de la poudre à canon, on trempe les *meches* dedans pour y faire un enduit de cette compoſition, enſuite on met tremper des vieux linges pendant un jour dans de l'urine d'hommes, gardée depuis long-tems, on en enveloppe chaque *meche*; quand on veut s'en ſervir on l'allume, & on l'enfonce dans les terriers, & la compoſition & le linge tout ſe brûle enſemble; on laiſſe les trous du terrier ſur leſquels le vent frappe débouchés, pour que le vent refoule dans les terriers la fumée que la *meche* produit; on bouche tous les trous au-deſſous du vent, à l'exception de celui par où on met la *meche*, qui doit être auſſi au-deſſous du vent; il n'y a rien dans le terrier qui réſiſte à cette *meche*, & les renards ſortent, & on les prend avec des panneaux, lorſqu'on veut les chaſſer avec des chiens courans, on fait fumer les terriers la veille; car ils ne rentrent pas de long-tems dans les terriers fumés

MECHED, (*Géog.*) autrement METCHED, *ou* MESZAT, ville de Perſe dans le Koraſſan; Scha-Abas y bâtit une ſuperbe moſquée, & fit publier en habile politique, qu'il s'y faiſoit de grands miracles: ſon bout étoit par-là de décréditer le pélerinage de la Meque. (*D. J.*)

MÉCHOACAN, LE (*Botan.*) racine d'une eſpece de liſeron d'Amérique. Elle eſt nommée *bryonia*, *mechoacana*, *alba*, dans C. B. P. 297. *Jetuca* Maregr. 41. & Piſon 253.

C'eſt une racine blanche, coupée par tranches, couverte d'une écorce ridée; elle eſt d'une ſubſtance où l'on diſtingue à peine quelques fibres, d'un goût douçâtre, avec une certaine acreté qui ne ſe fait pas ſentir d'abord, & qui excite quelquefois le vomiſſement.

Cette racine a des bandes circulaires comme la brione; mais elle en differe en ce qu'elle eſt plus viſqueuſe, plus peſante, & qu'elle n'eſt pas fongueuſe ni rouſſâtre, ni amere, ni puante. On l'appelle *méchoacan*, du nom de la province de l'Amérique méridionale, où les Eſpagnols l'ont d'abord trouvée au commencement du xvj. ſiecle; mais on nous en apporte aujourd'hui de pluſieurs autres contrées de cette même Amérique méridionale, comme de Nicaragua, de Quito, du Bréſil, & d'autres endroits.

Cette racine étoit inconnue aux Grecs & aux Arabes; c'eſt ſur-tout Nicolas Monard qui l'a miſe en uſage au commencement du xvj. ſiecle, & nous ſavons de Maregrave, témoin oculaire, que c'eſt la racine d'un liſeron d'Amérique, dont voici la deſcription.

Il pouſſe en terre une fort groſſe racine d'un pié de long partagée le plus ſouvent en deux, d'un gris foncé, ou brun en-dehors, blanche en-dedans, laiteuſe, & réſineuſe. Il jette des tiges ſarmenteuſes, grimpantes, anguleuſes, laiteuſes, garnies de feuilles alternes, tendres, d'un verd foncé, ſans odeur, de la figure d'un cœur, tantôt avec des oreillettes, tantôt ſans oreillettes, longues d'un, de deux, de trois, ou de quatre pouces, ayant à leur partie inférieure une côte, & des nervures élevées. Les fleurs ſont d'une ſeule piece en cloche, de couleur de chair pâle, purpurines intérieurement. Le piſtil ſe change en une capſule qui contient des graines noirâtres, de la groſſeur d'un pois, triangulaires & applaties.

Les habitans du Bréſil cueillent les racines au printems, les coupent tantôt en tranches circulaires, tantôt en tranches oblongues, les enfilent, & les font ſécher. Ils tirent auſſi de cette racine une fécule blanche, qu'ils nomment *lait*, ou fécule du *méchoacan*; mais cette fécule reſte dans le pays, les Européens n'en ſont point curieux. Ils emploient la ſeule racine, qui purge modérement. On accuſe même ſa lenteur à agir, & la grande doſe qu'il en faut donner d'ailleurs, il s'agit d'avoir le *méchoacan* récent; car ſa vertu ne ſe conſerve pas trois années,

Ainſi la racine du *mechoacanica*, qu'Hernandez a décrit ſous le nom de *tacnache*, differe du *méchoacan* de nos boutiques; 1°. parce que ſa racine brûle la gorge, & que notre *méchoacan* eſt preſque inſipide; 2°. parce que la plante qu'il décrit ſous le nom de *mechoacanica*, eſt différente du *convolvolus americanus*, ou liſeron d'Amérique de Maregrave. (*D. J.*)

MÉCHOACAN, (*Mat. méd.*) On trouve ſous ce nom dans les boutiques une racine appellée auſſi quelquefois *rhubarbe blanche*, coupée par tranches, d'une ſubſtance peu compacte, couverte d'une écorce ridée, marquée de quelques bandes circulaires, d'un goût un peu acre & brûlant lorſqu'on la roule long-tems dans la bouche, griſe à l'extérieur, & blanche, ou d'un jaune pâle à l'intérieur. On nous l'apporte dans cet état de l'Amérique méridionale, & principalement de l'île de *Méchoacan* qui lui a donné ſon nom.

Il faut choiſir le *méchoacan* récent, auſſi compacte qu'il eſt poſſible, d'un blanc jaunâtre; & rejetter celui qui eſt trop blanchâtre, léger, carié, mollaſſe, & mêlé de morceaux de racine de brione, avec laquelle on le trouve aſſez ſouvent falſifié. Cette derniere racine eſt facile à diſtinguer, à ſon goût amer, & à ſon odeur puante & nauſéeuſe.

Le *méchoacan* contient, ſelon l'analyſe de Carteuſer, une portion conſidérable d'une terre ſubtile blanchâtre & comme farineuſe, (c'eſt-à-dire d'une fécule farineuſe, analogue à celle de brione, & de quelques autres racines, *voyez* FECULE), très-peu de réſine; ſavoir, demi-ſcrupule ſur une once, & quantité aſſez conſidérable de ſubſtance gommeuſe-ſaline, c'eſt-à-dire, de matiere extractive, *voyez* EXTRAIT; ſavoir, trois gros ſur une once.

Cette racine purge doucement donnée en poudre à la doſe de demi-once juſqu'à une, dans une liqueur appropriée. Ce remede eſt peu employé; on lui préfere, avec juſte raiſon, le jalap, qui purge auſſi plus doucement qu'on ne le penſe communément, mais plus efficacement que le *méchoacan*, auquel il eſt d'ailleurs très-analogue, étant la racine d'une plante de même genre. *Voyez* JALAP, *Hiſt. nat. bot.* JALAP, *Mat. méd.* MECHOACAN, *Hiſt. nat. bot.*

On apporte quelquefois des Indes, ſous la forme de petit pain, une certaine matiere qu'on prétend être préparée en épaiſſiſſant ſur le feu, une liqueur qui a découlé par inciſion de la plante de *méchoacan*. M. Boulduc le pere a donné l'examen de cette ſubſtance dans les *mémoires de l'acad. des Sciences*, *année* 1711; il a trouvé que ce prétendu ſuc concret n'étoit autre choſe qu'une fécule abſolument privée de toute vertu purgative, & parfaitement analogue à celle qu'il retira d'une liqueur exprimée du *méchoacan* infuſé pendant pluſieurs jours dans l'eau: le même auteur a trouvé que la liqueur ſéparée par inclination de la fécule, purgeoit aſſez bien, de même que la décoction du *méchoacan*; mais encore un coup, on a très-rarement recours à ce purgatif, qui eſt trop foible pour la plûpart des ſujets. (*b*)

MÉCHOACAN, (*Géog.*) province de la nouvelle Eſpagne dans l'Amerique ſeptentionale. C'eſt la troiſieme des quatre provinces qui compoſoient le Mexique propre. Elle a 80 lieues de tour, & produit tout ce qui eſt néceſſaire à la vie; ſon nom de *Méchoacan* ſignifie une *pêcherie*, parce qu'elle abonde en certains poiſſons excellens à manger. Thomas Gage a fait une deſcription un peu romaneſque des coutumes de ſes anciens habitans; c'eſt aſſez pour nous de dire que Valladolid évêché en eſt la principale ville. (*D. J.*)

MECKELBOURG, LE DUCHÉ DE (*Géog.*) contrée d'Allemagne dans la baſſe-Saxe, avec titre de duché, entre la mer Baltique, la Poméranie, la Marche de Brandebourg, le pays de Saxe-Lawembourg, & le Holſtein. Elle eſt très-fertile en blé, en pâturages, en venaiſon, & en gibier. Elle tire ſon nom d'une ville autrefois très-floriſſante, *Mégalopolis*, & à préſent réduite à une ſeule maiſon.

Ce duché a 3^{d}. 13'. d'étendue en longitude, ſuivant M. de Lisle; il ſe diviſe en ſix provinces particulieres. 1°. Le Meckelbourg propre. 2°. Le comté de Schwerin, qui appartient à la branche aînée des ducs. 3°. La Wandalie. 4°. La ſeigneurie de Roſtoch. 5°. La principauté de Schwerin. 6°. La ſeigneurie de Stutgard.

Les premiers habitans de ce pays-là furent les Wandales, peuple qui s'étendit fort loin. Ils en ſortirent, & n'y laiſſerent que peu de monde, ce qui donna lieu aux Wendes de s'en emparer. Ces Wendes ou Slaves étoient un peuple partagé en divers corps, à-peu-près comme les hordes de Tartares: ces corps prirent des noms différens. On les appella ſelon leur poſition, *Obotrites*, *Hérules*, *Warnaves* ou *Warins*, *Tolleuſes*, *Circipanes*, & *Rhédariens*. Enfin les Obtrites engloutirent ces différentes nations. Aujourd'hui la vraie capitale du duché de Meckelbourg eſt Guſtow. L'article de ce duché dans la Martiniere, eſt auſſi ſavant qu'exact. (*D. J.*)

MÉCODYNAMIQUE, adj. (*Navig.*) côté *mécodynamique* & navigation, eſt ce qu'on appelle autrement *lieues mineures de longitude*, ou *milles de longitude*. *Voyez* MILLES DE LONGITUDE.

MÉCOMPTE, ſ. m. (*Com.*) défaut de ſupputation, erreur de calcul; ainſi on dit, il y a du *mécompte* en cette addition, en cette regle, pour faire entendre que le calcul n'en eſt pas juſte, & qu'on s'y eſt trompé.

Mécompte, ſignifie auſſi ce qui manque au compte de quelque ſomme. Il y a du *mécompte* à mon argent.

Mécompte ſe dit encore du mauvais ſuccès d'une entrepriſe, d'une affaire de commerce. J'ai trouvé du *mécompte* dans la vente de mes grains, *&c. Dict. de comm.* (*G*)

MÉCOMPTER, ſe tromper, ſe méprendre dans ſon calcul.

MÉCON, LE (*Géogr.*) riviere de l'Inde au-delà du Gange; elle a ſa ſource au pays de Boutan dans la Tartarie, reçoit des noms différens, ſelon les contrées qu'elle arroſe, & prend enfin celui d'*Onbéquaumé*, avant que de ſe jetter dans la mer. Elle a cela de commun avec toutes les grandes rivieres de ces cantons-là, qu'elle ſe déborde comme le Nil, & coupe les campagnes voiſines. (*D. J.*)

MÉCONITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) c'eſt la même pierre que l'on appelle *ammites*, *oolites*, *piſolitus*; elle eſt compoſée d'un amas de petits corps marins, ou de coquilles ſemblables à des graines, liés par un ſuc lapidifique. Quelques auteurs ont voulu faire paſſer cette pierre pour des œufs de poiſſons pétrifiés. *Voyez* AMMITES & OOLITES.

MÉCONIUM, ſ. m. (*Pharmacie.*) le mot vient du grec μηκων, *pavot*, eſt le ſuc de pavot, tiré par expreſſion, & ſéché. *Voyez* PAVOT.

Le *méconium* différe de l'opium, en ce que le dernier coule de lui-même, après une inciſion faite aux têtes de pavot; au-lieu que le premier ſe tire par expreſſion des têtes, des feuilles, & même de toutes les parties de la plante pilées & preſſées enſemble. *Voyez* OPIUM.

MÉCONIUM, (*Médec.*) eſt auſſi un excrément noir & épais, qui s'amaſſe dans les inteſtins des enfans durant la groſſeſſe.

Il reſſemble en couleur & en conſiſtence à la pulpe de caſſe. On trouve auſſi qu'il reſſemble au *méconium* ou ſuc de pavot, d'où lui vient ſon nom.

MÉCONNOISSABLE, MÉCONNOISSANCE, MÉCONNOISSANT, MÉCONNOITRE, (*Gram.*) *méconnoiſſable*, qu'on a peine à reconnoître tant il eſt changé, ſoit en bien, ſoit en mal; la petite vérole l'a rendu *méconnoiſſable*. *Méconnoiſſance* n'eſt guere d'uſage, cependant on le trouve dans Patru pour ſynonyme à *ingratitude*. *Méconnoiſſant* ne s'eſt guere pris que dans le même tens. *Méconnoître* a la même acception, & d'autres encore, on dit les vilains enrichis *méconnoiſſent* leurs parens; les longs voyages l'ont tellement vieilli, qu'il eſt facile de le *méconnoître*; en quelque ſituation qu'il plaiſe à la fortune de vous élever, ne vous *méconnoiſſez* point.

MÉCONTENT, MÉCONTENTE, MÉCONTENTÉ, MÉCONTENTEMENT, (*Gramm.*) termes relatifs à l'impreſſion que notre conduite laiſſe dans les autres; ſi cette impreſſion leur eſt douce, ils ſont contens; ſi elle leur eſt pénible, ils ſont *mécontens*. Quelle que ſoit la juſtice d'un ſouverain, il fera des *mécontens*. On ne peut guere obliger un homme qu'en lui accordant la préférence ſur beaucoup d'autres, dont on fait ordinairement autant de *mécontens*. Il faut moins craindre de *mécontenter* que d'être partial. Les ouvriers ſont preſque tous des malheureux, qu'il y auroit de l'inhumanité à *mécontenter*; en retenant une partie de leur ſalaire. Il eſt difficile qu'un *mécontentement* qui n'eſt pas fondé, puiſſe durer long-tems. Quand on s'eſt fait un caractere d'équité, on ne *mécontente* qu'en s'en écartant; quand au contraire, on eſt ſans caractere, on *mécontente* également en faiſant bien ou mal. Les hommes n'ayant plus de regle que leur intérêt, à laquelle ils puiſſent rapporter votre conduite, ils ſe rappellent les injuſtices que vous avez commiſes, ils trouvent fort mauvais que vous vous aviſiez d'être équitable une fois à leurs dépens, & leurs murmures s'élevent.

MECQUE, LA, (*Géog.*) ancienne ville d'Aſie dans l'Arabie heureuſe, & dans la province d'Hygiaz. Les Mahométans l'appellent *Omm-alcora*, la mere des villes.

les. Selon M. Thevenot, elle eſt à-peu-près grande comme Marſeille, mais pas le quart auſſi peuplée; cependant elle eſt non-ſeulement fameuſe pour avoir donné la naiſſance à Mahomet, & à cauſe que les ſectateurs de ce faux prophete y vont en grand pelerinage, comme nous le verrons dans la ſuite, mais encore parce qu'elle avoit un temple qui dans l'ancien paganiſme n'étoit pas moins revéré des Arabes que celui de Delphes l'étoit des Grecs.

Ceux qui avoient la préſidence de ce temple étoient d'autant plus conſidérés, qu'ils poſſédoient, comme aujourd'hui, le gouvernement de la ville. Auſſi Mahomet eut la politique, dans une trève qu'il avoit conclue avec les Mecquois ſes ennemis, d'ordonner à ſes adhérens le pélérinage de la *Mecque*. En conſervant cette coutume religieuſe, qui faiſoit ſubſiſter le peuple de cette ville, dont le terroir eſt des plus ingrats, il parvint à leur impoſer ſans peine le joug de ſa domination.

La *Mecque* eſt la métropole du Mahométiſme, à cauſe de ſon temple ou kiabé, *maiſon ſacrée*, qu'ils diſent avoir été bâtie dans cette ville par Abraham; & ils en ſont ſi perſuadés, qu'ils feroient empaler quiconque oſeroit nier qu'il n'y avoit point de ville de la *Mecque* du tems d'Abraham. Ce kiabé, que tant de voyageurs ont décrit, eſt au milieu de la moſquée appellée *haram* par les Turcs; le puits de zemzem, ſi reſpecté des Arabes, eſt auſſi dans l'enceinte du haram.

La ville, le temple, la moſquée & le puits, ſont ſous la domination d'un ſériph, ou, comme nous écrivons, shérif, prince ſouverain comme celui de Médine, & tous deux deſcendans de la famille de Mahomet; le grand-ſeigneur, tout puiſſant qu'il eſt, ne peut les dépoſer qu'en mettant à leur place un prince de leur ſang.

La *Mecque* eſt ſituée dans une vallée ingrate, entre des montagnes ſtériles, à 90 lieues S. O. de Médine, & 40 milles de la mer Rouge, où eſt Gidda ou Jodda, qu'on appelle le port de la *Mecque*. *Long.* ſelon de Lisle, 60. 10. *lat.* 21. 40.

MÉCRAN, LE, (*Géog.*) province de Perſe aux confins de l'Indouſtan, entre le Kerman au couchant, le Seyeſtan au nord, le pas de l'Inde au levant, & la mer au midi. Il répond à la Gédroſie des anciens, & eſt toute environnée de deſerts & de terres ſablonneuſes. Nous n'en connoiſſons que la côte, & encore ſi peu, que c'eſt comme ſi nous n'en connoiſſons rien.

MECYBERNA, (*Géog. anc.*) lieu de Macédoine à 20 ſtades d'Olinthe, ſelon Suidans, dans le golfe qui en prenoit le nom, *Mecyberneus ſinus*. appellé préſentement le golfe d'*Aiomama*. (*D. J.*)

MÉDAILLE, ſ. f. (*Art numiſmat.*) *numiſma* dans Horace; piece de métal frappée & marquée, ſoit qu'elle ait été monnoie ou non.

Le goût pour les *médailles* antiques prit faveur en Europe à la renaiſſance des beaux-arts. Pétrarque, qui a tant contribué à retirer les Lettres de la barbarie où elles étoient plongées, rechercha les *médailles* avec un grand empreſſement; & s'en étant procuré quelques-unes, il crut les devoir offrir à l'empereur Charles IV. comme un préſent digne d'un grand prince.

Dans le ſiecle ſuivant, Alphonſe roi de Naples & d'Arragon, plus célebre encore par ſon amour pour les Lettres que par ſes victoires, fit une ſuite de *médailles* aſſez conſidérable pour ce tems-là. A l'exemple de ce monarque, Antoine, cardinal de Saint Marc, eut la curioſité de former à Rome un cabinet de *médailles* impériales.

Coſme de Medicis commençoit dans le même tems à Florence cet immenſe recueil de manuſcrits, de ſtatues, de bas-reliefs, de marbres, de pierres gravées & de *médailles* antiques, qui fut enſuite continué avec la même ardeur par Pierre de Médicis ſon fils, & par Laurent ſon petit-fils. Les encouragemens & les ſecours que les Savans reçurent de la maiſon de Médicis, contribuerent infiniment aux progrès rapides que les Lettres firent en Italie. Depuis la fin du xv. ſiecle, le goût de l'antique & l'étude des *médailles* s'y ſont perpétués, & les cabinets s'y ſont multipliés & perfectionnés.

L'Allemagne connut les *médailles* dans le xvj. ſiecle; Maximilien I. en raſſembla beaucoup, & inſpira par ſon exemple aux Allemans l'amour pour ces précieux reſtes d'antiquité. Nous trouvons les eſſais de leur goût pour ces monumens, dans le livre de Jean Xuttichius ſur la vie des empereurs & des Céſars, enrichie de leurs portraits tirés des *médailles* antiques. Ce livre fut publié en 1525, réimprimé en 1534, & augmenté trois ans après de 42 *médailles* conſulaires gravées en bois.

Budé fut le premier en France qui né pour l'étude de l'antiquité, fit une petite collection de *médailles* d'or & d'argent, avant même que d'écrire ſur les monnoies des anciens. Il fut imité par Jean Grollier, Guillaume du Choul & quelques autres. Les progrès que cette ſcience a fait enſuite dans ce royaume, ſont trop connus pour qu'il ſoit néceſſaire de nous y arrêter.

Le goût des *médailles* prit la plus grande faveur dans les Pays-Bas, lorſque Goltzius vint à s'y réfugier; & ce goût paſſa bientôt la mer, pour jetter dans la grande-Bretagne des racines auſſi vives que profondes.

A l'égard de l'Eſpagne, Antonio Auguſtini, mort archevêque de Tarragone en 1586, eſt le premier & paroît être preſque le ſeul qui ſe ſoit appliqué à connoître & à raſſembler des *médailles*. Ce ſavant homme, l'un des plus célebres antiquaires de ſon tems, eſſaya de répandre parmi les compatriotes la paſſion qu'il avoit pour les monumens antiques; mais ſes tentatives furent infructueuſes, perſonne ne marcha ſur ſes traces.

Il n'en a pas été de même dans les autres pays que j'ai nommés. Dès l'an 1555 on avoit vû paroître en Italie le diſcours d'Enée Vico, pour introduire les amateurs dans l'intime connoiſſance des *médailles*. L'auteur y traita de la plûpart des choſes qu'on peut y obſerver en général, des métaux ſur leſquels on les a frappées, des têtes des princes qu'elles repréſentent; des types gravés ſur les revers, des légendes ou inſcriptions qui ſe liſent ſur les deux côtés de la *médaille*; des médaillons & des contorniates; des *médailles* fauſſes ou falſifiées; enfin, des faits hiſtoriques dont on peut ou établir la vérité, ou fixer la date par le moyen des *médailles*; de la forme des édifices publics qu'on y remarque; des noms des perſonnages qu'on lit ſur ces monumens, & des différentes magiſtratures dont il y eſt fait mention.

En 1576 Goltzius publia dans les Pays-Bas ſes *médailles* des villes de Sicile & de la grande Grece; l'année ſuivante Urſini mit au jour les monumens numiſmatiques des familles romaines juſqu'au regne d'Auguſte; entrepriſe continuée dans le même ſiecle par Adolphe Occo, juſqu'à la chûte de l'empire.

A la foule de beaux ouvrages qui parurent dans le ſiecle ſuivant ſur les *médailles* en général, les Antiquaires y joignirent les explications de toutes celles de leurs propres cabinets & des cabinets étrangers: alors on fut en état, par la comparaiſon de tant de monumens, ſoit entr'eux, ſoit en les confrontant avec les auteurs grecs & latins, de former des ſyſtèmes étendus ſur l'art numiſmatique.

Pluſieurs ſavans n'oublierent pas d'étaler, peut-être avec excès, les avantages que l'Hiſtoire & la Géographie peuvent tirer des *médailles* & des inſcriptions; il eſt vrai cependant que ces monumens précieux réunis enſemble, forment preſque une hiſtoire ſuivie d'anciens peuples, de princes, & de grandes villes; & leur autorité eſt d'autant plus reſpectable, qu'ils n'ont pu être altérés. Ce ſont des témoins contemporains des choſes qu'ils atteſtent revêtus de l'autorité publique, qui ſemblent n'avoir ſurvécu à une longue ſuite de ſiecles & aux diverſes révolutions des états, que pour tranſmettre à la poſtérité des faits plus ou moins importans, dont elle ne pourroit d'ailleurs avoir aucune connoiſſance. On n'ignore pas que M. Spanheim a réduit à des points généraux l'objet des *médailles* en particulier, pour en juſtifier l'utilité; & M. Vaillant, rempli des mêmes vûes, a diſtribué par regnes toutes les *médailles* des villes grecques ſous l'empire Romain.

D'autres auteurs ſe tournant d'un autre côté, ont enviſagé les *médailles* comme monnoie, & en ont comparé le poids & la valeur avec celle des monnoies modernes; l'examen de ce ſeul point a déja produit pluſieurs volumes.

Enfin les ouvrages numiſmatiques ſe ſont tellement multipliés, qu'on avoit beſoin d'une notice des ſavans qui ont écrit ſur cette matiere; c'eſt ce qu'a exécuté complettement le P. Banduri, dans ſa *bibliotheca nummaria*, imprimée à la tête de ſon grand ouvrage des *médailles* depuis Trajan Dece, juſqu'à Conſtantin Paléologue.

Mais ce ſiecle ayant trouvé quantité de nouvelles *médailles*, dont on a publié des catalogues exacts, c'eſt aujourd'hui qu'on eſt en état de rendre par ce moyen l'hiſtoire des peuples plus détaillée & plus intéreſſante qu'on ne pouvoit la donner dans le ſiecle précédent.

Voilà comment la ſcience des *médailles* s'étant inſenſiblement perfectionnée, eſt devenue parmi les monumens antiques, celle qui ſe trouve la plus propre à illuſtrer ceux qui la cultivent. Il ne faut pas s'étonner du goût qu'on a pris pour elle: ſon étude brillante n'eſt

point hériſſée des épines qui rendent les autres ſciences triſtes & fâcheuſes. Tout ce qui entre dans la compoſition d'une *médaille* contribue à rendre cette étude agréable: les figures amuſent les yeux; les légendes, les inſcriptions, les ſymboles toujours variés, réveillent l'eſprit & quelquefois l'étonnent. On y peut faire tous les jours d'heureuſes découvertes: ſon étendue n'a point de bornes; les objets de toutes les ſciences & de tous les arts ſont de ſon reſſort, ſur-tout l'Hiſtoire, la Mythologie, la Chronologie, & l'ancienne Géographie.

Je voudrois bien traiter un peu profondément cette belle ſcience dans tous les articles qui la concernent, entr'autres dans ſon article générique, & c'eſt à quoi du-moins je donnerai mes ſoins; mais pour éviter que ma foible vûe ne m'égare dans cette entrepriſe, j'emprunterai mes lumieres des inſtructions du P. Jobert, des excellentes notes dont M. le baron de la Baſtie les a enrichies; des mémoires de l'académie des Inſcriptions, & de tous les autres livres propres à me guider. Je tâcherai de mettre de la netteté dans les ſubdiviſions néceſſaires & de remplir avec exactitude les articles particuliers. Le lecteur en les raſſemblant y pourra trouver les ſecours ſuffiſans pour acquérir les élémens de la ſcience numiſmatique, & peut-être pour l'engager à en faire une étude plus profonde. L'on s'étoit propoſé de faciliter cette étude par les Planches; mais des hommes habiles nous ont repréſenté que les ſeules *médailles* très-rares alloient à pluſieurs milles.

Diviſion générale des médailles. Toutes les *médailles* ſe partagent en deux claſſes générales, en antiques & en modernes; car c'eſt de cette premiere notion que dépend l'eſtime & le prix des *médailles*.

Les antiques ſont toutes celles qui ont été frappées juſque vers le milieu du iij. ou juſqu'au ix. ſiecle de Jeſus-Chriſt; je ſuis obligé de m'exprimer ainſi, à cauſe du différent goût des curieux, dont les uns font finir les *médailles* antiques avec le haut empire, dès le tems de Gallien, & même quelquefois avant Gallien; les autres ſeulement au tems de Conſtantin; d'autres les portent juſqu'à Auguſte, dit Auguſtule; d'autres même ne les terminent qu'avec Charlemagne, ſelon les idées différentes qu'ils ſe forment, & qui ſont purement arbitraires.

Les modernes ſont toutes celles qui ont été faites depuis 300 ans: nous en ferons un article à part.

On diſtingue dans les antiques les grecques & les romaines: les grecques ſont les premieres & les plus anciennes, puiſqu'avant la fondation de Rome les rois & les villes grecques frappoient de très-belles monnoies de tous les trois métaux, & avec tant d'art, que dans l'état le plus floriſſant de la république & de l'empire, l'on a eu bien de la peine à les égaler. On en peut juger par les médaillons grecs qui nous reſtent, car il y en a de frappés pour les rois & d'autres pour les villes de la Grece. Il faut avouer que dans ce qui concerne les figures, les *médailles* grecques, généralement parlant, ont un deſſein, une attitude, une force & une délicateſſe à exprimer juſqu'aux muſcles & aux veines, qui, ſoutenues par un très-grand relief, leur donnent une juſte préférence en beauté ſur les romaines.

Ces dernieres ſont conſulaires ou impériales. On appelle *médailles conſulaires* celles qui ont été frappées pendant que la république romaine étoit gouvernée par les conſuls; on nomme *médailles impériales* celles qui ont été faites ſous les empereurs.

Parmi les impériales on diſtingue le haut & le bas empire; & quoiqu'à l'égard de ce qu'on appelle *moderne* les *médailles* des empereurs juſqu'aux Paléologues paſſent pour antiques, encore qu'elles deſcendent juſqu'au xv. ſiecle, les curieux en gravure n'eſtiment que celles du haut empire, qui commence à Jules-Céſar ou à Auguſte, & finit, ſelon eux, au tems des trente tyrans. Ainſi les *médailles* du haut empire s'étendent environ depuis l'an 700 de Rome, 54 ans avant Jeſus-Chriſt, juſqu'à l'an 1010 de Rome ou environ, & de Jeſus-Chriſt environ 260.

Le bas empire comprend près de douze cens ans, ſi l'on veut aller juſqu'à la ruine de l'empire de Conſtantinople, qui arriva l'an 1453, que les Turcs s'en rendirent les maîtres; de ſorte qu'on ne reconnut plus que l'empire d'Occident dans tout le monde chrétien. Ainſi l'on peut y trouver deux différens âges; le premier depuis l'empire d'Aurelien ou de Claude le Gothique, juſqu'à Héraclius, qui eſt d'environ 350 ans; le deuxieme depuis Héraclius juſqu'aux Paléologues, qui eſt de plus de 800 ans.

Des différens métaux qui compoſent les médailles. Le prix des *médailles* ne doit pas être conſidéré préciſément par la matiere, c'eſt un des premiers principes de la ſcience des *médailles*: ſouvent une même *médaille* frappée ſur l'or ſera commune, qui ſera très-rare en bronze; & d'autres fort eſtimées en or, le ſeront très-peu en argent & en bronze. Par exemple, un Othon latin de grand bronze, n'auroit pas de prix: on ne connoît que des *médailles* d'Othon en moyen bronze, frappées dans l'Orient, à Antioche & en Egypte, elles ſont même très-précieuſes; mais un Othon d'or ne vaut que quelques piſtoles au-deſſus de ſon poids, qui eſt environ de deux gros; & le même Othon d'argent ne vaut qu'un écu au-delà de ce qu'il peſe, excepté qu'il n'eût quelque revers extraordinaire qui en augmentât le prix. Si même l'on pouvoit recouvrer quelques-unes des monnoies de cuir qui étoient en uſage à Rome avant le regne de Numa, & que l'hiſtoire nomme *aſſes ſcortei*, on n'épargneroit rien pour les mettre à la tête d'un cabinet.

Il eſt utile de connoître les métaux antiques, afin de n'y être pas trompé, & de ſavoir ce qui forme les différentes ſuites où les métaux ne doivent jamais être mêlés, ſi ce n'eſt lorſque pour rendre la ſuite d'argent plus ample & plus complette, on y place certaines têtes d'or qui ne ſe trouvent plus en argent; car cela s'appelle *enrichir une ſuite*. Ajoutons cependant que dans la ſuite des rois & des villes, il eſt aſſez d'uſage de mêler enſemble les trois métaux, & même les différentes grandeurs: c'eſt auſſi ce qui ſe pratique ordinairement dans la ſuite des *médailles conſulaires*; mais cela vient de ce qu'il y a des têtes de rois & des familles romaines qui ne ſe trouvent que dans l'un des trois métaux & ſur ces pieces de différent volume, outre l'extrème difficulté qu'il y auroit de raſſembler un aſſez grand nombre de ces têtes de même métal & de même volume, pour en compoſer une ſuite.

On voit déja par ce détail que la matiere des *médailles* antiques ſe réduit à trois principaux métaux, l'or, l'argent & le cuivre, qu'on nomme *bronze* par honneur. Les *médailles* d'or, à ne parler que des ſeules impériales, peuvent être d'environ trois mille: les *médailles* d'argent vont bien à ſix mille; mais les *médailles* de bronze, en y comprenant les trois différentes grandeurs, pourroient aller à plus de trente mille, puiſque le petit bronze ſeul s'étend peut-être juſqu'à vingt mille. Le célebre Morel, que la mort ſurprit lorſqu'il travailloit à exécuter le grand & utile deſſein de graver toutes les *médailles* connues, ſe propoſoit d'en repréſenter vingt cinq mille, quoiqu'il terminât la ſuite des impériales à l'empereur Héraclius. Si donc au nombre des *médailles* impériales en or, en argent, & dans les trois grandeurs de bronze, on y ajoutoit les médaillons en tous métaux, les quinaires, les potins, les plombs antiques, les conſulaires, les *médailles* des rois & des villes grecques, il eſt vraiſſemblable que le nombre des *médailles* antiques connues paſſeroit cinquante mille.

On ne peut guère réfléchir ſur la découverte de tant de *médailles*, ſans venir à ſe perſuader qu'elles étoient originairement des monnoies répandues dans le commerce, c'eſt-à-dire des eſpeces courantes ou dans tout l'empire, ou du-moins dans les pays où elles ont été battues.

1°. L'uſage des métaux monnoyés a de tous tems été dans l'Empire, comme il eſt encore aujourd'hui parmi nous: cet uſage eſt abſolument néceſſaire dans le commerce, depuis qu'on ne trafique plus par le ſeul échange des marchandiſes; il faut donc croire qu'il n'a point été interrompu dans le ſiecle de Conſtantin, non plus que dans les précédens. On ne peut douter que durant tant de ſiecles on n'ait frappé une bien plus grande quantité de pieces de monnoies que de jettons, qui n'avoient aucun cours dans le commerce. Par quel miracle ſeroit-il arrivé que ces jettons ſeuls ſe fuſſent conſervés, qu'on en trouvât une infinité par-tout, & qu'au contraire il ne nous fût reſté aucune monnoie? Quand on me dit qu'il nous eſt reſté beaucoup moins de médaillons que de *médailles*, je répons auſſi-tôt que les médaillons n'étoient d'aucun uſage dans le commerce, & qu'il s'en frappoit beaucoup moins que de monnoies; mais quand on me demande pourquoi on trouve une infinité de *médailles*, & qu'il ne nous reſte plus aucune monnoie antique, je ſerois forcé, ſi je convenois du fait, d'avouer que c'eſt un prodige.

2°. Il eſt conſtant que la plûpart des *médailles*, ſoit d'argent, ſoit de bronze, que nous avons du tems de la république (car pour parler *médaille*, tout le monde ſait qu'on donne le nom de *bronze* au cuivre), il eſt conſtant, dis-je, que c'étoient les monnoies courantes. La plûpart en portent la marque indubitable, qui eſt la valeur de chacune; ſur celles d'argent le Xª. le Q. le II-S, font voir qu'elles valoient tant d'as; & ſur celles

de bronze, le nombre de o. oo. ooo. oooo. dit qu'elles valoient une once, deux onces, trois onces, quatre onces, *&c.* Pourquoi donc du tems des empereurs n'auroit-on pas continué la même choſe, quoique ces marques ne s'y trouvent-elles pas? c'eſt que l'uſage commun faiſoit aſſez ſavoir, comme à-préſent, la valeur de chaque piece.

Ainſi nous ne nous étendrons point à répéter les preuves que Patin a données après Savot & les autres antiquaires, que toutes les *médailles* que nous avons ſont les vraies monnoies dont on ſe ſervoit dans ces temslà: il ſuffit de rappeller ceux qui ſeroient d'un ſentiment contraire à ce miracle, qui ſera toujours inconcevable, puiſqu'il n'y auroit que les *médailles* qui auroient eu le bonheur de ſe conſerver juſqu'à nos tems, pendant que toutes les monnoies abſolument ſe ſeroient perdues, ſans que dans ces tréſors qu'on tire encore tous les jours des entrailles de la terre, on en pût rencontrer une ſeule.

3°. Quand les *médailles* déclarent elles-mêmes qu'elles ſont des monnoies, il me ſemble qu'on doit les en croire ſur leur propre témoignage. Or nous avons dans le ſiecle de Conſtantin pluſieurs *médailles* qui portent pour légende, *Sacra Moneta Augg. & Caeſſ. NN.* Pourquoi ne vouloir pas lire dans les lettres initiales de l'exergue, ce qui ſe lit dans la légende tout au long, en expliquant S. M. par *Sacra Moneta*, plûtôt que par *Societas Mercatorum*?

Nous avons auſſi des *médailles* qui portent *Moneta Urbis*. Cela veut-il dire des *jettons*? Ce qui s'appelle *monnoie du prince* ou *monnoie de la ville*, n'eſt point ſans doute un préſent fait par des marchands gaulois. Nous avons enfin *Moneta Auguſti*, & *Moneta Augg.* Dans Hadrien, dans Antonin, dans Septime Severe & ſous preſque tous ſes ſucceſſeurs; dans Trajan Dèce, Trébonien, Galle, Voluſien, Valérien, Gallien, Salonien, Poſthume, Tétricus, Claude le gothique, Tacite, Florien, Carus, Carin, Numérien, *&c.* nous avons *Moneta Auguſti* ſur les *médailles* de quelques princeſſes, comme de *Julia Pia*, &c. Sous d'autres empereurs où on ne trouve pas *Moneta*, on trouve *Æquitas Aug.* avec le même type d'une femme aſſiſe ou debout qui tient une balance.

Cependant je ne voudrois pas décider que toutes les *médailles* abſolument ſans exception, fuſſent originairement des monnoies; je crois cela preſque toujours vrai, mais il peut ſe faire qu'en certaines occaſions on ait frappé des *médailles* au poids & au titre de la monnoie courante, ſans avoir deſſein de les faire paſſer dans le commerce, & uniquement dans la vûe de conſerver la mémoire de quelque évenement remarquable, ou par d'autres raiſons particulieres; mais s'il ſe trouve de ces *médailles*, elles ſont en ſi petit nombre, que l'opinion d'Erizzo & du P. Hardouin n'en eſt pas moins inſoutenable.

Des différentes grandeurs qui forment les ſuites en bronze. La grandeur de toutes les *médailles* antiques n'eſt ordinairement que depuis trois pouces de diametre juſqu'à un quart de pouce, ſoit en or, ſoit en argent, ſoit en cuivre, qui ſont les principaux métaux ſur leſquels travailloient les monetaires.

On appelle *médaillons* les *médailles* qui ſont d'une grandeur extraordinaire. *Voyez* MÉDAILLON.

Il y a une ſi grande quantité de *médailles* de bronze, qu'on les ſépare en trois grandeurs, qui forment ces trois différentes ſuites dont les cabinets ſont remplis, le grand bronze, le moyen bronze & le petit bronze: on juge du rang de chacun par ſon volume, qui comprend en même tems l'épaiſſeur & l'étendue de la *médaille*, la groſſeur & le relief de la tête; de ſorte que telle *médaille* qui aura l'épaiſſeur du grand bronze, pour n'avoir que la tête du moyen, ne ſera que de la ſeconde grandeur. Telle autre qui n'aura preſque point d'épaiſſeur, pour avoir la tête aſſez groſſe, ſera rangée parmi celles de la premiere grandeur. L'inclination du curieux y fait beaucoup; car ceux qui préferent le grand bronze y font entrer beaucoup de *médailles* qui dans le vrai ne ſont que de moyen bronze, y placent des *médailles* qui devroient être miſes dans le grand, particulierement pour avoir des têtes rares, qu'on a peine à trouver dans toute ſorte de grandeur. Ainſi l'Othon de moyen bronze, l'Antonia, le Druſus, le Germanicus, ſe mettent dans le grand bronze; & d'autres têtes du petit bronze ſe placent dans le moyen, ſans que perſonne ſe ſoit opiniâtré à faire un procès ſur cela aux curieux, pour les contraindre à déranger leurs cabinets.

Chacune de ces grandeurs a ſon mérite: la premiere, qui fait le grand bronze, excelle par la delicateſſe & la force du relief, & par les monumens hiſtoriques dont les revers ſont chargés, & qui y paroiſſent dans toute leur beauté; la ſeconde, qui eſt le moyen bronze, ſe fait conſidérer par la multitude & par la rareté des revers, ſur-tout à cauſe d'une infinité de villes grecques & latines, qu'on ne trouve preſque point en grand bronze: la troiſieme, qui fait le petit bronze, eſt eſtimable par la néceſſité dont elle eſt dans le bas empire, où le grand & le moyen bronze abandonnent les curieux, & où l'un & l'autre, quand ils ſe rencontrent, paſſent pour médaillon.

Il faut ſavoir, pour ne pas ſe donner une peine inutile, que la ſuite complette du grand bronze ne s'étend point au-delà des Poſthumes, parce qu'il eſt infiniment rare de trouver dans le bas empire des *médailles* de ce volume: celles qui ſe rencontrent depuis Anaſtaſe n'ont communément ni l'épaiſſeur, ni le relief, ni la groſſeur de tête ſuffiſante; cependant ſans paſſer les Poſthumes, on peut, comme nous l'avons dit, pouſſer la ſuite audelà de trois mille.

La ſuite de moyen bronze eſt la plus facile à former & la plus complette, parce que non-ſeulement elle va juſqu'aux Poſthumes, mais juſqu'à la décadence de l'Empire romain en Occident & même en Orient juſqu'aux Paléologues. A la vérité, depuis Héraclius, il eſt difficile de les trouver toutes: on eſt forcé d'interrompre la ſuite; mais cela peut venir du peu de ſoin qu'on a eu de les conſerver, à cauſe qu'elles ſont ſi groſſieres & ſi informes, qu'il ſemble que la gravure ne fait plus alors que gratter miſérablement le métal; & rien ne prouve mieux la déſolation de l'Empire que la perte univerſelle de tous les beaux-arts, qui paroît ſi ſenſiblement dans celui de la Gravure.

La ſuite de petit bronze eſt aſſez aiſée à former dans le bas empire, puiſqu'on a de ces ſortes de *médailles* depuis les Poſthumes juſqu'à Théodoſe; mais depuis Jules juſqu'aux Poſthumes, il eſt très-difficile de la remplir; & depuis Théodoſe juſqu'aux Paléologues, avec qui l'empire des Grecs a fini, il eſt abſolument impoſſible d'y parvenir ſans le ſecours de l'or & de l'argent, & même de quelques moyens bronzes: car ce n'eſt que de cette maniere que M. du Cange, un des ſavans hommes du dernier ſiecle dans l'Hiſtoire, nous a donné cette ſuite dans ſon livre des familles, qu'il nomme *byzantines*, parce qu'elles ne ſont venues à l'empire qu'après la fondation de Conſtantinople, dite auparavant *Byzance*, dont Conſtantin fit une nouvelle Rome. Auſſi a-t-elle fait gloire d'oublier ſon ancien nom pour prendre celui de ſon reſtaurateur.

Il ne faut donc point eſpérer d'avoir aucune ſuite complette de chaque métal en particulier, ni de chaque grandeur différente, mais on ne doit pas pour cela les gâter par le mélange des différens métaux; cependant on permet, pour la ſatisfaction de ceux qui veulent avoir une ſuite des plus complettes, de mêler le petit bronze avec le moyen, afin de ſe voir ſans interruption notable conduits, depuis la république romaine, qui perdit ſa liberté ſous Jules Céſar, juſqu'aux derniers empereurs grecs, qui furent détrônés par les Turcs l'an 1453. Ainſi la ſuite des *médailles* nous trace pour ainſi dire l'hiſtoire de plus de quinze ſiecles.

Des ſuites de médailles *par les têtes & par les revers.* On peut encore compoſer des ſuites fort curieuſes par les têtes des *médailles*, en rangeant par ordre les *médailles* des rois, des villes, des familles romaines, des empereurs & des déités: ce ſont autant de claſſes ſous leſquelles on diſtribue toutes les différentes ſuites de *médailles*, comme nous l'expliquerons fort au long au *mot* SUITE, *Art numiſmatique*.

Quant aux revers qui rendent les *médailles* plus ou moins curieuſes, nous en détaillerons le mérite au *mot* REVERS; mais dès qu'on eſt parvenu à former les ſuites de *médailles* d'un cabinet, il s'agit de connoître l'état de chaque *médaille*, parce que c'eſt de-là que dépend particulierement leur prix & leur beauté.

De l'état & de la beauté des médailles. Les antiques *médailles* ne ſont les plus belles & les plus précieuſes que lorſqu'elles ſont parfaitement conſervées; je veux dire lorſque le tour de la *médaille* & le grenetis en ſont entiers, que les figures imprimées ſur les deux côtés en ſont connoiſſables, & que la légende en eſt liſible.

Il eſt vrai que cette parfaite conſervation eſt quelquefois un juſte ſujet d'avoir la *médaille* pour ſuſpecte, & que c'eſt par-là que le Padouan & le Parméſan ont perdu leur crédit. Cependant ce n'eſt point une preuve infaillible qu'elle ſoit moderne, puiſque nous en avons quantité d'indubitables, de tous métaux, & de toutes grandeurs, que l'on appelle *fleur de coin*, parce qu'elles ſont auſſi belles, auſſi nettes, & auſſi entieres que ſi elles

les ne faiſoient que de ſortir de la main de l'ouvrier.

Le prix de la *médaille* antique augmente encore par une autre beauté que donne la ſeule nature, & que l'art juſqu'à préſent n'a pu contrefaire, c'eſt le vernis que certaine terre fait prendre aux *médailles* de bronze, & qui couvre les unes d'un bleu turquin, preſque auſſi foncé que celui de la turquoiſe; les autres d'un certain vermillon encore inimitable; d'autres d'un certain brun éclatant & poli, plus beau ſans comparaiſon que celui de nos figures bronzées, & dont l'œil ne trompe jamais, ceux même qui ne ſont que médiocres connoiſſeurs, parce que ſon éclat paſſe de beaucoup le brillant que peut donner au métal le ſel armoniac mêlé avec le vinaigre. Le vernis ordinaire eſt d'un vert très-fin, qui ſans effacer aucun des traits les plus délicats de la gravure, s'y attache plus proprement que le plus bel émail ne fait aux métaux où on l'applique. Le bronze ſeul en eſt ſuſceptible; car pour l'argent, la rouille verte qui s'y attache ne ſert qu'à le gâter, & il faut l'ôter ſoigneuſement avec le vinaigre ou le jus de citron, lorſqu'on veut que la *médaille* ſoit eſtimée.

Quand donc vous trouverez une médaille fruſte ordinaire, c'eſt-à-dire à laquelle il manque quelques-unes des choſes néceſſaires, ſoit que le métal ſoit écorné ou rogné, le grenetis effleuré, les figures biffées, la légende effacée, la tête méconnoiſſable; ne lui donnez point de place dans votre cabinet: mais plaignant le ſort malheureux des grandeurs humaines, laiſſez aller ces princes qui ont autrefois fait trembler la terre, mollir ſur l'enclume de l'orfévre, ou ſous le marteau du chaudronnier.

Si néanmoins c'étoient de certaines *médailles* ſi rares, qu'elles puſſent paſſer pour uniques, ou que l'un des deux côtés fût encore entier, ou que la légende fut ſinguliere ou liſible, elles mériteroient fort d'être gardées, & ne laiſſeroient pas d'avoir leur prix.

En effet, on voit peu de cabinets où il n'y en ait quelqu'une de mal conſervée, & l'on eſt trop heureux quand on peut avoir, même avec imperfection, certaines têtes rares, pourvû qu'elles ſoient tant-ſoit-peu connoiſſables; il ne faut pas ſur-tout ſe rebuter pour une légende effacée, quand le type eſt bien conſervé, puiſqu'il y a des ſavans qui les déchiffrent à merveille, témoins M. Vaillant & M. Morel, qui par un peu d'application, rappelloient les mots les plus inviſibles, & réſuſcitoient les caracteres les plus amortis.

Il eſt bon de ſavoir que les bords des *médailles*, éclatées par la force du coin, ne paſſent pas pour un défaut qui diminue le prix de la *médaille*, quand les figures n'en ſont point endommagées; au contraire, c'eſt un ſigne que la *médaille* n'eſt point moulée; ce ſigne néanmoins ne laiſſe pas d'être équivoque, à l'égard de ceux qui auroient battu ſur l'antique, car cela ne prouveroit pas que la tête ou le revers ne fût d'un coin moderne, & peut-être tous les deux.

Prenez garde auſſi à ne pas rebuter les *médailles* d'argent dont les bords ſont dentelés, & qu'on nomme *numiſmata ſerrata*, parce que c'eſt encore une preuve de la bonté & de l'antiquité de la *médaille*.

Mais il ſe trouve certains défauts qui nuiſent à la beauté des *médailles*, & qu'on ne peut attribuer qu'à la négligence des monnoyeurs; par exemple, lorſque le coin ayant coulé forme deux têtes pour une, deux grenetis ou deux légendes; lorſque les lettres de la légende ſont ou confondues ou ſupprimées, ou déplacées, comme on en voit communément ſur les *médailles* de Claude-le-Gothique, & des trente tyrans, ce ſont des monſtres dont il ne faut point faire des miracles; car quoique cela n'empêche pas que la *médaille* ne ſoit antique, cependant le prix au-lieu d'en augmenter en diminue notablement. Quant à certaines *médailles* qui ont une tête d'empereur avec quelques revers biſarres, ou avec des revers qui appartiennent à un autre empereur que celui dont elles portent la tête, il n'en faut faire aucune eſtime, puiſque ce n'eſt qu'un effet de l'ignorance ou de la précipitation du faux monnoyeur.

Enfin il arrive quelquefois que ce monnoyeur oublie de mettre les deux quarrés, & laiſſe ainſi la *médaille* ſans revers: on nomme *incuſes* ces ſortes de *médailles*. *Voy.* Médaille incuse.

C'eſt ici le lieu de parler des contre-marques, que les jeunes curieux pourroient prendre pour des diſgraces arrivées aux *médailles*, dont elles entament le champ, quelquefois du côté de la tête, d'autres fois du côté du revers, particulierement dans le grand & moyen bronze, aſſez ſemblables à ces marques qui ſe voyent ſur nos ſous, que le peuple nomme *tappés*, à cauſe que l'impreſſion du coup qu'ils ont reçu, quand on leur a fait cette marque, y eſt demeurée: cependant ce ſont des beautés pour les ſavans, qui recherchent les *médailles* où ſont des contre-marques.

On en trouve ſur les *médailles* des rois & des villes greques, ſur celles des colonies, & ſur les impériales. Il y a quelquefois plus d'une contre-marque ſur la même *médaille*, mais les Antiquaires n'en ont jamais vû au-delà de trois. Rien n'eſt moins informe que ces contre marques, même ſur les *médailles* latines: le plus ſouvent ce ſont des lettres liées enſemble, qui expriment ſimplement le nom de l'empereur; quelquefois ce ſont les lettres S. C. *Senatus Conſulto*, ſur les *médailles* frappées dans les monnoies de Rome, D. D. *Decreto Decurionum*; ſur les médailles des colonies, comme ſur une de Sagunte, & ſur une autre de Niſmes, ou enfin N. C. A. P. R. que Golthius expliquoit avec Angeloni, Vicus & Manuce, par *Nobis Conceſſum A Populo Romano*, formule qu'on peut peut-être mieux interpreter par *Nummus Cuſus, Authoritate Populi Romani*; d'autres fois ces contre-marques ſont des types, tantôt accompagnés de lettres, comme ſur une *médaille* de Jules-Céſar, frappée à Bérite, où l'on voit au contre-marque une corne d'abondance au milieu de deux C; & tantôt ſans lettres, comme une petite roue, qui porte ſur les têtes d'Auguſte & d'Agrippa, dans une *médaille* de la colonie de Niſmes; & une tête de taureau gravée ſur le cou de Domitien, dans une *médaille* de ce prince. Le malheur eſt que d'un côté les Antiquaires ne conviennent pas de la ſignification de pluſieurs contre-marques, & que de l'autre ils ſavent encore moins les raiſons qui les ont fait naître, comme nous le dirons au *mot* Médailles contre-marquées.

Quant au relief des *médailles*, *voyez* Relief, il ſuffit d'obſerver ici que c'eſt une beauté, mais qui n'eſt pas une marque indubitable de l'antique.

Des fourberies en médailles. Non-ſeulement il eſt facile d'attraper les nouveaux curieux, par de fauſſes *médailles*, auxquelles on donne du relief, mais il eſt encore aiſé de les ſurprendre à pluſieurs autres égards, principalement lorſqu'ils ſont dans la premiere ardeur de leur paſſion pour les *médailles*, & qu'ils ſe trouvent aſſez opulens pour ne pas appréhender la dépenſe. On les voit tous les jours ſe livrer à la mauvaiſe foi & à l'avarice des trafiquans, qu'on nomme par mépris *broçanteurs*, faute d'en ſoupçonner les artifices. Ils ſont trompés d'autant plus aiſément, que les meilleurs connoiſſeurs ſe trouvent partagés ſur de certaines *médailles*, que les uns croyent antiques & les autres modernes; les uns moulées, les autres frappées, à peu près comme il arrive par rapport aux tableaux, où les yeux les plus ſavans ne laiſſent pas de prendre quelquefois un original pour une copie, & une copie pour l'original. Le danger eſt encore devenu plus grand pour les amateurs des *médailles*, depuis que parmi les Médailliſtes il s'eſt trouvé un Padouan & un Parméſan en Italie, qui ont ſu imiter parfaitement l'antique.

Pour dévoiler tout ce myſtere, il faut commencer par indiquer les manieres différentes de falſifier les *médailles*, & le moyen de reconnoître la falſification, afin que le mal ne demeure pas ſans remede.

La premiere & la plus groſſiere, eſt de fabriquer des *médailles* qui jamais n'ont exiſté, comme celle de Priam, d'Enée, de Cicéron, de Virgile, & ſemblables perſonnages illuſtres, pour qui le Parméſan, & quelques autres ouvriers modernes, ont fait des coins tout exprès, afin de ſurprendre les curieux, animés du deſir d'avoir des *médailles* ſingulieres.

C'eſt avec la même mauvaiſe foi, & par le même motif d'intérêt, que l'on a fabriqué des revers extraordinaires, & capables de piquer la curioſité; par exemple, un Jules-Céſar, avec ces mots, *Veni, vidi, vici*; un Auguſte avec ces deux-ci, *Feſtina lente*; car quoique ce bon mot ſoit effectivement d'Auguſte, cependant on ne s'étoit pas aviſé d'en conſerver la mémoire ſur le métal.

Il eſt aiſé à ceux qui ne ſont pas novices dans l'inſpection des *médailles*, de reconnoître l'impoſture: car toutes ces médailles ſont moulées, ou frappées d'un coin & d'un métal qui paroît d'abord ce qu'il eſt, c'eſt-à-dire moderne, & qui n'a ni la fierté ni la tendreſſe de l'antique.

La ſeconde fourbe eſt de mouler les *médailles* antiques, de les jetter en ſable, & puis de les réparer ſi adroitement, qu'elles paroiſſent frappées. On s'en apperçoit par les grains de ſable, qui s'impriment toujours d'une certaine maniere viſible ſur le champ de la *médaille*, ou par certaines petites enfonçures, ou par les bords qui ne ſont pas aſſez polis ni arrondis, ni ſi licés que ceux des *médailles* frappées, ou par les caracteres qui ne ſont point

point francs, mais pochés & épatés, ou enfin par les traits qui ne ſont ni ſi vifs ni ſi tranchans. On les reconnoît auſſi par le poids qui eſt toujours moindre; car le métal fondu par le feu ſe raréfie, au-lieu que lorſqu'il eſt battu il ſe condenſe, & devient par conſéquent plus peſant; enfin quand la *médaille* eſt jettée en moule, il reſte ordinairement la marque du jet, qui ne peut être bien effacée par la lime; & les bords qui ont beſoin d'être arrondis, laiſſent auſſi voir les coups de lime, qui ſont une marque eſſentielle de fauſſeté.

Comme les hommes deviennent de jour en jour plus rafinés, les uns à tromper, les autres à ſe défendre de la tromperie, on a trouvé le moyen d'empêcher que l'on n'apperçût, dans le champ de la *médaille*, les enfonçures que les grains de ſable y laiſſent par leur inégalité qui eſt inévitable. On les couvre d'un certain vernis obſcur qui remplit ces petits creux, & l'on pique les bords pour les rendre raboteux. Si l'on parvient, ſans le ſecours du vernis, à polir le champ avec le burin, la fourberie n'en eſt que plus ſavante. Il faut donc, pour s'en défendre, piquer le vernis, s'il y en a, & on le trouvera beaucoup plus tendre que le vernis antique; & s'il n'y en a point, il faut étudier avec attention la *médaille*, dont le champ paroîtra infailliblement plus enfoncé; enfin ſi on a le toucher un peu délicat, on trouvera le métal trop poli, au lieu que l'antique a quelque choſe de plus fort & de plus rude. Ceux qui ne ſavent point cette fineſſe, & la différence du poids dont nous avons parlé, admirent que l'on connoiſſe quelquefois les *médailles* fauſſes ſeulement à les manier.

Il ne faut pas néanmoins rejetter certaines *médailles*, qui ayant été enchâſſées dans de petites bordures ou de métal, ou de corne, ou de bois, ont les bords limés, parce qu'il a fallu les arrondir, car cela n'empêche pas qu'elles ne ſoient bonnes & antiques: c'eſt pour cela que les connoiſſeurs diſent communément que quelquefois les bords juſtifient le champ de la *médaille*, & que quelquefois auſſi le champ rend témoignage aux bords, qui par accident ont reçu quelque diſgrace.

La troiſieme ruſe, eſt de réparer finement les *médailles* antiques, enſorte que de fruſtres & d'éffacées qu'elles étoient, elles paroiſſent nettes & liſibles. On connoit des gens qui y réuſſiſſent parfaitement, & qui ſavent avec le burin enlever la rouille, rétablir les lettres, polir le champ, & reſſuſciter des figures qui ne paroiſſent preſque plus.

Quand les figures ſont en partie mangées, il y a une ſorte de maſtic que l'on applique ſur le métal, & qu'on retaille fort proprement enſuite: le tout étant couvert de vernis, fait paroître les figures entieres & bien conſervées. On découvre ce déguiſement avec le burin dont on ſe ſert pour égratigner quelque petit endroit de la *médaille*; ſi l'on s'apperçoit qu'il morde plus aiſément ſur une partie que ſur l'autre, c'eſt la preuve que le morceau eſt ajouté.

Cependant, quand l'œil eſt accoutumé aux *médailles*, on trouve ſur celles-ci de certains coups de burin trop enfoncés, des bords trop élevés, des traits raboteux & mal polis, par leſquels on devine qu'elles ont été retouchées: cela ne dégrade pas abſolument une *médaille* antique, mais le prix en diminue du tout au tout.

Le quatrieme artifice, c'eſt de frapper des coins exprès ſur certaines *médailles* antiques les plus rares, que l'on reſtitue de nouveau, & que l'on fait paſſer pour véritables, avec d'autant plus d'apparence, qu'il eſt viſible qu'elles ne ſont ni moulées ni retouchées.

C'eſt en quoi le Padouan & le Parméſan ont ſi bien réuſſi, que leurs fauſſes *médailles* ſont devenues une partie de la curioſité. Le Padouan a plus de force, le Parméſan plus de douceur: en général on ne peut pas approcher de plus près l'antique que ces deux ouvriers l'ont fait. Cependant leur maniere finie & délicate ne vaut point cet air fier de l'antique, qui tient beaucoup plus du grand. On les reconnoit encore par le trop de conſervation, qui les rend ſuſpects; par l'œil du métal, & principalement par le poids qui eſt moindre que celui du métal antique. Peut-être encore que ſi l'on examinoit avec attention les coins du Padouan, on pourroit les diſtinguer infailliblement des coins antiques. On ſait, par exemple, que ſur le revers de Tibere gravé par le Padouan, ces mots placés dans l'exergue, *Rom.* ET *Aug*, ſont ponctués de façon que le T ſe trouve entre deux points, *Rome* T. *Aug*, auſſi n'eſt-il pas poſſible de s'y méprendre, quand la *médaille* eſt bien conſervée: l'embarras n'a lieu que lorſque la ponctuation ne ſe voit pas.

La cinquieme fraude, eſt de battre ſur l'antique même, c'eſt-à-dire de ſe ſervir de coins modernes, pour reformer de vieilles *médailles* avec le marteau, afin de leur donner enſuite une nouvelle empreinte.

Quoique cette tromperie ſoit difficile à découvrir, ſur-tout par un curieux qui commence, parce qu'il n'a aucune des indications communes; cependant s'il veut bien prendre garde au relief, il le trouvera pour l'ordinaire ou trop fort, ou trop foible, la coupure trop nette & trop neuve, & les bords trop peu conſervés, à proportion du champ & des figures.

Le ſixieme ſtratagème conſiſte à effacer un revers commun pour y en mettre un plus rare, ce qui augmente conſidérablement le prix de la *médaille*. Par exemple, on met une Otacille au revers de Philippe; un Tite au revers de Veſpaſien; c'eſt ainſi que l'on a gaté un Helvius-Pertinax de grand bronze, en lui mettant au revers un Milon crotoniate chargé de ſon bœuf; un Domitien, en y mettant une allocution de huit ſoldats; & un médaillon de Dece, en lui gravant une inſcription, *Deciana Cæſarum*, *Decennalia feliciter*.

On fait plus; car afin que rien ne paroiſſe réparé, on coupe deux *médailles*, & puis avec un certain maſtic on colle à la tête de l'une le revers de l'autre, pour faire des *médailles* uniques & qui n'ayent jamais été vûes; on a même l'adreſſe de réparer ſi bien les bords, que les moins fins y ſont ordinairement trompés. Le P. Jobert dit avoir vû un Domitien de grand bronze d'une conſervation merveilleuſe, dont on avoit enlevé le revers pour inſérer à la place le bel amphithéâtre qu'on avoit auſſi enlevé par deſſous le grenetis à une *médaille* de Titus. Morel, dans ſon *Specimen R. Nummar. tom..... p.* 77, rapporte un exemple d'une falſification à-peu-près pareille.

On connoît ces faux revers ou par la différence qui ſe trouve immanquablement dans les traits d'une tête antique, & d'un revers moderne quelque bien travaillé qu'il puiſſe être; ou lorſque le revers eſt antique & ſimplement appliqué, on le découvre en ſondant les bords de la *médaille*, qui ne ſont jamais ſi parfaitement unis que l'on ne s'apperçoive de quelque choſe, & que les deux marques ne découvrent la jointure ou la différence du métal. Tel étoit un Vérus, à qui l'on avoit attaché une Lucille, pour en faire une *médaille* rare, ſans avoir conſidéré que le Vérus étoit de cuivre rouge, & Lucille de cuivre jaune.

La ſeptieme impoſture ſe fait dans les légendes, ſoit du côté de la tête, ſoit du côté du revers. Il eſt plus ordinaire de le tenter du côté de la tête par l'intérêt qu'on a de trouver des têtes rares, ce qui manque communément dans les ſuites. Or, cela s'exécute en ſubſtituant avec adreſſe un nom à l'autre, ſur-tout quand il y a peu de lettres à changer ou à ajouter. C'eſt ainſi que, dans le cabinet du P. Jobert, il y avoit une Lucille changée en Domitia de grand bronze, & un jeune Gordien d'Afrique, moyennant l'addition d'un peu de barbe, & le changement des lettres P. F. en AFR. C'eſt encore ainſi que dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin, il y avoit une Cœlonia d'or, qui n'étoit autre choſe qu'une Agrippine, mere de Caligula.

La huitieme fineſſe trompeuſe eſt de contrefaire le vernis antique, ce qui ſert à empêcher qu'on ne reconnoiſſe les *médailles* moulées, & à cacher les défauts des bords & des caracteres, comme nous l'avons déja dit. Il y en a même qui mettent les *médailles* en terre, afin de leur faire contracter, ſi ce n'eſt le vernis, du-moins une certaine rouille qui impoſe aux connoiſſeurs moins habiles: d'autres emploient le ſel armoniac mêlé avec le vinaigre; d'autres le ſimple papier brûlé, qui eſt la maniere la plus facile.

On ſe défend aiſément de cette tromperie, parce qu'on ne peut donner au vernis moderne ni la couleur, ni l'éclat, ni le poli du vernis antique qui dépend de la terre. D'ailleurs on n'a pas la patience de laiſſer une *médaille* en terre aſſez long-tems pour qu'elle puiſſe y prendre cette belle rouille qu'on eſtime plus que le plus riche métal. Il faudroit être aſſuré d'une longue vie, & pouvoir compter ſur un prince auſſi dupe que l'étoit le pape Paul III. pour tenter ce qui réuſſit à un fourbe italien. Il fit frapper ſur le plomb un buſte de S. Pierre, avec ces mots, *Petrus Apoſtolus Jeſu Chriſti*: au revers deux clés en pal, *Tibi dabo claves regni cælorum*. Il enfouit cette piece fort avant en terre, & l'y laiſſa quelques années: enſuite faiſant creuſer dans cet endroit comme par hazard, on y trouva cette *médaille* qu'il décraſſa ſoigneuſement, & qu'il montroit à tout le monde comme un monument de la piété des premiers chrétiens. Le bruit s'en répandit bientôt à Rome: le pape voulut avoir cette *médaille*, il la demanda au poſſeſſeur, & la lui paya mille écus. Enfin le vernis moderne eſt tendre, & ſe pique aiſément, au lieu que l'antique eſt dur comme le métal même.

La neuvieme ſupercherie a pour fondement un accident qui arrive quelquefois aux *médailles* qu'on frappe, ce qui a fait dire aux Antiquaires que toute *médaille*, dont les bords ont éclaté, eſt infailliblement frappée. Pour profiter de cette préoccupation, ceux qui font de fauſſes *médailles*, tâchent de les faire éclater lorſqu'ils les frappent effectivement, ou même de les fendre tout exprès quand elles ſont aſſez bien moulées.

On n'en ſera pas la dupe ſi l'on examine ces fentes avec un peu de ſoin; car quand elles ne ſont point aſſez profondes, ou que la coupure n'en eſt pas franche, ou qu'elles ne finiſſent pas par certains filamens preſque imperceptibles; c'eſt une preuve que cela n'eſt point arrivé par l'effort du coin, mais par artifice.

Enfin le moyen général de ſe précautionner contre toutes les fourberies des brocanteurs, c'eſt de s'appliquer à la connoiſſance de l'antique qui comprend le métal, la gravure des coins & le poinçonnement des caracteres; c'eſt ainſi qu'on acquiert ces yeux, que Cicéron appelle *oculos eruditos*. Mais exiger d'un homme de lettres qu'il s'attache à démêler la différence de l'antique & du moderne, qu'il deſcende juſqu'au détail de la gravure & de la fabrique des *médailles*, n'eſt-ce point le réduire à la condition d'un ſimple artiſte? n'eſt-ce point même lui impoſer une obligation qu'il ſera hors d'état de remplir, puiſque le goût qu'il doit avoir pour la lecture ne peut s'accorder avec la diſſipation inſéparable de la vie d'un homme qui s'occuperoit à viſiter les cabinets.

Nous conviendrions de la force de cette objection, ſi la connoiſſance du matériel de la *médaille* demandoit une occupation longue & ſérieuſe, ou ſi l'on ne ſuppoſoit pas un goût né pour les *médailles*, dans celui qui veut acquérir cette connoiſſance. En effet, ſans ce goût, ce ſeroit faire trop peu de cas de ſon tems que de le conſacrer à de tels ſoins. Mais il s'agit ici d'un curieux, en qui l'amour des lettres augmente le penchant naturel qu'il ſe ſent pour déchiffrer ces précieux reſtes de l'antiquité. Il s'agit d'un curieux qui ſe propoſe ſans ceſſe d'étudier le ſens, l'eſprit des *médailles*, & pour y parvenir de conſacrer ſes veilles à la lecture des ouvrages, dans leſquels il peut puiſer des lumieres. Nous allons donc lui en indiquer les principaux.

Livres ſur les médailles. Je ſuppoſe qu'il ſait auſſi-bien que moi qu'on ne fera jamais de progrès dans l'art numiſmatique ſans la connoiſſance des langues ſavantes, de l'Hiſtoire greque & romaine, de la Géographie ancienne & moderne, de la Chronologie & de la Mythologie. Si cependant je parlois à un jeune homme qui n'eût pas étudié préalablement toutes ces ſciences, je lui conſeillerois de commencer à les apprendre par les tables chronologiques du P. Pétau, les paralleles géographiques du P. Briet, la mythologie de l'abbé Banier, ou autres ſemblables.

Le livre du P. Pétau eſt connu ſous le titre de *Dionyſii* Petavii *rationarium temporum*; il y en a grand nombre d'éditions. Celui du P. Briet eſt intitulé: *Philippi* Brietii *parallela geographiæ veteris & novæ*. Mais attendu qu'il n'eſt pas complet, il eſt néceſſaire d'y joindre la géographie ancienne de Cellarius, *Chriſtoph.* Cellarii *notitia orbis antiqui, ab ortu rerum publicarum ad Conſtantinorum tempora; cum tabulis geographicis*: on préférera l'édition de Leipſic 1733, *in*-4°. deux volumes, avec les obſervations de M. Schuwartz.

Comme l'Hiſtoire doit être la principale étude d'un curieux en *médailles*; on conçoit bien que, pour les entendre, il doit lire Hérodote, Dion, Denis-d'Halicarnaſſe, Tite-Live, Tacite, Céſar, Velleius Paterculus, *&c.* A meſure qu'il fera des progrès dans l'art numiſmatique, il faudra qu'il ait ſous les yeux Suidas, Pauſanias, Philoſtrate, & parmi les modernes Rhodiginus, Giraldus, Roſinus, & autres ſemblables, qui lui fourniront des lumieres pour l'explication des types & des ſymboles.

A ces ſecours, il joindra le livre du P. Hardouin, intitulé; *Nummi populorum & urbium illuſtrati*; ce livre où l'on trouve cent choſes curieuſes, quoique ſouvent conjecturales, a été réimprimé avec des changemens & des augmentations dans le recueil des œuvres choiſies du même auteur: *Joan.* Hardouin *Opera ſelecta*, Amſtelod. 1709, *in-fol.* mais ſi notre curieux veut s'animer encore davantage dans la carriere qu'il a choiſie, il faut qu'il liſe le ſavant traité de M. Spanheim ſur l'uſage des *médailles*. Ce bel ouvrage, dont voici la bonne édition, eſt intitulé: *Ezechielis Spanhemii*, &c. *diſſertationes de præſtantiâ & uſu numiſmatum antiquorum, editio nova*, tom. I. Lond. 1706, in-fol. *volumen alterum, opus poſthumum, ex auctoris autographo editum, ac numiſmatum iconibus illuſtratum, ab Iſaaco* Verburgio, Amſt. 1717, *in-fol.* La premiere édition eſt de Rome 1664, *in*-4°. & la deuxieme d'Amſterdam 1671, *in*-4°.

Il faut enſuite ſe procurer les ouvrages où les *médailles* antiques de toutes eſpeces ſont gravées & expliquées. Voici quelques-uns des plus néceſſaires.

On acquérera la connoiſſance des *médailles* greques des villes, dans les livres de Goltzius ſur la Sicile & la Grece; en voici les titres: *Huberti* Goltzii *Sicilia, & magna Græcia, ſive hiſtoriæ urbium & populorum Siciliæ & magnæ Græciæ, ex antiquis numiſmatibus reſtitutæ liber primus*, Brugis 1576, *in-folio*. On doit préférer la ſeconde édition imprimée à Anvers 1618, par les ſoins de Jacques de Bie, avec les remarques du P. André Schott, jéſuite. L'autre livre de Goltzius ſur les *médailles* des villes greques n'a paru que long-tems après ſa mort, avec les commentaires de Louis Nugnez, ſavant Eſpagnol, *Ludovici* Nonnii *Commentarius in Huberti Goltzii Græciam, Inſulas, & Aſiam minorem*, Ant. 1620, *in-fol.*

Nous avons un excellent ouvrage de M. Vaillant ſur les *médailles* des villes greques qui ont été frappées avec des têtes d'empereurs. On y a joint une ample explication des époques, des jeux, des fêtes, des alliances, & de tout ce qui donne de la peine à ceux qui commencent à s'appliquer à cette étude, ce qui eſt d'un grand ſecours pour les *médailles*, dont les légendes ont quelque choſe de fruſte & de difficile à déchiffrer. La premiere édition eſt à Paris en 1698. La ſeconde édition faite en Hollande avec pluſieurs augmentations eſt connue ſous ce titre: *Numiſmata imperatorum, Auguſtarum, & Cæſarum à populis Romanæ ditionis græcè loquentibus, ex omni modulo percuſſa*, &c. *editio altera ab ipſo auctore recognita, ſeptingentis nummis aucta*, &c. Amſt. 1700, *in-folio*.

Quoique ce recueil ſoit fort conſidérable, le nombre des *médailles* qui avoient échappé aux recherches de M. Vaillant, eſt preſque auſſi grand que celui des *médailles* décrites dans ſon ouvrage. On en trouvera 700 nouvelles dans les *Numiſmata Muſei Teupoli*, &c. Venet. 1736, *in*-4°. deux volumes; & plus de 300 dans le livre d'un jéſuite allemand, intitulé: *Eraſmi* Frœlich *Soc. Jeſ. quatuor tentamina in re monetariâ vetere .... editio altera....* Vienn. 1737, *in*-4°. Il y en a de même pluſieurs dans le *Teſoro Britanico* Nic. Haym. On pourroit joindre celles du cabinet du roi, & d'autres cabinets particuliers, qui fourniroient le moyen d'augmenter du double le recueil de M. Vaillant.

Nous ſommes enrichis de quatre ouvrages ſur les *médailles* des familles romaines. 1°. De l'ouvrage de Fulvio Urſini, intitulé: *Familiæ romanæ quæ reperiuntur in antiquis numiſmatibus, ab urbe conditâ, ad tempora divi Auguſti*. Rom. 1577, *in-fol.* 2°. *Idem.....* Carolus Patinus, *&c. reſtituit, recognovit, auxit*. Paris 1663, *in-fol* 3° *Nummi antiqui familiarum romanarum, perpetuis interpretationibus illuſtrati, per* Joan. Vaillant *&c.* Amſtel. 1703, deux vol. *in-fol.* 4° *Theſaurus* Morellianus, *ſive familiarum romanarum numiſmata omnia, juxta ordinem F. Urſini & Car.* Patini *diſpoſita, à Cel. antiquario And.* Morellio. *Accedunt nummi miſcellanei urbis Romæ, Hiſpanici, & Goltziani. Nunc primum edidit, & commentariis perpetuo illuſtravit*, Sigeb. Havercampus, Amſtel. 1734, *in-fol.* deux volumes.

Pour les impériales, il faut néceſſairement avoir un Occo; ſon livre eſt intitulé *Imperatorum romanorum numiſmata, à Pompeio magno, ad Heraclium, ab Adolpho* Occone *olim congeſta, ſtudio Franciſci* Mediobarbi, Mediol. 1683, *in-folio*. On en a fait une ſeconde édition à Milan en 1730, par les ſoins de M. Archelati, avec quelques additions & corrections, qui ne ſont pas auſſi conſidérables que le public avoit lieu de l'eſpérer.

Mais à l'Occo & au Mezzabarba, on ne peut ſe diſpenſer d'ajouter, *Numiſmata imperatorum, à Trajano Decio, ad Palæologos Auguſtos, ſtudio D. Anſelmi* Banduri, *&c.* Paris 1718, *in-fol.* deux volumes.

Quoique M. Patin, dans ſon grand ouvrage des impériales, n'ait fait graver que le moyen bronze, il y a cependant beaucoup à apprendre pour tous les métaux & pour toutes les grandeurs, à cauſe de la reſſemblance des types; ſon livre eſt intitulé. *Imperatorum romanorum numiſmata, à Julio Cæſare ad Heraclium, per Car.* Patinum, Argentinæ 1671, *in-fol.* edit. prim. Amſtel. 1697, *in-fol.* edit. ſec.

Il convient d'avoir encore ſur les *médailles* impériales les deſcriptions du cabinet du duc d'Arſchot, que Gevarſius a fait imprimer avec des explications, & où l'on

trouve

trouve preſque toutes les *médailles* ordinaires: il eſt intitulé: *Regum & imperatorum romanorum numiſmata aurea, argentea, ærea, à Romulo & C. Julio Cæſare uſque ad Juſtinanum*, Antuerp. 1654, *in-fol.* Si l'on veut y joindre Oiſelius, ſes explications ſont encore meilleures: ſon livre porte pour titre: *Jac*: Oiſelii *Theſaurii ſelectorum numiſmatum antiquorum cum fig.* Amſtel. 1677, *in*-4°.

Il eſt vrai que les auteurs que nous venons de nommer, n'ont parlé proprement que des *médailles* de bronze, mais Hemelarius, chanoine d'Anvers, a fait un volume à part ſur les *médailles* d'or: ce volume eſt intitulé: *Imperatorum romanorum numiſmata aurea, à Julio Ceſare ad Heraclium collecta, & explicata à Joan.* Hamelario, Antuerp. 1627, *in*-4°. *cum fig. æneis*.

Patin a raſſemblé dans ſon tréſor un aſſez beau recueil de *médailles* d'argent, quelques médaillons, & quelques grands bronzes: mais on en trouvera un beaucoup plus grand nombre dans M. Vaillant, qui ne s'eſt pas contenté d'en donner ſimplement la deſcription, comme il avoit fait pour le bronze, il a encore ajouté à chacune une explication ſuccincte.

Le même auteur, dans les deux volumes qu'il a publiées ſur les *médailles* des colonies, n'a rien omis de ce qu'on pouvoit exiger d'un habile antiquaire; il en a donné les types & les explications avec un ſuccès admirable, & a fait graver les *médailles* avec un très-grand ſoin: cet ouvrage eſt intitulé: *Numiſmata ærea, imperatorum in coloniis*, Paris, 1688, *in-fol.* deux volumes.

M. du Cange, dans les familles byzantines, a fait graver auſſi fort exactement tout le bas-empire, & en a facilité l'explication par une ſavante diſſertation qu'il a imprimée à la fin de ſon gloſſaire de la baſſe & moyenne latinité, *t. III.* Paris 1678, *in-fol.* Les familles byzantines portant pour titre: *Hiſtoria Byſantina, duplici commentario illuſtrata*, &c. *auctore* Car. du Freſne, D. du Cange, Paris 1680, *in-folio*. Les gravures de ce livre ſe retrouvent preſque toutes dans celui du P. Banduri.

Il importe auſſi de connoître quelles ſont les *médailles* rares, afin de les ſavoir eſtimer ce qu'elles méritent. Elles ont été autrefois expliquées fort au long par Jean Triſtan, ſieur de Saint-Amand. Son livre eſt intitulé, *Commentaires hiſtoriques*; contenant l'hiſtoire des empereurs, impératrices, céſars & tyrans de l'empire romain, illuſtrés par les inſcriptions & énigmes de 13 à 1400 *médailles*, tant greques que latines, Paris 1644, 3 vol. *in-fol.* Si les commentaires de Triſtan ſont très-fautifs, il faut obſerver qu'il vivoit dans un ſiecle où perſonne ne lui pouvoit encore ſervir de guide. Mais en échange, M. Vaillant a excellé dans ſes *Explications* des *médailles* rares en général, & dans l'*expoſition* de la rareté de chacune en particulier. Tous les Antiquaires poſſedent l'ouvrage dont nous parlons: *Numiſmata imperatorum romanorum præſtantiora, à Julio cæſare ad poſthumum & tyrannos, per* Joann. Foi-Vaillant, *&c.* tom. I. *De romanis æreis ſenatûs-conſulto percuſſis*, &c. *cui acceſſit ſeries numiſmatum maximi moduli nondum obſervata.* tom. II. *De aureis & argenteis*, &c. Paris, 1692, *in* 4°. Il faut auſſi avoir la premiere édition de cet ouvrage, Paris, 1682; parce qu'on y a marqué le cabinet où ſe trouvoit chacune des *médailles* qui y ſont décrites: & de-plus, les poſthumes d'or & d'argent ont été obmiſes dans la ſeconde édition.

M. Baudelot, dans ſon livre de l'*Utilité des voyages*, s'eſt auſſi donné la peine d'y marquer les *médailles* rares, par rapport à la tête. Enfin, on en trouve un grand nombre qui ſont expliquées dans le *Recueil de l'acad. des belles lettres*.

En indiquant ces livres profonds ſur la ſcience des *médailles*, j'allois preſqu'oublier d'en nommer quelques-uns, qui ſont propres à y introduire un nouveau curieux, & à lui en donner une connoiſſance générale. Il peut donc commencer ſa carriere par le *Diſcours* d'Enée Vico *ſur les médailles*, imprimé à Rome en 1555; ou plutôt par les *Dialogues* d'Antonius Auguſtinus, qui ſont comme autant de leçons capables de l'éclairer.

Le livre de l'archevêque de Tarragone eſt intitulé: *Dialogos dè* médallas, *inſcriciones, y otras antiquidades* en Tarragona, por Felipe Mey, 1587. C'eſt un petit *in*-4°. de 470 pages, avec 26 Planches de *médailles*, dont les deux premieres ſont ordinairement placées à la tête du premier dialogue, & les 24 autres avant le dialogue ſuivant. Cette édition, d'ailleurs très-bien imprimée, eſt devenue très-rare, & on l'a vue vendre juſqu'a trente piſtoles. L'ouvrage d'Antoine Auguſtin a été traduit deux fois en italien. La premiere de ces traductions, imprimée à Veniſe, *in*-4°. eſt aſſez conforme à l'édition eſpagnole. La ſeconde dont l'auteur s'appelloit *Ottaviano Sada*, eſt de Rome, 1592, *in-fol.* Le traducteur y a joint quelques obſervations, & une diſſertation de *Lælio Paſchalini* ſur les *médailles* de Conſtantin, qu'il a inſérée dans le premier dialogue. Les *médailles* y ſont placées dans le corps de l'ouvrage, aux endroits où il en fait mention; on y a même ajouté celles qui y ſont expliquées, & qu'on n'avoit pas fait graver dans l'édition eſpagnole. Mais il auroit été à ſouhaiter que les deſſeins euſſent été plus exacts & les gravures plus belles. Enfin, le P. André Schott traduiſit ces dialogues en latin, & les fit imprimer à Anvers en 1617, *in-fol.* avec *fig.*

Le même curieux trouvera dans le *Tréſor* de Goltzius, l'intelligence des abréviations les plus ordinaires, ſans quoi l'on ne peut rien connoître aux légendes: il y verra les noms & les prénoms des empereurs, des charges & des magiſtratures, qui ne ſe trouvent qu'en abrégé ſur les *médailles*. S'il veut un plus grand répertoir, Urſatus le lui fournira. Le livre de ce dernier auteur eſt intitulé, *Sertorii Urſati de* Notis *Romanorum Commentarius*, Patavii, 1672, *in-fol.*

Mais la *Science des médailles*, du P. Louis Jobert jéſuite, me paroît être, en petit, le meilleur livre qu'on ait juſqu'à préſent, pour rendre l'étude de ces monumens antiques plus facile, plus utile, & plus agréable. La derniere édition eſt à Paris 1739, 2 vol. *in*-12. avec *fig.*

Quant à ceux qui deſireront de connoître ou de ſe procurer tous les auteurs qui ont écrit ſur l'art numiſmatique, je ne puis rien faire de mieux, que de les renvoyer à la *Bibliotheca nummaria*, du P. Banduri, imprimée à Hambourg en 1719, *in*-4°. avec les *Notes* de Fabricius; car depuis ce tems-là, à-peine a-t-il paru dix livres un peu conſidérables ſur les *médailles*.

Obſervations générales ſur les médailles, *& ſur leur étude*. La publication de tant d'ouvrages ſur l'art numiſmatique, & la deſcription d'une infinité de cabinets, ont fait dans cette ſcience, ce que fait l'expérience dans les arts. Les arts ne ſe ſont perfectionnés que par les diverſes obſervations de ceux qui ont ſu profiter de ce que l'uſage leur avoit appris; mais dans la ſcience des *médailles* on a voulu trop tôt établir des principes indubitables, que les moins habiles ont détruits en un moment, par la ſeule vûe de quelques *médailles* que le haſard leur a fait tomber entre les mains.

Ainſi la croyance du ſiecle paſſé, que l'on n'avoit aucun véritable Othon de bronze, eſt aujourd'hui entierement effacée par la quantité des Othons de ce métal qui ſe trouvent dans les cabinets, & dont on n'oſeroit diſputer l'antiquité, d'autant plus qu'ils nous ſont venus de l'Orient.

Ainſi, pour réfuter celui qui a dit, qu'on ne donnoit la couronne de laurier qu'aux Auguſtes, & jamais aux Céſars; il n'y a qu'à voir le médaillon de Maxime Γ. ΙΟΥ. ΟΥΗ. ΜΑΞΙΜΟϹ ΚΑΙϹΑΡ, où il a la couronne de laurier, avec la qualité de Céſar, ſans parler du bas empire où Criſpus Céſar eſt couronné de laurier.

On a encore avancé deux maximes comme conſtantes, au ſujet des fleuves qu'on voit très ſouvent ſur les revers des *médailles*. La premiere, que les fleuves étant ordinairement repréſentés par des figures couchées à terre; on ne mettoit debout que ceux qui portoient leurs eaux dans celui qui étoit couché. La ſeconde, que ſi l'on trouvoit un fleuve repréſenté ſans barbe, il falloit conclure que ce n'étoit qu'une petite riviere qui n'étoit point navigable. Cependant voici trois *médailles* qui prouvent la fauſſeté de ces principes. 1°. Une *médaille* de Gordien III; elle porte au revers le Méandre & le Marſyas, tous deux couchés par-terre, quoique le Marſyas ſe jette dans le Méandre. 2°. Une *médaille* de Philippe, où ces deux mêmes fleuves ſont ſans barbe, quoique le Méandre ſoit aſſurément très-navigable, au rapport de Strabon, 3°. Une *médaille* d'Antonin Pie, Τιανων, où l'on voit le Billœus & le Sardo, tous deux de-bout: & l'on ſait que le ſecond ſe décharge dans le premier.

Cependant, quoiqu'il y ait peu de maximes qui ne ſouffrent des exceptions, il ſeroit dangereux de n'en vouloir jamais admettre aucune. Obſervons ſeulement, qu'elles ſoient toujours fondées en néceſſité ou en raiſon, & qu'elles faſſent plier la regle à leur objet, ſans la détruire ſur les autres points, où elle peut avoir ſon application.

C'eſt, par exemple, une maxime généralement adoptée par les antiquaires, que ce que nous appellons *médailles*, les romaines ſur-tout, étoient originairement la monnoie courante; & ils en donnent une bonne preuve. On trouve tous les jours, diſent-ils, une prodigieuſe quantité de ces *médailles* cachées dans la terre, comme autant de tréſors particuliers qu'on vouloit mettre à cou-

vert

vert de l'incurſion & de l'avidité des Barbares. Et loin que ces petits tréſors forment jamais des ſuites de *médailles* plus ou moins completes, ou qu'ils ſoient tous compoſés de différens revers; ils ne conſiſtent communément que dans un petit nombre d'empereurs qui ont régné enſemble, ou qui ſe ſont immédiatement ſuccédés; & le même revers s'y trouve quelquefois par milliers; ce qui ſeul porte avec ſoi un caractere ſi marqué de monnoie courante, qu'il eſt comme impoſſible de ſe refuſer à l'évidence d'un pareil témoignage.

On ne laiſſe pas d'en excepter les médaillons, du-moins ceux qui par leur relief, leur étendue, & leurs poids, auroient été fort à charge dans le commerce, ceux ſur-tout, qui, compoſés de pluſieurs cercles de différentes eſpeces de cuivre, ſemblent nous dire encore qu'ils ont uniquement été faits pour lé plaiſir & l'oſtentation, & nullement pour l'uſage & la commodité.

Peut-être en viendra-t-on auſſi à faire une claſſe ſéparée en pluſieurs autres ſortes de *médailles* qui, quoiqu'au même titre, & uniformes entr'elles par le poids & le volume, offrent des objets tout-à-fait étrangers, pour ne pas dire contraires à l'idée d'une monnoie courante. Telles ſont entr'autres, ces *médailles* qui paroiſſent n'avoir été imaginées que pour honorer après leur mort, des princes & des princeſſes, dont le portrait n'avoit jamais été gravé, de leur vivant, des gendres, des ſœurs, des nieces d'empereurs, des enfans décédés au berceau ou dans la plus tendre jeuneſſe. Telles encore celles, où après une aſſez longue ſucceſſion d'empereurs, on a renouvellé l'image & le ſouvenir de quelques illuſtres romains de premiers tems de la république.

Non toutefois que ces mêmes *médailles* n'ayent pu être reçues & même recherchées dans le commerce, parce qu'elles étoient de la même forme & de la même valeur intrinſeque; parce que travaillées avec autant & plus de ſoin, on y trouvoit auſſi des choſes plus ſingulieres & plus intéreſſantes. Enfin, parce que frappées ſans doute en moindre quantité qu'on ne frappoit des revers de la monnoie ordinaire, elles étoient dans le même tems, à-proportion auſſi rares qu'elles le ſont aujourd'hui.

Une autre maxime en fait de *médailles*, c'eſt lorſqu'au revers d'un empereur romain, on trouve le nom d'une ville, d'un peuple, d'un pays; ce pays, ce peuple, cette ville doivent avoir été de la domination romaine; ou, s'ils ne lui ont pas été immédiatement ſoumis, ils reconnoiſſoient du-moins ſon autorité par quelque hommage, par quelque tribut, ou autre condition équivalente ſtipulée dans des traités. Il ne faut cependant excepter ces *médailles*, où l'on voit d'un côté, la tête d'un empereur, & de l'autre, celle d'un prince voiſin allié de l'empire, qui s'honoroit bien du titre d'ami du peuple & des empereurs romains, φιλορωμαιος, mais dont l'alliance utile étoit quelquefois achetée par des gros ſubſides, que la vanité romaine qualifioit de gratifications.

A combien plus forte raiſon, n'en devroit-on pas excepter encore les *médailles*, où l'on verroit d'un côté, la tête d'un empereur romain, & de l'autre, le nom & les ſymboles d'une ville, qui, loin d'avoir été jamais ſous ſa domination, ſe trouveroit appartenir depuis long-tems à une autre prince puiſſant, lequel n'avoit rien à démêler avec l'empire, rien à eſpérer de ſon alliance, rien à craindre de ſes entrepriſes? Sans cela, quelle abſurde conſéquence ne tireroit-on pas un jour de la *médaille* du czar Pierre I. frappée en 1718, avec le nom de la ville de Paris à l'exergue, *Lutetiæ-Pariſiorum*? & vingt autres ſemblables; ſi ceux qui joindront la connoiſſance de l'hiſtoire à celle des *médailles*, n'étoient pas à-portée d'expliquer ces énigmes d'or & d'argent, comme le poëte Prudence les appelloit déja de ſon tems.

On ne tariroit point ſur les abus qui ſe ſont gliſſés dans l'étude des *médailles*, & qui ont pour auteurs, je ne dis pas des hommes ſans lettres, mais des écrivains d'une érudition reconnue. C'eſt ſur la parole de ces écrivains célebres qu'on cite chaque jour des *médailles*, qui n'ont peut-être jamais exiſté; c'eſt leur témoignage qui empêche de rejetter des *médailles* d'une autre eſpece, qui malgré leur antiquité, ne peuvent faire foi dans l'hiſtoire; c'eſt ſur leur autorité que ſont fondées ces interprétations chimériques qui dégraderoient les monumens les plus reſpectables, en les rendant le jouet de l'imagination de chaque particulier. Enfin, c'eſt principalement à ces auteurs qu'il faut imputer pluſieurs fautes, où tombent tous les jours des amateurs des *médailles*, ſur-tout ceux qui les recueillent uniquement, ou par le goût naturel qu'ils ont de ramaſſer, ou par le deſir de s'acquérir une ſorte de nom dans les lettres.

Il en eſt des *médailles* comme d'une infinité d'autres choſes, qui ſont partie de ce qu'on appelle *curioſités*; la vanité de poſſéder une piece rare & unique, fait ſouvent mettre en uſage toutes ſortes de ruſes & d'artifices pour en impoſer. De-là ſont venus ces catalogues informes, où des *médailles* qui n'ont d'autre qualité que d'avoir été frappées par des fauſſaires, & par des ignorans, ſont décrites avec de pompeux éloges. De-la ces interprétations arbitraires qui vont quelquefois juſqu'à renverſer les points d'hiſtoire les plus conſtans. De-là cette confuſion & ce mélange dans les cabinets, & dans les livres, des *médailles* fauſſes avec les vrajes, ou des modernes avec les antiques. De-là enfin, mille inconvéniens que l'on découvre à chaque inſtant dans l'étude & dans la recherche des *médailles*; car cette vanité s'étant une fois emparée de l'eſprit, on ne s'en eſt point tenu au vrai; on a couru après le merveilleux. Chacun a voulu que ſa collection fût plus ſinguliere que celle d'un autre, ou du-moins qu'elle paſſât pour telle. Pour y parvenir, on a tout fait valoir, on a tout loué, on a tout admiré.

Il eſt donc eſſentiel à un amateur de ces monumens antiques, d'être en état de juger par lui-même du mérite de chaque piece, & de ne point ſe laiſſer ſéduire aux pompeuſes deſcriptions qu'il entendra faire, ſoit au nouvel acquéreur d'une *médaille*, ſoit à celui qui cherche à en vendre. Souvent, après avoir examiné ce qu'on lui vantoit avec tant d'emphaſe, il trouvera que c'eſt un coin moderne; que la *médaille* eſt fauſſe ou réparée. Mais ſuppuſons-la antique & légitime, elle ſera peut-être inutile pour l'hiſtoire; il ceſſera pour lors d'admirer cette *médaille*; & ayant ceſſé de l'admirer, il ceſſera bientôt de rechercher ce qu'il ne déſiroit ardemment, que faute de le bien connoître. C'eſt encore un nouvel avantage pour le grand nombre des gens de lettres, à qui la nature a donné de la facilité pour les ſciences, plus que la fortune ne leur a procuré de ſecours pour les acquérir.

Les vains curieux qui ne joignent au goût qu'ils ont pour les *médailles*, ni une certaine connoiſſance de l'hiſtoire, ni la lecture des ouvrages de l'antiquité, n'eſtiment communément les *médailles*, qu'à proportion de leur rareté; & cette rareté dépend ſouvent ou du caprice, ou de la mauvaiſe foi de ceux qui ont fait imprimer des catalogues de *médailles*, quelquefois de la beauté ſeule & de la conſervation de la *médaille*, & preſque toujours du hazard qui a permis qu'on ait découvert un tréſor antique plûtôt ou plus tard.

Au contraire, celui qui n'enviſage les *médailles* qu'en homme de lettres, c'eſt-à-dire, qui n'en meſure le prix que ſur l'utilité, ne préfere en *médailles*, que celles qui ſervent à découvrir quelque fait nouveau, ou à éclaircir quelque point obſcur de l'hiſtoire. Une *médaille* qui porte une date intéreſſante, ou qui fixe une époque de quelque conſéquence, eſt plus précieuſe pour lui que les *Cornelia ſupera*, les *Tranquillines*, & les *Peſcennius*.

Ce n'eſt pas que nous voulions condamner les gens qui n'épargnent rien pour recueillir toutes les têtes des perſonnages illuſtres de l'antiquité; nous avouons que les *médailles* ne ſeroient pas dépouillées de tout prix, quand même elles ne ſerviroient qu'à nous conſerver les portraits des grands hommes; mais ce n'eſt point là ce qui doit les faire principalement rechercher par un homme de lettres. Si une *médaille* de Peſcennius ne porte aucune date particuliere; ſi elle n'apprend aucun fait d'hiſtoire, & qu'elle ne nous préſente qu'un portrait, il eſt indifférent à celui qui veut devenir ſavant, que cette piece rare ſoit entre ſes mains, ou entre celles d'un autre. Tout le monde convient de l'exiſtence de Peſcennius. Le curieux qui poſſede la *médaille*, n'en eſt pas plus aſſuré qu'un autre. L'homme de lettres voudroit fixer préciſément le tems où ce prince a vécu; il voudroit apprendre quelque circonſtance particuliere de ſa vie: ſi la *médaille* ne peut l'inſtruire de ce qu'il cherche, il eſt preſque inutile qu'il l'ait vue.

Voilà la vraie maniere dont on doit enviſager les *médailles*, ſans les eſtimer ni chacune en particulier ni toutes en général, au-delà de l'utilité dont elles ſont réellement. Gardons-nous ſur-tout, d'imaginer que leur étude puiſſe ſe ſéparer de celle des inſcriptions, & de la lecture des auteurs anciens. Elles éclairciſſent des paſſages; elles ſuppléent des dates ou des noms, & redreſſent même quelquefois des erreurs; mais, pour un ſervice qu'elles rendent à l'hiſtoire, elles en reçoivent mille des hiſtoriens, & tous d'une ſi grande conſéquence, que avec les livres ſans *médailles*, on peut ſavoir beaucoup & ſavoir bien; & qu'avec les *médailles* ſans les livres, on ſaura peu & l'on ſaura mal. C'eſt par cette remarque qui n'eſt point d'un amateur anthouſiaſte, que je termine ce détail. Il ne me reſte plus qu'à joindre une

courte explication de quelques mots fréquens dans la langue numiſmatique.

Termes d'uſage dans l'art numiſmatique. Ame de la *médaille*. Les Antiquaires regardent la légende comme l'ame de la *médaille*, & les figures comme le corps; tout-de-même que dans l'emblème où la deviſe tient lieu d'ame; ſans quoi l'on n'auroit aucune connoiſſance de ce que les figures qui en font le corps, nous doivent apprendre. Par exemple, nous voyons, dans une *médaille* d'Auguſte, deux mains jointes qui ſerrent un caducée entre deux cornes d'Amalthée, voilà le corps; le mot *pax* qui y eſt gravé, marque la paix que ce prince avoit rendue à l'état, en ſe réconciliant avec Marc Antoine, réconciliation qui ramena la félicité & l'abondance, voilà l'*ame*.

Buſte. Il déſigne, en matiere de *médailles*, comme dans les autres arts, un *portrait à-demi-corps*, qui ne préſente que la tête, le col, les épaules, une partie de la poitrine, & quelquefois les deux bras. Les *buſtes* qu'on voit ſur les *médailles*, ſe trouvent accompagnés de ſymboles qui leur ſont particuliers, ſur-tout quand les deux bras paroiſſent, comme il eſt ordinaire dans les médaillons & dans les petites *médailles* du bas empire. Ces ſymboles ſont le ſceptre, la férule, l'acacia. Dans d'autres *buſtes* qui vont juſqu'à-mi-corps, on y voit le caſque, le bouclier, & un cheval qu'on tient par la bride, pour marquer les victoires remportées ou dans les combats de la guerre, ou dans les jeux.

Champ, C'eſt le fond de la piece qui eſt vuide, & ſur lequel il n'y a rien de gravé. On eſt parvenu à trouver l'explication de certaines lettres initiales qui ſe trouvent dans le *champ* des *médailles* du bas empire. En voici des exemples:

B. T.	*Beata Tranquillitas.*
C. R.	*Claritas Reipublicæ.*
C. S.	*Claritas Sæculi.*
F. B.	*Felicitas Beata.*
F. T.	*Felicitas Temporum.*
P. A.	*Pietas Auguſta.*
S. A.	*Securitas Auguſti.*
S. P.	*Securitas Publica* ou *Populi.*
T. F.	*Temporum Felicitas.*
V. I.	*Vota Imperii.*
V. P.	*Vota Publica* ou *Populi.*

Coin. On ſait que c'eſt la même choſe que la matrice ou le carré d'une *médaille*. Chaque *médaille* n'a point eu un *coin* différent de toutes les autres qui lui ſont ſemblables. M. Baudelot a combattu ſavamment l'opinion contraire, dans ſon livre de l'*utilité des voyages*.

Corps. On regarde toutes les figures comme le *corps* de la *médaille*.

Exergue. C'eſt un mot, une date, des lettres, des chiffres marqués dans les *médailles* au-deſſous des têtes qui y ſont repréſentés, ſoit ſur le revers, ce qui eſt le plus ordinaire, ſoit ſur la tête. Les lettres ou les chiffres des *exergues* de *médailles* ſignifient ordinairement, ou le nom de la ville dans laquelle elles avoient été frappées, ou le tems, ou la valeur de la piece de monnoie: & les lettres initiales ne marquent que cela.

Inſcription. On appelle proprement *inſcription*, les paroles qui tiennent lieu de revers, & qui chargent le champ de la *médaille* au lieu de figures.

Légende. Elle conſiſte dans les lettres qui ſont autour de la *médaille*, & qui ſervent à expliquer les figures gravées dans le champ.

Module. Grandeur déterminée des *médailles*, d'après laquelle on compoſe les différentes ſuites.

Monogramme. Lettres, caracteres ou chiffres, compoſés de lettres entrelacées. Ils dénotent quelquefois le prix de la monnoie, d'autrefois une époque, quelquefois le nom de la ville, du prince, de la déité repréſentée ſur la *médaille*.

Nimbe. Cercle rayonnant qu'on remarque ſur certaines *médailles*, ſur-tout ſur celles du bas empire.

Ordre. C'eſt ainſi qu'on appelle une claſſe générale ſous laquelle on diſtribue les ſuites: on forme ordinairement cinq ordres de *médailles*, l'un deſquels contient la ſuite des rois, un ſecond la ſuite des villes, un troiſieme la ſuite des conſulaires, un quatrieme la ſuite des impériales; & ſous un cinquieme on range toutes les divinités, les héros, les hommes célebres de l'antiquité. L'ordre dans les ſuites du moderne eſt abſolument arbitraire.

Panthées, Ce ſont des têtes ornées de ſymboles de pluſieurs divinités.

Parazonium. Sorte de poignard, de courte épée, de bâton, de ſceptre tantôt attaché à la ceinture, tantôt appuyé par un bout ſur le genou, & tantôt placé d'une autre maniere.

Quinaire. C'eſt une *médaille* du plus petit volume en tout métal.

Relief. Saillie des figures & des types empreints ſur la tête ou ſur le revers d'une *médaille*.

Revers. Côté de la *médaille* oppoſé à la tête.

Suite. C'eſt l'arrangement qu'on donne aux *médailles* dans un cabinet, ſoit d'après leur différente grandeur, ſoit d'après les têtes & les revers.

Symbole ou *type*. Terme générique qui déſigne l'empreinte de tout ce qui eſt marqué dans le champ des *médailles*.

Tête. Côté de la *médaille* oppoſé aux revers. Chez les Romains, Jules-Céſar eſt le premier dont on ait oſé mettre la tête ſur la monnoie, de ſon vivant.

Volume. On entend par ce *mot* l'épaiſſeur, l'étendue, le relief d'une *médaille*, & la groſſeur de la tête.

Le lecteur trouvera les articles de *médailles* qui ſuivent, rangés avec quelque ordre.

Toute *médaille* eſt *antique* ou *moderne*; nous commencerons par ces deux mots.

Enſuite nous viendrons aux métaux, parce qu'il y a des *médailles* d'or, d'argent, de billon, de bronze, de cuivre, d'étain, de fer, de plomb, de potin.

Une *médaille* peut être *contrefaite*, *dentelée*, *éclatée*, *fauſſe*, *fourrée*, *frappée* ſur l'*antique*, non *frappée*, *fruſte*, *inanimée*, *incertaine*, *incuſe*, *martelée*, *moulée*, *réparée*, *ſaucée*, *ſans tête*.

Parmi les *médailles*, il y en a de *contorniates*, de *contre marquées*, de *rares*, de *reſtituées*, d'*uniques* & de *votives*.

Il y a encore des *médailles* ſur les *allocutions*, & d'autres qu'on nomme de *conſécration*; nous en ferons auſſi les articles.

Les *médailles* de *colonies*, les *conſulaires*, les *grecques*, les *impériales*, les *romaines*, méritent ſur-tout notre curioſité.

Cependant nous n'oublierons pas de parler des *médailles arabes*, *égyptiennes*, *eſpagnoles*, *étruſques*, *gothiques*, *hébraïques*, *phéniciennes* & *ſamaritaines*.

Enfin, les *médailles* d'*Athenes*, de *Crotone*, de *Lacédémone* & d'*Olba*, intéreſſent trop les curieux pour les paſſer ſous ſilence.

Nous terminerons ce ſujet par dire un mot des *époques marquées* ſur les *médailles*.

Il eſt inutile d'avertir que les autres articles de l'art numiſmatique ſont traités ſous leurs lettres. (*D. J.*)

MÉDAILLE ANTIQUE. (*Art numiſmat.*) J'ai déja dit que ce ſont toutes celles qui ont été frappées juſques vers le milieu du troiſieme ou du neuvieme ſiecle de Jeſus-Chriſt.

Depuis les progrès de la renaiſſance des Lettres, on a raſſemblé les *médailles antiques*; on les a gravées, déchiffrées & diſtribuées par ſuites; on en a fait une ſcience à part très-étendue. Il ne s'agit peut être plus aujourd'hui que d'éclairer le zele de ceux qui l'étudient avec paſſion, & leur prouver qu'ils ne doivent pas donner une confiance aveugle à toutes les *médailles* qui ſont *antiques*, de bon alloi, & frappées dans les monnoies publiques. Juſtifions ici cette vérité par les judicieuſes obſervations de M. l'abbé Geinoz, rapportées dans l'*hiſtoire de l'acad. des Inſcriptions*, *tom. XII.*

Il n'y a, dit-il, que trop de *médailles antiques* ſingulieres, & qui renferment des contradictions palpables avec la tradition hiſtorique la plus conſtante, & même avec les autres *médailles*.

La cauſe de ces ſingularités vient ſans doute d'une confuſion de coins, ſemblable à celle qu'on a remarquée ſur les *médailles* fourrées. Il eſt arrivé plus d'une fois aux Monétaires même, ſur-tout lorſqu'il y avoit plus d'un prince pour lequel on travailloit dans le même hôtel des monnoies: il leur eſt dis-je, arrivé plus d'une fois de joindre enſemble deux coins, qui n'étoient pas faits pour la même piece de métal. Il n'étoit pas difficile que deux ouvriers travaillant l'un près de l'autre, celui qui vouloit appliquer un revers à la tête de Veſpaſien, prît par mégarde le coin dont ſon voiſin devoit ſe ſervir, pour en frapper un à celle de Titus: il n'étoit pas même impoſſible qu'un ancien coin oublié dans la ſalle, fût employé par inadvertance à former le revers de quelque *médaille* nouvelle par un ouvrier peu attentif. Cette confuſion n'a rien qui répugne, & elle a été avouée par le Pere Pagi dont la bonne critique eſt aſſez connue, & par M. Liebe, un des célebres antiquaires de ces derniers tems. Les exemples en ſont rares à la vérité, & les *médailles* qui nous les fourniſſent, ſont ordinairement uniques: on va cependant en rapporter quelques-unes pour preuve de ce qu'on vient d'avancer.

Sur deux *médailles* d'argent d'Antonin Pie, on trouve au revers *Auguſta*, avec des types qui montrent évidemment qu'on a joint à la tête de cet empereur des revers qui avoient été deſtinés aux *médailles* de Fauſtine ſa femme. Deux autres *médailles* d'argent de Julia Domna ont à leurs revers, l'une *Liberal. Augg.* & l'autre *Virtus Aug. Coſ.* .... On voit bien que ces légendes ne peuvent convenir à cette princeſſe: auſſi les a-t-on priſes pour des *médailles* de Severe, où on les trouvera facilement. Une autre *médaille* d'argent d'Herennia Etruſcilla, a pour revers un type connu parmi ceux de Trajan Dece, avec la légende *Pannoniæ*. Au revers d'une *médaille* de Fauſtine la jeune en grand bronze, on lit *Primi Decennales Coſ. III. S. C.* Quelqu'un prétendroit-il qu'on faiſoit des vœux décennaux pour les femmes des empereurs? non, car le ſilence de l'hiſtoire & de tous les autres monumens nous prouve le contraire; mais ſi on conſulte les *médailles* de M. Aurele, on verra que ce revers a été frappé avec un coin deſtiné à cet empereur. Une autre *médaille* en grand bronze de Didius Julianus, a ſur le revers *Juno Regina*, légende qui ne lui peut appartenir, mais qu'on a empruntée d'un coin de Manlia Scantilla.

M. Liebe a fait graver dans ſon tréſor de Saxe-Gotha une *médaille* d'argent d'Hadrien, où on lit d'un côté *Hadrianus Auguſtus*, & de l'autre *S. P. Q. R.* M. O. PRINC. Qui eſt-ce qui ne voit pas que le coin d'un des revers de Trajan a été employé par mégarde avec un coin d'Hadrien? le même antiquaire rapporte enſuite une *médaille* d'Antonin Pie, dans laquelle ſa 15e. puiſſance tribunitienne ſe trouve également marquée autour de la tête & au revers. La cauſe de cette ſingularité eſt que le monétaire s'eſt ſervi de deux coins qui étoient bien de la même année, mais qui n'avoient pas été faits pour être unis enſemble.

Tous ces exemples paroiſſent prouver ſans conteſtation, du-moins aux yeux des critiques impartiaux, que les Monétaires même ont fait des mépriſes; & ſi le pere Chamillard eût connu les *médailles* qu'on vient de citer, il n'auroit point cherché des moyens plauſibles de les concilier avec l'hiſtoire, ou d'accorder enſemble les légendes des têtes & celles des revers. Tandis que le pere Hardouin rejette avec hauteur l'idée de ces mépriſes de Monétaires, il nous en fournit lui même pluſieurs traits dans ſon hiſtoire auguſte. On y voit une *médaille* de grand bronze, qui joint le ſixieme conſulat de Veſpaſien avec le ſecond de Titus; quelques-unes de Domitien avec la tête de Veſpaſien au revers; une de Trajan avec ſon cinquieme conſulat, & au revers les têtes d'Hadrien & de Plotine, avec la légende *Hadrianus Aug.* Les critiques ſages aimeront toûjours mieux adopter dans ces *médailles* des erreurs de Monétaires, erreurs qui n'ont rien que de naturel & d'ordinaire, que d'en faire la baſe de quelque ſyſtème entierement oppoſé à l'hiſtoire de toute l'antiquité.

Ne reconnoiſſons donc point pour des pieces authentiques ces *médailles* ſingulieres, qui ne peuvent s'accorder ni avec les autres *médailles* reçues, ni avec l'hiſtoire; & examinons ſi ce qui cauſe notre embarras, lorſque nous cherchons à en démêler le ſens, ne vient pas de quelque mépriſe du monétaire. Nous pourrons facilement nous en appercevoir, en vérifiant ſi ces revers ne ſe trouvent pas joints ſur d'autres *médailles* à des têtes auxquelles ils conviennent mieux; quand cela ſe rencontrera, nous avouerons que des coins mélés ou confondus ſont la ſource de nos doutes, & nous verrons la difficulté diſparoître.

Au reſte, on voudroit en vain nous perſuader qu'il regne quelquefois ſur les *médailles antiques* des traits d'ironie & de plaiſanterie, ſemblables à ceux qu'on voit aſſez ſouvent dans nos *médailles* modernes. On cite pour le prouver la *médaille* de Gallien que le roi poſſede, *Gallienæ Auguſtæ Pax Ubique*: *médaille* frappée dans le tems que par la lâcheté & l'indolence de cet empereur l'Empire étoit déchiré par les trente tyrans. Ce qu'il y a de sûr, c'eſt que tout ce que M. Baudelot nous a ingénieuſement expliqué des *médailles* qui ſe frappoient pour les plaiſirs des ſaturnales, ne ſert de rien pour appuyer ce ſentiment. Il n'eſt pas mieux établi par une ſeule *médaille* équivoque. Je conviens que la difficulté d'accommoder le nom d'une princeſſe à la tête d'un empereur eſt d'abord embarraſſante; mais on peut la réſoudre par l'inadvertance ou la précipitation du monétaire, & confirmer cette ſolution par les preuves que nous venons d'en donner tout-à-l'heure. Enfin, on adoptera bien moins un fait unique, que le deſir qui nous anime de prêter aux anciens le caractere d'eſprit de notre ſiecle. (*D. J.*)

MÉDAILLE MODERNE. (*Art numiſm.*) On appelle *médailles modernes* celles qui ont été frappées depuis environ trois ſiecles. En effet, il faut obſerver qu'on ne met point au rang des *médailles modernes* celles qu'on a fabriquées pendant la vie de Charlemagne, &, après lui, pendant cinq cens ans; parce qu'elles ſont ſi groſſieres, que les antiquaires regardent cet eſpace de tems comme un vilain entre-deux de l'antique & du moderne. Mais quand les beaux Arts vinrent à renaître, ils ſe prêterent une main ſecourable pour procurer des *médailles* qui ne fuſſent plus frappées au coin de la barbarie. Voilà nos *médailles modernes*.

Leur curioſité, comme celle de la belle Peinture; eut ſa premiere aurore au commencement du quinzieme ſiecle, après avoir été enſevelie l'eſpace de mille ans avec les triſtes reſtes de la majeſté romaine. Ce fut d'abord par les ſoins d'un Piſano, d'un Bolduci, & de quelques autres artiſtes, qu'on vit reparoître de nouvelles *médailles* avec du deſſein & du relief. Le Piſano fit en plomb, en 1448, la *médaille* d'Alphonſe, roi d'Arragon; &, dix ans auparavant, il avoit donné celle de Jean Paléologue, dernier empereur de Conſtantinople. Enſuite, on ſe mit à frapper des *médailles* en or; telle eſt celle du concile de Florence, & d'un conſiſtoire public de Paul II. qui ſont les premieres ébauches des *médailles modernes*, perfectionnées dans le ſiecle ſuivant, & enſuite recherchées, pour la gravure, par quelques curieux.

Il eſt vrai que la plûpart de ces nouvelles *médailles* ont été faites avec grand ſoin, que les époques s'y trouvent toujours marquées, que les types en ſont choiſis & l'explication facile, pour peu qu'on ait connoiſſance de l'hiſtoire. On y voit des combats ſur terre & ſur mer, des ſieges, des entrées, des ſacres de rois, des pompes funebres, les alliances, les mariages, les familles, en un mot, les événemens les plus importans qui concernent la religion & la politique: cependant tout cela réuni ne nous touche point comme une ſeule *médaille* de Brutus, de Lacédémone, ou d'Athènes.

Je ne puis même deviner les raiſons qui ont engagé le pere Jobert à décider que ſur les *médailles* antiques on trouve, plus que ſur les *modernes*, le faux mérite honoré. Il ſemble, au contraire, que cet inconvénient, qui eſt inévitable dans toute ſociété humaine, eſt beaucoup plus à craindre dans les *médailles modernes*, qu'il ne l'étoit dans les monnoies antiques; car parmi nous les princes ſont maîtres abſolus de la fabrication de leurs monnoies, tandis qu'à Rome le ſceau de l'autorité du ſénat, quelque corrompu qu'on le ſuppoſe, y intervenoit encore.

D'un autre côté, les monnoies antiques ne ſe frappoient que pour le prince; & l'hiſtoire nous a éclairé ſur ſes vertus ou ſur ſes vices. Mais aujourd'hui il n'eſt point de particulier qui ne puiſſe faire frapper des *médailles* en ſon honneur: combien de gens ſans mérite, que la vanité a déjà porté à eſſayer de ſe procurer une eſpece d'immortalité, en ſe faiſant repréſenter ſur des *médailles*!

Je ne détournerai néanmoins perſonne de donner dans la curioſité du *moderne*. On peut raſſembler, ſi l'on veut, ces ſortes de *médailles*, & former même des ſuites de papes, d'empereurs, de rois, de villes & de particuliers, avec le ſecours des monnoies & des jettons. La ſuite complette des papes peut ſe faire depuis Martin V. juſqu'à préſent: mais la ſuite des empereurs d'Occident depuis Charlemagne ne pourroit s'exécuter qu'en y joignant les monnoies. Si l'on me dit qu'Octavius Strada a conduit cet ouvrage depuis Jules-Céſar juſqu'à l'empereur Matthias, je réponds que c'eſt avec des *médailles* preſque toutes fauſſes, inventées pour remplir les vuides, ou copiées ſur celles que Maximilien II. fit battre pour relever la grandeur de la maiſon d'Autriche.

Quant à la ſuite des rois de France, il faut ſe contenter des monnoies pour les deux premieres races: car il n'y aucune *médaille* avec l'effigie du prince avant Charles VII. Toutes celles qu'on a frappées dans la *France métallique* juſqu'à Charlemagne, ſont imaginaires; & la plûpart des poſtériures, ſont de l'invention de Jacques de Bie, & de Duval ſon aſſocié. Il eſt vrai qu'il y a dans le cabinet de Louis XV. une ſuite de tous ſes prédéceſſeurs juſqu'à Louis XIV. gravée très proprement en relief ſur de petites agates; mais on ſait que c'eſt une ſuite de la même grandeur, d'une même main, & d'un ouvrage exquis, qu'on fit à plaiſir ſous le regne de Louis XIII.

Les *médailles* d'Eſpagne, de Portugal, & des couronnes du Nord, ne ſont que du dernier ſiecle. En Italie, les plus anciennes, j'entends celles de Sicile, de Milan, de Florence, ne forment aucune ſuite, & ne ſe trouvent

vent que moulées. Telles ſont les *médailles* de René & d'Alphonſe, rois de Sicile, de François de Sforce, duc de Milan, & du grand Côme de Médicis.

En un mot, la Hollande ſeule, par la quantité de *médailles* qu'elle a fait frapper, forme une hiſtoire intéreſſante. Elle commence par la fameuſe *médaille* de 1566, ſur laquelle les confédérés des Pays-Bas qui ſecouerent la tyrannie du roi d'Eſpagne, firent graver une beſace, à cauſe du ſobriquet de *gueux* qu'on leur donna par mépris, & qu'ils affecterent de conſerver.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'il y ait peu de livres qui traitent des *médailles modernes*. Je ne connois que ceux du pere du Moulinet & de Bonanni pour les papes; de Luckius, de Trypotius, de la France métallique dont j'ai parlé; de l'abbé Bizot & de Van-Loon pour la Hollande. Voici les titres de ces ſept ouvrages.

1°. Claudii du Moulinet *hiſtoria ſummorum pontificum à* Martino V. *ad* Innocentium XI. *per eorum numiſmata; id eſt*, ab anno 1417 ad an. 1678. Pariſ. 1679. fol.

2°. *Numiſmata pontificum romanorum a tempore Martini V. ad ann.* 1699, *illuſtrata a* Philippo Bonanni S. J. Romæ, 1699, 2 vol. fol.

3°. *Sylloge numiſmatum elegantiorum, quæ diverſi imp. reges, principes, reſpublicæ, diverſas ob cauſas, ab anno* 1500 *ad annum uſque* 1600 *cudi fecerunt*, &c. *opera* Joh. Jac. Luckii *argentoratenſis*. Argentinæ, 1620, fol.

4°. *Symbola divina & humana pontificum, imperatorum, regum*. Acceſſit brevis *iſagoge* Jac. Trypotii *ex muſæo* Octav. de Strada. *Sculptor Egidius* Sadeler; Pragæ, 1601, fol.

5°. La France métallique, contenant les actions célebres, tant publiques que privées, des rois & reines, marquées en leurs *médailles* d'or, d'argent & de bronze, par Jacques de Bie; Paris, 1636, *in-fol.*

6°. Hiſtoire métallique de Hollande, par M. l'abbé Bizot; Paris, 1687, *fol.*

7°. Mais l'ouvrage de Van-Loon eſt bien autrement complet: il eſt intitulé *hiſtoire métallique* des dix-ſept provinces des Pays-Bas, depuis l'abdication de Charles V. juſqu'à la paix de Bade conclue en 1716, traduite du hollandois de M. Girard Van-Loon; à la Haie, 1732, 1737, 5 vol. *in-fol.*

Pour ce qui concerne l'hiſtoire de Louis le Grand & des événemens de ſon regne par les *médailles*, de l'Imprimerie royale, 1702 & 1723, *in-fol.* tout le monde ſait ce qu'il en faut penſer. (*D. J.*)

MÉDAILLE D'OR, (*Art numiſmat.*) Dans le grand nombre des *médailles d'or* greques & romaines, il y en a qui ſont; ſoit or fin, toujours plus pur & d'un plus bel œil que le nôtre; ſoit or mêlé plus pâle, d'un aloi plus bas, & ayant environ ſur quatre parts un cinquieme d'alliage; ſoit enfin or notablement alteré, tel que nous le voyons dans certaines gothiques. Il faut obſerver, que quoique Sévere Alexandre, eût donné la permiſſion de ſe ſervir d'alliage dans les monnoies, cela n'a point empêché que les *médailles* de ce prince & de ceux qui lui ont ſuccedé, même dans le bas empire, ne ſoient ordinairement d'un or auſſi pur & auſſi fin que du tems d'Auguſte, le titre ne ſe trouvant proprement altéré que dans les gothiques.

L'or des anciennes *médailles* grecques eſt extrèmement pur; l'on en peut juger par celle de Philippe de Macédoine & d'Alexandre le grand, qui vont à vingt-trois karats & ſeize grains, à ce que dit M. Patin, l'un des fameux antiquaires du dernier ſiecle. On lui eſt redevable d'avoir tâché d'inſpirer aux curieux l'amour des *médailles*, & de leur en avoir facilité la connoiſſance.

L'or des *médailles* impériales eſt auſſi très-fin, & de même alloi que celui des Grecs; c'eſt-à-dire au plus haut titre qu'il puiſſe aller, en demeurant maniable: car les affineurs le préferent encore aujourd'hui à celui des ſequins & des ducats; & du tems de Bodin, les orfévres de Paris ayant fondu un Veſpaſien d'or, ils n'y trouverent qu'un 788e d'empirance qui eſt l'alliage.

Il faut ſe ſouvenir que les Romains ne commencerent à ſe ſervir de monnoies d'or que l'an 547. de Rome, afin que l'on ne ſoit pas trompé à celles qui ſe trouveront avant ce tems-là. Par exemple, ſi l'on nous préſentoit quelqu'un des rois de Rome, ou des premiers conſuls frappés ſur l'or, il n'en faut pas davantage pour conclure que c'eſt une fauſſe *médaille*: j'entends qu'elle n'eſt point frappée du tems de ces rois ou de ces conſuls; car les deſcendans de ces familles, pluſieurs ſiecles après, ont fait frapper quelquefois les têtes de leurs ancêtres: témoin celles de Quirinus, de Numa, d'Ancus Martius, de Junius-Brutus; & ces ſortes de *médailles* ne laiſſent pas d'être antiques par rapport à nous, quoiqu'elles ne ſoient pas du tems de ceux qu'elles repréſentent. (*D. J.*)

MÉDAILLE D'ARGENT, (*Art numiſmat.*) l'uſage des *médailles d'argent* commença chez les Romains l'an 485. de Rome. L'on en trouve en beaucoup plus grand nombre que d'or, mais l'argent n'en eſt pas ſi fin que le titre des *médailles* d'or; car les curieux ont remarqué par les fontes, que les Romains ont toujours battu les *médailles* d'or ſur le fin, au lieu qu'ils ont frappé celles d'argent à un titre d'un ſixieme plus bas que nos monnoies de France. On ne laiſſe pas d'appeller *argent fin*, l'argent des *médailles* qui ſe trouvent juſqu'à Septime Sévere, en comparaiſon de celles qui ſe trouvent juſqu'à Conſtantin, dont l'argent eſt bas & fort allié. On le nomme communément *potin*. *Voyez* MÉDAILLE DE POTIN.

Savot remarque, qu'Alexandre Sévere, fit battre de la monnoie d'argent, où il n'y avoit qu'un tiers de fin, quoique le poids fût toujours le même. On l'appella néanmoins *reſtitutor monetæ*, ce qui fait voir combien de ſon tems la monnoie avoit été altérée.

Didius Julianus eſt le premier qui ait corrompu le titre des *médailles d'argent*; il le fit, à ce qu'on prétend, pour remplir plus aiſément ſes coffres qu'il avoit épuiſés par ſes largeſſes, en achetant l'empire des ſoldats prétoriens, qui venoient de maſſacrer Pertinax. Depuis Didius Julianus, le titre alla toujours en baiſſant, & certainement les *médailles* de ce prince ont moins d'alliage que celles de Septime Sévere: & celles de ce dernier ſont encore moins mauvaiſes, que celles de Sévere Alexandre. Sous Gordien, c'eſt encore pis, & peut-être c'eſt par cette raiſon, que l'on trouve ſous cet empereur, les *médailles* d'un module plus grand & plus épais; car quoique ce module ſoit connu dès le tems de Septime Sévere, de ſa femme *Julia Pia*, & de ſon fils Caracalla; il eſt cependant vrai, qu'il y a peu de ce grand module ſous ces princes; comme il y a fort peu de petit module ſous Gordien

Gallien alla encore en baiſſant le titre, & je crois qu'il n'eſt pas douteux que ſa monnoie d'argent, quoiqu'elle eût au-moins quatre cinquiemes d'alliage, ne fût la ſeule monnoie d'argent, connue pour lors dans l'Empire. Je n'ignore pas cependant, que quelques curieux prétendent avoir des *médailles d'argent* pur de ces tems-là, & même de Probus, de Carus, &c. mais ces *médailles* qu'ils vantent tant, ſont toutes fauſſes, & cela paroît aſſez prouvé par les *médailles* fourrées, que nous trouvons ſous Gallien, & même ſous Poſthume. Comment auroit-on riſqué ſa vie pour fourrer des *médailles d'argent* pur? Un antiquaire qui eſt mort a long-tems vanté une *magnia urbica* d'argent pur de ſon cabinet: cette *médaille* a été vûe & examinée après ſa mort; il eſt évident qu'elle eſt moulée.

Depuis Claude le Gothique, juſqu'à Dioclétien, qui rétablit la monnoie, il n'y a plus d'argent du-tout dans les *médailles*; ou s'il s'en trouve quelques-unes, elles ſont ſi rares que l'exception confirme la regle. On a frappé pour lors ſur le cuivre ſeul, mais après l'avoir couvert d'une feuille d'étain. C'eſt ce qui donne cet œil blanc aux *médailles* que nous appellons *ſaucées*, telles que pluſieurs Claudes, les Auréliens, & la ſuite juſqu'à Numérien incluſivement. On trouve même encore de ces *médailles* ſaucées ſous Dioclétien, Maximien, Conſtance Clore, & Galéro Maximien; quoique l'uſage de frapper ſur l'argent pur fût déja rétabli.

Je ne ſai ſi quelque cabinet peut fournir des Licinius, des Maxences, & des Maximins de cette eſpece; on y trouveroit plutôt de vrai billon. En tout cas, il ſemble qu'il ne ſoit plus queſtion de *médailles* ſaucées ſous Conſtantin. Au reſte, ſi les auteurs qui nous ont donné des collections de *médailles* euſſent fait cette attention, ils auroient évité de groſſir leurs livres d'un long catalogue de *médailles d'argent*, entre Poſthume & Dioclétien, puiſque toutes celles de ce tems-là ne ſont véritablement que de petit bronze couvert d'une feuille d'étain, & que par conſéquent, il étoit inutile de répéter des *médailles* abſolument les mêmes, dans deux différentes claſſes.

Il n'eſt pas aiſé de deviner, pourquoi l'on ceſſa tout-à-coup de frapper des *médailles d'argent*, tandis qu'on continuoit d'en frapper en or; car il eſt à remarquer que dans le tems du plus grand affoibliſſement, & même de l'anéantiſſement preſque entier des eſpeces d'argent; celles d'or ont toujours été battues ſur le fin. Cela proviendroit-il de ce que la recette d'une grande partie de revenus de l'Empire, s'eſt toujours faite en or? La plûpart des termes employés pour exprimer les tributs & les autres impoſitions, étoient des épithetes d'*aurum*, comme *aurum viceſimarium*, *aurum coronarium*, *aurum lu-*

ſtrale, &c. L'empereur étoit intéreſſé à ne pas permettre qu'on altérât le titre de ce métal, afin que ſes finances ne ſouffriſſent pas de cette altération. Au contraire, le tréſor impérial faiſant ſes payemens en argent ou en cuivre; plus le titre de l'un & le poids de l'autre de ces métaux étoient affoiblis, plus le fiſc y trouvoit ſon compte, parce que cet affoibliſſement des eſpeces n'en faiſoit pas changer la valeur dans le commerce; & qu'avec une plus petite quantité d'or, on pouvoit avoir du cuivre en maſſe pour en faire de la monnoie, à laquelle l'on donnoit la valeur des pieces d'argent, en y ajoutant une feuille d'étain affiné.

Cet expédient à la fin ruineux pour l'état, a pû être un effet de la néceſſité où ſe ſont trouvés les empereurs, de recourir aux moyens les plus odieux, pour payer leurs troupes, pendant le déſordre où l'Empire ſe vit plongé depuis Gallien juſqu'à Dioclétien & Maximien; car durant tout cet intervalle de tems, l'Empire fut toujours attaqué au-dehors par les nations Barbares qui l'environnoient, & déchiré au-dedans par les tyrans, qui s'éleverent ou enſemble, ou ſucceſſivement dans ſes différentes provinces. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE BILLON, (*Art numiſmat.*) On nomme ainſi toute *médaille* d'or ou d'argent, mêlée de beaucoup d'alliage, car le *billon* en matiere de monnoie, ſignifie toutes ſortes de matiere d'or ou d'argent alliée, c'eſt-à-dire mêlée au-deſſous d'un certain degré, & principalement de celui qui eſt fixé pour la fabrication des monnoies.

Depuis le regne de Gallien & de ſes ſucceſſeurs, on ne trouve preſque que des *médailles* de pur *billon*, dont les unes ſont battues ſur le ſeul cuivre, & couvertes d'une feuille d'étain; on les nomme *médailles ſaucées:* les autres n'ont qu'une feuille d'argent battue fort adroitement ſur le cuivre; on les appelle *médailles fourrées*. *Voyez* MÉDAILLE FOURRÉE. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE BRONZE, (*Art numiſmat.*) c'eſt par le mot de *bronze* qu'on a cru devoir annoblir le nom de *cuivre*, en termes de médailliſtes. Le bronze eſt comme on ſait, un mélange de cuivre rouge & de cuivre jaune, dont les antiquaires ont formé trois eſpeces différentes de *médailles*, qu'ils appellent le *grand*, le *moyen* & le *petit bronze*, ſelon la grandeur, l'épaiſſeur & l'étendue de la *médaille*; la groſſeur & le relief de la tête. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE CUIVRE, (*Art numiſmat.*) Quoique tout le cuivre dans la diſtinction des ſuites dont les cabinets ſont compoſés, ait l'honneur de porter le nom de *bronze*, on ne laiſſe pas néanmoins de le diſtinguer par les métaux. Quand on en veut parler exactement, comme M. Savot a fait dans ſon *Diſc. des Méd. II. part. ch. xvij.*

On voit pluſieurs *médailles de cuivre* rouge dès le tems d'Auguſte, particulierement parmi ce qu'on appelle *moyen bronze*.

On en voit auſſi de cuivre jaune dès le même tems parmi le grand bronze, comme parmi le moyen.

Il s'en trouve de vrai bronze dont l'œil eſt incomparablement plus beau; mais on n'en connoît point de cuivre de Corinthe. Il eſt très-vraiſſemblable que ce cuivre ne fut jamais introduit dans les monnoies, parce que c'eût été y mettre une grande confuſion; puiſqu' alors il auroit dû y avoir une différence de valeur dans des pieces de même grandeur & de même poids, ce qui auroit expoſé le public à toutes ſortes de fraudes & de tromperies.

Cependant il y a des *médailles* de deux cuivres qui ne ſont point alliés, mais dont ſeulement l'un enchâſſe l'autre, & qui ſont frappées d'un même coin; tels ſont quelques médaillons antiques de Commode, d'Adrien, *&c.* & certains autres, qui ſans cela ne ſeroient que de grand & de moyen bronze. L'on peut y remarquer, que les caracteres de la légende mordent quelquefois ſur les deux métaux; d'autres fois ils ne ſont que ſur l'intérieur, auquel le premier cercle de métal ne ſert que d'encaſtillement. (*D. J.*)

MÉDAILLE D'ÉTAIN, (*Art numiſm.*) c'étoient vraiſſemblablement des *médailles* de plomb noir & de plomb blanc; mais il ne nous en eſt point parvenu.

Cependant les anciens ont employé quelquefois l'étain à faire de la monnoie. Jules Pollux nous apprend que Denys le Tyran força les Syracuſains à battre de la monnoie d'étain au lieu d'argent, & qu'il fixa la valeur de ces ſortes de pieces à quatre drachmes.

Une loi du digeſte (c'eſt la loi 9, *ad leg. Cornel. de Falſ.*) défend d'acheter & de vendre des pieces de monnoies d'étain; d'où il eſt évident que les anciens avoient frappé des *médailles* en ce métal; mais Savot, *diſcours ſur les médailles, part. II. c. ij. & iij.* croit qu'on n'a jamais pu ſe ſervir pour cela de véritable étain, qui étoit un compoſé d'argent & de plomb fondus enſemble, ni même de l'étain faux compoſé d'un tiers de cuivre blanc, & de deux tiers de plomb blanc, parce que l'un & l'autre étoit trop aigre & trop caſſant.

On n'a donc pu frapper des *médailles* que ſur deux autres eſpeces d'étain faux, dont l'un ſe faiſoit avec du plomb noir & du plomb blanc mêlés enſemble en égale quantité, & l'autre avec deux tiers de plomb noir, & un tiers de plomb blanc. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE FER, (*Art numiſmat.*) nous ne connoiſſons point de vraies *médailles de fer:* il eſt vrai que Céſar dit que certains peuples de la grande-Bretagne ſe ſervoient de monnoies de fer. Il eſt encore vrai que la même choſe eſt arrivée dans quelques villes de la Grece. Enfin, Savot rapporte qu'il s'eſt trouvé des monnoies romaines que l'aimant attiroit; mais ce n'étoit que des *médailles fourrées*, telles qu'il nous en reſte encore pluſieurs & du tems de la république, & du tems des empereurs.

MÉDAILLE DE PLOMB, (*Art numiſm.*) en latin *nummus plombeus*. Perſonne ne doute aujourd'hui, qu'il ne nous reſte des *médailles* antiques de plomb. Plaute parle des monnoies de plomb en plus d'un endroit, *ei ne nummum crederem*, dit un de ſes acteurs, *cui ſi capitis res ſint*, nummum *nunquam credam plumbeum:* & dans une autre de ſes pieces, *Tace, ſis faber qui cudere ſolet* plumbeos nummos.

A la vérité, Caſaubon a prétendu que Plaute donnoit le nom de *nummi plumbei* à ces petites pieces de bronze, que les Grecs appelloient κυλλοι, & κολλυβοι; & ce ſavant homme donne la même explication aux paſſages de Martial, où il eſt parlé de *médailles de plomb*, ſavoir, *épigramm. lib. I. épigram.* 79 *& lib. X. épigr.* 4. Mais l'illuſtre commentateur de Théophraſte, d'Athénée, de Strabon, & de Polybe, auroit bien changé d'avis, s'il eût vu les *médailles* de ce métal de plomb, qui ſe ſont conſervées en grand nombre, juſqu'à des ſuites de trois à quatre cens dans les cabinets des curieux de Rome.

M. le baron de la Baſtie en a vu deux inconteſtablement antiques, dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin. La premiere dont le revers eſt entierement fruſte, eſt un Marc-Aurele. La ſeconde qui eſt bien conſervée, repréſente d'un côté la tête de Lucius Verus couronnée de laurier: *Imp. Cæſ. L. Verus Aug.* Au revers une femme debout vétue de la ſtole, offre à manger dans une patere qu'elle tient de la main droite, à un ſerpent qui s'éleve d'un petit autel, autour duquel il eſt entortillé. On lit pour légende *Saluti Auguſtor. Tr. P. Coſ.* II.

Patin déclare dans ſon *Hiſt. des médailles*, *p.* 50, en avoir vu un grand nombre de greques, & il en cite deux latines de ſon cabinet. Il eſt donc certain que les anciens Grecs & Romains ſe ſont ſervi de monnoies de plomb, quoiqu'il paroiſſe par les paſſages de Plaute, cités ci-deſſus, que les pieces de ce métal étoient de la plus petite valeur.

Mais il faut prendre garde de n'être pas trompé en achetant des *médailles de plomb* modernes, pour des *médailles* antiques de ce métal. Les modernes ne ſont de nulle valeur, & les antiques ſont très-curieuſes; le plomb en eſt plus blanc que le nôtre, & plus dur. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE POTIN, (*Art numiſmat.*) on nomme ainſi des *médailles* d'argent bas & allié.

Ce ſont des *médailles* d'un métal factice compoſé de cuivre jaune, & d'un mélange de plomb, d'étain, & de calamita avec un peu d'argent.

Savot dans ſon *diſcours ſur les médailles*, definit le potin une eſpece de cuivre jaune qui ne ſe peut dorer à cauſe du plomb qui y entre. On lui donne, ajoute-t-il, le nom de *potin*, à cauſe qu'on fait ordinairement les pots de cuivre de cette matiere.

Mais il entroit encore dans la compoſition du potin, dont on ſe ſervoit pour frapper des *médailles*, environ un cinquieme d'argent, comme on l'a reconnu en en faiſant fondre quelques-unes.

On commence à trouver des *médailles de potin* dès le tems d'Auguſte & de Tibere. M. le baron de la Baſtie a vu une *médaille* greque de Tibere au revers d'Auguſte en *potin*, dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin, qui avoit fait une ſuite preſque complette en ce métal, choſe ſinguliere, & qui peut paſſer pour unique en ſon genre. (*D. J.*)

MÉDAILLE CONTREFAITE, (*Art numiſmat.*) les *médailles contrefaites*, ſont toutes les *médailles* fauſſes & imitées.

Nous avons indiqué au mot *médaille*, les diverſes fourberies qu'on met en uſage dans leurs contrefaçons,

& les moyens de les découvrir. Nous ajouterons ſeulement ici quelques obſervations.

Comme les Emiliens de *GB*, ſont fort eſtimés, & coutent 40 ou 50 francs, les fauſſaires ont trouvé le moyen d'en faire avec les *médailles* de Philippe Pere, dont le viſage a aſſez de reſſemblance avec celui d'Emilien.

On a trouvé ſemblablement le ſecret de donner quelques *médailles* de Gordien troiſieme, aux Gordiens d'Afrique, ſoit en réformant la légende de la tête, & en mettant *AFR* au lieu de *Pius F.* ſoit en marquant un peu de barbe au menton; de ſorte que quelques-uns ont pris de-là ſujet de ſoutenir que c'étoit un troiſieme africain, fils ou neveu des deux autres. Il ſera aiſé de ſe deſabuſer, en ſe ſouvenant que tous les revers où il y a *Aug.* ne conviennent point aux deux africains, qui marquent ordinairement deux *G. G.* ſur leurs *médailles*. Ce n'eſt pas qu'il ne s'en rencontre quelquefois avec *Aug.* par un ſeul *G*, comme *providentia Aug. virtus Aug.* mais alors le mot *AFR.* qui ſe trouve du côté de la tête empêche qu'on ne puiſſe y être abuſé.

Il ne faut pas ſe laiſſer tromper par certains Nérons de moyen bronze, déguiſés quelquefois en Othons; il ne faut pas non plus s'arrêter à la perruque qui paroît ſi nettement ſur l'argent & ſur l'or, & condamner ſur les *médailles* où l'on ne la remarque pas; car quoiqu'elle ne ſe trouve pas ſur les *médailles* battues hors d'Italie, elles n'en ſont pas moins véritables; & quoique le Padouan ait pris ſoin de la marquer fort proprement ſur le grand bronze, ſes *médailles* n'en ſont pas moins fauſſes.

Enfin, il ne faut pas établir pour regle ſans exception qu'on contrefaſſe uniquement les *médailles* rares & de grand prix, comme celles dont le même Padouan a pris la peine de faire les carrés: en effet, il y a des *médailles* très-communes qui ne laiſſent pas d'être contrefaites. (*D. J.*)

MÉDAILLE DENTELÉE, (*Art numiſm.*) en latin *numiſma ſerrata*.

On appelle *médailles dentelées* ou *crenelées*, les *médailles* d'argent dont les bords ont une dentelure. Cette dentelure eſt une preuve de la bonté & de l'antiquité de la *médaille:* elles ſont communes parmi les *médailles* conſulaires juſques au tems d'Auguſte, depuis lequel il n'y en a peut-être aucune.

Il s'en trouve de bronze des rois de Syrie; mais il ſemble que ces dernieres n'ayent été *dentelées* que pour l'ornement, & non pour la néceſſité; au lieu que dans les *médailles* d'argent, la fourberie des faux monnoyeurs a obligé de prendre cette précaution dès le tems que la république frappa des monnoies d'argent. En effet, les faux monnoyeurs s'étudioient à contrefaire les coins des monétaires; & ayant imaginé de ne prendre qu'une feuille d'or ou d'argent pour couvrir le cuivre de leurs *médailles*, ils la frappoient avec beaucoup d'adreſſe.

Pour remédier à cette friponnerie, & pour diſtinguer la fauſſe monnoie de la bonne, on inventa l'art de créneler, de denteler les *médailles*, & on décria tous les coins dont on trouvoit des eſpeces fourrées. (*D. J.*)

MÉDAILLE ÉCLATÉE *ou* FENDUE, (*Art numiſm.*) on nomme ainſi les *médailles* dont les bords ſont éclatés ou fendus par la force du coin.

Il eſt bon de ſavoir que les bords des *médailles éclatées* par la cauſe dont nous venons de parler, ne ſont pas un défaut qui diminue le prix de la *médaille*, quand les figures n'en ſont point endommagées; au contraire c'eſt un des bons ſignes que la *médaille* n'eſt point moulée. Ce ſigne ne laiſſe pas néanmoins d'être équivoque à l'égard des fourbes qui auroient battu ſur l'antique; car cela ne prouveroit pas que la tête ou le revers ne fut d'un coin moderne, & peut-être tous les deux. (*D. J.*)

MÉDAILLE FAUSSE, (*Art numiſm.*) toute *médaille* faite à plaiſir, & qui n'a jamais exiſté chez les anciens. On nomme auſſi *médailles fauſſes*, les *médailles* antiques, moulées, réparées, verniſſées, reſtituées, avec des coins modernes, réformées avec le marteau; celles dont les revers ont été contrefaits, inſérés, appliqués; celles dont la tête, les légendes ont été altérées; enfin celles qu'on a fait éclatter ou fendre exprès en les frappant. (*D. J.*)

MÉDAILLE FOURRÉE, (*Art numiſmat.*) *médaille* de bas alloi avec un faux revers.

Les antiquaires nomment ſpecialement *médailles fourrées*, celles de l'antiquité qui ſont couvertes d'une petite feuille d'argent ſur le cuivre ou ſur le fer, battues enſemble avec tant d'adreſſe, qu'on ne les reconnoît qu'à la coupure. Ce ſont de fauſſes monnoies antiques, qui malgré leur antiquité reconnue, ne méritent aucune foi dans l'hiſtoire.

Rien de plus commun que ces ſortes de pieces, pour qui s'eſt familiariſé avec l'antique, & rien de plus rare qu'un antiquaire, qui ſachant réſiſter à la vanité de poſſéder une *médaille* unique, ne faſſe de celles-ci que le cas dont elles ſont dignes.

On n'aura pas de peine à croire que l'objet de l'attention des gouvernemens ſe ſoit porté en tout tems, & en tout pays, ſur les faux monnoyeurs. De-là ce qu'on appelle *fauſſe-monnoie*, a été un ouvrage de ténebres. Ceux que l'avidité du gain a entraîné dans un métier ſi dangereux, ont ordinairement exercé leur art dans des lieux obſcurs & retirés; & c'étoient plutôt des gens ſans connoiſſance & ſans éducation, qui expoſoient ainſi leur vie pour un vil intérêt, que des hommes inſtruits & capables de travailler avec exactitude. Auſſi voyons-nous peu de ces *médailles fourrées*, ſur leſquelles on ne remarque des erreurs groſſieres, ſoit dans les dates, lorſque le même conſulat, la même puiſſance tribunitienne, ſont répétées ſur les deux faces de la *médaille*, ou qu'on y trouve une différence réelle, & quelquefois de pluſieurs années, ſoit dans les faits, lorſqu'ils ne conviennent qu'à un prince qui régnoit devant, ou après celui, dont la tête eſt repréſentée de l'autre côté de la *médaille*.

Ces fautes doivent être imputées aux fabricateurs de ces fauſſes monnoies. L'inquiétude inſéparable de toute action qui met la vie dans un riſque perpétuel, ne s'accorde guere avec l'attention néceſſaire pour la correction d'un ouvrage. Ils frappoient donc leurs fauſſes *médailles* ſuivant que le haſard arrangeoit les différens coins, que ce même haſard avoit fait tomber entre leurs mains; ils joignoient à la tête d'un empereur le premier revers qu'ils rencontroient, & ne craignoient point que ce biſarre mélange pût empêcher le cours de leurs eſpeces, parce qu'ils jugeoient des autres par eux-mêmes, & que leur ignorance ne leur permettoit pas de s'appercevoir de leurs propres bétiſes.

M. Geinoz en a obſervé quantité ſur des *médailles fourrées* du ſeul cabinet de M. l'abbé Rothelin. Il a vu avec étonnement dans Trajan, ſon ſixieme conſulat marqué au revers d'une *médaille* d'argent, qui du côté de la tête, ne porte que le cinquieme. Dans Hadrien *fortunæ ræduci*, où le mot *reduci* eſt écrit avec un *æ*. Dans M. Aurele, la vingt-quatrieme puiſſance tribunitienne d'un côté, pendant que l'autre n'exprime que la dix-huitieme. Ici des conſulats & des puiſſances tribunitiennes au revers d'une impératrice, là des types & des légendes qui ne conviennent qu'à des princeſſes, au revers de la tête d'un empereur. Dans Gordien, un de ces revers que fit frapper Philippe pour les jeux ſéculaires qui ſe célebroient ſous ſon regne; quelquefois une tête impériale avec le revers d'une *médaille* conſulaire. Enfin, des exemples ſans nombre de tout ce que peuvent produire en ce genre la négligence, la précipitation, l'ignorance, ou le manque de coins néceſſaires, pour frapper toutes les *médailles* qu'ils vouloient imiter.

Il faut en conclure, que d'ajouter foi à ces ſortes de *médailles*, & vouloir en tirer avantage pour faire naître des problêmes dans l'hiſtoire, c'eſt tromper le public par de frivoles & fauſſes diſcuſſions. Si ceux qui juſqu'à préſent nous ont donné des catalogues de *médailles*, n'ont point eu ſoin de diſtinguer ces fauſſes monnoies d'avec les vraies, c'eſt un reproche bien fondé que nous ſommes en droit de leur faire. Mêler les *médailles fourrés* avec les *médailles* légitimes, c'eſt mêler de faux titres avec ceux qui ſont vrais; c'eſt confondre la Fable avec l'Hiſtoire.

Mais, dira-t-on, pourquoi les *médailles fourrées* ſont-elles preſque toûjours rares, & même aſſez ſouvent uniques? C'eſt d'abord parce que les fauſſes monnoies n'ont jamais été auſſi abondantes que les vraies. C'eſt encore, parce que celles-là ont été plus aiſément détruites par la rouille & les autres accidens, qui font plus d'impreſſion ſur le fer & ſur le cuivre, que ſur l'or & ſur l'argent. C'eſt enfin, parce qu'il eſt aſſez rare, que la même faute ſoit ſouvent répétée par des ouvriers qui n'ont d'autres conducteurs que le haſard.

On a peine à comprendre aujourd'hui que les fauſſes pieces puſſent avoir cours autrefois, & qu'on ne s'apperçût pas d'abord de leur fauſſeté, par la contrariété qui ſe trouvoit entre la tête & le revers; mais on ne ſauroit faire là-deſſus la moindre comparaiſon entre les pieces de monnoie de notre ſiecle, & celles qui avoient cours chez les anciens. Nos monnoies conſervent le même revers pendant long-tems, & il n'y a par exemple, à tous nos louis, & à tous nos écus, qu'un ſeul & même revers; en ſorte que ſi l'on en préſentoit quelques-uns qui portaſſent d'un côté la tête de Louis XV. & de l'autre des revers employés ſur les monnoies de Louis XIV. ils ſeroient aiſément reconnus pour faux, & ne paſſe-

roient

roient pas dans le commerce. Il n'en étoit pas de même chez les Romains; chaque année, chaque mois, & preſque chaque jour, on frappoit une prodigieuſe quantité de revers différens pour la même tête. Comment diſtinguer du premier coup d'œil, dans cette variété preſqu'infinie de revers, ſi celui qu'on voyoit ſur la piece de monnoie qu'on repréſentoit, répondoit à la tête qui étoit de l'autre côté? Chaque particulier étoit-il en état de faire cette diſtinction? Tout le monde ſavoit-il lire, pour pouvoir juger ſi la légende de la tête convenoit avec celle du revers? Il n'y avoit donc à proprement parler, que le côté de la tête qui fût le caractere de la monnoie courante; & il ſuffiſoit que cette tête fût celle de quelque empereur, de quelque princeſſe, de quelque Céſar, *&c.* pour qu'elle fût reçue dans le commerce, car pour lors, ce n'étoit pas l'uſage qu'à tous les avenemens des empereurs au trone, en commençant de bâttre monnoie à leur coin, on décriât les pieces qui étoient marquées au coin de leurs prédéceſſeurs.

C'eſt à la faveur de cet uſage, par lequel toute piece de monnoie qui portoit l'image d'un empereur, ſoit pendant ſa vie, ſoit après ſa mort, avoit un libre cours dans l'empire, que les faux monnoyeurs apporterent moins de ſoin à copier exactement les monnoies qu'ils vouloient contrefaire. Cependant il n'y a pas d'apparence que leur fraude ait été long-tems cachée. Dès qu'on reconnoiſſoit les pieces fauſſes, ſans doute on ſe hâtoit de les décrier, de les refondre, & d'en briſer les moules & les coins: de-là vient que pluſieurs *médailles fourrées* ſont uniques en leur eſpece, & la plûpart très rares. Mais en attendant que la fraude fût découverte, les fauſſaires avoient le tems de travailler, de faire circuler leur fauſſe monnoie dans le public, & de ſe dédommager de leurs frais, peut-être même de gagner conſidérablement.

Après tout, quelles que ſoient les cauſes des fautes qu'on trouve ſur les *médailles fourrées*, il ſuffit pour les décréditer, de prouver qu'elles en ſont remplies, & qu'elles ne peuvent ſervir de preuve à aucun fait hiſtorique. Or c'eſt ce dont tous les antiquaires conviennent. *Voyez le mémoire* de M. le baron de la Baſtie, *inſéré dans le recueil de l'acad. des Inſcriptions, tome XII.*

Il ne faut pas cependant imaginer que les *médailles* qui ont été frappées par ordre du prince, & ſous les yeux du magiſtrat, ſoient toûjours exemptes de fautes. Il s'en trouve dont la légende n'eſt pas exacte; tantôt quelques lettres y ſont obmiſes; tantôt il y en a de ſuperflues; on en voit où les lettres ſont tranſpoſées, & d'autres où le monétaire à la place des lettres véritables en a ſubſtitué qui ne ſignifient rien, ou dont le ſens ne s'accorde nullement avec le type. Sur quelques-unes, la tête du même prince eſt gravée en relief des deux côtés, ſouvent avec des inſcriptions qui portent des dates différentes. Sur quelques autres qu'on nomme *incuſes*, la même tête eſt d'un côté en relief, & de l'autre en creux. Quelquefois le revers d'un empereur eſt joint à la tête d'une impératrice; ou bien le revers gravé pour une impératrice, eſt uni à la tête d'un empereur. Enfin, il eſt certaines *médailles* qui ont été frappées plus d'une fois, & celles-là nous repréſentent ſouvent l'aſſemblage monſtrueux de mots compoſés de deux légendes différentes. *Voyez* MÉDAILLE ANTIQUE. (*D. J.*)

MÉDAILLE FRAPPÉE SUR L'ANTIQUE (*Art numiſmat.*) les *médailles* ainſi nommées ſont celles que l'on a réformées pas fourberie avec le marteau, & auxquelles on a enſuite donné une nouvelle empreinte. *Voyez* ſur cette ruſe *le mot* MÉDAILLE.

MÉDAILLE NON FRAPPÉE, (*Art numiſmat.*) on nomme ainſi des pieces de métal d'un certain poids, qui ſervoient à faire des échanges contre des marchandiſes ou des denrées, avant qu'on eût trouvé l'art d'y imprimer des figures ou des caracteres par le moyen des coins & du marteau. On peut lire au ſujet de ces ſortes de *médailles*, une ſavante diſſertation de Sperlingius, intitulée, Sperlingii (Othonis) *diſſertatio de nummis non cuſis, tam veterum quam recentiorum.* Amſt. 1700, *in*-4.

MÉDAILLE FRUSTE, (*Art numiſmat.*) les antiquaires appellent *médailles fruſtes*, toutes celles qui ſont défectueuſes dans la forme, & qui pechent, ſoit en ce que le métal eſt rogné, le grenetis effleuré, la légende effacée, les figures biffées, la tête méconnoiſſable, *&c.* Il faut qu'une telle *médaille* ſoit fort rare, pour que les curieux l'eſtiment précieuſe malgré ſes défauts.

MÉDAILLE INANIMÉE, (*Art numiſmat.*) les antiquaires appellent *médailles inanimées*, celles qui n'ont point des légendes, parce que la légende eſt l'ame de la *médaille*. *Voyez* LÉGÉNDE, (*Art numiſ.*)

MÉDAILLE INCERTAINE, *ou* INCONNUE, (*Art numiſmat.*) les antiquaires nomment ainſi les *médailles* dont on ne peut déterminer ni le tems, ni l'occaſiou pour laquelle on les a fait frapper. M. le baron de la Baſtie en cite pour exemple dans cette claſſe, une d'argent qui étoit dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin. Cette *médaille* offre d'un côté une tête couronnée de laurier, avec une barbe fort épaiſſe. La légende eſt *Hercules adſertor*: au revers eſt une femme debout, tenant un rameau de la main droite, & une corne d'abondance de la gauche. On lit autour, *florente fortunâ.* (*D. J.*)

MÉDAILLE INCUSE, (*Art numiſmat.*) les *médailles* qui ne ſont marquées que d'un côté, s'appellent *médailles incuſes.*

Ce défaut eſt fort commun dans les monnies modernes, depuis Othon juſques à Henri l'Oiſeleur. Dans les antiques conſulaires, il ſe trouve auſſi des *médailles incuſes*, & quelques-unes dans les impériales de bronze & d'argent.

La conformation de ces *médailles* pourroit ſurprendre un nouveau curieux, parce qu'au lieu de revers, elles n'ont que l'impreſſion de la tête en creux, comme ſi on eût voulu en faire un moule; mais il eſt certain que cette défectuoſité vient de l'oubli, ou de la précipitation du monnoyeur, qui avant que de retirer une *médaille* qu'il venoit de frapper, remettoit une nouvelle piece de métal, laquelle trouvant d'une part le quarré, & de l'autre la *médaille* précedente, recevoit l'impreſſion de la même tête, d'un côté en relief, & de l'autre en creux; mais toujours plus imparfaitement d'un côté que de l'autre, l'effort de la *médaille* étant beaucoup plus foible que celui du quarré.

MÉDAILLE MARTELÉE, (*Art numiſmat.*) on appelle une *médaille martelée*, celle dont on a fait une *médaille* rare d'une *médaille* commune, en ſe ſervant du martelage. On prend une *médaille* antique, mais fort commune, on en lime entierement le revers qui eſt commun, & on y frappe à la place un nouveau revers qui eſt rare, avec un coin tout neuf, qu'on rend exprès dans le goût antique le plus qu'il eſt poſſible. On prend garde dans cette opération frauduleuſe, d'altérer la tête qui doit être conſervée dans ſa pureté. Comme c'eſt à coups de marteau qu'on empreint ce nouveau revers, on a donné à ces ſortes de *médailles* le nom de *martelées*. Les habiles antiquaires reconnoiſſent la ſupercherie, en comparant la tête avec le revers, dont ils apperçoivent bientôt la différente fabrique. (*D. J.*)

MÉDAILLE MOULÉE, (*Art numiſmat.*) on appelle *médailles moulées*, des *médailles* antiques jettées en ſable dans des moules, & enſuite réparées.

On a découvert à Lyon au commencement de ce ſiecle, des moules de *médailles* antiques, dont la fabrique n'eſt pas indigne de notre curioſité.

La matiere de ces moules eſt un argille blanchâtre, cuite; leur forme eſt plate, terminée par une circonférence ronde, d'un pouce de diametre; leur épaiſſeur eſt de deux lignes par les bords, & eſt diminuée dans cet eſpace, de l'un ou des deux côtés du moule, qui a été cavé par l'enfoncement de la piece de monnoie, dont le type y eſt reſté imprimé. Je dis de l'un ou des deux côtés du moule, parce que la plûpart ont d'un côté l'impreſſion d'une tête, & de l'autre celle d'un revers, & que quelques-uns ne ſont imprimés que d'un côté ſeulement.

Chacun de ces moules a un endroit de ſon bord ouvert par une entaille, qui aboutit au vuide formé par le corps de la piece imprimée; & comme la forme plate & l'égalité de la circonférence de tous ces moules les rendent propres à être joints enſemble par arrangement relatif des types, à ceux des revers dont ils ont conſervé l'impreſſion, & dans une diſpoſition où toutes ces entailles ſe rencontrent, on s'apperçoit d'abord que le ſillon continué par la jonction de ces crénelures, ſervoit de jeu au grouppe formé de l'aſſemblage de ces moules, pour la fuſion de la matiere deſtinée aux monnoies.

Ce grouppe qui pouvoit être plus ou moins long, ſelon le nombre des moules à double type dont on le compoſoit, ſe terminoit à chaque extrêmité par un moule imprimé d'un côté ſeulement. Il eſt facile de juger par le reſte de terre étrangere, comme attachée aux bords de quelques-uns de ces moules, que la terre leur ſervoit de lut pour les tenir unis, & pour fermer toutes les ouvertures par leſquelles le metal auroit pû s'échapper; ce lut étoit aiſé à ſéparer de ces moules ſans les endommager, lorſqu'après la fuſion, la matiere étoit refroidie.

L'impreſſion des types des têtes de Septime Sévere, de Julia Pia, & d'Antonin leur fils, ſurnommé Caracalla, qui s'eſt conſervée ſur ces moules, rend certaine l'époque du tems de leur fabrique; c'eſt celui de l'empire de ces princes, dont les monnoies devoient être abon-

dantes à Lyon, puiſque le premier y avoit ſéjourné aſſez de tems après la victoire qu'il y remporta ſur Albin, & que cette ville étoit le lieu de la naiſſance du ſecond.

Un lingot de billon, dont la rouille verdâtre marquoit la quantité de cuivre dominante ſur la portion de l'argent qui y entroit, trouvée en même tems & au même lieu que ces moules dont nous parlons, ne laiſſe aucun lieu de douter qu'ils n'ayent ſervi à jetter en ſable des monnoies d'argent, plutôt que des monnoies d'or.

Il paroît par cette deſcription, & par l'uſage que les anciens faiſoient de ces moules, que leur maniere de jetter en fonte étoit aſſez ſemblable à la nôtre, & que ce qu'ils avoient de particulier étoit la qualité du ſable dont ils ſe ſervoient, qui étoit ſi bon & ſi bien préparé, qu'après 1400 ans, leurs moules ſont encore en état de recevoir pluſieurs fuſions.

La bonté des moules, & le grand nombre qu'on en avoit déja trouvé du tems de Savot dans la même ville de Lyon, l'ont perſuadé que les Romains mouloient toutes leurs monnoies. Fréher adopta l'idée de Savot, & leur ſuffrage entraîna tous les antiquaires; mais on eſt aujourd'hui bien revenu de cette erreur, & les ſavans ſont convaincus que tous ces moules n'avoient été employés que par les faux monnoyeurs, du genre de ceux qui joignent à la contrefaçon par le jet en ſable, la corruption du titre, en augmentant conſidérablement l'alliage du cuivre avec l'argent.

De-là vient cette différence notable du titre qu'on obſerve aſſez ſouvent dans beaucoup de pieces d'argent du même revers & de même époque ſous un même empereur. Cette maniere de falſifier la monnoie, avoit prévalu ſur la fourrure, dès le tems de Pline, qui en fait la remarque.

La décadence de la Gravure, qui ſous Septime Sévere étoit déja conſidérable, & l'altération qu'il avoit introduite dans le titre des monnoies, favoriſerent encore davantage les billonneurs & les fauſſaires, en rendant leur tromperie plus aiſée. La quantité de ces moules qu'on a découverts à Lyon en différens tems, fait aſſez juger qu'il devoit y avoir une multitude étonnante de ces fauſſaires. Le nombre devint depuis ſi prodigieux, dans les villes mêmes où il y avoit des préfectures des monnoies, & parmi les officiers & les ouvriers qui y étoient employés, qu'il fut capable de former à Rome, ſous l'empereur Aurélien, une petite armée, qui, dans la crainte des châtimens dont on les menaçoit, ſe révolta contre lui, & lui tua dans un choc ſept mille hommes de troupes réglées. Bel exemple de la force & de l'étendue de la ſéduction du gain illicite! Voilà l'extrait d'un mémoire qu'on trouvera ſur ce ſujet dans le *tom. III. de l'acad. des Inſcript*. (*D. J.*)

MÉDAILLE RÉPARÉE, (*Art. numiſmat.*) les antiquaires nomment *médailles réparés*, les *médailles* antiques qui étoient fruſtes, endommagées, & qu'on a rendu par artifice entieres, nettes & liſibles. Nous avons parlé de cette ruſe au *mot* MÉDAILLE.

MÉDAILLE SAUCÉE, (*Art numiſmat.*) c'eſt-à-dire, *médaille battue ſur le ſeul cuivre*, & enſuite couverte d'une feuille d'étain.

Depuis Claude le Gothique, juſqu'à Dioclétien, il n'y a plus d'argent du-tout dans les *médailles*, ou s'il s'en trouve dans quelques-unes, elles ſont ſi rares, que l'exception confirme la regle. On a frappé pour lors ſur le cuivre ſeul, mais après l'avoir couvert d'une feuille d'étain; c'eſt ce qui donne cet œil blanc aux *médailles* que nous appellons *ſaucées*. Tels ſont pluſieurs Claudes, les Auréliens, & la ſuite juſqu'à Numérien incluſivement. On trouve même encore de ces *médailles ſaucées* ſous Dioclétien, Maximien, quoique l'uſage de frapper ſur l'argent pur fût déja rétabli. Je ne ſai ſi quelque cabinet peut fournir des Licinius, des Maxences & des Maximes, de cette eſpece; on y trouveroit plutôt de vrai billon. En tout cas, il ſemble qu'il ne ſoit plus queſtion de *médailles ſaucées* ſous Conſtantin. Au reſte, ſi les auteurs qui nous ont donné des collections de *médailles* euſſent fait cette attention, ils auroient évité de groſſir leurs livres d'un long catalogue de *médailles* d'argent, entre Poſthume & Dioclétien, puiſque toutes celles de ce tems-là ne ſont véritablement que de petit bronze couvert d'une feuille d'étain, & que par conſéquent il étoit inutile de répéter des *médailles* abſolument les mêmes dans deux différentes claſſes.

MÉDAILLE, SANS TÊTE, (*Art numiſmat.*) nom des *médailles* qui ſe trouvent avec les ſeules legendes, & ſans *tête*. Telle eſt celle qui porte une victoire poſée ſur un globe avec la légende, *ſalus generis humani*; au revers S. P. Q. R. dans une couronne de chêne. Les uns la donnent à Auguſte, les autres aux conjurés qui aſſaſſinerent Jules-Céſar; en un mot, on en abandonne l'énigme aux conjectures des ſavans.

Ces ſortes de *médailles* qui n'ont point de *tête*, ſe placent ordinairement à la ſuite des conſulaires, dans la claſſe qu'on appelle *nummi incerti*. MM. Vaillant, Patin & Morel, en ont ramaſſé chacun un aſſez grand nombre; mais il y en a beaucoup qui leur ont échappé. Les uns veulent que ces *médailles* ayent été frappées après la mort de Caligula, d'autres après celle de Néron; car le ſénat, dit-on, crut alors qu'il alloit recouvrer ſa liberté & ſon autorité, & il fit frapper ces monnoies pour rentrer en jouiſſance de ſes anciens droits. Auſſi, ajoute-t-on, ces *médailles* ont-elles pour la plûpart ſur un des côtés, ou S P. Q. R. dans une couronne, ou P. R. *ſigna*, ou d'autres ſymboles, qui paroiſſent appartenir plutôt à la république, qu'à quelqu'un des empereurs. Mais il y eut trop peu de tems entre la mort de Caligula & l'élection de Claude, & entre la mort de Néron & l'arrivée de Galba à Rome, pour que dans des intervalles ſi courts, le ſénat eût pû faire frapper tant de *médailles* différentes.

On a peine à ſe perſuader aujourd'hui, que ſous les empereurs, on ait fait frapper à Rome ou en Italie des monnoies qui ne portoient ni leur nom, ni leur image, parce qu'on ſe repréſente l'empire des Céſars, comme une monarchie parfaitement ſemblable à celles qui ſont actuellement établies en Europe. C'eſt une erreur, dit M. le baron de la Baſtie, qu'il ſeroit aiſé de réfuter; & ceux qui voudront s'en déſabuſer n'ont qu'à lire le livre du célebre Gravina, *de imperio romano*, qu'on a joint aux dernieres éditions de l'ouvrage de ce ſavant homme, ſur les ſources du Droit civil. (*D. J.*)

MÉDAILLE CONTORNIATE, (*Art. numiſmat.*) on appelle *contorniate* en italien *medaglini*, *contornati*, des *médailles* de bronze avec une certaine enfonçure tout-autour, qui laiſſe un rond des deux côtés, & avec des figures qui n'ont preſque point de relief, en comparaiſon des vrais médaillons. *Voyez* CONTORNIATES.

J'ajoute ici qu'on ignore en quel tems l'on a commencé d'en frapper, quoique M. Mahudel ait ſoutenu avec aſſez de probabilité, que ce fut vers le milieu du iij. ſiecle de J. C. que l'uſage en a continué juſque vers la fin du iv. ſiecle, & que c'eſt à Rome, & non pas dans la Grece, qu'il faut chercher l'origine de ces ſortes de pieces.

Un ſavant, qui ne s'eſt point fait connoître, a prétendu dernierement (en 1636) que les *médailles contorniates* étoient une invention des perſonnes employées aux jeux publics, ſur la ſcène, ou dans le cirque. Il croit que ces acteurs, après avoir marqué ſur un des côtés de la *médaille* leur nom, celui de leurs chevaux, & leurs victoires, avoient mieux aimé faire mettre ſur l'autre côté le nom & la tête de quelque perſonnage illuſtre des ſiecles précédens, que de le laiſſer ſans type, quoique cela ſoit arrivé quelquefois.

Cette opinion n'a rien de contraire à celle de M. Mahudel; mais il faut avouer que l'anonyme ſe trompe, s'il ne croit pas qu'il y ait d'autres *contorniates*, que celles ſur leſquelles on trouve le nom des athletes, cochers & comédiens, celui des chevaux qui avoient remporté le prix dans les courſes du cirque, enfin les victoires des différens acteurs employés aux jeux publics. Nous connoiſſons pluſieurs de ces *médailles*, où au revers d'Alexandre, de Néron, de Trajan, &c. on ne rencontre rien de ſemblable; & M. Havercamp en a fait graver quelques-unes dans ſa diſſertation d'une *médaille contorniate* d'Alexandre le grand, & ſur les *contorniates* en général; mais ce ſavant homme, qui convient en plus d'un endroit de ſon ouvrage, que ces *médailles* ont toutes été fabriquées depuis le tems de Conſtantin juſqu'à Valentinien III, & qu'elles ont été faites à l'occaſion des jeux publics, ne laiſſe pas des prodiguer l'érudition pour en expliquer les revers, de la même façon que ſi c'étoient des pieces frappées du tems même des princes dont elles portent l'image.

La *médaille* qui a donné lieu à ſa diſſertation, & qu'il lui plaît de rapporter à Alexandre le grand, repréſente, à ce qu'il prétend, d'un côté l'orient & l'occident, ſous la figure de deux têtes qui ouvrent la bouche d'une maniere hideuſe, & au revers, les quatre grands empires par quatre ſphinx. Comment M. Havercamp ne s'eſt-il pas apperçu que ce qu'il prend pour deux têtes accollées, ne ſont que deux maſques fort reſſemblans à quelques-uns de ceux qui ſont repréſentés dans les ouvrages de Bergerus & de Ficoroni ſur les maſques des anciens? Il eſt aiſé de diſtinguer un maſque d'une tête, puiſque les têtes ne ſont jamais repréſentées ſans

cou, & que les maſques n'en ont jamais. Ainſi, cette *médaille* ne peut avoir rapport qu'aux jeux ſcéniques. Toutes ces remarques ſont de M. le baron de la Baſtie. (*D. J.*)

Médaille contremarquée, (*Art. numiſmat.*) les Antiquaires appellent ainſi certaines *médailles* greques ou latines, ſur leſquelles ſe trouvent empreintes par autorité publique différentes figures, types ou ſymboles, comme dans les *médailles* greques, ou bien, comme dans les *médailles* latines, tantôt de ſimples lettres, tantôt des abréviations de mots frappés ſur les mêmes *médailles* après qu'elles ont eu cours dans le commerce. On recherche toujours avec avidité les raiſons politiques qui donnerent lieu à ces *médailles contremarquées*, & c'eſt ſur quoi nous n'avons encore que des conjectures; mais voici les faits dont on convient.

1°. Le méchaniſme de l'art de *contremarquer* les *médailles*, à en juger par l'élévation du métal plus ou moins apparente à l'endroit qui répond directement à la contremarque ſur le côté oppoſé, ne demandoit qu'un grand coup de marteau ſur le nouveau poinçon que le monnoyeur poſoit ſur la piece; & comme il étoit eſſentiel que par cette opération les lettres de la légende & les figures du champ de la *médaille* oppoſé à la contremarque, ne fuſſent ni applatis, ni effacées on conçoit qu'il falloit qu'on plaçat la piece ſur un billot d'un bois qui cédât à la violence du coup; c'eſt par ce défaut de réſiſtance du bois qui ſervoit de point d'appui que le métal prêtant ſous le marteau, formoit une eſpece de boſſe.

2°. L'art & l'uſage de *contremarquer* les monnoies ont pris leur origine dans la Grece. Le nombre de *médailles* des villes greques que l'on trouve en argent & en bronze avec des *contremarques*, ne permet pas d'en douter; il y en a cependant moins ſur les *médailles* des rois grecs que ſur celles des villes de la grande Grece, de l'Aſie mineure, & des îles de l'Archipel; mais de toutes les villes de ces différentes parties de la Grece, il n'y en a point qui ait plus uſé de *contremarques* que la ville d'Antioche de Syrie.

3°. Les Romains du tems de la république ne ſe ſont point ſervi de *contremarques* ſur leurs monnoies, ni ſur celles de bronze qui ont d'abord eu cours à Rome, ni ſur celles d'argent; l'uſage n'en a commencé chez eux & ſur celles de bronze ſeulement que ſous Auguſte, & il paroît finir à Trajan. On ne trouve point de *contremarques* ſur les *médailles* de Vitellius & de Nerva; on ne commence à en revoir que ſous Juſtin, Juſtinien, & quelques-uns de leurs ſucceſſeurs; encore ſont-ce des *contremarques* d'une eſpece différente, & il en a des deux côtés de la *médaille*.

4°. La coûtume des Grecs & celle des Romains en fait de *contremarques* ont été différentes. Les premiers n'ont employé ſur les monnoies de leurs rois & de leurs villes tant qu'elles ſe ſont gouvernées par leurs propres lois, & depuis même qu'elles ont été ſoumiſes aux empereurs, que des têtes ou des buſtes de leurs dieux, des figures équeſtres de leurs princes & de leurs héros, ou des figures de plantes, de fruits, & d'animaux qui naiſſoient dans leur pays, ou de vaſes & d'inſtrumens qui étoient en uſage; les derniers au contraire ſur leurs monnoies & ſur celles de quelques unes de leurs colonies latines, comme de Nîmes, des Empouries & d'autres, ne ſe ſont ſervi pour *contremarques* que de monogrammes formés de caracteres romains, ou de mots latins abregés qui compoſent de courtes inſcriptions, enſorte qu'on peut dire qu'on ne voit ordinairement en *contremarques* ſur les *médailles* romaines impériales aucune figure, ni ſur les greques impériales aucune inſcription greque. Ajoutez que les *contremarques* des *médailles* de villes greques ſont faites avec beaucoup d'art & de ſoin, au lieu que les *contremarques* des *médailles* romaines ſont renfermées dans des carrés très-groſſiers.

5°. Les *contremarques* des *médailles* greques ſont miſes ſur toutes les eſpeces courantes à la différence des *contremarques* des *médailles* romaines, qui n'ont été placées que ſur le bronze. Cependant comme il y avoit très-peu de villes greques où l'on frappât de la monnoie d'or, on n'a point encore vû de leurs *médailles* en or qui fuſſent *contremarqués*.

6°. On n'a pas appliqué pour une ſeule *contremarque* ſur les *médailles* latines, mais ſouvent deux & quelquefois trois; on les y a placées avec ſi peu de ménagement pour les têtes & pour les revers, que de cela ſeul naiſſoit une difformité ſi choquante, qu'elle a peut-être ſuffi pour engager les ſucceſſeurs de Trajan à proſcrire cet uſage qui ne reprit faveur que ſous quelques empereurs du bas empire, qui avoient totalement perdu le goût des arts.

7°. Le nombre des *médailles* de bronze *contremarquées* eſt fort rare en comparaiſon de celles du même empereur, du même type & du même coin, qui ne l'ont jamais été. Il y a telle *médaille* qui ſe trouve chargée de deux ou trois *contremarques* différentes, & la même *contremarque* ſe trouve auſſi employée ſur des *médailles* d'empereurs, & de types tout différens.

8°. Enfin les *contremarques* que l'on trouve ſur les *médailles* greques & ſur celles de bronze de l'empire romain portent avec elles un caractere d'authenticité, qui ne permet pas de penſer qu'elles ayent été l'ouvrage du caprice des Monétaires. Tout y annonce l'autorité du miniſtere public, ſoit de la part des empereurs, ſoit de la part du ſénat conjointement avec le peuple, ſoit du conſentement du peuple repréſenté par les principaux magiſtrats dans les villes greques, par les tribuns à Rome & par les décurions dans les colonies.

Les faits qu'on vient de rapporter ſont reconnus de tous les ſavans, mais il leur eſt très-difficile de découvrir les motifs qui ont engagé les Romains à *contremarquer* ainſi quelques-unes de leurs pieces de monnoie. L'opinion la plus généralement adoptée par les Antiquaires, eſt que les *contremarques* ont été introduites pour produire, dans des occaſions paſſageres, une augmentation de valeur de monnoie dans le commerce, ſans en augmenter la matiere. Mais pourquoi ne voyons nous point de *contremarques* ſur les *médailles* conſulaires? Pourquoi ſous les empereurs romains trouve-t-on ſi peu de *médailles contremarquées* en comparaiſon de celles qui ne le ſont pas, quoique du même prince, du même type & du même coin? Pourquoi les ſeules *médailles* de bronze ont-elles été ſujettes à la *contremarque*, puiſque celle ſur l'or & ſur l'argent auroient donné tout-d'un-coup un profit cent fois plus conſidérable que ſur le bronze? Enfin pourquoi n'a-t-on pas mis des *contremarques* indifféremment ſur toutes les monnoies du même tems? Je conviens que les *contremarques* de *médailles* des villes greques ayant été faites avec ſoin & appliquées indifféremment ſur toutes les eſpeces courantes, peuvent avoir ſervi à indiquer une augmentation de valeur dans le commerce; mais il n'en eſt pas de même des *contremarques* des *médailles* romaines qui n'ont été placées que ſur le bronze, & qu'il auroit été facile de contrefaire, ſi la choſe en eût valu la peine. Toutes ces raiſons ont fait conjecturer à M. de Boze que les pieces *contremarquées* ne ſervoient que comme de mereaux, qu'on diſtribuoit aux ouvriers employés à des travaux publics, civils ou militaires. Ce ſyſtème à la vérité eſt très-ingénieux, mais je doute qu'il puiſſe ſeul réſoudre toutes les difficultés. Concluons qu'il faut mettre les *médailles contremarquées* au nombre des énigmes numiſmatiques qui ne ſont pas encore devinées. (*D. J.*)

Médaille rare, (*Art numiſmat.*) toute *médaille* qui ne ſe trouve que dans quelques cabinets de curieux, a le nom de *médaille rare*. On a indiqué au mot *médaille* les ouvrages qui les font connoître. Je me borne donc à quelques remarques.

Certaines *médailles* ſont *rares* dans un pays, & ſont communes dans l'autre. Tels ſont les *poſthumes* dont la France eſt pleine, & dont on trouve fort peu en Italie: tels les *Ælius* de grand bronze, qui paſſent pour *rares* en Italie, & dont nous avons quantité en France. Ces connoiſſances ſont néceſſaires pour faire des échanges.

Ce n'eſt ni le métal, ni le volume qui rend les *médailles* précieuſes, mais la rareté ou de la tête, ou du revers, ou de la légende. Telle *médaille* en or eſt commune, qui ſera très-rare en bronze. Telle ſera très-rare en argent, qui ſera commune en bronze & en or. Tel revers ſera commun, dont la tête ſera unique. Telle tête ſera commune, dont le revers étant très-rare, rendra la *médaille* d'un fort grand prix. Il ſeroit inutile d'en mettre ici des exemples. M. Vaillant, dans ſon dernier ouvrage, en a fait un détail ſi exact, qu'il n'a rien laiſſé à deſirer pour l'inſtruction parfaite des curieux.

Il y a des *médailles* qui ne ſont *rares* que dans certaines ſuites, & qui ſont fort communes dans les autres. Quelques-unes ſont rares dans toutes les ſuites, & jamais dans les autres. Par exemple, on n'a point d'Antonia pour la ſuite du grand bronze; il faut néceſſairement ſe ſervir de celle du moyen bronze. Au contraire on n'a point d'Agrippine, femme de Germanicus, en moyen bronze, mais ſeulement en grand. L'Othon eſt *rare* dans toutes les ſuites de bronze; il eſt commun dans celles d'argent. L'Auguſte eſt commun dans toutes les ſuites; l'on n'a point pour la ſuite d'or ni Pauline, ni Tranquilline, ni Mariniana, ni Corn. Supera. On les trouve en bronze & en argent. Les colonies ſont communes dans le moyen bronze, elles ſont rares dans le

grand; tout cela s'apprend encore chez M. Vaillant, qui s'eſt donné la peine de marquer le degré de rareté ſur chaque *médaille* en particulier.

Il en eſt des *médailles* comme des tableaux, des diamans & de ſemblables curioſités; quand elles paſſent un certain prix, elles n'en ont plus que celui que leur donnent l'envie & les facultés des acquéreurs. Ainſi quand une *médaille* paſſe dix ou douze piſtoles, elle vaut tout ce qu'on veut. Ainſi la ſeule curioſité du *rare* fait monter les Othons de grand bronze à un prix conſidérable; & l'on croit que ceux de moyen bronze ne ſont point trop chers, quand ils ne coutent que trente ou quarante piſtoles. On met preſque le même prix aux Gordiens d'Afrique grecs, quoique de fabrique égyptienne, parce qu'on en a de ceux-là en moyen bronze. Les *médailles* uniques n'ont point de prix limité. *Voyez* MÉDAILLE UNIQUE.

Quand il y a plusieurs têtes ſur le même côté de la *médaille*, elle en devient plus rare & plus curieuſe, ſoit que les têtes ſoient affrontées, c'eſt-à-dire qu'elles ſe regardent comme celles de M. Aurele & de Vérus, de Macrin & de Diaduménien, & autres ſemblables; ſoit qu'elles ſoient accollées comme Néron & Agrippine, Marc-Antoine & Cléopâtre, *&c.* La *médaille* devient encore plus précieuſe quand on y voit trois têtes, au lieu de deux, comme celles de Valerien avec ſes deux fils, Gallien & Valerien le jeune; celle d'Otacille avec ſon mari & ſon fils, *&c.*

Pour le prix de *médailles*: il n'eſt pas aiſé de rien décider, puiſqu'à proprement parler, il ne dépend que de la diſpoſition du vendeur & de l'acquéreur: car cette curioſité eſt toute noble, & c'eſt la paſſion des honnêtes gens; un acheteur paſſionné ne conſidere pas le prix exceſſif d'une *médaille* qu'il trouvera *rare*, belle, bien conſervée, & néceſſaire pour une de ſes ſuites, cela dépend auſſi de l'honnêteté du vendeur, qui quelquefois préfere à ſon intérêt la ſatisfaction d'obliger un galant homme, ravi de l'accommoder d'une *médaille* qu'il deſire. (*D. J.*)

MÉDAILLE RESTITUÉE, (*Art numiſmat.*) on appelle proprement *médailles reſtituées* ou de *reſtitution* les *médailles*, ſoit conſulaires, ſoit impériales, ſur leſquelles outre le type & la légende qu'elles ont eu dans la premiere fabrication, on voit de plus le nom de l'empereur qui les a fait frapper une ſeconde fois, ſuivi du *mot* RESTITUIT *entier*, ou *abrégé*, REST.

Telle eſt la *médaille* de moyen bronze, où autour de la tête d'Auguſte rayonnant on lit: *Divus Auguſtus Pater*; au revers eſt un globe avec un gouvernail, & pour légende *Imp. T. Veſp. Aug.* REST. Telle eſt encore cette *médaille* d'argent de la famille Rubria, qui repréſente d'un côté la tête de la concorde voilée, avec le mot abrégé *Doſ.* c'eſt-à-dire *Doſſennus*; au revers un quadrige, ſur lequel eſt une victoire qui tient une couronne au-deſſous, *L. Rurri*, & autour, *Imp. Cæſ. Trajan, Aug. Ger. Dac. P. P.* REST.

Il y a d'autres *médailles* à qui on donne improprement le nom de *reſtituées*, qui ſemble en être le caractere diſtinctif. Telles les *médailles* frappées ſous Gallien, pour renouveller la mémoire de la conſécration de pluſieurs de ſes prédéceſſeurs. *Voyez* MÉDAILLES DE CONSÉCRATION.

Mais on ne peut en aucun ſens donner le nom de *médailles reſtituées* à celles qu'Auguſte, Tibere, Caligula, Claude & Néron ont fait frapper avec les noms & la tête de Jules Céſar, d'Auguſte, de Livie, d'Agrippa, d'Agrippine, de Druſus, de Germanicus, parce que ce ne ſont pas d'anciens types qu'on ait employé de nouveau, mais des eſpeces abſolument nouvelles, tant pour le type que pour le coin.

Ce n'eſt que ſous Titus qu'on commence à voir des *médailles reſtituées*, & nous en connoiſſons de frappées pour Auguſte, Livie, Agrippa, Druſus, Tibere, Druſus fils de Tibere, pour Germanicus, Agrippine mere de Caligula, pour Claude, pour Galba & pour Othon. A l'exemple de Titus, Domitien *reſtitua* des *médailles* d'Auguſte, d'Agrippa, de Druſus, de Tibere, de Druſus fils de Tibere, & de Claude. Nous ne connoiſſons juſqu'à préſent que des *médailles* d'Auguſte *reſtituées* par Nerva: Trajan en a *reſtitué* de preſque tous ſes prédéceſſeurs; on connoit celles de Jules Céſar, d'Auguſte, de Tibere, de Claude, de Veſpaſien, de Titus & de Nerva.

Il avoit outre cela *reſtitué* un très-grand nombre des *médailles* des familles romaines; on a celles des familles Æmilia, Cœcilia, Cariſia, Caſſia, Claudia, Cornelia, Cornuficia, Didia, Horatia, Julia, Junia, Lucretia, Mamilia, Maria, Martia, Memmia, Minucia, Norbana, Numonia, Rubria, Sulpitia, Titia, Tullia, Valeria, Vipſania. On trouve enfin une *médaille reſtituée* par Marc-Aurele & Lucius Verus; on y voit d'un côté la tête de Marc-Antoine, & pour légende *Ant. Aug. III. Vic. R. P. C.* au revers l'aigle légionnaire au milieu de deux autres enſeignes militaires avec ces mots: *Leg. VI. Antoninus & Verus Aug.* REST. Voilà toutes les *reſtitutions* proprement dites, connues juſqu'à préſent; mais les ſavans ont été partagés ſur l'idée qu'on devoit attacher au mot *Reſt.* c'eſt-à-dire *Reſtituit*, qui ſe lit ſur toutes ces *médailles* en abrégé ou entier.

La plûpart des Antiquaires croient d'après Vaillant, que ce mot ſignifie ſeulement que Titus, Domitien, Nerva & Trajan ont fait refaire des coins de la monnoie de leurs prédéceſſeurs; qu'ils ont fait frapper des *médailles* avec ces mêmes coins, & qu'ils ont permis qu'elles euſſent cours dans le commerce, ainſi que leurs propres monnoies. A leur avis, Trajan ne s'eſt pas contenté de faire frapper des *médailles* au coin des princes ſes prédéceſſeurs; il a de plus fait rétablir tous les coins dont on s'étoit ſervi pour les *médailles* conſulaires, lorſqu'elles étoient la monnoie courante.

Le P. Hardouin, auſſi diſtingué par la ſingularité de ſes ſentimens que par l'étendue de ſon érudition, s'étant fait un jeu de s'eſſayer contre les opinions les mieux fondées, n'avoit garde d'épargner celle-ci; mais celle qu'il a ſubſtituée eſt encore plus dénuée de vraiſſemblable. Il a prétendu contre l'uſage de la langue latine que le mot *reſtituere*, ſignifie ici *imiter*, *repréſenter les vertus*; ainſi, par exemple, la *médaille* dont la légende porte du côté de la tête, *Ti-Cæſar. Divi. Auguſti. F. Auguſtus*, & au revers, *Imp. T. Cæſ. Divi. Veſp. F. Aug.* P. M. TR. P. P. P. COS VIII. RESTITUIT, doit s'expliquer en ce ſens: Tite, *&c.* fait revivre en ſa perſonne les vertus de Tibere. Une pareille déclaration de la part de Tite avoit de quoi faire trembler le ſénat & le peuple romain. Ce ſentiment ne paroît pas avoir fait fortune, & le ſimple énoncé ſuffit pour le faire mettre au rang des paradoxes littéraires de ce ſavant homme.

Il y a certainement beaucoup plus de probabilité dans le ſentiment de M. Vaillant; Trajan, afin de ſe concilier les eſprits du ſénat & du peuple, voulut donner des marques de ſa vénération pour la mémoire de ſes prédéceſſeurs, & des témoignages de ſa bienveillance envers les premieres maiſons de la république. Dans ce deſſein, il fit *reſtituer* les monnoies des empereurs qui avoient regné avant lui, & celles ſur leſquelles étoient gravés les noms des familles romaines. Nous ne connoiſſons à la vérité qu'environ trente de ces dernieres *médailles*, mais on en découvre tous les jours de nouvellés; Urſin n'en avoit d'abord fait graver qu'un très-petit nombre; Patin, Vaillant & Morel y en ont ajouté pluſieurs.

On a trouvé depuis trente ans en Allemagne une *médaille* de la famille *Didia*, reſtituée par Trajan; il y en avoit une de la famille *Cariſia*, reſtituée de même dans le cabinet de feu M. le Bret; & quoique, ſelon les apparences, elle fût moulée, comme elle avoit certainement été moulée ſur l'antique, l'original exiſte, ou a exiſté dans quelqu'autre cabinet. Une preuve que Trajan avoit *reſtitué* toutes les *médailles* conſulaires, c'eſt que dans le petit nombre qui nous en reſte aujourd'hui, on en connoît pluſieurs de la même famille avec des types différens, & quelquefois d'une famille peu célebre, comme eſt entr'autres la famille *Rubria*, dont on a trois différentes *médailles reſtituées* par Trajan. Le ſens qu'on donne ſuivant cette opinion à la legende *Imp. Cæſ. Trajan Aug. Ger. Dac.* PP. REST eſt parfaitement conforme aux regles de la grammaire & au génie de la langue latine.

Quand l'inſcription ſe gravoit ſur le monument même qu'on faiſoit rétablir, ſouvent on omettoit le nom du monument *reſtitué*, parce qu'il n'étoit pas poſſible de ſe méprendre ſur le cas régi par le verbe *reſtituit*, & que tout le monde le ſuppléoit aiſément. Ainſi lorſqu'on voyoit ſur le chemin de Nîmes une colonne milliaire avec cette inſcription: *Ti. Cæſar. Divi. F. Aug. Pont. Max. Tr. Pot.* XXXII. *Refecit. &* RESTITUIT V. on comprenoit fort bien que cette colonne qui ſervoit à marquer le cinquieme mille de Nîmes, avoit été rétablie par les ordres de Trajan auprès de Mérida en Eſpagne; elle eſt rapportée par Gruter, à qui je renvoie pour une infinité d'exemples de cette façon de parler elliptique.

Dans l'ancienne inſcription du pont Fabricius à Rome on liſoit: *L. Fabricius C. F. Cur. Viarum. Faciundum Curavit*; & cela ſuffiſoit pour faire entendre que Fabricius avoit fait conſtruire ce pont, parce que c'étoit

ſur

ſur le pont même que l'inſcription étoit gravée. Rien de ſi commun que de trouver ſur les cippes, ſoit votifs, ſoit ſépulchraux, *Poſuit*, *Fecit*, *Faciundum Curavit*, ſans que ces verbes ſoient ſuivis d'aucun régime, parce que les cippes mêmes ſont cenſés en tenir lieu.

Par la même raiſon, quand on trouve ſur les *médailles*, *Imp. Titus*, *Imp. Domitianus*, *Imp. Trajanus* RESTITVIT, ſi c'eſt, comme on le croit, du rétabliſſement de la *médaille* même dont on a voulu faire mention; il n'a pas été néceſſaire d'ajouter *hunc nummum*, car on tient dans ſa main & on a ſous les yeux la choſe même qui a été rétablie. Mais il n'en ſeroit pas de même ſi on avoit voulu marquer que ces empereurs faiſoient en quelque ſorte revivre leurs prédéceſſeurs & les grands hommes, dont les noms étoient gravés ſur ces pieces de monnoie; car ſouvent il n'y a rien dans le type qui ait rapport aux vertus ou aux actions par leſquelles on ſuppoſe que les empereurs les repréſentoient. En un mot, le paradoxe du P. Hardouin eſt inſoutenable.

A la vérité l'opinion de M. Vaillant, adoptée par le général des Antiquaires, n'eſt pas heureuſe à tous égards, car elle n'eſt point appuyée du témoignage des anciens auteurs. Ils ne nous diſent nulle part qu'un empereur ſe ſoit aviſé de rétablir les monnoies de ſes prédéceſſeurs. De plus, on n'allegue aucun motif vraiſſemblable qui ait pu engager Tite, Domitien, Nerva & Trajan à faire battre monnoie au coin des empereurs qui les avoient précédés.

Ces raiſons ont paru ſi fortes à M. le Beau, qu'elles l'ont engagé à bâtir un nouveau ſyſtème ſur l'origine de *médailles de reſtitution*. Il penſe que le mot *reſtituit* ſignifie que l'empereur qui eſt annoncé comme reſtituteur a rétabli en tout ou en partie quelque monument de l'autre empereur, ou du magiſtrat nommé ſur la même *médaille*; de ſorte que ce monument eſt tantôt repréſenté dans le type, & tantôt ſimplement indiqué. On deſireroit 1° que cette hypotheſe qui plaît par ſa ſimplicité, fut appuyée du témoignage des Hiſtoriens pour la confirmer. 2° Une partie des *médailles reſtituées* ne préſente ſouvent ſur le revers ni monument, ni figure, ſur quoi puiſſe tomber le terme *reſtituit*; or s'il ſe rapportoit à quelqu'ouvrage rétabli, cet ouvrage ſeroit ſans doute repréſenté ſur la *médaille*. 3° Parmi les types des *médailles reſtituées*, il y en a qui ne déſignent aſſûrément aucun monument, comme, par exemple, deux mains jointes enſmble, l'aigle des conſécrations, des chars attelés par des éléphans, *&c.* Je ne décide point ſi M. le Beau peut réſoudre ces trois difficultés ſans réplique; mais je puis aſſûrer qu'il nous a donné ſix mémoires très-intéreſſans ſur toutes les *médailles reſtituées*; & j'invite fort un curieux à les lire dans le *Recueil de l'Académie des Belles-Lettres*, *tom. XXI. XXII. & XXIV.* in-4°. (*D. J.*)

MÉDAILLE UNIQUE, (*Art numiſmat.*) on appelle *médailles uniques*, celles que les antiquaires n'ont jamais vues dans les cabinets, même dans ceux des princes & des curieux du premier ordre; quoique peut-être elles ſoient dans des cabinets ſans nom, où le haſard les a placées. Ainſi l'Othon de véritable grand bronze, que M. Vaillant a vu en Italie, eſt une *médaille unique*. Le médaillon grec d'argent de Peſcennius, que le même M. Vaillant découvrit en Angleterre, entre les mains de M. Falchner, & qui eſt aujourd'hui au cabinet du roi, eſt unique. L'*Annia Fauſtina* d'argent que M. l'abbé de Rothelin a poſſedé eſt encore unique juſqu'à-préſent. Tel eſt encore l'*Hérode Antipas*, ſur laquelle M. Rigord qui le poſſédoit, a fait une ſavante diſſertation. Mais l'*Agrippa-Céſar*, troiſieme fils de M. Agrippa & de Julie, adopté par Auguſte avec Tibere, qu'on a donné pour *unique*, ne l'eſt plus aujourd'hui.

Quoiqu'on trouve de tems en tems des *médailles* inconnues auparavant, & qui d'abord paſſent pour *uniques*; néanmoins les *médailles* dont le type eſt extraordinaire, & dont les antiquaires n'ont jamais fait mention, doivent à parler régulierement, être regardées comme douteuſes & ſuſpectes, parce qu'il n'eſt pas à préſumer qu'elles ſe ſoient dérobées ſi long-tems à la connoiſſance des antiquaires, & de tant de perſonnes intéreſſées à publier ces nouvelles découvertes. Ainſi la prudence veut qu'on en examine ſoigneuſement & avec des yeux éclairés, le métal & la fabrique, afin d'éviter le piege que les brocanteurs ſavent tendre avec adreſſe aux nouveaux curieux.

Les *médailles* qui n'ont jamais été vues des ſavans dans un métal ou dans une certaine grandeur, offrent donc de fortes préſomptions contre leur antiquité. Par exemple, les *Gordiens* d'Afrique, les *Peſcennius* ou le *Maximus* d'or, ſont aſſurément très-ſuſpectes. Une *Plotine*, une *Marciana*, une *Matidia*, une *Didia Clara* de moyen bronze, le ſeroient de même, parce qu'on n'en connoît point juſqu'à ce jour de ce module; mais il ne faut pas conclure abſolument que les *médailles* qui ne ſont point encore connues dans un métal ou dans une certaine grandeur, n'ont jamais été frappées ſur ce métal ou dans cette grandeur, autrement il faudroit rejetter l'*Annia Fauſtina* en argent, dont l'antiquité eſt néanmoins inconteſtable, parce qu'elle n'étoit pas connue du tems de M. Vaillant. Or ce qui eſt arrivé à l'égard de l'*Annia Fauſtina* en argent, peut arriver pour les *Gordiens* d'Afrique, les *Peſcennius* & les *Maximus* en or, parce que la terre qu'on viendra à fouiller heureuſement, peut nous procurer aujourd'hui de nouvelles *médailles*, qu'elle ne nous a pas encore données; & que rien ne nous aſſure que ces princes dont nous venons de parler, ſont les ſeuls exceptés de la loi générale, qui nous fait voir des *médailles* d'or de tous ceux dont nous en avons d'argent. Il ſuffit donc d'être attentifs, juſqu'au ſcrupule, dans l'examen de toutes les *médailles* qui paroiſſent pour la premiere fois. (*D. J.*)

MÉDAILLE VOTIVE, (*Art numiſmat.*) les antiquaires françois ont appellé *médailles votives*, d'après M. du Cange, toutes les *médailles* où les vœux publics qui ſe faiſoient pour la ſanté des empereurs de cinq en cinq ans, de dix en dix ans, & quelquefois de vingt en vingt ans, ſont marqués ſoit en légendes, ſoit en inſcriptions. Ces *médailles* portent le mot de *Vota quinquennalia*, *decennalia*, *vicennalia*.

Sur la *médaille* de Marc-Aurele le jeune, dont le revers repréſente les vœux qu'on fit au tems de ſon mariage, on lit en légende *Vota publica*. Sur une *médaille* d'Antonin, *vota ſuſcepta decennalia*, & ſur une ſeconde du même prince, qui fut frappée dix ans après, *Vota decennalium*. Dans le bas empire on rencontre perpétuellement ces ſortes de vœux que l'on portoit toujours même plus avant que le terme, ce qu'on exprimoit par ces mots *multis*. Par exemple, *Votis x*, *Multis xx*, ou par celui de *ſic*, comme *ſic x*, *ſic xx*. Mais entre les *médailles votives* du bas empire, il n'y en a guere de plus curieuſes que celles de Dioclétien & de Maximien ſon collegue, qui ont pour légende *Primis x*, *Multis xx*. Quelques-unes de ces *médailles* ont pour type Jupiter debout. Il y en a où l'on voit une victoire aſſiſe, tenant de la main gauche un bouclier appuyé ſur ſon genou, & de la main droite écrivant dans le bouclier *votis x*, ou *votis xx*. D'autres encore repréſentent deux victoires qui ſoutiennent un bouclier où l'on lit *votis x fel*. Ces *médailles* ſont d'autant plus remarquables que les vœux ſont en légende & non en inſcription, & qu'ils ſont répétés ſur celles où on les lit de rechef dans le bouclier.

Les *médailles votives* avec l'inſcription au revers *votis v*, *x*, *xx*, dans une couronne, ſont beaucoup plus fréquentes dans le bas que dans le haut empire. On ſçait qu'on rencontre cette inſcription ſur les *médailles* de Maximien, de Balbin, de Puppien, de Crébonien Galle, d'Œmilien, de Valérien & de Gallien.

M. du Cange a ſavamment éclairci tout ce qui regarde les *médailles votives*. Il nous apprend que depuis qu'Auguſte feignant de vouloir quitter les rênes de l'empire, eût accordé par deux fois aux prieres du ſénat, qu'il continueroit de gouverner dix ans, on commença à faire à chaque decennale des prieres publiques, des ſacrifices & des jeux pour la conſervation des empereurs: que dans le bas empire, on en fit de cinq en cinq ans; & que c'eſt par cette raiſon que depuis Dioclétien, l'on voit ſur les *médailles*, *Votis v*, *xv*, &c. Il obſerve enfin que la coutume de ces vœux dura juſqu'à Théodoſe, après lequel tems on ne trouve plus cette ſorte d'époque.

Mais outre du Cange, le lecteur apprendra bien des choſes ſur cette matiere, dans l'*Auctuarium chronologicum de votis decennalibus imperatorum & Cæſarum*, du cardinal Noris, mis au jour à Padoue en 1676, à la ſuite des diſſertations du même auteur, ſur deux *médailles* de Dioclétien & de Licinius. On peut auſſi conſulter la diſſertation latine *de conſularibus cæſareis*, du P. Pagi, imprimée à Lyon en 1682 *in* 4°. (*D. J.*)

MÉDAILLES SUR LES ALLOCUTIONS, (*Art numiſmat.*) on nomme *médailles ſur les allocutions* certaines *médailles* de pluſieurs empereurs romains, ſur leſquelles ils ſont repréſentés haranguant des troupes; & la légende de ces ſortes de *médailles* c'eſt *adlocutio*, d'où vient que quelques-uns de nos curieux appellent cette eſpece de *médaille*, une *allocution*.

La premiere qu'on connoiſſe eſt celle de Caligula. Ce prince y eſt repréſenté debout en habit long, ſur une tribune d'où il harangue quatre ſoldats qui ont leur caſque en tête & leur bouclier en main, comme tout prêts à partir pour une expédition. A l'exergue on lit, *Adloc. coh.* c'eſt-à-dire, *adlocutio cohortium*.

Il y a une *allocution* ſemblable de Néron, enſuite de Galba & de Nerva, de Trajan, de Marc-Aurele, de Lucius Verus, de Commode, de Septime-Severe, de Caracalla, de Geta, de Macrin, de Severe Alexandre, de Gordien Pie, des deux Philippes pere & fils, de Valérien, de Gallien, de Tacite, de Numérien & de Carin joints enſemble, enfin de Maxence. On connoît une douzaine d'*allocutions* d'Hadrien, trois de Poſthume, & quelques médaillons de Probus dans le même genre. *Voy. l'hiſt. de l'accad. des Inſcrip. tom. I.* (*D. J.*)

MÉDAILLE CISTOPHORE, (*Art numiſmat.*) *médaille* qu'on frappoit par autorité publique au ſujet des orgies, ou fêtes de Bacchus. Comme dans ces fêtes on nommoit *ciſtophores* les corbeilles myſtérieuſes, & les caſſettes portées par de jeunes filles, on appelle *médailles ciſtophores* celles où l'on voit la corbeille empreinte avec les ſerpens autour, ou qui en ſortent. Les antiquaires croient auſſi découvrir ſur quelques-unes de ces *médailles*, la plante nommée *férule*, qu'on portoit dans la ſolemnité des orgies, pour marquer qu'Oſiris qu'on regardoit comme l'inventeur de la médecine, avoit compoſé des remédes ſalutaires de cette plante. *Voyez l'antiquité expliquée* du P. Monfaucon, & *le traité des ciſtophores* du P. Panel. (*D. J.*)

MÉDAILLES DE CONSÉCRATION, (*Art numiſm.*) *médailles* frappées en l'honneur des empereurs après leur mort, lorſqu'on les plaçoit au rang des dieux. On ſait les cérémonies qu'on pratiquoit à leur apothéoſe, par la deſcription qu'Hérodien nous a laiſſée de celle de Sévere. Il nous apprend entr'autres particularités que dès que le feu étoit au bucher, on en faiſoit partir du haut un aigle qui s'envolant dans les airs, repréſentoit l'ame de l'empereur enlevée au ciel. Nous avons pluſieurs *médailles* qui repréſentent des monumens de la *conſécration* d'Auguſte, rétablis par quatre empereurs, Tite, Domitien, Nerva & Trajan.

Gallien fit frapper de ces ſortes de *médailles*, pour renouveller la mémoire de la *conſécration* de la plûpart de ceux de ſes prédéceſſeurs qu'on avoit mis au rang des dieux après leur mort. Ces *médailles* ont toutes la même légende au revers, *conſecratio*; & ces revers n'ont que deux types différens, un autel ſur lequel il y a du feu, & un aigle avec les aîles déployées. Les empereurs dont Gallien a reſtitué la *conſécration*, ſont Auguſte, Veſpaſien, Titus, Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin Pie, Marc-Aurele, Commode, Sévere & Sévere Alexandre.

Il n'y a que deux *médailles* pour chacun d'eux, excepté pour Marc-Aurele, dont on en connoît trois; mais toute la différence qui s'y trouve, c'eſt que dans les deux premieres on lit du côté de la tête, *Divo Marco*, & ſur la troiſieme, *Divo Marco Antonino*. Il ne s'eſt pas encore trouvé de *médailles* frappées ſous Gallien, avec les *conſécrations*, de Claude, de Lucius Verus, de Pertinax, de Peſcennius, de Caracalla, de Gordien, ni des princeſſes qui avoient été miſes au rang des déeſſes. Ainſi on ne connoît juſqu'à préſent que 23 *médailles* différentes des *conſécrations* reſtituées par Galien. Le P. Banduri n'en a même rapporté que huit, & il ne connoiſſoit pas celles de Veſpaſien, d'Hadrien & de Commode. (*D. J.*)

MÉDAILLES DE COLONIES, (*Art numiſ.*) ces ſortes de *médailles* exigent des obſervations générales.

1°. On ſait que les Romains envoyoient de tems en tems des familles entieres de citoyens dans le pays qu'ils avoient nouvellement conquis; & pour en conſtater l'époque, on frappoit des *médailles* avec certaines marques diſtinctives, qui faiſoient connoître le ſujet pour lequel elles avoient été frappées. Par exemple, un bœuf ſur le revers ou deux bœufs avec un homme qui conduit une charrue, déſignent l'établiſſement d'une *colonie*.

2°. Les *médailles* de *colonies* ſont rares en comparaiſon des *médailles* ordinaires; quoique les unes ſoient plus rares que les autres, tant parmi les grecques que parmi les latines. Leur beauté dépend ou du type, quand il eſt hiſtorique ou extraordinaire, ou du pays, quand ce ſont certaines villes peu connues; d'où l'on apprend quelque trait de l'ancienne géographie: enfin quand les charges & les dignités de ceux qui les ont fait battre ſont ſingulieres.

3°. La *médaille* paſſe pour commune quand il n'y a qu'un bœuf ſur le revers, ou deux bœufs avec le prêtre qui conduit la charrue, ou les ſeules enſeignes militaires; cependant nous apprenons de-là quels ont été les premiers habitans de la *colonie*. En effet, quand les enſeignes repréſentées ſur les *médailles* de *colonies*, portent le nom de quelque légion, on eſt en droit d'aſſurer que ces *colonies* ont été formées par les ſoldats de ces légions; mais quand on ne lit ſur ces enſeignes le nom d'aucune légion, ſoit qu'elles accompagnent une charrue, ſoit qu'elles ne l'accompagnent pas, ce ſeroit ſans fondement qu'on en concluroit que la *colonie* déſignée n'a pas été formée de ſimples citoyens; ſi pareillement la *médaille* n'a pour type qu'une charrue ſans enſeignes militaires, on auroit tort de nier pour cela, qu'elle fût compoſée de ſoldats.

4°. Les *colonies* portent ordinairement ſur les *médailles* le nom de celui qui les a fondées, & de celui qui les a ou fortifiées ou rétablies. Toutes celles qui s'appellent *Juliæ*, ont été fondées par Jules-Céſar. *Colonia julia Beritus*. Celles qui ſe nomment *Auguſta*, ont été fondées par Auguſte. *Municipium Auguſta Bilbilis*. Quand elles prennent les deux noms enſemble, c'eſt que Jules les a fondées, ou qu'Auguſte les a renforcées ou réparées par de nouvelles recrues: *Colonia Julia Auguſta Dertota*. Quand le nom d'*Auguſta* eſt devant celui de *Julia*, c'eſt ſigne que la *colonie*, étant en mauvais état, Auguſte l'a réparée. Cela ne doit néanmoins s'entendre que quand les deux noms ſe ſuivent immédiatement; car s'il ſe trouve quelque mot entre-deux, ce n'eſt plus la même choſe. Voilà une des fineſſes de l'art que nous apprenons de M. Vaillant, dans ſon expoſition de la *médaille colonia Julia, Concordia, Auguſta, Apamæa*.

5°. Quoiqu'il y ait eu des *colonies* en Italie, pas une n'a jamais mis la tête du prince ſur ſes *médailles*. C'étoit un honneur réſervé aux villes qui avoient droit de battre monnoie, & que les empereurs n'ont jamais voulu accorder à aucune ville d'Italie. Ce droit de battre monnoie, s'accordoit par une permiſſion ou du ſénat ſeul, ou du ſénat & du peuple tout ſeuls, ou de l'empereur. Quand il étoit obtenu de l'empereur, on mettoit ſur la monnoie, *permiſſu Cæſaris*. Quand on tenoit ce droit du ſénat, on gravoit ſur les *médailles*, même ſur les grecques, S. C. *ſenatus conſulto*, ou S. R. *ſenatus romanus*, en ſouſentendant *conceſſit*, *permiſit*.

6°. Depuis Caligula, on en trouve plus aucune *médaille* frappée dans les *colonies* d'Eſpagne, quoique nous en ayons quantité ſous Auguſte & ſous Tibere. Suetone rapporte que Caligula leur en ota le privilege, en punition de ce qu'elles en avoient battu en l'honneur d'Agrippa ſon ayeul, dont il trouvoit mauvais qu'on ſe ſouvînt qu'il étoit petit-fils, imaginant que ce titre ne tournoit point à ſa gloire.

7°. Depuis Gallien, on ne trouve preſque plus de *médailles* d'empereurs frappées dans les *colonies*; ſoit que ce droit leur ait été ôté par les ſucceſſeurs de Gallien, ſoit que dans le bouleverſement de l'empire, les *colonies* ne ſachant preſque plus à quels maîtres elles appartenoient, ſe mirent peu en peine de rendre cet hommage à des princes qui ne pouvoient les protéger. Toujours eſt-il sûr que depuis Aurélien, on ne voit plus aucune *médaille de colonie*.

M. Vaillant a fait graver toutes les *médailles des colonies*, les a décrites & expliquées avec ſa ſagacité ordinaire, dans un ouvrage qui compoſe 2 vol. *in-fol.* Nous indiquerons la maniere de former de cet ordre de *médailles*, une ſuite agréable & facile; ce ſera au mot SUITE. (*D. J.*)

MÉDAILLES CONSULAIRES, (*Art numiſmat.*) le nom de *conſulaires* donné aux *médailles* romaines, frappées dans le tems que Rome étoit gouvernée par des conſuls, ne ſignifie pas qu'elles ſe frappoient par leur ordre, avec leurs noms & des ſymboles propres à marquer ce qu'ils avoient fait pour l'avantage ou la gloire de la république.

2°. Il ne faut pas croire que tous les faits hiſtoriques que l'on trouve marqués ſur les monnoies que nous appellons *médailles conſulaires*, l'ayent été dans le tems même de ces événemens; & la plus grande preuve qu'il ſoit poſſible d'en donner, c'eſt que la plûpart de ces événemens ſont du premier, du ſecond, du troiſieme & du quatrieme ſiecle de Rome, & que ce n'eſt que ſur la fin du cinquieme qu'on a commencé à y frapper de la monnoie d'argent.

3°. Il n'eſt pas moins certain que pendant plus d'un ſiecle encore, les queſteurs, les édiles & les triumvirs monétaires, qui eurent ſucceſſivement l'intendance des monnoies, *jus cudendæ monetæ*, dans la crainte de donner le moindre ſujet de jalouſie à des concitoyens qui n'en

n'en étoient que trop ſuſceptibles, affecterent de ne mettre ſur ces monnoies que la double tête de Janus, avec une proue de vaiſſeau, un bige ou un quadrige au revers, ou bien la tête de Rome caſquée, avec des pareilles biges ou quadriges au revers, & plus ſouvent encore des figures de Caſtor & Pollux. Ce ne fut que vers le tems de Marius, de Sylla, de Jules Céſar, & ſur-tout du triumvirat, que les monétaires romains, prenant un peu plus l'eſſor, commencerent à rappeller ſur les monnoies les actions mémorables de leurs ancêtres, qui pouvoient donner un nouveau luſtre à leur famille, victoires, conquêtes, triomphes, ſacerdoces, jeux publics, conſulats, dictatures, *&c.* Auſſi ces ſortes de *médailles* ſont d'un goût de gravure ſi ſemblable, que cette uniformité ſeule ſuffiroit pour nous apprendre qu'elles ſont preſque toutes du même ſiecle, quand nous n'en aurions pas la preuve d'ailleurs.

4°. Il ſuit de ces obſervations, que les chars gravés aux revers de la plûpart des *médailles conſulaires*, avec un attelage de deux, trois ou quatre chevaux, ne ſont pas toujours autant de ſymboles des victoires remportées, & des triomphes obtenus par les conſuls romains, dont ces *médailles* portent le nom; ils déſignent pour l'ordinaire les courſes dans les jeux que ces magiſtrats avoient donnés au peuple pendant leur édilité.

5°. Goltzius a fait un recueil de *médailles conſulaires* par ordre chronologique, tandis qu'Urſinus les a diſpoſées par ordre des familles romaines; mais M. Vaillant a beaucoup amplifié le recueil de ce dernier antiquaire, comme nous l'avons remarqué ailleurs, en indiquant leurs ouvrages. (*D. J.*)

MÉDAILLES GREQUES, (*Art numiſmat.*) Il eſt certain que les Grecs commencerent de frapper des *médailles*, ou de battre monnoie, long-tems avant la fondation de Rome; mais il ne nous reſte aucune de ces précieuſes monnoies greques de ce tems-là.

C'eſt à Phédon qu'on doit l'invention des poids, des meſures, & des monnoies frappées dans la Grece. Les marbres d'Arondel fixent l'époque de ce prince à l'an 142, avant la fondation de Rome. C'eſt à Phédon que Beger rapporte, une *médaille* d'argent qu'il a fait graver dans ſon *Tréſor de Brandebourg*, *tom. I. pag.* 279. On y voit d'un côté un vaſe à deux anſes, au-deſſus duquel eſt une grappe de raiſin; on lit dans le champ à droite ΦΙ, & à gauche ΔΙ. Le revers repréſente un bouclier béotien. Cette *médaille* eſt très-précieuſe, mais on doute fort qu'elle ait été frappée du vivant de Phédon; car entr'autres raiſons les caracteres paroiſſent trop arrondis; & trop bien formés pour être un premier eſſai de l'art de battre monnoie.

On croit généralement qu'une des plus anciennes monnoies greques qui nous reſte, eſt une petite *médaille* d'or de Cyrène, publiée par le P. Hardouin, dans les *Mém. de Trévoux*, Août 1727: elle repréſente d'un côté un homme debout, la tête ceinte d'un diadème, & rayonnée, avec une corne de bélier au-deſſus de l'oreille. Cet homme tient de la main droite une image de la victoire, & de la gauche une haſte, ou un ſceptre de la même longueur que la haſte; à ſes piés eſt un mouton: on lit dans le champ à gauche, ΔΑΜΩΝΑΚΤΟΣ; au revers eſt un char attelé de quatre chevaux de front, avec un homme qui le guide, au-deſſus ΚΥΡΑΝΑΙΩΝ. Cette *médaille* ſeroit la plus ancienne qui nous reſte, ſi elle avoit été frappée pour Démonax le mantinéen, régent du royaume de Cyrène, pendant la minorité de Battus IV. car il vivoit du tems de Cyrus, vers la fin du ſecond ſiecle de Rome, comme on peut en juger par ce qu'Hérodote nous en a appris; mais il y a toute apparence que le Démonax, dont on lit ici le nom, devoit être un des magiſtrats de Cyrène, & non pas le tuteur de Battus IV. qui vivoit plus de deux cens ans avant l'archontat d'Euclide. Le nom ΔΑΜΩΝΑΚΤΟΣ qui s'y trouve écrit par un oméga, en eſt une preuve ſans replique; puiſque perſonne n'ignore que les voyelles longues Η & Ω n'ont été reçues dans l'alphabet grec que ſous l'archontat d'Euclide, la ſeconde année de la 94e olympiade.

La *médaille* d'Amyntas, roi de Macédoine, biſayeul d'Alexandre-le-Grand, pourroit donc encore paſſer pour la plus ancienne que l'on connoiſſe, s'il ne ſe trouvoit pas dans le cabinet du roi des monnoies d'or & d'argent de Cyrène, où l'on voit d'un côté des têtes qui paroiſſent naturelles, & de l'autre le *ſylphium*, ou quelque autre type uſité ſur les monnoies des Cyrénéens, avec ces légendes ΑΡΚ, ΒΑ, ou ΒΑΤ, & Κ, ΚΥΡ; légendes qui ne peuvent être expliquées que par ΑΡΚεσιλαυ, ou ΒΑΤτου ΚΥΡανιων. Quand même ces *médailles* n'appartiendroient qu'à Battus IV. & à Arcéſilaus IV. les deux derniers rois de Cyrène, de la famille des Battiades, elles ſeroient cependant du tems de Cyrus & de Cambyſe, & par conſéquent plus anciennes que celles d'Amyntas.

Quoi qu'il en ſoit, non-ſeulement les Grecs battirent monnoie avant la fondation de Rome, mais ils la porterent rapidement à un degré de perfection ſupérieur à celui des tems les plus floriſſans de la république & de l'empire; on peut en juger encore par les *médailles* de Gilon, d'Agathocles, de Philippe, d'Alexandre, de Lyſimachus, de Caſſandre, *&c.*

Nous ſommes fort riches en *médailles greques*; car celles que nous avons des ſeuls rois de Syrie, d'Egypte, & de Macédoine, forment de belles & nombreuſes ſuites. Le roi de France, en particulier, en a une collection de plus complettes & des mieux choiſies, qui mériteroit d'être publiée. En un mot, la quantité des *médailles greques* eſt ſi conſidérable, qu'il faudroit la ſéparer des *médailles* latines, & donner à chacune leur propre ſuite, au-lieu de joindre aux latines les greques du même volume. On imiteroit en cela les bibliothécaires, qui ſéparent l'hiſtoire greque de l'hiſtoire romaine. De plus, en leur donnant des tablettes ſéparées, on les démêleroit commodément ſans avoir ſouvent inutilement un grand nombre de planches à tirer.

Au reſte, il eſt vraiſſemblable que l'uſage de frapper les *médailles greques* avec la tête des empereurs, vint à ceſſer ſous Dioclétien & Maximien.

Je n'ajoute qu'un mot ſur les caracteres grecs: ils ſont compoſés de lettres qu'on appelle majuſcules; ils ſe ſont conſervés uniformes ſur toutes les *médailles*, ſans qu'il y paroiſſe preſque aucune altération ni aucun changement dans la conformation des caracteres, quoiqu'il y en ait eu dans l'uſage & dans la prononciation. Il n'y a que la lettre Σ, qui n'a pu ſe conſerver que juſqu'à Domitien; car depuis ce tems-là on la voit conſtamment changée en C ou en ⊏, ſoit au commencement, au milieu, ou à la fin des mots. L'on trouve auſſi Ζ & Ξ marqué Ξ; le Π par Π, & le Γ par C; l'Ω par ω ou Π. On trouve pareillement un mélange de latin & de grec, non-ſeulement dans le bas empire, où la barbarie regnoit, mais même dans les colonies du haut empire. S. R. F. lettres latines, ſe trouvent pour le C. Ρ. Φ. grec. M. de Spanheim en donne les exemples.

Il faut donc bien prendre garde à ne pas condamner aiſément les *médailles*, à cauſe de quelques lettres miſes les unes pour les autres; car c'eſt être novice dans le métier, que de ne pas ſavoir que ſouvent on a mis Ε pour Η, ΑΘΕΝΑΙω; Ο pour Ω, ΗΡΟͻ; Η en forme de pure aſpiration, ΗΙΜΕΡΑΙων; Ζ pour Σ, ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ, & Σ pour Ζ, ΣΕΥC, ou même ΣΔΕΥC pour ΖΕΥC; Α pour Ω à la fin des noms de peuple, ΑΡΟΛΛΩΝΙΑΤΑΝ, ΚΥΔΩΝΙΑΤΑΝ, pour ΤΩΝ, & quelques autres ſemblables de dialecte dorique.

Le caractere grec s'eſt conſervé dans ſa beauté juſqu'à Gallien, depuis lequel tems il paroît moins rond & plus affamé, ſur-tout dans les *médailles* frappées en Egypte, où le grec étoit moins cultivé.

MÉDAILLES IMPÉRIALES, (*Art. numiſmat.*) Nous avons remarqué, au mot *médaille*, qu'on faiſoit deux claſſes des *médailles impériales*, que la premiere contenoit le haut empire, & la ſeconde le bas empire. Le curieux ne recherche que les *médailles* du haut empire, parce qu'il n'eſtime que les beautés de la gravure antique; mais l'homme ſtudieux qui ne travaille qu'à s'inſtruire & à perfectionner ſes connoiſſances, raſſemble également les *médailles* de l'un & de l'autre empire.

Il eſt vrai que les *médailles impériales*, frappées après le regne de Caracalla, & après celui de Macrin ſon ſucceſſeur, qui ne lui ſurvécut que deux ans, ſont très-inférieures à celles qui furent frappées ſous le trente premiers empereurs. Après Gordien-Pie, elles dégénérerent encore plus ſenſiblement, & ſous Gallien, qui regnoit cinquante ans après Caracalla, elles n'étoient qu'une vilaine monnoie. Il n'y a plus ni goût ni deſſein dans leur gravure, ni entente dans leur fabrication. Comme ces *médailles* préſentoient une monnoie deſtinée à flatter le prince, ſous le regne de qui on les frappoit, & à ſervir dans le commerce, on peut bien croire que les Romains, auſſi jaloux de leur mémoire qu'aucun autre peuple, employoient à les faire les ouvriers les plus habiles qu'ils puſſent trouver; il eſt donc raiſonnable de juger par la beauté des *médailles*, de l'état où étoit la gravure ſous chaque empereur.

Mais mettant à part la gravure des *médailles impériales*, on peut en former les ſuites de pluſieurs manieres différentes: nous en indiquerons quatre.

1°. On peut ſe contenter de faire entrer dans une ſuite, les *médailles* qu'on appelle communément du *haut empire*, c'eſt-à-dire depuis Jules-Céſar juſqu'à Poſthume,

me, ſuivant le plan qu'a ſuivi M. Vaillant dans ſes *numiſmata præſtantiora*: 2°. on peut continuer cette ſuite juſqu'à Conſtantin: 3°. ceux qui voudront la pouſſer juſqu'à la chûte de l'empire d'Occident, y feront entrer toutes les *médailles* juſqu'à Auguſtule; 4°. ſi on eſt bien-aiſe de ramaſſer des *médailles* de tous les empereurs ſans exception, quoiqu'on ne puiſſe pas ſe flatter de jamais y réuſſir; on peut ſe propoſer pour but de la conduire juſqu'à Conſtantin Paléologue, ſous lequel Conſtantinople fut priſe par les Turcs.

Chacune de ces ſuites paroîtra faite ſuivant un ordre ſyſtématique, & quoiqu'on mette ordinairement au rang des modernes, les monnoies des princes qui ont vécu après Charlemagne, & même celles de nos premiers rois; on peut cependant regarder comme antiques celles des empereurs de Conſtantinople, qui ont regné depuis cette époque, parce qu'elles achevent de rendre complette une ſuite impériale, commencée par le véritable antique. D'ailleurs, comme ces princes ont regné dans un pays aſſez éloigné du notre, la diſtance de lieu fait à peu près le même effet que la diſtance de tems, & ſupplée en quelque façon ce qu'on a coûtume d'exiger pour donner à quelques monumens le titre d'antique. (*D. J.*)

Médailles romaines, (*Art. numiſmat.*) On appelle *médailles romaines*, ou *latines*, les *médailles* frappées ſous les rois de Rome, la république & les empereurs. On les diviſe en conſulaires & en impériales; & parmi ces dernieres on diſtingue celles du haut & du bas empire.

Comme les *médailles* étoient une monnoie deſtinée autant à flatter le prince qu'à ſervir dans le commerce, on peut croire que les Romains employerent à les faire leurs ouvriers les plus habiles; ainſi par la beauté des *médailles romaines*, on peut juger de l'état où étoit la gravure ſous chaque empereur. Celles qui furent frappées après le regne de Caracalla & de Macrin, ſont très-inférieures à celles qui furent frappées ſous les trente premiers empereurs. Elles dégénérent ſenſiblement ſous Gordien Pie, & ſous Gallien elles n'avoient ni goût ni deſſein dans la gravure. Depuis Conſtantin juſqu'à Théodoſe c'eſt bien pis, on ne trouve que de petites *médailles* ſans reliefs & ſans épaiſſeur; enfin après la mort de Théodoſe ce n'eſt plus que de la vilaine monnoie, dont le tout eſt barbare, les caracteres, la langue, le type, la légende; de ſorte qu'on ne ſe donne pas même la peine de les ramaſſer, & qu'elles ſont devenues par-là preſque auſſi rares qu'elles ſont laides.

Vers le tems de Dèce on commence déjà à appercevoir de l'altération dans le caractere, les N étant faites comme des M, ainſi qu'on peut le voir dans le revers *Pannonia*, & autres ſemblables. Ce qu'il y a de particulier, c'eſt que quelques tems après le caractere ſe rétablit, & demeura paſſable juſqu'à Juſtin. Alors il commença à s'altérer de nouveau, pour tomber enfin dans la derniere barbarie, trois ſiecles après le regne de Conſtantin.

Il faut cependant avertir ici un jeune curieux, de ne pas prendre pour des fautes d'ortographe, l'ancienne maniere d'écrire que les *médailles latines* nous conſervent, & de ne pas ſe ſcandaliſer de voir V pour B, *Danuvius*; O pour V, *Volcanus*, *Divos*, E E pour un E long, FEELIX; ni deux II, VIIRTUS; S & M retranchés à la fin, ALBINV, CAPTV; XS pour X, MAXSVMVS, F pour PH, TRIVMFVS, & choſes ſemblables, ſur quoi on peut conſulter les anciens Grammairiens. (*D. J.*)

Médailles arabes, (*Art numiſmat.*) On appelle ainſi des *médailles* mahométanes modernes, dont on trouve une aſſez grande quantité, & dont on eſt peu curieux. En effet, la fabrique en eſt pitoyable; très-peu de gens en connoiſſent la langue & le caractere; enfin elles ne peuvent ſervir à quoi que ce ſoit dans les ſuites, parce qu'elles ne renferment que peu de têtes de princes mahométans; cependant le cabinet du roi de France, eſt actuellement autant ſupérieur en *médailles arabes*, aux autres cabinets de l'Europe, qu'il l'étoit déjà en *médailles* modernes & antiques. M. Morel a fait graver la plus belle des *médailles arabes*, celle du grand Saladin, ou comme on l'écrit, Salahoddin. D'un côté on voit ſa tête avec celle d'un jeune Almelek Iſmahel, fils de Nurodin, qui eſt de la fin du xij. ſiecle. La légende eſt en arabe, *Joſeph filius Job*, comme s'appelloit Saladin, & au revers, *Rex imperator princeps fidelium*. (*D. J.*)

Médailles égyptiennes, (*Art numiſmat.*) les Antiquaires appellent ainſi les *médailles* frappées en Egypte, en l'honneur de leurs rois, ou des empereurs romains. Ces *médailles* ſont précieuſes, parce qu'on a ſu en tirer un avantage conſidérable pour les lettres. Par exemple, M. Vaillant a donné l'hiſtoire des rois d'Egypte, d'après leurs anciennes monnoies. D'autres ſavans ont fait uſage des *médailles* impériales frappées en Egypte pour l'éclairciſſement de l'hiſtoire des empereurs. On n'a trouvé même juſqu'à préſent aucune *médaille* greque de Dioclétien, excepté celles qui ont été frappées en Egypte; quoiqu'on ignore l'année où les Egyptiens ceſſerent d'en fabriquer en ſon honneur: peut-être fut-ce en l'an 296 de l'ere chrétienne, année où l'Egypte ayant été réunie au reſte de l'empire, par la défaite du tyran Achillæus, on commença à battre la monnoie avec des légendes latines, comme on faiſoit dans les autres provinces. (*D. J.*)

Médailles espagnoles, (*Art numiſmatique.*) anciennes monnoies eſpagnoles qu'il ne faut pas confondre avec les puniques, quoique les unes & les autres aient été pour la plûpart trouvées en Eſpagne.

Perſonne n'ignore que dans l'antiquité ce royaume a été habité par divers peuples. Outre les anciens habitans du pays, les Phéniciens attirés par le commerce, s'étoient établis en divers endroits ſur les côtes & y avoient bâti des villes; les Grecs même y avoient envoyé des colonies. Ces nations différentes avoient chacune leurs mœurs, leurs uſages, leur langue & leurs monnoies particulieres.

A la vérité nous n'avons point de *médailles* frappées par les grecs qui s'établirent en Eſpagne: peut-être même que leur petit nombre les empêcha d'en faire frapper dans une langue qui n'auroit pas été entendue de leurs voiſins; mais nous avons d'anciennes *médailles eſpagnoles*. Laſtanoſa a rendu ſervice aux curieux, en en faiſant graver environ deux cens qu'il avoit ramaſſés dans ſon cabinet, la plûpart en argent. Son livre, qui eſt devenu rare, eſt intitulé, *Muſeo de las* medallas *deſconoſcidas*, *eſpagnolas impreſſo in Hueſca*, par Joan Nognez, *anno* 1645, *in*-4°. Il ſoutient dans cet ouvrage que les caracteres de ſes *médailles* ſont eſpagnols & non pas puniques, & que c'eſt de ces pieces-là que Tite-Live parle, quand il met au nombre des dépouilles rapportées d'Eſpagne par les Romains, *argentum ſignatum oſcenſe*.

Quoi qu'il en ſoit de cette derniere conjecture, la différence des *médailles eſpagnoles* & des *médailles* phéniciennes ou puniques, eſt évidente pour tous ceux qui ſe ſont donné la peine de les comparer, ou qui ont des *médailles* puniques avec le livre de Laſtanoſa. Dans les eſpagnoles les types ſemblent ne les rapporter qu'à des peuples qui habitoient le milieu des terres: on y voit ordinairement un homme à cheval, quelquefois un cheval tout ſeul, & quelquefois un bœuf. Dans les puniques ou phéniciennes, on ne voit que des ſymboles qui conviennent à des villes maritimes, un navire, des poiſſons, *&c.*

La légende de ces dernieres eſt en caracteres arrondis, mais inégaux, & ces caracteres ſont tout-à-fait ſemblables à ceux qu'on voit ſur les *médailles* de Tyr & de Sidon; ſur les *médailles* de Carthage, de Malthe, de Gorre ou Coſſura, de quelques villes de Sicile, & enfin ſur celle du roi Juba. Par toutes ces preuves on ne ſauroit raiſonnablement douter que ce ne ſoient de véritables caracteres phéniciens ou puniques.

Au contraire, ſur les *médailles* où l'on voit un homme à cheval & les autres types dont nous avons parlé, la légende eſt en caracteres plus quarrés, plus égaux, & ces caracteres ſont très-reſſemblans à ceux des *médailles* & des autres monumens étruſques.

Peut-être cette obſervation de M. le baron de la Baſtie n'aura point échappé aux ſavans Italiens, qui travaillent avec ardeur à faire revivre l'ancienne langue des Etruriens, & à éclaircir tout ce qui regarde les antiquités de ces peuples.

Ces remarques, qui mériteroient d'être plus approfondies, ſuffiſent néanmoins pour montrer que puiſqu'on a trouvé en Eſpagne des *médailles* de deux eſpeces différentes, tant pour les types que pour les caracteres, les unes étant aſſurément phéniciennes ou puniques, les autres doivent être les monnoies des anciens Eſpagnols; d'où il ſuit que la langue dans laquelle ſont conçues leurs légendes & les lettres qui ſervent à l'exprimer, ſont l'ancienne langue & les anciens caracteres des peuples qui habitoient l'Eſpagne.

On fera bien de lire à ce ſujet la *diſſertation* de M. Mahudel *ſur les monnoies antiques d'Eſpagne*, imprimée à Paris en 1725, in-4°. & placée à la fin de l'hiſtoire d'Eſpagne de Mariana, traduite en françois par le P. Charenton. (*D. J.*)

Médailles étrusques, (*Art numiſm.*) On a commencé de nos jours à ramaſſer avec ſoin les *médailles étruſques*, qui paroiſſent avoir été trop négligées

dans les ſiecles paſſés: c'eſt une nouvelle carriere qui s'ouvre à la curioſité & à l'érudition; & quoique les recueils qu'on a fait de ces *médailles* ne ſoient pas encore bien conſidérables, & qu'il ſoit très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, d'en former une ſuite, il ſera cependant très-utile d'empêcher à l'avenir qu'on ne diſſipe tout ce qui pourra ſe découvrir en ce genre: peut-être même la ſagacité des ſavans, aidée de toutes ces nouvelles découvertes, leur fera-t-elle retrouver l'ancienne langue étruſque, dont nous avons des fragmens aſſez conſidérables dans quelques inſcriptions. L'académie étruſque établie à Cortone, & compoſée de ſujets diſtingués par leur érudition & par leur amour pour les Lettres, contribuera beaucoup à étendre nos connoiſſances, par le ſoin qu'elle prend d'éclaircir non-ſeulement tout ce qui regarde les antiquités des anciens Etruſques, mais encore l'origine de tous les anciens peuples d'Italie. On pourra vraiſſemblablement ranger dans la claſſe des *médailles étruſques*, celles qu'on croit avoir été frappées par les Samnites, les Ombres, les Meſſapiens, *&c.* On trouvera quelques planches des *médailles étruſques* dans l'*Etruria regalis* de Dempſter, *tome I. pag.* 356; dans le *muſeum etruſcum* de M. Gori, *tome I. tab.* 196. 197; dans les *antiquités d'Horta* de M. Fontanini, *diſſ. de l'acad. etruſq. tome II. table* 1. 2; & à la ſuite des diſſertations de l'académie étruſque de Cortone, *antiquit. Hort. liv. I. pag.* 126. 140. (*D. J.*)

MÉDAILLES GOTHIQUES, (*Art numiſm.*) On nomme ainſi des *médailles* de quelques rois goths qui ont paſſé juſqu'à nous, & qui ſont communément en bronze; mais on nomme ſpecialement *médailles gothiques* de certaines *médailles* frappées dans des ſiecles de barbarie, & dont les têtes ont à peine la forme humaine, ſans porter aucune inſcription, ou ſi elles en ont, c'eſt dans des caracteres méconnus aux Antiquaires, auſſi bien que ceux des *médailles* qu'on appelle *puniques*. (*D. J.*)

MÉDAILLES HÉBRAÏQUES, (*Art numiſmatiq.*) Divers ſavans ont cherché à expliquer les anciennes *médailles hébraïques* qui ſe ſont conſervées juſqu'à nos jours; de ce nombre ſont Villalpand, Kircher, le P. Morin, Conringius, Vaſerus, Bouteroue, Hottinger, Valton, & plus récemment le P. Hardouin & le P. Etienne Souciet. Ce dernier, dans une diſſertation très-étendue & très-ſavante, ſoutient, 1°. que la langue & les caracteres qu'on voit ſur ces *médailles* ſont l'ancienne langue & les anciens caracteres des Hébreux, c'eſt-à-dire ceux dont ils uſoient avant la captivité de Babylone; 2°. que les caracteres dont les Juifs ſe ſont ſervis depuis leur retour de la captivité, ſont les caracteres aſſyriens qu'ils rapporterent en revenant dans leur pays; 3°. enfin que ces *médailles* ont été frappées par les Juifs mêmes, & non par les Samaritains.

Le P. Hardouin, dans ſa chronologie de l'ancien Teſtament & dans les notes de la ſeconde édition de Pline, a eſſayé de prouver que ces *médailles*, ſans aucune exception, ſont du tems de Simon, frere de Judas Machabée, & de Jonathas, grand-prêtre des Juifs; qu'elles ont été frappées dans la Samarie, dont quelques villes avoient été cédées aux Juifs par Démétrius, roi de Syrie; que les caracteres des légendes ſont ſamaritains ou aſſyriens, c'eſt-à-dire que les légendes ſont gravées dans les caracteres des Cuthéens que Salmanaſar envoya dans la Samarie après en avoir enlevé les dix tribus d'Iſraël. On peut voir dans les ouvrages des deux ſavans jéſuites, les raiſons dont chacun d'eux ſe ſert pour appuyer ſon ſentiment. On trouvera dans les mêmes ouvrages un catalogue complet des *médailles hébraïques* connues juſqu'à préſent, avec les deſcriptions des types qui y ſont repréſentés. *Voyez* Morel, *ſpecimen R. nummar. tom. I. p.* 230. *& ſeq.* (*D. J.*)

MÉDAILLES PHÉNICIENNES *ou* PUNIQUES, (*Art numiſmat.*) On nomme ainſi celles dont les légendes ſont en caracteres *phéniciens* ou *puniques*. Quoique la plûpart de ces ſortes de *médailles* aient été trouvées en Eſpagne, elles different des anciennes *médailles* eſpagnoles & par la nature des types, & par celle des caracteres, comme nous l'avons obſervé plus au long au *mot* MÉDAILLES ESPAGNOLES. (*D. J.*)

MÉDAILLES SAMARITAINES, (*Art numiſmat.*) On appelle ainſi les *médailles* qui ſont empreintes ſur un des côtés de caracteres *ſamaritains*. On trouve même aſſez communément des *médailles* qui préſentent de chaque côté des lettres *ſamaritaines*; & ſelon les apparences, elles ont été frappées du tems de Simon Maccabée, en mémoire de la liberté que les Juifs recouvrerent alors. Mais les *médailles* ſur leſquelles eſt jointe une inſcription grecque à une légende *ſamaritaine*, ſont fort rares; & peut être celles d'Antigonus roi de Judée, ſont les ſeules qui ſoient venues juſqu'à nous. Le célebre Reland, qui avoit tenté de les éclaircir, les regarde comme une énigme. *Voyez* la cinquieme diſſertation *de nummis ſamaritanis*. *Voyez* auſſi *l'hiſtoire de l'acad. des Belles-Lettres, tome XXIV.* (*D. J*)

MÉDAILLES LATINES, *voyez* MÉDAILLES ROMAINES.

MÉDAILLES D'ATHÈNES, (*Art numiſmatiq.*) Nous avons un aſſez grand nombre de *médailles d'Athènes*, mais nous n'en voyons point de frappées au coin des empereurs de Rome; & il faut croire ou que l'amour de la liberté a empêché les Athéniens de reconnoître l'autorité romaine dans leurs monnoies, ou que leur religion ne leur a pas permis d'y graver autre choſe que les images de leurs divinités.

Le plus grand nombre des *médailles d'Athènes* qui ſont au cabinet du Roi, conſiſte en médaillons d'argent preſque uniformes, tous avec le buſte de Minerve d'un côté, & au revers une couronne d'olivier, au milieu de laquelle eſt une chouette ſur un vaſe renverſé, & marqué d'une lettre grecque: différens noms de magiſtrats y ſont joints à l'inſcription Ἀθηναιων; & c'eſt, avec de petits ſymboles ajoûtés dans le champ, tout ce qui diſtingue ces médaillons, dont on ne ſauroit d'ailleurs fixer préciſément l'époque.

On ſait quel a été le culte de Minerve dans Athènes, & ce que l'antiquité en a publié. Les muſes grecques & latines ont célébré à l'envi les unes des autres la dévotion des Athéniens pour leur déeſſe; mais rien n'en marque mieux l'étendue & la durée que leurs monnoies, ſur leſquelles on voit toujours d'un côte la tête de Minerve, & de l'autre une chouette dans une couronne d'olivier, ſes ſymboles ordinaires.

L'olivier lui appartenoit à bon titre, ſur-tout depuis ſa victoire; & hors Jupiter qui en a quelquefois été couronné aux jeux olympiques, aucune autre divinité n'a oſé le diſputer à Minerve. A l'égard de la chouette, on la lui avoit donné comme un ſymbole de prudence, la pénétration de cet oiſeau dans l'avenir ayant été établie par les anciens; ce qui eſt encore certain, c'eſt que le nom de *chouette* avoit été donné aux monnoies de l'Attique. L'eſclave d'un riche lacédémonien diſoit plaiſamment dans ce ſens-là, qu'une multitude de chouettes nichoient ſous le toît de ſon maître.

Une choſe qui mérite encore quelqu'attention dans les *médailles* d'argent de la ville d'*Athènes*, ce ſont les différens noms par leſquels on les diſtingue auſſi les unes des autres. Il n'y a point à douter que ce ne ſoit autant de noms de magiſtrats athéniens; mais la queſtion eſt de ſavoir ſi ces magiſtrats ſont archontes ordinaires d'Athènes, ou d'autres officiers prépoſés à la fabrication de ces monnoies. L'examen & la comparaiſon de leurs noms & ſurnoms, pourront ſervir à la déciſion d'une difficulté ſur laquelle perſonne n'a encore oſé prononcer.

Le culte de Minerve ne regne pas moins dans ce que nous avons de *médailles* de bronze d'*Athènes*, que dans celles d'argent; hors une ſeule tête de Jupiter, on n'y voit par-tout que le buſte de cette déeſſe toujours caſquée, & quelquefois avec le caſque & l'égide; mais les revers ſont plus variés que dans les *médailles* d'argent.

Enfin dans preſque toutes les *médailles d'Athènes*, ſoit d'argent, ſoit de bronze, il n'eſt queſtion que de Minerve. Les Athéniens ne pouvoient pas faire trop d'honneur à la déeſſe de la ſageſſe, qu'ils croyoient préſider à leurs conſeils, veiller ſur leurs magiſtrats, animer leurs guerriers, inſpirer leurs poëtes, former leurs orateurs, & ſoutenir leurs philoſophes. Mais il ſeroit à ſouhaiter que cette même déeſſe, les intérêts à part, eût un peu mieux inſtruit leurs monétaires. Les autres peuples du-moins nous ont appris par leurs monnoies quelque choſe de leur gouvernement, de leurs privileges, de leurs alliances, de leurs jeux, de leurs fêtes, de ſingularités de leurs pays, des tems où ces monnoies ont été fabriquées; mais le peuple athénien n'a pas jugé à-propos de les imiter en cela, non-plus que dans l'uſage de frapper des *médailles* en l'honneur des empereurs romains. Uniquement renfermé dans ſa religion, il a négligé tout le reſte dans ces ſortes de monumens; & l'on peut dire de ce qui nous eſt reſté des *médailles d'Athènes*, comme des ruines de cette ville, autrefois ſi floriſſante & ſi belle, le théâtre de la ſageſſe humaine & de la valeur, & l'école publique des Sciences & des Arts,

Quid pandionæ reſtat niſi nomen Athenæ!

(*D. J.*)

MÉDAILLES DE CROTONE, (*Art numiſmatiq.*) Les Antiquaires ont raſſemblé dans leurs cabinets pluſieurs *médailles* curieuſes de *Crotone*, aujourd'hui *Cortona*,

na, ville du royaume de Naples dans la Calabre ultérieure. Denys d'Halicarnaſſe fixe la fondation de cette ville à la troiſieme année de la dix-ſeptieme olympiade, qui, ſelon lui, répond à la quatrieme année du regne de Numa.

M. de Boze remarque, dans l'*hiſtoire de l'académie des Inſcriptions*.

1°. Qu'il n'a jamais vû de *médailles de Crotone* qu'en argent, mais que Goltzius en rapporte une en or, à la différence de celles de Lacédémone, qui certainement ſont toutes de bronze; & à la différence de celles d'Athenes, dont on a preſque un pareil nombre d'argent & de bronze, & point du tout en or.

2°. Qu'on ne trouve aucune *médaille* frappée par ceux de *Crotone* en l'honneur des empereurs romains, comme on n'en trouve point d'Athènes dans toute la ſuite des mêmes *médailles* impériales, au lieu qu'il y en a beaucoup de Lacédémone.

3°. Que, comme on reconnoît par les *médailles* d'Athènes que le principal culte des Athéniens s'adreſſoit à Jupiter & à Minerve; & par celles de Lacédémone qu'Hercule & les Dioſcures y étoient l'objet de la vénération publique, de même on voit par les *médailles de Crotone* qu'on y adoroit particulierement Junon, Apollon & Hercule.

Myſcellus fonda *Crotone* après avoir conſulté l'oracle d'Apollon; & ce dieu voulut bien accorder au fondateur, ainſi qu'aux habitans, la ſanté & la force: c'eſt pour cela qu'il paroît ſi ſouvent ſur les *médailles* de leur ville.

Le culte des Crotoniates envers Junon Lacinia, eſt encore marqué parfaitement ſur leurs *médailles*. La tête de cette déeſſe y eſt preſque toujours gravée, on n'y en voit pas même d'autre. On y trouve auſſi des trépiés & des branches de laurier, prix ordinaires des jeux de la Grece, où les Crotoniates s'étoient ſignalés par un grand nombre de victoires: Hercule occupe enfin la plûpart des revers.

A l'égard d'Hercule, dont il ſemble qu'il s'agiſſe ici plus que d'aucune autre divinité, on comprend aiſément qu'il devoit être dans une vénération infinie parmi des peuples ſi recommendables par la force naturelle. C'eſt *Crotone* qui a produit le célebre Milon, Iscomachus, Tiſicrate, Aſtyle, & tant d'autres illuſtres athlètes. Dans une même olympiade, dit Strabon, ſept crotoniates furent couronnées aux jeux olympiques, & remporterent tous les prix du ſtade. Ils paſſoient pour des Hercules dès le berceau, & ce fut bientôt un proverbe que le plus foible d'entr'eux étoit le plus fort des Grecs. (*D. J.*)

MÉDAILLES DE LACÉDÉMONE, (*Art. numiſ.*) On eſt très-curieux de connoître les *médailles* des *Lacédémoniens*, les plus libres de tous les Grecs, comme l'Antiquité les appelle, & ceux du monde connu qui ont joui le plus long-tems de leurs lois & de leurs uſages. Fideles à la république romaine qui leur avoit rendu leur gouvernement après la réduction de l'Achaïe, ils ſurent ſe conſerver juſqu'au bout l'eſtime & l'amitié de leurs vainqueurs. Sparte éleva des temples en l'honneur de Jules-Céſar & d'Auguſte, dont elle avoit reçu de nouveaux bien-faits, & ne crut point faire injure aux dieux de la Laconie en battant des monnoies au coin de pluſieurs ſucceſſeurs de ces princes. Le roi de France en poſſede qui ſont frappées au nom & avec la tête d'Hadrien, d'Antonin le pieux, de Marc Aurele & de Commode. M. Vaillant en a cité une de Néron; & quoique cet empereur ait toujours réfuſé d'aller à Sparte à cauſe de la ſévérité des lois de Lycurgue, dont il n'eut pas moins de peur, dit-on, que des furies d'Athenes, cela, n'empêcha pas que les Lacédémoniens ne cherchaſſent les moyens de lui faire leur cour lorſqu'il vint ſe ſignaler dans les jeux de la Grece. Les têtes de Caſtor & de Pollux, que M. Vaillant donne pour revers à la *médaille* de Néron qu'il avoit vûe, s'accordent parfaitement avec les autres *médailles de Sparte*, où il n'eſt queſtion que de ces anciens rois de la Laconie, plus célebres dans les fables que dans l'Hiſtoire.

Dans la *médaille* d'Hadrien, ces illuſtres gémeaux ſont repréſentés à cheval la lance baiſſée, comme on les voit communément dans les *médailles* conſulaires, & tels qu'ils apparurent au dictateur Poſthumius dans la bataille qu'il gagna contre les Latins. La ſeconde *médaille* eſt d'Antonin, & ce ſont les bonnets des Dioſcures qui en font les revers. L'antiquité les repréſentoit avec des bonnets, parce que les Lacédémoniens alloient au combat la tête couverte de cette eſpece de caſque. *A pileatis nona fratribus pila*, dit Catule, en parlant de Caſtor & de Pollux. La *médaille* de Marc Aurele regarde encore les Dioſcures; ils y ſont repréſentés de bout ſous la figure de deux jeunes hommes de même âge, de même taille, de même air, & d'une parfaite reſſemblance. Une de leurs *médailles* repréſente Commode dans la fleur de ſa jeuneſſe; la maſſue qui eſt au revers entre deux bonnets étoilés, fait voir qu'Hercule étoit reveré dans la Laconie avec les Dioſcures. Dans une autre *médaille* de Commode, Minerve ou Vénus y paroît ſur le revers armée de toutes pieces, & aſſez ſemblable au dieu Mars.

Après Commode on ne trouve plus rien de Lacédémone dans les *médailles* des empereurs de Rome: à peine l'hiſtoire des ſiecles ſuivans parle-t-elle de cette ville, encore ſi floriſſante ſous les Antonins. Hercule eſt la divinité dominante dans la plûpart des *médailles* purement *lacédémoniennes*, c'eſt-à-dire dans celles où les Romains n'ont aucune part, ſoit qu'elles aient été frappées du tems de la république, ou depuis l'établiſſement de l'empire.

On vient de dire qu'Hercule partageoit avec Caſtor & Pollux l'encens des *Lacédémoniens*, & c'étoit à bon titre qu'il entroit dans ce partage. Il avoit rendu de grands ſervices à la Laconie; ſes deſcendans y regnerent ſucceſſivement depuis leur retour dans le Peloponneſe, & les *Lacédémoniens* s'étoient fait une religion de n'obéir qu'à des rois de la poſtérité d'Hercule. Ainſi ce héros pouvoit encore prétendre aux honneurs de leurs monnoies auſſi-bien que les Dioſcures. Il y a une *médaille de Lacédémone* qui repréſente ce dieu d'un côté avec la coëffure de peau de lion, & de l'autre, deux vaſes entourés de deux ſerpens; ce qui ſe rapporte aſſez naturellement au premier de ſes travaux, & à ces vaſes que l'antiquité lui avoit particulierement conſacrés.

Goltzius rapporte deux *médailles* de deux anciens rois de *Lacédémone*, Agéſilaüs & Polydore; mais les couronnes de laurier qu'il donne à ces rois ne leur conviennent point du tout, & le reſte eſt encore plus ſuſpect. Ainſi ne comptons que ſur les *médailles* dont nous pouvons répondre: elles ne remontent pas juſqu'aux monnoies de fer, ſeules en uſage à *Lacédémone* du tems de Lycurgue; mais elles ſe reſſentent encore de la défenſe expreſſe qu'il fit des monnoies d'or & d'argent, ſi conſtamment obſervée par les Lacédémoniens. En un mot, ces peuples ne nous ont laiſſé que des monnoies de cuivre, & tout y roule ſur les divinités de la Laconie, comme les *médailles* d'Athènes ſur les divinités de l'Attique. Il ne faut rien chercher de plus dans ce qui nous reſte de ces deux républiques ſi fameuſes, qui ont diſputé entr'elles l'empire de la Grece juſqu'à ce qu'elles aient paſſé avec la Grece entiere ſous le joug des Romains. (*D. J.*)

MÉDAILLES D'OLBA, (*Art numiſmat.*) les *médailles d'Olba* en Sicile, méritent un article à part. Les grands-prêtres de cette ville faiſoient battre monnoie à leur coin, & exerçoient dans l'étendue de leurs états, les droits de la ſouveraineté. Miniſtres de la religion, ils portoient le ſceptre d'une main, & de l'autre offroient des ſacrifices à l'Etre-ſuprème. Princes & pontifes au milieu des provinces romaines, ils étoient libres, & vivoient ſuivant leurs propres lois.

Nous ne connoiſſons juſqu'à préſent que ſept *médailles* frappées au coin de trois princes d'*Olba* nommés *Polémon*, *Ajax* & *Teucer*; & ces ſept *médailles* ſont toutes rares.

La premiere de moyen bronze, eſt de la grandeur ordinaire; mais ſon relief & ſon épaiſſeur, elle peut paſſer pour un médaillon. C'eſt une *médaille* de Polémon, dont on eût donné le deſſein dans les Pl. ſi la matiere l'eût permis. On voit d'un côté la tête nue d'un jeune homme, tournée de droite à gauche: on lit autour Μ. ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΠΟΛΕΜΩΝΩΣ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ; & de l'autre côté ΚΕΝΝΑΤ. ΔΥΝΑΣΤΟΥ ΟΛΒΕΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ, & dans une ſeconde ligne, ΚΑΙ ΛΑΛΑΣΣΕΩΝ. Є ΙΑ., c'eſt-à-dire, tête de M. Antoine Polémon, grand-prêtre des Kennati, d'*Olba* la ſacrée, & de Palaſſis, année ſeconde, qui tomboit en l'année 714 de Rome. Le type eſt une chaire à dos & ſans bras, à moitié tournée de droite à gauche. On voit au côté droit un ſymbole ſingulier, une eſpece de triquetre.

Une autre *médaille* du même prince Polémon repréſente d'un côté une tête d'homme & un caducée, avec cette légende, Αντωνιου; au revers un foudre: & on lit autour Αρχιερεως τοπαρχου Κεννατων Λαλας Et Β. La même *médaille* ſe trouve dans le cabinet du comte de Pembrock, mais avec un revers différent.

Deux autres *médailles d'Olba* ont été frappées par l'ordre d'un prince appellé *Ajax*, qui vivoit ſous Auguſte, & qui fut un des ſucceſſeurs de Polémon. Une de ces *médailles*, qui eſt du cabinet du duc de Dévonshire, repré-

repréſente d'un côté la tête d'Auguſte renfermée dans une couronne de laurier, avec la légende Καισαρος Σεβαςυ. Le revers repréſente deux foudres poſés l'un ſur l'autre; on lit dans le champ Αρχιερεως Αιαντος Τευκρου τοπαρχου κιννα των και Λαλας. L'autre *médaille* d'un prince de même nom étoit conſervée à Veniſe dans le cabinet de M. Belloto. On voit d'un côté la tête du prince, avec ces mots Αιαντος τευκρου; de l'autre, la figure ou le ſymbole de la triquetre: on lit au-deſſus Αρχιερε. τοπαρχου κιννα. Λαλαςς.

On connoît encore deux *médailles* d'un autre prince d'*Olba*, appellé *Teucer*. Sur l'une on voit la tête du jeune prince nue, & devant elle un caducée, pour légende Τευχρι Αιαντος: au revers, le ſymbole comme ci-deſſus, & l'inſcription Αρχιερεω. Τοπαρχο. Κενατ. Λαλας. ET. A. Sur l'autre *médaille*, la tête & la légende ſont les mêmes, mais ſans caducée. On voit au revers un foudre, & l'inſcription Αρχιερεως Τοπαρχ. Κενγατων κ. Λαλαςς. ET B

M. Maſſon, dans ſon édition des œuvres du rhéteur Ariſtide n'a décrit que la troiſieme, la quatrieme & la cinquieme de ces *médailles* des princes d'*Olba*; mais M. l'abbé Belley les a toutes décrites avec des obſervations très-curieuſes, qu'il faut lire dans les *Mém. de littérature, tom. XXI. in-4°.* (*D. J.*)

MÉDAILLES, *époques marquées ſur les* (*Art numiſ.*) Les *époques* marquées ſur les *médailles*, ſont les dates des années du regne des princes, ou de la durée des villes, ſoit depuis leur fondation, ſoit depuis quelques événemens, d'où elles ont commencé de compter leurs années. Ces *époques* donnent un grand mérite aux *médailles*, à cauſe qu'elles reglent ſûrement la chronologie; ce qui ſert beaucoup à éclaircir les faits hiſtoriques. C'eſt avec leur ſecours que M. Vaillant a ſi bien débrouillé toute l'hiſtoire des rois de Syrie, où les noms ſemblables des princes font une grande confuſion; & c'eſt parlà que le cardinal Noris, auparavant célebre antiquaire du grand-duc, a fait tant de découvertes utiles dans ſon livre *de epochis Syro-Macedonum*.

Il eſt vrai que ſur ce point les Grecs ont été plus ſoigneux que les Romains, & les derniers ſiecles plus exacts que les premiers; en effet, les *médailles* romaines ont rarement marqué d'autre *époque*, que celle du conſulat de l'empereur, dont elles repréſentent la tête, & de la puiſſance de tribun: or ni l'une, ni l'autre n'eſt aſſurée, parce qu'elles ne ſuivent pas toujours l'année du regne de ce même prince, & que difficilement l'année de la puiſſance de tribun, répond à celle du conſulat. La raiſon en eſt que la puiſſance de tribun ſe prenoit régulierement d'année en année; au-lieu que l'empereur n'étant pas toujours conſul, l'intervalle de l'un à l'autre conſulat, qui ſouvent étoit de pluſieurs années, gardoit toujours l'*éloge* du dernier; par exemple, Adrien eſt dit durant pluſieurs années *Coſ. III.* de ſorte qu'on ne ſauroit par-là ſe faire aucun ordre aſſuré pour les différentes *médailles* qui ont été frappées depuis l'an de Rome 872, que ce prince entra dans ſon troiſieme conſulat, juſqu'à ſa mort, qui n'arriva que vingt ans après. Cependant comme les puiſſances tribunitiennes ſe renouvelloient toutes les années au même jour où elles avoient commencé, on ſait à quelles années de la puiſſance tribunitienne doivent répondre les conſulats de chaque empereur. C'eſt du moins un calcul qui eſt aiſé à faire pour peu que l'on ait les premiers élemens de la chronologie; la fixation des dates des principaux faits hiſtoriques en dépend; & c'eſt une des plus grandes utilités qu'on doive ſe propoſer dans l'étude des *médailles*.

Les Grecs ont eu ſoin de marquer exactement les années du regne de chaque prince, & cela juſques dans le plus bas empire, où les revers ne ſont preſque chargés que de ces ſortes d'*époques*, ſurtout après Juſtinien.

Je ne parle ici que des *médailles* impériales: car je ſai qu'à l'exception de certaines villes, toutes les autres que Goltzius nous a données, n'ont point d'*époques*; & que c'eſt ce qui embarraſſe extrêmement la chronologie. Pour les rois, l'on y trouve plus ſouvent les *époques* de leur regne; le P. Hardouin, dans ſon antirrhétique, a publié des *médailles* du roi Juba, dont l'une marque l'an 32, d'autres l'an 36, 40, 42 & 53.

Quelques colonies marquoient auſſi leur *époque*, comme nous voyons dans les *médailles* de *Viminacium*, en Mæſie, qui, ſous Gordien qu'elle commença, marque *an. j. ij. &c.* ſous Philippe, *an. vij. &c.* ſous Décius *an. xj.*

Or, le commencement de ces *époques* doit ſe prendre tantôt du tems que la colonie a été envoyée: tantôt du regne du prince à qui elle étoit ſoumiſe alors: tantôt du regne de quelqu'autre prince qui leur avoit fait quelque nouvelle grace, d'où il eſt arrivé quelquefois que la même ville, telle par exemple qu'Antioche s'eſt ſervie de différentes *époques*; & c'eſt à quoi il faut faire une attention ſérieuſe, pour ne pas confondre des faits dont les *médailles* nous intéreſſent.

Les villes grecques ſoumiſes à l'empire étoient jalouſes d'une *époque* particuliere, c'étoit de l'honneur qu'elles avoient eû d'être *néocores*, c'eſt-à-dire, d'avoir eû des temples, où s'étoient faits les ſacrifices ſolemnels de toute une province pour les empereurs. *Voyez* NE'OCORE.

Les Grecs marquoient encore une *époque* particuliere ſur leurs *médailles*, qui eſt celle du pontificat. Il y avoit des villes grecques où les pontifes étoient perpétuels; ils s'appelloient Αρχιερεις διά βίυ: dans les autres villes où le pontificat étoit annuel, ceux qui poſſédoient cette charge, n'étoient pas moins ſoigneux de le marquer, ſur-tout lorſqu'ils étoient élus pour la ſeconde ou pour la troiſieme fois. Il faut obſerver en paſſant que ces lettres A P X ne ſignifient pas ſeulement *pontife*; mais que le plus ſouvent elles ſignifient *archonte*; c'étoit le titre des magiſtrats grecs qui gouvernoient les villes ſoumiſes aux loix d'Athènes. M. Vaillant en a fait une grande énumération.

Les *époques* qui forment les années du regne des empereurs ſe marquent preſque toujours ſur les revers, en une de ces manieres: quelquefois en exprimant les mots entiers Ἐτους Δεκατου, *&c.* Plus ſouvent par les ſimples chifres, & le mot abrége E. ou ET. A. B. preſque toujours par le lamda antique L, qui ſignifie, ſelon la tradition des antiquaires, Λυκάβαντος, mot poétique & inuſité dans le langage ordinaire, mais qui veut dire *anno*, & qui probablement étoit plus commun en Egypte que dans la Grece, puiſque c'eſt ſur les *médailles* de ce pays qu'il ſe trouve toujours. Nous avons cependant un canope au revers d'Antonin Ετους. B. comme nous avons du même empereur un revers L. Ενατου, & pluſieurs autres, avec les ſimples chifres L. Z. L. H, L. IΓ. chargés de la figure de l'Equité, de la tête de Sérapis, & d'un dauphin entortillé autour d'un trident.

Les *époques* des villes, ſont communément exprimées par le ſimple chifre ſans E. ni L. & le nombre plus bas eſt ordinairement le premier poſé. Dans les *médailles* d'Antioche Δ. M. & non pas M. Δ. Dans une de Pompéopolis, qui a d'un côté la tête d'Aratus, & de l'autre celle de Chryſipe, Θ. K. C. au-lieu de C. K. Θ. *&c.*

Dans le bas empire Grec, les *époques* ſont marquées en latin, *anno III. V. VII. &c.* depuis Juſtin juſqu'à Théophile, & elles occupent le champ de la *médaille* ſur deux lignes de haut en bas. (*D. J.*)

MÉDAILLES, *ornemens des* (*Art numiſmat.*) ce ſont toutes les choſes qui ornent les têtes, les buſtes, & les revers d'une *médaille*; ainſi le diademe, la couronne, le voile ſe nomment les *ornemens* des têtes couvertes. Les divers types ou ſymboles qui ſont empreints ſur les revers des *médailles*, en ſont tout autant d'*ornemens*. *Voyez* en la deſcription au *mot* SYMBOLE. (*D. J.*)

ME'DAILLER, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit d'une collection de médailles; & ſe dit auſſi des tiroirs où on les conſerve.

ME'DAILLISTE, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit de celui qui s'eſt appliqué à l'étude des médailles. Il ſe dit auſſi de celui qui en a beaucoup ramaſſé. Il eſt auſſi facile d'avoir bien des médailles & de n'y rien entendre, que d'avoir beaucoup de livres & d'être un ignorant.

ME'DAILLON, (*Art numiſmat.*) médaille d'une grandeur extraordinaire, & communément d'un beau travail. Nous avons emprunté des Italiens le mot de *médaillon* pour exprimer une grande médaille, comme le mot de *ſallon* pour ſignifier une grande ſalle.

La plûpart des antiquaires prétendent que les *médaillons* n'étoient pas de monnoies courantes, du-moins chez les Romains; mais qu'on les frappoit comme des monumens publics, pour répandre parmi le peuple, dans les cérémonies des jeux & des triomphes, ou pour donner aux ambaſſadeurs & aux princes étrangers. Ces pieces étoient nommées par les Latins *miſſilia*.

Il y a des *médaillons* d'or, d'argent & de bronze, & comme ceux d'or ſont fort rares, les particuliers qui en poſſédent, ſe contentent de les mettre à la tête de l'or ou de l'argent, pour faire l'honneur de leur cabinet.

Le cardinal Gaſpard Carpegna eſt un des premiers qui ſe ſoit attaché à former une ſuite de *médaillons*. Cependant dans la premiere édition de ſon recueil, on en fit graver ſeulement 23, & on donna la deſcription de 45. Dans la ſuite cette collection s'étant fort augmentée, dans la ſeconde édition, à laquelle on ajouta les obſervations

vations de M. Buonarotti, on en fit graver juſqu'à 129. M. Vaillant en a décrit environ 450 depuis Céſar juſqu'à Conſtance, qu'il avoit vûs dans différens cabinets de France & d'Italie. On publia à Veniſe il y a quelques années, ſans date, & ſans nom de ville ni d'imprimeur, un autre recueil de *médaillons* ſous le titre de *Numiſmata ærea ſelectiora maximi moduli, è muſæo Piſano olim corrario*. Il s'y trouve environ 229 *médaillons* gravés en 92 planches.

Les chartreux de Rome avoient une très-belle collection de *médaillons*, qu'ils avoient auſſi fait graver, mais cette collection ayant été vendue à l'empereur, les planches ſont paſſées avec les originaux, dans le cabinet de S. M. impériale; & on a ſupprimé toutes les épreuves qui avoient été tirées, mais qui n'avoient pas encore été diſtribuées; enſorte que ces gravures ſont aujourd'hui d'une extrème rareté, je n'en ai vû qu'un ſeul exemplaire à la grande chartreuſe.

Dans le ſiecle paſſé on fit graver plus de 400 *médaillons*, qui ſe trouvoient alors dans le cabinet du Roi: le nombre en a été extrèmement augmenté depuis ce tems-là, & il vient de l'être tout récemment par l'acquiſition que le roi a faite de tous ceux de M. le maréchal d'Eſtrées. Cette ſuite comprend tous les *médaillons* qui avoient appartenu à l'abbé de Camp; outre ceux qui avoient paru avec des explications de M. Vaillant, & qui n'alloient qu'à 140, dont j'ai vû des épreuves tirées. M. l'abbé de Rothelin en avoit auſſi une ſuite aſſez conſidérable. Ainſi on pourroit aujourd'hui, ſans ſortir de Paris, exécuter le projet de M. Morel, c'eſt-à-dire, faire graver plus de mille *médaillons*; & le cabinet du Roi ſuffiroit ſeul pour fournir ce nombre, & peut-être davantage.

Il eſt vraiſſemblable que l'intention de ceux qui faiſoient frapper ces *médaillons* n'étoit pas qu'ils ſerviſſent de monnoies; nous penſons cependant que lorſque ces pieces avoient rempli leur premiere deſtination, & qu'elles étoient diſtribuées, on leur donnoit un libre cours dans le commerce, en reglant leur valeur à proportion de leur poids & de leur titre. C'eſt du moins ce que M. de la Baſtie croit en pouvoir induire des contremarques qu'il à obſervées ſur pluſieurs *médaillons*, telles que ſur deux de Caracalla, & ſur une de Macrin. Ces trois *médaillons* ſont grecs, & il eſt certain que les *médaillons* grecs étoient de vraies monnoies. Or, ſelon toute apparence, les Romains ſuivirent l'exemple des Grecs, & mirent auſſi leurs médailles au nombre des pieces de monnoie courante. Enfin cette explication nous paroît la ſeule qui puiſſe concilier les différens ſentimens des antiquaires ſur cette matiere.

On a avancé comme un principe fixe, que les colonies n'ont jamais battu de *médaillons*, mais c'eſt une erreur: M. Vaillant a fait graver un *médaillon* d'Auguſte, frappé à Sarragoſſe, un de Livie, frappe à Patras, un de Tibere, frappé à Turiaſo, aujourd'hui Taraſcona en Eſpagne, & un autre d'Auguſte, frappé à Cordoue, comme on l'apprend de la légende *Colonia patricia*.

On ne trouve que très-peu de *médaillons* d'argent battus en Italie qui ſoient du poids de quatre dragmes. Il n'y a eû que les Grecs qui nous aient donné communément des *médaillons* de ce volume, ſoit de leurs villes, ſoit de leurs rois, ſoit des empereurs. M. Vaillant rapporte dans ſon dernier ouvrage un Hadrien de ce même poids. Nous avons les Veſpaſiens avec l'époque Σ Τούς Νεῦ Ιερῶ. & M. Patin cite des *médaillons* de Conſtantius & de Conſtant d'un beaucoup plus grand volume, mais d'une bien moindre épaiſſeur. Il y a dans le cabinet du roi un Verus d'argent parfaitement beau.

Les Antiquaires font beaucoup plus de cas des *médaillons* que des médailles ordinaires, parce que leurs revers repréſentent communément ou des triomphes, ou des jeux, ou des édifices, ou des monumens hiſtoriques, qui ſont les objets qu'un vrai curieux recherche davantage, & qu'il trouve avec le plus de ſatisfaction. Ainſi l'on doit bien de la reconnoiſſance à ceux qui nous ont fait connoître les *médaillons* de leurs cabinets. Erizzo a commencé à nous en faire voir, M. Triſtan en a fait graver pluſieurs, M. Patin nous en a donné de fort beaux dans ſon tréſor, M. Carcavi a mis au jour ceux du cabinet du Roi, & M. l'abbé de Camps publia les ſiens quelque-tems après, avec les belles explications de M. Vaillant.

Le recueil des *médaillons* de M. l'abbé de Camps parut ſous ce titre: *Selectiora Numiſmata in ære maximi moduli, è muſæo*, Ill. D. Franciſci de Camps, *abbatis ſancti Marcelli*, &c. *conciſis interpretationibus per D. Vaillant* D. M. &c. *illuſtrata*. Paris 1695. *in*-4°. Mais pour réunir tout ce que nous avons de mieux écrit ſur les *médaillons*, il faut joindre à ce recueil, *ſcelta de' medaglioni più rari, nella BBa. dell' eminentiſſimo & reverend. principe, il ſignor. card. Gaſparo Carpegna*, Rom. 1679. *in*-4°. Les explications ſont de Jean-Pierre Bellori. Dans la ſuite le nombre des *médaillons* du cardinal Carpegna ayant été fort augmenté, on les donna de nouveau au public avec les obſervations du ſénateur Philippe Buonarotti; *oſſervazioni iſtoriche ſopra alcuni medaglioni antichi: all'altezza ſereniſſima di Coſimo III. grand duca di Toſcana*, Rom. 1698. grand *in*-4°. c'eſt un excellent ouvrage. (*D. J.*)

MEDAMA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Italie, dans la grande Grece, au pays des Locres, ſur la côte, Pline, *liv. III. chap. v.* la nomme *Medma*; le P. Hardouin croit que c'eſt *Roſſarno*. (*D. J.*)

MEDECIN, ſ. m. (*Med.*) eſt celui qui profeſſe & qui exerce la Médecine après des études convenables de cette ſcience; c'eſt par-là qu'il eſt diſtingué d'un charlatan. *Voyez* CHARLATAN & MÉDECINE. On diſtingue les medecins en anciens & en modernes. *Voyez* MÉDECINS ANCIENS, car les modernes ſont aſſez connus. (*D. J.*)

MÉDECINE, ſ. f. (*Art & Science.*) La *Médecine* eſt l'art d'appliquer des remedes dont l'effet conſerve la vie ſaine, & redonne la ſanté aux malades. Ainſi la vie, la ſanté, maladies, la mort de l'homme, les cauſes qui les produiſent, les moyens qui les dirigent, ſont l'objet de la *Médecine*.

Les injures & les viciſſitudes d'un air auſſi néceſſaire qu'inévitable, la nature des alimens ſolides & liquides, l'impreſſion vive des corps extérieurs, les actions de la vie, la ſtructure du corps humain, ont produit des maladies, dès qu'il y a eu des hommes qui ont vécu comme nous vivons.

Lorſque notre corps eſt affligé de quelque mal, il eſt machinalement déterminé à chercher les moyens d'y remédier, ſans cependant les connoître. Cela ſe remarque dans les animaux, comme dans l'homme, quoique la raiſon ne puiſſe point comprendre comment cela ſe fait; car tout ce qu'on ſait, c'eſt que telles ſont les lois de l'auteur de la nature, deſquelles dépendent toutes les premieres cauſes.

La perception déſagréable ou fâcheuſe d'un mouvement empêché dans certains membres, la douleur que produit la léſion d'une partie quelconque, les maux dont l'ame eſt accablée à l'occaſion de ceux du corps, ont engagé l'homme à chercher & à appliquer les remedes propres à diſſiper ces maux, & cela par un deſir ſpontané, ou à la faveur d'une experience vague. Telle eſt la premiere origine de la *Médecine*, qui priſe pour l'art de guérir, a été pratiquée dans tous les tems & dans tous les lieux.

Les hiſtoires & les fables de l'antiquité nous apprennent que les Aſſyriens, les Chaldéens, & les mages, ſont les premiers qui aient cultivé cet art, & qui aient tâché de guérir ou de prévenir les maladies; que de-là la *Médecine* paſſa en Egypte, dans la Lybie cyrénaïque, à Crotone, dans la Grece où elle fleurit, principalement à Gnides, à Rhodes, à Cos, & en Epidaure.

Les premiers fondemens de cet art ſont dûs 1°. au haſard. 2°. A l'inſtinct naturel. 3°. Aux évenemens imprévûs. Voilà ce qui fit d'abord naître la *Médecine* ſimplement empyrique.

L'art s'accrut enſuite, & fit des progrès 1°. par le ſouvenir des expériences que ces choſes offrirent, 2°. Par la deſcription des maladies, des remedes, & de leur ſuccès qu'on gravoit ſur les colonnes, ſur les tables, & ſur les murailles des temples. 3°, Par les malades qu'on expoſa dans les carrefours & les places publiques, pour engager les paſſans à voir leurs maux, à indiquer les remedes s'ils en connoiſſoient, & à en faire l'application. On obſerva donc fort attentivement ce qui ſe préſentoit. La *Médecine* empyrique ſe perfectionna par ces moyens, ſans cependant que ſes connoiſſances s'étendiſſent plus loin que le paſſé & le préſent. 4°. On raiſonna dans la ſuite analogiquement, c'eſt-à-dire en comparant ce qu'on avoit obſervé avec les choſes préſentes & futures.

L'art ſe perfectionna encore davantage 1°. par les médecins qu'on établit pour guérir toutes ſortes de maladies, ou quelques-unes en particulier. 2°. Par les maladies dont on fit une énumération exacte. 3°. par l'obſervation & la deſcription des remedes, & de la maniere de s'en ſervir. Alors la *Médecine* devint bien-tôt propre & héréditaire à certaines familles & aux prêtres qui en retiroient l'honneur & le profit. Cependant cela même ne laiſſa pas de retarder beaucoup ſes progrès.

1°. L'in-

1°. L'inſpection des entrailles des victimes. 2°. La coutume d'enbaumer les cadavres. 3°. Le traitement des plaies, ont aidé à connoître la fabrique du corps ſain, & les cauſes prochaines ou cachées, tant de la ſanté & de la maladie, que de la mort même.

Enfin les animaux vivans qu'on ouvroit pour les ſacrifices, l'inſpection attentive des cadavres de ceux dont on avoit traité les maladies, l'hiſtoire des maladies, de leurs cauſes, de leur naiſſance, de leur accroiſſement, de leur vigueur, de leur diminution, de leur iſſue, de leur changement, de leurs évenemens; la connoiſſance, le choix, la préparation, l'application des médicamens, leur action & leurs effets bien connus & bien obſervés ſemblerent avoir preſqu'entierement formé l'art de la *Médecine*.

Hippocrate, contemporain de Démocrite, fort au fait de toutes ces choſes, & de plus riche d'un excellent fonds d'obſervations qui lui étoient propres, fit un recueil de tout ce qu'il trouva d'utile, en compoſa un corps de *Médecine*, & mérita le premier le nom de *vrai médecin*, parce qu'en effet outre la *médecine* empyrique & analogique qu'il ſçavoit, il étoit éclairé d'une ſaine philoſophie, & devint le premier fondateur de la *médecine* dogmatique.

Après que cette *médecine* eût été long-tems cultivée dans la famille d'Aſclépiade, Arêtée de Cappadoce en fit un corps mieux digéré & plus méthodique; & cet art ſe perfectionna par le différent ſuccès des tems, des lieux, des choſes; de ſorte qu'après avoir brillé ſur-tout dans l'école d'Alexandrie, il ſubſiſta dans cet état juſqu'au tems de Claude Galien.

Celui-ci ramaſſa ce qui étoit fort épars, & ſut éclaircir les choſes embrouillées; mais comme il étoit honteuſement aſſervi à la philoſophie des Péripatéticiens, il expliqua tout ſuivant leurs principes; & par conſéquent s'il contribua beaucoup aux progrès de l'art, il n'y fit pas moins de dommage, en ce qu'il eut recours aux élémens, aux qualités cardinales, à leurs degrés, & à quatre humeurs par leſquelles il prétendoit avec plus de ſubtilité que de vérité, qu'on pouvoit expliquer toute la *Médecine*.

Au commencement du vij. ſiecle on perdit en Europe preſque juſqu'au ſouvenir des arts. Ils furent détruits par des nations barbares qui vinrent du fond du nord, & qui abolirent avec les ſciences tous les moyens de les acquérir, qui ſont les livres.

Depuis le jx. juſqu'au xiij. ſiecle, la *Médecine* fut cultivée avec beaucoup de ſubtilité par les Arabes, dans l'Aſie, l'Afrique & l'Eſpagne. Ils augmenterent & corrigerent la matiere médicale, ſes préparations, & la Chirurgie. A la vérité ils infecterent l'art plus que jamais des vices galéniques, & preſque tous ceux qui les ont ſuivis ont été leurs partiſans. En effet les amateurs des ſciences étoient alors obligés d'aller en Eſpagne chez les Sarraſins, d'où revenant plus habiles, on les appelloit *Mages*. Or on n'expliquoit dans les Académies publiques que les écrits des Arabes; ceux des Grecs furent preſqu'inconnus, ou du-moins on n'en faiſoit aucun cas.

Cette anarchie médicinale dura juſqu'au tems d'Emmanuel Chryſoloras, de Théodore Gaza, d'Argyropyle, de Laſcaris, de Démétrius Chalcondyle, de George de Trébiſonde, de Marius Myſurus, qui les premiers interpréterent à Veniſe & ailleurs des manuſcrits grecs, tirés de Byſance, firent revivre la langue grecque, & mirent en vogue les auteurs grecs vers l'an 1460. Comme l'Imprimerie vint alors à ſe découvrir, Alde eut l'honneur de publier avec ſuccès les œuvres des Médecins grecs. C'eſt ſous ces heureux auſpices que la doctrine d'Hippocrate fut réſuſcitée & ſuivie par les François. Arnauld de Villeneuve, Raymond Lulle, Baſile Valentin, Paracelſe, introduiſirent enſuite la Chimie dans la *Médecine*. Les Anatomiſtes ajouterent leurs expériences à celles des Chimiſtes. Ceux d'Italie s'y dévouerent à l'exemple de Jacques Carpi, qui ſe diſtingua le premier dans l'art anatomique.

Tel fut l'état de la *Médecine* juſqu'à l'immortel Harvey, qui renverſa par ſes démonſtrations la fauſſe théorie de ceux qui l'avoient précédé, éleva ſur ſes débris une doctrine nouvelle & certaine, & jetta glorieuſement la baſe fondamentale de l'art de guérir. Je viens de parcourir rapidement l'hiſtoire de cet art, & cet abrégé ſuccinct peut ſuffire à la plûpart des lecteurs; mais j'en dois faire un commentaire détaillé en faveur de ceux qui ont mis le pié dans le temple d'Eſculape.

La *Médecine* ne commença ſans doute à être cultivée que lorſque l'intempérance, l'oiſiveté, & l'uſage du vin multipliant les maladies, firent ſentir le beſoin de cette ſcience. Semblable aux autres, elle fleurit d'abord chez les Orientaux, paſſa d'Orient en Egypte, d'Egypte en Grece, & de Grece dans toutes les autres parties du monde. Mais les Egyptiens ont ſi ſoigneuſement enveloppé leur hiſtoire d'emblêmes, d'hiéroglyphes, & de récits merveilleux, qu'ils en ont fait un chaos de fables dont il eſt bien difficile d'extraire la vérité; cependant Clément d'Alexandrie nous apprend que le fameux Hermès avoit renfermé toute la philoſophie des Egyptiens en quarante-deux livres, dont les ſix derniers concernant la *Médecine*, étoient particulierement à l'uſage des Paſtophores, & que l'auteur y traitoit de la ſtructure du corps humain en général, de celle des yeux en particulier, des inſtrumens néceſſaires pour les opérations chirurgicales, des maladies, & des accidens particuliers aux femmes.

Quant à la condition & au caractere des Médecins en Egypte, à en juger ſur la deſcription que le même écrivain en a faite à la ſuite du paſſage cité, ils compoſoient un ordre ſacré dans l'état; mais pour prendre une idée juſte du rang qu'ils y tenoient, & des richeſſes dont ils étoient pourvus, il faut ſavoir que la *Médecine* étoit alors exercée par les prêtres, à qui, pour ſoutenir la dignité de leur miniſtere & ſatisfaire aux cérémonies de la religion, nous liſons dans Diodore de Sicile qu'on avoit aſſigné le tiers des revenus du pays. Le ſacerdoce étoit héréditaire, & paſſoit de pere en fils ſans interruption: mais il eſt vraiſſemblable que le college ſacré étoit partagé en différentes claſſes, entre leſquelles les embaumeurs avoient la leur; car Diodore nous aſſure qu'ils étoient inſtruits dans cette profeſſion par leurs peres, & que les peuples qui les regardoient comme des membres du corps ſacerdotal, & comme jouiſſans en cette qualité d'un libre accès dans les endroits les plus ſecrets des temples, réuniſſoient à leur égard une grande eſtime à la plus haute vénération.

Les Médecins payés par l'état ne retiroient en Egypte aucun ſalaire des particuliers: Diodore nous apprend que les choſes étoient ſur ce pié, au-moins en tems de guerre; mais en tout tems ils ſecouroient ſans intérêt un égyptien qui tomboit malade en voyage.

L'embaumeur avoit différens ſtatuts à obſerver dans l'exercice de ſon art. Des regles établies par des prédéceſſeurs qui s'étoient illuſtrés dans la profeſſion, & tranſmiſes dans des mémoires authentiques, fixoient la pratique du médecin: s'il perdoit ſon malade en ſuivant ponctuellement les lois de ce code ſacré, on n'avoit rien à lui dire; mais il étoit puni de mort, s'il entreprenoit quelque choſe de ſon chef, & que le ſuccès ne répondît pas à ſon attente. Rien n'étoit plus capable de rallentir les progrès de la *Médecine*; auſſi la vit-on marcher à pas lents, tant que cette contrainte ſubſiſta. Ariſtote après avoir dit, *chap. ij. de ſes queſtions politiques*, qu'en Egypte le médecin peut donner quelque ſecours à ſon malade le cinquieme jour de la maladie; mais que s'il commence la cure avant que ce tems ſoit expiré, c'eſt à ſes riſques & fortunes; Ariſtote, dis-je, traite cette coutume d'indolente, d'inhumaine, & de pernicieuſe, quoique d'autres en fiſſent l'apologie.

Par ce que nous venons de dire de la dignité de la *Médecine* chez les Egyptiens, de l'opulence de leurs médecins, & de la ſingularité de leur pratique, il eſt aiſé de juger que les principes de l'art & l'exigence des cas déterminoient beaucoup moins que des lois écrites. De-là nous pouvons conclure que leur théorie étoit fixée, que leur profeſſion demandoit plus de mémoire que de jugement, & que le médecin tranſgreſſoit rarement avec impunité les regles preſcrites par le code ſacré.

Quant à leur pathologie, ils rapporterent d'abord les cauſes des maladies à des démons, diſpenſateurs des biens & des maux; mais dans la ſuite ils ſe guérirent de cette ſuperſtition, par les occaſions fréquentes qu'eurent les embaumeurs de voir & d'examiner les viſceres humains. Car les trouvant ſouvent corrompus de diverſes façons, ils conjecturerent que les ſubſtances qui ſervent à la nourriture du corps ſont elles-mêmes la ſource de ces infirmités. Cette découverte & la crainte qu'elle inſpira, donnerent lieu aux régimes, à l'uſage des clyſteres, des boiſſons purgatives, de l'abſtinence d'alimens, & des vomitifs: toutes choſes qu'ils pratiquoient dans le deſſein d'écarter les maladies, en éloignant leurs cauſes.

Les uſages variant ſelon l'intérêt des peuples & la diverſité des contrées, les Egyptiens, ſans être privés de la chair des animaux, en uſoient plus ſobrement que les autres nations. L'eau du Nil, dont Plutarque nous apprend qu'ils faiſoient grand cas, & qui les rendoit vigoureux, étoit leur boiſſon ordinaire.

Hérodote ajoute que leur ſol étoit peu propre à la culture des vignes; d'où nous pouvons inférer qu'ils tiroient d'ailleurs les vins qu'on ſervoit aux tables des prêtres & des

des rois. Le régime preſcrit aux monarques égyptiens, peut nous donner une haute idée de la tempérance de ces peuples. Leur nourriture étoit ſimple, dit Diodore de Sicile, & ils buvoient peu de vin, évitant avec ſoin la réplétion & l'ivreſſe; en ſorte que les lois qui régloient la table des princes, étoient plutôt les ordonnances d'un ſage médecin, que les inſtitutions d'un législateur. On accoutumoit à cette frugalité les enfans dès leur plus tendre jeuneſſe.

Au reſte, ils étoient très-attachés à la propreté, en cela fideles imitateurs de leurs prêtres qui, ſelon Hérodote, ne paſſoient pas plus de trois jours ſans ſe raſer le corps, & qui, pour prévenir la vermine & les effets des corpuſcules empeſtés, qui pouvoient s'exhaler des malades qu'ils approchoient, étoient vêtus dans les fonctions de leur miniſtere d'une toile fine & blanche. Nous liſons encore dans le même auteur, que c'étoit la coutume univerſelle chez les Egyptiens d'être preſque nuds ou légerement couverts, de ne laiſſer croître leurs cheveux que lorſqu'ils étoient en pélerinage, qu'ils en avoient fait vœu, ou que quelques calamités déſoloient le pays.

Cent ans après Moïſe, qui vivoit 1530 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, Mélampe, fils d'Amythaon & d'Aglaïde, paſſa d'Argos en Egypte, où il s'inſtruiſit dans les ſciences qu'on y cultivoit, & d'où il rapporta dans la Grece ce qu'il avoit appris de la théologie des Egyptiens & de leur *médecine*, par rapport à laquelle il y a trois faits à remarquer. Le premier, c'eſt qu'il guérit de la folie les filles de Prætus, roi d'Argos, en les purgeant avec l'ellébore blanc ou noir, dont il avoit découvert la vertu cathartique, par l'effet qu'il produiſoit ſur ſes chevres après qu'elles en avoient brouté. Le ſecond, c'eſt qu'après leur avoir fait prendre l'ellébore, il les baigna dans une fontaine chaude. Voilà les premiers bains pris en remedes, & les premieres purgations dont il ſoit fait mention. Le troiſieme fait concerne l'argonaute Iphiclus, fils de Philacus. Ce jeune homme, chagrin de n'avoir pas d'enfans, s'adreſſa à Mélampe, qui lui ordonna de prendre pendant dix jours de la rouille de fer dans du vin, & ce remede produiſit tout l'effet qu'on en attendoit: ces trois faits nous ſuggerent deux réflexions.

La premiere, que la *Médecine* n'étoit pas alors auſſi imparfaite qu'on le penſe communément; car, ſi nous conſidérons les propriétés de l'ellébore, & ſur-tout de l'ellébore noir dans les maladies particulieres aux femmes, & l'efficacité des bains chauds à la ſuite de ce purgatif, nous conviendrons que les remedes étoient bien ſagement preſcrits dans le cas des filles de Prætus. D'ailleurs, en ſuppoſant, comme il eſt vraiſſemblable, que l'impuiſſance d'Iphiclus provenoit d'un relâchement des ſolides & d'une circulation languiſſante des fluides, je crois que pour corriger ces défauts en rendant aux parties leur élaſticité, des préparations faites avec le fer étoient tout ce qu'avec les connoiſſances modernes on auroit pu ordonner de mieux. 2°. Quant aux incantations & aux charmes dont on accuſe Mélampe de s'être ſervi, il faut obſerver que ce manege eſt auſſi ancien que la *Médecine*, & doit vraiſſemblablement ſa naiſſance à la vanité de ceux qui l'exerçoient, & à l'ignorance des peuples à qui ils avoient affaire. Ceux-ci ſe laiſſoient perſuader par cet artifice, que les Médecins étoient des hommes protégés & favoriſés du ciel. Que s'enſuivoit-il de ce préjugé? c'eſt qu'ils marquoient en tout tems une extrème vénération pour leur perſonnes, & que dans la maladie ils avoient pour leurs ordonnances toute la docilité poſſible. L'on commençoit l'incantation: le malade prenoit les potions qu'on lui preſcrivoit comme des choſes eſſentielles à la cérémonie: il guériſſoit, & ne manquoit pas d'attribuer au charme l'efficacité des remedes.

L'hiſtoire nous apprend que Théodamas, fils de Mélampe, hérita des connoiſſances de ſon pere, & que Polyidus, petit-fils de Mélampe, ſuccéda à Théodamas dans la fonction de médecin; mais elle ne nous dit rien de leur pratique.

Après Théodamas & Polyidus, le centaure Chiron exerça chez les Grecs la *Médecine* & la Chirurgie; ces deux profeſſions ayant été long-tems réunies. Ses talens ſupérieurs dans la *médecine* de l'homme & des beſtiaux, donnerent peut-être lieu aux poëtes de feindre qu'il étoit moitié homme & moitié animal. Il parvint à une extrème vieilleſſe, & quelques citoyens puiſſans de la Grece lui confierent l'éducation de leurs enfans. Jaſon le chef des Argonautes, ce héros de tant de poëmes & le ſujet de tant de fables, fut élevé par Chiron. Hercule non moins célebre fut encore de ſes éleves. Un troiſieme diſciple fut Ariſtée, qui paroît avoir aſſez bien connu les productions de la nature, & les avoir appliquées à de nouveaux uſages; il paſſe pour avoir inventé l'art d'extraire l'huile des olives, de tourner le lait en fromage, & de recueillir le miel. M. le Clerc lui attribue de plus la découverte du laſer & de ſes propriétés. Mais de tous les éleves de Chiron, aucun ne fut plus profondément inſtruit de la ſcience médicinale, que le grec Eſculape qui fut mis au nombre des dieux, & qui fut trouvé digne d'accompagner dans la périlleuſe entrepriſe des Argonautes, cette troupe de héros à qui l'on a donné ce nom. *Voyez ſon article* au mot MÉDECIN.

Les Grecs s'emparerent de Troie 70 ans après l'expédition des Argonautes, 1194 avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & la fin da cette guerre eſt devenue une époque fameuſe dans l'hiſtoire. Achille qui s'eſt tant illuſtré à ce ſiege par ſa colere & ſes exploits, élevé par Chiron, & conſéquemment inſtruit dans la *Médecine*, inventa lui-même quelques remedes. Son ami Patrocle n'étoit pas ſans doute ignorant dans cet art, puiſqu'il panſa la bleſſure d'Euripile: mais on conçoit bien que Podalire & Machaon, fils d'Eſculape, ſurpaſſerent dans cette ſcience tous les Grecs qui aſſiſterent au ſiege de Troie. Quoiqu'Homere ne les emploie jamais qu'à des opérations chirurgicales, on peut conjecturer que nés d'un pere tel qu'Eſculape, & médecins de profeſſion ils n'ignoroient rien de ce qu'on ſavoit alors en *Médecine*.

Après la mort de Podalire, la *Médecine* & la Chirurgie cultivées ſans interruption dans ſa famille, firent de ſi grands progrès ſous quelques-uns de ſes deſcendans, qu'Hippocrate le dix-ſeptieme en ligne directe, fut en état de pouſſer ces deux ſciences à un point de perfection ſurprenant.

Depuis la priſe de Troie juſqu'au tems d'Hippocrate, l'antiquité nous offre peu de faits authentiques & relatifs à l'hiſtoire de la *Médecine*; cependant, dans ce long intervalle de tems, les deſcendans d'Eſculape continuerent ſans doute leur attachement à l'étude de cette ſcience.

Pythagore qui vivoit, à ce qu'on croit, dans la ſoixantieme olympiade; c'eſt-à-dire, 520 ans ou environ avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, après avoir épuiſé les connoiſſances des prêtres égyptiens, alla chercer la ſcience juſqu'aux Indes: il revient enſuite à Samos qui paſſe pour ſa patrie; mais la trouvant ſous la domination d'un tyran, il ſe retira à Crotone, où il fonda la plus célebre des écoles de l'antiquité. Celſe aſſure que ce philoſophe hâta les progrès de la *Médecine*; mais, quoi qu'en diſe Celſe, il paroît qu'il s'occupa beaucoup plus des moyens de conſerver la ſanté que de la rétablir, & de prévenir les maladies par le régime que de les guérir par les remedes. Il apprit ſans doute la *Médecine* en Egypte, mais il eut la foibleſſe de donner dans les ſuperſtitions qui juſqu'alors avoient infecté cette ſcience; car cet eſprit domine dans quelques fragmens qui nous reſtent de lui.

Empédocle, ſon diſciple, mérite plus d'éloges. On dit qu'il découvrit que la peſte & la famine, deux fléaux qui ravageoient fréquemment la Sicile, y étoient l'effet d'un vent du midi, qui, ſoufflant continuellement par les ouvertures de certaines montagnes, infectoit l'air & ſéchoit la terre; il conſeilla de fermer ces gorges, & les calamités diſparurent. On trouve dans un ouvrage de Plutarque, qu'Empédocle connoiſſoit la membrane qui tapiſſe la coquille du limaçon dans l'organe de l'ouie, & qu'il la regardoit comme le point de réunion des ſons & l'organe immédiat de l'ouie. Nous n'avons aucune raiſon de croire que cette belle découverte anatomique ait été faite avant lui. Quant à ſa phyſiologie, elle n'étoit peut-être guere mieux raiſonnée que celle de ſon maître; cependant, par une conjecture auſſi juſte que délicate, il aſſura que les graines dans la plante étoient analogues aux œufs dans l'animal, ce qui ſe trouve confirmé par les expériences des modernes.

Acron étoit compatriote & contemporain d'Empédocle; j'en parlerai au *mot* MÉDECINE.

Alcméon, autre diſciple de Pythagore, ſe livra tout entiér à la *Médecine*, & cultiva ſi ſoigneuſement l'anatomie, qu'on l'a ſoupçonné de connoître la communication de la bouche avec les oreilles, ſur ce qu'il aſſura que le chevres reſpiroient en partie par cet organe.

Après avoir expoſé les premiers progrès de la *Médecine* en Egypte & dans la Grece, nous jetterons un coup d'œil ſur l'état de cette ſcience chez quelques autres peuples de l'antiquité, avant que de paſſer au ſiecle d'Hippocrate, qui doit attirer tous nos regards.

Les anciens Hébreux, ſtupides, ſuperſtitieux, ſéparés des autres peuples, ignorans dans l'étude de la phyſique, incapables de recourir aux cauſes naturelles, attribuoient toutes leurs maladies aux mauvais eſprits, exécuteurs de la vengeance céleſte: de-là vient que le roi Aſa eſt blâmé d'avoir mis ſa confiance aux medecins, dans les douleurs de la goutte aux piés dont il étoit attaqué. La le-

pre même, ſi commune chez ce peuple, paſſoit pour être envoyée du ciel; c'étoient les prêtres qui jugeoient de la nature du mal, & qui renfermoient le patient lorſqu'ils eſpéroient le pouvoir guérir. (1)

Les maladies des Egyptiens, dont Dieu promet de garantir ſon peuple, ſont, ou les plaies dont il frappa l'Egypte avant la ſortie des Iſraélites de cette contrée, ou les maladies endémiques du lieu; comme l'aveuglement, les ulceres aux jambes, la phthiſie, l'éléphantiaſis, & autres ſemblables qui y regnent encore.

On ne voit pas que les Hébreux ayent eu des médecins pour les maladies internes, mais ſeulement pour les plaies, les tumeurs, les fractures, les meurtriſſures, auxquelles on appliquoit certains médicamens, comme la réſine de Galaad, le baume de Judée, la graine & les huiles; en un mot, l'ignorance où ils étoient de la *Médecine*, faiſoit qu'ils s'adreſſoient aux devins, aux magiciens, aux enchanteurs, ou finalement aux prophetes. Lors même que notre Seigneur vint dans la Paleſtine, il paroît que les Juifs n'étoient pas plus éclairés qu'autrefois; car dans l'Evangile, ils attribuent aux démons la cauſe de la plûpart des maladies. On y lit, par exemple, *Luc*, *xiij*. *v*. 16. que le démon a lié une femme qui étoit courbée depuis dix-huit ans.

Les gymnoſophiſtes, dont parle Strabon, ſe mêloient beaucoup de *médecine* en orient, & ſe vantoient de procurer par leurs remedes la naiſſance à des enfans, d'en déterminer le ſexe, & de les donner aux parens, mâles ou femelles à leur choix.

Chez les Gaulois, les druides, revêtus tout enſemble du ſacerdoce, de la juſtice & de l'exercice de la *Médecine*, n'étoient ni moins trompeurs, ni plus éclairés que les gymnoſophiſtes. Pline dit qu'ils regardoient le gui de chêne comme un remede ſouverain pour la ſtérilité, qu'ils l'employoient contre toutes ſortes de poiſons, & qu'ils en conſacroient la récolte par quantité de céremonies ſuperſtitieuſes.

Entre les peuples orientaux qui ſe diſputent l'antiquité de la *Médecine*, les Chinois, les Japonois & les habitans de Malabar, paroiſſent les mieux fondés. Les Chinois aſſurent que leurs rois avoient inventé cette ſcience longtems avant le déluge; mais quelle que ſoit la dignité de ceux qui l'exercerent les premiers dans ce pays-là, nous ne devons pas avoir une opinion fort avantageuſe de l'habileté de leurs ſucceſſeurs: ils n'ont d'autre connoiſſance des maladies que par des obſervations minutieuſes ſur le pouls, & recourent pour la guériſon à un ancien livre, qu'on pourroit appeller *le code de la médecine chinoiſe*, & qui preſcrit les remedes de chaque mal. Ces peuples n'ont point de chimie; ils ſont dans une profonde ignorance de l'anatomie, & ne ſaignent preſque jamais. Ils ont imaginé une eſpece de circulation des fluides dans le corps humain, d'après un autre mouvement périodique des cieux, qu'ils diſent s'achever cinquante fois dans l'eſpace de 24 heures. C'eſt ſur cette théorie ridicule que des européens ont écrit, que les Chinois avoient connu la circulation du ſang long-tems avant nous. Leur pathologie eſt auſſi pompeuſe que peu ſenſée: c'eſt cependant par elle qu'ils déterminent les cas de l'opération de l'aiguille, & de l'uſage du moxa ou coton brûlant. Ces deux pratiques leur ſont communes avec les Japonois, & ne different chez ces deux peuples, qu'en quelques circonſtances légeres dans la maniere d'opérer. En un mot, leur théorie & leur pratique, toute ancienne qu'on la ſuppoſe, n'en eſt pas pour cela plus philoſophique ni moins imparfaite.

On dit que les bramines ont commencé à cultiver la *Médecine*, en même-tems que les prêtres égyptiens; mais ce qu'il y a de sûr, c'eſt que depuis tant de ſiecles ils n'en ont pas avancé les progrès. Jean-Erneſt Grudler danois, qui fit le voyage du Malabar en 1708, nous apprend que toute la *médecine* de ces peuples étoit contenue dans un ouvrage miſérable, qu'ils appellent en leur langue *vagadaſaſtirum*. Le peu qu'ils ont de théorie eſt plein d'erreurs & d'abſurdités. Ils diviſent les maladies en huit eſpeces différentes; & comme c'eſt pour eux une étude immenſe, chaque médecin ſe doit borner à un genre de maladie, & s'y livrer tout entier. Le premier ordre des médecins eſt compoſé de ceux qui traitent les enfans; le ſecond, de ceux qui guériſſent de la morſure des animaux venimeux; le troiſieme, de ceux qui ſavent chaſſer les démons, & diſſiper les maladies de l'eſprit; le quatrieme, de ceux qu'on conſulte dans le cas d'impuiſſance, & dans ce qui concerne la génération; le cinquieme, pour lequel ils ont une vénération particuliere, eſt compoſé de ceux qui préviennent les maladies; le ſixieme, de ceux qui ſoulagent les malades par l'opération de la main; le ſeptieme, de ceux qui retardent les effets de la vieilleſſe, & qui entretiennent le poil & les cheveux; le huitieme, de ceux qui s'occupent des maux de tête, & des maladies de l'œil. Chaque ordre a ſon dieu tutélaire, au nom duquel les opérations ſont faites, & les remedes adminiſtrés. Cette cérémonie eſt une partie du culte qu'on lui rend. Le vent préſide aux maladies des enfans; l'eau à celles qui proviennent de la morſure des animaux venimeux; l'air à l'exorciſme des démons; la tempête à l'impuiſſance; le ſoleil aux maladies de la tête & des yeux.

La ſaignée n'eſt guere d'uſage chez eux, & les clyſteres leur ſont encore moins connus. Le médecin ordonne & prépare les remedes, dans leſquels il fait entrer de la fiente & de l'urine de vache, en conſéquence de la vénération profonde que leur religion leur preſcrit pour cet animal. Au reſte, perſonne ne peut exercer la *Médecine* ſans être inſcrit ſur le regiſtre des bramines, & perſonne ne peut paſſer d'une branche à une autre. Il eſt à préſumer, ſur l'attachement preſqu'invincible que tous ces peuples marquent pour leurs coutumes, qu'ils ne changeront pas ſitôt la pratique de leur *médecine* pour en adopter une meilleure, malgré la communication qu'ils ont avec les Européens.

Je ne puis finir l'hiſtoire de la *médecine* des peuples éloignés, ſans obſerver que de tous ceux dont les mœurs nous ſont connues par des relations authentiques, il n'y en a point chez qui cette ſcience ait été traitée avec plus de ſageſſe, ſans ſcience, que chez les anciens Américains.

Antonio de Solis aſſure, en parlant de Montézuma, empéreur du Mexique, qu'il avoit pris des ſoins infinis pour enrichir ſes jardins de toutes les plantes que produiſoit ce climat heureux; que l'étude des médecins ſe bornoit à en ſavoir le nom & les vertus; qu'ils avoient des ſimples pour toutes ſortes d'infirmités, & qu'ils opéroient des cures ſurprenantes, ſoit en donnant intérieurement les ſucs qu'ils en exprimoient, ſoit en appliquant la plante extérieurement. Il ajoute que le roi diſtribuoit à quiconque en avoit beſoin, les ſimples que les malades faiſoient demander; & que ſatisfait de procurer la guériſon à quelqu'un, ou perſuadé qu'il étoit du devoir d'un prince de veiller à la ſanté de ſes ſujets, il ne manquoit point de s'informer de l'effet des remedes.

Les même auteur raconte que dans la maladie de Cortès, les médecins amériquains appellés, uſerent d'abord de ſimples doux & rafraîchiſſans pour ſuſpendre l'inflammation, & qu'enſuite ils en employerent d'autres pour mûrir la plaie, & cela avec tant d'intelligence, que Cortès ne tarda pas à être parfaitement guéri. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt des Amériquains que nous tenons deux de nos remedes les plus efficaces, le quinquina & l'ipécacuanha, tandis que nos ſubtils phyſiciens ne connoiſſent guere de la vertu des plantes qui croiſſent en Europe, que ce qu'ils en ont lu dans Dioſcoride.

Mais il eſt tems de rentrer en Grece pour y reprendre l'hiſtoire de la *Médecine*, où nous l'avons laiſſée, je veux dire au ſiecle d'Hippocrate, qui, de l'aveu de tout le monde, éleva cette ſcience au plus haut degré de gloire. On ſe rappellera ſans doute que ce grand homme naquit à Cos, le premiere année de la 80e olympiade, 30 ans avant la guerre du Péloponneſe, & environ 460 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

Conſerver aux hommes la ſanté, ſoit en prévenant, ſoit en écartant les maladies, c'eſt le devoir du médecin; or, le mortel capable de rendre noblement ce ſervice à

(1) Si l'écriture Sainte blame le Roi Aſa dans les Paralipomenes, ce n'eſt pas pour avoir eû récours à l'art de la médecine dans ſa derniere infirmité, mais pour y avoir mis toute ſon eſperance, ſans confiance à l'aſſiſtance divine. C'eſt ainſi que parle l'auteur ſacré des Paralipomenes *liv*. 2. *chap*. 16. *v*. 12. *agrotavit etiam Aſa anno* 39. *regni ſui dolore pedum vehementiſſimo*, *nec in infirmitate ſua quaſivit Dominum*; *ſed magis in medicorum arte confiſus eſt*. A l'égard de la lépre nous ne ſavons du tout ni quels rémédes employoient les Iſraëlites pour la guérir, ni comment la traitoient-ils. Nous liſons ſeulement qu'elle rendoit immonde quiconque en étoit attaqué, & que Dieu avoit donné au ſacerdoce ſeulement le pouvoir de connoître juridiquement de l'immondice légale, pour laquelle il étoit défendu aux lépreux de s'approcher du Sanctuaire, & parce qu'on pouvoit ſuſpecter quelquefois ſi les maladies étoient de l'eſpéce, qui faiſoit contracter l'immondice; c'eſt pour cela qu'il fut ordonné aux prêtres de tenir renfermés les infirmes, juſqu'à ce qu'ils puſſent connoître s'ils étoient ſoüillés ou non de cette immondice. *Voyez les Lev. Chap*. 13. & 14. (W)

ceux qui l'invoquent, honore ſon état, & peut s'aſſeoir à juſte titre entre les fils d'Apollon.

Quelles que ſoient les idées du vulgaire, les perſonnes inſtruites n'ignorent point combien il eſt difficile d'acquérir le degré de connoiſſance néceſſaire pour exercer la *Médecine* avec ſuccès.

Le chemin qui conduit, je ne dis pas à la perfection, mais à une intelligence convenable dans l'art de guérir, eſt rempli de difficultés preſque inſurmontables. Ceux qui le pratiquent ſont ſouvent dans une grande incertitude ſur la nature des maladies; leurs cauſes relatives ſont cachées dans une obſcurité qu'il ſera bien difficile de jamais découvrir: mais y parvînt-on un jour, une connoiſſance ſuffiſante de la vertu des remedes manqueroit encore; d'ailleurs chacune des parties de la *Médecine* eſt d'une étendue ſupérieure à la capacité de l'eſprit humain; cependant le parfait médecin devroit les poſſeder toutes.

Eſt-ce à l'expérience, eſt-ce au raiſonnement que la *Médecine* doit ſes plus importantes découvertes? Qui des deux doit-on prendre pour guide? Ce ſont des queſtions qui méritent d'être agitées, & qui l'ont été ſuffiſamment. Il s'eſt heureuſement trouvé des hommes d'un mérite ſupérieur qui ont montré la néceſſité de l'une & de l'autre, les grands effets de leur conſpiration, la force de ces deux bras réunis, & leur foibleſſe lorſqu'ils ſont ſéparés.

Avant que la *Médecine* eût la forme d'une ſcience, & fût une profeſſion, les malades encouragés par la douleur, ſortirent de l'inaction, & chercherent du ſoulagement dans des remedes inconnus; les ſymptomes qu'ils avoient eux-mêmes éprouvés, leur apprirent à reconnoître les maladies. Si par haſard, ou par une réunion de circonſtances favorables, les expédiens auxquels ils avoient eu recours avoient produit un effet ſalutaire, l'obſervation qu'ils en firent fut le premier fondement de cet art, dont on retira dans la ſuite de grands avantages. De-là vinrent & la coutume d'expoſer les malades ſur les places publiques, & la loi qui enjoignoit aux paſſans de les viſiter, & de leur indiquer les remedes qui les avoient ſoulagés en pareil cas.

La *Médecine* fit ce ſecond pas chez les Babyloniens & chez les Chaldéens, ces anciens fondateurs de preſque toutes les ſciences; de-là, paſſant en Egypte, elle ſortit entre les mains de ſes habitans induſtrieux de cet état d'imperfection. Les Egyptiens couvrirent les murs de leurs temples de deſcriptions de maladies & de recettes; ils chargerent des particuliers du ſoin des malades; il y eut alors des médecins de profeſſion; & les expériences qui s'étoient faites auparavant ſans exactitude, & qui n'avoient point été rédigées, prirent une forme plus commode pour l'application qu'on en pouvoit faire à des cas ſemblables.

Cependant les hommes convaincus que l'obſervation des maladies & la recherche des remedes ne ſuffiſoient pas pour perfectionner la *Médecine* avec une rapidité proportionnée au beſoin qu'ils en avoient, eurent recours à cette raiſon dont ils avoient reconnu long-tems auparavant l'importance dans la diſtinction & la cure des maladies; mais on préfera, comme il n'arrive que trop ſouvent en pareil cas, les conjectures rapides de l'imagination à la lenteur de l'expérience, & l'on ſépara follement deux choſes qu'il falloit faire marcher de pair, la théorie & les faits. Qu'en arriva-t-il? C'eſt que ſans égard pour la ſûreté de la pratique, on établit la *Médecine* ſur des ſpéculations ſpécieuſes & fauſſes, ſubtiles & peu ſolides.

L'éloquence des rhéteurs & les ſophiſmes des philoſophes ne tinrent pas long-tems contre les gémiſſemens des malades; l'art de préconiſer la méthode n'en prévint point les ſuites fatales: après qu'on avoit démontré que le malade devoit guérir, il ne laiſſoit pas de mourir. L'inſuffiſance de la raiſon n'étonnera point ceux qui conſiderent les choſes avec impartialité. La ſanté & les maladies ſont des effets néceſſaires de pluſieurs cauſes particulieres, dont les actions ſe réuniſſent pour les produire; mais l'action de ſes cauſes ne deviendra jamais le ſujet d'une démonſtration géométrique, à moins que l'eſſence de chacune en particulier ne ſoit connue, & qu'on n'ait déduit de cette comparaiſon les propriétés & les forces réſultantes de leur mélange. Or, l'eſſence & les propriétés de chacune ne ſe manifeſtent que par leurs effets; c'eſt par les effets ſeuls que nous pouvons juger des cauſes; la connoiſſance des effets doit donc précéder en nous le raiſonnement. Mais qui peut aſſurer un médecin, de quelque profondeur de jugement qu'il ſoit doué, qu'un effet eſt l'entiere opération de telle & telle cauſe? Pour en venir-là, il faudroit diſtinguer & comparer une infinité de circonſtances, pour la plûpart ſi déliées, qu'elles échappent à toute la ſagacité de l'obſervateur. D'ailleurs, telle eſt la variété prodigieuſe des maladies, tel eſt le nombre des ſymptomes dans chacune d'elles, que la courte durée de la vie, la foibleſſe de notre eſprit & de nos ſens, les difficultés que nous avons à ſurmonter les erreurs dont nous ſommes capables, & les diſtractions auxquelles nous ſommes expoſés, ne permettent jamais de raſſembler aſſez de faits pour fonder une théorie générale, un ſyſteme qui s'étende à tout.

Il s'en ſuit de-là, qu'il faut ſe remplir des connoiſſances des autres, conſulter les vivans & les morts, feuilleter les ouvrages des anciens, s'enrichir des découvertes modernes, & ſe faire de la vérité une regle inviolable & ſacrée. Le vrai médecin ne s'inſtruira qu'avec ceux qui ont ſuivi la nature, qui l'ont peinte telle qu'elle eſt, qui avoient trop d'honneur pour appuyer une théorie favorite par des faits imaginés, & que des vues intereſſées n'engagerent jamais à altérer les événemens, ſoit en y ajoutant, ſoit en en retranchant quelque circonſtance. Voilà les fontaines ſacrées dans leſquelles il ne deſcendra jamais trop ſouvent.

Depuis que la *Médecine* eſt une ſcience, tel a été le bonheur du monde, qu'elle a produit de tems à autre quelques mortels eſtimables, qui n'ont goûté que la lumiere & la vérité. Elle ne faiſoit que de naître lorſqu'Hippocrate parut; & malgré l'éloignement des tems, elle eſt encore toute brillante des lumieres qu'elle en a reçues. Hippocrate eſt l'étoile polaire de la *Médecine*. On ne le perd jamais de vûe ſans s'expoſer à s'égarer. Il a repréſenté les choſes telles qu'elles ſont. Il eſt toujours concis & clair. Ses deſcriptions ſont des images fideles des maladies, grace au ſoin qu'il a pris de n'en point obſcurcir les ſymptomes & l'évenement: il n'eſt queſtion chez lui, ni de qualités premieres, ni d'êtres fictifs. Il a ſu pénétrer dans le ſein de la nature, prévoir & prédire ſes opérations, ſans remonter aux principes originels de la vie. La chaleur innée & l'humeur radicale, termes vuides de ſens, ne ſouillent point la pureté de ſes ouvrages. Il a caractériſé les maladies, ſans ſe jetter dans des diſtinctions inutiles des eſpeces, & dans des recherches ſubtiles ſur les cauſes. Ceux qui penſent qu'Hippocrate a donné dans les acides, les alkalis, & les autres imaginations de la Chimie, ſont des viſionnaires plus dignes d'être moqués que d'être réfutés: cet eſprit auſſi ſolide qu'élevé, mépriſa toutes les vaines ſpéculations.

Non moins impartial dans ſes écrits qu'énergique dans ſa diſtinction & vif dans ſes peintures, il n'obmet aucune circonſtance, & n'aſſure que celles qu'il a vûe. Il expoſe les opérations de la nature; & le deſir d'accréditer ou d'établir quelque hypotheſe, ne les lui fait ni altérer ni changer. Tel eſt le vrai, l'admirable, je dirois preſque le divin Hippocrate. Il n'eſt pas étonnant que ſes expoſitions des choſes, & ſes hiſtoires des maladies, aient mérité dans tous les âges l'attention & l'eſtime des ſavans.

On peut joindre à ce grand homme, Arétée de Cappadoce, & Rufus d'Ephèſe, qui, à ſon exemple, ne ſe ſont illuſtrés dans l'art de guérir, qu'en obſervant inviolablement les lois de la vérité. Preſque tous leurs ſucceſſeurs, juſqu'au tems de Galien, abandonnerent cette voie ſacrée. Quand on vient à peſer, dans la même balance, les travaux des autres médecins de la Grece avec ceux d'Hippocrate, qu'on les trouve imparfaits & défectueux! Les uns dévoués en aveugles à des ſectes particulieres, en épouſerent les principes, ſans s'embarraſſer s'ils étoient vrais ou faux. D'autres ſe ſont occupés à déguiſer les faits, pour les faire quadrer avec les ſyſtèmes. Pluſieurs plus ſinceres, mais ſe trompant également, négligerent les mêmes faits, pour courir après les cauſes imaginaires des maladies & de leurs ſymptômes.

Ce n'eſt pas aſſez que de la pénétration dans un médecin, & de l'impartialité dans ſes écrits, il lui faut encore un ſtyle ſimple & naturel, une diction pure & claire. Il lui eſt toutefois plus important d'être médecin qu'orateur. Toutes les phraſes brillantes, toutes les périodes, toutes les figures de la rhétorique, ne valent pas la ſanté d'un malade. S'attacher trop à polir ſon diſcours, c'eſt trop chercher à faire parade de ſon eſprit dans des matieres de cette importance. Un uſage affecté de termes extraordinaires une élocution pompeuſe, ne ſont capables que d'embrouiller les choſes, & d'arrêter le lecteur. Un étalage d'érudition, une énumération des ſentimens tant anciens que modernes, les recherches ſubtiles des maladies, & la connoiſſance des antiquités médicinales, ne conſtituent point la *Médecine*. Ce n'eſt point avec ce qui peut plaire à des gens de lettres, qu'on fixera l'attention d'un homme, dont le devoir eſt de conſerver la ſanté, de prévenir les maladies, & qui ne lit que pour apprendre les différens moyens de parvenir à ſes fins. Plein de mépris pour les productions futiles de l'éloquence & du bel

eſprit, lorſque ces talens déplacés tendront moins à avancer la *Médecine*, qu'à briller à ſes dépens, il aura ſans ceſſe ſous les yeux du ſtyle ſimple d'Hippocrate. Il aimera mieux entendre & voir la pure nature dans ſes écrits, que de ſe repaître des fleurs d'un rhéteur, ou de l'érudition d'un ſavant: le mérite particulier du grand médecin de Cos, c'eſt le jugement & la clarté.

La plûpart des auteurs qui l'ont ſuivi ne font que ſe répéter eux-mêmes, & ſe copier les uns les autres; la ſeule choſe qu'on y trouve, & qu'on n'y cherchoit point, c'eſt une compilation d'antiquités de fables ou d'hiſtoires inutiles au ſujet; ſans parler de la barbarie de leur langage, occaſionnées par une vaine oſtentation de la connoiſſance de différens idiomes. Il n'y en a preſque aucun qui ait eu en vûe l'honneur & les progrès de la *Médecine*. D'un côté les Arabes & les commentateurs de Galien ſemblent s'être piqués de barbarie dans le ſtyle; au contraire, les interpretes d'Hippocrate ont négligé les faits, pour ſe trop livrer à la diction: de-là vient qu'on n'entend point les uns, & qu'on n'apprend rien dans les autres.

Mais Hippocrate ne l'emporta pas ſur tous ſes collegues par le mérite ſeul de ſa compoſition: c'eſt par une infatigable contention d'eſprit à enviſager les choſes dans les jours les plus favorables; c'eſt par une exactitude infinie à épier la nature, & à s'éclaircir ſur les opérations; c'eſt par le déſintéreſſement généreux avec lequel il à communiqué ſes lumieres & ſes ouvrages aux hommes, que cet ancien, conſidéré d'un œil impartial, paroîtra ſupérieur même à la condition humaine: ſon mérite ne laiſſera point imaginer qu'il puiſſe avoir de rivaux; rival lui-même d'Apollon, il avoit porté tant de diligence dans ſes obſervations, qu'il étoit parvenu à fixer les différens progrès des maladies, leur état préſent, leurs révolutions à venir; & à en prédire l'évenement. Si nous conſidérons les diſtinctions délicates qu'il établit entre les accidens qui naiſſent de l'ignorance du médecin, & de la négligence ou de la dureté des gardes-malades, & les ſymptômes naturels de la maladie, nous prononcerons ſans balancer, que de tous ceux qui ont cultivé la *Médecine*, ſoit avant, ſoit après lui, aucun n'a montré autant de pénétration & de jugement.

Il y a plus, les travaux réunis de tous les médecins qui ont paru depuis l'enfance de la *Médecine*, juſqu'aujourd'hui, nous offriroient à peine autant de phénomenes & de ſymptômes de maladies, qu'on en trouve dans ce ſeul auteur. Il eſt le premier qui ait découvert, que les différentes ſaiſons de l'année étoient les cauſes des différentes maladies qu'elles apportent avec elles, & que les révolutions qui ſe font dans l'air, telles que les chaleurs brûlantes, les froids exceſſifs, les pluies, les brouillards, le calme de l'atmoſphere, & les vents, en produiſent en grand nombre. Il a compté entre les cauſes des maladies endémiques, la ſitutation des lieux, la nature du ſol, le mouvement ou l'amas des eaux, les exhalaiſons de la terre, & la poſition des montagnes.

C'eſt par ces connoiſſances qu'il a préſervé des nations, & ſauvé des royaumes de maladies qui, ou les menaçoient, ou les affligeoient; & ſemblable au ſoleil, il a répandu ſur la terre une influence vivifiante. C'eſt en examinant les mœurs, la nourriture & les coûtumes des peuples, qu'il remonta à l'origine des maladies qui les déſoloient: c'étoit beaucoup pour les contemporains, d'avoir poſſédé un tel homme: mais il eſt devenu par ſes écrits le bienfaiteur de l'univers. Il nous a laiſſé ſes obſervations juſques dans les circonſtances les plus légeres; détail futile au jugement des eſprits ſuperficiels, mais détail important aux yeux pénétrans des eſprits ſolides & des hommes profonds.

Son traité de *aere*, *locis & aquis*, eſt un chef-d'œuvre de l'art. Je ne dirai pas qu'il a poſé dans cet ouvrage les fondemens de la *Médecine*, mais qu'il a pouſſé cette ſcience preſqu'au même point de perfection où nous la poſſedons. C'eſt-là qu'on voit ce ſavant & reſpectable vieillard, décrivant avec la derniere exactitude les maladies épidémiques, avertiſſant ſes collegues d'avoir égard, non-ſeulement à la différence des âges, des ſexes, & des tempéramens, mais aux exercices, aux coûtumes, & à la maniere de vivre des malades; décidant judicieuſement que la conſtitution de l'air ne ſuffit pas pour expliquer pourquoi les maladies épidémiques ſont plus cruelles pour les uns que pour d'autres. C'eſt-là qu'on le trouve occupé à décrire l'état des yeux & de la peau, & a réflechir ſur la volubilité ou le bégayement de la langue, ſur la force ou la foibleſſe de la voix du malade, déterminant par ces ſymptômes ſon tempérament, la violence de la maladie, & ſa terminaiſon. C'eſt-là que l'on ſe convaincra que jamais perſonne ne fut plus exact qu'Hippocrate dans l'expoſition des ſignes diagnoſtics, dans la deſcription des maladies caractériſées par ces ſignes, & dans la prédiction des évenemens.

Mais s'il ſavoit découvrir la nature, obſerver les ſymptômes, & ſuivre les révolutions des maladies, il n'ignoroit pas les ſecours néceſſaires dans tous ces cas. Il n'étoit ni téméraire dans l'application des médicamens, ni trop prompt à juger de leurs effets: il ne s'enorgueilliſſoit point lorſque les choſes répondoient à ſon attente, & on ne lui voit point la mauvaiſe honte de pallier le défaut du ſuccès, lorſque les remedes ont trompé ſes eſpérances: mais c'eſt un malheur auquel il étoit rarement expoſé; ſon adreſſe maîtriſoit, pour ainſi dire, le danger: les maladies ſembloient aller d'elles-mêmes où il avoit deſſein de les amener; & c'étoit avec un petit nombre de remedes dont l'expérience lui avoit fait connoître le pouvoir, & dont la préparation faiſoit tout le prix, qu'il opéroit ces prodiges. Moins curieux de connoître un plus grand nombre de médicamens, que d'appliquer à propos ceux qu'il connoiſſoit; c'étoit à cette derniere partie qu'il donnoit ſon attention.

Imitateur & miniſtre de la nature, pour ne point empiéter ſur ſes fonctions, ni la troubler dans ſes exercices, il diſtingue dans les maladies différens périodes, & dans chaque période des jours heureux & malheureux. Il hâtoit ou réprimoit l'action des matieres morbifiques, ſelon les circonſtances; il les conduiſoit à la coction par des moyens doux & faciles, il les évacuoit, lorſqu'elles étoient cuites, par les voies auxquelles elles ſe déterminoient d'elles-mêmes, ne ſe chargeant que de leur faciliter la ſortie, & de ne la permettre qu'à tems.

Après qu'il eut appris, ſoit par haſard, ſoit par adreſſe, à diſcerner les remedes ſalutaires des moyens nuiſibles, & découvert la maniere & le tems que la nature employoit à ſe débarraſſer par elle-même des maladies, il fixa par des regles sûres l'uſage des médicamens. Ce ne fut que quand ces médicamens eurent été éprouvées par une longue ſuite d'expériences journalieres & de cures heureuſes, qu'il ſe crut en état d'indiquer les propriétés des végétaux, des animaux, & des minéraux; ce qu'il exécuta en joignant à ſes inſtructions un détail des précautions néceſſaires dans la pratique, détail capable d'effrayer ceux qui ſeroient tentés de ſe mêler des fonctions du médecin, ſans en avoir la ſcience & les qualités. Voilà l'unique méthode de traiter la *Médecine* avec gloire, & de procurer aux hommes tous les ſecours qu'ils peuvent attendre de leurs ſemblables. Voilà la méthode qu'Hippocrate a tranſmiſe dans ſes écrits, & dont ſa pratique a démontré les avantages.

Dans les maladies chroniques, la *médecine* d'Hippocrate ſe bornoit au régime, à l'exercice, aux bains, aux frictions, & à un très-petit nombre de remedes. On a beau vanter les travaux des modernes, il ne paroît pas qu'ils en ſachent en ceci plus que cet ancien, qu'ils aient une méthode plus raiſonnée de traiter ces maladies, & qu'ils s'en tirent avec plus de ſuccès. Il eſt des médecins, je le ſais, qui ont alors recours à un grand nombre de remedes, entre leſquels il y en a de violens: mais je doute que ce ſoit avec ſatisfaction pour eux, & avec avantage pour le malade; car on a mis en queſtion, & avec juſtice, ſi en le guériſſant par ces moyens, ils n'avoient point attaqué ſa conſtitution & abrégé ſa vie, en lui procurant un mal plus incurable que celui qu'il avoit. Je ne prétends pas proſcrire dans tous les cas l'uſage des remedes violens: il y a des maladies qui demandent des ſecours prompts & proportionnés à leur violence, c'eſt ce qu'Hippocrate n'ignoroit pas: mais il n'y avoit recours que lorſque les moyens les plus doux devoient être inſuffiſans, ou demeuroient ſans effet.

Il ſavoit par expérience que dans les maladies violentes, la nature faiſoit elle-même la plus grande partie de l'ouvrage, & qu'elle étoit preſque toujours aſſez puiſſante pour préparer la partie morbifique, la cuire, amener une criſe, & l'expulſer; car il faut qu'un malade paſſe par tous ces états pour arriver à la ſanté. En conſéquence de ces idées, ſans troubler la nature dans ſes opérations ſalutaires par une confuſion de remedes, ou faire le rôle de ſpectateur oiſif, il ſe contentoit de l'aider avec circonſpection, d'avancer la préparation des humeurs, & leur coction, & de modérer les ſymptomes quand ils étoient exceſſifs; & lorſqu'il s'étoit aſſuré de la maturité des matieres, & de l'influence de la nature pour les expulſer, il s'occupoit à lui donner, pour ainſi dire, la main, & à la conduire où elle vouloit aller, en favoriſant l'expulſion par les voies auxquelles elle paroiſſoit avoir quelque tendance.

Voici les maximes principales par leſquelles Hippocrate ſe conduiſoit. Il diſoit en premier lieu, que les contraires ſe guériſſent par les contraires, c'eſt-à-dire,

que, ſuppoſé que de certaines choſes ſoient oppoſées les unes aux autres, il faut les employer les unes contre les autres. Il explique ailleurs cet aphoriſme en cette maniere; la plénitude guérit les maladies cauſées par l'évacuation, & réciproquement l'évacuation celles qui viennent de plénitude; le chaud détruit le froid, & le froid éteint la chaleur.

2°. Que la *Médecine* eſt une addition de ce qui manque, & une ſouſtraction de ce qui eſt ſuperflu; axiome expliqué par le ſuivant. Il y a des ſucs ou des humeurs qu'il faut chaſſer du corps en certaines rencontres, & d'autres qu'il y faut reproduire.

3°. Quant à la maniere d'ajouter ou de retrancher, il avertit en général, qu'il ne faut ni vuider ni remplir tout-d'un-coup, trop vîte, ni trop abondamment; de-même qu'il eſt dangereux de refroidir ſubitement, & plus qu'il ne faut, tout excès étant ennemi de la nature.

4°. Qu'il faut tantôt dilater & tantôt reſſerrer; dilater ou ouvrir les paſſages par leſquels les humeurs ſe vuident naturellement, lorſqu'ils ne ſont pas ſuffiſamment ouverts, ou qu'ils s'obſtruent. Reſſerrer au contraire & retrécir les canaux relâchés, lorſque les ſucs qui y paſſent n'y doivent point paſſer, ou qu'ils y paſſent en trop d'abondance. Il ajoute qu'il faut quelquefois adoucir, endurcir, amollir; d'autres fois, épaiſſir, diviſer & ſubtiliſer; tantôt exciter, réveiller; tantôt engourdir, arrêter; & tout cela relativement aux circonſtances, aux humeurs & aux parties ſolides.

5°. Qu'il faut obſerver le cours des humeurs, ſavoir d'où elles viennent, où elles vont; en conſéquence les détourner, lorſqu'elles ne vont point où elles doivent aller; les déterminer d'un autre côté, comme on fait les eaux d'un ruiſſeau, ou en d'autres occaſions les rappeller en arriere, attirant en-haut celles qui ſe portent en bas, & précipitant celles qui tendent en-haut.

6°. Qu'il faut évacuer par des voies convenables, ce qui ne doit point ſéjourner, & prendre garde que les humeurs qu'on aura une fois chaſſées des lieux où elles ne devoient point aller, n'y rentrent derechef.

7°. Que lorſqu'on ſuit la raiſon, & que le ſuccès ne répond pas à l'attente, il ne faut pas changer de pratique trop aiſément ou trop vîte, ſur-tout ſi les cauſes ſur leſquelles on s'eſt déterminé, ſubſiſtent toujours: mais comme cette maxime pourroit induire à erreur, la ſuivante lui ſervira de correctif.

8°. Qu'il faut obſerver attentivement ce qui ſoulage un malade, & ce qui augmente ſon mal, ce qu'il ſupporte aiſément, & ce qui l'affoiblit.

9°. Qu'il ne faut rien entreprendre à l'avanture; qu'il vaut mieux ordinairement ſe repoſer que d'agir. En ſuivant cet axiome important, ſi l'on ne fait aucun bien, au-moins on ne fait point de mal.

10°. Qu'aux maux extrèmes, il faut quelquefois recourir à des remedes extrèmes: ce que les médicamens ne guériſſent point, le fer le guérit; le feu vient à bout de ce que le fer ne guérit point: mais ce que le feu ne guérit point, ſera regardé comme incurable.

11°. Qu'il ne faut point entreprendre les maladies déſeſpérées, parce qu'il eſt inutile d'employer l'art à ce qui eſt au-deſſus de ſon pouvoir.

Ces maximes ſont les plus générales, & toutes ſuppoſent le grand principe que c'eſt la nature qui guérit.

Hippocrate connoiſſoit auſſi tout ce que nos Médecins ſavent des ſignes & des ſymptomes des maladies, & c'eſt de lui qu'ils le tiennent. Ils lui ſont encore obligés des maximes les plus importantes ſur la conſervation de la ſanté. Nous apprenons de lui qu'elle dépend de la tempérance & de l'exercice. Il eſt impoſſible, dit-il, que celui qui mange continue de ſe bien porter s'il n'agit. L'exercice conſume le ſuperflu des alimens, & les alimens réparent ce que l'exercice a diſſipé. Quant à la tempérance, il la recommande tant à l'égard de la boiſſon, du manger & du ſommeil, que dans l'uſage des plaiſirs de l'amour. Ces deux regles ſur leſquelles les modernes ont fait cent volumes, ſont tellement ſûres, que ſi tous les hommes étoient aſſez ſages pour les mettre en pratique, la ſcience de guérir deviendroit preſque inutile; car, excepté les maladies endémiques, épidémiques & accidentelles, les autres ſeroient en petit nombre, ſi l'intempérance ne les multiplioit à l'infini.

Telles que des ſources limpides & pures, les préceptes d'Hippocrate ne ſont point mêlées de fauſſetés, ni ſouillés par des rodomontades. Comme leur auteur étoit également éclairé, & exemt de toute vanité, on y reconnoit par-tout le ton de la modeſtie. Non-content des inſtructions que ſes ancêtres lui avoient laiſſées & de la ſcience qu'il avoit puiſée chez les nations étrangeres, il étudia avec une ardeur infatigable les opinions & les ſentimens des autres Médecins. Il y avoit alors un temple renommé à Gnide, dont les murs étoient ornés de tables, ſur leſquelles on avoit inſcrit les obſervations les plus importantes, concernant les maladies & la ſanté des hommes. Il ne manqua pas de le viſiter, & de tranſcrire pour ſon uſage tout ce qu'il y trouva d'inconnu pour lui.

Entre les moyens dont il ſe ſervit pour augmenter le fonds des connoiſſances qu'il avoit ou reçues de ſes ancêtres, ou recueillies chez les peuples éloignés, il y en a un d'une eſpece ſinguliere, & qui lui fut propre. Il envoya Theſſalus ſon fils aîné dans la Theſſalie, Dracon le plus jeune ſur l'Helleſpont, Polybe ſon gendre dans une autre contrée; & il diſperſa une multitude de ſes éleves dans toute la Grece, après les avoir inſtruits des principes de l'art & leur avoir fourni tout ce qui leur étoit néceſſaire pour la pratique. Il leur avoit recommandé à tous de traiter les malades, quels qu'ils fuſſent, dans les lieux de leur miſſion; d'obſerver la terminaiſon des maladies; de l'avertir exactement de leurs eſpeces & de l'effet des remedes; en un mot, de lui envoyer une hiſtoire fidele & impartiale des évenemens. C'eſt ainſi qu'il raſſembla en ſa faveur toutes les circonſtances qui pouvoient concourir à la formation d'un médecin unique.

Peu d'auteurs ont embraſſé toutes les maladies qui ont paru dans une ſeule ville. Hippocrate a pu traiter de toutes celles qui déſolerent les villages, les villes & les provinces de la Grece. Cela ſeul ſuffiſoit ſans doute pour lui donner la ſupériorité ſur ceux qui avoient exercé & qui exerceront dans la ſuite la même profeſſion, mais ſans avoir les mêmes reſſources que lui, & ſans être placés dans des circonſtances auſſi favorables.

Telle étoit, en un mot, l'étendue des lumieres d'Hippocrate, que les plus ſavans d'entre les Grecs, les plus polis d'entre les Romains, & les plus ingénieux d'entre les Arabes n'ont que confirmé ſa doctrine, en la répétant dans leurs écrits. Hippocrate a fourni aux Grecs tout ce que Dioclès, Arétée, Rufus l'éphesien, Soranus, Galien, Æginette, Trallien, Aëtius, Oribaſe ont dit d'excellent. Celſe & Pline les plus judicieux d'entre les Romains ont eu recours aux déciſions d'Hippocrate, avec cette vénération qu'ils avoient pour les oracles; & les Arabes n'ont été que les copiſtes d'Hippocrate, j'entends toutes les fois que leurs diſcours ſont conformes à la vérité.

Enfin que dirai-je de plus à l'honneur de ce grand homme, ſi ce n'eſt qu'il a ſervi de modele à preſque tout ce qu'il y a eu de ſavans Médecins depuis ſon ſiecle, ou que les autres ſe ſont formés ſur ceux qui l'avoient pris pour modele? Son mérite ne demeura pas concentré dans l'étendue d'une ville ou d'une province: il ſe fit jour au loin, & lui procura la vénération des Theſſaliens, des inſulaires de Cos, des Argiens, des Macédoniens, des Athéniens, des Phocéens & des Doriens. Les Illyriens & les Pœoniens le regarderent comme un dieu, & les princes étrangers invoquerent ſon aſſiſtance. Les nations opulentes honorerent ſa perſonne, & le récompenſerent de ſes ſervices par de magnifiques préſens; & l'hiſtoire nous apprend que ſes ſucceſſeurs dans l'art de guérir ont acquis, en l'imitant, la confiance des rois & des ſujets, & ſont parvenus au comble de la gloire, des honneurs & de l'opulence en marchant ſur ſes traces.

Il laiſſa deux fils, Theſſalus, & Draco, qui lui ſuccéderent dans l'exercice de la *Médecine*, avec une fille qu'il maria à Polybe un de ſes éleves. Theſſalus l'aîné a fait le plus de bruit. Galien nous apprend qu'il étoit en haute eſtime à la cour d'Archélaüs, roi de Macédoine, dans laquelle il paſſa la plus grande partie de ſa vie. Quant à Draco, frere de Theſſalus, on n'en ſait aucune particularité, ſi ce n'eſt qu'il eut un fils nommé *Hippocrate*, qui fut médecin de Roxane, femme d'Alexandre le grand. Polybe paroît encore s'être acquis le plus de réputation, ſuivant le témoignage de Galien.

Les premiers médecins qui ſe ſoient illuſtrés dans leur profeſſion après Hippocrate, ſes fils & ſon gendre furent Dioclès de Caryſte, Praxagore de la ſecte des dogmatiques, Chriſippe de Gnide, Eraſiſtrate & ſon contemporain Hérophile, *voyez* leurs *articles*. C'eſt aſſez de remarquer ici que ce fut au tems d'Eraſiſtrate & d'Hérophile, ſi l'on s'en rapporte à Celſe, que la *Medecine*, qui juſqu'alors avoit été exercé avec toutes ſes dépendances par une ſeule perſonne fut partagée en trois parties, dont chacune fit dans la ſuite l'occupation d'une perſonne différente. Ces trois branches furent la diététique, la pharmaceutique & la chirurgique. On feroit

porté à croire que Celſe a voulu caractériſer les trois profeſſions par leſquelles la *Médecine* s'exerce aujourd'hui; celle des Médecins, celle des Chirurgiens, & celle des Apothicaires; mais ces choſes n'étoient point alors ſur le même pié que parmi nous; car, par exemple, les plaies, les ulceres, & les tumeurs étoient le partage des Médecins pharmaceutiques, à moins que l'inciſion ne fût néceſſaire.

On vit après la mort d'Eraſiſtrate & d'Hérophile une révolution dans la *Médecine* bien plus importante, ce fut l'établiſſement de la ſecte empirique. Elle commença avec le xxxviij. ſiecle, environ 287 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Celſe nous apprend dans la préface de ſon premier livre, que Sérapion d'Alexandrie fut le premier qui s'aviſa de ſoutenir qu'il eſt nuiſible de raiſonner en *Médecine*, & qu'il falloit s'en tenir à l'expérience; qu'il défendit ce ſentiment avec chaleur, & que d'autres l'ayant embraſſé, il ſe trouva chef de cette ſecte. D'autres nomment au lieu de Sérapion, *Philinus de Cos*, diſciple d'Hérophile. Quoi qu'il en ſoit, le nom d'*empirique* ne dérive point d'un fondateur ou d'un particulier qui ſe ſoit illuſtré dans cette ſecte, mais du mot grec ἐμπειρία, *expérence*.

On connoît aſſez les différentes révolutions que les théories imaginaires en ſe ſuccédant ont occaſionnées dans la *Médecine*, & les influences qu'elles ont eu ſur la pratique. On ne conçoit pas moins que les dogmatiques & les empiriques, en diſputant les uns contre les autres, ne s'écarterent jamais de la fin ordinaire qu'on ſe propoſe dans les diſputes, je veux dire la victoire, & non la recherche de la vérité; auſſi la querelle fut longue, quoique le ſujet en fût très-ſimple. Les dogmatiques prétendoient-ils qu'on ne pouvoit jamais appliquer les remedes, ſans connoître les cauſes premieres de la maladie: certes s'ils avoient raiſon, les malades & les médecins ſeroient dans un état bien déplorable. D'un autre côté, n'eſt-il pas conſtant que les maladies ont des cauſes purement méchaniques, qu'il importe à la *Médecine* de les connoître, que le médecin habile les découvre ſouvent, & qu'alors il ne balance point dans le choix & l'application des remedes.

Il eſt inutile de nous arrêter à parler des défenſeurs de la nouvelle ſecte empirique, entre leſquels Héraclide le Tarentin ſe diſtingua; je ne parlerai pas non plus de la théorie & de la pratique d'Aſclépiade, qui paroît avoir mis trop de confiance dans ſon eſprit, & s'être formé des monſtres pour juſtifier ſon adreſſe à les combattre: mais je dois dire quelque choſe de la ſecte fondée par Thémiſon qui prit l'épithete de méthodique, parce que le but qu'il ſe propoſa étoit de trouver une méthode qui rendit l'étude & la pratique de la *Médecine* plus aiſées. Voici en peu de mots quels étoient ſes principes.

1°. Il diſoit que la connoiſſance des cauſes n'étoit point néceſſaire, pourvû qu'on connût bien l'analogie ou les rapports mutuels des maladies, qu'il réduiſoit à deux ou trois eſpeces: celles du premier genre naiſſoient du reſſerrement; celles du ſecond genre provenoient du relâchement; & celles du troiſieme, de l'une & de l'autre de ces cauſes.

2°. Il rejettoit la connoiſſance des cauſes occultes avec les empiriques, & admettoit avec les dogmatiques l'uſage de la raiſon.

3°. Il comptoit pour rien toutes les indications que les dogmatiques tiroient de l'âge du malade, de ſes forces, de ſon pays, de ſes habitudes, de la ſaiſon de l'année & de la nature de la partie malade.

4°. Les méthodiques diſoient qu'on doit s'attacher à guérir les maladies par les choſes les plus ſimples, par celles dont nous faiſons uſage dans la ſanté, telles que l'air que nous reſpirons, & les nourritures que nous prenons. Les anciens Médecins s'étoient occupés à en connoître les avantages: les méthodiques les ſurpaſſerent encore dans cette étude; ils prirent des ſoins tout particuliers pour rendre l'air que le malade reſpiroit, tel qu'ils le ſuppoſoient devoir être pour contribuer à ſa guériſon; & comme ils ne diſtinguoient que de deux ſortes de maladies, des maladies de relâchement & des maladies de reſſerrement, toute leur application tendoit à procurer au malade un air reſſerrant ou relâchant, ſelon le beſoin.

Pour avoir un air relâchant, ils choiſiſſoient des chambres bien claires, fort grandes, & médiocrement chaudes: au contraire pour donner au malade un air reſſerrant, ils le faiſoient placer dans des appartemens peu éclairés & forts frais. Non contens de diſtinguer les lieux tournés au ſeptentrion ou au midi, ils faiſoient deſcendre les malades dans des grottes & des lieux ſouterreins. Ils faiſoient étendre ſur les planchers des feuilles & des branches de lentiſque, de vignes, de grenadier, de myrthe, de ſaules, de pin. Ils arroſoient les chambres d'eau fraîche. Ils ſe ſervoient de ſoufflets & d'éventails; en un mot, ils n'oublioient rien de ce qui peut donner de la fraîcheur à l'air. Il faut, diſoient-ils, avoir plus de ſoin de l'air qu'on reſpire que des viandes qu'on mange, parce qu'on ne mange que par intervalles, au lieu qu'on reſpire continuellement, & que l'air entrant ſans ceſſe dans le corps, & pénétrant juſques dans les plus petits interſtices, reſſerre ou relâche plus puiſſamment que les alimens qu'ils régloient auſſi ſur leurs principes; car ils s'étoient ſoigneuſement appliqués à diſtinguer les viandes & les boiſſons qui relâchent de celles qui reſſerrent.

5°. Les méthodiques, ou du moins les plus éclairés ne faiſoient aucun uſage des ſpécifiques; ces remedes étant pour la plûpart incertains & compoſés d'ingrédiens, dont les malades n'uſoient point dans la ſanté.

6°. Ils bannirent auſſi de la *Médecine* les forts purgatifs, parce qu'ils étoient perſuadés que ces remedes attaquoient l'eſtomac ou relâchoient le ventre, & que par conſéquent en guériſſant d'une maladie, il en cauſoient une autre. Cependant ils ordonnoient des clyſteres, mais d'une eſpece émolliente. Ils rejettoient les narcotiques & les canteres; mais ce qui diſtinguoit particulierement les méthodiques, c'étoit leur abſtinence de trois jours qu'ils faiſoient obſerver aux malades dans le commencement de leurs maladies.

7°. Les méthodiques n'admettant que deux genres de maladie, le genre reſſerré & le genre relâché, ils n'avoient beſoin que de deux eſpeces de remedes, les uns qui relâchaſſent & les autres qui reſſerraſſent. C'eſt au choix & à l'application de ces remedes qu'ils donnoient une attention particuliere.

8°. Entre les remedes relâchans, la ſaignée tenoit chez eux le premier rang; ils ſaignoient dans toutes les maladies qui dépendent du genre reſſerré, & même dans celles qu'ils comprenoient ſous le genre mêlé, lorſque le reſſerrement prévaloit ſur le relâchement.

9°. Ils faiſoient grand uſage des ventouſes, tantôt avec ſcarifications, tantôt ſans ſcarifications; ils y joignoient les ſangſues. Quant aux autres moyens de relâcher dont ils ſe ſervoient, ils conſiſtoient en fomentations faites avec des éponges trempées dans de l'eau tiede, & en des applications extérieures d'huile chaude & de cataplaſmes émolliens, ſans oublier le régime par rapport aux choſes naturelles.

10°. Ils n'étoient pas moins occupés à trouver des moyens de reſſerrer. On a vu de quelle maniere ils s'y prenoient pour rendre l'air aſtringent & rafraîchiſſant. Ils tournoient encore à cette fin autant qu'ils le pouvoient la nourriture & les exercices.

Ce ſyſtème de *Médecine* eut un grand nombre de défenſeurs; entr'autres Theſſalus éleve de Themiſon, Soranus d'Epheſe, Cœlius-Aurelianus, Moſchion dont nous avons un traité des maladies des femmes, Vindicianus qui vécut ſous l'empereur Valentinien, Théodorus, Priſcianus ſon diſciple, *&c.* *Voyez* les articles de chacun d'eux ſous le *mot* MÉDECINS ANCIENS.

La ſecte méthodique ne finit qu'à Gariopontus, qui vivoit dans le même tems que Pierre Damien, c'eſt-à-dire dans le xj. ſiecle: mais Proſper Alpin, au commencement du xvij. ſiecle, fit un nouvel effort pour réſſuſciter le ſyſtème des méthodiques, en publiant ſon excellent ouvrage *de Medicinâ methodicâ*. Baglivi écrivit enſuite ſur le même ſujet, & dans les mêmes vûes. Enfin Boerhaave a expoſé, éclairci & augmenté ce ſyſtème avec toute la profondeur de ſon génie, enſorte que les neuf pages *in*-12. que ce ſyſtème occupe dans ſes aphoriſmes, imprimés en 1709, ont été commentés dans une multitude prodigieuſe de volumes.

Quoique Thémiſon eût fait un grand nombre de diſciples, & que ſa ſecte ſe ſoit ſoutenue ſi long-tems, cependant pluſieurs de ſes contemporains & de ſes ſucceſſeurs immédiats ne l'embraſſerent point. Les uns demeurerent fermes dans le parti des dogmatiques, & continuerent de ſuivre Hippocrate, Hérophile, Eraſiſtrate & Aſclépiade; les autres s'en tinrent à l'empiriſme. La diſſenſion même qui regnoit entre les méthodiques donna naiſſance à de nouveaux ſyſtèmes, & leur ſecte pouſſa deux branches; ſavoir l'épiſynthétique & l'éclectique, ainſi qu'il paroît par le livre intitulé *Introduction*, qui eſt attribué à Galien. Comme le terme *épiſynthétique* eſt tiré du mot grec, qui ſignifie *entaſſer* ou *aſſembler*, l'on eſt tenté de conjecturer que les Médecins ainſi nommés réuniſſoient les principes des méthodiques avec ceux des empiriques & des dogmatiques, & que leur ſyſtême étoit un compoſé des trois autres. Le mot *éclectique*, qui veut dire *choiſiſſant*, nous fait entendre ſans peine

que

que dans la ſecte éclectique on faiſoit profeſſion de choiſir & d'adopter ce qu'on penſoit que les autres ſectes avoient enſeigné de mieux.

Le ſyſtème de Pneumatiques, imaginé par Athénée & qui eut peu de partiſans, conſiſtoit à établir un cinquieme principe, qu'ils nommerent *eſprit*, lequel recevant quelque altération, cauſe diverſes maladies. Cette opinion théorique ne mérite pas de nous arrêter, parce que les pneumatiques ne formerent point de ſecte diſtinguée; que d'ailleurs leur pratique étoit la même que celle des anciens Médecins, tant dogmatiques qu'empiriques; & qu'elle s'accordoit à quelques égards avec celle des méthodiques. Si le livre *de flatibus* étoit véritablement d'Hippocrate, on pourroit dire que ce grand homme avoit conçu le premier le ſyſtème d'Athénée. Cependant l'auteur de ce livre, quel qu'il ſoit, eſt à-coup-ſûr un médecin dogmatique. Arétée, qui ſemble avoir admis le cinquieme principe des pneumatiques, ſuivit auſſi généralement dans ſa pratique celle des méthodiques; liſez, je ne dis pas ſon article, mais ſes ouvrages, ils en valent bien la peine.

Quoique Celſe n'ait fondé aucune ſecte particuliere, il a écrit en latin de la *Médecine* ſi judicieuſement & avec tant de pureté, qu'il n'eſt pas permis de le paſſer ſous ſilence.

Il eſt vraiſſemblable qu'il naquit ſous le regne d'Auguſte, & qu'il écrivit au commencement du regne de Tibère; c'eſt ce qu'on peut inférer d'un paſſage de Columelle qui vivoit du tems de Claude, & qui parle de Celſe comme d'un auteur qui avoit écrit avant lui, mais qu'il avoit vû. Corneille Celſe, dit-il, notre contemporain, a renfermé dans cinq livres tout le corps des beaux-arts; & ailleurs Julius Atticus & Corneille Celſe ſont deux écrivains célebres de notre âge. Quintilien remarque auſſi que Celſe avoit écrit non-ſeulement de la *Médecine*, mais de tous les arts libéraux; cependant de tous ſes ouvrages il ne nous reſte que ceux qui concernent la *Médecine*, & quelques fragmens de la rhétorique.

Toute la *Médecine* de cet auteur judicieux eſt renfermée dans huit livres, dont les quatre premiers traitent des maladies internes, ou de celles qui ſe guériſſent principalement par la diete. Le cinquieme & le ſixieme, des maladies externes; à quoi il a ajouté diverſes formules de médicamens internes & externes. Le ſeptieme & le huitieme parlent des maladies qui appartiennent à la Chirurgie.

Hippocrate & Aſclépiade ſont les principaux guides que Celſe a choiſis, quoiqu'il ait emprunté pluſieurs choſes de ſes contemporains; il ſuit le premier, lorſqu'il s'agit du prognoſtic & de pluſieurs opérations de Chirurgie. Il va même juſqu'à traduire ſur cette matiere Hippocrate mot-à-mot, d'où il a acquis le ſurnom d'Hippocrate latin. Quant au reſte de la *Médecine*, il paroît s'être conformé à Aſclépiade, qu'il cite comme un bon auteur, & dont il convient avoir tiré de grands ſecours. Voilà ce qui a donné lieu à quelques-uns de compter Celſe entre les méthodiques. Mais quand il ne ſeroit pas évident par la maniere dont il parle des trois ſectes principales qui partageoient la *Médecine* de ſon tems, qu'il n'en embraſſe aucune en particulier, on n'auroit qu'à conférer ſa pratique avec celle des méthodiques pour ſe garantir ou pour ſortir de cette erreur. En un mot, ſi Celſe ne ſe déclara pas pour la ſecte éclectique, il eſt du-moins certain qu'il en ſuivit les principes, choiſiſſant avec beaucoup d'eſprit ce qui lui paroiſſoit le meilleur dans chaque ſecte & dans chaque auteur. On en peut juger par ſes écrits qui ſont entre les mains de tout le monde; il ſeroit inutile par cette ſeule raiſon d'en faire ici l'analyſe; mais je ne puis m'empêcher de rapporter le conſeil qu'il donne pour la conſervation de la ſanté, & qui ſeul peut ſuffire pour faire connoître ſon génie & ſes lumieres.

Un homme né, dit-il, d'une bonne conſtitution, qui ſe porte bien & qui ne dépend de perſonne, doit ne s'aſſujettir à aucun régime & ne conſulter aucun médecin. Pour diverſifier ſa maniere de vivre, qu'il demeure tantôt à la campagne, tantôt à la ville; mais plus ſouvent à la campagne. Il navigera, il ira à la chaſſe, il ſe repoſera quelquefois, & prendra fréquemment de l'exercice, car le repos affoiblit & le travail rend fort. L'un hâte la vieilleſſe, l'autre prolonge la jeuneſſe. Il eſt bon qu'il ſe baigne tantôt dans l'eau chaude, & tantôt dans l'eau froide; qu'il s'oigne en certain tems, & qu'il n'en faſſe rien en un autre; qu'il ne ſe prive d'aucune viande ordinaire; qu'il mange en compagnie & en particulier; qu'il mange en un tems un peu plus qu'à l'ordinaire; qu'en un autre il ſe regle; qu'il faſſe plutôt deux repas par jour qu'un ſeul; qu'il mange toujours aſſez, & un peu moins que ſa faim. Cette maniere de s'exercer & de ſe nourrir eſt autant néceſſaire que celle des athletes eſt dangereuſe & ſuperflue. Si quelques affaires les obligent d'interrompre l'ordre de leurs exercices, ils s'en trouvent mal; leurs corps deviennent replets, ils vieilliſſent promptement, & tombent malades.

Voici ſes préceptes pour les gens mariés: on ne doit ni trop rechercher, ni trop fuir le commerce des femmes; quand il eſt rare, il fortifie; quand il eſt fréquent, il affoiblit beaucoup; mais comme la fréquence ne ſe meſure pas tant ici par la répétition des actes qu'elle s'eſtime par l'âge, le tempérament & la vigueur, il ſuffit de ſavoir là-deſſus que le commerce qui n'eſt ſuivi ni de douleur, ni de la moindre débilité, n'eſt pas inutile; il eſt plus ſûr la nuit que le jour. Il faut en même tems ſe garder de veiller, de ſe fatiguer, & de manger trop incontinent après. Enfin toutes les perſonnes d'une forte ſanté doivent obſerver, tant qu'ils jouiront de cet heureux état, de ne pas uſer mal-à-propos des choſes deſtinées à ceux qui ſe portent mal.

Je ne me propoſe point de diſcuter l'état de la *Médecine* chez les Romains. Il eſt vraiſſemblable qu'ils n'ont pas été abſolument ſans médecins au commencement de leur république; mais il y a apparence que juſqu'à la venue d'Archagatus à Rome l'an *575* de la fondation de cette ville, ils ne s'étoient ſervi que de la *Médecine* empirique, telle que les premiers hommes la pratiquoient; c'eſt cette *Médecine* qui étoit ſi fort du goût de Caton, & de laquelle il avoit écrit le premier de tous les Romains; mais le regne de Jules Céſar fut favorable à ceux de cette profeſſion. Jules Céſar, dit Suétone, donna le droit de la bourgeoiſie de Rome à tous ceux qui exerçoient la *Médecine*, & à ceux qui enſeignoient les arts libéraux, afin qu'ils demeuraſſent plus volontiers dans cette ville, & que d'autres vinſſent s'y établir. Il n'en falloit pas d'avantage pour attirer un grand nombre de médecins dans cette capitale du monde, où ils trouvoient d'ailleurs des moyens de s'enrichir promptement.

En effet, dès que la profeſſion de *Médecine* fut ouverte aux étrangers comme aux Romains, tous ceux qui ſe ſentoient quelque reſſource dans l'eſprit, ou des eſpérances de faire fortune, ne manquerent pas de l'embraſſer à l'exemple d'Aſclépiade qui avoit abandonné le métier ingrat de la Rhétorique pour devenir médecin. Les uns ſe faiſoient chirurgiens, d'autres pharmaciens, d'autres vendeurs de drogues & de fards, d'autres herboriſtes, d'autres compoſiteurs de *médecine*, d'autres accoucheurs, &c.

Auguſte, ſucceſſeur de Jules Céſar, favoriſa les médecins, de même que les autres gens de lettres, ſur-tout depuis qu'Antonius Muſa l'eut guéri d'une maladie opiniâtre par le ſecours des bains froids. Cette cure valut à Muſa, outre de grandes largeſſes qui lui furent faites par l'empereur & par le ſénat, le privilege de porter un anneau d'or; privilege qu'il obtint pour ſes confreres, qui furent encore exemtés de tous impôts en ſa conſidération. Suétone ajoute que le ſénat fit élever à Muſa une ſtatue d'airain, que l'on mit à côté de celle d'Eſculape.

Cependant la condition ſervile d'Antoine Muſa, avant tous les honneurs dont il fut revêtu, a perſuadé quelques modernes qu'il n'y avoit que des eſclaves qui exerçaſſent la *Médecine* à Rome ſous le regne des premiers empereurs, & même aſſez long-tems après. On ne peut pas nier qu'il n'y ait eu quantité d'eſclaves *médecins*, ou qu'on appelloit tels, & qui exerçoient toutes ou quelques parties de cet art; cependant je n'en voudrois pas conclure qu'il n'y eût point à Rome de médecin d'une autre condition. Ce ne furent point des eſclaves qui introduiſirent la *Médecine* dans cette capitale du monde, ce furent des Grecs d'une condition libre, tels qu'étoient Archagatus & Aſclépiade. Si le médecin Artorius, qui fut pris avec Jules Céſar par des pirates, avoit été de condition ſervile, il ſemble que Plutarque auroit eû mauvaiſe grace de l'appeller *l'ami de Céſar*; mais il y a un paſſage de Cicéron qui prouve, ce me ſemble, que la *Médecine* étoit de ſon tems regardée à Rome comme un art que les perſonnes libres pouvoient exercer ſans ſe dégrader. Les arts, dit-il, qui demandent une grande connoiſſance, ou qui ne ſont pas d'une médiocre utilité, comme la *Médecine*, comme l'Architecture, comme tous les autres arts qui enſeignent des choſes honnêtes, ne déshonorent point ceux qui les exercent, lorſqu'ils ſont d'une condition à laquelle ces profeſſions conviennent. *Offic. liv. I. chap. xlij.*

Il eſt vrai qu'on vit à Rome & ailleurs un très-grand nombre d'eſclaves médecins, ſoit qu'ils euſſent appris leur profeſſion étant déja eſclaves, ſoit qu'étant nés libres, ils fuſſent tombés par malheur dans l'eſclavage: mais de quelque condition qu'ayent été les médecins qui ſuccéderent à ceux dont nous avons parlé juſqu'ici, ils ne ſe diſtinguerent les uns ni les autres par aucun ouvrage intéreſſant; la plûpart ne s'occuperent que de leur fortune, & les Hiſtoriens ne parlent avec éloge que d'Andromachus, médecin de Néron, & de Rufus d'Epheſe qui vécut ſous Trajan.

Galien qui naquit à Pergame ſous le regne d'Adrien environ la 131e année de l'ére chrétienne, ſe diſtingua ſingulierement dans cette profeſſion par ſa pratique & par ſes ouvrages.

Pour connoître l'état de la *Médecine* lorſque Galien parut, il faut ſe rappeller que les ſectes dogmatiques, empiriques, méthodiques, épiſynthétiques, pneumatiques & éclectiques ſubſiſtoient encore. Les méthodiques étoient en crédit, & l'emportoient ſur les dogmatiques affoiblis par leur diviſion; les uns tenant pour Hippocrate ou Praxagore, les autres pour Eraſiſtrate ou pour Aſclépiade. Les empiriques étoient les moins conſidérés. Les éclectiques les plus raiſonnables de tous, puiſqu'ils faiſoient profeſſion d'adopter ce que chaque ſecte avoit de bon, ſans s'attacher particulierement à aucune, n'étoient pas en grand nombre. Quant aux épiſynthétiques & aux pneumatiques, c'étoient des eſpeces de branches du parti des méthodiques.

Galien proteſte qu'il ne veut embraſſer aucune ſecte, & traite d'eſclaves tous ceux de ſon tems qui s'appelloient *Hippocratiques*, *Praxagoréens*, & qui ne choiſiſſoient pas indiſtinctement ce qu'il y avoit de bon dans les écrits de tous les Médecins. Là-deſſus qui ne le croiroit éclectique? Cependant Galien étoit pour Hippocrate préférablement à tout autre, ou plutôt il ne ſuivoit que lui: c'etoit ſon auteur favori; & quoiqu'il l'accuſe en pluſieurs endroits d'obſcurité, de manque d'ordre, & de quelques autres défauts; il marque une eſtime particuliere pour ſa doctrine, & il confeſſe qu'à l'excluſion de tout autre, il a poſé les vrais fondemens de cette ſcience. Dans cette idée, loin de rien emprunter des autres ſectes, ou de tenir entr'elles un juſte milieu, il compoſa pluſieurs livres pour combattre ce qu'on avoit innové dans la *Médecine*, & rétablit la pratique & la théorie d'Hippocrate. Pluſieurs Médecins avoient commenté cet ancien, avant que Galien parût; mais celui-ci prétend que la plûpart de ceux qui s'en étoient mêlés, s'en étoient mal acquittés. Il n'étoit point éloigné de ſe croire le ſeul qui l'eut jamais bien entendu. Cependant les ſavans ont remarqué qu'il lui donne aſſez ſouvent de fauſſes interprétations.

Les défauts de Galien ſont trop connus de tous les habiles médecins, pour m'arrêter à les expoſer; on ne peut cependant diſconvenir que ſon ſyſtème ne ſoit la production d'un homme d'eſprit, doué d'une imagination des plus brillantes. Il montre ordinairement beaucoup de lumieres & de ſagacité, quand il commente quelques points de la doctrine d'Hippocrate ſur la connoiſſance ou la cure des maladies; mais il fait pitié quand il nous entretient des quatre élémens, des qualités premieres, des eſprits, des facultés, & des cauſes occultes.

Pour ce qui regarde ſon anatomie, il a laiſſé ſur cette matiere, deux ouvrages qui l'ont immortaliſé. L'un que nous n'avons pas complet, eſt intitulé, *adminiſtration anatomique*; l'autre a pour titre *de l'uſage des parties du corps humain*; c'eſt un livre admirable digne d'être étudié par tous les phyſiciens. On voit en parcourant ces deux traités, que leur auteur infatigable poſſédoit toutes les découvertes anatomiques des ſiecles qui l'avoient précédé, & que trompé ſeulement par la reſſemblance extérieure de l'homme avec le ſinge, il a ſouvent attribué à l'homme ce qui ne regardoit que le ſinge; c'eſt preſque le ſeul reproche qu'on puiſſe lui faire.

Les médecins grecs qui vinrent après lui, ſuivirent généralement ſa doctrine, & s'en tinrent au gros de la méthode de leur prédéceſſeur. Les plus diſtingués d'entr'eux ſont Oribaſe, Aëtius, Aléxandre Trallian, Paul Eginete, Actuarius & Myrepſus. Nous parlerons de tous ſous le mot MÉDECIN, quoiqu'il n'y ait preſque rien de nouveau qui leur appartienne en propre dans leurs écrits. Quelques autres encore moins eſtimables, quoique nommés par les hiſtoriens, n'ont été que les ſectateurs aveugles de ceux-ci, & ne méritent pas même d'être placés à côté d'eux. Preſque tous, au lieu de ſe piquer de recherche & d'induſtrie, ont employé leur tems à décrire & à vanter un nombre infini de compoſitions ridicules. La *Médecine* en a été ſurchargée; la pratique en eſt devenue plus incertaine, & ſes progrès en ont été retardés.

Ce qu'on vient de dire des derniers médecins grecs, n'eſt pas moins vrai des médecins arabes. Ceux-ci ont toutefois la réputation d'avoir introduit dans la *Médecine* l'uſage de quelques plantes, & particulierement de quelques purgatifs les plus doux, tels que la manne, les tamarins, la caſſe, les mirobolans, la rhubarbe & le ſéné qui eſt un cathartique plus fort. Ils firent encore entrer le ſucre dans les compoſitions médicinales; d'où il arriva, qu'elles ſe reproduiſirent ſous une infinité de formes inconnues aux anciens, & d'un très-petit avantage à leurs ſucceſſeurs. C'eſt à eux que la *Médecine* doit les ſyrops, les juleps, les conſerves & les confections. Ils ont auſſi tranſmis à la *Médecine* l'uſage du muſc, de la muſcade, du macis, des clous de gérofle, & de quelqu'autres aromates dont ſe ſert la cuiſine, & qui ſont d'un uſage auſſi peu néceſſaire à la *Médecine*, que celui des pierres précieuſes pilées, & des feuilles d'or & d'argent. Enfin, ils ont eu connoiſſance de la chimie & de l'alchimie; mais ils méritent par quelque endroit d'être lûs, je veux dire pour avoir décrit avec une grande exactitude quelques maladies que les anciens n'ont pas connues; telles que la petite-vérole, la rougeole & le ſpina ventoſa.

Il eſt certain que dans la décadence des lettres en Europe, les Arabes ont cultivé toutes les ſciences; qu'ils ont traduit les principaux auteurs, & qu'il y en a quelques-uns qui étant perdus en grec, ne ſe retrouvent que dans les traductions arabes. Ce fut le calife Almanſor qui donna le premier à ſes ſujets le goût des ſciences; mais Almamon cinquieme calife, favoriſa plus qu'aucun autre les gens de lettres, & anima dans ſa nation, la vive curioſité d'apprendre les ſciences, que les Grecs avoient ſi glorieuſement cultivées.

Alors les Arabes firent un grand cas de la *médecine* étrangere, & écrivirent pluſieurs ouvrages ſur cette ſcience. Parmi ceux qui s'y diſtinguerent, on compte Joanna fils de Méſuach, qui mourut l'an de J. C. 819, Haly-Abbas, Rhaſes, Ezarharagni, Etrabarani, Avicenne, Méſuach ou Meſué, Thograi, Ibnu-Thophail, Ibnu-Zohar, Ibnu-El-Baitar, Avenzoar, Averrhoès & Albucaſis. Jean Léon l'africain peut fournir aux curieux l'abrégé hiſtorique de leur vie, car je ne dirai qu'un mot de chacun ſous l'article MÉDECINS.

Si des régions du monde que les Arabes éclairoient, nous paſſons à la partie occidentale de l'Aſie, nous ſerons affligés de la barbarie qui s'y trouvoit, & qui y regne ſans interruption, depuis que tout ce pays eſt ſoumis à l'empire des Turcs, avec les îles de l'Archipel autrefois ſi floriſſantes.

En effet, que penſer de la *médecine* d'un état, où l'on admet à peine le premier médecin du prince pour traiter des femmes qui ſont à l'agonie? Encore ce docteur ne peut-il les voir ni en être vû; il ne lui eſt permis de tâter de pouls qu'au travers d'une gaze ou d'un crêpe, & bien ſouvent il ne ſauroit diſtinguer ſi c'eſt l'artère qui bat, ou le tendon qui eſt en contraction: les femmes même qui prennent ſoin de ces malades ne ſauroient lui rendre compte de ce qui eſt arrivé dans le cours de la maladie, car elles s'enfuient bien vîte, quand il vient, & il ne reſte autour du lit que les eunuques pour empêcher le médecin de regarder la malade, & pour lever ſeulement les coins du pavillon de ſon lit, autant qu'ils le jugent néceſſaire pour laiſſer paſſer le bras de cette moribonde. Si le médecin demandoit à voir le bout de la langue ou à tâter quelque partie, il ſeroit poignardé ſur le champ. Hippocrate avec toute ſa ſcience eût été bien embarraſſé, s'il eut eû à traiter des muſulmanes; pour moi qui ai été nourri dans ſon école, & ſuivant ſes maximes, écrivoit M. de Tournefort, dans le dernier ſiecle, je ne ſavois quel parti prendre chez les grands Seigneurs du levant, quand j'y étois appellé: & que je traverſois les appartemens de leurs femmes qui ſont faits comme les dortoirs de nos religieuſes, je trouvois à chaque porte un bras couvert de gaze qui avançoit par un trou fait exprès. Dans les premieres viſites, continue-t-il, je croyois que c'étoient des bras de bois ou de cuivre deſtinés pour éclairer la nuit; mais je fus bien ſurpris quand on m'avertit qu'il falloit guérir les perſonnes à qui ces bras appartenoient.

Revenons donc à notre Europe, & voyons ſi la *médecine* des Arabes qui vint à s'y introduire ſur la fin des ſiecles d'ignorance, nous a été plus avantageuſe. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle a occaſionné dans la ſuite des tems, la plus grande révolution qui ſoit arrivée, tant dans la théorie, que dans la pratique de cette ſcience.

M. Boerhaave a penſé qu'après que les Arabes eurent goûté la chimie & l'alchimie, ils porterent dans ces ſciences leur façon métaphorique de s'exprimer, donnant aux moyens de perfectionner les métaux, les noms de différentes *médecines:* aux métaux imparfaits des noms de *maladies*; & à l'or celui d'*hommes vigoureux & ſain*. Les ignorans prenant à la lettre ces expreſſions figurées, ſuppoſerent que par des préparations chimiques, on pouvoit changer les métaux en or, & rendre la ſanté au corps. Ils firent d'autant plus aiſément cette ſuppoſition, qu'ils s'apperçurent que les ſcories des plus vils métaux étoient déſignées dans les auteurs arabes par le mot de *lèpre*, une des plus incurables maladies. On appella du nom de *pierre philoſophale* ou de *Don-Azoth*, cette préparation chimique capable de produire ces merveilleux effets; & ceux qui en poſſédoient le ſecret furent nommés *adeptes*.

Vers le commencement du treizieme ſiecle, la chimie vint à pénétrer en Europe, ſoit par le retour des croiſés, ſoit par la traduction que l'empereur Fréderic II. fit faire dans ce tems-là de quelques livres arabes en latin.

Albert le grand, né dans la Souabe, & Roger Bacon né dans la province de Sommerſet, en Angleterre en 1214, goûterent cette ſcience, tenterent de l'introduire en Europe, & ils y réuſſirent; mais ce ne fut que ſur la fin du même ſiecle, qu'Arnauld de Villeneuve, né, dit-on, dans l'île de Maïorque en 1235, fit ſervir la Chimie à la *Médecine*. Il trouva l'eſprit de vin, l'huile de térébenthine, & quelqu'autres compoſitions. Il s'apperçut que ſon eſprit-de vin étoit ſuſceptible du goût & de l'odeur des végétaux; & de-là vinrent toutes les eaux compoſées dont les boutiques de nos Apothicaires ſont pleines, & dont on peut dire en général, qu'elles ſont plus lucratives pour les diſtillateurs, que ſalutaires aux malades.

Baſile Valentin, moine bénédictin, qui fleuriſſoit au commencement du quinzieme ſiecle, établit le premier comme principe chimique des mixtes, le ſel, le mercure & le ſoufre. Il a décrit le ſel volatil huileux dont Sylvius Dele-Boë a parlé avec tant d'éloges, & dont il s'eſt fait honneur, ainſi que de quelqu'autres découvertes moins anciennes. Le même Baſile Valentin eſt le premier qui ait donné l'antimoine intérieurement, & qui ait trouvé le ſecret de le préparer.

Sur la fin du même ſiecle, parut en Europe ce fatal préſent qui naît de la communication des amours de gens gâtés. Au retour de Chriſtophe Colomb, dont les ſoldats & les matelots apporterent cette maladie d'Hiſpaniola en 1492, elle fit en Europe des progrès ſi rapides, qu'elle devint en peu d'années la plus commune parmi les peuples, & la plus lucrative pour les médecins.

Cependant cette maladie ſi remarquable dans l'hiſtoire de la *médecine* par ſa naiſſance, l'eſt encore par la multitude des remedes nouveaux ou préparés d'une façon nouvelle, dont l'art s'eſt enrichi à ſon occaſion. Tels ſont le gayac, dont on commença à ſe ſervir en 1517; la ſquine, qu'on ne connut en Europe qu'en 1535, & la ſalſepareille; mais le remede le plus important & qui changea, pour ainſi dire, la face des choſes, ce fut le mercure.

Ce mineral fut connu dans toute l'Europe en 1498, & fut employé preſque auſſi-tôt dans la cure des maux vénériens. On l'appliqua extérieurement à l'exemple des Arabes, qui avoient preſcrit l'uſage du vif-argent dans les maladies cutanées, long-tems avant qu'il fût queſtion de la maladie d'Amérique. Comme cette maladie attaquoit auſſi la peau cruellement, on conjectura qu'on pourroit employer contr'elle le mercure avec quelques ſuccès. Paracelſe fut un des premiers qui ait eu le ſecret de l'adminiſtrer intérieurement, & d'opérer des cures ſurprenantes avec ce ſeul remede.

Tous les Medecins connoiſſent plus ou moins Paracelſe, il naquit près de Zurich en 1493, & ſe fit pendant ſa vie la plus haute réputation dans l'exercice de ſon art. On le comprendra d'autant plus aiſément, que le langage de la *médecine* étoit encore en Europe un compoſé barbare, de latin, de grec & d'arabe. Galien commandoit auſſi deſpotiquement dans les écoles médicinales, qu'Ariſtote ſur les bancs de la Philoſophie. La théorie de l'art étoit uniquement fondée ſur les qualités, leurs degrés, & les tempéramens. Toute la pratique ſe bornoit à ſaigner, purger, faire vomir, & donner des clyſtères; c'eſt tout ce qu'on ſut adopter des écrits du médecin de Pergame.

Paracelſe, éclairé ſur les propriétés du mercure & de l'opium, guériſſoit avec ces deux *arcanes*, les maux vénériens, ceux de la peau, la lèpre, la gale, les hydropiſies légeres, les diarrhées invétérées, & d'autres maladies incurables pour ſes contemporains qui ne connoiſſoient point le premier de ces remedes, & qui regardoient l'autre comme un réfrigérant du quatriéme degré.

D'ailleurs il avoit voyagé par toute l'Europe, en Ruſſie, dans le levant, avoit aſſiſté à des ſiéges & à des combats, & avoit ſuivi des armées en qualité de médecin: il profeſſa pendant deux ans la *médecine* à Bâle, & compoſa pluſieurs ouvrages qu'on vanta d'autant plus qu'ils étoient intelligibles. Il eſt vrai que les écrits qui portent ſon nom, ſont en ſi grand nombre & d'un caractere ſi différent entr'eux, qu'on ne peut s'empêcher d'en attribuer la plus grande partie à ſes diſciples. Mais on regarde généralement comme originaux, le traité des minéraux, celui de la peſte, celui *de longa vita* & l'*Archidoxa medicinæ*. Le dernier de ces livres contient quelques découvertes, dont les Chimiſtes qui lui ſuccéderent immédiatement ſe firent honneur. Le lithontriptique & l'alcaheſt de Van-Helmant en ſont viſiblement tirés. On met encore au nombre des écrits de Paracelſe, les livres *de arte rerum naturalium*.

Je me garderai bien de faire l'analyſe des ouvrages de cet homme extraordinaire. Ceux qui auront la patience de les parcourir, s'appercevront bien-tôt qu'il avoit l'imagination déréglée, & la tête remplie d'idées chimériques. Il donna dans les réveries de l'aſtrologie, de la géomancie, de la chiromancie, & de la cabale, tous arts dont l'ignorance des tems où il vivoit, entretenoit la vogue. Il n'a rien obmis de tout ce qui pouvoit le faire paſſer pour un magicien, un ſorcier; mais il a joué de malheur, on ne l'a pris que pour un fourbe. Il ſe vantoit d'un remede univerſel, & malgré la promeſſe qu'il avoit fait de prolonger ſa vie à une durée égale à celle de Mathuſalem, par le moyen de ſon élixir, il mourut au cabaret, dans la quarante-huitieme année de ſon âge, au bout d'une maladie de quelques jours.

Cependant entre les abſurdités dont ſes ouvrages ſont remplis, on trouve quelques bonnes choſes, & qui ont ſervi aux progrès de la *Médecine*. On ne peut diſconvenir qu'il n'ait attaqué avec ſuccès les qualités premieres, le chaud, le ſec, le froid, & l'humide; c'eſt lui qui a commencé à détromper les Médecins, & à leur ouvrir les yeux ſur le faux d'un ſyſtème qu'on ſuivoit depuis le tems de Galien. Il oſa le premier traiter la philoſophie d'Ariſtote, *de fondement de bois*; & l'on peut dire qu'en découvrant le peu de ſolidité de cette baſe, il donna lieu à ſes ſucceſſeurs d'en poſer une plus ſolide.

Son opinion touchant les ſemences qu'il ſuppoſe avoir toutes exiſté dès le commencement, eſt adopté aujourd'hui par de très-habiles gens, qui n'ont que le mérite de l'avoir expoſée d'une maniere plus vraiſemblable. Ce qu'il a avancé ſur les principes chimiques, le ſel, le ſouffre, & le mercure, a ſes uſages dans la phyſique & dans la *Médecine*. On ne peut encore diſconvenir qu'il n'eût une grande connoiſſance de la matiere médicale, & qu'il n'eût travaillé ſur les végétaux & les minéraux. Il avoit fait un grand nombre d'expériences; mais il eut la vanité ridicule de cacher les découvertes auxquelles elles l'avoient conduit, & de ſe vanter de ſecrets qu'il ne poſſeda jamais.

La cenſure que le chancelier Bacon a portée de ce perſonnage ſingulier & de ſes ſectateurs, eſt très-juſte. Si les Paracelſiſtes, dit-il, s'accorderent à l'exemple de leur maître, dans les promeſſes qu'ils firent au monde, c'eſt qu'ils étoient unis enſemble par un même eſprit de vertige qui les dominoit. Cependant en errant en aveugle, à-travers les dédales de l'experience, ils tomberent quelquefois ſur des découvertes utiles; ils cherchoient en tâtonnant (car la raiſon n'avoit aucune part dans leurs opérations), & le haſard leur mit ſous la main des choſes précieuſes. Ils ne s'en tinrent pas-là; tous couverts de la cendre & de la fumée de leurs laboratoires, ils ſe mirent à former des théories. Ils tenterent d'élever ſur leurs fourneaux un ſyſtême de philoſophie; ils s'imaginerent que quelques expériences de diſtillations leur ſuffiſoient pour cet édifice immenſe; ils crurent que des ſéparations & des mélanges, la plûpart du tems impoſſibles, étoient les ſeuls matériaux dont ils avoient beſoin; plus imbécilles que des enfans qui s'amuſent à conſtruire des châteaux de cartes.

Le fameux Van-Helmont parut 90 ans après Paracelſe, & marcha ſur ſes traces, mais en homme ſavant, qui d'ailleurs avoit employé ſa vie à examiner par la chimie les foſſiles & les végétaux. Ses opinions ſe répandirent promptement dans toute l'Europe. La *Médecine* ne connut d'autres remedes que ceux que la Chimie préparoit; & les productions de cet art paſſerent pour les

ſeuls moyens qu'on pût employer avec ſuccès à conſerver la vie & la ſanté. Ce qui acheva de mettre les préparations chimiques en réputation, furent les leçons que Sylvius de le Boë dicta peu de tems après à Leyde à un auditoire fort nombreux. Ce profeſſeur prenant à tâche d'accréditer cet art, ne ceſſoit de vanter ſes merveilles; ſon éloquence, ſon exemple, & ſon autorité firent toute l'impreſſion qu'il en pouvoit attendre. Otho Tachénius, partiſan enthouſiaſte du mérite de la Chimie, défendit ſa gloire par trois traités auſſi travaillés que profonds, & la Chimie n'eut plus d'adverſaires.

Tout le monde ſe tint pour convaincu que la nature opere en chimiſte; que la vie de l'homme eſt ſon ouvrage; que les parties du corps ſont ſes inſtrumens; en un mot qu'elle produit par des voies purement chimiques tout ce que la variété infinie des mouvemens fait éclore dans le corps humain. Les écoles des univerſités ne retentiſſoient que de ces propoſitions, & les écrits des Médecins en étoient remplis.

C'eſt, diſoient-ils, par leur acidité que de certaines liqueurs corrodent les métaux; c'eſt donc un acide qui diſſout les alimens dans l'eſtomac. Les acides ſont extraits par le feu, & ſi on les mêle avec les huiles des aromates qui ſont extrèmement âcres, il ſe fait une violente effervescence; l'acidité du chyle produira donc la chaleur naturelle, en ſe mêlant avec le baume du ſang; s'il arrive que le chyle & le ſang ſoient l'un & l'autre fort âcres, alors il y aura fievre ardente.

On ſait que le nitre, le ſel marin, & particulierement le ſel ammoniac, refroidiſſent l'eau; c'eſt donc ajoutoit-on, à ces matieres qu'il faut attribuer le friſſon de la fievre. Les exhalaiſons du vin en ébullition, en ſe portant dans un vaiſſeau placé au-deſſus d'elles, nous offrent, continuoient-ils, une image de la génération des eſprits dans notre corps. Les acides mêlés avec les alkalis, produiſent une fermentation d'une violence capable de briſer les vaiſſeaux qui les contiennent; c'eſt ainſi que le chyle occaſionne par ſon mélange avec le ſang des effervescences dans les ventricules du cœur, & produit toutes les maladies aiguës & chroniques. Ce ſyſtême extravagant qui devint le fondement de pluſieurs pratiques fatales au genre humain, regnoit encore dans les écoles françoiſes il n'y a pas long-tems; on craignoit pour ſa vie le duel des acides & des alkalis dans le corps, autant qu'un combat ſur mer contre les Anglois.

Comme un beau ſoleil diſſipe les brouillards qui ſont tombés ſur l'horiſon, de même au commencement du xvij. ſiecle Guillaume Harvey diſſipa tous les vains fantômes de la *Médecine*, par ſa découverte immortelle de la circulation du ſang. Elle a ſeule répandu la lumiere ſur la vie, la ſanté, le plus grand nombre de maladies, & a jetté dans le monde les vrais fondemens de l'art de guérir.

Depuis que les Médecins ont connu cette circulation, ainſi que la route du chyle, ils ſont mieux en état d'expliquer la transformation des alimens en ſang, & l'origine des maladies. La démonſtration des vaiſſeaux lymphatiques, des veines lactées, du canal thorachique, répand du jour ſur les maladies qui naiſſent du vice des glandes, de la lymphe, ou d'une mauvaiſe nutrition. Les découvertes de Malpighi ſur les poumons, & celles de Bellini ſur les reins, peuvent ſervir à mieux entendre l'origine & les cauſes des maladies dont ces parties ſont attaquées; telles que la phthiſie, l'hydropiſie, & les douleurs néphrétiques. Le travail de Gliſſon, de Bianchi, & de Morgagni, ſur la ſtructure du foie, conduit au traitement éclairé des maladies de cet organe.

Les recherches auſſi belles que curieuſes de Sanctorius ſur la *Médecine ſtatique*, ont dévoilé les myſteres de la tranſpiration inſenſible, ſes avantages, & les maladies de ſa diminution, de ſa ſuppreſſion, dont on n'avoit auparavant aucune connoiſſance.

Depuis que les Médecins ſont inſtruits de la maniere dont le ſang circule dans les canaux tortueux de l'utérus, les maladies de cette partie, de même que celles qui proviennent de l'irrégularité des regles, ſont plus faciles à comprendre & à traiter. La connoiſſance de la diſtribution des nerfs & de leur communication, a jetté de la lumiere ſur l'intelligence des affections ſpaſmodiques, hypocondriaques & hyſtériques, dont les ſymptômes terribles effraient un peu moins.

Depuis que Swammerdam & de Graaf, après eux Cowper, Morgagny, Sanctorini, & une infinité d'autres habiles gens ont examiné la ſtructure des parties de la génération de l'un & de l'autre ſexe, les maladies qui y ſurviennent ont été, pour ainſi dire, ſoumiſes aux jugemens de nos ſens, & leurs cauſes rendues aſſez palpables.

Enfin, perſonne n'ignore les avantages que retire la Phyſiologie des travaux de pluſieurs autres modernes, comme, par exemple, des traités de Lower, de Lanciſi, & de Sénac ſur le cœur; des deſcriptions de Duverney & de Valſalva ſur l'organe de l'ouie; des belles obſervations d'Havers ſur les os, & ſur-tout des ouvrages admirables de Ruyſch.

Mais c'eſt à Boerhaave qu'eſt dûe la gloire d'avoir poſé, au commencement de ce ſiecle, les vrais & durables fondemens de l'art de guérir. Ce génie profond & ſublime, nourri de la doctrine des anciens, éclairé par ſes veilles des découvertes de tous les âges, également verſé dans la connoiſſance de la Méchanique, de l'Anatomie, de la Chimie & de la Botanique, a porté, par ſes ouvrages dans la *Médecine*, des lumieres qui en fixent les principes, & qui lui donnent un éclat que l'eſpace de trois mille ans n'avoit pu lui procurer.

Cependant les nations ſavantes de l'Europe ne pratiquent pas toutes cette *Médecine* avec la même gloire. Déja l'Italie, qui la premiere a retiré cette ſcience des ténebres, & qui l'a illuſtrée par le plus grand nombre d'excellens ouvrages, ſemble ſe repoſer ſur les lauriers qu'elle a moiſſonnés (1). Les Hollandois ſont encore plus intéreſſés par la nature de leur climat à cultiver no-

(1) Déjà l'Italie ſe repoſe ſur ſes lauriers, dit l'auteur de cet article. Jettons un coup d'œil ſur les anciens lauriers de l'Italie, cette illuſtre & glorieuſe partie de l'Europe; & guidés par l'eſprit de vérité examinons quel eſt le terme du repos des Italiens modernes dans la Médecine & dans les ſciences, qui ont avec elle un intime rapport. Je ne parlerai point de ces ſiécles de barbarie & d'ignorance preſque univerſelle, où l'Italie opprimée par ſes malheurs, n'a pu jouer un grand rôle ſur le grand théatre du monde; ſiecles où la Médecine & toutes les autres ſciences étoient enſévelies dans l'oubli, & comme perdues & confondues dans la déſolation des peuples. Mais fixant mon attention à des époques plus tranquilles, je vois la Médecine naître dans le onziéme ſiécle, & ſuivre l'école des Arabes. En effet ce fut en 1060 que Conſtantin l'Affricain en jetta les fondemens en Italie. Quoique la méthode à laquelle elle fut réduite, ſervile & totalement limitée à la doctrine des Arabes, n'en fut pas moins utile dans la pratique difficile de guerir les maladies (car les Arabes enrichis des ſciences enlevées aux Grecs, étoient habiles dans la chymie, dans la Botanique, & dans la matiére médicale); il eſt cependant vrai que parcourant les études de ces tems éloignés, & le grand nombre de volumes, que nous a laiſſé une foule d'Ecrivains Italiens renommés en cette matiére juſqu'à la fin du quinziéme ſiécle, nous ne trouvons pas que la Médecine ait fait de grands progrès en Italie, & nous voyons que pendant près de quatre ſiécles on ne s'occupa, qu'à étudier la doctrine des maîtres les plus renommés dans la médecine Arabe, a traduire, compiler, imiter & commenter leurs ouvrages, & principalement ceux d'Avicenne, & de Rhazés qui tenoient le premier rang. Cependant l'école de Salerne fleuriſſoit dans ce même temps, c'eſt-à-dire l'an 1100. & elle publia ſes préceptes, qui méritérent d'être enſuite commentés par Arnauld de Villeneuve, & ſur leſquels Jean de Modene employa auſſi ſes veilles. Entre le 13. & 14. ſiécle Mundinus fit des eſſais ſur l'Anatomie dans laquelle on fit quelques progrès, mais très limités. Thadde Florentin fit entrevoir quelques connoiſſances dans la Médecine chymique, & après lui Pierre d'Apono, Guillaume de Saliceto, & Guillaume Varignana s'y diſtinguérent avec plus de ſuccès; mais Arnauld de Villeneuve ſurpaſſa tous ceux qui l'avoient devancé, & fut le premier qui nous fraya la bonne route dans cette ſcience utile. Ce fut vers l'an 1400. que l'on vit paroître en Italie de judicieuſes obſervations ſur les eaux minérales, & ſur leurs propriétés, & que Michel Savonarola de Padoue mit au jour un traité de la vertu des eaux Thermales connues en Italie, ajoutant beaucoup de découvertes utiles à ce qu'en avoient déjà écrit J. de Dondis, & Ugolin de Monte. Quant à la chirurgie cette branche ſi utile, & la plus ſure de toutes les parties de la Médecine, quoique les Italiens ſuiviſſent preſque pas à pas les Arabes, & ſur tout Albucaſi, nonobſtant Roger de Parme, Rolandus, Brun de Calabre, & Guillaume de Saliceto ajoutérent beaucoup à leur doctrine, & l'enrichirent de nombre d'expériences.

Il étoit tems de ſecouer le joug de l'école Arabe, & de puiſer dans des ſources plus ſures & plus conformes à la nature. Les Grecs réfugiés en Italie après la priſe de Conſtantinople en frayérent le chemin, & l'on vit ſortir des preſſes les ouvrages de Dioſcorides, de Galien & d'Hippocrates, & bientôt auſſi l'on vit ſe former dans le XVI. ſiécle tant de fameux Médecins, perfectionnés par l'etude de l'école greque. Tels furent Alexandre Benedetti, Mathieu Curtius, Jean Manar, Antoine Muſa Braſavolus, Nicolas Leonicene, & pluſieurs autres que par briéveté nous ne nommerons point. Les Médecins Italiens connurent dès lors combien il étoit préjudiciable à la Médecine de ſuivre ſervilement les traces des anciens, & de quelle utilité il etoit de l'étudier dans le grand théatre de la nature. L'étude de l'Anatomie les conduiſit à ce raiſonnable ſyſtème, & ils y furent encouragés & dirigés par les nombreuſes découvertes que firent dans cette ſcience en Italie, Achillinus de Bologne; Berenger de Carpi, Benedictus de Verone, Nicolas de Maſſa, Conſtantinus Varole, Colomb, & Ingraſſias Sicilien; mais ſurtout Gabriel Falloppio, & Barthelemi Euſtachi. Les progrès de la Médecine furent encore facilités par l'étude de la Botanique déjà rétablie par Hermolaus Barbaro, corrigée par André Mattiolo, réduite en méthode pour la premiére fois par

blement une ſcience qu'ils tiennent de leur illuſtre compatriote, mais la facilité que tout le monde a dans les ſept Provinces-Unies d'exercer la profeſſion de *Médecine*, l'aviliſſement où elle eſt à divers égards, les foibles émolumens qu'en retirent ceux qui la pratiquent avec honneur, donnent lieu de craindre que ſa beauté n'y ſoit ternie du matin au ſoir, comme une fleur de leurs jardins que flétrit le premier brouillard.

On aime beaucoup la *Médecine* en Allemagne, mais on aime encore davantage les remedes chimiques & pharmaceutiques qu'elle dédaigne: on travaille, on imprime ſans ceſſe dans les académies germaniques des écrits ſur la *Médecine*; mais ils manquent de goût, & ſont chargés d'un fatras d'érudition inutile & hors d'œuvre.

La France eſt éclairée des lumieres de l'Anatomie & de la Chirurgie, deux branches eſſentielles de l'art qui y ſont pouſſées fort loin: ce pays devroit encore être animé à la culture de la *Médecine* par l'exemple des Jacotius, des Durets, des Holliers, des Baillous, des Fernels, des Queſnays; car il eſt quelquefois permis de citer les vivans. Cependant peu de medecins de ce grand royaume marchent ſur les traces de ces hommes célebres qui les ont précédés. Je crois entrevoir que la fauſſe méthode des académies, des écoles medicinales, l'exemple, la facilité d'une routine qui ſe borne à trois remedes; la mode, le goût des plaiſirs, le manque de confiance de la part des malades, l'envie qu'ils ont de guérir promptement; les manieres & le beau langage qu'on préfere à l'étude & au ſavoir; la vanité, le luxe d'imitation: le deſir de faire une fortune rapide . . . . . je ne veux point développer toutes les cauſes morales & phyſiques de cette triſte décadence.

C'eſt donc en Angleterre ou, pour mieux parler, dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne, que la *Médecine* fleurit avec le plus de gloire: elle y eſt perfectionnée par la connoiſſance des autres ſciences qui y concourent; par la nature du gouvernement, par le goût de la nation; par ſon génie naturel & ſtudieux; par les voyages, par l'honneur qu'on attache à cette profeſſion; par les émolumens qui l'accompagnent; par l'aiſance de ceux qui s'y deſtinent; enfin, par la vraie théorie de Boerhaave, qui a formé tous les medecins des îles Britanniques. Puiſſent-ils ne point changer cette théorie en empiriſme, ne point s'écarter de la pratique de leur maître, & de la conduite du vertueux Sydenham leur compatriote!

O mes fils, gardez-vous de ſuivre d'autres lois!

Je ſerois fort aiſe ſi je pouvois inſpirer quelque paſſion pour l'honnête profeſſion d'une ſcience utile & néceſſaire: les ſages ont dit que tel étoit l'éclat de la vérité, que les hommes en étoient éblouis lorſqu'elle ſe montroit à eux toute nue; mais ce n'eſt point la *Médecine* qui ſe preſente ainſi. On cherchera vainement les moyens de la perfectionner, tant que ſa véritable théorie ne ſera pas cultivée, & tant que ceux qui en exerceront la pratique la corrompront par leur ignorance ou leur avarice.

L'étendue de cette théorie, dit très-bien M. Queſnay, dont je vais emprunter les réflexions, demande de la part des Medecins une étude continuelle & des recherches pénibles; mais ces travaux ſont ſi longs & ſi difficiles, que la plûpart les négligent, & qu'ils tâchent d'y ſuppléer par des conjectures qui rendent ſouvent l'art de guérir plus nuiſible aux hommes qu'il ne leur eſt utile.

Les Medecins peu intelligens ou peu inſtruits, ne diſtinguent pas aſſez les effets des remedes d'avec ceux de la nature; & les évenemens qu'ils interpretent diverſement, reglent ou favoriſent les différentes méthodes qui ſe ſont introduites dans la *Médecine*. Il y a des praticiens qui, trop frappés des bons ou des mauvais ſuccès, & trop dominés par leurs propres obſervations, reſtent aſſujettis à l'empiriſme, & ne ſuivent de méthode que celle qu'il leur ſuggere. Il y en a d'autre, encore plus nombreux, qui moins attentifs ou même moins ſenſibles au ſort des malades, s'abandonnent aveuglément aux pratiques les plus communes & les plus adoptées par leurs confreres & par le public.

Toutes les nations ont de ces pratiques vulgaires autoriſées par des ſuccès apparens, & plus encore par des préjugés qui les perpétuent & qui en voilent les imperfections. On craint en Allemagne de verſer le ſang, on le prodigue en France: on penſoit différemment autrefois; toutes les nations de l'Europe ſuivoient unanimement la pratique d'Hippocrate; mais le public ſéduit par la réputation de quelques medecins entreprenans qui introduiſent de nouvelles méthodes, s'y prête, s'y accoutume, & même y applaudit. Une telle prévention ſubjugue les praticiens peu éclairés, peu courageux, ou peut-être trop mercénaires, & les aſſujettit à des pratiques qui ne ſont autoriſées que par l'uſage & par la réputation des medecins qui les ſuivent, & dont l'expérience paroît les confirmer.

On ne ſauroit comprendre combien ces préjugés ont retardé les progrès de la *Medecine*; ils ſont ſi dominans en tout pays, qu'on entreprendroit en vain de les diſſiper

per

André Ceſalpini, perfectionnée par Fabio Colonna, & Proſper Alpini. Auſſi trouvons nous beaucoup plus de clarté & de ſolidité dans les ouvrages de ce tems qui traitent de la Médecine & de la chirurgie, où l'on eſt occupé ſérieuſement à éclaircir & à étendre la Doctrine & les préceptes des Anciens, & même à les combattre & à les reformer. Telles ſont les œuvres de Jerôme Capivaccio, de Jerôme Mercurialis, d'Horace Augenio, de Falloppio, Ceſalpini, & Alpini que nous avons déjà cités, & de Jerôme Fabricius ab Aquapendente.

C'eſt ainſi que l'eſprit Philoſophique prenant pied en Italie, pluſieurs ſuivant les traces de Jean Argentaro s'attachérent à réfuter les ſentences Greques; d'autres plus éclairés ouvrirent une carriére plus glorieuſe, en frayant des routes nouvelles & ſecouant le joug des Anciens; & quoique quelques uns ſoient tombés dans l'erreur, le plus grand nombre ſe ſignala par d'heureuſes découvertes, entr' autres Jean de Bagnolo, Jules Ceſar de la Scala, Jerôme Cardan, Jerôme Fracaſtor, & Ceſar Magati.

Mais au commencement du XVII. ſiecle la découverte des veines lactées par Aſellius de Cremone, & le traité de la circulation du ſang per Harvey, dont cependant les Italiens avoient connoiſſance avant lui ouvrirent un nouveau champ à la Philoſophie ſur l'economie animale, & ce fut l'époque glorieuſe où l'Italie ſe ſignalant par les plus grands ſuccès dans la Médecine, devint l'objet de l'admiration des autres Nations, & leur modéle. Je ne puis m'étendre ici ſur les progrès ſurprenans qu'y firent la Médecine & les autres ſciences, qui y ont rapport, & qui pourroient ſervir de matiére à une longue & utile hiſtoire de ces ſciences. Je me borne à faire connoître les Italiens les plus célébres, à qui nous ſommes redevables d'avoir jetté les fondemens les plus ſolides de la Médecine, de l'avoir eclairée du flambeau de la vérité, d'en avoir éclairci les préceptes, & de l'avoir affermie ſur les principes de la Philoſophie, & ſur les expériences les plus certaines.

Marcel Malpighi, le reſtaurateur de l'anatomie, fut un obſervateur infatigable de tout ce qui pouvoit contribuer à perfectionner cette ſcience ſans laquelle tous les raiſonnemens en Médecine ſont ſujets à l'erreur. Jean Alphonſe Borelli fut le premier qui ſuivant la méthode philoſophique du raiſonnement déjà introduite par Galilée, conçut & entreprit le grand projet de réduire à démonſtration les Théoremes de la Phyſiologie, ſur la quelle on pût fonder l'art difficile de guérir les maladies. Santorius par la découverte des voyes ſecrettes & imperceptibles de la tranſpiration nous ouvrit la route pour connoître les cauſes de diverſes maladies qui naiſſent de leur altération. François Redi juſtement ennemi de la crédulité de ſes predéceſſeurs, & de l'uſage immoderé des remedes, s'appliqua à en réformer l'abus, en réduiſant la Médecine à une méthode ſimple, plus judicieuſe, & plus analogue à la nature; Laurent Bellini ſurnommé avec raiſon le chef des Médecins méchaniciens a écrit & raiſonné avec ſuccès ſur diverſes maladies, en ſuivant exactement les principes de l'Anatomie & des Mathématiques. Pierre Antoine Micheli qui comme l'a dit Linnæus, pouſſa ſes recherches *fere ultra limites humanæ ſapientiæ*, nous a fait connoître les grands ſecours que l'humanité peut retirer de la Botanique. Dominique Guglielmini qui pour me ſervir des propres expreſſions de Fontenelle, rappella tout avec rigueur aux regles d'une phiſique exacte & claire, & qui pour épurer la Chimie encore plus parfaitement, & en entraîner toutes les ſaletés, il y fit paſſer la Géometrie. Enfin Georges Baglivi un des meilleurs Médecins praticiens de l'Italie, qui a mérité que les Anglois l'ayent avec juſtice nommé l'Hippocrate Italien.

De ſi grands modéles ont guidé un grand nombre d'excellens Médecins, qui ſe ſont rendus fameux en ſuivant la carriere qui leur étoit ouverte. Je nommerai ſeulement Bernardin Ramazzini, Jean Marie Lanciſi, Antoine Pachioni, Joſeph Lanzoni, Antoine Valſalva, Dominique Santorini, François Forti, Jean Fantoni, & Antoine Valiſnieri.

Telle eſt donc l'Epoque de la prétendüe décadence de la Médecine Italienne que l'auteur de cet article annonce ſous le titre modeſte de *repos ſur ſes lauriers*. Je ne veux point perdre le tems à diſcuter inutilement une telle propoſition, & il ſeroit indécent d'entreprendre le paralléle des Medecins actuellement vivans avec leurs predéceſſeurs & leurs maîtres dans l'art. Mais j'obſerve que quiconque s'appliquant à la cure des maladies, ſuivra la brillante carriére ouverte par les Anciens, & ſuivie pendant tant de ſiécles avec une étude réfléchie & des expériences ſans nombre, fera plus d'honneur à la Médecine, & ſe rendra plus utile à la ſocié-té, qu'en s'égarant dans des raiſonnemens pleins de ſubtilité, & ſe livrant aveuglément à de nouveaux ſyſtêmes. J'ajouterai que ce point de repos eſt aujourd'hui commun aux autres nations même les plus éclairées. Les connoiſſances humaines ont leurs limites, & l'on ne fait ſouvent en voulant les franchir que copier les Anciens, ou tout au plus les déguiſer ſous une fauſſe apparence de nouveauté. Qu'il me ſoit enfin permis de dire que dans les années les moins reculées du ſiecle même où nous vivons, les regrets univerſels ſur la perte de Jean Baptiſte Bianchi, Jules Pontadera, Joſeph Antoine Puiati, Antoine Cocchi, & Barthelemi Beccari, ont aſſés prouvé la réalité de leur mérite, & le prix des ouvrages qu'ils nous ont laiſſé. Je pourrois nommer beaucoup d'autres Médecins dignes de partager les éloges dus aux plus diſtingués parmi ceux qui ne vivent plus, mais j'ai trop de raiſons pour ne point entreprendre l'Apologie des Médecins vivans, & je me bornerai à citer le Grand Morgagni à qui Heiſter donne avec juſtice le titre de Prince des Anatomiciens. Tout le monde ſçait combien la Médecine lui eſt redevable du dégré de perfection où elle eſt portée de nos jours. (*P*)

per. On ne doit donc pas ſe propoſer de réformer les opinions populaires qui décident de la pratique de la *Médecine* & du mérite des Medecins. Ainſi je n'aurai en vûe que quelques hommes de probité qui veulent exercer dignement leur profeſſion, ſans ſe laiſſer entraîner par l'exemple, la renommée & l'amour des richeſſes.

L'exercice le plus multiplié ne nous aſſure ni du mérite ni de la capacité des Medecins. La variété & l'inconſtance de leur pratique eſt au contraire une preuve déciſive de l'inſuffiſance de cet exercice pour leur procurer des connoiſſances. En effet, le long exercice d'un praticien qui ne peut acquérir par l'étude les lumieres néceſſaires pour l'éclairer dans la pratique qui ſe regle par les évenemens, ou ſe fixe à la méthode la plus accréditée dans le public; qui toujours diſtrait par la multitude des malades, par la diverſité des maladies, par les importunités des aſſiſtans, par les ſoins qu'il donne à ſa réputation, ne peut qu'entrevoir confuſément les malades & les maladies. Un medecin privé de connoiſſances, toujours diſſipé par tant d'objets différens, a-t-il le tems, la tranquilité, les lumieres pour obſerver & pour découvrir la liaiſon qu'il y a entre les effets des maladies & leurs cauſes?

Fixé à une pratique habituelle, il l'exerce avec une facilité que les malades attribuent à ſon expérience: il les entretient dans cette opinion favorable par des raiſonnemens conformes à leurs prejugés; & par le récit de ſes ſuccès, il parvient même à les perſuader que la capacité d'un praticien dépend d'un long exercice, & que le ſavoir ne peut former qu'un medecin ſpéculatif ou, pour parler leur langage, un medecin de cabinet.

Il y a des auteurs inſtruits dans la théorie, & qui, étant attentifs à des obſervations répétées où ils ont remarqué conſtamment les mêmes faits dans quelque point de pratique, ſont parvenus à former des dogmes particuliers qu'on trouve diſperſés dans leurs ouvrages: tels ſont les Hilden, les Mercatus, les Riviere, *&c.* mais ces dogmes ſont ordinairement peu exacts & peu lumineux.

D'autres ont porté plus loin leurs travaux; ils ont raſſemblé les connoiſſances que leur érudition, leur propre expérience & la phyſique de leur tems ont pu leur fournir; pour enrichir les différentes matieres qu'ils ont traitées: tels ſont plus ou moins les Celſe, les Æginetes, les Avicennes, les Albucaſis, les Chauliacs, les Paré, les Aquapendente, les Duret, les Houllier, les Sennert *&c.* Mais dans les tems que ces grands maîtres s'appliquoient à étendre la théorie par les connoiſſances qui naiſſent de la pratique, les autres ſciences qui doivent éclairer ces connoiſſances faiſoient peu de progrès. Ainſi les productions de ces medecins doivent être fort imparfaites.

Quelques auteurs ſe ſont attachés à étendre & à perfectionner la théorie de certaines maladies: tels ont été les Baillou, les Piſon, les Engalenus, les Bennet, les Magatus, les Severinus, les Wepfer, *&c.* qui, par leurs recherches & par leurs travaux, ont enrichi de nouvelles connoiſſances la théorie des maladies qu'ils ont traitées. Il ſemble même qu'en n'embraſſant ainſi que des parties de la théorie, on pourroit davantage en hâter les progrès; mais toutes les maladies ont entr'elles tant de liaiſon, que l'accroiſſement des connoiſſances ſur une maladie dépend ſouvent entierement du concours de celles que l'on acquiert de nouveau ſur les autres maladies, & cet accroiſſement dépend auſſi du progrès des ſciences qui peuvent éclairer cette théorie.

Enfin, il y a une autre claſſe de grands maîtres, qui eſt d'un ordre ſupérieur à celles dont nous venons de parler, & qui ſe réduit à un très-perit nombre d'hommes. Elle comprend les vrais inſtituteurs de la théorie de la *Médecine* qui cultivent en même tems les différentes ſciences néceſſaires pour former cette théorie, & qui raſſemblent & concilient de nouveau les connoiſſances qu'elles peuvent leur fournir pour former les principes d'une doctrine plus étendue, plus exacte & plus lumineuſe; ce ſont des architectes qui recommencent l'édifice de les fondemens; qui ne ſe ſervent des productions des autres que comme des matériaux déja préparés; qui ne s'en rapportent pas ſimplement au jugement de ceux qui les ont fournis; qui en examinent eux-mêmes toute la ſolidité, toute la valeur & toutes les propriétés; qui en raſſemblent beaucoup d'autres qu'on n'a pas encore employé, & qui par des recherches générales & une grande pénétration, en découvrent eux-mêmes un grand nombre, dont l'utilité regle & détermine l'uſage des autres. C'eſt par de tels travaux qu'Hippocrate, Arétée, Galien & Boerhaave ont formé la théorie de la *Medecine*, ou l'ont fait reparoître dans un plus grand jour, & l'ont élevée ſucceſſivement à de plus hauts degrés de perfection.

C'eſt par ces productions plus ou moins étendues de tant d'auteurs qui ont concouru aux progrès de la théorie de la *Médecine*, que nous reconnoiſſons tous les avantages de l'expérience: nous y voyons par-tout que ſes progrès dépendent de l'accroiſſement des connoiſſances qu'on peut puiſer dans la pratique de cet art; que ces connoiſſances doivent être éclairées par la phyſique du corps humain; que cette phyſique tire elle-même des lumieres d'autres ſciences qui naiſſent auſſi de l'expérience; & qu'ainſi l'avancement de la théorie qui peut guider dans la pratique, dépend de l'accroiſſement de tous ces différens genres de connoiſſances, & des travaux des maîtres qui cultivent la *Médecine* avec gloire.

Mais les praticiens de routine, aſſujettis ſans diſcernement aux méthodes vulgaires, loin de contribuer à l'avancement de la *Médecine*, ne font qu'en retarder les progrès; car le public les préſente ordinairement aux autres medecins comme des modeles qu'il doivent imiter dans la pratique; & ce ſuffrage aveugle & dangereux vient à bout de ſéduire des hommes ſages. *Extr. de la préf. du Dict de Méd. tradnite par M. Diderot, de l'angl. du D. James.* (*D. J.*)

MÉDECINE, *parties de la*, (*Science*) La *Médecine*, comme je l'ai déja dit, eſt l'art de conſerver la ſanté préſente & de rétablir celle qui eſt altérée; c'eſt la definition de Galien.

Les modernes diviſent généralement la *Médecine* en cinq parties: 1°. la Phyſiologie, qui traite de la conſtitution du corps humain, regardé comme ſain & bien diſpoſé. *Voyez* PHYSIOLOGIE.

2°. La Pathologie, qui traite de la conſtitution de nos corps conſidérés dans l'état de maladie. *Voyez* PATHOLOGIE.

3°. La Sémiotique, qui raſſemble les ſignes de la ſanté ou de la maladie. *Voyez* SÉMIOTIQUE.

4°. L'Hygiene, qui donne des regles du régime qu'on doit garder pour conſerver ſa ſanté. *Voyez* HYGIENE.

5°. La Thérapeutique, qui enſeigne la conduite & l'uſage de la diete ainſi que des remedes, & qui comprend en même-tems la Chirurgie. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE.

Cette diſtribution eſt auſſi commode pour apprendre que pour enſeigner: elle eſt conforme à la nature des choſes qui forment la ſcience médicinale, & d'ailleurs eſt uſitée depuis long-tems par tous les maîtres de l'art. M. Boerhaave l'a ſuivie dans des inſtitutions de *Médecine*, qui comprennent toute la doctrine générale de cette ſcience.

Il expoſe d'abord dans cet ouvrage admirable, 1°. les parties, ou la ſtructure du corps humain; 2°. en quoi conſiſte la vie; 3°. ce que c'eſt que la ſanté; 4°. les effets qui en réſultent. Cette premiere partie s'appelle *Phyſiologie*; & les objets de cette partie qu'on vient de détailler, ſe nomment communément *choſes naturelles*, ou conformes aux lois de la nature.

Dans la ſeconde partie de ſon ouvrage, il fait mention 1°. des maladies du corps humain vivant; 2°. de la différence des maladies; 3°. de leurs cauſes; 4°. de leurs effets. On nomme cette partie *Pathologie*, en tant qu'elle contient la deſcription des maladies; *Æthiologie pathologique*, lorſqu'elle traite de leurs cauſes; *Noſologie*, quand elle explique leurs différences; enfin, *Symptomatologie*, toutes les fois qu'elle expoſe les ſymptomes, les effets, ou les accidens des maladies. Cette partie a pour objet les choſes contraires aux lois de la nature.

Il examine dans la troiſieme partie, 1°. quels ſont les ſignes des maladies; 2°. quel uſage on en doit faire; 3°. comment on peut connoître par des ſignes dans un corps ſain & dans un corps malade, les divers degrés de la ſanté ou de la maladie. On appelle cette partie *Sémiotique*. Elle a pour objets les choſes naturelles, non-naturelles, & contre-nature.

Il indique dans la quatrieme partie, 1°. les remedes; 2°. leur uſage. Comme c'eſt par ces remedes qu'on peut conſerver la vie & la ſanté, on donne pour cette raiſon à cette quatrieme partie de la *Médecine*, le nom d'*Hygiene*. Elle a pour objet principalement les choſes qu'on appelle *non-naturelles*.

M. Boerhaave donne dans la cinquieme partie 1°. la matiere médicale; 2°. la préparation des remedes; 3°. la maniere de s'en ſervir pour rétablir la ſanté & guérir les maladies. Cette cinquieme partie de la *Médecine*, ſe nomme *Thérapeutique*, & elle comprend la diete, la Pharmacie, la Chirurgie, & la méthode curative.

Enfin l'auteur développe dans des aphoriſmes particuliers les cauſes & la cure des maladies; ces deux ouvrages renferment toute la ſcience d'Eſculape en deux petits volumes *in-12*, *ſcientia graves*, qui joints aux beaux

com-

commentaires de MM. Haller & Van-Swieten, forment une bibliotheque médicinale preſque complette;

Apôlline nati,
Nocturna verſate manu, verſate diurna.
Tum diros ægro pelletis e corpore morbos.
(*D. J.*)

MÉDECINS ANCIENS, (*Médec.*) nous entendons ſous ce titre les principaux *Médecins* grecs, romains & arabes, qui ont vécu juſqu'à la découverte de l'Imprimerie. Comme leur hiſtoire & la connoiſſance de leurs ouvrages ſont eſſentiellement liées à la ſcience de la Médecine, nous avons eu ſoin dans notre diſcours ſur ce *mot* d'y faire les renvois néceſſaires à celui-ci, & nous avons ſuivi cette méthode pour plus d'agrément & de netteté.

Nous commencerons ici leur article en indiquant ſimplement leurs noms par ordre de dates; mais, pour la commodité du lecteur, nous ſuivrons l'ordre alphabétique dans les détails qui les concernent. Nous ne parlerons point des *Médecins* qui ont fleuri depuis le célebre Harvey, c'eſt-à-dire, depuis le commencement du dix-ſeptieme ſiecle, 1°. parce qu'ils ſont aſſez connus; 2°. parce que nous avons déja nommé, en traitant de la Médecine, ceux qui ont contribué davantage à l'avancement de cette ſcience; 3°. parce qu'enfin les autres n'appartiennent pas eſſentiellement au but de ce Dictionnaire.

Voici donc les anciens *Médecins* grecs & romains, rangés à-peu-près ſuivant l'ordre des tems qu'ils ont vécu, du-moins pour la plus grande partie, car je ne puis pas répondre pour tous, de mon ordre chronologique.

Eſculape, Machaon & Podalyre, Démocrite de Crotone, Acron, Alcmœon, Ægimius, Hérodicus de Sélymbre, Hippocrate, Démocrite d'Abdere, Dioclès de Caryſte, Praxagore, Chriſippe de Gnide, Eraſiſtrate, Hérophile, Callianax, Philinus de Cos, Sérapion grec, Héraclide le Tarentin, Aſclépiade, Thémiſon, Ælius Promotus, Artorius, Æmilius Macer, Muſa, Euphorbe, Ménécrate, Celſe, Scribonius Largus, Andromachus, Arétée, Symmachus, Theſſalus, Rufus d'Epheſe, Quintus, Galien, Athénée, Agathinus, Archigene, Soranus, Cœlius Aurelianus, Oribaze, Aëtius, Vindicianus, Priſcianus, Alexandre Trallian, Moſchion, Paul Eginete, Théophile, Protoſpatarius, Palladius, Gariopontus, Actuarius, Myrepſus.

Les *Médecins* arabes qui ſuivirent, ſont:

Ioanna; Haly-Abbas, Abulhuſen-Ibnu-Termid, Rhazès, Ezarharagni, Etabarani, Avicenne, Méſué, Sérapion, Thograi, Ibnu-Thophail, Ibnu-Zohar, Ibnu-el-Baitar, Avenzoar, Averrhoès, Albucaſis.

Les auteurs européens qui introduiſirent la Chimie dans la Médecine, ſont:

Albert le Grand, Roger Bacon, Arnauld de Villeneuve, Baſile Valentin, Paracelſe & Van-Helmont, dont nous avons déja parlé aux *mots* MÉDECINE & CHIMIE.

Je paſſe maintenant aux détails particuliers qui concernent les anciens, & je ſuivrai l'ordre alphabétique des noms de chacun, pour la plus grande commodité des Médecins lecteurs.

Abaris, prêtre d'Apollon l'hyperboréen, eſt un ſcythe qu'on dit avoir été verſé dans la Médecine, & qu'on donne pour l'auteur de pluſieurs taliſmans admirables. Les uns placent Abaris avant la guerre de Troie, d'autres le renvoient au tems de Pithagore, mais tout ce qu'on en raconte eſt entierement fabuleux.

Abulhuſen-Ibnu-Telmid, habile médecin arabe, chrétien, de la ſecte des Jacobites, naquit à Bagdad. Il compoſa un ouvrage ſur toutes les maladies du corps humain; cet ouvrage intitulé *elmalihi*, c'eſt-à-dire, la *vraie réalité*, fut préſenté au ſoudan, & valut à l'auteur la place de médecin de ce prince, dans laquelle il acquit beaucoup d'honneur & de richeſſes. Il mourut l'an de l'hégyre 384, & de Jeſus-Chriſt 994.

Acéſias, médecin grec, dont nous ne ſavons autre choſe ſinon qu'il étoit ſi malheureux dans l'exercice de ſa profeſſion, que lorſqu'on parloit de quelqu'un qui avoit échoué dans une entrepriſe, on diſoit communément en proverbe, Ακεσίας ἰάσατο, Acéſias s'en eſt mélé. Il en eſt parlé dans les proverbes d'Ariſtophane.

Athénée fait mention d'un Acéſias que l'on met au nombre des auteurs qui ont traité de la maniere de faire des conſerves, lequel, à ce que prétend Fabricius, eſt différent de celui dont il s'agit ici.

Acron, naquit à Agrigente, & fut contemporain d'Empedocle; il exerça la Médecine quelque tems avant Hippocrate; il paſſe pour avoir pratiqué cette ſcience avec beaucoup de ſuccès, & l'empiriſme le revendique comme un de ſes ſectateurs. Plutarque dit qu'Acron ſe trouva à Athènes lors de la grande peſte qui ravagea ce pays au commencement de la guerre du Péloponneſe, & qu'il conſeilla aux Athéniens d'allumer dans les rues de grands feux, dans le deſſein de purifier l'air. On raconte le même fait d'Hippocrate; c'eſt quelquefois la coutume des anciens d'attribuer à pluſieurs grands médecins les cures remarquables & les actions ſingulieres d'un ſeul. Les modernes ont donné dans une erreur aſſez ſemblable au ſujet de découvertes qui avoient été faites, ou de choſes qui avoient été dites pluſieurs ſiecles avant qu'ils exiſtaſſent.

Actuarius. Ce n'eſt point le véritable nom de Jean, fils de Zacarias, écrivain grec des derniers ſiecles. Tous les médecins de la cour de Conſtantinople porterent ce titre, qui par une diſtinction dont nous ne connoiſſons point la cauſe, & dont nous ne pouvons rendre raiſon, demeura ſi particulierement attaché à l'écrivain dont il s'agit ici, qu'à-peine le connoît-on ſous un autre nom que ſous celui d'Actuarius.

La ſeule circonſtance de ſa vie qui ſoit parvenue juſqu'à nous, c'eſt qu'il fut honoré de ce titre; & ſes ouvrages ſont des preuves ſuffiſantes qu'il le méritoit qu'en l'élevant à cette dignité on rendit juſtice à ſon habileté, & qu'elle ſeule l'en rendit digne.

Les ſix livres de Thérapeutique qu'il écrivit pour l'uſage du grand chambellan qui fut envoyé en ambaſſade dans le Nord, quoique compoſés comme il nous l'apprend en fort peu de tems, & deſtinés à l'utilité particuliere de l'ambaſſadeur, contiennent, au jugement du docteur Freind, une compilation judicieuſe des écrivains qui l'ont précédé, & quelques obſervations qu'on n'avoit point faites avant lui, comme on peut voir dans la ſection de la palpitation du cœur. Il en diſtingue de deux ſortes; l'une provient de la plénitude ou de la chaleur du ſang, c'eſt la plus commune. Les vapeurs ſont la cauſe de l'autre. Il indique la maniere de les diſtinguer, en remarquant que celle qui naît de plénitude eſt toûjours accompagnée d'inégalité dans le pouls, ce qui n'arrive point dans celle qui provient de vapeurs. Il conſeille dans cette maladie la purgation & la ſaignée; & cette pratique a été ſuivie par les plus grands médecins de ces derniers ſiecles.

Fabricius le place au tems d'Andronic Paléologue, aux environs de l'an 1300, ou, ſelon d'autres, de l'an 1100; mais aucun écrivain de ces ſiecles n'en ayant parlé, il eſt difficile de fixer le tems auquel il a vécu. Nous n'avons d'autres connoiſſances de ſon éducation, de ſes ſentimens & de ſes études, que celles que nous pouvons tirer de ſes ouvrages.

Il a expoſé fort au long la doctrine des urines dans ſept traités, & il finit ſon diſcours par une ſortie fort vive contre ceux qui exerçant ſur les connoiſſances & la vérité une eſpece de monopole, ne peuvent ſouffrir qu'on en faſſe part au public, & ne voyent que d'un œil chagrin les hommes ſe familiariſer avec des lumieres qui leur ſont utiles.

Actuarius aimoit les ſyſtèmes & les raiſonnemens théoriques; il a compoſé les ouvrages ſuivans.

Sept livres ſur les urines qui n'ont jamais été publiés en grec: Ambroſius Leo Nolanus les a traduits en latin, dont Goupylus a revu la traduction, & on les a imprimés *in*-8°. Ils ſe trouvent dans l'*Artis medicæ principes* de Henri Eſtienne.

Six livres de Thérapeutique qui n'ont jamais paru en grec; Ruellius a traduit en latin le cinquieme & le ſixieme, & ſa verſion a été imprimée à Paris. L'ouvrage entier a été traduit par Henricus Mathiſius. On trouve ſa verſion dans l'*Artis medicæ principes*.

Goupylus fit paroître en grec à Paris deux livres du même auteur, l'un des affections, & l'autre de la génération des eſprits animaux, ſous le titre commun, περὶ ἐνεργειῶν καὶ παθῶν τοῦ ψυχικοῦ πνέυματος, καὶ της κατ' αὐτὸν διαίτες.

On trouve dans l'*Artis medicæ principes* une traduction latine de l'ouvrage précédent; elle eſt de Julius Alexandrinus Tridentinus; elle a été auſſi imprimée ſéparément, *Pariſiis, apud Morellum* in-8°. & *Lugduni, apud Joannem Torneſium*, 1556, in-8°.

Ses traités *de venæ ſectione*, *de diætâ*, ſes *regales* & *commentarii in Hippocratis aphoriſmos*, ſont demeurés en manuſcrit.

Adrien. Depuis que les *médecins* ont lu dans Aurelius Victor, que cet empereur poſſédoit la medécine, ils ont trouvé leur profeſſion trop honorée pour ne pas le mettre dans leur bibliographie médicinale. Ils l'ont fait inventeur d'un antidote qui porte ſon nom, & dont

la

la préparation ſe trouve dans Aetius Tetrab. IV. *ſerm. I. cap.* 108. Cependant il tomba de bonne heure dans une hydropiſie ſi fâcheuſe, qu'il prit le parti de ſe donner la mort, ne voyant aucune eſpérance de guériſon. Il reconnut dans ces derniers momens qu'il n'avoit conſulté que trop de médecins. *Hinc illa infelicis monumenti inſcriptio, turbâ ſe medicorum periiſſe*, dit Pline: paroles qui ſont devenues une eſpece de proverbe, dont les hommes, & ſur-tout les princes, ne profitent pas aſſez.

Ægimius. C'eſt le premier *médecin* qui ait écrit expreſſément ſur le pouls, ſi nous en croyons Gallien. Il étoit de Vélie; mais nous ne ſavons dans quel ſiecle il a vécu. Le Clerc croit qu'il a précédé Hippocrate, & ſon opinion eſt très-vraiſemblable. Le traité d'Ægimius ſur le pouls, étoit intitulé περὶ παλμῶν *des palpitations*; ce qui prouve que l'auteur de ce traité étoit très-ancien, puiſqu'il exiſtoit ſans doute avant que les autres termes, dont les auteurs de *médecine* ſe ſont enſuite ſervis pour exprimer la même choſe, fuſſent inventés.

Ælius Promotus. Il paroît qu'il y a deux *medecins* de ce nom; l'un fut diſciple d'Oſtanes roi de Perſe, & accompagna Xerxès en Grece.

L'autre exerça la medecine à Alexandrie, & vécut du tems de Pompée. Il a écrit un traité περὶ ἰοβόλων καὶ δηλητηρίων φαρμάκων, *des poiſons & des médicamens mortels*. Gemer & Tiraqueau diſent qu'on voit dans quelques bibliotheques italiennes, cet ouvrage en manuſcrit: Mercurialis & Fabricius aſſurent qu'il eſt au Vatican.

Æmilius Macer. Poëte de Véronne, vécut ſous le regne d'Auguſte. Il eſt contemporain d'Ovide; mais un peu plus âgé que lui, comme il paroît par ces vers d'Ovide:

Sæpe ſuas volucres legit mihi grandior ævo,
Quæque nocet ſerpens, quæ juvat herba, Macer.

L'on ſait de-là qu'il avoit écrit des oiſeaux, des ſerpens & des plantes. Le Clerc prétend qu'il n'avoit parlé que des végètaux qui ſervoient d'antidote aux poiſons qui faiſoient la matiere de ſon poëme. Servius dit que le même auteur avoit écrit auſſi des abeilles.

C'eſt par la matiere de ſon poëme qu'Æmilius Macer a obtenu une place entre les auteurs de medécine. Ses ouvrages ont été perdus. Ceux qui portent ſon nom paſſent, parmi les ſavans, pour ſuppoſés; ils ont été écrits à ce qu'on dit, par un certain Obodonus.

Æſchrion, médecin grec de la ſecte empirique, dont nous ſavons ſeulement qu'il étoit très-verſé dans la connoiſſance de la matiere médicale, & qu'il eut part à l'inſtruction de Galien, qui nous a laiſſé la deſcription d'un remede contre la morſure d'un chien enragé, qu'il tenoit de lui & qu'il eſtime très-efficace; ce remede ſe fait tous les jours, & paſſe pour une découverte moderne: c'eſt une préparation de cendres d'écreviſſes, de gentiane & d'encens infuſés dans de l'eau. Son emplâtre de poix, d'opopanax & de vinaigre, appliqué ſur la plaie, étoit plus ſenſée.

Ætius. Il paroît qu'il y a eu trois médecins de ce nom, & qu'ils ont tous trois mérité que nous en diſions quelque choſe.

Le premier eſt *Ætius Sicanius*. C'eſt de ſes écrits qu'on dit que Galien a tiré le livre *de âtra bile*, qu'on lui attribue.

Le ſecond eſt *Ætius* d'Antioche, fameux par les différens états qu'il embraſſa ſucceſſivement: il ceſſa d'être vigneron pour devenir orfevre; il quitta le tablier d'orfevre pour étudier la médecine; abandonna cette ſcience pour prendre les ordres ſacrés, & devint évêque vers l'an 361. Il embraſſa & ſoutint l'Arianiſme avec beaucoup de zele & d'habileté.

Le troiſieme *Ætius*, fut Ætius d'Amida, dont nous poſſédons les ouvrages. On croit qu'il vécût ſur la fin du iv. ſiecle, ou au commencement du v. Tout ce que nous ſavons de ſa vie, c'eſt qu'il étudia la médecine en Egypte & en Cæleſyrie. Il paroit par deux endroits de ſes ouvrages (Tetrab. II. *ſerm. IV. cap.* 50. & Tetrab. IV. *ſerm. I. cap.* 11.) qu'il étoit chrétien; mais d'une telle crédulité, que ſa foi faiſoit peu d'honneur à ſa religion. Cependant cet auteur mérite la conſidération des *médecins*, en ce qu'il leur a conſervé dans ſes collections quelques pratiques importantes, qui ſans lui auroient été immanquablement perdues. Il ne s'eſt pas ſeulement enrichi d'Oribaſe, mais de tout ce qui lui convenoit dans la thérapeutique de Galien, dans Archigene, Rufus, Dioſcoride, Soranus, Philagrius, Poſidonius & quelques autres, dont les noms ſe trouvent avec éloge dans l'hiſtoire de la médecine.

Il ne nous reſte des ouvrages d'Ætius imprimés en grec, que les deux premiers tetrabibles, ou les huit premiers livres, qui ont paru chez Alde à Veniſe en 1524, *in-fol.* On dit que le reſte eſt en manuſcrit dans quelques bibliotheques. Janus Cornarius traduiſit & publia l'ouvrage entier à Bâle en 1542. On le trouve dans la collection des *artis medicæ principes* de Henry Etienne.

Agatarchides ſurnommé Gnidien, vivoit ſous Ptolomée Philométor qui regnoit environ cent trente ans avant Alexandre le grand. Il n'étoit pas *médecin* de profeſſion, mais il avoit compoſé entre autres ouvrages qui ſont tous perdus, une hiſtoire des pays voiſins de la mer rouge, dans laquelle il parle d'une maladie endémique de ces peuples, qui conſiſtoit dans de petits animaux (*dracunculos*) qui s'engendroient dans les parties muſculeuſes des bras & des jambes, & y cauſoient des ulceres.

Agathinus, *médecin* dont il eſt parlé dans Galien, dans Cælius Aurelianus & dans Ætius. Il a compoſé différens traités ſur l'ellébore, le pouls & divers autres ſujets. Il étoit de la ſecte pneumatique, & par conſéquent partiſan d'Athénée. Suidas nous apprend qu'il avoit été maître d'Archigene, qui exerça la medécine à Rome, ſous l'empire de Trajan. Ses ouvrages ſont perdus.

Albucaſis, *médecin* arabe de la fin du xj. ſiecle. Suivant Fabricius il eſt connu ſous le nom de *Alſa haravius*; il a compoſé un ouvrage appellé *altaſrif*, ou méthode de pratique, qui eſt effectivement un livre fort méthodique, mais qui ne contient rien qu'on ne trouve dans les ouvrages de Rhazès. Quoiqu'on ſuppoſe communement qu'il vivoit vers l'an 1085, on a tout lieu de croire qu'il n'eſt pas ſi ancien; car en traitant des bleſſures, il décrit les fleches dont ſe ſervent les Turcs, & l'on ſait qu'on ne les connoiſſoit point avant le milieu du douzieme ſiecle. Après tout Albucaſis eſt le ſeul des anciens qui ait décrit & enſeigné l'uſage des inſtrumens qui conviennent à chaque opération chirurgicale; il a même ſoin d'avertir le lecteur de tous les dangers de l'opération, & des moyens qu'on peut employer pour les écarter, ou les diminuer. On a imprimé les ouvrages d'Albucaſis en latin à Veniſe, en 1500, *in-folio*; à Strasbourg, en 1532, *in-folio*, & à Bâle avec d'autres auteurs, en 1541 *in-fol.*

Aléxandre Trallian, c'eſt-à-dire de Tralles ville de Lydie, où il naquit dans le ſixieme ſiecle, d'un pere qui étoit *médecin* de profeſſion. Après la mort de ce pere, il continua d'étudier ſous un autre *médecin*, & compila ſon ouvrage qui lui procura tous les avantages d'une grande réputation; en entrant dans la pratique de la medécine, il mérita cette réputation par l'étendue de ſes connoiſſances. C'eſt en effet le ſeul auteur des derniers ſiecles des lettres, qu'on puiſſe appeller un auteur original. Sa méthode eſt claire & exacte, & ſon exactitude ſe remarque ſur-tout dans ſes détails des ſignes diagnoſtiques. Quant à ſa maniere de traiter les maladies, elle eſt ordinairement aſſez bien raiſonnée, accompagnée du détail de la ſucceſſion des ſymptomes & de l'application des remedes. Il s'eſt écarté fréquemment de la pratique reçue de ſon tems, & paroît le premier qui ait introduit l'uſage du fer en ſubſtance dans la Médecine: mais malgré ſes connoiſſances & ſon jugement, il n'a pas été exemt de certaines foibleſſes dont on avoit tout lieu d'eſpérer que ſa raiſon & ſon expérience l'auroient garanti. Il pouſſa la crédulité fort loin, & donna dans les amulettes & les enchantemens; tant les cauſes de l'erreur peuvent être étranges chez les hommes qui ne ſavent pas ſe garantir des dangers de la ſuperſtition. Peut-être que ſans ce fanatiſme, Trallian ne le céderoit guere qu'à Hippocrate & à Arétée.

Nous avons une traduction de ſes ouvrages par Albanus Taurinus, imprimé à Bâle *apud Henricum Petri* 1532 & 1541 *in-fol.* Guinterius Andernacus en a donné une autre à Strasbourg, en 1549 *in-8°.* & *Lugduni* 1575, *cum Joannis Molinæi annotationibus*. On trouve cette traduction entre les *Artis medicæ principes*, donné par Etienne. Nous avons auſſi une édition de Trallian en grec, *Pariſiis apud Robertum Stephanum*, 1548 fol. *cum caſtigationibus Jacobi Goupilii*. Enfin la meilleure édition de toutes les œuvres d'Alexandre, a paru à Londres *græcè & latinè* 1732, 2 vol. *in-fol.*

Alexion fut un *médecin* qui vivoit du tems de Cicéron & d'Atticus. Ces deux illuſtres perſonnages paroiſſent l'avoir honoré d'une grande amitié. Il mourut avant Cicéron, & il en fut extrémement regretté, comme on voit par ce que Cicéron même en écrit à Atticus. „ Nous „ venons de perdre Alexion; quelle perte! Je ne peux „ vous exprimer la peine que j'en reſſens. Mais ſi je

m'en

„ m'en afflige, ce n'eſt point par la raiſon qu'on croit
„ communement que j'ai de m'en affliger; la difficul-
„ té de lui trouver un digne ſucceſſeur. A qui main-
„ tenant aurez vous recours, me dit-on? qui appelle-
„ rez-vous dans la maladie? comme ſi j'avois grand
„ beſoin de *médecin*, ou comme s'il étoit ſi difficile
„ d'en trouver! Ce que je regrette, c'eſt ſon amitié
„ pour moi, ſa bonté, ſa douceur; ce qui m'afflige,
„ c'eſt que toute la ſcience qu'il poſſédoit, toute ſa ſo-
„ briété ne l'aient point empêché d'être emporté ſubi-
„ tement par la maladie. S'il eſt poſſible de ſe conſo-
„ ler dans des événemens pareils, c'eſt par la ſeule ré-
„ flexion que nous n'avons reçu la naiſſance, qu'à con-
„ dition que nous nous ſoumettrions à tout ce qui peut
„ arriver de malheureux à un homme vivant. „ *Epiſt. à Attic. Lib. XV. epiſt. j.* Sur cet éloge que Cicéron fait d'Alexion, on ne peut qu'en concevoir une haute eſtime, & regretter les particularités de ſa vie qui nous manquent.

Alexippe fut un des *médecins* d'Alexandre le grand, qui lui écrivit, au rapport de Plutarque, une lettre pleine d'affection, pour le remercier de ce qu'il avoit tiré Peuceſtas d'une maladie fort dangereuſe.

Andreas, ancien *médecin* dont parle Celſe dans la préface de ſon cinquieme livre. Andreas, dit-il, Zenon & Apollonius ſurnommé *Mus*, ont laiſſé un grand nombre de volumes ſur les propriétés des purgatifs. Aſclépiade bannit de la pratique la plûpart de ces remedes, & ce ne fut pas ſans raiſon, ajoute Celſe, car toutes ces compoſitions purgatives étant mauvaiſes au goût, & dangereuſes pour l'eſtomac, ce *médecin* fit bien de les rejetter, & de ſe tourner entierement du côté de la partie de la médecine qui traite les maladies par le régime.

Andromachus, naquit en Crete, & vécut ſous le regne de Néron, comme on en peut juger par ſon poëme de la thériaque dédié à cet empereur. La ſeule choſe qui nous reſte de ce medecin, c'eſt un grand nombre de deſcriptions de médicamens compoſés qui étoient en partie de ſon invention. Il nous reſte encore aujourd'hui le poëme grec en vers élégiaques qu'il dédia à Néron, où il enſeigne, la maniere de préparer cet antidote, & où il déſigne les maladies auxquelles il eſt propre. Ce remede eut tant de faveur à Rome, que quelques empereurs le firent compoſer dans leur palais, & prirent un ſoin particulier de faire venir toutes les drogues néceſſaires, & de les avoir bien conditionnées. On ſuit encore aujourd'hui aſſez ſcrupuleuſement par-tout la deſcription de la thériaque du medecin de Néron, quoiqu'elle ſoit pleine de défauts & de ſuperfluités. De ſavans medecins ont été curieux d'examiner quand, comment, on en vint à ces ſortes de compoſitions, & combien inſenſiblement on en augmenta les ingrédiens. Je renvoie là-deſſus le lecteur à l'excellente hiſtoire de la *Médecine* de M. le Clerc.

Apollonides, medecin de Cos, vivoit dans la 75e Olympiade. Il n'eſt connu que par une avanture qui le fit périr malheureuſement, & qui ne fait honneur ni à ſa mémoire, ni à ſa profeſſion. Amithys veuve de Mégabiſe, & ſœur d'Artaxerxès Longuemain, eut une maladie pour laquelle elle crut devoir conſulter Apollonides. Celui-ci abuſant de la confiance de la princeſſe, obtint ſes faveurs, en lui perſuadant que la guériſon de ſon mal en dépendoit; cependant Amithys voyant tous les jours ſa ſanté dépérir, ſe repentit de ſa faute, & en fit confidence à la reine ſa mere. Elle mourut peu de tems après, & le jour de ſa mort, le medecin Apollonides fut condamné à être enterré vif.

Archagathus, medecin célebre parmi les Romains, qui, ſelon quelques auteurs, fit le premier connoître la *medecine* à Rome; c'eſt Pline lui-même, *livre XXIX. chap. j.* qui nous apprend qu'Archagathus fils de Lyſanias du Péloponneſe, fut le premier medecin qui vint à Rome ſous le conſulat de Lucius Æmilius, & de Marcus Livius, l'an 535 de la fondation de la ville. Il ajoute qu'on lui accorda la bourgeoiſie, & que le public lui acheta gratuitement une boutique pour y exercer ſa profeſſion; qu'au commencement on lui avoit donné le ſurnom de *guériſſeur* de plaies, *vulnérarius*; mais que peu de tems après, la pratique de couper & de brûler dont il ſe ſervoit, ayant paru cruelle, on changea ſon ſurnom en celui de *bourreau*; & l'on prit dès-lors une grande averſion pour la *Medecine*, & pour ceux qui l'exerçoient.

Il paroîtra ſurprenant que les Romains ſe ſoient paſſés ſi long-tems de medecins; & l'on oppoſe à l'autorité de Pline celle de Denys d'Halicarnaſſe, qui dit, *liv. X.* que la peſte ravageant Rome l'an 301 de ſa fondation, les Medecins ne ſuffiſoient pas pour le nombre des malades. Il y avoit donc des medecins à Rome plus de 200 ans avant l'époque marquée par Pline, & comme il y en a eu de tout tems chez les autres peuples. Ainſi pour concilier ces deux auteurs, il faut entendre des medecins étrangers, & particulierement des grecs, tout ce que Pline en dit. Les Romains juſqu'à la venue d'Archagathus, uſerent de la ſimple *médecine* empirique, qui étoit ſi fort du goût de Caton, & de laquelle il étoit le premier des Romains qui en eût écrit

Il n'eſt pas étrange que les Romains n'ayent point eu de connoiſſance de la *médecine* rationelle, juſqu'à la venue d'Archagathus, puiſqu'ils ont d'ailleurs beaucoup tardé à cultiver les autres ſciences & les beaux arts. Cicéron nous apprend qu'ils avoient dédaigné la philoſophie juſqu'à ſon tems.

Archigenes, vivoit ſous Trajan, pratiqua la *Médecine* à Rome, & mourut à l'âge de 63 ans, après avoir beaucoup écrit ſur la Phyſique & ſur la *Médecine*. Suidas qui nous apprend ce détail, ajoute qu'Archigenes étoit d'Apamée en Syrie, & que ſon pere s'appelloit *Philippe*.

Juvenal parle beaucoup d'Archigenes entre autres, *ſatyre VI. vers 236,*

> *Tunc corpore ſano*
> *Advocat* Archigenem, *oneroſaque pallia jactat*,
> *Quot Themiſum ægros.*

Et dans la ſatyre XIV. vers 52.

> *Ocyus* Archigenem *quære, atque eme quod Mithridates*
> *Compoſuit.*

Juvénal ayant vécu juſqu'à la douzieme année d'Adrien, a été contemporain d'Archigenes; & la maniere dont il en parle, fait voir la grande pratique qu'avoit ce medecin.

Mais ce n'eſt pas ſur le ſeul témoignage de Juvénal, que la réputation d'Archigenes eſt établie; il a encore en ſa faveur celui de Galien, témoignage d'autant plus fort, que cet auteur eſt du métier, & qu'il n'eſt point prodigue de louanges pour ceux qui ne ſont pas de ſon parti. „ Archigenes, dit-il, a appris avec autant de ſoin
„ que perſonne, tout ce qui concerne l'art de la *Me-*
„ *decine*; ce qui a rendu avec juſtice recommendable
„ tous les écrits qu'il a laiſſés, & qui ſont en grand
„ nombre; mais il n'eſt pas pour cela irrépréhenſible
„ dans ſes opinions, *&c.* „ Archigenes avoit embraſſé la ſecte des Pneumatiques & des Méthodiques, c'eſt-à-dire, qu'il étoit proprement de la ſecte éclectique.

Arétée, vivoit ſelon Wigan, ſous le regne de Néron, & avant celui de Domitien; comme Aetius & Paul Eginete le citent, il eſt certain qu'il les a précédes. C'eſt un auteur d'une ſi grande réputation, que les Médecins ne ſauroient trop l'étudier. Il adopta les principes théoriques des Pneumatiques, & ſuivit généralement la pratique des Méthodiques: ſes ouvrages ſur les maladies ne permettent pas d'en douter. Il employa le premier les cantharides en qualité de véſicatoires, & eut pour imitateur Archigenes. „ Nous nous ſervons du cataplaſme
„ où elles entrent, dit ce dernier dans Aetius, parce
„ qu'il produit de grands effets, pourvu que les petits
„ ulceres demeurent ouverts, & qu'ils fluent, mais il
„ faut avec ſoin garantir la veſſie par l'uſage du lait,
„ tant intérieurement qu'extérieurement „.

Arétée n'avoit pas moins de modeſtie que de ſavoir, comme il paroît par ſon détail d'une hydropiſie véſiculaire, dont les autres medecins n'avoient point parlé. Il rapporte ailleurs le cas d'une maladie encore plus rare.
„ Il y a, dit-il, une eſpece de manie dans laquelle les
„ malades ſe déchirent le corps, & ſe font des inciſions
„ dans les chairs, pouſſés à cette pieuſe extravagance
„ par l'idée de ſe rendre plus agréables aux dieux qu'ils
„ ſervent, & qui demandent d'eux ce ſacrifice. Cette
„ eſpece de fureur ne les empêche pas d'être ſenſés ſur
„ d'autres ſujets; on les guérit tantôt par le ſon de la
„ flute, tantôt en les enivrant; & dès que leur accès
„ eſt paſſé, ils ſont de bonne humeur, & ſe croient
„ initiés au ſervice de Dieu. Au reſte, continue-t-il,
„ ces ſortes de maniaques ſont pâles, maigres, déchar-
„ nés, & leur corps demeure long-tems affoibli des
„ bleſſures qu'ils ſe ſont faites „.

Ce n'eſt point ici le lieu de parler de l'anatomie d'Arétée; il ſuffit de remarquer qu'il a coutume de commencer chaque chapitre par une courte deſcription anatomique de la partie dont il va décrire les maladies.

Junius Publius Craſſus mit au jour une traduction latine de cet illuſtre médecin, à Veniſe en 1552. *in*-4°. mais l'édition greque de Goupylus, faite à Paris en 1554. *in*-8°. eſt préférable à tous égards. Elle a été ſuivie dans les *artis medicæ principes* de Henri Etienne, en 1567. *in-fol.* Dans la ſuite des tems, Jean Vigan fit paroître à Oxford en 1723. *in-fol.* une exacte & magnifique édition d'Arétée: cette édition ne cede le pas qu'à celle de Boerhaave, publiée *Lugd. Bat.* 1735. *in-fol.*

Artorius, que Cælius Aurelianus a cité comme ſucceſſeur d'Aſclépiade, eſt vraiſſemblablement le même médecin que celui que Suétone & Plutarque ont appellé l'ami d'Auguſte, & qui ſauva la vie à cet empereur à la bataille de Philippe, en lui conſeillant (apparemment d'après les deſirs des militaires éclairés) de ſe faire porter ſur le champ de bataille tout malade qu'il étoit, ou qu'il feignoit d'être. Ce conſeil fut heureuſement ſuivi par Auguſte; car s'il fût demeuré dans ſon camp, il ſeroit infailliblement tombé entre les mains de Brutus, qui s'en empara pendant l'action. Quoiqu'Artorius ne ſe ſoit point illuſtré dans ſon art par aucun ouvrage, tous ceux qui ont écrit l'hiſtoire de la Médecine, en ont fait mention avant moi.

Aſclépiade, médecin d'une grande réputation à Rome pendant la vie de Mitridate, c'eſt-à-dire, vers le milieu du ſiecle xxxix. Cet Aſclépiade n'étoit pas de la même famille des Aſclépiades, c'eſt-à-dire des enfans d'Aſclépius, qui eſt le nom grec d'Eſculape; nous en parlerons tout-à-l'heure dans un article à part. Il s'agit ici d'Aſclépiade, qui remit en crédit dans Rome la Médecine qu'Archagatus médecin grec y avoit fait connoître environ 100 ans auparavant.

Aſclépiade étoit de Pruſe en Bithinie, & vint s'établir à Rome à l'imitation d'un grand nombre d'autres grecs qui s'étoient rendus dans cette capitale du monde, dans l'eſpérance d'y faire fortune. Aſclépiade pour ſe mettre en crédit, condamna les remedes cruels de ſes prédéceſſeurs, & n'en propoſa que de fort doux, diſant avec eſprit, qu'un médecin doit guérir des malades promptement & agréablement; méthode charmante, s'il étoit poſſible de n'ordonner rien que d'agréable, & s'il n'y avoit ordinairement du danger à vouloir guérir trop vîte.

Ce nouvel Eſculape ayant réduit toute la ſcience d'un médecin à la recherche des cauſes des maladies, changea de face l'ancienne médecine. Il la borna ſelon Pline; à cinq chefs, à des remedes doux, à l'abſtinence des viandes, à celles du vin en certaines occaſions, aux frictions, & à la promenade: il inventoit tous les jours quelque choſe de particulier pour faire plaiſir à ſes malades.

Il imagina cent nouvelles ſortes de bains, & entre autres des bains ſuſpendus; en ſorte qu'il gagna, pour ainſi dire, tout le genre humain, & fut regardé comme un homme envoyé du ciel. Quoique tous ces éloges partent de l'eſprit de Pline, qui n'eſt guere de ſang froid quand il s'agit de louer ou de blâmer, il eſt vrai cependant que le témoignage de l'antiquité, eſt preſque tout à l'avantage d'Aſclépiade. Apulée, Scribonius Largus, Sextus Empiricus, & Celſe, en font beaucoup de cas; mais pour dire quelque choſe de plus, il étoit tout enſemble le médecin & l'ami de Cicéron, qui vante extrèmement ſon éloquence; ce qui prouve que ce médecin n'avoit pas quitté ſon métier de rhéteur, faute de capacité.

Malheureuſement les écrits d'Aſclépiade ne ſont pas parvenus juſqu'à nous; & c'eſt une perte, parce que, s'ils n'étoient pas utiles aux Médecins, ils ſerviroient du-moins aux Philoſophes à éclaircir les écrits que nous avons d'Epicure, de Lucrece, & de Démocrite. Il ne faut pas confondre notre Aſclépiade avec deux autres de ce nom cités par Galien, & dont l'un ſe diſtingua dans la compoſition des médicamens appellés en grec *pharmaca*.

Aſclépiades, *Aſclepiadæ*; c'eſt ainſi qu'on a nommé les deſcendans d'Eſculape, qui ont eu la réputation d'avoir conſervé la Médecine dans leur famille ſans interruption. Nous en ſaurions quelque choſe de plus particulier, ſi nous avions les écrits d'Eratoſthènes, de Phérécides, d'Apollodore, d'Arius de Tarſe, & de Polyanthus de Cyrène, qui avoient pris le ſoin de faire l'hiſtoire de ces deſcendans d'Eſculape. Mais quoique les ouvrages de ces auteurs ſe ſoient perdus, les noms d'une partie des Aſclépiades ſe ſont au moins conſervés, comme le juſtifie la liſte des prédéceſſeurs d'Hippocrate, dix-huitieme deſcendant d'Eſculape. La généalogie de ce grand homme ſe trouve encore toute dans les Hiſtoriens. On penſera ſans doute que cette généalogie eſt fabuleuſe; mais outre qu'on peut répondre qu'elle eſt tout auſſi autentique que celle de la plûpart de nos grands ſeigneurs, il eſt du-moins certain, qu'on connoiſſoit avant Hippocrate, diverſes branches de la famille d'Eſculape, outre la ſienne; & que celle d'où ce célebre médecin ſortoit, étoit diſtingué par le ſurnom d'*Aſclépiades Xébrides*, c'eſt-à-dire de *Xébrus*.

On comptoit trois fameuſes écoles établies par les Aſclépiades: la premiere étoit celle de Rhodes; & c'eſt auſſi celle qui manqua la premiere, par le défaut de cette branche des ſucceſſeurs d'Eſculape; ce qui arriva, ſelon les apparences, long-tems avant Hippocrate, puiſqu'il n'en parle point comme il fait de celle de Gnide, qui étoit la troiſieme, & de celle de Cos, la ſeconde. Ces deux dernieres fleuriſſoient en même tems que l'école d'Italie, dont étoit Pythagore, Empédocle, & d'autres philoſophes médecins, quoique les écoles greques fuſſent plus anciennes. Ces trois écoles, les ſeules qui fiſſent du bruit, avoient une émulation réciproque pour avancer les progrès de la Médecine. Cependant Galien donne la premiere place à celle de Cos, comme ayant produit le plus grand nombre d'excellens diſciples; celle de Gnide tenoit le ſecond rang, & celle d'Italie le troiſieme. Hérodote parle auſſi d'une école d'Aſclépiades établie à Cyrène, où Eſculape avoit un temple. Enfin, le même hiſtorien fait mention d'une école de Médecine qui régnoit à Crotone, patrie de Démocede. *Voyez* DÉMOCEDE.

On connoît la méthode des *Aſclépiades* de Gnide par quelques paſſages d'Hippocrate, dont on peut recueillir, 1°. que ces médecins ſe contentoient de faire une exacte deſcription des ſymptomes d'une maladie, ſans raiſonner ſur les cauſes, & ſans s'attacher au prognoſtic; 2°. qu'ils ne ſe ſervoient que d'un très-petit nombre de remedes, qu'eux & leurs prédéceſſeurs avoient ſans doute expérimentés. L'élatérium, qui eſt un purgatif tiré du concombre ſauvage, le lait, & le petit-lait, faiſoient preſque toute leur médecine.

A l'égard des médecins de Cos, on peut auſſi dire, que ſi les *prænotiones coacæ* qui ſe trouvent parmi les œuvres d'Hippocrate, ne ſont qu'un recueil d'obſervations faites par les médecins de Cos, comme pluſieurs anciens l'ont cru; il paroît que cette école ſuivoit les mêmes principes que celle de Gnide, & qu'elle s'attachoit peu à la Médecine raiſonnée, c'eſt-à-dire, à celle qui travaille à rechercher les cauſes cachées des maladies, & à rendre raiſon de l'opération des remedes.

Quoi qu'en diſe Galien, les Aſclépiades n'avoient pas fait encore de grands progrès dans l'Anatomie avant le tems d'Hippocrate; mais la pratique de l'art leur fourniſſoit tous les jours des occaſions de voir ſur des corps vivans, ce qu'ils n'avoient pû découvrir ſur les morts, lorſqu'ils avoient à traiter des plaies, des ulceres, des tumeurs, des fractures, & des dislocations.

Athenée, natif d'Attalie, ville de Cilicie, fut le premier fondateur de la ſecte pneumatique. Ce médecin parut après Thémiſon, après Archigène, & fleurit un peu de tems après Pline. Il penſoit que ce n'eſt point le feu, l'air, la terre & l'eau qui ſont les véritables élémens; mais il donnoit ce nom à ce qu'on appelle les *qualités premieres* de ces quatre corps, c'eſt-à-dire, au chaud, au froid, à l'humide, & au ſec; enfin, il leur ajoutoit un cinquieme élément, qu'il appelloit *eſprit*, lequel, ſelon lui, pénétroit tous les corps, & les conſervoit dans leur état naturel. C'eſt la même opinion des Stoïciens que Virgile inſinue dans ces vers de ſon Æneïde *l. VI.*

> *Principio cœlum ac terras, campoſque liquentes,*
> *Lucentemque globum lunæ, titaniaque aſtra,*
> Spiritus *intus alit: totamque infuſa per artus*
> *Mens agitat molem, & magno ſe corpore miſcet.*

Athenée appliquant ce ſyſtème à la Médecine, croyoit que la plûpart des maladies ſurvenoient, lorſque l'eſprit dont on vient de parler, ſouffre le premier quelque atteinte: mais comme les écrits de ce médecin, à l'exception de deux ou trois chapitres qu'on trouve dans les recueils d'Oribaze, ne ſont pas venus juſqu'à nous, on ne ſait guere ce qu'il entendoit par cet *eſprit*, ni comment il convenoit qu'il ſouffre. On peut ſeulement recueillir de ſa définition du pouls, qu'il croyoit que cet *eſprit* étoit une ſubſtance qui ſe mouvoit d'elle-même, & qui mouvoit le cœur & les arteres. Galien prétend qu'aucun des médecins de ce tems-là n'avoit ſi univerſellement écrit de la Médecine qu'Athenée.

Avenzoar, médecin arabe, moins ancien qu'Avicenne, & qui a précédé Averrhoës qui le comble d'éloges dans

dans plus d'un endroit de ſes ouvrages. Il naquit, ou du moins il demeuroit à Séville, capitale de l'Andalouſie, où les califes mahométans faiſoient pour lors leur réſidence. Il vécut beaucoup au-delà de cent ans, & jouit d'une ſanté parfaite juſqu'au dernier moment de ſa vie, quoiqu'il eût eſſuyé bien des traitemens barbares de la part d'Haly, gouverneur de Séville. Il paroît par ſon livre nommé *thaiſſer*, qu'il avoit la direction d'un hôpital, & qu'il fut ſouvent employé par le miramamolin. Il montre dans le même ouvrage beaucoup de ſavoir & de jugement. Il paroît mépriſer toutes les ſubtilités des ſophiſtes, & regarder l'expérience comme le guide le plus sûr que l'on puiſſe ſuivre dans la pratique de la Médecine. Mais attaché en même tems à la ſecte dogmatique, il raiſonne avec bon ſens ſur les cauſes & les ſymptomes des maladies. Enfin, comme il prend Galien pour ſon guide dans la théorie médicinale, il ne perd aucune occaſion de le citer. Son livre thaiſſer ou theiſir, c'eſt-à-dire, *rectificatio medicationis & regiminis*, a été imprimé à Veniſe en 1496. & 1514. *in-fol.* On l'a réimprimé avec ſon antidotaire, & les collections d'Averrhoès, *Lugduni*, 1531, *in*-8°.

Averrhoès vivoit peu de tems après Avenzoar, puiſqu'il nous apprend lui-même qu'il étoit en liaiſon avec ſes enfans. Il mourut à Maroc vers l'an 600 de l'hegyre, & ſes ouvrages l'ont rendu célebre dans toute l'Europe. Il naquit à Cordoue, fut élevé dans la juriſprudence, à laquelle il préféra l'étude des mathématiques. Il ſeconda par ſon application les talens qu'il tenoit de la nature, & ſe rendit encore fameux par ſa patience & ſa généroſité. Il compoſa par ordre du miramamolin de Maroc, ſon livre ſur la Médecine ſous le nom de *collection*, parce que, de ſon aveu, c'eſt un ſimple recueil tiré des autres auteurs; mais il y fait un grand uſage de la philoſophie d'Ariſtote, qui étoit ſon héros. Il paroît être le premier auteur qui ait aſſûré qu'on ne peut pas avoir deux fois la petite-vérole. Bayle a recueilli un grand nombre de paſſages dans différens auteurs au ſujet d'*Averrhoès*, mais comme il n'a pas cru devoir conſulter les originaux pour ſon deſſein, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ait commis autant de mépriſes qu'il a fait de citations.

Les ouvrages d'*Averrhoès* ſont intitulés *Collectaneorum de re medicâ*, *Lugduni*, 1537. *fol. Venetiis apud Juntas*, 1552. *fol.* & ſon commentaire ſur Avicenne, a auſſi vû le jour, *Venetiis*, 1555. *in fol.*

Avicenne, fils d'Aly, naquit à Bochara dans la province de Koraſan, vers l'an 980, & paſſa la plus grande partie de ſa vie à Iſpahan; il fit des progrès ſi rapides dans l'étude des Mathématiques & de la Médecine, que ſa réputation ſe répandit de toutes parts; mais ſon ſavoir ne put le détourner des plaiſirs, ni des maladies qu'ils lui procurerent; il mourut à l'âge de cinquante-ſix ans, en 1036. à Médine. Néander n'a fait qu'un roman de la vie de cet auteur.

Le fameux canon d'*Avicenne* a été ſi goûté dans toute l'Aſie, que divers auteurs arabes du douzieme & treizieme ſiecles, l'ont commenté dans ce tems-là: la doctrine de cet auteur prit auſſi grand crédit dans toute l'Europe, & s'eſt ſoutenue juſqu'au rétabliſſement des lettres; cependant ſes ouvrages ne renferment rien de particulier qui ne ſe trouve dans Galien, dans Razès, ou Haly Abbas.

Ils ont été imprimés un grand nombre de fois à Veniſe, & entre autres *apud Juntas*, en 1608. *in-fol.* 2. *vol.* C'eſt la meilleure édition, il eſt inutile d'indiquer les autres.

Cælius Aurelianus, médecin méthodique, a écrit en latin. Il paroît à ſon ſtyle, qui eſt aſſez particulier, qu'il étoit africain, ce que le titre de ſon ouvrage acheve de confirmer. Il y eſt appellé *Cælius Aurelianus ſiccenſis*; or Sicca étoit une ville de Numidie.

Nous n'avons rien de certain ſur le tems auquel il a vécu, mais je croirois que ce ne fut pas long-tems après Soranus, dont il ſe donne pour le traducteur; cependant, ce qui prouveroit qu'il ne doit point être regardé comme un ſimple copiſte des œuvres d'autrui, c'eſt qu'il a lui-même compoſé pluſieurs ouvrages, comme il le reconnoît; ſavoir ſur les cauſes des maladies, ſur la compoſition des médicamens, ſur les fievres, ſur la Chirurgie, ſur la conſervation de la ſanté, &c.

Il ne nous eſt reſté des écrits de cet auteur que ceux dont il fait honneur à Soranus; mais heureuſement ce ſont les principaux. Ils ſont intitulés *des maladies aiguës & chroniques*, & renferment la maniere de traiter ſelon les regles des méthodiques, toutes les maladies qui n'exigent point le ſecours de la chirurgie. Un autre avantage qu'on en retire, c'eſt qu'en réfutant les ſentimens des plus fameux *médecins* de l'antiquité, cet auteur nous a conſervé des extraits de leur pratique, qui ſeroit entierement inconnue, ſi l'on en excepte celle d'Hippocrate, le premier dont il a parlé, & dont il rapporte néanmoins quelques paſſages, qui ne ſe trouvent point dans ſes œuvres tels que nous les avons.

Les deux premieres éditions qui aient paru de *Cælius Aurelianus*, ſont celles de Paris de l'année 1529. *in-fol.* qui ne contient que les trois livres *des maladies aiguës*; & celle de Bâle de la même forme, où l'on ne trouve que les cinq livres des *maladies croniques*. Jean Sicard qui a donné cette édition, croyoit que les livres des *maladies aiguës*, avoient été perdus avec les autres ouvrages de Cælius. La troiſieme édition, qui eſt auſſi *in-fol.* eſt celle d'Aldus de 1547, où *Cælius* eſt joint à d'autres auteurs, & où il n'y a plus que les cinq livres dont on vient de parler. Dalechamp a fait imprimer ce même auteur complet, à Lyon en 1567, chez Roüillé, *in*-8°. avec des notes marginales; mais il ne s'eſt pas nommé. Une des dernieres éditions de cet auteur, eſt celle d'Hollande, *Amſterdam* 1722. *in*-4°. je crois même que c'eſt la meilleure.

Callianax, ſectateur d'Hérophile, n'eſt connu dans l'hiſtoire de la médecine que par ſon peu de douceur pour les malades qui le conſultoient: Galien & Palladius rapportent à ce ſujet, qu'un certain homme qui l'avoit appellé pour le traiter d'une maladie dangereuſe, lui demanda s'il penſoit qu'il en mourût; alors Callianax lui répondit durement par ce vers d'Homere;

Patroclus eſt bien mort, qui valoit plus que vous.

Celſe naquit à Rome, ſelon toute apparence, ſous le regne d'Auguſte, & écrivit ſes ouvrages ſous celui de Tibere. On lui donne dans la plûpart des éditions de ſes œuvres le ſurnom d'*Aurelius*, ſur ce que tous les mauvais écrits portent le titre ſuivant, *A. Cornelii Celſi artium libri VI.* Il n'y a qu'une édition d'Aldus Manutius, qui change *Aurelius* en *Aulus*, & peut-être avec raiſon; car le prenom *Aurelius* étant tiré de la famille *Aurelia*, & celui de *Cornelius* de la famille *Cornelia*, ce ſeroit le ſeul exemple qu'on eût de la jonction des noms de deux familles différentes.

Je m'embarraſſe peu de la queſtion ſi *Celſe* a pratiqué la médecine ou non. C'eſt aſſez de ſavoir qu'il en parle en maître de l'art, & comme il juge ſavamment de tout ce qui appartient tant à la pratique qu'à la théorie de la médecine, cela nous doit ſuffire. Ce qui ſert encore à augmenter notre bonne opinion en faveur de cet homme célebre, c'eſt qu'il avoit traité lui ſeul de tous les arts libéraux, c'eſt-à-dire, qu'il s'étoit chargé d'un ouvrage que pluſieurs perſonnes auroient eu beaucoup de peine à exécuter. Cette entrepriſe parut ſi belle à Quintilien, qu'il ne peut s'empêcher de déclarer que cet auteur méritoit que l'on crût qu'il avoit ſû tout ce qu'il faut ſavoir ſur chacune des choſes dont il a écrit. *Dignus vel ipſo propoſito, ut illum ſciſſe omnia illa credamus.* Ce jugement de Quintilien eſt d'autant plus remarquable, qu'il traite formellement *Celſe* d'homme médiocre, relativement aux grands génies de la Grèce & de l'Italie.

Enfin *Celſe* a été fort eſtimé dans le ſiecle où il a vécu, & dans les âges ſuivans pour ſes écrits de Médecine; Columelle ſon contemporain le met au rang des illuſtres auteurs du ſiecle.

On ne peut en particulier faire trop de cas de la beauté de ſon ſtyle; c'eſt ſur quoi nous avons une ancienne épigramme où l'on introduit *Celſe* parlant ainſi de lui-même.

Dictantes medici quandoque & Apollinis artes
Muſas romano juſſimus ore loqui.
Nec minus eſt nobis per pauca volumina famæ,
Quam quos nulla ſatis bibliotheca capit.

„ J'ai contraint les muſes à dicter en latin l'art du „ dieu de la Médecine, & je n'ai pas moins acquis de „ réputation par le petit nombre de volumes que j'ai „ compoſés, que ceux dont les bibliotheques contiennent „ à peine les ouvrages. „

Une des premieres éditions de *Celſe*, ſi ce n'eſt pas la premiere, ſe fit à Veniſe, *apud Joh. Rubeum* 1493. *in-fol.* enſuite *ibid. apud Phil. Pinzi*, en 1497. troiſiemement *apud Aldum* 1524. *in-fol.* depuis lors, à *Paris*. Parmi les *medici principes* d'H. Etienne, 1567. *in-fol. Lug. Batav. curâ ant.* Vander Linden, *apud Joh. Elſevir* 1659. *in*-12. & 1665. *in*-12. Ce ſont là deux jolies éditions, qui ont été ſuivies par celles de Th. J. *ab* Almeloveen, Amſt. 1687. *in*-12. enſuite par celle de

We-

Wedelius, avec une grande table des matieres, *Jenæ* 1713. *in*-8°. Il eſt inutile de citer les autres éditions, qui ont facilité par-tout la lecture de cet excellent auteur.

Chriſippe de Gnide vivoit ſous le regne de Philippe, pere d'Alexandre le grand, & fut un des premiers qui ſe déclarerent contre la Médecine expérimentale. Pline l'accuſe d'avoir bouleverſé par ſon babil les ſages maximes de ceux qui l'avoient précédé dans ſa profeſſion. Il déſapprouvoit la ſaignée, uſoit rarement des purgatifs, & leur ſubſtituoit les clyſteres & les vomitifs. Ses écrits déja fort rares du tems de Galien, ne ſont pas venus juſqu'à nous.

Criton, contemporain de Martial, & dont il parle dans une de ſes épigrammes, *lib. II. épig.* 61. eſt apparemment le même qui eſt ſouvent cité par Galien, comme ayant très-bien écrit de la compoſition des médicamens. Il avoit en particulier épuiſé la matiere des coſmétiques, c'eſt-à-dire, des compoſitions pour l'embelliſſement, pour teindre les cheveux, la barbe, & toutes les diverſes eſpeces de fards. Héraclide de Tarente en avoit déja dit quelque choſe; mais les femmes ne s'étoient pas encore portées à l'excès où elles étoient parvenues de ce côté-là dans le ſiecle de Criton, qui d'ailleurs étoit *médecin* de cour, & qui deſiroit de s'y maintenir.

Démocède, fameux médecin de Crotone, vivoit en même tems que Pythagore. Ce médecin, à ce que dit Hérodote, ayant été chaſſé par la ſévérité de ſon pere, qui s'appelloit Calliphon, vint premierement à Egine, & enſuite à Athènes, où il fut en grande eſtime. De-là il paſſa à Samos, où il eut occaſion de guérir Polycrate, roi de cette île, & cette guériſon lui valut deux talens d'or, c'eſt-à-dire environ ſix mille livres ſterling. Quelque tems après ayant été fait priſonnier par les Perſes, il cachoit ſa profeſſion; mais on le découvrit, & on l'engagea à donner ſon miniſtere au ſoulagement du roi Darius qui n'avoit aucun repos d'une dislocation de l'un des piés. Il traita auſſi la reine Atoſſa, femme du même Darius, d'un cancer qu'elle avoit au ſein. Hérodote ajoute, que Démocede ayant réuſſi dans ces deux cures, reçut de très-riches préſens, & s'acquit un ſi grand crédit auprès du roi, qu'il le faiſoit manger à ſa table. Cependant il eut la liberté de retourner en Grece, ſous la promeſſe de ſervir d'eſpion; mais il s'y fixa tout-à-fait, ſe garda bien de jouer ce rôle infame, & épouſa une fille du fameux Milon ſon compatriote. On ne ſait aucune autre particularité de la médecine de Démocede, ni de celle des autres *médecins* de Crotone.

Démocrite d'Abdere voyagea beaucoup, & ſe plut à faire des expériences; mais il y a long-tems que nous avons perdu ſes ouvrages, & ce que l'hiſtoire nous apprend de ſa vie & de ſes ſentimens, eſt plein d'incertitude. On ſait ſeulement, à n'en pouvoir douter, qu'il étoit d'Abdere en Thrace, qu'il deſcendoit d'une famille illuſtre, & que ce fut dans de longs & pénibles voyages, où le porta l'ardeur inſatiable de s'inſtruire qu'il employa ſa jeuneſſe, & diſſipa ſon riche patrimoine. Revenu dans ſa patrie, âgé, fort ſavant & très-pauvre, il raſſembla toutes ſes obſervations, & écrivit ſes livres, dans leſquels on a prétendu qu'il avoit traité de l'anatomie & de la chimie. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il eſt l'auteur, ou du-moins le reſtaurateur de la philoſophie corpuſculaire, que les méthodiques appliquerent enſuite à la médecine. Hippocrate vint un jour le voir à Abdere; & charmé de ſes lumieres, il conſerva toute ſa vie pour lui la plus grande eſtime. *Voyez ci-après Hippocrate.*

Dioclès, de Cariſte, ſuivit de près Hippocrate quant au tems, & ſe fit une réputation des plus célebres. Il paſſe pour auteur d'une lettre que nous avons, & qui eſt adreſſée à Antigonus, roi d'Aſie, ce qui marqueroit qu'il vivoit ſous le regne de ce ſucceſſeur d'Alexandre. Ses ouvrages cités pas Athénée ſe ſont perdus, ainſi que celui intitulé, *des maladies*, dont Galien rapporte un fragment. Il poſſedoit, ajoute-t-il, autant que perſonne l'art de guérir, & exerça la Médecine par principe d'humanité, & non comme la plûpart des autres médecins, par intérêt ou par vaine gloire: il a écrit le premier de la maniere de diſſéquer les corps.

Empédocle, diſciple de Pythagore, & philoſophe d'un grand génie, étoit d'Agrigente en Sicile, & floriſſoit aux environs de la 84e olympiade, ou 430 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Il faiſoit un tel cas de la Médecine, qu'il élevoit preſque au rang des immortels ceux qui excelloient dans cet art. Il étoit en cela bien éloigné des idées du fameux Héraclite, qui diſoit que les Grammairiens pourroient ſe vanter d'être les plus grands fous, s'il n'y avoit point de *Médecins* au monde.

Eraſiſtrate, diſciple de Criſippe de Gnide, étoit de Julis dans l'île de Céa, & fut inhumé ſur le mont Mycale, vis-à-vis de Samos. Il tient un rang diſtingué entre les anciens médecins, par ſon eſprit, par ſes ſyſtèmes, ſes talens & ſes ouvrages, dont nous devons regretter la perte: il fleuriſſoit ſous le regne de Séleucus Nicanor; l'hiſtoire ſuivante en eſt la preuve.

Antiochus devint éperdument amoureux de Stratonice, ſeconde femme de Séleucus ſon pere. Les efforts qu'il fit pour dérober cette paſſion à la connoiſſance de ceux qui l'environnoient, le jetterent dans une langueur mortelle. La-deſſus Séleucus appella les médecins les plus experts, entre leſquels fut Eraſiſtrate, qui ſeul découvrit la vraie cauſe du mal d'Antiochus. Il annonça à Séleucus, que l'amour étoit la maladie du prince, maladie, ajoûta-t-il, d'autant plus dangereuſe, qu'il eſt épris d'une perſonne dont il ne doit rien eſpérer. Séleucus ſurpris de cette nouvelle, & plus encore de ce qu'il n'étoit point au pouvoir de ſon fils de ſe ſatisfaire, demanda qui étoit donc cette perſonne qu'Antiochus devoit aimer ſans eſpoir. C'eſt ma femme, répondit Eraſiſtrate. Hé quoi, reprit Séleucus! cauſerez vous la mort d'un fils qui m'eſt cher, en lui refuſant votre femme? Seigneur, reprit le médecin, ſi le prince étoit amoureux de Stratonice, la lui céderiez vous? Sans doute, reprit Séleucus avec ſerment. Eh bien, lui dit Eraſiſtrate, c'eſt d'elle-même dont Antiochus eſt épris. Le roi tint ſa parole, quoiqu'il eût déjà de Stratonice un enfant.

Aucun anatomiſte n'ignore qu'Eraſiſtrate pouſſa cette ſcience concurremment avec Hérophile, à un haut degré de perfection. Ils connurent les premiers les principaux uſages du cerveau & des nerfs, du-moins les uſages que les Anatomiſtes ont depuis aſſignés à ces parties. Eraſiſtrate découvrit en particulier dans les chevreaux les vaiſſeaux lactés du méſentere. Il fit auſſi la découverte des valvules du cœur. Galien vous inſtruira de ſa pratique; c'eſt aſſez de dire ici que ſectateur de Criſippe ſon maître, il deſapprouvoit la ſaignée & les purgatifs, les lavemens âcres, & les vomitifs violens. Il n'employoit auſſi que les remedes ſimples, mépriſant avec raiſon ces compoſitions royales & tous ces antidotes que ſes contemporains appelloient *les mains des dieux*. Il étoit aſſez éloigné de la ſecte des empiriques: jugeant néceſſaire la recherche des cauſes dans les maladies des parties organiques, & dans toute maladie en général. Le livre qu'il compoſa ſur ce ſujet n'eſt pas parvenu juſqu'à nous, ainſi que ſes autres écrits, dont Galien & Cœlius Aurélianus ne nous ont conſervé que les titres. Sa franchiſe mérite des éloges, car il avouoit ingénuement au ſujet de cette eſpece de faim qu'on ne peut raſſaſier, & qu'il appelle *boulimia* (terme qu'il employa le premier), qu'il ignoroit pourquoi cette maladie regnoit plûtôt dans le grand froid que dans les chaleurs. C'eſt Aulu-Gelle, *liv. XVI. chap. iij.* qui rapporte ce trait de la vie d'Eraſiſtrate. Petrus Caſtellanus raconte, que cet illuſtre médecin, accablé dans la vieilleſſe des douleurs d'un ulcere qu'il avoit au pié, & qu'il avoit vainement tenté de guérir, s'empoiſonna avec le ſuc de ciguë, & en mourut.

Eſculape, eſt ce grand médecin ſur le compte duquel on a débité tant de fables, qu'il eſt maintenant impoſſible de les ſéparer de la vérité. Pauſanias & d'autres auteurs comptent juſqu'à ſoixante-trois temples qu'on lui avoit élevés dans la Grece & les colonies greques. Les peuples y accouroient de toutes parts pour être guéris de leurs maladies, ce que l'on faiſoit apparamment par des moyens fort naturels, mais qu'on déguiſoit adroitement par mille cérémonies aux malades, qui ne manquoient pas d'attribuer leur guériſon à la protection miraculeuſe du dieu. Une vérité que l'on apperçoit au-travers de toutes les fables que les Grecs ont débitées ſur le compte d'Eſculape, c'eſt que ce fut un des bienfaiteurs du genre humain, & qu'il dut les autels qu'on lui éleva, aux efforts heureux qu'il fit pour donner à la Médecine, imparfaite & groſſiere avant lui, une forme plus ſcientifique & plus réguliere. Ces principes paſſerent aux Aſclépiades, ſes deſcendans, juſqu'à Hippocrate, qui y mit le ſceau de l'immortalité.

Pour ne nous en rapporter ici qu'aux gens du métier, je croirois que d'après le témoignage de Celſe & de Galien, on pourroit former quelques conjectures aſſez approchantes de la vérité ſur le compte d'Eſculape. Il paroît d'abord qu'il fut fils naturel de quelque femme d'un rang diſtingué, qui le fit expoſer ſur une montagne ſituée dans le territoire d'Epidaure, pour cacher ſa faute, & qu'il tomba entre les mains d'un berger, dont le chien l'avoit découvert. La mere de cet enfant retrouvé, ſe chargea ſecrettement de ſon éducation, & le fit remettre à Chiron, qui élevoit dans ce tems-là les enfans de la Grece, qui étoient de quelque naiſſance. Eſculape profita de l'occaſion de s'avancer à la gloire

par le chemin que Chiron lui ouvroit, & où il étoit entraîné par ſon génie. La médecine fit ſon étude favorite, & il parvint dans cet art à un ſi haut point d'intelligence, que ſes compatriotes lui donnerent le ſurnom d'Eſculape, emprunté de celui qui avoit inventé la Médecine en Phénicie. L'obſcurité de ſa naiſſance, jointe à ſes lumieres en Médecine, engagerent ſes compatriotes à lui donner Apollon pour pere, & à le déifier lui-même après ſa mort.

Etrabarani, médecin arabe, naquit dans une province du Chorozan. Il fut médecin du ſultan Thechm, roi de Ghazna, ville d'Aſie, ſituée ſur les frontieres de l'Inde. Il compoſa un livre de médecine, fort vanté chez les Arabes, intitulé *le Paradis de la prudence*, & qui contient des obſervations concernant l'art de guérir, avec un détail des propriétés des plantes, des animaux, & des minéraux. Il mourut à Chazna, l'an de l'hégire 474, & de J. C. 1081.

Eudeme. Il y a eu pluſieurs médecins de ce nom; le premier étoit vendeur d'antidote, *pharmacopola*, le ſecond étoit un médecin de Chio, que l'ellébore ne pouvoit pas purger; le troiſieme étoit anatomiſte, contemporain d'Hérophile, ou de ſes diſciples; le quatrieme avoit décrit en vers la compoſition d'une eſpece de thériaque dont uſoit Antiochus Philométor, & cette deſcription étoit gravée ſur la porte du temple d'Eſculape; le cinquieme dont parle Cœlius Aurelianus, eſt le même que l'adultere de Livie, qui eſt appellé par Tacite, *l'ami & le médecin* de cette princeſſe, & qui empoiſonna Druſus ſon époux. Tacite ajoûte, que cet Eudeme faiſoit parade de poſſéder beaucoup de ſecrets, afin de paroître plus habile dans ſon art, maxime qui a réuſſi à pluſieurs médecins deſtitués de talens néceſſaires pour ſe faire diſtinguer en ſe conduiſant avec franchiſe; le ſixieme Eudeme étoit un médecin méthodique, diſciple de Thémiſon, ſous le regne de Tibere; peut-être eſt-ce le même que l'Eudeme de Tacite. On trouve encore dans Galien, un Eudeme qu'il appelle l'*ancien*, & dont il rapporte quelques compoſitions de médicamens. Athénée cite un Eudeme, athénien, qui avoit écrit touchant les herbages: enfin Apulée parle d'un Eudeme qui avoit traité des animaux. On ne ſauroit dire ſi ces derniers ſont différens des quatre ou cinq premiers.

Euphorbus, frere d'Antonius Muſa, médecin chéri d'Auguſte, devint auſſi médecin d'un prince qui ſe plaiſoit à la Médecine; ce prince étoit Juba, ſecond du nom, roi de Numidie, celui qui épouſa Sélene, fille d'Antoine & de Cléopatre. Entre les livres que Juba lui-même avoit écrits, ceux où il traitoit de la Lybie & de l'Arabie, leſquels il dédia à Caius Céſar, petit-fils d'Auguſte, contenoient pluſieurs choſes curieuſes concernant l'hiſtoire naturelle de ces pays-là; par exemple, il y décrivoit exactement, à ce que dit Pline, l'arbre qui porte l'encens. Euphorbe ne laiſſa point d'ouvrage.

Ezarhagui, médecin arabe, compoſa un ouvrage de medecine, ſemblable au canon d'Avicenne: les médecins mahométans en font même à préſent un grand cas. Il mourut à l'âge de cent un an, l'an de l'hégire 404, & de Jeſus-Chriſt 1013.

Galien (*Claude*), étoit de Pergame, ville de l'Aſie mineure, fameuſe à divers égards, & particulierement par ſon temple d'Eſculape. Il eſt né vers l'an 131 de Jeſus-Chriſt, environ la 15e année du regne d'Adrien. Il paroit par ſes écrits qu'il a vécu ſous les empereurs Antonin, Marc-Aurele, Lucius-Verus, Commode, & Sévere.

Il embraſſa la médecine à l'âge de 17 ans, l'étudia ſous pluſieurs maîtres, & voyagea beaucoup. Il fut dans la Cilicie, dans la Paleſtine, en Crete, en Chypre, & ailleurs. Il demeura quelque tems à Alexandrie, capitale de l'Egypte, où fleuriſſoient encore toutes les ſciences. A l'âge de 28 ans il revint d'Alexandrie à Pergame, & traita les bleſſures de nerfs des gladiateurs avec beaucoup de ſuccès, ce qui prouve que Galien entendoit auſſi-bien la Chirurgie que la Médecine.

Il ſe rendit à Rome à l'âge de 32 ans, eut le bonheur de plaire à Sergius Paulus, préteur, à Sévérus, qui étoit alors conſul, & qui fut depuis empereur, & à Boëthius, homme conſulaire, dont il guérit la femme, qui lui fit un préſent de quatre cens pieces d'or; mais ſon mérite & ſon habilité lui firent tant d'ennemis parmi les autres médecins de Rome, qu'ils le contraignirent de quitter cette ville, après y avoir ſéjourné quelques années.

Cependant au bout de quelque tems Marc-Aurele le rappella dans la capitale, où il écrivit entr'autres livres, celui de l'uſage des parties du corps humain. Il eſt vrai que craignant extrèmement l'envie des médecins de cette ville, il ſe tenoit le plus qu'il pouvoit à la campagne, dans un lieu où Commode, fils de l'empereur, faiſoit ſon ſéjour. On ne ſait point combien de tems Galien demeura à Rome pour la ſeconde fois, ni même s'il y paſſa le reſte de ſa vie, ou s'il retourna en Aſie: Suidas dit ſeulement que ce médecin vécut 70 ans.

Le grand nombre de livres qui reſtent de ſa plume, ſans parler de ceux qui ſe ſont perdus, prouve bien que c'étoit un homme d'un prodigieux travail, & qui écrivoit avec une facilité ſinguliere. On comptoit plus de cinq cens livres de ſa main ſur la ſeule Médecine; mais nous apprenons de lui, qu'une partie de tant d'ouvrages périt de ſon tems, par un incendie qui conſuma le temple de la Paix à Rome, où ces mêmes ouvrages étoient dépoſés.

Tous les anciens ont eu pour Galien la plus grande eſtime; & Euſebe qui a vécu environ cent ans après lui, dit que la vénération qu'on portoit à ce médecin, alloit juſqu'à l'adoration. Trallien, Oribaſe, Actius, & ſurtout Paul Eginete, n'ont fait preſque autre choſe que de le copier; & tous les médecins arabes ſe ſont conduits de même. Il eſt pourtant certain qu'il eut pendant ſa vie un grand parti à combattre, & la médecine d'Hippocrate qu'il entreprit de rétablir, ne triompha pas apparemment de la ſecte méthodique, ni des autres.

Nous avons deux éditions greques de Galien; l'une d'Alde, donnée en 1525, en deux volumes *in-folio*; l'autre plus correcte d'André Cratandrus, de Jean Hervagius, & de Jean Bébélius, parut en 1538 en cinq volumes *in-folio*.

Quant aux éditions latines, il y en a en grand nombre. On a pluſieurs traductions de Galien en cette langue. On en a donné une à Lyon en 1536, *in-folio*, elle eſt de Simon Colinœus. La même à paru en 1554, beaucoup plus correcte & avec de grandes augmentations; c'eſt Jean Frellonius qui l'a miſe au jour. Il y en a une autre édition de Jean Frébonius, à Bâle en 1541. La même reparut en 1561 avec une préface de Conrard Geſner, dans laquelle il eſt parlé avec beaucoup de jugement de Galien, de ſes ouvrages, & de ſes différens traducteurs.

Il y en a une troiſieme des Juntes, qui ont donné à Veniſe dix éditions de Galien; la premiere eſt *in*-8°. en 1641; & les autres *in-folio* dans les années ſuivantes; la neuvieme ou dixieme, car ces deux éditions ne different point, ſont les plus complettes & les meilleures.

Nous ne connoiſſons qu'une ſeule édition de Galien qui ſoit greque & latine; elle à été donnée à Paris en 1639, ſous la direction de René Chartier, en treize volumes *in-folio*. Cet élégant ouvrage contient, non-ſeulement les écrits de Galien, mais encore ceux d'Hippocrate, & quelques-autres anciens médecins. La traduction en eſt correcte & fidelle; elle a été faite ſur la comparaiſon des textes dans les différentes éditions & dans les manuſcrits.

Gariopontus a été mal jugé pour beaucoup plus ancien qu'il ne l'eſt effectivement; car puiſque Pierre Damien, élevé au cardinalat en 1057, en parle comme d'un homme qu'il avoit vû, il en réſulte que ce medecin vivoit au xj. ſiecle. On peut croire qu'il étoit du nombre de ceux qui compoſoient l'école de Salerne. René Moreau, dans ſes prolégomenes ſur cette école, cite un paſſage dans lequel il eſt appellé *Warimpotus*. Il adopta le ſyſtème des méthodiques, & a écrit ſept livres de pratique dans ce goût-là, mais d'un ſtyle barbare. Il traite dans les cinq premiers livres de la plûpart des maladies, & les fievres font la matiere des deux derniers. Cet ouvrage parut à Lyon, *Lugduni apud Blanchardum*, en 1516 & 1526, in-4°. ſous le titre de *Paſſionarii galeni de ægritudinibus, à capite ad pedes*. Enſuite il a été imprimé à Bâle *apud* Henr. *Petri* 1531, in-4°. & 1536 in-8°. ſous le titre ſuivant: *De morborum cauſis, accidentibus & curationibus, libri octo*.

Glaucias, diſciple de Sérapion, c'eſt-à-dire medecin empirique, eſt ſouvent cité par Galien, qui dit qu'il avoit commenté le ſixieme livre des épidémiques d'Hippocrate. Il fait auſſi l'éloge de quelques-uns de ſes médicamens. Pline en parle dans ſon hiſt. nat. *liv. XXII. ch. xxiij.*

Haly-Abbas, medecin arabe, paſſoit de ſon tems pour un homme d'un ſavoir ſi ſurprenant, qu'on l'appelloit *le Mage*. Il publia vers l'an 980 ſon livre intitulé *almaleci*, qui renferme un ſyſtème complet de toute la *Medecine*, & c'eſt le ſyſtème dont les Arabes font l'éloge le plus pompeux. Etienne d'Antioche traduiſit cet ouvrage en latin en 1127. Il eſt vrai que ſi l'on avoit à choiſir quelque ſyſtème de *medecine* fondé ſur la doctrine des Arabes, celui qui a été fait par Haly-Abbas paroît moins confus, plus intelligible & plus lié que tous les autres, ſans même excepter celui d'Avicennes, & Rhaſès en a pris bien des choſes.

La

La traduction d'Etienne d'Antioche dont je viens de parler, eſt intitulée *Regalis diſpoſitionis theoricæ libri decem, & practicæ libri decem quos Stephanus ex arabica in latinam linguam tranſtulit. Venetiis* 1492, *regal. fol. Lugd.* 1523, *in*-4°.

Héraclide le tarentin fut le plus illuſtre de tous les ſectateurs de Sérapion, fondateur de l'empiriſme. Galien fait grand cas d'un ouvrage qu'il avoit compoſé ſur la Chirurgie. Nous liſons dans le même auteur qu'*Héraclide* avoit commenté tous les ouvrages d'Hippocrate; Cœlius Aurelianus cite auſſi les livres d'*Héraclide* ſur les maladies internes; mais aucun des écrits de ce medecin ne nous eſt parvenu.

Hermogène. Il y a deux medecins de ce nom; l'un ſectateur d'Eraſiſtrate, a pu vivre du tems d'Adrien, un peu avant Galien, qui en parle; l'autre plus ancien, eſt celui contre lequel Lucile fit en grec l'épigramme dont le ſens eſt: „ Diophante ayant vu en ſonge le medecin „ Hermogène, ne ſe réveilla jamais, quoiqu'il portat un „ préſervatif ſur lui „. Martial, en imitant cette épigramme, attribue la même choſe à un autre medecin qu'il appelle Hermocrate, & qui eſt peut-être un nom ſuppoſé; quoique l'épigramme de Martial n'ait pas la fineſſe & la briéveté de celle de Lucile, on voit pourtant qu'elle part d'une bonne main. La voici:

Lotus nobiſcum eſt hilaris, cænavit & idem
Inventus mane eſt mortuus Andragoras.
Tam ſubitæ mortis cauſam, Fauſtine, requiris?
In ſomnis medicum viderat Hermocratem.

„ Andragoras, après avoir fait un très-bon ſouper avec „ nous, fut trouvé mort le matin dans ſon lit. Ne me „ demandez point, Fauſtinus, la cauſe d'une mort auſſi „ prompte; il avoit eu le malheur de voir en ſonge le „ medecin Hermocrate „.

Herodicus ou *Prodicus* de Sélymbre, naquit quelque tems avant Hippocrate, & fut contemporain de ce prince de la *Medecine*. Platon le fait inventeur de la gymnaſtique médicinale, c'eſt-à-dire de l'art de prévenir ou de guérir les maladies par l'exercice. Si cette idée eſt vraie, on pourroit regarder Herodicus comme le maître d'Hippocrate en cette partie.

Hérophile naquit à ce qu'on croit à Carthage, & vécut ſous Ptolomée Soter. Il étoit contemporain d'Eraſiſtrate, un peu plus âgé que lui, & tous deux ſe diſtinguerent également dans l'anatomie humaine. Galien dit d'Hérophile qu'il étoit conſommé dans les diverſes parties de la *Médecine*, mais ſur-tout dans l'Anatomie. Il découvrit le premier les nerfs proprement dits; il donna aux parties de nouveaux noms, qui ont preſque tous été conſervés. C'eſt lui qui a impoſé les noms de *rétine* & d'*arachnoïde* à deux tuniques de l'œil; celui de *preſſoir* ou de *torcular* à l'endroit où les ſinus de la dure-mere viennent s'unir; celui de *paraſtates* à ces glandes qui ſont ſituées à la racine de la verge, *&c*. Il cultiva beaucoup la Chirurgie & la Botanique, & fit le premier entre les anciens dogmatiques, un grand uſage des médicamens ſimples & compoſés.

La doctrine du pouls acquit ſous lui de grands progrès; il ne s'écarta point dans la cure des maladies, ni par rapport à la conſervation de la ſanté, des ſentimens d'Hippocrate; cependant il écrivit contre les prognoſtics de ce grand homme, qu'on avoit rarement attaqué, & toujours avec peu de ſuccès. Hérophile ne fut pas plus heureux que les autres, ſes ouvrages n'ont point paſſé juſqu'à nous.

Hippocrate deſcendoit d'Eſculape au dix-huitieme degré, & étoit allié à Hercule par ſa mere au vingtieme degré. Il naquit à Cos la premiere année de la lxxxe olympiade, 458 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & la cinquieme année du regne d'Artaxerxès-longue-main. Il étoit digne contemporain de Socrate, d'Hérodote, de Thucydide, & d'autres grands hommes qui ont illuſtré la Grece.

Son grand-pere Hippocrate & ſon pere Héraclide, qui n'étoient pas ſeulement d'habiles medecins, mais des gens verſés en tout genre de littérature, ne ſe contenterent pas de lui apprendre leur art, ils l'inſtruiſirent encore dans la logique, dans la Phyſique, dans la Philoſophie naturelle, dans la Géométrie & dans l'Aſtronomie. Il étudia l'éloquence ſous Gorgias le rhéteur, le plus célebre de ſon tems.

L'île de Cos, lieu de ſa naiſſance, eſt très-heureuſement ſituée. Il y avoit long-tems que ſes ancêtres l'avoient rendue fameuſe par une école publique de *Medecine* qu'ils y avoient fondée. Il eut donc toutes les commodités poſſibles pour s'initier dans la théorie de la *Médecine*, ſans être obligé d'abandonner ſa patrie; mais comme c'eſt à l'expérience à perfectionner dans un medecin ce qu'il tient de l'étude, les plus grandes villes de la Grece n'étant pas fort peuplées, il ſuivit le precepte qu'il donne aux autres; il voyagea. „ Celui qui veut être „ medecin, dit il, doit néceſſairement parcourir les pro„ vinces étrangeres; car l'ignorance eſt une compagne „ fort incommode pour un homme qui ſe mêle de gué„ rir les maladies; elle le gêne & la nuit & le jour „.

Il parcourut la Macédoine, la Thrace & la Theſſalie: c'eſt en voyageant dans ces contrées qu'il recueillit la plus grande partie des obſervations précieuſes qui ſont contenues dans ſes épidémiques. Il vit toute la Grece, guériſſant en chemin faiſant non-ſeulement les particuliers, mais les villes & les provinces. Les Illyriens le ſolliciterent par des Ambaſſadeurs de ſe tranſporter dans leur pays, & de les délivrer d'une peſte cruelle qui le ravageoit. Hippocrate étoit fort porté à ſecourir ces peuples; mais s'étant informé des vents qui dominoient dans l'Illyrie, de la chaleur de la ſaiſon, & de tout ce qui avoit précédé la contagion, il conclut que le mal étoit ſans remede. Il fit plus: prévoyant que les mêmes vents ne tarderoient pas à faire paſſer la peſte de l'Illyrie dans la Theſſalie, & de la Theſſalie en Grece, il envoya ſur le champ ſes deux fils, Theſſalus & Draco, ſon gendre Polybe, & pluſieurs de ſes éleves en différens endroits, avec les inſtructions néceſſaires. Il alla lui même au ſecours des Theſſaliens; il paſſa dans la Doride, dans la Phocide & à Delphes, où il fit des ſacrifices au dieu qu'on y adoroit; il traverſa la Béotie, & parut enfin dans Athènes, recevant par-tout les honneurs dûs à Apollon. En un mot, il fit en Grece, pour me ſervir des termes de Callimaque, l'office de cette panacée divine, dont les gouttes précieuſes chaſſent les maladies de tous les lieux où elles tombent.

Dans une autre occaſion plus preſſante encore, il délivra la ville d'Athènes, ſelon quelques hiſtoriens, de cette grande peſte qui cauſa dans l'Attique des ravages inouis, que Thucydide, qui en fut le témoin oculaire, a ſi bien décrits, & que Lucrece a chantés dans la ſuite. On dit qu'il n'employa pour remedes généraux que de grands feux qu'il fit allumer dans toutes les rues, & dans leſquels il fit jetter toutes ſortes d'ingrédiens aromatiques, afin de purifier l'air; méthode pratiquée long-tems avant lui par les Egyptiens.

Telle fut ſa réputation, que la plûpart des princes tenterent de l'attirer à leur cour. Il fut appellé au-près de Perdiccas, roi de Macédoine, qu'on croyoit attaqué de conſomption; mais après l'avoir bien examiné, il découvrit que ſon mal étoit cauſé par une paſſion violente dont il brûloit pour Hila, qui étoit la maîtreſſe de ſon pere.

On prétend, dans des pieces ajoutées aux œuvres d'Hippocrate, & dont je ne garantis point l'authenticité; on prétend, dis-je, dans ces pieces, qu'Artaxerxès lui offrit des ſommes immenſes & des villes entieres pour l'engager à paſſer en Aſie, & à diſſiper une peſte qui déſoloit & ſes provinces & ſes armées, il ordonna qu'on lui comptât d'avance cent talens (quarante-cinq mille livres ſterling); mais Hippocrate regardant ces richeſſes comme les préſens d'un ennemi & l'opprobre éternel de ſa maiſon s'il les acceptoit, les rejetta, & répondit au gouverneur de l'Helleſpont qui les lui offroit de la part d'Artaxerxès: „ Dites à votre maître que je ſuis aſſez ri„ che; que l'honneur ne me permet pas de recevoir ſes „ dons, d'aller en Aſie, & de ſecourir les ennemis de „ la Grece „.

Quelqu'un lui repréſentant dans cette occaſion qu'il faiſoit mal de refuſer une fortune auſſi conſidérable que celle qui s'offroit, & qu'Artaxerxès étoit un fort bon maître, il répondit: *Je ne veux point d'un maître, quelque bon qu'il ſoit.*

Le ſénat d'Abdere le pria de ſe tranſporter dans la ſolitude de Démocrite, & de travailler à la guériſon de ce ſage, que le peuple prenoit pour fou. On ſait ce qu'en dit l'Hiſtoire:

Hippocrate arriva dans le tems
Que celui qu'on diſoit n'avoir raiſon ni ſens,
Cherchoit dans l'homme ou dans la bête
Quel ſiége a la raiſon, ſoit le cœur, ſoit la tête.
Sous un ombrage épais, aſſis près d'un ruiſſeau,
Les labyrinthes d'un cerveau
L'occupoient. Il avoit à ſes piés maint volume,
Et ne vit preſque pas ſon ami s'avancer,
Attaché ſelon ſa coutume . . . . .

Lorſque

Lorſque les Atheniens furent ſur le point d'attaquer l'île de Cos, Hippocrate, plein d'amour pour ſa patrie, ſe rendit en Theſſalie, invoqua contre les armes de l'Attique, des peuples qu'il avoit délivrés de la peſte, ſouleva les états circonvoiſins, & en même tems envoya ſon fils Theſſalus à Athènes pour écarter la tempête qui menaçoit ſon pays. Le pere & le fils réuſſirent: en peu de jours la Theſſalie & le Péloponneſe furent en armes, prêts à marcher au ſecours de Cos; & les Athéniens, ſoit par crainte, ſoit par reconnoiſſance pour Hippocrate, abandonnerent leur projet.

Ce grand homme, qui ſemblable aux dieux mépriſa les richeſſes, aima la vérité & fit du bien à tout le monde, ne deſira qu'une longue vie en parfaite ſanté, du ſuccès dans ſon art, & une réputation durable chez la poſtérité. Ses ſouhaits ont été accomplis dans toute leur étendue: on lui a rendu même pendant ſa vie des honneurs qu'aucun grec n'avoit reçus avant lui. Les Argiens lui éleverent une ſtatue d'or; les Athéniens lui décernerent des couronnes, le maintinrent lui & ſes deſcendans dans le pritanée, & l'initierent à leurs grands myſteres; marque de diſtinction dont Hercule ſeul avoit été honoré: enfin il a laiſſé une réputation immortelle. Platon & Ariſtote le vénérerent comme leur maître, & ne dédaignerent pas de le commenter. Il a été regardé de tout tems comme l'interprete le plus fidele de la nature; & il conſervera, ſelon les apparences, dans les ſiecles à venir, une gloire & une réputation que plus de deux mille deux cens ans ont laiſſées ſans atteinte.

Il mourut dans la Theſſalie la ſeconde année, diſent quelques auteurs de la cvij. olympiade, 349 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & fut inhumé entre Lariſſe & Gortone. Ce petit nombre de particularités de la vie d'Hippocrate ſont ſuffiſantes pour ſe former une idée de ſon caractere.

Je n'ajouterai que de courts détails ſur quelques éditions de ſes ouvrages.

La premiere édition grecque parut à Véniſe chez Alde en 1526, *in-fol.* La ſeconde à Bâle par Forbénius, en 1538, *in-fol.* La premiere édition latine faite ſur l'arabe, vit le jour à Véniſe en 1493, *in-fol.* Il en parut une autre traduction ſur les manuſcrits grecs du Vatican à Rome en 1749, *in-fol.* La verſion de Janus Cornarius vit le jour à Veniſe en 1545, *in*-8°. & a Bâle en 1553 *in-fol.* La verſion latine d'Anutius Fœſius, parut à Francfort en 1596, *in*-8°.

On compte entre les éditions grecques & latines, 1°. celle de Jérôme Mercurialis, à Veniſe 1588, *in-fol.* 2°. celle d'Anutius Fœſius, à Francfort *typis Wechelianis* 1595, *in-fol.* 1621, 1645, & la même à Geneve 1657, *in-fol.* 3°. de Van-der-linden, avec la verſion de Cornarius, à Leyde en 1665, 2 vol. *in*-8°. 4°. De René Charlier, avec les ouvrages de Galien, à Paris 1679, 13 vol. *in-fol.*

On a imprimé 22 traités d'Hippocrate avec la verſion de Cornarius, des tables & des notes, à Bâle en 1579, *in-fol.* & cette édition eſt maintenant fort rare.

On a tout ſujet de croire, ſuivant pluſieurs témoignages des auteurs orientaux, qu'il s'étoit fait en arabe des traductions d'Hippocrate dès les premiers tems d'Almanzor & d'Almamon: mais la verſion qui a effacé toutes les autres a été celle de Honain, fils d'Iſaac, qui fut en grande réputation ſous le calife Eimotewakel. Ce prince commença ſon regne l'an 232 de l'hégire, de Jeſus-Chriſt 846, & mourut l'an de l'hégire 247, & de Jeſus-Chriſt 861. Cet Honain fut diſciple de Jean, ſurnommé fils de Maſowia.

Les hiſtoriens remarquent que Honain entreprit de nouvelles traductions des livres grecs, parce que celles de Sergius étoient fort défectueuſes. Gabriel, fils de Boct Jechua, autre fameux médecin, l'exhorta à ce travail, qu'il fit avec tant de ſuccès, que ſa traduction ſurpaſſa toutes les autres. Sergius avoit fait les ſiennes en ſyriaque; & Honain, qui avoit demeuré deux ans dans les provinces où on parloit grec, alla enſuite à Balſora où l'arabe étoit le plus pur; & s'étant perfectionné dans cette langue, il ſe mit à traduire.

La plûpart des traductions arabes d'Hippocrate & de Galien portent ſon nom; & les hébraïques faites il y a plus de 700 ans, l'ont été ſur la ſienne. Honain eſt donc le plus conſidérable interprete d'Hippocrate; & c'eſt de lui que les Arabes ont tiré tout ce qu'ils ont d'érudition ſur l'hiſtoire de la Médecine.

Il y avoit encore dans ce tems-là deux traductions d'Hippocrate: l'une ſyriaque, & l'autre arabe. La premiere paſſoit pour un ſecond original, & pour avoir été conférée avec les éditions ſyriaques, qui ſont fort rares depuis pluſieurs ſiecles, à cauſe que le ſyriaque eſt devenu une langue ſavante qui n'a plus été d'uſage que parmi les Chrétiens, & qui ne s'apprend plus que par étude. On peut juger par ce détail qu'il ne faut pas attendre de grands ſecours des Arabes pour la réviſion des textes grecs.

Nous pouvons encore conclure de-là qu'il ſeroit difficile de découvrir chez les Orientaux quelque choſe qui ſervît à l'hiſtoire d'Hippocrate, de plus que ce qu'en diſent les Grecs & les Latins. Cependant les Arabes ont des vies de cet ancien médecin, & ils en parlent comme d'un des plus grands hommes qui aient exiſté; c'eſt ce qu'on lit dans les deux ſeules verſions qui ſoient imprimées: la premiere eſt d'Eutychius ou Sahid, patriarche d'Alexandrie; l'autre eſt de Grégoire, ſurnommé Albufarage, qui étoit métropolitain de Takrit, ville d'Arménie, & qui a vécu juſqu'au treizieme ſiecle: mais on ne trouve ni dans l'une ni dans l'autre aucun trait qui ait un fondement ſolide.

En échange nos médecins, entr'autres Braſavolus, Jacotius, Marinellus, Martianus & Mercurialis, on fait d'excellens commentaires ſur Hippocrate. Voici les titres de leurs ouvrages.

Braſavolus, (Antonius Muſa) *in aphoriſmos* Hippocratis *commentarius*; Ferrariæ, 1594, *in*-4°. *In libros de ratione victûs in morbis acutis*, *commentaria*; Venetiis, 1546, *in-fol.*

Jacotius, (Deſiderius) *commentariorum ad* Hippocratis *coaca præſagia libri tredecim*; Lugd. *apud Guil. Rovillium*, 1576; *in-fol.*

Marinellus, (Joannes) *commentaria in* Hippocratis *opera*; Venet. *apud Valgriſium*, 1575, *in-fol. ed. prima & optima*: ibidem, 1619, *in-fol.* Vicentiæ, 1610. *in-fol.*

Martianus, (Proſper) Hippocrates *conſ. nationibus explicatus*; Patavii, 1719; *in-fol.*

Mercurialis, (Hieronymus) *commentarii in* Hippocratis *prognoſtica*; Venet. 1597, *in-fol. In* Hippocratis *aphoriſmos*; Bonon, 1619, *in-fol.*

Ibnu-el-Baitar, médecin arabe, naquit à Malaga en Andalouſie. Pour ſe perfectionner dans la connoiſſance des plantes, il parcourut l'Afrique & preſque toute l'Aſie. A ſon retour de l'Inde par le Caire, il devint médecin de Saladin, premier ſoudan d'Egypte; &, après la mort de ce prince, il retourna dans ſa patrie où il finit ſes jours l'an de l'hégire 594, & de Jeſus-Chriſt 1197. Il a compoſé un ouvrage ſur les propriétés des plantes, ſur les poiſons, & ſur les animaux.

Ibnu-Thophail, médecin arabe, naquit à Séville dans l'Andalouſie, d'une famille noble: mais ſes parens ayant été dépouillés de leurs biens pour avoir pris parti dans une rébellion contre leur prince, il fut obligé de ſe jetter du côté de la Médecine. Averrhoès, Rabbi Moſes l'égyptien, & beaucoup d'autres vinrent prendre de ſes leçons; il mourut l'an de l'hégire 571, & de Jeſus-Chriſt 1175. C'eſt le même qu'Abu-Becr, Ebn-Thophail, l'auteur d'un ouvrage ingénieux & bien écrit, publié par le docteur Pocock, en arabe & en latin, ſous le titre de *philoſophus*, αὐτοδίδακτος, imprimé à Oxford en 1671, réimprimé pluſieurs fois depuis, & traduit en d'autres langues.

Ibnu-Zohar, d'origine arabe, naquit en Sicile dans le cinquieme ſiecle, & devint médecin du roi de Maroc. Il exerça ſon art ſans intérêt pour les gens dont la fortune étoit médiocre, mais il acceptoit les préſens des princes & des rois. Il a eu un fils célebre par des ouvrages de Médecine, & pour diſciple Averrhoès qui le laiſſa bien loin derriere lui. Il mourut âgé de quatre-vingt-douze ans l'an de l'hégire 564, & de Jeſus-Chriſt 1168.

Joanna, chaldéen de nation & chrétien de religion, de la ſecte de Neſtorius, eſt un fameux médecin arabe par le crédit qu'il eut ſous le célebre Almamon, calife de Bagdad, qui fit tant de bien à la Littérature en raſſemblant les meilleurs ouvrages en Médecine, en Phyſique, en Aſtronomie, en Coſmographie, *&c.* & en les faiſant traduire. Joanna fut chargé de préſider aux traductions des auteurs grecs, & ce fut alors qu'on mit pour la premiere fois en langue arabeſque les ouvrages de Galien & ceux d'Ariſtote. Il mourut à la quatre-vingtieme année de ſon âge l'an de l'hégire 284, & de Jeſus-Chriſt 819.

Iſaac, fils d'Erram, médecin juif, naquit à Damas, étudia à Bagdad, & fut médecin de Zaïde, viceroi d'Afrique. Il a fait un livre ſur la cure des poiſons, & eſt mort l'année de l'hégire 183, & de Jeſus-Chriſt 799.

Lucius Apulée, de Madaure ville d'Afrique, vivoit ſous les empereurs Adrien, Antonin le Débonnaire, & Marc Aurele. Sa mere, nommée *Salvia*, étoit de la famille de Plutarque, & de celle du philoſophe Sextus.

Après avoir étudié à Athènes la philoſophie de Platon, il étudia la Juriſprudence à Rome, & s'acquit même de la réputation dans le barreau; mais il reprit enſuite la Philoſophie, & fit en grec des livres de *queſtions naturelles* & de *queſtions médicinales*. On met au nombre de ſes écrits un livre intitulé, *des remedes tirés des plantes*; livre qui nous reſte & qui eſt écrit en latin, mais on n'eſt pas certain qu'il ſoit de lui. Les deux plus anciennes éditions de cet ouvrage chargé de remedes ſuperſtitieux, ſont l'édition de Paris de 1528, *in-fol.* & celle de Baſle de la même année, auſſi *in-fol.* La cinquieme édition de toutes les œuvres prétendues d'Apulée de Madaure eſt à Lyon en 1587, *in*-8°. Son livre de l'*âne, d'or*, eſt tout plein de contes magiques, quoique ce ne ſoit qu'un jeu d'eſprit dont le ſujet même n'eſt pas de l'invention d'Apulée.

Machaon, étoit frere aîné de Podalyre, tous deux fils d'Eſculape; mais il paroît par Homere, que Machaon étoit plus eſtimé que Podalyre, & qu'on l'appelloit préférablement pour panſer les grands de l'armée. Ce fut Machaon qui traita Ménélaüs bleſſé par Tindare, en eſſuyant premierement le ſang de ſa bleſſure, & en y appliquant enſuite des remedes adouciſſans, comme faiſoit ſon pere. Ce fut auſſi Machaon qui guérit Philoctete, qui avoit été rendu boiteux pour s'être laiſſé tomber ſur le pié une fleche trempée dans le fiel de l'hydre de Lerne, préſent ou dépôt que lui avoit remis Hercule en mourant.

Les deux freres étoient tous deux ſoldats auſſi-bien que médecins, & Machaon ſemble avoir été fort brave. Il fut une fois bleſſé à l'épaule dans une ſortie que firent les Troyens; & il fut enfin tué dans un combat ſingulier qu'il eut contre Nirée, ou, ſelon d'autres, contre Euripyle, fils de Telephe. Machaon & Podalyre ſont auſſi mis au nombre des amans d'Helene. La femme de Machaon s'appelloit *Anticlea*, elle étoit fille de Dioclès, roi de Meſſénie; il en eut deux fils qui poſſederent le royaume de leur ayeul, juſqu'à ce que les Héraclides, au retour de la guerre de Troye, ſe furent emparés de la Meſſénie & de tout le Péloponneſe. On ne ſait ſi Machaon étoit roi par lui-même, ou s'il tenoit cette dignité de ſa femme; mais Homere l'appelle en deux ou trois endroits, *paſteur des peuples*, qui eſt le titre qu'il donne à Agamemnon, & aux autres rois.

Quant à Podalyre, comme il revenoit du ſiege de Troie, il fut pouſſé par une tempête ſur les côtes de Carie, où un berger qui le reçut, ayant appris qu'il étoit médecin, le mena au roi Dametus dont la fille étoit tombée du toît d'une maiſon. Il la guérit en la ſaignant des deux bras, ce qui fit tant de plaiſir à ce prince, qu'il la lui donna en mariage avec la Cherſonneſe. Podalyre eut de ſon mariage, entr'autres enfans, Hippolochus dont Hippocrate deſcendoit.

Au reſte, la ſaignée de Podalyre eſt le premier exemple de ce remede que l'hiſtoire nous offre. On en trouve le récit dans Etienne de Byſance.

Ménécrate. Il y a eu pluſieurs Ménécrates, mais nous ne parlerons que du Ménécrate qui vivoit ſous le regne de Tibere, un peu après Antonius Muſa. Il mourut ſous Claude, comme il paroît par une inſcription grecque qui ſe trouve à Rome, & qui eſt rapportée par Grutérus & par Mercurialis. Il eſt nommé dans cette inſcription *médecin des Ceſars*, ce qui marque qu'il l'avoit été de pluſieurs empereurs.

Galien nous apprend que Ménécrate avoit fait un très-bon livre ſur la compoſition des médicamens, dont le titre étoit *autocrator hologrammatos*, c'eſt-à-dire, l'*empereur dont les mots ſont écrits*. Ce titre n'eſt pas auſſi ridicule qu'il le paroît, car quant au mot *autocrator*, ou empereur, il y a divers exemples chez les anciens de cette maniere d'intituler des livres. Le mot *hologrammatos* marquoit que l'auteur avoit écrit tout au long les noms & le poids, ou la quantité de chaque ſimple, pour éviter les erreurs qu'on pourroit faire en prenant une lettre numérale pour une autre, ou en expliquant mal une abbréviation.

Cette particularité prouve que les Médecins avoient déja la coutume d'écrire en mots abrégés, & de ſe ſervir de chiffres ou de caracteres particuliers, comme quelques-uns de nos Médecins font aujourd'hui, &, à mon avis, fort mal-à-propos. Ménécrate avoit raiſon de condamner cette nouvelle mode, & de montrer le bon exemple à ſuivre.

C'eſt lui qui a inventé l'emplâtre que l'on appelle *diachylon*, c'eſt-à-dire, compoſé de ſucs, & qui eſt un des meilleurs de la Pharmacie.

Méſuach ou *Méſué*, chrétien, de la ſecte des Jacobites ou demi-Eutychiens, naquit, ſelon Léon l'Africain, à Maridin, ville ſituée ſur les bords de l'Euphrate, étudia la Médecine à Bagdad, & fut diſciple d'Avicenne. Il exerça ſon art au Caire, il y jouit de la bienveillance du caliſe, & y acquit de la réputation & des richeſſes. Il mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, l'an de l'hégire 406, & de Jeſus-Chriſt 1015. Le docteur Freind croit que Méſué eſt né à Niſabur, & qu'il écrivit ſes ouvrages, *de medicamentis*, *&* *morbis internis*, en langue ſyriaque. Ils ont paru pour la premiere fois en latin, avec des notes de Pierre de Apono, à Veniſe en 1494, *in-fol.* enſuite à Paris, *apud Valgriſium*, 1575, *in-fol.* & enfin *Venet. apud Juntas*, 1589 & 1623, *in-fol.* qui ſont les deux meilleures éditions.

Moſchion, médecin grec méthodique qui fleuriſſoit dans le cinquieme ſiecle, a fait un livre ſur les maladies des femmes, qui nous eſt parvenu. Il a paru en grec, par les ſoins de Gaſpard Wolph, à Baſle, *apud Thom. Guarinum*, 1566, *in*-4°. On l'a inſéré, en grec & en latin, *in Gynæciorum libris*, de Spacchius; *Argentinæ*, 1597, *in-fol.*

Muſa, (*Antonius*) a été le plus fameux de tous les médecins qui ont vécu ſous le regne d'Auguſte, parce qu'il guérit cet empereur dangereuſement malade, en lui conſeillant de ſe baigner dans de l'eau froide, & même d'en boire; cette cure mit ce remede fort en vogue, & valut au médecin de grandes largeſſes, & des honneurs diſtingués. Pline parle en trois endroits des remedes qui guérirent Auguſte. Dans le premier (*liv. XXIX. ch. j.*), il dit que ce prince fut rétabli par un remede contraire, c'eſt-à-dire, oppoſé à ceux qui avoient été pratiqués. Dans le ſecond (*liv. XVIII. ch. xv.*), il avance qu'Auguſte avoit mandé dans quelques unes de ſes lettres, qu'il s'étoit guéri par le moyen de l'orobe. Et dans le troiſieme (*liv. XIX. ch. viij.*), Pline attribue la même choſe à l'uſage des laitues; peut être que ces trois remedes avoient été employés dans la même maladie, ou dans d'autres.

On ne trouve rien d'ailleurs de remarquable dans l'hiſtoire ſur la médecine de Muſa. Il traitoit les ulceres en faiſant manger de la chair de vipere. Galien parle de quelques livres qu'il avoit écrit ſur les médicamens. On lui a attribué un petit livre *de la bétoine* qui nous eſt reſté, & que l'on ſoupçonne avoir été tirée de l'herbier d'Apulée. Mais Horace & Virgile ont immortaliſé ce médecin dans leur poéſies. Il avoit un frere nommé *Euphorbus*, dont nous avons dit un mot ci-deſſus.

Myrepſus (*Nicolaus*), médecin grec d'Alexandrie, qui vivoit, à ce qu'on croit, ſur la fin du douzieme ſiecle, dans le tems que la barbarie couvroit encore la terre. Il n'eſt connu que par un livre des médicamens, diviſé en quarante-huit ſections, traduit du grec en latin par Léonard Fuchſius, & imprimé à Basle, chez Oporin, en 1549, *in-fol.* Il ſe trouve parmi les *Medici principes* d'Henri Etienne, publiés en 1567, *in-fol.*

Oribaſe, naquit à Pergame, & devint profeſſeur à Alexandrie. Eunapius, médecin auquel il dédia ſes quatre livres *de Euporiſtis*, &c. en fait les plus grands éloges, & dit qu'il contribua beaucoup à élever Julien à l'empire; ce qui lui mérita ſa confiance, comme cela paroît par une des lettres de cet empereur. Oribaſe jouiſſoit d'une fortune éclatante dans le tems qu'Eunapius écrivit cette hiſtoire, c'eſt-à-dire, l'an 400 de Jeſus-Chriſt.

Oribaſe écrivit ſoixante-dix livres de collections ſelon Photius, & ſoixante-douze ſelon Suidas. Il n'en reſte que les quinze premiers, & deux autres qui traitent de l'Anatomie. Il s'eſt perdu quelques traités de cet auteur. Freind remarque que ſa diction eſt extrèmement variée, ce qui jette de la lumiere ſur ſes écrits. Il paroît que c'étoit un homme d'eſprit & un médecin expérimentéé, qui a donné dans pluſieurs cas des regles de pratique fort bien raiſonnés. Ses ouvrages ont paru à Basle, en 1557, *in*-8°. &, dans les *Medici principes* d'Henri Etienne, à Paris, 1567, *in-fol.* Mais la meilleure édition eſt *græcè & latinè cum notis* G. Dundas; *Lugd. Bat.* 1735, *in*-4°.

Palladius, médecin d'Alexandrie, où il fut élevé & il naquit vraiſſemblablement. Il eſt de beaucoup poſtérieur à Galien & à Ætius. Il nous reſte de lui, 1°. *ſcholia in librum Hippocratis de fracturis*, apud Wekel, 1595. *in-fol.* 2°. *Breves interpretationes ſexti libri de morbis popularibus Hippocratis*. Baſileæ, 1581. *in*-4°. 3°. *de febribus ſynopſis*. Paris, 1646. *in*-4°. Les commentaires de ce médecin ſur le livre des fractures d'Hippocrate ſont peu de choſe; il a mieux réuſſi dans ſes inter-

interprétations ſur les livres des épidémies. Son traité des fiévres eſt bon & court, mais tout ce qu'il en dit paroît être emprunté d'Ætius.

Paracelſe, ou pour le nommer par tous les noms faſtueux qu'il s'arrogea: *Aureolus*, *Philippus Paracelſus*, *Theophraſtus Bombaſt ab Hoppenheim*, naquit en 1493 à Einſidlen, village ſitué à deux milles de Zurich. Il apprit ſous Fugger Schwarts, les opérations ſpargiriques, & s'attacha à tous ceux qui avoient de la réputation dans l'art. Il ne s'en tint pas là; il voyagea dans toutes les contrées de l'Europe, & commerça indiſtinctement avec les médecins, les barbiers, les gardes-malades, & les prétendus ſorciers.

Après avoir viſité les mines d'Allemagne à l'âge de vingt ans, il paſſa en Ruſſie, & fut fait priſonnier par des Tartares qui le conduiſirent au Cham. Il eut enſuite l'avantage d'accompagner le fils de ce prince à Conſtantinople, où il dit avoir appris, à l'âge de vingt-huit ans, le ſecret de la pierre philoſophale, qu'il ne poſſéda jamais.

La réputation qu'il ſe fit par quantité de cures, engagerent les magiſtrats de Bâle à lui donner un honoraire conſidérable pour profeſſer la Médecine dans leur ville. Il y fit des leçons en 1527, ordinairement en langue allemande, car il ſavoit fort mal le latin. Il eut un grand nombre de diſciples; & communiqua quelques-uns de ſes ſecrets à deux ou trois d'entr'eux; cependant il ne ſéjourna que deux ans à Bâle, & ſe mit à parcourir l'Alſace avec Oporinus, qui finalement mécontent de lui, le quitta. Paracelſe continua d'errer de lieu dans un autre, dormant peu, ne changeant preſque jamais de linge, ni d'habit, & étant preſque toujours ivre. Enfin en 1541 il tomba malade dans une auberge à Saltbourg, où il mourut dans la quarante-huitieme année de ſon âge. Voici ſon portrait en raccourci, *tiré de la préf. du Dict. de Med. traduct. de M. Diderot.*

„ *Paracelſe* eſt un des plus ſinguliers perſonnages que „ nous préſente l'Hiſtoire littéraire: viſionnaire, ſuperſtitieux, crédule, crapuleux, entêté des chimeres de l'aſtrologie, de la cabale, de la magie, de toutes les ſciences occultes; mais hardi, préſomptueux, enthouſiaſte, „ fanatique, extraordinaire en tout, ayant ſû ſe donner „ éminemment le relief d'homme paſſionné pour l'étude „ de ſon art (il avoit voyagé à ce deſſein, conſultant „ les ſavans, les ignorans, les femmelettes, les barbiers, „ *&c.*), & s'arrogeant le ſingulier titre de prince de la „ Médecine & de monarque des *arcanes*, *&c.*

Sa vie, dont il faut ſe défier, a été donnée par Oporin. Ses ouvrages, qui ſont pour la plupart ſuppoſés & de la main de ſes diſciples, ont été recueillis à Francfort ſous le titre de *Paracelſi operum medico-chimicorum, ſive paradoxorum tomi duodecim*. Francof. apud Palthænios, 1603. 12. vol. *in*-4°. Ils ont été enſuite reimprimés à Genève plus exactement & plus complétement en 1658, 3 vol. *in-fol.*

Paul Eginete, Paulus Ægineta, exerçoit la Médecine dans le vij. ſiecle. Le frontiſpice de la premiere edition de ſes ouvrages porte en grec: „ voilà les ouvrages de „ *Paul* né à *Ægine*, qui a parcouru la plus grande par- „ tie du monde „, & cette inſcription contient la ſeule particularité de ſa vie qui nous ſoit connue. Quant à ſes ouvrages; Paul *Eginete* eſt au ſentiment du docteur Freind, un de ces écrivains infortunés à qui l'on n'a point rendu juſtice, & qu'on n'a point eſtimés ce qu'ils valoient; cependant, quand on l'a lu attentivement, on s'apperçoit qu'il avoit mûrement diſcuté la pratique des anciens, & qu'il étoit fondé en raiſons dans ce qu'il en a admis ou rejetté. Il fait mention dans ſes *opérations chirurgicales*, de quelques opérations qui paroiſſent avoir été ignorées de ſes prédéceſſeurs, telle eſt celle de la bronchotomie. Il paroît encore avoir bien connu les maladies particulieres aux femmes, ce qui le fit ſurnommer Paul *alkavabeli*, c'eſt-à-dire l'*accoucheur*. Les Arabes le nomment *Bulos Alægianithi*. Herbelot dit qu'il vivoit ſous l'empereur Héraclius, & du tems que régnoit Omar ſecond calife des Muſulmans, qui mourut l'an de l'hégire 23 ou l'an 645 de J. C.

Ses ouvrages qu'on a traduits anciennement en arabe, ſont diviſés en ſept livres, & ils ont été pluſieurs fois imprimés en grec. La premiere édition eſt celle d'Alde en 1528. La ſeconde parut à Bâle en 1558. chez André Cratander. On en a trois traductions latines, l'une d'Albanus Taurinus, l'autre d'Andernacus, & la troiſieme de Cornarius, avec de bonnes remarques: la meilleure édition eſt *Lugduni*, 1589. *in*-8°.

Philinus de Cos, diſciple d'Hérophile contemporain de Sérapion d'Alexandrie, paſſe dans l'eſprit de quelques-uns, pour être l'auteur de la ſecte empirique qui s'établit 287 ans avant J. C. Athenée nous apprend qu'il avoit fait des commentaires ſur Hippocrate; mais il ne dit point par quel ſecret il vint à-bout de fonder une ſecte.

Podalyre. Voyez ci-deſſus *Machaon*.

Praxagore eſt le troiſieme *médecin* qui ſe ſoit fait connoître avec diſtinction après Hippocrate & Dioclès. Il étoit de l'île de Cos, & de la famille des Aſclépiades; avec cette particularité, qu'il fut le dernier de cette race, qui ſe ſignala dans la Médecine.

Priſcianus, (*Theodorus*) médecin méthodique, diſciple de Vindicianus vivoit ſous les regnes de Gratien & de Valentinien II. vers l'an 370. Il écrivit en latin les quatre livres que nous avons de lui. Le premier eſt intitulé *logicus* quoiqu'il ne contienne rien moins que des raiſonnemens philoſophiques; au-contraire, l'auteur ſe déchaîne dans ſa préface, contre les *médecins* qui raiſonnent; mais il faut auſſi dire qu'on ignore d'où vient qu'on a ſubſtitué dans l'édition d'Italie ce titre de *logicus* à celui d'*euphoriſton*, ou des remedes faciles à trouver, qu'il porte dans l'édition de Bâle.

Priſcianus dédie ce premier livre à ſon frere Timothée, ainſi que le ſecond où il traite des maladies aiguës & des maladies chroniques. C'eſt ce ſecond livre qui pourroit porter le titre de *logicus*, car il eſt plein de raiſonnemens.

Le troiſieme intitulé *Gynæcia*, ou *des maladies des femmes*, eſt dédié à une femme nommée *Victoria* dans l'édition d'Alde, & *Salvina* dans celle de Bâle.

Le quatrieme intitulé *de phyſica ſcientia*, eſt adreſſé à un fils de l'auteur, nommé *Euſebe*. Il ne s'agit point de phyſique dans cet ouvrage; c'eſt une compilation de médicamens empiriques, dont quelques-uns ſont fort ſuperſtitieux. La fin du livre traite de quelques queſtions phyſiologiques, comme de la nature de la ſemence, des fonctions animales, *&c.* le tout d'une maniere barbare.

La premiere édition des œuvres de Priſcien s'eſt faite à Strasbourg en 1532. On lui donne dans cette édition pleine de fautes (comme l'a remarqué Reineſius qui a expliqué pluſieurs endroits de cet auteur dans ſes leçons), le nom de *Quintus Horatianus*, & le titre d'*archiater*. La ſeconde édition s'en fit la même année à Bâle ſous le nom de *Theodorus Priſcianus*, mais le quatrieme livre ne ſe trouve point dans cette édition. Enfin, Aldus ou ſes fils, en donnerent une troiſieme édition en 1547, dans laquelle ils réunirent ſes œuvres à celles de tous les anciens *médecins* qui ont écrit en latin. Il ne porte point dans l'édition d'Aldus, le titre *d'archiater*. Le troiſieme livre de cet auteur, qui traite des maladies des femmes, a été inſeré par Spachius dans un recueil d'ouvrages ſur la même matiere. Nous avons un livre intitulé *Diæta*, attribué à un ancien *médecin* nommé *Theodore*, & que Reineſius croit être le même que *Theodorus Priſcianus*.

Quintus, médecin grec, vivoit vers l'an 100 de J. C. Il paſſoit pour le plus grand *médecin* de ſon tems, & un des plus exacts anatomiſtes. Galien lui marque dans ſes écrits beaucoup de conſidération, quoiqu'il fût dans des principes tout-à-fait oppoſés aux ſiens. Car *Quintus* diſoit en raillant, que le froid, le chaud, le ſec, & l'humide étoient des qualités dont la connoiſſance appartenoit plutôt aux baigneurs qu'aux *médecins*; & qu'il falloit laiſſer aux teinturiers l'examen de l'urine. Galien lui donne encore un bon mot au ſujet des drogues qui entrent dans la thériaque. Il diſoit que ceux qui, faute d'avoir de véritable cinnamome, mettent dans cet antidote le double de caſia, font la même choſe, que ſi quelqu'un manquant de vin de Falerne, buvoit le double de quelque méchant vin frelaté; ou que manquant de bon pain, il mangeât le double de pain de ſon.

Rhasès eſt un des plus grands & des plus laborieux médecins arabes. On l'appelle encore *Albubécar-Muhamede*, que Léon l'africain écrit *Abubachar*. Il nous apprend en même tems, qu'il étoit perſan, de la ville de Ray ſituée dans le Chorazan, où il fut chargé de l'intendance d'un hôpital. Il étudia la Médecine à Bagdad, d'où il vint au Caire; du Caire il paſſa à Cordoue, à la ſollicitation d'Almanzor homme puiſſant, riche, & ſavant, viceroi de la province. Il pratiqua ſon art avec ſuccès dans tout le pays, donna le premier l'hiſtoire de la petite vérole, devint aveugle à l'âge de 80 ans, & mourut l'an de l'hégire 401, & de J. C. 1010, à l'âge d'environ 90 ans.

Nous avons de lui un ouvrage célebre parmi les Arabes, diviſé en douze livres, & qui a pour titre *Elchavi*, en latin, *Libri continentes*, ou le *Continens*, qu'on ſuppoſe un abregé de toute la Médecine réduit en ſyſtèmes; dix livres, dédiés à Almanzor; ſix livres d'apho-

riſmes, & quelques autres traités. Ses ouvrages intitulés *Rhaſis opera exquiſitiora*, ont paru *Brixiæ* 1486, *Venetiis* 1497, *in-fol.* Ibid. 1509. 2. vol. *in regali fol.* & finalement *Baſileæ*, apud Henric. Petri, 1544. *in-fol.* cette derniere édition paſſe pour la meilleure de toutes.

Rufus, d'Ephèſe, vivoit ſous l'empereur Trajan, & mérite d'être compté entre les plus habiles médecins; mais la plupart de ſes écrits, cités par Suidas, ne nous ſont pas parvenus. Il ne nous reſte qu'un petit traité des noms grecs des diverſes parties du corps, & un autre des maladies des reins & de la veſſie, avec un fragment où il eſt parlé des médicamens purgatifs. On recueille du premier de ſes ouvrages, que toutes les démonſtrations anatomiques ſe faiſoient dans ces tems-là ſur des bêtes.

Les trois livres de Rufus epheſius ſur les noms grecs des parties du corps humain, furent publiés par Goupylus, à Paris 1554, *in* 8. *typis regiis*, *ex officina Turnebi*. Ils ont été réimprimés parmi les *medici Principes* d'Etienne, 1567 *in-fol.* Il eſt de même de ſon livre des maladies des reins & de la veſſie: ainſi que ſon fragment des médicamens purgatifs. Enfin tous ſes ouvrages ont paru *græce & latine*, *Londini*, 1726 *in-4. cum notis & commentario* Gul. Clinch. & c'eſt-là la meilleure édition.

Scribonius Largus, médecin romain, qui vivoit ſous les empereurs Claude & Tibere; il nous reſte de lui un Recueil de la compoſition des médicamens, qui eſt ſouvent cité dans Galien. Il l'avoit dédié à Julius Calliſtus, celui de tous les affranchis de Claude qui étoit le plus en faveur. Il le remercie dans la préface de ſon ouvrage, de ce qu'il a bien voulu prendre la peine de préſenter ſon traité latin à l'empereur. Le nom de ce médecin marque qu'il étoit romain & de la famille Scribonia. Je ſai qu'on peut objecter qu'il avoit emprunté ce nom de la même famille, à l'imitation des autres étrangers; mais ſi cela étoit, il auroit joint ſon nom propre à ce dernier.

Son livre *de compoſitione medicamentorum*, a été imprimé par les ſoins de Ruellius, *Pariſ.* 1528. *in-fol.* à Bâle, en 1529, *in*-8. à Veniſe, *apud Aldum*, 1547, *in-fol.* parmi les *artis medicæ Principes* d'Henri Etienne; & finalement *Patavii*, 1657, *in*-4. & c'eſt la meilleure édition.

Sérapion. Les *médecins* connoiſſent deux Sérapions: un d'Alexandrie, l'autre Arabe.

Sérapion d'Alexandrie étoit poſtérieur à Eraſiſtrate, & antérieur à Héraclide de Tarante. Celſe le donne pour fondateur de la ſecte empirique. Cælius Aurelianus parle aſſez ſouvent de ſes remedes. Galien nous dit, qu'il ne ménageoit pas Hippocrate dans ſes ouvrages, où l'on remarquoit d'ailleurs la bonne opinion qu'il avoit de ſon ſavoir-faire, & ſon mépris exceſſif pour tout ce qu'il y avoit eû de grands *médecins* avant lui.

Sérapion arabe n'a fleuri que ſur la fin du ix. ſiecle, entre Meſué & Rhazès. Ses ouvrages ne méritent aucun éloge. Ils ont paru ſous le nom de *Practica* à Veniſe *apud Octav. Scotum*, en 1497. *in-fol.* enſuite *apud Juntas*, *Andrea* Alpage *interprete*, 1550. *in-fol.* & finalement *Argentinæ* 1531. *in-fol.* avec les opuſcules d'Averrhoès, de Rhaſès, & autres, *curâ* Otton. Bruſfelrii.

Soranus, il y a eû quatre ou cinq médecins de ce nom. Le premier d'Epheſe, étoit le plus habile de tous les médecins méthodiques, & celui qui mit la derniere main à la méthode; c'eſt du moins le jugement qu'en porte Cælius Aurelianus, qui étoit de la même ſecte; mais ce qui augmente beaucoup ſa gloire, c'eſt qu'il a été conſidéré par les médecins mêmes qui n'étoient pas de ſon parti, comme par Galien. Il vivoit ſous les empereurs Trajan & Adrien, & après avoir long-tems demeuré à Alexandrie, il vint pratiquer la *médecine* à Rome, ſous le regne des deux empereurs qu'on vient de nommer. Ses écrits ſe ſont perdus, mais on les retrouve dans Cælius Aurelianus qui reconnoît ingénuement, que tout ce qu'il a mis au jour n'eſt qu'une traduction des ouvrages de Soranus.

Le ſecond de même nom étoit éphéſien, ainſi que le grand méthodique; mais il a vécu long-tems après lui. Suidas parle de divers livres de *médecine* de ce ſecond Soranus, entre autres d'un qui étoit intitulé *des maladies des femmes*. C'eſt apparemment de ce livre qu'a été tiré le fragment grec qui a pour titre *de la matrice*, *& des parties des femmes*, fragment mis au jour par Turnebe dans le ſiecle paſſé. C'eſt ce ſecond Soranus qui a écrit la vie d'Hippocrate que nous avons.

Le troiſieme Soranus étoit de Malles en Cilicie, & porte le ſurnom de *mallotes*.

L'auteur de la vie d'Hippocrate cite un quatrieme Soranus, qui étoit, dit-il, de l'île de Cos.

On trouve dans les priapées de Scioppius, des lettres de Marc-Antoine à *Q. Soranus*; & de celui-ci à Marc-Antoine, de Cléopatre au même Soranus, & de Soranus à Cléopatre. Dans ces lettres l'on demande & l'on donne des remedes contre l'incontinence. Ce ſont des pieces viſiblement ſuppoſées.

Symmachus fleuriſſoit ſous le regne de Galba; il falloit qu'il eût une réputation éclatante, de la maniere dont Martial ſon contemporain le repréſente, ſuivi d'un grand nombre d'étudians en *médecine*, qu'il menoit avec lui chez les malades. L'épigramme du poëte à ce ſujet eſt fort bonne; c'eſt la 9. du *l. V.*

Languebam: ſed tu comitatus protinùs ad me
Veniſti, *centum*, Symmache, *diſcipulis*;
Centum me tetigere manus aquilone gelatæ;
Non habui febrem, Symmache; *nunc habeo*.

Thémiſon de Laodicée fut diſciple d'Aſclépiade, & vécut peu de tems avant Celſe, c'eſt-à-dire ſous le regne d'Auguſte. Il eſt célebre dans l'hiſtoire de la *médecine*, pour avoir fondé la ſecte méthodique; quoiqu'en fait de pratique il ne ſe ſoit pas écarté des regles de ſon maître. Il appliqua le premier l'uſage des ſang-ſues dans les maladies, pour relâcher de plus en plus. Galien nous apprend auſſi, qu'il donna le premier la deſcription du diacode, remede compoſé du ſuc & de la décoction des têtes de pavot & de miel. Il avoit encore inventé une compoſition purgative appellée *hiera*. Enfin il avoit écrit ſur les propriétés du plantain, dont il s'attribuoit la découverte. Dioſcorius prétend qu'il fut un jour mordu par un chien enragé, & qu'il n'en guerit qu'après de grandes ſouffrances. Pline en fait un éloge pompeux; car il le nomme *ſummus auctor*, un très-grand auteur. Le Thémiſon, à qui Juvenal reproche le nombre des malades qu'il avoit tués dans un automne, *quot Themiſon ægros autumno occiderit uno*, ne paroît pas être celui dont il s'agit ici. Il eſt vraiſſemblable que le poëte ſatyrique a eu en vûe quelque médecin methodique de ſon tems, qu'il appelle Thémiſon, pour cacher ſon véritable nom.

Théophile, ſurnommé *Protaſpatharius*, médecin grec, qui vécut, ſelon Fabricius, ſous l'empereur Héraclius, & ſelon Ferimd, ſeulement au commencement du iv. ſiecle. Il étoit certainement chrétien, & eſt fort connu des Anatomiſtes par ſes quatre livres de la ſtructure du corps humain, dans leſquels on dit qu'il a fait un excellent abrégé de l'ouvrage de Galien ſur l'uſage des parties. Ce n'eſt pas ici le lieu d'en parler; il ſuffit de dire que les ouvrages anatomiques de *Théophile* ont été publiés à Paris en grec & en latin en 1556. *in*-8°. Nous avons ſon petit livre *de urinis & excrementis*, publié pour la premiere fois d'après des manuſcrits de la bibliotheque d'Oxfort, *Lugd. Batav.* 1703. *in*-8°. *p.* 271. *græcè & latinè*.

Theſſalus, diſciple de Thémiſon, vivoit ſous Néron, environ 50. ans après la mort de ſon maître.

Il étoit de Tralé en Lydie, & fils d'un cardeur de laine, chez lequel il fut élevé parmi des femmes, ſi l'on en croit Galien. La baſſeſſe de ſa naiſſance, & le peu de ſoin qu'on avoit pris de ſon éducation ne firent que retarder ſes progrès dans le chemin de la fortune. Il trouva le moyen de s'introduire chez les grands: il ſut adroitement profiter du goût qu'il leur connut pour la flatterie: il obtint leur confiance & leurs faveurs par les viles complaiſances auxquelles il ne rougit point de s'abaiſſer; enfin il joua à la cour un perſonnage fort bas: ce n'eſt pas ainſi, dit Galien, que ſe conduiſirent ces deſcendans d'Eſculape, qui commandoient à leurs malades comme un prince à ſes ſujets. Theſſalus obéit aux ſiens, comme un eſclave à ſes maîtres. Un malade vouloit-il ſe baigner, il le baignoit; avoit-il envie de boire frais, il lui faiſoit donner de la glace & de la neige. A ces réflexions, Galien ajoute que Theſſalus n'avoit qu'un trop grand nombre d'imitateurs; d'où nous devons conclure qu'on diſtinguoit alors auſſi bien qu'aujourd'hui, la fin de l'art, & la fin de l'ouvrier.

Pline parle de ce médecin, comme d'un homme fier, inſolent, & qui étoit, dit-il, ſi plein de la bonne opinion de ſon mérite, qu'il prit le titre de *vainqueur des Médecins*, titre qu'il fit graver ſur ſon tableau qui eſt ſur la voie appienne. Jamais bateleur, continue l'hiſtorien, n'a paru en public avec une ſuite plus nombreuſe. *Lib. XXIX. ch. j.*

C'eſt dommage que Theſſalus ait fait voir tant de défauts, car on ne peut douter qu'il n'eût de l'eſprit &

des lumieres. Il compoſa pluſieurs ouvrages, introduiſit l'abſtinence de trois jours pour la cure des maladies, fut l'inventeur de la métaſynerise, qui paroît être une doctrine judicieuſe; & pour tout dire, défendit, amplifia, & rectifia ſi conſidérablement les principes de Thémiſon, qu'il en fut ſurnommée l'*inſtaurateur de la méthode*.

Thograi, médecin arabe, philoſophe, rhéteur, alchimiſte, poëte & hiſtorien. Il nâquit à Hiſpahan en Perſe. Ses talens l'éleverent à la dignité de premier miniſtre du prince Maſchud, frere du ſoudan d'Aſie. Il amaſſa dans ce poſte des richeſſes immenſes; mais ſon maître s'étant révolté contre ſon frere, il fut pris; & *Thograi* ſon miniſtre dépouillé de tout ce qu'il poſſédoit, fut attaché à un arbre, & percé à coups de flêches, l'an de l'hégire 515, & de J. C. 1112. Outre ſes œuvres hiſtoriques & poétiques, il a laiſſé un ouvrage intitulé, *le rapt de la nature*; il y traite de l'alchimie.

C. Valgius fut le premier des médecins romains après Pompeius Lenæus & Caton, qui écrivit de l'uſage des plantes dans la *médecine*; cependant Pline, qui a fait cette remarque, ajoute que cet ouvrage étoit très-médiocre, quoique l'auteur paſſât pour être ſavant.

Vectius Valens, médecin méthodique, qui eut avec Meſſaline, femme de l'empereur Claude, la même familiarité qu'Eudeme avoit eue avec Livie, eſt cité par Pline comme auteur d'une nouvelle ſecte. Il y a néanmoins de l'apparence que ſa doctrine n'étoit autre choſe que celle de Thémiſon, déguiſée par quelques changemens, qu'il fit à l'exemple des autres méthodiques, & dans le même deſſein, je veux dire, de s'ériger en fondateur de ſecte. Pline ajoute que Valens étoit éloquent, & qu'il acquit une grande réputation dans ſon art. Il eſt vraiſemblable que ce Valens eſt le même que celui que Cælius Aurelianus appelle *Valens* le phyſicien.

Vindiciamus, médecin grec de la ſecte des méthodiques, vivoit vers l'an 370. de J. C. & devint premier médecin de l'empereur Valentinien. Nous n'avons de lui qu'une ſeule lettre ſur la *médecine*, *epiſtola de medecina:* elle eſt imprimée à Veniſe, *cum antiquis medicis*, chez Alde 1547 *in-fol. p.* 86.

Xénophon, médecin de Claude, fut ſi avant dans la faveur, que cet empereur obligea le ſénat à faire un édit, par lequel on exemptoit, à la conſidération du médecin, les habitans de l'île de Cos de tous impôts pour toujours. Cette île étoit la patrie de Xénophon, qui ſe diſoit de la race des Aſclépiades, ou des deſcendans d'Eſculape. Mais ce bien-fait n'empêcha pas ce méchant homme, qui avoit été gagné par Agrippine, de hâter la mort de ſon prince, en lui mettant dans le goſier pour le faire vomir, une plume enduite d'un poiſon très-prompt. Il faut bien diſtinguer le *Xénophon* dont on vient de parler, d'avec le diſciple d'Eraſiſtrate.

Voilà la liſte des médecins célebres de l'antiquité dont parle l'hiſtoire, & je ne doute point que le mérite de leur pratique, j'entends le mérite de la pratique des ſectateurs d'Hippocrate & de Thémiſon, ne l'emporte ſur celle des modernes, en prodiguant moins les remedes dans les maladies, en voulant moins accélerer les guériſons, en obſervant avec plus de ſoin les indications de la nature, en s'y prêtant avec plus de confiance, & en ſe bornant à partager avec elle l'honneur de la guériſon, ſans prétendre s'en arroger la gloire.

J'ajoute cependant, pour conclure ce diſcours, & celui de la *Médecine*, que ſi l'on vient à peſer mûrement le bien qu'ont procuré aux hommes, depuis l'origine de l'art juſqu'à ce jour, une poignée de vrais fils d'Eſculape, & le mal que la multitude immenſe de docteurs de cette profeſſion a fait au genre humain dans cet eſpace de tems; on penſera ſans doute qu'il ſeroit beaucoup plus avantageux qu'il n'y eût jamais eu de médecins dans le monde. C'étoit le ſentiment de Boerhaave, l'homme le plus capable de décider cette queſtion, & en même tems le médecin qui, depuis Hippocrate, a le mieux mérité du public. (*D. J.*)

MÉDECINE, ce mot eſt quelquefois ſynonyme de *remede* ou *médicament*. C'eſt dans ce ſens qu'il eſt employé dans cette expreſſion, *médecine univerſelle*, c'eſt-à-dire *remede univerſel*. *Voyez* MÉDECINE UNIVERSELLE. Mais on entend plus communément dans le langage ordinaire par le mot *médecine*, employé dans le ſens de remede, une eſpece particuliere de remedes; ſavoir, les purgatifs & principalement même une potion purgative. (*b*)

MÉDECINE UNIVERSELLE, (*Médec. & Chim.*) c'eſt-à-dire, *remede univerſel*, ou *à tous maux*; chimere dont la recherche a été toujours ſubordonné à celle de la pierre philoſophale, comme ne faiſant qu'un ſeu & même être avec la pierre philoſophale. *Voyez* PIERRE PHILOSOPHALE. (*b*)

MÉDECINE MAGIQUE, *voyez* ENCHANTEMENT, *Médecine*.

MÉDÉE, (*Hiſt. grecq. & Mythol.*) cette fille d'Hécate & d'Aëtes, roi de Colchide, joue un trop grand rôle dans la fable, dans l'hiſtoire & dans les écrits des poëtes, pour ſupprimer entierement ſon article.

Pauſanias, Diodore de Sicile, & autres hiſtoriens nous peignent cette princeſſe comme une femme vertueuſe, qui n'eut d'autre crime que d'aimer Jaſon, qui l'abandonna lâchement, malgré les gages qu'il avoit de ſa tendreſſe, pour épouſer la fille de Créon; une femme qui, étant en Colchide, ſauva la vie de pluſieurs étrangers que le roi vouloit faire périr, & qui ne s'enfuit de ſa patrie que par l'horreur qu'elle avoit des cruautés de ſon pere; enfin, une reine abandonnée, perſécutée, qui, après avoir eu inutilement recours aux garants des promeſſes de ſon époux, fut obligée de paſſer les mers pour chercher un aſile dans les pays éloignés.

Les Corinthiens inviterent *Médée* à venir prendre chez eux poſſeſſion d'un trône qui lui étoit dû; mais ces peuples inconſtans, ſoit pour venger la mort de Créon dont ils accuſoient cette princeſſe, ou pour mettre fin aux intrigues qu'elle formoit pour aſſurer la couronne à ſes enfans, les lapiderent dans le temple de Junon, où ils s'étoient refugiés. Ce fait étoit encore connu de quelques perſonnes, lorſque Euripide entreprit de l'altérer fauſſement en donnant ſa tragédie de *Médée*. Les Corinthiens lui firent préſent de cinq talens, pour l'engager de mettre ſur le compte de *Médée*, le meurtre des jeunes princes dont leurs aïeux étoient coupables. Ils ſe flatterent avec raiſon, que cette impoſture s'accréditeroit par la réputation du poëte, & prendroit enfin la place d'une vérité qui leur étoit peu honorable: en effet, les tragiques qui ſuivirent ſe conformant à Euripide, inventerent à l'envi tous les autres crimes de l'hiſtoire fabuleuſe de *Médée*; les meurtres d'Abſyrtes, de Pélias, de Créon & de ſa fille, l'empoiſonnement de Théſée, *&c.*

Cependant ceux qui ont chargé cette reine de tant de forfaits, n'ont pu s'empêcher de reconnoître que née vertueuſe, elle n'avoit été entraînée au vice que par une eſpece de fatalité, & par le concours des dieux, ſur-tout de Vénus, qui perſécuta ſans relâche toute la race du Soleil, pour avoir découvert ſon intrigue avec Mars. De-là ces fameuſes paroles d'Ovide: *Video meliora, proboque, deteriora ſequor:* paroles que Quinault a ſi bien imitées dans ces deux vers;

Le deſtin de Médée *eſt d'être criminelle;*
Mais ſon cœur étoit fait pour aimer la vertu.

Outre Euripide qui choiſit pour ſa premiere piece de préſenter ſur la ſcène la vengeance que *Médée* tira de l'infidélité de Jaſon, Ovide avoit compoſé une tragédie ſur ce ſujet, qui n'eſt pas venue juſqu'à nous, & dont Quintilien nous a conſervé ce ſeul vers ſi connu:

Servare potui, perdere an poſſim, rogas?
„ Si j'ai pu le ſauver, ne puis-je le détruire? „

On dit que Mécénas avoit auſſi traité ce ſujet à ſa maniere; mais il ne nous reſte que la *Médée* de Séneque. Nous avons parmi les modernes la tragédie de Louis Dolce en italien, & en françois celle du grand Corneille. (*D. J.*)

MÉDÉE, *Pierre de*, (*Hiſt. nat.*) *medea*; nom donné par Pline à une pierre noire, traverſée par des veines d'un jaune d'or, qui, ſelon lui, ſuinte une liqueur de couleur de ſafran, & qui a le goût du vin.

MÉDELLIN, (*Géog.*) en latin *metellinum*, ancienne ville d'Eſpagne, dans l'Eſtramadure, avec titre de comté; elle eſt dans une campagne fertile, ſur la Guadiana. *Long.* 12. 42. *lat.* 38. 46.

Quintus Cæcilius Metellus, conſul romain, en eſt regardé comme le fondateur, & l'on prétend que c'eſt du nom de ce conſul qu'elle a été appellée *Metellinum*. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt la patrie de Fernand Cortez, qui conquit le Mexique. Mais, dit M. de Voltaire, dans le *tom. III. de ſon eſſai ſur l'hiſt.* quel fut le prix des ſervices inouis de Cortez? celui qu'eut Colomb; il fut perſécuté; & le même évêque Fonſeca, qui avoit contribué à faire renvoyer le découvreur de l'Amérique chargé de fers, voulut faire traiter de même le vainqueur du Mexique: enfin, malgré les titres dont Cortez fut décoré dans ſa patrie, il y fut peu conſidéré, à peine put-il obtenir audience de Charles-quint. Un jour il fendit la preſſe qui entouroit le coche de l'empereur, & mon-

& monta ſur l'étrier de la portiere. Charles demanda quel étoit cet homme? *C'eſt*, répondit Cortez, *celui qui vous a donné plus d'états, que vos peres ne vous ont laiſſé de villes* (*D. J.*)

MÉDELPADIE, LA (*Géog.*) *Medelpadia*, province maritime de Suede, ſur le golfe de Bothnie, dans la Scandinavie; elle eſt hériſſée de montagnes, de forêts, & eſt arroſée de trois rivieres, dont la plus ſeptentrionale la traverſe dans toute ſa longueur, & s'appelle *Indal*. Sundſwald en eſt la capitale.

MÉDEMBLICK, (*Géog.*) ville des Provinces-unies dans la Weſtfriſe, ſur le Zuyderſée. Les hiſtoriens du pays ont appellé cette ville *Medemleck*, à cauſe d'un lac de ce nom, que traverſoit la riviere Hisla. Alting dit que *medem* ſignifie *des prairies* chez les Friſons, & c'eſt-de-là peut-être que le mot anglois *meadow*, une prairie, tire ſon origine.

Le lac dont on vient de parler, eſt préſentement confondu avec le Zuyderzée, qui auroit bientôt abſorbé la ville-même, ſans les belles & fortes digues qui en font la ſûreté. La riviere Hisla eſt apparemment le Leſc, ruiſſeau ſouvent confondu avec les canaux pratiqués, mais qui reparoît encore avec ſon nom au ſud de Wogum, en tirant vers Hoorn.

Médemblick a eſſuyé ſes malheurs, comme d'autres villes; elle fut priſe en 1517 par les Gueldrois, qui la brûlerent, & incendiée en 1556. Elle a réparé ſes pertes, & a creuſé de beaux canaux pour mettre les navires à couvert. Elle a la ſeconde chambre de la compagnie des Indes orientales, poſſede un peu plus du cinquieme du total du fonds de la compagnie entiere, & envoie ſes députés aux états de la province, où elle a la dix-ſeptieme voix. Elle eſt ſur la mer avec un bon havre, à 3 lieues d'Enkhuyſen, 3 lieues & demie de Hoorn, autant d'Almaar, & 9 N. O. d'Amſterdam. *Longit.* 22. 28. *latitud.* 52. 47. (*D. J.*)

MÉDENA, (*Géog. anc.*) ancien nom de la ville aujourd'hui nommée *Newport*, dans l'île de Vight, ſur la côté d'Angleterre.

MÉDÉNIENS, en latin *Medeni*, en grec Μηδῆνοι, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Afrique propre, ſelon Ptolomée, *liv. IV. chap. iii.* Ils avoient une ville du tems de Beliſaire, *nommée Médene* ou *Midene*, & qui étoit ſitué aux confins de la Numidie & de l'Afrique, non loin de Madaure.

MÉDÉON, (*Géog. anc.*) nom commun à deux villes de Grece; l'une, dont parlent Homere & Strabon, étoit en Béotie; l'autre étoit en Phocide, aſſez près d'Anticyre, dans le golfe Criſſéen. Cette derniere fut détruite par le roi Philippe durant la guerre ſacrée.

MEDES, (*Géog.*) peuples de Médie. *Voy.* MÉDIE.

Les anciens auteurs grecs confondent les noms des *Medes* & des Perſes, à cauſe que ces peuples vinrent à ne compoſer proprement qu'une nation qui vivoit ſous les mêmes ſouverains, & ſelon les mêmes lois. Les rois de Médie avant Cyrus, petit-fils d'Achéménés, étoient vrais *Medes*; mais depuis que cette race fut éteinte, les noms de *Mede* & de *Médie* ſe perpétuerent avec honneur ſous les Perſes, ou Achéménides. Ecbatane capitale de Médie, étoit auſſi-bien que Suze, la réſidence du roi de Perſe. Il paſſoit l'été dans la premiere, & l'hiver dans l'autre; ſon royaume pouvoit donc également s'appeller Médie ou Perſe, & ſes ſujets Perſes ou *Medes*. Ces derniers même depuis la jonction des deux monarchies, conſerverent dans la Grece l'éclat de leur nom, & la haute réputation de leurs armes, comme on le voit dans Hérodote, *liv. VI.* (*D. J.*)

MEDIÆ, *murus*, (*Géog. anc.*) mur dans l'Aſſyrie entre le Tigre & l'Euphrate, au-deſſus de Babylone & d'Opire. Xénophon, *liv. I. chap. iij.* en parle ainſi dans la retraite des dix mille. On arriva au *mur de la Médie*, qui a quelques cent piés de haut, vingt d'épaiſſeur, & s'étend, à ce qu'on dit, au-delà de vingt lieues. Il eſt tout bâti de briques liés enſemble avec du bitume, comme les murs de Babylone dont il n'eſt pas fort éloigné. (*D. J.*)

MÉDIALES, adj. (*Ecrivain.*) ſe dit dans l'écriture, de certaines lettres qui ne ſe placent bien effectivement qu'au milieu des mots, comme *ſ* ainſi faite, *d*, *r*, *p*, &c. *Voyez le vol. des Pl.* à la table de l'écriture, *Planche des majuſcules coulées*.

MÉDIANA, (*Géog. anc.*) nom d'une ville d'Aſie dans l'Orrhoëne, & d'une ville épiſcopale d'Afrique, dans la Mauritanie ſitifenſe. (*D. J.*)

MEDIAN, ANE, adj. *en Anatomie*, c'eſt ainſi que l'on appelle un nerf du bras & une veine.

Ce nerf eſt ſitué entre le nerf muſculocutané & le nerf cubital. Il naît de l'union de la ſixieme paire cervicale avec les deux paires précédentes, & de la ſeptieme avec la premiere paire dorſale: il deſcend avec l'artere brachiale le long du bras; & ayant paſſé avec elle par-deſſous l'aponévroſe du biceps, il deſcend entre les muſcles ſublime & profond tout le long de la partie interne de l'avant-bras: il jette dans ce trajet pluſieurs filets, & vient enſuite paſſer ſous le ligament tranſverſal du poignet dans la paume de la main, où il donne pluſieurs rameaux au pouce, au doigt index, au doigt du milieu, au doigt annulaire.

La veine *mediane* eſt formée par la réunion de la céphalique & de la baſilique dans le pli du coude. Ce n'eſt pas une veine particuliere, ou une troiſieme veine du bras, comme croient quelques auteurs, mais une ſimple branche de la baſilique, qui s'étendant ſur la partie interne du coude, s'unit à la céphalique, & forme une veine commune, appellée *mediane*, & par les Arabes *veine noire*. Voyez *nos Planches d'Anat.*

La *mediane* céphalique eſt la branche la plus courte des deux qui s'uniſſent à la céphalique vers le pli du bras. *Voyez* CÉPHALIQUE.

La *mediane* céphalique deſcend obliquement vers le milieu du pli du bras ſur les tegumens & par-deſſus le tendon du biceps, où elle s'unit à une pareille branche tordue de la veine baſilique, appellée *mediane baſilique*. *Voyez* BASILIQUE.

MEDIANOCHE, ſ. f. (*Gramm.*) terme qui nous vient d'Italie; c'eſt un repas qui ſe fait la nuit, après un bal ou un autre divertiſſement, au paſſage d'un jour maigre à un jour gras.

MÉDIANTE, ſ. f. (*Muſique.*) eſt en muſique, la corde ou le ſon qui partage en deux tierces l'intervalle de quinte qui ſe trouve de la tonique à la dominante. L'une de ces tierces eſt toujours majeure, & l'autre mineure; quand la tierce majeure ſe trouve au grave, c'eſt-à-dire, entre la *médiante* & la tonique, le mode eſt toujours majeur; mineur, quand la tierce majeure eſt à l'aigu, & la mineure au grave. *Voyez* MODE, TONIQUE, DOMINANTE. (*S*)

MÉDIASTIN, ſ. m. *en Anatomie*, eſt une cloiſon formée par la rencontre des deux ſacs qui tapiſſent la poitrine, & ſervent à diviſer le thorax & les poumons en deux parties, à ſoutenir les viſceres & à empêcher qu'ils ne tombent d'un côté du thorax dans l'autre. *Voy.* THORAX, *&c.*

Il vient du ſternum, & traverſant tout droit le milieu du thorax juſqu'aux vertebres, il partage en deux cette cavité. Les deux lames dont il eſt compoſé, s'écartent en bas pour loger le cœur, & le pericarde: l'œſophage, l'aorte & différens nerfs paſſent dans cette duplicature, qui ſemble leur former des eſpeces de loges par l'écartement & le rapprochement de ſes membranes en certains endroits. Il reçoit des branches de veines & d'arteres des mammaires, des diaphragmatiques & des intercoſtales; ſes branches ſont nommées *mediaſtines*: ſes nerfs viennent de la huitieme paire & des diaphragmatiques; il a auſſi quelques vaiſſeaux lymphatiques qui ſe déchargent dans le canal thorachique.

Le *mediaſtin* diviſe en deux le thorax dans ſa longueur.

Le *mediaſtin* ſert à retenir les lobes du poumon, qui ſeroient tombés l'un ſur l'autre quand nous aurions été couchés ſur les côtés; la circulation & la reſpiration euſſent ſouffert de cette compreſſion: de plus, il étoit à propos que l'œſophage ne fut pas flottant, & qu'il ne pût être comprimé par le poids des poumons; la nature attentive a d'abord réuni les lames du médiaſtin pour y enfermer l'aorte & l'azigos, enſuite elle les a ſéparées pour embraſſer l'œſophage; mais le cœur ſur-tout n'avoit-il pas beſoin d'un lieu qui l'affermît dans ſa poſition, & qui lui formât pour ainſi dire une caiſſe qui l'empêchât de flotter & qui ſoutînt un peu l'effort des poumons? *Voyez* COEUR, POUMON, *&c.*

MÉDIASTINE, (*Anatom.*) c'eſt le nom des arteres & des veines, qui ſe diſtribuent au médiaſtin. *Voyez* MÉDIASTIN.

MEDIASTITICUS ou MEDIXTUTICUS, ſubſt. maſc. (*Hiſt. anc.*) c'étoit autrefois le premier magiſtrat à Capoue. Il avoit dans cette ville la même autorité que le conſul à Rome. On abolit cette magiſtrature, lorſque Capoue quitta le parti des Romains pour ſe ſoumettre à Annibal.

MÉDIAT, adj. (*Gramm.*) terme relatif à deux extrèmes; il ſe dit de la choſe qui les ſépare. Ainſi la ſubſtance eſt genre à l'égard de l'homme, mais ce n'eſt pas le genre *médiat*. Il a ſur moi une puiſſance *médiate*, c'eſt-à-dire que c'eſt de lui que la tiennent ceux qui l'exercent immédiatement ſur moi.

MÉDIATS, (*Hiſt. Juriſprud.*) c'eſt ainſi que dans l'empire d'Allemagne on nomme ceux qui ne poſſedent point des fiefs qui relevent immédiatement de l'empire; on les nomme auſſi *landſaſſes*. *Voyez* cet *article*.

MEDIATEUR, ſ. m. (*Théol.*) celui qui s'entremet entre deux contractans, ou qui porte les paroles de l'un à l'autre pour les lui faire agréer.

Dans les alliances entre les hommes où le ſaint nom de Dieu intervient, Dieu eſt le témoin & le *médiateur* des promeſſes & des engagemens réciproques que les hommes prennent enſemble.

Lorſque Dieu voulut donner ſa loi aux Hébreux, & qu'il fit alliance avec eux à Sinaï, il fallut un *médiateur* qui portât les paroles de Dieu aux Hébreux & les réponſes des Hébreux à Dieu, & ce *médiateur* fut Moïſe.

Dans la nouvelle alliance que Dieu a voulu faire avec l'Egliſe chrétienne, Jeſus-Chriſt a été le *médiateur* de rédemption entre Dieu & les hommes; il a été le répondant, l'hoſtie, le prêtre & l'entremetteur de cette nouvelle alliance. *Mediator Dei & hominum homo Chriſtus Jeſus*, *Tim. xj. 5*. Saint Paul, dans ſon épître aux Hébreux, releva admirablement cette qualité de *médiateur* du nouveau Teſtament qui a été exercée par Jeſus-Chriſt.

Outre ce ſeul & unique *Médiateur de rédemption*, les Catholiques reconnoiſſent pour *médiateurs d'interceſſion* entre Dieu & les hommes les prêtres & les miniſtres du Seigneur, qui offrent les prieres publiques & les ſacrifices au nom de toute l'Egliſe. Ils donnent encore le même nom aux ſaints perſonnages vivans, aux prieres deſquels il ſe recommandent, aux anges qui portent ces prieres juſqu'au trône de Dieu, aux ſaints qui regnent dans le ciel & qui intercedent pour les fideles qui ſont ſur la terre. Et cette expreſſion ne déroge en rien à l'unique & ſouveraine médiation de Jeſus-Chriſt, ainſi que nous le reprochent les proteſtans, qui, comme on voit, abuſent à cet égard du nom de *médiateur*. (*G*)

MÉDIATEUR, ſ. m. (*Politique*.) lorſque des nations ſe font la guerre pour ſoutenir leurs prétentions réciproques, on donne le nom de *médiateur* à un ſouverain ou à un état neutre, qui offre ſes bons offices pour ajuſter les différends des puiſſances belligérantes, pour régler à l'amiable leurs prétentions, & pour rapprocher les eſprits des princes, que les fureurs de la guerre ont ſouvent trop aliénés pour écouter la raiſon, ou pour vouloir traiter de la paix directement les uns avec les autres. Pour cet effet, il faut que la *médiation* ſoit acceptée par toutes les parties intéreſſées; il faut que le *médiateur* ne ſoit point lui-même engagé dans la guerre que l'on veut terminer; qu'il ne favoriſe point une des puiſſances aux dépens de l'autre; en un mot, il faut que faiſant en quelque façon les fonctions d'arbitre & de conciliateur, il ſe montre équitable, impartial & ami de la paix. Le rôle de conciliateur eſt le plus beau qu'un ſouverain puiſſe jouer; aux yeux de l'homme humain & ſage, il eſt préférable à l'éclat odieux que donnent des victoires ſanguinaires, qui ſont toujours des malheurs pour ceux mêmes qui les remportent, & qui les achetent au prix du ſang, des tréſors & du repos de leurs ſujets.

MÉDIATEUR, (*Hiſt. de Conſtant.*) en grec μεσαζων. On nommoit *médiateurs*, μεσαζοντες, ſous les empereurs de Conſtantinople, les miniſtres d'état, qui avoient l'adminiſtration de toutes les affaires de la cour; leur chef ou leur préſident s'appelloit le *grand médiateur*, μεγας μεσαζων; & c'étoit un poſte de grande importance. (*D. J.*)

MÉDIATEUR, (*Jeu.*) au jeu de ce nom, c'eſt un roi que demande à l'un des joueurs un autre joueur qui peut faire ſix levées à l'aide ſeule de ce roi. Il joue ſeul, & gagne ſeul alors, & donne pour le roi qu'il demande telle carte de ſon jeu qu'il veut à celui qui le lui remet, & une fiche ou deux, s'il joue en couleur favorite.

Ce jeu eſt, à proprement parler, un quadrille, où pour corriger en quelque façon, ou plutôt pour étendre à tous les joueurs, l'avantage conſidérable de pouvoir jouer avec leur jeu au préjudice même du premier en cartes, on a ajouté à la maniere ordinaire de jouer le quadrille, celle de le jouer avec le *médiateur* & la couleur favorite ce qui rend ce jeu beaucoup plus amuſant: au reſte cette petite addition ne change rien à la maniere ordinaire de jouer le quadrille, il y faut le même nombre de cartes, elles ont la même valeur; & c'eſt la même quantité de perſonnes qui jouent. Celui qui demande en appellant dans la couleur favorite, a la préférence ſur un autre qui auroit demandé avant lui en couleur ſimple. Celui qui demande avec le *Médiateur*, a la préférence ſur un autre qui demanderoit ſimplement, en ce cas il doit faire ſix mains ſeul pour gagner. Celui qui demande avec le *médiateur* dans la couleur favorite, doit avoir la préférence ſur un autre qui demande avec le *médiateur* dans une des autres couleurs. Celui qui joue ſans-prendre dans une autre couleur que la favorite, aura la préférence ſur celui qui ne jouera que le *médiateur*, ou qui auroit demandé, le ſans-prendre en couleur favorite a la préférence ſur tous les autres jeux. *Voyez* SANS-PRENDRE. A l'égard de la maniere de jouer le *médiateur*, elle eſt la même que celle du jeu de quadrille ordinaire, tant pour celui qui demande en appellant un roi, ſoit dans la couleur favorite, ſoit en couleur ſimple, que pour celui qui joue ſans-prendre en couleur favorite, ou autrement. La ſeule différence qu'il y ait dans ces deux jeux, eſt lorſqu'un des joueurs demande le *médiateur*, alors il eſt obligé de jouer ſeul, & de faire ſix levées comme s'il jouoit ſans-prendre. Celui qui a demandé le *médiateur*, doit, s'il n'eſt pas premier, jouer de la couleur de ſon roi, parce qu'il eſt à préſumer qu'il a pluſieurs cartes de la couleur de ce roi qui, par ce moyen, peut être coupé. Il faut obſerver auſſi de ne point jouer dans le roi appellé quand l'hombre eſt dernier en carte, ou qu'il ne peut jouer dans la couleur de ſon roi, parce que par-là on féroit l'avantage de ſon jeu: & que quand on le couperoit, il pourroit ne mettre qu'une baſſe carte, & le garder pour quand il auroit fait tomber tous les atous. Le jeu ſe marque par celui qui mêle en mettant devant lui le nombre de fiches qu'on eſt convenu, qui eſt de deux ordinairement pour le jeu, & de quatre pour les matadors, que ceux qui les ont tirent entr'eux deux pour ſpadille, & un pour chacun des autres. Ceux qui ont gagné par demande en couleur ſimple, reçoivent ſix jettons chacun de chaque joueur, & chacun une fiche; s'ils perdent par remiſe, ils perdent quatre jettons de conſolation, & ſix ſi c'eſt par codille. Si le roi appellé fait deux mains, il ne doit point payer ni bête, ni conſolation: ceux qui gagnent dans la couleur favorite par demande ſimple, ſe font payer chacun douze jettons des deux autres joueurs; ils en donnent huit s'ils perdent par remiſe, & douze par codille.

Celui qui a gagné avec le *médiateur*, doit recevoir ſeize jettons de chacun; s'il perd par remiſe, il en doit donner quatorze à chacun, & ſeize par codille. Celui qui a gagné en jouant dans la couleur favorite avec le *médiateur*, doit recevoir de chacun trente-deux jettons, & doit en donner vingt-huit à chaque joueurs s'il perd par remiſe, & trente-deux par codille.

Celui qui a gagné un ſans-prendre dans une autre couleur que la favorite, doit recevoir vingt-ſix jettons de chacun; s'il perd par codille, il payera pareil nombre à tous les joueurs, & vingt-quatre par remiſe.

Celui qui gagne ſans-prendre dans la couleur favorite, doit recevoir cinquante-deux jettons de chacun; il ne paye pareil nombre aux joueurs s'il perd codille, & quarante-huit s'il perd par remiſe: pour la vole en couleur ſimple deux fiches, en favorite quatre; pour la vole avec le *médiateur* en ſimple trois fiches, & ſix en favorite; pour la vole & le ſans-prendre ordinaire quatre fiches, en couleur favorite huit fiches. On paye deux jettons pour chaque matador, & quatre en couleur favorite. Il y a des maiſons où l'on paye deux fiches pour ſpadille, & une pour chacun des autres matadors. Il y a même des perſonnes qui ne comptent point les matadors, & qui veulent que l'on donne une fiche pour tous ceux qu'on peut avoir, & deux quand on les a dans la couleur favorite. Il faut encore obſerver qu'on peut jouer le *médiateur* & annoncer la vole, & que celui qui demande le *médiateur* & annonce la vole, doit l'emporter ſur celui qui a demandé le *médiateur* ſans l'annoncer, parce qu'il eſt à préſumer que celui qui annonce ainſi la vole, doit avoir dans ſon jeu de quoi faire neuf levées, ou tout-au-moins huit avec une dame dont il demande le roi, & parce qu'il riſque de perdre la vole annoncée, ſi ſon roi eſt coupé, comme cela peut arriver; de même celui qui peut entreprendre la vole avec le ſecours d'un *médiateur*, doit l'emporter ſur celui qui a de quoi jouer ſans prendre. Quant aux bêtes & à leurs payemens, rien de plus facile à concevoir; toute bête augmente de vingt-huit ſur celle qui eſt déja faite; la premiere par exemple, eſt vingt-huit; la ſeconde, de cinquante-ſix; la troiſieme, de quatre-vingt-quatre, & ainſi des autres. La plus haute ſe paye toujours la premiere. Ce jeu, comme on le voit, étant bien mené & bien entendu, ne peut être que fort amuſant.

MÉDIATION, ſ. f. (*Géom.*) ſelon certains auteurs anciens d'arithmétique, eſt la diviſion par 2, ou lorſqu'on prend la moitié de quelque nombre ou quantité. Ce mot n'eſt plus en uſage: on ſe ſert plus commu-

muné-

munément de celui de *bipartition*, qui n'eſt pas lui-même trop uſité; & lorſqu'il s'agit de lignes, on dit *biſſection*. *Voyez* BISSECTION.

MEDICAGO, (*Botan.*) genre de plante à fleur papilionacée; le piſtil ſort du calice, & devient, quand la fleur eſt paſſée, un fruit plat, arrondi, en forme de faux, & qui renferme une ſemence à-peu-près de la figure d'un rein. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte quatre eſpeces de ce genre de plante, dont la plus commune ſe nomme *medicago, annuca, trifolii facie*. Les feuilles naiſſent au nombre de trois ſur une queue, comme au treffle ordinaire; ſa fleur eſt légumineuſe, ſoutenue par un cornet, dentelée; lorſque cette fleur eſt paſſée, le piſtil devient un fruit applati, plus large que l'ongle du pouce, poupé en fraiſe, & composé de deux lames appliquées l'une ſur l'autre, qui renferment quelques ſemences de la figure d'un petit rein. (*D. J.*)

MÉDICAL, adj. (*Gramm.*) qui appartient à la Médecine: ainſi l'on dit *matiere médicale*, & l'on entend par cette expreſſion la collection de toutes les ſubſtances que la Médecine emploie en médicamens. L'étude de la matiere *médicale* eſt une branche très-importante de la Médecine. Les Médecins étrangers me ſemblent plus convaincus de cette vérité que les nôtres.

MÉDICAMENT, ſ. m. (*Thérapeutique.*) *ou* REMEDE; ces deux mots ne ſont cependant point toujours ſynonymes. *Voyez* REMEDE.

On appelle *médicament* toute matiere qui eſt capable de produire dans l'animal vivant des changemens utiles; c'eſt-à-dire propres à rétablir la ſanté, ou à en prévenir les dérangemens, ſoit qu'on les prenne intérieurement, ou qu'on les applique extérieurement.

Cette diverſité d'application établit la diviſion générale des *médicamens* en externes & en internes. Quelques pharmacologiſtes ont ajouté à cette diviſion un troiſieme membre; ils ont reconnu des *médicamens* moyens; mais on va voir que cette derniere diſtinction eſt ſuperflue. Car ce qui fonde eſſentiellement la différence des *médicamens* internes & des externes, c'eſt la différente étendue de leur action. Les internes étant reçus dans l'eſtomac, & étant mis ainſi à portée de paſſer dans le ſang par les voies du chyle, & de pénétrer dans toutes les routes de la circulation, c'eſt-à-dire juſque dans les plus petits organes & les moindres portions des liqueurs, ſont capables d'exercer une opération générale, d'affecter immédiatement la machine entiere. Les externes ſe bornent ſenſiblement à une opération particuliere ſur les organes extérieurs, ils ne méritent véritablement ce titre, que lorſque leur opération ne s'étend pas plus loin; car ſi l'on introduit par les pores de la peau un remede qui pénétre, par cette voie, dans les voies de la circulation, ou ſeulement dans le ſyſtème parenchymateux & cellulaire; ou ſi un remede appliqué à la peau, produit ſur cet organe une *affection* qui ſe communique à toute la machine, ou à quelque organe intérieur, ce *médicament* ſe rapproche beaucoup du caractere propre des *médicamens* internes. Ainſi les bains, les frictions & les fumigations mercurielles, les véſicatoires, la fomentation avec la décoction de tabac qui purge ou fait vomir, ne ſont pas proprement des remedes externes, ou du moins ne méritent ce nom que par une circonſtance peu importante de leur adminiſtration. Il ſeroit donc plus exact & plus lumineux de diſtinguer les remedes, ſous ce point de vûe, en univerſels, & en topiques ou locaux. Les *médicamens* appellés *moyens* ſe rangeroient d'eux-mêmes ſous l'un ou ſous l'autre chef de cette diviſion. On a ainſi appellé ceux qu'on portoit dans les diverſes cavités du corps qui ont des orifices à l'extérieur; les lavemens, les gargariſmes, les injections dans la vulve, dans l'uretre, les narines, &c. étoient des *médicamens* moyens. Il eſt clair que ſi un lavement, par exemple, purge, fait vomir, reveille d'une affection ſoporeuſe, &c. il eſt remede univerſel; que ſi au contraire il ne fait que ramollir des excrémens ramaſſés & durcis dans les gros inteſtins, déterger un ulcere de ces parties, &c. il eſt véritablement topique.

Une ſeconde diviſion des *médicamens*, c'eſt celle qui eſt fondée ſur leur action méchanique; c'eſt-à-dire dépendante du poids, de la maſſe, de l'effort, de l'impulſion, &c. & de leur action appellée *phyſique*, c'eſt-à-dire *occulte*, & qui ſera chimique ſi jamais elle devient manifeſte. L'action méchanique eſt ſenſible: par exemple, dans le mercure coulant donné dans le volvulus, pour forcer le paſſage intercepté du canal inteſtinal, comme dans la flagellation, les ligatures, les frictions ſeches, la ſuccion des ventouſes, &c. l'action occulte eſt celle d'un purgatif, d'un diurétique, d'un narcotique quelconque, &c. c'eſt celle d'une certaine liqueur, d'une telle poudre, d'un tel extrait, &c. qui produit dans le corps animal des effets particuliers & propres, que telle autre liqueur, telle autre poudre, tel autre extrait méchaniquement, c'eſt-à-dire ſenſiblement identique, ne ſauroient produire. Cette action occulte eſt la vertu médicamenteuſe proprement dite; les corps qui agiſſent méchaniquement ſur l'animal, portent à peine, ne portent point même pour la plûpart le nom de *médicament*, mais ſont & doivent être confondus dans l'ordre plus général des ſecours médicinaux ou remedes, en prenant ce dernier mot dans ſon ſens le plus étendu. *Voyez* REMEDE.

En attendant que la Chimie ſoit aſſez perfectionnée pour qu'elle puiſſe déterminer, ſpécifier, démontrer le vrai principe d'action dans les *médicamens*, les médecins n'ont abſolument d'autre ſource de connoiſſance ſur leur action, ou pour mieux dire ſur leurs effets, que l'obſervation empirique.

Quant à l'affection, à la réaction du ſujet, du corps animal, aux mouvemens excités dans la machine par les divers *médicamens*, à la *ſérie*, la ſucceſſion des changemens qui amenent le rétabliſſement de l'intégrité & de l'ordre des fonctions animales, c'eſt-à-dire de la ſanté; la ſaine théorie médicinale eſt, ou du moins devroit être tout auſſi muette & auſſi modeſte que la chimie raiſonnable l'eſt ſur la cauſe de ces changemens, conſiderée dans les *médicamens*; mais les médecins ont beaucoup diſcouru, raiſonné, beaucoup théoriſé ſur cet objet, parce qu'ils diſcourent ſur tout. Le ſuccès conſtamment malheureux de toutes ces tentatives théoriques eſt très-remarquable, même ſur le plus prochain, le plus ſimple, le plus ſenſible de ces objets, ſavoir leur effet immédiat, le vomiſſement, la purgation, la ſueur, &c. ou plus prochainement encore l'irritation. Que doit-ce être ſur l'action élective des *médicamens*, ſur leur pente particuliere vers certains organes, la tête, les reins, la peau, les glandes ſalivaires, &c; ou ſi l'on veut leur affinité avec certaines humeurs, comme la bile, l'urine, &c; car quoiqu'on ait outré le dogme de la détermination conſtante des divers remedes vers certains organes, & qu'il ſoit très-vrai que pluſieurs remedes ſe portent vers pluſieurs couloirs en même tems, ou vers différens couloirs dans différentes circonſtances; que le même *médicament* ſoit communément diurétique, diaphorétique & emménagogue, & que le kermès minéral, par exemple, produiſe ſelon les diverſes diſpoſitions du corps, ou par la variété des doſes, le vomiſſement, la purgation, la ſueur ou les crachats; il eſt très-évident cependant que quelques remedes affectent conſtamment certaines parties; que les cantharides & le nitre ſe portent ſur les voies des urines, le mercure ſur les glandes ſalivaires, l'aloës ſur la matrice & les vaiſſeaux hémorrhoïdaux, &c: encore un coup, tout ce que la théorie médicinale a établi ſur cette matiere eſt abſolument nul, n'eſt qu'un pur jargon; mais nous le repétons auſſi, l'art y perd peu, l'obſervation empirique bien entendue ſuffit pour l'éclairer à cet égard.

Relativement aux effets immédiats dont nous venons de parler, les *médicamens* ſont diviſés en altérans, c'eſt-à-dire produiſant ſur les ſolides ou ſur les humeurs des changemens cachés, ou qui ne ſe manifeſtent que par des effets éloignés, & dont les médecins ont évalué l'action immédiate par des conjectures déduites de ces effets, & en évacuant. L'*article* ALTÉRANT ayant été omis, nous expoſerons ici les ſubdiviſions dans leſquelles on a diſtribué les *médicamens* de cette claſſe, & nous renverrons abſolument aux articles particuliers, parce que les généralités ne nous paroiſſent pas propres à inſtruire ſur cette matiere. Les différens *altérans* ont été appellés émolliens, délayans, relâchans, incraſſans, apéritifs, inciſifs, fondans, déterſifs, aſtringens, abſorbans, vulnéraires, échauffans, rafraîchiſſans, fortifians, cordiaux, ſtomachiques, toniques, nervins, antiſpaſmodiques, hyſtériques, céphaliques, narcotiques, tempérans ou ſédatifs, repercuſſifs, ſtyptiques, mondificatifs, réſolutifs, ſuppuratifs, ſarcotiques ou cicatriſans, deſſicatifs, eſcarrotiques, corroſifs. (*Voyez ces articles.*)

La ſubdiviſion des évacuans eſt expoſée au mot ÉVACUANT. (*Voyez cet article.*)

Les *médicamens* ſont encore diſtingués en doux ou benins, & en actifs ou forts; ces termes s'expliquent d'eux-mêmes. Nous obſerverons ſeulement que les derniers ne différent réellement des poiſons que par la doſe; & qu'il eſt même de leur eſſence d'être dangereux à une trop haute doſe. Car l'action vraiment efficace des *médicamens* réels doit porter dans la machine un trouble vif & ſoudain, & dont par conſéquent un certain excès pourroit devenir funeſte. Auſſi les anciens déſignoient-ils par un même nom, les *médicamens* & les poiſons; ils les appelloient diſtinctement *pharmaca*. Les *médicamens*

benins,

benins, innocens exercent à peine une action directe & véritablement curative. Souvent ils ne font rien; & quand ils ſont vraiment utiles, c'eſt en diſpoſant de loin & à la longue, les organes ou les humeurs à des changemens qui ſont principalement opérés par l'action ſpontanée, naturelle de la vie, & auxquels ces remedes doux n'ont par conſéquent contribué que comme des moyens ſubſidiaires très-ſubordonnés; au lieu qu'encore un coup, les *médicamens* forts bouleverſent toute la machine, & la déterminent à un changement violent, forcé, ſoudain.

Il y a encore des *médicamens* appellés *alimenteux*. On a donné ce nom & celui d'aliment médicamenteux, à certaines matieres qu'on a cru propres à nourrir & à guerir en même tems, par exemple à tous les prétendus incraſſans, au lait, *&c. Voy.* INCRASSANS, LAIT *&* NOURISSANS.

Les *médicamens* ſont diſtingués enfin, eu égard à certaines circonſtances de leur préparation, en ſimples & composés, officinaux, magiſtraux & ſecrets (*voyez ces articles.*): en chimiques & galéniques. *Voyez l'article* PHARMACIE.

La partie de la Medécine qui traite de la nature & de la préparation des *médicamens*, eſt appellée *Pharmacologie*, & elle eſt une branche de la Thérapeutique (*voyez* PHARMACOLOGIE *&* THÉRAPEUTIQUE.); & la proviſion, le tréſor de toutes les matieres premieres ou ſimples, dont on tire les *médicamens*, s'appelle *matiere médicale*. Les trois regnes de la nature (*voyez* REGNE, *Chimie.*) fourniſſent abondamment les divers ſujets de cette collection, que les pharmacologiſtes ont coutume de diviſer ſelon ces trois grandes ſources; ce qui eſt un point de vûe plus propre cependant à l'hiſtoire naturelle de ces divers ſujets, qu'à leur hiſtoire médicinale, quoiqu'on doive convenir que chacun de ces regnes imprime à ces produits reſpectifs, un caractere ſpécial qui n'eſt pas abſolument étranger à leur vertu médicamenteuſe. (*b*)

MEDICAMENTEUSE, PIERRE. *Voyez ſous le mot* PIERRE, *pierre médicamenteuſe*.

MÉDICAMENTEUX, (*Regule d'antimoine. Voyez* RÉGULE MÉDICINAL, *ſous le mot* ANTIMOINE.

MÉDICINAL, adj. (*Gram.*) qui a quelque propriété relative à l'objet de la Médecine. C'eſt en ce ſens qu'on dit une plante *médicinale*, des eaux *médicinales*.

MEDICINALES, *Heures*, (*Malad.*) on nomme ainſi les tems du jour que l'on eſtime propres à prendre les médicamens ordonnés par les Médecins. On en reconnoît ordinairement quatre; ſavoir, le matin à jeun, une heure environ avant le dîner, quatre heures environ après dîner, & enfin le tems de ſe coucher: voilà à-peu-près comme on regle les momens de prendre des médicamens dans les maladies qui ne demandent pas une diette auſtere, telles que les fievres intermittentes, les maladies chroniques; mais dans les maladies aiguës, les tems doivent être réglés par les ſymptômes & l'augmentation de la maladie, ſans aucun égard aux *heures médicinales*. Outre cela, lorſqu'un malade dort & repoſe d'un ſommeil tranquille, il ne faut pas le tirer de ſon ſommeil pour lui faire prendre une potion ou un bol.

Les *heures médicinales* dépendent encore de l'action & de la qualité des remedes, comme auſſi du tempérament des malades & de leur appétit, de leur façon de digérer, & de la liberté ou de la pareſſe que les différens organes ont chez eux à exercer leurs fonctions.

MÉDICINIER, ſ. m. (*Ricinoides Botan.*) genre de plante à fleur en roſe qui a pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice composé de pluſieurs feuilles, & ſtérile. L'embryon naît ſur d'autres parties de la plante, il eſt enveloppé d'un calice, & devient dans la ſuite un fruit partagé en trois capſules, remplies d'une ſemence oblongue Tournefort, *inſt. rei herb. appendix*. *Voyez* PLANTE.

MEDICINIER, (*Botan.*) PIGNON, en latin *vanrheedia folio ſub rotundo, fructu luteo*. Arbuſte de l'Amérique dont le bois eſt fibreux, coriace, mol & léger; ſes branches s'entrelacent facilement les unes dans les autres, elles ſont garnies de feuilles larges, preſque rondes, un peu anguleuſes à leur extrémité & ſur les côtes; ces feuilles ſont attachées à de longues queues, qui étant ſéparées des branches, répandent quelques gouttes d'un ſuc blanchâtre, viſqueux, cauſant de l'âpreté étant mis ſur la langue, & formant ſur le linge de très-vilaines taches rouſſes qui ne s'en vont point à la leſſive; cet arbre s'emploie à faire des hayes & des clôtures de jardin. Les fleurs du *medicinier* viennent par bouquets; elles ſont compoſées de pluſieurs pétales d'une couleur blanchâtre, tirant ſur le verd, diſpoſées en eſpece de roſe & couvrant un piſtil qui ſe change en un fruit rond, de la groſſeur d'un œuf de pigeon, couvert d'une peau épaiſſe, verte, liſſe, & qui jaunit en mûriſſant: ce fruit renferme deux & quelquefois trois pignons oblongs, couverts d'une petite écorce noire un peu chagrinée, ſeche, caſſante, renfermant une amande très-blanche, très-délicate, ayant un goût approchant de celui de la noiſette, mais dont il faut ſe méfier; c'eſt un des plus violens purgatifs de la nature, agiſſant par haut & par bas. Quelques habitans des îles s'en ſervent pour leurs négres & même pour eux; quatre ou cinq de ces pignons mangés à jeun & précipités dans l'eſtomac par un verre d'eau, produiſent l'effet de trois ou quatre grains d'émétique. On peut en tirer une huile par expreſſion & ſans feu, dont deux ou trois gouttes miſes dans une taſſe de chocolat ne lui communiquent aucun goût, & purgent auſſi-bien que les pignons; mais cette épreuve ne doit être tentée que par un habile & très-prudent médecin. *M.* LE ROMAIN.

MEDICINIER *d'Amérique*, (*Botan. exot.*) *Voyez* RICIN *&* RICINOIDE *d'Amérique*. (*Botan.*)

MEDICINIER *d'Eſpagne*, (*Botan. exot.*), *voyez* la deſcription de cette plante ſous le mot RICIN. *Voyez* PIGNON D'INDE.

MEDICINIER, (*Mat. méd.*) *Ricinoide*, ricin d'Amérique, pignon de Barbarie.

La graine de cette plante eſt un purgatif émétique des plus violens même à une très-foible doſe; par exemple, à celle de trois ou quatre de ces ſemences avalées entieres: enſorte qu'on ne peut guères l'employer ſans danger. *Voyez* PURGATIF.

On retire de ces ſemences une huile par expreſſion, que les auteurs aſſurent être puiſſamment réſolutive & diſcuſſive. L'infuſion des feuilles de *médicinier* eſt auſſi un puiſſant émétique, dont les négres font uſage en Amérique. (*B*)

MEDICINIER *d'Eſpagne*, (*Mat. méd.*) *Voyez* PIGNON D'INDE.

MÉDIE, (*Géog. anc.*) *Media*, grand pays d'Aſie, dont l'étendue a été fort différente, ſelon les divers tems.

La *Médie* fut d'abord une province de l'empire des Aſſyriens, à laquelle Cyaxares joignit les deux Arménies, la Cappadoce, le Pont, la Colchide & l'Ibérie: enſuite les Scythes s'emparerent de la *Médie*, & y régnerent vingt-huit ans. Après cela les *Médes* ſe délivrerent de leur joug; enfin, la *Médie* ayant été confondue de nouveau dans l'empire de Cyrus, ou, ce qui eſt la même choſe, dans la monarchie des Perſes, tomba ſous la puiſſance d'Alexandre. Depuis les conquêtes de ce prince, on diſtingua deux *Médies*, la grande & la petite, autrement dite la *Médie* Atropatène.

La grande *Médie*, province de l'empire des Perſes, étoit bornée au nord par des montagnes qui la ſéparoient des Caduſiens & de l'Hyrcanie: elle répond, ſelon M. de l'Iſle, à l'Arac Agémie, au Tabriſtan & au Laureſtan d'aujourd'hui.

La *Médie* Atropatène, ainſi nommée d'Atropatos qui la gouverna, avoit au nord la mer Caſpienne, & au levant la grande *Médie*, dont elle étoit ſéparée par une branche du mont Zagros. Cette petite *Médie* répond préſentement à la province d'Adirbeitzan, & à une liſiere habitée par les Turcomans, entre les montagnes de Curdiſtan & l'Irac-Agémie. (*D. J.*)

MEDIE, (*Pierre*) *lapis medus* ou *medinus* (*Hiſt. nat.*) pierre fabuleuſe qui dit-on, ſe trouvoit chez les Médes; il y en avoit de noires & de vertes; on lui attribuoit différentes vertus merveilleuſes, comme de rendre la vûe aux aveugles, de guérir la goutte en la faiſant tremper dans du lait de brebis, *&c. Voyez* Boéce de Boot.

MÉDIMNE, ſ. m. (*Meſur. antiq.*) μέδιμνος; c'étoit une meſure de Sicile, qui ſelon Budée, contient ſix boiſſeaux de blé, & qui revient à la meſure de la mine de France; mais j'aime mieux en traduiſant les auteurs grecs & latins, conſerver le mot *medimne*, que d'employer le terme de *mine* qui eſt équivoque. M. l'abbé Terraſſon met toujours *médimne* dans ſa traduction de Diodore de Sicile. (*D. J.*)

MÉDINA-CÉLI, (*Géog.*) en latin *Methymna cœleſtis*, ancienne ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, autrefois conſidérable, & n'ayant aujourd'hui que l'honneur de ſe dire capitale d'un duché de même nom, érigé en 1491. Elle eſt ſur le Xalon, à 4 lieues d'Eſpagne N. E. de Siguença, 20 S. O. de Sarragoſſe. *Long.* 15. 26. *lat.* 41. 15. (*D. J.*)

MÉDINA-DEL-CAMPO, (*Géog.*) en latin *Metymna-Campeſtris*, ancienne ville d'Eſpagne, au royaume de Léon. Cette ville jouit d'un terroir admirable, & de grands privileges; elle eſt ſur le torrent de

Zapardiel, à 12 lieues S. E. de Zamora, 10 S. O. de Valladolid, 25 N. O: de Madrid. *Long.* 13. 15. *lat.* 41. 12.

C'eſt la patrie de Balthazard Alamos, & de Gomez Pereyra, médecin du ſeizieme ſiecle.

Alamos partagea la confiance & la diſgrace d'Antoine Pérez, ſecrétaire d'état, ſous Philippe II. On le retint onze ans en priſon, & ce fut pendant ſa captivité qu'il compoſa ſa traduction eſtimée de Tacite, en eſpagnol; elle parut à Madrid en 1614.

Mais Pereyra ſe fit une toute autre réputation par ſon amour des paradoxes; né dans un pays où la liberté de philoſopher eſt preſque auſſi rare qu'en Turquie, il oſa franchir cette contrainte, & mit au jour un ouvrage dans lequel, non-ſeulement il attaqua Galien ſur la fievre, & Ariſtote ſur la matiere premiere; mais il établit, que les bêtes ſont des machines & qu'elles n'ont point l'ame ſenſitive qu'on leur attribue. Je vous renvoie ſur ce point à ce que Bayle en dit dans ſon *Dictionnaire*. (*D. J.*)

MEDINA DE LAS TORREZ, (*Géog.*) en latin *Methymna Turrium*, petite ville d'Eſpagne, dans l'Eſtramadure, au pié d'une montagne, proche de Badajoz. *Long.* 11. 27. *lat.* 38. 35. (*D. J.*)

MEDINA-DEL-RIO-SECCO, (*Géog.*) en latin *Méthymna Fluvii Sicci*: quelques auteurs la prennent pour le *Forum Egurrorum*, ancienne ville d'Eſpagne, au royaume de Léon, avec titre de duché, qui eſt dans la maiſon d'Henriquez, iſſue de la famille royale; elle eſt ſituée dans une plaine abondante en pâturages, à 6 lieues O. de Palencia, 11 de Valladolid & de Zamora, 15 S. E. de Léon. *Long.* 13. 2. *lat.* 42. 8. (*D. J.*)

MEDINA SIDONIA, (*Géog.*) en latin *Aſſidonia* ou *Aſſindum*, ancienne ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie; elle eſt ſur une montagne, à 15 lieues de Gibraltar, 20 S. O. de Séville, 9 E. de Cadix. *Long.* 12. 20. *lat.* 36. 25. (*D. J.*)

MÉDINE, (*Géog.*) *Metymna*, ville de la preſqu'île d'Arabie dans l'Arabie heureuſe: le mot *Médinah* ſignifie en Arabe une *ville* en général, & ici la *ville* par excellence, parce que Mahomet y établit le ſiége de l'empire des Muſulmans, & qu'il y mourut; on l'appelloit auparavant *Latreb*.

Au milieu de *Médine*, eſt la fameuſe moſquée où les Mahométans vont en pélerinage, & dans les coins de cette moſquée, ſont les tombeaux de Mahomet, d'Abubecker & d'Omar; le tombeau de Mahomet eſt de marbre blanc à plate terre, relevé & couvert comme celui des ſultans à Conſtantinople. Ce tombeau eſt placé dans une tourelle ou bâtiment rond, revêtu d'un dôme que les Turcs appellent *Turbé*; il regne autour du dôme une galerie, dont on prétend que le dedans eſt tout orné de pierres précieuſes d'un prix ineſtimable, mais on ne peut voir ces richeſſes que de loin & par des grilles.

Abulfeda nous a donné les diſtances de *Medine*, aux principaux lieux de l'Arabie: c'eſt aſſez de dire qu'elle eſt à 10 ſtations de la Mecque, & à 25 du Caire. Ces ſtations ou journées ſont de 30 milles arabiques. *Médine* eſt gouvernée par un chérif qui ſe dit de la race de Mahomet, & qui eſt ſouverain indépendant. L'enceinte de cette ville ne conſiſte qu'en un méchant mur de briques; ſon terroir eſt humide, & ſes environs abondent en palmiers. *Long.* 57. 30. *lat.* 25. (*D. J.*)

MÉDIOCRITÉ, ſ. f. (*Morale.*) état qui tient le juſte milieu entre l'opulence & la pauvreté; heureux état au-deſſus du mépris & au-deſſous de l'envie! C'eſt auſſi l'état dont le ſage ſe contente, ſachant que la fortune ne donne qu'un vernis de bonheur à ſes favoris, & que travailler à augmenter ſes richeſſes ſans une vraie néceſſité c'eſt travailler à augmenter ſes inquiétudes. Aveugles mortels que l'avarice, l'ambition & la volupté amorcent par de vains appas juſqu'aux bords du tombeau! Vous qui empoiſonnez les plaiſirs bornés d'une vie paſſagere par des ſoins toujours renaiſſans, & par des peines inutiles! Vous qui mépriſez les tranquilles douceurs de la *médiocrité*; qui demandez plus au deſtin que la nature n'exige de vous, & qui prenez pour des beſoins ce que la folie vous ſuggere! Croyez-moi, une étoile rayonnante ne rend pas heureux: un collier de diamans n'enrichit pas le cœur. Tous les biens & les joies des ſens conſiſtent dans la ſanté, la paix & le néceſſaire; la *médiocrité* poſſede ce néceſſaire: elle maintient la ſanté par la tempérance ſoumiſe à ſes lois, & la paix eſt ſa compagne inſéparable. *Auream quiſquis mediocritatem*..... (*D. J.*)

MEDIOLANUM Inſubriæ, (*Géogr. anc.*) ville d'Inſubrie, aujourd'hui *Milan*; elle eſt très ancienne, & la premiere que les Gaulois aient bâtie en Italie; car *Mediolanum* eſt un nom gaulois commun à plus d'un lieu: ſur quoi je remarque que toutes les villes ainſi nommées ſont dans un terroir fertile & avantageux. Tacite la met entre les plus fortes places de la Gaule Ciſpadane. Il paroît, par une lettre de Pline le jeune, *liv. IV. ép.* 13, que les études y floriſſoient. Auſonne a enchéri dans les vers ſuivans, *de claris urbibus*.

> *Et* Mediolani *mira omnia copia rerum,*
> *Innumeræ cultæque domus, facunda virorum*
> *Ingenia & mores læti.*

Il eſt du moins certain que Milan a été regardée comme la métropole d'Italie par rapport aux affaires eccléſiaſtiques. Trajan y fit bâtir un palais; Hadrien, les Antonins, ſur-tout Théodoſe & Conſtantin, y ſéjournerent long-tems. Théodoric, roi des Goths, & Pepin roi d'Italie, y moururent. Saint Grégoire pape, donna à l'archevêque de Milan la prérogative de conſacrer les rois d'Italie. Enfin Milan avoit tous les édifices publics des grandes villes, une arène, un théâtre où l'on repréſentoit des comédies; un hippodrome pour les courſes des chevaux, un amphitéâtre où l'on ſe battoit contre les bêtes féroces; des thermes, un panthéon, & autres ſuperbes édifices.

On ſait l'avanture de Céſar avec les magiſtrats de Milan. Plutarque rapporte que ce grand capitaine traverſant Milan, & voyant au milieu de cette ville une ſtatue de bronze de Brutus parfaitement reſſemblante & d'un travail exquis, il appella les magiſtrats; & jettant les yeux ſur la ſtatue, il leur reprocha que la ville manquoit au traité qu'elle avoit fait avec lui, en recélant un de ſes ennemis dans ſes murailles. Les magiſtrats confondus ne ſurent que répondre pour ſe juſtifier; mais Céſar prenant un ton plus doux, leur dit de laiſſer cette ſtatue, & les loua de ce qu'ils étoient fideles à leurs amis juſque dans les diſgraces que la mauvaiſe fortune leur faiſoit éprouver.

Pour ce qui regarde l'état actuel de cette ville, *voy.* MILAN. (*D. J.*)

MEDIOLANUM ordovicum, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'île de la Grande-Bretagne ou d'Albion, au pays des Ordovices, ſelon Ptolomée, *l. II. ch. iij.* Les ſavans d'Angleterre ne s'accordent point ſur le nom moderne de cet endroit. David Powel penſe que c'eſt *Mathraval*; Cambden croit que c'eſt *Lan-vethling*: enfin M. Gale a encore plus de raiſon de conjecturer que c'eſt *Meivod*, où d'ailleurs l'on a déterré des marques d'antiquité qui concourent à juſtifier ſa conjecture.

MEDIOMANUM, (*Géogr. anc.*) ancien lieu de la Grande-Bretagne ſur la route de *Segontium*, qui eſt Caernarvon. M. Gale conjecture que c'eſt *Mainturog* en Mérionetshire.

MÉDIOMATRICES, LES (*Géog. anc.*) en latin *Mediomatrici*; ancien peuple de la Gaule-Belgique qui étoient alliés du peuple romain. Sanſon dit d'eux que du tems de Céſar, outre le diocèſe de Metz, ils occupoient encore celui de Verdun d'un côté, & que de l'autre, ils s'avançoient vers le Rhin; cependant bientôt après, ils firent un peuple en chef. (*D. J.*)

MÉDISANCE, ſ. f. (*Morale.*) médire, c'eſt donner atteinte à la réputation de quelqu'un, ou en révelant une faute qu'il a commiſe, ou en decouvrant ſes vices ſecrets; c'eſt une action de ſoi-même indifférente. Elle eſt permiſe & quelquefois même néceſſaire, s'il en réſulte un bien pour la perſonne qu'on accuſe, ou pour celles devant qui on la dévoile: ce n'eſt pas-là préciſément médire.

On entend communément par *médiſance* une ſatyre maligne lâchée contre un abſent, dans la ſeule vûe de la décrier ou de l'avilir. On peut étendre ce terme aux libelles diffamatoires, *médiſances* d'autant plus criminelles, qu'elles font une impreſſion plus forte & plus durable. Auſſi chez tous les peuples policés en a-t-on fait un crime d'état qu'on y punit ſéverement.

On médit moins à-préſent dans les cercles qu'on ne faiſoit les ſiecles paſſés, parce qu'on y joue davantage. Les cartes ont plus ſauvé de réputations, que n'eût pû faire une légion de miſſionnaires attachés uniquement à prêcher contre la *médiſance*; mais enfin on ne joue pas toujours, & par conſéquent on médit quelquefois.

Une trop grande ſenſibilité à la *médiſance* entretient la malignité, qui ne cherche qu'à affliger.

MÉDITATION, ſ. f. (*Gramm.*) opération de l'eſprit qui s'applique fortement à quelque objet. Dans la *méditation* profonde, l'exercice des ſens extérieurs eſt ſuſpendu, & il y a peu de différence entre l'homme en-

tierement occupé d'un ſeul objet, & l'homme qui rêve, ou l'homme qui a perdu l'eſprit. Si la *méditation* pouvoit être telle que rien ne fût capable d'en diſtraire, l'homme méditatif n'appercevant rien, ne répondant à rien, ne prononçant que quelques mots découſus qui n'auroient de rapports qu'aux différentes faces ſous leſquelles il conſidéreroit ſon objet; rapports éloignés que les autres ne pourroient lier que rarement, il eſt certain qu'ils le prendroient pour un imbécille. Nous ne ſommes pas faits pour méditer ſeulement, mais il faut que la *méditation* nous diſpoſe à agir, ou c'eſt un exercice mépriſable. On dit, cette queſtion eſt épineuſe, elle exige une longue *méditation*. L'étude de la morale qui nous apprend à connoître & à remplir nos devoirs, vaut mieux que la *méditation* des choſes abſtraites. Ce ſont des oiſifs de profeſſion qui ont avancé que la vie méditative étoit plus parfaite que la vie active. L'humeur & la mélancolie ſont compagnes de la *méditation* habituelle: nous ſommes trop mal-heureux pour obtenir le bonheur en méditant; ce que nous pouvons faire de mieux, c'eſt de gliſſer ſur les inconvéniens d'une exiſtence telle que la nôtre. Faire la *méditation* chez les dévots, c'eſt s'occuper de quelque point important de la religion. Les dévots diſtinguent la *méditation* de la contemplation; mais cette diſtinction même prouve la vanité de leur vie. Ils prétendent que la *méditation* eſt un état diſcurſif, & que la contemplation eſt un acte ſimple permanent, par lequel on voit tout en Dieu, comme l'œil diſcerne les objets dans un miroir. A s'en tenir à cette diſtinction, je vois qu'un méditatif eſt ſouvent un homme très-inutile, & que le contemplatif eſt toujours un inſenſé. (1) Il y a cette diſtinction à faire entre méditer un projet & méditer ſur un projet, que celui qui médite un projet, une bonne, une mauvaiſe action, cherche les moyens de l'exécution; au lieu que la choſe eſt faite pour celui qui médite ſur cette choſe; il s'efforce ſeulement à la connoître, afin d'en porter un jugement ſain.

MÉDITERRANÉE, ſ. f. (*Géogr.*) ſignifie cette vaſte mer qui s'étend entre les continens de l'Europe & de l'Afrique, qui communique à l'Océan par le détroit de Gibraltar, *voyez* GIBRALTAR, & qui mouille juſqu'à l'Aſie en formant le Ponte-Euxin & les Palus mæotides. *Voyez* MER.

La *Méditerranée* s'appelloit autrefois la *mer de Grece* & la *grande Mer*; elle eſt maintenant partagée en différentes diviſions qui portent différens noms. A l'occident de l'Italie, elle s'appelle la *mer de Toſcane*. Près de Veniſe, la *mer Adriatique* ou *le golfe de Veniſe*. Vers la grece, la *mer Ionique*, ou *Egée*, ou *l'Archipel*. Entre l'Helleſpont & le Boſphore, elle ſe nomme *mer Blanche*, parce que la navigation en eſt facile; & par-delà, *mer Noire*, à cauſe que la navigation en devient alors difficile.

Sur la communication de l'Océan avec la *Méditerranée*, entrepriſe exécutée ſous le regne de Louis XIV. *voyez* CANAL ARTIFICIEL. *Chambers*.

MEDITRINALES, adj. (*Hiſt. anc.*) fêtes que les Romains célébroient en Automne le 11 d'Octobre, dans leſquelles on goûtoit le vin nouveau & l'on en buvoit auſſi du vieux par maniere de médicament, parce qu'on regardoit le vin non-ſeulement comme un confortatif, mais encore comme un antidote puiſſant dans la plûpart des maladies. On faiſoit auſſi en l'honneur de *Meditrina*, déeſſe de la Medecine, des libations de l'un & de l'autre vin. La premiere fois qu'on buvoit du vin nouveau, on ſe ſervoit de cette formule, ſelon Feſtus: *Vetus novum vinum bibo, veteri novo morbo medior*; c'eſt-à-dire *je bois du vin vieux, nouveau, je remédie à la maladie vieille, nouvelle*; paroles qu'un long uſage avoit conſacrées, & dont l'omiſſion eût paſſé pour un préſage funeſte. (*G*)

MEDITULLIUM, (*Anat.*) eſt un terme latin employé par quelques anatomiſtes pour ſignifier le diploé, autrement cette ſubſtance ſpongieuſe qui ſe trouve entre les deux tables du crâne, & dans les interſtices de tous les os qui ont des lames. *Voyez* OS, CRANE.

MEDIUM, *terme de philoſophie méchanique*; c'eſt la même choſe que *fluide* ou *milieu*. Ce dernier eſt beaucoup plus uſité. *Voyez* MILIEU.

MEDIUS FIDIUS, (*Mytholog.*) divinité qui préſidoit à la foi donnée. Plaute *in aſin.* dit, *per* deum Fidium, *credis jurato mihi*? Ainſi *voyez* FIDIUS.

MEDMA, (*Géogr. anc.*) ville maritime d'Italie au pays des Brutiens. Strabon & Pomponius Mela diſent *Médama*. Quelques modernes croient que c'eſt la *Nicotera* d'Antonin qui ſubſiſte encore; d'autres, comme le P. Hardouin, penſent que c'eſt préſentement *Boſſarno*, ville de la Calabre ultériure: mais celle-ci eſt trop dans les terres pour avoir été un port de mer.

MEDNIKI, (*Géogr.*) en latin *Mednicia*; ville épiſcopale de Pologne dans la Samogitie, ſur la riviere de Wirwitz, *Long.* 41. *lat.* 55. 40.

MEDOACUS, (*Géog. anc.*) rivieres d'Italie, toutes deux du même nom, n'ayant qu'une embouchure commune dans la bouche la plus ſeptentrionale du Pô. On les diſtinguoit par les ſurnoms de grande & petite, *major* & *minor*. Le *Médoachus major* eſt préſentement la Brenta, & le *Médoachus minor* eſt la Bachiglione.

MEDOBREGA, (*Géog. anc.*) & *Mundobriga* dans l'itineraire d'Antonin; ancienne ville d'Eſpagne dans la Luſitanie, près du mont Herminius, qui s'appelle aujourd'hui *monte Arminno*; la même ville prit enſuite le nom de la montagne, & s'appella *Aramenha*. Elle eſt ruinée; mais Reſende, dans ſes *antiquités*, dit qu'on en voyoit encore de ſon tems les ruines près de Marvaon dans l'Alentejo, à peu de diſtance de Portalegre.

MÉDOC, (*Géogr.*) par les anciens *Medulicus pagus*; nos ancêtres ont écrit *Médouc*: contrée de France en forme de preſqu'île, entre l'Océan & la Garonne, en Guienne dans le Bourdelois. Auſone appelle la côte de Médoc *littus Medulorum*. Ses huîtres avoient alors une grande réputation.

Oſtrea Bajanis certantia quæ Medulorum,
Dulcibus in ſtagnis, reſtui maris æſtus opimat.

Les Romains les nommoient *oſtrea Burdigalenſia*, parce qu'ils les tiroient de Bourdeaux: on les ſervoit à la table des empereurs. Sidonius Apollinaris les nomme *medulica ſupellex*; & les gens de bonne-chere qui en faiſoient leurs délices, *medulicæ ſupellectilis epulones*.

Le bourg de l'Eſparre eſt le principal lieu du pays de *Médoc*; mais c'eſt au village de Soulac qu'on prend à-préſent les huîtres de *Médoc Voyez*, ſur ce pays, Ducheſne dans ſon *chapitre du duché de Guienne*. (*D. J.*)

MÉDOC, *cailloux de*, (*Hiſt. nat.*) On donne ce nom à des fragmens de cryſtal de roche qui ſe trouvent ſous la forme de cailloux roulés & d'une figure ovale, dans un canton de la Gaſcogne que l'on appelle *pays de Médoc*.

---

(1) On pourroit citer Jean Gerſon, auſſi profond en erudition qu'en piété, S. Bernard, S. Bonaventure, & une infinité d'autres qui, quoiqu'on ne puiſſe les mettre au nombre des perſonnes oiſives, ſans contredire la verité, & l'evidence, étoient perſuadés, que la vie contemplative conſiderée en elle même, etoit plus ſublime & plus parfaite que la vie active. Bien plus le grand Chancelier de Paris ajoute dans ſa ſéconde leçon ſur S. Marc à la 6. concluſion, que quoique l'une & l'autre vies fuſſent néceſſaires dans l'Egliſe, la contemplative étoit cependant plus utile que l'active, conſiderée abſolument, & non rélativement aux devoirs d'un état auquel on auroit été appellé de Dieu, ni au devoir non plus d'aſſiſter ſon prochain dans un beſoin urgent, parce que, continue ce célébre écrivain, valoit plus au peuple d'Iſraël la meditation de Moïſe ſur la montagne, que toutes les belles actions que feſoient les Juifs avec les armes. Exod. 17. v. 11. C'eſt pourquoi les prieres d'un petit nombre de ceux qui ménent une vie contemplative ſont plus agréables aux jeux de Dieu, & le rendent plus propice à ſon Egliſe, que les travaux d'un grand nombre qui ſe diſtinguent par une vie active. De la vient, ajoute S. Jerôme que ce n'eſt pas ſans raiſon que les Hermites & Anachoretes etoient appellés *la vie du monde*, parce que c'étoit par eux qu'il ſe ſoutenoit & qu'il ſe ſauvoit de ſa deſtruction entiere. *Hoc infertur*, continue le dit illuſtre Gerſon, *contra illos, qui terrena tantummodo cogitantes dicunt juriſtos & practicos terrena tractantes. . . utiliores in eccleſia quam contemplatives bona vita, & ſpiritualibus exercitiis intendentes, quos deliros vel phanaticos, vel inutiles reputant, quia animalis homo non percipit quæ ſunt ſpiritus Dei.*

C'eſt ainſi que s'exprime auſſi S. Bernard ſur la vie contemplative dans ſon 3. ſermon ſur l'aſſomption de Marie. C'eſt dans ce ſens que les commentateurs de l'écriture ſainte expliquent ces paroles de J. C. au chap. 10. de S. Luc: *Maria optimam partem elegit*. Le célébre Gerſon a parlé plus d'une fois de la diſtinction & différence qu'il y a entre la méditation, & la contemplation, mais ſpécialement dans ſon traité de la méditation, conſideration XI. & dans le traité de l'oraiſon ſur la fin de la premiere partie dans ſon ſermon de l'eſprit S. conſideration 2. Boſſuet auſſi célébre a admis cette même diſtinction dans la premiere partie de ſa defenſe des gens miſtiques Chap. 10. où il la rapporte en ſe ſervant des paroles mêmes de S. Jean de la Croix, & l'approuve. Elle a été pareillement réconnue & approuvée des principaux docteurs de l'Egliſe cités par Joſeph Lopez dans ſes Prolegoménes de la miſtique. On entend inferer de tout ce qu'on vient de dire que l'intention du ſavant auteur de cet article (Meditation) n'a pas été de reprendre ſinon que ceux qui pretendroient ou que tout le monde menat une vie contemplative ou qu'elle fut en toute occurrence plus parfaite que l'active. Une pareille opinion ſeroit certainement digne de repréhenſion. (*W*)

doc. Quelques perſonnes ont cru que ces pierres approchoient du diamant, mais elles ne different aucunement du vrai cryſtal de roche, & ſe taillent avec la même facilité. On en fait des boutons & d'autres petits ornemens. (—)

MÉDRASCHIM, ſ. m. (*Théol. rabbin.*) c'eſt, dit M. Simon, le nom que les Juifs donnent aux commentaires allégoriques ſur l'Ecriture-ſainte, & principalement ſur le Pentateuque: ils le donnent même généralement à tous les commentaires allégoriques, car *médraſchim* ſignifie *allégorie*. (*D. J.*)

MÉDRESE ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent à des académies ou grandes écoles que les ſultans font bâtir à côté de leurs jamis ou grandes moſquées. Ceux qui ſont prépoſés à ces écoles ſe nomment *muderis:* on leur aſſigne des penſions annuelles proportionnées aux revenus de la moſquée. C'eſt de ces écoles que l'on tire les juges des villes, que l'on nomme *mollas* ou *molahs*.

MÉDUA, (*Géogr.*) ville d'Afrique au royaume d'Alger, dans une contrée abondante en blé & en troupeaux, à 50 lieues S. O. d'Alger. La milice de cette ville y tient garniſon. *Long.* 21. 12. *lat.* 33. 25. (*D. J.*)

MEDULLA SAXORUM, (*Hiſt. natur.*) nom donné par quelques auteurs à une ſubſtance calcaire ou à une eſpece de craie fluide qui ſuinte quelquefois au-travers des fentes de la terre, & qui ſe durcit enſuite: c'eſt la même choſe que le *lac lunæ* ou lait de lune, ou que le guhr blanc. (—)

MÉDULLAIRE, ad. *huile médullaire*, eſt la partie la plus fine & la plus ſubtile de la moëlle des os. *Voyez* MOELLE & HUILE.

Cette huile, ſelon la remarque du docteur Harvers, ne paſſe pas dans les os par des conduits, mais par de petites véſicules accumulées en lobules diſtincts, & revêtues des différentes membranes qui envelopent la moëlle. Toutes ces véſicules ſont formées de la tunique extérieure des arteres, & l'*huile médullaire* paſſe de l'une à l'autre juſqu'à ce qu'elle parvienne à la ſuperficie de l'os. Mais la partie de cette *huile*, qui va aux articulations s'y rend par des conduits qui traverſent l'os, & qui ſont faits exprès pour cela.

L'uſage de l'huile *médullaire* eſt, ou commun à tous les os, dont il conſerve la température, & qu'il empêche d'être trop caſſans; ou particulier aux articulations, auxquelles il eſt d'un grand ſecours. 1°. Pour lubrifier les extrémités des os, & rendre leur mouvement plus libre & plus aiſé. 2°. Pour empêcher les extrémités des os de s'échauffer par le mouvement. 3°. Pour empêcher les articulations de s'uſer par le frottement des os les uns contre les autres. 4°. Pour lubrifier les ligamens des articulations, & les empêcher de devenir ſecs & roides, & entretenir la flexibilité des cartilages.

La ſubſtance *médullaire* du cerveau paroît compoſée de fibres creuſes, dont l'origine eſt dans les extrémités des artérioles, & la fin dans les nerfs; elle a un peu plus de conſiſtance que la ſubſtance corticale. *Voyez* CORTICALE & CERVEAU.

MEDULLE, MONT, LE (*Géog. anc.*) en latin *Medullius mons*; montagne d'Eſpagne dans la Cantabrie, au-deſſus du Minho: Garibay croit que le nom moderne eſt *Manduria*; mais voici un fait d'hiſtoire bien étrange. Quand le *mont Médulle*, dit Florus *l. IV. c. xij.* fut aſſiégé par les Romains, & que les Barbares virent qu'il ne leur étoit pas poſſible de réſiſter long-tems, ils ſe firent tous mourir à l'envi les uns des autres dans un repas, par le fer, ou par le poiſon qu'on tire des ifs: & c'eſt ainſi qu'ils ſe déroberent à une ſoumiſſion, qu'ils regardoient comme une captivité. (*D. J.*)

MEDULLI, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie dans les Alpes; leur pays eſt préſentement une partie de la Savoie, & s'appelle la *Maurienne*. (*D. J.*)

MEDULLIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium. Tite-Live, Denis d'Halycarnaſſe & Pline en parlent; mais elle ne ſubſiſtoit plus du tems de ce dernier écrivain. (*D. J.*)

MÉDUS, (*Géog. anc.*) le fleuve *Médus*, ou le fleuve des Medes, *Medum flumen*, comme dit Horace, *ode ix. l. II.* eſt vraiſſemblablement l'Euphrate. Il ſéparoit les deux empires des Parthes & des Romains. Il y avoit auſſi le fleuve *Medus* en Perſe, qui venoit de la Médie, & tomboit dans l'Araxe. *In Araxem a Parætacis labentem* Medus *influit a Media decurrens*, dit Strabon, *l. XV. p.* 729. L'Araxe dans lequel ce fleuve ſe décharge, eſt celui qui tombe dans le ſein Perſique. (*D. J.*)

MÉDUSE, ſ. f. (*Mythol.*) une des trois Gorgones, & celle-là même ſur laquelle l'hiſtoire a inventé le plus de fictions qui ſe contrediſent. Mais pour ne rien répéter à ce ſujet, nous renvoyons le lecteur à l'*article* GORGONES.

Nous ajouterons ſeulement que la Sculpture, la Peinture, & la Gravure ont pris les mêmes libertés que les poëtes dans la repréſentation de *Méduſe*, dans la plûpart des anciens monumens; cette Gorgone lance des regards effroyables au milieu de la terreur & de la crainte; il en eſt d'autres où elle n'a point ce viſage affreux & terrible. Il ſe trouve même des *Méduſes* très-gracieuſes, gravées ſur l'égide de Minerve, ou ſéparément. On connoît une *Méduſe* antique aſſiſe ſur un rocher, accablée de douleur, de voir que non-ſeulement ſes beaux cheveux ſe changent en ſerpens; mais que ces ſerpens rampent ſur elle de tous côtés, & lui entortillent les bras, les jambes, & le corps. Elle appuie triſtement ſa tête ſur la main gauche; la nobleſſe de ſon attitude, la beauté & la douceur de ſon viſage fait qu'on ne peut la regarder ſans s'intéreſſer à ſon malheur. On oublie en ce moment la peinture qu'en fait Héſiode, & les explications que MM. le Clerc & Fourmont nous ont données de la fable des filles de Phorcus. (*D. J.*)

MEDWAY, (*Géogr.*) riviere d'Angleterre dans la province de Kent. Elle paſſe par Maidſtone, Rocheſter, Chatham, & ſe jette dans la Tamiſe. Le chevalier Blackmore en fait une jolie peinture.

The fair Medwaga *that with wanton pride*
Forms ſilver mazes with her crooked tide,
Its nobler ſtreams in wreathing volumes flows,
Still forming ready Islands, as it gows.

Comme la *Medway* eſt fort profonde, on s'en ſert pour mettre en ſûreté les gros vaiſſeaux de guerre en hiver, l'entrée de cette riviere étant défendue par le fort Sheerneſs. (*D. J.*)

MÉFAIRE, (*Droit cout. de France.*) M. le Fevre Chantereau explique ainſi ce vieux terme. „ Si le „ ſeigneur vexoit intolérablement ſon vaſſal, & man„ quoit à la protection qu'il lui devoit, il *méfaiſoit*, „ c'eſt-à-dire, qu'il perdoit la ſeigneurie qu'il avoit ſur „ ſon vaſſal & ſur ſon fief; qu'il relevoit à l'avenir non „ du ſeigneur dominant, mais du ſeigneur ſouverain, „ qui eſt celui de qui releve le ſeigneur dominant; donc, „ ajoute notre juriſconſulte, les mots de *commiſe* de fief „ & de *méfaire*, ſont relatifs; & toutes les fois qu'ils „ ſont employés dans les actes, ils concluent autant l'un „ que l'autre la feudalité, &c. (*D. J.*)

MEFFAIT, ſ. m. (*Juriſp.*) action contraire au bon ordre & aux loix. Ainſi *meffaire*, c'eſt faire une action de cette nature.

Ce terme n'eſt plus en uſage que dans le ſtyle de pratique.

MÉFIANCE, ſ. f. (*Gramm.* & *Moral.*) c'eſt une crainte habituelle d'être trompé. La défiance eſt un doute que les qualités qui nous ſeroient utiles ou agréables ſoient dans les hommes ou dans les choſes, ou en nous-mêmes. La *méfiance* eſt l'inſtinct du caractere timide & pervers. La défiance eſt l'effet de l'expérience & de la réflexion. Le méfiant juge des hommes par lui-même, & les craint; le défiant en penſe mal, & en attend peu. On naît méfiant, & pour être défiant, il ſuffit de penſer, d'obſerver, & d'avoir vécu. On ſe méfie du caractere & des intentions d'un homme; on ſe défie de ſon eſprit & de ſes talens.

MÉGABYSE, (*Mythol.*) nom des prêtres de Diane d'Epheſe; les *Mégabyſes*, ou *Mégalobyſes*, étoient eunuques; une déeſſe vierge ne vouloit pas d'autres prêtres, dit Strabon. On leur portoit une grande conſidération, & des filles vierges partageoient avec eux l'honneur du ſacerdoce; mais cet uſage changea ſuivant les tems & les lieux. (*D. J.*)

MÉGAHÉTÉRIARQUE, ſ. m. (*Hiſt. du bas empire.*) nom d'une dignité à la cour des empereurs de Conſtantinople. C'étoit l'officier qui commandoit en chef les troupes étrangeres de la garde de l'empereur; & ſon vrai nom, dit M. Fleury, étoit *mégabétairiaque*. (*D. J.*)

MÉGALASCLÉPIADES, (*Mythol.*) c'eſt-à-dire, les grandes *aſclépiades*, ou *aſclépies*; fêtes qu'on célébroit à Epidaure en l'honneur d'Eſculape! Ἀσκλήπιος, eſt le nom grec du dieu de la Médecine, à qui tout le monde rendoit hommage. (*D. J.*)

MÉGALARTIES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.* & *Myth.*) fêtes que l'on célébroit à l'honneur de Cerès dans l'île de Délos. Elles étoient ainſi nommées d'un grand pain qu'on portoit en proceſſion. *Mégas* ſignifie en grec *grand*, & *artos*, *pain*, dont on fit *mégalarties*.

MÉGALÉSIE, (*Antiq. rom.*) *mégaléſie*; fêtes inſtituées à Rome l'an 550 de ſa fondation, en l'honneur de Cybele, ou de la grande-mere des dieux. Les oracles ſibyllins marquoient, au jugement des décemvirs, qu'on vaincroit l'ennemi, & qu'on le chaſſeroit d'Italie, ſi la mere Idéenne étoit apportée de Peſſinunte à Rome. Le ſénat envoya des embaſſadeurs au roi Attalus, qui les reçut humainement, & leur fit préſent de la ſtatue de la déeſſe, qu'ils deſiroient d'avoir. Cette ſtatue apportée à Rome, fut reçue par Scipion Naſica, eſtimé le plus homme de bien de la République. Il la mit, le 12 Avril, dans le temple de la Victoire, ſur le mont Palatin. Ce même jour, on inſtitua la *mégaléſie*, avec des jeux qu'on appella *mégaléſiens*. *Voyez* MÉGALÉSIENS *jeux*. (*D. J.*)

MÉGALÉSIENS, *jeux* (*Ant. rom.*) *ludi megalenſes*. On les nommoit auſſi les grands jeux, non-ſeulement parce qu'ils étoient magnifiques, mais encore parce qu'ils étoient dédiés aux grands dieux, c'eſt-à-dire, à ceux du premier ordre, & particulierement à Cybele, appellée par excellence *la grande déeſſe*, μεγάλη. Les dames romaines danſoient à ces jeux devant l'autel de Cybele. Les magiſtrats y aſſiſtoient revêtus d'une robe de pourpre; la loi défendoit aux eſclaves de paroître à ces auguſtes cérémonies; & pendant qu'on les célébroit, pluſieurs prêtres phrygiens portoient en triomphe, dans toutes les rues de Rome, l'image de la déeſſe

On repréſentoit auſſi ſur le théatre pendant ces ſolemnités, des comédies choiſies. Toutes celles de Terence furent jouées aux *jeux mégaléſiens*, excepté les Adelphes, qui le furent aux jeux funebres de Paul Emile, & le Phormion, qui le fut aux jeux romains. Les Ediles donnoient d'ordinaire ce divertiſſement au peuple pendant ſix jours, & ils y joignoient des feſtins où regnoit la magnificence & la ſomptuoſité, ſur la fin de la république. (*D. J.*)

MÉGALOGRAPHIE, ſ. f. (*Peinture.*) terme qui ſe dit des peintures dont le ſujet eſt grand, telles que ſont les batailles, ainſi que *lyparographie* ſe dit des peintures viles & des ſujets bas, tels que des animaux, des fruits, *&c.*

MÉGALOPOLIS, (*Géog. anc.*) Ptolomée, Pauſanias, & Etienne le Géographe, écrivent *Mégalepolis*. Polybe écrit indifféremment *Mégale-polis*, & *Mégalepolis*. Strabon écrit ſeulement *Mégalopolis* en un ſeul mot. Ses habitans ſont appellés par Tite-Live *Mégalopolites*, & *Mégalopolitani*.

Mégalopolis étoit une ville de Péloponneſe dans l'Arcadie, qui ſe forma ſous les auſpices d'Epaminondas, de diverſes petites villes raſſemblées en une ſeule, après la bataille de Leuctres, afin d'être plus en état de réſiſter aux Lacédémoniens. On nomme aujourd'hui cette ville *Leontari*, ſelon Sophian & de Witt. M. Fourmont prétend, que ce n'eſt point *Léontari* qui tient la place de *Mégalopolis*, mais un méchant village d'environ 150 maiſons, la plûpart habitées par des mordates.

Quoi qu'il en ſoit, *Mégalapolis* a été la patrie de deux grands perſonnages, qui méritent de nous arrêter quelques momens; je veux parler de Philopæmen, & de Polybe ſon tendre éleve.

Philopæmen ſe montra l'un des plus habiles & des premiers capitaines de l'antiquité. Il réſuſcita la puiſſance de la Grece, à meſure qu'elle vit croître ſa réputation. Les Achéens l'élurent huit fois pour leur général & ne ceſſoient de l'admirer. Il eut une belle preuve de la haute conſidération qu'on lui portoit, lorſqu'il vint un jour par hazard à l'aſſemblée des jeux neméens, au moment que Pylade chantoit ces deux vers de Thimothée,

C'eſt lui qui couronne nos têtes
Des fleurons de la liberté.

Tous les Grecs en ſe levant jetterent les yeux ſur Philopæmen, avec des acclamations, des battemens des main, des cris de joie, qui marquoient aſſez leurs eſpérances de parvenir ſous ſes ordres, à leur premier degré de bonheur & de gloire. Mais cet illuſtre guerrier, en chargeant Dinocrate, qui s'étoit emparé d'un poſte important, eut ſon cheval abattu ſous lui, & tomba preſque ſans vie. Les ennemis le releverent, comme ſi c'eût été leur général, & le conduiſirent à Meſſene, où Dinocrate acheva ſes jours par le poiſon.

Les Achéens ne différerent pas la vengeance de cet attentat, & le tyran ſe donna la mort, pour éviter ſa juſte peine. L'on tira de Meſſene le corps de Philopæmen, l'on le brûla, & l'on porta ſes cendres à *Mégalopolis*.

Toutes les villes de Péloponneſe lui décernerent les plus grands honneurs par des decrets publics, & lui érigerent par-tout des ſtatues & des inſcriptions. Son convoi funebre fut une ſorte de pompe triomphale. Polybe, âgé de 22 ans, portoit l'urne, & Lycortas ſon pere, fut nommé général des Achéens, comme le plus digne de ſuccéder au héros qu'ils pleuroient.

Ce fut à ces deux écoles de Philopæmen & de Lycortas, que notre hiſtorien prit ces ſavantes leçons de gouvernement & de guerre qu'il a miſes en pratique. Après avoir été chargé des plus grandes négociations auprès des Ptolomées, rois d'Egypte, il fut long-tems détenu à Rome dans la maiſon des Emiles, & forma lui-même le deſtructeur de Carthage & de Numance. Quelle pupile, & quel maître! Notre ame s'éleve en liſant ces beaux conſeils qu'il lui donnoit, ces ſentimens de généroſité & de magnanimité qu'il tâchoit de lui inſpirer, & dont le pupille fit un ſi bel uſage. C'eſt encore aux conſeils de Polybe que Démétrius fut redevable du trône de Syrie. Génie ſupérieur, il cherchoit dans les regles de la prudence, de la politique, & de la guerre, la cauſe des événemens. Il traitoit la fortune de chimere, & ne croyoit point à ces divinités qui avoient des yeux ſans voir, & des oreilles ſans entendre.

Il compoſa la plus grande partie de ſon hiſtoire dans la maiſon même des Emiles, qui lui donnerent tous les mémoires qu'il deſira. Scipion l'emmena au ſiege de Carthage, & lui fournit des vaiſſeaux pour faire le tour de la mer Atlantique. Toutes les villes du Péloponneſe adopterent le code des lois dont il étoit l'auteur, & les Achéens, en reconnoiſſance, lui érigerent, de ſon vivant, pluſieurs ſtatues de marbre. Il mourut l'an de Rome 624, à l'âge de 82 ans, d'une bleſſure qu'il s'étoit faite en tombant de cheval.

Il avoit compoſé ſon hiſtoire univerſelle en quarante-deux livres, dont il ne nous reſte que les cinq premiers, avec des fragmens des douze livres ſuivans. Quel dommage que le tems nous ait envié des annales ſi précieuſes! Jamais hiſtorien ne mérita mieux notre confiance dans ſes récits, & jamais homme ne porta plus d'amour à la vérité. Pour la politique, il l'avoit étudiée toute ſa vie; il avoit géré les plus grandes affaires, & avoit gouverné lui-même.

Les Géographes ont encore raiſon de partager avec les politiques, & les généraux d'armées, la douleur de la perte de ſon hiſtoire. Si l'on doit juger de ce que nous n'avons pas par ce qui nous en reſte, ſes deſcriptions de villes & de pays ſont d'un prix ineſtimable, & n'ont été remplacées par aucun hiſtorien.

On deſireroit qu'il eût fait moins de réflexions & de raiſonnemens; mais il réfléchit avec tant de ſageſſe, il raiſonne ſi bien, il diſcute les faits avec tant de ſagacité, qu'il développe chaque événement juſque dans la ſource. On lui reproche auſſi ſes digreſſions, qui ſont longues & fréquentes; mais elles ſont utiles & inſtructives. Enfin, Denys d'Halicarnaſſe critique ſon ſtyle raboteux; mais c'eſt que Polybe s'occupoit de plus grandes choſes, que du nombre & de la cadence de ſes périodes; & c'eſt encore parce que Dénis ne priſoit dans les autres, que ce qu'il poſſédoit lui-même davantage. Après tout, nous avons en françois une excellente traduction de Polybe, avec un ſavant commentaire militaire, qui paſſeront l'un & l'autre à la poſtérité. (*D. J.*)

MÉGARA, pl. (*Littér.*) Μέγαρα. Les Grecs appelloient μέγαρον un grand édifice, de μεγαίρω, *j'envie*, *je reſpecte*. Μέγαρα, dit Pauſanias, eſt le nom qu'on donnoit dans l'Attique aux premiers temples de Cérès, parce qu'ils étoient plus grands que les bâtimens ordinaires, & qu'ils étoient propres à exciter la jalouſie ou la vénération. (*D. J.*)

MÉGARA, (*Géog. anc.*) il y a pluſieurs villes de ce nom. 1°. *Mégara*, ville de Grece dans l'Achaïe. *Voy.* MÉGARE. 2°. *Mégara* ville de Sicile, ſur la côte orientale de l'île, dans le golfe de Mégare, au nord de Syracuſe. Elle avoit été appellée auparavant *Hybla*. 3°. Etienne le géographe place une *Mégara* en Macédoine, une autre dans la Moloſſide, une autre en Illyrie, & une quatrieme dans le royaume de Pont. 4°. *Mégara*, ville de Syrie, dans la dépendance d'Apamée, ſelon Strabon. 5°. *Mégara*, ville du Péloponnèſe, ſelon Ariſtote. (*D. J.*)

MEGARADA, *ou* BAGRADA, (*Géog.*) riviere d'Afrique, au royaume de Tunis. Elle a ſa ſource dans la montagne de Zeb, qui ſépare le royaume de Tunis de celui d'Alger, prend ſon cours du midi au nord oriental, paſſe à Tunis, & va ſe jetter dans la mer. (*D. J.*)

MÉGARE, (*Géog. anc.*) ville de Grece, dont il importe de parler avec plus d'étendue que de coutume.

La ville de *Mégare* étoit ſituée dans l'Achaïe. Elle étoit la capitale du pays connu ſous le nom de la *Mégarique*, ou *Mégaride*, *Megaris*, au fond du golfe Saronique, entre Athenes & Corinthe, à 20 milles d'Athenes, à 40 de Theſpies, ville de la Béotie, & à 12 d'Eleuſis, ville de l'Attique. Son territoire étoit bas, enfoncé, & abondant en pâturages.

La Mégarique ou Mégaride s'étendoit entre le golfe Saronique, au levant, & celui de Corinthe à l'occident, & juſqu'à l'iſthme de Corinthe. Les Latins, tant poëtes qu'hiſtoriens, qui ont ſuivi les Grecs, appellent la ville *Megara* au ſingulier féminin, ou *Megara* au neutre pluriel.

Il faut d'abord obſerver avec les anciens géographes, qu'il y avoit une ville de *Mégare* en Syrie, une au Péloponnèſe, une en Theſſalie, une dans le Pont, une dans l'Illyrie, une enfin dans la Molosſide.

Nous n'entrerons dans aucun détail ſur la fondation & les révolutions de la ville de *Mégare* en Sicile, qui fut bâtie par une colonie des Mégariens de l'Achaïe, ſur les ruines de la ville d'Hybla, fameuſe par l'excellence de ſon miel. Nous dirons ſeulement que s'il ſe trouve dans le cabinet des antiquaires des médailles, avec l'inſcription Μεγαρέων (Angeloni & Goltzius en rapportent chacun une), qui ſoient antérieures aux tems des empereurs romains; elles ſont de la colonie de *Mégare* en Sicile, qui porte une ancre pour revers, comme *Mégare* de l'Achaïe. Les habitans de cette derniere étoient ſurnommés Νισαῖοι Μεγαρῆες *Niſſæi*, & Théocrite les diſtingue de ceux de Sicile, en diſant d'eux qu'ils étoient maîtres en l'art de naviger.

Les Hiſtoriens, ſuivant leur coutume ordinaire, ne ſont point d'accord ſur l'origine du nom de la ville de *Mégare* en Achaïe, ni ſur celle de ſon fondateur; mais peu nous importe de ſavoir ſi ce ſont les Héraclides qui du tems de Codrus bâtirent *Mégare*; ſi c'eſt Megarus fils de Neptune, & protecteur de Niſus, ou bien encore Mégarée fils d'Apollon. Selon Pauſanias c'eſt Apollon lui-même qui prêta ſon miniſtere à la conſtruction des murailles de cette ville. Elles ont été plus ſouvent renverſées & détruites que celles de Troie qui ſe vantoit du même honneur. Je penſe que Pauſanias ne croyoit pas plus que nous qu'Apollon eût bâti *Mégare*, quoiqu'on l'engagea pour le lui perſuader, à obſerver le rocher ſur lequel ce Dieu dépoſoit ſa lyre, pendant le tems de ſon travail, & qui rendoit, diſoit-on, un ſon harmonieux, lorſqu'on le frappoit d'un caillou.

Il y a plus d'apparence que le nom de *Mégare* fut donné à cette ville, à cauſe de ſon premier temple bâti par Car, fils de Phoronée, à l'honneur de Cérès. Euſtathe nous apprend que les temples de cette déeſſe étoient ſimplement appellés Μέγαρα. Ce temple attiroit une ſi grande quantité de pélerins, que l'on fut obligé d'établir des habitations pour leur ſervir de retraite & de repoſoir, dans les tems qu'ils y apportoient leurs offrandes. C'eſt ce temple dédié à Cérès, ſous la protection de laquelle étoient les troupeaux de moutons dont Diogene fait mention, quand il dit qu'il aimeroit mieux être bélier d'un troupeau d'un mégarien, que d'être ſon fils; parce que ce peuple négligeoit de garantir ſes propres enfans des injures de l'air, pendant qu'il avoit grand ſoin de couvrir les moutons, pour rendre leur laine plus fine & plus aiſée à mettre en œuvre. Du-moins Plutarque fait ce reproche aux Mégariens de ſon ſiecle.

La ville de *Mégare* étoit encore célebre par ſon temple de Diane ſurnommée *la protectrice*, dont Pauſanias vous fera l'hiſtoire, à laquelle ſelon les apparences il n'ajoutoit pas grand foi.

On aſſure que le royaume de Mégaride fut gouverné par douze rois, depuis Cliſon, fils de Lélex, roi de Légie, juſqu'à Ajax, fils de Télamon, qui mourut au ſiege de Troie, de ſa propre main, & de l'épée fatale dont Hector lui avoit fait préſent, en conſideration de ſa valeur.

Après cet évenement, ce royaume devint un état libre & démocratique, juſqu'au tems que les Athéniens s'en rendirent les maîtres. Enſuite les Héraclides enleverent aux Athéniens cette conquête, & établirent le gouvernement ariſtocratique.

Alors les Mégariens preſque toujours occupés à ſe défendre contre des voiſins plus puiſſans qu'eux, devenoient troupes auxiliaires des peuples auxquels leur intérêt les attachoit, tantôt d'Athenes, tantôt de Lacédémone, & tantôt de Corinthe, ce qui ne manqua pas de les mettre aux priſes alternativement avec les uns ou les autres.

Enfin les Athéniens outrés de l'ingratitude des Mégariens, dont ils avoient pris la défenſe contre Corinthe & Lacédémone, leur interdirent l'entrée des ports & du pays de l'Attique, & ce decret fulminant alluma la guerre du Péloponnèſe.

Pauſanias dit que le héraut d'Athènes étant allé ſommer les Mégariens de s'abſtenir de la culture d'une terre conſacrée aux déeſſes Cérès & Proſerpine, on maſſacra le héraut pour toute réponſe. L'intérêt des Dieux, ajoute Plutarque, ſervit aux Athéniens de prétexte, mais la fameuſe Aſpaſie de Milet, que Périclès aimoit éperduement, fut la véritable cauſe de la rupture des Athéniens avec *Mégare*. L'anecdote eſt bien ſinguliere.

Les Mégariens par repréſailles de ce qu'une troupe de jeunes Athéniens ivres avoient enlevé chez eux Séméthé courtiſane célebre dans Athenes, enleverent deux courtiſanes de la ſuite d'Aſpaſie. Une folle paſſion, lorſqu'elle poſſede les grandes ames, ne leur inſpire que les plus grandes foibleſſes. Périclès épouſa la querelle d'Aſpaſie outragée, & avec le pouvoir qu'il avoit en main, il vint facilement à bout de perſuader ce qui lui plut. On publia contre les Mégariens, un decret foudroyant. On défendit tout commerce avec eux, ſous peine de la vie, & l'on dreſſa un nouveau formulaire de ſerment, par lequel tous les généraux s'engageoient à ravager deux fois chaque année les terres de *Mégare*. Ce decret jetta les premieres étincelles, qui peu-à-peu allumerent la guerre du Péloponnèſe. Elle fut l'ouvrage de trois courtiſanes. Les plus grands évenemens ont quelquefois une origine aſſez honteuſe; j'en pourrois citer des exemples modernes, mais il eſt encore de trop bonne heure pour oſer le haſarder.

Enfin il paroît que la ville de *Mégare* n'eut de conſiſtence décidée, qu'après qu'elle fut devenue colonie romaine par la conquête qu'en fit Quintus Cecilius Metellus, ſurnommé *le Macédonien*, lorſque Alcamène fut obligé de retirer les troupes auxiliaires qu'il avoit amenées à *Mégare*, & qu'il les tranſporta de cette ville à Corinthe. Paſſons aux idées qu'on nous a laiſſées des Mégariens.

Ils n'étoient pas eſtimés; les auteurs grecs s'étendent beaucoup à peindre leur mauvaiſe foi; leur goût de plaiſanterie avoit paſſé en proverbe, & il s'appliquoit à ces hommes ſi communs parmi nous, qui ſacrifient un bon ami à un bon mot: illuſion de l'eſprit qui cherche à briller aux dépens du cœur! On comparoit auſſi les belles promeſſes des Mégariens aux barillets de terre de leurs manufactures; ils impoſoient à la vûe par leur élégance, mais on ne s'en ſervoit point, & on les mettoit en réſerve dans les cabinets des curieux, parce qu'ils étoient auſſi minces que fragiles. Les larmes des Mégariens furent encore regardées comme exprimées par force, & non par de vrais ſentimens de douleur, d'où vient qu'on en attribuoit la cauſe à l'ail & à l'oignon de leur pays.

Les femmes & les filles de *Megare* n'étoient pas plus conſidérées par leur vertu, que les hommes par leur probité; leur nom ſervoit dans la Grece à déſigner les femmes de mauvaiſe vie.

L'imprécation uſitée chez les peuples voiſins, que perſonne ne devienne plus ſage que les Mégariens, n'eſt vraiſſemblablement qu'une dériſion, ou qu'une déclaration de l'opinion qu'on avoit du peu de mérite de ce peuple. Je crois cependant qu'il entroit dans tous ces jugemens beaucoup de partialité, parce que la politique des Mégariens les avoit obligés d'être très-inconſtans dans leurs alliances avec les divers peuples de la Grece.

Cependant je ne tirerois pas la défenſe de leur piété & de leur religion, du nombre & de la magnificence des temples, & des monumens qu'ils avoient élevés à l'honneur des dieux & des héros, quoique Pauſanias ſeul m'en fournit de grandes preuves. Il faudroit même copier pluſieurs pages de ce célebre hiſtorien, pour avoir une idée des belles choſes en ce genre, qui ſe voyoient encore de ſon tems à *Mégare*; mais lui-même n'a pu s'empêcher de rabattre ſouvent la vanité des Mégariens, par la critique judicieuſe de la plus grande partie des monumens qu'ils affectoient de faire voir. Il en démontre même quelquefois la fauſſeté, par des preuves tirées des anachroniſmes, ou du peu de vraiſſemblance, en comparant leurs traditions avec les monumens hiſtoriques.

Quoi qu'il en ſoit, les Mégariens ne négligerent jamais la culture des beaux arts & de la Philoſophie. D'abord il eſt ſûr que la Peinture & la Sculpture étoient chez eux en grande conſidération. Théocoſme qui avoit acquis un nom célebre en Sculpture, étoit de cette ville. Il travailla conjointement avec Phidias, aux ornemens du temple de Jupiter Olympien.

La Poéſie n'étoit pas moins honorée à *Mégare*, Théognis né dans cette ville, & qui fleuriſſoit 548 ans avant J. C. peut ſervir de preuve. Le tems nous a conſervé quelques-uns de ſes ouvrages. Henri Etienne les a re-

cueillis avec ceux des autres poëtes, dans ſon édition de 1566.

Mais c'eſt Euclide, fondateur de la ſecte Mégarique, qui fit le plus d'honneur à ſa patrie. Il vivoit 390 ans avant l'ere chrétienne, & près de cent avant le grand géometre du même nom, qui étoit natif d'Alexandrie. Euclide le mégarien avoit tant d'amour pour Socrate dont il étoit diſciple, qu'il ſe déguiſoit en femme, & ſe rendoit preſque toutes les nuits de *Mégare* à Athènes, pour voir & pour entretenir ce philoſophe, malgré les peines décernées par les Athéniens, contre tout citoyen de *Mégare* qui mettroit le pié dans leur ville.

On rapporte un mot de lui, qui peint une ame tendre & ſenſible. Entendant ſon frere qui lui diſoit dans ſa colere: „ Que je meurs ſi je ne me venge! Et moi, „ répliqua-t-il, je mourrai à la peine, ſi je ne puis cal„ mer votre tranſport, & faire en ſorte que vous m'ai„ miez encore plus que vous n'avez fait juſqu'ici „.

Eubulide ſon ſucceſſeur, étoit auſſi de *Mégare*. Il eut la gloire d'attirer à lui Démoſthene, de le former, de l'exercer, & de lui apprendre à prononcer la lettre *R*, que la conformation de ſes organes de la voix, & la négligence de ſon éducation, l'avoient empêché d'articuler juſqu'alors.

Enfin Stilpon qui fleuriſſoit vers la 120 Olympiade, ou 314 ans avant J. C. étoit natif de *Mégare*. Son éloquence entraîna preſque toute la Grece dans la ſecte Mégarique. C'eſt de lui que Cicéron dit à l'honneur de la Philoſophie, qu'étant porté par ſon tempérament à l'amour du vin & des femmes, elle lui avoit appris à dompter ces deux paſſions. Ptolomée Soter s'étant emparé de *Mégare*, fit tous ſes efforts pour l'emmener en Egypte, & lui remit une groſſe ſomme d'argent, pour le dédommager de la perte qu'il pouvoit avoir faite dans le ſiege de la ville. Stilpon renvoya la plus grande partie du préſent, & reſta dans ſa patrie. C'eſt dommage qu'une ſecte qui eut pour chefs de ſi grands maîtres, ait enfin dégénéré en diſputes frivoles.

Mais, me demandera peut-être quelqu'un, qu'eſt devenue votre ville de *Mégare* qui produiſoit des artiſtes, des poëtes, & des philoſophes illuſtres dans le tems même qu'elle étoit ſi fort en butte au mépris & aux traits ſatyriques de ſes voiſins, qui l'ont tant de fois ſaccagée & renverſée? Je réponds que *Mégare* conſerve toujours ſon nom, avec une légere altération: on la nomme aujourd'hui *Mégra*, eſpece de village habité ſeulement par deux ou trois cent malheureux grecs. Ce village eſt ſitué à l'eſt du duché d'Athènes, dans une vallée, au fond de la baie du golfe de Corinthe, qui ſe nomme à-préſent *Livadoſtro*, & au ſud-eſt du golfe Saronique, qu'on appelle le *golfe Engia*.

On y trouve encore quelques inſcriptions & reſtes d'antiquités. Son territoire eſt aſſez fertile dix lieues à la ronde. Il y a une tour dans cet endroit, où logeoit ci-devant un vayvode que des corſaires prirent, & depuis lors aucun turc n'en a voulu. Les pauvres grecs de *Mégra* craignent eux-mêmes tellement les pirates, qu'à la vûe de la moindre barque, ils plient bagage, & ſe ſauvent dans les montagnes. Ils gagnent leur vie à labourer la terre, & les Turcs à qui elle appartient en propre, leur donnent la moitié de la récolte. *Long.* 41. 27. *lat.* 38. 10. (*D. J.*)

MEGARE, *Pierre de*, (*Hiſt. nat.*) *lapis megaricus*, nom donné par quelques naturaliſtes à des pierres entierement d'un amas compoſée de coquilles.

MEGARIQUE, *ſecte*, (*Hiſt. de la Philoſophie.*) Euclide de Mégare fut le fondateur de cette ſecte, qui s'appella auſſi l'*eriſtique*; *megarique*, de la part de celui qui préſidoit dans l'école; *eriſtique*, de la maniere contentieuſe & ſophiſtique dont on y diſputoit. Ces philoſophes avoient pris de Socrate l'art d'interroger & de répondre; mais ils l'avoient corrompu par la ſubtilité du ſophiſme & la frivolité des ſujets. Ils ſe propoſoient moins d'inſtruire que d'embarraſſer; de montrer la vérité, que de réduire au ſilence. Ils ſe jouoient du bon ſens & de la raiſon. On compte parmi ceux qui excellerent particulierement dans cet abus du tems & des talens Euclide, ce n'eſt pas le géometre, Eubulide, Alexinus, Euphante, Apollonius Cronus, Diodore Cronus, Ichtias, Chnomaque, & Stilpon: nous allons dire un mot de chacun d'eux.

Euclide de Mégare reçut de la nature un eſprit prompt & ſubtil. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude. Il avoit lû les ouvrages de Parmenide, avant que d'entendre Socrate. La réputation de celui ci l'attira dans Athènes. Alors les Athéniens irrités contre les habitans de Mégare, avoient décerné la mort, contre tout mégarien qui oſeroit entrer dans leur ville. Euclide, pour ſatisfaire ſa curioſité, ſans expoſer trop indiſcrettement ſa vie, ſortoit à la chûte du jour, prenoit une longue tunique de femme, s'enveloppoit la tête d'un voile, & venoit paſſer la nuit chez Socrate. Il étoit difficile que la maniere facile & paiſible de philoſopher de ce maître plût beaucoup à un jeune homme auſſi bouillant. Auſſi Euclide n'eut guère moins d'empreſſement à le quitter, qu'il en avoit montré à le chercher. Il ſe jetta du côté du barreau. Il ſe livra aux ſectateurs de l'eléatiſme; & Socrate qui le regrettoit ſans doute, lui diſoit: „ ô Euclide, „ tu ſais tirer parti des Sophiſtes, mais tu ne ſais pas „ uſer des hommes. „

Euclide de retour à Mégare, y ouvrit une école brillante, où les Grecs, amis de la diſpute, accoururent en foule. Socrate lui avoit laiſſé toute la pétulence de ſon eſprit, mais il avoit adouci ſon caractere. On reconnoît les leçons de Socrate dans la réponſe que fit Euclide à quelqu'un qui lui diſoit dans un tranſport de colere: je veux mourir ſi je ne me venge. Je veux mourir, reprit Euclide, ſi je ne t'appaiſe, & ſi tu ne m'aimes comme auparavant.

Après la mort de Socrate, Platon & les autres diſciples de Socrate, effrayés, chercherent à Mégare un aſile contre les ſuites de la tyrannie. Euclide les reçut avec humanité, & leur continua ſes bons offices juſqu'à ce que le péril fût paſſé, & qu'il leur fût permis de reparoître dans Athènes.

On nous a tranſmis peu de choſe des principes philoſophiques d'Euclide. Il diſoit dans une argumentation: l'on procede d'un objet à ſon ſemblable ou à ſon diſſemblable. Dans le premier cas il faut s'aſſurer de la ſimilitude; dans le ſecond, la comparaiſon eſt nulle.

Il n'eſt pas néceſſaire dans la réfutation d'une erreur de poſer des principes contraires; il ſuffit de ſuivre les conſéquences de celui que l'adverſaire admet; s'il eſt faux, on aboutit néceſſairement a une abſurdité.

Le bien eſt un, on lui donne ſeulement différens noms.

Il s'exprimoit ſur les dieux & ſur la religion avec beaucoup de circonſpection. Cela n'étoit guère dans ſon caractere; mais le ſort malheureux de Socrate l'avoit apparemment rendu ſage. Interrogé par quelqu'un ſur ce que c'étoient que les dieux, & ſur ce qui leur plaiſoit le plus. Je ne ſais là deſſus qu'une choſe, répondit-il, c'eſt qu'ils haïſſent les curieux.

Eubulide le miléſien ſuccéda à Euclide. Cet homme avoit pris Ariſtote en averſion, & il n'échappoit aucune occaſion de le décrier: on compte Démoſthene parmi ſes diſciples. On prétend que l'orateur d'Athènes en apprit entre autres choſes à corriger le vice de ſa prononciation. Il ſe diſtingua par l'invention de différens ſophiſmes dont les noms nous ſont parvenus. Tels ſont le menteur, le caché, l'electre, le voilé, le ſorite, le cornu, le chauve: nous en donnerions des exemples s'ils en valoient la peine. Je ne ſais qui je mépriſe le plus, ou du philoſophe qui perdit ſon tems à imaginer ces inepties, ou de ce Philetas de Cos, qui ſe fatigua tellement à les reſoudre qu'il en mourut.

Clinomaque parut après Eubulide. Il eſt le premier qui fit des axiomes, qui en diſputa, qui imagina des catégories, & autres queſtions de dialectique.

Clinomaque partagea la chaire d'Eubulide avec Alexinus, le plus redoutable ſophiſte de cette école. Zénon, Ariſtote, Menedeme, Stilpon, & d'autres, en furent ſouvent impatientés. Il ſe retira à Olympie, où il ſe propoſoit de fonder une ſecte, qu'on appelleroit du nom pompeux de cette ville, l'*olimpique*. Mais le beſoin des choſes de la vie, l'intempérie de l'air, l'inſalubrité du lieu dégoûterent ſes auditeurs; ils ſe retirerent tous, & le laiſſerent là ſeul avec un valet. Quelque tems après, ſe baignant dans l'Alphée, il fut bleſſé par un roſeau, & il mourut de cet accident. Il avoit écrit pluſieurs livres que nous n'avons pas, & qui ne méritent guère nos regrets.

Alexinus, ou ſi l'on aime mieux, Eubulide, eut encore pour diſciple Euphante. Celui-ci fut précepteur du roi Antigone. Il ne ſe livra pas tellement aux difficiles minuties de l'école eriſtique, qu'il ne ſe reſervât des momens pour une étude plus utile & plus ſérieuſe. Il compoſa un ouvrage de l'art de regner qui fut éprouvé des bons eſprits. Il diſputa dans un âge avancé le prix de la tragédie, & ſes compoſitions lui firent honneur. Il écrivit auſſi l'hiſtoire de ſon tems. Il eut pour condiſciple Apollonius Cronus, qu'on connoit peu. Il forma Diodore, qui porta le même ſurnom & qui lui ſuccéda. On dit de celui-ci, qu'embarraſſé par Stilpon en préſence de Ptolomée Soter, il ſe retira confus, ſe renferma pour chercher la ſolution des difficultés que ſon adverſaire lui avoit propoſées, & qui lui avoit attiré de l'empereur le

ſurnom de Cronus, & qu'il mourut de travail & de chagrin. Ceuton & Sextus Empyricus le nomment cependant parmi les plus fiers logiciens. Il eut cinq filles, qui toutes ſe firent de la réputation par leur ſageſſe & leur habileté dans la dialectique. Philon maître de Carnéade, n'a pas dédaigné d'écrire leur hiſtoire. Il y a eu un grand nombre de Diodore & d'Euclide, qu'il ne faut pas confondre avec les philpſophes de la ſecte *megarique*. Diodore s'occupe beaucoup des propoſitions conditionnelles. Je doute que ſes regles valuſſent mieux que celles d'Ariſtote & les nôtres. Il fut encore un des ſectateurs de la phyſique atomique. Il regardoit les corps comme compoſés de particules indiviſibles, & les plus petites poſſibles, finies en grandeur, infinies en nombre; mais leur accordoit-il d'autres qualités que la figure & la poſition, c'eſt ce qu'on ignore, & par conſéquent ſi ces atomes étoient ou non les mêmes que ceux de Démocrite.

Il ne nous reſte d'Ichtias que le nom; aucun philoſophe de la ſecte ne fut plus célebre que Stilpon.

Stilpon fut inſtruit par les premiers hommes de ſon tems. Il fut auditeur d'Euclide, & contemporain de Thraſimaque, de Diogene le cinique, de Paſiclès le thébain, de Dioclès, & d'autres qui ont laiſſé une grande réputation après eux. Il ne ſe diſtingua pas moins par la réforme des penchans vicieux qu'il avoit reçus de la nature, que par ſes talens. Il aima dans ſa jeuneſſe les femmes & le vin. On l'accuſe d'avoir eu du goût pour la courtiſane Nicarete, femme aimable & inſtruite. Mais on ſait que de ſon tems les courtiſannes fréquentoient aſſez ſouvent les écoles des Philoſophes. Laïs aſſiſtoit aux leçons d'Ariſtipe, & Aſpaſie fait autant d'honneur à Socrate qu'aucun autre de ſes diſciples. Il eut une fille qui n'imita pas la ſévérité des mœurs de ſon pere, & il diſoit à ceux qui lui parloient de ſa mauvaiſe conduite: „ je ne „ ſuis pas plus deshonoré par ſes vices qu'elle eſt honorée par mes vertus „. Quelle apparence qu'il eût oſé s'exprimer ainſi, s'il eût donné à ſa fille l'exemple de l'incontinence qu'on lui reprochoit! Le refus qu'il fit des richeſſes que Ptolomée Soter lui offroit, après la priſe de Mégare, montre qu'il fut au-deſſus de toutes les grandes tentations de la vie. „ Je n'ai rien perdu, diſoit-il à ceux qui lui demandoient l'état de ſes biens, pour qu'ils lui fuſſent reſtitués, après le pillage de ſa patrie par Démétrius, fils d'Antigone; „ il me reſte mes connoiſſances „ & mon éloquence „. Le vainqueur fit épargner ſa maiſon & ſe plut à l'entendre. Il avoit de la ſimplicité dans l'eſprit, un beau naturel, une érudition très-étendue. Il jouiſſoit d'une ſi grande célébrité, que s'il lui arrivoit de paroître dans les rues d'Athenes, on ſortoit des maiſons pour le voir. Il fit un grand nombre de ſectateurs à la philoſophie qu'il avoit embraſſée. Il dépeupla les autres écoles. Metrodore abandonna Théophraſte pour l'entendre; Clitarque & Simmias, Ariſtote; & Peonius, Ariſtide. Il entraîna Phraſidenus le péripatécien, Alcinus, Zénon, Cratès, & d'autres. Les dialogues qu'on lui attribue ne ſont pas dignes d'un homme tel que lui. Il eut un fils appellé Dryſon ou Briſon qui cultiva auſſi la philoſophie, & qu'on compte parmi les maîtres de Pirrhon. Les ſubtilités de la ſecte eriſtique conduiſent naturellement au ſcepticiſme. Dans la recherche de la vérité, on part d'un fil qui ſe perd dans les tenebres, & qui ne manque guere d'y ramener, ſi on le ſuit ſans diſcuſſion. Il eſt un point intermédiaire où il faut ſavoir s'arrêter; & il ſemble que l'ignorance de ce point ait été le vice principal de l'école de Mégare & de la ſecte de Pirrhon.

Il nous reſte peu de choſe de la philoſophie de Stilpon, & ce peu encore eſt-il fort au-deſſous des talens & de la réputation de ce philoſophe.

Il prétendoit qu'il n'y a point d'univerſaux, & que ce mot, *homme*, par exemple, ne ſignifioit rien d'exiſtant. Il ajoûtoit qu'une choſe ne pouvoit être le prédicat d'une autre, *&c.*

Le ſouverain bien, ſelon lui, c'étoit de n'avoir l'ame troublée d'aucune paſſion.

On le ſoupçonnoit dans Athènes d'être peu religieux. Il fut traduit devant l'aréopage, & condamné à l'exil pour avoir répondu à quelqu'un qui lui parloit de Minerve, „ qu'elle n'étoit point fille de Jupiter, mais bien „ du ſtatuaire Phidias „. Il dit une autre fois à Cratès qui l'interrogeoit ſur les préſens qu'on adreſſe aux dieux, & ſur les honneurs qu'on leur rend: „ étourdi, quand tu „ auras de ces queſtions à me faire, que ce ne ſoit pas „ dans les rues „. On raconte encore de lui un entretien en ſonge avec Neptune, où le dieu ne pouvoit être traité auſſi familierement que par un homme libre de préjugés. Mais de ce que Stilpon faiſoit aſſez peu de cas des dieux de ſon pays, s'en ſuit-il qu'il fût athée? Je ne le crois pas.

MEGARIS, (*Géog. anc.*) île ſur la côte d'Italie; Pline la place entre Naples & Pauſilipe. On l'appelle aujourd'hui l'*île de l'Oeuf*, à cauſe de ſa figure ovale; & la fortereſſe qui eſt deſſus, ſe nomme le *château de l'Oeuf*.

MEGARISE Golfe, (*Géog.*) en latin *Megariſenus ſinus*, *Melanus*, ou *Cardianus ſinus*; golfe qui fait une partie de l'Archipel, & qui s'étend le long de la côte de la Romanie, depuis la preſqu'île de ce nom, juſqu'à l'embouchure de la Mariſa.

MEGARSUS, *ou* MAGARSUS (*Géog. anc.*) nom 1°. d'une ville de Cilicie, près du fleuve Pyrame; 2°. d'une riviere de Scythie, ſelon Strabon; 3°. d'un fleuve de l'Inde, ſelon Denys le Periégete. (*D. J.*)

MEGELLE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt l'aſſemblée des grands ſeigneurs à la cour de Perſe, ſoit que le ſophi les appelle pour des choſes de cérémonie, ſoit qu'il ait beſoin de leur conſeil dans des affaires importantes & ſecrettes. Les *mégelles* ont été de tous les tems impénétrables.

MEGERE, (*Mythologie.*) une des furies, la troiſieme de ces déeſſes inexorables, dont l'unique occupation étoit de punir le crime, non-ſeulement dans les enfers, mais même dès cette vie, pourſuivant ſans relâche les ſcélérats par des remords qui ne leur donnoient aucun repos, & par des viſions effrayantes, qui leur faiſoient ſouvent perdre la raiſon. *Voyez* Furies.

Le nom de *Mégere*, dit Servius, marquoit ſon envie d'exécuter la vengeance céleſte, puiſqu'il vient de μεγαίρω, *invideo*, ou de μεγάλη ἔρις, *magna contentio*.

Au moment qu'il s'agiſſoit de faire mourir quelqu'un, c'étoit ordinairement de *Mégere* que les dieux ſe ſervoient, comme nous le voyons dans le douzieme livre de l'Enéïde, lorſque Turnus doit perdre la vie; & dans Claudien, qui a employé la même furie à trancher les jours de Rufin. (*D. J.*)

Mégere, ſ. f. (*Commerce.*) meſure de grains dont on ſe ſert à Caſtres en Languedoc. Quatre *mégeres* font l'émine, & deux émines le ſeptier de cette ville; on diviſe la *mégere* en quatre boiſſeaux. *Voyez* Emine, Septier, Boisseau. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

MEGESVAR, *ou* MEDGIES, (*Géog.*) & par les Allemands MIDWISW, ville de Tranſylvanie ſur le Kokel, chef-lieu d'un comté de même nom; elle eſt renommée par ſes excellens vins. *Long.* 42. 55. *lat.* 46. 50. (*D. J.*)

MEGIE, ſ. f. (*Art. méchan.*) art de préparer les peaux de mouton; nous l'avons décrit à l'*article* Chamoiseur. *Voyez cet article.*

MEGILLAT, *ou* MEGILLOTS, ſ. m. (*Théol.*) terme hébreu qui ſignifie *rouleau:* les Juifs donnent le nom de *Mégillots* à ces cinq livres, l'*Eccléſiaſte*, le *Cantique des Cantiques*, les *Lamentations*, *Ruth* & *Eſther*. C'eſt ce qu'ils nomment les *cinq mégillots*. *Voyez* Rouleau.

MEGISSERIE, ſ. f. (*Comm.*) négoce qui ſe fait des peaux de moutons, *&c.* paſſées en mégie.

On appelle auſſi *Mégiſſerie*, le métier des ouvriers qu'on appelle *Mégiſſiers*; ce qui comprend encore le négoce des laines, que leurs ſtatuts leur permettent de faire.

MEGISSIR, ſ. m. (*Art méchan.*) celui qui prépare les peaux de moutons, d'agneaux, de chevres, lorſqu'elles ſont délicates & fines. *Voyez* Gant, Peau, *&c.*

Ce ſont auſſi les *Mégiſſiers* qui préparent les peaux dont on veut conſerver le poil ou la laine, ſoit pour être employés à faire de groſſes fourrures, ou pour d'autres uſages. Ils apprêtent auſſi quelques cuirs propres aux Bourreliers, & font le négoce des laines.

Ce ſont encore les *Mégiſſiers* qui donnent les premieres préparations au parchemin & au vélin avant qu'ils paſſent entre les mains du parcheminier.

La communauté des *Mégiſſiers* de la ville de Paris, eſt aſſez conſidérable: ſes anciens ſtatuts ſont de l'année 1407, & ont été depuis confirmés & augmentés par François I. en 1517, & encore par Henri IV. au mois de Décembre 1594.

Suivant ces ſtatuts, un maître ne peut avoir qu'un apprentif à la fois, & les aſpirans ne peuvent être reçûs maîtres qu'après ſix ans d'apprentiſſage, & après avoir fait un chef-d'œuvre, qui conſiſte à paſſer un cent de peaux de mouton en blanc.

Les fils de maîtres ſont diſpenſés de faire l'apprentiſſage; mais on ne les diſpenſe pas du chef-d'œuvre.

La communauté des maîtres *Mégiſſiers* eſt régie par trois maîtres jurés; on en élit deux tous les ans dans une aſſemblée générale des maîtres, & le prevôt de Paris reçoit leur ferment.

Les autres articles des ſtatuts contiennent des reglemens au ſujet du commerce des laines, que les *Mégiſſiers* ont droit de faire. *Dictionn. de Commerce.*

MEGISTA, (*Géog. anc.*) île de la mer de Lycie, ſelon Pline & Ptolomée. Il en eſt auſſi fait mention ſur une médaille rapportée par Goltzius.

MEHAIGNE, (*Géog.*) petite riviere de Pays-Bas: elle a ſa ſource dans le comté de Namur, & ſe perd dans la Meuſe.

MEHEDIE, (*Géog.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Trémécen, à 15 lieues d'Alger, en tirant vers le midi. Elle fut bâtie anciennement par une colonie romaine, comme on le voit par des reſtes d'antiquités & d'inſcriptions qui ſe trouvent dans ſes ruines. C'eſt maintenant une fortereſſe, où le dey d'Alger tient un gouverneur avec une garniſon pour défendre le pays contre les Arabes. (*D. J.*)

ME HERCULES, (*Hiſt. anc.*) jurement des hommes par Hercule: *me Hercules*, eſt la même choſe que *ita me Hercules juvet*. Les femmes ne juroient point par Hercule; ce dieu ne leur étoit point propice; une femme lui avoit refuſé un verre d'eau, loſqu'il avoit ſoif; les artifices d'une femme lui coûterent la vie; c'étoit le dieu de la force, & les femmes ſont foibles. On fit dans les premiers ſiecles de l'Egliſe un crime aux Chrétiens de jurer par *Hercule*.

MEHUN-SUR LOIRE, (*Géogr.*) petite ville de France dans l'Orléanois, élection de Beaugency; on l'appelle en latin *Magdunum*, *Maidunum*, *Medinum* & *Maudunum*; il y avoit anciennement un château qui donnoit ſon nom à la ville *Caſtrum Magdunenſe*, mais il fut détruit par les Vandales vers l'an 409. Cette ville a toujours éprouvé dans les guerres le ſort d'Orléans, dont elle eſt à 4 lieues. *Long.* 19. 17. *lat.* 47. 50.

Mais ſa principale illuſtration lui vient d'avoir donné la naiſſance à Guillaume de Lorris, qui vivoit ſous ſaint Louis, & à Jean Clopinel ou Jean de Méhun, qui floriſſoit ſous Philippe le bel vers l'an 1300. Le premier commença le fameux roman de la Roſe, ouvrage imité de l'art d'aimer d'Ovide, & 40 ans après le ſecond le continua. (*D. J.*)

MÉHUN-SUR-YEVRE *ou* MEUN-SUR-YEVRE, (*Géog.*) en latin *Macedunum*, ancienne ville de France dans le Berry, dans une plaine fertile ſur l'Yevre, à 4 lieues de Bourges, 42 S. O. de Paris. *Longit.* 19. 50. *latitud.* 47. 8.

Charles VII. avoit fait bâtir dans cette ville un château, où il finit ſa carriere le 12 Juillet 1461, âgé de 58 ans. Il s'y laiſſa mourir de faim, par la crainte que Louis XI. ne l'empoiſonnât: ce prince aimable ne fut malheureux que par ſon pere & par ſon fils. Il eut l'avantage de conquérir ſon royaume ſur les Anglois, & de rentrer dans Paris, comme y entra depuis Henri IV. Tous deux ont été déclarés incapables de poſſéder la couronne, & tous deux ont pardonné; mais Henri IV. gagna ſes états par lui-même, au lieu que Charles VII. ne fut, pour ainſi dire, que le témoin des merveilles de ſon regne: la fortune ſe plut à les produire en ſa faveur, tandis qu'aux piés de la belle Agnès il conſumoit ſes plus belles années en galanteries, en jeux & en fêtes. Un jour la Hire étant venu lui rendre compte d'une affaire très-importante après le fâcheux ſuccès de la bataille de Verneuil, le roi très-occupé d'une fête qu'il vouloit donner, lui en fit voir les apprêts, & lui demanda ce qu'il en penſoit: Je penſe, dit la Hire, qu'on ne ſauroit perdre ſon royaume plus gaiement.

Ragneau (François) qui fleuriſſoit ſur la fin du xvj. ſiecle, étoit né à *Méhun-ſur-Yevre*. Il eſt auteur d'un grand commentaire ſur la coûtume de Berry, & d'autres ouvrages ſemblables eſtimés de nos juriſconſultes. (*D. J.*)

MEIBOMIUS, *conduits de meibomius*, (*Anat.*) cet auteur a découvert de nouveaux vaiſſeaux qui prennent leur chemin vers les paupieres, ce qui lui a donné occaſion d'écrire une lettre à l'Angelot ſur cette découverte; on les appelle les *conduits de Meibomius*. *Voyez* ŒIL. Son ouvrage eſt intitulé: *Meibom. de fluxu humorum ad oculum*, Helmſt. 1687.

MEIDUBRIGA, (*Géog. anc.*) c'eſt la même ville que *Médobrega*, dont nous avons parlé ci-deſſus. *Voyez-en l'article*. (*D. J.*)

MEIGLE, ſ. m. (*Econom. ruſt.*) outil de vigneron, composé d'un fer large du côté du manche, & ſe terminant en point. On s'en ſert beaucoup à Chabli.

MEIMAC, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Limouſin, à 7 lieues de Tulles, entre la Véſere & la Dorgogne, avec une abbaye d'hommes, ordre de S. Benoît, fondée en 1080. *Long.* 18. 50. *latit.* 45. 10. (*D. J.*)

MEIN, ſ. m. (*Comm.*) poids des Indes, qu'on nomme autrement *man*. Le *mein* d'Agra, capitale des états du grand Mogol, dont Surate eſt la ville du plus grand commerce, eſt de ſoixante ſerres, qui font 57 livres $\frac{3}{4}$ de Paris. *Voyez* MAN. *Diction. de commerce.* (*G*)

MEIN, *le*, (*Géog.*) en latin *Mœnus*, grande riviere d'Allemagne. Il prend ſes deux ſources au marquiſat de Culmbach ſur les confins de la Bohème, dans les mêmes montagnes, d'où ſortent la Sala & l'Egra, qui vont ſe perdre dans l'Elbe, l'une au nord, l'autre à l'orient, & le Nab qui coulant vers le midi porte ſes eaux au Danube.

Les deux ſources du *Mein* ſont diſtinguées par les ſurnoms de *weis*, blanc, & de *roth*, rouge. La plus ſeptentrionale eſt le *Mein-blanc*, & la plus méridionale eſt le *Mein-rouge*: tous deux ſe joignent à Culmbach; le *Mein* arroſe l'évêché de Bamberg; celui de Wurtzbourg baigne l'électorat de Mayence, paſſe à Aſchaffenbourg, à Sclingſtad, à Hanau, à Francfort, & va finalement ſe dégorger dans le Rhin à la porte Mayence. Le *Mein* a été long-tems écrit *Moyn*. (*D. J.*)

MEISSEN, (*Géog.*) en latin *Miſna*, *Miſnia* & *Miſena*, conſidérable ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe, capitale du Margraviat de Miſnie, auquel elle donne le nom; elle appartenoit autrefois à ſon évêque, qui étoit ſuffragant de Prague, mais les électeurs de Saxe ont ſécularisé cet évêché. Ce fut en 928 que l'empereur Henri fit bâtir *Meiſſen*, & qu'il établit le marquiſat de Miſnie. Aujourd'hui *Meiſſen* eſt luthérienne. Elle reçoit ſon nom du ruiſſeau qu'on appelle la *Meiſſe*, qui y tombe dans l'Elbe, ſur lequel cette ville eſt ſituée, à 3 milles S. E. de Dreſde, 9 S. E. de Leipſick, 15 S. E. de Wittemberg, 80 N. O. de Vienne. *Long.* 31. 25. *latit.* 51. 13.

MEIX, ſ. m. (*Droit cout. franç.*) ce vieux terme eſt particulier aux coutumes des deux Bourgognes & à celle de Nivernois, où le *meix* ſignifie non-ſeulement la maiſon qu'habite le main-mortable & l'homme de condition ſervile, mais encore les héritages qui ſont ſujets à main-morte & qui accompagnent la maiſon. Ainſi l'*art.* 4. *du tit. IX.* de la coûtume du duché de Bourgogne porte qu'un *meix* main-mortable, eſt réputé de ſemblable condition que ſont les autres *meix*, s'il n'y a titre & uſances au contraire. (*D. J.*)

MEKKIEMES, (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent à une ſalle d'audience, où les cauſes ſe plaident & ſe décident. Il y a à Conſtantinople plus de vingt de ces *mekkiemes*.

MELA *ou* MELLA, (*Géog. anc.*) dans Virgile *l. IV. v.* 277. riviere de la Gaule tranſpadane, dont la ſource eſt au mont Brennus. Elle paſſe au couchant de Breſcia, & à quelque diſtance de la ville, d'où vient que Catulle, *carmin. LXII. v.* 31. dit:

> Flavus *quam molli præcurrit flumine* Mela
> *Brixia*, *Veronæ mater amata meæ*.

En effet, *Méla* tombe dans l'Oglio aux confins du Breſſan, du Crémoneſe & du Mantouan. Cette riviere garde encore ſon nom & ſa ſource au couchant du lac d'Idro aux confins du Trentin; elle ſe perd dans l'Oglio auprès & au-deſſus d'Oſtiano. (*D. J.*)

MÉLA, (*Géog.*) MILA par Marmol, & MILEUM dans Antonin, ancienne ville d'Afrique, au pays d'Alger. Elle eſt remarquable par deux conciles qui s'y ſont tenus; le premier, en 402; le ſecond, en 416: l'un & l'autre eſt nommé *concilium milevitanum*. Saint Optat a été évêque de cette ville; auſſi eſt-il qualifié *milevitanus epiſcopus* à la tête de ſes œuvres, dont M. Dupin a donné la meilleure édition en 1700, *in-folio*. Ce grand ennemi des Donatiſtes mourut vers l'an 380. (*D. J.*)

MÉLAMPYRUM, (*Botan.*) en françois *blé de vache*, genre de plante à fleur en maſque, monopétale, anomale, & diviſée en deux levres; la levre ſupérieure eſt en forme de caſque, & l'inférieure n'eſt pas découpée. Il ſort du calice un piſtil qui tient à la partie poſtérieure de la fleur comme un clou; ce piſtil devient dans la ſuite un fruit ou une coque qui s'ouvre en deux parties; cette coque eſt diviſée en deux loges par une cloiſon, & remplie de ſemences qui reſſemblent à des grains de froment. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

MÉLANAGOGUE, (*Thérapeutique.*) ſignifie dans la doctrine des anciens remedes qui purge la mélancolie. *Voyez* MÉLANCOLIE, HUMEUR & PURGATIF. (*b*)

MELANCHLŒNES, LES, (*Géog. anc.*) en latin *Melanchlœni*, ancien peuple de la Sarmatie aſiatique, ſelon

lon Pline, *l. V. c. ix.* qui les place dans les terres entre le Palus Mœotide & le Volga. Hérodote dit: „ „ Tous les *Mélanchlænes* portent des habits noirs, & „ c'eſt de-là que leur vient leur nom; ce ſont les ſeuls „ entre les Sarmates qui ſe nourriſſent de chair humai- „ ne „. (*D. J.*)

MÉLANCOLIE, ſ. f. (*Economie animale.*) c'eſt la plus groſſiere, la moins active, & la plus ſuſceptible d'acidité de toutes nos humeurs. *Voyez* HUMEUR.

La *mélancolie* étoit, ſelon les anciens, froide & ſeche; elle formoit le tempérament froid & ſec. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

MÉLANCOLIE, ſ. f. c'eſt le ſentiment habituel de notre imperfection. Elle eſt oppoſée à la gaieté qui naît du contentement de nous-mêmes: elle eſt le plus ſouvent l'effet de la foibleſſe de l'ame & des organes: elle l'eſt auſſi des idées d'une certaine perfection, qu'on ne trouve ni en ſoi, ni dans les autres, ni dans les objets de ſes plaiſirs, ni dans la nature: elle ſe plaît dans la méditation qui exerce aſſez les facultés de l'ame pour lui donner un ſentiment doux de ſon exiſtence, & qui en même tems la dérobe au trouble des paſſions, aux ſenſations vives qui la plongeroient dans l'épuiſement. La *mélancolie* n'eſt point l'ennemie de la volupté, elle ſe prête aux illuſions de l'amour, & laiſſe ſavourer les plaiſirs délicats de l'ame & des ſens. L'amitié lui eſt néceſſaire, elle s'attache à ce qu'elle aime, comme le lierre à l'ormeau. Le Féti la repréſente comme une femme qui a de la jeuneſſe & de l'embonpoint ſans fraîcheur. Elle eſt entourée de livres épars, elle a ſur la table des globes renverſés & des inſtrumens de mathématique jettés confuſément: un chien eſt attaché aux piés de ſa table, elle médite profondément ſur une tête de mort qu'elle tient entre ſes mains. M. Vien l'a repréſentée ſous l'emblème d'une femme très-jeune, mais maigre & abattue: elle eſt aſſiſe dans un fauteuil, dont le dos eſt oppoſé au jour; on voit quelques livres & des inſtrumens de muſique diſperſés dans ſa chambre, des parfums brûlent à côté d'elle; elle a ſa tête appuyée d'une main, de l'autre elle tient une fleur, à laquelle elle ne fait pas attention; ſes yeux ſont fixés à terre, & ſon ame toute en elle-même ne reçoit des objets qui l'environnent aucune impreſſion.

MELANCHOLIE RELIGIEUSE, (*Théol.*) triſteſſe née de la fauſſe idée que la religion proſcrit les plaiſirs innocens, & qu'elle n'ordonne aux hommes pour les ſauver, que le jeûne, les larmes & la contrition du cœur.

Cette triſteſſe eſt tout enſemble une maladie du corps & de l'eſprit, qui procéde du dérangement de la machine, de craintes chimériques & ſuperſtitieuſes, de ſcrupules mal fondés & de fauſſes idées qu'on ſe fait de la religion.

Ceux qui ſont attaqués de cette cruelle maladie regardent la gaieté comme le partage des réprouvés, les plaiſirs innocens comme des outrages faits à la Divinité, & les douceurs de la vie les plus légitimes, comme une pompe mondaine, diamétralement oppoſée au ſalut éternel.

L'on voit néanmoins tant de perſonnes d'un mérite éminent, pénétrées de ces erreurs, qu'elles ſont dignes de la plus grande compaſſion, & du ſoin charitable que doivent prendre les gens également vertueux & éclairés, pour les guérir d'opinions contraires à la vérité, à la raiſon, à l'état de l'homme, à ſa nature, & au bonheur de ſon exiſtence.

La ſanté même qui nous eſt ſi chere, conſiſte à exécuter les fonctions pour leſquelles nous ſommes faits avec facilité, avec conſtance & avec plaiſir; c'eſt détruire cette facilité, cette conſtance, cette alacrité, que d'exténuer ſon corps par une conduite qui le mine. La vertu ne doit pas être employée à extirper les affections, mais à les regler. La contemplation de l'Etre ſuprême & la pratique des devoirs dont nous ſommes capables, conduiſent ſi peu à bannir la joie de notre ame, qu'elles ſont des ſources intariſſables de contentement & de ſérenité. En un mot, ceux qui ſe forment de la religion une idée différente, reſſemblent aux eſpions que Moïſe envoya pour découvrir la terre promiſe, & qui par leurs faux rapports, découragerent le peuple d'y entrer. Ceux au contraire, qui nous font voir la joie & la tranquillité qui naiſſent de la vertu, reſſemblent aux eſpions qui rapporterent des fruits délicieux, pour engager le peuple à venir habiter le pays charmant qui les produiſoit. (*D. J.*)

MELANCHOLIE, ſ. f. (*Medecine*) μελαγχολια eſt un nom compoſé de μελαινα, *noire*, & χολη, *bile*, dont Hippocrate s'eſt ſervi pour déſigner une maladie qu'il a cru produite par la bile noire dont le caractere générique & diſtinctif eſt un délire particulier, roulant ſur un ou deux objets déterminément, ſans fievre ni fureur, en quoi elle differe de la manie & de la phrénéſie. Ce delire eſt joint le plus ſouvent à une triſteſſe inſurmontable, à une humeur ſombre, à la miſanthropie, à un penchant décidé pour la ſolitude: on peut en compter autant de ſortes qu'il y a des perſonnes qui en ſont attaquées; les uns s'imaginent être des rois, des ſeigneurs, des dieux; les autres croient être méthamorphoſés en bêtes, en loups, en chiens, en chats, en lapins: on appelle le délire de ceux-ci *lycanthropie*, *cynanthropie*, *gallantropie*, &c. *voyez* ces mots, & en conſéquence de cette idée, ils imitent ces animaux & ſuivent leur genre de vie; ils courent dans les bois, ſe brûlent, ſe battent avec les animaux, &c. on a vû des mélancholiques qui s'abſtenoient d'uriner dans la crainte d'inonder l'univers & de produire un nouveau déluge. Trallian raconte qu'une femme tenoit toujours le doigt levé dans la ferme perſuaſion qu'elle ſoutenoit le monde; quelques uns ont cru n'avoir point de tête, d'autres avoir le corps ou les jambes de verre, d'argille, de cire, &c. il y en a beaucoup qui reſſentant de la gêne dans quelque partie, s'imaginent y avoir des animaux vivans renfermés.

Il y a une eſpece de *mélancholie* que les arabes ont appellé *kutabuk*, du nom d'un animal qui court toujours de côté & d'autre ſur la ſurface de l'eau, ceux qui en ſont attaqués ſont ſans ceſſe errans & vagabons: le délire qui eſt diamétralement oppoſé à celui-là eſt extrèmement rare. Sennert dit lui-même ne l'avoir pas pû obſerver dans le cours de ſa pratique. Un médecin de l'électeur de Saxe nommé *Janus*, raconte qu'un paſteur tomba dans cette eſpece de *mélancholie*; il reſtoit dans l'état & la ſituation où il s'étoit mis juſqu'à ce que ſes amis l'en tiraſſent; lorſqu'il étoit une fois aſſis, il ne ſe ſeroit jamais relevé, il ne parloit pas, ne faiſoit que ſoupirer, étoit triſte, abattu, ne mangeoit que lorſqu'on lui mettoit le morceau dans la bouche, &c. on peut rapporter à la *mélancholie*, la noſtralgie ou maladie du pays, le fanatiſme & les prétendus poſſeſſions du démon. Les mélancholiques ſont ordinairement triſtes, penſifs, rêveurs, inquiets, conſtans dans l'étude & la méditation, patiens du froid & de la faim; ils ont le viſage auſtere, le ſourcil froncé, le teint baſané, brun, le ventre conſtipé. Foreſtus fait mention d'un mélancholique, qui reſta trois mois ſans aller du ventre, *lib. II. obſerv.* 43. & on lit dans les memoires de Petesbourg, *tom. I. pag.* 368. l'hiſtoire d'une fille auſſi mélancholique, qui n'alla pas à la ſelle de pluſieurs mois. Ils ſe comportent & raiſonnent ſenſément ſur tous les objets qui ne ſont pas relatifs au ſujet de leur délire.

Les cauſes de la *mélancholie* ſont à-peu-près les mêmes que celles de la manie; *voyez ce mot*: les chagrins, les peines d'eſprit, les paſſions, & ſur-tout l'amour & l'appétit vénerien non ſatisfait, ſont le plus ſouvent ſuivis de délire mélancholique; les craintes vives & continuelles manquent rarement de la produire; les impreſſions trop fortes que font certains prédicateurs trop outrés, les craintes exceſſives qu'ils donnent des peines dont notre religion menace les infracteurs de ſa loi, font dans des eſprits foibles des révolutions étonnantes. On a vû à l'hôpital de Montelimart pluſieurs femmes attaquées de manie & de *mélancholie* à la ſuite d'une miſſion qu'il y avoit eu dans cette ville; elles étoient ſans ceſſe frappées des peintures horribles qu'on leur avoit inconſidérement préſentées; elles ne parloient que déſeſpoir, vengeance, punition, &c. & une entr'autres ne vouloit abſolument prendre aucun remede, s'imaginant qu'elle étoit en enfer, & que rien ne pouvoit éteindre le feu dont elle prétendoit être dévorée. Et ce ne fut qu'avec une extrème difficulté que l'on vint à bout de l'en retirer, & d'éteindre ces prétendues flammes. Les dérangemens qui arrivent dans le foie, la rate, la matrice, les voies hemorroïdales donnent ſouvent lieu à la *mélancholie*. Le long uſage d'alimens auſteres, endurcis par le ſel & la fumée, les débauches, le commerce immodéré avec les femmes diſpoſe le corps à cette maladie, quelques poiſons lents produiſent auſſi cet effet; il y en a qui excitent auſſi-tôt le délire mélancholique: Plutarque (dans la vie d'Antoine) rapporte que les ſoldats d'Antoine paſſant par un déſert, furent obligés de manger d'une herbe qui les jetta tous dans un délire qui étoit tel, qu'ils ſe mirent tous à remuer, à tourner à porter les pierres du camp; vous les euſſiez vû couchés par terre, occupés à défricher & tranſporter ces rochers, & peu de tems après mourir en vomiſſant de la bile; le vin fut au rapport de cet auteur, le ſeul antidote ſalutaire.

Quelques médecins, très-mauvais philoſophes, ont ajouté à ces cauſes l'opération du démon; ils n'ont pas héſi-

héſité à lui attribuer des *mélancholies* dont ils ignoroient la cauſe, ou qui leur ont paru avoir quelque choſe de ſurnaturel; ils ont fait comme ces auteurs tragiques, qui ne ſachant comment amener le dénouement de leur piece, ont recours à quelque divinité qu'ils font deſcendre à propos pour les terminer.

Les ouvertures des cadavres des perſonnes mortes de cette maladie, ne préſentent aucun vice ſenſible dans le cerveau auquel on puiſſe l'attribuer; tout le dérangement s'obſerve preſque toujours dans le bas-ventre, & ſur-tout dans les hypocondres, dans la région épigaſtrique; le foie, la rate, l'uterus paroiſſent principalement affectés & ſemblent être le principe de tous les ſymptômes de la manie; parcourons pour nous en convaincre, les différentes obſervations anatomiques qu'on a faites dans le cas préſent. 1°. Bartholin a trouvé la rate extrèmement petite & les capſules atrabilaires conſiderablement augmentées, *centur. 1. hiſtor.* 38. Riviere a vu l'épiploon rempli de tumeurs skirrheuſes, noirâtres, dans un chanoine de Montpellier, mélancholique, *lib. XIII. chap. jx,* Mercatus écrit, que ſouvent les vaiſſeaux méſaraïques ſont variqueux, carcinomateux, engorgés, diſtendus par un ſang noirâtre. Wolfrigel a fait la même obſervation, *miſcellan. curioſ. ann.* 1670. Antoine de Pozzis raconte, qu'on trouva dans le cadavre d'un prince mort mélancholique, le méſentere engorgé, parſemé de varices noirâtres, le pancreas obſtrué, la rate fort groſſe, le foie petit, noir & skirrheux, les reins contenans plus de cent petits calculs, *&c. ibid. ann.* 4. *obſerv.* 29. Enfin, nous remarquerons en géneral, que très-ſouvent les cadavres des mélancholiques examinés, nous font voir un dérangement conſiderable dans le bas-ventre; dans les uns les viſcères ont paru groſſis, monſtrueux, dans d'autres extrèmement petits, flétris ou manquans abſolument; dans ceux-ci, durs, skirrheux; dans ceux-là, au contraire, ramollis, tombant en diſſolution: dans la plûpart on les a vûs de même que l'eſtomac, le cœur & le cerveau, inondés d'un ſang noirâtre ou d'une humeur noire, épaiſſe, gluante comme de la poix, que les anciens appelloient *atrabile* ou *mélancholie*; on peut conſulter à ce ſujet Ba tholin, Dodonée, Lorichius, Hoechſtetter, Blazius, Hoffman, *&c.* Conſiderant toutes ces obſervations, & les cauſes les plus ordinaires de cette maladie, l'on ne ſeroit pas éloigné de croire que tous les ſymptômes qui la conſtituent ſont le plus ſouvent excités par quelque vice dans le bas-ventre, & ſur-tout dans la region épigaſtrique. Il y a tout lieu de préſumer que c'eſt-là que reſide ordinairement la cauſe immediate de la *mélancholie*, & que le cerveau n'eſt que ſympathiquement affecté pour s'aſſurer qu'un dérangement dans ces parties peut exciter le délire mélancholique, il ne faut que faire attention aux lois les plus ſimples de l'économie animale, ſe rappeller que ces parties ſont parſemées d'une grande quantité de nerfs extrèmement ſenſibles, conſidérer que leur leſion jette le trouble & le déſordre dans toute la machine, & quelquefois eſt ſuivie d'une mort prochaine; que l'inflammation du diaphragme determine un délire phrénétique, connu ſous le nom de *paraphréneſie*; & enfin, il ne faut que ſavoir que l'empire & l'influence de la region épigaſtrique ſur tout le reſte du corps, principalement ſur la tête, eſt très-conſiderable; ce n'eſt pas ſans fondement que Van-Helmont y avoit placé un archée, qui de-là gouvernoit tout le corps, les nerfs qui y ſont répandus lui ſervoient de rènes pour en diriger les actions.

Des faits que nous avons cités plus haut, on pourroit auſſi déduire que la bile noire ou atrabile que les anciens croyoient embarraſſée dans les hypocondres, n'eſt pas auſſi ridicule & imaginaire que la plûpart des modernes l'ont penſé: outre ces obſervations, il eſt conſtant que des mélancholiques ont rendu par les ſels & le vomiſſement des matieres noirâtres, épaiſſes comme de la poix, & que ſouvent ces évacuations ont été ſalutaires; on lit dans les mélanges des curieux de la nature, *decad. 1. ann. 6. pag. lxxxxij.* une obſervation rapportée par Dolée, d'un homme qui fut guéri de la *mélancholie* par une ſueur bleuâtre qui ſortit en abondance de l'hypocondre droit. Schmid *ibid.* raconte auſſi que dans la même maladie, un homme fut beaucoup ſoulagé d'une excrétion abondante d'urine noire; mais comment & par quel méchaniſme, un pareil embarras dans le bas-ventre peut-il exciter ce délire, ſymptome principal de *mélancholie*, c'eſt ce que l'on ignore? Il nous ſuffit d'avoir le fait conſtaté, une recherche ulterieure eſt très-difficile purement théorique & de nulle importance; il ſeroit ridicule de dire avec quelques auteurs, que les eſprits animaux étant infectés de cette humeur noire, ils en ſont troublés, perdent leur nitidité & leur tranſparence, & en conſequence l'ame ne voit plus les objets que confuſément, comme dans un miroir terni ou à travers d'une eau bourbeuſe.

Cette maladie eſt trop bien caracteriſée par l'eſpece de délire qui lui eſt propre, pour qu'on puiſſe la méconnoître, on peut même la prévoir lorſqu'elle eſt prête à ſe décider; les ſymptomes qui la précedent ſont à-peu-près les mêmes que nous avons rapportés à l'article MANIE, *voyez ce mot*, Si la triſteſſe & la crainte durent long-tems, c'eſt un ſigne de *mélancholie* prochaine, dit Hippocrate; le même auteur remarque, que ſi quelque partie eſt engourdie & que la langue devienne incontinente, cela annonce la *mélancholie*; *aphor. 23. lib. VI.* &c.

La *mélancholie* eſt rarement une maladie dangereuſe, elle peut être incommode, deſagréable, ou au contraire plaiſante, ſuivant l'eſpece de délire; ceux qui ſe croient rois, empereurs, qui s'imaginent goûter quelque plaiſir, ne peuvent qu'être fâchés de voir guérir leur maladie; c'eſt ainſi qu'un homme qui s'imaginoit que tous les vaiſſeaux qui arrivoient à un port lui appartenoient, fut très-fâché ayant ratrappé ſon bon ſens, d'être déſabuſé d'une erreur auſſi agréable. Tel étoit auſſi le mélancholique dont Horace nous a tranſmis l'hiſtoire, qui étant ſeul au theâtre, croyoit entendre chanter de beaux vers & voir jouer des tragédies ſuperbes; il étoit fâché contre ceux qui lui avoient remis l'eſprit dans ſon aſſiete naturelle, & qui le privoient par-là de ce plaiſir.

Poſt me occidiſtis, amici,
Non ſervaſtis, ait; cui ſic extorta voluptas,
Et demptus per vim mentis gratiſſimus error.
Epiſt. 2. lib. II.

Il n'en eſt pas de même de ceux qui penſent être transformés en bêtes, qui ont des délires triſtes, inquiets; celui, par exemple qui s'abſtenoit de piſſer crainte d'inonder le monde, riſquoit beaucoup pour ſa ſanté & pour ſa vie, en retenant un excrément dont le ſéjour dans la veſſie ou la ſuppreſſion peut occaſionner des maladies très-fâcheuſes. Le délire, dit Hippocrate, qui roule ſur les choſes néceſſaires, eſt très-mauvais en général: il eſt à craindre que les vices du bas-ventre n'empirent, que la bile noire ne ſe forme & n'engorge ces vaiſſeaux & même ſe mêle avec le ſang; l'épilepſie ſuccedant auſſi quelquefois à la *mélancholie*. Les tranſports ou metaſtaſes des maladies mélancholiques, dit Hippocrate, ſont dangereuſes au printems & à l'automne; elles ſont ſuivies de même, de convulſion, de mortification ou d'aveuglement, *aphor. 56. lib. II.* il y a beaucoup à eſperer que la *mélancholie* ſera diſſipée ſi le flux hemorroïdal, les varices ſurviennent; les déjections noires, la galle, les différentes éruptions cutanées, l'élephantiaſis ſont auſſi, ſuivant Hippocrate, d'un très-heureux augure.

Il faut dans la curation de la *mélancholie*, pour que le ſuccès en ſoit plus aſſuré, commencer par guérir l'eſprit & enſuite attaquer les vices du corps, lorſqu'on les connoît; pour cela il faut qu'un médecin prudent ſache s'attirer la confiance du malade, qu'il entre dans ſon idée, qu'il s'accommode à ſon délire, qu'il paroiſſe perſuadé que les choſes ſont telles que le mélancholique les imagine, & qu'il lui promette enſuite une guériſon radicale, & pour l'operer, il eſt ſouvent obligé d'en venir à des remedes ſinguliers; ainſi lorſqu'un malade croira avoir renfermé quelque animal vivant dans le corps, il faut faire ſemblant de l'en retirer; ſi c'eſt dans le ventre, on peut par un purgatif qui ſecoue un peu vivement produire cet effet, en jettant adroitement cet animal dans le baſſin, ſans que le malade s'en apperçoive, c'eſt ainſi que certains charlatans par des tours de ſoupleſſe ſemblables abuſent de la crédulité du peuple, & paſſent pour habiles à faire ſortir des vipères ou autres animaux du corps. Si le mélancholique croit l'animal dans ſa tête, il ne faut pas balancer à faire une inciſion ſur les tégumens, le malade comptera pour rien les douleurs les plus vives, pourvû qu'on lui montre l'animal dont la préſence l'incommodoit ſi fort; cette inciſion a cet autre avantage, que ſouvent elle fait ceſſer les douleurs de tête qui en impoſoient au malade pour un animal & ſert de cautere toujours très-avantageux.

On voit dans les différens recueils d'obſervations, des guériſons auſſi ſingulieres. Un peintre, au rapport de Tulpius, croyoit avoir tous les os du corps ramollis comme de la cire, il n'oſoit en conſéquence faire un ſeul pas; ce médecin lui parut pleinement perſuadé de la vérité de ſon accident; il lui promit des remedes infaillibles, mais lui défendit de marcher pendant ſix jours, après leſquels il lui donnoit la permiſſion de le faire.

Le mélancholique penſant qu'il falloit tout ce tems aux remedes pour agir & pour lui fortifier & endurcir les os, obéit exactement, après quoi il ſe promena ſans crainte & avec facilité.

Il fallut uſer d'une ruſe pour engager celui dont nous avons parlé plus haut à piſſer: on vint tout effarouché lui dire que toute la ville étoit en feu, qu'on n'avoit plus eſpérance qu'en lui pour empêcher la ville d'être réduite en cendres; il fut ému de cette raiſon & urina, croyant fortement par-là d'arrêter l'incendie. Il eſt auſſi quelquefois à-propos de contrarier ouvertement leurs ſentimens, d'exciter en eux des paſſions qui leur faſſent oublier le ſujet de leur délire: c'eſt au medecin ingénieux & inſtruit à bien ſaiſir les occaſions. Un homme croyoit avoir des jambes de verre; & de peur de les caſſer, il ne faiſoit aucun mouvement; il ſouffroit avec peine qu'on l'approchât; une ſervante aviſée lui jetta exprès contre les jambes du bois: le mélancholique ſe met dans une colere violente, au point qu'il ſe leve & court après la ſervante pour la frapper. Lorſqu'il fut revenu à lui, il fut tout ſurpris de pouvoir ſe ſoutenir ſur ſes jambes, & de ſe trouver guéri. Trallian raconte qu'un medecin diſſipa le délire mélancholique d'un homme qui s'imaginoit n'avoir point de tête, en lui mettant deſſus une balle de plomb dont le poids douloureux lui fit appercevoir qu'il en avoit une. On doit avoir vis-à-vis des mélancholiques l'attention de ne rien dire qui ſoit relatif au ſujet de leur délire: par ce moyen ils l'oublient ſouvent eux-mêmes; ils raiſonnent alors, & agiſſent très-ſenſément ſur tout le reſte; mais dès qu'on vient à toucher à cette corde, ils donnent des nouveaux ſignes de folie. On doit auſſi écarter de leur vûe les objets qui peuvent les reveiller. Un de ces mélancholiques qui s'étoit figuré qu'il étoit lapin, raiſonnoit cependant en homme très-ſenſé dans un cercle; lorſque malheureuſement un chien entroit dans la chambre, alors il ſe mettoit à fuir & alloit ſe cacher promptement ſous un lit pour éviter les pourſuites du chien. On peut dans ce cas-là occuper l'eſprit de ces perſonnes ailleurs, l'amuſer, le diſtraire par des bals, des ſpectacles, & ſur-tout par la muſique, dont les effets ſont merveilleux.

Pour ce qui regarde le corps, les ſecours dont l'efficacité eſt la mieux conſtatée, ſont ceux qu'on tire de la diete; ils ſont préférables à ceux que la pharmacie nous offre, & encore plus à ceux qui viennent de la Chirurgie. Je prens ici le mot *diete* dans toute ſon étendue, pour l'uſage des ſix choſes non naturelles; & on doit interdire aux mélancholiques des viandes endurcies par le ſel & la fumée, les liqueurs ardentes, mais non pas le vin, qui eſt un des grands anti-mélancholiques, qui fortifie & rejouit l'eſtomac; les viandes les plus legeres, les plus faciles à digérer, ſont les plus convenables; les fruits d'été bien mûrs ſont très-ſalutaires. On doit beaucoup attendre dans cette maladie du changement d'air, du retour du printems, des voyages, de l'équitation, des frictions ſur le bas-ventre, des exercices vénériens, ſur-tout quand leur privation a occaſionné la maladie, & encore plus de la jouiſſance d'un objet aimé, *&c.* la maladie du pays exige le retour dans la patrie; il eſt dangereux de différer trop tard ce remede ſpécifique; on eſt quelquefois obligé d'en venir, malgré ces ſecours, à quelques remedes; on doit bien ſe garder d'aller recourir à ces biſarres compoſitions qui portent ces noms faſtueux d'*exhilarans*, *anti-mélancholiques*, &c. ces remedes ſemblent n'être faits que pour en impoſer, *ad fucum & pompam*, comme on dit. Les ſeuls remedes vraiment indiqués, ſont ceux qui peuvent procurer le flux hémorrhoïdal ou le rappeller, les apéritifs ſalins, le nître, le ſel de Glauber, le ſel de ſeignette, le tartre vitriolé, *&c.* les martiaux, les fondans aloétiques, hémorrhoïdaux, hépatiques, les ſavonneux ſur-tout: ces médicamens variés ſuivant les indications, les circonſtances, les cas, & prudemment adminiſtrés, ſont très-efficaces dans cette maladie, & la guériſſent radicalement. Il eſt quelquefois auſſi à-propos de purger; il faut, ſuivant l'avis d'Hippocrate, *aphor.* 9. *liv. IV.* inſiſter davantage ſur les purgatifs cathartiques, même un peu forts, & parmi ceux-là il faut choiſir ceux que les obſervateurs anciens ont regardés comme ſpécialement affectés à la bile noire, & qui ſont connus ſous le nom de *mélanagogues*, tels ſont, parmi les doux ou médiocres, les mirobolans indiens, le polypode, l'épithime, le ſéné, parmi les forts, on compte la pierre d'Arménie, lazuli, la coloquinte, l'hellébore noir, *&c.*

MÉLANDRIN, (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer. On le confond ſouvent avec le ſargo auquel il reſſemble beaucoup par la forme du corps & par la poſition & le nombre des nageoires. Le corps eſt preſqu'entierement noir, & le tour de la tête a une couleur violette; les dents ſont petites & aiguës. Ce poiſſon differe du ſargo en ce qu'il n'a pas la queue fourchue; ſa chair eſt ferme & aſſez nourriſſante. Rondelet, *Hiſt. des poiſſons, I. part. liv. V. chap. vij. voyez* SARGO, *poiſſon.*

MÉLANGE, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit de l'aggrégation de pluſieurs choſes diverſes. Le vin de cabaret eſt un *mélange* pernicieux à la ſanté. La ſociété eſt un *mélange* de ſots & de gens d'eſprit. On donne le titre de *mélanges*, à un recueil d'ouvrages compoſés ſur des ſujets divers. Le *mélange* des animaux produit des monſtres & des mulets. On ne s'eſt pas aſſez occupé du *mélange* des eſpeces.

MÉLANGE, (*Pharm.*) c'eſt une opération de pharmacie, ſoit chimique, ſoit galénique, qui conſiſte à unir enſemble pluſieurs ſimples, ſoit ſolides, ſoit liquides, ou pluſieurs drogues par elles-mêmes compoſées; comme lorſqu'on fait un opiate avec la thériaque, la confection hyacinthe & le catholicon double. Ce *mélange* doit être raiſonné; car il faut joindre des remedes qui ſoient analogues, & dont l'union faſſe un effet plus énergique; c'eſt ainſi que les ſels joints au ſéné tirent mieux ſa teinture, & que les alkalis joints aux graiſſes aident à diviſer les corps gras & à les rendre miſcibles à l'eau & plus efficaces ſoit pour l'intérieur, ſoit pour l'extérieur.

Le *mélange* eſt faux & nuiſible, lorſqu'on emploie des médicamens qui n'ont nulle analogie, ou qui ſe détruiſent. On peut reprocher ce défaut à pluſieurs compoſitions galéniques, quoique faſtueuſes & faites avec beaucoup d'appareil; on a même fait ce jugement il y a longtems de la thériaque d'Andromachus.

Les poudres diamargariti froides & chaudes, les eſpeces diambra & autres, ſont des preuves plus que ſuffiſantes de ce que nous avançons. On peut dire que dans ces *mélanges* on ſouffle tout à-la-fois le chaud & le froid. *Voyez* PHARMACIE *à l'article* PRÉPARATION.

MÉLANGE, *terme de Chapellerie*, qui ſe dit de la quantité de chaque matiere qui entre dans la compoſition d'un chapeau, & que l'on mêle enſemble: par exemple, du poil de lapin avec du caſtor, de la laine de mouton avec celle des agneaux, *&c. Voyez* CHAPEAU.

MÉLANGE, ſe dit *en Peinture*, des teintes qu'on fait en mêlant les couleurs ſur la palette avec un couteau, & ſur la toile avec le pinceau; c'eſt-à-dire, en les fondant enſemble. On ne dit point, des couleurs bien *mélangées*, mais des couleurs bien fondues.

MÉLANGE, en terme *de Potier*, eſt proprement l'action de mêler la terre avec du ſable, du ciment, ou du mâche-fer. Le fournaliſte fait toujours ſon *mélange* avec du mâche-fer. *Voyez* FOURNALISTES.

MELANI MONTES. (*Géog. anc.*) en grec μέλανα ὄρη, chaîne de montagnes que Ptolomée place dans l'Arabie pétrée: ce ſont les mêmes montagnes que l'Ecriture-ſainte nomme *Oreb* & *Sinaï*.

MÉLANIDE, adj. f. (*Mythol.*) ſurnom qu'on a donné quelquefois à Vénus, & qu'on a formé du grec μέλας, ténebres, parce que cette déeſſe aime le ſilence de la nuit, dans la recherche de ſes plaiſirs.

MELANIPPIUM FLUMEN, (*Géog. anc.*) riviere d'Aſie dans la Pamphylie; elle étoit conſacrée à Minerve, au rapport de Quintus-Calaber, *liv. III.*

MÉLANO-SYRIENS, LES, *Melano-Syri*, (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire, *Syriens-noirs*. On appelloit de ce nom les habitans de la véritable Syrie, au-delà du mont Taurus, pour les diſtinguer des *Leuco-Syriens*, c'eſt-à-dire, *Syriens-blancs*, qui habitoient dans la Cappadoce, vers le Pont-Euxin. (*D. J.*)

MÉLANTERIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéral.*) nom donné par quelques auteurs anciens à une ſubſtance minérale, ſur laquelle les ſentimens des Naturaliſtes ont été très-partagés. Il y a tout lieu de croire que ce qu'ils ont voulu déſigner par-là, n'eſt autre choſe qu'une eſpece de terre ou de pierre de couleur noire, chargée d'un vitriol qui s'eſt formé par la décompoſition des pyrites. C'eſt ce que M. Henckel a fait voir dans ſa *pyritologie*; ainſi la *mélanterie* peut être définie *une pierre noire chargée de vitriol*. (—)

MELANTHII, (*Géog. anc.*) écueil de la mer Icarienne, auprès de Samos. Strabon en parle, *liv. XIV. pag.* 636. Le nom moderne eſt *Furni*, ſelon Niger, & *Fornelli*, ſelon d'autres. (*D. J.*)

MÉLAS, (*Médic.*) tache de la peau, ſuperficielle, noirâtre, de couleur de terre d'ombre. Cette tache eſt exempte de douleur & d'excoriation, & la couleur de la peau n'y eſt altérée qu'à ſa ſurface. Elle paroît peu différer des taches livides de quelques ſcorbutiques. *Voy.* LENTILLES. (*Y*)

MÉLAS, (*Géog. anc.*) ce mot eſt grec, & ſignifie *noir*; & parce que les fleuves dont le cours eſt lent, ou dont le fonds eſt obſcur, paroiſſent avoir les eaux noires, les anciens ont appellé bien des rivieres du nom de *Mélas*. Il y en avoit une en Arcadie, une en Achaïe, une en Béotie, une en Migdonie, une en Macédoine, une en Pamphylie, une en Theſſalie, & une en Thrace, dont le nom moderne eſt *Sulduth*; enfin, une en Cappadoce; on l'appelle aujourd'hui *Caraſon*.

MÉLAS, *Sinus*, (*Géog. anc.*) golfe de Thrace, à l'embouchure de la riviere de même nom. L'île de Samo-Thrace étoit à l'entrée; la ville de Cardia étoit au fond du golfe. Cette ville de *Cardia* s'appelle aujourd'hui *Mégariſſe*, & donne ſon nom au golfe. L'île de Samandrachi eſt la Samo-Thrace des anciens. (*D. J.*)

MÉLASSE, ſ. f. (*Mat. méd.*) c'eſt cette matiere graiſſeuſe & huileuſe, mais fluide qui reſte du ſucre après le raffinage, & à laquelle on n'a pu donner, en la faiſant brûler, une conſiſtance plus ſolide que celle du ſirop; on l'appelle auſſi pour cela *ſirop de ſucre*.

Cette *mélaſſe* eſt à proprement parler l'eau-mere du ſucre, ou la fécule du ſucre qu'on n'a pu faire cryſtalliſer, ni mettre en forme de pain.

Quelques-uns font de cette eau-mere une eau-de-vie qui eſt fort mal-ſaine.

Il s'eſt trouvé des empiriques qui ont fait uſage de ce prétendu ſirop pour différentes maladies, qu'ils donnoient ſous un nom emprunté; ce qui a mis ce remede en vogue pendant quelque tems.

Les gens de la campagne des environs des villes où ſe fait le raffinage du ſucre, uſent beaucoup de cette ſorte de ſirop; ils en mangent; ils en mettent dans l'eau; ils en font une eſpece de vin, & s'en ſervent au lieu de ſucre; quelques épiciers en frelatent leur eau-de-vie. *Voy.* SUCRE.

MÉLAZZO *ou* MÉLASSO, (*Géog.*) ancienne ville de la Turquie aſiatique, dans la Natolie. C'eſt l'ancienne *Mylaſa* où l'on voyoit encore dans le dernier ſiecle de beaux monumens d'antiquité, entr'autres un petit temple de Jupiter, un grand temple dédié à Auguſte, & la belle colonne érigée en l'honneur de Ménander, fils d'Euthydeme, un de ſes plus célebres citoyens. *Long.* 45. 30. *lat.* 37. 23.

MELCA, μέλκα, (*Pharmac.*) ce terme eſt latin ſelon Galien, & ſignifie une ſorte louable d'aliment rafraîchiſſant, humectant, & en uſage chez les Romains. C'eſt une eſpece d'oxygala, ou de lait reposé & mêlé avec du vinaigre bouillant. *Gorræus.*

MELCARTHUS, (*Mythol.*) dieu des Tyriens, en l'honneur duquel les habitans de Tyr célebroient tous les quatre ans avec une grande pompe les jeux quinquennaux; *voyez* QUINQUENNAUX.

Melcharthus eſt composé de deux mots phéniciens *mélec* & *kartha*, dont le premier ſignifie *roi* & le ſecond *ville*, c'eſt-à-dire, le roi, le ſeigneur de la ville. Les Grecs trouvant quelque conformité entre le culte de ce dieu à Tyr, & celui qu'on rendoit dans la Grece à Hercule, s'imaginerent que c'étoit la même divinité; & en conſéquence ils appellerent le dieu de Tyr, l'*Hercule* de Tyr: c'eſt ainſi qu'il eſt nommé par erreur dans les Macchabées d'après l'uſage des Grecs.

Il y a beaucoup d'apparence que *Melcarthus* eſt le *Baal* de l'Ecriture, dont Jézabel apporta le culte de Tyr chez les Iſraélites; car comme *mélec-cartha* en phénicien, ſignifie le *roi* de la ville, pareillement *baal-cartha* dans la même langue, veut dire le *ſeigneur* de la ville, & comme dans l'Ecriture *baal* tout ſeul, ſignifie le *dieu* de Tyr, *mélec* ſe trouve auſſi ſignifier ſeul le même *dieu*. Héxichius dit Μάλικα τὸν Ἡρακλέα Ἀμαθούσιοι; *Malic*, nom d'Hercule chez les Amathuſiens: or les Amathuſiens étoient une colonie des Tyriens en Chypre. *Voyez*, ſi vous voulez de plus grands détails, Sanchoniaton *apud Euſeb. de præpar. evang. I.* Bocharti Phaleg, *part.* 2. *lib. I. c. xxxiv. & lib. II. c. ij.* Selden, *de diis ſyriis*; & Fulleri, *miſcellan. III, xvij.* (*D. J.*)

MELCHISÉDÉCIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) anciens ſectaires, qui furent ainſi appellés parce qu'ils élevoient Melchiſedech au-deſſus de toutes les créatures, & même au-deſſus de Jeſus-Chriſt.

L'auteur de cette ſecte étoit un certain Théodote, banquier, diſciple d'un autre Théodote, corroyeur, en ſorte que les *Melchiſédéciens* ajouterent ſeulement à l'héréſie des Théodotiens ce qui regardoit en particulier Melchiſedech qui étoit, ſelon eux, la grande & excellente vertu. *Dict. de Trévoux.*

Cette héréſie fut renouvellée en Egypte, ſur la fin du troiſieme ſiecle, par un nommé *Hierax* qui ſoutenoit que Melchiſedech étoit le Saint-Eſprit, abuſant pour cet effet de quelques paſſages de l'épître aux Hébreux.

On connoît une autre ſorte de *Melchiſédéciens* plus nouveaux qui paroiſſent être une branche des Manichéens. Ils ont pour Melchiſedech une extrème vénération. Ils ne reçoivent point la circoncíſion, & n'obſervent point le ſabbat. Ils ne ſont proprement ni juifs, ni payens, ni chrétiens, & demeurent principalement vers la Phrygie. On leur a donné le nom d'*Atingani*, comme qui diroit gens qui n'oſent toucher les autres de peur de ſe ſouiller, Si vous leur préſentez quelque choſe ils ne le recevront pas de votre main, mais ſi vous le mettez à terre ils le prendront; & tout de même ils ne vous préſenteront rien avec la main, mais ils le mettront à terre afin que vous le preniez. Cedren. Zonar. Scalig. *ad Euſeb. pag.* 241.

Enfin, on peut mettre au nombre des *Melchiſédéciens* ceux qui ont ſoutenu que Melchiſedech étoit le fils de Dieu, qui avoit apparu ſous une forme humaine à Abraham: ſentiment qui a eu de tems en tems des défenſeurs, & entr'autres Pierre Cunæus dans ſon livre *de la république des Hébreux*. Il a été réfuté par Chriſtophe Schlegel, & par pluſieurs autres auteurs qui ont prouvé que Melchiſedech n'étoit qu'un pur homme, par les textes mêmes qui paroiſſent les plus favorables à l'opinion contraire. C'eſt ce qu'on peut voir au long dans *la diſſertation* du pere Calmet *ſur Melchiſedech*.

MELCHITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt le nom qu'on donne aux ſectaires du Levant, qui ne parlent point la langue grecque, & qui ne different preſque en rien des Grecs, tant pour la croyance que pour les cérémonies.

Ce mot eſt la même choſe dans la langue ſyriaque que *royaliſtes*. Autrefois ce nom fut donné aux Catholiques par les hérétiques, qui ne voulurent point ſe ſoumettre aux déciſions du concile de Chalcédoine, pour marquer par-là qu'ils étoient de la religion de l'empereur.

On nomme cependant aujourd'hui *Melchites* parmi les Syriens, les Copthes ou Egyptiens, & les autres nations du Levant, ceux qui n'étant point de véritables Grecs, ſuivent néanmoins leurs opinions. C'eſt pourquoi Gabriel Sionite, dans ſon traité de la religion & des mœurs des Orientaux, leur donne indifféremment le nom de Grecs & de *Melchites*. *Voyez* GREC.

Il obſerve encore qu'ils ſont répandus dans tout le Levant, qu'ils nient le purgatoire, qu'ils ſont ennemis du pape, & qu'il n'y en a point dans tout l'Orient qui ſe ſoient ſi fort déclarés contre ſa primauté; mais ils n'ont point là-deſſus, ni ſur les articles de leur croyance, d'autres ſentimens que ceux des Grecs ſchiſmatiques.

Ils ont traduit en langue arabe l'eucologe des Grecs, & pluſieurs autres livres de l'office eccléſiaſtique. Ils ont auſſi dans la même langue les canons des conciles, & en ont même ajouté des nouveaux au concile de Nicée, qu'on nomme ordinairement les *canons arabes*, que pluſieurs ſavans traitent de ſuppoſés. Ces mêmes canons arabes ſont auſſi à l'uſage des Jacobites & des Maronites. *Voyez* CANONS. *Dict. de Trévoux.*

MELECHER, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) idole que les Juifs adorerent. *Melecher* fut, ſelon les uns, le ſoleil; la lune, ſelon d'autres. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les femmes lui offroient un gâteau ſigné d'une étoile & que les Grecs faiſoient à la lune l'offrande d'un pain ſur lequel la figure de cette planete étoit imprimée.

MELEK, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la baſſe-Autriche, ſur le Danube. Elle eſt ancienne, & a pluſieurs choſes qui la rendent remarquable.

Cluvier veut qu'on l'ait d'abord appellée *Nomaleck*, d'où le nom moderne s'eſt formé par une abréviation aſſez ordinaire chez toutes les nations. Quoi qu'il en ſoit, elle appartient préſentement à la fameuſe abbaye des Bénédictins, qui commande la ville & les campagnes des environs, je dis qui commande, parce qu'elle eſt bien fortifiée, & qu'elle a ſu ſe défendre en 1619 des attaques de l'armée des états d'Autriche ligués contre elle, avec la Bohème. Cette abbaye ne releve que du ſaint-ſiège; & quoique l'abbé qui en eſt ſeigneur aujourd'hui n'ait plus ni les richeſſes, ni la puiſſance dont jouiſſoient ſes prédéceſſeurs avant les guerres de religion il conſerve encore la préſéance dans toutes les dietes du pays.

Lazius prétend que les Bénédictins ont été établis généreuſement à *Melek* par Léopold II. & Albert III. qui leur céderent le château où ils réſidoient eux-mêmes.

C'eſt dans leur égliſe, la plus riche de l'Autriche, qu'eſt le tombeau de Colmann, prince du ſang des rois d'Ecoſſe, qui, paſſant dans cet endroit en équipage de pélerin pour ſe rendre à Jéruſalem, fut arrêté

par

par le gouverneur du pays, & pendu comme eſpion, en 1014.

Meleck eſt bâtie au-bas d'une colline, à 12 milles d'Allemagne de Vienne. *Long.* 33. 25. *lat.* 48. 15. (*D. J.*)

MELDELA, LA, (*Géog.*) en latin moderne, *Meldula*, petite place d'Italie, dans la Romagne. Elle appartient à ſon propre prince, qui eſt de la maiſon Pamphili & eſt à 3 lieues S. de Forli, 41 de Ravenne. *Long.* 29. 45. *lat.* 44. 23. (*D. J.*)

MELDORP, (*Géog.*) ancienne ville d'Allemagne, au duché de Holſtein, dans la Dithmarſe, proche la Milde & la mer, à 5 milles S. de Tonningen, 3 S. O. de Lunden, 12 N. O. de Hambourg. *Long.* 54. 10. *lat.* 42. 32. ſelon les géographes du pays. (*D. J.*)

MÉLÉCÉ, (*Géog.*) *ou* MÉLÉCEY en Bourgogne près de Chatton, c'eſt un village, mais j'en parle à cauſe de ſa grande ancienneté: il ſe nommoit *ager miliacenſis* dans le ſeptieme ſiecle. Cuſſet, dans ſon hiſtoire de Châlons, donne la deſcription d'un temple des anciens Gaulois, qui ſubſiſtoit encore de ſon tems en ce lieu. Dom Jacques Martin a obſervé que la figure de cet édifice tenoit le milieu entre le rond & le quarré. (*D. J.*)

MÉLÉDA, (*Géog.*) en latin *Melita*, par les Eſclavons *Mlit*; île de Dalmatie, dans le golfe de Veniſe. Elle appartient à la république de Raguſe, à 10 lieues de long, abonde en poiſſon, vin, orangers & citronniers. Il y a une fameuſe abbaye de Bénédictins. C'eſt dans cette île que ſaint Paul fut mordu d'une vipere ſelon l'opinion de quelques critiques; & d'autres en plus grand nombre prétendent que c'étoit à Malte. *Long.* 35^d. 28'. 38''. *lat.* 42^d. 41'. 46''. (*D. J.*)

MÉLER, *v. act.* (*Gramm.*) c'eſt faire un mélange, *voyez l'article* MÉLANGE. *Méler au jeu*, c'eſt battre les cartes, afin qu'elles ne ſe retrouvent pas dans l'ordre où elles étoient, *Méler du vin*, c'eſt le farlater. *Méler une ſerrure*, c'eſt en embarraſſer les reſſorts; *ſe méler*, ſe dit auſſi de certains fruits, lorſque la maturité les colore; il ne faut pas *ſe méler* ordinairement d'une affaire étrangere, on s'expoſe à faire dire de ſoi, *de quoi ſe méle-t-il*? Dieu a ſi ſagement *mélé* la peine au plaiſir, que l'homme ignore ſi la vie eſt un bien ou un mal. Il *ſe méle* d'un méchant métier.

MÉLER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) en terme de manege, c'eſt, à l'égard du cavalier, le mener de façon qu'il ne ſache ce qu'on lui demande. Un cheval de tirage eſt *mélé*, lorſqu'il embarraſſe ſes jambes dans les traits qui s'attachent à la voiture.

MÉLÈS, (*Géog. anc.*) petite riviere d'Aſie, près de Smyrne, dans l'Ionie. A la ſource de cette riviere, dit Pauſanias, eſt une grotte dans laquelle on penſe qu'Homere compoſa ſon Iliade; c'eſt du-moins de cette tradition que ce poëte a pris le ſurnom de *Méléſigène*, & c'eſt auſſi ſur ce fondement que Tibulle diſoit:

Poſſe Meletæas *nec mallem vincere* chartas.
(*D. J.*)

MELESE, *larix*, (*Botan.*) genre de plante à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs ſommets & ſtérile. L'embryon naît entre les feuilles du jeune fruit & devient une ſemence foliacée, cachée ſous les écailles qui ſont attachés à l'axe & qui compoſent le fruit. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles naiſſent par bouquet, Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

MELESE, ſ. m. *larix*, (*Botan.*) grand arbre qui ſe trouve communément dans les montagnes des Alpes, des Pyrénées, & de l'Apennin; dans le Canada, dans le Dauphiné, en France, & particulierement aux environs de Briançon. C'eſt le ſeul des arbres réſineux qui quitte ſes feuilles en hiver: il donne une tige auſſi droite, auſſi forte, & auſſi haute que les ſapins, avec leſquels il a beaucoup de reſſemblance à pluſieurs égards. La tête de l'arbre ſe garnit de quantité de branches qui s'étendent & ſe plient vers la terre; les jeunes rameaux ſont ſouples comme un oſier, & tout l'arbre en général a beaucoup de flexibilité. Son écorce eſt épaiſſe, crevaſſée, & rouge en-dedans, comme celles de la plûpart des arbres réſineux. Au commencement du printems cet arbre a un agrément ſingulier: d'abord, les jeunes branches de la derniere année ſe chargent de fleurs mâles ou chatons écailleux, de couleur de ſoufre, raſſemblés en un globule; les fleurs femelles paroiſſent enſuite à d'autres endroits des mêmes branches: ce ſont de petites pommes de pin, écailleuſes, d'une vive couleur de pourpre violet, de la plus belle apparence: puis viennent les feuilles d'un verd tendre des plus agréables; elles ſont raſſemblées plus ou moins en nombre de quarante ou ſoixante, autour d'un petit mamelon. L'arbre produit des cônes qui contiennent la ſemence; ils ſont en maturité à la fin de l'hiver, mais il faut les cueillir avant le mois de Mars, dont le hâle les fait ouvrir, & les graines qui ſont très-menues & très-legeres, tombent bien-tôt & ſe diſperſent. Le *meleſe* eſt ſi robuſte, qu'il réüſſit à nos plus grands hivers. Son accroiſſement eſt régulier; il ſe plaît dans les lieux élevés & expoſés au froid, ſur les croupes des hautes montagnes tournées au nord, dans des places incultes & ſtériles. Il vient auſſi dans un terrein ſec & léger; mais il ſe refuſe au plat pays, aux terres fortes, cretacées, ſablonneuſes, à l'argile, & à l'humidité. Il lui faut beaucoup d'air & de froid; il n'exige aucune culture, lorſqu'il eſt placé à demeure.

Cet arbre n'eſt point aiſé à multiplier: on ne peut en venir à bout qu'en ſemant ſes graines après les avoir tirées des cônes: pour y parvenir on expoſe les cônes au ſoleil ou devant le feu; on les remue de tems en tems; les écailles s'ouvrent peu à peu, & les graines en ſortent. On peut les ſemer dès le commencement de Mars; mais la ſaiſon dans ce mois étant ſujette aux alternatives d'une humidité trop froide, ou d'un hale trop brûlant, qui font pourrir ou deſſécher les graines; il vaut beaucoup mieux attendre les premiers jours d'Avril. Et comme cette graine leve difficilement, & que les plants qui en viennent, exigent des précautions pour les garantir des gelées pendant les premieres années, il ſera plus convenable de la ſemer dans des caiſſes plates ou terrines, que de les riſquer en pleine terre. On le répete encore, & on ne peut trop le redire, il eſt très-difficile de faire lever la graine de *meleſe*, & de conſerver pendant la premiere année les jeunes plants qui en ſont venus. Faites préparer un aſſemblage de terres de différentes qualités, en ſorte pourtant que celles qui ſont legeres dominent; ce mélange ſervira à emplir les caiſſes ou terreines juſqu'à un pouce près du bord. Après que les graines y ſeront ſemées, faites-les recouvrir d'un pouce de terreau très-pourri, très-leger, très-fin; faites-les placer contre un mur, ou une paliſſade à l'expoſition du levant, & recommandez de ne les arroſer que modérément dans les grandes ſechereſſes; les graines leveront au bout d'un mois; preſcrivez de nouveaux ſoins pour l'éducation des jeunes plants. La trop grande ardeur du ſoleil & les pluies trop abondantes, peuvent également les faire périr: on pourra les garantir du premier inconvénient en ſuppléant quelque abri, & les ſauver de l'autre en inclinant les terrines pour empêcher l'eau de ſéjourner. Il faudra ſerrer les caiſſes ou terrines pendant l'hiver, & ne les ſortir qu'au mois d'Avril lorſque la ſaiſon ſera bien adoucie; car rien de ſi contraire aux jeunes plants d'arbres réſineux que les pluies froides, les vents deſſéchant, & le hâle brûlant qu'on éprouve ordinairement au mois de Mars. On pourra un an après les mettre en pepiniere; dans une terre meuble & legere, vers la fin de Mars ou le commencement d'Avril, lorſqu'ils ſont ſur le point de pouſſer. On aura ſoin de conſerver de la terre au-tour de leurs racines en les tirant de la caiſſe, de les garantir du ſoleil & des vents, juſqu'à ce qu'ils ayent pouſſé, & de les ſoutenir & dreſſer avec des petites baguettes; parce qu'ils s'inclinent volontiers & ſe redreſſent difficilement, ſi on les a négligés. Au bout de trois ans, on pourra les tranſplanter à demeure ſur la fin du mois d'Octobre, lorſque les feuilles commencent à tomber. Il réüſſiſſent rarement lorſqu'ils ont plus de deux piés, ou deux piés & demi de hauteur, à-moins qu'on ne puiſſe les enlever & les tranſporter avec la motte de terre. Ces arbres viennent lentement pendant les cinq premieres années; mais dès qu'ils ont pris de la force, ils pouſſent vigoureuſement, & ſouvent ils s'élevent à 80 piés. On peut les tailler & leur retrancher des branches ſans inconvénient, avec l'attention néanmoins d'en laiſſer à l'arbre plus qu'on ne lui en retranche.

Le bois du *meleſe* eſt d'un excellent ſervice: il eſt dur, ſolide, facile à fendre. Il y en a de rouge & de blanc; ce qui dépend de l'âge de l'arbre; le rouge eſt le plus eſtimé; auſſi eſt-ce le plus âgé. Il eſt propre aux ouvrages de charpente, & à la conſtruction des petits bâtimens de mer; on le préfere au pin & au ſapin pour la menuiſerie. Ce bois eſt d'une grande force & de très-longue durée; il ne tombe pas en vermoulure; il ne contracte point de gerſure; il pourrit difficilement, & on l'emploie avec ſuccès contre le courant des eaux. Il eſt bon à brûler, & on en fait du charbon qui eſt recherché par ceux qui travaillent le fer. On ſe ſert de l'écorce des jeunes *meleſes*, comme de celle du chêne, pour tanner les cuirs.

Le *meleſe* eſt renommé pour trois productions; la manne, la réſine, & l'agaric.

La manne que l'on trouve ſur le *meleſe*, ſe forme en petits grains blancs, mollaſſes, glutineux, que la tranſpiration raſſemble pendant la nuit ſur les feuilles de l'arbre, au fort de la ſeve, dans les mois de Mai & Juin. Les jeunes arbres ſont couverts de cette matiere au lever du ſoleil, qui la diſſipe bien-tôt. Plus il y a de roſée, plus on trouve de manne; elle eſt auſſi plus abondante ſur les arbres jeunes & vigoureux. C'eſt ce que l'on appelle la *manne de Briançon*, qui eſt la plus commune & la moins eſtimée des trois eſpeces de manne que l'on connoît. On ne l'emploie qu'à défaut de celle de Syrie & de celle de Calabre.

On donne le nom de *térébenthine*, à la réſine que l'on fait couler du *meleſe*, en y faiſant des trous avec la tarriere. On tire cette réſine depuis la fin de Mai juſqu'à la fin de Septembre. Les arbres vigoureux en donnent plus que ceux qui ſont trop jeunes ou trop vieux. Un *meleſe* dans la force de l'âge peut fournir tous les ans ſept à huit livres de térébenthine pendant quarante ou cinquante ans. C'eſt dans la vallée de S. Martin & dans le pays de Vaudois en Suiſſe, que s'en fait la plus grande récolte, & c'eſt à Briançon ou à Lyon qu'on la porte vendre. On trouvera ſur ce ſujet un détail plus circonſtancié dans *le traité des arbres* de M. Duhamel, au mot *Larix*.

L'agaric eſt une eſpece de champignon qui croît ſur le tronc du *meleſe*. On croyoit que cette production étoit une excroiſſance, une tumeur cauſée par la maladie, ou la foibleſſe de l'arbre; mais M. Tournefort conſidérant l'agaric comme une plante, l'a miſe au nombre des champignons; & M. Micheli a prétendu depuis avoir vû dans l'agaric des fleurs & des ſemences. On diſtingue encore un agaric mâle, & un agaric femelle. On ne fait nul cas du premier; mais le ſecond eſt d'uſage en Médecine: c'eſt un purgatif qui étoit eſtimé des anciens, & qui l'eſt fort peu à préſent. *Voyez le mot* AGARIC.

Outre le *meleſe* ordinaire auquel on doit principalement appliquer ce qui vient d'être dit, on connoît encore quelques eſpeces de cet arbre, ſavoir:

Le meleſe à fruit blanc: c'eſt la couleur des petits cônes naiſſans qui en fait toute la différence. Ils ſont d'un blanc très-éclatant, au lieu que ceux du *meleſe* ordinaire ſont d'une couleur pourpre très-vive. On peut encore ajoûter que les feuilles de l'eſpece à fruit blanc, ſont d'un verd plus clair & plus tendre.

Le meleſe de Canada, ou *le meleſe noir;* ſes feuilles ſont moins douces au toucher & d'un verd moins clair; cet arbre eſt encore bien peu connu en France.

Le meleſe d'Archangel: tout ce qu'on en ſait, c'eſt qu'il donne ſes feuilles trois ſemaines plutôt que le *meleſe* ordinaire, & que ſes branches ſont plus minces & plus diſpoſées par leur flexibilité à s'incliner vers la terre. *M.* D'AUBENTON *le Subdélégué*.

MELESE, (*Mat. méd.*) cet arbre appartient à la matiere médicale, comme lui fourniſſant une eſpece de manne connue dans les boutiques ſous le nom de *manne de Briançon*, ou de *meleſe*, & une eſpece de térébenthine communément appellée *térébenthine de Veniſe*. *Voyez* MANNE & TÉRÉBENTHINE. (*b*)

MELET *ou* SAUCLES, (*Hiſt. nat.*) poiſſon fort long, relativement à ſa groſſeur qui n'excede pas celle du petit doigt; il a le dos épais, le ventre plat, les yeux grands & la bouche petite & ſans dents. La couleur du ventre eſt argentée; le dos eſt brun, & le tour de la tête en partie jaune & en partie rouge comme dans la ſardine. Il a deux nageoires auprès des ouies, une de chaque côté, deux autres ſous le ventre placées plus en-arriere; une autre grande nageoire ſituée immédiatement au-deſſous de l'anus, & deux ſur le dos; toutes ces nageoires ſont blanches; le corps de ce poiſſon eſt tranſparent; on voit ſeulement une ligne obſcure lorſqu'on le regarde à contre jour, ou lorſqu'il eſt cuit. Cette ligne s'étend ſur les côtés du corps depuis la tête juſqu'à la queue: le *melet* eſt de bon goût, il a la chair aſſez ferme. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. prem. part. liv. VII. chap. IX*. *Voyez* POISSON.

MELETTE, *voyez* NADELLE.

MELFI, (*Géog.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Baſilicate, avec un château ſur une roche, le titre de principauté, & un évêché ſuffragant de la Cerenza, mais exempt de ſa juriſdiction. Il ne faut pas la confondre avec Amalfi. Elle eſt à quatre milles de l'Offante, 15 N. O. de Conza, 65 N. E. de Naples. *Longit.* 33. 25. *latit.* 41. 2. (*D. J.*)

MELIANTHE, ſ. f. *melianthus*, (*Botan. exot.*) genre de plante à fleur polipétale, anomale, compoſée de quatre pétales diſpoſés tantôt en éventail, & tantôt en forme de cône. Le piſtil ſort du calice, qui eſt découpé profondément en pluſieurs parties inégales, & devient dans la ſuite un fruit tétragone & reſſemblant à une veſſie: ce fruit eſt diviſé en quatre loges, & contient des ſemences arrondies. Tournefort; *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte trois eſpeces de ce genre de plante, qui ne different qu'en grandeur: les Botaniſtes l'appellent *melianthus africanus*, à cauſe de ſon origine afriquaine.

Cette plante s'éleve en général à la hauteur de ſept à huit piés, toûjours verte, & en vigueur. Sa tige eſt de la groſſeur d'un, deux, ou trois pouces, ronde, cannelée, rude au toucher, noueuſe, ſolide, rougeâtre.

Ses feuilles ſont faites, & à peu près rangées comme celles de la pimprenelle, mais cinq ou ſix fois auſſi grandes, liſſes, nerveuſes, dentelées profondément tout-autour, de couleur de verd de mer, d'une odeur forte, puante, aſſoupiſſante, d'un goût herbeux, un peu ſtyptique.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités de la tige diſpoſées en épis, d'un noir rougeâtre, attachées à de petits pédicules rouges, couverts d'un fin coton, portant ſous la fleur une feuille de la grandeur de l'ongle, quelquefois purpurine, quelquefois d'un purpurin verdâtre.

Ces fleurs ſont irrégulieres, à quatre pétales, diſpoſées en main ouverte, ou en cône, ſoutenues par un calice découpé juſqu'à la baſe en cinq parties inégales, & contenant au fond un ſuc mielleux rougenoir, doux, vineux, & fort agréable.

Quand la fleur eſt paſſée, le piſtil devient un fruit véſiculaire, gros comme celui du nigella, membraneux, relevé de quatre coins, & diviſé en quatre loges, qui renferment des ſemences rondelettes, noirâtres, luiſantes comme celles de la pivoine.

La racine de cette plante eſt vivace, groſſe, branchue, ligneuſe, rampante profondément en terre, & s'étendant beaucoup.

La *melianthe* eſt originaire d'Afrique: M. Herman profeſſeur en Botanique à Leyde, l'a fait connoître en Europe, & lui a donné ſon nom, qui ſignifie *fleur miellée*, parce que ſa fleur eſt pleine d'un ſuc miellé qu'elle diſtille.

On cultive cette plante en Europe dans les jardins des Botaniſtes curieux, ſur-tout en Angleterre; elle y fleurit, & y perfectionne ſes graines. Milier vous apprendra ſa culture, qui n'eſt même pas difficile. (*D. J.*)

MELIAPOUR, *ou* MELIAPOR, (*Géog.*) ville célebre de l'Inde, en-deçà du Gange, ſur la côte de Coromandel, au royaume de Carnate. On l'appelle auſſi *S. Thomé*; quoiqu'à proprement parler, *Meliapour* & *S. Thomé*, ſoient plutôt deux villes contiguës qu'une ſeule: *Meliapour* n'eſt habitée que par des Indiens & des Mahométans, au lieu qu'il y a beaucoup d'arméniens & quelques portugais à *S. Thomé*. *Meliapour* eſt nommée par les Indiens *Mailabourain*, c'eſt-à-dire *ville des paons*, parce que les princes qui y regnoient portoient un paon pour armes. Aurengzeb ayant conquis le royaume de Golconde, eſt aujourd'hui maître de *Meliapour* & de *Saint-Thomé*, où les Portugais ont eu long-tems un quartier conſidérable. *Long.* 98. 30. *lat.* 13. 10.

MELIBÆE', (*Géog. anc.*) en latin *Meliboa*, ancienne ville de Thrace, dans la Theſſalie, au pié du mont Oſſa, & au-deſſus de Démétriade, comme le prouve un paſſage de Tite-Live, *liv. XLIV. chap. xiij.*

MELIBOEUS MONS, LE, (*Géog. anc.*) ancien nom d'une montagne de la Germanie, dont Céſar parle, *de bello gallico, lib. VI, cap. x.* Il eſt aſſez vraiſſemblable que *Blocberg* eſt le nom moderne du *Melibœus* des anciens. Il eſt dans le Hartz, nom qui conſerve encore quelque choſe de celui d'Hercynie. Les Cattes voiſins du *Melibœus*, *Catti Melibœi*, étoient les Cattes limitrophes des Chréruſques. (*D. J.*)

MELICA, ſ. f. (*Gram. Hiſt. nat. Bot.*) blé battu; c'eſt une eſpece de millet qui pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de huit ou dix piés, & quelquefois de treize, ſemblables à celles des roſeaux, groſſes comme le doigt, noueuſes, remplies d'une moëlle blanche. De chaque nœud il ſort des feuilles longues de plus d'une coudée, longues de trois ou quatre doigts, ſemblables auſſi à celles des roſeaux; ſes fleurs ſont petites, de couleur jaune, oblongues, pendantes; elles naiſſent par bottes ou bouquets, longs preſque d'un pié, larges de quatre à cinq pouces. Lorſqu'elles ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences preſque rondes, plus groſſes du double que

celle du millet ordinaire, de couleur tantôt jaune ou rouſſâtre, tantôt noire. Ses racines ſont fortes & fibreuſes; le *melica* aime les terres graſſes & humides; on la cultive en Eſpagne, en Italie, & en d'autres pays chauds. Les payſans nettoyent le grain, & l'ayant fait moudre, ils en pétriſſent du pain friable, lourd, & peu nourriſſant; on en engraiſſe la volaille & les pigeons en Toſcane; on fait de la moëlle des tuyaux un remede pour les écrouelles. Gaſpard Bauhin déſigne cette plante par cette phraſe, *millium arundinaceum*, *ſubrotondo ſemine, torgo nominatum*.

MELICERIS, ſ. m. (*Chirurgie.*) eſt une tumeur enfermée dans un kiſte, & contenant une matiere qui reſſemble à du miel, d'où lui vient ſon nom. Elle eſt ſans douleur, & reſſemble beaucoup à l'athérome & au ſtéatome. *Voyez* ATHÉROME & STÉATOME.

Le *meliceris* eſt une eſpece de loupe. *Voyez* LOUPE. (*Y*)

MELICRATE, (*Chimie, Diete, Mat. med.*) eſt la même choſe qu'hydromel. *Voyez* HYDROMEL, & MIEL.

MELIO, *ou* MELIS, (*Marine.*) *Voyez* TOILE.

MELIKTU-ZIZIAR, *ou* PRINCE DES MARCHANDS, ſ. m. (*Hiſt. mod. & Comm.*) On nomme ainſi en Perſe celui qui a l'inſpection générale ſur le commerce de tout le royaume, & particulierement ſur celui d'Iſpaham. C'eſt une eſpece de prevôt des marchands, mais dont la juriſdiction eſt beaucoup plus étendue que parmi nous.

C'eſt cet officier qui décide & qui juge de tous les différends qui arrivent entre marchands; il a auſſi inſpection ſur les tiſſerands & les tailleurs de la cour ſous le nazir, auſſi-bien que le ſoin de fournir toutes les choſes dont on a beſoin au ſerrail: enfin il a la direction de tous les courtiers & commiſſionnaires qui ſont chargés des marchandiſes du roi, & qui en font négoce dans les pays étrangers. *Voyez* NAZIRE & SERRAIL. *Dictionn. de Comm.* (*G*)

MELILLE, *Melilla*, (*Géogr.*) ancienne ville d'Afrique au royaume de Fez, dans la province de Garet. Elle tire ſon nom de la quantité de miel qu'on trouve dans ſon terroir. Les Eſpagnols la prirent en 1496, & y bâtirent une citadelle; mais cette ville eſt retournée aux Maures. Elle eſt près de la mer, à 30 lieues de Trémécen. *Long.* 15. 35. *lat.* 34. 58 (*D. J.*)

MELILOT, ſ. m. *melilotus*, (*Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée: le piſtil ſort du calice & devient, quand ſa fleur eſt paſſée, une capſule découverte, c'eſt-à-dire qu'elle n'eſt pas enveloppée du calice de la fleur comme dans le trefle. Cette capſule contient une ou deux ſemences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre que chaque pédicule porte trois feuilles. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte 15 eſpeces de *mélilot*, auxquelles on peut joindre celle qui eſt repréſentée dans les *memoires de l'académie de Pétersbourg, tome VIII. page* 279. Elle y eſt nommée *melilotus, ſiliquâ membranaceâ, compreſſâ*; & elle eſt venue de graines cueillies en Sibérie. Mais c'eſt aſſez de décrire ici le *mélilot* commun à fleurs jaunes, qu'on appelle vulgairement *mirlirot*; c'eſt le *melilotus Germanicus* de C. B. P. & des I. R. H. 407, en anglois *the common* ou *german mélilot*.

Sa racine eſt blanche, pliante, garnie de fibres capillaires fort courtes, plongées profondément dans la terre; ſes tiges ſont ordinairement nombreuſes, quelquefois elle n'en a qu'une; elles ſont hautes d'une coudée ou d'une à deux coudées, liſſes, cylindriques, cannelées, foibles, cependant creuſes, branchues, revétues de feuilles qui viennent par intervalles au nombre de trois ſur une même queue, grêles & longues d'un pouce & demi; ces feuilles ſont oblongues, légerement dentelées, & comme rangées à leur bord, liſſes, d'un verd foncé.

Ses fleurs naiſſent ſur de longs épis qui ſortent des aiſſelles des feuilles: elles ſont clair-ſemées, légumineuſes, petites, jaunes, à quatre pétales, portées ſur des pédicules courts très-menus; il leur ſuccede des capſules ou gouſſes fort courtes, ſimples, pendantes, ridées, nues, c'eſt-à-dire qui ne ſont pas cachées dans le calice, comme dans le trefle, noires quand elles ſont mûres; elles renferment chacune une ou deux graines arrondies, jaunâtres, d'une ſaveur légumineuſe.

Cette plante verte n'a preſque point d'odeur; mais quand elle eſt ſeche, elle en a une très-pénétrante: elle croît en abondance dans les haies, les buiſſons & parmi les blés; elle eſt d'uſage étant fleurie. On s'en ſert extérieurement pour amollir, réſoudre, digérer. On tire de ſes fleurs une eau diſtillée qui s'emploie dans les parfums. (*D. J.*)

MÉLILOT, *ou* MIRLIROT, (*Pharm. & Mat. méd.*) Les ſommités fleuries de *mélilot* ſont employées très-fréquemment dans les décoctions pour les lavemens carminatifs & adouciſſans, & pour les fomentations réſolutives & diſcuſſives: on les applique en cataplaſmes, étant cuites dans de l'eau avec les plantes & les ſemences émollientes, ſur les tumeurs inflammatoires, dont on prétend qu'elles arrêtent les progrès ou qu'elles procurent la maturation. Quelques auteurs ont recommandé l'application extérieure de ces fomentations ou de ces cataplaſmes, comme étant très-utile contre les affections inflammatoires des viſceres, & particulierement contre la pleuréſie. *Voyez aux articles* INFLAMMATION, PLEURÉSIE & TOPIQUE, quels fonds on peut faire ſur les ſecours de ce genre.

Le ſuc ou l'infuſion des fleurs de *mélilot* ont été recommandés dans les ophthalmies douloureuſes.

On emploie rarement le *mélilot* à l'intérieur; quelques auteurs ont recommandé cependant l'infuſion & la décoction de ſes fleurs contre les inflammations du bas-ventre, les douleurs néphrétiques & les fleurs blanches.

On garde dans quelque boutiques une eau diſtillée & chargée d'un petit parfum leger que ne peut lui communiquer que très-peu de vertu médicinale.

Le *mélilot* a donné ſon nom à ſon emplâtre dont l'uſage eſt aſſez fréquent, & dont voici la compoſition.

Emplâtre de mélilot *de la pharmacopée de Paris*. Prenez des ſommités de *mélilot* fleuries & fraîches, trois livres; hachez-les & jettez-les dans quatre livres de ſuif de bœuf fondu; cuiſez juſqu'à la conſommation preſqu'entiere de l'humidité; exprimez le ſuif fortement, & mêlez-y de réſine blanche ſix livres, de cire jaune trois livres, & votre emplâtre eſt fait. (*b*)

MELINDE, *Melindum*, (*Géogr.*) royaume d'Afrique ſur la côte orientale de l'Ethiopie, au Zanguebar. Les Portugais y ont un fort, à cauſe qu'ils font le commerce de cette côte, le long de laquelle il y a des îles conſidérables. Tout le pays eſt arroſé de pluſieurs rivieres. (*D. J.*)

MÉLINE, ſ. f. (*Hiſt. anc. des foſſiles.*) *melinum*, n. Celſ. Vitr.

Vitruve dit que la *méline* étoit un métal; il parle comme les anciens, qui appelloient indifféremment *métal* tout ce qui ſe tiroit de la terre; car la *méline* étoit une vraie terre alumineuſe, & de couleur jaune, ſelon Dioſcoride. Pline lui donne une couleur blanche, & Servius une couleur fauve: mais les modernes s'en tiennent au ſentiment de Dioſcoride; & ce que les Peintres appellent *ocre de rut*, approche fort de la deſcription que cet auteur fait de la terre *méline*. Galien nomme ſous ce titre divers emplâtres qui devoient apparemment ce nom à leur couleur jaune (*D. J.*)

MÉLINET-CERINTHE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, tubulée & profondement découpée. Cette fleur eſt fermée dans quelques eſpeces, & ouverte dans d'autres. Le piſtil ſort du calice, qui eſt tétragone; il tient à la partie poſtérieure de la fleur comme un clou, & il devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux coques, qui ſe diviſent en deux loges dans leſquelles on trouve une ſemence pour l'ordinaire oblongue. Tournefort *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

MELINUM, (*Hiſt. nat. Peinture.*) Les anciens donnoient ce nom à une terre très-blanche dont les Peintres ſe ſervoient dans leurs ouvrages pour peindre en blanc. On nous dit que cette terre étoit légere, douce au toucher, friable entre les doigts, & qu'elle coloroit: jettée dans l'eau, elle faiſoit un petit bruit ou une eſpece de ſifflement; elle s'attachoit à la langue, & fondoit comme du beurre dans la bouche. C'eſt de cette terre que l'on ſe ſervoit anciennement pour le blanc dans la Peinture; depuis on lui a ſubſtitué le blanc de céruſe, qui a l'inconvénient de jaunir. M. Hil prétend que le *melinum* ou la terre dont on vient de parler, eſt exempte de ce défaut, & demeure toujours blanche, ce qui mérite d'être examiné.

Le nom de cette terre annonce qu'on la trouvoit dans l'île de *Melos* ou *Milo*; mais d'après la deſcription qu'on en donne, il paroît que nous n'avons pas beſoin de l'aller chercher ſi loin, puiſque nous avons des terres blanches qui ont tous les caracteres qui viennent d'être rapportés; il s'agit ſeulement de ſavoir ſi elles prendroient corps avec l'huile, qualité néceſſaire pour ſervir dans la Peinture. (—)

MÉLIORATION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſpr.*) en terme de palais ſignifie toute impenſe que l'on a faite pour rendre un héritage meilleur, comme d'avoir réparé les bâtimens, d'y avoir ajouté quelque nouvelle conſtruction; d'avoir fumé, marné, ou amandé autrement les terres;

terres; d'avoir fait des plants d'arbres fruitiers ou de bois. *Voyez* FRUITS, IMPENSES, RESTITUTION. (*A*)

MELISSE, *Meliſſa*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale labiée: la levre ſupérieure eſt relevée, arrondie, & diviſée en deux parties, & l'inférieure en trois. Le piſtil ſort du calice, & il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur; ce piſtil eſt accompagné de quatre embryons, qui deviennent autant de ſemences arrondies & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs naiſſent dans les aiſſelles des feuilles, & qu'elles ne ſont pas entierement verticillées. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte ſix eſpeces de ce genre de plante, dont les deux principales ſont la *méliſſe* des jardins & la *méliſſe* de bois.

La *méliſſe* des jardins ou la *méliſſe* cultivée, *meliſſa hortenſis* des Botaniſtes, en anglois *the common garden baum*, pouſſe ſes tiges à la hauteur de deux piés, quarrées, preſque liſſes, rameuſes, dures, roides, fragiles; ſes feuilles ſont oblongues, d'un verd brun, aſſez ſemblables à celles du calament ou du baume des jardins, luiſantes, hériſſées d'un petit poil follet, dentelées ſur les bords, d'une odeur de citron fort agréable, & d'un goût un peu âcre.

Des aiſſelles des feuilles ſortent des fleurs verticillées qui ne forment point d'anneaux entiers autour de la tige, mais ſont placées ordinairement au nombre de ſix, trois d'un côté & trois de l'autre; elles ſont en gueule, petites, blanches, ou d'un rouge-pâle: chacune d'elles eſt un tuyau découpé par le haut en deux levres, ſoutenu par un long calice velu, tubuleux, diviſé en deux parties.

Quand la fleur eſt paſſée, il lui ſuccede quatre ſemences jointes enſemble, preſque rondes ou oblongues, enfermées dans le calice de la fleur. On cultive la *méliſſe* dans les jardins: elle fleurit en Juin, Juillet & Août; l'hiver elle ſe ſeche ſur la ſurface de la terre, mais ſa racine ne périt point. Elle eſt ligneuſe, longue, fibreuſe & rampante.

La *méliſſe* des jardins eſt d'un grand uſage en Medecine, Gaſpar Hoffman conſeille de la cueillir au printems pour les boutiques, avant que la fleur paroiſſe, parce que dès qu'elle vient à fleurir, elle ſent la punaiſe. Elle contient beaucoup d'huile exaltée & de ſel eſſentiel.

La *méliſſe* des bois, la *méliſſe* ſauvage, la *méliſſe* bâtarde ou la *méliſſe* puante (car elle porte tous ces noms), eſt celle que Tournefort appelle *meliſſa humilis*, *ſylveſtris*, *latifolia*, *maximo flore*, *purpuraſcente*, I. R. H. 193 *lamium montanum*, *meliſſæ folio*, par C. B. P. 231.

Elle vient dans les bois & differe de la précédente par ſes tiges, beaucoup plus baſſes & moins rameuſes, par ſes feuilles plus velues, plus longues; par ſes fleurs très-grandes, & par ſon odeur qui n'eſt point agréable. Ses racines ſont ſi ſemblables à celles de l'ariſtoloche menue, que pluſieurs apoticaires les confondent. Ses fleurs naiſſent dans des calices oblongs & velus: elles ſont grandes, toutes tournées en-devant, ſans odeur, aſſez ſemblables à celles du *lamium*, mais plus grandes, d'un blanc purpurin ou d'un pourpre clair; quelquefois la crête de la fleur eſt entiere, & quelquefois taillée comme un cœur. Sa graine eſt groſſe, noirâtre & inégale. (*D. J.*)

MÉLISSE, (*Chimie*, *Pharm. & Mat. med.*) *méliſſe* des jardins ou citronelle. Cette plante contient un eſprit aromatique & une huile eſſentielle: ce dernier principe eſt contenu dans cette plante en aſſez petite quantité, mais en revanche les Pharmacologiſtes lui accordent tant de ſubtilité, qu'ils l'ont comparé aux eſprits qui animent le corps humain. Pour parler plus raiſonnablement des vertus de la *méliſſe* & de ſes principes volatils, il faut ſe contenter de dire que c'eſt à ces principes qu'elle doit toutes ſes qualités médicinales, du-moins dans l'emploi ordinaire; car la teinture qu'on peut en retirer par l'application de l'eſprit-de-vin, n'eſt empreinte d'aucun autre principe utile que de ſon huile eſſentielle; une autre ſubſtance qui conſtitue manifeſtement la principale partie du produit que M. Cartheuſer a retiré de cette plante par l'eſprit-de-vin, ne paroît être autre choſe que la partie colorante verte, commune à toutes les plantes, qui ne paroît douée d'aucune vertu médicamenteuſe. L'infuſion théiforme, beaucoup plus uſitée que la teinture, ou qui eſt, pour mieux dire, le ſeul remede magiſtral que nous tirions de la *méliſſe*, doit ſa principale vertu au principe aromatique; car l'extrait leger dont cette infuſion ſe charge, n'a ni aprêté, ni amertume, ni aucune autre qualité ſenſible par laquelle on puiſſe évaluer l'action de ce remede.

La *méliſſe* tient un rang diſtingué parmi les remedes cordiaux, ſtomachiques, carminatifs, céphaliques & utérins. L'obſervation prouve cependant que la longue liſte de maux contre leſquels les auteurs la célebrent, doit être reſtreinte aux legeres affections de tête, qui dépendent eſſentiellement d'un vice de l'eſtomac, à être eſſayée à ſon tour dans les douleurs & les foibleſſes d'eſtomac, dans les coliques inteſtinales legeres; dans les diſpoſitions aux affections mélancholiques & hyſtériques, & enfin dans les affections nerveuſes peu graves. En un mot, c'eſt ici un ſecours fort leger, ſur lequel il ne faut pas aſſez compter pour négliger d'en employer de plus efficaces.

L'emploi officinal de la *méliſſe* eſt beaucoup plus étendu, & ce ſont toujours principalement ſes principes volatils qu'on ſe propoſe de mettre en œuvre. On prépare une eau diſtillée ſimple de l'herbe & des fleurs: elle donne ſon nom à une eau ſpiritueuſe compoſée, & qui eſt auſſi connue ſous celui d'*eau des Carmes*, & dont nous allons donner la deſcription. Son huile eſſentielle eſt gardée dans les boutiques, du-moins dans les boutiques les mieux pourvues. On fait un ſirop de ſes ſommités ſéchées, & ſes feuilles entrent dans le ſirop d'armoiſe, qui doit être préparé par le moyen de la diſtillation auſſi bien que le précédent. On fait une conſerve de ſes fleurs; ſes feuilles entrent dans la compoſition de pluſieurs eaux diſtillées aromatiques, telles que l'eau générale de la pharmacopée de Paris, l'eau de lait alexitere, l'eau prophylactique, & ſon eau diſtillée ſimple dans l'eau impériale & dans l'eau divine ou admirable de la pharmacopée de Paris, qui eſt une liqueur ſpiritueuſe, ratafiat dont le goût ne doit pas être bien admirable.

Eau ſpiritueuſe de méliſſe *compoſée*, ou *eau des Carmes*, ſelon la deſcription de Lemery. Prenez des feuilles de *méliſſe* tendres, vertes, odorantes, nouvellement cueillies, ſix poignées; de l'écorce de citron extérieure jaune, deux onces; de la muſcade & de la coriande, de chacune une once; de la canelle & des gérofles, de chacune demi-once: pilez & concaſſez bien les ingrédiens, mêlez-les enſemble; & les ayant mis dans une cucurbite de verre ou de grès, verſez deſſus du vin blanc & de l'eau-de-vie, de chacune deux livres; bouchez-bien le vaiſſeau, & laiſſez la matiere en digeſtion pendant trois jours; mettez-la enſuite diſtiller au bain-marie, vous aurez une eau aromatique ſpiritueuſe, fort propre pour les maladies hyſtériques, pour les maladies du cerveau, pour fortifier le cœur, l'eſtomac, pour les palpitations, pour les foibleſſes, pour réſiſter au venin: la doſe en eſt depuis une dragme juſqu'à une once. Lemery, *cours de Chimie*. Le commentateur de Lemery ajoute en note ſur cette préparation l'avis ſuivant: „ Il „ faut ſavoir que cette prétendue eau de *méliſſe* eſt la „ ſi fameuſe eau des Carmes dont le public s'obſtine „ ſans fondement à vouloir attribuer le ſecret à ces re„ ligieux, quoique ce ne ſoit de leur part qu'une uſur„ pation ſur la profeſſion des Apothicaires, qui ſont „ tous en état de la préparer auſſi belle & auſſi bonne, „ *&c* „.

L'eau de *méliſſe* ſpiritueuſe compoſée eſt un des ingrédiens les plus ordinaires des potions cordiales les plus uſitées. (*b*)

MELISSE, *Meliſſa*, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de Lybye, 2°. d'un bourg de la grande Grece, 3°. d'un village de Péloponneſe au territoire de Corinthe, &, 4°. d'un autre village en Phrygie, célebre par le tombeau d'Alcibiade, qui y fut inhumé après qu'il y eut péri par les embuches que lui tendit Pharnabaſe. Plutarque nous a donné la vie curieuſe de ce fameux athénien, mais il a oublié un trait qui le peint d'après nature. Etant encore jeune, il vint rendre viſite à Periclès ſon oncle, qu'il trouva plongé dans une profonde réverie; il lui en demanda la raiſon: „ C'eſt, dit „ Periclès, que je ne trouve pas le moyen de rendre „ mon compte du tréſor ſacré. Eh bien, imaginez-en „ quelqu'un, lui répondit le jeune Alcibiade avec viva„ cité, pour vous diſpenſer de le rendre „. Cet avis fut malheureuſement ſuivi, & dès-lors Periclès haſarda de s'enſevelir plûtôt ſous les ruines de la république que ſous celles de ſa maiſon.

MELITA, (*Géog. anc.*) nom latin de l'île & de la ville de Malthe. Ciceron le dit, *in quâ inſulâ* Melita, *eodem nomine*, *oppidum eſt*. Ovide appelle cette île fertile.

Fertilis eſt Melite, *ſterili vicina Coſyræ*.

Mais

Mais c'étoient les habitans qui la fertiliſoient; ils y travailloient auſſi les laines avec beaucoup de goût, car c'eſt là-deſſus que porte l'épithete de *lanigera*, dont Silius Italicus l'honore. Scylax & Ptolomée ont trop approché cette île de l'Afrique, à laquelle ils la donnoient, au lieu que les Romains, qui la connoiſſoient beaucoup mieux, la regardoient comme une annexe de la Sicile, dont elle eſt en effet bien plus voiſine.

MELITÆNSES, (*Géogr. anc.*) peuples de la Theſſalie dans la Phthiotide. Strabon nomme leur ville principale *Pyrrhæ*, & Pline *Melitœa*.

MELITE, (*Géog. anc.*) Μελίτη, quartier d'Athènes de la tribu cécropide. Il y avoit dans ce quartier pluſieurs temples, un à Hercule, un à Euriſaces, un à Mélanippe, fils de Théſée, un à Diane où l'on enterroit ceux qui étoient morts de la main du bourreau, &c. Enfin Thémiſtocle, Phocion & les acteurs des tragédies y avoient leurs palais.

MELITENE, (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie dans la Cappadoce, & enſuite dans la petite Arménie. Son chef-lieu en prit le nom, & devint une ville célebre dans l'hiſtoire eccléſiaſtiaque, parce que S. Polieucte y fut le premier martyriſé en 257. De plus, c'eſt le lieu de la naiſſance de ſaint Mélece, évêque d'Antioche au iv. ſiecle. Cet endroit ſe nomme aujourd'hui *Malathiah*. (*D. J.*)

MELITES, (*Hiſt. nat.*) Quelques auteurs ont donné ce nom au bois de frêne pétrifié.

MELITHIA, (*Littérat.*) gâteaux faits avec du miel, & qu'on offroit à Trophonius. (*D. J.*)

MELITITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens auteurs lithologes à une eſpece d'argille compacte, d'un blanc tirant ſur le jaune & ſemblable à la couleur du miel. On s'en ſervoit autrefois intérieurement, & on la regardoit comme un ſoporatif; on l'appliquoit auſſi extérieurement pour la guériſon des ulceres.

Le nom de *melitites* a auſſi été donné par quelques auteurs à une eſpece d'ourſine arrondie comme une pomme. (—)

MELITO ou MILETO, (*Géog.*) *Miletus*; petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, avec un évêché ſuffragant de Reggio; mais exemt de ſa juriſdiction. Elle eſt ſur une montagne, à 16 milles N. E. de Reggio, 20 S. O. de Cozenza. Un tremblement de terre la maltraita cruellement en 1638. *Long.* 34. 9. *lat.* 38. 36. (*D. J.*)

MELLARIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Eſpagne dans la Bétique, auprès de la mer; elle eſt entierement ruinée. Le P. Hardouin dit que le lieu où elle étoit, ſe nomme préſentement *Milareſe*. M. Conduit gentilhomme anglois, qui a fait bien des recherches dans le pays, penſe que *Mellaria* étoit ſituée dans le val de Vacca, canton qui produit d'excellent miel, ainſi que d'autres lieux ſur la même côte, qui en tirent également leur nom (*D. J*)

MELLARIUM, ſ. m. (*Myth.*) vaiſſeau rempli de vin qu'on portoit dans les fêtes de la bonne déeſſe. On lui faiſoit des libations de ce vin qu'on n'appelloit point *vin*, mais *lait*; & le vaiſſeau étoit appellé *mellarium*.

MELLE, (*Géog.*) petite ville de France dans le Poitou, au midi de S. Maixant. Elle contient deux paroiſſes, & c'eſt le ſiege d'une juſtice royale. *Long.* 17. 25. *lat.* 46. 30. (*D. J.*)

MELLEUM MARMOR, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une eſpece de marbre d'un jaune clair, de la couleur du miel. On en trouve, dit-on, en pluſieurs endroits d'Italie.

MELLI, (*Géog.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie, au midi de la riviere de Gambie. Il eſt borné au nord-oueſt par les Biafares, au nord eſt & à l'eſt par les Sonſors, au ſud par les Feloupes de Sierra-Lionne, & au couchant par les Mallons, qui le ſéparent de la mer: nous n'en avons aucune relation ſatisfaiſante, la moitié du monde nous eſt inconnue. (*D. J.*)

MELLONIA, (*Mythol.*) divinité champêtre qui, diſoit-on, prenoit ſous ſa protection les abeilles & leur ouvrage. Parmi des peuples dont le miel faiſoit la grande richeſſe, il falloit une divinité protectrice de cette denrée, & ſevere vengereſſe de quiconque la voleroit, ou gâteroit les ruches d'un autre. (*D. J.*)

MELLONA, ſ. m. (*Mythol.*) déeſſe de la récolte du miel.

MELLUSINE ſ. f. (*Blazon.*) en terme de blazon on donne le nom de *melluſine* à une figure miéchevelée, demi-femme & demi-ſerpent, qui ſe baigne dans une cuve, où elle ſe mire & ſe coëffe; on ne ſe ſert de ce terme que pour les cimiers. Les maiſons de Luſignan & de S. Gelais portoient pour cimier une *melluſine*. (*D. J.*)

MELNICK, (*Géog.*) petite ville de Bohème, au confluent de l'Elde & du Muldan, à 4 milles N. au-deſſous de Prague. *Long.* 30. 18. *lat.* 50. 22. (*D. J.*)

MELOCACTUS, (*Botan. exot.*) genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, tubulée, profondément découpée, & ſoutenue par un calice qui devient dans la ſuite un fruit mou, reſſemblant à une olive, charnu & rempli d'une petite ſemence. Ce fruit eſt ſurmontée d'un chapiteau dans pluſieurs eſpeces. Tournefort. *Inſt. rei herb. appendix.* *Voyez* PLANTE.

Le *melocactus*, ou le melon à chardons, comme diſent les Anglois, *melon thſtile*, en latin par nos botaniſtes *melocactus*, *melocardnus*, termes qui déſignent la même choſe, une pomme, un melon hériſſé de piquans, à cauſe que cette plante américaine a quelque reſſemblance à une pomme, à un melon garni d'épines. Elle eſt pleine de ſuc, & toute armée de pointes anguleuſes ou polygonales. Sa fleur eſt monopétale, en cloche, tubuleuſe, nue, diviſée en pluſieurs ſegmens placés ſur l'ovaire, & garnie en-dedans d'un grand nombre d'étamines. Son ovaire dégénere en un fruit pulpeux, rempli d'une multitude de ſemences.

On trouve de pluſieurs eſpeces de *melocactes* dans les Indes occidentales, mais nous n'en connoiſſons que deux en Europe, qui même ne different que par leur groſſeur; ſavoir le grand & le petit *melocacte*. *Melocactus Americana major*, & *melocactus minor*.

C'eſt une des plus merveilleuſes plantes de la nature, & en même tems de la forme la plus étrange & la plus bizarre de l'aveu des connoiſſeurs. Il n'y a rien qui lui reſſemble dans le regne végétable de l'Europe. Auſſi les curieux qui la poſſedent, la conſervent précieuſement; & ceux qui la voient du premier coup d'œil, la prennent pour un ouvrage de l'art, fait à deſſein d'amuſer le peuple. Mais voici ſa deſcription, faite par le P. Plumier, qui prouvera ce que j'avance.

Elle préſente une groſſe maſſe ovale garnie d'épines robuſtes, ou ſi l'on aime mieux, un gros melon tout hériſſé de piquans, & planté immédiatement ſur la terre. Elle naît ordinairement ou ſur les rochers, ou dans des lieux ſecs & arides, de même que nos grandes jombardes.

Sa racine reſſemble quelquefois à la corne d'un bœuf; mais ordinairement c'eſt un corps de pluſieurs groſſes fibres blanches, ligneuſes & branchues, d'où il ſort immédiatemeut une maſſe, ſouvent plus groſſe que la tête d'un homme. On en voit de pluſieurs figures les unes rondes comme des boules, les autres ovales, & d'autres preſque en pain de ſucre. La ſurface extérieure eſt toute cannelée, à la façon de nos melons; mais les côtes ſont plus fréquentes, plus relevées. Elles ne ſont point arrondies, mais taillées comme en dos d'âne, & toutes ondées par divers plis. Dans l'entre-deux des plis, on remarque ſur le dos un écuſſon cotonneux, d'où ſortent ordinairement deux aiguillons très-pointus, roides, preſque oſſeux; blancs, mais rouges par la pointe.

Il y a toujours un de ces aiguillons plantés perpendiculairement au centre de l'écuſſon. Les autres ſont arrangés en rayons tout-autour de la baſe. Le plus bas de tous, eſt la moitié plus grand que les autres; leur longueur ordinaire eſt depuis demi pouce, juſques à un pouce & demi.

La peau extérieure de cette maſſe eſt fort unie, d'un verd-foncé, & toute picotée de petits points un peu plus clairs en façon de miniature. Son intérieur eſt maſſif & ſans vuide, charnu, d'une ſubſtance blanche, ſucculente, un peu plus ferme que celle du melon, & d'un goût tant-ſoit-peu acide.

Du ſommet de cette maſſe, il en ſort une maniere de colonne ou cylindre, haut d'enivron un pié, & épais de trois à quatre pouces. Le dedans de cette colonne eſt charnu, de même que la maſſe, l'eſpace d'environ deux pouces. Le reſte eſt un compoſé d'un coton très-blanc & très-fin, mêlé d'une infinité de petites épines ſubtiles, piquantes, rouges, dures, quoique pliables comme les ſoies dont on fait les vergettes à nettoyer les habits. Le ſommet de cette colonne eſt arrondi comme la coëffe d'un chapeau, & comparti le plus agréablement du monde, en façon d'un réſeau formé de pluſieurs rayons courbés, qui ſe croiſent de droite à gauche, & de gauche à droite, du centre à la circonférence.

Dans chaque lozange que compoſent ces rayons ainſi croiſés, on voit ſortir une fleur d'un rouge très-vif, faite en tuyau évaſé, & fendue en pluſieurs pointes en façon de couronne. Dans quelques eſpeces de plantes ces fleurs

ſont

ſont doubles, c'eſt-à-dire, compoſées de pluſieurs tuyaux les uns dans les autres. Elles ont ordinairement trois à quatre lignes de diametre, & portent toutes ſur un embryon qui devient enſuite un fruit rouge comme de l'écarlate, poli, mol, de la groſſeur & figure preſque d'une olive. Sa chair eſt fort tendre, ſucculente, blanche, d'un goût très-agréable. Elle eſt remplie de quantité de petites ſemences noires, chagrinées, & preſque auſſi groſſes que la ſemence du payot.

Quand ce fruit eſt mûr, il ſort de ſoi-même du dedans de ſa niche, où il étoit entierement caché; & quand il commence à ſortir vous diriez que c'eſt un rubis enchâſſé dans les piquans de cette colonne.

On voit quantité de ces plantes dans l'île Saint-Chriſtophe, du côté des ſalines. On en voit dans toute l'Amérique de différentes eſpeces; mais les deux eſpeces mentionnées ci-deſſus, ſont preſque les ſeules que nous connoiſſions en Europe.

Cette plante croît communément dans les rochers des Indes occidentales, d'où elle ſort par les ouvertures qui ſe trouvent dans ces rochers, & par conſéquent reçoit très-peu de nourriture du terroir. Elle ne proſpere point quand elle eſt tranſplantée dans un autre terrein, à moins que ce terrein ne ſoit roc, ou élevé du ſol ordinaire par un amas de pierres & de décombres.

La grande eſpece abonde à la Jamaïque, d'où on l'envoie en Angleterre, mais elle y arrive rarement en bon état; ceux qui la tranſportent l'humectent trop, & la pourriſſent pour vouloir la mieux conſerver. La meilleure méthode pour la tranſporter ſaine, eſt de la tirer entiere des lieux où elle croît; de choiſir les plus jeunes plantes par préférence aux vieilles; de les empaqueter ſéparées dans une large caiſſe avec du foin ou de la paille ſeche, & de les préſerver de la moiſiſſure & des vers dans le trajet.

Quand on les veut apporter toutes plantées dans des tonneaux, alors la bonne façon eſt de remplir d'abord les tonneaux de blocailles, d'y mettre en même tems les plantes, de ne les point arroſer dans le paſſage; mais au contraire de les préſerver de l'humidité. Arrivées en Europe, il faut promptement les ôter des tonneaux, les replanter dans des pots, remplis en partie de moëllon & en partie de ſable. L'on plongera ces pots dans un lit chaud de poudre menue d'écorce de chêne, pour aider les plantes à prendre racine. On les laiſſera dans ce lit juſqu'au mois d'Octobre; enſuite on les remettra dans une bonne ſerre au lieu le plus chaud & le plus ſec, pour y reſter pendant tout l'hiver. Au printems on les remettra de nouveau dans un lit de tan, & dans un lieu chaud à l'abri de l'air froid. On obſervera de ne les point arroſer, parce que la vapeur du tan ſuffit à leur entretien.

Malgré ces précautions, cette plante a bien de la peine à croître dans nos climats; cependant on a trouvé le moyen de la multiplier par les graines mêmes qu'elle donne en Europe. Alors on ſeme les graines dans des pots de décombres, qu'on couvre artiſtement tant de blocailles, que de ſable de mer. On plonge enſuite ces pots dans un lit chaud de tan; & avec beaucoup de ſoins la plante commence à pouſſer au bout de dix à douze ſemaines, mais comme elle croît très-lentement, & qu'elle n'atrappe un peu de grandeur qu'au bout de cinq ou ſix ans, cette méthode très-ennuyeuſe & fautive eſt rarement miſe en pratique.

Miller ayant remarqué les inconvéniens de cette méthode, en a imaginé une autre qui lui a fort bien réuſſi. Quand la tête, ou la couronne qui ſe forme ſur le ſommet de la plante, a ſouffert quelque injure, il arrive que la plante pouſſe pluſieurs têtes de côté; Miller a donc enlevé diverſes de ces têtes, les a plantées dans des pots remplis de blocailles & de ſable de mer, & a plongé ces pots dans un lit chaud de poudre d'écorce de chêne: par ce moyen la plante a pris parfaitement racine, & eſt devenue fort belle dans le cours d'un an. On obſervera ſeulement de ne pas planter les jeunes têtes immédiatement après qu'on les a coupées de deſſus les vieilles, parce que la partie bleſſée ſe pourriroit; c'eſt pourquoi il faut avoir ſoin après les avoir coupées, de les mettre à part dans une ſerre chaude pendant une quinzaine de jours, pour conſolider leur bleſſure.

Le fruit de cette plante ſe mange en Amérique; il a une acidité agréable, qui plait beaucoup aux habitans de ces pays chauds. (*D. J.*)

MELOCALENI, (*Géog. anc.*) peuple des Alpes. Pline, *liv. III. ch. xx.* les place entre Tergeſte & Pola. Lazius croit que leur principale habitation eſt aujourd'hui *Mengelſtat*. (*D. J.*)

MELOCHIE, ſ. f. *corchorus*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante décrit ſous le nom de *corchorus*. Voyez *ce mot*.

MELOCORCOPALI, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre des Indes occidentales, aſſez ſemblable au coignaſſier. Il porte un fruit fait comme le melon à côtes, mais plus petit, d'un goût agréable, qui tient de celui de la ceriſe, & qui eſt tant ſoit peu cathartique. C'eſt le *corcopal* de Thevet. (*D. J.*)

MELODIE, ſ. f. *en Muſique*, eſt l'arrangement ſucceſſif de pluſieurs ſons, qui conſtituent enſemble un chant régulier. La perfection de la *mélodie* dépend des regles & du goût. Le goût fait trouver de beaux chants; les regles apprennent à bien moduler: il n'en faut pas davantage pour faire une bonne *mélodie*.

Les anciens reſſerroient plus que nous le ſens de ce mot: la *mélodie* n'étoit chez eux que l'exécution du chant; ſa compoſition s'appelloit *mélopée*: l'une & l'autre s'appelle chez nous *mélodie*. Mais comme la conſtitution de nos chants dépend entierement de l'harmonie, la *mélodie* ne fait pas une partie conſidérable de notre muſique. *Voyez* HARMONIE, MELOPÉE, *&c. Voyez* auſſi l'*article* FONDAMENTALE ſur cette queſtion, ſi la *mélodie* vient de l'*harmonie*. (*S*)

MELODIE *oratoire*, (*Art oratoire.*) accord ſucceſſif des ſons, dont il n'exiſte à la fois qu'une partie, mais partie liée par ſes rapports avec les ſons qui précédent & qui ſuivent; comme dans le chant muſical, où les ſons ſont placés à des intervalles aiſés à ſaiſir: c'eſt le ruiſſeau qui coule.

La *mélodie du diſcours* conſiſte dans la maniere dont les ſons ſimples ou compoſés ſont aſſortis & liés entr'eux pour former des ſyllabes; dans la maniere dont les ſyllabes ſont liées entr'elles pour former un mot; les mots entr'eux pour former un membre de période, ainſi de ſuite.

Toutes les langues ſont formées de voyelles, de conſonnes & de diphthongues, qui ſont des combinaiſons de voyelles ſeulement. On a fait enſuite les ſyllabes, qui ſont des combinaiſons des voyelles avec les conſonnes. De ces combinaiſons primordiales du langage, les peuples ont formé leurs mots, qu'ils ont figuré au gré de certaines lois, que l'uſage, l'habitude, l'exemple, le beſoin, l'art, l'imagination, les occaſions, le haſard ont introduits chez eux. C'eſt ainſi que de ſept notes, les Muſiciens ont compoſé non-ſeulement différens airs, mais différentes eſpeces, différens genres de muſique.

Ceux qui ont traité de la *mélodie*, nous diſent que les lettres doivent ſe joindre entr'elles d'une maniere aiſée; qu'il faut éviter le concours trop fréquent des voyelles, parce qu'elles rendent le diſcours mou & flottant; celui des conſonnes, parce qu'elles le rendent dur & ſcabreux; le grand nombre des monoſyllabes, parce qu'elles lui ôtent ſa conſiſtance; celui des mots longs, parce qu'ils le rendent lâche & traînant; il faut varier les chûtes, éviter les rimes, mettre d'abord les plus petites phraſes, enſuite les grandes; enfin il faut, dit-on, que les conſonnes & les voyelles ſoient tellement mêlées & aſſorties, qu'elles ſe donnent par retour les unes aux autres, la conſiſtence & la douceur; que les conſonnes appuient, ſoutiennent les voyelles; & que les voyelles à leur tour, lient & poliſſent les conſonnes; mais tous ces préceptes demandent une oreille faite à l'harmonie. Ils ne doivent pas être toujours obſervés avec bien du ſcrupule; c'eſt au goût à en décider. Il ſuffit preſque que le goût ſoit averti qu'il y a là-deſſus des lois générales, afin qu'il ſoit plus attentif ſur lui-même. (*D. J.*)

MELON, *melo*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche, ouverte, profondement découpée, & entierement ſemblable à celle du concombre. Il y a deux ſortes de fleurs ſur cette plante, les unes n'ont point d'embryon, & ſont ſtériles, les autres ſont fécondes, & placées ſur un embryon, qui devient dans la ſuite un fruit, le plus ſouvent ovoïde, liſſe ou couvert de rugoſités. Ce fruit ſe diviſe en trois loges, qui ſemblent ſe ſouſdiviſer, chacune en deux autres. Ces loges contiennent des ſemences oblongues. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte ſept eſpeces de *melon*, entre leſquelles nous nous contenterons de décrire l'eſpece commune, que les Botaniſtes nomment *melo vulgaris*.

Cette plante pouſſe ſur terre des tiges longues, ſarmenteuſes, rudes au toucher. Ses feuilles reſſemblent entierement à celles du concombre; elles ſont ſeulement un peu plus petites, plus arrondies, & moins anguleuſes. Des aiſſelles des fleurs naiſſent des fleurs jaunes, ſemblables à celles du concombre, nombreuſes, dont les unes ſont ſtériles, & les autres fertiles. A ces dernie-

res fleurs ſuccedent des fruits, qui ſont au commencement un peu velus, mais qui perdent leur coton en grandiſſant.

Il y a beaucoup de variété dans ce fruit, tant par rapport à la couleur de l'écorce & de la pulpe, au goût & à l'odeur, que par rapport à la figure, à la groſſeur, & à d'autres particularités ſemblables. Les uns ſont plus gros que la tête d'un homme, les autres ſont de médiocre groſſeur, & les autres petits. Les uns ſont de forme alongée, les autres ovale, arrondie, renflée; les uns liſſes, les autres différemment brodés, ou cannelés. Tous ſont converts d'une écorce aſſez dure & épaiſſe, de couleur verte, cendrée, jaune, *&c.*

Leur chair eſt tendre, moëlleuſe, humide, glutineuſe, blanche, jaunâtre, verdâtre, ou rougeâtre, d'une odeur ſuave, d'un goût doux comme du ſucre, & fort agréable. L'intérieur du fruit eſt diviſé en trois principales loges, chacune deſquelles ſemble être ſubdiviſée en deux autres. Ces loges ſont remplies d'un grand nombre de ſemences, preſque ovales, & applaties, blanches, revêtues chacune d'une écorce dure comme du parchemin, & contenant une amande très-blanche, douce, huileuſe, ſavoureuſe. Les loges où ſont enchâſſées les ſemences, & qui font le cœur du *melon*, ſont compoſées d'une moëlle liquide, rougeâtre & de bon goût.

On cultive cette plante ſur des couches dans les jardins pour l'excellence de ſon fruit; & cette culture, ſi perfectionnée de nos jours, demande cependant quelques remarques particulieres; ſur quoi *voyez* Melon, *Agricult.* (*D. J.*)

Melon, (*Agricult.*) Quoique la culture des *melons* ſoit très-perfectionnée, MM. Bradley & Miller y reprennent encore des pratiques, qui, pour être d'un uſage preſque univerſel, n'en ſont pas moins contraires aux lois de la nature.

1°. Lorſqu'un *melon* ou un concombre eſt en fleur, pluſieurs jardiniers ont coutume d'en ôter toutes les fauſſes fleurs, qui, diſent-ils, ne manqueroient pas d'affoiblir la plante; mais ſi ce ſont des fleurs mâles qu'ils ôtent, comme il eſt vraiſſemblable, ce ſont elles que la nature a deſtinées pour la propagation du fruit.

2°. Ils ont l'habitude de coucher les différentes branches courantes à égale diſtance les unes des autres, & de les ſoulever très-ſouvent pour appercevoir le jeune fruit; mais cet uſage lui fait beaucoup de tort, parce que les vaiſſeaux qui portent le ſuc dans le fruit ſont tendres, & ſujets à ſe froiſſer, pour peu qu'on le dérange de l'endroit où il croît naturellement, de ſorte qu'il arrive que par cette ſeule raiſon, il ne croît, ni ne proſpere.

3°. C'eſt encore une erreur d'expoſer le jeune fruit au ſoleil, en écartant les feuilles qui en ſont voiſines, dans le deſſein de mieux faire croître le fruit; mais la chaleur immédiate du ſoleil n'eſt néceſſaire que pour faire murir le fruit, & non pour ſon accroiſſement; car les rayons du ſoleil tombant directement ſur une plante, en deſſechent & reſſerrent les vaiſſeaux; de ſorte que la ſeve ne trouvant pas un paſſage libre, il eſt impoſſible qu'elle rempliſſe la plante ſi promptement & ſi abondamment qu'elle le feroit, ſi ſes vaiſſeaux étoient larges & ouverts, comme ils le ſont toujours à l'ombre.

Pour ce qui regarde les graines, il faut s'en procurer de bons *melons* nés dans quelques jardins éloignés; car ſi l'on ſeme le graine de ceux de ſon propre jardin, elle ne manque guere de dégénerer. Il faut garder cette graine deux ou trois ans avant que de la ſemer. Si l'on ne peut avoir des graines de deux ou trois ans, & qu'on ſoit obligé d'en ſemer de plus fraîches, il faut les tenir dans un endroit chaud à une diſtance du feu pendant deux mois, afin de leur ôter leurs parties aqueuſes, & pour lors cette graine eſt auſſi bonne, que ſi on l'avoit gardée deux ou trois ans. Il eſt parlé dans *les Tranſ. phil. n°.* 475. *ſect.* 6. de graines de *melon* qui avoient 33 ans, & qui ont produit de très-bons *melons*; & dans *les mêmes Tranſ. n°.* 464. de graines de *melon* de 43 ans, qui ont donné du fruit.

Une choſe très-importante dans la culture du *melon*, eſt d'enlever exactement les mauvaiſes herbes, & retourner la ſurface de la terre ſur laquelle les branches rampent; car leurs racines ſont tendres, & pouſſent toujours en longueur auſſi loin que les branches.

Si l'on veut avoir des *melons* de bonne odeur, il ne faut point laiſſer de concombre auprès, de crainte que leur duvet mâle ne ſoit emporté par le vent ſur les fleurs des *melons*, & ne les faſſe tourner en fruit, ce qui donneroit à coup ſûr au *melon* ainſi produit, le goût de concombre, ſelon que la farine y ſeroit tombée en plus ou moins grande quantité.

Quand le *melon* eſt mûr, il faut le couper de bon matin, avant que le ſoleil l'ait échauffé, en obſervant de conſerver à ce *melon* deux pouces de tige, pour ne lui rien ôter de ſon parfum; mais ſi l'on ne doit manger un *melon* qu'au bout de deux ou trois jours, il faut le cueillir avant qu'il ſoit parfaitement mûr, autrement il ſe trouveroit paſſé.

Si l'on deſire de tranſplanter le *melon* d'une couche dans une autre, il faut faire cette tranſplantation dans des corbeilles d'oſier, ouvertes de tous côtés, qui aient dix pouces d'ouverture par en haut, & quatre de profondeur, parce que les racines en liberté, s'ouvrent un paſſage à travers la corbeille dans la terre voiſine de la couche, qu'on couvre de paille & de paillaſſons pendant la nuit.

M. de la Quintinie a le premier publié, il y a déja preſque 80 ans dans *les Tranſ. philoſ.* la vraie culture des *melons*; & perſonne en France n'a depuis lors rencheri ſur la méthode, quoiqu'on n'ait cultivé cette plante beaucoup plus communément que du tems de cet habile jardinier. Nos *melons* ſont en général aſſez médiocres, plus gros que ſavoureux: j'en excepte bien ceux des parties méridionales de ce royaume, qui viennent, pour ainſi dire, d'eux-mêmes, & ſans ſoin; ceux-ci ſont admirables & pour le goût, & pour la graine. (*D. J.*)

Melons. M. Triewald indique, dans les mémoires de l'academie de Stockholm, une méthode dont il s'eſt ſervi avec ſuccès pour entretenir les couches où l'on fait venir des *melons* dans une chaleur égale, & plus durable que celles que ces couches ont ordinairement. Pour cet effet, il fit faire dans ſon jardin des tas d'écorces de bois ſemblables à celles dont ſe ſervent les Tanneurs; il fit couvrir ces tas avec de la paille, afin qu'ils ne fuſſent point expoſés à ſe geler pendant l'hiver; lorſqu'il fut queſtion de remplir les couches à *melons*, on étendit également ces écorces au fond, de l'épaiſſeur d'environ un pié; on mit par-deſſus de la paille légérement, lorſque cette paille eut commencé à ſe pourrir, ou à ſe conſommer & à s'affaiſſer, on remit encore une couche d'écorces d'environ deux piés d'épaiſſeur, juſqu'à ce que les couches euſſent la hauteur requiſe; on mit encore de la paille par-deſſus, & lorſqu'elle eut commencé à ſe pourrir, on couvrit le tout avec du terreau ordinaire dont on ſe ſert communément pour les couches. M. Triewald aſſure que par cette méthode il eſt parvenu à entretenir dans ſes couches une chaleur égale juſque bien avant dans l'automne, & elles lui ont produit de très-bons *melons*, même dans une ſaiſon avancée, & à la ſuite du printems qui avoient été très-froids.

Melon, (*Diete & mat. Méd.*) on ne mange guere à Paris, & dans les provinces ſeptentrionales de la France que le *melon* commun, à chair rougeâtre ou orangée mais dans les provinces méridionales de ce royaume, on mange encore le *melon* blanc, ou à chair blanche, c'eſt-à-dire, preſque ſemblable à celle d'une poire, mais tirant ſur le verdâtre, & qu'on appelle communément *melon d'Eſpagne*, & le *melon* d'eau, qui a la chair d'un rouge vineux très-foncé.

Le *melon* commun & le *melon* blanc ont la chair également fondante; celle du *melon* d'eau l'eſt infiniment davantage; c'eſt peut-être la plus aqueuſe de toutes les ſubſtances végétales organiſées. Ce n'eſt preſque que de l'eau. Les qualités diététiques de ces trois eſpeces de fruit ſont exactement les mêmes; la derniere differe ſeulement des deux premieres quant au degré de ces qualités, c'eſt-à-dire, en ce qu'un certain volume de *melon* d'eau doit être regardé comme répondant à peine à un volume trois fois moindre de *melon* commun, ou de *melon* blanc.

Le *melon* fournit un aliment agréable, aiſé à digerer rafraichiſſant, humectant, déſaltérant. Les habitans des pays chauds, où ils ſont excellens, trouvent une grande reſſource dans leur uſage journalier contre l'influence du climat. Dans ces pays, on en mange preſque à tous les repas; & on les fait rafraichir en les faiſant tremper tout entiers dans de l'eau de puits, ou en les couvrant de glace. Il eſt rare qu'ils cauſent des accidens. Ils ne lachent pas même auſſi ſouvent le ventre qu'on pourroit le penſer, en conſidérant leur analogie avec d'autres fruits de la même famille, tels que la coloquinte & le concombre ſauvage, & en partant d'après l'obſervation de la vertu très-purgative du *melon* lui-même, dans le pays où il croit naturellement & ſans culture. J'ai vû un malade qui en mangeoit un par jour, tandis qu'il prenoit des eaux minerales purgatives, ſans en être incommodé. On a cependant vû quelquefois que ce fruit mangé avec excès, ſur tout par les perſonnes qui n'y ſont point accoutumées, & dans les climats moins chauds, a cau-

a cauſé des coliques, ſuivies quelquefois de diſſenteries ou de cours de ventre opiniâtres. Mais il n'eſt pas poſſible de déterminer quels ſont les ſujets qui doivent s'abſtenir de l'uſage du *melon*. Il faut s'en rapporter à cet égard aux tentatives de chacun; & heureuſement ces tentatives ne ſont pas dangereuſes. On croit communément que le *melon* eſt moins dangereux lorſqu'on le mange avec du ſel, & qu'on boit par-deſſus du bon vin un peu copieuſement. Il n'eſt pas clair que ce ſoit-là un aſſaiſonnement ſalutaire; mais il eſt certain qu'il eſt au-moins fort agréable.

La ſemence du *melon* commun eſt une des quatre ſemences froides majeures. *Voyez* SEMENCES FROIDES.

Cette confiture ſi commune, qu'on nous vend ſous le nom d'*écorce verte de citron*, eſt l'écorce préparée d'une eſpece de gros *melon*, qui croît en Italie. Cette confiture eſt en général peſante à l'eſtomac, & de difficile digeſtion. (*b*)

MELONS PÉTRIFIÉS, (*Hiſt. nat.*) nom donné très-improprement par quelques voyageurs & naturaliſtes, à des pierres d'une forme ovale ou ſphéroïde, en un mot de la forme des *melons*; il y en a depuis la groſſeur d'un œuf de poule juſqu'à celle des plus gros *melons*; ces *melons* ſont unis à leur ſurface & d'une couleur qui eſt ou griſâtre ou brune & ferrugineuſe; on les trouve ſur le mont Carmel, dans une couche de grès d'un gris couleur de cendre, dont ils ſe détachent aſſez aiſement. Quand on vient à les caſſer, on y trouve une cavité plus ou moins réguliere, qui eſt entierement couverte de petits cryſtaux brillans & tranſparens, dont les ſommets ſont vers le centre de la cavité. On dit que la pierre même paroît être de la nature du marbre; elle eſt d'une couleur jaunâtre, prend très-bien le poli, & reſſemble aſſez au marbre de Florence; à proportion de la groſſeur de la pierre, elle a tantôt un pouce tantôt un demi-pouce d'épaiſſeur; & quelquefois la pierre totale eſt enveloppée dans une autre croûte plus mince qui reſſemble en quelque façon à l'écorce du fruit.

Les Moines qui habitent le mont Carmel, diſent aux voyageurs, que c'eſt par miracle que ces pierres ont été formées; & ils racontent, que lorſque le prophete Elie vivoit ſur cette montagne, voyant un jour paſſer un laboureur chargé de *melons* auprès de ſa grotte, il lui demanda un de ces fruits; mais ayant répondu que ce n'étoit point des *melons*, mais des pierres qu'il portoit, le prophete, pour le punir, changea ſes *melons* en pierres.

Au reſte, ces prétendus *melons pétrifiés* ne reſſemblent point parfaitement à de vrais *melons*; on n'y remarque point les côtes, ni la queue ou tige; & le merveilleux ceſſera, lorſqu'on fera attention que l'on rencontre en une infinité d'endroits des cailloux & d'autres pierres, arrondis à l'extérieur, dans leſquelles on trouve des cavités remplies de cryſtaux, & quelquefois même de l'eau. Ainſi les *melons pétrifiés* du mont Carmel ne doivent être regardés que comme des corps produits ſuivant l'ordre ordinaire de la nature. (—)

MELON, *terme de Perruquier*, eſt une ſorte d'étui, à peu-près de la forme d'un *melon*, qui s'ouvre par le milieu, & dont les perſonnes qui voyagent ſe ſervent pour enfermer leurs perruques, ſans qu'elles ſoient gâtées. Les *melons* ſont ordinairement faits de carton battu, & recouvert d'une peau: ce ſont les Gaîniers qui les fabriquent.

MELONGENE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) Tournefort compte douze eſpeces de ce genre de plante; mais ſes variétés ne conſiſtent que dans la différente grandeur, forme, & couleur du fruit, ou dans les piquans dont il eſt armé.

Nous n'avons donc beſoin que de décrire ici l'eſpece commune nommée par le même Tournefort, *melongena fructu oblongo, violaceo, Inſt. rei herb.* 151.

Sa racine qui eſt fibreuſe & peu profonde, pouſſe une tige ordinairement ſimple, d'environ un pié de haut, de la groſſeur du doigt, cylindrique, rougeâtre, couverte d'un certain duvet qui s'en peut aiſément detacher. Elle jette des rameaux nombreux, & placés ſans ordre, qui partent des aiſſelles des feuilles.

Ses feuilles ſont de la grandeur de la main, & même plus grandes, aſſez reſſemblantes aux feuilles de chêne, ſinuées ou pliſſées ſur les bords, mais non crenelées ou dentelées, vertes & couvertes ſuperficiellement d'une certaine poudre blanche comme de la farine. Elles ſont portées ſur de groſſes queues, longues d'un empan; leurs nervures ſont rougeâtres comme la tige, & quelquefois épineuſes.

A l'oppoſite des feuilles, ſortent des fleurs, tantôt ſeules, tantôt deux à deux ou trois à trois, ſur la même tige ou la même branche. Ces fleurs ſont des roſettes à cinq pointes, en façon d'étoile, amples, ſinuées blanchâtres ou purpurines, ſoutenues par des calices hériſſés de petites épines rougeâtres, & diviſés en cinq ſegmens pointus. Quand les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits, environ de la groſſeur d'un œuf ou d'un concombre, & ſelon l'eſpece; oblongs, cylindriques, ou ovoïdes, ſolides, liſſes, de couleur violette, jaune, purpurine, blanche, noire, ou verdâtre, doux au toucher, remplis d'une pulpe ou chair ſucculente. Ces fruits contiennent pluſieurs ſemences blanchâtres, applaties, qui ont pour l'ordinaire la figure d'un petit rein, & reſſemblent aſſez à la graine du poivre d'inde.

Il eſt vraiſſemblable que la *mélongene* eſt le *bedingian* des Arabes, le *tongu* des habitans d'Angola, & le *belingel* des Portugais. Quelques botaniſtes modernes, comme Dodonée, Gérard, Lonicer, & Geſner, ont nommé le fruit de cette plante *mala inſana*, des pommes dangereuſes, ou mal-ſaines, ou propres à rendre fou. Cependant ce fruit n'eſt nullement mal-faiſant, comme il paroît par l'uſage continuel qu'en font les Eſpagnols, les Italiens, & les habitans de la côte de Barbarie dans leurs ſalades & leurs ragoûts. Les habitans des Antilles les font bouillir après les avoir pelées; enſuite ils les coupent par quartiers, & les mangent avec de l'huile & du poivre. Les Anglois leur trouvent un goût inſipide; les Botaniſtes qui s'embarraſſent peu du goût des fruits cultivent la *mélongene* par pure curioſité. (*D. J.*)

MELONGENE, (*Diete.*) Le fruit de cette plante ſe mange très communément en été & en automne, dans les provinces méridionales de France. La maniere la plus uſitée de les apprêter, c'eſt de les partager longitudinalement par le milieu, de faire dans leur chair de profondes entailles, qui ne percent cependant point la peau, de les ſaupoudrer de ſel & de poivre, de les couvrir de mie de pain & de perſil haché, de les arroſer avec beaucoup d'huile, & de les faire cuire avec cet aſſaiſonnement au four ou ſur le gril. On les coupe auſſi par tranches longitudinales; après les avoir pelées, on les couvre d'une pâte fine, & on en prépare des bignets à l'huile. On les mange auſſi au jus comme les cardes, avec du mouton ſous la forme du ragoût populaire qu'on appelle *baricot* à Paris & aux environs.

Ce fruit a fort peu de goût par lui-même, mais il fournit une baſe très convenable aux divers aſſaiſonnemens dont nous venons de parler.

Preſque tous les auteurs, en y comprenant le continuateur de la matiere médicale de Geoffroy, conviennent que la *melongene* eſt un aliment non ſeulement froid & inſipide, mais auſſi mauvais que les champignons, qu'il excite des vents, des indigeſtions, & des fievres, *&c.* Tous ces auteurs ſe trompent: on en mange à Montpellier, par exemple, pendant quatre mois conſécutifs, autant aumoins que de petits pois à Paris, dans le même tems, c'eſt-à-dire preſque deux fois par jour dans la plus grande partie des tables: les étrangers ſurtout les trouvent très appétiſſantes, & en mangent beaucoup. On en trouve dans pluſieurs potagers de Paris, depuis quelques années, & j'ai vû beaucoup de perſonnes qui connoiſſoient ce mets, en faire apprêter pluſieurs fois; & en faire manger à beaucop de perſonnes, pour l'eſtomac deſquelles c'étoit un aliment inſolite; & je puis aſſurer que je n'ai jamais vû l'uſage de ce fruit ſuivi de plus d'accidens que la nourriture la plus innocente. (*b*)

MELONNIERE, ſ. f. (*Jardinage.*) eſt l'endroit du jardin où s'élevent les melons; il eſt ordinairement renfoncé & ſoutenu par des murs ou entouré de briſes-vent de paille. Les couches qu'on y forme ſervent non ſeulement à élever les plantes les plus délicates, mais elles fourniſſent tout le terreau ſi néceſſaire dans les jardins.

MÉLOPÉE, ſ. f. Μελοποιΐα, (*Muſique.*) étoit dans la muſique greque, l'art ou les regles de la compoſition du chant, dont l'exécution s'appelloit *mélodie*, voyez *ce mot*.

Les anciens avoient diverſes regles pour la maniere de conduire le chant, par degrès conjoints, disjoints ou mêlés, en montant ou en deſcendant. On en trouve pluſieurs dans Ariſtoxene qui dépendent toutes de ce principe, que dans tout ſyſtème harmonique, le quatrieme ou le cinquieme ſon après le ſon fondamental, on doit toujours frapper la quarte ou la quinte juſte, ſelon que les tétracordes ſont conjoints ou disjoints; différence qui rend un mode quelconque authentique ou plagal, au gré du compoſiteur.

Ariſtide Quintilien diviſe toute la *mélopée* en trois eſpeces qui ſe rapportent à autant de modes, en prenant ce nom dans un nouveau ſens. La premiere étoit l'*hypatoide* appellée ainſi de la corde *hypate*, la principale ou la plus baſſe; parce que le chant régnant ſeulement ſur les

ſons

ſons graves, ne s'éloignoit pas de cette corde, & ce chant étoit approprié au mode tragique. La ſeconde eſpece étoit la *meſoïde*, de *meſé*, la corde du milieu, parce que le chant rouloit ſur les ſons moyens, & celle-ci répondoit au mode nomique conſacré à Apollon. Et la troiſieme s'appelloit *netoïde*, de *neté*, la derniere corde ou la plus haute: ſon chant ne s'étendoit que ſur les ſons aigus, & conſtituoit le mode dithyrambique ou bacchique. Ces modes en avoient d'autres qui leur étoient en quelque maniere ſubordonnés, tels que l'hérotique ou amoureux, le comique, & l'encoſmiaque deſtiné aux louanges. Tous ces modes étant propres à exciter ou à calmer certaines paſſions, influoient beaucoup dans les mœurs: & par rapport à cette influence, la *mélopée* ſe partageoit encore en trois genres; ſavoir, 1°. Le *ſyſtalique*, ou celui qui inſpiroit les paſſions tendres & amoureuſes, les paſſions triſtes & capables de reſſerrer le cœur, ſuivant le ſens même du mot grec. 2°. Le *diaſtaltique*, ou celui qui étoit propre à l'épanouir en excitant la joie, le courage, la magnanimité, & les plus grands ſentimens. 3°. L'*éſuchaſtique*, qui tenoit le milieu entre les deux autres, c'eſt-à-dire, qui ramenoit l'ame à un état de tranquillité. La premiere eſpece de *mélopée* convenoit aux poéſies amoureuſes, aux plaintes, aux lamentations, & autres expreſſions ſemblables. La ſeconde étoit réſervée pour les tragédies & les autres ſujets héroïques. La troiſieme, pour les hymnes, les louanges, les inſtructions. (*S*)

MELOPEPO, (*Botan.*) genre de plante qui differe des autres cucurbitacées, en ce que ſon fruit eſt rond, ſtrié, anguleux, diviſé le plus ſouvent en cinq parties, & rempli de ſemences applaties & attachées à un placenta ſpongieux. Tournef. *inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

MELOPHORE, adj. (*Littér. greq.*) ſurnom de Cérès, qui ſignifie celle qui donne des troupeaux. Cérès *mélophore* avoit à Mégare un temple ſans toit. Le mot *mélophore* eſt formé de μῆλον, *brebis*, & de φέρω, *je porte*. (*D. J.*)

MELOS, (*Géog. anc.*) nom commun à quelques lieux, 1°. *Mélos*, petite île de l'Archipel, dont le nom moderne eſt *Milo*. 2°. *Mélos*, ville de Theſſalie. 3°. *Mélos*, ville ſituée à l'extrémité de l'Eſpagne, auprès des colonnes d'Hercule. (*D. J.*)

MÉLOS, *terre de*, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs anciens à une terre qui ſe trouve dans l'île de *Mélos* dans l'Archipel. On dit qu'elle eſt d'un blanc tirant ſur le gris, ſeche, friable, & un peu liée. Il y a tout lieu de croire que c'eſt une eſpece de marne. Les anciens l'appelloient *terra melia*; il ne faut point la confondre avec la terre qu'ils nommoient *melinum*. Voyez *cet article*. (—)

MÉLOTE, ſ. f. (*Antiq. eccl.*) Ce mot purement grec, μηλωτὴς, ſe prend en général ſelon Henri Etienne, pour la *peau* de toutes ſortes de quadrupedes à poil ou à laine; mais il deſigne en particulier une peau de mouton ou une peau de brebis avec ſa toiſon: car μῆλον ſignifie *brebis*. Les premiers anachoretes ſe couvroient les épaules avec une *mélote*, & erroient ainſi dans les deſerts. Par-tout où la vulgate parle du manteau d'Elie, les Septante diſent la *mélote* d'Elie. M. Fleury, dans ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique*, rapporte que les diſciples de S. Pacôme portoient une ceinture, & deſſus la tunique une peau de chevre blanche, nommée en grec μηλωτὴς, qui couvroit les épaules. Il ajoute qu'ils gardoient l'une & l'autre à table & au lit; mais, que, quand ils venoient à la communion, ils ôtoient la *mélote* & la ceinture, & ne gardoient que la tunique. (*D. J.*)

MELOUÉ, *ou* MELAVE, (*Géog.*) petite ville de la haute Egypte, ſur la riviere occidentale du Nil, preſque vis-à-vis d'Anſola à 4 lieues d'Iuſine qui eſt l'Antinopolis des anciens. *Long.* 49. 30. *lat.* 27. 30. (*D. J.*)

MELPES, (*Géog. anc.*) riviere de la grande Grece, auprès du promontoire Palinure, ſelon Pline, *lib. III. cap. v.* Le nom moderne eſt la *Molpa*, riviere du royaume de Naples, dans la principauté citérieure. (*D. J.*)

MELPOMENE, (*Mythol.*) une des neuf Muſes. Son nom ſignifie *attrayante*, & les poëtes la font préſider en particulier à la tragédie.

Dans une ſcene intéreſſante
Retraçant d'illuſtres malheurs,
Vois Melpomene *gémiſſante*
De nos yeux arracher des pleurs!
Sur l'ame vivement atteinte
La compaſſion & la crainte
Font d'utiles impreſſions;
Et l'affreuſe image du crime
Dont le coupable eſt la victime,
Du cœur purge les paſſions.

On repréſente *Melpomene* avec un viſage ſérieux, tenant le poignard d'une main, & des ſceptres de l'autre.

La Pitié la ſuit gémiſſante;
La Terreur, toûjours menaçante,
La ſoutient d'un air éperdu.
Quel infortuné faut-il plaindre?
Ciel! quel eſt le ſang qui doit teindre
Le fer qu'elle tient ſuſpendu?

Cependant cette muſe, ſous le nom de laquelle on nous peint le vrai caractere du tragique; cette muſe, dis-je, qu'on a tant de raiſons d'admirer, n'eſt autre choſe dans Horace que la poéſie même, le feu, l'harmonie, & l'enthouſiaſme: l'art & l'étude peuvent bien les régler; mais la nature ſeule en fait préſent à ceux à qui elle deſtine ſes lauriers; & ſans le don de ſes faveurs, on ne méritera jamais le beau nom de poëte. (*D. J.*)

MELPUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie dans l'Inſubrie. Elle ne ſubſiſtoit déjà plus du tems de Pline. On ſoupçonne que c'eſt *Melzo*, bourg du Milanez. (*D. J.*)

MELTE, ſ. f. (*Juriſpr.*) terme uſité dans quelques coutumes pour ſignifier l'*étendue* de la juriſdiction d'un juge. *Voyez* DISTRICT & RESSORT.

MELTRISCHSTATT, (*Géogr.*) *ou* MELLERSTATT, en latin moderne, *Melriſtadium*, ville ruinée d'Allemagne, au cercle de Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg, chef-lieu d'un bailliage de même nom, ſur le Strat. Elle eſt renommée par la bataille qui s'y donna entre l'empereur Henri IV. & Rodolphe duc de Suabe. (*D. J.*)

MELULE, (*Géogr.*) *Mellulus*, grande riviere d'Afrique au royaume de Fez. Elle ſort du mont Atlas, & ſe rend dans le Mulnya qui eſt le *flumen Malva* des anciens, qui ſéparoit les deux Mauritanies, la Tingitane & la Céſarienne; de même le Mulnya ſépare aujourd'hui les royaumes de Fez & d'Alger. (*D. J.*)

MELUN, (*Géog.*) ville de France dans le Hurepoix, aux confins du Gâtinois, ſur la Seine, à dix lieues au-deſſus de Paris, à quatre au-deſſous de Fontainebleau, & à quatorze de Sens.

Cette ville eſt fort ancienne; & ſi l'on en croit ſes citoyens, elle a ſervi de modele pour bâtir celle de Paris. Ce qu'il y a de sûr, c'eſt que la figure & la ſituation de ces deux places ſont parfaitement ſemblables. La riviere de Seine forme une île à *Melun*, & coupe la ville en trois parties: l'une du côté de la Brie qui eſt la ville, celle de l'île qui eſt la cité, & celle qui touche le Gâtinois.

L'ancien nom de *Melun* eſt *Melodunum*; elle eſt nommée *Metioſedum*, dans les commentaires de Céſar, dit le ſavant abbé de Longuerue; mais cet habile homme auroit eu bien de la peine à le prouver, & pour n'en pas dire ici davantage, *voyez* METIOSEDUM. *Melun* étoit autrefois dans le territoire des Sénonois; auſſi eſt-elle encore du dioceſe de Sens.

On avoit cru voir dans cette ville les veſtiges d'un temple conſacré à Iſis. Mais après avoir mieux regardé, il s'eſt trouvé, que ce qu'on y montre ſous ce nom, ſur le bord de l'île vers le Nord, à côté de l'égliſe de Notre-Dame, n'eſt qu'un reſte de ſalle des chanoines de ce lieu, & ſon antiquité ne paroît pas remonter plus haut que le regne du roi Robert. C'eſt un bâtiment de forme quarrée-longue, dont il n'y a plus que les quatre murs.

Melun a été aſſiégé & pris pluſieurs fois par les Anglois & le duc de Bourgogne. Les habitans en chaſſerent les premiers, & y reçurent les troupes de Charles VII. Ce prince, par reconnoiſſance leur accorda de beaux privileges, dont il ne leur reſte que les lettres patentes en date du dernier Février 1432. Le bailliage & le ſiege préſidial de *Melun* ſe gouvernent par une coutume particuliere appellée la *coutume de Melun*, qui fut rédigée en 1560. *Long.* 20. 16. *lat.* 48. 33.

Cette ville a été le tombeau de deux de nos rois & la patrie d'un homme qui fut le précepteur de deux autres, après avoir commencé par l'être des enfans d'un particulier (de M. Bouchetel) ſecrétaire d'état. On ſait que je veux parler de Jacques Amyot, qui de très-baſſe naiſſance, par-vint aux plus éminentes dignités.

La *traduction des amours de Théagene & de Chariclée* qu'il mit au jour en 1549, en fut l'origine. Elle le fit connoître à la cour, & Henri II. lui donna pour lors l'abbaye de Bellozane en 1551, il fut nommée pour aller à Trente, & y prononça au nom du roi, cette proteſtation ſi hardie & ſi judicieuſe, que l'on ne ceſſe

de lire avec plaiſir dans les actes de ce concile. Peu de tems après ſon retour d'Italie, il fut choiſi par Henri II. pour être le précepteur de ſes enfans. Ce fut à la reconnoiſſance de ſes auguſtes éleves, qu'il dut ſa fortune. Charles IX. le fit évêque d'Auxerre & grand aumônier. Henri III. lui donna le cordon bleu, qu'à ſa conſidération il attacha pour toujours à la grande aumônerie. Enfin il mourut comblé de célébrité, de gloire & d'années en 1593, étant preſqu'octogénaire.

Son principal ouvrage eſt ſa traduction de toutes les œuvres de Plutarque, dont nous avons deux éditions très-belles par Vaſcoſan, l'une *in-fol.* & l'autre *in-8*.

Les graces du ſtyle la firent réuſſir avec avidité, quoiqu'elle ſoit ſouvent infidele; & malgré les changemens arrivés dans la langue, on la lit toujours avec plaiſir. Les vies des hommes illuſtres ont été traduites pluſieurs fois depuis Amyot, mais ſa traduction eſt toujours reſtée ſeule entre les mains de tout le monde, & celle-même de M. Dacier, qui parut en 1722, ne l'a point fait oublier.

Diſons un mot des rois Robert & Philippe, morts à *Melun*. Le premier y finit ſa carriere le 20 Juin 1031, à ſoixante ans. On ſait tout ce que ce prince éprouva de Grégoire V. au ſujet de ſon mariage avec Berthe. Il fallut qu'il obéît; & même enſuite combien de pélérinages ne ſe crut-il pas obligé de faire à Rome?

Le roi Philippe termina ſes jours à *Melun*, âgé de cinquante-ſept ans, le 29 Juillet 1108. Son regne célebre par ſa longueur, le fut ſur-tout par pluſieurs grands évenemens, où ce monarque ne prit point de part; de ſorte qu'il parut d'autant plus mépriſable à ſes ſujets, que le ſiecle étoit plus fécond en héros. (*D. J.*)

MEMARCHURE, ſ. f. (*Maréchall.*) on appelle ainſi l'effort qu'un cheval ſe donne au paturon, en poſant ſon pié à faux. *Voyez* PATURON.

MEMBRANE, ſ. f. (*Anat.*) c'eſt une eſpece de peau mince, flexible, formée de diverſes ſortes de fibres entrelacées enſemble, & qui ſert à couvrir ou à envelopper certaines parties du corps. *Voyez* CORPS, & PARTIE.

Les *membranes* du corps ſont de différentes ſortes, & ont différens noms; tels ſont le périoſte, la plevre, le péricarde, le péritoine, &c. *Voyez-les* chacun dans ſon *article*, &c. tels ſont auſſi la *membrane adipeuſe*, la *membrane charnue*, la *membrane* appellée *nictitans*.

Les *membranes* des vaiſſeaux ſe nomment *tuniques*, & celles qui couvrent le cerveau, portent le nom particulier de *meninges*. *Voy.* TUNIQUE & MENINGES.

Les fibres des *membranes* leur donnent une élaſticité, au moyen de laquelle elles peuvent ſe contracter, & embraſſer étroitement les parties qu'elles enveloppent; & ces fibres étant nerveuſes, leur donnent un ſentiment exquis, qui eſt la cauſe de leur contraction: ainſi elles ne peuvent guere ſouffrir les médicamens âcres, & ſe réuniſſent difficilement quand elles ſont bleſſées. Elles ſont garnies de quantité de petites glandes qui ſéparent une humeur propre à humecter les parties qu'elles renferment. L'épaiſſeur & la tranſparence des *membranes* ſont cauſe qu'on y apperçoit mieux que dans aucune autre partie du corps, les ramifications des vaiſſeaux ſanguins, dont les diviſions infinies, les tours & les détours en mille manieres, les fréquentes anaſtomoſes, non-ſeulement des veines avec les arteres, mais auſſi des veines avec les veines, & des arteres avec les arteres, forment un réſeau très-délicat qui couvre toute la *membrane*, & qui eſt très-agréable à voir. *Voy.* VAISSEAU, &c.

L'uſage des *membranes* eſt de couvrir & envelopper les parties, & de les fortifier, de les garantir des injures extérieures, de conſerver la chaleur naturelle, de joindre une partie à l'autre, de ſoutenir les petits vaiſſeaux & les nerfs qui s'étendent dans leurs duplicatures, d'empêcher les humeurs de retourner dans leurs vaiſſeaux, comme les valvules empêchent le ſang de retourner au cœur & dans les veines, d'empêcher le chyle de retourner dans le canal thorachique, & la lymphe dans les vaiſſeaux lymphatiques. *Voyez* VALVULE, &c.

Les Anatomiſtes avancent généralement qu'il y a une *membrane* commune à tous les muſcles: l'aponevroſe que l'on voit à pluſieurs, les a jettés dans cette erreur; car ſi on y fait bien attention, on ne trouvera point de pareille *membrane*.

La *membrane* propre des muſcles eſt celle qui couvre immédiatement toutes les fibres d'un muſcle en général & chacune en particulier, & qui y eſt étroitement attachée. Il y a une autre *membrane*, appellée *membrane commune des vaiſſeaux*, qui eſt fort mince, & qui accompagne preſque tous les vaiſſeaux. On doit au reſte remarquer que toutes ces *membranes* ne ſont que des dépendances du tiſſu cellulaire, & qu'elles ſont formées par ce tiſſu. *Voyez* CELLULAIRE, VAISSEAU, VEINE, ARTERE, &c.

Toutes ces *membranes* reçoivent des arteres, des veines & des nerfs, des parties dont elles ſont le plus proche.

MEMBRANE *commune des muſcles*.
MEMBRANE *propre des muſcles*.
MEMBRANE *commune des vaiſſeaux*.
} *Voyez* MEMBRANE.

MEMBRANE *adipeuſe*. *Voyez* ADIPEUSE.

MEMBRANE *charnue*. *Voyez* CHARNUE.

MEMBRANE *du tympan*. *Voyez* TYMPAN & TROU.

MEMBRANE *allantoïde*. *Voyez* ALLANTOÏDE.

MEMBRANE *des yeux*. *Voyez* YEUX.

MEMBRANE VELOUTÉE, *en Anatomie*, c'eſt la *membrane* ou *tunique* interne de l'eſtomac & des inteſtins. *Voyez* ESTOMAC & INTESTINS.

On voit ſur la ſurface intérieure de cette *membrane* ou *tunique*, un nombre infini de fibrilles, qui s'élevent perpendiculairement dans toute la ſubſtance, que quelques uns prétendent ne ſervir qu'à défendre l'eſtomac contre les humeurs acrimonieuſes; mais M. Drake les regarde comme des conduits excrétoirs des glandes qui ſont au-deſſous, que quelques-uns appellent un *parenchime*, & qu'on a déja rejetté: mais elles ſont vraiment les organes par leſquels la plus grande partie de l'humeur qui eſt déchargée dans l'eſtomac & des inteſtins eſt ſéparée, & ces fibrilles ſont les conduits immédiats par leſquels l'humeur eſt portée.

MEMBRANE, (*Jardinage*.) eſt la peau ou l'enveloppe des chairs & autres parties d'un fruit.

MEMBRANEUX, EUSE, adj. *en Anatomie*, épithete qui ſe donne à différentes parties qui ont quelque rapport avec la membrane. *Voyez* MEMBRANE.

C'eſt dans ce ſens qu'on a appellé un des muſcles de la jambe, le *demi-membraneux*.

Ce muſcle eſt ſitué à la partie poſtérieure & interne de la cuiſſe; il s'attache ſupérieurement par un tendon très-plat & large à la partie latérale interne de la tuberoſité de l'os iſchion au-deſſous du biceps & du demi-nerveux; ſon tendon plat & large ſe continue juſqu'environ la partie moyenne de la cuiſſe: c'eſt ce qui l'a fait nommer *demi-membraneux*; enſuite redevenant charnu, il va s'attacher à la partie poſtérieure & ſupérieure & interne du tibia par un tendon court.

MEMBRES, ſ. m. *en Anatomie*, ſont les parties extérieures qui viennent du tronc ou corps d'un animal, comme les branches viennent du tronc d'un arbre. *Voy.* CORPS.

Les Médecins diviſent le corps en trois régions ou ventres, qui ſont la tête, la poitrine & le bas ventre, ou abdomen; & en extrémités, qui ſont les *membres*. *Voyez* EXTRÉMITÉ.

MEMBRE, (*Mythol.*) chaque *membre* ou *portion du corps*, étoit autrefois conſacré & voué à quelque divinité; la tête à Jupiter, la poitrine à Neptune, la ceinture à Mars, l'oreille à la Mémoire, le front au Génie, la main droite à la Foi ou Fidélité, les genoux à la Miſéricorde, les ſourcils à Junon, les yeux à Cupidon, ou, ſelon d'autres, à Minerve; le derriere de l'oreille droite, à Nemeſis, le dos à Pluton, les reins à Vénus, les piés à Mercure, les talons & les plantes des piés à Thétis, les doigts à Minerve, &c.

MEMBRE, *en Grammaire*, ſe dit des parties d'une période ou d'une penſée. *Voyez* PÉRIODE & PENSÉE.

MEMBRES D'UNE ÉQUATION, (*Alg.*) ce ſont les deux parties ſéparées par le ſigne $=$; ainſi dans $a + b = c$, $a + b$ eſt un *membre* & c l'autre. Dans $x^3 + axx - c^3 = 0$, $x^3 + axx - c^3$ eſt le premier *membre*, & 0 l'autre: les termes d'une équation ſont les différentes parties de chaque *membre*; par exemple, ici x^3, $+ axx$, $- c^3$, &c. ſont trois termes. *Voyez* ÉQUATION & TERME. (*O*)

MEMBRE, (*Architect.*) s'entend de toute moulure en particulier, ou bien d'une des parties de l'entablement, d'un chapiteau, d'une baſe, pié-d'eſtal, impoſte, archivolte, chambranle, &c. ſervant à la décoration tant extérieure qu'intérieure. On dit, ce *membre* d'architecture eſt trop fort ou trop foible, par rapport à la colonne, à la porte, à la croiſée, &c.

MEMBRES D'UN VAISSEAU, (*Mar.*) on appelle *membre* dans un vaiſſeau, toute groſſe piece de bois qui entre dans ſa conſtruction, comme varangues, alonges, genoux, &c.

MEMBRE, (*Peinture.*) on dit que les *membres* d'une figure ſont bien proportionnés, lorſqu'il n'y en a point

de trop gros ni de trop petits par comparaiſon avec les autres. On ne ſe ſert guere de ce terme. On dit *des parties bien proportionnés*.

MEMBRÉ, adj. *en termes de Blaſon*; il ſe dit des cuiſſes & jambes des aigles, des cygnes & autres oiſeaux, quand ils les ont d'un autre émail que le reſte du corps.

Foiſſi, d'azur au cygne d'argent, bequé & *membré* d'or.

MEMBRETTO, *dans l'Architecture*, eſt le terme italien pour dire *pilaſtre* qui porte un arc. Ils ſont ſouvent cannelés, mais il n'ont jamais plus de 7 ou 9 cannelures. On s'en ſert ſouvent pour orner les chambranles de portes & des cheminées, les fronts des galeries, & pour porter les corniches & les friſes de boiſerie.

MEMBRON, *terme de Plomberie*, c'eſt ainſi qu'on appelle la troiſieme piece qui compoſe les enfaîtemens de plomb qu'on met au faîte des bâtimens qui ſont couverts en ardoiſe; cette piece eſt faite en forme de quart de rond, & ſe place au bas de la bavette. *Voyez* ENFAÎTEMENT.

MEMBRURE, ſ. f. (*Com.*) ſorte de meſure dont on ſe ſert ſur les ports pour meſurer la voie de bois de corde.

La *membrure* doit avoir quatre piés de haut & quatre piés de large.

MEMCEDA, ſ. f. (*Commerce.*) meſure des liquides dont on ſe ſert à Mocha en Arabie; elle contient trois chopines de France ou trois pintes d'Angleterre: 40 *memcedas* font un teman. *Voyez* TEMAN. *Dictionn. de comm.*

MEMINA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede de l'île de Ceylan, qui reſſemble parfaitement à un daim, quoiqu'il ne ſoit pas plus gros qu'un lievre.

MEMINI, (*Géogr. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoiſe. Pline, *livre III. chap. iv.* donne ce nom aux habitans de la ville & du territoire de Carpentras. (*D. J.*)

MEMMEL *ou* MEMELBURG, (*Géogr.*) en latin moderne *Memelium*, ville forte, & château de la Pruſſe polonoiſe, ſur la riviere de Tangé, près de la mer Baltique, bâtie en 1250, à 48 lieues N. E. de Dantzig, 81 N. de Vaſovie. *Long.* 39. 25. *lat.* 55. 50. (*D. J.*)

MEMMINGEN, (*Géog.*) *Druſomagus*, ville impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans l'Algow. Les Suédois la prirent en 1634, les Bavarois en 1703, & les Impériaux la même année. Elle eſt dans une plaine fertile & agréable, à 6 lieues d'Ulm, 10 d'Augsbourg, à quelque diſtance de l'Iller. Ses habitans ſont Luthériens. Son commerce conſiſte en étoiles, étoffes, & papier qu'on y fabrique. *Long.* 27. 50. *lat.* 47. 58. (*D. J.*)

MEMNONES, (*Géog. anc.*) peuples d'Ethiopie ſous l'Egypte, ſelon Ptolomée, *liv. IV. chap. viij.* qui les place près de Méroé. (*D. J.*)

MÉMOIRE, SOUVENIR, RESSOUVENIR, RÉMINISCENCE, (*Synonymes.*) ces quatre mots expriment également l'attention renouvellée de l'eſprit à des idées qu'il a déja apperçues. Mais la différence des points de vûe acceſſoires qu'ils ajoûtent à cette idée commune, aſſigne à ces mots des caracteres diſtinctifs, qui n'échappent point à la juſteſſe des bons écrivains, dans le tems même qu'ils s'en doutent le moins: le goût, qui ſent plus qu'il ne diſcute, devient pour eux une ſorte d'inſtinct, qui les dirige mieux que ne feroient les raiſonnemens les plus ſubtils, & c'eſt à cet inſtinct que ſont dûes les bonnes fortunes qui n'arrivent qu'à des gens d'eſprit, comme le diſoit un des écrivains de nos jours qui méritoit le mieux d'en trouver, & qui en trouvoit très-fréquemment.

La *mémoire* & le *ſouvenir* expriment une attention libre de l'eſprit à des idées qu'il n'a point oubliés, quoiqu'il ait diſcontinué de s'en occuper: les idées avoient fait des impreſſions durables; on y jette un coup-d'œil nouveau par choix, c'eſt une action de l'ame.

Le *reſſouvenir* & la *reminiſcence* expriment une attention fortuite à des idées que l'eſprit avoit entierement oubliées & perdues de vûe: ces idées n'avoient fait qu'une impreſſion légere, qui avoit été étouffée ou totalement effacée par de plus fortes ou de plus récentes; elles ſe repréſentent d'elles-mêmes, ou du-moins ſans aucun concours de notre part; c'eſt un évenement où l'ame eſt purement paſſive.

On ſe rappelle donc la *mémoire* ou le *ſouvenir* des choſes quand on veut, cela dépend uniquement de la liberté de l'ame; mais la *mémoire* ne concerne que les idées de l'eſprit; c'eſt l'acte d'une faculté ſubordonné à l'intelligence, elle ſert à l'éclairer: au-lieu que le *ſouvenir* regarde les idées qui intéreſſent le cœur: c'eſt l'acte d'une faculté néceſſaire à la ſenſibilité de l'ame, elle ſert à l'échauffer.

C'eſt dans ce ſens que l'auteur du *Pere de famille* a écrit: *Rapportez tout au dernier moment, à ce moment où la* mémoire *des faits les plus éclatans ne vaudra pas le* ſouvenir *d'un verre d'eau préſenté par humanité à celui qui avoit ſoif.* (Epit. dédic.) On peut dire auſſi dans le même ſens; qu'une ame bienfaiſante ne conſerve aucun *ſouvenir* de l'ingratitude de ceux à qui elle a fait du bien; ce ſeroit ſe déchirer elle-même & détruire ſon penchant favori: cependant elle en garde la *mémoire*, pour apprendre à faire le bien; & c'eſt le plus précieux & le plus négligé de tous les arts.

On a le *reſſouvenir* ou la *réminiſcence* des choſes quand on peut; cela tient à des cauſes indépendantes de notre liberté. Mais le *reſſouvenir* ramene tout-à-la-fois les idées effacées & la conviction de leur préexiſtence; l'eſprit les reconnoît: au-lieu que la *réminiſcence* ne réveille que les idées anciennes, ſans aucune réflexion ſur cette préexiſtence; l'eſprit croit les connoître pour la premiere fois.

L'attention que nous donnons à certaines idées, ſoit par notre choix, ſoit par quelque autre cauſe, nous porte ſouvent vers des idées toutes différentes, qui tiennent aux premieres par des liens très-délicats & quelquefois même imperceptibles. S'il n'y a entre ces idées que la liaiſon accidentelle qui peut venir de notre maniere de voir, ou ſi cette liaiſon eſt encore ſenſible nonobſtant les autres liens qui peuvent les attacher l'un à l'autre; nous avons alors par les unes le *reſſouvenir* des autres; nous reconnoiſſons les premieres traces: mais ſi la liaiſon que notre ancienne maniere de voir a miſe entre ces idées, n'a pas fait ſur nous une impreſſion ſenſible, & que nous n'y diſtinguions que le lien apparent de l'analogie; nous pouvons alors n'avoir des idées poſtérieures qu'une *réminiſcence*, jouir ſans ſcrupule du plaiſir de l'invention, & être même plagiaires de bonne-foi; c'eſt un piége où maints auteurs ont été pris.

Il y a en latin quatre verbes qui me paroiſſent aſſez répondre à nos quatre noms françois, & différer entre eux par les mêmes nuances; ſavoir *meminiſſe*, *recordari*, *memorari*, & *reminiſci*.

Le premier a la forme & le ſens actif, & vient, comme tout le monde ſait, du vieux verbe *meno*, dont le prétérit par réduplication de la premiere conſonne eſt *memini*; *meminiſſe*, ſe rappeller la *mémoire*, ce qui eſt en effet l'action de l'eſprit.

Le ſecond a la forme & le ſens paſſif, *recordari*, ſe recorder, ou plûtôt être recordé, recevoir au cœur une impreſſion qu'il a déjà reçue anciennement, mais la recevoir par le *ſouvenir* d'une idée touchante: ſi ce verbe a la forme & le ſens paſſif, c'eſt que, quoique l'eſprit agiſſe ici, le cœur y eſt purement paſſif, puiſque ſon émotion eſt une ſuite néceſſaire & irreſiſtible de l'acte de *mémoire* qui l'occaſionne; & il y a une ſorte de délicateſſe à montrer de préférence l'état conſéquent du cœur, vû d'ailleurs qu'il indique ſuffiſamment l'acte antérieur de l'eſprit, comme l'effet indique aſſez la cauſe d'où il part: *Tua in me ſtudia & officia multum tecùm* recordere, dit Cicéron à Trébonius (*Epiſt. famil. xv.* 24.) & comme s'il avoit eu le deſſein formel de nous faire remarquer dans ce *recordere* l'eſprit & le cœur, il ajoûte: *non modo virum bonum me exiſtimabis*, ce qui me ſemble deſigner l'opération de l'eſprit ſimplement, *verum etiam te à me amari plurimum judicabis*, ce qui eſt dit pour aller au cœur.

Les deux derniers, *memorari*, être averti par une *mémoire* accidentelle & non ſpontanée, avoir le *reſſouvenir*, & *reminiſci*, être ramené aux anciennes notions de l'eſprit, en avoir la *réminiſcence*; ces deux derniers, dis-je, ont la forme & le ſens paſſif, quoi qu'en diſent les traducteurs ordinaires, à qui la dénomination de verbe déponent mal entendue en a impoſé; & ce ſens paſſif a bien de l'analogie avec ce que j'ai obſervé ſur le *reſſouvenir* & la *réminiſcence*.

Au reſte, malgré les conjectures étymologiques, peut-être ſeroit-il difficile de juſtifier ma penſée entierement par des textes précis: mais il ne faudroit pas non plus pour cela la condamner trop; car ſi l'euphonie a amené dans la diction des fautes même contre l'analogie & les principes fondamentaux de la grammaire, ſelon la remarque de Cicéron (*Orat. n.* 47.) *Impetratum eſt à conſuetudine ut peccare ſuavitatis cauſâ liceret*; combien l'harmonie n'aura-t-elle pas exigé des ſacrifices de la juſteſſe qui décide du choix des ſynonymes? Dans notre langue même, où les lois de l'harmonie ne ſont pas à beaucoup près ſi impérieuſes que dans la langue latine, combien de fois les meilleurs écrivains ne ſont-ils pas obligés d'abandonner le mot le plus précis, & de lui ſubſtituer un ſynonyme modifié par quelque correctif,

plû-

plûtôt que de faire une phraſe mal ſonnante, mais juſte? (*B.E.R.M.*)

Mémoire, ſ. f. (*Métaphyſique.*) il eſt important de bien diſtinguer le point qui ſépare l'imagination de la *mémoire*. Ce que les Philoſophes en ont dit juſqu'ici eſt ſi confus, qu'on peut ſouvent appliquer à la *mémoire* ce qu'ils diſent de l'imagination, & à l'imagination ce qu'ils diſent de la *mémoire*. Loke fait lui-même conſiſter celle-ci en ce que l'ame a la puiſſance de réveiller les perceptions qu'elle a déjà eues, avec un ſentiment qui dans ce tems-là la convainc qu'elle les a eues auparavant. Cependant cela n'eſt point exact; car il eſt conſtant qu'on peut fort bien ſe ſouvenir d'une perception qu'on n'a pas le pouvoir de réveiller.

Tous les Philoſophes ſont ici tombés dans l'erreur de Loke. Quelques-uns qui prétendent que chaque perception laiſſe dans l'ame une image d'elle-même, à-peu-près comme un cachet laiſſe ſon empreinte, ne ſont pas exception; car que ſeroit-ce que l'image d'une perception qui ne ſeroit pas la perception même? La mépriſe en cette occaſion vient de ce que, faute d'avoir aſſez conſidéré la choſe, on a pris pour la perception même de l'objet quelques circonſtances ou quelque idée générale, qui en effet le réveillent.

Voici donc en quoi different l'imagination, la *mémoire* & la reminiſcence; trois choſes que l'on confond aſſez ordinairement. La premiere réveille les perceptions mêmes; la ſeconde n'en rappelle que les ſignes & les circonſtances; & la derniere fait reconnoître celles qu'on a déja eues.

Mais pour mieux connoître les bornes poſées entre l'imagination & la *mémoire*, diſtinguons les différentes perceptions que nous ſommes capables d'éprouver, & examinons quelles ſont celles que nous pouvons réveiller, & celles dont nous ne pouvons nous rappeller que les ſignes, quelques circonſtances ou quelque idée générale. Les premieres donnent de l'exercice à l'imagination & les autres à la *mémoire*.

Les idées d'étendue ſont celles que nous réveillons le plus aiſément; parce que les ſenſations d'où nous les tirons ſont telles que, tant que nous veillons, il nous eſt impoſſible de nous en ſéparer. Le goût & l'odorat peuvent n'être point affectés; nous pouvons n'entendre aucun ſens & ne voir aucune couleur; mais il n'y a que le ſommeil qui puiſſe nous enlever les perceptions du coucher. Il faut abſolument que notre corps porte ſur quelque choſe, & que ſes parties peſent les unes ſur les autres. De-là naît une perception qui nous les repréſente comme diſtantes & limitées, & qui par conſéquent emporte l'idée de quelque étendue.

Or, cette idée, nous pouvons la généraliſer en la conſidérant d'une maniere indéterminée. Nous pouvons enſuite la modifier & en tirer, par exemple, l'idée d'une ligne droite ou courbe. Mais nous ne ſaurions réveiller exactement la perception de la grandeur d'un corps, parce que nous n'avons point là-deſſus d'idée abſolue qui puiſſe nous ſervir de meſure fixe. Dans ces occaſions, l'eſprit ne ſe rappelle que les noms de pié, de toiſe, *&c.* avec une idée de grandeur d'autant plus vague que celle qu'il veut ſe repréſenter eſt plus conſidérable.

Avec le ſecours de ces premieres idées, nous pouvons en l'abſence des objets nous repréſenter exactement les figures les plus ſimples: tels ſont des triangles & des quarrés: mais que le nombre des côtés s'augmente conſidérablement, nos efforts deviennent ſuperflus. Si je penſe à une figure de mille côtés & à une de 999, ce n'eſt pas par des perceptions que je les diſtingue, ce n'eſt que par les noms que je leur ai donnés: il en eſt de même de toutes les notions complexes; chacun peut remarquer que, quand il en veut faire uſage, il ne ſe retrace que les noms. Pour les idées ſimples qu'elles renferment, il ne peut les réveiller que l'une après l'autre, & il faut l'attribuer à une opération différente de la *mémoire*.

L'imagination s'aide naturellement de tout ce qui peut lui être de quelque ſecours. Ce ſera par comparaiſon avec notre propre figure que nous nous repréſenterons celle d'un ami abſent, & nous l'imaginerons grand ou petit, parce que nous en meſurerons en quelque ſorte la taille avec la nôtre. Mais l'ordre & la ſymmétrie ſont principalement ce qui aide l'imagination, parce qu'elle y trouve différens points auxquels elle ſe fixe & auxquels elle rapporte le tout. Que je ſonge à un beau viſage, les yeux ou d'autres traits qui m'auront le plus frappé, s'offriront d'abord, & ce ſera relativement à ces premiers traits que les autres viendront prendre place dans mon imagination. On imagine donc plus aiſément une figure à proportion qu'elle eſt plus réguliere; on pourroit même dire qu'elle eſt plus facile à voir, car le premier coup-d'œil ſuffit pour s'en former une idée. Si au contraire elle eſt fort irréguliere, on n'en viendra à bout qu'après en avoir long-tems conſidéré les différentes parties.

Quand les objets qui occaſionnent les ſenſations de goût, de ſon, d'odeur, de couleur & de lumiere ſont abſens, il ne reſte point en nous de perception que nous puiſſions modifier pour en faire quelque choſe de ſemblable à la couleur, à l'odeur & au goût, par exemple d'une orange. Il n'y a point non plus d'ordre, de ſymmétrie, qui vienne ici au ſecours de l'imagination. Ces idées ne peuvent donc ſe réveiller qu'autant qu'on ſe les eſt rendues familieres. Par cette raiſon, celles de la lumiere & des couleurs doivent ſe retracer le plus aiſément, enſuite celles des ſons. Quant aux odeurs & aux ſaveurs, on ne réveille que celles pour leſquelles on a un goût plus marqué. Il reſte donc bien des perceptions dont on peut ſe ſouvenir, & dont cependant on ne ſe rappelle que les noms. Combien de fois même cela n'a-t-il pas lieu par raport aux plus familieres, où l'on ſe contente ſouvent de parler des choſes ſans les imaginer?

On peut obſerver différens progrès dans l'imagination. Si nous voulons réveiller une perception qui nous eſt peu familiere, telle que le goût d'un fruit dont nous n'avons mangé qu'une fois, nos efforts n'aboutiront ordinairement qu'à cauſer quelque ébranlement dans les fibres du cerveau & de la bouche; & la perception que nous éprouverons ne reſſemblera point au goût de ce fruit: elle ſeroit la même pour un melon, pour une pêche, ou même pour un fruit dont nous n'aurions jamais goûté. On en peut remarquer autant par rapport aux autres ſens. Mais quand une perception eſt familiere, les fibres du cerveau accoutumées à fléchir ſous l'action des objets obéiſſent plus facilement à nos efforts; quelquefois même nos idées ſe retracent ſans que nous y ayons part, & ſe préſentent avec tant de vivacité, que nous y ſommes trompés & que nous croyons avoir les objets ſous les yeux; c'eſt ce qui arrive aux fous & à tous les hommes quand ils ont des ſonges.

On pourroit, à l'occaſion de ce qui vient d'être dit, faire deux queſtions. La premiere, pourquoi nous avons le pouvoir de réveiller quelques-unes de nos perceptions. La ſeconde, pourquoi, quand ce pouvoir nous manque, nous pouvons ſouvent nous rappeller au-moins les noms ou les circonſtances.

Pour répondre d'abord à la ſeconde queſtion, je dis que nous ne pouvons nous rappeller les noms ou les circonſtances qu'autant qu'ils ſont familiers. Alors ils rentrent dans la claſſe des perceptions qui ſont à nos ordres, & dont nous allons parler en répondant à la premiere queſtion, qui demande un plus grand détail.

La liaiſon de pluſieurs idées ne peut avoir d'autre cauſe que l'attention que nous leur avons donnée, quand elles ſe ſont préſentées enſemble. Ainſi les choſes n'attirant notre attention que par le rapport qu'elles ont à notre tempérament, à nos paſſions, à notre état, ou, pour tout dire en un mot, à nos beſoins; c'eſt une conſéquence que la même attention embraſſe tout-à-la-fois les idées des beſoins & celles des choſes qui s'y rapportent, & qu'elle les lie.

Tous nos beſoins tiennent les uns aux autres, & l'on en pourroit conſidérer les perceptions comme une ſuite d'idées fondamentales auxquelles on rapporteroit toutes celles qui font partie de nos connoiſſances. Au-deſſus de chacun s'éleveroient d'autres ſuites d'idées qui formeroient des eſpeces de chaînes, dont la force ſeroit entierement dans l'analogie des ſignes, dans l'ordre des perceptions, & dans la liaiſon que les circonſtances, qui réuniſſent quelquefois les idées les plus diſparates, auroient formée. A un beſoin eſt liée l'idée de la choſe qui eſt propre à le ſoulager; à cette idée eſt liée celle du lieu où cette choſe ſe rencontre; à celle-ci, celle des perſonnes qu'on y a vûes; à cette derniere, les idées des plaiſirs ou des chagrins qu'on en a reçus & pluſieurs autres. On peut même remarquer qu'à meſure que la chaîne s'étend, elle ſe ſoudiviſe en différens chaînons, enſorte que plus on s'éloigne du premier anneau, plus les chaînons s'y multiplient. Une premiere idée fondamentale eſt liée à deux ou trois autres; chacune de celles-ci à un égal nombre, ou même à un plus grand, & ainſi de ſuite.

Ces ſuppoſitions admiſes, il ſuffiroit, pour ſe rappeller les idées qu'on s'eſt rendues familieres, de pouvoir donner ſon attention à quelques-unes de nos idées fondamentales auxquelles elles ſont liées. Or cela ſe peut toujours, puiſque tant que nous veillons, il n'y a point d'in-

d'inſtant où notre tempérament, nos paſſions & notre état n'occaſionnent en nous quelques-unes de ces perceptions, que j'appelle *fondamentales*. Nous y réuſſirions avec plus ou moins de facilité, à proportion que les idées que nous voudrions nous retracer, tiendroient à un plus grand nombre de beſoins, & y tiendroient plus immédiatement.

Les ſuppoſitions que je viens de faire ne ſont pas gratuites. J'en appelle à l'expérience, & je ſuis perſuadé que chacun remarquera qu'il ne cherche à ſe reſſouvenir d'une choſe que par le rapport qu'elle a aux circonſtances où il ſe trouve, & qu'il y réuſſit d'autant plus facilement que les circonſtances ſont en grand nombre, ou qu'elles ont avec elle une liaiſon plus immédiate. L'attention que nous donnons à une perception qui nous affecte actuellement, nous en rappelle le ſigne; celui-ci en rappelle d'autres, avec leſquels il a quelque rapport; ces derniers réveillent les idées auxquelles ils ſont liés; ces idées retracent d'autres ſignes ou d'autres idées, & ainſi ſucceſſivement.

Je ſuppoſe que quelqu'un me fait une difficulté, à laquelle je ne ſais dans le moment de quelle maniere ſatisfaire. Il eſt certain que, ſi elle n'eſt pas ſolide, elle doit elle-même m'indiquer ma réponſe. Je m'applique donc à en conſidérer toutes les parties, & j'en trouve qui étant liées avec quelques-unes des idées qui entrent dans la ſolution que je cherche, ne manquent pas de les réveiller. Celles-ci, par l'étroite liaiſon qu'elles ont avec les autres, les retracent ſucceſſivement, & je vois enfin tout ce que j'ai à répondre.

D'autres exemples ſe préſenteront en quantité à ceux qui voudront remarquer ce qui arrive dans les cercles. Avec quelque rapidité que la converſation change de ſujet, celui qui conſerve ſon ſang-froid & qui connoît un peu le caractere de ceux qui parlent, voit toujours par quelle liaiſon d'idées on paſſe d'une matiere à une autre. J'ai donc droit de conclure que le pouvoir de réveiller nos perceptions, leurs noms ou leurs circonſtances, vient uniquement de la liaiſon que l'attention a miſe entre ces choſes, & les beſoins auxquels elles ſe rapportent. Détruiſez cette liaiſon, vous détruirez l'imagination & la *mémoire*.

Le pouvoir de lier nos idées a ſes inconvéniens, comme ſes avantages. Pour les faire appercevoir ſenſiblement, je ſuppoſe deux hommes; l'un chez qui les idées n'ont jamais pû ſe lier; l'autre chez qui elles ſe lient avec tant de facilité & tant de force, qu'il n'eſt plus le maître de les ſéparer. Le premier ſeroit ſans imagination & ſans *mémoire*, il ſeroit abſolument incapable de réflexion, ce ſeroit un imbécille. Le ſecond auroit trop de *mémoire* & trop d'imagination; il auroit à peine l'exercice de ſa réflexion, ce ſeroit un fou. Entre ces deux excès, on pourroit ſuppoſer un milieu, où le trop d'imagination & de *mémoire* ne nuiroit pas à la ſolidité de l'eſprit, & où le trop peu ne nuiroit pas à ſes agrémens. Peut-être ce milieu eſt-il ſi difficile, que les plus grands génies ne s'y ſont encore trouvés qu'à peu-près. Selon que différens eſprits s'en écartent, & tendent vers les extrémités oppoſées, ils ont des qualités plus ou moins incompatibles, puiſqu'elles doivent plus ou moins participer aux extrémités qui s'excluent tout-à-fait. Ainſi ceux qui ſe rapprochent de l'extrémité où l'imagination & la *mémoire* dominent, perdent à proportion des qualités qui rendent un eſprit juſte, conſéquent & méthodique; & ceux qui ſe rapprochent de l'autre extrémité, perdent dans la même proportion des qualités qui concourent à l'agrément. Les premiers écrivent avec plus de grace, les autres avec plus de ſuite & de profondeur. Liſez l'*eſſai ſur l'origine des connoiſſances humaines*, d'où ces réflexions ſont tirées. (1)

Me-

(1) L'illuſtre auteur de cet article en faiſant le riche Tableau qu'il a fait de la mémoire naturelle, ſemble avoir tracé celui de la memoire artificielle, il eſt dommage qu'ayant le pinceau à la main, il n'ait pas fait ce ſecond, en nous mettant ſous les yeux trait par trait les avantages qui en reſultent, & des regles preciſes, pour y parvenir. C'eſt un vuide qu'on auroit deſiré qu'il eût rempli de ſa main, il eſt certain que la memoire naturelle ne ſauroit ſans le ſecours de l'artificielle faire ces coups de prodiges, qui mettent une ſi grande difference entre les opérations de l'entendement; c'eſt pour cela que quelques uns la qualifiant, je ne dis pas de fille ſeulement, mais de fille la plus digne du ſavoir, lui donnerent à juſte titre le premier rang parmi les facultés de l'ame, ce qui fit dire à d'autres qu'elle étoit la mere, & ſon uſage le pere de la Philoſophie. Les Poëtes attribuent dans leurs fictions la naiſſance des muſes à Jupiter & à la mémoire, appellée par le grec Eſiod, Mnemoſina. Les grands hommes lui ont tous donné des grandes denominations. Cicéron l'appelle la force divine, les uns le treſor de l'homme, d'autres l'Ocean, ceux ci le ciel, ceux-là enfin la divinité humaine.

C'eſt une choſe ſurprenante & rare qu'une grande mémoire. Auſſi en coute-t-il beaucoup de peine à qui veut l'avoir, & qui la poſſede eſt regardé comme un homme à prodiges, tel fut Mitridate, ſuivant le temoignage de Pline, Soline, d'Aule Gelle, & de pluſieurs autres. Il entretenoit par lui-même, & ſans interprete une pleine correſpondance avec vingt deux nations, qui étoient ſous ſa domination, en ſe ſervant de leurs propres langages. Cinée Ambaſſadeur de Pirrhus connut deux jours après qu'il fut arrivé a Rome, tous les Senateurs Romains, & les appella par leurs noms. Sénéque repetoit deux mille noms avec le même ordre qu'un autre les lui avoit dits, & il recitoit deux cent vers de rebours. Cirus Roi des Perſes haranguant ſon armée compoſée de trente mille hommes nomma tous ſes ſoldats par leurs propres noms. Lucius Scipion fit la même choſe en parlant au Peuple Romain. Themiſtocle en fit autant en portant la parole à ſes citoyens: on raconte auſſi de nos jours des choſes ſurprenantes de Jean Pic de la Mirandole, d'un Jeune Corſe, & de Magliabecchi, qui avoient une mémoire prodigieuſe.

Ces exemples, & une infinité d'autres paroitroient incroyables, s'ils n'étoient étayés de temoignages authentiques & dignes de foi: en developpant néanmoins ces prodiges, il ne paroît pas qu'on en doive la gloire à la ſeule mémoire naturelle, mais encore à l'art, dont on attribue l'invention à Simonide Melicon Poëte Lirique au ſujet de l'ecroulement d'une maiſon, qui arriva dans le tems d'un feſtin qu'on y faiſoit. Tout fut en deſordre, les convives maſſacrés. Se rappellant l'ordre, avec lequel ils étoient aſſis à Table, il les reconnut tous, quoique demembrés & entierement defigurés, afin de leur faire donner une ſepulture convenable. Metrodore Sception fut le premier à perfectionner cet art, & Cicéron en fit un excellent traité. Quintilien, Sénéque, Petrarque, Ravenne, le Pere Laurent Guilleaume de l'ordre des Minimes, Côme Roſelius du Tiers-ordre, & avant lui Romberch, Jacques Publitio, Mateolo de Peruge, François Monleon, Porta, Geſualdo, & pluſieurs autres, en firent auſſi divers traités. Je ne pretends pas neanmoins faire par-là tort à la gloire due à Ariſtote, & à Platon, qui en ont parlé avec tant d'erudition, d'autant plus que nos modernes remontent à leur ſource, & puiſent dans ces eaux pretieuſes.

Pour moi ſi je voulois dire quelque choſe de plus ſur cette principale branche de l'entendement, en puiſant pareillement dans ces ſources divines de ſciences, & de lumieres, ce qui convient à ce ſujet, je l'envisagerois ſous deux points de vûe, le premier pour ce qui regarde le Phiſique, le ſecond pour ce qui concerne l'orateur, c'eſt-à-dire celui-là pour le regime de vie, & celui-ci pour la direction de la même mémoire.

Le regime de vie qu'on ſe doit preſcrire, pour avoir une ferme & heureuſe mémoire, paroît d'autant plus neceſſaire, qu'elle reſide dans la partie la plus fragile & la plus délicate de l'homme. Sénéque entr'autres nous l'apprend affirmativement dans la preface de ſon livre des declamations. Les Galliniciens marchant ſur les traces des Ariſtoteliciens, & des Platoniciens, qui diſtinguerent les trois operations ſi vantées dans le cerveau, ſavoir imagination, raiſonnement, & mémoire, pretendirent que cette derniere recevoit ſon action d'un eſprit pur & ſubtil, ils indiquerent en conſequence d'une maniere diſtincte, les moyens propres, dont il falloit ſe ſervir, pour conſerver & faciliter les operations de cet eſprit, quoi qu'il ſoit très difficile de pénetrer dans les plis & replis infinis de l'obſcur labirinthe du chef humain, pour en épurer les beſoins; il ſemble cependant, & on peut même l'aſſurer, que leurs expediens contribuent la plus-part à perfectionner la mémoire.

C'eſt donc dans les obſervations Phiſiques, qu'on doit puiſer & fonder le regime de vie, qui ſert à former la premiere partie de la mémoire artificielle. Comme cette faculté de l'eſprit de l'homme a peut être une plus étroite relation, que toutes les autres, avec les mouvemens de nos fibres, ou eſprits vitaux, qui ſervent au commerce de l'ame & du corps pendant leur union, il eſt aiſé, de comprendre de quel avantage peut-être à la mémoire le regime de vie, & d'en deduire, ou au moins conjecturer les regles, qui ſervent à l'y faire plus, ou moins contribuer: il s'enſuit donc de ce principe que, plus un regime de vie ſera propre à delier nos fibres, plus il ſera utile & avantageux à la mémoire.

Ainſi ſachant que le froid & l'humide exceſſifs ſont auſſi nuiſibles, que le defaut d'humeurs & le chaud vif & trop ardent, ceux-ci par la trop forte contraction, & ceux-là par la trop grande dilatation des fibres qu'ils occaſionnent; ſachant, dis-je, que ces revolutions nous cauſent un derangement conſiderable, cette connoiſſance devroit naturellement nous porter, ce ſemble, à un regime de vie reglé, & conforme à notre temperament, & à moderer conſequemment ces excez ou defauts de nature. Il eſt vrai que l'air que nous reſpirons, & les influences qui nous affectent peuvent y contribuer beaucoup, ainſi que la boiſſon, le ſommeil, & la courſe. Cependant lorſqu'on tient les fibres dans un mouvement continuel qui les empêche de tomber dans l'inaction, cette activité fait des vives impreſſions & acquiert à la mémoire une nouvelle facilité. Je n'inſiſterai point ici ſur le tort que fait le trop dormir ou le trop veiller; à qui eſt plus ſaluraire d'avoir la tête couverte en dormant, & de dormir la tête haute: un chacun peut ſe regler à cet égard ſur les principes de phiſique, & voir ce qui lui convient le mieux. Je dirai ſeulement qu'on doit par des actes généreux de vertu aſſoupir & éteindre entierement le feu des paſſions violentes, en leur oppoſant une barriere inacceſſible, & s'armer contre les attaques des craintes & chagrins exceſſifs, qui ſont les ennemis mortels, & les tirans de la mémoire, relativement à ces choſes qui ſont étrangeres à de ſemblables paſſions & affections, comme il eſt aiſé de comprendre par ce qui a été dit dans le preſent article pour preuve de ce qui y eſt avancé concernant les vraïes cauſes des actes de notre mémoire.

Maintenant pour dire quelque choſe avec les orateurs, de la methode de diriger la memoire artificielle, qui s'appelle par diſtinction memoire locale, j'en formerai la ſeconde partie, ſur laquelle il ſe preſente deux réflexions, qui lui paroiſſent propres, ſavoir le ſouvenir & l'oubli, deux choſes également néceſſaires, qui ſont le ſujet de ma diviſion.

Pour ſe ſouvenir facilement des choſes, je ne ſaurois que propoſer en général de multiplier & fortifier de plus en plus avec le ſecours de la vûe vraïe ou ſuppoſée, je dirois preſque, ces points d'appui qui fixent l'enchainement des choſes enſemble, ou des cho-

ſes

Mémoires, (*Littér.*) terme aujourd'hui très-uſité, pour ſignifier des hiſtoires écrites par des perſonnes qui ont eu part aux affaires ou qui en ont été témoins oculaires. Ces ſortes d'ouvrages, outre quantité d'évenemens publics & généraux, contiennent les particularités de la vie ou les principales actions de leurs auteurs. Ainſi nous avons les *mémoires* de Comines, ceux de Sully, ceux du cardinal de Retz, qui peuvent paſſer pour de bonnes inſtructions pour les hommes d'état. On nous a donné auſſi une foule de livres ſous ce titre. Il y a contre tous les écrits en ce genre une prévention générale, qu'il eſt très-difficile de déraciner de l'eſprit des lecteurs, c'eſt que les auteurs de ces *mémoires*, obligés de parler d'eux-mêmes preſqu'à chaque page, ayent aſſez dépouillé l'amour-propre & les autres intérêts perſonnels pour ne jamais altérer la vérité; car il arrive que dans des *mémoires* contemporains partis de diverſes mains, on rencontre ſouvent des faits & des ſentimens abſolument contradictoires. On peut dire encore que tous ceux qui ont écrit en ce genre, n'ont pas aſſez reſpecté le public, qu'ils ont entretenu de leurs intrigues, amourettes & autres actions qui leur paroiſſoient quelque choſe, & qui ſont moins que rien aux yeux d'un lecteur ſenſé.

Les Romains nommoient ces ſortes d'écrits en général *commentarii*. Tels ſont les commentaires de Céſar, une eſpece de journal de ſes campagnes; il ſeroit à ſouhaiter qu'on en eût de ſemblables de tous les bons généraux.

On donne auſſi le nom de *memoires* aux actes d'une ſociété littéraire, c'eſt-à-dire au réſultat par écrit des matieres qui y ont été diſcutées & éclaircies, nous avons en ce genre les *mémoires* de l'académie des Sciences & ceux de l'academie des Inſcriptions & Belles-Lettres; le caractere de ces ſortes d'écrits eſt l'élégance & la préciſion, une méthode qui ramene au ſujet tout ce qui peut l'éclaircir, & qui en écarte avec le même ſoin tout ce qui eſt étranger. Ces deux qualités regnent dans la plûpart des pieces qui compoſent les recueils dont nous venons de parler, & font ſuffiſamment l'éloge des ſociétés ſavantes qui leur ont donné le jour.

Mémoire, (*Juriſprud.*) ſignifie la bonne ou mauvaiſe réputation qu'on laiſſe après ſoi. On fait le procès au cadavre ou à la *mémoire* des criminels de léſe-majeſté divine ou humaine, de ceux qui ont été tués en duel, ou qui ont été homicides d'eux-mêmes, ou qui ont été tués en faiſant rebellion à juſtice avec force ouverte; & pour cet effet on nomme un curateur au cadavre ou à la *mémoire* du défunt. *Voyez le tit. XXII. de l'Ordonnance criminelle.*

La veuve, les enfans & parens d'un condamné par ſentence de contumace, qui ſera décédé avant les cinq ans, à compter du jour de ſon exécution, peuvent appeller de la ſentence, à l'effet de purger la *mémoire* du défunt, s'ils prétendent qu'il a été condamné injuſtement. *Voyez le tit. XXVII. de l'Ordonnance criminelle.* On brûle le procès de ceux qui ont commis des crimes atroces, pour effacer la *mémoire* de leur crime. (*A*)

Mémoire, *ou* Factum, (*Juriſprud.*) eſt auſſi un écrit qui eſt ordinairement imprimé, contenant le fait & les moyens d'une cauſe, inſtance ou procès. *Voyez* Factum. (*A*)

Mémoire des frais, (*Juriſprud.*) eſt un état des frais, débourſés, vacations & droits dûs à un procureur par la partie. Ce *mémoire* differe de la déclaration de dépens, en ce que celle-ci eſt ſignifiée au procureur adverſe, & que l'on n'y comprend que les frais qui entrent en taxe; au lieu que dans le *mémoire* des frais, le procureur comprend en général tout ce qui lui eſt dû par la partie, comme les ports de lettres & autres faux frais, & ce qui lui eſt dû pour ſes pertes, ſoins & vacations extraordinaires, & autres choſes qui n'entrent point en taxe. *Voyez* Dépens. (*A*)

Mémoire, *en termes de Commerce*, écrit ſommaire qu'on dreſſe pour ſoi-même, ou qu'on donne à un autre pour ſe ſouvenir de quelque choſe.

On appelle auſſi quelquefois *mémoire* chez les marchands & chez les artiſans, les parties qu'ils fourniſſent à ceux à qui ils ont vendu de la marchandiſe, ou livré de l'ouvrage.

Ces *mémoires* ou *parties*, pour être bien dreſſées, doivent non-ſeulement contenir en détail la nature, la qualité & la quantité des marchandiſes fournies, ou des ouvrages livrés à crédit, mais encore l'année, le mois & le jour du mois qu'ils l'ont été, à qui on les a donnés, les ordres par écrit, s'il y en a, les prix convenus, ou ceux qu'on a deſſein de les vendre, enfin les ſommes déja reçues à compte. *Voyez* Parties.

Les marchands, négocians & banquiers appellent *agenda*, les *mémoires* qu'il dreſſent pour eux-mêmes, & qu'ils portent toujours ſur eux, & conſervent le nom de *mémoires* à ceux qu'ils donnent à leurs garçons & facteurs, ou qu'ils envoient à leurs correſpondans ou commiſſionnaires. *Voyez* Agenda.

Les *mémoires* que les commiſſionnaires dreſſent des marchandiſes qu'ils envoient à leurs commettans, ſe nomment *factures*, & ceux dont ils chargent les voituriers qui doivent les conduire, ſe nomment *lettres de voiture*. *Voyez* Factures & Lettres de voiture, *Dict. de Comm.* (*v*)

MÉMORIAL, ſ. m. (*Comm.*) livre qui ſert comme de mémoire aux marchands, négocians, banquiers & autres commerçans pour écrire journellement toutes leurs affaires, à meſure qu'ils viennent de les finir,

Le

ſes avec leurs ſignes. Je propoſe donc des lieux & des images que les anciens ont auſſi propoſé, ou ce qui eſt la même choſe, le point fixe d'un lieu, où l'on ſe repreſente enchainées les choſes, dont on veut ſe ſouvenir, pour les diſtinguer d'avec les ſignes, auxquels il faut preter une vive intereſſante attention qui reveille & excite facilement les impreſſions y correlatives, reſſerre & fortifie la relation ou enchainement des choſes ſignifiées. Ciceron propoſe de nous repréſenter dans un deſert une vaſte ville, pour mieux & diſtinctement placer dans divers endroits les différens magaſins des connoiſſances humaines. D'autres prétendent qu'il faudroit ſe fixer ſur des endroits réels & les plus connus, mais qu'il faudroit avoir bien ſoin d'éviter ceux qui nous peuvent faire ſouvenir de quelque autre choſe remarquable, capable de diſtraire la memoire. Je m'en vai donc conclure que n'y ayant point d'endroits communs, qui ne faſſent diſtraire la memoire, il vaut mieux ſe conformer au ſentiment de l'incomparable auteur latin. Il ne faut pas non plus faire un uſage arbitraire des images qui n'ont pas des ſignes evidens des choſes, dont il faut ſe ſouvenir. On devroit ſe comporter dans la repreſentation de ces ſignes ou ſimboles diſtinctifs pour notre memoire, de la même maniere que ceux qui mettent avec raiſon pour vignette en tête d'un livre quelque choſe d'alluſif, ou à l'action principale, ou au ſujet de leur traité. Je ſoutiens auſſi que plus ces ſignes auront de l'extravagant, plus ils ſeront propres à donner dans l'œil. Il ſuffit qu'ils faſſent alluſion à quelque choſe, fut-il même à l'oppoſé. On doit cependant obſerver en tout cela l'harmonie, & l'ordre que tous les Philoſophes nous indiquent, principalement Ariſtote. Je voudrois auſſi qu'on le fit encore avec cette uniformité, qui fait un des plus grands reliefs des ouvrages de l'auteur de la nature. C'eſt pourquoi au lieu d'inſiſter ſi fort ſur la varieté des figures & des lieux, j'eſtime qui il vaudroit mieux ſe fixer ſur l'uniformité du calcul de ces ſignes, ou dans le rapport de leur nombre, qui ſera d'autant plus ſimple & confondra d'autant moins l'éntendement prêt à ſuccomber ſous leur grande multitude, qu'il ſera plus uniforme. Cela poſé, je crois que la numeration décuple ſeroit la meilleure, principalement s'il y a beaucoup de choſes à ſe ſouvenir.

Nous voici à la ſéconde partie qui concerne l'oubli. C'eſt un art plus difficile peut-être, que celui du ſouvenir, j'irai même juſqu'à dire plus néceſſaire. Ah! que Themiſtocle deſiroit le ſavoir! & quel grand uſage n'en fit pas l'immortel Jules Ceſar, en oubliant les injures, qu'on lui avoit fait! cet art eſt ſi néceſſaire, que ſi nous ne ſavions oublier ce qui fait le ſujet des nos afflictions, nous raccourcirions inſenſiblement le fil de nos jours. Si nous ne ſavions oublier les choſes inutiles, leur grand fatras nous en feroit perdre les bonnes. Je ne pretends pas pour cela qu'il ſoit néceſſaire de faire des efforts ſurprenants, d'aller puiſer par exemple avec les Poëtes dans le fleuve Lethé, ni avec les coſmographes dans l'île de Rhée ou auprès de Cliton. Je voudrois ſeulement pour chaſſer de la memoire quelque choſe, qu'on en effaçât les images; qu'on rompit les liens de la relation qu'elle a avec nous; qu'on ſe repreſentât ces endroits nuds, vuides, & qu'on y plaçât quelqu'autre choſe de plus intereſſant. L'influence que nos beſoins ont avec la reminiſcence des choſes, nous ſervira de guide, & nous fournira les moïens d'obtenir cet oubli ſi utile & ſi néceſſaire, ainſi que l'indique & prouve très bien l'auteur de cet article. Comme les hommes avancés en dignité ont coutume d'oublier facilement le paſſé; c'eſt par cette raiſon que je propoſerois encore, s'il n'étoit la crainte que quelqu'un ne s'habituât à un ſi déteſtable vice, & je crois même qu'il ſeroit avantageux de ſe figurer qu'on eſt elevé à un emploi de la plus haute diſtinction: mais les principes que j'ai donnés la deſſus juſqu'à preſent, devroient ſuffire. Qui en voudra d'avantage, ait recours aux auteurs ci-deſſus cités. Qu'on ſe mette neanmoins bien dans l'eſprit que ce n'eſt qu'à force de fatigue, d'exercice, & de patience qu'on peut acquerir le rare & le merveilleux.

Virtutem poſuere Dii ſudere parandam.

Je finis par faire cette reflexion que le don d'une mémoire ſurprenante, exigeant une grande agilité dans les eſprits animaux, plus on ſera doué de ce rare Phœnix, moins on jouira des avantages du bon ſens & du raiſonnement, qui exigent au contraire de la conſiſtence dans les fibres pour être ſuſceptibles d'impreſſions plus fortes, plus ſolides, & de réflexions plus mures.

C'eſt pourquoi on ne ſauroit aſſez reputer, & recommander de ſe tenir dans les bornes d'une juſte moderation, ſi on veut briller dans toutes les facultez caracteriſtiques de notre eſpece.

. . . . *Medium tenuere beati.* (*D*)

Le *mémorial* eſt proprement une eſpece de journal qui n'eſt pas au net; auſſi l'appelle-t-on quelquefois *brouillard* ou *brouillon*. *Voyez* BROUILLON.

Ce livre, tout informe qu'il eſt, eſt le premier & peut-être le plus utile de tous ceux dont ſe ſervent les marchands, étant comme la baſe & le fondement des autres dont il conſerve & fournit les matieres. Quant à la maniere de le tenir, *voyez l'article* LIVRE, *Dict. de Commerce*. (*D. J.*)

MEMPHIS, (*Géog. anc.*) ville conſidérable d'Egypte, ſituée à 15. mille pas au-deſſus du commencement du delta ou de la ſéparation du Nil, ſur la rive gauche de ce fleuve, peu loin des pyramides, & la capitale du nôme auquel elle donnoit ſon nom.

Cette ville appellée par les Egyptiens *Menuf* ou *Migdol*, & par les Hébreux *Moph*, étoit anciennement célebre. Nabuchodonoſor la ruina; mais elle ſe rétablit; car du tems de Strabon, elle étoit grande, peuplée & la ſeconde ville d'Egypte, qui ne le cédoit qu'à Alexandrie.

Ses ruines ne ſont plus que des maſures fort peu diſtinctes, & qui continuent juſque vis-à-vis du vieux Caire. Parmi ces ruines eſt le bourg de Geze: cependant on voyoit autrefois dans *Memphis* pluſieurs temples magnifiques, entr'autres celui de Vénus, & celui du dieu Apis. Il n'en reſte plus de veſtiges. (*D. J.*)

MEMPHITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une pierre qui, miſe en macération dans du vinaigre, engourdiſſoit les membres au point de rendre inſenſible à la douleur, & même à celle de l'amputation. On la trouvoit, dit-on, près de Memphis en Egypte.

On a auſſi donné quelquefois le nom de *memphitis* à une eſpece d'onyx ou de camée, compoſée de pluſieurs petites couches, dont l'inférieure eſt noire & la ſupérieure blanche. *Voyez* Wallerius, *Minéralogie*. (—)

MEMPHITIS, (*Géog. anc.*) nome ou canton d'Egypte, au-deſſus du delta, à l'occident du Nil. Il prenoit ſon nom, ſuivant Ptolomée, *liv. IV. ch. v.* de Memphis ſa capitale.

MÉNALAGOGUE, (*Médec.*) eſpece de purgatif, ſelon la diviſion des anciens, cru propre à évacuer la mélancholie ou bile noire. *Voyez* PURGATIF & HUMEUR, *Médecine*.

MENACE, ſ. f. (*Gramm. & Moral.*) c'eſt le ſigne extérieur de la colere ou du reſſentiment. Il y en a de permiſes; ce ſont celles qui précedent l'injure, & qui peuvent intimider l'aggreſſeur & l'arrêter. Il y en a d'illicites; ce ſont celles qui ſuivent le mal. Si la vengeance n'eſt permiſe qu'à Dieu, la *menace* qui l'annonce eſt ridicule dans l'homme. Licite ou illicite, elle eſt toujours indécente. Les termes *menace* & *menacer* ont été employés métaphoriquement en cent manieres diverſes. On dira très-bien, par exemple, lorſque le gouvernement d'un peuple ſe déclare contre la philoſophie, c'eſt qu'il eſt mauvais; il *menace* le peuple d'une ſtupidité prochaine. Lorſque les honnêtes gens ſont traduits ſur la ſcène; c'eſt qu'ils ſont *menacés* d'une perſécution plus violente; on cherche d'abord à les avilir aux yeux du peuple, & l'on ſe ſert, pour cet effet, d'un Anite, d'un Milite, ou de quelqu'autre perſonnage diffamé, qui n'a nulle conſidération à perdre. La perte de l'eſprit patriotique *menace* l'état d'une diſſolution totale.

MENÆ, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, ſelon Ptolomée, *liv. III. chap. iv.* qui la place dans les terres entre *Nectum & Paciorus*. Fazel la nomme *Ménée*, & Niger *Calategirone*.

MÉNADE, (*Littérat.*) c'eſt-à-dire, *furieuſe*, de μαίνομαι, *être en fureur*. Le ſurnom de *ménades* fut donné aux bacchantes, parce que dans la célébration des myſteres de Bacchus, elles ne marchoient que comme des prêtreſſes agitées de tranſports furieux. Dans ces fêtes elles couroient toutes échevelées, tenant le thyrſe à la main, & faiſant retentir de leurs cris inſenſés, ou du bruit de leurs tambours, les rives de l'Hebre & les montagnes de Rhodope juſqu'à Iſmare. (*D. J.*)

MÉNAGE, MÉNAGEMENT, ÉPARGNE, (*Synon.*) On ſe ſert du mot de *ménage* en fait de dépenſe ordinaire; de celui de *ménagement* dans la conduite des affaires; & de celui d'*épargne*, à l'égard des revenus. Le *ménage* eſt le talent des femmes; il empêche de ſe trouver court dans le beſoin. Le *ménagement* eſt du reſſort des maris; il fait qu'on n'eſt jamais dérangé. L'*épargne* convient aux peres; elle ſert à amaſſer pour l'établiſſement de leurs enfans. (*D. J.*)

MÉNAGER, on dit *en Peinture* qu'il faut être *ménager* de grands clairs & de grands bruns, parce qu'ils produiſent de plus grands effets lorſqu'ils ne ſont point prodigués.

MÉNAGERIE, ſ. f. (*Gram.*) bâtiment où l'on entretient pour la curioſité un grand nombre d'animaux différens. Il n'appartient guere qu'aux ſouverains d'avoir des *ménageries*. Il faut détruire les *ménageries*, lorſque les peuples manquent de pain; il ſeroit honteux de nourrir des bêtes à grands frais, lorſqu'on a autour de ſoi des hommes qui meurent de faim.

MÉNAGYRTHES, ſ. m. pl. (*Littér.*) Les prêtres de Cybele furent ainſi nommés & avec raiſon, parce qu'ils alloient tous les mois demander des aumônes pour la grand-mere; & pour en obtenir, ils n'épargnoient point les tours de ſoupleſſe; c'eſt ce que ſignifie le mot grec *ménargyrthe*, compoſé de μὴν, *mois*, & ἀγύρτης, *charlatan*, charlatan de tous les mois; combien y en a-t-il qui le ſont de tous les jours? (*D. J.*)

MÉNALE, (*Géog. anc.*) en latin *Mænalus*, *Mænalium*, *Mœnalius mons*, montagne du Péloponneſe dans l'Arcadie. Pauſanias, *in Arcad. c. xxxvj.* Pline, *l. IV. c. vj.* & Strabon, *l. VIII. p.* 338. en parlent. La fable en a fait le théâtre d'un des travaux d'Hercule. Il attrapa, dit-elle, ſur cette montagne la biche aux piés d'airain & aux cornes d'or, biche ſi légere à la courſe, que perſonne, avant ce héros, n'avoit pu l'atteindre. Le mont *Ménale* ne manqua pas d'être particulierement conſacré à Diane, parce que c'étoit un terrain admirable pour la chaſſe. Virgile n'a point oublié ſon éloge dans ſes églogues,

> Mœnalus *argutumque nemus, pinoſque loquentes*
> *Semper habet, ſemper paſtorum ille audit amores.*

Cette montagne étoit fort habitée, & avoit pluſieurs bourgs, *Alea*, *Pallantium*, *Heliſſon*, *Dipæa*, &c. dont les habitans paſſerent à Mégalopolis. Le principal de ces bourgs ſe nommoit Μαίναλον, *Mænalum oppidum*; mais Pauſanias dit que de ſon tems on n'en voyoit plus que les ruines. (*D. J.*)

MENALIPPIE, ſ. f. (*Ant. grec.*) Fête qu'on célébroit à Sycione en l'honneur de Ménalippe, une des maîtreſſes de Neptune: c'étoit une maniere adroite de faire ſa cour au dieu des eaux, & d'encenſer ſes autels.

MENAM, (*Géog.*) Gervaiſe nomme ainſi la principale des trois rivieres qui traverſent le royaume de Siam, & elle en baigne la capitale. Il en donne une deſcription fort étendue dans ſon *Hiſt. de Siam, part. VII. c. ij.* j'y renvoie les curieux.

MENANCABO, (*Géog.*) ville des Indes, capitale du royaume de même nom, dans l'île de Sumatra. (*D. J.*)

MENANDRIENS, ſ. m. (*Hiſt. eccleſ.*) nom de la plus ancienne ſecte des Gnoſtiques. Ménandre, leur chef, étoit diſciple de Simon le magicien, magicien comme lui, & ayant les mêmes ſentimens. *Voyez* SIMONIENS & GNOSTIQUES.

Il diſoit que perſonne ne pouvoit être ſauvé, s'il n'étoit baptiſé en ſon nom. Il avoit un baptême particulier qui devoit, ſelon lui, rendre immortel dès cette vie, & préſerver de la vieilleſſe ceux qui le recevoient. Ménandre, ſelon S. Irénée, publioit qu'il étoit cette premiere vertu inconnue à tout le monde, & qu'il avoit été envoyé par les anges pour le ſalut du genre humain.

Il ſe vantoit, dit le même ſaint, d'être plus grand que ſon maître; ce qui eſt contraire à ce qu'avance Théodoret, qui fait Ménandre d'une vertu inférieure à celle de Simon le magicien, qui prenoit le nom de la *grande vertu*. *Voyez* SIMONIENS, *Dict. de Trévoux*.

MÉNAPIENS, LES, *Menapii*, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule Belgique, qui avoient des bourgades ſur l'une & l'autre rive du Rhin, & qui s'étendoient encore entre la meuſe & l'Eſcaut. Ils occupoient ſelon Sanſon, la partie la plus méridionale de l'ancien diocèſe d'Utrecht, & les pays où ſont Middelbourg en Zélande, Anvers, Bois-le-duc en Brabant, Ruremonde en Gueldres, & le duché de Cleves, ſur l'un & l'autre côté du Rhin. (*D. J.*)

MENARICUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule Belgique. Antonin la met ſur la route de Caſtellum à Cologne, à 11. milles de la premiere, & à 19 de la ſeconde. On croit que c'eſt aujourd'hui Mergen, en françois *Merville*, village de Flandres ſur la Lys. (*D. J.*)

MENCAULT ou MAUCAUD, ſ. m. (*Comm.*) meſure dont on ſe ſert en quelques endroits de Flandres, entr'autres à Landrecy, le Queſnoy, & Caſteau, &c.

A Landrecy, le *mencault* de froment peſe, poids de marc, 97 livres, de méteil 94, de ſeigle 90, & d'avoine

ne 72. Il faut remarquer que pendant ſept mois de l'année, qui ſont depuis y compris Août juſqu'à & y compris Février, le *mencault* d'avoine ſe meſure comble à Landrecy, & fait ſept boiſſeaux $\frac{1}{3}$ meſure de Paris, ou onze rations, comme diſent les Munitionnaires, & que pendant les autres cinq mois il ſe meſure à la main-tierce, c'eſt-à-dire raz, & ne faiſant que ſix boiſſeaux $\frac{2}{3}$ meſure de Paris, ou dix rations. A Saint-Quentin le ſeptier contient quatre boiſſeaux meſure de Paris; il faut deux *mencaults* pour un ſeptier: ainſi le *mencault* eſt de deux boiſſeaux meſure de Paris. Au Queſnoy, le *mencault* de froment peſe 80, de meteil 76, de ſeigle 79, & d'avoine 71. A Caſteau-Cambreſis le *mencault* de froment peſe 75, de meteil 70, de ſeigle 72, d'avoine 60; le tout poids de marc comme à Landrecy. *Dictionnaire de Commerce*.

MENCHECA, (*Géog.*) montagne d'Afrique fort-élevée & fort-rude. Elle eſt dans le royaume de Fez, & eſt couverte d'épaiſſes forêts; ſes habitans ſont des Béréberes Zénetes, qui maintiennent leur liberté par leur valeur & leur poſition. (*D. J.*)

MENCIO, en latin *Mincius*, (*Géog.*) riviere d'Italie en Lombardie; elle ſort du lac de Garda, forme celui de Mantoue, & ſe jette dans le Pô près de ſa chûte. (*D. J.*)

MENDE, en latin *vicus mimatenſis*, (*Géog.*) ancienne petite ville de France, capitale du Gévaudan, avec un évêché ſuffragant d'Albi. Ses fontaines & les clochers de la cathédrale ſont tout ce qu'elle a de remarquable. Elle eſt ſituée ſur le Lot, à 15 lieues S. O. du Puy, 28 N. E. d'Albi, 120 S. E. de Paris; ſon évêché vaut 4000 liv. de rentes. *Long.* 21^d. 9'. 30'' *lat.* 44^d. 30'. 47''. (*D. J.*)

MENDÈS, ſ. m. (*Mythol. Egypt.*) *Mendès* étoit le dieu Pan même, que les Egyptiens honoroient ſous l'hiéroglyphe du bouc, au lieu que chez les Grecs & les Romains on le repréſentoit avec le viſage & le corps d'homme, ayant ſeulement les cornes, les oreilles, & les jambes reſſemblantes à celles d'un bouc.

C'étoit, dit Strabon, à *Mendès* ville d'Égypte, que le dieu Pan étoit particulierement honoré. On juge bien que les Mendéſiens n'avoient garde d'immoler en ſacrifice ni bouc, ni chevre, eux qui croyoient que leur dieu *Mendès* ſe cachoit ſouvent ſous la figure de ces animaux. (*D. J.*)

MENDÈS, (*Géogr. anc.*) ville ancienne de l'Egypte. Ptolomée, *l. IV. c. v.* parle d'une des embouchures du Nil nommée *mendéſienne*, *oſtium mendeſianum*. Il parle auſſi d'un nome appellé *mendéſien*, & dont il fait *thimus* la métropole. (*D. J.*)

MENDIANT, ſ. m. (*Econom. politiq.*) gueux ou vagabond de profeſſion, qui demande l'aumône par oiſiveté & par fainéantiſe, au lieu de gagner ſa vie par le travail.

Les légiſlateurs des nations ont toujours eu ſoin de publier des lois pour prévenir l'indigence, & pour exercer les devoirs de l'humanité envers ceux qui ſe trouveroient malheureuſement affligés par des embraſemens, par des inondations, par la ſtérilité, ou par les ravages de la guerre; mais convaincus que l'oiſiveté conduit à la miſere plus fréquemment & plus inévitablement que toute autre choſe, ils l'aſſujettirent à des peines rigoureuſes. Les Egyptiens, dit Hérodote, ne ſouffroient ni *mendians* ni fainéans ſous aucun prétexte. Amaſis avoit établi des juges de police dans chaque canton, par-devant leſquels tous les habitans du pays étoient obligés de comparoître de tems en tems, pour leur rendre compte de leur profeſſion, de l'état de leur famille, & de la maniere dont ils l'entretenoient; & ceux qui ſe trouvoient convaincus de fainéantiſe, étoient condamnés comme des ſujets nuiſibles à l'état. Afin d'ôter tout prétexte d'oiſiveté, les intendans des provinces étoient chargés d'entretenir, chacun dans leur diſtrict, des ouvrages publics, où ceux qui n'avoient point d'occupation, étoient obligés de travailler. *Vous êtes des gens de loiſir*, diſoient leurs commiſſaires aux Iſraélites, en les contraignant de fournir chaque jour un certain nombre de briques; & les fameuſes pyramides ſont en partie le fruit des travaux de ces ouvriers qui ſeroient demeurés ſans cela dans l'inaction & dans la miſere.

Le même eſprit regnoit chez les Grecs. Lycurgue ne ſouffroit point de ſujets inutiles; il régla les obligations de chaque particulier conformément à ſes forces & à ſon induſtrie. Il n'y aura point dans notre état de *mendiant* ni de vagabond, dit Platon; & ſi quelqu'un prend ce métier, les gouverneurs des provinces le feront ſortir du pays. Les anciens Romains attachés au bien public, établirent pour une premiere fonction de leurs cenſeurs, de veiller ſur les *mendians* & les vagabonds, & de faire rendre compte aux citoyens de leur tems. *Cavebant ne quis otioſus in urbe oberraret.* Ceux qu'ils trouvoient en faute, étoient condamnés aux mines ou autres ouvrages publics. Il ſe perſuaderent que c'étoit mal placer ſa libéralité, que de l'exercer envers des *mendians* capables de gagner leur vie. C'eſt Plaute lui-même qui débite de cette ſentence ſur le théatre. *De* mendico *male meretur qui dat ei quod edat aut bibat*; *nam & illud quod dat perdit*, *& producit illi vitam ad miſeriam*. En effet, il ne faut pas que dans une ſociété policée, des hommes pauvres, ſans induſtrie, ſans travail, ſe trouvent vêtus & nourris; les autres s'imagineroient bientôt qu'il eſt heureux de ne rien faire, & reſteroient dans l'oiſiveté.

Ce n'eſt donc pas par dureté de cœur que les anciens puniſſoient ce vice, c'étoit par un principe d'équité naturelle; ils portoient la plus grande humanité envers leurs véritables pauvres qui tomboient dans l'indigence ou par la vieilleſſe, ou par des infirmités, ou par des évenemens malheureux. Chaque famille veilloit avec attention ſur ceux de leurs parens ou de leurs alliés qui étoient dans le beſoin, & ils ne négligeoient rien pour les empêcher de s'abandonner à la mendicité qui leur paroiſſoit pire que la mort: *malim mori quam mendicare*, dit l'un d'eux. Chez les Athéniens, les pauvres invalides recevoient tous les jours du tréſor public deux oboles pour leur entretien. Dans la plûpart des ſacrifices il y avoit une portion de la victime qui leur étoit réſervée; & dans ceux qui s'offroient tous les mois à la déeſſe Hécate par les perſonnes riches, ou y joignoit un certain nombre de pains & de proviſions; mais ces ſortes de charités ne regardoient que les pauvres invalides, & nullement ceux qui pouvoient gagner leur vie. Quand Ulyſſe, dans l'équipage de *mendiant*, ſe préſente à Eurimaque, ce prince le voyant fort & robuſte, lui offre du travail, & de le payer; ſinon, dit-il, je t'abandonne à ta mauvaiſe fortune. Ce principe étoit ſi bien gravé dans l'eſprit des Romains, que leurs lois portoient qu'ils valoit mieux laiſſer périr de faim les vagabonds, que de les entretenir dans leurs fainéantiſe. *Potiùs expedit*, dit la loi, *inertes fame perire*, *quam in ignaviâ fovere*.

Conſtantin fit un grand tort à l'état, en publiant des édits pour l'entretien de tous les chrétiens qui avoient été condamnés à l'eſclavage, aux mines, ou dans les priſons, & en leur faiſant bâtir des hôpitaux ſpatieux, où tout le monde fût reçu. Pluſieurs d'entre eux aimerent mieux courir le pays ſous différens prétextes, & offrant aux yeux les ſtigmates de leurs chaînes, ils trouverent le moyen de ſe faire une profeſſion lucrative de la mendicité, qui auparavant étoit punie par les lois. Enfin les fainéans & les libertins embraſſerent cette profeſſion avec tant de licence, que les empereurs des ſiecles ſuivans furent contraints d'autoriſer par leurs lois les particuliers à arrêter tous les *mendians* valides, pour ſe les approprier en qualité d'eſclaves ou de ſerfs perpétuels. Charlemagne interdit auſſi la mendicité vagabonde, avec défenſe de nourrir aucun *mendiant* valide qui refuſeroit de travailler.

Des édits ſemblables contre les *mendians* & les vagabonds, ont été cent fois renouvellés en France, & auſſi inutilement qu'ils le ſeront toujours, tant qu'on n'y remédiera pas d'une autre maniere, & tant que des maiſons de travail ne ſeront pas établies dans chaque province, pour arrêter efficacement les progrès du mal. Tel eſt l'effet de l'habitude d'une grande miſere, que l'état de *mendiant* & de vagabond attache les hommes qui ont eu la lâcheté de l'embraſſer; c'eſt par cette raiſon que ce métier, école du vol, ſe multiplie & ſe perpétue de pere en fils. Le châtiment devient d'autant plus néceſſaire à leur égard, que leur exemple eſt contagieux. La loi les punit par cela ſeul qu'ils ſont vagabons & ſans aveu; pourquoi attendre qu'ils ſoient encore voleurs, & ſe mettre dans la néceſſité de les faire périr par les ſupplices? Pourquoi n'en pas faire de bonne-heure des travailleurs utiles au public? Faut-il attendre que les hommes ſoient criminels, pour connoître de leurs actions? Combien de forfaits épargnés à la ſociété, ſi les premiers déréglemens euſſent été réprimés par la crainte d'être renfermés pour travailler, comme cela ſe pratique dans les pays voiſins!

Je ſai que la peine des galeres eſt établie dans ce royaume contre les *mendians* & les vagabonds; mais cette loi n'eſt point exécutée, & n'a point les avantages qu'on trouveroit à joindre des maiſons de travail à chaque hôpital, comme l'a démontré l'auteur des conſidérations ſur les finances. Nous

Nous n'avons de peines intermédiaires entre les amendes & les ſupplices, que la priſon. Cette derniere eſt à charge au prince & au public, comme aux coupables; elle ne peut être que très-courte, ſi la nature de la faute eſt civile. Le genre d'hommes qui s'y expoſent, la mépriſent, elle ſort promptement de leur mémoire; & cette eſpece d'impunité pour eux éterniſe l'habitude du vice, ou l'enhardit au crime.

En 1614 l'exceſſive pauvreté de nos campagnes, & le luxe de la capitale y attirerent une foule de *mendians*; on défendit de leur donner l'aumône, & ils furent renfermés dans un hôpital fondé à ce deſſein. Il ne manquoit à cette vûe, que de perfectionner l'établiſſement, en y fondant un travail; & c'eſt ce qu'on n'a point fait. Ces hommes que l'on reſſerre ſeront-ils moins à charge à la ſociété, lorſqu'ils ſeront nourris par des terres à la culture deſquelles ils ne travaillent point? La *mendicité* eſt plus à charge au public par l'oiſiveté & par l'exemple, que par elle-même.

On n'a beſoin d'hôpitaux fondés que pour les malades & pour les perſonnes que l'âge rend incapables de tout travail. Ces hôpitaux ſont préciſément les moins rentés, le néceſſaire y manque quelquefois; & tandis que des milliers d'hommes ſont richement vêtus & nourris dans l'oiſiveté, un ouvrier ſe voit forcé de conſommer dans une maladie tout ce qu'il poſſede, ou de ſe faire tranſporter dans un lit commun avec d'autres malades, dont les maux ſe compliquent au ſien. Que l'on calcule le nombre des malades qui entrent dans le cours d'une année dans les hôtels-dieu du royaume, & le nombre des morts, on verra ſi dans une ville compoſée du même nombre d'habitans, la peſte feroit plus de ravage.

N'y auroit-il pas moyen de verſer aux hôpitaux des malades la majeure partie des fonds deſtinés aux *mendians*? & feroit-il impoſſible, pour la ſubſiſtance de ceux-ci, d'affermer leur travail à un entrepreneur dans chaque lieu? Les bâtimens ſont conſtruits, & la dépenſe d'en convertir une partie en atteliers, feroit aſſez médiocre. Il ne s'agiroit que d'encourager les premiers établiſſemens. Dans un hôpital bien gouverné, la nourriture d'un homme ne doit pas coûter plus de cinq ſols par jour. Depuis l'âge de dix ans les perſonnes de tout ſexe peuvent les gagner; & ſi l'on a l'attention de leur laiſſer bien exactement le ſixieme de leur travail, lorſqu'il excédera les cinq ſols, on en verra monter le produit beaucoup plus haut. Quant aux vagabonds de profeſſion, on a des travaux utiles dans les colonies, où l'on peut employer leurs bras à bon marché. (*D. J.*)

Mendiant, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) mot conſacré aux religieux qui vivent d'aumônes, & qui vont quêter de porte en porte. Les quatre ordres *mendians* qui ſont les plus anciens, ſont les Carmes, les Jacobins, les Cordeliers & les Auguſtins. Les religieux *mendians* plus modernes, ſont les Capucins, Récolets, Minimes, & pluſieurs autres, dont vous trouverez l'hiſtoire dans le pere Héliot, & quelques détails généraux au *mot* Ordre religieux. (*D. J.*)

MENDIP-HILLS, (*Géog.*) en latin *minarii montes*, hautes montagnes d'Angleterre dans le comté de Sommerſet. (*D. J.*)

MENDOLE, ſ. f. *ou* CAGAREL, INSOLE, SCAVE, (*Hiſt. nat. Ictiol.*) poiſſon de mer écailleux, reſſemblant à la bogue par le nombre & la poſition des nageoires; *voyez* Bogue. Il en differe par les yeux qui ſont plus petits, & en ce qu'il a le corps plus large & moins allongé. La *mendole* a une grande tache preſque ronde ſur les côtés du corps, & les dents petites; elle change de couleur ſelon les différentes ſaiſons, elle eſt blanche en hiver, tandis qu'au printems & en été elle a ſur le corps, & principalement ſur le dos & ſur la tête, des taches bleues éparſes, & plus ou moins apparentes. Dès le commencement du frai, les couleurs du mâle changent & deviennent obſcures, alors ſa chair répand une odeur fétide & a un mauvais goût; au contraire la femelle eſt meilleure à manger lorſqu'elle a le corps plein d'œufs: la ponte ſe fait en hiver. Rondelet, *hiſt. des poiſſ. premiere partie, liv. V. chap. xiij. Voy.* Poisson.

MENDRISIO, (*Géog.*) petit pays d'Italie dans le Milanès, avec titre de bailliage. C'eſt le plus méridional de ceux que les Suiſſes poſſedent en Italie. Il eſt entre le lac de Lugano & celui de Côme; il n'a pas trois lieues de longueur ſur deux de largeur, & contient cependant & des bourgs & des villages, avec *Mendris* ou *Mendriſio* qui en eſt le chef-lieu. (*D. J.*)

MENÉ, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe invoquée par les femmes & par les filles. Elle préſidoit à l'écoulement menſtruel. *Menè* ou *lune*, c'eſt la même choſe. On lui ſacrifioit dans le dérangement des regles.

MENEAU, ſ. m. (*Architect.*) c'eſt la ſéparation des ouvertures des fenêtres ou grandes croiſées. Autrefois on les défiguroit par des croiſillons, comme on en voit encore au Luxembourg & autres bâtimens. Ils avoient quatre à cinq pouces d'épaiſſeur. On appelle *faux meneaux*, ceux qui ne s'aſſemblent pas avec le dormant de la croiſée & qui s'ouvrent avec le guichet.

MENÉE, ſ. f. (*Gram.*) pratique ſecrette & artificieuſe, où l'on fait concourir un grand nombre de moyens ſourds, & par conſéquent honteux, au ſuccès d'une affaire dans laquelle on n'a pas le courage de ſe montrer à découvert. Les gens à *menée* ſont à redouter; on eſt ou leur inſtrument ou leur victime.

Menée, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) livre à l'uſage des Grecs. C'eſt l'office de l'année diviſé par mois.

Menée, terme dont les *Horlogers* ſe ſervent en parlant d'un engrenage; il ſignifie le *chemin* que la dent d'une roue parcourt depuis le point où elle rencontre l'aîle du pignon, juſqu'à celui où elle la quitte. Il ſe dit encore du chemin que fait la dent d'une roue de rencontre lorſqu'elle pouſſe la palette. *Voyez* Dent, Engrenage, Engrener & Echappement.

Menée, (*Venerie.*) *belle menée*, c'eſt-à-dire, qu'un chien a la voie belle & chaſſe de bonne grace.

Menée eſt auſſi la droite route du cerf fuyant, & on dit ſuivre la *menée*, être toûjours à la *menée*; on dit qu'une bête eſt mal *menée*, quand elle eſt laſſe pour avoir été long-tems pourſuivie & chaſſée, & lors elle ſe laiſſe approcher.

MENEGGERE, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, que l'itinéraire d'Antonin met entre *Théveſte* & *Cilium*. (*D. J.*)

MENEHOULD, Sainte, (*Géog.*) *ſanctæ Manechildis fanum*, ancienne ville de France en Champagne, la principale de l'Argonne, avec titre de comté, & un château ſur un rocher. Elle a ſoutenu pluſieurs ſièges en 1038, en 1089, en 1436, en 1590; & elle ſervit de retraite au prince de Condé, aux ducs de Bouillon & de Nevers, en 1614. Le marquis de Praſſin la prit en 1616, les Eſpagnols en 1652, & Louis XIV. en 1653. Ses fortifications ont été démolies, & un incendie arrivé en 1719, a comblé ſon déſaſtre. Elle eſt dans un marais, entre deux rochers, ſur l'Aiſne, à 10 lieues N. E. de Châlons, 9 S. O. de Verdun, 15 S. E. de Rheims, 44 N. E. de Paris. *Long.* 22. 34. *lat.* 49. 10. (*D. J.*)

MENELAIES, (*Littér. grecq.*) fête qui ſe célébroit à Téraphné en l'honneur de Ménélas, qui y avoit un monument héroïque. Les habitans de cette ville de Laconie prétendoient qu'Hélene & lui y étoient inhumés dans le même tombeau, du-moins, dans les troyennes d'Eurypide, Ménélas ſe réconcilie de bonne foi avec ſa belle infidelle, & la ramene à Lacédémone. (*D. J.*)

MENELAUS, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Egypte, & la capitale d'un nome appellé *Ménélaites* par Pline, *l. V. c. ix.* (*D. J.*)

MENER, REMENER, AMENER, RAMENER, EMMENER, REMMENER, (*Gram.*) *Mener*, ſignifie *conduire* d'un lieu où on eſt en un lieu où on n'eſt pas; *remener*, c'eſt conduire une ſeconde fois au même lieu: comme *menez*-moi aux Tuileries, *remenez*-moi encore ce ſoir aux Tuileries, & vous m'obligerez. *Amener*, c'eſt conduire au lieu où on eſt; *ramener*, c'eſt conduire une ſeconde fois au lieu où on eſt: il m'a *amené* aujourd'hui ſon couſin, & il m'a promis de me le *ramener* demain. *Emmener*, ſe dit quelquefois quand on veut ſe défaire d'un homme; comme *emmenez* cet homme. Il ſignifie d'ordinaire *mener* en quelque lieu, mais alors on ne nomme jamais l'endroit; exemple, voilà un homme que les archers *emmenent*. *Remmener*, c'eſt *emmener* une ſeconde fois; comme les archers *rammenent* encore ce priſonnier. Lorſqu'on nomme le lieu, il faut dire, voilà un homme que les archers *menent* au fort-l'évêque; les archers *remenent* cet homme en priſon pour la ſeconde fois. (*D. J.*)

Mener, parmi les *Horlogers*, ſignifie l'*action* de la dent d'une roue, qui pouſſe l'aîle d'un pignon. *Voyez* Menée, Dent, Engrenage, Engrener, &c.

Mener, (*Maréchal.*) ſe dit du pié de devant du cheval qui part le premier au galop. Lorſqu'un cheval galope ſur le bon pié, c'eſt le pié droit de devant qui mene. *Mener un cheval en main*, c'eſt le conduire ſans être monté deſſus.

Mener les verges, (*Soierie.*) c'eſt dégager les fils dans l'envergure pour reculer les verges qui les ſéparent.

MENESTHEI PORTUS, (*Géog. anc.*) port de l'Eſpagne bétique ſelon Strabon & Ptolomée. C'eſt aujourd'hui *puerto de Sancta-Maria*. Pline connoît ce lieu & le nomme *Bæſippo*. (*D. J.*)

MENETRIER, *voyez* GAIAN.

MENEUR & MENEUSE, (*Econ. ruſtiq.*) homme ou femme qui mene les enfans en nourrice, & qui vient recevoir leurs mois, & donner de leurs nouvelles aux parens.

MENEUR DE BILLETTES, *terme de Verrerie*. *Voyez* BILLETTE.

MENEUSE DE TABLE, *terme de Cartier*; c'eſt ainſi qu'on nomme une *fille de boutique* qui trie les cartes après qu'elles ont été coupées, & qui en forme des jeux.

MENFLOTH, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique ſur le Nil; les Romains la ruinerent, & les Arabes la rétablirent en partie. Ptolomée met cette ville dans la province d'Afrodite, a 61^d. 20 de *long*. & à 27^d. 20 de *latit.* (*D. J.*)

MENI, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) idole que les Juifs adorerent. On prétend que c'eſt le Mercure des payens. On dérive ſon nom de manoh, *numerarii*, & l'on en fait le dieu des Commerçans. D'autres diſent que le *Meni* des Juifs fut le Mena des Arméniens & des Egyptiens, la lune ou le ſoleil. Il y a ſur cela quelques autres opinions qui ne ſont ni mieux ni plus malfondées.

MÉNIANE, ſ. f. (*Architect. rom.*) mot purement latin, *menianum*, dans Vitruve, eſpece de balcon ou de galerie avec une ſaillie hors de l'édifice. Ce mot tire ſon origine de Ménius, citoyen romain, qui le premier fit poſer des pieces de bois ſur une colonne. Ces pieces de bois faiſant ſaillie hors de ſa maiſon, lui donnoient moyen de voir ce qui ſe paſſoit dans les lieux voiſins. Son eſprit lui ſuggéra cette idée par l'amour des ſpectacles. Comme il étoit accablé de dettes, & qu'il fut obligé de vendre ſa maiſon à Caton & à Flaccus, conſuls pour y bâtir une baſilique, il leur demanda de s'y réſerver une colonne, avec la permiſſion d'y élever un petit toît de planches, où lui & ſes deſcendans puſſent avoir la liberté de voir les combats de gladiateurs. La colonne qu'il ajuſta fut appellée *méniane*; & dans la ſuite, on donna ce même nom à toutes les ſaillies de bâtimens qu'on fit, à l'imitation de celle de Ménius.

Il ne faut pas confondre les colonnes *ménianes* avec les colonnes *médianes* dont parle auſſi Vitruve. Ces dernieres, *colonnæ medianæ*, ſont les deux colonnes du milieu d'un porche, qui ont leur entre-colonne plus large que les autres.

Les Italiens de nos jours nomment *ménianes* les petites terraſſes, où l'on voit ſouvent les femmes du commun expoſées au ſoleil, pour ſécher leurs cheveux après les avoir lavés. (*D. J.*)

MENIANTE, ſ. f. (*Botan.*) *meniantes*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir & profondément découpée. Il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché, comme un clou, à la partie poſtérieure de la fleur; ce piſtil devient dans la ſuite un fruit ou une coque le plus ſouvent oblongue, compoſée de deux pieces & remplie de ſemences arrondies. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MENIANTE, TREFLE D'EAU *ou* DE MARAIS. (*Mat. méd.*) Les feuilles & la racine de cette plante ſont fort vantées priſes en decoction, contre la goutte & le ſcorbut, & principalement contre cette derniere maladie.

Il ne faut pas croire cependant avec les continuateurs de la matiere médicale de Geoffroy, que cette plante contienne un alkali volatil libre, comme les plantes cruciferes de Tournefort, qui ſont regardées comme les antiſcorbutiques par excellence.

Le *trefle d'eau* eſt un amer pur, qu'on mêle très-utilement à ce titre avec les plantes antiſcorbutiques alkalines, dans le traitement du ſcorbut de terre. *Voyez* SCORBUT. C'eſt encore comme amer qu'on s'en ſert avec avantage pour prévenir ou pour éloigner les accès de la goutte.

On prépare un extrait & un ſirop ſimple de *meniante* qui contiennent les parties médicamenteuſes de cette plante, & que les malades peuvent prendre beaucoup plus facilement que ſa décoction, dont la grande amertume eſt inſupportable pour le plus grand nombre de ſujets.

Le *trefle d'eau* eſt recommandé encore dans les pâles-couleurs, les ſuppreſſions des regles, dans les fievres quartes, l'hydropiſie, & les obſtructions invétérées.

Toutes ces vertus lui ſont communes avec le chardon-benit, le houblon, la fumeterre, la chicorée amere, la racine de grande gentiane, de fraxinelle, &c. *Voyez tous ces articles*. (*b*)

MENIANUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) *balcon*. Lorſque Caſus Menius vendit ſa maiſon aux cenſeurs Caton & Flaccus, il ſe reſerva un balcon ſoutenu de colonne, d'où lui & ſes deſcendans puſſent voir les jeux. Ce balcon étoit dans la huitieme région. Il l'appella *menianum* & on le déſigna dans la ſuite par la colonne qui le ſoutenoit; on dit *columna menſa* pour le *menianum*. Les Italiens ont fait leur mot *mignani* du mot *menianum* des anciens *Voyez* MENIANE.

MENIMA, (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede de l'île de Ceylan, qui reſſemble parfaitement à un daim, mais qui n'eſt pas plus gros qu'un lievre; il eſt gris & tacheté de blanc; ſa chair eſt un manger délicieux.

MENIN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce terme nous eſt venu d'Eſpagne, où l'on nomme *meninos*, c'eſt-à-dire, *mignons* ou *favoris*, de jeunes enfans de qualité placés auprès des princes, pour être élevés avec eux, & partager leurs occupations & leurs amuſemens.

MENIN, (*Geog.*) en flamand *Menéen*, ville des Pays-bas dans la Flandre. Le ſeigneur de Montigni la fit fermer de murailles, en 1578; elle a été priſe & repriſe pluſieurs fois. Les Hollandois étoient les maîtres de cette place par le traité de Baviere de 1715, & y mettoient le gouverneur & la garniſon. *Menin* a fleuri juſqu'en 1744, que Louis XV. s'en empara, & en fit raſer les fortifications. C'eſt à préſent un endroit miſérable. Elle eſt ſur le Lis, entre Armentieres & Courtrai à trois lieues de cette derniere ville, autant de Lille & d'Ipres. *Long.* 20, 44. *lat.* 50, 49. (*D. J.*)

MENINGÉE, ſ. f. (*Anatomie.*) nom d'une artere qui ſe diſtribue à la dure-mere ſur l'os occipital, & aux lobes voiſins du cerveau, eſt une branche de la vertébrale. *Voyez* CERVEAU, MENIN & VERTEBRALE.

MENINGES, μηνιγγες, (*Anatomie.*) ce ſont les membranes qui enveloppent le cerveau. *Voyez* CERVEAU.

Elles ſont au nombre de deux: les Arabes les appellent *meres*; c'eſt de-là que nous les nommons ordinairement *dure-mere*, & *pie-mere*. L'arachnoïde eſt conſidérée par pluſieurs anatomiſtes comme la lame externe de la pie-mere *Voyez* DURE-MERE & PIE-MERE.

MENINGOPHILAX, ſ. m. (*Chirur.*) inſtrument de chirurgie dont on ſe ſert au panſement de l'opération du trépan. Il eſt ſemblable au couteau lenticulaire, excepté que ſa tige eſt un cylindre exactement rond, & n'a point de tranchant. Sa lentille, qui eſt ſituée horiſontalement à ſon extrémité, doit être très-polie pour ne pas bleſſer la dure-mere. L'uſage de cet inſtrument eſt d'enfoncer un peu avec ſa lentille la dure-mere, & de ranger la circonférence du ſindon ſous le trou fait au crane par la couronne du trépan. *Voyez* la *fig.* 16. *Pl. XVI.* On peut avoir une lentille à l'extrémité du ſtilet dans l'étui de poche, & ſupprimer le *meningophilax* du nombre des inſtrumens non portatifs.

Meningophilax eſt un mot grec, qui ſignifie *gardien des meninges*; il eſt compoſé μῆνιγξ, genit. μήνιγγος, *membrana meninx*, membrane meninge, & de φύλαξ, *cuſtos* gardien.

On peut auſſi ſe ſervir pour le panſement du trépan d'un petit levier applati par ſes bouts. *Pl. XVI. fig.* 17. (*Y*)

MENIPPÉE, (*Littérat.*) *ſatyre menippée*, ſorte de ſatyre mêlée de proſe & de vers. *Voyez* SATYRE.

Elle fut ainſi nommée de Menippe Gadarenien, philoſophe cynique, qui, par une philoſophie plaiſante & badine, ſouvent auſſi inſtructive que la philoſophie la plus ſérieuſe, tournoit en raillerie la plûpart des choſes de la vie auxquelles notre imagination prête un éclat qu'elles n'ont point. Cet ouvrage étoit en proſe & en vers; mais les vers n'étoient que des parodies des plus grands poetes. Lucien nous a donné la véritable idée du caractere de cette eſpece de ſatyre, dans ſon dialogue intitulé *la Necromancie*.

Elle fut auſſi appellée *varroniene* du ſavant Varron, qui en compoſa de ſemblables, avec cette différence, que les vers qu'on y liſoit étoient tous de lui, & qu'il avoit fait un mélange de grec & de latin. Il ne nous reſte de ces ſatyres de Varron que quelques fragmens, le plus ſouvent fort corrompus, & les titres qui montrent qu'il avoit traité un grand nombre de ſujets.

Le livre de Seneque ſur la mort de l'empereur Claude celui de Boëce de la conſolation de la Philoſophie, l'ouvrage de Pétrone, intitulé *Satiricon*, & les Céſars de l'empereur Julien, ſont autant de *ſatyres menippées*, entierement ſemblables à celles de Varron.

Nos auteurs françois ont auſſi écrit dans ce genre; & nous avons en notre langue deux ouvrages de ce caractere, qui ne cedent l'avantage ni à l'Italie, ni à la Grece. Le premier c'eſt le Catolicon, même plus connu

ſous

ſous le nom de *ſatyre menippée*, où les états tenus à Paris par la ligue, en 1593, ſont ſi ingénieuſement dépeints, & ſi parfaitement tournés en ridicule. Elle parut pour la premiere fois, en 1594, & on la regarde, avec raiſon, comme un chef-d'œuvre pour le tems. L'autre c'eſt la *Pompe funebre de Voiture* par Sarraſin, où le ſérieux & le plaiſant ſont mêlés avec une adreſſe merveilleuſe. On pourroit mettre auſſi au nombre de nos *ſatyres menippées* l'ovrage de Rabelais, ſi ſa proſe étoit un peu plus mêlée de vers, & ſi par des obſcénités affreuſes il n'avoit corrompu la nature & le caractere de cette eſpece de ſatyre. Il ne manque non plus que quelques mélanges de vers à la plûpart des pieces de l'ingénieux docteur Swift, d'ailleurs ſi pleines de ſel & de bonne plaiſanterie pour en faire de véritables ſatyres *menippées*, *Diſc.* de M. Dacier, *ſur la ſatyre*. *Mém. de l'ac. des bell. Lettres*

MENISPERMUM, (*Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs feuilles diſpoſées au-tour du même centre. Le piſtil eſt à trois pieces dont chacune devient une baie qui renferme ordinairement une ſemence plate échancrée en croiſſant. Tournefort, *Mém. de l'acad. roy. des Sciences*, *année* 1705. *Voyez* PLANTE.

MENISQUE, ſ. m. (*Optique.*) verre ou lentille concave d'un côté & convexe de l'autre, qu'on appelle auſſi quelquefois *lunula*. *Voyez* LENTILLE & VERRE.

Nous avons donné à l'*article* LENTILLE une formule générale par le moyen de laquelle on peut trouver le foyer ou le point de réunion des rayons. Cette formule eſt $z = \frac{2aby}{ay + by - 2ab}$, dans laquelle z marque la diſtance du foyer au verre, y la diſtance de l'objet au verre, a le rayon de la convexité tournée vers l'objet, b le rayon de l'autre convexité. Pour appliquer cette formule aux *meniſques*, il faudra faire a négatif ou b négatif, ſelon que la partie concave ſera tournée vers l'objet ou vers l'œil; ainſi on aura dans le premier cas

$$z = \frac{-2aby}{-ay + by + 2ab};$$

& dans le ſecond, $z = \frac{-2aby}{ay - by + 2ab}$: delà on tire les regles ſuivantes.

Si le diametre de la convexité d'un *meniſque* eſt égal à celui de la concavité, les rayons qui tomberont parallelement à l'axe, redeviendront paralleles après les deux réfractions ſouffertes aux deux ſurfaces du verre.

Car ſoit $a = b$ & y infinie; c'eſt-à-dire ſuppoſons les rayons des deux convexités égaux, & l'objet à une diſtance infinie, afin que les rayons tombent paralleles ſur le verre; on aura dans le premier cas & dans le ſecond $z = \frac{-2a^2y}{ay - ay}$: ce qui donne z infinie, & par conſéquent les rayons ſeront paralleles en ſortant, puiſqu'ils ne ſe réuniront qu'à une diſtance infinie du verre.

Un tel *méniſque* ne ſeroit donc propre ni à raſſembler en un point les rayons de lumiere, ni à les diſperſer; & ainſi il ne peut être d'aucun uſage en Dioptrique. *Voyez* RÉFRACTION.

Voici la regle pour trouver le foyer d'un *méniſque*, c'eſt-à-dire le point de concours des rayons qui tombent paralleles. Comme la différence des rayons de la convexité & de la concavité eſt au rayon de la convexité, ainſi le diametre de la concavité eſt à la diſtance du foyer au *méniſque*.

En effet ſuppoſant y infinie, la premiere formule donne $z = \frac{2ab}{-a+b}$, & la ſeconde donne $\frac{-2ab}{a-b}$, qui donne dans le premier cas $b - a : b :: -2a : z$, & dans le ſecond $a - b : a :: -2b . z$.

Par exemple, ſi le rayon de la concavité étoit triple du rayon de la convexité, la diſtance du foyer au *méniſque* ſeroit alors, en conſéquence de cette regle, égale au rayon de la concavité; & par conſéquent le *méniſque* ſeroit en ce cas équivalent à une lentille également convexe des deux côtés. *Voyez* LENTILLE.

De même ſi le rayon de la concavité étoit double de celui de la convexité, on trouveroit que la diſtance du foyer ſeroit égale au diametre de la concavité; ce qui rendroit le *méniſque* équivalent à un verre plan convexe. *Voyez* VERRE.

De plus, les formules qui donnent la valeur de z font voir que le foyer eſt de l'autre côté du verre, par rapport à l'objet. Si b eſt plus petit que a dans le premier cas, & ſi b eſt plus grand que a dans le ſecond; & au contraire ſi b eſt plus grand que a dans le premier cas, & plus petit que a dans le ſecond, le foyer ſera du même côté du verre que l'objet, & ſera par conſéquent virtuel, c'eſt-à-dire que les rayons ſortiront divergens. *Voyez* FOYER.

Il s'enſuit encore de cette même formule que le rayon de la convexité étant donné, on peut aiſément trouver celui qu'il faudroit donner à la concavité pour reculer le foyer à une diſtance donnée.

Quelques géometres ont donné le nom de *méniſque* à des figures planes ou ſolides, compoſées d'une partie concave & d'une partie convexe, à l'inſtar des *méniſques* optiques. (*O*)

MÉNISQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) plaques rudes qu'on mettoit ſur la tête des ſtatues, afin que les oiſeaux ne s'y repoſaſſent point, & ne les gâtaſſent point de leurs ordures. C'eſt de-là que les auréoles de nos ſaints ſont venues.

MENNONITE, ſ. m. (*Hiſt. eccl. mod.*) les chrétiens connus dans les Provinces Unies, & dans quelques endroits de l'Allemagne, ſous le nom *Mennonites*, ont formé une ſociété à part, preſque dès le commencement de la réformation. On les appella d'abord *Anabaptiſtes*; & c'eſt le nom qu'ils portent encore en Angleterre, où ils ſont fort eſtimés. Cependant ce nom étant devenu odieux par les attentats des fanatiques de Munſter, ils le quitterent dès-lors; & ils ne l'ont plus regardé depuis, que comme une ſorte d'injure. Celui de *Mennonites* leur vient de Menno Friſon, qui ſe joignit à eux, en 1536, & qui par ſa doctrine, ſes écrits, ſa piété, ſa ſageſſe, contribua plus qu'aucun autre à éclairer cette ſociété, & à lui faire prendre ce caractere de ſimplicité dans les mœurs, par lequel elle s'eſt diſtinguée dans la ſuite, & dont elle ſe fait toujours honneur.

Les *Mennonites* furent expoſés aux plus cruelles perſécutions ſous Charles Quint. Les crimes que proſcrit cet empereur par ſon placard de 1540, ſont d'avoir, de vendre, donner, porter, lire des livres de Luther, de Zuingle, de Mélancthon, de prêcher leur doctrine, & de la communiquer ſecrettement ou publiquement. Voici la peine portée contre ces crimes, & qu'il eſt ſévérement défendu aux juges d'adoucir, ſous quelque prétexte que ce ſoit: les biens ſont confiſqués, les prétendus coupables condamnés à périr par le feu, s'ils perſiſtent dans leurs erreurs; & s'ils les avouent, ils ſont exécutés, les hommes par l'épée, & les femmes par la foſſe, c'eſt-à-dire, qu'on les enterroit en vie: même peine contre ceux qui logent les *Anabaptiſtes*, ou qui ſachant où il y en a quelques-uns de cachés, ne les décelent point. Les cheveux dreſſent à la tête quand on lit de pareils édits. Eſt-ce que la religion adorable de J. C. a pû jamais les inſpirer? (1)

Le malheur des *Mennonites* voulut encore qu'ils euſſent à ſouffrir en divers lieux de la part des autres proteſtans, qui, dans ces commencemens, lors même qu'ils ſe croyoient revenus de beaucoup d'erreurs, retenoient encore celle qui poſe que le magiſtrat doit ſévir contre des opinions de religion, comme contre des crimes.

Mais la république des Provinces-Unies a toujours traité les *Mennonites*, aſſez peu différemment des autres proteſtans. Tout le monde ſait quelle eſt leur façon de penſer. Ils s'abſtiennent du ſerment; leur ſimple parole leur en tient lieu devant les magiſtrats. Ils regardent la guerre comme illicite; mais ſi ce ſcrupule les empêche de défendre la patrie de leurs perſonnes, ils la ſoutiennent volontiers de leurs biens. Ils ne condamnent point les charges de magiſtrature; ſeulement pour eux-mêmes, ils aiment mieux s'en tenir éloignés. Ils n'adminiſtrent le baptême qu'aux adultes, en état de rendre raiſon de leur foi. Sur l'euchariſtie, ils ne different pas des réformés.

A l'égard de la grace & de la prédeſtination, articles épineux, ſur leſquels on ſe partage encore aujourd'hui, ſoit dans l'égliſe romaine, ſoit dans le proteſtantiſme, les *Mennonites* rejettent les idées rigides de S. Auguſtin, adoptés par la plûpart des réformateurs, ſurtout

(1) Perſonne n'ignore l'extravagance des Anabaptiſtes, & de ſes différentes ſectes, furies monſtrueuſes, engendrées de cette horrible legion de phanatiques, & impoſteurs, ennemis jurés de Dieu, & de la ſocieté civile, deſtructeurs de la ſouveraineté legitime, & de la réligion veritable. On a déjà obſervé à la note de l'article (hereſie) avec combien de raiſon les Princes Catholiques, & zelés partiſans de la ſainte religion de J. C. & en particulier l'Empereur Charle-quint, ont fait & publié des Edits contre les prophanateurs de la vrai réligion, & rébelles aux legitimes ſouverains. (*W*)

tout par Calvin, & ſuivent à-peu-près les principes radoucis que les Luthériens ont pris de Mélancthon. (1) Ils profeſſent la tolérance, & ſupportent volontiers dans leur ſein des opinions différentes des leurs, dès qu'elles ne leur paroiſſent point attaquer les fondemens du chriſtianiſme, & qu'elles laiſſent la morale chrétienne dans ſa forme. En un mot, les ſucceſſeurs de fanatiques ſanguinaires ſont les plus doux, les plus paiſibles de tous les hommes, occupés de leur négoce, de leurs manufactures, laborieux, vigilans, modérés, charitables. Il n'y a point d'exemple d'un ſi beau, ſi reſpectable, & ſi grand changement; mais, dit M. de Voltaire, comme les *Mennonites* ne font aucune figure dans le monde, on ne daigne pas s'appercevoir s'ils ſont méchans ou vicieux. (*D. J.*)

MENOIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre ſemblable au croiſſant de la lune, que Boot conjecture être un fragment de la corne d'Ammon.

MÉNOLOGE, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) ce mot eſt grec, il vient de μην, *mois*, & de λογος, *diſcours*. C'eſt le martyrologe ou le calendrier des grecs, diviſé par chaque mois de l'année. *Voyez* MARTYROLOGE & CALENDRIER.

Le *menologue* ne contient autre choſe que les vies des ſaints en abrégé pour chaque jour pendant tout le cours de l'année, ou la ſimple commémoration de ceux dont on n'a point les vies écrites. Il y a différentes ſortes de *ménologues* chez les Grecs. Il faut remarquer que les *Grecs*, depuis leur ſchiſmes, ont inſéré dans leurs *ménologues* le nom de pluſieurs hérétiques, qu'ils honorent comme des ſaints. Baillet parle fort au long de ces *ménologues* dans ſon *diſcours ſur l'hiſtoire de la vie des Saints*. *Dict. de Trevoux*.

MENON, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal terreſtre à quatre piés, qui reſſemble à-peu-près au bouc ou à la chévre. On le trouve aſſez communément dans le Levant; & on fabrique le marroquin avec ſa peau. *Voyez* MARROQUIN.

MENOSCA, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne chez les Vardules. On croit aſſez généralement que c'eſt aujourd'hui la ville d'*Orea* ou *Orio* dans le Guipuſcoa. (*D. J.*)

MENOTTE, ſ. m. (*Gram.*) lien de corde ou de fer que l'on met aux mains des malfaiteurs, pour leur en ôter l'uſage.

MENOVIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Angleterre avec évêché ſuffragant de Cantorbery, dans la partie méridionale; du pays de Galles, au comté de Pembroch; elle a été ruinée par les Danois, & n'eſt plus ajourd'hui qu'un village: cependant le juge épiſcopal ſubſiſte toujours ſous le nom de *Saint David*, (*D. J.*)

MENOYE, (*Géog.*) petite riviere de Savoie. Elle vient des montagnes de Boege, & ſe jette dans l'Arve, au-deſſous du pont d'Ertrambieres. (*D. J.*)

MENS, (*Mythol.*) c'eſt-à-dire l'eſprit, la penſée, l'intelligence. Les Romains en avoient fait une divinité qui ſuggéroit les bonnes penſées, & détournoit celles qui ne ſervent qu'à ſéduire. Le préteur T. Ottacilius voua un temple à cette divinité, qu'il fit bâtir ſur le Capitole, lorſqu'il fut nommé duumvir. Plutarque lui en donne un ſecond dans la huitieme région de Rome. Ce dernier étoit celui qui fut voué par les Romains, lors de la conſternation où la perte de la bataille d'Allias & la mort du conſul C. Flaminius, jetterent la république. On conſulta, dit Tite-Live, les livres des Sibylles, & en conſéquence, on promit de grands jeux à Jupiter, & deux temples; ſavoir, l'un à Vénus Erycine, & l'autre au bon Eſprit, *Menti* (*D. J.*)

MENSAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) officiers qu'on créa à Rome, au nombre de cinq, l'an de cette ville 402, pour la premiere fois. Ils tenoient leurs ſéances dans les marchés. Les créanciers & les débiteurs comparoiſſoient là; on examinoit leurs affaires; on prenoit des précautions pour que le débiteur s'acquittât, & que ſon bien ne fût plus engagé aux particuliers, mais ſeulement au public qui avoit pourvu à la ſureté de la créance. Il ne faut donc pas confondre les *menſarii* avec les *argentarii* & les *nummularii*: ces derniers étoient des eſpeces d'uſuriers qui faiſoient commerce d'argent. Les *menſarii*, au contraire, étoient des hommes publics qui devenoient ou quinquivirs ou triumvirs; mais ſe faiſoit *argentarius* & *nummularius* qui vouloit. L'an de Rome 356, on créa à la requête du tribun du peuple M. Minucius, des triumvirs & des *menſaires*. Cette création fut occaſionnée par le défaut d'argent. En 538, on confia à de pareils officiers les fonds des mineurs & des veuves; & en 542, ce fut chez des hommes qui avoient la fonction des *menſaires*, que chacun alloit dépoſer ſa vaiſſelle d'or & d'argent & ſon argent monnoyé. Il ne fut permis à un ſénateur de ſe réſerver que l'anneau, une once d'or, une livre d'argent; les bijoux des femmes, les parures des enfans & cinq mille *aſſes*, le tout paſſoit chez les triumvirs & les *menſaires*. Ce prêt, qui ſe fit par eſprit de patriotiſme, fut rembourſé ſcrupuleuſement dans la ſuite. Il y avoit des *menſaires* dans quelques villes d'Aſie; les revenus publics y étoient perçus & adminiſtrés par cinq préteurs, trois queſteurs & quatre *menſaires* ou *trapezetes*; car on leur donnoit encore ce dernier nom.

MENSE, ſ. f. (*Juriſprud.*) du latin *menſa* qui ſignifie *table*. En matiere eccléſiaſtique, ſe prend pour la part que quelqu'un a dans les revenus d'une égliſe. On ne parloit point de *menſes* tant que les évêques & les abbés vivoient en commun avec leur clergé; mais depuis que les ſupérieurs ont voulu avoir leur part diſtincte & ſéparée de celle de leur clergé, on a diſtingué dans les cathédrales la *menſe* épiſcopale & celle du chapitre, dans les abbayes on a diſtingué la *menſe* abbatiale & la *menſe* conventuelle, qui eſt la part de la communauté.

Outre les deux *menſes* de l'abbé & du couvent, il y a le tiers lot deſtiné pour les réparations de l'égliſe & des lieux réguliers.

La diſtinction des *menſes* n'eſt que pour l'adminiſtration des revenus; elle n'ôte pas à l'abbé l'autorité naturelle qu'il a ſur ſes religieux; & l'aliénation des biens qui ſont de l'une ou l'autre *menſe*, ne peut être faite ſans le conſentement réciproque des uns & des autres.

Dans quelques monaſteres il y a des *menſes* particulieres, attachées aux offices clauſtraux; dans d'autres on a éteint tous ces offices, & leurs *menſes* ont été réunies à la *menſe* conventuelle.

On entend par *menſes monachales*, les places de chaque religieux; ou plutôt la penſion deſtinée pour l'entretien & la nourriture de chaque religieux. Cette portion alimentaire n'eſt dûe que par la maiſon de la profeſſion; & pour la poſſéder, il faut être religieux profés de l'ordre. Le nombre de ces *menſes* eſt ordinairement reglé par les partages & tranſactions faites entre l'abbé & les religieux; de maniere que l'abbé n'eſt tenu de fournir aux religieux que le nombre de *menſes* qui a été convenu, autrement il dépendroit des religieux de multiplier les *menſes* monachales; un officier clauſtral, retenant ſa *menſe*, réſigneroit ſon office à un nouveau religieux; celui-ci à un autre, & c'eſt au réſignataire à attendre qu'il y ait une *menſe* vacante pour la requerir.

Anciennement les *menſes* monachales étoient fixées à une certaine quantité de vin, de bled, d'avoine. Les chapitres généraux de Cluny, de 1676 & 1678, ordonnent que la *menſe* de chaque religieux demeurera fixée à la ſomme de trois cent liv. en argent, & que les prieurs auront une double *menſe*.

Dans les abbayes qui ne ſont impoſées aux décimes que par une ſeule cotte, c'eſt à l'abbé ſeul à l'acquitter; on préſume que la *menſe* conventuelle n'a point été impoſée.

Dans celles où l'abbé & les religieux ont leurs *menſes* ſéparées, la *menſe* conventuelle doit être impoſée ſéparement de celle de l'abbé; & les religieux doivent acquitter leur cotte ſans pouvoir la répéter ſur leur abbé, quoiqu'il jouiſſe du tiers lot.

Lorſque les revenus d'un monaſtere ſoumis à la juriſdiction de l'évêque, ne ſont pas ſuffiſans pour entretenir le nombre de religieux ſuffiſans pour ſoutenir les exercices de la régularité, les ſaints decrets & les ordonnances autoriſent l'évêque à éteindre & ſupprimer la *menſe* con-

(1) Ce ſeroit manquer d'intelligence que de penſer que les idées qu'eut S. Auguſtin de la grace, étoient trop ſeveres ou ce ſeroit malicieuſement interpreter les ouvrages de ce S. que de leur donner un ſens tout à fait étranger à ſon ſentiment. Qui ne fait que ç'a été là l'idée des Proteſtans, & particulierement des Calviniſtes par rapport à la grace, & à la prédeſtination, ſentiment entierement oppoſé à celui de S. Auguſtin ſur ce ſujet? les proteſtans reformateurs n'ont cherché dans ce S. Docteur que certaines expreſſions pour défendre leur héréſie. Les Mennonites furent encore les deſtructeurs de la réligion Chrétienne, parce qu'outre pluſieurs erreurs, qu'ils ſoutenoient contr'elle ils nioient auſſi la vraie & naturelle humanité de J. C. laquelle eſt un des dogmes fondamentaux de cette réligion. (*W*)

conventuelle, & en appliquer les revenus, en œuvres pies plus convenables aux lieux, aux circonſtances, & ſur-tout à la dotation de ſéminaires. *Voyez la bibliot. can. tom. I. pag.* 12. Bouchel, *verbo Menſe*. Carondas, *liv. XIII. rep. ij. Les mémoires du clergé* & *le diction. des arrêts* au mot *Menſe*.

MENSONGE, ſ. m. (*Morale.*) fauſſeté deshonnête ou illicite. Le *menſonge* conſiſte à s'exprimer, de propos délibéré, en paroles ou en ſignes, d'une maniere fauſſe, en vûe de faire du mal, ou de cauſer du dommage, tandis que celui à qui on parle a droit de connoître nos penſées, & qu'on eſt obligé de lui en fournir les moyens, autant qu'il dépend de nous. Il paroît delà que l'on ne *ment* pas toutes les fois qu'on parle d'une maniere qui n'eſt pas conforme, ou aux choſes, ou à nos propres penſées: & qu'ainſi la vérité logique, qui conſiſte dans une ſimple conformité de paroles avec les choſes, ne répond pas toujours à la vérité morale. Il s'enſuit encore que ceux-là ſe trompent beaucoup, qui ne mettent aucune différence entre *mentir* & *dire une fauſſeté*. Mentir eſt une action deshonnête & condamnable, mais on peut dire une fauſſeté indifférente; on en peut dire une qui ſoit permiſe, louable & même néceſſaire: par conſéquent une fauſſeté que les circonſtances rendent telle, ne doit pas être confondue avec le *menſonge*, qui décele une ame foible, ou un caractere vicieux.

Il ne faut donc point accuſer de *menſonge*, ceux qui emploient des fictions ou des fables ingénieuſes pour l'inſtruction, & pour mettre à couvert l'innocence de quelqu'un, comme auſſi pour appaiſer une perſonne furieuſe, prête à nous bleſſer; pour faire prendre quelques remedes utiles à un malade; pour cacher les ſecrets de l'état, dont il importe de dérober la connoiſſance à l'ennemi, & autres cas ſemblables, dans leſquels on peut ſe procurer à ſoi-même, ou procurer aux autres une utilité légitime & entierement innocente.

Mais toutes les fois qu'on eſt dans une obligation manifeſte de découvrir fidélement ſes penſées à autrui, & qu'il a droit de les connoître, on ne ſauroit ſans crime ni ſupprimer une partie de la vérité, ni uſer d'équivoques ou de reſtrictions mentales; c'eſt pourquoi Cicéron condamne ce romain qui, après la bataille de Cannes, ayant eu d'Annibal la permiſſion de ſe rendre à Rome, à condition de retourner dans ſon camp, ne fut pas plûtôt ſorti de ce camp, qu'il y revint ſous prétexte d'avoir oublié quelque choſe, & ſe crut quitte par ce ſtratagème de ſa parole donnée.

Concluons que ſi le *menſonge*, les équivoques & les reſtrictions mentales ſont odieuſes, il y a dans le diſcours des fauſſetés innocentes, que la prudence exige ou autoriſe; car de ce que la parole eſt l'interprête de la penſée, il ne s'enſuit pas toujours qu'il faille dire tout ce que l'on penſe. Il eſt au contraire certain que l'uſage de cette faculté doit être ſoumis aux lumieres de la droite raiſon, à qui il appartient de décider quelles choſes il faut découvrir ou non. Enfin pour être tenu de déclarer naïvement ce qu'on a dans l'eſprit, il faut que ceux à qui l'on parle, aient droit de connoître nos penſées. (*D. J.*)

Mensonge officieux: un certain roi, dit Muſſadin Sadi dans ſon *Roſarium politicum*, condamna à la mort un de ſes eſclaves qui, ne voyant aucune eſpérance de grace, ſe mit à le maudire. Ce prince qui n'entendoit point ce qu'il diſoit, en demanda l'explication à un de ſes courtiſans. Celui-ci qui avoit le cœur bon & diſpoſé à ſauver la vie au coupable, répondit: „ Seigneur, ce miſérable dit que le paradis eſt préparé pour ceux qui moderent leur colere, & qui pardonnent les fautes; & c'eſt ainſi qu'il implore votre clémence „. Alors le roi pardonna à l'eſclave, & lui accorda ſa grace. Sur cela un autre courtiſan d'un méchant caractere, s'écria qu'il ne convenoit pas à un homme de ſon rang de mentir en préſence du roi, & ſe tournant vers ce prince: „ Seigneur, dit-il, je veux vous inſtruire de la vérité; ce malheureux a proféré contre vous les plus indignes malédictions, & ce ſeigneur vous a dit un *menſonge* formel „. Le roi s'appercevant du mauvais caractere de celui qui tenoit ce langage, lui répondit: „ Cela ſe peut; mais ſon *menſonge* vaut mieux que votre vérité, puiſqu'il a tâché par ce moyen de ſauver un homme, au lieu que vous cherchez à le perdre. Ignorez-vous cette ſage maxime, que le *menſonge* qui procure du bien, vaut mieux que la vérité qui cauſe du dommage „? Cependant, auroit dû ajouter le prince, qu'on ne me mente jamais.

MENSORES, (*Antiq. rom.*) c'étoient des fourriers & maréchaux-des-logis, qui avoient le ſoin d'aller marquer les logis quand l'empereur vouloit ſe rendre dans quelque province; & quand il falloit camper, ils dreſſoient le plan du camp, & aſſignoient à chaque régiment ſon quartier.

Les *menſores* déſignoient auſſi les arpenteurs, les architectes & les experts des bâtimens publics; enfin ceux qui pourvoyoient l'armée de grain, ſe nommoient *menſores frumentarii*. (*D. J.*)

MENSTRUES, *catamenia*, (*Medécine.*) ce ſont les évacuations qui arrivent chaque mois aux femmes qui ne ſont ni enceintes ni nourrices. *Voyez* Menstruel. On les appelle ainſi de *menſis* mois, parce qu'elles viennent chaque mois. On les nomme auſſi *fleurs*, *regles*, *ordinaires*, &c. *Voyez* Regles.

Les *menſtrues* des femmes ſont un des plus curieux & des plus embarraſſans phénomènes du corps humain. Quoiqu'on ait formé différentes hypothèſes pour l'expliquer, on n'a encore preſque rien de certain ſur cette matiere.

On convient univerſellement que la néceſſité de fournir une nourriture ſuffiſante au fœtus pendant la groſſeſſe, eſt la raiſon finale de la ſurabondance de ſang qui arrive aux femmes dans les autres tems. Mais voilà la ſeule choſe dont on convienne. Quelques-uns non contens de cela, prétendent que le ſang menſtruel eſt plûtôt nuiſible par ſa qualité, que par ſa quantité; ce qu'ils concluent des douleurs que pluſieurs femmes reſſentent aux approches des regles. Ils ajoutent, que ſa malignité eſt ſi grande, qu'il gâte les parties des hommes par un ſimple contact; que l'haleine d'une femme qui a ſes regles, laiſſe une tache ſur l'ivoire, ou ſur un miroir; qu'un peu de ſang menſtruel brûle la plante ſur laquelle elle tombe & la rend ſtérile; que ſi une femme groſſe touche de ce ſang elle ſe bleſſe; que ſi un chien en goûte, il tombe dans l'épilepſie, & devient enragé. Tout cela, ainſi que pluſieurs autres fables de même eſpece, rapportées par de graves auteurs, eſt trop ridicule pour avoir beſoin d'être refuté.

D'autres attribuent les *menſtrues* à une prétendue influence de la lune ſur les corps des femmes. C'étoit autrefois l'opinion dominante; mais la moindre réflexion en auroit pu faire voir la fauſſeté. En effet, ſi les *menſtrues* étoient cauſées par l'influence de la lune, toutes les femmes de même âge & de même tempérament, auroient leurs regles aux mêmes périodes & révolutions de la lune, & par conſéquent en même tems; ce qui eſt contraire à l'expérience.

Il y a deux autres opinions qui paroiſſent fort probables, & qui ſont ſoutenues avec beaucoup de force & par quantité de raiſons. On convient de part & d'autre que le ſang menſtruel n'a aucune mauvaiſe qualité; mais on n'eſt pas d'accord ſur la cauſe de ſon évacuation. La premiere de ces deux opinions eſt celle du docteur Bohn & du docteur Freind, qui prétendent que l'évacuation menſtruelle eſt uniquement l'effet de la pléthore. *V.* Plethore.

Freind qui a ſoutenu cette opinion avec beaucoup de force & de netteté, croit que la plethore eſt produite par une ſurabondance de nourriture, qui peu-à-peu s'accumule dans les vaiſſeaux ſanguins, que cette plethore a lieu dans les femmes & non dans les hommes, parce que les femmes ont des corps plus humides, des vaiſſeaux & ſur-tout leurs extrémités plus tendres, & une maniere de vivre moins active que les hommes; que le concours de ces choſes fait que les femmes ne tranſpirent pas ſuffiſamment pour diſſiper le ſuperflu des parties nutritives, leſquelles s'accumulent au point de diſtendre les vaiſſeaux, & de s'ouvrir une iſſue par les arteres capillaires de la matrice. La plethore arrive plus aux femmes, qu'aux femelles des animaux qui ont les mêmes parties, à cauſe de la ſituation droite des premieres, & que le vagin & les autres conduits ſe trouvent perpendiculaires à l'horiſon, enſorte que la preſſion du ſang ſe fait directement contre leurs orifices; au-lieu que dans les animaux, ces conduits ſont paralleles à l'horiſon, & que la preſſion du ſang ſe fait entierement contre leurs parties latérales; l'évacuation, ſuivant le même auteur, ſe fait par la matrice plutôt que par d'autres endroits, parce que la ſtructure des vaiſſeaux lui eſt plus favorable, les arteres de la matrice étant fort nombreuſes, les veines faiſant pluſieurs tours & détours, & étant par conſéquent plus propres à retarder l'impétuoſité du ſang. Ainſi, dans un cas de plethore les extrémités des vaiſſeaux s'ouvrent facilement, & l'évacuation dure juſqu'à ce que les vaiſſeaux ſoient déchargés du poids qui les accabloit.

Telle eſt en ſubſtance la théorie du docteur Freind, par laquelle il explique d'une maniere très-méchanique & très-philoſophique, les ſymptomes des *menſtrues*.

A ce qui a été dit, pourquoi les femmes ont des *menſtrues* plutôt que les hommes, on peut ajoûter, ſelon Boerhaave, que dans les femmes l'os ſacrum eſt plus large & plus avancé en-dehors, & le coccyx plus avancé en dedans, les os innominés plus larges & plus évaſés,

leurs parties inférieures, de même que les éminences inférieures du pubis, plus en dehors que dans les hommes. C'eſt pourquoi la capacité du baſſin eſt beaucoup plus grande dans les femmes, & néanmoins dans celles qui ne ſont pas enceintes, il n'y a pas beaucoup de choſes pour remplir cette capacité. De plus, le devant de la poitrine eſt plus uni dans les femmes que dans les hommes, & les vaiſſeaux ſanguins, les vaiſſeaux lymphatiques, les nerfs, les membranes & les fibres ſont beaucoup plus lâches: de-là vient que les humeurs s'accumulent plus aiſément dans toutes les cavités, les cellules, les vaiſſeaux, *&c.* & celles-ci plus ſujettes à la plethore.

D'ailleurs, les femmes tranſpirent moins que les hommes, & arrivent beaucoup plutôt à leur maturité. Boerhaave ajoûte à tout cela la conſidération du tiſſu mol & pulpeux de la matrice, & le grand nombre de veines & d'arteres dont elle eſt fournie intérieurement.

Ainſi, une fille en ſanté étant parvenue à l'âge de puberté, prépare plus de nourriture que ſon corps n'en a beſoin; & comme elle ne croît plus, cette ſurabondance de nourriture remplit néceſſairement les vaiſſeaux, ſurtout ceux de la matrice & des mammelles, comme étant les moins comprimés. Ces vaiſſeaux ſeront donc plus dilatés que les autres, & en conſéquence les petits vaiſſeaux latéraux s'évacuant dans la cavité de la matrice, elle ſera emplie & diſtendue, c'eſt pourquoi la perſonne ſentira de la douleur, de la chaleur, & de la peſanteur autour des lombes, du pubis, *&c.* en même tems les vaiſſeaux de la matrice ſeront tellement dilatés qu'ils laiſſeront échapper du ſang dans la cavité de la matrice: l'orifice de ce viſcere ſe ramollira & ſe relâchera & le ſang en ſortira. A meſure que la plethore diminuera, les vaiſſeaux ſeront moins diſtendus, ſe contracteront davantage, retiendront la partie rouge du ſang, & ne laiſſeront échapper que la ſéroſité la plus groſſiere, juſqu'à ce qu'enfin il ne paſſe que la ſéroſité ordinaire. De plus il ſe prépare, dans les perſonnes dont nous parlons, une plus grande quantité d'humeurs, laquelle eſt plus facilement reçue dans les vaiſſeaux une fois dilatés: c'eſt pourquoi les *menſtrues* ſuivent différens périodes en différentes perſonnes.

Cette hypotheſe, quoique très-probable, & combattue par le docteur Drake, qui ſoutient qu'il n'y a point de pareille plethore, ou qu'au-moins elle n'eſt pas néceſſaire pour expliquer ce phénomene. Il dit, que ſi les *menſtrues* étoient les effets de la plethore, les ſymptomes qui en reſultent, comme la peſanteur, l'engourdiſſement, l'inaction, ſurviendroient peu-à-peu, & ſe feroient ſentir long-tems avant chaque évacuation; que les femmes recommenceroient à les ſentir auſſi-tôt après l'écoulement, & que ces ſymptomes augmenteroient chaque jour: ce qui eſt entierement contraire à l'expérience; pluſieurs femmes dont les *menſtrues* viennent régulierement & ſans douleur, n'ayant pas d'autre avertiſſement ni d'autre ſigne de leur venue, que la meſure du tems; enſorte que celles qui ne comptent pas bien, ſe trouvent quelquefois ſurpriſes, ſans éprouver aucun des ſymptomes que la plethore devroit cauſer. Le même auteur ajoûte, que dans les femmes même, dont les *menſtrues* viennent difficilement, les ſymptomes, quoique très-fâcheux & très-incommodes, ne reſſemblent en rien à ceux d'une plethore graduelle. D'ailleurs, ſi l'on conſidere les ſymptomes violens qui ſurviennent quelquefois dans l'eſpace d'une heure ou d'un jour, on ſera fort embarraſſé à trouver une augmentation de plethore aſſez conſidérable pour cauſer en ſi peu de tems un ſi grand changement. Selon cette hypotheſe, la derniere heure avant l'écoulement des *menſtrues* n'y fait pas plus que la premiere, & par conſéquent l'altération ne doit pas être plus grande dans l'une que dans l'autre, mettant à part la ſimple éruption.

Voilà en ſubſtance les raiſons que le docteur Drake oppoſe à la théorie du docteur Freind, laquelle, nonobſtant toutes ces objections, eſt encore, il faut l'avouer, la plus raiſonnable & la mieux entendue, qu'on ait propoſée juſqu'ici.

Ceux qui la combattent ont recours à la fermentation, & prétendent que l'écoulement des *menſtrues* eſt l'effet d'une effervescence du ſang. Pluſieurs auteurs ont ſoutenu ce ſentiment, particulierement les docteurs Charleton, Graaf & Drake. Les deux premiers donnent aux femmes un ferment particulier, qui produit l'écoulement, & affecte ſeulement, ou du moins principalement la matrice. Graaf, moins précis dans ſes idées, ſuppoſe ſeulement une effervescence du ſang produite par un ferment, ſans marquer quel eſt ce ferment, ni comment il agit. La ſurabondance ſoudaine du ſang a fait croire à ces auteurs, qu'elle provenoit de chaque choſe d'étranger au ſang, & leur a fait chercher dans les parties principalement affectées, un ferment imaginaire, qu'aucun examen anatomique n'a jamais pu montrer ni découvrir, & dont aucun raiſonnement ne prouve l'exiſtence. D'ailleurs, la chaleur qui accompagne cette ſurabondance les a portés à croire qu'il y avoit dans les *menſtrues* autre choſe que de la plethore & que le ſang éprouvoit alors un mouvement inteſtin & extraordinaire.

Le docteur Drake enchérit ſur cette opinion d'un ferment, & prétend non-ſeulement qu'il exiſte, mais encore qu'il a un reſervoir particulier. Il juge par la promptitude & la violence des ſymptomes, qu'il doit entrer beaucoup de ce ferment dans le ſang en très-peu de tems, & par conſéquent, qu'il doit être tout prêt dans quelques reſervoirs, où il demeure ſans action, tandis qu'il n'en ſort pas. Le même auteur va encore plus loin, & prétend démontrer que la bile eſt ce ferment, & que la veſicule du fiel en eſt le reſervoir. Il croit que la bile eſt très-propre à exciter une fermentation dans le ſang, lorſqu'elle y entre dans une certaine quantité; & comme elle eſt contenue dans un reſervoir qui ne lui permet pas d'en ſortir continuellement, elle y demeure en reſerve juſqu'à ce qu'au bout d'un certain tems la veſicule étant pleine & diſtendue, & d'ailleurs comprimée par les viſceres voiſins, lâche ſa bile, qui s'inſinuant dans le ſang par les vaiſſeaux lactés, peut y cauſer cette effervescence qui fait ouvrir les arteres de la matrice. *Voyez* FIEL.

Pour confirmer cette doctrine Drake ajoûte, que les femmes d'un tempérament bilieux ont leurs *menſtrues* plus abondantes ou plus fréquentes que les autres, & que les maladies manifeſtement bilieuſes ſont accompagnées de ſymptomes qui reſſemblent à ceux des femmes dont les *menſtrues* viennent difficilement. Si on objecte que ſur ce pié-là les hommes devroient avoir des *menſtrues* comme les femmes, il répond que les hommes n'abondent pas en bile autant que les femmes, par la raiſon que les pores, dans les premiers étant plus ouverts, & donnant iſſue à une plus grande quantité de la partie ſéreuſe du ſang, laquelle eſt le véhicule de toutes les autres humeurs, il s'évacue par conſéquent une plus grande quantité de chacune de ces humeurs dans les hommes que dans les femmes, dont les humeurs ſuperflues doivent continuer de circuler avec le ſang, ou ſe ramaſſer dans des reſervoirs particuliers, comme il arrive en effet à la bile. Il rend de même raiſon pourquoi les animaux n'ont point de *menſtrues*; c'eſt que ceux-ci ont les pores manifeſtement plus ouverts que les femmes, comme il paroît par la qualité de poil qui leur vient, & qui a beſoin pour pouſſer d'une plus grande cavité & d'une plus grande ouverture des glandes que lorſqu'il n'en vient point. Il y a néanmoins quelque différence entre les mâles & les femelles des animaux, c'eſt que celles-ci ont auſſi leurs *menſtrues*, quoique pas ſi ſouvent ni ſous la même forme, ni en même quantité que les femmes.

L'auteur ajoûte que les divers phénomenes des *menſtrues*, ſoit en ſanté, ſoit en maladie, s'expliquent naturellement & facilement par cette hypotheſe, & auſſi bien que par celle de la plethore, ou d'un ferment particulier.

La racine d'hellébore noir & le mars, ſont les principaux remedes pour faire venir les regles. Le premier eſt preſque infaillible, & même dans pluſieurs cas où le mars n'eſt pas ſeulement inutile, mais encore nuiſible, comme dans les femmes plethoriques auxquelles le mars cauſe quelquefois des mouvemens hyſtériques, des convulſions, & une eſpece de fureur utérine; au-lieu que l'hellébore atténue le ſang & le diſpoſe à s'évacuer ſans l'agiter. Ainſi quoique ces deux remedes provoquent les *menſtrues*, ils le font néanmoins d'une maniere différente; le mars les provoque en augmentant la vélocité du ſang, & en lui donnant plus d'action contre les arteres de la matrice; & l'hellébore en le diviſant & le rendant plus fluide. *Voyez* HELLÉBORE & CHALIBÉ.

MENSTRUE & ACTION MENSTRUELLE, *ou* DISSOLVANT & DISSOLUTION, (*Chimie.*) le mot *menſtrue* a été emprunté par les Chimiſtes du langage alchimique. Il eſt du nombre de ceux auxquels les philoſophes hermétiques ont attaché un ſens abſolument arbitraire, ou du moins qu'on ne peut rapprocher des ſignifications connues de ce mot que par des alluſions biſarres & forcées.

On entend communément par diſſolution chimique la liquéfaction, ou ce qu'on appelle dans le langage ordinaire la *fonte* de certains corps concrets par l'application de quelques liqueurs particulieres, tel eſt le phénomene que préſente le ſel, le ſucre, la gomme, *&c.* diſſous ou fondus dans l'eau.

Cette idée de la diſſolution eſt inexacte & fauſſe à la rigueur, comme nous l'avons déja remarqué à l'*article*

CHI-

Chimie, *voyez cet article p.* 317. *col.* 2. parce qu'elle eſt incomplette & trop particuliere. Nous l'avons crue cependant propre à repréſenter ce grand phénomene chimique de la maniere la plus ſenſible, parce que dans les cas auxquels elle convient, les agens chimiques de la diſſolution operent avec toute leur énergie, & que leurs effets ſont auſſi manifeſtes qu'il eſt poſſible. Mais, pour rectifier cette notion ſur les vérités & les obſervations que fournit la ſaine Chimie, il faut ſe rappeller.

1°. Que les corps que nous avons appellés *aggrégés*, *voyez article* Chimie, *p.* 341. *col.* 2, ſont des amas des particules continues, arrêtées dans leur poſition reſpective, leur aſſemblage, leur ſyſtème par un lien ou une force quelconque, que j'ai appellé *rapport de maſſe*, & que les Chimiſtes appellent auſſi *union aggrégative* ou *d'aggrégation*.

2°. Que cet état d'aggrégation ſubſiſte ſous la conſiſtance liquide & même ſous la vaporeuſe, & qu'un même corps en paſſant de l'état concret à l'état liquide, & même à celui de vapeur n'eſt altéré, tout étant d'ailleurs égal, que dans le degré de vicinité de ſes parties intégrantes, & dans le plus ou le moins de laxité de ſon lien aggrégatif.

3°. Il faut ſavoir que dans toute diſſolution les parties intégrantes du corps diſſous s'uniſſent chimiquement aux particules du *menſtrue*, & conſtituent enſemble de nouveaux compoſés ſtables, conſtans, que l'art ſait manifeſter de diverſes manieres, & qu'il eſt un terme appellé *point de ſaturation*, *voyez* Saturation, au-delà duquel il n'y a plus de mixtion, *voyez* Mixtion, ni par conſéquent de diſſolution, circonſtance qui conſtitue l'eſſence de la diſſolution parfaite: c'eſt ainſi que de la diſſolution ou de l'union en proportion convenable de l'alkali fixe & de l'acide nitreux réſulte le ſel neutre, appellé *nitre*. Il faut ſe rappeller encore a ce propos que les divers principes qui conſtituent les compoſés chimiques, ſont retenus dans leur union par un lien ou une force, que les Chimiſtes appellent *union mixtive* ou *de mixtion*, & qui, quoique dépendant très-vraiſſemblablement du même principe que l'union aggrégative, s'exerce pourtant très-diverſement, comme il eſt prouvé dans toute la partie dogmatique de l'*article* Chimie, *voyez cet article*.

4°. De quelque maniere qu'on retourne l'application mutuelle, le mélange, l'intromiſſion de deux corps naturellement immiſcibles, jamais la diſſolution n'aura lieu entre de tels corps: c'eſt ainſi que de l'huile d'olive qu'on verſera ſur du ſel marin qu'on fera bouillir ſur ce ſel, qu'on battra avec ce ſel, dans laquelle on broyera ce ſel, dans laquelle on introduira ce ſel auſſi diviſé qu'il eſt poſſible précédemment diſſous ſous forme liquide, c'eſt ainſi, dis-je, que l'huile d'olive ne diſſoudra jamais le ſel marin.

5°. On doit remarquer que la diſſolution, c'eſt-à-dire l'union intime de deux corps a lieu de la même maniere & produit un nouvel être exactement le même, ſoit lorſque le corps appellé *à diſſoudre* eſt concret, ſoit lorſqu'il eſt en liqueur, ſoit lorſqu'il eſt dans l'état de vapeur; ainſi de l'eau ou un certain acide ſeront convertis chacun dans un corps exactement le même, lorſqu'ils ſeront imprégnés de la même quantité de ſel alkali volatil, ſoit qu'on l'introduiſe dans le *menſtrue* ſous la forme d'un corps ſolide, ou bien ſous celle d'une liqueur, ou enfin ſous celle d'une vapeur. Il faut ſavoir cependant que l'union de deux liqueurs miſcibles, dont l'une eſt l'eau pure, a un caractere diſtinctif bien eſſentiel, ſavoir que cette union a lieu dans toutes les proportions poſſibles des quantités reſpectives des deux liqueurs, ou, ce qui eſt la même choſe, que cette union n'eſt bornée par aucun terme, aucun point de ſaturation. Auſſi n'eſt-ce pas là une vraie diſſolution, l'eau ne diſſout point proprement un liquide aqueux, compoſé tel qu'eſt tout liquide, compoſé miſcible à l'eau; elle ne fait que l'étendre, c'eſt-à-dire entrer en aggrégation avec l'eau liquéfiaute du liquide aqueux compoſé. Ceci recevra un nouveau jour de ce qui eſt dit de la liquidité *empruntée* au mot Liquidité (*Chimie*), *voyez cet article*, & de l'état des mixtes artificiels dans la formation deſquels entre l'eau *à l'article* Mixtion, *voyez cet article*.

6°. Il eſt indifférent à l'eſſence de la diſſolution que le corps diſſous demeure ſuſpendu dans le ſein de la liqueur diſſolvante, ou, ce qui eſt la même choſe, ſoit réduit dans l'état de liquidité. Il y a tout auſſi bien diſſolution réelle dans la production d'un amalgame ſolide, dans celle du tartre vitriolé formé par l'effuſion de l'huile de vitriol ordinaire ſur l'alkali fixe concret, ou ſur l'huile de tartre ordinaire, dans l'offa de Vanhelmont, dans la préparation du précipité blanc, &c. quoique les produits de ces diſſolutions ſoient des corps concrets, que dans la préparation d'un ſirop, d'un bouillon, &c. quoique ces dernieres diſſolutions reſtent ſous forme liquide.

Enfin il eſt des corps qui ne peuvent être diſſous tant qu'ils ſont en maſſe ſolide, & même d'autres que leur diſſolvant propre n'attaque point, encore qu'ils ſoient dans l'état de liquidité, & qui ont beſoin pour obéir à l'action d'un *menſtrue* d'avoir été déja diviſés juſques dans leurs corpuſcules primitifs par une diſſolution précédente. C'eſt ainſi que le mercure crud ou en maſſe n'eſt point diſſout par l'acide du ſel marin, qui exerce facilement ſa vertu *menſtruelle* ſur ce corps lorſqu'il a été précédemment diſſout par l'acide nitreux. *Voyez* Mercure, *Chimie*. Il eſt facile de déduire de ces principes l'idée vraie & générale de la diſſolution, de reconnoître qu'elle n'eſt autre choſe qu'une mixtion artificielle, c'eſt-à-dire que l'union mixtive déterminée par l'oppoſition artificielle de deux ſubſtances diverſes & appropriées ou miſcibles.

Il eſt encore aiſé d'en conclure que les explications méchaniques que certains Phyſiciens ont donné de ce phénomene, & dont le précis eſt expoſé, *article* Chimie, *page* 347, *col.* 2, tombent d'elles-mêmes par ces ſeules obſervations; car enfin ces explications ne portant que ſur la diſgrégation & la liquefaction des corps concrets, & ces changemens étant purement accidentels & très-ſecondaires lors même qu'ils ont lieu, il eſt évident que ces explications ne peuvent être qu'inſuffiſantes. D'ailleurs la néceſſité de l'appropriation ou rapport des ſujets de la diſſolution & l'union intime, ou la mixtion qui en eſt la ſuite, dérangent abſolument toutes ces ſpéculations méchaniques; il n'eſt pas poſſible à quelque torture qu'on ſe mette pour imaginer des proportions de molécules, d'interſtices, de figures, &c. d'attribuer aux inſtrumens méchaniques un choix pareil à celui qu'on obſerve dans les diſſolutions; & il eſt tout auſſi difficile de réſoudre cette objection victorieuſe, ſavoir l'union de l'inſtrument avec le ſujet ſur lequel il a agi, car les inſtrumens méchaniques ſe ſéparent dès que leur action a ceſſé des corps qu'ils ont diviſés, ſelon que leur diverſe peſanteur, ou telle autre cauſe méchanique agit diverſement ſur ces différens corps. C'eſt une des raiſons par laquelle Boerhaave qui a d'ailleurs beaucoup trop donné aux cauſes méchaniques dans ſa théorie de l'action menſtruelle, *voyez elementa chemiæ*, *pars altera*, *de menſtruis*, infirme les explications purement méchaniques. Cet auteur obſerve auſſi avec raiſon qu'un inſtrument méchanique, un coin, par exemple, ne peut point agir en ſe promenant doucement (*ſola levi circumnatatione*) autour du corps à diviſer, qu'il doit être chaſſé à coups redoublés, & que certainement on ne trouve point cette cauſe impulſive dans des particules nageant paiſiblement dans un fluide, *in particulis molli fluido placide circumfuſis omni cauſa adigente carentibus*, &c.

La cauſe de la diſſolution eſt donc évidemment l'exercice de la propriété générale des corps que les Chimiſtes appellent *miſcibilité*, *affinité*, *rapport*, &c. *voyez* Rapport, ou, ce qui revient au même, la tendance à l'union mixtive, *voyez encore* Mixtion.

Si cette tendance eſt telle que l'union aggrégative des ſujets de la diſſolution en puiſſe être vaincue, la diſſolution aura lieu, quoique ces ſujets ou du-moins l'un d'eux ſoit dans l'état de l'aggrégation la plus ſtable, c'eſt-à-dire qu'il ſoit concret ou ſolide. Il arrivera au contraire quelquefois que la force du lien aggrégatif ſera ſupérieure à la force de miſcibilité; & alors la diſſolution ne pourra avoir lieu, qu'on n'ait vaincu d'avance la réſiſtance oppoſée par l'union aggrégative, en détruiſant cette union par divers moyens. Ces moyens les voici: 1°. Il y en a un qui eſt de néceſſité abſolue; ſavoir, que l'un des ſujets de la diſſolution ſoit au-moins ſous la forme liquide; car on voit bien, & il eſt confirmé par l'expérience, que des corps concrets, quand même ils ſeroient réduits dans l'état d'une poudre très-ſubtile, ne ſauroient ſe toucher aſſez immédiatement pour que leurs corpuſcules reſpectifs ſe trouvaſſent dans la ſphere d'activité de la force mixtive. Cette force qui eſt à cet égard la même que celle que les Phyſiciens appellent *attraction de cohéſion*, ne s'exerce, comme il eſt aſſez généralement connu, que dans ce qu'on appelle le *contact*, & qu'il ne faut appeller qu'une *grande vicinité*. *Voyez l'article* Chimie.

C'eſt cette condition dans le *menſtrue* que les Chimiſtes ont entendue, lorſqu'ils ont fait leur axiome, *corpora*, ou plûtôt *menſtrua non agunt niſi ſine ſoluta*.

La liquidité ſert d'ailleurs à éloigner du voiſinage du corps; à diſſoudre les parties du *menſtrue*, à meſure qu'elles ſe ſont chargées & ſaturées d'une partie de ce corps, & en approcher ſucceſſivement les autres parties du *menſtrue*: car il ne faut pas croire que la liquidité conſiſte dans une ſimple oſcillation, c'eſt-à-dire dans des éloignemens & des rapprochemens alternatifs & uniformes de ces parties. Tout liquide eſt agité par une eſpece de bouillonnement; le feu produit dans ſon ſein des tourbillons, des courans, comme nous l'avons déja inſinué à l'article CHIMIE; & quand même cette aſſertion ne ſeroit point prouvée d'ailleurs, elle ſeroit toujours démontrée par les phenomenes de la diſſolution. Au reſte la liquidité contribue de la même maniere à la diſſolution; elle eſt une condition parfaitement ſemblable, ſoit qu'elle reſide dans uu corps naturellement liquide ſous la température ordinaire de notre atmoſphere, ou qu'elle ſoit procurée par un degré très-fort de feu artificiel, ou, pour s'exprimer plus chimiquement, que cette liquidité ſoit aqueuſe, mercurielle ou ignée. Il faut remarquer ſeulement que les *menſtrues* qui jouiſſent de la liquidité aqueuſe, ſont tous, excepté l'eau pure, composés de l'eau liquéfiante & d'un autre corps, lequel eſt proprement celui dont on conſidere l'action menſtruelle: en ſorte que dans l'emploi de ces *menſtrues* aqueux compoſés, il faut diſtinguer une double diſſolution; celle du corps à diſſoudre par le principe ſpécifique du *menſtrue* aqueux compoſé, les corpuſcules acides, par exemple, répandus dans la liqueur aqueuſe compoſée, appellée *acide vitriolique*, & la diſſolution par l'eau du nouveau corps réſultante de la premiere diſſolution. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie*.

Lorſque les Chimiſtes emploient des *menſtrues* doués de la liquidité aqueuſe, ils appellent de tels procédés, *procédés par la voie humide*; & ils nomment *procédés par la voie ſeche*, ceux dans leſquels le *menſtrue* employé éprouve la liquidité ignée ou la fuſion. *Voyez l'article* VOIE SECHE *&* VOIE HUMIDE.

C'eſt l'état ordinaire de liquidité propre à certaines ſubſtances chimiques qui leur a fait donner ſpécialement le nom de *menſtrue* ou de *diſſolvant*; car on voit bien par la doctrine que nous venons d'expoſer, que cette qualité ne peut pas convenir à un certain nombre d'aggrégés ſeulement, qu'au contraire tous les aggrégés de la nature ſont capables d'exercer l'action menſtruelle, puiſqu'il n'en eſt point qui ne ſoient miſcibles à d'autres corps, & que d'ailleurs l'action menſtruelle eſt abſolument réciproque, que l'eau ne diſſout pas plus le ſucre que le ſucre ne diſſout l'eau. Cette diſtinction entre le corps à diſſoudre & le diſſolvant, que les Chimiſtes ont conſervée, n'a donc rien de réel, mais elle eſt auſſi ſans inconvénient, & elle eſt très-commode dans la pratique, en ce qu'elle ſert à énoncer d'une façon très-abrégée l'état de la liquidité de l'un des réactifs, & l'état ordinairement concret de l'autre. Sous ce dernier point de vûe, l'acception commune du mot *menſtrue* ne ſignifie donc autre choſe qu'une liqueur capable de s'unir ou de ſubir la mixtion avec un ſujet chimique quelconque; & les liqueurs étant en effet naturellement diſpoſées à s'aſſocier à un grand nombre de corps, méritent de porter par préférence le titre de *diſſolvant*.

On a groſſi pourtant la liſte des *menſtrues* de quelques corps qu'on a auſſi aſſez communément ſous la forme concrete; tels ſont l'un & l'autre alkali, quelques acides, comme la crême de tartre & le ſel de ſuccin, le ſoufre, quelques verres métalliques, le plomb, la litharge, le foie de ſoufre, *&c.* mais outre que ces corps ſont très-facilement ou liquefiables ou fuſibles, ils ont d'ailleurs mérité le titre de *diſſolvant* par l'étendue de leur emploi. On trouvera aux articles particuliers les propriétés & les rapports divers de tous ces différens *menſtrues*, que nous croyons très-inutile de claſſer, & ſur l'hiſtoire particuliere deſquels on doit conſulter auſſi la ſavante diſſertation que le célebre M. Pott a publiée ſur cette matiere, ſous le titre de *hiſtoria partic. corporum ſolutionis*. *Voyez*, par exemple, EAU, HUILE, SEL, SOUFRE, *&c.*

La ſeconde condition, ſinon eſſentielle, du-moins le plus ſouvent très-utile pour faciliter la diſſolution, c'eſt que le *menſtrue* ſoit plus ou moins échauffé par une chaleur artificielle: cette chaleur augmente la liquidité, c'eſt-à-dire la rapidité des courans & la laxité de l'aggrégation du *menſtrue*. Il eſt néceſſaire dans quelques cas particuliers que cette liquidité ſoit portée juſqu'à ſon degré extrème, c'eſt-à-dire l'ébullition, & quelquefois même que l'un & l'autre ſujet de la diſſolution ſoit réduit en vapeurs. Le mercure n'eſt point diſſous, par exemple, par l'acide vitriolique, à-moins que cette liqueur acide ne ſoit bouillante; & l'acide marin qui ne diſſout point le mercure tant que l'un & l'autre corps demeurent ſous forme de liqueur, s'unit facilement à ce corps, & forme avec lui le ſub imé corroſif, s'ils ſe rencontrent étant réduits l'un & l'autre en vapeurs. Au reſte le feu n'agit abſolument dans l'affaire de la diſſolution que de la maniere que nous venons d'expoſer; il ne faut point lui prêter la propriété de produire des chocs, des colliſions, des ébranlemens par l'agitation qu'il produit dans les parties du liquide. Cette prétention ſeroit un reſte *puérile* & *routinier* des *miſeres* phyſiques que nous avons réfutées plus haut. Encore un coup, l'effet de cette agitation ſe borne à amener *mollement* les parties du liquide dans le voiſinage de celles du corps concret. Tout ceci eſt déjà inſinué à l'*article* CHIMIE, *pag.* 343. *col.* 1.

Un troiſieme moyen de favoriſer les diſſolutions, eſt quelquefois de *lâcher* le lien aggrégatif des liquides ſalins, en faiſant ce qu'on appelle communément les *affoiblir*, c'eſt-à-dire en les étendant dans une plus grande quantité de la liqueur à laquelle ils doivent leur liquidité, ſavoir l'eau. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie*. C'eſt ainſi que l'acide nitreux concentré n'agit point ſur l'argent, & que l'acide nitreux foible, c'eſt-à-dire plus aqueux, diſſout ce métal.

Quatriemement, on ſupplée au mouvement de liquidité, ou on accélere ſes effets en ſecouant, roulant, battant, agitant avec une ſpatule, un mouſſoir, quelques brins de paille, *&c.* le liquide diſſolvant.

Cinquiemement enfin, on diſpoſe les corps concrets à la diſſolution de la maniere la plus avantageuſe, en rompant d'avance leur aggrégation par les divers moyens méchaniques ou chimiques, en les pulvériſant, les rapant, les laminant, grenaillant, *&c.* les pulvériſant philoſophiquement, les calcinant, les réduiſant en fleurs, & quelquefois même en les fondant ou les diviſant autant qu'il eſt poſſible par une diſſolution préliminaire. Il eſt néceſſaire, par exemple, de fondre le ſuccin pour le rendre diſſoluble, dans une huile par expreſſion même bouillante; & l'acide marin n'attaque l'argent que lorſque ce métal a été préalablement diſſout par l'acide nitreux.

Les Chimiſtes admettent ou du-moins diſtinguent trois eſpeces de diſſolutions: celle qu'ils appellent *radicale*, la diſſolution *entiere* ou *abſolue*, & la diſſolution *partiale*.

La diſſolution radicale eſt celle qui diviſe un corps juſque dans ſes premiers principes, & qui laiſſe tous ces divers principes libres ou à nud véritablement ſéparés les uns des autres & du *menſtrue* qui a opéré leur ſéparation. Une pareille diſſolution n'a été juſqu'à-préſent qu'une vaine prétention, & on peut légitimement ſoupçonner qu'elle ſera fondée encore long-tems ſur un eſpoir chimérique. L'agent merveilleux de cette prétendue diſſolution, eſt ce que les Chimiſtes ont appellé *alkaheſt* ou *diſſolvant univerſel*. *Voyez* ALKAHEST. On trouvera une idée très-claire & très-préciſe de cette prétendue propriété de l'alkaheſt dans la *phyſique ſouterraine* de Becher, *liv. I. ſect.* 3. *ch. iv. n°.* 10 *&* 11.

La diſſolution entiere ou abſolue eſt celle que ſubiſſent des ſujets dont la ſubſtance entiere inaltérée, *indiviſe*, eſt diſſoute, mêlée, unie: c'eſt celle qui a lieu entre le ſucre & l'eau, l'acide & l'alkali, l'eſprit-de-vin & une réſine pure, *&c.*

Enfin, la diſſolution partiale eſt celle dans laquelle le *menſtrue*, appliqué à un certain corps compoſé ou à un ſimple mélange par confuſion (*voyez* CONFUSION *Chimie*), ne diſſout qu'un des principes de ce compoſé; ou l'un des matériaux de ce mélange. La diſſolution de l'acide vitriolique, qui eſt un des principes de l'alun par l'alkali fixe, tandis que ce *menſtrue* ne touche point à la terre, qui eſt un autre principe de l'alun, fournit un exemple d'une diſſolutiou partiale de la premiere eſpece, & cette opération eſt connue dans l'art ſous le nom de *précipitation*, *voyez* PRÉCIPITATION, *Chimie*. La diſſolution d'une réſine répandue dans un bois par l'eſprit-de-vin qui ne touche point au corps propre du bois, fournit un exemple d'une diſſolution partiale de la ſeconde eſpece, & cette opération eſt connue dans l'art ſous le nom d'*extraction*, *voyez* EXTRACTION. L'efferveſcence eſt un accident qui accompagne pluſieurs diſſolutions, & qui étant évalué avec préciſion, doit être rapporté à la claſſe des précipitations. *Voyez* EFFERVESCENCE *&* PRÉCIPITATION.

Les uſages, tant philoſophiques que pharmaceutiques, diététiques, économiques, *&c.* de la diſſolution chimique, ſont extrémement étendus: c'eſt cette opération qui produit les leſſives où liqueurs ſalines de toutes les eſpeces, les ſels neutres, les ſirops, les baumes artifi-

ciels, les foies de ſoufre, ſoit ſimples, ſoit métalliques; les amalgames, les métaux ſoufrés par art, le ſavon, les pierres précieuſes artificielles, le verre commun, les vernis, *&c.* Les uſages & les effets du même ordre de la diſſolution partiale, ne ſont pas moins étendus, mais celle-ci offre de plus le grand moyen, le moyen principal fondamental des recherches chimiques: en un mot, l'emploi de ce moyen conſtitue l'analyſe menſtruelle. *Voyez* MENSTRUELLE, *analyſe*.

On emploie quelquefois dans le langage chimique le mot de *diſſolution*, comme ſynonyme à celui de *diacreſe* ou *ſéparation* (*voyez* SÉPARATION, *Chimie*); mais ſon uſage dans ce ſens, qui eſt beaucoup plus étendu que celui que nous lui avons donné dans cet article, eſt peu reçu.

Nous avons déja dit ailleurs *voyez* (DISSOLUTION, *Chimie*) qu'on donnoit auſſi le nom de *diſſolution* aux liqueurs composées produites par la diſſolution. (*b*)

MENSTRUEL, *dans l'économie animale*, ſe dit du ſang que les femmes perdent chaque mois dans leurs évacuations ordinaires. *Voyez* MENSTRUES.

On peut definir le ſang *menſtruel*, un ſang ſurabondant qui ſert à la formation & à la nutrition du fœtus dans la matrice, & qui dans les autres tems s'évacue chaque mois. *Voyez* SANG.

De tous les animaux, il n'y a que les femmes & peut-être les femelles des ſinges qui aient des évacuations *menſtruelles*.

Hippocrate dit que le ſang *menſtruel* rougit la terre comme le vinaigre; Pline & Columelle ajoutent qu'il brûle les herbes, fait mourir les plantes, ternit les miroirs, & cauſe la rage aux chiens qui en goûtent. Mais tout cela eſt fabuleux, car il eſt certain que ce ſang eſt le même que celui des veines & des arteres. *Voyez* SANG.

Selon la loi des Juifs, une femme étoit impure tant que le ſang *menſtruel* couloit: l'homme qui la touchoit dans cet état, ou les meubles qu'elle touchoit elle-même, étoient pareillement impurs. *Levit. chap. xv.*

Je n'ajouterai qu'une ſeule remarque à cet article. Quand le ſang *menſtruel* accumulé ne peut couler par les voies qui lui ſont deſtinées, la nature plus forte que tout lui ouvre des routes également étonnantes & extraordinaires. Les Médecins ont vu le ſang *menſtruel* ſe frayer un paſſage par toutes les parties du corps, à-travers les pores de la peau du viſage, des joues, par des bleſſures & des ulceres, par le ſommet de la tête, les oreilles, les paupieres, les yeux, les narines, les gencives, les alvéoles, les levres, la veine jugulaire, les poumons, l'eſtomac, le dos; par des abſcès ſur les côtes, par les mamelles, l'aîne, la veſſie, le nombril, les vaiſſeaux hémorrhoïdaux, les jambes, cuiſſes ulcérées; par le talon, le pié, les orteils; par le bras, la main, les doigts & le pouce.

Je n'entre point ici dans l'énumération de ces parties au haſard. Les curieux qui voudront ſe convaincre de la vérité de ce que j'avance, en trouveront les faits obſervés dans les écrits des auteurs ſuivans; dans Amatus Luſitanus, les ouvrages des Bartholins, Bennet, Bergerus, Binningerus, Blancard, Blaſium, Blegny, Bonet, Borellus, Brendelius, Roderic à Caſtro, Dionis, Dolœus, Dodonœus, Donatus, Fabrice de Hilden, Fabrice d'Aquapendente, Fernel, Foreſtus, Gochelius, de Graaf, Hagendorn, Harderus, Helwigius, Highmor, Hoechſteter, Maurice & Frédéric Hoffman; Hollerius, Horſtius, Kerkringius, Langius, Laurentius, Lemnius, Lentilius, Lotichius, Mercatus, Michaelis, Muſitanus, Nenterus, Palfyn, Panarolus, Paré, Paullini, Peclinus, Peyerus, Platerus, Ricdlinus, Riolan, Riverius, Rulandus, Ruyſchius, Salmuthus, Schenckius, Sennert, Solenander, Spacchius, Spindler, Stalpart, Vander-Wiel, Sylvius, Timæus, Tulpius, Velſchius, Verduc, Verheyen, Vezarſcha, Wedelius, Zacutus Luſitanus, les actes de Berlin, de Copenhague, des curieux de la nature, les tranſactions de Londres, les memoires de l'académie des Sciences. Il étoit impoſſible de joindre les citations ſans y conſacrer une vingtaine de pages.

Si une femme chez les Hébreux a ce qui lui arrive tous les mois, elle ſera impure pendant ſept jours, dit le *Lévitique*, *xv.* 19. 20. 21. &c. tout ce qu'elle touchera pendant ces ſept jours ſera ſouillé; & ceux qui toucheront ſon lit, ſes habits ou ſon ſiege, ſeront impurs juſqu'au ſoir, laveront leurs habits, & uſeront du bain pour ſe purifier. Si pendant le tems de cette incommodité un homme s'approche d'elle, il ſera ſouillé pendant ſept jours, & tous les lits où ils auront dormi ſeront auſſi ſouillés. Que s'il s'en approche avec connoiſſance, & que la choſe ſoit portée devant les juges, ils ſeront tous deux mis à mort. Les anciens chretiens regardoient auſſi cet écoulement naturel au ſexe comme une ſouillure. Les femmes grecques s'abſtiennent encore aujourd'hui d'aller à l'égliſe pendant ce tems: quelques indiens ne ſouffrent pas alors leurs femmes dans leurs maiſons.

Les négreſſes de la côte d'Or paſſent pour ſouillées pendant leurs incommodités lunaires, & ſont forcées de ſe retirer dans une petite hutte à une certaine diſtance. Au royaume de Congo c'eſt un uſage qui ſubſiſte pour les filles lorſque leurs infirmités lunaires commencent pour la premiere fois, de s'arrêter dans le lieu où elles ſe trouvent, & d'attendre qu'il arrive quelqu'un de leur famille pour les reconduire à la maiſon paternelle: on leur donne alors deux eſclaves de leur ſexe pour les ſervir dans un logement ſéparé, où elles doivent paſſer deux ou trois mois, & s'aſſujettir à certaines formalités, comme de ne parler à aucun homme, de ſe laver pluſieurs fois pendant le jour, & de ſe frotter d'un onguent particulier. Celles qui négligeroient cette pratique, ſe croiroient menacées d'une ſtérilité perpétuelle, quoique l'expérience leur ait fait ſouvent connoître la vanité de cette ſuperſtition.

On ſait que toutes ces fauſſes idées ſont le fruit de l'ignorance, & qu'une femme qui ſe porte bien ne rend point un ſang *menſtruel* différent de celui qui circule dans les arteres du reſte du corps, excepté que par ſon ſéjour dans les vaiſſeaux de l'utérus, il ait acquis quelque corruption.

Il ne faut pas non plus ajouter foi aux exemples qu'on rapporte de femmes qui ont eu leurs regles à 65, 70, 80, 90 ans; les récits de filles nubiles à quatre ou cinq ans ne ſont pas plus vrais; & l'académie des Sciences n'auroit jamais dû tranſcrire dans ſon hiſtoire des contes auſſi ridicules. (*D. J.*)

MENSTRUELLE, *analyſe*, *Chimie*, ou analyſe par combinaiſon, par précipitation, par extraction, par intermede: c'eſt ainſi que les chimiſtes modernes appellent la voie de procéder à l'examen chimique des corps, en ſéparant par ordre leurs principes conſtitutifs par le moyen de la diſſolution partiale & ſucceſſive. *Voyez* MENSTRUE, *Chimie*. On trouvera un exemple plus propre à donner une idée de cette analyſe, que toutes les généralités que nous pourrions en expoſer ici, à l'*art.* VÉGÉTAL, *Chimie*.

Après avoir conſidéré le tableau de ce travail particulier, on s'appercevra facilement qu'il peut ſervir de modele à l'examen de tous les corps naturels, & principalement de ceux qui ſont très-compoſés, tels que les végétaux & les animaux, ſujets ſur leſquels on emploie cette analyſe avec le plus de ſuccès, & l'on ſe convaincra ſans peine des avantages qu'a cette méthode moderne ſur l'emploi du feu ſeul que l'ancienne chimie mettoit en œuvre pour l'examen des mêmes corps; car on retire par le ſecours de cette analyſe des principes réellement hypoſtatiques ou préexiſtens, & évidemment inaltérés: ces principes ſont en grand nombre ou très-variés en comparaiſon des produits de l'analyſe à feu ſeul. Ces avantages ſuffiroient pour mériter la préférence à l'*analyſe menſtruelle*, puiſque les défauts tant reprochés à l'ancienne analyſe ſe réduiſoient précîſément à l'altération ou même à la création des produits ou principes qu'elle manifeſtoit, au petit nombre & à l'uniformité de ſes produits. Mais un titre de prééminence plus eſſentiel encore pour l'*analyſe menſtruelle*, c'eſt la régularité de ſa marche, de ſa méthode: elle attaque par rang, comme nous l'avons déja inſinué, les différens ordres de combinaiſon du corps qu'elle ſe propoſe d'examiner, en commençant par les matériaux les plus groſſiers, les plus ſenſibles; au lieu que l'analyſe par la violence du feu atteint tout d'un coup les derniers ordres de combinaiſon. Cette différence peut-être repréſentée par la comparaiſon d'un mur formé de pierres & de mortier, & recrépit ou enduit d'une couche de plâtre, dont on ſépareroit les matériaux en enlevant d'abord la couche de plâtre, dont il ſeroit recouvert, détachant enſuite les pierres une à une, & les ſéparant du mortier; prenant enſuite ſucceſſivement chacun de ces matériaux, ſéparant, par exemple la pierre que je ſuppoſe coquilliere, en coquilles & en matiere qui leur ſervoit de maſtic naturel; le mortier en chaux & en ſable, *&c.* & voilà l'image de la marche de l'*analyſe menſtruelle*. Celle de l'analyſe par la violence du feu ſeul, ſeroit à-peu-près repréſentée par la deſtruction ſoudaine & confuſe de ce mur, le broyement d'un pan entier du plâtre, de la pierre, du mortier pêle-mêle, *&c.* (*b*)

MENSURABILITE', ſ. f. (*Géom.*) c'eſt l'aptitude ou la propriété qu'a un corps, de pouvoir être appliqué à une certaine meſure, c'eſt-à-dire de pouvoir être meſuré par quelque grandeur déterminée. *Voy.* MESURE & MESURER.

MENTAGRA, (*Médec.*) je ſuis obligé de conſerver le mot latin *mentagra*; c'étoit une eſpece de dartre lépreuſe de mauvaiſe qualité, qui ſelon le rapport de Pline, *liv. XXVI. ch. j.* parut pour la premiere fois à Rome, ſous le regne de Claude; elle commençoit par le menton, d'où elle prit ſon nom, s'étendoit ſucceſſivement aux autres parties du viſage, ne laiſſoit que les yeux de libres, & deſcendoit enſuite ſur le cou, ſur la poitrine, & ſur les mains. Cette maladie ne faiſoit pas craindre pour la vie, mais elle étoit extrèmement hideuſe; Pline, de qui nous tenons ce récit, ajoute que les femmes, le menu peuple & les eſclaves, n'en furent point atteints, mais ſeulement les hommes de la premiere qualité.

On fit venir, continue cet auteur, des médecins d'Egypte, qui eſt un pays fertile, en ſemblables maux. La méthode qu'on ſuivoit generalement pour la cure, étoit de brûler ou de cauteriſer en quelques endroits juſqu'aux os pour éviter le retour de la maladie; mais ce traitement faiſoit des cicatrices auſſi difformes que le mal étoit laid. Galien parle d'un Pamphile qui guériſſoit cette dartre ſans employer les cauteres, & qui gagna beaucoup d'argent par ſes remedes. Manilius Cornutus, gouverneur d'Aquitaine, compoſa avec le medecin qui entreprit de le guérir, pour une ſomme marquée dans Pline de cette maniere, *HS.* $\overline{CC}$. cette ligne miſe au-deſſus de deux *C*, indiqueroit qu'il faut entendre deux cens milles grands ſeſterces qui ſont environ deux millions de livres. Mais comme cette ſomme paroît follement exceſſive, pour avoir été le ſalaire de la guériſon d'une ſimple maladie, où d'ailleurs la vie ne ſe trouvoit point en danger; le P. Hardouin a ſans doute raiſon de croire, qu'il faut entendre ſeulement deux cens ſeſterces, c'eſt-à-dire environ vingt mille livres, ce qui eſt toujours une récompenſe magnifique,

On prétend que ſous le pontificat de Pélage II. dans un été qui ſuivit l'inondation du Tibre, il parut à Rome une eſpece de dartre épidémique que les Médecins n'avoient jamais vûe, & qui tenoit des caracteres de la *mentagra*, dont Pline a donné la deſcription. Mais il ne faut pas s'y tromper, la maladie qui ravagea Rome ſous le pape Pélage, & dont lui même périt, étoit une peſte ſi violente, que ſouvent on expiroit en éternuant ou en baillant; c'eſt de-là qu'eſt venu, ſelon quelques hiſtoriens, la coutume de dire à celui qui éternue, *Dieu vous béniſſe*, & celle de faire le ſigne de la croix ſur la bouche lorſqu'on baille, coutume qui ſubſiſte encore parmi le petit peuple. (*D. J.*)

MENTAL, (*Gram.*) *qui s'execute dans l'entendement*; verbal ou qu'on profere au-dehors eſt ſon oppoſé, il y a l'oraiſon *mentale*; la reſtriction *mentale*. Voy. l'*article* RESTRICTION.

MENTAVAZA, (*Hiſt. nat.*) oiſeau de l'île de Madagaſcar, il eſt de la groſſeur d'une perdrix; ſon plumage eſt gris, ſon bec eſt long & recourbé; il ſe tient ſur le ſable des côtes de la mer; ſa chair eſt un manger très-délicat.

MENTEITH, (*Géog.*) petite province d'Ecoſſe, qui confine à l'orient avec celle de Fife, Le fleuve Forth la ſépare au midi de la province de Sterling, & elle a celle de Lennox à l'occident; elle prend ſon nom de la riviere de Teith qui l'arroſe, & ſe jette dans le Forth. Sa longueur eſt de treize lieues, & ſa largeur de quatre. Dublin ſur l'Allan en eſt la capitale, & la ſeule ville. (*D. J.*)

MENTESA, (*Géog. anc.*) il y avoit deux villes de ce nom en Eſpagne; l'une dont les habitans étoient mommés *Menteſani Oretani*, & l'autre *Menteſani Baſtuli*; on ne trouve plus de trace de ces deux villes. (*D. J.*)

MENTES-ILI, (*Géog.*) contrée d'Aſie dans la Natolie, ſuivant M. de Liſle; elle eſt bornée au nord, par l'Aidin-Ili, à l'orient par le pays de Macri, au midi par le golfe de Macri, & à l'occident par l'Archipel. (*D. J.*)

MENTHE, ſ. f. *mentha*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopetale labiée; la levre ſupérieure eſt voûtée, & l'inférieure diviſée en trois parties; cependant ces deux levres ſont partagées de façon que cette fleur paroît au premier coup d'œil, diviſée en quatre parties. Il s'éleve du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur; ce piſtil a quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

La Medecine retire tant d'utilité de la *menthe*, & l'odeur de ce genre de plante qui tient du baume & du citron, plaît ſi généralement, qu'on en cultive dans les jardins de botanique preſque toutes les eſpeces; mais il ſuffira de décrire ici la *menthe* la plus commune de nos jardins.

La *menthe ordinaire* eſt appellée par C. Bauhin, *mentha hortenſis*, *verticillata*, *ocymi odore*, C. B. p. 227. c'eſt-à-dire *menthe* des jardins verticillée, à odeur de baſilic; en anglois *the verticillated gardenmint*, *With the ſmell of baſil*.

Sa racine eſt traçante & garnie de fibres, qui s'étendent au loin de toutes parts. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'un pié & demi, quarrées, un peu velues, roides, & rougeâtres. Ses feuilles ſont arrondies, oppoſées deux à deux, d'une odeur forte, aſſez ſemblables à celles du moyen baſilic; mais plus longues, plus pointues, & plus dentelées au bout de la tige.

Des aiſſelles des feuilles naiſſent des anneaux ſerrés de petites fleurs en gueule purpurine, qui forment un épi, & ſont découpées en deux levres courtes, fendues de maniere que ces fleurs ſemblent découpées à quatre ſegmens, parce que les deux levres paroiſſent à peine.

Quatre graines menues ſuccedent à chaque fleur, dont le piſtil eſt plus haut que dans le pouliot-thym, & d'une couleur plus pâle. Toute la plante a une agréable odeur, balſamique, aromatique; elle fleurit en Juillet & Août.

La *menthe friſée* ou crépue, *mentha criſpa*, *verticillata*, de C. B. p. 227. s'éleve pour l'ordinaire à trois piès, & ne differe de la précedente que par ſes feuilles qui ſont ridées, crèpues, & comme gaudronnées.

La *menthe à épi & à feuilles étroites*, par C. Bauhin, *mentha anguſtifolia*, *ſpicata*, C. B. p. 1227. & ſes fleurs qui forment au haut de la tige & des branches, un épi allongé. Elles ſont diſpoſées en gueule, découpées en deux levres, blanchâtres, ſemées de petits points rouges. L'odeur de cette eſpece eſt forte, ſon goût eſt âcre & aromatique.

La *menthe aquatique*, en latin *mentha rotundifolia*, *paluſtris*, *ſeu aquatica major*, de C. B. p. 227. ſe plaît dans les lieux humides. Ses fleurs ſont ramaſſées en groſſes têtes arrondies, & d'un pourpre lavé. Chaque fleur à quatre étamines ſaillantes à ſommets, d'un rouge plus foncé. Les graines ſont menues & noirâtres. Cette eſpece de *menthe* eſt d'une odeur fort pénetrante.

La *menthe aquatique à larges feuilles*, eſt la même plante que preſque tous les Botaniſtes nomment *pouliot*, *pouliot royal: pulegium*, *pulegium regium*, & par Tournefort, *mentha aquatica*, *ſive pulegium vulgare*, I. R. H. 189. en anglois, *the commen penny-royal*.

Ses feuilles approchent de celles de l'origan; elles ſont douces au toucher, noirâtres, d'un goût brûlant. Ses fleurs ſont de couleur bleuâtre ou purpurine, quelquefois blanches & quelquefois d'un rouge-pâle. Cette plante croît abondamment au bord des lieux humides, fleurit en Juillet & Août; & comme elle eſt plus aromatique quand elle eſt en fleur, c'eſt alors qu'il la faut cueillir. Son odeur eſt très-pénétrante, ſa ſaveur très-âcre, & très-amere; la Medecine en fait un grand uſage.

La *menthe ſauvage* ou le menthaſtre, *mentha ſylveſtris*, *rotundiore folio*, de C. B. p. 227. vient ſans culture, répand une odeur plus forte, mais moins agréable que celle des *menthes* cultivées,

La *menthe* de quelque eſpece qu'elle ſoit, contient une grande quantité d'huile ſubtile, confortative, & amie des nerfs; cependant la vertu qu'elle a de fortifier le ton de l'eſtomac & des inteſtins, d'arrêter le hoquet, le vomiſſement, la diarrhée, qui naiſſent de l'affoibliſſement des viſceres, n'eſt pas ſeulement dûe à l'huile dont on vient de parler; mais encore à un principe terreſtre, quelque peu aſtringent. On tire de la *menthe* une eau ſimple, un eſprit & une huile diſtillée, qu'on trouve dans les boutiques. (*D. J.*)

MENTHE, (*Chimie*, *Pharmacie*, & *Mat. medic.*) *menthe* crêpue des jardins: cette plante eſt très-aromatique, & a une ſaveur âcre & amere; elle donne dans la diſtillation une bonne quantité d'huile eſſentielle, qui eſt d'abord jaune, qui prend bien-tôt une couleur rougeâtre, & qui devient enfin d'un rouge très-foncé. M. Cartheuſer a retiré d'une livre de feuilles ſeches de *menthe*, cueillie dans le tems convenable, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle commence à montrer quelques fleurs, environ trois gros d'huile; ce qui eſt beaucoup. L'eau diſtillée qu'on en retire dans la même opération eſt très chargée de parties aromatiques, ſur-tout lorſqu'elle a été convenablement cohobée; on peut en retirer auſſi une eau diſtillée eſſentielle, très-chargée des mêmes principes. *Voyez* EAU DISTILLÉE.

C'eſt aux principes volatils dont nous venons de faire mention, que la *menthe* doit évidemment ſes qualités medi-

medicamenteuſes; car M. Cartheuſer n'a retiré de cette plante qu'un extrait qui n'annonce aucune activité, & une teinture qui étant rapprochée n'a fourni qu'une très-petite quantité d'un principe réſineux.

La *menthe* tient un rang diſtingué, peut-être même le premier rang parmi les remedes ſtomachiques; c'eſt ſon eau diſtillée que l'on emploie principalement pour cette vertu: deux autres onces de bonne eau de *menthe* ſont un ſecours preſque aſſuré pour arrêter le vomiſſement, fortifier l'eſtomac, en appaiſer les douleurs. On la donne encore dans les mêmes cas en infuſion, principalement dans le vin à la doſe d'une ou de deux pincées; l'eau diſtillée & l'infuſion de *menthe* ſont auſſi de très-grands remedes contre les coliques venteuſes, les coliques & les autres affections hyſtériques, & la ſuppreſſion des regles; elles ſont auſſi très-efficaces contre les vers.

L'application de la *menthe* en forme de cataplaſme ſur les mamelles eſt donnée par pluſieurs auteurs comme un remede éprouvé, pour reſoudre le lait coagulé dans ces parties; quelques gouttes d'huile eſſentielle ſoit ſeule, ſoit mêlée à un peu d'huile d'olive peut en temperer l'âcreté qui ſeroit capable d'enflammer la peau; cette eſpece d'épithème, dis-je, eſt recommandé contre les foibleſſes d'eſtomac & le vomiſſement habituel. Une pareille application ſur la région hypogaſtrique paſſe pour capable de rétablir l'écoulement des regles; l'huile par infuſion qu'on prépare avec cette plante, poſſede à-peu-près les mêmes vertus que le mélange dont nous venons de parler, mais dans un degré inférieur. Cette huile par infuſion eſt veritablement chargée des principes médicamenteux de la plante; elle doit être miſe au rang des remedes exterieurs puiſſamment reſolutifs & propres à appaiſer les douleurs.

On trouve dans les boutiques un ſyrop ſimple de *menthe*, qui, s'il eſt préparé comme il doit l'être par la diſtillation, poſſede les vertus réunies de l'infuſion & de l'eau diſtillée, conſiderablement affoiblies cependant par le ſucre, ce qui le rend moins propre aux uſages principaux & eſſentiels de la *menthe*.

Les feuilles de cette plante entrent dans l'orviétan, l'eau vulneraire, l'eau de lait alexitere, l'eau génerale, l'élixir de vitriol, la poudre contre la rage, la plante ſeche entre dans les tablettes ſtomachiques, les fleurs dans le vinaigre prophylactique, & le baume tranquille, le ſuc dans l'emplâtre de betoine, le ſyrop dans les pillules *ſine quibus*, l'huile eſſentielle dans le baume nervin & l'emplâtre ſtomachal. (*b*)

Nota, c'eſt par inadvertance qu'on a renvoyé de l'*art.* EAUX DISTILLÉES à celui-ci, pour y trouver dans la deſcription de l'eau de *menthe* compoſée, un exemple d'une eau diſtillée compoſée, proprement dite. L'eau de *menthe*, compoſée des boutiques, eſt ſpiritueuſe comme l'eau de meliſſe compoſée, & toutes les eaux diſtillées compoſées, uſuelles.

MENTHE SAUVAGE, (*matiere med.*) *menthaſtre*. La *menthe ſauvage* tue les vers comme les autres *menthes*; elle eſt utile dans l'aſthme, peut provoquer les mois, & contre la dureté de l'ouie. Elle entre auſſi dans les bains utérins & nervins; pluſieurs appliquent dans la ſciatique cette plante pilée en maniere de cataplame ſur la partie malade: on aſſure qu'elle y excite des veſſies, qui venant à crever, calment la douleur. Tournefort dans ſon *hiſtoire des plantes* des environs de Paris, dit que la tiſane de cette *menthe* eſt bonne pour les vapeurs. *Suite de la matiere medicale de* Geoffroy.

Les Médecins ne ſe ſervent preſque point de cette plante, quoiqu'elle ſoit très-bonne contre les vers; cette vertu eſt prouvée par l'experience conſtante des payſans de pluſieurs provinces qui en font prendre le ſuc à leurs enfans attaqués de vers, avec beaucoup de ſuccès, & qui la leur appliquent auſſi pilée ſur l'eſtomac dans le même cas, moins utilement que beaucoup de medecins ne ſeront tentés de le penſer.

Cette plante entre dans l'électuaire de baies de laurier & dans les trochiſques de myrrhe. (*b*)

MENTHE-COQ, (*Botan.*) eſpece de tanaiſie, comme ſous les noms vulgaires de *menthe-coq*, *herbe de coq*, ou coq des jardins, *coſtus hortorum* des boutiques, mais par Tournefort, *tanacetum hortenſe*, *foliis & odore menthæ*.

La racine de cette petite plante eſt auſſi aſſez ſemblable à celle de la *menthe*, oblique, ronde, garnie de pluſieurs fibres. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'environ deux piés, cannelées, velues, rameuſes, de couleur pâle; ſes feuilles ſont oblongues, approchantes de celles de la paſſerage, dentelées dans leurs bords, de la même couleur que les tiges, rarement découpées, d'une odeur forte & agréable, d'un goût amer & aromatique.

Ses fleurs naiſſent comme celles de la tanaiſie en bouquets ou petites ombelles, aux ſommets des tiges & des branches, ramaſſées & jointes enſemble en rond, d'une couleur jaune dorée. Quand ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des ſemences menues & ſans aigrette, oblongues, applaties, enfermées dans le fond du calice de la fleur.

Cette plante ſe trouve dans preſque tous les jardins où l'on ſe plaît à la cultiver, & où elle ſe multiplie fort aiſément. Elle fleurit en été, mais aſſez tard, & ſubſiſte enfin juſqu'à la fin de l'automne. On tire quelquefois de cette plante une eau diſtillée, & une huile par infuſion, qu'on nomme improprement *huile de baume*. (*D. J.*)

MENTHE-COQ, (*Mat. méd.*) *coq*, *herbe du coq*, *coq des jardins*, *grand baume*. Cette plante a beaucoup d'analogie avec la tanaiſie & avec l'abſynthe, auxquels on la ſubſtitue quelquefois dans tous les cas.

Mais elle eſt principalement & particulierement connue comme ſervant à préparer une huile par infuſion, appellée à Paris *huile de baume*, qui eſt un remede populaire & domeſtique des plaies & des contuſions, & qui vaut autant, mais non pas mieux que toute autre huile par infuſion, chargée du parfum & de l'huile eſſentielle d'une ou de pluſieurs plantes aromatiques.

L'*herbe du coq* eſt employée auſſi quelquefois à titre d'aſſaiſonnement dans quelques ragoûts vulgaires.

Elle entre dans l'onguent martiatum & dans le baume tranquille. (*b*)

MENTION, ſ. f. (*Gram.*) témoignage ou rapport par écrit ou de vive voix. Combien de grands hommes dont les noms ſont tombés dans l'oubli, & à qui nous ne donnons ni larmes ni regrets, parce qu'il ne s'eſt trouvé aucun homme ſacré qui en ait fait *mention*. Cet homme ſacré, c'eſt le poëte ou l'hiſtorien. Il y a tel perſonnage aujourd'hui qui ſe promet de longues pages dans l'hiſtoire, & qui n'y occupera pas une ligne ſi elle eſt bien faite. Qu'a-t-il fait pour qu'on tranſmette ſon nom à la poſtérité? Il y en a tel autre qui ne s'eſt ſignalé que par des forfaits, qui ſeroit trop heureux s'il pouvoit ſe promettre de mourir tout entier, & qu'on ne fera non plus *mention* de lui que s'il n'eût pas exiſté.

MENTON, ſ. m. (*Anatomie.*) c'eſt la partie moyenne de la machoire inférieure. *Voyez* MACHOIRE.

MENTON, (*Jardinage.*) ce ſont les trois feuilles de la fleur d'iris qui s'inclinent vers la terre. *V.* IRIS.

MENTON, (*Maréchal.*) on appelle ainſi dans le cheval la partie de la mâchoire inférieure qui eſt immédiatement ſous la barbe. *Voyez* BARBE.

MENTON, (*Géog.*) petite ville d'Italie, dans la principauté de Monaco. Elle eſt près de la mer, ſur la côte occidentale de la riviere de Gènes, à 3 lieues de Vintimiglia, & 2 de Monaco, dont elle dépend depuis 1346, que Charles Grimaldi, gouverneur de Provence & amiral de Gènes, en fit l'achat. *Long.* 25. 10. *lat.* ſelon le pere Laval, 43d. 44'. 43". (*D. J.*)

MENTONNIERE, adj. *en Anatomie*; ſe dit des parties relatives au menton.

Le trou *mentonnier* antérieur. Le trou *mentonnier* poſtérieur. *Voyez* MACHOIRE.

L'artere *mentonniere*. *Voyez* MAXILLAIRE.

MENTONNIERE, (*Docimaſtique.*) on nomme ainſi une plaque de fer, placée horiſontalement au-devant & au-bas de l'entrée de la moufle dans le fourneau d'eſſai. Cette plaque ſert à ſupporter des charbons ardens qu'on met à cette entrée ou bouche, lorſqu'on veut augmenter, par ce moyen, la chaleur intérieure de la moufle. On y poſe auſſi les eſſais, pour les refroidir lentement à meſure qu'on les retire. *Tiré du ſchlutter de* M. Hellot.

MENTZELE, *menzelia*, (*Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice dont le piſtil devient dans la ſuite un fruit en forme de tuyau membraneux & rempli de petites ſemences. Plumier, *nova plant. amer. gen. V.* PLANTE.

MENU, adj. (*Gram.*) terme relatif à la maſſe. C'eſt l'oppoſé de *gros* & de *groſſier*. On réduit les corps en poudres *menues* ou groſſieres. On dit, ces parties de l'édifice ſont trop *menues*; alors il eſt ſynonyme à *maigre*. *Voyez*, dans les articles ſuivans, d'autres acceptions de ce *mot*.

MENUES DÎMES. (*Juriſprud.*) *Voyez au mot* DÎMES l'*article* MENUES DÎMES.

MENUS PLAISIRS *ou ſimplement* MENUS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt chez le roi le fonds deſtiné à l'entretien de la muſique tant de la chappelle que du concert de la reine, aux frais des ſpectacles, bals, & autres fêtes de la cour.

Il y a un intendant, un tréſorier, un contrôleur, & un caiſſier des *menus*, dont chacun en droit ſoi eſt chargé

de l'ordonnance des fêtes, d'en arrêter, viſer & payer les dépenſes.

Menu, (*Comm.*) on entend par ce terme, dans les bureaux du convoi à Bordeaux, toutes les marchandiſes généralement quelconques qui doivent droit au convoi, & qui ſe chargent ſur les vaiſſeaux à petites parties.

On appelle *regiſtre du menu* un des regiſtres du receveur du convoi, où on enregiſtre toutes ces marchandiſes & les droits qu'elles payent.

On nomme auſſi *iſſue du menu* les droits de ſortie, qui ſont dûs pour les marchandiſes qui ſortent en petite quantité.

Les entrées du ſel *au menu* ſe diſent auſſi à Bordeaux du ſel blanc qui ne paſſe pas un quart.

La ſortie du ſel *au menu* eſt quand le ſel qui ſort ne paſſe pas une mine. *Dictionn. de Commerce.*

Menu, *en terme de Commerce*; ſignifie quelquefois la même choſe que *détail*. Ce marchand trafique tant en gros qu'en *menu*. *Détail* eſt plus uſité. *Voyez* Détail, *Dictionn. de Commerce.*

Menu, *en terme de pain d'épicier*, déſigne tous les ouvrages faits de pâte à *menu*, depuis la valeur d'un liard juſqu'à deux ſols.

Menu, *en terme de Diamantaire*; ce ſont des diamans fort petits, qu'on taille néanmoins en roſe ou en brillant comme les autres, avec cette différence qu'on les taille à moins de pans, ce qui fait des roſes ſimples & des brillans ſimples.

Menus droits, (*Chaſſe.*) ce ſont les oreilles d'un cerf, les bouts de ſa tête quand elle eſt molle, le mufle, les dintiers, le franc boyau, & les nœuds qui ſe levent ſeulement au printems & dans l'été; c'eſt le droit du roi.

MENUET, ſ. m. (*Danſe.*) ſorte de danſe que l'abbé Broſſard prétend nous venir originairement du Poitou. Il dit que cette danſe eſt fort gaie, & que le mouvement en eſt fort vîte. Ce n'eſt pas tout-à-fait cela. Le caractere du *menuet* eſt une noble & élégante ſimplicité, le mouvement en eſt plus modéré que vîte; & l'on peut dire que le moins gai de tous les genres de danſes, uſités dans nos bals, eſt le *menuet*. C'eſt autre choſe ſur le théatre.

La meſure du *menuet* eſt à trois tems qu'on marque par le 3 ſimple, ou par le $\frac{3}{4}$, ou par le $\frac{3}{8}$. Le nombre de meſures de l'air, dans chacune de ſes repriſes, doit être quatre ou un multiple de quatre, parce qu'il en faut autant pour achever le pas du *menuet*; & le ſoin du muſicien doit être de faire ſentir, par des chûtes ou cadences bien marquées cette diviſion par quatre, pour aider l'oreille du danſeur & le maintenir en cadence. (*S*)

Le *menuet* eſt devenu la danſe la plus uſitée, tant par la facilité qu'on a à la danſer, qu'à cauſe de la figure aiſée que l'on y pratique, & dont on eſt redevable au nommé Pécour, qui lui a donné toute la grace qu'il a aujourd'hui, en changeant la forme *S* qui étoit ſa principale figure, en celle d'un *Z*, où les pas comptés pour le figurer, contiennent toûjours les danſeurs dans la même régularité.

Le *menuet* eſt compoſé de quatre pas, qui n'en font qu'un par leur liaiſon. Ce pas a trois mouvemens, & un pas marché ſur la pointe du pié. Le premier mouvement, eſt un demi-coupé du pié droit & un du gauche; le ſecond, un pas marché du pié droit ſur la pointe avec les jambes étendues; & le troiſieme, eſt qu'à la fin de ce pas on laiſſe poſer doucement le talon droit à terre pour laiſſer plier ſon genou, qui, par ce mouvement, fait lever la jambe gauche qu'on paſſe en-avant, en faiſant un demi-coupé échappé, & ce troiſieme mouvement fait le quatrieme pas du *menuet*. *Voyez* Coupé.

MENUF, ſ. m. (*Econ. ruſtiq.*) eſpece de lin qui croît en Egypte, & qui ſe vend au Caire. Son prix eſt de 7 à 8 piaſtres le quintal de cent-dix roſols. *Voyez* Rosols.

Il y a des toiles appellées *menuf*. Elles ont 83 piés de longueur, & ſe vendent 83 meidens la piece, ou un medin le pic. *Voyez* Meiden & Pic. *Dictionn. de Commerce.*

MENUISE, ſ. f. (*Venerie.*) c'eſt la plus petite eſpece de plomb à giboyer. Elle eſt au-deſſous de la dragée, & ne ſe tire qu'aux petits oiſeaux. La *menuiſe* s'appelle auſſi *cendrée*.

MENUISERIE, ſ. f. (*Art. méchan.*) *De la Menuiſerie en général.* Sous le nom de *Menuiſerie*, l'on comprend l'art de tailler, polir & aſſembler avec propreté & délicateſſe les bois de différente eſpece pour les menus ouvrages; comme les portes, les croiſées, les cloiſons, les parquets, plafonds, lambris, & toutes les eſpeces de revêtiſſement dans l'intérieur des appartemens, faites en bois. Ce mot vient de *minutarius* ou *minutiarius*: parce que l'ouvrier emploie des menus bois, debités (*a*) par planches, ou autres pieces d'une groſſeur médiocre, corroyées & polies avec des rabots (*fig.* 92, 95.) & autres inſtrumens, & qu'il travaille en petit en comparaiſon du charpentier dont les ouvrages ſont en gros bois, comme poutres, ſolives, chevrons, ſablieres, &c. charpentés avec la coignée & parés ſeulement avec la beſaiguë. Quelques-uns nomment encore ainſi ceux qui travaillent en petit, comme chez les Orfévres & les Potiers d'étaim, ceux qui font des boucles, anneaux, crochets, &c. oppoſés aux vaiſſelles & autres ouvrages qu'ils appellent *groſſerie*. En général on donne plus communément ce nom à ceux qui travaillent aux menus ouvrages en bois.

La *Menuiſerie* ſe diviſe en deux claſſes: l'une où l'on emploie les bois de différentes couleurs, débités par feuilles très-minces, qu'on applique par compartiment ſur de la *menuiſerie* ordinaire, & à laquelle on donne plus communément le nom d'*ébéniſterie* ou de *marqueterie*. L'autre qui a pour objet la décoration & les revêtiſſement des appartemens, pour laquelle la connoiſſance du deſſein eſt néceſſaire, ſe fournit dans les bâtimens par les Menuiſiers à la toiſe courante ou ſuperficielle, ſelon qu'il eſt ſpécifié par les devis & marchés faits avec eux. Les ouvriers qui travaillent à la premiere, ſe nomment *Menuiſiers de placage* ou *Ebéniſtes*; & ceux qui travaillent à la ſeconde, ſe nomment *Menuiſiers d'aſſemblage* ou ſeulement *Menuiſiers*.

On diviſe encore cette derniere en trois différentes eſpeces. La premiere eſt la connoiſſance des bois propres à ces ſortes d'ouvrages; la ſeconde en eſt l'aſſemblage; & la troiſieme eſt l'art de les profiler & de les joindre enſemble, pour en faire des lambris propres à décorer l'intérieur des appartemens.

Des bois propres à la Menuiſerie. Les bois dont on ſe ſert pour la *menuiſerie* ſont le plus communément le chêne, le ſapin, le tilleul, le noyer & quelques autres. On ſe ſert encore quelquefois de bois d'orme, de frêne, d'hêtre, d'aune, de bouleau, de châtaignier, de charme, d'érable, de cormier, de peuplier, de tremble, de pin & d'une infinité d'autres de différente eſpece; mais de tous ces bois employés le plus ordinairement par les Tourneurs en bois, les uns ſont rares, les autres ſont trop durs ou trop tendres; & d'autres enfin ſont trop foibles, trop petits, & n'ont aucune ſolidité. Il y a encore des bois de couleur fort durs qu'on appelle *ébène*, mais ils ne ſont employés que pour l'ébéniſterie & la marqueterie.

Le chêne eſt de deux eſpeces: l'une que l'on appelle *chêne* proprement dit, ſe trouve dans toutes les terres fraîches, ſur-tout lorſqu'elles ſont un peu ſablonneuſes. On l'emploie pour les gros ouvrages, comme portes cocheres, chartieres, d'écurie, de cuiſine, &c. & pour les chaſſis des autres portes & croiſées qui ont beſoin de ſolidité. Ce bois ſeul a la qualité de ſe durcir dans l'eau ſans ſe pourrir. L'autre eſpece de chêne, que l'on nomme bois de Vauge & qui vient du pays de ce nom en Lorraine, eſt plus tendre que le précédent, & ſert pour les lambris, ſculptures & autres ouvrages de propreté & de décoration.

Le bois de ſapin qui eſt beaucoup plus leger, plus tendre, plus difficile à travailler & plus caſſant que ce dernier, ſert auſſi quelquefois pour des lambris de pieces peu importantes, & qui n'ont pas beſoin d'une ſi grande propreté.

Le bois de tilleul eſt auſſi fort tendre & fort leger; peu ſolide à la vérité dans ſes aſſemblages, mais ſe travaillant mieux & plus proprement que tous les autres bois. C'eſt pourquoi on ne s'en ſert que pour des modeles; auſſi eſt-il d'un uſage excellent pour ces ſortes d'ouvrages.

Tous les bois propres à la *menuiſerie*, qui ſe vendent chez les marchands de bois, ſe débitent ordinairement dans les chantiers (*b*) ou forêts de chaque province; & arrivent à Paris tous débités par planches de différentes dimenſions; dont la longueur differe de trois en trois piés, depuis ſix juſqu'à environ vingt & un; & l'épaiſſeur à proportion, en variant de trois en trois lignes depuis ſix lignes, épaiſſeur des planches de ſix piés de long qu'on

(*a*) Débiter des planches ou pieces de bois, c'eſt les refendre ou ſcier ſur leur longueur.

(*b*) On appelle ordinairement *chantier*, un lieu à découvert & très-vaſte, où l'on diſpoſe les materiaux propres à faire des ouvrages.

qu'on appelle *voliches*, juſqu'à cinq à ſix pouces épaiſſeur des planches qui ſervent aux tables de cuiſine & aux établis de Menuiſiers & d'Ebéniſtes. Mais les Menuiſiers intelligens, & qui peuvent faire une certaine dépenſe, ont ſoin d'en prendre ſur les ports de la Rapée ou de l'Hôpital à Paris, dont ils font une proviſion qu'ils placent dans leurs chantiers par piles les unes ſur les autres, entrelacées de lattes, afin que l'air puiſſe circuler dans l'intérieur, & que l'humidité puiſſe facilement s'évaporer. Ils couvrent enſuite ces piles de quelques mauvaiſes planches en talut, pour faire écouler les eaux, & obſervent d'entretenir cette quantité de bois, & de n'employer que celui qui a ſeché pendant cinq ou ſix ans. Auſſi les Menuiſiers qui ne ſont pas en état de faire cette dépenſe, & qui l'achetent chez les marchands à meſure qu'ils en ont beſoin, ſont très-ſujets à faire de mauvais ouvrages; ce qu'ils peuvent, à la vérité, éviter lorſqu'ils ont affaire à des marchands de bonne foi, ou en l'achetant chez leurs confreres, lorſqu'ils en trouvent d'aſſez complaiſans pour leur en vendre.

Pour que le bois ſoit de bonne qualité, il faut qu'il ſoit de droit fil, c'eſt-à-dire que toutes les fibres ſoient à-peu-près paralleles aux deux bords des planches, qu'il n'ait aucun nœud vicieux (*c*), tampon (*d*), aubier (*e*), malandre (*f*), flache (*g*), fiſtule, (*h*) ou galle (*i*); on le diſtingue ſelon ſes eſpeces, ſelon ſes défauts, & ſelon ſes façons.

Du bois ſelon ſes eſpeces. On appelle *bois de chêne* ruſte ou dur, celui qui a le plus gros fil & dont on ſe ſert dans la charpenterie & dans la *menuiſerie*, pour les chaſſis des portes & croiſées qui ont beſoin d'une certaine ſolidité.

Bois de chêne tendre, eſt celui qui eſt gras & moins poreux que le précédent, qui a fort peu de fils, & qu'on emploie dans la *menuiſerie* pour les lambris, profils, moulures, ſculptures & autres ouvrages de propreté. On l'appelle encore *bois de Vauge* ou de Hollande.

Bois précieux & dur, eſt un bois très-rare, de pluſieurs eſpeces & de différentes couleurs, qui reçoit un poli très-luiſant, & qu'on emploie le plus ſouvent dans l'ébéniſterie & la marqueterie.

Bois legers, ſont des bois blancs dont on ſe ſert au lieu de chêne, tels que le tilleul, le ſapin, le tremble & autres qu'on emploie dans les planchers, cloiſons, *&c.* pour en diminuer le poids.

Bois ſain & net, eſt un bois qui n'a aucun nœud, malandres, galles, fiſtules, *&c.*

Du bois ſelon ſes défauts. On appelle *bois blanc*, celui qui eſt de même nature que l'aubier, & qui ſe corrompt facilement.

Bois carié ou vicié, celui qui a des malandres, galles ou nœuds pourris.

Bois gelif, celui que l'excès du froid ou du chaud a fait fendre ou gerſer.

Bois noueux ou nouailleux, celui qui a beaucoup de nœuds, qui le font caſſer lorſqu'il eſt chargé de quelques fardeaux, ou lors même qu'on le débite.

Bois qui ſe tourmente, celui qui ſe déjette (*k*), ou ſe cauſſine (*l*), lorſqu'il ſeche plus d'un côté que de l'autre, dans un endroit que dans un autre.

Bois rouge, celui qui s'échauffe & eſt ſujet à ſe pourrir.

Bois roulé, celui dont les cernes ou fibres ſont ſéparées, & qui ne faiſant pas corps, n'eſt pas propre à débiter.

Bois tranché, celui dont les fibres ſont obliques & traverſantes, & qui coupant la piece l'empêchent de réſiſter à la charge.

Bois vermoulu, celui qui eſt piqué de vers.

Du bois ſelon ſes façons. On appelle *bois bouge* ou bombé, celui qui eſt courbé en quelques endroits.

Bois corroyé, celui qui eſt corroyé avec le rabot, *fig.* 92, ou la varlope, *fig.* 95.

Bois d'échantillon, celui qui eſt d'une groſſeur ordinaire; tel qu'il ſe trouve dans les chantiers des marchands.

Bois de ſciage, celui qui eſt propre à refendre, & que l'on débite pour cela avec la ſcie, *fig.* 125, pour des planches, voliches, *&c.*

Bois flache, celui dont les arrêtes ne ſont pas vives, & où il y a du déchet pour le dreſſer ou l'équarrir. Les ouvriers appellent *cautibai*, celui qui n'a du flache que d'un côté.

Bois gauche ou deverſé, celui qui n'eſt pas droit ſelon ſes angles & ſes côtés.

Bois lavé, celui dont on a ôté tous les traits de la ſcie avec le rabot, *fig.* 92, ou la varlope, *fig.* 95.

Bois méplat, celui qui a beaucoup moins d'épaiſſeur que de largeur, telles que des membrures de *menuiſerie*, *&c.*

Bois tortueux, celui dont les fibres ſont courbées, & qui pour cela n'eſt propre qu'à faire des parties circulaires.

Bois vif, celui dont les arrêtes ſont vives, & dont il ne reſte ni écorce, ni aubier, ni flache.

Des aſſemblages de menuiſerie. On entend par aſſemblage de *menuiſerie* l'art de réunir & de joindre pluſieurs morceaux de bois enſemble, pour ne faire qu'un corps. Il y en a de pluſieurs eſpeces; on les nomme aſſemblages quarrés, à bouement, à queue d'aronde, à clé, ou onglet, ou anglet, en fauſſe coupe, en adeul & en emboiture.

La premiere eſpece, que l'on appelle aſſemblage quarré, *fig.* 1. & 2, ſe fait quarrément de deux manieres; l'une, *fig.* 1, en entaillant le deux morceaux de bois par les bouts *A* & *B*, que l'on veut joindre enſemble, chacun de la moitié de leur épaiſſeur; & en les retenant avec des chevilles & de la colle forte que l'on applique toute chaude deſſus: ce que l'on appelle communément *coller & cheviller*, tel qu'on le voit en *C*, même *fig.* L'autre, *fig.* 2, en les aſſemblant à tenon *A*, & à mortaiſe *B*; cet aſſemblage ſe fait en perçant dans l'épaiſſeur du bout *B*, d'un de ces deux morceaux de bois, un trou méplat qu'on appelle mortaiſe, avec un bec-d'âne, *fig.* 77, & un ciſeau, *fig.* 75, & en entaillant le bout *A* de l'autre morceau de bois du tiers de ſon épaiſſeur de chaque côté; & laiſſer par-là de quoi remplir la mortaiſe *B*; ce qu'on appelle tenon. On fait entrer enſuite le tenon dans la mortaiſe, que l'on colle & que l'on cheville, ſi on le juge à propos. Mais ordinairement lorſque le tenon & la mortaiſe ſont bien dreſſés, & qu'ils entrent bien juſte l'un dans l'autre, on ſe contente de les cheviller ſans les coller; afin que ſi par la ſuite il étoit néceſſaire de démonter cet aſſemblage, on n'ait que les chevilles à ôter pour les ſéparer. On a toujours ſoin lorſque l'on fait ces ſortes d'ajuſtemens, de tenir le tenon *A* plus d'un côté que de l'autre, afin qu'il puiſſe reſter à l'extrémité de la mortaiſe *B*, une épaiſſeur de bois qui puiſſe la ſoutenir, & de la rendre plus ferme. Il faut obſerver encore de tenir ce tenon *A*, un peu plus épais que la troiſieme partie de l'épaiſſeur du bois; parce que de ces trois parties, le tenon n'en a qu'une, & la mortaiſe en a deux, & que deux ſont plus forts qu'une. Il arrive quelquefois que ce même tenon *A* ne traverſe pas la mortaiſe *B*, comme on le voit dans les *fig.* 3 & 4; ce qui rend cet aſſemblage beaucoup plus propre, & non moins ſolide.

Le ſecond aſſemblage, *fig.* 3. 4. & 5. ſe nomme *à bouement*, & ſe fait à tenons & à mortaiſes comme le précédent; à l'exception que les moulures ou les cadres de ſes paremens ſont coupés en onglet (*m*). Il y en a de trois ſortes. La premiere, *fig.* 3. eſt appellée *à bouement ſimple*, parce qu'elle n'a de moulure *A* que d'un côté. La ſeconde, *fig.* 4. eſt appellée *à bouement double*, parce qu'elle en a des deux côtés. Et la troiſieme, *fig.* 5. eſt appellée *à bouement double* de chaque côté, parce que les moulures *A* ſont doubles des deux côtés. La mortaiſe eſt ici percée à jour; & comme il s'y trouve un tenon de chaque côté, ils ne contiennent chacun que la moitié de l'épaiſſeur du bois.

Le

(*c*) Un nœud dans une planche eſt originairement la naiſſance d'une branche de l'arbre que l'on a débité. Cet endroit eſt toujours très-dur, & ſans aucune ſolidité ni propreté.

(*d*) Un tampon dans une planche eſt le cloſoir d'un trou formé ordinairement par un nœud.

(*e*) L'aubier eſt la partie entre l'écorce & le fort du bois. C'eſt la pouſſe de la derniere année, qui, comme nouvelle, eſt par conſéquent plus tendre.

(*f*) Malandre eſt une eſpece de fente qui s'ouvre d'elle-même dans le bois lorſqu'il ſéche.

(*g*) Flache eſt un manque de bois dans un ouvrage fini, comme lorſque l'on emploie des planches ou des bois trop étroits, il en reſte une partie qui n'a point été travaillée.

(*h*) Fiſtule eſt toute eſpece de coup de marteau, de ciſeau, ou autres choſes ſemblables donnés mal-à-props, qui font autant de cavités dans les ouvrages finis.

(*i*) Galles ſont des mangeures de vers.

(*k*) Un bois déjetté eſt celui qui, après avoir été bien dreſſé devient gauche.

(*l*) Cauſſiné reſſemble à peu de choſe près au précédent.

(*m*) Un morceau de bois coupé en onglet, ou à quarante-cinq degrés, c'eſt la même choſe.

Le troiſieme aſſemblage, *fig.* 6. 7. *&* 8. ſe nomme *à queue d'aronde*; c'eſt une eſpece d'ajuſtement à tenons & à mortaiſes; mais qui differe des précédentes, en ce que les tenons *A* s'élargiſſent en approchant de leurs extrémités, & qu'ils comprennent toute l'épaiſſeur du bois, & les mortaiſes ſont faites comme les tenons. Il y en a de trois ſortes: La premiere, *fig.* 6. que l'on appelle *à queue d'aronde* ſeulement, ſert quelquefois à entretenir de fortes pieces de bois pour les empêcher de ſe déranger de leurs places, lorſqu'elles ſont poſées. Auſſi cet aſſemblage n'eſt-il pas des plus ſolides, parce qu'il coupe le bois tranſverſalement. La ſeconde, *fig.* 7. ſe nomme *à queue perdue*, parce que ces eſpeces de tenons *A* ſont perdus dans l'épaiſſeur du bois, & qu'ils ſe trouvent recouverts par un joint *B* en onglet, qui rend cet ajuſtement fort propre. La troiſieme, *fig.* 8. ſe nomme *à queue percée*, parce que les tenons *A* entrent dans les mortaiſes *B*, & traverſent l'épaiſſeur du bois. Cet aſſemblage ſeroit fort ſolide, & plus que le précédent, ſi ce qui reſte de bois *C* entre chaque mortaiſe ne ſe trouvoit pas à bois debout (*n*); & que le bois diſpoſé de cette maniere n'a aucune force, & eſt ſujet à s'éclater d'une façon ou d'une autre. C'eſt pourquoi les bons ouvriers ont ſoin de choiſir pour cet effet des morceaux de bois noueux dans cet endroit, & propres à cela, afin de donner à ces intervalles plus de fermeté. Celui qui porte les tenons, n'a pas beſoin de ces précautions, en obſervant toujours de le diſpoſer à bois de fil. (*o*).

Le quatrieme aſſemblage, *fig.* 9. ſe nomme *à clé*. Il ſert ordinairement à joindre deux morceaux de bois ou planches l'une contre l'autre, ainſi que pour les emboîtures, *fig.* 14. comme nous le verrons ci-après. Ce n'eſt autre choſe qu'une mortaiſe *A fig.* 9. percée de chaque côté, dans l'une deſquelles on chaſſe à force (*p*) une eſpece de tenon, collé, chevillé & retenu à demeure d'un côté, & par l'autre chevillé ſeulement, pour donner la liberté de démonter cet aſſemblage lorſqu'on le juge à propos. On en peut placer dans la longueur de deux planches que l'on veut joindre enſemble, autant qu'il eſt néceſſaire pour les entretenir.

Le cinquieme aſſemblage, *fig.* 10. *&* 11. ſe nomme *en onglet* ou *anglet*. C'eſt une eſpece d'aſſemblage quarré, plus long à faire & moins ſolide que les autres; raiſon pour laquelle on s'en ſert fort peu. Il s'en fait cependant de deux ſortes: l'une *fig.* 10. dont l'extrémité *A* du bois eſt taillée quarrément d'un côté, & à onglet de l'autre. Et l'autre *B* eſt percée d'une eſpece de mortaiſe à jour, dont un côté eſt auſſi en onglet. La ſeconde ſorte en onglet, *fig.* 11. s'aſſemble ſimplement à tenons & à mortaiſes dans l'angle: mais il eſt mieux de le faire, comme ceux des aſſemblages quarrés.

Le ſeptieme aſſemblage, *fig.* 13. ſe nomme *en adent*. Il ſert à joindre des planches l'une contre l'autre, à l'uſage des lambris, panneaux de portes, *&c.* On l'appelle plus communément *aſſemblage à rainure & languette*, parce qu'il eſt compoſé d'une rainure *A* faite avec les bouvets, *fig.* 105. 190 *&* 111. & d'une languette faite avec celui *fig.* 107.

Le huitieme & dernier aſſemblage, *fig.* 14. ſe nomme *en emboîture*. Il eſt compoſé d'une emboîture *A*, ſur laquelle on fait une rainure *B* d'un bout à l'autre, dans laquelle entre la languette *C*. Cette emboîture ſe trouve percée de diſtance en diſtance, de mortaiſes *D* dans leſquelles s'ajuſtent des clefs *E*, chevillées ſeulement pour retenir de part & d'autre pluſieurs planches *E*, aſſemblées à rainures & languettes, comme nous venons de le voir, à l'uſage des tables, des portes, *&c.*

Des lambris. Les lambris de *menuiſerie* ſont très en uſage, & d'une plus grande utilité en France & dans les pays voiſins du Nord que dans les pays chauds; car dans ceux-là, ils échauffent les pieces, les rendent ſeches, & conſequemment ſalubres, & habitables peu de tems après leur conſtruction; au-lieu que dans ceux-ci, ils font perdre une partie de la fraîcheur des appartemens, & les inſectes, en abondance, s'y amaſſent & s'y multiplient. Ils n'ont pas le ſeul avantage d'économiſer des meubles dans les pieces d'une moyenne grandeur, & dans celles qui ſont les plus fréquentées: ils ont encore celui de corriger leurs défauts: comme des irrégularités, biais, enclaves, cauſés par des tuyaux de cheminées, murs mitoyens, ou par la décoration extérieure des bâtimens, ſur leſquels on adoſſe des armoires, dont les guichets conſervent la même ſymmétrie que le reſte des lambris. Les bâtis (*q*) qui contiennent les panneaux, doivent former de compartimens de moulures & de quadres, proportionnés, ſéparés par d'autres plus étroits, que l'on nomme *pilaſtres*; en obſervant d'éviter les petites parties, défaut fort commun autrefois, où l'on employoit tous les bouts de bois; de ſorte qu'il y avoit des panneaux ſi petits qu'ils étoient élégis à la main ſans aucun aſſemblage; & les plus grands étoient de mairrain, de cinq à ſix lignes d'épaiſſeur: mais maintenant que l'on tient le bois plus long & plus épais, on aſſemble pluſieurs ais l'un contre l'autre, à clef, *fig.* 9. ou à rainure & languette, *fig.* 13. que l'on colle enſemble. On les aſſemble auſſi à rainure & languette dans leurs bâtis; mais bien loin d'y être collés, ils y ſont placés à l'aiſe, afin que ſi ceux ſur-tout qui ont beaucoup de largeur venoient à ſe tourmenter, ils ne puſſent ſe fendre ni s'éclater.

Des lambris en particulier. Sous le nom de *lambris*, on comprend les différens compartimens de *menuiſerie* ſervant à revêtir les murailles, tel que dans l'intérieur des appartemens, les portes à placards, ſimples & doubles, les armoires, buffets, cheminées, trumeaux de glaces, tablettes de bibliotheques, & dans la plupart des égliſes, des retables, tabernacles, crédences d'autels, bancs, formes, confeſſionnaux, œuvres, chaires de prédicateurs, tribunes, porches, *&c.* On les réduit à deux eſpeces principales, l'une qu'on appelle *lambris d'appui*, & l'autre *lambris à hauteur de chambre*, ou ſeulement *lambris de hauteur*.

La premiere ne ſe place que dans le pourtour intérieur des ſalles, chambres & pieces tapiſſées, & n'ont que deux piés & demi à trois piés & demi de hauteur. Ils ſervent à revêtir les murs au-deſſous des tapiſſeries pour les garantir de l'humidité des planchers & du doſſier des ſieges.

La ſeconde ſert à revêtir les murs des appartemens dans toute leur hauteur depuis le deſſus du carreau ou du parquet juſqu'au deſſous de la corniche.

La continuité & reſſemblance des mêmes panneaux dans un même lambris, tel qu'on le pratiquoit autrefois, ne produiſoit rien de fort agréable aux yeux: on y a introduit peu-à-peu des tableaux, pilaſtres, *&c.* de diſtance à autre, diſpoſés ſymmétriquement & correſpondans à leurs parties oppoſées, le choix des moulures & des ornemens que l'on y diſtribue maintenant à propos & avec délicateſſe, ne concourent pas moins à en augmenter la richeſſe & l'agrément, juſqu'à le diſputer même avec les plus beaux ouvrages de ciſelure les plus recherchés. Les formes des quadres que l'on inſere dans les panneaux ſe varient à l'infini, ſelon le goût des décorateurs; mais il faut leur donner peu de relief, ainſi qu'aux parties de lambris qui forment des avant-corps, & il eſt fort déſagréable de voir des reſſauts trop marqués dans une même continuité de lambris. On avoit coutume autrefois de diviſer les panneaux dans leur hauteur, par des eſpeces de friſes (*r*): ce que l'on peut faire cependant lorſque les planchers des pieces ſont d'une trop grande élévation, & on ne connoiſſoit alors que les formes quarrées. Mais depuis que la *menuiſerie* s'eſt perfectionnée, on a reconnu que les grands panneaux faiſoient un plus bel effet; & il n'y a plus maintenant de forme, quelqu'irréguliere qu'elle ſoit tant ſur les plans que ſur les élévations, que l'on ne puiſſe exécuter facilement; on s'étudie même tous les jours à en imaginer de nouvelles: tellement que quelques-uns ſont tombés dans un défaut oppoſé de trop chantourner leurs panneaux, au point qu'il placent ces frivolités juſque dans les pieces qui demandent le plus de gravité; mais ce qui augmente encore la richeſſe de ces nouveaux lambris, ce ſont les glaces que l'on y inſere, & que l'on place ſur des trumeaux en face des croiſées, des cheminées, & ſur les cheminées même.

La *fig.* 30. eſt une portion de lambris, dans laquelle il ſe trouve trois eſpeces de portes *A*, *B* & *C* dont nous parlerons ci-après. Ce lambris eſt diſtribué de panneaux *D* & de pilaſtres *E* de différentes eſpeces, ſelon la grandeur & l'uſage des pieces où ils doivent être placés. Lorſ-

(*n*) Le bois de bout, dans de certains ouvrages, comme, par exemple, dans des tenons ou mortoiſes, eſt lorſque les fibres du bois ſont diſpoſées ſur la largeur ou l'épaiſſeur de ces mêmes tenons ou mortoiſes, & non ſur la longueur.

(*o*) Le bois de fil eſt lorſque les fibres du bois ſont diſpoſées ſur la longueur des ouvrages.

(*p*) Chaſſer à force, c'eſt frapper juſqu'à ce que ce qui eſt frappé ne puiſſe plus entrer ſans rompre quelque choſe.

(*q*) Un bâti de panneaux eſt le chaſſis ſur lequel il eſt aſſemblé.

(*r*) Le mot *friſe*, tiré de l'architecture, eſt la partie de l'entablement entre l'architrave & la corniche.

Lorſqu'il s'agit des principales, comme ſallons, ſalle de compagnie, cabinets, chambres à coucher, *&c.* on décore leurs extrémités haut & bas d'ornemens de ſculpture, comme on le voit d'un côté de cette figure. On y en place quelquefois dans le milieu de ces mêmes panneaux & pilaſtres, lorſqu'ils ſont longs & étroits, & cela pour interrompre leur trop grande longueur. Mais lorſqu'il s'agit de pieces peu importantes, comme veſtibules, antichambres, garde-robe, *&c.* on y ſupprime la ſculpture, comme on le voit de l'autre côté de la même *fig.* *F* ſont des panneaux d'appui, *D* des panneaux de hauteur, *G* des pilaſtres d'appui, *E* des pilaſtres de hauteur, *H* panneaux dits *deſſus de portes*, où l'on place très-ſouvent des tableaux, camayeux, payſages, *&c.* *Q* eſt une eſpece de platebande ou moulure qui regne autour des pieces, & qui couronne le lambris d'appui, ainſi que la plinthe ou eſpece de ſocle *R* qui lui ſert de baſe; & *S* une corniche qui ſe fait quelquefois en bois, avec plus ou moins de ſculpture, ſelon l'importance du lieu, mais le plus ſouvent en plâtre, pour plus d'économie.

Les lambris d'appui ſe meſurent à la toiſe courante, en les contournant par-tout, ſans avoir égard à la hauteur, & les lambris de hauteur à la toiſe ſuperficielle, en multipliant la hauteur par le pourtour.

Des moulures. Le choix des moulures, leurs proportions & leurs exécutions, ſont trois choſes abſolument néceſſaires pour la perfection des lambris. La premiere, qui dépend de la capacité du décorateur, conſiſte à n'employer que les moulures relatives à cet art, & qui ont ordinairement plus de délicateſſe que celles de la pierre, tant parce qu'elles ſe ſoutiennent mieux, que parce qu'elles ſont plus près des yeux des ſpectateurs. Celles qui y ſont le plus particulierement affectées, ſont les baguettes, *fig.* 15. boudins, *fig.* 16. quart de ronds, *fig.* 17. caret, *fig.* 18. talons, *fig.* 19. douſſines, *fig.* 20. bec-de-corbins, *fig.* 21. *&c.* qui en quelque ſituation qu'ils ſoient, ſe préſentent toûjours avantageuſement, & qui pour cette raiſon réuſſiſſent toûjours dans la compoſition des profils des quadres qui ſe voyent de différens côtés; leur proportion demande auſſi beaucoup de préciſion de la part du décorateur; car il eſt eſſentiel qu'elles ſoient d'une grandeur convenable à celle des quadres & des panneaux auxquels elles ſervent de bordure, que les plus délicates ne ſe trouvent pas trop petites; car lorſqu'elles ſont couvertes de pluſieurs couches de peinture, elles ſe confondent, & ne font plus qu'un amas de profils qu'on ne peut diſtinguer, & dont on ne peut voir la beauté: que les profils des chambranles des portes ayent beaucoup plus de ſaillie que ceux des quadres de leurs vanteaux, rien ne rendant la *Menuiſerie* plus maſſive, que lorſque ce qui eſt contenu a plus de relief que ce qui contient.

La troiſieme, qui eſt l'exécution, & qui n'a pas moins beſoin de l'attention du même décorateur, dépend plus particulierement de l'ouvrier, raiſon pour laquelle il faut choiſir le plus habile, & exiger de lui qu'il les pouſſe (s) avec beaucoup de propreté; qu'il ait ſoin de bien arrondir les moulures circulaires, de bien dreſſer celles qui ſont plates, & de rendre leurs arrêtes bien vives.

Tous ces différens profils ſe réduiſent à trois principaux: la premiere, que l'on appelle *quadre ravallé*; la ſeconde, *quadre élégi*, & la troiſieme, *quadre embreuvé*: on leur donne encore les noms de *bouemens ſimples* & *doubles*; on les appelle *bouement ſimple*, lorſqu'elles ne ſont composées que d'une groſſe moulure, ſoit douſſine, bec-de-corbin, ou autres; & *bouement double*, lorſque cette même moulure eſt doublée; *bouement à baguette*, lorſqu'elle eſt accompagnée d'une baguette; à boudin, à douſſine, à talon, lorſqu'elle eſt accompagnée d'un boudin, d'une pouſſine ou d'un talon.

Il faut remarquer que ces quadres doivent être tous pris dans l'épaiſſeur des bâtis, & jamais plaqués; ce qui les rend alors beaucoup plus ſolides.

La premiere ſe diſtingue lorſque la moulure a été priſe dans l'épaiſſeur du bois, & qu'elle ne les deſaffleure point telles que celles marquées *AB* & *C*, *fig.* 26. La ſeconde, lorſque n'entamant point l'épaiſſeur du bois, elle ſemble être apposée deſſus telles que celles marquées *A*, *fig.* 27. & 28. & la troiſieme, lorſqu'elle ſe trouve priſe moitié dehors, & moitié dans l'épaiſſeur du bois, comme les chambranles *A*, *fig.* 22. 23. 24. 25. & preſque toutes les autres moulures de cette même planche.

Les *figures* 22. 23. 24. & 25. ſont autant de profils de portes à placards ſimples ou doubles, dont nous verrons dans la ſuite l'explication; *A* en eſt le chambranle, tel qu'on le peut voir en petit, *fig.* 30. dans la partie du lambris marquée *I*; *B* eſt le bâtis de la porte faiſant battement marqué en *K*, *fig.* 30. *C* eſt le quadre de la porte marqué auſſi en *L*, *fig.* 30. *D* eſt le panneau de la porte marqué en *A* & en *B*, *fig.* 30. & *E* eſt un bâti dormant (t) du lambris placé dans l'embraſement de la porte.

Les *figures* 26. 27. 28. 29. ſont différens profils de quadres pour des panneaux de lambris.

Des portes. Les portes de *Menuiſerie* ſont, comme on le ſait, faites pour fermer les communications des lieux dans d'autres, tant pour leur ſûreté, que pour empêcher l'air extérieur d'y entrer; mais leur uſage étant aſſez connu, il ſuffit d'en diſtinguer les eſpeces; les unes placées dans l'intérieur des bâtimens, ſervent à communiquer de pieces en pieces dans un appartement; les autres placées dans les dehors, ſervent à communiquer de l'extérieur à l'intérieur des maiſons, des avant-cours aux principales, de celles-ci aux baſſes-cours, & autres, *&c.* Les premieres ſont appellées *à parement ſimple*, & *à parement double*: l'une, lorſqu'elles ne font parement que d'un côté, c'eſt-à-dire lorſqu'elles ne ſont ornées de quadres & de panneaux que d'un côté; l'autre lorſqu'elles font parement des deux côtés, c'eſt-à-dire lorſqu'elles ſont ornées de quadres & de panneaux des deux côtés; elles ſe diviſent en deux eſpeces, l'une marquée *A*, *fig.* 30. que l'on nomme *porte à placard ſimple*, porte ordinairement de largeur depuis deux piés juſqu'à trois piés & demi, ſur ſix à huit piés de hauteur, & n'a qu'un ſeul vantail (u) composé de deux panneaux *B*, environné chacun d'un quadre *L*, embreuvé ou élégi, pris dans l'épaiſſeur d'un bâti *K*, qui regne autour deſdits panneaux. *M*, eſt une traverſe allant d'un bâtis à l'autre, faite pour interrompre la trop grande hauteur d'un panneau, qui dans une porte qui va & vient journellement, ne pourroit pas ſe ſoutenir; la ſeconde marquée *B*, *même figure*, que l'on appelle *à placard double*, differe de cette derniere, en ce qu'elle a deux vanteaux; les grands appartemens exigeant des portes d'une proportion relative à leur grandeur, on eſt obligé par conſéquent d'en faire de très-larges & très-hautes, dont la largeur eſt communément depuis quatre juſqu'à ſix piés, & la hauteur depuis ſept juſqu'à dix piés; & pour éviter l'embarras que ces grandes portes cauſeroient dans les appartemens, on les fait en deux morceaux, c'eſt-à-dire à deux vanteaux, dont l'un ſert pour entrer & ſortir ordinairement, & les deux enſemble en cas de cérémonie. Ces vanteaux ſont ornés de quadres & de panneaux en proportion avec leur hauteur, & quelquefois auſſi de ſculpture comme le reſte du lambris. La troiſieme eſpece de porte, *même figure*, ſe nomme *coupée* dans le lambris, & ſert à dégager des ſalles de compagnie, chambres à coucher, *&c.* dans des garde-robes, toilettes, arriere-cabinets, & autres pieces de commodité voiſines de ces grandes pieces. Ces eſpeces de portes ne ſont autre choſe qu'une portion du lambris coupée en *N* & en *O*. Dans l'endroit où arrive la porte, il faut obſerver pour cacher les joints *N* de la porte, de les faire rencontrer autant qu'il eſt poſſible, dans les aſſemblages des quadres avec leurs bâtis, comme on le voit du côté *O* de la même porte. Cette portion de lambris coupée a beſoin pour ſe ſoutenir d'être plaquée & attachée avec de grandes vis ſur une autre porte de *Menuiſerie P*, *même figure*, ſuffiſamment forte; & de cette maniere les joints étant bien faits, on ne s'apperçoit pas qu'il y ait de porte dans cette partie de lambris.

Cette *figure* eſt accompagnée de ſon plan au-deſſous d'elle, & ſert à indiquer les vuides des portes & le plein des murs ſur lequel eſt adoſſé le lambris.

La ſeconde eſpece de porte ſont les portes cocheres de pluſieurs eſpeces, de baſſes-cours, charretieres, bâtardes, bourgeoiſes, d'écurie battantes à un & à deux vanteaux, de cuiſine, d'office, de cave, *&c.*

Toutes ces ſortes de portes ſe font de deux eſpeces; les unes que l'on nomme *d'aſſemblage* lorſqu'elles ſont diſtribuées de quadres & de panneaux, comme les *figures* 31. 32. 33. 34. 35. & autres, & ſans aſſemblage, lorſqu'il n'y a ni quadres ni panneaux, comme celles des *figures* 36. 44. 45. &c.

Les portes cocheres ſe varient à l'infini, ſelon le goût & l'endroit où elles doivent être placées; elles ont ordinairement depuis ſept piés & demi juſq'à neuf piés & demi,

(s) En terme de menuiſerie on ne dit point *faire une moulure*, mais *la pouſſer*; & cela, parce qu'elle ſe fait en pouſſant les rabots ou bouvets.

(t) On appelle *dormant*, tout ce qui ne bouge point de ſa place, & qui en quelque façon dort.

(u) Un vantail de porte eſt ce que le vulgaire appelle *battant de porte*.

demi, & quelquefois dix piés de largeur, ſur douze à vingt piés de hauteur. Il y en a de circulaires ou en plein ceintre, *fig.* 31. & 32. de quarrées, *fig.* 33. de bombées, *fig.* 34. & de ſurbaiſſées en forme d'anſe de panier, *fig.* 35. De ce nombre, les unes, *fig.* 31. 34. & 35. s'ouvrent depuis le haut juſques en-bas; les autres, *fig.* 32. & 33. ne s'ouvrent que juſqu'au-deſſous du linteau *A*, & la partie ſupérieure reſte dormante; ce n'eſt pas que les unes & les autres ne puiſſent s'ouvrir indifféremment depuis le haut juſqu'en-bas, ou ſeulement juſqu'au-deſſous du linteau; mais cette derniere maniere ſert à procurer le moyen de placer dans la partie dormante la croiſée d'un entre-ſol, comme dans la *fig.* 32. alors on eſt obligé de placer le linteau *A*, qui tient lieu d'impoſte (*x*), beaucoup plus bas que le centre de la partie circulaire, lieu où l'on a coutume de le placer. De ces cinq eſpeces de portes cocheres, les trois premieres ſe placent ſouvent aux entrées principales des palais, hôtels, & grandes maiſons; les deux dernieres ſont le plus ſouvent admiſes à cauſe de leurs formes, aux entrées de maiſons particulieres de peu d'importance, ou de baſſes-cours, chacune d'elles ont de chaque côté une petite porte *B*, que l'on appelle *guichet*, qui eſt dormant d'un côté & ouvrant de l'autre, à l'uſage des gens de piés, la grande porte ne s'ouvrant que pour le paſſage des voitures, ou en cas de cérémonie. Ces guichets ſont compoſés d'un bâtis *C* qui regne tout autour d'un quadre *D*, d'un panneau *B*, & d'une table ſaillante *E*, couronnée d'une moulure. Celui qui eſt dormant eſt aſſemblé à rainure & languette (*voyez la figure* 13.) dans le bâtis *F* de la grande porte, & celui qui ne l'eſt pas entre tout entier dans une feuillure qui regne autour du même bâtis *F*, la *figure* 38. en eſt le profil developpé, *C* eſt le bâti du guichet, *D* le quadre, *E* le panneau, *F* le bâti de la grande porte portant ſa feuillure.

Dans la *figure* 31. les deux guichets ſont couronnés chacun d'une table ſaillante *G*, ſur laquelle ſe trouve une autre table *H*, dite d'*attente*, & ſur laquelle on ſe propoſe de tailler des ornemens de ſculpture; au-deſſus eſt le linteau *A*, qui comme nous l'avons dit, tient lieu d'impoſte; au-deſſus ſont placés deux panneaux *I*, ornés de quadres *K*, embreuvés ou élégis.

Les deux guichets *B* de la *fig.* 32 ſont ſurmontés d'un panneau *G* orné de quadre *H*, au-deſſus eſt le linteau *A*, au-deſſus du linteau eſt la croiſée au bas de laquelle ſe trouve une banquette *I*, aux deux côtés de cette croiſée ſont deux panneaux *K* ornés de quadres *L*.

Au-deſſus des guichets de la *fig.* 33 ſont deux tables ſaillantes *G*, ornées de panneaux *H* & de quadre *I*, terminés par en bas de croſſettes *K*, & couronnés d'un bec de corbin *L*, accompagnée de ſon filet; au-deſſus eſt le linteau *A*, au-deſſus duquel ſe trouve une grande table diſtribuée de panneau *M*, & de quadre *N*.

Les portes, *fig.* 34 & 35, ſont terminées par en-haut chacune d'une table ſaillante *G*, dont la premiere eſt couronnée d'une aſtragalle *H* (*y*) parallele à la courbe de la porte, & ornée de panneau *I* & du quadre *L* ſuivant auſſi la même courbe, au-deſſous ſe trouve une plinthe *M* & la ſeconde ſans couronnement ſuit la courbe de la porte, & eſt diſtribuée de quadre *H* ou de panneau *I*, ſuivant auſſi la même courbe; cette table ſe trouve terminé par ſon extrémité inférieure d'une aſtragalle *K* en bec de corbin.

Toutes ces portes ſont ſuſceptibles plus ou moins de richeſſes & d'ornemens de ſculpture, comme on peut les faire ſimplement & ſans aucun aſſemblage, ſelon l'importance plus ou moins grande des lieux où elles ſont placées.

Les portes charretieres, *fig.* 36, ſe font auſſi à deux vanteaux comme les portes cocheres, mais de deux manieres: l'une eſt un compoſé de pluſieurs planches *A* de bateau (*z*) de même longueur, poſées l'une contre l'autre, & retenues par derriere avec deux, trois ou quatre traverſes *B* de bois de deux à trois pouces d'épaiſſeur ſur ſix à huit pouces de largeur, attachées avec de forts clous de diſtance en diſtance; l'autre eſt auſſi un compoſé de pluſieurs planches *A* même *figure*, de chêne, aſſemblées à rainure & languette, & retenues comme la premiere, avec deux, trois, ou quatre traverſes *B*, entaillés à queue d'aronde dans l'épaiſſeur des planches *A*: dans ces deux manieres on ajoûte à ces traverſes *B* deux ou trois autres *C* poſées obliquement en forme de ſupport, attachées auſſi avec de forts clous, & cela pour ſoutenir chaque vantail, qui ne manqueroit pas de s'affaiſſer par ſa peſanteur, ces eſpeces de portes ſervent de fermetures aux baſſes-cours, granges, fermes, & autres, par où paſſent toutes les eſpeces de charettes d'où elles tirent leurs noms.

Les portes batardes, *fig.* 37, qui ont depuis cinq juſqu'à ſept piés de largeur ſur dix à quatorze piés de hauteur, ſont appellées ainſi parce qu'elles tiennent le milieu entre les portes cocheres & les portes bourgeoiſes d'allées, &c. Elles ſervent ordinairement d'entrée aux maiſons bourgeoiſes, & autres où l'on ne fait paſſer aucune voiture, ces portes s'ouvrent à deux vanteaux, & ſont décorées à peu près comme les portes cocheres, c'eſt-à-dire de bâtis *B*, de quadres *C*, de panneaux *D*, & d'une table *E*, couronnée comme les précédentes d'une moulure; elles ſont auſſi ornées quelquefois de ſculpture; on les fait circulaires, quarrés, bombées ou lambriſſées comme les autres, en les faiſant auſſi ouvrir, tantôt depuis le haut juſqu'en bas, & tantôt depuis le deſſous du linteau *A*, & la partie ſupérieure décorée de quadres *F* & de panneaux *G* reſte dormante. La *fig.* 39 en eſt le profil détaillé, *B* eſt le bâti, *C* le quadre, & *D* le panneau.

Les portes bourgeoiſes, *fig.* 40, ſont ordinairement à un ſeul ventail de trois à quatre piés de large ſur ſept à neuf piés de haut, & ſervant d'entrée aux maiſons particulieres bourgeoiſes & à loyer; elles ſont compoſées d'un bâti *A*, d'un quadre *B*, d'un panneau *C*, & d'une table ſaillante *D*, couronnée d'une moulure.

Les portes d'écuries qui ont depuis trois juſqu'à cinq piés de large ſur ſept à dix piés de haut, ſe font à un & à deux vanteaux fort ſimples & ſans moulures, mais elles ne peuvent avoir moins de trois piés de largeur, puiſqu'il faut que les chevaux y paſſent; celle-ci, *fig.* 41, eſt à deux vanteaux; compoſés chacun d'un bâti *A*, d'un panneau *B*, rentrant, ſaillant ou arraſé, ſans quadre ni moulure, & par en bas d'une table *C*, couronnée d'une moulure.

Les portes battantes ſe font à deux vanteaux, *fig.* 42, & à un ſeul, *fig.* 43, l'une & l'autre ſe placent dans l'intérieur des bâtimens, derriere les portes à placard des veſtibules, anti-chambres, ſalles à manger, &c. pour empêcher l'air extérieur de s'y introduire, ſur-tout pendant l'hiver; ces portes ſont ferrées de maniere à pouvoir ſe fermer toujours d'elles-mêmes, raiſon pour laquelle on les appelle *battantes*; ce n'eſt autre choſe qu'un chaſſis *A*, aſſemblé quarrément ſelon les *fig.* 1, 2 & 3 avec des traverſes *B*, auſſi aſſemblées quarrément, ſur leſquelles on tend une étoffe que l'on attache de clous dorés: les portes de cuiſine, d'office, de caves, &c. ſe font de différentes manieres; les unes, *fig.* 44, ſe font de pluſieurs planches *A* aſſemblées à rainure & languette, avec une emboîture *B* par en haut & par en bas; les autres ſans aſſemblage de rainure & languette avec deux emboîtures *B* en haut & en bas, & une traverſe *C* dans le milieu, aſſemblées à queue d'aronde dans l'épaiſſeur de la porte, ou poſées ſeulement deſſus, attachées avec de forts clous; d'autres avec une ſeule emboîture *B* par en haut, & deux traverſes *C*; d'autres enfin, *fig.* 45, avec trois traverſes *C*; ces deux dernieres ſont beaucoup mieux lorſqu'elles ſont placées dans des lieux humides, parce que l'eau qui coule perpétuellement de haut en bas pourrit facilement & en fort peu de tems les emboîtures.

Toutes les portes que nous venons de voir ont chacune leur plan au-deſſous d'elles pour plus grande intelligence.

Des croiſées & de leurs volets. Sous le nom de *croiſée* on entend toute eſpece d'ouverture dans les murs, faites pour procurer du jour dans l'intérieur des appartemens; ce mot étoit beaucoup plus ſignificatif autrefois que l'on faiſoit des croiſées en pierre, dans le milieu de ces ouvertures, telles que l'on en voit encore aux palais des Tuilleries, du Louvre, du Luxembourg, & ailleurs; mais depuis ce tems on a trouvé le moyen de ſubſtituer le bois à la pierre, & on en a conſervé le nom.

Une croiſée eſt donc maintenant, non-ſeulement l'ouverture faite dans le mur pour procurer le jour, mais encore la réunion de tous les chaſſis de bois qu'elle contient, & qui ſervent tant à la ſureté du lieu, qu'à empêcher l'air extérieur d'entrer dans l'intérieur, & par conſéquent y procurer plus de chaleur. La

(*x*) Impoſte eſt un ornement d'architecture placé dans toutes les arcades à la retombée du ceintre & au même niveau que ſon centre.

(*y*) Une aſtragalle eſt une moulure compoſée d'une baguette & de ſon filet.

(*z*) On appelle *planches de bateaux*, celles qui proviennent des débris des vieux bateaux qui tranſportent des proviſions.

La *fig.* 46 eſt l'élévation d'une croiſée compoſée d'un chaſſis dormant *BC*, de deux chaſſis à verre *DEFG*, & de deux volets briſées *KLM*; au-deſſous de cette croiſée eſt ſon plan, mais pour plus d'intelligence la *fig.* 47 en eſt le plan en grand de la moitié, & la *fig.* 49 le profil; *A*, *fig.* 47 & 49, eſt le trumeau, tableau, baie ou appui de la croiſée, *BC* eſt le chaſſis dormant, marqué auſſi en *BG fig.* 46, qui entre dans la feuillure du tableau *A*, & dont le bas *C fig.* 49 eſt en bec de corbin, afin que l'eau ne puiſſe remonter & entrer par-là dans l'intérieur; *DEFG*, ſont les chaſſis à verre, dont le haut *F* & le bas *G fig.* 49, terminé par une doucine en bec de corbin, de peur que l'eau ne remonte, entrent à feuillure dans le chaſſis dormant *BC*, *D* en eſt le battant de derriere, dont un côté entre à noix dans l'épaiſſeur du chaſſis dormant *B*, & l'autre eſt orné d'une moulure en dedans & d'une feuillure en dehors pour recevoir le verre, *E* en eſt le battant de devant, qui d'un côté a auſſi une moulure & une feuillure pour recevoir le verre, & qui avec celui qui lui eſt oppoſé, ſont appellés *à recouvrement l'un ſur l'autre*, parce qu'ils ſe ferment l'un après l'autre & l'un ſur l'autre; mais depuis quelque tems s'étant apperçu que l'air extérieur s'introduiſoit par le joint de ces deux battans *E*, & que, pour le peu que le bois travailloit dans ſa hauteur, non-ſeulement il produiſoit beaucoup de froid pendant l'hiver, mais encore étoit deſagréable à la vûe, on a imaginé de les faire à noix, *fig.* 48, c'eſt-à-dire que celui *A* de cette figure entre dans une eſpece de cannelure ou gorge pratiquée dans l'épaiſſeur de celui *B* de la même figure, & qu'ainſi ces deux battans ſont toujours contraits dans leur hauteur, & que la communication de l'air extérieur ſe trouve interrompue: ces chaſſis à verre *DEFG* ſe trouvant trop larges pour contenir des verres de cette grandeur, qui coûteroient beaucoup, tant pour leur achat que pour leur entretien, on diviſe cet intervalle de petits bois *H* ſur la largeur & ſur la hauteur, compoſé du côté des dedans de moulures, & par dehors, d'une feuillure de chaque côté, un peu plus profonde que l'épaiſſeur du verre dans laquelle il ſe trouve contenu.

Lorſque la croiſée ſe trouve d'une trop grande élévation, on place alors quatre chaſſis à verre, deux au-deſſus & deux au-deſſous d'un linteau *I*, *fig.* 49, orné en dehors d'une moulure en bec de corbin, & de l'autre de feuillure deſſus & deſſous, ſur laquelle viennent battre les chaſſis; on donne de hauteur aux premiers environ la moitié ou les deux tiers de la largeur de la croiſée.

Les volets ſervent à la ſûreté des dedans pendant la nuit, à procurer un peu plus de chaleur pendant le même tems, à éviter les vents coulis, & à ſupprimer le grand jour du matin: pour empêcher que leur trop grande ſaillie n'embarraſſe dans les appartemens, on les briſe dans leur milieu ſur leur hauteur en *K fig.* 46 & 47, à moins que les murs ne ſe trouvent d'une aſſez grande épaiſſeur pour qu'ils puiſſent ſe loger dans leur embraſement; chaque partie briſée eſt compoſée d'un chaſſis *L*, *fig.* 46, 47, & 49 qui ferme d'un côté à recouvrement ſur les chaſſis à verre, & de l'autre eſt aſſemblée à rainure & languette en *K*, comme le fait voir la *fig.* 13, ils ſont chacun diviſés de deux ou trois traverſes *M*, ornés comme le chaſſis de quadres ravallés *N*, & de panneaux; *OP fig.* 47 & 49 eſt une partie du lambris qui ſert de revêtiſſement dans l'embraſement de la même croiſée.

La *fig.* 50 eſt auſſi une croiſée, mais plus proprement appellée *fenêtre*, du latin *feneſtra* ou *feneſtro*, *ouvrir*, quoique l'on confonde ces deux mots enſemble, elle differe de la premiere en ce qu'elle s'ouvre des deux côtés *C* à couliſſe, & qu'elle ne deſcend que juſqu'à deux piés & demi a trois piés hauteur d'appui, au lieu que l'autre s'ouvre à deux vanteaux comme une porte, & qu'elle deſcend juſqu'à environ un pié de la ſuperficie du plancher inferieur; cette fenêtre eſt compoſée d'un chaſſis dormant *A*, & de quatre autres chaſſis à verre *BC*, dont les deux ſuperieurs *B* ſont dormans, & les deux inferieurs *C* s'ouvrent à couliſſe par deſſus les deux autres; cette couliſſe n'eſt autre choſe qu'une raimure ou feuillure pratiquée dans le chaſſis dormant *A fig.* 51., & une dans le chaſſis à verre *C*, & qui s'emboîtant l'une dans l'autre forment une couliſſe, chacun d'eux ſont diviſés de petits bois *B* & *C*, comme dans la *fig.* 40 ſervant aux mêmes uſages; au-deſſous de cette fenêtre eſt ſon plan.

Des portes croiſées, *vitrées*, &c. Il eſt encore des portes ou croiſées qui participent des unes & des autres, & qui ſervent aux deux uſages en même tems, raiſon pour laquelle on leur donne le nom de *portes croiſées*. On les nomme *portes* parce qu'elles ſervent à communiquer de l'intérieur des ſallons, galeries, & autres pieces ſemblables, dans les veſtibules, périſtiles, jardins, &c. & on les nomme auſſi *croiſées* parce qu'elles ſervent en même-tems à éclairer l'intérieur de ces mêmes pieces. On en fait comme de toutes autres eſpeces de portes, de quarrées, de circulaires, de bombées, ſurbaiſſées, &c. elles s'ouvrent comme les portes-cocheres, quelquefois depuis le haut juſqu'en-bas, & quelquefois juſqu'au-deſſous du linteau *A*, *fig.* 52. & le chaſſis à verre, de quelque forme qu'il ſoit, reſte dormant.

La *fig.* 52. eſt une porte croiſée, compoſée d'un chaſſis dormant *B*, qui, au-lieu de régner tout autour comme celui de la croiſée, *fig.* 46. ſe termine ſeulement juſqu'en-bas, ſans traverſer la baie de la croiſée. *CD* ſont deux vanteaux de porte croiſée ou chaſſis à verre ouvrant juſqu'au linteau *A*, compoſées comme la croiſée *fig.* 46. chacun d'un battant de derriere *C* & d'un battant de devant *D*, dont l'intervalle eſt diviſé de petits bois *E* pour ſoutenir le verre. Chacun de ces vanteaux differe encore de ceux de la croiſée, en ce que le bas *F* eſt diviſé de panneaux *F* & de quadres *G* juſqu'à environ deux piés de hauteur, afin que là où le jour ne vient point les verres ne ſoient pas ſi ſujets à être caſſés. On peut y placer auſſi, ſi on le juge à propos, des volets de la même maniere que ceux de la croiſée, *fig.* 46.

La partie circulaire au-deſſus du linteau étant dormante, on la diviſe auſſi de petits bois *E* qui ſuivent la courbe de la porte, entrelacées d'autres petits bois qui vont joindre le centre de cette courbe, & qui enſemble forment l'évantail; ce qui lui en a fait donner le nom.

Au-deſſous de cette porte croiſée eſt le plan de la même figure.

La *fig.* 53. en eſt le plan détaillé d'une partie, *B* eſt le bâtis ou chaſſis dormant, *C* le battant de derriere du chaſſis à verre, & *D* le battant de devant, qui avec celui qui lui eſt oppoſé, ferment à recouvrement l'un ſur l'autre.

La *fig.* 54. eſt auſſi un évantail fait d'une autre maniere que le précédent.

Les portes vitrées, *fig.* 55. ſont auſſi des portes qui ſervent d'entrée à des cabinets, garde-robes, &c. & qui ſervent en même-tems à leur donner du jour. La différence de celle-ci à la précédente, eſt que l'une prend ſon jour de l'intérieur des pieces pour le procurer dans celles de commodités, au-lieu que l'autre le prend directement des dehors. Elle eſt compoſée d'un chaſſis à verre *A* qui regne tout autour, dont l'intervalle eſt diviſé de petits bois *B*, & la partie inférieure *C*, juſqu'à environ trois piés de hauteur, eſt diviſée de panneaux *C* & de quadre *D*.

Des cloiſons de menuiſerie. Les cloiſons de *menuiſerie* ſervent comme toutes les autres à ſéparer pluſieurs pieces les unes des autres, pour en faire des pieces purement de commodités. Si ces cloiſons ont l'avantage de charger très-peu les planchers à cauſe de leur légéreté & de leur peu d'épaiſſeur, elles ont auſſi pour cette raiſon l'inconvénient que d'une piece à l'autre l'on entend tout ce qui s'y paſſe; c'eſt pourquoi on prend quelquefois le parti d'y faire un bâtis enduit de plâtre. Ces cloiſons ſont compoſées de pluſieurs planches *A* bien ou peu dreſſées, & corroyées ſelon l'importance du lieu & la dépenſe que l'on veut faire, poſées l'une contre l'autre, ou aſſemblées à rainure & languette, emboîtées dans une couliſſe *B* en-haut & en-bas, & ſur laquelle on poſe de la tapiſſerie, lambris de *menuiſerie*, &c.

Des jalouſies. Les jalouſies, *fig.* 57. ſervent de fermeture aux croiſées, contribuent à la ſûreté des dedans, à ne point ôter entierement le jour, & à empêcher d'être apperçu des dehors. On les fait à un & à deux vanteaux, ſelon la largeur des croiſées, & elles ſont compoſées chacune d'un chaſſis *A* aſſemblé quarrément par des angles à tenon & à mortaiſe, d'une, deux ou trois traverſes *B* aſſemblées auſſi de même maniere, & de pluſieurs planches *C* très-minces & très-étroites qu'on appelle *lattes* ou *voliches*, poſées à trois ou quatre pouces de diſtance l'une de l'autre, & inclinées à-peu-près ſelon l'angle de quarante-cinq degrés.

Depuis peu l'on a imaginé, par le moyen d'une ferrure, d'incliner ces lattes ou voliches tant & ſi peu que l'on vouloit, & c'eſt ce qui a donné lieu à d'autres jalouſies qui prennent toute l'épaiſſeur du tableau de la croiſée, & qui s'enlevent toutes entieres juſqu'à ſon ſommet. Ce n'eſt autre choſe qu'une certaine quantité de pareilles lattes ou voliches dont la longueur eſt la largeur de la croiſée, ſuſpendues de diſtance en diſtance ſur des eſpeces d'échelles de forts rubans attachés par en-haut, ſur des planches qui touchent au ſommet du tableau de la croiſée & qui y ſont à demeure, ſur leſ-

quelles ſont placées des poulies qui renvoyent les cordes avec leſquelles on les enleve, & de cette maniere on peut donner à ces voliches tant & ſi peu d'inclinaiſon qu'on le juge à-propos. Ces ſortes de jalouſies ne tiennent pas directement à la *menuiſerie*, parce qu'elles ſont compoſées de fer & de bois; auſſi toutes les eſpeces d'ouvriers intelligens en font, & les font mieux les uns que les autres.

Des fermetures de boutique. La *fig.* 58. eſt une fermeture de boutique, compoſée de pluſieurs planches *A* aſſemblées à clé ou à rainure & languette, avec une emboîture *B* par en-haut & par en-bas, & qui ſe briſent en pluſieurs endroits ſelon la commodité des Commerçans. On les diviſe quelquefois comme les lambris de quadre & de panneaux, ſelon l'importance des maiſons où elles ſont placées.

Du parquet. La *fig.* 59. eſt un aſſemblage de *menuiſerie*, appellé *parquet*, qui ſert à paver ou, pour parler plus exactement, couvrir le ſol des appartemens. Ce parquet eſt compoſé de pluſieurs quarrés *A*, environnés chacun de quatre bâtis *B*, aſſemblés par leurs extrémités *C*, & à tenon & à mortaiſe. Chacun de ces quarrés *A* eſt diviſé de pluſieurs autres bâtis *D* croiſés également, aſſemblés à tenon & à mortoiſe par leurs extrémités, & dirigés vers les angles du quarré. La diſtance de ces petits bâtis *D* ſe trouve remplie d'un autre petit quarré *E*, aſſemblé dans ſon périmetre avec les petits bâtis *D* à rainure & languette.

Cette forme de parquet la plus commune ſe fait ordinairement en bois de chêne, & eſt aſſez en uſage en France pour rendre les appartemens plus ſecs & par conſéquent plus ſalubres. On peut encore en faire de pluſieurs autres manieres, & leur donner diverſes formes telles que des cercles poligones, ou autres figures circonſcrites ou inſcrites autour, ou dans d'autres quarrés, cercles ou poligones, diviſés auſſi de bâtis de différentes formes. Ces ſortes de parquets ſe font en bois de chêne ſeulement ou recouvert de marqueterie, c'eſt-à-dire, de bois précieux débité par feuilles très-minces, ouvrage relatif à l'ébéniſterie.

Pour rendre les appartemens plus ſecs & plus ſains, & éviter en même tems la dépenſe du parquet, on ſe ſert de planches aſſemblées bout-à-bout par leurs extrémités, c'eſt-à-dire, poſées l'une contre l'autre, & à rainure & languette ſur leurs longueurs, ce qu'on appelle *planchéier*. Cette maniere qui ne contribue pas moins que le parquet à la ſalubrité des appartemens, n'eſt pas ſi propre à la vérité, mais ne monte pas à beaucoup près à une ſi groſſe dépenſe.

Tous ces parquets ou planchers ſe poſent & s'attachent, avec des clous ou des broches (*a*), ſur des lambourdes (*b*) d'environ quinze à dix-huit pouces de diſtance l'une de l'autre, dont l'intervalle ſe remplit de pouſſier de charbon de cendre ou de mâchefer (*c*), ſurtout dans les lieux humides, pour empêcher que cette même humidité ne faſſe déjetter ces parquets ou planchers.

Obſervation ſur les outils de Menuiſerie. Il faut remarquer, avant que de parler des outils propres à la *menuiſerie*, que dans tous les arts & profeſſions les ouvriers ſe ſervent le plus ſouvent, & même autant qu'il eſt poſſible pour leurs outils, des matériaux qu'ils ont chez eux & qui ſemblent leur coûter peu: tels, par exemple, que ceux qui emploient le fer, les font de fer; ceux qui emploient le bois, comme les Menuiſiers & autres, les font de bois, ce qui en effet leur coûte beaucoup moins & leur eſt auſſi utile.

Des outils propres à la menuiſerie. La *fig.* 60. eſt une équerre de bois, aſſemblée en *A*, à tenon & à mortaiſe faite pour prendre des angles droits.

La *fig.* 61. eſt auſſi une équerre de bois employée aux mêmes uſages, & appellée improprement par les Menuiſiers *triangle quarré*, mais qui plus commode que la précédente, differe en ce que la branche *A* eſt plus épaiſſe que la branche *B*, & que par-là l'épaulement *C* poſant le long d'une planche, donne le moyen de tracer l'autre côté *B* d'équerre.

La *fig.* 62. eſt un inſtrument auſſi de bois, appellé *fauſſe équerre* ou *ſauterelle*, fait pour prendre différentes ouvertures d'angles.

La *fig.* 63. eſt un inſtrument appellé par les Menuiſiers *triangle anglé*, mais plus proprement *équerre en onglet*, plus épaiſſe par un bout que par l'autre, & dont l'épaulement *A* ainſi que ſes deux extrémités ſont diſpoſés ſelon l'angle de quarante-cinq degrés. Son uſage eſt pour jauger les bâtis des quadres qui environnent les panneaux de lambris lorſqu'on les aſſemble, afin que les bouts des deux bâtis étant coupés à quarante-cinq degrés, ils faſſent enſemble un angle droit ou de quatre-vingt-dix degrés.

La *fig.* 64. eſt un maillet. On en fait de pluſieurs groſſeurs, ſelon la délicateſſe plus ou moins grande des ouvrages: les uns & les autres ſervent également à frapper ſur le manche de bois des *figure*: 73, 74, 75, &c. On s'en ſert pour cela plutôt que du marteau, *fig.* 65. pour pluſieurs raiſons: la premiere, c'eſt que, quoique plus gros, il eſt quelquefois moins peſant; la ſeconde, qu'il a plus de coup (*d*); la troiſieme & la meilleure, qu'il ne rompt point les manches de ces mêmes ciſeaux. Ce n'eſt autre choſe qu'un morceau de bois d'orme ou de frêne (bois qui ſe fendent difficilement), arrondi ou à pans coupés, percé d'un trou au milieu, dans lequel entre un manche de bois.

La *figure* 65 eſt un marteau qui ſert à enfoncer des cloux, chevilles, broches, ſerres, & autres choſes qui ne peuvent ſe frapper avec le maillet, *figure* 64, la partie *AB* de ce marteau eſt de fer, dont *A* ſe nomme le gros, ou la tête, & *B* la paume; il eſt percé au milieu d'un œil, ou trou méplat, dans lequel on fait entrer un manche de bois *C*, qui eſt toujours fort court chez les Menuiſiers, & qui, pour cette raiſon a moins de coup, & n'en eſt pas plus commode.

La *figure* 66 eſt un inſtrument appellé *truſquin*, compoſé d'un morceau de bois quarré *A* d'environ un pié de long, portant par un bout une petite pointe *B*, de fer ou d'acier, qui ſert à tracer, & d'une planchette *C*, d'environ un pouce d'épaiſſeur, percée dans ſon milieu d'un trou quarré, bien juſte à la groſſeur du bois *A*, qui paſſe au-travers, & ſur lequel elle gliſſe d'un bout à l'autre: pour l'y fixer, on perce dans ſon épaiſſeur un trou méplat, qui rencontre celui du milieu, & qui avec une eſpece de clavette de bois en forme de coin, ſerre l'un & l'autre enſemble, & fixe la planchette *C* au point que l'on deſire: cette même planchette *C*, fait une baſe que l'on fait gliſſer le long des planches, déja dreſſées d'un côté, & dont la petite pointe *B* trace les paralleles de la largeur que l'on juge à-propos.

La *figure* 67 eſt auſſi un truſquin, qui ne differe du précédent que par la longueur de ſa petite pointe *B*, qui quelquefois eſt d'un grand uſage, lorſqu'il ſe trouve des ſaillies plus grandes que ſa longueur.

La *figure* 68 eſt un compas fait pour prendre des intervalles égaux.

La *figure* 69 eſt un inſtrument double, appellé *tenailles* ou *triquoiſes*, compoſé de deux baſcules *A*, qui répondent aux deux mâchoires *B* par le moyen d'une eſpece de charniere ou tourniquet *C*; leur uſage eſt d'arracher des cloux, chevilles, & autres choſes ſemblables, en ſerrant les deux branches *A* l'une contre l'autre.

La *figure* 70 eſt une eſpece de petite ſcie, appellée *ſcie à cheville*, dentelée des deux côtés, à pointe par un bout, & enfoncée dans un manche de bois *A*, qui ſert à élargir des mortaiſes très-minces, à approfondir des rainures, ou à d'autres uſages.

La *figure* 71 eſt encore un truſquin appellé un *truſquin d'aſſemblage* ou *guilboquet*, employé auſſi aux mêmes uſages; il eſt plus petit & fait différemment que les autres, *figures* 66 & 67, & compoſé d'une tige *A*, percée ſur la longueur d'une mortaiſe, au bout de laquelle eſt la petite pointe *B* faite pour tracer, & d'une planchette *C*, percée auſſi d'un trou quarré dans le milieu, traverſé dans le milieu ſur ſon épaiſſeur d'un autre trou plat, au travers de laquelle à la mortoiſe de la tige *A* paſſe une clavette de bois en forme de coin pour fixer l'un & l'autre enſemble.

La *figure* 62 eſt un inſtrument appellé *boîte à recaller*, qui ſert pour les aſſemblages en onglet, on paſſe dans ſon intérieur *A* les bâtis que l'on veut aſſembler, en coupant du côté *B* ce qui paſſe la boîte, auſſi ce côté *B* eſt-il diſpoſé ſelon l'angle de 45 degrés.

La *figure* 73 eſt un ciſeau appellé *fermoir*, qui avec le ſecours du maillet, *figure* 64, ſert à couper le bois pour le dégroſſir, ce qui s'appelle encore *ébaucher*; ce ciſeau s'élargit en s'amincissant du côté du taillant *A* qui

a deux

(*a*) Des broches ſont des eſpeces de cloux ronds, longs & ſans tête.

(*b*) Des lambourdes ſont des pieces de bois de charpente de 4 pouces ſur 6 pouces de groſſeur.

(*c*) Le mâchefer eſt ce qui ſort des forges où l'on uſe du charbon de terre.

(*d*) On dit qu'un maillet, un marteau, a plus de coup qu'un autre, lorſqu'avec un poids égal, le coup qu'il donne fait plus d'effet.

a deux biſeaux (*e*); l'autre bout *B* qui eſt à la pointe, entre dans un manche de bois *C*.

La *figure* 74 eſt auſſi un ciſeau proprement dit, ſervant à toute eſpece d'ouvrage, & qui differe du précédent en ce que le biſeau du taillant *A* eſt tout d'un côté.

La *figure* 75 eſt un pareil ciſeau que le précédent, mais plus petit, & appellé pour cela *ciſeau de lumiere*, parce qu'il ſert le plus ſouvent à faire des mortoiſes, qu'on appelle auſſi *lumieres*.

La *fig.* 76 eſt un ciſeau appellé *fermoir à nez rond*, qui differe du fermoir, *fig.* 73, en ce que ſon taillant, auſſi à biſeau des deux côtés, ſe trouve à angle aigu du côté *A*, & par conſéquent à angle obtus de l'autre *B*.

La *figure* 77 eſt un ciſeau appellé *bec-d'âne*, qui ſert communément aux mortaiſes, & qui ſe trouve de différente épaiſſeur, ſelon celle des mortaiſes; ce ciſeau differe des précédens en ce qu'il eſt beaucoup plus étroit & beaucoup plus épais.

La *figure* 78 eſt un ciſeau appellé *gouge*, dont le taillant *A* s'arrondit, & eſt évidé dans ſon milieu; il ſert pour toutes les parties rondes.

La *figure* 79 eſt auſſi une gouge appellée *grain d'orge*, dont le taillant *A* retourne quarrément, & forme un angle un peu aigu; il ſert pour toutes ſortes d'angles.

Du côté de la pointe de chacun de ces différens ciſeaux eſt un arraſement qui empêche que cette pointe n'entre trop avant dans le manche à meſure qu'on la frappe, ce qui cauſeroit en peu de tems ſa deſtruction.

La *figure* 80 eſt une lime appellée *quarelette d'Allemagne*, parce que ces ſortes de limes viennent du pays de ce nom, telles qu'on les vend chez les quincailliers au paquet, chacune de une, deux, trois, quatre, cinq, ſix, *&c.* Cette lime, à pointe par un bout, entre dans un manche de bois *A*, & ſert à dreſſer & adoucir des parties de *menuiſerie* où le rabot & le ciſeau ne ſauroient pénétrer.

La *figure* 81 eſt auſſi une lime appellée *rape*, qui différe de la précédente par la taille, en ce que celle-là eſt taillée avec des ciſeaux plats, & celle-ci, ruſtiquée avec des poinçons, eſt faite non pour limer, mais pour râper & ébaucher des ouvrages où l'on ne ſauroit employer le rabot ni le ciſeau.

La *figure* 82 eſt auſſi une râpe taillée de la même maniere que la derniere, & appellée *queue de rat*, à cauſe de ſa forme; elle ſert à râper dans des trous ronds, ſoit pour les arrondir, les rendre ovales, ou leur donner la forme que l'on juge à propos.

On ſe ſert encore, ſi l'on veut, de limes & de rapes de différentes formes & groſſeurs, ſelon le beſoin que l'on en a, comme des ciſeaux, que les ouvriers intelligens compoſent, font eux-mêmes, ou ſont faire, ſelon les ouvrages qu'ils ont à exécuter.

La *figure* 83 eſt une eſpece de rabot appellé *ſcie à enraſer*, c'eſt une petite ſcie *A* attachée avec des cloux ou des vis, ſur une eſpece de rabot, qui, lui-même ſur ſa longueur, eſt entaillé par-deſſous à moitié, ou ſelon une meſure requiſe, & qui en gliſſant le long des planches déja dreſſées, forme une rainure de l'épaiſſeur de la petite ſcie *A*.

La *figure* 84 eſt un inſtrument appellé *reglet*, fait pour dégauchir les planches: il eſt compoſé d'une tige *A* de bois quarré d'environ deux, trois ou quatre piés de long, le long de laquelle gliſſent deux planchettes *B*, auſſi de bois, d'environ un pouce d'épaiſſeur, percées chacune d'un trou quarré dans leur milieu, bien ajuſté à la groſſeur de la tige de bois *A*; on peut encore, ſi l'on veut, pratiquer par deſſous deux petites ouvertures *C*, pour les empêcher de toucher dans le milieu.

La *figure* 85 eſt un inſtrument appellé *vilebrequin*, fait pour percer des trous; c'eſt une eſpece de manivelle *A*, compoſée d'une manche *B*, en forme de touret, que l'on tient ferme & appuyé ſur l'eſtomac; le côté oppoſé *C* eſt quarré, & un peu plus gros que le corps de cet inſtrument, & eſt percé d'un trou auſſi quarré, dans lequel entre un petit morceau de bois *D*, quarré; de la même groſſeur que celui *C* qui lui eſt voiſin, portant du même côté un tenon quarré de la même groſſeur que le trou dans lequel il entre, & de l'autre une petite mortaiſe, dans laquelle entre la tête *A* de la meche, *figure* 86; cet inſtrument avec ſa meche eſt appellé *vilebrequin*, & ſans meche eſt appellé *fuſt de vilebreqin*.

La *figure* 86 eſt une meche fait pour percer des trous, dont la partie inférieure *B* eſt évidée pour contenir les copeaux que l'on retire des trous que l'on perce.

(*e*) Le biſeau d'un ciſeau eſt une partie inclinée qui en fait le taillant.

Des ſcies. La *figure* 87 eſt une ſcie à refendre compoſée d'un chaſſis de bois *A B*, aſſemblé dans ſes angles à tenon & à mortaiſe d'une ſcie à groſſe dents *C*, retenue par en-bas dans un taſſeau *D*, qui gliſſe à droite & à gauche le long de la traverſe *B* du chaſſis, & par en-haut, dans un pareil taſſeau *E*, qui gliſſe auſſi à droite & à gauche le long d'une pareille traverſe *B*; le trou quarré *E* de ce taſſeau ſe trouve toujours aſſez grand pour le pouvoir caller lorſqu'il s'agit de bander la ſcie, ou, ce qui vaut mieux, on perce au-deſſus un autre trou *F*, au travers duquel paſſe une clavette en forme de coin, qui bande également la ſcie; l'extrémité ſupérieure de ce même taſſeau ſe trouve encore percée d'un autre trou au-travers duquel on paſſe un bâton *G*, qui ſert à la manœuvrer quelquefois par un ſeul homme, & quelquefois par deux; mais dans le premier cas elle eſt beaucoup plus fatiguante lorſqu'elle eſt manœuvrée par un ſeul homme; il la tient des deux mains, en les écartant à droite & à gauche par les bâtis montant *A* du chaſſis; lorſqu'elle eſt manœuvrée par deux, le ſecond monte ſur l'établi, *figure* 124, & la tient des deux mains par le bâton *G*; elle ſert à refendre ou débiter des planches retenues avec des valets *A*, *figure* 124, ſur l'établi *même figure*.

La *figure* 88 eſt une ſcie appellée *ſcie à debiter*, qui ſert à ſcier de gros bois ou planches; elle eſt compoſée d'une ſcie dentelée *A*, retenue par les deux extrémités *B*, à deux traverſes *C*, ſéparées par une entretoiſe *D*, qui va de l'un à l'autre. Les deux bouts *E* des traverſes *C*, ſont retenus par une ficelle ou corde *F*, à laquelle un bâton *G*, appellé en ce cas *gareau*, fait faire pluſieurs tours, qui font faire la baſcule aux traverſes *G*, & parlà font bander la ſcie *A*, ce qui la tient plus ferme, & c'eſt ce qu'on appelle *monture de ſcie*.

La *figure* 89 eſt auſſi une ſcie appellée *ſcie tournante*, dont la monture reſſemble à la précédente; les deux extrémités *B* de la ſcie ſont retenues à deux eſpeces de clous ronds en forme de touret, qui la font tourner tant & ſi peu que l'on veut, ce qui, ſans cela, gêneroit beaucoup lorſqu'on a de longues planches, ou des parties circulaires à débiter ou à refendre.

La *figure* 90 eſt une ſcie appellée *ſcie à tenon*, qui eſt faite de même maniere que celle de la *figure* 88, excepté qu'elle eſt plus legere, & en cela beaucoup plus commode; elle ſert pour des petits ouvrages, ou autres, qui n'ont pas beſoin de la grande, *figure* 88, qui par ſa peſanteur, eſt plus embarraſſante.

La *figure* 91 eſt un autre ſcie, appellée *ſcie à main*, ou *égoine*, qui ſert dans les ouvrages où les précédentes ne peuvent pénétrer; elle doit être un peu plus épaiſſe, n'ayant point de monture, comme les autres, pour ſe ſoutenir; ſon extrémité inférieure eſt à point enfoncée dans un manche de bois.

Des rabots. La *figure* 92 eſt un inſtrument appellé ſimplement *rabot*; il eſt connu ſous ce nom à cauſe de ſa forme & de ſa groſſeur: la partie de deſſous, ainſi qu'à toutes les autres eſpeces de rabots, doit être bien dreſſée à la regle. Celui-ci eſt percé dans ſon milieu d'un trou qui ſe rétrécit à meſure qu'il approche du deſſous, & fait pour y loger une eſpece de lame de fer appellée *fer du rabot*, qui porte un taillant à biſeau aciéré, arrêté avec le ſecours d'un coin à deux branches dans le rabot: cet inſtrument ſert à unir, dreſſer ou raboter les bois.

La *figure* 93 eſt le coin du rabot.

La *figure* 94 en eſt le fer.

La *figure* 95 eſt un rabot d'une autre forme, plus long & plus gros, appellé *varlope*, qui ſert à dreſſer de grandes & longues planches: pour s'en ſervir on emploie les deux mains; l'une, de laquelle on tient le manche *A* de la varlope; & l'autre avec laquelle on appuie ſur la volute *B*. Il eſt percé dans ſon milieu, comme le rabot précédent, d'un trou pour y loger ſon fer & ſon coin, qui ſont l'un & l'autre de même forme que ceux du rabot. Chaque ouvrier a deux varlopes, dont l'une, appellée *riflard*, ſert pour ébaucher, & l'autre, appellée *varlope*, ſert pour finir & polir les ouvrages; auſſi cette derniere eſt-elle toujours la mieux conditionnée.

La *figure* 96 eſt un rabot appellé *demi-varlope*, ou *varlope à onglet*, non qu'elle ſerve plutôt que d'autres rabots pour des aſſemblages en onglet; mais ſeulement à cauſe de ſa forme, qui tient une moyenne proportion entre le rabot, *figure* 92, & la varlope, *figure* 95: ſon fer & ſon coin ne différent en rien de ceux des rabots & varlopes.

La *figure* 97 eſt un autre rabot appellé *guillaume*, à l'uſage des plates-bandes, & autres ouvrages de cette eſpece: il differe des rabots en ce que ſon fer comprend toute ſa largeur.

La *figure* 98 en eſt le coin.

La *figure* 99 en eſt le fer, beaucoup plus large en bas qu'en haut.

La

La *figure* 100 eſt un rabot appellé *feuilleret*, qui differe du précédent, en ce que ſon fer & ſon coin ſe placent par le côté, & que par-deſſous il porte une feuillure; cet inſtrument ſert pour faire des feuillures d'où il tire ſon nom.

La *figure* 101 en eſt le coin.

La *figure* 102 en eſt le fer, dont la partie ſupérieure eſt en forme de crochet, pour le retirer plus facilement de ſa place lorſqu'il y a été trop chaſſé.

La *fig.* 103 eſt encore un guillaume employé aux mêmes uſages que celui de la *fig.* 47, mais différent en ce que ſon fer & ſon coin ſe placent par le côté comme ceux du feuilleret; auſſi ſon fer *fig.* 104 eſt-il diſpoſé différemment.

La *fig.* 105 eſt un rabot, appellé *bouvet ſimple*, dont le côté *A* eſt plus haut que celui *B*, afin de pouvoir gliſſer le long du bord des planches; l'intervalle de ces deux bords eſt à rainure, ce qui, avec la maniere dont le fer, *fig.* 106, eſt fait, procure le moyen de former une rainure ſur le bord de ces mêmes planches.

La *fig.* 107 eſt un pareil rabot, appellé *bouvet double*, parce qu'il eſt diſpoſé de maniere, lui & ſon fer, *fig.* 108, qu'en faiſant comme le précédent la rainure, il fait de plus & en même tems une languette à côté, d'où il a été appellé *double*.

La *fig.* 109 eſt un double rabot, appellé *bouvet briſé*, dont l'un *A*, ſemblable à celui, *figure* 105, ſert à faire les rainures, & l'autre *B* qui lui ſert de conducteur, porte par ſon extrémité inférieure une eſpece de languette *C*, ou rainure, ſelon le lieu où l'on doit s'en ſervir; ces deux rabots ſont retenus enſemble par deux tiges de bois quarrées, arrêtées & clavetées à demeure ſur celui *A*, & à couliſſe ſur celui *B*, mais que l'on fixe cependant avec deux clavettes *D* en forme de coin; cet aſſemblage double eſt le même que celui des truſquins *fig.* 66 & 67; cet inſtrument ne ſauroit être manœuvré, à cauſe de ſa largeur, par un ſeul homme, mais bien par deux, qui ſont obligés d'y employer les quatre mains; il ſert à former des rainures dans le milieu des planches, & à la diſtance de leurs bords que l'on juge à propos.

La *fig.* 110 en eſt le fer, qui peut auſſi être ſemblable à celui *fig.* 106.

La *fig.* 111 eſt encore un bouvet briſé, qui ne differe du précédent qu'en ce que la languette du premier rabot *A* eſt ſoutenue par une petite lame de fer attachée de clous ou de vis, les tiges *B* retenues auſſi à demeure dans les mêmes trous ſont fendues en forme de mortaiſe d'un bout à l'autre, & aſſemblées comme celles du guilboquet *fig.* 71.

Au lieu du rabot *A*, on en peut placer d'autres, comme ceux *fig.* 107 & 119, ſelon le beſoin qu'on en a, de même que l'on en peut ſubſtituer auſſi d'autres à celui *B*, ſelon l'utilité des ouvrages.

La *fig.* 112 eſt un rabot ceintré, ſemblable à celui, *fig.* 92, excepté qu'il eſt ceintré ſur ſa longueur, à l'uſage des parties circulaires.

La *fig.* 114 en eſt le fer.

La *fig.* 115 eſt un rabot rond, auſſi ſemblable à celui *fig.* 92, excepté qu'il eſt arrondi ſur ſa largeur par-deſſous, il ſert pour les fonds des parties rondes.

La *fig.* 116 en eſt le fer arrondi du côté du taillant, & qui prend la forme du rabot.

La *fig.* 117 eſt un rabot appellé *mouchette ronde*, parce qu'il eſt arrondi ſur ſa largeur par-deſſous, & qu'il a un côté plus haut que l'autre; il ſert quelquefois pour des moulures.

La *fig.* 118 en eſt le fer dont le taillant prend la forme du rabot.

La *fig.* 119 eſt un rabot appellé *mouchette à grains d'orge*, ſemblable au précédent, à l'exception que ſa partie inférieure toujours plus haute d'un côté que de l'autre eſt droite.

La *fig.* 120 en eſt le fer.

On ſe ſert encore d'une infinité de mouchettes, que l'on nomme *mouchette à talon*, *à baguette*, *à douſſine*, *à bec de corbin*, *à bouement double*, *ſimple*, *&c.* ſelon les moulures que l'on veut pouſſer, & dont les fers ſont faits de même.

La *fig.* 121 eſt un inſtrument appellé *compas à verge*, qui fait en grand le même effet du petit compas *fig.* 68, & qui ſert aux mêmes uſages, il eſt ainſi appellé à cauſe de la verge quarrée *A* de bois dont il eſt compoſé; cette verge porte environ depuis cinq ou ſix piés juſqu'à quelquefois dix & douze piés, le long de laquelle gliſſent deux planchettes *B* percées chacune d'un trou quarré de la groſſeur de la verge *A* leur partie inférieure eſt armée chacune d'une pointe pour tracer, qui en s'éloignant ou ſe rapprochant, font l'effet des pointes de compas, & la partie ſupérieure d'une vis, pour les fixer ſur la verge où l'on le juge à propos.

La *fig.* 122 eſt un inſtrument de fer appellé *ſergent*, compoſé d'une grande verge *A* de fer quarrée, d'environ dix ou douze lignes de groſſeur, coudée d'un côté *B* avec un talon recourbé *C*, & d'une couliſſe *D* auſſi de fer avec un talon *E* auſſi recourbé, l'autre bout *F* de la verge eſt renforcé de peur que la couliſſe *D* ne ſorte.

La *fig.* 123 eſt un pareil inſtrument beaucoup plus commode, en ce qu'au lieu d'un talon *F*, *fig.* 122, on y place une vis *A* avec une tête à piton, qui fait que l'on peut ſerrer les planches autant qu'on le veut ſans ébranler leurs aſſemblages.

La *fig.* 124 eſt un établi, la choſe la plus néceſſaire aux Menuiſiers, & ſur lequel ils font tous leurs ouvrages; c'eſt avec le valet *A*, le ſeul inſtrument que les maîtres Menuſiers fourniſſent à leurs compagnons, qui ſont obligés de ſe fournir de tous les autres outils.

Cet établi eſt compoſé d'une grande & forte planche *B* d'environ cinq à ſix pouces d'épaiſſeur, ſur environ deux piés & demi de large, & dix à quinze piés de long, poſée ſur quatre piés *C*, aſſemblés à tenon & à mortoiſe dans l'établi avec des traverſes ou entretoiſes *D*, dont le deſſous eſt revêtu de planches clouées les unes contre les autres, formant une enceinte où les ouvriers mettent leurs outils, rabots, & autres inſtrumens dont ils n'ont pas beſoin dans le tems qu'ils travaillent; ſur le côté *E* de l'etabli ſe trouve une petite planches clouée qui laiſſe un intervalle entre l'un & l'autre, pour placer les fermoirs, ciſeaux, limes, *&c.* marqués *F*; à l'oppoſite & preſque au milieu eſt un trou quarré *G*, dans lequel ſe trouve un tampon *H*, de même forme que le trou ajuſté à force, ſur lequel eſt enfoncée une piece de fer *I*, coudée & à pointe d'un côté, & de l'autre à queue d'aronde & dentelée, qui ſert d'arrêts aux planches & autres pieces de bois lorſqu'on les rabotte; ce tampon *H* peut monter & deſcendra à coups de maillet, ſelon l'épaiſſeur de ces planches ou pieces de bois que l'on veut travailler; *K* eſt encore un arrêt de bois poſé ſur le côté de l'établi qui ſert lorſque l'on en rabote de grandes ſur leurs côtés en les poſant le long de l'établi, en les y fixant par le moyen d'un valet *A* chaque bout.

Ce valet *A* qui eſt de fer & qui paſſe par des trous ſemés çà & là ſur l'établi, eſt fait pour qu'en frappant deſſus il tienne ferme les ouvrages que l'on veut travailler.

La *fig.* 125 eſt une grande ſcie à refendre à l'uſage des ſcieurs de long, gens qui ne font que refendre; elle eſt faite comme celle *fig.* 87, mais plus grande, & dont la partie ſupérieure *A* eſt compoſée d'un petit chaſſis de bois d'une certaine élévation, on ne s'en ſert pour refendre à cauſe de ſa grandeur, que dans les chantiers ſeulement; & pour la manœuvrer on place d'abord deux traiteaux de cinq à ſix piés de hauteur, & diſtans l'un de l'autre de preſque la longueur des planches que l'on veut refendre & que l'on poſe deſſus, ſur leſquels eſt monté un homme tenant la ſcie des deux mains par la partie *A*, tandis qu'un autre placé au-deſſous la tient par ſon extrémité inférieure *B*, & de cette maniere vont toujours, celui-là en reculant, celui-ci en avançant à meſure que l'ouvrage ſe fait.

Les ouvriers les plus induſtrieux dans la *menuiſerie*, comme dans toutes les autres profeſſions, ont toujours l'art de compoſer de nouveaux outils plus prompts & plus commodes que ceux dont ils ſe ſervent ordinairement, & auſſi plus propres aux ouvrages qu'ils ont à faire.

Explication des deux vignettes; la premiere repréſente une boutique de menuiſier ou attelier de Menuiſerie.

Fig. a, ouvrier qui ſcie de long avec la ſcie à refendre, *fig.* 87.

Fig. b. il débite du bois avec la ſcie, *fig.* 87.

Fig. c, deux ſcieurs de long, *fig.* 125.

Fig. d, perce des trous au vilebrequin, *fig.* 85.

Fig. e, deux ouvriers qui pouſſent des moulures, rainures ou languettes avec les bouvets briſés, *fig.* 109. *&* 111.

Fig. f, ouvrier qui travaille au parquet, *fig.* 59.

Fig. g, portion de comptoir.

Fig. h, portes, planches, & autres ouvrages faits.

Fig. i, i, i, i, établis chargés de maillets, de marteaux, de valets, de rabots, de ciſeaux, & autres outils.

La vignette ſeconde repréſente un chantier.

Fig. a, ſcieurs de long en ouvrage.

Fig. 6, attelier ou boutique de la vignette précédente.

Fig. 9, ouvriers qui deſcendent des planches.

Fig. 5, 5, 5, piles de bois. *M. Lucote.*

Menuiserie d'étain, (*Potier d'étain.*) ſous ce terme on entend preſque tout ce qui ſe fabrique en étain, excepté la vaiſſelle & les pots: les moules qui ont des vis, comme les ſeringues, boules au ris, *&c.* ou des noyaux de fer, comme les moules de chandelle, ſe dépouillent avec un *tourne-à-gauche*, le reſte ſe fait comme à la poterie d'étain. *Voyez* Poterie d'étain *&* Achever.

MENUSSE *ou* CHERRON, *terme de pêche*; ſorte de petit poiſſon que l'on pêche pour ſervir d'âpat aux pêcheurs à la ligne ou corde de toutes les ſortes. Cette pêche ſe fait avec une chauſſe de toile, *voyez* Chausse; mais celle-ci eſt menée par deuz hommes qui la traînent ſur les ſables & au-devant de la marée. *Voyez* Cherron.

MENU-VAIR, (*Blaſon.*) le *menu-vair* étoit une eſpece de panne blanche & bleue, d'un grand uſage parmi nos peres. Les rois de France s'en ſervoient autrefois au lieu de fourrures; les grands ſeigneurs du royaume en faiſoient des doublures d'habit, des couvertures de lit, & les mettoient au rang de leurs meubles les plus précieux. Joinville raconte, qu'étant allé voir le ſeigneur d'Etranche qui avoit été bleſſé, il le trouva enveloppé dans ſon couvertoir de *menu-vair*. Les manteaux des préſidens à mortier, les robes des conſeillers de la cour, & les habits de cérémonie des hérauts d'armes en ont été doubles juſq'au quinzieme ſiecle. Les femmes de qualité s'en habilloient pareillement; il fut défendu aux ribaudes d'en porter, auſſi-bien que des ceintures dorées, des robes à collets renverſés, des queues & boutonnieres à leurs chaperons, par un arrêt de l'an 1420.

Cette fourrure étoit faite de la peau d'un petit écureuil du nord, qui a le dos gris & le ventre blanc. C'eſt le *ſciuro vario* d'Aldrovandi, & peut-être le *mus ponticus* de Pline. Quelques naturaliſtes latins le nomment *varius*, ſoit à cauſe de la diverſité des deux couleurs griſe & blanche, ou par quelque fantaiſie de ceux qui ont commencé à blaſonner. Les Pelletiers nomment à préſent cette fourrure *petit-gris*.

On la diverſifioit en grands ou petits carreaux, qu'on appelloit *grand-vair* ou *petit-vair*. Le nom de panne impoſé à ces ſortes de fourrures, leur vint de ce qu'on les compoſa de peaux couſues enſemble, comme autant de pans ou de panneaux d'un habit. On conçoit de-là que le *vair* paſſa dans le blaſon, & en fit la ſeconde panne, qui eſt preſque toujours d'argent ou d'azur, comme l'hermine eſt preſque toujours d'argent ou de ſable. Le *menu-vair*, en termes d'armoiries, ſe dit de l'écu chargé de *vair*, lorſqu'il eſt compoſé de ſix rangées; parce que le *vair* ordinaire n'en a que quatre. S'il s'en trouve cinq, il le faut ſpécifier en blaſonnant, auſſi-bien que l'émail, quand il eſt autre que d'argent & d'azur. (*D. J.*)

MENYANTHE, (*Botan.*) plante encore plus connue ſous le nom de trefle de marais, *trifolium paluestre*; *voyez donc* Trefle de Marais. (*D. J.*)

MEOVIE, (*Géog. anc.*) *Mæonia*; contrée de l'Aſie mineure, autrement appellée *Lydie*. *Voyez* Lydie.

La capitale de cette province portoit auſſi le nom de *Méonie*, *Mæonia*; elle étoit au pié du Tmolus, du côté oppoſé à Sardes. La riviere s'appelloit *Mœonos*, & les peuples *Mœones* ou *Mœonoii*, les, Méons, les Méoniens. (*D. J.*)

MEPHITIS, ſ. f. (*Phyſ.*) eſt le nom latin des exhalaiſons minérales, appellées *mouphetes*. *Voyez* Exhalaison.

MEPLAT, adj. *terme d'artiſte*. Il déſigne la forme des corps qui ont plus d'épaiſſeur que de largeur. Les Pientres le prennent dans un ſens un peu différent. *Voy.* Meplat. (*Peint.*)

Meplat, (*Peinture.*) ſe dit en Peinture & en Sculpture, des muſcles qui ont un certain plat, tel que ſeroit le côté d'une orange qu'on auroit appuyé ſur un plan uni.

Méplate *maniere*, (*Gravure*) la maniere *méplate* conſiſte dans des tailles un peu tranchées & ſans adouciſſement. On ſe ſert de cette maniere pour fortifier les ombres & en arrêter les bords. *Voy.* Gravure (*D. J.*)

MEPPEN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Weſtphalie, dépendant de l'évêché de Munſter. Elle eſt ſur l'Ems, à 6 lieues N. de Lingen, 20 N. O. de Munſter *Long.* 25. 3. *lat.* 52. 45. (*D. J.*)

MEPRIS, ſ. m. (*Morale.*) L'amour exceſſif de l'eſtime fait que nous avons pour notre prochain ce *mépris* qui ſe nomme *inſolence*, *hauteur* ou *fierté*; ſelon qu'il a pour objet nos ſupérieurs, nos inférieurs ou nos égaux. Nous cherchons à abaiſſer davantage ceux qui ſont au-deſſous de nous, croyant nous élever à meſure qu'ils deſcendent plus bas; ou à faire tort à nos égaux, pour nous ôter du pair avec eux; ou même à ravaler nos ſupérieurs, parce qu'ils nous font ombre par leur grandeur. Notre orgueil ſe trahit viſiblement en ceci: car ſi les hommes nous ſont un objet de *mépris*, pourquoi ambitionnons-nous leur eſtime? Ou ſi leur eſtime eſt digne de faire la plus forte paſſion de nos ames, comment pouvons-nous les mépriſer? Ne ſeroit-ce point que le *mépris* du prochain eſt plutôt affecté que véritable? Nous entrevoyons ſa grandeur, puiſque ſon eſtime nous paroît d'un ſi grand prix; mais nous faiſons tous nos efforts pour la cacher, pour nous faire honneur à nous-mêmes.

De-là naiſſent les médiſances, les calomnies, les louanges empoiſonnées, la ſatyre, la malignité & l'envie. Il eſt vrai que celle-ci ſe cache avec un ſoin extrème, parce qu'elle eſt un aveu forcé que nous faiſons du mérite ou du bonheur des autres, & un hommage forcé que nous leur rendons.

De tous les ſentimens d'orgueil, le *mépris* du prochain eſt le plus dangereux, parce que c'eſt celui qui va le plus directement contre le bien de la ſociété, qui eſt la fin à laquelle ſe rapporte l'amour de l'eſtime.

MEQUE, Pélerinage de la (*Hiſt. des Turcs.*) c'eſt un voyage à la *Meque* preſcrit par l'alcoran. „ „ Que tous ceux qui peuvent le faire, n'y manquent „ pas, dit l'auteur de ce livre „. Cependant le *pélerinage* de la *Meque* eſt non-ſeulement difficile par la longueur du chemin, mais encore par rapport aux dangers que l'on court en Barbarie, où les vols ſont fréquens, les eaux rares & les chaleurs exceſſives. Auſſi par toutes ces raiſons, les docteurs de la loi ont décidé qu'on pouvoit ſe diſpenſer de cette courſe, pourvu qu'on ſubſtituât quelqu'un à ſa place.

Les quatre rendez-vous des pélerins ſont Damas, le Caire, Babylone & Zébir. Ils ſe préparent à ce pénible voyage par un jeune qui ſuit celui du ramazan; & s'aſſemblent par troupes dans des lieux convenus. Les ſujets du grand-ſeigneur qui ſont en Europe, ſe rendent ordinairement à Alexandrie ſur des bâtimens de Provence, dont les patrons s'oubligent à voiturer les pélerins. Aux approches du moindre vaiſſeau, ces bons muſulmans, qui n'apprehendent rien tant que de tomber entre les mains des armateurs de Malte, baiſent la banniere de France, s'enveloppent dedans, & la regardent comme leur aſyle.

D'alexandrie ils paſſent au Caire, pour joindre la caravane des Africains. Les Turcs d'Aſie s'aſſemblent ordinairement à Damas; les Perſans & les Indiens à Babylone; les Arabes & ceux des îles des environs, à Zebir. Les pachas qui s'acquittent de ce devoir, s'embarquent à Suez, port de la mer Rouge, à trois lieues & demi du Caire. Toutes ces caravanes prennent ſi bien leurs meſures, qu'elles arrivent la veille du petit bairam ſur la colline d'Arafagd, à une journée de la *Meque*. C'eſt ſur cette fameuſe colline qu'ils croient que l'ange apparut à Mahomet pour la premiere fois; & c'eſt-là un de leurs principaux ſanctuaires. Après y avoir égorgé des moutons pour donner aux pauvres, ils vont faire leurs prieres à la *Meque*, & de la à Médine; où eſt le tombeau du prophete, ſur lequel on étend tous les ans un poële magnifique que le grand-ſeigneur y envoie par dévotion: l'ancien poële eſt mis par morceaux; car les pélerins tâchent d'en attraper quelque piece, pour petite qu'elle ſoit, & la conſervent comme une relique très-précieuſe.

Le grand-ſeigneur envoie auſſi par l'intendant des caravanes, cinq cent ſequins, un alcoran couvert d'or, pluſieurs riches tapis, & beaucoup de pieces de drap noir, pour les tentures de moſquées de la *Meque*.

On choiſit le chameau le mieux fait du pays, pour être porteur de l'alcoran: à ſon retour ce chameau, tout chargé de guirlandes de fleurs & comblé de bénédictions, eſt nourri graſſement, & diſpenſé de travailler le reſte de ſes jours. On le tue avec ſolemnité quand il eſt bien vieux, & l'on mange ſa chair comme une chair ſainte; car s'il mouroit de vieilleſſe ou de maladie, cette chair ſeroit perdue & ſujette à pourriture.

Les pélerins qui ont fait le voyage de la *Meque*, ſont en grande vénération le reſte de leur vie; abſous de pluſieurs ſortes de crimes; ils peuvent en commetre de nouveaux impunément, parce qu'on ne ſauroit les faire mourir ſelon la loi; ils ſont réputés incorruptibles, irréprochables & ſanctifiés dès ce monde. On aſſure qu'il y a des Indiens aſſez ſots pour ſe crever les yeux, après avoir vu ce qu'ils appellent les ſaints lieux de

Méque; prétendant que les yeux ne doivent point après cela, être prophanés par la vûe des choſes mondaines.

Les enfans qui ſont conçus dans ce pélerinage, ſont regardés comme de petits ſaints, ſoit que les pélerins les aient eû de leurs femmes légitimes, ou des aventurieres: ces dernieres s'offrent humblement ſur les grands chemins, pour travailler à une œuvre auſſi pieuſe. Ces enfans ſont tenus plus proprement que les autres, quoiqu'il ſoit mal-aiſé d'ajouter quelque choſe à la propreté avec laquelle on prend ſoin des enfans par-tout le levant. (*D. J.*)

MEQUINENÇA, (*Géog.*) ancienne ville d'Eſpagne au royaume d'Arragon. Elle a été connue autrefois ſous les noms d'*Octogeſa* & d'*Ictoſa*. Elle eſt forte par ſa ſituation, & défendue par un château. Elle eſt au confluent de l'Ebre & de la Ségre, dans un pays fertile & agréable, à 12 lieues N. E. de Tortoſe, 65 N. E. de Madrid. *Long.* 17. 55. *lat.* 41. 22. (*D. J.*.)

MER, ſ. f. (*Géog.*) ce terme ſignifie ordinairement ce vaſte amas d'eau qui environne toute la terre, & qui s'appelle plus proprement *Océan*. *Voyez* OCÉAN.

Mer eſt un mot dont on ſe ſert auſſi pour exprimer une diviſion ou une portion particuliere de l'Océan, qui prend ſon nom des contrée qu'elle borde, ou d'autres circonſtances.

Ainſi l'on dit, la *mer* d'Irlande, la *mer* Méditerranée, la *mer* Baltique, la *mer* Rouge, &c. *Voyez* MÉDITERRANÉE.

Juſqu'au tems de l'empereur Juſtinien, la *mer* étoit commune & libre à tous les hommes; c'eſt pour cela que les lois romaines permettoient d'agir contre toute perſonne qui en troubleroit un autre dans la navigation libre, ou qui gêneroit la pêche de la *mer*.

L'empereur Léon, dans ſa 56e novelle, a été le premier qui ait accordé aux perſonnes qui étoient en poſſeſſion de terres, le privilege de pêcher devant leurs territoires reſpectifs excluſivement aux autres. Il donna même une commiſſion particuliere à certaines perſonnes pour partager entr'elles le Boſphore de Thrace.

Depuis ce tems les princes ſouverains ont tâché de s'approprier la *mer*, & d'en défendre l'uſage public. La république de Véniſe prétend ſi fort être la maîtreſſe dans ſon golfe, qu'il y a tous les ans des épouſailles formelles entre le doge & la *mer* Adriatique.

Dans ces derniers tems les Anglois ont prétendu particulierement à l'empire de la *mer* dans le canal de la Manche, & même à celui de toutes les *mers* qui environnent les trois royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, & cela juſqu'aux côtes ou aux rivages des états voiſins: c'eſt en conſéquence de cette prétention que les enfans nés ſur les *mers* de leur dépendance ſont déclarés natifs d'Angleterre, comme s'ils étoient nés dans cette île même. Grotius & Selden ont diſputé fortement ſur cette prétention dans des ouvrages qui ont pour titre, *mare liberum*, la mer libre, & *mare clauſum*, la mer interdite. *Chambers*.

MER MÉDITERRANÉE. *Voyez* MÉDITERRANÉE.

MER NOIRE. *Voyez* NOIRE.

MER ROUGE. *Voyez* ROUGE.

MER CASPIENNE. *Voyez* CASPIENNE & LAC.

Sur les différens phénomenes de la mer, *voyez* FLUX & REFLUX, MARÉE, VENT, COURANT, MOUSSONS, GÉOGRAPHIE PHYSIQUE, LAC. *Voyez* auſſi *le diſcours* de M. de Buffon *ſur la théorie de la terre*, *art.* 8. 13. 19 On prouve dans ce diſcours; 1°. que les amas prodigieux de coquilles qu'on trouve dans le ſein de la terre à des diſtances fort conſidérables de la *mer*, montrent inconteſtablement que la *mer* a couvert autrefois une grande partie de la terre ferme que nous habitons aujour-d'hui. *Hiſt. acad.* 1720. *pag.* 5. 2°. Que le fonds de la *mer* eſt compoſé à-peu-près comme la terre que nous habitons, parce qu'on y trouve les mêmes matieres, & qu'on tire de la ſurface du fonds de la *mer* les mêmes choſes que nous tirons de la ſurface de la terre. 3°. Que la *mer* a un mouvement général d'orient en occident qui fait qu'elle abandonne certaines côtes, & qu'elle avance ſur d'autres. 4°. Qu'il eſt très-probable que les golfes & les détroits ont été formés par l'irruption de l'Océan dans les terres. *Voyez* CONTINENT & TERRAQUÉE. *Voyez* auſſi DÉLUGE, MONTAGNE & FOSSILE. (*O*)

C'eſt une vérité reconnue aujourd'hui par les naturaliſtes les plus éclairés, que la *mer*, dans les tems les plus reculés, a occupé la plus grande partie du continent que nous habitons; c'eſt à ſon ſéjour qu'eſt dû la quantité prodigieuſe de coquilles, de ſquelettes de poiſſons, & d'autres corps marins que nous trouvons dans les montagnes & dans les couches de la terre, dans des endroits ſouvent très-éloignés du lit que la *mer* occupe actuellement. Vainement voudroit-on attribuer ces phénomenes au déluge univerſel; on a fait voir dans l'*article* FOSSILES, que cette révolution n'ayant été que paſſagere, n'a pu produire tous les effets que la plûpart des phyſiciens lui ont attribués. Au contraire, en ſuppoſant le ſéjour de la *mer* ſur notre continent, rien ne ſera plus facile que de ſe faire une idée claire de la formation des couches de la terre, & de concevoir comment un ſi grand nombre de corps marins ſe trouvent renfermés dans un terrein que la mer a abandonné. *Voyez* FOSSILES; TERRE, *couches de la*; TERRE, *révolutions de la*.

La retraite de la *mer* a pu ſe faire ou ſubitement, ou ſucceſſivement, & peu-à-peu; en effet, ſes eaux ont pu ſe retirer tout-à-coup, & laiſſer à ſec une portion de notre continent par le changement du centre de gravité de notre globe, qui a pu cauſer l'inclination de ſon axe. A l'égard de la retraite des eaux de la mer qui ſe fait ſucceſſivement & par degrés inſenſibles, pour peu qu'on ait conſidéré les bords de la *mer*, on s'apperçoit aiſément qu'elle s'éloigne peu-à-peu de certains endroits, que les côtes augmentent, & que l'on ne trouve plus d'eau dans des endroits qui étoient autrefois des ports de mer où les vaiſſeaux abordoient. L'ancienne ville d'Alexandrie eſt actuellement aſſez éloignée de la *mer*; les villes d'Arles, d'Aigues-mortes, &c. étoient autrefois des ports de mer; il n'y a guere de pays maritimes qui ne fourniſſent des preuves convaincantes de cette vérité; c'eſt ſur tout en Suede que ces phénomenes ont été obſervés avec le plus d'exactitude depuis quelques années, ils ont donné lieu à une diſpute très-vive entre pluſieurs membres illuſtres de l'académie royale des ſciences de Stockholm. M. Dalin ayant publié une hiſtoire générale de la Suede, très-eſtimée des connoiſſeurs, oſa jetter quelques ſoupçons ſur l'antiquité de ce royaume, & parut douter qu'il eût été peuplé auſſi anciennement que l'avoient prétendu les hiſtoriens du nord qui l'ont précédé; il alla plus loin, & crut trouver des preuves que pluſieurs parties de la Suede avoient été couvertes des eaux de la *mer* dans des tems fort peu éloignés de nous; ces idées ne manquerent pas de trouver des contradicteurs; preſque tous les peuples de la terre ont de tout tems été très-jaloux de l'antiquité de leur origine. On crut la Suede deshonorée parce qu'elle n'avoit point été immédiatement peuplée par les fils de Noé. M. Celſius, ſavant géometre de l'académie de Stockholm, inſéra en 1743, dans le recueil de ſon académie, un mémoire très-curieux; il y entre dans le détail des faits qui prouvent que les eaux ont diminué & diminuent encore journellement dans la *mer* Baltique, ainſi que l'Océan qui borne la Suede à l'occident. Il s'appuie du témoignage d'un grand nombre de pilotes & de pêcheurs avancés en âge, qui atteſtent avoir trouvé dans leur jeuneſſe beaucoup plus d'eau en certains endroits qu'ils n'en trouvent aujourd'hui; des écueils & des pointes des rochers qui étoient anciennement ſous l'eau ou à fleur d'eau, ſortent maintenant de pluſieurs piés au-deſſus du niveau de la *mer*; on ne peut plus paſſer qu'avec des chaloupes ou des barques dans des endroits où il paſſoit autrefois des navires chargés; des bourgs & des villes qui étoient anciennement ſur le bord de la mer, en ſont maintenant à une diſtance de quelques lieues; on trouve des ancres & des débris de vaiſſeaux qui ſont fort avancés dans les terres, &c. Après avoir fait l'énumération de toutes ces preuves, M. Celſius tente de déterminer de combien les eaux de la *mer* baiſſent en un tems donné. Il établit ſon calcul ſur pluſieurs obſervations qui ont été faites en differens endroits, il trouve entr'autres qu'un rocher qui étoit il y a 168 ans à fleur d'eau, & ſur lequel on alloit à la pêche des veaux marins, s'eſt élevé depuis ce tems de 8 piés au-deſſus de la ſurface de la *mer*. M. Celſius trouve que l'on marche à ſec dans un endroit où 50 ans auparavant on avoit de l'eau juſqu'au genou. Il trouve que des écueils qui étoient cachés ſous l'eau, dans la jeuneſſe de quelques anciens pilotes, & qui même étoient à deux piés de profondeur, ſortent maintenant de 3 piés, &c. De toutes ces obſervations, il réſulte, ſuivant M. Celſius, que l'on peut faire une eſtimation commune, & que l'eau de la *mer* baiſſe en un an de 4 $\frac{1}{2}$ lignes, en 18 ans de 4 pouces & 5 lignes, en cent ans de 4 piés 5 pouces, en 500 ans de 22 piés 5 pouces, en mille ans de 45 piés géométriques, &c.

M. Celſius remarque, avec raiſon, qu'il ſeroit à ſouhaiter que l'on obſervât exactement la hauteur de certains endroits au-deſſus du niveau de la *mer*, par ce

moyen

moyen la poſtérité ſeroit à portée de juger avec certitude de la diminution de ſes eaux; à ſa priere, M. Rudman ſon ami, fit tracer en 1731 une ligne horiſontale ſur une roche appellée *ſwarthællen pæ wihcken*, qui ſe trouve à la partie ſeptentrionale de l'île de Loefgrund, à deux milles au nord-eſt de Geſle. Cette ligne marque préciſément juſqu'où venoit la ſurface des eaux en 1731. *Voyez les mémoires de l'académie de Suede*, *tom. V. année* 1743. Ils ſeroit à ſouhaiter que l'on fît des obſervations de ce genre ſur toutes les côtes & dans toutes les *mers* connues, cela jetteroit beaucoup de jour ſur un phénomene très-curieux de la Phyſique, & dont juſqu'à préſent l'on ne paroît s'être fortement occupé qu'en Suede.

La grande queſtion qui partage maintenant les académiciens de Suede, a pour objet de ſavoir ſi la diminution des eaux de la *mer* eſt réelle; c'eſt-à-dire, ſi la ſomme totale des eaux de la *mer* diminue effectivement ſur notre globe, ce qui paroît être le ſentiment de M. Celſius, du célebre M. Linnæus & de pluſieurs autres: ou ſi, comme M. Browallius & d'autres le prétendent, cette diminution des eaux n'eſt que relative; c'eſt-à-dire, ſi la *mer* va regagner d'un côté ce qu'elle perd d'un autre. On ſent aiſément combien cette queſtion eſt embarraſſante; en effet, il faudroit un grand nombre d'obſervations faites dans toutes les parties de notre globe, & continuées pendant pluſieurs ſiecles pour la décider avec quelque certitude.

Il eſt conſtant que les eaux de la *mer* s'élevent en vapeurs, forment des nuages & retombent en pluie; une partie de ces pluies rentre dans la *mer*, une autre forme des rivieres qui retombent encore dans la *mer*, de-là il réſulte une circulation perpétuelle qui ne tend point à produire une diminution réelle des eaux de la *mer*; mais, ſuivant M. Celſius, la partie des eaux qui abreuve les terres, & qui ſert à la végétation, c'eſt-à-dire, à l'accroiſſement des arbres & des plantes, eſt perdu pour la ſomme totale des eaux, & cette partie, ſelon lui, peut ſe convertir en terre par la putréfaction des végétaux, ſentiment qui a été ſoutenu par Van Helmont, & qui n'eſt rien moins que démontré; le grand Newton, qui l'a adopté, en conclut que les parties ſolides de la terre vont en s'augmentant, tandis que les parties fluides diminuent & doivent un jour diſparoître totalement, vû que, ſuivant ce ſavant géometre, notre globe tend perpétuellement à s'approcher du ſoleil; d'où il conjecture qu'il finira par ſe deſſécher totalement, à moins que l'approche de quelque comete ne vienne rendre à notre planete l'humidité qu'elle aura perdue.

M. Celſius trouve encore une autre maniere d'expliquer la diminution des eaux de la *mer*; c'eſt que, ſelon lui, une partie des eaux ſe retire dans les cavités & les abyſmes qui ſont au fond du lit de la *mer*; mais il ne nous dit point comment ces cavités ſe forment: il y a tout lieu de croire que c'eſt le feu qui fait place à l'eau, & que les eaux de la *mer* vont occuper les eſpaces qui ont été creuſés par les feux ſouterreins dont l'intérieur de notre globe eſt perpétuellement conſumé.

Il ſeroit très-important que l'on fît les obſervations néceſſaires pour conſtater juſqu'à quel point ces idées peuvent être fondées; cela ne manqueroit pas de jetter beaucoup de lumieres ſur la Phyſique & ſur la Géographie, & ſur la connoiſſance de notre globe. M. Celſius croit que la Scandinavie a été anciennement une île, & que le golfe de Bothnie communiquoit autrefois avec la *mer* Blanche par les marais aujourd'hui formés par l'Ulo-Elbe; ce ſentiment s'accorde avec celui de Ptolémée & de pluſieurs anciens géographes, qui ont parlé de la Scandinavie comme d'une île.

Ce n'eſt point ſeulement dans le nord que l'on a obſervé que les eaux de la *mer* ſe retiroient & laiſſoient à ſec une partie de ſon lit, les plus anciens hiſtoriens nous apprennent que l'île du Delta en Egypte, qui ſe trouve à l'embouchure du Nil, a été formée par le limon que ce fleuve a ſucceſſivement dépoſé. Les voyageurs modernes ont obſervé que le continent gagnoit continuellement de ce côté. Les ruines du port de Cartage ſont aujourd'hui fort éloignées de la mer. On a auſſi remarqué que la Méditerranée ſe retiroit des côtes méridionales de la France vers Aigues-mortes, Arles, *&c.* & l'on pourroit conjecturer qu'au bout de quelques milliers d'années, cette *mer* diſparoîtra totalement, comme M. Celſius préſume que cela arrivera à la *mer* Baltique. On peut en dire autant de la *mer* Noire, de la *mer* Caſpienne dont le fond doit néceſſairement hauſſer par les dépôts qu'y font les grandes rivieres qui vont s'y rendre.

Tout ce qui précede, nous prouve que les *mers* produiſent ſur notre globe des changemens perpétuels. Il y en a qui diſparoiſſent dans un endroit; il n'en eſt pas moins certain qu'il s'en produit de nouvelles dans d'autres. C'eſt ainſi qu'a été formé la *mer* d'Harlem en Hollande, que l'on voit entre Harlem & Amſterdam, dont la formation qui eſt aſſez récente, eſt due à des vents violens qui ont pouſſé les eaux de la *mer* par-deſſus ſes anciennes bornes, & qui par-là ont inondé un terrein bas d'où ces eaux n'ont point pu ſe retirer. Pline regarde la *mer* Méditerranée comme formée par une irruption pareille de l'Océan. Voici comme ce célebre naturaliſte s'exprime, au *liv. III.* de ſon hiſt. natur. *Terrarum orbis univerſus in tres dividitur partes*; *Europam*, *Aſiam & Africam*; *origo ab occaſu ſolis & gaditano freto*, *qua irrumpens Oceanus atlanticus in* maria *interiora diffunditur*.

Il y a des *mers*, telles que la *mer* Caſpienne, la *mer* morte, *&c.* qui ſe trouvant au milieu des terres, n'ont point de paſſages ſenſibles par où l'écoulement des eaux qu'elles reçoivent puiſſe ſe faire. Le P. Kircher & pluſieurs autres naturaliſtes ont ſoupçonné que leurs eaux s'écouloient par des conduits ou canaux ſouterreins par où elles ſe dégorgeoient dans l'Océan; & qu'il y avoit une eſpece de liaiſon entre toutes les *mers*, qui fait qu'elles communiquent les unes avec les autres. Ces auteurs n'ont trouvé que ce moyen d'expliquer pourquoi ces *mers* ne débordoient point, malgré les eaux des rivieres qu'elles reçoivent continuellement; mais ils n'ont point fait attention que l'évaporation pouvoit être équivalente à la quantité d'eau que ces *mers* reçoivent journellement.

C'eſt au ſéjour des eaux de la *mer* ſur de certaines portions de notre continent, qu'il faut attribuer la formation des mines de ſel gemme ou de ſel marin foſſile que l'on trouve dans pluſieurs pays qui ſont maintenant très-éloignés de la *mer*. Des eaux ſalées ſont reſtées dans des cavités d'où elles ne pouvoient ſortir. Là, par l'évaporation, ces eaux ont dépoſé leur ſel; qui, après avoir pris une conſiſtance ſolide & concrete, a été recouvert de terre, & forme des couches entieres que l'on rencontre aujourd'hui à plus ou moins de profondeur. *Voyez l'article* Sel gemme.

Il n'eſt point ſi aiſé de rendre raiſon de la ſalure des eaux de la *mer*, & d'expliquer d'où elle tire ſon origine. Un grand nombre de phyſiciens ont cru que l'on devoit ſuppoſer le fond de la *mer* rempli de maſſes ou de roches de ſel que les eaux de la *mer* diſſolvoient perpétuellement, mais on ne nous apprend point comment ces maſſes de ſel ont été elles-mêmes formées.

Au reſte, le célebre Stahl regarde la formation du ſel marin comme un des myſteres de la nature que la chimie n'a point encore pu découvrir. En général, nous ſavons que tous les ſels ſont compoſés d'une terre atténuée & d'eau, & l'on pourroit préſumer que le ſel marin ſe génere continuellement dans la *mer*. Quelques phyſiciens ont cru que l'eau de la *mer* avoit été ſalée dès la création du monde. Ils ſe fondent ſur ce que ſans cela les poiſſons de *mer*, exigeant une eau ſalée, n'auroient pas pu y vivre, ſi elle n'avoit été ſalée dans ſon origine.

M. Cronſtedt, de l'acad. des Sciences de Suede, remarque dans ſa *minéralogie*, §. 21, que l'eau de la *mer* tient en diſſolution une quantité prodigieuſe de terre calcaire, qui eſt ſaturée par l'acide du ſel marin. C'eſt cette terre qui s'attache au fond des chaudieres où l'on fait cuire l'eau pour obtenir le ſel; elle a la propriété d'attirer l'humidité de l'air. Suivant cet auteur, c'eſt cette terre calcaire qui forme les coquilles, les écailles des animaux cruſtacés, *&c.* à quoi il ajoute qu'il peut arriver que la nature ſache le moyen de faire de la chaux un ſel alkali qui ſerve de baſe au ſel marin.

Quoi qu'il en ſoit de toutes ces conjonctures, il eſt conſtant que toutes les *mers* qui ſont ſur notre globe, ne ſont point également ſalées. Dans les pays chauds & vers la ligne, l'eau de la *mer* eſt beaucoup plus ſalée que vers le nord: ce qui vient de la forte évaporation que la chaleur cauſe, & qui doit rapprocher & comme concentrer le ſel. Des circonſtances particulieres peuvent encore concourir à faire que les eaux de la *mer* ſoient moins ſalées en quelques endroits qu'en d'autres: cela arrivera, par exemple, vers l'embouchure d'une riviere dont l'eau tempérera la ſalure de la *mer* dans un grand eſpace; c'eſt ainſi qu'on nous dit que la *mer* Blanche n'eſt nullement ſalée à l'embouchure de la grande riviere d'Oby en Sibérie. D'ailleurs, il peut ſe faire qu'il y ait dans de certains endroits des ſources, qui, en entrant dans la *mer* & en ſortant du fond de ſon lit, adouciſſent

ciſſent ſa ſalure dans ces ſortes d'endroits; mais c'eſt ſans fondement que quelques perſonnes ont étendu cette regle, & ont prétendu que l'on trouvoit toujours de l'eau douce au fond de la *mer*. Voyez *l'article ſuivant*, Mer, *eau de la*.

Outre la ſalure, les eaux de la *mer* ont ordinairement un goût bitumineux & dégoûtant qui révolte l'eſtomac de ceux qui veulent en boire. Il y a lieu de conjecturer que ce goût leur vient des couches de matieres bitumineuſes qui ſe trouvent dans le lit de la *mer*: à quoi l'on peut joindre la décompoſition de la graiſſe que fournit une quantité immenſe d'animaux & de poiſſons de toute eſpece, qui vivent & meurent dans toutes les *mers*.

La ſalure & le mauvais goût des eaux de la *mer* empêchent de la boire. C'eſt pour remédier à cet inconvénient, que l'on eſt obligé d'embarquer de l'eau douce dans les vaiſſeaux; & lorſque les voyages ſont fort longs, cette eau douce ſe corrompt, & les équipages ſe trouvent dans un très-grand embarras. Depuis long-tems on avoit inutilement cherché le moyen de deſſaller l'eau de la *mer*. Enfin il y a quelques années que M. Appleby, chimiſte anglois, a trouvé le ſecret de rendre cette eau potable; cette découverte lui a mérité une récompenſe très-conſidérable de la part du parlement d'Angleterre qui a fait publier ſon ſecret. Il conſiſte à mettre quatre onces de pierre à cautere & d'os calcinés ſur environ vingt pintes d'eau de *mer*; on diſtille enſuite cette eau avec un alambic, & l'eau qui paſſe à la diſtillation eſt parfaitement douce. Cette expérience importante a été réiterée avec ſuccès par M. Rouelle. Pour peu qu'on veuille s'en donner la peine, on adaptera les vaiſſeaux diſtillatoires à la cheminée de la cuiſine d'un vaiſſeau, & ſans augmentation de dépenſe, on pourra diſtiller continuellement de l'eau de *mer*, en même tems que l'on préparera les alimens des équipages.

Les eaux de la *mer* ont trois eſpeces de mouvement. Le premier eſt le mouvement d'ondulation ou de fluctuation que les vents excitent à ſa ſurface en produiſant des flots ou des vagues plus ou moins conſidérables, en raiſon de la force qui les excite. Ce mouvement des flots eſt modifié par la poſition des côtes, des promontoires, des îles, *&c.* que les eaux agitées par les vents rencontrent.

Le ſecond mouvement de la *mer* eſt celui que l'on nomme *courant*; c'eſt celui par lequel les eaux de la *mer* ſont continuellement entraînées d'orient vers l'occident; mouvement qui eſt plus fort vers l'équateur que vers les poles, & qui fournit une preuve inconteſtable, que le mouvement de la terre ſur ſon axe ſe fait d'occident vers l'orient. Ce mouvement dans l'Océan, commence aux côtes occidentales de l'Amérique, où il eſt peu violent; ce qui lui fait donner le nom de *mer pacifique*. Mais en partant de-là, les eaux dont le mouvement eſt accéléré, après avoir fait le tour du globe, vont frapper avec violence les côtes orientales de cette partie du monde, qu'elles romproient peut-être, ſi leur force n'étoit arrêtée par les îles qui ſe trouvent en cet endroit, & que quelques auteurs regardent comme des reſtes de l'Atlantide ou de cette île immenſe dont les anciens prêtres égyptiens, au rapport de Platon, ne parloient déja que par tradition. Un auteur allemand moderne appellé M. *Popowits*, qui a publié en 1750, en ſa langue, un ouvrage curieux, ſous le titre de *recherches ſur la mer*, préſume que tôt ou tard la violence du mouvement de la *mer* dont nous parlons, forceroit un paſſage au travers de l'iſthme de Panama, ſi ce terrein n'étoit rempli de roches qui oppoſent de la réſiſtance aux entrepriſes de la *mer*; ſur quoi il remarque que quelque tremblement de terre pourra quelque jour aider la *mer* à effectuer ce qu'elle n'a point encore pu faire toute ſeule.

Cette conjecture eſt d'autant mieux fondée que pluſieurs exemples nous prouvent que la violence des eaux de la *mer* arrache & ſépare des parties du continent, & fait des îles de ce qui étoit autrefois terre ferme. C'eſt ainſi qu'une infinité de circonſtances prouvent que la grande Bretagne tenoit autrefois à la France; vérité qui a été miſe dans un très-grand jour par M. Deſmarets dans ſa *diſſertation ſur l'ancienne jonction de l'Angleterre avec la France*, publiée il y a peu de tems. On ne peut guere douter non plus que la Sicile n'ait été ſéparée de la même maniere de l'Italie, *&c.*

Le troiſieme mouvement de la *mer* eſt celui qui eſt connu ſous le nom de la *marée* ou du *flux* & *reflux*; on n'en parlera point ici, vu que cet important phénomene a été examiné au long dans les *articles* Flux & Marée.

Outre les trois eſpeces de mouvemens dont on vient de parler, il en eſt encore un autre ſur lequel les phyſiciens ne ſont point tout-à-fait d'accord. Quelques auteurs prétendent que dans les détroits, tels que ceux de Gibraltar, du Sund & des Dardanelles, les eaux de la *mer* ont deux courans directement oppoſés, & que les eaux de la ſurface ont une direction contraire à celle des eaux qui ſont au-deſſous. Le comte de Marſigli a obſervé ces deux courans contraires au paſſage des Dardanelles, phénomene qui avoit déja été remarqué dans le ſixieme ſiecle par l'hiſtorien Procope. Ces deux auteurs aſſurent que lorſque les pêcheurs jettent leurs filets dans ce détroit, la partie ſupérieure du filet eſt entraînée vers la Propontide ou *mer* de Marmora; tandis que la partie la plus enfoncée du filet ſe trouve emporté par le courant inférieur vers le pont Euxin ou la *mer* Noire. Le comte de Marſigli a conſtaté la même expérience avec une ſonde de plomb attachée à une corde; quand il ne l'enfonçoit que de cinq ou ſix piés, la ſonde étoit emportée vers la propontide; mais lorſqu'il l'enfonçoit plus avant, il voyoit qu'elle étoit pouſſée vers le pont Euxin.

M. Popowits explique d'après ce phénomene, pourquoi les eaux de la *mer* Noire ſont toujours également ſalées, malgré les rivieres qu'elle reçoit. C'eſt que, ſuivant ces expériences, la Méditerranée fournit continuellement à la *mer* Noire par le détroit des Dardanelles, de l'eau ſalée, qu'elle reçoit elle-même de la même maniere de l'Océan par le détroit de Gibraltar. Suivant le rapport du célebre Ray, on a fait dans le Sund les mêmes expériences que dans le détroit des Dardanelles; & l'on a trouvé que les eaux de la *mer* Baltique ſortoient à la partie ſupérieure, & que les eaux de l'Océan entroient dans la *mer* Baltique par-deſſous les premieres.

Comme pluſieurs *mers* de notre globe ſont placées au milieu du continent, & reçoivent de très-grandes rivieres, ſans que l'on apperçoive de paſſages par où leurs eaux puiſſent s'écouler: quelques auteurs ont cru qu'il falloit qu'il y eût des communications ſouterreines entre ces *mers* & l'Océan. C'eſt ainſi que l'on a cru qu'il y avoit une communication cachée ſous terre entre la *mer* Caſpienne & l'Océan, entre la *mer* Morte & la Méditerranée, *&c.* On a cru ſur-tout expliquer par-là pourquoi ces *mers* ne débordent point; peut-être que l'évaporation des eaux de ces *mers* eſt équivalente à la quantité des eaux que les rivieres leur apportent. (—)

Mer, *eau de la*, (*Phyſique*, *Chimie*) L'eau de l'Océan & des autres mers differe de l'eau pure par les principes étrangers dont elle eſt chargé, c'eſt-à-dire, par les différens ſels qu'elle renferme, & par la ſubſtance ſulfureuſe qui produit ſon amertume, ſon onctuoſité, & ſa qualité phoſphorique.

Nous ne nous étendrons point ſur la nature du ſel marin proprement dit, ſur ſa vertu ſeptique, ou anti-ſeptique, ſuivant la doſe dans laquelle on le joint aux ſubſtances qui ſe putréfient. *Voyez plus bas* Sel marin.

On aſſure que ceux qui navigent ſous la ligne s'apperçoivent que la mer eſt plus ſalée dans les climats où la chaleur du ſoleil eſt plus forte & plus propre à corrompre les fluides. Cependant d'habiles obſervateurs ont rapporté à Boyle que la gravité ſpécifique de l'*eau de mer* étoit la même que ſous l'équateur, & au-delà du trentieme degré de latitude. Il paroît par les obſervations de Swedenborg, que cite Wallerius dans ſon *Hydrologie*, *p.* 81. que la ſalure de la mer, dans les pays du Nord & vers les poles de la terre, diminue toûjours très-ſenſiblement. On ne peut guère douter que les mers du Nord ne gelent, que parce qu'elles ſont moins ſalées; car on a obſervé que le ſel marin, le ſel ammoniac, ſont de tous les ſels ceux dont les diſſolutions ſe changent en glace le plus difficilement.

Wallerius rapporte ailleurs (*in tentam. chim.* Hierne, *t. II. p.* 117, *note*.) que M. Palmſtruck a conſtaté par des expériences faites dans le golfe de Bothnie, au tems des ſolſtices & des équinoxes, que la ſalure de la mer diminue dans les grands jours, & augmente quand les jours deviennent plus courts. Le même M. Palmſtruck aſſure que la mer eſt plus ſalée pendant le flux que pendant le reflux, & que ſa ſalure eſt plus conſidérable à une plus grande diſtance des côtes & à une plus grande profondeur. Cette derniere obſervation eſt conforme à celle du comte Marſigli; & quoiqu'elle ne s'accorde pas avec les expériences de Boyle, elle eſt d'une vérité ſenſible, puiſque l'eau de la ſurface de la mer, ainſi que celle qui baigne les côtes, doit être beaucoup plus délayée par les eaux des pluies & des fleuves qui ſe jettent dans la mer.

C'eſt ſans doute à cauſe que les ſels des eaux de la ſurface de la mer ſont plus lavés par des eaux pures, qu'ils ſont plus acides. Ceci eſt prouvé, parce que le

comte Marſigli ayant mis des ſels tirés de l'*eau de mer* ſuperficielle, & des ſels tirés de la même *eau* priſe à une certaine profondeur, dans du papier bleu, il vit que ceux qui avoient été tirés de l'*eau* ſuperficielle teignoient ce papier en rouge; & au contraire le ſel des eaux profondes ne donnoit aucune impreſſion de rougeur.

M. Hales a remarqué que des morceaux de papier bleu prenoient un œil rougeâtre, après avoir été trempés dans de la ſaumure de ſel tiré de l'*eau de la mer*, mais ils n'avoient point cette couleur, lorſqu'on les trempoit de même dans une forte ſaumure de ſel commun; ce qui montre, dit M. Hales, que le ſel imparfait d'*eau de mer* eſt en partie nitreux, mais cette concluſion ne ſemble pas aſſez juſte, & ce fait prouve ſeulement que le ſel de la premiere ſaumure étoit moins exactement neutraliſé. De même on a expliqué, par ce principe nitreux, pourquoi l'*eau de mer* n'éteint pas la flamme ainſi que l'eau douce; mais il eſt plus naturel d'attribuer cet effet aux parties ſulfureuſes & bitumineuſes.

On eſt mieux fondé à admettre un principe nitreux dans l'*eau de la mer*, parce que l'eſprit de ſel, tiré du ſel de la mer, eſt un diſſolvant de l'or, & parce que l'on a retiré de l'eſprit nitreux de l'eau-mere des ſalines. L'origine de ce nitre n'eſt pas bien connue, il appartient ſans doute aux plantes marines, il eſt développé, & rendu ſenſible par leur putréfaction.

J'ai appris de M. Venel qu'on voit beaucoup de ſel de glauber très-diſtinct, & très-bien cryſtalliſé dans les tables des ſalines où on évapore l'*eau de mer*. Je ne connois point d'auteurs qui aient fait cette remarque. Peut-être ce ſel de glauber eſt il formé dans les ſalines par la combinaiſon d'un acide aérien avec la baſe alkaline du ſel marin: peut-être auſſi l'exiſtence des ſels neutres, produits dans l'*eau de la mer* par l'acide nitreux & par l'acide vitriolique, doit-elle fortifier le ſoupçon ſi légitime qu'on a de l'identité radicale des acides nitreux.

L'*eau de la mer* eſt d'autant plus amere qu'on la puiſe à une plus grande profondeur. Il eſt très-probable qu'elle doit ſon amertume à un eſprit huileux, volatil, de nature bitumineuſe, dont elle eſt imprégnée. Car le comte Marſigli a publié dans ſon *Hiſtoire phyſique de la mer*, *p*. 26. une table des proportions des ſels communs & d'eſprit de charbons, qui donnent à l'eau de citerne, outre la même peſanteur ſpécifique, le même goût ſalé & amer qu'à l'*eau* naturelle *de la mer*, ſuperficielle ou profonde. Le même auteur a trouvé que l'*eau de la mer*, bien qu'elle ait été entierement dépouillée de ſel après beaucoup d'exactes & réitérées diſtillations, conſerve avec une amertume dégoûtante, quelque choſe de viſqueux & de gluant, qui s'attache aux côtés d'une bouteille dans laquelle on agite cette eau diſtillée, & ne ſe précipite au fond qu'avec peine lorſqu'on la laiſſe repoſer: il a remarqué que cette ſubſtance onctueuſe ne rend l'*eau de la mer* diſtillée en aucune façon plus peſante que l'eau inſipide des citernes, ce qui prouve la grande volatilité de l'eſprit bitumineux qui produit cette ſubſtance onctueuſe. Cette volatilité eſt encore démontrée parce que l'eſprit qu'employoit Marſigli, pour donner le goût amer à l'eau ſimplement ſalée, n'en altéroit point du tout le poids. Il faut obſerver néanmoins qu'on ne trouve point d'amertume, ni de goût de bitume, ſi l'on diſtille de l'*eau de mer* qui ait été puiſée ſeulement à quatre ou cinq pouces de la ſurface de la mer.

On n'eſt point d'accord ſur l'origine de la ſalure des *eaux de la mer*, pluſieurs auteurs penſent qu'elle eſt auſſi ancienne que la mer même; d'autres prétendent qu'elle eſt dûe à la diſſolution des rochers & des mines de ſel gemme, que le baſſin de la mer renferme en grande quantité ſuivant Varenius. Mais les Stalhliens conjecturent avec beaucoup de fondement, qu'il ſe produit chaque jour une nouvelle quantité de ſel dans les *eaux de la mer*, puiſque le ſel eſt un mixte compoſé de terre & d'eau, & que rien n'empêche que ce mixte ne puiſſe être produit par la combinaiſon de l'eau avec le ſable, le limon, les débris des coquillages, & de terre calcaire qui recouvre en pluſieurs endroits le fond de la mer, dont les parties ſont ſubtiliſées par l'agitation de la mer & par la chaleur du ſoleil. Les cadavres reſous d'une infinité de poiſſons, & le bitume de la mer ajoutent à ce produit une ſubſtance inflammable particuliere, qui acheve le caractere ſpécifique du ſel marin. L'opinion des Stalhliens peut être confirmée par ce que Tavernier rapporte, que dans le royaume d'Aſſem on prépare un ſel ſemblable au ſel commun, en agitant fortement pendant dix à douze heures une diſſolution du ſel lixiviel des feuilles du figuier d'Adam, qu'on dépure des feces, & qu'on épaiſſit enſuite par la coction. Sthal (*fundam. Chim. part, II, p*. 154.) ne doute point qu'on ne pût retirer de même du ſel commun des autres ſels lixiviels.

Le comte Marſigli a vû en pluſieurs endroits de la mer de Thrace du bitume flottant, qui paroît ſur l'eau lorſqu'elle eſt calme. Il ajoute qu'on en trouve de même abondamment dans les mers des Indes orientales, ſurtout aux endroits où il y a quantité d'ambre gris. Il croit que l'*eau de la mer* ſe charge de cette ſubſtance en baignant des couches de bitume qui s'étendent dans ſon baſſin, & qui ſe continuent avec des veines de charbons de terre & de jais dans les montagnes des rivages voiſins. Cette cauſe ne paroît pas être univerſelle, mais elle ne doit pas être négligée. Boyle nous apprend que le bitume liquide, connu en Angleterre ſous le nom de *poix des barbades*, coule des rochers de ces îles dans la mer. Hales dit qu'on pourroit attribuer en partie à des ſources de pétroles l'origine du bitume de la mer.

M. Deslandes prétend que ces minieres de bitume ne ſe trouvent point dans la mer, mais que l'onctuoſité amere de l'*eau de la mer* vient d'une infinité de matieres pourries, bois, plantes, poiſſons morts, cadavres; il remarque qu'un limon huileux enduit toûjours les bords de la mer, & les rend ſi gliſſans qu'on a de la peine à s'y ſoutenir. On voit d'autant mieux comment les cadavres des poiſſons concourent à la production du bitume des *eaux de la mer*, qu'on a remarqué que la graiſſe de poiſſon eſt plus propre que les autres graiſſes à la réduction des terres cuivreuſes.

Il paroît que le bitume qui ſurnage les *eaux de la mer* eſt produit par un acide vitriolique, ſulfureux, ſemblable à celui des charbons par l'acide marin plus développé à la ſurface de ces *eaux*, & qui ſe joint au pétrole & aux parties huileuſes que fourniſſent les plantes marines & les poiſſons en ſe putréfiant.

On a eſſayé par un grand nombre de moyens de rendre l'*eau de la mer* potable. Pour y parvenir, il ne ſuffit pas de la deſſaler, mais il faut encore lui ôter ce goût déſagréable & bitumineux qu'elle conſerve même après la diſtillation. Pline rapporte que les navigateurs ſe procuroient de l'eau douce en exprimant des peaux de moutons, qu'ils avoient étendues autour de leurs vaiſſeaux & qui avoient été humectées par les vapeurs de la mer; ou, en deſcendant dans la mer des vaſes vuides & bien bouchés, ou des boules de cire creuſes: mais le premier moyen étoit inſuffiſant, & on a obſervé que le ſecond ne deſſaloit pas entierement l'eau marine. La filtration de l'*eau de mer* à-travers le ſable, ou la terre de jardin, n'a pas mieux réuſſi au comte Marſigli.

On peut rapporter à ces moyens tous ceux dont on a fait uſage avant que de connoître l'art de diſtiller. M. Hales fait entendre que les eſſais faits avant lui en Angleterre pour rendre l'*eau de mer* potable, ſe réduiſoient uniquement à la diſtillation. Je ſuis ſurpris qu'il n'ait point parlé du procédé qu'a publié Liſter dans les *Tranſactions Philoſophiques*. Il y propoſe, pour éviter l'empyreume ordinaire à l'*eau de mer* diſtillée, de placer l'alembic ſur un vaſe rempli d'eau, ou d'algue, ou d'autres plantes marines. M. Gautier, médecin de Nantes, avoit imaginé fort ingénieuſement, pour perfectionner la diſtillation de l'*eau de mer*, un vaiſſeau diſtillatoire, dont la deſcription ſe trouve dans le *Recueil des machines* approuvées par l'académie royale des Sciences, *tom. III. nombre* 189.

Nous n'avons rien de plus intéreſſant ſur la maniere de rendre l'*eau de mer* potable, que les expériences de M. Hales; ce grand phyſicien ayant diſtillé une quantité aſſez conſidérable d'*eau de mer*, il en fit diverſes portions à meſure qu'elle ſortoit de l'alembic. La premiere étoit belle, claire, & de très-bon goût; les dernieres étoient âcres & déſagréables. M. Hales s'eſt aſſuré que l'*eau de mer* diſtillée renfermoit de l'eſprit de ſel, parce qu'on voit des nuages blancs & épais s'élever dans les différentes portions de cette *eau*, lorſqu'on y verſe de la diſſolution d'argent dans l'eau forte, parce qu'elle conſerve & durcit la chair, & parce qu'elle ſe corrompt moins vîte, & ne ſent jamais auſſi mauvais que l'eau commune. Cet eſprit de ſel, qu'on retire par une chaleur au-deſſous du degré de l'eau bouillante, paroît à M. Hales n'être point l'eſprit du ſel marin parfait, mais ſortir d'un ſel beaucoup plus imparfait, âcre, impur & acide, dont l'*eau de mer* abonde.

M. Hales a trouvé d'abord que des alkalis fixes, très-forts, la chaux & divers abſorbans, étant ajoutés à l'*eau de mer* diſtillée, ſont très-propres à ôter les qualités nuiſibles de cette *eau* dans une ſeconde diſtillation. On voit par-là que M. Appledy n'a rien imaginé de fort nouveau, lorſqu'il a propoſé dernierement, comme les nouvelles publiques l'ont rapporté, de deſſaler l'*eau de la*

mer par le moyen de la pierre infernale. Les Anglois donnent ce nom à la *pierre à cautere*, ou à l'*alkali fixe* combiné avec la chaux. Il paroît certain, quoique M. Hales ne faſſe que le conjecturer, que les alkalis fixes, très-forts, ou aiguiſés par la chaux, peuvent fixer en partie le ſoufre déſagréable de l'*eau de mer*, puiſqu'on ſait d'ailleurs que l'eſprit de vin diſſout plus de ſuccin lorſque cet eſprit eſt alkaliſé, & qu'il en extrait d'autant plus qu'il a été préparé avec un alkali cauſtique.

Enfin, les embarras d'une ſeconde diſtillation ont fait chercher à M. Hales, & découvrir un moyen très-avantageux de rendre l'*eau de mer* potable & ſaine. C'eſt de la laiſſer premierement bien putréfier, & de la diſtiller lorſqu'elle ſera revenue dans ſon état naturel: la diſtillation de cette *eau* produit les $\frac{4}{5}$ d'une eau qui ne donne aucun nuage blanc lorſqu'on y verſe de la ſolution d'argent, qui n'a guère plus de goût aduſte que la meilleure eau de ſource diſtillée, qui, de même que l'eau de pluie, ſe putréfie, & laiſſe corrompre la chair qu'on y met, *&c.* juſqu'à ce que les $\frac{4}{5}$ de la liqueur fuſſent diſtillées. M. Hales obſerva qu'aucun eſprit de ſel ne s'éleva de l'eau marine, mais aux $\frac{2}{3}$ il parut, un pouce au-deſſus de la ſurface de l'eau, un cercle de ſel blanchâtre, attaché aux parois intérieurs de la retorte, qui croiſſoit de plus en plus.

M. Hales explique fort bien la théorie de ſa méthode. Pendant que la putréfaction met en mouvement les ſels & les ſoufres de l'*eau de mer*, l'eſprit de ſel s'éleve fort aiſément dans la diſtillation de cette *eau* encore putride; mais après la putréfaction les parties les plus groſſieres s'étant précipitées d'elles-mêmes, il faut beaucoup plus de chaleur pour élever l'eſprit du ſel imparfait de l'*eau de mer* qu'il n'en auroit fallu avant la putréfaction, & l'on peut par conſéquent diſtiller une grande quantité de cette *eau* avant que l'eſprit de ſel commence à ſe lever & à s'y méler. Je penſe que Boyle employoit la putréfaction dans cette digeſtion *particuliere* & fort longue, par laquelle il dit que le ſel marin eſt amené au point que l'eſprit de ſel s'en éleve ſans aucune addition à un feu de ſable modéré, & même que cet eſprit paſſe avant le phlegme. Boyle, *de origine & productione volatilitatis*, *cap. iv.*

Il nous reſte à parler de la lumiere que produiſent les *eaux de la mer* pendant la nuit lorſqu'elles ſont agitées. On a obſervé que dans certains tems & dans certaines mers il ſe produit plus facilement des points lumineux & même ſans le ſecours de l'agitation, & que ces points conſervent leur lumiere beaucoup plus long-tems. M. Vianelli, qui a été ſuivi de M. l'abbé Nollet & de M. Griſelini, a prétendu que ces points lumineux ſont des vers luiſans de mer, dont il a fait deſſiner & graver la figure. Mais M. le Roi, célebre profeſſeur en Médecine de l'univerſité de Montpellier, a objecté contre ce ſyſtème dans un mémoire fort curieux, qui eſt imprimé *au troiſieme volume des Mémoires* approuvés par l'académie des Sciences, qu'on ne peut guère concevoir comment la proue d'un vaiſſeau feroit paroître conſtamment moins d'animaux, lorſqu'il fait route lentement que lorſqu'il va vîte; comment ces animaux, étant dans un vaſe avec de *l'eau de mer*, ou ſur un mouchoir d'un tiſſu ſerré, bien étendu, & imbibé de cette *eau*, ne luiroient pour l'ordinaire que lorſqu'on agite cette *eau*, ou lorſqu'on frappe le mouchoir. M. Wallerius, dans ſes *notes ſur* Hierne, *t. I. p.* 80, a oppoſé depuis les mêmes raiſons contre le ſentiment de M. Vianelli. M. le Roi aſſure que ſi on coule de l'*eau de mer* au-travers d'un cornet de papier, l'*eau* qui a paſſé ne donne plus d'étincelles. Il ajoute, qu'en regardant avec une loupe très-forte les étincelles, qu'on voyoit paroître dans l'obſcurité ſur les cornets par leſquels il avoit coulé de l'*eau de mer*, il n'a jamais pû découvrir ſur ces papiers aucun corps qui approchât de l'animal décrit par M. Vianelli.

M. le commandeur Godehen a donné dans le même *volume des Mémoires* préſentés à l'académie des Sciences, la figure & la deſcription d'inſectes lumineux qui laiſſent échaper une liqueur huileuſe qui ſurnage l'*eau de la mer*, & qui répand une lumiere vive & azurée. On peut auſſi conſulter les *amænitates* de Linnæus, *volume troiſieme*, *p.* 202. *de noctiluca marina*. Mais il ſemble que ces inſectes ne peuvent ſervir qu'à expliquer pourquoi la mer eſt beaucoup plus lumineuſe en certains endroits comme aux environs des îles Maldives & de la côte de Malabar; & que les obſervations de M. le Roi que nous allons rapporter peuvent ſeules fournir la cauſe générale du phénomene.

L'*eau de la mer*, expoſée à l'air libre, perd en un jour ou deux la propriété de produire des étincelles, & même en un moment, ſi on la met ſur le feu, quoique ſans la faire bouillir. Cette propriété de l'*eau de la mer* ſe conſerve un peu plus long-tems dans des vaiſſeaux fermés. Dans certains jours l'*eau de la mer* produit beaucoup plus d'étincelles qu'à l'ordinaire, & dans d'autres tems elle en donne à peine quelques-unes.

En mélant dans l'obſcurité un peu d'eſprit de vin avec de l'eau récemment tirée de la mer, & contenue dans une bouteille, M. le Roi a obſervé que ce mélange produit des étincelles en plus grand nombre, & qui durent d'ordinaire plus long tems que lorſqu'elles ſont produites ſeulement par l'agitation. On produit auſſi des étincelles par le mélange d'un grand nombre d'autres liqueurs acides, alkalines, & autres avec l'*eau de mer*; mais aucune de ces liqueurs n'en fait paroître autant que l'eſprit de vin. Après les étincelles qui ſont excitées par ces mélanges, on ne peut plus en exciter de nouvelles d'aucune maniere.

M. le Roi conclut de ces expériences intéreſſantes, que le phénomene général qu'on peut obſerver dans toutes les ſaiſons, & vraiſſemblablement dans tous les pays, doit être attribué à une matiere phoſphorique qui brûle & ſe détruit lorſqu'elle donne de la lumiere, & qui par conſéquent ſe conſume & ſe régénere continuellement dans la *mer*; que cette matiere qui ſe porte naturellement à la ſurface de l'eau, eſt de telle nature que le contact d'un très-grand nombre de liqueurs la fait déflagrer, mais qu'elle ne fait déflagrer que les parties de cette matiere; enfin, que cette matiere ne paſſant pas à-travers le filtre, il eſt clair qu'elle n'eſt que ſuſpendue dans l'*eau de la mer*, & qu'elle eſt par conſéquent d'une nature huileuſe ou bitumineuſe,

On ſe perſuadera encore davantage que la qualité lumineuſe des *eaux de la mer* eſt attachée à leur bitume, ſi l'on fait attention à ce que le pere Bourzeis (*Lettres édifiantes*, *volume V.*) dit avoir obſervé, que dans quelques endroits de l'Océan l'eau étoit ſi onctueuſe qu'en y trempant un linge on le retiroit tout gluant, & qu'en l'agitant rapidement dans cette eau il jettoit un grand éclat. Il remarque auſſi, que le vaiſſeau traçoit après lui un ſillon d'autant plus lumineux que cette eau étoit plus graſſe. Enfin, il paroît que l'eſprit de vin n'eſt ſi propre à extraire la ſubſtance phoſphorique des *eaux de la mer*, que parce que l'acide du bitume de ces *eaux* eſt très-développé.

Mer, (*Marine.*) ce mot s'emploie dans pluſieurs ſens par les marins: voici les principales expreſſions.

Mettre à la mer, c'eſt un vaiſſeau qui part & commence ſa route.

Mettre un vaiſſeau à la mer, ou *le mettre à l'eau*, c'eſt-à-dire ôter le vaiſſeau de deſſus les chantiers & le mettre à flot. *Voyez* Lancer.

Mettre une eſcadre à la mer, c'eſt la ſortir du port.

Mettre la chaloupe à la mer, c'eſt ôter la chaloupe de deſſus le tillac & la mettre dans l'eau.

Tenir la mer, c'eſt continuer ſa navigation ou croiſiere ſans entrer dans les ports ou rades.

Tirer à la mer, ou *porter le cap à la mer*, c'eſt ſe mettre au large en s'éloignant de la terre.

La mer eſt courte, c'eſt-à-dire que les vagues de la *mer* ſe ſuivent de près les unes des autres.

La mer eſt longue, c'eſt-à-dire que les vagues de la *mer* ſe ſuivent de loin & lentement.

La mer briſe, c'eſt lorſquelle bouillonne en frappant contre quelques rochers ou contre la terre.

La mer mugit, c'eſt lorſqu'elle eſt agitée & qu'elle fait grand bruit.

La mer blanchit ou *moutonne*, c'eſt-à-dire que l'écume des lames paroît blanche, de ſorte que les vagues paroiſſent comme des moutons, ce qui arrive quand il y a beaucoup de *mer* pouſſée par un vent frais.

La mer étale, c'eſt lorſqu'elle ne fait aucun mouvement ni pour monter ni pour deſcendre.

La mer rapporte, c'eſt-à-dire que la grande marée recommence.

La mer va chercher le vent, c'eſt-à-dire que le vent ſouffle du côté où va la *mer*.

Mer va contre le vent, ce qui arrive lorſque le vent change ſubitement après une tempête.

La mer ſe creuſe, c'eſt-à-dire que les vagues deviennent plus groſſes & s'élevent davantage, que la *mer* s'enfle & s'irrite.

La mer a perdu, c'eſt-à-dire qu'elle a baiſſé.

Il y a de la mer, c'eſt-à-dire que la mer eſt un peu agitée.

Il n'y a plus de mer, c'eſt-à-dire que la *mer* eſt calme, ou qu'après qu'elle a été agitée elle s'adoucit ou ſe calme à cauſe que le vent a ceſſé.

Groſſe mer, c'eſt l'agitation extraordinaire de la *mer* par les lames.

La mer nous mange, être mangé par la mer, c'eſt-à-dire que la *mer* étant extrèmement agitée, entre par les hauts dans le navire, ſoit étant à l'ancre, ſoit étant ſans voiles.

MER D'AIRAIN, (*Critique ſacrée.*) grande cuve que Salomon fit faire dans le temple, pour ſervir aux prêtres à ſe purifier avant & après les ſacrifices. Ce vaſe étoit de forme ronde; il avoit cinq coudées de profondeur, dix de diametre d'un bord à l'autre, & environ trente de circonférence. Le bord étoit orné d'un cordon, embelli de pommes & de boulettes, & de têtes de bœufs en demi-relief. Il portoit ſur un pié qui formoit comme une groſſe colomne creuſe appuyée ſur douze bœufs diſpoſés en quatre groupes, trois à trois, & laiſſant quatre paſſages pour aller tirer l'eau par des robinets attachés au piés du vaſe; *ij. Rois* 16, 17, 2; *Par.* 4. (*D. J.*)

MER, (*Mythol.*) non-ſeulement la *mer* avoit des divinités qui préſidoient à ſes eaux, mais elle étoit elle-même une grande divinité perſonnifiée ſous le nom d'*Océan*, auquel on faiſoit de fréquentes libations. Lorſque les Argonautes furent prêts de mettre à la voile, Jaſon ordonna un ſacrifice ſolemnel, & chacun s'empreſſa de répondre à ſes deſirs. On éleva un autel ſur le rivage, & après les oblations ordinaires, le prêtre répandit deſſus de la fleur de farine, mêlée avec du miel & de l'huile, immola deux bœufs aux dieux de la *mer*, & les pria de leur être favorables pendant leur navigation. Ce culte étoit fondé ſur l'utilité qu'on en retiroit, ſur les merveilles qu'on remarquoit dans la *mer*, l'incorruptibilité de ſes eaux, ſon flux & reflux, la variété & la grandeur des monſtres qu'elle enfante: tout cela produiſit l'adoration des dieux qu'on ſuppoſoit gouverner cet élément. (*D. J.*)

MER, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Blaiſois, à une lieue de la Loire & à 4 de Blois & de Beaugency. Les Calviniſtes avoient un temple dans cette ville, avant la révocation de l'édit de Nantes. *Long.* 18. 59. *lat.* 47. 35.

Jurieu (*Pierre*) profeſſeur en théologie & miniſtre à Rotterdam, naquit à *Mer* en 1637, & mourut en 1713, à 76 ans. Il s'eſt fait connoître par des écrits pleins d'eſprit, de feu, & d'imagination, par des opinions chimériques ſur le rétabliſſement du calviniſme en France en 1689; & ce que je trouve de plus blamâble, il ne ceſſa de perſécuter Bayle, qui a vécu & qui eſt mort en ſage. (1) (*D. J.*)

MER D'ABEX, (*Géog.*) partie de la mer Rouge, le long des côtes de l'Abyſſinie. (*D. J.*)

MER ADRIATIQUE, (*Géog.*) *Adriaticum mare*; ce grand golfe de la Méditerranée, qu'on nomme auſſi *golfe de Veniſe*, s'enfonce du ſud-ſud-eſt, au nord-nord-oueſt, entre l'Italie & la Turquie européenne, & s'étend depuis le 40ᵈ. de *lat.* juſqu'au 45ᵈ. 25′. Son nom latin vient de l'ancienne ville *Adria*, aujourd'hui *Atri*, ſur les côtes de l'Abruzze ſeptentrionale. Dans les *Actes des apôtres, c. xxvij. v.* 27. le nom *Adria*, ou *mer Adriatique*, ſe dit de la *mer* de Sicile, & de la *mer* Ionienne. (*D. J.*)

MER D'AFRIQUE, (*Géog.*) partie de la *mer* Méditerranée, entre les îles de Malthe, de Sicile & d'Egypte, & le long des côtes de Barca & de Tripoli. (*D. J.*)

MER D'ARABIE, (*Géog.*) on appelle proprement ainſi la partie de l'Océan, qui eſt entre le cap Raſalgate & l'île de Zocotora. Les autres parties de la *mer*, qui ſont une preſqu'île de l'Arabie, ont des noms particuliers, ſavoir, *le ſein Perſique, le golfe d'Ormus*, & *la mer Rouge*. Les anciens comprenoient la *mer d'Arabie* ſous le nom d'*Erithræum mare*. (*D. J.*)

MER ATLANTIQUE. (*Géog.*) *Voyez* au *mot* ATLANTIQUE, (*D. J.*)

MER AUSTRALE, (*Géog.*) c'eſt la partie de l'Océan la plus méridionale. On a découvert qu'elle occupe un vaſte eſpace, où l'on ſe figuroit des terres: cette fauſſe idée engageoit les navigateurs à paſſer le détroit de Magellan, avec bien des difficultés & des dangers. A préſent qu'on a fait le tour de l'île de Feu, l'on ſait qu'à la reſerve d'un amas d'îles, il n'y a qu'une *mer* aſſez large au midi de ce détroit, que l'on évite pour entrer dans la *mer* du Sud. (*D. J.*)

MER BALTIQUE, (*Géog.*) *Voyez* BALTIQUE. (*D. J.*)

MER DE BASSORA, (*Géog.*) c'eſt la même que le golfe Perſique. *Voyez* GOLFE PERSIQUE. (*D. J.*)

MER BLANCHE, (*Géog.*) *Voyez* au *mot* BLANCHE. (*D. J.*)

MER BLEUE, (*Géog.*) en latin moderne, *lacus Cæſius*, dans la langue du pays *Arallnov*: c'eſt un grand lac d'eau ſalée, dans le pays auquel il donne ſon nom d'*Arall*, & qui fait partie du pays de Khowareſme, ou Mawaralnahar, province montueuſe, ſablonneuſe, généralemet ſtérile, mais ayant en pluſieurs endroits des paturages excellens pour les troupeaux: elle tire ſon nom du lac.

Ce lac qui ſépare le pays d'Allax des provinces orientales de Khowareſme, eſt un des plus grands lacs de l'Aſie ſeptentrionale. Il a plus de 30 milles géopraphiques, ou 40 lieues en longueur du nord au ſud, environ la moitié en largeur de l'eſt à l'oueſt, & plus de quatre-vingt lieues d'Allemagne de tour. Ses eaux ſont extrèmement ſalées. Il reçoit toutes les eaux de la riviere de Sirt, celles de Keſell, & d'autres rivieres moins importantes; cependant il ne s'éleve point au-deſſus de ſes rives ordinaires, & l'on ne connoît aucun canal apparent par où ſes eaux puiſſent s'écouler.

Les Kara-Kalpacks, qui occupent le bord ſeptentrional du lac d'Arall, conduiſent en été les eaux de ce lac par le moyen de certains rigoles, dans les plaines ſablonneuſes d'alentour; l'humidilé de l'eau venant à s'exhaler peu à peu par la chaleur du ſoleil, laiſſe à la fin toute la ſurface de ces plaines couvertes d'une croute d'un beau ſel cryſtaliſé, où chacun en va prendre ſa proviſion de l'année, pour les beſoins de ſon ménage. (*D. J.*)

MER DU BRESIL, (*Géog.*) partie de l'Océan ſur la côte du Breſil, le long de la côte orientale de l'Amérique, entre l'embouchure de l'Amazonne & celle de la riviere de la Plata. (*D. J.*)

MER CARPATHIENNE, (*Géog.*) *Carpatium mare*. partie de la *mer* Méditerranée, entre l'Egypte & l'île de Rhodes; elle avoit pris ſon nom de l'île de Scarpanto, que les Grecs nommoient *Carpathos*, & les Latins *Carpathus*. Elle a au nord la *mer* Icarienne, au midi celle d'Egypte, & au couchant celle de Candie & d'Afrique.

MER CASPIENNE, (*Géog.*) *Voyez* CASPIENNE. Je n'ajoûterai que quelques lignes. Les anciens ont connu cette *mer*, mais fort mal; cependant Hérodote, *liv. I. chap.* 203. avoit très-bien remarqué qu'elle n'a aucune communication viſible avec les autres, & on en eſt revenu au ſentiment d'Hérodote.

Pierre-le-Grand a fait faire une carte exacte de cette *mer* par des pilotes également habiles & hardis. M. Charles Van-verden a dreſſé cette carte, & M. de L'isle l'a réduite au méridien d'Aſtracan. Il n'y a point de gouffre dans la *mer Caſpienne*, mais elle ſe décharge à ſa partie orientale dans une autre petite *mer* de 15 lieues d'étendue. L'eau de cette derniere *mer* eſt d'une ſi grande ſalure, que les poiſſons de la *mer Caſpienne* qui y entrent meurent peu de tems après. Cette *mer* n'a ni flux ni reflux, & ce ne ſont que les vents qui la font monter ou baiſſer ſur l'une ou l'autre côte: l'unique bon port qui ſoit ſur cette *mer*, eſt le port de Manguslave, ſur la côte orientale au pays de Kovareſme, au nord de l'embouchure de l'Aum: ce port eſt entre les mains des Tartares, qui n'en font point d'uſage. (*D. J.*)

MER DE DANEMARK, (*Géogr.*) On appelle ainſi la *mer* qui s'étend depuis l'Ocean juſqu'à la *mer* Baltique, dont elle eſt en quelque façon le veſtibule, entre la Norwege au nord, la Suede à l'orient, le Jutland au midi & au couchant. (*D. J.*)

MER D'ESPAGNE, (*Géogr.*) partie de la Méditerranée, le long de l'Eſpagne, depuis le cap de Creuze au pié des Pyrenées, juſqu'au détroit de Gibraltar. (*D. J.*)

MER EGÉE, *Ægæum mare*, (*Géog. anc.*) cette partie de la Méditerranée que nous appellons *Archipel*, & qui s'étend entre la turquie européenne & la Natolie, depuis le détroit des Dardanelles juſqu'à l'île de Candie. Cette *mer* a été nommée *Ægæum*; c'eſt-à-dire, *fluctuoſum, procelloſum*, à cauſe qu'au moindre vent ſes

flots

(1) Les écrits pernicieux, qu'a mis au jour Pierre Baile, ſont aſſez voir ſon caractére, & la renommée qu'il a laiſſé dans le monde après ſa mort. Ceux qui ont ecrit ſa vie, rapportée au commencement du dictionnaire hiſtorique & critique de cet auteur, en donnent auſſi des preuves évidentes. (*W*)

flots bondiſſent comme des chevres. Les Grecs ont appellé αἶγας, *chevres* ces flots écumans dont la *mer* eſt toute couverte dans un gros tems. Nous les appellons de même des *moutons*, & nous diſons que la *mer* moutonne, quand elle eſt tourmentée par la tempête. Pluſieurs îles de la *mer Egée* tiroient leur nom de la même cauſe, comme celle qu'on appelloit *Ægea*, aujourd'hui *les Fourmis*, entre Nicaria & Samos. (*D. J*)

Mer de France, (*Géog.*) On appelle proprement ainſi la partie de l'Océan qui lave les côtes de France, depuis le cap de S. Mahé en Bretagne, juſqu'aux côtes d'Eſpagne, où commence la *mer* de Biſcaye; mais quand on dit les *mers* de France, on entend depuis Bayonne juſqu'à Dunkerque ſur l'Océan, toutes les côtes de Provence & de Languedoc ſur la Méditerranée, dans le golfe de Lion. (*D. J.*)

Mer de Grece, (*Géog.*) partie de la Méditerranée, le long des côtes de la Grece & de la Morée, depuis les îles de Sainte Maure, de Cephalonie, & de Zante, juſqu'à l'île de Cérigo. La côte orientale de la Grece eſt de la *mer* qu'on nomme *Archipel*. (*D. J.*)

Mer de Groenland, (*Géog.*) partie de l'Océan, ſur la côte des terres arctiques. La partie orientale du *Groenland*, que cette mer baigne, eſt devenue inacceſſible par les glaces qui s'y ſont accumulées avec le tems. Il y avoit autrefois ſur cette côte, une colonie danoiſe qui a long-tems ſubſiſté; mais qu'on a été obligé d'abandonner depuis deux ſiecles, faute d'avoir pu en approcher. (*D. J.*)

Mer d'iémen, (*Géog.*) partie de l'Océan, le long des côtes de l'Arabie heureuſe, entre la *mer* Rouge & le golfe d'Ormus. (*D. J.*)

Mer des Indes, (*Géog.*) partie de l'Océan, le long des côtes méridionales de l'Aſie, depuis la Perſe juſqu'au golfe de Siam; paſſé lequel commence l'Océan oriental qui coule le long de la Cochinchine, du Tonquin, & de la Chine. (*D. J.*)

Mer Ionienne, (*Géog.*) Ce devroit être la *mer* qui lave les côtes d'Ionie dans l'Aſie mineure. Mais le caprice de quelques géographes a voulu que l'on donnât très-improprement ce nom à la partie de la *mer* Méditerranée qui eſt entre la Grece, la Sicile, & la Calabre. Cependant nos navigateurs ont rejetté ce mot, & diſent *la mer de Grece*, *la mer de Sicile*, *la mer de Calabre*, &c. (*D. J.*)

Mer de Marmora, (*Géog.*) nom moderne de la Propontide des anciens. *Voyez* Propontide. (*D. J.*)

Mer Méditerranée, (*Géog.*) grande *mer* entre l'Europe, l'Aſie & l'Afrique. Elle communique à l'Océan par le détroit de Gibraltar. Elle eſt ſéparée de la *mer* rouge par l'iſthme de Suez, & de la *mer* de Marmora par le détroit des Dardanelles. Elle contient pluſieurs grands golfes. Les principaux ſont le golfe de Lyon, le golfe Adriatique, l'Archipel & le golfe de Barbarie. Elle renferme trois grandes preſqu'îles: ſavoir l'Italie, la Grece & la Natolie. Ses principales îles ſont Sicile, Sardaigne, Corſe, Majorque, Minorque, Malthe, Corfou, Céphalonie, Zante & Candie, outre cette multitude d'autres îles qui ſont compriſes dans la partie de cette *mer* qu'on appelle *Archipel*.

La meilleure carte de la *Méditerranée* que nous ayons, a été donnée par M. Guillaume de Lisle. Cette *mer* ſi connue de tout tems par les nations les plus ſavantes, toujours couverte de leurs vaiſſeaux, traverſée de tous les ſens poſſibles par une infinité de navigateurs, s'eſt trouvée n'avoir que 860 lieues d'occident en orient, au lieu de 1160 qu'on lui donnoit; & c'eſt ce que M. de Lisle a rectifié par des obſervations aſtronomiques. Cependant non content de ces obſervations aſtronomiques, dont on vouloit ſe défier, il entreprit, pour ne laiſſer aucun doute, de meſurer toute cette *mer* en détail & par parties, ſans employer ces obſervations, mais ſeulement les portulans & les journaux des pilotes, tant des routes faites de cap en cap, en ſuivant les terres, que de celles qui traverſoient d'un bout à l'autre; & tout cela évalué avec toutes les précautions néceſſaires, réduit & mis enſemble, s'eſt accordé à donner à la *Méditerranée* la même étendue que les obſervations aſtronomiques dont on vouloit ſe défier. (*D. J.*)

Mer Morte, (*Géog.*) *ou* Mer de sel, *ou* mieux encore, Lac Asphaltide, grand lac de la Paleſtine à l'embouchure du Jourdain. Sa longueur du N. au S. eſt d'environ 70 milles anglois, & ſa largeur d'environ 18 mille. Le Jourdain & l'Arnon ſe jettoient dedans & s'y perdoient. On peut conſulter ſur ce lac, le P. Nau jéſuite, dans ſon *voyage de la Terre-ſainte*. (*D. J.*)

Mer Noire, (*Géog.*) *ou* Mer Majeure, connue des anciens ſous le nom de Pont-Euxin. *Voyez* Pont-Euxin.

Grande *mer* d'Aſie, entre la Tartarie au nord, la Mingrélie l'Imirete, le Guriel & quelques provinces de l'ancienne, Colchide, que poſſede aujourd'hui le turc. Elle a à l'orient la Natolie, au midi la Bulgaire, & la Romanie au couchant.

Cette *mer* reçoit pluſieurs grands fleuves; ſavoir le Danube, le Boryſthene, le Don, le Phaſe, le Caſalmac, l'Aitocza & la Zagarie.

Elle communique à la Propontide, autrement *mer* de Marmora, par le détroit de Conſtantinople, nommé le *canal de la mer Noire*, & par cette *mer*, avec l'Archipel. Elle communique encore par le détroit de Caffa, avec le Palus Méotide, qui eſt une *mer* formée par le concours des eaux de la *mer Noire* & du Don.

Les peuples qui habitent les bords de cette mer ſont ou ſujets, ou tributaires de l'empire ottoman.

Le canal de la *mer Noire*, ou le boſphore de Thrace, comme diſoient les anciens, a 16 milles & demi de longueur; commence à la pointe du ſerrail de Conſtantinople, & finit vers la colonne de Pompée. Hérodote, Polybe & Strabon, lui donnent 120 ſtades d'étendue, leſquelles reviennent à 15 milles. Ils fixent le commencement de ce canal, entre Bizance & Chalcédoine, & le font terminer au temple de Jupiter, où eſt préſentement le nouveau château d'Aſie; mais cette différente maniere de meſurer le canal eſt arbitraire & revient au même calcul.

Sa largeur, aux nouveaux châteaux où étoient autrefois les temples de Jupiter & de Sérapis, eſt depuis un mille juſqu'à deux. Son cours eſt ſi rapide entre les deux châteaux, qu'avec un vent du nord il n'y a point de bâtimens qui s'y puiſſent arrêter, & qu'il faut un vent oppoſé aux courans, pour les pouvoir remonter; cependant la viteſſe des eaux diminue ſi ſenſiblement, que l'on monte & que l'on deſcend ſans peine, lorſque les vents ne ſont pas violens.

Indépendamment des vents, il y a des courans fort ſinguliers dans le canal de la *mer Noire*; le plus ſenſible eſt celui qui en parcourt la longueur, depuis l'embouchure de la *mer Noire*, juſqu'à la *mer* de Marmora, qui comme on ſait, eſt la Propontide des anciens. M. le comte de Marſigli y a obſervé de petits courans, qui permettent aux batteaux de monter, tandis que d'autres batteaux deſcendent à la faveur du grand courant. Cependant cette diverſité de courans ne doit point paroître merveilleuſe, parce qu'on conçoit aiſément qu'un cap trop avancé, doit faire reculer les eaux qui ſe préſentent dans une certaine direction; mais il eſt difficile de rendre raiſon d'un autre courant caché, que nous appellerons *courant inférieur*, lequel dans un endroit du grand canal, roule ſes eaux dans une direction contraire au courant qui lui eſt ſupérieur, comme le prouvent les filets des pêcheurs. Procope de Céſarée, M. Gilles, M. le comte de Marſigli & M. de Tournefort, en ont fait l'obſervation.

Il n'eſt pas plus aiſé d'expliquer pourquoi le canal vuide ſi peu d'eau, ſans que la *mer Noire* qui en reçoit une ſi prodigieuſe quantité, en devienne plus grande. Cette *mer* reçoit plus de rivieres que la Méditerranée; les plus grandes de l'Europe y tombent par le moyen du Danube, dans lequel ſe dégorgent celles de Suabe, de Franconie, de Baviere, d'Autriche, d'Hongrie, de Moravie, de Carinthie, de Croatie, de Boſnie, de Servie, de Tranſylvanie, de Valaquie; celles de la Ruſſie-noire & de la Podolie, ſe rendent dans la même *mer*, par le moyen du Nieſter; celles des parties méridionales & orientales de la Pologne, de la Moſcovie ſeptentrionale, & du pays des Coſaques, y entrent par le Nieper où Boryſthene; le Tanaïs & le Coper ne paſſent-ils pas dans la *mer Noire*, par le Boſphore Cimmérien? les rivieres de la Mingrelie, dont le Phaſe eſt la principale, ſe jettent auſſi dans la *mer Noire*, de même que le Caſalmac, le Sangaris & les autres fleuves de l'Aſie-mineure, qui ont leur cours vers le nord; néanmoins le Boſphore de Thrace n'eſt comparable à aucune des rivieres dont on vient de parler. Il eſt certain d'ailleurs que la *mer Noire* ne groſſit pas, quoiqu'en bonne phyſique, un réſervoir augmente quand ſa décharge ne répond pas à la quantité d'eau qu'il reçoit. Il faut que la *mer Noire*, indépendamment de ſon évaporation par le ſoleil, ſe vuide & par des canaux ſouterrains qui traverſent peut-être l'Aſie & l'Europe, & par la dépenſe continuelle de ſes eaux, leſquelles s'évaporent en partie, en partie s'abreuvent dans la terre, & s'écoulent bien loin des côtes.

Quelque rapide que ſoit le cours des eaux dans le canal de la *mer Noire*, elles n'ont pas laiſſé de ſe geler dans les plus grands hivers. Zonare aſſure qu'il y en

eut un ſi rude ſous Conſtantin Copronime, que l'on paſſoit à pié ſur la glace, de Conſtantinople à Scutari; la glace ſoutenoit même les charrettes. Ce fut bien autre choſe en 401, ſous l'empire d'Arcadius: la *mer Noire* fut gelée pendant 20 jours; & quand la glace fut rompue, on en voyoit paſſer devant Conſtantinople des monceaux effroyables.

D'un autre côté, quoi qu'en aient dit les anciens, & quoi que penſent les Turcs de cette *mer*, qu'ils ont nommée *Noire*, elle n'a rien de noir que le nom; les vents n'y ſouflent pas avec plus de furie, & les orages n'y ſont guere plus fréquens que ſur les autres *mers*. Il faut cependant pardonner les exagérations aux poëtes anciens, & ſur-tout aux chagrins d'Ovide; mais le ſable de la *mer Noire* eſt de même couleur que celui de la *mer* Blanche, & ſes eaux ſont auſſi claires; en un mot, ſi les côtes de cette *mer*, qui paſſent pour fort dangereuſes, paroiſſent ſombres de loin, ce ſont les bois qui les couvrent, ou le grand éloignement qui leur donnent le coup d'œil noirâtre.

Valerius Flaccus, qui a décrit poétiquement le voyage des Argonautes, aſſure que le ciel de la *mer Noire* eſt toujours brouillé, & qu'on n'y voit jamais de tems bien formé; mais nos navigateurs qui ont couru cette *mer*, démentent hautement ce fameux poëte latin.

On voyage tout auſſi ſûrement ſur la *mer Noire*, que dans les autres *mers*, ſi les vaiſſeaux ſont conduits par de bons pilotes. Les Grecs & les Turcs ne ſont guere plus habiles que Tiphys & Nauplius, qui conduiſirent Jaſon, Hercule, Théſée & les autres héros de la Grece, juſques ſur les côtes de la Colchide, la Mingrelie de nos jours.

On voit par la route qu'Apollonius de Rhodes leur fit tenir, que toute leur ſcience aboutiſſoit, ſuivant le conſeil de Phinée, ce roi de Thrace qui étoit aveugle, à éviter les écueils qui ſe trouvent ſur la côte méridionale de la *mer Noire*, ſans oſer pour-tant ſe mettre au large; c'eſt-à-dire, qu'il falloit n'y paſſer que dans le tems calme. Les Grecs & les Turcs ont preſque les mêmes maximes. Ils n'ont pas l'uſage des cartes marines, & ſachant à peine qu'une des pointes de la bouſſole ſe tourne vers le nord; ils perdent la tête dès qu'ils perdent les terres de vûe. Enfin, ceux qui ont le plus d'expérience parmi eux, au lieu de compter par les rhumbs de vent, paſſent pour fort habiles lorſqu'ils ſavent que pour aller à Caffa, il faut prendre à main gauche en ſortant du canal de la *mer Noire*; que pour aller à Trébizonde, il faut ſe détourner à droite. A l'égard de la manœuvre, ils l'ignorent tout-à-fait, leur ſeule ſcience conſiſte à ramer.

On a beau dire que les vagues de la *mer Noire* ſont courtes, & par conſéquent violentes, il eſt certain qu'elles ſont plus étendues & moins coupées que celles de la *mer* Blanche, laquelle eſt partagée par une infinité de canaux qui ſont entre les îles. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour ceux qui navigent ſur la *mer Noire*, c'eſt qu'elle a peu de bons ports, & que la plûpart de ſes rades ſont découvertes; mais ces ports ſeroient inutiles à des pilotes qui, dans une tempête, n'auroient pas l'adreſſe de s'y retirer.

Pour aſſurer la navigation de cette *mer*, toute autre nation que les Turcs formeroit de bons pilotes, repareroit les ports, y bâtiroit des moles, y établiroit des magaſins; mais leur eſprit n'eſt pas tourné de ce côté-là. Les Génois n'avoient pas manqué de prendre toutes ces précautions, lors de la décadence de l'empire des Grecs, & lorſqu'ils faiſoient tout le commerce de la *mer Noire*, après en avoir occupé les meilleures places. Mahomet les en chaſſa, & depuis ce tems-là les Turcs ayant tout laiſſé ruiner par leur négligence, n'ont jamais voulu permettre aux Francs d'y naviger, quelques avantages qu'on leur ait propoſé pour en obtenir la permiſſion.

Les côtes de la *mer Noire* fourniſſent abondamment tout ce qu'il faut pour remplir les arſenaux, les magaſins & les ports du grand-ſeigneur. Comme elles ſont couvertes de forêts & de villages, les habitans ſont obligés de couper des bois & de les ſcier. Quelques-uns travaillent aux clous, les autres aux voiles, aux cordes & agrès néceſſaires pour les félouques, caïques & ſaïques de ſa hauteſſe. C'eſt même de-là que les ſultans ont tiré leurs plus puiſſantes flottes, dans le tems de leurs conquêtes; & rien ne ſeroit plus aiſé que de rétablir leur marine. Le pays eſt fertile, il abonde en vivres, comme blé, riz, vande, beurre, fromages, & les gens y vivent très-ſobrement. (*D. J.*)

Mer du nord, (*Géog.*) on appelle ainſi la partie de *mer* qui lave les côtes orientales de l'Amérique, depuis la ligne équinoxiale au midi, juſqu'à la *mer* glaciale au ſeptentrion. Le golfe du Mexique fait partie de cette *mer*. Elle comprend un grand nombre d'îles: Terre-Neuve, les Açores, les Lucayes, Cuba, S. Domingue, la Jamaïque & les Antilles ſont les principales.

On appelle auſſi *mer du nord*, la partie de l'Océan qui eſt entre l'Iſlande & la Norwege. (*D. J.*)

Mer rouge, (*Géog.*) *Oceanus ruber* dans Horace; golfe de l'Océan méridional, qui ſépare l'Afrique de l'Aſie, & s'engage dans les terres entre la côte d'Abeck, l'Egypte & l'Arabie, depuis le détroit de Babel-Mandel, juſqu'à l'iſthme de Suez.

Les anciens l'ont nommé *ſinus Arabicus*, le golfe d'Arabie, parce que les Arabes en ont occupé les deux côtés. L'Ecriture-ſainte l'appelle la *mer du ſuph*, c'eſt-à-dire la *mer du jonc*, à cauſe de la grande quantité de joncs, ou de mouſſe de *mer*, qui ſe trouve dans ſon fonds & ſur ſes bords. Les Turcs la nomment la *mer de Suez*, & plus communément la *mer de la Meque*, parce que cette ville, pour laquelle ils ont une ſinguliere vénération eſt ſituée près de cette *mer*.

On eſt en peine de ſavoir d'où vient ce nom de *mer rouge*. Pline *liv. VI. c.* 28, Strabon, *liv. XVI. pag.* 520, & Quinte-Curſe *liv. X.* avancent, ſans aucune preuve, qu'on nomma cette *mer Rouge*, en grec *Erithrea*, d'un certain roi Erythros qui regna dans l'Arabie. Les modernes ont à leur tour cherché pluſieurs étymologies de ce nom dont les plus ſavantes ſont apparemment les moins vraies. Il en eſt de cette *mer*, comme de la *mer* Blanche, la *mer* Bleue, la *mer* Noire, la *mer* Vermeille, la *mer* Verte, *&c.* le haſard, la fantaiſie, ou quelque événement particulier, a produit ces noms bizarres, qui ont enſuite fourni matiere à l'érudition des critiques.

Il eſt plus important de remarquer que l'on a quelquefois étendu le nom de *mer Rouge* au ſein Perſique & à la *mer* des Indes; faute de cette attention, les interpretes ont repris fort mal-à-propos, pluſieurs endroits des anciens auteurs qu'ils n'ont pas entendus.

M. de Liſle place la ſituation de la *mer Rouge*, ſelon ſa longueur, à 51 degrés du méridien de Paris. Abulféda a donné la deſcription la plus détaillée & la plus exacte de cette *mer*, qu'il nomme *mer de Kolſum*, parce que cette ville eſt ſituée à l'extrémité de ſa côte ſeptentrionale, ſous le 23. 45. *de latitude*.

Tout le monde ſait le fameux miracle du paſſage de la *mer rouge*, lorſque le Seigneur ouvrit cette *mer*, la deſſécha, & y fit paſſer à pié ſec les Iſraelites, au nombre de ſix cent mille hommes, ſans compter les vieillards, les femmes & les enfans.

Divers critiques, verſés dans la connoiſſance du génie des langues orientales, ont cru pouvoir interpréter ſimplement le texte de l'Écriture, quelque formel qu'il paroiſſe. Ils ont dit que Moïſe, qui avoit été long-tems ſur la *mer Rouge* dans le pays de Madian, ayant obſervé qu'elle avoit ſon flux & reflux reglé comme l'Océan, avoit ſagement profité du tems du reflux, pour faire paſſer le peuple hébreu; & que les Egyptiens qui ignoroient la nature de cette *mer*, s'y étant témérairement engagés dans le tems du flux, furent enveloppés dans ſes eaux, & périrent tous, comme dit l'hiſtorien ſacré. C'eſt du moins ainſi que les prêtres de Memphis le racontoient, au rapport d'Artapane, *apud* Euſeb. *præpar. liv. IV. c. xvij.*

Joſephe dans ſes *antiq. liv. II. ch. dernier*, après avoir rapporté l'hiſtoire du paſſage de la *mer rouge*, telle que Moïſe l'a racontée, ajoute qu'on ne doit pas regarder ce fait comme impoſſible, parce que Dieu peut avoir ouvert un paſſage aux Hébreux, à travers les eaux de cette *mer*, comme il en ouvrit un, long-tems après, aux Macédoniens conduits par Alexandre lorſqu'ils paſſerent la *mer* de Pamphilie. Or les hiſtoriens qui ont parlé de ce paſſage des Macédoniens, diſent qu'ils entrerent dans la *mer*, & en cotoyerent les bords, en marchant tout le jour dans l'eau juſqu'à la ceinture. Arrien *lib. I. de exped. Alexandri*, remarque qu'on n'y ſauroit paſſer quand le vent du midi ſoufle; mais que le vent s'étant changé tout-à-coup, donna aux ſoldats le moyen d'y paſſer ſans péril. C'eſt peut-être la réflexion de Joſephe qui a fait croire à quelques anciens, & à divers modernes, à S. Thomas par exemple, à Toſtat, à Grotius, à Paul de Burgos, à Génébrad, à Vatable & à plus d'un rabin, que les Iſraélites ne paſſerent pas la *mer Rouge* d'un bord à l'autre; mais ſeulement qu'ils la cotoyerent, & remonterent pendant le flux, de l'endroit où ils étoient à un autre endroit un peu plus haut, en faiſant comme un demi-cercle dans la *mer*.

On ne manque pas de ſavans qui ſe ſont attachés à refuter cette opinion. *Voyez* les principaux commentateurs

teurs de l'Ecriture *ſur l'Exode*, *ch. xiv. Voyez* en particulier la diſſertation de M. Leclerc, & celle du dom Calmet, ſur le paſſage de la *mer Rouge*. (*D. J.*)

Mer de Sicile, (*Géog.*) quoique ce nom convienne à toute la *mer* dont la Sicile eſt environnée, on le donne principalement à celle qui eſt à l'orient & au midi, juſqu'à l'île de Malthe. (*D. J.*)

Mer du Sud, (*Géog.*) vaſte partie de l'Océan, entre l'Amérique & l'Aſie. Elle a été découverte le 25 Septembre 1513, par Vaſco Nulles de Balboa, eſpagnol. Comme la premiere fois que les Eſpagnols la navigerent, ils partoient d'Eſpagne pour le Pérou, & que par conſéquent cette *mer* étoit au ſud à leur égard, ils l'appellerent *mer du Sud*. Ils l'ont auſſi nommé la *mer Pacifique*, à cauſe des grands calmes qui y regnent en certains tems & en certains parages.

Elle a un grand golfe que l'on appelle la *mer Vermeille*. Le golfe de Kamtzchatka peut être auſſi conſidéré comme faiſant partie de cette *mer*, ſur-tout ſi on l'étend juſqu'au Japon & à la Chine, & que l'on y comprenne l'Océan oriental, les Philippines, *&c.*

La *mer du Sud* communique à l'Océan qui lave les côtes de l'Europe, 1°. par la *mer* des Indes, au midi de l'Afrique & de l'Aſie; 2°. par la *mer* Glaciale, au nord de l'Aſie & de l'Europe; 3°. par le détroit de Magellan; 4°. par le midi des îles qui ſont au midi de ce détroit; 5°. enfin, il peut ſe faire qu'il y ait au nord de l'Amérique, par la baie de Hudſon & par celle de Baffin, un paſſage vers cette *mer*.

Il y a long-tems qu'on tâche de découvrir le paſſage de la *mer* du nord à celle du ſud par le nord-oueſt. Les Eſpagnols inſtruits des tentatives fréquentes que les Anglois avoient déjà faites dans le xvj. ſiecle, en furent alarmés, & prirent la réſolution de le chercher eux-mêmes par la *mer du Sud*, dans la vûe que s'il s'y en trouvoit effectivement un, de le fortifier ſi bien qu'ils en demeuraſſent les maîtres. Ils équiperent pour cet effet quatre vaiſſeaux de guerre qu'ils mirent en *mer* le 3 Août 1640 au port de Callao, ſous la conduite de Barthelemi de Fuente, alors amiral de la nouvelle Eſpagne. Cet homme célebre n'a pas trouvé le paſſage qu'il cherchoit; mais les autres découvertes qu'il fit, jointes à celles des Ruſſes en 1731, nous donnent la connoiſſance de preſque toute la partie ſeptentrionale de la *mer du Sud*, & le dénouement de la difficulté ſur la maniere dont le nord de l'Amérique a pû être peuplé, rien n'étant plus aiſé que de franchir le détroit qui la ſépare de l'Aſie, du moins dans les tems de glaces où ce détroit eſt gelé.

Cependant les Anglois n'ont point encore abandonné l'eſpérance de trouver le paſſage à la *mer du Sud* par le nord-oueſt, & c'eſt un objet ſur lequel le parlement a tâché d'encourager les recherches. Il promit par un acte paſſé en 1745 une récompenſe magnifique aux navigateurs de la Grande-Bretagne qui en feroient la découverte. Ceux qui propoſeront des vûes ſur cette matiere, ſont dans le cas d'obtenir une gratification, quand même leurs ouvertures n'auroient pas les degrés d'utilité qui ſont ſpécifiés dans l'acte. Il ſouffit que leur ſyſtème puiſſe être de quelque avantage au public, pour que les commiſſaires ayent le droit de leur aſſigner une récompenſe proportionnée au mérite de leur travail.

Mer de Tibériade, (*Géog.*) & dans S. Matthieu, c. iv. ℣. 18. *mer de Galilée*, à cauſe que la Galilée l'enveloppoit du côté du nord & de l'orient. On la nomme encore *lac de Génézareth*, ou de *Génézar*. Ce n'eſt en effet qu'un petit lac auquel Joſeph, *de bello judaic. l. III. c. xviij.* donne environ douze milles de longueur, & deux de largeur; ſon eau étoit fort poiſſonneuſe. S. Pierre, S. André, S. Jacques, & S. Jean, qui étoient pêcheurs, exerçoient leur métier ſur ce lac. Notre Seigneur y étoit ſouvent, Matth. *xv.* 29. Marc, *j.* 16. Jean, *vj.* 1. Luc, *vj.* Le Jourdain entroit dans ce lac, & en ſortoit enſuite; mais il alloit ſe perdre dans le lac Aſphaltide.

Mer de Toscane, (*Géog.*) partie de la *mer* Méditerranée, le long des côtes occidentales d'Italie, depuis la riviere de Gènes juſqu'au royaume de Naples. Elle baigne les états du grand-duc, & l'état du ſaint ſiége de ce côté-là. On y trouve l'île d'Elbe & quelques autres.

Mer Vermeille, (*Géog.*) grand golfe de l'Amérique ſeptentrionale dans la *mer* du Sud, au midi occidental du nouveau Mexique, au couchant de la nouvelle Eſpagne, & au couchant ſeptentrional de la preſqu'île de Californie. M. de Lisle & le P. Kino, jéſuite, qui a fait le tour de cette *mer*, en ont donné la carte.

Mer Verte, (*Géog.*) les Géographes orientaux appellent ainſi la *mer* qui baigne les côtes de Perſe & celles d'Arabie,

Mer de Zabache, (*Géog.*) nom moderne de la *mer*, que les anciens ont appellée *Palus méotide*. *Voyez ce mot*. (*D. J.*)

MERA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont la feuille eſt ſemblable à celle de l'olivier. Son bois eſt très-dur, le cœur en eſt jaune, il n'a aucune odeur.

MÉRAN, (*Géog.*) ancienne ville d'Allemagne, dans le Tirol, capitale de l'Eſtchland, ſur le bord de l'Adige, à 5 lieues N. O. de Bolzano. *Long.* 28. 28. *lat.* 46. 35.

MÉRAGUE *ou* MÉRAGA, (*Géog.*) ville de Perſe dans l'Azerbiane, renommée par l'excellence des fruits de ſon terroir. *Long.* 79. 5. *lat.* 37. 40.

MERCANTILLE, adj. (*Comm.*) ce qui a rapport à la profeſſion de marchand. Ainſi on dit qu'un homme eſt de profeſſion *mercantille*, pour exprimer qu'il ſe mêle de marchandiſe & de commerce. On dit auſſi arithmétique *mercantille*, pour diſtinguer celle qui n'eſt propre qu'aux marchands, d'avec celle des géometres, algébriſtes, &c. *Diction. du Comm.*

MERCANTILLEMENT, adv. (*Comm.*) ſe dit d'une maniere mercantille. On l'emploie en ce ſens dans le commerce. Il parle, il écrit, il s'exprime *mercantillement*, pour dire qu'il s'exprime ſelon les maximes, les uſages & avec les termes affectés aux négocians. *Dict. du Comm.*

MERCANTISTE, ſ. m. (*Comm.*) terme dont on ſe ſert quelquefois pour ſignifier un marchand. *Voyez* Marchand.

MERCANTORISTE, adj. (*Comm.*) il ſe dit de la maniere de parler d'un marchand. Ce ſtyle eſt *mercantoriſte*, c'eſt-à-dire, plein d'expreſſions familieres & affectées aux marchands. *Dict. de Comm.*

MERCELOT *ou* MERCEROT, ſ. m. (*Comm.*) petit mercier qui étale aux foires de village, ou qui porte à la campagne une balle ou panier de menue mercerie ſur ſon dos, ou dans les rues de Paris une manette pendue à ſon cou & remplie de peignes, couteaux, ciſeaux, ſifflets & autres petites marchandiſes ou jouets d'enfans, qui ſe vendent à bon marché. *Dict. de Comm.*

MERCENAIRE, ſ. m. (*Gramm.*) s'il eſt pris comme une modification de l'ame, il ſignifie un caractere, inſpiré par un intérêt ſordide, ſoit dans les mêmes ſens qu'on dit des actions, des diſcours, des amitiés des amours *mercenaires*.

Mercenaire ſe dit de tout homme dont on paye le travail. Il y a dans l'état des métiers qui ſembleroient ne devoir jamais être *mercenaires*; ce ſont ceux que récompenſe la gloire ou même la conſidération.

Machiavel prétend que les peuples ſont corrompus ſans reſſource quand ils ſont obligés d'entretenir des ſoldats *mercenaires*. Il eſt poſſible que les grands états s'en paſſent. Avant François I. il n'y avoit point eu en France des corps armés & ſtipendiés en tout tems. Si le citoyen ne veut pas être opprimé, il faut qu'il ſoit toujours en état de défendre lui-même, ſes biens & ſa liberté. Depuis un ſiecle les troupes *mercenaires* ont été augmentées à un excès dont l'hiſtoire ne donne pas d'idée. Cet excès ruine les peuples & les princes, il entretient en Europe entre les puiſſances une défiance qui fait plus entreprendre de guerres que l'ambition, & ce ne ſont pas là les plus grands inconveniens du grand nombre des troupes *mercenaires*.

MERCERIE, ſ. f. (*Comm.*) commerce de preſque toutes ſortes de marchandiſes. Un mercier eſt marchand de tout & faiſeur de rien. Ce corps eſt très-nombreux; c'eſt le troiſieme des ſix corps merchands: il a été établi en 1407, par Charles VI.

MERCEZ, (*Géogr.*) riviere des Pays-bas dans le Brabant. Elle prend ſa ſource dans le comté de Hockſtratten, & ſe perd dans la mer vis-à-vis l'île d'Overelakée.

MERCIER, ſ. m. (*Gramm. Comm.*) marchand qui ne fait rien & qui vend de tout. *Voyez l'article* Mercerie.

MERCIE, (*Géog.*) grande contrée d'Angleterre, qui eut anciennement le titre de royaume. Il porta d'abord le nom de *Middel-Angles*, c'eſt-àdire *Anglois mitoyens*. Crida, le premier de ſes rois, fut conronné en 584.

Le royaume de *Mercie* étoit borné au nord par l'Humber, qui le ſéparoit du Northumberland. Il s'étendoit du côté du couchant juſqu'à la Saverne, au-delà de laquelle étoient les Bretons, ou Gallois. Du côté du midi, la Tamiſe le ſéparoit des trois royaumes ſaxons,

de

de Kent, de Suſſex & de Weſſex; ainſi la *Mercie* étoit gardée de trois côtés par trois grandes rivieres qui ſe jettoient dans la mer, & elles ſervoient comme de bornes à tous les autres royaumes par quelqu'un de ſes côtés; c'eſt ce qui lui fit donner le nom de *Mercie*, du mot ſaxon *merck*, qui ſignifie *borne*.

On comptoit entre les principales villes de la *Mercie*, Lincoln, Nottinghan, Warwick, Leiceſter, Coventry, Lichfiel, Northampton, Worceſter, Gloceſter, Darby, Cheſter, Shrewsbury, Stafford, Oxford & Briſtol.

Ce royaume le plus beau & le plus conſidérable de l'heptarchie, ſubſiſta ſous dix-ſept rois, juſqu'en 827, qu'Ecbert en fit la conquête.

MERCŒUR, (*Géog.*) en latin moderne *Mercorium*, petite ville de France en Auvergne, avec titre de duché érigé en 1569 par Charles IX. en faveur de Nicolas de Lorraine. M. le prince de Conti en eſt aujourd'hui le ſeigneur. *Mercœur* eſt ſitué au pié des montagnes près d'Ardes, à 8 lieues de Clermont. *Long.* 20. 45. *lat.* 45. 46. (*D. J.*)

MERCREDI, ſ. m. (*Chronol. & Aſtrol.*) eſt le quatrieme jour de la ſemaine chrétienne, & le cinquieme de la ſemaine des Juifs. Il étoit conſacré à Mercure chez les payens; c'eſt de-là que lui eſt venu ſon nom *dies Mercurii*. Dans l'Egliſe on l'appelle *feria quarta*.

MERCREDI DES CENDRES, (*Hiſt. eccl.*) c'eſt le premier jour du carême. On croit qu'il a été ainſi appellé de la coutume qu'avoient les pénitens dans les premiers ſiecles de ſe préſenter ce jour-là à la porte de l'égliſe revêtus de cilices & couverts de cendres. Aujourd'hui dans l'égliſe romaine, le célébrant, après avoir recité les pſeaumes pénitentiaux & quelques oraiſons qui ont rapport à la pénitence, benit des cendres, & en impoſe ſur la tête du clergé & du peuple qui les reçoit à genoux; & à chaque perſonne à laquelle il en donne, il dit ces paroles bien vraies: *memento homo quia pulvis es & in pulverem reverteris*.

MERCURE, ſ. m. ☿, *en Aſtronomie*, eſt la plus petite des planetes inférieures, & la plus proche du Soleil. *Voyez* PLANETE & SYSTEME.

La moyenne diſtance de *Mercure* au Soleil eſt à celle de notre Terre au Soleil, comme 387 eſt à 1000.

L'inclinaiſon de ſon orbite, c'eſt-à-dire, l'angle formé par le plan de ſon orbite avec le plan de l'écliptique, eſt de 6 degrés 52 minutes. Son diametre eſt à celui de la Terre, comme 3 eſt à 4; par conſéquent ſon globe eſt à celui de la Terre à peu-près comme 2 eſt à 5. *Voyez* INCLINAISON, DIAMETRE, DISTANCE, &c.

Selon M. Newton, la chaleur & la lumiere du Soleil ſur la ſurface de *Mercure*, ſont ſept fois auſſi grandes qu'elles le ſont au fort de l'été ſur la ſurface de la Terre; ce qui, ſuivant les expériences qu'il a faites à ce ſujet avec le thermometre, ſuffiroit pour faire bouillir l'eau. Un tel degré de chaleur doit donc rendre *Mercure* inhabitable pour des êtres de notre conſtitution; & ſi les corps qui ſont ſur ſa ſurface ne ſont pas tout en feu, il faut qu'ils ſoient d'un degré de denſité plus grand à proportion que les corps terreſtres. *Voyez* CHALEUR.

La révolution de *Mercure* au-tour du Soleil ſe fait en 87 jours & 23 heures; c'eſt-à-dire que ſon année eſt de 87 jours & 23 heures. Sa révolution diurne, ou la longueur de ſon jour n'eſt pas encore déterminée; il n'eſt pas même certain s'il a ou s'il n'a point de mouvement au-tour de ſon axe.

Nous ne ſavons pas non plus à quelle variété de tems ou de ſaiſons il peut être ſujet, parce que nous ne connoiſſons point encore l'inclinaiſon de ſon axe ſur le plan de ſon orbite. Sa denſité, & par conſéquent la gravitation des corps vers ſon centre, ne ſauroit ſe déterminer exactement; mais le grand chaud qu'il fait ſur cette planete ne laiſſe pas douter qu'elle ne ſoit plus dure que la terre. *Voyez* GRAVITÉ & DENSITÉ, &c.

Mercure change de phaſes comme la Lune, ſelon ſes différentes poſitions avec le Soleil & la Terre. *Voyez* LUNE.

Il paroît plein dans ſes conjonctions ſupérieures avec le Soleil, parce qu'alors nous voyons tout l'hémiſphere illuminé; mais dans les conjonctions inférieures, on ne voit que l'hémiſphere obſcur; ſa lumiere va en croiſſant, comme celle de la Lune, à meſure qu'il ſe rapproche du Soleil. *Voyez* PHASE.

Quelquefois à peine offre-t-il à nos yeux une petite trace lumineuſe, parce qu'étant entre le Soleil & la Terre, il ne nous préſente qu'une fort petite partie de ſon hémiſphere éclairé. Quelquefois il eſt comme une eſpece de petite lune dans ſon croiſſant, dans ſes quartiers, &c. Quelquefois c'eſt une ſorte de pleine lune; ſon diſque lumineux paroît entier ou preſque entier, parce qu'étant au-deſſus ou au-delà du ſoleil, il offre à nos yeux tout ſon hémiſphere ou éclairé ou du moins preſque tout. Si l'hémiſphere ne paroît pas tout entier, c'eſt apparemment à cauſe de quelques inégalités de la planete, ou de quelques parties peu propres à réfléchir la lumiere. Si *Mercure* étoit toujours entre le Soleil & la Terre, à peine montreroit-il à nos yeux une petite partie de ſon hémiſphere éclairé. S'il étoit toujours dans une même diſtance, à droite ou à gauche, il ne paroîtroit jamais plein. S'il étoit toujours au-deſſus du Soleil, jamais on ne le verroit en forme de croiſſant, toujours il paroîtroit rond ou preſque rond, il faut donc qu'il tourne autour du Soleil; le cercle qu'il décrit autour de cet aſtre environ en trois mois, eſt excentrique; il eſt plus près du Soleil dans quelques-uns de ſes points, plus loin dans d'autres. Enfin *Mercure* a ſon apogée & ſon périgée, & ce qui paroît d'abord ſurprenant, c'eſt qu'il ſe montre plus petit dans ſon périgée que dans ſon apogée, quoiqu'alors il ſoit plus près de nous. La raiſon en eſt pourtant ſenſible: c'eſt que dans ſon périgée, comme il eſt entre la Terre & le Soleil, à peine préſente-t-il à nos yeux quelque partie de ſa ſurface éclairée, & que dans ſon apogée il nous la montre entiere ou preſque entiere étant alors au-deſſus du Soleil qui ſe trouve entre la Terre & lui. *M.* FORMEY.

Le ſyſteme de Ptolomée eſt faux; car on apperçoit bien quelquefois *Mercure* entre la Terre & le Soleil, & quelquefois au-delà du Soleil; mais jamais on ne voit la Terre entre *Mercure* & le Soleil; ce qui devroit arriver, ſi les cieux de toutes les planetes renfermoient la Terre dans leur centre, comme le ſuppoſe Ptolomée, *Voyez* SYSTEME.

Le diametre du Soleil vû de *Mercure*, doit paroître trois fois plus grand que de la Terre, cette planete en étant trois fois plus proche que nous ne le ſommes, & par conſéquent ſon diſque nous paroîtroit, ſi nous étions dans cette planete, environ neuf fois plus grand qu'il ne nous paroît ici.

Sa plus grande élongation du Soleil par rapport à nous, c'eſt-à-dire lors de l'écliptique compris entre le lieu du Soleil & celui de *Mercure*, ne paſſe jamais 28 degrés, *voyez* ELONGATION; ce qui fait qu'il eſt rarement viſible, ſe perdant d'ordinaire dans la lumiere du Soleil; ou, lorſqu'il en eſt plus éloigné, dans le crépuſcule. Les meilleures obſervations de cette planete ſont celles qu'on en fait lorſqu'elle eſt vue ſur le diſque du Soleil; car dans ſa conjonction inférieure elle paſſe devant le Soleil, comme une petite tache qui éclipſe une petite partie de ſon corps, & qu'on ne ſauroit obſerver qu'au téleſcope. La premiere obſervation de cette eſpece a été faite par Gaſſendi en 1631, à Paris le 7 Novembre. On trouve dans le recueil des ouvrages de ce célebre philoſophe un grand nombre d'autres obſervations de *Mercure*, ainſi que des autres planetes. *Voyez* PASSAGE.

Les taches du Soleil paroîtroient à un habitant de *Mercure* traverſer ſon diſque, quelquefois en lignes droites d'orient en occident, & quelquefois décrire des lignes elliptiques. Comme les cinq autres planetes ſont ſupérieures à *Mercure*, leurs phénomenes paroîtroient aux habitans de *Mercure* à-peu-près les mêmes que nous paroiſſent ceux de Mars, de Jupiter & de Saturne.

Il y a cependant cette différence que les planetes de Mars, de Jupiter & de Saturne paroîtront encore moins lumineuſes aux habitans de *Mercure*, qu'elles ne nous le paroiſſent à cauſe que cette planete en eſt plus éloignée que nous. Vénus leur paroîtra à-peu-près auſſi éclatante qu'elle nous le paroît de la terre.

Un des meilleurs moyens de perfectionner la théorie de *Mercure* eſt l'obſervation du paſſage de ſon diſque ſur le ſoleil. M. Picard a donné ſur ce ſujet un mémoire à l'Académie en 1677, que M. le Monnier a publié dans ſes inſtitutions aſtronomiques. Le 3 Mai 1661, l'auteur des tables carolines obſerva à Londres avec M. Huyghens le paſſage de *Mercure* ſur le ſoleil. En 1677, le 28 Octobre, vieux ſtyle, M. Halley eut le premier l'avantage d'obſerver dans l'île de Sainte Helene l'entrée & la ſortie de *Mercure* ſur le Soleil; ce qui donnoit la poſition du nœud d'une maniere beaucoup plus préciſe qu'on ne l'avoit établi par les obſervations de 1631 & 1661, ces deux premieres n'étant pas d'ailleurs auſſi complettes à beaucoup près qu'on pouvoit le deſirer.

Cependant quoique *Mercure* ait été vû encore deux fois depuis ce tems-là ſur le Soleil, ce n'a été qu'en 1723 que M. Halley s'eſt déterminé à publier ſes élémens des tables de cette planete, dont on peut dire que le mouvement eſt aſſez exactement connu aujourd'hui. On peut s'en aſſûrer en comparant ces élémens à deux autres obſervations du paſſage de *Mercure* ſur le Soleil faites en 1736 & 1743, & qui ont été auſſi complettes qu'on pouvoit le deſirer.

Selon M. Newton, le mouvement de l'aphélie de *Mercure* ſeroit beaucoup plus lent que ne ſuppoſent les Aſtronomes, ce qui ne doit pas nous étonner, *Mercure* n'ayant jamais été ſi ſouvent ni ſi exactement obſervé que les autres planetes. Ce mouvement, ſuivant M. Newton, eſt d'environ 52″ par an. Le mouvement du nœud, déterminé par M. Halley, d'après ſes obſervations des paſſages de *Mercure* par le Soleil en cent ans de 1°. 26′. 35″. ſelon la ſuite des ſignes.

L'excentricité de cette planete eſt très-conſidérable, & ſa plus grande équation du centre eſt, ſelon M. Halley, de 24°. 42′. 37″. Cependant les Aſtronomes ſont encore partagés là deſſus, & cet élément de ſa théorie eſt celui qui paroît juſqu'à préſent le moins connu. Il n'en eſt pas de même de l'inclinaiſon de ſon orbite au plan de l'écliptique, M. Halley l'a établie par des obſervations déciſives & fort exactes de 6°. 59′. 20″,

M. Halley, dans la diſſertation qu'il a donnée ſur l'obſervation du paſſage de *Mercure* faite dans l'île de Ste Hélene en 1677, a prédit les différens paſſages qui doivent être obſervées juſqu'au xix. ſiecle; ſuivant le calcul de cet aſtronome, *Mercure* doit être vû dans le Soleil proche de ſon nœud aſcendant au mois d'Octobre des années 1756, 1769, 1776, 1782, 1789, & proche de ſon nœud deſcendant au mois d'Avril des années 1753, 1786, 1799. *Voyez* PASSAGE. *Chambers*, *Wolf*, & *Inſt. aſtr. de M. le Monnier*.

M. le Monnier, dans l'aſſemblée publique de l'académie des Sciences d'après Pâques 1747, a lu un mémoire qui contient les élémens de la théorie de *Mercure*, déterminés avec l'exactitude qu'on ſait qu'il apporte dans l'Aſtronomie. (*O*)

MERCURE, *en Phyſique*, ſe prend pour le *Mercure* du barometre dans les expériences de Toricelly. *Voyez* BAROMETRE.

Quoique le *mercure* ne ſe ſoutienne ordinairement dans le barometre qu'à la hauteur de 28 à 29 pouces, cependant M. Huyghens a trouvé que ſi on enferme le *mercure* bien purgé dans un lieu bien fermé & à l'abri de toute agitation, il ſe ſoutiendra alors à la hauteur de 72 pouces, phénomene dont les Philoſophes ont aſſez de peine à rendre raiſon. M. Muſchenbroeck, dans ſon *Eſſai de Phyſique*, l'attribue à l'adhéſion du *mercure* aux parois du verre, & dit, pour appuyer ſon ſentiment, que lorſqu'on ſecoue un peu le tuyau, le *mercure* ſe détache, & retombe à la hauteur de 29 pouces. *Voyez* BAROMETRE. (*O*)

MERCURE *ou* VIF-ARGENT, (*Hiſt. nat. Minéralogie, Chimie, Métallurgie & Pharmacie.*) en latin, *mercurius*, *argentum vivum*, *hydrargyrum*. Le *mercure* eſt une ſubſtance métallique fluide, d'un blanc brillant, ſemblable à de l'étain fondu; le *mercure* eſt, après l'or & la platine, le corps le plus peſant de la nature, cela n'empêche pas qu'il ne ſe diſſipe entierement au feu. Quelques auteurs placent le *mercure* au rang des métaux, d'autres le regardent comme un demi-métal; mais la fluidité qui le caracteriſe fait qu'il paroît n'appartenir ni aux métaux, ni aux demi-métaux, quoiqu'il ait des propriétés communes avec les uns & avec les autres. Il paroît donc plus naturel de le regarder comme une ſubſtance d'une nature particuliere.

Le *mercure* ſe trouve en deux états différens dans le ſein de la terre; ou il eſt tout pur & ſous la forme fluide qui lui eſt propre, & alors on le nomme *mercure vierge*, parce qu'il n'a point éprouvé l'action du feu pour être tiré de ſa mine; ou bien il ſe trouve combiné avec le ſoufre, & alors il forme une ſubſtance d'un rouge plus ou moins vif que l'on nomme *cinnabre*. *Voyez cet article*, où l'on a décrit les différentes eſpeces de cinnabre, & la maniere dont on en tire le *mercure*; il nous reſte donc ſimplement à parler ici du *mercure vierge*, & de la maniere dont il ſe trouve.

De toutes les mines de *mercure* connues en Europe, il n'en eſt point de plus remarquables que celles d'Ydria dans la Carniole, qui appartient à la maiſon d'Autriche. Ces mines ſont dans une vallée au pié de hautes montagnes, appellées par les Romains *Alpes Juliæ*. Elles furent découvertes par haſard en l'année 1497. On dit qu'un ouvrier qui faiſoit des cuves de bois, ayant voulu voir ſi un cuvier qu'il venoit de finir étoit propre à tenir l'eau, le laiſſa un ſoir au bas d'une ſource qui couloit; étant revenu le lendemain & voulant ôter ſa cuve, il trouva qu'elle étoit ſi peſante, qu'il ne pouvoit point la remuer; ayant regardé d'où cette peſanteur pouvoit venir, il apperçut qu'il y avoit ſous l'eau une grande quantité de *mercure* qu'il ne connoiſſoit point; il l'alla porter à un apothicaire qui lui acheta ce *mercure* pour une bagatelle, & lui recommanda de revenir lorſqu'il auroit de la même matiere: à la fin cette découverte s'ébruita, & on en avertit l'archiduc d'Autriche, qui ſe mit en poſſeſſion de ces mines, dont les princes de cette maiſon ſe ſont juſqu'à préſent fait un revenu très-conſidérable.

Les mines d'Ydria peuvent avoir environ neuf cens piés de profondeur perpendiculaire; on y deſcend par des bures ou puits, comme dans toutes les autres mines; il y a une infinité de galeries ſous terre, dont quelques-unes ſont ſi baſſes, que l'on eſt obligé de ſe courber pour pouvoir y paſſer, & il y a des endroits où il fait ſi chaud que, pour peu qu'on s'y arrête, on eſt dans une ſueur très abondante. C'eſt de ces ſouterreins que l'on tire le *mercure vierge*; quelques pierres en ſont tellement remplies, que lorſqu'on les briſe, cette ſubſtance en ſort ſous la forme de globules ou de gouttes. On le trouve auſſi dans une eſpece d'argille, & quelquefois l'on voit ce *mercure* couler en forme de pluie & ſuinter au-travers des roches qui forment les voûtes des ſouterreins, & un homme a ſouvent été en état d'en recueillir juſqu'à 36 livres en un jour.

Quant à la mine de *mercure* ou roche qui contient le *mercure vierge*, on la briſe avec des marteaux, & on en fait le lavage, ainſi que de l'argille qui en eſt chargée; à l'égard des pierres qui n'en contiennent qu'une petite quantité, on les écraſe ſous des pilons, & on les lave enſuite pour en dégager la partie terreuſe & pierreuſe la plus légere, & qui ne renferme plus de *mercure*; après quoi on porte cette mine lavée dans un magaſin. On ne travaille dans les ſouterreins que pendant l'hiver, alors on amaſſe une grande proviſion de la mine, & pendant l'été on traite la mine préparée de la maniere qui a été dite au fourneau; voici comment cette opération ſe faiſoit au tems de M. Keyſsler; on mêloit la mine pulvériſée ou concaſſée avec partie égale de chaux vive, & on mettoit ce mélange dans des cornues de fer, auxquelles on adaptoit des récipiens de terre bien luttés, pour que rien ne ſe perdît. On faiſoit rougir fortement ces cornues; & lorſque par haſard il s'y faiſoit une fente, on avoit ſoin de la boucher promptement avec de la glaiſe. Chaque fourneau contenoit depuis 60 juſqu'à 90 de ces cornues, & il y avoit ordinairement 10 ou 12 de ces fourneaux qui travailloient; on commençoit à les chauffer le matin à 5 heures, cela continuoit juſqu'à 2 heures de l'après-dinée; & à la fin de l'opération, les cornues ou retortes devenoient d'un rouge très-vif. Après la diſtillation, on trouvoit dans les récipiens de terre outre le *mercure* une matiere noire ſemblable à de la cendre, dont on retiroit encore beaucoup de *mercure* en la lavant avec de l'eau dans une auge de bois placée en pente; on réitéroit ce lavage tant que cette matiere donnoit du *mercure*; & enfin lorſqu'elle n'en donnoit plus, on la remettoit encore en diſtillation dans les retortes avec un nouveau mélange de mine & de chaux. Mais depuis M. Keyſsler, le traitement a été changé, & actuellement on fait la diſtillation du *mercure* dans un fourneau ſemblable à celui dont les Eſpagnols ſe ſervent à Almaden, & qui ſe trouve repréſenté parmi les Planches de métallurgie, dans celle qui indique le *travail du mercure*. *Voyez Pl. de Métallurg.*

Les atteliers, où l'on diſtille la mine de *mercure*, ſont à quelque diſtance d'Ydria; lorſqu'on y travaille, on ſent une odeur très-déſagréable; il ne croît rien dans le voiſinage, les beſtiaux ne veulent point manger du foin qu'on y recueille, & les veaux que les payſans élevent ne deviennent point grands; les ouvriers ſont relevés tous les mois, & le tour de chacun d'eux ne revient qu'une fois l'an. Ces ouvriers, ainſi que ceux des mines de *mercure*, ſont ſujets à des tremblemens & à des mouvemens convulſifs dans les nerfs, ſur-tout ceux qui recueillent le *mercure* vierge; on les tire de-là au bout de quinze jours, & on les emploie au lavage de la mine qui ſe fait à l'air libre, ce qui les rétablit. Quelques-uns de ces ouvriers ſont ſi pénétrés de *mercure*, que lorſqu'on les fait ſuer, le *mercure* leur ſort par les pores de la peau; en frottant une piece d'or avec leurs doigts, ou la mettant dans leur bouche, on aſſûre qu'elle devient blanche ſur le champ.

Dans les atteliers d'Ydria, on diſtille tous les jours environ 35 quintaux de mine, qui donnent communé-

ment la moitié de leur poids en *mercure*; lorſque le débit va bien, on peut obtenir tous les ans juſqu'à 3000 quintaux de *mercure* diſtillé, & dans les mines on recueille environ 100 quintaux de *mercure* vierge. Le quintal de *mercure* ſe vendoit du tems de M. Keyſsler ſur le pié de 150 florins d'Allemagne en gros, & la livre de *mercure* ſe vendoit ſur le pié de 2 florins en détail, d'où l'on peut juger du produit de ces mines. C'eſt une compagnie hollandoiſe qui tire la plus grande partie de ce *mercure*; elle en prend 3000 quintaux par an.

Le *mercure* qui a été obtenu par la diſtillation ſe met dans des ſacs de cuir épais, qui en contiennent chacun 150 livres; & quand il eſt queſtion de le tranſporter, on met deux de ces ſacs dans un tonneau que l'on remplit enſuite avec du ſon de farine de froment.

Ces détails ſont tirés des voyages de Keyſsler, publiés en allemand, il a été témoin oculaire de tout ce qu'il rapporte; cet auteur judicieux remarque qu'il eſt très-rare de trouver du cinnabre dans les mines d'Ydria, & comme les Alchimiſtes regardent le *mercure* comme l'origine & la baſe des autres métaux, il fait obſerver que l'on ne trouve aucuns autres métaux dans ces mines; cependant cette obſervation n'eſt point conſtante, & l'on trouve des mines de cinnabre qui ſont jointes avec des mines d'autres métaux.

Les mines de *mercure* ne ſont en général point communes, mais ſur-tout rien n'eſt plus rare que de trouver du *mercure* vierge dans le ſein de la terre; cette mine d'Ydria doit donc être regardée comme une grande ſingularité; cependant il y a déja pluſieurs années que l'on avoit découvert à Montpellier en Languedoc, que cette ville eſt bâtie ſur une couche de glaiſe qui contient du *mercure* vierge. Cette découverte, à laquelle on n'avoit point fait beaucoup d'attention juſqu'à-préſent, a été ſuivie par M. l'abbé Sauvage. Ce ſavant amateur de l'hiſtoire Naturelle ſoupçonna d'abord que c'étoit accidentellement que le *mercure* ſe trouvoit dans cette glaiſe, que c'étoit par haſard qu'il avoit été enfoui dans des puits ou latrines; mais à l'occaſion d'une cave que l'on creuſa, il eut lieu de ſe détromper, & il vit que cette glaiſe n'avoit jamais été remuée, & devoit être regardée comme une vraie mine de *mercure* vierge, dans laquelle cette ſubſtance formoit des petits rameaux cylindriques qui s'étendoient en différens ſens; & en écraſant les mottes de cette glaiſe, on voyoit le *mercure* en ſortir ſous la forme de petits globules très-brillans & très-purs. Il eſt fâcheux que cette mine de *mercure* ſe trouve préciſément placée au-deſſous de l'endroit où eſt bâtie la ville de Montpellier, ce qui empêche qu'on ne puiſſe l'exploiter: peut-être qu'en creuſant aux environs on retrouveroit la même couche d'argille ou de glaiſe dans des endroits où l'on pourroit tirer ce *mercure* plus commodément; l'objet eſt aſſez conſidérable pour qu'on entreprenne des recherches à ce ſujet.

La maniere la plus ordinaire de trouver le *mercure*, c'eſt ſous la forme de cinnabre: c'eſt ainſi qu'on le trouve à Almaden dans l'Eſtramadoure en Eſpagne, & à Guancavelicu au Pérou. On rencontre auſſi des mines de *mercure* en cinnabre en Styrie & en Hongrie, mais on ne les travaille point convenablement. On a trouvé une mine de cinnabre à Saint-Lo en Normandie, mais le produit n'en eſt point fort conſidérable juſqu'à-préſent. Il y a auſſi des mines de cinnabre dans la principauté de Heſſe-Hombourg en Allemagne, & dans le Palatinat à Muchlandsberg, à trois lieues de Creutzenach, où il ſe trouve auſſi du *mercure* vierge.

Les Alchimiſtes & les partiſans du merveilleux font beaucoup plus de cas du *mercure* vierge, c'eſt-à-dire de celui qui ſe trouve pur dans le ſein de la terre, que de celui qui a été tiré de la mine à l'aide du feu; mais c'eſt un préjugé qui n'eſt fondé ſur aucune expérience valable: il eſt certain que le meilleur *mercure* que l'on puiſſe employer dans les opérations, ſoit de la Pharmacie, ſoit de la Métallurgie, eſt celui qui a été tiré du cinnabre: c'eſt ce qu'on appelle *mercure revifié du cinnabre*.

Voici les propriétés du *mercure* lorſqu'il eſt pur. 1°. Il a l'éclat & le poids d'un métal, & c'eſt, à l'exception de l'or & de la platine, le corps le plus peſant de la nature. Son poids eſt à celui de l'eau comme 14 eſt à 1. 2°. Le *mercure* ſe bombe ou eſt convexe à ſa ſurface; il differe de l'eau & des autres liquides en ce qu'il ne mouille point les doigts lorſqu'on les trempe dedans. 3°. C'eſt le corps le plus froid qu'il y ait dans la nature; d'un autre côté il eſt ſuſceptible de prendre très-promptement une chaleur plus forte que tous les autres fluides; mais le degré de chaleur qui fait bouillir l'eau le diſſipe & le volatiliſe entierement. 4°. Le *mercure* ne ſe condenſe point par la gelée la plus forte, & elle ne le rend point ſolide. 5°. Le *mercure* n'a ni ſaveur ni odeur. 6°. Cette ſubſtance eſt d'une diviſibilité prodigieuſe; il ſe partage en globules parfaitement ſphériques, & l'action du feu le diſſipe en vapeurs qui ne ſont qu'un amas de globules d'une petiteſſe extrème, qui ſont toujours du *mercure* qui n'a point été altéré. 7°. Le *mercure* a la propriété de diſſoudre pluſieurs métaux, & de s'unir intimement avec eux; c'eſt ce qu'on nomme *amalgame*: il s'unit par préférence avec l'or, enſuite avec l'argent, avec l'étain, avec le plomb; il ne s'unit que très-difficilement avec le cuivre, & point du tout avec le fer. Il s'unit avec le biſmuth & forme un amalgame avec lui; mais un phénomene très-ſingulier, c'eſt que l'amalgame du biſmuth joint à celui du plomb, fait que la combinaiſon des deux amalgames devient beaucoup plus fluide qu'auparavant, au point que de cette maniere le plomb lui-même peut paſſer avec le *mercure* au-travers d'une peau de chamois. 8°. Le *mercure* ſe diſſout par tous les acides, c'eſt-à-dire par l'acide vitriolique, l'acide nitreux, l'acide du ſel marin; il ſe diſſout auſſi dans le vinaigre & dans les acides tirés des végétaux: mais il faut pour cela que ſon aggrégation ait été rompue. 9°. Il ſe combine très aiſément avec le ſoufre, & forme avec lui une ſubſtance rouge que l'on appelle *cinnabre*, à l'aide de l'action du feu & de la ſublimation. *Voyez* CINNABRE. 10° Par la ſimple trituration on peut le combiner avec le ſoufre, ce qui donne une poudre noire que l'on appelle *éthiops minéral*. 11°. Le poids du *mercure* eſt plus conſidérable en hiver que dans l'été. M. Neumann a obſervé qu'un vaiſſeau qui étant rempli de *mercure* peſoit en été onze onces & ſept grains, péſoit en hiver onze onces & trente-deux grains. 12°. Le *mercure* bien pur eſt privé de l'eau qu'il attire de l'air; mis dans un tube de verre & agité dans l'obſcurité, il produit une lumiere phoſphorique ou plûtôt électrique.

En l'année 1760, au moins de Janvier, on a éprouvé à Pétersbourg un froid d'une rigueur exceſſive; cela a donné lieu à une découverte très-importante ſur le *mercure*; on a trouvé qu'il étoit ſuſceptible de ſe changer en une maſſe ſolide par la gelée. Pour cet effet on a trempé la boule d'un thermometre dans une eſpece de bouillie faite avec de la neige & de l'eſprit de nitre fumant; en remuant ce mélange avec le thermometre même, le *mercure* s'eſt gelé & s'eſt arrêté au degré 500 du thermometre de M. de Liſle, qui répond au 183 de M. de Réaumur. Ce *mercure* ainſi gelé eſt plus peſant que celui qui eſt fluide, d'ailleurs il eſt ductile & malléable comme du plomb. La glace pilée ne peut point, dit-on, faire geler le *mercure*, qui ne va pour lors que juſqu'au 260 degré du thermometre de M. de Liſle. On n'a point encore pu verifier ces expériences dans d'autres pays de l'Europe.

La diſpoſition que le *mercure* a à s'unir avec le plomb, l'étain & le biſmuth, fait qu'à cauſe de ſa cherté on le combine avec ces ſubſtances; il eſt donc néceſſaire de le purifier avant que de s'en ſervir. On le purifie ordinairement avec du vinaigre & du ſel marin, & on triture le *mercure* dans ce mélange: par ce moyen le vinaigre diſſout les métaux avec leſquels le *mercure* eſt combiné, & il reſte pur. Mais la maniere la plus ſûre de purifier le *mercure*, eſt de le combiner avec du ſoufre, & de mettre ce mélange en ſublimation pour faire du cinnabre, que l'on met enſuite en diſtillation pour en obtenir le *mercure*.

Quant à la maniere de purifier le *mercure* en le preſſant au-travers d'une peau de chamois, elle eſt fort équivoque, puiſque, comme on a vu, le biſmuth fait que l'étain & le plomb paſſent avec lui au-travers du chamois; cette maniere de purifier le *mercure* ne peut donc que le dégager de la pouſſiere ou de la craſſe qu'il peut avoir contractées à l'extérieur. Le *mercure* qui a été falſifié avec d'autres ſubſtances métalliques, peut ſe reconnoître en ce qu'il ne ſe met point en globules parfaitement ronds; il coule plus lentement, & ſemble former une eſpece de queue à la ſurface des corps ſur leſquels on le verſe.

Pluſieurs phyſiciens ont cru que le *mercure* contenoit beaucoup de particules d'air, mais c'eſt une erreur; & M. Rouelle a trouvé que ces prétendues particules d'air ſont de l'eau dont on peut le dégager en le faiſant bouillir; mais il en reprend très-promptement ſi on le laiſſe expoſé à l'air, dont il attire fortement l'humidité. Borrichius a obſervé qu'une chaîne de fer poli s'étoit chargée de rouille après avoir ſéjourné pendant quelque tems dans du *mercure*. Raimond Lulle eſt le premier des Chimiſtes qui ait dit que le *mercure* contenoit de l'eau. On pourroit conjecturer que c'eſt à cette eau que con-

tient le *mercure*, que ſont dûs quelques-uns de ſes effets dangereux, & peut-être eſt-ce de là que vient la propriété qu'il a d'exciter la ſalivation & d'attaquer le genre nerveux. Il ſeroit fort avantageux de n'employer que du *mercure* qui eût été privé de cette partie aqueuſe. Les mauvais effets que le *mercure* produit ſouvent ſur le corps humain, ont fait ſoupçonner à quelques chimiſtes qu'il contenoit une terre étrangere & arſénicale qu'ils ont appellée *nympho*; & ils pretendoient l'en dépouiller, en le combinant avec les acides mineraux, dont ils le dégageoient enſuite pour y introduire une autre terre: par ce moyen ils avoient un *mercure* parfaitement pur, qu'ils ont nommé *mercure animé*, dont ils vantoient l'uſage, tant dans la Medecine que dans la Chryſopée; ils prétendoient que ce *mercure* diſſolvoit l'or à parties égales, mais il perdoit ſes propriétés lorſqu'on l'expoſoit à l'air. C'eſt à l'expérience à faire connoître juſqu'a quel point toutes ces idées peuvent être fondées. Beccher, Stahl & Henckel, les trois plus grands chimiſtes que l'Allemagne ait produits, regardent non-ſeulement le *mercure* comme une ſubſtance arſenicale, mais même comme un *arſenic fluide*.

Le célebre M. Neumann définit le *mercure* un mixte aqueux & terreux, *mixtum aqueo-terreum*, dans lequel il entre une portion du principe inflammable, & qui eſt chargé juſqu'à l'excès de la troiſieme terre de Beccher ou la *terre mercurielle*, qui eſt le principe à qui les métaux doivent leur fuſibilité ou l'état de fluidité que leur donne l'action du feu. Quoi qu'il en ſoit de cette définition, il eſt certain que la facilité avec laquelle le feu diſſipe & volatiliſe le *mercure*, fait qu'il eſt impoſſible de le décompoſer & d'en faire une analyſe exacte. Si on l'expoſe à l'action du feu dans des vaiſſeaux fermés, il ſe met en expanſion & briſe les vaiſſeaux. M. Rouelle a trouvé que cela vient de l'eau qui lui eſt jointe, vu, qu'en le privant de cette eau il ne fait plus d'exploſion. Si on l'expoſe au feu dans des vaiſſeaux ouverts, il ſe réduit en vapeurs ou en fumée: en l'expoſant pendant long-tems à un feu doux, il ſe change en une poudre griſe que, ſuivant la remarque de M. Rouelle, on a mal-à-propos regardée comme une chaux, puiſqu'en donnant un degré de chaleur plus fort, cette poudre reprend très-promptement la forme & l'éclat du *mercure*. Pour le changer en cette poudre griſe, il ſuffit de l'enfermer dans une bouteille que l'on agitera fortement & long-tems; c'eſt ce qu'on appelle *mercure* précipité par lui-même.

Malgré la difficulté qu'il y a à connoître la nature du *mercure*, un grand nombre de chimiſtes l'ont regardé comme la baſe de tous les métaux, & ils ont prétendu que l'on pouvoit l'en tirer, opération qu'ils ont nommé *mercurification*; mais ils aſſurent que ce *mercure* tiré des métaux eſt d'une nature bien plus parfaite que le *mercure* ordinaire. Beccher admet dans tous les métaux un principe qu'il nomme *mercuriel*, à qui eſt dû leur fuſibilité.

Pluſieurs chimiſtes ont prétendu avoir le ſecret de fixer le *mercure*, c'eſt-à-dire de lui joindre un nouveau principe qui lui ôtât ſa fluidité & lui fît prendre une conſiſtence ſolide telle que celle des autres métaux; c'eſt cette opération qu'ils ont nommée la *fixation du mercure*. Kunckel aſſure poſitivement avoir fixé le *mercure* en argent.

Les uſages du *mercure* ſont de deux eſpeces; on peut les diſtinguer en méchaniques & en pharmaceutiques: un des principaux uſages du *mercure* eſt dans la Métallurgie. En effet, comme le *mercure* a la propriété de s'unir avec l'or & l'argent, dans les pays où le bois manque & où ces métaux précieux ſe trouvent en abondance & tout formés ou natifs, on ne fait qu'écraſer la roche qui les contient, & on la triture avec du *mercure*, qui ſe combine avec l'or & l'argent ſans s'unir avec la pierre qui ſervoit de matrice ou de miniere à ces métaux. Quand le *mercure* s'eſt chargé d'une quantité ſuffiſante d'or ou d'argent, on met en diſtillation la combinaiſon ou l'amalgame qui s'eſt fait; par ce moyen on ſépare le *mercure*, & l'or ou l'argent dont il s'étoit chargé reſte au fond des vaiſſeaux. Telle eſt la méthode que l'on ſuit pour le traitement des mines d'or & d'argent de preſque toute l'Amérique. *Voyez* OR.

Dans les monnoies on triture de la même maniere avec du *mercure* les creuſets qui ont ſervi à fondre les métaux précieux, ainſi que les craſſes réſultantes des différentes opérations dans leſquelles il reſte ſouvent quelque portion de métal que l'on ne veut point perdre. *Voyez* LAVURE.

Le *mercure* ſert encore à étamer les glaces, ce qui ſe fait en l'amalgamant avec l'étain. *Voyez* GLACES. Il ſert auſſi pour dorer ſur de l'argent, *voyez* DORURE. On l'emploie pour faire des barometres; il entre dans la compoſition dont ſe fait l'eſpece de végétation métallique que l'on nomme *arbre de Diane*, &c. On peut joindre à ces uſages la propriété que le *mercure* a de faire périr toutes ſortes d'inſectes.

Si on enferme du *mercure* dans l'*œuf philoſophique*, c'eſt-à-dire dans un vaiſſeau de verre qui ait la forme d'un œuf & pourvu d'un long col; que l'on empliſſe cet œuf juſqu'au tiers avec du *mercure* que l'on aura fait bouillir auparavant pour le priver de l'eau avec laquelle il eſt joint, on ſcellera hermétiquement ce vaiſſeau, & on lui donnera un degré de feu toujours égal, & capable de faire bouillir le *mercure* ſans aller au-de-là; on pourra faire durer cette opération auſſi long-tems qu'on voudra, ſans crainte d'exploſion, & le *mercure* ſe convertira en une poudre rouge que l'on nomme *mercure précipité per ſe*.

En faiſant diſſoudre le *mercure* dans l'acide nitreux, & en faiſant évaporer & cryſtalliſer la diſſolution, on aura un ſel neutre très-corroſif, qui ſera en cryſtaux ſemblables à des lames d'épées. Si on fait évaporer la diſſolution juſqu'à ſiccité, en donnant un grand feu, on obtient une poudre rouge que l'on appelle *mercure précipité rouge*. Si on met peu-à-peu de l'alkali fixe dans la diſſolution du *mercure* faite dans l'acide nitreux, & étendue de beaucoup d'eau, on obtient auſſi une poudre ou un précipité rouge. Si au lieu d'alkali fixe on ſe ſert de l'alkali volatil, le précipité, au lieu d'être rouge, ſera d'un gris d'ardoiſe. M. Rouelle a fait diſſoudre le précipité du *mercure* fait par l'alkali fixe dans l'acide du vinaigre, ce qui produit un vrai ſel neutre, ce qui arrive, parce que l'aggrégation du *mercure* a été rompue.

Pour que l'acide vitriolique diſſolve le *mercure*, il faut qu'il ſoit très-concentré & bouillant, & alors la diſſolution ſe fait avec effervefcence: cette opération ſe fait dans une cornue bien luttée avec un récipient. Suivant M. Rouelle, il paſſe à la diſtillation de l'acide ſulfureux volatil, & il reſte dans la cornue une maſſe ſaline qui miſe dans un grand volume d'eau s'y diſſout, & laiſſe tomber une poudre jaune que l'on nomme *turbith minéral* ou *précipité jaune*.

Lorſque le *mercure* a été diſſout dans l'acide nitreux, ſi l'on verſe de l'acide du ſel marin dans la diſſolution, il ſe dégage une poudre blanche qui tombe au fond, c'eſt ce qu'on nomme *mercure précipitè blanc*. M. Rouelle obſerve avec raiſon que c'eſt un vrai ſel neutre, formé par la combinaiſon de l'acide du ſel marin & du *mercure*, & que par conſéquent c'eſt très-improprement qu'on lui donne le nom de *précipité*. De plus, l'acide du ſel marin n'agit point ſur le *mercure*, à moins qu'il n'ait été diſſous, c'eſt-à-dire à moins que ſon aggrégation n'ait été rompue.

Le ſel marin combiné avec le *mercure* qui a été diſſous dans l'eſprit de nitre & mis en ſublimation, s'appelle *ſublimé corroſif*; ſi on triture le ſublimé corroſif avec de nouveau *mercure*, & que l'on mette le mélange de nouveau en ſublimation, on obtient, en réitérant trois fois cette trituration & cette ſublimation, ce qu'on nomme le *mercure doux*, ou *aquila alba*, ou *panacée mercurielle*. Si on réitere ces ſublimations un plus grand nombre de fois, on obtient ce qu'on appelle la *calomelle*.

En triturant exactement enſemble une partie de *mercure* & deux parties de ſoufre en poudre, on obtient une poudre noire que l'on nomme *éthiops minéral*.

Si l'on joint enſemble ſept parties de *mercure* & quatre parties de ſoufre, on triturera ce mélange, on le fera ſublimer, & l'on obtiendra par là ce qu'on appelle le *cinnabre artificiel*; mais pour qu'il ſoit pur & d'une belle couleur il faudra le ſublimer de nouveau, parce qu'on lui avoit joint d'abord une trop grande quantité de ſoufre.

En mêlant enſemble une livre de cinnabre pulvériſé & cinq ou ſix onces de limaille de fer, & diſtillant ce mélange dans une cornue à laquelle on adaptera un récipient qui contiendra de l'eau, on obtiendra le *mercure* qui étoit dans le cinnabre, ſous ſa forme ordinaire: cette opération s'appelle *révivification du cinnabre*.

Telles ſont les principales préparations que la Chimie fait avec le *mercure*, tant pour les uſages de la Medecine que pour les Arts. (—)

MERCURE, (*Principe de Chimie.*) le *mercure* que les Chimiſtes ont auſſi appellé *eſprit*, eſt un des trois fameux principes des anciens chimiſtes, & celui dont la nature a été déterminée de la maniere la plus inexacte, & la plus vague. *Voyez* PRINCIPES, *Chimie*. (*b*)

MERCURE, (*Mat. med. & Pharm.*) ou remedes mercuriels, tant ſimples que compoſés.

Les remedes mercuriels communément employés en Médecine, ſont le *mercure* courant, coulant ou crud; le *mercure* uni plus ou moins intimément au ſoufre; ſça-

voir

voir, le cinnabre & l'éthiops minéral, pluſieurs ſels neutres ou liqueurs ſalines, dont le *mercure* eſt la baſe; ſavoir, le ſublimé corroſif, le ſublimé doux & *mercure* doux, ou *aquila alba*; le calomelas des Anglois, la panacée mércurielle, le précipité blanc & l'eau phagédenique, la diſſolution de *mercure* & le précipité rouge, le turbith mineral ou précipité jaune, & le précipité verd. Toutes ces ſubſtances doivent être regardées comme ſimples en Pharmacie. *voyez* SIMPLE, *Pharmacie*. Les compoſitions pharmaceutiques mercurielles les plus uſitées, dont les remedes mercuriels ſont l'ingredient principal ou la baſe, ſont les pillules mercurielles de la pharmacopée de Paris; les pillules de Belloſte, les dragées de Keyſer, le ſucre vermifuge & l'opiate méſenterique de la pharmacopée de Paris, la pommade mercurielle, onguent néapolitain ou onguent à frictions, l'onguent gris, l'onguent mercuriel pour la gale, les trochiſques eſcharotiques, les trochiſques de minium, l'emplâtre de vigo, &c.

De ces remedes quelques uns s'emploient, tant intérieurement qu'extérieurement; quelques autres ne ſont d'uſage que pour l'intérieur; & enfin, il y en a qu'on n'applique qu'extérieurement.

Les premiers ſont le *mercure* coulant, le cinnabre, le ſublimé corroſif & le ſublimé doux, le précipité rouge & le précipité verd.

Ceux de la ſeconde claſſe ſont le *mercure* violet, l'éthiops mineral, le calomelas, la panacée, le précipité blanc, le turbith mineral, les pillules mercurielles, les pillules de Belloſte, les dragées de Keyſer, le ſucre vermifuge & l'opiate méſenterique.

Et enfin, les derniers ou ceux qu'on n'applique qu'extérieurement ſont la diſſolution de *mercure*, l'eau phagedenique, la pommade mercurielle, l'onguent gris, l'onguent mercuriel pour la gale, les trochiſques eſcharotiques, les trochiſques de minium, l'emplâtre de vigo.

Voyez à l'*article* MERCURE (*Chimie*) quelle eſt la nature de tous ceux de ces remedes que nous avons appellé *ſimples*. Voici la préparation des compoſitions mercurielles pharmaceutiques connues.

Pillules mercurielles de la Pharmacopée de Paris; prenez *mercure* revivifié du cinnabre une once, ſucre en poudre deux gros, diagrede en poudre une once, reſine de jalap & rhubarbe en poudre, de chacun demionce; éteignez parfaitement le *mercure* dans un mortier de fer ou de marbre avec le ſucre, un peu d'eau & une partie du diagrede: enſuite ajoutez la réſine de jalap, le reſte du diagrede & la rhubarbe; mêlez exactement en battant très-long-tems, faites une maſſe, *&c.*

La compoſition des pillules de Belloſte n'eſt point publique; on croit avec beaucoup de fondement, qu'elles ſont fort analogues aux précedentes.

Prenez du *mercure*, réduiſez-le en poudre noire par la trituration. Diſtillez, remettez en poudre noire. Mettez cette poudre en un matras, verſez deſſus du vinaigre autant que vous voudrez; chauffez, même juſqu'à bouillir. Lorſque la liqueur ſe troublera par des nuages, décantez. A meſure que la liqueur décantée ſe refroidira, elle formera des criſtaux preſque ſemblables à ceux du ſel ſédatif; le *mercure* y eſt ſaturé d'acide. Faites-en des pilules avec la manne, & ces pilules ſeront celles qu'on appelle *dragées de Keyſer*.

Sucre vermifuge; prenez *mercure* revivifié du cinabre une once, ſucre blanc deux onces; broyez-les enſemble dans le mortier de marbre, juſqu'à ce que le *mercure* ſoit parfaitement éteint.

Opiate méſenterique; prenez gomme ammoniac demi-once, feuilles de ſéné ſix gros, *mercure* ſublimé doux, racine d'arum & aloës ſuccotrin de chacun deux gros; poudre cornachine, rhubarbe choiſie de chacun trois gros; limaille de fer préparée demi-once Mettez en poudre ce qui doit être pulvériſé, & incorporez le tout avec ſuffiſante quantité de ſyrop de pommes composé, faites une opiate.

Nota qu'on n'emploie quelquefois dans la préparation de cet onguent, qu'une partie de *mercure* ſur les deux parties de ſain-doux.

Pommade mercurielle; prenez graiſſe de porc lavée & *mercure* crud, de chacun une livre; mêlez juſqu'à ce que le *mercure* ſoit parfaitement éteint. Faites un onguent.

Onguent gris; prenez graiſſe de porc lavée une livre, térebenthine commune une once, *mercure* crud deux onces. Faites un onguent ſelon l'art.

Onguent mercuriel citrin pour la gale: prenez *mercure* crud deux onces, eſprit de nitre une quantité ſuffiſante pour opérer la diſſolution du *mercure*. Cette diſſolution étant faite & la liqueur refroidie, prenez ſain-doux deux livres, faites le fondre à un feu doux, & mêlez-y peu-à-peu en agitant continuellement dans un mortier de bois votre diſſolution de *mercure*; jettez votre mélange dans des moules que vous aurez formé avec du papier, il s'y durcira bien-tôt, & vous aurez votre onguent ſous forme de tablettes.

Trochiſques eſcharotiques; prenez ſublimé corroſif une partie, amydon deux parties, mucilage de gomme adragant ſuffiſante quantité: faites des trochiſques ſelon l'art.

Trochiſques de minium; prenez minium demi-once, ſublimé corroſif une once, mie de pain deſſechée & réduite en poudre quatre onces, eau-roſe ſuffiſante quantité; faites des trochiſques ſelon l'art.

Emplâtre de vigo. *Voyez ſous le mot* VIGO. Le plus ancien uſage medecinal du *mercure* a été borné à l'application extérieure. Les anciens l'ont regardé comme un excellent topique contre les maladies de la peau; mais ils ont cru que pris extérieurement il étoit un poiſon. Il eſt aſſez reçu que c'eſt ſur l'analogie déduite de ſes proprietés reconnues pour la guériſon des maladies de la peau, que ſe fonderent les premiers Médecins qui l'employerent dans le traitement des maladies vénériennes, dont les ſymptômes les plus ſenſibles ſont des affections extérieures. Tout le monde ſait que cette tentative fut ſi heureuſe, que le *mercure* fut reconnu dès-lors pour le vrai ſpécifique de la maladie vénerienne, & que cette proprieté a été confirmée depuis par les ſuccès les plus conſtans. L'uſage principal eſſentiel fondamental du *mercure* & des diverſes préparations mercurielles, c'eſt ſon adminiſtration contre la maladie vénérienne. *Voyez* MALADIE VÉNERIENNE.

Ce ſont principalement tous ceux des remedes ci-deſſus énoncés que nous avons appellés *ſimples*, qui ſont uſités contre cette maladie. On trouvera à l'article auquel nous venons de renvoyer les uſages particuliers de chacun, leurs effets, leurs inconvéniens, la diſcuſſion de la préference qui doit être accordée à leur application interieure ou exterieure, & quant aux diverſes eſpeces de cette derniere, aux lotions, aux fumigations, aux onctions ou frictions; & pour ce qui regarde la proprieté ſinguliere que poſſedent les remedes mercuriels d'exciter la ſalivation, il en ſera traité à l'article *ſialagogue*. *Voyez* SIALAGOGUE, *&c.*

Parmi les compoſitions particulieres pharmaceutiques, celles qu'on emploie vulgairement au traitement général de la maladie vénerienne ſont la pommade mercurielle, les pillules mercurielles & les dragées de Keyſer. Les obſervations pratiques & néceſſaires pour évaluer leurs bons & leurs mauvais effets, & pour diriger leur légitime adminiſtration, ſe trouveront auſſi *au mot* MALADIE VÉNERIENNE.

Le ſecond emploi des remedes mercuriels, tant à l'interieur qu'à l'exterieur; c'eſt contre les maladies de la peau, & principalement contre les dartres & la gale. *Voyez* DARTRE, GALE ET MALADIE DE LA PEAU. Les pillules de Belloſte jouiſſent de la plus grande réputation dans ces cas; il y a pluſieurs obſervations fameuſes de dartres très-malignes, guéries par leur uſage continu, & entr'autres celle d'une maladie très-grave de ce genre parfaitement guérie chez un grand ſeigneur, déja fort avancé en âge. L'onguent pour la gale que nous avons décrit ci-deſſus, guérit cette maladie très-promptement & preſque infailliblement.

Une troiſieme proprieté géneralement reconnue des remedes mercuriels, c'eſt leur efficacité contre les vers & les inſectes qui s'engendrent dans le corps de l'homme, ou qui ſe logeant dans les parties de la peau qui ſont recouvertes de poils lui cauſent diverſes incommodités. *Voyez* VERS, VERMIFUGE, MORPION, POUX, & MALADIE PÉDICULAIRE.

Quatriemement, les remedes mercuriels dont l'action eſt temperée ſont de très-bons fondans, *voyez* FONDANS, & vraiſſemblablement fébrifuges en cette qualité; on a conjecturé que l'*anti-quartium* ou febrifuge ſpécifique de Riviere étoit principalement compoſé de panacée mercurielle.

Cinquiemement, les remedes mercuriels ont été propoſés comme le veritable antidote de la rage, par de Sault célebre médecin de Bordeaux; & ils fourniſſent réellement la principale reſſource contre cette maladie. *Voyez* RAGE.

Sixiemement, le *mercure* eſt encore le ſouverain remede des affections écrouelleuſes. M. Bordeu celebre medecin de Paris, a propoſé il y a environ dix ans dans une diſſertation qui remporta le prix de l'académie de Chirurgie, un traitement de cette maladie dont le *mercure* fait la baſe.

Septiemement, ceux d'entre les remedes mercuriels dont nous avons dit que l'uſage étoit borné à l'exte-

rieur

rieur, & qui ſont cauſtiques ou corroſifs; ſavoir la diſſolution de *mercure* qu'on eſt obligé d'affoiblir avec de l'eau diſtillée, & qui s'appelle dans cet état *eau mercurielle*, l'eau phagedenique, les trochiſques eſcharotiques, les trochiſques de minium ſont, auſſi-bien que le précité rouge & le précipité verd d'un uſage très-ordinaire; lorſqu'on ſe propoſe de conſumer de mauvaiſes chairs, d'agrandir des ouvertures, de détruire des verrues, d'ouvrir des loupes & autres tumeurs de ce genre, ſoit que ces affections ſoient véneriennes, ſoit qu'elles ne le ſoient pas.

Enfin, le *mercure* crud eſt regardé comme le principal ſecours qu'on puiſſe tenter pour forcer les eſpeces de nœufs des inteſtins, ou pour mieux dire la conſtriction quelconque qui occaſionne la paſſion iliaque, *voy.* ILIAQUE (*Paſſion*). On donne dans ce cas pluſieurs livres de *mercure* coulant, & il eſt obſervé que le malade en rend exactement la même quantité, & que cette doſe immenſe n'exerce dans le corps aucune action proprement médicamenteuſe ou phyſique, pour parler le langage de quelques médecins. Il n'agit abſolument que par ſon poids & par ſa maſſe, que méchaniquement à la rigueur. Cette obſervation prouve 1°. de la maniere la plus démonſtrative, que le *mercure* eſt en ſoi, un des corps de la nature auquel on a été le moins fondé à attribuer une qualité veneneuſe. 2°. c'eſt principalement de cette expérience qu'on a inféré que le *mercure* crud ou coulant ne paſſoit pas dans les ſecondes voies. Le raiſonnement eſt venu à l'appui de ce fait, & il a décidé que cette tranſmiſſion étoit impoſſible, parce que le *mercure* n'étoit point ſoluble par les humeurs inteſtinales. La même théorie a ſtatué auſſi que le cinnabre & l'éthiops mineral (ſubſtances plus groſſieres & tout auſſi peu ſolubles que le *mercure* coulant) n'étoient point reçues dans les vaiſſeaux abſorbans des inteſtins. Cependant il eſt prouvé par des obſervations inconteſtables, que ces trois remedes pris interieurement ont procuré chacun plus d'une fois la ſalivation; & quant au *mercure* coulant, c'eſt très-mal raiſonner ſans doute, que de conclure qu'une petite quantité ne peut point paſſer dans les ſecondes voies, & ſur-tout lorſque cette petite quantité eſt confondue parmi d'autres matieres, comme dans les pillules mercurielles, *&c.* que de tirer cette concluſion, dis-je, de ce qu'une grande maſſe dont l'aggrégation n'eſt point rompue n'y paſſe pas; car l'union aggrégative eſt un puiſſant lien, & ſur tout dans le *mercure*. D'ailleurs, l'efficacité d'une décoction de *mercure* contre les vers, *voyez* VERMIFUGE, prouve que le *mercure* peut imprégner les liqueurs aqueuſes de quelque matiere médicamenteuſe. (*b*) (1)

MERCURE DE VIE, *ou* POUDRE D'ALGAROTH. (*Chimie.*) noms qu'on donne en Chimie, au beurre d'antimoine précipité par l'eau. *Voyez à l'article* ANTIMOINE.

MERCURE, (*Mythol.*)

Le dieu dont l'aîle eſt ſi legere,
Et la langue a tant de douceur;
C'eſt Mercure.

c'eſt celui de tous les dieux, à qui la Fable donne le plus de fonctions, il en avoit de jour, il en avoit de nuit. Miniſtre & meſſager de toutes les divinités de l'olympe, particulierement de Jupiter ſon pere il les ſervoit avec un zele infatigable, quelquefois même dans leurs intrigues amoureuſes ou autres emplois peu honnêtes. Comme leur plénipotentiaire, il ſe trouvoit dans tous les traités de paix & d'alliance. Il étoit encore chargé du ſoin de conduire & de ramener les ombres dans les enfers. Ici, c'eſt lui qui tranſporte Caſtor & Pollux à Pallene. Là, il accompagne le char de Pluton qui vient d'enlever Proſerpine. C'eſt encore lui qui aſſiſte au jugement de Paris, au ſujet de la diſpute ſur la beauté, qui éclata entre les trois déeſſes. Enfin, on ſait tout ce que Lucien lui fait dire de plaiſanteries ſur la multitude de ſes fonctions.

Il étoit le dieu des voyageurs, des marchands, & même des filous, à ce que dit le même Lucien, qui a reſſemblé dans un de ſes dialogues, pluſieurs traits de filouteries de ce dieu. Mais les allégoriſtes prétendent que le vol du trident de Neptune, celui des fleches d'Apollon, de l'épée de Mars, & de la ceinture de Venus, ſignifient, qu'il étoit habile navigateur, adroit à tirer de l'arc, brave dans les combats, & qu'il joignoit à ces qualités toutes les graces & les agrémens du diſcours.

Mercure, en qualité de négociateur des dieux & des hommes, porte le caducée, ſymbole de paix. Il a des aîles ſur ſon pétaſe, & quelquefois à ſes piés, aſſez ſouvent ſur ſon caducée, pour marquer la légereté de ſa courſe. On le repréſente en jeune homme, beau de viſage d'une taille dégagée, tantôt nu, tantôt avec un manteau ſur les épaules, mais qui le couvre peu. Il eſt rare de le voir aſſis; ſes différens emplois au ciel, ſur la terre, & dans les enfers, le tenoient toujours dans l'action. C'eſt pour cela que quelques figures le peignent avec la moitié du viſage claire, & l'autre moitié noire & ſombre.

La vigilance que tant de fonctions demandoient, fait qu'on lui donnoit un coq pour ſymbole, & quelquefois un bélier; parce qu'il eſt, ſelon Pauſanias, le dieu des bergers. Comme il étoit la divinité tutélaire des marchands, on lui met à ce titre une bourſe à la main, avec un rameau d'olivier, qui marque, dit-on, la paix, toujours néceſſaire au commerce. Auſſi les négocians de Rome célébroient une fête en l'honneur de ce dieu le 15 de Mai, auquel jour on lui avoit dédié un grand temple dans le grand cirque, l'an de Rome 675. Ils ſacrifioient au dieu une truie pleine, & s'arroſoient de l'eau de

(1) Si le Mercure crud qu'on donne dans la paſſion iliaque force la réſiſtance qu'il trouve dans le conduit inteſtinal, il paſſe alors librement par les ſelles; mais s'il eſt long-tems retenu dans quelque inteſtin reſſerré, rétréci ou replié, il peut par l'expanſion que lui cauſe la chaleur, ou par la compreſſion continue des parties qui l'enveloppent, alterer & rompre l'adhéſion naturelle de ſes parties, & l'on peut alors eſperer que quelque petite quantité s'en gliſſe dans les ſecondes voyes. Quand le mercure n'eſt plus fluide, mais diviſé en très petites parties, & lorſqu'il eſt incorporé à quelqu'autre ſubſtance, ainſi qu'on le prépare en médecine, dans ce cas, ſa petite maſſe, ſa figure toujours ſpherique, & ſon union à des ſubſtances, qui peuvent-être diſſoutes par les humeurs inteſtinales ſont des motifs pour ſe perſuader qu'il pénétre en grande quantité & promptement dans les vaiſſeaux abſorbans des inteſtins, & dans les veines lactées, comme l'expérience journaliere nous en aſſure.

L'on met plûtot en doute ſi le vif argent mêlé avec le ſoufre, comme l'Ethiops minéral & le cinnabre paſſe dans le ſang, ou bien reſte dans les inteſtins comme une matiére peſante & inutile, ainſi que l'a cru & écrit Boerhaave, qui n'admet à ces remédes qu'une vertu vermifuge très limitée: mais l'autorité de ce grand homme ne ſuffit pas pour nous convaincre. En effet je ne crois pas que perſonne révoque en doute la vertu & l'activité du ſoufre pris par la bouche, ſa promptitude à pénétrer dans les ſecondes voyes, & à s'inſinuer dans le ſang, & dans les canaux les plus étroits de la circulation. Il eſt certainement de ſa nature indiſſoluble dans l'eau, ce qui pourroit faire croire qu'il eſt peu propre à s'unir à quelque humeur inteſtinale; mais combien de ſubſtances ſont incapables d'union, qui s'uniſſent intimement par le mélange de quelque autre: ainſi le ſoufre dont nous parlons s'unit très bien avec l'eau, par le moyen d'un ſel Alcali fixe: & ſuivant la doctrine prouvé d'Homberg l'huile eſt un des menſtrues les plus efficaces pour le ſoufre, & il pourra facilement s'unir avec les humeurs huileuſes & ſalines de notre corps: donc la bile étant une eſpéce de ſavon acre, & une ſubſtance huileuſe & ſaline, ſera très propre à diſſoudre le ſoufre, & en procurera l'union avec les autres humeurs inteſtinales & avec le chile même. Cela eſt vérifié par l'expérience, puiſque ceux qui font uſage du ſoufre pris intérieurement comme remède, ont ſouvent une tranſpiration qui en porte l'odeur.

Après la preuve que les parties ſulphureuſes de l'Ethiops peuvent librement circuler avec le ſang, il en vient la conſéquence qu'il en eſt de même des globules de Mercure qui ſont incorporés aux dites parties: car il n'eſt pas poſſible qu'elles ſe diviſent, leur union étant trop réciproque & trop grande, pour que chaque parcelle de ſoufre ne porte pas avec ſoi un petit globule de mercure. En effet l'Ethiops expoſé au feu, ſe ſublime au lieu de ſe décompoſer, & devient cinnabre, lequel conſiſte dans une plus étroite union de ſoufre & de mercure: ſi quelque portion de celui-ci s'échape, & s'éleve en guiſe de fumée, il conſerve toujours ſa figure ſphérique, & peut pénetrer dans les pores & canaux les plus étroits. Il faut donc ſe perſuader que le ſoufre qui eſt dans l'Ethiops, paſſant dans les ſecondes voyes porte avec lui le mercure, & s'il s'en détache quelque partie, elle peut paſſer librement non ſeulement dans les voyes lactées, mais encore dans les petits tuyaux qui aboutiſſent aux veines méſéraïques.

Ce que nous avons dit de l'Ethiops peut en partie s'appliquer au cinnabre, quoique celui-ci contient une plus grande quantité de mercure étant compoſé de $\frac{5}{8}$. $\frac{6}{8}$ & même $\frac{7}{8}$ de mercure, & de $\frac{3}{8}$: $\frac{2}{8}$. ou $\frac{1}{8}$ de ſoufre; & quoique ſon union ſoit plus forte, & non pas méchanique comme celle de l'Ethiops, mais chimique, ne pouvant ſe diſſoudre par le feu, ſans quelque intermede, comme la chaux, où quelque métal imparfait; c'eſt pourquoi on peut le conſiderer comme une maſſe plus peſante, & plus difficile à s'unir avec les humeurs inteſtinales, avec leſquelles elle pourroit peut-être paſſer dans le ſang, mais ſans ſe dégager & comme une ſubſtance neutre. En effet j'ai vu plus d'une fois la ſalivation reprendre cours par l'uſage de l'Etiops, ce que je n'ai jamais obſervé dans celui du cinnabre; je n'aſſure cependant point que le cinnabre ne puiſſe produire le même effet.

Quant à l'eau mercurielle dont on parle dans cet article, elle n'eſt qu'un eau pure & ſimple, & quelque experience que l'on puiſſe faire pour l'analiſer, on n'y trouvera aucune ſubſtance médicamenteuſe; & je la crois du nombre des divers remedes qui ont quelque crédit dans l'opinion des hommes ſans le mériter, & dont la vertu conſiſte dans la crédulité des Médecins qui en font uſage. (*P.*)

de la fontaine nommée *aqua Mercurii*, priant *Mercure* de leur être favorable dans leur trafic, & de leur pardonner, dit Ovide, les petites ſupercheries qu'ils y feroient. C'eſt pourquoi ſon culte étoit très-grand dans les lieux de commerce, comme, par exemple, dans l'île de Crete.

Ce dieu étoit auſſi particulierement honoré à Cyllene en Elide, parce qu'on croyoit qu'il étoit né ſur le mont Cyllene ſitué près de cette ville. Pauſanias dit qu'il y avoit une ſtatue poſée ſur un piédeſtal, mais dans une poſture fort indécente. Il avoit auſſi un oracle en Achaïe qui ne ſe rendoit que le ſoir. Amphion eſt le premier qui lui ait élevé un autel. On offroit à ce dieu les langues des victimes, pour marque de ſon éloquence; comme auſſi du lait & du miel, pour en exprimer la douceur.

C'eſt par ces beaux côtés, qu'Horace nous le peint dans l'ode qu'il lui adreſſe: „ Petit-fils d'Atlas, divin „ *Mercure*, lui dit-il, c'eſt vous qui entreprîtes de façonner les premiers hommes, qui cultivâtes leur eſprit „ par l'étude des ſciences les plus propres à lui ôter ſa „ premiere rudeſſe, & qui formâtes leur corps par les „ exercices capables de leur donner de la vigueur & de „ la grace; permettez-moi de chanter vos louanges. „ Vous êtes l'envoyé de Jupiter, l'interprete des dieux, „ & l'inventeur de la lyre, *&c.*

Mercuri facunde, nepos Atlantis,
Qui feros cultus hominum recentum
Voce formaſti catus, & decoræ
More paleſtræ:
Te canam, magni Jovis & deorum
Nuntium, curvæque lyræ parentem.

Od. x. l. I.

Les Mythologiſtes font *Mercure* pere de pluſieurs enfans; ils lui donnent Daphnis qu'il enleva dans le ciel, le ſecond Cupidon qu'il eut de Vénus, Æthalide de la nymphe Eupolemie, Linus d'Uranie, & finalement Autolycus de Khioné. Mais le nom de ce dieu eſt véritablement d'origine égyptienne. Les anciens hiſtoriens nous parlent de *Mercure II.* égyptien, comme d'un des plus grands hommes de l'antiquité. Il fut ſurnommé *triſmegiſte*, c'eſt-à-dire, *trois fois grand*. Il étoit l'ame des conſeils d'Oſiris & de ſon gouvernement. Il s'appliqua à faire fleurir les arts & le commerce dans toute l'Egypte. Il acquit de profondes connoiſſances dans les Mathématiques, & ſur-tout dans la Géometrie; & apprit aux Egyptiens la maniere de meſurer leurs terres dont les limites étoient ſouvent dérangées par les accroiſſemens du Nil, afin que chacun pût reconnoître la portion qui lui appartenoit. Il inventa les premiers caracteres des lettres; & régla, dit Diodore, juſqu'à l'harmonie des mots & des phraſes. Il inſtitua pluſieurs pratiques touchant les ſacrifices & les autres parties du culte des dieux. Des miniſtres ſacrés portoient ſes livres dans une proceſſion ſolemnelle, qui ſe faiſoit encore du tems de Clement d'Alexandrie. Ils ſe ſont tous perdus; & nous apprenons de Jamblique qu'il étoit difficile de démêler les véritables ouvrages de *Mercure* triſmegiſte parmi ceux que les ſavans d'Egypte avoient publiés ſous ſon nom.

Les fables qu'on débita dans la Grece ſur *Mercure*, ont été cauſe que c'eſt un des dieux que les anciens ont le plus multiplié. Cicéron même dans ſon *III. liv. de nat. deor.* en admet cinq qui ſe réduiſent à un ſeul, comme l'a prouvé M. Fourmont, dans les *Mém. de littér. tom. X.* Celui que Cicéron appelle *fils du Ciel*, eſt le même que le fils de Jupiter; Ciel & Jupiter étant chez les Latins, deux noms différens de la même divinité. Celui que Cicéron appelle *Trophonius* fils de *Valens*, n'eſt auſſi que le même perſonnage ſous différens noms; *Valens* n'étant qu'une épithete de Jupiter, & *Trophonius* un ſurnom de *Mercure*. Le quatrieme *Mercure* à qui Cicéron donne le Nil pour pere, ne peut être fils de φρευρῶν Νεῖλος; parce que ſon culte étoit connu dans la Grece long-tems avant ce roi d'Egypte, & qu'une pareille filiation déſigne plutôt chez les anciens, le lieu de la naiſſance, que les parens de qui les héros la tenoient. D'ailleurs ce quatrieme *Mercure* n'eſt pas différent du cinquieme, qui ſelon Cicéron, tua Argus, régna en Egypte, inventa les lettres, étoit révéré ſous le nom de Φθα, fils de Kneph, qui n'étoit autre que le Jupiter des Grecs & autres peuples. Il réſulte donc que les quatre *Mercure* de Cicéron ſe réuniſſent avec ſon troiſieme *Mercure* fils de Maïa & de Jupiter Ammon. De même, les trois meres que Cicéron donne à *Mercure*, n'en font qu'une ſeule. Je ne crois pas qu'on puiſſe rien objecter au ſujet de Maïa. Comme elle étoit fille d'Atlas, on ſent combien elle rapproche *Mercure* de l'Egypte. A l'égard de Phoronis, qui ne voit que c'eſt une épithete, pour ſignifier *pharaonide*, & marquer par-là que *Mercure* deſcendoit d'une maiſon qui régnoit, ou avoit régné dans le pays? Quant aux principaux noms que les poëtes lui ont donnés, ils font autant de petits articles, dont l'explication ſe trouve dans cet Ouvrage.

Au reſte, on a trouvé à Langres, en 1642, dans les fondemens des anciens murs de cette ville, une conſécration de monument que firent à *Mercure* ſurnommé *Moccus*, Lucius Maſculus & Sedatia Blandula ſa mere, pour l'accompliſſement d'un vœu; mais j'ignore ce que veut dire le ſurnom de *Moccus* donné à *Mercure* dans cette inſcription. (*D. J.*)

MERCURES, (*Antiq. greq.*) On nommoit *mercures*, chez les Grecs, de jeunes enfans, de huit, dix à douze ans, qui étoient employés dans la célébration des myſteres. Lorſqu'on alla conſulter l'oracle de Trophonius, deux enfans du lieu, qu'on appelloit *mercures*, dit Pauſanias, venoient vous frotter d'huile, vous lavoient, vous nettoyoient, & vous rendoient tous les ſervices néceſſaires, autant qu'ils en étoient capables. Les Latins nommoient ces jeunes enfans *Camilli*, des *Camilles*; parce que dans les myſteres de Samothrace, Mercure étoit appellé *Caſmillus*. C'eſt à quoi ſe rapporte cet endroit de Virgile:

. . . . *matriſque vocavit*
Nomine Casmillum, *mutata parte Camillam.*

Statius Tullianus, cité par Macrobe, obſerve que Mercure étoit nommé *Camillus*, & que les Romains donnoient le nom de *Camilles* aux enfans les plus diſtingués, lorſqu'ils ſervoient à l'autel. (*D. J.*)

MERCURE, ſ. m. titre d'une compilation de nouvelles & de pieces fugitives & littéraires, qui s'imprime tous les mois à Paris, & dont on donne quelquefois deux volumes, ſelon l'abondance des matieres.

Nous avons eu autrefois le *mercure* françois, livre très-eſtimé, & qui contient des particularités fort curieuſes. Le *mercure* galant lui avoit ſuccédé, & a été remplacé par celui qu'on nomme aujourd'hui *mercure de France*. Il tire ce nom de *Mercure* dieu du Paganiſme, qu'on regardoit comme le meſſager des dieux, & dont il porte à ſon frontiſpice, la figure empreinte, avec cette légende: *Quæ colligit, ſpargit.* *Voyez* JOURNAL.

MERCURE, *dans l'Art héraldique*, marque la couleur *pourpre* dans les armoiries des princes ſouverains. *Voy.* POURPRE.

MERCURIALE, *mercurialis*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur ſans pétale, & compoſée de pluſieurs étamines ſoutenues par un calice. Cette fleur eſt ſtérile. Les embryons naiſſent ſur des individus qui ne donnent point de fleurs, & deviennent dans la ſuite des fruits compoſés de deux capſules qui renferment chacun une ſemence arrondie. Tournef. *Inſt. rei herb.* *V.* PLANTE.

M. de Tournefort compte neuf eſpeces de *mercuriale*, à la tête deſquelles il met la mâle, la femelle & la ſauvage.

La *mercuriale mâle* eſt nommée *mercurialis teſticulata*, ſive *mas Dioſcoridis & Plinii*, par C. B. pere, & par Tournef. *Inſt. rei herb.* 534. en anglois, *the masle mercurii.*

Elle a la racine tendre, fibreuſe, annuelle, périſſant après qu'elle a donné des fleurs & des graines. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'environ un pié, anguleuſes, genouillées, liſſes & rameuſes. Ses feuilles reſſemblent aſſez à celles de la pariétaire. Elles ſont étroites, oblongues, unies, d'un verd jaune-pâle, pointues, dentelées à leurs bords, d'une ſaveur nitreuſe un peu chaude, & nauſéabonde. D'entre les aiſſelles des feuilles ſortent des pédicules courts & menus qui portent de petites bourſes, ou des fruits à deux capſules un peu applaties, rudes & velues, qui contiennent chacune une petite ſemence ovale ronde.

Cette plante eſt fort commune dans les cimetieres, dans les jardins potagers, les vignobles & les décombres. Elle eſt du nombre des cinq plantes émollientes; ſon ſuc eſt propre à faire tomber les verrues.

La *mercuriale femelle* ou *à épi*, eſt la *mercurialis ſpicata* ſeu *fœmina* des Botaniſtes. Cette *mercuriale* eſt toute ſemblable à la mâle, dans ſes tiges, ſes feuilles & ſes racines; mais au lieu que la précédente ne fleurit point ſtérilement: celle-ci porte des fleurs à pluſieurs étamines, ſoutenues par un calice à trois feuilles. Ces fleurs

font

ſont ramaſſées en épis, & ne ſont ſuivies ni de fruits ni de graines. Elle fleurit tout l'été, & périt l'hiver. On s'en ſert indifféremment comme de la mâle; l'une & l'autre fourniſſent un ſirop à la Médecine; cultivées dans les jardins, elles ſont fort ſupérieures à nos épinars.

Dans leur deſcription, j'ai ſuivi l'opinion commune, en prenant la *mercuriale* ſtérile pour la femelle, & la fertile pour la mâle. Mais il eſt plus raiſonnable d'appeller la ſtérile *mâle*, & la fertile *femelle*, & c'eſt ainſi qu'en penſent les meilleurs botaniſtes modernes.

La *mercuriale ſauvage*, *mâle* ou *femelle*, *mercurialis montana*, *ſpicata* de Tournef. *Inſt. rei herb.* 534. *cynorambe mas & fœmina*, *perennis*, de Ray, & de J. B. *pag.* 979, ne doit pas être confondue avec celles des boutiques; car il paroît qu'elle a une qualité ſomnifere & maligne. (*D. J.*)

MERCURIALE, (*Pharm. & mat. med.*) *mercuriale* mâle & *mercuriale* femelle: on ſe ſert indifféremment en Médecine, de l'une & l'autre *mercuriale*.

Cette plante eſt apéritive, diurétique & légérement laxative: elle eſt une des cinq plantes émollientes.

Elle eſt fort peu employée dans les preſcriptions magiſtrales, pour l'uſage intérieur; cependant quelques auteurs la recommandent en décoction, ou en bouillon avec un morceau de veau, pour tenir le ventre libre, principalement dans les menaces d'hydropiſie, de rhumatiſme, de cachexie, *&c.* Le miel *mercurial*, qui n'eſt autre choſe qu'une eſpece de ſirop ſimple préparé avec le ſuc de cette plante & le miel, poſſede à peu près les mêmes vertus. Mais ce ſont des remedes bien foibles, en comparaiſon du fameux ſirop de longue vie, appellé auſſi *ſirop de mercuriale compoſé*, quoique le ſuc de cette plante n'en ſoit qu'un des ingrédiens les moins actifs. Ce ſirop eſt fort recommandé pour les uſages dont nous venons de faire mention, & il eſt réellement très-utile dans ces cas; mais il eſt évident que c'eſt à la racine de glayeul & à celle de gentiane, que ce ſirop doit ſes principales vertus. En voici la compoſition: Prenez, de ſuc épuré de *mercuriale*, deux livrés; des ſucs de bourache & de bugloſe, de chacun, demi-livre; de racine de glayeul ou iris, deux onces; de racine de gentiane, une once; de bon miel blanc, trois livres; de vin blanc, douze onces; faites macerer dans le vin blanc pendant vingt-quatre heures les racines pilées; paſſez-les; d'autre part, faites fondre le miel, mêlez le aux ſucs; donnez quelques bouillons à ce mélange; écumez-le légérement, & paſſez-le à la manche; mêlez les deux liqueurs, & les cuiſez en conſiſtance de ſirop.

L'uſage ordinaire de ce ſirop ſe continue pendant environ une quinzaine de jours; & la doſe en eſt d'environ deux cuillerées, que l'on prend trois ou quatre heures avant le repas. L'évacuation par les ſelles peu abondantes, mais ſoutenues que ce remede procure, & l'aſtriction légere que doit produire ſur l'eſtomac l'extrait très-amer de la gentiane, l'ont fait regarder ſur-tout comme un remede ſouverain pour rétablir les eſtomacs foibles, ruinés & chargés de glaires, & contre la migraine & les vertiges, qui ſont ſouvent dépendans de la ſécheresſe du ventre. La *mercuriale* s'emploie extérieurement dans les cataplaſmes émolliens rarement ſeule, plus ſouvent avec les autres plantes émollientes. Elle entre auſſi aſſez communément avec les mêmes plantes dans la compoſition des lavemens émolliens & laxatifs. (*b*)

MERCURIALES, ſ. f. plur. (*Mythol.*) fête qu'on célébroit dans l'île de Crete en l'honneur de Mercure, avec une magnificence qui attiroit alors dans cette île un grand concours de monde, mais plus pour le commerce dont Mercure étoit le dieu, que pour la dévotion. La même fête ſe célébroit à Rome fort ſimplement le 14 de Juillet. (*D. J.*)

MERCURIALES, (*Gram. Juriſprud.*) cérémonie qui a lieu dans les cours ſouveraines le premier mercredi après l'ouverture des audiences de la S. Martin & de Pâques; où le préſident exhorte les conſeillers à rendre ſcrupuleuſement la juſtice, & blâme ou loue les autres membres ſubalternes de la magiſtrature, ſelon qu'ils ont bien ou mal rempli leurs fonctions. Les *mercuriales* ont été établies par les édits des rois Charles VIII. Louis XII. & Henri III.

MERCURIEL, ONGUENT, (*Pharm. & mat. méd.*) *Voyez* MERCURE & REMEDES MERCURIAUX.

MERCURIELLE, *terre*, (*Chimie.*) ou troiſieme terre de Becher. *Voyez* TERRES DE BECHER (*les trois.*)

La *terre mercurielle* eſt, ſelon Becher, le principe le plus propre, le plus ſpécifique des mixtes, celui dans lequel reſide leur caractere conſtitutif, ineffaçable, *immortalis quædam forma caracteriſmum ſuum obſervans.* C'eſt à la préſence de cette terre qu'il attribue la propriété qu'ont, ſelon un dogme chimique qu'il adopte formellement, les ſels volatils des plantes & des animaux, arrachés même de ces ſubſtances par la violence du feu, de repréſenter l'image, *ideam*, des ſubſtances qui les ont fournies. La reſurrection des animaux de leurs propres cendres, la régénération des plantes, des fleurs eſt, ſelon lui, l'ouvrage de la *terre mercurielle*. Il rapporte l'expérience fort ſinguliere d'un morceau de jaſpe tenu en fuſion dans un creuſet fermé, dont la couleur abandonna entierement la matiere pierreuſe, & alla s'attacher à la partie ſupérieure du creuſet, & s'y diſpoſer de la même maniere qu'elle l'eſt ſur le jaſpe, tant pour la diverſité des couleurs, que pour la diſtribution des veines & des taches: & c'eſt à ſa *terre mercurielle* qu'il attribue le tranſport, la migration de l'ame du jaſpe, c'eſt ainſi qu'il nomme cette matiere colorée. C'eſt cette terre qui donne la métalléité aux métaux, c'eſt-à-dire leur molleſſe, extenſibilité, malléabilité, liqueſcibilité. Elle eſt la plus pénétrante & la plus volatile des trois terres: c'eſt elle qui, ſoit ſeule, ſoit unie à la ſeconde terre, que les chimiſtes modernes appellent *phlogiſtique*, forme les mouffetes, pouſſes ou vapeurs ſouterreines, qui éteignent la flamme des flambeaux & des lampes des mineurs, & qui les ſuffoquent eux-mêmes, ou les incommodent conſidérablement. *Voyez* GAS, EXHALAISON, MOUFFETE, POUSSE; c'eſt cette terre pure, nue & réſoute, ou réduite en liqueur, qui eſt la véritable alkaheſt. *Voyez* ALKAEST & MENSTRUE; cette liqueur eſt ſi pénétrante que ſi on la reſpire imprudemment, on eſt frappé comme de la foudre, accident qui arriva une fois à Becher, qui fut ſur le point d'en périr. La *terre mercurielle* ſe maſque, *larvatur*, quelquefois dans les mines ſous l'apparence d'une fumée ou d'une eau, & s'attache auſſi quelquefois aux parois des galeries ſous la forme d'une neige légere & brillante. La *terre mercurielle* eſt le principe de toute volatilité; elle eſt ſur-abondante dans le mercure ordinaire, qu'elle met par cet excès dans l'état de *décompoſition*. *Voyez* l'*article* MIXTION, & c'eſt par ſon accrétion au corps métallique parfait, *abſolutum*, qu'elle opere la mercurification. *Voyez* MERCURIFICATION. Elle eſt le premier être, *primum ens*, du ſel marin. Quelques chimiſtes la regardent comme le principe de l'arſenic; les métaux cornés, les ſels alkalis volatils & ammoniacaux lui doivent leur volatilité, *&c.* Ceux qui ont appellé ce principe *mercure*, & qui l'ont pris bonnement pour le mercure coulant ordinaire, ou même pour le mercure des métaux, ſe ſont groſſierement trompés. Cette terre eſt appellée *mercurielle* au figuré; ce nom ne ſignifie autre choſe, ſinon qu'elle eſt volatile & fluide, *fluxilis*, comme le mercure.

Nous venons d'expoſer ſommairement les propriétés fondamentales & caractériſtiques que Becher attribue à ſa troiſieme terre. Le point de vûe ſous lequel ce profond & ingénieux chimiſte a conſidéré la compoſition des corps naturels, lorſqu'il s'eſt trouvé forcé à recourir à un pareil principe, eſt véritablement ſublime, plein de génie & de ſagacité: la chaîne, l'analogie, l'identité des phénomenes qu'il a rapprochés, qu'il a liés, en les déduiſant de ce principe, eſt frappante, lumineuſe, utile, avançant l'art. Mais enfin on eſt forcé d'avouer que ce n'eſt pourtant là qu'une coordination de convenance, qu'un ſyſtème artificiel, & qu'elle fait tout au plus ſoupçonner ou deſirer un principe quelconque. Stahl qui a tant médité le Becherianiſmé, & qui a été doué du génie éminent propre à en ſonder les profondeurs & à en dévoiler les myſteres, confeſſe & profeſſe, *confiteor & profiteor*, ce ſont ſes termes en dix endroits de ſon *Specimen becherianum*, que l'exiſtence du principe mercuriel, & ſon influence dans les phénomenes que lui attribue Becher, ne ſont rien moins que démontrés; qu'il penche très-fort à ſe perſuader que la troiſieme terre de Becher ne differe qu'en nombre, & non pas en eſpece, de ſa ſeconde terre, du phlogiſtique; c'eſt-à-dire qu'une certaine quantité d'un même, ſeul & unique principe étant admiſe dans les mixtes, y produit les effets attribués aux phlogiſtiques; & qu'une quantité différente y produit les effets attribués à la *terre mercurielle*. *Voyez* MIXTION. Et enfin il promet en ſon nom, & en celui de tous les vrais chimiſtes, une éternelle reconnoiſſance à quiconque rendra ſimple, facile, *praticable* la doctrine de Becher ſur cette troiſieme terre, comme il l'a fait lui ſur la ſeconde, ſur le phlogiſtique. (*b*)

MERCURIELLE, *eau ou liqueur*. Voyez ſous le *mot* EAU & l'*article* MERCURE, (*Mat. méd.*)

MERCURIELLE, *liqueur ou huile*. Voyez MERCURE, (*Mat. méd.*)

Mercurification, (*Chimie.*) opération par laquelle on produit, ou prétend produire du vrai mercure coulant, par une *tranſmutation* quelconque des autres ſubſtances métalliques en celles-ci.

Ce changement eſt une des promeſſes de l'alchimiſte. Le produit de cette opération s'appelle *mercure* des métaux, & en particulier ſelon l'eſpece, *mercurifier*, mercure d'or, d'argent, de plomb, *&c.* & ces produits ſont non-ſeulement précieux en ſoi, mais plus encore parce qu'ils fourniſſent la matiere propre & hypoſtatique, le ſujet, la matrice du grand-œuvre.

Les chimiſtes antérieurs à Becher ont tous penſé que le mercure coulant étoit un principe eſſentiel de toute ſubſtance métallique, & que la converſion dont nous parlons étoit une vraie extraction. Becher a penſé que le mercure n'étoit point contenu actuellement dans les métaux, mais que le corps, le mixte métallique devoit recevoir une ſurabondance, un excès de l'un de ſes principes, ſavoir de la terre mercurielle pour être changée en mercure coulant. Selon cette opinion la *mercurification* ſe fait donc par augmentation, par accrétion, par compoſition, par ſyncreſe.

Stahl a prononcé ſur la *mercurification* en particulier le même arrêt que ſur le dogme de la terre mercurielle en général. *Voyez* la fin de l'*article* Mercurielle, *terre*, ce témoignage eſt très-grave, comme nous l'avons déjà obſervé en cet endroit. Mais on peut avancer que Stahl accorde même trop à cette doctrine, & ſur-tout à l'affaire de la *mercurification* en particulier, en laiſſant le champ libre aux chimiſtes laborieux qui voudront entreprendre d'éclaircir cette matiere. Tout ce qui en a été écrit juſqu'à préſent eſt ſi arbitraire quant au dogme, & ſi mal établi quant aux faits; la maniere de ces ouvrages eſt ſi alchimique, c'eſt-à-dire ſi marquée par le ton affecté de myſtere, & le vain étalage de merveilles, que tout bon eſprit eſt néceſſairement rebuté de cette étude. Je n'en excepte point les ouvrages de Becher ſur cette matiere, qui a été ſa prétention ou ſa manie favorite, ſon véritable *donquichotiſme*, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, & de parler avec cette eſpece d'irrévérence d'un ſi grand homme. Le ſecond ſupplément à ſa phyſique ſouterreine que je me ſuis dix fois obſtiné à lire ſur la réputation de l'auteur, pendant le zele de mes premieres études, m'eſt autant de fois tombé des mains. Et ſuppoſé que les ouvrages de cette eſpece renferment réellement des immenſes tréſors de ſcience, certes c'eſt acheter trop cher la ſcience que de la pourſuivre dans ces ténébreux abîmes. *Voyez* ce que nous avons déjà obſervé à ce ſujet à l'*article* Hermétique, *philoſophie*. (*b*)

MERDIN, (*Géog.*) les voyageurs écrivent auſſi MARDIN, MEREDIN, MIRIDEN, ville d'Aſie dans le Diarbeck, avec un château, qui paſſe pour imprenable; le terroir produit du coton en abondance. Elle appartient aux Turcs qui y ont un pacha avec garniſon. *Merdin* eſt ſituée à 6 lieues du Tigre, entre Moſoul & Bagdat, près d'Amed. *Long.* ſelon M. Petit de la Croix, *62. 50. lat. 35. 15.* (*D. J.*)

MERE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt celle qui a donné la naiſſance à un enfant.

Il y avoit auſſi chez les Romains des *meres* adoptives; une femme pouvoit adopter des enfans quoiqu'elle n'en eût point de naturels.

On donne auſſi le titre de *mere* à certaines égliſes, relativement à d'autres égliſes que l'on appelle leurs *filles*, parce qu'elles en ont été pour ainſi dire détachées, & qu'elles en ſont dépendantes.

Pour revenir à celles qui ont le titre de *meres* ſelon l'ordre de la nature, on appelloit chez les Romains *meres-de-famille* les femmes qui étoient épouſées *per coemptionem*, qui étoit le mariage le plus ſolemnel; on leur donnoit ce nom parce qu'elles paſſoient en la main de leur mari, c'eſt-à-dire en ſa puiſſance, ou du-moins en la puiſſance de celui auquel il étoit lui-même ſoumis, elles paſſoient en la famille du mari, pour y tenir la place d'héritier comme enfant de la famille, à la différence de celle qui étoit ſeulement épouſée *per uſum*, que l'on appelloit *matrona*, mais qui n'étoit pas réputée de la famille de ſon mari.

Parmi nous on appelle *mere-de-famille* une femme mariée qui a des enfans. On dit en Droit que la *mere* eſt toujours certaine, au-lieu que le pere eſt incertain.

Entre perſonnes de condition ſervile, l'enfant ſuit la condition de la *mere*.

La nobleſſe de la *mere* peut ſervir à ſes enfans lorſqu'il s'agit de faire preuve de nobleſſe des deux côtés, & que les enfans ſont légitimes & nés de pere & *mere* tous deux nobles; mais ſi la *mere* ſeule eſt noble, les enfans ne le ſont point.

Le premier devoir d'une *mere* eſt d'alaiter ſes enfans, & de les nourrir & entretenir juſqu'à ce qu'ils ſoient en âge de gagner leur vie, lorſque le pere n'eſt pas en état d'y pourvoir.

Elle doit prendre ſoin de leur éducation en tout ce qui eſt de ſa compétence, & ſingulierement pour les filles, auxquelles elle doit enſeigner l'économie du ménage.

La *mere* n'a point, même en pays de Droit écrit, une puiſſance ſemblable à celle que le Droit romain donne aux peres; cependant les enfans doivent lui être ſoumis, ils doivent lui porter honneur & reſpect, & ne peuvent ſe marier ſans ſon conſentement juſqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de majorité; ils doivent, pour ſe mettre à couvert de l'exhérédation, lui faire des ſommations reſpectueuſes comme au pere.

En général la *mere* n'eſt pas obligée de doter ſes filles comme le pere, elle le doit faire cependant ſelon ſes moyens lorſque le pere n'en a pas le moyen; mais cette obligation naturelle ne produit point d'action contre la *mere* non plus que contre le pere.

Lorſque le pere meurt laiſſant des enfans en bas âge, la *mere* quoique mineure eſt leur tutrice naturelle & légitime, & pour cet emploi elle eſt préférée à la grand-mere; elle peut auſſi être nommée tutrice par le teſtament de ſon mari; le juge lui défere auſſi la tutelle. *Voyez* Mineur *&* Tutelle.

La tutelle finie, la *mere* eſt ordinairement nommée curatrice de ſes enfans juſqu'à leur majorité.

Suivant la loi des douze tables, les enfans ne ſuccédoient point à la *mere*, ni la *mere* aux enfans; dans la ſuite le préteur leur donna la poſſeſſion des biens ſous le titre *unde cognati*; enfin l'empereur Claude & le ſenatuſconſulte Tertyllien déferent la ſucceſſion des enfans à la *mere*, ſavoir à la *mere in genere*, lorſqu'elle avoit trois enfans, & à la *mere* affranchie lorſqu'elle en avoit quatre. Il y avoit cependant pluſieurs perſonnes qui étoient préférées à la *mere*, ſavoir les héritiers ſiens ou ceux qui en tenoient lieu, le pere & le frere conſanguin; la ſœur conſanguine étoit admiſe. Par les conſtitutions poſtérieures la *mere* fut admiſe à la ſucceſſion de ſon fils ou de ſa fille unique, & lorſqu'il y avoit d'autres enfans elle étoit admiſe avec les freres & ſœurs du défunt. Par le droit des novelles elles furent préférées aux freres & ſœurs qui n'étoient joints que d'un côté.

L'édit de S. Maur du Mois de Mai 1567, appellé communément l'*édit des meres*, ordonna que les *meres* ne ſuccéderoient point en propriété aux biens paternels de leurs enfans, qu'elles demeureroient réduites à l'uſufruit de la moitié de ces biens avec la propriété des meubles & acquêts qui n'en faiſoient pas partie. Cet édit fut regiſtré au parlement de Paris, mais il ne fut pas reçu dans les parlemens de Droit écrit, ſi ce n'eſt au parlement de Provence, & il a été révoqué par un autre édit du mois d'Août 1729, qui ordonne que les ſucceſſions des *meres* à leurs enfans ſeront reglées comme elles l'étoient avant l'édit de S. Maur.

Suivant le Droit commun du pays coutumier, la *mere*, auſſi-bien que le pere, ſuccede aux meubles & acquêts de ſes enfans décédés ſans enfans ou petits-enfans; à l'égard des propres ils ſuivent leur ligne.

La *mere* fut admiſe à la ſucceſſion de ſes enfans naturels par le ſenatuſconſulte Tertyllien.

Pour ce qui eſt des ſucceſſions des enfans à leur *mere*, ils ne lui ſuccedoient point *ab inteſtat*; ce ne fut que par le ſenatuſconſulte Arphitien qu'ils y furent admis, & même les enfans naturels, ce qui fut depuis étendu aux petits-enfans.

En France la *mere* ne ſuccede point à ſes enfans naturels, & ils ne lui ſuccedent pas non plus ſi ce n'eſt en Dauphiné & dans quelques coûtumes ſingulieres, où le droit de ſucceder leur eſt accordé réciproquement. *Voyez les Inſtit.* de Juſt. *liv. III. tit. iij. & iv. l'inſtitution* d'Argou, *tit. des bâtards*. (*A*)

Mere de Dieu, (*Théol.*) eſt une qualité que l'Egliſe catholique donne à la ſainte Vierge. *V.* Vierge.

L'uſage de la qualifier ainſi nous eſt venu des Grecs qui l'appelloient θεότοκος, que les Latins ont rendu par *Deipara & Dei genitrix*. Ce fut le concile d'Epheſe qui introduiſit cette dénomination; & le cinquieme concile de Conſtantinople ordonna qu'à l'avenir on qualifieroit toujours ainſi la ſainte Vierge. Ce decret donna occaſion à de terribles diſputes. Anaſtaſe, prêtre de Conſtantinople, dont Neſtorius étoit patriarche, avança hautement dans un ſermon, qu'on ne devoit abſolument point appeller la Vierge θεότοκος. Ces paroles ayant cauſé un grand ſoulevement dans les eſprits, le patriarche prit le parti du prédicateur, & appuya ſa doctrine. *Voyez* Nestorien.

Mais quoiqu'on puiſſe abſolument parlant faire ſignifier à Θεοτοκος mere de Dieu, Τίκτειν & γεννᾶν ſignifiant quelquefois la même choſe; ce qui a fait que les Latins l'ont traduit par *Dei genitrix*, auſſi-bien que par *Deipara*: cependant les anciens Grecs qui appelloient la Vierge Θεότοκος, ne l'appelloient pas pour cela μητὴρ τῦ θεῦ, *mere de Dieu*. Ce ne fut qu'après que les Latins eurent traduit Θεότοκος par *Dei genitrix*, que les Grecs traduiſirent à leur tour *Dei genitrix* par μητὴρ τῦ θεῦ; moyennant quoi les Grecs & les Latins s'accorderent à appeller la Vierge *mere de Dieu*.

Le premier, à ce que prétendent les Grecs, qui lui ait donné cette qualité eſt S. Léon; & cela, prétend S. Cyrille, parce que prenant les mots de *Seigneur* & *Dieu* pour ſynonymes, il jugeoit que ſainte-Eliſabeth en appellant la ſainte-Vierge *mere de ſon Seigneur*, avoit voulu dire *mere de Dieu*.

MERE-FOLLE, *ou* MERE-FOLIE, (*Hiſtor. mod.*) nom d'une ſociété facetieuſe qui s'établit en Bourgogne ſur la fin du XIV. ſiecle ou au commencement du XV. Quoiqu'on ne puiſſe rien dire de certain touchant la premiere inſtitution de cette ſociété, on voit qu'elle étoit établie du tems du duc Philippe le Bon. Elle fut confirmée par Jean d'Amboiſe, évêque de Langres, gouverneur de Bourgogne, en 1454. *feſtum fatuorum*, dit M. de la Mare, eſt ce que nous appellons la *mere-folle*.

Telle eſt l'époque la plus reculée qu'on puiſſe découvrir de cette ſociété, à moins qu'on ne veuille dire avec le P. Meneſtrier, qu'elle vient d'Engelbert de Cleves, gouverneur du duché de Bourgogne, qui introduiſit à Dijon cette eſpece de ſpectacle; car je trouve, pourſuit cet auteur, qu'Adolphe, Comte de Cleves, fit dans ſes états une eſpece de ſociété ſemblable, compoſée de trente-ſix gentilshommes ou ſeigneurs, qu'il nomma la *compagnie des fous*. Cette compagnie s'aſſembloit tous les ans au tems des vendanges. Les membres mangeoient tous enſemble, tenoient cour pleniere, & faiſoient des divertiſſemens de la nature de ceux de Dijon, éliſant un roi & ſix conſeillers pour préſider à cette fête. On a les lettres-patentes de l'inſtitution de la ſociété du *fou*, établie à Cleves en 1381. Ces patentes ſont ſcellées de 35 ſceaux en cire verte, qui étoit la couleur des fous. L'original de ces lettres ſe conſervoit avec ſoin dans les archives du comté de Cleves.

Il y a tant de rapport entre les articles de cette inſtitution & ceux de la ſociété de la *mere-folle* de Dijon, laquelle avoit, comme celle du comté de Cleves, des ſtatuts, un ſceau & des officiers, que j'embraſſe volontiers le ſentiment du P. Meneſtrier, qui croit que c'eſt de la maiſon de Cleves que la compagnie dijonnoiſe a tiré ſon origine; ajoutez que les princes de cette maiſon ont eu de grandes alliances avec les ducs de Bourgogne, dans la cour deſquels ils vivoient le plus ſouvent.

La plûpart des villes des Pays-bas dépendantes des ducs de Bourgogne, célébroient de ſemblables fêtes. Il y en avoit une à Lille ſous le nom de *fête de l'épinette*, à Douai ſous le nom de la *fête aux ânes*, à Bouchain ſous le nom de *prevôt de l'étourdi*, & à Evreux ſous celui de la *fête des couards*, ou *cornards*. Doutreman a décrit ces fêtes dans ſon hiſtoire de Valenciennes; en un mot, il y avoit alors peu de villes qui n'euſſent de pareilles boufonneries.

La *mere-folle* ou *mere-folie*, autrement dite l'*infanterie dijonnoiſe*, en latin de ce tems-là, *mater ſtultorum*, étoit une compagnie compoſée de plus de 500 perſonnes, de toutes qualités, officiers du parlement, de la chambre des comptes, avocats, procureurs, bourgeois, marchands, *&c*.

Le but de cette ſociété étoit la joie & le plaiſir. La ville de Dijon, dit le P. Meneſtrier, qui eſt un pays de vendanges & de vignerons, a vu long-tems un ſpectacle qu'on nommoit la *mere-folie*. Ce ſpectacle ſe donnoit tous les ans au tems du carnaval, & les perſonnes de qualité, déguiſées en vignerons, chantoient ſur des chariots des chanſons & des ſatyres, qui étoient comme la cenſure publique des mœurs de ce tems-là. C'eſt de ces chanſons à chariots & à ſatyres que venoit l'ancien proverbe latin, des chariots d'injures, *plauſtra injuriarum*.

Cette compagnie, comme nous l'avons déja dit, ſubſiſtoit dans les états du duc Philippe le Bon avant 1454, puiſqu'on en voit la confirmation accordée cette même année par ce prince. L'on voit auſſi au tréſor de la ſainte chapelle du roi à Dijon, une ſeconde confirmation de la *mere-folle* en 1482; par Jean d'Amboiſe, évêque de Langres, lieutenant en Bourgogne, & par le ſeigneur de Beaudricourt, gouverneur du pays; ladite confirmation eſt en vers françois.

Cette ſociété de *mere-folle* étoit compoſée d'infanterie. Elle tenoit ordinairement aſſemblée dans la ſalle du jeu de paume de la Poiſſonnerie, à la réquiſition du procureur fiſcal, dit *fiſcal verd*, comme il paroît par les billets de convocation, compoſés en vers burleſques. Les trois derniers jours du carnaval, les membres de la ſociété portoient des habillemens déguiſés & bigarrés de couleur verte, rouge & jaune, un bonnet de même couleur à deux pointes avec des ſonnettes, & chacun d'eux tenoit en main des marottes ornées d'une tête de fou. Les charges & les poſtes étoient diſtingués par la différence des habits; la compagnie avoit pour chef celui des aſſociés qui s'étoit rendu le plus recommandable par ſa bonne mine, ſes belles manieres & ſa probité. Il étoit choiſi par la ſociété, en portoit le nom, & s'appelloit *la mere-folle*. Il avoit toute ſa cour comme un ſouverain, ſa garde ſuiſſe, ſes gardes à cheval, ſes officiers de juſtice, des officiers de ſa maiſon, ſon chancelier, ſon grand écuyer, en un mot toutes les dignités de la royauté.

Les jugemens qu'il rendoit s'exécutoient nonobſtant appel, qui ſe relevoit directement au parlement. On en trouve un exemple dans un arrêt de la cour du 6 Février 1579, qui confirme le jugement rendu par la *mere-folle*.

L'infanterie qui étoit de plus de 200 hommes, portoit un guidon ou étendard, dans lequel étoient peintes des têtes de fous ſans nombre avec leurs chaperons, pluſieurs bandes d'or, & pour déviſe, *ſtultorum infinitus eſt numerus*.

Ils portoient un drapeau à deux flammes de trois couleurs, rouge, verte & jaune, de la même figure & grandeur que celui des ducs de Bourgogne. Sur ce drapeau étoit repréſentée une femme aſſiſe, vêtue pareillement de trois couleurs, rouge, verte & jaune, tenant en ſa main une marotte à tête de fou, & un chaperon à deux cornes, avec une infinité de petits fous coëffés de même, qui ſortoient par-deſſous & par les fentes de ſa jupe. La deviſe pareille à celle de l'étendard, étoit bordée tout-autour de franges rouges, vertes & jaunes.

Les lettres-patentes que l'on expédioit à ceux que l'on recevoit dans la ſociété, étoient ſur parchemin, écrites en lettres des trois couleurs, ſignées par la *mere-folle*, & par le griffon verd, en ſa qualité de greffier. Sur ces lettres-patentes étoit empreinte la figure d'une femme aſſiſe, portant un chaperon en tête, une marotte en main, avec la même inſcription qu'à l'étendard.

Quand les membres de la ſociété s'aſſembloient pour manger enſemble, chacun portoit ſon plat. La *mere-folle* (on ſait que c'eſt le commandant, le général, le grand-maître) avoit cinquante ſuiſſes pour ſa garde. C'étoient les plus riches artiſans de la ville qui ſe prêtoient volontiers à cette dépenſe. Ces ſuiſſes faiſoient garde à la porte de la ſalle de l'aſſemblée, & accompagnoient la *mere-folle* à pié, à la reſerve du colonel qui montoit à cheval.

Dans les occaſions ſolemnelles, la compagnie marchoit avec de grands chariots peints, traînés chacun par ſix chevaux, caparaçonnés avec des couvertures de trois couleurs, & conduits par leurs cochers & leurs poſtillons vetus de même. Sur ces chariots étoient ſeulement ceux qui récitoient des vers bourguignons, habillés comme le devoient être les perſonnages qu'ils repréſentoient.

La compagnie marchoit en ordre avec ces chariots par les plus belles rues de la ville, & les plus belles poéſies ſe chantoient d'abord devant le logis du gouverneur, enſuite devant la maiſon du premier préſident du parlement, & enfin devant celle du maire. Tous étoient maſqués, habillés de trois couleurs, mais ayant des marques diſtinctives ſuivant leurs offices.

Quatre hérauts avec leurs marottes, marchoient à la tête devant le capitaine des gardes; enſuite paroiſſoient les chariots, puis la *mere-folle* précédée de deux hérauts, & montée ſur une haquenée blanche; elle étoit ſuivie de ſes dames d'atour, de ſix pages & de douze valets de pié: après eux venoit l'enſeigne, puis 60 officiers, les écuyers, les fauconniers, le grand veneur & autres. A leur ſuite marchoit le guidon, accompagné de 50 cavaliers, & à la queue de la proceſſion le fiſcal verd & les deux conſeillers, habillés comme lui; enfin les ſuiſſes fermoient la marche.

La *mere-folle* montoit quelquefois ſur un chariot fait exprès, tiré par deux chevaux ſeulement, lorſqu'elle étoit ſeule; toute la compagnie le précédoit, & ſuivoit ce char en ordre. D'autres fois on atteloit au char de la *mere-folle* douze chevaux richement caparaçonnés; & cela ſe faiſoit toujours lorſqu'on avoit conſtruit ſur le chariot un théâtre capable de contenir avec la *mere-folle* des acteurs habillés ſuivant la cérémonie: ces acteurs réci-

cito-

eitoient aux coins des rues des vers françois & bourguignons conformes au ſujet. Une bande de violons & une troupe de muſiciens étoient auſſi ſur ce théâtre.

S'il arrivoit dans la ville quelque événement ſingulier, comme larcin, meurtre, mariage bizarre, ſéduction du ſexe, *&c.* pour lors le chariot & l'infanterie étoient ſur pié; l'on habilloit des perſonnes de la troupe de même que ceux à qui la choſe étoit arrivée, & on repréſentoit l'événement d'après nature. C'eſt ce qu'on appelle faire marcher la *mere-folle*, l'infanterie dijonnoiſe.

Si quelqu'un aggregé dans la compagnie s'en abſentoit, il devoit apporter une excuſe légitime, ſinon il étoit condamné à une amende de 20 livres. Perſonne n'étoit reçu dans le corps que par la *mere-folle*, & ſur les concluſions du fiſcal verd: on expédioit enſuite des proviſions au nouveau reçu, qui lui coûtoient une piſtole.

Quand quelqu'un ſe préſentoit pour être admis dans la compagnie, le fiſcal aſſis faiſoit des queſtions en rimes, & le recipiendaire debout, en préſence de la *mere-folle* & des principaux officiers de l'infanterie, devoit auſſi répondre en rimes; ſans quoi ſon aggrégation n'étoit point admiſe. Le recipiendaire de grande condition, ou d'un rang diſtingué, avoit le privilege de répondre aſſis.

D'abord après la réception, on lui donnoit les marques de confrere; en lui mettant ſur la tête le chapeau de trois couleurs, & on lui aſſignoit des gages ſur des droits imaginaires, ou qui ne produiſoient rien, comme on le voit par quelques lettres de réception qui ſubſiſtent encore. Nous avons dit plus haut que la compagnie comptoit parmi ſes membres des perſonnes du premier rang, en voici la preuve qui méritoit d'être tranſcrite.

Acte de reception de Henri de Bourbon, *prince de Condé, premier prince du ſang*, en la compagnie de la *mere-folle* de Dijon, *l'an* 1626.

Les ſuperlatifs, mirélifiques & ſcientifiques, l'opinant de l'infanterie dijonnoiſe, régent d'Apollon & des muſes, nous légitimes enfans figuratifs du vénérable Bontems & de la marotte ſes petits-fils, neveux & arriere-neveux, rouges, jaunes, verds, couverts, découverts & forts-en-gueule; à tous fous, archi-fous, lunatiques, hétéroclites, éventés, poétes de nature bizarres, durs & mols, almanach vieux & nouveaux, paſſés, préſens & à venir, *ſalut*. Doubles piſtoles, ducats & autres eſpeces forgées à la portugaiſe, vin nouveau ſans aucun malaiſe, & chelme qui ne le voudra croire, que haut & puiſſant ſeigneur Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du ſang, maiſon & couronne de France, chevalier, *&c.* à toute outrance auroit ſon alteſſe honoré de ſa préſence les feſtus & guoguelus mignons de la *mere-folle*, & daigné requérir en pleine aſſemblée d'infanterie, être immatriculé & recepturé, comme il a été reçu & couvert du chaperon ſans péril, & pris en main la marotte, & juré par elle & pour elle ligue offenſive & défenſive, ſoutenir inviolablement, garder & maintenir folie en tous ſes points, s'en aider & ſervir à toute fin, requerant lettres à ce convenables; à quoi inclinant, de l'avis de notre redoutable dame & *mere*, de notre certaine ſcience, connoiſſance, puiſſance & autorité, ſans autre information précédente, à plein confiant de S. A. avons icelle avec allégreſſe par ce préſentes, *hurelu, berelu*, à bras ouverts & découverts, reçu & impatroniſé, le recevons & impatroniſons en notre infanterie dijonnoiſe, en telle ſorte & maniere qu'elle demeure incorporée au cabinet de l'inteſte, & généralement tant que folie durera, pour par elle y être, tenir & exercer à ſon choix telle charge qu'il lui plaira, aux honneurs, prérogatives, prééminences, autorité & puiſſance que le ciel, ſa naiſſance & ſon épée lui ont acquis; prêtant S. A. main forte à ce que folie s'éterniſe, & ne ſoit empêchée, ains ait cours & décours, débit de ſa marchandiſe, trafic & commerce en tout pays ſoit libre par tout, en tout privilégiée; moyennant quoi, il eſt permis à S. A. ajouter, ſi faire le veut, folie ſur folie, franc ſur franc, *ante, ſub ante, per ante*, ſans intermiſſion, diminution ou interlocutoire, que le branle de la machoire; & ce aux gages & prix de ſa valeur, qu'avons aſſigné & aſſignons ſur nos champs de Mars & dépouilles des ennemis de la France, qu'elle levera par ſes mains, ſans en être comptable. Donné & ſouhaité à S. A.

A Dijon, où elle a été,
Et où l'on boit à ſa ſanté,
L'an ſix cent mille avec vingt-ſix,
Que tous les fous étoient aſſis.

Signé par ordonnance des redoutables ſeigneurs buvans & folatiques, & contre-ſigné *Deſchamps*, *Mere*, & plus bas, *le Griffon verd*.

Cependant, peu d'années après cette facétieuſe réception du premier prince du ſang dans la ſociété, parut l'édit ſevere de Louis XIII, donné à Lyon le 21 Juin 1630, vérifié & enregiſtré à la cour le 5 Juillet ſuivant. qui abolit & abrogea ſous de groſſes peines, la compagnie de la *mere-folle* de Dijon; laquelle compagnie de *mere-folle*, dit l'édit, eſt vraiment une *mere* & *pure folie*, par les déſordres & débauches qu'elle a produits, & continue de produire contre les bonnes mœurs, repos & tranquillité de la ville, avec très-mauvais exemple.

Ainſi finit la ſociété dijonnoiſe. Il eſt vraiſſemblable que cette ſociété, ainſi que les autres confreries laïques du royaume, tiroient leur origine de celle qui vers le commencement de l'année ſe faiſoit depuis pluſieurs ſiecles dans les égliſes par les eccléſiaſtiques, ſous le nom de la *fête des fous*. *Voyez* FÊTE DES FOUS.

Quoi qu'il en ſoit, ces ſortes de ſociétés burleſques prirent grande faveur & fournirent long-tems au public un ſpectacle de récréation & d'intérêt, mêlé ſans doute d'abus; mais faciles à réprimer par de ſages arrêts du parlement, ſans qu'il fût beſoin d'ôter au peuple un amuſement qui ſoulageoit ſes travaux & ſes peines. (*D. J.*)

MERE, (*Jardin.*) ſe dit d'une touffe d'ifs, de tilleul & autres arbres qu'on a reſſerrés dans une pepiniere, & dont on tire des boutures & marcottes; ce qui s'appelle *une mere*, parce qu'elle reproduit pluſieurs enfans.

MERE PERLE, MERE DES PERLES, MAIRE DES PERLES, *concha margaritifera jonſt.* (*Hiſt. nat.*) on a donné le nom de *mere-perle* à une eſpece de coquillage bivalve, du genre des huitres, parce qu'on y trouve beaucoup plus de perles que dans les autres coquillages; elles ſont auſſi plus groſſes & plus belles. La *mere-perle* eſt grande, peſante, & de figure applatie & circulaire; elle a la ſurface extérieure griſe & inégale, l'intérieure eſt blanche ou de couleur argentée, unie & nacrée. On pêche ce coquillage dans les mers orientales. *Suite de la matiere médicale, tom. I. Voyez* PERLE, COQUILLE.

MERECZ, (*Géog.*) ville du grand duché de Lithuanie, au confluent de la Meretz & du Mémen, à 12 lieues N. E. de Grodno, 19. S. E. de Vilna. *Long.* 43. 2. *lat.* 53. 55.

MEREND, (*Géog.*) ville de Perſe, dans l'Azerbiane, dont M. Petit de la Croix met la *long. à* 80. 50. & la *lat. à* 37. 55.

MERIDA, (*Géog.*) par les Latins, *Emerita Auguſta*, ancienne, petite & forte ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille. Auguſte la bâtit & y établit une colonie romaine, l'an de Rome 726. Il orna ſa nouvelle ville d'un pont de pierre ſur la Guadiana, qui fut emporté en 1610, de deux aqueducs, & il acheva un chemin qu'on avoit commencé de cette place à Cadix. On a des médailles qui prouvent tous ces faits. Veſpaſien y fit auſſi de belles réparations.

Sous les Goths, *Mérida* tenoit le premier rang dans l'état & dans l'Egliſe; car elle étoit la capitale de la Luſitanie, & la métropole des évêchés d'alentour. Les Maures en ont été les maîtres pendant 520 ans; elle leur fut enlevée en 1230.

Elle eſt ſituée dans une vaſte campagne, fertile en vins, en pâturages, en fruits admirables, & ſur-tout en grains, à 14 lieues eſpagnoles E. d'Elvas, 10 S. E. d'Alcantara, 40. S. O. de Madrid. *Long.* 12. 15. *lat.* 38. 45. (*D. J.*)

MÉRIDA, (*Géog.*) petite ville de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade, dans un terroir abondant en fruits, à 40 lieues N. E. de Pampelune. *Long.* 309. 17. *lat.* 8. 30.

MÉRIDA, (*Géog.*) petite ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, capitale de la province d'Yucatan, la réſidence de l'évêque & du gouverneur de cette province. Elle n'eſt cependant habitée que par quelques eſpagnols, & par des indiens, & eſt à 12 lieues de la mer. *Long.* 289. 50. *lat.* 20. 10.

MERIDARCHE, ſ. m. (*Crit. ſacr.*) emploi dont Alexandre Balis, roi de Syria, honora Jonathas, frere de Judas Machabée, chef du peuple, général des troupes & grand ſacrificateur. Grotius, dans ſon commentaire ſur les Machabées, dit que cette charge approchoit de celle d'*écuyer tranchant*, qu'un des électeurs a dans l'empire d'Allemagne. Mais le même Grotius, ſur *S. Matt. xix.* 28. préfere une autre explication de ce terme, qui eſt celle de *gouverneur de province*, ou de *tribu*. Il eſt bien plus que vraiſſemblable que Jonathas fut nommé par Alexandre au gouvernement d'une province de l'empire de Syrie, qu'à celui de régler ce qui regardoit ſa table. (*D. J.*)

MERIDIANI, (*Hiſt. anc.*) nom que les anciens Romains donnoient à une eſpece de gladiateurs qui ſe don-

donnoient en ſpectacle, & entroient dans l'arène vers le midi, les beſtiaires ayant déja combattu le matin contre les bêtes.

Les *Méridiens* prenoient leur nom du tems auquel ils donnoient leur ſpectacle. Les *Méridiens* ne combattoient pas contre les bêtes, mais les uns contre les autres l'épée à la main. De-là vient que Séneque dit que les combats du matin étoient pleins d'humanité, en comparaiſon de ceux qui les ſuivoient.

MERIDIEN, ſ. m. (*Aſtronomie.*) grand cercle de la ſphere qui paſſe par le zénith & le nadir, & par les poles du monde, & qui diviſe la ſphere du monde en deux hémiſpheres placés l'un à l'orient, & l'autre à l'occident. *Voyez* SPHERE. On peut définir encore plus ſimplement le *méridien*; en diſant que c'eſt un cercle vertical *AZBN*, *Pl. aſtron. I. fig. 6.* qui paſſe par les poles du monde *P*, *Q*. *Voyez* VERTICAL & CERCLE.

On l'appelle *méridien*, du mot latin *meridies*, midi, parce que lorſque le ſoleil ſe trouve dans ce cercle, il eſt ou midi ou minuit pour tous les endroits ſitués ſous ce même cercle.

MÉRIDIEN, (*Géographie.*) c'eſt un grand cercle comme *PAQD*, *Pl. géogr. fig.* 7. qui paſſe par les poles de la terre *P*, *Q*, & par un lieu quelconque donné *Z*; de façon que le plan de tous *méridiens* terreſtres eſt toûjours dans le plan du *méridien* céleſte; d'où il s'enſuit 1°. que comme tous les *méridiens* entourent, pour ainſi dire, la terre, en ſe coupant aux poles, il y a pluſieurs lieux ſitués ſous le même *méridien* 2°. Comme il eſt ou midi ou minuit toutes les fois que le centre du ſoleil eſt dans le *méridien* des cieux, & comme le *méridien* terreſtre eſt dans le plan du céleſte, il s'enſuit qu'il eſt au même inſtant ou midi ou minuit dans tous les lieux ſitués ſous le même *méridien*. 3°. On peut concevoir autant de *méridiens* ſur la terre, que de points ſur l'équateur; de ſorte que les *méridiens* changent à meſure que l'on change de longitude.

Premier *méridien*, eſt celui duquel on compte tous les autres en allant d'orient en occident. Le premier *méridien* eſt donc le commencement de la longitude. *Voyez* LONGITUDE.

C'eſt une choſe purement arbitraire de prendre tel ou tel *méridien* pour premier *méridien*; auſſi le premier *méridien* a-t-il été fixé différemment par différens auteurs en différentes nations, & en différens tems; ce qui a été une ſource de confuſion dans la Géographie. La regle que les anciens obſervoient là-deſſus étoit de faire paſſer le premier *méridien* par l'endroit le plus occidental qu'ils connuſſent: mais les modernes s'étant convaincus qu'il n'y avoit point d'endroit ſur la terre qu'on pût regarder comme le plus occidental, on a ceſſé depuis ce tems de compter les longitudes des lieux, à commencer d'un point fixe.

Ptolomée prenoit pour premier *méridien*, celui qui paſſe par la plus éloignée des îles fortunées, parce que c'étoit l'endroit le plus occidental qu'on connût alors. Depuis on recula le premier *méridien* de plus en plus, à meſure qu'on découvrit des pays nouveaux. Quelques-uns prirent pour premier *méridien*, celui qui paſſe par l'île S. Nicolas, près du cap-Verd; Hondius, celui de l'île de Saint-Jacques; d'autres, celui de l'île du Corbeau, l'une des Açores. Les derniers géographes, & ſur-tout les Hollandois, l'ont placé au pic de Ténériffe; d'autres à l'île de Palme, qui eſt encore une des Canaries; & enfin, les François l'ont placé par ordre de Louis XIII. à l'île de Fer, qui eſt auſſi une des Canaries.

On compte de cette île la longitude vers l'orient, en achevant le cercle, c'eſt-à-dire juſqu'au 360 degré qui vient joindre cette île à ſon occident. Il y a même à cette occaſion une ordonnance de Louis XIII. du premier Juillet 1634, qui défend à tous pilotes, hydrographes, compoſiteurs & graveurs de cartes ou globes géographiques, „ d'innover ni changer l'ancien établiſſement „ des *méridiens*, ou de conſtituer le premier d'iceux ailleurs qu'à la partie occidentale des îles Canaries, conformément à ce que les plus anciens & fameux géographes ont déterminé, &c. „ M. de Lisle l'avoit d'abord conclu à 20 degrés cinq minutes de longitude occidentale par rapport à Paris, d'après les obſervations de meſſieurs Varin & Deshayes, faites en 1682 à Gorée, petite île d'Afrique, qui eſt à deux lieues du cap Verd; mais il s'étoit arrêté enſuite au nombre rond de 20 degrés.

Il ſeroit ſans doute plus ſûr & plus commode de prendre pour point fixe un lieu plus connu, & dont la poſition fût mieux conſtatée; tel, par exemple, que l'obſervatoire de Paris, & de compter enſuite la longitude orientale ou occidentale, en partant du *méridien* de ce lieu juſqu'au 180 degré de part & d'autre; c'eſt ainſi que pluſieurs aſtronomes & géographes le pratiquent aujourd'hui. Mais outre que cet uſage n'eſt pas encore généralement établi, il ſeroit toûjours important de connoître la véritable poſition de l'île de Fer par rapport à Paris, pour profiter d'une infinité d'obſervations & de déterminations géographiques, qui ont été faites relativement à cette île.

C'eſt la plus occidentale des Canaries qu'on croît être les îles fortunées des anciens, & qui s'étendent peu-à-peu ſur un même parallele au nombre de ſept. Ptolomée au contraire qui n'en comptoit que ſix, plaçoit toutes les îles fortunées ſur une même ligne du nord au ſud, qu'il prenoit auſſi pour le premier *méridien*, & il leur donnoit par conſéquent à toutes la même longitude. De-là une infinité d'erreurs & d'équivoques dans nos premiers navigateurs; pluſieurs d'entre eux ayant pris indiſtinctement une de ces îles pour le point fixe d'où l'on devoit compter les longitudes de tous les autres lieux de la terre. M. le Monnier, dans les *mém. de l'acad. de* 1742, place l'île de Fer à 20 degrés deux minutes 30 ſecondes, à l'occident de Paris. *Inſtit. aſtron.*

Sans faire attention à toutes ces regles purement arbitraires ſur la poſition du premier *méridien*, les Géographes & conſtructeurs de carte prennent aſſez ſouvent pour premier *méridien*, celui de leur propre ville, ou de la capitale de l'état où ils vivent; & c'eſt de-là qu'ils comptent les degrés de longitude des lieux.

Les Aſtronomes choiſiſſent dans leur calcul pour premier *meridien*, celui du lieu où ils font leurs obſervations. Ptolomée avoit pris celui d'Alexandrie; Tycho Brahé, celui d'Uranibourg; Riccioli celui de Boulogne; Flamſteed prend l'obſervatoire royal de Greenwich; & les Aſtronomes françois l'obſervatoire royal de Paris. *Voyez* OBSERVATOIRE.

Comme c'eſt à l'horiſon que toutes les étoiles ſe levent & ſe couchent, de même c'eſt au *méridien* qu'elles ſont à leur plus grande hauteur; & c'eſt auſſi dans le même *méridien* au-deſſous de l'horiſon, qu'elles ſont dans leur plus grand abaiſſement. Car puiſque le *méridien* eſt ſitué perpendiculairement tant à l'égard de l'équateur, qu'à l'égard de l'horiſon, il eſt évident de-là qu'il doit diviſer en parties égales ſoit au-deſſus, ſoit au-deſſous de l'horiſon, les ſegmens de tous les cercles paralleles; & qu'ainſi le tems qui doit s'écouler entre le lever d'une étoile & ſon paſſage au *méridien*, eſt toûjours égal à celui qui eſt compris entre le paſſage au *méridien* & le coucher. *Voy.* CULMINATION.

On trouve dans les Tranſactions philoſophiques des obſervations qui porteroient à ſoupçonner que les *méridiens* varieroient à la longue. Cette opinion ſe prouve par l'ancienne méridienne de ſaint Pétrone de Boulogne, qui maintenant ne décline pas moins, dit-on, que de huit degrés du vrai *méridien* de la ville, & par celle de Tycho à Uranibourg, qui, ſelon M. Picart, s'éloigne de 16 minutes du *méridien* moderne. S'il y a en cela quelque choſe de vrai, dit M. Vallis, ce doit être une ſuite des changemens des poles terreſtres, changement qu'il faut vraiſſemblablement attribuer à quelque altération dans le mouvement diurne, & non à un mouvement des points du ciel ou des étoiles fixes auxquelles répondent les poles de la terre.

En effet, ſi les poles du mouvement diurne reſtoient fixes au même point de la terre, les *méridiens* dont l'eſſence, pour ainſi dire, eſt de paſſer par les poles, reſteroient toûjours les mêmes.

Mais cette idée que les *méridiens* puiſſent changer de poſition, ſemble détruite par les obſervations de M. de Chazelles, de l'académie des Sciences, qui étant en Egypte, a trouvé que les quatre côtés d'une pyramide conſtruite 3000 ans auparavant, regardoient encore exactement les quatre point cardinaux; poſition qu'on ne ſauroit prendre pour un effet du haſard. Il eſt bien plus naturel de penſer, ou qu'il y a eu quelque erreur dans les opérations de Tycho, & dans la méridienne de Boulogne, ou ce qui eſt encore plus vraiſſemblable, que le ſol des endroits où ces méridiennes ont été tracées, ſur-tout celle de Boulogne, peut avoir ſouffert quelque altération. *Voyez* POLE.

Méridien du globe ou de la ſphere, c'eſt le cercle de cuivre dans lequel la ſphere tourne & eſt ſuſpendu; il eſt diviſé en quatre quarts ou 360 degrés en commençant à l'équateur. C'eſt ſur ce cercle & à commencer de l'équateur, qu'on compte dans le globe céleſte la déclinaiſon auſtrale & boréale du ſoleil & des étoiles fixes, & dans les globes terreſtres la latitude des lieux nord & ſud; il y a deux points ſur ce cercle qu'on nomme *poles*; & celui de ſes diametres qui paſſe par ces deux points,

eſt nommé l'*axe de la terre* dans le globe terreſtre; ou l'*axe des cieux* dans le céleſte; parce que c'eſt ſur ce diametre que la terre tourne.

On trace ordinairement 36 *méridiens* ſur le globe terreſtre, ſavoir de dix en dix degrés de l'équateur ou de longitude.

Les uſages de ce cercle appellé *méridien*, ſont d'arrêter par ſon moyen le globe à une certaine latitude, ou à une certaine hauteur de pole, ce qu'on appelle *rectifier le globe*, *voyez* GLOBE; de faire connoître la déclinaiſon, l'aſcenſion droite, la plus grande hauteur du ſoleil ou d'une étoile. *Voyez* encore l'*article* GLOBE.

MÉRIDIENNE, *ou* LIGNE MÉRIDIENNE, c'eſt une partie de la commune ſection du plan du méridien d'un lieu & de l'horiſon de ce lieu. On l'appelle quelquefois *ligne du nord & ſud*, parce que ſa direction eſt d'un pole à l'autre. *Voyez* MÉRIDIEN.

On appelle auſſi en général *méridienne*, la commune ſection du méridien & d'un plan quelconque, horiſontal, vertical, ou incliné. *Voyez plus bas*. MÉRIDIENNE D'UN CADRAN.

La *ligne méridienne* eſt d'un grand uſage en Aſtronomie, en Géographie, en Gnomonique; toutes ces ſciences ſuppoſent qu'on ſache la tracer exactement; ce qui a fait que différens aſtronomes ſe ſont donnés les plus grands ſoins & la plus grande peine pour en décrire avec la derniere préciſion. Une des plus fameuſes autrefois étoit celle qu'avoit tracé M. Caſſiny ſur le pavé de l'égliſe la ſainte Pétrone à Boulogne. Au toît de l'égliſe, 1000 pouces au-deſſus du pavé, eſt un petit trou à-travers lequel paſſe l'image du ſoleil, de façon que dans le moment où cet aſtre eſt au méridien, elle tombe toûjours infailliblement ſur la ligne, & elle y marque le progrès du ſoleil en différens tems de l'année par les différens points où elle correſpond en ces différens tems.

Quand cette *méridienne* fut finie, M. Caſſiny apprit aux Mathématiciens de l'Europe par un écrit public, qu'ils s'étoit établi dans un temple un nouvel oracle d'Apollon ou du ſoleil, que l'on pouvoit conſulter avec confiance ſur toutes les difficultés d'Aſtronomie. On peut en voir l'hiſtoire plus en détail dans l'éloge de cet aſtronome par M. de Fontenelle, *Hiſt. acad.* 1712. *Voyez* SOLSTICE & GNOMON.

A Paris les plus célébres *méridiennes* de cette eſpece ſont celles de l'Obſervatoire de Paris, & de S. Sulpice. Dans toutes ces *méridiennes*, qu'on peut regarder comme des eſpeces d'inſtrumens, les plus grands dont les Aſtronomes ſe ſoient ſervis, le *gnomon* proprement dit, eſt une couverture d'environ un pouce de diametre, pratiquée à la voute, ou en quelque endroit de ces édifices, par où paſſent les rayons du ſoleil, dont l'image vient ſe projetter ſur le plan horiſontal de la *méridienne*: chez les anciens ce qu'on appelloit des *gnomons*, conſiſtoit ordinairement en de grands obéliſques élevés en plein air, & dans quelque grande place, au ſommet deſquels étoit un globe, ou une figure quelconque, qui faiſoit l'office de cette ouverture, & dont l'ombre tenoit lieu de l'image ſolaire, en cela inférieurs à nos *méridiennes*, puiſque cette ombre ainſi environnée de la lumiere du ſoleil ne pouvoit qu'être fort mal terminée, & d'autant plus mal, que le gnomon étoit plus grand, & le ſoleil plus bas, comme il arrive au tems du ſolſtice d'hyver. *Voyez* GNOMON.

M. le Monnier nous a donné dans les *Mém. de l'academie des Sciences de* 1743, la deſcription de la *méridienne* qu'il a tracée dans l'égliſe de S. Sulpice, deſcription que nous allons tranſcrire ici d'après l'hiſtorien de l'académie. Cette *méridienne* avoit été tracée il y avoit environ vingt ans par Henri Sully, fameux horloger anglois. L'ouverture en fut placée aux vitraux du bras méridional de la croiſée à 75 piés de hauteur. Le mur oppoſé du bras ſeptentrional n'en étoit intérieurement qu'à 180 piés; d'où il ſuit que l'image du ſoleil, qui paſſoit par cette ouverture, ne pouvoit porter ſur la *ligne méridienne*, tracée horiſontalement ſur le pavé de l'égliſe que juſqu'au commencement de Novembre. Car on ſait que le point de ſolſtice d'hyver ſur une pareille ligne à la latitude de Paris, s'éloigne du pié du ſtile ou du gnomon de plus du triple de ſa hauteur; ce qui donne plus de 225 ou 230 piés. Le ſoleil ſe peignoit donc alors ſur le mur oppoſé; & la *méridienne* continuée devenoit une ligne verticale.

M. le Monnier ayant pris garde à cette eſpece d'inconvénient, n'en a été frappé que pour le tourner au profit de l'aſtronomie. Il a fait hauſſer de 5 piés & reculer de 2 la grande plaque de métal, ce ſoleil doré qui en portoit l'ouverture, ou plutôt il y en a ſubſtitué une autre, qui eſt ſcellée dans l'épaiſſeur du mur, & qui n'en déborde que pour préſenter aux rayons du ſoleil l'ouverture d'un pouce de diametre, ce qui la rend d'autant moins ſujette à ſe dilater par le chaud, & à ſe reſſerrer par le froid, & l'on a entierement ſupprimé le jour de la fenêtre. Cette ouverture eſt donc préſentement à 80 piés de hauteur au-deſſus du pavé de l'égliſe. A la partie inférieure du mur ſeptentrional, où répond deſormais la portion verticale de la nouvelle *méridienne*, qui ſe trouve à 18 pouces vers l'occident de la précédente: on a encaſtré en ſaillie un obéliſque de marbre blanc de 30 à 35 piés de hauteur, ſur une baſe ou pied'eſtal de 4 à 5 piés de largeur; & à la face antérieure & exactement verticale de cet obéliſque, ſur la *méridienne* qui la coupe par le milieu, ſont gravées les tranſverſales de 3 minutes, & leurs ſubdiviſions de 5 en 5 ſecondes, qui répondent aux bords ſupérieurs & inférieurs du ſoleil au ſolſtice d'hyver. Voici les avantages qui réſultent de toute cette conſtruction.

L'image du ſoleil qui ſe peint ſur un plan horiſontal vers le tems du ſolſtice d'hyver, étant deſalongée ſur le grand axe de la projection, ſe trouve par-là mal bornée ſur cet axe, donne une grande pénombre, & ne peut par conſéquent qu'indiquer aſſez imparfaitement la hauteur apparente du ſoleil, Ici au contraire l'image du ſoleil eſt preſque ronde à ce ſolſtice, & ſa projection qui eſt d'environ 20 pouces de diametre en hauteur, approche d'autant plus d'être direct, qu'elle eût été plus oblique ſur le plan horiſontal; elle eſt auſſi d'autant moins affoiblie par ſes bords.

Cette image au ſolſtice d'hyver parcourt deux lignes par ſeconde ſur l'obéliſque où elle monte à environ 25 piés au-deſſus du pavé de l'égliſe, & un peu plus de 3 lignes, lorſque le ſoleil étant au parallele de Sirius, elle eſt deſcendue plus bas. Ainſi l'on y peut ordinairement déterminer le moment du midi, en prenant le milieu entre le paſſage des deux bords, à moins d'une demi-ſeconde, ou même d'un quart de ſeconde.

On doit ſur-tout ſe ſervir de ce grand inſtrument pour déterminer les aſcenſions droites du ſoleil en hyver, & le véritable lieu de cet aſtre dans ſon périgée, ou, ce qui revient au même, dans le périhelie de la terre, les divers diametres dans les différentes ſaiſons de l'année, les diſtances apparentes du topique, ou du ſolſtice d'hyver à l'équateur, & enfin s'aſſurer ſi l'obliquité de l'écliptique eſt conſtante ou variable.

Dans la partie horiſontale de la *méridienne* qui eſt la plus étendue, ſe trouve marqué le ſolſtice d'été avec les diviſions qui en indiquent l'approche. Toute cette partie de la ligne, ainſi que la verticale ſur l'obéliſque, eſt indiquée par une lame de cuivre de 2 lignes d'épaiſſeur, miſe & enfoncée de champ dans le marbre.

Un inconvénient commun à toutes les *méridiennes* eſt que, par le peu de diſtance du point ſolſticial d'été au pié du ſtile, en comparaiſon de l'éloignement du point ſolſticial d'hyver, les diviſions y ſont extrémement reſſerrées, & qu'il eſt d'autant plus difficile par-là d'y déterminer le tems & le point précis où le ſoleil y arrive: La *méridienne* de S. Sulpice n'eſt pas exempte de ce défaut, quant à la partie qui répond au ſolſtice d'été & à ſon gnomon de 80 piés de hauteur: il y a plus; l'entablement de la corniche inférieure empêche le ſoleil d'y arriver, & en intercepte les rayons pendant pluſieurs jours avant & après. Mais M. le Monnier a parfaitement remédié à tous ces défauts, & en a même tiré avantage par une ſeconde ouverture, qu'il a ménagée 5 piés plus bas que la premiere, & en-deçà vers le dedans de l'égliſe, dans le même plan du *méridien*, & il y a ajuſté & ſcellé un verre objectif de 80 piés de foyer, au moyen duquel l'image ſolaire projettée ſur la partie correſpondante de la *méridienne*, eſt exactement terminée & ſans pénombre ſenſible. Cette partie eſt diſtinguée des autres par une grande table quarrée de marbre blanc de près de 3 piés de côté. L'image du ſoleil n'y parcourt qu'environ $1\frac{1}{2}$ ligne & 2 ſecondes; mais auſſi on l'y détermine par ſes bords à un demi ou à un quart de ſeconde près. Ce qui produit le même effet ou approchant que ſi l'image bien terminée y parcouroit 3 ou 4 lignes en une ſeconde, ou ſi le point du ſolſtice d'été étoit à la même diſtance que celui du ſolſtice d'hyver; ou enfin ſi l'on obſervoit avec un quart de cercle à lunette de 80 piés de rayon; avantage qu'aucune *méridienne* que l'on connoiſſe n'a eu juſqu'ici. L'objectif qui conſtitue cette nouvelle ouverture, & qui eſt d'environ 4 pouces de diametre, eſt renfermé dans une boîte ou eſpece de tambour qui ferme à clef, & que l'on n'ouvre que quand il s'agit de faire l'obſervation du ſolſtice.

Comme il eſt ſouvent difficile de trouver de grands objectifs d'une meſure préciſe, & telle qu'on la deman-

de, on s'eſt ſervi de celui de 80 piés qu'on avoit, & qui étoit excellent, faute d'un de 82 à 83 piés qu'il auroit fallu employer pour un gnomon de 75 piés de hauteur: car c'eſt-là la diſtance du point ſolſticial d'été ſur l'horiſontale à l'objectif: mais le foyer de ces grands objectifs n'eſt pas compris dans des limites ſi étroites, qu'ils ne raſſemblent encore fort bien les rayons de la lumiere à quelques piés de diſtance, plus ou moins, & l'eſſai qu'on a fait de celui-ci juſtifie cette théorie.

Ce que nous ne devons pas omettre, & ce qui eſt ici de la derniere importance, c'eſt la ſolidité de tout l'ouvrage, & ſur-tout de cette partie de la *méridienne* qui répond au ſolſtice d'été, & à l'ouverture de 75 piés de hauteur. Rien n'eſt ſi ordinaire que de voir le pavé des grands vaiſſeaux tels que les égliſes, s'affaiſſer par ſucceſſion de temps. Cet accident a obligé pluſieurs fois de retoucher à la fameuſe *méridienne* de S. Petrone, & ce ne peut être jamais qu'avec bien de la peine, & avec beaucoup de riſques pour l'accord & la juſteſſe du tout enſemble. Mais on n'a rien de pareil à craindre pour la *méridienne* de S. Sulpice. Tout ce pavé fait partie d'une voute qui eſt ſoutenue ſur de gros piliers; & l'un de ces piliers qui ſe trouve, non ſans deſſein, placé ſous le point du ſolſtice d'été, ſoutient la table de marbre blanc ſur laquelle ſont tracées les diviſions qui répondent à ce ſolſtice, & aux tems qui le précédent ou le ſuivent de près. On en avoit fixé la place à cet endroit, & pour cet uſage, dès le tems qu'on a conſtruit le portail méridional de S. Sulpice, & le mur où devoit être attaché l'objectif; & comme les marbres, & ſurtout les marbres blancs viennent enfin à s'uſer ſous les pieds des paſſans, on a couvert celui-ci d'une grande plaque de cuivre, qu'on ne leve qu'au tems de l'obſervation. Toutes ces précautions, jointes à tant de nouvelles ſources d'exactitudes, font de la *méridienne* de S. Sulpice un inſtrument ſingulier, & l'un des plus utiles qui aient jamais été procurés à l'Aſtronomie. L'obéliſque eſt chargé d'une inſcription qui conſervera à la poſtérité la mémoire d'un ſi bel ouvrage, & du célebre aſtronome au ſoin duquel on en eſt redevable.

Maniere de tracer une méridienne. Nous ſuppoſons qu'on connoiſſe à-peu-près le ſud, il faudra alors obſerver la hauteur FE, (*Pl. aſtron. fig.* 8.) de quelque étoile près du *méridien* $HZRN$, tenant alors le quart de cercle ferme ſur ſon axe, de façon que le fil à plomb coupe toujours le même degré, & ne lui donnant aucun autre mouvement que de le diriger du côté occidental du *méridien*, on épiera le moment où l'étoile aura la même hauteur fe qu'auparavant; enfin, on diviſera en deux parties égales par la droite HR l'angle formé par les interſections des deux plans où le quart de cercle ſe ſera trouvé dans le tems des deux obſervations avec l'horiſon, & cette droite HR ſera la *ligne méridienne*.

Autre maniere. Décrivez ſur un plan horiſontal & du même centre (*fig.* 9) pluſieurs arcs de cercle BA, ba, &c. Sur ce même centre C élevez un ſtile ou gnomon perpendiculaire à l'horiſon, & d'un pié ou d'un demi-pié de long. Vers le 21 Juin, entre 9 & 11 heures du matin, obſervez le point B, b, &c. où l'ombre du ſtile ſe terminera en différens inſtans, & des droites CB, Cb, décrivez des cercles. Obſervez enſuite l'après-midi les momens où l'ombre viendra couper de nouveau les mêmes cercles & les points A, a, où elle les coupera. Partagez enſuite les arcs de cercles AB, ab, en deux également aux points D, d, &c, & ſi la même droite CD, qui paſſe par le centre C, commun à tous les cercles, & par le milieu D d'un des arcs paſſe auſſi par le milieu d, &c. des autres arcs, ce ſera la *méridienne* cherchée.

Tous ces cercles ainſi tracés, ſervent à donner plus exactement la poſition de la *méridienne*, parce que les opérations réitérées, pour la déterminer ſur pluſieurs cercles concentriques, peuvent ſervir à ſe corriger mutuellement.

Au reſte, cette méthode n'eſt exacte qu'au tems des ſolſtices, & ſur-tout du ſolſtice d'été, c'eſt-à-dire, vers le 21 Juin, comme nous l'avons preſcrit: car dans toutes les autres ſaiſons la *méridienne* tracée déclinera de quelques ſecondes, ſoit à l'orient, ſoit à l'occident, à cauſe du changement du ſoleil en déclinaiſon, qui devient aſſez ſenſible, pour que cet aſtre, quoique à même hauteur, ſe trouve plus ou moins éloigné du *méridien*, le ſoir que le matin; on corrigera donc cette erreur par les tables qui en ont été conſtruites, ou en pratiquant les différentes méthodes que les Aſtronomes ont données pour cela. *Voyez* CORRECTION DU MIDI. (*O*)

Comme l'extrémité de l'ombre eſt un peu difficile à déterminer, il eſt encore mieux d'applatir le ſtile vers le haut, & d'y percer un petit trou qui laiſſe paſſer ſur les arcs AB, ab, une tache lumineuſe au-lieu de l'extrémité de l'ombre; ou bien on peut faire les cercles jaunes au-lieu de les faire noirs, ce qui aidera à mieux diſtinguer l'ombre.

Divers auteurs ont inventé des inſtrumens & des méthodes particulieres pour décrire des *méridiens*, ou plutôt pour déterminer des hauteurs égales du ſoleil à l'orient & à l'occident; mais nous nous abſtiendrons de les décrire, parce que la premiere des méthodes que nous venons de donner ſuffit pour les obſervations aſtronomiques, ainſi que la derniere pour des occaſions plus ordinaires.

Des méthodes que nous venons de décrire, il s'enſuit évidemment que le centre du ſoleil eſt dans le plan de la *méridienne*, c'eſt-à-dire, qu'il eſt midi toutes les fois que l'ombre de l'extrémité du ſtile couvre la *méridienne*. De-là l'uſage de la *méridienne* pour régler les horloges au ſoleil.

Il s'enſuit encore que, ſi on coupe la *méridienne* par une droite perpendiculaire OU, qui paſſe par C, cette droite ſera l'interſection du premier vertical avec l'horiſon, & qu'ainſi le point O marquera l'orient, & le point U l'occident.

Enfin, ſi l'on éleve un ſtile perpendiculaire à un plan horiſontal quelconque, qu'on faſſe un ſignal au moment où l'ombre d'un autre ſtile couvrira une *méridienne* tirée du pié de ce dernier ſtile dans un autre plan, & qu'on marque le point où répondra en ce moment l'extrémité de l'ombre du premier ſtile, la ligne qu'on pourra tirer par ce point, & le pié du premier ſtile ſera la *méridienne* du lieu du premier ſtile.

MÉRIDIENNE D'UN CADRAN, c'eſt une droite qui ſe détermine par l'interſection du *méridien* du lieu avec le plan du cadran.

C'eſt la ligne de midi d'où commence la diviſion des lignes des heures. *Voyez* CADRAN.

MÉRIDIEN MAGNÉTIQUE, c'eſt un grand cercle qui paſſe par les poles de l'aimant, & dans le plan duquel l'aiguille magnétique, ou l'aiguille du compas marin ſe trouve. *Voyez* AIMANT, AIGUILLE, BOUSSOLE, DÉCLINAISON, VARIATION, COMPAS, *&c.*

Hauteur méridienne du ſoleil ou *des étoiles*, c'eſt leur hauteur au moment où elles ſont dans le *méridien* du lieu où on les obſerve. *Voyez* HAUTEUR.

On peut définir la hauteur *méridienne*, un arc d'un grand cercle perpendiculaire à l'horiſon, & compris entre l'horiſon & l'étoile, laquelle eſt ſuppoſée alors dans le *méridien* du lieu.

Maniere de prendre les hauteurs avec le quart de cercle. Suppoſons d'abord qu'on connoiſſe la poſition du *méridien*, on mettra exactement dans ſon plan le quart de cercle au moyen du fil à plomb, ou cheveu ſuſpendu au centre. On pourra alors déterminer facilement les hauteurs *méridiennes* des étoiles, c'eſt-à-dire, qu'on pourra faire les principales des obſervations ſur leſquelles roule toute l'Aſtronomie.

La hauteur *méridienne* d'une étoile pourra ſe déterminer pareillement au moyen du pendule, en ſuppoſant qu'on connoiſſe le moment précis du paſſage de l'étoile par le *méridien*.

MÉRIDIONAL, adj. (*Géog. & Aſtr.*) diſtance méridionale en *navigation*, eſt la différence de longitude entre le méridien ſous lequel le vaiſſeau ſe trouve, & celui dont il eſt parti. *Voyez* LONGITUDE.

Parties milles, ou *minutes méridionales* dans la navigation, ce ſont les parties dont les méridiens croiſſent dans les cartes marines à proportion que les paralleles de latitude décroiſſent. *Voyez* CARTE.

Le coſſinus de la latitude d'un lieu étant égal au rayon, ou au demi-diametre du parallele de ce lieu, il s'enſuit de-là que dans une vraie carte marine, ou planiſphere nautique, ce rayon étant toujours égal au rayon de l'équateur, ou au ſinus de 90 degrés, les parties ou milles méridionales doivent y croître à chaque degré de latitude, en raiſon de ſecantes de l'arc compris entre cette latitude & le cercle équinoctial. *Voy.* CARTE DE MERCATOR, *au mot* CARTE.

C'eſt pour cela que dans les livres de navigation on forme les tables des parties méridionales par l'addition continuelle des ſecantes qu'on trouve calculés dans les mêmes livres (*p. e, dans les tables de* M. Jonas Moore) pour chaque degré & minute de latitude; & ces parties ſervent tant à faire, & à graduer une carte marine, qu'à ſe conduire dans la navigation.

Pour en faire uſage, il faut prendre en-haut dans la table le degré de latitude; & dans la premiere colonne à gauche de la même table, le nombre des minutes, & la caſe correſpondante à ces deux endroits de la table, donnera les parties *méridionales*.

Lorſqu'on a les latitudes des deux endroits placés ſous le méridien, & qu'on veut trouver les milles, ou les minutes méridionales qui marquent la diſtance de ces deux lieux, il faut d'abord obſerver ſi de ces deux lieux il n'y en auroit point un ſitué ſous l'équateur, s'ils ſont ſitués aux deux côtés oppoſés de l'équateur, ou ſi enfin ils ſe trouvent ſitués d'un même côté de l'équateur.

Dans le premier cas, les minutes méridionales qu'on trouvera immédiatement au-deſſus du degré de latitude du lieu qui n'eſt pas dans l'équateur, ſeront la difference de latitude.

Dans le ſecond cas, il faudra ajouter enſemble les minutes méridionales marquées au-deſſous des latitudes des deux lieux pour avoir les minutes méridionales compriſes entre ces deux lieux, ou la différence de latitude de ces deux lieux.

Dans le troiſieme cas enfin, il faudra ſouſtraire les minutes qui ſont au-deſſous d'un lieu des minutes qui ſont au-deſſous de l'autre. *Chambers*. (*O*)

MÉRIDIONAL. *Cadrans méridionaux*, *voyez* CADRAN.

Hémiſphere méridional, *voyez* HÉMISPHERE.

Océan méridional, *voyez* OCÉAN.

Signes méridionaux, *voyez* SIGNES.

MÉRIGAL, ſ. m. (*Comm.*) eſpece de monnoie d'or qui a cours à Sofola & au royaume de Monomotapa: elle peſe un peu plus que la piſtole d'Eſpagne.

MÉRINADE, ſ. f. (*Géog.*) On donne ce nom en Eſpagne au diſtrict d'une juriſdiction, comme d'une châtellenie, d'un petit bailliage, & d'une prevôté dont le juge eſt appellé *mérino*; & le mérino-mayor, c'eſt le roi. Le royaume de Navarre eſt diviſé en ſix *mérindades*. (*D. J.*)

MERINGUES, ſ. f. *en terme de Confiſeur*, c'eſt un petit ouvrage fort joli & fort facile à faire, ce ſont des eſpeces de maſſepains de pâte d'œufs dont on a ſéparé les blancs, de rapure de citron & de ſucre fin en poudre. Au milieu des *meringues* on met un grain de fruit confit ſelon la ſaiſon, comme ceriſe, framboiſe, *&c.*

MÉRIONETSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre dans la partie ſeptentrionale du pays de Galles, avec titre de comté, borné au nord par les comtés de Carnavan & de Denbigh; eſt, par celui de Mont gomery; ſud, par ceux de Radnov & de Cardighan; oueſt, par la mer d'Irlande. On lui donne 108 milles de tour, & environ 500 mille arpens. C'eſt un pays montueux, où l'on fait un grand trafic de coton. La plus haute montagne de la Grande Bretagne, appellée *Kader-idris*, eſt dans cette province. (*D. J.*)

MERISIER, ſ. m. (*Botan.*) eſpece de ceriſier ſauvage à fruit noir, *ceraſus ſylveſtris*, *fructu nigro*, I. B. 1. 220 *ceraſus maior*, *ac ſylveſtris*, *fructu ſubdulci*, *nigro colore inficiente*, C. B. P. 450.

C'eſt un grand arbre dont le tronc eſt droit, l'écorce extérieure de couleur brune ou cendrée, tachetée & liſſe; l'écorce intérieure eſt verdâtre. Son bois eſt ferme, tirant ſur le roux; ſes feuilles ſont oblongues, plus grandes que celles du prunier, profondément crénelées, luiſantes, un peu ameres.

Ses fleurs ſortent pluſieurs enſemble comme d'une même gaîne, portées ſur des pédicules cours, un peu rouges, ſemblables à celles des autres ceriſiers; quand elles ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits preſque ronds, petits, charnus, doux, avec une legere amertume, agréables, remplis d'un ſuc noir qui teint les mains: nous nommons ces fruits *ceriſes noires*.

On les mange nouvellement cueillies; on en boit la liqueur fermentée & diſtillée; enfin on en tire une eau ſpiritueuſe, ſoit en les arroſant de bon vin & les diſtillant après les avoir pilées avec les noyaux, ſoit en verſant leur ſuc exprimé ſur des ceriſes fraîchement cueillies & pilées, les laiſſant bien fermenter, juſqu'à ce qu'elles aient acquis une ſaveur vineuſe: alors on les diſtille pour en tirer un eſprit ardent; & c'eſt dans les proportions de force & d'agrément de cet eſprit que conſiſte l'art des diſtillateurs qui en font commerce. (*D. J.*)

MERISIER, grand arbre qui ſe trouve dans les bois des pays tempérés de l'Europe, au Miſſiſſipi, dans le Canada, *&c.* Il fait une tige très-droite; il prend une groſſeur proportionnée & uniforme: ſes branches ſe rangent par gradation; elles s'étendent en largeur & ſe ſoutiennent. Son écorce eſt liſſe, unie & d'un gris cendré aſſez clair. Ses feuilles ſont belles, grandes, longues, dentelées, pointues, & d'un verd aſſez clair; mais elles deviennent d'un rouge foncé en automne avant leur chûte. L'arbre donne au printems une grande quantité de fleurs blanches qui ont une teinte legere de couleur pourpre: elles ſont remplacées par des fruits charnus, ſucculens, d'un goût paſſable, qui renferment un noyau dans lequel eſt la ſemence. Il y a deux ſortes de *meriſiers*, l'un à fruit noir, qui eſt le plus commun, & l'autre à fruit rouge, qui a le plus d'utilité relativement aux pepinieres. Ces arbres ſont agreſtes, très-robuſtes; ils viennent aſſez promptement; il ſubſiſtent dans les plus mauvais terreins; ils ſe plaiſent dans les lieux élevés & expoſés au froid, & ils réuſſiſſent très-aiſément à la tranſplantation.

On multiplie le *meriſier* en faiſant ſemer les noyaux au mois de Juillet dans le tems de la maturité du fruit; ils leveront au printems ſuivant: on pourra même attendre juſqu'au mois de Février pour les ſemer; mais ſi on n'avoit pas eu la précaution de les conſerver dans du ſable ou de la terre, ils ne leveroient qu'au ſecond printems. Les jeunes plants ſeront aſſez forts au bout de deux ans pour être mis en pepiniere, ce qu'il faudra faire au mois d'Octobre, avec la ſeule attention de couper le pivot & les branches latérales; mais il faut bien ſe garder de couper le ſommet des arbres: ce retranchement leur cauſeroit du retard, & les empêcheroit de faire une tige droite. L'année ſuivante ils ſeront propres à ſervir de ſujets pour greffer en écuſſon des ceriſiers de baſſe tige; mais ſi l'on veut avoir des arbres greffés en haute tige, il faudra attendre la quatrieme: c'eſt le meilleur ſujet pour greffer toutes les eſpeces de bonnes ceriſes.

On peut ſe procurer des *meriſiers* en faiſant prendre dans les bois des plants de ſept à huit piés de hauteur: le mois d'Octobre ou celui de Février ſont les tems propres à la tranſplantation. Un auteur anglois, M. Ellis, aſſure qu'à quarante ans ces arbres ſont à leur point de perfection; & il a obſervé que des *meriſiers* dont il avoit fendu au mois d'Avril l'écorce extérieure avec la pointe d'un couteau, ſans bleſſer l'écorce intérieure, avoient pris plus d'accroiſſement en deux ou trois ans, que d'autres *meriſiers* auxquels on n'avoit pas touché, n'avoient fait en quinze ans.

Le *meriſier* eſt peut-être l'arbre qui réuſſit le mieux à la tranſplantation pour former du bois & pour garnir des places vuides. M. de Buffon, à qui j'ai vu faire de grandes epreuves dans cette partie, & qui a fait planter des arbres de toutes eſpeces pour mettre des terreins en bois, y a fait employer entr'autres beaucoup de *meriſiers*. Dans des terres très-fortes, très-dures, très-froides, couvertes d'une quantité extrème d'herbes ſauvages, le *meriſier* a été l'eſpece d'arbre qui a le mieux réuſſi, le mieux repris, & le mieux profité, ſans aucune culture. On obſerve que le terrein en queſtion eſt environné de grandes forêts où il n'y a point de *meriſiers*, & qu'on n'en trouve qu'à trois lieues de là: ainſi on ne peut dire pour raiſon du ſuccès que les *meriſiers* étoient naturaliſés dans le pays, qu'ils s'y plaiſoient, ni que ce terrein dût leur convenir particulierement, puiſqu'il eſt bien acquis au contraire qu'il faut à cet arbre une terre légere, ſablonneuſe & pierreuſe.

Le fruit de cet arbre, que l'on nomme *meriſe*, eſt ſucculent, extrèmement doux, bon à manger; les meriſes rouges ſont moins douces que les noires: celles-ci ſont d'un grand uſage pour les ratafiats; elles en font ordinairement la baſe. On en peut faire auſſi de bonne eau-de-vie.

Le bois du *meriſier* eſt rougeâtre, très-fort, très-dur; il eſt veiné, ſonore & de longue durée; il eſt preſque d'auſſi bon ſervice que le chêne pour le de-dans des bâtimens. Sa couleur rouge devient plus foncée en le laiſſant deux ou trois ans ſur la terre après qu'il eſt coupé; il eſt très-propre à faire des meubles, tant parce qu'il eſt veiné & d'une couleur agréable, qu'à cauſe qu'il prend bien le poli & qu'il eſt facile à travailler: enſorte qu'il eſt recherché par les Ebeniſtes, les Menuiſiers, les Tourneurs, & de plus par les Luthiers.

Le *meriſier* a donné une très-jolie variété, qui eſt à fleur double: on peut l'employer dans les boſquets, où elle ſera d'un grand agrément au printems; elle donne à la fin d'Avril la plus grande quantité de fleurs très-doubles, qui ſont d'une blancheur admirable. Cette variété ne porte point de fruit: on la multiplie aiſément par la greffe en écuſſon ſur le *meriſier* ordinaire, qui fait toujours un grand arbre; mais ſi l'on ne veut l'avoir que ſous la forme d'un arbriſſeau, il faudra la greffer auſſi en écuſſon ſur le ceriſier ſauvage dont le fruit eſt très-amer, que l'on nomme à Paris *mahaleb*, en Bourgogne *canot* ou *quenot*, & à Orléans *canout*.

MÉRITE, ſ. m. (*Droit nat.*) Le *mérite* eſt une qualité qui donne droit de prétendre à l'approbation, à l'eſtime & à la bienveillance de nos ſupérieurs ou de nos égaux, & aux avantages qui en ſont une ſuite.

Le *démérite* eſt une qualité oppoſée qui, nous rendant digne de la déſapprobation & du blâme de ceux avec leſquels nous vivons, nous force pour ainſi dire de reconnoître que c'eſt avec raiſon qu'ils ont pour nous ces ſentimens, & que nous ſommes dans la triſte obligation de ſouffrir les mauvais effets qui en ſont les conſéquences.

Ces notions de *mérite* & de *démérite* ont donc, comme on le voit, leur fondement dans la nature même des choſes, & elles ſont parfaitement conformes au ſentiment commun & aux idées généralement reçues. La louange & le blâme, à en juger généralement, ſuivent toujours la qualité des actions, ſuivant qu'elles ſont moralement bonnes ou mauvaiſes. Cela eſt clair à l'égard du légiſlateur; il ſe démentiroit lui-même groſſierement, s'il n'approuvoit pas ce qui eſt conforme à ſes lois, & s'il ne condamnoit pas ce qui y eſt contraire; & par rapport à ceux qui dépendent de lui, ils ſont par cela même obligés de regler là-deſſus leurs jugemens.

Comme il y a de meilleures actions les unes que les autres, & que les mauvaiſes peuvent auſſi l'être plus ou moins, ſuivant les diverſes circonſtances qui les accompagnent & les diſpoſitions de celui qui les fait, il en réſulte que le *mérite* & le *démérite* ont leurs degrés. C'eſt pourquoi, quand il s'agit de déterminer préciſément juſqu'à quel point on doit imputer une action à quelqu'un, il faut avoir égard à ces différences; & la louange ou le blâme, la récompenſe ou la peine, doivent avoir auſſi leurs degrés proportionnellement au *mérite* ou au *démérite*. Ainſi, ſelon que le bien ou le mal qui provient d'une action eſt plus ou moins conſidérable; ſelon qu'il y avoit plus ou moins de facilité ou de difficulté à faire cette action ou à s'en abſtenir; ſelon qu'elle a été faite avec plus ou moins de réflexion & de liberté; ſelon que les raiſons qui devoient nous y déterminer ou nous en détourner étoient plus ou moins fortes, & que l'intention & les motifs en ſont plus ou moins nobles, l'imputation s'en fait auſſi d'une maniere plus ou moins efficace, & les effets en ſont plus avantageux ou fâcheux.

Mais pour remonter juſqu'aux premiers principes de la théorie que nous venons d'établir, il faut remarquer que dès que l'on ſuppoſe que l'homme ſe trouve par ſa nature & par ſon état aſſujetti à ſuivre certaines regles de conduite, l'obſervation de ces regles fait la perfection de la nature humaine, & leur violation produit au contraire la dégradation de l'un & de l'autre. Or nous ſommes faits de telle maniere que la perfection & l'ordre nous plaiſent par eux-mêmes, & que l'imperfection, le deſordre & tout ce qui y a rapport nous déplait naturellement. En conſéquence nous reconnoiſſons que ceux qui répondant à leur deſtination font ce qu'ils doivent & contribuent au bien du ſyſtème de l'humanité, ſont dignes de notre approbation, de notre eſtime, & de notre bienveillance; qu'ils peuvent raiſonnablement exiger de nous ces ſentimens, & qu'ils ont quelque droit aux effets qui en ſont les ſuites naturelles. Nous ne ſaurions au contraire nous empêcher de condamner ceux qui par un mauvais uſage de leurs facultés dégradent leur propre nature; nous reconnoiſſons qu'ils ſont dignes de deſapprobation & de blâme, & qu'il eſt conforme à la raiſon que les mauvais effets de leur conduite retombent ſur eux. Tels ſont les vrais fondemens du *mérite* & du *démérite*, qu'il ſuffit d'enviſager ici d'une vûe générale.

Si deux hommes ſembloient à nos yeux également vertueux, à qui donner la préférence de nos ſuffrages? ne vaudroit-il pas mieux l'accorder à un homme d'une condition médiocre, qu'à l'homme déjà diſtingué; ſoit par la naiſſance, ſoit par les richeſſes? Cela paroît d'abord ainſi; cependant, dit Bacon, le *mérite* eſt plus rare chez les grands que parmi les hommes d'une condition ordinaire, ſoit que la vertu ait plus de peine à s'allier avec la fortune, ou qu'elle ne ſoit guere l'héritage de la naiſſance; en ſorte que celui qui la poſſede ſe trouvant placé dans un haut rang, eſt propre à dédommager la terre des indignités communes de ceux de ſa condition. (*D. J.*)

MÉRITE, *en Théologie*, ſignifie la *bonté morale* des actions des hommes, & la *récompenſe* qui leur eſt dûe.

Les Scholaſtiques diſtinguent deux ſortes de *mérite* par rapport à Dieu; l'un de congruité, l'autre de condignité, ou, comme ils s'expriment, *meritum de congruo*, & *meritum de condigno*.

Meritum de congruo, le *mérite* de congruité eſt lorſqu'il n'y a pas une juſte proportion entre l'action & la récompenſe: enſorte que celui qui récompenſe ſupplée par ſa bonté ou par ſa libéralité à ce qui manque à l'action; tel eſt le *merite* d'un fils par rapport à ſon pere, mais ce *mérite* n'eſt appellé *mérite* qu'improprement.

Meritum de condigno, le *mérite* de condignité eſt, quand il y a une juſte éſtimation & une égalité abſolue entre l'action & la récompenſe, comme entre le travail d'un ouvrier & ſon ſalaire.

Les prétendus Réformés n'admettent point de *mérite* de condignité; c'eſt un des points entr'autres en quoi ils different d'avec les Catholiques.

Le *mérite*, ſoit de congruité, ſoit de condignité, exige diverſes conditions, tant du côté de la perſonne qui *mérite* que du côté de l'acte méritoire & de la part de Dieu qui récompenſe.

Pour le *mérite* de condignité, ces conditions ſont, de la part de la perſonne qui *mérite*, 1°. qu'elle ſoit juſte, 2°. qu'elle ſoit encore ſur la terre: de la part de l'acte méritoire, qu'il ſoit, 1°. libre & exempt de toute néceſſité, même ſimple & relatif; 2°. moralement bon & honnête; 3°. ſurnaturel & rapporté à Dieu. Enfin, de la part de Dieu qui récompenſe, il faut qu'il y ait promeſſe ou obligation de couronner telle ou telle bonne œuvre.

Le *mérite* de congruité n'exige pas cette derniere condition, mais il ſuppoſe dans la perſonne qui *mérite* qu'elle eſt encore en cette vie, mais non pas qu'elle ſoit juſte, puiſque les actes de piété par leſquels un pécheur ſe diſpoſe à obtenir la grace, peuvent la lui mériter *de congruo*; 2°. de la part de l'acte, qu'il ſoit libre, bon & ſurnaturel dans ſon principe, c'eſt-à-dire fait avec le ſecours de la grace.

On ne peut pas mériter *de congruo* la premiere grace actuelle, mais bien la premiere grace ſanctifiante & la perſévérance; mais on ne peut *mériter* celle-ci *de condigno*, non plus que la premiere grace ſanctifiante, quoiqu'on puiſſe mériter la vie éternelle d'un *mérite* de condignité. Montagne, *traité de la grace, queſt. viij. article 2. paragr. 2.*

MERKUFAT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent à un officier qui eſt ſous le teſterdar ou grand tréſorier; ſa fonction eſt de diſpoſer des deniers deſtinés à des uſages pieux. (—)

MERLAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de la mer océanne; il reſſemble beaucoup au merlus, *voyez* MERLUS, par la forme du corps: il a les yeux grands, très-clairs & blancs, la bouche de moyenne grandeur, & les dents petites. Il differe du merlus en ce qu'il a trois nageoires ſur le dos, tandis que le merlus n'en a que deux; les côtés du corps ſont marqués par une ligne longitudinale & tortueuſe, qui s'étend depuis les ouïes juſqu'à la queue: le *merlan* mange de petits poiſſons, tels que les aphyes, les goujons, &c. & il les avale tout entiers; ſa chair eſt légere, & très-facile à digérer. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. I. liv. IX, chap. ix. Voyez* POISSON.

MERLE, ſ. m. *merula vulgaris*, (*Hiſt. nat. Ornit.*) oiſeau qui eſt de la groſſeur de la litorne, ou à-peu-près, il peſe quatre onces; il a huit pouces neuf lignes de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout des pattes, & neuf pouces huit lignes juſqu'au bout de la queue. Dans le mâle, cette longueur eſt de dix pouces & quelques lignes; le bec a un pouce de long, il eſt en entier d'un jaune de ſaffran dans le mâle, tandis que la pointe & la racine ſont noirâtres dans la femelle; le dedans de la bouche ſe trouve jaune dans l'un & l'autre ſexe. Les mâles ont le bec noirâtre pendant la premiere année de leur âge, enſuite il devient jaune, de même que le tour de paupieres: les vieux *merles* mâles ſont très-noirs en entier; les femelles & les jeunes mâles ont au contraire une couleur plutôt brune que noire, ils different encore des premiers en ce que la gorge eſt rouſſâtre, & la poitrine cendrée. Quand les *merles* ſont jeunes, on ne peut diſtinguer les mâles d'avec les femelles. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, la quatrieme eſt la plus longue de toutes. La queue a quatre pouces deux lignes de longueur; elle eſt compoſée de douze plumes toutes également longues, excepté l'extérieure de chaque côté qui eſt un peu plus courte; les pattes ont une couleur noire; le doigt extérieur & celui de derriere ſont égaux. La femelle pond quatre ou cinq œufs d'une couleur bleuâtre, parſemés d'un grand nombre de petits traits bruns. Le mâle chante très-bien.

Cet oiſeau conſtruit l'extérieur de ſon nid avec de la mouſſe, du chacune, de petits brins de bois, des racines fibreuſes, &c. il ſe ſert de boue pour lier le tout enſem-

enſemble; il enduit l'intérieur de boue; & au lieu de pondre ſes œufs ſur l'enduit, comme fait la grive, il le garnit de petit haillons, de poils & d'autres matieres plus douces que la boue, pour empêcher que ſes œufs ne ſe caſſent & pour que ſes petits ſoient couchés plus mollement. Il aime à ſe laver & à vivre ſeul, il nettoye ſes plumes avec ſon bec. On trouve des *merles* blancs dans les Alpes ſur le mont Appennin & ſur les autres montagnes fort élevées. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU.

MERLE BLEU *ou* MOINEAU SOLITAIRE, *paſſer ſolitarius dictus*, oiſeau qui eſt de la groſſeur du *merle*, auquel il reſſemble parfaitement par la forme du corps. Il a la tête & le cou fort gros; le deſſus de la tête eſt d'une couleur cendrée obſcure, & le dos d'un bleu foncé & preſque noir, excepté les bords extérieurs des plumes qui ſont d'un blanc ſale. Les plumes des épaules & celles qui recouvrent les grandes plumes des aîles ont la même couleur que le dos; il y a dans chaque aîle dix-huit grandes plumes qui ſont toutes brunes, à l'exception de l'extérieure de chaque côté qui eſt plus courte que les autres, parmi leſquelles il y en a quelques unes qui ont la pointe blanche. La queue eſt longue d'une palme, & compoſée de douze plumes d'un brun preſque noir. Toute la face inférieure de l'oiſeau, c'eſt-à-dire la poitrine, le ventre & les cuiſſes, ont des lignes tranſverſales, les unes de couleur cendrée, les autres noires, & d'autres blanches; ces taches ſont comme ondoyantes. La couleur du ventre reſſemble à celle du coucou; la gorge & la partie ſupérieure de la poitrine ne ſont pas cendrées. On y voit au contraire des taches blanches avec un peu de roux; le bec eſt droit, noirâtre, un peu plus long, un peu plus gros & plus fort que celui de la grive. Les pattes ſont courtes & noires, les piés & les ongles ont cette même couleur. L'oiſeau ſur lequel on a fait cette deſcription, étoit femelle. Selon Aldrovande, les mâles ſont plus beaux, ils ſont en entier d'une couleur bleue pourprée. Willughby dit avoir vû un mâle à Rome, dont le dos principalement étoit d'un bleu obſcur pourpré. Le *merle* chante très-agréablement, ſa voix imite le ſon d'une flûte; il apprend aiſément à parler, il ſe plaît à être ſeul, il reſte ſur les vieux édifices. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU.

MERLE A COLLIER, *merula torquata*, oiſeau qui eſt de la groſſeur du *merle* ordinaire, ou un peu plus gros, la face ſupérieure du corps eſt d'une couleur brune noirâtre. On le diſtingue aiſément du *merle*, en ce qu'il a au-deſſous de la gorge un collier blanc de la largeur du doigt, & de la figure d'un croiſſant. Raii, *Synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

MERLE D'EAU, *merula aquatica*, oiſeau qui eſt un peu plus petit que le *merle* ordinaire; il a le dos d'une couleur noirâtre, mêlée de cendre, & la poitrine très-blanche; il fréquente les eaux, il ſe nourrit de poiſſons, & il plonge quelquefois ſous les eaux, quoiqu'il reſſemble par l'habitude du corps aux oiſeaux terreſtres, & qu'il ait les piés faits comme eux. Raii, *Synop. meth. Voyez* OISEAU.

MERLE COULEUR DE ROSE, *merula roſea*. Aldrov. oiſeau qui eſt un peu plus petit que le *merle*; il a le dos, la poitrine & la face ſupérieure des aîles de couleur de roſe ou de couleur de la chair. La tête eſt garnie d'une huppe; les aîles, la queue & la racine du bec ſont noires, le reſte du bec eſt de couleur de chair; les pattes ſont d'une couleur jaune, ſemblable à-peu-près à celle du ſaffran. Cet oiſeau ſe trouve dans les champs, & ſe tient ſur le fumier. Raii, *Synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MERLE, TOURD, ROCHAU, *merula*, poiſſon de mer, aſſez reſſemblent par la forme du corps à la perche de riviere; il eſt d'un bleu noirâtre; la couleur du mâle eſt moins foncée que celle de la femelle, & tire plus ſur le violet. Ce poiſſon a la bouche garnie de dents pointues & courbes, il reſte ſur les rochers, & il ſe nourrit de mouſſe, de petits poiſſons, d'ourſins, &c. Ariſtote dit que la couleur des *merles* devient plus foncée, c'eſt-à-dire plus noire au commencement du printems, & qu'elle s'éclaircit en été. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. I. liv. VI. chap. v.*

MERLETTE, ſ. f. *dans le Blaſon*, petit oiſeau qu'on repréſente ſans piés & même ſans bec. On s'en ſert pour diſtinguer les cadets des aînes. Il y en a qui l'attribuent en particulier au quatrieme frere. *Voyez* DIFFÉRENCE.

MERLIN, ſ. m. *terme de Corderie*, eſt une ſorte de corde ou auſſiere compoſée de trois fils commis enſemble par le tortillement.

Le *merlin* ſe fabrique de la même maniere que le bitord, à l'exception qu'on l'ourdit avec trois fils, au lieu que le bitord n'en a que deux, & que le toupin, dont on ſe ſert pour le *merlin*, doit avoir trois rainures. *Voyez l'article* CORDERIE.

MERLINER *une voile*, (*Marine.*) c'eſt coudre la voile à la ralingue par certains endroits avec du *merlin*.

MERLON, ſ. m. *en Fortification*, eſt la partie du parapet entre deux embraſures. *Voyez* PARAPET & EMBRASURE. Ce mot vient du latin corrompu *merula* ou *merla*, qui ſignifie un *crenau*. Il a ordinairement 8 à 9 piés de long du côté extérieur du parapet, & 15 du côté de l'intérieur ou de la ville. Il a la même hauteur & la même épaiſſeur que le parapet. *Chambers*.

MERLOU, (*Géog.*) autrefois *Mello*, petite baronnie de France en Picardie, au dioceſe de Beauvais; elle a donné le nom à l'illuſtre maiſon de Mello, & appartient préſentement à celle de Luxembourg. *Long.* 20. *lat.* 49. 10. (*D. J.*)

MERLU, *voyez* MERLE.

MERLUCHE, *voyez* MORUE.

MERLUCHE & MORUE, (*Diete.*) *voyez l'article particulier* POISSON SALÉ, ſous l'*article* POISSON, (*Diete.*)

MERLUCLE, *voyez* MORUE.

MERLUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) poiſſon qui ſe trouve dans la haute mer, il croit juſqu'à une coudée & plus; il a les yeux grands, le dos d'un gris cendré, le ventre blanc, la queue plate, la tête allongée & applatie. L'ouverture de la bouche eſt grande, & la mâchoire inférieure un peu longue & plus large que la ſupérieure; les deux mâchoires & le palais ſont garnis de dents aiguës & courbées en arriere, il y a auſſi au fond de la bouche & de l'œſophage des os durs & raboteux, l'anus eſt ſitué plus en avant que dans la plûpart des autres poiſſons. Le *merlus* a deux nageoires près des ouïes, deux un peu au-deſſous & plus près de la bouche, une longue qui s'étend depuis l'anus juſqu'à la queue, une ſur le dos qui correſpond à la précédente, & une plus petite placée près de la tête: il a ſur les côtés du dos une ligne qui s'étend depuis les yeux juſqu'à la queue. Les *merlus* qui vivent dans l'eau pure en pleine mer ont la chair tendre & de bon goût, ceux au contraire qui reſtent dans les endroits fangeux, deviennent gluans & de mauvais goût. Le foie de ce poiſſon peut être comparé pour la délicateſſe à celui du ſurmulet. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. I. liv. IX. chap. viij. Voyez* POISSON.

MERLUS, *laite d'un*, (*Science microſcop.*) M. Leeuwenhoek, après avoir obſervé la *latte* ou le *ſemen* d'un *merlus* vivant au microſcope, en conclud qu'il contient plus d'animalcules qu'il n'y a d'hommes vivans ſur la ſurface de la terre dans un même tems; car il calcule que cent grains de ſable faiſant le diametre d'un pouce, il ſuit qu'un pouce cubique contiendroit un million de grains de ſable; & comme il a trouvé que la laite du *merlus* eſt d'environ quinze pouces cubiques, elle doit contenir quinze millions de quantités auſſi grandes qu'un grain de ſable; mais ſi chacune de ces quantités contient dix mille de ces petits animaux, il doit y en avoir dans toute la laite cent cinquante mille millions.

Maintenant pour trouver avec quelque vraiſſemblance le nombre des hommes qui vivent ſur toute la terre dans un même tems, il remarque que la circonférence d'un grand cercle eſt de 5400 milles de Hollande; d'où il conclud que toute la ſurface de la terre contient 9, 276, 218 de ces milles quarrés; & ſuppoſant qu'un tiers de cette ſurface ou 3, 092, 072 milles eſt une terre ſeche, & qu'il n'y a d'habité que les deux tiers de ce dernier nombre, ou 2, 061, 382 milles; ſuppoſant encore que la Hollande & la Weſtfriſe ont 22 milles de longueur & 7 de largeur, ce qui fait 154 milles quarrés, la partie habitable du monde ſera 13, 385 fois la grandeur de la Hollande & Weſtfriſe.

Si l'on ſuppoſe à préſent que le nombre des habitans de ces deux provinces eſt d'un million, & que les autres parties du monde ſoient auſſi peuplées que celle-là, (ce qui eſt hors de vraiſſemblance), il y aura 13, 385 millions d'ames ſur toute la terre; mais la laite de ce *merlus* contient 150, 000 millions de ces petits animaux, elle en contient donc dix fois plus qu'il n'y a d'hommes ſur la terre.

On peut calculer d'une autre maniere le nombre de ces petits animaux; car l'auteur du *Spectacle de la nature* dit que trois curieux ont compté avec toute l'attention dont ils ont été capables, combien il entroit d'œufs d'une *merlus* femelle dans le poids d'une dragme, & ils ſe ſont trouvés d'accord dans les nombres qu'ils

avoient mis par écrit; ils peſerent enſuite toute la maſſe, & prenant huit fois la ſomme d'une drachme pour chaque once qui contient huit drachmes, toutes les ſommes réunies produiſirent le total de 9 millions 334 mille œufs.

Suppoſons maintenant (comme le fait M. Leeuwenhoek par le *ſemen maſculinum* des grenouilles) qu'il y a dix mille animaux petits dans la laite pour chaque œuf de la femelle, il s'enſuit que puiſque la laite de la femelle s'eſt trouvée contenir neuf millions 334 mille œufs, la laite du mâle contiendra 93 mille 440 millions de petits animaux; ce qui, quoique bien au-deſſous du premier calcul, eſt toujours ſept fois autant que toute l'eſpece humaine.

Pour trouver la grandeur comparative de ces petits animaux, M. Leeuwenhoek plaça auprès d'eux un cheveu de ſa tête, lequel à travers de ſon microſcope paroiſſoit avoir un pouce de largeur, & il trouva que ce diametre pouvoit aiſément contenir ſoixante de ces animaux; par conſéquent leurs corps étant ſphériques, il s'enſuit qu'un corps dont le diametre ne ſeroit que de l'épaiſſeur de ce cheveu, en contiendroit 216 mille.

Il obſerva finalement que lorſque l'eau où il avoit délayé la ſemence d'un *merlus* étoit exhalée, les petits corps de ces petits animaux ſe mettoient en piece, ce qui n'arrivoit point à ceux de la ſemence d'un bélier. Il attribue cette différence à la plus grande conſiſtance & fermeté du corps du bélier, la chair d'un animal étant plus compacte que celle d'un poiſſon.

Dans la laite d'une autre ſorte de *merlus*, nommé *jack* en anglois, on diſtingue au-moins dix mille petits animaux dans une quantité qui n'eſt pas plus grande qu'un grain de ſable, qui ſont exactement ſemblables en apparence à ceux du *merlus* ordinaire, mais plus forts & plus vifs. *Voy.* Baker, *Microſcop. obſervations*. (*D. J.*)

MERLUS, (*Pêche.*) La pêche du *merlus* ne ſe pratique que dans la baie d'Audierne, à trois ou quatre lieues ſeulement au large; le poiſſon ſe tient ordinairement ſur des fonds de ſables un peu vaſeux, il fuit les fonds durs & couverts de rochers; quand il eſt bien préparé, ſa qualité ne differe guère de celle de l'Amérique, les chairs aux connoiſſeurs en paroiſſent un peu plus coriaces; la pêche commence à la fin d'Avril & finit à la ſaint Jean.

Les pêcheurs qui font cette pêche ont chacun pluſieurs lignes; l'ain ou l'hameçon eſt garni d'un morceau de chair d'orphie ou d'éguille que l'on pêche exprès pour cet uſage; les rets ſont dérivans; deux hommes de l'équipage nagent continuellement, parce qu'autrement les pêcheurs ne prendroient rien. La meilleure pêche ſe fait la nuit ſur les fonds de trente braſſes de profondeur.

Pour ſaler & faire ſécher le *merlus*, on lui coupe la tête & on le fend par le ventre du haut en bas, on le met dans le ſel pendant deux fois vingt-quatre heures, d'où on le retire pour le laver dans l'eau de mer, on l'expoſe à terre au ſoleil pendant pluſieurs jours juſqu'à ce qu'il ſoit bien ſec, après quoi on le met en grenier dans les magaſins juſqu'à ce qu'on le porte à Bordeaux, pour y être vendu en paquets de deux cens livres peſant.

MERLUT, ſ. m. (*Mégiſſerie.*) on appelle *peaux en merlut*, des peaux de boucs, de chevres & de moutons, en poil & laine, qu'on fait ſécher à l'air ſur des cordes, afin de pouvoir les conſerver ſans qu'elles ſe corrompent, en attendant qu'elles puiſſent ſe paſſer en chamois. *Voyez* MÉGIE.

MEROCTE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) pierre fabuleuſe dont il eſt fait mention dans Pline, qui nous dit qu'elle étoit d'un verd de poreau, & ſuintoit du lait.

MÉROE, ÎLE DE, (*Géog. anc.*) île ou plutôt preſqu'île de la haute Egypte. Ptolomée, *l. IV. c. viij.* dit qu'elle eſt formée par le Nil qui la baigne à l'occident, & par les fleuves Aſtape & Aſtaboras qui la mouillent du côté de l'orient. Diodore & Strabon donnent à cette île 120 lieues de longueur ſur 40 de large, & à la ville de *Méroé* 16 degrés 30′ de *latitude* ſeptentrionale.

Il n'y a rien de plus célebre dans les écrits des anciens que cette île de *Méroé*, ni rien de plus difficile à trouver par les modernes. Si ce que les anciens en ont raconté eſt véritable, cette île pouvoit mettre en armes deux cens cinquante mille hommes, & nourrir juſqu'à quatre cens mille ouvriers. Elle renfermoit pluſieurs villes, dont la principale étoit celle de *Méroé* qui ſervoit de réſidence aux reines; je dis aux reines, parce qu'il ſemble que c'étoient des femmes qui régnoient dans ce pays-là, puiſque l'hiſtoire en cite trois de ſuite, & toutes ces trois s'appelloient *Candace:* Pline nous apprend que depuis long-tems ce nom étoit commun aux reines de *Méroé*.

Mais la difficulté de trouver cette île dans la Géographie moderne, eſt ſi grande, que le pere Tellez, jéſuite, & autres, ſe ſont laiſſé perſuader qu'elle étoit imaginaire; cependant le moyen de révoquer en doute ſon exiſtence, après tous les détails qu'en ont fait les anciens? Pline rapporte que Simonide y a demeuré cinq ans, & qu'après lui, Ariſtocréon, Bion & Baſilis, ont décrit ſa longueur, ſa diſtance de Syene & de la mer Rouge, ſa fertilité, ſa ville capitale, & le nombre des reines qu'elle a eu pour ſouveraines. Ludolf, ſans avoir mieux réuſſi que le pere Tellez à trouver cette île, n'a pas douté néanmoins qu'elle n'exiſtât.

Les peres Jéſuites qui ont été en Ethyopie, ſemblent convaincus que l'île de *Méroé* n'eſt autre choſe que le royaume de Gojam, qui eſt preſque tout entouré de la riviere du Nil, en forme de preſqu'ile; mais cette preſqu'île qui fait le royaume de Gojam eſt formée par le Nil ſeul; point d'Aſtape, point d'Aſtaboras, je veux dire, aucune riviere que l'on puiſſe ſuppoſer être l'Aſtape & l'Aſtaboras, ce qui eſt contre la deſcription que les anciens en ont faite. Ajoutez que la ville de *Méroé*, capitale du pays, étoit placée entre le 16 & le 17 degré de *latitude* ſeptentrionale, & le royaume de Gojam ne paſſe pas le 13 degré.

L'opinion de M. de Liſle eſt donc la ſeule vraiſſemblable. Il conjecture que l'île de *Méroé* des anciens eſt ce pays qui eſt entre le Nil & les rivieres de Tacaze & de Dender, & il établit cette conjecture par la ſituation du pays, par les rivieres qui l'arroſent, par ſon étendue, par ſa figure, & par quelques autres ſingularités communes à l'île de *Méroé*, & au pays en queſtion. *Voyez-en* les preuves dans les *Mém. de l'acad. des Sc. ann.* 1708. Je remarquerai ſeulement que la riviere de Tacaze a bien l'air d'être en effet l'Aſtaboras des anciens, & le Dender d'être l'Aſtape, parce qu'il n'y a que ces deux rivieres, au-moins de quelque conſidération, qui entrent immédiatement dans le Nil du côté de l'orient. (*D. J.*)

MÉROPES, (*Géog. anc.*) anciens peuples de l'île de Cos, l'une des Sporades, voiſine de la Doride. Elle fut appellée Μεροπης, de Mérops, l'un de ſes rois, dont la fille nommée *Cos* ou *Coos* donna depuis ſon nom à cette île. Les *Méropes* de l'île de Cos étoient contemporains d'Hercule. Plutarque décrit une ſtatue qu'ils avoient érigée dans l'île de Délos, en l'honneur d'Apollon. (*D. J.*)

MÉROPS, *voyez* GUÉPIER.

MÉROS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyol.*) grand poiſſon d'Amérique, nommé par les Breſiliens *aigupuguacu*. Il a cinq ou ſix piés de long, une tête très-groſſe, une gueule large, ſans aucune dent. Ses nageoires ſont au nombre de cinq, étendues ſur toute la longueur du dos, preſque juſqu'à la queue; leur partie antérieure eſt armée de pointes; la nageoire de la queue eſt très-large ſurtout à l'extrémité. Les écailles de ce poiſſon ſont fort petites; ſon ventre eſt blanc; ſa tête, ſon dos, & ſes côtés ſont d'un gris brun. (*D. J.*)

MÉROS *ou* MÉRUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Inde, ſelon Strabon, Théophraſte, Ælien, Mela, & autres. Elle étoit conſacrée à Jupiter. Les anciens donnent des noms bien différens à cette montagne. Elle eſt appellée *Nyſa* par Pline, *l. VIII. c. xxxix. Sacrum*, par Trogus; &, par Polien, *Tricoryphus*, à cauſe de ſes trois ſommets. (*D. J.*)

MÉROU, (*Géog.*) ville d'Aſie en Perſe, dans le Khoraſſan. Elle a produit pluſieurs ſavans hommes; & Jacut aſſure qu'il y a vû trois bibliotheques, dans l'une deſquelles il y avoit quelques mille volumes manuſcrits. L'agrément de ſa ſituation, la pureté de ſon air, la fertilité de ſon terroir, & les rivieres qui l'arroſent en font un ſéjour délicieux. Elle eſt aſſez également éloignée de Nichapour, de Hérat, de Balk, & de Bocara. *Long.* 81. *lat.* 37. 40.

C'eſt dans cette ville que mourut en 1072 Alp-Arſlan, ſecond ſultan de la dynaſtie des Selgincides, & l'un des plus puiſſans monarques de l'Aſie. On y lit cette épitaphe ſur ſon tombeau: „ Vous tous qui avez vû la grandeur d'Alp-Arſlan élevée juſqu'aux cieux, venez la voir à *Mérou* enſevelie dans la pouſſiere „. (*D. J.*)

MÉROVINGIEN, ſubſt. & adj. maſc. (*Hiſt. de France.*) nom que l'hiſtoire donne aux princes de la premiere race des rois de France, parce qu'ils deſcendoient de Mérovée. Cette race a régné environ 333 ans, depuis Pharamond juſqu'à Charles Martel, & a donné 36 ſouverains à ce royaume.

M. Gibert (*Mém. de l'acad. des Belles-Lettres*) tire le mot de *Mérovingien*, de Marobodicus, roi des Germains, d'où les Francs ont tiré leur origine, & ont for-

mé le nom de *Mérovée* par l'analogie de la langue germanique rendue en latin. M. Freret, au contraire, après avoir eſſayé d'établir que le nom de *Mérovingien* ne fut connu que ſous les commencemens de la deuxieme race (ce que nie M. Gibert), dans un tems où il étoit devenu néceſſaire de diſtinguer la famille régnante de celle à qui elle ſuccédoit, rend à Mérovée, l'ayeul de Clovis, l'honneur d'avoir donné ſon nom à la premiere race de nos rois; & ſa raiſon, pour n'avoir commencé cette race qu'à Mérovée, eſt que, ſuivant Grégoire de Tours, quelques-uns doutoient que Mérovée fût fils de Clodion, & le croyoient ſeulement ſon parent, *de ſtirpe ejus*, au lieu que depuis Mérovée la filiation de cette race n'eſt plus interrompue. C'eſt un procès entre ces deux ſavans, & je crois que M. Freret le gagneroit. (*D. J.*)

MERS, LE, (*Géog.*) quelques François diſent, & mal-à-propos, la *Marche*; province maritime de l'Ecoſſe ſeptentrionale, avec titre de comté. Elle abonde en blé & en pâturages. Elle eſt ſituée à l'orient de la province de Twedale, & au midi de celle de Lothian, ſur la mer d'Allemagne. La riviere de Lauder donne le nom de *Lauderdale* à la vallée qu'elle arroſe dans cette province. La famille de Douglas jouit aujourd'hui du comté de *Mers*. (*D. J.*)

MERSBOURG, (*Géog.*) en latin moderne *Martinopolis*; ancienne ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe en Miſnie, avec un évêché ſuffragant de Magdebourg, aujourd'hui ſécularisé. Elle appartient à l'électeur de Saxe. Henri I. gagna près de cette ville, en 933, une fameuſe bataille ſur les Hongrois. Le comte de Tilly la prit en 1631, les Suédois enſuite, & depuis les Impériaux & les Saxons. Son évêché a été fondé par l'empereur Othon I. *Mersbourg* eſt ſur la Sala, à 4 milles S. O. de Hall; 8 N. O. de Leipſick; 23 N. O. de Dreſde. *Long.* 30. 2. *lat.* 51. 28. (*D. J.*)

MERSEY, (*Géog.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans la province d'Yorck, prend ſon cours entre les comtés de Lancaſtre au nord, & de Cheſter au midi, & finit par ſe rendre dans la mer d'Irlande, où elle forme le port de Leverpole. (*D. J.*)

MERTOLA, (*Géog.*) autrefois *Myrtilis*; ancienne petite ville de Portugal dans l'Alentéjo. Elle eſt forte par ſa ſituation, & devoit être opulente du tems des Romains, ſi l'on en juge par des monumens d'antiquités, comme colonnes & ſtatues qu'on y a déterrées. Cette ville fut priſe ſur les Maures par dom Sanche en 1239. Elle eſt auprès de la Guadiana, dans l'endroit où cette riviere commence à porter bateau, à 24 lieues S. d'Evora, 40 de Lisbonne. *Long.* 10. 20. *lat.* 37. 30. (*D. J.*)

MERVEILLE, ſ. f. (*Hiſt. anc. Philol.*) *voyez l'article* MIRACLE. Ce que l'on appelle vulgairement les *ſept merveilles du monde*, ſont les pyramides d'Egypte, le mauſolée bâti par Artemiſe, le temple de Diane à Epheſe, les murailles de Babylone couvertes de jardins, le coloſſe de Rhodes, la ſtatue de Jupiter Olympien, le phare de Ptolemée Philadelphe. *Voyez* PYRAMIDE, MAUSOLÉE, COLOSSE, &c.

MERVEILLES DU MONDE, (*Hiſt. anc.*) On en compte ordinairement ſept; ſavoir, les pyramides d'Egypte, les jardins & les murs de Babylone, le tombeau qu'Artemiſe reine de Carie éleva au roi Mauſole ſon époux, à Halycarnaſſe; le temple de Diane à Epheſe; la ſtatue de Jupiter Olympien, par Phidias; le coloſſe de Rhodes; le phare d'Alexandrie.

MERVEILLES DU DAUPHINÉ, (*Hiſt. nat.*) On a donné ce nom à quelques objets remarquables que l'on trouve en France, dans la province de Dauphiné. L'ignorance de l'Hiſtoire naturelle & la crédulité ont fait trouver du merveilleux dans une infinité de choſes qui, vûes avec des yeux non prévenus, ſe trouvent ou fauſſes ou dans l'ordre de la nature. Les *merveilles du Dauphiné* en fourniſſent une preuve. On en a compté ſept à l'exemple des ſept merveilles du monde.

1°. La premiere de ces *merveilles* eſt la *fontaine ardente*; elle ſe trouve au haut d'une montagne qui eſt à trois lieues de Grenoble, & à une demi-lieue de Vif. S. Auguſtin dit qu'on attribuoit à cette fontaine la propriété ſinguliere d'*éteindre un flambeau allumé*, & *d'allumer un flambeau éteint*; *ubi faces ardentes extinguuntur*, & *accenduntur extinctæ*. *De civitate Dei*, *l. XXI. c. vij.* Si cette fontaine a eu autrefois cette propriété, elle l'a entierement perdue actuellement; l'on n'y voit quant à-préſent qu'un petit ruiſſeau d'eau froide; il eſt vrai que l'on aſſure que ce ruiſſeau a changé de cours, & qu'il paſſoit autrefois pour un endroit d'où quelquefois on voyoit ſortir des flammes & de la fumée occaſionnées ſuivant les apparences par quelque petit volcan ou feu ſouterrein qui échauffoit les eaux de ce ruiſſeau, & qui par le changement qu'il a pu cauſer dans le terrein, lui a fait changer de place.

2°. *La tour ſans venin.* On a prétendu que les animaux venimeux ne pouvoient point y vivre, ce qui eſt contredit par l'expérience, vû qu'on y a porté des ſerpens & des araignées qui ne s'en ſont point trouvés plus mal. Cette tour eſt à une lieue de Grenoble, au-deſſus de Seyſſins, ſur le bord du Drac. Elle s'appelle *pariſet*. Autrefois il y avoit auprès une chapelle dédiée à S. Verain, dont par corruption on a fait *ſans venin*.

3°. *La montagne inacceſſible.* C'eſt un rocher fort eſcarpé, qui eſt au ſommet d'une montagne très-élevée dans le petit diſtrict de Triéves, à environ deux lieues de la ville de Die. On l'appelle le *mont de l'aiguille*. Aujourd'hui cette montagne n'eſt rien moins qu'inacceſſible.

4°. *Les cuves de Saſſenage.* Ce ſont deux roches creuſées qui ſe voyent dans une grotte ſituée audeſſus du village de Saſſenage, à une lieue de Grenoble. Les habitans du pays prétendent que ces deux cuves ſe rempliſſent d'eau tous les ans au 6 de Janvier; & c'eſt d'après la quantité d'eau qui s'y amaſſe, que l'on juge ſi l'année ſera abondante. On dit que cette fable a été entretenue par des habitans du pays qui avoient ſoin d'y mettre de l'eau au tems marqué. On trouve au même endroit les pierres connues ſous le nom de *pierres d'hirondelle* ou de *pierres de Saſſenage*. *Voyez* HIRONDELLE, (*pierre d'*).

5°. *La manne de Briançon*, que l'on détache des méleſes qui ſe trouvent ſur les montagnes du voiſinage, ce qui n'eſt rien moins qu'une *merveille*.

6°. *Le pré qui tremble*; c'eſt une île placée au milieu d'un étang, ou lac du territoire de Gap, appellé le *lac Pelhotier*. Il eſt à préſumer que ce pré eſt formé par un amas de roſeaux & de plantes mélés de terre, qui n'ont point une conſiſtence ſolide. On trouve des prairies tremblantes au-deſſus de tous les endroits qui renferment de la tourbe. *Voyez l'art.* TOURBE.

7°. *La grotte de Notre-Dame de la Balme*; elle reſſemble à toutes les autres grottes, étant remplie de ſtalactites & de congélations, ou concrétions pierreuſes. On dit que du tems de François I. il y avoit un abîme au fond de cette grotte, dans lequel l'eau d'une riviere ſe perdoit avec un bruit effrayant; aujourd'hui ces phénomenes ont diſparu.

Aux *merveilles* qui viennent d'être décrites, quelques auteurs en ajoutent encore d'autres; telles ſont la *fontaine vineuſe*, qui eſt une ſource d'une eau minérale qui ſe trouve à Saint-Pierre d'Argenſon; elle a, dit-on, un goût vineux, & eſt un remede aſſuré contre la fievre, ce goût aigrelet eſt commun à un grand nombre d'eaux minérales acidules. Le *ruiſſeau de Barberon* eſt encore regardé comme une *merveille* du Dauphiné; par la quantité de ſes eaux on juge de la fertilité de l'année. Enfin on peut mettre encore au même rang les *eaux thermales de la Motte*, qui ſont dans le Graiſivaudan, à cinq lieues de Grenoble ſur le bord du Drac; elles ſont, dit-on, très-efficaces contre les paralyſies & les rhumatiſmes. (—)

MERVEILLE DU PEROU, *voyez* BELLE-DE-NUIT.

MERVEILLE, *Pomme de* (*Botan. exot.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en françois le fruit du genre de plante étrangere que les Botaniſtes appellent *momordica*. *Voyez* MOMORDICA.

MERVEILLEUX, adj. (*Littérat.*) terme conſacré à la poéſie épique, par lequel on entend certaines fictions hardies, mais cependant vraiſemblables, qui étant hors du cercle des idées communes, étonnent l'eſprit. Telles eſt l'intervention des divinités du Paganiſme dans les poëmes d'Homere & de Virgile. Tels ſont les êtres métaphyſiques perſonnifiés dans les écrits des modernes, comme la Diſcorde, l'Amour, le Fanatiſme, &c. C'eſt ce qu'on appelle autrement *machines*. *Voyez* MACHINES.

Nous avons dit ſous ce mot que même dans le *merveilleux*, le vraiſemblable a ſes bornes, & que le merveilleux des anciens ne conviendroit peut-être pas dans un poëme moderne. Nous n'examinerons ni l'un ni l'autre de ces points.

1°. Il y a dans le *merveilleux* une certaine diſcretion à garder, & des convenances à obſerver; car ce *merveilleux* varie ſelon les tems, ce qui paroiſſoit tel aux Grecs & aux Romains ne l'eſt plus pour nous. Minerve & Junon, Mars & Venus, qui jouent de ſi grands rôles dans l'Iliade & dans l'Enéide, ne ſeroient aujourd'hui dans un poëme épique que des noms ſans réalité, auxquels le lecteur n'attacheroit aucune idée diſtincte, parce qu'il eſt né dans une religion toute contraire, ou élevé dans des principes tout différens. „ L'Iliade eſt pleine de

„ dieux & de combats dit M. de Voltaire dans ſon *eſſai* „ *ſur la poéſie épique*; ces ſujets plaiſent naturellement „ aux hommes; ils aiment ce qui leur paroît terrible, ils „ ſont comme les enfans qui écoutent avidement ces contes „ de ſorciers qui les effraient. Il y a des fables pour „ tout âge; il n'y a point de nation qui n'ait eu les ſiennes „. Voilà ſans doute une des cauſes du plaiſir que cauſe le *merveilleux*; mais pour le faire adopter, tout dépend du choix, de l'uſage & de l'application que le poëte fera des idées reçues dans ſon ſiecle & dans ſa nation, pour imaginer ces fictions qui frappent, qui étonnent & qui plaiſent; ce qui ſuppoſe également que ce *merveilleux* ne doit point choquer la vraiſſemblance. Des exemples vont éclaircir ceci: qu'Homere dans l'Iliade faſſe parler des chevaux, qu'il attribue à des trépiés & à des ſtatues d'or la vertu de ſe mouvoir, & de ſe rendre toutes ſeules à l'aſſemblée des dieux; que dans Virgile des monſtres hideux & dégoutans viennent corrompre les mets de la troupe d'Enée; que dans Milton les anges rebelles s'amuſent à bâtir un palais imaginaire dans le moment qu'ils doivent être uniquement occupés de leur vengeance; que le Taſſe imagine un perroquet chantant des chanſons de ſa propre compoſition: tous ces traits ne ſont pas aſſez nobles pour l'épopée, ou forment du ſublime extravagant. Mais que Mars bleſſé jette un cri pareil à celui d'une armée; que Jupiter par le mouvement de ſes ſurcils ébranle l'Olympe; que Neptune & les Tritons dégagent eux-mêmes les vaiſſeaux d'Enée enſablés dans les ſyrtes; ce merveilleux paroît plus ſage & tranſporte les lecteurs. De-là il s'enſuit que pour juger de la convenance du *merveilleux*, il faut ſe tranſporter en eſprit dans les tems où les Poëtes ont écrit, épouſer pour un moment les idées, les mœurs, les ſentimens des peuples pour leſquels ils ont écrit. Le *merveilleux* d'Homere & de Virgile conſidéré de ce point de vue, ſera toujours admirable: ſi l'on s'en écarte il devient faux & abſurde; ce ſont des beautés que l'on peut nommer *beautés locales*. Il en eſt d'autres qui ſont de tous les pays & de tous les tems. Ainſi dans la Luſiade lorſque, la flotte portugaiſe commandée par Vaſco de Gama, eſt prête à doubler le cap de Bonne-Eſpérance, appellé alors le *Promontoire des Tempêtes*, on apperçoit tout-à-coup un perſonnage formidable qui s'éleve du fond de la mer; ſa tête touche aux nues; les tempêtes, les vents, les tonnerres ſont autour de lui; ſes bras s'étendent ſur la ſurface des eaux. Ce monſtre ou ce dieu eſt le gardien de cet océan, dont aucun vaiſſeau n'avoit encore fendu les flots. Il menace la flotte, il ſe plaint de l'audace des Portugais qui viennent lui diſputer l'empire de ces mers; il leur annonce toutes les calamités qu'il doivent eſſuyer dans leur entrepriſe. Il étoit difficile d'en mieux allégorier la difficulté, & cela eſt grand en tout tems & en tout pays ſans doute. M. de Voltaire, de qui nous empruntons cette remarque, nous fournira lui-même un exemple de ces fictions grandes & nobles qui doivent plaire à toutes les nations & dans tous les ſiecles. Dans le ſeptieme chant de ſon poëme, ſaint Louis tranſporte Henri IV. en eſprit au ciel & aux enfers; enfin il l'introduit dans les palais des deſtins, & lui fait voir ſa poſtérité & les grands hommes que la France doit produire. Il lui trace les caracteres de ces héros d'une maniere courte, vraie, & très-intéreſſante pour notre nation. Virgile avoit fait la même choſe, & c'eſt ce qui prouve qu'il y a une ſorte de *merveilleux* capable de faire par tout & en tout tems les mêmes impreſſions. Or à cet égard il y a une ſorte de goût univerſel, que le poëte doit connoître & conſulter. Les fictions & les allégories, qui ſont les parties du ſyſtème *merveilleux*, ne ſauroient plaire à des lecteurs éclairés, qu'autant qu'elles ſont priſes dans la nature, ſoutenues avec vraiſſemblance & juſteſſe, enfin conformes aux idées reçues; car ſi, ſelon M. Deſpréaux, il eſt des occaſions où

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraiſſemblable,

à combien plus forte raiſon, une fiction pourra-t-elle ne l'être pas, à moins qu'elle ne ſoit imaginée & conduite avec tant d'art, que le lecteur ſans ſe défier de l'illuſion qu'on lui fait, s'y livre au contraire avec plaiſir & facilite l'impreſſion qu'il en reçoit? Quoique Milton ſoit tombé à cet égard dans des fautes groſſieres & inexcuſables, il finit néanmoins ſon poëme par une fiction admirable. L'ange qui vient par l'ordre de Dieu pour chaſſer Adam du Paradis terreſtre, conduit cet infortuné ſur une haute montagne: là l'avenir ſe peint aux yeux d'Adam; le premier objet qui frappe ſa vue, eſt un homme d'une douceur qui le touche, ſur lequel fond un autre homme féroce qui le maſſacre. Adam comprend alors ce que c'eſt que la mort. Il s'informe qui ſont ces perſonnes, l'ange lui répond que ce ſont ſes fils. C'eſt ainſi que l'ange met en action ſous les yeux mêmes d'Adam, toutes les ſuites de ſon crime & les malheureux de ſa poſtérité, dont le ſimple récit n'auroit pû être que très-froid.

Quant aux êtres perſonnifiés, quoique Boileau ſemble dire qu'on peut les employer tous indifféremment dans l'épopée,

Là pour nous enchanter tout eſt mis en uſage,
Tout prend un corps, une ame, un eſprit, un viſage.

il n'eſt pas moins certain qu'il y a dans cette ſeconde branche du *merveilleux*, une certaine diſcrétion à garder & des convenances à obſerver comme dans la premiere. Toutes les idées abſtraites ne ſont pas propres à cette métamorphoſe. Le péché par exemple, qui n'eſt qu'un être moral, fait un perſonnage un peu forcé entre la mort & le diable dans un épiſode de Milton, admirable pour la juſteſſe, & toute-fois dégoutant pour les peintures de détail. Une regle qu'on pourroit propoſer ſur cet article, ce ſeroit de ne jamais entrelacer des êtres réels avec des êtres moraux ou métaphyſiques; parce que de deux choſes l'une, ou l'allégorie domine & fait prendre les êtres phyſiques pour des perſonnages imaginaires, ou elle ſe dément & devient un compoſé biſarre de figures & de réalités qui ſe détruiſent mutuellement. En effet, ſi dans Milton la mort & le péché prépoſés à la garde des enfers & peints comme des monſtres, faiſoient une ſcene avec quelque être ſuppoſé de leur eſpece, la faute paroîtroit moins, ou peut-être n'y en auroit-il pas; mais on les fait parler, agir, ſe préparer au combat vis-à-vis de ſatan, que dans tout le cours du poëme, on regarde & avec fondement, comme un être phyſique & réel. L'eſprit du lecteur ne bouleverſe pas ſi aiſément les idées reçues, & ne ſe prête point au changement que le poëte imagine & veut introduire dans la nature des choſes qu'il lui préſente, ſur-tout lorſqu'il apperçoit entre elles un contraſte marqué: à quoi il faut ajouter qu'il en eſt de certaines paſſions comme de certaines fables, toutes ne ſont pas propres à être allégoriées; il n'y a peut-être que les grandes paſſions, celles dont les mouvemens ſont très-vifs & les effets bien marqués, qui puiſſent jouer un perſonnage avec ſuccès.

2°. L'intervention des dieux étant une des grandes machines du *merveilleux*, les poëtes épiques n'ont pas manqué d'en faire uſage, avec cette différence que les anciens n'ont fait agir dans leurs poéſies que les divinités connues dans leur tems & dans leur pays, dont le culte étoit au-moins aſſez généralement établi dans le paganiſme, & non des divinités inconnues ou étrangeres, ou qu'ils auroient regardé comme fauſſement honorées de ce titre: au-lieu que les modernes perſuadés de l'abſurdité du paganiſme, n'ont pas laiſſé que d'en aſſocier les dieux dans leurs poëmes, au vrai Dieu. Homere & Virgile ont admis Jupiter, Mars & Vénus, &c. Mais ils n'ont fait aucune mention d'Orus, d'Iſis, & d'Oſiris, dont le culte n'étoit point établi dans la Grece ni dans Rome, quoique leurs noms n'y fuſſent pas inconnus. N'eſt-il pas étonnant après cela de voir le Camouens faire rencontrer en même tems dans ſon poëme Jeſus-Chriſt & Vénus, Bacchus & la Vierge Marie? ſaint Didier, dans ſon poëme de Clovis, reſſuſciter tous les noms des divinités du paganiſme, leur faire exciter des tempêtes, & former mille autres obſtacles à la converſion de ce prince? Le Taſſe a eu de même l'inadvertance de donner aux diables, qui jouent un grand rôle dans la Jéruſalem délivrée, les noms de Pluton & d'Alecton. „ Il eſt étrange, dit à ce ſujet M. de „ Voltaire dans ſon *Eſſai ſur la Poëſie épique*, que la „ plûpart des poëtes modernes ſoient tombés dans cette „ faute. On diroit que nos diables & notre enfer chrétien „ auroient quelque choſe de bas & de ridicule, qui demanderoit „ d'être ennobli par l'idée de l'enfer payen. Il „ eſt vrai que Pluton, Proſerpine, Rhadamante, Tiſiphone, „ ſont des noms plus agréables que Belzebut & „ Aſtaroth: nous rions du mot de *diable*, nous reſpectons „ celui de *furie* „.

On peut encore alleguer en faveur de ces auteurs, qu'accoûtumés à voir ces noms dans les anciens poëtes, ils ont inſenſiblement & ſans y faire trop d'attention, contracté l'habitude de les employer comme des termes connus dans la fable, & plus harmonieux pour la verſification que d'autres qu'on y pourroit ſubſtituer. Raiſon frivole, car les poëtes payens attachoient aux noms de leurs divinités quelque idée de puiſſance, de grandeur, de bonté relative aux beſoins des hommes: or un poëte chrétien n'y pourroit attacher les mê-

mes idées ſans impiété, il faut donc conclure que dans ſa bouche le nom de Mars, d'Apollon, de Neptune ne ſignifient rien de réel & d'effectif. Or qu'y a-t-il de plus indigne d'un homme ſenſé que d'employer ainſi de vains ſons, & ſouvent de les mêler à des termes par leſquels il exprime les objets les plus reſpectables de la religion? Perſonne n'a donné dans cet excès auſſi ridiculement que Sannazar, qui dans ſon poëme *de partu Virginis*, laiſſe l'empire des enfers à Pluton, auquel il aſſocie les Furies, les Gorgones & Cerbere, *&c.* Il compare les îles de Crete & de Delos, célebres dans la fable, l'une par la naiſſance de Jupiter, l'autre par celle d'Apollon & de Diane, avec Bethléem, & il invoque Apollon & les Muſes dans un poëme deſtiné à célébrer la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

La décadence de la Mythologie entraîne néceſſairement l'excluſion de cette ſorte de *merveilleux* dans les poëmes modernes. Mais à ſon défaut, demande-t-on, n'eſt-il pas permis d'y introduire les anges, les ſaints, les démons, d'y mêler même certaines traditions ou fabuleuſes ou ſuſpectes, mais pourtant communément reçues?

Il eſt vrai que tout le poëme de Milton eſt plein de démons & d'anges; mais auſſi ſon ſujet eſt unique, & il paroit difficile d'aſſortir à d'autres le même *merveilleux*. „ Les Italiens, dit M. de Voltaire, s'accommodent „ aſſez des ſaints, & les Anglois ont donné beaucoup „ de réputation au diable; mais des idées qui ſeroient „ ſublimes pour eux ne nous paroîtroient qu'extrava„ gantes. On ſe moqueroit également, ajoûte-t-il, d'un „ auteur qui emploieroit les dieux du paganiſme, & de „ celui qui ſe ſerviroit de nos ſaints. Vénus & Junon „ doivent reſter dans les anciens poëmes grecs & latins. „ Sainte Génevieve, ſaint Denis, ſaint Roch, & ſaint „ Chriſtophle, ne doivent ſe trouver ailleurs que dans „ notre légende.

„ Quant aux anciennes traditions, il penſe que nous „ permettrions à un auteur françois qui prendroit Clo„ vis pour ſon héros, de parler de la ſainte ampoule „ qu'un pigeon apporta du ciel dans la ville de Rheims „ pour oindre le Roi, & qui ſe conſerve encore avec „ foi dans cette ville; & qu'un Anglois qui chanteroit „ le roi Arthur auroit la liberté de parler de l'enchan„ teur Merlin....... Après tout, ajoute-t-il, quelque „ excuſable qu'on fût de mettre en œuvre de pareilles „ hiſtoires, je penſe qu'il vaudroit mieux les rejetter en„ tierement: un ſeul lecteur ſenſé que ces faits rebu„ tent, méritant plus d'être ménagé qu'un vulgaire „ ignorant qui les croît „.

Ces idées, comme on voit, réduiſent à très-peu de choſes les privileges des poëtes modernes par rapport au *merveilleux*, & ne leur laiſſent plus, pour ainſi dire, que la liberté de ces fictions où l'on perſonnifie des êtres: auſſi eſt-ce la route que M. de Voltaire a ſuivie dans ſa Henriade, où il introduit à la vérité ſaint Louis comme le pere & le protecteur des Bourbons, mais rarement & de loin-à-loin; du reſte ce ſont la Diſcorde, la Politique, le Fanatiſme, l'Amour, *&c.* perſonnifiés qui agiſſent, interviennent, forment les obſtacles, & c'eſt peut-être ce qui a donné lieu à quelques critiques, de dire que la Henriade étoit dénuée de fictions, & reſſembloit plus à une hiſtoire qu'à un poëme épique.

Le dernier commentateur de Boileau remarque, que la poéſie eſt un art d'illuſion qui nous préſente des choſes imaginées comme réelles: quiconque, ajoute-t-il, voudra réflechir ſur ſa propre expérience ſe convaincra ſans peine que ces choſes imaginées ne peuvent faire ſur nous l'impreſſion de la réalité, & que l'illuſion ne peut être complette qu'autant que la poéſie ſe renferme dans la créance commune & dans les opinions nationales: c'eſt ce qu'Homere a penſé; c'eſt pour cela qu'il a tiré du fond de la créance & des opinions répandues chez les Grecs, tout le *merveilleux*, tout le ſurnaturel, toutes les machines de ſes poëmes. L'auteur du livre de Job, écrivant pour les Hébreux, prend ſes machines dans le fond de leur créance: les Arabes; les Turcs, les Perſans en uſent de même dans leurs ouvrages de fiction, ils empruntent leurs machines de la créance mahométane & des opinions communes aux différens peuples du levant. En conſéquence on ne ſauroit douter qu'il ne fallût puiſer le *merveilleux* de nos poëmes dans le fond même de notre religion, s'il n'étoit pas inconteſtable que,

De la foi d'un chrétien les myſteres terribles
D'ornemens égayés ne ſont point ſuſceptibles.

Boileau, *Art poët.*

C'eſt la réflexion que le Taſſe & tous ſes imitateurs n'avoient pas faite. Et dans une autre remarque il dit que les *merveilles* que Dieu a faites dans tous les tems conviennent très-bien à la poéſie la plus élevée, & cite en preuve les cantiques de l'Ecriture ſainte & les pſeaumes. Pour les *fictions vraiſſemblables*, ajoute-t-il, qu'on imagineroit à l'imitation des *merveilles* que la religion nous offre à croire, je doute que nous autres François nous en accommodions jamais: peut-être même n'aurons-nous jamais de poëme épique capable d'enlever tous nos ſuffrages, à-moins qu'on ne ſe borne à faire agir les différentes paſſions humaines. Quelque choſe que l'on diſe, le *merveilleux* n'eſt point fait pour nous, & nous n'en voudrons jamais que dans des ſujets tirés de l'Ecriture-ſainte, encore ne ſera-ce qu'à condition qu'on ne nous donnera point d'autres *merveilles* que celles qu'elle décrit. En vain ſe fonderoit-t-on dans les ſujets profanes ſur le *merveilleux* admis dans nos opera: qu'on le dépouille de tout ce qui l'accompagne, j'oſe répondre qu'il ne nous amuſera pas une minute.

Ce n'eſt donc plus dans la poéſie moderne qu'il faut chercher le *merveilleux*, il y ſeroit déplacé, & celui ſeul qu'on y peut admettre réduit aux paſſions humaines perſonnifiées, eſt plûtôt une allégorie qu'un *merveilleux* proprement dit. *Princip ſur la lecture des Poëtes, tom. II.* Voltaire, *Eſſai ſur la poéſie épique*, *œuvres de* M. Boileau Deſpréaux, *nouvelle édit.* par M. de Saint-Marc, *tom. II.*

MERVEROND, (*Géog.*) ville de Perſe, ſituée dans un très-bon terroir. Selon Tavernier, les géographes du pays la mettent à 88^{d}. 40'. de *long.* & à 34^{d}. 30'. de *lat.* (*D. J.*)

MERVILLE, (*Géog.*) petite ville de la Flandres françoiſe, ſur la Lys, à 3 lieues de Caſſel. Elle appartient à la France depuis 1677. *Long.* 20. 18. *lat.* 50. 38.

MERUWE, (*Géogr.*) on nomme ainſi cette partie de la Meuſe, qui coule depuis Goreum juſqu'à la mer, & qui paſſe devant Dordrecht, Rotterdam, Schiedam, & la Brille. On appelle *vieille Meuſe*, le bras de cette riviere qui coule depuis Dordrecht, entre l'île d'Yſſelmonde, celle de Beyerland, & celle de Putten, & ſe joint à l'autre un peu au-deſſous de Vlaerdingen. (*D. J.*)

MERY-SUR-SEINE, (*Géog.*) petite ville de France dans la Champagne, à 5 lieues au-deſſous de Troyes. Il y a un bailliage royal, & un prieuré de l'ordre de S. Benoît. *Long.* 21. 40. *lat.* 48. 15.

MERYCOLOGIE, *en Anatomie*, traité des glandes conglomérées; ce mot eſt compoſé du grec μηρυμα, *peloton*, & λογια, *traité*, parce que les glandes conglomérées reſſemblent à des pelotons: nous avons un livre *in*-4°. de Peyer, imprimé en 1685, ſous le titre de *Mirecologia*.

MES-AIR, (*Maréchal.*) air de manege qui tient du terre-à-terre & de la courbette. *Voyez* TERRE-A-TERRE & COURBETTE.

MESANGE, MESANGE-NONETTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichtiolog.*) *fringillago, ſeu parus major*, oiſeau qui eſt preſque de la grandeur du pinſon, à peine peſe-t-il une once; il a ſix pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue: l'envergeure eſt de huit pouces trois lignes; ſon bec eſt droit, noir, long d'un demi pouce, & de médiocre épaiſſeur; les deux parties du bec ſont d'égale longueur; la langue eſt large & terminée par quatre filamens: les pattes ſont de couleur livide ou bleue; le doigt extérieur tient par le bas au doigt du milieu; la tête & le menton ſont noirs: il y a de chaque côté au-deſſous des yeux une large bande ou une grande tache blanche qui s'étend en arriere & ſur les machoires; cette tache blanche eſt entourée par une bande noire; il y a ſur le derriere de la tête une autre tache blanche qui eſt au-deſſous de la couleur noire de la tête, & au-deſſus de la couleur jaune du cou: les épaules, le cou, & le milieu du dos ſont verdâtres ou d'un verd jaunâtre; le croupion eſt de couleur bleuâtre; la poitrine & le ventre ſont jaunes, & le bas-ventre eſt blanc. Il y a une bande ou un trait noir qui va depuis la gorge juſqu'à l'anus, en paſſant ſur le milieu de la poitrine & du ventre. Les grandes plumes de l'aîle ſont brunes, à l'exception des bords qui ſont blancs, ou en partie blancs & en partie bleus. Les bords extérieurs des trois plumes les plus prochaines du corps ſont de couleur verdâtre; le premier rang des petites plumes de l'aîle qui recouvrent les grandes & qui ſont ſur la partie de l'aîle qui correſpond à notre avant-bras ont leurs extrémités blanches, ce qui forme une ligne tranſverſale blanche ſur l'aîle, les plumes des autres rangs ſont bleuâtres. La queue a environ deux pouces & demi de longueur, elle eſt compoſée de douze plumes qui ont toutes, à l'exception des extérieures, les barbes externes

de

de couleur cendrée ou bleue, & les barbes intérieures de couleur noirâtre, la plume extérieure de chaque côté a les barbes externes & la pointe de couleur blanche, la queue ne paroît pas fourchue, même quand elle eſt pliée; il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, outre la premiere qui eſt fort courte. *Willughby*, *voy.* OISEAU.

MESANGE BLEUE, *parus cœruleus*, oiſeau qui a le deſſus de la tête de couleur bleue; ce ſommet bleu eſt entouré d'un petit cercle blanc fait en forme de guirlande; au-deſſous de ce cercle on en voit un autre de différentes couleurs qui entoure la gorge & le derriere de la tête, il eſt bleu par derriere & noir par devant; il y a de chaque côté de la tête une large marque blanche traverſée par une petite bande noire qui commence à la racine du bec, qui paſſe ſur les yeux, & qui ſe termine en arrivant au ſecond cercle noir. Ces deux taches blanches ſe réuniſſent ſur le bec; elles ſont ſéparées en-deſſous à l'endroit du menton qui eſt noir. Le dos eſt d'un verd jaunâtre, les côtés, la poitrine, le ventre ſont de couleur jaune, à l'exception d'une bande de couleur blanchâtre qui paſſe ſur le milieu de la poitrine, & qui ſe termine à l'anus. Le mâle a le deſſus de la tête d'un bleu plus foncé, cette couleur eſt plus pâle dans la femelle & dans les jeunes mâles. La pointe des plumes de l'aîle qui ſont les plus prochaines du corps, eſt blanche, & les bords extérieurs des premieres ſont blancs environ depuis le milieu juſqu'au-deſſus. Les petites plumes de l'aîle qui recouvrent les grandes ſont bleues, & ont la pointe blanche, ce qui forme une ligne tranſverſale ſur l'aîle. La queue a deux pouces de longueur, elle eſt de couleur bleue, à l'exception des bords de la plume extérieure de chaque côté qui ſont blanchâtres. Le bec eſt court, fort & pointu: ſa couleur eſt d'un brun noirâtre: la langue eſt large & terminée par quatre filamens; les piés ſont de couleur livide; le doigt de derriere tient au doigt du milieu à ſa naiſſance.

Cet oiſeau peſe trois gros. Il a environ quatre pouces deux lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & trois pouces huit lignes juſqu'au bout des ongles. L'envergeure eſt de ſept pouces quatre lignes. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, outre l'extérieure qui eſt très-courte. La queue eſt compoſée de douze plumes. *Willughby*, *voy.* OISEAU.

MESANGE DES BOIS, *parus ater Geſneri*, oiſeau qui a ſur le derriere de la tête une tache blanche, le reſte de la tête eſt noir; le dos a une couleur cendrée mêlée de verd, & le croupion eſt verdâtre; les aîles & la queue ſont brunes; le bec eſt droit, arrondi & noir; les pattes, les piés & les ongles ont une couleur bleuâtre. La *meſange des bois* eſt la plus petite de toutes les *meſanges*, elle ne peſe que deux gros; elle a environ quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſix pouces & demi d'envergeure. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, & douze dans la queue, dont la longueur eſt d'un pouce trois quarts. Willughby, *Ornit.* Albin a donné à cet oiſeau le nom de *meſange des bois*, parce qu'on le trouve beaucoup plus communément dans les forêts & dans les jeunes taillis que par-tout ailleurs. *Voyez* OISEAU.

MESANGE HUPPÉE, *parus criſtatus*, *Ald.* oiſeau qui a le bec court, un peu gros, & de couleur noirâtre; la langue eſt large & diviſée en quatre filamens, les piés ſont de couleur livide, les plumes du deſſus de la tête ſont noires & ont les bords blancs; la huppe s'éleve preſqu'à la hauteur d'un pouce. Une bande noire qui commence derriere la tête entoure le cou comme un collier; il y a une tache noire qui s'étend depuis la machoire inférieure juſqu'au collier, & une bande blanche qui eſt contiguë au collier & au menton; on voit auſſi au-delà des oreilles une tache ou ligne noire. Le milieu de la poitrine eſt blanc & les côtés ſont un peu rouſſâtres. Les aîles & la queue ont une couleur brune, à l'exception des bords extérieurs qui ſont verdâtres. Le dos eſt d'un roux mêlé de verd. Cet oiſeau ne peſe que deux dragmes & demie, il a quatre pouces ſept lignes de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout de la queue, & ſept pouces huit lignes d'envergeure; les ailes ont chacune dix-huit grandes plumes; on en compte douze dans la queue, ſa longueur eſt de deux pouces. Le bec a un demi-pouce depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche. *Willughby*, *voyez* OISEAU.

MESANGE DE MARAIS, *parus paluſtris Geſneri*. Cet oiſeau a la tête noire, les mâchoires blanches, le dos verdâtre & les piés de couleur livide. Il differe de la *meſange* des bois, 1°. parce qu'il eſt plus gros; 2°. parce qu'il a la queue plus grande; 3°. parce qu'il n'a pas de tache blanche derriere la tête; 4°. parce qu'il eſt plus blanc par-deſſous; 5°. parce qu'il a moins de noir ſous le menton; & enfin parce qu'il n'a point du tout de blanc à la pointe des petites plumes des aîles qui recouvrent les grandes.

Il peſe plus de trois gros; il a quatre pouces & demi depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité des ongles. L'envergeure eſt de huit pouces. Le nombre des grandes plumes des aîles & de la queue eſt le même que dans tous les petits oiſeaux. Sa queue eſt longue de plus de deux pouces, & elle eſt compoſée de douze plumes de même longueur. Il y a dans les aîles dix-huit grandes plumes, ſans compter la premiere à l'extérieur qui eſt très-petite, ſelon Geſner. Le dos eſt roux tirant ſur le cendré. *Willughby*. *Voyez* OISEAU.

MESANGE A LONGUE QUEUE, *parus caudatus Ald.* oiſeau qui a le deſſus de la tête de couleur blanche; il y a une bande noire qui s'étend depuis le bec juſque derriere la tête, en paſſant au-deſſus des yeux: les mâchoires & la gorge ſont blanches, la poitrine eſt de couleur blanche mêlée de brun, le ventre & les côtés ſont couleur de châtaigne pâle, le dos & le croupion ont quelque teinte de cette même couleur, mais elle eſt mêlée de noir.

Les grandes plumes des aîles ſont d'un brun obſcur; les bords externes des plumes intérieures ſont blancs. La ſtructure ſinguliere de la queue de ce petit oiſeau, le diſtingue de tous les autres, de quelque genre qu'ils ſoient. Les plumes extérieures ſont les plus courtes, les autres qui ſuivent ſont de plus en plus longues, juſqu'à celles du milieu qui ſont beaucoup plus grandes; le bout & le milieu de la plume extérieure, de chaque côté, eſt comme dans la pie à longue queue, de couleur blanche ſeulement du côté extérieur du tuyau; dans celles qui ſuivent il y a moins de blanc, les troiſiemes n'ont que la pointe blanche, & les autres ſont tout-à-fait noires.

Le bec eſt court, fort & noir; la langue eſt large, fourchue & découpée en filamens; les yeux ſont plus grands que dans les autres petits oiſeaux, l'iris eſt de couleur de noiſette, les poils de la paupiere ſont de couleur jaunâtre; les narines ſont couvertes de petites plumes, les pattes ſont noirâtres, & les ongles noirs; celui du doigt de derriere eſt plus grand, comme dans preſque tous les petits oiſeaux.

Cet oiſeau reſte plus dans les jardins que ſur les montagnes; il fait ſon nid comme le roitelet, & même avec plus d'art; il eſt voûté par le haut; il n'eſt ouvert que par un petit trou à l'un des côtés, qui ſert de paſſage à l'oiſeau: les œufs & les petits ſont garantis par ce moyen de toutes les injures de l'air, du vent, de la pluie & du froid; & pour qu'ils ſoient couchés plus mollement, ce nid eſt garni endedans avec des plumes & de la laine, les dehors ſont revêtus de mouſſe & de laine entrelacées enſemble. La femelle fait 10 ou 12 œufs d'une ſeule ponte. *Willughby*. *Voyez* OISEAU.

MÉSARAIQUES, VAISSEAUX, (*Anat.*) *Méſaraiques*, dans un ſens général, ſont les mêmes que les *méſenteriques*. *Voyez* MÉSENTERIQUES. Dans l'uſage ordinaire, *méſeraiques* ſe dit plus ſouvent des veines du meſentere, & *méſenteriques* des arteres.

MESARÆUM, μεσαραιον, *en Anatomie*, eſt la même choſe que meſentere. *Voyez* MESENTERE.

MESARÆUM, ſe dit auſſi dans un ſens plus limité d'une partie du meſentere, qui eſt attachée aux menus inteſtins.

La partie du meſentere qui eſt attachée aux gros inteſtins, ſe nomme *meſocolon* *Voyez* MESOCOLON.

MESCAL, ſ. m. (*Com.*) petit poids de Perſe, qui fait environ la centieme partie d'une livre de France de ſeize onces; c'eſt le demi dethem ou demi dragme des Perſans. Trois cent dethems ou ſix cent meſcals, font le batman de Tauris, qui peſe cinq livres quatorze onces de France. *Voyez* BATMAN, *Diction. de Com. tom. III. pag.* 362.

MESCHED, (*Géog.*) ville conſidérable de Perſe, dans le Koraſan, à 20 lieues de Nichapour. Elle eſt enceinte de pluſieurs tours, & fameuſe par le ſépulcre d'Iman Riſa, de la famille d'Aly, l'un des douze ſaints de Perſe; c'eſt dans une montagne près de *Meſched*, qu'on trouve les plus belles turquoiſes. Les tables géographiques de Naſſir-Edden nomment cette ville *Thus*, & la placent à 92. 30. de *long.* & à 37. 0. de *lat.* (*D. J.*)

MESE, ſ. f. eſt *dans l'ancienne muſique*, le nom de la corde la plus aiguë du ſecond tétracorde. *Voyez* MESON. *Meſe* ſignifie *moyenne*, & ce nom fut donné à cette corde, non pas, comme dit Broſſard, parce qu'elle eſt mitoyenne & commune entre les deux octaves de l'ancien ſyſtème, car elle portoit ce nom bien avant que le ſyſtème eût acquis cette étendue; mais parce

ce qu'elle formoit préciſément le milieu entre les deux premiers tétracordes dont ce ſyſtème avoit d'abord été compoſé. (*S*)

MESE, (*Géog. anc.*) île de la mer Méditerranée ſur la côte de la Gaule. Pline *lib. III. cap. v.* la ſurnomme *Pomponiana*. C'eſt l'île de Portecroz, l'une des îles d'Hieres. (*D. J.*)

MESENTERE, ſ. m. *en Anatomie*, c'eſt un corps gras & membraneux; ainſi appellé parce qu'il eſt ſitué au milieu des inteſtins, qu'il attache les uns aux autres. *Voyez* INTESTINS. Ce mot vient du grec μεσος, *moyen*, & εντερον, *inteſtin*.

Le *meſentere* eſt preſque d'une figure circulaire, avec une production étroite à laquelle la fin du colon & le commencement du rectum, ſont attachés. Il a environ quatre doigts & demi de diametre. Sa circonference, qui eſt pleine de replis, eſt d'environ trois aunes. Les inteſtins ſont attachés comme un bord à cette circonférence du *meſentere*, & ce bord eſt d'environ trois pouces de large. *Voyez* INTESTINS.

Le *meſentere* eſt lui-même fortement attaché aux trois premieres vertebres des lombes. Il eſt compoſé de trois lames; l'interne, ſur laquelle ſont placées les glandes & la graiſſe, les veines & les arteres, & ſa membrane propre. Les deux autres, qui couvrent chaque côté de la membrane propre, viennent du péritoine. Entre ces deux lames externes du *meſentere* ſe trouvent les branches de l'artere meſentérique ſupérieure & inférieure, qui portent le ſang aux inteſtins; & les veines meſaraïques, qui ſont des branches de la veine porte, fourniſſent le ſang au foye. Ici les groſſes branches des arteres & des veines communiquent enſemble, & vont directement aux inteſtins, où étant accompagnées des nerfs qui viennent du plexus meſentérique, elles ſe diviſent en une infinité de petites branches extrémement fines, qui ſe répandent ſur les tuniques des inteſtins. Les veines lactées & les vaiſſeaux lymphatiques vont de même ſur le *meſentere*, qui eſt garni de pluſieurs glandes conglobées, dont la plus conſidérable eſt au milieu du *meſentere*, & ſe nomme *pancreas d'Aſellius*. Ces glandes reçoivent des veines lactées la lymphe & le chyle. *Voyez* PANCREAS & LACTÉE.

On a diviſé ordinairement le *meſentere* en deux parties, ſavoir le *meſaræum* & le *meſocolon*; le premier appartenant aux inteſtins *grêles*, & le ſecond aux gros inteſtins: mais cette diviſion n'eſt pas fort importante.

L'uſage du *meſentere* eſt premierement, de ramaſſer les inteſtins dans un petit eſpace, afin que les vaiſſeaux qui portent le chyle aient peu de chemin à faire juſqu'au réſervoir commun; ſecondement, de mettre à couvert ces vaiſſeaux & les vaiſſeaux ſanguins: troiſiemement, d'attacher & diſpoſer tellement les inteſtins, qu'ils ne puiſſent s'embarraſſer les uns dans les autres, ce qui empêcheroit leur mouvement périſtaltique. (1)

MESENTERIQUE, (*Anat.*) ſe dit d'un plexus ou réſeau de nerfs, qui eſt formé par les branches ou ramifications de la huitieme paire. Le grand plexus *meſenterique* eſt formé par la concurrence des branches de pluſieurs autres plexus, & envoie des filets de nerfs, qui ſe diſtribuent dans tout le meſentere; & s'entortillant diverſement autour des vaiſſeaux meſaraïques, les accompagnent juſqu'aux inteſtins. *Voyez* PLEXUS.

MESENTERIQUES *ou* MESARAÏQUES, ſe dit de deux arteres qui viennent de l'aorte deſcendante, & vont au meſentere.

L'une, eſt la *meſenterique* ſupérieure, qui ſe diſtribue à la partie ſupérieure du meſentere; & l'autre, la *meſenterique* inférieure, qui ſe diſtribue à la partie inférieure. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. voyez auſſi* ARTERE.

Il y a auſſi une *meſentérique*, compoſée d'une infinité d'autres veines qui viennent du meſentere, laquelle avec la veine ſplenique, qui vient du foie, forme la *veine-porte*.

Les Anatomiſtes reconnoiſſent auſſi un nerf *meſentérique* qui vient de l'intercoſtal, & envoie pluſieurs branches au meſentere. *Voyez* NERF.

Omphalo-MESENTERIQUE. *Voyez* OMPHALO-*Méſenterique*.

MESEREON, (*Mat. méd.*) ou bois gentil; eſpece de thymelée abſolument ſemblable, quant aux propriétés médicinales, à une autre eſpece de thymelée, appellée communément *garou*. *Voyez* GAROU.

MES-ESTIMER, v. act. (*Com.*) dans le commerce, c'eſt mépriſer une marchandiſe, en faire peu de cas.

MESFAIT, ſ. f. (*Juriſprud.*) terme uſité dans les procedures criminelles pour exprimer toute ſorte de délit. (*A*)

MESNIE *ou* MESGNIE, ſ. f. (*Juriſp.*) famille, parenté. Terme uſité dans les anciennes ordonnances, pour déſigner les gens d'une même maiſon, comme femme, enfans ou ſerviteurs.

MESICA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre d'Afrique, fort commun dans le royaume de Congo, qui eſt de la grandeur d'un noyer, & dont le bois donne une reſine ou gomme que l'on emploie dans les uſages medicinaux.

MESOCHONDRIAQUES, *en Anatomie*, c'eſt ainſi que Boërhaave dans ſon commentaire, appelle les fibres longitudinales & tranſverſes qui uniſſent les cartilages de la trachée artère. *Voyez cet article*.

MESOCOLON, ſ. m. *en Anatomie*, eſt la partie du meſentere qui eſt attachée aux gros inteſtins, & particulierement au colon, *voyez* MESENTERE. Le *meſocolon* eſt ſitué au milieu du colon, auquel il eſt attaché; ſa partie inférieure l'eſt à une portion du rectum.

ME'SOCORE, (*Antiq. Greq. & Rom.*) Les *méſocores*, μεσοχοροι, étoient chez les Grecs les muſiciens qui préſidoient dans les concerts, & qui en dirigeoient la meſure en la battant avec leurs piés; c'eſt pour celá qu'ils avoient des eſpeces de patins de bois, *crupezia*, afin qu'ils puſſent être mieux entendus.

Le *meſocona*, *meſocorus*, chez les Romains étoit celui qui dans les jeux publics, donnoit le ſignal à-propos pour les acclamations, afin que tout le monde battît à la fois des mains.

Il ne faut pas confondre le *meſocore* avec le *meſocure*, μεξουρος; ce dernier mot deſignoit une actrice de tragédie, qui avoit la moitié de la tête raſée. (*D. J.*)

MES-OFFRIR, (*Comm.*) faire des offres déraiſonnables, & bien au-deſſous du prix que vaut une marchandiſe. *Dictionn. de commerce*.

MESOIDES, *en Muſique*, ſons moyens. *Voyez* LEPSIS.

MESOLABE, ſ. m. (*Géom.*) inſtrument mathématique, inventé par les anciens pour trouver méchaniquement deux moyennes proportionnelles; il eſt compoſé de trois parallélogrammes qui ſe meuvent dans une rainure, & ſe coupent en certains points. Eutocius en donne la figure dans ſon commentaire ſur Archimede. *Voy.* les *articles* DUPLICATION & MOYENNE PROPORTIONNELLE.

MESOLOGARITHME, ſ. m. (*Arithm.*) Kepler s'eſt ſervi de ce terme, pour exprimer les logarithmes des co-ſinus, & des co-tangentes; mais Neper appelle *antilogarithmes* les logarithmes des co-ſinus, & *logarithmes* differentiels, *differentiales*, les logarithmes des co-tangentes; ces expreſſions ne ſont plus uſitées.

MESON, adj. eſt *dans la muſique* des Grecs, le nom du ſecond de leurs tetracordes, en commençant au grave, & c'eſt auſſi le nom par lequel on diſtingue chacune de ſes quatre cordes, de celles qui leur correſpondent dans les autres tetracordes. Ainſi dans celui dont nous parlons, la premiere corde s'appelle *hypate-meſon*, la ſeconde *parypate-meſon*, la troiſieme *lichanos-meſon* ou *meſon diathonos*, & la quatrieme *meſe*. *Voyez* SYSTEME.

Meſon eſt le genitif plurier de l'adjectif μεση, *moyenne*, parce que le tetracorde *meſon* occupe le milieu, entre le premier & le troiſieme; ou plutôt, parce que la

(1) Malpighi fut le premier qui établit l'opinion qu'il paſſoit une ſubſtance huileuſe de l'Epiploon dans le foie, l'ayant clairement découverte dans les grenouilles & dans d'autres animaux, où il crut preſque, ainſi qu'il le dit *in epiſt. de oment. vaſ. adip. &c.* que l'on pût admettre des vaiſſeaux deſtinés à cet office: mais l'on trouve ſa retractation formelle dans ſes œuvres poſthumes, où il paroit perſuadé que ce paſſage peut avoir lieu par les vaſes ſanguins: c'eſt pourquoi Boerhaave a cru enſuite avec beaucoup de fondement que l'uſage principal de l'Epiploon fût de contribuer à la formation de la bile; & après lui Morgagni ſuivant un ſi juſte principe a jugé qu'une des fonctions du méſentere eſt de renfermer des collections adipeuſes néceſſaires comme celles de l'Epiploon, pour fournir une ſubſtance huileuſe, qui paſſant continuellement dans les veines méſéraïques & enſuite dans la veine-porte, ſe rend au foie, pour y procurer la ſeparation d'une humeur acre, amere, & tendante au rance comme la bile. Ce ſentiment a été ſuivi enſuite par Winſlow & par d'autres anatomiciens. *Voy. Morgagni adverſa: anat. III. animad. II.* Winslow *expoſit. anat. T. IV. §. 384. 387.* (*P*)

la corde *meſe* donne ſon nom à ce tetracorde, dont elle forme l'extrémité aiguë. (*s*)

MÉSONYCTION, (*Littérat.*) mot grec que les Latins traduiſent par *media nox*, le milieu de la nuit. Ce terme eſt aſſez rare, même dans les auteurs grecs, qui nous reſtent. Anacréon s'en ſert comme adjectif au commencement de ſa jolie chanſon ſur l'amour, en y ajoutant ὥραις.

Μεσονυκτίοις ποθ' ὥραις.
Vers le milieu de la nuit.

Il paroît par M. du Cange, qu'on donna le nom de *meſonyctium* dans le bas empire grec, à un des offices de l'égliſe, qui ſe récitoit vers le milieu de la nuit. Tel étoit chez les payens le *pervigilium* ordinaire des ſacrifices; il conſiſtoit proprement dans quelques prieres nocturnes, que Conſtantin, au rapport d'Euſebe, changea en celles que l'Egliſe catholique apppelle *matines*, & qui ſont encore le *meſonyctium* de la plûpart des moines. (*D. J.*)

MÉSOPOTAMIE, (*Géog. anc.*) *Meſopotamia*; vaſte contrée de l'Aſie, renfermée entre le Tigre & l'Euphrate; le mot grec Μεσοποταμία, ſignifie *un pays renfermé entre deux fleuves*. Le Tigre, dit Strabon, borne la *Méſopotamie* à l'orient, & l'Euphrate à l'occident; au nord le mont Taurus la ſépare de l'Armenie, & l'Euphrate lorſqu'il a pris ſon cours vers l'orient, la baigne au midi.

Les Hébreux appellerent cette contrée, *Aram* ou *Aramaſam*, & elle eſt fameuſe dans l'écriture ſainte, pour avoir été la premiere demeure des hommes, avant & après le déluge. Souvent l'Ecriture lui donne le nom de *Méſopotamie ſyrienne*, parce qu'elle étoit occupée par les Araméens ou Syriens.

Nos hiſtoriens ont diviſé la *Méſopotamie* en diverſes provinces, qu'ils appellent la *Méſopotamie* propre, l'Oſroène, la Mygdonie, la Sophimène & l'Arable Scénite.

Les différentes puiſſances qui poſſederent des portions de la *Méſopotamie*, ont occaſionné d'autres diviſions de ce pays; par exemple, après les expéditions de Lucullus & de Pompée, la partie qui joint l'Euphrate fut preſque toute occupée par les Romains, tandis que les Parthes poſſedoient preſque tout ce qui étoit du côté du Tigre. Enfin, comme le ſuccès des armes n'eſt pas toujours le même, pluſieurs empereurs de Rome furent depoſſedés de toutes les terres que leurs prédeceſſeurs avoient conquiſes au-delà de l'Euphrate.

Aujourd'hui, les arabes nomment *Al-Gézirah*, le pays renfermé entre le Tigre & l'Euphrate, & ils le diviſent en quatre parties, qu'ils appellent *diars* ou *quartiers*. Ces quatre quartiers ſont celui de Diarbekr, nommé vulgairement *Diarbek*, qui donne ſouvent ſon nom à toute la *Méſopotamie*. Le ſecond eſt Diar-Rabiat, le troiſieme Diar-Rachat & le quatrieme Diar-Mouſſal.

Les villes capitales de ces quatre cantons, ſont dans le premier quartier Amida, que les Turcs appellent *Carémit & Diarbek*; dans le ſecond quartier, *Niſibe*; dans le troiſieme, *Racach*, que nos hiſtoriens nomment *Aracta*; & dans le quatrieme quartier, la ville celebre de *Mouſſal* ou *Moſul*. (*D. J.*)

MÉSOTHENAR, *en Anatomie*, nom d'un muſcle décrit ſous le nom d'*anti-thenar*. *Voyez* ANTI-THENAR.

MESPILEUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une eſpece d'échiniſtes ou d'ourſins petrifiés, à cauſe de leur reſſemblance avec la nefle.

MESQUIN, *en Peinture*, eſt une ſorte de mauvais goût, où tout eſt chétif & amaigri & où il regne un air de ſechereſſe qui ôte le caractere & l'effet à tous les objets. On dit, les ouvrages de ce peintre ſont ſecs, *meſquins*; compoſition *meſquine*, caractere *meſquin*, *meſquinement* deſſiné.

MESQUINERIE, ſ. f. (*Morale.*) dépenſe & épargne ſordide; en effet, ce vice oppoſé à la *libéralité* paroît autant dans un avare, lorſqu'il donne, que lorſqu'il épargne. Theophraſte a fait un tableau vivant des *meſquins* de la Grece; il faut en traſcrire ici quelques paſſages.

Cette eſpece d'avarice, dit-il, eſt dans les hommes une paſſion de vouloir ménager les plus petites choſes, ſans aucune fin honnête; c'eſt dans cet eſprit, que quelques-uns faiſant l'effort de donner à manger, lorſqu'ils ne peuvent l'éviter, comptent pendant le repas, le nombre de fois que chacun des conviés demande à boire. Ce ſont eux encore dont la portion des prémices des viandes que l'on envoie ſur l'autel de Diane, eſt toujours la plus petite. Ils apprécient les choſes au-deſſous de ce qu'elles valent, & de quelque bon marché qu'un autre en leur rendant compte, veuille ſe prévaloir, ils lui ſoutiennent toujours qu'il a acheté trop cher. Implacables à l'égard d'un valet qui aura laiſſé tomber un pot de terre, ou caſſé par malheur quelque vaſe d'argile, ils lui déduiſent cette perte ſur ſa nourriture. Ne prenez point l'habitude, diſent-ils, à leurs femmes, de prêter votre ſel, votre orge, votre farine, ni même du cumin, de la marjolaine, & des gâteaux pour l'autel; car ces petits détails ne laiſſent pas de monter à la fin d'une année à une groſſe ſomme. Ces ſortes d'avares portent des habits qui leur ſont trop courts & trop étroits: ils ſe déchauſſent vers le milieu du jour pour épargner leurs ſouliers; ils vont trouver les foulons pour leur recommander de ſe ſervir de craye dans la laine qu'ils leur ont donné à préparer, afin, diſent-ils, que leur étoffe ſe tache moins.

Plaute s'eſt auſſi diverti à peindre dans le perſonnage d'Euction, un viellard romain de la derniere *meſquinerie*. On peut voir les plaiſans exemples qu'en alleguent deux cuiſiniers, dans la piece intitulée *Aulularia*, *act. ij. ſcen.* 4. où l'un d'eux après quelques traits que l'autre lui en contoit, s'écrie:

Edepol mortalem, parce parcum, prædicas.

Ce *parce parcus* eſt une expreſſion énergique, qui peint à merveille ce que nous nommons un *meſquin*, mot vraiſſemblablement tiré de l'italien *meſchino* (*D. J.*)

MESQUIS. On appelle *bazannes paſſées en meſquis*, celles qui ont été apprêtées avec du rédon au lieu de tan. *Voyez* BAZANNE.

MESQUITE, (*Bot. exot.*) arbre de l'Amérique, qui eſt grand & gros comme un chêne, à feuilles plus petites & d'un verd moins foncé. Il produit une gouſſe ſemblable à celle de nos haricots, dans laquelle on trouve trois ou quatre graines plus groſſes que nos féverolles. On ſeche ce fruit, & l'on s'en ſert à faire de l'encre, à nourrir les beſtiaux & quelquefois les hommes, du-moins c'eſt ce qu'on en dit dans le *Journal de Trévoux*, *Novembre* 1704, *p.* 1976.

MESSA, (*Géog.*) ou l'appelloit autrefois *Temeſe*, ancienne ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Sus, au pié de l'atlas proche de l'océan, dans un terrein abondant en palmiers, à 16 lieues O. de Sus. *Long.* 8. 40, *lat.* 29. 20. (*D. J.*)

MESSAGER, ſ. m. chez les anciens Romains étoit un officier de juſtice, ce terme ne ſignifioit originairement qu'un *meſſager* public ou un *ſerviteur* qui alloit avertir les ſénateurs & les magiſtrats des aſſemblées qui devoient ſe tenir, & où leur préſence étoit néceſſaire.

Et comme dans les premiers tems de l'empire romain la plûpart des magiſtrats vivoient à la campagne, & que ces *meſſagers* ſe trouvoient continuellement en route, on les appelloit *voyageurs*, de *via*, grand-chemin, *viatores*.

Avec le tems le nom de *viator* devint commun à tous les officiers des magiſtrats, comme ceux qu'on appelloit *lictores*, *accenſi*, *ſcribæ*, *ſtatores*, *præcones*, ſoit que tous ces emplois fuſſent réunis dans un ſeul, ſoit que le terme *viator* fût un nom général, & que les autres termes ſignifiaſſent des *officiers* qui s'acquittoient chacun en particulier de fonctions différentes, comme Aulu-Gelle ſemble l'inſinuer, lorſqu'il dit que le nombre de la compagnie des *viatores*, chargé de garotter un criminel condamné au fouet, s'appelloit *licteur*. *Voyez* ACCENSI, SCRIBÆ.

Quoi qu'il en ſoit, les noms de *lictor* & *viator* s'employoient indifféremment l'un pour l'autre, & nous liſons auſſi fréquemment: *Envoyer chercher ou avertir quelqu'un par un* lictor *que par un* viator.

Il n'y avoit que les conſuls, les préteurs, les tribuns & les édilles qui fuſſent en droit d'avoir des *viatores*. Il n'étoit pas néceſſaire qu'ils fuſſent citoyens romains, & cependant il falloit qu'ils fuſſent de condition libre.

Du tems de l'empereur Veſpaſien il y eut encore une autre eſpece de *meſſagers*. C'étoient des gens prépoſés pour aller & venir d'Oſtie à Rome prendre les ordres du prince pour la flotte, & lui rapporter les avis des commandans. On les appelloit *meſſagers des galeres*, & ils faiſoient leurs courſes à pié.

MESSANA, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, la premiere qu'on rencontre en traverſant de l'Italie dans cette île. Elle eſt ſituée ſur le détroit, comme le dit Silius Italicus, *l. XIV. v.* 195. *Incumbens* Meſſana *Freto*. Diodore de Sicile obſerve qu'elle s'appelloit anciennement *Zancla*. Le nom de *Meſſana* lui vient, ſelon Strabon, des Meſſéniens du Péloponneſe, qui en furent les fondateurs,

Dans

Dans les écrivains grecs, le nom de Μεσσήνη eſt indifféremment employé pour ſignifier cette colonie des Meſſéniens en Sicile, & leur ville capitale dans la Meſſénie au *Péloponneſe*; mais les écrivains latins ont appellé *Meſſana* celle de Sicile, & *Meſſene* celle du Péloponneſe.

Lorſque les Meſſaniens d'Italie, nommés par les latins *Meſſanienſes*, eurent admis parmi eux les Mamertins, ils prirent le nom de ces derniers en reconnoiſſance du ſecours qu'ils en avoient reçu, voilà pourquoi Pline appelle les habitans de Meſſana *Mamertini*, & que Cicéron nomme leur ville *Mamertina civitas*; c'eſt aujourd'hui Meſſine. *Voyez* MESSINE. (*D. J.*)

MESSAPIE, *Meſſapia*, (*Géog. anc.*) contrée d'Italie, en forme de péninſule, qui avance dans la mer Ionienne, ſon iſthme eſt entre Brindes & Tarente. Strabon dit qu'on appelloit encore cette péninſule *Japygia*, *Calabria* & *Salentina*, quoique le pays des Salentins n'en formât qu'une partie. (*D. J.*)

MESSE, ſ. f. *terme de Religion*, c'eſt l'office ou les prieres publiques que l'on fait dans l'Egliſe romaine lors de la célébration de l'Euchariſtie. Nicod, après Baronius, dit que le mot *Meſſe* vient de l'hébreu *miſſach*, qui ſignifie *oblatum*, ou de *miſſa miſſorum*, parce qu'on mettoit en ce tems-là hors de l'Egliſe les cathécumenes & les excommuniés, lorſque le diacre diſoit *ite miſſa eſt*, après le ſermon & la lecture de l'Epître & de l'Evangile, parce qu'il ne leur étoit pas permis d'aſſiſter à la conſécration, & cette opinion eſt la ſeule véritable. *Voyez* CATHÉCUMENE. Ménage le fait venir de *miſſio*, *congé*; d'autres de *miſſa*, envoi, parce que la *Meſſe*, les prieres des hommes qui ſont ſur la terre, ſont envoyées & portées au ciel.

Les Théologiens diſent que la *Meſſe* eſt une oblation faite à Dieu, où, par le changement d'une choſe ſenſible, on reconnoît le ſouverain domaine de Dieu ſur toutes choſes en vertu de l'inſtitution divine.

C'eſt dans le langage ordinaire la plus grande & la plus auguſte des cérémonies de l'Egliſe. C'eſt le ſacrifice non-ſanglant de la nouvelle loi, où l'on préſente à Dieu le corps & le ſang de ſon Fils Jeſus-Chriſt ſous les eſpeces du pain & du vin.

On donne des noms différens à la *Meſſe*, ſelon les différens rits, les différentes intentions, les différentes manieres ſelon leſquelles on la dit, comme on va le voir.

Meſſe ambroſienne, c'eſt-à-dire *du rit ambroſien*, ou de l'Egliſe de Milan.

Meſſe anglicane, ſelon le rit qui s'obſervoit autrefois dans l'Egliſe d'Angleterre.

Meſſe gallicane eſt une *Meſſe* célébrée ſuivant l'ancien rit de l'Egliſe de France.

Meſſe greque eſt une *Meſſe* célébrée ſuivant le rit grec en langue greque, & par un prêtre de cette nation.

Meſſe latine, celle qui ſe dit en latin dans l'Egliſe latine, & ſelon le rit de cette Egliſe.

Meſſe mozarabique ou gothique eſt celle qu'on célébroit autrefois en Eſpagne, & dont le rit eſt encore en uſage dans les égliſes de Tolede & de Salamanque. On l'a nommée *mozarabique*, parce que les Arabes ont été maîtres de l'Eſpagne, & qu'on appelloit alors les Chrétiens de ce pays-là *mozarabes*, c'eſt-à-dire *mêlés avec les Arabes*.

Meſſe haute, qu'on appelle auſſi *grande Meſſe*, eſt celle qui ſe chante per des choriſtes, & que l'on célebre avec diacre & ſoudiacre.

Meſſe baſſe, c'eſt celle qui ſe dit ſans chant, mais en récitant ſeulement les prieres, ſans diacre ni ſoudiacre.

Meſſe *de beatâ*, ou de la Vierge, c'eſt celle que l'on offre à Dieu par l'entremiſe de la Vierge & ſous ſon invocation.

Meſſe commune, ou de la communauté, celle qui ſe dit dans les monaſteres à certaine heure pour toute la communauté.

Meſſe du Saint-Eſprit, celle que l'on célebre au commencement de quelque ſolemnité, ou d'une aſſemblée eccléſiaſtique qu'on commence par l'invocation du Saint-Eſprit.

Meſſe de fête, comme de Noël, de Paques, c'eſt celle qu'on dit ces jours-là, & dont les lectures ſont conformes au tems où l'on eſt, & au myſtere que l'on célebre.

Meſſe du jugement, celle où l'on ſe purgeoit d'une calomnie par les preuves établies. *Voyez* PREUVES.

La *Meſſe pour la mort des ennemis* a été long-tems en uſage en Eſpagne, mais on l'a abolie, parce que cette intention eſt contraire à la charité chrétienne.

Meſſe des morts ou de *requiem* eſt celle qu'on dit à l'intention des défunts, dont l'*introït* commence par *requiem*. Au xiij. ſiecle, avant que de mener les coupables au ſupplice, on leur faiſoit entendre une *Meſſe* des morts pour le repos de leurs ames.

Meſſe de paroiſſe ou *grande Meſſe* eſt celle que le curé eſt obligé de faire chanter toutes les fêtes & dimanches pour ſes paroiſſiens.

Petite Meſſe ou *Meſſe baſſe*, celle qui ſe dit à des autels particuliers avec moins de cérémonies.

La premiere *Meſſe* eſt celle que l'on dit dès le point du jour.

La *Meſſe* d'un ſaint eſt celle où l'on invoque Dieu par l'interceſſion d'un ſaint.

Il y a des *Meſſes* des apôtres, des martyrs, des confeſſeurs, des pontifes, des vierges, &c.

Meſſe du ſcrutin, étoit une *Meſſe* qu'on diſoit autrefois pour les cathécumenes le mercredi & le ſamedi de la quatrieme ſemaine de carème, lorſqu'on examinoit s'ils étoient diſpoſés comme il faut pour recevoir le baptème.

On appelle *ſeche* la *Meſſe* où il ne ſe fait point de conſécration, comme celle que dit un prêtre qui ne peut pas conſacrer, à cauſe qu'il a déja dit la *Meſſe*, comme témoigne Durandus; ou celle qu'on fait dire en particulier aux aſpirans à la prêtriſe, pour apprendre les cérémonies: c'eſt ainſi que l'appelle *Eckius*.

Le cardinal Bona dans ſon ouvrage *de rebus liturgicis*, *lib. I. cap. xv.* parle aſſez au-long de cette *Meſſe* ſeche, qu'il appelle auſſi *Meſſe* nautique, *nautica*, parce qu'on la diſoit dans les vaiſſeaux où l'on n'auroit pas pu conſacrer le ſang de Jeſus-Chriſt ſans courir riſque de le répandre à cauſe de l'agitation du vaiſſeau, & il dit ſur la foi de Guillaume de Nangis, que ſaint Louis dans ſon voyage d'Outremer en faiſoit dire ainſi dans le navire qu'il montoit. Il cite auſſi Génébrard, qui dit avoir aſſiſté à Turin en 1587 à une pareille *Meſſe* célébrée dans une égliſe, mais après dîner & fort tard pour les funérailles d'une perſonne noble. Durand qui parle de ces *Meſſes*, aſſûre très-diſtinctement qu'on n'y diſoit point le canon ni les prieres directement relatives à la conſécration, puiſqu'en effet le célébrant ne conſacroit pas. Pierre le Chantre, qui vivoit en 1200, s'eſt élevé contre ces abus, auſſi-bien qu'Eſtius, & le cardinal Bona remarque que la vigilance des évêques les a entierement ſupprimées.

Le même Pierre le Chantre dans ſon ouvrage intitulé, *Verbum abbreviatum*, fait mention d'un autre abus, qu'il appelle *Meſſes* à deux & à trois faces, *Miſſa bifaciata*, *Miſſa trifaciata*; & voici comme il le décrit: Quelques prêtres, dit-il, mêloient pluſieurs *Meſſes* en une; c'eſt-à-dire qu'ils célébroient la *Meſſe* du jour ou de la fête juſqu'à l'offertoire, puis ils en recommençoient une ſeconde, & quelquefois une troiſieme & une quatrieme juſqu'au même endroit; enſuite ils diſoient autant de ſecrettes qu'ils avoient commencé de *Meſſes*, mais par toutes ils ne récitoient qu'une fois le canon, & à la fin ils ajoutoient autant de collectes qu'ils prétendoient avoir réuni de *Meſſes*. Il y avoit bien de l'ignorance & de la ſuperſtition dans cette conduite. Il y a apparence que les exemples n'en ont pas été fréquens, puiſque l'auteur dont nous venons de parler, eſt le ſeul qui en ait fait mention. Bingham, *Orig. eccleſiaſtiq. tom. VI. lib. XV. cap. iv. §. 5.*

Meſſe votive, eſt une *Meſſe* autre que celle de l'office du jour, & qui ſe dit pour quelque raiſon ou quelque dévotion particuliere.

Meſſe des préſanctifiés, eſt celle dans laquelle on prend la communion de l'hoſtie conſacrée les jours précédens, & réſervée. Cette *Meſſe* eſt en uſage ordinaire chez les Grecs, qui ne conſacrent l'Euchariſtie en carême que le ſamedi & le dimanche: chez les Latins, elle n'eſt plus en uſage que le ſeul jour du vendredi-ſaint.

La *Meſſe* eſt compoſée de deux parties; la premiere, l'ancienne *Meſſe* des Catéchumenes; la ſeconde, qu'on nommoit *Meſſe des fideles*, comprenoit la célébration & la conſécration de l'Euchariſtie jointe à la communion qui, ſelon l'ancien uſage, ſuit la conſécration. A l'égard des oraiſons particulieres & des cérémonies que l'on emploie dans la célébration de la *Meſſe*, elles ont été différentes en différens tems & en diverſes Egliſes, ce qui a compoſé diverſes liturgies chez les Orientaux, & des *Meſſes* pour les différens pays occidentaux. *Voyez* LITURGIES.

MESSE *du pape Jules*, (*Peinture.*) merveilleux tableau de Raphaël; voici ce que M. l'abbé Dubos dit de ce tableau: Il eſt peint à freſque au-deſſus & aux cô-

tés de la fenêtre dans la ſeconde piece de l'appartement de la ſignature au Vatican. Il ſuffit que le lecteur ſache que cette peinture eſt du bon tems de Raphaël, pour être perſuadé que la poéſie en eſt admirable. Le prêtre qui doutoit de la préſence réelle, & qui a vû l'hoſtie qu'il avoit conſacrée devenir ſanglante entre ſes mains pendant l'élévation, paroît pénétré de terreur & de reſpect.

Le peintre a très-bien conſervé à chacun des aſſiſtans ſon caractere propre, mais ſur-tout l'on voit avec plaiſir le genre d'étonnement des ſuiſſes du pape, qui regardent le miracle du bas du tableau où Raphaël les a placés. C'eſt ainſi que ce grand artiſte a ſu tirer une beauté poétique de la néceſſité d'obſerver la coutume en donnant au ſouverain pontife ſa ſuite ordinaire.

Par une liberté poétique, Raphaël emploie la tête de Jules II. pour repréſenter le pape devant qui le miracle arriva. Jules regarde bien le miracle avec attention, mais il n'en paroît pas beaucoup ému. Le peintre ſuppoſe que le ſouverain pontife étoit trop perſuadé de la préſence réelle pour être ſurpris des évenemens les plus miraculeux qui puiſſent arriver ſur une hoſtie conſacrée. On ne ſauroit caractériſer le chef de l'Egliſe, introduit dans un ſemblable évenement, par une expreſſion plus noble & plus convenable. Cette expreſſion laiſſe encore voir les traits du caractere particulier de Jules II. On reconnoît dans ſon portrait l'aſſiégeant obſtiné de la Mirandole.

Enfin le coloris de ce tableau eſt très-ſupérieur au coloris des autres tableaux de Raphaël. Le Titien n'a pas peint de chair où l'on voie mieux cette molleſſe, qui doit être dans un corps compoſé de liqueurs & de ſolides. Les draperies paroiſſent de belles étoffes de laine & de ſoie que le tailleur viendroit d'employer. Si Raphaël avoit fait pluſieurs tableaux d'un coloris auſſi vrai & auſſi riche, il ſeroit cité entre les plus excellens coloriſtes. (*D. J.*)

MESSENE, (*Géog. anc.*) Μεσσήνη: il y avoit deux villes de ce nom; l'une dans le Péloponneſe, dont nous allons parler; l'autre dans la Sicile, étoit l'ouvrage d'une colonie des Meſſéniens du Péloponneſe dans le tems de leurs malheurs. Les Latins nommerent cette derniere *Meſſana*, c'eſt Meſſine de nos jours. *Voyez* MESSINE,

La *Meſſene* du Péloponneſe étoit une grande & puiſſante ville, ſituée dans les terres ſur une hauteur, capitale de la Meſſénie, & célebre dans l'hiſtoire par les longues & ſanglantes guerres qu'elle ſoutint contre Lacédémone. Diodore de Sicile a fait la récapitulation de la guerre meſſéniaque dans ſon XI. livre, il faut le conférer avec Pauſanias, & ſuppléer à l'un par l'autre.

Meſſene avoit été bâtie par Polycaon; mais ayant été comme détruite par les déſaſtres de la guerre, Epaminondas la rétablit, y appella les Meſſéniens épars de tous côtés, & la fortifia ſingulierement; ſes murailles ont fait l'étonnement de Pauſanias. Cet auteur les met au-deſſus de celles d'Amphryſus, de Byzance & de Rhodes, qu'il avoit toutes vûes de ſes yeux. Il en reſtoit encore 38 tours dans leur entier en 1730. M. l'abbé Fourmont ſuivit pendant une heure de chemin la partie de ces murailles, qui comprenoit la moitié du mont Ithome, & d'une autre montagne qui lui eſt oppoſée à l'orient. Ces tours ſont éloignées les unes des autres de 150 pas, ce qui forme une enceinte de cinq quarts de lieue au nord de la ville. La muraille s'étendoit encore davantage à l'occident & au midi dans des vallons où l'on croit voir les débris du ſtade, de beaucoup de temples & d'autres édifices publics.

Strabon, *l. VIII. p.* 361, compare *Meſſene* à Corinthe, ſoit pour ſa ſituation, ſoit pour ſes fortifications; l'une & l'autre de ces villes étoient commandées par une montagne voiſine, qui leur ſervoit de fortereſſe, ſavoir Ithome à *Meſſene*, & Acrocorinthus à Corinthe. Ces deux places en effet paſſoient pour être des poſtes ſi importans, que Démétrius voulant perſuader à Philippe, pere de Perſée, de s'emparer du Péloponneſe, lui conſeilla de ſubjuguer Corinthe & *Meſſene*: vous tiendrez ainſi, diſoit-il, le bœuf par les deux cornes.

Cette ville, ſelon Polybe, Elien & Lactance, a été la patrie d'un homme qui fit autrefois bien du bruit par ſa critique des dieux du paganiſme, je veux parler d'Evhémere, contemporain de Caſſandre, roi de Macédoine, dont il fut fort aimé.

Il compoſa les vies des dieux, & ſuppoſa que ces vies avoient été réellement écrites par Mercure, & qu'il les avoit trouvées gravées, telles qu'il les donnoit, dans l'île de Panchée. Un morceau de ce genre, publié d'après des mémoires ſi reſpectables, devenoit également curieux & intéreſſant par la nature des choſes qu'il annonçoit, & par celle de la nouveauté; l'ouvrage étoit intitulé, *Hiſtoire ſacrée*, titre convenable à un écrit tiré d'inſcriptions originales.

Le deſſein de l'auteur étoit de prouver que Cœlus, Saturne, Jupiter, Neptune, Pluton, en un mot la troupe des grands Dieux, auxquels on avoit érigé tant de temples, ne différoient pas des autres mortels. Le monde, diſoit-il, étoit alors dans ſon enfance; ſes premiers habitans ne ſe formoient pas des idées juſtes des objets, & leurs idées d'ailleurs étoient en très-petit nombre. Hors d'état de faire un uſage étendu de leur raiſon, tout leur parut merveilleux & ſurnaturel. Les vaſtes & rapides conquêtes des grands capitaines éblouirent des nations entieres. Il y en eut qui, plus ſenſibles aux bienfaits, ne purent voir ſans étonnement des rois, qui ſembloient n'être monté ſur le trône que pour travailler au bonheur de leurs ſujets, ſoit par l'utilité de leurs découvertes, ſoit par la ſageſſe de leur gouvernement; ainſi toutes les nations, comme de concert, ſe perſuaderent que des perſonnes ſi ſupérieures en talens devoient cet avantage à une nature plus excellente que la leur, ils en firent des dieux. Tel étoit à-peu-près le ſyſtème d'Evhémere ſur l'origine du paganiſme, & cet écrivain ingénieux, pour le mettre dans un plus beau jour, marquoit ſoigneuſement les pays & les villes illuſtrées par les tombeaux de preſque toutes les divinités, que les Théologiens & les Poëtes avoient à l'envi honoré du titre pompeux d'immortels.

Dans la vûe de porter le dernier coup à la religion payenne, il n'avoit paſſé ſous ſilence aucun des faits qui pouvoient ouvrir les yeux au public, ſur-tout de dieux différens adorés dans le monde. Athénée rapporte un trait du peu de ménagement de ce philoſophe pour les dieux dans la perſonne de Cadmus, dont la nombreuſe poſtérité avoit peuplé le ciel. Il aſſûroit que cet étranger étoit un cuiſinier du roi de Sidon, & que ſéduit par les charmes d'Harmonie, une des muſiciennes de la cour, il l'avoit enlevée & conduite dans la Béotie. Enfin il alla juſqu'à mettre au frontiſpice de ſon ouvrage un vers ſanglant d'Euripide, qui, dit Plutarque, ſe trouvoit dans une piece de ce poëte toute remplie d'impiétés.

Jamais livre publié contre une religion dominante ne parut plus dangereux que celui d'Evhémere, & jamais homme ne ſouleva tant de lecteurs contre ſa doctrine. Cicéron lui-même, qui peut-être ne penſoit pas différemment du philoſophe de *Meſſene*, ſe crut obligé dans ſon diſcours de la nature des dieux d'avertir que celui d'Evhémere conduiſoit à l'extinction de toute religion. Il n'eſt donc pas étonnant que tant de gens ayent traité cet auteur d'incrédule, d'impie, de ſacrilege, & qui plus eſt d'athée; mais il paroît que ſon plus grand crime étoit d'avoir pénétré plus avant que le commun des hommes dans les vraies ſources de l'idolâtrie. (*D. J.*)

MESSENE, (*Géog. anc.*) île d'Aſie entre le Tigre & l'Euphrate, qui après s'être joints & s'être avancés vers le midi, ſe ſéparent de nouveau, en ſorte qu'avant que de tomber dans le golfe Perſique, ils renferment dans leur bras cette grande île qu'on appelloit autrefois *Meſſene* ou *Meſene*, & qu'on nomme préſentement *Chader*. *Voyez* là-deſſus M. Huet dans ſon livre du *paradis terreſtre*.

MESSENE, *Golfe de*, (*Géogr. anc.*) *Meſſeniacus ſinus*, golfe dans la partie méridionale du Péloponneſe, à l'occident du golfe de Laconie. Il eſt auſſi nommé par Strabon *ſinus Aſinæus*, de la ville Aſiné, ſitué ſur la côte; *Sinus Thuriates*, de la ville de Thuria; *ſinus Coronæus*, de la ville de Coron, & c'eſt même aujourd'hui le golfe de Coron.

MESSENIE, (*Géogr. anc.*) contrée du Péloponneſe, au milieu de l'Elide & de l'Arcadie, & au couchant de la Laconie, dont anciennement elle faiſoit partie. (*D. J.*)

MESSIE, *Meſſias*, ſ. m. (*Théol. & Hiſt.*) ce terme vient de l'hébreu, qui ſignifie *unxit*, *unctus*; il eſt ſynonyme au mot grec *chriſt*: l'un & l'autre ſont des termes conſacrés dans la religion, & qui ne ſe donnent plus aujourd'hui qu'à l'oint par excellence, ce ſouverain libérateur que l'ancien peuple juif attendoit, après la venue duquel il ſoupire encore, & que nous avons en la perſonne de Jeſus fils de Marie, qu'ils regardent comme l'oint du Seigneur, le *Meſſie* promis à l'humanité. Les Grecs emploient auſſi le mot d'*elcimmeros*, qui ſignifie la même choſe que *chriſtos*.

Nous voyons dans l'ancien Teſtament que le mot de *Meſſie*, loin d'être particulier au libérateur, après la venue duquel le peuple d'Iſraël ſoupiroit, ne l'étoit pas ſeulement aux vrais fideles ſerviteurs de Dieu, mais que ce nom fut ſouvent donné aux rois & aux princes ido-

lâtres, qui étoient dans la main de l'Eternel les miniſtres de ſes vengeances, ou des inſtrumens pour l'exécution des conſeils de ſa ſageſſe. C'eſt ainſi que l'auteur de l'eccléſiaſtique, *lxviij. v.* 8. dit d'Eliſée, *qui ungis reges ad pœnitentiam*, ou comme l'ont rendu les Septante, *ad vindictam:* vous oignez les rois pour exercer la vengeance du Seigneur, c'eſt pourquoi il envoya un prophete pour oindre Jéhu roi d'Iſraël; il annonça l'onction ſacrée à Hazaël, roi de Damas & de Syrie, ces deux princes étant les *Meſſies* du Très-Haut, pour venger les crimes & les abominations de la maiſon d'Achab. *IV. Reg. viij.* 12. 13. 14.

Mais au xiv. d'Iſaïe, *v.* 1. le nom de *Meſſie* eſt expreſſément donné à Cyrus: *ainſi a dit l'Eternel à Cyrus ſon oint*, *ſon* Meſſie, *duquel j'ai pris la main droite*, *afin que je terraſſe les nations devant lui*, &c.

Ezéchiel au xxviij. de ſes révélations, *v.* 14. donne le nom de *Meſſie* au roi de Tyr, il l'appelle auſſi *Chérubin*. „ Fils de l'homme, dit l'Eternel au prophete, „ prononce à haute voix une complainte ſur le roi de „ Tyr, & lui dis: ainſi a dit le Seigneur l'Eternel, tu „ étois le ſceau de la reſſemblance de Dieu, plein de „ ſageſſe & parfait en beautés; tu as été le jardin d'Heden du Seigneur (ou, ſuivant d'autres verſions) tu „ étois toutes les délices du Seigneur; ta couverture „ étoit de pierres précieuſes de toutes ſortes, de ſardoine, de topaſe, de jaſpe, de chryſolyte, d'onix, de béril, de ſaphir, d'eſcarboucle, d'éméraude & d'or; ce „ que ſavoient faire tes tambours & tes flûtes a été chez „ toi, ils ont été tous prêts au jour que tu fus créé; „ tu as été un chérubin, un *Meſſie* pour ſervir de protection; je t'avois établi, tu as été dans la ſainte montagne de Dieu; tu as marché entre les pierres flamboyantes; tu as été parfait en tes voies dès le jour que „ tu fus créé, juſqu'à ce que la perverſité ait été trouvée en toi.

Au reſte, le nom de *meſſiach*, en grec *chriſt*, ſe donnoit aux rois, aux prophetes, aux grands-prêtres des Hébreux. Nous liſons dans le *I. des Rois*, *chap. xij. v.* 3. *Le Seigneur & ſon* Meſſie *ſont témoins*, c'eſt-à-dire, *le Seigneur & le roi qu'il a établi*; & ailleurs, *ne touchez point mes oints*, *& ne faites aucun mal à mes prophetes*.

David, animé de l'eſprit de Dieu, donne dans plus d'un endroit à Saül ſon beau-pere, il donne dis-je, à ce roi reprouvé, & de deſſus lequel l'eſprit de l'Eternel s'étoit retiré, le nom & la qualité *d'oint*, de *Meſſie* du Seigneur: *Dieu me garde*, dit-il fréquemment, *Dieu me garde de porter ma main ſur l'oint du Seigneur ſur le* Meſſie *de Dieu*.

Si le beau nom de *Meſſie*, *d'oint de l'Eternel* a été donné à des rois idolâtres, à des princes cruels & tyrans, il a été très-ſouvent employé dans nos anciens oracles pour déſigner viſiblement l'oint du Seigneur ce *Meſſie* par excellence, objet du deſir & de l'attente de tous les fideles d'Iſraël; ainſi Anne, (*I. Rois ij. v.* 10.) mere de Samuel, conclut ſon cantique par ces paroles remarquables, & qui ne peuvent s'appliquer à aucun roi, puiſqu'on ſait que pour lors les Hébreux n'en avoient point: „ Le Seigneur jugera les extrémités de la terre, „ il donnera l'empire à ſon roi, & relevera la corne de „ ſon Chriſt, de ſon *Meſſie* „. On trouve ce même mot dans les oracles ſuivans, *pſ. ij. v.* 2. *pſ. xliv.* 8. *Jérém. iv.* 20. *Dan. ix.* 16. *Habac. iij.* 13. nous ne parlons pas ici du fameux oracle de la *Gen. xlix.* 10. qui trouvera ſa place à *l'article* Sylo.

Que ſi l'on rapproche tous ces divers oracles, & en général tous ceux qu'on applique pour l'ordinaire au *Meſſie*, il en réſulte quelques difficultés dont les Juifs ſe ſont prévalus pour juſtifier, s'ils le pouvoient, leur obſtination.

On peut leur accorder que dans l'état d'oppreſſion ſous lequel gémiſſoit le peuple Juif, & après toutes les glorieuſes promeſſes que l'Eternel lui avoit faites ſi ſouvent, il ſembloit en droit de ſoupirer après la venue d'un *Meſſie* vainqueur, & de l'enviſager comme l'époque de ſon heureuſe délivrance; & qu'ainſi il eſt en quelque ſorte excuſable de n'avoir pas voulu reconnoître ce libérateur dans la perſonne du Seigneur Jeſus, d'autant plus qu'il eſt de l'homme de tenir plus au corps qu'à l'eſprit, & d'être plus ſenſible aux beſoins préſens, que flatté des avantages à venir.

Il étoit dans le plan de la ſageſſe éternelle, que les idées ſpirituelles du *Meſſie* fuſſent inconnues à la multitude aveugle. Elles le furent au point, que lorſque le Sauveur parut dans la Judée, le peuple & ſes docteurs, ſes princes mêmes attendoient un monarque, un conquérant qui par la rapidité de ſes conquêtes devoit s'aſſujettir tout le monde; & comment concilier ces idées flatteuſes avec l'état abjet, en apparence, & miſérable de Jeſus-Chriſt? Auſſi ſcandaliſés de l'entendre annoncer comme le *Meſſie*, ils le perſécuterent, le réjetterent, & le firent mourir par le dernier ſupplice. Depuis ce tems-là ne voyant rien qui achemine à l'accompliſſement de leurs oracles, & ne voulant point y renoncer, ils ſe livrent à toutes ſortes d'idées chimériques.

Ainſi, lorſqu'ils ont vu les triomphes de la religion chrétienne, qu'ils ont ſenti qu'on pouvoit expliquer ſpirituellement, & appliquer à Jeſus-Chriſt la plûpart de leurs anciens oracles, ils ſe ſont aviſés de nier que les paſſages que nous leur alléguons, doivent s'entendre du *Meſſie*, tordant ainſi nos ſaintes Ecritures à leur propre perte; quelques-uns ſoutiennent que leurs oracles ont été mal entendus, qu'en vain on ſoupire après la venue du *Meſſie*, puiſqu'il eſt déja venu en la perſonne d'Ezéchias. C'étoit le ſentiment du fameux Hillel: d'autres plus relâchés, ou cédant avec politique au tems & aux circonſtances, prétendent que la croyance de la venue d'un *Meſſie* n'eſt point un article fondamental de foi, & qu'en niant ce dogme on ne pervertit point la loi, que ce dogme n'eſt ni dans le Décalogue, ni dans le Lévitique. C'eſt ainſi que le juif Albo diſoit au pape, que nier la venue du *Meſſie*, c'étoit ſeulement couper une branche de l'arbre ſans toucher à la racine.

Si on pouſſe un peu les rabbins des diverſes ſynagogues qui ſubſiſtent aujourd'hui en Europe, ſur un article auſſi intéreſſant pour eux, qu'il eſt propre à les embarraſſer, ils vous diſent qu'ils ne doûtent pas que, ſuivant les anciens oracles, le *Meſſie* ne ſoit venu dans les tems marqués par l'eſprit de Dieu; mais qu'il ne vieillit point qu'il reſte caché ſur cette terre, & attend, pour ſe manifeſter & établir ſon peuple avec force, puiſſance & ſageſſe, qu'Iſraël ait célébré comme il faut le ſabbat, ce qu'il n'a point encore fait, & que les Juifs ayent réparé les iniquités dont ils ſe ſont ſouillés, & qui ont arrêté envers eux le cours des bénédictions de l'Eternel.

Le fameux rabbin Salomon Jarchy ou Raſchy, qui vivoit au commencement du xij. ſiecle, dit dans ſes *Talmudiques*, que les anciens Hébreux ont cru que le *Meſſie* étoit né le jour de la derniere deſtruction de Jéruſalem par les armées romaines; c'eſt placer la connoiſſance d'un libérateur dans une époque bien critique, &, comme on dit, appeller le médecin après la mort.

Le rabbin Kimchy, qui vivoit au xij. ſiecle, s'imaginoit que le *Meſſie* dont il croyoit la venue très-prochaine chaſſeroit de la Judée les Chrétiens qui la poſſédoient pour lors. Il eſt vrai que les Chrétiens perdirent la terre-ſainte; mais ce fut Saladin qui les vainquit, & les obligea de l'abandonner avant la fin du xij. ſiecle. Pour peu que ce conquérant eût protégé les Juifs, & ſe fût déclaré pour eux, il eſt vraiſſemblable que dans leur enthouſiaſme ils en auroient fait leur *Meſſie*.

Pluſieurs rabbins veulent que le *Meſſie* ſoit actuellement dans le paradis terreſtre; c'eſt-à-dire, dans un lieu inconnu & inacceſſible aux humains; d'autres le placent dans la ville de Rome, & les Thalmudiſtes veulent que cet oint du Très-haut ſoit caché parmi les lépreux & les malades qui ſont à la porte de cette métropole de la chrétienté, attendant qu'Elie, ſon précurſeur, vienne pour le manifeſter aux hommes.

D'autres rabbins, & c'eſt le plus grand nombre, prétendent que le *Meſſie* n'eſt point encore venu; mais leurs opinions ont toujours extrèmement varié, & ſur le tems, & ſur la maniere de ſon avénement. Un rabbin David, petit-fils de Maimonides, conſulté ſur la venue du *Meſſie*, dit *de grandes choſes impénétrables pour les étrangers*. On ſait aujourd'hui ces myſteres: il réléva qu'un nommé Pinéhas ou Phinées, qui vivoit 400 ans après la ruine du temple, avoit eu dans ſa vieilleſſe un enfant qui parla en venant au monde; que parvenu à l'âge de 12 ans, & ſur le point de mourir, il révéla de grands ſecrets, mais énoncés en diverſes langues étrangeres, & ſous des expreſſions ſymboliques. Ses révélations ſont très-obſcures & ſont reſtées long-tems inconnues, juſqu'à ce qu'on les ait trouvées ſur les maſures d'une ville de Galilée, où l'on liſoit *que le figuier pouſſoit ſes figues*; c'eſt-à-dire, en langage bien clair pour un enfant d'Abraham, que la venue du *Meſſie* étoit très-prochaine. Mais les figues n'ont pas encore pouſſé pour ce peuple également malheureux & crédule.

Souvent attendu dans des époques marquées par des rabbins, le *Meſſie* n'a point paru dans ce tems-là; il ne viendra ſans doute point ni à la fin du vj. millénaire, ni dans les autres époques à venir qui ont été marquées avec auſſi peu de fondement que les précédentes.

Auſſi il paroît par la Gemarre (*Gemarr. Sanhed. tit. cap. xj.*) que les juifs rigides ont ſenti les conſéquences de

de ces faux calculs propres à énerver la foi, & ont très-ſagement prononcé anathème contre quiconque à l'avenir ſupputeroit les années du *Meſſie: Que leurs os ſe briſent & ſe carient*, diſent-ils; *car quand on ſe fixe un tems & que la choſe n'arrive pas, on dit avec une criminelle confiance qu'elle n'arrivera jamais.*

D'anciens rabbins, pour ſe tirer d'embarras, & concilier les prophéties qui leur ſemblent en quelque ſorte oppoſées entr'elles, ont imaginé deux *Meſſies* qui doivent ſe ſuccéder l'un à l'autre; le premier dans un état abjet, dans la pauvreté & les ſouffrances; le ſecond dans l'opulence, dans un état de gloire & de triomphe; l'un & l'autre ſimple homme: car l'idée de l'unité de Dieu, caractere diſtinctif de l'Etre ſuprême, étoit ſi reſpectée des Hébreux, qu'ils n'y ont donné aucune atteinte pendant les dernieres années de leur malheureuſe exiſtance en corps de peuple: & c'eſt encore aujourd'hui le plus fort argument que les Mahometans preſſent contre la doctrine des Chrétiens.

C'eſt ſur cette idée particuliere de deux *Meſſies*, que le ſavant docteur en Médecine, Aaron-Iſaac Léeman de Slenwich, dans la diſſertation *de oraculis Judæorum*, avoue qu'après avoir examiné avec ſoin toutes choſes, *il ſeroit aſſez porté à croire que le Chriſt des Nazaréens, dont ils font*, dit-il, *follement un Dieu, pourroit bien être le* Meſſie *en opprobre qu'annonçoient les anciens prophetes, & dont le bouc Hazozel, chargé des iniquités du peuple, & proſcrit dans les déſerts, étoit l'ancien type.*

A la vérité, les diviſions des rabbins ſur cet article, ne s'accordent pas avec l'opinion du ſavant docteur juif, puiſqu'il paroît par Abnezra, que le premier *Meſſie*, pauvre, miſérable, homme de douleur, & ſachant ce que c'eſt que langueur, ſortira de la famille de Joſeph, & de la tribu d'Eprahïm, qu'Haziel ſera ſon pere, qu'il s'appellera *Néhémie*, & que malgré ſon peu d'apparence, fortifié par le bras de l'Eternel, il ira chercher, on ne ſait pas trop où, les tribus d'Ephraïm, de Manaſſé & de Benjamin, une partie de celle de Gad; & à la tête d'une armée formidable, il fera la guerre aux Iduméens, c'eſt-à-dire aux Romains & Chrétiens, remportera ſur eux les victoires plus ſignalées, renverſera l'empire de Rome, & ramenera les Juifs en triomphe à Jeruſalem.

Ils ajoutent que ſes proſpérités ſeront traverſées par le le fameux ante-chriſt, nommé *Armillius*; que cet Armillius, après pluſieurs combats contre Néhémie, ſera vaincu & priſonnier; qu'il trouvera le moyen de ſe ſauver des mains de Néhémie; qu'il remettra ſur pié une nouvelle armée; & remportera une victoire complette; le *Meſſie* Néhémie perdra la vie dans la bataille, non par la main des hommes; les anges emporteront ſon corps pour le cacher avec ceux des anciens patriarches.

Néhémie, vaincu & ne paroiſſant plus, les Juifs, dans la plus grande conſternation, iront ſe cacher dans les déſerts pendant quarante-cinq jours; mais cette affreuſe déſolation finira par le ſon éclatant de la trompette de l'archange Michel, au bruit de laquelle paroîtra tout-à-coup le *Meſſie* glorieux de la race de David, accompagné d'Elie, & ſera reconnu pour roi & libérateur par toute l'innombrable poſtérité d'Abraham. Armillius voudra le combattre; mais l'Eternel fera pleuvoir ſur l'armée de cet ante-chriſt du ſoufre du feu du ciel, & l'exterminera entierement: alors le ſecond & grand *Meſſie* rendra la vie au premier; il raſſemblera tous les Juifs, tant les vivans que les morts; il relevera les murs de Sion, rétablira le temple de Jéruſalem ſur le plan qui fut préſenté en viſion à Ezechiel, & fera périr tous les adverſaires & les ennemis de ſa nation; établira ſon empire ſur toute la terre habitable; fondera ainſi la monarchie univerſelle, cette pompeuſe chimere des rois profanes; il épouſera une reine & un grand nombre d'autres femmes, dont il aura une nombreuſe famille qui lui ſuccédera, car il ne ſera point immortel, mais il mourra comme un autre homme.

Il faut pour toutes ces incompréhenſibles rêveries, & ſur les circonſtances de la venue du *Meſſie*, lire avec attention ce qui ſe trouve à la fin du *V. tome de la Bibliothéque rabbinique*, écrite par le P. Charles-Joſeph Imbonatus, ce que Batalong a compilé ſur le même ſujet dans le *tome I. de la Bibliotheque des rabbins*, ce qu'on lit dans l'hiſtoire de Juifs de M. Baſnage, & dans les diſſertations de dom Calmet.

Mais quelque humiliant qu'il ſoit pour l'eſprit humain de rappeller toutes les extravagances des prétendus ſages ſur une matiere qui plus que toute autre en devroit être exempte, on ne peut ſe diſpenſer de rapporter en peu de mots les rêveries des rabbins ſur les circonſtances de la venue du *Meſſie*. Ils établiſſent que ſon avénement ſera précédé de dix grands miracles, ſignes non équivoques de ſa venue. *Vid. libel. Abkas Porkel.*

Dans le premier de ces miracles, il ſuppoſe que Dieu ſuſcitera les trois plus abominables tyrans qui ayent jamais exiſté, & qui perſécuteront & affligeront les Juifs outre meſure. Ils font venir des extrémités du monde des hommes noirs qui auront deux têtes, ſept yeux étincellans, & d'un regard ſi terrible, que les plus intrépides n'oſeront paroître en leur préſence; mais ces tems durs & fâcheux ſeront abrégés, ſans quoi perſonne au monde ne pourroit ni réſiſter, ni ſurvivre à leur extrême rigueur; des peſtes, des famines, des mortalités, le ſoleil changé en épaiſſes ténebres, la lune en ſang, la chute des étoiles & des aſtres, des dominations inſupportables, ſont les miracles 2, 3, 4, 5 & 6; mais le 7e. eſt ſur-tout remarquable: un marbre que Dieu a formé dès le commencement du monde; & qu'il a ſculpté lui-même de ſes propres mains, en figure d'une belle fille ſera l'objet de l'impudicité abominable des hommes impies & brutaux qui commettront toutes ſortes d'abominations avec ce marbre; & de ce commerce impur, diſent les rabbins, naîtra l'ante-chriſt Armillius, qui ſera haut de dix aunes; l'eſpace d'un de ſes yeux à l'autre, ſera d'une aune; ſes yeux extrèmement rouges & enflammés, ſeront enfoncés dans la tête; ſes cheveux ſeront roux comme de l'or, & ſes piés verds; il aura deux têtes; les Romains le choiſiront pour leur roi, il recevra les hommages des Chrétiens qui lui préſenteront le livre de leur loi; il voudra que les Juifs en faſſent de même; mais le premier *Meſſie* Néhémie, fils d'Huziel, avec une armée de 300 mille hommes d'Ephraïm, lui livrera bataille: Néhémie mourra, non par les mains des hommes: quant à Armillius, il s'avancera vers l'Egypte, la ſubjuguera, & voudra prendre & aſſujettir auſſi Jéruſalem, *&c.*

Les trois trompettes reſtaurantes de l'archange Michel, ſeront les trois derniers miracles. Au reſte, ces idées fort anciennes ne ſont pas toutes à mépriſer, puiſqu'on trouve quelques-unes de ces diverſes notions dans nos ſaintes-Ecritures, & dans les deſcriptions que J. C. fait de l'avénement du regne du *Meſſie*.

Les auteurs ſacres, & le Seigneur Jeſus lui-même, comparent ſouvent le regne du *Meſſie* & l'éternelle béatitude, qui en ſera la ſuite pour les vrais élus, à des jours de noces, à des feſtins & des banquets, où l'on goûtera toutes les délices de la bonne chere, toute la joie & tous les plaiſirs les plus exquis; mais les Talmudiſtes ont étrangement abuſé de ces paraboles.

Selon eux, le *Meſſie* donnera à ſon peuple raſſemblé dans la terre de Canaan un repas dont le vin ſera celui qu'Adam lui-même fit dans le paradis terreſtre, & qui ſe conſerve dans de vaſtes celliers creuſés par les anges au centre de la terre.

On ſervira pour entrée, le fameux poiſſon appellé le grand *léviathan*, qui avala tout d'un coup un poiſſon moins grand que lui, & qui ne laiſſe pas d'avoir trois cent lieues de long; toute la maſſe des eaux eſt portée ſur le léviathan: Dieu au commencement en crea deux, l'un mâle & l'autre femelle; mais de peur qu'ils ne renverſent la terre, & qu'ils ne rempliſſent l'univers de leurs ſemblables, Dieu tua la famelle, & la ſala pour le feſtin du *Meſſie*.

Les rabbins ajoutent qu'on tuera pour ce merveilleux repas le bœuf béhémoth, qui eſt ſi gros & ſi grand qu'il mange chaque jour le foin de mille montagnes très-vaſtes; il ne quitte point le lieu qui lui a été aſſigné; & l'herbe qu'il a mangée le jour recroît toutes les nuits, afin de fournir toujours à ſa ſubſiſtance. La femelle de ce bœuf fut tuée au commencement du monde, afin qu'une eſpece ſi prodigieuſe ne multipliât pas, ce qui n'auroit pu que nuire aux autres créatures. Mais ils aſſurent que l'Eternel ne la ſala pas, parce que la vache ſalée n'eſt pas un met aſſez délicat pour un repas ſi magnifique. Les Juifs ajoutent encore ſi bien foi à toutes ces réveries rabbiniques, que ſouvent ils jurent ſur leur part du bœuf behémoth, comme quelques chrétiens impies jurent ſur leur part du paradis.

Enfin l'oiſeau bar-juchne doit auſſi ſervir pour le feſtin du *Meſſie*; cet oiſeau eſt ſi immenſe, que s'il étend les ailes il offuſque l'air & le ſoleil. Un jour, diſent-ils, un œuf pourri tombant de ſon nid, renverſa & briſa trois cens cedres les plus hauts du Liban; & l'œuf s'étant enfin caſſé par le poids de ſa chûte, renverſa ſoixante gros villages, les inonda & les emporta comme par un déluge. On eſt humilié en détaillant des chimeres auſſi abſurdes que celles-là. Après des idées auſſi groſſieres & ſi mal digérées ſur la venue du *Meſſie* & ſur ſon origine, faut-il s'étonner ſi les Juifs, tant anciens que modernes, le général même des premiers chrétiens malheureuſement imbus de toutes ces chimériques réveries de leurs docteurs, n'ont pu s'élever à l'idée de la nature divine de

l'oint

l'oint du Seigneur, & n'ont pas attribué la qualité de Dieu au *Meſſie*, après la venue duquel ils ſoupiroient? Le ſyſtème des Chrétiens ſur un article auſſi important, les révolte & les ſcandaliſe; *voyez* comme ils s'expriment là-deſſus dans un ouvrage intitulé; *Judei luſitani quæſtiones ad Chriſtianos*, *quæſt. I. ij.* 3. 23, &c. Reconnoître, diſent-ils, un homme dieu, c'eſt s'abuſer ſoi-même, c'eſt ſe forger un monſtre, un centaure, le biſarre compoſé de deux natures qui ne ſauroient s'allier. Ils ajoutent que les prophetes n'enſeignent point que le *Meſſie* ſoit homme-dieu; qu'ils diſtinguent expreſſément entre Dieu & David; qu'ils déclarent le premier maître, & le ſecond ſerviteur, *&c.* Mais ce ne ſont-là que des mots vuides de ſens qui ne prouvent rien, qui ne contrarient point la foi chrétienne, & qui ne ſauroient jamais l'emporter ſur les oracles clairs & exprès qui fondent notre croyance là deſſus, en donnant au *Meſſie* le nom de Dieu. *Vide Iſai. IX. vj.* 45. 22. 35. 4. *Jer. XXIII. vj. Eccl. I.* 4.

Mais lorſque le Sauveur parut, ces propheties, quelque claires & expreſſes qu'elles fuſſent par elles-mêmes, malheureuſement obſcurcies par les préjugés, ſucés avec le lait, furent ou mal entendues ou mal expliqués; en ſorte que Jeſus-Chriſt lui-même, ou par ménagement, ou pour ne pas révolter les eſprits, paroît extrèmement reſervé ſur l'article de ſa divinité; il vouloit, dit ſaint Chryſoſtome, accoutumer inſenſiblement ſes auditeurs à croire un myſtere ſi fort élevé au-deſſus de la raiſon. S'il prend l'autorité d'un Dieu en pardonnant les péchés, cette action révolte & ſouleve tous ceux qui en ſont les témoins; ſes miracles les plus évidens ne peuvent convaincre de ſa divinité ceux même en faveur deſquels il les opere. Lorſque devant le tribunal du ſouverain ſacrificateur il avoue avec un modeſte détour qu'il eſt fils de Dieu, le grand-prêtre déchire ſa robe & crie au blaſphème. Avant l'envoi du ſaint-Eſprit, ſes apôtres ne ſoupçonnent pas même la divinité de leur cher maître: il les interroge ſur ce que le peuple penſe de lui; ils répondent que les uns le prennent pour Elie, les autres pour Jérémie ou pour quelqu'autre prophete. Saint Pierre, le zélé ſaint Pierre lui-même, a beſoin d'une révélation particuliere pour connoître que Jeſus eſt le Chriſt, le fils du Dieu vivant. Ainſi le moindre ſujet du royaume des cieux, c'eſt-à-dire le plus petit chrétien, en ſait plus à cet égard que les patriarches & les plus grand prophetes.

Les Juifs révoltés contre la divinité de Jeſus-Chriſt, ont eu recours à toutes ſortes de voies pour invalider & détruire ce grand myſtere, dogme fondamental de la foi chrétienne; ils détournent le ſens de leurs propres oracles, ou ne les appliquent pas au *Meſſie*. Ils prétendent que le nom de *Dieu* n'eſt pas particulier à la divinité, & qu'il ſe donne même par les auteurs ſacrés au juges, aux magiſtrats, en général à ceux qui ſont élevés en autorité. Ils citent en effet un très-grand nombre de paſſages de nos ſaintes-Ecritures qui juſtifient cette obſervation, mais qui ne donnent aucune atteinte aux termes clairs & exprès des anciens oracles qui regardent le *Meſſie*.

Enfin ils prétendent que ſi le Sauveur & après lui les Evangéliſtes, les Apôtres & les premiers Chrétiens appellent Jeſus *fils de Dieu*, ce terme auguſte ne ſignifioit dans les tems évangéliques autre choſe que l'oppoſé des fils de Belial, c'eſt-à-dire homme de bien, ſerviteur de Dieu par oppoſition à un méchant, un homme corrompu & pervers qui ne craint point Dieu. Tous ces ſophiſmes, toutes ces réflexions critiques n'ont point empêché l'Egliſe de croire la voix céleſte & ſurnaturelle qui a préſenté à l'humanité le *Meſſie* Jeſus-Chriſt comme le *fils de Dieu*, *l'objet particulier de la dilection du Très-Haut*, *& de croire qu'en lui habitoit corporellement toute plénitude de divinité*.

Si les Juifs ont conteſté à Jeſus-Chriſt la qualité de *Meſſie* & ſa divinité, il n'ont rien négligé auſſi pour le rendre mépriſable, pour jetter ſur ſa naiſſance, ſa vie & ſa mort tout le ridicule & tout l'opprobre qu'a pu imaginer leur cruel acharnement contre ce divin Sauveur & ſa céleſte doctrine; mais de tous les ouvrages qu'a produit l'aveuglement des Juifs, il n'en eſt ſans doute point de plus odieux & de plus extravagant que le livre intitulé, *Sepher toldos Jeſchut*, tiré de la pouſſiere par M. Vagenſeil, dans le ſecond tome de ſon ouvrage intitulé, *Tela ignea*, &c.

C'eſt dans ce *Sepher Toldos Jeſchut*, recueil des plus noires calomnies qu'on lit des hiſtoires monſtrueuſes de la vie de notre Sauveur, forgées avec toute la paſſion & la mauvaiſe foi que peuvent avoir des ennemis acharnés. Ainſi, par exemple, ils ont oſé écrire qu'un nommé Panther ou Pandera, habitant de Bethléem, étoit devenu amoureux d'une jeune coëffeuſe qui avoit été mariée à Jochana, & qui ſans doute dans ces tems-là & dans un auſſi petit lieu que Bethléem, ſentoit toute l'ingratitude de ſa profeſſion, & n'avoit rien mieux à faire que d'écouter ſes amans; auſſi, dit l'auteur de cet impertinent ouvrage, la jeune veuve ſe rendit aux ſollicitations de l'ardent Panther qui la ſéduiſit, & eut de ce commerce impur un fils qui fut nommé Jeſua ou Jeſus. Le pere de cet enfant fut obligé de s'enfuir, & ſe retira à Babylone; quant au jeune Jeſu on l'envoya aux écoles; mais, ajoute l'auteur, il eut l'inſolence de lever la tête, & de ſe découvrir devant les ſacrificateurs, au lieu de paroître devant eux la tête voilée & le viſage couvert, comme c'étoit la coutume: hardieſſe qui fut vivement tancée; ce qui donna lieu d'examiner ſa naiſſance, qui fut trouvée impure, & l'expoſa bientôt à l'ignominie qui en eſt la ſuite....

Le jeune homme ſe retira à Jeruſalem, où mettant le comble à ſon impiété & à ſa hardieſſe, il réſolut d'enlever du lieu très-ſaint le nom de *Jehovah*. Il entra dans l'intérieur du temple; & s'étant fait une ouverture à la peau, il y cacha ce nom myſtérieux: ce fut par un art magique & à la faveur d'un tel artifice, qu'il fit quelques prodiges. Il vint d'abord montrer ſon pouvoir ſurnaturel à ſa famille; il ſe rendit pour cela à Bethléem, lieu de ſa naiſſance, là il opéra en public divers preſtiges qui firent tant de bruit qu'on le mit ſur un âne, & il fut conduit à Jéruſalem comme en triomphe. On peut voir dans les commentaires de dom Calmet une grande partie des réveries de ce déteſtable roman.

L'auteur, parmi ſes impoſtures, fait regner à Jéruſalem une reine Helene & ſon fils Mombaz, qui n'ont jamais exiſté en Judée, à moins que cet auteur n'ait quelques notions confuſes d'Helene reine des Adiabeniens, & d'Izates ou Monbaze ſon fils, qui vint à Jéruſalem quelque tems après la mort de notre Saveur. Quoi qu'il en ſoit, ce ridicule auteur dit que Jeſus accuſé par les lévites, fut obligé de paroître devant cette reine, mais qu'il ſut la gagner par de nouveaux miracles; que les ſacrificateurs étonnés du pouvoir de Jeſus, qui d'ailleurs ne paroiſſoit pas être dans leurs intérêts, s'aſſemblerent pour délibérer ſur les moyens de le prendre; & qu'un d'entr'eux nommé Judas s'offrit de s'en ſaiſir, pourvu qu'on lui permît d'apprendre le ſacré nom de *Jehovah*, & que le collége des ſacrificateurs voulût ſe charger de ce qu'il y avoit de ſacrilege & d'impie dans cette action, comme auſſi de la terrible peine qu'elle méritoit. Le marché fut fait; Judas apprit le nom inéfable, & vint enſuite attaquer Jeſus, qu'il eſpéroit confondre ſans peine. Les deux champions s'éleverent en l'air en prononçant le nom de *Jehovah*; ils tomberent tous deux, parce qu'ils s'étoient ſouillés. Jeſus courut ſe laver dans le Jourdain, & bien tôt après il fit de nouveaux miracles. Judas voyant qu'il ne pouvoit pas le ſurmonter comme il s'en étoit flatté, prit le parti de ſe ranger parmi ſes diſciples, d'étudier ſa façon de vivre & ſes habitudes, qu'il révéla enſuite à ſes confreres les ſacrificateurs. Un jour comme Jeſus devoit monter au temple, il fut épié & ſaiſi avec pluſieurs de ſes diſciples; ſes ennemis l'attacherent à la colonne de marbre qui étoit dans une des places publiques: il y fut fouetté, couronné d'épines, & abreuvé de vinaigre, parce qu'il avoit demandé à boire; enfin le ſanhedrin l'ayant condamné à mort, il fut lapidé!

Ce n'eſt point encore la fin du roman rabbinique, le *ſepher toldos Jeſchut* ajoute que Jeſus étant lapidé, on voulut le pendre au bois, ſuivant la coutume, mais que le bois ſe rompit, parce que Jeſus, qui prévoyoit le genre de ſon ſupplice, l'avoit enchanté par le nom de *Jehovah*; mais Judas, plus fin que Jeſus, rendit ſon maléfice inutile, en tirant de ſon jardin un grand chou, auquel ſon cadavre fut attaché.

Au reſte, les contradictions qu'on trouve dans les ouvrages des Juifs ſur cette matiere, ſont ſans nombre & inconcevables; ils font naître Jeſus ſous Alexandre Jannæus, l'an du monde 3671, & la reine Helene qu'ils introduiſent ſans raiſon dans cette hiſtoire fabuleuſe, ne vint à Jéruſalem que plus de cent cinquante ans après, ſous l'empire de Claude.

Il y a un autre livre intitulé auſſi *Toldos Jeſu*, publié l'an 1705 par M. Huldric, qui ſuit de plus près l'évangile de l'enfance, mais qui commet à tout moment les anacroniſmes & les fautes les plus groſſieres; il fait naître & mourir Jeſus-Chriſt ſous le regne d'Herode le grand; il veut que ce ſoit à ce prince qu'ont été faites les plaintes ſur l'adultere de Panther & de Marie mere de Jeſus; qu'en conſéquence Herode irrité de la fuite du coupable, ſe ſoit tranſporté à Bethléem & en ait maſſacré tous les enfans.

L'auteur qui prend le nom de Jonathan, qui ſe dit contemporain de Jeſus-Chriſt & demeurant à Jéruſalem, avance qu'Herode conſulta, ſur le fait de Jeſus-Chriſt, les ſénateurs d'une ville dans la terre de Céſarée. Nous ne ſuivrons pas un auteur auſſi abſurde dans toutes ſes ridicules contradictions.

Cependant c'eſt à la faveur de toutes ces odieuſes calomnies que les Juifs s'entretiennent dans leur haine implacable contre les Chrétiens & contre l'Evangile; ils n'ont rien négligé pour altérer la chronologie du vieux Teſtament, & répandre des doutes & des difficultés ſur le tems de la venue de notre Sauveur; tout annonce & leur entêtement & leur mauvaiſe foi.

Ahmed-ben-Caſſam-al-Andacouſy, more de Grenade, qui vivoit ſur la fin du xvj. ſiecle, cite un manuſcrit arabe de ſaint Cœcilius, archevêque de Grenade, qui fut trouvé avec ſeize lames de plomb gravées en caracteres arabes, dans une grotte près de la même ville. Dom Pedro y Quinones, archevêque auſſi de Grenade, en a rendu lui même témoignage. Ces lames de plomb, qu'on appelle de *Grenade*, ont été depuis portées à Rome, où, après un examen qui a duré pluſieurs années, elles ont enfin été condamnées, comme très-apocryphes, ſous le pontificat d'Alexandre VII. Elles ne renferment que quelques hiſtoires fabuleuſes touchant la vie de la ſainte-Vierge, l'enfance & l'éducation de Jeſus-Chriſt ſon fils. On y lit entr'autres choſes que Jeſus-Chriſt encore enfant & apprenant à l'école l'alphabet arabique, interrogeoit ſon maître ſur la ſignification de chaque lettre; & qu'après en avoir appris le ſens & la ſignification grammaticale, il lui enſeignoit le ſens myſtique de chacun de ces caracteres, & lui révéloit ainſi d'admirables profondeurs. Cette hiſtoire eſt ſûrement moins ridicule que les prodiges rapportés dans l'évangile de l'enfance, & toutes les autres fables qu'ont imaginé en divers tems l'inimitié des uns, l'ignorance ou la fraude pieuſe des autres.

Le nom de *Meſſie*, accompagnée de l'épithete de *faux*, ſe donne encore à ces impoſteurs, qui dans divers tems ont cherché à abuſer la nation juive, & ont pu tromper un grand nombre de perſonnes qui avoient la foibleſſe de les regarder comme le vrai Chriſt, le *meſſie* promis. Ainſi il y a eu de ces *faux Meſſies* avant même la venue du véritable oint de Dieu. *Act. apoſt. cap. v.* ℣. 34. 35. 36. Le ſage Gamaliel parle d'un nommé Theudas dont l'hiſtoire ſe lit dans les antiquités judaïques de Joſephe, *liv. XX. chap. ij.* Il ſe vantoit de paſſer le Jourdain à pié ſec; il attira beaucoup de gens à ſa ſuite par ſes diſcours & ſes preſtiges; mais les Romains étant tombés ſur ſa petite troupe la diſperſerent, couperent la tête au malheureux chef, & l'expoſerent à Jéruſalem aux outrages de la multitude.

Gamaliel parle auſſi de Judas le galiléen, qui eſt ſans doute le même dont Joſephe fait mention dans le 12 *chap. du II. liv. de la guerre des Juifs*: il dit que ce fameux prophete avoit ramaſſé près de 30 mille hommes, mais l'hyperbole eſt le caractere de l'hiſtorien juif: dès les tems appoſtoliques, *act. apoſt. chap. viij. v.* 9. l'on voit Simon le magicien qui avoit ſu ſéduire les habitans de Samarie au point qu'ils le conſidéroient comme la *vertu de Dieu*.

Dans le ſiecle ſuivant, l'an 178-179 de l'ere chrétienne, ſous l'empire d'Adrien, parut le faux *Meſſie* Barchochebas à la tête d'une groſſe armée; il parcourut la Judée, il y commit les plus grands déſordres: ennemi déclaré des chrétiens, il fit périr tous ceux qui tomberent entre ſes mains qui ne voulurent pas ſe faire circoncire de nouveau & rentrer dans le judaïſme.

Tinnius Rufus voulut d'abord réprimer les cruautés de Barchochebas, & arrêter les dangereux progrés de ce *faux meſſie*; l'empereur Adrien voyant que cette révolte pouvoit avoir des ſuites, y envoya Julius Severus, qui, après pluſieurs rencontres, les enferma dans la ville de Bither, qui ſoutint un ſiége opiniâtre, & fut enfin emportée. Barchochebas y fut pris & mis à mort, au rapport de ſaint Jérome & de la chronique d'Alexandrie. Le nombre des juifs qui furent tués ou vendus pendant & après la guerre de Barchochebas, eſt innombrable. Adrien crut ne pouvoir mieux prévenir les continuelles révoltes des Juifs, qu'en leur défendant par un édit d'aller à Jéruſalem; il établit même des gardes aux portes de cette ville pour en défendre l'entrée au reſte du peuple d'Iſraël.

Au rapport de quelques auteurs juifs, Coziba ſur-nommé Barchochebas, fut mis à mort dans la ville de Byther par les gens de ſon propre parti, qui s'en défirent, parce, dirent-ils, qu'il n'avoit pas un caractere eſſentiel du *Meſſie*, qui eſt de connoître par le ſeul odorat ſi un homme étoit coupable. Les Juifs diſent auſſi que l'empereur ayant ordonné qu'on lui envoyât la tête de Barchochebas, eut auſſi la curioſité de voir ſon corps; mais que lorſqu'on voulut l'enlever, on trouva un énorme ſerpent autour de ſon col, ce qui effraya ſi fort ceux qui étoient venus pour prendre ce cadavre, qu'ils s'enfuirent; & le fait rapporté à Adrien, il reconnut que Barchochebas ne pouvoit perdre la vie que par la main de Dieu ſeul. Des faits ſi puériles & ſi mal concertés, ne méritent pas qu'on s'arrête à les réfuter. Il paroit qu'Akiba s'étoit déclaré pour Barchochebas, & ſoutenoit hautement qu'il étoit le *Meſſie*. Auſſi les diſciples de ce fameux rabbin furent les premiers ſectateurs de ce faux Chriſt; c'eſt eux qui défendirent la ville de Byther, & furent par l'ordre du général romain, liés avec leurs livres & jettés dans le feu.

Les Juifs, toujours portés aux plus folles exagérations ſur tout ce qui a rapport à leur hiſtoire, diſent qu'il périt plus de juifs dans la guerre de Byther qu'il n'en étoit ſorti d'Egypte. Les crânes de 300 enfans trouvés ſur une ſeule pierre, les ruiſſeaux de ſang ſi gros qu'ils entraînoient dans la mer, éloignée de quatre milles, des pierres du poids de quatre livres; les terres ſuffiſamment engraiſſées par les cadavres pour plus de ſept années ſont de ces traits qui caractériſent les hiſtoriens juifs, & font voir le peu de fonds qu'on doit faire ſur leur narration. Ce qu'il y a de très-vrai, c'eſt que les Hébreux appellent Adrien un ſecond Nabuchodonoſor, & prient Dieu dans leurs jeûnes & dans les prieres d'imprécations (qui font aujourd'hui la majeure partie de leur culte), ils prient, dis-je, l'Eternel de ſe ſouvenir dans ſa colere de ce prince cruel & tyran, qui a détruit 480 ſynagogues très-floriſſantes, tant ce peuple, que Tite avoit preſque détruit 60 ans auparavant, trouvoit de reſſources pour renaître de ſes cendres, & redevenir plus nombreux & plus puiſſant qu'il ne l'avoit été avant ſes revers.

On lit dans Socrate, hiſtorien eccléſiaſtique, Soc. *hiſt. eccleſ. lib. II. cap. xxviij.* que l'an 434 il parut dans l'île de Candie un *faux meſſie* qui s'appelloit Moïſe, ſe diſant être l'ancien libérateur des Hébreux envoyé du ciel pour procurer à ſa nation la plus glorieuſe délivrance; qu'à-travers les flots de la mer il la reconduiroit triomphante dans la Paleſtine.

Les juifs candiots furent aſſez ſimples pour ajouter foi à ſes promeſſes; les plus zélés ſe jetterent dans la mer, eſpérant que la verge de Moïſe leur ouvriroit dans la mer Méditerranée un paſſage miraculeux. Un grand nombre ſe noyerent; on retira de la mer pluſieurs de ces miſérables fanatiques; on chercha, mais inutilement le ſéducteur, il avoit diſparu; il fut impoſſible de le trouver; & dans ce ſiecle d'ignorance les dupes ſe conſolerent, dans l'idée qu'aſſurément un démon avoit pris la forme humaine pour ſéduire les Hébreux.

Un ſiecle après, ſavoir l'an 530, il y eut dans la Paleſtine un *faux meſſie* nommé Julien; il s'annonçoit comme un grand conquérant qui à la tête de ſa nation détruiroit par les armes tout le peuple chrétien. Séduits par ſes promeſſes, les Juifs armés opprimerent cruellement les Chrétiens, dont pluſieurs furent les malheureuſes victimes de leur aveugle fureur. L'empereur Juſtinien envoya des troupes au ſecours des Chrétiens: on livra bataille au faux Chriſt; il fut pris & condamné au dernier ſupplice, ce qui donna le coup de mort à ſon parti & le diſſipa entierement.

Au commencement du viij. ſiecle, Serenus, juif eſpagnol, prit un tel aſcendant ſur ceux de ſon parti, qu'il ſut leur perſuader ſa miſſion divine, pour être le *Meſſie* glorieux qui devoit établir dans la Paleſtine un empire floriſſant. Un grand nombre de crédules quitta patrie, biens, famille & établiſſemens pour ſuivre ce nouveau *Meſſie*; mais ils s'apperçurent trop tard de la fourberie; & ruinés de fond en comble, ils eurent tout le tems de ſe repentir de leur fatale crédulité.

Il s'éléva pluſieurs *faux meſſies* dans le xij. ſiecle; il en parut un en France duquel on ignore & le nom & la patrie. Louis le jeune ſévit contre ſes adhérens, il fut mis à mort par ceux qui ſe ſaiſirent de ſa perſonne.

L'an 1138 il y eut en Perſe un *faux meſſie* qui ſut aſſez bien lier ſa partie, pour raſſembler une armée conſidérable, au point de ſe haſarder de livrer bataille au roi de Perſe. Ce prince voulut obliger les juifs de ſes états de poſer les armes, mais l'impoſteur les en empêcha, ſe flattant des plus heureux ſuccès. La cour négocia avec lui: il promit de déſarmer ſi on lui rembourſoit tout les frais qu'ils avoit faits. Le roi y conſentit, & lui livra de grandes ſommes; mais dès que

l'armée du faux chriſt fut diſſipée, les Juifs furent contraints de rendre au roi tout ce qu'il avoit payé pour acheter la paix.

Le xiij. ſiecle fut fertile en *faux Meſſies*; on en compte ſept ou huit qui parurent en Arabie, en Perſe, dans l'Eſpagne, en Moravie. Un d'eux qui ſe nommoit David-El-Ré, paſſe pour avoir été un très-grand magicien; il ſut ſéduire les Juifs par ſes preſtiges, & ſe vit ainſi à la tête d'un parti conſidérable qui prit les armes en ſa faveur; mais ce *meſſie* fut aſſaſſiné par ſon propre gendre.

Jacques Zieglerne de Moravie, qui vivoit au milieu du xvj. ſiecle, annonçoit la prochaine venue du *Meſſie*, né, à ce qu'il diſoit depuis quatorze ans, & l'avoit vu, diſoit-il, à Strasbourg, & gardoit avec ſoin une épée & un ſceptre pour les lui mettre en main dès qu'il ſeroit en âge de combattre: il publioit que ce *Meſſie*, qui dans peu ſe manifeſteroit à ſa nation, détruiroit l'antechriſt, renverſeroit l'empire des Turcs, fonderoit une monarchie univerſelle, & aſſembleroit enfin dans la ville de Conſtance un concile qui dureroit douze ans, & dans lequel ſeroient terminés tous les différends de la Religion.

L'an 1624 Philippe Zieglerne parut en Hollande, & promit que dans peu il viendroit un *Meſſie*, qu'il diſoit avoir vu, & qu'il n'attendoit que la converſion du cœur des Juifs pour ſe manifeſter.

En l'an 1666 Zabathei Sevi, né dans Alep, ſe fit paſſer pour le *Mèſſie* prédit par Ziegleroe; il ne négligea rien de ce qu'il falloit pour jouer un ſi grand rôle; il étudia avec ſoin tous les livres hébreux, & s'en fit à lui-même application.

Il débuta par prêcher ſur les grands chemins & carrefours, & au milieu des campagnes. Les Turcs ſe mocquoient de lui, le traitoient de fol & d'inſenſé, pendant que ſes diſciples l'admiroient & l'exaltoient juſques aux nues. Il eut auſſi recours aux prodiges, la Philoſophie n'en avoit pas encore déſabuſé dans ces tems-là: elle n'a pas même produit aujourd'hui cet heureux effet ſur la multitude toujours portée au merveilleux. Il ſe vanta de s'élever en l'air pour accomplir, diſoit-il, l'oracle d'Iſaïe, *xiv. v.* 14. qu'il appliquoit mal-à-propos au *Meſſie*. Il eut la hardieſſe de demander à ſes diſciples s'ils ne l'avoient pas vu en l'air, & il blama l'aveuglement de ceux qui plus ſinceres qu'enthouſiaſtes oſerent lui aſſurer que non. Il paroît qu'il ne mit pas d'abord dans ſes intérêts le gros de la nation juive puiſqu'il eut des affaires fort ſérieuſes avec les chefs de la ſynagogue de Smyrne, qui prononcerent contre lui une ſentence de mort; mais perſonne n'oſant l'exécuter, il en fut quitte pour la peur & le banniſſement.

Il contracta trois mariages, & n'en conſomma point; je ne ſais dans quelle tradition il avoit pris que cette biſarre continence étoit un des reſpectables caracteres du libérateur promis. Après pluſieurs voyages en Grece & en Egypte, il vint à Gaza, où il s'aſſocia un juif nommé Nathan Levi ou Benjamin. Il lui perſuada de faire le perſonnage du prophete Elie, qui devoit précéder le *Meſſie*. Ils ſe rendirent à Jéruſalem, où le faux précurſeur annonça Zabathei Sevy comme le *Meſſie* attendu. Quelque groſſiere que fût cette trame, elle trouva des diſciples: la populace juive ſe déclara pour lui; ceux qui avoient quelque choſe à perdre déclamerent contre lui & l'anathématiſerent.

Sevy, pour fuir l'orage, ſe retira à Conſtantinople, & de-là à Smyrne. Natha-Levy lui envoya quatre ambaſſadeurs qui le reconnurent & le ſaluerent publiquement en qualité de *Meſſie*; cette ambaſſade en impoſa au peuple & même à quelques docteurs, qui donnant dans le piége, déclarerent Zabathei-Sevi *Meſſie* & roi des Hébreux; ils s'empreſſerent de lui porter des préſens conſidérables, afin qu'il pût ſoutenir ſa nouvelle dignité. Le petit nombre des Juifs ſenſés & prudens blamerent ces nouveautés, & prononcerent contre l'impoſteur une ſeconde ſentence de mort. Fier de ce nouveau triomphe, il ne ſe mit pas beaucoup en peine de ces ſentences, très-aſſuré qu'elles reſteroient ſans effet, & que perſonne ne ſe haſarderoit à les exécuter. Il ſe mit ſous la protection du cadi de Smyrne, & eut bientôt pour lui tout le peuple juif. Il fit dreſſer deux trônes, un pour lui, & l'autre pour ſon épouſe favorite; il prit le nom de *roi des rois d'Iſraël*, & donna à Joſeph Sevy ſon frere, celui de *roi des rois de Juda*. Il parloit de la prochaine conquête de l'empire Ottoman comme d'une choſe ſi aſſurée, que déja il en avoit diſtribué à ſes favoris les emplois & les charges; il pouſſa même l'inſolence juſqu'à faire ôter de la liturgie ou prieres publiques le nom de l'empereur, & à y faire ſubſtituer le ſien. Il partit pour Conſtantinople; les plus ſages d'entre les Juifs ſentirent bien que les projets & l'entrepriſe de Sevy pourroient perdre leur nation à la cour ottomane: ils firent avertir ſous main le grand-ſeigneur, qui donna ſes ordres pour faire arrêter ce nouveau *Meſſie*. Il répondit à ceux qui lui demanderent pourquoi il avoit pris le nom & la qualité de roi, que c'étoit le peuple juif qui l'y avoit obligé.

On le fit mettre en priſon aux Dardanelles; les Juifs publierent qu'on ne l'épargnoit que par crainte ou par foibleſſe. Le gouverneur des Dardanelles s'enrichit des préſens que les juifs crédules lui prodiguerent pour viſiter leur roi, leur *Meſſie* priſonnier, qui dans cet état humiliant conſervoit tout ſon orgueil, & ſe faiſoit rendre des honneurs extraordinaires.

Cependant le ſultan, qui tenoit ſa cour à Andrinople, voulut faire finir cette pieuſe comédie, dont les ſuites pouvoient être funeſtes: il fit venir Sevy; & ſur ce qu'il ſe diſoit invulnérable, le ſultan ordonna qu'il fût percé d'un trait & d'une épée. De telles propoſitions d'ordinaire déconcertent les impoſteurs; Sevy préféra les coups des muphtis & derviches à ceux des icoglans. Fuſtigé par les miniſtres de la loi, il ſe fit mahométan, & il vécut également mépriſé des Juifs & des Muſulmans: ce qui a ſi fort décrédité la profeſſion de *faux meſſie*, que c'eſt le dernier qui ait fait quelque figure & paru en public à la tête d'un parti.

MESSIER, ſ. m. (*Gram.*) payſan commis à la garde des vignes.

MESSIEURS, ſ. m. plur. titre d'honneur ou de civilité dont on ſe ſert en parlant ou en écrivant à pluſieurs perſonnes; c'eſt le plurier de *monſieur*.

Les plaidoyers, les harangues commencent toujours par le mot de *meſſieurs*, qu'on répete ſouvent dans la ſuite du diſcours. On le dit auſſi en parlant de tierces perſonnes; ainſi l'on dit *meſſieurs* du parlement, *meſſieurs* du conſeil, *meſſieurs* des comptes, *meſſieurs* de ville.

Ce terme a pris droit de bourgeoiſie depuis quelques années en Angleterre, où l'on s'en ſert en pluſieurs occaſions.

MESSEIN, LE (*Géog.*) ou le pays *Meſſin*; province de France dans les trois évêchés de Lorraine, entre le duché de Luxembourg, la Lorraine, & le duché de Bar. Il a pris ſon nom de Mets la capitale, qui l'a été des Médiomatrices; ceux-ci, du temps de Céſar, occupoient un fort grand pays ſur le Rhin; mais peu après, ils en furent délogés par les peuples germains *Tribocci*, *Vangiones*, & *Nemetes*. Ils ont toujours fait partie de la Gaule Belgique, & lorſque la Gaule Belgique fut diviſée en deux provinces, ils furent compris dans la premiere, & mis ſous la métropole de Trèves.

Le climat du pays *Meſſin* eſt d'une fertilité médiocre, plus froid que chaud du côté des Ardennes, & peuple d'habitans aſſez ſemblables pour les mœurs aux Allemands. Ses principales rivieres ſont la Moſelle, & la Seille. (*D. J.*)

MESSINE, (*Géog.*) en latin *Meſſana*, mot auquel nous renvoyons le lecteur. *Meſſine* eſt une très-ancienne ville de Sicile, dans la partie orientale du Val de Démona ſur la côte du Fare de *Meſſine*, vis-à-vis du continent de l'Italie, au midi occidental du fort de Faro.

Elle a un archevêché, une citadelle qui la commande, un vaſte & magnifique port, qui la rendroit commerçante, ſi l'on ſavoit profiter de ſa poſition; mais elle ne brille que par ſes monaſteres. On y comptoit 80 mille habitans avant les vêpres ſiciliennes: on n'en compteroit pas aujourd'hui la moitié. Elle diſpute avec Palerme le titre de capitale, le procès n'eſt point jugé, & le vice-roi de Sicile demeure ſixmois dans l'une, & ſix mois dans l'autre.

Elle eſt ſituée ſur la mer, au pié, & ſur la pente de pluſieurs collines qui l'entourent, à 40 lieues E. de Palerme, 17. N. E. de Catane, 100 S. E. de Rome, 60 S. E. de Naples. *Long.* ſelon de la Hire & des Places, 33, 47′, 45″, *lat.* 38, 21.

Cette ville eſt la patrie de quelques gens de lettres, dont les noms obſcurs ne doivent point entrer dans l'Encyclopédie; mais l'Italie a connu la peinture à l'huile par un de ſes citoyens. Van Eyk de Bruges, inventeur de cette peinture, en confia le ſecret à Antoine de *Meſſine*, de qui le Bellin ſut l'arracher par ſtratageme, & alors ce ne fut plus un myſtere pour tous les peintres. (*D. J.*)

MESSINE, *Fare de* (*Géogr.*) *Voyez* FARE DE MESSINE. (*D. J.*)

MESTIVAGE *ou* MESTIVE, ſ. m. (*Juriſprud.*) redevance en blé, droit qui ſe leve ſur les blés que l'on

moiſ-

moiſſonne. *Voyez le gloſſaire de* Ducange, au mot *meſtivagium*, & celui de Lauriere au mot *meſtive*. (*A*)

MESTRES DE CAMP GÉNÉRAUX, ſont les deux premiers officiers de la cavalerie & des dragons après le colonel général de chacun de ces deux corps.

MESTRE DE CAMP, c'étoit autrefois le nom qui ſe donnoit au premier officier de chaque régiment d'infanterie & de cavalerie, lorſque chacun de ces deux corps avoit un colonel général; mais à préſent qu'il n'y en a plus que dans la cavalerie & dans les dragons, il n'y a de meſtre de camp que dans ces derniers corps. Ils y ſont ce que les colonnels d'infanterie ſont dans leurs régimens. *Voyez* COLONEL.

MESTRE, (*Marine.*) c'eſt le nom qu'on donne au grand mât d'une galere, *voyez* GALERE, qu'on appelle *arbre de meſtre*.

MESTRIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie, ſelon l'Itinéraire d'Antonin. C'eſt aujourd'hui *Meſtri*, bourgade de la baſſe-Hongrie, dans le comté de Veſprin, vers le lac de Balaton. (*D. J.*)

MESUAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie *manoir*, & s'entend ordinairement d'une maiſon aſſiſe aux champs. *Meſuage* capital, c'eſt le chef, manoir ou principal manoir. *Voyez l'ancienne coutume de Normandie, ch. xxvj. & xxxiv. le gloſſaire* de Ducange, au mot *meſſuagium*, *celui de* Cowel, *à la fin de ſes inſtitutes du droit anglois*, & le *gloſſ.* de Lauriere, au mot *meſuage*. (*A*)

MESUE LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on a donné au *lapis lazuli*. *Voyez cette article.*

MESVE, (*Géog.*) en latin *Maſſava*; connu dans l'hiſtoire pour être nommée dans les tables Théodoſiennes. Ce n'eſt point la Charité-ſur-Loire, comme Samſon l'a crû; mais c'eſt un village qui n'eſt pas éloigné, & qui porte le nom de *Meſve*, qu'on écrivoit autrefois. *Maiſve*. Ce village, dont la cure eſt très-ancienne, eſt ſur la Loire, à une lieue plus bas que la Charité, à l'endroit où le ruiſſeau de *Mazou* ſe décharge dans cette riviere. (*D. J.*)

MÉVENDRE, v. act. (*Com.*) vendre une marchandiſe à moindre prix qu'elle ne coûte.

MÉVENDU *ou* MÉVENDUE, adj. une marchandiſe *mévendue* eſt celle qu'on vend beaucoup au-deſſus de ſon juſte prix.

MÉVENTE, ſ. f. vente à vil prix, ſur laquelle il y a beaucoup à perdre. Il ſe trouve ſouvent de la *mévente* ſur les marchandiſes ſujettes à ſe gâter, ou qui ne ſont plus de mode. Il eſt de la prudence d'un négociant de les vendre à tems. *Dictionnaire de Commerce.*

MESUIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, que Ptolomée place entre *Lupia* & *Argelia*. On croit que c'eſt à préſent *Meydemberg*-ſur-l'Elbe, (*D. J.*)

MESUMNIUM *ou* MESYMNIUM, (*Litt.*) nom que les anciens donnoient à une partie de leur tragédie, ou à certain vers qu'ils employoient dans leur tragédie. *Voyez* TRAGÉDIE.

Le *méſymnium* étoit un refrain tel qu'*io pæan! o dithyrambe*, *hymen*, *ô hymenée*, ou quelqu'autre ſemblable qu'on mettoit au milieu d'une ſtrophe; mais quand il ſe trouvoit à la fin, on le nommoit *ephymnium*. *Voy.* STROPHE & CHOEUR.

MESURAGE, ſ. m. (*Géom.*) on appelle ainſi l'action de meſurer l'aire des ſurfaces, ou la ſolidité des corps. *Voyez* MESURER & MESURE.

MESURAGE, action par laquelle on meſure. On le dit auſſi de l'examen qu'on fait ſi la meſure eſt bonne & juſte. On dit en ce ſens, je ſuis ſatisfait du *méſurage* de mon blé.

MESURAGE, ſignifie auſſi le DROIT que les ſeigneurs prennent ſur chaque meſure, auſſi-bien que les ſalaires qu'on paie à celui qui meſure.

Les blés qui s'achetent dans les marchés doivent le droit de *meſurage*; mais ceux qui s'achetent dans les greniers n'en doivent point, parce qu'on y fait ſoi-même le *meſurage*, & ſans être obligé d'y appeller les officiers des ſeigneurs. Ce droit s'appelle auſſi *minage*. *V.* MINAGE. *Dict. de Comm.*

MESURE, ſ. f. *en Géométrie*, marque une certaine quantité qu'on prend pour unité, & dont on exprime les rapports avec d'autres quantités homogenes. *Voyez* MESURER & NOMBRE.

Cette définition eſt plus générale que celle d'Euclide, qui définit la *meſure* une quantité qui, étant répétée un certain nombre de fois, devient égale à une autre; ce qui répond ſeulement à l'idée d'une partie aliquote. *Voyez* ALIQUOTE.

La *meſure* d'un angle eſt un arc décrit du ſommet *a*, (*Pl. géomet. fig.* 10.) & d'un intervalle quelconque entre les côtes de l'angle, comme *d f*. Les angles ſont donc différens les uns des autres, ſuivant les rapports que les arcs décrits de leurs ſommets, & compris entre leurs côtes, ont aux circonférences, dont ces arcs ſont reſpectivement partie; & par conſéquent ce ſont ces arcs qui diſtinguent les angles, & les rapports des arcs à leur circonférence diſtinguent les arcs: ainſi l'angle *l a c* eſt dit du même nombre de degrés que l'arc *f d*. *Voyez au mot* DEGRÉ la raiſon pourquoi ces arcs ſont la *meſure* des angles. *Voyez auſſi* ANGLE.

La *meſure* d'une ſurface plane eſt un quarré qui a pour côté un pouce, un pié, une toiſe, ou toute autre longueur déterminée. Les Géometres ſe ſervent ordinairement de la verge quarrée, diviſée en cent piés quarrés & les piés quarrés en pouces quarrés. *Voyez* QUARRÉ.

On ſe ſert de *meſures* quarrées pour évaluer les ſurfaces ou déterminer les aires des terreins, 1°. parce qu'il n'y a que des ſurfaces qui puiſſent meſurer des ſurfaces, 2°. parce que les *meſures* quarrées ont toute la ſimplicité dont une *meſure* ſoit ſuſceptible, lorſqu'il s'agit de trouver l'aire d'une ſurface.

La *meſure* d'une ligne eſt une droite priſe à volonté, & qu'on conſidere comme unité. *Voyez* LIGNE.

Les Géometres modernes ſe ſervent pour cela de la toiſe, du pié, de la perche, &c.

Meſure de la maſſe, ou quantité de matiere en méchanique, ce n'eſt autre choſe que ſon poids; car il eſt clair que toute la matiere qui fait partie du corps, & qui ſe meut avec lui, gravite auſſi avec lui; & comme on a trouvé par expérience que les gravités des corps homogenes étoient proportionnelles à leurs volumes, il s'enſuit de-là, que tant que la maſſe continuera à être la même, le poids ſera auſſi le même, quelque figure que le poids puiſſe recevoir, ce qui n'empêche pas qu'il ne deſcende plus difficilement dans un fluide ſous une figure qui préſentera au fluide une ſurface plus étendue; parce que la réſiſtance & la cohéſion d'un plus grand nombre de parties au fluide qu'il faudra déplacer, lui fera alors un plus grand obſtacle. *Voyez* POIDS, GRAVITÉ, MATIERE, RÉSISTANCE, &c.

Meſure d'un nombre, en arithmetique, eſt un autre nombre qui meſure le premier, ſans reſte, ou ſans laiſſer de fractions; ainſi 9 eſt *meſure* de 27. *Voyez* NOMBRE & DIVISEUR.

Meſure d'un ſolide, c'eſt un cube dont le côté eſt un pouce, un pié, une perche, ou une autre longueur déterminée.

Meſure de la viteſſe. *Voyez* VITESSE, & la fin du *mot* ÉQUATION. *Chambers.* (*E*)

MESURES, *harmonie des* (*Géom.*) la *meſure* en ce ſens (*modulus*) eſt une quantité invariable dans chaque ſyſtème, qui a la même proportion à l'accroiſſement de la *meſure* d'une raiſon propoſée, que le terme croiſſant de la raiſon a à ſon propre accroiſſement.

La *meſure* d'une raiſon donnée eſt comme la meſure (*modulus*) du ſyſtème dont elle eſt priſe; & la *meſure* dans chaque ſyſtème eſt toujours égale à la *meſure* d'une certaine raiſon déterminée & immuable, que M. Cotes appelle, à cauſe de cela raiſon de meſure, *ratio modularis*.

Il prouve dans ſon livre intitulé, *Harmonia menſurarum*, que cette raiſon eſt exprimée par les nombres ſuivans: 2,7182818, &c. à 1, ou par 1 à 0,3678794, &c. De cette maniere, dans le canon de Briggs, le logarithme de cette raiſon eſt la meſure (*modulus*) de ce ſyſtème; dans la ligne logiſtique, la ſoutangente donnée eſt la *meſure* du ſyſtème; dans l'hyperbole, le parallélogramme, contenu par une ordonnée à l'aſymptote & par l'abſciſſe du centre; ce parallélogramme, dis-je, donné, eſt la *meſure* de ce ſyſtème; & dans les autres, la *meſure* eſt toujours une quantité remarquable.

Dans la ſeconde propoſition, il donne une méthode particuliere & conciſe de calculer le canon des logarithmes de Briggs, avec des regles pour trouver des logarithmes, & des nombres intermédiaires, même au-delà de ce canon.

Dans la troiſieme propoſition, il bâtit tel ſyſtème de *meſures* que ce ſoit, par un canon de logarithmes, non-ſeulement lorſque la *meſure* de quelque raiſon eſt donnée; mais auſſi ſans cela, en cherchant la *meſure* du ſyſtème par la regle ſuſmentionnée.

Dans les quatrieme, cinquieme & ſixieme propoſitions, il quarre l'hyperbole; décrit la ligne logiſtique & équiangulaire ſpirale, par un canon de logarithmes; & il explique divers uſages curieux de ces propoſitions dans les

ſcholies. Prenons un exemple aiſé de la méthode logométrique, dans le problème commun de déterminer la denſité de l'atmoſphere. Suppoſée la gravité uniforme, tout le monde ſait que ſi les hauteurs ſont priſes dans quelque proportion arithmétique, la denſité de l'air ſera à ces hauteurs en progreſſion géométrique, c'eſt-à-dire, que les hauteurs ſont les *meſures* des raiſons des denſités à ces hauteurs & au-deſſous, & que la différence des deux hauteurs quelconques, eſt la *meſure* de la raiſon des denſités à ces hauteurs.

Pour déterminer donc la grandeur abſolue & réelle de ces *meſures*, M. Cotes prouve *à priori*, que la meſure (*modulus*) du ſyſtème eſt la hauteur de l'atmoſphere, réduite par-tout à la même denſité qu'au-deſſous. La meſure (*modulus*) eſt donc donnée, comme ayant la même proportion à la hauteur du mercure dans le barometre, que la gravité ſpécifique de l'air; & par conſéquent tout le ſyſtème eſt donné: car, puiſque dans tous les ſyſtèmes les *meſures* des mêmes raiſons qui ſont analogues entre elles, le logarithme de la raiſon de la denſité de l'air dans deux hauteurs quelconques, ſera à la meſure (*modulus*) du canon, comme la différence de ces hauteurs l'eſt à la ſuſdite hauteur donnée de l'atmoſphere égale partout.

M. Cotes définit les *meſures* des angles de la même maniere que celle des raiſons: ce ſont des quantités quelconques, dont les grandeurs ſont analogues à la grandeur des angles. Tels peuvent être les arcs ou ſecteurs d'un cercle quelconque, ou toute autre quantité de tems, de viteſſe, ou de réſiſtance analogue aux grandeurs des angles. Chaque ſyſtème de ces *meſures* a auſſi ſa meſure (*modulus*) conforme aux *meſures* du ſyſtème, & qui peut être calculée par le canon trigonométrique des ſinus & des tangentes, de la même maniere que les *meſures* des raiſons par le canon des logarithmes; car la meſure (*modulus*) donnée dans chaque ſyſtème, a la même proportion à la *meſure* d'un angle donné quelconque, que le rayon d'un cercle a à un arc ſoutendu à cet angle; ou celle que ce nombre conſtant de degrés, 57, 2957795130, a au nombre de degrés de l'angle ſuſdit.

A l'égard de l'avantage qui ſe trouve a calculer, ſelon la méthode de M. de Cotes, c'eſt que les *meſures* des raiſons ou des angles quelconques, ſe calculent toujours d'une maniere uniforme, en prenant des tables le logarithme de la raiſon, ou le nombre de degrés d'un angle, & en trouvant enſuite une quatrieme quantité proportionelle aux trois quantités données: cette quatrieme quantité eſt la *meſure* qu'on cherche. (*D. J.*)

Mesure, regle originairement arbitraire, & enſuite devenue fixe dans les différentes ſociétés, pour marquer ſoit la durée du tems, ſoit la longueur des chemins, ſoit la quantité des denrées ou marchandiſes dans le commerce. De-là on peut diſtinguer trois ſortes de *meſures*: celle du tems, celle des lieux, celle du commerce.

La *meſure* du tems chez tous les peuples a été aſſez communément déterminée par la durée de la révolution que la terre fait autour de ſon axe, & de là les jours; par celle que la lune emploie à tourner autour de la terre, d'où l'on a compté par lunes ou par mois lunaires; par celle où le ſoleil paroît dans un des ſignes du zodiaque, & ce ſont les mois ſolaires; & enfin par le tems qu'emploie la terre à tourner autour du ſoleil, ce qui fait l'année. Et pour fixer ou reconnoître le nombre des années, on a imaginé d'eſpace en eſpace des points fixes dans la durée des tems marqués par de grands événemens, & c'eſt ce qu'on a nommé *époque*.

La *meſure* des diſtances d'un lieu à un autre eſt l'eſpace qu'on parcourt d'un point donné à un autre point donné, & ainſi de ſuite, pour marquer la longueur des chemins. Les principales *meſures* des anciens, & les plus connues, étoient chez les Grecs, le *ſtade*; chez les Perſes, la *paraſangue*; en Egypte, le *ſchoene*; le *mille* parmi les Romains, & la *lieue* chez les anciens Gaulois. *Voyez* tous ces mots ſous leur titre pour connoître la proportion de ces *meſures* avec celles d'aujourd'hui.

Les Romains avoient encore d'autres *meſures* pour fixer la quantité de terres ou d'héritages appartenans à chaque particulier. Les plus connues ſont la *perche*, le *climat*, le *petit acte*, l'*acte quarré* ou *grand acte*, le *jugere*, le *verſe* & l'*érédie*. *Voyez* Perche, Climat, Acte, &c.

A l'égard des *meſures* des denrées, ſoit ſeches, ſoit liquides, elles varioient ſelon les pays. Celles des Egyptiens étoient l'*artaba*, l'*aporrhima*, le *ſaytès*, l'*oephis*, l'*ionium*; celles des Hébreux étoient le *corc*, le *hin*, l'*epha*, le *ſat*, ou *ſatum*, l'*homer* & le *cab*. Les Perſes avoient l'*achane*, l'*artaba*, la *capithe*. Chez les Grecs on meſuroit par *medimnes*, *chenices*, *ſeptiers*, *oxibaphes*, *cotyles*, *cyathes*, *cueillerées*, &c. A Rome on connoiſſoit le *culeus*, l'*amphore*, le *conge*, le *ſeptier*, l'*emine*, le *quartarius*, l'*acetabule* & le *cyathe*, ſous lequel étoient encore d'autres petites *meſures* en très-grand nombre. *Voyez* au nom de chacune ce qu'elle contenoit.

Mesure, (*Poéſie latine.*) une *meſure* eſt un eſpace qui contient un ou pluſieurs tems. L'étendue du tems eſt d'une fixation arbitraire. Si un tems eſt l'eſpace dans lequel on prononce une ſyllabe longue, un demi-tems ſera pour la ſyllabe breve. De ces tems & de ces demi-tems ſont compoſées les *meſures*; de ces *meſures* ſont compoſés les vers; & enfin de ceux-ci ſont compoſés les poëmes. Pié & *meſure* ſont ordinairement la même choſe.

Les principales *meſures* qui compoſent les vers grecs & latins, ſont de deux ou de trois ſyllabes; de deux ſyllabes qui ſont ou longues, comme le ſpondée qu'on marque ainſi — —; ou breves, comme le pyrrique ∪ ∪; ou breve l'une & l'autre longue, comme l'iambe ∪ —; ou l'une longue & l'autre breve, comme le trochée — ∪. Celles de trois ſyllabes ſont le dactyle — ∪ ∪. l'anapeſte ∪ ∪ —, le tribraque ∪ ∪ ∪, le moloſſe — — —.

Des différentes combinaiſons de ces piés, & de leur nombre, ſe ſont formées différentes eſpeces de vers chez les anciens.

1°. L'hexametre ou héroïque a ſix *meſures*.

2.° Le pentametre qui en a cinq,

1 2 3 4 5 6
Principi-is obſ-ta: ſe-rò medi-cina pa-ratur,
1 2 3 4 5
Cum mala-per lon-gas invalu-ere moras.

3°. L'iambique, dont il y a trois eſpeces; le diametre qui a quatre *meſures* qui ſe battent en deux fois, le trimetre qui en a ſix, le tétrametre qui en a huit.

4°. Les lyriques qui ſe chantoient ſur la lyre; telles ſont les odes de Sapho, d'Alcée, d'Anacréon, d'Horace. Toutes ces ſortes de vers ont non-ſeulement le nombre de leurs piés fixé, mais encore le genre de piés déterminé. *Principes de Littér. tome I.* (*D. J.*)

Mesure, ſ. f. eſt *en Muſique* une maniere de diviſer la durée ou le tems en pluſieurs parties égales. Chacune de ces parties s'appelle auſſi *meſure*, & ſe ſubdiviſe en d'autres aliquotes qu'on appelle *tems*, & qui ſe marquent par des mouvemens égaux de la main ou du pié. *Voyez* Battre la mesure. La durée égale de chaque tems & de chaque *meſure* eſt remplie par une ou pluſieurs notes qui paſſent plus ou moins vîte en proportion inverſe de leur nombre, & auxquelles on donne diverſes figures pour marquer leur différente durée. *Voyez* Valeur des notes. Dans la danſe on appelle *cadence* la même choſe qu'en muſique on appelle *meſure*. *Voyez* Cadence.

Bien des gens conſidérant le progrès de notre Muſique, penſent que la *meſure* eſt de nouvelle invention; mais il faudroit n'avoir aucune connoiſſance de l'antiquité pour ſe perſuader cela. Non-ſeulement les anciens pratiquoient la *meſure* ou le *rythme*, mais ils nous ont même laiſſé les regles qu'ils avoient établies pour cette partie. *Voyez* Rhythme. En effet, pour peu qu'on y réfléchiſſe, on verra que le chant ne conſiſte pas ſeulement dans l'intonation, mais auſſi dans la *meſure*, & que l'un n'étant pas moins naturel que l'autre, l'invention de ces deux choſes n'a pas dû ſe faire en des tems fort éloignés.

La barbarie dans laquelle retomberent toutes les ſciences, après la deſtruction de l'empire romain, épargna d'autant moins la Muſique, que les Latins ne l'avoient jamais extrèmement cultivée; & l'état d'imperfection où la laiſſa Guy d'Arezzo qui paſſe pour en être le reſtaurateur, nous fait aſſez juger de celui où il auroit dû la trouver.

Il n'eſt pas bien étonnant que le rhythme, qui ſervoit à exprimer la *meſure* de la poéſie, fût fort négligé dans des tems où l'on ne chantoit preſque que de la proſe. Les peuples ne connoiſſoient guere alors d'autres divertiſſemens que les cérémonies de l'égliſe, ni d'autre muſique que celle de l'office; & comme cette muſique n'exigeoit pas ordinairement la régularité du rhythme, cette partie fut bientôt preſque entierement oubliée. On nous dit que Guy nota ſa muſique avec des points; ces points n'exprimoient donc pas des quantités différentes, & l'invention des notes de différentes valeurs fut certainement poſtérieure à ce fameux muſicien. Tout au plus peut-on ſuppoſer que dans le chant de l'égliſe il y avoit quelque ſigne pour diſtinguer les ſyllabes breves ou longues, & les notes correſpondantes, ſeulement par rapport à la proſodie.

On attribue communément cette invention des diverſes valeurs des notes à Jean des Murs, chanoine de Paris, vers l'an 1330. Cependant le P. Merſenne, qui avoit lu les ouvrages de cet auteur, aſſure n'y avoir rien trouvé qui pût confirmer cette opinion. Et en effet, ſi d'un côté l'uſage de la *meſure* paroît poſtérieur à ce tems, il paroît certain d'autre part, que l'uſage des notes de différentes valeurs étoit antérieur à ce même tems; ce qui n'offre pas de petites difficultés ſur la maniere dont pouvoient ſe meſurer ces valeurs. Quoi qu'il en ſoit, voici l'état où fut d'abord miſe cette partie de la Muſique.

Les premiers qui donnerent aux notes quelques regles de quantité, s'attacherent plus aux valeurs ou durées relatives de ces notes, qu'à la *meſure* même, ou au caractere du mouvement; de ſorte qu'avant l'invention des différentes *meſures*, il y avoit des notes au-moins de cinq valeurs différentes; ſavoir, la maxime, la longue, la breve, la ſemi-breve, & la minime. *Voyez ces mots.*

Dans la ſuite les rapports en valeur d'une de ces notes à l'autre, dépendirent du tems, de la prolation ou du mode. Par le mode on déterminoit le rapport de la maxime à la longue, ou de la longue à la breve; par le tems, celui de la longue à la breve, ou de la breve à la ſemi-breve, ou de la ſemi-breve à la minime. *Voy.* Mode, Prolation, Tems. En général toutes ces différentes modifications ſe peuvent rapporter à la *meſure* double ou à la *meſure* triple, c'eſt-à-dire à la diviſion de chaque valeur entiere en deux ou trois tems inégaux.

Cette maniere d'exprimer le tems ou la *meſure* des notes, changea entierement durant le cours du dernier ſiecle. Dès qu'on eut pris l'habitude de renfermer chaque *meſure* entre deux barres, il fallut néceſſairement proſcrire toutes les eſpeces de notes qui renfermoient pluſieurs *meſures*; la *meſure* en devint plus claire, les partitions mieux ordonnées, & l'exécution plus facile; ce qui étoit fort néceſſaire pour compenſer les difficultés que la Muſique acquéroit en devenant chaque jour plus compoſée.

Juſques-là la proportion triple avoit paſſé pour la plus parfaite; mais la double prit l'aſcendant, & le *C* ou la *meſure* à quatre tems, fut priſe pour la baſe de toutes les autres. Or la *meſure* à quatre tems ſe réſout toujours en *meſure* en deux tems; ainſi c'eſt proprement à la *meſure* double qu'on a à faire rapporter toutes les autres, du-moins quant aux valeurs des notes & aux ſignes des *meſures*.

Au lieu donc des maximes, longues, breves, *&c.* on ſubſtitua les rondes, blanches, noires, croches, doubles & triples croches (*voyez ces mots*), qui toutes furent priſes en diviſion ſous-double; de ſorte que chaque eſpece de note valoit préciſément la moitié de la précédente; diviſion manifeſtement défectueuſe & inſuffiſante, puiſqu'ayant conſervé la *meſure* triple auſſi-bien que la double ou quadruple, & chaque tems ainſi que chaque *meſure* devant être diviſé en raiſon ſous-double ou ſous-triple, à la volonté du compoſiteur, il falloit aſſigner ou plûtôt conſerver aux notes des diviſions proportionnelles à ces deux genres de *meſure*.

Les Muſiciens ſentirent bien-tôt le défaut, mais au lieu d'établir une nouvelle diviſion, ils tâcherent de ſuppléer à cela par quelque ſigne étranger; ainſi ne ſachant pas diviſer une blanche en trois parties égales, ils ſe ſont contentés d'écrire trois noires, ajoutant le chiffre 3 ſur celle du milieu. Ce chiffre même leur a enfin paru trop incommode; & pour tendre des pieges plus sûrs à ceux qui ont à lire leur muſique, ils prennent aujourd'hui le parti de ſupprimer le 3, ou même le 6; de ſorte que pour ſavoir ſi la diviſion eſt double ou triple, il n'y a d'autre parti à prendre que de compter les notes ou de deviner.

Quoiqu'il n'y ait dans notre Muſique que deux genres de *meſure*, on y a tant fait de diviſions, qu'on en peut ou moins compter ſeize eſpeces, dont voici les ſignes.

$$2.\ \tfrac{2}{4}.\ \tfrac{6}{4}.\ \tfrac{6}{8}.\ \tfrac{6}{16}.\ 3.\ \tfrac{3}{2}.\ \tfrac{3}{4}.\ \tfrac{9}{4}.\ \tfrac{3}{8}.\ \tfrac{9}{8}.\ \tfrac{3}{16}.\ C\ \tfrac{12}{4}.\ \tfrac{12}{8}.\ \tfrac{12}{16}.$$

Voyez les exemples, *Pl. de Muſiq.*

De toutes ces *meſures*, il y en a trois qu'on appelle *ſimples*; ſavoir le 2, le 3 & le *C*, ou quatre tems. Toutes les autres, qu'on appelle *doubles*, tirent leur dénomination & leurs ſignes de cette derniere, ou de la note ronde, & en voici la regle.

Le chiffre inférieur marque un nombre de notes de valeur égale, & faiſant enſemble la durée d'une ronde ou d'une *meſure* à quatre tems; le chiffre ſuperieur montre combien il faut de ces mêmes notes pour remplir une *meſure* de l'air qu'on va noter. Par cette regle on voit qu'il faut trois blanches pour remplir une *meſure* au ſigne $\frac{3}{2}$; deux noires pour celle au ſigne $\frac{2}{4}$; trois croches pour celle au ſigne $\frac{3}{8}$, *&c.* Chacun peut ſentir l'ineptie de tous ces embarras de chiffres; car pourquoi, je vous prie, ce rapport de tant de différentes *meſures* à celles de quatre tems qui leur eſt ſi peu ſemblable; ou pourquoi ce rapport de tant de différentes notes à une ronde, dont la durée eſt ſi peu déterminée? Si tous ces ſignes ſont inſtitués pour déterminer autant de mouvemens différens en eſpeces, il y en a beaucoup trop; & s'ils le ſont outre cela, pour exprimer les différens degrés de viteſſe de ces mouvemens, il n'y en a pas aſſez. D'ailleurs pourquoi ſe tourmenter à établir des ſignes qui ne ſervent à rien, puiſqu'indépendamment du genre de la *meſure* & de la diviſion des tems, on eſt preſque toujours contraint d'ajouter un mot au commencement de l'air, qui détermine le degré du mouvement?

Il eſt clair qu'il n'y a réellement que deux *meſures* dans notre Muſique, ſavoir à deux & trois tems égaux: chaque tems peut, ainſi que chaque *meſure*, ſe diviſer en deux ou en trois parties égales. Cela fait une ſudiviſion qui donnera quatre eſpeces de *meſure* en tout; nous n'en avons pas davantage. Qu'on y ajoute ſi l'on veut la nouvelle *meſure* à deux tems inégaux, l'un triple & l'autre double, de laquelle nous parlerons au *mot* Musique, on aura cinq *meſures* différentes, dont l'expreſſion ira bien au-delà de celle que nous pouvons fournir avec nos ſeize *meſures*, & tous leurs inutiles & ridicules chiffres. (*S*)

Mesure longue, (*Antiq. Arts & Comm.*) meſure d'intervalle qui ſert à déterminer les dimenſions d'un corps, ou la diſtance d'un lieu; ainſi la ligne qui eſt la douzieme partie d'un pouce, le pouce qui contient douze lignes, le pié douze pouces, le pas géométrique cinq piés, la toiſe ſix piés, *&c.* ſont des *meſures longues*.

Pour juſtifier l'utilité de la connoiſſance de cette matiere, je ne puis rien faire de mieux que d'emprunter ici les obſervations de M. Freret, en renvoyant le lecteur à ſon *traité ſur les meſures longues*. Il eſt inſéré dans le recueil de l'acad. des Inſcriptions, *tome XXIV*.

L'hiſtoire & l'ancienne géographie, dit le ſavant académicien que je viens de nommer, ſeront toûjours couvertes de ténebres impénétrables, ſi l'on ne connoît la valeur des *meſures* qui étoient en uſage parmi les anciens. Sans cette connoiſſance, il nous ſera preſque impoſſible de rien comprendre à ce que nous diſent les hiſtoriens grecs & romains, des marches de leurs armées, de leurs voyages, & de la diſtance des lieux où ſe ſont paſſés les événemens qu'ils racontent; ſans cette connoiſſance, nous ne pourrons nous former aucune idée nette de l'étendue des anciens empires, de celle des terres qui faiſoient la richeſſe des particuliers, de la grandeur des villes, ni de celle des bâtimens les plus célebres. Les inſtrumens des arts, ceux de l'Agriculture, les armes, les machines de guerre, les vaiſſeaux, les galeres, la partie de l'antiquité la plus intéreſſante & même la plus utile, celle qui regarde l'économique, tout en un mot, deviendra pour nous une énigme, ſi nous ignorons la proportion de leurs *meſures* avec les nôtres.

Les *meſures creuſes*, ou celles des fluides, ſont liées avec les *meſures longues*; la connoiſſance des poids eſt liée de même avec celle des *meſures creuſes* ou de capacité; & ſi l'on ne rapporte le poids de leurs monnoies à celui des nôtres, il ne ſera pas poſſible de ſe former une idée tant ſoit peu exacte des mœurs des anciens, ni de comparer leur richeſſe avec la nôtre.

Cette conſidération a porté un très-grand nombre d'habiles gens des deux derniers ſiecles, à travailler ſur cette matiere. Ils ont ramaſſé avec beaucoup d'érudition, les paſſages des anciens qui concernent les diviſions & les ſubdiviſions des *meſures* uſitées dans l'antiquité. Ils ont même marqué ſoigneuſement la proportion qui ſe trouvoit entre diverſes *meſures* des Grecs, des Romains & des nations barbares. Mais comme pluſieurs ne nous ont point donné le rapport de ces *meſures* avec les nôtres, leur valeur ne nous eſt pas mieux connue; il eſt vrai que quelques-uns ont déterminé ce rapport; mais ils l'ont fait avec ſi peu de ſolidité, que les évaluations qui réſultent de leurs hypothèſes rendent incroyables les choſes les plus naturelles, parce que dans leurs calculs, les villes, les pays, les monumens, les inſtrumens des arts, *&c.* deviennent d'une grandeur exceſſive. C'eſt dommage qu'on ne puiſſe excepter de ce nombre le ſavant Edouard Bernard, dans ſon livre *de ponderibus & menſuris*, & moins encore le fameux docteur Cumberland, mort en 1708 évêque de Petersborough. Il n'a manqué à M. Gréaves, dans ſon excellent livre écrit en anglois, ſur le pié romain, que de n'avoir pas étendu ſes recherches auſſi loin qu'il étoit capable de le faire. Cepen-

Cependant pour remplir autant qu'il ſera poſſible l'avide curioſité des lecteurs ſur les évaluations des *meſures longues*, nous nous propoſons de joindre aux proportions établies par M. Freret, 1°. la table des *meſures longues* des diverſes nations comparées au pié romain, par M. Gréaves; 2°. la table de la proportion du pié de Paris, avec les *meſures* de différentes nations, par le même auteur; 3°. la table de proportion de pluſieurs *meſures* entr'elles, par M. Picard; 4°. une table de *meſures longues* priſes ſur les originaux, par M. Auzout; 5°. la table de pluſieurs *meſures longues* comparées avec le pié anglois, tirées de Harris & de Chambers; 6°. enfin nous donnerons des tables de *meſures longues* des Grecs, des Romains & de l'Ecriture-ſainte, réduites aux *meſures* angloiſes.

Proportions établies par M. Freret, *entre les différentes* meſures longues *des anciens. Ces proportions ſont marquées en dixiemes de doigt, ou en deux cens quarantiemes parties de la coudée égyptienne, autrement dite aléxandrine, la plus grande de toutes.*

	Dixiemes de doigt.
Coudée aléxandrine, égyptienne hébraïque, royale, *&c.*	240.
Pié,	160.
Coudée babylonienne, greque, italique, de Diodore, de Pline, *&c.*	200.
Pié,	$133.\frac{2}{3}$
Coudée du pié romain dans Joſephe,	192.
Pié romain,	128.
Coudée de meſure ou olympique, dans Hérodote,	175.
Pié,	$116.\frac{2}{3}$

Grandeur des différentes coudées & des différens piés, exprimée en dixiemes de lignes de pié de roi, par la meſure des pyramides.

Selon Hérodote,	Pié,	$1170\frac{243}{800}$.
	Coudée,	$1755\frac{364}{800}$.
Selon Diodore,	Pié,	$1337\frac{843}{700}$.
	Coudée,	2006.
Selon Strabon,	Pié,	$1570\frac{243}{600}$.
	Coudée,	$2355\frac{464}{600}$.

Par la grandeur du devakh, ou coudée du Nilometre au Caire, de 2460 dixiemes de ligne.

Coudée égyptienne, hébraïque, alexandrine, ptolémaïque,	2460.
Pié de cette coudée,	1640.
Coudée babylonienne, italique, greque, de Diodore, de Columelle, Pline, *&c.*	2050.
Pié de cette coudée,	$1366\frac{2}{3}$.
Coudée du pié romain employé par Joſephe,	1968.
Pié romain de cette coudée,	1312.
Coudée de meſure, ou olympique d'Hérodote,	$1793\frac{3}{4}$.
Pié de cette coudée,	$1195\frac{5}{6}$.

Grandeurs différentes des piés romains par les divers monumens.

Sur le tombeau de Statilius,	1312.
Sur le tombeau de Corſutius,	1303 ou 1315.
Sur le tombeau d'Œbutius,	1315 ou 1318.
Piés de fer méſurés par Luca Petto, trois piés différens,	$1296\frac{32}{84}$
Un autre pié,	1295.
Pié que Petto a fait graver au Capitole, comme la meſure du pié grec,	1358.
Piés meſurés par Gréaves,	1303.
Piés meſurés par Fabretti,	1306.

Pié romain établi par voie de raiſonnement.

Grandeur déduite de la meſure du Congius par Villalpandus,	1331.
Par Riccioli,	$1306\frac{1}{3}$.
Par M. Picard,	1310.
Grandeur déduite de la meſure du mille romain par M. Caſſini, pié d'arpentage,	1320.

Pié romain gravé au Capitole, comme celui des anciens architectes, par Luca Petto,	1307.
Pié romain, dont le palme moderne contient les trois quarts,	1318.

Meſures différentes des Grecs. Meſure itinéraire des Aſtronomes, d'Ariſtote, d'Herodote, de Xénophon, &c.

	Dixiemes de ligne de pié de roi,	piés,	pouces,	lignes,
Pié,	740.	0.	6.	2.
Coudée,	1111.	0.	9.	$3\frac{1}{10}$
Orgye ou 4 coudées,		3.	1.	$0.\frac{4}{10}$
Pléthre, ou 100 piés,		51.	4.	4.
Stade,	61 pas, ou	308.	6.	11.

Il faut compter 15 de ces ſtades au mille romain, & $1111\frac{1}{9}$ au degré d'un grand cercle.

Meſure de Ctéſias, & celle qu'Archimede & Ariſtocréon ont employée pour la meſure de la terre.

	Dixiemes de ligne de pié de roi,	piés,	pouces,	lignes.
Pié,	987.	0.	8.	$2\frac{7}{10}$.
Coudée,	1481.	0.	12.	$4\frac{1}{10}$.
Orgye ou 4 coudées,		4.	1.	$4\frac{4}{10}$.
Pléthre, ou 100 piés,		66.	8.	$8\frac{8}{10}$.
Stade,	82 pas, ou	411.	5.	4.

Il y avoit plus de 11 de ces ſtades au mille romain, & $833\frac{1}{3}$ au degré d'un grand cercle.

Meſure commune contenant $\frac{6}{7}$ de la meſure olympique.

	Dixiemes de ligne de pié de roi,	piés,	pouces,	lignes.
Pié,	1025.	0.	7.	$1\frac{1}{2}$.
Coudée,	$1537\frac{4}{7}$.	0.	10.	11.
Orgye ou 4 coudées,		4.	3.	$3\frac{2}{10}$.
Pléthre,		71.	2.	2.
Stade,	85 pas, ou	427.	2.	8.

Il y a avoit près de 11 de ces ſtades au mille, & 803 au degré d'un grand cercle.

Meſure olympique d'Hérodote & d'Eratoſthene, pour la meſure de la terre.

	Dixieme de ligne pié de roi,	piés,	pouces,	lignes.
Pié,	$1196\frac{2}{3}$.	0.	9.	$11\frac{6}{10}$.
Coudée,	1795.	1.	2.	$11\frac{5}{10}$.
Orgye ou 4 coudées,		4.	11.	10.
Pléthre,		83.	1.	1.
Stade,	99 pas, ou	498.	7.	4.

Il y avoit un peu plus de 9 de ces ſtades au mille romain, & $694\frac{4}{9}$ au degré d'un grand cercle.

Meſure italique ou greque de Columelle, Pline, &c. *de Diodore,* &c. *babylonique d'Ezéchiel, & d'Hérodote,* &c.

	Dixiemes,	piés,	pouces,	lignes,
Pié,	$1366\frac{2}{3}$.	0.	11.	$4.\frac{6}{10}$
Coudée,	2050.	1.	5.	1.
Orgye ou 4 coudées,		5.	8.	4.
Pléthre,		94.	10.	4.
Stade,	113 pas, ou	569.	5.	4.

Il y a 8 de ces ſtades au mille romain, & 603 au degré d'un grand cercle.

Meſure égyptienne, hébraïque de Joſephe, ſamienne, alexandrine, des Ptolomées, du dévakh, de la géographie de Ptolomée, & de Marin de Tyr, &c.

	Dixiemes,	piés,	pouces,	lignes.
Pié,	1640.	1.	1.	8.
Coudée,	2460.	1.	8.	6.
Orgye,		6.	10.	0.
Pléthre,		113.	10.	0.
Stade,	116 pas, ou	683.	4.	0.

Il y

Il y avoit un peu moins de 7 de ces ſtades au mille romain, & moins de 502 ſtades au degré d'un grand cercle.

L'aroure, meſure d'arpentage, avoit pour chacun de ſes quatre côtés 166 piés 8 pouces; ſon aire étoit de moins de 28000 piés quarrées, un peu plus grande que celle du *jugerum romain* & du demi arpent de Paris.

Meſures romaines anciennes.

	Dixiem. de lig.
Pié des Architectes par la *meſure* des anciens bâtimens, ...	1307.
Pié gravé ſur les tombeaux, ...	1312.
Pié du palme romain moderne, ...	1318.
Pié de la meſure du mille romain ancien, déterminé par M. Caſſini,.	1320.
Pas ou 5 piés de cette *meſure*, ...	4 piés 7 pouc.

Actus minimus, eſpace de 4 piés romains de large ſur 120 de long, fait 3 piés 8 pouces de roi ſur 110 piés; l'aire eſt de 403 piés de roi quarrés, & un reſtant.

Clima, eſpace de 60 piés en tout ſens, ou de 55 piés de roi; l'aire eſt de 3600 piés romains, & de 3025 piés de roi.

Actus quadratus, de 120 piés en tout ſens, ou de 110 piés de roi; l'aire eſt de 14400 piés romains, ou de 12100 piés de roi. Cette meſure eſt le demi-*jugerum*, ou l'*arepennis*, c'eſt-à-dire *l'arpent*, meſure gauloiſe.

Jugerum, *meſure* de 120 piés ſur 240, ou de 110 piés de roi ſur 220; l'aire eſt de 28800 piés romains, ou de 24200 piés de roi; c'eſt le demi-arpent de Paris juſte, puiſque cet arpent contient 48400 piés quarrés, & qu'il eſt quadruple de l'ancien *arepennis* des Gaulois.

Le *mille* romain ou les 5000 piés, font 916 pas 3 piés 4 pouces de roi, & les 75 milles, 68758 pas; ce qui approche tellement de la *meſure* du degré d'un grand cercle, que l'on peut ſans aucune erreur employer cette proportion, en réduiſant les diſtances des itinéraires romains anciens, en degrés & en minutes géographiques.

Paſſons aux meſures longues des modernes, qui ſont ſi différentes entr'elles ſuivant les pays.

La meſure des longueurs en France, eſt la ligne ou grain d'orge, le pouce, le pié, la toiſe qui étant multipliés, compoſent chacun ſuivant leur évaluation, les pas, ſoit communs, ſoit géométriques, & les perches; ceux-ci étant pareillement multipliés, font les arpens, les milles, les lieues, *&c.*

On met encore au nombre des *meſures de longueur* celles dont on ſe ſert à meſurer les étoffes de ſoie, de laine, *&c.* les toiles, les rubans, & autres ſemblables marchandiſes. A Paris & dans la plûpart des provinces, on ſe ſert de l'aune, qui contient 3 piés 7 pouces 8 lignes, ou une verge d'Angleterre, $\frac{2}{7}$. L'aune de Paris ſe diviſe de deux manieres, ſavoir en moitié, tiers, ſixieme & douzieme, ou en demi-aune, en quart, en huit & en ſeize, qui eſt la plus petite partie de l'aune, après quoi elle ne ſe diviſe plus. *Voyez* AUNE.

En Angleterre la *meſure longue* qui ſert de regle dans le commerce, eſt la verge (*the yard*), qui contient 3 piés, ou $\frac{7}{9}$ de l'aune de Paris; deſorte que neuf verges angloiſes font 7 aunes de Paris. Les diviſions de la verge ſont le pié, l'empan, la palme, le pouce, la ligne; ſes multiples ſont le pas, la braſſe, (*fathom*), la perche (*pole*), le ſtade (*furlong*), dont huit font le mille.

Les *meſures de longueur* en Hollande, Flandres, Suede & une partie de l'Allemagne, ſont l'aune, mais une aune différente dans tous ces pays de l'aune de Paris; car l'aune de Hollande contient 1 pié de roi & 11 lignes, ou $\frac{4}{7}$ de l'aune de Paris. L'aune de Flandres, contient 2 piés 1 pouce 5 lignes & demie, c'eſt-à-dire $\frac{7}{12}$ de l'aune de Paris.

Dans preſque toute l'Italie, à Bologne, Modenes, Veniſe, Florence, Lucques, Milan, Bergame, Mantoue, *&c.* c'eſt la braſſe qui eſt en uſage, mais qui eſt de différente longueur dans chacune de ces villes. A Veniſe elle contient 1 pié de roi 11 pouces 3 lignes, ou $\frac{8}{15}$ de l'aune de Paris. A Lucques elle contient 1 pié de roi 9 pouces 0 lignes; c'eſt-à-dire une demi-aune de Paris. A Florence la braſſe contient 1 pié de roi 9 pouces 4 lignes, ou $\frac{49}{100}$ de l'aune de Paris. A Bergame la braſſe fait 1 pié de roi 7 pouces 6 lignes, ou $\frac{5}{9}$ de l'aune de Paris.

La *meſure longue* de Naples eſt la canne, qui contient 6 piés de roi 10 pouces 2 lignes, c'eſt-à-dire une aune de Paris & $\frac{15}{17}$.

La *meſure longue* d'Eſpagne eſt la vare, qui contient $\frac{17}{24}$ de l'aune de Paris. En Arragon la vare fait une aune & demie de Paris, c'eſt-à-dire qu'elle contient 5 piés 5 pouces 6 lignes.

La *meſure de longueur* des Portugais eſt le cavedos & le varas. Le cavedos contient 2 piés 11 lignes, ou $\frac{4}{7}$ de l'aune de Paris; 106 varas font 100 aunes de Paris.

La *meſure longue* de Piémont & de Turin, eſt le raz, qui contient 1 pié de roi 9 pouces 10 lignes; c'eſt-à-dire à peu près demi aune de Paris.

Les Moſcovites ont deux *meſures de longueur*, l'arcin & la coudée. La coudée eſt égale aux pié de roi 4 pouces 2 lignes; deux arcins font 3 coudées.

Les Turcs & les Levantins ont le pié qui contient 2 piés 2 pouces 2 lignes, ou $\frac{3}{5}$ de l'aune de Paris. Le cobre eſt la meſure des étoffes à la Chine; 10 cobres font 3 aunes de Paris. En Perſe & dans quelques états des Indes, on ſe ſert de la guèze, dont il y a deux eſpeces; la guèze royale & la petite guèze: la guèze royale contient 2 piés de roi 10 pouces 11 lignes, ou $\frac{4}{5}$ de l'aune de Paris; la petite guèze fait les deux tiers de la guèze royale. Le royaume de Pégu & quelques autres lieux des Indes, ſe ſervent du cando, qui eſt égal à l'aune de Veniſe; mais le cando de Goa eſt une longue *meſure* qui revient à 17 aunes de Hollande. La *meſure longue* des Siamois ſe nomme le *ken*, qui fait 3 piés de roi moins 1 pouce. Il ne s'agit plus maintenant que de tranſcrire les tables détaillées de Gréaves, de Picard & d'Auzout.

Table des meſures longues *de diverſes nations, comparées au pié romain par M. Gréaves.*

Suppoſant le pié romain du monument de Coſſutius à Rome diviſé en 1000 parties égales, les autres *meſures* ſont en proportion avec ce pié en la maniere qui ſuit:

		Centiemes.
Le pié romain du monument de Coſſutius, ...	1000.	
Le pié romain du monument de Statilius à Rome, ...	1005.	17.
Le pié romain de Villalpandus pris ſur le Congius de Veſpaſien, . . .	1019.	65.
L'ancien pié grec qui étoit au romain comme 25 eſt à 24, ...	1041.	67.
Le pié de roi de Paris, ...	1104.	45.
Le pié d'Angleterre, ...	1034.	13.
Le pié de Veniſe, ...	1201.	65.
Le pié du Rhin de Snellius, . . .	1068.	25.
Le dérah ou coudée d'Egypte, . .	1886.	25.
L'arish de Perſe, ...	3306.	10.
La grande pique des Turcs à Conſtantinople.	2275.	8.
La petite pique des Turcs à Conſtantinople eſt à la grande comme 31 eſt à 32.		
Le braccio, ou bras de Florence, .	198.	28.
Le braccio de Sienne pour tout, .	1282.	38.
Le braccio de Sienne pour la toile,	2041.	37.
Le braccio de Naples, ...	2171.	66.
La canne de Naples, ...	7114.	79.
La vare d'Almérie & de Cadix en Eſpagne, ...	2854.	19.
Le palme des Architectes à Rome, dont dix font la canne des mêmes Architectes, ...	759.	98.
Le palme du braccio des marchands & des tiſſerans à Rome. On voit ſa *meſure* & ſa forme ſur un marbre au Capitole, avec cette inſcription, *curante lu poeto*, ...	719.	84.
Le palme de Genes, ...	842.	31.
L'aune d'Anvers, ...	2360.	91.
L'aune d'Amſterdam, ...	2345.	40.
L'aune de Leyde, ...	2337.	13.

Table de la proportion du pié de Paris, avec les meſures longues *de différentes nations, par le même M.* Gréaves.

Le pié de roi de Paris diviſé en 1068 parties, dont chacun des 12 pouces qui le compoſent en contiendra

89', les autres *meſures* ſeront en proportion avec le pié de Paris en la maniere qui ſuit :

Le pié de Paris, ... 1068.
Le pié romain du monument de Coſſutius, ... 967.
Le pié romain du monument de Statilius, ... 972.
Le pié romain de Villalpandus, . . 986.
Le pié grec, ... 1007. $\frac{29}{100}$
Le pié d'Angleterre, ... 1000.
Le pié de Veniſe, ... 1162.
Le pié du Rhin de Snellius, . . 1033.
Le dérah, ou la coudée d'Egypte, 1824.
L'arish de Perſe, ... 3197.
La grande pique des Turcs à Conſtantinople, ... 2200.
La petite pique des Turcs à Conſtantinople eſt à la grande comme 31 à 32.
Le braccio de Florence, ... 1913.
Le braccio de Sienne pour tout, . 1242.
Le braccio de Sienne pour la toile, 1974.
Le braccio de Naples, ... 6880.
La vare d'Almérie & de Cadix en Eſpagne, ... 2760.
Le palme des architectes à Rome, . 732.
Le palme du braccio des marchands & des tiſſerans à Rome, ... 695 $\frac{1}{2}$.
Le palme de Gènes, ... 815.
L'aune d'Anvers, ... 2283.
L'aune d'Amſterdam, ... 2268.
L'aune de Leyde, ... 2260.

Table de proportion de pluſieurs meſures longues *entr'elles par* M. Picard.

Le pié de Paris ſuppoſé de . . . 720.
Le pié du Rhin ou de Leyde, obſervé par M. Picard, ... 696.
La perche du Rhin contenant 12 piés.
Le pié de Londres, ... 675 $\frac{1}{2}$.
Le pié danois obſervé par M. Picard, 701 $\frac{8}{10}$.
L'aune danoiſe contenant 2 piés.
Le pié de Dantzick pris par proportion ſur celui de Leyde du *liv. I.* de la ſélénographie d'Hévélius, . . . 636.
Le pié de Lyon ſur une obſervation de M. Auzout, ... 757 $\frac{2}{8}$.
Le pié de Boulogne par M. Auzout, 843.
Le braccio de Florence obſervé par le même, & par le pere Merſenne, . 1290.
Le pié de Suede, ... 658 $\frac{1}{4}$.
Le pié de Bruxelles, ... 609 $\frac{3}{5}$.
Le pié d'Amſterdam pris ſur celui de Leyde, ſelon Snellius, ... 629.
Le palme des architectes à Rome, obſervée par MM. Picard & Auzout, . . 494 $\frac{1}{4}$.
La canne des architectes contient dix palmes.
Le pié romain du Capitole examiné par MM. Picard & Auzout, ... 653 *ou* 653 $\frac{1}{2}$.
Le même pris ſur le pié grec, . . 652.

Car ce nombre 652 pour le pié romain du Capitole, convient parfaitement avec le pié grec qui eſt 679, ſelon la proportion de 24 à 25; mais parce que ſelon M. Gréaves, le pié d'Angleterre eſt au pié romain comme 1000 à 967, il s'enſuit que le pié romain eſt dans l'état qu'il eſt, de 653 parties plus $\frac{1}{5}$.

Le pié romain de Villalpandus pris ſur le Congius ſelon Riccioli, . . . 665 $\frac{2}{15}$.
Le pié romain du monument de Statilius, ... 655 $\frac{1}{2}$.
Le pié romain de la vigne Mattei, . 657 $\frac{1}{2}$.
Le pié romain pris du palme, . . . 658 $\frac{3}{4}$.
ou près de . . . . 659.
Le pié romain tiré ſur les pavés du Panthéon, en les ſuppoſant de 10 piés romains, ... 653.
Le pié romain tiré d'une bande de marbre du même pavé, en la ſuppoſant de trois piés romains, ... 650.
Le pié romain pris ſur les portes du même temple en les ſuppoſant de 20 piés romains de large, ... 661 $\frac{1}{3}$.
Le pié romain pris ſur la pyramide de Ceſtius, en la ſuppoſant de 95 piés romains, ... 653 $\frac{1}{2}$.
Le pié romain pris ſur le diametre des colonnes, tiré de l'arc de Septime Severe, ... 653 $\frac{1}{3}$.
Le pié romain pris ſur la bande de porphyre du pavé du Panthéon, . . 653 $\frac{1}{3}$.

Cette table eſt tirée des divers ouvrages de Mathématique & de Phyſique, par MM. de l'ac. royale des Sciences à Paris, 1693, *in fol. pag.* 367. *& ſuiv.*

Table de meſures longues *priſes ſur les originaux, & comparées avec le pié du Châtelet de Paris*, par M. Auzout.

Le pié de Paris diviſé en 1440 parties égales, c'eſt-à-dire chaque ligne en dix parties; c'eſt ſur cette *meſure* que les ſuivantes ſont réduites.

Le palme de Rome pris au Capitole, contient 988 $\frac{1}{4}$. ou 8 pouces 2 lignes 8 $\frac{1}{2}$. parties.

Celui des paſſets eſt quelquefois un peu plus grand, & fait 8 pouces 3 lignes. Le paſſet eſt une *meſure* de buis qui contient ordinairement 5 palmes, & qui eſt faite de pluſieurs pieces jointes enſemble par des clous, pour pouvoir ſe plier & ſe porter commodément.

Le palme eſt diviſé en 12 onces, & l'once en 5 minutes; ce qui fait 60 minutes au palme. On ne ſe ſert point d'une plus petite diviſion; 10 palmes font la canne qu'on nomme d'*architecte*.

Le pié romain que l'on nomme *ancien*, qui eſt celui de Lucas poëtus pris au même lieu, contient 1306 ou 1307 parties. Il eſt un peu trop petit, puiſque le palme devant être les trois quarts du pié, ou douze doigts des 16 qui compoſent tout le pié; il devroit contenir, ſuivant la premiere meſure, 1318 parties.

Il reſte à Rome deux piés antiques ſur des ſépulchres d'architectes; l'un dans le jardin de Belvedere, & l'autre dans la vigne Mattei; quoique les diviſions en ſoient inégales & malfaites; on peut pourtant ſuppoſer que le total en eſt bon. Celui de Belvedere contient 1311 parties, ou bien 10 pouces 11 lignes & 1 partie ou $\frac{1}{10}$; & celui de la vigne Mattei en contient 1315, ou bien 10 pouces 11 lignes 5 parties $\frac{1}{2}$. lignes; & comme ils peuvent être un peu diminués ſur les bords, on peut les eſtimer égaux à 16 onces du palme moderne.

Par toutes ces *meſures*, on peut prendre l'aune de Paris pour 4 piés romains antiques.

Le pié grec pris au Capitole a 1358 parties, ou bien 11 pouces 3 lignes 8 parties, étant au romain comme 25 à 24, comme l'on déduit ordinairement de la différence de leurs ſtades, dont l'une contenoit 600 piés & l'autre 625, le pié romain étant 1306 ou 1307, le pié grec devroit être 1373. Si le romain étoit 1311, le grec ſeroit 1365 $\frac{5}{8}$; ſi le romain étoit 1315, le grec ſeroit 1369 $\frac{19}{24}$, toujours plus grand que celui du Capitole marqué par Lucas Poëtus.

Nota. Le pié qui eſt à Belvedere ſur le tombeau de T. Statilius Menſor, eſt diviſé en palmes & en doigts; la diviſion en eſt mal faite & groſſiere, le pié qui eſt dans la vigne Mattei ſur un autre tombeau de Coſſutius n'eſt point diviſé en doigts. Il eſt à croire que Lucas Poëtus avoit marqué le pié romain & le pié grec de juſte proportion; mais qu'à force de prendre le pié romain, on l'a augmenté. Si le romain étoit 652, le grec ſeroit 679 $\frac{1}{6}$.

Le palme de marchand dont 8 font la canne, & qui ſert à meſurer toutes les étoffes, a 1102 $\frac{1}{2}$ parties, ou bien 9 pouces 2 $\frac{1}{4}$. de ligne. La canne faiſant juſtement 6 piés 1 pouce 6 lignes, elle revient à peu-près à 1 aune 2 tiers de celle de Paris.

Le palme & la canne de Rome pour les marchands eſt préciſément le pan & la canne dont on ſe ſert à Montpellier.

Le palme de Naples pris ſur l'original, a 1161 ou 1162 parties, ou bien 9 pouces 8 lignes 1 ou 2 parties.

La braſſe de Florence priſe à la *meſure* publique contre la priſon, a 2580 ou 2581 parties; c'eſt-à-dire 1 pié 9 pouces & 6 lignes, ou une partie davantage, mais le premier eſt plus juſte.

Le

Le pié de Boulogne pris dans le palais de la Vicairerie, a 1686 parties, ou bien 1 pié 2 pouces & 6 parties.

Le braccio pris au même lieu, a 2826 parties, ou bien 1 pié 11 pouces 6 lignes; ce qui ne fait pas juſtement 5 piés de 3 bras, comme le ſuppoſe le P. Riccioli.

Le braccio de Modene a $2812\frac{1}{2}$. parties, ou bien 1 pié 11 pouces 5 lignes $\frac{1}{4}$.

Le braccio de Parme pris auprès du dôme, a 2526 parties, ou bien 1 pié 9 pouces 6 parties.

Le braccio de Lucques a 2615 parties, ou bien 1 pié 9 pouces 9 lignes 5. parties.

Le braccio de Sienne pris ſur la canne publique qui eſt poſée horiſontalement ſous la loge de l'hôtel-de-ville, & qui contient 4 bras, a 2667 parties, ou bien 1 pié 10 pouces 2 lignes & 7 parties.

Le pié de Milan pris ſur le traboco de bois, où on éprouve les meſures, a 1760 parties, ou bien 1 pié 2 pouces 8 lignes; & le bras dont le pié fait les deux tiers, a 2640 parties, ou bien 1 pié 10 pouces.

Le pié de Pavie pris ſur la canne de fer qui eſt à la porte du dôme, a 2080 parties, ou bien 1 pié 5 pouces 4 lignes; & le bras dont il eſt les trois quarts, a 2780 parties, ou 1 pié 1 pouce 2 lignes.

Le pié de Turin pris ſur le même de cuivre qui eſt dans l'hôtel-de-ville, a 2274 parties, ou 1 pié 6 pouc. 11 lignes 4 parties.

Le pié de Lyon contient 1515 & $\frac{3}{5}$. de parties, ou bien 1 pié 7 lignes & $\frac{27}{50}$.

La toiſe contient 7 piés $\frac{1}{2}$.

L'aune de Lyon contient 3 piés 7 pouces 8 lignes & 3 parties; telles ſont les *meſures* données par M. Auzout dans les divers ouvrages de MM. de l'académie royale des Sciences, 1693, *pag.* 368, 369 & 370.

Table de différentes meſures longues *comparées avec le pié anglois, diviſé premierement en* 1000 *parties égales, puis en pouces & en dixiemes parties de pouce.*

		Pié,	pouces,	dixiemes.
Le pié de Londres, ...	1000.		12.	
Le pié de Paris, ...	1068. *ou*	1.	0.	8.
Le pié d'Amſterdam, . . .	942.	0.	11.	3.
Le pié de la Brille, ...	1103.	1.	1.	2.
Le pié d'Anvers, ...	946.		11.	3.
Le pié de Dort, ...	1184.	1.	2.	2.
Le pié du Rhin ou de Leyde,	1033.	1.	0.	4.
Le pié de Lorraine, ...	958.		11.	4.
Le pié de Malines, ...	919.		11.	
Le pié de Middelbourg, . .	991.		11.	9.
Le pié de Strasbourg, . . .	920.		11.	
Le pié de Bremen, ...	964.		11.	6.
Le pié de Cologne, ...	954.		11.	4.
Le pié de Francfort-ſur-le-Mein,	948.		11.	4.
Le pié d'Eſpagne, ...	1001.	1.		
Le pié de Tolede, ...	899.		10.	7
Le pié romain, ...	967.		11.	6.
L'ancien pié romain de Coſſutius Statilius, ...	972.		11.	7.
Le pié de Boulogne en Italie,	1204.	1.	2.	4.
Le pié de Mantoue, ...	1569.	1.	6.	8.
Le pié de Veniſe, ...	1162.	1.	1.	9.
Le pié de Dantzick, ...	944.		11.	3.
Le pié de Copenhague, . . .	965.		11.	6.
Le pié de Prague, ...	1026.	1.	0.	3.
Le pié de Riga, ...	1831.	1.	9.	9.
Le pié de Turin, ...	1062.	1.	0.	7.
Le pié grec, ...	1007.	1.	0.	1.
Le pié de Paris ſelon M. Bernard,	1066.			
Le pié univerſel, ...	1089.			
L'ancien pié romain, ...	970.			
Le pié de Boulogne ſelon M. Auzout, ...	1140.			
L'aune de Lyon, ...	3976.	3.	11.	7.
L'aune de Boulogne, ...	2056.	2.	0.	8.
L'aune d'Amſterdam, . . .	2269.	2.	3.	2.
L'aune d'Anvers, ...	2273.	2.	0.	2.
L'aune du Rhin & de Leide,	2260.	3.	3.	1.
L'aune de Francfort, ...	1826.	1.	9.	9.
L'aune de Hambourg, . . .	1905.	1.	10.	8.
L'aune de Léipzig, ...	2260.	2.	3.	1.
L'aune de Lubeck, ...	1908.	1.	9.	8.
L'aune de Nuremberg, . . .	2227.	2.	3.	3.
L'aune de Baviere, ...	954.		11.	4.
L'aune de Vienne, ...	1053.	1.	0.	6.
L'aune de Boulogne, ...	2147.	2.	3.	7.
L'aune de Dantzick, ...	1903.	1.	10.	8.
L'aune ou braccio de Florence,	1913.	1.	11.	
Le palme d'Eſpagne ou de Caſtille, ...	751.		9.	
La vare ou verge d'Eſpagne, contenant 4 palmes, ...	3001.	3.	0.	
La vare de Liſbonne, . . .	2750.	2.	9.	
La vare de Gibraltar, . . .	2760.	2.	9.	1.
La vare de Tolede, ...	2685.	2.	8.	2.
Le palme de Naples, . . .	361.	2.	9.	6.
Le braccio de Naples, . . .	2000.	2.	1.	2.
La canne de Naples, ...	6880.	6.	10.	5.
Le palme de Gènes, ...	380.		9.	6,
Le calamus de Milan, . . .	6544.	6.	6.	5.
La coudée de Parme, . . .	1866.	1.	10.	4.
La coudée de la Chine, . . .	1016.	1.	6.	2.
La coudée du Caire, ...	1824.	1.	9.	9.
L'ancienne coudée de Babylone, . .		1.	$6\frac{24}{100}$	
L'ancienne coudée greque, ...		1.	$6\frac{13}{100}$	
L'ancienne coudée romaine, . . .		1.	$5\frac{496}{1000}$	
La pique de Turquie, . . .	2200.	2.	$2\frac{4}{10}$	
L'arish de Perſe, ...	3197.	3.	$2\frac{3}{10}$	

Il me reſte à donner les tables des *meſures longues* des Grecs, des Romains & de l'Ecriture-Sainte, réduites aux *meſures* d'Angleterre. Mais pour entendre ces tables de reduction, il faut ſe rappeller que les *meſures longues* d'Angleterre, ſont le pouce, *inch*; la palme, *palm*; l'empan, *ſpan*; le pié, *foot*; la coudée, *cubic*; la verge, *yard*; le pas, *pace*; la braſſe, *fathom*; la perche, *pole*; le ſtade, *furlongue*; le mille, *mile*.

Voici d'abord la table qui donne le contenu de ces diverſes *meſures*.

Table des meſures longues *d'Angleterre.*

Inch.										
3	Palm.									
9	3	Span.								
12	4	$1\frac{1}{3}$	Foo.							
18	6	2	$1\frac{1}{2}$	Cubit.						
36	12	4	3	2	Yard.					
60	20	$6\frac{2}{3}$	5	$3\frac{1}{3}$	$1\frac{2}{3}$	Pace.				
72	24	8	6	4	2	$1\frac{1}{5}$	Fathom.			
198	66	22	$16\frac{1}{2}$	11	$5\frac{1}{2}$	$3\frac{3}{10}$	$2\frac{3}{4}$	Pole.		
7920	2640	880	660	440	220	132	110	40	Furlong.	
63360	21120	7040	5280	3520	1760	1056	880	320	8	Mile.

Table

Table des meſures longues *de l'Ecriture réduites à celles d'Angleterre.*

								Engl. Face.	Inch.	Dec.
Digit.								0	0	912.
4	Palm.							0	3	648.
12	3	Span						0	10	944.
24	6	3	Cubit.					1	9	888.
96	24	6	2	Fathom.				7	3	552.
144	36	12	8	$1\frac{1}{2}$	Ezekiel's reed.			10	11	328.
192	48	16	8	2	$1\frac{1}{3}$	Arabian pole.		14	7	104.
1920	480	160	80	20	$13\frac{1}{3}$	10	Schœnus.	145	11	04.

Nota. *Digit* ſignifie un travers de doigt; *palm*, la palme; *ſpan*; l'empan; *cubit*, la coudée; *fathom*, la braſſe; *ezekiel's reed*, la verge d'Ezéchiel; *Arabian pole*, la perche d'Arabie; *ſchœnus*, le ſchœne.

Tables des meſures *longues des Grecs réduites à celles d'Angleterre.*

												Engl. Paces.	Feet.	Inch.	Dec.
Dactylus,												0	0	0,	$7554\frac{11}{16}$.
4	Dovon,											0	0	3,	$0218\frac{3}{4}$.
10	$2\frac{1}{2}$	Lichas,										0	0	7,	$5546\frac{7}{8}$.
11	$2\frac{3}{4}$	$1\frac{1}{10}$	Orthodorou,									0	0	8,	$3101\frac{9}{16}$.
12	3	$1\frac{1}{5}$	$1\frac{1}{11}$	Spithamus,								0	0	9,	$0656\frac{1}{4}$.
16	4	$1\frac{6}{10}$	$1\frac{5}{11}$	$1\frac{1}{3}$	Pes,							0	1	0,	0875.
18	$4\frac{1}{2}$	$1\frac{4}{5}$	$1\frac{7}{11}$	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{8}$	Pygmos, *coudée*,						0	1	1,	$5984\frac{3}{8}$.
20	5	2	$1\frac{9}{11}$	$1\frac{2}{3}$	$1\frac{1}{4}$	$1\frac{1}{9}$	Pygon,					0	1	3,	$109\frac{3}{8}$.
24	6	$2\frac{2}{5}$	$2\frac{2}{11}$	2	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{3}$	$1\frac{1}{5}$	Pecus, *grande coudée*,				0	1	6,	13125.
96	24	$9\frac{3}{5}$	$8\frac{8}{11}$	8	6	$5\frac{1}{3}$	$4\frac{4}{5}$	4	Orgya,			0	6	0,	525.
9600	2400	960	$872\frac{8}{11}$	800	600	$533\frac{1}{3}$	480	400	100	Stadius Aulus, *Stade*,		100	4	4,	5.
76800	19200	7680	$6981\frac{9}{11}$	6400	4800	$4266\frac{2}{3}$	3840	3200	800	8	Mille,	805	5	0.	

Table

Table des meſures longues des Romains réduites à celles d'Angleterre.

									Engl.	Paces.	Feet.	Inch. Dec.
									Digitus tranſverſus,	0	0	0, 725 $\frac{1}{4}$.
1 $\frac{1}{3}$									Uncia,	0	0	0, 967.
4	3								Palmus minor,	0	0	2, 901.
16	12	4							Pes,	0	0	11, 604.
20	15	5	1 $\frac{1}{4}$						Palmipes,	0	1	2, 505.
24	18	6	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{5}$					Cubitus,	0	1	5, 406.
40	30	10	2 $\frac{1}{2}$	2	1 $\frac{2}{3}$				Gradus,	0	2	5, 01.
80	60	20	5	4	3 $\frac{1}{3}$	2			Paſſus,	0	4	10, 02.
10000	7500	2500	625	500	416 $\frac{2}{3}$	250	125		Stadium,	120	4	4, 5.
80000	60000	20000	5000	4000	3333 $\frac{1}{3}$	2000	1000	8	Milliarium,	967	0	0.

Mesure quarrée, (*Antiquité, Arts & Comm.*) Les *meſures quarrées* pour les ſurfaces ſe font en multipliant une *meſure* longue par elle-même. Ainſi les *meſures quarrées* de France ſont réglées par douze lignes quarrées dans un pouce quarrée, douze pouces dans le pié, vingt-deux piés dans la perche, & cent perches dans l'arpent.

Les *meſures quarrées* d'Angleterre ſe tirent de la verge contenant trente-ſix pouces multipliés par eux-mêmes; cette multiplication produit 1296 pouces quarrés dans une verge quarrée; ſes diviſions ſont le pié & le pouce quarrés; & ſes multiples ſont les pas, les perches, les quartiers d'arpent (*rood*) & l'arpent (*acre*), qui contient 720 piés de long ſur 72 de large. Comme les *meſures* de la Grande-Bretagne ſont fixes, nous allons donner une table de leur aire.

Table des meſures quarrées d'Angleterre.

Pouces (inches.)						
144	Piés (*féet*).					
1296	9	Verges (*yadrs.*)				
3600	25	2 $\frac{7}{9}$	Pas (*Paces.*)			
39204	272 $\frac{1}{4}$	30 $\frac{1}{4}$	10, 89	Perches (*poles.*)		
156-8160	10890	1210	435, 6	40	$\frac{1}{4}$ d'arpent (*rood*).	
6272640	43560	4840	1743, 6	160	4	Arpent (*acre*).

Le pléthron ou plethre des Grecs, contenoit ſuivant les uns, 1444, & ſuivant les autres 10000 piés quarrés; mais comme le plethre étoit différent ſelon les lieux & les tems, ſon aire ne peut être la même. L'aire de l'aroure des Egyptiens étoit un peu plus grande que celle du demi arpent de Paris. Nous avons déja donné les aires de quelques *meſures romaines* en parlant des *meſures longues*. En voici la table générale réduite aux *meſures* d'Angleterre. Comme les Romains diviſoient leur *jugerum* de la même maniere que leur levre, le *jugerum* contenoit.

	Square Feet.	Scruples.	Roods.	Sq. Poles	Sq. Feet.
As	28800. .	288. .	2. . .	. . 18.	250, 05.
Deunx . . .	26400. .	264. .	2. . .	. . 10.	183, 85.
Dextans . . .	24000. .	240. .	2. . .	. . 02.	117, 64.
Dodrans . .	21600. .	216. .	1. . .	. . 34.	51, 42.
Bes	19200. .	192. .	1. . .	. . 25.	257, 46.
Septunx . . .	16800. .	168. .	1. . .	. . 17.	191, 25.
Semis, . . .	14400. .	144. .	1. . .	. . 09.	125, 03.
Quincunx . .	12000. .	120. .	1. . .	. . 01.	58, 82.
Triens . . .	9600. .	96. .	0. . .	. . 32.	264, 85.
Quadrans . .	7200. .	72. .	0. . .	. . 24.	198, 64.
Sextans . . .	4800. .	48. .	0. . .	. . 16.	132, 43.
Uncia . . .	2400. .	24. .	0. . .	. . 08.	66, 21.

Mesure des liquides, (*Antiq. Arts & Comm.*). les *meſures* creuſes, ou *meſures* de continence pour les liquides, ſont celles avec leſquelles on meſure toutes ſortes de liqueurs, comme les vins, les eaux-de-vie, le vinaigre, la biere, &c. On y meſure auſſi d'autres corps fluides, particulierement les huiles. Ces *meſures* ſont différentes dans les divers états, & quelquefois dans les provinces & villes d'un même royaume.

Meſures liquides d'Angleterre. En Angleterre les *meſures cubiques* des liquides ont été priſes originairement du poids de troy. Il a été établi dans ces pays-là, que huit livres de froment poids de troy, bien ſéché, péſeroit un gallon *meſure* de vin, & que les diviſions multiples ſerviroient de regle pour les autres *meſures*; cependant la coutume a introduit un nouveau poids, ſavoir celui qu'on nomme *avoir-du-poids*, qui eſt plus foible que le poids de troy. L'étalon de cette *meſure* à Guildall, & qui ſert de regle pour meſurer les vins, les eaux-de-vie, les liqueurs, les huiles, &c. eſt ſuppoſé contenir 231 pouces cubiques, & c'eſt ſur cette ſuppoſition que les autres *meſures* de liquide ont été faites. Nous en donnerons la table ci-après, en y rapportant les *meſures* attiques, romaines & juives.

Meſure

Meſures liquides de France. A Paris & dans une partie du royaume, ces *meſures*, à commencer par les plus petites, ſont le *poiſſon*, le *demi-ſeptier*, la *chopine*, la *pinte*, la *quarte* ou le *pot*, dont en les multipliant, on compoſe les *quartaux*, *demi-muids*, *demi-queues*, *muids*, *queues*, *tonneaux*, &c. Le poiſſon contient ſix pouces cubiques; deux poiſſons font le demi-ſeptier, deux demi-ſeptiers font le ſeptier ou la chopine; deux chopines font la pinte, deux pintes font la quarte ou le pot; quatre quartes font le ſeptier ou huit pintes; les trente-ſix ſeptiers font le muid, qui ſe diviſe en demi-muid ou feuillette, contenant dix-huit ſeptiers; quart de muid, contenant neuf ſeptiers, & demi-quart ou huitieme de muid, contenant quatre ſeptiers & demi.

Du quarteau on a formé par augmentation les *meſures* uſitées dans d'autres parties du royaume, comme la queue, qui eſt d'uſage à Orléans, à Blois, &c. Elle contient un muid & demi de Paris, c'eſt-à-dire 420 pintes; le tonneau qui eſt d'uſage à Bayonne & à Bourdeaux, contient quatre barrils, & eſt égal à trois muids de Paris, ou à deux muids d'Orléans; ainſi le tonneau de Bourdeaux contient 864 pintes, & le tonneau d'Orléans, 576.

Meſures liquides de Hollande. A Amſterdam les *meſures* des liquides ſont, à commencer par les diminutions, les *mingles*, les *viertels*, les *ſtékans*, les *aukers* & les *awus*; & pour les huiles, la *tonne*. Le mingle ou bouteille, contient deux livres quatre onces poids de marc, plus ou moins, ſuivant la peſanteur des liqueurs. Elle ſe diviſe en deux pintes, en quatre demi-pintes, en huit muſties & en ſeize demi-muſties; 777 mingles font leur tonneau. Le viertel ou la quarte, eſt compoſé de cinq mingles & $\frac{1}{6}$ de mingle. Le viertel de vin contient préciſément ſix mingles; le ſtékan contient ſeixe mingles; l'auker contient deux ſtékans, & les quatre aukers font le awu. Les bottes ou pipes d'huile contiennent depuis vingt juſqu'à vingt-cinq ſtékans, de ſeize mingles chaque ſtékan.

Meſures liquides d'Eſpagne. L'Eſpagne a des *bottes*, des *robes*, des *azumbres* & des quartaux. La botte contient entre trente-ſix & trente-ſept ſtékans hollandois, qui peſent environ mille livres. Elle eſt compoſée de trente robes peſant chacune vingt-huit livres. Chaque robe eſt diviſée en huit azumbres, & l'azumbre en quatre quartaux. La pique contient dix huit robes.

Les *meſures liquides de Portugal* ſont les *bottes*, les *almudes*, les *cavadas*, les *quatas*; & pour l'huile, les *alquiers* ou *cautars*. La botte portugaiſe eſt de vingt-cinq à vingt-ſix ſtékans; la quata eſt la quatrieme partie du cavada; le cavada eſt de la même capacité que la mingle hollandoiſe; ſix cavadas font un alquier; deux alquiers une almude, & vingt-ſix almudes une botte.

Meſures liquides d'Italie. Rome meſure les liqueurs à la *branta*, au *rubbo* & au *boccale*. Le boccale contient un peu plus de la pinte de Paris; ſept boccales & demi font le rubbo, & treize rubbo & demi font la branta; de ſorte que la branta contient 96 boccales. Florence a ſes *ſtaros*, ſes *barrils* & ſes *fiaſcos*. Le ſtaro contient trois barrils, & le barril vingt-ſix fiaſcos; le fiaſcos eſt à-peu-près égal à la pinte de Paris. A Véronne on ſe ſert de la *baſſa*, dont ſeize font la branta; & la branta contient 96 boccales, ou treize rubos & demi. Les Vénitiens ont leur *amphora*, qui contient deux bottas; la botta contient quatre bigoucios, le bigoucio quatre quartes, & la quarte quatre tiſchaufferas. La botta de Veniſe ſe diviſe encore en moſtachios, dont 76 font leur amphora. A Ferrare on ſe ſert du maſtilly, qui contient huit ſechios, & les ſix ſechios font l'urne. La Calabre & la Pouille ont leur pignatoli, & chaque pignatoli répond à la pinte de France. Trente-deux pignatolis font le ſtaro, & dix ſtaros font la ſalma.

Meſures d'Allemagne. Le *fuder* que nous nommons *foudre*, eſt la *meſure* dont on ſe ſert preſque par toute l'Allemagne, mais avec pluſieurs différences dans ſa continence & dans ſes ſubdiviſions, attendu les divers états de tant de princes & de tant de villes libres qui partagent ce pays. Le fuder eſt ſuppoſé la charge d'un chariot à deux chevaux. Deux fuders & demi font le roeder; ſix awus font le fuder, trente fertels font le awu, & quatre maſſems font le fertel. Ainſi le roeder contient 1200 maſſems, le fuder 480, le awu 80, & le fertel 41.

Il nous reſte à donner les *meſures* de liquides d'Angleterre, auxquelles nous rapporterons celles de la Grece, de Rome & des Hébreux. Ce ſera l'affaire de quatre tables.

Mésure itinéraire, (*Géogr.*) on nomme en Géographie *meſures itinéraires*, celles dont les différens peuples ſe ſont ſervis, ou ſe ſervent encore aujourd'hui pour évaluer les diſtances des lieux & la longueur des chemins. Si ces *meſures* avoient entre elles plus d'uniformité qu'elles n'en ont, & que les noms qui les expriment euſſent un uſage fixe qui exprimât toujours une valeur invariable, cette étude ſeroit aſſez courte; mais il s'en faut bien que les choſes ſoient ainſi. Les noms de *mille*, de *ſtade*, de *paraſangue*, de *lieue*, ont été ſujets à tant de variations, qu'il eſt très-pénible d'évaluer les calculs d'une nation ou d'un ſiecle, à ceux d'une autre nation ou d'un autre ſiecle. Cependant comme pluſieurs ſavans ont pris cette peine, nous allons donner ici d'après leurs travaux, une courte table géographique des principales *meſures itinéraires* anciennes & modernes, rapportées à un degré de l'équateur, ou à la toiſe de Paris.

Le mille hébraïque ou le chemin d'un jour de ſabbat de deux mille coudées, eſt égalé par ſaint Epiphane, à ſix ſtades romains. Six cens de ces ſtades font un degré, donc le mille hébraïque eſt de 100 au degré.

Le ſtade égyptien eſt de 600 piés, ſelon Hérodote. Cet hiſtorien donne 800 piés de largeur à la baſe de la grande pyramide d'Egypte, qui meſurée au pié de Paris, font 680 piés. Or comme 800 ſont à 680, de même 600 piés qui font le ſtade d'Hérodote, ſont à 510 piés de Paris; donc le ſtade d'Hérodote eſt 85 toiſes de Paris; donc la paraſangue égyptienne évaluée à 30 ſtades, eſt de 2550 toiſes. Donc le ſchoene double de la paraſangue ſera de 5100. toiſes, & les autres ſchoenes à proportion. Un degré de l'équateur eſt égal à 57060 toiſes. Diviſez ce nombre par 85, qui eſt le nombre des toiſes contenues dans ce ſtade, il en réſulte 671 ſtades, plus 25 toiſes pour le degré, & ainſi à proportion de la paraſangue & du ſchoene. Donc 671 ſtades égyptiens, plus 25 toiſes, font un degré de l'équateur.

Trente de ces ſtades font la paraſangue égyptienne, car celle d'Arménie étoit de 40 ſtades.

Soixante de ces ſtades font le ſchoene d'Hérodote, ou l'ancien ſchoene.

Le grand ſchoene étoit double, & comprenoit 120 ſtades.

Le petit ſchoene du Delta, ou le demi-ſchoene, n'étoit que de 30 ſtades. Ce n'eſt donc que la paraſangue changée de nom.

La paraſangue des Perſes étoit anciennement égale à celle d'Egypte, enſuite elle fut bornée à 40 ſtades romains, & équivaloit par conſéquent à cinq milles romains, dont 75 faiſoient un degré. Donc la paraſangue des Perſes étoit de 15 au degré.

Le ſtade d'Ariſtote, de Xénophon, &c. étoit de 1111 au degré.

Le ſtade romain étoit de 600 au degré.

Le mille romain, de 75 au degré.

L'ancienne lieue des Gaules & d'Eſpagne, contenant 1500 pas, étoit de 50 au degré.

La raſte des Germains de 3000 pas romains, ou de 2 lieues gauloiſes, étoit de 25 au degré.

Les paraſangues des Perſes, 22 & trois neuviemes au degré.

Chez leurs ſucceſſeurs, elles ſont de 19 moins deux neuviemes au degré.

Lis de la Chine eſt de 250 au degré.

Lieue du Japon, de 25 au dégré.

Werſtes de Ruſſie, de 90 au degré.

Milles de la baſſe Egypte, de 110 au degré.

Coſſes, ou lieues de l'Indouſtan, de 40 au degré.

Gos, ou lieues de Coromandel, de 10 au degré.

Lieues communes de Hongrie, de 12 au degré.

Milles communs de Turquie, de 60 au degré.

Mille communs italiques, de 60 au degré.

Milles pas géométriques, de 60 au degré.
Milles marins de l'Océan, de 60 au degré.
Milles marins de la Méditerranée, de 75 au degré.
Lieues géographiques de quatre mille pas géométriques, de 15 au degré.
Lieues communes d'Allemagne, de 15 au degré.
Lieues d'Eſpagne, de 15 au degré.
Lieues marines de Hollande, de 15 au degré.
Lieues marines d'Eſpagne, de 17 & demi au degré.
Lieues marines d'Angleterre & de France, ſont composées de 2853 toiſes, & ſont de 20 au degré.
Lieues de Suede, de 1800 aunes de Suede chacune, & les trois aunes font environ cinq piés & demi de Paris, ſont de 12 au degré.
Lieues de Pruſſe, de 16 au degré.
Lieues de Pologne, de 20 au degré.
Lieues communes des Pays-Bas ſont de 22 au degré.
Lieues communes de France de trois milles romains, ou de 2282 toiſes, ſont de 25 plus 10 toiſes au degré.
Enfin il y a des lieues de France de 34, de 28, de 26, de 24, de 23, de 21 & demi, & de 19 au degré, *Voyez* LIEUE. (*D. J.*)

I. *Table des* meſures *liquides d'Angleterre, qui ſont d'uſage pour meſurer les vins & eaux-de-vie.*

Solid inches.									
28	Pinch.								
231	8	Gallon.							
4158	144	18	Rundlet.						
7276 $\frac{1}{2}$	252	31 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{3}{4}$	Barret.					
9702	336	42	2 $\frac{1}{3}$	1 $\frac{1}{2}$	Tierce.				
14553	504	63	3 $\frac{1}{2}$	2	1 $\frac{1}{2}$	Hogshead.			
19279	672	84	4 $\frac{2}{3}$	2 $\frac{2}{3}$	2	1 $\frac{1}{3}$	Punchion.		
29106	1008	126	7	4	3	2	1 $\frac{1}{2}$	Brett.	
58212	2016	252	14	8	6	4	3	2	Tun.

II. *Table des* meſures *liquides des Grecs réduites à celles d'Angleterre.*

										Gall.	Pints.	Sol. Inch. Dec.
Cochlearion.										0	$\frac{1}{120}$	0,0356. $\frac{1}{12}$.
2	Cheme.									0	$\frac{1}{60}$	0,0712 $\frac{5}{6}$.
2 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{4}$	Myſtron.								0	$\frac{1}{48}$	0,089 $\frac{11}{48}$.
5	2 $\frac{1}{2}$	2	Concha.							0	$\frac{1}{24}$	0,178 $\frac{11}{24}$.
10	5	4	2	Cyathus.						0	$\frac{1}{12}$	0,356 $\frac{11}{21}$.
15	7 $\frac{1}{2}$	6	3	1 $\frac{1}{2}$	Oxubaphon.					0	$\frac{1}{8}$	0,535 $\frac{3}{8}$.
60	30	24	12	6	4	Cotyle.				0	$\frac{1}{2}$	2,141 $\frac{1}{2}$.
120	60	48	24	12	8	2	Xeſtes.			0	1	4,283.
720	360	288	144	72	48	12	6	Chos.		0	6	25,698.
8640	4320	3456	1728	864	576	144	72	12	Metretes.	10	2	19,626.

III. *Ta-*

III. *Table des* meſures *liquides des Romains réduites à celles d'Angleterre.*

										Gall.	Pints.	Sol. Inch. Dec.
Ligula,										0	$0\frac{1}{48}$	$0,117\frac{5}{12}$.
4	Cyathus,									0	$0\frac{1}{12}$	$0,469\frac{2}{3}$.
6	$1\frac{1}{2}$	Acetabulum,								0	$0\frac{1}{2}$	$0,704\frac{1}{2}$.
12	3	2	Quartarius,							0	$0\frac{1}{4}$	1,409.
24	6	4	2	Hemina,						0	$0\frac{1}{2}$	2,818.
48	12	8	4	2	Sextarius,					0	1	5,636.
288	72	24	48	12	6	Congius,				0	7	4,942.
1152	288	96	192	48	24	4	Urna,			3	$4\frac{1}{2}$	5, 33.
2304	576	192	384	96	48	8	2	Amphora,		7	1	10, 66.
46080	11520	7680	3840	1920	960	160	40	20	Culeus,	143	3	11,095.

IV. *Table des* meſures *liquides des Hébreux, réduites à celles d'Angleterre.*

							Gall.	Pints.	Sol. Inch.
Caph,							0	$0\frac{5}{8}$	0,177.
$1\frac{1}{3}$	Log,						0	$0\frac{5}{6}$	0,211.
$5\frac{1}{3}$	4	Cab,					0	$3\frac{1}{3}$	0,844.
16	12	3	Hin,				1	2	2,533.
32	24	6	2	Seah,			2	4	5,067.
96	72	18	6	3	Bath, epha,		7	4	15, 2.
960	720	180	60	30	10	Coron, Chomer,	75	5	7,625.

MESURES RONDES, (*Antiq. Arts & Comm.*) on appelle *meſures rondes* ou *meſures des choſes ſeches*, celles qui ſervent à meſurer les grains, les graines, les légumes, les fruits ſecs, la farine, le ſel, le charbon, *&c.* Ces *meſures* ſont différentes dans les divers pays, & quelquefois dans les provinces d'un même royaume.

Meſures rondes de France. Elles ſont faites de bois, & ce ſont le *litron*, le *boiſſeau*, le *minot*, & leurs diminutions ou augmentations. De deux minots, on compoſe la *mine*; de deux mines le *ſeptier*, & de pluſieurs ſeptiers, ſuivant les lieux, le *muid* ou le *tonneau*.

Le litron ſe diviſe en deux demi-litrons, & en quatre quarts de litron. Le litron contient trente-ſix pouces cubiques. *Voyez* LITRON.

Le boiſſeau eſt très-différent en France, change preſque dans toutes juriſdictions, & ſe nomme en pluſieurs endroits *bichet*. *Voyez* BOISSEAU.

Le minot contient trois boiſſeaux; il faut quatre minots pour faire un ſeptier, & les douze ſeptiers font le muid; mais le minot dont on ſe ſert pour meſurer le charbon & le ſel, differe en continence de celui des grains. *Voyez* MINOT.

La mine n'eſt pas un vaiſſeau réel tel que le minot, qui ſerve de *meſure* de continence, mais une eſtimation de pluſieurs autres *meſures*; & cette eſtimation varie ſuivant les lieux & les choſes. A Paris la mine de grains eſt compoſée de ſix boiſſeaux, ou de deux minots radés, & ſans grains ſur bord. Il faut deux mines pour le ſeptier, & vingt-quatre mines pour le muid. *Voyez* MINE.

Le ſeptier eſt comme le minot, une eſtimation variable de pluſieurs autres *meſures*. A Paris le ſeptier ſe diviſe en deux mines, & les douze ſeptiers font un muid. *Voyez* SEPTIER.

Le muid eſt ſemblablement une eſtimation variable de pluſieurs autres *meſures*. A Paris le muid des grains qui ſe meſurent radés eſt compoſé de douze ſeptiers, qui font dix-huit muddes d'Amſterdam, & les dix-neuf ſeptiers font un laſte. *Voyez* MUID.

Le tonneau eſt une *meſure* ou quantité de grains, qui contient ou qui peſe plus ou moins, ſuivant les lieux du royaume. A Nantes le tonneau de grains contient dix ſeptiers, de ſeize boiſſeaax chacun, & peſe 2200 à 2250 livres. Il faut trois tonneaux de Nantes pour faire vingt-huit ſeptiers de Paris, & treize muddes & demi d'Amſterdam. *Voyez* TONNEAU.

Meſures rondes du Nord, d'Hollande. En Hollande & dans le Nord, on évalue les choſes ſeches ſur le pié du *laſt*, *leſt*, *leth*, ou *lecht*, ainſi appellé, ſelon la différente prononciation de ces peuples. En Hollande le laſt eſt égal à dix-neuf ſeptiers de Paris, ou à trente-huit boiſſeaux de Bourdeaux. Le laſt de froment peſe ordinairement 4600 à 4800 livres poids de marc. Ce même laſt ſe diviſe en vingt-ſept *muddes*, le mudde en quatre *ſchepels*, le ſchepel en quatre *vierdevats*, & le vierdevat en huit *kops*. *Voyez* LAST.

La *meſure* d'Archangel pour les grains ſe nomme *chefford*; elle tient environ trois boiſſeaux *meſure* de Rouen, & ſe ſubdiviſe en quatre parties.

Meſures rondes d'Italie. A Veniſe, Livourne, Lucques, *&c.* les choſes ſeches ſe meſurent au *ſtaro*. Le ſtaro de Livourne peſe ordinairement cinquante-quatre livres; 112 ſtaros $\frac{7}{8}$ font le laſt d'Amſterdam, au lieu

qu'il en faut 119 de Lucques, Le ſtaro de Veniſe peſe 128 livres gros poids; chaque ſtaro contient quatre quartas; trente-cinq ſtaros $\frac{1}{5}$, ou 140 quartas $\frac{4}{5}$ font le laſt d'Amſterdam. A Palerme on réduit les *meſures* des corps ſecs au *tomolo*, qui eſt le tiers du ſeptier de Paris. Il faut ſeize tomoli de Palerme pour la ſalma, & quatre *mondili* pour le tomolo.

Meſures rondes d'Eſpagne & de Portugal. A Cadix, Bilbao & Saint-Sébaſtien, on meſure les choſes ſeches au *fanega*; vingt-trois fanegas de Saint-Sébaſtien font le tonneau de Nantes, ou neuf ſeptiers & demi de Paris. Le fanega de Bilbao eſt un peu plus grand; il en faut vingt à vingt-un pour le tonneau de Nantes. Cinquante fanegas de Cadix font le laſt d'Amſterdam; chaque fanega peſe 93 $\frac{3}{4}$, livres de Marſeille. A Séville on meſure les choſes ſeches par anagro. L'anagro contient un peu plus que la mine de Paris; trente-ſix anagros font dix-neuf ſeptiers de Paris. A Bayonne on meſure les grains & ſels par *couchas*; trente couchas font le tonneau de Nantes, qui revient à neuf ſeptiers & demi de Paris. A Lisbonne on meſure les grains par *fanegos* & par *alquieris*; quinze fanegos font le muid, & quatre alquieris font le fanego; quatre muids de Lisbonne font le laſt d'Amſterdam; 240 alquieris font dix-neuf ſeptiers de Paris.

Il nous reſte à indiquer les *meſures* ſeches d'Angleterre, auxquelles nous rapporterons les *meſures* ſeches de la Grece, de Rome & des Hébreux. Ce ſera l'affaire de quatre tables.

I. Table des meſures *d'Angleterre pour les choſes ſeches.*

Solid inches.									
$34\frac{1}{12}$	Pint.								
$272\frac{1}{4}$	8	Gallon,							
$544\frac{1}{2}$	16	2	Peck,						
2178	64	8	4	Bushel,					
17424	128	16	8	2	Strike,				
	256	32	16	4	2	Carnock, ou Coom,			
	512	64	32	8	4	2	Scam, ou Quarter,		
	3072	384	192	48	24	12	6	Way.	
	5120	640	320	80	40	20	10	12	Laſt,

II. Table des Meſures *greques pour les choſes ſeches, réduites à celles d'Angleterre.*

							Peck	Gall.	Pints.	Sol. Inch.
Cochlearion,							0	0	$1\frac{1}{29}$	$0, 276\frac{1}{29}$
10	Cyathus,						0	0	$1\frac{1}{2}$	$2, 763\frac{1}{2}$
15	$1\frac{1}{2}$	Oxubaphon,					0	0	$\frac{1}{8}$	$4, 144\frac{3}{4}$
16	6	4	Cotyle,				0	0	0	16, 579.
120	12	8	2	Xeſtès, ou Septier,			0	0	1	33, 158.
180	18	12	3	$1\frac{1}{2}$	Choinix,		0	0	$1\frac{1}{2}$	$15, 705\frac{3}{4}$.
8640	864	576	144	72	48	Medimus,	4	0	1	3, 501.

III. Table des meſures *romaines pour les choſes ſeches réduites à celles d'Angleterre.*

							Pecks.	Gall.	Pints.	Sol. Inch. Dec.
Ligula,							0	0	$\frac{1}{48}$	0, 01.
4	Cyathus,						0	0	$\frac{1}{12}$	0, 04.
6	$1\frac{1}{2}$	Acetabulum,					0	0	$\frac{1}{8}$	0, 06.
24	6	4	Hemina,				0	0	$\frac{1}{2}$	0, 24.
48	12	8	2	Seſtarius,			0	0	1	0, 48.
384	96	64	16	8	Semi-modius,		0	1	0	3, 84.
768	192	128	32	16	2	Modius,	1	0	0	7, 68.

IV. Table des meſures *hébraïques pour les choſes ſeches, réduites à celles d'Angleterre.*

								Pecks.	Gall.	Pints.	Sol. Inch.
Gachal,								0	0	0 $\frac{17}{120}$	0, 031.
20	Cab,							0	0	2 $\frac{5}{6}$	0, 073.
36	$1\frac{4}{5}$	Gomor,						0	0	5 $\frac{1}{01}$	1, 211.
120	6	$3\frac{1}{3}$	Seah,					1	0	1	4, 036.
360	18	10	3	Epha,				3	0	3	12, 107.
1800	90	50	15	5	Lettech,			16	0	0	26, 500.
3600	180	100	30	10	2	Chomer, ou Coron,		32	0	1	18, 969.

(*D. J.*)

MESURE, (*Gouvernement.*) On conçoit bien que les peuples ne s'accorderont jamais à prendre de concert, les mêmes poids & les mêmes *meſures*; mais la choſe eſt très-poſſible dans un pays ſoumis au même maître. Henri I. roi d'Angleterre, fixa dans ſes états les mêmes poids & les mêmes *meſures*; ouvrage d'un ſage législateur, qu'il mit à fin dans ſon royaume, & qu'on a toujours inutilement propoſé dans celui-ci. En 1321, Philippe-le-Long ſongeoit à l'exécuter, quand il mourut. Louis XI. eut depuis la même penſée; parce qu'il ne falloit, diſoit-il, dans un état, qu'une loi, qu'un poids & qu'une *meſure*. Ne nous objectez pas que cette idée n'eſt qu'un projet ſpécieux, rempli d'inconvéniens dans ſon exécution, & qui dans l'examen n'eſt qu'une peine inutile, une diſpute de mots, parce que le prix des choſes ſuit bientôt leur poids & leur *meſure*. Mais ne ſeroit-il pas encore plus naturel d'éviter cette marche, de la prévenir, de ſimplifier & de faciliter le cours du commerce intérieur qui ſe fait toujours difficilement, lorſqu'il faut ſans ceſſe avoir préſent à ſon eſprit ou devant les yeux, le tarif des poids & des *meſures* des diverſes provinces d'un royaume, pour y ajuſter ſes opérations? (*D. J.*)

MESURE, (*Pharm.*) Les Apoticaires ſe ſervent à préſent par-tout des *meſures* communes qui ſont en uſage dans leur pays; les françois ont leur pinte, les anglois leur galon, les allemands leur *meſure*, &c. *voyez ces articles*. Mais les doſes de liqueurs ſe déterminent encore quelquefois dans les preſcriptions des remedes par quelques *meſures* moins exactement déterminées, ſavoir par verrées, par cuillerées & par gouttes.

Les Pharmacologiſtes exacts ont obſervé que ces dernieres *meſures*, & même les *meſures* exactes, ne déterminoient avec une préciſion ſuffiſante que les doſes des liqueurs innocentes, telles que l'eau commune, les bouillons, les tiſannes, la plupart des ſirops, *&c.* mais que pour les remedes actifs, il étoit beaucoup mieux d'en déterminer les doſes par le poids que par la *meſure*.

On a fixé pourtant juſqu'à un certain point par le poids, la contenance du verre & de la cuillerée. Le verre contient environ ſix onces de décoction ou de potion; & la cuillerée environ une demi-once de liqueur aqueuſe, & à peu-près une once de ſirop; la goutte eſt regardée comme peſant environ un grain.

Il y a outre cela certaines *meſures*, vaguement déterminées auſſi, mais cependant avec une exactitude ſuffiſante pour certaines matieres ſolides, tels que des bois, des fleurs, des ſemences, *&c.* Ces *meſures* ſont pour ces dernieres matieres, le faſcicule, la poignée & la pincée. Le faſcicule eſt ce que le bras plié en rond peut contenir; La poignée eſt ce que la main peut empoigner; & la pincée eſt ce qui peut être pris avec les trois doigts.

On déſigne communément dans les formules toutes ces *meſures* par la lettre initiale, ou les lettres initiales de leur nom latin. On met *cyath.* pour verre, *cyathus*; *coc.* ou *cochl.* pour cuillerée, *cochlear*; *g* ou *gut.* pour goutte, *gutta*, *f.* ou *faſc.* pour faſcicule, *faſciculus*; *m.* ou *man.* pour poignée, *manipulus*; *p.* ou *pug.* pour pincée, *pugillum*.

On ordonne encore certains opiats par morceaux gros comme une noix, une noiſette, un pois, *&c.* les poudres, par la quantité qu'il en peut tenir ſur la queue d'une cuiller ou ſur une piece de monnoie, *&c. Voyez* DOSE.

Les anciens médecins grecs, latins & arabes font mention d'un grand nombre de *meſures* qui ne ſont plus uſitées aujourd'hui en Médecine, & dont l'immenſité ne permet pas même d'en expoſer ici la nomenclature. On évalue ſuffiſamment dans le plus grand nombre de paſſages des anciens, les doſes indiquées par ces diverſes *meſures*, d'après la connoiſſance de l'activité du remede dont ils parlent. Que s'il y a quelquefois lieu de douter à cet égard en matiere grave, on peut conſulter les traités exprès qu'en ont donnés pluſieurs auteurs, entre leſquels celui de Dominique Maſſarius, imprimé tout au long dans la Bibliotheque pharmaceutique de Manget, où il occupe vingt-cinq pages *in-fol.* peut être regardé comme ſuffiſant pour le moins. Au reſte, ce traité comprend auſſi tout ce qui concerne les poids des anciens. (*b*)

Mesure, (*Comm.*) Ce mot, en fait de trafic, déſigne une certaine quantité ou proportion de quelque choſe vendue, achetée, évaluée, échangée. Ainſi les *meſures* ſont différentes ſelon les choſes; c'eſt pourquoi on a formé des *meſures* d'intervalle pour les longueurs, des *meſures* quarrées pour les ſurfaces, & des *meſures* ſolides ou cubiques pour les capacités des choſes ſeches ou liquides. Mais comme ces *meſures* ſont très-différentes ſelon les pays, nous tâcherons de mettre de l'ordre dans ce vaſte ſujet, en traitant ſéparément des *meſures* longues, des *meſures* quarrées, des *meſures* des liquides, & des *meſures* rondes pour les choſes ſeches. En même tems, ſous chacune de ces claſſes, nous parlerons des *meſures* anciennes qui nous intéreſſent beaucoup, & de leur réduction à celle d'Angleterre. (*D. J.*)

Mesure, (*Comm.*) ſe dit en général de tout ce qui peut ſervir de regle pour connoître & pour déterminer la grandeur, l'étendue ou la quantité de quelque corps.

Les *meſures* ſe diviſent en *meſures* de longueur & *meſures* de continence; & de celles-ci, les unes ſont pour les choſes ſeches, & les autres pour les liquides. Nous donnerons ici les noms des principales *meſures* tant de longueur que de continence, ſans expliquer leurs différences, leurs proportions ou leurs évaluations, ſuivant les différens lieux & pays où elles ſont en uſage avec celles de Paris; parce que dans le cours de cet Ouvrage, ces réductions & comparaiſons ſe trouvent faites ſous les noms de chaque *meſure* en particulier.

Les principales *meſures* des longueurs ſont la ligne ou grain d'orge, le pouce, le pié, la toiſe, qui multipliés, compoſent chacun ſelon leur valeur, les pas géométriques & communs, & les perches; & ceux-ci pareillement multipliés, ſont les arpens, les milles, les lieues, &c.

On met auſſi au nombre des *meſures* de longueurs, celles dont on ſe ſert à *meſurer* les étoffes, toiles, rubans & autres ſemblables marchandiſes.

A Paris, & dans la pluſpart des provinces de France, on ſe ſert de l'aune. Elle eſt auſſi en uſage à Amſterdam & dans toute la Hollande, en Flandre, en Brabant & dans une partie de l'Allemagne, à Stokolm & dans les autres villes de Suede, en quelques autres villes anſéatiques, comme Dantzic & Hambourg; à Breslau, Saint-Gal, Geneve & Francfort; mais toutes ces aunes n'ont pas la même proportion & longueur. *Voyez* Aune.

La canne eſt la *meſure* la plus connue dans le haut & bas Languedoc, particulierement à Montpellier & à Toulouſe: on s'en ſert également en Provence, en Guienne, à Avignon, à Naples & en Sicile. *Voyez* Canne.

La braſſe eſt en uſage preſque par toute l'Italie, à Bologne, Modene, Veniſe, Florence, Luques, Milan, Bergame & Mantoue. *Voyez* Brasse.

A Turin, c'eſt le raz; en Angleterre & dans une partie de l'Eſpagne, la verge; le cavedos & le veras en Portugal; la barre en Arragon, Caſtille & Valence; le pan ou empan qu'on nomme auſſi *palme* à Gènes & en quelques lieux du Languedoc; le picq à Conſtantinople, le Caire, Boſette, Seyde, Alexandrette, Alep, Alexandrie, l'île de Chypre & dans toutes les échelles du Levant. *Voyez* Ras, Verge, Cavedos, Veras, Barre, Pan, Palme, Picq.

Les Moſcovites ont deux *meſures* des longueurs; l'arcin & la coudée: il faut trois coudées pour deux arcins. *Voyez* Arcins & Coudée.

Enfin, le cobre eſt la *meſure* des étoffes à la Chine; la gneze celle de Perſe & de quelques états des Indes; la vare celle de Goa & d'Ormus; le cando ou candi celle d'une partie des Indes, ſur-tout du royaume de Pégu: on s'en ſert auſſi à Goa pour les toiles. Le miou, le keub, le ſok, le ken, le voua, le ſen, le jod & le roeneug, ſont les *meſures* de Siam; le coïang de Camboye; l'ikiens du Japon; le pan ſur quelques côtes de Guinée, particulierement à Loango. *Voyez tous ces articles ſous leurs titres.*

Les *meſures* de continence pour les liquides, ſont celles avec leſquelles on *meſure* les liqueurs: comme les vins, les eaux-de-vie, le vinaigre, le verjus, la biere: on y *meſure* auſſi d'autres corps fluides, particulierement toutes ſortes d'huiles.

A Paris, & dans une partie de la France, ces *meſures*, à commencer par la plus petite, ſont le poiſſon ou poſſon, le demi-ſeptier, la chopine, la pinte, la quarte ou le pot, dont en les multipliant, on compoſe les quartaux, demi-muids, queues, tonneaux, &c. *Voyez* Poisson, Demi-Setier, Chopine, Pinte, &c.

A Orléans, Blois, Nuis, Dijon, Mâcon, on meſure par queues; en Champagne par demi-queues; en Anjou par pipes ou buſſars; en Provence par millerolles; à Bordeaux & dans le reſte de la Guienne par tonneaux & barriques; à Nantes par poinçons. *Voyez* Queue, Demi-Queue, Pipe, &c.

A Amſterdam, les *meſures* des liquides ſont, à commencer par les diminutions, les mingles, les viertels ou verges, les ſtekans ou ſtekamens, les aukers & l'aem; & pour les huiles la tonne. *Voyez* Mingle, Viertel, Stékan, &c.

En Angleterre, on ſe ſert de tonneaux, de barriques, de gallons, de firkins, de kilderkins & de hogsheads. *Voyez tous ces noms.*

L'Eſpagne meſure par bottes, robes, ſommiers, quartaux.

En Portugal, on parle par bottes, almudes, cavadas, quatas; & pour l'huile par alguiers, autrement cantars. *Voyez* Almude, Alguier, &c.

En Italie, Rome meſure ſes liqueurs à la brante, aux rubes & aux bocals; Florence au ſtar, au barril & aux fiaſques; Vérone à la brante & aux baſrées; Veniſe à l'*amphora*, à la botte, au bigot, à la quarte & au tiſchauferra; Ferrare au maſtilly & au ſechys; l'Eſtrie auſſi au ſechys & à l'*urna*; enfin la Calabre & la Pouille au pignatolis, au ſtar & à la ſalme.

A Tripoli, les *meſures* liquides ſont les rotolis & le matli; à Tunis le matara & les rotolis. Les autres places de la côte de Barbarie ſe ſervent à peu-près de la même *meſure*.

Le feoder eſt la *meſure* dont on ſe ſert preſque par toute l'Allemagne; mais il n'a pas dans toutes les diverſes contrées de cette vaſte partie de l'Europe les mêmes diminutions ou augmentations par-tout. En quelques lieux, le reoder eſt au-deſſus du feoder, & l'ame au-deſſous: cette derniere ſe diviſe en fertels & en maſſens. A Nuremberg les diviſions du feoder ſont en hecmers & enſuite en maſſes; à Vienne, les hecmers, les achtelins & les ſeiltins ſont les diminutions du feoder: on y meſure auſſi à la maſſe, au fertel ou ſchreve & au drichink. A Ausbourg, la plus petite *meſure* eſt la maſſe; au-deſſous eſt le beſon, puis le jé; la plus forte eſt le feoder. A Heidelberg, l'ame ſuit le feoder, puis vient la vertelle, & enſuite la maſſe. Enfin, c'eſt la même choſe à Virtemberg, à la réſerve que l'ynne y tient la place que la vertelle occupe à Heidelberg.

En France, les *meſures* de continence pour les choſes ſeches qu'on nomme communément *meſures rondes*, ſont celles qui ſervent à meſurer les grains, les graines, les légumes, les fruits ſecs, la farine, le ſel, le charbon, &c. Elles ſont de bois, & ce ſont le boiſſeau, le minot & leurs diminutions. De deux minots on compoſe la mine, de deux mines le ſetier, & de pluſieurs ſetiers ſuivant les lieux, le muid ou le tonneau.

A Paris, Abbeville, Calais, Narbonne, Soiſſons, Toulouſe, &c. on compte par ſetiers, auſſi-bien qu'à Revel & en pluſieurs endroits d'Allemagne.

A Agen, Clerac, Tonneins, Tournon, Valence, Thiel, Bruxelles, Rotterdam, Anvers & Grenade, c'eſt par ſacs; & à Amboiſe, Blois, Tours, la Rochelle, Bordeaux, Avignon, par boiſſeaux.

Le tonneau eſt la *meſure* de Beauvais, Breſt, Nantes, Saint-Malo, Copenhague; les raſes celle de Quimpercorentin, de Concarnau & de Pont-l'abbé; la ratiere celle d'Aire, de Lille, de Dunkerque & d'Oſtende; la charge celle de Marſeille, de Toulon, de Candie & de quelques îles de l'Archipel; le muid d'Orléans & de Rouen; l'ânée de Lyon & de Mâcon; la mine de Dieppe; l'éminet de Toulon; l'émine d'Auxonne, de Marſeille, &c. auſſi-bien que de Barbarie; la tonne & les perrées de Vannes & d'Avray; le quartier de Morlaix; le bichet de Verdun, de Baune, Châlons, Tournus, &c. le quartal de Dauphiné & de Breſſe; le penel ou peneaux de Franche-Comté; & la civadiere de Meſieres.

A Naples, on réduit les *meſures* des corps ſecs ſur le pié du tomole ou tomolo; à Seville ſur celui de l'anagros; à Tongres par muddes; à Anvers par vertels; à Amſterdam, Konisberg, Dantzik & en Pologne par laſt ou leth.

Il y a le ſtar ou ſtaro de Veniſe; le fanegue de Cadix, de Saint-Sébaſtien & de Bilbao en Eſpagne; le ſcheppel de Hambourg; l'alquier de Lisbonne; les conques de Bayonne & de Saint-Jean-de-Luz; le gallon, le pech, le comb, le carnok & la quarte de Londres.

A Briare ville de France connue par ſon canal, on meſure les grains par quartes. Celle de Moſcovie ſe nomme *chefford*, & tient environ trois boiſſeaux *meſure* de Rouen: elle ſe ſubdiviſe en quatre parties, du-moins celle d'Archangel, car elle n'eſt pas égale pour tout le pays.

La plupart des nations orientales, avec leſquelles nous trafiquons, vendent preſque tout au poids, même les liqueurs, & n'ont preſque point de *meſures* de continence fixes. On peut pourtant mettre au nombre de ces dernieres chez les Siamois, pour les liquides, le coco & le canon; & pour les graines, le ſat, le ſerte & le cohi. Les Maures qui commercent avec nous au baſtion de France, ſe ſervent des gantres pour meſurer les blés & autres grains que nous tirons d'eux.

Le bâton de jauge & la verge ſont auſſi des *meſures* pour eſtimer la quantité des liqueurs, dans les vaiſſeaux qui les renferment.

Les *meſures* pour les bois à brûler, ſont la corde, la membrure, l'anneau & la chaîne.

La *meſure* pour l'arpentage des eaux & forêts de France, eſt réglée à raiſon de douze lignes pour pouce, douze pouces pour pié, vingt-deux piés pour perche, & cent perches pour arpent; ce qui n'a pourtant lieu que dans le meſurage des bois appartenans au roi: pour les particuliers, on ſe conforme à l'uſage des lieux où les bois ſont ſitués.

Les marchands tant en gros qu'en détail, doivent ſuivant l'ordonnance de 1673, avoir des *meſures* étalonnées. *Voyez* ETALON.

La diverſité qui ſe rencontre en France ſur les *meſures*, a toujours cauſé & cauſe encore ſouvent des conteſtations entre les marchands & négocians. Dès l'an 1321 Philippe V. eut deſſein de les rendre toutes uniformes dans ſon royaume, auſſi-bien que les poids; ce projet qu'on a ſouvent repris dans la ſuite, & nommément ſous le miniſtere de M. Colbert, mais demeuré ſans exécution, ſeroit il auſſi difficile qu'on le penſe? L'utilité que le public en eſpere, devroit encourager le miniſtere à établir en ce point une police univerſelle. *Dictionn. de Comm. tom. III. pag.* 367. *& ſuiv.*

MESURE, (*Commerce.*) nom général qu'on donne en quelques lieux de France, & particulierement en Franche-Comté, à la *meſure* de continence pour les grains; ce qui varie pour le poids.

A Beſançon, par exemple, la *meſure* de froment peſe trente ſix livres poids de marc; celle de méteil, 35 livres; celle de ſeigle, 34; celle d'avoine, 32 livres.

A Gray, la *meſure* de froment peſe 40 livres, de méteil 39, de ſeigle 38, & d'avoine 30 livres.

A Dan, la *meſure* de froment peſe 38 livres, de méteil 36, & d'avoine 33. *Dictionn. de Commerce, tom. III. pag.* 372.

MESURE DU QUAI, (*Comm.*) on nomme ainſi au Havre-de-Grace une *meſure* de grains, compoſée de trois boiſſeaux. Cette *meſure* pour le froment peſe 151 livres poids de marc; pour le méteil, 145 livres; & pour le ſeigle, 139 livres. *Idem, ibid.*

MESURE *pour les raies, outil de Charron*; c'eſt un morceau de bois long de deux ou trois piés, qui eſt fait par en-haut comme une croſſe, qui ſert aux Charrons pour prendre la *meſure* des raies qu'ils veulent faire & les mettre à la longueur. *Voyez la figure Pl. du Charron.*

MESURES, *en terme d'Epinglier*, c'eſt la même choſe que *boîte. Voyez* BOÎTE, *& la fig. Pl. de l'Epinglier.*

MESURE, *être en*, (*Eſcrime.*) c'eſt être à portée de frapper l'ennemi d'une eſtocade, & d'en être frappé. On appelle *tirer de pié ferme*, lorſqu'on détache une botte en *meſure*, de lo te que tirer en *meſure* ou tirer de pié ferme eſt la même choſe; puiſque, dans l'un & l'autre cas, c'eſt allonger une eſtocade, ſans qu'il ſoit néceſſaire de remuer le pié gauche.

Pour connoître ſi l'on eſt en *meſure*, il faut que la pointe de votre épée puiſſe toucher la garde de celle de l'ennemi, étant en garde de part & d'autre.

MESURE, *entrer en*, (*Eſcrime.*) c'eſt approcher de l'ennemi par un petit pas en-avant. Il ſe fait en avançant le pié droit d'environ ſa longueur, & en faiſant ſuivre autant le gauche.

MESURE, *être hors*, (*Eſcrime.*) c'eſt être trop éloigné de l'ennemi pour le frapper, & pour en être frappé. On connoît ſi l'on eſt hors de *meſure*, lorſqu'étant en garde de part & d'autre & ſans allonger le bras, la pointe de votre épée ne peut pas toucher la garde de l'épée de l'ennemi.

MESURE, *rompre la*, (*Eſcrime.*) c'eſt s'éloigner de l'ennemi par un petit pas en-arriere. Il ſe fait en reculant le pié gauche d'environ ſa longueur, & en faiſant ſuivre autant le pié droit: on rompt ordinairement la *meſure* quand on n'eſt pas sûr de bien parer, & pour attirer l'ennemi.

MESURE, inſtrument d'uſage dans les *groſſes forges*. Il eſt ſynonyme à *jauge. Voyez* JAUGE & FORGES.

MESURE, au jeu de mail, eſt une eſpece de compas rond, pour marquer les différens poids que doivent avoir les bonnes boules de toutes groſſeurs.

MESURE, *en terme de Manége*, ſe dit des tems, des mouvemens, des diſtances qu'il faut obſerver, comme des cadences, pour faire agréablement le manége.

C'eſt auſſi un inſtrument deſtiné à faire connoître la hauteur du cheval depuis le haut du garot juſqu'au bas du pié de devant. Il conſiſte ordinairement en une chaîne de ſix piés de haut où chaque pié eſt diſtingué: la potence eſt une *meſure* plus certaine. *Voyez* POTENCE.

MESURES, *en terme de Tireur d'or*, ſont des anneaux ouverts plus ou moins, dans leſquels on paſſe le fil d'or pour en voir la groſſeur.

MESURE, *terme de Tailleurs*; ce ſont les longueurs & les groſſeurs du corps, qu'ils prennent ſur la perſonne même qui ſe fait habiller. Pour cet effet, ils ont une bande de papier ou de parchemin ſur laquelle ils marquent par des crans les dimenſions qu'ils ont priſes; & cette bande ſe nomme auſſi une *meſure*.

Voici les différentes opérations qu'il faut faire pour prendre la *meſure* d'un habit complet. On prend 1°. la longueur du derriere; 2°. celle de la taille depuis le collet juſqu'à la hanche; 3°. les écarrures de derriere, c'eſt-à-dire, depuis une épaule juſqu'à l'autre; 4°. la longueur du devant; 5°. la largeur de la poitrine; 6°. la groſſeur du corps ſous les aiſſelles; 7°. la groſſeur du ventre; 8°. la groſſeur des hanches; 9°. la longueur de la manche; 10°. enfin, la groſſeur du bras. Voilà les *meſures* de l'habit.

Les mêmes dimenſions ſervent pour la veſte; mais pour avoir celles de la culotte, on *meſure* 1°. la groſſeur du genouil; 2°. la groſſeur de la cuiſſe en-bas; 3°. la même groſſeur de la cuiſſe en-haut; 4°. la groſſeur de la ceinture; 5°. enfin, la longueur de la culotte.

Toutes ces groſſeurs ſe marquent par des crans qu'on fait avec des ciſeaux ſur la bande de parchemin; & au bout de cette bande les Tailleurs écrivent le nom de la perſonne dont ils ont pris la *meſure*.

Chaque tailleur a une maniere particuliere de faire ces marques, de façon qu'ils auroient beaucoup de peine à connoître les *meſures* les uns des autres.

MESURER, v. act. (*Géom.*) Suivant la définition mathématique de ce *mot*, c'eſt prendre une certaine quantité, & exprimer les rapports que toutes les autres quantités de même genre ont avec celle-là.

Mais en prenant ce *mot* dans le ſens populaire, c'eſt ſe ſervir d'une certaine meſure connue, & déterminer par-là l'étendue préciſe, la quantité, ou capacité de quelque choſe que ce ſoit. *Voyez* MESURE.

L'action de *meſurer* ou le meſurage en général fait l'objet de la partie pratique de la Géométrie. *Voyez* GÉOMÉTRIE. Les différentes portions d'étendue qu'on ſe propoſe de *meſurer*, ou auxquelles on applique la Géométrie pratique, font donner à cette ſcience différens noms; ainſi l'art de *meſurer* les lignes ou les quantités géométriques d'une ſeule dimenſion, s'appelle *Longimétrie*. *Voyez* LONGIMÉTRIE.

Et quand ces lignes ne ſont point paralleles à l'horiſon, ce même art prend alors le nom d'*Altimétrie*. *Voyez* ALTIMÉTRIE. Et il s'appelle *Nivellement*, lorſqu'on ne ſe propoſe que de connoître la différence de hauteur verticale des deux extrêmités de la ligne. *Voy.* NIVELLEMENT.

L'art de *meſurer* les ſurfaces reçoit auſſi différens noms ſelon les différentes ſurfaces qu'on ſe propoſe de *meſurer*. Lorſque ce ne ſont que des champs, on l'appelle alors *Géodéſie* ou *Arpentage*. Lorſque ce ſont d'autres ſuperficies, il retient alors le nom générique d'*art de meſurer*. *Voyez* GÉODÉSIE & ARPENTAGE.

Les inſtrumens dont on ſe ſert dans cet art, ſont la perche, la chaîne, le compas, le graphometre, la planchette, &c. *Voyez* AIRE, CHAÎNE, COMPAS, &c.

L'art de *meſurer* les ſolides ou les quantités géométriques de trois dimenſions, s'appelle *Stéréométrie*. *Voy.* STÉRÉOMÉTRIE. Et il prend le nom de *Jaugeage*, lorſqu'il a pour objet de *meſurer* les capacités des vaiſſeaux, ou les liqueurs que les vaiſſeaux contiennent. *Voyez* JAUGE.

Par la définition du mot *meſurer*, ſuivant laquelle la *meſure* doit être homogene à la choſe à *meſurer*, c'eſt-à-dire, de même genre qu'elle; il eſt donc évident que dans le premier cas, ou lorſqu'il s'agit de *meſurer* des quantités d'une dimenſion, la meſure doit être une *ligne*, dans le ſecond une *ſurface*, & dans le troiſieme un *ſolide*. En effet une ligne, par exemple, ne ſauroit *meſurer* une ſurface, puiſque *meſurer* n'eſt autre choſe qu'appliquer la quantité connue à l'inconnue, juſqu'à

qu'à ce qu'à force de répétition, s'il en eſt beſoin, l'une ſoit devenue égale à l'autre. Or les ſurfaces ont de la largeur & la ligne n'en a point; &, ſi une ligne n'en a point, quarante, cinquante, ſoixante lignes n'en ont pas non plus: on a donc beau appliquer une ligne à une ſurface, elle ne pourra jamais lui devenir égale ou la *meſurer*; & l'on prouvera évidemment de la même maniere, que les ſurfaces qui n'ont point de profondeur ne ſauroient *meſurer* les ſolides qui en ont.

Nous voyons auſſi par-là pourquoi la meſure naturelle de la circonférence d'un cercle eſt un arc, ou une partie de la circonférence de ce cercle. *Voyez* ARC. C'eſt qu'une ligne droite ne pouvant toucher une courbe qu'en un point, il eſt impoſſible qu'une droite ſoit appliquée immédiatement à une portion de cercle quelconque; ce qui eſt pourtant néceſſaire, afin qu'une grandeur puiſſe être la meſure d'une autre grandeur. C'eſt pourquoi les Géometres ont diviſé les cercles en 360 parties, ou petits arcs qu'on nomme *dégrés*. *Voyez* ARC, CERCLE *&* DEGRÉ.

L'art de *meſurer* les triangles ou de parvenir à connoître les angles & les côtés inconnus d'un triangle, lorſqu'on y connoît déja ou les trois côtés, ou bien deux côtés & un angle, ou bien enfin un côté & deux angles, s'appelle *Trigonométrie*. *Voyez* TRIGONOMÉTRIE.

L'art de *meſurer* l'air, ſa preſſion, ſon reſſort, *&c.* s'appelle *Aérométrie* ou *Pneumatique*. *Voyez* AÉROMÉTRIE *&* PNEUMATIQUE. *Chambers*. (*E*)

MESURER, (*Hydr.*) on dit *meſurer* le courant d'une riviere, c'eſt le jauger, *voyez* JAUGE; *meſurer* le contenu d'un baſſin, c'eſt le toiſer. *Voyez* TOISER. (*K*)

MESURER, c'eſt ſe ſervir d'une meſure certaine & connue pour déterminer & ſavoir préciſément l'étendue, la grandeur, ou la quantité de quelque corps, ou la capacité de quelque vaiſſeau.

La jauge eſt l'art ou la maniere de *meſurer* toutes ſortes de vaiſſeaux ou tonneaux à liqueurs, pour en connoître la capacité, c'eſt-à-dire le nombre de ſetiers ou de pintes qu'ils contiennent. *Voyez* JAUGE.

Meſurer du blé, de l'avoine, de l'orge, du charbon, *&c.* c'eſt remplir pluſieurs fois de ces choſes une grande ou petite meſure fixée par la police & par les réglemens. On *meſure comble* quand on enfaîte le grain ou autre matiere ſeche ſur la meſure; & *ras*, quand on racle les bords; en ſorte que la *meſurée* n'excede pas les bords de la meſure.

En fait d'étoffes, de rubans, toiles, *&c.* on ſe ſert plus ordinairement du mot *auner*, que de celui *meſurer*. *Voyez* AUNER.

Dans le même, ſens, on dit en quelques endroits *verger* & *canner*, parce qu'on s'y ſert de verges & de cannes. *Voyez* VERGE *&* CANNE. *Dictionnaire de Commerce*.

MESUREUR, ſ. m. (*Com.*) celui qui meſure. *Voyez* MESURER. A Paris les *meſureurs* ſont des officiers de ville établis en titre: il y en a de pluſieurs eſpeces qui forment des communautés différentes, ſuivant leurs fonctions particulieres. Les uns ſont deſtinés pour meſurer les grains & farines; les autres les charbons de bois & de terre; les autres le ſel, les aulx, oignons, noix, & autres fruits; & les autres la chaux.

On leur donne à tous le nom de *jurés-meſureurs*, parce qu'ils ſont obligés lors de leur reception de jurer ou faire ſerment devant les prevôt des marchands & échevins, de bien & fidelement s'acquitter du devoir de leur charge.

Les jurés-*meſureurs* de grains qui s'étoient multipliés par diverſes créations juſqu'au nombre de 68, ſous le regne de Louis XIV. furent ſupprimées en 1719, & leur office confié à 68 commis. Il conſiſte à meſurer les grains & farines, juger ſi ces marchandiſes ſont bonnes & loyales, tenir regiſtre du prix des grains, & en faire rapport au prevôt des marchands, ou au greffe de la ville. Leurs droits fixés par l'édit de Septembre 1719, ſont d'une livre quatre ſols par muid de farine, de 12 ſ. par chaque muid de blé, de 18 ſ. par muid d'orge, de veſce, de grenailles, & d'une livre quatre ſols par chaque muid d'avoine; à proportion pour les petites meſures.

L'établiſſement des *meſureurs* de charbon eſt fort ancien; il en eſt fait mention dans les reglemens de police du roi Jean, en 1350, & ſous Charles VI. en 1415; ſous Louis XIV. ils étoient au nombre de vingt-neuf. Ils furent ſupprimés en 1719, & remplacés par des commis nommés par le prevôt des marchands. Le devoir de ces commis eſt de meſurer tous les charbons de bois & de terre qui ſe vendent ſur les ports & dans les places; de les contrôler, d'y mettre le prix, de recevoir les déclarations des marchands forains. Leurs droits ne ſont que de deux ſols par voie de charbon de bois, compoſée de deux minots; & de 15 ſ. pour chaque voie de charbon de terre de quinze minots. Ces commis étoient au nombre de vingt; mais les officiers en titre ont été rétablis par édit du mois de Juin 1730.

Les jurés-*meſureurs* de ſel, qui ont auſſi la qualité d'étalonneurs des meſures de bois & de compteurs de ſalines, ont pour principales fonctions, 1°. de faire le meſurage des ſels dans les greniers & bateaux; 2°. de faire l'eſpalement ou étalonnement des meſures de bois ſur les étalons ou meſures matrice; 3°. de compter les marchandiſes de ſalines quand on les décharge des bateaux, d'en prendre déclaration, enregiſtrer la quantité & les noms des charretiers qui les enlevent; 4°. de faire une viſite une fois l'année chez les marchans qui ſont le regrat de grains, graines, fruits, légumes, *&c.* & de vérifier ſi leurs meſures ſont juſtes. Ce ſont les droits & priviléges que leur attribue l'ordonnance de la ville de Paris de l'an 1672.

LA même ordonnance porte que les jurés-*meſureurs* d'aulx, oignons, noix, noiſettes, châtaignes, & autres fruits, auront des meſures de continence marquées à la marque de l'année, pour meſurer toutes ces ſortes de marchandiſes qui ſe vendent au minot, & en cas de défectuoſité deſdites marchandiſes, faire leur rapport au procureur du roi de la ville. Lorſque les regrattiers veulent vendre de ces denrées au-delà du boiſſeau, ils ſont tenus d'appeller les jurés-*meſureurs*.

Les jurés-*meſureurs* & porteurs de chaux, qui avant leur ſuppreſſion en 1719, étoient au nombre de deux *meſureurs*, deux contrôleurs, & trois porteurs, & que l'édit de Septembre de la même année, a réduit à deux *meſureurs*, contrôleurs, & porteurs, doivent empêcher qu'il ne ſoit expoſé en vente aucune chaux qui ne ſoit bonne & loyale, & n'en doivent point eux-mêmes faire commerce. Leurs droits ſont de 15 ſ. par muid de chaux, compoſé de 48 minots, & pour les meſures au-deſſous à proportion.

Il y a auſſi des *meſureurs* de plâtre, qu'on nomme plus ordinairement *toiſeurs*, qui ſont tenus d'avoir de bonnes meſures, & d'empêcher qu'on ne vende des plâtres défectueux. Leurs offices d'abord ſupprimés en 1719, pour être exercés par des commis ont été rétablis en titre en 1730.

Les jaugeurs ſont des *meſureurs* de futailles ou tonneaux à liqueurs. *Voyez* JAUGEURS. Les mouleurs de bois ſont des *meſureurs* de bois à brûler. *Voyez* MOULEURS. Les auneurs de toile & étoffes de laine ſont des *meſureurs* de ces ſortes de marchandiſes. *Voyez* AUNEUR. *Dictionnaire de Commerce, tome III. page* 377. *& ſuivante*.

METABOLE, ſ. f. (*Rhétor.*) figure de rhétorique, qui conſiſte à répéter une même choſe, une même idée, ſous des mots différens, *iteratio unius rei, ſub varietate verborum*, dit Caſſiodore. Il en donne pour exemple, ce paſſage d'un pſeaume. *Verba mea auribus percipe, Domine; intellige clamorem meum; intende aurem voci orationis meæ*. „ Seigneur; daignez m'entendre; écoutez-moi; prêtez une oreille attentive à mes „ accens „. Cette figure eſt très-commune dans Ovide, qui ſe plaît à redire la même choſe de pluſieurs manieres: c'eſt une eſpece de pléonaſme, qui eſt le langage des paſſions. (*D. J.*)

METACAL, (*Poias égypt.*) Pocock dit que le *métacal* eſt un poids d'uſage en Egypte pour peſer les perles. Ce poids eſt égal à deux karats, & chaque karat a quatre grains; ſeize karats ſont la drachme, & douze drachmes ſont l'once. (*D. J.*)

METACARPE, ſ. m. *ou METACARPIUM, en Anatomie*, eſt la partie de la main entre le poignet & les doigts. *Voyez nos Pl. d'Anat. voyez auſſi* MAIN. Le mot vient du grec μετα, *après*, & καρπος, *main*.

Le *métacarpe* eſt compoſé de quatre os qui répondent aux quatre doigts, & dont celui qui ſoutient l'index eſt le plus gros & le plus long. Tous ces os ſont longs & ronds, un peu convexes néanmoins vers le dos de la main, un peu concaves & applatis en-dedans. Ils ſont creux au milieu, & pleins de moëlle; ils ſe touchent les uns les autres à leurs extrémités, & laiſſent entre eux des eſpaces où ſont placés les muſcles interoſſeux. *Voyez* INTEROSSEUX.

A leur extrémité ſupérieure eſt un enfoncement pour recevoir les os du carpe; leur extrémité inférieure eſt ronde, & elle eſt reçue dans la cavité de la premiere phalange des doigts. *Voyez* DOIGT.

La partie interne du *métacarpe* ſe nomme *la paume de la main*, & la partie externe, *le dos de la main*. *Voyez* PAUME, *&c.*

METACARPIEN, *ou* GRAND HYPOTHENAR, *en Anatomie*, *voyez* ABDUCTEUR.

METACHRONISME, ſ. m. *en Chronologie*, marque une erreur dans le tems, ſoit par défaut, ſoit par excès. *Voyez* CHRONOLOGIE, ANACHRONISME. Ce dernier mot eſt aujourd'hui le ſeul uſité.

METAGEITNIES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) μεταγείτνια; ce mot ne ſe peut traduire que par une longue périphraſe, fêtes où l'on célebre le jour que l'on a quitté ſon pays, pour aller s'établir dans un pays voiſin; μετὰ, *ad*, γείτων, *gen.* ονος, *vicinus*. Les habitans de Mélite, bourg de l'Attique, avoient inſtitué ces fêtes, & voici à quelle occaſion. Ils quitterent le bourg qu'ils habitoient, & ſous les auſpices d'Apollon, ils choiſirent pour lieu de leur demeure un bourg voiſin, nommé *Diomée*. Cette tranſmigration leur ayant été favorable, ils donnerent à Apollon l'épithete de *Metageitnios*, comme qui diroit *protecteur* de ceux qui abandonnent leur pays, pour ſe tranſplanter dans une contrée voiſine. L'épithete du dieu donna le nom à ces fêtes, & ces fêtes le donnerent au mois durant lequel on les célebroit. (*D. J.*)

METAGEITNION, (*Antiq. greq.*) μεταγειτνιων, ſecond mois de l'année des Athéniens; il n'avoit que vingt-neuf jours, & répondoit, ſuivant l'ancien calendrier reçu précédemment en Angleterre, à la derniere partie de Juillet, & au commencement d'Août. Les Boétiens le nommoient *panemus*, & le peuple de Syracuſe *carnius*. Il reçut ſon nom des métageitnies, qui étoit une des fêtes d'Apollon. *Voyez* Potter, *Archœol. greq. tom. I. page* 414. (*D. J.*)

METAGONIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire d'Afrique, ſur la côte de la Mauritanie tingitane, ſelon Strabon, *liv. XVII.* Caſtald l'appelle *caba de tres forcas*, & Olivieri le nomme *cabo de tres arcas*. (*D. J.*)

METAL, au pl. MÉTAUX, (*Hiſt. nat. Chimie & Métallurgie.*) *metalla*. Ce ſont des ſubſtances peſantes, dures, éclatantes, opaques, qui deviennent fluides & prennent une ſurface convexe dans le feu, mais qui reprennent enſuite leur ſolidité lorſqu'elles ſont refroidies; qui s'étendent ſous le marteau; qualités que les différens *métaux* ont dans des degrés differens.

On compte ordinairement ſix *métaux*; ſavoir, l'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'étain & le plomb. Mais depuis peu quelques auteurs en ont compté un ſeptieme, que l'on nomme *platine* ou *or blanc*. *Voyez* PLATINE.

Il y a trois caracteres principaux & diſtintifs des vrais *métaux*; c'eſt 1°. la ductilité ou la faculté de s'étendre ſous le marteau & de ſe plier, ſur-tout lorſqu'ils ſont froids; 2°. d'entrer en fuſion dans le feu; & 3°. d'avoir de la fixité au feu, & de n'en être point entierement ou du moins trop promptement diſſipés. Les ſubſtances qui réuniſſent ces trois qualités, doivent être regardées comme de vrais *métaux*. Il y a pluſieurs ſubſtances minérales ſemblables en pluſieurs points aux *métaux*, & qui ont une ou deux de ces propriétés, mais comme elles ne les ont point toutes, on les appelle *demi-métaux*; ces ſubſtances ont bien à l'extérieur le coup d'œil des vrais *métaux*, mais elles ſe briſent ſous le marteau, & l'action du feu les diſſipe & les volatiliſe entierement, quoiqu'elles ayent la faculté d'entrer en fuſion dans le feu. *Voyez l'art.* DEMI-MÉTAUX.

On diviſe les *métaux* en *parfaits* & en *imparfaits*. Les *métaux* parfaits, ſont ceux qui n'éprouvent aucune alteration de la part du feu; après les avoir fait entrer en fuſion, il ne peut point les calciner ou les changer en chaux, ni en diſſiper aucune partie; l'air & l'eau ne produiſent aucune altération ſur les *métaux* parfaits; on en compte deux, qui ſont l'or & l'argent; on appelle *métaux imparfaits*, ceux à qui l'action du feu fait perdre leur éclat & leur forme métallique, & dont à la fin il vient à bout de détruire, de décompoſer & même de diſſiper une grande partie. Tels ſont le cuivre, le fer, l'étain & le plomb. L'air & l'eau ſont en état d'altérer ces ſortes de *métaux*.

Pour ſimplifier les choſes, on peut dire que les *métaux* parfaits ſont ceux à qui l'action du feu ne fait point perdre leur phlogiſtique ou la partie inflammable qui leur eſt néceſſaire pour paroître ſous la forme métallique qui leur eſt propre; au lieu que les *métaux* imparfaits ſont ceux que le feu prive de cette partie. *Voyez* PHLOGISTIQUE & *voyez* CHAUX MÉTALLIQUE.

Les anciens Chimiſtes ont encore diviſé les *métaux*, en *ſolaires* & en *lunaires*. Suivant eux, les *métaux* ſolaires ſont l'or, le cuivre & le fer; & les *métaux* lunaires ſont l'argent, l'étain & le plomb. Les uns ſont colorés & les autres ſont blancs. M. Rouelle a trouvé que cette diſtinction n'étoit point ſi chimérique que quelques Chimiſtes l'ont cru; & les *métaux lunaires* ou blancs ont en effet des proprietés qui les diſtinguent des *métaux ſolaires* ou jaunes. *Voyez* RAPPORT, *table des*.

Enfin, l'or & l'argent ont été appellés *métaux précieux* ou *métaux nobles*, à cauſe du prix que les hommes ont attaché à leur poſſeſſion; les autres *métaux* plus communs ont été appellés *métaux ignobles*; cependant, ſi l'on ne conſultoit que l'utilité pour attacher du prix aux choſes, on verroit que le fer devroit ſans difficulté, être regardé comme un métal plus précieux que l'or.

Les Alchimiſtes comptoient ſept *métaux*, parce qu'ils joignoient le mercure aux ſix qui précedent; ils croyoient auſſi que chacun de ces ſept *métaux* étoient ſous l'influence d'une des ſept planetes, ou bien, comme ils affectoient un ſtyle énigmatique, ils ſe ſont ſervi des noms des planetes pour déſigner les differens *métaux*. C'eſt ainſi qu'ils ont appellé l'or, *Soleil*; l'argent, *Lune*; le cuivre, *Venus*; le fer, *Mars*; l'étain, *Jupiter*; le plomb, *Saturne*.

Quoique nous ayons dit que les *métaux* ſont des corps peſans, ductiles, malléables & fixes au feu, il ne faut point croire qu'ils poſſedent tous ces qualités au même degré. C'eſt ainſi que pour le poids, l'or ſurpaſſe tous les *métaux*; le plomb tient le ſecond rang; l'argent, le cuivre, le fer & l'étain viennent enſuite.

Il en eſt de même de la ductilité des *métaux*, elle varie conſiderablement. L'or poſſede cette qualité dans le degré le plus éminent; enſuite viennent l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, & enfin le plomb. A l'égard de la malleabilité ou de la faculté de s'étendre ſous les coups de marteau, le plomb & l'étain la poſſedent plus que les autres *métaux*; enſuite vient l'or, l'argent, le cuivre & enfin le fer, qui eſt moins malleable que tous les autres.

Une autre propriété génerale des *métaux* eſt d'entrer en fuſion dans le feu, & d'y prendre une ſurface convexe, ſans qu'il ſoit beſoin pour cela de leur joindre d'additions; mais tous ne ſe fondent point avec la même facilité. Il y en a qui ſe fondent avec une très-grande promptitude à un degré de feu très-foible, & avant que de rougir; tels ſont le plomb & l'étain: d'autres ſe fondent en même-tems qu'ils rougiſſent, & exigent pour cela un feu beaucoup plus violent que les premiers; tels ſont l'or & l'argent. Enfin, le cuivre & le fer demandent un feu d'une violence extrème, & rougiſſent long-tems avant que d'entrer en fuſion. *Voyez* FUSION.

Les *métaux* ſont diſſouts par différens menſtrues ou diſſolvans; il y a des diſſolvans qui agiſſent ſur les uns ſans rien faire ſur d'autres; c'eſt ainſi que l'eſprit de nitre diſſout l'argent, le cuivre, le fer *&c.* ſans agir ſur l'or. Mais une vérité que M. Rouelle a découverte, c'eſt que tous les acides agiſſent ſur les *métaux*; il faut pour cela que leur aggrégation ait été rompue, c'eſt-à-dire qu'ils ayent été diviſés en particules déliées. Cependant il eſt certain qu'il y a des *métaux* qui ont plus de diſpoſition à ſe diſſoudre dans un diſſolvant, que d'autres *métaux* qui ſont pourtant déja diſſouts; c'eſt ainſi que ſi de l'argent a été diſſout par de l'eſprit de nitre, en trempant du cuivre dans cette diſſolution, le diſſolvant quitte l'argent pour s'unir avec le cuivre; & alors on dit qu'un métal en a dégagé un autre. *Voyez* DISSOLVANT & PRÉCIPITATION.

La plûpart des *métaux* & des demi-*métaux* ont la propriété de s'unir ou de s'amalgamer avec le mercure, mais cette union ne ſe fait point avec autant de facilité pour tous, & il y en a qui n'ont aucune diſpoſition à s'amalgamer. *Voyez* MERCURE.

L'action du feu dilate tous les *métaux*, & leur fait occuper plus d'eſpace qu'ils n'en occupoient auparavant, lorſqu'ils étoient froids. La chaleur de l'atmoſphere ſuffit auſſi pour dilater les *métaux*, mais cette dilatation eſt plus inſenſible.

A l'exception de l'or & de l'argent, le feu fait perdre à tous les *métaux* leur éclat & leur forme metallique, il les change en une eſpece de terre ou de cendre que l'on nomme *chaux métallique*; par cette calcination, ils perdent leur liaiſon, ils changent & augmentent de poids; le plomb, par exemple, devient de la nature du verre; ils changent de couleur; ils ſont rendus moins fuſibles; ils ne ſont plus ſonores; ils ne ſont plus en état de s'unir avec le mercure. Ces changemens s'operent plus ou moins promptement ſur les différens *métaux*, mais on peut toujours rendre à ces cendres ou chaux leur premiere forme metallique, en leur joignant une matiere graſſe ou inflammable, & en les expoſant de nouveau à l'action du feu. *Voyez l'article* RÉDUCTION. Les chaux des *métaux*

jointes avec la fritte, c'eſt-à-dire, avec la matiere dont on fait le verre, la colore diverſement, ſuivant la couleur propre à chaque métal. *Voyez* EMAIL & VERRERIE.

En fondant au feu les *métaux*, pluſieurs s'uniſſent les uns aux autres, & forment ce qu'on appelle des *alliages métalliques*; c'eſt ainſi que l'or s'unit ou s'allie avec l'argent & avec le cuivre; d'autres ne s'uniſſent point du tout par la fuſion; tels ſont le fer & le plomb. Il y a auſſi des *métaux* qui s'uniſſent avec les demi-*métaux*; c'eſt ainſi que, par exemple, le cuivre s'unit avec le zinc, & forme le cuivre jaune ou laiton. Les *métaux* alliés par la fuſion n'occupent point le même eſpace, qu'ils occupoient chacun pris ſéparement: il y en a dont le volume augmente par l'alliage, & d'autres dont le volume diminue. D'où l'on voit, que le fameux problème d'Archimede, pour connoître l'alliage de la couronne d'Hiéron, étoit fondé ſur une ſuppoſition entierement fauſſe. Il en eſt de même des alliages des *métaux* avec les demi-*métaux*. Voyez *la métallurgie de* M. Gellert, *tom. I. de la traduction françoiſe*.

La balance hydroſtatique ne peut point non plus faire connoître exactement la peſanteur ſpecifique des *métaux*. Auſſi, voit-on, que jamais deux hommes n'ont été parfaitement d'accord ſur la peſanteur d'un *métal:* ces variations viennent, 1°. du plus ou du moins de pureté du *métal* que l'on a examiné; 2°. du plus ou du moins de pureté de l'eau que l'on a employée pour l'expérience; 3°. des différens degrés de chaleur de l'atmoſphere qui influent conſidérablement ſur les liquides, ſans produire des effets ſi marqués ſur des corps ſolides, tels que les *métaux*.

Telles ſont les proprietés génerales qui conviennent à tous les *métaux:* on trouvera à l'article de chaque *métal* en particulier, les caracteres qui lui ſont propres & qui le diſtinguent des autres. *Voyez* OR, ARGENT, FER, PLOMB, &c.

Les ſentimens des anciens Alchimiſtes & des Phyſiciens ſpeculatifs, qui ont voulu raiſonner ſur la nature des *métaux*, ont été très-vagues & très-obſcurs; ils regardoient le ſel, le ſoufre & le mercure, comme les élémens des *métaux*; ce ſyſtème ſubſiſta juſqu'à ce que Beccher eût fait voir, que ces trois prétendus principes ſont eux-mêmes des corps compoſés, & par conſéquent ne peuvent point être regardés comme des élémens; d'après ces reflexions, ce celebre chimiſte regarde les *métaux*, ainſi que tous les corps de la nature, comme compoſés de trois ſubſtances qu'il appelle *terres*. La premiere de ces terres eſt la terre ſaline ou *vitreſcible*; la ſeconde eſt la terre graſſe ou *inflammable*; & la troiſieme, eſt la *terre mercurielle* ou *volatile*. Suivant lui, ces trois terres entrent dans la compoſition de tous les *métaux*, & c'eſt de leur combinaiſon plus ou moins exacte & parfaite, que dépend la perfection des *métaux*, & leur différence ne vient que de ce que l'un de ces principes domine ſur tous les autres, & des différentes proportions ſuivant leſquelles ils ſe trouvent combinés dans les *métaux*. Quoiqu'il ſoit très-difficile d'analiſer les *métaux*, au point de faire voir ces trois principes diſtincts & ſéparés les uns des autres, Beccher s'efforce de prouver leur exiſtence par des raiſonnemens, & par des expériences qui doivent encore avoir plus de poids.

1°. Il prouve l'exiſtence d'une terre vitreſcible, par la propriété que tous les *métaux*, à l'exception de l'or & de l'argent, ont de ſe calciner au feu, c'eſt-à-dire, de ſe changer en une terre ou cendre, qui, expoſée à un feu convenable, ſe convertit en un verre. Selon ce même auteur, cette terre vitreſcible ſe trouve dans le caillou, dans le quartz, & c'eſt à elle que les ſels alkalis doivent la propriété qu'ils ont de ſe vitrifier.

2°. Le ſecond principe conſtituant des *métaux* eſt, ſuivant Beccher, la terre onctueuſe ou inflammable; elle corrige & tempere la ſiccité de la terre vitreſcible, elle ſert à lui donner de la raiſon, & par cette terre, il a voulu déſigner ce que l'on appelle le *principe inflammable* ou le *phlogiſtique des métaux*, dont on ne peut nier l'exiſtence.

3°. Enfin, Beccher admet un troiſieme principe conſtituant des *métaux*, qu'il appelle la *terre mercurielle*; c'eſt cette derniere qu'il regarde comme la plus eſſentielle aux *métaux*, & qui leur donne la forme métallique. En effet, les deux principes ou terres qui précédent ſont communs aux pierres, aux végetaux, &c. mais, ſelon lui, c'eſt la terre mercurielle, qui étant jointe avec les deux autres, donne aux *métaux* la ductilité qui leur eſt propre & qui les met dans l'état métallique, ou la métallicité.

Telle eſt la théorie de Beccher, ſur la nature des *métaux*, depuis elle a été adoptée, modifiée & expliquée par Stahl & par la plûpart des Chimiſtes; il paroît néanmoins qu'il ſera toujours très-difficile d'établir rien de certain ſur une matiere auſſi obſcure que celle qui s'occupe des élemens des corps; ſur-tout ſi l'on conſidere que les parties ſimples & élementaires échappent toujours à nos ſens, qui ſont pourtant les ſeuls moyens que la nature fourniſſe pour juger des êtres phyſiques.

Cela poſé, il n'eſt point ſurprenant que les ſentimens des Naturaliſtes ſoient ſi variés ſur la formation des *métaux*; c'eſt encore une de ces queſtions que la nature ſemble avoir abandonnées aux ſpéculations & aux ſyſtèmes des Phyſiciens. Il y a deux ſentimens géneraux ſur cette formation; les uns prétendent que les *métaux* ſe forment encore journellement dans le ſein de notre globe, & que c'eſt par la différente élaboration & combinaiſon de leurs molécules élémentaires qu'ils ſont produits; on prétend de plus, que ces molécules ſont ſuſceptibles d'être mûries & perfectionnées, & que par cette *maturation*, des ſubſtances métalliques, qui dans leur origine étoient imparfaites, acquierent peu-à-peu & à l'aide d'une ſorte de fermentation, un plus grand degré de perfection. Les Alchimiſtes ont enchéri ſur ces idées, & ont imaginé un grand nombre d'expreſſions figurées, telles que celles de *ſemence* ou de *ſperme mercuriel* & métallique, de *ſemence ſaline* & *vitriolique*, &c. termes obſcurs & inintelligibles pour ceux mêmes qui les ont inventés.

Le célebre Stahl croit que les *métaux* ont la même origine que le monde, & que les filons qui les contiennent ont été formés dès ſa création; ce ſavant chimiſte penſe que dès les commencemens, Dieu créa les *métaux* & les filons métalliques tels qu'ils ſont actuellement; il ſe fonde ſur la régularité qui ſe trouve dans la direction de ces filons ſur leur conformation, qui ne ſemble nullement être un effet du haſard, & ſur leur marche qui n'eſt jamais interrompue que par des obſtacles accidentels que différentes révolutions arrivées à de certaines portions de la terre ont pû faire naître. *Voyez l'article* FILONS. Malgré l'autorité d'un ſi grand homme, il y a tout lieu de croire que les *métaux* & leurs mines ſe forment encore journellement, pluſieurs obſervations ſemblent conſtater cette vérité, & nous convainquent que ces ſubſtances éprouvent dans le ſein de la terre, des décompoſitions qui ſont ſuivies d'une reproduction nouvelle. *Voyez l'article* MINES, *mineræ*.

Les *métaux* ſe trouvent donc dans le ſein de la terre; on les y rencontre quelquefois purs, c'eſt-à-dire, ſous la forme métallique qui leur eſt propre, & alors on les nomme *métaux natifs* ou *vierges:* mais l'état dans lequel les *métaux* ſe rencontrent le plus ordinairement eſt celui de mines, c'eſt-à-dire, dans un état de combinaiſon, ſoit avec le ſoufre, ſoit avec l'arſenic, ſoit avec l'une & l'autre de ces ſubſtances à la fois; alors on dit qu'ils ſont *minéraliſés*. *Voyez* MINÉRALISATION. C'eſt dans ces deux états que les *métaux* ſont dans les filons ou veines métalliques; leur combinaiſon avec le ſoufre & l'arſenic leur donne des formes, des couleurs & des qualités très-différentes de celles qu'ils auroient s'ils étoient purs; l'on eſt donc obligé de recourir à pluſieurs travaux pour les purifier, c'eſt-à-dire, pour les délivrer des ſubſtances avec leſquelles ils ſont combinés, pour les ſéparer de la roche ou de la terre à laquelle ils étoient attachés dans leurs filons, & pour les faire paroître ſous la forme néceſſaire pour ſervir aux différens uſages de la vie. Ces travaux ſont l'objet de la métallurgie. *Voyez* METALLURGIE.

Cependant les *métaux* ne ſe trouvent point toujours dans des filons ſuivis & réguliers, on les rencontre ſouvent ainſi que leurs mines, ſoit mêlés dans les couches de la terre, ſoit répandus à ſa ſurface, ſoit en maſſes roulées par les eaux, ſoit en paillettes éparſes dans le ſable des rivieres & des ruiſſeaux. Il y a lieu de préſumer que les *métaux* & leurs mines qui ſe trouvent en ces états ont été arrachés des filons, & entraînés par la violence des torrens ou par quelqu'autres grandes inondations ou révolutions arrivées à notre globe, c'eſt par ces eaux que les *métaux* & les fragmens de leurs mines & de leurs matrices ont été portés dans les endroits ſouvent fort éloignés de ceux où ils avoient pris naiſſance. *Voyez* MINES. (—)

MÉTAL, *dans l'Artillerie*, eſt la compoſition des différens métaux dont on forme celui du canon & des mortiers. *Voyez* CANON.

MÉTAL, les Fondeurs de cloches appellent ainſi la matiere dont les cloches ſont faites, qui eſt trois parties de cuivre rouge, & une d'étain fin. *Voyez l'article* FONTE DES CLOCHES.

METALEPSE, ſ. f. (*Gram.*) ce mot eſt grec; μεταλήψις, composé de la prépoſition μετὰ, qui dans la compoſition marque *changement*, & de λαμβάνω, *capio* ou *concipio:* la *métalepſe*, eſt donc un trope, par lequel on conçoit la choſe autrement que le ſens propre ne l'annonce; c'eſt le caractere de tous les tropes (*voyez* TROPE); & les noms propres de chacun rendent preſque tous la même idée, parce qu'en effet les tropes ne different entre eux que par des nuances délicates & difficiles à aſſigner. Mais la *métalepſe*, en particulier, eſt reconnue par M. du Marſais pour une eſpece de métonymie (*Voyez* MÉTONYMIE); & peut-être auroit-il été plus à propos de l'y rapporter, que de multiplier ſans profit les dénominations. De quelque maniere qu'il plaiſe à chacun d'en décider, ce qui concerne la *métalepſe*, ou l'eſpece de métonymie que l'on déſigne ici ſous ce nom, mérite d'être connu; & perſonne ne peut le faire mieux connoître que M. du Marſais: c'eſt lui qui va parler ici, juſqu'à la fin de cet article. *Tropes, part. II. art.* 3.

„ La *métalepſe* eſt une eſpece de métonymie, par laquelle on explique ce qui ſuit, pour faire entendre ce qui précede, ou ce qui précede, pour faire entendre ce qui ſuit: elle ouvre, pour ainſi-dire, la porte, dit Quintilien, afin que vous paſſiez d'une idée à une autre; *ex alio in aliud viam præſtat*, *Inſt. VIII.* 6. c'eſt l'antécédent pour le conſéquent, ou le conſéquent pour l'antécédent; & c'eſt toujours le jeu des idées acceſſoires dont l'une éveille l'autre.

„ Le partage des biens ſe faiſoit ſouvent, & ſe fait encore aujourd'hui, en tirant au ſort. Joſué ſe ſervit de cette maniere de partager; *Cumque ſurrexiſſent viri, ut pergerent ad deſcribendam terram, præcepit eis Joſue dicens: circuite terram, & deſcribite eam, ac revertimini ad me; ut hic, coram Domino, in Silo vobis mittam ſortem*. Joſué *XVIII.* 8. Le ſort précede le partage; de-là vient que *ſors*, en latin, ſe prend ſouvent pour le partage même, pour la portion qui eſt échue en partage; c'eſt le nom de l'antécédent qui eſt donné au conſéquent.

„ *Sors* ſignifie encore *jugement*, *arrêt*; c'étoit le ſort qui décidoit chez le Romains, du rang dans lequel chaque cauſe devoit être plaidée. En voici la preuve dans la remarque de Servius, ſur ce vers de Virgile, *Æn. v.* 431. *Nec vero hæ ſine ſorte datæ, ſine judice ſedes*. Sur quoi Servius s'exprime ainſi: *Ex more romano non audiebantur cauſæ, niſi per ſortem ordinatæ. Tempore enim quo cauſæ audiebantur, conveniebant omnes, unde &* concilium: *& ex ſorte dierum ordinem accipiebant, quo poſt dies triginta ſuas cauſas exequerentur; unde eſt*, urnam movet. Ainſi quand on a dit *ſors* pour *jugement*, on a pris l'antécédent pour le conſéquent.

„ *Sortes* en latin, ſe prend encore pour un oracle; ſoit parce qu'il y avoit des oracles qui ſe rendoient par le ſort, ſoit parce que les réponſes des oracles étoient comme autant de jugemens qui regloient la deſtinée, le partage, l'état de ceux qui les conſultoient.

„ On croit avant que de parler; je crois, dit le prophete, & c'eſt pour cela que je parle: *credidi, propter quod locutus ſum. Pſ. CXV.* 1. Il n'y a point là de *métalepſe*; mais il y a une *métalepſe* quand on ſe ſert de *parler* ou *dire* pour ſignifier *croire*. *Direz-vous après cela que je ne ſuis pas de vos amis?* c'eſt-à-dire, *croirez-vous? aurez-vous ſujet de dire?* „

[On prend ici le conſéquent pour l'antécédent.]

„ *Cedo* veut dire dans le ſens propre, *je cede*, *je me rends*; cependant par une *métalepſe* de l'antécédent pour le conſéquent, *cedo* ſignifie ſouvent, dans les meilleurs auteurs, *dites* ou *donnez*: cette ſignification vient de ce que quand quelqu'un veut nous parler, & que nous parlons toujurs nous mêmes, nous ne lui donnons pas le tems de s'expliquer: *écoutez-moi*, nous dit-il, eh bien je vous écoute, parlez: *cedo, dic*. Quand on veut nous donner quelque choſe, nous refuſons ſouvent par civilité; on nous preſſe d'accepter, & enfin nous répondons *je vous cede*, je vous obéis, je me rends, *donnez*; *cedo, da*: *cedo* qui eſt le plus poli de ces deux mots, eſt demeuré tout ſeul dans le langage ordinaire, ſans être ſuivi de *dic* ou de *da*, qu'on ſupprime par ellipſe: *cedo* ſignifie alors ou l'un ou l'autre de ces deux mots, ſelon le ſens; c'eſt ce qui précéde pour ce qui ſuit: & voilà pourquoi on dit également *cedo*, ſoit qu'on parle à une ſeule perſonne ou à pluſieurs; car tout l'uſage de ce mot, dit un ancien grammairien, c'eſt de demander pour ſoi: *cedo, ſibi poſcit & eſt immobile. Corn. Fronto*, apud autores L. L. *pag.* 1335. *verbo* CEDO.

„ On rapporte de même à la *métalepſe* ces façons de parler, *il oublie les bienfaits*, c'eſt-à-dire, il n'eſt pas reconnoiſſant: *ſouvenez-vous de notre convention*, c'eſt-à-dire, obſervez notre convention: *Seigneur, ne vous reſſouvenez point de nos fautes*, c'eſt-à-dire, ne nous en puniſſez point, accordez-nous en le pardon: *je ne vous connois pas*, c'eſt-à-dire, je ne fais aucun cas de vous, je vous mépriſe, vous êtes à mon égard comme n'étant point: *quem omnes mortales ignorant & ludificant*. Plaut. *Amphi. act. IV. ſc. iij.* 13.

„ *Il a été, il a vécu*, veut dire ſouvent *il eſt mort*; c'eſt l'antécédent pour le conſéquent. *C'en eſt fait, madame, & j'ai vécu*. (Rac. *Mithrid. act. V. ſc. derniere.*), c'eſt-à-dire, *je me meurs*.

„ Un mort eſt regretté par ſes amis, ils voudroient qu'il fût encore en vie, ils ſouhaitent celui qu'ils ont perdu, ils le deſirent: ce ſentiment ſuppoſe la mort, ou du moins l'abſence de la perſonne qu'on regrette. Ainſi *la mort*, *la perte*, ou *l'abſence*, ſont l'antécédent, & *le deſir*, *le regret* ſont le conſéquent. Or en latin *deſiderari*, être ſouhaité, ſe prend pour *être mort*, *être perdu*, *être abſent*; c'eſt le conſéquent pour l'antécédent, c'eſt une *métalepſe*. *Ex parte Alexandri triginta omnino & duo* ou ſelon d'autres, *trecenti omnino, ex peditibus deſiderati ſunt* (Q. Curt. *III.* 11. *in fin.*); du côté d'Alexandre il n'y eut en tout que trois cent fantaſſins de tués, Alexandre ne perdit que trois cent hommes d'infanterie. *Nulla navis deſiderabatur* (Cæſ.), aucun vaiſſeau n'étoit deſiré, c'eſt-à-dire *aucun vaiſſeau ne périt*, il n'y eut aucun vaiſſeau de perdu. Je vous avois promis que je ne ſerois que cinq ou ſix jours à la campagne, dit Horace à Mécénas, & cependant j'y ai déjà paſſé tout le mois d'Août. *Epit. I. vij.*

„ *Quinque dies tibi pollicitus me rure futurum,*
„ *Sextilem totum, mendax, deſideror:*

„ où vous voyez que *deſideror* veut dire, par *métalepſe*, je ſuis abſent de Rome, je me tiens à la campagne.

„ Par la même figure, *deſiderari* ſignifie encore *deficere*, *manquer*, être tel que les autres aient beſoin de nous, Cornélius Népos, *Epam.* 7, dit que les Thébains, par des intrigues particulieres, n'ayant point mis Epaminondas à la tête de leur armée, reconnurent bientôt le beſoin qu'ils avoient de ſon habileté dans l'art militaire: *deſiderari cœpta eſt Epaminondæ diligentia*. Il dit encore, (*ibid.* 5.) que Ménéclide jaloux de la gloire d'Epaminondas, exhortoit continuellement les Thébains à la paix, afin qu'ils ne ſentiſſent point le beſoin qu'ils avoient de ce général: *hortari ſolebat Thebanos ut pacem bello anteferrent, ne illius imperatoris opera deſideraretur*.

„ La *métalepſe* ſe fait donc lorſqu'on paſſe, comme par degrés, d'une ſignification à une autre: par exemple, quand Virgile a dit, *Eclog. I.* 70.

„ *Poſt aliquot, mea regna, videns mirabor ariſtas:*

„ après quelques épis, c'eſt-à-dire, après quelques années; les épis ſuppoſent le tems de la moiſſon, le tems de la moiſſon ſuppoſe l'été, & l'été ſuppoſe la révolution de l'année. Les Poëtes prennent les hivers, les étés, les moiſſons, les automnes, & tout ce qui n'arrive qu'une fois en une année, pour l'année même. Nous diſons dans le diſcours ordinaire, *c'eſt un vin de quatre feuilles*, pour dire *c'eſt un vin de quatre ans*; & dans les coutumes (*cout. de Loudun. tit. xiv. art.* 3.) on trouve *bois de quatre feuilles*, c'eſt-à-dire *bois de quatre années*.

„ Ainſi le nom de différentes opérations de l'Agriculture ſe prend pour le tems de ces opérations, c'eſt le conſéquent pour l'antécédent; la moiſſon ſe prend pour le tems de la moiſſon, la vendange pour le tems de la vendange; *il eſt mort pendant la moiſſon*, c'eſt-à-dire, *dans le tems de la moiſſon*. La moiſſon ſe fait ordinairement dans le mois d'Août, ainſi par métonymie ou *métalepſe*, on appelle la moiſſon l'*Août*, qu'on prononce l'*oû*; alors le tems dans lequel une choſe ſe fait ſe prend pour la choſe même, & toujours à cauſe de la liaiſon que les idées acceſſoires ont entre elles.

„ On rapporte auſſi à cette figure, ces façons de parler des Poëtes, par leſquelles ils prennent l'antécédent pour le conſéquent, lorſqu'au lieu d'une deſcription, ils nous mettent devant les yeux le fait que la deſcription ſuppoſe. O Ménalque! ſi nous vous per-

„ dions, dit Virgile, *Eclog. IV.* 19. qui émailleroit la
„ terre de fleurs? qui feroit couler les fontaines ſous une
„ ombre verdoyante? *Quis humum florentibus herbis ſpar-*
„ *geret, aut viridi fontes induceret umbrâ?* c'eſt-à-dire,
„ qui chanteroit la terre émaillée de fleurs? qui nous en
„ feroit des deſcriptions auſſi vives & auſſi riantes que cel-
„ les que vous en faites? qui nous peindroit, comme
„ vous, ces ruiſſeaux qui coulent ſous une ombre verte?
„ Le même poëte a dit, *Ecl. VI.* 6. que Silene en-
„ veloppa chacune des ſœurs de Phaëton avec une é-
„ corce amere, & fit ſortir de terre de grands peupliers:
„ *Tum Phaëtontiadas muſco circumdat amaræ corticis,*
„ *atque ſolo proceras erigit alnos*; c'eſt-à-dire, que Si-
„ lene chanta d'une maniere ſi vive la métamorphoſe
„ des ſœurs de Phaéton en peupliers, qu'on croit voir
„ ce changement. Ces façons de parler peuvent auſſi
„ être rapportées à l'hypothipoſe „. [Elles ne ſont pas
„ l'hypotipoſe; mais elles lui prêtent leur ſecours].
(*B. E. R. M.*)

METALLEITÉ, ſ. f. (*Chimie.*) Ce mot s'emploie quelquefois pour déſigner l'état des métaux lorſqu'ils ont la forme, la ductilité, la peſanteur, l'éclat & les autres propriétés qui les caractériſent; & alors le mot de *métalléité* diſtingue cet état de celui où ſont les métaux quand ils ſont privés de ces propriétés, c'eſt-à-dire, quand ils ſont dans l'état de chaux, ou dans l'état de mine. *Voyez* MÉTAUX, MINES, MINÉRALISATION. (—)

METALLIQUE, (*Chimie.*) ce mot s'emploie comme ſubſtantif, ou comme adjectif: comme ſubſtantif, on s'en ſert quelquefois pour déſigner la partie de la Chimie qui s'occupe des travaux ſur les métaux; alors c'eſt un ſynonime de *métallurgie*; c'eſt ainſi que l'on dit, Agricola a écrit un traité de *métallique*. *Voyez* MÉTALLURGIE. Comme adjectif, le mot *métallique* ſe joint au nom d'une ſubſtance de la nature des métaux; c'eſt ainſi qu'on dit les ſubſtances *métalliques*, les mines *métalliques*, l'éclat *métallique*, *&c. Voyez* MÉTAUX. (—)

MÉTALLIQUE, *en termes de médailles & d'Antiquaires*, ſe dit d'une hiſtoire où l'on a juſtifié tous les grands événemens par une ſuite de médailles frappées à leur occaſion.

Le P. Romani a publié une hiſtoire *métallique* des papes. La France *métallique* eſt un recueil de médailles imaginaires, par Jacques de Bie graveur, qui prétend avoir tiré des cabinets de divers curieux des monumens qui n'ont jamais exiſté. M. Bizot a auſſi donné au public une hiſtoire *métallique* de Hollande.

METALLISATION, ſ. f. (*Chimie.*) expreſſion dont quelques chimiſtes ſe ſervent pour déſigner une opération par laquelle des ſubſtances qui n'avoient ni la forme, ni les propriétés métalliques, prennent cette forme, & ſe montrent dans l'état qui eſt propre aux métaux. On ſent aiſément que ce terme appartient à la *chimie tranſcendante*, & indique une tranſmutation, ou changement d'une ſubſtance dans une autre. *Voy.* TRANSMUTATION. Il eſt certain que la *métalliſation* eſt un terme obſcur & équivoque, qui a été ſouvent appliqué à des opérations où l'on a cru produire du métal, tandis qu'on n'avoit fait ſimplement qu'opérer une réduction. *Voyez* RÉDUCTION. (—)

METALLURGIE, ſ. f. (*Chimie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme la partie de la Chimie qui s'occupe du traitement des métaux, & des moyens de les ſéparer des ſubſtances avec leſquelles ils ſont mêlés & combinés dans le ſein de la terre, afin de leur donner l'état de pureté qui leur eſt néceſſaire pour pouvoir ſervir aux différens uſages de la vie.

Si la nature nous préſentoit toujurs les métaux parfaitement purs & dégagés de ſubſtances étrangeres, au point d'avoir la ductilité & la malléabilité, rien ne ſeroit plus aiſé que la *métallurgie*; cet art ſe borneroit à expoſer les métaux à l'action du feu pour les faire fondre & pour leur faire prendre la forme que l'on jugeroit à propos. Mais il n'en eſt point ainſi, il eſt très-rare de trouver des métaux purs dans le ſein de la terre; & lorſqu'on en trouve de cette eſpece, ils ſont ordinairement en particules déliées, & ils ſont attachés à des terres ou à des pierres dont il faut les ſéparer avant que de pouvoir en former des maſſes d'une grandeur convenable aux uſages auxquels on les deſtine.

L'état dans lequel on trouve le plus communément les métaux, eſt celui de mine; alors ils ſont combinés avec du ſouffre ou avec de l'arſenic, ou avec l'un & l'autre à la fois: ſouvent dans cet état, pluſieurs métaux ſe trouvent confondus enſemble, & toutes ces combinaiſons ſont ſi fortes qu'il n'y a que l'action du feu, appliqué de différentes manieres, qui puiſſe les détruire. Joignez à cela que ces mines, qui contiennent les métaux, ſont liées à des rochers & à des terres qu'il faut auſſi commencer par en ſéparer, avant que de les expoſer à l'action du feu. Toutes ces différentes vûes ont donné naiſſance à une infinité de travaux & d'opérations différentes dont la connoiſſance s'appelle *métallurgie*.

On voit donc que la *métallurgie*, dans toute l'étendue de ſa ſignification, embraſſe toutes les opérations qui ſe font ſur les métaux; par conſéquent, elle comprend l'art d'eſſayer les mines, ou les ſubſtances qui contiennent des métaux, qui n'en eſt qu'une partie & un préliminaire néceſſaire: cette partie s'appelle *docimaſie* ou l'*art des eſſais*, & le terme de *métallurgie* ſe donne par excellence aux travaux en grand, ſur les matieres minérales du contenu deſquelles on s'eſt aſſuré par la docimaſie. *Voyez* DOCIMASIE & ESSAI. Comme ces opérations préliminaires ont été ſuffiſamment développées dans ces deux articles, nous ne parlerons ici que des travaux en grand, c'eſt-à-dire, de ceux qui ſe font ſur un grand volume de mines.

Le travail du *métallurgiſte* commence où celui du mineur finit, *voyez* MINES. Lorſque le minerai a été détaché des filons, ou des couches qui le contenoient, on le porte à la ſurface de la terre dans les atteliers deſtinés aux opérations ultérieures, par leſquelles il doit paſſer. La premiere de ces opérations s'appelle le *triage*, elle conſiſte à briſer le minerai à coups de marteau pour détacher, autant qu'il eſt poſſible, les ſubſtances qui contiennent du métal, de celles qui ne ſont que de la pierre. *Voyez* TRIAGE.

Après que le minerai a été trié, on le porte au boccard, c'eſt-à-dire à un moulin à pilons, où il eſt écraſé & réduit en poudre. *Voyez* PILONS. Cette opération eſt ſuivie de celle qu'on appelle *lavage*, qui conſiſte à laver dans de l'eau le minerai qui a été écraſé, pour que l'eau entraîne les parties terreſtres & pierreuſes, & les ſépare de celles qui ſont métalliques & peſantes; ces dernieres tombent très-promptement au fond de l'eau à cauſe de leur poids qui eſt plus grand que celui des terres ou des pierres, *voyez* LAVAGE. Le minerai ainſi préparé, eſt appellé *ſchlich* par les Allemans.

Lorſque les mines ſont fort chargées de ſoufre ou d'arſenic, ſoit avant, ſoit après les avoir écraſées on les torréfie, c'eſt-à-dire on les arrange par couches & ſur du bois ou ſur des charbons; on allume ces charbons, & à l'aide d'un feu doux on diſſipe peu-à-peu ces ſubſtances avec leſquelles ce métal étoit combiné, & le métal ayant plus de fixité au feu, reſte. On eſt quelquefois obligé de réiterer pluſieurs fois cette opération ſur le même minérai, à proportion qu'il eſt plus ou moins chargé de ſubſtances que l'on a intérêt de ſéparer du métal: cette opération ſe nomme *grillage*. Voyez *cet article*.

Il y a très-peu de minerais que l'on ſoit diſpenſé de griller, du-moins légerement, avant que de les faire fondre. Lorſqu'on s'en diſpenſe, il faut que ces mines contiennent du métal très-pur; on ne grille pas les mines d'or qui contiennent ce métal tout formé, non plus que celles qui contiennent de l'argent natif, comme ſont les mines du Pérou, du Chili & du Potoſi; il n'eſt beſoin que de les amalgamer avec le mercure, ou de les paſſer à la coupelle; cependant Alonſo Barba nous apprend que quelques-unes de ces mines mêmes ne peuvent s'amalgamer ſans avoir été d'abord légerement chauffées.

Ce n'eſt qu'après le grillage que l'on porte le minerai au fourneau de fonte; là on arrange la mine avec du charbon par couches alternatives, on donne un feu proportionné à la nature du minerai que l'on traite; mais avant que de fondre le minerai on eſt ſouvent obligé de lui joindre des matieres propres à faciliter ſa fuſion; ces matieres ſe nomment *fondans*, voyez *cet article*, c'eſt à l'expérience du métallurgiſte à décider quelles ſont les matieres les plus propres à faciliter la fuſion de la mine qu'il traite, & à vitrifier les ſubſtances terreuſes & pierreuſes avec leſquelles elle eſt mêlée. *Voyez l'article* FONDANT & FUSION. Pour en juger il faut beaucoup de lumieres en Chimie, une connoiſſance parfaite de la nature des terres & des pierres, & des effets que leurs différens mélanges produiſent dans le feu.

Les fourneaux de fuſion doivent être analogues à la nature des mines & des métaux que l'on y doit traiter, & proportionnés pour la hauteur & la capacité, à la durée & à l'intenſité de la chaleur qu'on veut leur faire éprouver: cela eſt d'autant plus néceſſaire, que certains métaux ſe fondant très-aiſément, ne doivent, pour ainſi dire, que paſſer au-travers du fourneau, tandis que d'autres, qui ne ſe fondent qu'avec beaucoup de peine, doi-

vent y ſéjourner très-long-tems. Il y a des métaux, tels que le plomb & l'étain, que l'action du feu diſſipe, ou calcine & change promptement en chaux, tandis que d'autres reſiſtent plus fortement à ſon action. Ce n'eſt point ici le lieu d'entrer dans le détail de toutes ces différences, elles ſont indiquées en parlant de chaque métal en particulier, nous y renvoyons donc le lecteur. *Voyez* CUIVRE, FER, ÉTAIN, PLOMB, *&c.*

Il faut ſeulement obſerver en général que le fourneau de fuſion ſoit conſtruit de pierres qui réſiſtent au feu, & qui ne ſoient point ſujettes à ſe vitrifier; il faut auſſi prendre toutes ſortes de précautions pour que ces fourneaux n'attirent point d'humidité du terrein ſur lequel ils ſont élevés; c'eſt pour cela qu'on pratique en les conſtruiſant des conduits creux appellés *évents*, pour y laiſſer circuler l'air extérieur.

L'action du feu qui eſt allumé dans les fourneaux de fuſion eſt augmentée par le vent des ſoufflets; par-là le mineral ſe fond, la partie métallique qu'il contenoit tombe dans un baſſin formé au bas du fourneau avec un enduit de glaiſe & de charbon pilé; à ce degré de chaleur les mines de plomb & d'étain ne ſont pas longtems à ſe fondre; mais il n'en eſt point de même des mines de cuivre ou de fer qui ſont infiniment plus difficiles à faire entrer en fuſion. Quand on juge que la matiere eſt dans un état de fluidité convenable, on perce au bas du fourneau l'œil, c'eſt-à-dire un trou qui pendant l'opération étoit bouché avec de la terre graſſe, alors la matiere devenue liquide découle par cette ouverture dans un baſſin qui eſt au-devant du fourneau; lorſqu'on traite de la mine d'étain, comme ce métal ſe calcine avec beaucoup de promptitude, on laiſſe l'œil toujours ouvert, afin qu'il puiſſe découler à meſure qu'il ſe fond, ſans avoir le tems de ſe changer en chaux, ni de ſe diſſiper. *Voyez* ETAIN.

A la ſurface du métal fondu nagent des matieres vitrifiées que l'on nomme *ſcories*; elles ſont formées par les terres, les pierres, & les ſubſtances étrangeres que l'action du feu a changées en une eſpece de verre, & dans leſquelles il reſte encore ſouvent des parties métalliques qui y ſont demeurées attachées. *Voyez* SCORIES. Ces ſcories peuvent encore ſervir de fondans dans la fonte d'un nouveau mineral.

La matiere fondue produite par la premiere fonte eſt rarement un métal pur, il eſt communément encore chargé de parties ſulfureuſes & arſénicales, & quelquefois de parties métalliques étrangeres; c'eſt ce mélange impur que l'on nomme *matte*; on eſt ſouvent obligé, ſurtout quand on traite le cuivre, de faire paſſer cette matte par un grand nombre de feux différens, afin d'achever de diſſiper & de détruire les ſubſtances étrangeres & nuiſibles avec leſquelles le métal eſt encore uni; les feux ſe multiplient en raiſon du plus ou du moins de pureté de la matte: ces opérations ſe nomment le *grillage de la matte*. *Voyez* MATTE. Ce qui reſte après ces différens grillages eſt remis de nouveau au fourneau de fuſion, où il paſſe par la même opération que la premiere fois, & produit encore une nouvelle matte, mais cette ſeconde matte eſt plus dégagée de parties étrangeres que la premiere fois.

Les travaux décrits en dernier lieu ſe pratiquent ſurtout pour le traitement du cuivre dont les mines ſont les plus difficiles à travailler; en effet les mines de cuivre ſont communément chargées de ſoufre, d'arſenic, de parties ferrugineuſes, & d'une portion d'argent plus ou moins grande; ſans compter les pierres & terres qui lui ſervent de matrice ou de miniere, d'où l'on voit que le métallurgiſte a un grand nombre d'ennemis à combattre & à diſſiper. Lorſque le cuivre contient une portion d'argent qui mérite qu'on faſſe des frais pour la retirer, on lui joint du plomb, afin que ce métal qui a beaucoup de diſpoſition à s'unir avec de l'argent s'en charge; l'opération par laquelle on mêle du plomb avec le cuivre ſe nomme *raffraîchiſſement*. Voyez *cet article*.

Lorſque le plomb a été fondu avec le cuivre dans le fourneau, l'on obtient un mélange de ces deux métaux que l'on nomme *œuvre*; il s'agit alors de ſéparer le plomb qui s'eſt chargé de la portion d'argent contenue dans le cuivre, d'avec ce métal; cela ſe fait par une opération particuliere que l'on nomme *liquation*: on ſe ſert à cet effet d'un fourneau particulier, ſur lequel on place les maſſes ou pains de plomb & de cuivre; le feu qu'on donne dans ce fourneau fait fondre le plomb qui s'eſt uni avec l'argent, il découle avec ce métal, & le cuivre étant plus difficile à fondre, reſte ſur le fourneau. *Voy.* LIQUATION.

Pour achever de ſéparer le plomb qui pourroit encore être reſté avec le cuivre, on lui fait éprouver un nouveau feu dans un autre fourneau, que l'on nomme *fourneau de reſſuage*. *Voyez* RESSUAGE.

Enfin le cuivre après avoir paſſé par toutes ces opérations & par des feux ſi multipliés, n'eſt point encore parfaitement pur; l'on eſt obligé, pour lui donner la derniere main, de le raffiner, c'eſt-à-dire de l'expoſer à un nouveau feu dans un nouveau fourneau. *Voyez* RAFFINAGE.

A l'égard du plomb qui s'eſt chargé de l'argent, on le ſépare de ce métal par le moyen de la coupelle. *Voy.* COUPELLE.

Parmi les métaux il n'y en a point de plus difficiles à traiter que le cuivre & le fer; cette difficulté vient, non-ſeulement de ce que ces métaux reſiſtent plus longtems que tous les autres à l'action du feu, & ont plus de peine à entrer en fuſion, mais encore des matieres étrangeres qui ſe trouvent jointes à leurs mines. *Voyez l'article* CUIVRE, *& l'article* FORGES *&* FER.

Il eſt plus aiſé de traiter les mines de plomb & d'étain; cependant ces métaux ſont quelquefois mêlés de ſubſtances étrangeres qui ne laiſſent pas de rendre leur traitement difficile. C'eſt ainſi que l'étain eſt très-ſouvent mêlé de ſubſtances ferrugineuſes & arſénicales que l'on a beaucoup de peine à en ſéparer; joignez à cela que la pierre qui ſert de miniere ou de matrice à la mine d'étain eſt très-réfractaire & n'entre point en fuſion. *Voy.* ETAIN.

Les mines d'or ſont communément fort aiſées à traiter: comme ce métal n'eſt jamais minéraliſé, c'eſt-à-dire n'eſt jamais combiné ni avec le ſoufre ni avec l'arſenic, il ne s'agit que d'écraſer la gangue ou la roche qui le contient; alors on lave cette mine pour dégager la partie pierreuſe ou le ſable d'avec la partie métallique; on triture ce qui reſte avec du mercure qui ſe charge de tout l'or, après quoi on dégage le mercure par la diſtillation. Mais les travaux ſur l'or deviennent beaucoup plus difficiles lorſqu'il eſt répandu en particules, ſouvent imperceptibles dans un grand volume de matieres étrangeres, & lorſqu'il ſe trouve combiné avec d'autres ſubſtances métalliques. *Voyez* OR, DÉPART, COUPELLE.

A l'égard de l'argent, quand il ſe trouve tout formé, on le retire auſſi par le moyen de l'amalgame avec le mercure; mais comme ce métal eſt ſouvent combiné dans d'autres mines, & ſur-tout avec des mines de plomb qui en ſont rarement tout-à-fait dépourvûes, il faut des travaux & des précautions pour l'en retirer: de plus, l'argent eſt ſouvent minéraliſé avec le ſoufre & l'arſenic, comme dans la mine d'argent nitreuſe, dans la mine d'argent rouge, *&c.* alors il faut des ſoins pour le dégager de ces ſubſtances, & l'on ne peut point ſe contenter des amalgames. *Voyez* ARGENT, COUPELLE, DÉPART.

C'eſt ſur-tout dans la ſéparation des métaux unis les uns avec les autres que brille tout l'art de la *Métallurgie*. En effet, il eſt très-rare de trouver des métaux entierement purs; l'or natif eſt preſque toujours mêlé d'une portion d'argent; l'argent eſt mêlé avec du plomb; le cuivre eſt ſouvent mêlé avec du fer, & contient outre cela une portion d'argent, *&c.* Il a donc fallu imaginer une infinité de moyens, tant pour conſerver les métaux que l'on avoit intérêt à garder, que pour détruire & diſſiper ceux qui nuiſoient à la pureté de ceux que l'on vouloit obtenir.

Les demi-métaux exigent auſſi des traitemens différens, en raiſon de leur plus ou moins de fuſibilité, de leur volatilité, & des autres propriétés qui les différencient. *Voyez* BISMUTH, ZINC, ANTIMOINE, *&c.*

Enfin tous les travaux de l'Alchimie qui ont pour objet les métaux, leur *amélioration*, leur *maturation*, leur *tranſmutation*, &c. ſont du reſſort de la *Métallurgie*; ces travaux, ſans peut-être avoir eu les ſuccès que ſe promettoient ceux qui les ont entrepris, n'ont pas laiſſé de jetter un très-grand jour ſur les ſciences chimiques & métallurgiques.

On voit, dans ce qui précede, un tableau abrégé des travaux de la *Métallurgie*; on verra par leur variété & par leur multiplicité l'étendue des connoiſſances que cet art exige; on ſentira qu'il demande des notions exactes de la nature du feu, des propriétés des métaux, des mines, des terres, des pierres; en un mot on voit que cet art exige les connoiſſances les plus profondes dans la Chimie, & les notions les plus exactes des propriétés qu'ont les ſubſtances du regne minéral, ſoit ſeules, ſoit combinées entre elles. Ces connoiſſances ne peuvent être que le fruit d'une longue expérience & des méditations les plus ſérieuſes auxquelles peut-être les phyſiciens ſpéculatifs ne rendent point toute la juſtice qu'elles méritent. En effet, comme la nature des mines varie preſque à l'infini, il eſt impoſſible d'établir des regles conſtan-

tes, invariables, applicables à tous les cas. Celles que l'on ſuit avec le plus grand ſuccès dans un pays, ne réuſſiſſent point du tout dans un autre; il faut donc que le métallurgiſte conſulte les circonſtances, la nature du mineral qu'il traite, les fondans qu'il eſt à propos de lui joindre. Il faut qu'il s'aſſure de la forme la plus avantageuſe qu'il convient de donner à ſes fourneaux pour que le feu y agiſſe d'une façon qui convienne aux ſubſtances qu'on y expoſe. Il faut qu'il ſache les moyens d'éviter la perte des métaux que la trop grande violence du feu peut ſouvent diſſiper. Il faut qu'il ſache ménager le bois, ſur-tout dans les pays où il n'eſt point abondant: c'eſt de ces connoiſſances que dépend le ſuccès des travaux métallurgiques, & ſans l'économie ce ſeroit en vain que l'on ſe promettroit de grands profits de ces ſortes d'entrepriſes.

L'étude de la *Métallurgie* ne doit donc point être regardée comme un métier, elle mérite au contraire toute l'attention du phyſicien-chimiſte, pour qui les différens travaux ſur les métaux & ſur les mines fourniront une ſuite d'expériences propres à faire connoître la vraie nature des ſubſtances du regne minéral. Il eſt vrai que ſouvent la *Métallurgie* eſt exercée par des gens foiblement inſtruits, ſans vues, & peu capables de faire des réflexions utiles ſur les phénomenes qui ſe paſſent ſous leurs yeux; pour toute ſcience ils n'ont qu'une routine ſouvent fautive, & ne peuvent rendre raiſon de leur façon d'opérer, qu'en diſant qu'ils ſuivent la voie qui leur a été tracée par leurs prédéceſſeurs: vainement attendroit-on que des gens de cette eſpece perfectionnaſſent un art ſi difficile. Mais d'un autre côté, nous voyons combien la *Métallurgie* a fait de progrès quand des hommes habiles dans la Chimie, tels que les Beccher, les Stahl, les Henckel ont voulu lui prêter leurs lumieres. Ces grands phyſiciens ſe ſont occupés ſérieuſement d'un art ſi utile; ils ont cherché à rendre raiſon des phénomenes que d'autres avoient vus ſans y faire attention, ou du moins ſans pouvoir en deviner les cauſes.

On ne peut douter de l'antiquité de la *Métallurgie:* le témoignage de l'Ecriture-ſainte prouve que cet art étoit connu même avant le déluge; elle nous apprend que Tubalcain *eut l'art de travailler avec le marteau, & fut habile en toutes ſortes d'ouvrages d'airain & de fer*. Gen. *chap. iv. v.* 22. D'où l'on voit que dès ces premiers tems du monde, on connoiſſoit déjà les travaux ſur les deux métaux les plus difficiles à traiter. Après le déluge cet art ſe répandit, & l'hiſtoire profane nous apprend que Sémiramis employoit les priſonniers qu'elle avoit faits à la guerre, aux travaux des mines & des métaux.

La néceſſité rendit les hommes induſtrieux, & les travaux de la *Métallurgie* s'étendirent chez un grand nombre de peuples. Il paroît que les Egyptiens avoient de très-grandes connoiſſances dans cet art; c'eſt ce que prouve ſur-tout la deſtruction du veau d'or par Moïſe, & ſon entiere diſſolution dans des eaux qu'il fit boire aux Iſraëlites, opération que le célebre Stalh attribue à l'*hepar ſulphuris*, qui a la propriété de diſſoudre l'or au point de le rendre miſcible avec l'eau. Or l'Ecriture nous apprend que ce législateur des Juifs avoit été élevé dans toutes les ſciences des Egyptiens.

Le haſard a encore pu contribuer à faire découvrir aux hommes de différens pays la maniere de traiter les métaux; du bois allumé auprès d'un filon qui aboutiſſoit à la ſurface de la terre, a pu faire naître en eux les premieres idées de la *Métallurgie*; les ſauvages du Canada n'ont point même aujourd'hui d'autre méthode pour ſe procurer du plomb; enfin, les richeſſes & la quantité des métaux précieux que l'hiſtoire tant ſacrée que profane dit avoir été poſſédées par des peuples différens, dans l'antiquité la plus reculée, prouve l'ancienneté des travaux de la *Métallurgie*.

Mais cet art ſemble en Europe avoir ſur-tout été cultivé par les peuples ſeptentrionaux, de qui les Allemands l'ont appris. C'eſt chez ces peuples que la *Métallurgie* exercée depuis un grand nombre de ſiecles, a pris un degré de perfection dont les autres nations n'ont point encore pu approcher. Ces travaux étoient des ſuites néceſſaires de la quantité de mines de toute eſpece que la Providence avoit placées dans ces pays, & il étoit naturel que l'on tâchât de mettre à profit les richeſſes que la terre renfermoit dans ſon ſein. Le goût pour la *Métallurgie*, fondé ſur les avantages qui en réſultent, ne s'eſt point affoibli chez les Suédois & les Allemands; loin de diminuer, il a pris des accroiſſemens continuels: on ne s'eſt point rebuté de voir les mines devenir moins riches; au contraire, on a redoublé de ſoins, & l'on a cherché des moyens de les traiter avec plus d'exactitude & d'économie. La plûpart des princes ont favoriſé les entrepriſes de ce genre, & les ont regardées comme une branche eſſentielle du commerce de leurs états. Ces ſoins n'ont point été inutiles; perſonne n'ignore les grands revenus que la maiſon électorale de Saxe tire depuis pluſieurs ſiecles des mines de la Miſnie; on connoît auſſi les produits conſidérables que les mines du Hartz fourniſſent à la maiſon de Brunſwick. A l'égard des Suédois, on connoît à quel point la *Métallurgie* fleurit parmi eux; encouragés par le gouvernement, aſſiſtés des conſeils d'une académie que l'utilité de ſa patrie occupe plus que les objets de ſpéculation, cet art prend de jour en jour un nouveau luſtre en Suede, & tout le monde ſait que les métaux ſont la branche principale du commerce de ce royaume.

C'eſt auſſi de ces pays que nous ſont venues les premieres notions de cet art. George Agricola peut être regardé comme le fondateur de la *Métallurgie*. Il naquit à Glaucha en Miſnie en 1494: il ſe livra avec beaucoup de ſuccès à l'étude des lettres grecques & romaines. Après avoir étudié la Médecine en Italie, il alla l'exercer avec ſuccès à Joachimſthal, & enſuite à Chemnitz, lieux fameux par leurs mines & par les travaux de la *Métallurgie*. L'occaſion qu'il eut d'examiner par lui-même ces travaux, & de contempler la nature dans ſes atteliers ſouterreins, lui fit naître l'envie de tirer l'art des mines & de la *Métallurgie* des ténebres & de la barbarie où ils avoient été enſevelis juſqu'à ſon tems. En effet, les Grecs, les Romains & les Arabes n'en avoient parlé que d'une façon très-confuſe & fort peu inſtructive. Agricola entreprit de ſuppléer à ce défaut; c'eſt ce qu'il fit en publiant les ouvrages ſuivans.

1°. *Bermannus, ſeu Dialogi de rebus foſſilibus.*
2°. *De cauſis ſubterraneorum, libri IV.*
3°. *De naturâ eorum quæ effluunt ex terrâ, lib. IV.*
4°. *De natura foſſilium, lib. X.*
5°. *De menſuris & ponderibus, libri V.*
6°. *De re metallica, libri XII.*
7°. *De pretio metallorum & monetis, libri II.*
8°. *De reſtituendis ponderibus & menſuris, liber I.*
9°. *Commentariorum, libri VI.*

Il commença à publier quelques-uns de ces ouvrages en l'année 1530; les autres furent mis au jour ſucceſſivement. C'eſt ſur-tout dans ſon traité *de re metallica*, qu'Agricola décrit avec la plus grande préciſion & dans le plus grand détail, les différentes opérations de la *Métallurgie*. Cet ouvrage a toujours depuis été regardé comme le guide le plus sûr de ceux qui veulent s'appliquer à cet art. Il eſt vrai que depuis Agricola, pluſieurs hommes habiles ont fait des découvertes importantes dans la *Métallurgie*; mais il aura toujours le mérite d'avoir applani la voie à ſes ſucceſſeurs, & d'avoir tiré cet art du chaos où il étoit plongé avant lui.

Parmi ceux qui ont ſuivi Agricola, le célebre Beccher occupe un rang diſtingué. Son ouvrage, qui a pour titre *Phyſica ſubterranea*, a jetté un très-grand jour ſur la connoiſſance des métaux. Quant à ſon traité de la *Métallurgie*, il doit être regardé comme un ouvrage imparfait & le fruit de ſa jeuneſſe: il eſt rempli des idées des anciens alchimiſtes, & Stahl en a fait un commentaire en allemand, dans lequel il a fait ſentir les fautes de Beccher, qu'il a rectifiées par-tout où il en étoit beſoin.

C'eſt ſur-tout à Stahl que la *Métallurgie* a les plus grandes obligations; il porta dans cet art ſon génie pénétrant & ſes lumieres dans la Chimie. Ce grand homme rendit raiſon des différens phénomenes que les métaux préſentent dans les différentes opérations par leſquelles on les fait paſſer. Nous avons de lui un traité latin fort abrégé, mais excellent de *Métallurgie*; on le trouve à la ſuite de ſes opuſcules: d'ailleurs ſon traité *du ſoufre*, ſon *ſpecimen Becherianum*, & ſon *commentaire ſur la* métallurgie *de Beccher*, ſont des ouvrages qui jettent un grand jour ſur cette matiere.

Pluſieurs autres auteurs allemands ont donné des ouvrages utiles ſur la *Métallurgie*. Celui de M. de Lœhneiſs, publié en allemand en un *vol. in fol.* ſous le titre de *Bericht vom Bergwerck*, ou *Deſcription des travaux des mines*, eſt un ouvrage eſtimable à pluſieurs égards. On peut en dire autant de celui de Balthazar Rœſsler, qui porte le titre latin de *Speculum* Metallurgiæ *politiſſimum*, quoique l'ouvrage ſoit allemand. Il parut à Dreſde en 1700, en un *volume in-fol.*

Jean-Chrétien Orſchall, inſpecteur des mines & fonderies du landgrave de Heſſe, mérite d'occuper une place diſtinguée parmi les Métallurgiſtes; on a de lui pluſieurs traités de *Métallurgie* qui ſont très-eſtimables; ſavoir, *Ars fuſoria fundamentalis & experimentalis*; le

Traité

Traité des trois merveilles; une *nouvelle Méthode pour la liquation du cuivre*, & *pour faire la macération des mines:* tous ces ouvrages qui originairement ont été publiés en allemand, ſont actuellement traduits en françois.

Emanuel Swedenborg ſuédois, a publié en latin trois *vol. in-fol.* ſous le titre d'*Opera mineralia*; dans les deux derniers volumes, il a raſſemblé toutes les différentes méthodes de traiter le cuivre & le fer: ſon ouvrage ne peut être regardé que comme une compilation faite ſans choix.

L'ouvrage le plus complet que les modernes nous ayent donné ſur la *Métallurgie*, eſt celui de Chriſtophe-André Schlutter; il a paru en allemand ſous le titre de *Grundelicher anterricht von hutten wercken*, & fut imprimé *in-fol.* à Brunſwick en 1738. Il eſt accompagné d'un très-grand nombre de planches qui repréſentent les différens fourneaux qui ſervent aux travaux de la *Métallurgie*. La traduction françoiſe de cet important ouvrage a été publiée par M. Hellot, de l'académie royale des ſciences de Paris, ſous le titre de la *Fonte des mines, en II. vol. in*-4. Cependant il ſeroit à ſouhaiter que l'auteur eût joint des explications chimiques à ſes deſcriptions, & qu'il eût donné les raiſons des différentes opérations dont il parle; cela eût rendu ſon livre plus intéreſſant & plus utile.

M. C. E. Geller a publié en 1751 un traité élémentaire de *Métallurgie*, dont j'ai donné la traduction françoiſe ſous le titre de *Chimie métallurgique, en* 2. *vol. in*-12. à Paris chez Briaſſon.

Outre les auteurs principaux dont on vient de parler, l'Allemagne & la Suede en ont produit beaucoup d'autres qui ont donné pluſieurs excellens ouvrages ſur la *Métallurgie*, ou ſur quelques-unes de ſes parties. Parmi ces auteurs, on doit donner une place diſtinguée à Lazare Ercker, qui a ſuivi de près Agricola. On a de lui un ouvrage allemand fort eſtimé, ſous le titre de *Aula ſubterranea*. On doit auſſi mettre au rang des Métallurgiſtes ceux qui ont écrit ſur la *Docimaſie*, tels que Fachs, Schindler, Kiesling, Crammer, *&c.* Pluſieurs autres chimiſtes & naturaliſtes ont coutribué à jetter un très-grand jour ſur l'art de travailler les métaux; tels ſont ſur-tout Kunckel, le celebre Henckel, & ſon diſciple Zimmermann. Nous avons encore parmi les auteurs vivans des hommes habiles qui ont rendu & qui rendent encore de très-grands ſervices à la *Métallurgie*; tels ſont le celebre M. Pott, qui dans la *Lithogéonoſie* fournit une infinité de vues excellentes pour le traitement des mines; MM. Marggraf, Lehmann, de l'académie des ſciences de Berlin, méritent, ainſi que M. Brandt, de l'académie de Suede, une place diſtinguée parmi les Métallurgiſtes modernes. (—)

METAMBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre fort commun en Afrique dans les royaumes de Congo, d'Angola & de Loango. On en tire une liqueur fort agréable & très-douce, mais moins forte que l'eſpece de vin que l'on tire des palmiers. Le bois ſert à différens uſages, & ſes feuilles ſervent à couvrir les maiſons & à les défendre de la pluie; on fait auſſi une eſpece d'étoffe de ces feuilles qui ſont la monnoie courante du pays.

METAMORPHISTES, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques du xij. ſiecle, auxquels on a donné ce nom, parce qu'ils prétendoient que le corps de Jeſus-Chriſt lors de ſon aſcenſion a été changé & métamorphoſé en Dieu. Ce ſont les mêmes que les Luthériens ubiquitaires. *Voyez* UBIQUITAIRES. On les a auſſi nommés. *Transformateurs*.

METAMORPHOSE, ſ. f. (*Myth.*) eſpece de fable, où communément les hommes ſeuls ſont admis; car il s'agit ici d'un homme transformé en bête, en arbre, en fleuve, en montagne, en pierre ou tout ce qu'il vous plaira; cependant cette regle reçoit plus d'une exception. Dans la *métamorphoſe* de Pyrame & de Thisbé, le fruit d'un mûrier eſt changé de blanc en noir. Dans celle de Coronis & d'Apollon, un corbeau babillard éprouve le même changement.

Les *métamorphoſes* ſont fréquentes dans la Mythologie; il y en a de deux ſortes, les unes apparentes, les autres réelles. La *métamorphoſe* des dieux telle que celle de Jupiter en taureau, celle de Minerve en vieille, n'eſt qu'apparente, parce que ces dieux ne conſervoient pas la nouvelle forme qu'ils prenoient; mais les *métamorphoſes* de Coronis en corneille, d'Arachné en araignée, de Lycaon en loup, étoient réelles c'eſt-à-dire que les perſonnes ainſi changées reſtoient dans la nouvelle forme de leur transformation; c'eſt ce que nous apprend Ovide, lui qui nous a donné le recueil le plus complet & le plus agréable des *métamorphoſes* mythologiques.

Comme la *métamorphoſe* eſt plus bornée que l'apologue dans le choix de ſes perſonnages, elle l'eſt auſſi beaucoup plus dans ſon utilité; mais elle a pluſieurs agrémens qui lui ſont propres: elle peut, quand elle veut, s'élever à la ſublimité de l'Epopée, & redeſcendre à la ſimplicité de l'apologue. Les figures hardies, les deſcriptions brillantes ne lui ſont point du tout étrangeres; elle finit même toujours eſſentiellement par un tableau fidele des circonſtances d'un changement de nature.

Pour donner à la *métamorphoſe* une partie de l'utilité des fables, un de nos modernes penſe qu'on pourroit mettre dans tous les changemens qu'on feindroit un certain rapport d'équité, c'eſt-à-dire que la transformation fût toujours ou la récompenſe de la vertu, ou la punition du crime. Il croit que l'obſervation de cette regle n'altéreroit point les agrémens de la *métamorphoſe*, & qu'elle lui procureroit l'avantage d'être une fiction instructive. Il eſt du-moins vrai qu'Ovide l'a quelquefois pratiquée, comme dans ſa charmante *métamorphoſe* de Philémon & de Baucis, & dans celle du barbare Lycaon, tyran d'Arcadie. (*D. J.*)

METANÆA, (*Géog. eccléſ.*) mot grec, qui ſignifie *pénitence*; ce nom fut donné à un palais de l'empereur Juſtinien, qu'il changea en monaſtere. Il y mit une troupe de femmes de Conſtantinople, qui, par la faim & la miſere, ſe dévouoient aux embraſſemens de toutes ſortes d'inconnus. Juſtinien délivra ces ſortes de femmes de leur état honteux de proſtitution, en les délivrant de la pauvreté. Il fit du palais qu'il avoit ſur le bord du détroit des Dardanelles un lieu de *pénitence*, dans lequel il les enferma, & tâcha, dit Procope, par tous les agrémens d'une maiſon de retraite, de les conſoler en quelque ſorte de la privation des plaiſirs. (*D. J.*)

METANGISMONITES, ſ. m. pl hérétiques, ainſi nommés du mot grec ἀγγεῖον, qui veut dire *vaiſſeau*. Ils diſoient que le verbe eſt dans ſon pere, comme un vaiſſeau dans un autre. On ne ſait point qui fut l'auteur de cette ſecte. S. Auguſtin, *her.* 57. Caſtro, *her.* 6. Pratéole.

METANOEA, (*Hiſt. de l'égliſe greque.*) cérémonie religieuſe qui eſt d'uſage dans l'Égliſe greque. *Métanoea* ſignifie *de profondes inclinations* du corps; elles conſiſtent à ſe pancher fort bas, & à mettre la main contre terre avant que de ſe relever. C'eſt une ſorte de pénitence des Chrétiens grecs, & leurs confeſſeurs leur en preſcrivent toujours un certain nombre, quand ils leur donnent l'abſolution. Cependant quoique le peuple regarde ces grandes inclinations du corps comme des devoirs eſſentiels, il condamne les génufléxions, & prétend qu'on ne doit adorer Dieu que de bout. Lorſqu'il m'arrivoit, dit M. la Guilletiere, de trouver à Miſitra des Grecs qui me reprochoient la génufléxion comme une héréſie, je leur fermois la bouche avec le bon mot d'un ancien lacédémonien un peu paraphraſé. Un étranger qui étoit venu voir la ville de Sparte, s'étant tenu fort long-tems ſur un pié, pour montrer qu'il étoit infatigable dans les exercices du corps, dit à un lacédémonien: „ Tu ne te tiendrois pas ſi long-tems ſur un „ pié. Non pas moi, répondit le ſpartiate; mais il n'y „ a point d'oiſon qui n'en fît autant „. (*D. J.*)

METAPA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie. Polybe, *l. V. c. vij*, dit qu'elle étoit ſituée ſur le bord du lac Triconide. (*D. J.*)

METAPHORE, ſ. f. (*Gramm.*) „ c'eſt, dit M. „ du Marſais, une figure, par laquelle on tranſporte, „ pour ainſi dire, la ſignification propre d'un nom (j'ai- „ merois mieux dire *d'un mot*) à une autre ſignifica- „ tion qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparai- „ ſon qui eſt dans l'eſprit. Un mot pris dans un ſens „ *métaphorique* perd ſa ſignification propre, & en prend „ une nouvelle qui ne ſe préſente à l'eſprit que par la „ comparaiſon que l'on fait entre le ſens propre de ce „ mot, & ce qu'on lui compare: par exemple, quand „ on dit que *le menſonge ſepare ſouvent des couleurs de* „ *la vérité*; en cette phraſe, *couleurs* n'a plus de ſigni- „ fication propre & primitive; ce mot ne marque plus „ cette lumiere modifiée qui nous fait voir les objets ou „ blancs, ou rouges, ou jaunes, *&c.* il ſignifie *les de-* „ *hors, les apparences*; & cela par comparaiſon entre „ le ſens propre de *couleurs* & les dehors que prend un „ homme qui nous en impoſe ſous le maſque de la ſin- „ cérité. Les couleurs font connoître les objets ſenſi- „ bles, elles en font voir les dehors & les apparences; „ un homme qui ment, imite quelquefois ſi bien la con- „ tenance & le diſcours de celui qui ne ment pas, que „ lui trouvant le même dehors & pour ainſi dire les „ mêmes couleurs, nous croyons qu'il nous dit la vé- „ rité: ainſi comme nous jugeons qu'un objet qui nous

„ pa-

,, paroît blanc eſt blanc, de même nous ſommes ſouvent la dupe d'une ſincérité apparente; & dans le tems qu'un impoſteur ne fait que prendre les dehors d'homme ſincere, nous croyons qu'il nous parle ſincerement.

,, Quand on dit *la lumiere de l'eſprit*, ce mot de *lumiere* eſt pris *métaphoriquement*; car comme la lumiere dans le ſens propre nous fait voir les objets corporels, de même la faculté de connoître & d'appercevoir, éclaire l'eſprit & le met en état de porter des jugemens ſains.

,, La *métaphore* eſt donc une eſpece de trope; le mot, dont on ſe ſert dans la *métaphore*, eſt pris dans un autre ſens que dans le ſens propre; *il eſt*, pour ainſi dire, *dans une demeure empruntée*, dit un ancien, *Feſtus*, *verbo metaphoram:* ce qui eſt commun & eſſentiel à tous les tropes.

,, De plus, il y a une ſorte de comparaiſon où quelque rapport équivalent entre le mot auquel on donne un ſens *métaphorique*, & l'objet à quoi on veut l'appliquer; par exemple, quand on dit d'un homme en colere, *c'eſt un lion*, *lion* eſt pris alors dans un ſens *métaphorique*; on compare l'homme en colere au lion, & voilà ce qui diſtingue la *métaphore* des autres figures ,,.

[Le P. Lami dit dans ſa rhétorique, *liv. II. ch. iij.* que tous les tropes ſont des *métaphores*; *car*, dit-il, *ce mot qui eſt grec*, *ſignifie* translation; & il ajoute que c'eſt par antonomaſe qu'on le donne excluſivement au trope dont il s'agit ici. C'eſt que ſur la foi de tous les Rhéteurs, il tire le nom μεταφορὰ des racines μετὰ & φέρω, en traduiſant μετὰ par *trans*, en ſorte que le mot grec μεταφορὰ eſt ſynonyme au mot latin *tranſlatio*, comme Cicéron lui-même & Quintilien l'ont traduit: mais cette prépoſition pouvoit auſſi-bien ſe rendre par *cum*, & le mot qui en eſt compoſé par *collatio*, qui auroit très-bien exprimé le caractere propre du trope dont il eſt queſtion, puiſqu'il ſuppoſe toujours une comparaiſon mentale, & qu'il n'a de juſteſſe qu'autant que la ſimilitude paroît exacte. *Pour rendre le diſcours plus coulant & plus élégant*, dit M. Warbunthon (*Eſſai ſur les hiéroglyphes, t. I. part. I. §. 13.*), *la ſimilitude a produit la* métaphore, *qui n'eſt autre choſe qu'une ſimilitude en petit. Car les hommes étant auſſi habitués qu'ils le ſont aux objets matériels, ont toujours eu beſoin d'images ſenſibles pour communiquer leurs idées abſtraites.*

La métaphore, dit-il plus loin, (*part. II. §. 35.*) *eſt dûe évidemment à la groſſiereté de la conception... Les premiers hommes étant ſimples, groſſiers & plongés dans le ſens, ne pouvoient exprimer leurs conceptions imparfaites des idées abſtraites, & les opérations réfléchies de l'entendement qu'à l'aide des images ſenſibles, qui, au moyen de cette application, devenoient* métaphores. *Telle eſt l'origine véritable de l'expreſſion figurée, & elle ne vient point, comme on le ſuppoſe ordinairement, du feu d'une imagination poétique. Le ſtyle des Barbares de l'Amérique, quoiqu'ils ſoient d'une compléxion très-froide & très-flegmatique, le démontre encore aujourd'hui. Voici ce qu'un ſavant miſſionnaire dit des Iroquois, qui habitent la partie ſeptentrionale du continent.* Les Iroquois, comme les Lacédémoniens, veulent un diſcours vif & concis. Leur ſtyle eſt cependant figuré & tout *métaphorique*. (*Mœurs des ſauv. améric.* par le P. Lafiteau, *t. I. p.* 480.) *Leur phlegme a bien pu rendre leur ſtyle concis, mais il n'a pas pu en retrancher les figures... Mais pourquoi aller chercher ſi loin des exemples? Quiconque voudra ſeulement faire attention à ce qui échappe généralement aux réflexions des hommes, parce qu'il eſt trop ordinaire, peut obſerver que le peuple eſt preſque toujours porté à parler en figures.*]

,, En effet, diſoit M. du Marſais, (*Trop. part. I. art. j.*) je ſuis perſuadé qu'il ſe fait plus de figures un jour de marché à la Halle, qu'il ne s'en fait en pluſieurs jours d'aſſemblées académiques ,,.

Il eſt vrai, continue M. Warburthon, *que quand cette diſpoſition rencontre une imagination ardente qui a été cultivée par l'exercice & la méditation, & qui ſe plaît à peindre des images vives & fortes, la* métaphore *eſt bientôt ornée de toutes les fleurs de l'eſprit. Car l'eſprit conſiſte à employer des images énergiques &* métaphoriques *en ſe ſervant d'alluſions extraordinaires, quoique juſtes.*]

,, Il y a cette différence, reprend M. du Marſais, entre la *métaphore* & la comparaiſon, que dans la comparaiſon on ſe ſert de termes qui font connoître que l'on compare une choſe à une autre; par exemple, ſi l'on dit d'un homme en colere qu'*il eſt comme un lion*, c'eſt une comparaiſon; mais quand on dit ſimplement, *c'eſt un lion*, la comparaiſon n'eſt alors que dans l'eſprit & non dans les termes, c'eſt une *métaphore* ,,. [*Eoque diſtat, quod illa* (la ſimilitude) *comparatur rei quam volumus exprimere; hæc* (la *métaphore*) *pro ipſâ re dicitur*. Quint. *Inſt. VIII. 6. de Tropis*.

,, *Meſurer*, dans le ſens propre, c'eſt juger d'une quantité inconnue par une quantité connue, ſoit par le ſecours du compas, de la regle, ou de quelque autre inſtrument, qu'on appelle *meſure*. Ceux qui prennent bien toutes leurs précautions pour arriver à leurs fins, ſont comparés à ceux qui meſurent quelque quantité; ainſi on dit par *métaphore* qu'*ils ont bien pris leurs meſures*. Par la même raiſon, on dit que *les perſonnes d'une condition médiocre ne doivent pas ſe meſurer avec les grands*, c'eſt-à-dire *vivre comme les grands*, ſe comparer à eux, comme on compare une meſure avec ce qu'on veut meſurer. *On doit meſurer ſa dépenſe à ſon revenu*, c'eſt-à-dire qu'il faut régler ſa dépenſe ſur ſon revenu; la quantité du revenu doit être comme la meſure de la quantité de la dépenſe.

,, Comme une clé ouvre la porte d'un appartement & nous en donne l'entrée, de même il y a des connoiſſances préliminaires qui ouvrent, pour ainſi dire, l'entrée aux ſciences plus profondes: ces connoiſſances ou principes ſont appellés *clés* par *métaphore*; la Grammaire eſt la *clé* des ſciences: la Logique eſt la *clé* de la Philoſophie. On dit auſſi d'une ville fortifiée qui eſt ſur une frontiere, qu'elle eſt la *clé* du royaume, c'eſt-à-dire que l'ennemi qui ſe rendroit maître de cette ville, ſeroit à portée d'entrer enſuite avec moins de peine dans le royaume dont on parle. Par la même raiſon, l'on donne le nom de *clé*, en terme de Muſique, à certaines marques ou caracteres que l'on met au commencement des lignes de muſique: ces marques font connoître le nom que l'on doit donner aux notes; elles donnent, pour ainſi dire, l'entrée du chant.

,, Quand les *métaphores* ſont régulieres, il n'eſt pas difficile de trouver le rapport de comparaiſon. La *métaphore* eſt donc auſſi étendue que la comparaiſon; & lorſque la comparaiſon ne ſeroit pas juſte ou ſeroit trop recherchée, la *métaphore* ne ſeroit pas réguliere.

,, Nous avons déja remarqué que les langues n'ont pas autant de mots que nous avons d'idées; cette diſette de mots a donné lieu à pluſieurs *métaphores*: par exemple, *le cœur tendre*, *le cœur dur*, *un rayon* de miel, *les rayons* d'une roue, &c. L'imagination vient, pour ainſi dire, au ſecours de cette diſette; elle ſupplée par les images & les idées acceſſoires aux mots que la langue peut lui fournir; & il arrive même, comme nous l'avons déja dit, que ces images & ces idées acceſſoires occupent l'eſprit plus agréablement que ſi l'on ſe ſervoit de mots propres, & qu'elles rendent le diſcours plus énergique: par exemple, quand on dit d'un homme endormi qu'*il eſt enſeveli dans le ſommeil*, cette *métaphore* dit plus que ſi l'on diſoit ſimplement qu'il dort. *Les Grecs ſurprirent Troie enſevelie dans le vin & dans le ſommeil*, (invadunt urbem ſomno vinoque ſepultam, *Æn. II.* 265.) Remarquez 1° que dans cet exemple *ſepultam* a un ſens tout nouveau & différent du ſens propre. 2° *Sepultam* n'a ce nouveau ſens que parce qu'il eſt joint à *ſomno vinoque*, avec leſquels il ne ſauroit être uni dans le ſens propre: car ce n'eſt que par une nouvelle union des termes que les mots ſe donnent le ſens *métaphorique*. *Lumiere* n'eſt uni dans le ſens propre qu'avec le feu, le ſoleil & les autres objets lumineux; celui qui le premier a uni *lumiere* à *eſprit*, a donné à *lumiere* un ſens *métaphorique*, & en a fait un mot nouveau par ce nouveau ſens. Je voudrois que l'on pût donner cette interprétation à ces paroles d'Horace: (*Art poet.* 47.)

,, *Dixeris egregiè, notum ſi callida verbum*
,, *Reddiderit junctura novum.*

,, La *métaphore* eſt très-ordinaire; en voici encore quelques exemples. On dit dans le ſens propre, *s'enivrer de quelque liqueur*; & l'on dit par *métaphore*, *s'enivrer de plaiſirs*; *la bonne fortune enivre les ſots*, c'eſt-à-dire qu'elle leur fait perdre la raiſon, & leur fait oublier leur premier état.

,, *Ne vous* enivrez *point des éloges flatteurs*
,, *Que vous donne un amas de vains admirateurs.*
Boil. *Art poét. ch. iv.*

,, *Le peuple qui jamais n'a connu la prudence,*
,, S'enivroit *follement de ſa vaine eſpérance.*
Henriade, ch. vij.

,, *Don-*

„ *Donner un frein à ſes paſſions*, c'eſt-à-dire n'en pas ſuivre tous les mouvemens, les modérer, les retenir comme on retient un cheval avec le frein, qui eſt un morceau de fer qu'on met dans la bouche d'un cheval.

„ Mézerai, parlant de l'héréſie, dit qu'il étoit néceſſaire d'arracher cette *zizanie*, (Abrégé de l'hiſt. de Fr. *François II.*) c'eſt-à-dire, *cette ſemence de diviſion*; *zizanie* eſt là dans un ſens *métaphorique*: c'eſt un mot grec, ζιζάνιον, *lolium*, qui veut dire *ivraie*, mauvaiſe herbe qui croît parmi les blés & qui leur eſt nuiſible. *Zizanie* n'eſt point en uſage au propre, mais il ſe dit par *métaphore* pour *diſcorde*, *meſintelligence*, *diviſion*, ſemer la *zizanie* dans une famille.

„ *Materia* (materie) ſe dit dans le ſens propre de la ſubſtance étendue, conſidérée comme principe de tous les corps; enſuite on a appellé *matiere* par imitation & par *métaphore* ce qui eſt le ſujet, l'argument, le thème d'un diſcours, d'un poëme ou de quelque autre ouvrage d'eſprit. Le prologue du I. liv. de Phedre commence ainſi:

„ *Æſopus auctor, quam materiam reperit,*
„ *Hanc ego polivi verſibus ſenariis;*

„ *j'ai poli la matiere*, c'eſt-à-dire, j'ai donné l'agrément de la poéſie aux fables qu'Eſope a inventées avant moi.

„ *Cette maiſon eſt bien riante*, c'eſt-à-dire, elle inſpire la gaieté comme les perſonnes qui rient. La *fleur* de la jeuneſſe, le *feu* de l'amour, l'*aveuglement* de l'eſprit, le *fil* d'un diſcours, le *fil* des affaires.

„ C'eſt par *métaphore* que les différentes claſſes ou conſidérations auxquelles ſe réduit tout ce qu'on peut dire d'un ſujet, ſont appellées *lieux communs* en rhétorique & en logique, *loci communes*. Le genre, l'eſpece, la cauſe, les effets, *&c.* ſont des *lieux communs*, c'eſt-à-dire que ce ſont comme autant de cellules où tout le monde peut aller prendre, pour ainſi dire, la matiere d'un diſcours & des argumens ſur toutes ſortes de ſujets. L'attention que l'on fait ſur ces différentes claſſes, réveille des penſées que l'on n'auroit peut-être pas ſans ce ſecours. Quoique ces *lieux communs* ne ſoient pas d'un grand uſage dans la pratique, il n'eſt pourtant pas inutile de les connoître; on en peut faire uſage pour réduire un diſcours à certains chefs; mais ce qu'on peut dire pour & contre ſur ce point n'eſt pas de mon ſujet. On appelle auſſi en Théologie par *métaphore*, *loci theologici*, les différentes ſources où les Thélogiens puiſent leurs argumens. Telles ſont l'Ecriture ſainte, la tradition contenue dans les écrits des ſaints peres, des conciles, *&c.*

„ En termes de Chimie, *regne* ſe dit par *métaphore*, de chacune des trois claſſes ſous leſquelles les Chimiſtes rangent les êtres naturels. 1° Sous le *regne animal*, ils comprennent les animaux. 2° Sous le *regne végétal*, les végétaux, c'eſt-à-dire ce qui croît, ce qui produit, comme les arbres & les plantes. 3°. Sous le *regne minéral*, ils comprennent tout ce qui vient dans les mines.

„ On dit auſſi par *métaphore* que *la Géographie & la Chronologie ſont les deux yeux de l'Hiſtoire*. On perſonnifie l'Hiſtoire, & on dit que la Géographie & la Chronologie ſont, à l'égard de l'Hiſtoire, ce que les yeux ſont à l'égard d'une perſonne vivante; par l'une elle voit, pour ainſi dire, les lieux, & par l'autre les tems; c'eſt-à-dire qu'un hiſtorien doit s'appliquer à faire connoître les lieux & les temps dans leſquels ſe ſont paſſés les faits dont il décrit l'hiſtoire.

„ Les mots primitifs d'où les autres ſont dérivés ou dont ils ſont compoſés, ſont appellés *racines* par *métaphore*: il y a des dictionnaires où les mots ſont rangés par *racines*. On dit auſſi par *métaphore*, parlant des vices ou des vertus, *jetter de profondes racines*, pour dire *s'affermir*.

„ *Calus*, dureté, durillon, en latin *callum*, ſe prend ſouvent dans un ſens métaphorique; *labor quaſi* callum *quoddam obducit dolori*, dit Cicéron, *Tuſc. II. n.* 15. *ſeu* 36; le travail fait comme une eſpece de *calus* à la douleur, c'eſt-à-dire que le travail nous rend moins ſenſibles à la douleur; & au troiſieme livre des Tuſculanes, *n.* 22. *ſect.* 53, il s'exprime de cette ſorte: *Magis me moverant Corinthi ſubitò adſpectæ parietinæ, quàm ipſos Corinthios, quorum animis diuturna cogitatio* callum *vetuſtatis obduxerat*; je fus plus touché de voir tout-d'un-coup les murailles ruinées de Corinthe, que ne l'étoient les Corinthiens mêmes, auxquels l'habitude de voir tous les jours depuis long-tems leurs murailles abattues, avoit apporté le *calus* de l'ancienneté, c'eſt-à-dire que les Corinthiens, accoutumés à voir leurs murailles ruinées n'étoient plus touchés de ce malheur. C'eſt ainſi que *callere*, qui dans le ſens propre veut dire *avoir des durillons*, *être endurci*, ſignifie enſuite par extenſion & par *métaphore*, *ſavoir bien*, *connoître parfaitement*, enſorte qu'il ſe ſoit fait comme un *calus* dans l'eſprit par rapport à quelque connoiſſance. *Quo pacto id fieri ſoleat calleo*, (Ter. Heaut. *act. III. ſc. ij. v.* 37.) la maniere dont cela ſe fait, a fait un *calus* dans mon eſprit; j'ai médité ſur cela, je ſais à merveille comment cela ſe fait; je ſuis maître paſſé, dit madame Dacier. *Illius ſenſum calleo*, (*id.* Adelph, *act. IV. ſc. j. v.* 17.) j'ai étudié ſon humeur, je ſuis accoutumé à ſes manieres, je ſais le prendre comme il faut.

„ *Vûe* ſe dit au propre de la faculté de voir, & par extenſion de la maniere de regarder les objets: enſuite on donne par *métaphore* le nom de *vûe* aux penſées, aux projets, aux deſſeins, *avoir de grandes vûes*, *perdre de vûe une entrepriſe*, n'y plus penſer.

„ *Goût* ſe dit au propre du ſens par lequel nous recevons les impreſſions des ſaveurs. La langue eſt l'organe du *goût*. *Avoir le goût dépravé*, c'eſt-à-dire trouver bon ce que communément les autres trouvent mauvais, & trouver mauvais ce que les autres trouvent bon. Enſuite on ſe ſert du terme de *goût* par *métaphore*, pour marquer le ſentiment intérieur dont l'eſprit eſt affecté à l'occaſion de quelque ouvrage de la nature ou de l'art. L'ouvrage plaît ou déplaît, on l'approuve ou on le deſapprouve, c'eſt le cerveau qui eſt l'organe de ce *goût*-là. *Le goût de Paris s'eſt trouvé conforme au goût d'Athénes*, dit Racine dans ſa préface d'Ifigénie, c'eſt-à-dire, comme il le dit lui-même, que les ſpectateurs ont été émus à Paris des mêmes choſes qui ont mis autrefois en larmes le plus ſavant peuple de la Grèce. Il en eſt du *goût* pris dans le ſens figuré, comme du *goût* pris dans le ſens propre.

„ Les viandes plaiſent ou déplaiſent au *goût* ſans qu'on ſoit obligé de dire pourquoi: un ouvrage d'eſprit, une penſée, une expreſſion plaît ou déplaît, ſans que nous ſoyons obligés de pénétrer la raiſon du ſentiment dont nous ſommes affectés.

„ Pour ſe bien connoître en mets & avoir un *goût* ſûr, il faut deux choſes; 1° un organe délicat; 2° de l'expérience, s'être trouvé ſouvent dans les bonnes tables, *&c.* on eſt alors plus en état de dire pourquoi un mets eſt bon ou mauvais. Pour être connoiſſeur en ouvrage d'eſprit, il faut un bon jugement, c'eſt un préſent de la nature; cela dépend de la diſpoſition des organes; il faut encore avoir fait des obſervations ſur ce qui plaît ou ſur ce qui déplaît; il faut avoir ſu allier l'étude & la méditation avec le commerce des perſonnes éclairées, alors on eſt en état de rendre raiſon des regles & du *goût*.

„ Les viandes & les aſſaiſſonnemens qui plaiſent aux uns, déplaiſent aux autres; c'eſt un effet de la différente conſtitution des organes du *goût*: il y a cependant ſur ce point un *goût* général auquel il faut avoir égard, c'eſt-à-dire qu'il y a des viandes & des mets qui ſont plus généralement au *goût* des perſonnes délicates. Il en eſt de même des ouvrages d'eſprit: un auteur ne doit pas ſe flatter d'attirer à lui tous les ſuffrages, mais il doit ſe conformer au *goût* général des perſonnes éclairées qui ſont au fait.

„ Le *goût*, par rapport aux viandes, dépend beaucoup de l'habitude & de l'éducation: il en eſt de même du *goût* de l'eſprit; les idées exemplaires que nous avons reçues dans notre jeuneſſe, nous ſervent de regle dans un âge plus avancé; telle eſt la force de l'éducation de l'habitude & du préjugé. Les organes accoutumés à une telle impreſſion en ſont flattés de telle ſorte, qu'une impreſſion indifférente ou contraire les afflige: ainſi, malgré l'examen & les diſcuſſions, nous continuons ſouvent à admirer ce qu'on nous a fait admirer dans les premieres années de notre vie; & de-là peut-être les deux partis, l'un des anciens & l'autre des modernes „.

[J'ai quelquefois ouï reprocher à M. de Marſais d'être un peu prolixe; & j'avoue qu'il étoit poſſible, par exemple, de donner moins d'exemples de la *métaphore*, & de les développer avec moins d'étendue: mais qui eſt ce qui ne porte point envie à une ſi heureuſe prolixité? L'auteur d'un dictionnaire de langues ne peut pas lire cet article de la *métaphore* ſans être frappé de l'exactitude étonnante de notre grammairien, à diſtinguer le ſens propre du ſens figuré, & à aſſigner dans l'un le fondement de l'autre: & s'il le prend pour modele, croit-on que

le dictionnaire qui ſortira de ſes mains, ne vaudra pas bien la foule de ceux dont on accable nos jeunes étudians ſans les éclairer? D'autre part, l'excellente digreſſion que nous venons voir ſur le *goût* n'eſt-elle pas une preuve des précautions qu'il faut prendre de bonne heure pour former celui de la jeuneſſe? N'indique-t-elle pas même ces précautions? Et un inſtituteur, un pere de famille, qui met beaucoup au-deſſus du *goût* littéraire des choſes qui lui ſont en effet préférables, l'honneur, la probité, la religion, verra-t-il froidement les attentions qu'exige la culture de l'eſprit, ſans conclure que la formation du cœur en exige encore de plus grandes, de plus ſuivies, de plus ſcrupuleuſes? Je reviens à ce que notre philoſophe a encore à nous dire ſur la *métaphore*.]

„ *Remarques ſur le mauvais uſage des métaphores.* „ Les *métaphores* ſont défectueuſes, 1° quand elles ſont „ tirées des ſujets bas. Le P. de Colonia reproche à „ Tertullien d'avoir dit que le déluge univerſel fut la „ leſſive de la nature: *Ignobilitatis vitio laborare videtur* „ *celebris illa Tertulliani* metaphora, *quâ diluvium ap-* „ *pellat naturæ generale lixivium. De arte rhet.*

„ 2°. Quand elles ſont forcées, priſes de loin, & que „ le rapport n'eſt point aſſez naturel, ni la comparaiſon „ aſſez ſenſible; comme quand Théophile a dit: *Je* „ *baignerai mes mains dans les ondes de tes cheveux*; & „ dans un autre endroit il dit que *la charrue écorche la* „ *plaine*. Théophile, dit M. de Bruyere, (*Caract.* „ *chap. j. des ouvrages de l'eſprit*), la charge de ſes „ deſcriptions, s'appeſantit ſur les détails, il exagere, il „ paſſe le vrai dans la nature, il en fait le roman. On „ peut rapporter à la même eſpece les *métaphores* qui „ ſont tirées de ſujets peu connus.

„ 3°. Il faut auſſi avoir égard aux convenances des „ différens ſtyles; il y a des *métaphores* qui con- „ viennent au ſtyle poétique, qui ſeroient déplacées dans „ le ſtyle oratoire. Boileau a dit, *ode ſur la priſe de* „ *Namur:*

Accourez, troupe ſavante;
Des ſons que ma lyre enfante
Ces arbres ſont réjouis.

„ On ne diroit pas en proſe qu'*une lyre enfante des ſons*. „ Cette obſervation a lieu auſſi à l'égard des autres tro- „ pes: par exemple, *lumen* dans le ſens propres, ſigni- „ fie *lumiere*. Les poëtes latins ont donné ce nom à „ l'œil par métonymie, *voyez* MÉTONYMIE. Les „ yeux ſont l'organe de la lumiere, & ſont, pour ainſi „ dire, le flambeau de notre corps. *Lucerna corporis* „ *tui eſt oculus tuus*. Luc. *xj.* 34. Un jeune garçon „ fort aimable étoit borgne; il avoit une ſœur fort belle qui „ avoit le même défaut: on leur appliqua ce diſtique, „ qui fut fait à une autre occaſion ſous le regne de Phi- „ lippe II. roi d'Eſpagne.

„ *Parve puer*, lumen *quod habes concede ſorori*,
„ *Sic tu cæcus Amor, ſic erit illa Venus.*

„ où vous voyez que *lumen* ſignifie l'*œil*. Il n'y a „ rien de ſi ordinaire dans les poëtes latins que de trou- „ ver *lumina* pour les *yeux*; mais ce mot ne ſe prend „ point en ce ſens dans la proſe.

„ 4°. On peut quelquefois adoucir une *métaphore* en „ la changeant en comparaiſon, ou bien en ajoutant quel- „ que correctif: par exemple, en diſant *pour ainſi dire*, „ *ſi l'on peut parler ainſi*, &c. *L'art doit être, pour ainſi* „ *dire*, enté *ſur la nature: la nature* ſoutient *l'art* & „ *lui ſert de* baſe, & *l'art* embellit & perfectionne *la* „ *nature*.

„ 5°. Lorſqu'il y a pluſieurs *métaphores* de ſuite, il „ n'eſt pas toujours néceſſaire qu'elles ſoient tirées exa- „ ctement du même ſujet, comme on vient de le voir „ dans l'exemple précédent: *enté* eſt pris de la culture „ des arbres, *ſoutien*, *baſe* ſont pris de l'Architecture: „ mais il ne faut pas qu'on les prenne de ſujets oppo- „ ſés, ni que les termes *métaphoriques*, dont l'un eſt „ dit de l'autre, excitent des idées qui ne puiſſent point „ être liées, comme ſi l'on diſoit d'un orateur, *c'eſt un* „ *torrent qui s'allume*, au lieu de dire *c'eſt un torrent* „ *qui entraîne*. On a reproché à Malherbe d'avoir dit, „ *liv. II.* voyez les *obſerv.* de Ménage *ſur les poéſies de* „ *Malherbe*,

„ *Prends ta foudre, Louis, & va comme un lion.*

„ Il falloit plûtôt dire *comme Jupiter*.

„ Dans les premieres éditions du Cid, Chimene di- „ ſoit, *act. III. ſc.* 4.

Malgré des feux ſi beaux qui rompent ma colere.

„ *Feux* & *rompent* ne vont point enſemble: c'eſt une „ obſervation de l'académie ſur les vers du Cid. Dans „ les éditions ſuivantes on a mis *troublent* au lieu de „ *rompent*; je ne ſais ſi cette correction répare la pre- „ miere faute.

„ *Ecorce*, dans le ſens propre, eſt la partie exté- „ rieure des arbres & des fruits, c'eſt leur couverture: „ ce mot ſe dit fort bien dans un ſens *métaphorique* pour „ marquer les dehors, l'apparence des choſes. Ainſi l'on „ dit que *les ignorans s'arrêtent à l'ecorce*, qu'*ils s'at-* „ *tachent*, qu'*ils s'amuſent à l'écorce*. Remarquez que „ tous ces verbes s'*arrêtent*, s'*attachent*, s'*amuſent*, con- „ viennent fort bien avec l'*écorce* pris au propre; mais „ vous ne diriez pas au propre, *fondre l'écorce*; *fondre* „ ſe dit de la glace ou du métal: vous ne devez donc „ pas dire au figuré *fondre l'écorce*. J'avoue que cette „ expreſſion me paroît trop hardie dans une ode de Rouſ- „ ſeau, *l. III. ode* 6. Pour dire que l'hiver eſt paſſé & „ que les glaces ſont fondues, il s'exprime de cette ſorte:

L'hiver qui ſi long-tems a fait blanchir nos plaines,
N'enchaîne plus le cours des paiſibles ruiſſeaux;
Et les jeunes zéphirs, de leurs chaudes haleines,
Ont fondu l'écorce *des eaux*.

„ 6°. Chaque langue a des *métaphores* particulieres „ qui ne ſont point en uſage dans les autres langues: par „ exemple, les Latins diſoient d'une armée, *dextrum &* „ *ſiniſtrum cornu*; & nous diſons, *l'aîle droite* & *l'aîle* „ *gauche*.

„ Il eſt ſi vrai que chaque langue a ſes *métaphores* pro- „ pres & conſacrées par l'uſage, que ſi vous en changez „ les termes par les équivalens même qui en approchent „ le plus, vous vous rendez ridicule. Un étranger qui „ depuis devenu un de nos citoyens, s'eſt rendu célebre „ par ſes ouvrages, écrivant dans les premiers tems de „ ſon arrivée en France à ſon protecteur, lui diſoit; „ *Monſeigneur vous avez pour moi des boyaux de pere*: „ il vouloit dire *des entrailles*.

„ On dit *mettre la lumiere ſous le boiſſeau*, pour dire „ cacher ſes talens, les rendre inutiles. L'auteur du poë- „ me de la Madeleine, *liv. VII. pag.* 117, ne devoit „ donc pas dire, *mettre le flambeau ſous le nid* „.

[Qu'il me ſoit permis d'ajouter à ces ſix remarques un ſeptieme principe que je trouve dans Quintilien, *Inſt. VIII. vj.* c'eſt que l'on donne à un mot un ſens *métaphorique*, ou par néceſſité, quand on manque de terme propre, ou par une raiſon de préférence, pour préſenter une idée avec plus d'énergie ou avec plus de décence; toute *métaphore* qui n'eſt pas fondée ſur l'une de ces conſidérations, eſt déplacée. *Id facimus, aut quia neceſſe eſt, aut quia ſignificantius, aut quia decentius: ubi nihil horum præſtabit, quod transferetur, improprium erit.*

Mais la *métaphore* aſſujettie aux lois que la raiſon & l'uſage de chaque langue lui preſcrivent, eſt non-ſeulement le plus beau & le plus uſité des tropes, c'en eſt le plus utile: il rend le diſcours plus abondant par la facilité des changemens & des emprunts, & il prévient la plus grande de toutes les difficultés, en déſignant chaque choſe par une dénomination caractériſtique. *Copiam quoque ſermonis auget permutando, aut mutuando quod non habet; quodque difficillimum eſt, præſtat ne ulli rei nomen deeſſe videatur*. Quintil. *inſt. VIII. vj.* Ajoutez à cela que le propre des *métaphores*, pour employer les termes de la traduction de M. l'abbé Colin, „ eſt d'agiter l'eſprit, „ de le tranſporter tout d'un coup d'un objet à un autre; „ de le preſſer, de comparer ſoudainement les deux idées „ qu'elles préſentent, & de lui cauſer par les vives & „ promptes émotions un plaiſir inexprimable „. *Eæ propter ſimilitudinem transferunt animos & referunt, ac movent huc & illuc; qui motus cogitationis, celeriter agitatus, per ſe ipſe delectat* Cicer. *orat. n. xxxjx. ſeu* 134. & dans la *traduct.* de l'abbé Colin, *ch. xjx.* „ La *mé-* „ *taphore*, dit le P. Bouhours, *man. de bien penſer, dia-* „ *logue* 2. eſt de ſa nature une ſource d'agrémens; & „ rien ne flatte peut-être plus l'eſprit que la repréſenta- „ tion d'un objet ſous une image étrangere. Nous ai- „ mons, ſuivant la remarque d'Ariſtote, à voir une choſe „ dans une autre; & ce qui ne frappe pas de ſoi-même „ ſurprend dans un habile étranger & ſous un maſque „. C'eſt la note du traducteur ſur le texte que l'on vient de voir]. (*B. E. R. M.*)

MÉTAPHYSIQUE, ſ. f. c'eſt la ſcience des raiſons des choſes. Tout a ſa *métaphyſiques* & ſa partique: la pratique, ſans la raiſon de la pratique, & la raiſon

ſon ſans l'exercice, ne forment qu'une ſcience imparfaite. Interrogez un peintre, un poëte, un muſicien, un géometre, & vous le forcerez à rendre compte de ſes opérations, c'eſt-à-dire à en venir à la *métaphyſique* de ſon art. Quand on borne l'objet de la *métaphyſique* à des conſidérations vuides & abſtraites ſur le tems, l'eſpace, la matiere, l'eſprit, c'eſt une ſcience mépriſable; mais quand on la conſidere ſous ſon vrai point de vûe, c'eſt autre choſe. Il n'y a guere que ceux qui n'ont pas aſſez de pénétration qui en diſent du mal.

METAPLASME, ſ. m. μεταπλάσμὸς, *transformatio*, du verbe μεταπλάσσω, *transformo*; c'eſt le nom général que l'on donne en Grammaire aux figures de diction, c'eſt-à-dire aux diverſes altérations qui arrivent dans le matériel des mots; de même que l'on donne le nom général de *tropes* aux divers changemens qui arrivent au ſens propre des mots.

Le *métaplaſme* ne pouvant tomber que ſur les lettres ou les ſyllabes dont les mots ſont compoſés, ne peut s'y trouver que par addition, par ſouſtraction ou par immutation.

Le *métaplaſme* par augmentation ſe fait ou au commencement, ou au milieu, ou à la fin du mot; d'où réſultent trois figures différentes, la *proſthèſe*, l'*épenthèſe* & la *paragoge*.

On rapporte encore au *métaplaſme* par augmentation, la *dièrèſe* qui fait deux ſyllabes d'une ſeule diphtongue: ce qui eſt une augmentation, non de lettres, mais de ſyllabes. *Voyez* PROTHÈSE, EPENTHÈSE, PARAGOGE, DIÉRÈSE.

Le *métaplaſme* par ſouſtraction produit de même trois figures différentes, qui ſont l'*aphérèſe*, la *ſyncope* & l'*apocope*, ſelon que la ſouſtraction ſe fait au commencement, au milieu, ou à la fin des mots; mais il ſe fait auſſi ſouſtraction dans le nombre des ſyllabes, ſans diminution au nombre des lettres, lorſque deux voyelles qui ſe prononçoient ſéparément, ſont unies en une diphthongue: c'eſt la *ſynérèſe*. *Voyez* APHÉRÈSE, SYNCOPE, APOCOPE & SYNÉRÈSE. *Voyez* auſſi CRASE & SYNALEPHE, mots preſque ſynonymes à *ſynérèſe*.

Le *métaplaſme* par immutation donne deux différentes figures, l'*antithèſe*, quand une lettre eſt miſe pour une autre, comme *olli* pour *illi*; & la *métathèſe*, quand l'ordre des lettres eſt tranſpoſé, comme *Hanovre* pour *Hanover*. *Voyez* ANTITHÈSE & MÉTATHÈSE.

Voici toutes les eſpeces de *métaplaſme* aſſez bien caractériſées dans les ſix vers thechniques ſuivans:

> Proſtheſis *apponit capiti*; *ſed* aphæreſis *aufert*:
> Syncopa *de medio tollit*; *ſed* epentheſis *addit*:
> *Abſtrahit* apocope *fini*; *ſed dat* paragoge:
> *Conſtringit* craſis: *diſtracta* diœreſis *effert*:
> Antitheſin *mutata dabit tibi littera*; *verum*
> *Littera ſi legitur tranſpoſta*, metatheſis *extat*.

Rien de plus important dans les recherches étymologiques que d'avoir bien préſentes à l'eſprit toutes les différentes eſpeces de *métaplaſme*, non peut-être qui il faille s'en contenter pour établir une origine; mais parce qu'elles contribuent beaucoup à confirmer celles qui portent ſur les principaux fondemens, quand il n'eſt plus queſtion que d'expliquer les différences matérielles du mot primitif & du dérivé. (*B. E. R. M.*)

METAPONTE, *Metapontum*, ou *Metapontium*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la grande Grece, ſur le golfe de Lucanie, aujourd'hui Tarente. Elle fut bâtie par les Pyliens & par Neſtor leur chef, au retour de la guerre de Troie. Pythagore s'y retira de Crotone, & y finit ſes jours. Hipparque l'aſtronome y dreſſa ſes tables. Quelques géographes veulent que ce ſoit à-préſent *Feliciore* dans la Calabre ultérieure; d'autres penſent que c'eſt *Trébigazze*: enfin d'autres prétendent que c'eſt *Torré di Mare*. (*D. J.*)

METAPTOSE, ſ. f. (*Gram.*) de μεταπιπτω, *changer* en pis ou en mieux, ſignifie le *changement* d'une maladie en une autre, ſoit en pis, ſoit en mieux. On l'appelle *diadoche*, lorſque le changement ſe fait en mieux, & par le tranſport de la matiere morbifique d'une partie noble dans une autre qui l'eſt moins; ou métaſtaſe, quand le changement ſe fait en pis, & que la matiere morbifique paſſe dans une partie plus noble que celle où elle étoit auparavant.

METARY, ſ. f. (*Saline.*) ouvriere occupée dans les fontaines ſalantes à détremper le ſel en grain avec de la muire, *voyez* MUIRE, à en remplir une écuelle ou moule de bois, & à la préſenter à la faſſari. *Voyez* FASSARI & SALANTES FONTAINES.

METASTASE, ſ. f. (*Méd.*) Ce mot eſt entierement grec (μετασασις), dérivé & formé de μετατιθημι, qui ſignifie *tranſporter*, *changer de place*. Il déſigne ſuivant le ſens littéral & le plus reçu en Médecine, un *tranſport* quelconque d'une maladie d'une partie dans une autre, ſoit qu'il ſe faſſe du dehors en dedans, ſoit au contraire qu'il ait lieu du dedans au dehors. Quelques auteurs reſtreignent la ſignification de *métaſtaſe* au changement qui ſe fait en mal, lorſque la maladie paſſe dans une partie plus noble que celle où elle étoit auparavant. Ils en font une eſpece de métaptoſe, μεταπτωσις, qui, ſuivant eux, eſt le mot générique qui ſignifie tout *changement* en mal ou en bien, donnant les noms de διαδοχη ou διαδεξις au tranſport ſalutaire qui arrive lorſque la maladie va d'une partie noble à une autre qui l'eſt moins; mais le nom de *métaſtaſe* eſt le plus uſité, il eſt pris indifféremment dans preſque tous les ouvrages de Médecine, pour exprimer un changement quelconque fait dans le ſiege d'une maladie. Galien dit qu'*exactement* (κυρίως) *la* métaſtaſe *eſt le tranſport d'une maladie d'une partie dans une autre* (*comment in aphor.* 7, *lib. V.*); & Hippocrate, dans cet aphoriſme, s'en ſert pour marquer un changement ſalutaire ou même une entiere ſolution, lorſqu'il dit que les affections épileptiques, ſurvenues avant l'âge de puberté, *ſouffrent une métaſtaſe* (μετασασιν εχει), mais que celles qui viennent à vingt-cinq ans ne ſe *guériſſent* jamais.

Les ſymptomes qui accompagnent la *métaſtaſe* varient extrèmement ſuivant l'eſpece, la gravité de la maladie, l'état, la diſpoſition, la ſituation, l'uſage de la partie que la maladie quitte & de celle où elle va ſe dépoſer, & le dérangement qu'elle y occaſionne. Si la *métaſtaſe* ſe fait du dedans au dehors, les ſymptomes de la maladie primitive ceſſent, les fonctions des viſceres affectés ſe rétabliſſent, & l'on apperçoit à l'extérieur des abſcès, ulceres, éruptions cutanées, tumeurs, &c. On voit ſouvent des maladies invétérées de poitrine ſe terminer par des tumeurs aux teſticules; des abſcès aux jambes, des évacuations de pus par les urines; des migraines, des coliques néphrétiques ſe changent en goutte; à la mélancholie ſurviennent quelquefois des éruptions cutanées, des parotides *jugent* des fievres malignes, &c. Lorſqu'au contraire la *métaſtaſe* ſe fait du dehors au dedans, les tumeurs diſparoiſſent, s'effacent entierement, les ulceres ſe ferment, les éruptions rentrent, les abſcès ſe diſſipent, la goutte *remonte*, &c. mais à l'inſtant on voit ſuccéder des ſymptomes très-multipliés & pour l'ordinaire très-preſſans. Il y a beaucoup d'obſervations qui font voir qu'en pareils cas les *metaſtaſes* ont déterminé des attaques d'apoplexie, d'épilepſie, des gouttes ſereines, des toux opiniâtres, aſthme ſuffoquant, dépôt dans la tête, la poitrine, le bas-ventre, hydropiſie, ictere, cachexie, maraſme, &c. il eſt inconcevable avec quelle rapidité ces *métaſtaſes* ſont ſuivies des accidens les plus fâcheux & de la mort même. J'ai vû un homme qui avoit depuis long-tems un vieux ulcere à la jambe; peu ſatisfait de quelques applications indifférentes que je lui conſeillois & qui entretenoient toûjours l'écoulement de l'ulcere, il s'adreſſe à un chirurgien qui lui promit des ſecours plus efficaces; il réuſſit en effet à cicatriſer l'ulcere: mais à-peine eut-il ceſſé de couler, que le malade tombe comme apoplectique avec une reſpiration ſtertoreuſe, les forces paroiſſent épuiſées, le pouls eſt petit, foible, fuyant ſous le doigt. Appellé de nouveau pour voir ce malade, je fais à l'inſtant rouvrir l'ulcere, appliquer un cauſtique puiſſant aux deux jambes, mais en-vain; le malade mourut: deux heures après, le cadavre ouvert, nous trouvâmes le poumon rempli de matiere purulente.

La maniere dont ces *métaſtaſes* s'operent eſt aſſez ſurprenante & obſcure, pour fournir matiere à bien des diſputes & des diſcuſſions. Elle a beaucoup exercé les eſprits des Médecins diſſertateurs: la plûpart, ſuivant par habitude la théorie vulgaire qu'ils ont la pareſſe de ne pas approfondir, ont cru bonnement qu'il y avoit toûjours un tranſport réel de la matiere qui avoit excité premierement la maladie dans la partie où elle établiſſoit ſon nouveau ſiege; & qu'ainſi une tumeur extérieure diſparoiſſant, ce ſang coagulé qui la formoit étoit porté dans la poitrine, par exemple, & excitoit dans les poumons une ſemblable tumeur. Ils ont avancé que ce tranſport étoit opéré par un repompement de cette matiere morbifique par les vaiſſeaux abſorbans qui la tranſmettoient aux vaiſſeaux ſanguins, d'où elle étoit portée par le torrent de la circulation aux différentes parties du corps, & qu'en chemin faiſant elle s'arrêtoit dans la partie la plus diſpoſée à la recevoir. D'autres, frappés de la promptitude de cette opération, plus inſtruits des

véritables lois de l'économie animale, moins embarraſſés pour en expliquer les phénomenes, n'ont pû goûter un tranſport inutile, un repompement gratuit & ſouvent impoſſible; ils ont fait jouer aux nerfs tout le méchaniſme de cette action: ainſi le tranſport d'un abſcès d'une partie du corps à l'autre leur a paru opéré par un ſimple changement dans la direction du ſpaſme ſuppuratoire. Il eſt très-certain que pendant que la ſuppuration ſe forme, il y a dans toute la machine, & ſur-tout dans la partie affectée, un état de gêne, d'irritation, de conſtriction, qui eſt très-bien peinte ſur le pouls où l'on obſerve alors une roideur & une vibratilité très-marquée. La conſtriction ſpaſmodique qui détermine dans la partie engorgée la ſuppuration, eſt formée & entretenue par un ſpaſme particulier du diaphragme qui, changeant & de place & de direction, produit le même effet dans une autre partie & fait ainſi changer de place un abſcès: ce changement eſt beaucoup plus ſimple dans les maladies ſans matiere, qui ſont exactement nerveuſes. Cette idée iſolée & priſe ſéparément, eſt ici dénuée des preuves qui réſultent de l'enſemble de toutes les parties de l'ingénieux ſyſtème, que l'auteur a propoſé dans l'*idée de l'homme phyſique & moral*, & *inſtitutiones ex novo Médicinæ conſpectu*. Elle pourra paroître par-là moins vraiſſemblable; mais pour en appercevoir mieux la liaiſon & la juſteſſe, le lecteur peut conſulter les ouvrages cités & l'*art.* Economie animale. Je ne diſſimulerai cependant pas qu'elle ne peut guere s'appliquer à une obſervation faite à l'hôpital de Montpellier: un malade avoit un abſcès bien formé au bras, on appercevoit une fluctuation profonde, obſcure; on néglige cependant de donner iſſue au pus, dans la nuit le malade tombe dans un délire violent, il meurt le matin, on l'ouvre, on trouve le cerveau inondé de pus; on diſſeque le bras où l'on avoit apperçû l'abſcès, on n'y voit qu'un vuide aſſez conſidérable entre les muſcles & l'os du bras. Il paroît par-là qu'il y a eu un tranſport réel de matiere, mais rien n'empêche que les nerfs n'y aient concouru; la maniere dont ils l'ont fait eſt fort difficile à déterminer. On voit auſſi quelque choſe de fort analogue dans les vomiques qui ſe vuident entierement par les urines; mais ce qui favoriſe encore l'idée que nous venons d'expoſer, c'eſt une eſpece d'uniformité qu'on obſerve dans quelques *métaſtaſes*, qui a donné naiſſance aux mots vagues de *ſympathie*, ſi ſouvent employés, rarement définis, & jamais expliqués: ainſi des douleurs néphrétiques ſe changent communément en goutte, des dartres repercutées portent ſur la poitrine, une gale rentrée donne lieu à des hydropiſies, un abſcès à la poitrine ſe vuide par les jambes, une tumeur aux teſticules ſurvenant à la toux la diſſipe & diſparoît à ſon tour quand la toux ſurvient. Il y a bien d'autres exemples ſemblables qui mériteroient d'être examinés; & ce ſeroit un point d'une grande importance en Médecine que de bien conſtater & claſſer la correſpondance mutuelle des parties. Les *métaſtaſes* qui ſe font du dedans au dehors ſont des eſpeces de criſes ouvrages de la nature; les cauſes qui les déterminent & leur maniere d'agir ſont tout-à-fait inconnues. On voit un peu plus clair ſur les *métaſtaſes* qui ſe font des parties externes à l'intérieur; on ſait qu'elles ſont ſouvent la ſuite de l'application imprudente des repercuſſifs, du froid, des remedes qui empêchent l'écoulement d'un ulcere, la formation des exanthemes; elles ſont auſſi quelquefois excitées par des cardialgies, foibleſſes, défaillances, par des paſſions d'ame, par des remedes internes qui changent la direction du ſpaſme, qui entretient ces affections extérieures, par un excès dans le manger qui, en augmentant le ton de l'eſtomac, produit le même effet, *&c.*

On peut déduire de-là quelques canons pratiques ſur les *métaſtaſes*: 1°. qu'il faut ſeconder autant qu'il eſt poſſible celles qui ſe font au dehors, il eſt même des occaſions où il faut tâcher de les déterminer; pour en venir ſûrement à bout, il faudroit connoître la maniere de faire changer de direction aux forces phréniques, & les détourner vers l'organe extérieur ou vers quelque couloir approprié; au défaut de cette connoiſſance, nous ſommes obligés d'aller à tâtons, guidés par un empiriſme aveugle, ſouvent inſuffiſant. Dans les maladies de la tête, la *métaſtaſe* la plus heureuſe eſt celle qui ſe fait par les ſelles; les purgatifs ſont les plus propres à remplir cet objet: dans celles qui attaquent la poitrine, ſur-tout les chroniques, la voie des urines & les abſcès aux jambes ſont les plus ſalutaires; on peut par les diurétiques, & ſur-tout par les véſicatoires, remplir la premiere vûe, & imiter par l'application des cauteres les abſcès aux jambes. Dans les affections du bas-ventre, le flux hémorrhoïdal eſt le plus avantageux; on peut le procurer par les fondans hémorrhoïdaux, aloétiques: dans quelques cas les maladies éruptives ont été une heureuſe *métaſtaſe*, ici le haſard ou la nature peuvent plus que les remedes. 2°. Dans toutes les affections extérieures qui dépendent d'une cauſe interne, il faut éviter les remedes repercuſſifs, ou autres qui puiſſent empêcher la formation & l'étendue de la maladie; & ſi, par quelque cauſe imprévue, la maladie ſouffre une *métaſtaſe* toûjours dangereuſe, il faut tout auſſi-tôt tâcher de la rappeller. 1°. en attaquant, s'il y a lieu, la cauſe qui l'a excitée, la foibleſſe par des cordiaux, les excrétions oppoſées par les aſtringens appropriés, le poids des alimens dans l'eſtomac par l'émétique, *&c.* 2°. par des remedes topiques qui puiſſent renouveller l'affection locale; ainſi on rappelle la goutte par des *inceſſus* chauds, par des épiſpaſtiques & les véſicatoires; ſi un ulcere fermé a donné lieu à la *métaſtaſe*, il ne faut que le rouvrir par un cautere mêlé avec du ſuppuratif; l'application des ventouſes peut faire revenir une tumeur, un abſcès repercuté; les bains & les ſudorifiques conviennent dans les maladies exanthématiques rentrées; pour ce qui regarde la gale, l'expérience m'a appris qu'il n'y avoit pas de meilleur remede que de la faire reprendre: une jeune fille qui à la ſuite d'une gale rentrée étoit devenue hydropique, fut par ce moyen guérie en peu de jours; il eſt très-facile de reprendre la gale en couchant avec une perſonne qui en ſoit attaquée: le même expédient pourroit, j'imagine, réuſſir dans les cas ſemblables de dartres qui, étant repercutées, font à l'intérieur beaucoup de ravages; perſonne n'ignore avec quelle facilité elles ſe communiquent en couchant enſemble. (*m*)

METASYNCRISE, ſ. f. (*Méd.*) ſelon Theſſalus, eſt un changement dans tout le corps, ou ſeulement dans quelques-unes de ſes parties. Ce terme eſt relatif au ſentiment d'Aſclépiade touchant les corps des animaux, qu'il diſoit avoir été formés par le concours des atomes de même que le reſte de l'univers.

METATARSE, ſ. m. *en Anatomie*, eſt la partie moyenne du pié, ſituée entre le tarſe & les orteils. *Voyez nos Planches d'Anatomie, & leur explication. Voyez auſſi* Pié. Le mot vient du grec μετα, *au-delà*, & de ταρσος, *tarſe*. *Voyez* Tarse.

Le *métatarſe* eſt compoſé de cinq os. Celui qui ſoutient le gros orteil, eſt le plus gros de tous; & celui qui ſoutient le ſecond orteil, eſt le plus long. Les autres deviennent plus courts les uns que les autres. Les os du *metatarſe* ſont plus longs que ceux du métacarpe; mais ils leur reſſemblent dans le reſte, & ſont articulés avec les orteils, comme les os du métacarpe le ſont avec les doigts. *Voyez* Métacarpe.

METATEURS, ſ. m. pl, (*Hiſt. anc.*) c'étoient quelques centurions commandés par un tribun ils précédoient l'armée, & ils en marquoient le camp. On entendoit encore par ce *mot* des officiers ſubalternes qui partoient avant l'empereur, & qui alloient marquer ſon logis & celui de ſa maiſon.

METATHESE, ſ. f. (*Gram.*) *tranſpoſitio*; de μετά, *trans*, & τίθημι, *pono*. C'eſt un métaplaſme par lequel les lettres dont un mot eſt compoſé ſont miſes dans un ordre différent de l'arrangement primitif. C'eſt par *métathèſe* que les Latins ont formé *anas* du grec νήσσω, *caro* de κρέας, *forma* de μορφὴ; l'ancien verbe *ſpecio*, qui n'eſt plus uſité que dans les compoſés *aſpicio*, *conſpicio*, *deſpicio*, *exſpicio*, *inſpicio*, *perſpicio*, *proſpicio*, *reſpicio*, *ſuſpicio*, &c. vient par la même voie du grec σκίπτω. C'eſt de même par *métathèſe* que les Eſpagnols diſent *milagro* au lieu de *miraglo*, du latin *miraculum*; que les Allemands diſent *operment* au lieu d'*orpement*, comme nous diſons *orpiment* d'*auripigmentum*; & que nous-mêmes nous diſons *troubler* pour *tourbler* de *turbare*, &c.

La principale cauſe de la *métathèſe*, ainſi que des autres métaplaſmes, c'eſt l'euphonie qui, dépendant immédiatement de l'organiſation de chaque peuple, varie néceſſairement comme les cauſes qui modifient l'organiſation même. Je dis que c'eſt la principale cauſe; car quand Virgile a dit (*Æn. X.* 394.): *Nam tibi, Tymbre, caput evandrius abſtulit enſis*; il a mis *Tymbre* pour *Tymber* qui eſt trois vers plus haut: & ce n'eſt, ſelon la remarque de Servius ſur ce vers, que pour la meſure de ſon vers, *metri cauſâ*, qu'il s'eſt permis cette *métathèſe*.

Métathese, (*Médec.*) tranſport ou changement de place d'une cauſe morbifique que l'on fait paſſer dans des parties où elle ne peut pas cauſer un grand dommage, lorſqu'on ne peut l'évacuer par les voies ordinaires.

METAURE, le, (*Géog. anc.*) en latin *Metaurus*, nom commun à deux rivieres d'Italie. L'une étoit dans le duché d'Urbin: on la nomme à préſent *Metara* ou *Mitro*.

Mitro. L'autre étoit dans l'Umbrie. Pline, *lib. III. cap. v.* & Strabon, *l. VI. pag.* 256. parlent de cette derniere. Le P. Hardouin dit que c'eſt aujourd'hui le *Marro*. Elle a ſa ſource ſur les frontieres de Toſcane, vers le bourg de Borgo di San-Sepolcro, & ſortant du mont Appenin, prend ſon cours vers l'orient, ſe groſſit d'autres petites rivieres, coule près de Foſſombrone, & ſe jette dans le golfe de Veniſe, à quatre milles de Fano, du côté de Sinigallia. Son nom latin dans Pline, eſt *Metaurus*; mais Horace, dans une de ſes odes, le fait adjectif & du genre neutre, en diſant *Metaurum flumen*, comme il dit *Rhenum flumen*, *Medum flumen*. Pomponius Mela nomme *Metaurum* une ville d'Italie qu'il donne aux Brutiens. (*D. J.*)

METAYER, ſ. m. (*Gramm. Æcon. ruſt.*) celui qui fait valoir des terres ou une métairie, ſoit à prix d'argent, ſoit à moiſſon ou à moitié fruit, ou comme domeſtique au profit de ſon maître.

METE, ſ. f. (*Juriſpr.*) du latin *meta* qui ſignifie *limite*. C'eſt un terme uſité dans quelques coutumes & provinces pour exprimer le territoire d'une juriſdiction. Le juge, ſergent ou autre officier, dit qu'il a fait tel acte *ès metes* de ſa juriſdiction, c'eſt-à-dire dans l'étendue de ſon territoire & au dedans des limites. On doit écrire *mete*, & non pas *melte*, comme l'écrit le dictionnaire de Trévoux. (*A*)

METEDORES, ſ. m. (*Comm.*) terme eſpagnol particulierement en uſage à Cadix où il ſignifie des eſpeces de braves qui favoriſent la ſortie de cette ville aux barres d'argent que les marchands ont été obligé d'y faire débarquer à l'arrivée des gallions ou de la flotte des Indes.

Ces *métedores* ſont les cadets des meilleures maiſons du pays qui n'ont pas de bien, & qui moyennant un pour cent de tous les effets qu'ils ſauvent aux marchands, s'expoſent aux riſques qui peuvent naître de cette contrebande.

Il y a auſſi des *métédores* qui ſauvent les droits des marchandiſes emballées, ſoit d'entrée, ſoit de ſortie. Ils ſe partagent ordinairement en deux troupes, dont l'une attend au pié des remparts de la ville, les ballots que l'autre qui reſte en dedans vient lui jetter par deſſus les murs. Chaque ballot a ſa marque, pour être reconnu. On en uſe à peu près de même pour faire entrer des ballots de marchandiſes dans la ville. Il eſt vrai que pour ſauver ces effets avec plus de ſureté, on a ſoin de gagner le gouverneur, le major, l'alcade de Cadix, même juſqu'aux ſentinelles, ce qui revient environ à dix-ſept piaſtres par ballot. Les *métédores* gagnent ordinairement à chaque arrivée de la flotte ou des gallions, deux ou trois mille piaſtres chacun, qu'ils vont dépenſer à Madrid où ils ſont connus pour faire ce métier.

Outre ces *métédores*, il y a auſſi des particuliers entre les peuples qui s'en mêlent; mais les uns & les autres avec une ſi grande fidélité, que les étrangers n'ont jamais eu lieu de s'en plaindre. *Dictionn. de Commerce*.

METEIL, ſ. m. (*Econ. ruſt.*) c'eſt un grain moitié ſeigle & moitié froment. Le meilleur blé briſe d'année en année, & devient enfin *méteil*.

METELIN, (*Géog.*) île conſidérable de l'Archipel; c'eſt l'ancienne Lesbos, dont nous n'avons pas oublié de faire l'article.

L'île de *Mételin* eſt ſitué au nord de Scio, & preſqu'à l'entrée du golfe de Gueresto. Elle eſt le double plus grande que celle de Scio, & s'étend beaucoup du côté du Nord-Eſt. Il y a encore dans cette île plus de cent bourgs ou villages, ſans compter Caſtro qui en eſt la capitale; cependant elle a été beaucoup plus peuplée autrefois, & elle a produit un nombre étonnant d'hommes illuſtres. Euſtathe remarque que cette île fut jadis appellée *Mytilene*, du nom de ſa capitale: il eſt aiſé de voir que de Mytilene on a fait *Mételin*.

Son terroir eſt fort bon; les montagnes y ſont fraîches, couvertes de bois & de pins en pluſieurs endroits, dont on tire de la poix noire, & dont on emploie les planches à la conſtruction de petits vaiſſeaux. On y recueille de bon froment, d'excellente huile, & les meilleures figues de l'Archipel. Ses vins même n'ont rien perdu de leur premiere réputation.

Son commerce conſiſte ſeulement en grains, en fruits, en beurre & en fromage; cependant elle ne laiſſe pas de payer au grand ſeigneur dix-huit mille piaſtres de caratſeh.

Ses principaux ports ſont celui de Caſtro ou de l'ancienne Mytilene, celui de Caloni, celui de Sigre, & ſur-tout le port Iéro, connu par les Francs ſous le nom de *port olivier*, qui paſſe pour un des plus grands & des plus beaux de la Méditerranée. *Long.* 43. 52.—44. 31. *lat.* 39. 15.

Mais ce qui touche le plus les curieux qui ſe rendent exprès dans l'île de *Mételin*, ce ſont ſes richeſſes antiques qui fourniroient encore bien des connoiſſances aux ſavans.

M. l'abbé Fourmont qui viſita cette île en 1729, qui promit d'en donner une exacte deſcription, y trouva des monumens de l'antiquité la plus reculée, & y recueillit une vingtaine d'inſcriptions ſingulieres échappées à Spon, Wheler, Tournefort, & autres voyageurs de cet ordre.

La plûpart de ces inſcriptions étoient antérieures à la puiſſance des Romains; d'autres étoient de leur tems; & d'autres concernoient les Perſes: toutes de conſéquence, à ce qu'aſſuroit M. l'abbé Fourmont, en ce qu'elles prouvoient des faits importans cités par quelques auteurs, ou parce qu'elles nous apprenoient des choſes dont ils n'ont fait aucune mention. C'eſt donc grand dommage que M. Fourmont n'ait point exécuté ſa promeſſe. (*D. J.*)

METELIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte à l'embouchure du Nil, capitale d'un nome auquel elle donnoit ſon nom. C'eſt préſentement *Fulva* ſelon le P. Vansleb. (*D. J.*)

METEMPTOSE, ſ. f. *en Chronologie*, terme qui marque l'équation ſolaire à laquelle il faut avoir égard pour empêcher que la nouvelle lune n'arrive un jour trop tard. Ce mot vient du grec μετὰ, *poſt*, après, & πίπτω, *cado*, je tombe.

Il eſt oppoſé à celui de *proemptoſe*, qui marque l'équation lunaire, à laquelle il faut avoir égard pour empêcher que la nouvelle lune n'arrive un jour trop tôt.

Pour entendre la différence de ces deux mots, il faut ſe rappeller ce que nous avons dit à l'*article* EPACTE: ſavoir, que le cycle des épactes qui revient au bout de 19 ans, & qui fait retomber les nouvelles lunes aux mêmes jours, ne ſauroit être perpétuel pour deux raiſons; la premiere, parce qu'au bout de 300 ans environ, les nouvelles lunes arrivent un jour plutôt qu'elles ne doivent arriver ſuivant le cycle de dix-neuf ans. La ſeconde, parce que de quatre années ſéculaires il n'y en a qu'une de biſſextile ſuivant le nouveau ſtyle; & que par conſéquent dans les années ſéculaires qui ne ſont point biſſextiles, les nouvelles lunes doivent arriver un jour plus tard que l'épacte ne le donne. La *métemptoſe* eſt le changement qu'on fait au cycle des épactes dans les années ſéculaires non biſſextiles: & la proemptoſe eſt le changement qu'on fait à ce cycle au bout de 300 ans, à cauſe du peu d'exactitude du cycle des 19 ans. On ne fait ces changemens qu'au bout de chaque ſiecle, parce que ce tems eſt plus remarquable & rend la pratique du calendrier plus aiſée.

Pour pouvoir faire facilement ces changemens, on a conſtruit deux tables. Dans la premiere on a diſpoſé par ordre tous les cycles poſſibles des épactes, dont le premier commence à 30 ou *, & finit à 18; & le dernier commence à 1, & finit à 19; ce qui fait en tout 30 cycles d'épactes, & on a mis à la tête de chacun de ces cycles différentes lettres de l'alphabet pour les diſtinguer. Enſuite on a conſtruit une autre table des années ſéculaires; & à la tête de ces années on a mis la lettre qui répond au cycle des épactes dont on doit ſe ſervir durant le ſiecle par lequel chacune de ces années commence.

Ces lettres marquées ainſi au commencement de chaque cycle des épactes s'appellent leur *indice*. Ainſi le cycle 22, 3, 14, *&c.* qui eſt le cycle des épactes pour ce ſiecle, eſt marqué de l'indice *C*, & ainſi des autres. *Voyez* EPACTE.

Cela poſé, il y a trois regles pour changer le cycle des épactes. 1°. Quand il y a *métemptoſe*, proemptoſe, il faut prendre l'indice ſuivant ou inférieur; 2°. quand il y a proemptoſe ſans *métemptoſe*, on prend l'indice précédent ou ſupérieur; 3°. quand il y a proemptoſe & *métemptoſe*, ou qu'il n'y a ni l'une ni l'autre, on garde le même indice. Ainſi en 1600 on avoit le cycle 23, 4, 15, *&c.* qui eſt marqué de l'indice *D*. En 1700 qui n'a point été biſſextile, on a pris *C*. En 1800 il y aura proemptoſe & *métemptoſe*, & ainſi on retiendra l'indice *C*. En 1900 il y aura encore *métemptoſe*, & on prendra *B* qu'on retiendra en 2000, parce qu'il n'y aura ni l'une ni l'autre.

La raiſon de ces différentes opérations eſt 1°. que la *métemptoſe* fait arriver la nouvelle lune un jour plus tard; ainſi il faut augmenter de l'unité chaque chiffre du cycle des épactes. Car ſi l'épacte eſt, par exemple, 23, la nouvelle lune devroit arriver ſuivant le calendrier des épactes, à tous les jours de chaque mois où le chiffre 23 eſt marqué. Mais à cauſe de l'année non biſſextile elle n'arrivera que le jour ſuivant qui a 24; ainſi il faudra pren-

prendre 24 au lieu de 23 pour épactes, & ainſi des autres.

2°. Quand il y a proemptoſe ſeulement, la nouvelle lune arrive réellement un jour plutôt que ne le marque le calendrier des épactes. Ainſi il faut alors diminuer chaque nombre du cycle d'une unité, par conſéquent on prend le cycle ſupérieur.

3°. Quand il n'y a ni *métemptoſe* ni proemptoſe, on garde le cycle où l'on eſt, parce que l'épacte donne alors aſſez exactement la nouvelle lune; & on garde auſſi ce même cycle, quand il y a *métemptoſe* & proemptoſe, parce que l'une fait retarder la nouvelle lune d'un jour; & l'autre la fait avancer d'autant: ainſi elles détruiſent réciproquement leur effet. *Voyez* Clavius qui a fait le calcul d'un cycle de 301800 ans, au bout duquel tems les mêmes indices reviennent & dans le même ordre. *Chambers*. (*O*)

MÉTEMPSYCOSE, ſ. f. (*Métaph.*) les Indiens, les Perſes, & en général tous les orientaux, admettoient bien la *métempſycoſe* comme un dogme particulier, & qu'ils affectionnoient beaucoup; mais pour rendre raiſon de l'origine du mal moral & du mal phyſique, ils avoient recours à celui des deux principes qui étoit leur dogme favori & de diſtinction. Origene qui affectoit un chriſtianiſme tout métaphyſique, enſeigne que ce n'étoit ni pour manifeſter ſa puiſſance, ni pour donner des preuves de ſa bonté infinie, que Dieu avoit créé le monde; mais ſeulement pour punir les ames qui avoient failli dans le ciel, qui s'étoient écartées de l'ordre. Et c'eſt pour cela qu'il a entremélé ſon ouvrage de tant d'imperfections, de tant de défauts conſidérables, afin que ces intelligences dégradées, qui devoient être enſevelies dans les corps, ſouffriſſent davantage.

L'erreur d'Origene n'eut point de ſuite; elle étoit trop groſſiere pour s'y pouvoir méprendre. A l'égard de la *métempſycoſe*, on abuſa étrangement de ce dogme, qui ſouffrit trois eſpeces de révolutions. En premier lieu les orientaux & la plûpart des Grecs croyoient que les ames ſéjournoient tour-à-tour dans les corps des différens animaux, paſſoient des plus nobles aux plus vils, des plus raiſonnables aux plus ſtupides; & cela ſuivant les vertus qu'elles avoient pratiquées, ou les vices dont elles s'étoient ſouillées pendant le cours de chaque vie. 2°. Pluſieurs diſciples de Pythagore & de Platon ajouterent que la même ame, pour ſurcroît de peine, alloit encore s'enſevelir dans une plante ou dans un arbre, perſuadé que tout ce qui végete a du ſentiment, & participe à l'intelligence univerſelle. Enfin quand le Chriſtianiſme parut, & qu'il changea la face du monde en découvrant les folles impiétés qui y régnoient, les Celſes, les Creſcens, les Porphyres eurent honte de la maniere dont la *métempſycoſe* avoit été propoſée juſqu'à eux; & ils convinrent que les ames ne ſortoient du corps d'un homme que pour entrer dans celui d'un autre homme. Par-là, diſoient-ils, on ſuit exactement le fil de la nature, où tout ſe fait par des paſſages doux, liés, homogenes, & non par des paſſages bruſques & violens; mais on a beau vouloir adoucir un dogme monſtrueux au fond, tout ce qu'on gagne par ces ſortes d'adouciſſemens, c'eſt de le rendre plus monſtrueux encore.

MÉTEMPSYCOSISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) anciens hérétiques qui croyoient la métempſycoſe conformément au ſyſtème de Pythagore, ou la tranſmigration des ames. *Voyez* MÉTEMPSYCOSE.

MÉTÉORE, ſ. m. (*Phyſiq.*) corps ou apparence d'un corps qui paroît pendant quelque tems dans l'atmoſphere, & qui eſt formé des matieres qui y nagent.

Il y en a de trois ſortes: 1° les *météores* ignés, compoſés d'une matiere ſulphureuſe qui prend feu; tels ſont les éclairs, le tonnerre, les feux follets, les étoiles tombantes, & d'autres qui paroiſſent dans l'air. *Voy.* TONNERRE, FEU, FOLLET, &c.

2°. Les *météores* aériens, qui ſont formés d'exhalaiſons. *Voyez* EXHALAISON.

3°. Les *météores* aqueux qui ſont compoſés de vapeurs, ou de particules aqueuſes; tels ſont les nuages, les arcs-en-ciel, la grêle, la neige, la pluie, la roſée, & d'autres ſemblables. *Voyez* NUAGE, ARC-EN-CIEL, GRÊLE, PLUIE, &c. *Chambers*.

MÉTÉORISME, ſ. m. (*Med.*) μετεωρισμος; ce mot eſt dérivé de μετα, & αιρω, qui ſignifie *je leve*, *je ſuſpends*, d'où ſont formés μετεωριζω & μετεωρος. Hippocrate ſe ſert ſouvent de cette expreſſion pour déſigner une reſpiration ſublime qu'on appelle *athopnée*, des douleurs ſuperficielles, profondes, &c. c'eſt ainſi qu'il dit πνευμα μετεωρον αλγηματα μετεωρα; & il emploie le mot de *météoriſme* pour exprimer une tumeur fort élevée (*Epid. lib. V.*), & il attache dans un autre endroit à ce mot une ſignification toute différente (*Coac. prænot. n°.* 494.), lorſqu'il l'applique à un malade qui ſe leve pour s'aſſeoir, & il en tire un bon ſigne quand il le fait d'une façon aiſée. Dans les ouvrages récens de Médecine on appelle plus proprement *météoriſme* une tenſion & élévation douloureuſe du bas-ventre, qu'on obſerve dans les fievres putrides, & qui manque rarement dans celles qui ſont ſtrictement malignes; ce ſymptôme en impoſe communément aux praticiens timides pour une inflammation du bas-ventre, & les empêche, ce qui dans bien des occaſions n'eſt pas un mal, de donner des purgatifs un peu efficaces. Il eſt facile de diſtinguer le *météoriſme* qu'on pourroit appeller *inflammatoire*, d'avec celui qui ne dépend vraiſſemblablement que d'un bourſouflement des boyaux, occaſionné par des vents ou par des matieres vaporeuſes, qui eſt propre aux fievres malignes. Dans le *météoriſme* inflammatoire le pouls eſt dur, ſerré, convulſif; les douleurs rapportées au bas-ventre ſont extrèmement aiguës; elles augmentent par la preſſion qu'on fait avec la main en palpant le ventre. Il y a aſſez ordinairement hocquet, conſtipation, &c. on peut encore tirer d'autres éclairciſſemens des cauſes qui ont précédé; l'autre eſpece de *météoriſme* eſt pour l'ordinaire ſans douleur, ou n'eſt accompagné que d'une douleur légere, & qu'on ne rend ſenſible qu'en preſſant; le pouls n'a point de caractere particulier différent de celui qui eſt propre à l'état & au tems de la maladie. Dans celui-ci on peut ſans crainte donner les remedes qu'exige la maladie: les purgatifs loin de l'augmenter, le diſſipent très-ſouvent; les fomentations émollientes que la routine vulgaire a ſpécialement conſacrées dans ce cas ſont abſolument inutiles, & ne font que fatiguer & inquiéter à pure perte le malade: les huiles dont on les gorge dans la même vue ſont au moins très-inefficaces; ces remedes ſont moins déplacés dans le *météoriſme* inflammatoire: les purgatifs forts, & ſur-tout l'émétique, ſeroient extrèmement nuiſibles, & même mortels; du-reſte, les remedes vraiment curatifs ne different pas de ceux qui conviennent dans l'inflammation du bas-ventre. *Voyez* INFLAMMATION & BAS-VENTRE, *maladie du* (*m*).

MÉTÉORIQUE, REGNE (*Chimie & Mat. médic.*) *Voyez ſous le mot* REGNE.

MÉTÉOROLOGIE, ſ. f. (*Phyſiq.*) eſt la ſcience des météores, qui explique leur origine, leur formation, leurs différentes eſpeces, leurs apparences, &c. *Voyez* MÉTÉORE.

MÉTÉOROLOGIQUE, adj. (*Phyſiq.*) ſe dit de tout ce qui a rapport aux météores, & en général aux différentes altérations & changemens qui arrivent dans l'air & dans le tems.

Obſervations météorologiques d'une année ſont les obſervations de la quantité de pluie & de neige qui eſt tombée pendant cette année-là dans quelque endroit, des variations du barometre, du thermometre, &c. On trouve dans chaque volume des mémoires de l'académie des Sciences de Paris les obſervations météorologiques pour l'année à laquelle ce volume appartient. (*O*)

MÉTÉOROLOGIQUES, (*inſtrumens*) ſont des inſtrumens conſtruits pour montrer l'état ou la diſpoſition de l'atmoſphere, par rapport à la chaleur ou au froid, au poids, à l'humidité, &c. comme auſſi pour meſurer les changemens qui lui arrivent à ces égards, & pour ſervir par conſéquent à prédire les altérations du tems, comme pluie, vent, neige, &c. Sous cette claſſe d'inſtrumens ſont compris les barometres, les thermometres, les hygrometres, manometres, anémometres, qui ſont diviſés chacun en différentes eſpeces. *Voyez les articles* BAROMETRE, THERMOMETRE, HYGROMETRE, &c. (*O*)

MÉTÉOROMANCIE, ſ. f. (*Divin.*) divination par les météores; & comme les météores ignés ſont ceux qui jettent le plus de crainte parmi les hommes, la *météoromancie* déſigne proprement la divination par le tonnerre & les éclairs. Cette eſpece de divination paſſa des Toſcans aux Romains, ſans rien perdre de ce qu'elle avoit de frivole. Seneque nous apprend que deux auteurs graves, & qui avoient exercé des magiſtratures, écrivoient à Rome ſur cette matiere. Il ſemble même que l'un d'eux l'épuiſa entierement, car il donnoit une liſte exacte des différentes eſpeces de tonnerres. Il circonſtancioit & leurs noms & les prognoſtics qui s'en pouvoient tirer; le tout avec un air de confiance plus ſurprenant encore que les choſes qu'il rapportoit. On eût dit, tant cette matiere *météorologique* lui étoit familiere, qu'il comptoit les tableaux de ſa galerie, ou qu'il faiſoit la deſcription des fleurs de ſon jardin. La plus ancienne maladie, la plus invétérée, la plus incurable du genre humain, c'eſt l'envie de connoître ce qui doit arriver. Ni le voile obſcur qui nous cache notre deſtinée,

ni l'expérience journaliere, ni une infinité de tentatives malheureuſes, n'ont pû guerir les hommes. Hé! ſe dépréviennent-ils jamais d'une erreur agréablement reçue? Nous ſommes ſur ce point auſſi crédules que nos ancêtres; nous prêtons comme eux l'oreille à toutes les impoſtures flatteuſes. Pour avoir trompé cent fois, elles n'ont point perdu le droit funeſte de tromper encore. (*D. J.*)

MÉTÉOROSCOPE, ſ. m. (*Phyſiq.*) nom que les anciens Mathématiciens ont donné aux inſtrumens dont ils ſe ſervoient pour obſerver & marquer les diſtances, les grandeurs, & la ſituation des corps céleſtes, dont ils regardoient pluſieurs comme des météores.

On peut donner avec plus de juſteſſe le nom de *météoroſcopes* aux inſtrumens deſtinés à faire les obſervations météorologiques. *Voyez* MÉTÉOROLOGIQUE. (*O*)

METHER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Perſe un des grands-officiers de la cour du roi, dont la fonction l'oblige à être toujours auprès de ſa perſonne, pour lui préſenter des mouchoirs lorſqu'il en a beſoin; ce ſublime emploi eſt rempli par un eunuque, qui a communément le plus grand crédit.

METHODE, ſ. f. (*Logique.*) la *méthode* eſt l'ordre qu'on ſuit pour trouver la vérité, ou pour l'enſeigner. La *méthode* de trouver la vérité s'appelle *analyſe*; celle de l'enſeigner, *ſyntheſe*. Il faut conſulter ces deux articles.

La *méthode* eſt eſſéntielle à toutes les ſciences, mais ſur-tout à la Philoſophie. Elle demande 1°. que les termes ſoient exactement définis, car c'eſt du ſens des termes que dépend celui des propoſitions, & c'eſt de celui des propoſitions que dépend la démonſtration. Il eſt évident qu'on ne ſauroit démontrer une theſe avant que ſon ſens ait été déterminé. Le but de la Philoſophie eſt la certitude: or il eſt impoſſible d'y arriver tant qu'on raiſonne ſur des termes vagues. 2°. Que tous les principes ſoient ſuffiſamment prouvés: toute ſcience repoſe ſur certains principes. La Philoſophie eſt une ſcience, donc elle a des principes. C'eſt de la certitude & de l'évidence de ces principes que dépend la réalité de la Philoſophie. Y introduire des principes douteux, les faire entrer dans le fil des démonſtrations, c'eſt renoncer à la certitude. Toutes les conſéquences reſſemblent néceſſairement au principe dont elles découlent. De l'incertain ne peut naître que l'incertain, & l'erreur eſt toujours mere féconde d'autres erreurs. Rien donc de plus eſſentiel à la ſaine *méthode* que la démonſtration des principes. 3°. Que toutes les propoſitions découlent, par voie de conſéquence légitime, de principes démontrés: il ne ſauroit entrer dans la démonſtration aucune propoſition, qui, ſi elle n'eſt pas dans le cas des axiomes, ne doive être démontrée par les propoſitions précédentes, & en être un réſultat néceſſaire. C'eſt la logique qui enſeigne à s'aſſurer de la validité des conſéquences. 4°. Que les termes qui ſuivent s'expliquent par les précédens: il y a deux cas poſſibles; ou bien l'on avance des termes ſans les expliquer, ou l'on ne les explique que dans la ſuite. Le premier cas peche contre la premiere regle de la *méthode*; le ſecond eſt condamné par celle-ci. Se ſervir d'un terme & renvoyer ſon explication plus bas, c'eſt jetter volontairement le lecteur dans l'embarras, & le retenir dans l'incertitude juſqu'à ce qu'il ait trouvé l'explication déſirée. 5°. Que les propoſitions qui ſuivent, ſe démontrent par les précédentes: on peut raiſonner ici de cette façon. On vous avance des propoſitions dont la preuve ne ſe trouve nulle part, & alors votre démonſtration eſt un édifice en l'air; on vous renvoie la preuve de ces propoſitions à d'autres endroits poſtérieurs, & alors vous conſtruiſez un édifice irrégulier & incommode. Le véritable ordre des propoſitions eſt donc de les enchaîner, de les faire naître l'une de l'autre; de maniere que celles qui précedent ſervent à l'intelligence de celles qui ſuivent: c'eſt le même ordre que ſuit notre ame dans le progrès de ſes connoiſſances. 6°. Que la condition ſous laquelle l'attribut convient au ſujet ſoit exactement déterminée: le but & l'occupation perpétuelle de la Philoſophie, c'eſt de rendre raiſon de l'exiſtence des poſſibles, d'expliquer pourquoi telle propoſition doit être affirmée, telle autre doit être niée. Or cette raiſon étant contenue ou dans la définition même du ſujet, ou dans quelque condition qui lui eſt ajoutée, c'eſt au philoſophe à montrer comment l'attribut convient au ſujet, ou en vertu de ſa définition, ou à cauſe de quelque condition; & dans ce dernier cas, la condition doit être exactement déterminée. Sans cette précaution vous demeurez en ſuſpens, vous ne ſavez ſi l'attribut convient au ſujet en tout tems & ſans condition, ou ſi l'exiſtence de l'attribut ſuppoſe quelque condition, & quelle elle eſt. 7°. Que les probabilités ne ſoient données que pour telles, & par conſéquent que les hypotheſes ne prennent point la place des theſes. Si la Philoſophie étoit réduite aux ſeules propoſitions d'une certitude inconteſtable, elle ſeroit renfermée dans des limites trop étroites. Ainſi il eſt bon qu'elle embraſſe diverſes ſuppoſitions apparentes qui approchent plus ou moins de la vérité, & qui tiennent ſa place en attendant qu'on la trouve: c'eſt ce qu'on appelle *des hypotheſes*. Mais en les admettant il eſt eſſentiel de ne les donner que pour ce qu'elles valent, & de n'en déduire jamais de conſéquence pour la produire enſuite comme une propoſition certaine. Le danger des hypotheſes ne vient que de ce qu'on les érige en theſes; mais tant qu'elles ne paſſent pas pour ainſi dire, les bornes de leur état, elles ſont extrèmement utiles dans la Philoſophie. *Voyez cet article.*

Toutes ces différentes regles peuvent être regardées comme compriſes dans la maxime générale, qu'il faut conſtamment faire précéder ce qui ſert à l'intelligence & à la démonſtration de ce qui ſuit. La *méthode* dont nous venons de preſcrire les regles, eſt la même que celle des Mathématiciens. On a ſemblé croire pendant longtems que leur *méthode* leur appartenoit tellement, qu'on ne pouvoit la tranſporter à aucune autre ſcience. M. Wolff a diſſipé ce préjugé, & a fait voir dans la théorie, mais ſur-tout dans la pratique, & dans la compoſition de tous ſes ouvrages, que la *méthode* mathématique étoit celle de toutes les ſciences, celle qui eſt naturelle à l'eſprit humain, celle qui fait découvrir les vérités de tout genre. N'y eût-il jamais eu de ſciences mathématiques, cette *méthode* n'en ſeroit pas moins réelle, & applicable par-tout ailleurs. Les Mathématiciens s'en étoient mis en poſſeſſion, parce qu'ayant à manier de pures abſtractions, dont les idées peuvent toujours être déterminées d'une maniere exacte & complette, ils n'avoient rencontré aucun de ces obſtacles à l'évidence, qui arrêtent ceux qui ſe livrent à d'autres idées. De-là un ſecond préjugé, ſuite du premier; c'eſt que la certitude ne ſe trouve que dans les Mathématiques. Mais en tranſportant la *méthode* mathématique à la Philoſophie, on trouvera que la vérité & la certitude ſe manifeſtent également à quiconque ſait ramener tout à la forme réguliere des démonſtrations.

MÉTHODE, on appelle ainſi *en Mathématiques*, la route que l'on ſuit pour réſoudre un problème; mais cette expreſſion s'applique plus particulierement à la route trouvée & expliquée par un géometre pour réſoudre pluſieurs queſtions du même genre, & qui ſont renfermées comme dans une même claſſe; plus cette claſſe eſt étendue, plus la méthode a de mérite. Les *méthodes* générales pour réſoudre à-la-fois par un même moyen un grand nombre de queſtions, ſont infiniment préférables aux *méthodes* bornées & particulieres pour réſoudre des queſtions iſolées. Cependant il eſt facile quelquefois de généraliſer une *méthode* particuliere, & alors le principal, ou même le ſeul mérite de l'invention, eſt dans cette derniere *méthode*. *Voyez* FORMULE *&* DÉCOUVERTE. (*O*)

MÉTHODE, (*Gramm.*) ce mot vient du grec μέθοδος, composé de μετὰ, *trans* ou *per*, & du nom ὁδὸς, *via*. Une *méthode* eſt donc la maniere d'arriver à un but *par la voie* la plus convenable: appliquez ce mot à l'étude des langues; c'eſt l'art d'y introduire les commençans par les moyens les plus lumineux & les plus expéditifs. De là vient le nom de *méthode*, donné à pluſieurs des livres élémentaires deſtinés à l'étude des langues. Tout le monde connoît les *méthodes* eſtimées de P. R. pour apprendre la langue grecque, la latine, l'italienne, & l'eſpagnole; & l'on ne connoît que trop les *méthodes* de toute eſpece dont on accable ſans fruit la jeuneſſe qui fréquente les colléges.

Pour ſe faire des idées nettes & préciſes de la *méthode* que les maîtres doivent employer dans l'enſeignement des langues, il me ſemble qu'il eſt eſſentiel de diſtinguer 1°. entre les langues vivantes & les langues mortes; 2°. entre les langues analogues & les langues tranſpoſitives.

I. 1°. Les langues vivantes, comme le françois, l'italien, l'eſpagnol, l'allemand, l'anglois, *&c.* ſe parlent aujourd'hui chez les nations dont elles portent le nom: & nous avons, pour les apprendre, tous les ſecours que l'on peut ſouhaiter; des maîtres habiles qui en connoiſſent le méchaniſme & les fineſſes, parce qu'elles en ſont les idiomes naturels; des livres écrits dans ces langues, & des interpretes sûrs qui nous en diſtinguent avec certitude l'excellent, le bon, le médiocre, & le mauvais: ces langues peuvent nous entrer dans la tête par les oreilles & par les yeux tout-à-la-fois. Voilà le fondement de la *méthode* qui convient aux langues vivantes, décidé

d'une maniere indubitable. Prenons, pour les apprendre, des maîtres nationnaux: qu'ils nous inſtruiſent des principes les plus généraux du méchaniſme & de l'analogie de leur langue; qu'ils nous la parlent enſuite & nous la faſſent parler; ajoutons à cela l'étude des obſervations grammaticales, & la lecture raiſonnée des meilleurs livres écrits dans la langue que nous étudions. La raiſon de ce procédé eſt ſimple: les langues vivantes s'apprennent pour être parlées, puiſqu'on les parle; on n'apprend à parler que par l'exercice fréquent de la parole; & l'on n'apprend à le bien faire, qu'en ſuivant l'uſage, qui, par rapport aux langues vivantes, ne peut ſe conſtater que par deux témoignages inſéparables, je veux dire, le langage de ceux qui par leur éducation & leur état ſont juſtement préſumés les mieux inſtruits dans leur langue, & les écrits des auteurs que l'unanimité des ſuffrages de la nation caractériſe comme les plus diſtingués.

2°. Il en eſt tout autrement des langues mortes, comme l'hébreu, l'ancien grec, le latin. Aucune nation ne parle aujourd'hui ces langues; & nous n'avons, pour les apprendre, que les livres qui nous en reſtent. Ces livres même ne peuvent pas nous être auſſi utiles que ceux d'une langue vivante; parce que, nous n'avons pas, pour nous les faire entendre, des interpretes auſſi sûrs & auſſi autoriſés, & que s'ils nous laiſſent des doutes, nous ne pouvons en trouver ailleurs l'éclairciſſement. Eſt-il donc raiſonnable d'employer ici la même *méthode* que pour les langues vivantes? Après l'étude des principes généraux du méchaniſme & de l'analogie d'une langue morte, débuterons-nous par compoſer en cette langue, ſoit de vive voix, ſoit par écrit? Ce procédé eſt d'une abſurdité évidente: à quoi bon parler une langue qu'on ne parle plus? Et comment prétend-on venir à bout de la parler ſeul, ſans en avoir étudié l'uſage dans ſes ſources, ou ſans avoir préſent un moniteur inſtruit qui le connoiſſe avec certitude, & qui nous le montre en parlant le premier? Jugez par-là ce que vous devez penſer de la *méthode* ordinaire, qui fait de la compoſition des thèmes ſon premier, ſon principal, & preſque ſon unique moyen. *Voyez* ETUDE, *& la Mech. des langues, liv. II. §. j.* C'eſt auſſi par-là que l'on peut apprécier l'idée que l'on propoſa dans le ſiecle dernier, & que M. de Maupertuis a réchauffée de nos jours, de fonder une ville dont tous les habitans, hommes & femmes, magiſtrats & artiſans ne parleroient que la langue latine. Qu'avons-nous affaire de ſavoir parler cette langue? Eſt-ce à la parler que doivent tendre nos études?

Quand je m'occupe de la langue italienne, ou de telle autre qui eſt actuellement vivante, je dois apprendre à la parler, puiſqu'on la parle; c'eſt mon objet: & ſi je lis alors les lettres du cardinal d'Oſſat, la Jéruſalem délivrée, l'énéïde d'Annibal Caro, ce n'eſt pas pour me mettre au fait des affaires politiques dont traite le prélat, ou des avantures qui conſtituent la fable des deux poëmes; c'eſt pour apprendre comment ſe ſont énoncés les auteurs de ces ouvrages. En un mot, j'étudie l'italien pour le parler, & je cherche dans les livres comment on le parle. Mais quand je m'occupe d'hébreu, du grec, de latin, ce ne peut ni ne doit être pour parler ces langues, puiſqu'on ne les parle plus; c'eſt pour étudier dans leurs ſources l'hiſtoire du peuple de Dieu, l'hiſtoire ancienne ou la romaine, la Mythologie, les Belles-Lettres, *&c.* La Littérature ancienne, ou l'étude de la Religion, eſt mon objet: & ſi je m'applique alors à quelque langue morte, c'eſt qu'elle eſt la clé néceſſaire pour entrer dans les recherches qui m'occupent. En un mot, j'étudie l'Hiſtoire dans Hérodote, la Mythologie dans Homere, la Morale dans Platon; & je cherche dans les grammaires, dans les lexiques, l'intelligence de leur langue, pour parvenir à celle de leurs penſées.

On doit donc étudier les langues vivantes, comme fin, ſi je puis parler ainſi; & les langues mortes, comme moyen. Ce n'eſt pas au reſte que je prétende que les langues vivantes ne puiſſent ou ne doivent être regardées comme des moyens propres à acquérir enſuite des lumieres plus importantes: je m'en ſuis expliqué tout autrement *au mot* LANGUE; & quiconque n'a pas à voyager chez les étrangers, ne doit les étudier que dans cette vûe. Mais je veux dire que la conſidération des ſecours que nous avons pour ces langues doit en diriger l'étude, comme ſi l'on ne ſe propoſoit que de les ſavoir parler; parce que cela eſt poſſible, que perſonne n'entend ſi bien une langue que ceux qui la ſavent parler, & qu'on ne ſauroit trop bien entendre celle dont on prétend faire un moyen pour d'autres études. Au contraire nous n'avons pas aſſez de ſecours pour apprendre à parler les langues mortes dans toutes les occaſions; le langage qui réſulteroit de nos efforts pour les parler ne ſerviroit de rien à l'intelligence des ouvrages que nous nous propoſerions de lire, parce que nous n'y parlerions guere que notre langue avec les mots de la langue morte; par conſéquent nos efforts ſeroient en pure perte pour la ſeule fin que l'on doit ſe propoſer dans l'étude des langues anciennes.

II. De la diſtinction des langues en analogues & tranſpoſitives, il doit naître encore des différences dans la *méthode* de les enſeigner, auſſi marquées, que celle du génie de ces langues.

1°. Les langues analogues ſuivent ou exactement ou de fort près, l'ordre analytique, qui eſt, comme je l'ai dit ailleurs, (*voyez* INVERSION *&* LANGUE) le lien naturel, & le ſeul lien commun de tous les idiomes. La nature, chez tous les hommes, a donc déja bien avancé l'ouvrage par rapport aux langues analogues, puiſqu'il n'y a en quelque ſorte à apprendre que ce que l'on appelle *la Grammaire* & *le Vocabulaire*, que le tour de la phraſe ne s'écarte que peu ou point de l'ordre analytique, que les inverſions y ſont rares ou legeres, & que les ellipſes y ſont ou peu fréquentes ou faciles à ſuppléer. Le degré de facilité eſt bien plus grand encore, ſi la langue naturelle de celui qui commence cette étude, eſt elle même analogue. Quelle eſt donc la *méthode* qui convient à ces langues? Mettez dans la tête de vos éleves une connoiſſance ſuffiſante des principes grammaticaux propres à cette langue, qui ſe réduiſent à-peu-près à la diſtinction des genres & des nombres pour les noms, les pronoms, & les adjectifs, & à la conjugaiſon des verbes. Parlez-leur enſuite ſans délai, & faites-les parler, ſi la langue que vous leur enſeignez eſt vivante; faites-leur traduire beaucoup, premierement de votre langue dans la leur, puis de la leur dans la vôtre: c'eſt le vrai moyen de leur apprendre promptement & sûrement le ſens propre & le ſens figuré de vos mots, vos tropes, vos anomalies, vos licences, vos idiotiſmes de toute eſpece. Si la langue analogue que vous leur enſeignez, eſt une langue morte, comme l'hébreu, votre proviſion de principes grammaticaux une fois faite, expliquez vos auteurs, & faites-les expliquer avec ſoin, en y appliquant vos principes fréquemment & ſcrupuleuſement: vous n'avez que ce moyen pour arriver, ou plutôt pour menér utilement à la connoiſſance des idiotiſmes, où giſſent toûjours les plus grandes difficultés des langues. Mais renoncez à tout deſir de parler ou de faire parler hébreu; c'eſt un travail inutile ou même nuiſible, que vous épargnerez à votre éleve.

2°. Pour ce qui eſt des langues tranſpoſitives, la *méthode* de les enſeigner doit demander quelque choſe de plus; parce que leurs écarts de l'ordre analytique, qui eſt la regle commune de tous les idiomes, doivent y ajoûter quelque difficulté, pour ceux principalement dont la langue naturelle eſt analogue: car c'eſt autre choſe à l'égard de ceux dont l'idiome maternel eſt également tranſpoſitif; la difficulté qui peut naître de ce caractere des langues eſt beaucoup moindre, & peut-être nulle à leur égard. C'eſt preciſément le cas où ſe trouvoient les Romains qui étudioient le grec, quoique M. Pluche ait jugé qu'il n'y avoit entre leur langue & celle d'Athènes aucune affinité.

,, Il étoit cependant naturel, dit-il dans la préface de
,, la *Méchanique des Langues, page vij* qu'il en coû-
,, tât davantage aux Romains pour apprendre le grec,
,, qu'à nous pour apprendre le latin: car nos langues
,, françoiſe, italienne, eſpagnole, & toutes celles qu'on
,, parle dans le midi de l'Europe, étant ſorties, com-
,, me elles le ſont pour la plûpart, de l'ancienne lan-
,, gue romaine; nous y retrouvons bien des traits de cel-
,, le qui leur a donné naiſſance: la latine au contraire
,, ne tenoit à la langue d'Athènes par aucun degré de
,, parenté ou de reſſemblance, qui en rendît l'accès plus
,, aiſé ,,.

Comment peut-on croire que le latin n'avoit avec le grec aucune affinité? A-t-on donc oublié qu'une partie conſidérable de l'Italie avoit reçû le nom de *grande Grece, magna Græcia*, à cauſe de l'origine commune des peuplades qui étoient venues s'y établir? Ignore-t-on ce que Priſcien nous apprend, *lib. V. de caſibus*, que l'ablatif eſt un cas propre aux Romains, nouvellement introduit dans leur langue, & placé pour cette raiſon après tous les autres dans la déclinaiſon? *Ablativus proprius eſt Romanorum, & .... quia novus videtur à Latinis inventus, vetuſtati reliquorum caſuum conceſſit.* Ainſi la langue latine au berceau avoit préciſément les mêmes cas que la langue grecque; & peut-être l'ablatif ne s'eſt-il introduit inſenſiblement, que parce qu'on prononçoit un peu différemment la finale du datif, ſelon qu'il étoit ou qu'il n'étoit pas complément d'une prépoſition. Cette conjecture ſe fortifie par pluſieurs obſervations parti-

culie-

culieres: 1°. le datif & l'ablatif pluriels ſont toûjours ſemblables : 2°. ces deux cas ſont encore ſemblables au ſingulier dans la ſeconde déclinaiſon : 3°. on trouve *morte* au datif dans l'épitaphe de Plaute, rapportée par Aulu-Gelle, *Noct. Att. I. xxiv.* & au contraire on trouve dans Plaute lui-même, *oneri*, *furfuri*, *&c.* à l'ablatif; parce qu'il y a peu de différence entre les voyelles *e* & *i*, d'où vient même que pluſieurs noms de cette déclinaiſon ont l'ablatif terminé des deux manieres: 4°. le datif de la quatrieme étoit anciennement en *u*, comme l'ablatif, & Aulu-Gelle, *IV. xvj.* nous apprend que Céſar lui-même dans ſes livres de l'Analogie, penſoit que c'étoit ainſi qu'il devoit ſe terminer: 5°. le datif de la cinquieme fut autrefois en *e*, comme il paroît par ce paſſage de Plaute, *Mercat. I. j. 4. Amatores, qui aut nocti, aut die, aut ſoli, aut lunæ miſerias narrant ſuas*: 6°. enfin l'ablatif en *â* long de la premiere, pourroit bien n'être long, que parce qu'il vient de la diphtongue *æ* du datif. La déclinaiſon latine offre encore bien d'autres traits d'imitation & d'affinité avec la déclinaiſon grecque. *Voyez* GÉNITIF. *n.* I.

Pour ce qui concerne les étymologies grecques de quantité de mots latins, il n'eſt pas poſſible de réſiſter à la preuve que nous fournit l'excellent ouvrage de Voſſius le pere, *etymologicon linguæ latinæ*; & je ſuis perſuadé que de la comparaiſon détaillée des articles de ce livre avec ceux du *Dictionnaire étymologique de la langue françoiſe* par Ménage, il s'enſuivroit qu'à cet égard l'affinité du latin avec le grec eſt plus grande que celle du françois avec le latin.

Je dirois donc au contraire qu'il doit naturellement nous en couter davantage pour apprendre le latin, qu'aux Romains pour apprendre le grec: car outre que la langue de Rome trouvoit dans celle d'Athènes les radicaux d'une grande partie de ſes mots, la marche de l'une & de l'autre étoit également tranſpoſitive; les noms, les pronoms, les adjectifs, s'y déclinoient également par cas; le tour de la phraſe y étoit également elliptique, également pathétique, également harmonieux; la proſodie en étoit également marquée, & preſque d'après les mêmes principes; & d'ailleurs le grec étoit pour les Romains une langue vivante qui pouvoit leur être inculquée & par l'exercice de la parole, & par la lecture des bons ouvrages. Au contraire nos langues, françoiſe, italienne, eſpagnole, *&c.* ne tiennent à celle de Rome, que par quelques racines qu'elles y ont empruntées; mais elles n'ont au ſurplus avec cette langue ancienne aucune affinité qui leur en rende l'accès plus facile; leur conſtruction uſuelle eſt analytique ou très-approchante; le tour de la phraſe n'y ſouffre ni tranſpoſition conſidérable, ni ellipſe hardie; elles ont une proſodie moins marquée dans leurs détails; & d'ailleurs le latin eſt pour nous une langue morte, pour laquelle nous n'avons pas autant de ſecours que les Romains en avoient dans leur tems pour le grec.

Nous devons donc mettre en œuvre tout ce que notre induſtrie peut nous ſuggérer de plus propre à donner aux commençans l'intelligence du latin & du grec; & j'ai prouvé, *article* INVERSION, que le moyen le plus lumineux, le plus raiſonnable, & le plus autoriſé par les auteurs mêmes à qui la langue latine étoit naturelle, c'eſt de ramener la phraſe latine ou grecque à l'ordre & à la plénitude de la conſtruction analytique. Je n'avois que cela à prouver dans cet *article*; j'ajoute dans celui-ci, qu'il faut donner aux commençans des principes qui les mettent en état le plus promptement qu'il eſt poſſible d'analyſer ſeuls & par eux-mêmes; ce qui ne peut être le fruit que d'un exercice ſuivi pendant quelque tems, & fondé ſur des notions juſtes, préciſes, & invariables. Ceci demande d'être développé.

Perſonne n'ignore que la tradition purement orale des principes qu'il eſt indiſpenſable de donner aux enfans, ne feroit en quelque ſorte qu'effleurer leur ame: la légereté de leur âge, le peu ou le point d'habitude qu'ils ont d'occuper leur eſprit, le manque d'idées acquiſes qui puiſſent ſervir comme d'attaches à celles qu'on veut leur donner; tout cela & mille autres cauſes juſtifient la néceſſité de leur mettre entre les mains des livres élémentaires qui puiſſent fixer leur attention pendant la leçon, les occuper utilement après, & leur rendre en tout tems plus facile & plus prompte l'acquiſition des connoiſſances qui leur conviennent. C'eſt ſur-tout ici que ſe vérifie la maxime d'Horace, *Art poët.* 180.

Segniùs irritant animos demiſſa per aures,
Quàm quæ ſunt oculis ſubjecta fidelibus.

On pourroit m'objecter que j'inſiſte mal-à-propos ſur la néceſſité des livres élémentaires, puiſqu'il en exiſte une quantité prodigieuſe de toute eſpece, & qu'il n'y a d'embarras que ſur le choix. Il eſt vrai que graces à la prodigieuſe fécondité des faiſeurs de rudimens, de particules, de *méthodes*, les enfans que l'on veut initier au latin ne manquent pas d'être occupés; mais le ſont-ils d'une maniere raiſonnable, le ſont-ils avec fruit? Je ne prendrai pas ſur moi de répondre à cette queſtion; je me contenterai d'obſerver que preſque tous ces livres ont été faits pour enſeigner aux commençans la fabrique du latin, & la compoſition des thèmes; que la *méthode* des thèmes tombe de jour en jour dans un plus grand diſcrédit, par l'effet des réflexions ſages répandues dans les livres excellens des inſtituteurs les plus habiles, & des écrivains les plus reſpectables, M. le Fevre de Saumur, Voſſius le pere, M. Rollin, M. Pluche, M. Chompré, *&c.* Qu'il eſt à deſirer que ce diſcrédit augmente, & qu'on ſe tourne entierement du côté de la verſion, tant de vive-voix que par écrit; que l'un des moyens les plus propres à amener dans la *méthode* de l'inſtitution publique cette heureuſe révolution, c'eſt de poſer les fondemens de la nouvelle *méthode*, en publiant les livres élémentaires dans la forme qu'elle ſuppoſe & qu'elle exige; & qu'aucun de ceux qu'on a publiés juſqu'à-préſent, ou du-moins qui ſont parvenus à ma connoiſſance, ne peut ſervir à cette fin.

Dans l'intention de prévenir, s'il eſt poſſible, une fécondité toujours nuiſible à la bonté des fruits, j'ajoute que les livres élémentaires, dans quelque genre d'étude que ce puiſſe être, ſont peut-être les plus difficiles à bien faire, & ceux dans leſquels on a le moins réuſſi. Deux cauſes y contribuent: d'une part, la réalité de cette difficulté intrinſeque, dont on va voir les raiſons dans un moment; & de l'autre, une apparence toute contraire, qui eſt pour les plus novices un encouragement à s'en mêler, & pour les plus habiles, un véritable piége qui les fait échouer.

Il faut que ces élémens ſoient réduits aux notions les plus générales, & au néceſſaire le plus étroit, parce que, comme le remarque très-judicieuſement M. Pluche, il faut que les jeunes commençans voient la fin d'une tâche qui n'eſt pas de nature à les réjouir, & qu'ils n'en feront que plus diſpoſés à apprendre le tout parfaitement. Ces notions cependant doivent être en aſſez grande quantité pour ſervir de fondement à toute la ſcience grammaticale, de ſolution à toutes les difficultés de l'analyſe, d'explication à toutes les irrégularités apparentes, quoiqu'il faille tout-à-la-fois les rédiger avec aſſez de préciſion, de juſteſſe, & de vérité, pour en déduire facilement & avec clarté, en tems & lieu, les développemens convenables, & les applications néceſſaires, ſans ſurcharger ni dégoûter les commençans.

L'expoſition de ces élémens doit être claire & débarraſſée de tout raiſonnement abſtrait ou métaphyſique, parce qu'il n'y a que des eſprits déja formés & vigoureux, qui puiſſent en atteindre la hauteur, en ſaiſir le fil, en ſuivre l'enchaînement, & qu'il s'agit ici de ſe mettre à la portée des enfans, eſprits encore foibles & délicats, qu'il faut ſoutenir dans leur marche, & conduire au but par une rampe douce & preſque inſenſible. Cependant l'ouvrage doit être le fruit d'une métaphyſique profonde, & d'une logique rigoureuſe, ſinon les idées fondamentales auront été mal vûes; les définitions ſeront obſcures ou diffuſes, ou fauſſes; les principes ſeront mal digérés ou mal préſentés; on aura omis des choſes eſſentielles, ou l'on en aura introduit de ſuperflues; l'enſemble n'aura pas le mérite de l'ordre, qui répand la lumiere ſur toutes les parties, en en fixant la correſpondance, qui les fait retenir l'une par l'autre en les enchaînant, qui les féconde en en facilitant l'application. Peut-être même faut-il à l'auteur une doſe de métaphyſique d'autant plus forte, que les enfans ne doivent pas en trouver la moindre teinte dans ſon ouvrage.

Ce n'eſt pas aſſez pour réuſſir dans ce genre de travail, d'avoir vû les principes un à un; il faut les avoir vûs en corps, & les avoir comparés. Ce n'eſt pas aſſez de les avoir enviſagés dans un état d'abſtraction, & d'avoir, ſi l'on veut, imaginé le ſyſtème le plus parfait en apparence: il faut avoir eſſayé le tout par la pratique: la théorie ne montre les principes que dans un état de mort; c'eſt la pratique qui les vivifie en quelque ſorte; c'eſt l'expérience qui les juſtifie. Il ne faut donc regarder les principes grammaticaux comme certains, comme néceſſaires, comme admiſſibles dans nos élémens, qu'après s'être aſſuré qu'en effet ils fondent les uſages, qui y ont trait, & qu'ils doivent ſervir à les expliquer.

Afin d'indiquer à-peu-près l'eſpece de principes qui peut convenir à la *méthode* analytique dont je conſeille l'uſa-

l'uſage, qu'il me ſoit permis d'inſérer ici un eſſai d'analyſe, conformément aux vûes que j'inſinue dans cet *article*, & dans l'*article* INVERSION, & dont on trouvera les principes répandus & développés en divers endroits de cet ouvrage. On y verra l'application d'une *méthode* que j'ai pratiquée avec ſuccès, & que toutes ſortes de raiſons me portent à croire la meilleure que l'on puiſſe ſuivre à l'égard des langues tranſpoſitives; je ne la propoſe cependant au public que comme une matiere qui peut donner lieu à des expériences intéreſſantes pour la religion & pour la patrie, puiſqu'elles tendront à perfectionner une partie néceſſaire de l'éducation.

Quelques lecteurs délicats trouveront peut-être mauvais que j'oſe les occuper de pareilles minuties, & d'obſervations pédanteſques: mais ceux qui peuvent être dans ces diſpoſitions, n'ont pas même entamé la lecture de cet *article*. Je puis continuer ſans conſéquence pour eux; les autres qui ſeroient venus juſqu'ici, & qui ſeroient inſenſibles au motif que je viens de leur préſenter, je les plains de cette inſenſibilité; qu'ils me plaignent, qu'ils me blâment, s'ils veulent, de celle que j'ai pour leur délicateſſe; mais qu'ils ne s'offenſent point, ſi traitant un point de grammaire, j'emprunte le langage qui y convient, & deſcens dans un détail minutieux, ſi l'on veut, mais important, puiſqu'il eſt fondamental.

Je reprens le diſcours de la mere de Sp. Carvilius à ſon fils, dont j'avois entamé l'explication (*article* INVERSION) d'après les principes de M. Pluche.

Quin prodis, mi Spuri, ut quotieſcunque gradum facies,
Toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem.

Quin eſt un adverbe conjonctif & négatif. *Quin*, par apocope, pour *quine*, qui eſt composé de l'ablatif commun *quî*, & de la négation *ne*; & cet ablatif *quî* eſt le complément de la prépoſition ſous-entendue *pro* pour; ainſi *quin* eſt équivalent à *pro quî ne*, pour quoi ne *ou* ne pas; *quin* eſt donc un adverbe; puiſqu'il équivaut à la prépoſition *pro* avec ſon complément *quî*; & cet adverbe eſt lui-même le complément circonſtanciel de cauſe du verbe *prodis*. *Voyez* RÉGIME. *Quin* eſt conjonctif, puiſqu'il renferme dans ſa ſignification le mot conjonctif *quî*; & en cette qualité il ſert à joindre la propoſition incidente dont il s'agit (*voyez* INCIDENTE) avec un antécédent qui eſt ici ſous-entendu, & dont nous ferons la recherche en tems & lieu: enfin *quin* eſt négatif, puiſqu'il renferme encore dans ſa ſignification la négation *ne* qui tombe ici ſur *prodis*.

Prodis (tu vas publiquement) eſt à la ſeconde perſonne du ſingulier du préſent indéfini (*voyez* PRÉSENT) de l'indicatif du verbe *prodire*, *prodeo*, *is*, *ivi*, & par ſyncope, *ii*, *itum*, verbe abſolu actif, (*voyez* VERBE) & irrégulier, de la quatrieme conjugaiſon: ce verbe eſt compoſé du verbe *ire*, aller, & de la particule *pro*, qui dans la compoſition ſignifie *publiquement* ou *en public*, parce qu'on ſuppoſe à la prépoſition *pro* le complément *ore omnium*, *pro ore omnium* (devant la face de tous) le *d* a été inſéré entre les deux racines par euphonie (*voyez* EUPHONIE) pour empêcher l'hiatus: *prodis* eſt à la ſeconde perſonne du ſingulier, pour s'accorder en nombre & en perſonne avec ſon ſujet naturel, *mi Spuri*. *Voyez* SUJET.

Mi (mon) eſt au vocatif ſingulier maſculin de *meus*, *a*, *eum*, adjectif hétéroclite, de la premiere déclinaiſon. *Voyez* PARADIGME. *Mi* eſt au vocatif ſingulier maſculin, pour s'accorder en cas, en nombre & en genre avec le nom propre *Spuri*, auquel il a un rapport d'identité. *Voyez* CONCORDANCE & IDENTITÉ.

Spuri (Spurius) eſt au vocatif ſingulier de *Spurius*, *ii*, nom propre, maſculin & hétéroclite, de la deuxieme déclinaiſon: *Spuri* eſt au vocatif, parce que c'eſt le ſujet grammatical de la ſeconde perſonne, ou auquel le diſcours eſt adreſſé. *Voyez* VOCATIF.

Mi Spuri (mon Spurius) eſt le ſujet logique de la ſeconde perſonne.

Ut (que) eſt une conjonction déterminative, dont l'office eſt ici de réunir à l'antécédent ſous-entendu *hanc finem*, la propoſition incidente déterminative, *quotieſcumque gradum facies*, *toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem*.

Quotieſcumque (combien de fois) eſt un adverbe conjonctif; comme adverbe, c'eſt le complément circonſtanciel de tems du verbe *facies*; comme conjonctif, il ſert à joindre à l'antécédent *toties* la propoſition incidente déterminative *gradum facies*.

Gradum (un pas) eſt l'accuſatif ſingulier de *gradus*, *ûs*, nom maſculin de la quatrieme déclinaiſon; *gradum* eſt à l'accuſatif, parce qu'il eſt le complément objectif du verbe *facies*; & par conſéquent il doit être après *facies* dans la conſtruction analytique.

Facies (tu feras) eſt à la ſeconde perſonne du ſingulier du préſent poſtérieur, *voyez* PRÉSENT, de l'indicatif actif du verbe *facere* (faire) *cio*, *cis*, *feci*, *factum*, verbe relatif, actif & irrégulier, de la troiſieme conjugaiſon: *facies* eſt à la ſeconde perſonne du ſingulier, pour s'accorder en perſonne & en nombre avec ſon ſujet naturel *mi Spuri*.

Quotieſcumque facies gradum (combien de fois tu feras un pas) eſt la totalité de la propoſition incidente déterminative de l'antécédent *toties*; & par conſéquent l'ordre analytique lui aſſigne ſa place après *toties*.

Toties (autant de fois) eſt un adverbe, complément circonſtanciel de tems du verbe *veniat*.

Toties quotieſcumque facies gradum (autant de fois combien de fois tu feras un pas) eſt la totalité du complément circonſtanciel de tems du verbe *veniat*; & doit par conſéquent venir après *veniat* dans la conſtruction analytique.

Tibi (à toi) eſt au datif ſingulier maſculin de *tu*, pronom de la ſeconde perſonne: *tibi* eſt au datif, parce qu'il eſt le complément relatif du verbe *veniat*; après lequel il doit donc être placé dans la conſtruction analytique: *tibi* eſt au ſingulier maſculin pour s'accorder en nombre & en genre avec ſon co-relatif *Spurius*. *Voyez* PRONOM.

Tuarum (tiennes) eſt au génitif pluriel feminin de *tuus*, *a*, *um*, adj. de la premiere déclinaiſon, pour s'accorder en genre, en nombre & en cas avec le nom *virtutum*, auquel il a un rapport d'identité, & qu'il doit ſuivre dans la conſtruction analytique.

Virtutum (des vaillances) eſt au génitif pluriel de *virtus*, *tutis*, nom feminin de la troiſieme déclinaiſon, employé ici par une métonymie de la cauſe pour l'effet, de même que le mot françois *vaillance* pour *action vaillante*: *virtutum* eſt au génitif, parce qu'il eſt le complément déterminatif grammatical du nom appellatif ſous-entendu *recordatio*. *Voyez* GÉNITIF.

Virtutum tuarum (des vaillances tiennes) eſt le complément déterminatif logique du nom appellatif ſous-entendu *recordatio*, & doit par conſéquent ſuivre *recordatio* dans l'ordre analytique.

Il y a donc de ſous-entendu *recordatio* (le ſouvenir), qui eſt le nominatif ſingulier de *recordatio*, *onis*, nom feminin de la troiſieme déclinaiſon: *recordatio* eſt au nominatif, parce qu'il eſt le ſujet grammatical du verbe *veniat*.

Recordatio virtutum tuarum (le ſouvenir des vaillances tiennes) eſt le ſujet logique du verbe *veniat*, & doit conſéquemment précéder ce verbe dans la conſtruction analytique.

Veniat (vienne) eſt à la troiſieme perſonne du ſingulier du préſent indéfini du ſubjonctif du verbe *venire* (venir) *io*, *is*, *i*, *tum*, verbe abſolu, actif, de la quatrieme conjugaiſon: *veniat* eſt à la troiſieme perſonne du ſingulier, pour s'accorder en nombre & en perſonne avec ſon ſujet grammatical ſous-entendu *recordatio*: *veniat* eſt au ſubjonctif, à cauſe de la conjonction *ut* qui doit être ſuivie du ſubjonctif quand elle lie une propoſition qui énonce une fin à laquelle on tend.

In (dans) eſt une prépoſition dont le complément doit être à l'accuſatif, quand elle exprime un rapport de tendance vers un terme, ſoit phyſique, ſoit moral; au lieu que le complément doit être à l'ablatif, quand cette prépoſition exprime un rapport d'adhéſion à ce terme phyſique ou moral.

Mentem (l'eſprit) eſt à l'accuſatif ſingulier de *mens*, *tis*, nom feminin de la troiſieme déclinaiſon: *mentem* eſt à l'accuſatif, parce qu'il eſt le complément de la prépoſition *in*.

In mentem (dans l'eſprit) eſt la totalité du complément circonſtanciel de terme du verbe *veniat*, qui doit par conſéquent précéder *in mentem* dans l'ordre analytique.

Voilà donc trois complémens du verbe *veniat*: le complément circonſtanciel de tems, *toties quotieſcumque facies gradum*; le complément relatif *tibi*, & le complement circonſtanciel de terme, *in mentem*: tous trois doivent être après *veniat* dans la conſtruction analytique; mais dans quel ordre? Le complément relatif *tibi* doit être le premier, parce qu'il eſt le plus court; le complément circonſtanciel de terme *in mentem* doit être le ſecond, parce qu'il eſt encore plus court que le complément circonſtanciel de tems *toties quotieſcumque facies gradum*; celui-ci doit être le dernier, comme le plus long. La raiſon de cet arrangement eſt que tout complément, dans l'ordre analytique, doit être le plus près

qu'il

qu'il eſt poſſible du mot qu'il complette: mais quand un même mot a pluſieurs complémens, vû qu'alors ils ne peuvent pas tous être immédiatement après le mot complетté; on place les plus courts les premiers, afin que le dernier en ſoit le moins éloigné qu'il eſt poſſible.

Ainſi, *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum* (que *le ſouvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas), c'eſt la totalité de la prépoſition incidente déterminative de l'antécédent ſous-entendu *hunc finem*: elle doit donc, dans l'ordre analytique, être à la ſuite de l'antécédent *hunc finem*.

Il y a donc de ſous-entendu *hunc finem*. *Hunc* (cette) eſt à l'accuſatif ſingulier maſculin de *hic*, *hæc*, *hoc*, adjectif de la ſeconde eſpece de la troiſieme déclinaiſon. *Voyez* PARADIGME. *Hunc* eſt à l'accuſatif ſingulier maſculin pour s'accorder en cas, en nombre & en genre avec le nom *finem*, auquel il a un rapport d'identité. *Finem* (fin) eſt à l'accuſatif ſingulier maſculin de *finis*, *is*, nom douteux de la troiſieme déclinaiſon. *Voyez* GENRE, *n. IV*. *Finem* eſt à l'accuſatif, parce qu'il eſt le complément grammatical de la prépoſition ſous-entendue *in*: *finem* eſt auſſi l'antécédent grammatical de la propoſition incidente déterminative, *ut* recordatio *tuarum virtutum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum*; & *hunc finem* (cette fin) en eſt l'antécédent logique.

Hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum* (*cette fin* que *le ſouvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas); c'eſt le complément logique de la prépoſition ſous-entendue *in*, qui doit être après *in* par cette raiſon.

Il y a donc de ſous-entendu *in* (à *ou* pour), qui eſt une prépoſition dont le complément eſt ici à l'accuſatif, parce qu'elle exprime un rapport de tendance vers un terme moral.

In hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum* (*à cette fin* que *le ſouvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas); c'eſt la totalité du complément circonſtanciel de fin du verbe *prodis*; donc l'ordre analytique doit mettre ce complément après *prodis*.

Quin prodis, in hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum* (pourquoi tu ne vas pas publiquement, *à cette fin* que *le ſouvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas); c'eſt la totalité de la propoſition incidente déterminative de l'antécédent ſous-entendu *cauſam*, & doit conſéquemment ſuivre l'antécédent *cauſam* dans l'ordre analytique.

Il y a donc de ſous-entendu *cauſam* (la cauſe), qui eſt à l'accuſatif ſingulier de *cauſa*, *æ*, nom feminin de la premiere déclinaiſon; *cauſam* eſt à l'accuſatif, parce qu'il eſt le complément objectif grammatical du verbe interrogatif ſous-entendu *dic*.

Cauſam *quin prodis*, in hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum* (*la cauſe* pourquoi tu ne vas pas publiquement, *à cette fin* que *le ſouvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas); c'eſt le complément objectif logique du verbe interrogatif ſous-entendu *dic*; & doit par conſéquent être après ce verbe dans la conſtruction analytique.

Il y a donc de ſous-entendu *dic* (dis) qui eſt à la ſeconde perſonne du ſingulier du préſent poſtérieur de l'impératif actif du verbe *dicere* (dire) *co*, *cis*, *xi*, *ctum*, verbe relatif, actif, de la troiſieme conjugaiſon; *dic* eſt à la ſeconde perſonne du ſingulier pour s'accorder en perſonne & en nombre avec ſon ſujet grammatical *Spuri*: *dic* eſt à l'impératif, parce que la mere de Spurius lui demande de *dire* la cauſe pourquoi il ne va pas en public, qu'elle l'interroge; & *dic* eſt le ſeul mot qui puiſſe ici marquer l'interrogation déſignée par le point interrogatif, & par la poſition de *quin* adverbe conjonctif à la tête de la propoſition écrite. *Dic*, au lieu de *dice*, par une apocope qui a tellement prévalu dans le latin, que *dice* n'y eſt plus uſité, ni dans le verbe ſimple, ni dans ſes compoſés.

Spuri, que l'on a déja dit le ſujet grammatical de la ſeconde perſonne, eſt donc le ſujet grammatical du verbe ſous-entendu *dic*; & par conſéquent *mi Spuri* (mon Spurius) en eſt le ſujet logique: donc *mi Spuri* doit précéder *dic* dans l'ordre analytique.

Voici donc enfin la conſtruction analytique & pleine de toute la propoſition: *mi Spuri*, dic cauſam *quin prodis*, in hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum*.

En voici la traduction littérale qu'il faut faire faire à ſon éleve mot-à-mot, en cette maniere: *mi Spuri* (mon Spurius), dic (*dis*) cauſam (*la cauſe*) *quin prodis* (pourquoi tu ne vas pas publiquement), in hunc finem (*à cette fin*) *ut* (que) recordatio (*le ſouvenir*) *virtutum tuarum* (des vaillances tiennes) *veniat* (vienne) *tibi* (à toi) *in mentem* (dans l'eſprit) *toties* (autant de fois) *quotieſcumque* (combien de fois) *facies* (tu feras) *gradum* (un pas)?

En reprenant tout de ſuite cette traduction littérale, l'éleve dira: *mon Spurius*, dis la cauſe *pourquoi tu ne vas pas publiquement*, à cette fin *que* le ſouvenir *des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas*?

Pour faire paſſer enſuite le commençant, de cette traduction littérale à une traduction raiſonnable & conforme au génie de notre langue, il faut l'y préparer par quelques remarques. Par exemple, 1°. que nous imitons les Latins dans nos tours interrogatifs, en ſupprimant, comme eux, le verbe interrogatif & l'antécédent du mot conjonctif par lequel nous débutons, *voyez* INTERROGATIF; qu'ici par conſéquent nous pouvons remplacer leur *quin* par *que ne*, & que nous le devons, tant pour ſuivre le génie de notre langue, que pour nous rapprocher davantage de l'original, dont notre verſion doit être une copie fidelle: 2°. qu'*aller publiquement* ne ſe dit point en françois, mais que nous devons dire *paroître*, *ſe montrer en public*: 3°. que comme il ſeroit indécent d'appeller nos enfans *mon Jacques*, *mon Pierre*, *mon Joſeph*, il ſeroit indécent de traduire *mon Spurius*; que nous devons dire comme nous dirions à nos enfans, *mon fils*, *mon enfant*, *mon cher fils*, *mon cher enfant*, ou du moins *mon cher Spurius*: 4°. qu'au lieu de *à cette fin que*, nous diſions autrefois *à icelle fin que*, *à celle fin que*; mais qu'aujourd'hui nous diſons *afin que*; 5°. que nous ne ſommes plus dans l'uſage d'employer les adjectifs *mien*, *tien*, *ſien* avec le nom auquel ils ont rapport, comme nous faiſions autrefois, & comme font encore aujourd'hui les Italiens, qui diſent *il mio libro*, *la mia caſa* (le mien livre, la mienne maiſon); mais que nous employons ſans article les adjectifs poſſeſſifs prépoſitifs *mon*, *ton*, *ſon*, *notre*, *votre*, *leur*; qu'ainſi au lieu de dire, *des vaillances tiennes*, nous devons dire *de tes vaillances*: 6°. que la métonymie de *vaillances* pour *actions courageuſes*, n'eſt d'uſage que dans le langage populaire, & que ſi nous voulons conſerver la métonymie de l'original, nous devons mettre le mot au ſingulier, & dire *de ta vaillance*, *de ton courage*, *de ta bravoure*, comme a fait M. l'abbé d'Olivet, *Penſ. de Cic. chap. xij. pag.* 359. 7°. que quand le ſouvenir de quelque choſe nous vient dans l'eſprit par une cauſe qui précede notre attention, & qui eſt indépendante de notre choix, il nous en ſouvient; & que c'eſt préciſément le tour que nous devons préferer comme plus court, & par-là plus énergique; ce qui remplacera la valeur & la briéveté de l'ellipſe latine.

De pareilles réflexions ameneront l'enfant à dire comme de lui même: *que ne parois-tu*, *mon cher enfant*, *afin qu'à chaque pas que tu feras*, *il te ſouvienne de ta bravoure*?

Cette *méthode* d'explication ſuppoſe, comme on voit, que le jeune éleve a déja les notions dont on y fait uſage; qu'il connoît les différentes parties de l'oraiſon, & celles de la propoſition; qu'il a des principes ſur les métaplaſmes, ſur les tropes, ſur les figures de conſtruction, & à plus forte raiſon ſur les regles générales & communes de la ſyntaxe. Cette proviſion va paroître immenſe à ceux qui ſont paiſiblement accoutumés à voir les enfans faire du latin ſans l'avoir appris; à ceux qui voulant recueillir ſans avoir ſemé, n'approuvent que les procédés qui ont des apparences éclatantes, même aux dépens de la ſolidité des progrès; & à ceux enfin qui avec les intentions les plus droites & les talens les plus décidés, ſont encore arrêtés par un préjugé qui n'eſt que trop répandu, ſavoir que les enfans ne ſont point en état de raiſonner, qu'ils n'ont que de la mémoire, & qu'on ne doit faire fonds que ſur cette faculté à leur égard.

Je réponds aux premiers, 1°. que la multitude prodigieuſe des regles & d'exceptions de toute eſpece qu'il faut mettre dans la tête de ceux que l'on introduit au latin par la compoſition des thèmes, ſurpaſſe de beaucoup la proviſion de principes raiſonnables qu'exige la *méthode* analytique. 2°, Que leurs rudimens ſont beaucoup plus difficiles à apprendre & à retenir, que les livres élemen-

mentaires néceſſaires à cette *méthode*; parce qu'il n'y a d'une part que déſordre, que fauſſeté, qu'inconſéquence, que prolixité; & que de l'autre tout eſt en ordre, tout eſt vrai, tout eſt lié, tout eſt néceſſaire & précis. 3°. Que l'application des regles quelconques, bonnes ou mauvaiſes, à la compoſition des thèmes, eſt épineuſe, fatigante, captieuſe, démentie par mille & mille exceptions, & deshonorée non-ſeulement par les plaintes des ſavans les plus reſpectables & des maîtres les plus habiles, mais même par ſes propres ſuccès, qui n'aboutiſſent enfin qu'à la ſtructure méchanique d'un jargon qui n'eſt pas la langue que l'on vouloit apprendre; puiſque, comme l'obſerve judicieuſement Quintilien, *aliud eſt grammatice, aliud latine loqui:* au lieu que l'application de la *méthode* analytique aux ouvrages qui nous reſtent du bon ſiecle de la langue latine, eſt uniforme & par conſéquent ſans embarras; qu'elle eſt dirigée par le diſcours même qu'on a ſous les yeux, & conſéquemment exempte des travaux pénibles de la production, j'ai preſque dit de l'enfantement; enfin, que tendant directement à l'intelligence de la langue telle qu'on l'écrivoit, elle nous mene ſans détour au vrai, au ſeul but que nous devions nous propoſer en nous en occupant.

Je réponds aux ſeconds, à ceux qui veulent retrancher du néceſſaire, afin de recueillir plûtôt les fruits du peu qu'ils auront ſemé, ſans même attendre le tems naturel de la maturité, que l'on affoiblit ces plantes & qu'on les détruit en hâtant leur fécondité contre nature; que les fruits précoces qu'on en retire n'ont jamais la même ſaveur ni la même ſalubrité que les autres, ſi l'on n'a recours à cette culture forcée & meurtriere; & que la ſeule culture raiſonnable eſt celle qui ne néglige aucune des attentions exigées par la qualité des ſujets & des circonſtances, mais qui attend patiemment les fruits ſpontanés de la nature ſecondée avec intelligence, pour les recueillir enſuite avec gratitude.

Jé réponds aux derniers, qui s'imaginent que les enfans en général ne ſont guere que des automates, qu'ils ſont dans une erreur capitale & démentie par mille expériences contraires. Je ne leur citerai aucun exemple particulier; mais je me contenterai de les inviter à jetter les yeux ſur les diverſes conditions qui compoſent la ſociété. Les enfans de la populace, des manœuvres, des malheureux de toute eſpece qui n'ont que le tems d'échanger leur ſueur contre leur pain, demeurent ignorans & quelquefois ſtupides avec des diſpoſitions de meilleur augure; toute culture leur manque. Les enfans de ce que l'on appelle la bourgeoiſie honnête dans les provinces, acquierent les lumieres qui tiennent au ſyſtème d'inſtitution qui y a cours; les uns ſe développent plutôt, les autres plus tard, autant dans la proportion de l'empreſſement qu'on a eu à les cultiver que dans celle des diſpoſitions naturelles. Entrez chez les grands, chez les princes: des enfans qui balbutient encore y ſont des prodiges, ſinon de raiſon, du moins de raiſonnement; & ce n'eſt point une exagération toute pure de la flatterie, c'eſt un phénomene réel dont tout le monde s'aſſure par ſoi-même, & dont les témoins deviennent ſouvent jaloux, ſans vouloir faire les frais néceſſaires pour le faire voir dans leur famille; c'eſt qu'on raiſonne ſans ceſſe avec ces embryons de l'humanité que leur naiſſance fait déja regarder comme des demi-dieux; & *l'humeur ſingereſſe*, pour me ſervir du vieux mais excellent mot de Montagne, *l'humeur ſingereſſe*, qui dans les plus petits individus de l'eſpece humaine ne demande que des exemples pour s'*évertuer*, développe auſſi-tôt le germe de raiſon qui tient eſſentiellement à la nature de l'eſpece. Paſſez de là à Paris, cette ville imitatrice de tout ce qu'elle voit à le cour, & dans laquelle, comme dit Lafontaine, *fab. III.*

Tout bourgeois veut bâtir comme les grands ſeigneurs,
Tout petit prince a des ambaſſadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages:

Vous y verrez les enfans des bourgeois raiſonner beaucoup plutôt que ceux de la province, parce que dans toutes les familles honnêtes on a l'ambition de ſe modeler ſur les gens de la premiere qualité que l'on a ſous les yeux. Il eſt vrai que l'on obſerve auſſi, qu'après avoir montré les premices les plus flatteuſes, & donné les plus grandes eſpérances, les jeunes pariſiens retombent communément dans une ſorte d'inertie, dont l'idée ſe groſſit encore par la comparaiſon ſourde que l'on en fait avec le début: c'eſt que les facultés de leurs parens les forcent de les livrer, à un certain âge, au train de l'inſtitution commune, ce qui peut faire dans ces tendres intelligences une diſparate dangereuſe; & que d'ailleurs on continue, parce que la choſe ne coûte rien, d'imiter par air les vices des grands, la molleſſe, la pareſſe, la ſuffiſance, l'orgueil, compagnes ordinaires de l'opulence, & ennemies décidées de la raiſon. Il y a peu de perſonnes au reſte qui n'ait par-devers ſoi quelque exemple connu du ſuccès des ſoins que l'on donne à la culture de la raiſon naiſſante des enfans; & j'en ai, de mon côté, qui ont un rapport immédiat à l'utilité de la *méthode* analytique telle que je la propoſe ici. J'ai vû par mon expérience, qu'en ſuppoſant même qu'il ne fallût faire fonds que ſur la mémoire des enfans, il vaut encore mieux la meubler de principes généraux & féconds par eux-mêmes, qui ne manquent pas de produire des fruits dès les premiers développemens de la raiſon, que d'y jetter, ſans choix & ſans meſure, des idées iſolées & ſtériles, ou des mots dépouillés de ſens.

Je réponds enfin à tous, que la proviſion des principes qui nous ſont néceſſaires, n'eſt pas abſolument ſi grande qu'elle peut le paroître au premier coup d'œil, pourvu qu'ils ſoient digérés par une perſonne intelligente, qui ſache choiſir, ordonner, & écrire avec préciſion, & qu'on ne veuille recueillir qu'après avoir ſemé; c'eſt une idée ſur laquelle j'inſiſte, parce que je la crois fondamentale.

Me permettra-t-on d'eſquiſſer ici les livres élémentaires que ſuppoſe néceſſairement la *méthode* analytique? Je dis d'abord *les livres élémentaires*, parce que je crois eſſentiel de réduire à pluſieurs petits volumes la tâche des enfans, plutôt que de la renfermer dans un ſeul, dont la taille pourroit les effrayer: le goût de la nouveauté, qui eſt très-vif dans l'enfance, ſe trouvera flatté par les changemens fréquens de livres & de titres; le changement de volume eſt en effet une eſpece de délaſſement phyſique, ou du moins une illuſion auſſi utile; le changement de titre eſt un aiguillon pour l'amour propre, qui ſe trouve déja fondé à ſe dire, *je ſai ceci*, qui voit de la facilité à pouvoir ſe dire bientôt, *je ſai encore cela*, ce qui eſt peut-être l'encouragement le plus efficace. Je réduirois donc à quatre les livres élémentaires dons nous avons beſoin.

1°. *Elémens de la grammaire générale appliquée à la langue françoiſe*. Il ne s'agit pas de groſſir ce volume des recherches profondes & des raiſonnemens abſtraits des Philoſophes ſur les fondemens de l'art de parler; *piſcis hic non eſt omnium*. Mais il faut qu'à partir des mêmes points de vûe, on y expoſe les réſultats fondamentaux de ces recherches, & qu'on y trouve détaillés avec juſteſſe, avec préciſion, avec choix, & en bon ordre, les notions des parties néceſſaires de la parole; ce qui ſe réduit aux élémens de la voix, aux élémens de l'oraiſon, & aux élémens de la propoſition.

J'entends par les *élémens de la voix*, prononcée ou écrite, les principes fondamentaux qui concernent les parties élémentaires & intégrantes des mots, conſidérés matériellement comme des productions de la voix: ce ſont donc les ſons & les articulations, les voyelles, & les conſonnes, qu'il eſt néceſſaire de bien diſtinguer; mais qu'il ne faut pas ſéparer ici, parce que les ſignes extérieurs aident les notions intellectuelles; & enfin les ſyllabes, qui ſont, dans la parole prononcée, des ſons ſimples ou articulés; & dans l'écriture, des voyelles ſeules ou accompagnées de conſonnes. *Voyez* LETTRES, CONSONNE, DIPHTONGUE, VOYELLE, HIATUS, *&c.* & les *articles* de chacune des lettres. La matiere que je préſente paroît bien vaſte; mais il faut choiſir & réduire; il ne faut ici que les games des idées générales, & tout ce premier traité ne doit occuper que cinq ou ſix pages *in*-12. Cependant il faut y mettre les principaux fondemens de l'étymologie, de la proſodie, des métaplaſmes, de l'orthographe; mais peut-être que ces noms-là mêmes ne doivent pas y paroître.

J'entends par les *élémens de l'oraiſon*, ce qu'on en appelle communément les parties, ou les différentes eſpeces de mots diſtinguées par les différentes idées ſpécifiques de leur ſignification; ſavoir, le nom, le pronom, l'adjectif, le verbe, la prépoſition, l'adverbe, la conjonction & l'interjection. Il ne s'agit ici que de faire connoître par des définitions juſtes chacune de ces parties d'oraiſon, & leurs eſpeces ſubalternes. Mais il faut en écarter les idées de genres, de nombres, de cas, de déclinaiſons, des perſonnes, de modes: toutes ces choſes ne tiennent à la grammaire, que par les beſoins de la ſyntaxe, & ne peuvent être expliquées ſans alluſion à ſes principes, ni par conſéquent être entendues que quand on en connoît les fondemens. Il n'en eſt pas de même des tems du verbe, conſidérés avec abſtraction des perſonnes, des nombres & des modes; ce ſont des variations qui ſortent du fond même de la nature du verbe, & des beſoins de l'énonciation, indépendamment de toute ſyntaxe: ainſi il ſera d'autant plus utile d'en mettre ici les notions, qu'elles

ſont en grammaire de la plus grande importance; & quoiqu'il faille en écarter les idées de perſonnes, on citera pourtant les exemples de la premiere, mais ſans en avertir. On voit bien qu'il ſera utile d'ajouter un chapitre ſur la formation des mots, où l'on parlera des primitifs & des dérivés; des ſimples & des compoſés; des mots radicaux, & des particules radicales; de l'inſertion des lettres euphoniques; des verbes auxiliaires; de l'analogie des formations, dont on verra l'exemple dans celles des tems, & l'utilité dans le ſyſtème qui en facilitera l'intelligence & la mémoire. Je crois qu'en effet c'eſt ici la place de ce chapitre, parce que, dans la génération des mots, on n'en modifie le matériel que relativement à la ſignification. Au reſte, ce que j'ai déja dit à l'égard du premier traité, je le dis à l'égard de celui-ci; choiſiſſez, rédigez, n'épargnez rien pour être tout-à-la-fois précis & clair. *Voyez* Mots, & tous les *articles* des différentes eſpeces de mots; *Voyez auſſi* Tems, Particule, Euphonie, Formation, Auxiliaire, *&c.*

J'entends enfin par les *élémens de la propoſition*, tout ce qui appartient à l'enſemble des mots réunis pour l'expreſſion d'une penſée: ce qui comprend les parties, les eſpeces & la forme de la propoſition. Les parties, ſoit logiques, ſoit grammaticales, ſont les ſujets, l'attribut, leſquels peuvent être ſimples ou compoſés, incomplexes ou complexes; & toutes les ſortes de complémens des mots ſuſceptibles de quelque détermination. Les eſpeces de propoſitions néceſſaires à connoître, & ſuffiſantes dans ce traité, ſont les propoſitions ſimples, compoſées, incomplexes & complexes, dont la nature tient à celle de leur ſujet ou de leur attribut, ou de tous deux à la fois, avec les propoſitions principales, & les incidentes, ſoit explicatives, ſoit déterminatives. La forme de la propoſition compred la ſyntaxe & la conſtruction. La ſyntaxe regle les inflexions des mots qui entrent dans la propoſition, en les aſſujettiſſant aux lois de la concordance, qui émanent du principe d'identité, ou aux lois du régime qui portent ſur le principe de la diverſité: c'eſt donc ici le lieu de traiter des accidens des mots déclinables, les genres, les nombres, les cas pour certaines langues, & tout ce qui appartient aux déclinaiſons; les perſonnes, les modes, & tout ce qui conſtitue les conjugaiſons; les raiſons & la deſtination de toutes ces formes ſeront alors intelligibles, & conſéquemment elles ſeront plus aiſées à concevoir & à retenir: l'explication claire & préciſe de chacune de ces formes accidentelles, en en indiquant l'uſage, formera le code le plus clair & le plus précis de la ſyntaxe. La conſtruction fixe la place des mots dans l'enſemble de la propoſition; elle eſt analogue ou inverſe: la conſtruction analogue a des regles fixes qu'il faut détailler; ce ſont celles qui reglent l'analyſe de la propoſition: la conſtruction inverſe en a de deux ſortes, les unes générales, qui découlent de l'analyſe de la propoſition, les autres particulieres, qui dépendent uniquement des uſages de chaque langue. Le champ de ce troiſieme traité eſt plus vaſte que le précédent; mais quoiqu'il comprenne tout ce qui entre ordinairement dans nos grammaires françoiſes, & même quelque choſe de plus, ſi l'on ſaiſit bien les points généraux, qui ſont ſuffiſans pour les vûes que j'indique, je ſuis aſſuré que le tout occupera un aſſez petit eſpace, relativement à l'étendue de la matiere, & que tout ce premier volume ne ſera qu'un *in*-12 très-mince. *Voyez* Proposition, Incidente, Syntaxe, Régime, Inflexion, Genre, Nombre, Cas, & les *articles* particuliers, Personnes, Modes & les *articles* des différents modes, Déclinaison, Conjugaison, Paradigme, Concordance, Identité, Construction, Inversion, *&c.*

Si je dis que ces élémens de la grammaire générale doivent être appliqués à la langue françoiſe; c'eſt que j'écris principalement pour mes compatriotes: je dirois à Rome qu'il faut les appliquer à la langue italienne; à Madrid, j'indiquerois la langue eſpagnole; à Lisbonne, la portugaiſe; à Vienne, l'allemande; à Londres, l'angloiſe; partout, la langue maternelle des enfans. C'eſt que les généralités ſont toujours les réſultats des vûes particulieres, & même individuelles; qu'elles ſont toujours très-loin de la plûpart des eſprits; & plus loin encore de ceux des enfans; & qu'il n'y a que des exemples familiers & connus qui puiſſent les en rapprocher. Mais la *méthode* de deſcendre des généralités aux cas particuliers eſt beaucoup plus expéditive que celle de remonter des cas particuliers ſans fruit pour la fin, puiſqu'elle eſt inconnue, & que dans celle-là au contraire on enviſage toujours le terme d'où l'un eſt parti.

Je conviens qu'il faut beaucoup d'exemples pour affermir l'idée générale, & que notre livre élémentaire n'en comprendra pas aſſez: c'eſt pourquoi je ſuis d'avis que dès que les éleves auront appris, par exemple, le premier traité des *élemens de la voix*, on les exerce beaucoup à appliquer ces premiers principes dans toutes les lectures qu'on leur fera faire, pendant qu'ils apprendront le ſecond traité des *élémens de l'oraiſon*; que celui-ci appris on leur en faſſe pareillement faire l'application dans leurs lectures, en leur y faiſant reconnoître les différentes ſortes de mots, les divers tems des verbes, *&c.* ſans négliger de leur faire remarquer de fois à autre ce qui tient au premier traité; enfin que quand ils auront appris le troiſieme, des *élémens de la propoſition*, on les occupe quelque-tems à en reconnoître les parties, les eſpeces, & la forme dans quelque livre françois.

Cette pratique a deux avantages: 1°. celui de mettre dans la tête des enfans les principes raiſonnés de leur propre langue, la langue qu'il leur importe le plus de ſavoir, & que communément on néglige le plus malgré les réclamations des plus ſages, malgré l'exemple des anciens qu'on eſtime le plus, & malgré les expériences réitérées du danger qu'il y a à négliger une partie ſi eſſentielle; 2°. celui de préparer les jeunes éleves à l'étude des langues étrangeres, par la connoiſſance des principes qui ſont communs à toutes, & par l'habitude d'en faire l'application raiſonnée. Il ne faudra donc point regarder comme perdu le tems qu'ils emploieront à ce premier objet, quoiqu'on ne puiſſe pas encore en tirer de latin: ce n'eſt point un détour; c'eſt une autre route où ils apprennent des choſes eſſentielles qui ne ſe trouvent point ſur la route ordinaire: ce n'eſt point une perte; c'eſt un retard utile, qui leur épargne une fatigue ſuperflue & dangereuſe, pour les mettre en état d'aller enſuite plus aiſément, plus ſurement, & plus vîte quand ils entreront dans l'étude du latin, & qu'ils paſſeront pour cela au ſecond livre élémentaire.

2°. *Elémens de la langue latine.* Ce ſecond volume ſuppoſera toutes les notions générales compriſes dans le premier, & ſe bornera à ce qui eſt propre à la langue latine. Ces différences propres naiſſent du génie de cette langue, qui a admis trois genres, & dont la conſtruction uſuelle eſt tranſpoſitive; ce qui y a introduit l'uſage des cas & des déclinaiſons dans les noms, les pronoms & les adjectifs: il faut les expoſer de ſuite avec des paradigmes bien nets pour ſervir d'exemples aux principes généraux des déclinaiſons; & ajouter enſuite des mots latins avec leur traduction, pour être déclinés comme le paradigme: on joindra aux déclinaiſons grammaticales des adjectifs la formation des degrés de ſignification, qui en eſt comme la déclinaiſon philoſophique. L'uſage des cas dans la ſyntaxe latine doit être expliqué immédiatement après; 1°. par rapport aux adjectifs, qui ſe revêtent de ces formes, ainſi que de celles des genres & des nombres, par la loi de concordance; 2°. par rapport aux noms & aux pronoms qui prennent tantôt un cas, & tantôt un autre, ſelon l'exigence du régime: & ceci, comme on voit, amenera naturellement, à propos de l'accuſatif & de l'ablatif, les principaux uſages des prépoſitions. Viendront enſuite les conjugaiſons des verbes, dont les paradigmes, rendus les plus clairs qu'il ſera poſſible, ſeront également précédés des regles de formation les plus générales, & ſuivis des verbes latins traduits pour être conjugués comme le paradigme auquel ils ſeront rapportés. Les conjugaiſons ſeront ſuivies de quelques remarques générales ſur les uſages propres de l'infinitif, des gérondifs, des ſupins, & ſur quelques autres latiniſmes analogues. Partout on aura ſoin d'indiquer les exceptions les plus conſidérables; mais il faut attendre de l'uſage la connoiſſance des autres. Voilà toute la matiere de ce ſecond ouvrage élémentaire, qui ſera, comme on voit, d'un volume peu conſidérable. *Voyez* ceux des articles déja cités qui conviennent ici, & ſpécialement Superlatif, Infinitif, Gérondif, Supin.

On doit bien juger qu'il en doit être de ce livre comme du précédent, qu'à meſure que l'enfant en aura appris les différens articles, il faudra lui en faire faire l'application ſur du latin; l'accoutumer à y reconnoître les cas, les nombres, les genres, à remonter d'un cas oblique qui ſe préſente au nominatif, & de-là à la déclinaiſon, d'un comparatif ou d'un ſuperlatif au poſitif: puis quand il aura appris les conjugaiſons, les lui faire reconnoître de la même maniere, & ſe hâter enfin de l'amener à l'analyſe telle qu'on l'a vûe ci-devant; car cette proviſion de principes eſt ſuffiſante, pourvû qu'on ne faſſe analyſer que des phraſes choiſies exprès. Mais j'avoue qu'on ne peut pas encore aller bien loin, parce qu'il eſt rare de trouver du latin ſans figures, ou de diction, ou de conſtruction, & ſans tropes, & que, pour bien entendre le ſens d'un écrit, il faut au-moins être en état d'entendre les obſervations qu'un maître intelligent peut faire ſur ces matieres.

C'eſt

C'eſt pourquoi il eſt bon, pendant ces exercices préliminaires ſur les principes généraux, de faire apprendre au jeune éleve les fondemens du diſcours figuré dans le livre qui ſuit.

3°. *Elémens grammaticaux du diſcours figuré, ou traité élémentaire des métaplaſmes, des tropes, & des figures de conſtruction*. Ce livre élémentaire ſe partage naturellement en trois parties analogues & correſpondantes à celles du premier; & il appartient, comme le premier, à la grammaire générale; mais on en prendra les exemples dans les deux langues. Le traité des métaplaſmes ſera très-court, *Voyez* MÉTAPLASME: les deux autres demandent un peu plus de développement, quoiqu'il faille encore s'attacher à y réduire la matiere au moindre nombre de cas, & aux cas les plus généraux qu'il ſera poſſible. Les définitions doivent en être claires, juſtes, & préciſes: les uſages des figures doivent y être indiqués avec goût & intelligence: les exemples doivent être choiſis avec circonſpection, non-ſeulement par rapport à la forme, qui eſt ici l'objet immédiat, mais encore par rapport au fonds, qui doit toujours être l'objet principal. On trouvera d'excellentes choſes dans le bon ouvrage de M. du Marſais ſur les *tropes*; & ſur l'*ellipſe* en particulier, qui eſt la principale clé des langues, mais ſurtout du latin; il faut conſulter avec ſoin, & pourtant avec quelque précaution, la *Minerve* de Sanctius, & ſi l'on veut, le traité des ellipſes de M. Grimm, imprimé en 1743 à Francfort & à Léipſic; j'obſerverai ſeulement que l'un & l'autre de ces auteurs donne à-peu-près une liſte alphabétique des mots ſupprimés par ellipſes dans les livres latins; & que j'aimerois beaucoup mieux qu'on expoſât des regles générales pour reconnoître & l'ellipſe, & le ſupplément, ce qui me paroît très-poſſible en ſuivant à-peu près l'ordre des parties de l'oraiſon avec attention aux lois générales de la ſyntaxe. *Voyez* TROPES & les *articles* de chacun en particulier, CONSTRUCTION, FIGURE, *&c.*

Je ſuis perſuadé qu'enfin avec cette derniere proviſion de principes, il n'y a plus guere à ménager que la progreſſion naturelle des difficultés; mais que cette attention même ne ſera pas longtems néceſſaire: tout embarras doit diſparoître, parce qu'on a la clé de tout. La ſeule choſe donc que je crois néceſſaire, c'eſt de commencer les premieres applications de ces derniers principes ſur la langue maternelle, & peut-être d'avoir pour le latin un premier livre préparé exprès pour le début de notre *méthode*: voici ma penſée.

4°. *Selectæ è probatiſſimis ſcriptoribus eclogæ*. Ce titre annonce des phraſes détachées; elles peuvent donc être choiſies & diſpoſées de maniere que les difficultés grammaticales ne s'y préſentent que ſucceſſivement. Ainſi on n'y trouveroit d'abord que des phraſes très-ſimples & très-courtes; puis d'autres auſſi ſimples, mais plus longues; enſuite des phraſes complexes qui en renfermeroient d'incidentes; & enfin des périodes ménagées avec la même gradation de complexité. Il faudroit y préſenter les tours elliptiques avec la même diſcrétion, & ne pas montrer d'abord les grands ellipſes où il faut ſuppléer pluſieurs mots.

Malgré toutes les précautions que j'inſinue, qu'on n'aille pas croire que j'approuvaſſe un latin factice, où il ſeroit aiſé de préparer cette gradation de difficultés. Le titre même de l'ouvrage que je propoſe me juſtifie pleinement de ce ſoupçon: j'entends que le tout ſeroit tiré des meilleures ſources, & ſans aucune altération; & la raiſon en eſt ſimple. Je l'ai déja dit; nous n'étudions le latin que pour nous mettre en état d'entendre les bons ouvrages qui nous reſtent en cette langue, c'eſt le ſeul but où doivent tendre tous nos efforts: c'eſt donc le latin de ces ouvrages mêmes qui doit nous occuper, & non un langage que nous n'y rencontrerons pas; nos premieres tentatives doivent entamer notre tâche, & l'abréger d'autant. Ainſi il n'y doit entrer que ce que l'on pourra copier fidellement dans les auteurs de la plus pure latinité, ſans toucher le moins du monde à leur texte; & cela eſt d'autant plus facile, que le champ eſt vaſte au prix de l'étendue que doit avoir ce volume élémentaire, qui, tout conſidéré, ne doit pas excéder quatre à cinq feuilles d'impreſſion, afin de mettre les commençans, auſſitôt après, aux ſources mêmes.

Du reſte, comme je voudrois que les enfans appriſſent ce livre par cœur à meſure qu'ils l'entendroient, afin de meubler leur mémoire de mots & de tours latins; il me ſemble qu'avec un peu d'art dans la tête du compilateur, il ne lui ſeroit pas impoſſible de faire de ce petit recueil un livre utile par le fonds autant que par la forme: il ne s'agiroit que d'en faire une ſuite de maximes intéreſſantes, qui avec le tems pourroient germer dans les jeunes eſprits où on les auroit jettées ſous un autre prétexte, s'y développer, & y produire d'excellens fruits. Et quand je dis des maximes, ce n'eſt pas pour donner une préférence excluſive au ſtyle purement dogmatique: les bonnes maximes ſe peuvent préſenter ſous toutes les formes; une fable, un trait hiſtorique, une épigramme, tout eſt bon pour cette fin: la morale qui plait eſt la meilleure.

Quel mal y auroit-il à accompagner ce recueil d'une traduction élégante, mais fidelle vis-à-vis du texte? L'intelligence de celui-ci n'en ſeroit que plus facile: & il eſt aiſé de ſentir que l'étude analytique du latin empêcheroit l'abus qui réſulte communément des traductions dans la méthode ordinaire. On pourroit auſſi, & peut-être ſeroit-ce le mieux, imprimer à part cette traduction, pour être le ſujet des premieres applications de la Grammaire générale à la langue françoiſe: cette traduction n'en ſeroit que plus utile quand elle ſe retrouveroit vis-à-vis de l'original; il ſeroit plûtôt conçu; la correſpondance en ſeroit plûtôt ſentie; & les différences des deux langues en ſeroient ſaiſies & juſtifiées plus aiſément. Mais dans ce cas le texte devroit auſſi être imprimé à part, afin d'éviter une multiplication ſuperflue.

J'oſe croire qu'au moyen de cette *méthode*, & en n'adoptant que des principes de Grammaire lumineux & véritablement généraux & raiſonnés, on menera les enfans au but par une voie ſûre, & débarraſſée non-ſeulement des épines & des peines inſéparables de la *méthode* ordinaire, mais encore de quantité de difficultés qui n'ont dans les livres d'autre réalité que celle qu'ils tirent de l'inéxactitude de nos principes, & de notre pareſſe à les diſcuter. Qu'il me ſoit permis, pour juſtifier cette derniere reflexion, de rappeller ici un texte de Virgile que j'ai cité à l'*article* INVERSION, & dont j'ai donné la conſtruction telle que nous l'a laiſſée Servius, & d'après lui ſaint Iſidore de Séville, *Æneid. II.* 348. Voici d'abord ce paſſage avec la ponctuation ordinaire.

Juvenes, fortiſſima, fruſtra,
Pectora, ſi vobis, audentem extrema, cupido eſt
Certa ſequi; (quæ ſit rebus fortuna videtis:
Exceſſêre omnes, adytis ariſque relictis,
Dî quibus imperium hoc ſteterat:) ſuccurritis urbi
Incenſæ: moriamur, & in media arma ruamus.

On prétend que l'adverbe *fruſtrâ*, mis entre deux virgules dans le premier vers, tombe ſur le verbe *ſuccurritis* du cinquieme vers; & la conſtruction d'Iſidore & de Servius nous donne à entendre que le ſecond vers avec les deux premiers mots du troiſieme, ſont liés avec ce qu'on lit dans le ſixeme, *moriamur & in media arma ruamus*. Mais, j'oſe le dire hardiment, ſi Virgile l'avoit entendu ainſi, il ſe ſeroit mépris groſſierement; ni la conſtruction analytique ni la conſtruction uſuelle du latin ou de quelque langue que ce ſoit, n'autoriſent ni ne peuvent autoriſer de pareils entrelacemens, ſous prétexte même de l'agitation la plus violente, ou de l'entouſiaſme le plus irréſiſtible: ce ne ſeroit jamais qu'un verbiage repréhenſible, &, pour me ſervir des termes de Quintilien, *inſt. VIII.* 2, *pejor eſt miſturâ verborum*. Mais rendons plus de juſtice à ce grand poëte; il ſavoit très-bien ce qui convenoit dans la bouche d'Enée au moment actuel: que des diſcours ſuivis, raiſonnés & froids par conſéquent, ne pouvoient pas être le langage d'un prince courageux qui voyoit ſa patrie ſubjuguée, la ville livrée aux flammes, au pillage, à la fureur de l'ennemi victorieux, ſa famille expoſée à des inſultes de toute eſpece; mais il ſavoit auſſi que les paſſions les plus vives n'amenent point le phebus & le verbiage dans l'élocution: qu'elles interrompent ſouvent les propos commencés, parce qu'elles préſentent rapidement à l'eſprit des torrens, pour ainſi dire, d'idées détachées qui ſe ſuccedent ſans continuité, & qui s'aſſocient ſans liaiſon; mais qu'elles ne laiſſent jamais aſſez de phlegme pour renouer les propos interrompus. Cherchons donc à interpréter Virgile ſans tordre en quelque maniere ſon texte, & ſuivons ſans réſiſtance le cours des idées qu'il préſente naturellement. J'en ferois ainſi la conſtruction analytique d'après mes principes. (Je mets en parentheſe & en caracteres différens les mots qui ſuppléent les ellipſes.)

Juvenes, pectora fortiſſima fruſtra, (dicite) *ſi cupido certa ſequi* (me) *audentem* (tentare pericula) *extrema eſt vobis? videtis quæ fortuna ſit rebus; omnes dî* (à) *quibus hoc imperium ſteterat, exceſſêre* (ex) *adytis, que* (ex) *aris relictis*: (dicite igitur in quem finem) *ſuccurritis urbi incenſæ?* (hoc negotium unum, ut) *moriamur &* (proinde ut) *ruamus in arma media*, (decet nos.)

Je conviens que cette conſtruction fait diſparoître toutes les beautés & toute l'énergie de l'original; mais quand

il s'agit de reconnoître le ſens grammatical d'un texte, il n'eſt pas queſtion d'en obſerver les beautés oratoires ou poétiques; j'ajoute que l'on manquera le ſecond point ſi l'on n'eſt d'abord aſſuré du premier, parce qu'il arrive ſouvent que l'énergie, la force, les images & les beautés d'un diſcours tiennent uniquement à la violation des lois minutieuſes de la Grammaire, & qu'elles deviennent ainſi le motif & l'excuſe de cette tranſgreſſion. Comment donc parviendra-t-on à ſentir ſes beautés, ſi l'on ne commence par reconnoître le procédé ſimple dont elles doivent s'écarter? Je n'irai pas me défier des lecteurs juſqu'à faire ſur le texte de Virgile l'application du principe que je poſe ici: il n'y en a point qui ne puiſſe la faire aiſément, mais je ferai trois remarques qui me ſemblent néceſſaires.

La premiere concerne trois ſupplémens que j'ai introduits dans le texte pour le conſtruire; 1°. (dicite) *ſi cupido*, &c. Je ne puis ſuppléer *dicite* qu'en ſuppoſant que *ſi* peut quelquefois, & ſpécialement ici, avoir le même ſens que *an* (*voyez* INTERROGATIF.); or cela n'eſt pas douteux, & en voici la preuve: *an* marque proprement l'incertitude, & *ſi* déſigne la ſuppoſition; mais il eſt certain que quand on connoît tout avec certitude, il n'y a point de ſuppoſition à faire, & que la ſuppoſition tient néceſſairement à l'incertitude: c'eſt pourquoi l'un de ces deux mots peut entrer comme l'autre dans une phraſe interrogative; & nous trouvons effectivement dans l'Evangile, Matth. *xij.* 10, cette queſtion: *Si licet ſabbatis curare*? (eſt-il permis de guérir les jours de ſabbat) Et encore, Luc. *xxij.* 49. *Domine ſi percutimus in gladio*? (Seigneur, frappons-nous de l'épée?) Et dans ſaint Marc, *x.* 2. *Si licet viro uxorem dimittere*? (eſt-il permis à un homme de renvoyer ſon épouſe?) Ce que l'auteur de la traduction vulgate a ſurement imité d'un tour qui lui étoit connu, ſans quoi il auroit employé *an*, dont il a fait uſage ailleurs. Ajoutez qu'il n'y a ici que le tour interrogatif qui puiſſe lier cette propoſition au reſte, puiſque nous avons vu que l'explication ordinaire introduiſoit un véritable galimathias. 2°. (Dicite igitur in quem finem) *ſuccurritis urbi incenſæ*? C'eſt encore ici le beſoin évident de parler raiſon, qui oblige à regarder comme interrogative une phraſe qui ne peut tenir au reſte que par-là; mais en la ſuppoſant interrogative, le ſupplément eſt donné tel ou à-peu-près tel que je l'indique ici. 3°. (Hoc negotium unum ut,) *moriamur* & (proinde ut) *ruamus in arma media*, (decet nos): les ſubjonctifs *moriamur* & *ruamus* ſuppoſent *ut*, & *ut* ſuppoſe un antécédent (*Voyez* INCIDENTE & SUBJONCTIF), lequel ne peut guere être que *hoc negotium* ou *hoc negotium unum*; & cela même combiné avec le ſens général de ce qui précede, nous conduit au ſupplément *decet nos*.

La ſeconde remarque, c'eſt qu'il s'enſuit de cette conſtruction qu'il eſt important de corriger la ponctuation du texte de Virgile en cette maniere:

Juvenes, fortiſſima fruſtrà
Pectora, ſi vobis, audentem extrema, cupido eſt
Certa ſequi? Quæ ſit rebus, fortuna videtis:
Exceſſêre omnes adytis ariſque relictis
Di quibus imperium hoc ſteterat. Succurritis urbi
Incenſæ? Moriamur & in media arma ruamus.

La troiſieme remarque eſt la concluſion même que j'ai annoncée en amenant ſur la ſcene ce paſſage de Virgile, c'eſt que l'analyſe exacte eſt un moyen infaillible de faire diſparoître toutes les difficultés qui ne ſont que grammaticales, pourvu que cette analyſe porte en effet ſur des principes ſolides & avoués par la raiſon & par l'uſage connu de la langue latine. C'eſt donc le moyen le plus ſûr pour ſaiſir exactement le ſens de l'auteur, non-ſeulement d'une maniere générale & vague, mais dans le détail le plus grand & avec la juſteſſe la plus préciſe.

Le petit échantillon que j'ai donné pour eſſai de cette *méthode*, doit prévenir apparemment l'objection que l'on pourroit me faire, que l'examen trop ſcrupuleux de chaque mot, de ſa correſpondance, de ſa poſition, peut conduire les jeunes gens à traduire d'une maniere contrainte & ſervile, en un mot, à parler latin avec des mots françois. C'eſt en effet les défauts que l'on remarque d'une maniere frappante dans un auteur anonyme qui nous donna en 1750 (*à Paris chez Mouchet*, 2 *volumes* in-12) un ouvrage intitulé: *Recherches ſur la langue latine, principalement par rapport au verbe, & de la maniere de le bien traduire*. On y trouve de bonnes obſervations ſur les verbes & ſur d'autres parties d'oraiſon; mais l'auteur, prévenu qu'Horace ſans doute s'eſt trompé quand il a dit, *art. poët.* 133. *Nec verbum verbo curabis reddere, fidus interpres*, rend par-tout avec un ſcrupule inſoutenable, la valeur numérique de chaque mot, & le tour latin le plus éloigné de la phraſe françoiſe: ce qui paroît avoir influé ſur ſa diction, lors même qu'il énonce ſes propres penſées: on y ſent le latiniſme tout pur; & l'habitude de fabriquer des termes relatifs à ſes vûes pour la traduction, le jette ſouvent dans le barbariſme. Je trouve, par exemple, à la derniere ligne de la page 780, *tome II. on ne les expoſe à* tomber en des defigurемens *du texte original ou même* en des écarts *du vrai ſens*; & vers la fin de la page ſuivante: *En effet, après* avoir propoſé *pour exemple dans ſon traité des études, & qu'il y a beaucoup* exalté *cette traduction*.

On pourroit penſer que ceci ſeroit échappé à l'auteur par inadvertence; mais y il a peu de pages, dans plus de mille qui forment les deux volumes, où l'on ne puiſſe trouver pluſieurs exemples de pareils *écarts*, & c'eſt par ſyſtème qu'il *défigure* notre langue: il en fait une profeſſion expreſſe dès la page 7 de ſon *épitre qui ſert de préface*, dans une note très-longue, qu'il augmente encore dans ſon *errata, page* 859, de ce mot de Furetiere: *Les délicats improuvent pluſieurs mots par caprice, qui ſont bien françois & néceſſaires dans la langue*, au mot *improuver*; & il a pour ce ſyſtème, ſur-tout dans ſes traductions, la fidélité la plus religieuſe: c'eſt qu'il eſt ſi attaché au ſens le plus littéral, qu'il n'y a point de ſacrifices qu'il ne faſſe & qu'il ne ſoit prêt de faire pour en conſerver toute l'intégrité.

Il me ſemble au contraire que je n'ai montré la traduction littérale qui réſulte de l'analyſe de la phraſe, que comme un moyen de parvenir & à l'intelligence du ſens, & à la connoiſſance du génie propre du latin: car loin de regarder cette interprétation littérale comme le dernier terme où aboutit la *méthode* analytique, je ramene enſuite le tout au génie de notre langue, par le ſecours des obſervations qui conviennent à notre idiome.

On peut m'objecter encore la longueur de mes procédés: ils exigent qu'on repaſſe vingt fois ſur les mêmes mots, afin de n'omettre aucun des aſpects ſous leſquels on peut les enviſager: de ſorte que pendant que j'explique une page à mes éleves, un autre en expliqueroit au-moins une douzaine à ceux qu'il conduit avec moins d'appareil. Je conviens volontiers de cette différence, pourvu que l'on me permette d'en ajouter quelques autres.

1°. Quand les éleves de la *méthode* analytique ont vu douze pages de latin, ils les ſavent bien & très-bien, ſuppoſé qu'ils y aient donné l'attention convenable; au lieu que les éleves de la *méthode* ordinaire, après avoir expliqué douze pages, n'en ſavent pas profondément la valeur d'une ſeule, par la raiſon ſimple qu'ils n'ont rien approfondi, même avec les plus grands efforts de l'attention dont ils ſont capables.

2°. Les premiers voyant ſans ceſſe la raiſon de tous les procédés des deux langues, la *méthode* analytique eſt pour eux une logique utile qui les accoutume à voir juſte, à voir profondément, à ne rien laiſſer au haſard. Ceux au contraire qui ſont conduits par la *méthode* ordinaire, ſont dans une voie ténébreuſe, où ils n'ont pour guide que des éclairs paſſagers, que des lueurs obſcures ou illuſoires, où ils marchent perpétuellement à tâtons, & où, pour tout dire, leur intelligence s'abâtardit au lieu de ſe perfectionner, parce qu'on les accoutume à ne pas voir ou à voir mal & ſuperficiellement.

3°. C'eſt pour ceux-ci une allure uniforme & toujours la même; & par conſéquent c'eſt dans tous les tems la même meſure de progrès, aux différences près qui peuvent naître, ou des développemens naturels & ſpontanés de l'eſprit ou de l'habitude d'aller. Mais il n'en eſt pas ainſi de la *méthode* analytique; outre qu'elle doit aider & accélérer les développemens de l'intelligence, & qu'une habitude contractée à la lumiere eſt bien plus ſûre & plus forte que celle qui naît dans les ténebres, elle diſpoſe les jeunes gens par degrés à voir tout d'un coup l'ordre analytique, ſans entrer perpétuellement dans le détail de l'analyſe de chaque mot; & enfin à ſe contenter de l'appercevoir mentalement, ſans déranger l'ordre uſuel de la phraſe latine pour en connoître le ſens. Ceci demande ſur l'uſage de cette *méthode* quelques obſervations qui en feront connoître la pratique d'une maniere plus nette & plus explicite, & qui répandront plus de lumiere ſur ce qui vient d'être dit à l'avantage de la *méthode* même.

C'eſt le maître qui dans les commencemens fait aux éleves l'analyſe de la phraſe de maniere dont j'ai préſenté ci-devant un modele ſur un petit paſſage de Cicéron: il la fait répéter enſuite à ſes auditeurs, dont il doit relever les fautes, en leur en expliquant bien clairement l'incon-

l'inconvénient & la néceſſité de la regle qui doit les redreſſer. Cette premiere beſogne va lentement les premiers jours, & la choſe n'eſt pas ſurprenante; mais la patience du maître n'eſt pas expoſée à une longue épreuve: il verra bientôt croître la facilité à retenir & à repéter avec intelligence: il ſentira enſuite qu'il peut augmenter un peu la tâche: mais il le fera avec diſcrétion, pour ne pas rebuter ſes diſciples: il ſe contentera de peu tant qu'il ſera néceſſaire, ſe ſouvenant toujours que ce peu eſt beaucoup, puiſqu'il eſt ſolide & qu'il peut devenir fécond; & il ne renoncera à parler le premier qu'au bout de pluſieurs ſemaines, quand il verra que les répétitions d'après lui ne coutent plus rien ou preſque rien, ou quand il retrouvera quelques phraſes de la ſimplicité des premieres par où il aura débuté, & ſur leſquelles il pourra eſſayer les éleves en leur en faiſant faire l'analyſe les premiers, après leur en avoir préparé les moyens par la conſtruction.

C'eſt ici comme le ſecond degré par où il doit les conduire quand ils ont acquis une certaine force. Il doit leur faire la conſtruction analytique, l'explication litérale, & la verſion exacte du texte; puis quand ils ont répété le tout, exiger qu'ils rendent d'eux-mêmes les raiſons analytiques de chaque mot: ils héſiteront quelquefois, mais bientôt ils trouveront peu de difficulté, à-moins qu'ils ne rencontrent quelques cas extraordinaires; & je réponds hardiment que le nombre de ceux que l'analyſe ne peut expliquer eſt très-petit.

Les éleves fortifiés par ce ſecond degré, pourront paſſer au troiſieme, qui conſiſte à préparer eux-mêmes le tout, pour faire ſeuls ce que le maître faiſoit au commencement, l'analyſe, la conſtruction, l'explication littérale, & la verſion exacte. Mais ici, ils auroient beſoin, pour marcher plus ſurement, d'un dictionnaire latin-françois qui leur préſentât uniquement le ſens propre de chaque mot, ou qui ne leur aſſignât aucun ſens figuré ſans en avertir & ſans en expliquer l'origine & le fondement. Cet ouvrage n'exiſte pas, & il ſeroit néceſſaire à l'exécution entiere des vûes que l'on propoſe ici & l'entrepriſe en eſt d'autant plus digne de l'attention des bons citoyens, qu'il ne peut qu'être très-utile à toutes les *méthodes*; il ſeroit bon qu'on y aſſignât les radicaux latins des derivés & des compoſés, le ſens propre en eſt plus ſenſible.

Exercés quelque tems de cette maniere, les jeunes gens arriveront au point de ne plus faire que la conſtruction pour expliquer littéralement & traduire enſuite avec correction, ſans analyſer préalablement les phraſes. Alors ils ſeront au niveau de la marche ordinaire; mais quelle différence entr'eux & les enfans qui ſuivent la *méthode* vulgaire! Sans entrer dans aucun détail analytique, ils verront pourtant la raiſon de tout par l'habitude qu'ils auront contractée de ne rien entendre que par raiſon: certains tours, qui ſont eſſentiellement pour les autres des difficultés très-grandes & quelquefois inſolubles, ou ne les arrêteut point du tout, ou ne les arrêtent que l'inſtant qu'il leur faudra pour les analyſer: tout ce qu'ils expliqueront, ils le ſauront bien, & c'eſt ici le grand avantage qu'ils auront ſur les autres, pour qui il reſte toujours mille obſcurités dans les textes qu'ils ont expliqués le plus ſoigneuſement, & des obſcurités d'autant plus invincibles & plus nuiſibles, qu'on n'en a pas même le ſoupçon: ajoutez-y que déſormais ils iront plus vîte que l'on ne peut aller par la route ordinaire, & que par conſéquent ils regagneront en célérité ce qu'ils paroiſſent perdre dans les commencemens; ce qui aſſure à la *méthode* analytique la ſupériorité la plus décidée, puiſqu'elle donne aux progrès des éleves une ſolidité qui ne peut ſe trouver dans la *méthode* vulgaire, ſans rien perdre en effet des avantages que l'on peut ſuppoſer à celle-ci.

Je ne voudrois pourtant pas que, pour le prétendu avantage de faire voir bien des choſes aux jeunes gens, on abandonnât tout-à-coup l'analyſe pour ne plus y revenir: il convient, je crois, de les y exercer encore pendant quelque tems de fois à autre, en réduiſant, par exemple, cet exercice à une fois par ſemaine dans les commencemens, puis inſenſiblement à une ſeule fois par quinzaine, par mois, *&c.* juſqu'à ce que l'on ſente que l'on peut eſſayer de faire traduire correctement du premier coup ſur la ſimple lecture du texte: c'eſt le dernier point où l'on amenera ſes diſciples, & où il ne s'agira plus que de les arrêter un peu pour leur procurer la facilité requiſe, & les diſpoſer à ſaiſir enſuite les obſervations qui peuvent être d'un autre reſſort que de celui de la Grammaire, & dont je dois par cette raiſon m'abſtenir de parler ici.

Je ne dois pas davantage examiner quels ſont les auteurs que l'on doit lire par préférence, ni dans quel ordre il convient de les voir: c'eſt un point déja examiné & décidé par pluſieurs bons littérateurs, après leſquels mon avis ſeroit ſuperflu; & d'ailleurs ceci n'appartient pas à la *méthode* méchanique d'étudier ou d'enſeigner les langues, qui eſt le ſeul objet de cet *article*. Il n'en eſt pas de même des vûes propoſées par M. du Marſais & par M. Pluche, leſquelles ont directement trait à ce méchaniſme.

La *methode* de M. du Marſais a deux parties, qu'il appelle la *routine* & la *raiſon*. Par la routine il apprend à ſon diſciple la ſignification des mots tout ſimplement; il leur met ſous les yeux la conſtruction analitique toute faite avec les ſupplémens des ellipſes; il met au-deſſous la traduction littérale de chaque mot, qu'il appelle *traduction interlinéaire*: tout cela eſt ſur la page à droite; & ſur celle qui eſt à gauche, on voit en haut le texte tel qu'il eſt ſorti des mains de l'auteur, & au deſſous la traduction exacte de ce texte. Il ne rend dans tout ceci aucune raiſon grammaticale à ſon diſciple, il ne l'a pas même préparé à s'en douter; s'il rencontre *conſilio*, il apprend qu'il ſignifie *conſeil*, mais il ne s'attend ni ne peut s'attendre qu'il trouvera quelque jour la même idée rendue par *conſilium*, *conſilii*, *conſilia*, *conſiliorum*, *conſiliis*: c'eſt la même choſe à l'égard des autres mots déclinables; l'auteur veut que l'on mene ainſi ſon éleve juſqu'à ce que frappé lui-même de la diverſité des terminaiſons des mêmes mots qu'il aura rencontrés, & des diverſes ſignifications qui en auront été les ſuites, il force le maître par ſes queſtions à lui révéler le myſtere des déclinaiſons, des conjugaiſons, de la ſyntaxe, qu'il ne lui a encore fait connoître que par inſtinct. C'eſt alors qu'a lieu la ſeconde partie de la *méthode* qu'il nomme la *raiſon*, & qui rentre à-peu-près dans l'eſprit de celle que j'ai expoſée: ainſi nous ne différons M. du Marſais & moi, que par la routine, dont il regarde l'exercice comme indiſpenſablement préliminaire aux procédés raiſonnés par leſquels je débute.

Cette différence vient premierement de ce que M. du Marſais penſe que dans les enfans, l'organe, pour ainſi dire, de la raiſon, n'eſt pas plus proportionné pour ſuivre les raiſonnemens de la *méthode* analytique, que ne le ſont leurs bras pour élever certains fardeaux: ce ſont à-peu-près ſes termes, (*méth. p.* 11.) quand il parle de la *méthode* ordinaire, mais qui ne peuvent plus être appliqués à la *méthode* analytique préparée ſelon les vûes & par les moyens que j'ai détaillés. Je ne préſente aux enfans aucun principe qui tienne à des idées qu'ils n'ont pas encore acquiſes; mais je leur expoſe en ordre toutes celles dont je prévois pour eux le beſoin, ſans attendre qu'elles naiſſent fortuitement dans leur eſprit à l'occaſion des ſecouſſes, ſi je puis le dire, d'un inſtinct aveugle: ce qu'ils connoiſſent par l'uſage non raiſonné de leur langue maternelle me ſuffit pour fonder tout l'édifice de leur inſtruction; & en partant de-là, le premier pas que je leur fais faire en les menant comme par la main, tend déja au point le plus élevé; mais c'eſt par une rampe douce & inſenſible, telle qu'elle eſt néceſſaire à la foibleſſe de leur âge. M. du Marſais veut encore qu'ils acquiérent un certain uſage non raiſonné de la langue latine, & il veut qu'on les retienne dans cet exercice aveugle *juſqu'à ce qu'ils reconnoiſſent le ſens d'un mot à ſa terminaiſon* (*pag.* 32.) Il me ſemble que c'eſt les faire marcher long-tems autour de la montagne dont on veut leur faire atteindre le ſommet, avant que de leur faire faire un pas qui les y conduiſe; & pour parler ſans allégorie, c'eſt accoutumer leur eſprit à procéder ſans raiſon.

Au reſte, je ne deſapprouverois pas que l'on cherchât à mettre dans la tête des enfans bon nombre de mots latins, & par conſéquent les idées qui y ſont attachées; mais ce ne doit être que par une ſimple nomenclature, telle à-peu-près qu'eſt l'*indiculus univerſalis* du pere Pommey, ou telle autre dont on s'aviſeroit pourvû que la propriété des termes y fût bien obſervée. Mais, je ne crois les explications non raiſonnées des phraſes bonnes qu'à abâtardir l'eſprit; & ceux qui croient les enfans incapables de raiſonner, doivent pour cela même les faire raiſonner beaucoup, parce qu'il ne manque en effet que de l'exercice à la faculté de raiſonner qu'ils ont eſſentiellement, & qu'on ne peut leur conteſter. Les ſuccès de ceux qui reuſſiſſent dans la compoſition des thémes, en ſont une preuve preſque prodigieuſe.

C'eſt principalement pour les forcer à faire uſage de leur raiſon que je ne voudrois pas qu'on leur mît ſous les yeux, ni la conſtruction analytique, ni la traduction littérale; ils doivent trouver tout cela en raiſonnant: mais s'ils eſt dans leurs mains, ſoyez ſûr que les portes des ſens demeureront fermées, & que les diſtractions de toute eſpece, ſi naturelles à cet âge, rendront inu-

tile tout l'appareil de la traduction interlinéaire. J'ajoute, que pour ceux-mêmes qui ſeront les plus attentifs, il y auroit à craindre un autre inconvénient; je veux dire qu'ils ne contractent l'habitude de ne raiſonner que par le ſecours des moyens extérieurs & ſenſibles; ce qui eſt d'une grande conſéquence. J'avoue que dans la routine de M. du Marſais, la traduction interlinéaire & la conſtruction analytique doivent être miſes ſous les yeux: mais en ſuivant la route que j'ai tracée, ces moyens deviennent ſuperflus & même nuiſibles.

Je n'inſiſterai pas ici ſur la *méthode* de M. Pluche: outre ce qu'elle peut avoir de commun avec celle de M. du Marſais, je crois avoir ſuffiſamment diſcuté ailleurs ce qui lui eſt propre. *Voyez* INVERSION. *B. E. R. M.*

MÉTHODE, *diviſion méthodique des différentes productions de la nature, animaux, végétaux, minéraux, en claſſes, genres, eſpeces, voyez* CLASSE, GENRE, ESPECE. Dès que l'on veut diſtinguer les productions de la nature avant de les connoître, il faut néceſſairement avoir une *méthode*. Au défaut de la connoiſſance des choſes, qui ne s'acquiert qu'en les voyant ſouvent, & en les obſervant avec exactitude, on tâche de s'inſtruire par anticipation ſans avoir vû ni obſervé: on ſupplée à l'inſpection des objets réels par l'énoncé de quelques-unes de leurs qualités. Les différences & les reſſemblances qui ſe trouvent entre divers objets étant combinées, conſtituent des caracteres diſtinctifs qui doivent les faire connoître, on en compoſe une *méthode*, une ſorte de gamme pour donner une idée des propriétés eſſentielles à chaque objet, & préſenter les rapports & les contraſtes qui ſont entre les différentes productions de la nature, en les réuniſſant pluſieurs enſemble dans une même claſſe en raiſon de leurs reſſemblances, ou en les diſtribuant en pluſieurs claſſes en raiſon de leurs différences. Par exemple, les animaux quadrupedes ſe reſſemblent les uns aux autres, & ſont réunis en une claſſe diſtinguée ſelon M. Linnæus, de celles des oiſeaux, des amphibies, des poiſſons, des inſectes, & des vers, en ce que les quadrupedes ont du poil, que leurs piés ſont au nombre de quatre, que les femelles ſont vivipares, & qu'elles ont du lait. Les oiſeaux ſont dans une claſſe différente de celle des quadrupedes, des amphibies, des poiſſons, des inſectes, & des vers, parce qu'ils ont des plumes, deux piés, deux aîles, un bec oſſeux, & que le femelles ſont ovipares, &c.

La diviſion d'une claſſe en genres & en eſpeces ne ſeroit pas ſuffiſante pour faire diſtinguer tous les caracteres différens des animaux compris dans cette claſſe, & pour deſcendre ſucceſſivement depuis les caracteres généraux qui conſtituent la claſſe juſqu'aux caracteres particuliers des eſpeces. On eſt donc obligé de former des diviſions intermédiaires entre la claſſe & le genre; par exemple, on diviſe la claſſe en pluſieurs ordres, chaque ordre en pluſieurs familles ou tribus, légions, cohortes, &c. chaque famille en genres, & le genre en eſpeces. Les caracteres de chaque ordre ſont moins généraux que ceux de la claſſe, puiſqu'ils n'appartiennent qu'à un certain nombre des animaux compris dans cette claſſe, & réunis dans un des ordres qui en dérivent. Au contraire, ces mêmes caracteres d'un ordre ſont plus généraux que ceux d'une des familles dans leſquelles cet ordre eſt diviſé, puiſqu'ils ne conviennent qu'aux animaux de cette famille: il en eſt ainſi des caracteres, des genres, & des eſpeces.

Plus il y a de diviſions dans une diſtribution méthodique, plus elle eſt facile dans l'uſage, parce qu'il y a d'autant moins de branches à chaque diviſion. Par exemple, en ſuppoſant que la claſſe des animaux quadrupedes comprenne deux cens quarante eſpeces, ſi elle n'étoit diviſée qu'en deux genres, il y auroit cent vingt eſpeces dans chacun de ces genres, il faudroit retenir de mémoire cent vingt caracteres différens pour diſtinguer chaque eſpece, ce qui ſeroit difficile; au contraire en diviſant la claſſe en deux ordres, & chaque ordre en deux genres, il n'y aura plus que ſoixante eſpeces dans chaque genre: ce ſeroit encore trop. Mais ſi la claſſe étoit diviſée en deux ordres chacun de ces ordres en trois ou quatre familles, chaque famille en trois genres, il n'y auroit que dix eſpeces dans chaque genre, plus ou moins, parce que le nombre des branches ne ſe trouve pas toujours égal dans chaque diviſion. Dans une claſſe ainſi diviſée, les caracteres ſpécifiques ne ſont pas aſſez nombreux dans chaque genre pour ſurcharger la mémoire & pour jetter de la confuſion dans l'énumeration des eſpeces. Par exemple, M. Klin a diviſé les quadrupedes en deux ordres, dont l'un comprend les animaux qui ont de la corne à l'extrémité des piés, & l'autre ceux qui ont des doigts & de l'autre ceux qui ont des doigts & des ongles; chacun de ces ordres eſt ſoudiviſé en quatre familles; la premiere de l'ordre des animaux qui ont de la corne à l'extrémité des piés eſt compoſée de ceux qui n'ont de la corne que d'une ſeule piece à chaque pié, & que l'on appelle *ſolidipedes*; les animaux qui ont la corne des piés diviſée en deux pieces, & que l'on appelle *animaux à piés fourchus*, ſont dans la ſeconde famille; le rhinocéros eſt dans la troiſieme, parce que ſon pié eſt diviſé en trois pieces; & l'éléphant dans la quatrieme, parce qu'il a le pié diviſé en quatre pieces: la plus nombreuſe de ces familles eſt celles des piés fourchus, elle eſt ſoudiviſée en cinq genres.

On voit par ces exemples de quelle utilité les diſtributions méthodiques peuvent être pour les gens qui commencent à étudier l'Hiſtoire naturelle, & même pour ceux qui ont déjà acquis des connoiſſances dans cette ſcience. Pour les premiers, une *méthode* eſt un fil qui les guide dans quelques routes d'un labyrinthe fort compliqué: & pour les autres, c'eſt un tableau repréſentant quelques faits qui peuvent leur en rappeller d'autres s'ils les ſavent d'ailleurs.

Les objets de l'Hiſtoire naturelle ſont plus nombreux que les objets d'aucune autre ſcience; la durée complette de la vie d'un homme ne ſuffiroit pas pour obſerver en détail les différentes productions de la nature; d'ailleurs pour les voir toutes il faudroit parcourir toute la terre. Mais ſuppoſant qu'un ſeul homme ſoit parvenu à voir, à obſerver, & à connoître toutes les diverſes productions de la nature; comment retiendra-t-il dans ſa mémoire tant de faits ſans tomber dans l'incertitude, qui fait attribuer à une choſe ce qui appartient à une autre? Il faudra néceſſairement qu'il établiſſe un ordre de rapports & d'analogies, qui ſimplifie & qui abrege le détail en les généraliſant. Cet ordre eſt la vraie *méthode* par laquelle on peut diſtinguer les productions de la nature les unes des autres, ſans confuſion & ſans erreur: mais elle ſuppoſe une connoiſſance de chaque objet en entier, une connoiſſance complette de ſes qualités & de ſes propriétés. Elle ſuppoſe par conſéquent la ſcience de l'Hiſtoire naturelle parvenue à ſon point de perfection. Quoiqu'elle en ſoit encore bien éloignée, on veut néanmoins ſe faire des *méthodes* avec le peu de connoiſſances que l'on a, & on croit pouvoir, par le moyen de ces *méthodes*, ſuppléer en quelque façon les connoiſſances qui manquent.

Pour juger des reſſemblances & des différences de conformation qui ſont entre les animaux quadrupedes, il faudroit avoir obſervé les parties renfermées dans l'intérieur de leur corps comme celles qui ſont à l'extérieur, & après avoir combiné tous les faits particuliers, on en retireroit peut-être des réſultats généraux dont on pourroit faire des caracteres de claſſes, d'ordres, de genres, &c. pour une diſtribution méthodique des animaux; mais au défaut d'une connoiſſance exacte de toutes les parties internes & externes, les Méthodiſtes ſe ſont contenté d'obſerver ſeulement quelques-unes des parties externes. M. Linnæus a établi la partie de ſa *méthode* (*Syſtêma naturæ*), qui a rapport aux animaux quadrupedes, par des obſervations faites ſur les dents, les mamelles, les doigts; de ſorte qu'en combinant la poſition & la forme de ces différentes parties dans chaque eſpece d'animaux quadrupedes, il trouve des caracteres pour les diſtribuer en ſix ordres, & chaque ordre en pluſieurs genres. Avant de propoſer une telle diviſion il auroit fallu prouver que les animaux qui ſe reſſemblent les uns aux autres par les dents, les mamelles & les doigts, ſe reſſemblent auſſi à tout autre égard, & que par conſéquent la reſſemblance qui ſe trouve dans ces parties entre pluſieurs eſpeces d'animaux eſt un indice certain d'analogie entre ces mêmes animaux: mais il eſt aiſé de prouver au contraire que cet indice eſt très-fautif. Pour s'en convaincre il ſuffit de jetter les yeux ſur la diviſion du premier ordre de la *méthode* de M. Linnæus en trois genres, ,, qui ont pour ,, caracteres communs quatre dents inciſives dans chaque ,, mâchoire, & les mamelles ſur la poitrine. Je ſuis ,, toujours ſurpris de trouver l'homme dans le premier ,, genre, immédiatement au-deſſus de la dénomination ,, générale de quadrupedes, qui fait le titre de la claſſe: ,, l'étrange place pour l'homme! quelle injuſte diſtri- ,, bution, quelle fauſſe *méthode* met l'homme au rang ,, des bêtes à quatre piés! Voici le raiſonnement ſur le- ,, quel elle eſt fondée. L'homme a du poil ſur le corps ,, & quatre piés, la femme met au monde des enfans ,, vivans & non pas des œufs, & porte du lait dans ſes ,, mamelles; donc les hommes & les femmes ont qua- ,, tre dents inciſives dans chaque mâchoire & les ma- ,, melles ſur la poitrine; donc les hommes & les fem-

„ mes doivent être mis dans le même ordre; c'eſt-à-
„ dire au même rang, avec les ſinges & les guenons,
„ & avec les mâles & les femelles des animaux appel-
„ lés *pareſſeux*. Voilà des rapports que l'auteur a ſin-
„ gulierement combinés pour acquérir le droit de ſe con-
„ fondre avec tout le genre humain dans la claſſe des
„ quadrupedes, & de s'aſſocier les ſinges & les pareſ-
„ ſeux pour faire pluſieurs genres du même ordre. C'eſt
„ ici que l'on voit bien clairement que le méthodiſte
„ oublie les caracteres eſſentiels, pour ſuivre aveuglé-
„ ment les conditions arbitraires de ſa *méthode*; car quoi
„ qu'il en ſoit des dents, des poils, des mamelles, du
„ lait & du fœtus, il eſt certain que l'homme, par ſa
„ nature, ne doit pas être confondu avec aucune eſpece
„ d'animal, & que par conſéquent il ne faut pas le ren-
„ fermer dans une claſſe de quadrupedes, ni le com-
„ prendre dans le même *ordre* avec les ſinges & les pa-
„ reſſeux, qui compoſent le ſecond & le troiſieme genre
„ du premier ordre de la claſſe des quadrupedes dans
„ la *méthode* dont il s'agit „. *Hiſt. nat. gen. & part. exp. des méth. tom. IV.*

On voit par cet exemple, à quel point l'abus des diſtributions méthodiques peut être porté; mais en parcourant pluſieurs de ces *méthodes*, on reconnoît facilement que leurs principes ſont arbitraires, puiſqu'elles ne ſont pas d'accord les unes avec les autres. L'élephant que M. Klin range dans un même *ordre* avec les ſolipedes & les animaux à pié fourchu, qui tous ont un ou pluſieurs ſabots à chaque pié, ſe trouvent dans la *méthode* de Rai, avec les animaux qui ont des doigts & des ongles. Et dans la *méthode* de M. Linnæus, l'élephant a plus de rapport avec le lamantin, le pareſſeux, le tamandua & le lézard écailleux, qu'avec tout autre animal. L'auteur donne pour preuve de cette analogie le défaut de dents inciſives à l'une ou l'autre des mâchoires, & la démarche difficile qui ſont des caracteres communs à tous ces animaux, mais pourquoi l'auteur a-t-il donné la préference à de tels caracteres, tandis qu'il s'en préſentoit tant d'autres, plus apparens & plus importans entre des animaux ſi différens les uns des autres? C'eſt parce qu'il a fait dépendre ſa méthode, principalement du nombre & de la poſition des dents, & qu'en conſequence de ce principe, il ſuffit qu'un animal ait quelque rapport à un autre par les dents, pour qu'il ſoit placé dans le même ordre.

Ces inconvéniens viennent de ce que les *méthodes* ne ſont établies que ſur des caracteres qui n'ont pour objet que quelques-unes des qualités ou des propriétés de chaque animal. Il vient encore de ce vice de principe une erreur preſqu'inévitable, tant elle eſt ſéduiſante. Plus une méthode ſemble abreger le tems de l'étude en applaniſſant les obſtacles, & ſatisfaire la curioſité en préſentant un grand nombre d'objets à la fois, plus on lui donne de préference & de confiance. Les diſtributions méthodiques des productions de la nature, telles qu'elles ſont employées dans l'étude de l'hiſtoire naturelle, ont tous ces attraits; non-ſeulement elles font appercevoir d'un coup d'œil les differens objets de cette ſcience, mais elles ſemblent déterminer les rapports qu'ils ont entr'eux, & donner des moyens auſſi ſûrs que faciles pour les diſtinguer les uns des autres & pour les connoître chacun en particulier. On ſe livre volontiers à ces apparences trompeuſes; loin de méditer ſur la validité des principes de ces *méthodes*, on ſe livre aveuglément à ces guides infideles, & on croit être parvenu à une connoiſſance exacte & complette des productions de la nature, lorſque l'on n'a encore qu'une idée très-imparfaite de quelques-unes de leurs qualités ou de leurs propriétés, ſouvent les plus vaines ou les moins importantes. Dans cette prévention on néglige le vrai moyen de s'inſtruire, qui eſt d'obſerver chaque choſe dans toutes ſes parties, d'examiner autant qu'il eſt poſſible toutes ſes qualités & toutes ſes proprietés. *Voyez* BOTANIQUE.

MÉTHODE, ſ. f. (*Arts & Sciences.*) en grec μέθοδος, c'eſt-à-dire *ordre*, *regle*, *arrangement*. La *méthode* dans un ouvrage, dans un diſcours, eſt l'art de diſpoſer ſes penſées dans un ordre propre à les prouver aux autres, ou à les leur faire comprendre avec facilité. La *méthode* eſt comme l'architecture des Sciences; elle fixe l'étendue & les limites de chacune, afin qu'elles n'empiétent pas ſur leur terrein reſpectif; car ce ſont comme des fleuves qui ont leur rivage, leur ſource, & leur embouchure.

Il y a des *méthodes* profondes & abrégées pour les enfans de génie, qui les introduiſent tout-d'un-coup dans le ſanctuaire, & levent à leurs yeux le voile qui dérobe les myſteres au peuple. Les *méthodes* claſſiques ſont pour les eſprits communs qui ne ſavent pas aller ſeuls. On diroit, à voir la marche qu'on ſuit dans la plûpart des écoles, que les maîtres & les diſciples ont conſpiré contre les Sciences. L'un rend des oracles avant qu'on le conſulte; ceux-ci demandent qu'on les expédie. Le maître, par une fauſſe vanité, cache ſon art; & le diſciple par indolence n'oſe pas le ſonder; s'il cherchoit le fil, il le trouveroit par lui-même, marcheroit à pas de géant, & ſortiroit du labyrinthe dont on lui cache les détours: tant il importe de découvrir une bonne *méthode* pour réuſſir dans les Sciences.

Elle eſt un ornement non-ſeulement eſſentiel, mais abſolument néceſſaire aux diſcours les plus fleuris & aux plus beaux ouvrages. Lorſque je lis, dit Adiſſon, un auteur plein de génie, qui écrit ſans *méthode*, il me ſemble que je ſuis dans un bois rempli de quantité de magnifiques objets qui s'élevent l'un parmi l'autre dans la plus grande confuſion du monde. Lorſque je lis un diſcours méthodique, je me trouve, pour ainſi dire, dans un lieu planté d'arbres en échiquier, où, placé dans ſes différens centres, je puis voir toutes les lignes & les allées qui en partent. Dans l'un on peut roder une journée entiere, & découvrir à tout moment quelque choſe de nouveau; mais après avoir bien couru, il ne vous reſte que l'idée confuſe du total. Dans l'autre, l'œil embraſſe toute la perſpective, & vous en donne une idée ſi exacte, qu'il n'eſt pas facile d'en perdre le ſouvenir.

Le manque de *méthode* n'eſt pardonnable que dans les hommes d'un grand ſavoir ou d'un beau génie, qui d'ordinaire abondent trop en penſées pour être exacts, & qui, à cauſe de cela même, aiment mieux jetter leurs perles à pleines mains devant un lecteur, que de ſe donner la peine de les enfiler.

La *méthode* eſt avantageuſe dans un ouvrage, & pour l'écrivain & pour ſon lecteur. A l'égard du premier, elle eſt d'un grand ſecours à ſon invention. Lorſqu'un homme a formé le plan de ſon diſcours, il trouve quantité de penſées qui naiſſent de chacun de ſes points capitaux, & qui ne s'étoient pas offertes à ſon eſprit, lorſqu'il n'avoit jamais examiné ſon ſujet qu'en gros. D'ailleurs, ſes penſées miſes dans tout leur jour & dans un ordre naturel, les unes à la ſuite des autres, en deviennent plus intelligibles, & découvrent mieux le but où elles tendent, que jettées ſur le papier ſans ordre & ſans liaiſon. Il y a toujours de l'obſcurité dans la confuſion; & la même période qui, placée dans un endroit, auroit ſervi à éclairer l'eſprit du lecteur, l'embarraſſe lorſqu'elle eſt miſe dans un autre.

Il en eſt à-peu-près des penſées dans un diſcours méthodique, comme des figures d'un tableau, qui reçoivent de nouvelles graces par la ſituation où elles ſe trouvent. En un mot, les avantages qui reviennent d'un tel diſcours au lecteur, répondent à ceux que l'écrivain en retire. Il conçoit aiſement chaque choſe, il y obſerve tout avec plaiſir, & l'impreſſion en eſt de longue durée.

Mais quelques louanges que nous donnions à la *méthode*, nous n'approuvons pas ces auteurs, & ſur-tout ces orateurs méthodiques à l'excès, qui dès l'entrée d'un diſcours, n'oublient jamais d'en expoſer l'ordre, la ſymmetrie, les diviſions & les ſous-diviſions. On doit éviter, dit Quintilien, un partage trop détaillé. Il en réſulte un compoſé de pieces & de morceaux, plutôt que de membres & de parties. Pour faire parade d'un eſprit fécond, on ſe jette dans la ſuperfluité, on multiplie ce qui eſt unique par la nature, on donne dans un appareil inutile, plus propre à brouiller les idées qu'à y répandre de la lumiere. L'arrangement doit ſe faire ſentir à meſure que le diſcours avance. Si l'ordre y eſt regulierement obſervé, il n'échappera point aux perſonnes intelligentes.

Les ſavans de Rome & d'Athènes, ces grands modèles dans tous les genres, ne manquoient certainement pas de *méthode*, comme il paroît par une lecture réflechie de ceux de leurs ouvrages qui ſont venus juſqu'à nous; cependant ils n'entroient point en matiere par une analyſe détaillée du ſujet qu'ils alloient traiter. Ils auroient cru acheter trop cher quelques degrés de clarté de plus, s'ils avoient été obligés de ſacrifier à cet avantage, les fineſſes de l'art, toujours d'autant plus eſtimable, qu'il eſt plus caché. Suivant ce principe, loin d'étaler avec emphaſe l'économie de leurs diſcours, ils s'étudioient plutôt à en rendre le fil comme imperceptible, tant la matiere de leurs écrits étoit ingénieuſement diſtribuée, les différentes parties bien aſſorties enſemble, & les liaiſons habilement ménagées: ils déguiſoient encore leur *méthode* par la forme qu'ils donnoient à leurs ouvrages; c'étoit tantôt le ſtyle épiſtolaire, plus ſouvent l'uſage du dialogue, quelquefois la fable & l'allégorie. Il faut convenir à la gloire de quelques modernes, qu'ils

ont imité avec beaucoup de ſuccès, ces tours ingénieux des anciens, & cette habileté délicate à conduire un lecteur où l'on veut, ſans qu'il s'apperçoive preſque de la route qu'on lui fait tenir. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.

MÉTHODE CURATIVE, (*Médecine*) ou traitement méthodique des maladies; c'eſt-là l'objet précis d'une des cinq parties de la Médecine; ſavoir de la Thérapeutique. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE.

METHODIQUE. On appelloit ainſi une ſecte d'anciens médecins, qui réduiſoient toute la Médecine à un petit nombre de principes communs. *Voyez* MÉDECINS.

Les *Méthodiques* avoient pour chef Theſſalus, d'où leur vint le nom de *Theſſalici*. Galien combat leur doctrine avec force dans pluſieurs de ſes écrits, & ſoutient qu'elle détruit entierement ce qu'il y a de bon dans cet art.

Quincy donne mal-à-propos, le nom de *Méthodiques* aux Medecins qui ſuivent la doctrine de Galien & des écoles, & qui guériſſent avec des purgations & des ſaignées faites à propos, par oppoſition aux Empiriques & aux Chymiſtes, qui uſent de remedes violens & de prétendus ſecrets. *Voyez* EMPIRIQUE, CHYMISTE, *&c.*

MÉTHODIQUES, adj. (*Hiſt. de la Médec.*) c'eſt le nom d'une ſecte fameuſe d'anciens médecins, qui eut pour chef Thémiſon de Laodicée, lequel vivoit avant & ſous le regne d'Auguſte: il eſt regardé comme le fondateur du ſyſtème des *Méthodiſtes*, dont Celſe donne une ſi haute idée.

Ce fut la diverſité d'opinions qui régna ſi long-tems entre les deux plus anciennes ſectes de la Médecine, ſavoir les Dogmatiques & les Empiriques, avec les innovations faites dans cet art par Aſclépiade entierement oppoſé à ces deux ſectes, qui en fit éclore une nouvelle appellée *Méthodique*, par rapport à ſon but qui étoit d'étendre la méthode, de connoître & de traiter les maladies, plus aiſée dans la pratique, & de la mettre à la portée de tout le monde.

Les Méthodiſtes formoient la ſecte la plus ancienne des médecins organiques qui a fait le plus de progrès, & qui a le plus ſimplifié & généraliſé les maladies organiques: ils faiſoient conſiſter les maladies dans le *reſſerrement* & le *relâchement* des ſolides (*ſtrictum laxum*) & dans le mélange de ces deux vices (*mixtum*). Ils penſoient qu'on ne pouvoit guere acquérir de connoiſſances ſur les cauſes des maladies, & qu'on pouvoit moins encore en tirer des indications. En effet, ils ne les tiroient que des maladies mèmes, telles qu'ils les concevoient & qu'elles pouvoient tomber ſous les ſens: en quoi ils différoient des médecins dogmatiques ou philoſophes, qui raiſonnoient ſur les cauſes inviſibles, & qui croyoient y appercevoir les indications qu'on avoit à remplir: ils ne différoient pas moins auſſi à cet égard, des médecins empiriques qui ne tiroient les indications que des ſymptomes ou des accidens qu'ils obſervoient dans les maladies.

Ils étoient, ainſi que les Empiriques, très-exacts dans la deſcription des maladies, & ils ſuivoient Hippocrate dans la diſtinction des maladies aiguës & des maladies chroniques, & dans le partage de leur cours: ſavoir le commencement, le progrès, l'état & le déclin; ils regardoient même ces diſtinctions comme ce qu'il y avoit de plus important dans la Médecine, réglant le traitement des maladies, ſuivant le genre de leur maladie (c'eſt-à-dire, l'une des trois mentionnées ci-devant), quelle qu'en fût la cauſe, dont ils ſe mettoient peu en peine. Ils obſervoient quelle partie ſouffroit davantage, l'âge, le ſexe du malade, ce qui avoit rapport à la nature du pays qu'il habitoit & à la ſaiſon de l'année, *&c.* lorſque la maladie avoit commencé, & tout cela ſans avoir aucun recours à la Philoſophie ou à l'Anatomie raiſonnée.

Ils s'accordoient avec les Empiriques, en ce qu'ils rejettoient comme eux tout ce qui étoit obſcur; & avec les Dogmatiques, en ce qu'ils admettoient cependant un peu de raiſonnement dans leur pratique pour établir l'idée du vice dominant, pourvu que le raiſonnement fût fondé ſur quelque choſe de ſenſible. C'eſt pourquoi ils ne faiſoient aucun cas des pores, des corpuſcules d'Aſclepiade dont la doctrine n'étoit qu'imaginaire. *Voyez* EMPIRIQUE, DOGMATIQUE, MOLÉCULE, PORE.

Avec tout leur bon ſens, ils étoient dans une grande erreur, lorſqu'ils négligeoient les obſervations particulieres, étant uniquement attachés aux maximes générales, & ne conſidérant dans les maladies, que ce qu'elles avoient de commun entre elles. Car les rapports généraux dans les maladies ne ſont pas plus l'objet du médecin, que ce qui s'y remarque de particulier en certain cas; & ces particularités ne méritent pas moins d'attention de ſa part, puiſqu'il eſt abſolument néceſſaire de connoître l'eſpece particuliere de chaque maladie.

C'eſt ce que Galien a bien fait ſentir, *cap. iij. lib. III. acutorum*, au ſujet d'une morſure de chien enragé. Si une telle plaie eſt traitée comme les plaies ordinaires, il eſt indubitable que le malade deviendra bientôt hydrophobe & furieux; mais étant traité comme ayant reçu cette plaie de la morſure d'un chien enragé, il peut être guéri.

Cependant les Méthodiſtes s'appliquoient fort ſoigneuſement aux deſcriptions des maladies & à la recherche de leurs ſignes diagnoſtiques; mais ce n'étoit que pour les rapporter ſelon qu'ils en jugeoient par ces ſignes, ou au reſſerrement ou au relâchement, ou à l'un & à l'autre enſemble: car lorſque les différentes eſpeces de maladies étoient une fois fixées à devoir être regardées décidément comme un effet d'un de ces trois genres de léſion, elles ne leur paroiſſoient plus exiger aucune autre attention particuliere dans la pratique: leur cure ſe rapportoit tout ſimplement à la cauſe générale.

Ainſi on peut juger de-là combien cette ſecte de médecins a été pernicieuſe à l'avancement de la Médecine: il faut convenir cependant que c'eſt elle qui a fait naître l'idée des maladies organiques, & qu'effectivement la doctrine de ces médecins renfermoit confuſement quelque réalité que l'on pourroit trouver dans l'irritabilité & dans la ſenſibilité des parties ſolides de tous les animaux: mais ce n'eſt que d'une maniere trop générale, bien obſcure & bien défectueuſe que l'on peut entrevoir cette idée dans la doctrine des Méthodiſtes. Il ne faut jamais ſéparer, comme ils ont fait, la laxité & la rigidité des ſolides de leur action organique; car ces vices produiſent des effets fort différens, ſi cette action eſt vigoureuſe, ou ſi elle eſt débile, ou ſi elle eſt ſpaſmodique. C'eſt principalement par la connoiſſance de la puiſſance active des ſolides que l'on peut juger de leur état dans la ſanté & dans la maladie.

Il n'y avoit pas plus de cinquante ans que Thémiſon avoit établi la ſecte *méthodique*, lorſque Theſſalus de Tralle en Lydie, parut avec éclat ſous Neron. Il fut le premier qui étendit le ſyſtème des Méthodiſtes, & il paſſa pour l'avoir porté à ſa perfection; il en étoit même regardé comme le fondateur, à en juger par ce qu'il dit de lui-même. Son imprudence étant ſi grande, ſelon Galien, *meth. medend. lib. I.* qu'il diſoit ſouvent que ſes prédéceſſeurs n'avoient rien entendu, non plus que tous les médecins de ſon tems, dans ce qui concernoit la conſervation de la ſanté & la guériſon des maladies. Il prétendoit avoir tellement ſimplifié l'art de la Médecine par ſa *méthode*, qu'il diſoit quelquefois qu'il n'y avoit perſonne à qui il ne pût aiſément enſeigner en ſix mois toutes les connoiſſances & les regles de cet art.

Theſſalus fut le premier qui introduiſit, ou plutôt qui rétablit (car on prétend qu'Aſclépiade eſt auteur de cette pratique) les trois jours d'abſtinence, par le moyen deſquels les Méthodiſtes vouloient dans la ſuite guérir toutes ſortes de maladies.

Soranus d'Epheſe, qui vécut d'abord à Alexandrie & enſuite à Rome, ſous Trajan & Adrien, mit la derniere main au ſyſtème de la ſecte des Méthodiſtes; & il en fut le plus habile, ſelon Cœlius qui en eſt auſſi un des partiſans les plus diſtingués.

Il étoit afriquain, natif de Sicca ville de Numidie: on l'a cru contemporain de Galien: on lui eſt redevable du long détail que l'on a conſervé ſur la doctrine de la ſecte *méthodique*. C'eſt un écrivain très-exact, & tels étoient tous les Méthodiſtes. C'eſt de lui, ſur-tout, que l'on ſait qu'ils avoient beaucoup d'averſion pour les ſpécifiques, pour les purgatifs cathartiques (excepté dans l'hydropiſie: car en ce cas, Themiſon lui-même purgeoit), pour les clyſteres forts, pour les diurétiques, pour les narcotiques & pour tous les remedes douloureux, tels que les cauteres, *&c.* Mais ils faiſoient un grand uſage des vomitifs, de la ſaignée, des fomentations & de toutes ſortes d'exercices. Ils s'attachoient ſur-tout à contenter les malades, comme faiſoit Aſclepiade, principalement par rapport à la maniere de ſe coucher, à la qualité de l'air & des alimens; ayant parmi eux cette maxime, que les maladies devoient être guéries par les choſes les plus ſimples, telles que celles dont on fait uſage dans la ſanté, & qu'il ne falloit que les diverſifier, ſuivant que les circonſtances l'exigeoient.

Les Méthodiſtes furent encore célebres long-tems après Cœlius; & Sextus Empiricus les fait plutôt approcher des Pyrrhoniens ou Sceptiques en Philoſophie que les Empiriques: mais il y eut enfin tant de variations

tions parmi eux, & leur doctrine fut ſi fort alterée, que ce ne furent plus entre eux que des diſputes & des querelles qui firent éclore deux nouvelles ſectes, ſavoir, les *Epiſynthétiques* & les *Ecclectiques*.

Le chef des premiers, dont il n'a été rien dit dans ce Dictionnaire, fut Léonide d'Alexandrie qui vivoit quelque tems après Soranus. Il prétendoit avoir concilié les opinions & réuni les trois ſectes dominantes; ſavoir, celles des Dogmatiques, des Empiriques & des Méthodiſtes. C'eſt pour cette raiſon que lui & ſes ſectateurs furent appellés *Epiſynthétiques*, mot tiré d'un verbe grec qui ſignifie *entaſſer* ou *aſſembler :* c'eſt tout ce que l'on peut dire, n'ayant pas d'autres lumieres ſur ce ſujet.

A l'égard des Ecclectiques, *voyez* ce qui en a été dit en ſon lieu.

Proſper Alpin aimoit tant la doctrine des Méthodiſtes, qu'il entreprit de faire revivre leur ſecte, comme il paroît par ſon livre *de Medicina methodica*, imprimé en 1611, & dont il a paru depuis une nouvelle édition à Leyde en 1719.

Mais la nouvelle Philoſophie commençoit a paroître dans le tems de cet auteur; & chacun fut bientôt plus attentif à le découverte de la circulation du ſang, au ſyſtème de Deſcartes, qu'au ſoin de la chercher, d'eſtimer ce que les anciennes opinions, même les plus célebres, pouvoient avoir de bon, d'avantageux pour l'avancement de la Médecine. Tel eſt le pouvoir de la nouveauté ſur l'eſprit humain!

Pour tout ce qui regarde plus en détail la ſecte *méthodique*, il faut conſulter l'*hiſtoire de la Médecine* de Leclerc, *celle* de Barchuſen, l'*état de la Médecine ancienne & moderne*, traduit de l'anglois de Clifton, les généralités de la Médecine, dans le *traité des fievres continues* de M. Queſnay, *&c.* qui ſont les différens ouvrages d'où on a extrait ce qui vient de faire la matiere de cet article: d'ailleurs, *voyez* MÉDECINE, FIBRE, MALADIE.

METHODISTE, adj. (*Méd.*) On appelloit anciennement *méthodiſtes* les médecins de la ſecte méthodique. *Voyez* MÉTHODIQUE.

METHON, CYCLE DE, *Voyez* MÉTHONIQUE.

METHONE; (*Géog. anc.*) Les Géographes diſtinguent pluſieurs villes de ce nom dans la Grece. 1°. *Méthone* de Meſſénie que Pauſanias écrit *Mathon*. Quelques modernes veulent que ce ſoit aujourd'hui *Modon*, & d'autres *Mutune*. 2°. *Méthone* de Laconie, ſelon Thucydide. 3°. *Méthone* de l'Eubée, ſelon Etienne le géographe. 4°. *Méthone* de Theſſalie. 5°. Enfin, *Méthone* de Thrace à 40 ſtades de Pydné. Ce fut, dit Strabon (*in excerptis l. VII.*) au ſiege de *Méthone* de Thrace, qu'Aſter dont Philippe avoit refuſé les ſervices, lui tira une fleche de la place; & ſur cette fleche, pour ſigne de ſa vengeance, il avoit écrit: *à l'œil droit de Philippe*; cette fleche creva effectivement l'œil droit de ce prince. Le ſiege fut long, & la réſiſtance opiniâtre; mais la ville ſe rendit finalement à diſcrétion. Philippe doublement irrité la ruina de fond en comble, ne permit aux ſoldats que d'emporter leurs habits, & diſtribua les terres à ſes troupes. (*D. J.*)

METHONIQUE, *ou* METONIQUE, adj. cycle *méthonique*, en *Chronologie*, eſt le cycle lunaire ou la période de 19 ans, qui s'appelle de la ſorte de Méthon athénien, ſon inventeur. *Voyez* CYCLE & PÉRIODE.

Méthon, pour former cette période ou cycle de 19 ans, ſuppoſa l'année ſolaire de 365 jours 6 h. 18′ 56″ 50‴ 31⁗ 34 v. & le mois lunaire de 29 j. 12 h. 45′ 47″ 26‴ 48⁗ 30 v.

Lorſque le cycle *méthonique* eſt révolu, les lunaiſons ou les pleines lunes reviennent au même jour du mois; de façon que ſi les nouvelles & pleines lunes arrivent cette année à un certain jour, elles tomberont dans 19 ans, ſuivant le cycle de Méthon, préciſément au même jour. *Voyez* LUNAISON.

C'eſt ce qui a fait qu'au tems du concile de Nycée, lorſqu'on eut réglé la maniere de déterminer le tems de la Pâque, on inſéra dans le calendrier les nombres du cercle *méthonique* à cauſe de leur grand uſage; & le nombre du cycle pour chaque année, fut nommé le *nombre d'or* pour cette année. *Voyez* NOMBRE D'OR.

Cependant ce cycle a deux défauts; le premier, de ne pas faire l'année ſolaire aſſez grande; le ſecond, d'être trop court, & de ne pas donner exactement les nouvelles lunes à la même heure, après 19 ans écoulées; de ſorte qu'il ne peut ſervir que pendant environ 300 ans, au-bout deſquels les nouvelles & pleines lunes rétrogradent d'environ un jour.

Calippus a prétendu corriger le cycle *méthonique*, en le multipliant par 4, & formant ainſi une période de 76 ans. *V.* PÉRIODE CALIPPIQUE, *au mot* CALIPPIQUE. (*O*)

METHYDRE, (*Géog. anc.*) μεθυδριον, *Methidrium*; ville du Péloponneſe en Arabie, ainſi nommée à cauſe de ſa ſituation entre deux rivieres, dont l'une s'appelloit *Malæta*, & l'autre *Mylaon*. Orchomene, qui en fut le fondateur, la bâtit ſur une éminence. Il y avoit proche de cette ville un temple de Neptune équeſtre, & une montagne qu'on ſurnommoit *Thaumaſie*, c'eſt-à-dire *miraculeuſe*. On prétendoit que c'étoit-là que Cybele, enceinte de Jupiter, trompa Saturne, en lui donnant une pierre au-lieu de l'enfant qu'elle mit au monde. On y montroit auſſi la caverne de cette déeſſe, où perſonne ne pouvoit entrer que les ſeules femmes conſacrées à ſon culte. *Méthydre* n'étoit plus qu'un village du tems de Pauſanias, & il appartenoit aux Magalopolitains. Polybe, Thucydide, Xénophon & Etienne le géographe en font mention. (*D. J.*)

METHYMNE, (*Géog. anc.*) en latin *Methymnus*; ville de la partie occidentale de l'île de Lesbos, ſur la liſiere du nord, vis-à-vis le *promontorium lectum* aujourd'hui le cap *Babourou*; Ptolomée, *lib. V. cap. ij.* la place entre le promontoire *Argenum* & la ville *Antiſſa*. Elle étoit célébre par la bonté de ſes vignobles, *uvâ methymnæâ. palmite methymnæo*, comme diſent Horace & Virgile. Elle l'étoit encore par la naiſſance d'Arion poëte lyrique qui fleuriſſoit vers la 38e. olympiade. La fable aſſure qu'ayant été jetté dans la mer, il fut ſauvé par un dauphin, qui le porta ſur ſon dos juſqu'au cap de Ténare près de Lacédémone.

Méthymne ſubſiſtoit du tems de Pline, mais à préſent on ne voit plus que ſes ruines dans l'île de Mételin: & Strabon a ſi bien décrit la ſituation de toutes les anciennes villes de l'île de Lesbos, qu'on découvre aiſément les endroits qu'elles occupoient, en parcourant le pays ſon livre à la main.

J'obliois de dire que nous avons encore des médailles grecques qui ont été frappées à *Methymne*; & qu'il y avoit du tems de Pauſanias entr'autres ſtatues de Poëtes & de Muſiciens célébres, celle d'Arion le méthymnéen, aſſis ſur un dauphin. J'ajoute enfin que cette ville avoit pris ſon nom de *Methymna*, qui étoit une fille de Macaris. (*D. J.*)

METICAL, ſ. m. (*Hiſt. mod. Com.*) monnoie fictive ſuivant laquelle on compte dans le royaume de Maroc en Afrique. Dans ce pays les marchands comptent par onces; chaque once vaut quatre *blankits*, & ſeize onces font un *métical*, qu'ils nomment auſſi un *ducàt d'or*: cependant dans le commerce on ne reçoit le vrai ducat que ſur le pié de $17\frac{1}{3}$. onces. Le *blankit* vaut 20 *fluces*, monnoie de cuivre qui vaut environ un liard. Les Maroquins ont de plus une petite monnoie d'argent, qui vaut environ 4 ſols, mais que les Juifs ont grand ſoin de rogner, ce qui eſt cauſe que l'on ne peut recevoir cette monnoie ſans l'avoir peſée.

METICHEE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) tribunal d'Athènes. Il falloit avoir paſſé 30 ans, s'être fait conſidérer, & ne rien devoir à la caiſſe publique, afin d'être admis à l'adminiſtration de la juſtice. En entrant en charge, on juroit à Jupiter, à Apollon & à Cérès, de juger en tout ſuivant les lois; & dans les cas où il n'y auroit point de loi, de juger ſelon la conſcience. Le *méthichée* fut ainſi nommé de l'architecte *Metichius*.

METIOSEDUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule celtique, voiſin de Paris, dont il eſt parlé dans Céſar, *lib. VII. de bello Gallico*. Labinus général de l'armée romaine, voulant s'emparer de Paris, conduiſit les troupes qu'il avoit à *Métioſedum*, vers cette ville en deſcendant la riviere, *ſecundo flumine tranſducit*. Ceux qui mettent *Metioſedum* au deſſous de Paris, ſe perſuadent que c'étoit *Meudon*; d'autres imaginent que c'eſt *Melun*; mais M. le Bœuf, par ſes obſervations ſur le *Metioſedum* de Céſar, a prouvé l'erreur de ces deux opinions, ſans oſer décider quel eſt le lieu au-deſſus de Paris appellé *Métioſedum*. Il incline ſeulement à croire que ce pourroit être *Juviſy*, *Joſedum*, mot qui ſemble avoir été abrégé de *Métioſedum*. (*D. J.*)

METIER, ſ. m. (*Gram.*) on donne ce nom à toute profeſſion qui exige l'emploi des bras, & qui ſe borne à un certain nombre d'opérations méchaniques, qui ont pour but un même ouvrage, que l'ouvrier repéte ſans ceſſe. Je ne ſais pourquoi on a attaché une idée vile à ce mot; c'eſt des *métiers* que nous tenons toutes les choſes néceſſaires à la vie. Celui qui ſe donnera la peine de parcourir les atteliers, y verra par-tout l'utilité jointe aux plus grandes preuves de la ſagacité. L'antiquité fit des

dieux

dieux de ceux qui inventerent des *métiers*; les ſiecles ſuivans ont jetté dans la fange ceux qui les ont perfectionnés. Je laiſſe à ceux qui ont quelque principe d'équité, à juger ſi c'eſt raiſon ou préjugé qui nous fait regarder d'un œil ſi dédaigneux des hommes ſi eſſentiels. Le poëte, le philoſophe, l'orateur, le miniſtre, le guerrier, le heros, ſeroient tout nuds, & manqueroient de pain ſans cet artiſan l'objet de ſon mépris cruel.

On donne encore le nom de *métier* à la machine dont l'artiſan ſe ſert pour la fabrication de ſon ouvrage; c'eſt en ce ſens qu'on dit le *métier* à bas, le *métier* à draps le *métier* à tiſſerand.

Si nous expliquions ici toutes les machines qui portent ce nom, cet article renfermeroit l'explication de preſque toutes nos Planches; mais nous en avons renvoyé la plûpart au nom des ouvriers ou des ouvrages. Ainſi à bas, on a le *métier* à bas; à manufacture en laine, le *métier* à draps; à ſoierie, les *métiers* en ſoie; à gaze, le *métier* à gaze, & ainſi des autres.

Métier, *terme & outil de Brodeur*, qui ſert pour tenir l'ouvrage en état d'être travaillé. Cette machine eſt compoſée de deux gros bâtons quarrés, de la longueur de 3 à 4 piés, & de deux lattes, de la longueur de 2 piés & demi.

Les bâtons ſont garnis tout du long en-dedans, d'un gros canevas, attaché avec des clous pour y coudre l'ouvrage que l'on veut broder. Les deux bouts de chaque bâton ſont creuſés & traverſés par 4 mortaiſes, pour y faire paſſer les lattes, ce qui forme un eſpece de quarré long.

Les lattes ſont de petites bandes de bois plat, percées de beaucoup de petits trous pour arrêter les bâtons & les aſſujettir au point qu'il faut. *Voyez la fig.*

Métier, *en terme d'Epinglier*, eſt un inſtrument qui leur ſert à frapper la tête de leurs épingles. Il eſt compoſé d'une planche aſſez large & épaiſſe, qui en fait la baſe, de 2 montans de bois, liés enſemble par une traverſe. Dans l'un de ces montans, qui eſt plus haut que l'autre d'environ un demi pié, paſſe une baſcule, qui vient répondre par une de ſes extrémités au milieu de la traverſe des montans, & s'y attache à la corde d'un contre-poids aſſez peſant; elle répond de l'autre bout à une planche qu'on abaiſſe avec le pié. Dans cette premiere cage ſont 2 autres broches de fer plantées ſur la baſe du *métier*, & retenues dans la traverſe d'en-haut. Au bas du contre-poids eſt une autre traverſe de fer, qui coule le long de ces broches, & empêche que le contre-poids ne s'écarte du point ſur lequel il doit tomber, qui eſt le trou du poinçon. Il y a dans ce contre poids un têtoir pareil à celui de deſſous, pour former la partie ſupérieure de la tête, pendant que celui-ci fait l'autre moitié, & par ce moyen la tête eſt achevée d'un ſeul coup. *Voyez dans les fig. Pl. de l'Epinglier*, les deux montans, la traverſe, les deux broches, la treverſe du contre-poids, le contre-poids, le têtoir ſupérieur, l'enclavure au têtoir inférieur: la baſcule, ſon articulation avec le montant, la corde qui joint la baſcule avec la marche, ſur laquelle l'ouvrier appuye le pié pour faire lever le contre-poids, les épingles dont la tête n'eſt point achevée, les épingles dont la tête eſt entierement achevée. Les figures de ces Planches de l'Epinglier, repréſentent un *métier* à une place, & un *métier* à quatre; & d'autres figures repréſentent le plan d'un *métier* à quatre places: les places, le contre-poids, l'enclume, la baſcule.

Métiers, *eſt un terme de Braſſerie*; il ſignifie la liqueur qu'on tire après qu'on a fait tremper ou bouillir avec la farine ou houblon; les premieres opérations ſe nomment *premiers métiers*, & les ſecondes *ſeconds métiers*; car on ne leur donne le nom de *biere*, que lorſqu'ils ſont entonnés dans les pieces. *Voyez* Brasserie.

Métier du Drapier, *voyez l'article* Manufacture en laine.

Métier a' Perruquier, eſt une machine dont les Perruquiers ſe ſervent pour treſſer les cheveux. Il eſt compoſé d'une piece de bois d'environ un pié & demi ou 2 piés de longueur, ſur 4 pouces de largeur & 2 d'épaiſſeur; cette piece de bois ſe nomme la *barre*, & ſert de baſe au *métier*. Aux deux extrémités de la barre ſont deux trous circulaires, deſtinés à racevoir deux cylindres de bois d'un pouce & demi de diametre, & d'un pié & demi de hauteur, qui ſe placent dans une ſituation verticale & perpendiculaire à la barre. Ces 2 cylindres appellés les *montans*, ſervent à ſoutenir 3 brins de ſoie roulés ſur eux par les extrémités, dans leſquels on entrelace les cheveux pour en former une treſſe. *Voyez nos Planches.*

Métier de Rubanier, eſt un chaſſis ſur lequel ces ouvriers fabriquent les rubans, &c. Le *métier* du Rubanier eſt plus ou moins compoſé, ſuivant les ouvrages qu'on veut y fabriquer. Les rubans unis ne demandent pas tant de parties que les rubans façonnés; & ceux-ci beaucoup moins que les galons & tiſſus d'or & d'argent. Cependant comme les pieces principales & les plus eſſentielles de ces différens *métiers* ſont à-peu-près les mêmes, on ſe contente de décrire ici un *métier* à travailler les gallons & tiſſus d'or & d'argent, & les rubans façonnés de pluſieurs couleurs; en faiſant remarquer cependant les différences des uns & des autres, ſuivant que l'occaſion s'en préſentera. Le *métier* contient les parties ſuivantes.

1°. Le *chaſſis*, ou comme on dit en terme plus propre le *bâti*, eſt compoſé de 4 pilliers ou montans de bois, placés ſur un plan parallélograme, ou carré long. Quatre traverſes auſſi de bois, joignent ces pilliers par en-haut, & 4 autres traverſes, dont celle de devant qui eſt un peu plus élevée s'appelle la *poitriniere*, les uniſſent à-peu-près au milieu de leur hauteur: enfin il y a une 9e. traverſe au bas du bâti pour mettre les piés de l'ouvrier, où ſont attachées les marches qui font lever ou baiſſer les fils de la chaîne. Les pilliers ont 6 ou 7 piés de hauteur, & ſont éloignés l'un de l'autre de preſqu'autant dans ſa partie la plus longue du parallélogramme, & ſeulement de 3 ou 4 piés dans la plus étroite.

2°. Le *chatelet*, c'eſt un chaſſis de forme à-peu-près triangulaire, placé au haut du *métier*, & poſé ſur les 2 plus longues traverſes.

3°. Dans le chatelet ſont renfermées 24 poulies de chaque côté, autant qu'il y a de marches ſous les piés du fabriquant. Les poulies ſervent à élever les liſſerons par le racourciſſement des cordons.

4°. Les *tirans*, ce ſont des ficelles qui étant tirées par les marches font monter les liſſerons. Il y a 24 tirans, un tirant pour 2 poulies.

5°. Le *harnois*, qui eſt une ſuite de petites barres qui ſoutiennent les liſſerons, & qui ſont ſuſpendues chacune à 2 cordons enroulés autour des poulies.

6°. Les *liſſerons*, c'eſt un nombre de petits filets, bandés vers le bas par un doids, & qui ont vers leur milieu des bouclettes pour recevoir des ficelles tranſverſales appellées *rames*.

7°. Les *platines*, ce ſont des plaques de plomb ou d'ardoiſe qu'on ſuſpend ſous chaque baguette qui termine chaque ligne des liſſerons. Quandi le pié de l'ouvrier abandonne une marche, la platine fait retomber les liſſerons que le tirant avoit hauſſés.

8°. Les *rames*, ſont des ficelles qui traverſent les liſſerons, & dont le jeu eſt le principal artifice de tout le travail de la Rubanerie; comme la tire ou l'ordre des cordons qu'on tire pour fleuronner une étoffe, y produit l'exécution du deſſein. Ici il ne faut point de ſecond ouvrier pour tirer les cordons; les marches operent tout ſous les piés du tiſſutier, parce qu'il a pris ſoin, par avance, de n'étendre au travers des liſſerons que le nombre de rames qu'il faut pour prendre certains fils de la chaîne, & en laiſſer d'autres. Ces rames ſont attachées à l'extrémité du *métier*; elles montent ſur des roulettes qu'on appelle le *porterames* de derriere, traverſent les bouclettes de certains liſſerons, & paſſent entre les autres liſſerons ſans tenir aux bouclettes; de-là elles arrivent au porterame de devant, qui eſt pareillement compoſé de petites roulettes pour faciliter le mouvement des rames. Celles-ci enfin ſont attachées en-devant à d'autres ficelles qui tombent perpendiculairement à l'aide d'un fuſeau de plomb au bas, & qu'on nomme *liſſes* ou *remiſes*. Les rames ou ficelles tranſverſales ne peuvent être hauſſées ou baiſſées par l'un ou l'autre des liſſerons, qu'elles ne tirent & ne faſſent monter quelques liſſes de devant: or celles-ci ont auſſi leur bouclettes vers la main de l'ouvrier. Certains fils de la chaîne paſſent dans une bouclette, d'autres paſſent à côté. Il y a des liſſes qui ſaiſiſſent tour-à-tour les fils dont la couleur eſt uniforme; on les nomme *liſſes de fond*, parce qu'elles produiſent le fond de l'étoffe & la couleur qui ſoutient tous les ornemens: les autres liſſes élevent par leurs bouclettes des fils de différentes couleurs, ce qui par l'alternative des points pris ou laiſſés, des points qui couvrent la trame, ou qui ſont cachés deſſous, rendent le deſſein ou l'ornement qu'on s'eſt propoſé.

9°. Le *battant*, c'eſt le chaſſis qui porte le *rot*, pour frapper la trame. Dans ce *métier* ce n'eſt point l'ouvrier qui frappe, il ne fait que repouſſer avec la main le battant qui, tenant à un reſſort, eſt ramené de lui-même, ce qui ſoulage le rubanier.

11°. Le *ton* ou *bandoir du battant*, c'eſt une groſſe noix, percée de pluſieurs trous dans ſa rondeur, & traverſée de 2 cordes qui tiennent de part & d'autre au *métier*; cette noix ſert à bander ces 2 cordes par une cheville qu'on enfonce dans un de ces trous, & qui mene

la

la noix à diſcrétion. Deux cordons ſont attachés d'un bout à cette cheville, & de l'autre aux 2 barres du battant qui, par ce moyen, eſt toujours amené contre la trame.

12°. Les *remiſes* ou *liſſes*, ce ſont les liſſes de devant qui par leurs bouclettes, ſaiſiſſent certains fils de la chaîne, & laiſſent tous les autres ſelon l'arrangement que l'ouvrier a conformé aux points de ſon deſſein.

13°. Les *fuſeaux* qui roidiſſent les remiſes; ils ſont de fer, ont environ un pié de longueur & un quarteron de peſanteur. Les fuſeaux en roidiſſant les remiſes, font ouvrir la chaîne & la referment.

14°. Les *bretelles*, ce ſont deux liſieres de drap qu'on paſſe entre ſes bras pour les ſoutenir, parce qu'en travaillant on eſt obligé de ſe tenir dans une poſture gênante, & qu'on n'eſt preſque pas aſſis.

15°. Le *ſiege* ou *banc* ſur lequel l'ouvrier eſt aſſis, c'eſt un planche ou banc de 3 piés de haut, & à demi panché vers le *metier*, de ſorte que l'ouvrier eſt preſque debout.

16°. Le *marchepié*.

17°. La *poitriniere*, eſt une traverſe qui paſſe d'un montant à l'autre à l'endroit de la poitrine de l'ouvrier. A cette poitriniere eſt attaché un rouleau ſur lequel paſſe le ruban pour aller gagner l'enſouple un peu plus bas.

18°. La *broche* ou *boulon* qui enfile les vingt-quatre marches.

19°. Les *marches*, dans les rubans unis il ne faut que 2, 3 ou 4 marches,

20°. Les *las* ou *attaches* qui uniſſent les marches aux lames.

21°. Les *lames*, qui ſont de petites barres de bois qui hauſſent ou baiſſent comme les marches, & qui étant arrêtées ſur une même ligne d'un côté & de l'autre, tiennent les liſſerons dans un niveau parfait aux momens de repos.

22 & 23°. L'*enſouple* de devant, & celles de derriere; celles-ci ſont des rouleaux ſur leſquels ſont roulés les fils de la chaîne: il y a autant d'enſouples de derriere qu'il y a de fils de couleurs différentes. L'enſouple de devant ſert à rouler l'ouvrage à meſure qu'il ſe fabrique.

24°. Les *potenceaux* qui ſoutiennent les enſouples.

25°. Les *bâtons de retour*.

26°. La *planchette*.

27°. L'*échelette* ou *les roulettes des retours*.

28°. Les *boutons des retours*.

Ce qu'on appelle les *retours* eſt encore un moyen de menager plus de variété dans l'ouvrage, & de faire revenir les mêmes variétés, outre celles qu'on menage par le jeu alternatif des liſſerons, & par le changement de trame en prenant une autre navette.

Il y a communément trois bâtons de retour; mais on peut en employer davantage. Ils ſont attachés ſur un boulon en forme de baſcules, & ayant un poids pendu à un de leurs bouts, ils enlevent l'autre dès qu'ils ſont libres; l'ouvrier a auprès de lui pluſieurs boutons arrêtés, par le moyen deſquels il peut tirer des cordes, qui en paſſant par les tournans de l'échelette, vont gagner le bout ſupérieur des bâtons de retour. Un de ces bâtons tiré par le bouton s'abaiſſe, & en paſſant rencontre la planchette qui eſt mobile ſur deux charnieres, & qui cede pour le laiſſer deſcendre. Quand la tête du bâton eſt arrivée plus bas que la planchette, celle-ci rendue à elle-même, reprend toujours ſa premiere place; & elle aſſujettit alors la tête du bâton qui demeure arrêtée. Si on en tire un autre qui déplace la planchette, le premier ſe trouve libre & s'échappe. Le ſecond tiré par la corde, demeurant un inſtant plus bas que la planchette, ſe trouve pris & arrêté par le retour de la planchette dans ſa poſition naturelle: tel eſt le jeu des boutons & des bâtons de retour; en voici l'effet. Au-deſſus préciſement, au milieu de ces bâtons ou baſcules, eſt un anneau de métal ou de fil, auquel on fait tenir tant de rames ou de ficelles tranſverſales qu'on juge à propos; quand un bâton de retour eſt tiré & abaiſſé, les rames qui tiennent à ſa boucle ſont roidies: c'eſt donc une néceſſité que les liſſerons, dans les bouclettes deſquels ces rames ont été enfilées, les élevent avec eux; ce qui fait monter certaines liſſes ou remiſes, auxquelles ces rames ſont attachées, & conſéquemment certains fils de la chaîne, par préférence à d'autres. Quand l'ouvrier tire un autre retour, il laiſſe échapper & remonter le premier. Les rames qui tiennent à l'anneau du bâton remonté deviennent lâches, & les liſſerons vont & viennent ſans les bander, ſans les hauſſer. Ces rames déſœuvrées ne produiſent donc point d'effet; celles d'un autre bâton ayant produit le leur, c'eſt à un troiſieme qui dormoit à s'éveiller. Tous ces effets forment une ſuite de différentes portions de fleurs ou autres figures, qui revenant toujours les mêmes, produiſent des figures complettes, toujours les mêmes, & juſtement appellées des retours.

Lorſqu'après que le *métier* eſt monté, l'ouvrier veut travailler, il ſe place au-devant ſur le ſiege, panché de maniere qu'il eſt preſque debout. Il appuie ſa poitrine ſur la traverſe du *métier*, appellée la *poitriniere*; & pour ne point retomber en-devant, il ſe paſſe par-deſſous les bras deux bretelles pour le ſoutenir: ces bretelles ſont attachées par un bout à la traverſe d'en-haut, & de l'autre à la poitriniere.

MÉTIERS, (*Soierie*.) *Voyez l'article* MANUFACTURE EN SOIE.

MÉTIER DE TISSERAND, machine à l'uſage du tiſſerand, & qui lui ſert à tiſſer pluſieurs brins de fil pour en faire une piece de toile. Les Tiſſerands ont des *métiers* plus ou moins compoſés, ſuivant les différentes eſpeces qu'ils ont à fabriquer. Les toiles ouvrées, damaſſées, &c. demandent des *métiers* plus garnis que les toiles unies. Voici la maniere dont le *métier* ſimple de tiſſerand eſt conſtruit. Le chaſſis eſt compoſé de quatre montans de 5 piés de haut, qui forme un quarré de 7 piés en tous ſens. Ces quatre montans ſont joints les uns aux autres par quatre traverſes en haut, & quatre autres en bas qui ſont à la hauteur de 2 piés. Au bout du *métier*, à la hauteur d'environ 3 piés, eſt un rouleau de bois porté ſur deux mantonets; ce rouleau s'appelle l'*enſouple de derriere*, ſur laquelle ſont roulés les fils de la chaîne que l'on veut tiſſer. Sur le devant, à la même hauteur, eſt un autre rouleau appellé *la poitriniere*, parce que le tiſſerand, en travaillant, appuie ſa poitrine deſſus. Ce rouleau ſert à recevoir la toile à meſure qu'elle ſe fabrique. Au-deſſous de la poitriniere eſt un autre rouleau de bois appellé *le déchargeoir*, ſur lequel on roule la toile fabriquée pour en décharger la poitriniere. Au milieu du *métier*, dans une poſition perpendiculaire, eſt la chaſſe ou battant, qui eſt ſuſpendu au porte-chaſſe, & dans laquelle, par en bas, eſt inſinué le peigne ou rot; derriere la chaſſe ſont les lames ſoutenues par en-haut par le porte-lame & par les pouliots; au bas du *métier*, immédiatement ſous les piés du tiſſerand, ſont les marches; enfin derriere les lames ſont placées les verges & le cartron. *Voyez* l'explication de tous ces termes, chacun à leur *article*. *Voyez* auſſi *l'article* TISSSERAND EN TOILE.

MÉTIS, ſ. f. (*Mythol.*) Μῆτις, ce mot grec ſignifie la *Prudence*. Les anciens Mythologiſtes en ont fait une déeſſe, dont les lumieres étoient ſupérieures à celles des dieux-mêmes. Jupiter l'épouſa, c'eſt-à-dire ſelon Apollodore, qu'il fit paroître beaucoup de prudence dans toute ſa conduite. (*D. J.*)

METKAL ou MITKAL, ſ. m. (*Com.*) petits poids dont ſe ſervent les Arabes: il faut 12 *métkals* pour faire une once. *Dict. du Com. tom. III. pag.* 383.

METL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de la nouvelle Eſpagne, qui croît ſur-tout très-abondamment au Mexique. C'eſt un arbriſſeau que l'on plante & cultive à-peu-près de la même maniere que la vigne; ſes feuilles different les unes des autres, & ſervent à différens uſages: dans leur jeuneſſe, on en fait des confitures, du papier, des étoffes, des nattes, des ceintures, des ſouliers, des cordages, du vin, du vinaigre & de l'eau-de-vie. Elles ſont armées d'épines ſi fortes & ſi aiguës, qu'on en fait des eſpeces de ſcies propres à ſcier du bois. L'écorce brûlée eſt excellente pour les bleſſures, & la réſine ou gomme qui en ſort eſt, dit-on, un remede contre toute ſorte de poiſon. Quelques auteurs croient que cette plante eſt la même que celle que quelques voyageurs ont décrite ſous le nom de *maghey*, & qu'on dit être ſemblable à la joubarbe, & non un arbriſſeau. Carreri dit que ſes feuilles donnent un fil dont on fait une eſpece de dentelle & d'autres ouvrages très-délicats. Lorſque cette plante eſt âgée de ſix ans, on en ôte les feuilles du milieu pour y former un creux, dans lequel ſe raſſemble une liqueur que l'on recueille chaque jour de grand matin; cette liqueur eſt auſſi douce que du miel, mais elle acquiert de la force. Les Indiens y mettent une racine qui la fait fermenter comme du vin, & qui la rend très-propre à enivrer: c'eſt cette eſpece de vin qu'on nomme *pulque* ou *poulcré*. On peut en diſtiller une eau-de-vie très-forte. Les Indiens buvoient le *pulque* avec tant d'excès, que l'uſage en fut défendu par les Eſpagnols en 1692, quoique les droits qu'ils en retiroient montaſſent juſqu'à cent-dix mille piaſtres par année; mais l'inutilité de la défenſe l'a fait lever en 1697.

METLING, ou MOTTLING, (*Géog.*) ville forte, & château d'Allemagne dans la Carniole, ſur le Kulp. Quelques géographes croient que c'eſt la *Meclaria* des anciens. *Longit.* 33. 35. *latit.* 45. 58.

METOCHE, ſ. m. *dans l'ancienne Architecture*, terme dont s'eſt ſervi Vitruve pour marquer l'eſpace ou intervalle entre deux denticules. *Voyez* DENTICULE.

Baldus obſerve que dans une ancienne copie manuſcrite de cet auteur, on trouve le mot *métatomme*, au lieu de *métoche*: c'eſt ce qui donne occaſion à Daviler de ſoupçonner que le texte de Vitruve eſt corrompu; ce qui lui fait conclure qu'il ne faut pas dire *métoche*, mais *métatomme*, c'eſt-à-dire, *ſection*.

METOCIE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) tribut que les étrangers payoient pour la liberté de demeurer à Athenes. Il étoit de 10 ou 12 drachmes. On l'appelloit auſſi *énorchion*; mais ce dernier mot eſt l'*habitatio* des Latins, déſignant plutôt un loyer qu'un tribut. Le *métocie* entroit dans la caiſſe publique; l'énorchion étoit payé à un particulier proprétaire d'une maiſon.

MESCIES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) fêtes célébrées dans Athenes à l'honneur de Théſée, & en mémoire de ce qu'il les avoit fait demeurer dans une ville où il les avoit raſſemblés tous, des douze petits lieux où ils étoient auparavant diſperſés.

METOICIEN, (*Litt. grec.*) on appelloit *métoïciens*, μετοικοι, les étrangers établis à Athenes. Ils payoient un tribut à la république, un impôt nommé μέτοικιον; cet impôt étoit par année de 12 drachmes pour chaque homme, & de 6 drachmes pour chaque femme. La loi les obligeoit encore de prendre un patron particulier, qui les protegeât, & qui répondit de leur conduite. On nommoit ce patron μετοικοφυλαξ. Le polémarque, l'un des neuf archontes, prononçoit ſur les prévarications que les *métoïciens* pouvoient commettre.

Rien n'eſt plus ſenſé que les réflexions de Xénophon ſur les moyens qu'on avoit d'accroître les revenus de la république d'Athenes, en faiſant des lois favorables aux étrangers qui viendroient s'y établir. Sans parler, dit-il, des avantages communs que toutes les villes retirent du nombre de leurs habitans, ces étrangers, loin d'être à charge au public, & de recevoir des penſions de l'état, nous donneroient lieu d'augmenter nos revenus, par le payement des droits attachés à leur qualité. On les engageroit efficacement à s'établir parmi nous, en leur ôtant toutes ces eſpeces de marques publiques d'infâmie, qui ne ſervent de rien à un état; en ne les obligeant point, par exemple, au danger de la guerre, & à porter dans les troupes une armure particuliere; en un mot, en ne les arrachant point à leur famille & à leur commerce; ce n'étoit donc pas aſſez faire en faveur des étrangers, que d'inſtituer une fête de leur nom, μετοικια, comme fit Théſée pour les accoutumer au joug des Athéniens, il falloit ſur-tout profiter des conſeils de Xénophon, & leur accorder le terrein vuide qui étoit renfermé dans l'enceinte des murs d'Athènes, pour y bâtir des édifices ſacrés & profanes.

Il n'y avoit point dans les commencemens de diſtinction chez les Athéniens entre les étrangers & les naturels du pays; tous les étrangers étoient promptement naturaliſés, & Thucidide remarque que tous les Platéens le furent en même-tems. Cet uſage fut le fondement de la grandeur des Athéniens; mais à meſure que leur ville devint plus peuplée, ils devinrent moins prodigues de cette faveur, & ce privilege s'accorda ſeulement dans la ſuite à ceux qui l'avoient mérité par quelque ſervice important. (*D. J.*)

METONOMASIE, ſ. f. (*Littér. mod.*) c'eſt-à-dire *changement de nom*. Les ſavans des derniers ſiecles ſe ſont portés avec tant d'ardeur à changer leur nom, que ce changement dans des perſonnes de cette capacité, méritoit qu'on fît un mot nouveau pour l'exprimer. Ce mot même devoit être au-deſſus des termes vulgaires; auſſi l'a-t-on puiſé chez les Grecs, en donnant à ce changement de nom, celui de *métonomaſie*. M. Baillet dit que cette mode ſe répandit en peu de tems dans toutes les écoles, & qu'elle eſt devenue un des phénomenes des plus communs de la république des Lettres. Jean-Victor de Roſſi abandonna ſon nom, pour prendre celui de Janus Nicius Erythræus; Matthias Francowitz prit celui de Flaccus Illiricus, Philippe Scharzerd prit celui de Mélancthon; André Hozen prit celui d'Oſiander, &c. enfin, un allemand a fait un gros livre de la liſte des *métonomaſiens*, ou des *pſeudonymes*. (*D. J.*)

MÉTONYMIE, ſ. f. le mot de *métonymie* vient de μετὰ, qui dans la compoſition marque *changement*, & de ὄνομα, nom; ce qui ſignifie *tranſpoſition* ou *changement* de nom, un nom pour un autre.

En ce ſens cette figure comprend tous les autres tropes; car dans tous les tropes, un mot n'étant pas pris dans le ſens qui lui eſt propre, il réveille une idée qui pourroit être exprimée par un autre mot. Nous remarquerons dans la ſuite ce qui diſtingue la *métonymie* des autres tropes. *Voyez* SYNECDOQUE.

Les maîtres de l'art reſtraignent la *métonymie* aux uſages ſuivans.

I. *La cauſe pour l'effet*. Par exemple: *vivre de ſon travail*, c'eſt-à-dire, *vivre de ce qu'on gagne en travaillant*.

Les Payens regardoient Cérès comme la déeſſe qui avoit fait ſortir de blé de la terre; & qui avoit appris aux hommes la maniere d'en faire du pain: ils croyoient que Bacchus étoit le dieu qui avoit trouvé l'uſage du vin; ainſi ils donnoient au blé le nom de *Cérès*, & au vin le nom de *Bacchus*: on en trouve un grand nombre d'exemples dans les poëtes.

Virgile, *Æn. I.* 219. a dit, *un vieux Bacchus*, pour du vin vieux:

Implentur veteris Bacchi.

Madame des Houlieres a fait une balade, dont le refrein eſt,

L'Amour languit ſans Bacchus & Cérès:

c'eſt la traduction de ce paſſage de Terence, *Eun. IV.* 6. *Sine Cerere & Libero friget Venus*: c'eſt-à-dire, qu'on ne ſonge guere à faire l'amour, quand on n'a pas de quoi vivre.

Virgile, *Æn. I.* 181. a dit:

Tum Cererem corruptam undis cerealiaque arma
Expediunt feſſi rerum.

Scarron dans ſa traduction burleſque, *liv. I.* ſe ſert d'abord de la même figure; mais voyant bien que cette façon de parler ne ſeroit point entendue en notre langue, il en ajoute l'explication:

Lors fut des vaiſſeaux deſcendue
Toute la Cérès corrompue;
En langage un peu plus humain,
C'eſt ce de quoi l'on fait du pain.

Ovide a dit, *Triſt. IV. v.* 4. qu'une lampe prête à s'éteindre, ſe rallume quand on y verſe *Pallas*:

Cujus ab alloquiis anima hæc moribunda revixit,
Ut vigil infuſâ Pallade *flamma ſolet*:

Pallas, c'eſt-à-dire, *de l'huile*. Ce fut Pallas, ſelon la fable, qui la premiere fit ſortir l'olivier de la terre, & enſeigna aux hommes l'art de faire de l'huile; ainſi Pallas ſe prend pour l'huile, comme Bacchus pour le vin.

On rapporte à la même eſpece de figure les façons de parler où le nom des dieux du paganiſme ſe prend pour la choſe à quoi ils préſidoient, quoiqu'ils n'en fuſſent pas les inventeurs. *Jupiter* ſe prend pour *l'air*, *Vulcain* pour le *feu*. Ainſi pour dire, *où vas-tu avec ta lanterne?* Plaute a dit, *Amph. I. j.* 185. *Quò ambulas tu, qui Vulcanum in cornu concluſum geris?* (Où vas-tu, toi qui portes *Vulcain* enfermé dans une corne)? Et Virgile, *Æn. V.* 662. *furit Vulcanus*: & encore au *I. liv. des Géorgiques*, voulant parler du vin cuit ou du raiſiné que fait une ménagere de la campagne, il dit qu'elle le ſert de *Vulcain* pour diſſiper l'humidité du vin doux:

Aut dulcis muſti Vulcano *decoquit humorem*. v. 295.

Neptune ſe prend pour la *mer*; *Mars*, le dieu de la guerre, ſe prend ſouvent pour *la guerre* même, ou pour *la fortune de la guerre*, pour *l'événement des combats*, *l'ardeur*, *l'avantage des combattans*. Les hiſtoriens diſent ſouvent qu'on a combattu avec un *Mars* égal, *æquo Marte pugnatum eſt*, c'eſt-à dire, avec un avantage égal; *ancipiti Marte*, avec un ſuccès douteux; *vario Marte*, quand l'avantage eſt tantôt d'un côté & tantôt de l'autre.

C'eſt encore prendre la cauſe pour l'effet, que de dire d'un général ce qui, à la lettre, ne doit être etendu que de ſon armée: il en eſt de même lorſqu'on donne le nom de l'auteur à ſes ouvrages; il a lu *Cicéron*, *Horace*, *Virgile*, c'eſt-à dire, *les ouvrages de Cicéron*, &c. Jeſus-Chriſt lui-même s'eſt ſervi de la *métonymie* en ce ſens, lorſqu'il a dit, parlant des Juifs. *Luc. xvj.* 29. *Habent Moiſen & prophetas*, ils ont *Moïſe* & les *prophetes*, c'eſt-à-dire, ils ont les livres de Moïſe & ceux des prophetes.

On donnes ſouvent le nom de l'ouvrier à l'ouvrage: on dit d'un drap que c'eſt un *Van-Robais*, un *Rouſſeau*, un *Pagnon*, c'eſt-à-dire, un drap de la manufacture de Van-Rabais, ou de celle de Rouſſeau, *&c.* C'eſt ainſi qu'on donne le nom du peintre au tableau: on dit, j'ai vu un beau *Rembrant*, pour dire un beau tableau fait par le Rembrant. On dit d'un curieux en eſtampes, qu'il a un grand nombre de *Callots*, c'eſt-à-dire, un grand nombre d'eſtampes gravées par Callot.

On trouve ſouvent dans l'Ecriture-ſainte, *Jacob*, *Iſraël*, *Juda*, qui ſont des noms de patriarches, pris dans un ſens étendu pour marquer tout le peuple juif. M. Fléchier, *Oraiſ. fun. de M. de Turenne*, parlant du ſage & vaillant Machabée, auquel il compare M. de Turenne a dit „ Cet homme qui réjouiſſoit *Jacob* par ſes vertus & par ſes exploits „. *Jacob*, c'eſt-à-dire *le peuple juif*.

Au lieu du nom de l'effet, on ſe ſert ſouvent du nom de la cauſe inſtrumentale qui ſert à le produire: ainſi, pour dire que quelqu'un écrit bien, c'eſt-à-dire, qu'il forme bien les caracteres de l'écriture ont dit qu'*il a une belle main*. La *plume* eſt auſſi une cauſe inſtrumentale de l'écriture, & par conſéquent de la compoſition; ainſi *plume* ſe dit par *métonymie*, de la maniere de former les caracteres de l'écriture, & de la maniere de compoſer. *Plume* ſe prend auſſi pour l'auteur même: *c'eſt une bonne plume*, c'eſt-à-dire, c'eſt un auteur qui écrit bien; *c'eſt une de nos meilleures plumes*, c'eſt-à-dire, un de nos meilleurs auteurs.

Style ſignifie auſſi par figure la maniere d'exprimer les penſées. Les ancies avoient deux manieres de former les caracteres de l'écriture. L'une étoit *pingendo*, en peignant les lettres ou ſur des feuilles d'arbres, ou ſur des peaux préparées, ou ſur la petite membrane intérieure de l'écorce de certains arbres: (cette membrane s'appelle en latin *liber*, d'où vient *livre*) où ſur de petites tablettes faites de l'arbriſſeau *papyrus*, ou ſur de la toile *&c.* Ils écrivoient alors avec de petits roſeaux, & dans la ſuite ils ſe ſervirent auſſi de plumes comme nous. L'autre maniere d'écrier des anciens étoit *incidendo*, en gravant les lettres ſur les lames de plomb ou de cuivre, ou bien ſur des tablettes de bois enduites de cire. Or, pour graver les lettres ſur ces lames ou ſur ces tablettes, ils ſe ſervoient d'un poinçon qui étoit pointu par un bout & applati par l'autre; la pointe ſervoir à graver, & l'extrémité applatie ſervoit à effacer; & c'eſt pour cela qu'Horace dit, *I. Sat. x.* 72. *ſtylum vertere*, tourner le ſtyle, pour dire *effacer*, *corriger*, *retoucher à un ouvrage*. Ce poinçon s'appelloit *ſtylus*, de στυλος, *columna*, *columella* petit colonne; tel eſt le ſens propre de ces mots: dans le ſens figuré, il ſignifie la maniere d'exprimer les penſées. C'eſt en ce ſens que l'on dit le *ſtyle* ſublime, *le ſtyle* ſimple, le *ſtyle* médiocre, le *ſtyle* ſoutenu, le *ſtyle* grave, le *ſtyle* comique, le *ſtyle* poétique, le *ſtyle* de la converſation, *&c. Voyez* STYLE.

Pinceau, outre ſon ſens propre, ſe dit auſſi quelquefois par *métonymie*, comme *plume*, *ſtyle*: on dit d'un habile peintre, que c'eſt un ſavant *pinceau*.

Voici encore quelques exemples tirés de l'Ecriture-ſainte, où la cauſe eſt priſe pour l'effet. *Si peccaverit anima,... portabit iniquitatem ſuam*, *Levit. V.* 1. elle portera *ſon iniquité*, c'eſt-à-dire, la peine de ſon iniquité. *Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei*, *Mich. VII.* 9. où vous voyez que par la *colere du Seigneur*, il faut entendre la *peine* qui eſt une ſuite de la colere. *Non morabitur opus mercenarii tui apud te uſquè mane*, *Levit. XIX.* 13. opus, *l'ouvrage*, c'eſt-à-dire, *le ſalaire*, la récompenſe qui eſt dûe à l'ouvrier à cauſe de ſon travail. Tobie a dit la même choſe à ſon fils tout ſimplement, *iv.* 15. *Quicunque tibi aliquid operatus fuerit, ſtatim ei mercedem reſtitue, & merces mercenarii tui apud te omninò non remaneat*. Le prophete Oſée dit, *iv.* 8. que les prêtres mangeront les *péchés* du peuple, *peccata populi mei comedent*, c'eſt-à-dire, les victimes offertes pour les péchés.

II. *L'effet pour la cauſe*. Comme lorſqu'Ovide, *Metamorp. XII.* 513. dit que le mont Pélion n'a point d'ombres, *nec habet Pelion umbras*; c'eſt-à-dire qu'il n'a point d'arbres, qui ſont la cauſe de l'ombre; *l'ombre*, qui eſt l'effet des arbres, eſt priſe ici pour les arbres mêmes.

Dans la *Geneſe*, *xxv.* 23. il eſt dit de Rébecca, que deux nations étoient en elle; *duæ gentes ſunt in utero tuo, & duo populi ex ventre tuo dividentur*; c'eſt-à-dire, Eſaü & Jacob, les peres des deux nations; Jacob des Juifs, Eſaü des Iduméens.

Les Poëtes diſent *la pâle mort*, *les pâles maladies*; la mort & les maladies rendent pâle; *pallidamque Pyrenen*, Perſ. *prol.* la *pâle* fontaine de *Pyrene*; c'étoit une fontaine conſacrée aux muſes, l'application à la poéſie rend pâle, comme toute autre application violente. Par la même raiſon Virgile a dit: *Æn. VI.* 275.

Pallentes habitant morbi, triſtiſque ſenectus:

& Horace, *I. Od. iv. pallida mors*. La mort, la maladie & les fontaines conſacrées aux muſes ne ſont point pâles, mais elles produiſent la pâleur: ainſi on donne à la cauſe une épithete qui ne convient qu'à l'effet.

III. *Le contenant pour le contenu*. Comme quand on dit, *il aime la bouteille*, c'eſt-à-dire, *il aime le vin*. Virgile dit, *Æn. I.* 743. que Didon ayant préſenté à Bitias une coupe d'or pleine de vin, Bitias la prit, & *ſe lava, s'arroſa de cet or plein*; c'eſt-à-dire, de la liqueur contenue dans cette coupe d'or:

Ille impiger hauſit
Spumantem pateram & pleno ſe proluit auro:

Auro eſt pris pour la *coupe*; c'eſt la matiere pour la choſe qui en eſt faite (*voyez* SYNECDOQUE), enſuite la *coupe* eſt priſe pour le *vin*.

Le ciel où les anges & les ſaints jouiſſent de la préſence de Dieu, ſe prend ſouvent pour Dieu même: *implorer le ſecours du ciel*; *grace au ciel*; *pater, peccavi in cœlum & coram te*, (mon pere, j'ai péché contre le *ciel* & contre vous) dit l'enfant prodigue à ſon pere, (*Luc, ch. xv.* 18.) le *ciel* ſe prend auſſi pour les dieux du paganiſme.

La terre ſe tut devant Alexandre, (*I. Machab. j.* 3.) *ſiluit terra in conſpectu ejus*; c'eſt-à-dire, les peuples de la terre ſe ſoumirent à lui. *Rome déſapprouva* la conduite d'Appius, c'eſt-à-dire, les Romains déſapprouverent....

Lucrece a dit (*V.* 1250.) que les chiens de chaſſe mettoient une *forêt* en mouvement; *ſepire plagis ſaltum, canibuſque ciere*: où l'on voit qu'il prend la *forêt* pour les *animaux* qui ſont dans la forêt.

Un *nid* ſe prend auſſi pour les *petits oiſeaux* qui ſont encore au nid.

Carcer (priſon) ſe dit en latin d'un homme qui mérite la priſon.

IV. *Le nom du lieu* où une choſe ſe fait, ſe prend pour la choſe même. On dit un *caudebec*, au lieu de dire un *chapeau* fait à Caudebec, ville de Normandie.

On dit de certaines étoffes, c'eſt une *marſeille*, c'eſt-à-dire, une étoffe de la manufacture de Marſeille: c'eſt une *perſe*, c'eſt-à-dire, une toile peinte qui vient de Perſe.

A-propos de ces ſortes de noms, j'obſerverai ici une mépriſe de M. Ménage, qui a été ſuivie par les auteurs du Dictionnaire univerſel, appellé communément *Dictionn. de Trév.* c'eſt au ſujet d'une ſorte de lame d'épée qu'on appelle *olinde:* les olindes nous viennent d'Allemagne, & ſur-tout de la ville de *Solingen*, dans le cercle de Weſtphalie; on prononce *Solingue*. Il y a apparence que c'eſt du nom de cette ville que les épées dont je parle ont été appellées des *olindes* par abus. Le nom d'*Olinde*, nom romaneſque, étoit déja connu comme le nom de *Sylvie*; ces ſortes d'abus ſont aſſez ordinaires en fait d'étymologie. Quoi qu'il en ſoit, M. Ménage & les auteurs du Dictionnaire de Trévoux n'ont point rencontré heureuſement, quand ils ont dit que *les olindes ont été ainſi appellées de la ville d'Olinde dans le Bréſil*, d'où ils nous diſent que *ces ſortes de lames ſont venues*. Les ouvrages de fer ne viennent point de ce pays-là: il nous vient du Bréſil une ſorte de bois que nous appellons *bréſil*, il en vient auſſi du ſucre, du tabac, du baume, de l'or, de l'argent, *&c.* mais on y porte le fer de l'Europe, & ſur-tout le fer travaillé.

La ville de Damas en Syrie, au pié du mont Liban, a donné ſon nom à une ſorte de *ſabres* ou de *couteaux* qu'on y fait: *il a un vrai damas*, c'eſt-à-dire, un ſabre ou un couteau qui a été fait à Damas. On donne auſſi le nom de *damas* à une ſorte d'étoffe de ſoie, qui a été fabriquée originairement dans la ville de Damas; on a depuis imité cette ſorte d'étoffe à Veniſe, à Gènes, à Lyon, *&c.* ainſi on dit *damas de Veniſe*, *de Lyon*, &c. On donne encore ce nom à une ſorte de *prune*, dont la peau eſt fleurie de façon qu'elle imite l'étoffe dont nous venons de parler.

Faïence eſt une ville d'Italie dans la Romagne; on y a trouvé la maniere de faire une ſorte de vaiſſelle de terre verniſſée qu'on appelle de la *faïance*; on a dit enſuite par *métonymie*, qu'on fait de fort belles *faïances* en Hollande, à Nevers, à Rouen, *&c.*

C'eſt ainſi que le *Lycée* ſe prend pour les diſciples d'Ariſtote, ou pour la doctrine qu'Ariſtote enſeignoit

dans

dans le Lycée. Le *Portique* ſe prend pour la Philoſophie que Zénon enſeignoit à ſes diſciples dans le Portique.... *on ne penſe point ainſi dans le Lycée*, c'eſt-à-dire, que les diſciples d'Ariſtote ne ſont point de ce ſentiment.... *le Portique n'eſt pas toûjours d'accord avec le Lycée*, c'eſt-à-dire, que les ſentimens de Zénon ne ſont pas toûjours conformes à ceux d'Ariſtote. Rouſſeau, pour dire que Cicéron dans ſa maiſon de campagne méditoit la Philoſophie d'Ariſtote & celle de Zénon, s'explique en ces termes: (*liv. II. od. iij.*)

C'eſt-là que ce romain, dont l'éloquente voix
D'un joug preſque certain ſauva ſa république,
Fortifioit ſon cœur dans l'étude des loix
Et du Lycée & du Portique.

Académus laiſſa près d'Athènes un héritage où Platon enſeigna la Philoſophie. Ce lieu fut appellé *académie*, du nom de ſon ancien poſſeſſeur; de-là la doctrine de Platon fut appellée l'*académie*. On donne auſſi par extenſion le nom d'*académie* à différentes aſſemblées de ſavans, qui s'appliquent à cultiver les Langues, les Sciences, ou les beaux Arts.

Robert Sorbon, confeſſeur & aumonier de ſaint Louis, inſtitua dans l'univerſité de Paris cette fameuſe école de Théologie, qui, du nom de ſon fondateur, eſt appellée *ſorbonne*: le nom de *ſorbonne* ſe prend auſſi par figure pour les docteurs de ſorbonne, ou pour les ſentimens qu'on y enſeigne: *la ſorbonne enſeigne que la puiſſance eccléſiaſtique ne peut ôter aux rois les couronnes que Dieu a miſes ſur leurs têtes, ni diſpenſer leurs ſujets du ſerment de fidélité*. Regnum meum non eſt de hoc mundo. *Joann. xviij.* 36.

V. *Le ſigne pour la choſe ſignifiée.*

Dans ma vieilleſſe languiſſante,
Le ſceptre que je tiens peſe à ma main tremblante:

(*Quin. Phaët. II. v.*) c'eſt-à-dire, je ne ſuis plus dans un âge convenable pour me bien acquitter des ſoins que demande la royauté. Ainſi le *ſceptre* ſe prend pour l'autorité royale; le *bâton de maréchal de France*, pour la dignité de maréchal de France; le *chapeau de cardinal*, & même ſimplement le *chapeau*, ſe dit pour le cardinalat.

L'*épée* ſe prend pour la profeſſion militaire, la *robe*, pour la magiſtrature & pour l'état de ceux qui ſuivent le barreau. Corneille dit dans le *Menteur*: (*act. I. ſc. j.*)

A la fin j'ai quitté la robe *pour l'*épée.

Cicéron a dit que les armes doivent céder à la robe;

Cedant arma togæ, concedat laurea linguæ;

C'eſt-à-dire, comme il l'explique lui-même, (*orat. in Piſon. n. lxxiij. aliter xxx.*) que la paix l'emporte ſur la guerre, & que les vertus civiles & pacifiques ſont préférables aux vertus militaires: *more poëtarum locutus hoc intelligi volui, bellum ac tumultum paci atque otio conceſſurum.*

„ La lance, dit Mézerai, (*Hiſt. de Fr. in-fol. tom.* „ *III. pag.* 900.) étoit autrefois la plus noble de toutes „ les armes dont ſe ſerviſſent les gentilshommes fran„ çois „; la quenouille étoit auſſi plus ſouvent qu'aujourd'hui entre les mains des femmes. De là on dit en pluſieurs occaſions *lance* pour ſignifier un *homme*, & *quenouille* pour marquer une *femme*. *Fief qui tombe de lance en quenouille*, c'eſt-à-dire, qui paſſe des mâles aux femmes. *Le royaume de France ne tombe point en quenouille*, c'eſt-à-dire, qu'en France les femmes ne ſuccedent point à la couronne: mais les royaumes d'Eſpagne, d'Angleterre & de Suede, tombent en *quenouille*; les femmes peuvent auſſi ſuccéder à l'empire de Moſcovie.

C'eſt ainſi que du tems des Romains les *faiſceaux* ſe prenoient pour l'autorité conſulaire; les *aigles romaines* pour les armées des Romains qui avoient des aigles pour enſeignes. L'aigle qui eſt le plus fort des oiſeaux de proie, étoit le ſymbole de la victoire chez les Egyptiens.

Saluſte a dit que Catilina, après avoir rangé ſon armée en bataille, fit un corps de réſerve des autres *enſeignes*, c'eſt-à-dire, des autres troupes qui lui reſtoient: *reliqua ſigna in ſubſidiis arctius collocat.*

On trouve ſouvent dans les auteurs latins *pubes*, poil follet, pour dire la *jeuneſſe*, les *jeunes gens*: c'eſt ainſi que nous diſons familierement à un jeune homme, *vous êtes une jeune barbe*, c'eſt-à-dire, vous n'avez pas encore aſſez d'expérience. *Canities*, les cheveux blancs, ſe prend auſſi pour la *vieilleſſe*. *Non deduces canitiem ejus ad inferos*. (*III. Reg. ij. G.*) *Deducetis canos meos cum dolore ad inferos*. (*Gen. xlij.* 38.)

Les divers ſymboles dont les anciens ſe ſont ſervis, & dont nous nous ſervons encore quelquefois pour marquer ou certaines divinités, ou certaines nations, ou enfin les vices & les vertus; ces ſymboles, dis-je, ſont ſouvent employés pour marquer la choſe dont ils ſont le ſymbole. Boileau dit dans ſon ode ſur la priſe de Namur:

En-vain au lion *belgique*
*Il voit l'*aigle *germanique*
Uni ſous les léopards;

Par le *lion* belgique, le poëte entend les Provinces-Unies des Pays Bas; par l'*aigle* germanique, il entend l'Allemagne; & par les *léopards*, il déſigne l'Angleterre, qui a des léopards dans ſes armoiries.

Mais qui fait enfler la Sambre
Sous les jumeaux *effrayés*? (*id. ibid.*)

Sous les *jumeaux*, c'eſt-à-dire, à la fin du mois de Mai & au commencement du mois de Juin. Le roi aſſiégea Namur le 26 de Mai 1692, & la ville fut priſe au mois de Juin ſuivant. Chaque mois de l'année eſt déſigné par un ſigne, vis-à-vis duquel le ſoleil ſe trouve depuis le 21 d'un mois ou environ, juſqu'au 21 du mois ſuivant.

Sunt aries, taurus, gemini, cancer, leo, virgo,
Libraque, ſcorpius, arcitenens, caper, amphora,
piſces.

Aries, le bélier, commence vers le 21 du mois de Mars, ainſi de ſuite.

„ Les villes, les fleuves, les régions, & même les „ trois parties du monde avoient autrefois leurs ſymbo„ les, qui étoient comme des armoiries par leſquelles „ on les diſtinguoit les unes des autres „. Montf. *Antiq. explic. tom. III. p.* 183.

Le trident eſt le ſymbole de Neptune: le paon eſt le ſymbole de Junon: l'olive ou l'olivier eſt le ſymbole de la paix & de Minerve, déeſſe des beaux Arts: le laurier étoit le ſymbole de la victoire; les vainqueurs étoient couronnés de laurier, même les vainqueurs dans les Arts & dans les Sciences, c'eſt-à-dire, ceux qui s'y diſtinguoient au-deſſus des autres. Peut-être qu'on en uſoit ainſi à l'égard de ces derniers, parce que le laurier étoit conſacré à Apollon: dieu de la poéſie & des beaux Arts. Les poëtes étoient ſous la protection d'Apollon & de Bacchus; ainſi ils étoient couronnés quelquefois de laurier, & quelquefois de lierre: *doctarum hederæ præmia frontium*. Horat. *I. od. I. xxix.*

La palme étoit auſſi le ſymbole de la victoire. On dit d'un ſaint qu'il a remporté la palme du martyre: il y a dans cette expreſſion une *métonymie*, *palme* ſe prend pour *victoire*; & de plus l'expreſſion eſt métaphorique, la victoire dont on veut parler eſt une victoire ſpirituelle.

„ A l'autel de Jupiter, dit le pere de Montfaucon, „ (*Ant. expl. tom. II. p.* 129.) on mettoit des feuilles „ de hêtre: à celui d'Apollon, de laurier: à celui de „ Minerve, d'olivier: à l'autel de Vénus, de myrthe; „ à celui d'Hercule, de peuplier: à celui de Bacchus, „ de lierre: à celui de Pan, des feuilles de pin „.

VI. *Le nom abſtrait pour le concret.... Un nouvel eſclavage ſe forme tous les jours pour vous*, dit Horace, *II. od. viij.* 18, c'eſt-à-dire, vous avez tous les jours de nouveaux eſclaves: *tibi ſervitus creſcit nova*. *Servitus* eſt un abſtrait, au lieu de *ſervi* ou *novi amatores qui tibi ſerviant*. *Invidiâ major*, (*ib. xx.*) au-deſſus de l'envie, c'eſt-à-dire, triomphant de mes envieux.

Cuſtodia, garde, conſervation, ſe prend en latin pour ceux qui gardent; *noctem cuſtodia ducit inſomnem*. *Æn. IX.* 266.

Spes, l'eſpérance, ſe dit ſouvent pour ce qu'on eſpere: *ſpes quæ differtur affligit animam*. *Prov. XIII.* 12.

Petitio, demande, ſe dit auſſi pour la choſe demandée: *dedit mihi Dominus petitionem meam*. *I. Reg. j.* 27.

C'eſt ainſi que Phedre a dit, *I. fab.* 3. *tua calamitas non ſentiret*, c'eſt-à-dire, *tu calamitoſus non ſentires*: *tua calamitas* eſt un terme abſtrait, au lieu que *tu calamitoſus* eſt le concret. *Credens colli longitudinem*, (*ib.* 8.) pour *collum longum*: & encore (*ib.* 13.) *corvi ſtupor*, qui eſt l'abſtrait, pour *corvus ſtupidus*, qui eſt le con-

concret. Virgile a dit de même, (*Georg. I. 143.*) *ferri rigor*, qui eſt l'abſtrait, au lieu de *ferrum rigidum*, qui eſt le concret.

VII. *Les parties du corps* qui ſont régardées comme le ſiege des paſſions & des ſentimens intérieurs, ſe prennent pour les *ſentimens mêmes*. C'eſt ainſi qu'on dit *il a du cœur*, c'eſt-à-dire, du courage.

Obſervez que les anciens regardoient le cœur comme le ſiege de la ſageſſe, de l'eſprit, de l'adreſſe; ainſi *habet cor*, dans Plaute, (*Perſa, act. IV. ſc. iv. 71.*) ne veut pas dire comme parmi nous, elle a du courage, mais elle a de l'eſprit; *ſi eſt mihi cor, id. Moſtel. act. I. ſc. ij. 3.* ſi j'ai de l'eſprit, de l'intelligence: *vir cordatus*, veut dire en latin *un homme de ſens*, qui a un bon diſcernement. Cornutus, philoſophe ſtoïcien, qui fut le maître de Perſe, & qui a été enſuite le commentateur de ce poëte, fait cette remarque ſur ces paroles, *ſum petulanti ſplene cachinno*, de la premiere ſatyre: *Phyſici dicunt homines ſplene ridere, felle iraſci, jecore amare, corde ſapere, & pulmone jactari.* Aujourd'hui on a d'autres lumieres.

Perſe dit (*in prol.*) que le *ventre*, c'eſt-à-dire, la faim, le beſoin, a fait apprendre aux pies & aux corbeaux à parler.

La *cervelle* ſe prend auſſi pour l'eſprit, le jugement. O la belle tête, s'écrie le renard dans Phedre; quel dommage, elle n'a point de cervelle! *ô quanta ſpecies, inquit, cerebrum non habet!* (*I. 7.*) On dit d'un étourdi que c'eſt une tête ſans *cervelle*. Ulyſſe dit à Euryale, ſelon la traduction de Mad. Dacier, (*odyſſ. tom. II. pag.* 13.) *jeune homme, vous avez tout l'air d'un écervelé*, c'eſt-à-dire, comme elle l'explique dans ſes ſavantes remarques, *vous avez tout l'air d'un homme peu ſage.* Au contraire quand on dit, *c'eſt un homme de tête, c'eſt une bonne tête*, on veut dire que celui dont on parle eſt un habile homme, un homme de jugement. *La tête lui a tourné*, c'eſt-à-dire, qu'il a perdu le bon ſens, la préſence d'eſprit. *Avoir de la tête*, ſe dit auſſi figurément d'un opiniâtre. *Tête de fer*, ſe dit d'un homme appliqué ſans relâche, & encore d'un entêté.

La *langue*, qui eſt le principal organe de la parole, ſe prend pour la parole: *c'eſt une méchante langue*, c'eſt-à-dire, c'eſt un médiſant: *avoir la langue bien pendue*, c'eſt avoir le talent de la parole, c'eſt parler facilement.

VIII. *Le nom du maître* de la maiſon ſe prend auſſi pour la maiſon qu'il occupe: Virgile a dit: (*Æn. II.* 312.) *jam proximus ardet Ucalegon*, c'eſt-à-dire, le feu a déja pris à la maiſon d'Ucalégon.

On donne auſſi aux pieces de monnoie le nom du ſouverain dont elles portent l'empreinte. *Ducentos philippos reddat aureos*, (Plaut. *bacchid. IV. ij.* 8.) qu'elle rende deux cens *philippes* d'or; nous dirions deux cens *louis* d'or.

Voilà les principales eſpeces de *métonymie*. Quelques-uns y ajoutent la *métonymie*, par laquelle on nomme ce qui précéde pour ce qui ſuit, ou ce qui ſuit pour ce qui précéde; c'eſt ce qu'on appelle *l'antécédent pour le conſéquent*, ou *le conſéquent pour l'antécédent*; on en trouvera des exemples dans la métalepſe, qui n'eſt qu'une eſpece de *métonymie* à laquelle on a donné un nom particulier (*voyez* MÉTALEPSE); au lieu qu'à l'égard des autres eſpeces de *métonymie*, dont nous venons de parler, on ſe contente de dire, *métonymie* de la cauſe pour l'effet, *métonymie* du contenant pour le contenu, *métonymie* du ſigne, *&c.*

Cet article eſt tiré entierement du livre des tropes de M. du Marſais.

METOPE, ſ. m. *terme d'Architecture*, c'eſt l'intervalle ou quarré qu'on laiſſe entre les triglyphes de la friſe de l'ordre dorique. *Voyez auſſi* TRIGLYPHE & FRISE. Ce *mot* eſt originairement grec, & ſignifie dans cette langue la *diſtance* d'un trou à un autre, ou d'un triglyphe à un autre, parce que les triglyphes ſont ſuppoſés être des ſolives ou poutrelles qui rempliſſent des trous, de μετα, *inter*, entre, & οπη, *foramen*, trou.

Les anciens ornoient autrefois les *métopes* d'ouvrages ſculptés, comme de têtes de bœuf, & autres choſes qui ſervoient aux ſacrifices des payens; c'eſt parce qu'il y a beaucoup de difficulté à bien diſpoſer les *métopes* & les triglyphes dans la juſte ſymmétrie que demande l'ordre dorique, que pluſieurs architectes jugent à propos de ne ſe ſervir de cet ordre que pour des temples.

Demi-*métope* eſt l'eſpace un peu moindre que la moitié d'un *métope*, à l'encoignure de la friſe dorique.

METOPON, (*Géog. anc.*) promontoire au voiſinage de Conſtantinople. Il eſt près de Péra: on le nomme aujourd'hui *Acra ſpandonina*. (*D. J.*)

METOPOSCOPIE, ſ. f. l'art de découvrir le tempérament, les inclinations, les mœurs, en un mot, le caractere d'une perſonne par l'inſpection de ſon front ou des traits de ſon viſage. Ce *mot* eſt compoſé du grec μετωπον, *front*, & de σκοπεω, *je conſidere*.

La *métopoſcopie* n'eſt qu'une partie de la phyſionomie, car celle-ci fonde ſes conjectures ſur l'inſpection de toutes les parties du corps. L'une & l'autre ſont fort incertaines pour ne pas dire entierement vaines, rien n'étant plus vrai que ce qu'a dit un poëte, *fronti nulla fides*. *Voyez* PHYSIONOMIE.

Ciro Spontoni qui a traité de la *métopoſcopie*, dit que l'on peut diſtinguer ſept lignes au front, & qu'à chaque ligne préſide une planete; Saturne à la premiere, Jupiter à la ſeconde, & ainſi des autres. On peut juger delà combien de rêveries on peut débiter ſur les perſonnes dont on veut juger par la *métopoſcopie*. (*G*)

METOYERIE, ſ. f. *en Architecture*, eſt toute limite qui ſépare deux héritages contigus, appartenans à deux propriétaires. Ainſi on dit que deux voiſins ſont en *métoyerie*, lorſque le mur qui ſépare leur maiſon eſt mitoyen.

METRE, ſ. m. (*Litt.*) en poëſie, c'eſt tout pié ou meſure qui entre dans la compoſition des vers. *Voy.* PIÉ, VERS, MESURE. Ariſtide définit le *metre*, un ſyſtème de piés compoſés de ſyllabes différentes & d'une étendue déterminée. Dans ce ſens, *metre* veut dire à-peu-près la même choſe qu'une ſorte de vers en général, *genus carminis*, & on le trouve employé de la ſorte dans les auteurs latins, pour déſigner une cadence différente de celle de la proſe qu'on nomme *rythme*. *Voyez* RYTHME.

Metre n'eſt pas proprement un mot françois, il a pourtant lieu dans le ſtyle marotique pour ſignifier des *vers*.

METRETE, ſ. f. (*Hiſt. eccleſ.*) du grec μετρητης ſorte de meſure. L'auteur de la vulgate emploie le nom de *metreta* dans deux endroits de ſa traduction de l'ancien teſtament; ſavoir, *I. paralip. c. xj.* ℣. 10. *& c. iv.* ℣. 5. mais dans l'un & dans l'autre endroit l'hebreu porte *bathe*; qui étoit une grande meſure creuſe, contenant vingt-neuf pintes, chopine, demiſeptier, un poiçon & un peu plus meſure de Paris. La *metrete* des Grecs contenoit, ſelon quelques auteurs, cent livres, & ſelon d'autres quatre-vingt-dix livres de liqueur; mais comme la livre d'Athènes étoit un peu moindre que celle de Paris, ces quatre-vingt-dix livres ſe peuvent réduire à ſoixante livres de France; ce qui revient à-peu-près au bathe des hebreux. *Voyez* BATHE. *Dict. de la bibl.*

METRICOL *ou* MITRICOL, ſ. m. (*Comm.*) petit poids de la ſixieme partie d'une once, les apoticaires & droguiſtes portugais s'en ſervent dans les Indes orientales; au-deſſous du *mitricol* eſt le mitricoli, qui ne peſe que la huitieme partie d'une once. *Dictionn. de Commerce.*

METRICOLI *ou* MITRICOLI, petit poids dont on ſe ſert à Goa, pour peſer les drogues de la Médecine. *Voyez l'article précedent.*

METRIQUE, adj. (*Littér.*) art *métrique*, *ars metrica*. C'eſt la partie de l'ancienne poétique qui a pour objet la quantité des ſyllabes, le nombre & la différence des piés qui doivent entrer dans les vers. C'eſt ce qu'on appelle autrement *proſodie*. *Voyez* QUANTITÉ, PROSODIE, VERS, *&c.*

MÉTRIQUE, vers *métrique*. On appelle ainſi certains vers aſſujettis à un certain nombre de voyelles, longues ou breves, tels que les vers grecs & latins. *Voyez* QUANTITÉ.

Capellus obſerve, que le génie de la langue hébraïque ne peut s'accommoder de cette diſtinction de longues & de breves; elle n'a pas lieu non plus dans les langues modernes, du-moins juſqu'à faire une regle fondamentale de poéſie. *Voyez* HEBREU & VERSIFICATION.

METRO, LE, (*Géogr.*) riviere d'Italie, dans la Marche d'Ancone. Elle a ſa ſource dans l'Apennin, prend ſon cours d'occident en orient, & va ſe jetter dans la mer Adriatique, auprès de Fano, c'eſt le *metaurus* de Pline, *liv. III. ch. xiv.* (*D. J.*)

METROCOMIE, ſ. f. *terme de l'hiſt. de l'ancienne Egliſe*, qui ſignifie un *bourg* qui en a d'autres ſous ſa juriſdiction, il vient du grec μητηρ, *mere* & de κωμη, *bourg*, *village*. Ce que les métropoles étoient parmi les villes, les *métrocomies* l'étoient parmi les bourgs à la campagne: les anciennes *métrocomies* avoient un chorévêque ou doyen rural, c'étoit ſon ſiege ou ſa réſidence. *Voyez* METROPOLE, CHOREVEQUE.

METROLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs, pour déſigner les pierres qui ſe ſont formées dans des coquilles. *Voyez* NOYAU.

MÉTROMANIE, ſ. f. fureur de faire des vers. Nous avons une excellente comédie de M. Pyron ſous ce titre; elle a introduit le mot de *métromanie* dans la langue, comme le Tartuffe y introduiſit autrefois celui de *tartuffe*, qui devint, depuis le chef-d'œuvre de Moliere, ſynonyme à *hypocrite*.

MÉTROMETRE, ſ. f. (*Muſiq.*) machine à déterminer le mouvement d'une piece de muſique. Il faut avoir un pendule, jouer le morceau, & accourcir ou allonger le pendule, juſqu'à ce qu'il faſſe exactement une de ſes oſcillations, tandis qu'on joue ou qu'on chante une meſure, & écrire au commencement de l'air, la longueur du pendule.

MÉTROON, (*Litter. grec.*) nom du temple de la mere des dieux à Athènes, où ſe conſervoient les actes publics. Favorin marquoit dans un de ſes ouvrages, au rapport de Diogène Laerce, *lib. II.* qu'on y gardoit les pieces du procès de Socrate. Voſſius a fait une grande bévue ſur ce ſujet; il a cru que μητρῷον étoit le titre d'un livre. Il eſt étonnant qu'un habile homme comme Voſſius, s'y ſoit trompé. (*D. J.*)

MÉTRONOME, ſ. m. (*Antiq. greq.*) Les *métronomes*, μετρονόμοι, étoient chez les Athéniens des officiers qui avoient l'inſpection ſur toutes les meſures, excepté ſur celles de blé. Il y avoit cinq *métronomes* pour la ville, & dix pour le pyrée qui étoit le plus grand marché de toute l'Attique. *Voyez* Potter, *Archæol. lib. I. c. xv. tom. I. p.* 83. (*D. J.*)

MÉTROPOLE, ſ. f. (*Juriſp.*) dans ſa juſte ſignification veut dire, *mere ville* ou *ville principale* d'une province. Mais en matiere eccléſiaſtique, on entend par *métropole* une égliſe archiépiſcopale; on donne auſſi le titre de *métropole* à la ville où cette Egliſe eſt ſituée, parce qu'elle eſt la capitale d'une province eccléſiaſtique.

Uſſerius & de Marca prétendent, que la diſtinction des *métropoles* d'avec les autres égliſes eſt de l'inſtitution des Apôtres; mais il eſt certain que ſon origine ne remonte qu'au troiſieme ſiecle, elle fut confirmée pas le concile de Nicée, on prit modele ſur le gouvernement civil: l'empire romain ayant été diviſé en pluſieurs provinces, qui avoient chacune leur *métropole*, on donna le nom & l'autorité de *métropolitain* aux évêques des villes capitales de chaque province, tellement que dans la conteſtation entre l'évêque d'Arles & l'évêque de Vienne, qui ſe prétendoient reſpectivement métropolitains de la province de Vienne, le concile de Turin décida, que ce titre appartenoit à celui dont la ville ſeroit prouvée être la *métropole* civile.

Comme le prefet des Gaules réſidoit à Tours, à Trèves, à Vienne, à Lyon ou à Arles, il leur communiquoit auſſi tour-à-tour le rang & la dignité de *métropole*. Cependant tous les évêques des Gaules étoient égaux entr'eux, il n'y avoit de diſtinction que celle de l'ancienneté. Les choſes reſterent ſur ce pié juſqu'au cinquieme ſiecle, & ce fut alors que s'éleva la conteſtation dont on a parlé.

Dans les provinces d'Afrique, excepté celles dont Carthage étoit la *métropole*, le lieu où réſidoit l'évêque le plus âgé, devenoit la *métropole* eccléſiaſtique.

En Aſie, il y avoit des *métropoles* de nom ſeulement, c'eſt-à-dire, ſans ſuffragans ni aucun droit de métropolitain; telle étoit la ſituation des évêques de Nicée, de Chalcedoine & de Beryte, qui avoient la préſéance ſur les autres évêques & le titre de métropolitain, quoiqu'ils fuſſent eux-mêmes ſoumis à leurs métropolitains.

On voit par-là que l'établiſſement des *métropoles* eſt de droit poſitif & qu'il dépend indirectement des ſouverains, auſſi comme pluſieurs évêques obtenoient par l'ambition, des reſcrits des empereurs, qui donnoient à leur ville le titre imaginaire de *métropole*, ſans qu'il ſe fît aucun changement ni démembrement de province: le concile de Chalcédoine dans le canon XII. voulut empêcher cet abus qui cauſoit de la confuſion dans la police de l'Egliſe. *Voyez l'hiſt. des* métropoles, *par le* P. Cantel, & *ci-après* MÉTROPOLITAIN. (*A*)

MÉTROPOLITAIN, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'évêque de la ville capitale d'une province eccléſiaſtique; cependant quelques évêques ont eu autrefois le titre de *métropolitain*, quoique leur ville ne fût pas la capitale de la province. *Voyez ci-devant* MÉTROPOLE.

Préſentement les archevêques ſont les ſeuls qui ayent le titre & le droit de *métropolitain*; ils ont en cette derniere qualité une juriſdiction médiate & de reſſort ſur les diocèſes de leur province, indépendamment de la juriſdiction immédiate qu'ils ont comme évêques dans leur diocèſe particulier.

Les droits de *métropolitains* conſiſtent 1° à convoquer les conciles provinciaux, indiquer le lieu où il doit être tenu, bien entendu que ce ſoit du conſentement du roi; c'eſt à eux à interpréter par proviſion les decrets de ces conciles, & abſoudre des cenſures & peines décernées par les canons de ces conciles.

2°. C'eſt auſſi à eux à indiquer les aſſemblées provinciales qui ſe tiennent pour nommer des députés aux aſſemblées générales du clergé; ils marquent le lieu & le tems de ces aſſemblées, & ils y préſident.

3°. Ils peuvent établir des grands vicaires, pour gouverner les dioceſes de leur province qui ſont vacans, ſi dans huit jours après la vacance du ſiege le chapitre n'y pourvoit.

4°. Ils ont inſpection ſur la conduite de leurs ſuffragans, tant pour la réſidence que pour l'établiſſement ou la conſervation des ſéminaires. Ils ſont auſſi juges des différends entre leurs ſuffragans & les chapitres de ces ſuffragans.

5°. Ils peuvent célébrer pontificalement dans toutes les égliſes de leur province, y porter le pallium, & faire porter devant eux la croix archiépiſcopale.

6°. L'appel des ordonnances & ſentences des évêques ſuffragans, de leurs grands-vicaires & officiaux, va au *métropolitain*, tant en matiere de juriſdiction volontaire que contentieuſe, & le *métropolitain* doit avoir un official pour exercer cette juriſdiction *métropolitaine*.

7°. Quand un évêque ſuffragant a négligé de conférer les bénéfices dans les ſix mois de la vacance, ou du tems qu'il a pu en diſpoſer, ſi c'eſt par dévolution; le *métropolitain* a droit d'y pourvoir.

8°. Les grands-vicaires du *métropolitain* peuvent, en cas d'appel, accorder des viſa à ceux auxquels les évêques ſuffragans en ont refuſé mal-à-propos, donner des diſpenſes, & faire tous les actes de la juriſdiction volontaire, même conférer les bénéfices vacans par dévolution, ſi le *métropolitain* leur a donné ſpécialement le droit de conférer les bénéfices.

9°. Suivant l'uſage de France, les bulles du jubilé ſont adreſſées au *métropolitain* qui les envoie à ſes ſuffragans.

Le *métropolitain* aſſiſtoit autrefois à l'élection des évêques de ſa province, confirmoit ceux qui étoient élus, recevoit leur ſerment; mais l'abrogation des élections & le droit que les papes ſe ſont inſenſiblement attribué pour *la conſervation, ont privé les* métropolitains *de ces droits*. Ils ont auſſi perdu par non-uſage celui de viſiter les égliſes de leur province. *Voyez* Ferret, *Tr. de l'abus, les lois eccléſiaſtiques tit. des métropolitains, les mémoires du clergé, & aux mots* ARCHEVÊQUE, OFFICIAL, PRIMAT. (*A*)

MÉTROPOLIS, (*Géogr. anc.*) les Géographes nomment douze à treize villes de ce nom; ſavoir, deux en Phrygie, deux en Theſſalie, une en Lydie, une en Iſaurie, une en Acarnanie, une en Doride, une dans le Pont, une dans la Sarmatie européenne, une en Scythie, une en Eubée, & finalement une en Ionie. M. Spon cite deux médailles contorniates de cette derniere, ſur leſquelles il s'eſt perſuadé de trouver Solon. L'imagination des Antiquaires eſt très-féconde; ne les privons point du ſeul plaiſir qui leur reſte.

MÉTROVISA *ou* **MITROVITZ**, (*Géog.*) ville de Hongrie ſur la Save, au comté de Sirmium, entre Raſtha vers le midi & Krſatz vers l'orient. On voit dans ce lieu, ſelon M. le comte de Marſilly, beaucoup de monumens d'antiquité; ce qui le porte à croire que les Romains y avoient envoyé une grande colonie, & que c'étoit peut-être dans cet endroit qu'étoit bâtie la célebre métropole, nommée *Sirmium*. (*D. J.*)

MÉTROUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) en général un temple conſacré à Cibele; mais en particulier celui que les Athéniens éleverent à l'occaſion d'une peſte, dont ils furent affligés pour avoir jetté dans une foſſe un des prêtres de la mere des dieux.

METS, (*Géog.*) ancienne & forte ville de France, capitale du pays Meſſin, avec une citadelle, un parlement & un évêché ſuffragant de Treves. Son nom latin eſt *Divodurus*, *Divodurum Mediomatricorum*, *civitas Mediomatricorum*, comme il paroît par Tacite, par Ptolomée, par la table de Peutinger, & par l'itinéraire d'Antonin. Peut-être que les ſources des fontaines que cette ville a dans ſes foſſés, ont occaſionné le nom de *Divodurum*, qui veut dire, *eau de fontaine*; du-moins, ſelon M. de Valois, *diu* en langue gauloiſe eſt une *fontaine*, & *dur* ſignifie *de l'eau*.

Quoi qu'il en ſoit, dans le quatrieme ſiecle, cette ville commença à prendre le nom du peuple *Médiomatrici*, & ce nom fut adopté par les écrivains juſqu'à l'onzieme ſiecle. Néanmoins dès le commencent du cinquieme, le nom du peuple *Médiomatrices* & le nom de la

ville furent changés en celui de *Metis* ou *Metæ*, dont l'origine eſt inconnue.

Mets étoit illuſtre ſous l'empire romain; car Tacite, (*Hiſt. liv. IV.*) lui donne le titre de *ſocia civitas*, ville alliée, & Ammian Marcellin l'eſtimoit plus que Treves ſa métropole.

En effet, *Mets* eſt une des premieres villes des Gaules qui dépoſant ſon ancienne barbarie, ſe ſoit policée à la maniere des Romains, & d'après leur exemple. Elle ſe ſignala par de magnifiques ouvrages, & donna à ſes rues les mêmes noms que portoient les rues de Rome les plus fréquentées, comme nous l'apprenons des inſcriptions du pays. Elle avoit un amphitéâtre, ainſi qu'un beau palais dont parle Grégoire de Tours, & qui a ſervi dans la ſuite de demeure aux rois d'Auſtraſie pendant environ 170 ans. Elle fit conſtruire ce bel aqueduc, dont les arches traverſant la Moſelle, s'élevoient plus de cent piés au-deſſus du courant de la riviere, ouvrage preſque égal à ce qui s'étoit jamais fait de plus magnifique en Italie dans ce genre.

Mais cette ville, après avoir été très-floriſſante, fut entierement ruinée par les Huns lorſqu'ils envahirent les Gaules ſous Attila.

Les Francs, ſous Childeric, s'emparerent des pays de *Mets* & de Treves, & y dominoient du tems de Sidonius Apollinaris. Clovis en reſta le maître, ainſi que des pays voiſins. Elle continua d'être le ſiege des rois de la France orientale ou d'Auſtraſie, & devint encore plus conſidérable que ſous les Romains, parce que ces rois d'Auſtraſie étendoient leur domination juſqu'en Saxe & en Pannonie. Les habitans de *Mets* les reconnurent pour leurs maîtres. Après eux, ils agréerent pour ſouverains les empereurs allemands, qui conquirent le royaume d'Auſtraſie.

Il eſt vrai que les évêques & les comtes qui étoient gouverneurs héréditaires de *Mets* y eurent beaucoup d'autorité, mais les empereurs ſeuls jouiſſoient du ſuprème domaine. Si les prélats de cette ville y battoient monnoie, ce droit leur étoit commun avec d'autres évêques & avec pluſieurs abbés en France, qui pour cela ne prétendoient pas être ſouverains. Enfin il eſt conſtant que ſous Charles-Quint *Mets* étoit une ville impériale libre, qui ne reconnoiſſoit pour chef que l'empereur.

Les choſes étoient en cet état l'an 1552, lorſqu'Henri II. par brigue & par adreſſe s'empara de *Mets* & s'en établit le protecteur, Charles-Quint aſſiégea bientôt cette ville avec une puiſſante armée, mais il fut contraint d'en lever le ſiege par la défenſe vigoureuſe du duc de Guiſe. Cependant les évêques de *Mets* admirent la ſouveraineté des empereurs, reçurent d'eux les inveſtitures, & leur rendirent la foi & hommage. Cet arrangement ſubſiſta juſqu'à l'an 1633, que Louis XIII. ſe déclara ſeigneur ſouverain de *Mets*, Toul & Verdun, & du tempore des trois évêchés, ce qui fut confirmé par le traité de Weſtphalie en 1648. On ne réſerva que le droit métropolitain ſur ces évêchés à l'archevêque de Treves, électeur de l'empire.

Il faut obſerver qu'il y a 200 ans que *Mets* étoit trois fois plus grande qu'elle n'eſt aujourd'hui. Elle ne contient guere actuellement que 20 mille ames.

Son évêché ſubſiſte depuis le commencement du iv. ſiecle, & c'eſt un des plus conſidérables qui ſoient à la nomination du roi. L'évêque prend le titre de prince du ſaint empire, & jouit de 90 mille livres de rente; ſon dioceſe contient environ 620 paroiſſes.

Mets eſt la ſeule ville du royaume où les Juifs ayent une ſynagogue, & où ils ſoient ſoufferts ouvertement. On eut bien de la peine en 1565 à accorder cette derniere grace, comme on s'exprimoit alors, à deux ſeules familles juives; mais le beſoin a engagé d'étendre inſenſiblement la tolérance, enſorte qu'en 1698 on comptoit dans *Mets* 300 familles juives, dont l'établiſſement confirmé par Louis XIV. a produit de grands avantages au pays. C'eſt aſſez de remarquer, pour le prouver, que pendant la guerre de 1700, les Juifs de *Mets* ont remonté la cavalerie de chevaux, & ont fait naître en ce genre un commerce de plus de 100 mille écus de bénéfice par an à l'état. Il falloit donc, en tolérant les Juifs, n'y point joindre de clauſe infamante qui éloignât les principaux d'entr'eux de ſe refugier à *Mets*; telle eſt la condition qu'on leur a impoſée de porter des chapeaux jaunes, pour les diſtinguer odieuſement; condition inutile à la police, contraire à la bonne politique, & qui, pour tout dire, tient encore de la barbarie de nos ayeux.

Les appointemens du gouverneur de *Mets* ſont de 24 mille livres par an, les revenus de la ville de 100 mille, & ſa dépenſe fixe de 50 mille.

Le pays ſe régit par une coutume particuliere, qu'on nomme *la coûtume de Mets*; & ce qui eſt fort ſingulier c'eſt que cette coûtume n'a jamais été ni rédigée, ni vérifiée.

Mets eſt ſituée entre Toul, Verdun & Treves, au confluent de la Moſelle & de la Seille, à 10 lieues de Toul, autant de Nancy N. O. 12 S. de Luxembourg, 13 E. de Verdun, 19 S. O. de Treves, 72 N. E. de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 23. 42'. 45". *lat.* 49. 7. 7.

Les citoyens de cette ville ne ſe ſont pas extrèmement diſtingués dans les ſciences; cependant Ancillon, Duchat, Ferri & Foés les ont cultivés avec honneur.

Ancillon (David) & ſon fils Charles, mort à Berlin en 1727, ont eu tous deux de la réputation en Belles-Lettres.

Duchat (Jacob le) a fait voir dans ſes écrits beaucoup de connoiſſance de nos anciens uſages & des vieux termes de notre langue; on lui doit la meilleure édition de Rabelais. Il eſt mort à Berlin en 1735, à 78 ans.

Ferri (Paul), en latin *Ferrius*, fit à 20 ans un *Catéchiſme de réformation*, auquel le célebre Boſſuet crut devoir répondre. Ferri étoit l'homme le plus diſert de ſa province; la beauté de ſa taille, de ſon viſage & de ſes geſtes relevoient encore ſon éloquence. Il eſt mort de la pierre en 1669, & on lui trouva plus de 80 pierres dans la veſſie.

Foés, en latin *Foeſius* (Anutius), décédé en 1596 à 68 ans, eſt un des grands Littérateurs qu'ait eu l'Europe en fait de médecine greque. Les Médecins lui doivent la meilleure interprétation qu'ils ayent en latin des œuvres d'Hippocrate, dont la bonne édition parut à Geneve en 1657, *in-fol.* (*D. J.*)

METTEUR EN ŒUVRE, ſ. m. eſt le nom que prennent des orfevres qui ne s'appliquent qu'à monter les pierres ſur l'or ou ſur l'argent. Ils ont les mêmes lois que ceux qu'on appelle *groſſiers*, ou qui font les plus gros ouvrages de l'Orfévrerie; ils ſont du même corps & de la même communauté. Ils ont les mêmes droits & les mêmes privileges.

L'art du *Metteur-en-œuvre* eſt ſur-tout connu en Allemagne, en Flandres, en France & en Angleterre. Mais il n'y a guere dans ce dernier pays, que les Allemands & les François qui exercent la *miſe en œuvre* avec réputation. Quant aux Allemands & aux François, on croit communément que les premiers travaillent plus finement & plus régulierement; mais le goût françois univerſellement goûté rend aux derniers ce qu'ils perdent du côté de l'habileté & de l'adreſſe. Les *Metteurs-en-œuvre* ne different des Bijoutiers qu'en ce qu'ils ne font que monter les pierres fines ou fauſſes ſur des bagues, des colliers, des pendans, ou autres ornemens de cette eſpece, au lieu que les autres font & enjolivent des tabatieres, étuis, pommes de cannes, boîtes de montres, &c.

METTEURS A' PORT, *terme de rivieres.* *Voy.* BOUT-A'-PORT.

METTRE, v. act. (*Gramm.*) ce mot a un grand nombre d'acceptions, qui toutes ont quelque rapport au lieu & à la ſituation dans le lieu: exemples, *mettre* un fat en place, *mettre* en apprentiſſage un enfant, *mettre* des troupes ſur pié, *mettre* à la loterie, ſe *mettre* au travail, *mettre* en couleur, *mettre* à mort, *mettre* bas, *mettre* hors, *mettre* à couvert, *mettre* à mal, *mettre* une choſe en quelqu'endroit, *&c.* *Voyez les articles ſuivans.*

METTRE, *appointement à*, (*Juriſprud.*) *voyez* ce qui a été dit *au mot* APPOINTEMENT. On peut ajouter que dans ces appointemens l'inſtruction eſt fort ſommaire; le procureur ne donne ordinairement qu'une ſeule requête ou inventaire de production, & tous les frais ne doivent pas paſſer une certaine ſomme. On appointe à *mettre* dans les matieres proviſoires. *Voyez* ce qui en eſt dit dans le praticien de Couchot, *tome II. à la fin.* (*A*)

METTRE, (*Marine.*) ce mot eſt employé *dans la marine* à certains uſages particuliers.

Mettre à la voile, c'eſt appareiller & ſortir d'un port ou d'une rade.

Mettre les voiles dedans, c'eſt ferler & plier toutes les voiles, ſans en avoir aucune qui ſoit déployée.

Mettre la grande voile à l'échelle, c'eſt amarrer le point de cette voile vis-à-vis de l'échelle par où on monte à bord, ou bien au premier des grands haubans.

Mettre les baſſes voiles ſur les cargues, c'eſt ſe ſervir de cargues pour trouſſer les voiles par en-bas.

Mettre à terre, c'eſt deſcendre du monde, ou autre choſe du vaiſſeau, à terre.

Mettre à bord, c'eſt tirer ou porter dans le vaiſſau.

Mettre un matelot à terre, c'eſt le débarquer & le renvoyer quand il ne fait pas ſon devoir.

Mettre une ancre en place, c'eſt l'amener dans la place où elle doit être au côté de l'avant du vaiſſeau.

Mettre le linguet, c'eſt *mettre* la piece de bois, nommée *linguet* ou *élinguet*, contre une des fuſées ou taquets du cabeſtan, pour l'empêcher de dévirer ou de retourner en arriere.

METTRE, (*Comm.*) terme qui a différentes ſignifications dans le commerce.

Mettre ſes effets à couvert, ſe dit ordinairement en mauvaiſe part d'un négociant qui détourne ce qu'il a de meilleur & de plus précieux, dans le deſſein d'une banqueroute frauduleuſe. *Voyez* BANQUEROUTE.

Mettre au-deſſus d'un autre, c'eſt enchérir ſur le prix qui a été offert d'une marchandiſe dans une vente publique.

Mettre, ſignifie quelquefois *s'enrichir*, comme quand on dit *mettre ſol ſur ſol*; & quelquefois avancer ou dépenſer pour la part qu'on prend dans une ſociété ou entrepriſe de commerce. J'ai dépenſé cent mille écus à cette manufacture, je n'y veux plus rien *mettre*.

Mettre de bon argent avec du mauvais, c'eſt faire des avances ou dépenſes ſans eſpérance de les retirer.

Mettre avec le pronom poſitif, ſignifie *s'appliquer*, *s'employer*. Ce jeune homme a eu raiſon de ſe *mettre* au commerce, il y réuſſit. *Dict. de Commerce.*

METTRE L'AME; les *Boiſſeliers* ſe ſervent de ce terme pour ſignifier l'action par laquelle ils garniſſent les ſoufflets d'une ſorte de ſoupape de cuir, par laquelle l'air s'introduit dans le ſoufflet quand on l'ouvre, & ſort par la douille, quand on le ferme.

METTRE EN TENON, *en terme de Boiſſelier*, c'eſt retenir les deux extrémités du corps du ſceau dans un tenon ou eſpece de pinces de bois pour les clouer plus facilement enſemble.

METTRE EN SOIE, *en terme de Boutonnier*, c'eſt couvrir des morceaux de vélin découpés à l'emporte-piece, d'une ſoie qui s'étend deſſus à meſure qu'on l'amene avec la bobine que l'on tient en ſa main, montée ſur une brochette à lier, *voyez* BROCHETTE A' LIER. En même tems que la ſoie couvre le vélin, elle aſſujettit la cannetille ſur ſes bords, en ſe fixant ſur chacun de ſes crans. *Voyez* CANNETILLE.

METTRE EN CHANTIER, *chez les Charpentiers*, c'eſt lorſqu'on peut travailler une piece de bois, la poſer ſur deux autres pieces de bois qu'on nomme *chantiers*.

METTRE LES BOIS EN LEUR RAISON, *chez les Charpentiers*, c'eſt poſer les pieces de bois qui doivent ſervir à un édifice, ſur les chantiers, chaque morceau en ſon lieu.

METTRE UNE PIECE DE BOIS ſur ſon roide ou ſur ſon fort, (*Charpentier*) c'eſt lorſqu'elle eſt courbe mettre le bombement en contre-haut ou par-deſſus.

METTRE EN TRAIN, *terme d'Imprimerie*, c'eſt mettre une forme ſur la preſſe, & la ſituer de façon qu'elle ſe trouve juſte ſous le milieu de la platine, l'arrêter avec des coins, abbaiſſer deſſus la friſquette pour couper ce qui pourroit mordre, & coller aux endroits qui pourroient barbouiller, faire la marge, placer les pointures, faire le regiſtre, & donner la tierce. *Voyez* FRISQUETTE, REGISTRE, TIERCE.

METTRE, ſe dit, *en terme de manege*, des façons de dreſſer ou de manier un cheval. Ce cheval eſt propre à *mettre* aux courbettes, à caprioles, aux airs relevés. *Voyez* COURBETTE, AIR.

Mettre un cheval au pas, au trot, c'eſt le faire aller au pas, au trot, au galop. *Voyez* PAS, TROT, GALOP. *Mettre un cheval dedans*, c'eſt-à-dire le dreſſer, le mettre dans la main & dans les talons. On dit auſſi *mettre un cheval ſous le bouton*, pour dire le tenir en état par le moyen du bouton des rènes qu'on abaiſſe, comme ſi le cavalier étoit deſſus.

Mettre un cheval hors d'haléine, c'eſt le faire courir au-delà de ſes forces. *Mettre ſur le dos*. *Voyez* VOLTE. *Mettre ſur les hanches*. *Voyez* ASSEOIR. *Mettre au vert*. *Voyez* VERT. *Mettre au filet*, c'eſt lui tourner le cul à la mangeoire pour l'empêcher de manger, & lui mettre un filet dans la bouche. *Mettre ſur le crotin*, c'eſt mettre du crotin mouillé ſous les piés de devant du cheval. *Mettre dans les piliers*, c'eſt attacher un cheval avec un caveſſon aux piliers du manege, pour l'accoutumer ſur les hanches. *Mettre la lance en arrêt*, c'eſt diſpoſer ſa lance comme il eſt expliqué au *mot lance*. *Voyez* LANCE. *Mettre la gourmette à ſon point*. *Voyez* POINT. *Mettre un raſſis*. *Voyez* RASSIS. *Mettre ſes dents*, ſe dit d'un cheval à qui les dents qui ſuccedent à celles de lait commencent à paroître. *Mettre bas*: *Voyez* POULINER.

METTRE EN FUT, chez les *Menuiſiers*, c'eſt monter le fer d'un outil de la claſſe des rabots, varlopes, ſur ſon bois qu'on appelle *fut*.

METTRE EN CIRE, opération du *Metteur-en-œuvre* qui conſiſte à ranger ſur un bloc de cire toutes les parties d'un ouvrage, l'ordre, & l'inclinaiſon qu'elles doivent avoir toutes montées pour les ſouder enſemble avec ſuccès: comme il y a fort peu d'ouvrages de Metteurs-en-œuvre, tels que les aigrettes, les nœuds, les colliers, *&c.* qui ne ſoit compoſé d'un nombre conſidérable de pieces ſéparées; l'ouvrier prépare d'abord ſéparément chaque partie, & lorſqu'elles ſont toutes diſpoſées il prend une plaque de tôle ſur laquelle il y a un bloc de cire, auquel il donne la forme de ſon deſſein, & le mouvement qui lui convient; ſur ce bloc ramolli il arrange chaque partie ſelon l'ordre, l'élévation, & le mouvement qui eſt propre à chacune d'elles: de cette opération dépend ſouvent la bonne grace d'un ouvrage, parce qu'il ne ſort plus de-là que pour être arrêté par la ſoudure, & que cette derniere opération une fois faite, il n'eſt plus poſſible d'en changer la diſpoſition.

METTRE EN TERRE, opération du *Metteur-en-œuvre*, qui ſuit celle de la miſe en cire. Lorſque toutes les pieces d'un ouvrage ſont arrangées ſur la cire, telles que nous l'avons dit ci-deſſus, on le couvre totalement d'une terre apprêtée exprès, & déliée avec un peu de ſel pour y donner plus de conſiſtence, de l'épaiſſeur d'environ un pouce; on la fait ſécher à très-petit feu, ſur de la cendre chaude, & lorſque cela eſt entierement ſec & cuit, on fait fondre la cire qui eſt deſſous, on enleve cette terre qu'on fait recuire pour brûler le reſte de la cire, & ſur le deſſous des chatons, & entre ces chatons, qui reſtent alors totalement à découvert, l'ouvrier poſe les grains d'argent néceſſaires pour joindre toutes les parties enſemble, & les paillons de ſoudure, que l'on couvre de borax, & en cet état on porte le tout au feu de la lampe, & on arrête ainſi par la ſoudure, toutes les parties qui ne ſont plus qu'un tout; alors on caſſe la terre, & l'ouvrier continue ſes opérations.

METTRE EN OEUVRE, l'art de mettre en œuvre eſt l'art de monter les pierre fines ou fauſſes, & les diamans, *&c.* ſur l'or & l'argent.

METTRE AU BLEU, c'eſt un *terme de Plumaſſier*, qui ſignifie l'opération par laquelle on met les plumes dans de l'eau bleue faite avec de l'indigo, comme celle dont on ſe ſert pour le linge.

METTRE EN PRESSE. *Voyez* PRESSE.

METTRE LES FICELLES A' LA COLLE, (*Relieure*) quand les ficelles ſont épointées, on prend un peu de colle de pâte dans ſes doigts, & l'on en met aux ficelles; on dit *mettre les ficelles à la colle*. *Voyez* TORTILLER, COUDRE.

METTRE EN MAIN, *terme de Fabrique des étoffes de ſoie*, mettre en main la ſoie, c'eſt la préparer pour la mettre en teinture; pour la *mettre en main* on défait les matteaux que l'on enfile à une cheville, qui fait partie de l'outil qu'on appelle *mettage en main*. On choiſit la ſoie écheveau par écheveau pour en ſéparer les différentes qualités; enſuite quand il y a une certaine quantité d'écheveaux, je veux dire trois ou quatre, ſuivant leur groſſeur, on en fait une pantine que l'on tord, & à laquelle on fait une boucle; on met autour de cette flotte un fil que l'on noue, afin que le Teinturier ne les confonde pas quand il les défait pour les teindre.

Quand il y a quatre pantines de faites, on les tord enſemble, & ces quatre pantines de ſoie unies enſemble s'appellent communément *une main de ſoie*.

METTRE SUR LE POT, *en terme de Rafineur*, c'eſt emboîter la tête du pain ſur un pot d'une grandeur proportionnée à la forme qui le contient, & propre à recevoir le premier ſirop qui en découle.

METTRE BAS *ou* QUITTER SON BOIS, c'eſt ce que le cerf fait au printems.

METYCHIUM, (*Antiq. grec.*) nom d'un des cinq principaux tribunaux civils d'Athènes; les quatre autres étoient l'Hélide, le Parasbyte, le Trigonum, & le tribunal des Arbitres. Le *Metychium* tiroit ſon nom de l'architecte Metychius, qui fut l'ordonnateur du bâtiment, où les juges s'aſſembloient. On le nommoit auſſi *Batrachioum* & *Phonikoum*, ſoit à cauſe des peintures dont il étoit orné, ſoit parce qu'il étoit tendu de rouge. (*D. J.*)

METZCUITLATL, (*Hiſt. nat.*) nom que ſuivant François Ximenez, les Mexicains donnent à une pierre qui reſſemble à la pierre ſpéculaire ou au gypſe en lames, mais qui eſt un vrai talc, vû que l'action du feu ne produit aucun changement ſur elle. Cette pierre eſt d'un jaune d'or tirant un peu ſur le pourpre. *Voyez* De Laet, *de gemmis & lapidibus*.

MEVANIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans l'Umbrie. Ptolomée, *liv III. ch. j.* la donne aux Vilumbres qui habitoient la partie orientale de l'Umbrie: ſes habitans ſont appellés *Mévénates* par Pline. Cette ville étoit renommée par la quantité de bêtes à cornes blanches, qu'on y élevoit pour les ſacrifices, & c'eſt ce que prouve ce vers de Lucain:

Tauriferis ubi ſeſe Mevania *campis*
Explicat, *liv. I. v.* 473.

ME'VAT, (*Géog.*) province des Indes, dans les états du grand-mogol.

MEUBLES, *mobilia*, (*Gramm. & Juriſprud.*) ſont toutes les choſes qui peuvent ſe tranſporter facilement d'un lieu à un autre ſans être détériorées, tels que les habits, linges & hardes, les *meubles* meublans, c'eſt-à-dire les *meubles* qui ſervent à garnir les maiſons, tels que les lits, tapiſſeries, chaiſes, tables, uſtenſiles de cuiſine, les livres, papiers, *&c.* tels ſont auſſi les beſtiaux, volailles, uſtenſiles de labour, de jardinage & autres; l'argent comptant, les billets & obligations pour une ſomme à une fois payer; les bijoux, pierreries, la vaiſſelle d'argent, les glaces & tableaux, lorſque ces *meubles* ne ſont point attachés pour perpétuelle demeure.

Les matériaux préparés & amenés ſur le lieu pour bâtir, ſont auſſi réputés *meubles* tant qu'ils ne ſont point employés.

Il en eſt de même des preſſes d'Imprimerie, des moulins ſur bateaux, des preſſoirs qui ſe peuvent deſaſſembler, du poiſſon en boutique ou reſervoir, & des pigeons en voliere deſtinés pous l'uſage de la maiſon.

C'eſt ainſi que le bois coupé, le blé, foin ou grain ſoyé ou fauché, eſt réputé *meuble*, quoiqu'il ſoit encore ſur le champ & non tranſporté.

Il y a même des choſes qui ſont réputées *meubles* par fiction, quoiqu'elles ne le ſoient pas encore en effet.

Tels ſont dans certaines coutumes les fruits naturels ou induſtriaux, leſquels ſont réputés *meubles* après le tems de la maturité ou coupe ordinaire, quoiqu'ils ne ſoient pas encore ſéparés du fonds. *Voyez les coutumes de Reims. Bourbonnois*, *Normandie*.

Les fruits pendans par les racines ſont auſſi réputés *meubles* relativement aux conjoints.

Un immeuble eſt réputé *meuble* en tout ou en partie, en vertu d'une clauſe d'ameubliſſement.

En Artois, les catheux ſecs, qui ſont les bâtimens, & les catheux verds, qui ſont les arbres, ſont réputés *meubles* dans les ſucceſſions.

Il y a au contraire des *meubles* qui dans certains cas ſont réputés immeubles, tels que les deniers provenant du rachat d'une rente appartenante à un mineur. *Coutume de Paris*, *article* 94.

Les actions ſont *meubles* ou immeubles ſelon leur objet: ſi l'action tend à avoir quelque choſe de mobilier, elle eſt *meuble*; ſi elle a pour objet un immeuble, elle eſt de même nature.

Dans quelques coutumes, comme Reims & autres, les rentes conſtituées ſont *meubles*, quoique ſuivant le droit commun elles ſoient réputées immeubles.

Les *meubles* ſuivent la perſonne & le domicile, c'eſt-à-dire qu'en quelque lieu qu'ils ſe trouvent de fait, ils ſont toujours régis par la loi du domicile, ſoit pour les ſucceſſions, ſoit pour les diſpoſitions que l'on en peut faire.

Il faut excepter le cas de deshérence & de confiſcation dans lequel les *meubles* appartiennent à chaque ſeigneur haut juſticier dans le territoire duquel ils ſont trouvés.

Le plus proche parent eſt héritier des *meubles*, ce qui n'empêche pas que l'on n'en puiſſe diſpoſer autrement.

Celui qui eſt émancipé a l'adminiſtration de ſes *meubles*.

La plûpart des coutumes permettent à celui qui eſt marié ou émancipé ayant l'âge de vingt ans, de diſpoſer de ſes *meubles*, ſoit entre-vifs ou par teſtament.

Il eſt permis, ſuivant le droit commun, de leguer tous ſes *meubles* à un autre qu'à l'héritier préſomptif, ſauf la légitime pour ceux qui ont droit d'en demander une. Il y a auſſi quelques coutumes qui reſtraignent la diſpoſition des *meubles* quand le teſtateur n'a ni propres ni acquêts.

On dit en Droit que *mobilium vilis eſt poſſeſſio*, ce qui ne ſignifie autre choſe, ſinon que l'on n'a pas communément le même attachement pour conſerver ſes *meubles* en nature comme pour ſes immeubles.

Suivant le droit romain, les *meubles* ſont ſuſceptibles d'hypotheque auſſi bien que les immeubles; non-ſeulement ils ſe diſtribuent par ordre d'hypotheque entre les créanciers lorſqu'ils ſont encore en la poſſeſſion du débiteur; mais ils peuvent être ſuivis par hypotheque lorſqu'ils paſſent entre les mains d'un tiers.

Dans les pays coutumiers on tient pour maxime que les *meubles* n'ont point de ſuite par hypotheque, ce qui ſemble n'exclure que le droit de ſuite entre les mains d'un tiers; néanmoins on juge auſſi qu'ils ne ſe diſtribuent point par ordre d'hypotheque, quoiqu'ils ſoient encore entre les mains du débiteur: c'eſt le premier ſaiſiſſant qui eſt préféré ſur le prix.

Il y a néanmoins des créanciers privilégiés qui paſſent avant le premier ſaiſiſſant, tel que le nanti du gage.

Il y a des *meubles* non-ſaiſiſſables, ſuivant l'ordonnance, ſavoir le lit & l'habit dont le ſaiſi eſt vêtu, les bêtes & uſtenſiles de labour. On doit auſſi laiſſer au ſaiſi une vache, trois brebis ou deux chevres; & aux eccléſiaſtiques qui ſont dans les ordres ſacrés, leurs meubles deſtinés au ſervice divin ou ſervans à leur uſage néceſſaire, & leurs livres juſqu'à cinquante écus. *Voyez l'ordonnance de* 1667., *titre* 33.

Voyez aux inſtitutes le titre *de rerum diviſione*, & au *mot* IMMEUBLE, HÉRITIER, HYPOTHEQUE & SUITE.

MEUBLE, adj. (*Jardinage.*) On dit, quand on a labouré une terre, qu'elle eſt *meuble*, c'eſt-à-dire qu'elle eſt propre à recevoir la ſemence qui lui convient.

MEUDON, (*Géogr.*) en latin *Medo* dans les anciens titres; maiſon royale de France ſur un côteau qui s'éleve dans une plaine aux bords de la Seine, à deux lieues de Paris. Nicolas Sanſon, M. Chatelain, M. de Valois, Cellarius, Weſſeling, & M. de la Martiniere, ſe ſont tous trompés en prenant *Meudon* pour le *Metioſedum* dont parle Céſar au *VII. liv.* de la guerre des Gaules. *Voyez* METIOSEDUM. (*D. J.*)

MEVE'LEVITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) eſpece de dervis ou de religieux turcs, ainſi nommés de Meveleva leur fondateur. Ils affectent d'être patiens, humbles, modeſtes & charitables: on en voit à Conſtantinople conduire dans les rues un cheval chargé d'outres ou de vaſes remplis d'eau pour la diſtribuer aux pauvres. Ils gardent un profond ſilence en préſence de leurs ſupérieurs & des étrangers, & demeurent alors les yeux fixés en terre la tête baiſſée & le corps courbé. La plûpart s'habillent d'un gros drap de laine brune: leur bonnet, fait de gros poil de chameau tirant ſur le blanc, reſſemble à un chapeau haut & large qui n'auroit point de bords. Ils ont toujours les jambes nues & la poitrine découverte, que quelques uns ſe brûlent avec des fers chauds en ſigne d'auſtérité. Ils ſe ceignent avec une ceinture de cuir, & jeûnent tous les jeudis de l'année. Guer, *mœurs des Turcs*, *tome I.*

Au reſte, ces *mevélevites*, dans les accès de leur dévotion, danſent en tournoyant au ſon de la flûte, ſont grands charlatans, & pour la plûpart très-débauchés. *Voyez* DERVIS.

MEULAN, *Mellentum*, ou *Medlintum*, (*Géogr.*) petite ville de l'Iſle de France, bâtie en forme d'amphithéâtre ſur la Seine. C'eſt une ville ancienne, puiſque dans les premiers ſiecles de la monarchie elle a été le partage d'un fils de France, que l'on nommoit le comte Galeran de *Meulan*. Elle eſt régie conjointement avec Mantes par une même coutume particuliere, qui fut rédigée en 1556. Sa ſituation eſt à 3 lieues de Mantes & de Poiſſy, & à 8 au-deſſous de Paris. *Long.* 19. 32. *lat.* 49. 1. (*D. J.*)

MEULE, ſ. f. (*Art. méchaniq. & Gramm.*) bloc de pierre, d'acier ou de fer taillé en rond, & deſtiné à deux uſages principaux, émoudre ou aiguiſer les corps durs, ou les broyer. On broye au moulin les graines avec des *meules* de pierre; on aiguiſe les inſtrumens tranchans chez les Couteliers & les Taillandiers à la *meule* de pierre. On fait les *meules* à broyer de pierre dure: celles à aiguiſer de pierre qui ne ſoit ni dure ni tendre. Pour tailler les premieres, on ſe ſert d'un moyen bien ſimple: on va à la carriere, on coupe en rond la *meule* de l'épaiſſeur & du diametre qu'on veut lui donner, en ſorte qu'elle ſoit toute formée, excepté qu'elle tient à la maſſe de pierre de la carriere par toute ſa ſurface inférieure, qu'il s'agit de détacher, travail qui ſeroit infini ſi l'on n'eût trouvé le moyen de l'abréger, en formant tout-au tour une petite excavation priſe entre la *meule* même & le banc de la carriere, & en enfonçant à coups de maſſe dans cette excavation des petits coins de bois blanc; quand ces coins ſont placés, on jette quelques ſeaux d'eau: l'eau va imbiber ces coins de bois; ils ſe renflent, & telle eſt la violence de leur renflement, que le ſeul effort ſuffit pour ſéparer la *meule* du banc auquel elle tient, malgré ſa peſanteur, &

malgré l'étendue & la force de ſon adhéſion au banc. Les *meules* à aiguiſer des Taillandiers & des Fourbiſſeurs ſont les plus grandes qui s'emploient: plus un inſtrument à émoudre eſt large & doit être plat, plus la *meule* doit être grande; car plus elle eſt grande, plus le petit arc de ſa circonférence ſur lequel l'inſtrument eſt appliqué tandis qu'on l'aiguiſe, approche de la ligne droite. Il y a des *meules* à aiguiſer de toutes grandeurs: elles ſont de grès ni trop tendre ni trop dure; trop tendre, il prendroit trop facilement l'eau dans laquelle la *meule* trempe en tournant: la *meule* s'imbiberoit juſqu'à l'arbre ſur lequel elle eſt montée, & la force centrifuge ſuffiroit pour la ſéparer en deux, accident où la perte de la *meule* eſt le moins à craindre: l'ouvrier peut en être tué. Si elle ne ſe fend pas, elle s'uſe fort vîte. Trop dure, & par conſéquent d'un grain trop petit & trop ſerré, elle ne prend pas ſur le corps dur & ne l'uſe point. Il eſt important que la *meule* ſur laquelle on émout trempe dans l'eau par ſa partie inférieure; ſans cela le frottement de la piece ſur elle échaufferoit la piece au point qu'elle bleuiroit & ſeroit détrempée. Les *meules* des Diamantaires ſont de fer, *&c*..

Meule *de moulin*, (*Antiq.*) Les *meules de moulin* de l'antiquité que l'injure des tems à conſervées, ſont toutes petites & fort différentes de nos *meules* modernes. Thoresby rapporte qu'on en a trouvé deux ou trois en Angleterre parmi d'autres antiquités romaines, qui n'avoient que vingt pouces de long & autant de large. Il eſt très vraiſſemblable que les Egyptiens, les Juifs & les Romains ne ſe ſervoient point de chevaux, de vent ou d'eau, comme nous faiſons, pour tourner leurs *meules*, mais qu'ils employoient à cet ouvrage pénible leurs eſclaves & leurs priſonniers de guerre; car Samſon étant priſonnier des Philiſtins, fut condamné dans ſa priſon à tourner la *meule*. Il eſt expreſſément défendu dans l'Ecriture de les mettre en gage. Les Juifs déſignoient le grand poids de l'affliction d'un homme, par l'expreſſion proverbiale d'une *meule* qu'il portoit à ſon col; ce qui ne peut guere convenir qu'à l'eſpece de petite *meule* que le haſard a fait découvrir dans ces derniers tems. (*D. J.*)

Meule, *outil de Charron*. Cette *meule* eſt à-peu-près ſemblable à celle des Taillandiers, eſt montée ſur un chaſſis, & eſt mue par une barre de fer faite en manivelle. Elle ſert aux Charrons pour donner le fil & le tranchant à leurs outils.

Meule, en *terme de Cloutier d'épingle*, eſt une roue d'acier trempé montée ſur deux tampons, *voyez* Tampons, & miſe en mouvement par une autre grande roue de bois tournée par toute la force d'un homme, & placée vis-à-vis la *meule* à quelque diſtance. Cette *meule* eſt couverte d'un chaſſis de planche des deux côtés & au-deſſus, d'où pend un carreau de verre pour garantir l'ouvrier des parcelles de fer enflammées que la *meule* détache des clous qu'on y affine. *Voyez* Affinier, *Voyez les fig. & les Pl. du Cloutier d'épingle*.

Meule à l'uſage *des Couteliers*. *Voyez l'article* Coutelier.

Meule, en *terme d'Epinglier*, eſt une roue de fer en plein tailladée ſur les ſurfaces en dents plus ou moins vives, ſelon l'uſage auquel on l'emploie. L'ébauchage exige qu'elles ſoient plus tranchantes, & l'affinage en demande de plus douces. Ces *meules* ſont d'un fer bien trempé; quand elles ſont trop uſées, on les remet au feu; on lime ce qui reſte de dents juſq'à ce que la place ſoit bien égale, & on les refait enſuite avec un ciſeau d'acier fort aigu, ſur des traits qu'on marque au compas & à la regle. Les *meules* ſont montées dans un billot percé à jour & en quarré ſur des pivots où leur arbre joue; elles tournent à l'aide d'une eſpece de roue de rouet, dont la corde vient ſe rendre ſur une noix de l'arbre de la *meule*. Le billot n'eſt point ouvert par en haut; il y a vis-à-vis du côté de la *meule* un établi ou maniere de ſellette, plus haute derriere l'ouvrier que vers le billot: l'ouvrier y eſt aſſis les jambes croiſées en deſſous à la maniere des Tailleurs. *Voyez les figures & les Pl. de l'Epinglier, & la fig. de la* meule *en particulier, repréſentée parmi les Pl. du Cloutier d'épingles*.

Meule, *terme de Fondeur de cloches*, eſt un maſſif de maçonnerie dans lequel on aſſujettit un piquet de bois ſur lequel tourne comme ſur un pivot une des branches du compas de conſtruction qui ſert à conſtruire le moule d'une cloche. *Voyez les figures*, *Pl. de la fonderie des cloches*, & *l'arcicle* Fonte des cloches.

Meule *de foin*, (*Jardinage.*) eſt une grande élévation d'herbes que l'on arrange & que l'on tripe ou foule pour former une pyramide ſur laquelle l'eau roule, & l'on dit que le foin eſt fanné quand il eſt *ammeulé*.

Meule. Les *Miroitiers-Lunetiers* ont des *meules* de grès qu'ils tirent de Lorraine, ſur leſquelles ils arrondiſſent la circonférence des verres des lunettes, & autres ouvrages d'optique. *Voyez* Grés.

Meules, ſ. f. (*Verrerie.*) morceaux de verre qui s'attachent aux cannes pendant qu'on s'en ſert, & qui s'en détachent quand elles ſe refroidiſſent.

Meules, (*Vénerie.*) c'eſt le bas de la tête d'un cerf, d'un daim & d'un chevreuil, ce qui eſt le plus proche du maſſacre; c'eſt la fraiſe & les pierrures qui ſe forment. Les vieux cerfs ont le tour de la *meule* large & gros, bien pierré & près de la tête.

MEULIERE, moilon de (*Architect.*) ſe dit de tout moilon de roche mal-fait, plein de trous, & fort dur. Ce moilon eſt fort recherché pour conſtruire des murs en fondation & dans l'eau.

Meuliere, *pierrre de* (*Hiſt. nat. Minéral*) nom générique que l'on donne à des pierres fort dures, mais remplies de trous & d'inégalités, dont on ſe ſert pour faire des meules de moulins. On ſent que l'on peut employer des pierres de différentes eſpeces pour cet uſage, cependant il faut toujours qu'elles aient de la dureté & de la rudeſſe pour pouvoir mordre ſur les grains. Dans quelques pays on fait des meules avec du granite; dans d'autres on prend une eſpece de grais compacte & à gros grains. Wallerius donne le nom de *pierres à meules* à un quartz rempli de trous comme s'il étoit rongé des vers.

La pierre dont on ſe ſert pour faire des meules aux environs de Paris ſe tire ſur-tout de la Ferté-ſur-Jouare, c'eſt une pierre de la nature du caillou ou du quartz; elle eſt opaque, très-dure, & remplie de petits trous; on la trouve par de grands blocs dans la terre. Quand on veut en faire des meules on commence par arrondir un bloc, & on lui donne le diametre convenable; on lui donne auſſi telle épaiſſeur qu'on juge à propos, en enlevant la terre qui eſt au tour: pour lors à coups de ciſeaux on forme une entaille qui regne tour-au tour de la maſſe de pierre arrondie, & l'on y fait entrer des coins de bois, enſuite on remplit le creux avec de l'eau, qui en faiſant gonfler les coins de bois qu'on a fait entrer dans l'entaille, font que le meule ſe fend & ſe ſépare horiſontalement. On continue de même à creuſer pour ôter la terre, & à arrondir le bloc de *pierre de meuliere*, & l'on ne fait la même opération que pour la premiere meule.

On donne encore aſſez improprement le nom de *pierre de meuliere* à une pierre dure remplie de trous & comme rongée, qui ſe trouve en morceaux détachés dans quelques endroits des environs de Paris, à peu de profondeur en terre: cette pierre eſt très-bonne pour bâtir, parce que les inégalités dont elle eſt remplie font qu'elle prend très-bien le mortier. (—)

MEUM, ſ. m, (*Botan.*) M. de Tournefort place cette plante parmi les fenouilles, & l'auroit appellée volontiers *fœniculum alpinum, perenne, capillaceo folio, odore medicato*, ſi le nom de *meum* n'étoit approuvé par le long uſage. Les Anglois la nomment *ſpignel*.

Les racines du *meum* ſont longues d'environ neuf, pouces, partagées en pluſieurs branches, plongées dans la terre obliquement & profondément; de leur ſommet naiſſent des feuilles, dont les queues ſont longues d'une coudée, & cannelées. Ces feuilles ſont découpées juſqu'à la côte, en lanieres très-étroites comme dans le fenouil, plus nombreuſes, plus molles & plus courtes.

Du milieu de ces feuilles s'élevent des tiges ſemblables à celles du fenouil, cependant beaucoup plus petites, triées, creuſes, branchues, & terminées par des bouquets de fleurs blanches, diſpoſées en maniere de paraſol. Elles ſont compoſées de pluſieurs pétales en roſe, portés ſur un calice qui ſe change en un fruit à deux graines, oblongues, arrondies ſur le dos, cannelées & applaties de l'autre côté: elles ſont odorantes, ameres, & un peu âcres. Comme la racine du *meum* eſt de celles qui ſubſiſtent pendant l'hiver, elle reſte garnie de fibres chevelues vers l'origine des tiges, & ces fibres ſont les queues des feuilles deſſéchées.

Pline dit que le *meum* étoit de ſon tems étranger en Italie, & qu'il n'y avoit que des démecins en petit nombre qui le cultivoient; préſentement il vient de lui-même en abondance, non-ſeulement en Italie, mais encore en Eſpagne, en France, en Allemagne & en Angleterre.

On ne ſe ſert que de la racine dans les maladies, quoiqu'il ſoit vraiſſemblable que la graine ne manqueroit pas de vertus pour atténuer & diviſer les humeurs viſqueuſes & ténaces. On nous apporte cette racine ſéchée des montagnes d'Auvergne, des Alpes & des Pyrénées. Elle eſt oblongue, de la groſſeur du petit doigt, branchue, couverte d'une écorce de couleur de rouille de fer en-de-

hors,

hors, pâle en-dedans, & un peu gommeuſe. La moëlle qu'elle renferme eſt blanchâtre, d'une odeur aſſez ſuave, approchante de celle du panais, mais plus aromatique ; & d'un goût qui n'eſt pas deſagréable, quoiqu'on peu âcre & amer.

Cette racine de *meum* n'étoit pas inconnue aux anciens Grecs ; ils l'appelloient *athamantique*, peut-être parce qu'ils eſtimoient le plus celle qu'on trouvoit ſur la montagne de Theſſalie, qui ſe nommit *athamante*. Elle entre encore d'après l'exemple des anciens, dans le mithridate & la thériaque de nos jours. On multiplie la plante qui fournit le *meum*, ſoit de graine, ſoit de racine, & cette derniere méthode eſt la plus prompte. (*D. J.*)

Meum, (*Mat. méd.*) *meum* athamantique eſt chez les Droguiſtes une racine oblongue de la groſſeur du petit doigt, branchue, dont l'écorce eſt de couleur de rouille de fer en-dehors, pâle en-dedans, un peu gommeuſe, renfermant une moëlle blanchâtre d'une odeur aſſez agréable, preſque comme celle du panais, mais cependant plus aromatique ; d'un goût qui n'eſt pas deſagréable, quoiqu'il ſoit un peu âcre & amer. On nous l'apporte ſéchée des montagnes d'Auvergne, des Alpes & des Pyrénées.

Le *meum* n'étoit pas inconnu aux anciens Grecs ; ils l'appellent *athamantique*, ou parce qu'il a été inventé par Athamas, fils d'Eole & roi de Thebes, ou parce qu'on regardoit comme le plus excellent celui qui naiſſoit ſur une montagne de Theſſalie appellée *athamante*. Geoffroi, *matiere médicale*. Le *meum* eſt compté avec raiſon parmi les atténuans les plus actifs, les expectorans, les ſtomachiques, carminatifs, emmenagogues & diurétiques. On s'en ſert fort peu cependant dans les preſcriptions magiſtrales ; il entre dans pluſieurs compoſitions officinales, & ſur-tout dans les anciennes, telles que le mithridate & la thériaque. On en retire une eau diſtillée ſimple, qui étant aromatique, doit être comptée parmi les eaux diſtillées utiles. *Voyez* Eau distillées. Cette racine eſt auſſi un ingrédient utile de l'eau générale de la pharmacopée de Paris. (*b*)

MEUNICR, TETARD, VILAIN, CHEVESNE, CHOUAN, ſ. m. *capito*, (*Hiſt. nat.*) poiſſon de riviere que l'on trouve communément près des moulins ; il ſe plait auſſi dans les endroits fangeux & remplis d'ordures. Il a deux nageoires au-deſſous des ouies, deux autres au bas du ventre, à peu près ſur le milieu de ſa longueur, une derriere l'anus, & une ſur le dos. La tête eſt groſſe ; la bouche dénuée de dents, & le palais charnu. La chair de ce poiſſon a un goût fade, elle eſt blanche & remplie d'arrêtes. Rondelet. *hiſt. des poiſſ. de riviere, chap. xij. Voyez* Poisson.

Meunier, *Voyez* Martin-pêcheur.

Meunier. *ou* Blanc, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt une maladie commune aux arbres, principalement aux pêchers, aux fleurs & aux herbes potageres, telles que le melon & le concombre ; c'eſt une eſpece de lepre qui gagne peu auprès les feuilles, les bourgeons ou rameaux, les fruits, & les rend tout blancs & couverts d'une ſorte de matiere cotoneuſe, qui bouchant les pores, empêche leur tranſpiration, & par conſéquent leur cauſe un grand préjudice. Quelques expériences que l'on ait faites, on n'a point encore pû y trouver du remede.

Meunier, (*Pêche.*) eſt un poiſſon de riviere, eſpece de barbeau, qui a une groſſe tête, les écailles luiſantes, la chair blanche & molle, & qui eſt tout blanc, mais moins deſſus le dos que ſous le ventre : on lui donne pluſieurs noms ; les uns l'appellent *têtard* ou *têtu*, parce qu'il a une groſſe tête ; les autres *meunier*, parce qu'on le trouve le plus ordinairement autour des moulins, ou parce qu'il a la chair blanche ; enfin on lui donne auſſi les noms de *mulet*, *majon*, ou *menge*, du mot latin *mugil* ; il a dans la tête un os entouré de pointes comme une chataigne : il ſe nourrit de bourbe, d'eau & d'inſectes, qui nagent ſur la ſuperficie, on le prend à la ligne, & on appâte l'hameçon avec des grillots qu'on trouve par les champs, ou des grains de raiſin, ou avec une eſpece de mouche qu'on trouve cachée en hiver le long des rivieres. Il y en a qui ſe ſervent de cervelles de bœuf : ce poiſſon ne va jamais ſeul, ce qui fait qu'on en prend beaucoup, ſoit à la ligne, ſoit aux filets.

Il y en a encore une autre eſpece, dont les écailles ſont plus tranſparentes, un peu plus larges & plus déliées ; elles approchent de la couleur de l'argent ; ce poiſſon eſt long, épais & charnu : il eſt ruſé & difficile à prendre ; il reſte ſouvent entre les bans de ſable dans les rivieres : pour le prendre les pêcheurs ſe ſervent plûtôt de la ligne que de toute autre choſe. C'eſt dans le mois de Mai que cette pêche commence à être bonne juſqu'au mois de Mars : pour amorcer l'hameçon, on ſe ſert d'autres petits poiſſons ; ce poiſſons s'amorce auſſi avec des vers qu'on prend ſur des charognes, & après en avoir fait amas, on les conſerve dans des pots pleins de ſon, & ſi on veut n'en point manquer, on peut mettre du ſang caillé dans des mannequins.

Meunier, (*Econ. ruſt.*. c'eſt celui qui fait valoir un moulin à moudre le grain. *Voyez* Moulin à Froment.

MEURIR, MURE, (*Jardin.*) quand les fruits ſont trop *mûrs*, l'on dit qu'ils ſont paſſés de tems. Le ſoleil fait *meurir* les fruits, & l'on peut avancer leur maturité en les expoſant davantage au ſoleil, ſi ce ſont des arbres encaiſſés ou emportés. Si les arbres ſont en place, on dégarnit les fruits de feuilles dans le tems de la maturité.

MEURTE, (*Géogr.*) riviere de Lorraine. Elle prend ſa ſource dans les montagnes de Vôges, aux frontieres de la haute Alſace ; elle ſe jette dans la Moſelle, trois lieues au-deſſous de Pont-à-Mouſſon. (*D. J.*)

MEURTRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un homicide commis de guet-à-pens & de deſſein prémédité, & lorſque le fait n'eſt point arrivé dans aucune rixe ni duel.

Le *meurtre* differe du ſimple homicide, qui arrive par accident ou dans une rixe.

Ce crime eſt auſſi puni de mort. *Voyez* Homicide. (*A*)

MEURTRIERES, ſ. ſ. ſont en *terme de Fortification*, des ouvertures faites dans des murailles, par leſquelles on tire des coups de fuſils ſur les ennemis. *Voyez* Crenau, *Chambers*.

MEURTRIER, (*Méd.*) *voyez* Meurtrissure.

Meurtrir, Meurtri, (*Jardinage.*) ſe dit d'un fruit qui a été froiſſé, & eſt un peu écorché.

Meurtrir, (*Peint.*) meurtrir en Peinture, c'eſt adoucir la trop grande vivacité des couleurs avec un vernis qui ſemble jetter une vapeur éparſe ſur le tableau. (*D. J.*)

MEURTRISSURE. ſ. f. (*Gramm. & Chirurgie.*) amas de ſang qui ſe fait en une partie du corps ; lorſqu'elle a été offenſée par quelque contuſion : ce ſang extravaſé ſe corrompt, bleuit, noircit, & donne cette couleur à la partie meurtrie : cependant à la longue il s'atténue, ou de lui-même, ou par les topiques appropriés, ſe diſſipe par la peau, & la *meurtriſſure* diſparoit.

MEUSE, la (*Géogr.*) en latin *Maſa* ; voyez ce *mot* : grande riviere qui prend ſa ſource en France, dans la Champagne, au Baſſigny, auprès du village de *Meuſe* ; ſon cours eſt d'environ cent vingt lieues. Elle paſſe dans les évêchés de Toul & de Verdun, par la Champagne, le Luxembourg & le comté de Namur ; enſuite après avoir arroſé l'évêché de Liege, une partie des Pays-Bas Autrichiens & des Provinces-Unies, & avoir reçu le Wahal au-deſſous de l'île de Bommel, elle prend le nom de *Méruwe*, & ſe perd dans l'Océan entre la Brille & Graveſend. Elle eſt très-poiſſonneuſe.

Un phyſicien a remarqué qu'elle s'enfle ordinairement la nuit d'un demi-pié plus que le jour, ſi le vent ne s'y oppoſe ; mais c'eſt un fait qu'il faudroit bien conſtater avant que d'en chercher la cauſe.

On nomme *vieille Meuſe*, le bras de la *Meuſe* qui ſe ſépare de l'autre à Dordrecht, & s'y rejoint enſuite vis-à-vis de Vlaerdingen. Le maréchal de Vauban avoit projetté de faire un canal pour joindre la Moſelle à la *Meuſe*, par le moyen d'un ruiſſeau qui tombe dans la Moſelle à Toul, & d'un autre qui ſe perd dans la *Meuſe* au deſſous de Pagny ; il croyoit ce projet également utile & facile à exécuter. Mais exécute-t-on les meilleurs projets ! (*D. J.*)

MEUTE, ſ. f. (*Vénerie.*) c'eſt un aſſemblage de chiens-courans deſtinés à chaſſer les bêtes fauves ou carnaſſieres, cerfs, ſangliers, loups, &c. Pour mériter le nom de *meute*, il faut que l'aſſemblage ſoit un peu nombreux. Cinq ou ſix chiens-courans ne font pas une *meute* : il en faut au-moins une douzaine, & il y a des *meutes* de cent chiens & plus.

Pour réunir l'agrément & utilité, les chiens qui compoſent une *meute* doivent être de même taille, & ce qu'on appelle *du même pié*, c'eſt-à-dire qu'il ne faut pas qu'il y ait d'inégalité marquée entr'eux pour la vîteſſe & le fonds d'haleine. Un chien de *meute* trop vîte eſt auſſi défectueux que celui qui eſt trop lent, parce que ce n'eſt qu'en chaſſant tous enſemble que les chiens peuvent s'aider, & prendre les uns dans les autres une confiance d'où dépend ſouvent le ſuccès de la chaſſe. D'ailleurs le coup d'œil & le bruit ſont plus agréables lorſque les chiens ſont raſſemblés. Les chaſſeurs qui veulent louer leur *meute*, diſent qu'on la couvriroit d'un drap. Mais c'eſt un éloge que certainement il ne faut jamais prendre à la lettre.

On parvient à avoir des chiens de même taille & du même pié, par des accouplemens dirigés avec intelligence, & en réformant ſévérement tout ce qui eſt trop vîte ou trop lent. En général on chaſſe plus sûrement avec une *meute* un peu peſante. La rapidité du train ne laiſſe pas le tems de goûter la voie au plus grand nombre des chiens. Ils s'accoutument à ne crier que ſur la foi des autres, à ne faire aucun uſage de leur nez. Par-là ils ſont incapables de ſe redreſſer eux-mêmes lorſqu'ils ſe ſont fourvoyés, de garder la change, de relever un défaut. Ils ne ſervent à la chaſſe que par un vain bruit qui même fait ſouvent tourner au change une partie des autres chiens & des chaſſeurs.

Les ſoins néceſſaires pour ſe procurer & entretenir une bonne *meute*; doivent précéder la naiſſance même des chiens, puiſqu'on n'obtient une race qui ne dégénere pas, qu'en choiſiſſant avec beaucoup d'attention les ſujets qu'on veut accoupler.

Lorſque les petits ſont nés, on leur donne des nourrices au-moins pendant un mois. Quand ils ſont parvenus à l'âge de ſix, on juge de leur forme extérieure, & on réforme ceux dont la taille, autant qu'on peut le prévoir, s'accorderoit mal avec celle des autres chiens de la *meute*. Lorſqu'ils ont à-peu-près quinze mois, il eſt tems de les mener à la chaſſe. On les y prépare en les accoutumant à connoître la voix, & à craindre le foüet ſoit au chenil, ſoit en les menant à l'ébat, ſoit en leur faiſant faire la curée avec les autres.

Il ſeroit preſqu'impoſſible de former une *meute* toute compoſée de jeunes chiens.

Leur inexpérience, leur indocilité, leur fougue donneroient à tout moment dans le cours de la chaſſe, occaſion à des déſordres qui augmenteroient encore ces mauvaiſes qualités par la difficulté d'y remédier. Il eſt donc preſque indiſpenſable d'avoir d'abord un fonds de vieux chiens déja ſouples & exercés. Si on ne peut pas s'en procurer, il faut en faire dreſſer de jeunes par pelotons de quatre ou cinq, parce qu'en petit nombre ils ſont plus aiſés à retenir.

Lorſque les jeunes chiens ſont accoutumés avec les autres, qu'on les a menés à l'ébat enſemble, qu'on leur a fait faire la curée, qu'ils ſont accoutumés à marcher couplés, on les mene à la chaſſe. Il faut ſe donner de garde de mêler ces jeunes chiens avec ceux qui ſont deſtinés à attaquer. Dans ces premiers momens de la chaſſe, il ne faut que des chiens sûrs, afin qu'on puiſſe les rompre aiſément pour les remettre enſemble, & faire tourner toute la *meute* à l'animal qu'on veut chaſſer. On garde donc les jeunes chiens pour les premiers relais. Encore ne faut-il pas les y mettre ſeuls. On gâteroit tout ſi l'on en découploit un trop grand nombre à-la-fois. Lorſque l'animal qu'on chaſſe eſt un peu échauffé, & qu'il commence à laiſſer ſur la terre & aux portées un ſentiment plus fort de ſon paſſage, on cherche l'occaſion de donner un relais. Ce moment eſt ſouvent celui du déſordre, ſi on ne le donne pas avec précaution. Il faut premierement laiſſer paſſer les chiens de meute. Enſuite on découple lentement ceux du relais, en commençant par les moins fougueux, afin que ceux qui le ſont le plus, ayent le tems de s'eſſouffler avant de rejoindre les autres. Sans cela des chiens jeunes & pleins d'ardeur s'emporteroient au-delà des voies, & on auroit beaucoup de peine à les redreſſer. Lorſque les jeunes chiens ont chaſſé pendant quelque tems, & qu'on eſt aſſuré de leur ſageſſe, ce ſont eux dont on ſe ſert pour attaquer, parce qu'ayant plus de vigueur que les autres, ils ſont plus en état de fournir à la fatigue de la chaſſe toute entiere. Un relais étant donné, les piqueurs doivent s'attacher à ramener à la *meute* les chiens qui pourroient s'en être écartés. Pour faciliter cet ameutement, il eſt néceſſaire d'arrêter ſouvent ſur la voie, & de-là réſultent divers avantages.

L'objet de la chaſſe eſt de prendre sûrement la bête que l'on ſuit, & de la prendre avec certaines conditions, d'où réſulte un plus grand plaiſir. Or pour être sûr, autant qu'il eſt poſſible, de prendre la bête qu'on a attaquée, il faut que les chiens ſoient dociles, afin qu'on puiſſe aiſément les redreſſer: il faut que le plus grand nombre ait le nez fort-exercé, pour garder le change, c'eſt-à-dire, diſtinguer l'animal chaſſé d'avec tout autre qui pourroit bondir devant eux: il faut encore qu'ils ſoient accoutumés à chaſſer des voies froides, afin que s'il arrive un défaut, ils puiſſent rapprocher l'animal & le relancer. Lorſqu'une *meute* n'a pas cette habitude, qu'on pique au premier chien, & qu'on veut étouffer l'animal de vîteſſe, au lieu de le chaſſer régulierement, on manque ſouvent ſon objet: le moindre défaut qui laiſſe refroidir les voies, n'eſt plus réparable, ſur-tout lorſque le vent de nord oueſt ſouffle, ou que le tems eſt diſpoſé à l'orage, les chiens ayant moins de fineſſe de nez, la voie une fois perdue ne ſe retrouve plus. On ne court pas ces riſques, à beaucoup près au même degré, avec des chiens accoutumés à chaſſer des voies un peu vieilles; mais on ne leur en fait prendre l'habitude qu'en les arrêtant ſouvent lorſque le tems eſt favorable, & qu'on peut juger en commençant la chaſſe, que les chiens emporteront bien la voie. Ces arrêts répétés donnent aux chiens écartés le tems de ſe rameuter. Ils les mettent dans le cas de faire uſage de leur nez, de gouter eux-mêmes la voie, & de s'en aſſurer de maniere à ne pas tourner au change. Le bruit qui n'eſt pas un des moindres agrémens de la chaſſe, en augmente: les chaſſeurs ſe raſſemblent, le ſon des trompes, les cris des veneurs & des chiens donnent ainſi dans le cours d'une chaſſe différentes ſcenes qui deviennent plus chaudes à meſure que les relais ſe donnent, & que l'animal perd de ſa force. Ces momens vifs & gradués préparent & amenent enfin la cataſtrophe, la mort tragique & ſolemnelle de l'animal. C'eſt donc par la docilité qu'on amene les chiens d'une *meute* à acquérir toutes les qualités qui peuvent rendre la chaſſe agréable & sûre. Ils y gagnent, comme on voit, du côté de la fineſſe du nez, & de ſon uſage; mais cette qualité eſt toujours inégale parmi les chiens, malgré l'éducation; & il en eſt quelques-uns que la nature a doués d'une ſagacité diſtinguée: ceux-là ne changent jamais, quoi qu'il arrive. Le cerf a beau s'accompagner & ſe mêler avec une troupe d'autres animaux de ſon eſpece, ils le démêlent toujours, & en reconnoiſſent la voie à travers les voies nouvelles, de ſorte qu'ils chaſſent hardiment lorſque les autres chiens auſſi ſages, mais moins francs, balancent & ſemblent héſiter. On dit que ces chiens ſupérieurs ſont hardis dans le change. Les piqueurs doivent s'attacher à les bien connoître, parce qu'ils peuvent toujours en sûreté y rallier les autres.

La plûpart des avantages qu'une *meute* puiſſe réunir, dépendent, comme on voit, de la docilité des chiens. Avec une *meute* ſage, la chaſſe n'a preſque point d'inconvéniens qu'on ne prévienne ou qu'on ne répare. Il faut que la voix du piqueur enleve toujours sûrement les chiens, qu'il ſoit le maître de les redreſſer lorſqu'ils ſe fourvoyent, & que lorſqu'ils le ſuivent, il n'ait rien à craindre de leur impatience. L'uſage de mener les chiens couplés lorſqu'on va frapper aux briſées, annonce une défiance de leur ſageſſe, qui ne fait pas d'honneur à une *meute*. Il eſt très-avantageux de les avoir au point de docilité où ils ſuivent le piqueur poſément & ſans deſir de s'échapper, parce qu'alors on attaque ſans étourderie, & qu'on évite un partage de la *meute* qui eſt très-ordinaire au commencement des chaſſes. Il eſt toujours poſſible d'arriver à ce degré, lorſqu'on en prend la peine. L'alternative de la voix & du foüet eſt un puiſſant moyen, & il n'eſt point de fougue qui réſiſte à l'impreſſion des coups répétés. Les autres ſoins qui regardent la *meute*, conſiſtent à tenir propres le chenil & les chiens, à leur donner une nourriture convenable & réglée, à obſerver avec le plus grand ſoin les chiens qui paroiſſent malades, pour les ſéparer des autres. *Voyez* PIQUEUR & VÉNERIE.

MEWARI, (*Géog.*) ville conſidérable du Japon, dans l'île de Niphon, avec un palais, où l'empereur ſéculier fait quelquefois ſon ſéjour. Elle eſt ſur une colline, au pié de laquelle il y a de vaſtes campagnes, ſemées de blé & de ris, entrecoupées de vergers pleins de pruniers. Cette ville a quantité de tours, & de temples ſomptueux. (*D. J.*)

MEWIS *ou* NEWIS, (*Géog.*) petite île de l'Amérique ſeptentrionale, & l'une des Antilles, peu loin de S. Chriſtophle. Elle n'a que 16 milles de circuit, & produit abondamment tout ce qui eſt avantageux à l'entretien des habitans, ſucre, coton, gingembre, tabac, &c. Les Anglois en ſont les poſſeſſeurs depuis 1628, & y ont bâti un fort pour la mettre en ſureté. *Long.* 315, *lat. nord* 17, 19. (*D. J.*)

MEXAT-ALI, (*Géog.*) ville de Perſe, dans l'Irac-Rabi, ou l'Irac propre. Elle eſt renommée par la riche moſquée d'Aly, où les Perſans vont en pélerinage de toutes parts. Cette ville néanmoins tombe tous les jours en ruine; elle eſt entre l'Euphrate & le lac de Rehemat, à 18 lieues de Bagdat. *Long.* 62, 32, *lat.* 31, 40. (*D. J.*)

MEXAT-OCEM *ou* RERBESA, (*Géog.*) ville de Perſe, dans l'Irac-Rabi. Elle prend ſon nom d'une moſquée dédiée à Ocem, fils d'Aly. Elle eſt dans un terroir fertile, ſur l'Euphrate. *Long.* 62. 40. *lat.* 32. 20. (*D. J.*)

MEXICAINE, TERRE (*Hiſt. nat.*) *terra Mexicana*, nom donné par quelques auteurs à une terre très-blanche, que l'on tire du lac de Méxique; on la regarde comme aſtringente, deſſicative, & comme un remede contre les poiſons. Les Indiens la nomment *Thicatlali*.

MEXICO, VILLE DE (*Géog.*) autrement ville de Mexique; ville de l'Amérique ſeptentrionale, la plus conſidérable du Nouveau-Monde, capitale de la Nouvelle-Eſpagne, avec un archevêché érigé en 1547, une audiance royale, une univerſité, ſi l'on peut nommer de ce nom les écoles de l'Amérique eſpagnole.

Elle fut la capitale de l'empire du Mexique juſqu'au 13 Août 1521, que Cortez la prit pour toujours, & que finit ce fameux empire. Voyons ce qu'elle étoit alors, avant que de parler de ſon état actuel.

Cette ville, fondée au milieu d'un grand lac, offroit aux yeux le plus beau monument de l'induſtrie américaine. Elle communiquoit à la terre per ſes digues ou chauſſées principales, ouvrages ſomptueux, qui ne ſervoient pas moins à l'ornement qu'à la néceſſité. Les rues étoient fort larges, coupées par quantité de ponts, & paroiſſoient tirées au cordeau. On voyoit dans la ville les canots ſans nombre naviger de toutes parts pour les beſoins, & le commerce. On voyoit à *Mexico* les maiſons ſpacieuſes & commodes conſtruites de pierres, huit grands temples qui s'élevoient au-deſſus des autres édifices, des places, des marchés, des boutiques qui brilloient d'ouvrages d'or & d'argent ſculptés, de vaiſſelle de terre verniſſée, d'étoffes de coton, & de tiſſus de plumes, qui formoient des deſſeins éclatans par les plus vives couleurs.

L'achat & la vente ſe faiſoient par échange; chacun donnoit ce qu'il avoit de trop, pour avoir ce qui lui manquoit. Le maïs & le cacao ſervoient ſeulement de monnoie pour les choſes de moindre valeur. Il y avoit une maiſon où les juges de commerce tenoient leur tribunal, pour regler les différends entre les négocians: d'autres miniſtres inférieurs alloient dans les marchés, maintenir par leur préſence, l'égalité dans les traités.

Pluſieurs palais de l'empereur Montézuma augmentoient la ſomptuoſité de la ville. Un d'eux s'élevoit ſur des colonnes de jaſpe, & étoit deſtiné à récréer la vûe par divers étangs couverts d'oiſeaux de mer & de riviere, les plus admirables par leurs plumages. Un autre étoit décoré d'une ménagerie pour les oiſeaux de proie. Un troiſieme étoit rempli d'armes offenſives & défenſives, arcs, fleches, frondes, épées avec des trenchans de cailloux, enchâſſés dans des manches de bois, &c. Un quatrieme étoit conſacré à l'entretien & nourriture des nains, des boſſus, & autres perſonnes contrefaites ou eſtropiées des deux ſexes & de tout âge. Un cinquieme étoit entouré de grands jardins, où l'on ne cultivoit que des plantes médecinales, que des intendans diſtribuoient gratuitement aux malades. Des médecins rendoient compte au roi de leurs effets, & en tenoient régiſtre à leur maniere, ſans avoir l'uſage de l'écriture. Les autres eſpeces de magnificence ne marquent que le progrès des arts; ces deux dernieres marquent le progrès de la morale, comme dit M. de Voltaire.

Cortez, après ſa conquête, réfléchiſſant ſur les avantages & la commodité de la ſituation de *Mexico*, la partagea entra les conquérans, & la fit rebâtir; après avoir marqué les placs pour l'hôtel-de-ville, & pour les autres édifices publics. Il ſépara la demeure des Eſpagnols d'avec celle du reſte des Indiens, promit à tous ceux qui voudroient y venir demeurer, des emplacemens & des privileges, & donna une rue entiere au fils de Montézuma, pour gaguer l'affection des Mexicains. Les deſcendans de ce fameux empereur ſubſiſtent encore dans cette ville, & ſont de ſimples gentilhommes chrétiens, confondus parmi la foule.

Mexico eſt actuellement ſituée dans une vaſte plaine d'eau, environnée d'un cercle de montagnes d'environ 40 lieues de tour. Dans la ſaiſon des pluies, qui commencent vers le mois de Mai, on ne peut entrer dans cette ville que par trois chauſſées, dont la plus petite a une grande demi-lieue de longueur; les deux autres ſont d'une lieue & d'une lieue & demie; mais dans les tems de ſéchereſſe, le lac au milieu duquel la ville eſt ſituée, diminue conſidérablement. Les Eſpagnols ſe ſont efforcés de faire écouler les eaux à-travers les montagnes voiſines; mais après des travaux immenſes, exécutés aux dépens des jours des malheureux Mexicains, ils n'ont réuſſi qu'en partie dans l'exécution de ce projet; néanmoins ils ont remédié par leurs ouvrages aux inondations, dont cette ville étoit ſouvent menacée.

Elle eſt actuellement bâtie régulierement, & traverſée de quelques canaux, leſquels ſe rempliſſent des eaux qui viennent du lac. Les maiſons y ſont baſſes, à cauſe des fréquens tremblemens de terre; les rues ſont larges, & les égliſes très-belles. Il y a un très-grand nombre de couvents.

On comptoit au moins trois cent mille ames dans *Mexico* ſous le regne de Montézuma; on n'en trouveroit pas aujourd'hui ſoixante mille, parmi leſquels il y a au plus dix mille blancs; le reſte des habitans eſt compoſé d'Indiens, de nègres d'Afrique, de mulâtres, de métis, & d'autres, qui deſcendent du mélange de ces diverſes nations entre elles, & avec les Européens; ce qui a formé des habitans de toutes nuances de couleurs, depuis le blanc juſqu'au noir.

C'eſt cependant une ville très-riche pour le commerce, parce que par la mer du nord une vingtaine de gros vaiſſeaux abordent tous les ans à S. Jean de Mhua, qu'on nomme aujourd'hui *la Vera-Crux*, chargés de marchandiſes de la chrétienté, qu'on tranſporte enſuite par terre à *Mexico*. Par la mer du ſud, elle trafique au Pérou & aux Indes orientales au moyen de l'entrepôt des Philippines, d'où il revient tous les ans deux galions à Acapulco, où l'on décharge les marchandiſes, pour les conduire par terre à *Mexique*.

Enfin, ſi l'on conſidere la quantité d'argent qu'on apporte des mines dans cette ville, la megnificence des édifices ſacrés, le grand nombre de carroſſes qui roulent dans les rues, les richeſſes immenſes de pluſieurs Eſpagnols qui y demeurent, l'on penſera qu'elle doit être une ville prodigieuſement opulente: mais d'un autre côté, quand on voit que les Indiens qui font les quatre cinquiemes des habitans, ſont ſi mal vétus, qu'ils vont ſans linge & nuds piés, on a bien de la peine à ſe perſuader que cette ville ſoit effectivement ſi riche.

Elle eſt ſituée à 22 lieues de la Puébla, 75 d'Acapulco, & à 80 de la Vera-Crux. *Long.* ſelon le P. Feuillée & des Places. 272 *deg.* 21 *min.* 30 *ſec. lat.* 20. 10. *Long.* ſelon Caſſini & Lieutaud, 273. 51 30 *lat.* 20. *Long.* ſelon M. de Liſle, 275. 15. *lat.* 20. 10. (*D. J.*)

MEXIQUE, L'EMPIRE DU (*Géog.*) vaſte contrée de l'Amérique ſeptentrionale, ſoumiſe aux rois du *Mexique*, avant que Fernand Cortez en eût fait la conquête.

Lorſqu'il aborda dans le *Mexique*, cet empire étoit au plus haut point de ſa grandeur. Toutes les provinces qui avoient été découvertes juſqu'alors dans l'Amérique ſeptentrionale, étoient gouvernées par les miniſtres du roi du *Méxique*, ou par des caciques qui lui payoient tribut.

L'étendue de ſa monarchie de levant au couchant étoit au moins de 500 lieues; & ſa largeur du midi au ſeptentrion contenoit juſqu'à près de 100 lieues dans quelques endroits. Le pays étoit par-tout fort peuplé, riche & abondant en commodités. La mer Atlantique, que l'on appelle maintenant *la mer du Nord*, & qui lave ce long eſpace du côté étendu depuis Penuco juſqu'à Yucatan, bornoit l'empire du côté du ſeptentrion. L'Océan, que l'on nomme *aſiatique*, ou plus communément *mer du Sud*, le bornoit au couchant, depuis le cap Mindoſin, juſqu'aux extrémités de la nouvelle Galice. Le côté du ſud occupoit cette vaſte côte, qui court au long de la mer du Sud, depuis Acapulco juſqu'à Guatimala; le côté du nord s'étendoit juſqu'à Panuco, en y comprenant cette province.

Tout cela étoit l'ouvrage de deux ſiecles. Le premier chef des Mexiquains, qui vivoient d'abord en république, fut un homme très-habile & très-brave; & depuis ce tems-là, ils élurent, & déférerent l'autorité ſouveraine à celui qui paſſoit pour le plus vaillant.

Les richeſſes de l'empereur étoient ſi conſidérables, qu'elles ſuffiſoient non-ſeulement à entretenir les délices de ſa cour, mais des armées nombreuſes pour couvrir les frontieres. Les mines d'or & d'argent, les ſalines, & autres droits, lui produiſoient des revenus immenſes. Un grand ordre dans les finances maintenoit la proſpérité de cet empire. Il y avoit différens tribunaux pour rendre la juſtice, & même des juges des affaires de commerce. La police étoit ſage & humaine, excepté dans la coutume barbare (& autrefois répandue chez tant de peuples) d'immoler des priſonniers de guerre à l'idole Vitztzilipuzli, qu'ils regardoient pour le ſouverain des dieux. L'éducation de la jeuneſſe formoit un des principaux objets du gouvernement. Il y avoit dans l'empire des écoles publiques établies pour l'un & l'autre ſexe. Nous admirons encore les anciens Egyptiens, d'avoir connu que l'année eſt d'environ 365 jours; les Mexiquains avoient pouſſé juſques-là leur aſtronomie.

Tel étoit l'état du *Mexique* lorſque Fernand Cortez, en 1519, ſimple lieutenant de Vélaſquez, gouverneur de l'île de Cuba, partit de cette île avec ſon agrément, ſuivi de 600 hommes, une vingtaine de chevaux, quelques pieces de campagne, & ſubjuga tout ce puiſſant pays.

D'abord Cortez eſt aſſez heureux pour trouver un eſpagnol, qui, ayant été neuf ans priſonnier à Yucatan, fait le chemin du *Mexique*, lui ſert de guide & du truchement. Une américaine, qu'il nomme dona Marina, devient à-la-fois ſa maîtreſſe & ſon conſeil, & apprend bientôt aſſez d'eſpagnol, pour être auſſi une interprete utile. Pour comble de bonheur, on trouve un volcan plein de ſouphre & de ſalpètre, qui ſert à renouveller au beſoin la poudre qu'on conſommeroit dans les combats.

Cortez avance devant le golphe du *Mexique*, tantôt careſſant les naturels du pays, & tantôt faiſant la guerre. La puiſſante république de Tlaſcala ſe joint à lui, & lui donne ſix mille hommes de ſes troupes, qui l'accompagnent dans ſon expédition. Il entre dans l'empire du *Mexique*, malgré les défenſes du ſouverain, qu'on nommoit *Montezuma:* „ Mais ces animaux guerriers ſur qui „ les principaux Eſpagnols étoient montés, ce tonnerre „ artificiel qui ſe formoit dans leurs mains, ces châteaux „ de bois qui les avoient apportés ſur l'Océan, ce fer „ dont ils étoient couverts, leurs marches comptées par „ des victoires; tant de ſujets d'admiration, joints à cette foibleſſe qui porte le peuple à admirer; tout cela fit „ que quand Cortez arriva dans la ville de Mexico, il „ fut reçu de Montézuma comme ſon maître, & par „ les habitans, comme leur dieu. On ſe mettoit à genoux dans les rues, quand un valet eſpagnol paſſoit. „

Cependant, peu-à-peu, la cour de Montezuma s'apprivoiſant avec leurs hôtes, ne les regarda plus que comme des hommes. L'empereur ayant appris qu'une nouvelle troupe d'Eſpagnols étoit ſur le chemin du *Mexique*, la fit attaquer en ſecret par un de ſes généraux, qui par malheur fut battu. Alors Cortez, ſuivi d'une eſcorte eſpagnole, & accompagné de ſa dona Marina, ſe rend au palais du roi. Il emploie tout enſemble la perſuaſion & la menace, emmene à ſon quartier l'empereur priſonnier, & l'engage de ſe reconnoître publiquement vaſſal de Charles-Quint.

Montézuma, & les principaux de la nation, donnent pour tribut attaché à leur hommage, ſix cent mille marcs d'or pur, avec une incroyable quantité de pierreries, d'ouvrages d'or, & tout ce que l'induſtrie de pluſieurs ſiecles avoit fabriqué de plus rare dans cette contrée. Cortez en mit à part le cinquieme pour ſon maître, prit un cinquieme pour lui, & diſtribua le reſte à ſes ſoldats.

Ce n'eſt pas là le plus grand prodige; il eſt bien plus ſingulier que les conquérans de ce nouveau monde, ſe déchirant eux-mêmes, les conquêtes n'en ſouffrirent pas. Jamais le vrai ne fut moins vraiſſemblable. Vélaſquez offenſé de la gloire de Cortez, envoye un corps de mille Eſpagnols avec deux pieces de canon pour le prendre priſonnier, & ſuivre le cours de ſes victoires. Cortez laiſſe cent hommes pour garder l'empereur dans ſa capitale, & marche, ſuivi du reſte de ſes gens, contre ſes compatriotes. Il défait les premiers qui l'attaquent, & gagne les autres, qui, ſous ſes étendards, retournent avec lui dans la ville de Mexico.

Il trouve à ſon arrivée cent mille Américains en armes contre les cent hommes qu'il avoit commis à la garde de Montézuma, leſquels cent hommes, ſous prétexte d'une conſpiration, avoient pris le tems d'une fête pour égorger deux mille des principaux ſeigneurs, plongés dans l'ivreſſe de leurs liqueurs fortes, & les avoient dépouillés de tous les ornemens d'or & de pierreries dont ils s'étoient parés. Montézuma mourut dans cette conjončture; mais les Mexicains animés du deſir de la vengeance, élurent en ſa place Quahutimoc, que nous appellons *Gatimozin*, dont la deſtinée fut encore plus funeſte que celle de ſon prédéceſſeur.

Le déſeſpoir & la haine précipitoient les Mexicains contre ces mêmes hommes, qu'ils n'oſoient auparavant regarder qu'à genoux; Cortez ſe vit forcé de quitter la ville de Mexico, pour n'y être pas affamé. Les Indiens avoient rompu les chauſſées, & les Eſpagnols firent des ponts avec les corps des ennemis qui les pourſuivoient. Mais dans leur retraite ſanglante, ils perdirent tous les tréſors immenſes qu'ils avoient ravis pour Charles-Quint, & pour eux. Cortez n'oſant s'écarter de la capitale, fit conſtruire des bâtimens, afin d'y rentrer par le lac. Ces brigantins renverſerent les milliers de canots chargés de Mexicains qui couvroient le lac, & qui voulurent vainement s'oppoſer à leur paſſage.

Enfin, au milieu de ces combats, les Eſpagnols prirent Gatimozin, & par ce coup funeſte aux Mexiquains, jetterent la conſternation & l'abattement dans tout l'empire du *Mexique*. C'eſt ce Gatimozin ſi fameux par les paroles qu'il prononça, lorſqu'un receveur des tréſors du roi d'Eſpagne le fit mettre ſur des charbons ardens, pour ſavoir en quel endroit du lac il avoit jetté toutes ſes richeſſes. Son grand-prêtre condamné au même ſupplice, pouſſoit les cris les plus douloureux, Gatimozin lui dit ſans s'émouvoir: „ Et moi ſuis-je ſur un lit de „ roſes? „

Ainſi Cortez ſe vit, en 1521, maître de la ville de *Mexique*, avec laquelle le reſte de l'empire tomba ſous la domination eſpagnole, ainſi que la Caſtille d'or, le Darien, & toutes les contrées voiſines.

L'empire du *Mexique* ſe nomme aujourd'hui *la nouvelle Eſpagne*. Ce fut Jean de Grijalva, natif de Cuellar en Eſpagne, qui découvrit le premier cette vaſte région, en 1518, & l'appella *nouvelle Eſpagne*. Vélazquez, dont j'ai parlé, lui en avoit donné la commiſſion, en lui défendant d'y faire aucun établiſſement. Cette défenſe les ayant brouillés, Cortez fut chargé de la conquête, & ne tarda pas à faire repentir Vélaſquez de ſon choix.

Ce grand pays eſt borné au nord par le nouveau *Mexique*, à l'orient par le golfe du *Mexique*, & par la mer du Nord, au midi par l'Amérique méridionale, & par la mer du Sud, & à l'occident encore par la mer du Sud.

Cette contrée eſt diviſée en 23 gouvernemens, qui dépendent tous du viceroi du *Mexique*, dont la réſidence eſt dans la ville de Mexico, de ſorte qu'il a plus de 400 lieues de pays ſous ſes ordres. Le roi d'Eſpagne lui donne cent mille ducats d'appointemens, à prendre ſur les deniers de l'épargne, outre ſon caſuel, qui n'eſt guere moins conſidérable, ſi l'avarice s'en mêle. L'exercice de ſa viceroyauté eſt ordinairement de cinq ans.

Voilà toute l'hiſtoire de l'*empire* du *Mexique*; mais je ne conſeille à perſonne de ſe former l'idée de la conquête qu'en firent les Eſpagnols, ſur les mémoires d'Antonio de Solis. (*D. J.*)

MEXIQUE, *province de*, (*Géog.*) province principale de l'Amérique ſeptentrionale dans l'empire du *Mexique* ou la nouvelle Eſpagne. Elle eſt bornée au nord par la province de Panuco, à l'orient par cette même province de Panuco, & par celle de Tlaſcala, au midi par la mer du Sud, & à l'occident par la province de Méchoacan. Les deux principaux lieux de cette province, en prenant du nord au midi, ſont *Mexico* & *Acapulco*. Ce dernier eſt un bourg avec un port ſûr, où les vaiſſeaux des Philippines abordent d'ordinaire vers les mois de Décembre & de Janvier, & en partent dans le mois de Mars. Il arrive ſouvent des tremblemens de terre dans ce bourg. (*D. J.*)

MEXIQUE, *le lac de*, (*Géog.*) ou *lac de Mexico*. On donne ce nom à un grand lac du *Mexique*, dans lequel eſt bâtie la ville de Mexico. Ce lac eſt double; l'un eſt formé par une eau douce, bonne, ſaine, & tranquille; & l'autre a une eau ſalée, amere, avec flux & reflux, ſelon le vent qui ſouffle. Tout ce lac d'eau douce & ſalée peut avoir cinquante-deux lieues de circuit.

Il y avoit autrefois environ quatre-vingt bourgs ou villes ſur les bords de ce lac, & quelques-unes contenoient trois à quatre mille familles; préſentement il n'y a pas trente bourgs ou villages dans cette étendue de terrein; & le plus grand bourg contient à peine quatre cent cabanes d'Eſpagnols ou d'Indiens. On prétend que la ſeule entrepriſe des travaux pénibles auxquels on occupe les Mexiquains, pour empêcher l'eau du lac d'inonder la ville de México, en a fait périr un million dans le dernier ſiecle: on ne peut épuiſer le récit des différentes manieres dont les Eſpagnols ſe ſont joué de la vie des Américains.

MEXIQUE, *le golfe du*, (*Géog.*) grand eſpace de mer ſur la côte orientale de l'Amérique ſeptentrionale. Il a au nord la côte de la Floride & l'île de Cuba qui eſt à ſon embouchure, au midi la preſque île d'Incoſtan & la nouvelle Eſpagne, & à l'occident la côte du *Mexique*, qui lui a donné ſon nom. M. Buache a mis au jour en 1730 une bonne carte du *golfe du Mexique*.

MEXIQUE, *nouveau*, (*Géog.*) grand pays de l'Amérique ſeptentrionale, découvert en 1553 par Antoine Deſpejo, natif de Cordoue & qui étoit venu demeurer à *Mexique*. Ce pays eſt habité par des Sauvages. M. Deliſle le place entre le 28 & 39 degré de *latit.* ſeptentrionale; il l'étend au nord juſqu'à Quivira, & à l'orient juſqu'à la Louiſiane; au midi, il lui donne pour bornes la nouvelle Eſpagne; & à l'occident la mer de Californie.

MEYEN, *ou* MEYN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Trèves, ſur la riviere de Nette, aſſez près de Montreal. Henri de Finſtingen archevêque de Treves bâtit cette place en 1280. On la nommoit anciennement *Magniacum*, & elle donnoit à la campagne voiſine le nom de *Meynfeld*, en latin *magniacenſis ager*. Ce petit pays qui s'appelloit auparavant *Ripuaria*, à cauſe des Ripuaires ou Ubiens qui habitoient entre le Rhin, la Meuſe & la Moſelle du tems des Francs, faiſoit un duché particulier ſous l'empereur Conrard le ſalique. (*D. J.*)

MEYENFELD, (*Géog.*) ville du pays des Griſons, dans la ligue des dix juriſdictions, chef-lieu de la cinquieme communauté. On l'appelle en latin *Majævilla* & *Lupinum*. Elle eſt ſur le Rhin dans une campagne agréable & fertile, ſurtout en excellent vin, à ſix lieues N. E. de Coire. *Long.* 27. 15. *lat.* 47. 10.

MEYRAN, *ou* MEYAN, (*Géog.*) cap de la mer Méditerranée ſur la côte de Provence, environ ſept à huit milles à l'eſt du cap Couronne. C'eſt une groſſe pointe fort haute, & eſcarpée de toutes parts. *Voy.* Michelot, Portulan, *de la Méditerranée*. (*D. J.*)

MEZAIL, ſ. m. (*Blaſ.*) On appelle ainſi dans le Blaſon, le devant ou le milieu du heaume. Borel, qui rapporte ce *mot* comme un terme d'armoiries, le fait venir du grec μεσοι, *milieu*.

MEZANINE, ſ. f. (*Architect.*) terme dont ſe ſervent quelques architectes, pour ſignifier un *attique* ou *petit étage* qu'on met par occaſion ſur un premier, pour y pratiquer une garde-robe ou autres choſes ſemblables. *Voyez* ATTIQUE.

Le mot eſt emprunté des Italiens qui appellent *mezzanines* ces petites fenêtres moins hautes que larges, qui ſervent à donner du jour à un attique ou entre-ſol.

On appelle *fenêtres mézanines* celles qui ſervent à éclairer un étage d'entre-ſol ou d'attique.

MEZDAGA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans la province de Curt, au royaume de Fez. Elle eſt ancienne, & bâtie au pié du mont Atlas: Ptolomée en met la *long.* à 10. 10. la *lat.* à 33. la *latitude* eſt aſſez juſte, mais la *longitude* doit être à environ 13^{d}. (*D. J.*)

MEZELERIE, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt-à-dire *léproſerie*, vieux terme d'uſage du tems de S. Louis, où la léproſerie étoit fréquente parmi les François qui l'avoient apportée de la Terre-ſainte. Joinville raconte dans la vie de ce prince, qu'un jour il lui fit cette queſtion. „ Sénéchal, lui dit-il, une demande vous fais-je, ſavoir, „ lequel vous aimeriez mieux, être *mézeau*, ladre, ou „ avoir commis un pechié mortel: & moi qui onque „ lui voulus mentir, lui répondis que j'aimerois mieux „ avoir commis trente pechiez mortels, que d'être *mézeau*; &, quand les freres furent départis de-là, il me „ rappella tout ſeulet, me fit ſeoir à ſes pieds, & me „ dit: comment avez-vous oſé dire ce que m'avez dit? „ & je lui réponds que encore je le diſoye; & il me va „ dire: Ha! foul muſart, vous y êtes deceu; car vous „ ſavez que nulle ſi laide *mézellerie* n'eſt comme être „ en pechié mortel; & bien eſt vrai, fit-il, car quand „ l'homme eſt mort, il eſt ſane & guéri de ſa *mézellerie* corporelle. Mais quand l'homme qui a fait pechié mortel meurt, il ne ſait pas ni n'eſt certain qu'il „ ait eu en ſa vie une telle repentance que Dieu lui veuille „ pardonner. Par quoi grand paour doit-il avoir que cette „ *mézellerie* de pechié lui dure longuement; pourtant „ vous prie, fit-il, que pour l'amour de Dieu premier, „ puis pour l'amour de moi, vous reſteigniez ce dit dans „ votre cœur, & que aimiez mieux que *mézellerie* & „ autres meſchefs vous viennent au corps, que commettre un pechié mortel, qui eſt ſi infame *mézellerie*, *&c.*„ Quel roi! quel bon ſentiment! quelle ſainteté! *Voyez* M. Ducange, dans ſes *notes ſur ce paſſage de* Joinville. (*D. J.*)

MEZELERIE, ſ. f. (*Commerce.*) eſpece de brocatelle, qu'on connoît mieux ſous le nom d'*étoffe de l'apport de Paris:* elle eſt mêlée de laine & de ſoie.

MEZERAY, (*Géog.*) village de France dans la baſſe Normandie, entre Argentan & Falaiſe. Il n'eſt connu, & nous n'en parlons ici, que parce qu'il a donné le jour à François Eudes de *Mezeray*, qui s'eſt fait un grand nom par ſon *hiſtoire de France*. Il publia le premier volume *in-fol.* en 1643, le ſecond en 1646, & le troiſieme en 1651. Enſuite il donna l'abregé de cette hiſtoire en 1668, trois vol. *in*-4. Comme il mit dans cet abregé l'origine des impôts du royaume, avec des réfléxions, on lui ſupprima la penſion de 4000 liv. dont il avoit été gratifié; mais on n'a pas pu détruire le goût de préférence du public pour cet abregé. *Mezeray* fut reçu à l'Académie françoiſe en 1648, & mourut en 1683, à 73 ans. (*D. J.*)

MEZERE'ON *ou* BOIS-JOLI, ſ. m. (*Jardin.*) petit arbriſſeau que l'on nomme communément *bois-joli*. Il ſe trouve dans les bois de la partie ſeptentrionale de l'Europe & juſque dans la Laponie. Il s'éleve à environ quatre piés, donne peu de branches, à-moins qu'il n'y ſoit contraint par la taille. Il fait une tige droite qui a du ſoutien, ainſi que les branches. Son écorce eſt liſſe, épaiſſe, jaunâtre. Ses racines ſont jaunes, molaſſes, courtes & liſſes, ſans preſqu'aucunes fibres, ni chevelures. Sa feuille eſt longue, étroite, pointue, d'un verd-tendre en-deſſus & bleuâtre en-deſſous. Dès le mois de Février, l'arbriſſeau bien avant la venue des feuilles, ſe couvre de fleurs d'une couleur de pourpre violet: elles ſont belles, fort apparentes, de longue durée, & d'une odeur agréable. Les fruits qui leur ſuccedent, ſont des baies rouges, pulpeuſes, rondes, de la groſſeur d'un poids; elles couvrent un noyau qui renferme la ſemence; leur maturité arrive au mois d'Août.

Le *bois-joli* reſiſte aux plus grands froids. Il ſe plaît aux expoſitions du nord, dans les lieux froids & élevés, dans les terres franches & humides, mêlées de ſable ou de pierrailles. Il vient ſur-tout à l'ombre & même ſous les arbres.

On peut multiplier cet arbriſſeau de bouture ou de branches couchées; mais ces méthodes ſont longues & incertaines. La voie la plus courte eſt de faire prendre de jeunes plants d'environ un pié de haut dans les bois, qu'il faudra tranſplanter dès la fin du mois d'Octobre. A défaut de cette facilité, il faut faire ſemer les graines peu de tems après leur maturité, qui eſt à ſa perfection lorſqu'elles commencent à tomber. En ce cas, elles leveront au printems ſuivant; mais ſi on ne les ſemoit qu'après l'hiver, elles ne leveroient qu'à l'autre printems. Il faut ſemer ces graines dans une terre fraîche, à l'ombre d'un mur expoſé au nord ou tout au plus au ſoleil levant. Au bout de deux ans, les jeunes plants auront cinq à ſix pouces, & ſeront en état d'être tranſplantés, ce qu'il faudra faire autant que l'on pourra avec la motte de terre. Par ce moyen, les plants auront deux ans après environ un pié de haut, & commenceront à donner des fleurs. Mais quand on tire des jeunes plants du bois, il n'en reprend pas la dixieme partie; & ceux qui réuſſiſſent, ſont deux ou trois ans à reprendre vigueur. Cependant il y a des terreins qui permettent de les enlever avec la motte de terre, par ce moyen on évite le retard & la langueur.

On peut tirer grand parti de cet arbriſſeau dans les jardins, pour l'agrément. Il eſt très-ſuſceptible d'une forme réguliere; on peut lui faire prendre une tige droite de deux piés de hauteur, avec une tête bien arrangée. On peut le mettre en paliſſade contre un mur expoſé au midi, où il fleurira dès le mois de Janvier. On peut en faire des haies de deux à trois piés de haut. En le taillant tous les ans, au printems, il ſe garnira de branches & il donnera quantité de fleurs, dont la beauté, la durée & la bonne odeur feront un ornement, dans une ſaiſon où la nature eſt encore dans l'engourdiſſement pour le plus grand nombre des végétaux.

Toutes les parties du *bois joli*, à l'exception des fleurs, ſont d'une âcreté ſi exceſſive qu'elles brûlent la bouche. Les fruits ne ſont pas de mauvais goût & n'ont rien d'âcre en les mangeant; mais ils ſont ſi mordicans & ſi cauſtiques, que quelque tems après on ſent à la gorge une chaleur extraordinaire qui cauſe pendant environ douze heures une ardeur des plus vives & très-incommode. Ce fruit eſt un violent purgatif; cependant les oiſeaux en mangent, ſans qu'il en réſulte d'inconvénient; ils en ſont même très-avides. Linnæus rapporte qu'en Suede on prend les loups & les renards, en leur faiſant manger de ce fruit caché ſous l'appât des charognes, & qu'ils en meurent ſubitement.

On connoît quelques variétés de cet arbriſſeau.

1°. Le *bois-joli à fleurs rouges*; c'eſt celui qui eſt le plus commun.

2°. Le *bois joli à fleurs rougeâtres*; c'eſt une moindre teinte de couleur, dont le mérite eſt de contribuer à la variété.

3°. Le *bois-joli à feuilles panachées de blanc*; autre variété qui eſt plus rare que belle. On peut la multiplier par la greffe en approche ou en écuſſon ſur l'eſpece commune.

4°. Le *bois-joli à fleurs blanches*; cette variété eſt très-rare & d'une grande beauté. Sa fleur eſt un peu plus grande que celle des autres *bois-joli*; mais l'odeur en eſt plus délicieuſe: elle tient du jaſmin & de la jonquille. Son fruit eſt jaune, & les plants qui en viennent, donnent la même variété à fleurs blanches; on peut auſſi la multiplier par la greffe ſur l'eſpece commune.

On

On peut encore multiplier toutes ces variétés, en les greffant en écuſſon ou en approche ſur le laureole ou gaſon, qui eſt un arbriſſeau toujours verd, du même genre. *Voyez* LAUREOLE. *Article de M.* DAUBENTON *le ſubdélégué*.

MEZIERES, en latin moderne *Maceriæ*, (*Géog.*) ville de France en Champagne, avec une citadelle. *Mézieres* appartenoit dans le x. ſiecle à l'égliſe de Reims; *voyez* l'abbé de Longuerue, & Baugier, *Mém. hiſt. de Champagne*. Une puiſſante armée de l'empereur Charles-Quint fut obligée d'en lever le ſiege en 1521, par la belle réſiſtance du chevalier Bayard. Elle eſt bâtie en partie ſur une colline, en partie dans un vallon, ſur la Meuſe, à 8 lieues de Rhétel, 5 N. E. de Sedan, 1 S. E. de Charleville, 51 N. E. de Paris. *Long.* 22d. 23'. 15". *lat.* 59. 44'. 47".

MEZILLE, (*Geog.*) petite riviere de France; elle a ſa ſource dans le pays appellé *Puiſaye*, au-deſſus du bourg de *Mézille*, & ſe perd dans le Loin, auprès de Montargis. (*D. J.*)

MEZUNE, (*Géogr.*) ancienne ville d'Afrique, dans la province de Ténex, au royaume de Trémecen, entre Ténex & Moſtagan, à 12 milles de la Méditerranée. On y trouve encore de beaux veſtiges des Romains, quoique les Arabes ayent ruiné cette ville, & contraint les habitans d'aller s'établir ailleurs. Ptolomée en parle ſous le nom d'*Opidoneum colonia*, & lui donne de *long.* 16d. & de *lat.* 23. 40.

MEZUZOTH, ſ. m. (*Théol. rabbin.*) c'eſt ainſi que les Juifs appellent certains morceaux de parchemin écrits qu'ils mettent aux poteaux des portes de leurs maiſons, prenant à la lettre ce qui eſt preſcrit au Deuteronome, *ch. vj. ℣.* 9. mais pour ne pas rendre les paroles de la loi, le ſujet de la profanation de perſonne, les docteurs ont décidé qu'il falloit écrire ces paroles ſur un parchemin. On prend donc un parchemin quarré, préparé exprès, où l'on écrit d'une encre particuliere, & d'un caractere quarré, les verſets 4, 5, 6, 7, 8, & 9 du chap. vj. du Deutéronome; & après avoir laiſſé un petit eſpace, on ajoute ce qui ſe lit *Deutéronome*, *chap. ij. ℣.* 13. juſqu'au ℣. 20. Après cela on roule le parchemin, on le renferme dans un tuyau de roſeau ou autre; enfin on écrit à l'extrémité du tuyau le mot *Saddai*, qui eſt un des noms de Dieu. On met de ce *mézuzoth* aux portes des maiſons, des chambres, & autres lieux qui ſont fréquentés; on les attache aux battans de la porte au côté droit; & toutes les fois qu'on entre dans la maiſon ou qu'on en ſort, on touche cet endroit du bout du doigt, & on baiſe le doigt par dévotion. Le dictionnaire de Trévoux écrit *mazuze*, au-lieu de *mezuzoth*; il ne devoit pas commettre une faute ſi groſſiere. (*D. J.*)

MEZZO-TINTO, (*Grav.*) on appelle une eſtampe imprimée en *mezzo-tinto*, celle que nous nommons en France *piece noire*; ces ſortes d'eſtampes ſont aſſez du goût des Anglois; elles n'exigent pas autant de travail que la gravure ordinaire; mais elles n'ont pas le même relief: d'un autre côté, on attrape mieux la reſſemblance en *mezzo-tinto*, qu'avec le trait ou la hachure. (*D. J.*)

MI

MI, ſ. m. (*Muſique.*) une des ſix ſyllabes inventées par Guy-Arétin, pour nommer ou ſolfier les notes. *Voy.* E, SI, MI, & GAMME. (*S*)

MIA, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent aux temples dédiés aux anciens dieux du pays: ce mot ſignifie *demeure des ames*. Ces temples ſont très-peu ornés; ils ſont conſtruits de bois de cèdre ou de ſapin, ils n'ont que quinze ou ſeize piés de hauteur; il regne communément une galerie tout-au-tour, à laquelle on monte par des degrés. Cette eſpece de ſanctuaire n'a point de portes; il ne tire du jour que par une ou deux fenêtres grillées, devant leſquelles ſe proſternent les Japonois qui viennent faire leur dévotion. Le plafond eſt orné d'un grand nombre de bandes de papier blanc, ſymbole de la pureté du lieu. Au milieu du temple eſt un miroir, fait pour annoncer que la divinité connoît toutes les ſouillures de l'ame. Ces temples ſont dédiés à des eſpeces de ſaints appellés *Cami*, qui font, dit-on, quelquefois des miracles, & alors on place dans le *mia* ſes oſſemens, ſes habits, & ſes autres reliques, pour les expoſer à la vénération du peuple: à côté de tous les *mia*, des prêtres ont ſoin de placer un tronc pour recevoir les aumones. Ceux qui vont offrir leurs prieres au cami, frappent ſur une lame de cuivre pour avertir le dieu de leur arrivée. A quelque diſtance du temple eſt un baſſin de pierre rempli d'eau, afin que ceux qui vont faire leurs dévotions puiſſent s'y laver; on place ordinairement ces temples dans des ſolitudes agréables, dans des bois, ou ſur le penchant des collines; on y eſt conduit par des avenues de cèdres ou de cyprès. Dans la ſeule ville de Méaco on compte près de quatre mille *mia*, deſſervis par environ quarante mille prêtres; les temples des dieux etrangers ſe nomment *tira*.

MIA *ou* MIJAH, (*Géogr.*) ville du Japon, dans la province d'Owari, ſur la côte méridionale de l'île de Niphon, avec un palais fortifié, & regardé comme troiſieme de l'empire. *Long.* 153. 55. *lat.* 35.

MIAFARKIN, (*Géog.*) ville du Courdiſtan. *Long.* ſelon Petit de la Croix, 75. *lat.* 38. (*D. J.*)

MIAGOGUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom qu'on donnoit, par plaiſanterie, aux peres qui faiſant inſcrire leurs fils le troiſieme jour des apaturies dans une tribu, & ſacrifioient une chevre ou une brebis, avec une quantité de vin, au-deſſous du poids ordonné.

MIAO-FSES LES, (*Géog.*) peuples répandus dans les provinces de Setchuen, de Koeitcheon, de Houquang, de Quangſi, & ſur les frontieres de la province de Quangtong.

Les Chinois, pour les contenir, ont bâti d'aſſez fortes places dans pluſieurs endroits, avec une dépenſe incroyable. Ils ſont ſenſés ſoumis lorſqu'ils ſe tiennent en repos; & même s'ils font des actes d'hoſtilité, on ſe contente de les repouſſer dans leurs montagnes, ſans entreprendre de les forcer: le vice-roi de la province a beau les citer de comparoître, ils ne font que ce que bon leur ſemble.

Les grands ſeigneurs *Miao-fses* ont ſous eux de petits ſeigneurs, qui, quoique maîtres de leurs vaſſaux, ſont comme feudataires, & obligés d'amener leurs troupes, quand ils en reçoivent l'ordre. Leurs armes ordinaires ſont l'arc & la demi-pique. Les ſelles de leurs chevaux ſont bien faites, & différentes des ſelles chinoiſes, en ce qu'elles ſont plus étroites, plus hautes, & qu'elles ont les étriers de bois peint. Ils ont des chevaux fort eſtimés, ſoit à cauſe de la vîteſſe avec laquelle ils grimpent les plus hautes montagnes, & en deſcendent au galop, ſoit à cauſe de leur habileté à ſauter des foſſés fort larges. Les *Miao-fses* peuvent ſe diviſer en *Miao-fses* ſoumis & en *Miao-fses* non ſoumis.

Les premiers obéiſſent aux magiſtrats chinois, & font partie du peuple chinois, dont ils ſe diſtinguent ſeulement par une eſpece de coëffure, qu'ils portent au-lieu du bonnet ordinaire, qui eſt en uſage parmi le peuple à la Chine.

Les *Miao-fses* ſauvages, ou non ſoumis, vivent en liberté dans leurs retraites, où ils ont des maiſons bâties de briques à un ſeul étage. Dans le bas ils mettent leurs beſtiaux, ſe logent au-deſſus. Ces *Miao-fses* ſont ſéparés en villages, & ſont gouvernés par des anciens de chaque village. Ils cultivent la terre; ils font de la toile, & des eſpeces de tapis qui leur ſervent de couverture pendant la nuit. Ils n'ont pour habit qu'un caleçon, & une ſorte de caſque, qu'ils replient ſur l'eſtomac. (*D. J.*)

MIASME, ſ. m. (*Méd.*) μιασμα ce nom eſt dérivé du verbe grec μιαινειν, qui ſignifie *ſouiller*, *corrompre*; cette étymologie fait voir qu'on doit écrire *miaſme* par un *i*, & non par un *y*; cette ſorte d'orthographe eſt aſſez ordinaire, & notamment elle s'eſt gliſſée dans ce dictionnaire à l'*article* CONTAGION, *voyez* ce mot. Par *miaſme* on entend des corps extrèmement ſubtils, qu'on croit être les *propagateurs* des maladies contagieuſes; on a penſé aſſez naturellement que ces petites portions de matiere prodigieuſement atténuées s'échappoient des corps infectés de la contagion, & la communiquoient aux perſonnes *non infectées*, en pénétrant dans leurs corps après s'être répandues dans l'air, ou par des voies plus courtes, paſſant immédiatement du corps *affecté* au *non affecté*; ce n'eſt que par leurs effets qu'on eſt parvenu à en ſoupçonner l'exiſtence: un ſeul homme attaqué de la peſte a répandu dans pluſieurs pays cette funeſte maladie. Lorſque la petite vérole ſe manifeſte dans une ville, il eſt rare qu'elle ne devienne pas épidémique; il y a des tems où l'on voit des maladies entierement ſemblables par les ſymptomes, les accidens, & les terminaiſons, ſe répandre dans tout un pays; ſi un homme bien ſain boit dans le même verre, s'eſſuie aux mêmes ſerviettes qu'une perſonne galeuſe, ou s'il couche ſimplement à côté d'elle, il manque rarement d'attraper la gale; il y a des dartres vives qui ſe communiquent auſſi par le ſimple toucher; la vérole exige pour ſe *propager* un contact plus immédiat, & l'application des parties dont les pores ſont plus ouverts ou plus diſpoſés; la nature, les propriétés, & la façon d'agir de ces particules contagieuſes ou *miaſmes* ſont entierement inconnues; comme elles échappent à la vûe, on eſt ré-

duit ſur leur ſujet à des conjectures toujours incertaines; on ne peut conclure autre choſe ſinon que ce ſont des corps qui par leur ténuité méritent d'être regardés comme les extrèmes des êtres immatériels, & comme placés ſur les confins qui ſéparent la matiere des êtres abſtraits. *Voyez* CONTAGION. Et le plus ou moins de proximité que les maladies différentes exigent pour ſe communiquer, fait préſumer que leur fixité varie beaucoup: quelques auteurs ont voulu pénétrer plus avant dans ces myſteres, ils ont prétendu déterminer exactement la nature de ces *miaſmes*, ſur la ſimple obſervation que les ulceres des peſtiférés étoient parſemés d'un grand nombre de vers, ſuite aſſez ordinaire de la corruption; ils n'ont pas balancé à nommer ces petits animaux, *auteurs* & *propagateurs* de la contagion, & ils ont aſſuré que les *miaſmes* n'étoient autre choſe que ces vers qui s'élançoient des corps des peſtiférés ſur les perſonnes ſaines, ou qui ſe répandoient dans l'air. Deſault, médecin de Bordeaux, ayant vû le cerveau des animaux morts hydrophobes remplis de vers, en a conclu que les *miaſmes* hydrophobiques n'étoient autre choſe; il a porté le même jugement par analogie ſur le virus vénérien. On ne s'eſt point appliqué à réfuter ces opinions, parce qu'elles n'ont aucunement influé ſur la pratique; & que d'ailleurs, dans des cas auſſi obſcurs, tous les ſyſtèmes ont à-peu-près le même degré de probabilité, & ne peuvent être combattus par des faits évidens. (*M*)

MIATBIR, (*Géog.*) c'eſt, 1°. le nom d'une petite ville d'Afrique, dans la province de Hea, au royaume de Maroc; 2°. c'eſt auſſi le nom d'une montagne du grand Atlas de la province de Cutz, au royaume de Fez. (*D. J.*)

MICA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéral.*) c'eſt le nom que quelques auteurs donnent à une pierre apyre, c'eſt-à-dire que l'action du feu ne peut ni fondre ni convertir en chaux, & qui doit être regardée comme un vrai talc. *Voyez* TALC.

Le *mica* eſt compoſé de feuillets ou de lames minces, faciles à écraſer quoique flexibles juſqu'à un certain point. Le *mica* doré, *mica aurea*, eſt compoſé de petites lames de couleur d'or, ce qui fait qu'on le nomme auſſi *or de chat*. Le *mica* argenté, *mica argentea*, *argyrites*, *argyrolytus*, eſt d'un blanc brillant comme l'argent, on le nomme auſſi *argent de chat*. La plombagine ou crayon s'appelle *mica pictoria*, il eſt de la couleur du plomb. Il y a de plus des *mica* rougeâtres, verdâtres. On appelle *mica écailleux* celui qui eſt en feuillets recourbés comme des écailles, en latin *mica ſquammoſa*. Les différentes eſpeces de *mica* ſe trouvent, ou par lames aſſez grandes unies les unes aux autres, ou bien il eſt en petites paillettes répandues dans différentes eſpeces de pierres. *Voyez* TALC.

M. de Juſti, chimiſte allemand, prétend avoir obtenu du *mica* jaune une nouvelle ſubſtance métallique qui avoit quelque analogie avec l'or; l'eau forte n'agiſſoit point ſur ce *mica*, mais l'eau régale en diſſolvoit une portion. Pour cet effet il fit calciner un *mica* qui ſe trouve en Autriche; il en mêla un gros avec une demi-once d'argent en fuſion, & l'y laiſſa pendant trois heures, après avoir couvert le mélange avec un verre compoſé de deux parties de verre de plomb, d'une partie de ſafran de Mars, d'une partie de ſafran de Vénus, *crocus veneris*, d'une partie de verre d'antimoine, & de trois parties de flux blanc. Ce verre eſt d'un uſage excellent, ſuivant M. de Juſti qui s'en eſt ſouvent ſervi avec ſuccès. Après avoir fait le départ de l'argent, il tomba au fond une grande quantité d'une poudre, qu'il prit pour de l'or, mais qui fondue avec le borax & le nitre, lui donna une ſubſtance métallique d'un gris noirâtre; elle n'étoit point ductile. M. de Juſti joignit vingt-quatre livres, poids d'eſſai, d'or pur, & autant de la ſubſtance ſuſdite, il fit fondre le tout, & obtint une maſſe de quarante-ſept livres qui avoit parfaitement la couleur de l'or, & qui n'avoit rien perdu de ſa ductilité ni à chaud ni à froid. Pour s'aſſurer de la nature de cette maſſe il la coupella avec vingt-quatre livres de plomb de Villach qui ne contient point d'argent, & il lui reſta un bouton d'or qui peſoit vingt-cinq livres & demi d'eſſai, ce qui lui annonça une augmentation d'une livre & demie, d'où il conclut que la couleur du *mica* doré, ſa fixité au feu, pourroient bien annoncer la préſence d'une ſubſtance métallique analogue à l'or, mais à qui il manque quelque principe pour être un or parfait. *Voyez* l'ouvrage allemand de M. de Juſti qui a pour titre, *nouvelles vérités phyſiques*, *partie premiere*. Il y a lieu de préſumer que l'augmentation dont parle M. de Juſti, eſt venue du cuivre ou du fer qui entroient dans la compoſition du verre dont il s'eſt ſervi comme d'un fondant.

Pluſieurs minéralogiſtes donnent le nom de *mica ferrea*, ou de *mica ferrugineux* à une mine de fer arſénicale compoſée de feuillets ou de lames, qui reſſemble beaucoup au vrai *mica* dont nous avons parlé, mais qui en differe en ce que le *mica* ferrugineux écraſé donne une poudre rouge comme l'hématite ou ſanguine, ce qui n'arrive point au *mica* talqueux. (—)

MICATION, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) jeu où l'un des joueurs leve les mains en ouvrant un certain nombre de doigts, & l'autre devine le nombre de doigts levés, pairs ou impairs. Les lutteurs en avoient fait un proverbe, pour agir ſans les connoiſſances néceſſaires à la choſe qu'on ſe propoſoit, ce qu'ils déſignoient par *micare in tenebris*.

MICAWA, (*Géog.*) ſelon le pere Charlevoix, & MIRAWA dans Kæmpfer, province, & royaume au Japon, qui a le Voari à l'oueſt, le Sinano au nord, le Toolomi à l'eſt, & la mer du Japon au ſud. (*D. J.*)

MICE, ſ. f. (*Juriſprud.*) terme uſité dans quelques coûtumes, qui ſignifie moitié, *media pars*, droit de *mice*, c'eſt en quelques lieux le droit de percevoir la moitié des fruits. (*A*)

MICHABOU, ſ. m. (*Hiſt. mod. culte.*) c'eſt le nom que les Algonquins, & autres ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale donnent à l'Etre ſuprème ou premier Eſprit, que quelques-uns appellent le *grand-liévre*: d'autres l'appellent *atahocan*. Rien n'eſt plus ridicule que les idées que ces ſauvages ont de la divinité; ils croient que le grand-liévre étant porté ſur les eaux avec tous les quadrupedes qui formoient ſa cour, forma la terre d'un grain de ſable, tiré du fond de l'Océan, & les hommes des corps morts des animaux; mais le gran-tigre, dieu des eaux, s'oppoſa aux deſſeins du grand-liévre, ou du moins refuſa de s'y prêter. Voilà, ſuivant les ſauvages, les deux principes qui ſe combattent perpétuellement.

Les Hurons déſignent l'Etre ſuprème ſous le nom d'*Areskoui* que les Iroquois nomment *Agréskoué*. Ils le regardent comme le dieu de la guerre. Ils croient qu'il y eut d'abord ſix hommes dans le monde; l'un d'eux monta au ciel pour y chercher une femme, avec qui il eut commerce; le très-haut s'en étant apperçu précipita la femme, nommée *Atahentsik* ſur la terre, où elle eut deux fils, dont l'un tua l'autre. Suivant les Iroquois, la race humaine fut détruite par un déluge univerſel, & pour repeupler la terre les animaux furent changés en hommes. Les ſauvages admettent des génies ſubalternes bons & mauvais, à qui ils rendent un culte; *Atahentsik* qu'ils confondent avec la lune, eſt à la tête des mauvais, & *Joukeska*, qui eſt le ſoleil, eſt le chef des bons. Ces génies s'appellent *Okkisik* dans la langue des Hurons, & *Manitous* chez les Algonquins. *Voyez ces deux articles*.

MICHAELSTOWN, (*Géog.*) ville de l'Amérique dans l'île de la Barbade, avec une bonne citadelle & un bon port, appartenant aux Anglois, qui la nomment communément *Bridg-town*. *Longit.* 319. 50. *lat.* 13. (*D. J.*)

MICHE, ſ. f. (*Boulang.*) pain de groſſeur ſuffiſante pour nourrir un homme à un repas; plus ſouvent un pain rond, très-conſidérable, peſant pluſieurs livres. Il y a des *miches* de toute grandeur & de tout poids.

MICHEL, SAINT (*Hiſt. mod.*) ordre militaire de France, qui fut inſtitué par Louis XI. à Amboiſe, le premier Août 1469. Ce prince ordonna que les chevaliers porteroient tous les jours un collier d'or fait à coquilles lacées l'une avec l'autre, & poſées ſur une chaînette d'or d'où pend une médaille de l'archange *ſaint Michel*, ancien protecteur de la France. Par les ſtatuts de cet ordre, dont le roi eſt chef & grand-maître, il devoit être compoſé de trente-ſix gentilshommes, auxquels il n'eſt pas permis d'être d'un autre ordre, s'ils ne ſont empereurs, rois, ou ducs. Ils avoient pour deviſe ces paroles *immenſi tremor Oceani*: cet ordre s'étant inſenſiblement avili ſous les premiers ſucceſſeurs d'Henri II. Henri III. le releva en le joignant avec celui du ſaint-Eſprit. C'eſt pourquoi les chevaliers de celui-ci, la veille de leur réception, prennent l'ordre de *ſaint-Michel*, en portent le collier autour & tout proche de leur écuſſon, & ſont en conſéquence appellés *chevaliers des ordres du roi*. De tous ceux qui avoient reçu l'*ordre de ſaint-Michel*, ſans avoir celui du ſaint-Eſprit, le roi Louis XIV. en 1665 en choiſit un certain nombre, à la charge de faire preuve de leur nobleſſe & de leurs ſervices. Le roi commit un des chevaliers de ſes ordres pour préſider au chapitre général de l'*ordre de ſaint-Michel*, & y recevoir ceux qui y ſont admis. On le confere à des gens de robe, de finance, de lettres, & même à des artiſtes célebres par leurs talens. Ils portent la croix de *ſaint-Michel* attachée à un cordon de ſoie noire moiré;

c'eſt-là ce qu'on appelle ſimplement l'*ordre de ſaint-Michel*.

MICHEL, la *ſaint Michel*, la fête de ſaint *Michel*, qui arrive le 29 de Septembre. *Voyez* QUARTIER & TERME.

Aile de ſaint Michel, *voyez* AÎLE.

MICHEL SAINT, (*Géog.*) ville forte de l'île de Malthe, appellée autrefois l'*île de la Sengle*, du nom du grand maître de ce nom, qui la fit bâtir en 1560. Elle eſt ſéparée de la Terre-ferme par un foſſé, & bâtie ſur un rocher.

MICHEL SAINT, (*Géog.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne, dans la province de Méchoacan; elle eſt à 140 lieues de México. *Long.* 274. 40. *lat.* 21. 35. (*D. J.*)

MICHEL-ANGE, *cachet de*, (*Pierres gravées.*) fameuſe cornaline du cabinet du roi de France, ainſi nommée parce qu'on croit qu'elle ſervoit de cachet à *Michel-Ange*. Quoi qu'il en ſoit, cette cornaline eſt tranſparente, gravée en creux, & contient dans une eſpace de cinq à ſix lignes, treize ou quatorze figures humaines, ſans compter celles des arbres, de quelques animaux, & un exergue où l'on voit ſeulement un pêcheur. Les antiquaires françois n'ont pas encore eû le plaiſir de deviner le ſujet de cette pierre gravée. M. Moreau de Mautour y découvre un ſacrifice en l'honneur de Bacchus, & en mémoire de ſa naiſſance; & M. Baudelot y reconnoît la fête que les Athéniens nommoient *Pyanepties*. Quand vous aurez vu dans l'hiſtoire de l'académie des Belles-Lettres, la figure de ce prétendu *cachet de Michel-Ange*, vous abandonnerez l'énigme, ou vous en chercherez quelque nouvelle explication, comme a fait M. Elie Roſmann, dans ſes remarques ſur ce cachet, imprimées à la Haye en 1752 *in*-8°. (*D. J.*)

MICHELSTATT, *ou* MICHLENSTATT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Franconie, ſur la riviere de Mulbing, dans le comté d'Erpach, entre la ville d'Erpach & Furſtenau. *Long.* 27. 48. *lat.* 48. 22.

MICHIGAN, (*Géog.*) grand lac de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France; ce lac s'étend du nord au ſud depuis les 49 30 *de lat.* nord, juſqu'au 41 45. Sa largeur moyenne eſt de 33 ou 34 lieues; ſon circuit peut avoir 300. lieues.

MICIACUM, (*Géog.*) nom latin d'une abbaye de France au diocèſe d'Orléans, à deux lieues de cette ville vers le couchant, ſur le Loiret. Cette abbaye aujourd'hui nommée *ſaint Meſmin*, fut bâtie ſur la fin du regne de Clovis, par ſaint Euſpice & ſaint Maximin ſon neveu, de qui il a pris le nom. Elle appartient maintenant aux Feuillans: ſaint Euſpice en fut le premier abbé en 508, & ſaint Maximin ou ſaint Meſmin le ſecond. Elle a eu beaucoup de ſaints religieux dans les commencemens; les tems ont changé. (*D. J.*)

MICO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que les ſauvages de la Géorgie, dans l'Amérique ſeptentrionale, donnent aux chefs ou rois de chacune de leurs nations. En 1734 Tomokichi, *mico* des Yamacraws, fut amené en Angleterre, où il fut très-bien reçu du roi à qui il préſenta des plumes d'aigles, qui ſont le préſent le plus reſpectueux de ces ſauvages. Parmi les curioſités que l'on fit voir à Londres à ce prince barbare, rien ne le frappa autant que les couvertures de laine, qui ſelon lui, *imitoient aſſez bien les peaux des bêtes*; tout le reſte n'avoit rien qui frappât ſon imagination au même point.

MICOCOULIER, ſ. m. *celtis*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, qui a pluſieurs étamines très-courtes. Le piſtil s'éleve au milieu de ces étamines, & devient dans la ſuite un fruit ou une baie qui renferme un noyau arrondi. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MICOCOUILLER, *celtis*, arbre de moyenne grandeur, que l'on cultive dans les pays méridionaux de l'Europe pour l'utilité de ſon bois. Il prend une tige droite & d'une groſſeur proportionnée; il fait une tête réguliere & ſe garnit de beaucoup de branches qui s'étendent & s'inclinent: ſon écorce d'une couleur olivâtre rembrunie, eſt aſſez unie. Sa feuille eſt rude au toucher en-deſſus, veinée en-deſſous, longue, dentelée, & pointue; elle a beaucoup de reſſemblance avec celle de l'orme, & ſa verdure, quoique terne, eſt aſſez belle; du-moins elle eſt conſtante & de longue durée. Ses fleurs paroiſſent au commencement d'Avril: elles ſont petites, de couleur herbacée, & de nul agrément: les fruits qui ſuccedent ſont ronds, noirâtres, de la groſſeur d'un pois. Ce ſont des noyaux qui renferment une amande, & qui ſont couverts d'une pulpe fort agréable au goût, mais trop mince pour ſervir d'aliment. L'arbre en rapporte beaucoup tous les ans, & quoiqu'ils ſoient en maturité au mois de Janvier, ils reſtent ſur l'arbre juſqu'au retour de la ſéve.

Cet arbre, quoiqu'originaire des pays méridionaux, eſt dur, robuſte, tenace; il réſiſte aux hivers les plus rigoureux dans la partie ſeptentrionale de ce royaume, ſans en être aucunement endommagé; il réuſſit à toutes les expoſitions, & il vient dans tous les terreins; il m'a paru ſeulement qu'il ne profitoit pas ſi bien dans une terre franche, trop dure, & trop forte. Il ſe multiplie fort aiſément; ſon accroiſſement eſt aſſez prompt; il reprend volontiers à la tranſplantation, & il n'exige aucune culture particuliere.

On peut le multiplier en couchant ſes branches au mois de Mars: mais comme elles n'auront qu'au bout de deux ans des racines ſuffiſantes pour la tranſplantation, qui enſuite retarde beaucoup l'accroiſſement; la voie la plus courte, la plus ſûre, & la plus facile, ſera d'élever cet arbre de graines. Il faudra les ſemer auſſitôt que la ſaiſon le permettra dans le mois de Février, ou au commencement de Mars, afin qu'elles puiſſent lever la même année; car ſi on les ſemoit tard, la plus grande partie ne leveroit qu'au printems ſuivant. Dès la premiere année les plantes s'éleveront à deux ou trois piés: ſi on néglige de les garantir du froid par quelqu'abri, les tiges des jeunes plans périront juſqu'à trois ou quatre pouces de terre: petit deſaſtre qui n'aura nul inconvénient; les jeunes plans n'en formeront qu'une tige plus droite & plus vigoureuſe; il auroit toûjours fallu les y amener en les coupant à deux ou trois pouces de terre. Car en les laiſſant aller, leur tige qui eſt trop foible, ſe charge de menues branches, & ſe chiffonne ſans prendre d'accroiſſement. A deux ans les jeunes plans ſeront un etat d'être mis en pépiniere pendant quatre ou cinq ans; après quoi on pourra les tranſplanter à demeure. Le mois de Mars eſt le tems le plus propre pour cette opération, qu'il faut faire immédiatement avant que ces arbres ne commencent à pouſſer; ils porteront du fruit à ſix ou ſept ans. Nul autre ſoin après cela que de les aider à former de belles tiges, en les dreſſant avec un appui, & en retranchant les branches latérales, à meſure que les arbres prennent de la force.

On pourroit employer le *micocouiller* dans les jardins pour l'agrément; ſon feuillage n'éprouve aucun changement dans ſa verdure pendant toute la belle ſaiſon. Il donne beaucoup d'ombre, & il eſt tout des derniers à ſe fanner & à tomber. Dans les terreins de peu d'étendue où l'on ne peut mettre de grands arbres, on pourroit employer celui-ci, parce qu'il ne s'éleve qu'autant qu'on l'y oblige; ſon branchage eſt menu, ſouple, pliant; il s'étend de côté, & s'incline naturellement. Cet arbre ſeroit par conſéquent très-propre à faire du couvert dans les endroits où l'on veut ménager les vûes d'un bâtiment. Il eſt diſpoſé de lui-même à ſe garnir de rameaux depuis le pié: il ſouffre le ciſeau & le croiſſant en toute ſaiſon; ce qui le rend très-propre à être employé à tous les uſages que l'on fait de la charmille. On auroit de plus l'avantage d'avoir une verdure de bien plus longue durée. Jamais cet arbre d'ailleurs n'eſt attaqué d'aucun inſecte, & il ne cauſe pas la moindre malpropreté juſqu'à la chûte des feuilles. Il ſera encore très-convenable à faire de la garniture, & à donner de la variété dans les boſquets, les maſſifs, les petits bois que l'on fait dans les grands jardins: & quand même on ne voudroit faire nul uſage de cet arbre pour l'agrément, parce qu'on n'eſt pas dans l'habitude de s'en ſervir pour cela, on devroit toûjours le multiplier pour l'utilité de ſon bois.

Le bois de *micocouiller* eſt noirâtre, dur, compacte, peſant, & ſans aubier. Il eſt ſi liant, ſi ſouple, & ſi tenace, qu'il plie beaucoup ſans ſe rompre: en ſorte que c'eſt un excellent bois pour faire des brancarts de chaiſe & d'autres pieces de charronnage. On en fait des cercles de cuve qui ſont de très-longue durée: on prétend qu'après l'ébene & le buis, ce bois prévaut à tous les autres par ſa dureté, ſa force, & ſa beauté. Il n'eſt point ſujet à la vermoulure, & ſa durée eſt inaltérable, à ce que diſent les anciens auteurs. On s'en ſert auſſi pour les inſtrumens à vent, & il eſt très-propre aux ouvrages de ſculpture, parce qu'il ne contracte jamais de gerſures. La racine de l'arbre n'eſt pas ſi compacte que le tronc, mais elle eſt plus noire: on en fait des manches pour des couteaux & pour des menus outils. On ſe ſert auſſi de cette racine pour teindre les étoffes de laine, & de l'écorce pour mettre les peaux en couleur.

Voici les différentes eſpeces de cet arbre que l'on connoît juſqu'à préſent.

1°. Le *micocouiller à fruit noirâtre*: on le nomme en Provence *fabrecouiller*, ou *falabriquier*. C'eſt à cette

eſpece qu'il faut principalement appliquer tout le détail ci-deſſous.

2°. Le *micocouiller à fruit noir:* cet arbre eſt très-commun en Italie, en Eſpagne, & dans nos provinces méridionales. Il eſt de même grandeur que le précédent; mais ſes branches ont plus de ſoutien; ſa tige ſe forme plus aiſément, & ſon accroiſſement eſt plus prompt. Ses feuilles ſont plus épaiſſes, plus rudes, plus dentelées, & la plûpart panachées de jaune; ce qui donne à cet arbre un agrément ſingulier: d'autant plus que cette bigarrure lui eſt naturelle, & ne provient nullement de foibleſſe ou de maladie. Ses fruits ſont plus gros, plus noirs, & plus charnus: en général cet arbre a plus de beauté; on peut le multiplier & le cultiver de même; il ne demande qu'un ſoin de plus; c'eſt de la garantir des gelées pendant les deux ou trois premiers hivers; après quoi il réſiſtera au froid, auſſi-bien que le précédent.

3°. Le *petit micocouiller du Levant:* ce petit arbre s'éleve à environ vingt piés. Il a les feuilles beaucoup plus petites, plus épaiſſes, & d'un verd plus brun, que celles des eſpeces précédentes; ſon fruit eſt jaune.

4°. Le *micocouiller à gros fruits jaune*: en le croit originaire d'Amérique; il eſt rare en Angleterre, & peu connu en France.

5°. Le *micocouiller du Levant à gros fruit & à larges feuilles*: il eſt auſſi rare que le précédent.

Ces trois dernieres eſpeces ſont auſſi robuſtes que les deux premieres: on peut les multiplier & les cultiver de même, & de plus les greffer les unes ſur les autres. *Article de M.* D'AUBENTON, *ſubdélégué*.

MI-COTE *ou* DEMI-COTE, (*Jardinage.*) ſe dit d'un terrein ſitué ſur le milieu de la pente d'une montagne, d'un côteau: c'eſt la ſituation la plus agréable des jardins. *Voyez* SITUATION.

MICROCOSME, ſ. m. (*Phyſiq.*) terme grec qui ſignifie littéralement *petit monde*. Quelques anciens philoſoples ont appellé ainſi l'homme, comme par excellence & comme étant, ſelon eux, l'abrégé de tout ce qu'il y a d'admirable dans le grand monde ou *macrocoſme*. *V.* MACROCOSME.

Mais ſi l'homme eſt l'abrégé des perfections de l'univers, on peut dire auſſi qu'il eſt l'abrégé de ſes imperfections. Au reſte, le mot de *microcoſme*, non plus que celui de *macrocoſme*, ne ſont plus uſités.

Ce mot eſt compoſé du grec μικρός, *parvus*, petit, & κόσμος, *mundus*, monde *Chambers*.

MICROSCOMIQUE, SEL, (*Chimie.*) ſel propre & ſel fuſible de l'urine. *Voyez ſous le mot* SEL, *voyez* auſſi l'*article* URINE.

MICROCOUSTIQUE, adj. (*Phyſique.*) inſtrumens *microcouſtiques* ſont des inſtrumens propres à augmenter le ſon. *Voyez* MICROPHONE.

Ce mot vient de μικρός, *petit*, & ἀκούω, *j'entends*. Au reſte, il n'eſt pas fort en uſage.

MICROGRAPHIE, ſ. f. (*Phyſ.*) deſcription des objets qui ſont trop petits pour qu'on les puiſſe voir ſans le ſecours d'un microſcope, *voyez* MICROSCOPE. Le docteur Hook, auteur anglois, a fait un livre qui a pour titre, *Micrographie*.

Ce mot eſt compoſé de μικρός, *petit*, & γράφω, *je décris*.

MICROMETRE, ſ. m. (*Aſtronomie.*) machine aſtronomique qui par le moyen d'une vis ſert à meſurer dans les cieux avec une très-grande préciſion, de petits diſtances ou de petites grandeurs, comme les diametres du ſoleil, des planetes, &c. *Vogez* DISTANCE.

Ce mot vient du grec μικρός, *petit*, & μέτρον, *meſure*, parce qu'avec cette machine on peut, comme nous venons de le dire, meſurer de très-petites grandeurs, un pouce, par exemple, s'y trouvant diviſé en un très-grand nombre de parties, comme en 2400, & dans quelques-uns même dans un plus grand nombre encore.

On ne ſait point bien certainement à qui l'on doit attribuer la premiere invention de cette ingénieuſe machine; les Anglois en donnent la gloire à un M Gaſcoigne, aſtronome qui fut tué dans les guerres civiles d'Angleterre, en combattant pour l'infortuné Charles I. Dans le continent on en fait honneur à M. Huyghens. On jugera de leurs titres reſpectifs par ce que nous allons rapporter. M. de la Hire, dans ſon mémoire de 1717 ſur la date de pluſieurs inventions qui ont ſervi à perfectionner l'Aſtronomie, dit que c'eſt à M. Huyghens que nous devons celle du *micrometre*. Il remarque que cet auteur dans ſon obſervation ſur l'anneau de Saturne, publiée en 1659, donne la maniere d'obſerver les diametres des planetes en ſe ſervant de la lunette d'approche, & en mettant, comme il le dit, au foyer du verre oculaire convexe, qui eſt auſſi le foyer de l'objectif, un objet qu'il appelle *virgule*, d'une grandeur propre à comprendre l'objet qu'il vouloit meſurer. Car il avertit qu'en cet endroit de la lunette à deux verres convexes on voit très-diſtinctement les plus petits objets. Ce fut par ce moyen qu'il meſura les diametres des planetes tels qu'il les donne dans cet ouvrage. D'un autre côté, M. Tounley, ſur ce que M. Auzout avoit écrit dans les *Tranſ. phil. n°.* 21. ſur cette invention, la revendique en faveur de M. Gaſcoigne par un écrit inſéré dans ces mêmes *Tranſ n°.* 25, ajoutant qu'on le regarderoit comme coupable envers ſa nation, s'il ne faiſoit valoir les droits de cet aſtronome ſur cette découverte. Il remarque donc qu'il paroît par pluſieurs lettres & papiers volans de ſon compatriote qui lui ont été remis, qu'avant les guerres civiles il avoit non-ſeulement imaginé un inſtrument qui faiſoit autant d'effet que celui de M. Auzout, mais encore qu'il s'en étoit ſervi pendant quelques années pour prendre les diametres des planetes; que même d'après ſa préciſion il avoit entrepris de faire d'autres obſervations délicates, telles que celles de déterminer la diſtance de la lune par deux obſervations faites, l'une à l'horiſon, & l'autre à ſon paſſage par le méridien; enfin, qu'il avoit entre les mains le premier inſtrument que M. Gaſcoigne avoit fait, & deux autres qu'il avoit perfectionnés. Après des témoignages auſſi poſitifs, il paroît difficile (quoiqu'on connoiſſe l'ardeur avec laquelle les Anglois revendiquent leurs découvertes & cherchent quelquefois même à s'attribuer celles des autres nations) il paroît, dis-je, difficile de ne pas donner à cet anglois l'invention du *micrometre*; mais on n'en doit pas moins regarder M. Huyghens comme l'ayant inventé auſſi de ſon côté, car il eſt plus que vraiſſemblable qu'il n'eut aucune connoiſſance de ce qui avoit été fait dans ce genre au fond de l'angleterre. Quant à la conſtruction du *micrometre* donné par le marquis de Malvaſia trois ans après celle de M. Huyghens, on ne peut la regarder comme une découverte; il paroît preſque certain qu'il en dut l'idée au *micrometre* de cet illuſtre géometre. Mais s'il fut imitateur, il fut imité auſſi à ſon tour; car il y a tout lieu de penſer que le *micrometre* de ce marquis donna à M. Auzout l'idée du ſien, qui étoit ſi bien imaginé, qu'on ne ſe ſert pas d'autre aujourd'hui. En effet, celui que nous décrirons plus bas n'eſt que celui-là perfectionné.

On voit dans les différens *perfectionnemens* de cette machine, ce que l'on a ſouvent occaſion d'obſerver dans ce Dictionnaire au ſujet de nos découvertes dans les Arts & dans les Sciences; je veux dire la marche lente de nos idées, & la petiteſſe des eſpaces que franchit chaque inventeur. M. Huyghens invente ſa virgule: celles-ci donne au marquis de Malvaſia l'idée de ſon chaſſis. Enfin M. Auzout imagine d'en détacher quelques fils qui pouvant ſe mouvoir parallélement en s'éloignant ou s'approchant des premiers, qui reſtent immobiles, donnent par-là la facilité de prendre avec beaucoup de préciſion le diametre d'un aſtre ou une très-petite diſtance.

Comme il ſeroit inutile de rapporter la conſtruction des différentes eſpeces de *micrometre* que l'on a imaginées, nous nous attacherons ſimplement à décrire celle qui eſt la plus parfaite & la plus en uſage.

Deſcription du micrometre. Au milieu d'une plaque de cuivre *AB*, *fig. premiere*, de forme oblongue, eſt coupé un grand trou oblong *abcdef*, qui doit être placé au foyer du téleſcope; ce trou eſt traverſé au milieu dans ſa longueur par un fil très-délié *bc*, qui eſt perpendiculaire à deux très-petites lames ou pinnules de cuivre *gh*, *ik*, placées en-travers du trou. L'une de ces lames *gh*, eſt attachée ſur la plaque *AB* par des vins en *g* & en *h*; mais l'autre *ik* eſt mobile parallelement à *gh*, ou lui communique le mouvement en faiſant tourner la poignée *C* fixée ſur la bout d'une longue vis d'acier *DE*, qui roule par ſon extrémité *D* formée en pointe, ſur la vis *Y*, & qui tourne par l'autre dans un trou en *E* au centre du cadran *EF*, ſitué à angle droit avec la platine. La piece *tsWX*, qui poſe ſur la grande plaque & qui porte le fil ou la petite lame mobile *ik*, cette piece, dis-je, a deux eſpeces de talons *WX* qui ſont percés & taraudés pour recevoir la grande vis *DE*, de façon qu'en la tournant d'un ſens ou de l'autre on fait avancer ou reculer toute la piece *tsX*. Afin que l'extrémité *p* de cette piece ne leve pas, elle eſt accrochée ſur la grande plaque par une petite *qr* qui y tient avec des vis, & ſous laquelle elle gliſſe. Pour que la lame mobile *ik* ſoit placée bien parallelement à l'autre *gh*, elle eſt percée de deux trous *tſts* qui ſont oblongs & plus grands que les tiges des vis qui doivent les preſſer contre la piece *tsWX*: car par-là on ne ſerre ces vis que lorſque ayant approché cette lame *ik* de l'autre *gh*, on voit qu'elle touche cette derniere également par-tout. En effet, ſi l'on ſuppoſe que les talons *W* &

X,

X, au-travers deſquels paſſe la grande vis DE, ſoient ſuffiſamment éloignés l'un de l'autre, qu'elles s'y meuve ſans jeu, enfin que cette vis ſoit bien droite, on ſera aſſuré alors que la petite lame ik ſe mouvera parallelement à l'autre gb. Suppoſant donc que la vis ſoit bien droite, voici les précautions que l'on prend pour que, ſe mouvant avec liberté dans les talons WX, ce ſoit toujours d'un mouvement doux & ſans jeu.

Un petit reſſort wx que l'on voit au-deſſus de la figure, porte en ſon milieu v une portion d'écrou à-peu-près le tiers de la circonférence; & ce petit reſſort étant viſſé vers w & x, ſon action eſt telle, qu'il rend toûjours à élever la portion d'écrou v, & par conſéquent à preſſer la vis DE, & lui ôter le jeu inſenſible qu'elle pourroit avoir. Pour empêcher de même qu'elle ne ſe meuve ſelon ſa longueur, le petit trou où eſt reçu ſon extrémité conique eſt fait dans une vis, Y, de façon qu'en la tournant on peut ôter à la vis DE toute eſpece de jeu en ce ſens.

On voit ſur le cadran une aiguille & un index: celle-là marque les parties de révolutions de la vis, & celui-ci ou l'index marque ſur le petit cadran (qui paroît à-travers l'entaille circulaire) le nombre de ces révolutions. Pour cet effet il y a dans l'intérieur deux roues & un pignon qui menent ce petit cadran, de façon qu'à chaque tour de l'aiguille il avance d'une diviſion. Ainſi on voit par-là que ſachant une fois à quel eſpace équivaut l'intervalle d'un pas de la vis DE, on ſaura par l'aiguille & par l'index à quelle diſtance les deux lames ou les deux fils (car on peut y en ſubſtituer) gb & ik ſont l'un de l'autre.

Ce *micrometre* tel que nous venons de le décrire, étant placé dans un téleſcope, a cet inconvénient qu'il faut tourner cet inſtrument graduellement juſqu'à ce que l'aſtre que vous obſervez paroiſſe ſe mouvoir parallelement au fil be, ce qui ſouvent eſt aſſez difficile. Or pour y remédier, on voit qu'il faut trouver le moyen de monter le *micrometre* dans le téleſcope de maniere qu'il puiſſe avoir un mouvement circulaire autour de l'axe du téleſcope indépendant de la piece qui le fait tenir avec cet inſtrument. C'eſt à quoi le ſavant M. Bradley a parfaitement bien reuſſi par la conſtruction ſuivante.

Sur le derriere de la grande plaque qui eſt tournée en-deſſus, & repréſentée ici par le parallélogramme $GHIK$, *fig.* 2, il y a une autre plaque $LMNO$ de la même largeur & de la même épaiſſeur, mais plus courte, qui eſt percée au milieu d'un trou oblong & un peu plus grand que celui qui eſt dans la grande plaque, comme on le voit dans la figure; ce trou, ou plutôt cette ouverture, eſt terminée par deux lignes droites $o\xi$, $\eta\theta$, & à ſes deux bouts par deux arcs concaves $\theta\iota o$, $\xi\kappa\eta$, dont la centre commun eſt le point δ, interſection commune des fils be & gb. La partie concave $o\iota\theta$ gliſſe en tournant autour de ce centre δ le long d'un arc convexe $\lambda\mu\nu$, décrit du même centre, un peu plus long que l'arc concave, de même épaiſſeur que la plaque $LMNO$, & fortement viſſée ſur la grande. L'arc concave $\xi\kappa\eta$ gliſſe auſſi le long d'un autre arc convexe $\sigma\pi$ plus court, décrit auſſi du centre δ, & formé d'une piece de la même épaiſſeur que la plaque ſupérieure, & fortement viſſée à celle de deſſous. On conçoit par-là que tout ceci étant bien exécuté, la plaque $LMNO$ doit tourner autour des deux portions de cercle $\sigma\pi$ & $\lambda\mu\nu$, comme ſi elle tournoit autour du centre δ: les deux arcs $\sigma\pi$ & $\lambda\mu\nu$ ſont recouverts de deux plaques viſſées deſſus, & qui les débordant preſſent toujours par ce moyen la plaque $LMNO$ contre la grande. Pour la faire mouvoir graduellement autour du point δ, il y a à l'extrémité de la plaque $LMNO$ une petite portion de roue v que l'on fait tourner par le moyen de la vis ſans fin ST. D'après tout ceci on voit clairement que la plaque $LMNO$ étant fixement arrêtée au foyer du téleſcope, en faiſant mouvoir la vis ſans fin ST, on donnera à la grande plaque $GHIK$ la poſition requiſe, ou, en d'autres termes, qu'on donnera au fil be qu'elle porte la poſition qu'il doit avoir pour que l'aſtre ſe meuve parallélement à lui.

Pour que tout ceci puiſſe ſe placer commodément dans le téleſcope, il y a ſur les bords de la plaque $LMNO$ deux petites plaques, comme on le voit dans la *figure*, qui ſont recourbées à chaque extrémité en équerre, mais de façon qu'un bout ſoit en ſens contraire de l'autre: par-là, d'un côté, ce rebord ſert à les viſſer ſur la plaque; de l'autre, il ſert à entrer dans une rainure pratiquée dans un tuyau quarré que l'on met dans le téleſcope de façon qu'ils faſſent corps enſemble. On voit en $\varphi\chi\psi\omega$ la coupe de ce tuyau, & les entailles $\varphi\chi$, faites pour recevoir les rebords des petites plaques dont nous venons de parler.

Voici les principales meſures de ce *micrometre*.

	pouces.
La longueur de la plaque AB, ...	8, 0
Sa largeur MN, ...	3, 6
Son épaiſſeur, ...	0, $\frac{1}{2}$
Longueur de l'ouverture be, ...	3, 5
Sa largeur $gb = \delta e$, ...	2, 2
Longueur de la vis DE, ...	5, 5
Son diametre, ...	0, 3
L'intervalle wx, ...	3, 0
Longueur des rebords, ...	4, 5
Leur largeur, ...	0, 8
Largeur des rebords, ...	0, 2
Diametre du cadran, ...	3, 1
Son épaiſſeur (étant double avec deux roues en-dedans), ...	0, 3
La plus grande ouverture des fils ou pinnules gb, $ik = \delta\iota$, ...	2, 2

Un pouce contient 40 pas de la vis DE.

Enfin le pouce eſt diviſé par le cadran en 40 fois 40 ou 1600 parties égales. On peut, comme nous l'avons dit, au lieu de petites lames ou barrelettes de cuivre gb, ik, leur ſubſtituer des fils paralleles.

Lorſque les pinnules ou les fils ſe touchent, il faut que l'aiguille & l'index ſortent au commencement des diviſions: alors à meſure que les fils s'éloignent, il eſt évident, comme nous l'avons dit, que le nombre des révolutions ſera comme les diſtances entre ces fils; & conſéquemment comme les angles dont ces ouvertures ſont la baſe, & qui ont leur ſommet au centre de l'objectif, ces diſtances different inſenſiblement des arcs qui meſurent ces petits angles. C'eſt pourquoi, lorſqu'on a une fois déterminé par l'expérience un angle correſpondant à un nombre de révolutions donné, on peut facilement trouver par une regle de trois l'angle correſpondant à un autre nombre de révolutions: on pourra en conſéquence former des tables qui montreront tout d'un coup le nombre de minutes & de ſecondes d'un angle répondant à un certain nombre & à une certaine partie de révolutions.

Afin de déterminer un angle quelconque, le plus grand ſera le mieux, parce que les erreurs ſeront en raiſon inverſe de la grandeur des angles: on fixera le téleſcope à une étoile connue dans l'équateur ou très-près, & on écartera les fils à leur plus grande diſtance; enſuite on comptera avec une pendule à ſeconde le tems écoulé entre le paſſage de cette étoile par l'intervalle de ces fils; & l'ayant converti en minutes & ſecondes de degré, on aura la meſure de l'angle cherché.

Au reſte, nous avons donné ici le nom de *micrometre* à l'inſtrument que nous venons de décrire; mais on donne encore ce nom dans l'Aſtronomie à toute eſpece de vis qui fait parcourir un très-petit arc à un inſtrument: de ſorte que d'après la premiere idée on appelle *micrometre* toute machine qui par le moyen d'une vis ſert à meſurer de très-petits intervalle.

MICROPHONE, ſ. m. (*Phyſiq.*) on a donné ce nom aux inſtrumens propres à augmenter les petits ſons, comme les microſcopes augmentent les petits objet. Telles ſont les porte-voix, les trompettes, *&c.* Ce mot qui eſt peu en uſage, vient de μικρὸς, *petit*, & de φωνὴ, *ſon* ou *voix*.

MICROSCOPE, ſ. m. (*Diopt.*) inſtrument qui ſert à groſſir de petits objets. Ce mot vient des mots grecs, μικρὸς, *petit*, & σκέπτομαι, *je conſidere*. Il y a deux eſpeces de *microſcopes*, le ſimple & le compoſé.

Le *microſcope* ſimple eſt formé d'une ſeule & unique lentille ou loupe très-convexe. *Voyez* LENTILLE & LOUPE.

On place cette lentille ED tout proche de l'œil, (*fig.* 21. *opt.*) & l'objet AB qu'on ſuppoſe très-petit, eſt placé un peu en-deçà du foyer de la lentille; de ſorte que les rayons qui viennent des extrémités A, B, ſortent de la lentille preſque paralleles, & comme s'ils partoient de deux points K, I, beaucoup plus éloignés; de ſorte que l'objet paroît en KI, eſt beaucoup plus grand, & l'image KI eſt à AB comme FH eſt à FC, c'eſt-à-dire à-peu près comme la diſtance à laquelle on verroit l'objet diſtinctement, eſt à la longueur du foyer. *Voyez* DIOPTRIQUE & VISION.

Les *microſcopes* ſimples devroient être probablement auſſi anciens que le tems où l'on a commencé à s'appercevoir des effets des verres lenticulaires; ce qui remonteroit à plus de 400 ans, *voyez* LUNETTE; cependant les obſervations faites au *microſcope*, même ſimples,

ſont beaucoup moins anciennes que cette date, & ne remontent guere à plus de 130 ans. On voit dans la *fig.* 22. la figure d'un *microſcope* ſimple; A eſt l'endroit au centre duquel on place la lentille; & H eſt une vis où cette lentille eſt enchâſſée; au moyen de quoi on peut placer en A des lentilles ou loupes de différens foyers. EG eſt une pointe au bout de laquelle on fixe l'objet qu'on veut voir, & qu'on approche pour cet effet de la lentille. Les *microſcopes* ſimples ſont quelquefois formés d'une ſeule loupe ſphérique de verre. La *fig.* 21. *n°.* 2. fait voir comment ces loupes augmentent l'image de l'objet. Car l'œil eſt emplacé, par exemple, en G, il voit le point A par le rayon rompu $GDLA$ & dans la direction de GD; de ſorte que l'objet AB lui paroîtra plus grand que s'il étoit vû ſans loupe. *Voyez* APPARENT.

Les *microſcopes* compoſés ſont formés d'un verre objectif EL (*fig.* 24.) d'un foyer très-court, & d'un oculaire GH d'un foyer plus long. Ainſi le *microſcope* eſt l'inverſe du téleſcope. *Voyez* TÉLESCOPE. On place l'objet AB à-peu-près au foyer du verre EL, mais un peu au-delà; les rayons ſortent du verre EL preſque paralleles (*voyez* LENTILLE) avec très-peu de convergence; de-là ils tombent ſur le verre GH, & ſe réuniſſent preſque à ſon foyer I. Ainſi le verre EL aggrandit d'abord l'objet AB, à-peu-près comme feroit un *microſcope* ſimple, & l'image de l'objet déja aggrandie l'eſt encore par le verre GH. Il eſt encore facile de voir que dans ce *microſcope* l'objet paroîtra renverſé.

Au lieu d'un oculaire on en met quelquefois pluſieurs, & ce ſont même les *microſcopes* les plus en uſage aujourd'hui. On peut voir dans la *fig.* 25. un *microſcope* compoſé, & tout monté ſur ſon pié pour voir les objets; on les place en I ſur la plaque LI, & ces objets ſont éclairés par la lumiere que réfléchit le miroir ON.

A l'égard de la *fig.* 23. elle repréſente un *microſcope* ſimple d'une autre eſpece que celui de la *fig.* 22 on place l'objet au haut de la vis B, qu'on éloigne ou qu'on approche du miroir à volonté; & le *microſcope* eſt évidé & à jour dans une de ſes faces, afin que l'objet puiſſe recevoir la lumiere extérieure. Dans d'autres *microſcopes*, le tuyau extérieur n'eſt point évidé, mais la vis l'eſt en-dedans, & au-deſſus de la vis on place un verre plan, qui tombe à-peu-près au foyer de la lentille, l'objet reçoit alors la lumiere par-deſſous; la vis ſert à éloigner ou rapprocher l'objet du foyer, ſelon les différentes vûes.

On ne ſait pas exactement l'inventeur du *microſcope* compoſé. On attribue ordinairement cette invention à Drebbel, mais M. Montucla, dans ſon *Hiſtoire de Mathématique, tome. II. p.* 174, apporte des raiſons pour en douter. Fontana ſe les attribue ainſi que les téleſcopes à oculaire convexe; il eſt difficile de prononcer là-deſſus.

MICROSCOPE SOLAIRE, n'eſt autre choſe, à proprement parler, qu'une lanterne magique, éclairée par la lumiere du ſoleil, & dans laquelle le porte-objet au lieu d'être peint, n'eſt qu'un petit morceau de verre blanc, ſur lequel on met les objets qu'on veut examiner. Il y a encore cette différence, qu'au lieu des deux verres lenticulaires placés au-delà du porte-objet dans la lanterne-magique, il n'y en a qu'un dans le *microſcope ſolaire*. *Voyez* LANTERNE-MAGIQUE.

Cet inſtrument qui nous eſt venu de Londres en 1743, a été inventé par feu M. Lieberkuhn, de l'académie royale des Sciences de Pruſſe. On trouvera ſur cet inſtrument un plus grand détail *à l'article qui ſuit ſous la même dénomination de microſ. ſol.* On place le tuyau de *microſcope ſolaire* dans le trou d'un volet d'une chambre obſcure bien fermée, & on fait tomber la lumiere du ſoleil ſur les verres du *microſcope* par le moyen d'un miroir placé au-dehors de la fenêtre. Alors les objets placés ſur le porte-objet paroiſſent prodigieuſement groſſis ſur la muraille de la chambre obſcure. (*O*)

MICROSCOPE *des objets opaques*, (*Optiq.*) ce *microſcope*, dont on doit l'invention au D. Lieberkuhn, eſt auſſi curieux qu'avantageux. Il remédie à l'inconvénient d'avoir le côté obſcur d'un objet tourné du côté de l'œil; ce qui a été juſqu'ici un obſtacle inſurmontable, qui a empêché de faire ſur les objets opaques des obſervations exactes; car dans toutes les autres inventions qui nous ſont connues, la proximité de l'inſtrument à l'objet (lorſqu'on emploie les lentilles les plus fortes) produit inévitablement une ombre ſi grande, qu'on ne le voit que dans l'obſcurité & ſans preſque rien diſtinguer; & quoiqu'on ait eſſayé différens moyens de diriger ſur l'objet la lumiere du ſoleil, ou d'une chandelle par un verre convexe placé à côté, les rayons qui tombent ainſi ſur l'objet, forment avec ſa ſurface un angle ſi aigu qu'ils ne ſervent qu'à en donner une idée confuſe, & qu'ils ſont incapables de le faire voir clairement.

Mais dans ce nouveau *microſcope*, par le moyen d'un miroir concave d'argent extrèmement poli en plaçant à ſon centre la lentille, on réfléchit ſur l'objet une lumiere ſi directe & ſi forte, qu'on peut l'examiner avec toute la facilité & tout le plaiſir imaginable.

On emploie quatre miroirs concaves de cette eſpece & de différentes profondeurs, deſtinés à quatre lentilles de différentes forces, pour s'en ſervir à obſerver les différens objets: on connoît les plus fortes lentilles, en ce qu'elles ont de moindres ouvertures. (*D. J.*)

MICROSCOPE *ſolaire*, (*Optiq.*) ce *microſcope* dépend des rayons du ſoleil, & comme on ne peut en faire uſage que dans une chambre obſcure, on le nomme quelquefois *microſcope de la chambre obſcure*. Il eſt compoſé d'un tuyau, d'un miroir, d'une lentille convexe & du *microſcope* ſimple. Le méchaniſme de ce *microſcope* eſt ſi ſimple, qu'il n'exige point de figures; c'eſt aſſez de dire ici que les rayons du ſoleil étant dirigés par le miroir à-travers le tuyau ſur l'objet renfermé dans le *microſcope* cet objet vient ſe peindre diſtinctement & magnifiquement ſur un écran couvert de papier blanc ou de linge bien blanc, Cette image eſt tout autrement grande que ne peuvent l'imaginer ceux qui n'ont pas vû ce *microſcope*; car plus on recule l'écran, plus l'objet s'aggrandit, enſorte que l'image d'un poux eſt quelquefois de cinq à ſix piés; mais il faut avouer qu'elle eſt plus diſtincte, lorſqu'on ne lui donne qu'une partie de cette longueur.

Quand on veut ſe ſervir du *microſcope ſolaire*, on doit rendre la chambre auſſi obſcure qu'il eſt poſſible, car c'eſt de l'obſcurité de la chambre & de la vivacité des rayons du ſoleil que dépendent la clarté & la perfection de l'image. Les lentilles les plus utiles à ce *microſcope* ſont en général la quatrieme, la cinquieme ou la ſixieme.

L'écran propre à recevoir l'image des objets eſt ordinairement d'une feuille d'un très-grand papier étendue ſur un chaſſis qui gliſſe en-haut ou en-bas, ou qui tourne, comme on veut, à droite ou à gauche ſur un pié de bois arrondi, à-peu-près comme certains écrans qu'on met devant le feu; on fait auſſi quelquefois des écrans plus grands avec pluſieurs feuilles du même papier collées enſemble, que l'on roule & déroule comme une grande carte.

Ce *microſcope* eſt le plus amuſant de tous ceux qu'on a imaginés, & peut-être le plus capable de conduire à des découvertes dans les objets qui ne ſont pas trop opaques, parce qu'ils les repréſentent beaucoup plus grands qu'on ne peut les repréſenter par aucune autre voie. Il a auſſi pluſieurs autres avantages qu'aucun *microſcope* ne ſauroit avoir; les yeux les plus foibles peuvent s'en ſervir ſans la moindre fatigue; un nombre de perſonnes peuvent obſerver en même tems le même objet, en examiner toutes les parties, & s'entretenir de ce qu'elles ont ſous les yeux, ce qui les met en état de ſe bien entendre & de trouver la vérité; au lieu que dans les autres *microſcopes* on eſt obligé de regarder par un trou l'un après l'autre, & ſouvent de voir un objet qui n'eſt pas dans le même jour, ni dans la même poſition. Ceux qui ne ſavent pas deſſiner, peuvent par cette invention prendre la figure exacte d'un objet qu'ils veulent avoir; car ils n'ont qu'à attacher un papier ſur l'écran, & tracer ſur ce papier la figure qui eſt repréſentée, en ſe ſervant d'une plume ou d'un pinceau.

Il eſt bon de faire remarquer à ceux qui veulent prendre beaucoup de figures par ce moyen, qu'ils doivent avoir un chaſſis où l'on puiſſe attacher une feuille de papier, & l'en retirer aiſément; car ſi le papier eſt ſimple, on verra l'image de l'objet preſqu'auſſi clairement derriere que devant; & en la copiant derriere l'écran, l'ombre de la main n'interceptera pas la lumiere, comme il arrive en partie lorſqu'on la copie par-devant.

Le *microſcope ſolaire* eſt encore une invention qui eſt dûe au génie du docteur Lieberkuhn pruſſien, membre de la ſociété royale, à laquelle il a communiqué en 1748 ou environ, les deux beaux *microſcopes* qu'il avoit inventés & travaillés lui-même, je veux dire le *microſcope ſolaire* & le *microſcope* pour les objets opaques; enſuite Mrs Cuff & Adam, anglois, ont perfectionné ces ouvrages. Le *microſcope ſolaire* du D. Lieberkuhn n'avoit point de miroir, & par conſéquent ne pouvoit ſervir que pendant quelques heures du jour lorſqu'on pouvoit placer le tube directement contre le ſoleil; mais l'application du miroir fournit le moyen de faire réfléchir les rayons du ſoleil dans le tube, quelque ſoit ſa hauteur ou ſa ſituation, pourvu qu'il donne ſur la fenêtre. *Phil. tranſ.*

tranſ. n°. 458. *ſect.* 9. de Baker, *microſcop. object.* (*D. J.*)

MICROSCOPIQUE, objet, (*Optiq.*) Les *objets microſcopiques* ſont ceux qui ſont propres à être examinés par les microſcopes; tels ſont tous les corps, tous les pores, ou tous les mouvemens extrèmement petits.

Les corps extrèmement petits ſont, ou les parties des plus grands corps, ou des corps entiers fort déliés; comme les petites ſemences, les inſectes, les ſables, les ſels, *&c.*

Les pores extrèmement petits ſont les interſtices entre les parties ſolides des corps; comme dans les os, dans les minéraux, dans les écailles, *&c.* ou comme les ouvertures des petits vaiſſeaux; tels que les vaiſſeaux qui reçoivent l'air dans les végétaux, les pores de la peau, des os, *&c.* des animaux.

Les mouvemens extrèmement petits ſont ceux des différentes parties ou membres des petits animaux, ou ceux des fluides renfermés dans les corps des animaux ou des végétaux.

Sous l'un ou l'autre de ces trois chefs, tout ce qui nous environne peut nous fournir un ſujet d'examen, d'amuſement & d'inſtruction; cependant pluſieurs perſonnes ſavent ſi peu combien l'uſage des microſcopes eſt étendu, & ſont tellement embarraſſées à trouver des objets à examiner, qu'après en avoir conſidéré quelques-uns des plus communs, ſoit ſeuls, ſoit avec des amis, ils abandonnent leurs microſcopes, comme n'étant pas d'un grand uſage. Nous tâcherons de les détromper par quantité de faits que nous mettrons, dans l'occaſion, ſous les yeux du lecteur; & peut-être que par ce moyen nous engagerons des curieux à employer agréablement & utilement leurs heures de loiſir dans la contemplation des merveilles de la nature, au lieu de les paſſer dans une oiſiveté pleine d'ennui, ou dans la pourſuite de quelque paſſion ruineuſe; mais avant que de diſcuter l'examen des *objets microſcopiques*, il faut parler de l'inſtrument qui les groſſit à nos yeux.

On ſait que les microſcopes ſont de deux ſortes; les uns ſimples, les autres doubles: le microſcope ſimple n'a qu'une lentille; le double en a au moins deux combinées enſemble. Chacune de ces eſpeces a ſon utilité particuliere; car un verre ſimple fait voir l'objet de plus près & plus diſtinct; & la combinaiſon des verres préſente un plus grand champ, ou, pour le dire en d'autres termes, elle découvre tout à coup une plus grande partie de l'objet qu'elle groſſit également. Il eſt difficile de décider lequel des deux microſcopes on doit préférer, parce qu'ils donnent chacun une différente ſorte de plaiſir. On peut alléguer de grandes autorités en faveur de l'un & de l'autre; Leeuwenhoek ne s'eſt jamais ſervi que du microſcope ſimple; & M. de Hook a fait toutes ſes obſervations avec le microſcope double. Les fameux microſcopes du premier conſiſtoient dans une ſimple lentille placée entre deux plaques d'argent, qui étoient percées d'un petit trou, & il y avoit au-devant une épingle mobile pour y mettre l'objet, & l'appliquer à l'œil du ſpectateur. C'eſt avec ces microſcopes ſimples qu'il a fait ces découvertes merveilleuſes qui ont ſurpris l'univers.

Aujourd'hui le microſcope de poche de M. Wilſon, paſſe pour le meilleur; & le microſcope double de réflexion le plus eſtimé, eſt un diminutif perfectionné du grand microſcope double de MM. Culpéper, Scarlet & Marshal. Nous avons donné la deſcription relative à nos figures, de ces machines. Mais il importe beaucoup, avant que de paſſer à la méthode d'examen des *objets microſcopiques*, de connoître la force des lentilles d'un microſcope, & de découvrir la grandeur réelle des objets qu'on y préſente.

De la ſurface des verres d'un microſcope ſimple. La vue eſt incapable de diſtinguer un objet qu'on approche trop des yeux; mais ſi on le conſidere au-travers d'une lentille convexe, quelque près que ſoit le foyer de cette lentille, on y verra l'objet très-diſtinctement, & le foyer de la lentille ſera d'autant plus proche qu'elle ſera plus petite; de ſorte que la force de cette lentille, pour groſſir un objet, en ſera plus grande dans la même proportion.

On voit par ces principes pourquoi la premiere & plus forte lentille eſt ſi petite, & l'on peut aiſément calculer la force de chaque lentille convexe du microſcope ſimple; car la force de la lentille, pour groſſir, eſt en même proportion que l'eſt ſon foyer par rapport à la vue ſimple. Si le foyer d'une lentille convexe eſt, par exemple, d'un pouce, & que la vue ſimple ſoit claire à huit pouces, comme le ſont les vues ordinaires, on pourra voir par cette lentille un objet qui ſera à un pouce de diſtance de l'œil, & le diametre de cet objet paroîtra huit fois plus grand qu'à la vue ſimple. Mais comme l'objet eſt groſſi également, tant en longueur qu'en largeur, il nous faut quarrer ce diametre pour ſavoir combien il eſt agrandi, & nous trouverons que ce verre groſſit la ſurface de l'objet ſoixante-quatre fois.

De plus, ſuppoſons une lentille convexe dont le foyer eſt fort éloigné du centre de la lentille, de la dixieme partie d'un pouce: il y a dans huit pouces quatre-vingt dixiemes d'un pouce; par conſéquent l'objet paroîtra à-travers cette lentille, quatre-vingt fois plus près qu'à la vue ſimple; on le verra par conſéquent quatre-vingt fois plus long, & quatre-vingt fois plus large qu'il ne paroît aux vues ordinaires; & comme quatre-vingt multiplié par quatre vingt, produit ſix mille & quatre cent, l'objet paroîtra réellement auſſi grand.

Faiſons encore un pas. Si une lentille convexe eſt ſi petite que ſon foyer n'en ſoit éloigné que de la vingtieme partie d'un pouce, nous trouverons que huit pouces, diſtance commune de la vue ſimple, contient cent ſoixante de ces vingtiemes, & que par conſéquent la longueur & la largeur d'un objet que l'on voit à travers cette lentille, ſeront l'une & l'autre groſſies cent ſoixante fois; ce qui étant multiplié par cent ſoixante, donne le quarré qui monte à vingt-cinq mille ſix cent. Il réſulte que cette lentille fera paroître l'objet vingt-cinq mille ſix cent fois auſſi grand en ſurface, qu'il paroît à la vue ſimple à la diſtance de huit pouces.

Pour ſavoir donc quelle eſt la force d'une lentille dans le microſcope ſimple, il ne faut que l'approcher de ſon vrai foyer; ce qui ſe connoît aiſément, parce que la lentille eſt à cette diſtance lorſque l'objet paroît parfaitement diſtinct & bien terminé. Alors avec un petit compas on aura ſoin de meſurer exactement la diſtance entre le centre du verre & l'objet qu'on examine; & appliquant le compas ſur une échelle où le pouce eſt diviſé en dixiemes & centiemes par des diagonales, on trouvera aiſément combien cette diſtance contient de parties d'un pouce: ce point étant connu, vous chercherez combien de fois ces parties ſont contenues dans huit pouces, qui ſont la diſtance ordinaire de la vue ſimple, & vous ſaurez combien de fois le diametre eſt groſſi: quarrez ce diametre, & vous aurez la ſurface; & ſi vous voulez connoître l'épaiſſeur ou la ſolidité de votre objet, vous multiplierez la ſurface par le diametre, pour en avoir le cube ou la maſſe. La table ſuivante vous donnera le calcul tout fait.

Table de la force des verres convexes, dont on fait uſage dans les microſcopes *ſimples, ſelon la diſtance de leurs foyers calculée ſur une échelle d'un pouce diviſé en cent parties; où l'on voit combien de fois le diametre, la ſurface & le cube ſont groſſis au-travers de ces verres, par rapport aux yeux dont la vûe ſimple eſt de huit pouces, ou de huit cent centiemes d'un pouce.*

Le foyer d'un verre étant (Centiemes d'un pouce.)	groſſit le diametre	groſſit la ſurface.	groſſit le cube d'un objet.	
$\frac{1}{2}$ ou 50	16	256	4,096	
$\frac{4}{10}$ ou 40	20	400	8,000	
$\frac{3}{10}$ ou 30	26	676	17,576	
$\frac{1}{5}$ ou 20	40	1,600	64,000	
15	53	2,809	148,877	
14	57	3,249	185,193	
13	61	3,721	226,981	
12	66	4,356	287,496	
11	72	5,184	373,248	
$\frac{1}{10}$ ou 10	80	6,400	512,000	fois.
9	88	7,744	681,472	
8	100	10,000	1,000,000	
7	114	12,996	1,481,544	
6	133	17,689	2,352,637	
$\frac{1}{20}$ ou 5	160	25,600	4,096,000	
4	200	40,000	8,000,000	
3	266	70,756	18,821,096	
$\frac{1}{50}$ ou 2	400	160,000	64,000,000	
1	800	640,000	512,000,000	

La plus forte lentille du cabinet des microſcopes de M. Leeuwenhoeck, préſenté à la ſociété royale, a ſon foyer à la diſtance de la vingtieme partie d'un pouce; par conſéquent il groſſit le diametre d'un objet cent ſoixante fois, & la ſurface vingt-cinq mille ſix cent fois. Mais la plus forte lentille du microſcope ſimple de M. Wilſon,

Wilſon, tel qu'on le fait aujourd'hui, a ordinairement ſon foyer à la diſtance ſeulement d'environ la cinquantieme partie d'un pouce; par conſéquent il groſſit le diametre d'un objet quatre cent fois, & ſa ſurface cent ſoixante mille fois.

Comme cette table a été calculée en nombres ronds, elle eſt ſi facile, que quiconque ſait diviſer & multiplier un petit nombre de figures, pourra la comprendre aiſément.

Cette même table peut ſervir à calculer la force des verres du microſcope double; d'autant qu'ils ne groſſiſſent guere plus que ceux du microſcope ſimple de M. Wilſon; le principal avantage que l'on tire de la combinaiſon des verres, eſt de voir un plus grand champ, ou une plus grande partie de l'objet groſſi au même degré.

De la grandeur réelle des objets vus par les microſcopes. Ce n'eſt pas aſſez de connoître la force des lentilles des microſcopes, il faut encore trouver quelle eſt la grandeur réelle des objets que l'on examine lorſqu'ils ſont exceſſivement petits; car quoique nous ſachions qu'ils ſont groſſis tant de mille fois, nous ne pouvons parvenir par cette connoiſſance qu'à un calcul imparfait de leur véritable grandeur; pour en conclure quelque choſe de certain, nous avons beſoin de quelque objet plus grand, dont les dimenſions nous ſoient réellement connues: en effet, la grandeur n'étant elle-même qu'une comparaiſon l'unique voie que nous ayons pour juger de la grandeur d'une choſe, eſt de la comparer avec une autre, & de trouver combien de fois le moindre corps eſt contenu dans le plus grand. Pour faire cette comparaiſon dans les *objets microſcopiques*, les ſavans d'Angleterre ont imaginé pluſieurs méthodes ingénieuſes. Il eſt bon d'en mettre quelques-unes de faciles & de pratiquables ſous les yeux du lecteur.

La méthode de M. Leeuwenhoeck de calculer la grandeur des ſels dans les fluides, des petits animaux *in ſemine maſculino*, dans l'eau de poivre, *&c.* étoit de les comparer avec la groſſeur d'un grain de ſable, & il faiſoit ces calculs de la maniere ſuivante.

Il obſervoit avec ſon microſcope un grain de ſable de mer, tel que cent de ces grains placés bout-à bout, forment la longueur d'un pouce; enſuite obſervant un petit animal qui en étoit proche, & le meſurant attentivement des yeux, il concluoit que le diametre de ce petit animal étoit, par exemple, moindre que la douzieme partie du diametre du grain de ſable; que par conſéquent, ſelon les regles communes, la ſurface du grain de ſable étoit 144 fois, & toute la ſolidité 1728 fois plus grande que celle de ce petit animal. Il faiſoit le même calcul proportionnel, ſuivant la petiteſſe des animaux qu'il expoſoit au microſcope.

Voici la méthode dont ſe ſervoit M. Hook pour connoître combien un objet eſt groſſi par le microſcope. „ Ayant, dit-il, rectifié le microſcope pour voir très-„ diſtinctement l'objet requis: dans le même moment „ que je regarde cet objet à travers le verre d'un œil, „ je regarde avec l'autre œil nud d'autres objets à la mê-„ me diſtance; par-là je ſuis en état, au moyen d'une „ regle diviſée en pouces & en petites parties, & placée „ au pié du microſcope, de voir combien l'apparence „ de l'objet contient de parties de cette regle, & de me-„ ſurer exactement le diametre de cette apparence, le-„ quel étant comparé avec le diametre qu'il paroît avoir „ à la vue ſimple, me donne aiſément la quantité de „ ſon agrandiſſement.

L'ingénieux docteur Jurin nous donne une autre méthode fort curieuſe pour parvenir au même but dans ſes *diſſertations phyſicomathématiques:* la voici. Faites pluſieurs tours avec un fil d'argent très-ſubtil ſur une aiguille, ou ſur quelqu'autre corps ſemblable, en ſorte que les révolutions du fil ſe touchent exactement, & ne laiſſent aucun vuide; pour en être certain, vous l'examinerez avec un microſcope très-attentivement. Meſurez enſuite avec un compas très-exactement l'intervalle entre les deux révolutions extrêmes du fil d'argent, pour ſavoir quelle eſt la longueur de l'aiguille qui eſt couverte par ce fil; & appliquant cette ouverture de compas à une échelle de pouces diviſée en 10es & en 100es par les diagonales, vous ſaurez combien elle contient de parties d'un pouce: vous compterez enſuite le nombre des tours du fil d'argent compris dans cette longueur, & vous connoîtrez aiſément par la diviſion, l'épaiſſeur réelle du fil en pluſieurs petits morceaux; ſi l'objet que vous voulez examiner eſt opaque, vous jetterez au-deſſus de l'objet quelques-uns de ces petits brins, & s'il eſt tranſparent, vous les placez au-deſſous, enſuite vous comparerez à l'œil les parties de l'objet avec l'épaiſſeur connue de ces brins de fil.

Par cette méthode le docteur Jurin obſerva que quatre globules du ſang humain couvroient ordinairement la largeur d'un brin, qu'il avoit trouvé $\frac{1}{485}$ d'un pouce, & que par conſéquent le diametre de chaque globule étoit $\frac{1}{1929}$ partie d'un pouce. Ce qui a été auſſi confirmé par les obſervations de Leeuwenhoeck ſur le ſang humain, qu'il fit avec un morceau du même fil que lui envoya le docteur Jurin. *Voy. les Tranſ. philoſop. n°.* 377.

Je paſſe ſous ſilence d'autres méthodes plus compoſées; mais je ne dois pas oublier de remarquer que l'aire viſible, le champ de la vue, ou la portion d'un objet vû par le microſcope, eſt en proportion du diametre, & de l'aire de la lentille dont on fait uſage, & de ſa force; car ſi la lentille eſt extrèmement petite, elle groſſit conſidérablement, & par conſéquent on ne peut diſtinguer par ſon moyen qu'une très-petite portion de l'objet; ainſi l'on doit uſer de la plus forte lentille pour les plus petits objets, & toujours proportionnellement. Sans donner ici des regles embarraſſantes ſur le champ des objets vûs par chaque lentille, c'eſt aſſez de dire que cette aire differe peu de la grandeur de la lentille dont on ſe ſert, & que ſi le total d'un objet eſt beaucoup au-deſſus de ce volume, on ne peut pas le bien voir à travers cette lentille.

Après avoir combiné la force des microſcopes, & donné les méthodes de connoître la grandeur réelle des *objets microſcopiques*, il nous reſte à décrire la maniere de les examiner, de les préparer, & de les appliquer au microſcope.

De l'examen des objets microſcopiques. Quelqu'objet qu'on ait à examiner, il en faut conſidérer attentivement la grandeur, le tiſſu & la nature, pour pouvoir y appliquer les verres convenables, & d'une maniere à les connoître parfaitement. Le premier pas à faire doit être conſtamment d'examiner cet objet à-travers d'une lentille qui le repréſente tout entier; car en obſervant de quelle maniere les parties ſont placées les unes à l'égard des autres, on verra qu'il ſera plus aiſé d'examiner enſuite chacune en particulier, & d'en juger ſéparement ſi l'on en a occaſion. Lorſqu'on ſe ſera formé une idée claire du tout, on pourra le diviſer autant que l'on voudra; & plus les parties de cette diviſion ſeront petites, plus la lentille doit être forte pour les bien voir.

On doit avoir beaucoup d'égard à la tranſparence ou à l'opacité d'un objet, & de-là dépend le choix des verres dont on doit ſe ſervir; car un objet tranſparent peut ſupporter une lentille beaucoup plus forte qu'un objet opaque, puiſque la proximité du verre qui groſſit beaucoup, doit néceſſairement obſcurcir un objet opaque & empêcher qu'on ne le voie, à-moins qu'on ne ſe ſerve du microſcope pour les objets opaques. Pluſieurs objets cependant deviennent tranſparens, lorſqu'on les diviſe en parties extrèmement minces ou petites.

Il faut auſſi faire attention à la nature de l'objet, s'il eſt vivant ou non, ſolide ou fluide; ſi c'eſt un animal, un végetal, une ſubſtance minerale, & prendre garde à toutes les circonſtances qui en dépendent, pour l'appliquer de la maniere qui convient le mieux. Si c'eſt un animal vivant, il faut prendre garde de ne le ſerrer, heurter, ou décompoſer que le moins qu'il ſera poſſible, afin de mieux découvrir ſa véritable figure, ſituation & caractere. Si c'eſt un fluide & qu'il ſoit trop épais, il faut le détremper avec l'eau; s'il eſt trop coulant, il faut en faire évaporer quelques parties aqueuſes. Il y a des ſubſtances qui ſont plus propres aux obſervations lorſqu'elles ſont ſeches, & d'autres au contraire lorſqu'elles ſont mouillées; quelques-unes lorſqu'elles ſont fraîches, & d'autres lorſqu'on les a gardées quelque tems.

Il faut enſuite avoir grand ſoin de ſe procurer la lumiere néceſſaire, car de-là dépend la vérité de tous nos examens; un peu d'expérience fera voir combien les objets paroiſſent différens dans une poſition & dans un genre de lumiere, de ce qu'ils ſont dans une autre poſition; de ſorte qu'il eſt à-propos de les tourner de tous les côtés, & de les faire paſſer par tous les degrés de lumiere, juſqu'à ce que l'on ſoit aſſuré de leur vraie figure; car, comme dit M. Hooke, il eſt très-difficile dans un grand nombre d'objets, de diſtinguer une élévation d'un enfoncement, une ombre d'une tache noire, & la couleur blanche d'avec la ſimple réflexion. L'œil d'une mouche, par exemple, dans une eſpece de lumiere, paroît comme un treillis percé d'un grand nombre de trous; avec les rayons du ſoleil, il paroît comme une ſurface couverte de clous dorés; dans une certaine poſition, il paroît comme une ſurface couverte de pyramides; dans

une autre il eſt couvert de cones, & dans d'autres ſituations, il paroît couvert de figures toutes différentes.

Le degré de lumiere doit être proportionné à l'objet; s'il eſt noir, on le verra mieux dans une lumiere forte; mais s'il eſt tranſparent, la lumiere doit être à proportion plus foible: c'eſt pour cela qu'il y a une invention dans le microſcope ſimple & dans le microſcope double, pour écarter la trop grande quantité de rayons, lorſqu'on examine ces ſortes d'objets tranſparens avec les plus fortes lentilles.

La lumiere d'une chandelle, pour la plûpart des objets, & ſur-tout pour ceux qui ſont extrèmement petits & tranſparens, eſt préférable à celle du jour, & pour les autres celle du jour vaut mieux; j'entends la lumiere d'un jour ſerrein. Pour ce qui eſt des rayons du ſoleil, ils ſont réfléchis par l'objet avec tant d'éclat, & ils donnent des couleurs ſi extraordinaires, qu'on ne peut rien déterminer avec certitude par leur moyen; par conſéquent cette lumiere doit être regardée comme la plus mauvaiſe.

Ce que je dis des rayons du ſoleil, ne doit pas s'étendre néanmoins au microſcope ſolaire; au contraire, on ne peut s'en ſervir avec avantage ſans la lumiere du ſoleil la plus brillante; en effet, par ce microſcope on ne voit pas l'objet en lui-même dans l'endroit où il eſt frappé des rayons du ſoleil: on voit ſeulement ſon image ou ſon ombre repréſentée ſur un écran, & par conſéquent il ne peut réſulter aucune confuſion de la réflexion brillante des rayons du ſoleil, qui ne viennent pas de l'objet à l'œil comme dans les autres microſcopes. Mais auſſi dans le microſcope ſolaire, nous devons nous borner à connoître la vraie figure & grandeur d'un objet, ſans nous attendre à en découvrir les couleurs, parce qu'il n'eſt pas poſſible qu'une ombre porte les couleurs du corps qu'elle repréſente.

De la préparation & application des objets microſcopiques. Il y a pluſieurs objets qui demandent beaucoup de précautions pour les bien placer devant les lentilles. S'ils ſont plats & tranſparens, en ſorte qu'en les preſſant, on ne puiſſe pas les endommager; la meilleure méthode eſt de les renfermer dans les gliſſoirs entre deux pieces de talc. Par ce moyen les aîles des papillons, les écailles des poiſſons, la pouſſiere des fleurs, *&c.* les différentes parties, & même les corps entiers des petits inſectes & mille autres choſes ſemblables peuvent ſe conſerver. Il faut donc avoir un certain nombre de ces gliſſoirs toujours prêts pour cet uſage.

Lorſqu'on fait une collection d'*objets microſcopiques*, on ne doit pas remplir au haſard les gliſſoirs, mais on doit avoir ſoin d'aſſortir les objets, ſelon leur grandeur & leur tranſparence; de maniere qu'on ne doit mettre dans le même gliſſoir, que ceux qu'on peut obſerver avec la même lentille, & alors on marquera ſur le gliſſoir le nombre qui déſigne la lentille convenable aux objets qu'il renferme. Les nombres marqués ſur les gliſſoirs, préviennent l'embarras où l'on peut être pour ſavoir quelle eſt la lentille qu'on doit leur appliquer.

En plaçant vos objets dans les gliſſoirs, il eſt bon d'avoir un verre convexe d'environ un pouce de foyer, & de le tenir à la main pour les ajuſter proprement entre les talcs, avant que de les enfermer avec les anneaux de cuivre.

Les petits objets vivans, comme les poux, puces, couſins, petites punaiſes, petites araignées, mites, *&c.* pourront être placées entre les talcs, ſans qu'on les tue ou qu'on les bleſſe, ſi l'on prend ſoin de ne pas preſſer les anneaux de cuivre qui arrêtent les talcs, & par ce moyen ils reſteront vivans des ſemaines entieres; mais s'ils ſont trop gros pour être placés de cette maniere, il faudra les placer dans un gliſſoir avec des verres concaves deſtinés à cet uſage, ou bien on les percera d'une pointe pour les obſerver, ou bien encore on les tiendra avec des pincettes.

Si vous avez des fluides à examiner pour y découvrir les petits animaux qu'il peuvent contenir; prenez avec une plume ou avec un pinçeau une petite goutte du fluide, & faites-la couler ſur un morceau de talc ou ſur un des petits verres concaves, & appliquez-la de cette façon à la lentille. Mais au cas qu'en faiſant votre obſervation, vous trouviez, comme il arrive ſouvent, que ces petits animaux nageant enſemble, ſoient en nombre ſi prodigieux, que roulant continuellement les uns ſur les autres, on ne puiſſe pas bien connoître leur figure & leur eſpece, il faut enlever du verre une partie de la goutte, & y ſubſtituer un peu d'eau claire, qui les fera paroître ſéparés & bien diſtincts. C'eſt tout le contraire, lorſqu'on veut examiner un fluide pour y découvrir les ſels qu'il contient, car il faut alors le faire évaporer, afin que ces ſels qui reſtent ſur le verre puiſſent être obſervés avec plus de facilité.

Pour diſſéquer les petits inſectes, comme les puces, poux, couſins mites, *&c.* il faut avoir beaucoup de patience & de dextérité; cependant on peut le faire par le moyen d'une fine lancette & d'une aiguille, ſi l'on met ces animaux dans une goutte d'eau; car alors on pourra ſéparer aiſément leurs parties & les placer devant le microſcope, pour obſerver leur eſtomac & leurs entrailles.

Les corps opaques, tels que les ſemences, les ſables, les bois, *&c.* demandent d'autres précautions: voici le meilleur moyen de les conſidérer. Coupez des cartes en petits morceaux d'environ un demi-pouce de longueur, & de la dixieme partie d'un pouce de largeur; mouillez-les dans la moitié de leur longueur avec de l'eau gommée bien forte, mais bien tranſparente, & avec cette eau vous y attacherez votre objet. Comme les figures des cartes ſont rouges & noires, ſi vous coupez vos morceaux de cartes ſur ces figures, vous aurez pour vos objets un contraſte de preſque toutes les couleurs; & fixant les objets noirs ſur le blanc, les blancs ſur le noir, les bleus ou verds ſur le rouge ou le blanc, & les autres objets colorés ſur les morceaux qui leur ſont le plus oppoſés en couleurs, vous les obſerverez avec plus d'avantage. Ces morceaux ſont principalement deſtinés au microſcope nouvellement inventé pour les objets opaques, & on doit les appliquer entre les pincettes; mais ils ſont auſſi utiles aux autres microſcopes qui peuvent découvrir les objets opaques.

Il faut avoir une petite boîte quarrée deſtinée à conſerver ces morceaux de cartes, avec un nombre de petits trous fort peu profonds, & l'on colera un papier ſur un côté de chaque carte pour ſervir de fond.

Précautions dans l'examen des objets microſcopiques. En examinant les objets dans tous les degrés de lumiere, il ne faut rien aſſurer qu'après des expériences réitérées & des obſervations exactes. Ne formez donc aucun jugement ſur les objets qui ſont étendus avec trop de force, ou reſſerrés par la ſéchereſſe, ou qui ſont hors de leur état naturel en quelque maniere que ce ſoit, ſans y avoir les égards convenables.

Il eſt fort douteux ſi l'on peut juger des vraies couleurs des objets que l'on voit par la plus forte lentille; car comme les pores ou interſtices d'un objet ſont agrandis à proportion de la force du verre dont on ſe ſert, & que les particules qui en compoſent la matiere, doivent par le même principe, paroître ſéparées pluſieurs mille fois plus qu'à la vûe ſimple, la réflexions des rayons de lumiere qui viennent à nos yeux, doit être fort différente & produire différentes couleurs; & certainement la variété des couleurs de certains objets qu'on y obſerve, juſtifie cette remarque.

On ne doit pas non plus déterminer ſans beaucoup de réflexion, tous les mouvemens des créatures vivantes ou des fluides qui les renferment, lorſqu'on les voit par le microſcope; car comme le corps qui ſe meut, & l'eſpace où il ſe meut eſt agrandi, le mouvement le doit être auſſi, & par conſequent on doit juger ſur ces principes, de la rapidité avec laquelle le ſang paroît couler dans les vaiſſeaux des petits animaux. Suppoſons, par exemple, qu'un cheval & un rat faſſent mouvoir leurs membres exactement dans le même moment des tems; ſi le cheval fait un mille, pendant que le rat parcourt cinquante perches (quoique le nombre des pas ſoit le même de part & d'autre) on conviendra aiſément, ce me ſemble, que le mouvement du cheval eſt le plus rapide. Le mouvement d'une mite vû par le microſcope, ou apperçû à la vûe ſimple, n'eſt pas peut-être moins différent. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.

MICYBERNE, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, ſituée entre Pallene & le mont-Athos, dans leur voiſinage. Philippe de Macédoine s'en empara, au rapport de Diodore de Sicile, qui eſt le ſeul hiſtorien qui parle de cette ville. (*D. J.*)

MIDAIUM, (*Géog. anc.*) en grec μιδάιον; ville de la grande Phrygie, dont Ptolomée, Pline, Dion Caſſius & Etienne le géographe font mention. (*D. J.*)

MIDDELBOURG, (*Géog.*) en latin moderne *Middelburgum*; belle, riche & forte ville des Pays-bas, capitale de l'île de Walchren, & de toute la Zélande; avec un port nouvellement creuſé, large, profond, propre à recevoir des vaiſſeaux de 400 tonneaux, qui abordent chargés au milieu de la ville, où le canal qui communique à la mer, ſe diviſe dès ſon entrée.

Le gouvernement politique & civil de *Middelbourg*, eſt entre les mains de deux bourguemeſtres, d'onze échevins & de douze conſeillers. Le Calviniſme y eſt introduit depuis 1574.

Cette ville a pris ſon nom de ce qu'elle eſt preſque au milieu de l'île de Walchren: elle eſt auſſi ſituée comme au milieu, entre celle de Were au N. E. & celle de Fleſſingue au S. O. à 8 lieues N. E. de Bruges, 12 N. O. de Gand, 14 N. O. d'Anvers, 29 S. O. d'Amſterdam. *Long.* 21. 18. *lat.* 51. 30.

Entre les gens de lettres qu'a produit *Middelbourg*, je ne dois pas oublier Adrien Beverland & Melchior Leydecker. Le premier abuſa de ſon eſprit & de ſes talens dans ſes écrits licentieux. Il écrivit dans le goût d'Ovide, de Catulle & de Pétrone; il mourut vers 1712. Le ſecond au contraire, ſe diſtingua par ſon érudition dans les antiquités eccléſiaſtiques; ſur-tout par ſon grand ouvrage latin de la république des Hébreux, en 2. vol. *in-fol.* Il mourut profeſſeur à Utrecht en 1721, à 78 ans. (*D. J.*)

MIDDELBOURG, (*Géog.*) île des Indes, entre la côte orientale du royaume de Maduré, & la côte occidentale de l'île de Ceylan. (*D. J.*)

MIDDELBOURG, (*Géog.*) île de la mer du ſud, à environ 204. *deg.* de *long.* ſous les 21. 50 de *lat.* méridionale. (*D. J.*)

MIDDELFART, (*Géog.*) *ou* MIDDELFURT, petite ville du royaume de Dannemark, ſur la côte occidentale de l'île de Fionie, & d'où l'on paſſe de cette île à Kolding, ville du Jutland ſeptentrional. Elle eſt ſituée ſur le détroit auquel elle donne ſon nom. (*D. J.*)

MIDDLESEX, (*Géog.*) province méditerranée d'Angleterre, au dioceſe de Londres. Elle a 27 lieues de tour, & contient environ 247000 arpens. Elle eſt petite, mais agréable, fertile & arroſée par la Tamiſe, qui la ſépare de la province de Surrey. C'eſt la province capitale du royaume, à cauſe de Londres qui y eſt ſituée. (*D. J.*)

MI-DENIER, ſ. m. (*Juriſp.*) ce terme pris à la lettre ne ſignifie autre choſe que la moitié d'une ſomme en général.

Mais dans l'uſage on entend ordinairement par *mi-denier*, la récompenſe du *mi-denier* que l'un des conjoints ou ſes héritiers, doivent à l'autre conjoint ou à ſes héritiers, pour les impenſes ou améliorations qui ont été faites des deniers de la communauté ſur l'héritage de l'un des conjoints; cette récompenſe n'eſt dûe dans ce cas, que quand les impenſes ont augmenté la valeur du fond.

Quand la femme ou ſes héritiers renoncent à la communauté, ils doivent la récompenſe pour le tout, & non pas ſeulement du *mi-denier*; & dans ce même cas, ſi les impenſes ont été faites ſur le fond du mari, il n'a rien à rendre à la femme ou à ſes héritiers, attendu qu'il reſte maître de toute la communauté. *Voyez* Dupleſſis, Lebrun, Renuſſon.

Il y a auſſi le retrait de *mi denier*. *Voy.* RETRAIT. (*A*)

MIDI, ſ. m. (*Aſtr.*) c'eſt le moment où le ſoleil eſt au méridien. *Voyez* MÉRIDIEN.

Le moment de *midi* diviſe à-peu-près le jour en deux parties égales; nous diſons à-peu-près, parce que cela n'eſt vrai exactement que dans le tems où le ſoleil eſt aux ſolſtices, & où le moment du *midi* eſt le même que celui du ſolſtice. *Voy.* CORRECTION DU MIDI & SOLSTICE.

On appelle *midi vrai* le tems où le ſoleil eſt réellement au méridien, & *midi moyen*, le tems où il ſeroit *midi* eu égard ſeulement au mouvement moyen du ſoleil combiné avec le mouvement diurne de la terre; ou, pour parler plus clairement, le tems où il ſeroit *midi* ſi le ſoleil avoit un mouvement uniforme dans l'écliptique, & que l'écliptique & l'équateur coïncidaſſent. *Voyez* EQUATION DU TEMS & EQUATION DE L'HORLOGE. Il y a toujours la même diſtance du *midi moyen* du jour quelconque au *midi moyen* du jour ſuivant; mais la diſtance du *midi vrai* d'un jour au *midi vrai* du ſuivant, eſt continuellement variable. (*O*)

MIDON, (*Géog.*) petite riviere de France, en Guyenne. Elle a ſa ſource dans le bas-Armagnac, auprès d'Agnan; & à quelque diſtance de Tartas, ſe jette dans l'Adour. (*D. J.*)

MI-DOUAIRE, ſ. m. (*Juriſp.*) penſion aſſignée à une veuve, de la moitié de ſon douaire, comme le mot le porte.

MIDSIKKI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon, qui a ſes feuilles comme celles du prûnier ſauvage. Ses baies, qui croiſſent en très-petites grappes à l'extrémité des rameaux, ſont rouges, de la groſſeur d'une graine de coriandre, & renferment pluſieurs ſemences rouſſes & triangulaires.

MIE, ſ. m. (*Boulang.*) la partie intérieure du pain, que la croûte recouvre. Il faut que la *mie* ſoit légere & pleine d'yeux, ou de trous; c'eſt une marque que la pâte a été bien faite & bien paîtrie.

MIEGE, ſ. m. (*Juriſp.*) terme uſité dans quelques coutumes & provinces, pour dire la moitié d'une choſe; ailleurs on dit *mice*; l'une & l'autre vient du latin *media pars*. (*A*)

MIEL, (*Hiſt. nat.*) matiere que les abeilles recueillent ſur les fleurs des plantes, & que l'on tire des gâteaux de cire qui ſont dans leur ruche. Les abeilles entrent dans les fleurs pour y prendre, par le moyen de leur trompe, une liqueur miellée qui eſt dans des glandes & des réſervoirs placés au fond de la fleur, ou qui eſt épanchée ſur différentes autres parties, ayant tranſpiré au-travers des membranes des cellules qui la renfermoient. L'abeille leche cette liqueur, elle la lappe pour ainſi-dire avec le bout de ſa trompe; peut-être auſſi frotte-t-elle les glandes qui renferment cette liqueur pour l'en faire ſortir, & les dechire-t-elle avec ſes dents. La trompe ayant donc ramaſſé des gouttelettes de miel, les conduit à la bouche où il y a une langue qui fait paſſer ce miel dans l'œſophage. Cette partie s'étend dans les abeilles, & dans les mouches en général, depuis la bouche juſqu'au bout du corcelet, & aboutit à l'eſtomac qui eſt placé dans le corps près du corcelet. Dans les abeilles il y a encore un ſecond eſtomac plus loin; lorſque le premier eſt vuide, il ne forme aucun renflement, il reſſemble à un fil blanc & délié, mais lorſqu'il eſt bien rempli de *miel*, il a la figure d'une veſſie oblongue; ſes parois ſont ſi minces que la couleur de la liqueur qu'elles contiennent paroît à-travers. Parmi les enfans des gens de la campagne il y en a qui ſavent bien trouver cette veſſie dans les abeilles, & ſur-tout dans les bourdons velus, pour en boire le *miel*. Ce premier eſtomac eſt ſéparé du ſecond par un étranglement; c'eſt dans le ſecond eſtomac & dans les inteſtins, que ſe trouve la cire brute; il n'y a jamais que du *miel* dans le premier. Il faut qu'une abeille parcoure ſucceſſivement pluſieurs fleurs avant de le remplir; enſuite elle revient à la ruche, & cherche un alvéole dans lequel elle puiſſe ſe dégorger: elle ſe place ſur le bord de l'alvéole, elle fait entrer ſa tête dedans, & y verſe par la bouche le *miel* qui eſt dans l'eſtomac, & qui en ſort à l'aide des contractions de cette partie. Il y a lieu de croire qu'il n'en ſort pas tel qu'il y eſt entré; mais qu'il eſt digeré & épaiſſi par une coction. Les abeilles ſuivent ordinairement un certain ordre en rempliſſant de *miel* les alvéoles; elles commencent par ceux qui ſont à la partie ſupérieure des gâteaux du deſſus, lorſqu'il y a pluſieurs rangs de gâteaux. Pour qu'un alvéole ſoit plein de *miel*, il faut que pluſieurs abeilles viennent y verſer celui qu'elles ont recueilli & préparé. A quelque degré que l'alvéole ſoit rempli, on voit toujours que la derniere couche de *miel* eſt différente du reſte; elle ſemble être ce que la crême eſt ſur le lait: cette crême ou croûte de *miel* eſt plus épaiſſe que le reſte; il y a lieu de croire qu'elle eſt faite d'un *miel* qui a plus de conſiſtance que le *miel* des autres couches, & moins de diſpoſition à couler. Cette croûte ne forme pas un plan perpendiculaire à l'axe de l'alvéole, & même elle eſt contournée. Lorſqu'une abeille entre dans l'alvéole pour y verſer du *miel*, elle s'arrête près de la croûte; elle fait paſſer par-deſſous les deux bouts de ſes premiers jambes; elle menage par ce moyen l'entrée d'une groſſe goutte de *miel* que l'on voit pénétrer ſous la croûte, & qui en ſe mêlant avec le *miel* qui ſe trouve dans l'alvéole, perd ſa figure arrondie. Toutes les abeilles qui apportent du *miel* dans la ruche, ne le verſent pas dans un alvéole; il y en a qui le donnent à manger aux travailleuſes qui ſont occupées au-dedans de la ruche, & qui, ſans cette rencontre, iroient en prendre dans des alvéoles: car il y a des alvéoles remplis de *miel*, & ouverts pour la conſommation journaliere. Toutes les abeilles de la ruche s'en nourriſſent dans les tems où les fleurs manquent, & même dans le tems des fleurs lorſque le froid ou la pluie empêchent les abeilles de ſe mettre en campagne. Les autres alvéoles remplis de *miel*, ſont fermés par un couvercle de cire qui empêche qu'il ne s'évapore, & qu'il ne devienne dur & grainé avant la fin de l'hiver. *Mém. pour ſervir à l'hiſt. des Inſectes* par M. de Reaumur, *tom. V.* *Voyez* ABEILLE.

MIEL, *mel*, (*Econ. ruſtiq. & Mat. médicale.*) Théophraſte diſtingue trois ſortes de *miel*.

La premiere eſpece, eſt celui que les abeilles recueillent ſur les fleurs, ſoit dans nos jardins, ſoit dans les prairies, dans les campagnes, & ſur-tout ſur les montagnes dans les pays chauds; tel que celui du mont Hymette en Attique.

La ſeconde, eſt une roſée qui tombe de l'atmoſphere, & qui provient des exhalaiſons qui ſe ſont élevées de la terre; & qui ne peuvent plus reſter en l'air lorſqu'elles

ont

ont été cuites ou fondues par le ſoleil. Il paroît que la manne, dont les Juifs furent nourris par le Seigneur dans le déſert, pendant 40 ans, étoit cette eſpece de *miel*.

La troiſieme que Théophraſte appelle μέλι καλάμινον, ou *miel de roſeau*, eſt le ſucre.

Le meilleur *miel* des anciens étoit celui du mont Hymette, en Attique; après celui-là venoient celui des Cyclades, & celui de Sicile, connu ſous le nom de *miel du mont Hybla*.

Le meilleur *miel* eſt celui qui eſt doux, & en même tems un peu âcre, odoriférant, jaunâtre, non liquide, mais glutineux & ferme, & ſi viſqueux que lorſqu'on le touche du doigt, il s'y attache & le ſuit. Dioſcoride, *lib. II. cap. x.*

Le meilleur *miel* de nos jours eſt celui de Languedoc, du Dauphiné & de Narbonne; il eſt très-blanc, & le plus eſtimé pour la table & la Médicine.

Les autres *miels* ſont jaunes; le meilleur eſt celui de Champagne; il eſt d'une couleur jaune dorée, d'une odeur gracieuſe, d'une conſiſtance ferme & graſſe: il doit être nouveau.

Ceux de Touraine & de Picardie ſont moins bons; ils ſont écumeux, trop liquides, ſentent la cire, & ont un goût moins agréable que celui de Champagne.

Le *miel* de Normandie eſt le moins bon de tous, ſa couleur eſt rougeâtre, ſon odeur eſt déſagréable, il a le goût de cire.

Les différentes qualités de *miel* viennent moins de la température du climat, que de la mauvaiſe manœuvre des ouvriers; les Normands mettent trop d'eau dans leurs gâteaux, de-là vient qu'en le faiſant évaporer, il acquiert une couleur rouge: ils en ſéparent mal la cire dans le preſſoir, ce qui fait qu'il a un goût de cire. Ce n'eſt pourtant pas leur profit.

Le *miel* eſt en uſage dans quelques alimens & dans les médicamens, il l'étoit beaucoup davantage avant l'invention du ſucre; on s'en ſervoit dans les ragoûts, dans les confitures & les ſyrops, comme dans leur *melimelum*, qui étoit du coing ou un autre fruit confit dans du *miel*.

Ils en faiſoient une boiſſon qu'ils appelloient *hydromel*, *aqua mulſa*, *apomeli*. Nous lui avons ſubſtitué *l'eau ſucrée*.

Ils buvoient du vin miellé qu'ils appelloient *elomeli*: nous lui avons ſubſtitué le *vin ſucré* & l'*hypocras*.

Ils buvoient auſſi de *l'oximel*, ou mélange de *miel* & de vinaigre, qu'ils tempéroient avec beacoup d'eau pour ſe rafraîchir, nous employons à ſa place le *ſyrop de limon*, le *ſyrop aceteux*.

Nous n'employons guere aujourd'hui ces liqueurs miellées que dans les remedes.

Le *miel* eſt ſouvent préférable au ſucre, quand on n'a point égard à la délicateſſe du goût, d'autant que c'eſt comme l'eſſence de la partie la plus pure & la plus éthérée d'une infinité de fleurs, qui poſſede de grandes vertus; il eſt plus balſamique, plus pectoral & plus anodin que le ſucre, qui n'eſt que le ſuc purifié & épaiſſi du ſeul roſeau ou de la canne à ſucre.

Le *miel* devient amer par une trop forte coction, de même que les autres choſes douces; il s'enflamme au feu à peu-près comme le ſucre.

Le *miel* ſauvage n'eſt pas ſi agréable.

Réflexions de Pharmacie. Les anciens faiſoient entrer le *miel* dans leur antidote, dans leur thériaque, dans le mithridate: Fracaſtor a ſuivi leur exemple dans le diaſcordium. Le *miel* eſt excellent dans toutes ces préparations; il ouvre les autres ingrédiens par la fermentation; il extrait en quelque façon, leurs vertus: d'ailleurs il ſert de correctif à l'opium & aux autres narcotiques, qui ſont ſouvent répétés dans les antidotes des anciens. Dioſcoride a remarqué auſſi que le *miel* ſoulageoit dans les maladies cauſées par l'uſage du ſuc de pavot: lors donc qu'on prépare quelques-uns de ces antidotes avec le diacode, le médicament a une vertu différente de celle qu'il auroit eu ſi on l'eût préparé avec le *miel*. Ceci demande une attention ſérieuſe de la part de ceux qui ordonneront le diaſcordium, ou quelqu'autre antidote fait avec le diacode.

Remarque. Il y a des tempéramens en qui l'uſage du *miel*, même à la plus petite doſe, produit des coliques, des tranchées douloureuſes, des vomiſſemens continuels, à-peu-près comme un poiſon; comme on le peut voir dans les *Tranſactions philoſophiques*. On emploie les ſudorifiques pour remédier à cet accident; & cela ſert à prouver qu'il ne faut pas ordonner le *miel* à tout le monde.

Les propriétés médicinales du *miel* ſont grandes & en grand nombre; car depuis Hippocrate juſqu'à nous, tous les auteurs l'ont regardé comme un grand remede: il eſt pénétrant & déterſif, & bon par conſéquent dans toutes les obſtructions, dans les humeurs épaiſſes & viſqueuſes, il eſt énergique dans les embarras & dans les engorgemens de poitrine; alors il procure merveilleuſement l'expectoration: enfin il eſt bienfaiſant dans toutes les maladies qui proviennent du phlegme & de la pituite; mais il eſt nuiſible dans les tempéramens chauds, dans ceux qui ſont ſanguins; ce remede feroit du bien dans les embarras de poitrine, dans l'épaiſſiſſement de l'humeur bronchique, mais on le néglige. Cependant il ſoulageroit les aſthmatiques & les poulmoniques qui ne peuvent expectorer cet amas de phlegmes viſqueuſes & tenaces qui engluent & bouchent les bronches.

La Chirurgie s'en ſert pour nettoyer les ulceres ſordides.

La Pharmacie fait pluſieurs préparations de *miel*, & l'emploie dans pluſieurs préparations, tels ſont les ſyrops de roſes, de ceriſes noires, de genievre, d'abſynthe, de romarin, de mercuriale.

Les électuaires de baies de laurier, diaphénique, cariocoſtin, l'hyerapicera, le philonium romain, la confection hamech, la thériaque diateſſaron, l'orviétan ordinaire, la thériaque, l'onguent ægyptiac.

Les préparations du *miel* entrent dans d'autres compoſitions. *Voyez* là-deſſous les différentes pharmacopées.

Miel. Le meilleur *miel* eſt celui de Narbonne; on le fait en Dauphiné & en Languedoc, parce que les plantes qui le produiſent y ſont plus odorantes.

Hydromel vineux. *Voyez* Hydromel.

Oxymel ſimple. *Voyez* Oxymel.

Miel violat. Prenez fleur de violettes nouvellement cueillies, quatre livres; *miel* commun, douze livres; mêlez-les enſemble, & les laiſſez en digeſtion pendant huit jours dans un lieu chaud: après cela, faites bouillir avec une pinte d'infuſion de fleurs de violettes, juſqu'à la compoſition du quart; paſſez enſuite avec expreſſion; puis faites cuire la colature en conſiſtence de ſirop. On ôtera l'écume avec ſoin, & on gardera le *miel* pour l'uſage.

Le *miel nénuphar* ſe prépare de même que le précédent.

Miel mercurial. Prenez ſuc de mercuriale, *miel* commun, de chacun parties égales; faites cuire juſqu'à conſiſtance de ſirop. *Voyez* Mercuriale.

On peut préparer de même le *miel de nicotiane*.

Miel anthoſat ou *de romarin*. Prenez fleurs nouvelles de romarin, une livre; *miel* bien écumé, quatre livres; laiſſez-les en digeſtion expoſés au ſoleil pendant un mois; après cela, ajoutez-y un peu d'eau diſtillée de romarin, enſuite cuiſez-le légérement; paſſez la liqueur & gardez-la pour l'uſage. *Voyez* Romarin & Anthosat.

Miel de ſavon. Prenez ſavon commun, *miel*, de chaque quatre onces; ſel de tartre, une demi-once; eau de fumeterre, deux gros: mêlez le tout enſemble. Ce ſavon eſt un excellent coſmétique. *Voyez* Savon.

Miel scillitique, (*Pharm.*) *voyez* Scille, (*Mat. méd.*)

MIELLEUX, adj. (*Gram.*) qui a le goût, la douceur, & les autres qualités du miel. Il ſe dit au ſimple & au figuré. Ce fruit a un goût *mielleux*. Je n'aime pas le ton de cet homme-là, il eſt *mielleux* & fade.

MIENCHO, (*Géog.*) ville de la Chine dans la province de Suchuen, & la premiere métropole de cette province, ſous le 31 degré de *latitude*, & plus occidentale que Péking de 12. 55. (*D. J.*)

MIES *ou* MYSA, (*Géog.*) petite ville de Bohème, ſur les frontieres du haut Palatinat, bâtie vers l'an 1131 par le duc Sobieslas. *Long.* 30. 55. *lat.* 49. 46. (*D. J.*)

MIESZAVA, (*Géog.*) petite ville de Pologne dans la Cujavie, ſur la rive gauche de la Viſtule, à 4 lieues de Thorn. *Long.* 37. 5. *lat.* 52. 50. (*D. J.*)

MIETÉ. La fête de ſaint Jean-Baptiſte qui tombe le 24 de Juin. *Voyez* Quartier & Terme.

MIEZA, (*Géog. anc.*) ville de Macédoine, ſelon Pline, *l. IV. c. x.* & c'eſt le ſeul auteur qui le diſe; mais Pline n'auroit-il point pris pour une ville le parc de Stagyre, patrie d'Ariſtote. Quoi qu'il en ſoit, Plutarque, dans la vie d'Alexandre, dit que Philippe ayant ruiné & détruit Stagyre, patrie d'Ariſtote, la rebâtit pour l'amour de lui, y rétablit les habitans, & leur donna pour le lieu de leurs études & de leurs aſſemblées, dans le fauxbourg de cette ville, un beau parc appellé *Mieza*. Il ajoute que de ſon tems on y montroit encore des ſieges de pierre qu'Ariſtote fit faire pour s'y repoſer, & de grandes allées couvertes d'arbres qu'il planta, pour ſe promener à l'ombre. (*D. J.*)

MIGANA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans la province de Bugie, au royaume de Trémecen. Elle eſt à 4

lieues

lieues de la montagne de La-Abez. Ptolomée en parle ſous le nom de *Lare*, & lui donne 17. 30. de *long.* & 30. 40. de *latitude*. (*D. J.*)

MIGLIARO, ſ. m. (*Comm.*) en françois *millier*; poids de Veniſe auquel l'huile ſe peſe, & ſe vend dans la capitale & dans les états de terre ferme de cette république.

Le millier eſt compoſé de quarante mirres, & la mirre de trente livres, poids ſubtil ou léger de Veniſe, qui eſt de trente-quatre pour cent plus foible que celui de Marſeille, c'eſt-à-dire, que les cent livres de Marſeille en font cent trente-quatre du poids ſubtil de Veniſe. *Dictionn. de Commerce*. (*G*)

MIGNARDISE, ſ. f. (*Morale.*) délicateſſe puérile qui s'exerce ſur des choſes, & en des occaſions qui n'en méritent point. C'eſt, dit la Bruyere, Emilie qui crie de toute ſa force ſur un petit péril qui ne lui fait pas de peur; quoi dit qu'elle pâlit à la vûe d'une ſouris, ou qui veut aimer les violettes, & s'évanouir aux tubéreuſes. Je conſeillerois à Emilie de dédaigner ces petites affectations, qui n'augmentent point ſes charmes, ne contribuent point à ſon bonheur, & qui bientôt ne lui rapporteront que du ridicule. (*D. J.*)

MIGNARDISE, (*Jardinage.*) eſt une eſpece d'œillet ſauvage, dont les feuilles petites & découpées en maniere de frange, & de couleur blanche ou incarnate, lui ont fait donner le nom d'*œillet frangé*, ou de *mignardiſe*, qui fleurit l'été. On l'appelle encore *effilé* ou *regonce*.

Il y en a de double, de ſimple. La *mignardiſe* eſt facile à cultiver; elle pouſſe de ſes feuilles quantité de petites tiges foibles, dont les fleurs ſont aſſez reſſemblantes aux œillets.

MIGNON, ſ. m. (*Gramm. franç.*) Ce *mot* s'emploie ſeulement dans les converſations familieres, pour exprimer, comme les Italiens, par leur *mignone*, une perſonne aimée, chérie, favoriſée plus que les autres. Rhédi prétend que les François ont porté ce mot *mignon* en Toſcane, qu'ils l'ont pris de l'allemand *minuen*, aimer; & que c'eſt de la même ſource que ſont nés les mots *mignard*, *mignarder*, *menin*. Sous le regne d'Henri III. le terme *mignon* devint fort commun, & déſignoit en particulier les favoris de ce prince.

Quélus & ſaint Mégrin, Joyeuſe & d'Epernon,
Jeunes voluptueux qui régnoient ſous ſon nom.

On lit dans les mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de France, *imprimés à Cologne en* 1719, que „ ce fut en „ 1516 que le nom *mignons* commença à trotter par la „ bouche du peuple, à qui ils étoient fort odieux, tant „ pour leurs façons de faire badines & hautaines, que pour „ leurs accoutremens efféminés, & les dons immenſes „ qu'ils recevoient du roi. Ces beaux *mignons* portoient „ des cheveux longuets, friſés & refriſés, remontant „ par-deſſus leurs petits bonnets de velours, comme chez „ les femmes, & leurs fraiſes de chemiſes de toile d'atour, „ empeſées & longues d'un demi-pié, de façon qu'à voir „ leurs têtes deſſus leurs fraiſes, il ſembloit que ce fût le „ chef de ſaint Jean dans un plat „. (*D. J.*)

MIGNONE, ſ. f. (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) troiſieme corps des caracteres d'Imprimerie. Sa proportion eſt d'une ligne & un point, meſure de l'échelle; ſon corps double eſt le ſaint auguſtin. *Voyez* PROPORTIONS DES CARACTERES D'IMPRIMERIE, & exemple à l'*article* CARACTERES.

La *mignone* peut être regardée comme un entre-corps, ainſi que la gaillarde & la philoſophie, parce que d'un corps à l'autre il doit y avoir deux points de différence, & qu'à ceux-ci il n'y en a qu'un; ce qui fait qu'on emploie ordinairement l'œil du petit texte ſur le corps de *mignone*, n'y ayant qu'une légere différence de corps & d'œil. Cela ſert à faire entrer plus de lignes dans une page, qu'il n'en ſeroit entré ſi l'œil de petit texte avoit été fondu ſur ſon corps naturel, & ainſi de la gaillarde & de la philoſophie. *Voyez* CORPS, ŒIL.

MIGNONETTE, ſ. f. (*Comm.*) petite dentelle qui n'eſt à proprement parler qu'un réſeau fin, où l'on a conduit un ou pluſieurs gros fils qui forment des ramages, fleurs, ou autres figures.

MIGONIUM. (*Géog. anc.*) contrée de la Laconie, qui avoit à ſon oppoſite l'île de Cranaé, ſituée pareillement en Laconie, & que Strabon a confondue avec celle de Cranaé dans l'Attique; mais Paris étoit trop amoureux d'Hélene, & trop aimé d'elle, pour n'avoir pas commencé à contenter les ardeurs de ſa flamme dans le voiſinage de Lacédémone: c'eſt-là, en effet, que cet heureux amant fit bâtir après ſa conquête un temple à Vénus, pour lui marquer les tranſports de ſa reconnoiſſance. Il ſurnomma cette Vénus *Migonitis*, & ſon territoire *Migonium*, d'un mot qui ſignifioit l'*amoureux myſtere* qui s'y étoit paſſé. Ménélas, le malheureux époux de cette princeſſe, dix-huit ans après qu'on la lui eut enlevée, vint viſiter ce temple, dont le terrein avoit été le témoin de l'infidélité de ſa femme. Il ne le ruina point cependant, il y fit mettre ſeulement aux deux côtés les images de deux autres déeſſes, celle de Thétis & celle de Praxidicé, comme qui diroit *la déeſſe des châtimens*, pour marquer l'eſpérance qu'il avoit de ſe voir vengé d'Hélene; mais dans la ſuite il abandonna les projets de ſa vengeance, & cette belle veuve lui ſurvéquit. (*D. J.*)

MIGRAINE, ſ. f. (*Médecine.*) eſpece de douleur de tête qu'on a cru n'occuper que la moitié de cette partie. Ce nom eſt dérivé du mot grec ἡμικρανία, compoſé d'ἡμὶ qui ſignifie *demi* ou *moitié*, & κράνιον, *crâne* ou *le deſſus de la tête*. Les ſignes qui caractériſent cette maladie, ſont d'abord des douleurs vives, aiguës, lancinantes, qui quelquefois ſont reſtreintes à un côté de la tête; & on a obſervé que la partie gauche étoit le plus ſouvent affectée: quelquefois elles occupent tout ce côté, le plus ſouvent elles ſont fixées à la tempe, d'autres fois elles courent, comme on dit, par toute la tête ſans diſtinction de côté; elles s'étendent auſſi juſqu'aux yeux, aux oreilles, aux dents, & même au cou & aux bras. La violence de ces douleurs eſt telle qu'il ſemble aux malades qu'on leur fend la tête, qu'on en déchire les enveloppes; ils ne peuvent quelquefois ſupporter la lumiere, ni le bruit qu'on fait en marchant ſur le même plancher où ils ſe trouvent; ils ſont tellement ſenſibles à cette impreſſion, qu'on en a vû s'enfermer ſeuls dans une chambre pendant plus d'un jour, ſans ſouffrir que perſonne en approchât. Il eſt rare que les malades éprouvent ſans relâche ces cruelles douleurs; elles reviennent par eſpeces d'accès qui n'ont pour l'ordinaire aucun type réglé; ils ſont déterminés par quelque erreur dans l'uſage des ſix choſes non-naturelles, par un air froid qui ſaiſit inopinément la tête, par un excès dans le manger, par la ſuppreſſion d'une excrétion naturelle, par une paſſion d'ame, & ils ſont annoncés & accompagnés de conſtipation, d'un flux abondant d'urines crues & limpides, qui, ſur la fin du paroxyſme, deviennent changées & dépoſent beaucoup de ſédiment. L'obſervation a appris que les femmes, ſur-tout celles qui menent une vie ſédentaire, oiſive, & qui mariées ſont ſtériles, étoient plus communément attaquées de cette maladie que les hommes. Les cauſes qui y diſpoſent, qui la déterminent, ſont le plus ſouvent un vice des premieres voies, quelquefois la ſuppreſſion du flux menſtruel ou hémorrhoïdal, des veilles exceſſives, un travail d'eſprit forcé, un refroidiſſement ſubit de tout le corps, ſur-tout des piés, joints à leur humidité, un changement trop prompt d'une vie active & laborieuſe en ſédentaire, des coleres fréquentes mais réprimées; & on en a vû ſuccéder à des gouttes repercutées, à des ſimples douleurs de tête mal traitées. Chez quelques-uns, la *migraine* eſt un vice héréditaire tranſmis par les parens, ſans que le malade y ait donné lieu par la moindre irrégularité de régime.

Le ſiege de cette douleur eſt extérieur, vraiſſemblablement dans le péricrâne, & il y a lieu de préſumer qu'elle ne dépend que d'une conſtriction ſpaſmodique des vaiſſeaux & des fibres de cette membrane. Les ſymptomes, les cauſes, la curation même de cette maladie, ſont autant de raiſons qui nous engagent à croire qu'elle eſt purement nerveuſe ſans la moindre congeſtion de *matiere*. Quelques auteurs, & entr'autres Junker, n'ont pas fait difficulté de compter la *migraine* parmi les différentes eſpeces de goutte, croyant avec quelque raiſon que c'eſt la même cauſe qui agit dans ces deux maladies. Cet écrivain animiſte, ſouvent trop outré, penſant que l'ame eſt la cauſe efficiente de toutes les maladies, pour ne pas la faire agir ſans motif, avance ſans autre fondement, que la *migraine* conſiſte dans un amas de ſang que l'ame avoit déterminé à la tête, dans le ſage deſſein d'exciter une hémorrhagie ſalutaire par le nez, mais qui n'a pas pû avoir lieu par quelque obſtacle imprévu ſans qu'il y ait de ſa faute. Sans m'arrêter à réfuter ces idées abſurdes, je remarquerai que l'hémorrhagie du nez eſt une évacuation très-rare & très-indifférente dans les *migraines*.

Quoiqu'il n'y ait aucun des ſignes que nous avons détaillés, qui puiſſe être cenſé vraiment pathognomonique; cependant leur concours, leur enſemble eſt ſi frappant, qu'il n'y a perſonne, même parmi les perſonnes qui ne ſont pas de l'art, qui méconnoiſſe la *migraine*, & qui ne la différencie très-bien des autres douleurs de tête, qui occupent ordinairement toute la tête ou les parties antérieures, & qui ne ſont le plus ſouvent qu'un ſentiment de peſanteur incommode.

La

La *migraine* n'eſt pas une maladie qui faſſe craindre pour la vie: le prognoſtic conſidéré ſous ce point de vûe n'a pour l'ordinaire rien de fâcheux; cependant ſi on l'irrite, ſi on la combat trop par des applications, par des topiques peu convenables, elle peut avoir des ſuites très-funeſtes, exciter des fievres inflammatoires, ou faire perdre la vûe, comme je l'ai vû arriver à une dame, qui ayant pris la douche ſur la partie de la tête qui étoit affectée, les douleurs furent effectivement calmées, mais elles ſe firent reſſentir avec plus de violence pendant près d'un an au fond de l'œil ſans le moindre relâche, juſqu'à ce qu'enfin la malade perdit entierement l'uſage de cet œil. Quelquefois la goutte ſurvenue aux extrémités diſſipe la *migraine*; d'autres fois elle ſe termine par la paralyſie du bras, qui eſt d'autant plus à craindre que les douleurs y parviennent & y excitent un engourdiſſement. Aſſez ſouvent elle ſe guérit d'elle-même par l'âge, la vieilleſſe, le germe fécond d'incommodités, fait diſparoître celle-là.

On ne doit dans cette maladie attendre aucun ſecours ſûrement curatif de la Médecine: la *migraine* doit être renvoyée aux charlatans dont l'intrépidité égale l'ignorance; ils donnent ſans crainte, comme ſans connoiſſance, les remedes les plus équivoques, & cependant, pour l'ordinaire, les ſuccès ſe partagent à-peu-près. Quelques-uns tombent dans des accidens très-fâcheux, ou meurent promptement victimes de leur biſarre crédulité; d'autres ſont aſſez heureux pour échapper de leurs mains non-ſeulement ſans inconvénient, mais même quelquefois parfaitement guéris: toutes ces maladies ſi rebelles exigent des remedes forts, actifs, qui operent dans la machine des grands & ſubits changemens. Si le médecin inſtruit ne les ordonne pas, ce n'eſt pas qu'il ignore leur vertu, mais c'eſt qu'il connoît en outre le danger qui ſuit de près leur uſage, & qu'il craint d'expoſer la vie du malade & ſa propre réputation; motifs incapables de toucher l'effronté charlatan. Quelques malades ſe ſont fort bien trouvés de l'artériotomie, ce même ſecours employé dans d'autres a été au-moins inutile; & il eſt à remarquer que les ſaignées que quelques médecins regardent comme propres à calmer les douleurs violentes, ne font que les animer, elles rendent les accès de *migraine* plus forts & plus longs. Des vomiſſemens de ſang ont été quelquefois critiques, & ont totalement emporté la maladie. Les payſans de Franconie ſe ſervent dans pareils cas, au rapport de Ludovic, d'un remede ſingulier; ils mettent ſur la partie ſouffrante de la tête un plat d'étain avec un peu d'eau, dans lequel ils verſent du plomb fondu. Ce remede, accrédité chez le peuple, doit avoir eu quelques ſuccès heureux; qui cependant ſeroit tenté d'y recourir? quel eſt le médecin qui dans nos pays osât propoſer un ſemblable ſecours? pour moi, je conſeillerois à un malade de ſupporter patiemment ſes douleurs pendant l'accès; ſi les douleurs étoient trop aiguës, on pourroit, je penſe, les calmer un peu par l'odeur des eſſences aromatiques, des eſprits volatils, fétides, des remedes connus ſous le nom d'*anti-hyſtériques:* j'ai connu une dame qui, par l'odeur de l'eau de la reine d'Hongrie, étoit venue à bout de rendre ſupportables les douleurs de *migraine* dont elle étoit tourmentée. Les lavemens réitérés me paroiſſent d'autant plus convenables, que la conſtipation eſt un avant-coureur & quelquefois auſſi la cauſe d'un accès. Les purgatifs cathartiques ſont ſpécialement appropriés dans les maladies de la tête, ils conviennent principalement dans le cas où une indigeſtion a procuré le retour de la *migraine*. Hors du paroxyſme, la cure radicale doit commencer par l'émétique: nous avons obſervé que le dérangement de l'eſtomac étoit une des cauſes les plus ordinaires de la maladie que nous voulons combattre; mais ce n'eſt pas par ſon action ſeule ſur l'eſtomac que l'émétique peut opérer quelque bon effet, c'eſt principalement par la ſecouſſe générale qu'il excite. Je dois à ce ſeul remede la guériſon d'une cruelle *migraine* dont j'ai été tourmenté pendant quelque tems; il eſt à propos de ſeconder l'effet de l'émétique par les ſtomachiques amers, par les toniques, les martiaux, & ſur-tout par le quinquina, remede ſouverain dans les maladies nerveuſes, ſpaſmodiques, & dans les affections de l'eſtomac. On pourroit auſſi tirer quelque fruit de l'application des véſicatoires, mais plus ces remedes ſont violens & déciſifs, plus auſſi leur uſage demande de la prudence, & de la circonſpection. Lorſque la *migraine* eſt périodique, invétérée, & ſur tout héréditaire, ces ſecours, quelqu'indiqués qu'ils paroiſſent, ſont rarement efficaces. Lorſqu'elle eſt récente & qu'elle eſt la ſuite d'une excrétion ſupprimée, il y a beaucoup plus à eſpérer, on peut la guérir en rappellant l'excrétion qui avoit été dérangée. Mais de tous les ſecours, ceux ſur leſquels on doit le plus compter, ſont ceux qu'on tire du régime. Ceux qui ſont ſujets à la *migraine* doivent avec plus de ſoin éviter tout excès, ſe tenir le ventre libre, ne manger que des mets de facile digeſtion & qui n'échauffent point, ſe garantir des impreſſions de l'air froid, ſe diſſiper, bannir les chagrins, &, s'il eſt poſſible, paſſer quelque tems à la campagne. Avec ces précautions, on peut éloigner les accès & en diminuer la violence. Mais ſur-tout qu'on prenne garde à l'uſage des topiques, toûjours incertains & ſouvent dangereux. (*m*)

MIGRANE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de crabe de mer, dont les premieres jambes ſont dentelées comme la crête d'un coq; ce qui lui a fait donner auſſi le nom de *coq*. Rondelet, *hiſt. des poiſſ. part. I. liv. XVIII. chap. xv. Voyez* CRABE.

MIGUEL, SAINT- (*Géogr.*) ville de l'Amérique dans la nouvelle Eſpagne, dans la province de Guatimala, ſur une petite riviere à 60 lieues de Guatimala. *Long.* 289. 50 *lat.* 13.

MIGUEL, *Saint-* (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale au Pérou, dans le gouvernement de Quinto, dans la vallée de Pivra. C'eſt la premiere colonie que les Eſpagnols aient eu dans ce pays-là; elle eſt à l'embouchure de la riviere de Catamayo, à 130 lieues de Quinto. *Longit.* 297. *latit. méridion.* 5.

MIGUEL, *l'île de Saint-* (*Géogr.*) l'une des Açores, & l'une des plus orientales. Elle a environ 20 lieues de long, & eſt expoſée aux tremblemens de terre. Punta-del-Gado en eſt la capitale *Longit.* 354. 50. *lat.* 38. 10.

MIHIEL, SAINT- (*Géog.*) ville de France au duché de Bar, capitale du bailliage du pays d'entre la Moſelle & la Meuſe. Il y avoit autrefois une cour ſouveraine. Elle eſt ſur la Meuſe à 8 lieues N. E. de Bar, 14 N. O. de Nancy, 9 S. E. de Verdun, 72 N. E. de Paris. *Long.* 23. 51. 27. *lat.* 48. 38 11.

MIHIR, ſ. m. (*Antiq. perſan.*) *Mihir* ou *Mihr* étoit une divinité perſane que les Grecs & les Romains nommoient *Mithra*, qu'ils ont confondue avec le ſoleil, & qu'ils ont cru le principal objet du culte des Perſes. Mais Hérodote, beaucoup mieux inſtruit de la religion & des mœurs perſanes, que tous les écrivains qui l'ont ſuivi, nous en donne une idée fort différente. Les Perſes, dit-il, n'ont ni temple, ni ſtatues, ni autels. Ils traitent ces pratiques d'extravagance, parce qu'ils ne penſent pas, comme les Grecs, que la nature des dieux ait rien de commun avec celle des hommes. Ils ſacrifient à Jupiter ſur le ſommet des plus hautes montagnes, & donnent le nom de Jupiter à toute la circonférence du ciel. Ils offrent encore des ſacrifices au ſoleil, à la lune, à la terre, au feu, à l'air & aux vents. Telle eſt, continue-t-il, l'ancienne religion du pays; mais ils y ont joint dans la ſuite le culte de la Vénus céleſte, ou Uranie, qu'ils ont emprunté des Aſſyriens & des Arabes. Les Aſſyriens l'appellent *Mylita*, les Arabes *Alyta*, & les Perſes *Mithra*.

On voit par ce paſſage d'Hérodote, que le culte de *Mithra* étoit un culte nouveau, emprunté des étrangers, qui avoit pour objet non le ſoleil, mais la Vénus céleſte, principe des générations, & de cette fécondité par laquelle les plantes & les animaux ſe perpétuent & ſe renouvellent.

Telle eſt l'idée que les anciens nous donnent de la Vénus Uranie, & celle qui répond aux différens noms ſous leſquels elle étoit déſignée. *Maouledta* dans le ſyrien d'aujourd'hui, ſignifie *mere*, *genitrix:* dans l'ancien perſan, le mot *miho* ou *mihio*, ſignifie *amour*, *bienveillance*. De-là vient le nom de *Mithridate*, ou plus régulierement *Méherdate*, comme il ſe lit ſur une inſcription ancienne, ainſi que dans Tacite: c'eſt en perſan *mihio dad*, *amour de la juſtice*. Le nom d'*atitta*, employé par les Arabes, déſignoit ſeulement le ſexe de Vénus Uranie: *Ilahat*, ou *Alilaat*, étoit encore au tems de Mahomet, le nom géneral des déeſſes inférieures, filles du Dieu ſuprême, dont il reproche le culte à ſes compatriotes.

Le *mihio* des Perſes, pris pour le nom de l'amour, ſentiment naturel qui eſt le principe de l'union & de la fécondité des êtres vivans, convient parfaitement avec l'idée que les anciens avoient de la Vénus Uranie. Porphyre aſſure que le Mithra des Perſes préſidoit aux générations, & il rapporte à cette idée les différens attributs joints à la repréſentation de Mithra dans l'antre qui lui étoit conſacré; antre myſtique, dont nous voyons une image ſur quelques bas-reliefs & ſur quelques pierres gravées.

Quoiqu'à certains égards le ſoleil puiſſe être conſidéré comme le principe & la cauſe phyſique de toutes les gé-

nérations, ou du-moins de la chaleur qui leur eſt néceſſaire, les Perſans ne l'ont jamais confondu avec *mihio*. Le mot *mihio* n'entre dans aucune des différentes dénominations qu'ils donnent à cet aſtre; & les Mages poſtérieurs proteſtent que ni eux ni leurs ancêtres, n'ont jamais rendu de culte au ſoleil, aux élémens, & aux parties de l'univers matériel; & que leur culte n'a jamais eu d'autre objet que le Dieu ſuprême, & les intelligences qui gouvernent l'univers ſous ſes ordres.

Les nations ſituées à l'occident de la Perſe, accoutumées à un culte dont les objets étoient groſſiers & ſenſibles, firent une idole du *mihio* des Perſans, & le confondirent avec le feu & le ſoleil. Les Romains embraſſerent la même erreur, & inſtituerent les fêtes appellées *Mithriagues*, fêtes bien différentes de celles que les Perſans nommoient *Mihragan*, & qu'ils célébroient ſolemnellement en l'honneur de Vénus Uranie. *Voyez* MITRA, *fête de* (*Antiq. rom.*) (*D. J.*)

MIHOHATS, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau de l'île de Madagaſcar, que l'on vante pour ſes vertus cordiales & confortatives.

MIKADO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme au Japon l'empereur eccléſiaſtique, ou le chef de la religion de cet empire; il s'appelle auſſi *dairo*, ou *dairi*. *Voyez* DAIRI.

MIKIAS, ſ. m. (*Antiq. égypt.*) ſymbole des Egyptiens dans leur écriture hyéroglyphique. C'étoit la figure d'une longue perche terminée comme un T, traverſée ſoit d'une ſeule, ſoit de pluſieurs barres, pour ſignifier les progrès de la crue du Nil. Cette figure devint le ſigne ordinaire du bonheur qu'on ſouhaitoit, ou de la délivrance du mal qu'on ſouffroit. On en fit une amulette qu'on ſuſpendoit au cou des malades, & à la main de toutes les divinités bienfaiſantes. Une écriture hiéroglyphique devenir un remede dans les maladies, eſt une choſe étrange à imaginer; mais n'y a-t-il pas cent exemples de choſes auſſi folles? *Voyez* M. Gordon dans ſa *collection des amulettes remarquables des monumens des Egyptiens*. (*D. J.*)

MIL, GROS (*Diete*) grand *mil* noir, ou *ſorgho*; la farine de cette plante fournit du pain aux habitans de certains pays, à ceux de quelques contrées d'Eſpagne & d'Italie par exemple; mais ce n'eſt que dans le cas de diſette que le payſan a recours à cet aliment, qui eſt fort rude, groſſier, aſtringent & peu nourriſſant. (*b*)

MILA, (*Géogr.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis, dans la province conſtantine. Elle étoit autrefois conſidérable, & eſt tombée en ruines. *Long.* ſelon le P. Gaubil, 91. 53. *lat.* 28. 40. (*D. J.*)

MILAN, MILAN ROYAL, ſ. m. *milvus vulgaris*, (*Hiſt. nat.*) oiſeau de proie qui peſe trois livres huit onces; il a environ deux piés deux pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue: l'envergure eſt à-peu-près de cinq piés; le bec a deux pouces de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; il eſt crochu ſur la longueur d'environ un demi-pouce; la tête & le menton ſont d'une couleur blanche cendrée avec des bandes noires qui deſcendent le long du tuyau des plumes. Le cou eſt roux, & le milieu de chaque plume eſt noir. Le dos eſt brun comme dans les buſes; les plumes qui ſont contre la queue ſont de même couleur que la queue, & ont leur milieu, ou ſeulement leur tuyau noir. Les petites plumes des aîles ſont rouſſes & noires, avec un peu de blanc; le noir occupe le milieu de la plume en ſuivant la direction du tuyau. Les longues plumes des épaules ont des bandes noires comme les grandes plumes des aîles. Les plumes du deſſous de l'aîle ſont rouſſes, & le milieu eſt noir. Les plumes de toute la face inférieure de l'oiſeau ont le milieu noir; celles qui ſont ſous le menton ont les bors cendrés, & les plumes qui ſont au-deſſous de celles-ci les ont roux. A meſure que l'on approche de la queue, l'eſpace du noir diminue de façon que les plumes du deſſous de la queue n'ont que le tuyau noir; la couleur rouſſe de ces dernieres plumes eſt auſſi moins foncée & plus claire que celle des plumes du ventre. Il y a dans chaque aîle vingt-quatre grandes plumes; les cinq extérieures ſont noires, les ſix ſuivantes ont une couleur cendrée noirâtre, & les autres plumes ſont noires, excepté les dernieres qui ont trois couleurs, ſavoir du roux, du blanc & du brun. Il a ſur les barbes extérieures de toutes ces plumes, à l'exception des cinq ou ſix premieres, des lignes tranſverſales noires, & entre ces lignes noires, des bandes blanchâtres, principalement ſur les plumes qui ſe trouvent entre la cinquieme, & la douzieme. Les plumes de l'aîle quand elle eſt pliée, ſont plus grandes que celles du milieu de la queue, & plus courtes que les extérieures. La queue eſt fourchue, & compoſée de douze plumes qui ſont toutes de couleur rouſſe, à l'exception de l'intérieur de chaque côte qui eſt noirâtre; elles ont toutes des bandes tranſverſales noires ſur les barbes extérieures, excepté les deux du milieu, qui n'ont que des taches noires auprès du tuyau. La pointe de toutes ces plumes eſt blanchâtre. Les deux plumes extérieures ont quatorze pouces de longueur, & les deux du milieu n'en ont qu'onze. Le bec eſt noir, & n'a preſque point d'appendices. La langue eſt large, épaiſſe, comme dans les autres oiſeaux de proie. La membrane des narines & des coins de la bouche eſt jaune. Les yeux ſont grands; l'iris eſt d'un beau jaune mêlé d'un peu de blanc. Les pattes ſont jaunes; le doigt extérieur tient au doigt du milieu par une membrane, preſque juſqu'au milieu de ſa longueur: les ongles ſont noirs; celui du doigt de derriere eſt le plus petit; celui du doigt du milieu eſt tranchant ſeulement par le côté intérieur. On diſtingue le *milan* de tous les autres oiſeaux de proie, par ſa queue qui eſt fourchue; il eſt le ſeul qui ait ce caractere.

Les *milans* ſont des oiſeaux de paſſage, & changent de lieux dans différentes ſaiſons de l'année; cependant on en voit toute l'année en Angleterre. Pline dit que les *milans* ne ſe nourriſſent que de viande. Bellon aſſure au contraire, qu'il en a vû en Egypte voler ſur des palmiers, & manger des dattes. Le *milan* prend toutes ſortes d'oiſeaux domeſtiques, & ſur-tout des poules, des canards & des oies. Willughby. *Voyez* OISEAU.

MILAN, (*Hiſt. nat.*) en latin *milvus*, ou *miluago*, poiſſon de mer qui reſſemble au corp (*voyez* CORP.) par la forme du corps & de la queue, & par le nombre des nageoires; il en differe par la grandeur, par la couleur, & en ce qu'il a la tête moins large & applatie ſur les côtés: il eſt d'une couleur plus rouge; la face extérieure des nageoires qui ſont près des ouies n'a point de taches rouges, & la face intérieure, au lieu d'être d'un verd mêlé de noir, comme dans le corbeau, ſe trouve en partie jaunâtre, & en partie noirâtre. Il a des aiguillons courts & pointus, rangés ſur une ligne qui s'étend depuis les ouies juſqu'à la queue. Ce poiſſon n'a point d'écailles, tout ſon corps eſt couvert d'une peau rude; il s'éleve un peu au-deſſus de l'eau par le moyen de ſes nageoires qui lui ſervent d'aîles; enfin il eſt pendant la nuit lumineux. Rondelet, *hiſt. des poiſſ. I. partie*, *liv. X. chap. vij. Voyez* POISSON.

MILAN, (*Matiere médic.*) comme cet oiſeau ſe nourrit d'animaux, ſes humeurs ſont empreintes de beaucoup de ſel volatil & d'huile.

Sa chair eſt propre pour l'épilepſie, pour la goutte; ſon foie & ſon fiel ſont eſtimés bons pour les maladies des yeux, étant appliqués deſſus.

Sa graiſſe eſt propre pour les douleurs de jointures.

Sa fiente eſt réſolutive. Lemeri, *Dict. des drogues*.

MILAN, (*Géog.*) en latin *Mediolanum Inſubriæ*, *voyez* ce mot; ancienne ville d'Italie, capitale du duché de *Milan*.

Elle a ſouvent été ravagée, & même détruite par les plus terribles fléaux, la peſte & la guerre, entre autres années, en 1162, que Fréderic I. dit Barberouſſe, la raſa, & y ſema du ſel. Mais elle s'eſt ſi bien rétablie, qu'elle figure aujourd'hui avec les grandes & belles villes de l'Europe.

Sa forme eſt aſſez ronde; le circuit de ſes murailles eſt de 8 à 9 milles italiques, & le nombre de ſes habitans d'environ deux cent mille ames. Elle a quantité d'égliſes, un archevêché, une citadelle, une univerſité, une académie de peinture, & une bibliotheque, appellée *Ambroiſienne*, où l'on compte 10 mille manuſcrits.

C'eſt en même tems une choſe fort étrange, qu'une ville de cette conſéquence ſoit bâtie au milieu des terres, ſans mer & ſans rivieres qui faſſent ſon commerce. Ces défauts ſont foiblement réparés par les eaux de ſources, les petits ruiſſeaux, & par les canaux de l'Adda & du Téſin, qui fourniſſent une eau courante dans le foſſé de l'enceinte intérieure de la ville.

Milan eſt la patrie de Valere Maxime, hiſtorien latin, qui floriſſoit ſous Tibere; du célebre juriſconſulte Alciat; de Philippe Decius, qui enſeigna le droit à Pavie, à Bourges, à Valence, & fut nommé par Louis XII. conſeiller au parlement; d'Octavio Ferrari, ſavant, verſé dans les antiquités romaines; du cardinal Jean Moron, homme d'un mérite rare; des papes Alexandre II. Urbain III. Céleſtin IV. Pie IV. & Grégoire XIV. qui prit le parti de la ligue contre Henri IV. Cette ville a auſſi produit d'autres hommes illuſtres, parmi leſquels ſe

trou-

trouvent les maiſons des Galéas, de Sforces, & de Trivulces. (1)

Milan eſt à 14 lieues N. E. de Caſal, 28 N. E. de Gènes, 26 N. O. de Parme, 27 N. E. de Turin, 30 N. O. de Mantoue, 58 N. O. de Florence, 110 N. O. de Rome. *Long.* ſelon Caſſini & Lieutaud, 25. 51. 30. *lat.* 45. 25. (*D. J.*)

MILANDRE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer auquel on a donné auſſi le nom de *cagnot*, c'eſt-à-dire, petit chien. Rond. *Hiſt. des Poiſſ. prem. part. l. XIII. chap. iv. Voyez* CHIEN DE MER. *Voyez* POISSON.

MILANEZ, LE (*Géogr.*) ou le *duché de Milan*, pays conſidérable d'Italie, borné au nord par les Suiſſes & les Griſons; à l'orient par la république de Veniſe, & par les duchés de Parme & de Mantoue; au midi par le mont Apennin, & par l'état de Gènes; à l'occident par les états du duc de Savoie, & par le Montferrat.

Son étendue du ſeptentrion au midi peut être d'environ 80 milles, & de 60 d'orient en occident. Il eſt très-fertile en marbre, en blés, & en vins; le riz y croît en abondance, par les canaux qu'on a tiré du Téſin, une de ſes principales rivieres. Les autres ſont le Po, l'Adda, & la Seſſia.

On le diviſe en 13 parties, le Milanez propre, le Pavéſan, le Lodéſan, le Crémoneſe, le Comaſque, le comté d'Anghiera, les vallées de Seſſia, le Novareſe, le Vigévanois, la Lauméline, l'Alexandrin, le Tortoneſe, & le territoire de Bobio.

Paſſons aux révolutions de cet état. Après que Charlemagne eut donné fin au royaume des Lombards, en 774, le *Milanez* fit partie de l'empire, & les empereurs y créerent des gouverneurs, qui acquirent dans la ſuite un grand pouvoir, prirent le titre de ſeigneurs de *Milan*, & formerent une principauté indépendante. Le premier fut Alboin, qui vivoit dans le dixieme ſiecle; Jean Galéas, un de ſes ſucceſſeurs, fut duc de *Milan*, en 1395, & mourut en 1402. Ses deux fils ne laiſſerent point d'enfans légitimes, de ſorte qu'après la mort du dernier, en 1447, ce beau pays devint l'objet de l'ambition de pluſieurs princes, de l'empereur, des Vénitiens, d'Alphonſe, roi de Naples, de Louis duc de Savoie, & de Charles duc d'Orléans. Enfin, l'an 1468, cet état paſſa ſous les lois du bâtard d'un payſan, grand homme, & fils d'un grand homme. Ce payſan eſt François Sforce, devenu par ſon mérite connétable de Naples, & puiſſant en Italie. Le bâtard de ſon fils avoit été un de ces Condottieri, chef de brigands diſciplinés, qui louoient leurs ſervices aux papes, aux Vénitiens, aux Napolitains. Non-ſeulement les Milanez ſe ſoumirent à lui, mais il prit Gènes, qui flottoit alors d'eſclavage en eſclavage.

A la mort de François Sforce II. du nom, qui ſurvint en 1536, Charles-Quint inveſtit du duché de *Milan* Philippe II. ſon fils; depuis ce tems-là l'Eſpagne a joui de ce duché juſqu'en 1706, que l'empereur, aſſiſté de ſes alliés, s'en rendit maître au nom de l'archiduc. Ce dernier en eſt reſté poſſeſſeur juſqu'en 1733, que Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, réuni au roi d'Eſpagne Philippe V. prit tout le Milanez, & en eſt reſté ſouverain juſqu'à ce jour par le traité de paix conclu à Vienne, le 18 Novembre 1738. (*D. J.*) (2)

MILANEZ *propre*, (*Géog.*) petit pays d'Italie dans l'état, ou duché de *Milan*, dont il prend ſon nom. Il eſt ſitué au milieu de ce duché, entre le Comaſque au nord, le Lodéſan à l'orient, le Paveſe au midi, & le Novareſe à l'oueſt. Ses principaux lieux ſont Milan, capitale de tout le duché, les bourgs de Marignano, de Agnadée, & de Caſſano. (*D. J.*)

MILANESE, *terme de Cotonnier*, fil de la groſſeur qu'il a plu à l'ouvrier de lui donner, en retordant pluſieurs brins enſemble, & recouvert d'un fil de ſoie de grenade tordu dans le même ſens; mais en obſervant de laiſſer des intervales à-peu-près égaux entre chaque tour. Il y a une autre eſpece de *milaneſe* appellée *friſée*, qui ne differe de la premiere que parce qu'elle eſt de nouveau couverte d'une ſoie à laiſe, très-fine, & les tours près l'un de l'autre, comme dans le bouillon.

MILANESE, chez *les fileurs d'or*, eſt un ouvrage dont le fond eſt un fil recouvert de deux brins de ſoie, dont l'un, moins ſerré que l'autre, forme ſur le fil un petit relief à diſtances égales.

MILAZZO, (*Géog.*) c'eſt le *Mylæ* des anciens; ville de Sicile, dans le Val-de-Démone, ſur la côte ſeptentrionale de cette province. On la diviſe en ville haute fortifiée, & en ville baſſe, qui n'a ni murailles, ni fortifications. *Milazzo* eſt ſituée ſur la rive occidentale du golfe, auquel elle donne ſon nom, à 7 lieues N. O. de Meſſine. *Long.* 33. 10. *lat.* 38. 32. (*D. J.*)

MILES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) terme latin qui ſignifie à la lettre un *fantaſſin*; mais dans les lois & les coutumes d'Angleterre, il ſignifie auſſi un chevalier, qu'on appelloit autrement *eques*. *Voy.* CHEVALIER & EQUES.

MILESII, (*Géog. anc.*) peuple de la Grece Aſiatique dans l'Ionie, ſelon Diodore de Sicile, *l. II. c. iij.* (*D. J.*)

MILET, *Miletus*, (*Géog. anc.*) capitale de l'Ionie, & l'une des plus anciennes villes de cette partie de la Grece. On la nommoit auparavant *Pithyuſa*, *Anactoria*, & *Lelegis*.

C'étoit une ville maritime ſur le *Lycus*, à 20 lieues au ſud de Smirne, à 10 d'Epheſe, & à 3 de l'embouchure du Méandre. On en voit encore les ruines à un village nommé *Palatska:* ſon territoire s'appelloit *Mileſia*, & ſes citoyens *Mileſii*. Leurs laines & leurs teintures étoient ſingulierement eſtimées.

Milet, du tems de ſa grandeur & de ſa force, oſa réſiſter à toute la puiſſance d'Alexandre; & ce prince ne put la réduire qu'avec beaucoup de peine.

Il ne faut pas s'en étonner, quand on conſidere les avantages que retirerent les *Miléſiens* de leurs alliances avec les Egyptiens. Pſamméticus & Amaſis, rois d'Egypte, leur permirent de bâtir ſur les bords du Nil, non-ſeulement le mur qui prit leur nom, mais encore Naucratie, qui devint le port le plus fréquenté de toute l'Egypte, C'eſt par des liaiſons ſi étroites avec les Egyptiens, qu'ils ſe rendirent familiere la religion de ce peuple, & principalement le culte d'Iſis, la grande divinité du royaume. De-là vient qu'Hérode remarque, que les Miléſiens établis en Egypte, ſe diſtinguoient ſur toutes les nations à la fête d'Iſis, par les cicatrices qu'ils ſe faiſoient au viſage à coups d'épées.

Milet, mere de plus de 70 colonies, comme le dit Pline, devint maîtreſſe de la Méditerranée & du Pont-Euxin, & jetta ſur les côtes, des peuplades grecques de toutes parts, depuis la muraille dont nous avons parlé ſur les bords d'un des bras du Nil, juſqu'à Panticapté, à l'entrée du Boſphore Cimmérien. En un mot, Pomponius fait noblement l'éloge de *Milet*, quand il l'appelle *urbem quondam totius Joniæ, belli paciſque artibus principem*.

Mais elle eſt ſur-tout recommandable à nos yeux pour avoir été la patrie de Thalés, d'Anaximandre, d'Anaximene, d'Hécatée, de Cadmus, & de Timothée.

Thalés floriſſoit environ ſix cent vingt ans avant J. C. Ce fameux philoſophe eſt le premier des ſept ſages de la

(1) Milan cette ville célebre, communement appellée la grande, parce qu'elle eſt des quatre premieres d'Italie, & des dix plus grandes d'Europe; fortifiée de bons Baſtions; aggrandie des faux-bourgs, qui y furent réunis par Galéas Viſconti, ſe diſtingue par l'éclat de ſes ſuperbes édifices, par la grandeur des Egliſes & par la beauté de ſes rues: le fort Chateau qui la défend, eſt admirable: le palais Archiepiſcopal eſt magnifique: la Bibliotheque Ambroſienne eſt ineſtimable: le Palais Ducal, le Seminaire, le College Helvetique ſont ſuperbes. Enſuite la Metropole d'un architecture gothique de Gamodia, le grand hôpital avec ſon vaſte cimetiere fait en figure circulaire à grands arcs, ſoutenus de pluſieurs colomnes, & le grand lazaret à deux pas hors de la ville, en font l'admiration de tout le monde.

Milan rempli d'ancienne, & reſplendiſſante nobleſſe, féconde en Heros; célebre par une infinité de gens de lettres & à talens de la premiere claſſe, tels que Cardan & Settala, qu'on ne doit paſſer ſous ſilence, jouit de toutes les commodités de la vie, & abonde en richeſſes. Tout le monde la reconnoit pour telle & c'eſt avec raiſon qu'on la voit figurer avec les premieres villes d'Europe, quoiqu'elle ne ſoit ſur les bords d'une mer ou d'un fleuve: on n'en doit pas être ſurpris. Située au milieu d'une vaſte plaine, ſon territoire eſt ſi fertile, qu'il lui fournit en abondance de tout ce qui eſt néceſſaire à la vie: elle renferme dans ſon ſein la vraie ſource intariſſable d'une richeſſe permanente, rendue plus conſiderable par l'art de ſe ſervir des eaux, que lui offrent à peu de diſtance l'Adda & le Teſin, à l'effet d'arroſer ſes campagnes. Par la communication de ces deux rivieres navigables, jointes par le canal appellé le Naviglio, elle a la facilité d'entretenir un commerce général, non tant pour tirer parti des denrées ſurabondantes en grande quantité, qu'elle fournit à ſes voiſins avec avantage ſuffiſant; que pour avoir la ſatisfaction de ſe procurer plus commodement & à moindres frais ce qui lui manque pour l'aiſance & l'éclat. Mais pour y faire préponderer encore de plus en ſa faveur la balance du commerce, non contente de faire l'exportation du ſurabondant de ſes grandes recoltes, qui eſt néanmoins très-conſiderable, elle entretient encore les arts, & un ſi grand nombre d'ouvriers, d'artiſans, d'écoles, de fabriques, que c'eſt avec raiſon qu'on dit que ſi on detruiſoit Milan, on auroit de quoi en former une Italie. (*D*)

(2) Il faut que l'imprimeur ait par negligence omis quelque parole modificative, n'étant pas croïable que l'habile auteur de cet article ne ſache que le territoire de Milan, de Côme, de Cremone, de Lodi, & Pavie avec ſes dépendances au ſeptentrion du Pô appartiennent à S. M. la Reine d'Hongrie. (*D*)

Grece. Il cultiva ſon eſprit par l'étude, & par les voyages. Il diſoit quelquefois avoir obſervé, que la choſe la plus facile étoit de conſeiller autrui, & que la plus forte étoit la néceſſité. Il ne voulut jamais ſe marier, & éluda toujours les ſollicitations de ſa mere, en lui répondant lorſqu'il étoit jeune, il n'eſt pas encore tems; & lorſqu'il eut atteint un certain âge, il n'eſt plus tems. Il fit de très-belles découvertes en Aſtronomie, & prédit le premier dans la Grece, les éclipſes de lune & de ſoleil. Enfin, il fonda le ſecte ionique. *Voyez* Ionique.

Anaximandre fut ſon diſciple. Il inventa la ſphere, ſelon Pline, & les horloges, ſelon Diogene Laerce. Il décrivit l'obliquité de l'écliptique, & dreſſa le premier des cartes géographiques. Il mourut vers la fin de la 52 olympiade, 550 ans avant J. C.

Anaximene lui ſuccéda, inventa le cadran ſolaire, & en fit voir l'expérience à Sparte, au rapport de Pline.

Hécatée vivoit ſous Darius Hyſtaſpes. Il étoit fils d'Agéſandre, qui rapportoit ſon origine à un dieu, & ce fils étoit le ſeizieme deſcendant; il y a eu peu de princes d'une nobleſſe plus ancienne. Hécatée ne dédaigna point d'enrichir le public de pluſieurs ouvrages, entr'autres d'Itinéraires d'Aſie, d'Europe, & d'Egypte, & d'une hiſtoire des événemens les plus mémorables de la Grece.

Cadmus floriſſoit 450 ans avant J. C. & ſe diſtingua par une hiſtoire élégante de l'Ionie. Comme c'étoit la plus ancienne hiſtoire écrite en proſe chez les Grecs avec art, & avec méthode, les Miléſiens qui cherchoient à faire honneur à leur ville déja célebre, pour avoir été le berceau de la Philoſophie & de l'Aſtronomie, attribuerent à Cadmus l'invention de l'art hiſtorique en proſe harmonieuſe. Ils ſe trompoient néanmoins à quelques égards; car avant Cadmus, Phérécyde de Scyros avoit déja publié un livre philoſophique en excellente proſe.

Timothée, contemporain d'Euripide, eſt connu pour avoir été le plus habile joueur de lyre de ſon ſiecle, & pour avoir introduit dans la muſique le genre chromatique. Il ajouta quatre nouvelles chordes à la lyre, & la ſévere Sparte craignit tellement les effets de cette nouvelle muſique, pour les mœurs de ſes citoyens, qu'elle ſe crut obligée de condamner Timothée par un decret public, que Boëce nous a conſervé.

Aux perſonnages illuſtres dont nous venons de parler, il faut joindre deux mileſiennes encore plus célebres; je veux dire Thargélie & Aſpaſie, qui attirerent ſur elles les regards de toute la Grece.

L'extrème beauté de Thargélie, l'éleva au faîte de la grandeur, tandis que ſes talens & ſon génie lui mériterent le titre de ſophiſte. Elle étoit contemporaine de Xercès; & dans le tems que ce puiſſant monarque méditoit la conquête de toute la Grece, il l'avoit engagée à faire uſage de ſes charmes & de ſon eſprit, pour lui gagner tout ce qu'elle pourroit de partiſans. Elle le ſervit ſelon ſes vœux, vint à bout de ſéduire par ſes graces, par ſes diſcours, & par ſes démarches, quatorze à quinze d'entre ceux qui avoient la principale autorité dans le gouvernement de la Grece. Elle fixa finalement ſes courſes en Theſſalie, dont le ſouverain l'épouſa, & elle vécut ſur le trône pendant trente ans.

Aſpaſie ſuivit ſon exemple dans ſa conduite, dans ſes manieres, & dans ſes études. Elle n'étoit pas moins belle que Thargélie, & l'emportoit encore par ſon ſavoir & par ſon éloquence. Comblée de tous les dons de la nature, elle ſe rendit à Athénes, où elle fit à la fois deux métiers bien différens, celui de courtiſane, & celui de ſophiſte. Sa maiſon étoit tour-à-tour un lieu de débauche, & une école d'éloquence, qui devint le rendez-vous des plus graves perſonnages. Nous n'avons point d'idées de pareils aſſortimens. Aſpaſie entretenoit chez elle une troupe de jeunes courtiſanes, & vivoit en partie de ce honteux trafic. Mais, d'un autre côté, elle donnoit généreuſement des leçons de politique, & de l'art oratoire avec tant de décence & de modeſtie, que les maris ne craignoient point d'y mener leurs femmes, & qu'elles pouvoient y aſſiſter ſans honte & ſans danger.

A l'art de manier la parole, à tous les talens, à toutes les graces de l'eſprit, elle joignoit la plus profonde connoiſſance de la Rhétorique & de la politique. Socrate ſe glorifioit de devoir toutes ſes lumieres à ſes inſtructions, & lui attribuoit l'honneur d'avoir formé les premiers orateurs de ſon tems.

Entre ceux qui vinrent l'écouter, ſes ſoins ſe porterent en particulier ſur Périclès; ce grand homme lui parut une conquête digne de flatter ſon cœur & ſa vanité. L'entrepriſe & le ſuccès ne furent qu'une ſeule & même choſe. Périclès comblé de joie, fut ſon diſciple le plus aſſidu, & ſon amant le plus paſſionné. Elle eut la meilleure part à cette oraiſon funebre qu'il prononça après la guerre de Samos, & qui parut ſi belle à tout le monde, que les femmes coururent l'embraſſer, & le couronner comme dans les jeux olympiques.

Périclès gouvernoit Athènes par les mains d'Aſpaſie. Elle avoit fait décider la guerre de Samos, elle fit entreprendre celle de Mégare, & de Sycione. Partout Périclès recueillit des lauriers, & devint fou d'une créature ſi merveilleuſe. Il réſolut de l'épouſer, exécuta ſon deſſein, & vécut avec elle juſqu'à ſa mort, dans la plus parfaite union.

Je ne déciderai point, ſi c'étoit avant ou après ſon mariage qu'Aſpaſie fut accuſée en juſtice du crime d'impiété; je ſai ſeulement, que Périclès eut beaucoup de peine à la ſauver. Il employa pour la juſtifier tout ce qu'il avoit de biens, de crédit, & l'éloquence. Il fit pour ſa défenſe le diſcours le plus pathétique & le plus touchant qu'il eût fait de ſa vie; & il répandit plus de larmes en le prononçant, qu'il n'en avoit jamais verſé en parlant pour lui-même. Enfin, il eut le plaiſir inexprimable de réuſſir, & d'en porter le premier la nouvelle à ſa chere Aſpaſie.

Quel bonheur de ſauver les jours de ce qu'on aime!
Quand on ſait, par ce bonheur même,
Se l'attacher plus fortement!

(*D. J.*)

MILETOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville ſituée aux embouchures du Boryſthène. On la nomme à préſent *Ozaeou*; c'étoit l'ouvrage d'une colonie des Miléſiens, qui firent de cette ville le centre de leur commerce avec les peuples ſeptentrionaux de ces quartiers.

Miletopolis, (*Géog. anc.*) en grec Μιλητόπολις, ville de Myſie, entre Bithynie & Cyzique, ſur l'étang d'Artynia, d'où ſort le Rhyndacus. Pline, *l. V. c. xxxij.* parle de cette ville.

MILETUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens, aujourd'hui Calabre ultérieure, & dans les terres à environ 5 milles de Nicotera vers l'orient ſeptentrional; elle ſe nomme encore *Mileto*. Cette ville autrefois habitée par les Miléſiens aſiatiques, devint épiſcopale en 1075, ſous la métropole de Rhégio, & eſt actuellement tombée en ruines, en parties cauſées par les viciſſitudes des tems, & en partie par un tremblement de terre, qui y a mis le comble en 1638. (*D. J.*)

MILGREUX, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpeces particulieres d'herbes marines, *milgreux haudines*: les ſables volages qui bordent les côtes de l'admirauté de Portbail & Carteret ſur la côte du Ponant, couvrent en peu d'heures des arpens de terres, qui ſont ſouvent les meilleures & les plus fécondes: pour remédier autant qu'il eſt poſſible à ce dommage, il y a des côtes où les ſeigneurs & les communautés font planter une eſpece de jonc marin, que l'on nomme ſur ce reſſort *haudines* ou *milgreux*, qui viennent aſſez volontiers ſur les ſables des dunes qui bordent la haute-mer; ces joncs donnent lieu à la production d'une eſpece de mouſſe qui croît à leur pié, & qui par la ſuite y forme une croute où il croît de petites herbes que les troupeaux y paiſſent, & qui arrête de cette maniere le volage des ſables: ainſi il ne faut pas ſouffrir que les riverains coupent les *milgreux*, mais ſeulement qu'ils enlevent au rateau ceux qui ſont ſecs.

MILHAUD *ou* MILLAN, (*Géogr.*) en latin *Æmilianum*, petite ville de France dans la haute Marche de Rouergue. Louis XIII. la fit démanteler en 1629. Elle eſt ſur le Tarn, à 7 lieues de Lodeve, 120 S. E. de Paris. *Long.* 20. 50. *latit.* 44. 10. (*D. J.*)

MILIAIRE fievre, (*Médecine.*) La *fievre miliaire* eſt ainſi nommée des petites puſtules ou véſicules, qui s'élevent principalement ſur les parties ſupérieures du corps, & qui reſſemblent en quelque ſorte à des grains de millet. Quelques médecins l'appellent *fievre véſiculaire*, à cauſe que les puſtules ſont des veſicules d'abord remplies d'une ſéroſité limpide, qui devient enſuite blanchâtre & preſque de couleur de perle.

Quelquefois les *fievres miliaires* ſont contagieuſes, & ſe communiquent par l'attouchement, par des écoulemens, par la reſpiration, ou par d'autres manieres inconnues.

La *fievre miliaire* eſt ſimple ou compoſée. Elle eſt ſimple, quand il ne paroît ſur le corps que des puſtules *miliaires*; elle eſt compoſée, quand les boutons blancs ſont entremêlés de puſtules papillaires rouges.

Signes. Cette fievre ſe manifeſte par une oppreſſion de poitrine, accompagnée de ſoupirs, un abattement extraordinaire des eſprits ſans cauſe évidente, des inſomnies, des agitations, un pouls foible & fréquent, une chaleur interne, avec ſoif ou ſans ſoif: tels ſont les ſignes qui annoncent l'éruption des puſtules *miliaires*; & tous ces ſympto-

mes continuent juſqu'à ce que ces puſtules ſoient ſorties & parvenues à leur degré de groſſeur, après quoi elles ceſſent pour la plûpart.

Les puſtules *miliaires* ſe portent ordinairement ſur la poitrine, ſur le col, & dans les interſtices des doigts; elles couvrent auſſi quelquefois tout le corps; après avoir augmenté inſenſiblement juſqu'à un certain point, elles diſparoiſſent tout-à-fait, & laiſſent dans les endroits de l'épiderme, où elles s'étoient formées, une certaine rudeſſe écailleuſe.

Il n'eſt pas poſſible de déterminer le jour de l'éruption des puſtules *miliaires*, puiſque cela varie depuis le quatre juſqu'au dixieme jour de la maladie; elles commencent à ſe ſécher quelques jours après l'éruption, plûtôt ou plus tard, ſelon que la matiere morbifique eſt abondante.

Quelquefois la *fievre miliaire*, en conſéquence de ſa malignité ou d'un mauvais traitement, eſt ſuivie de l'enflure des cuiſſes, des jambes, des piés ou des mains, d'un écoulement immodéré des vuidanges ou de l'urine; d'une eſpece de paſſion hypocondriaque ou hyſtérique, & d'une chaleur interne accompagnée de foibleſſe, de langueur & de dégoût.

Cauſes. Cette maladie paroît dépendre en partie d'une ſéroſité ſurabondante, & d'une eſpece d'acrimonie acide; & en partie de l'agitation extraordinaire ou du mouvement irrégulier du fluide nerveux.

Pronoſtics. Les pronoſtics de la *fievre miliaire* ſont importans à connoître; en voici quelques-uns. Lorſque le malade a uſé au commencement d'un mauvais régime & de remedes chauds, incapables d'exciter une ſueur légere, la maladie eſt ſouvent dangereuſe, quoiqu'elle ſoit d'abord accompagnée de ſymptomes fort doux; car ou elle met la vie en grand danger, ou elle devient chronique. Lorſque dans le cours & le déclin de la maladie, le malade eſt foible, & que les puſtules *miliaires* viennent à rentrer, la matiere morbifique ſe jette ſur le cerveau, ſur la poitrine, les inteſtins ou quelques autres parties nobles, la vie eſt en grand danger.

Lorſque l'urine devient pâle, de jaune qu'elle étoit d'abord, le medecin doit être ſur ſes gardes, pour empêcher le tranſport de la matiere morbifique.

La diarrhée eſt un ſymptome dangereux pour les femmes qui ſont attaquées de cette *fievre* pendant leurs couches, à cauſe qu'elle empêche l'éruption des puſtules & l'écoulement des vuidanges.

La difficulté de la reſpiration, la perte de la parole, le tremblement de la langue, & ſur-tout une dyſpnée convulſive, doivent être mis au rang des ſymptomes dangereux dont cette maladie eſt accompagnée.

La plûpart des malades guériſſent d'autant plus heureuſement, qu'ils ont plus de diſpoſition au ſommeil.

Les perſonnes d'un naturel doux & tranquilles guériſſent avec plus de facilité de la *fievre miliaire*, que ceux qui ſe laiſſent emporter à leurs paſſions.

Lorſque la nature & le médecin prennent les mêmes meſures & agiſſent comme de concert, les malades recouvrent leurs forces immédiatement après que les puſtules ſont deſſéchées, à-moins que le ſuperflu de la matiere morbifique ne forme un dépôt dans quelque partie du corps.

Les puſtules *miliaires* qui ſurviennent dans la fievre ſcarlatine après que la rougeur eſt paſſée, prognoſtiquent la guériſon des malades.

Cure. La méthode curative conſiſte à corriger l'acidité du ſang, à détruire la ſéroſité exceſſive, & à rétablir le cours naturel des eſprits animaux. On corrige l'acidité du ſang par les poudres abſorbantes & les remedes alkalis. On diminue ſa ſéroſité en procurant une tranſpiration douce & continue. Les véſicatoires ſont encore efficaces pour y parvenir. On rétablit le cours des eſprits animaux par le repos, en évacuant les premieres voies par des clyſteres adouciſſans, par l'uſage du ſafran, & par des bouillons convenables. Les cathartiques doivent être évités dans la *fievre miliaire*, ainſi que les cardiaques chauds & les ſaignées. On ne doit employer des opiates dans cette fievre qu'après les véſicatoires, & lorſque le malade eſt attaqué d'une violente diarrhée. Hamilton a fait un traité particulier *de febre miliari*, London 1730, *in*-8°. il faut le conſulter. *Voyez* auſſi le *mot* POURPRÉE, *fievre*. (*D. J.*)

MILIAIRES, *glandes miliaires*, en *Anatomie*, ſont de petites glandes répandues en très-grand nombre dans la ſubſtance de la peau. *Voyez* GLANDE & PEAU.

Les *glandes miliaires* ſont les organes par où la matiere de la ſueur & de la tranſpiration inſenſible eſt ſéparée du ſang. *Voyez* SUEUR & TRANSPIRATION.

Elles ſont entremêlées parmi les mamelons de la peau, & ſont fournies chacune d'une artere, d'une veine & d'un nerf; comme auſſi d'un conduit excrétoire par où ſort la matiere liquide qui a été ſéparée du ſang dans le corps de la glande, laquelle matiere eſt enſuite évacuée par les pores ou trous de l'épiderme. *Voyez* PORE & EPIDERME.

MILIANE, (*Géog.*) ancienne ville d'Afrique dans la province de Ténés, au royaume de Trémécen, avec un château qui la commande. On l'appelloit autrefois *Magnana*, & on en attribue la fondation aux Romains. Elle eſt dans un pays fertile en noyers, en oranges & en citrons, qui ſont les plus beaux de la Barbarie. Elle eſt à 15 lieues O. d'Alger. *Long.* ſelon Ptolomée, 15. 50. *latit.* 28. 50. Nous eſtimons aujourd'hui la *long.* de cette ville 20. 10. *lat.* 35. 44. (*D. J.*)

MILIARISIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) monnoie d'argent de cours à Conſtantinople, on n'eſt pas d'accord ſur ſa valeur. Il y en a qui prétendent que ſix *miliareſium* valoient un *ſolidum*, & que le *ſolidum* étoit la ſixieme partie de l'once d'or.

MILIARIA, (*Littér.*) les Romains nommoient *miliaria* trois vaſes d'airain d'une très-grand capacité, & qui étoient placés dans le ſallon des thermes; l'un de ces vaſes ſervoit pour l'eau chaude, l'autre pour la tiede, & le troiſieme pour la froide; mais ces vaſes étoient tellement diſpoſés que l'eau pouvoit paſſer de l'un dans l'autre par le moyen de pluſieurs ſyphons, & ſe diſtribuoit par divers tuyaux ou robinets dans les bains voiſins, ſuivant les beſoins de ceux qui s'y baignoient. (*D. J.*)

MILICE, (*Art. milit.*) terme collectif, qui ſe dit des différens corps des gens de guerre, & de tout ce qui appartient à l'art militaire. *Voyez* SOLDAT.

Ce mot vient du latin *miles*, ſoldat, & *miles* vient de *mille*, qui s'écrivoit autrefois *milæ*; dans les levées qui ſe faiſoient à Rome, comme chaque tribu fourniſſoit mille hommes, quiconque étoit de ce nombre s'appelloit *miles*.

Milice ſe dit plus particulierement des habitans d'un pays, d'un ville qui s'arment ſoudainement pour leur propre défenſe, & en ce ſens les *milices* ſont oppoſées aux *troupes réglées*.

L'état de la *milice* d'Angleterre ſe monte maintenant à 200 mille hommes, tant infanterie que cavaliere; mais il peut être augumenté au gré du roi.

Le roi en donne la direction ou le commandement à des *lords lieutenans*, qu'il nomme dans chaque province avec pouvoir de les armer, de les habiller & de former en compagnies, troupe & régiment, pour les faire marcher en cas de rebellion & d'invaſion, & les employer chacun dans leurs comtés ou dans tout autre lieu de l'obéiſſance du roi. Les lords lieutenans donnent des commiſſions aux colonels & à d'autres officiers, & ils ont pouvoir d'impoſer un cheval, un cavalier, des armes, &c. ſelon le bien de chacun, &c.

On ne peut impoſer un cheval qu'à ceux qui ont 500 liv. ſterlings de revenus annuels ou 6000 liv. de fonds, & un fantaſin qu'à ceux qui ont 50 liv. de revenus ou 600 liv. de fonds. *Chambers*.

MILICE en France eſt un corps d'infanterie, qui ſe forme dans les différens provinces du royaume d'un nombre de garçons que fourniſſent chaque ville, village ou bourg relativement au nombre d'habitans qu'ils contiennent. Ces garçons ſont choiſis au ſort. Ils doivent être au-moins âgés de ſeize ans, & n'en avoir pas plus de quarante. Leur taille doit être de 5 piés au-moins: il faut qu'ils ſoient en état de bien ſervir; on les aſſemble enſuite dans les principales villes des provinces, & on en forme des bataillons. Par l'ordonnance du roi du 27 Février 1726, les *milices* de France formoient 100 bataillons de 12 compagnies, & chaque compagnie de 50 hommes.

MILICE, (*Gouvern. politiq.*) ce nom ſe donne aux payſans, aux laboureurs, aux cultivateurs qu'on enrôle de force dans les troupes. Les lois du royaume, dans les tems de guerre, recrutent les armées des habitans de la campagne, qui ſont obligés ſans diſtinction de tirer à la *milice*. La crainte qu'inſpire cette ordonnance porte également ſur le pauvre, le médiocre & le laboureur aiſé. Le fils unique d'un cultivateur médiocre, forcé de quitter la maiſon paternelle au moment où ſon travail pourroit ſoutenir & dédommager ſes pauvres parens de la dépenſe de l'avoir élevé, eſt une perte irréparable; & le fermier un peu aiſé préfere à ſon état toute profeſſion qui peut éloigner de lui un pareil ſacrifice.

Cet établiſſement a paru ſans doute trop utile à la monarchie, pour que j'oſe y donner atteinte; mais du-moins l'exécution ſemble ſuſceptible d'un tempérament qui ſans l'énerver, corrigeroit en partie les inconvéniens actuels. Ne pourroit-on pas, au lieu de faire tirer au ſort les garçons

çons d'une paroiſſe, permettre à chacune d'acheter les hommes qu'on lui demande? Par-tout il s'en trouve de bonne volonté, dont le ſervice ſembleroit préférable en tout point; & la dépenſe ſeroit impoſée ſur la totalité des habitans au marc la livre de l'impoſition. On craindra ſans doute une déſertion plus facile, mais les paroiſſes obligées au remplacement auroient intérêt à chercher & à préſenter des ſujets dont elles ſeroient ſûres; & comme l'intérêt eſt le reſſort le plus actif parmi les hommes, ne ſeroit-ce pas un bon moyen de faire payer par les paroiſſes une petite rente à leurs miliciens à la fin de chaque année? La charge de la paroiſſe n'en ſeroit pas augmentée; elle retiendroit le ſoldat qui ne peut guere eſpérer de trouver mieux: à la paix, elle ſuffiroit avec les petits privileges qu'on daigneroit lui accorder pour le fixer dans la paroiſſe qui l'auroit commis, & tous les ſix ans ſon engagement ſeroit renouvellé à des conditions fort modérées; ou bien on le remplaceroit par quelque autre milicien de bonne volonté. Après tout, les avantages de la *milice* même doivent être murement combinés avec les maux qui en réſultent; car il faut peſer ſi le bien des campagnes, la culture des terres & la population ne ſont pas préférables à la gloire de mettre ſur pié de nombreuſes armées, à l'exemple de Xerxès. (*D. J.*)

Milice *des Romains*, (*Art milit.*) nous conſidérerons, d'après Juſte-Lipſe ou plutôt d'après l'extrait qu'en a fait Nieupoort, cinq choſes principales dans la *milice des Romains*; ſavoir, la levée des ſoldats, leurs différens ordres, leurs armes, leur maniere de ranger une armée, & leur diſcipline militaire. Nous aurons ſur-tout égard aux tems qui ont précédé Marius; car ſous lui & ſous Jules Céſar, la diſcipline des troupes fut entierement changée, comme Saumaiſe l'a prouvé dans ſon ouvrage poſthume ſur ce ſujet, inſéré dans le X. tome des *antiquités* de Grævius.

De-la levée des ſoldats. Lorſque les conſuls étoient déſignés, on faiſoit vingt-quatre tribuns de ſoldats pour quatre légions. Quatorze étoient tirés de l'ordre des chevaliers, & ils devoient avoir cinq ans de ſervice; on en tiroit dix d'entre le peuple, & ceux-ci devoient avoir ſervi dix ans. Les chevaliers n'étoient obligés qu'à dix ans de ſervice, parce qu'il importoit à le république que les principaux citoyens parvinſſent de bonne heure aux dignités. Les autres étoient obligés de ſervir vingt-neuf ans, à commencer depuis la dix-ſeptieme année juſqu'à la quarante-ſixieme; & l'on pouvoit obliger à ſervir juſqu'à la cinquantieme année ceux dont le ſervice avoit été interrompu par quelqu'accident. Mais à l'âge de cinquante ans, ſoit que le tems de ſervice fût accompli, ſoit qu'il ne le fût pas, on étoit diſpenſé de porter les armes. Perſonne ne pouvoit poſſéder une charge de la ville, à-moins qu'il n'eût dix ans de ſervice.

Dans les commencemens de Rome, on ne tiroit de ſoldats de la derniere claſſe des citoyens qu'au cas d'un beſoin urgent. Les citoyens de la lie du peuple & les affranchis étoient réſervés pour le ſervice de mer. On vouloit que les plus riches allaſſent à la guerre, comme étant plus intéreſſés que les autres au bien commun de la patrie. Dans la ſuite & même du tems de Polybe, on commença à enrôler ceux qui avoient ſeulement la valeur de 4000 liv. de fonds, *quatuor millia æris*. Enfin du tems de Marius, on enrôla les affranchis & ceux même qui n'avoient aucun revenu, parce que c'étoit à ces gens-là qu'il devoit ſa fortune & ſa réputation. Les eſclaves ne ſervoient jamais, à-moins que la république ne fût réduite à une grande extrémité, comme après la bataille de Cannes, *&c.* Bien plus, celui à qui il n'étoit pas permis de s'enrôler & qui le faiſoit, ſe rendoit coupable d'un crime dont il étoit ſévérement puni.

Quand les conſuls devoient lever des troupes, ils faiſoient publier un édit par un héraut, & planter un étendart ſur la citadelle. Alors tous ceux qui étoient en âge de porter les armes, avoient ordre de s'aſſembler dans le capitole ou dans le champ de Mars. Les tribuns militaires, ſuivant leur ancienneté, ſe partageoient en quatre bandes, de maniere que dans la premiere & dans la troiſieme ils fuſſent quatre des plus jeunes, & deux des plus vieux, & dans la ſeconde & dans la quatrieme trois des plus jeunes & autant des anciens, car ordinairement on levoit quatre légions.

Après cette diviſion, les tribuns s'aſſeyoient dans le rang que le ſort leur avoit donné, afin de prévenir toute jalouſie; & ils appelloient les tribus dans leſquelles ils choiſiſſoient quatre jeunes gens à-peu-près de même âge & de même taille, en mettoient un dans chaque légion, & continuoient de même juſqu'à ce que les légions fuſſent remplies. On agiſſoit ainſi pour rendre les légions à-peu-près égales en force; ils choiſiſſoient avec plaiſir des ſoldats qui euſſent un nom heureux, comme Valerius, Salvius, *&c.* quelquefois auſſi on les levoit à la hâte & ſans choix, ſur-tout quand on avoit une longue guerre à ſoutenir; on appelloit ces ſoldats *ſubitarii* ou *tumultuarii*; ceux qui refuſoient de s'enrôler, y étoient forcés par des peines & par la confiſcation de leurs biens; quelquefois même ils étoient réduits en eſclavage ou notés d'infamie; mais les tribuns du peuple s'y oppoſoient dans l'occaſion, quoique ce fût aux conſuls à en décider, puiſque c'étoit eux qui dirigeoient les affaires de la guerre. Il y avoit quelquefois des citoyens qui de peur de porter les armes ſe coupoient le pouce, & peut-être eſt-ce là l'étymologie du mot de *poltron* dans la langue françoiſe, *pollex*, pouce.

Il y avoit néanmoins des raiſons légitimes pour s'exempter de la guerre; comme le congé qu'on avoit obtenu à cauſe de ſon âge, ou de la dignité dont on étoit revêtu, telle que celle de magiſtrat, de préteur, & comme une permiſſion accordée par le ſénat ou par le peuple. On étoit encore exempt d'aller à la guerre, lorſqu'on avoit ſervi le tems preſcrit, qu'on étoit malade, ou qu'on avoit quelque défaut naturel, par exemple, d'être ſourd, à ne pouvoir pas entendre le ſon de la trompette. On n'y avoit pas cependant beaucoup d'égard dans une guerre imprévûe & dangereuſe.

Cette maniere de lever des ſoldats ceſſa ſous les empereurs. Les levées dépendirent alors de l'avarice ou du caprice de ceux qui les faiſoient; à quoi on doit attribuer en partie la ruine de l'empire romain.

La levée de la cavalerie étoit plus facile, parce que tous les chevaliers étoient écrits ſur les regiſtres des cenſeurs; on en prenoit trois cent pour chaque légion. Il ne paroît pas qu'avant Marius une partie de la cavalerie fût de l'ordre des chevaliers, & l'autre compoſée de citoyens particuliers qui ſervoient à cheval.

La levée des ſoldats étant faite, on en prenoit un de chaque légion qui prononçoit les paroles du ſerment avant tous les autres, qui les répétoient enſuite. Par ce ſerment, ils promettoient d'obéir au général, de ſuivre leur chef, & de ne jamais abandonner leur enſeigne.

On ne les obligea à faire ce ſerment que l'année de la bataille de Cannes; on leur demandoit ſeulement auparavant s'ils ne promettoient pas d'obéir, *&c.*

Les ſoldats alliés ſe levoient dans les villes d'Italie par les capitaines romains, & les conſuls leur indiquoient le jour & le lieu où ils devoient ſe rendre. Ces alliés ſervoient à leurs dépens, les Romains ne leur donnoient que du blé; c'eſt pourquoi ils avoient leurs queſteurs particuliers. Il ne faut pas confondre avec les alliés les troupes auxiliaires qui étoient fournies par les étrangers. Ceux qu'on appelloit *evocati* étoient des ſoldats vétérans, qui, ayant accompli le tems de leur ſervice, retournoient à la guerre par inclination pour les commandans. Ils étoient fort conſidérés dans l'armée, & exempts des travaux militaires; ils portoient même la marque qui diſtinguoit les centurions; c'étoit un ſarment.

Des ordres différens qui compoſoient la milice. Les chefs & les ſoldats compoſoient deux différens ordres. D'abord il y avoit quatre ordres de fantaſſins; ſavoir les *vélites*, qui étoient les plus pauvres & les plus jeunes citoyens: ce corps n'étoit pas fort conſidéré, & on comptoit peu ſur lui. Après eux venoient les piquiers, *haſtati*, ſuivis des *principes*, jeunes gens ainſi nommés, parce qu'ils commençoient le combat. Enſuite venoient ceux qu'on appelloit *triarii* ou *pilani*, parce qu'ils ſe ſervoient du javelot. Les derniers s'appelloient *antepilani*: c'étoient les plus âgés & les plus expérimentés. On les plaçoit au troſieme rang dans le corps de reſerve, & on n'y en mettoit jamais plus de ſix cens. On ſubdiviſoit ces corps en dix compagnies appellées manipules, *manipuli*.

Chaque compagnie de piquiers & d'enfans perdus étoit de deux centuries de ſoixante ou ſoixante-dix hommes; car on ne doit pas entendre par centurie une compagnie préciſe de cent hommes, mais un certain nombre d'hommes. La compagnie des triariens étoit de ſoixante hommes ſeulement. On compoſoit une cohorte de trois compagnies de chaque ordre & d'une compagnie de frondeurs, ce qui faiſoit quatre cens vingt hommes; mais la cohorte ne fut pas ordinaire dans le tems de la république, on ne s'en ſervoit que quand l'occaſion l'exigeoit: d'une compagnie de chaque ordre on compoſoit un corps, qui étoit à-peu-près ce que nous nommons aujourd'hui *brigade*.

La légion étoit compoſée de dix cohortes du tems de Romulus; comme les cohortes étoient petites, la légion étoit de trois mille hommes, & elle ne fut que de quatre

tre mille deux cens hommes tant que la république fut libre; mais elle devint beaucoup plus grande dans la ſuite: elle ne paſſa cependant jamais ſix mille hommes. A chaque légion on joignoit toujours trois cens chevaux qu'on appelloit *ailés*, & cette aîle étoit diviſée en dix troupes nommées *turmæ:* chaque turme étoit diviſée en trois décuries ou dixaines.

Le nombre des fantaſſins alliés égaloit & quelquefois ſurpaſſoit celui des Romains, & la cavalerie étoit deux fois plus nombreuſe. Tous les alliés étoient ſéparés en deux corps, que l'on mettoit aux deux côtés de l'armée: peut-être les plaça-t-on ainſi, afin que s'ils vouloient entreprendre quelque choſe contre les Romains, leurs forces ſe trouvaſſent diviſées. On choiſiſſoit la troiſieme partie de leurs cavaliers, qui faiſoit le nombre de deux cens, pour être aux ordres des conſuls, qui de ces deux cens, appellés *extraordinaires*, tiroient une troupe pour leur ſervir de garde. Les autres quatre cens étoient diſtribués en dix troupes. Les Romains ſe conduiſoient ainſi en apparence pour faire honneur aux alliés; mais la véritable raiſon étoit afin que les plus diſtingués, combattant ſous les yeux du général, devinſſent autant d'otages & de garants de la fidélité des peuples qui les avoient envoyés; & qu'en cas qu'ils vouluſſent faire quelque entrepriſe contre les intérêts de la république, ils ne fuſſent pas en état d'en venir à bout.

La cinquieme partie de l'infanterie (ce qui faiſoit 840 fantaſſins) étoit diſtribuée en huit cohortes de 336 hommes, avec une demi-cohorte de gens d'élite, *ablecti*, compoſée de 168 ſoldats; le reſte étoit diviſé en dix cohortes de 336 hommes. Il eſt incertain ſi les alliés étoient diviſés par compagnies, ce qui eſt pourtant aſſez vraiſſemblable: deux légions avec les troupes des alliés & la cavalerie, faiſoient une *armée conſulaire*, qui étoit en tout de 18600 hommes.

Il y avoit des officiers particuliers & des officiers généraux: les officiers particuliers étoient les centurions qui conduiſoient les différens corps, *ordinum ductores*. Les tribuns, par ordre des conſuls, les choiſiſſoient dans tous les ordres des ſoldats, excepté dans celui des vélites, & on avoit ſur-tout égard à la bravoure. Ces centurions, pour marque de leur charge, portoient une branche de ſarment. Chaque centurion choiſiſſoit deux ſous-centurions, qui étoient à-peu-près comme nos lieutenans, & deux enſeignes, gens diſtingués par leur courage.

Les officiers s'avançoient, en paſſant d'un ordre dans un autre; de façon que le centurion de la dixieme compagnie des piquiers montoit à la dixieme compagnie de ceux qu'on appelloit *principes:* de celle-là il paſſoit à la dixieme de ceux qu'on appelloit *triaires*. Quand on étoit parvenu à la premiere compagnie, un centurion, après avoir été le dixieme, devenoit le neuvieme, le huitieme, *&c.* juſqu'au grade de premier centurion, ce qui ne pouvoit arriver que fort tard; mais celui qui avoit ce beau grade étoit admis au conſeil de guerre avec les tribuns: ſon emploi conſiſtoit à défendre l'aigle, d'où vient que Pline & Juvénal ſe ſervent du terme d'*aigle* pour exprimer le premier centurion. Il recevoit les ordres du général; il avoit des gratifications conſidérables, & étoit ſur le pié de chevalier romain.

Les tribuns étoient au nombre de trois ſous Romulus, mais dans la ſuite les légions ayant été compoſées d'un plus grand nombre de ſoldats, on fit ſix tribuns pour chaque légion. Ils furent choiſis par les rois dans le tems de la monarchie, & puis par les conſuls, juſqu'à ce que le peuple commença à en créer ſix l'an 345, & ſeize dans l'année 444. Après la guerre de Perſée, roi de Macédoine, les conſuls en nommerent la moitié & le peuple l'autre. Du tems de Cicéron ils furent choiſis dans les camps mêmes par les conſuls ou par les proconſuls. Quelquefois les tribuns militaires avoient été préteurs.

Les empereurs commencerent à faire des tribuns de ſoldats pour ſix mois ſeulement, afin qu'ils puſſent gratifier un plus grand nombre de perſonnes; il y en avoit même qu'on appelloit *laticlavii*, laticlaviens, parce qu'ils devenoient ſénateurs, comme le diſent Dion & Xiphilin: d'autres ſe nommoient *anguſticlavii*, anguſticlaviens, parce qu'ils ne pouvoient aſpirer qu'à l'ordre des chevaliers.

Les tribuns avoient pour marque diſtinctive une eſpece de poignard ou de couteau de chaſſe; leur charge étoit de rendre la juſtice, de recevoir le mot du guet du général, de le donner aux autres, de veiller ſur les munitions, de faire faire l'exercice aux troupes, de poſer les ſentinelles, *&c.* Deux des tribuns commandoient la légion chacun leur jour pendant deux mois; enſorte que dans une armée conſulaire il y en avoit au moins quatre pour faire exécuter les ordres du général. Ceux qui avoient paſſé par le tribunat militaire étoient cenſés chevaliers, comme nous l'avons dit des premiers centurions appellés *primopili*, & ils portoient un anneau d'or au doigt. Il y en avoit trois à la tête de chaque corps de cavalerie; celui des trois qui avoit été nommé le premier, commandoit tout le corps, & dans ſon abſence celui qui ſuivoit; ils ſe choiſiſſoient autant de lieutenant. Les alliés avoient leurs commandans particuliers, qui étoient nommés par les conſuls pour la ſureté de la république.

Ceux qui avoient le commandement de toute l'armée étoient le général & ſes lieutenans; le général étoit celui à qui toute l'armée obéiſſoit, qui faiſoit tout par lui-même, ou qui le faiſoit faire ſous ſes auſpices. Cette coutume fut toujours obſervée dans les malheurs de la république, & c'étoit un uſage fort ancien de ne rien entreprendre qu'après avoir pris les auſpices. Ce qui diſtinguoit le général étoit le manteau, mais il eſt vraiſſemblable qu'ils ne portoient qu'une caſaque, *ſagum:* ces mots du-moins ſe confondent ſouvent.

Les lieutenans étoient ordinairement choiſis par les généraux; il leur falloit cependant un decret du ſénat pour cette élection. Ces lieutenans étoient pour l'ordinaire d'un courage & d'une prudence conſommée: leur charge étoit auſſi importante qu'honorable. Nous voyons dans l'hiſtoire que l'illuſtre P. Cornelius Scipion l'africain, qui ſoumit les Carthaginois, avoit été lieutenant de Lucius ſon frere, dans la guerre contre Antiochus; & l'an 556, P. Sulpicius & P. Velleius, deux hommes conſulaires, furent lieutenans en Macédoine.

Le nombre des lieutenans varia pluſieurs fois dans les occaſions: Pompée en eut 25 dans la guerre contre les pirates, parce que cette guerre s'étendoit ſur toute la mer Méditerranée. Cicéron étant proconſul de Cilicie, en avoit quatre; cependant on régloit ordinairement le nombre des lieutenans ſur celui des légions: leur devoir étoit d'aider en tout le général, ce qui leur fit donner dans la ſuite le nom de *ſous-conſuls*. Leur pouvoir étoit fort étendu, quoique cependant par commiſſion, Auguſte étant général, & ayant les auſpices ſous lui ſeul, fit tout par ſes lieutenans, & donna à quelques-uns le titre de *conſulaires*; ceux-ci commandoient toute l'armée, & les autres qui conduiſoient chaque légion, portoient le nom de *prétoriens*.

Des armes de la milice *romaine*. Les armes chez les Romains étoient défenſives & offenſives; les offenſives étoient principalement le trait. Il y en eut de bien des eſpeces, ſelon les différens ordres des ſoldats.

Les ſoldats armés à la legere, s'appelloient en général *ferentarii*.

Les velites qui furent créés l'an 542, ceſſerent quand on donna le droit de bourgeoiſie à toute l'Italie; on leur ſubſtitua les frondeurs, *funditores*, & les archers, *Jaculatores*.

Les armes des vélites étoient premierement le ſabre d'Eſpagne, commun à tous les ſoldats. Ce ſabre avoit une excellente pointe, & coupoit des deux côtés; enſorte que les ſoldats pouvoient ſe ſervir du bout & des deux tranchans. Du tems de Polybe, ils le portoient à la cuiſſe droite. Ils porterent en ſecond lieu ſept javelots ou demi-piques qui avoient un doigt d'épaiſſeur, trois piés de longueur, avec une pointe de neuf doigts. Cette pointe étoit ſi fine, qu'on ne pouvoit renvoyer le javelot quand il avoit été lancé, parce que la pointe s'émouſſoit en tombant. Ils portoient encore un petit bouclier de bois d'un demi-pié de large, couvert de cuir. Leur caſque étoit une eſpece de chaperon de peau appellé *galea* ou *galerus*, qu'il faut bien diſtinguer des caſques ordinaires qui étoient de métal, & qu'on appelloit *caſſis*; cette ſorte de caſque étoit aſſez commune chez les anciens.

Les armes des piquiers & des autres ſoldats étoient premierement un bouclier qu'ils appelloient *ſcutum*, différent de celui qu'ils nommoient *clipeus*. Celui-ci étoit rond, & l'autre étoit ovale; la largeur du bouclier étoit de deux piés & demi, & ſa longueur d'environ quatre piés, de façon qu'un homme en ſe courbant un peu pouvoit facilement s'en couvrir, parce qu'il étoit fait en forme de tuile creuſe, *imbricatus*. On faiſoit ces boucliers de bois pliant & léger, qu'on couvroit de peau ou de toile peinte; c'eſt, dit-on, de cette coutume de peindre les armes, que ſont venues les armoires. Le bout de ce bouclier étoit garni de fer, afin qu'il pût réſiſter plus facilement, & que le bois ne ſe pourrît point quand on le poſoit à terre. Au milieu du bouclier il y avoit une eſpece de boſſe de fer pour le porter; on y attachoit une courroie.

Outre le bouclier, ils avoient le javelot qu'ils nommoient *pila:* les uns étoient ronds & d'une groſſeur à remplir la main; les autres étoient quarrés, ayant quatre doigts de tour & quatre coudées de longueur. Au bout

de ce bois étoit un fer à crochet qui faiſoit qu'on ne retiroit le javelot que très-difficilement; ce fer avoit à-peu-près trois coudées de long; il étoit attaché de maniere que la moitié tenoit au bois, & que l'autre ſervoit de pointe: en ſorte que ce javelot avoit en tout cinq coudées & demie de longueur. L'épaiſſeur du fer qui étoit attaché au bois, étoit d'un doigt & demi, ce qui prouve qu'il devoit être fort peſant, & propre à percer tout ce qu'il atteignoit. Ils ſe ſervoient encore d'autres traits plus legers qui reſſembloient à-peu-près à des pieux.

Ils portoient un caſque d'airain ou d'un autre métal, qui laiſſoit le viſage nud; d'où vient le mot de Céſar à la bataille de Pharſale, *ſoldats, frappez au viſage*. On voyoit flotter ſur ce caſque une aigrette de plumes rouges & blanches, ou de crin de cheval. Les citoyens d'un certain ordre étoient revêtus d'une cuiraſſe à petites mailles ou chaînons, & qu'on appelloit *armata*; on en faiſoit auſſi d'écailles ou de lames de fer; celles-ci étoient pour les citoyens les plus diſtingués, & pouvoient couvrir tout le corps. Héliodore en a fait une deſcription fort exacte; cependant la plûpart des ſoldats portoient des cuiraſſes de lames de cuivre de douze doigts de largeur, qui couvroient ſeulement la poitrine.

Le bouclier, le caſque, la cuiraſſe, étoient enrichis d'or & d'argent, avec différentes figures qu'on gravoit deſſus; c'eſt pourquoi on les portoit toujours couvertes, excepté dans le combat ou dans quelque cérémonie. Les Romains avoient auſſi des botines, mais quelquefois une ſeule à une des deux jambes. Les fantaſſins portoient de petites botines garnies de clous tout-autour, & qu'on appelloit *caligæ*, d'où eſt venu le nom de *Caligula*, qui fut donné à l'empereur Caïus, parce qu'il avoit été élevé parmi les ſimples ſoldats, dans le camp de Germanicus ſon pere.

Dans les premiers tems, les cavaliers chez les Romains n'avoient qu'une eſpece de veſte, point de ſelle ſur leur cheval, mais une ſimple couverture. Ils avoient des piques fort légeres, & un bouclier de cuir. Dans la ſuite, ils emprunterent leurs armes des Grecs, qui conſiſtoient en une grande épée, une longue pique, un caſque, un bouclier & une cuiraſſe; ils portoient auſſi quelquefois des javelots Voilà à-peu-près les armes des ſoldats romains, tant à pié qu'à cheval: parlons maintenant de leurs machines de guerre.

Les machines que les Romains employoient pour aſſiéger les villes, étoient de différentes eſpeces. On nomme d'abord la tortue dont ils ſe ſervoient dans les combats, en mettant leurs boucliers ſur leurs têtes, pour avancer vers la muraille; Tite-Live, *liv. XLIV. c. ix.* nous en fait une très-belle deſcription: ce qu'on entend ordinairement par *tortue*, étoit une machine de bois, qui couvroit ceux qui ſappoient la muraille. Il y avoit outre cela, les claies, *crates*; les mantelets, *vineæ*, avec d'autres claies couvertes de terre & de peaux de bœufs nouvellement écorchés, *plutei*. Toutes ces machines ſervoient à couvrir les travailleurs, à meſure qu'ils approchoient de la muraille. Ils employoient quelquefois de tours, montées ſur des roues pour les faire avancer plus facilement, & ces tours avoient ſouvent pluſieurs étages remplis de ſoldats.

Ils ſe ſervoient encore pour abattre les murailles, d'une machine qu'ils nommoient *bélier*: c'étoit une groſſe poutre, au bout de laquelle étoit une maſſe de fer en forme de tête de bélier, & c'eſt ce qui lui fit donner ce nom. Cette machine étoit très-forte; auſſi quand on aſſiégeoit une ville, on lui promettoit de la traiter favorablement, ſi on vouloit ſe rendre avant qu'on eût fait approcher le bélier, comme nous pouvons faire aujourd'hui par rapport au canon. Ils avoient encore des machines qu'ils appelloient *catapultes* & *baliſtes*, dont la force conſiſtoit dans celle des hommes qui les faiſoient agir. Les catapultes ſervoient à lancer de grands javelots, & les baliſtes à jetter des pierres, des torches allumées & autres matieres combuſtibles. On a ſouvent confondu le nom de ces deux machines, qui ſervoient à empêcher les ennemis d'approcher du camp ou des villes qu'ils vouloient aſſiéger. Il faut lire Folard ſur ce ſujet, que nous ne traitons ici qu'en paſſant.

De la maniere dont les Romains ſe rangeoient en bataille. Après avoir parlé des armes & des machines de guerre des Romains, il eſt à propos d'expliquer la maniere dont ils mettoient une armée en bataille. Elle étoit rangée de façon, que les vélites commençoient le combat: leur place étoit à la tête de toute l'armée, ou entre les deux aîles. Après eux combattoient les piquiers, *haſtati*; s'ils ne pouvoient enfoncer l'ennemi, ou s'ils étoient eux-mêmes enfoncés, ils ſe retiroient parmi ceux qu'on appelloit les *principes*, ou bien derriere eux s'ils étoient fatigués. Quelquefois ils ſe retiroient peu-à-peu, juſqu'aux *triariens*, auprès deſquels il y avoit un corps de reſerve composé des alliés. Alors ceux-ci ſe levant, car ils étoient aſſis par terre, d'où on les appelloit *ſubſidiarii*, rétabliſſoient le combat. Les mouvemens ſe faiſoient aiſément, à cauſe des intervalles qui étoient entre les compagnies arrangées en forme d'échiquier; ces intervalles étoient ou entre les différens ordres des ſoldats, ou entre les compagnies de chaque ordre.

La cavalerie étoit quelquefois placée derriere l'infanterie, ce qui faiſoit qu'on pouvoit l'avoir aſſez promptement à ſon ſecours; mais le plus ſouvent on la rangeoit ſur les aîles. Les alliés étoient d'un côté, & les citoyens de l'autre. L'infanterie alliée étoit ordinairement rangée aux côtés de celle des Romains. La place du géneral étoit entre ceux qu'on appelloit *triariens*, pour avoir plus de facilité à envoyer ſes ordres partout, étant à-peu-près au centre de l'armée. Il avoit auprès de lui une partie des lieutenans, des tribuns, des préfets, & les principaux de ceux qu'ils appelloient *evocati*, qui étoient, à ce que je crois, une troupe d'élite. On les diſtribuoit auſſi dans les compagnies, afin d'animer les troupes. Chacun connoiſſoit ſi bien le poſte qu'il devoit occuper, que dans une néceſſité, les ſoldats pouvoient ſe ranger ſans commandant.

Voilà ce qui regarde la diſpoſition ordinaire de l'armée; mais elle ſe rangeoit différemment, ſelon les circoſtances & la ſituation des lieux. Par exemple, on ſe mettoit quelquefois en forme de coin, quelquefois en forme de tenailles ou en forme d'une tour. Les centurions aſſignoient aux ſimples ſoldats, le poſte qu'ils jugeoient à-propos; celui qui s'en éloignoit ſeulement d'un pas, étoit puni très-ſéverement. Lorſque l'armée étoit en marche, celui qui s'éloignoit aſſez pour ne plus entendre le ſon de la trompette, étoit puni comme déſerteur.

Les enſeignes n'étoient d'abord qu'une botte de foin que portoit chaque compagnie, *manipulus fœni*; ce qui leur fit donner le nom de *manipules*. Ils ſe ſervirent dans la ſuite d'un morceau de bois mis en-travers au haut d'une pique, au-deſſus de laquelle on voyoit une main, & au-deſſous pluſieurs petites planches rondes où étoient les portraits des dieux. On y ajouta finalement celui de l'empereur, ce qui ſe prouve par les médailles & autres monumens. La république étant devenue très-opulente, les enſeignes furent d'argent, & les queſteurs avoient ſoin de les garder dans le tréſor public. Depuis Marius, chaque légion eut pour enſeigne un aîgle d'or placée ſur le haut d'une pique, & c'étoit dans la premiere compagnie des triariens qu'on la portoit. Avant ce tems-là, on prenoit pour eſeigne des figures de loup, de minautaure, de cheval, de ſanglier. Les dragons & autres animaux ſervoient auſſi d'enſeigne ſous les empereurs.

Les cavaliers avoient des étendards à-peu-près ſemblables à ceux de la cavalerie d'aujourd'hui, ſur leſquels le nom du *général* étoit écrit en lettres d'or. Toutes ces enſeignes étoient ſacrées pour les Romains; les ſoldats qui les perdoient étoient mis à mort, & ceux qui les profanoient étoient punis très-ſévérement; c'eſt pourquoi nous liſons que dans un danger preſſant, on jettoit les enſeignes au milieu des ennemis, afin que les ſoldats excités par la honte & par la crainte de la punition, fiſſent des efforts incroyables pour les recouvrer. Le reſpect qu'on avoit pour les enſeignes, engagea Conſtantin à faire inſcrire les lettres initiales du nom de *Jéſus-Chriſt* ſur l'étendard impérial, appellé *labarum*.

Avant que de livrer la bataille, le géneral élevé ſur un tribunal fait ordinairement de gazon, haranguoit l'armée. Les ſoldats, pour témoigner leur joie, pouſſoient de grands cris, levoient leur main droite, ou frappoient leurs boucliers avec leurs piques. Leur crainte & leur triſteſſe ſe manifeſtoient par un profond ſilence; pluſieurs faiſoient leur teſtament, qui étoit ſeulement verbal. On appelloit ces teſtamens, *teſtamenta in procinctu facta, non ſcripta, ſed nuncupativa*, teſtament de vive voix; après la harangue du général, tous les inſtrumens donnoient le ſignal pour le combat. Ces inſtrumens étoient des trompettes d'airain un peu recourbées, ou une eſpece de trompettes ſemblables à nos cors de chaſſe, & qu'on appelloit *buccinæ* lorſqu'elles étoient petites, les Romains n'avoient point de tambours, comme nous. Lorſqu'on étoit en préſence de l'ennemi, les ſoldats faiſoient retentir l'air de cris confus pour l'épouvanter & pour s'animer eux-mêmes. On jugeoit ſouvent de l'ardeur des troupes par la vivacité de ſes cris, & on en tiroit un préſage favorable pour le ſuccès du combat: un autre ſignal qui annonçoit la bataille, étoit un drapeau rouge ſuſpendu au-deſſus de la tente du géneral.

Du camp des Romains. L'endroit où s'obſervoit le plus exactement la diſcipline militaire, étoit le camp. Les armées romaines ne paſſoient pas une ſeule nuit ſans camper, & ils ne livroient preſque jamais de combat, qu'ils n'euſſent un camp bien fortifié pour ſervir de retraite en cas qu'ils fuſſent vaincus; ce camp étoit preſque toujours quarré, il y en avoit pour l'été & pour l'hiver. Celui d'été étoit quelquefois pour une ſeule nuit, & il s'appelloit *logement*, au moins dans les derniers tems lorſqu'ils étoient faits pour pluſieurs nuits, on les appelloit *ſtativa*. Les camps d'hiver étoient beaucoup mieux munis que ceux d'été. Auſſi Tite-Live, en parlant de leur conſtruction, ſe ſert de cette expreſſion, *ædificare hyberna*, *lib. XXVI. cap. j.* Il y avoit un arſenal, des boutiques de toutes ſortes de métiers, un hôpital pour les malades, outre l'endroit nommé *proceſtrium*, où étoient les goujats, les valets, les blanchiſſeuſes & autres gens de cette eſpece. Il y régnoit un ordre & une police admirables.

La forme de ces camps d'hiver a été décrite par Juſte-Lipſe. Il nous apprend que le camp étoit ſéparé en deux parties, par un chemin fort large; dans la partie ſupérieure étoit la tente du géneral, au milieu d'une place large & quarrée. La tente du queſteur étoit à la droite de celle du géneral, & à gauche étoient celles de ſes lieutenans. Vis-à-vis étoit une place où les denrées ſe vendoient, où l'on s'aſſembloit & où l'on donnoit audience aux députés.

Les tribuns avoient leurs tentes *prætorium*, près de celle du géneral, & ils étoient ſix de chaque côté, ayant chacun un chemin qui conduiſoit aux endroits où les légions étoient poſtées. Les officiers géneraux des alliés étoient auſſi au nombre de ſix de chaque côté, & avoient pareillement un chemin qui les conduiſoit vers leurs troupes.

La partie inférieure du camp étoit diviſée en deux autres parties, par un chemin qui la traverſoit, & qui des deux côtés aboutiſſoit au lieu où la cavalerie des légions étoit poſtée. Lorſqu'on avoit paſſé ce chemin, on trouvoit les triariens, ceux qu'on appelloit les princes, *principes*, & enſuite les piquiers dont la cavalerie & l'infanterie des alliés étoient ſéparées. Les velites avoient leurs poſtes près de la circonvallation.

Les tentes des ſoldats étoient le plus ſouvent faites de peaux; *ſub pellibus hiemare*, dans Flor. *l. XI. cap. xij.* c'eſt camper durant l'hiver. Elles étoient tendues avec des cordes, & c'eſt pour cela qu'on les appelloit tentes, *tentoria*. On employoit des planches pour les tentes d'hiver, afin qu'elles réſiſtaſſent davantage. Il y avoit dans chaque tente dix ſoldats avec leur chef, & ces tentes s'appelloient *contubernia*.

Le camp étoit environné d'une paliſſade, *vallum*, qui de tous côtés étoit éloignée des tentes de deux cens pas. Cette paliſſade étoit formée d'une élévation de terre, & de pieux pointus par en-haut. Chaque ſoldat avoit coutume de porter trois ou quatre pieux, *valli*, & même davantage: Tite-Live, *lib. XXXIII. cap. v.* en a fait la deſcription avec exactitude. Ces paliſſades avoient trois ou quatre piés de profondeur, à-moins que l'ennemi ne fût proche; auquel cas on les faiſoit plus hautes; elles étoient défendues par un foſſé de neuf piés de profondeur & de douze de largeur.

Le camp avoit quatre portes qui avoient chacune leur nom. La premiere s'appelloit *prétorienne*, & étoit ordinairement vis-à-vis l'ennemi. La porte *décumane* étoit à l'oppoſite. On l'appelloit ainſi parce qu'elle étoit la plus éloignée des dixiemes cohortes qui avoient leurs ſorties par cette porte. Des deux côtés étoient les portes appellées *principales*. De plus, il y avoit dans le camp trois rues de traverſe & cinq grandes. La premiere rue de traverſe paſſoit au-deſſus de la tente du général, & la derniere coupoit les cohortes en deux parties égales. Celle du milieu s'appelloit *principia*: c'étoit là où les tribuns rendoient la juſtice, où étoient les autels, les portraits des empereurs, les principales enſeignes des légions. C'étoit-là encore qu'on prêtoit ſerment, & qu'on exécutoit les coupables. Enfin, on y conſervoit comme dans un lieu ſacré, l'argent que les ſoldats y avoient dépoſé.

Voilà la deſcription de Juſte-Lipſe dont on vante l'exactitude; cependant je crois qu'*au mot* LÉGION, le lecteur trouvera quelque choſe de beaucoup meilleur qui vient de main de maître, & ſans lequel on ne peut ſe former d'idée nette d'un camp des Romains. J'ajoute ici que les travaux s'y faiſoient ſous l'inſpection des tribuns & autres officiers ſupérieurs, par tous les ſoldats de l'armée. Dans le tems de la république, le général n'exemptoit que quelques vetérans de cette beſogne; mais dès que cette exemption vint à s'acheter ſous les empereurs, on y mit l'enchere, le camp ne ſe fortifia plus, le luxe & la molleſſe s'y introduiſirent, & les Barbares le forcerent ſans peine & ſans péril.

Pour compléter ce diſcours ſur la *milice* des Romains, il me reſteroit à parler de leur diſcipline militaire, en-tant qu'elle conſiſte dans le ſervice, les exercices, les lois, les récompenſes, les peines & le congé: mais ce vaſte ſujet demande un article à part. *Voyez* donc MILITAIRE, *diſcipline des Romains.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

MILICHIUS, (*Mythol.*) ſurnom qu'on donnoit en quelques endroits à Jupiter & à Bacchus. Mais, l'origine de ce ſurnom, que quelqu'un nous l'apprenne. (*D. J.*)

MILIEU, ſ. m. (*Méchan.*) dans la Philoſophie méchanique, ſignifie un eſpace matériel à-travers lequel paſſe un corps dans ſon mouvement, ou en général, un eſpace matériel dans lequel un corps eſt placé, ſoit qu'il ſe meuve ou non.

Ainſi on imagine l'éther comme un *milieu* dans lequel les corps céleſtes ſe meuvent. *Voyez* ETHER.

L'Air eſt un *milieu* dans lequel les corps ſe meuvent près de la ſurface de la terre. *Voyez* AIR & ATMOSPHERE.

L'eau eſt le *milieu* dans lequel les poiſſons vivent & ſe meuvent.

Le verre enfin eſt un *milieu*, eu égard à la lumiere, parce qu'il lui permet un paſſage à-travers ſes pores. *Voyez* VERRE, LUMIERE, RAYON.

La denſité des parties du *milieu*, laquelle retarde le mouvement des corps, eſt ce qu'on appelle réſiſtance du *milieu*. *Voyez* RÉSISTANCE, &c.

MILIEU ÉTHÉRÉ. M. Newton prouve d'une maniere très-vraiſſemblable, qu'outre le *milieu* aérien particulier dans lequel nous vivons & nous reſpirons, il y en a un autre plus répandu & plus univerſel, qu'il appelle *milieu éthéré*. Ce *milieu* eſt beaucoup plus rare & plus ſubtil que l'air; & par ce moyen il paſſe librement à-travers les pores & les autres interſtices des autres *milieux*, & ſe répand dans tous les corps. Cet auteur penſe que c'eſt par l'intervention de ce *milieu* que ſont produits la plupart des grands phénomenes de la nature.

Il paroît avoir recours à ce *milieu*, comme au premier reſſort de l'univers & à la premiere de toutes les forces. Il imagine que ſes vibrations ſont la cauſe qui répand la chaleur des corps lumineux, qui conſerve & qui accroît dans les corps chauds l'intenſité de la chaleur, & qui la communique des corps chauds aux corps froids. *Voyez* CHALEUR.

Il le regarde auſſi comme la cauſe de la réflexion, de la réfraction & de la diffraction de la lumiere; & il lui donne des accès de facile réflexion & de facile tranſmiſſion, effet qu'il attribue à l'attraction: ce philoſophe paroît même inſinuer que ce *milieu* pourroit être la ſource & la cauſe de l'attraction elle-même. Sur quoi *voyez* ETHER, LUMIERE, RÉFLEXION, DIFFRACTION, ATTRACTION, GRAVITÉ, &c.

Il regarde auſſi la viſion comme un effet des vibrations de ce même *milieu* excitées au fond de l'œil par les rayons de lumiere & portées de-là au *ſenſorium* à-travers les filamens des nerfs optiques. *Voyez* VISION.

L'ouie dépendroit de même des vibrations de ce *milieu*, ou de quelques autres excitées par les vibrations de l'air dans les nerfs qui ſervent à cette ſenſation & portées au *ſenſorium* à-travers les filamens de ces nerfs, & ainſi des autres ſens, &c.

M. Newton conçoit de plus que les vibrations de ce même *milieu*, excitées dans le cerveau au gré de la volonté & portées de-là dans les muſcles à-travers les filamens des nerfs, contractent & dilatent les muſcles, & peuvent par là être la cauſe du mouvement muſculaire. *Voyez* MUSCLE & MUSCULAIRE.

Ce *milieu*, ajoute M. Newton, n'eſt-il pas plus propre aux mouvemens céleſtes que celui des Cartéſiens qui remplit exactement tout l'eſpace, & qui étant beaucoup plus denſe que l'or, doit réſiſter davantage? *Voyez* MATIERE SUBTILE.

Si quelqu'un, continue-t-il, demandoit comment ce *milieu* peut être ſi rare, je le prierois, de mon côté, de me dire comment dans les régions ſupérieures de l'athmoſphere, l'air peut être plus que 100000 fois plus rare que l'or; comment un corps électrique peut, au moyen d'une ſimple friction, envoyer hors de lui une matiere ſi rare & ſi ſubtile, & cependant ſi puiſſante, que quoique ſon émiſſion n'altere point ſenſiblement le poids du corps, elle ſe répande cependant dans une ſphere de deux piés de diametre, & qu'elle ſouleve des feuil-

les ou paillettes de cuivre ou d'or placées à la diſtance d'un pié du corps électrique; comment les émiſſions de l'aimant peuvent être aſſez ſubtiles pour paſſer à-travers un carreau de verre, ſans éprouver de réſiſtance & ſans perdre de leur force, & en même tems aſſez puiſſante pour faire tourner l'aiguille magnétique par-delà le verre? *Voyez* EMANATION, ELECTRICITÉ.

Il paroît que les cieux ne ſont remplis d'aucune autre matiere que de ce *milieu* éthéré; c'eſt une choſe que les phénomenes confirment. En effet, comment expliquer autrement la durée & la régularité des mouvemens des planetes & même des cometes dans leurs cours & dans leurs directions? Comment accorder ces deux choſes avec la réſiſtance que ce *milieu* denſe & fluide dont les Carthéſiens rempliſſent les cieux, doit faire ſentir aux corps céleſtes? *Voyez* TOURBILLON & MATIERE SUBTILE.

La réſiſtance des *milieux fluides* provient en partie de la cohéſion des particules du *milieu*, & en partie de la force d'inertie de la matiere. La premiere de ces cauſes conſiderée dans un corps ſphérique eſt à-peu-près en raiſon du diametre, toutes choſes d'ailleurs égales, c'eſt-à-dire en général, comme le produit du diametre & de la viteſſe du corps; la ſeconde eſt proportionnelle au quarré de ce produit.

La réſiſtance qu'éprouvent les corps qui ſe meuvent dans un fluide ordinaire, dérive principalement de la force d'inertie. Car la partie de réſiſtance qui proviendroit de la ténacité du *milieu*, peut être diminuée de plus en plus en diviſant la matiere en de plus petites particules & en rendant ces particules plus polies & plus faciles à gliſſer; mais l'autre qui reſte toujours proportionnelle à la denſité de la matiere, ne peut diminuer que par la diminution de la matiere elle-même. *Voyez* RÉSISTANCE.

La réſiſtance des *milieux* fluides eſt donc à peu-près proportionnelle à leur denſité. Ainſi l'air que nous reſpirons étant environ 900000 fois moins denſe que l'eau, devra par cette raiſon, réſiſter 900000 fois moins que l'eau, ce que le même auteur a vérifié en effet par le moyen des pendules. Les corps qui ſe meuvent dans le vif-argent, dans l'eau & dans l'air, ne paroiſſent éprouver d'autre réſiſtance que celle qui provient de la denſité & de la tenacité de ces fluides; ce qui doit être en effet, en ſuppoſant leurs pores remplis d'un fluide denſe & ſubtil.

On trouve que la chaleur diminue beaucoup la tenacité des corps; & cependant elle ne diminue pas ſenſiblement la réſiſtance de l'eau. La réſiſtance de l'eau provient donc principalement de ſa force d'inertie; & par conſéquent ſi les cieux étoient auſſi denſes que l'eau & le vif-argent, ils ne réſiſteroient pas beaucoup moins. S'ils étoient abſolument denſes ſans aucun vuide, quand même leurs particules ſeroient fort ſubtiles & fort fluides, ils réſiſteroient beaucoup plus que le vif-argent. Un globe parfaitement ſolide, c'eſt-à-dire, ſans pores, perdroit dans un tel *milieu*, la moitié de ſon mouvement dans le tems qu'il lui faudroit employer pour parcourir trois fois ſon propre diametre; & un corps qui ne ſeroit ſolide qu'imparfaitement, la perdroit en beaucoup moins de temps.

Il faut donc, pour que le mouvement des planetes & des cometes ſoit poſſible, que les cieux ſoient vuides de toute matiere, excepté peut-être quelqu'émiſſion très-ſubtile des atmoſpheres des planetes & des cometes, & quelque *milieu éthéré*, tel que celui que nous venons de décrire. Un fluide denſe ne peut ſervir dans les cieux qu'à troubler les mouvemens céleſtes; & dans les pores des corps il ne peut qu'arrêter les mouvemens de vibrations de leurs parties, en quoi conſiſte leur chaleur & leur activité. Un tel *milieu* doit donc être rejetté, ſelon M. Newton, tant qu'on n'aura point de preuve évidente de ſon exiſtance; & ce *milieu* étant une fois rejetté, le ſyſtème qui fait conſiſter la lumiere dans la preſſion d'un fluide ſubtil, tombe & s'anéantit de lui-même. *Voyez* LUMIERE, CARTÉSIANISME, *&c. Chambers*. (*O*)

MILIORATS, ſ. m. plur. (*Comm.*) ſorte de ſoie qui ſe tire d'Italie. Il y a des *miliorats* de Bologne & de Milan. Les premiers ſe vendent juſqu'à 54 ſols de gros la livre, & les ſeconds juſqu'à 42 ſols.

MILITAIRE, adj. & ſ. (*Art. milit.*) On appelle ainſi tout officier ſervant à la guerre.

Ainſi un *militaire* exprime un officier ou toute autre perſonne dont le ſervice concerne la guerre, comme ingénieur, artilleur, *&c.*

On donne auſſi le nom de *militaire* à tout le corps en général des officiers. Ainſi l'on dit d'un ouvrage, qu'il ſera utile à l'inſtruction du *militaire*, pour exprimer l'utilité que les officiers peuvent en tirer. On dit de même la ſcience *militaire*, pour la ſcience de la guerre ou celle qui convient à tous les officiers pour agir par regles & principes.

MILITAIRE, *diſcipline des Romains*, (*Art. milit.*) La *diſcipline militaire* conſiſtoit principalement dans les ſervices, les exercices, & les lois. Les ſervices étoient différens devoirs dont il falloit s'aquitter, comme des gardes & des ſentinelles pendant la nuit. Dès qu'on étoit campé, les tribuns nommoient deux ſoldats *principes*, ou *haſtati*, pour avoir ſoin de faire tenir propre la rue appellée *principia*, & ils en tiroient trois autres de chacune des compagnies, pour faire dreſſer les tentes, fournir de l'eau, du bois, des vivres, & autres choſes de cette nature.

Il paroît que les tribuns avoient deux corps-de-garde de quatre hommes chacun, ſoit pour honorer leur dignité, ſoit pour leur commodité particuliere. Le queſteur & les lieutenans généraux avoient auſſi les leurs. Pendant que les chevaliers étoient de garde, les triariens les ſervoient, & avoient ſoin de leurs chevaux. Saluſte nous apprend que tous les jours une compagnie d'infanterie, & une de cavalerie, faiſoient la garde près de la tente du général; c'étoit la même choſe pour les alliés. Il y avoit à chaque porte une cohorte & une compagnie de cavalerie qui faiſoit la garde; on la relevoit vers midi ſelon la regle établie par Paul Emile.

Le ſecond ſervice *militaire* étoit donc de faire la garde durant la nuit. Il y avoit, comme parmi nous, la ſentinelle, la ronde, & le mot du guet, *teſſera*. Sur dix compagnies, on choiſiſſoit tour-à-tour un ſoldat, appellé pour cet effet *teſſerarius*, qui vers le coucher du ſoleil, ſe rendoit chez le tribun, qui étoit de jour, & recevoit de lui une petite tablette de bois, où par l'ordre du général étoient écrits un ou pluſieurs mots; par exemple, à la bataille de Philippe, Céſar & Antoine donnerent le nom d'Appollon pour mot du guet. On écrivoit encore ſur ces mêmes tablettes quelques ordres pour l'armée. Celui qui avoit reçu le mot du guet, après avoir rejoint ſa compagnie, le donnoit, en préſence de témoins, au capitaine de la compagnie ſuivante. Celui-ci le donnoit à l'autre, & toujours de même, enſorte qu'avant le coucher du ſoleil toutes ces tablettes étoient apportées au tribun, lequel par une inſcription particuliere qui marquoit tous les corps de l'armée, comme les piquiers, les princes, *&c.* pouvoient connoître celui qui n'avoit point rapporté ſa tablette; ſa faute ne pouvoit être niée, parce qu'on entendoit ſur cela des témoins.

Toutes les ſentinelles étoient de quatre ſoldats, comme les corps-de-gardes, uſage qui paroît avoir été toujours obſervé. Ceux qui la nuit faiſoient la ſentinelle auprès du général & des tribuns, étoient en auſſi grand nombre que ceux de la garde du jour. On poſoit même une ſentinelle à chaque compagnie. Il y en avoit trois chez le queſteur, & deux chez les lieutenans généraux. Les *vélites* gardoient les dehors du camp. A chaque porte du camp on plaçoit une décurie, & l'on y joignoit quelques autres ſoldats. Ils faiſoient la garde pendant la nuit, quand l'ennemi étoit campé près de l'armée. On diviſoit la nuit en quatre parties qu'on appelloit *veilles*, & cette diviſion ſe faiſoit par le moyen des clepſydres: c'étoient des horloges d'eau qui leur ſervoient à regler le tems. Il y avoit toujours un ſoldat qui veilloit pendant que les autres ſe repoſoient à côté de lui, & ils veilloient tour-à-tour. On leur donnoit à tous une tablette différente, par laquelle on connoiſſoit à quelle veille tel ſoldat avoit fait la ſentinelle, & de quelle compagnie il étoit.

Enfin il y avoit la ronde, qui ſe faiſoit ordinairement par quatre cavaliers, que toutes les compagnies fourniſſoient chacune à leur tour. Ces cavaliers tiroient leurs veilles au ſort. Un centurion faiſoit donner le ſignal avec la trompette, & partageoit le tems également par le moyen d'une clepſydre. Au commencement de chaque veille, lorſqu'on renvoyoit ceux qui veilloient à la tente du général, tous les inſtrumens donnoient le ſignal. Celui à qui étoit échu la premiere veille, & qui recevoit la tablette des autres qui étoient en ſentinelle, s'il trouvoit quelqu'un dormant, ou qui eût quitté ſon poſte, il prenoit à témoin ceux qui étoient avec lui & s'en alloit. Au point du jour chacun de ceux qui faiſoient la ronde reportoit les tablettes au tribun qui commandoit ce jour là, & quand il en manquoit quelqu'une, on cherchoit le coupable que l'on puniſſoit de mort ſi on le découvroit. Tous les centurions, les décurions, & les tribuns alloient environ à la même heure ſaluer leur général, qui donnoit ſes ordres aux tribuns, qui les faiſoient ſavoir aux centurions, & ceux ci aux ſoldats. Le même ordre s'obſervoit parmi les alliés.

Les

Les exercices *militaires* faiſoient une autre partie de la diſcipline; auſſi c'eſt du mot *exercitium*, exercice, que vient celui d'*exercitus*, armée, parce que plus des troupes ſont exercées, plus elles ſont aguerries. Les exercices regardoient les fardeaux qu'il falloit porter, les ouvrages qu'il falloit faire, & les armes qu'il falloit entretenir. Les fardeaux que les ſoldats étoient obligés de porter, étoient plus peſans qu'on ne ſe l'imagine, car ils devoient porter des vivres, des uſtenſiles, des pieux, & outre cela leurs armes. Ils portoient des vivres pour quinze jours & plus; ces vivres conſiſtoient ſeulement en blé, qu'ils écraſoient avec des pierres quand ils en avoient beſoin; mais dans la ſuite ils porterent du biſcuit qui étoit fort léger; leurs uſtenſiles étoient une ſcie, une corbeille, une bèche, une hache, une faulx, pour aller au fourrage: une chaîne, une marmite pour faire cuire ce qu'ils mangeoient. Pour des pieux, ils en portoient trois ou quatre, & quelquefois davantage. Du reſte, leurs armes n'étoient pas un fardeau pour eux, ils les regardoient en quelque ſorte comme leurs propres membres.

Les fardeaux dont ils étoient chargés ne les empêchoient pas de faire un chemin très-long. On lit que dans cinq heures ils faiſoient vingt mille pas. On conduiſoit auſſi quelques bêtes de charge, mais elles étoient en petit nombre. Il y en avoit de publiques, qui portoient les tentes, les meules, & autres uſtenſiles. Il y en avoit auſſi qui appartenoient aux perſonnes conſidérables. On ne ſe ſervoit preſque point de chariots, parce qu'ils étoient trop embarraſſans. Il n'y avoit que les perſonnes d'un rang diſtingué qui euſſent des valets.

Lorſque les troupes décampoient, elles marchoient en ordre au ſon de la trompette. Quand le premier coup du ſignal étoit donné, tous abattoient leurs tentes & faiſoient leurs paquets; au ſecond coup, ils les chargeoient ſur des bêtes de ſomme; & au troiſieme, on faiſoit défiler les premiers rangs. Ceux-là étoient ſuivis des alliés de l'aîle droite avec leurs bagages: après eux défiloient la premiere & la deuxieme légion, & enſuite les alliés de l'aîle gauche, tous avec leurs bagages; enſorte que la forme de la marche & celle du camp, étoient à-peu-près ſemblables. La marche de l'armée étoit une eſpece de camp ambulant: les cavaliers marchoient tantôt ſur les aîles, & tantôt à l'arriere-garde. Lorſqu'il y avoit du danger, toute l'armée ſe ſerroit, & cela s'appelloit *pilatum agmen*; alors on faiſoit marcher ſéparément les bêtes de charge, afin de n'avoir aucun embarras, au cas qu'il fallût combattre: les vélites marchoient à la tête. Le général qui étoit toujours accompagné de ſoldats d'élite, ſe tenoit au milieu, ou dans l'endroit où ſa préſence étoit néceſſaire, la marche ne ſe faiſoit ainſi que quand on craignoit d'être attaqué.

Quand on étoit prêt d'arriver à l'endroit où l'on devoit camper, on envoyoit devant les tribuns & les centurions avec des arpenteurs, ou ingénieurs, pour choiſir un lieu avantageux, & en tracer les limites; les ſoldats y entroient comme dans une ville connue & policée, parce que les camps étoient preſque toujours uniformes.

Les travaux des ſoldats dans les ſiéges, & dans d'autres occaſions, étoient fort pénibles. Ils étoient obligés, par exemple, de faire des circonvallations, de creuſer des foſſés, &c. Durant la paix, on leur faiſoit faire des chemins, conſtruire des édifices, & bâtir même des villes entieres, ſi l'on en croit Dion Caſſius, qui l'aſſure de la ville de Lyon. Il en eſt ainſi de la ville de Doesbourg dans les Pays-Bas, dans la Grande-Bretagne, de cette muraille dont il y a encore des reſtes, & d'un grand nombre de chemins magnifiques.

Le troiſieme exercice, étoit celui des armes qui ſe faiſoit tous les jours dans le tems de paix, comme dans le tems de guerre, par tous les ſoldats excepté les vétérans; les capitaines mêmes & les généraux, comme Scipion, Pompée, & d'autres, ſe plaiſoient à faire l'exercice; c'étoit ſur-tout dans les quartiers d'hyver qu'on établiſſoit des exercices auxquels préſidoit un centurion, ou un vétéran d'une capacité reconnue. La pluie ni le vent ne les interrompoient point, parce qu'ils avoient des endroits couverts deſtinés à cet uſage. Les exercices des armes étoient de pluſieurs eſpeces; dans la marche on avoit ſur-tout égard à la vîteſſe, c'eſt pourquoi trois fois par mois on faiſoit faire dix mille pas aux ſoldats armés, & quelquefois chargés de fardeaux fort peſans; ils en faiſoient même vingt mille; ſi l'on en croit Végece, ils étoient obligés d'aller & de venir avec beaucoup de célérité.

Le ſecond exercice, étoit la courſe ſur la même ligne; on obligeoit les ſoldats de courir quatre mille pas armés & ſous leurs enſeignes. Le troiſieme conſiſtoit dans le ſaut, afin de ſavoir ſauter les foſſés quand il en étoit beſoin. Un quatrieme exercice, regardé comme important, étoit de nager; il ſe pratiquoit dans la mer, ou dans quelque fleuve, lorſque l'armée ſe trouvoit campée ſur le rivage, ou dans le Tibre proche le camp de Mars. Le cinquieme exercice étoit appellé *palaria*; il conſiſtoit à apprendre à frapper l'ennemi, & pour cela le ſoldat s'exerçoit à donner pluſieurs coups à un pieu qui étoit planté à quelque diſtance, ce qu'ils faiſoient en préſence d'un vétéran, qui inſtruiſoit les jeunes. Le ſixieme exercice montroit la maniere de lancer des fleches & des javelots; c'étoit proprement l'exercice de ceux qui étoient armés à la légere. Enfin le ſeptieme étoit pour les cavaliers, qui fondoient l'épée à la main ſur un cheval de bois. Ils s'exerçoient auſſi à courir à cheval, & à faire pluſieurs évolutions différentes: voilà les exercices qui étoient les plus ordinaires chez les Romains; nous ſupprimons les autres.

La troiſieme partie de la *diſcipline militaire* conſiſtoit dans les lois de la guerre. Il y en avoit une chez les Romains qui étoit très-ſévere, c'étoit contre les vols. Frontin, *Stratag. liv. I. ch. iv.* nous apprend quelle en étoit la punition. Celui qui étoit convaincu d'avoir volé la plus petite piece d'argent étoit puni de mort. Il n'étoit pas permis à chacun de piller indifféremment le pays ennemi. On y envoyoit des détachemens; alors le butin étoit commun; & après que le queſteur l'avoit fait vendre, les tribuns diſtribuoient à chacun ſa part, ainſi perſonne ne quittoit ſon poſte ou ſon rang. C'étoit encore une loi de ne point obliger les ſoldats à vuider leurs différends hors du camp, ils étoient jugés par leurs camarades.

Juſqu'à l'an 347, les ſoldats Romains ne reçurent aucune paye, & chacun ſervoit à ſes dépens. Mais depuis ce tems-là juſqu'à Jules-Céſar, on leur donnoit par jour environ deux oboles, qui valoient cinq ſols. Jules-Céſar doubla cette paye, & Auguſte continua de leur donner dix ſols par jour. Dans la ſuite la paye augmenta à un point, que du tems de Domitien, ils avoient chacun quatre écus d'or par mois, au rapport de Juſte-Lipſe; mais je crois que Gronovius *de Pecun. vet. liv. III. cap.* 21. penſe plus juſte, en diſant que les ſoldats avoient douze écus d'or par an. Les centurions recevoient le double de cette ſomme, & les chevaliers le triple. Quelquefois on donnoit une double ration, ou bien une paye plus forte qu'à l'ordinaire à ceux qui s'étoient diſtingués par leur courage. Outre cela on accordoit aux ſoldats quatre boiſſeaux de blé, meſure romaine, par mois, afin que la diſette ne les obligeât pas à piller; mais il leur étoit défendu d'en vendre. Les centurions en avoient le double, & les chevaliers le triple, ce n'eſt pas qu'ils mangeaſſent plus que les autres; mais ils avoient des eſclaves à nourrir: on leur fourniſſoit auſſi de l'orge pour leurs chevaux.

Les fantaſſins des alliés avoient autant de blé que ceux des Romains; mais leurs chevaliers n'avoient que huit boiſſeaux par mois, parce qu'ils n'avoient pas tant de monde à nourrir que les chevaliers romains. Tout cela ſe donnoit *gratis* aux alliés, parce qu'ils ſervoient de même. On retranchoit aux Romains une fort petite partie de leur paye, pour le blé & les armes qu'on leur fourniſſoit. On leur donnoit auſſi quelquefois du ſel, des légumes, du lard; ce qui arriva ſur-tout dans les derniers tems de la république. Il n'étoit permis à perſonne de manger avant que le ſignal fût donné, & il ſe donnoit deux fois par jour; ils dinoient debout, frugalement, & ne mangeoient rien de cuit dans ce repas: leur ſouper qu'ils apprêtoient eux-mêmes, valoit un peu mieux que leur dîner. La boiſſon ordinaire des ſoldats étoit de l'eau pure, ou de l'eau mêlée avec du vinaigre; c'étoit auſſi celle des eſclaves.

La récompenſe & les punitions ſont les liens de la ſociété & le ſoutien de l'état *militaire*: c'eſt pour cela que les Romains y ont toûjours eu beaucoup d'égard. Le premier avantage de l'état *militaire* étoit que les ſoldats n'étoient point obligés de plaider hors du camp; ils pouvoient auſſi diſpoſer à leur volonté de l'argent qu'ils amaſſoient à la guerre. Outre cela, le général victorieux récompenſoit les ſoldats qui s'étoient diſtingués par leur bravoure; & pour diſtribuer les récompenſes, il aſſembloit l'armée. Après avoir rendu graces aux dieux, il la haranguoit, faiſoit approcher ceux qu'il vouloit récompenſer, leur donnoit des louanges publiques, & les remercioit.

Les plus petites récompenſes qu'il diſtribuoit, étoient par exemple, une pique ſans fer, qu'il donnoit à celui qui avoit bleſſé ſon ennemi dans un combat ſingulier; celui qui l'avoit renverſé & dépouillé, recevoit un braſſelet s'il étoit fantaſſin; & s'il étoit cavalier, une eſpece de

de hauſſe-col d'or ou d'argent. On leur faiſoit auſſi quelquefois préſent de petites chaînes, ou de drapeaux, tantôt unis, tantôt de différentes couleurs, & brodés en or.

Les grandes récompenſes étoient des couronnes de différentes eſpeces : la premiere & la plus conſidérable, étoit la couronne obſidionale que l'on donnoit à celui qui avoit fait lever un ſiége. Cette couronne étoit regardée comme la plus honorable: on la compoſoit d'herbes que l'on arrachoit dans le lieu même où étoient campés les aſſiégeans. Après cette couronne, venoit la couronne civique qui étoit de chêne: on en peut voir la raiſon dans Plutarque, vie *de Coriolan*. Cette couronne étoit réſervée pour un citoyen qui avoit ſauvé la vie à un autre citoyen, en tuant ſon ennemi. Le général ordonnoit que cette couronne fût donnée d'abord à celui à qui on avoit ſauvé la vie, afin qu'il la préſentât lui-même à ſon libérateur, qu'il devoit toûjours regarder comme ſon pere. La couronne murale d'or, qui étoit faite en forme de mur, & où il y avoit des tours & des mantelets repréſentés, ſe donnoit à celui qui avoit monté le premier à la muraille d'une ville aſſiégée. Il y en avoit deux autres qui lui reſſembloient aſſez; l'une s'appelloit *corona caſtrenſis*, couronne de camp; & l'autre *corona vallaris*, couronne de retranchement. La premiere s'accordoit à celui qui dans un combat, avoit pénétré le premier dans le camp de l'ennemi; & la ſeconde, à celui qui étoit entré le premier dans le retranchement. La couronne d'or navale, étoit pour celui qui avoit ſauté le premier les armes à la main dans le vaiſſeau ennemi. Il y en avoit une autre qu'on appelloit *claſſica* ou *roſtrata*, dont on faiſoit préſent au général qui avoit remporté quelque grande victoire ſur mer. On en donna une de cette eſpece à Varron, & dans la ſuite à M. Agrippa: cette couronne ne le cédoit qu'à la couronne civique.

Il y avoit encore d'autres couronnes d'or, qui n'avoient aucun nom particulier; on les accordoit aux ſoldats à cauſe de leur valeur en général. Au reſte, on leur donnoit plutôt des louanges, ou des choſes dont on ne conſidéroit point le prix, que de l'argent, pour faire voir que la récompenſe de la valeur devoit être l'honneur, & non les richeſſes. Quand ils alloient aux ſpectacles, ils avoient ſoin de porter ces glorieuſes marques de leur vaillance: les chevaliers s'en paroient auſſi quand ils paſſoient en revûe.

Ceux qui avoient remporté quelques dépouilles, les faiſoient attacher dans le lieu le plus fréquenté de leur maiſon, & il n'étoit pas permis de les arracher, même quand on vendoit la maiſon, ni de les ſuſpendre une ſeconde fois, ſi elles tomboient. Les dépouilles opimes étoient celles qu'un officier, quoique ſubalterne, comme nous le voyons par l'exemple de Coſſus, remportoit ſur un officier des ennemis. On les ſuſpendoit dans le temple de Jupiter férétrien: ces dépouilles ne furent remportées que trois fois pendant tout le tems de la république romaine. On les appelloit *opimes*, ſelon quelques-uns, d'Ops, femme de Saturne, qui étoit cenſée la diſtributrice des richeſſes; ſelon d'autres, ce mot vient d'*opes*, richeſſes; parce que ces dépouilles étoient précieuſes: c'eſt pour cela qu'Horace dit, *un triomphe opime*, Od. xliv.

Un des honneurs qu'on accordoit au commandant de l'armée, étoit le nom d'*imperator*; il recevoit ce titre des ſoldats, après qu'il avoit fait quelque belle action, & le ſénat le confirmoit. Le commandant gardoit ce nom juſqu'à ſon triomphe: le dernier des particuliers qui ait eu le nom d'*imperator*, eſt Junius Blæſus, oncle de Séjan: un autre honneur étoit la ſupplication ordonnée pour rendre graces aux dieux de la victoire que le général avoit remportée; ces prieres étoient publiques & ordonnées par le ſénat. Cicéron eſt le ſeul, à qui ces prieres ayent été accordées dans une autre occaſion que celle de la guerre. Ce fut après la découverte de la conjuration de Catilina; mais le comble des honneurs auxquels un général pouvoit aſpirer, étoit le triomphe. *Voyez* TRIOMPHE.

S'il y avoit des récompenſes à la guerre pour animer les ſoldats à s'acquitter de leurs devoirs, il y avoit auſſi des punitions pour ceux qui y manquoient. Ces punitions étoient de la compétence des tribuns, des préfets avec leur conſeil, & du général même, duquel on ne pouvoit appeller avant la loi Porcia, portée, l'an 556. On puniſſoit les ſoldats, ou par des peines afflictives, ou par l'ignominie. Les peines afflictives conſiſtoient dans une amende, dans la ſaiſie de leur paye, dans la baſtonade, ſous laquelle il arrivoit quelquefois d'expirer; ce châtiment s'appelloit *fuſtuarium*. Les ſoldats mettoient à mort à coups de bâton ou de pierre, un de leurs camarades qui avoit commis quelque grand crime, comme le vol, le parjure, pour quelque récompenſe obtenue ſur un faux expoſé, pour la déſertion, pour la perte des armes, pour la négligence dans les ſentinelles pendant la nuit. Si la baſtonnade ne devoit pas aller juſqu'à la mort, on ſe ſervoit d'un ſarment de vigne pour les citoyens, & d'une autre baguette, ou même de verges pour les alliés. S'il y avoit un grand nombre de coupables, on les décimoit, ou bien l'on prenoit le vingtieme, ou le centieme, ſelon la griéveté de la faute.

Comme les punitions qui emportent avec elles plus de honte que de douleur, ſont les plus convenables à la guerre, l'ignominie étoit auſſi une des plus grandes. Elle conſiſtoit, par exemple, à donner de l'orge aux ſoldats au lieu de blé, à les priver de toute la paye, ou d'une partie ſeulement. Cette derniere punition étoit ſurtout pour ceux qui quittoient leurs enſeignes; on leur retranchoit la paye pour tout le tems qu'ils avoient ſervi avant leur faute. La troiſieme eſpece d'ignominie, étoit d'ordonner à un ſoldat de ſauter au delà d'un retranchement; cette punition étoit faite pour les poltrons. On les puniſſoit encore en les expoſant en public avec leur ceinture détachée, & dans une poſture molle & efféminée. Cette expoſition ſe faiſoit dans la rue du camp appellée *principia*: c'eſt-là que s'exécutoient auſſi les autres châtimens. Enfin, pour comble d'ignominie, on les faiſoit paſſer d'un ordre ſupérieur dans un autre fort au-deſſous, comme des triariens dans les piquiers, ou dans les vélites. Il y avoit encore quelques autres punitions peu uſitées.

La derniere choſe dont il nous reſte à parler touchant la *diſcipline militaire*, eſt le congé; il étoit honnête, ou diffamant: le congé honnête, étoit celui que l'on obtenoit après avoir ſervi pendant tout le tems preſcrit, ou bien à cauſe de maladie, ou de quelqu'autre choſe. Ceux qui quittoient le ſervice après avoir ſervi leur tems, étoient mis au nombre de ceux qu'on appelloit *beneficiarii*, qui étoient exempts de ſervir, & ſouvent on prenoit parmi eux les gens d'élite, *evocati*. Ce congé honnête pouvoit encore s'obtenir du général par faveur. Le congé diffamant, étoit lorſqu'on étoit chaſſé & déclaré incapable de ſervir, & cela pour quelque crime.

Sous Auguſte, on mit en uſage un congé appellé *exauctoratio*, qui ne dégageoit le ſoldat que lorſqu'il étoit devenu vétéran. On nommoit ce ſoldat *vexillaire*, parce qu'il étoit attaché à un drapeau, & que dans cet état il attendoit les récompenſes *militaires*. De plus, quand le tems de ſon ſervice étoit fini, on lui donnoit douze mille ſeſterces. Les prétoriens qui furent inſtitués par cet empereur, au bout de ſeize ans de ſervice, en recevoient vingt milles: quelquefois on donnoit aux ſoldats des terres en Italie, ou en Sicile.

On peut maintenant ſe former une idée complette de la *diſcipline militaire* des Romains, & du haut point de perfection où ils porterent l'art de la guerre, dont ils firent ſans ceſſe leur étude juſqu'à la chûte de la république: c'eſt ſans doute un dieu, dit Végece, qui leur inſpira la légion. Ils jugerent qu'il falloit donner aux ſoldats qui la compoſoient, des armes offenſives & défenſives plus fortes & plus peſantes que celles de quelqu'autre peuple que ce fût. J'en ai dit quelque choſe, mais je prie le lecteur d'en voir les détails dans Polybe & dans Joſephe. Il y a peu de différence, conclut ce dernier, entre les chevaux chargés & les ſoldats romains. Ils portent, dit Cicéron, leur nourriture pour plus de quinze jours, tout ce qui eſt à leur uſage, tout ce qu'il faut pour ſe fortifier; & à l'égard de leurs armes, ils n'en ſont pas plus embarraſſés que de leurs mains. *Tuſcul. livre III.*

Pour qu'ils puſſent avoir des armes plus peſantes que celles des autres hommes, il falloit qu'ils ſe rendiſſent plus qu'hommes: c'eſt ce qu'ils firent par un travail continuel qui augmentoit leur force, & par des exercices qui leur donnoient de l'adreſſe, laquelle n'eſt autre choſe qu'une juſte diſpenſation des forces que l'on a.

Il faut bien que j'ajoute un mot à ce que j'ai déja dit de la *diſcipline* des ſoldats romains. On les accoutumoit à aller le pas *militaire*, c'eſt-à-dire, à faire en cinq heures vingt milles, & quelquefois vingt-quatre. Pendant ces marches, on leur faiſoit porter des poids de ſoixante livres: on les entretenoit dans l'habitude de courir & de ſauter tout armés. Ils prenoient dans leurs exercices des épées, des javelots, des fleches d'une peſanteur double des armes ordinaires; & ces exercices étoient continuels. *Voyez* dans Tite-Live, les exercices que Scipion l'Afriquain faiſoit faire aux ſoldats après la priſe de Carthage la neuve. Marius, malgré ſa vieilleſſe, alloit tous les jours au champ de Mars. Pompée, à l'âge de cin-

cinquante-huit ans, alloit combattre tout armé, avec les jeunes gens; il montoit à cheval, couroit à bride abattue, & lançoit ſes javelots.

Toutes les fois que les Romains ſe crurent en danger, ou qu'ils voulurent réparer quelque perte, ce fut une pratique conſtante chez eux d'affermir la *diſcipline militaire*. Ont-ils à faire la guerre aux Latins, peuples auſſi aguerris qu'eux-mêmes, Manlius ſonge à augmenter la force du commandement, & fait mourir ſon fils qui avoit vaincu ſans ordre. Sont-ils battus à Numance, Scipion Emilien les prive d'abord de tout ce qui les avoit amollis. Il vendit toutes les bêtes de ſomme de l'armée, & fit porter à chaque ſoldat du blé pour trente jours, & ſept pieux.

Comme leurs armées n'étoient pas nombreuſes, il étoit aiſé de pourvoir à leur ſubſiſtance; le chef pouvoit mieux les connoître, & voyoit plus aiſément les fautes & les violations de la *diſcipline*. La force de leurs exercices, les chemins admirables qu'ils avoient conſtruits, les mettoient en état de faire des marches longues & rapides. Leur préſence inopinée glaçoit les eſprits; ils ſe montroient ſur-tout après un mauvais ſuccès, dans le tems que leurs ennemis étoient dans cette négligence que donne la victoire.

Leurs troupes étant toujours les mieux diſciplinées, il étoit difficile que dans le combat le plus malheureux, ils ne ſe ralliaſſent quelque part, ou que le deſordre ne ſe mît quelque part chez les ennemis. Auſſi les voit-on continuellement dans les hiſtoires, quoique ſurmontés dans le commencement par le nombre & par l'ardeur des ennemis, arracher enfin la victoire de leurs mains.

Leur principale attention étoit d'examiner en quoi leur ennemi pouvoit avoir de la ſupériorité ſur eux; & d'abord ils y mettoient ordre. Les épées tranchantes des Gaulois, les éléphans de Pyrrhus, ne les ſurprennent qu'une fois. Ils ſuppléerent à la foibleſſe de leur cavalerie, d'abord en ôtant les brides des chevaux, pour que l'impétuoſité n'en pût être arrêtée, enſuite en y mêlant des vélites. Quand ils eurent connu l'épée eſpagnole, ils quitterent la leur. Ils éluderent la ſcience des pilotes, par l'invention d'une machine que Polybe nous a décrite. En un mot, comme dit Joſephe, la guerre étoit pour eux une méditation, la paix un exercice.

Si quelque nation tint de la nature ou de ſon inſtitution, quelque avantage particulier, ils en firent d'abord uſage, ils n'oublierent rien pour avoir des chevaux numides, des archers crétois, des frondeurs baléares, des vaiſſeaux rhodiens; enfin jamais nation ne prépara la guerre avec tant de prudence, & ne la fit avec tant d'audace.

Elle parvint à commander à tous les peuples, tant par l'art de la guerre que par ſa prudence, ſa ſageſſe, ſa conſtance, ſon amour pour la gloire & pour la patrie. Lorſque ſous les empereurs, toutes ces vertus s'évanouirent, l'art *militaire* commença à décheoir; mais lorſque la corruption ſe mit dans la milice même, les Romains devinrent la proie de tous les peuples. La milice étoit déja devenue très à charge à l'état. Les ſoldats avoient alors trois ſortes d'avantages, la paie ordinaire, la récompenſe après le ſervice, & les libéralités d'accident, qui devinrent des droits pour des gens qui avoient le prince & le peuple entre leurs mains. L'impuiſſance où l'on ſe trouva de payer ces charges, fit que l'on prit une milice moins chere. On fit des traités avec des nations barbares qui n'avoient ni le luxe des ſoldats romains, ni le même eſprit, ni les mêmes prétentions.

Il y avoit une autre commodité à cela: comme les Barbares tomboient tout-à-coup ſur un pays, n'y ayant point chez eux de préparatifs après la réſolution de partir, il étoit difficile de faire des levées à tems dans les provinces. On prenoit donc un autre corps de Barbares, toujours prêt à recevoir de l'argent, à piller & à ſe battre. On étoit ſervi pour le moment; mais dans la ſuite on avoit autant de peine à réduire les auxiliaires que les ennemis.

Enfin les Romains perdirent entierement leur *diſcipline militaire*, & abandonnerent juſqu'à leurs propres armes. Végéce dit que les ſoldats les trouvant trop peſantes, ils obtinrent de l'empereur Gratien de quitter leur cuiraſſe, & enſuite leur caſque; de façon qu'expoſés aux coups ſans défenſe, ils ne ſongerent qu'à fuir. De plus comme ils avoient perdu la coutume de fortifier leurs camps, leurs armées furent aiſément enlevées par la cavalerie des Barbares. Ce ne fut pas néanmoins une ſeule invaſion qui perdit l'empire, ce furent toutes les invaſions. C'eſt ainſi qu'il alla de degré en degré de l'affoibliſſement à la dégénération, de la dégénération à la décadence, & de la décadence à ſa chûte, juſqu'à ce qu'il s'affaiſſa ſubitement ſous Arcadius & Honorius. L'empire d'occident fut le premier abattu, & Rome fut détruite parce que toutes les nations l'attaquant à la fois, la ſubjuguerent, & pénétrerent par-tout. *Voyez* tout ce tableau dans les conſidérations ſur les cauſes de la grandeur des Romains & de leur décadence. (*D. J.*)

MILITAIRE, *pécule* (*Juriſprud.*) *voyez* PÉCULE CASTRENSE.

MILITAIRE, *teſtament* (*Juriſprud.*) *voyez* TESTAMENT.

MILITANTE, EGLISE (*Theolog.*) ce terme s'entend du corps des Chrétiens qui ſont ſur la terre.

On diſtingue trois ſortes d'égliſes, en prenant ce terme dans ſa ſignification la plus étendue: *l'égliſe militante*, par où l'on entend les fideles qui ſont ſur la terre; *l'égliſe ſouffrante*, c'eſt-à-dire les fideles qui ſont dans le purgatoire, & l'*égliſe triomphante*, qui s'entend des Saints qui ſont dans le ciel. *Voyez* EGLISE.

On appelle la premiere *égliſe militante*, parce que la vie d'un chrétien eſt regardée comme une milice, ou un combat continuel qu'il doit livrer au monde, au démon & à ſes propres paſſions.

MILLE, ſ. m. (*Gramm. Arithmét.*) nom de nombre égal à dix centaines; il s'écrit par l'unité ſuivie de trois zéros.

MILLE, ſ. m. (*Géographie.*) meſure en longueur dont les Italiens, les Anglois & d'autres nations ſe ſervent pour exprimer la diſtance entre deux lieux. *Voyez* MESURE, DISTANCE, &c.

Dans ce ſens le mot *mille* eſt à peu près de même uſage que lieue en France, & dans d'autres pays. *Voy.* LIEUE.

Le *mille* eſt plus ou moins long dans différens pays.

Le *mille* géographique ou italien contient mille pas géométriques, *mille paſſus*; & c'eſt de-là que le terme *mille* eſt dérivé, &c.

Le *mille* anglois contient huit ſtades; le ſtade quarante perches, & la perche ſeize piés & demi.

Voici la réduction qu'a faite Caſimir des *milles* ou lieues de différens pays de l'Europe au pié romain, lequel eſt égal au pié du Rhin, dont on ſe ſert dans tout le Nord.

		Piés.
Le *mille*	d'Italie,	5000.
	d'Angleterre,	5454.
	d'Ecoſſe,	6000.
	de Suéde,	30000.
	de Moſcovie,	3750.
	de Lithuanie,	18500.
	de Pologne,	19850.
	d'Allemagne, le petit,	20000.
	le moyen,	22500.
	le plus grand,	25000.
	de France,	15750.
	d'Eſpagne,	21270.
	de Bourgogne,	18000.
	de Flandres,	20000.
	d'Hollande,	24000.
	de Perſe, qu'on nomme auſſi paraſangue,	18750.
	d'Egypte,	25000.

Chambers.

MILLES DE LONGITUDE, *terme de Navigation*; c'eſt le chemin que fait un vaiſſeau à l'eſt ou à l'oueſt, par rapport au méridien d'où il eſt parti, ou d'où il a fait voile (*voyez* MÉRIDIEN); ou bien c'eſt la différence de chemin de longitude, ſoit orientale, ſoit occidentale, entre le méridien ſous lequel eſt le vaiſſeau, & celui d'où la derniere obſervation, ou ſupputation a été faite. *Voyez* LONGITUDE.

Dans tous les lieux de la terre, excepté ſous l'équateur, ce chemin doit être compté par le nombre des *milles* de degré des paralleles ſur leſquels on ſe trouve ſucceſſivement; ainſi il y a de la différence entre la *longitude* proprement dite, & les *milles de longitude*. Soient (*fig.* 8. *Navig.*) deux lieux A, G, la *longitude* eſt repréſentée par l'arc AD de l'équateur, les *milles de longitude* par les ſommes des arcs AB, IK, HF, paralleles à l'équateur. La ſomme de ces arcs AB, IK, HF, &c. étant plus petite que la ſomme des arcs AB, BC, CD, ou que l'arc AD qui exprime la *longitude*, ſe nomme par cette raiſon *lieues mineures de longitude*. *Voyez* LIEUES MINEURES DE LONGITUDE. Au reſte la ſomme de ces arcs AB, FK, HF, contient autant de degrés que l'arc entier AD: ſur quoi *voyez les articles* LOXODROMIE & LOXODROMIQUE.

Il eſt

Il eſt viſible que tandis que le vaiſſeau fait ſous un même rhumb un certain chemin de peu d'étendue, par exemple trois à quatre lieues, l'eſpace qu'il décrit eſt réellement à l'eſpace qu'il décrit en *longitude*, comme le ſinus total eſt au ſinus de l'angle conſtant de la route avec le méridien. Cette proportion donnera facilement les *milles de longitude*, qui ne ſont que la ſomme de ces derniers eſpaces. *Voyez* DEGRÉ & NAVIGATION. (*O*)

MILLE-FEUILLE, *mille folium*, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt composé de pluſieurs fleurons; la couronne de cette fleur eſt formée par des demi-fleurons qui ſont poſés ſur des embryons, & ſoutenus par un calice écailleux, & preſque cylindrique. Ces embryons deviennent dans la ſuite des ſemences minces. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les découpures des feuilles ſont très-petites, & que les fleurs naiſſent en bouquets fort ſerrés. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte neuf eſpeces de ce genre de plante, d'entre leſquelles nous décrirons la commune à fleur blanche, nommée par la plûpart des Botaniſtes, *mille folium vulgare album*, & par les Anglois, *the common white-flowerd yarrow*.

Sa racine eſt ligneuſe, fibreuſe, noirâtre, traçante. Elle jette des tiges nombreuſes à la hauteur d'un pié ou d'un pié & demi, roides quoique menues, cilyndriques, cannelées, velues, rougeâtres, moëlleuſes & rameuſes vers leurs ſommités. Ses feuilles ſont rangées ſur une côte, découpées menu, reſſemblantes en quelque maniere à celles de la camomille, mais plus roides, aîlées, ou repréſentant des plumes d'oiſeaux, d'une odeur agréable, & d'un goût un peu âcre.

Ses fleurs naiſſent à la cime des branches, en ombelles ou bouquets fort ſerrés, ronds. Chaque fleur eſt petite, radiée, blanche, ou un peu purpurine, odorante, ſoutenue par un calice écailleux, cilyndrique ou oblong. Lorſque les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des ſemences menues. Cette plante croît preſque par-tout, le long des grands chemins, dans les lieux incultes, ſecs, dans les cimetieres & dans les pâturages. Elle fleurit en Mai, Juin, & pendant tout l'été.

Elle eſt un peu âcre, amere, & aromatique. Elle rougit conſidérablement le papier bleu, & ſes fleurs donnent par la diſtillation une huile fine, d'un bleu foncé. Les fleurs de camomille en donnent auſſi, mais je ne ſache pas d'autres plantes qui aient cette propriété finguliere.

On regarde avec raiſon la *mille-feuille* comme vulnéraire & aſtringente; en conſéquence on l'emploie intérieurement pour arrêter toutes ſortes d'hémorrhagies. Dans ces cas, l'expérience a prouvé qu'une forte décoction (& non pas une ſimple infuſion) de toute la plante, racine & feuilles, eſt la meilleure méthode. On applique cette décoction, ou la plante fraichement pilée, ſur les plaies ou ſur les coupures, & elle y fait des merveilles; d'où vient qu'on appelle vulgairement la *mille-feuille*, l'herbe aux voituriers, aux charpentiers, parce qu'elle n'a pas moins de vertu pour arrêter le ſang des coupures, que la brunelle, la grande conſoude, l'orpin, & quelques autres plantes employées à cet uſage. (*D. J.*)

MILLE-FEUILLE, (*Chimie, Pharmac. & Mat. méd.*) cette plante a une odeur forte, & une ſaveur un peu âcre & amere; elle donne dans la diſtillation avec l'eau une petite quantité d'huile eſſentielle de couleur bleue; elle eſt analogue en cela avec la camomille, avec laquelle elle a d'ailleurs ſes plus grands rapports. M. Cartheuſer obſerve que l'huile de *mille feuille* n'a cette couleur bleue que lorſque la plante d'où on l'a retirée avoit cru dans un terrein fertile & chargé d'engrais, & que celle qui étoit fournie par la même plante, qu'on auroit cueillie dans un lieu ſec & ſablonneux, étoit jaunâtre.

On emploie en Médecine les fleurs & l'herbe de cette plante; chacune de ces parties fournit les mêmes principes & dans la même proportion; ſelon les analyſes de Cartheuſer & de Neuman, ſeulement l'herbe les donne en plus grande quantité.

La *mille-feuille* tient un rang diſtingué parmi les plantes vulnéraires, réſolutives & aſtringentes; elle eſt célébrée encore comme anti-épileptique, fébrifuge, bonne contre l'aſthme, anti-peſtilentielle, propre à prévenir l'avortement; mais ſon uſage le plus ordinaire, ſoit intérieur, ſoit extérieur, eſt contre les hémorrhagies, les plaies & les ulceres; encore ce dernier emploi eſt-il abſolument forti hors du ſein de l'art, comme preſque toutes les applications de plantes dans ces cas, qui ne ſont plus pratiquées que par les payſans & les bonnes femmes.

La *mille-feuille* ſe donne intérieurement ou en faiſant bouillir une petite poignée dans un bouillon, ou ſous forme d'infuſion théiforme. On peut auſſi la réduire en poudre & la doſe en eſt d'environ deux gros.

Fr. Hoffman nous a laiſſé une longue diſſertation ſur la *mille-feuille*, qu'il vante principalement contre les affections ſpaſmodiques, qui ſont accompagnées de vives douleurs; & c'eſt là la ſeule choſe qu'il aſſure d'après ſa propre expérience; il ne fonde toutes les autres merveilles qu'il en publie que ſur le témoignage des auteurs, entre leſquels on peut diſtinguer Sthaal, qui en célebre beaucoup l'uſage contre la paſſion hypochondriaque. On retire une eau diſtillée ſimple de la *mille-feuille*, qu'on prétend poſſéder éminemment ſes vertus antiſpaſmodiques, nervines, utérines, ſédatives, &c.

On prépare un ſirop avec le ſuc, & ce ſirop renferme à peu près les mêmes propriétés que l'infuſion, & ſur-tout celles qui dépendent principalement des parties fixes, ſavoir la vertu vulnéraire aſtringente, réſolutive, mondifiante, &c.

Les feuilles de cette plante entrent dans la compoſition de l'eau vulnéraire, du baume vulnéraire, & de l'onguent mondificatif *de cepio*. (*b*)

MILLE-FLEURS, EAU DE, c'eſt ainſi qu'on appelle les piſſat de vache.

MILLE-GRAINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt le piment. *Voyez* PIMENT. Tournefort l'a rangé parmi les chénopodium, ou pates d'oie.

MILLENAIRES, ſ. m. pl. (*Théolog.*) ſecte du ſecond & troiſieme ſiecle, dont la croyance étoit que J. C. reviendroit ſur la terre, & y régneroit l'eſpace de mille ans, pendant leſquels les fideles jouiroient de toutes ſortes de félicités temporelles; & au bout duquel tems arriveroit le jugement dernier. On les appelloit auſſi *Chiliaſtes. Voyez* CHILIASTES.

L'opinion des *Millenaires* eſt fort ancienne, & remonte preſque au tems des Apôtres. Elle a pris ſon origine d'un paſſage de l'apocalypſe entendu trop à la lettre, où il eſt fait mention du regne de J. C. ſur la terre.

L'opinion de S. Papias touchant le nouveau regne de J. C. ſur la terre, après la réſurrection, a été en vogue pendant près de trois ſiecles, avant d'être taxés d'erreur, comme on l'apprend par la lecture de l'hiſtoire eccléſiaſtique. Elle a été adoptée & ſuivie par quantité de peres de l'Egliſe des premiers ſiecles, tels que S. Irenée, S. Juſtin martyr, Tertulien, &c. mais d'autre part Denis d'Alexandrie, & S. Jerôme ont fortement combattu cette imagination d'un regne de mille ans. *Dict. de Trévoux*.

Quelques auteurs parlent encore de certains *Millenaires*, auxquels on donna ce nom, parce qu'ils penſoient qu'il y avoit en enfer une ceſſation de peines de mille en mille ans.

MILLENIUM, ou *MILLENARE*, millénaire, terme qui ſignifie à la lettre un eſpace de mille ans. Il ſe dit principalement du prétendu ſecond événement, ou regne de J. C. ſur la terre, qui doit durer mille ans, ſelon les défenſeurs de cette opinion. *Voyez* MILLENAIRES & CHILIASTES.

Ce mot eſt latin, & compoſé de *mille*, mille, & d'*annus*, année. M. Whiſton, en pluſieurs endroits de ſes écrits, a tâché d'appuyer l'idée du *millenarium*. Selon ſon calcul, il auroit dû commencer vers l'année 1720.

MILLEPERTUIS, ſ. m. *hypericum*, (*Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond. Le piſtil ſort du calice, compoſé auſſi de pluſieurs feuilles, & devient dans la ſuite un fruit qui a ordinairement trois angles; il eſt auſſi terminé par trois pointes, & diviſé en trois capſules remplies de ſemences, qui ſont pour l'ordinaire petites. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles naiſſent par paires à l'endroit des nœuds de la tige. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante eſt très-étendu; car M. de Tournefort en compte 22 eſpeces, ſans parler de celle qu'il trouva en voyageant de Sinope à Trébizonde, & qui ſervit à adoucir ſes chagrins, dans un pays où l'on ne voyoit ni gens, ni bêtes. Il a décrit cette belle eſpece, ſous le nom de *millepertuis* oriental à feuilles de l'herbe à éternuer, *ptarmicæ foliis*; mais nous ne pouvons parler ici que du *millepertuis commun* de nos contrées, ſon nom latin eſt *hypericum vulgare*, dans C. B. P. 279, & dans les I. R. H. 254; en anglois *the common yellow-flowerd S. John's-wort*.

La racine de cette eſpece de *millepertuis*, eſt fibreuſe & jaunâtre. Ses tiges ſont nombreuſes, roides, ligneuſes, cylindriques, rougeâtres, branchues, hautes au moins d'une coudée. Ses feuilles naiſſent deux à deux, oppoſées, ſans queue, longues d'un demi-pouce & plus, larges

ges de trois lignes, liſſes, veinées dans toute leur longueur. Expoſées au ſoleil, elles paroiſſent percées d'un grand nombre de trous; mais ces points tranſparens, ne ſont autre choſe que des véſicules remplies d'un ſuc huileux, d'une ſaveur aſtringente, un peu amere, & qui laiſſe de la ſéchereſſe ſur la langue.

Ses fleurs pouſſent en grand nombre à l'extrémité des rameaux; elles ſont en roſe, compoſées de cinq pétales, jaunes, pointues des deux côtés, & dont le milieu eſt occupé par quantité d'étamines, garnies de ſommets jaunâtres. Le calice eſt à cinq feuilles: il en ſort un piſtil à trois cornes, lequel occupe le centre de la fleur. Quand la fleur eſt tombée, le piſtil ſe change en une capſule, partagée en trois loges, pleines de graines menues, luiſantes, oblongues, d'un brun noirâtre, d'une ſaveur amere, réſineuſe, d'une odeur de poix. Les fleurs & les ſommets étant pilés répandent un ſuc rouge comme du ſang.

Cette plante vient en abondance dans les champs, & les bois. Elle eſt d'un grand uſage dans pluſieurs maladies, & tient le premier rang à l'extérieur parmi les plantes vulnéraires. On tire du *millepertuis*, deux ſortes d'huiles, l'une ſimple, & l'autre compoſée, & toutes les deux ſe font différemment chez les artiſtes. A Montpellier, on macere les fleurs de cette plante dans une liqueur réſineuſe, tirée des véſicules d'orme; on s'en ſert pour mondifier & conſolider les plaies, & les ulcérations, ſoit internes, ſoit externes. (*D. J.*)

Millepertuis, (*Chim. Pharm. Mat. méd.*) cette plante contient beaucoup d'huile eſſentielle; car les points tranſparens de ſes feuilles que l'on prend mal-à-propos pour des trous, les poils noirs que l'on découvre ſur les bords de ſes pétales, les tubercules que l'on découvre ſur la ſurface de ſes fruits ſont autant de véſicules remplies de cette huile eſſentielle.

Le *millepertuis* ordinaire eſt d'un grand uſage dans pluſieurs maladies. Il tient le premier rang parmi les plantes vulnéraires. C'eſt pourquoi ſon principal uſage eſt pour mondifier & conſolider les plaies & les ulceres, ſoit internes, ſoit externes. Il guérit le crachement & le piſſement de ſang; il réſout le ſang grumelé; il excite les regles & les urines; il tue les vers. On dit qu'il délivre les poſſédés; c'eſt pourquoi on l'appelle *fuga dæmonum* non pas parce que les démons s'enfuient à la vûe de cette plante, mais parce qu'elle eſt utile à ceux qui ſont parvenus à un tel point de mélancholie & de manie, qu'ils paſſent pour poſſédés.

On emploie ſouvent les ſommités fleuries, infuſées ou bouillies dans de l'eau, ou dans du vin, à la doſe d'une poignée. On en preſcrit quelquefois les feuilles & les graines en ſubſtance, à la doſe d'un gros, ſeules ou mêlées avec d'autres vulnéraires. Geoffroi, *matiere médicale*.

On ſe ſert encore plus communément des feuilles de *millepertuis* infuſées dans du lait bouillant, ou de leur infuſion mêlée avec pareille quantité du lait. C'eſt ſous cette forme qu'on emploie le plus communément ce remede dans les phthiſies pulmonaires commençantes, & dans tous les cas d'ulceres internes. Sur quoi il faut obſerver que l'huile eſſentielle, & la partie balſamique, ſi l'hypéricum en contient en effet une autre que ſon huile, ne paſſent ni dans l'eau, ni dans le lait, & fort peu dans le vin; enſorte que ſi le principe huileux ou balſamique quelconque poſſédoit en effet une vertu vulnéraire & cicatriſante éprouvée, la meilleure forme ſous laquelle on pourroit donner le *millepertuis*, ſeroit celle de conſerve. La teinture qu'on en tire par l'eſprit de vin, qui eſt véritablement empreinte du principe dont nous venons de parler, ne ſauroit être employée dans les cas où le *millepertuis* eſt indiqué comme vulnéraire. Cette teinture ne peut s'employer que comme vermifuge, anti-hyſtérique, diurétique, &c.

On prépare dans les boutiques une huile par infuſion des ſommités fleuries, ou chargées de graines de *millepertuis*. Cette préparation eſt du petit nombre de celles qui ſont ſelon les bons principes de l'art, puiſqe le *millepertuis*, en cela différent de la plûpart des plantes avec leſquelles on prépare des huiles par infuſion ou par coction, contient un principe vraiment médicamenteux ſoluble par les menſtrues huileux, & qu'il contient même ce principe à une proportion très-conſidérable. Auſſi l'huile par infuſion de *millepertuis*, qui eſt un mélange d'huile eſſentielle & d'huile par expreſſion, eſt-elle un remede externe puiſſamment réſolutif.

Les feuilles & les ſommités de cette plante entrent dans l'eau vulnéraire; ſes feuilles dans l'eau générale, & dans la poudre contre la rage; ſes ſommités fleuries, dans l'huile de ſcorpion compoſée; l'herbe, dans le ſyrop d'armoiſe, & l'onguent *martiatum*; les fleurs dans la thériaque, le mithridate, le baume tranquille, & le baume du commandeur; ſes ſommités, dans le baume vulnéraire, & l'huile de petits chiens. Son huile par infuſion dans l'emplâtre oppodeltoch. (*b*)

MILLEPIE'S, ſ. m. *mille-pes* CENTPIE'S, MALFAISANT, SCOLOPENDRE, (*Hiſt. natur. Inſect.*) Cet inſecte venimeux de l'Amérique, reſſemble à une chenille; il s'en voit qui ont ſix à ſept pouces de long; mais ceux des Antilles n'excedent guere la longueur de quatre à cinq, & ne ſont pas plus gros que l'extrémité du petit doigt; cet animal eſt plus large qu'épais, il eſt couvert d'un bout à l'autre par un ſeul rang d'écailles peu convexes, larges, molles, d'une couleur brune, & emboîtées les unes ſur les autres, comme celles de la queue d'une écreviſſe.

Deux rangées de petites pattes déliées, comme des brins de gros fil, au nombre de 30 ou 40, garniſſent les deux côtés du corps dans toute ſa longueur.

La tête eſt ronde plate, d'une couleur rougeâtre, ayant deux petits yeux noirs preſque imperceptibles, & deux petites antennes qui s'écartent & ſe recourbent à droite & à gauche en forme d'y grec; ſous la tête ſont deux défenſes noires, dures, crochues, fort aiguës, mobiles, avec leſquelles l'animal pique violemment: ſa partie poſtérieure ſe termine en fourche par deux eſpeces de longues pattes qui s'écartent & ſe rapprochent ſelon le beſoin qu'il en a.

Cet inſecte eſt fort incommode; il ſe gîte dans le bois pourri, dans les fentes des murailles, derriere les meubles, entre les livres, & quelquefois dans les lits; ſa piquure cauſe une vive douleur, ſuivie d'une enflure conſidérable, toujours accompagnée d'inflammation, & ſouvent de fievre.

Les remedes à ce mal ſont les mêmes qu'on emploie contre la piquure des ſcorpions.

Quelques auteurs ont confondu la bête à *mille-piés* avec un autre inſecte de l'Amérique qui pourroit, avec plus de raiſon, porter le nom de *mille-piés*, à cauſe de la multitude de ſes pattes. *Voyez l'article* Congory. *M. le Romain*.

MILLEPORES, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que quelques naturaliſtes donnent à une eſpece de madrépore, ou de corps marin, ſemblable à un arbriſſeau, dont la ſurface eſt remplie d'une infinité de petits trous qui pénetrent juſque dans l'intérieur de ce corps. Quelques naturaliſtes diſtinguent les *mille-pores* des madrépores; ils ne donnent le premier nom qu'à des corps marins rameux remplis de trous parfaitement ronds, au lieu que les madrépores ont des trous étoilés. Cependant il paroît conſtant que les *mille-pores* ne doivent être regardés que comme des variétés des madrépores. *Voyez* Madrépore.

MILLERES, (*Gram. & Com.*) nom d'une monnoie d'or, en Portugal.

MILLEROLLE, ſ. f. (*Commerce.*) meſure dont on ſe ſert en Provence pour la vente des vins & des huiles d'olive.

La *millerolle* revient à ſoixante-ſix pintes meſure de Paris, & à cent pintes meſure d'Amſterdam. Elle peſe environ cent trente livres poids de marc. *Dict. de Com.*

MILLESIME, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt le chiffre qui marque le mille des années courantes, depuis une date déterminée, dans les actes, ſur les monnoies.

MILLET, *milium*, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétale; elle eſt diſpoſée par petits faiſceaux en un large épi. Chaque fleur a pluſieurs étamines qui ſortent d'un calice compoſé de deux feuilles. Le piſtil devient dans la ſuite une ſemence arrondie ou ovale, & enveloppée d'une bâle qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Voici ſes caracteres, ſelon Ray. Il a un pannicule lâche, & diviſé en pluſieurs parties. Chaque fleur eſt portée ſur un calice compoſé de deux feuilles, qui, en guiſe de pétale, ſervent à défendre les étamines & le piſtil de la fleur, lequel ſe change en une ſemence de figure ovale & luiſante.

Linnæus fait auſſi du *millet* un genre diſtinct de plante qu'il caracteriſe ainſi: ſon calice eſt une eſpece de bâle, qui contient diverſes fleurs. Il eſt compoſé de trois valvules, ovales, pointues. La fleur eſt plus petite que le calice, & eſt formée de deux valvules oblongues, dont l'une eſt plus petite que l'autre. Les étamines ſont trois courts filets capillaires. Les boſſettes ſont oblongues, & le germe du piſtil eſt arrondi. La fleur renferme la ſemence, & ne s'ouvre point pour la laiſſer tomber. La graine eſt unique & ſphéroïde.

Boerhaave compte dix-ſept ou dix-huit eſpeces de ce genre de plante; mais c'eſt aſſez de décrire ici les deux principales, le petit & le grand *millet* nommé *ſorgo*.

Le petit *millet*, le *millet* ordinaire, jaune ou blanc, *milium vulgare*, *ſemine luteo vel albo*, des Bauhin, de Ray, Tournefort, & autres botaniſtes, a des racines nombreuſes, fibreuſes, fortes, blanchâtres; elles jettent pluſieurs tiges ou tuyaux à la hauteur de deux ou trois piés, de moyenne groſſeur, entrecoupées de neuds. Ses feuilles ſont amples, larges de plus d'un pouce, ſemblables à celles du roſeau, revêtues d'un duvet épais dans l'endroit où elles enveloppent la tige; mais après qu'elles s'en ſont détachées, elles deviennent inſenſiblement liſſes & polies. Ses fleurs naiſſent en bouquets aux ſommités des rameaux, de couleur ordinairement jaune, quelquefois noirâtre; elles ſont compoſées de trois étamines qui ſortent du milieu d'un calice, le plus ſouvent à deux feuilles. Quand les fleurs ſont tombées il leur ſuccede des graines preſque rondes, ou ovales, jaunes, ou blanches, dures, luiſantes, renfermées dans des eſpeces de coques minces, tendres, qui étoient enveloppées par le calice de la fleur.

Cette plante ſe cultive dans les campagnes, & demande une terre neuve, légere, graſſe, & humectée.

Le grand *millet*, le *millet* d'Inde, ou le ſorgo, eſt le *milium arundinaceum*, *ſubrotundo ſemine*, *ſorgo nominatum*, C. B. P. 26, & de Tournefort *I. R. H.* 514.

Sa racine conſiſte en de groſſes fibres, fortes, qui s'enfoncent çà & là en terre, afin que les tiges qu'elles ſoutiennent puiſſent plus aiſément réſiſter au vent. Elle jette pluſieurs tuyaux ſemblables à ceux des roſeaux à la hauteur de huit à dix piés, & quelquefois de douze, gros comme le doigt, noirâtres, robuſtes, noueux, remplis d'une moëlle blanche & douçâtre, à la maniere du ſureau. Ces tuyaux rougiſſent quand la ſemence mûrit. De chaque nœud il ſort des feuilles longues d'une coudée, larges de trois ou quatre doigts, ſemblables à celles du roſeau; les feuilles d'en haut ſont armées de petites dents pointues, qui coupent les doigts quand on les manie en deſcendant.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités des tiges en maniere de bottes, ou de bouquets, droits, longs d'environ un pié, larges de quatre ou cinq pouces; ces fleurs ſont petites, jaunes, oblongues, & pendantes, compoſées de pluſieurs étamines qui ſortent du milieu du calice à deux feuilles. Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des ſemences nombreuſes, plus groſſes du double que celles du petit *millet*, preſque rondes, ou ovales, de couleur, pour l'ordinaire, rougeâtre, ou d'un roux tirant ſur le noir, plus rarement blanchâtre, ou jaune, enveloppées d'une double capſule; & après qu'elles ont été ſecouées, il reſte des pédicules, comme de gros filamens, dont on fait des broſſes.

Il y a un autre *millet* d'Inde, qui ne differe du premier, qu'en ce que ſa ſemence eſt applatie, groſſe comme un grain d'orobe, & fort blanche. C'eſt le *ſorghi album*, *milium indicum*, Dora *Arabum* de J. B. Il croît en Arabie, en Cilicie, & dans l'Epire. Les Arabes en tirent de même que des cannes à ſucre, un ſuc extrémement doux. On le ſeme en Cilicie pour la volaille, & pour ſuppléer au bois dont on manque. (*D. J.*)

Millet, (*Diete.*) la farine de *millet* fournit un aliment aſſez groſſier, de difficile digeſtion, reſſerrant un peu le ventre, & cauſant quelquefois des vents. Les payſans qui ont les organes de la digeſtion fort vigoureux, s'en accommodent cependant aſſez bien. Ils la mangent ſoit fermentée, ſous forme d'un pain aſſez mal levé, mou & gluant, à moins qu'on n'y mêle une bonne quantité de farine de froment, ou non fermentée ſous la forme de différentes bouillies, pâtes, gâteaux, &c. cuits à l'eau ou au lait. Le *millet* a d'ailleurs toutes les propriétés communes des farineux. *Voyez* Farineux. (*b*)

MILLIAIRE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) eſpace de mille pas géométriques, diſtance par laquelle les Romains marquoient la longueur des chemins, comme nous la marquons par lieues. On compte encore par milles en Italie. Il y avoit à Rome au milieu de la ville une colonne appellée *milliaire*, qui étoit comme le centre commun de toutes les voies ou grands chemins ſur leſquels étoient plantés, de mille pas en mille pas, d'autres colonnes, ou pierres numerotées, ſuivant la diſtance où elles étoient de la capitale; de là ces expreſſions fréquentes dans les auteurs, *tertio ab urbe lapide*, *quarto ab urbe lapide*, pour exprimer une diſtance de trois ou quatre mille pas de Rome. A l'exemple de cette ville les autres principales de l'Empire firent poſer dans leurs places publiques des colonnes *milliaires* deſtinées au même uſage. *Voyez* Colonne milliaire.

Milliaires, *milliaria*, (*Hiſt. anc.*) grands vaſes, ou réſervoirs dans les thermes des Romains, ainſi nommés de la grande quantité d'eau qu'ils contenoient, & qui par des tuyaux ſe diſtribuoit, à l'aide d'un robinet, dans les différentes piſcines, ou cuves où l'on prenoit le bain. *Voyez* Bains.

Milliaire doré, (*Littér. & Géog.*) *milliarium aureum*, comme diſent Pline & Tacite; colonne qui fut dreſſée au centre de Rome, & ſur laquelle étoient marqués les grands chemins d'Italie, & leurs diſtances de Rome par milles.

Ce fut Auguſte qui, pendant qu'il exerçoit la charge de *curator viarum*, fit élever cette colonne & l'enrichit d'or, d'où elle reçut ſon nom de *milliaire doré*. Il ne faut pas croire d'après Varron, que tous les chemins d'Italie aient abouti à la colonne *milliaire* par une ſuite de nombres: cela n'étoit point ainſi; pluſieurs villes célebres interrompoient cette ſuite, & comptoient leurs diſtances des unes aux autres par leurs *milliaires* particuliers: encore moins cette ſuite ſe rencontroit-elle depuis Rome juſqu'aux autres parties de l'empire, comme, par exemple, dans les Gaules, puiſque l'on trouve pluſieurs colonnes où le nombre gravé n'eſt que d'un petit nombre de milles, quoiqu'elles ſoient à plus de cent lieues de Rome.

La *colonne milliaire* d'Auguſte étoit érigée dans le *forum romanum*, près du temple de Saturne. Elle ne ſubſiſte plus aujourd'hui, & ce n'eſt que par une vaine conjecture qu'on ſuppoſe qu'elle étoit poſée à l'endroit où l'on voit maintenant l'égliſe de Sainte-Catherine de la conſolation, dans le quartier de Campitoli, qui eſt au milieu de Rome moderne. (*D. J.*)

MILLIAR, ſ. m. (*Gramm. Arithmétiq.*) c'eſt le nombre qui ſuit les centaines de millions dans la numération des chiffres.

MILLIEME, adj. (*Gramm. & Arithmétiq.*) c'eſt, dans un ordre de choſes qui ſe comptent, celle qui occupe le rang qui ſuit les centaines.

MILLIER, ſ. m. (*Gramm. Arithmétiq. & Comm.*) c'eſt le nombre ou le poids d'un mille ou de dix fois cent. Il ſe dit dans le commerce des clous, des épingles, du fer, du foin, de la paille, des fagots, des fruits, des poids, &c. Cette cloche peſe douze *milliers*.

MILLION, ſ. m. (*Arithmétiq.*) nombre qui vaut dix fois cent mille ou mille fois mille. *Voyez* Arithmétique & Chiffre.

MILO, (*Géog. anc. & mod.*) par Strabon Μῆλος, & dans Pline *Milo*; île de l'Archipel au nord de l'île de Candie, qu'elle regarde, & au ſud-oueſt de l'île de l'Argenterie, dont elle eſt à 3 milles.

Cette île, ſi parfaitement décrite par Tournefort, eſt preſque ronde, & a environ 60 milles de tour; elle eſt bien cultivée, & ſon port, qui eſt un des meilleurs & des plus grands de la Méditerranée, ſert de retraite à tous les bâtimens qui vont au Levant ou qui en reviennent: car elle eſt ſituée à l'entrée de l'Archipel, que les anciens connoiſſoient ſous le nom de *mer Egée*.

Le *Milo*, comme dit Thucydide, quoique petite, fut très-conſidérable dans le tems des beaux jours de la Grece: elle jouiſſoit d'une entiere liberté 700 ans avant la fameuſe guerre du Péloponnèſe. Les Athéniens y tenterent inutilement deux deſcentes, & ce ne fut qu'à la troiſieme qu'ils y firent ce maſſacre odieux dont parlent le même Thucydide, Diodore de Sicile & Strabon.

Cette île tomba, comme toutes les autres de l'Archipel, ſous la domination des Romains, & enſuite ſous celle des empereurs grecs. Marc Sanudo, premier duc de l'Archipel, joignit le *Milo* en 1207 au duché de Naxie; mais Barberouſſe, capitan bacha, la ſoumit, avec le duché de Naxie, à l'empire de Soliman II.

Cette île abonde en mines de fer, de ſoufre & d'alun; il faut la regarder comme un laboratoire naturel, où continuellement il ſe prépare de l'eſprit de ſel, de l'alun, du ſoufre par le moyen de l'eau de la mer & du fer des roches. Tout cela eſt mis en mouvement par des braſiers que le fer & le ſoufre y excitent jour & nuit.

Le rocher ſpongieux & caverneux qui ſert de fondement à cette île, eſt comme une eſpece de poële qui en échauffe doucement la terre, & lui fait produire les meilleurs vins, les meilleures figues & les melons les plus délicieux de l'Archipel. La ſeve de cette terre eſt admirable; les champs ne s'y repoſent jamais. La premiere année on y ſeme du froment, la ſeconde de l'orge, & la troiſieme on y cultive le coton, les légumes & les melons; tout y vient pêle-mêle.

La campagne eſt chargée de toutes ſortes de biens & de gibier; on y fait bonne chere à peu de frais: le printems y offre un tapis admirable, parſemé d'anémones

ſimples de toutes couleurs, & dont la graine a produit les plus belles eſpeces qui ſe voient dans nos parterres. L'heureuſe température du *Milo* & la bonté de ſes paturages, contribuent beaucoup à l'excellence des beſtiaux qu'on y nourrit. On y voit encore des troupeaux de chevres dont les chevreaux ont été ſi vantés par Julius Pollux.

On ne leſſive point le linge dans cette île, on le laiſſe tremper dans l'eau, puis on le ſavonne avec une terre blanche cimolée ou craie, que Dioſcoride & Pline appellent la *terre de Milo*, parce que de leur tems la meilleure ſe trouvoit dans cette île.

Elle abonde en eaux chaudes minérales, en grottes & en cavernes, où l'on ſent une chaleur dès qu'on y enfonce la tête. L'alun ordinaire & l'alun de plume ſe trouvent dans des mines qui ſont à demi-lieue de la ville de *Milo*.

L'air de cette île eſt aſſez mal-ſain; les eaux, ſur-tout celles des bas-fonds, y ſont mauvaiſes à boire, & les habitans y ſont ſujets à des maladies dangereuſes. Les femmes s'y fardent avec le ſuc d'une plante marine, *alcyonium durum*, dont elles ſe frottent leurs joues pour les rougir; mais cette couleur paſſe promptement, & l'uſage de cette poudre rouge gâte leur teint & détruit la ſurpeau.

Il n'y a que des grecs dans cette île, excepté le juge (cadi) qui eſt turc. Le vaivode eſt ordinairement un grec, qui exige la taille réelle & la capitation. Outre le vaivode, on élit tous les trois ans trois conſuls qui s'appellent *epitropi*, c'eſt-à-dire adminiſtrateurs, intendans, parce qu'ils ont l'adminiſtration des rentes qui ſe prennent ſur la douane, les ſalines & les pierres de moulin. Tout cela ne s'afferme cependant qu'environ ſix mille livres de notre monnoie.

On prétend que l'île a pris ſon nom de *mylos*, qui ſignifie en grec littéral un *moulin*, du grand commerce qu'on y faiſoit de moulins à bras; mais il y a plus d'apparence qu'elle a conſervé ſon ancien nom de *Mélos*, dont on a fait *Milo*, & que Feſtus dérive d'un capitaine phénicien appellé *Melos*. Pour ce qui eſt du ſel, on ne le vend pas dans cette île, car la meſure ordinaire, qui peſe 70 livres, ſe donne pour 15 ſols.

Il y a deux évêques dans le *Milo*, l'un grec & l'autre latin; le latin poſſede en tout 300 livres de rente, & n'a qu'un prêtre pour tout clergé. (*D. J.*)

MILO, (*Géogr.*) ancienne ville de Grece, capitale de l'île de ce nom, ſituée dans la partie orientale. Elle contient, dit-on, quatre à cinq mille ames, eſt aſſez bien bâtie, mais d'une ſaleté inſupportable, car les cochons y ont un appartement ſous une arcade de chaque maiſon, à rez-de-chauſſée, dont l'ouverture donne toujours ſur la rue. Les ordures qui s'y amaſſent, les vapeurs des marais ſalans, & la diſette des bonnes eaux, empoiſonnent l'air de cette ville. Sa *long.* ſelon le P. Feuillée, eſt à 42. 31'. 30''. *lat.* 36. 41.

MILSUNGEN *ou* MELSINGEN, (*Géog.*) petite ville & château de l'Allemagne dans la baſſe-Heſſe, ſur la Fulde, chef lieu d'un bailliage.

MILTENBERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence, ſur le Meyn, entre Aſchaffenbourg & Freudenberg. *Long.* 26. 36 *lat.* 50. 2. (*D. J.*)

MILTOS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à ce que nous appellons crayon rouge, *rubrica*, ou à une eſpece de terre ferrugineuſe ou d'ochre, dont on ſe ſervoit dans la Peinture. Quelques-uns ont cru qu'ils ſe ſervoient auſſi de ce mot pour déſigner le cinnabre.

MILYAS, (*Géog. anc.*) petite contrée d'Aſie entre la Piſidie & la Lycie, ſelon Strabon, *liv. XIII.* qui ajoute qu'elle s'étendoit depuis la ville de Termeſſe & le paſſage du Taurus, juſqu'aux territoires de Sagalaſſus & d'Apamée. Sa capitale portoit le même nom de *Mylias*, & ſes habitans s'appelloient *Milyæ* ou *Milyes*, ſelon Etienne le géographe. Pline, *livre III. chap. xxvij.* dit qu'ils tiroient leur origine de Thrace. (*D. J.*)

MIMAR AGA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier de police chez les Turcs. C'eſt l'inſpecteur des bâtimens publics, ou ce que nous appellerions en France *grand voyer*.

Son principal emploi conſiſte à avoir l'œil ſur tous les bâtimens nouveaux qu'on éleve à Conſtantinople & dans les faubourgs, & à empêcher qu'on ne les porte à une hauteur contraire aux reglemens, car la maiſon d'un chrétien n'y peut avoir plus de treize verges d'élévation, ni celle d'un turc plus de quinze; mais les malverſations du *mimar aga* ſur cet article, auſſi bien que ſur la conſtruction des égliſes des chrétiens, ſont d'autant plus fréquentes, qu'elles lui produiſent un gros revenu. Il y a auſſi une eſpece de juriſdiction ſur les maçons du commun, appellés *calfas* ou *chalifes*. Il a droit de les punir ou de les mettre à l'amende, ſi en bâtiſſant ils anticipent ſur la rue, s'ils font un angle de travers, ou s'ils ne donnent pas aſſez de corps & de profondeur à leurs murailles, quand même le propriétaire ne s'en plaindroit pas. Cette place eſt à la diſpoſition & nomination du grand-viſir. Guer. *Mœurs des Turcs, tom. II.*

MIMAS, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Aſie propre, oppoſé à l'île de Chio. Niger l'appelle *Capo ſtillari*, & on le nomme aujourd'hui le *cap Blanc*.

Il ne faut pas confondre le promontoire *Mimas* avec *Mimas*, haute & vaſte montagne d'Aſie dans l'Ionie. La carte de la Grece méridionale par M. de Liſle, marque cette montagne comme une longue chaîne qui traverſe la plus grande partie de la Mœonie, toute l'Ionie, & aboutit au cap *Mimas*. (*D. J.*)

MI-MAT, (*Marine.*) *voyez* HUNIERS.

MIMBOUHE', ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagaſcar dont on ne nous apprend rien, ſinon que ſa feuille eſt très-aromatique, & eſt un très-bon cordial.

MIME, ſ. m. (*Gramm. Littér.*) acteur qui jouoit dans les pieces dramatiques de ce nom. *Voyez l'article ſuivant.*

MIMES, ſ. m. pl. (*Poéſie.*) en grec μιμοὶ, en latin *mimi*; c'eſt un nom commun à une certaine eſpece de poéſie dramatique, aux auteurs qui la compoſoient, & aux acteurs qui la jouoient. Ce nom vient du grec μιμεῖσθαι, *imiter*; ce n'eſt pas à dire que les *mimes* ſoient les ſeules pieces qui repréſentent les actions des hommes, mais parce qu'elles les imitent d'une maniere plus détaillée & plus expreſſe. Plutarque, *Sympoſ. liv. VII. probl.* 8. diſtingue deux ſortes de pieces *mimiques*; les unes étoient appellées ὑποθέσεις: le ſujet en étoit honnête, auſſi-bien que la maniere, & elles approchoient aſſez de la comédie. On nommoit les autres παίγνια; les bouffonneries & les obſcénités en faiſoient le caractere.

Sophron de Syracuſe, qui vivoit du tems de Xerxès, paſſe pour l'inventeur des *mimes* décentes & ſemées de leçons de morale. Platon prenoit beaucoup de plaiſir à lire les *mimes* de cet auteur; mais à peine le théâtre grec fut formé, que l'on ne ſongea plus qu'à divertir le peuple par des farces, & par des acteurs qui en les jouant repréſentoient, pour ainſi dire, le vice à découvert. C'eſt par ce moyen qu'on rendit les intermedes des pieces de théâtre agréables au peuple grec.

Les *mimes* plurent également aux Romains, & formoient la quatrieme eſpece de leurs comédies: les acteurs s'y diſtinguoient par une imitation licentieuſe des mœurs du tems, comme on le voit par ce vers d'Ovide.

Scribere ſi fas eſt imitantes turpia mimos.

Ils y jouoient ſans chauſſure, ce qui faiſoit quelquefois nommer cette comédie *déchauſſée*, au lieu que dans les trois autres les acteurs portoient pour chauſſure le brodequin, comme le tragique ſe ſervoit du cothurne. Ils avoient la tête raſée, ainſi que nos bouffons l'ont dans les pieces comiques; leur habit étoit de morceaux de différentes couleurs, comme celui de nos arlequins. On appelloit cet habit *panniculus centumculus*. Ils paroiſſoient auſſi quelquefois ſous des habits magnifiques & des robes de pourpre, mais c'étoit pour mieux faire rire le peuple, par le contraſte d'une robe de ſénateur, avec la tête raſée & les ſouliers plats. C'eſt ainſi qu'arlequin ſur notre théâtre revêt quelquefois l'habit d'un gentilhomme. Ils joignoient à cet ajuſtement la licence des paroles & toutes ſortes de poſtures ridicules. Enfin, on ne peut leur reprocher aucune négligence ſur tout ce qui pouvoit tendre à amuſer la populace.

Leur jeu paſſa juſque dans les funérailles, & celui qui s'en acquittoit fut appellé *archimime*. Il devançoit le cercueil, & peignoit par ſes geſtes les actions & les mœurs du défunt: les vices & les vertus, tout étoit donné en ſpectacle. Le penchant que les *mimes* avoient à la raillerie, leur faiſoit même plûtôt révéler dans cette cérémonie funebre ce qui n'étoit pas honorable aux morts, qu'il ne les portoit à peindre ce qui pouvoit être à leur gloire.

Les applaudiſſemens qu'on donnoit aux pieces de Plaute & de Térence, n'empêchoient point les honnêtes gens de voir avec plaiſir les farces *mimiques*, quand elles étoient ſemées de traits d'eſprit & repréſentées avec décence. Les poëtes *mimographes* des Latins qui ſe diſtinguerent en ce genre, ſont Cneus Mattius, Decimus Laberius, Publius Syrus ſous Jules-Céſar; Philiſtion ſous Auguſte; Silon ſous Tibere; Virgilius Romanus ſous Trajan; & Marcus Marcellus ſous Antonin. Mais les

deux plus célebres entre ceux que nous venons de nommer, furent Decimus Laberius, & Publius Syrus. Le premier plut tellement à Jules-Céſar, qu'il en obtint le rang de chevalier romain, & le droit de porter des anneaux d'or. Il avoit l'art de ſaiſir à merveille tous les ridicules, & ſe faiſoit redouter par ce talent. C'eſt pourquoi Cicéron écrivant à Trébatius qui étoit en Angleterre avec Céſar, lui dit: *Si vous étes plus long-tems abſent ſans rien faire, je crains pour vous les* mimes *de Laberius*. Cependant Publius Syrus lui enleva les applaudiſſemens de la ſcène, & le fit retirer à Pouzol, où il ſe conſola de ſa diſgrace par l'inconſtance des choſes humaines, dont il fit une leçon à ſon compétiteur dans ce beau vers:

Cecidi ego: cadet qui ſequitur; laus eſt publica.

Il nous reſte de Publius Syrus des ſentences ſi graves & ſi judicieuſes, qu'on auroit peine à croire qu'elles ont été extraites des *mimes* qu'il donna ſur la ſcène: on les prendroit pour deux maximes moulées ſur le ſoc & même ſur le cothurne. (*D. J.*)

MIMESIS, ſ. f. (*Gramm.*) figure de rhétorique, par laquelle on imite par quelque deſcription la figure, les geſtes, les diſcours, les actions d'une perſonne. *Voy.* MIME & PANTOMIME.

MIMOLOGIE, ſ. f. (*Gramm.*) imitation de la voix, de la prononciation & du geſte d'un autre; de *mimologie*, on a fait *mimologue*.

MIMOS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) lorſque le roi de Loango en Afrique eſt aſſis ſur ſon trône, il eſt entouré d'un grand nombre de nains, remarquables par leur difformité, qui ſont aſſez communs dans ſes états. Ils n'ont que la moitié de la taille d'un homme ordinaire, leur tête eſt fort large, & ils ne ſont vêtus que de peaux d'animaux. On les nomme *mimos* ou *bakke-bakke*; leur fonction ordinaire eſt d'aller tuer des éléphans qui ſont fort communs dans leur pays, on dit qu'ils ſont fort adroits à cet exercice. Lorſqu'ils ſont auprès de la perſonne du roi, on les entremêle avec des négres blancs pour faire un contraſte, ce qui fait un ſpectacle très-biſarre, & dont la ſingularité eſt augmentée par les contorſions & la figure des nains.

MIMOSE, (*Botan.*) voyez SENSITIVE.

MINA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie céſarienne dans les terres, vers la ſource d'une riviere de même nom. Elle devint épiſcopale, car dans la notice épiſcopale d'Afrique, n°. 49, Cæcilius eſt qualifié *Epiſcopus Minnenſis*. Sa riviere eſt aſſez grande, tire ſa ſource des montagnes du grand Atlas, & ſe jette dans la Méditerranée. Les Maures nomment aujourd'hui cette riviere *Céna*.

MINÆGARA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde en-deçà du Gange. Ptolomée, *l. VII. c. ij.* la place dans l'Inde Scythe, à l'occident du fleuve *Namadus*, entre *Ozène* & *Tiatura*. (*D. J.*)

MINAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un droit que le ſeigneur perçoit dans les marchés ſur chaque mine de grain pour le meſurage qui en eſt fait par ſes prépoſés. *Voyez* les *ordonnances* du duc de Bouillon, en pluſieurs lieux ce droit eſt réuni au domaine du roi.

Quelquefois *minage* eſt pris pour redevance en grain; tenir *à minage*, c'eſt tenir à ferme une terre à la charge de rendre tant de mines de blé par an. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere *au mot* MINAGE. (*A*)

MINARET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) tour ou clocher des moſquées chez les Mahométans. Ces tours ont 3 ou 4 toiſes de diametre dans leur baſe; elles ſont à pluſieurs étages avec des balcons en ſaillie, ſont couvertes de plomb avec une aiguille ſurmontée d'un croiſſant. Avant l'heure de la priere, les mueznis ou crieurs des moſquées montent dans ces *minarets*, & de deſſus les balcons appellent le peuple à la priere en ſe tournant vers les quatre parties du monde, & finiſſant leur invitation par ces paroles: *Venez, peuples, à la place de tranquillité & d'intégrité; venez à l'aſyle du ſalut*. Ce ſignal, qu'ils nomment *ezan*, ſe répete cinq fois le jour pour les prieres qui demandent la préſence du peuple dans les moſquées, & le vendredi, on ajoute un ſixieme ezan. Il y a pluſieurs *minarets*, bâtis, & ornés avec la derniere magnificence. Guer. *Mœurs des Turcs, tome I.*

MINCE, adj. (*Gramm.*) épithete, par laquelle on déſigne un corps qui a très peu d'épaiſſeur relativement à ſa ſurface. Ainſi le taffetas eſt une étoffe fort *mince*. Il y a des gens d'un mérite aſſez *mince*, à qui l'on a accordé des places très-importantes, ſoit dans la robe, ſoit dans l'égliſe, ſoit dans le gouvernement, ſoit dans le militaire.

MINCIO, LE, *Mincius*, (*Géog.*) riviere d'Italie, qui forme le marais de Mantoue; elle eſt illuſtrée par Virgile, quand il dit, en parlant de cette ville:

Tardis ingens ubi flexibus errat
Mincius, & *tenerâ prætexit arundine ripas.*
Georg. *l. III. v.* 14.

MINDANAO, (*Géog.*) grande île des Indes orientales, l'une des Philippines la plus méridionale & la plus grande après Manille. Sa figure eſt triangulaire: elle a environ 250 lieues de tour. On y compte pluſieurs rivieres navigables, dont les plus fameuſes ſont Bukayen & Butuan. La plûpart des habitans ſont idolâtres, & les autres mahométans. Dampier a peint leur figure; il dit qu'ils ont la taille médiocre, les membres petits, le corps droit, la tête menue, le viſage ovale, le front applati, les yeux noirs & peu fendus, le nez court, la bouche aſſez grande, les levres petites & rouges, le teint tanné, les cheveux noirs & liſſes. Mais il y a dans cette île quelques peuples noirs, comme les Ethiopiens; ils ſont ſauvages, & vont tout nuds. La ville de *Mindanao* eſt la capitale de tout le pays; elle eſt ſituée ſur la côte occidentale. Sa *long.* ſelon M. de Liſle, eſt 144. *latit.* 7. (*D. J.*)

MINDELHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de Suabe dans l'Algow, ſur la riviere de Mindel. C'eſt la capitale d'un petit état entre l'Iller & le Lech, qui appartient à la maiſon de Baviere. L'empereur, après la bataille d'Hoheſtedt, créa Marlboroug prince de l'empire, en érigeant en ſa faveur *Mindelheim* en principauté, qui fut depuis échangée contre une autre. Mais Marlborough n'a jamais été connu ſous de pareils titres, ſon nom étant devenu le plus beau qu'il pût porter. *Long.* 28. 15. *latit.* 48. 5.

MINDEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de Weſtphalie, capitale de la province de même nom ſur le Wéſer, avec un pont qui fait un grand paſſage, & la rend commerçante. Elle appartient à l'électeur de Brandebourg, qui en a ſéculariſé l'évêché. Elle eſt dans une ſituation avantageuſe, à 11 lieues S. E. d'Oſnabruck, 15 O. de Hannover, 15 N. E. de Paderborn. *Long.* 26. 40. *lat.* 52. 23.

MINDORA, (*Géog.*) île de la mer des Indes, une des Philippines, à 18 lieues de Luçon. Elle a 20 lieues de tour, & une petite ville nommée *Baco*. Elle eſt remplie de montagnes qui abondent en palmiers. Les habitans ſont tous idolâtres, & payent tribut aux Eſpagnols à qui l'île appartient. *Long.* 135. *lat.* 13. (*D. J.*)

MINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) en latin *minera, gleba metallica*. Dans l'hiſtoire naturelle du regne, on appelle *mine* toute ſubſtance terreuſe ou pierreuſe qui contient du métal; c'eſt ainſi qu'on appelle *mine* d'or toute pierre dans laquelle on trouve ce métal. Mais dans un ſens moins étendu, on donne le nom de *mine* à tout métal qui ſe trouve minéraliſé, c'eſt-à-dire combiné avec le ſoufre ou avec l'arſenic, ou avec l'un & l'autre à la fois; combinaiſon qui lui fait perdre ſa forme, ſon éclat & ſes propriétés. *Voyez* MINÉRALISATION.

C'eſt dans cet état que les métaux ſe trouvent le plus ordinairement dans les filons ou veines métalliques, alors on dit que ces métaux ſont *minéraliſés*, ou dans l'état de *mine*; au lieu que quand un métal ſe trouve dans le ſein de la terre ſous la forme qui lui eſt propre, on le nomme *métal natif* ou *métal vierge*.

Il y a ſouvent pluſieurs métaux qui ſont mêlés & confondus dans une même *mine*, c'eſt ainſi qu'on trouve rarement des *mines* de cuivre qui ne contiennent en même tems une portion de fer; toutes les *mines* de plomb contiennent plus ou moins d'argent. Voilà préciſément ce qui cauſe la difficulté de reconnoître les *mines* au ſimple coup-d'œil, il faut pour cela des yeux fort accoutumés, quelquefois on eſt obligé même de recourir au microſcope, & ſouvent encore c'eſt ſans ſuccès, & l'on eſt forcé de faire l'eſſai de la *mine*, quand on veut être aſſûré de ce qu'elle contient. Ces eſſais doivent ſe faire avec beaucoup de précaution, vû que le feu peut ſouvent volatiliſer & diſſiper pluſieurs des ſubſtances contenues dans une *mine*, & par-là l'on ne trouve plus de métaux qui y étoient auparavant très-réellement renfermés. Cela vient de ce qu'en donnant un feu trop violent, non-ſeulement le ſoufre & l'arſenic ſe dégagent & ſe diſſipent, mais encore ils entraînent avec eux les parties métalliques, qui ſont dans un état de diviſion extrème dans les *mines*.

Dans les dénomination que l'on donne aux différentes *mines*, on doit toujours conſulter le métal qui y domine; quelque naturelle que ſoit cette obſervation, elle

a été ſouvent négligée par la plûpart des Minéralogiſtes; dans les noms qu'ils ont donnés à leurs *mines*, ſouvent ils ſe ſont réglés plutôt ſur le prix que la convention a fait attacher à un métal qui s'y trouvoit accidentellement & en petite quantité, que ſur le métal qui y étoit le plus abondant; c'eſt ainſi que nous voyons ſouvent qu'ils donnent le nom des *mines* d'argent à de vrais *mines* de plomb, dont le quintal fournit tout-au-plus quelques onces d'argent contre une très-grande quantité de plomb; c'eſt avec grande raiſon que M. Rouelle reproche cette faute à la plûpart des auteurs; ce ſavant chimiſte obſerve très-juidicieuſement que, pour parler avec l'exactitude convenable dans l'hiſtoire naturelle, une *mine* de cette eſpece devroit être appellée *mine de plomb contenant de l'argent*, & non *mine d'argent*. La même obſervation peut s'appliquer à un grand nombre d'autres *mines* qui ont été nommées avec auſſi peu d'exactitude, & l'on ſent que ces dénominations ſont très-capables d'induire en erreur les Naturaliſtes, qui doivent plutôt s'arrêter à la nature qu'à la valeur des métaux contenus dans une *mine*.

C'eſt dans les profondeurs de la terre que la nature s'occupe de la formation des *mines*; & quoique cette opération ſoit une de celles qu'elle cache le plus ſoigneuſement à nos regards; les Naturaliſtes n'ont pas laiſſé de faire des efforts pour tâcher de ſurprendre quelques-uns de ſes ſecrets. Quelques auteurs, parmi leſquels ſe trouve le célebre Stahl, croient que les métaux & les *mines* qui ſont dans les filons, ont été créés des les commencemens du monde; d'autres au contraire croient avec plus de raiſon que la nature forme encore journellement des métaux, ce qu'elle fait en uniſſant enſemble les parties élémentaires, ou les principes qui doivent entrer dans leurs différentes combinaiſons, c'eſt-à-dire les trois terres que Becher a nommées *terre vitreſcible*, *terre onctueuſe* & *terre mercurielle*, dont, ſuivant lui, tous les métaux ſont compoſés. *Voyez l'article* MÉTAUX. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut douter qu'il ne ſe forme journellement des *mines* nouvelles, ſoit que les métaux exiſtent depuis l'origine du monde, ſoit qu'eux-mêmes ſoient d'une formation récente & journaliere.

Les deux grands agens, dont la nature ſe ſert pour la formation des *mines*, ſont la chaleur & l'eau. En effet, ſans adopter les idées chimériques d'un feu placé au centre de notre globe, il eſt conſtant, d'après les obſervations des Minéralogiſtes, qu'il regne toujours un air chaud dans les lieux profonds de la terre, tels que ſont les ſouterreins des *mines*; cette chaleur eſt quelquefois ſi forte que pour peu qu'on s'arrête dans quelques-uns de ces ſouterreins, on eſt entierement trempé de ſueur; par-là les eaux ſalines, qui ſe trouvent dans la terre, ſont miſes en état d'agir ſur les molécules métalliques & minérales; elles ſont peu-à-peu diviſées, atténuées, miſes en diſſolution & en digeſtion: lorſque ces particules ſont aſſez diviſées, la chaleur de la terre en réduiſant les eaux en vapeurs, fait qu'elles s'élevent & entraînent avec elles les parties métalliques, tellement atténuées qu'elles peuvent demeurer quelque tems ſuſpendues dans l'air avec les vapeurs qui les entraînent; alors elles voltigent dans les cavités de la terre, dans ſes fentes & dans les eſpaces vuides des filons; les différentes molécules ſe mêlent, ſe confondent, ſe combinent; & lorſque par leur aggrégation & leur combinaiſon elles ſont devenues des maſſes trop peſantes pour demeurer plus long-tems ſuſpendues en l'air, elles tombent par leur propre poids, ſe dépoſent ſur les terres ou les roches qu'elles rencontrent; elles s'attachent à leurs ſurfaces, ou bien elles les pénetrent; les molécules s'entaſſent peu-à-peu les unes ſur les autres: lorſqu'il s'en eſt amaſſé une quantité ſuffiſante, leur aggrégation devient ſenſible; alors ſi les molécules qui ſe ſont dépoſées, ont été purement métalliques ſans s'être combinées avec des molécules étrangeres, elles formeront des métaux purs, ou ce qu'on appelle des métaux *vierges* ou *natifs*; mais ſi ces molécules métalliques, lorſqu'elles voltigeoient en l'air, ont rencontré des molécules d'autres métaux, ou de ſoufre ou d'arſenic, qui ont été élevées par la chaleur ſouterreine en même tems qu'elles, alors ces molécules métalliques ſe combineront avec ces ſubſtances ou avec des molécules d'autres métaux, pour-lors il ſe formera des *mines* de différentes eſpeces, ſuivant la nature & les proportions des molécules étrangeres qui ſe ſeront combinées. Telle eſt l'idée que l'on peut ſe faire de la formation des *mines*. A l'égard des pierres ou roches ſur leſquelles ces combinaiſons s'attachent ou dépoſent, elles ſe ſont appellées *minieres*. *Voyez* MINIERE, MINÉRALISATION & EXHALAISONS MINÉRALES.

Ainſi, quelle que ſoit l'origine primitive des métaux, ſoit qu'ils exiſtent depuis la création du monde, ſoit que par la réunion de leurs parties élémentaires ils ſe forment encore tous les jours, l'expérience nous prouve qu'il ſe fait de nouvelles *mines*. En effet, nous voyons que la nature, dans l'intérieur de la terre ainſi qu'à ſa ſurface, eſt perpétuellement en action; quoique nous ne ſoyons pas en état de la ſuivre pas-à-pas, pluſieurs circonſtances nous convainquent qu'elle recompoſe d'un côté ce qu'elle a décompoſé d'un autre. Nous voyons que tous les métaux imparfaits ſouffrent de l'altération & ſe décompoſent, ſoit à l'air, ſoit dans les eaux; l'un & l'autre de ces agens ſe trouvent dans le ſein de la terre; ils ſont encore aidés par la chaleur; les eaux chargées de parties ſalines agiſſent plus puiſſamment ſur les ſubſtances métalliques & les diſſolvent; ce qui a été altéré, diſſout & décompenſé dans un endroit, va ſe reproduire & ſe recompoſer dans un autre, ou bien va former ailleurs de nouvelles combinaiſons toutes différentes des premieres: cela ſe fait parce que les molécules qui formoient la premiere combinaiſon ou *mine*, ſont élevées & tranſportées par les exhalaiſons minérales, ou même cette translation ſe fait plus groſſierement par les eaux, qui après s'être chargées de particules métalliques les charrient en d'autres lieux où elles les dépoſent. Nous avons des preuves indubitables de ces reproductions de *mines*. On trouve dans la terre des corps entierement étrangers au regne minéral, tels que du bois, des coquilles, des oſſemens, *&c.* qui y ont été enfouis par des révolutions générales, ou par des accidens particuliers, & qui s'y ſont changés en de vraies *mines*. C'eſt ainſi qu'à Orbiſſau en Bohème, on trouve du bois changé en *mine* de fer; en Bourgogne on trouve des coquilles qui ſont devenues des *mines* que l'on traite avec ſuccès dans les forges & dont on tire de très-bon fer; & les ouvrages de minéralogie ſont remplis d'exemples de la reproduction de *mines* de fer, & d'autres métaux. C'eſt ainſi que nous voyons que dans des ſouterreins de *mines* abandonnées, & où depuis pluſieurs ſiecles les travaux ont ceſſé, quand on vient à y travailler de nouveau, on retrouve aſſez ſouvent de nouvelles *mines* qui ſe ſont reproduites ſur les parois des rochers des galeries. En Allemagne on a trouvé une incruſtation de *mine*, qui s'étoit formée ſur un morceau de bois provenu d'une échelle; elle contenoit huit marcs d'argent au quintal. M. Cronſtedt, de l'académie royale de Suede, a trouvé dans les *mines* de Kungsberg en Norvege, une eau qui découloit par une fente d'une roche, & qui avoit formé un enduit ou une pellicule d'argent ſur cette roche. *Voyez les OEuvres phyſiques & minéralogiques* de M. Lehman, *tom. I. pag.* 380. *mſſ.* ainſi que le *tom. II.* du même ouvrage. Tous ces faits prouvent d'une maniere inconteſtable que les *mines* ſont ſujettes à des altérations & à des translations continuelles; c'eſt auſſi pour cette raiſon que l'on rencontre aſſez fréquemment des endroits dans les filons qui ſont entierement vuides, & où l'on ne trouve plus que les débris des *mines* qui y étoient autrefois contenues; ce qui donne lieu à l'expreſſion des Mineurs, qui diſent alors *qu'ils ſont arrivés trop tard*. *Voyez* FILONS.

Nous avons lieu de croire que la nature opere très-lentement la formation des *mines*; mais elle n'agit point en cela d'une maniere conſtante & uniforme. Les productions qu'elle fait de cette maniere doivent être variées à l'infini, en raiſon de la nature des molécules qu'elle combine, de leur quantité, de leurs différentes proportions, & du tems & des voies qu'elle emploie, des différens degrés d'atténuation & de diviſion des ſubſtances, *&c.* de-là cette grand multitude de corps que nous préſente le regne minéral, & cette différence prodigieuſe dans le coup-d'œil que nous offrent les *mines*. En effet les *mines* varient pour le tiſſu, pour la couleur, pour la forme, & pour les accidens; il y en a quelques-unes qui ſont d'une figure indéterminée, tandis que d'autres ont une figure réguliere, ſemblable à celle des cryſtaux; quelques-unes ſont opaques, d'autres ont un peu de tranſparence. On ne s'arrêtera point ici à décrire ces ſortes de variétés, d'autant plus que l'on trouvera aux articles de chaque métal & demi-métal l'aſpect que préſentent leurs *mines*. On peut dire en général que les métaux dans l'état de *mine*, ont un coup-d'œil tout différent de celui qu'ils ont lorſqu'ils ſont purs.

Ce ſont les filons & les fentes de la terre qui ſont les attéliers dans leſquels la nature s'occupe le plus ordinairement de la formation des *mines*; comme à *l'article* FILONS on a ſuffiſamment expliqué leur nature, leurs propriétés, nous ne répéterons point ici ce que nous en avons déja dit. *Voyez* FILONS *ou* VEINES MÉTALLIQUES.

QUES. Nous nous contenterons ſeulement d'obſerver ici que ſuivant la remarque de M. Rouelle, conſtatée par les obſervations que M. Lehmann a publiées dans ſon *Traité de la formation des couches de la terre*, les *mines* en filons ne ſe trouvent que dans les montagnes primitives, c'eſt-à-dire dans celles qui paroiſſent auſſi anciennes que le monde, & qui n'ont point été produites par les inondations, par le ſéjour de la mer, par le déluge univerſel, ou par d'autres révolutions arrivées à notre globe. *Voyez* MONTAGNES.

Les mines ne ſe trouvent point toujours par filons ſuivis; ſouvent on les rencontre dans le ſein des montagnes par maſſes détachées, & formant comme des tas ſéparés, dans des pierres dont les creux en ſont remplis; ces ſortes de *mines* s'appellent *mines en marons* ou *mines en roignons*. M. Rouelle les nomme *mineræ nidulantes*. *Voyez* MARONS.

D'autres *mines* ſe trouvent quelquefois par fragmens détachés dans les couches de la terre, ou même à ſa ſurface; ce ſont ces ſortes de *mines* que les Anglois nomment *shoads*; il eſt très-viſible qu'elles n'ont point été formées par la nature dans les endroits où on les trouve actuellement placées, elles y ont été tranſportées par les eaux qui ont arraché ces fragmens des filons placés dans les montagnes primitives, & qui après avoir été roulées comme les galets, les ont portées & raſſemblées dans les couches de la terre, qui ont elles-mêmes été produites par des inondations. Ces *mines* par fragmens peuvent quelquefois conduire aux filons dont elles ont été arrachées: nous avons dit à l'*article* ETAIN, que cela ſe pratiquoit ſur-tout en Cornouaille pour retrouver les filons des *mines* d'étain; ces *shoads* ou fragmens ſont roulés & arrondis; outre la *mine* on y trouve encore des fragmens de la roche ou miniere, à laquelle la *mine* tenoit dans le filon. Il y a lieu de croire que c'eſt ainſi que ſe ſont formées toutes les *mines* répandues en particules déliées que l'on trouve dans des couches de terre & de ſable dont on les retire par le lavage; ce ſont ces *mines* que les Allemands nomment *ſeifenwerck* ou *mines de lavage*. Cela peut encore nous faire comprendre comment il ſe fait que l'on trouve dans le lit d'un très-grand nombre de rivieres, des particules métalliques, & ſur-tout du ſable ferrugineux mêlé de petites particules ou de paillettes d'or. Il y a lieu de conjecturer que ces particules ont été détachées des montagnes où il y a des filons, par les rivieres mêmes ou par les torrens qui s'y déchargent.

Enfin il y a encore un état dans lequel on trouve les *mines* de quelques métaux, ce ſont celles qui ont été formées par tranſport, telles ſont les ochres, les *mines* de fer limoneuſes, la calamine, quelques *mines* de cuivre: ſuivant M. Rouelle, ces ſortes de *mines* ne doivent leur formation qu'à des vitriols qui ont été diſſouts & entraînés par les eaux, & qui étant enſuite venus à ſe décompoſer, ont dépoſé la terre métallique que ces vitriols contenoient, qui par-là a formé des bancs ou des lits. Ce ſavant chimiſte obſerve avec raiſon qu'il n'y a que le fer, le cuivre & le zinc qui ſoient ſuſceptibles de ſe vitrioliſer, d'où il conclut qu'il n'y a que ces trois ſubſtances métalliques que l'on puiſſe rencontrer dans cet état dans les couches de la terre. Il eſt certain que pluſieurs *mines* de fer que l'on traite avec beaucoup de ſuccès ſe trouvent dans cet état, c'eſt celui de la plûpart des *mines* de fer de France, & la *mine* de fer que les Suédois & les Allemands appellent *minera ferri paluſtris*, ou *mine marécageuſe & limoneuſe*, paroît être de cette nature. La calamine, qui eſt une ochre chargée de zinc, paroît auſſi avoir été formée par la décompoſition du vitriol blanc. L'ardoiſe ou la pierre ſchiſteuſe, qui eſt devenue une mine de cuivre, telle que celle que l'on rencontre en quelques endroits d'Allemagne, doit ce métal à la décompoſition d'un vitriol cuivreux. (—)

MINES, *fodinæ metallicæ*, ou *metalli fodinæ*, (*Hiſt. nat. Minéral. arts.*) on nomme ainſi les endroits profonds de la terre, d'où l'on tire les métaux, les demi-métaux, & les autres ſubſtances minérales qui ſervent aux uſages de la vie, telles que le charbon de terre, le ſel gemme, l'alun, *&c.*

La nature, non contente des merveilles qu'elle opere à la ſurface de la terre & au-deſſus de nos têtes, a encore voulu nous amaſſer des tréſors ſous nos piés, Le prix que les hommes ont attaché aux métaux, joint aux beſoins qu'ils en ont, leur ont fait imaginer toutes ſortes de moyens pour ſe les procurer. En vain la Providence avoit-elle caché des richeſſes dans les profondeurs de la terre; en vain les a-t-elle enveloppées dans les rochers les plus durs & les plus inacceſſibles, le deſir de les poſſéder a ſu vaincre ces obſtacles, & ce motif a été aſſez puiſſant pour entreprendre des travaux très-pénibles malgré l'incertitude du ſuccès.

Itum eſt in viſcera terræ,
Quaſque recondiderat ſtygiiſque admoverat umbris,
Effodiuntur opes, irritamenta malorum.

On a vû dans l'*article* MINE, *minera*, qui précede, que les métaux ne ſe préſentent que rarement ſous la forme qui leur eſt propre; ils ſont le plus communément minéraliſés, c'eſt-à-dire maſqués, & pour ainſi dire rendus méconnoiſſables par les ſubſtances avec leſquelles ils ſont combinés; *voyez* MINÉRALISATION. Il faut donc de l'expérience & des yeux accoûtumés pour diſtinguer les ſubſtances qui contiennent des métaux; en effet, ce ne ſont point celles qui ont le plus d'éclat qui ſont les plus riches, ce ſont ſouvent des maſſes informes qui renferment les métaux les plus précieux, d'où l'on voit que les travaux pour l'exploitation des *mines* ſuppoſent des connoiſſances préliminaires qui doivent être très-étendues, puiſqu'elles ont pour objet toutes les ſubſtances que la terre renferme dans ſon ſein. *Voyez* MINÉRALOGIE. Parmi ces connoiſſances, une des plus importantes eſt celle de la nature des terreins où l'on peut ouvrir des *mines* avec quelque apparence de ſuccès.

C'eſt ordinairement dans les pays de montagnes, & non dans les pays unis, qu'il faut chercher des *mines*. Les Minéralogiſtes ont obſervé que les hautes montagnes, qui s'élevent bruſquement & qui ſont compoſées d'un roc très-dur, ne ſont point les plus propres pour l'exploitation des *mines*; lorſque par haſard on a rencontré un filon métallique dans une montagne de cette nature, on a beaucoup de peine à le ſuivre, & ſouvent il n'eſt pas d'une grande étendue. D'un autre côté, les terreins bas ſont trop expoſés aux eaux, dont on a beaucoup de peine à les débarraſſer. On donne donc la préférence, quand on le peut, aux montagnes ou aux terreins qui s'élevent en pente douce, & qui retombent de la même maniere; le travail y devient plus facile, & peut être plus long-tems continué.

Mais la découverte d'un terrein commode ne ſuffit point; il faut que les eſpérances ſoient fortifiées par d'autres circonſtances & par un grand nombre d'indications. Avant que de ſonger à établir des *mines* dans un pays, il faut s'aſſurer ſi le terrein contient des filons ou des veines métalliques; les perſonnes verſées dans la Minéralogie ont obſervé que pluſieurs ſignes pouvoient concourir à annoncer leur préſence.

D'abord les endroits des montagnes où il ne vient que très-peu d'herbe, où les plantes ne croiſſent que foiblement, où elles jauniſſent promptement, où les arbres ſont tortueux & demeurent petits, ſemblent annoncer des filons. On obſerve pareillement les terreins où l'humidité des pluies, des roſées diſparoît promptement, & où les neiges fondent avec le plus de célérité. On peut s'aſſurer par la vûe & par l'odorat des endroits d'où il part des exhalaiſons minérales, ſulphureuſes & arſénicales; tous ces ſignes extérieurs, quoique ſouvent trompeurs, commencent déja à faire naître des eſpérances. On conſidere enſuite la couleur des terres, celles qui ſont métalliques ſont aiſées à diſtinguer; quelquefois elles ſont chargées de fragmens de *mines*, qui ont été détachés par les torrens des filons du voiſinage. Les ſables des rivieres des environs doivent encore être examinés; ſouvent ils contiennent des parties minérales & métalliques, qui ont été entraînées par les ruiſſeaux & par les torrens. On peut regarder au fond des ravins, pour voir quelle eſt la nature des pierres & des ſubſtances que les fontes des neiges & les pluies d'orage arrachent & entraînent. Il eſt encore important d'examiner la nature des eaux qui ſortent des montagnes, pour voir ſi elles ſont chargées de ſels vitrioliques; & l'on conſidérera leur odeur, les dépôts qu'elles font, Quoique tous ces ſignes ſoient équivoques, lorſqu'ils ſe réuniſſent, ils ne laiſſent point de donner beaucoup de probabilité qu'un terrein renferme des *mines*.

Nous ne parlerons point ici de la baguette divinatoire, dont on a la foibleſſe de ſe ſervir encore dans quelques pays pour découvrir les *mines*; c'eſt un uſage ſuperſtitieux, dont la ſaine phyſique a déſabuſé depuis longtems. *Voyez* BAGUETTE DIVINATOIRE.

On pourra ſe ſervir avec beaucoup plus de certitude & de ſuccès, d'un inſtrument au moyen duquel dans de certains pays on peut percer les roches & les terres à une grande profondeur; c'eſt ce qu'on appelle *la ſonde des mines*. *Voyez* SONDE. On en verra la *figure dans les Planches de Minéralogie*, qui repréſentent le travail des *mines* de charbon de terre.

Mais

Mais ſi l'on veut établir le travail des *mines* dans un pays où l'on ſait par tradition, & par les monumens hiſtoriques, qu'il y en a déjà eu anciennement, on pourra opérer avec plus de ſureté; ſur-tout ſi l'on découvre des débris, des ſcories & des rebuts d'anciens travaux: alors on ſaura plus certainement à quoi s'en tenir, que ſi on alloit inconſidérément ouvrir des *mines* dans un canton qui n'a point encore été fouillé.

Quelquefois les *mines* ſe montrent même à la ſurface de la terre, parce que leurs filons étant peu profonds, ont été dépouillés par les eaux du ciel qui ont entraîné les terres ou les pierres qui les couvroient; ou parce que les tremblemens de la terre, les affaiſſemens des montagnes & d'autres accidens, les ont rompus & mis à nud.

Il faudra encore faire attention à la nature de la roche & des pierres dont ſont compoſées les montagnes où l'on veut établir ſes travaux. Une roche briſée & non ſuivie rendroit le travail couteux & incommode, par les précautions qu'il faudroit prendre pour la ſoutenir & pour l'empêcher d'écrouler; joignez à cela que les roches de cette nature fourniſſant des paſſages continuels aux eaux du ciel, détruiſent peu-à-peu les filons de *mines* qui peuvent y être contenus.

On conſidérera auſſi la nature des pierres & des ſubſtances qui accompagnent les *mines* & les filons. Les Minéralogiſtes ont trouvé que rien n'annonçoit plus ſûrement un minerai d'une bonne qualité, que la préſence de la pierre appellée *quartz*, qu'un ſpath tendre, la blende, quand elle n'eſt point trop ferrugineuſe, une terre fine, tendre & onctueuſe, que les Allemans nomment *beſteg*, ainſi que les terres métalliques & atténuées qui rempliſſent quelquefois les fentes des rochers, & que l'on connoît ſous le nom de *guhrs*.

C'eſt dans les filons, c'eſt-à-dire dans ces veines ou canaux qui traverſent les montagnes en différens ſens, que la nature a dépoſé les richeſſes du regne minéral. Nous avons ſuffiſamment expliqué leurs variétés, leurs dimenſions, leurs directions, leurs inclinaiſons & les autres circonſtances qui les accompagnent, à l'article FILONS, auquel nous renvoyons le lecteur. On a auſſi développé dans l'article MINE (*minera*), les idées les plus probables ſur leur formation; nous ne répéterons donc pas ici ce qui a été dit à ce ſujet, nous nous contenterons de faire obſerver qu'il ne faut point toujours ſe flatter de trouver une *mine* d'une même nature dans toutes les parties d'une montagne ou d'un filon; ſouvent elle change, totalement quelquefois: lorſqu'on aura commencé par trouver du fer, en continuant le travail, on rencontrera de l'argent ou des *mines* de plomb. Le célebre Sthal rapporte, dans ſon *Traité du ſoufre*, un exemple frappant des variations des *mines*; il dit qu'à Scheneberg, en Miſnie, on exploitoit avant l'an 1400, une *mine* de fer; à meſure qu'on s'enfonçoit en terre, la *mine* devenoit d'une mauvaiſe qualité; cela força à la fin les intéreſſés d'abandonner cette *mine*. Le travail ayant été repris par la ſuite des tems, on trouva que c'étoit l'argent qui y étoit en abondance, qui nuiſoit à la qualité du fer que l'on tiroit de cette *mine*, & l'on obtint pendant 79 ans une quantité prodigieuſe de ce métal précieux; au bout de ce tems cette *mine* ſe trouva entierement épuiſée, & fit place à du cobalt ou à de l'arſenic. Les Mineurs diſent ordinairement que toute *mine* riche *a un chapeau de fer*, c'eſt-à-dire qu'elle a de la *mine* de fer qui lui ſert de couverture.

Après avoir expoſé quels doivent être les ſignes extérieurs qui annoncent la préſence d'une *mine*, nous allons décrire les différens travaux de leur exploitation, tels qu'ils ſe pratiquent ordinairement. Le premier travail s'appelle *la fouille*, il conſiſte à écarter la terre ſupérieure qui couvre la roche; lorſqu'on eſt parvenu à cette roche, on la creuſe & on la détache avec des outils de fer, des ciſeaux bien trempés, des maillets, des leviers; & quelquefois lorſqu'elle eſt fort dure, on la fait ſauter avec de la poudre à canon. Souvent au bout de tout ce travail on ne rencontre qu'une fente de la montagne, ou une vénule peu riche, au-lieu du filon que l'on cherchoit; comme cela ne dédommageroit point des peines & des frais de l'exploitation, on eſt obligé de recommencer la même manœuvre, ou fouille, dans un autre endroit; & l'on continue de même juſqu'à ce qu'on ait donné ſur le vrai filon. Les ſouverains d'Allemagne, dans la vûe de favoriſer le travail des *mines*, ont accordé de très-grandes prérogatives à ceux qui fouilloient pour découvrir des filons; non-ſeulement on leur donnoit des gratifications conſidérables lorſqu'ils découvroient quelque filon, mais encore on leur accordoit la faculté de fouiller dans les maiſons, dans les jardins, dans les prairies des ſujets, en un mot par-tout, à l'exception des champs enſemencés: & il étoit défendu, ſous peine d'une amende très-conſidérable, de les troubler dans leur travail, ou de s'y oppoſer. Les fouilles qui avoient été faites devoient reſter ouvertes, & il n'étoit point permis de les combler; cela ſe faiſoit pour inſtruire ceux qui pourroient venir enſuite chercher des *mines* aux mêmes endroits.

Après qu'en fouillant, on s'eſt aſſuré de la préſence d'une *mine*, ou d'un filon, on forme des *bures* ou *puits*; ce ſont des trous quarrés, qui deſcendent en terre, ou perpendiculairement ou obliquement: ces puits ont deux côtés plus longs que les deux autres, c'eſt-à-dire forment des quarrés longs. On les revêtit de planches, aſſujetties par un chaſſis de charpente; cela ſe fait pour empêcher l'éboulement des terres & des pierres, qui pourroient bleſſer les ouvriers, & même combler les foſſes: cette opération s'appelle *cuvelage*. Parmi *les Planches de Minéralogie*, on en trouvera une qui repréſente une coupe d'un ſouterrain de *mine*; on y verra des puits revêtus de la maniere qui vient d'être décrite.

Sur la longueur du quarré long qui forme le puits, on prend un eſpace pour y former une cloiſon de planches, pratiquée dans l'intérieur du puits; cette cloiſon ou ſéparation, va d'un des petits côtés à l'autre; elle partage le puits en deux parties inégales: la partie la plus ſpacieuſe eſt deſtinée à la montée & à la deſcente des ſceaux ou paniers que l'on charge du minerai qui a été détaché ſous terre, ou des pierres inutiles dont on veut ſe débarraſſer: la partie la plus étroite eſt deſtinée à recevoir les échelles que l'on place perpendiculairement dans les puits, & qui ſervent aux ouvriers pour deſcendre dans leurs atteliers ſouterrains. On multiplie ces échelles, miſes au bout les unes des autres, en raiſon de la profondeur qu'on veut donner à ſon puits. Directement au-deſſus du puits, on place un tourniquet ou bourique; c'eſt un cylindre garni à chaque extrémité d'une manivelle, autour de ce cylindre s'entortille une corde ou une chaîne, à laquelle ſont attachés les ſceaux ou paniers deſtinés à recevoir le minerai: deux ou quatre ouvriers font tourner ce cylindre. Mais lorſque les fardeaux qu'il faut tirer de la terre ſont trop conſidérables, ou lorſque les puits ſont d'une trop grande profondeur, on ſe ſert d'une machine à moulettes que des chevaux font tourner; c'eſt un arbre ou eſſieu placé perpendiculairement, au haut duquel eſt une lanterne autour de laquelle s'entortille la chaîne de fer, à laquelle ſont attachés les ſceaux ou paniers: cette chaîne eſt ſoutenue par deux cylindres, ou par des poulies qui la conduiſent directement au-deſſus du puits. Des chevaux font tourner cette machine qui eſt repréſentée dans la *figure* que repréſente *la coupe d'une mine*; on la couvre d'un angard ou cabanne de planches, pour la garantir des injures de l'air; cet angard ſert en même tems à empêcher la pluie ou la neige de tomber dans le puits.

On forme quelquefois pluſieurs puits de diſtance en diſtance, les uns ſervent à l'épuiſement des eaux, d'autres ſervent à donner de l'air dans le fond des ſouterrains, comme nous aurons occaſion de le faire voir plus loin.

Lorſque le premier puits eſt deſcendu juſques ſur le filon, on forme une eſpece de repos ou de ſalle, afin que les ouvriers puiſſent y travailler à l'aiſe, & l'on creuſe des galeries, c'eſt-à-dire, des chemins ſouterreins qui ſuivent la direction du filon que l'on a trouvé; c'eſt dans ces galeries que les ouvriers détachent le minerai de la roche qui l'enveloppe, & en allant toujours en avant, à force de détacher du minerai ils ſe font un paſſage. Ces galeries doivent être aſſez hautes & aſſez larges pour qu'un homme puiſſe s'y tenir de bout, & y agir librement, pour y faire aller des brouettes, dont on ſe ſert pour tranſporter le minerai juſqu'à l'endroit où on le charge dans les paniers. Pour empêcher que la roche dans laquelle les galleries ont été pratiquées ne s'affaiſſe par le poids de la montagne, on la ſoutient au moyen d'une charpente, c'eſt ce qu'on appelle *étréſillonner*; cela ſe fait de différentes manieres, que l'on peut voir dans la *Planche* qui repréſente *la coupe d'une mine*. Quelquefois même on ſoutient les galeries par de la maçonnerie, ce qui eſt plus ſolide, & diſpenſe des réparations continuelles qu'on eſt obligé de faire aux étais de charpente que l'humidité pourrit très-promptement dans les ſouterrains.

Comme le filon que l'on exploite a quelquefois dans ſon voiſinage des vénules, des fentes & des rameaux remplis de minerai qui viennent s'y rendre, on eſt obligé de faire des boyaux de prolongation aux deux côtés des galeries pour aller chercher ce minerai; on étaye ces boyaux de même que les galeries. On fait auſſi très-ſouvent des excavations ſur les côtés des puits & des galeries, que l'on nomme des *ailes*, afin de détacher les maſſes de minerai

nerai qui peuvent s'y trouver, & pour découvrir les fentes & vénules qui vont aboutir au filon principal.

Lorſque les galeries ont été formées & bien aſſurées, & lorſque le filon a été découvert & dépouillé de la roche qui l'environne, les ouvriers en détachent le minerai; cela ſe fait avec des marteaux pointus des deux côtés, & d'autres outils bien trempés. Quand la roche eſt fort dure, on y fait des trous avec un outil pointu qu'on nomme *fleuret*; on remplit ces trous d'une cartouche ou d'un pétard, auquel on met le feu avec une méche ſoufrée, par-là on fait un effet plus grand & plus prompt que les ouvriers ne pourroient faire à l'aide de leurs outils. Quelquefois pour attendrir la roche, on amaſſe auprès d'elle quelques voies de bois que l'on allume; alors les ouvriers ſortent des ſouterreins, de peur d'être étouffés par la fumée & par les vapeurs dangereuſes que le feu dégage de la *mine*, par ce moyen le feu fait gerſer la roche qui ſe détache enſuite avec plus de facilité; cependant il eſt plus avantageux de ſe ſervir de la poudre à canon, parce que cela évite une perte de tems conſidérable.

Lorſque l'épaiſſeur du filon le permet, on y forme des eſpeces de marches ou de gradins, les uns au-deſſus des autres, & ſur chacun de ces gradins eſt un ouvrier qui eſt éclairé par ſa lampe qui eſt auprès de lui, & qui détache du minerai ſur le gradin qui eſt devant. *Voyez la Planche de la coupe d'une mine*.

Les galeries ſe continuent, tant que l'on voit apparence de ſuivre un filon; il y a dans quelques *mines* de Miſnie où l'on travaille depuis pluſieurs ſiecles, des galeries ou chemins ſouterreins qui ont pluſieurs lieues de longueur, & qui vont d'une montagne à l'autre. On ſent que dans ce cas on eſt obligé de multiplier les puits qui deſcendent de la ſurface de la terre, tant pour tirer le minerai, que pour renouveller l'air & pour épuiſer les eaux.

Comme ſouvent dans une même montagne il y a pluſieurs filons placés au-deſſus les uns des autres, on eſt encore obligé de faire pluſieurs étages de galeries, & l'on forme ſur le ſol de la premiere galerie des puits qui conduiſent à la ſeconde, & ainſi de ſuite en raiſon de la quantité de galeries ou d'étages que l'on a été dans le cas de faire. Il faut obſerver, que ces puits ſouterreins ne ſoient point placés préciſément au-deſſous des premiers, c'eſt-à-dire, de ceux qui deſcendent de la ſurface de la terre; cela incommoderoit les ouvriers qui y travaillent. Ces puits ſont revétus comme les premiers, & ils n'en different qu'en ce qu'ils ne vont point juſqu'au jour. On y place auſſi des tourniquets, & quelques-uns ſervent à l'épuiſement des eaux. On peut ſe faire une idée de leur arrangement, en jettant les yeux ſur la *Planche de la coupe d'une* mine.

Lorſque les *mines* ſont très-profondes, & que les galeries ont été pouſſées à une grande longueur, il deviendroit très-pénible & très-couteux de s'occuper à tirer les pierres inutiles qui ont été détachées de la montagne. Pour éviter ce tranſport, on les jette dans les creux & les cavités qui ont été épuiſées de minerai; quelquefois même on forme des planchers à la partie ſupérieure des galeries pour les recevoir, & l'on a trouvé que ſouvent au bout d'un certain tems, ces pierres briſées avoient repris du corps & étoient devenues chargées de minerai.

Quand les choſes ſont ainſi diſpoſées, il faut ſonger à prévenir ou à remédier aux inconvéniens auſquels les *mines* ſont expoſées. La principale incommodité vient des eaux qui ſe trouvent dans le ſein de la terre, & que les ouvriers font ſortir des réſervoirs ou cavités où elles étoient renfermées, en perçant avec leurs outils les roches qui les contenoient; alors elles ſortent avec violence & quelquefois en ſi grande quantité, que l'on eſt ſouvent forcé d'abandonner l'exploitation des *mines* au moment où leur produit devenoit le plus conſidérable; c'eſt auſſi un des plus grands obſtacles que l'on ait à vaincre, & ce qui conſtitue ſouvent dans les plus fortes dépenſes. On a différens moyens pour ſe débarraſſer des eaux; on pratique ordinairement ſur le ſol des galeries, des eſpeces de rigoles ou de petits canaux qui vont en pente, & qui conduiſent les eaux dans des réſervoirs pratiqués dans des endroits qui ſont au-deſſus du niveau de ceux où l'on travaille; là ces eaux s'amaſſent, & elles en ſont tirées par des pompes miſes en mouvement par des machines à moulettes, tournées par des chevaux à la ſurface de la terre; on multiplie les corps de pompes en raiſon de la profondeur des endroits dont on veut épuiſer les eaux. Ces pompes ou machines ſont de différentes eſpeces; on trouvera leur deſcription à l'*article* POMPES DES MINES.

Rien n'eſt plus avantageux pour procurer l'épuiſement des eaux des *mines*, que de faire ce qu'on appelle une galerie de *percement*. C'eſt un chemin que l'on fait aller en pente, il prend ſa naiſſance au centre de la montagne, & ſe termine dans quelque endroit bas au pié de la montagne, par-là les eaux ſe dégorgent, ſoit dans la plaine, ſoit dans quelque riviere voiſine. Cette voie eſt la plus ſûre pour ſe débarraſſer des eaux, mais on ne peut point toujours la mettre en pratique, ſoit par les travaux immenſes qu'elle exige, ſoit par la poſition des lieux, ſoit par la trop grande profondeur des ſouterreins, qui quelquefois vont beaucoup au-deſſous du niveau des plaines & des rivieres voiſines, d'où l'on voit qu'il faut beaucoup de prudence & d'expérience pour pouvoir lever cet obſtacle. Dans les *mines* d'Allemagne, les entrepreneurs d'un percement ont le neuvieme du minerai, qui ſe détache dans la *mine* qu'ils ont débarraſſée des eaux.

Un autre inconvénient funeſte des *mines* vient du mauvais air qui regne dans les ſouterreins; cet air déja chaud par lui-même, le devient encore plus par les lampes des ouvriers; il eſt dans un état de ſtagnation, & lorſque le ſoleil vient à donner ſur les ouvertures des puits, il regne quelquefois une chaleur inſupportable dans ces ſouterreins. On doit joindre à cela des exhalaiſons ſulfureuſes & arſénicales, ou moufettes qui partent du minerai que l'on détache, & qui ſouvent font périr ſubitement les ouvriers. *Voyez* EXHALAISONS MINÉRALES. Il eſt donc très-important de remédier à ces inconvéniens, & d'établir dans les fonds des *mines* des courants d'air, qui emportent les vapeurs dangereuſes & qui mettent de l'air frais en leur place. Nous avons déja remarqué, que l'on faiſoit pour cela des puits de diſtance en diſtance, mais il eſt important que ces puits ne ſoient point de la même longueur que les autres, parce que s'ils étoient exactement de la même longueur, l'air, qui eſt un fluide ne ſe renouvelleroit point; au lieu qu'en faiſant attention à cette obſervation, les différens puits feront la fonction d'un ſyphon, dans lequel l'eau dont on le remplit ſort par la branche la plus courte, tandis que cette eau reſte ſi les deux branches du ſyphon ſont égales; il en eſt de même de l'air qui eſt un fluide. C'eſt pour cette raiſon que les mineurs aviſés allongent par une trompe de bois un des puits, lorſque la poſition peu inclinée de leurs galeries ne permet pas de rendre la longueur des puits aſſez inégale.

Autrefois on ſe ſervoit auſſi de grands ſoufflets qui pouſſoient de l'air dans les ſouterreins, au moyen de tuyaux dans leſquels ils ſouffloient; mais de toutes les inventions pour renouveller l'air des *mines*, il n'en eſt point de plus ſûre que de placer près de l'ouverture d'un puits un fourneau, au travers duquel on fera paſſer un tuyau de fer, que l'on prolongera dans les ſouterreins par des planches, dont les jointures ſeront exactement bouchées. Par ce moyen, le feu attirera perpétuellement l'air qui ſera dans l'intérieur de la terre, & il ſera renouvellé par celui qui ira y retomber, par les autres puits & ouvertures.

Telle eſt en géneral la maniere dont ſe fait l'exploitation des *mines*; elle peut varier en quelques circonſtances peu importantes dans les différens pays; mais ce qui vient d'être dit ſuffit pour en donner une idée diſtincte. On voit que ce travail eſt très-pénible, très-diſpendieux, ſujet à de grands inconvéniens & très-incertain. Il eſt donc important de ne s'embarquer dans ces dépenſes & ces travaux qu'avec connoiſſance de cauſe, & après avoir peſé mûrement toutes les circonſtances. Le monde eſt plein de faiſeurs de projets qui cherchent à engager les perſonnes peu inſtruites dans des entrepriſes, dont ils ſavent ſeuls tirer du profit. Il vaut mieux ne point commencer à travailler, que de ſe mettre dans le cas d'abandonner ſon travail; il faut débuter avec économie, & ne le faire qu'après s'être aſſuré par des eſſais exacts, de ce qu'on a lieu d'attendre de ſes travaux, *voyez* ESSAI. Cependant il ne faudra point oublier que les travaux en grands de la Métallurgie ne répondent preſque jamais exactement aux produits que l'on avoit obtenus par les eſſais en petit; ces derniers ſe font avec une préciſion que l'on ne peut point avoir dans le travail en grand. Il n'y a qu'un petit nombre de perſonnes qui ſoient vraiment inſtruites dans la ſcience des *mines*, il faut beaucoup de lumieres, de connoiſſances & d'expériences pour y faire les améliorations dont elle eſt ſuſceptible. Le plus grand nombre ne ſuit qu'une routine preſcrite par les prédéceſſeurs. *Voyez* MINÉRALOGIE.

Comme le travail des *mines* doit néceſſairement être ſuivi des travaux de la Métallurgie, on ne doit point entreprendre l'exploitation d'une *mine* ſans avoir examiné ſi le pays où l'on eſt fournira la quantité de bois néceſſaire, tant pour les charpentes des ſouterreins qui demandent ſouvent à être renouvellées, que pour les travaux des fonderies qui en conſument une quantité très-conſidérable: on ſent que l'entrepriſe deviendroit trop coûteuſe s'il falloit faire venir le bois de loin. Il n'eſt

pas

pas moins important de voir ſi l'on trouvera dans ſon voiſinage, des rivieres, des ruiſſeaux, parce que l'on a beſoin d'eau pour les lavoirs, les boccards, pour faire aller les ſoufflets des fonderies, & même pour faire aller les pompes qui tirent les eaux des ſouterreins; cela épargne la main-d'œuvre.

Si l'exploitation des *mines* eſt une entrepriſe ruineuſe lorſqu'elle ſe fait trop légerement, elle eſt très-avantageuſe lorſqu'elle ſe fait avec connoiſſance de cauſe. Perſonne n'ignore les revenus immenſes que les *mines* produiſent à la maiſon électorale de Saxe, à la maiſon de Brunſwick & à la maiſon d'Autriche, ſans compter un grand nombre d'autres princes d'Allemagne, qui en tirent des profits très-conſidérables. C'eſt par ces motifs que les ſouverains d'Allemagne ont donné une attention particuliere à cette branche importante du commerce de leurs états; ils s'intéreſſent ordinairement eux-mêmes dans les entrepriſes des *mines*, & ils ont établi des colléges ou des conſeils uniquement deſtinés à veiller non-ſeulement à leurs propres intérêts, mais encore à ceux des compagnies qui font l'exploitation des *mines*. Ils ont accordé de très-grands privileges pour exciter & encourager ces travaux ſi pénibles & ſi coûteux; ils n'ont point cru faire une grace à leurs ſujets en leur permettant de ſe ruiner, & ils ne leur accordoient pas des conceſſions pour un tems limité, méthode très-propre à empêcher qu'on ne faſſe de grandes entrepriſes en ce genre, parce que ce n'eſt ſouvent qu'au bout d'un grand nombre d'années de travaux inutiles que l'on trouve enfin la récompenſe de ſes peines. Il ſeroit à ſouhaiter que la France ouvrant les yeux ſur ſes véritables intérêts, remediât à ce que ſes ordonnances ont de défectueux à cet égard; elle mettroit par-là ſes ſujets à portée de travailler à l'exploitation des *mines*, que l'on trouveroit en abondance ſi l'on étoit encouragé à les chercher; cela fourniroit des reſſources à des provinces qui n'ont d'ailleurs point de commerce ni de débouché pour leurs denrées, & qui abondent de bois dont elles ne peuvent trouver le tranſport. Schrœder a regardé le travail des *mines* comme une choſe ſi avantageuſe pour un état, qu'il ne balance point à dire qu'un prince doit les faire exploiter dans ſon pays même ſans profit, parce que par-là il occupe un grand nombre de bras qui demeureroient oiſifs, il occaſionne une circulation de l'argent parmi ſes ſujets, il ſe fait une conſommation des denrées, & il s'établit des manufactures & du commerce. Comme depuis quelques années on a envoyé des jeunes gens en Saxe & dans les *mines* de Hongrie pour s'inſtruire dans les travaux de la Minéralogie & de la Métallurgie, il paroît que le gouvernement a deſſein de s'occuper de cette partie ſi importante du commerce, & l'on doit ſe flatter qu'il mettra à profit les lumieres qui ont été acquiſes par les perſonnes qu'il a fait voyager dans cette vue.

Quand on veut établir des *mines* dans un pays où l'on n'en a point encore exploités, il eſt à propos de faire venir, à force d'argent, des ouvriers d'un pays où ces travaux ſont cultivés; les habitans apprendront d'eux la maniere dont il faut opérer, & peu-à-peu on ſe met en état de ſe paſſer des étrangers. Il faut auſſi que le ſouverain encourage les travailleurs par des franchiſes & des privileges qui leur faſſent fermer les yeux ſur les dangers qui accompagnent la profeſſion de mineur & ſur la dureté de ce travail. En effet, le travail des *mines* étoit un ſupplice chez les Romains; la ſanté des ouvriers eſt ordinairement très-expoſée, ſur-tout dans les *mines* arſénicales, où il regne des exhalaiſons empoiſonnées. Ceux qui travaillent en Saxe dans les *mines* de cobalt, ne vivent point long-tems; ils ſont ſujets à la phthiſie & à la pulmonie, cela n'empêche point les enfans de courir les mêmes dangers que leurs peres, & de paſſer la plus grande partie de leur vie enterrés tout vivans dans des ſouterreins où ils ſont privés de la lumiere du jour, & continuellement en péril d'être noyés par les eaux, d'être bleſſés par l'écroulement des rochers, par la chute des pierres & par une infinité d'autres accidens. En 1687 la fameuſe montagne de Hoppaberg en Suede écroula tout d'un coup, parce que les grandes excavations qu'on y avoit faites, furent cauſe que les piliers qu'on avoit laiſſés ne purent plus ſoutenir le poids de la montagne: par un grand bonheur ce déſaſtre arriva un jour de fête, & perſonne ne ſe trouva dans les ſouterreins qui renfermoient ordinairement pluſieurs milliers d'ouvriers. Comme en Suede on a ſenti l'importance dont le travail des *mines* étoit pour ce royaume, on n'a rien omis pour adoucir la rigueur du ſort des mineurs; ceux qui ont eu le malheur d'être bleſſés, ou d'être mis hors d'état de travailler, ſont entretenus aux dépens de l'état, dans un hôpital fondé en 1696, & on leur donne 18 thalers par mois. *Voyez* Nauclerus, *de fodinis cuprimontanis*.

La Providence a répandu des *mines* dans preſque toutes les parties de notre globe, il y a peu de pays qui en ſoient entierement privés; mais certains métaux abondent plus dans quelques contrées que dans d'autres.

En Europe les *mines* les plus connues ſont celles de Suede, ſur-tout pour le cuivre & le fer; le travail s'y fait avec le plus grand ſoin, & attire toute l'attention & la protection du gouvernement. La *mine* d'Adelfors donne de l'or. La Norwege a auſſi des *mines* que le roi de Danemark, actuellement regnant, paroît vouloir faire travailler. La Ruſſie & la Sibérie ont un grand nombre de *mines*, dont quelques-unes ont été miſes en valeur par les ſoins de Pierre le grand. Suivant le rapport de M. Gmelin, la plûpart des *mines* de Sibérie ont cela de particulier, qu'elles ſe trouvent à la ſurface de la terre, au lieu que dans preſque tous les autres pays, elles ne ſe rencontrent qu'à une certaine profondeur ſous terre. La Pologne contient ſur-tout des *mines* inépuiſables de ſel gemme, ſans compter celle des pluſieurs métaux.

L'Allemagne eſt depuis pluſieurs ſiecles renommée par ſes *mines*, & par le grand ſoin avec lequel on les travaille. C'eſt de ce pays que nous ſont venues toutes les connoiſſances que nous avons ſur les travaux des *mines* & de la Métallurgie. Tout le monde connoît les fameuſes *mines* du Hartz, appartenantes à la maiſon de Brunſwick. Les *mines* de Miſnie ſe travaillent avec le plus grand ſoin. Albinus rapporte dans ſa *Chronique des* mines *de Miſnie*, *pag.* 30 qu'en 1478 on découvrit à Schneeberg un filon de *mine* d'argent, ſi riche, que l'on y détacha un morceau d'argent natif, ſur lequel le duc Albert de Saxe dîna dans la *mine* avec toute ſa cour, dont on tira 400 quintaux d'argent. La Bohême a des *mines* d'étain & d'autres métaux. La Carniole & la Styrie ont des *mines* de mercure, de fer, de plomb, *&c.* La Hongrie & la Tranſilvanie ont des *mines* d'or très-abondantes.

La Grande-Bretagne étoit fameuſe dans l'antiquité la plus reculée par ſes riches *mines* d'étain, ſituées dans la province de Cornouailles; elle ne l'eſt pas moins par ſes *mines* de charbon-de-terre; on y trouve auſſi du plomb, du fer & du cuivre. Malgré ces avantages, les Anglois ne nous ont donné aucun ouvrage digne d'attention ſur les travaux de leurs *mines*.

La France poſſede auſſi un grand nombre de *mines*; mais juſqu'à préſent elle ne s'eſt encore occupée que très-foiblement de cette partie de ſes richeſſes: cependant on travaille avec beaucoup de ſoin les *mines* de plomb de Pompéan en Baſſe-Bretagne. Celles de ſaint-Bel & de Cheſſy en Lyonnois, s'exploitent avec ſuccès. On pourroit tirer un plus grand parti qu'on ne fait de celles qui ſont dans les Pyrénées. Pline dit qu'il ſe trouvoit de l'or très-pur dans les Gaules. On a travaillé pendant aſſez long-tems à ſainte-Marie-aux Mines; mais l'exploitation en paroît entierement ceſſée depuis quelques années. Quant aux *mines* de fer, on les exploite très-bien en Bourgogne, dans le Nivernois, en Berry, en Champagne, dans le Perche, *&c.*

L'Eſpagne étoit autrefois très-renommée par ſes *mines* d'or & d'argent; ſuivant le rapport de Strabon, de Tite-Live, & de Pline, les Carthaginois & les Romains en ont tiré des richeſſes immenſes. Ces *mines* ſont entierement inconnues aujourd'hui; celles de l'Amérique ont fait perdre de vue les tréſors que l'on avoit à ſa portée. Actuellement on ne travaille avec ſuccès en Eſpagne, que la *mine* de cinabre d'Almaden, bourg de la Manche. En Catalogne on trouve des *mines* de cuivre & de ſel gemme, & en Biſcaye on trouve des *mines* de fer, dont on vante beaucoup la qualité. On dit qu'en Aragon, près d'Aranda, il ſe trouve une *mine* de cobalt d'une qualité ſupérieure à tous les autres.

L'Aſie renferme des *mines* d'or & de pierres précieuſes très-abondantes; c'eſt ſur-tout l'Inde qui contient des tréſors inépuiſables en ce genre. Il y a tout lieu de croire que c'eſt dans l'Inde que l'on doit placer l'*ophir*, d'où l'Ecriture-ſainte nous dit que Salomon tiroit une ſi grande quantité d'or. En effet, M. Poivre, voyageur éclairé, qui a été dans ces pays, nous apprend que les Indiens donnent encore aujourd'hui en leur langue le nom *d'ophir* à toute *mine* d'or. Le Japon renferme beaucoup d'or & de cuivre de la meilleure qualité. Les diamans & les pierres précieuſes ſe trouvent dans les royaumes de Golconde, de Pégu, de Biſnagar, de Siam, *&c.* On rencontre auſſi de très-grandes richeſſes dans les îles de Sumatra, de Ceylan, *&c.*

Les parties de l'Afrique qui ſont connues, fourniſſent une grande quantité d'or. On en trouve abondamment

dans

dans le Sénégal, ſur la côte de Guinée, au royaume de Calam & de Congo, *&c.* On regarde les royaumes d'Ethiopie, d'Abyſſinie & de Sofala, comme très-riches en or. Dans la plûpart de ces pays, l'or ſe trouve à la ſurface de la terre, & l'on ne ſe donne point la peine de fouiller dans les montagnes pour le tirer.

Perſonne n'ignore combien l'Amérique a ouvert un vaſte champ à la cupidité des Eſpagnols, qui ont fait la découverte de cette partie du monde, ſi long-tems inconnue aux Européens. Le Pérou, le Potoſi & le Mexique ont mis leurs conquérans en poſſeſſion de tréſors immenſes, qu'une mauvaiſe politique a diſſipés avec plus de promptitude qu'ils n'avoient été acquis. Ces richeſſes ſont devenues funeſtes à leurs poſſeſſeurs, par les colonies nombreuſes qu'ils ont fait ſortir de l'Eſpagne; par-là elle eſt devenue déſerte & inculte, & ſes habitans ſe ſont plongés dans l'indolence & l'oiſiveté.

Aujourd'hui les *mines* du nouveau monde, quoique beaucoup moins abondantes qu'autrefois, fourniſſent encore des richeſſes très-conſidérables aux Eſpagnols, qui les répandent parmi les autres nations, dont leur indolence les a rendus dépendans pour preſque tous les beſoins de la vie. On peut en dire autant des Portugais; ils ne ſemblent tirer l'or & l'argent du Bréſil & des Indes orientales, que pour enrichir les Anglois, dont, faute de manufactures, ils ſont devenus les facteurs. Ces deux peuples ſont une preuve bien frappante que ce n'eſt point l'or ſeul qui peut rendre un état puiſſant & redoutable. Une nation active & libre finit toujours par dépouiller celles qui n'ont que des richeſſes. (—)

MINE, (*Géog.*) partie de la terre où ſe forment les métaux, les minéraux, & même les pierres précieuſes. L'on ſait aſſez qu'il y a des *mines* d'or, d'argent, de cuivre, de fer, d'étain, de plomb & autres; des *mines* d'antimoine, de ſoufre, d'alun, de vitriol, de cinnabre, d'arſenic, & autres; enfin des *mines* de diamans, d'émeraudes, de rubis, de topazes, de cornalines, & d'autres pierres précieuſes, orientales & occidentales.

Comme les *mines* appartiennent à la Géographie, c'eſt à elle en parcourant la terre, à les indiquer, à en donner des cartes & des liſtes; mais on manque encore de bons mémoires pour remplir cette tâche. Voici donc ſeulement les noms de quelques-unes de ces *mines*, dont je ne puis faire ici qu'une nomenclature auſſi courte que ſeche.

Almaden. Mine de vif-argent en Eſpagne, dans l'Andalouſie, qui rapporte au roi tous les ans près de deux millions de livres, & la perte de bien des hommes.

Alſace. Mines de cette province, dont on a parlé au mot ALSACE.

Andacoll. Mines d'or & d'argent dans l'Amérique méridionale, au Chili, à dix lieues vers l'eſt de la ville de Coquimbo. Ces *mines* ſont ſi abondantes, qu'elles pourroient occuper trente mille hommes. Les habitans prétendent que la terre eſt oréadice, c'eſt-à-dire que l'or s'y forme continuellement; il eſt de vigt-deux à vingt-trois carats, & l'on y travaille toujours avec profit quand l'eau ne manque pas.

Bambouc. Le pays de Bambouc en Afrique abonde en *mines* d'or; mais les negres n'ont aucune connoiſſance ni de la fécondité ou ſtérilité des terres qui peuvent produire de l'or, ni de l'art d'exploiter les *mines*. Leurs recherches ſe terminent à ſept ou huit piés de profondeur en terre: & dès qu'ils s'apperçoivent qu'une *mine* menace de s'ébouler, au lieu de l'étayer ils la quittent. Ils ſont ſages de penſer ainſi.

Biſcaye. La Biſcaye, province d'Eſpagne, abonde en *mines* de fer.

Biſnagar. Auprès de cette ville, dans les états du grand-mogol, ſont des *mines* célebres de diamans, dans les montagnes voiſines; & les diamans qu'on en tire ſont les meilleurs qu'on porte en Europe.

Bleyberg. Mine de plomb dans la haute Carinthie. On a travaillé à cette *mine* pendant plus de mille ans. Les puits en ſont très-profonds; mais la neige des montagnes y eſt fort redoutable quand elle vient à fondre.

Bohcne. Mine de ſel en Pologne à dix lieues de Cracovie. On le tire comme la pierre des carrieres, à la lueur des chandelles ou des flambeaux.

Le Brezil. On ſait aſſez combien ce vaſte pays de l'Amérique méridionale eſt fécond en *mines* de diamans, de rubis & de topazes.

Candi. Ce royaume dans l'île de Ceylan, a des *mines* d'or, d'argent, & de pierres précieuſes, auxquelles le roi ne permet pas qu'on travaille.

Carthagene. On trouve dans le voiſinage de cette ville d'Eſpagne, au royaume de Murcie, des *mines* d'alun d'une grande fécondité.

Caſtamboul. Mines de cuivre très-abondantes dans la Natolie, à dix journées de Tocat, du côté d'Angora.

Cerro de ſancta Innès. Montagne qui fait partie de la Cordelliere, remarquable par ſes *mines* d'aimant, dont elle eſt preſque toute compoſée.

Chemnitz. Mines d'argent en Miſnie auprès de la ville de Chemnitz. Elles ſont fameuſes, & appartiennent à l'électeur de Saxe.

La Chine. Pays riche en *mines* de toutes ſortes de métaux & de minéraux; mais la loi défend d'ouvrir les *mines* d'or & d'argent.

Chemnitz. Mines d'or en Hongrie, au voiſinage de la ville de Chemnitz. Il y a plus de 1100 ans qu'on y travaille. Cette *mine* a neuf milles anglois de longueur, & juſqu'à 170 braſſes de profondeur. On trouve encore dans les montagnes de Chemnitz une célebre *mine* de vitriol, qui a 80 braſſes de profondeur.

Congo. Le royaume de Congo dans l'Ethiopie occidentale, a des mines d'or qui enrichiroient ſes rois, s'ils n'aimoient mieux les tenir cachées, de peur d'attirer chez eux les étrangers qui viendroient les égorger, pour ſe rendre maîtres des ſources de ce précieux métal une fois connues.

Copiapo. Mines d'or de l'Amérique méridionale au Chili, découvertes au milieu du dernier ſiecle. Comme leur richeſſe y a attiré du monde, on a pris les terres des Indiens ſous prétexte d'établir ceux qui valoir ces *mines*.

Coquimbo. Mines de cuivre dans l'Amérique méridionale au Chili, à trois lieues N. E. de Coquimbo. Ces *mines* fourniſſent depuis long-tems les batteries de cuiſine à preſque toute la côte du Chili & du Pérou.

Cordilliere. La montagne de la Cordilliere dans l'Amérique méridionale au Chili, a entr'autres minéraux des *mines* du plus beau ſoufre qu'il y ait au monde; on le tire tout pur, ſans qu'il ait preſque beſoin d'être manié.

Cornouaille. Le pays de Cornouaille en Angleterre abonde en *mines* d'étain, qui eſt le plus beau & le plus parfait de l'univers.

L'île de l'Elbe ſur la côte de Toſcane, a des *mines* de fer abondantes, mais faute de bois, il faut porter la matiere ailleurs pour la travailler.

Le Frioul. En Italie dans l'état de Veniſe, il a dans ſes montagnes des *mines* précieuſes de vif-argent. *Voyez* IDRIA.

Glashitten. Mine d'or en Hongrie à quelques lieues de Chemnitz. Cette *mine* étoit très-riche, mais on l'a perdue, & on n'a pas pu en retrouver l'entrée.

Guancavelica Mine de vif-argent en Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audiance de Lima, à 60 lieues de Piſco. *Voyez* GUANCAVELICA.

Guingui-Faranna. Mine d'or en Afrique, au royaume de Combre-Gondon, près de la riviere de Falême. C'eſt un endroit tout ſemé pour ainſi dire de *mines* d'or, à ce que prétend le P. Labat.

Le Hainaut. Ce pays abonde en *mines* de charbon de terre & de fer, qui n'eſt pas d'une quantité inférieure à celui de Suede.

La Hongrie. Ce pays ne manque pas de *mines* d'or, d'argent, & de vif-argent, aſſez abondantes.

Le Japon. On trouve dans ce vaſte royaume des *mines* d'or conſidérables, mais ſur-tout de cuivre & de ſoufre: l'empereur s'attribue un droit abſolu ſur toutes les *mines* de ſon empire.

Kabia-Gora. Mine d'un ſoufre admirable en Ruſſie, ſur la route de Moſcou à Aſtracan, auprès de Samara, à l'oueſt du Volga.

Lipes. Mines d'argent dans l'Amérique méridionale au Pérou, environ à 70 lieues de Potoſi. Elles fourniſſent beaucoup d'argent depuis long-tems.

Maſulipatan. Cette ville des états du Mogol a dans ſon voiſinage une *mine* très riche en diamans.

Pachuca. Mine de l'Amérique ſeptentrionale au Méxique, à environ ſix lieues de México. Il y a dans cet endroit quantité de diverſes *mines*; les unes ſont exploitées, les autres en réſerve, & d'autres abandonnées.

Le Pérou. Tout le monde ſait que ce royaume abonde en *mines* d'or & d'argent. On trouve une *mine* de ſel inépuiſable à 18 milles de Lima.

Phiruſcou. Mine de Turquoiſe en Perſe, à quatre journées de Méched.

Saint-Chriſtofle de Lampanguy. Montagne de l'Amérique méridionale au Chili, à 80 lieues de Salparaiſo, féconde en pluſieurs ſortes de *mines*. L'or de cette montagne eſt de 21 à 22 carats.

Sicile. La Sicile a des *mines* de fer, d'alun, de vitriol, de ſalpètre & de ſel, qui renaît à meſure qu'on le tire.

Side-

Siderocaps. *Mine* d'or très-riche en Europe, dans la Jamboli. Elle appartient au grand-ſeigneur.

Sierra Morena. *Mines* d'argent en Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, au pié de la montagne.

La Siléſie. Ce pays a des *mines* de pierres précieuſes de différentes eſpeces, mais toutes tendres.

La Suede. Ses *mines* de fer & de cuivre ſont ſi abondantes, qu'on aſſure qu'elles pourroient fournir preſque toute l'Europe de ces deux métaux. Elles ſont principalement dans les pays de Gotland & de Vermland.

Tamba-Aoura & *Netteco*. *Mines* d'or en Afrique au pays des Mandingues, ſur le Sanon, à 30 lieues E. de la riviere de Falème. Ces *mines* ſeroient d'une richeſſe ſurprenante pour un peuple qui ſauroit les exploiter.

Tortoſe. *Mines* d'argent, de fer & de jaſpe, en Eſpagne, dans la Catalogne, au territoire de Tortoſe.

Valparaiſo. *Mine* d'or dans l'Amérique méridionale au Chili; mais comme les eaux y manquent en été, on ne peut y travailler que quelques mois de l'année.

Velika. Grande *mine* de ſel en Pologne, à deux lieues de Cracovie. M. le Laboureur en a fait une deſcription fabuleuſe.

Viſapour. La ville de Viſapour en Carnate, dans les états du Mogol, a dans ſon voiſinage des *mines* de diamans de la plus grande beauté. Le grand Mogol les fait travailler pour ſon compte.

Uluk-Tag. Montagne d'Aſie aux frontieres de la Ruſſie & de la Sibérie. Ses *mines* produiſent le meilleur fer de Ruſſie, & peut-être du monde. On le connoît ſous le nom de *fer de Sibérie*. (*D. J.*)

Mine, (*Art milit.*) par *mine* on entend dans l'art militaire, une eſpece de galerie ſouterreine que l'on conſtruit juſque ſous les endroits qu'on veut faire ſauter, & au bout de laquelle on pratique un eſpace ſuffiſant pour contenir toute la poudre néceſſaire pour enlever ce qui eſt au-deſſus de cet eſpace.

Le bout de la galerie ou l'eſpace où l'on met la poudre pour charger la *mine*, ſe nomme la *chambre*, ou le *fourneau de la mine*.

L'objet des *mines* eſt donc de faire ſauter ce qui eſt au-deſſus de leur chambre. Pour cela, il faut que la poudre qui y eſt renfermée, trouve plus de facilité à faire ſon effort de ce côté que vers la galerie; autrement elle ne pourroit enlever la partie ſupérieure du fourneau.

Pour obliger la poudre à faire ſon effort par la partie ſupérieure de la chambre de la *mine*, on remplit une partie de la galerie de maçonnerie, de faſcines, de pierres, & de pieces de bois, de diſtance en diſtance, qui s'arboutent les unes & les autres, *&c.* On met le feu à la *mine* par le moyen d'un long ſac de cuir appellé *ſauciſſon*, qui va depuis l'intérieur de la chambre de la *mine* juſqu'à l'ouverture de la galerie, & même au-delà; & afin que la poudre n'y contracte point d'humidité, on le met dans une eſpece de petit canal de bois appellé *auget*. Le diametre du ſauciſſon eſt d'environ un pouce & demi.

Le feu étant mis au ſauciſſon, ſe communique à la chambre de la *mine*; la poudre y étant enflammée, fait effort de tous côtés, pour donner lieu à la dilatation dont elle eſt capable; & trouvant par-tout une plus grande réſiſtance que vers le haut de la chambre de la *mine*, elle fait ſon effort vers la partie ſupérieure, & elle l'enleve avec tout ce qui eſt deſſus.

Obſervations & principes pour le calcul des mines. Pour que la *mine* produiſe l'effet qu'on s'en propoſe, il faut qu'elle ſoit chargée d'une quantité de poudre ſuffiſante. Une trop petite charge ne feroit que donner un petit mouvement aux terres ſans les enlever; & même cette charge pourroit être ſi petite qu'elle ne leur en donneroit qu'un inſenſible qui ne ſe communiqueroit point du-tout à la partie extérieure ou à la ſurface du terrein. D'un autre côté, cette charge trop forte feroit employer de la poudre inutilement, & cauſer quelquefois plus d'ébranlement & de déſordre que l'on n'en deſire. Pour éviter tous ces inconvéniens, il faut ſavoir:

La quantité de poudre néceſſaire pour enlever un pié cube de terre. Il y a des terres de différentes ſortes, les unes plus lourdes & les autres plus légeres; les unes ſont tenaces & les autres dont les parties peuvent être plus aiſément ſéparées. Il eſt beſoin de connoître ce qu'il faut de poudre pour enlever un pié cube de chacune de ces eſpeces de terre.

Il faut connoître le ſolide de terre que la poudre enlevera, & toiſer ſa ſolidité pour ſavoir la quantité de poudre dont la *mine* doit être chargée.

Le ſolide de terre que la *mine* enleve, ſe nomme ſon *excavation*; & l'eſpece de creux qu'il laiſſe dans l'endroit où il a été enlevé, ſe nomme *l'entonnoir de la mine*, nom qui lui a été donné à cauſe de ſon eſpece de reſſemblance avec l'inſtrument que nous appellons *entonnoir*.

C'eſt de l'expérience que l'on peut prendre les connoiſſances dont nous venons de parler. Elle ſeule peut apprendre quelle eſt la quantité de poudre néceſſaire pour enlever un certain poids, de même que la figure de l'entonnoir de la *mine*, ou ce qui eſt la même choſe, du ſolide qu'elle fait ſauter.

Les différens terreins, ſuivant les auteurs qui ont parlé des *mines*, peuvent ſe rapporter à quatre principaux:

Au ſable fort qu'on appelle auſſi *tuf*.

A l'argille ou terre de potier, dont on fait les tuiles.

A la terre remuée ou ſable maigre.

A la vieille & à la nouvelle maçonnerie;

Le pié cube de tuf peſe 124 livres;

Celui d'argille, 133 livres;

Celui de ſable ou terre remuée, 95 livres.

A l'égard du poids du pié cube de maçonnerie, on ne peut guere le fixer préciſément, parce qu'il dépend de la nature des différentes pierres qui y ſont employées.

On prétend que, pour enlever une toiſe cube de ſable ou tuf en terre ferme, il faut environ 11 livres de poudre.

Que pour enlever une toiſe cube d'argile auſſi en terre ferme, il faut 15 livres de poudre;

Que pour une toiſe cube de ſable ou terre remuée, il faut au-moins 9 livres de poudre;

Et qu'enfin pour une toiſe cube de maçonnerie, il faut 20 ou 25 livres de poudre, ſi la maçonnerie eſt hors de terre, & 35 ou 40 livres, ſi la maçonnerie eſt en fondation.

En ſuppoſant ces expériences faites avec tout le ſoin & toute l'exactitude poſſibles, il n'eſt pas difficile de connoître la quantité de poudre dont on doit charger une *mine*, lorſque l'on connoît la valeur du ſolide de terre qu'elle doit enlever.

Ce ſolide a d'abord été pris par un cône renverſé *AFB*, *Pl. IX. de fortif. fig.* dont la pointe ou le ſommet *F* étoit au milieu de la chambre de la *mine*; enſuite par un cône tronqué, comme *CAfBDC*; mais M. de Valliere, cet officier général ſi célebre par ſa grande capacité dans l'Artillerie, & principalement dans les *mines*, ayant examiné ce ſolide avec plus d'attention, a trouvé que ſa figure différoit un peu du cône tronqué; qu'elle approchoit davantage de celle d'un ſolide courbe appellé *paraboloïde* par les Géometres, & que la chambre ou le fourneau de la *mine* ſe trouvoit un peu au-deſſus de l'excavation; parce que la poudre en s'enflammant, agit auſſi ſur le fond des terres du fourneau, & que par conſéquent elle doit les preſſer ou les enfoncer de quelque choſe.

La coupe ou le profil du paraboloïde formé par l'excavation de la *mine*, eſt la ligne courbe *ADB*, appellée *parabole*; elle eſt de la même nature que celle que décrit une bombe, & en général tout autre corps jetté parallelement ou obliquement à l'horiſon. Le fourneau *C* ſe trouve placé dans un point de l'eſpace enfermé par cette courbe qu'on appelle ſon *foyer*. *Voyez* Parabole & Paraboloïde.

On peut conſidérer le paraboloïde comme une eſpece de cône tronqué dont la partie ſupérieure ſeroit arrondie en forme de calotte, & les côtés un peu en ligne courbe.

Dans pluſieurs expériences qui ont été faites anciennement à Tournay, pour obſerver le ſolide formé par l'excavation des *mines*, on a remarqué que la perpendiculaire *CE*, *Pl. IX. de fortific. fig. 6.* élevée du fourneau à la ſuperficie du terrein, étoit égale au rayon du cercle de la partie extérieure de l'excavation, c'eſt-à-dire de celui de l'ouverture de l'entonnoir. Cette ligne perpendiculaire au-deſſus du fourneau, laquelle exprime la hauteur des terres à enlever, eſt appellée *ligne de moindre réſiſtance*, parce qu'elle repréſente le côté où la poudre trouve la moindre réſiſtance en ſortant du fourneau. On a trouvé auſſi dans les mêmes expériences que le rayon du petit cercle qui répond au fourneau, étoit la moitié du rayon du grand cercle ou de l'ouverture de la *mine*.

La Géométrie fournit des moyens ou des méthodes pour trouver la ſolidité des cônes tronqués, de-même que celles des paraboloïdes. Ainſi ſuppoſant la ligne de moindre réſiſtance connue & l'excavation de la *mine*, un cône tronqué ou paraboloïdé, on trouvera la quantité de toiſes cubes que contient chacun de ces corps, & par conſéquent la poudre dont le fourneau doit être chargé pour les enlever.

Pour rendre ceci plus ſenſible, nous allons l'appliquer à un exemple; & nous ſuppoſerons, pour ſimplifier le

calcul, que l'excavation de la *mine* eſt un cône tronqué. Le peu de différence qu'il y a entre le toiſé du paraboloïde & celui du cône tronqué, fait que l'on peut, ſans erreur bien ſenſible, donner la préférence à celui de ces deux corps dont le toiſé eſt le plus ſimple, & c'eſt le cône tronqué qui a cet avantage.

Soit, *Pl. IX. de fortif. fig.* 7. *F.* le fourneau ou la chambre d'une *mine*; *FC*, la ligne de moindre réſiſtance de 10 piés; *CB*, le rayon du plus grand cercle de l'excavation, égal à la ligne de moindre réſiſtance, & par conſéquent auſſi 10 piés; *FG*, le rayon du plus petit cercle du cône tronqué, égal à la moitié de celui du grand cercle, c'eſt-à-dire de 5 piés.

Cela poſé, pour trouver la ſolidité du cône tronqué *ADGB*, il faut d'abord trouver celle du cône entier *AEB*; & pour cela, il faut connoître ſon axe *EC*; on imaginera une perpendiculaire *GH*, tirée de *G* ſur *CB*, qui ſera parallele à *FC*; & à cauſe des deux triangles ſemblables *CHB*, *ECB*, l'on viendra à la connoiſſance de la ligne entiere *CE*; car l'on aura *HB* eſt à *HG* comme *CB* eſt à *CE*. *HB* eſt la différence de *CB* à *CH* égale *FG*, ainſi *CH* ſera de 5 piés, & par conſéquent auſſi *HB*. *HG* eſt égale à *CF*, ainſi *HG* eſt de 10 piés; enſorte que ſi dans la proportion précédente à la place des lignes *HB*, *HG*, *CB*, on met leur valeur, on aura 5 eſt à 10, comme 10 eſt à *CE*, qu'on trouvera de 20 piés; ſi l'on en ôte *CF* de 10, il reſtera *FE* qui eſt l'axe ou la hauteur du petit cône qui ſera auſſi de 10 piés, on trouvera la ſolidité du cône total en multipliant la ſuperficie du cercle de ſa baſe par le tiers de ſa hauteur *CE*, & l'on aura pour ſa ſolidité 2100 piés cubes. On retranchera de cette ſolidité celle du petit cône, que l'on trouvera être de 262 piés cubes, il reſtera pour la ſolidité du cône tronqué *AD*, *GB*, 1838 piés cubes, c'eſt-à-dire, environ 8 toiſes cubes & demie.

Cela fait, ſi l'on ſuppoſe que pour enlever une toiſe cube de terre, dans laquelle on veut pratiquer la *mine*, il ſoit beſoin de 11 livres de poudre, il faudra multiplier les toiſes de l'excavation par le nombre des livres de poudre qu'il faut pour enlever chaque toiſe, c'eſt-à-dire, que dans cet exemple, il faudra multiplier 8 toiſes & demie par 11, & le produit 93 livres & demie donnera la quantité de poudre dont il faudra charger la *mine* dont il eſt ici queſtion. On augmente cette quantité de quelque choſe, afin que l'effet de la *mine* ſe trouve plutôt plus grand que plus petit, & pour remédier aux différens accidens qui peuvent arriver auſſi à la poudre dans le fourneau & retarder ſon activité.

Si l'on avoit voulu calculer l'excavation de cette *mine*, dans la ſuppoſition du paraboloïde, on auroit trouvé pour ſa ſolidité 1890 piés cubes qui valent huit toiſes trois quarts cubes; c'eſt-à-dire, que cette ſolidité ſe trouveroit environ d'un quart de toiſe plus grand que dans la ſuppoſition du cône tronqué, ce qui n'eſt pas ici un objet fort important.

Lorſque l'on ſait la quantité de poudre dont la *mine* doit être chargée, il faut trouver quelle doit être la grandeur ou la capacité de la chambre de la *mine*: qu'on fait ordinairement de forme cubique.

On peut connoître aiſément cette capacité par le moyen de la Géométrie, & pour cela il faut ſavoir la peſanteur d'un pié cube de poudre. On a trouvé qu'elle étoit d'environ 80 livres; ainſi, lorſqu'une *mine* doit être chargée de 80 livres de poudre, il faut que la chambre ſoit d'un pié cube. On la fait cependant d'environ un tiers plus grande que l'eſpace que doit occuper la poudre; parce que, pour empêcher que la poudre ne contracte de l'humidité dans la chambre ou le fourneau, on la tapiſſe, pour ainſi dire, par-tout de ſacs à terre, de planches, de paille, *&c. Voyez* CHAMBRE & FOURNEAU.

Soit donc la *mine* dont on vient de trouver la charge, pour trouver la capacité de ſa chambre, nous ſuppoſerons qu'aux 93 livres & demi que le calcul a données, on ajoute 7 livres & demi, on aura 100 livres pour ſa charge complete.

Préſentement, ſi 80 livres de poudre occupent un pié cube, 100 livres en occuperont un pié & un quart de pié, ajoutant à cela trois quarts de pié pour les ſacs à terre, la paille & les planches qui doivent être dans la *mine*, on aura 2 piés cubes pour la capacité totale de la chambre. Ainſi il ne s'agit plus que de trouver le côté d'un cube qui contienne 2 piés cubes, qu'on trouve par approximation être d'environ un pié trois pouces. Ainſi donnant pour baſe à la chambre un quarré dont le côté ſoit de cette quantité; & faiſant ſa hauteur auſſi de la même quantité, on aura la chambre de la grandeur demandée. Il eſt bon d'obſerver que l'exacte préciſion n'eſt pas d'une néceſſité abſolue dans ces ſortes de calculs.

On ajoute ici une table calculée par M. de Valliere, qui contient la quantité de poudre dont les *mines* doivent être chargées, depuis un pié de ligne de moindre réſiſtance juſqu'à 40.

Longueur des lignes de moindre réſiſtance.	Charges des mines.		Longueur des lignes de moindre réſiſtance.	Charges des mines.	
Piés.	livres.	onces.	Piés.	livres	onces.
1	000	2	21	868	3
2	0	12	22	998	4
3	2	8	23	1140	10
4	6	0	24	1296	0
5	11	11	25	1558	9
6	20	4	26	1647	12
7	32	2	27	1815	4
8	48	0	28	2058	0
9	68	5	29	2286	7
10	93	12	30	2530	4
11	124	12	31	2792	4
12	162	0	32	3072	0
13	205	15	33	3369	1
14	257	4	34	3680	12
15	316	4	35	4019	8
16	324	0	36	4374	0
17	460	9	37	4758	11
18	546	12	38	5144	4
19	643	0	39	5561	2
20	759	0	40	6000	0

Nous avons obſervé que la poudre en agiſſant également de tous côtés, fait ſon plus grand effort vers celui qui lui oppoſe le moins de réſiſtance. Ainſi on peut la déterminer à agir vers un côté quelconque, en lui donnant plus de facilité à s'échapper par ce côté que par les autres.

Soit figuré, *Pl. IX. de fortif. fig.* 8, la coupe ou le profil d'un rempart de 30 piés de haut; ſi l'on plaçoit la chambre de la *mine* dans les terres du rempart *D*, enſorte que la ligne de moindre réſiſtance *CD* ſe trouvât moindre que la diſtance *BD*, c'eſt-à-dire, que celle du fourneau à la partie extérieure du revêtement; il eſt évident que la *mine* feroit ſon effort vers *C* & non vers *B*. Mais dans l'attaque des places, on les emploie pour détruire les revêtemens où elles font des efforts conſidérables. Il faut donc pour cela que la chambre de la *mine* ſoit placée de maniere à produire cet effet, c'eſt-à-dire comme en *A*, où la diſtance *AB* eſt plus petite que celles de toutes les autres parties extérieures du rempart & du revêtement au fourneau *A*. Nous avons ſuppoſé dans cet exemple la hauteur du revêtement *BK* de 30 piés; ainſi l'on place le fourneau à la diſtance de 12 ou 15 piés du côté extérieur du revêtement; l'effort de la *mine* ſe fera ſelon *HAI*; & comme la partie *I* du terrein réſiſtera à cet effort, il ſe fera totalement vers *BK*, & il renverſera ainſi le revêtement dans le foſſé. On trouvera la quantité de poudre néceſſaire pour produire cet effet, comme nous l'avons indiqué ci-devant, en toiſant le ſolide *HAI*, & en multipliant chaque toiſe de ſa ſolidité par 20 ou 25 qui eſt la quantité de poudre dont il eſt beſoin pour enlever une toiſe cube de maçonnerie. Après quoi l'on réglera auſſi la grandeur de la chambre, relativement à la quantité de poudre qu'elle doit contenir, & à ce qu'on a enſeigné précédemment à ce ſujet.

On voit dans la *Pl. VIII.* n°. 2. c'eſt-à-dire, dans la ſeconde *Pl. VIII. fig.* 12. les différens outils dont ſe ſervent les Mineurs. Voici les noms de ces outils, avec les lettres qui les déſignent dans la planche qu'on vient de citer.

A, ſonde à tarriere de pluſieurs pieces, & vûe de pluſieurs façons.

B, ſonde pour des terres.

C, grandes pinces dont une à pié de chevre.

D, petite pince à main.

E, aiguille pour travailler dans le roc, pour faire de petits logemens de poudre pour enlever des roches, & accommoder des chemins, & faire des excavations dans le roc.

F, drague, vûe de deux côtés.

G, beche.

H, pelle de bois ferrée.

I, maſſe, vûe de deux côtés.

K, maſſette, vûe de deux côtés.

L, marteau de maçon, vû de deux côtés.

M, grelet de travers.

N, grelet, vû de deux côtés.

O, marteau à deux pointes, vû de deux côtés.

P,

P, pic-hoyau, vû de deux côtés.
Q, pic à roc, vû de deux côtés.
R, hoyau.
S, feuille de ſauge, vûe de deux côtés.
T, ciſeaux plats.
V, poinçon à grain d'orge.
X, ciſeau demi-plat, vû de deux côtés.
Y, louchet à faire les rigoles pour les auges: ces louchets ſervent auſſi à faire du gaſon.
Z, plomb avec ſon fouet & ſon chat.
&, équerre de mineur.
a, bouſſolle.
b, chandelier.

Les galeries que font les Mineurs pour aller juſque ſous les endroits que l'on veut faire ſauter, ont communément quatre piés & demi de hauteur, & deux piés & demi ou trois piés de largeur.

Pour que la galerie puiſſe oppoſer la réſiſtance néceſſaire pour empêcher la *mine* d'y faire ſon effet, il faut qu'elle ſoit plus longue que la ligne de moindre réſiſtance du fourneau de la *mine*.

Car ſi l'on ſuppoſe que *B*, *Pl. X. de fortif. fig.* 1. ſoit le fourneau d'une *mine* conſtruite dans le contrefort *A*, & *C* l'entrée de la galerie, vis-à-vis le fourneau *B*; comme ſa longueur *B C* eſt beaucoup moindre que la hauteur des terres & de la maçonnerie au deſſus du fourneau, quelqu'exactement que cette galerie puiſſe être remplie & bouchée, elle n'oppoſera point le même effet que ces terres & cette maçonnerie: ainſi, dans ce cas, la plus grande partie de l'effet de la *mine* ſe fera dans la galerie, ou, comme le diſent communément les Mineurs, la *mine* ſoufflera dans ſa galerie.

Mais ſi, pour faire ſauter la partie du rempart vis-à-vis le point *L* & au-deſſus, on fait l'ouverture de la *mine* en *D* aſſez loin de cette partie, & qu'on y conduiſe la galerie, en la coudoyant, comme de *D* en *E*, de *E* en *F*, de *F* en *G*, *Pl. X. de fortif. fig.* 2. & enfin de *G* en *I*, il eſt évident qu'on pourra alors emplir ou boucher une partie de cette galerie ſuffiſamment grande, pour oppoſer plus de réſiſtance à la poudre enfermée dans le fourneau, que la ligne de moindre réſiſtance de ce fourneau; & qu'ainſi, dans cet état, on peut faire faire à la *mine* tout l'effet qu'on en deſire.

Il ſuit de-là que pour faire ſauter une partie de rempart ou de revêtement par le moyen d'une *mine*, il faut ouvrir la galerie loin de cette partie, & l'y conduire par différens endroits ou retours. Ces retours ont encore un objet bien eſſentiel, c'eſt qu'ils donnent plus de facilité à bien boucher la galerie; mais comme ils allongent le travail, on n'en fait qu'autant qu'il en eſt beſoin, pour que la galerie ſoit capable d'une plus grande réſiſtance que la ligne de moindre réſiſtance que la *mine*.

Pour donner une idée de la maniere dont on remplit la galerie à chaque coude, ſoit *A B C D*, *Pl. X. de fortif. fig.* 3. un coude quelconque; on commencera par planter des madriers verticalement le long de *D C*, & de même le long de *A B*, que l'on recouvrira d'autres madriers poſés horiſontalement, dont les extrémités porteront, ſavoir, ceux de *D C* vers *C* & vers *D*, & ceux de *A B* vers *A* & vers *B*. On adoſſera verticalement à ces madriers des pieces de bois appellées *piés-droits*, que l'on ſerrera de part & d'autre ſur les madriers *D C* & *A B*, par de fortes pieces de bois miſes en-travers, qui ſe nomment *arcs-boutans* ou *étréſilons*; & pour que ces pieces de bois preſſent les madriers auxquels ſont adoſſés les piés-droits avec tout l'effort poſſible, on les fait entrer à force, & l'on met de forts coins entre les extrémités des étréſilons & les piés droits ſur leſquels poſent les extrémités des étréſilons. On remplit après cela le vuide du coude de même matiere, dont on remplit celui du deſſus de la chambre de la *mine*.

Il faut remarquer que la longueur de tous les contours de la galerie pris enſemble, n'expriment pas la réſiſtance qu'elle peut oppoſer à l'effet de la *mine*; car la poudre agiſſant circulairement, une galerie à pluſieurs retours ne lui offre de réſiſtance que ſuivant la ligne droite imaginée, tirée de ſon ouverture à la chambre de la *mine*, laquelle ligne pouvant être conſidérée comme la longueur de la galerie, c'eſt par elle que nous exprimerons cette longueur.

Soit *B*, *Pl. X. de fortif. fig.* 4 le fourneau d'une *mine* dont la ligne de moindre réſiſtance eſt *A B*. Si les parties *B C* & *C D* de la galerie ſont priſes enſemble égales à la ligne *A B*, & ſi l'on ſuppoſe la galerie remplie de matériaux qui réſiſtent autant que les terres de la ligne de moindre réſiſtance, la *mine* fera ſon effort par la galerie; car la poudre agira vers l'ouverture *D* de la galerie, ſuivant ce que nous venons de dire, ſelon la ligne *B D*, qui eſt plus petite que les lignes *B C* & *C D*, priſes enſemble, & par conſéquent moindre que la ligne de moindre réſiſtance: donc, *&c.*

Il ſuit de-là qu'il faut évaluer la partie de la galerie qu'il faut remplir, non par la longueur des parties de cette galerie, mais par une ligne droite, tirée du centre du fourneau à un point déterminé de la galerie.

Des différentes eſpeces de mines. Une *mine* qui n'a qu'une ſimple chambre ou fourneau, comme la *mine A*, *Pl. X. de fortif. fig.* 2. ſe nomme *mine ſimple*. Si elle a deux fourneaux, comme la figure *B*, *fig.* 5. le fait voir, la galerie en ce cas forme une eſpece de *T*, & la *mine* eſt appellée *mine double*. Si elle a trois fourneaux comme la *mine C*, *fig.* 6. elle eſt appellée *mine triplée* ou *treſlée*; & enfin, ſi elle en a quatre, *mine quadruplée*, & ainſi de ſuite, en prenant le nom du nombre de ſes chambres ou fourneaux.

L'objet des *mines* à pluſieurs fourneaux, eſt de faire ſauter à la fois une plus grande étendue de rempart ou de terrein. On obſerve un tel arrangement dans leur diſtance que leurs efforts ſe communiquent, & on leur donne à tous le feu en même tems, par le moyen d'un ſauciſſon qui communique à tous les fourneaux; on détermine l'endroit où l'on doit mettre le feu au ſauciſſon, de maniere que le feu arrive en même tems dans toutes les chambres. Il ne s'agit pour cela que de lui faire parcourir des parties égales du ſauciſſon, depuis le point où l'on met le feu, lequel ſe nomme *foyer*, juſqu'au centre de chaque chambre. En ſorte que s'il s'en trouve quelques-uns plus près du foyer que les autres, il faut faire différens coudes ou zig-zags au ſauciſſon, afin qu'il y en ait la même quantité du foyer à ces chambres qui en ſont proches, qu'il y en a du même foyer à celles qui en ſont les plus éloignées.

Les *mines* ſimples & les doubles ſont les plus en uſage dans les ſieges. On ne ſe ſert guère des autres que lorſqu'on veut démolir ou détruire totalement des ouvrages.

L'uſage de charger les *mines* avec de la poudre eſt moins ancien que ſa découverte. Le premier eſſai qu'on en fit fut en 1487. Les Génois aſſiégeant Serezanella, ville qui appartenoit aux Florentins, un ingénieur voulut faire ſauter la muraille du château avec de la poudre deſſous; mais l'effet n'ayant pas répondu à ſon attente, on ne penſa plus à perfectionner l'idée de cet ingénieur, juſqu'à ce que Pierre de Navarre qui ſervoit alors dans l'armée des Génois, & qui s'étant depuis mis au ſervice des Eſpagnols, en fit uſage en 1503 contre les François au ſiege du château de l'Œuf, eſpece de fort ou de citadelle de la ville de Naples. Le commandant de ce fort n'ayant point voulu ſe rendre à la ſommation que lui en fit faire Pierre de Navarre, celui-ci fit ſauter en l'air la muraille du château, & le prit d'aſſaut.

Ceux qui voudront plus de détails ſur ce ſujet pourront avoir recours au traité d'Artillerie, ſeconde édition des *élémens de la guerre des ſieges*.

Voyez, *Planche X. de fortification*, *fig.* 7, 8, 9, 10, 11 *&* 12, les différens effets d'une *mine* qui joue.

La *fig.* 7. eſt le profil de la chambre de la *mine* & de la galerie,

a, eſt la chambre ou le fourneau de la *mine*.

b, eſt un lit de paille & de ſacs à terre ſur leſquels on met la poudre.

c, ſont les arcs-boutans avec leſquels on ferme la chambre.

d, eſt l'auget qui contient le ſauciſſon; *e*, eſt le ſauciſſon.

f, eſt une cheville qui perce le ſauciſſon, & qui le retient dans la chambre.

A B C D, *fig.* 8. exprime la partie du revêtement qu'on ſe propoſe de détruire par la *mine*.

La *fig.* 9. fait voir le profil de cette partie du revêtement & de la chambre de la *mine*.

La *fig.* 10. eſt la vûe par-devant d'une *mine* qui joue.

La *fig.* 11. eſt la vûe par le côté de l'effet de la *mine*.

Et la *fig.* 12. le profil du revêtement après que la *mine* a joué. Les lignes ponctuées font voir la partie que la *mine* a fait ſauter.

Mine, (*Monn. rom.*) la *mine* valoit cent drachmes attiques ſelon l'eſtimation de Pline, *liv. XXI.* ſur la fin. *Mna*, dit-il, *quam noſtri* minam *vocant*, *pendit drachmas atticas centum*. Le même hiſtorien nous apprend quelques lignes auparavant, que la drachme étoit du poids d'un denier d'argent. Comme nous pouvons eſtimer le denier romain d'argent au-moins à quinze ſols de notre monnoie actuelle, il s'enſuivra que la *mine* qui valoit cent drachmes, feroit au-moins 70 de nos livres. Je ſais que ce calcul ne s'accorde pas avec celui de pluſieurs fran-

françois qui ont évalué la *mine* attique à 50 livres; mais c'eſt qu'alors notre marc d'argent étoit à environ 36 livres. *Voyez* MINE DES HÉBREUX. (*D. J.*)

MINE DES HÉBREUX, (*Monnoie hébraïque.*) La *mine* hébraïque nommée en hébreu *min*, valoit ſoixante ſicles, qui font ſelon le docteur Bernard, neuf livres ſterling; mais la *mine* attique dont il eſt parlé dans le nouveau-Teſtament, valoit cent drachmes, & monnoie d'Angleterre, trois livres ſterling, huit shellings, neuf ſols. (*D. J.*)

MINE, (*Commerce.*) eſt auſſi une meſure de France. *Voyez* MESURE.

Mine, eſt une meſure eſtimative qui ſert à meſurer les grains, les légumes ſecs, les graines, comme le froment, le ſeigle, l'orge, les féves, pois, lentilles, *&c.*

La *mine* n'eſt pas un vaiſſeau réel tel que le minot qui ſert de meſure de continence, mais une eſtimation de pluſieurs autres meſures.

A Paris, la *mine* de grains, de légumes, de graines, eſt compoſée de ſix boiſſeaux ou de deux minots radés & ſans grains ſur le bord. Il faut deux *mines* pour le ſeptier, & vingt-quatre *mines* pour le muid.

A Rouen, la *mine* eſt de quatre boiſſeaux: à Diepe, les dix-huit *mines* font le muid de Paris, & dix-ſepts muddes d'Amſterdam.

A Péronne, la *mine* fait la moitié du ſeptier. *Voyez* SEPTIER & MUID.

Mine eſt une meſure de grains dont on ſe ſert en quelques lieux d'Italie, particulierement à Gènes, où vingt-cinq mines du pays font le laſt d'Amſterdam. *Voyez* LAST.

Mine eſt auſſi une meſure de charbon de bois, qui n'eſt pas un vaiſſeau particulier, mais un compoſé de pluſieurs meſures.

La *mine* de charbon, qu'on nomme auſſi quelquefois *ſac* ou *charge*, parce que le ſac de charbon qui contient un muid eſt la charge d'un homme, contient deux minots ou ſeize boiſſeaux.

Mine ſe dit pareillement de la choſe meſurée: une *mine* de blé, une *mine* d'avoine, une *mine* de charbon, *&c. Dictionnaire de Commerce.*

MINE'ENS, (*Théologie.*) nom que ſaint Jérome donne dans ſon epître 89 aux Nazaréens, dont il fait une ſecte parmi les Juifs. *Voyez* NAZARÉENS.

MINE'IDES, ſ. f. pl. (*Mythologie.*) ou les filles de Minyas nées à Thèbes: elles refuſerent de ſe trouver à la célébration des Orgies, ſoutenant que Bacchus n'étoit pas fils de Jupiter. Pendant que tout le monde étoit occupé à cette fête, elles ſeules continuerent à travailler, ſans donner aucun repos à leurs eſclaves, marquant par-là, dit Ovide, le mépris qu'elles faiſoient du fils de Sémélé, & de ſes jeux ſacrés. Mais tout d'un coup, elles entendent un bruit confus de tambours, de flûtes, & de trompettes; une odeur de myrrhe & de ſafran s'exhale dans leur chambre; la toile qu'elles faiſoient ſe couvre de verdure, & pouſſe des pampres, & des feuilles de lierre. Le fil qu'elles venoient d'employer, ſe convertit en ceps chargés de raiſins; & ces raiſins prennent la couleur de pourpre, qui étoit répandue ſur tout leur ouvrage. Un bruit terrible ébranle la maiſon; elle parut à l'inſtant remplie de flambeaux allumés, & de mille autres feux, qui brilloient de toutes parts. Les *Minéïdes* effrayées veulent en vain ſe ſauver; pendant qu'elles cherchent à ſe réfugier dans les endroits les plus ſecrets, une membrane extrêmement déliée couvre leurs corps, & des aîles fort minces s'étendent ſur leurs bras. Elles s'élevent en l'air par le moyen de ces aîles ſans plumes, & s'y ſoutiennent; elles veulent parler, une eſpece de murmure plaintif eſt toute la voix qui leur reſte pour exprimer leurs regrets; en un mot, elles ſont changées en chauve-ſouris. C'eſt le conte d'Ovide; voici comme la Fontaine en embellit la fin.

Bacchus entre & ſa cour, confus, & long cortége:
Où ſont, dit-il, *ces ſœurs à la main ſacrilége?*
Que Pallas les défende, & vienne en leur faveur
Oppoſer ſon égide à ma juſte fureur,
Rien ne m'empêchera de punir leur offenſe:
Voyez, & qu'on ſe rie après de ma puiſſance!
Il n'eut pas dit, qu'on vit trois monſtres au plancher,
Ailés, noirs, & velus, en un coin s'attacher.
On cherche les trois ſœurs, on n'en voit nulle trace:
Leurs métiers ſont briſés, on éleve en leur place
Une chapelle au dieu pere du vrai Nectar.
Pallas a beau ſe plaindre, elle a beau prendre part
Au deſtin de ces ſœurs par elle protégées;
Quand quelque dieu voyant ſes bontés négligées,
Nous fait ſentir ſon ire, un autre n'y peut rien:
L'olympe s'entretient en paix par ce moyen.

(*D. J.*)

MINE'O, (*Géog.*) ville de Sicile, dans le val de Noto, vers la ſource de la riviere ſanto-Paulo. Elle eſt ſituée entre Caltagirone à l'occident, & Lentini à l'orient. C'eſt l'ancienne *Menæ*. (*D. J.*)

MINERAI, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) mot ſynonyme de *mine*, & qui déſigne la ſubſtance métallique, ſoit pure, ſoit minéraliſée, que l'on détache dans les ſouterreins des mines. On dit laver le *minerai*, écraſer le *minerai*, fondre le *minerai*, *&c.* comme on dit auſſi *détacher la mine*, *laver la mine*, *fondre la mine*, *&c.* Le mot *minerai* ſemble s'être introduit pour éviter la confuſion que peut occaſionner le mot de *mine*, *minera*, ou *gleba metallica*, avec le mot *mine*, *metalli fodina* Cependant l'uſage veut qu'on diſe en françois une *mine de cuivre*, une *mine de plomb*, une *mine d'argent*, & l'on ne dit point un *minerai* d'or ou d'argent, *&c. Voyez* MINE. (—)

MINE'RAL, adj. (*Hiſt. nat.*) ce mot ſe prend ou comme ſubſtantif, ou comme adjectif. Comme ſubſtantif, on dit un *minéral*, ce qui eſt la même choſe qu'une ſubſtance appartenante à la terre: comme adjectif, le mot *minéral* ſe joint à un ſubſtantif, & déſigne que c'eſt un corps qui ſe trouve dans la terre, ou qui lui appartient; c'eſt ainſi qu'on dit regne *minéral*, charbon *minéral*, ſubſtance *minérale*; les eaux *minérales* ſont des eaux chargées de quelques parties qui leur ſont étrangeres, & qui appartiennent au regne *minéral*. *Voyez* MINÉRAUX.

Dans la Chimie, on nomme acides *minéraux*, les diſſolvans ou menſtrues acides que l'on obtient du vitriol, du ſel marin, & du nitre, pour les diſtinguer des acides qu'on obtient des végétaux. (—)

MINÉRAL, *Æthiops. voyez* MERCURE, *Chimie*, & MERCURE, *Mat. med.*

MINÉRAL, *regne*, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme l'aſſemblage total des corps qui appartiennent à la terre; & qui ſe forment dans ſon ſein. Ces corps s'appellent *minéraux*, ou *ſubſtances du regne minéral*; ils font une des trois branches dans leſquelles il a plu aux Phyſiciens de partager l'hiſtoire naturelle. Le *regne minéral* eſt l'objet d'une étude particuliere, qu'on nomme *Minéralogie*. *Voyez* MINÉRALOGIE & MINÉRAUX. Il eſt très-difficile de fixer les bornes préciſes que la nature a miſes entre ſes différens regnes; tout nous démontre qu'il y a la plus grande analogie entre les minéraux, les végétaux, & les animaux. En effet, le *regne minéral* fournit aux végétaux la terre & les ſucs néceſſaires pour leur accroiſſement; les végétaux fourniſſent aux animaux leur nourriture, & paſſent ainſi avec les parties qu'ils ont tiré de la terre dans la ſubſtance de ces animaux, qui eux-mêmes rendent à la fin à la terre ce qu'ils en ont reçus, & retournent dans la ſubſtance d'où ils ont été originairement tirés. Le célebre M. Henckel a fait voir cette circulation perpétuelle des êtres qui paſſent d'un regne de la nature dans un autre, par l'ouvrage qu'il a publié ſous le nom de *flora ſaturnizans*, ou de l'analogie qui ſe trouve entre le regne végétal & le *regne minéral*. (—)

MINÉRALES *Eaux*, (*Chimie & Médecine.*) c'eſt ainſi qu'on appelle les eaux chargées ou imprégnées de principes minéraux en aſſez grande quantité, pour produire ſur le corps humain des effets ſenſibles & différens de ceux de l'eau commune.

Les *eaux minérales* ſe diviſent ordinairement en *thermales* & en *froides*. Parmi ces dernieres, il y en a qu'on nomme *acidules*, à cauſe d'un certain goût piquant qu'elles impriment ſur la langue, à-peu-près égal à celui du vin mouſſeux, comme le vin de Champagne & la biere; telles ſont les eaux de Spa, de Pyrmont, de Vals, *&c.* Relativement à leurs principes, les *eaux minérales* ſe diviſent encore en *ſulphureuſes*, en *martiales*, & en *ſalées*: c'eſt à cette diviſion que nous nous en tiendrons dans cet article, en commençant par les ſalées. Il eſt néanmoins à propos d'obſerver que les eaux martiales & les ſulphureuſes, qui outre le ſoufre ou le fer, contiennent encore des ſels, doivent être entierement diſtinguées des autres, par cela ſeul qu'elles renferment des ſubſtances ſulphureuſes & martiales; c'eſt pourquoi nous en ferons une claſſe à part.

Eaux minérales ſalées. Ce ſont les eaux qui ſont imprégnées de ſels, & qui ne contiennent d'ailleurs ni fer, ni ſoufre, mais qui indépendamment des principes ſalins, renferment quelquefois un air ou eſprit élaſtique, du bitume, une terre abſorbante, & ſouvent même une autre eſpece de terre appellée *ſélénite*. *Voyez* SÉLÉNITE.

On reconnoit les *eaux minérales* qui ſont purement ſalées, à ces ſignes: 1°. ſi l'*inſperſion* de la poudre de noix de gale n'altere point ſenſiblement leur couleur naturelle, phénomene qui eſt particulier aux eaux martiales: 2°. ſi en y jettant de l'argent en maſſe, ou une piece d'argent,

on

ou en expoſant ce métal à leur vapeur, ſa couleur n'en eſt point obſcurcie ou noircie; 3°. ſi elles n'exhalent point une mauvaiſe odeur approchante de celle des œufs pourris, deux propriétés des eaux ſulphureuſes.

Maintenant parmi les eaux ſalées, on en trouve qui ſont chaudes, & dans différens degrés de chaleur; d'autres qui ſont froides. Les principales eaux thermales ſalées du royaume, ſont les eaux de Balaruc, de Bourbon, du mont d'Or; celles de Vichy, de Bourbonnes, de Bagneres, &c. Les froides ſont celles de Pongues, de Mier, de Valo, d'Yeuzet, & les eaux froides du mont d'Or, celles de ſaint Martin de Fenouilla, & pluſieurs autres, dont nous attendons l'analyſe des travaux de MM. Venel & Bayen. On doit encore mettre au nombre des eaux ſalées, les martiales qu'on ne boit que quelque tems après qu'elles ont été tirées de la ſource, en ſorte qu'elles ayent dépoſé leur fer, comme ſont les eaux de Paſſy épurées, qu'on prend communément à Paris, celles de Camares qu'on tranſporte dans diverſes villes du Languedoc, &c.

Les principes qu'on retire ordinairement des eaux ſalées, & qui s'y trouvent dans une variété de rapports proportionnels à celle des eaux, ſont 1°. un air ou *eſprit* élaſtique; 2°. un ſel marin; 3°. un ſel d'epſon; 4°. un ſel alkali minéral; 5°. une terre abſorbante; 6°. une terre ſéléniteque; 7°. un ſel marin à baſe terreuſe qui ne ſe cryſtalliſe point; 8°. une eſpece d'huile *minérale*, autrement dite *bitume*; 9°. enfin, on retire de l'alun de quelques-unes: mais celles-ci ſont très-rares. Nous allons traiter de chacune de ces eaux en particulier, ſans omettre de donner des exemples de la maniere dont on peut en découvrir & en démontrer les principes.

Les *eaux minérales* qui contiennent un air élaſtique, ſont preſque toutes froides; la préſence de cet air ſe manifeſte par les bulles qui s'élevent continuellement ça & là ſur la ſurface de ces eaux, & par leur goût piquant. Or ce goût que nous avons comparé à celui du vin mouſſeux, dépend évidemment de cet air élaſtique; la preuve en eſt que les eaux perdent de ce goût ou deviennent plates à proportion de l'air élaſtique qu'on en chaſſe. Voici d'ailleurs une expérience qui démontre preſque à la vue l'exiſtence de cet air dans ces ſortes d'eaux; elle conſiſte à adapter au goulot d'une bouteille à deux tiers remplie d'eau *minérale*, une veſſie de porc vuide d'air, qu'on a eu ſoin de mouiller pour la rendre plus flaſque; pour lors en agitant un peu l'eau de la bouteille par quelques ſecouſſes, tandis qu'on comprime d'une main la veſſie, l'air élaſtique ſe débarraſſe, fait irruption dans l'intérieur de la veſſie, qui lui préſente moins de réſiſtance que le verre, & en remplit la capacité. On peut ſuppléer cette expérience par une autre plus aiſée, c'eſt-à-dire, on n'a qu'à boucher exactement avec le pouce l'ouverture d'une bouteille à moitié pleine d'eau; ſecouer la bouteille, lever enſuite un peu le pouce, comme pour donner de l'air, on entendra pour lors ſortir avec ſifflement par la petite iſſue ménagée par le pouce, cet *eſprit* élaſtique que M. Venel aſſure être du véritable air, & même de l'air très-pur.

Pour ce qui eſt de la mixtion de cet air avec l'eau, elle eſt ſi foible que la plus legere ſecouſſe, le plus petit degré de chaleur, la ſeule impreſſion de l'air externe eſt capable de la détruire; c'eſt pourquoi lorſqu'on veut tranſporter un peu loin ces eaux *ſpiritueuſes*, & qu'on deſire d'en conſerver toute la vertu, il faut avoir la précaution de ne les mettre en bouteilles que le matin, & de choiſir autant qu'on le peut, un tems froid pour les voiturer. Il ſe trouve de ces eaux qui renferment une ſi grande quantité d'air élaſtique, qu'elles romproient toutes les bouteilles, ſi on n'avoit l'attention de les laiſſer quelque peu de tems expoſées à l'air libre dans les bouteilles non bouchées, pour qu'elles puiſſent évaporer partie de cet *eſprit*.

Parmi les eaux *minérales* ſalées, dont nous avons juſqu'à préſent l'analyſe, il en eſt peu de ſpiritueuſes; nous avons pourtant celle des eaux de Seltz & des eaux de S. Martin de Fenouilla. A l'égard des eaux martiales & ſpiritueuſes, il s'en trouve très-communément; les eaux de Spa, de Pyrmont, de Camares, & un grand nombre d'autres ſont de cette claſſe.

On a trouvé de nos jours l'art de contrefaire ces eaux ſalées ſpiritueuſes; cette invention très-ingénieuſe appartient à M. Venel, profeſſeur en l'univerſité de Médecine de Montpellier. Pour avoir de ces eaux ſpiritueuſes factices, on n'a donc qu'à remplir une bouteille d'eau commune pure, ſur laquelle on fera tomber ſucceſſivement quelques gouttes d'un alkali minéral, & d'un acide, ſoit marin, ſoit vitriolique, chacune de ces liqueurs verſée à-part dans une doſe & proportion convenable, enſorte que le mélange de l'acide avec le ſel alkali ſe faſſe tranquillement, peu-à-peu & ſans trouble; par ce moyen tout mouvement d'effervescence étant, pour ainſi dire, étouffé, l'air ſe trouvera retenu. *Voyez le ſecond mémoire ſur l'analyſe des eaux* minérales *de Seltz*, qui ſe trouve dans le ſecond volume des mémoires préſentés à l'académie royale des Sciences.

Les acides verſés dans les eaux *minérales* ſpiritueuſes y occaſionnent conſtamment de l'effervescence, encore que par l'analyſe ces eaux ne donnent que très-peu ou même point de ſel alkali nud; d'où Hoffman, conduit par une fauſſe interprétation de la véritable cauſe de cette effervescence, conjecturoit qu'il y avoit dans ces eaux quelque alkali volatil très-prompt à s'envoler. Il ſeroit peut-être auſſi naturel de penſer que cette effervescence eſt un effet du conflit ou du choc de l'acide, avec la terre abſorbante que contiennent preſque toutes ces eaux *minérales*; mais il *conſte* des expériences & des obſervations de M. Venel que ce phénomene eſt dû réellement à l'air, qui, par l'*effuſion* des acides, eſt forcé de rompre ſon mélange avec l'eau.

On retire du plus grand nombre de ces eaux *minérales* un ſel marin. On a pluſieurs expériences pour conſtater la préſence de ces ſels dans les eaux; mais ſon goût & la forme cubique de ces cryſtaux en ſont des indices ſuffiſans.

Les ſels de Glauber, d'Epſon, ou de Seidlitz (car ces ſels ne ſont qu'un même ſel) entrent également dans la compoſition de beaucoup de ces eaux. On les reconnoît à un goût d'amertume qui leur eſt propre, & qui laiſſe une impreſſion de froid ſur la langue; à la figure de leurs cryſtaux, qui eſt un parallelogramme, dont les angles ſont coupés d'un côté; à l'ordre de la cryſtalliſation, car ces ſels qui ſe trouvent le plus ſouvent avec le ſel marin, ne ſe cryſtalliſent qu'après ce dernier ſel à une évaporation lente.

Le ſel alkali, qui ſe rencontre dans les eaux *minérales* ſalées, a pour baſe un alkali de ſel marin, ou autrement un ſel alkali minéral: on le diſtingue à un goût lixiviel qui lui eſt particulier, & principalement à l'effervescence qui s'excite dans l'eau *minérale* concentrée lorſqu'on y verſe de l'acide vitriolique, ainſi qu'à la forme de ſes cryſtaux.

Les propriétés des ſels dont il a été queſtion juſqu'ici, ſont de détacher & d'entraîner les matieres glaireuſes des premieres voies, de ſtimuler l'eſtomac & le canal inteſtinal, d'augmenter le ton & les oſcillations de ces organes, de réſoudre les obſtructions, de provoquer les urines, & même d'être purgatifs lorſqu'ils ſe trouvent en grande abondance dans les eaux.

Il eſt encore pluſieurs de ces eaux médicinales qui ſont chargées de ſubſtances terreuſes que nous avons dit être, ou une terre abſorbante, ou de la ſélénite; la nature de ces ſubſtances eſt véritablement terreuſe; & lorſque, par l'évaporation, elles ſe ſont formées en maſſe, elles réſiſtent à leur diſſolution dans l'eau pure. A l'égard de la terre abſorbante, elle fait effervescence avec les acides, & ſe transforme avec eux en ſels neutres. La ſélénité au contraire élude l'énergie des acides. On apprend encore à reconnoître & à diſtinguer l'une & l'autre de ces ſubſtances à la forme de leurs cryſtaux; ainſi, par exemple, la terre abſorbante, au moyen d'une évaporation lente, ſe forme en petites lames écailleuſes & la ſélénite en petites aiguilles qui deſſéchées ont un luiſant comme ſoyeux. La concrétion de l'une & de l'autre de ces ſubſtances précede toujours celle des ſels dans une liqueur qu'on ſoumet à l'évaporation, & c'eſt toujours la terre abſorbante qui ſe concret la premiere, & la ſélénite enſuite. On ignore juſqu'à préſent quelles peuvent être les vertus de la terre abſorbante & de la ſélénite par rapport au corps humain: il faut pourtant en excepter ce qu'on connoît de la propriété qu'a la terre abſorbante de corriger & d'adoucir les acides des premieres voies.

Les eaux *minérales* ſalées renferment ſouvent encore un ſel marin à baſe terreuſe, réſultant de l'acide de ſel marin & d'une terre abſorbante, qui par leur union forment un ſel neutre. Ce genre de ſel ne ſe cryſtalliſe point, & on ne parvient même à le deſſécher qu'en y employant une très-forte chaleur; expoſé à l'air libre, ce ſel ſe charge de l'humidité de l'atmoſphere, & ne tarde pas à tomber en déliqueſcence: ces divers caracteres ſerviront à le faire connoître, & autant que ſon goût amer, âcre, très-pénétrant; en outre lorſqu'on verſe deſſus de l'acide vitriolique, l'eſprit de ſel marin dégagé s'envole & frappe l'odorat; ſi ſur cette diſſolution vous venez à verſer de l'huile de tartre par défaillance, il ſe fait un précipité blanc terreux, enſuite, en filtrant cette liqueur & la faiſant

ſant concentrer à une évaporation lente, vous en obtiendrez les cryſtaux du ſel marin régéneré, appellé vulgairement *ſel fébrifuge de Sylvius*. Ce ſel a les mêmes vertus que tous ceux dont nous avons déja parlé; il eſt néanmoins à préſumer d'après le goût qu'il doit être plus énergique que les autres.

Il ſe trouve encore nombre d'eaux *minérales* ſalées qui contiennent du bitume, ou une huile *minérale* diſſoute par des ſels; telles ſont les eaux de Bourbon, celles d'Yeuzet, s'il faut en juger par le goût, les eaux d'une ſource ſinguliere qui ſe voit près de Clermont (le puits de la Pege), & celles d'une ſource à-peu-près ſemblable auprès d'Alais. On s'aſſûre de la préſence du bitume dans ces eaux, ſoit par le goût lorſque cette ſubſtance y abonde, ſoit en verſant de l'eſprit-de-vin ſur l'eau entierement concentrée, car pour-lors le bitume débarraſſé des ſels ſurnage les eaux.

Il eſt quelques autres ſources encore qui contiennent de l'alun dans leurs eaux; ce genre de ſel ſe reconnoît tout de même à ſon goût ſtiptique, à la figure de ſes cryſtaux, & à ce qui arrive en le mêlant avec l'huile de tartre par défaillance, c'eſt-à-dire que dans ce procédé la terre de l'alun étant dégagée de l'acide vitriolique qui s'unit au ſel alkali, il en réſulte un tartre vitriolé. M. Leroi, profeſſeur en l'univerſité de Médecine de Montpellier, a reconnu au goût une de ſes ſources ſur un volcan appellé *ſolfatara*, près de Naples; il prétend que les habitans du pays ont coutume d'employer extérieurement les eaux de cette ſource contre les maladies de la peau. Du reſte il ſuffira de ſavoir que les eaux alumineuſes ne ſont du tout point propres à aucun uſage intérieur, pour ne pas leur appliquer ce que nous allons dire de l'uſage rationel des eaux *minérales* ſalées.

Les vertus des eaux *minérales* ſalées en général ſont d'être éminemment ſtomachiques, ce qui eſt confirmé par leur opération qui conſiſte à balayer les premieres voies, à emporter les matieres qu'on ſuppoſe y croupir, à en détacher les mucoſités tenaces qui peuvent s'être accumulées, à redonner du ton à l'eſtomac & aux inteſtins, *&c.*

En conſéquence priſes intérieurement, elles ſont très-bonnes. 1° Dans une léſion quelconque de coction, pourvu toutesfois qu'elle ne provienne pas d'un engorgement des vaiſſeaux du ventricule, ou d'un état de phlogoſe de cet organe, ou enfin de quelque tumeur, ſoit au pylore, ſoit dans quelque autre endroit du canal inteſtinal, les eaux cathartiques, comme par exemple celles de Balaruc, de Vichy ou de Vals, conviennent dans ce cas aux perſonnes robuſtes, & les *minérales* non-cathartiques, comme celles d'Yeuzet, aux perſonnes délicates, aux hypochondriaques, aux mélancholiques, *&c.* 2° Dans les accès rebelles de vertige, lorſque le foyer de la maladie eſt cenſé réſider dans les premieres voies, ce qui eſt aſſez ordinaire, & c'eſt le cas d'uſer par préférence des eaux cathartiques. 3° Dans l'hémiplegie, cas dans lequel conviennent éminemment les eaux *minérales* cathartiques, ſoit que dans cette maladie l'eſtomac & les inteſtins ayent perdu leur reſſort, ſoit qu'elle ſoit entretenue par des ſucs épais, viſqueux, ou autrement, tels qu'il plaira de les imaginer, qui réſident dans les premieres voies: cependant il eſt prudent de ne pas ſe preſſer dans ces ſortes de maladies de recourir à l'uſage, ſoit interne, ſoit externe de ces eaux, *voyez* PARALYSIE. 4° Dans l'épilepſie (*voyez* EPILEPSIE), dont elles ne ſervent jamais mieux à éloigner les paroxyſmes que quand on les ordonne aux malades à trois ou quatre repriſes dans l'année, & qu'on en fait continuer la boiſſon durant trois ou quatre jours chaque fois. 5° Ces eaux ſont admirables pour réſoudre les obſtructions des viſceres, principalement les engorgemens bilieux qui produiſent un ictere opiniâtre. 6° Leur qualité apéritive les rend excellentes contre les fievres-quartes rebelles, dont il a été obſervé pluſieurs fois qu'elles ont opéré la guériſon. 7° Elles ſont encore fort bonnes, priſes hors ce tems du paroxyſme, dans les affections des reins qui ſont occaſionnées par du gravier, ou des mucoſités viſqueuſes qui obſtruent les racines des ureteres, ou les baſſinets des reins: dans ces cas, il faut choiſir les eaux non-cathartiques; en outre dans toutes ces affections, le bain tempéré des eaux *minérales* ſalées eſt d'un grand ſoulagement, tout comme dans les maladies qui proviennent d'une léſion de coction, & dans l'ictere. 8° Bien que les eaux *minérales* ſalées ſoient très-propres à provoquer le flux menſtruel en déſobſtruant les vaiſſeaux utérins, elles ne le ſont pas moins pour arrêter ce flux s'il eſt trop abondant, ſur-tout lorſqu'il y a lieu d'accuſer ou des obſtructions des viſceres, ou des impuretés dans les premieres voies, ce qui n'eſt pas rare. 9° Elles arrêtent également le flux hémorrhoïdal trop copieux, lorſque les obſtructions des viſceres en ſont la cauſe, & elles l'excitent dans le cas d'une ſuppreſſion; ici conviennent les eaux les plus douces. 10° Enfin on obſerve qu'elles ſont quelquefois des merveilles dans les affections cutanées.

Les eaux *minérales* ſalées ont cela de commun avec tous les autres ſecours efficaces qu'emploie la Médecine, qu'elles font beaucoup de bien ſi elles ſont données à propos, & qu'elles font beaucoup de mal dans le cas contraire. Il faut donc être d'abord fort circonſpect en conſeillant l'uſage des eaux *minérales* aux hémiplégiques, & ne les ordonner qu'avec beaucoup de prudence. Ces eaux, les piquantes ſur-tout, ne conviennent pas mieux aux perſonnes qui ont la poitrine délicate, ou à celles qui ſont ſujettes à l'hémopthiſie; elles ſont très-dangereuſes pour les maladies qui ont des tumeurs confirmées, renitentes, *&c.* dans quelque viſcere; à plus forte raiſon leur ſeroient-elles nuiſibles ſi ces tumeurs étoient déja parvenues à l'état de ſkirrhe; car, bien loin que les malades en retiraſſent aucun ſoulagement, ils ne tarderoient pas de tomber dans l'hydropiſie. Ce ſeroit par la même raiſon le comble de l'erreur de faire prendre ces eaux aux perſonnes qui ont quelque abſcès interne, ou qui ſont travaillées de quelque fluxion ſéreuſe. Il faut encore avoir la plus grande attention de ne pas gorger de ces eaux, principalement de celles qui ne purgent point, les perſonnes chez leſquelles elles paſſent difficilement, car le tempérament pituiteux, froid, ou une certaine habitude corporelle, qui eſt particuliere à ces perſonnes, les diſpoſe éminemment à l'hydropiſie. Il ne faut pas non plus ordonner, ſans de très-grandes raiſons, les eaux *minérales* ſalées, les piquantes ſur-tout, aux perſonnes ſujettes aux *ſtranguries*, non plus qu'aux aſthmatiques. Enfin les vieillards ſont ceux qui ſupportent le moins bien l'uſage de ces eaux, au contraire des jeunes gens.

Quant à ce qui regarde la préparation qui doit précéder l'uſage des eaux *minérales* ſalées, il peut être quelquefois utile de ſaigner auparavant, ſi la maladie le permet; on peut encore préparer le malade par quelques bouillons ou de ſimples décoctions rafraîchiſſantes, apéritives, & légerement atténuantes.

Lorſque le malade eſt déterminé à prendre les eaux, il doit en commençant jetter dans la premiere verrée un léger cathartique; par exemple trois onces de manne ou environ. Il doit en faire autant le dernier jour de la boiſſon à l'égard du dernier verre, ſur-tout ſi les eaux n'ont pas bien paſſé par les voies alvines ou par les voies urinaires.

La doſe ordinaire des eaux *minérales* ſalées eſt d'environ neuf livres par jour. Ce n'eſt pas cependant que cette doſe doive être une regle pour tous les ſujets; il faut au contraire la varier ſuivant l'âge, le tempérament du malade, & la nature de la maladie.

C'eſt le grand matin qu'il convient de prendre les eaux; celles qui ne purgent point, doivent être priſes par plus petits verres, & en obſervant de mettre une plus grande diſtance d'une priſe à l'autre; il doit être tout le contraire de la boiſſon des eaux cathartiques: dans tout cela, il faut ſe conduire de maniere qu'on ait avalé la doſe entiere dans l'eſpace d'une heure ou d'une heure & demie.

A l'égard du tems que doit durer la boiſſon de ces eaux, on a coutume de prendre les cathartiques pendant trois jours & avec ſuccès, à-moins qu'il n'y ait quelque contre-indication. L'uſage des eaux *minérales* fortes peut encore être pouſſé juſqu'au ſixieme jour, & celui des eaux plus douces juſqu'au neuvieme, lors, par exemple, qu'on a en vûe de nettoyer entierement les premieres voies. Les non-cathartiques peuvent ſe prendre pendant neuf, douze, ou quinze jours, & même des mois entiers, ſi elles paſſent bien, & en ayant l'attention de n'en boire qu'une petite doſe par jour.

Les eaux *minérales* ſe prennent ordinairement vers le milieu ou la fin du printems, ou au commencement de l'automne; quoique cependant celles qui purgent efficacement par le bas, peuvent être ordonnées pendant l'hiver même, ſi le cas l'exige.

Il eſt toujours mieux de prendre les eaux *minérales* à-peu-près au degré de la chaleur naturelle de l'homme que de les prendre froides. Il eſt cependant à remarquer, à l'égard des eaux du genre des *ſpiritueuſes*, qu'on ne ſauroit les chauffer ſans leur faire perdre beaucoup de leur air élaſtique; c'eſt pourquoi il eſt plus à propos de les prendre froides, ſur-tout avec la précaution d'appliquer ſur la région épigaſtrique des ſerviettes chaudes, pour favoriſer ou aider l'action de ces eaux & leur paſſage; mais lorſqu'il s'agit d'un jeune ſujet, d'une per-

perſonne délicate qui a la poitrine foible, ou qui eſt avancée en âge, comme elle pourroit ſe trouver incommodée d'une boiſſon copieuſe de ces eaux froides, il convient qu'on les faſſe tiédir au bain-marie avant de les prendre.

Indépendamment de l'uſage interne auquel nous venons de voir combien ces eaux étoient propres, elles peuvent encore être employées extérieurement, tant les ſalées que les ſulphureuſes; on s'en ſert donc pour les uſages extérieurs, qui conſiſtent principalement en bains, en douches, & en vapeurs qu'on reçoit dans une étuve, mais c'eſt toujours par les bains qu'on commence.

Le bain d'eaux thermales eſt de deux ſortes: l'un eſt *tempéré*, & c'eſt celui dont la chaleur va depuis le degré 28 juſqu'au 32 du thermometre de Reaumur; l'autre eſt celui qu'on appelle *bain chaud*; ſa chaleur commence au 36 ou 37e du même thermometre, & ſe porte juſqu'au 42e ou environ, ce qui eſt le plus fort degré de chaleur qu'un homme puiſſe ſupporter.

On connoît tout le bien que peuvent faire les bains tempérés; ils relâchent le ſyſtème des ſolides lorſqu'il eſt trop tendu; ils rétabliſſent la tranſpiration, temperent les humeurs, &c. *Voyez* BAIN, *en Médecine*.

Nous avons à parler plus au long du bain chaud, & nous y ajoûterons ce qui a paru le plus digne de remarque à M. Leroy, dans les obſervations qu'il a faites à ce ſujet aux bains de Balaruc; ce que nous dirons d'après lui ſur ces eaux particulieres, pourra s'appliquer à l'uſage de toutes les autres eaux thermales.

Il y a deux ſortes de bains en uſage à Balaruc; l'un ſe prend dans la ſource même, dont la chaleur eſt au 42e degré du thermometre de Réamur; l'autre eſt plus doux, c'eſt celui qu'on appelle *le bain de la cuve*, ſa chaleur ne va pas au-delà du 38 au 39e degré, & il eſt bien rare qu'elle ſe porte au 40e; celui-ci eſt beaucoup plus en uſage que le précédent qui, vû ſon extrème chaleur, n'eſt guère propre que dans le cas d'une atonie, ou d'un relâchement total des parties. Il n'eſt pas poſſible aux perſonnes, même les plus robuſtes, de reſter plus de quinze minutes dans le bain tempéré, & plus de cinq dans le bain chaud. Le malade plongé une fois dans le bain, y eſt à peine que ſon pouls devient auſſi fort, auſſi fréquent, & auſſi animé que dans la plus grande chaleur de la fievre, ſon viſage ſe colore, s'enflamme, & ſe couvre de gouttelettes de ſueur; s'il lui arrive de reſter dans le bain au-delà du tems preſcrit, il eſt ſurpris d'un tintement d'oreilles, de vertiges noirs, & de tous les autres ſignes qui précedent ordinairement les attaques d'apoplexie. Tout le tems qu'il reſte dans le bain, ſa tranſpiration inſenſible augmente au point d'en être quarante fois plus abondante que dans l'état naturel, comme M. Lemonnier l'a déterminé par des expériences faites aux bains de Barège, & rapportées dans les Mémoires de l'académie des Sciences de l'année 1717, *Hiſt. pag.* 77. 78. Le malade ayant reſté ſuffiſamment dans le bain, on l'en retire en le couvrant d'un drap de lit bien chaud, & on le tranſporte ainſi enveloppé dans un lit qu'on a également eu ſoin de bien baſſiner; on l'y laiſſe pendant une heure & demie ou plus, durant lequel tems il eſt ordinaire que le malade ſue très-copieuſement; ſi pour-lors on lui tâte le pouls, on le trouve encore fébrile, mais il perd inſenſiblement de ſa fréquence & de ſa force, & on obſerve qu'il ne revient à ſon état naturel qu'après quelques heures.

L'uſage de ces bains, tant du tempéré que du chaud, échauffe très-puiſſamment, & cet effet eſt quelquefois d'aſſez longue durée pour ſe faire ſentir, même quelque tems après qu'on a ceſſé de les prendre; ainſi par exemple, il cauſe l'hémophtiſie aux uns, donne la fievre continue aux autres, renouvelle le paroxyſme chez les aſthmatiques & les perſonnes attaquées de ſtrangurie, &c. Il eſt même d'une obſervation journaliere, à l'égard des femmes, que l'uſage de ces bains avance le retour des mois.

Sur cet expoſé des divers inconvéniens qui peuvent réſulter de l'adminiſtration des bains de Balaruc, il paroît qu'il eſt bien aiſé d'établir des regles & des précautions pour la ſureté des malades à qui on ordonne ce remede, & d'imaginer les ſecours qu'on doit apporter à ceux qui s'en trouvent incommodés. Il peut donc être utile, ainſi que nous l'avons déjà dit, de faire ſaigner le malade avant qu'il ſe tranſporte aux bains, ou bien de le préparer pendant neuf ou douze jours par des remedes adouciſſans & rafraichiſſans, qu'il pourra même continuer durant l'uſage des bains, pour peu qu'il ſoit d'un tempérament facile à émouvoir, ou comme on dit, d'un tempérament bilieux, ſec, &c. Il peut être également bien de purger les premieres voies, & c'eſt ce qu'on obtiendra très-efficacement par la boiſſon de ces eaux continuée pendant trois jours avant d'en venir aux bains.

On ne prend le bain qu'une ſeule fois par jour, & c'eſt toujours le matin, comme nous l'avons remarqué, qu'il convient de ſe baigner.

On ordonne rarement plus de trois ou quatre bains des eaux de Balaruc à prendre dans la ſource même. Les bains d'eaux *minérales* plus douces ne s'ordonnent pas au-delà du nombre de ſix; le plus ſouvent même en ordonne-t-on un plus petit nombre; mais lorſqu'on en donne ſix, pour l'ordinaire on a la ſage précaution de mettre un jour de repos entre le troiſieme & le quatrieme.

Il eſt à propos que tous les malades ſoient traités avec les mêmes précautions, & il eſt très-important de les redoubler à l'égard des hémopthiſiques, de ceux qui ont la fievre continue, & autres dont nous avons parlé en dernier lieu, parmi leſquels on peut compter les goutteux & les femmes qui ſont ſujettes à des pertes de ſang très-abondantes.

Lorſqu'un malade ſe trouvera incommodé des effets du bain, il faudra le traiter par les ſaignées & par beaucoup d'adouciſſans ou de rafraîchiſſans, &c. ſur quoi la raiſon eſt d'accord avec l'expérience. On ne ſauroit trop recommander à ceux qui prennent les bains de ne pas s'expoſer à l'air froid, par le danger qu'il y auroit que la tranſpiration qui ſe trouve en train de s'augmenter, ne venant à être ſupprimée il n'en réſultât des accidens très-facheux.

On obſerve de très-bons effets des bains dans la paralyſie, & en général toutes les affections de ce genre paroiſſent aſſez bien indiquer l'adminiſtration de ce remede; néanmoins il n'eſt pas vrai que tous les paralytiques en ſoient également ſoulagés; ainſi il eſt prudent de ne l'employer, à l'égard de certains malades, qu'avec beaucoup de précautions, & il eſt mieux pour d'autres qu'ils s'en abſtiennent tout-à-fait. *Voyez* PARALYSIE.

Le bain local de eaux de Balaruc, ou même encore la douche, convient également dans cette eſpece de paralyſie qui procede d'une foulure ou compreſſion trop rude dans une partie, pourvû toutefois que les nerfs aient conſervé leur intégrité; dans ce genre d'affection on applique le remede à la partie même qui a été maltraitée, quoiqu'elle ſe trouve bien ſouvent aſſez différente ou aſſez éloignée de celle qui eſt réellement paralyſée.

Il faut encore être très-circonſpect dans l'adminiſtration de ce remede à l'égard des perſonnes goutteuſes, de celles qui ſont atteintes de virus vénérien, des épileptiques, des hypocondriaques, des hyſtériques, &c.

Il ne faut pas non plus négliger, dans le cas d'un rhumatiſme invétéré, les bons ſecours qu'on peut retirer du bain chaud, qu'il ſera toujours mieux de prendre au degré le plus approchant du bain tempéré, qu'à celui du bain chaud proprement dit.

Le demi-bain s'emploie encore ordinairement dans les douleurs ſciatiques, mais avec des ſuccès différens, car il fait du bien aux uns & du mal aux autres; or donc en ſuppoſant d'un côté que la ſciatique participe de la goute à laquelle les bains chauds ſont contraires; de l'autre, que cette douleur ſoit l'effet d'une forte impreſſion du froid, & qu'elle tienne de la qualité du rhumatiſme muſculaire; en ſuppoſant, dis-je, ces différentes cauſes de la ſciatique, il paroît que les bains plus tempérés, comme ceux des eaux de la *Malou*, devroient convénir dans le premier cas, & les bains chauds, comme ceux des eaux de Balaruc, dans le ſecond.

Pour ce qui eſt de la douche, tout le monde ſait que c'eſt une eſpece de bain local dans lequel la partie placée convenablement à la ſource eſt continuellement arroſée d'eaux *minérales*, tandis qu'un baigneur la frictionne légerement en dirigeant l'eau avec ſa main à meſure qu'elle y eſt verſée par une autre perſonne prépoſée à cette fonction. Le tems que dure la douche des eaux de Balaruc n'eſt pas de plus de quinze minutes ordinairement; il eſt pourtant de parties qu'on pourroit doucher plus long-tems, & toutes même ſont dans ce cas, ſi vous en exceptez la tête, qu'il y auroit du danger à expoſer trop de tems à cette opération: outre l'incommodité des vapeurs de la ſource que le malade ne ſupporte point aiſément, lorſqu'il a la face tournée du côté des eaux, la ſenſation de l'eau de Balaruc verſée dans l'opération de la douche ſur la partie, paroît d'abord la même au malade que celle de l'eau bouillante, ſur-tout lorſqu'on la répand ſur le viſage; on voit auſſi que la partie douchée en devient extrèmement chaude & fort rouge; on juge auſſi, d'après ce que nous avons dit plus haut,

haut, que la tranſpiration doit y augmenter conſidérablement.

On peut répéter deux fois par jour la douche, & cela pendant quatre, ſix, huit jours, ou même pendant un plus long-tems, ſuivant que la maladie & le tempérament du malade paroiſſent le permettre. On applique la douche à la tête & à la nuque, ou à la partie poſtérieure du cou dans l'hémiplegie; les malades dûement préparés, ſuivant la méthode ci-deſſus indiquée, ſe baignent le matin & ſe font doucher le ſoir. On a pluſieurs exemples de ſurdités guéries par la douche de la tête, lorſque cette affection eſt récente, & qu'elle a été ſur-tout occaſionnée par l'impreſſion du froid. Quelques médecins ſont encore en uſage d'ordonner dans ce cas les injections d'eau de Balaruc dans le *meat* auditif, manœuvre que les baigneurs ne manquent pas de vous rappeller, & qu'on voit reuſſir admirablement bien quelquefois, ces injections détachant & entrainant au-dehors des eſpeces de bouchons qui obſtruoient le conduit de l'oreille. Quelquefois encore on applique très-efficacement les douches dans les douleurs chroniques & périodiques de la tête, avec l'attention de n'adminiſtrer ce remede que hors du tems du paroxyſme. On l'emploie avec le même ſuccès lorſqu'une partie eſt affectée de ſtupeur, pour avoir été trop long-tems expoſée à un froid extrème; dans le vertige également occaſionné par un froid à la tête; dans l'œdeme qu'on peut encore combattre par le bain local, ce qui revient au même que la douche; dans les tumeurs glanduleuſes qui ne ſont pas produites par du virus ſcrophuleux, & qui n'ont point encore dégénéré en skirrhe, ainſi qu'on peut le conclure par analogie de ce qu'on obſerve en pareils cas, des bons effets de la douche des eaux de Barêge, que M. de Bordeu a très-bien notés dans ſa belle theſe ſur les eaux d'Aquitaine.

A l'égard des ulceres, c'eſt la douche des eaux *minérales* ſulphureuſes qui leur convient principalement; on emploie néanmoins avec aſſez d'efficacité celles de Balaruc pour laver & déterger les vieux ulceres; la douche de ces eaux eſt encore d'une très-grande reſſource dans le traitement des dartres, mais il faut avoir la plus grande attention à bien diſtinguer les cas où l'on peut entreprendre leur curation, de ceux où l'on doit, pour ainſi dire, en abandonner ſimplement la guériſon à la nature.

On peut encore préſumer avec quelque fondement, que la douche des eaux de Balaruc conviendroit très-fort contre la teigne en adminiſtrant ce remede avec prudence, & en préparant le malade avec toutes les précautions convenables.

Nous avons vû qu'on employoit encore les bains de Balaruc ſous forme de vapeurs; cela ſe pratique en plaçant le malade dans une étuve propre à cet uſage. La chaleur de l'étuve de ces bains ſe porte au 30 ou 31e degré du thermometre de Réaumur, les malades y ſont mis tout nuds, couverts ſeulement d'un linceul, & ils ne tardent pas d'y être tout trempés de ſueur; ils y reſtent autant de tems que les forces peuvent le leur permettre: les uns y reſtent une demi-heure & quelquefois plus; d'autres ne peuvent plus y tenir après dix ou quinze minutes; enfin il y a des ſujets, & ce ſont principalement les femmes, qui à peine introduites dans l'étuve, y tombent en ſyncope; il eſt donc mieux pour ces derniers de s'abſtenir entierement de ce remede. Les malades au ſortir de l'étuve ſont traités avec le même ſoin qu'ils le ſont au ſortir du bain des eaux, & c'eſt toujours les mêmes préparations, la même conduite à ſuivre dans ce remede que dans l'autre. Les bains de vapeurs ont auſſi leur utilité dans les *reliquats* de rhumatiſme, dans la contraction permanente des membres, dans les maladies cutanées; ils ſont encore très-efficaces, ſi l'on en croit Springfeld, pour les perſonnes qui ſouffrent des contractures dans quelques membres en conſéquence du mercure adminiſtré avec imprudence ou à trop fort doſe.

Eaux martiales: Les eaux martiales ſont ainſi appellées du fer dont elles ſont *impregnées*; elles ſont preſque toutes froides, & plus ou moins *ſpiritueuſes*, ou chargées d'air élaſtique. Celles de ces eaux qui contiennent en petite quantité de cet air ou *eſprit*, ont un goût de vitriol; celles qui renferment beaucoup de cette ſubſtance aérée ont, outre le goût de vitriol, le goût piquant dont nous avons déjà parlé pluſieurs fois. Nous avons remarqué auſſi que les eaux martiales, encore que chargées d'autres principes que du fer, tiroient néanmoins leur nom de cette derniere ſubſtance. La noix de galle eſt comme la pierre de touche pour s'aſſurer de la qualité martiale des eaux; en effet, par l'inſperſion de cette poudre ſur ces eaux, on voit qu'elles prennent bien-tôt une couleur rouge ou de violet foncé, ou enfin qu'elles ſe teignent en noir, & cette couleur plus ou moins foncée eſt l'indice certain de la plus ou moins grande quantité de fer qu'elles peuvent contenir. Toute eau *minérale* qui ſoumiſe à la même expérience, ne donnera aucun de ces ſignes, ne ſauroit donc être miſe au nombre des eaux *martiales*. On doit diſtinguer deux eſpeces d'eaux martiales qui différent entierement l'une de l'autre, c'eſt-à-dire que dans les unes le fer s'y trouve diſſous d'une façon conſtante & durable ſous la forme du vitriol de Mars; telles ſont les eaux de Calſabigi, celles de Vals, de la ſource qu'on appelle la *dominique*, & ſuivant M. de Sauvages, celles d'une des ſources d'eaux *minérales* qu'on trouve aux environs d'Alais: dans les autres au contraire le fer eſt dans un état de diſſolution ſi légere & ſi facile à ſe diſſiper, qu'expoſé au plus petit degré de chaleur, même au ſeul air libre, le fer ſe précipite au fond des vaiſſeaux; les mêmes phénomenes arrivent, quoique plus tard, à ces eaux dans les bouteilles les mieux bouchées. On met au nombre de ces dernieres les eaux de Spa, de Pyrmont, de Paſſy, de Forges, de Vals, de Camares, de Daniel près d'Alais, *&c.* Il faut encore obſerver, 1°. que ces eaux different entre elles, non-ſeulement par rapport aux différens ſels, aux différentes terres, ſoit terre abſorbante, ſoit ſélénite, mais encore, ce qui mérite plus d'attention, par une différente quantité de principe martial. Maintenant les mêmes phénomenes étant produits dans les eaux martiales par l'inſperſion de la poudre de noix de galle, que dans une diſſolution aqueuſe du vitriol de Mars, il eſt arrivé de-là que les premiers auteurs qui ont parlé des eaux *minérales*, ont unanimement avancé que toutes les eaux martiales contenoient du véritable vitriol; cette aſſertion qui eſt vraie en effet de quelques eaux martiales dont on a fait tout récemment la découverte, & qui ſont les plus rares de toutes, ſe trouve fauſſe à l'égard des eaux martiales en général, auxquelles cependant on faiſoit cette application, comme l'ont très-bien obſervé Mrs Venel & Bayen. *Voyez l'analyſe des eaux de Calſabigi.*

Les eaux martiales contiennent non-ſeulement une terre martiale, mais encore un ſel marin, un ſel d'épſon, un ſel marin à baſe terreuſe, un ſel ſéléniteux, & une terre abſorbante. Tous ces principes, & peut-être encore quelques autres, y ſont contenus dans une variété de rapports qui fait la difference des eſpeces des eaux. Nous n'avons rien à ajoûter à ce que nous avons dit plus haut ſur la maniere de découvrir & de démontrer ces principes.

Les eaux martiales produiſent de même que les ſalées un effet ſtimulant & déterſif ſur les premieres voies; elles menent encore par le bas, ſi elles ſont priſes en grande quantité & qu'elles ſoient chargées de beaucoup de ſels, principalement du ſel marin à baſe terreuſe; en outre le fer qu'elles contiennent leur donne une qualité ou vertu corroborante; il leur eſt encore ordinaire de teindre les ſelles d'une couleur noire. En ſuppoſant que ces eaux pénetrent réellement dans la maſſe du ſang, elles le temperent, le raffraichiſſent; elles ſtimulent légerement les ſolides, ouvrent les voies urinaires, & provoquent le flux des urines, effets qui leur ſont communs avec les eaux ſalées, du reſte, elles ſont en même tems légerement aſtringentes & toniques, & c'eſt même la qualité qui leur eſt la plus propre. Il s'en ſuit donc que les eaux martiales participent de la nature des eaux ſalées, ainſi que des propriétés de ces dernieres, & qu'on peut en conſéquence les employer dans beaucoup de cas avec le même ſuccès, elles ſont ſur-tout bonnes pour les perſonnes chez leſquelles la digeſtion & l'appétit languiſſent à cauſe d'un relâchement dans les viſceres abdominaux, aux mélancholiques, aux hyppocondriaques, ou à ceux dans l'eſtomac deſquels les impuretés acides ſe régénerent continuellement; elles ſont encore excellentes dans les fleurs blanches invétérées pourvû qu'il n'y ait point de virus vénérien, dans les gonorrhées invétérées, dans les flux de ventre opiniâtres, & même dans la dyſſenterie.

Plus les ſujets ſe trouvent délicats, plus leurs ſolides ſont faciles à irriter, plus leur poitrine eſt foible, & plus on doit avoir d'attention à ne choiſir que les eaux martiales les plus légeres pour l'uſage de ces perſonnes.

Pour ce qui eſt des précautions qu'on doit obſerver dans l'uſage de ces eaux, la maniere de les adminiſtrer, l'utilité d'une préparation, nous ne nous répéterons pas ſur ces articles.

Après tout ce que nous venons de dire, on peut juger que les eaux martiales ſont toujours plus de bien à la ſource même que quand elles ſont tranſportées; nous ne devons pas omettre non plus que leur action eſt très-

uti-

utilement favoriſée par un exercice modéré, comme la promenade dans des lieux couverts, & où l'on reſpire un air pur & champêtre.

Eaux minérales *ſulfureuſes*. Les eaux ſulfureuſes ſont ainſi appellées du ſoufre qu'elles renferment, ou d'une eſpece de vapeur ſoufrée très-legere qui s'éleve de leur ſurface. Nous avons déja dit qu'on reconnoiſſoit la qualité ſulfureuſe de ces eaux à deux ſignes; ſavoir à l'altération que l'argent en maſſe recevoit dans ſa couleur, ſoit qu'il fût jetté dans ſes eaux, ſoit qu'il fût expoſé à leur vapeur, & à l'odeur nidoreuſe, à-peu-près ſemblable à celle d'une diſſolution de foie de ſoufre, ou des œufs durs à demi-pourris, qu'elles exhalent ordinairement. Il y a de ces eaux qui ont un goût *nauſéabonde*, comme celui des œufs pourris; telles ſont les eaux d'Aix-la-Chapelle, celles de Barêge: il y en a d'autres, comme, les eaux *bonnes*, qui ne font pas ſur le palais une ſenſation auſſi déſagréable, & qui même ont preſque le goût du petit-lait, apparemment parce qu'elles ſont moins chargées d'élémens ſulfureux.

Les eaux ſulfureuſes mêlées à une diſſolution d'argent par l'acide nitreux, ou au ſel de ſaturne, font un précipité brun & même noir. Aux ſignes que nous avons dit caractériſer ces eaux, nous devons ajouter qu'il nage dans pluſieurs des floccons d'une matiere gélatineuſe ou preſque graiſſeuſe, qui préſentés au feu donnent une flamme bleue & répandent une odeur de ſoufre brûlant.

Parmi les eaux ſulfureuſes, on compte principalement celles de Bareges, celles d'Ax, de Cauteretz; les eaux *bonnes* & les eaux *chaudes* dans le Béarn; celles d'Arles, de Molitx, de Vernet, & pluſieurs qu'on trouve dans le Rouſſillon; celles de Saint-Jéan-de-*Syrargues*, près d'Uzès, la fontaine puante près d'Alais; les eaux de Bagnols dans le Gévaudan; celles qui portent le même nom dans la Normandie; les fameuſes eaux d'Aix-la-Chapelle, *&c.* Toutes ces eaux ſont onctueuſes & même, autant qu'on peut le croire, chaudes, mais dans différens degrés de chaleur: elles contiennent certains ſels & certaines terres qui ſont différentes ſuivant les eaux; ces principes ſe trouvent même plus abondamment dans les unes que dans les autres; celles d'Aix-la-Chapelle, par exemple, en contiennent une grande-quantité. Cette conſidération doit donc néceſſairement entrer dans l'eſtimation des propriétés de ces eaux, puiſque toutes different entr'elles à raiſon de la quantité & de la qualité de ces principes terreux & ſalins, & ſur-tout par le plus ou le moins d'élément ſulfureux. Le ſoufre eſt ſi maniſeſtement contenu dans certaines de ces eaux, qu'il paroît même à la vûe ſous la forme de petites maſſes très-ſenſibles; dans d'autres cette ſubſtance y eſt ſublimée en forme de fleurs, ainſi qu'on l'obſerve dans les eaux d'Aix-la-Chapelle. Enfin il eſt de ces eaux dont le ſoufre occupe la ſurface en forme de pellicule; telle eſt la fontaine puante près d'Alais. Dans un grand nombre de ces eaux on ne ſauroit s'aſſurer de l'exiſtence du ſoufre que par le moyen des expériences & des obſervations rapportées ci-deſſus, l'analyſe n'ayant pu juſqu'ici parvenir à la démontrer. Le ſoufre de ces eaux s'y trouve diſſous dans un degré de ténuité & de ſtabilité qui eſt à peine ſaiſiſſable: enſorte qu'elles perdent bientôt leur goût & leur odeur à l'air libre; & que ſoumiſes aux expériences, elles ne donnent pas deux fois les mêmes phénomenes, ce qui arrive plus parfaitement encore ſi on les met ſur le feu. Il eſt d'ailleurs de ces eaux qui blanchiſſent ou deviennent laiteuſes à l'air libre, peut-être eſt-ce par la précipitation du principe ſulfureux.

Ces eaux, quoique miſes depuis long-tems dans le verre, conſervent leur vertu, pourvu que les bouteilles ſoient exactement bouchées; il faut cependant avouer que ces vertus n'y ſont pas dans toute leur intégrité; & même que celles de ces eaux qui ne ſont pas fort chargées de ſoufre, perdent abſolument dans le tranſport toute leur efficacité & leur énergie. C'eſt pourquoi il eſt plus utile de les boire à la ſource même que dans des endroits éloignés.

Les eaux ſulfureuſes priſes intérieurement par des ſujets d'un tempérament robuſte, font les effets ſuivans: 1°. la plûpart d'entr'elles ne menent pas par le bas, & ne provoquent les urines que preſqu'en proportion de la quantité qu'on en prend. 2°. Elles excitent la circulation du ſang, augmentent la tranſpiration. 3°. Elles portent quelquefois à la tête, la rendent lourde, & occaſionnent des inſomnies. 4°. Elles aiguiſent l'appétit, d'où il eſt bien aiſé de ſe repréſenter le principal méchaniſme de leur action dans le ſoulagement qu'elles procurent aux malades auxquels on juge qu'elles ſont convenables; & l'on peut également prévoir les regles à ſuivre dans leur adminiſtration. En outre ces eaux ſont encore bonnes dans les affections froides de l'eſtomac & des inteſtins, qui participent du ſpaſme ou de l'*atonie*; dans la crudité acide, la diarrhée; dans la curation de l'ictere, leur vertu ſe montre-à peu-près la même que celle des eaux ſalées: elles ſont également propres à rétablir le flux menſtruel & hémorrhoïdal, ou à les modérer lorſqu'ils ſont trop abondans. Elles font ſouvent beaucoup de bien dans les fleurs blanches, en redonnant du ton à l'eſtomac, en excitant la circulation des humeurs, & augmentant la tranſpiration. Elles ſont par la même raiſon utiles dans la *chloroſe*: on les regarde comme ſpécifiques dans certaines maladies de la poitrine, & on les emploie avec beaucoup de ſuccès dans les catharres opiniâtres, dont elles viennent à bout en débarraſſant les couloirs des poumons, & augmentant la tranſpiration de cet organe: elles ſont encore très-bonnes dans l'aſthme tuberculeux, priſes hors le paroxyſme; dans les ulceres du poumon qui ſont produits par un abſcès ou qui viennent à la ſuite de la pleuréſie, de la péripneumonie, ou en conſéquence d'une bleſſure, dans la ſuppuration de beaucoup d'autres parties internes, *&c.* Elles ſont encore quelquefois indiquées dans la phtiſie pulmonaire, ſoit que le malade en ſoit actuellement atteint, ou qu'il n'en ſoit que menacé; dans ces derniers cas les medecins expérimentés ont coutume de n'ordonner les eaux ſulfureuſes qu'autant que le ſujet & la maladie ſont pour ainſi dire d'une eſpece ou qualité froide. Ils en redoutent au contraire l'uſage lorſqu'il s'agit de perſonnes d'un tempérament facile, comme ils le diſent, à émouvoir, & que la maladie tient beaucoup du caractere fiévreux & de la phlogoſe.

Quelque bien indiqué que paroiſſe l'uſage des eaux ſulfureuſes, il eſt toujours à craindre que le malade ne s'en trouve trop échauffé; il convient donc alors de choiſir les eaux les plus douces & les plus tempérées, de ne les donner qu'à très-petite doſe, & même de les couper quelquefois avec du lait: cette méthode a ſouvent très-bien réuſſi. Dans le traitement des écrouelles, l'uſage de ces eaux combiné avec des frictions mercurielles, eſt encore un excellent remede, comme M. de Bordeu l'aſſure dans ſa *diſſertation ſur l'uſage des eaux de Barêge & du mercure*.

Pour ce qui eſt de la méthode d'adminiſtrer convenablement ces eaux, ce que nous avons dit à ce ſujet en parlant des eaux ſalées, convient ici parfaitement.

Les eaux ſulfureuſes qui ſont très-fortes, comme, par exemple, celles de Barêge & de Cauteretz, doivent être priſes à fort petite doſe, c'eſt-à-dire depuis trois juſqu'à ſix ou huit verres; on peut cependant augmenter la doſe de celles où l'élément ſulfureux ſe trouve en petite quantité, comme dans celles de Bagnols, que pluſieurs perſonnes prennent à la doſe de quatre ou ſix livres ſans s'en trouver incommodées. Du reſte, dans tous les cas dont nous venons de parler, le bain tempéré aide très-utilement la boiſſon de ces eaux.

Dans la curation des ulceres calleux, fiſtuleux, invétérés, qui ne tiennent point à une cauſe interne abſolument indeſtructible, la douche, ſoit des eaux de Barêge, ſoit des eaux *bonnes*, eſt au-deſſus de tous les remedes; au ſurplus, leur chaleur & leurs effets prochains ſont à-peu-près comme ceux de la douche des eaux de Balaruc. Ce remede opere ordinairement avec beaucoup d'efficacité dans ces ſortes d'affections, ſoit par la chaleur comme brûlante des eaux qui, en excitant une fievre locale dans la partie, & mettant en jeu les forces ſuppuratoires & dépuratoires, renouvelle, pour ainſi dire, la plaie, ſoit encore à cauſe de la qualité déterſive & balſamique de l'élément ſulfureux dont ces eaux ſont chargées. L'injection, dans le cas des ulceres ſinueux ou fiſtuleux, n'eſt pas non plus d'un moindre ſecours pour en procurer & en hâter la guériſon.

Par les raiſons que nous avons expoſées plus haut, en traitant des effets des eaux ſulfureuſes ſur des perſonnes robuſtes, il eſt clair que l'uſage de ces eaux employées, ſoit extérieurement, comme dans le bain tempéré, ſoit intérieurement par la boiſſon, ne peut qu'être fort utile. Toutefois les remedes chirurgicaux ne doivent pas être négligés lorſqu'ils paroiſſent néceſſaires pour procurer ou faciliter l'iſſue à du pus qui peut s'être amaſſé & croupir dans quelque ſinus profond, d'autant mieux que par ce moyen l'eau thermale portera ſur toutes les parties de l'ulcere. On peut appliquer ceci à la carie lorſqu'elle ſe rencontre, c'eſt-à-dire il faut tâcher de la découvrir autant qu'on le peut, & de l'emporter par des remedes convenables.

La douche des eaux de Barêge a encore cela de merveilleux, qu'en renouvellant l'inflammation & la ſuppuration dans une partie, elle procure bien ſouvent l'iſſue

des corps étrangers: ſouvent même ce remede eſt très-efficacement employé dans l'amaigriſſement d'une partie. Il réſout quelquefois encore avec ſuccès les tumeurs lymphatiques des glandes, ainſi que l'hydropiſie des articulations, &c.

Cet article eſt un abrégé d'un traité latin *ſur la nature & l'uſage des eaux minérales*, de M. Leroy, profeſſeur en Medecine en l'univerſité de Montpellier.

MINÉRALISATION, (*Hiſt. nat. Minéral.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans la Minéralogie l'opération par laquelle la nature combine un métal ou un demi-métal avec du ſoufre, ou avec de l'arſenic, ou avec l'une & l'autre de ces ſubſtances à-la-fois. Par cette combinaiſon l'aſpect du métal eſt entierement changé; on n'y voit plus ni éclat, ni ductilité, ni malléabilité, en un mot le métal n'eſt plus reconnoiſſable, & la combinaiſon totale prend une forme entierement étrangere au métal qu'elle contient. Alors on dit qu'un tel métal eſt *minéraliſé*, c'eſt-à-dire qu'il eſt dans l'état de mine ou de minerai. C'eſt ainſi que l'argent qui eſt métal blanc, lorſqu'il eſt combiné avec de l'arſenic & avec une petite portion de fer, prend la forme d'un amas de cryſtaux rouges qui ſont quelquefois tranſparens comme des grenats; c'eſt ce que l'on nomme la *mine d'argent rouge*. Dans cette mine, l'argent & une portion de fer ſont *minéraliſés* avec l'arſenic. L'argent combiné avec une portion de ſoufre, devient une ſubſtance d'un gris-foncé, flexible comme du plomb, & ſi tendre, que l'on peut la tailler avec le couteau: alors on dit que dans cette mine l'argent ſe trouve *minéraliſé* avec le ſoufre.

Le plomb uni ou *minéraliſé* avec le ſoufre, affecte une forme cubique que l'on nomme *galène* ou *mine de plomb*. Ce même métal combiné avec de l'arſenic, forme quelquefois des grouppes de cryſtaux d'un beau verd ou d'un beau blanc, que l'on nomme *mines de plomb vertes* ou *blanches*. *Voyez* PLOMB.

L'étain eſt *minéraliſé* par l'arſenic, & la maſſe qui réſulte de leur union eſt en cryſtaux polygones. *Voyez* ÉTAIN.

Le cuivre & le fer *minéraliſés* ſoit avec le ſoufre, ſoit avec l'arſenic, prennent une infinité de formes différentes, qui les rendent méconnoiſſables à ceux qui n'ont point les yeux accoutumés à les voir dans l'état de mine. *Voyez* CUIVRE & FER.

Quant à l'or, juſqu'à-préſent on ne l'a point encore trouvé *minéraliſé*; on le rencontre toujours ſous la forme & ſous la couleur qui lui ſont propres. Cependant comme nous ne connoiſſons point toutes les productions de la nature, on ne peut point décider ſi l'or eſt abſolument incapable d'être *minéraliſé*. *Voyez* OR.

Les demi-métaux ſont, ainſi que les métaux, ſuſceptibles de la *minéraliſation*, c'eſt-à-dire, ils peuvent être combinés avec le ſoufre & avec l'arſenic, de maniere à prendre une forme entierement différente de celle qui leur eſt propre. C'eſt ainſi que l'antimoine combiné avec le ſoufre, forme une maſſe compoſée de ſtries ou d'aiguilles, que l'on nomme *antimoine crud*. L'arſenic combiné avec le ſoufre, forme une maſſe feuilletée jaune ou rouge, que l'on appelle *orpiment*, *voyez* ORPIMENT. Le cobalt ſe montre auſſi ſous pluſieurs aſpects différens; il en eſt de même du zinc, qui eſt méconnoiſſable dans la calamine & dans la blende, qui ſont ſes mines ordinaires. A l'égard du biſmuth, on le trouve toujours ſous la forme qui lui eſt propre, & on ne l'a point encore rencontré *minéraliſé*.

Le mercure eſt *minéraliſé* avec le ſoufre, & alors il forme une maſſe d'un beau rouge que l'on nomme *cinnabre*. *Voyez* CINNABRE.

Les métaux qui ne ſont point *minéraliſés* & que l'on trouve ſous la forme qui leur eſt propre, ſe nomment *métaux natifs* ou *métaux vierges*. *Voyez* NATIF & VIERGE.

La Chimie eſt parvenue à imiter la nature dans un grand nombre de *minéraliſations*; c'eſt ainſi qu'en combinant du mercure avec du ſoufre, on fait un vrai cinnabre. En combinant de l'argent avec de l'arſenic, & joignant un peu de ſafran de mars à ce mélange, on fait une combinaiſon ſemblable à la mine d'argent rouge. On fait pareillement avec l'argent & du ſoufre, une combinaiſon ſemblable à la mine d'argent vitrée, à la mine d'argent noire, &c. cela dépend du plus ou du moins de ſoufre que l'on fait entrer dans la combinaiſon. Perſonne n'ignore qu'en combinant du régule d'antimoine avec du ſoufre, il réſulte une maſſe ſtriée ſemblable à l'antimoine crud. M. Rouelle connoît un tour de main au moyen duquel il donne au plomb la forme cubique & feuilletée que ce métal prend dans la galene ou dans la mine la plus ordinaire. Il y a lieu de croire que l'on pourroit parvenir de même à imiter la plûpart des *minéraliſations* que la nature opere. La voie de l'analyſe & de la récompoſition eſt aſſurément la plus ſûre pour connoître avec exactitude les ſubſtances que la nature fait entrer dans la combinaiſon des corps, d'où l'on voit la néceſſité de la Chimie pour démêler les myſteres de la Minéralogie. *Voyez* MINÉRALOGIE; & *voyez* MINE & MINERAI. (—)

MINÉRALOGIE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) La *Minéralogie* priſe dans toute ſon étendue, eſt la partie de l'Hiſtoire naturelle qui s'occupe de la connoiſſance des ſubſtances du regne minéral; c'eſt-à-dire, des terres, des pierres, des ſels, des ſubſtances inflammables, des pétrifications, en un mot, des corps inanimés & non pourvus d'organes ſenſibles qui ſe trouvent dans le ſein de la terre & à ſa ſurface.

Dans un ſens moins étendu, par *Minéralogie* l'on entend la ſuite des travaux que l'on fait pour l'exploitation des mines, & alors on comprend auſſi ſous ce nom la Métallurgie. *Voyez* MÉTALLURGIE. Cela eſt fondé ſur la liaiſon intime de ces deux ſciences, qui ſe prêtent des ſecours mutuels, & qui tendent toutes deux au même but. En effet, il eſt très-difficile ou même impoſſible que le métallurgiſte ait une connoiſſance parfaite de ſon art, s'il n'eſt aidé des lumieres de la *Minéralogie*, c'eſt-à-dire, s'il ne connoît parfaitement les ſubſtances qu'il doit travailler. Vainement prétendroit-il à l'une ou l'autre de ces connoiſſances ſans le ſecours de la Chimie, comme nous allons avoir occaſion de le prouver.

Sous quelque point de vue que l'on enviſage la *Minéralogie*, ſon objet eſt très-vaſte, & ſes branches très-étendues. Elle s'occupe des ſubſtances dont eſt compoſé le globe que nous habitons; elle conſidere les différentes révolutions qui lui ſont arrivées; elle en ſuit les traces dans une antiquité ſouvent ſi reculée, qu'aucun monument hiſtorique ne nous en a conſervé le ſouvenir; elle examine quels ont pu être ces événemens ſurprenans par leſquels tant de corps appartenant originairement à la mer, ont été tranſportés dans les entrailles de la terre; elle peſe les cauſes qui ont déplacé tant de corps du regne animal & du regne végétal, pour les donner au regne minéral: elle fournit des raiſons ſûres & non haſardées de ces embraſemens ſouterreins, de ces tremblemens ſenſibles, qui ſemblent ébranler la terre juſque dans ſes fondemens; de ces éruptions des volcans allumés dans preſque toutes les parties du monde, dont les effets excitent la terreur & la ſurpriſe des hommes: elle médite ſur la formation des montagnes, & ſur leurs différences; ſur la maniere dont ſe ſont produites les couches qui ſemblent ſervir d'enveloppe à la terre; ſur la génération des roches, des pierres précieuſes, des métaux, des ſels, &c *Voyez* FOSSILES, TREMBLEMENT DE TERRE, RÉVOLUTIONS DE LA TERRE, MONTAGNES, PIERRES, &c.

Les eaux qui ſe trouvent à la ſurface de la terre & dans ſon intérieur, ſont auſſi du reſſort de la *Minéralogie*, en tant qu'elles contribuent à la formation des pierres, par les particules qu'elles ont ou diſſoutes, ou détrempées, par les couches qu'elles forment ſur la terre, par les altérations continuelles qu'elles operent, & par les tranſpoſitions qu'elles font des corps qu'elles ont entraînées; en un mot, la *Minéralogie* s'occupe des eaux, en tant qu'elles ſont les agens les plus univerſels dont la nature ſe ſerve pour la production des ſubſtances minérales. *Voyez* PIERRES, PÉTRIFICATION, LIMON, TUF, &c.

Quelque vaſtes que ſoient ces objets, quelque grands que ſoient les phénomenes de la nature qu'elle conſidere, la *Minéralogie* ne dédaigne point les détails les plus minutieux en apparence, tous les faits deviennent précieux pour elle; elle les recueille avec ſoin, parce qu'elle ſait que les plus petits détails peuvent quelquefois la mener à l'intelligence des plus grands myſteres de la nature; c'eſt toujours le flambeau de l'expérience que la guide, & elle ne ſe permet des ſyſtemes que lorſqu'ils ſont appuyés ſur des obſervations conſtantes & reïtérées, & alors ce ſont des enchaînemens de vérités.

Par la grandeur & la multiplicité des objets qu'embraſſe la *Minéralogie*, on ſent qu'elle ne peut être que très-difficile à acquérir. Les ſpéculations tranquilles du cabinet, les connoiſſances acquiſes dans les livres ne peuvent point former un *minéralogiſte*; c'eſt dans le grand livre de la nature qu'il doit lire; c'eſt en deſcendant dans les profondeurs de la terre pour épier ſes travaux myſtérieux; c'eſt en graviſſant contre le ſommet des montagnes eſcarpées; c'eſt en parcourant différentes contrées, qu'il parviendra à arracher à la nature quelques-uns des ſecrets qu'elle dérobe à nos regards. Mais pour atteindre

dre à ces connoiſſances, il faut des yeux habitués & faits pour voir avec préciſion; il faut des notions préliminaires; il faut être dégagé des idées ſyſtématiques qui ne permettent d'appercevoir que ce qui favoriſe les préjugés qu'on s'eſt formés.

Pour reconnoître les différens objets dont s'occupe la *Minéralogie*, il eſt eſſentiel de s'être familiariſé avec les ſubſtances du regne minéral, il faut avoir accoutumé ſes yeux à les diſtinguer & à reconnoître les ſignes extérieurs qui les caractériſent; cette connoiſſance devient difficile par la variété infinie des productions de la nature; elle ſe plaît ſur-tout dans le regne minéral à éluder les regles qu'elle s'étoit impoſée; il faut de plus avoir des idées générales de la maniere dont ces ſubſtances ſont arrangées dans le ſein de la terre; il faut connoître les ſignes qui annoncent la préſence des mines, les pierres qui les accompagnent le plus communément; il eſt à propos d'examiner les bords des rivieres, & les ſables qu'elles charrient; on ne doit point négliger les chemins creux, les ouvertures & les excavations de la terre, les carrieres d'où l'on tire des pierres. Toutes ces choſes fourniront à un obſervateur attentif des connoiſſances aſſez ſûres pour juger avec quelque certitude de ce qu'un terrein renferme. En effet, quoique la nature ſemble quelquefois déroger aux lois qu'elle s'eſt preſcrites, elle ne laiſſe pas pour l'ordinaire de ſuivre une marche uniforme dans ſes opérations; les obſervations qui auront été faites dans un pays, pourront être appliquées à d'autres pays où le terrein ſera analogue; à force de faire des obſervations dans ce goût, on pourra à la fin ramaſſer les matériaux néceſſaires pour élever un ſyſtème général de *Minéralogie*, fondé ſur des faits certains & ſur des remarques conſtantes.

Mais ce ſeroit en vain qu'on ſe flatteroit que le coup d'œil extérieur pût donner des connoiſſances ſuffiſantes en *Minéralogie*; l'on n'auroit que des notions très-imparfaites des corps, ſi on n'en jugeoit que par leur aſpect & par leurs ſurfaces: auſſi la *Minéralogie* ne ſe contente-t-elle point de ces notions ſuperficielles, que Beccher a comparées à celles que prennent les animaux, *ſicut aſini & boves*; on ne peut donc point s'en rapporter à la ſimple vue, & c'eſt très-légerement que quelques auteurs ont avancé que les caracteres extérieurs des foſſiles ſuffiroient pour nous les faire connoître: ce ſont les analyſes & les expériences de la Chimie qui ſeules peuvent guider dans ce labyrinthe; c'eſt faute de l'avoir appellée à leur ſecours, que les premiers naturaliſtes ont confondu à tout moment des ſubſtances très-différentes, leur ont donné des dénominations impropres, & leur ont ſouvent aſſigné des caracteres qui leur ſont entierement étrangers. Comment ſe fera-t-on une idée de la formation des cryſtaux, ſi la Chimie n'a point appris comment ſe fait la cryſtalliſation des ſels, qui nous fait connoître par analogie les cryſtalliſations que la nature opere dans ſon grand laboratoire? Comment concevoir clairement ce qu'on entend par *ſucs lapidifiques*, ſi l'on n'a point des idées nettes de la diſſolution des corps, & ſi on ne la diſtingue point de leur diviſion méchanique, ou de leur détrempement dans les eaux? Eſt-il poſſible ſans la Chimie, de ſe faire des notions diſtinctes de la minéraliſation, c'eſt-à-dire de l'opération par laquelle la nature maſque les métaux ſous tant de formes différentes dans les mines? L'analyſe & la récompoſition ne nous donnent-elles pas ſur ce point des lumieres auxquelles il eſt impoſſibles de ſe refuſer? *Voyez l'article* MINÉRALISATION. Comment s'aſſurer de la nature des pierres, ſi l'on n'a éprouvé leurs effets dans différens degrés du feu, & ſi l'on ne les a eſſayées à l'aide des diſſolvans que fournit la Chimie? ſans ces précautions, on riſquera toujours de confondre des ſubſtances, entre leſquelles la Chimie fait trouver les différences les plus frappantes, quoique le coup d'œil ſéduit les eût décidées de la même nature. *Voyez* MINÉRAUX.

C'eſt ſur-tout dans les travaux des mines que la *Minéralogie* a le plus grand beſoin des lumieres de la Chimie; dans les autres objets dont elle s'occupe, elle peut errer plus impunément; mais dans cette partie l'on eſt expoſé à donner inconſidérement dans des entrepriſes ruineuſes, ſi l'on s'en tient à dès connoiſſances ſuperficielles, & ſi une étude profonde de la Chimie métallurgique ne met en état de s'aſſurer de ce qu'on peut attendre de ſes travaux.

Cela n'eſt point encore ſuffiſant. Il faut outre cela des connoiſſances dans la Géométrie ſouterreine; par ſon moyen on juge de la direction des couches & des veines métalliques, de leur inclinaiſon, de leur marche, des endroits où l'on pourra les retrouver lorſque quelque obſtacle imprévu aura interrompu leur cours. *Voy.* FILONS & GÉOMÉTRIE SOUTERREINE. La *Minéralogie* emprunte auſſi des ſecours de la Méchanique & de l'Hydraulique, tant pour le renouvellement de l'air au fond des ſouterreins, que pour l'épuiſement des eaux, & pour élever des poids immenſes qu'on a tirés du ſein de la terre. Elle a beſoin de l'Architecture pour empêcher les éboulemens des terres, & les affaiſſemens des roches & des montagnes qui ont été excavées *Voyez* MINES. Toutes ces choſes demandent un grand nombre de connoiſſances, & ſur-tout beaucoup d'habitude & d'expérience, ſans leſquelles on riſque de ſe jetter dans des dépenſes ruineuſes & inutiles.

C'eſt ſur-tout en Allemagne & en Suede que la *Minéralogie* a été cultivée avec le plus de ſoin. Ceux qui ſe ſont livrés à l'étude de cette ſcience, ont bientôt ſent qu'une Phyſique ſyſtématique n'étoit propre qu'à retarder ſes progrès; dès-lors ils ont porté leurs vues du côté de la Chimie, de qui ſeule ils pouvoient attendre les lumieres dont ils avoient beſoin. Ils ne furent point trompés dans leurs eſpérances, & ils ne tarderent point à recueillir les fruits de leurs travaux. Agricola fut un des premiers qui défricha un champ ſi vaſte: le célebre Beccher, dans ſa *Phyſique ſouterreine*, répandit encore plus de jour ſur cette matiere. Henckel nous a donné, dans ſa *Pyritologie*, & dans pluſieurs autres ouvrages, des idées claires & diſtinctes de la *Minéralogie*; il a prouvé que cette ſcience avoit beſoin à chaque pas des ſecours de la Chimie. MM. Linnæus, Wallerius, Woltersdorf, Cartheuſer ont tâché de nos jours de donner un ordre ſyſtématique aux ſubſtances du regne minéral: leurs différentes méthodes ſont expoſés à l'*article* MINÉRAUX. Enfin M. Pott & Lehman, l'un dans ſa *Lithogéognoſie*, & l'autre dans ſes *OEuvres phyſiques & minéralogiques*, nous ont donné un grand nombre d'expériences & d'obſervations propres à répandre de la lumiere ſur cette ſcience difficile. (—)

MINE'RAUX, *mineralia*, (*Hiſt. nat.*) on ſe ſert ordinairement de ce mot pour déſigner en général toutes les ſubſtances qui ſe trouvent dans le ſein de la terre; alors c'eſt un ſynonyme de *foſſiles*, *voyez* FOSSILES. Dans cette ſignification étendue des *minéraux*, ſont renfermés tous les corps non vivans & non organiſés qui ſe trouvent dans l'intérieur de la terre & à ſa ſurface; tels ſont les terres, les pierres, les métaux, les demi-métaux, les ſubſtances inflammables, les ſels & les pétrifications.

Les végétaux vivent & croiſſent; les animaux croiſſent, vivent & jouiſſent outre cela de l'inſtinct ou du ſentiment: mais les *minéraux* ſont ſuſceptibles de croiſſance & d'altération, ſans jouir ni de la vie ni du ſentiment.

Quelques auteurs prennent le mot *minéraux* dans un ſens moins étendu, & ils ne donnent ce nom qu'aux ſels, aux ſubſtances inflammables, aux métaux & aux demi-métaux, c'eſt-à-dire, aux ſeules ſubſtances qui entrent dans la compoſition des mines ou glebes métalliques. *Voyez* MINES & MINÉRALISATION. Ils refuſent le nom de *minéraux* aux terres, aux pierres, *&c.* On ne voit point ſur quoi cette diſtinction peut être fondée; elle ne ſemble venir que de l'envie de multiplier les noms que l'on n'a déja que trop accumulés dans les différentes branches de l'Hiſtoire naturelle. On doit donc en général comprendre ſous les *minéraux* toutes les ſubſtances du regne minéral, ou qui appartiennent à la terre. *Voyez* MINÉRALOGIE.

Pluſieurs naturaliſtes modernes ont cherché à ranger les *minéraux* dans un ordre ſyſtématique, ou ſuivant une méthode ſemblable à celles que les Botaniſtes ont adoptée pour le regne végétal. Le célebre M. Linnæus, dans ſon *Syſtema naturæ*, diviſe les ſubſtances du regne minéral en trois claſſes; ſavoir, 1° les pierres, 2°. les mines, 3°. les foſſiles. Il ſous-diviſe les pierres en vitrifiables, en calcaires & en apyres: il ſous-diviſe les mines en ſels, en ſoufres ou ſubſtances inflammables, & en ſubſtances mercurielles, ce qui comprend les métaux & les demi-métaux: enfin il ſous-diviſe les foſſiles en concrétions, *concreta*, en pétrifications & en terres.

M. Jean Gotſchalk Wallerius, de l'académie royale de Suede, & profeſſeur de Chimie à Upſal, publia en langue ſuédoiſe en 1747, une *Minéralogie* ou *Diſtribution méthodique des ſubſtances du regne minéral*, accompagnée d'obſervations & de notes très inſtructives; c'eſt l'ouvrage le plus complet que nous ayons en ce genre. L'auteur ne s'eſt point contenté de donner une ſimple énumération des *minéraux*, il y a joint des deſcriptions très-exactes, des analyſes chimiques d'après les meilleurs auteurs. Si l'on a quelque choſe à reprocher à M. Wallerius, c'eſt d'avoir peut-être trop multiplié les ſous-diviſions, & d'avoir ſouvent fait des genres de ce qui n'au-

roit dû être regardé que comme eſpece, & d'avoir fait des eſpeces de ce qui n'étoit que des variétés d'une même eſpece. Ce ſavant minéralogiſte diviſe les *foſſiles* ou *minéraux* en quatre claſſes; ſavoir, les terres, les pierres, les mines & les pétrifications; il ſous-diviſe ces quatre claſſes en quinze ordres; ſavoir, 1°. les terres, en terres détachées, en terres argilleuſes, en terres minérales & en ſables.

2°. Les pierres ſont ſous-diviſées en pierres calcaires, en pierres vitrifiables, en pierres apyres & en pierres de roches.

3°. Les mines ſont ſous-diviſées en ſels, en ſoufres, en demi-métaux, & en métaux.

4°. Les concrétions ſe ſous-diviſent en pores, en corps pétrifiés, en pierres figurées, & en calculs.

Chacun de ces ordres eſt encore ſous-diviſé en un grand nombre de genres, d'eſpeces, & de variétés. Au reſte, quoique l'on ait beaucoup d'objections à faire contre la diſtribution générale que M. Wallerius fait des *minéraux*, & quoique ſouvent il ait placé des ſubſtances dans des claſſes auxquelles elles n'appartiennent point, ſon travail mérite toute la reconnoiſſance des Naturaliſtes, qui ſentiront la difficulté qu'il y avoit à mettre dans un ordre méthodique des corps auſſi variés & auſſi difficiles à connoître que les ſubſtances du regne minéral. La traduction françoiſe de la Minéralogie de Wallerius a été publiée à Paris en 1753.

M. Wolterſdorff, dans ſon *ſyſtema minerale*, diviſe les *minéraux* en ſix claſſes: ſavoir,

1°. Les *terres*; il les ſous-diviſe en terres, en pouſſiere, en terres alkalines, en terres gypſeuſes, en terres vitrifiables.

2°. Les *pierres*, qu'ils ſous-diviſe en cinq ordres de même que les terres.

3°. Les *ſels*, qu'il ſous-diviſe en acides, en alkalis, & en ſels neutres & moyens.

4°. Les *bitumes*, qui ſont ou fluides ou ſolides.

5°. Les *demi-métaux*, qu'il diviſe auſſi en fluides comme le mercure, & en ſolides.

6°. Les *métaux*, qui ſont ſous-diviſés en parfaits & en imparfaits.

M. Frideric-Auguſte Cartheuſer, dans ſes *elementa Mineralogiæ*, diviſe tous les *minéraux* en ſept claſſes: ſavoir, 1°. en terres, dont les unes ſont ſolubles dans l'eau, & les autres ne s'y diſſolvent point. 2°. En pierres, qu'il ſous-diviſe d'après leur tiſſu en feuilletées, en filamenteuſes ou ſtriées, en continues ou liées, en granulées, & en mélangées. 3° En ſels, qui ſont ou acides, ou alkalins, ou neutres, ou ſtyptiques, tels que les vitriols & l'alun. 4°. En ſubſtances inflammables; il les ſous-diviſe en naturelles & en bâtardes (*genuina* & *ſpuria*); les premieres ſont les bitumes & le ſoufre; les dernieres ſont l'*humus* ou la terre végétale. 5°. Les demi-métaux, qu'il diviſe en ſolides qui ſouffrent le marteau, en ſolides qui ne ſouffrent point le marteau, & en fluides. 6°. Les métaux, qui ſont ou volatils & flexibles, ou volatils & durs, ou fixes au feu. 7°. Les *minéraux* étrangers (*heteromorpha*), qui ſe diviſent en vraies pétrifications, en fauſſes pétrifications, & en pierres figurées.

M. de Juſti a publié en 1757 un ouvrage allemand ſous le titre de *plan du regne minéral*, dans lequel il diviſe les ſubſtances foſſiles: 1°. en métaux; 2°. en demi-métaux; 3. en ſubſtances inflammables; 4°. en ſels; 5°. en pétrifications ou foſſiles figurés; 6°. en terres & pierres. M. Pott, dans ſa *Lithogéognoſie*, a cherché à ranger les ſubſtances minérales dans un ordre ſyſtématique, fondé ſur leurs premiers principes que font connoître les analyſes de la Chimie. Mais cette voie paroît devoir ſouvent tromper, parce que la plûpart des ſubſtances du regne minéral ne ſont point pures, mais mélangées, & donnent en raiſon de leurs mélanges des réſultats différens, ſur-tout loſqu'on les expoſe à l'action du feu.

Outre ces auteurs, M. Gellert, dans ſa *Chimie métallurgique*, a encore donné une diſtribution méthodique des *minéraux* en terres, en pierres, en ſels, en métaux & demi-métaux. C'eſt auſſi ce qu'a fait M. Lehmann dans le premier volume de ſes *œuvres phyſiques & minéralogiques*.

Parmi les Anglois, le docteur Woodward avoit déja tenté de ranger les foſſiles ou *minéraux* ſuivant un ordre méthodique; c'eſt ce qu'il a exécuté dans ſon ouvrage anglois qui a pour titre, *an attemp towards a natural hiſtory of the foſſils of England*. Son ſyſtème n'eſt fondé que ſur la ſtructure, le tiſſu & le coup-d'œil extérieur des corps, & par conſéquent ne peut ſuffire pour faire connoître leur nature & les caracteres eſſentiels qui les diſtinguent les uns des autres. Depuis lui, M. Hill a publié en anglois, en 1748, une *hiſtoire naturelle générale des foſſiles* en un volume *in-folio*, dans laquelle il donne une nouvelle diviſion ſyſtématique des ſubſtances du regne minéral. Il les diviſe, 1°. en foſſiles ſimples & non-métalliques; 2°. en foſſiles compoſés & non-métalliques; 3°. en foſſiles métalliques.

Il ſous-diviſe les foſſiles ſimples, 1°. en ceux qui ne ſont ni inflammables, ni ſolubles dans l'eau; 2°. en ſolubles dans l'eau & non-inflammables; 3°. en inflammables qui ne ſont point ſolubles dans l'eau. Il emploie la même ſous-diviſion pour les foſſiles compoſés. Enfin, les foſſiles métalliques qui ont de la dureté & une peſanteur remarquable & qui ſont fuſibles au feu, ſe ſous-diviſent en ſubſtances métalliques parfaites & en métalliques imparfaites. Il fait enſuite un grand nombre de nouvelles ſous-diviſions en ordres & en genres, fondés ſur des caracteres qui ne ſont ſouvent que purement accidentels à ces corps. Enfin, il finit par donner à ces différentes ſubſtances des dénominations dérivées du grec, qui prouvent que l'auteur entend cette langue, mais qui, ſi on les adoptoit, rendroient l'étude de la Minéralogie beaucoup plus difficile qu'elle n'eſt, puiſque l'on a déja lieu de ſe plaindre du grand nombre de dénominations inutiles que les auteurs ont introduites dans cette partie de l'hiſtoire naturelle, & qui ne peuvent ſervir qu'à mettre de la confuſion dans les idées des Naturaliſtes. Il ſeroit donc à ſouhaiter qu'au lieu de multiplier les mots, on cherchât à les ſimplifier & à bannir ceux qui ſont inutiles, afin de rendre l'étude de la Minéralogie plus facile, & moins l'effet de la mémoire que de connoiſſances plus ſolides.

Enfin, M. Emmanuel Mendez d'Acoſta, de la ſociété royale de Londres, a publié en 1757 un ouvrage en anglois, ſous le titre de *natural hiſtory of foſſils*, dans lequel il donne un nouveau ſyſtème pour l'arrangement des ſubſtances du regne minéral; il a cherché à faire un ſyſtème nouveau du regne minéral d'après les principes de Woodward & de Wallerius, en tâchant d'éviter les défauts dans leſquels ces deux auteurs ſont tombés. M. d'Acoſta décrit donc les qualités extérieures des foſſiles, ſans négliger pour cela leurs qualités internes que l'on peut découvrir au moyen du feu & des diſſolvans de la Chimie. Son ouvrage n'eſt point encore achevé, mais par ce qui en a paru on voit qu'il ne laiſſe pas d'y régner beaucoup de confuſion, & l'on trouve à côté les unes des autres des ſubſtances qui ont des caracteres très-différens.

En général, on peut dire que toutes les diviſions ſyſtématiques des *minéraux* qui ont paru juſqu'à préſent, ſont ſujettes à un grand nombre de difficultés & d'objections: il eſt conſtant que le coup d'œil extérieur ne ſuffit point pour nous faire connoître les corps du regne minéral, ſouvent il peut nous tromper par la reſſemblance extérieure que la nature a miſe entre des ſubſtances qui different intérieurement par des caracteres eſſentiels; d'ailleurs cette connoiſſance ſuperficielle des corps ſeroit ſtérile & infructueuſe; & comme l'hiſtoire naturelle doit avoir pour objet l'utilité de la ſociété, il faut avoir une connoiſſance des qualités internes des ſubſtances minérales, pour ſavoir les uſages auxquels ils peuvent être employés; & ce n'eſt que la Chimie qui puiſſe procurer cette connoiſſance. Or, il eſt très-difficile de trouver un ordre méthodique qui préſente les *minéraux* ſous ces différens points de vûe à la fois; il y a même peu d'eſpérance que l'on puiſſe jamais concilier ces deux choſes. Cependant, il ne paroît point que l'on ſoit en droit pour cela de rejetter tout ordre ſyſtématique, ou toute méthode; cela facilite toûjours, ſur-tout aux commençans, l'étude d'une partie de l'hiſtoire naturelle, qui ne le cede point aux autres pour la variété de ſes productions. *Voy.* MINÉRALOGIE. (—)

MINERVALES, (*Hiſt. anc.*) fêtes chez les Romains en l'honneur de Minerve. On en célébroit une le 3 de Janvier, l'autre le 19 de Mars, & elles duroient chacune 5 jours. Les premiers ſe paſſoient en prieres & en vœux qu'on adreſſoit à la déeſſe; les autres étoient employés à des ſacrifices & à des combats de gladiateurs: on y repréſentoit auſſi des tragédies, & les ſavans, par la lecture de divers ouvrages, y diſputoient un prix fondé par l'empereur Domitien. Pendant cette fête, les écoliers avoient vacances, & portoient à leurs maîtres des étrennes ou un honoraire nommmé *minerval*. *Hoc menſe*, dit Macrobe, *mercedes exſolvebant magiſtris quas completus annus deberi fecit*; les Romains, toûjours délicats dans leurs expreſſions, ayant donné à ce ſalaire ſi légitime un nom tiré de celui de la déeſſe des beaux arts.

MINERVE, (*Mythol.*) déeſſe de la ſageſſe & des arts, la ſeule des enfans de Jupiter, qui ait mérité de participer aux prérogatives attachées au rang ſuprème de la

divi-

divinité. Tous les Mythologues, tous les Poëtes en parlent ainſi. Il ne faudroit, pour s'en convaincre, que lire l'hymne de Callimaque ſur les bains de *Minerve*, qui eſt une des plus belles pieces de l'antiquité. On voit dans cette hymne, que *Minerve* donne l'eſprit de prophétie, qu'elle prolonge les jours des mortels à ſa volonté, qu'elle procure le bonheur après la mort, que tout ce qu'elle autoriſe d'un ſigne de tête eſt irrévocable, & que tout ce qu'elle promet arrive immanquablement; car, ajoute le poëte, elle eſt la ſeule dans le ciel à qui Jupiter ait accordé ce glorieux privilege d'être en tout comme lui, & de jouir des mêmes avantages. En effet, quand les Mythologiſtes nous diſent qu'elle étoit née de Jupiter ſans le ſecours d'une mere, cela ſignifie que *Minerve* n'étoit autre choſe que la vertu, la ſageſſe, le conſeil du ſouverain maître des dieux.

Non-ſeulement elle daigna conduire Ulyſſe dans ſes voyages, mais même elle ne refuſa pas d'enſeigner aux filles de Pandare l'art de repréſenter des fleurs & des combats dans les ouvrages de tapiſſerie, après avoir embelli de ſes belles mains le manteau de Junon. De-là vient que les dames troyennes lui firent hommage de ce voile précieux qui brilloit comme un aſtre, & qu'Homere a décrit dans le *ſixieme livre de l'Iliade*.

Cette déeſſe ne dédaigna pas encore de préſider au ſuccès de la navigation; elle éclaira les Argonautes ſur la conſtruction de leur navire, ou le bâtit elle-même ſelon Apollodore. Tous les Poëtes s'accordent à nous aſſurer qu'elle avoit placé à la proue le *bois parlant*, coupé dans la forêt de Dodone, qui dirigeoit la route des Argonautes, les avertiſſant des dangers, & leur apprenoit les moyens de les éviter. Sous ce langage figuré, on voit qu'il eſt queſtion d'un gouvernail qu'on mit au navire *Argo*.

C'eſt en-vain que les anciens ont reconnu pluſieurs *Minerves*: les cinq que Cicéron compte ſont une ſeule & même perſonne, la *Minerve de Saïs*, c'eſt-à-dire, Iſis même, ſelon Plutarque. Son culte fut apporté d'Égypte dans la Grece, paſſa dans la Samothrace, dans l'Aſie mineure, dans les Gaules, & chez les Romains. Saïs dédia la premiere à *Minerve* un temple magnifique, & diſputa long-tems aux autres villes du monde la gloire d'encenſer ſes autels. Enſuite les Rhodiens ſe mirent ſous la protection particuliere de la déeſſe. Enfin elle abandonna le ſéjour de Rhodes pour ſe donner toute entiere aux Athéniens, qui lui dédierent un temple ſuperbe, & célébrerent en ſon honneur des fêtes dont la ſolemnité attiroit à Athènes des ſpectateurs de toute l'Aſie; c'eſt ce que prouvent les médailles, & *Minerve* fut ſurnommée Ἀθήνη.

Quoiqu'elle ne régnât pas auſſi ſouverainement dans la Laconie que dans l'Attique, elle avoit cependant ſon temple à Lacédémone comme à Athènes, dans un endroit élevé qui commandoit toute la ville, Tyndare en jetta les fondemens, Caſtor & Pollux l'acheverent. Ils bâtirent auſſi le temple de *Minerve aſia* à leur retour de Colchos. Enfin entre les temples qui lui furent conſacrés dans tout le pays, celui qui portoit le nom de *Minerve ophtalmitide* étoit le plus remarquable; Lycurgue le dédia ſous ce nom dans le bourg d'Alphium, parce que ce lieu-là lui avoit ſervi d'azile contre la colere d'Alcandre qui, mécontent de ſes lois, voulut lui crever les yeux.

On donnoit à *Minerve*, dans ſes ſtatues & dans ſes peintures, une beauté ſimple, négligée, modeſte, un air grave, noble, plein de force & de majeſté. Son habillement ordinaire ſur les médailles la repréſente comme protectrice des arts, & non pas comme la redoutable Pallas qui, couverte du bouclier, inſpire l'horreur & le carnage. Elle y paroît vètue du péplum, habillement ſi célebre chez les Poëtes, & qui déſignoit *le génie*, *la prudence & la ſageſſe*. D'autres fois elle eſt repréſentée le caſque en tête, une pique d'une main & un bouclier de l'autre, avec l'égide ſur la poitrine; c'eſt Pallas qu'on déſigne ainſi.

Ces ſtatues étoient anciennement aſſiſes, au rapport de Strabon; on en voit encore dans cette attitude. La chouette & le dragon qui lui étoient conſacrés accompagnent ſouvent ſes images. C'eſt ce qui donna lieu à Démoſthene, exilé par le peuple d'Athènes, de dire en partant que *Minerve* ſe plaiſoit dans la compagnie de trois vilaines bêtes: la chouette, le dragon & le peuple.

On ſait que *Minerve* étoit honorée en différens endroits ſous les noms de *Minerve aux beaux yeux*, *Minerve aux yeux pers*, *Minerve inventrice*, *hoſpitaliere*, *itonnienne*, *lemnienne*, *péonnienne*, *ſaronide*, *ſténiade*, *ſuniade*, & autres épithetes, dont les principales ſe trouvent expliquées dans l'*Encyclopédie*. (*D. J.*)

MINERVIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) en général édifice conſacré à Minerve, mais en particulier ce petit temple conſacré à *Minerva capitata*, dans la onzieme région de la ville de Rome, au pié du mont Cælius.

MINEUR, ſ. m. (*Juriſp.*) eſt celui qui n'a pas encore atteint l'âge de majorité. Comme il y a diverſes ſortes de majorités, l'état de minorité, qui eſt oppoſé, dure plus ou moins ſelon la majorité dont il s'agit.

Ainſi nos Rois ceſſent d'être *mineurs* à 14 ans.

On ceſſe d'être *mineur* pour les fiefs lorſqu'on a atteint l'âge auquel on peut porter la foi.

La minorité coutumiere finit à l'âge auquel la coutume donne l'adminiſtration des biens.

Enfin l'on eſt *mineur* relativement à la majorité de droit, ou grande majorité, juſqu'à ce qu'on ait atteint l'âge de 25 ans accomplis; excepté en Normandie, où l'on eſt majeur à tous égards à l'âge de 20 ans.

Les *mineurs* n'étant pas ordinairement en état de ſe conduire, ni de veiller à l'adminiſtration de leurs droits, ſont ſous la tutelle de leurs pere & mere, ou autres tuteurs & curateurs qu'on leur donne au défaut des pere & mere.

En pays de droit écrit, ils ne demeurent en tutelle que juſqu'à l'âge de puberté, après lequel ils peuvent ſe paſſer de curateur, ſi ce n'eſt pour eſter en jugement: en pays coutumier les *mineurs* demeurent en tutelle juſqu'à la majorité parfaite, à moins qu'ils ne ſoient émancipés plûtôt, ſoit par mariage ou par lettres du prince.

Ceux qui ſont émancipés ont l'adminiſtration de leurs biens; mais ils ne peuvent faire aucun acte qui ait trait à la diſpoſition de leurs immeubles, ni eſter en jugement ſans l'aſſiſtance d'un curateur.

Le *mineur* qui eſt en puiſſance de pere & mere, ou de ſes tuteurs, ne peut s'obliger ni intenter en ſon nom ſeul, aucune action; toutes ſes actions actives & paſſives réſident en la perſonne de ſon tuteur; c'eſt le tuteur ſeul qui agit pour lui, & ce qu'il faut valablement, eſt cenſé fait par le *mineur* lui-même.

Lorſque le *mineur* eſt émancipé, il peut s'obliger pour des actes d'adminiſtration ſeulement, & en ce cas il contracte & agit ſeul & en ſon nom; mais pour eſter en jugement, il faut qu'il ſoit aſſiſté de ſon curateur.

Le mari, quoique *mineur*, peut autoriſer ſa femme majeure.

Le domicile du *mineur*, eſt toûjours le dernier domicile de ſon pere; c'eſt la loi de ce domicile qui regle le mobilier du *mineur*.

Les biens du *mineur* ne peuvent être aliénés ſans néceſſité; c'eſt pourquoi il faut diſcuter leurs meubles avant de venir à leurs immeubles: & lors même qu'il y a néceſſité de vendre les immeubles, on ne peut le faire ſans avis de parens, homologué en juſtice & ſans publications.

L'ordre de la ſucceſſion d'un *mineur* ne peut être interverti, quelque changement qui arrive dans les biens; de ſorte que ſi ſon tuteur reçoit le rembourſement d'une rente fonciere, ou d'une rente conſtituée dans les pays où ces rentes ſont reputées immeubles, les deniers provenant du rembourſement appartiendront à l'héritier qui auroit hérité de la rente.

Un *mineur* ne peut ſe marier ſans le conſentement de ſes pere, mere, tuteur & curateur, avant l'âge de 25 ans; & s'il eſt ſous la puiſſance d'un tuteur, autre que le pere ou la mere, ayeul ou ayeule, il faut un avis de parens.

Il n'eſt pas loiſible au *mineur* de mettre tous ſes biens en communauté, ni d'ameublir tous ſes immeubles; il ne peut faire que ce que les parens aſſemblés jugent néceſſaire & convenable: il ne doit pas faire plus d'avantage à ſa future qu'elle ne lui en fait.

En général le *mineur* peut faire ſa condition meilleure; mais il ne peut pas la faire plus mauvaiſe qu'elle n'étoit.

Le *mineur* qui ſe prétend léſé par les actes qu'il a paſſés en minorité, ou qui ont été paſſés par ſon tuteur ou curateur, peut ſe faire reſtituer, en obtenant en chancellerie des lettres de reſciſion dans les 10 ans, à compter de ſa majorité, & en formant ſa demande en enthérinement de ces lettres, auſſi dans les 10 ans de ſa majorité; après ce tems les majeurs ne ſont plus recevables à réclamer contre les actes qu'ils ont paſſés en minorité, ſi ce n'eſt en Normandie, où les *mineurs* ont juſqu'à 35 ans pour ſe faire reſtituer, quoiqu'ils deviennent majeurs à 20 ans. *Voyez* RESCISION & RESTITUTION *en entier*.

Il ne ſuffit pourtant pas d'avoir été *mineur* pour être reſtitué en entier, il faut avoir été léſé; mais la moindre léſion, ou l'omiſſion des formalités néceſſaires, ſuffit pour faire enthériner les lettres de reſciſion. *Voyez* LÉSION.

Il y a des *mineurs* qui ſont reputés majeurs à certains égards; comme le bénéficier à l'égard de ſon bénéfice; l'officier pour le fait de ſa charge; le marchand pour ſon commerce.

En

En matiere criminelle les *mineurs* ſont auſſi traités comme les majeurs, pourvû qu'ils euſſent aſſez de connoiſſance pour ſentir le délit qu'ils commettoient: il dépend cependant de la prudence du juge d'adoucir la peine.

Autrefois le *mineur* qui s'étoit dit majeur, étoit reputé indigne du bénéfice de minorité; mais préſentement on n'a plus égard à ces déclarations de majorité, parce qu'elles étoient devenues de ſtyle: on a même défendu aux notaires de les inſérer.

La preſcription ne court pas contre les *mineurs*, quand même elle auroit commencé contre un majeur, elle dort pour ainſi-dire pendant la minorité; cependant l'an du retrait lignager, & la fin de non-recevoir pour les arrérages de rente conſtituée, antérieurs aux cinq dernieres années, courent contre les *mineurs* comme contre les majeurs.

Dans les parlemens de Droit écrit, les preſcriptions de 30 ans ne courent pas contre les *mineurs*: celles de 30 & 40 ans ne courent pas contre les pupilles; mais elles courent contre les *mineurs* puberes, ſauf à eux à s'en faire relever par le moyen du bénéfice de reſtitution.

Lorſqu'il eſt intervenu quelque arrêt ou jugement en dernier reſſort contre un *mineur*, il peut, quoiqu'il ait été aſſiſté d'un tuteur ou curateur, revenir contre ce jugement, par requête civile, s'il n'a pas été défendu; c'eſt-à-dire, s'il a été condamné par défaut ou forcluſion, ou s'il n'a pas été défendu valablement, comme ſi l'on a omis de produire une piece néceſſaire, ou d'articuler un fait eſſentiel: car la ſeule omiſſion des moyens de droit & d'équité ne ſeroit pas un moyen de requête civile, les juges étant préſumés les ſuppléer.

On ne reſtitue point les *mineurs* contre le défaut d'acceptation des donations qui ont été faites à leur profit, par autres perſonnes que leurs pere & mere, ou leur tuteur; ils ne ſont pas non-plus reſtitués contre le défaut d'inſinuation, du moins à l'égard des créanciers qui ont contracté avec le donateur depuis la donation; mais ſi le tuteur a eu connoiſſance de la donation, & qu'il ne l'ait pas valablement accepté ou fait inſinuer, il en eſt reſponſable envers ſon *mineur*.

De même lorſque le tuteur ne s'eſt pas oppoſé, pour ſon *mineur*, au decret des biens qui lui ſont hypothéqués, le *mineur* ne peut pas être relevé; il a ſeulement ſon recours contre le tuteur, s'il y a eu de la négligence de ſa part.

Il y a quelques perſonnes qui, ſans être réellement *mineures*, jouiſſent néanmoins des mêmes droits que les *mineurs*, telles que l'Egliſe; c'eſt pourquoi on dit qu'elle eſt toûjours *mineure*, ce qui s'entend pour ſes biens qui ne peuvent être vendus ou aliénés ſans néceſſité ou utilité évidente, & ſans formalités; mais la preſcription de 40 ans court contre l'Egliſe.

Les interdits, les hôpitaux & les communautés laïques & eccléſiaſtiques, jouiſſent auſſi des privileges des *mineurs*, de la même maniere que l'Egliſe.

Voyez au digeſte les titres *De minoribus*, *de his qui ætatis veniam impetraverunt*, & au code le *tit. x. in integrum reſtitutionibus*; *voyez* auſſi le *Traité des tutelles* de Gillet, celui *des minorités* de Meslé, *& aux mots* CURATELLE, CURATEUR, E'MANCIPATION, TUTELLE, RESCISION, RESTITUTION. (*A*)

MINEUR, ſ. m. (*Gram.*) ouvrier employé à l'exploitation des mines. *Voyez l'article* MINE & MINES, *hiſt. nat.*

MINEUR, (*Art. milit.*) ouvrier qui travaille à la mine, en prenant ce mot comme à l'article MINE, (*Fortificat.*) Voyez *cet article*.

MINEURS *ou* FRERES MINEURS, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) religieux de l'ordre de ſaint François. C'eſt le nom que prennent les Cordeliers par humilité. Ils s'appellent *fratres minores*, c'eſt-à-dire *moindres freres*, & quelquefois *minoritæ*. *Voyez* CORDELIER & ORDRE.

MINEURS *ou* CLERCS MINEURS, (*Hiſt. eccléſ.*) ordre des clercs réguliers qui doivent leur établiſſement à Jean-Auguſtin Adorne, gentilhomme génois, qui les inſtitua en 1588 à Naples, avec Auguſtin & François Carraccioli. Le pape Paul V. approuva en 1605, leurs conſtitutions. Leur général réſide dans la maiſon de ſaint Laurent à Rome, où ils ont un college à ſainte Agnès de la place Navonne. (1)

MINEUR, adj. (*Muſique.*) eſt le nom qu'on donne, en Muſique, à certains intervalles, quand ils ſont auſſi petits qu'ils peuvent l'être ſans devenir faux. *Voy.* MAJEUR, *voyez auſſi* MODE. (*S*)

MINEUR, (*Ecrivain.*) ſe dit, dans l'écriture, de tous les caracteres qui ſont inférieurs aux majuſcules en volume, pour les diſtinguer les unes des autres.

MINGLE, ſ. f. (*Comm.*) meſure de Hollande pour les liquides. Les huiles d'olives ſe vendent à Amſterdam par livres de gros, le tonneau contenant 717 *mingles* ou bouteilles, meſure de cette ville, à raiſon du pot de France ou de deux pintes de Paris le *mingle*. Les bottes ou pipes d'huile, contiennent depuis 20 juſqu'à 15 ſteckans, de 16 *mingles* chaque ſteckan. La *verge* ou *viertel*, pour les eaux-de-vie, eſt de 6 *mingles* & demie. En général le *mingle* peſe 2 livres 4 onces poids de marc, plus ou moins, ſuivant la peſanteur des liqueurs. Elle ſe diviſe en 2 pintes, en 4 demi-pintes, en 8 muſſies & en 16 demi-muſſies. *Voyez* STEKAN, VIESTEL, MUSSIE, *&c. Dictionn. de Comm.*

MINGOL, (*Géog.*) montagne de Perſe ſur une des routes de Conſtantinople à Iſpahan; c'eſt de cette montagne que ſortent les ſources dont ſe forment l'Euphrate d'un côté, & la riviere de Kars de l'autre.

MINGRELA, (*Géog.*) fameux bourg des Indes dans le royaume de Viſapour, à cinq lieues de Goa. Je n'en parle que parce que le cardamome ne croît que dans ſon diſtrict. Les Hollandois y ont un comptoir. Tous les vaiſſeaux qui viennent des Indes pour aller dans le golfe Perſique, mouillent preſque toujours à la rade de ce bourg.

MINGRE'LIE, LA, (*Géog.*) c'eſt la Colchide des anciens province d'Aſie qui fait aujourd'hui partie de la Géorgie. Elle eſt bornée à l'oueſt par la mer Noire; à l'eſt par le Caucaſe & l'Imirete; au ſud par la Turcomanie; au nord par la Circaſſie.

C'eſt un pays couvert de bois, mal cultivé, & qui produit néanmoins du grain, blé ou millet, ſuffiſamment pour la nourriture des habitans. Il y a beaucoup de vignes, qui donnent d'excellent vin; elles croiſſent autour des arbres, & jettent des ſeps ſi gros, qu'un homme peut à peine les embraſſer. On y trouve auſſi d'admirables paturages qui nourriſſent quantité de chevaux. Les pluies qui ſont fréquentes pendant l'été reverdiſſent ces paturages, tandis qu'elles rendent la ſaiſon humide & mal ſaine. Le gibier abonde dans les vallées, & les bêtes ſauvages dans les montagnes. La viande des *Mingréliens* eſt le bœuf & le pourceau, qui ſont à grand marché.

Le pays ſe diviſe en trois petits états, dont les princes indépendans les uns des autres, payent quelque tribut au grand-ſeigneur. Ils héritent tous du bien des gentilshommes, & ceux-ci du bien de leurs vaſſaux, lorſque les familles viennent à s'éteindre.

Leur religion a un grand rapport avec celle des Grecs, mais elle eſt mêlée de tant de ſuperſtitions, qu'on peut la regarder comme une eſpece d'idolâtrie. Les égliſes y tombent en ruine, & les prêtres qui les deſſervent croupiſſent dans l'ignorance.

Les Turcs font quelque commerce en *Mingrélie*; ils en tirent de la ſoie, du lin, des peaux de bœuf, de la cire, du miel, & quantité d'eſclaves, parce que les gentilshommes ont le droit de vendre leurs ſujets, & qu'ils ſe ſervent de ce droit toutes les fois qu'ils en peuvent tirer du profit.

Au reſte, les eſclaves n'y ſont pas chers; les hommes depuis 25 juſqu'à 40 ans n'y valent qu'une vingtaine d'écus, les femmes une dixaine, les enfans moitié, & les belles filles depuis 13 juſqu'à 18 ans, trente écus piece.

Cependant les *Mingréliens*, au rapport des voyageurs, ſont tout auſſi beaux que les Géorgiens & les Circaſſiens: il ſemble que ces trois peuples ne faſſent qu'une ſeule & même race. Il y a en *Mingrélie*, dit Chardin, des femmes merveilleuſement bien faites, charmantes pour le viſage, la taille & la beauté de leurs yeux. Les moins belles & les plus âgées ſe fardent beaucoup, mais les autres ſe contentent de peindre leurs ſourcils en noir. Leur habit eſt ſemblable à celui des Perſanes; elles portent un voile qui ne couvre que le deſſus & le derriere de la tête; elles ſont ſpirituelles & affectueuſes, mais en même tems perfides & capables de toutes ſortes de traits de coquetterie, d'aſtuce & de noirceur, pour ſe faire des amans, pour les conſerver ou pour les perdre.

Les hommes ont auſſi bien de mauvaiſes qualités; ils ſont tous élevés au larcin, l'étudient, & en font leur plaiſir. Le concubinage, la bigamie & l'inceſte ſont des actions autoriſées en *Mingrélie*; l'on y enleve les femmes les uns des autres; on y épouſe ſans ſcrupule ſa tante ou ſa niece, & on entretient autant de concubines qu'on veut. La jalouſie n'entre point dans la tête des maris; quand un homme ſurprend ſa femme couchée

avec

(1) A' Sainte Agnès de la place Navonne, il n'y a pas de Clercs Mineurs. Cette Egliſe eſt à la Maiſon Panphili, & eſt déſervie par des Prêtres Seculiers.

avec ſon galant, il lui fait payer pour amande un cochon, qui ſe mange entre eux trois.

Le Caucaſe met les *Mingréliens* à couvert des courſes des Circaſſiens par ſa hauteur, & par des murailles qu'ils ont élevées dans les endroits les plus acceſſibles, & qu'ils font garder avec quelque ſoin. Ils n'ont point de villes, mais des bourgs & des villages, avec des maiſons ſéparées les unes des autres. La chaſſe eſt leur occupation ordinaire; ils mettent leur félicité dans la poſſeſſion d'un bon cheval, d'un bon chien, & d'un excellent faucon. Leur principal commerce conſiſte en eſclaves; ils vendent leurs propres enfans, en les échangeant pour des hardes & pour des vivres.

Ces détails ſur les *Mingréliens* ſont ici ſuffiſans; on peut en lire de plus étendus dans Chardin & la Motraye. Mais qui croiroit que l'article de la *Mingrélie* eſt oublié dans le dictionnaire de la Martiniere, & dans les contrefaçons faites en France de cet ouvrage? Après cela, oſerons-nous prétendre de n'être point tombés quelquefois à notre tour dans de pareilles obmiſſions? Nous eſpérons l'avoir évité, mais il ne faut répondre de rien. (*D. J.*)

MINGRE'LIENS, ſ. m. (*Théolog.*) *Peuples d'Aſie*, conſidérés quant à la religion, ils ont à-peu-près la même que les Grecs. Quelques hiſtoriens eccléſiaſtiques diſent qu'un eſclave convertit à la foi de Jeſus-Chriſt le roi & la reine, & les grands de la Colchide, ſous le regne de Conſtantin le grand, qui leur envoya des prêtres & des docteurs pour les baptiſer, & pour les inſtruire dans les myſteres de notre religion. D'autres diſent que ces peuples doivent la connoiſſance du Chriſtianiſme à un Cyrille, que les Eſclavons appellent en leur langue *Chiuſil*, qui vivoit vers l'an 806. Les *Mingréliens* montrent ſur le bord de la mer, proche du fleuve Corax, une grande égliſe où ils aſſurent que ſaint André a prêché. Le primat de la Mingrélie y va une fois en ſa vie faire l'huile ſainte, que les Grecs appellent *myron*. Ces peuples reconnoiſſoient autrefois le patriarche d'Antioche, maintenant ils obéiſſent à celui de Conſtantinople, & ont néanmoins deux primats de leur nation qu'ils appellent *catholicos*. Celui de la Géorgie a ſous ſa juriſdiction les provinces de Gartuli ou Cardulli, de Gaghetri, de Baratralu & de Samché; celui d'Odiſci a les provinces d'Odiſci, d'Imereti, de Guriel, des Abcaſſes & des Suans. Ce patriarche a preſque autant de revenu que le prince de Mingrélie. Il y avoit autrefois douze évêchés dans le pays, mais il n'en reſte maintenant que ſix parce que les ſix autres ont été convertis en abbayes. Ces évêchés ſont Dandars, Moquis, Bedias, Ciaïs, Scalingiers, où ſont les ſépultures des princes, & Scondidi: les abbayes ſont Chiaggi, Gripurias, Copis, Obbugi, Sebaſtopoli, Anarghia. Les évêques de ce pays ſont fort riches, & vivent ordinairement dans une grande diſſolution; néanmoins parce qu'ils ne mangent point de viande & qu'ils jeûnent fort exactement le carême, ils croient être plus réguliers que les prélats de l'Egliſe romaine. La ſymonie y eſt ordinaire. Les primats ne conſacrent point d'évêque à moins de ſix cens écus. Ils ne célebrent point de meſſe des morts qu'on ne leur en donne cinq cens; & ils ne diſent les autres meſſes que pour le prix de cent écus chacune. Ils ſe font auſſi payer des confeſſions; & l'on a vu un de ces primats qui fut fort mal ſatisfait d'une ſomme de cinquante écus qu'un viſir du prince de Mingrélie lui avoit donnée après s'être confeſſé à lui dans une maladie. Les évêques vendent auſſi l'ordination des prêtres. Tous les eccléſiaſtiques y ſont fort ignorans, & diſent la meſſe avec beaucoup d'irrévérence. Pluſieurs même ont appris une ſeule meſſe par cœur. Ils font auſſi des ſacrifices comme dans l'ancienne loi. La victime eſt conduite le matin devant le prêtre, qui la bénit avec quelque cérémonie, enſuite de quoi on la mene à la cuiſine pour y être égorgée. Cependant le prêtre dit la meſſe, après laquelle il ſe rend à la maiſon de celui qui a préſenté la victime, où l'on fait un feſtin. Le prêtre eſt aſſis à une petite table particuliere, ſur laquelle on ſert certaines parties de la victime qui lui ſont deſtinées, comme la poitrine, le dos, le foie & la rate. Tout le reſte de la victime, avec la tête & la peau, eſt porté chez le prêtre, parce que c'eſt une viande de ſacrifice. Il n'y a point de peuples plus ſuperſtitieux que les *Mingréliens*. Ils ne mangent point de viande le lundi, parce qu'ils reſpectent ou craignent la lune: le vendredi eſt pour eux une fête; & il y a apparence qu'ayant reçu le Chriſtianiſme au tems de Conſtantin, ils ont pris de lui cette coutume; car cet empereur ordonna que ſes ſujets célébraſſent le vendredi comme une fête en l'honneur de la paſſion de Jeſus-Chriſt. L'habillement des prélats eſt ſuperbe pour le pays, car il eſt d'écarlate & de velours, & n'eſt guere différent de celui des ſéculiers; ce qui les diſtingue particulierement, c'eſt leur barbe longue, leur bonnet noir, rond & haut, fait comme celui des moines grecs. Ils portent des chaînes d'or au col; ils vont à la chaſſe & même à la guerre, où ils ſe mettent à la tête de leurs ſujets, principalement quand le roi va en perſonne, & ne combattent pas moins que les gentilshommes. Il y a en Mingrélie des religieux de l'ordre de ſaint Baſile que l'on appelle *berres*, qui vont habillés comme les moines grecs, & qui obſervent leur façon de vivre. Un enfant eſt fait religieux par ſon pere & ſa mere, avant même qu'il ſoit capable de faire un choix; ils l'engagent dans cet état dès l'enfance, en lui mettant un bonnet noir ſur la tête, lui laiſſant croître les cheveux, l'empêchant de manger de la viande, & lui diſent pour toutes raiſons qu'il eſt *berre*. Il y a auſſi des religieuſes de cet ordre, qui obſervent le jeûne & portent un voile noir; mais elles ne ſont point enfermées dans les couvens, ne font point de vœux, & quittent le jeune & le voile quand il leur plaît.

La plûpart des égliſes n'ont point de cloches, mais on y appelle le peuple au ſon d'une planche de bois que l'on frappe avec un bâton. Les égliſes cathédrales ſont aſſez propres & bien ornées d'images peintes, & non pas en relief: ces images ſont partie d'or & de pierreries, mais celles des paroiſſes ſont fort négligées. Le peuple leur offre des cornes de cerf, des défenſes de ſanglier, des aîles de faiſans, & des armes, afin d'obtenir un heureux ſuccès à la chaſſe & à la guerre, & leur rend un culte qui approche de l'idolâtrie. Leur grand ſaint eſt S. Georges, ainſi que chez les Géorgiens, les Moſcovites & les Grecs. On dit qu'ils ont beaucoup de ſaintes reliques, & que les principales furent tranſportées dans la Mingrélie par des prélats qui s'y retirerent lorſque Conſtantinople fut priſe par les Turcs, en l'année 1453. Dom Joſeph Zampy, préfet des Théatins en Mingrelie, aſſure que les religieux de cet ordre y ont vu un morceau de la vraie croix long d'une palme ou de huit pouces, une chemiſe de la Vierge brodée à l'aiguille & ſemée de fleurs, & pluſieurs autres reliques que le prince de Mingrelie tient à ſa garde.

La meſſe des *Mingréliens* ſe dit à la grecque, mais avec peu de cérémonies. Pendant le carême on ne dit la meſſe que le ſamedi & le dimanche, parce que tous les autres jours il faut jeûner, & que, ſelon leur penſée, la communion rompt le jeûne. Ils ont quatre carêmes; celui qui ſe fait avant Pâques, qui eſt de 48 jours; celui qui précede la fête de Noël, qui dure 40 jours; celui qui prend ſon nom de la fête de ſaint Pierre, qui eſt d'environ un mois; & celui que tous les chrétiens orientaux font en l'honneur de la vierge, qui dure 15 jours. Ils font des ſacrifices comme faiſoient les Juifs, & immolent des victimes qu'ils mangent enſemble. Ils égorgent auſſi des bêtes & des oiſeaux ſur les ſépulchres de leurs parens, & y verſent du vin & de l'huile, comme faiſoient les payens. Les prêtres peuvent non-ſeulement ſe marier avant leur ordination, comme font les Grecs, mais ils paſſent à de ſecondes noces, & en ſont quittes pour prendre de leur évêque une diſpenſe qui ne coûte qu'une piſtole. Quand quelqu'un eſt malade, il appelle un prêtre, qui ne lui parle point de confeſſion, mais qui ſe contente de feuilleter un livre pour chercher la cauſe de la maladie, qu'il attribue à la colere de quelqu'une de leurs images. Il ordonne enſuite que le malade fera ſon offrande à cette image pour l'appaiſer, ce qui tourne au profit du prêtre. Auſſi-tôt qu'un enfant eſt venu au monde, le prêtre l'oint du crême, en lui faiſant une croix ſur le front, & differe ſon baptême juſqu'à ce qu'il ait atteint l'age environ de deux ans: alors on le baptiſe, en le plongeant dans l'eau chaude, & en l'oignant preſque par toutes les parties du corps: enfin on lui donne à manger du pain qui a été béni, & du vin à boire. Quelquefois, pour rendre le baptême plus ſolemnel, ils baptiſent ſans eau, avec du vin. Ptolomée, *lib. V.* Lenoir, *deſcription d'Aſie*. Ortellius, Clunier, Daniti; dom Joſeph Zampy théatin, *relation de la Mingrélie*; le P. Lamberti, *dans le recueil* de Thevenot; le chevalier Chardin, & Jean-Baptiſte Tavernier, *voyage de Perſe*.

MINHO, (*Géog.*) en latin *Minius*, fleuve d'Eſpagne qui prend ſa ſource dans la Galice, près de *Caſtra del rei*, traverſe le royaume de Galice, & ſe jette dans l'Océan atlantique aux confins du Portugal. Il eſt fort poiſſonneux, & tire ſon nom du *minium* ou vermillon qu'on trouve ſur ſes côtes.

MINIATO, SAINT-, (*Géogr.*) ville de Toſcane en Italie, dans le Florentin, avec un évêché ſuffragant de Flo-

Florence. Elle eſt ſur l'Arno, à 8 lieues S. O. de Florence. *Long.* 28. 30. *lat.* 43. 40. (*D. J.*)

MINIATURE, ſ. f. (*Peinture.*) Quelques-uns font dériver ce mot de *minium*, vermillon, parce que, diſent ils, on ſe ſert beaucoup de cette couleur en *miniature*, ce qui ſouffre quelques difficultés; car les plus habiles peintres s'en ſervent le moins qu'ils peuvent, parce qu'elle noircit: d'ailleurs on peut peindre en *miniature* des camaïeux (*voyez* CAMAÏEU) ou toute autre tableau, ſans le ſecours du vermillon. Quoi qu'il en ſoit, l'uſage françois ſemble tirer *miniature* du vieux mot *mignard*, délicat, flatté, *&c.* En effet, la *miniature*, par la petiteſſe des objets qu'elle repréſente & leur grand fini, paroît flatter ou embellir la nature en l'imitant; effet commun à tout ce qui eſt réduit du grand au petit. *Miniature* peut bien encore venir de μιχρος, *petit*.

Le mot *miniature* eſt ſouvent pris pour les tableaux même peints en ce genre: on dit une *miniature* pour dire un tableau peint en *miniature*; mais c'eſt improprement que l'on nomme *miniature* un tableau peint à l'huile, en émail, à gouache ou en détrempe, ſeulement parce qu'il eſt peint en petit.

La *miniature* eſt l'art de peindre en petit ſur une matiere quelconque, qui ſoit blanche naturellement & non blanchie; enſorte que toute partie qui a beſoin de blanc ou tout au-moins de grand clair, le tire du blanc même de la matiere ſur laquelle elle eſt peinte; & que toutes les autres couleurs qui doivent être très-legeres en tirent tout leur éclat. C'eſt ainſi que la *miniature* a été pratiquée dans ſon commencement: on peignoit ſur des os blanchis au ſoleil & préparés, ſur le marbre, l'albâtre, ſur la plupart des pierres blanches & polies, enfin ſur l'ivoire, car l'uſage du vélin n'étoit point encore trouvé. Les couleurs dont on ſe ſervoit étoient en petit nombre, preſque toutes ayant trop de corps, & ne pouvant produire cette riche variété de teintes ſi eſſentielle à la vigueur du coloris, ainſi qu'à l'harmonie. *Voyez* MÉLANGES, TEINTES, TON. Mais à meſure que la Peinture a étendu ſes découvertes, on a ſenti la néceſſité d'admettre le mélange du blanc dans les couleurs, pour avoir des teintes de dégradation, comme dans les autres peintures. Des artiſtes intelligens ont travaillé à augmenter le nombre des couleurs ſimples, & à les rendre plus légeres: enfin les plus habiles ſe ſont permis l'uſage du blanc indifféremment dans toutes les couleurs de fond, de draperies, *&c.* qui en demandent, en exceptant cependant les chairs & ſemblables parties délicates dans leſquelles, pour mieux conſerver la touche caractériſtique de l'objet, l'art défend d'employer le blanc dans les mélanges. Cette ſeconde maniere de peindre aſſocie naturellement la *miniature* aux autres genres de peinture, par la liberté & la facilité qu'elle a de multiplier ſes tons, ſi ce n'eſt, comme on l'a dit, dans certaines parties que l'habile peintre doit ſentir, & dans leſquelles il ne faut pas moins qu'une extrème pratique de l'art pour réuſſir, & que l'on ne s'apperçoive pas de la grande diſette où nous ſommes de couleurs legeres. On a preſqu'entierement abandonné la premiere maniere, du-moins peu de peintres s'en ſervent aujourd'hui, & il ne lui eſt reſté que le nom de *peinture à l'épargne*, *voyez* PEINTURE A L'ÉPARGNE; parce qu'en effet elle épargne le blanc de la matiere ſur laquelle on peint, pour en former des blancs ou des grands clairs aſſoupis à la vérité par les couleurs locales.

Van Dondre en Hollande, Torrentius & Hufnagel en Flandre, Volfak en Allemagne, ont été les premiers à quitter cette maniere ſeche & peinée, pour ne plus peindre que de pleine couleur, comme à l'huile, excepté le nud.

La peinture en *miniature* floriſſoit depuis longtems en Hollande, en Flandres, en Allemagne, qu'elle n'étoit encore en France qu'une ſorte d'enluminure: on ne faiſoit guere que des portraits entierement à l'épargne ou à gouache, & que l'on pointilloit avec beacoup de patience. Une fois enrichis de la nouvelle découverte, les Carriera, les Harlo, les Macé firent bientôt ſentir dans leurs ouvrages que la *miniature* peut avoir ſes Rigauld ou ſes Latour; mais il lui manquoit encore la plus belle partie, c'eſt-à-dire des maîtres qui peigniſſent l'Hiſtoire. L'académie royale de Peinture, toujours attentive à tout ce qui peut contribuer à la gloire de la Peinture, attendoit avec empreſſement ce ſecond ſuccès pour ſe l'aſſocier. On lui doit cette même juſtice, qu'ébranlée ſans doute par l'effort d'émulation de quelques artiſtes de ce genre elle a de nos jours encouragé la *miniature*, en l'admettant au nombre de ſes chef-d'œuvres. C'eſt reconnoître qu'elle eſt ſuſceptible de rendre en petit les plus grandes choſes. Elle peut donc briller par la belle compoſition (ce qui feroit ſon principal mérite), par un coloris frais & vigoureux, & par un bon goût de deſſein? Il n'eſt point d'amateur qui n'en accepte l'augure; & il y a lieu d'eſpérer que la *miniature* aura ſes Rubens ou ſes Vanloo.

Quant à ce qui concerne la pratique de cet art, *voyez Peinture en* miniature, *Palette*, *Pinceaux*, *Pointillé*, *Touche*, *Vélin*, *à la fin de cet article.*

De la palette. La palette qui ſert à la *miniature* eſt un morceau d'ivoire d'environ ſix pouces de long, plus ou quatre pouces de large; l'épaiſſeur n'y fait rien, non plus que la forme, qui eſt arbitraire: on en fait communément de carrées ou d'ovales. D'autres ont juſqu'à quatre lignes d'épaiſſeur, & portent ſur leur ſuperficie, tout atour du bord, des petites foſſettes creuſées en forme ſphérique du diamettre, d'environ demi-pouce, & eſpacées également. On met une couleur dans chaque foſſette; mais cette palette eſt moins propre que la premiere. On applique les couleurs autour de celle-ci & ſur le bord, aſſez près les unes des autres; & pour cela, ſi les couleurs qui ſont dans les coquilles ſont ſeches, on y met un peu d'eau nette, & on les détrempe avec le bout du doigt, enſuite on porte ce doigt plein de couleur ſur le bord de la palette, appuyant un peu & retirant à ſoi: on fait de même de chaque couleur. Ceux qui aiment l'ordre dans leur palette, la chargent ſuivant la gradation naturelle c'eſt-à-dire commençant par le noir, les rouges foncés juſqu'aux plus clairs, de même des jaunes; enſuite les verds, les bleus, les violets & les laques, ces quatre dernieres commencent par leurs plus claires. Le milieu de la palette reſte pour faire les mélanges & les teintes dont on a beſoin, ſoit avec le blanc que l'on met à portée, ou ſans blanc; par ce moyen on a toutes ſes couleurs ſous ſa main. On ſe ſert encore de palettes de nacre ou d'un morceau de glace, ſous laquelle on colle un papier blanc. Toutes les matieres poreuſes en général ne valent rien à cet uſage; les palettes de marbre blanc ou d'albâtre ſont très-bonnes.

De la peinture en miniature. Quoique la *miniature* n'embraſſe pas généralement tous les détails qui ſe rencontrent dans les objets qu'elle imite, elle a néanmoins des difficultés qui s'oppoſent à ſes ſuccès: telles ſont la petiteſſe des objets, la préciſion & la liberté dans leurs contours, le grand fini ſans perdre du côté de la vigueur. En outre, le choix des matieres ſur leſquelles on a deſſein de peindre, & qui ont quelquefois leurs inconvéniens, l'apprêt & le choix des couleurs, & la touche, ſans compter qu'il eſt toujours très-difficile d'annoncer la grande maniere, dans un tableau qui perd déja de ſon effet à deux ou trois pas de diſtance.

On peint en *miniature* ſur le vélin, l'ivoire, l'albâtre, le marbre blanc, les coques d'œufs; enfin, ſur toutes les matieres blanches naturellement, & ſolides, ou du-moins qui ne ſe laiſſent point pénétrer par les couleurs, & de plus qui n'ont aucun grain: ces qualités ne ſe trouvent pas toutes dans chacune des matieres ci-deſſus, quelques-unes d'entr'elles demandent des préparations pour recevoir mieux les couleurs.

On emploie plus ordinairement le vélin & l'ivoire, à raiſon de leur peu d'épaiſſeur qui trouve place dans les plus petits cadres, & de la grande douceur de leur ſurface.

Le vélin pour être bon, exige pluſieurs conditions, *voyez* VÉLIN. L'ivoire doit être choiſi très-blanc, ſans veines apparentes, fort uni, ſans être poli, & en tablette très-mince, parce que plus il eſt épais, plus ſon opacité le fait paroître roux. Avant que de peindre deſſus, il eſt néceſſaire d'y paſſer légerement un linge blanc, ou un peu de cotton imbibé de vinaigre blanc, ou d'eau d'alun de roche, & de l'eſſuyer auſſi-tôt: cette préparation dégraiſſe l'ivoire, lui ôte ſon grand poli, s'il en a, & la légere impreſſion de ſel qui reſte encore deſſus, fait que les couleurs s'y attachent mieux, de l'eau ſallée pourroit ſuffire. On colle enſuite derriere l'ivoire un papier blanc de la même grandeur ſeulement aux quatre coins, ou tout autour, avec de la gomme: la même préparation ſert auſſi pour le marbre blanc, l'albâtre & les coques d'œufs qu'il faut amolir auparavant pour les redreſſer.

Les couleurs. Les couleurs propres à la *miniature* ne ſont pas toutes les mêmes que celles dont on ſe ſert dans les autres genres; la peinture à huile, la détrempe, la gouache, *voyez à ces mots*, ont à-peu-près les mêmes; la freſque en adopte une partie. *Voyez* FRESQUE. L'émail en a de particulieres; il importe beaucoup en *miniature* n'employer que des couleurs légeres, mais qui ayent cependant un certain corps, ſans être pâteuſes: il en eſt ſur-tout dont il faut éviter de ſe ſervir, telles ſont celles qui tiennent entiérement des métaux, des minéraux, ou de certains végétaux. On doit plutôt préférer les

cou-

couleurs extraites des terres, des gommes ou du regne animal.

Outre les cabinets des curieux ou des connoiſſeurs, que la *miniature* peut enrichir de ſes chef-d'œvres, elle orne encore ſouvent des boîtes, des braſſelets, des bagues & autres bijoux; mais dans ces trois dernieres places, elle eſt plus expoſée à différens degrés de chaleur, auſſi en reçoit-elle de plus grands dommages: car les couleurs tirées des végétaux en jauniſſent, rougiſſent ou ſe diſſipent. Celles des métaux ou des minéraux noirciſſent ou paliſſent infailliblement à la chaleur, ainſi qu'à l'air, ſelon que leur partie métallique, qui eſt toujours la plus conſidérable, ſe dépouille de cette chaux vitriolique ou ſulphureuſe qui formoit tout leur éclat; c'eſt alors qu'elles tourmentent les autres couleurs qui leur ont été alliées. Il ſemble qu'il ſeroit à déſirer, que ceux qui s'appliquent avec amour à cet art, examinaſſent toujours en bons naturaliſtes, la nature, la force, ou l'antipathie de leurs couleurs; ils éviteroient, ſans doute, ce changement ſubit qu'éprouvent leurs tableaux, & conſerveroient par-là cette fraîcheur de couleur, mérite ſi juſtement vanté dans les écoles Lombarde & Vénitienne; mais on croit pouvoir le dire, ſouvent pour s'épargner la multiplicité des teintes, on préfere de charger la palette d'un grand nombre de couleurs ſimples, qui, les unes métalliques, les autres végétales, s'entredétruiſent en très-peu de tems, & ne laiſſent à celui qui les a placées avec beaucoup d'art, que l'inutile regret d'avoir ménagé ſes ſoins & perdu ſon tems. Cette réfléxion arrachée par l'amour pour les Arts, ſemble pouvoir s'étendre ſur preſque tous les genres de peinture.

Il réſulte de toutes ces obſervations, qu'on ne doit employer à la *miniature*, que les couleurs ſur leſquelles la chaleur ou le grand air agiſſent le moins. Les terres ſemblent remplir le mieux cet objet, quoique bien des peintres les rejettent, comme trop pâteuſes & peu colorantes; à cela l'expérience répond qu'il n'eſt point de ſubſtance, ſi dure ſoit-elle, qu'on ne vienne à bout de réduire impalpable, avec du ſoin & de la patience, lorſqu'il y va d'un ſuccès glorieux dans ce que l'on entreprend. Il ne s'agit donc que de les broyer ſuffiſamment, (*voyez* BROYER, BISTRE) ſur l'écaille de mer, ou plutôt ſur une glace brutte. Les Peintres, jaloux de la pureté de leurs couleurs, ne doivent confier ce ſoin à perſonne.

En rejettant ainſi toutes les couleurs, qui tiennent des métaux ou de certains végétaux, excepté quelques-unes que l'on n'a encore pû remplacer par d'autres, il n'en reſteroit qu'un petit nombre. On va donner les noms des unes & des autres; celles que l'on croit devoir préférer seront marquées d'une aſtériſque.

On peut voir ces couleurs chacune à ſon *article*.

* Carmin, compoſ. qui ne change point.
* Vermillon; *minér*.
Mine de plomb rouge, *métall.*
Orpin rouge, *minér*.
* Pierre de fiel, *reg. anim*.
Jaune de Naples, *minér*.
* † Stile de grain de Troyes, *vég.* le moins pâle eſt le meilleur.
* Gomme gutte, fondue dans de l'eau, ſans gomme.
Orpin pâle, *minér*.
Maſſicot doré, *métall*.
Maſſicot pâle, *métall*.
Cendre verte, *minér*.
Verd de montagne, *minér*.
Verd de veſſie, *vég*.
Verd d'Iris. *vég*.
* † Cendre bleue, *minér*.
* Outremer, *pi*, le plus foncé en couleur.
* Bleu de Pruſſe, *reg. anim*.
Tourneſol, *vég*.
Cochenille, *vég*.
* † Laque, *compoſ*.
Kermès, *veg*.
* † Biſtre, le plus roux, & ſur-tout celui qui ſe fait par ébullition.
* Terre d'ombre, ſans être brûlée.
* † Sanguine, *pi*.
* Rouge brun, d'Angleterre, *terre*. le plus foncé.
* Ocre rouge, *terre*.
* † Terre d'Italie, la véritable.
* Stile de grain, d'Angleterre, *vég*. le plus tendre.
† Ocre de rhue, *terre*. ſans être brûlé.
* Encre de la Chine, la plus rouſſe.
Noir d'ivoire.
Blanc de plomb ou de céruſe, *métall.* le blanc fait d'os de pié de mouton calcinés, & préparés comme le biſtre, ne change jamais. *Voyez* BISTRE.
* Fiel d'anguille ou de brochet, ſans gomme. Le fiel d'anguille eſt une eſpece de ſtile de grain, car il eſt très-bon pour glacer. Il peut varier les verds dans le payſage, étant mêlé avec différens bleus. On s'en ſert auſſi pour donner de la force aux couleurs ſourdes.

On croit devoir propoſer, en place du noir d'ivoire qui a trop de corps, un noir ſemblable au noir de charbon, *veyez à ce mot*; mais auſſi léger que l'encre de la Chine.

Ce noir ſe fait avec l'amande qui ſe trouve dans la noix d'Acajou, *voyez* ACAJOU; il faut ôter la pellicule qui eſt deſſus. On calcine enſuite l'amande au feu, & on l'éteint auſſi-tôt dans un linge mouillé d'eau-de-vie, ou de vinaigre. Du reſte, elle ſe prépare comme le biſtre & les autres couleurs, obſervant de la broyer à pluſieurs repriſes, & de la laiſſer ſécher chaque fois.

Toutes les couleurs ci-deſſus ſe conſervent, non dans les godets d'yvoire ou de bois, qui les deſſéchent, les ruinent; mais dans des coquilles bien lavées auparavant: on en met environ deux bonnes pincées dans chaque coquille, & on les détrempe avec un peu d'eau de gomme arabique, à conſiſtance de crème un peu épaiſſe. Il importe beaucoup de ſavoir gommer les couleurs à-propos, c'eſt-à-dire, que l'eau ne ſoit ni trop foible, ni trop forte de gomme; car de-là s'en ſuit la ſéchereſſe ou la dureté des couleurs au bout de pinceau, & la touche en ſouffre beaucoup. Pour connoître ſi elles ſont aſſez gommées, il faut, après les avoir délayées dans leurs coquilles, en prendre un peu au bout du doigt, & en toucher le creux de la main, on les laiſſe un inſtant ſécher. Si en remuant ou agitant les doigts de cette main, la couleur ſe fend & s'écaille, elle eſt trop gommée; il faut alors la détremper avec un peu d'eau ſans gomme. Si au contraire, en paſſant le doigt deſſus elle s'efface, elle n'eſt pas aſſez gommée: le *medium* eſt aiſé à trouver; on la redélaie avec un peu d'eau de gomme, ce qu'on doit obſerver pour les couleurs qui veulent un peu plus de gomme que les autres: on a eu ſoin de les marquer d'une †.

Eau de gomme. L'eau de gomme ſe fait en mettant gros comme une noix de gomme arabique, la moins jaune & la plus tranſparente, dans la quantité d'un verre d'eau bien claire; on y laiſſe fondre, enſuite on paſſe le tout dans un linge blanc trempé auparavant dans de l'eau nette, & preſſé. Cette eau de gomme ſe conſerve dans une bouteille bien bouchée, pour la préſerver de la pouſſiere.

Bien des peintres ajoutent quelques gouttes d'eau-de-vie dans leurs couleurs, ou du ſucre candi, pour les rendre plus coulantes & leur donner plus d'éclat. Les unes en acquierent en effet davantage; mais d'autres en ſouffrent beaucoup. En général la gomme ne nuit à aucune, & remplit tous les objets. On doit ſur-tout avoir grand ſoin de garantir tout ce qui a rapport à la *miniature* contre la pouſſiere, qui en eſt le poiſon.

Quoiqu'il n'y ait point de regle certaine qui limite la meſure des tableaux en *miniature*, on croit pouvoir dire au moins, que les figures qui excedent quatre pouces & demi ou cinq pouces de hauteur, ne doivent plus être réputées peintes en *miniature*; parce qu'alors pour que le faire ne devienne pas ſec, on eſt obligé de groſſir la touche; l'œil du connoiſſeur la découvre, & le tableau perd tout le mérite du fini.

De même les plus petites figures au-deſſous de deux pouces & demi de haut ne peuvent plus être apperçues diſtinctement qu'à la loupe, avec le ſecours de laquelle elles ont été peintes; mais auſſi l'illuſion du grand fini ceſſe, & l'on ne découvre aucun détail, ſi ce n'eſt des couleurs dures, égratignées; preſque toujours un mauvais enſemble, & une touche, quelque légere qu'elle ſoit frappée au haſard, & toujours diſproportionnée à l'objet.

Les *miniatures* ſe couvrent ordinairement d'une glace; on colle un papier fin ſur le bord & tout autour de la glace & du tableau, & empêche la pouſſiere de s'introduire entre deux, ce qui nuiroit beaucoup.

Peinture à l'épargne. C'étoit anciennement ce que l'on nommoit *miniature*. Cette peinture ſe pratiquoit ſur pluſieurs ſortes de matieres blanches, comme les os, l'ivoire, *&c.* mais le grand art conſiſtoit à ne point ſe ſervir de blanc pour faire les teintes & les mélanges. On employoit toutes couleurs ſimples, que l'on dégradoit en en mettant moins. Le fond, ou plutôt le blanc de la matiere paroiſſoit par-tout entre les coups de pinceau, parce que la touche n'étoit qu'un pointillé général. *Voyez* POINTILLÉ, *miniature*.) On peint encore aujourd'hui le nud & quelques parties, de cette maniere dans la *mi*-

miniature, ainſi que dans des petits tableaux peints ſur le vélin ou l'ivoire, ſeulement à l'encre de la Chine. Cette matiere imite l'eſtampe, mais d'une façon beaucoup plus douce & plus agréable: c'eſt une ſorte de griſaille en petit. On touche de quelques couleurs légeres les principales parties pour les mieux différencier du reſte du tableau, & le rendre en tout plus piquant.

Des pinceaux pour la miniature. Il eſt aſſez difficile de décider ſur la vraie qualité que doivent avoir les pinceaux de la peinture en *miniature*. Chaque peintre s'étant fait une maniere de peindre qui lui eſt propre, choiſit ſes pinceaux en conſéquence. Les uns les veulent avec beaucoup de pointe & très-longs, quoiqu'aſſez garnis. D'autres les choiſiſſent fort petits & peu garnis. Il ſemble cependant qu'on doit donner la préférence à un pinceau bien nourri de poils, point trop long, & qui n'a pas trop de pointe; il contient plus de couleur, elle s'y ſeche moins vîte, & la touche en doit être plus large & plus moëlleuſe; autrement l'ouvrage doit prendre un air ſec & peiné. En général la pointe d'un pinceau doit être ferme, & faire reſſort ſur elle-même. Les pinceaux s'emmanchent avec des antes (*Voyez* ANTES.) ſoit d'yvoire, d'ébeine, ou d'autres bois, que l'on entoure à l'endroit le plus large de la plume, avec un peu de cire d'Eſpagne, pour que l'eau dans laquelle on eſt obligé de les laver ſans ceſſe n'entre pas dedans, ce qui les ruine plutôt. Il faut ſur-tout avoir ſoin, quand on ne s'en ſert pas, de les enfermer dans une boîte où il y ait un peu de poivre fin; autrement il ſe fourre entre les poils une eſpece de mites qui les rongent en peu de tems.

Du pointillé. Le pointillé étoit anciennement la ſeule touche de la *miniature*. *Voyez* MINIATURE. Il conſiſte à placer les couleurs, non en touchant le vélin ou l'ivoire, d'un des côtés de l'extrémité du pinceau; mais en piquant ſeulement de la pointe, ce qui forme des petits points à-peu-près ronds & égaux entre eux. Ils doivent tous ſe toucher, enſorte que les triangles qui reſtent entre ces points ſont ou blancs, s'il n'y a point encore eu de couleurs ſur le velin, ou bien ils montrent la couleurs qu'ils ont reçue avant que les points y fuſſent placés; c'eſt cette variété de points & de triangles coloriés qui forme l'union des différentes teintes. *Voy.* Peinture en miniature, *touche*.

De la touche. C'eſt la maniere dont on fait agir le pinceau ſur le vélin ou l'ivoire en peignant en *miniature*. Le pointillé a longtems prévalu, & quelques peintres s'en ſervent encore aujourd'hui, ſur-tout en Allemagne & en Angleterre, où l'extrême fini paſſe pour le mérite le plus réel de la *miniature*. *Voyez* POINTILLÉ. Cette maniere de faire uniforme ne demande aucun ſoin, mais beaucoup de patience. Il eſt vrai que les objets paroiſſent tous de la même nature, étant tous pointillés. Les chairs, les cheveux, les étoffes de ſoie, comme de laine, les corps polis, les nuages, tout enfin ne paroît plus qu'une même matiere, dès que tout eſt aſſujeti à la même touche. De bons peintres ont cependant ſenti l'inconvénient de cette touche. Les uns ont formé la leur de coups de pinceaux croiſés, & même recroiſés. D'autres l'ont marquée par des coups de pointe du pinceau donnés tous du même ſens, ſoit de gauche à droite, ou de droite à gauche, ou perpendiculairement. Enfin on a imaginé une troiſieme touche, qui n'eſt déterminée que par la nature & la forme des objets. Elle eſt compoſée de pluſieurs ſortes de coups de pinceaux, tantôt de la pointe, tantôt en appuyant davantage; les uns ſont de petites courbes, d'autres reſſemblent à une virgule droite, d'autres ne ſont que des petites lignes courtes & traînées, quelquefois de ſimples points; enfin ſuivant la forme & la nature de l'objet que l'on veut caractériſer: car il paroît vraiſſemblable, par exemple, qu'une armure polie ſemble demander une touche particuliere, qui la caractériſe & la différencie d'avec une étoffe de laine, ou un morceau de bois qui ſeroit de la même couleur. En général cette derniere touche obſerve de ne jamais donner de coups de pinceaux perpendiculairement, à-moins qu'il ne ſoit directement queſtion de lignes réelles.

Du velin. Le vélin ſur lequel on peint en *miniature* eſt le veau mort-né; il y en a d'Angleterre & de Picardie; les vélins de Flandres & de Normandie ſont moins propres à la *miniature*. Le vélin d'Angleterre eſt très-doux & aſſez blanc, celui de Picardie l'eſt davantage. Il faut pour qu'un vélin ſoit parfait, qu'il ſoit très-blanc, & non pas frotté de chaux; qu'il n'ait point de petites taches, ni de veines-claires, comme il s'en trouve. Pour éprouver le vélin, il ne faut qu'appliquer le bout de la langue ſur un des coins; ſi l'endroit mouillé eſt un peu de tems à ſécher, le vélin eſt bon; s'il ſeche auſſi-tôt, le vélin boit, & ne vaut rien.

Il eſt eſſentiel que le vélin ſoit bien tendu pour pouvoir peindre aiſément deſſus: pour cet effet, lorſque le tableau que l'on veut faire n'a guere plus de deux ou trois pouces, il ſuffit de coller le vélin ſur un carton bien blanc & très-liſſé, obſervant cependant de mettre encore un papier blanc & liſſé entre le vélin & le carton. On colle les bords du carton avec de la gomme arabique fondue dans de l'eau, & on applique le vélin deſſus, après avoir paſſé légerement ſur ſon envers un linge mouillé d'eau nette; cette opération fait que le vélin ſe détend d'abord; enſuite venant à ſécher, il ne ſe tend que mieux de lui-même & également: lorſque les tableaux doivent être plus grands, le carton ſeroit ſujet à ſe courber; ainſi il vaut mieux coller le vélin ſur une glace, ou un verre, ſur leſquels on colle auparavant & entierement le papier blanc liſſé.

On deſſine ſur ce vélin avec une éguille d'or ou d'argent, ou de cuivre, & jamais avec des crayons. Il eſt même à-propos de faire ſon deſſein d'abord ſur un papier, & le calquer enſuite ſur le velin (*Voy.* CALQUER), en frottant le derriere du papier de ſanguine légerement. Le vélin craint la grande chaleur, qui le fait jaunir. L'ivoire en ſouffre davantage, parce qu'il eſt plus huileux.

Comme on n'avoit point encore écrit ſur la *miniature*, du moins utilement, on s'eſt permis d'autant plus volontiers les longs détails ſur ce genre de peindre, que beaucoup de perſonnes de diſtinction & de goût s'occupant d'un art auſſi noble & auſſi commode à exercer, trouvent difficilement des lumieres pour les ſeconder; on croit les pouvoir obliger en levant du moins les premieres difficultés.

MINIERE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans l'Hiſtoire naturelle la terre, la pierre, ou le ſable dans leſquels on trouve une mine ou un métal. C'eſt ainſi qu'on dit que le ſable eſt la *miniere* de l'or, parce que l'on trouve ſouvent ce métal en paillettes répandues dans le ſable d'un grand nombre de rivieres. On dit auſſi que le quartz ſert ordinairement de *miniere* à l'or, parce qu'on trouve ce métal communément attaché à cette ſorte de pierre. Le ſpath & le quartz ſont les *minieres* les plus ordinaires des métaux, c'eſt-à-dire, on trouve les métaux & leurs mines communément attachés ou formés ſur ces ſortes de pierres, d'où l'on voit qu'en ce ſens le mot *miniere* eſt ſynonyme de *gangue* ou de *matrice*. Voyez *ces deux mots*.

On voit donc qu'il ne faut point confondre la *miniere* d'un métal avec le métal même, ou avec ſa mine. Cette *miniere* n'eſt autre choſe qu'une retraite dans laquelle le métal ou la mine ſont reçus; elle ſert à les conſerver, à les élaborer, à recueillir les molécules métalliques & minéraliſantes qui leur ſont portées peu-à-peu par les vapeurs ſouterreines. L'expérience a fait connoître que certaines ſubſtances ſont plus propres à devenir des *minieres* que d'autres; il y a des *minieres* ſi dures, que les métaux ne peuvent s'attacher qu'à leurs ſurfaces; d'autres ſont plus tendres & plus ſpongieuſes, & par conſéquent plus propres à être entierement pénétrées par les vapeurs minérales. Des métaux & des mines déja formés peuvent ſervir de *miniere* à d'autres métaux & à d'autres mines. D'un autre côté une même pierre peut ſervir de *miniere* à pluſieurs métaux & à pluſieurs mines à la fois; c'eſt ainſi que l'on rencontre des filons qui contiennent à la fois de la mine de cuivre, de la mine d'argent, de la mine de fer, *&c.* en un mot les *minieres* méritent toute l'attention du naturaliſte; & elles peuvent lui faire découvrir un grand nombre de phénomenes du regne minéral. Cette matiere a été amplement & ſavamment traitée par M. Lehmann, de l'academie de Berlin, dans ſon *Traité de la formation des métaux, & de leurs matrices* ou minieres, qui fait le ſecond volume de ſes œuvres de phyſique & d'hiſtoire naturelle, dont j'ai donné la traduction françoiſe en 1759. (—)

MINIMA, APPEL *A*, (*Juriſprud.*) c'eſt l'appel que le miniſtere public interjette d'un jugement rendu en matiere criminelle, où il échet peine afflictive: cet appel eſt qualifié *à minimâ*, on ſous-entend *pœnâ*; c'eſt-à-dire que le miniſtere public appelle, parce qu'il prétend que la peine qui a été prononcée eſt trop légere.

Le miniſtere public doit toujours appeller *à minimâ*, & cet appel ſe porte à la tournelle, *omiſſo medio*. *Voy. le tit. XXVI. de l'Ordonn. criminelle*. (*A*)

MINIME, adj. *en Muſique*, eſt le nom d'une ſorte de ſemi-ton dont le rapport eſt de 625 à 648, & qui eſt la différence du ſemi-ton mineur au ſemi-ton maxime. *Voy.* SEMI-TON.

Minime, par rapport à la durée ou au tems, eſt dans nos anciennes muſiques, la note qu'aujourd'hui nous ap-

pel-

pellons *blanche*. *Voyez* BLANCHE & VALEUR DES NOTES. (*S*)

MINIMES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) ordre religieux fondé par S. François de Paule environ l'an 1440, & confirmé en 1473 par Sixte IV & par Jules II en 1507. On donne à Paris le nom de *Bons-hommes* aux religieux de cet inſtitut, parce que le roi Louis XI & Charles VIII les nommoient ordinairement ainſi, ou plutôt parce qu'ils furent d'abord établis dans le bois de Vincennes, dans le monaſtere des religieux de Grammont qu'on appelloit *les Bons-hommes*. Le peuple en Eſpagne les appelle *Peres de la victoire*, à cauſe d'une victoire que Ferdinand V remporta ſur les Maures, & qui, dit-on, lui avoit été prédite par S. François de Paule. Ce ſaint leur fit prendre le nom de *Minimes*, c'eſt-à-dire, *les plus petits* par humilité, & comme pour les rabaiſſer au-deſſous des Franciſcains qui ſe nommoient *Mineurs*. Les *Minimes*, entre les trois vœux monaſtiques, en font un quatrieme, d'obſerver un carême perpétuel. Leur ordre a donné à la république des lettres quelques hommes illuſtres, entr'autres le pere Merſenne, ami & contemporain de Deſcartes.

MINIMUM, ſ. m. *dans la Géométrie tranſcendante*, marque le plus petit état, ou les plus petits états d'une quantité variable, ſur quoi *voyez* MAXIMUM.

MINIO, (*Géogr.*) petit fleuve d'Italie en Toſcane. Il avoit ſon embouchure entre *Graviſea* & *Centrum celæ*. Niger le nomme *Migno*, & Léander l'appelle *Mugnone*. Virgile en fait mention dans ce vers de l'Enéide:

Qui Cærete domo, qui ſunt Minionis *in arvis*.

Il ne faut pas confondre le *Minio* avec le *Minius*; ce dernier étoit un fleuve de l'Eſpagne tarragonoiſe, ou de la Luſitanie, dont Ptolomée & Pomponius Méla font mention. (*D. J.*)

MINJOE-TAMNACH, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que les habitans de l'île de Sumatra nomment une eſpece de petrole ou de bitume que fournit la montagne appellée *Balatam*, qui eſt un volcan. Ce nom ſignifie dans la langue du pays, *huile de terre*. On en vante l'uſage pour la guériſon des plaies, &c.

MINISTERE, ſ. m. (*Gram. Hiſt. mod.*) profeſſion, charge ou emploi où l'on rend ſervice à Dieu, au public, ou à quelque particulier. *Voyez* MINISTRE.

On dit dans le premier ſens que le *miniſtere* des prélats eſt un *miniſtere* redoutable, & qu'ils en rendront à Dieu un compte rigoureux. Dans le ſecond, qu'un avocat eſt obligé de prêter ſon *miniſtere* aux opprimés, pour les défendre. Et dans le troiſieme, qu'un domeſtique s'acquitte fort bien de ſon *miniſtere*.

Miniſtere ſe dit auſſi du gouvernement d'un état ſous l'autorité ſouveraine. On dit en ce ſens que le *miniſtere* du cardinal de Richelieu a été glorieux, & que les lettres n'ont pas moins fleuri en France ſous le *miniſtere* de M. Colbert qu'elles avoient fait à Rome ſous celui de Mécénas.

Miniſtere eſt auſſi quelquefois un nom collectif, dont on ſe ſert pour ſignifier les miniſtres d'état. Ainſi nous diſons, le *miniſtere* qui étoit Wigh devint Tory dans les dernieres années de la reine Anne, pour dire que les miniſtres attachés à la premiere de ces factions furent remplacés par d'autres du parti contraire.

MINISTERE PUBLIC; (*Juriſprud.*) ce terme pris dans une étroite ſignification, veut dire *ſervice* ou *emploi public*, *fonction publique*.

Mais on entend plus ordinairement par ce terme, ceux qui rempliſſent la fonction de partie publique; ſavoir dans les cours ſupérieures, les avocats & procureurs généraux; dans les autres juriſdictions royales, les avocats & procureurs du roi; dans les juſtices ſeigneuriales, le procureur fiſcal; dans les officialités, le promoteur.

Le *miniſtere public* requiert tout ce qui eſt néceſſaire pour l'intérêt du public; il pourſuit la vengeance des crimes publics, requiert ce qui eſt néceſſaire pour la police & le bon ordre, & donne des concluſions dans toutes les affaires qui intéreſſent le roi ou l'état, l'égliſe, les hôpitaux, les communautés: dans quelques tribunaux, il eſt auſſi d'uſage de lui communiquer les cauſes des mineurs. On ne le condamne jamais aux dépens, & on ne lui adjuge pas non plus de dépens contre les parties qui ſuccombent. *Voyez* AVOCAT GÉNÉRAL, AVOCAT DU ROI, CONCLUSIONS, COMMUNICATION, AU PARQUET, GENS DU ROI, PROCUREUR GÉNÉRAL, PROCUREUR DU ROI, SUBSTITUTS, REQUÊTE CIVILE. (*A*)

MINISTRE, (*Gramm. Hiſt. mod.*) celui qui ſert Dieu, le public, ou un particulier. *Voyez* SERVITEUR.

C'eſt en particulier le nom que les Prétendus Réformés donnent à ceux qui tiennent parmi eux la place de prêtres.

Les Catholiques mêmes appellent auſſi quelquefois les évêques ou les prêtres, les *miniſtres* de Dieu, les *miniſtres* de la parole ou de l'Evangile. On les appelle auſſi *paſteurs*. *Voyez* EVÊQUE, PRÊTRE, &c.

Miniſtres de l'autel, ſont les eccléſiaſtiques qui ſervent le célébrant à la meſſe; tels ſont ſingulierement le diacre & le ſous-diacre, comme le porte leur nom; car le mot grec διάκονος ſignifie à la lettre, *miniſtre*. *Voyez* DIACRE & SOUS-DIACRE.

MINISTRE, (*Hiſt. eccl.*) eſt auſſi le titre que certains religieux donnent à quelques-uns de leurs ſupérieurs. *V.* SUPÉRIEUR.

On dit dans ce ſens le *miniſtre* des Mathurins, le *miniſtre* de la Merci. Parmi les Jéſuites, le *miniſtre* eſt le ſecond ſupérieur de chaque maiſon; il eſt en effet le *miniſtre* ou l'aide du premier ſupérieur, qu'on nomme le *recteur*. C'eſt ce qu'on appelle dans d'autres communautés, *aſſiſtant*, *ſous-prieur*, *vicaire*. Le général des Cordeliers s'appelle auſſi *miniſtre général*. *Voyez* GÉNÉRAL.

MINISTRE D'ÉTAT, (*Droit public.*) eſt une perſonne diſtinguée que le roi admet dans ſa confiance pour l'adminiſtration des affaires de ſon état.

Les princes ſouverains ne pouvant vaquer par eux-mêmes à l'expédition de toutes les affaires de leur état, ont toujours eu des *miniſtres* dont ils ont pris les conſeils, & ſur leſquels ils ſe ſont repoſés de certains détails dans leſquels ils ne peuvent entrer.

Sous la premiere race de nos rois, les maires du palais, qui dans leur origine ne commandoient que dans le palais de nos rois, depuis la mort de Dagobert, accrurent conſidérablement leur puiſſance; leur emploi, qui n'étoit d'abord que pour un tems, leur fut enſuite donné à vie; ils le rendirent héréditaire, & devinrent les *miniſtres* de nos rois: ils commandoient auſſi les armées; c'eſt pourquoi ils changerent dans la ſuite leurs qualités de maire en celle de *dux Francorum*, *dux & princeps*, *ſubregulus*.

Sous la ſeconde race, la dignité de maire ayant été ſupprimée, la fonction de *miniſtre* fut remplie par des perſonnes de divers états. Fulrard, grand chancelier, étoit en même tems *miniſtre* de Pepin. Eginhard, qui étoit, à ce que l'on dit, gendre de Charlemagne, étoit ſon *miniſtre*, & après lui Adelbard. Hilduin le fut ſous Louis le débonnaire, & Robert le fort, duc & marquis de France, comte d'Anjou, biſaïeul de Hugues Capet, tige de nos rois de la troiſieme race, faiſoit les fonctions de *miniſtre* ſous Charles le chauve.

Il y eut encore depuis d'autres perſonnes qui remplirent ſucceſſivement la fonction de *miniſtres*, depuis le commencement du regne de Louis le begue, l'an 877 juſqu'à la fin de la ſeconde race, l'an 987.

Le chancelier qu'on appelloit, ſous la premiere race, *grand référendaire*, & ſous la ſeconde race, tantôt *grand chancelier* ou *archi-chancelier*, & quelquefois *ſouverain chancelier* ou *archi notaire*, étoit toujours le *miniſtre* du roi pour l'adminiſtration de la juſtice, comme il l'eſt encore préſentement.

Sous la troiſieme race, le conſeil d'état fut d'abord appellé le *petit conſeil* ou l'étroit conſeil, enſuite le conſeil ſecret ou privé, & enfin le conſeil d'état & privé.

L'étroit conſeil étoit compoſé de cinq grands officiers de la couronne; ſavoir, le ſénéchal ou grand-maître, le connétable, le boutellier, le chambrier & le chancelier, leſquels étoient proprement les *miniſtres* du roi. Ils ſignoient tous ſes chartres; il leur adjoignoit, quand il jugeoit à propos, quelques autres perſonnes diſtinguées, comme évêques, barons ou Sénateurs: ce conſeil étoit pour les affaires journalieres ou les plus preſſantes.

Le ſénéchal ou grand ſénéchal de France, qui étoit le premier officier de la couronne, étoit auſſi comme le premier *miniſtre* du roi; il avoit la ſurintendance de ſa maiſon, en régloit les dépenſes, ſoit en tems de paix ou de guerre; il avoit auſſi la conduite des troupes, & cette dignité fut reconnue pour la premiere de la couronne ſous Philippe I. Il étoit ordinairement grand-maître de la maiſon du roi, gouverneur de ſes domaines & de ſes finances, rendoit la juſtice aux ſujets du roi, & étoit au-deſſus des autres ſénéchaux, baillifs & autres juges.

L'office de grand ſénéchal ayant ceſſé d'être rempli depuis 1191, les choſes changerent alors de face; le conſeil du roi étoit compoſé en 1316, de ſix des princes du ſang, des comtes de St. Paul & de Savoie, du dauphin de Vienne, des comtes de Boulogne & de Forêts, du ſire de Mercour, du connétable, des ſieurs de Noyers & de Sully, des ſieurs d'Harcourt, de Reinel & de Trye, des

 deux

deux maréchaux de France, du ſieur d'Erquery, l'archevêque de Rouen, l'évêque de ſaint-Malo & le chancelier, ce qui faiſoit en tout vingt-quatre perſonnes.

En 1350 il étoit beaucoup moins nombreux, du-moins ſuivant le regiſtre. C. de la chambre des comptes; il n'étoit alors compoſé que de cinq perſonnes; ſavoir, le chancelier, les ſieurs de Trye & de Beaucou, Chevalier, Enguerrand de petit collier, & Bernard Fermant, tréſorier; chacun de ces conſeillers d'état avoit 1000 livres de gages, & le roi ne faiſoit rien que par leur avis.

Dans la ſuite le nombre de ceux qui avoient entrée au conſeil varia beaucoup, il fut tantôt augmenté & tantôt diminué. Charles IX. en 1564, le réduiſit à vingt perſonnes: nous n'entreprendrons pas de faire ici l'énumération de tous ceux qui ont rempli la fonction de *miniſtres* ſous les différens regnes, & encore moins de décrire ce qu'il y a eu de remarquable dans leur miniſtere; ce détail nous meneroit trop loin, & appartient à l'hiſtoire plutôt qu'au droit public; nous nous bornerons à expliquer ce qui concerne la fonction de *miniſtre*.

Juſqu'au tems de Philippe Auguſte, le chancelier faiſoit lui-même toutes les expéditions du conſeil avec les notaires ou ſecrétaires du Roi. Frere Guerin, évêque, de Senlis; *miniſtre* du roi Philippe Auguſte étant devenu chancelier, abandonna aux notaires du Roi toutes les expéditions du ſecrétariat, & depuis ce tems les notaires du Roi faiſoient tous concurrement ces ſortes d'expéditions.

Mais en 1309 Philippe-le-Bel ordonna qu'il y auroit près de ſa perſonne trois clercs du ſecret, c'eſt-à-dire pour les expéditions du conſeil ſecret, ce que l'on a depuis appellé *dépêches*; ces clercs furent choiſis parmi les notaires ou ſecrétaires de la grande chancellerie; on les appella *clercs du ſecret*, ſans doute parce qu'ils expédioient les lettres qui étoient ſcellées du ſcel du ſecret, qui étoit celui que portoit le chambellan.

Ces clercs du ſecret prirent en 1343 le titre de *ſecrétaires des finances*, & en 1547 ils furent créés en titre d'office au nombre de quatre ſous le titre de *ſecrétaires d'état* qu'ils ont toujours retenu depuis.

Ces officiers dont les fonctions ſont extrèmement importantes, comme on le dira plus particulierement au *mot* SECRÉTAIRE D'ÉTAT, participent tous néceſſairement au miniſtere par la nature de leurs fonctions, même pour ceux qui ne ſeroient point honorés du titre de *miniſtre d'état* comme ils le ſont la plûpart au bout d'un certain tems, c'eſt pourquoi nous avons cru ne pouvoir nous diſpenſer d'en faire ici mention en parlant de tous les *miniſtres* du Roi en général.

L'établiſſement des clercs du ſecret, dont l'emploi n'étoit pas d'abord auſſi conſidérable qu'il le devint dans la ſuite, n'empêcha pas que nos rois n'euſſent toujours des *miniſtres* pour les ſoulager dans l'adminiſtration de leur état.

Ce fut en cette qualité que Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi, & oncle du roi Louis X. dit Hutin, eut toute l'autorité quoique le roi fût majeur. Il eſt encore fait mention de pluſieurs autres *miniſtres*, tant depuis l'établiſſement des ſecrétaires des finances, que depuis leur érection ſous le titre de *ſecrétaires d'état*.

Mais la dictinction des *miniſtres d'état* d'avec les autres perſonnes qui ont le titre de *miniſtre du roi*, ou qui ont quelque part au miniſtere, n'a pû commencer que lorſque le conſeil du roi fut diſtribué en pluſieus ſéances ou départemens; ce qui arriva pour la premiere fois ſous Louis XI. lequel diviſa ſon conſeil en trois départemens, un pour la guerre & les affaires d'état, un autre pour la finance, & le troiſieme pour la juſtice. Cet arrangement ſubſiſta juſqu'en 1526 que ces trois conſeil ou départemens furent réunis en un, Henri II en forma deux, dont le conſeil d'état ou des affaires étrangeres étoit le premier; & ſous Louis XIII. il y avoit cinq départemens, comme encore à préſent.

On n'entend donc par *miniſtres d'état* que ceux qui ont entrée au conſeil d'état ou des affaires étrangeres, & en préſence deſquels le ſecrétaire d'état qui a le département des affaires étrangeres, rend compte au roi de celles qui ſe préſentent.

On les appelle en latin *regni adminiſter*, & en françois dans leurs qualités on leur donne le titre d'*excellence*.

Le roi a coûtume de choiſir les perſonnes les plus diſtinguées & les plus expérimentées de ſon royaume pour remplir la fonction de *miniſtre d'état*: le nombre n'en eſt pas limité, mais communément il n'eſt que de ſept ou huit perſonnes.

Le choix du roi imprime à ceux qui aſſiſtent au conſeil d'état le titre de *miniſtre d'état*, lequel s'acquiert par le ſeul fait & ſans commiſſion ni patentes, c'eſt-à-dire par l'honneur que le roi fait à celui qu'il y appelle de l'envoyer avertir de s'y trouver, & ce titre honorable ne ſe perd point, quand même on ceſſeroit d'être appellé au conſeil.

Le ſecrétaire d'état ayant le département des affaires étrangeres eſt *miniſtre* né, attendu que ſa fonction l'appelle néceſſairement au conſeil d'état ou des affaires étrangeres: on l'appelle ordinairement le *miniſtre des affaires étrangeres*.

Les autres ſecrétaires d'état n'ont la qualité de *miniſtres* que quand ils ſont appellés au conſeil d'état; alors le ſecrétaire d'état qui a le département de la guerre, prend le titre de *miniſtre de la guerre*; celui qui a le département de la marine, prend le titre de *miniſtre de la marine*.

On donne auſſi quelquefois au contrôleur général le titre de *miniſtre des finances*, mais le titre de *miniſtre d'état* ne lui appartient que lorſqu'il eſt appellé au conſeil d'état.

Tous ceux qui ſont *miniſtres d'état*, comme étant du conſeil des affaires étrangeres, ont auſſi entrée & ſéance au conſeil des dépêches dans lequel il ſe trouve auſſi quelques autres perſonnes qui n'ont pas le titre de *miniſtre d'état*.

Ce titre de *miniſtre d'état* ne donne dans le conſeil d'état & dans celui des dépêches, d'autre rang que celui que l'on a d'ailleurs; ſoit par l'ancienneté aux autres ſéances ou départemens du conſeil du roi, ſoit par la dignité dont on eſt revétu lorſqu'on y prend ſéance.

Les *miniſtres* ont l'honneur d'être aſſis en préſence du roi pendant la ſéance du conſeil d'état & de celui des dépêches, & ils opinent de même ſur les affaires qui y ſont rapportées.

Le roi établit quelquefois un premier ou principal *miniſtre d'état*. Cette fonction a été pluſieurs fois remplie par des princes du ſang & par des cardinaux.

Les *miniſtres d'état* donnent en leur hôtel des audiences où ils reçoivent les placets & mémoires qui leur ſont préſentés.

Les *miniſtres* ont le droit de faire contre-ſigner de leur nom ou du titre de leur dignité tous les lettres qu'ils écrivent; ce contre-ſeing ſe met ſur l'enveloppe de la lettre.

Les devoirs des princes, ſur tout de ceux qui commandent à de vaſtes états, ſont ſi étendus & ſi compliqués, que les plus grandes lumieres ſuffiſent à peine pour entrer dans les détails de l'adminiſtration. Il eſt donc néceſſaire qu'un monarque choiſiſſe des hommes éclairés & vertueux, qui partagent avec lui le fardeau des affaires & qui travaillent ſous ſes ordres au bonheur des peuples ſoumis à ſon obéiſſance. Les intérêts du ſouverain & des ſujets ſont les mêmes. Vouloir les déſunir, c'eſt jetter l'état dans la confuſion, Ainſi, dans le choix de ſes *miniſtres*, un prince ne doit conſulter que l'avantage de l'état, & non ſes vûes & ſes amitiés particulieres. C'eſt de ce choix que dépend le bien-être de pluſieurs millions d'hommes; c'eſt de lui que dépend l'attachement des ſujets pour le prince, & le jugement qu'en portera la poſtérité. Il ne ſuffit point qu'un roi deſire le bonheur de ſes peuples; ſa tendreſſe pour eux devient infructueuſe, s'il les livre au pouvoir des *miniſtres* incapables, ou qui abuſent de l'autorité. „ Les *miniſtres* ſont les mains des rois, „ les hommes jugent par eux de leur ſouverain; il faut „ qu'un roi ait les yeux toujours ouverts ſur ſes *miniſtres*; „ en vain rejettera-t-il ſur eux ſes fautes au jour où les „ peuples ſe ſouleveront. Il reſſembleroit alors à un „ meurtrier qui s'excuſeroit devant ſes juges, en diſant „ que ce n'eſt pas lui, mais ſon épée qui a commis le „ meurtre „. C'eſt ainſi que s'exprime Huſſein, roi de Perſe, dans un ouvrage qui a pour titre, *la ſageſſe de tous les tems*.

Les ſouverains ne ſont revêtus du pouvoir que pour le bonheur de leurs ſujets; leurs *miniſtres* ſont deſtinés à les ſeconder dans ces vûes ſalutaires. Premiers ſujets de l'état, qu'ils donnent aux autres l'exemple de l'obéiſſance aux lois. Ils doivent les connoître, ainſi que le génie, les intérêts, les reſſources de la nation qu'ils gouvernent. Médiateurs entre le prince & ſes ſujets, leur fonction la plus glorieuſe eſt de porter aux piés du trône les beſoins du peuple, de s'occuper des moyens d'adoucir ſes maux, & de reſſerrer les liens qui doivent unir celui qui commande à ceux qui obéiſſent. L'envie de flatter les paſſions du monarque, la crainte de le contriſter, ne doivent jamais les empêcher de lui faire entendre la vérité. Diſtributeurs des graces, il ne leur eſt permis de conſulter que le mérite & les ſervices.

Il eſt vrai qu'un *miniſtre* humain, juſte & vertueux, riſque toujours de déplaire à ces courtiſans avides & mercenaires, qui ne trouvent leur intérêt que dans le déſordre & l'oppreſſion; ils formeront des brigues, ils trameront des cabales, ils s'efforceront de faire échouer ſes

deſſeins

deſſeins généreux, mais il recueillera malgré eux les fruits de ſon zele; il jouira d'une gloire qu'aucune diſgrace ne peut obſcurcir; il obtiendra l'amour des peuples, la plus douce récompenſe des ames nobles & vertueuſes. Les noms chéris des d'Amboiſe, des Sulli partageront avec ceux des rois qui les ont employés, les hommages & la tendreſſe de la poſtérité.

Malheur aux peuples dont les ſouverains admettent dans leurs conſeils des *miniſtres* perfides, qui cherchent à établir leur puiſſance ſur la tyrannie & la violation des lois, qui ferment l'accès du trône à la vérité lorſqu'elle eſt effrayante, qui étouffent les cris de l'infortune qu'ils ont cauſée, qui inſultent avec barbarie aux miſeres dont ils ſont les auteurs, qui traitent de rebellion les juſtes plaintes des malheureux, & qui endorment leurs maîtres dans une ſécurité fatale qui n'eſt que trop ſouvent l'avant-coureur de leur perte. Tels étoient les Séjan, les Pallas, les Rufin, & tant d'autres monſtres fameux qui ont été les fléaux de leurs contemporains, & qui ſont encore l'exécration de la poſtérité. Le ſouverain n'a qu'un intérêt, c'eſt le bien de l'état. Ses *miniſtres* peuvent en avoir d'autres très-oppoſés à cet intérêt principal: une défiance vigilante du prince eſt le ſeul rempart qu'il puiſſe mettre entre ſes peuples & les paſſions des hommes qui exercent ſon pouvoir.

Mais la fonction de *miniſtre d'état* demande des qualités ſi éminentes, qu'il n'y a guère que ceux qui ont vieilli dans le miniſtere qui en puiſſent parler bien pertinemment, c'eſt pourquoi nous nous garderons bien de haſarder nos propres réflexions ſur une matiere auſſi délicate; nous nous contenterons ſeulement de donner ici une courte analyſe de ce que le ſieur de Silhon a dit à ce ſujet dans un ouvrage imprimé à Leyden en 1643, qui a pour titre, *le Miniſtre d'état*, avec le véritable uſage de la politique moderne.

Ce petit ouvrage eſt diviſé en trois livres.

Dans le premier l'auteur fait voir que le conſeil du prince doit être compoſé de peu de perſonnes; qu'un excellent *miniſtre* eſt une marque de la fortune d'un prince, & l'inſtrument de la félicité d'un état; qu'il eſt eſſentiel par conſéquent de n'admettre dans le miniſtere que des gens ſages & vertueux, qui joignent à beaucoup de pénétration une grande expérience des affaires d'état, où l'on eſt quelquefois forcé de faire ce que l'on ne voudroit pas, & de choiſir entre pluſieurs partis celui dans lequel il ſe trouve le moins d'inconvéniens; un *miniſtre* doit regler ſa conduite par l'intérêt de l'état & du prince, pourvû qu'il n'offenſe point la juſtice; il doit moins chercher à rendre ſa conduite éclatante qu'à la rendre utile.

L'art de gouverner, cet art ſi douteux & ſi difficile, reçoit, ſelon le ſieur de Silhon, un grand ſecours de l'étude, & la connoiſſance de la morale eſt, dit-il, une préparation néceſſaire pour la politique; ce n'eſt pas aſſez qu'un *miniſtre* ſoit ſavant, il faut auſſi qu'il ſoit éloquent pour protéger la juſtice & l'innocence, & pour mieux réuſſir dans les négociations dont il eſt chargé.

Le ſecond livre du ſieur de Silhon a pour objet de prouver qu'un *miniſtre* doit être également propre pour le conſeil & pour l'exécution; qu'il doit avoir un pouvoir fort libre, particulierement à la guerre. L'auteur examine d'où procede la vertu de garder un ſecret, & fait ſentir combien elle eſt néceſſaire à un *miniſtre*; que pour avoir cette égalité d'ame qui eſt néceſſaire à un homme d'état, il eſt bon qu'il ait quelquefois trouvé la fortune contraire à ſes deſſeins.

Un *miniſtre*, dit-il encore, doit avoir la ſcience de diſcerner le mérite des hommes, & de les employer chacun à ce qu'ils ſont propres.

Mais que de dons du corps & de l'eſprit ne faut-il pas à un *miniſtre* pour bien s'acquitter d'un emploi ſi honorable, & en même tems ſi difficile! un tempérament robuſte, un travail aſſidu, une grande ſagacité d'eſprit pour ſaiſir les objets & pour diſcerner facilement le vrai d'avec le faux, une heureuſe mémoire pour ſe rappeller aiſément tous les faits, de la nobleſſe dans toutes ſes actions pour ſoutenir la dignité de ſa place, de la douceur pour gagner les eſprits de ceux avec leſquels on a à négocier, ſavoir uſer à propos de fermeté pour ſoutenir les intérêts du prince.

Lorſqu'il s'agit de traiter avec des étrangers, un *miniſtre* ne doit pas regler ſa conduite ſur leur exemple; il doit traiter différemment avec eux, ſelon qu'ils ſont plus ou moins puiſſans, plus ou moins libres, ſavoir prendre chaque nation ſelon ſon caractere, & ſur-tout ſe défier des conſeils des étrangers, qui doivent toujours être ſuſpects.

Un *miniſtre* n'eſt pas obligé de ſuivre inviolablement ce qui s'eſt pratiqué dans un état; il y a des changemens néceſſaires, ſelon les circonſtances, c'eſt ce que le *miniſtre* doit peſer avec beaucoup de prudence.

Enfin, dans le troiſieme livre le ſieur de Silhon fait connoître combien le ſoin & la vigilance ſont néceſſaires à un *miniſtre*, & qu'il ne faut rien négliger, principalement à la guerre; que le véritable exercice de la prudence politique conſiſte à ſavoir comparer les choſes entre elles, choiſir les plus grands biens, éviter les plus grands maux.

Il fait auſſi, en pluſieurs endroits de ſon ouvrage, pluſieurs réflexions ſur l'uſage qu'un *miniſtre* doit faire des avis qui viennent de certaines puiſſances avec leſquelles on a des ménagemens à garder, ſur les alliances qu'un *miniſtre* peut rechercher pour ſon maître, ſur la conduite que l'on doit tenir à la guerre; & à cette occaſion il enviſage les inſtructions que l'on peut tirer du ſiege de la Rochelle où commandoit le cardinal de Richelieu, l'un des plus grands *miniſtres* que la France ait eu.

Sur ce qui concerne les qualités & fonctions des *miniſtres*, on peut encore voir les différens mémoires des négociations faites, tant par les *miniſtres* de France que par les *miniſtres* étrangers, & principalement les *Lettres* du cardinal d'Oſſat, les *Mémoires* de M. de Villeroy, ceux du préſident Janin, ceux du maréchal d'Eſtrades, & ſur-tout les *Mémoires* de M. de Torcy. (*A*)

MINISTRES DU ROI ſont des perſonnes envoyées de ſa part dans les cours étrangeres pour quelques négociations; tels ſont les ambaſſadeurs ordinaires & extraordinaires, les envoyés ordinaires & extraordinaires, les *miniſtres* plénipotentiaires; ceux qui ont ſimplement le titre de *miniſtre du roi* dans quelque cour ou à quelque diete, les réſidens & ceux qui ſont chargés des affaires du roi auprès de quelque république; quoique ces *miniſtres* ne ſoient pas tous de même ordre, on les comprend cependant tous ſous la dénomination générale des *miniſtres du roi*.

Les cours étrangeres ont auſſi des *miniſtres* réſidens près la perſonne du roi, de ce nombre eſt le nonce du pape; les autres ſont, comme les *miniſtres du roi*, des ambaſſadeurs ordinaires & extraordinaires, des envoyés ordinaires & extraordinaires, des *miniſtres* plénipotentiaires, des perſonnes chargées des affaires de quelque prince ou république; il y a auſſi un agent pour les villes anſéatiques.

Le nombre des *miniſtres du roi* dans les cours étrangeres, & celui des *miniſtres* des cours étrangeres réſidens près le roi, n'eſt pas fixe; les princes envoient ou rappellent leurs ambaſſadeurs & autres *miniſtres*, ſelon les diverſes conjonctures.

Les *miniſtres* des princes dans les cours étrangeres ſignent au nom de leur prince les traités de paix & de guerre, d'alliance, de commerce & d'autres négociations qui ſe font entre les cours.

Lorſqu'on fait venir quelque expédition d'un jugement ou autre acte public, paſſé en pays étranger, pour s'en ſervir dans un autre état, on la fait légaliſer par le *miniſtre* que le prince de cet état a dans les pays étranger d'où l'acte eſt émané, afin que foi ſoit ajoutée aux ſignatures de ceux qui ont expédié ces actes; le *miniſtre* ſigne cette légaliſation, & la fait contreſigner par ſon ſecrétaire & ſceller de ſon ſceau. (*A*)

MINISTRES, *élection des*, (*Hiſt. eccléſ. mod. des Provinces-Unies.*) Il eſt bon d'indiquer la maniere dont ſe font les élections des *miniſtres* de l'Evangile dans les Provinces-Unies.

Quand il manque un *miniſtre* dans une égliſe, le conſiſtoire s'aſſemble & envoie des députés au magiſtrat, pour lui demander la permiſſion de remplir la place vacante. C'eſt ce qu'on appelle en hollandois *hand-opening*.

Cette permiſſion obtenue, on fait dans une nouvelle aſſemblée, à la pluralité des voix, une nomination de trois perſonnes que l'on préſente au magiſtrat. Quand il approuve ces trois perſonnes nommées, le conſiſtoire ſe raſſemble, & l'on choiſit un des trois que l'on préſente encore au magiſtrat, pour avoir ſon approbation; c'eſt-là ce qu'on appelle *élection*. Quand les magiſtrats approuvent celui qui eſt élu, on publie ſon nom trois fois devant toute l'aſſemblée, pour ſavoir ſi l'on a quelque choſe à repréſenter contre ſa doctrine, ou contre ſes mœurs; & quand il n'y a rien, il eſt inſtallé. Ajoutons qu'avant que les proclamations ſe faſſent, la vocation doit être approuvée par le corps eccléſiaſtique, ſoit claſſe, ſoit ſynode.

Quelquefois les magiſtrats laiſſent aux conſiſtoires une entiere liberté de choiſir qui il leur plaît; mais quelquefois

fois il arrive auſſi qu'ils protegent une certaine perſonne, ſur qui ils veulent faire tomber leur choix: en ce cas ils deſapprouvent les nominations juſqu'à ce que celui qu'ils ſouhaitent s'y trouve; & improuvent les élections juſqu'à ce que le conſiſtoire ait choiſi ce ſujet: quelquefois même ils font ſavoir au conſiſtoire qu'il fera bien de jetter les yeux ſur un tel; ce qui eſt un équivalent à un ordre exprès.

Il y a dans les provinces-Unies pluſieurs égliſes ou bénéfices auxquels des particuliers nomment, comme en Angleterre; cependant celui qui eſt nommé, doit être approuvé par l'aſſemblée. Dans ces cas de préſentation ou de nomination par un ſeigneur particulier, celui-ci notifie ſon choix au conſiſtoire, qui fait enſuite la cérémonie d'élire le même ſujet; & cette élection, avec la nomination du patron, doit être approuvée par la claſſe ou par le ſynode.

Il faut remarquer encore qu'il y a pluſieurs autres variétés par rapport aux élections. Par exemple, celles qui ſe font par un college qualifié, ainſi qu'on le nomme, ſont très-différentes des précédentes; & cette voie eſt en uſage dans la province de Zélande pour les égliſes hollandoiſes. Une égliſe a beſoin d'un paſteur; elle demande à la claſſe dont elle releve, la permiſſion de faire une élection auſſi-bien qu'au magiſtrat. Munie de ces permiſſions, elle procede au choix de la maniere ſuivante: le magiſtrat envoie deux, trois ou quatre députés, cela varie, qui forment avec le conſiſtoire le college qualifié: ce college fait l'élection à la pluralité des voix, & cette élection ne peut être caſſée: elle n'eſt ſoumiſe qu'au corps eccléſiaſtique, dont elle doit encore avoir l'approbation. (*D. J.*)

MINIUM, ſ. m. (*Chimie & Art.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une préparation du plomb qui eſt d'un rouge très-vif, mais tirant toujours un peu ſur le jaune. On l'appelle auſſi *vermillon:* c'eſt une couleur très-uſitée dans la peinture.

Pour faire du *minium*, on n'aura qu'à prendre de la céruſe, c'eſt-à-dire du plomb diſſout par le vinaigre; cette matiere eſt d'une couleur blanche; on mettra cette céruſe dans un fourneau de réverbere, de maniere que la flamme puiſſe rouler ſur elle; on donnera d'abord un feu modéré pendant quelque tems, enſuite on l'augmentera tout-d'un-coup lorſque la céruſe ſera changée en une poudre griſe, on donnera un degré de feu qui ſoit prêt à faire fondre la chaux de plomb. Pendant cette opération, on remuera ſans ceſſe la chaux de plomb, & lorſqu'elle ſera devenue d'un beau rouge, on la retirera. Dans cette opération, c'eſt la flamme qui donne à la chaux de plomb cette belle couleur rouge, & la chaux augmente conſidérablement de poids.

Une autre maniere de faire le *minium*, c'eſt de faire fondre du plomb pour le convertir en une chaux ou poudre griſe, qui ſe forme perpétuellement à ſa ſurface; lorſque le plomb eſt entierement réduit en cette chaux, on l'écraſe ſous des meules pour la réduire en une poudre très-fine; on met cette poudre dans un fourneau de réverbere où on la tiendra pendant trois ou quatre jours, en obſervant de la remuer ſans ceſſe avec un crochet de fer, juſqu'à ce que la matiere ait pris la couleur que l'on demande. Il faudra auſſi bien veiller à ne point donner un feu trop violent qui feroit fondre la matiere, & la mettroit en grumeaux.

Pline & les auteurs anciens donnoient le nom de *minium* non à la ſubſtance que nous venons de décrire, mais au cinnabre. *Voyez* CINNABRE. (—)

MINIUM, (*Pharmacie & Mat. méd.*) cette matiere métallique eſt employée dans les préparations pharmaceutiques deſtinées à l'uſage extérieur, & principalement dans les emplâtres. Le *minium*, qui eſt appellé auſſi *plomb rouge* dans les Pharmacopées, eſt regardé comme deſſiccatif, repercuſſif, refrigérant, auſſi-bien que les autres préparations de plomb. C'eſt ſur-tout avec la litharge, autre préparation de plomb fort uſuelle, qu'on lui croit le plus d'analogie. On peut l'employer auſſi-bien que les autres chaux de plomb à préparer un vinaigre & un ſel de ſaturne. *Voyez* LITHARGE & PLOMB.

Son emploi le plus ordinaire eſt, comme nous l'avons déja obſervé, pour quelques emplâtres tels que celui qui porte ſon nom, l'emplâtre ſtyptique, l'emplâtre appellé *ciruine*, &c. Il donne ſon nom, mais fort peu de vertu à des trochiſques eſcharrotiques, qui doivent toute leur efficacité au ſublimé corroſif qui entre dans leur compoſition. *Voyez* THROCHISQUES de *minium* à l'*article* MERCURE, *Mat. méd. & Pharmac.*

L'emplâtre de *minium* eſt un des plus ſimples qu'on puiſſe préparer; il n'eſt compoſé que de cire, d'huile & de cette chaux de plomb. Il ne differe de l'emplâtre de céruſe que par la couleur, & de l'emplâtre diapalme ſimple ou ſans vitriol, appellé auſſi *emplâtre de litharge*, que parce qu'il entre du ſaindoux dans ce dernier; ce qui ne fait point une différence réelle, car ce dernier ingrédient ne tient lieu que d'une pareille quantité d'huile. *Voyez* DIAPALME.

Au reſte, le nom de *minium* n'eſt pas abſolument propre à la chaux rouge de plomb. Pline le donne auſſi au cinnabre des modernes ou cinnabre de mercure, & réciproquement la chaux rouge de plomb a été appellé *cinnabre*, κίνναβαρι, par quelques anciens auteurs grecs. (*b*)

MINNOEI ou MINOEI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Arabie heureuſe ſur la côte de la mer Rouge; ils avoient pour capitale la ville de *Carna* ou *Carana*. Strabon, Pline, Ptolomée parlent de ces peuples.

MINO, (*Géog.*) royaume du Japon dans la grande île de Niphon, au nord de Voary & le long de la rive orientale du lac d'Oitz, ſur le bord duquel Nobunanga avoit bâti la ville d'Anzuquiama, & un magnifique palais qu'on appelloit *le paradis de Nobunanga*.

MINOA, (*Géog. anc.*) c'eſt 1° le nom d'un port de l'île de Crète; 2° d'une ville de la même île; 3° d'une île de Grece dans le golfe Saronique; 4° d'un promontoire de l'Attique du côté de Mégare; 5° d'un lieu fortifié, d'un port & promontoire dans le golfe d'Argos; 6° d'un promontoire du Péloponneſe dans l'Argie; 7° d'une ville d'Arabie & d'une ville dans l'île Siphnus, ſelon Etienne le *Géographe*, &c.

La *Minoa* de l'île d'Amorgos l'une des Sporades, étoit la patrie de Simonide, poëte iambique, qui floriſſoit, ſuivant Suidas, environ 400 ans avant la priſe de Troie. Il eſt fait mention de ce poëte dans Athénée, Pollux, Elien & autres; il avoit fait une ſatyre bien ridicule contre les femmes, & dans laquelle il n'étoit guere moins injuſte que cet auteur italien qui a ſoutenu qu'elles n'ont point d'ame. (*D. J.*)

MINORATIFS, (*Médecine.*) purgatifs légers, qui ne font que produire une évacuation légere, ſans cauſer aucun trouble dans l'économie animale. De-là eſt venu le nom de *minoration*, qui eſt cette évacuation légere.

Ces purgatifs ſont la manne, la caſſe, le méchoacan, la rhubarbe, quelques ſels, des plantes, comme la racine de patience, d'aunée, d'iris de Florence. *Voyez* PURGATIFS.

MINORATION, ſ. f. (*Méd*) évacuation légere, extrèmement modérée, & qui ſe fait par les purgatifs que l'on nomme *minoratifs*. *Voyez* MINORATIF.

MINORBINO, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Bari, avec un évêché ſuffragant de Bari, à 8 lieues N. O. de Cirenza. *Long.* 33. 45. *lat.* 40. 30. (*D. J.*)

MINORITÉ, ſ. f. (*Juriſp.*) eſt l'état de celui qui n'a pas encore atteint l'âge de majorité; ainſi comme il y a pluſieurs ſortes de majorités, ſavoir celle des rois, la majorité féodale, la majorité coutumiere & la majorité parfaite, ou grande majorité. La *minorité* dure juſqu'à ce qu'on ait atteint la majorité néceſſaire pour faire les actes dont il s'agit.

La *minorité* rend celui qui eſt dans cet état incapable de rien faire à ſon préjudice; elle lui donne auſſi pluſieurs privileges que n'ont pas les majeurs; elle forme un moyen de reſtitution.

Voyez le *Traité des minorités, tutelles & curatelles*, par Meslé; & ci-devant, MAJEUR, MINEUR, & RESCISION, RESTITUTION. (*A*)

MINORITÉ DES ROIS, (*Hiſt. mod.*) âge pendant lequel un monarque n'a pas encore l'adminiſtration de l'état. La *minorité des rois* de Suede, de Danemarck & des provinces de l'Empire, finit à 18 ans; celle des rois de France ſe termine à 14 ans, par une ordonnance de Charles V. du mois d'Août 1374. Ce prince voulut que le recteur de l'univerſité, le prévôt des marchands & les échevins de la ville de Paris, aſſiſtaſſent à l'enregiſtrement. Le chancelier de l'Hôpital expliqua depuis cette ordonnance, ſous le regne de Charles IX; & il fut alors décidé, que l'eſprit de la loi étoit que les rois fuſſent majeurs à 14 ans commencés, & non pas accomplis, ſuivant la regle que, dans les cauſes favorables, *annus inceptus pro perfecto habetur*. Il eſt bien difficile de peſer le pour & le contre qui ſe trouve à abréger le tems de la *minorité des rois*; ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſi dans la *minorité* on porte aux piés du trône les gémiſſemens du peuple, le prince laiſſe répondre pour lui, les auteurs mêmes des maux dont on ſe plaint; & ceux-ci ne manquent jamais d'ordonner la ſuppreſſion de pareilles remontrances. Mais des miniſtres

n'abu-

n'abuſeront-ils pas également de l'eſprit d'un prince qui commence ſa 14e année! (*D. J.*)

MINORQUE, (*Géog.*) île du royaume d'Eſpagne dans la Méditerranée, au nord-eſt & à 10 lieues de l'île Majorque. Elle s'étend du nord-oueſt au ſud-eſt, l'eſpace de 12 ou 15 lieues, de ſorte qu'elle peut avoir 40 à 50 lieues de long, ſur 2 de large; elle appartient aux Anglois.

Cette île eſt nommée *Minorca*, parce qu'elle eſt la moindre des îles Baléares. Son terrein, quoique montueux, ne laiſſe pas de produire preſque toutes les choſes néceſſaires à la vie, excepté l'huile; à cauſe que cette île eſt fort expoſée aux frimats du nord. Elle ne le cede point à Majorque, pour l'abondance des animaux ſauvages & domeſtiques. Il s'y trouve en particulier d'excellens mulets. Les anciens lui ont donné le nom de *Nura*, ſans qu'on en puiſſe deviner la raiſon.

Son port qu'on nomme *Port-Mahon*, eſt un des plus beaux de l'univers, Nous en ferons un article ſéparé.

Citadella, capitale de l'île, eſt extrèmement fortifiée. Les François ne l'ont priſe en 1756, que par ces coups du haſard, qui ſont quelquefois couronnés du ſuccès.

La *lat.* de *Minorque* eſt entre le 39 & le 40 degré; *long.* 21. 30. juſqu'au 22. degré. (*D. J.*)

MINOS, (*Mythol.*) juge ſouverain des enfers; & d'un rang ſupérieur à ceux d'Eaque & de Rhadamante. Homère nous le repréſente aſſis, tenant le ſceptre à la main, au milieu des ombres dont on plaide les cauſes en ſa préſence. C'eſt lui, dit Virgile, qui remue l'urne fatale où eſt renfermé le ſort de tous les mortels, Il cite les ombres muettes à ſon tribunal, il examine leur vie, peſe leurs actions, & recherche avec ſoin tous leurs crimes.

Quæſitor, Minos, *urnam movet. Ille ſilentum*
Conſiliumque vocat, vitaſque & crimina diſcit.

Æneïd. *lib. VI.*

Voilà la fable, voici l'hiſtoire. *Minos* I. roi de Crete, fils d'Aſtérius, eſt regardé pour un des plus ſages législateurs de l'antiquité. On a dit de lui par cette raiſon, qu'il avoit été admis aux intimes ſecrets de Jupiter; éloge le plus flatteur qu'on puiſſe donner à aucun prince: mais ce qui confirme la vérité de cet éloge, c'eſt que les lois de ce grand homme ſervirent de modele à Lycurgue. Il fleuriſſoit, ſelon Selden, l'an 1462 avant J. C. mais ſelon l'abbé Banier, dont le calcul me paroît plus exact, le regne de *Minos* ne tombe que vers l'an 1320 avant Notre Seigneur. (*D. J.*)

MINOT, ſ. m. (*Commerce.*) meſure ronde, compoſée d'un fût de bois ceintré par le haut en-dehors d'un cercle de fer appliqué bord à bord du fût, d'une potence de fer, d'une fleche, d'une plaque qui la ſoutient, & quatre gouſſets qui tiennent le fond en état. Il y a une ſentence des prevôt des marchands & échevins de la ville de Paris, du 29 Décembre 1670, inſérée dans l'ordonnance générale de la même ville, du mois de Décembre 1672, *c. xxiv.* qui veut que le *minot* ait onze pouces neuf lignes de hauteur ſur un pié deux pouces huit lignes de diametre ou de large entre les deux fûts. C'eſt de ce *minot* dont on ſe ſert à meſurer les corps ou choſes ſeches, comme les grains, qui ſont le froment, le ſeigle, l'orge, *&c.* les légumes, qui ſont les pois, les feves, les lentilles, *&c.* les graines, qui ſont le chenevis, le millet, la navette, le ſainfoin, *&c.* les fruits ſecs, qui ſont les chataignes, les noix, *&c.* les navets, les oignons, la farine, le ſon, *&c.*

Il contient trois boiſſeaux, chaque boiſſeau compoſé de deux demi-boiſſeaux ou quatre quarts de boiſſeau, ou, ſeize litrons. Il faut quatre *minots* pour faire un ſeptier; les douze ſeptiers font le muid. Ainſi le muid eſt de 48 *minots*.

Les grains & autres marchandiſes ci-deſſus exprimées, doivent être meſurés ras, ſans laiſſer grains ſur bord; il doit être radé ou raſé avec la radoire, inſtrument de bois propre à cet uſage; ce qui ne doit cependant s'entendre qu'à l'égard des grains, légumes, graines & farines; car pour les noix & les chataignes, elles ſe raſent avec la main; & pour ce qui eſt des oignons & des navets, ils ſe meſurent comble. L'avoine ſe meſure au double des autres grains; en ſorte que le *minot* d'avoine doit contenir deux *minots* à blé qui font ſix boiſſeaux; de maniere que le ſeptier d'avoine eſt de vingt-quatre boiſſeaux, & douze de ces ſeptiers font un muid; l'avoine ſe meſure raſe de même que le blé. Le *minot* dont on ſe ſert pour meſurer la chaux, contient, ainſi que le *minot* à blé, trois boiſſeaux, le boiſſeau quatre quarts, & le quart, quatre litrons. Il faut 48 *minots* pour faire un muid de chaux, laquelle ſe vend meſure comble. Le *minot* de charbon de bois, qui ſe meſure charbon ſur bord, ſuivant l'arrêt du parlement du 24 Juillet 1671, inſéré dans l'ordonnance générale de la ville de Paris, du mois de Décembre 1672, contient huit boiſſeaux, & chaque boiſſeau ſe diviſe en deux demi-boiſſeaux ou en quatre quarts, ou en huit demi-quarts de boiſſeau. Les deux *minots* font une mine; en ſorte que quarante *minots* font vingt mines qui compoſent le muid. Quand on dit que le *minot* de charbon ſe meſure charbon ſur bord, cela veut dire que l'on doit laiſſer quelques charbons au-deſſus du bord du *minot* ſur toute ſa ſuperficie, ſans néanmoins qu'il ſoit entierement comblé. En fait de charbon de terre, on ne parle que par demi-*minots*, chaque demi-*minot* faiſant trois boiſſeaux, il faut trente demi-*minots* comble pour faire une voie de charbon de terre. Les étalonnages & eſpalement des *minots* dont il a été parlé ci-deſſus, & de toutes leurs diminutions, ſe fait en l'hôtel-de-ville de Paris par les jurés-meſureurs de ſel, étalonneurs de bois, qui ſont gardiens des étalons de cuivre ou meſures matrices & originales qui doivent ſervir à étalonner toutes les autres. Le *minot* de ſel ſe meſure ras avec la trémie, Il contient quatre boiſſeaux; les quatre *minots* font un ſeptier, & les douze ſeptiers font un muid; en ſorte que le muid de ſel doit être compoſé de quarante-huit *minots*. Le *minot* de ſel doit être étalonné ſur les matrices dépoſées au greffe de l'hôtel-de-ville de Paris, en préſence d'un conſeiller de la cour des aides, & d'un ſubſtitut du procureur général de la même cour. Les meſurages & contre meſurages du ſel dans les dépôts de greniers doivent ſe faire au *minot* avec une trémie, en comptant depuis un juſqu'à douze, ſans paſſer ce nombre; en ſorte qu'après le douzieme *minot*, le compte ſe recommence toujours depuis un autre premier *minot* juſqu'à un autre douzieme, & ainſi ſucceſſivement. *Ordonnance de Gabelles du mois de Mai* 1680, *art. V. & IX. du tit. III.*

Minot ſe dit auſſi de la choſe meſurée. Un *minot* de blé. Un *minot* de pois. Un *minot* de ſel, *&c. Dict. de Commerce.*

MINOTAURE, (*Mithol.*) monſtre moitié homme, moitié taureau, qui étoit le fruit d'un infâme amour de Paſiphaé . . . . . Je m'arrête ici, car perſonne n'ignore ce que la fable raconte du *Minotaure*, de Neptune, de Paſiphaé, de Minos, de la guerre qu'il ſoutint contre les Athéniens, de ſon fils Androgée, de Theſée, de Dédale & du labyrinthe de Crete; on ſait dis-je par cœur, toutes ces fictions fabuleuſes, mais on ne ſait pas aſſez les faits hiſtoriques, qui leur ont donné naiſſance. Expoſon-les en peu de mots.

Paſiphaé femme de Minos II. roi de Crete, avoit pris de l'inclination pour Taurus, que quelques-uns font l'un des ſecrétaires de Minos, & d'autres l'un de ſes lieutenans généraux; Dédale favoriſa leurs amours, il leur procura la liberté de ſe voir, il leur prêta même ſa maiſon. Paſiphaé étant accouchée d'un fils, que les auteurs nomment *Aſtérius* ou *Aſtérion*, comme le pere en étoit incertain, & qu'on pouvoit croire ce fils de Taurus, auſſi-bien que de Minos, on l'appella *Minotaure*.

Dédale, complice des amours de la reine, encourut l'indignation de Minos, qui le fit mettre en priſon; Paſiphaé l'en tira en lui faiſant donner un vaiſſeau, où Dédale s'étant embarqué, pour échapper à la colere du roi & à la flotte qui le pourſuivoit, il s'aviſa de mettre une voile & des vergues ou antennes au bout d'un mât; Icare ſur un autre bâtiment, ne ſçut pas le gouverner, il fit ſi bien naufrage, que le flot ayant porté ſon corps dans une île proche de Samos, Hercule qui s'y trouva par haſard, lui donna la ſépulture. Voilà tout le fondement de la fable de Paſiphaé, qui s'enferme dans une vache d'airain, pour avoir commerce avec un taureau; de-là la naiſſance de ce monſtre qui a fait tant de bruit ſous le nom de *Minotaure*, & du prétendu ſecret que trouva Dédale, de fendre l'air avec des aîles comme un oiſeau.

Minos auroit paſſé pour un des plus grands princes de ſon tems, ſans la malheureuſe avanture qui troubla la paix de ſes états, & ternit ſa réputation. L'envie qu'il eut de vanger la mort de ſon fils Androgée, tué dans l'Attique par la faction des Pallantides, lui fit déclarer la guerre aux Athéniens, dont il ravagea le pays. Le tribut qu'il leur impoſa attira Theſée dans l'île de Crete, où après la défaite de *Minotaure*, il enleva la belle Arianne.

Enfin

Enfin les déſordres de Paſiphaé ayant éclaté, mirent le comble aux malheurs domeſtiques de Minos. Il pourſuivit Dédale en Sicile, où regnoit Cocalus; mais les filles de ce monarque, touchées du mérite de Dédale, concerterent de lui ſauver la vie, aux dépens de celle de Minos. Un jour que ce prince étoit dans le bain, elles lui firent mettre l'eau ſi chaude, qu'il y fut ſuffoqué; & ſa mort paſſa pour naturelle.

Ainſi périt dans une terre étrangere Minos II, qui auroit tenu une place honorable dans l'hiſtorie, ſans la haine qu'Athènes avoit conçue contre lui; tant il eſt dangereux, dit Plutarque, d'offenſer une ville ſavante qui a, dans les reſſources de ſon eſprit, des moyens de ſe vanger. La mémoire de Minos étoit odieuſe aux Athéniens, à cauſe du tribut également cruel & humiliant qu'il leur avoit impoſé. Les autres grecs embraſſerent leur cauſe, puor traveſtir l'hiſtoire de Minos, & la crayonner des couleurs les plus noires.

Les poëtes enſuite, qui ne prenoient aucun intérêt à Minos, ne manquerent pas d'employer la fable inventée & accréditée par les Athéniens, comme une matiere qui pouvoit leur fournir de belles peintures, & même de grands ſentimens; témoins ces vers de Virgile.

Hic crudelis amor tauri, ſuppoſtaque furto
Paſiphae, miſtumque genus, prolesſque biformis
Minotaurus *ineſt, veneris monimenta nefandæ.*
Æneid. lib. VI.

Et ces autres où il parle d'Icare:

Tu quoque magnam
Partem opere in tanto, ſineret dolor, Icare, haberes,
Bis conatus erat caſus effingere in auro,
Bis patriæ cecidere manus.

Je ſupprime à regeret, les ingénieuſes deſcriptions d'Ovide; car quoi qu'en diſent quelques modernes, la fable, la fiction, & tout ce qui eſt du reſſort de l'immagination, ſera toûjours l'ame de la Poéſie. Le prétendu eſprit philoſophique, dont on s'applaudit tant aujourd'hui, a beau rejetter ces ornemens, ils ſeront toûjours précieux aux grands poëtes; & ceux qui veulent qu'en vers la raiſon parle toûjours à la raiſon, montrent par-là même qu'ils n'ont ni la connoiſſance, ni le talent de la vraie poéſie.

Les innocens menſonges dont Homere, Virgile, le Taſſe & l'Arioſte, ont rempli leurs poëmes, plaiſent à tous ceux qui ont quelque goût; & ne trompent perſonne parce qu'on doit les regarder comme des peintures ingénieuſes, des allégories, ou des emblêmes, qui cachent quelquefois un fait hiſtorique; quelquefois auſſi:

Le doux charme de maint ſonge,
Par leur bel art inventé,
Sous les habits du menſonge
Nous offre la vérité.

(*D. J.*)

MINSINGEN, (*Géog.*) ou MUNSINGEN; petite ville d'Allemagne, dans les états du duc de Wurtemberg ſur l'Elbe, entre Neutlingen & Blaubeuren. *Long.* 27. 26, *lat.* 48. 21. (*D. J.*)

MINSKI, (*Géog.*) ville forte de Pologne, dans la Lithuanie; capitale d'un palatinat de même nom. Le tribunal ſupérieur de la Lithuanie s'y tient de 3 en 3 ans. Elle eſt ſituée vers la ſource de la riviere de Swislocks. *Long.* 45. 32, *lat.* 35. 57. (*D. J.*)

MINTURNE, (*Géog.*) *Minturnæ*; ancienne ville d'Italie dans le Latium, ſur le fleuve Liris, un peu audeſſus de ſon embouchure, à 80 ſtades de Formies. Elle devoit ſa naiſſance à une colonie romaine.

C'eſt à *Minturne* que Marius fut conduit, après avoir été pris dans les marais de Marica, qu'on nomme *Maricæ paludes*, ou *Minturnenſium paludes*; le magiſtrat de *Minturne*, croyant ne pouvoir ſe diſpenſer d'obéir aux ordres précis du ſénat, envoya ſur le champ à Marius, un eſclave public, Cimbre de nation, pour le faire mourir.

Marius voyant entrer cet eſclave dans la priſon, & jugeant de ſon deſſein par une épée nue qu'il avoit à la main, lui cria d'une voix forte: „ Barbare, as-tu bien „ la hardieſſe d'aſſaſſiner Caius Marius? „ L'eſclave épouvanté du nom ſeul d'un homme ſi redoutable aux Cimbres, jette ſon épée, & ſort de la priſon tout ému, „ en criant: „ Il m'eſt impoſſible de tuer Marius „.

Les magiſtrats de *Minturne* regarderent la peur & le trouble de cet eſclave, comme un avis du ciel, qui veilloit à la conſervation de ce grand homme & touchés d'un ſentiment de religion, ils lui rendirent la liberté. On ſait la ſuite de ſes aventures, les nouveaux périls qu'il eſſuya ſur les côtes de Sicile, ſa jonction avec Cinna, ſon entrée dans Rome, & les flots de ſang qu'il répandit.

Enfin maître du monde, mais repaſſant dans ſon eſprit ſes anciennes diſgraces, ſa fuite, ſon exil, & tous les dangers qu'il avoit couru, il en perdit le ſommeil. Ce fut pour ſe le procurer, & pour ſe débarraſſer de ces idées funeſtes, qu'il ſe jetta dans la débauche de la table. Il cherchoit à noyer ſes inquiétudes dans le vin; & il ne trouvoit de repos, que quand il n'avoit plus de raiſon. Ce nouveau genre de vie, & les excès qu'il fit, lui cauſerent une pleuréſie dont il mourut, accablé d'années, & le corps épuiſé de fatigues & de tourmens, le 7e jour de ſon 7e conſulat. (*D. J.*)

MINUIT, ſ. m. (*Gramm.*) le milieu de la nuit; l'heure à laquelle le ſoleil, deſcendu ſous notre horiſon, ſe retrouve dans le plan du même méridien.

MINURI, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, avec un évêché ſuffragant d'Amalfi, dont elle eſt à deux lieues N. E. *Long.* 32. 9. *lat.* 40. 37.

MINUSCULE, adj. *terme d'Imprimerie*, qui ſe dit d'une ſorte de lettres que l'on nomme plus ordinairement *petites capitales*. *Voyez* CAPITALES, PETITES CAPITALES, MAJUSCULES.

MINUTE, ſ. f. (*Géograph. & Aſtron.*) c'eſt la ſoixantieme partie d'un degré. *Voyez* DEGRÉ. Ce mot vient du latin *minutus*, petit.

On appelle auſſi les *minutes*, *minutes premieres*; mais le mot de *minutes* tout court eſt plus uſité.

Les diviſions des degrés ſont des fractions dont les dénominateurs croiſſent en raiſon ſexagecuple, c'eſt-à-dire qu'une *minute* $= \frac{1}{60}$ de degré, une ſeconde $\frac{1}{3600}$. *Voyez* SECONDE.

Dans les tables aſtronomiques, *&c.* les *minutes* ſont marquées par un accent aigu en cette ſorté, les ſecondes par deux ″, les tierces par trois ‴. *Voyez* SECONDE & TIERCE.

Minute dans le calcul du tems marque la ſoixantieme partie d'une heure. Comme le mot de *minute* eſt employé par les Aſtronomes dans deux ſens, ſavoir comme partie de degré & comme partie de tems, on appelle quelquefois les premieres *minutes de degré*, & les autres *minutes de tems*. La terre dans ſon mouvement diurne fait 15 *minutes* de degré en une *minute* de tems, 15 ſecondes de degré en une ſeconde de tems, *&c. Voyez* HEURE *Chambers*. (*O*)

MINUTE MÉRIDIONALE, *voyez* MÉRIDIONALE.

MINUTE DE MERSION, *voyez* MERSION.

MINUTE, *en Architecture*, marque ordinairement la ſoixantieme, la trentieme, la dix-huitieme & la douzieme partie d'un module.

Le module eſt le demi-diametre du bas de la colonne, & ſert à meſurer toutes les parties d'un ordre. *Voy.* MODULE.

MINUTE, (*Medec.*) *minuta*; épithete d'une fievre extrèmement violente accompagnée de ſyncope qui abat ſi fort les forces du malade, qu'il ne ſauroit y réſiter plus de quatre jours. *Caſtelli*.

MINUTE, (*Juriſprud.*) eſt l'original d'un acte, comme la *minute* des lettres de chancellerie, la *minute* des jugemens & procès-verbaux, & celle des actes qui ſe paſſent chez les notaires.

Les *minutes* des actes doivent être ſignées des officiers dont ils ſont émanés, & des parties qui y ſtipulent, & des témoins s'il y en a.

Les *minutes* des lettres de grande & petite chancellerie reſtent au dépôt de la chancellerie, où elles ont été délivrées. Celles des jugemens reſtent au greffe; celles des procès-verbaux de vente faite par les huiſſiers, celles des arpentages & autres ſemblables, reſtent entre les mains des officiers dont ces actes ſont émanés.

Pour ce qui eſt des *minutes* des Notaires, *voyez* ce qui en eſt dit au *mot* NOTAIRE. (*A*)

MINUTE, (*Ecrivain.*) on emploie auſſi ce terme dans l'écriture pour exprimer la coulée ordinaire; la *minute* eſt plus en uſage dans le barreau que dans l'uſage ordinaire.

MINUTIE, ſ. f. MINUTIEUX, adj. (*Gramm.*) *minutie* eſt une petite choſe. Il y a des *minuties* en tout, & des hommes *minutieux* dans tous les états. Un bon eſprit néglige communément les *minuties*; mais il ne s'y trompe pas. Il y a plus encore d'inconvenient à prendre une choſe importante pour une *minutie*, qu'une *minutie* pour une choſe importante. Les caracteres *minu-*

tieux ſont ſans reſſource. Ils ſont nés pour ſe tourmenter eux-mêmes, & pour tourmenter les autres à propos de rien.

MINUTIUS, ſ. m. (*Myth.*) dieu qu'on imploroit dans toutes les petites choſes qu'on appelle *minuties*; il ſe voit à Rome un temple près d'une porte qui en étoit appellée *minutia*.

MINYA, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville de Theſſalie & d'une ville de Phrygie, ſelon Etienne le géographe.

MINYÆ, (*Géogr. anc.*) nom de peuples du Péloponnèſe dans l'Elide, & de peuples de la Béotie près de la ville d'Orchomene. (*D. J.*)

MIOLANS, (*Géogr.*) fortereſſe de Savoie dans la vallée de Barcelonette; elle eſt ſur un roc eſcarpé, vis-à-vis du confluent de l'Arche & de l'Isère. *Long.* 33. 25. *lat.* 45. 35. (*D. J.*)

MI-PARTI, adj. (*Gramm.*) qui eſt en deux couleurs, moitié par moitié, ou de deux matieres, & il ſe dit en général de la diviſion d'un tout en deux parties égales de nature différente.

MI-PARTI, *terme de Blaſon:* il ſe dit de deux écus coupés par la moité, & joints enſemble par un ſeul écu; de ſorte qu'on ne voit que la moitié de chacun. Ceux qui veulent joindre les armoiries de leurs femmes à-celles de leurs maiſons, en uſent ainſi. L'écu coupé & *parti* ſeulement en une de ſes parties, s'appelle auſſi *écu mi-parti*.

Salignon en Dauphiné, que bien des gens appellent mal à propos *ſaligdon*, d'azur au chevron *mi-parti* d'or & d'argent.

MI-PARTIE, *chambre* (*Juriſprud.*) *Voyez* CHAMBRE MI-PARTIE.

MIPLEZETH, ſ. m. ou f. idole que l'ayeule d'Aſa fit conſtruire, & qu'Aſa fit brûler. C'eſt ſelon les uns Priape ou Mithras, ſelon d'autres Hecate.

MIQUELETS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) eſpece de fantaſſins ou de brigands qui habitent les Pyrénées. Ils ſont armés de piſtolets de ceinture, d'une carabine à rouet, & d'une dague au côté. Les *miquelets* ſont fort à craindre pour les voyageurs.

Les Eſpagnols s'en ſervent comme d'une très-bonne milice pour la guerre de montagnes, parce qu'ils ſont accoutumés dès l'enfance à grimper ſur les rochers. Mais hors de là, ce ſont de très-mauvaiſes troupes.

MIQUENÈS, *ou* MEQUINEZ, (*Géog.*) ancienne & grande ville d'Afrique au royaume de Fez, ſur laquelle *voyez* Olon, *relat. de l'empire de Maroc*.

Cette ville eſt fort peuplée, quoiqu'elle n'ait ni bonne eau ni manufacture, mais la cour y fait ſa réſidence: à la réſerve du palais & des moſquées, il n'y a point d'autres édifices publics. On y garde les eſclaves chrétiens, pour leſquels le roi d'Eſpagne y entretient un hôpital qui peut contenir cinquante malades. Les Juiſs y ont un quartier aſſez conſidérable, où demeure le chef de leur nation. Dans tout le royaume, c'eſt lui qui impoſe & paye les garammes auxquels la nation juive du pays eſt taxée. C'eſt par lui que l'empereur entretient un commerce pécunieux & politique avec toutes les nations amies & ennemies.

Miquénès eſt à 17 lieues de Salé, à 20 de Mamore, & à 5 des montagnes du grand Atlas. Ptolomée la place à 7. 50. de *long.* & à 34. 15. de *lat* ſous le nom de *Silda*, qui a depuis été changé en celui de *Miquenés*. (*D. J.*)

MIRA, (*Pharmacie.*) on ſe ſert quelquefois de ce mot même en françois, comme d'un ſynonyme à *gelée* de fruits. La gelée de coing eſt principalement connue ſous ce nom dans les boutiques. *Voyez* COING, (*Pharm.*) DIETE & COTIGNAC, (*Confit.*) (*b*)

MIRABELLE, ſ. f. (*Jardinag.*) eſpece de petites prunes jaunâtres, dont la chair eſt ferme, un peu pâteuſe, de la nature de l'abricot, du reſte excellente & ſaine.

MIRACLE, ſubſt. maſc. (*Théologie.*) dans un ſens populaire; prodige ou événement extraordinaire qui nous ſurprend par ſa nouveauté. *Voyez* PRODIGE.

Miracle dans un ſens plus exact & plus philoſophique ſignifie un effet qui n'eſt la ſuite d'aucune des lois connues de la nature, ou qui ne ſauroit s'accorder avec ces lois. Ainſi un *miracle* étant une ſuſpenſion de quelqu'une de ces lois, il ne ſauroit venir d'une cauſe moins puiſſante que celle qui a établi elle-même ces lois.

Les Théologiens ſont partagés ſur la notion du vrai *miracle*: M. Clarke, dans ſon *traité de l'exiſtence de Dieu*, *tome III. chap. xix.* définit le *miracle* un événement ſingulier produit contre le cours ordinaire régulier & uniforme des cauſes naturelles, par l'intervention de quelque être intelligent ſupérieur à l'homme.

M. l'abbé Houteville, dans ſon *traité de la religion Chrétienne*, prouvée par les faits, *Liv. I. ch. v.* dit que le *miracle* eſt un réſultat de l'ordre général de la méchanique du monde, & du jeu de tous les reſſorts. C'eſt, ajoute-t-il, une ſuite de l'harmonie des lois générales que Dieu a établies pour la conduite de ſon ouvrage; mais c'eſt un effet rare, ſurprenant, qui n'a point pour principe les lois générales, ordinaires, & connues, qui ſurpaſſe l'intelligence des hommes, dont ils ignorent parfaitement la cauſe, & qu'ils ne peuvent produire par leur induſtrie. Il appuie cette idée ſur ces deux paſſages de ſaint Auguſtin, *nec enim iſta* (miracula) *cum fiunt, contra naturam fiunt, niſi nobis quibus aliter naturæ curſus innotuit, non autem Deo cui hoc eſt naturæ quod fecerit.* De Geneſi, ad litter. *lib. V. cap. xiij.* & dans le liv. XXI. de la cité de Dieu, *chap. viij. quomodo eſt contra naturam quod Dei fit voluntate, cum voluntas tanti utique conditoris conditæ cujuſque rei natura ſit? Portentum ergo fit non contra naturam, ſed contra quam eſt nota natura.*

L'idée commune qu'on a d'un vrai *miracle*, dit le P. Calmet, dans *ſa diſſertation ſur les vrais & les faux miracles*, eſt que c'eſt un effet qui ſurpaſſe les regles ordinaires de la nature: comme de marcher ſur les eaux, de reſſuſciter un mort, de parler tout-à-coup une langue inconnue, &c. Un faux *miracle* au contraire eſt un effet qui paroît, mais qui n'eſt pas au-deſſus des lois ordinaires de la nature.

Un théologien moderne diſtingue le *miracle* pris dans un ſens populaire, le *miracle* pris dans un ſens général, & le *miracle* pris dans un ſens plus propre & plus étroit. Il définit le premier avec ſaint Auguſtin: *miraculum voco quidquid arduum aut inſolitum ſuprà ſpem vel facultatem mirantis apparet*, lib. de utilit. credend. cap. xvj. Le ſecond, avec ſaint Thomas: *dicitur tamen quandoque miraculum large quod excedit humanam facultatem & conſiderationem & ſic dæmones poſſunt facere miracula*; & le troiſieme, il le définit avec le même ſaint docteur: *miraculum proprie dicitur quod fit præter ordinem totius naturæ creatæ, ſub quo ordine continetur omnis virtus creata*, I. part. quæſt. 114. art. 4°. Ainſi il adopte pour le *miracle* proprement dit cette définition de Salmeron, tome VI. tract. I. page 1. *miraculum proprie dictum eſt res inſolita ſupra naturæ potentiam effecta*. Muſſon, lection. theolog. de relig. part. II.

On pourroit encore définir le *miracle* proprement dit, un effet extraordinaire & merveilleux, qui eſt au-deſſus des forces de la nature, & que Dieu opere pour manifeſter ſa puiſſance & ſa gloire, ou pour autoriſer la miſſion de quelqu'un qu'il envoye. C'eſt ainſi que Moïſe a prouvé la ſienne, & que Jeſus-Chriſt a confirmé la vérité de ſa doctrine.

Spinoſa qui définiſſoit le *miracle* un événement rare qui arrive en conſéquence de quelques lois qui nous ſont inconnues, a nié qu'il pût rien arriver au-deſſus des forces de la nature, rien qui pût troubler l'ordre des choſes: & la raiſon qu'il apporte pour conteſter la poſſibilité des *miracles*, eſt que les lois de la nature ne ſont autre choſe que les decrets de Dieu; or, ajoute-t-il, les decrets de Dieu ne peuvent changer, les lois de la nature ne peuvent donc changer. Donc les *miracles* ſont impoſſibles, puiſqu'un vrai *miracle* eſt contraire aux lois connues & ordinaires de la nature.

Dans le ſyſtème de l'abbé Houteville, ce raiſonnement ne conclut rien; puiſque les *miracles* y ſont une ſuite des lois générales de la nature. Mais dans celui de M. Clarke, & des autres théologiens, il ſuppoſe faux; car Spinoſa s'eſt formé une idée trop bornée de la volonté de Dieu, s'il prétend qu'elle ſoit tellement immuable, qu'elle ne ſoit plus libre. Les *miracles* entrent dans l'économie de ſes deſſeins; il les a arrêtés de toute éternité pour le moment qui les voit naître, *opera mutat, conſilia non mutat*, dit ſaint Auguſtin. Ou bien Spinoſa joue ſur l'équivoque de ces termes, *lois de la nature*; comme ſi ces lois de la nature étoient différentes de la volonté de Dieu, ou ſi un *miracle* détruiſoit ces lois de la nature. Un *miracle* eſt un effet de la volonté de Dieu, mais d'une volonté libre & particuliere, qui produit un effet différent de ceux qu'elle produit en ſuivant le cours ordinaire & connu de la nature. Cette interruption ou cette ſuſpenſion ne marque dans Dieu ni caprice ni imperfection, mais une toute-puiſſance & une ſouveraineté conformes à l'idée que nous avons de ſa nature.

L'exiſtence des *miracles* eſt atteſtée non-ſeulement dans l'ancien & dans le nouveau Teſtament, mais encore depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à nous, par des témoignages précis des auteurs eccléſiaſtiques. Saint Auguſtin ſur-tout en raconte un grand nombre opérés de ſon tems, dont il

parle ou comme témoin oculaire, ou comme inſtruit par ceux qui en avoient été témoins. Il aſſure que dans la ſeule ville d'Hippone, il s'étoit fait 70 *miracles* depuis deux ans qu'on y avoit bâti une chapelle en l'honneur de ſaint Etienne, premier martyr.

Il y a ſur cette matiere deux excès très-fréquens à éviter: l'un eſt l'aveugle crédulité qui voit dans tout du prodige, & qui veut faire ſervir l'autorité des vrais *miracles*, de preuve de la vérité de tous les *miracles* indiſtinctement, ſans penſer que par cette voie l'on n'établit point la réalité de ceux-ci, & qu'on énerve la force des autres. Une diſpoſition encore plus dangereuſe, eſt celle des perſonnes qui cherchent à renverſer toute l'autorité des *miracles*, & qui penſent qu'il n'eſt point convenable à la ſageſſe de Dieu d'établir des lois qu'il ſeroit ſi ſouvent obligé de ſuſpendre. En vain ils alleguent les faux *miracles* en preuve contre les véritables. Il faut ou s'aveugler & tomber dans le pyrrhoniſme hiſtorique le plus outré, ou convenir qu'il y en a eu de cette derniere eſpece, & même en aſſez grand nombre, pour prouver que dans des occaſions extraordinaires, Dieu a jugé cette voix néceſſaire pour annoncer aux hommes ſes volontés, & manifeſter ſa puiſſance. L'égliſe même en exigeant notre ſoumiſſion ſur les faits bien avérés, nous donne par ſa propre conduite l'exemple de ne pas admettre ſans examen tous les faits qui tiennent du prodige; & nous pouvons croire comme elle que Dieu ne les opere pas ſans néceſſité ou ſans utilité.

On a vivement agité dans ces derniers tems la queſtion de ſavoir ſi les démons pouvoient opérer des *miracles*, & juſqu'où s'étendoit leur pouvoir en ce genre.

M. Clarke, dans le traité dont nous avons déja parlé, décide que Dieu peut communiquer aux mauvais anges & à des impoſteurs le pouvoir de faire des *miracles*. M. Serces, dans un traité ſur les *miracles*, imprimé à Amſterdam en 1729, ſoutient l'opinion contraire.

Les prodiges opérés par les magiciens de Pharaon, & rapportés dans l'Exode, ont également diviſé les Peres & les Théologiens; les uns comme Origene, ſaint Auguſtin, & ſaint Thomas, ont reconnu que ces prodiges étoient réels, & non pas ſeulement apparens & phantaſtiques. Saint Auguſtin ſur-tout s'étant propoſé cette queſtion, ſavoir ſi les verges des magiciens étoient appellées *dragons* dans le texte ſacré, à cauſe ſimplement qu'elles avoient la figure de cet animal, ſans en avoir la réalité, le changement qui y étoit arrivé n'ayant été que phantaſtique; il répond qu'il ſemble que les manieres de parler de l'Ecriture étant les mêmes, on doit reconnoître dans les verges des magiciens un changement pareil à celui qu'on remarque dans celles de Moïſe. Mais s'étant enſuite objecté qu'il faudroit donc que les démons euſſent créé ces ſerpens, un changement ſi prompt & ſi ſubit d'une verge en un ſerpent ne paroiſſant ni poſſible ni naturel: il dit qu'il y a dans la nature un principe univerſel répandu dans tous les élémens, qui contient la ſemence de toutes les choſes corporelles, leſquelles paroiſſent au dehors lorſque leurs principes ſont mis en action à tems, & par des agens convenables; mais ces agens ne peuvent ni ne doivent être nommés *créateurs*, puiſqu'ils ne tirent rien du néant, & qu'ils déterminent ſeulement les cauſes naturelles à produire leurs effets au-dehors. Ainſi, ſelon ce pere, les démons ont pu produire dans un inſtant des ſerpens avec la matiere des verges des magiciens, en appliquant par une vertu ſubtile & ſurprenante des cauſes qui paroiſſent fort éloignées à produire un effet ſubit & extraordinaire: ſaint Thomas raiſonne ſur les mêmes principes, & en tire les mêmes conſéquences. S. Auguſt. *quæſt.* 21. *in Exod*, S. Thom. *I. part. quæſt.* 104. *art.* 4.

La grande difficulté dans ce ſyſtème eſt que la nature & la force des démons & des ames ſéparées de la matiere nous étant aſſez inconnues, il n'eſt pas aiſé de marquer poſitivement juſqu'où va leur pouvoir ſur les corps, ni d'expliquer comment une ſubſtance purement ſpirituelle peut agir d'une maniere phyſique ſur un corps. Il faut pour cela reconnoître en Dieu des volontés particulieres, par leſquelles il a décidé qu'à l'occaſion de la volonté d'un eſprit, un corps fût mis en mouvement de la maniere que cet eſprit le voudroit, ou plutôt que Dieu s'eſt engagé à donner à la matiere certains mouvemens à l'occaſion de la volonté d'un eſprit; c'eſt le dénouement qu'en donne dom Calmet, dans *ſa diſſertation ſur les miracles*.

Mais quoiqu'on ne ſache pas précisément juſqu'où s'étendent les forces & le pouvoir des eſprits, on ſait bien juſqu'où elles ne s'étendent pas, & que par conſéquent des *miracles* du premier ordre, tels que la création, la réſurrection d'un mort, *&c.* ne peuvent être l'ouvrage des démons.

Pluſieurs autres peres & théologiens ſoutiennent que les magiciens de Pharaon ne changerent pas véritablement leurs verges en ſerpens, & qu'ils firent ſeulement illuſion aux yeux des ſpectateurs. Outre Philon & Joſephe qu'on cite pour ce ſentiment, l'auteur des queſtions aux orthodoxes ſous le nom de ſaint Juſtin, ſoutient que tout ce que firent les magiciens étoit fait par l'opération du démon; mais que c'étoit de purs preſtiges par leſquels ils trompoient les yeux des aſſiſtans en leur repréſentant comme des ſerpens ou comme des grenouilles ce qui n'étoit ni l'un ni l'autre. Tertullien, ſaint Jérome, ſaint Grégoire de Nyſſe, ſaint Proſper, tiennent la même opinion. C'eſt auſſi celle de Toſtat, & de quelques théologiens modernes; & M. Serces entre autres, prétend que les prodiges des miniſtres de Pharaon, n'étoient que des prodiges & des *tours de paſſe-paſſe* ſemblables à ceux des joueurs de gobelets.

Mais puiſqu'il y en a de vrais & de faux, de réels & d'apparens, il eſt néceſſaire d'avoir des caracteres sûrs pour diſtinguer les uns des autres. M. Clarke en aſſigne trois, 1°. la doctrine qu'ils établiſſent; 2°. la grandeur des *miracles* conſidérés en eux-mêmes; 3°. la quantité & le nombre des *miracles*. Or comme une doctrine peut être ou impie, ou ſainte, ou obſcure, en ſorte qu'elle ne ſoit clairement connue ni pour vraie ni pour fauſſe, ſoit par les lumieres de la raiſon, ou par celles de la révélation, il s'enſuit que les *miracles* faits pour appuyer la premiere ſont faux; que ceux qui ſoutiennent la ſeconde ſont vrais, & que dans le troiſieme cas, les *miracles* décident que la doctrine en queſtion eſt vraie, parce que Dieu ne peut abuſer de ſa toute-puiſſance pour induire les hommes en erreur. En cas de conflict de *miracles*, la grandeur & la ſupériorité des *miracles* comparés les uns avec les autres, font connoître quels ſont ceux qui ont Dieu pour auteur. L'hiſtoire de Moïſe & des magiciens de Pharaon, fournit la preuve complette de ce ſecond caractere; & enfin, en cas de conflict de *miracles* qui paroiſſent d'abord égaux, le nombre & la quantité diſcernent les *miracles* divins, d'avec les faux *miracles* par la même preuve.

On ajoute encore qu'on peut diſcerner les vrais *miracles* d'avec les preſtiges du démon, ou d'autres faits prétendus miraculeux, par la doctrine, par la fin, par les circonſtances, & ſur-tout par l'autorité de l'Egliſe. Quelques écrivains dans ces derniers tems, ont prétendu que les vrais *miracles* devoient avoir été prédits, ſans faire attention que ſi ce caractere étoit abſolument eſſentiel pour diſcerner les faux *miracles* d'avec les véritables, on auroit pû conteſter la miſſion de Moïſe, dont aſſurément les *miracles* n'avoient été prédits nulle part. On peut conſulter ſur cette matiere le *traité de la Religion* de M. l'abbé de la Chambre, celui de M. Muſſon, les ouvrages que nous avons cités de MM. Clarke & Serces, & *la diſſertation* de dom Calmet.

MIRADOUX, (*Géog.*) petite ville de France dans le bas Armagnac, élection de Lomagne, & à deux lieues de Lectoure. *Long.* 18. 16. *lat.* 43 56. (*D. J.*)

MIRAILLÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe dit des aîles des papillons, ou des marques que les paons ont ſur leur queue, à cauſe de la reſſemblance que ces marques ont avec un miroir. Rancrolles en Picardie, comme ci-devant ſous le terme *bigarré*.

MIRAILLET, *raia lævis oculata*, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de raie qui a de chaque côté du corps une tache ronde ſemblable à un œil. Rondelet, *hiſt. des poiſ. part. premiere, liv. XII. chap. x. Voyez* RAIE.

MIRANDA, (*Géog.*) petite place d'Eſpagne dans la Navarre, ſur l'Arga. Elle n'eſt connue que pour avoir donné la naiſſance à un des plus malheureux dominicains du ſeizieme ſiecle, Barthélemi Carranza. Ses avantures ſont fort ſingulieres, quoiqu'il n'ait fait qu'un catéchiſme eſpagnol & une ſomme des conciles, ouvrages même pitoyables; mais voici ſa vie.

Il vint en Angleterre avec Philippe d'Autriche, y travailla de toutes ſes forces à extirper la foi proteſtante, fit brûler des livres, & exiler bien du monde. En 1557, Philippe II. lui donna le premier ſiege d'Eſpagne, l'archevêché de Tolede. Il aſſiſta aux dernieres heures de Charles-Quint, & fut enſuite arrêté par l'inquiſition comme hérétique. Il perdit ſon archevêché, ſa liberté au bout de quinze ans de priſon, fut déclaré ſuſpect d'héréſie, & condamné comme tel à l'abjuration & à d'autres peines. Un homme contre lequel on n'a nulle preuve, ne ſort des mains de ſes délateurs qu'après une longue & dure captivité, n'en ſort qu'avec flétriſſure, & le jugement porte qu'il y a des préſomptions contre lui! C'eſt aux ſages à voir les iniquités d'un tribunal qui regne depuis ſi long-tems en pluſieurs lieux de la chrétienté, &

qui commence à répandre des racines & des fibres chevelues dans des pays, où ſon nom même juſqu'à ce jour excite l'indignation de tous les honnêtes gens. (*D. J.*) (1)

Miranda, (*Géog.*) riviere d'Eſpagne, autrement nommée *Eo*. Elle a ſa ſource au pié des montagnes des Aſturies, fait la borne entre les Aſturies & la Galice, & ſe jette enſuite dans la mer. (*D. J.*)

Miranda do Duero, (*Géog.*) on l'appelloit anciennement *Contia* ou *Contium*, ville forte de Portugal, capitale de la province de Tra-los-Montes, avec un évêché ſuffragant de Brague. Elle eſt ſur un roc, au confluent du Duero & du Freſne, à 33 lieues S. O. de Léon, 15 N. O. de Salamanque, 12 S. E. de Bragance, 83 N. E. de Lisbonne. *Long.* 11. 55. *lat.* 41. 30. (*D. J.*)

Miranda de Ebro, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille. Elle eſt dans un terroir fertile en excellent vin, ſur les deux bords de l'Ebre qui la traverſe, ſous un pont, à 64 lieues N. de Madrid, 14 S. O. de Bilbao. *Long.* 14. 25. *lat.* 42. 52. (*D. J.*)

MRANDE, la, (*Géog.*) pauvre petite ville de France en Gaſcogne, capitale du comté d'Aſtarac. Elle fut bâtie en 1289, ſur la Baiſe, à 6 lieues S. O. d'Auſch, 160. S. O. de Paris. *Long.* 17. 56. *lat.* 42. 33. (*D. J.*)

MIRANDOLE, la, *ou* la MIRANDE, (*Géog.*) forte ville d'Italie, capitale du duché de même nom, qui eſt entre les duchés de Mantoue & de Modène. Les François & les Eſpagnols furent défaits près de cette place par les Allemands en 1703. Les François la prirent en 1705, & l'évacuerent en 1707. L'empereur Charles VI. la vendit avec le duché au duc de Modène. Le roi de Sardaigne s'en empara en 1743. Elle a été rendue avec le duché, en 1748, au duc de Modène par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle eſt à 7 lieues N. E. de Modène, 9. S. E. de Mantoue, 10 O. de Ferrare, 34 S. E. de Milan. *Long.* 28. 40. *lat.* 44. 52.

Mais ſi la ville de la *Mirandole* eſt connue par ſes viciſſitudes, elle l'eſt encore davantage par un de ſes princes ſouverains qui porta ſon nom. On voit que je veux parler de Jean-François Pic de la *Mirandole*, qui, dès ſa tendre jeuneſſe, fut un prodige d'étude & de ſavoir. Le goût des Sciences fut ſi grand en lui, qu'il prit le parti de renoncer à la principauté de ſa patrie, & de ſe retirer à Florence où il mourut en 1494.

Il eſt extraordinaire que ce prince qui avoit étudié une vingtaine de langues, ait pû à vingt-quatre ans ſoutenir des thèſes ſur tous les objets de ſciences connues dans ſon ſiecle. Il eſt vrai que les ſciences de ce tems-là ſe bornoient preſque toutes à la connoiſſence de la ſomme de ſaint Thomas-d'Aquin, & des ouvrages d'Albert ſurnommé le Grand, c'eſt-à-dire, à un jargon inintelligible de théologie péripatéticienne. Pic de la *Mirandole* étoit bien malheureux, avec ſon beau génie, d'avoir conſumé ſes veilles & ſes jours dans ces graves démences.

Cependant, dit M. de Voltaire, les thèſes qu'il ſoutint firent plus de bruit, & eurent plus d'éclat que n'en ont eu de nos jours les découvertes de Newton, & les vérités approfondies par Locke. On trouva dans ces thèſes pluſieurs propoſitions hérétiques, fauſſes & ſcandaleuſes; mais n'en trouve-t-on pas par-tout où l'on veut en trouver? Enfin, il fallut que le pape Alexandre VI. qui du-moins avoit le mérite de mépriſer les diſputes, envoyât une abſolution à Pic de la *Mirandole*. Sans cette abſolution, c'étoit un homme perdu. Il eût été heureux pour lui d'avoir laiſſé la philoſophie péripatéticienne pour les beautés agréables de Virgile, du Dante, & de Pétrarque. (*D. J.*)

MIRAVEL, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, & dans un terroir qui produit d'excellent vin. Elle eſt ſur le penchant d'une colline à 4 lieues de Plazencia. *Long.* 12. 30. *lat.* 39. 54. (*D. J.*)

MIRE, ſ. f. (*Arquebuſ.*) marque ſur la longueur d'une arme à feu, qui ſert de guide à l'œil de celui qui veut s'en ſervir. Les Canonniers ont des coins de *mire* qui hauſſent & baiſſent le canon; ils ont auſſi une entretoiſe qu'ils appellent de même. *Voyez les articles* Canon, Affut & Entretoise.

MIREBEAU, (*Géog.*) petite ville de France en Poitou, capitale d'un petit pays appellé le *Mirebalais*. Elle fut bâtie par Foulques de Néra, & ſouffrit un long ſiege en 1202, en faveur de la reine d'Angleterre, veuve d'Henri II. qui s'y étoit réfugiée. Elle eſt à 4 lieues de Poitiers, & à 71 lieues S. O. de Paris. *Long.* 17d. 50. 23. *lat.* 46d. 46. 56. (*D. J.*)

MIRECOURT, (*Géog.*) ville de France en Lorraine, capitale du bailliage de Voſge. Elle s'appelle en latin *Mercurii curtis*; ce nom pourroit faire conjecturer que c'eſt un lieu d'une grande antiquité, les anciens pourtant n'en font aucune mention. On voit ſeulement que c'étoit un des premiers domaines des ducs de Lorraine. Elle eſt ſur la riviere de Maudon, à 10 lieues S. O. de Nanci, 12 S. E. de Toul, 7 N. O. d'Eſpinal, 66 S. E. de Paris. *Long.* 23. 52. *lat.* 48. 15. (*D. J.*)

MIREMONT, (*Géog.*) petite ville ou plutôt bourg de France dans le Périgord, proche la Vézere, à 6 lieues de Sarlat, à 8 de Périgueux. On voit auprès une grande caverne appellée *Cluſeau*, fort célebre dans le pays. *Long.* 18. 26. *lat.* 45. 12. (*D. J.*)

MIREPOIX, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut Languedoc, avec un évêché ſuffragant de Toulouſe, valant dix-huit mille livres de rente, & n'ayant que 154 paroiſſes. Cette ville eſt nommée dans la baſſe-latinité *Mirapicum*, *Mirapicium*, *Mirapicis caſtrum*. C'étoit un lieu fort, & une place d'armes du comté de Foix, au commencement du treizieme ſiecle. Les Croiſés la prirent, & la donnerent à Gui de Levis, un de leurs principaux chefs, donation que confirmerent les rois de France, de ſorte que *Mirepoix* a reſté depuis lors dans cette même maiſon. Elle eſt ſur le Gers, à 6 lieues N. E. de Foix, 16 S. E. de Toulouſe, 172 S. O. de Paris. *Long.* 19. 32. *lat.* 43. 7. (*D. J.*)

MIRER, v. neut. (*Gram.*) c'eſt diriger à l'œil une arme vers le point éloigné qu'on veut frapper. *Voyez* Mire, Canon, Fusil.

Mirer, (*Marine.*) la terre ſe *mire*, c'eſt-à-dire, que les vapeurs font paroître les terres de telle maniere, qu'il ſemble qu'elles ſoient élevées ſur de bas nuages.

MIRLICOTON, ſ. m. (*Jardinage.*) terme uſité en Provence, Languedoc & Gaſcogne pour parler des groſſes roſſanes tardives, qui ſont toûjours des pêches ou pavies.

MIRLIRO, ſ. m. (*Jeu.*) c'eſt un haſard au *jeu de l'hombre* à trois. Ce ſont les deux as noirs ſans matadors, qui valent au joueur une fiche de chacun, s'il gagne; qu'il paye, s'il perd.

MIRLIROS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) ſorte d'herbe des champs, qui croît dans les avoines & les terres fortes; elle fleurit jaune, ſa tige eſt haute, & ſon odeur eſt vive.

MIRMILLON, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) eſpece de gladiateurs qui étoient armés d'un bouclier & d'une faulx. On les diſtinguoit encore à la figure de poiſſon qu'ils portoient à leurs caſques.

MIROBRIGA, (*Géog. anc.*) Il y a pluſieurs villes qui portent ce nom latin. 1°. Une d'Eſpagne, dans la Bétique. 2°. Une ſeconde d'Eſpagne, dans la même Bétique, entre Æmiliana & Salica, ſelon Ptolomée. Le pere Hardouin prétend que c'eſt préſentement *Villa de Capilla*, au voiſinage de *Fuente de la Oreſuna*. 3°. Une de la Luſitanie dans les terres, ſelon Ptolomée, *l. II. c. v.* qui la place entre *Bretolæum* & *Acobriga*. On prétend avec beaucoup d'apparence, que c'eſt aujourd'hui *San-Jago-de-Cacem*, à une lieue & demie du rivage, dans l'Entre-Tejo e Guadiana, à l'orient du port de Sinis. 4°. Une de l'Eſpagne tarragonoiſe, aux confins de la Luſitanie. Il paroît d'une inſcription recueillie par Gruter, qu'elle étoit voiſine de *Bletiſa* & de *Salmanticæ*. Or, ſi Bletiſa eſt aujourd'hui Ledeſma, comme le prétend Mariana; & ſi Salmantica eſt Salamanque, comme perſonne n'en doute, cette derniere *Mirobriga* pourra être Ciudad Rodrigo, ou quelque part, entre cette derniere ville & Salamanque. (*D. J.*)

MIROIR, ſ. m (*Catoptr.*) corps dont la ſurface repréſente par réflexion les images des objets qu'on met au-devant. *Voyez* Réflexion.

L'uſage des *miroirs* eſt très-ancien, car il eſt parlé de certains *miroirs* d'airain, au *chap. xxxviij. de l'Exode. verſ.* 8. où il eſt dit que Moïſe fit un baſſin d'airain des *miroirs* des femmes qui ſe tenoient aſſidument à la porte du tabernacle. Il eſt vrai que quelques commentateurs modernes prétendent que ces *miroirs* n'étoient pas d'airain; mais quoi qu'il en ſoit, le paſſage précédent ſuffit pour conſtater l'ancienneté de l'uſage des *miroirs*: d'ailleurs les plus ſavans rabbins conviennent que dans ce tems-là chez les Hébreux, les femmes ſe ſervoient

(1) Pour concevoir la vénération dûe à ce ſaint & reſpectable tribunal, voyez la note à l'article *Inquiſition*. (*Z*)

voient de *miroirs* d'airain pour ſe coëffer. Les Grecs ont eu auſſi autrefois des *miroirs* d'airain, comme il ſeroit aiſé de le prouver par beaucoup de paſſages d'anciens poëtes. *Voyez* ARDENT.

Miroir, dans un ſens moins étendu, ſignifie une *glace de verre* fort unie & étamée par-derriere, qui repréſente les objets qui y ſont préſentés.

Miroir, en *Catoptrique*, ſignifie un *corps poli* qui ne donne point paſſage aux rayons de lumiere, & qui par conſéquent les réfléchit. *Voyez* RAYON *&* LUMIERE. Ainſi l'eau d'un puits profond ou d'une riviere, & les métaux dont la ſurface eſt polie, font autant d'eſpeces de *miroirs*. La théorie des propriétés des *miroirs* fait l'objet de la *Catoptrique*. *Voyez* CATOPTRIQUE.

La ſcience des *miroirs* eſt fondée ſur les principes généraux ſuivans. 1°. La lumiere ſe réfléchit ſur un *miroir*, de façon que l'angle d'incidence ſoit égal à l'angle de réflexion. *Voyez l'article* RÉFLEXION.

D'où il s'enſuit qu'un rayon de lumiere comme *HB* (*Pl. d'Optique*, *figure* 26,) tombant perpendiculairement ſur la ſurface d'un *miroir DE*, retournera en arriere dans la même ligne par laquelle il eſt venu, & le rayon oblique *AB* ſe réfléchira par une ligne *BC*, telle que l'angle *CBG* ſoit égal à *ABF*, ce que l'expérience vérifie en effet.

Car ſi on place l'œil en *C* à la même diſtance du *miroir* que l'objet *A*, & qu'on couvre d'un corps opaque, comme d'un petit morceau de drap, le point *B* qui eſt le milieu de *FG*, on ne verra plus alors l'objet *A* dans le *miroir*: ce qui prouve que le rayon par lequel on le voit eſt *ABC*, puiſqu'il n'y a que ce rayon qui ſoit intercepté & arrêté par l'interpoſition du corps opaque en *B*. Or les côtés *FB*, *BG* ſont égaux ainſi que les côtés *AF*, *CG* ſont égaux; d'où il s'enſuit que l'angle *ABF* eſt égal à l'angle *CBG*: par conſéquent le rayon *ABC* qui vient de l'objet *A* à l'œil en *C*, réfléchit en *B*, de maniere que les angles d'incidence & de réflexion ſont égaux.

Ainſi il n'eſt pas poſſible que pluſieurs rayons différens tombant ſur un même point du *miroir*, ſe réfléchiſſent vers un même point hors de ſa ſurface; puiſqu'en ce cas pluſieurs angles de réflexion ſeroient égaux au même angle de réflexion *ABD*, & qu'ils le ſeroient par conſéquent les uns aux autres, ce qui eſt abſurde. 2°. Il tombe ſur un même point du *miroir* des rayons qui partent de chaque point de l'objet radieux & qui ſe réfléchiſſent; & par conſéquent, puiſque les rayons qui partent de différens points d'un même objet, & qui tombent ſur un même point du *miroir*, ne peuvent ſe réfléchir en arriere vers un même point; il s'enſuit de-là que les rayons envoyés par différens points de l'objet ſe ſépareront de nouveau après la réflexion, de façon que la ſituation de chacun des points où il parviendra, pourra indiquer ceux dont ils ſont partis.

De-là vient que les rayons réfléchis par les *miroirs* repréſentent les objets à la vûe. Il s'enſuit auſſi de-là que les corps dont la ſurface eſt raboteuſe & inégale, doivent réfléchir la lumiere, de façon que les rayons qui partent de différens points ſe mêlens confuſément les uns avec les autres.

Les *miroirs* ſe peuvent diviſer en plans, concaves, convexes, cylindriques, coniques, paraboliques, elliptiques, *&c.*

Les *miroirs plans* ſont ceux dont la ſurface eſt plane. *Voyez* PLAN. Ce ſont ceux qu'on appelle ordinairement *miroirs* tout court.

Lois & effets des miroirs *plans*. 1°. Dans un *miroir plan*, chaque point *A* de l'objet, *Pl. d'Optique fig.* 27, eſt vû dans l'interſection *B* de la cathete d'incidence *AB* avec le rayon réfléchi *CB*.

Or 1°. tous les rayons réfléchis rencontrent la cathete d'incidence en *B*, c'eſt-à-dire dans un point *B* autant éloigné de la ſurface du *miroir* en-deſſous que *A* l'eſt en-deſſus. Car l'angle *ADG* qui eſt l'angle d'incidence, eſt égal à l'angle de réflexion *CDH*, & celui-ci eſt égal à l'angle *GDB*; d'où il s'enſuit que les angles *ADG*, *GDB* ſont égaux, & qu'ainſi *AG* eſt égal à *GB*. Donc on verra toujours l'objet dans le même lieu, quelque ſoit le rayon réfléchi qui le faſſe appercevoir. Et par conſéquent pluſieurs perſonnes qui voyent le même objet dans le même *miroir*, le verront tous au même endroit derriere le *miroir*; de-là vient que chaque objet n'a qu'une image pour les deux yeux, & c'eſt pour cette raiſon qu'il ne paroît point double.

Il s'enſuit auſſi de-là que la diſtance de l'image *B* à l'œil *C* eſt compoſée du rayon d'incidence *AD* & du réfléchi *CD*, & que l'objet *A* envoie des rayons par réflexion de la même maniere qu'il le feroit directement, s'il étoit ſitué derriere le *miroir* dans le lieu de l'image.

2°. L'image d'un point *B* paroît préciſément auſſi loin du *miroir* par-derriere que le point en eſt éloigné en-devant. Ainſi le *miroir C fig.* 28. étant placé horiſontalement, le point *A* paroîtra autant abbaiſſé au-deſſous de l'horiſon qu'il eſt réellement élevé au-deſſus, les objets droits y paroîtront donc renverſés. Un homme, par exemple, qui eſt ſur ſes piés, y paroîtra la tête en-bas. Ou, ſi le *miroir* eſt attaché à un plafond parallele à l'horiſon, les objets qui ſeront ſur le carreau, paroîtront autant au-deſſus du plafond qu'ils ſont réellement au-deſſous, & ſens-deſſus-deſſous.

3°. Dans les *miroirs* plans, les images ſont parfaitement ſemblables & égales aux objets.

4°. Les parties des objets qui ſont placés à droite, y paroiſſent à gauche, & réciproquement.

En effet, quand on ſe regarde dans un *miroir*, par exemple, les parties qui ſont à droite & à gauche nous paroiſſent dans des lignes menées de ces parties perpendiculairement au *miroir*: c'eſt donc la même choſe que ſi nous regardions une perſonne qui ſeroit directement tournée vers nous. Or en ce cas, la gauche de cette perſonne répondroit à notre droite, & ſa droite à notre gauche; par conſéquent nous jugeons que les parties d'un objet placées à droite, ſont à gauche dans le *miroir*, & réciproquement. C'eſt pour cette raiſon que nous nous croyons gauchers, quand nous nous regardons écrire ou faire autre choſe, dans un *miroir*.

L'égalité des angles d'incidence & de réflexion dans les *miroirs plans* fournit une méthode pour meſurer des hauteurs inacceſſibles au moyen d'un *miroir plan*. Placez pour cela votre *miroir* horiſontalement comme en *C*, *fig.* 28; & éloignez-vous-en juſqu'à ce que vous y puiſſiez appercevoir, par exemple, la cime d'un arbre, dont le pié répond bien verticalement au ſommet; meſurez l'élévation *DE* de votre œil au-deſſus de l'horiſon ou du *miroir*, ainſi que la diſtance *EC* de la ſtation au point de réflexion, & la diſtance du pié de l'arbre à ce même poin.. Enfin, cherchez une quatrieme proportionnelle *AB* aux lignes *EC*, *CB*, *ED*: & ce ſera la hauteur cherchée. *Voyez* HAUTEUR.

En effet, l'égalité des angles d'incidence & de réflexion *ACB*; *DCE* rend ſemblables les triangle *ACB*, *DCE* qui ſont rectangles en *B* & en *E*, d'où il s'enſuit que ces triangles ont leurs côtés proportionnels, & qu'ainſi *CE* eſt à *DE* dans le même rapport que *CB* à *BA*.

5°. Si un *miroir plan* eſt incliné de 45 degrés à l'horiſon, les objets verticaux y paroîtront horiſontaux, & réciproquement. D'où il ſuit qu'un globe qui deſcendroit ſur un plan incliné, peut dans un *miroir* paroître monter dans une ligne verticale, phénomene aſſez ſurprenant pour ceux qui ne ſont point initiés dans la Catoptrique.

Car, pour cela, il n'y a qu'à diſpoſer un *miroir* à un angle de 45 degrés avec l'horiſon, & faire deſcendre un corps ſur un plan un peu incliné, ce plan paroîtra dans le *miroir* preſque vertical. Ou, ſi on veut que le plan paroiſſe exactement vertical, il faut que le *miroir* faſſe avec l'horiſon un angle un peu plus grand que 45 degrès. Par exemple, ſi le plan ſur lequel le corps deſcend, fait avec l'horiſon un angle de 30 degrés, il faudra que le *miroir* ſoit incliné de 45 degrés plus la moitié de 3 degrés; ſi le plan fait un angle de 5 degrés, il faudra que le *miroir* faſſe un angle de 45 degrés plus la moitié de 5 degrés, & ainſi du reſte.

6°. Si l'objet *AB*, *fig.* 29, eſt ſitué parallelement au *miroir CD*, & qu'il en ſoit à la même diſtance que l'œil, la ligne de réflexion *CD*, c'eſt-à-dire la partie du *miroir* ſur laquelle tombent les rayons de l'objet *AB* qui ſe réfléchiſſent vers l'œil, ſera la moitié de la longueur de l'objet *AB*.

Et ainſi, pour pouvoir appercevoir un objet entier dans un *miroir plan*, il faut que la longueur & la largeur du *miroir* ſoient moitié de la longueur & de la largeur de l'objet. D'où il s'enſuit qu'étant données la longueur & la largeur d'un objet qui doit être vû dans un *miroir*, on aura auſſi la longueur & la largeur que doit avoir le *miroir*, pour que l'objet placé à la même diſtance de ce *miroir* que l'œil, puiſſe y être vû en entier.

Il s'enſuit encore de-là que, puiſque la longueur & la largeur de la partie réfléchiſſante du *miroir* ſont ſoudoubles de la longueur & de la largeur de l'objet, la partie réfléchiſſante de la ſurface du *miroir* eſt à la ſurface de l'objet en raiſon de 1 à 4. Et par conſéquent, ſi en une certaine poſition, nous voyons dans un *miroir* un objet entier, nous le verrons de-même dans tout autre lieu, ſoit que nous nous en approchions, ſoit que nous nous en éloignions, pourvu que l'objet s'approche ou s'éloigne

en

en même tems, & demeure toujours à la même diſtance du *miroir* que l'œil.

Mais ſi nous nous éloignons du *miroir*, l'objet reſtant toujours à la même place, alors la partie de la ſurface du *miroir*, qui doit réfléchir l'image de l'objet, doit être plus que le quart de la ſurface de l'objet; & par conſéquent, ſi le *miroir* n'a de ſurface que le quart de celle de l'objet, on ne pourra plus voir l'objet entier. Au contraire, ſi nous nous approchons du *miroir*, l'objet reſtant toujours à la même place, la partie réfléchiſſante du *miroir* ſera moindre que le quart de la ſurface de l'objet. Ainſi on verra, pour ainſi dire, plus que l'objet tout entier; & on pourroit même diminuer encore le *miroir* juſqu'à un certain point, ſans que cela empêchât de voir l'objet dans toute ſon étendue.

7°. Si pluſieurs *miroirs* ou pluſieurs morceaux de *miroirs* ſont diſpoſés de-ſuite dans un même plan, ils ne nous feront voir l'objet qu'une fois.

Voilà les principaux phénomenes des objets vûs par un ſeul *miroir plan*. En général, pour les expliquer tous avec la plus grande facilité, on n'a beſoin que de ce ſeul principe, que l'image d'un objet vû dans un ſeul *miroir plan*, eſt toujours dans la perpendiculaire menée de l'objet à ce *miroir*, & que cette image eſt autant au-delà du *miroir* que l'objet eſt en-deçà. Avec le ſecours de ce principe & des premiers élémens de la Géométrie, on trouvera facilement l'explication de toutes les queſtions qu'on peut propoſer ſur cette matiere. Paſſons préſentement aux phénomenes qui réſultent de la combinaiſon des *miroirs plans* entr'eux.

8°. Si deux *miroirs plans* ſe rencontrent en faiſant un angle plan quelconque, l'œil placé en-dedans de cet angle plan, verra l'image d'un objet placé en-dedans du même angle, auſſi ſouvent répétée qu'on pourra tirer de cathetes propres à marquer les lieux des images, & terminés hors de l'angle.

Pour expliquer cette propoſition, imaginons que XY & XZ, *fig.* 30. *Opt.* ſoient deux *miroirs plans*, diſpoſés entr'eux de maniere qu'ils forment l'angle ZXY, & que A ſoit l'objet & O l'œil. On menera d'abord de l'objet A la perpendiculaire ou cathete AT ſur le *miroir* XZ qu'on prolongera juſqu'à ce que $AT = TC$. On menera enſuite du point C la cathete CE, de maniere que DE ſoit égal à CD. Après cela on menera du point E la cathete EG ſur la premier *miroir*, de maniere que EF ſoit égal à FG; enſuite la cathete GI ſur le ſecond, de maniere que GH ſoit égal à HI. Enfin, la cathete IL ſur le premier, & cette cathete IL ſera la derniere; parce qu'en faiſant KL égal à IK, l'extrémité L tombe au-dedans de l'angle ZXY. Or, comme il y a quatre cathetes AC, CE, EG, GI, dont les extrémités C, E, G, I, tombent hors de l'angle formé par les *miroirs*, l'œil O verra l'objet A quatre fois. De plus, ſi du même objet A on mene ſur le *miroir* XY une premiere cathete, qu'on prolongera juſqu'à une égale diſtance; qu'enſuite on tire de l'extrémité de cette cathete une cathete nouvelle ſur le *miroir* XZ, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'on arrive à une cathete qui ſoit terminée au-dedans de l'angle des *miroirs*, on trouvera le nombre d'images que l'œil O peut voir, en ſuppoſant la premiere cathete tirée ſur le *miroir* XY, & ainſi on aura le nombre total d'images que les deux *miroirs* repréſentent.

Pour en faire ſentir la raiſon en deux mots, on remarquera, 1°. que l'objet A eſt vû en C par le rayon réfléchi A, T, O. 2°. Que ce même objet A eſt vû en E par le rayon $AVRO$, qui ſe réfléchit deux fois. 3°. Qu'il eſt vû en G par un rayon qui ſe réfléchit trois fois, & qui vient à l'œil dans la direction GO, le dernier point de réflexion étant M, & ainſi de ſuite. De plus, ſi la perpendiculaire IL eſt telle que la ligne menée du point L à l'œil O coupe le *miroir* ou plan XZ en quelques points entre X & Z, on pourra voir encore l'image L; autrement on ne la verra point: la raiſon de cela eſt que l'image L doit être vûe par un rayon mené du point L à l'œil O; & ce rayon doit être réfléchi, de maniere qu'étant prolongé il paſſe par le point I. d'où il s'enſuit qu'il doit être réflechi par le *miroir* XZ auquel IL eſt perpendiculaire. Or, ſi le rayon mené de O en L ne coupe point le *miroir* XY entre X & Y, il eſt impoſſible qu'il en ſoit réfléchi: par conſéquent on ne pourra voir l'image L.

Par ce principe général on déterminera très-facilement le nombre des images de l'objet A que l'œil O doit voir.

Ainſi, comme on peut tirer d'autant plus de cathetes terminées hors de l'angle, que l'angle eſt plus aigu; plus l'angle ſera aigu, plus on verra d'images. Ainſi l'on trouvera qu'un angle d'un tiers de cercle repréſentoit l'objet deux fois; que celui d'un quart de cercle le repréſentoit trois fois; celui d'un cinquieme cinq fois; celui d'un douzieme onze fois. De plus, ſi l'on place ces *miroirs* dans une ſituation verticale, qu'enſuite on reſſerre l'angle qu'il forme, ou bien qu'on s'en éloigne, ou qu'on s'en approche, juſqu'à ce que les images ſe confondent en une ſeule, elles n'en paroîtront alors que plus difformes & monſtrueuſes.

On peut même, ſans tirer les cathetes, déterminer aiſément par le calcul combien il doit y en avoir qui ſoient terminées hors de l'angle, & par-là on trouvera le nombre des images plus facilement & plus ſimplement qu'on ne feroit par une conſtruction géométrique.

Nous avons dit ci-deſſus, que l'image L devoit paroître ou non, ſelon que le rayon mené de L en O coupoit le *miroir* XY au-deſſous de X, ou non; d'où il s'enſuit, que ſelon la ſituation de l'œil, on verra une image de plus ou de moins. Par exemple, ſi deux *miroirs* plans ſont diſpoſés de maniere qu'ils faſſent entre eux un angle droit, chacun de ces *miroirs* fera d'abord voir une image de l'objet; de plus, on verra une troiſieme image, ſi on n'eſt pas dans la ligne qui joint l'objet avec l'angle des *miroirs*; mais ſi on eſt dans cette ligne, on ne verra point cette troiſieme image.

Les *miroirs* de verre ainſi multipliés, réfléchiſſent deux ou trois fois l'image d'un objet lumineux; il s'enſuit que ſi l'on met une bougie allumée, *&c.* dans l'angle des deux *miroirs*, elle y paroîtra multipliée.

C'eſt ſur ces principes que ſont fondées différentes machines catoptriques, dont quelques-unes repréſentent les objets très-multipliés, diſloqués & difformes, d'autres infiniment groſſis & placés à de grandes diſtances. *Voyez* Boite Catoptrique.

Si deux *miroirs* BC, DS, *fig.* 29. *n.* 2. ſont diſpoſés pareillement l'un à l'autre, on verra une infinité de fois l'image de l'objet A placé entre ces deux *miroirs*; car ſoit fait AD égale à DF, il eſt d'abord évident, que l'œil O verra l'image de l'objet A en F par une ſeule réflexion, ſavoir, par le rayon OMA. Soit enſuite FB égale à BL, & LD égale à DH, l'œil O verra l'objet A en H par trois réfléxions & par le rayon $OSRLA$, & ainſi de ſuite; de même ſi on mene la perpendiculaire AB, & qu'on faſſe BI égale à AB, DG égale à ID, l'œil O verra l'objet A en I par une ſeule réflexion, & en G, par le rayon $OPNA$ qui a ſouffert deux réfléxions. On trouvera de même les lieux des images de l'objet vûes par quatre réfléxions, par cinq, par ſix, par ſept, *&c.* & ainſi à l'infini; d'où il s'enſuit que l'œil O verra une infinité d'images de l'objet A par le moyen des *miroirs* plans paralleles BC, DE; au reſte, il eſt bon de remarquer que dans ce cas & dans celui des *miroirs*, joints enſemble ſous un angle quelconque, les images ſeront plus foibles à meſure qu'elles ſeront vûes par un plus grand nombre de réflexions; car la réflexion affoiblit la vivacité des rayons lumineux.

Il ne ſera peut-être pas inutile d'expliquer ici une obſervation curieuſe ſur les *miroirs* plans: quand on place un objet aſſez petit, comme une épingle, perpendiculairement à la ſurface d'un *miroir*, & qu'on regarde l'image de cet objet en mettant l'œil aſſez près du *miroir*, on voit deux images au lieu d'une, l'une plus foible, l'autre plus vive. La premiere paroît immédiatement contiguë à l'objet; de ſorte que la pointe de l'image, ſi l'objet eſt une épingle, paroît toucher la pointe de l'épingle véritable; mais la pointe de la ſeconde image paroît un peu éloignée de la pointe de l'objet, & d'autant plus que la glace eſt plus épaiſſe. On voit outre cela très-ſouvent pluſieurs autres images qui vont toutes en s'affoibliſſant, & qui ſont plus ou moins nombreuſes, ſelon la poſition de la glace & de l'œil, & ſelon que l'objet eſt plus ou moins lumineux. Pour expliquer ces phénomenes nous remarquerons, 1°. que de toutes les rayons que l'objet envoie ſur la ſurface du *miroir*, il n'y en a qu'une partie qui eſt renvoyée ou réfléchie par cette ſurface, & cette partie même eſt aſſez peu conſidérable; car l'image qui paroît la plus proche de l'objet, & dont l'extrémité eſt contiguë à l'extrémité de l'objet, eſt celle qui eſt formée par les rayons que réfléchit la ſurface du *miroir*. Or cette image, comme nous l'avons dit, eſt ſouvent aſſez foible. 2°. La plus grande partie des rayons qui viennent de l'objet pénetrent la glace & rencontrent ſa ſeconde ſurface dont le derriere eſt étamé, & par conſéquent les empêche de ſortir; ces rayons ſe réfléchiſſent donc au-dedans de la glace, & repaſſant par la premiere ſurface, ils arrivent à l'œil du ſpectateur. Or ces rayons ſont en beaucoup plus grand nombre que les premiers qui ſont immédiatement réfléchis par la premiere ſurface. En effet, le

verre

verre ainſi que tous les autres corps a beaucoup plus de pores que de matiere ſolide; car l'or qui eſt le plus peſant de tous eſt lui-même fort poreux, comme on le voit par les feuilles d'or minces qui ſont tranſparentes, & qui donnent paſſage à l'eau, & l'or eſt beaucoup plus peſant que le verre, d'où il s'enſuit que le verre a beaucoup plus de pores que de parties propres. De plus, le verre ayant, ſelon toutes les apparences, une grande quantité de pores en ligne droite, ſur-tout lorſqu'il eſt peu épais; il s'enſuit qu'il doit laiſſer paſſer beaucoup plus de rayons que la premiere ſurface n'en réfléchit; mais ces rayons étant arrivés à la ſeconde ſurface ſont preſque tous renvoyés, parce qu'elle eſt étamée, & lorſqu'ils arrivent de nouveau à la premiere ſurface, la plus grande partie de ces rayons ſort du verre, par la même raiſon que la plus grande partie des rayons de l'objet eſt entrée au-dedans du verre. Ainſi, l'image formée par ces rayons doit être plus vive que la premiere: enfin, les rayons qui reviennent à la premiere ſurface, après avoir ſouffert une réflexion au-dedans du verre, ne ſortent pas tous, mais une partie eſt réfléchie au-dedans de la glace par cette premiere ſurface, & de-là ſont renvoyés de nouveau par la ſeconde, & reſſortant en partie par la premiere ſurface, ils produiſent une nouvelle image beaucoup plus foible, & ainſi il ſe forme pluſieurs images de ſuite par les réflexions réitérées des rayons au-dedans de la glace, & ces images doivent aller toujours en s'affoibliſſant.

Les *miroirs convexes*, ſont ceux dont la ſurface eſt convexe; cette ſurface eſt pour l'ordinaire ſphérique.

Les lois des phénomenes des *miroirs*, ſoit convexes, ſoit concaves, ſont beaucoup plus compliquées que celles des phénomenes des *miroirs* plans, & les auteurs de Catoptrique ſont même aſſez peu d'accord entr'eux là-deſſus.

Une des principales difficultés qu'il y ait à réſoudre dans cette matiere, c'eſt de déterminer le lieu de l'image d'un objet vû par un *miroir*, convexe ou concave: or les Opticiens ſont partagés là-deſſus en deux opinions. La premiere & la plus ancienne, place l'image de l'objet dans le lieu où le rayon réfléchi qui va à l'œil, coupe la cathete d'incidence, c'eſt-à-dire, la perpendiculaire menée de l'objet à la ſurface réfléchiſſante; laquelle perpendiculaire, dans les *miroirs* ſphériques, n'eſt autre choſe que la ligne menée de l'objet au centre du *miroir*. Ce qui a donné naiſſance à cette opinion, c'eſt qu'on a remarqué que dans les *miroirs* plans, le lieu de l'image étoit toujours dans l'endroit où la perpendiculaire menée de l'objet ſur le *miroir*, étoit rencontré par le rayon réfléchi; on a donc cru qu'il devoit en être de même dans les *miroirs* ſphériques, & on s'eſt même imaginé que l'expérience étoit aſſez conforme à ce ſentiment. Cependant le P. Taquet, un de ceux qui ont le plus ſoutenu que le lieu de l'image étoit dans le concours de la cathete & du rayon réfléchi, convient lui-même qu'il y a des cas où l'expérience eſt contraire à ce principe; malgré cela, il ne laiſſe pas de l'adopter, & de prétendre qu'il eſt confirmé par l'expérience dans un grand nombre d'autres cas. Si les auteurs d'optique qui ont ſuivi cette opinion ſur le lieu de l'image, avoient approfondi davantage les raiſons pour leſquelles les *miroirs* plans font toujours voir de l'image dans le concours de la cathete & du rayon réfléchi; ils auroient vû que dans ces ſortes de *miroirs*, le point de concours de la cathete & du rayon réfléchi, eſt auſſi le point de concours commun de tous les rayons réfléchis, que par conſéquent des rayons réfléchis qui entrent dans l'œil, y entrent comme s'ils venoient directement de ce point de concours, & que c'eſt pour cette raiſon que ce point de concours eſt le lieu où l'on apperçoit l'image. Or dans les *miroirs*, ſoit convexes, ſoit concaves, le point de concours des rayons réflécis n'eſt pas le même que le point de concours de ces rayons avec la parpendiculaire. Ces raiſons ont engagé pluſieurs opticiens à abandonner l'opinion commune ſur le lieu de l'image: M. Barrow, Newton, Muſchenbroeck, *&c.* prétendent qu'elle doit être dans le lieu où concourent les rayons réfléchis qui entrent dans l'œil, c'eſt-à-dire, à-peu près dans l'endroit où concourent deux rayons réfléchis infiniment proches, venant de l'objet & paſſant par la prunelle de l'œil. Cependant il faut avouer, & Barrow lui-même en convient à la fin de ſon optique, que ce principe, quoique fondé ſur des raiſons plus plauſibles que le premier, n'eſt pas encore abſolument général, & qu'il y a des cas où l'expérience y eſt contraire. Il eſt vrai que dans ces cas, l'image de l'objet paroît preſque toujours confuſe; ce ſont ceux où les rayons réfléchis entrent dans l'œil convergens, c'eſt-à-dire en ſe rapprochant l'un de l'autre, de ſorte que dans ces cas on devroit voir l'image derriere ſoi, ſuivant le principe, parce que le point de concours des rayons eſt derriere. Barrow, en rapportant ces expériences, dit qu'elles ne l'empêchent pas de regarder comme vraie ſon opinion ſur le lieu l'image, & que les difficultés auxquelles elle peut être ſujette viennent de ce que l'on ne connoît point encore parfaitement les lois de la viſion directe. En effet, la difficulté ſe réduit ici à ſavoir, quel devroit être le lieu apparent d'un objet qui nous envoyeroit des rayons, non pas divergens, mais convergens; or comme ces rayons devroient preſque toujours ſe réunir avant d'arriver au fond de l'œil, il s'enſuit que la viſion devroit en être fort confuſe; & comme une longue expérience nous a accoutumés à juger, que les objets que nous voyons, ſoit confuſément, ſoit diſtinctement, ſont au-devant de nous; cette image, quoique confuſe, nous paroîtroit au-devant de nous, quoique nous duſſions naturellement la juger derriere; peut-être expliqueroit-on par-là le phénomene dont il s'agit: quoi qu'il en ſoit, on ne ſauroit nier que le principe de Barrow ne ſoit appuyé ſur des raiſons bien plus plauſibles quecelui des anciens.

M. Wolf dans ſon optique embraſſe un ſentiment moyen. Il prétend que quand les deux yeux ſont dans le même plan de réflexion, l'objet eſt vû dans le concours des rayons réfléchis, ſuivant l'opinion de Barrow, mais que quand les yeux ſont dans différens plans, ce qui arrive preſque toujours, l'objet eſt vû dans le concours de rayon réfléchi avec la cathete. Voici comme il démontre cette derniere propoſition: ſoient, dit-il (*fig. 38. de l'Opt.*) G, H, les deux yeux, A, l'objet, AF la cathete d'incidence, & ADG un rayon réfléchi qui concoure avec la cathete en C; le rayon réfléchi AEH qui paſſe par l'œil H, concourra auſſi au même point C, & par conſéquent l'objet ſera vû en C; mais 1°. cette démonſtration ſuppoſe que les rayons réfléchis EH, GD, ſont dans le même plan, ce qui eſt fort rare; 2°. la propoſition eſt fauſſe lors même qu'ils y ſont: car alors on ne devroit voir qu'une ſeule image de l'objet A, cependant il y a des cas où l'on en voit deux. *Voyez* Barrow, *lec.* 15. 3°. pourquoi l'auteur veut-il que l'on voye l'objet dans l'endroit où les rayons DG, HE concourent? Cela ſeroit vrai, ſi tous les rayons qui vont à l'œil G & à l'œil H partoient du point C, comme il arrive dans la viſion directe, & l'objet ſeroit alors vû en C, non parce que les axes optiques GD, HE concourroient en C, mais parce que tous les rayons qui entreroient dans chacun des yeux partiroient du point C: or, dans le cas préſent, ils n'en partent pas. Il n'y a donc point de raiſon pour que l'objet paroiſſe en C.

Nous avons crû devoir expoſer ici avec quelque étendue, ces différentes opinions: nous allons marquer le plus ſuccinctement qu'il nous ſera poſſible, l'explication des différens phénomenes des *miroirs* courbes, ſuivant le principe des anciens, & nous en marquerons en même-tems l'explication dans le principe de Barrow, afin qu'on juge de la différence, & qu'on puiſſe décider auquel des deux l'expérience eſt le plus conforme. Nous remarquerons d'abord, qu'il y a bien des cas où ces deux principes s'accordent à-peu-près: par exemple, lorſque l'objet eſt fort près de l'œil, c'eſt-à-dire que l'œil eſt preſque dans la cathete, le point de concours des rayons réfléchis eſt à-peu-près le même que le point de concours de ces rayons avec la cathete; ainſi le lieu de l'image eſt alors à-peu près le même dans les deux principes. *Voyez* DIOPTRIQUE.

Lois & phénomenes des miroirs convexes. 1°. Dans un *miroir convexe* ſphérique, l'image d'un point radieux paroît entre le centre & la tangente du *miroir* ſphérique au point d'incidence, mais plus près de la tangente que du centre, ce qui fait que la diſtance de l'objet à la tangente eſt plus grande que celle de l'image, & par conſéquent que l'objet eſt plus loin du *miroir* que l'image.

2°. Si l'arc BD (*fig. 31.*) intercepté entre le point d'incidence D & la cathete AB, ou l'angle C formé au centre du *miroir* par la cathete d'incidence AC, & celle d'*obliquation* FC eſt double de l'angle d'incidence, l'image paroîtra ſur la ſurface du *miroir*.

3°. Si cet arc ou cet angle ſont plus que doubles de l'angle d'incidence, l'image ſe verra hors du *miroir*.

Suivant le principe de Barrow, le lieu de l'image dans les *miroirs* convexes eſt toujours au-dedans du *miroir*, parce que le point de concours des rayons réfléchis n'eſt jamais hors du *miroir*. Ainſi, voilà déja un moyen de décider lequel des deux principes s'accorde le plus avec les obſervations. Le P. Dechals dit, qu'après en avoir

fait

fait l'expérience pluſieurs fois, il ne peut aſſurer là-deſſus rien de poſitif. Mais M. Wolf en propoſe une dans laquelle on voit clairement, ſelon lui, l'image hors du *miroir*. Il prétend qu'ayant pris un fil d'argent *A B C* courbé en équerre (*fig.* 38. *n°*. 3. *d'Opt.*) & l'ayant expoſé à un *miroir* convexe de telle ſorte, que la partie *AB* étoit ſituée très-obliquement à la ſurface du *miroir*, il a vû clairement l'image du fil *B A* contiguë à ce même fil, quoique le fil *B A* ne touchât pont le *miroir*.

4°. Si cet arc ou cet angle ſont moins que doubles de l'angle d'incidence, l'image paroîtra en dedans du *miroir*.

5°. Dans un *miroir convexe*, un point *A* plus éloigné (*fig.* 32.) eſt réfléchi par un point *F* plus près de l'œil *O* que tout autre point *B*, ſitué dans une même cathete d'incidence; d'où il s'enſuit, que ſi le point *A* de l'objet eſt réfléchi par le point *F* du *miroir*, & que le point *B* de l'objet le ſoit par le point *E* du *miroir*, tous les points intermédiaires entre *A* & *B* dans l'objet, ſeront réfléchis par les points intermédiaires entre *F* & *E*: & ainſi *F E* ſera la ligne qui réfléchira *AB*, & par conſéquent un point *B* de la cathete ſemble à une plus grande diſtance *C B* du centre *C*, que tout autre point *A* plus éloigné.

6°. Un point *B* plus proche, *fig.* 33, mais qui ne ſera pas ſitué dans la même cathete qu'un autre point *H* plus près, ſera réfléchi à l'œil *O* par un point de *miroir* plus voiſin que celui par lequel ſera réfléchi le point plus proche *H*. Ainſi, ſi le point *A* d'un objet eſt réfléchi par le point *C* du *miroir*, & le point *B* de l'objet par le point *D* du *miroir*, l'un & l'autre vers le même point *O*, tous les points intermédiaires entre *A* & *B* dans l'objet ſeront réfléchis par des points intermédiaires entre *C* & *D* dans le *miroir*.

7°. Dans un *miroir convexe ſphérique*, l'image eſt moindre que l'objet; & de-là l'uſage de ces ſortes de *miroirs* dans la Peinture, lorſqu'il faut repréſenter des objets plus petits qu'au naturel.

8°. Dans un *miroir convexe*, plus l'objet ſera éloigné, plus l'image ſera petite.

9°. Dans un *miroir convexe*, les parties de l'objet ſituées à droite ſont repréſentées à gauche & réciproquement, & les objets perpendiculaires au *miroir* paroiſſent ſens-deſſus-deſſous.

10°. L'image d'une droite perpendiculaire au *miroir* eſt une droite; mais celle d'une droite ou oblique ou parallele au *miroir* eſt convexe.

Cette propoſition eſt encore une de celles ſur leſquelles les Opticiens ne ſont point d'accord. Ainſi un autre moyen de décider entre les deux principes, ſeroit d'examiner ſi l'image d'un objet long comme d'un bâton placé perpendiculairement au *miroir*, paroît exactement droite ou courbe; car ſuivant le P. Taquet, les images des différens points du bâton doivent être dans les concours des rayons réfléchis avec la cathete; & comme le bâton eſt la cathete lui-même, il s'enſuit que l'image du bâton doit former une ligne droite dans la direction même du bâton. Au contraire, ſuivant le principe de Barrow, cette même image doit paroître courbe; il eſt vrai que ſa courbe ne ſera pas conſidérable, & c'eſt ce qui rend cette expérience délicate, Quoi qu'il en ſoit, les uns & les autres conviennent que l'image d'un objet infiniment long ainſi placé, ne doit paroître que de la longueur d'environ la moitié du rayon.

11°. Les rayons réfléchis par un *miroir convexe*, divergent plus que s'ils l'étoient par un *miroir* plan.

C'eſt pour cela que les myopes voyent dans un *miroir convexe* les objets éloignés plus diſtinctement qu'ils ne les verroient à la vûe ſimple. *Voyez* MYOPE.

Les rayons réfléchis par un *miroir convexe* d'une plus petite ſphere, divergent plus que s'ils l'étoient par une ſphere plus grande; & par conſéquent la lumiere doit s'affoiblir davantage, & ſes effets doivent être moins puiſſans dans le premier cas que dans le dernier.

Miroirs concaves ſont ceux dont la ſurface eſt concave, *voyez* CONCAVE. Remarquez que les auteurs entendent ordinairement par *miroirs concaves* les *miroirs* d'une concavité ſphérique.

Lois & phénomenes des miroirs concaves. 1°. Si un rayon *K I*, *fig.* 34, tombe ſur un *miroir* concave *L I* ſous un angle de 6°. & parallele à l'axe *AB*, le rayon réfléchi *IB* concourra avec l'axe *AB* dans le ſommet *B* du *miroir*. Si l'inclinaiſon du rayon incident eſt moindre que 6°. comme celle de *HE*, le rayon réfléchi *EF* concourra alors avec l'axe à une diſtance *BF*, moindre que le quart du diametre; & généralement la diſtance du centre *C* au point *F*, où le rayon *H E* concoure avec l'axe, eſt à la moitié du rayon *CD*, en raiſon du ſinus total au co-ſinus d'inclinaiſon. On a conclu de-là par le calcul, que dans un *miroir ſphérique concave* dont la largeur comprend un angle de 6°. les rayons paralleles ſe rencontrent après la réflexion dans une portion de l'axe moindre que $\frac{1}{1457}$ du rayon; que ſi la largeur du *miroir concave* eſt de 6°. 9°. 15°. ou 18°. la partie de l'axe où les rayons paralleles ſe rencontreront après la réfléxion, eſt moindre que $\frac{1}{363}$, $\frac{1}{160}$, $\frac{1}{89}$, $\frac{1}{56}$, $\frac{1}{36}$ du rayon, & c'eſt ſur ce principe qu'on conſtruit les *miroirs* ardens.

Car puiſque les rayons répandus ſur toute la ſurface du *miroir concave* ſont reſſerrés par la réflexion dans un très-petit eſpace, il faut par conſéquent que la lumiere & la chaleur des rayons paralleles y augmentent conſidérablement, c'eſt-à-dire en raiſon doublée de celle de la largeur du *miroir*, & de celle du diametre du cercle où les rayons ſont raſſemblés; & les rayons du ſoleil qui tombent ſur la terre devant d'ailleurs être cenſés paralleles (*voyez* LUMIERE), on ne doit donc pas s'étonner que les *miroirs concaves* brûlent avec tant de violence. *Voyez* auſſi ARDENT.

Il eſt facile de voir, par les regles que nous venons d'établir, que les rayons du ſoleil réfléchis par le *miroir* ne rencontrent jamais l'axe *B A* en un point qui ſoit plus éloigné du ſommet *B* que de la moitié du rayon: ainſi, comme le point de milieu entre *C* & *B* eſt toujours la limite du concours des rayons, on a appellé ce point de milieu le *foyer du miroir*, parce que c'eſt auprès de ce point que les rayons concourent, & qu'ils ſont d'autant plus ſerrés, qu'ils en ſont plus proches; d'où il s'enſuit que c'eſt en ce point qu'ils doivent faire le plus d'effet. *Voyez* FOYER.

2°. Un corps lumineux étant placé au foyer d'un *miroir concave EI*, *fig.* 34, les rayons deviendront paralleles après la réflexion, ce qui fournit le moyen de projetter une lumiere très-forte à une grande diſtance, en mettant, par exemple, une bougie allumée au foyer d'un *miroir concave*; il s'enſuit encore de-là que ſi les rayons qui ſont renvoyés par le *miroir* ſont reçus par un autre *miroir concave*, ils concourront de nouveau dans le foyer de celui-ci, & ils y brûleront. Zahnius fait mention d'une expérience pareille faite à Vienne: on placa deux *miroirs concaves*, l'un de ſix, l'autre de trois piés de diametre, à environ 24 piés l'un de l'autre; on mit un charbon rouge au foyer de l'un & une meche avec une amorce au foyer de l'autre, & les rayons qui partirent du chardon allumerent la meche.

3°. Si on place un corps lumineux entre le foyer *F*, *fig.* 37, & le *miroir HBC*, les rayons divergeront de l'axe après la réflexion.

4°. Si un corps lumineux ſe trouve placé entre le foyer *F* & le centre *G*, les rayons ſe rencontreront après la réflexion dans l'axe & au-delà du centre.

Ainſi une bougie étant placée en *I*, on verra ſon image en *A*; & ſi elle eſt placée en *A*, on verra ſon image en *I*, &c.

5°. Si l'on met un corps lumineux dans le centre du *miroir*, tous les rayons ſe refléchiront ſur eux-mêmes. Ainſi l'œil étant placé au centre d'un *miroir concave*, il ne verra rien autre que lui-même confuſément & dans tout le *miroir*.

6°. Si un rayon tombant d'un point *H* de la cathete, *fig.* 35, ſur le *miroir* convexe *bE*, eſt prolongé, ainſi que ſon rayon réfléchi *IF* dans la concavité du *miroir*; *FH* ſera le rayon incident du point *H* de la cathete, *E FO* réfléchi; & par conſéquent ſi le point *H* eſt l'image du point *b* dans le *miroir* convexe, *b* eſt l'image de *H* dans le concave. Si donc l'image d'un objet réfléchi par un *miroir* convexe, étoit vûe par réflexion dans le même *miroir*, ſuppoſé concave, elle paroîtroit ſemblable à l'objet même

Et puiſque l'image d'une cathete infinie eſt moindre dans ſon *miroir* convexe que le quart du diametre, il s'enſuit encore de-là que l'image d'une portion de cathete moindre que le quart du diametre, peut être dans un *miroir concave* auſſi grand que l'on voudra.

Ainſi tout point diſtant du *miroir concave* de moins que le quart du diametre, doit paroître plus ou moins loin derriere le *miroir*.

Puiſque l'image d'un objet auſſi large qu'on voudra eſt compriſe dans un *miroir* convexe entre les deux lignes d'incidence de ſes deux points externes, nous pouvons conclure de-là que ſi on place un objet entre ces deux lignes dans le *miroir concave*, & à une diſtance moindre que le quart de ſon diametre, la grandeur de l'ima-

ge pourra paroître auſſi grande qu'on voudra; d'où nous pouvons conclure que les objets placés entre le foyer d'un *miroir concave* & le *miroir*, doivent paroître dans ce *miroir* d'une grandeur énorme: & en effet, l'image eſt d'autant plus grande dans le *miroir concave*, qu'elle eſt plus petite dans le convexe.

Dans un *miroir* convexe l'image d'un objet éloigné paroîtra plus proche du centre que celle d'un objet plus voiſin; & par conſéquent dans un *miroir concave* l'image d'un objet éloigné du *miroir* paroîtra plus éloignée que celle d'un objet plus voiſin, pourvu cependant que la diſtance du ſommet au centre ſoit moindre que le quart du diametre.

Dans un *miroir* convexe, l'image d'un objet éloigné eſt moindre que celle d'un objet voiſin; & par conſéquent dans un *miroir concave* l'image d'un objet placé entre le foyer & le *miroir*, doit paroître d'autant plus grand, que l'objet eſt plus près du foyer.

Ainſi, l'image d'un objet qui s'éloigne continuellement du *miroir concave*, doit devenir de plus en plus grande, pourvu que l'objet ne s'éloigne point juſque derriere le foyer, où elle deviendroit confuſe, & de même l'objet s'approchant, l'image diminuera de plus en plus.

Plus la ſphere dont un *miroir* convexe eſt le ſegment, eſt petite, plus l'image l'eſt auſſi; & par conſéquent plus celle dont un *miroir concave* eſt le ſegment, ſera petite, plus l'image ſera grande. D'où il s'enſuit que les *miroirs concaves* qui ſont ſegmens de très-petites ſpheres, peuvent ſervir de microſcopes.

7°. Si on place un objet entre un *miroir concave* & ſon foyer, ſon image paroîtra derriere le *miroir* & dans ſa ſituation naturelle, excepté que ce qui eſt à droite paroîtra à gauche & réciproquement.

8°. Si on met un objet *AB*, *fig.* 36, entre le foyer & le centre, ſon image *EF* paroîtra renverſée & en plein air, l'œll étant placé au-delà du centre.

9°. Si on met un objet *EF* par-delà le centre *C*, & que l'œil ſoit auſſi par-delà le centre, l'image paroîtra renverſée en plein air entre le centre & le foyer.

Il n'eſt pas inutile de remarquer que lorſque l'objet eſt au foyer ou proche du foyer, alors l'image eſt très-ſouvent confuſe, à cauſe que les rayons réfléchis par le *miroir* étant paralleles, entrent dans l'œil avec trop peu de divergence; & quand l'objet eſt placé entre le foyer & le centre, il faut que l'œil ſoit placé au-delà du centre, aſſez loin du point de concours des rayons, pour que l'image puiſſe être vûe diſtinctement, car ſans cela on la verra très-confuſe. C'eſt l'expérience de Barrow dont nous avons déja parlé.

D'où il s'enſuit que les images renverſées des objets placés au-delà du centre d'un *miroir concave*, ſeront réfléchies directes par un *miroir*, pourront être reçues en cet état ſur un papier placé entre le centre & le foyer, ſur-tout ſi la chambre eſt obſcure; que ſi l'objet *EF* eſt plus éloigné du centre que ne l'eſt le foyer, l'image ſera en ce cas moindre que l'objet. Sur ce principe on peut repréſenter diverſes apparences extraordinaires au moyen des *miroirs concaves*, ſur-tout de ceux qui ſont ſegmens de grandes ſpheres, & qui peuvent réfléchir des objets entiers. Ainſi un homme qui fera le moulinet avec ſon épée au-devant d'un *miroir concave*, en verra un autre venir à lui dans le même mouvement; & la tête de cet image ſortant de ce *miroir*, s'il ſe met en attitude de la lui couper avec ſon épée réelle, l'épée imaginaire paroîtra alors lui couper ſa propre tête. S'il tend ſa main à l'image, l'autre main s'avancera vers la ſienne, & viendra la rencontrer en plein air, & à une grande diſtance du *miroir*.

10°. L'image d'une droite perpendiculaire à un *miroir concave*, eſt une droite, mais toute ligne oblique ou parallele y eſt repréſentée concave; & ſelon Barrow, elle doit être courbe dans tous les cas.

Formule pour trouver le foyer d'un miroir *quelçonque, convexe ou concave*. 1°. Si le *miroir* eſt concave, & qu'on nomme *y* la diſtance de l'objet au *miroir* (on ſuppoſe l'objet placé dans l'axe), *z* la diſtance de l'image au *miroir*, & *a* le rayon, on aura $z = \frac{ay}{2y-a}$; *voyez les mémoires académiq.* 1710: d'où il eſt aiſé de voir, 1°. que ſi $y = \frac{a}{z}$, les rayons réfléchis ſeront paralleles à l'axe, *z* étant alors infinie; 2°. $2y < a$, *z* ſera négative, c'eſt-à-dire que les rayons réfléchis ſeront divergens, & concourront au-delà du *miroir*, &c. 3°. que ſi le *miroir* eſt convexe, il n'y a qu'à faire *a* négative, & on aura $z = \frac{-ay}{2y+a}$; ce qui montre que les rayons réflechis par un *miroir* convexe ſont toujours divergens. *Voyez* LENTILLE.

Les miroirs cylindriques, paraboliques & miptiques ſont ceux qui ſont terminés par des ſurfaces cylindriques, paraboliques & ſpheroïdes. *Voyez* CYLINDRE, CONE & PARABOLE, &c.

Phénomenes on propriétés des miroirs *cylindriques*. 1°. Les dimenſions des objets qu'on place en long devant ces *miroirs*, n'y changent pas beaucoup; mais les figures de ceux qu'on y place en large, y ſont fort altérées, & leurs dimenſions y diminuent d'autant plus, qu'ils ſont plus éloignés du *mirorir*, ce qui les rend très-difformes.

La raiſon de cela eſt que les *miroirs cylindriques* ſont plans dans le ſens de leur longueur, & convexes dans le ſens de leur largeur: de ſorte qu'ils doivent repréſenter à-peu-près au naturel celle des dimenſions de l'objet qui eſt placée en long, c'eſt-à-dire qui ſe trouve dans un plan paſſant par leur axe; au contraire, la dimenſion placée en large, c'eſt-à-dire parallelement à un des diametres du cylindre, doit paroître beaucoup plus petite qu'elle n'eſt en effet.

2°. Si le plan de réflexion coupe le *miroir cylindrique* par l'axe, la réflexion ſe fera alors de la même maniere que dans un *miroir* plan; s'il le coupe parallelement à la baſe, la réflexion ſe fera alors comme dans un *miroir* ſphérique: ſi enfin elle le coupe obliquement ou ſi elle eſt oblique à la baſe, la réflexion ſe fera dans ce dernier cas comme dans un *miroir* elliptique.

3°. Si on préſente au ſoleil un *miroir cylindrique creux* on verra les rayons ſe réfléchir, non dans un foyer, mais dans une ligne lumineuſe parallele à l'axe, & à une diſtance un peu moindre que le quart du diametre.

Les propriétés des *miroirs* coniques & pyramidaux ſont aſſez analogues à celles des *miroirs cylindriques*, & on en déduit la méthode de tracer des anamorphoſes, c'eſt-à-dire des figures difformes ſur un plan, leſquelles paroiſſent belles & bien proportionnées lorſqu'elles ſont vûes dans un *miroir cylindrique*. *Voyez* ANAMORPHOSE.

Quant aux *miroirs* elliptiques, paraboliques, on n'en ſait guere que les propriétés ſuivantes:

1°. Si un rayon tombe ſur un *miroir* elliptique en partant d'un des foyers, il le réfléchit à l'autre foyer: de façon qu'en mettant à l'un des foyers une bougie allumée, ſa lumiere doit ſe raſſembler à l'autre.

Si le *miroir* eſt parabolique, les rayons qui partent de ſon foyer & qui tombent ſur la ſurface du *miroir*, ſont réfléchis parallelement à l'axe; & réciproquement les rayons qui viennent parallélement à l'axe tomber ſur la ſurface du *miroir*, comme ceux du ſoleil, ſont tous réfléchis au foyer.

2°. Comme tous les rayons que ces *miroirs* réfléchiſſent doivent ſe raſſembler en un même point, ils doivent être par cette raiſon les meillurs *miroirs* ardens, au moins, ſi on conſidere la choſe mathématiquement; cependant les *miroirs* ſphériques ſont pour le moins auſſi bons. On en verra la raiſon à l'*article* ARDENT.

3°. Comme le ſon ſe réfléchit ſuivant les mêmes lois que la lumiere, il s'enſuit qu'une figure elliptique ou parabolique eſt la meilleure qu'on puiſſe donner aux voûtes d'un bâtiment pour le rendre ſonore. C'eſt ſur ce principe qu'eſt fondée la conſtruction de ces ſortes de cabinets appellées *cabinets ſecrets*, dont la voûte eſt en forme d'ellipſe; car ſi une perſonne parle tout bas au foyer de cette ellipſe, elle ſera entendue par une autre perſonne qui aura l'oreille à l'autre foyer, ſans que ceux qui ſont répandus dans le cabinet entendent rien. De même ſi la voûte a une forme parabolique, & qu'une perſonne ſoit placée au foyer de cette voûte, elle entendra facilment tout ce qu'on dira très-bas dans la chambre, & ceux qui y ſont entendront réciproquement ce qu'elle dira fort bas. *Voyez* CABINETS SECRETS, ECHO, &c. *Chambers* & *Wolf*. (*O*)

MIROIRS ARDENS (*Phyſiq. Chimie & Arts.*) dans le premier volume de ce Dictionnaire on a donné la deſcription de pluſieurs *miroirs ardens*. *Voyez l'article* ARDENS, (MIROIRS). Mais depuis la publication de ce volume, on a fait quelques découvertes intéreſſantes à ce ſujet qui méritent de trouver place ici; elles ſont dûes à M. Hoeſen, méchanicien du roi de Pologne électeur de Saxe, établi à Dreſde.

On avoit juſqu'ici imaginé deux manieres de faire les *miroirs ardens* métalliques: 1°. on ſe ſervoit pour cela d'un alliage de cuivre, d'étain & d'arſenic; on faiſoit fondre ces ſubſtances, enſuite de quoi on creuſoit la maſſe fondue pour la rendre concave, & quand elle avoit été ſuffiſamment creuſée, on leur donnoit le poli. Ces *miroirs ardens* réfléchiſſent très-bien les rayons du ſoleil, mais ils ont l'incovénient d'être fort couteux, très-peſans & difficiles à remuer; d'ailleurs il n'eſt point aiſé

de

de les fondre parfaitement, on ne peut leur donner telle grandeur que l'on voudroit, ni leur faire prendre exactement une courbure donnée.

2°. Gartner avoit imaginé un moyen qui remédioit à une partie de ces inconvéniens; il faiſoit des *miroirs* de bois qu'il couvroit de feuilles d'or, ou qu'il doroit à l'ordinaire; il eſt vrai que par-là il les rendoit beaucoup plus légers, mais la dorure ſe gâtoit facilement par les étincelles, les éclats & les matieres fondues qui partent des ſubſtances que l'on expoſe au foyer d'un pareil *miroir ardent*.

M. Hoeſen a tâché de remédier à tous ces défauts: pour cet effet il commence par aſſembler pluſieurs pieces de bois ſolides & épaiſſes, qui en ſe joignant bien exactement, forment un parquet parabolique, ou qui a la concavité que le *miroir* doit avoir; il recouvre cette partie concave avec des lames de cuivre jaune, qui s'y adaptent parfaitement; ces lames ſe joignent ſi exactement les unes les autres, que l'on a de la peine à appercevoir leur jonction; on polit enſuite ces lames avec le plus grand ſoin. Lorſque le *miroir ardent* a été ainſi préparé, on le fixe par le moyen de deux vis de fer ſur deux bras de bois qui portent ſur un pivot ſur lequel ils tournent; le tout eſt ſoutenu ſur un trépié dont chaque pié eſt porté ſur une roulette, de maniere qu'un ſeul homme ſuffit pour donner au *miroir* telle poſition que l'on ſouhaite. Outre la légéreté, ces *miroirs* ne ſont point ſujets à être endommagés par les matieres qui peuvent y tomber. Un arc de fer flexible eſt aſſujetti à deux des extrémités d'un des diametres du *miroir*; il eſt deſtiné à préſenter les objets que l'on veut expoſer au feu ſolaire: au moyen de deux écrous on peut à volonté éloigner & rapprocher les objets du foyer. Au milieu de cet arc eſt une ouverture ovale, aux deux côtés de laquelle ſont deux fourchettes, ſur leſquelles on appuie les objets que l'on veut mettre en expérience, & que l'on aſſujettit par de petites plaques mobiles de fer blanc.

En 1755 M. Hoeſen avoit fait quatre *miroirs ardens* de cette eſpece, qu'il fit annoncer aux curieux. Le premier de ces *miroirs* avoit neuf piés & demi de diametre; ſa plus grande concavité ou courbure avoit ſeize pouces; la diſtance du foyer étoit de quatre piés. Le ſecond avoit environ ſix piés & demi de diametre; la diſtance du foyer étoit de trois piés. Le troiſieme avoit cinq piés trois pouces de diametre; le foyer étoit à vingt-deux pouces. Enfin le quatrieme avoit quatre piés deux pouces de diametre, ſept pouces de concavité, & le foyer étoit à vingt-un pouces.

Les foyers de tous ces *miroirs ardens* n'avoient point au-delà d'un demi-pouce de diametre; ce qui fait voir qu'ils étoient très-propre à rapprocher les rayons du ſoleil. Le docteur Chrétien Gothold Hoffman a fait un grand nombre d'expériences avec le troiſieme de ces *miroirs*, c'eſt-à-dire avec celui qui avoit cinq piés trois pouces de diametre, dix pouces de concavité, & dont la diſtance du foyer étoit de vingt-deux pouces: par ſon moyen il eſt parvenu à vitrifier les ſubſtances les plus réfractaires.

En trois ſecondes un morceau d'amiante ſe réduiſit en un verre jaune verdâtre: en une ſeconde du talc blanc fut réduit en verre noir.

Un morceau de ſpath calcaire feuilleté entra en fuſion au bout d'une minute. La même choſe arriva en une demi-ſeconde à des cryſtaux gypſeux. En un mot toutes les terres & les pierres ſubirent la vitrifaction, les unes plus tôt, les autres plus tard. La craie fut de tous les corps celui qui réſiſta le plus longtems à la chaleur du *miroir ardent*. Ces expériences ſont rapportées au long dans un mémoire inſéré dans *un des magaſins de Hambourg*.

Miroir des anciens, (*Hiſt. des Invent.*) voici ſur ce ſujet des recherches qu'on a inſérées dans l'hiſtoire de l'acad. des Inſcriptions, & qui méritent de trouver ici leur place.

La nature a fourni aux hommes les premiers *miroirs*.

Le cryſtal des eaux ſervit leur amour propre, & c'eſt ſur cet idée qu'ils ont cherché les moyens de multiplier leur image.

Les premiers *miroirs* artificiels furent de métal. Cicéron en attribue l'invention au premier Eſculape. Une preuve plus inconteſtable de leur antiquité, ſi notre traduction eſt bonne, ſeroit l'endroit de l'exode, *chap. xxxviij. v.* 8. où il eſt dit qu'on fondit les *miroirs* des femmes qui ſervoient à l'entrée du tabernacle, & qu'on en fit un baſſin d'airain avec ſa baſe.

Outre l'airain on employa l'étain & le fer bruni; on en fit depuis qui étoient mêlés d'airain & d'étain. Ceux qui ſe faiſoient à Brindes paſſerent longtems pour les meilleurs de cette derniere eſpece; mais on donna enſuite la préférence à ceux qui étoient faits d'argent; & ce fut Praxitele, différent du célebre ſculpteur de ce nom, qui les inventa. Il étoit contemporain de Pompée le grand.

Le badinage des poëtes & la gravité des juriſconſultes ſe réuniſſent pour donner aux *miroirs* une place importante dans la toilette des dames. Il falloit pourtant qu'ils n'en fuſſent pas encore, du-moins en Grece, une piece auſſi conſidérable du tems d'Homere, puiſque ce poëte n'en parle pas dans l'admirable deſcription qu'il fait de la toilette de Junon, où il a pris plaiſir à raſſembler tout ce qui contribuoit à la parure la plus recherchée.

Le luxe ne négligea pas d'embellir les *miroirs*. Il y prodigua l'or, l'argent, les pierreries, & en fit des bijoux d'un grand prix. Seneque dit qu'on en voyoit dont la valeur ſurpaſſoit la dot que le ſénat avoit aſſignée des deniers publics à la fille de Cn. Scipion. Cette dot fut de 11000 as; ce qui ſelon l'évaluation la plus commune, revient à 550 livres de notre monnoie. On ornoit de *miroirs* les murs des appartemens; on en incruſtoit les plats ou les baſſins dans leſquels on ſervoit les viandes ſur la table, & qu'on appelloit pour cette raiſon *ſpecillatæ patinæ*; on en revêtoit les taſſes & les gobelets, qui multiplioient ainſi l'image des convives; ce que Pline appelle *populus imaginum*.

Sans nous arrêter aux *miroirs ardens*, qui ne ſont pas de notre ſujet, paſſons à la forme des anciens *miroirs*. Il paroît qu'elle étoit ronde ou ovale. Vitruve dit que les murs des chambres étoient ornés de *miroirs* & d'abaques, qui faiſoient un mélange alternatif de figures rondes & de figures quarrées. Ce qui nous reſte de *miroirs anciens* prouve la même choſe. En 1647 on découvrit à Nimegue un tombeau où ſe trouva entr'autres meubles, un *miroir* d'acier ou de fer pur, de forme orbiculaire, dont le diametre étoit de cinq pouces romains. Le revers en étoit concave, & couvert de feuilles d'argent, avec quelques ornemens.

Il ne faut cependant pas s'y laiſſer tromper: la fabrication des *miroirs* de métal n'eſt pas inconnue à nos artiſtes; ils en font d'un métal de compoſition qui approche de celui dont les anciens faiſoient uſage: la forme en eſt quarrée, & porte en cela le caractere du moderne.

Le métal fut longtems la ſeule matiere employée pour les *miroirs*. Il eſt pourtant inconteſtable que le verre a été connu dans les tems les plus reculés. Le haſard fit découvrir cette admirable matiere environ mille ans avant l'époque chrétienne. Pline dit que des marchands de nitre qui traverſoient la Phénicie, s'étant arrêtés ſur le bord du fleuve Bélus, & ayant voulu faire cuire leurs viandes, mirent au défaut de pierres, des morceaux de nitre pour ſoutenir leur vaſe, & que ce nitre mêlé avec le ſable, ayant été embraſé par le feu, ſe fondit, & forma une liqueur claire & tranſparente qui ſe figea, & donna la premiere idée de la façon du verre.

Il eſt d'autant plus étonnant que les anciens n'aient pas connu l'art de rendre le verre propre à conſerver la repréſentation des objets, en appliquant l'étain derriere les glaces, que les progrès de la découverte du verre furent chez eux pouſſés fort loin. Quels beaux ouvrages ne fit-on pas avec cette matiere! quelle magnificence que celle du théatre de M. Scaurus, dont le ſecond étage étoit entierement incruſté de verre! Quoi de plus ſuperbe, ſelon le récit de ſaint Clément d'Alexandrie, que ces colonnes de verre d'une grandeur & d'une groſſeur extraordinaire, qui ornoient le temple de l'île d'Aradus!

Il n'eſt pas moins ſurprenant que les anciens connoiſſant l'uſage du cryſtal plus propre encore que le verre à être employé dans la fabrication des *miroirs*, ils ne s'en ſoient pas ſervis pour cet objet.

Nous ignorons le tems où les anciens commencerent à faire des *miroirs* de verre. Nous ſavons ſeulement que ce fut des verreries de Sidon que ſortirent les premiers *miroirs* de cette matiere. On y travailloit très-bien le verre, & on en faiſoit de très-beaux ouvrages, qu'on poliſſoit au tour, avec des figures & des ornemens de plat & de relief, comme on auroit pû faire ſur des vaſes d'or & d'argent.

Les anciens avoient encore connu une ſorte de *miroir* qui étoit d'un verre, que Pline appelle *vitrum Obſidianum*, du nom d'Obſidius qui l'avoit découvert en Ethiopie; mais on ne peut lui donner qu'improprement le nom de *verre*. La matiere qu'on y employoit étoit noire comme le jayet, & ne rendoit que des repréſentations fort imparfaites.

Il ne faut pas confondre les *miroirs* des anciens avec la pierre ſpéculaire. Cette pierre étoit d'une nature toute diffé-

différente, & employée à un tout autre uſage. On ne lui donnoit le nom de *ſpecularis* qu'à cauſe de ſa tranſparence; c'étoit une ſorte de pierre blanche & tranſparente qui ſe coupoit par feuilles, mais qui ne réſiſtoit point au feu. Ceci doit la faire diſtinguer du talc, qui a bien la blancheur & la tranſparence, mais qui réſiſte à la violence des flammes.

On doit rapporter au tems de Séneque l'origine de l'uſage des pierres ſpéculaires; ſon témoignage y eſt formel. Les Romains s'en ſervoient à garnir leurs fenêtres, comme nous nous ſervons du verre ſur-tout dans les ſalles à manger pendant l'hiver pour ſe garantir des pluies & des orages de la ſaiſon. Il s'en ſervoient auſſi pour les litieres des dames, comme nous mettons des glaces à nos carroſſes; pour les ruches, afin d'y pouvoir conſidérer l'ingénieux travail des abeilles. L'uſage des pierres ſpéculaires étoit ſi général, qu'il y avoit des ouvriers dont la profeſſion n'avoit d'autre objet que celui de les travailler & de les mettre en place. On les appelloit *ſpecularii*.

Outre la pierre appellée *ſpéculaire*, les anciens en connoiſſoient une autre appellée *phengitès*, qui ne cédoit pas à la premiere en tranſparence. On la tiroit de la Cappadoce. Elle étoit blanche, & avoit la dureté du marbre. L'uſage en commença du tems de Néron; il s'en ſervit pour conſtruire le temple de la Fortune, renfermé dans l'enceinte immenſe de ce riche palais, qu'il appella la *maiſon Dorée*. Ces pierres répandoient une lumiere éclatante dans l'intérieur du temple; il ſembloit, ſelon l'expreſſion de Pline, que le jour y étoit plûtôt renfermé qu'introduit, *tanquam incluſâ luce non tranſmiſſâ*.

Nous n'avons pas de preuves que la pierre ſpéculaire ait été employée pour les *miroirs*; mais l'hiſtoire nous apprend que Domitien, dévoré d'inquiétudes & agité de frayeurs, avoit fait garnir de carreaux de pierre phengite, tous les murs de ſes portiques, pour appercevoir lorſqu'il s'y promenoit, tout ce qui ſe faiſoit derriere lui, & ſe prémunir contre les dangers dont ſa vie étoit menacée.

Miroir, (*Hydr.*) eſt une piece d'eau ordinairement quarrée ou échancrée comme un *miroir*. (*K*)

Miroir, Fronton, (*Marine.*) c'eſt un cartouche de menuiſerie placé au-deſſus de la voute à l'arriere. On charge le *miroir* des armes du prince, & on y met quelquefois le nom ou la figure dont le vaiſſeau a tiré ſon nom. *Voyez* Fronton & Ecusson. *Pl. III. fig.* 1. le miroir *cotté O*. (*Z*)

Miroir, (*Architect.*) terme d'ouvrier de bâtiment; c'eſt dans le parement d'une pierre une cavité cauſée par un éclat quand on la taille.

Ce ſont auſſi des ornemens en ovale qui ſe taillent dans les moulures creuſes, & ſont quelquefois remplis de fleurons.

Miroir, *terme de Braſſerie*, qui ſignifie la même choſe que *clairiere*. *Voyez* Clairiere.

Miroir, (*Chamoiſeur.*) terme des ouvriers en peaux de chagrin, qui ſe dit des endroits de la peau de chagrin qui ſe rencontrent vuides & unis, & où le grain ne s'eſt pas formé. *Voyez* Chagrin.

C'eſt un grand défaut dans une peau de chagrin que d'avoir des *miroirs*.

Miroir, (*Maréchal.*) *Voyez* a Miroir.

Miroir, *en terme de Metteur en œuvre:* eſt un eſpace uni réſervé au milieu du fond d'une piece quelconque, d'où partent les gaudrons comme de leur centre.

Miroir, (*Vénerie.*) on attire les alouettes dans les filets par un *miroir*, ou morceau de verre monté ſur un pivot fiché en terre au milieu de deux nappes tendues; celui qui eſt caché & tient les ficelles pour plier les nappes & les fermer comme deux battans de porte, lorſque les alouettes y donnent, tient auſſi une ficelle attachée au pivot où eſt le *miroir* pour le faire remuer. *Voyez nos Pl. de Chaſſe.*

MIROITÉ, *ou* A MIROIR, (*Maréchal.*) poil de cheval. *Voyez* Bay.

MIROITERIE, ſ. m. (*Art. méchan.*) profeſſion de miroitier, ou commerce des miroirs.

MIROITIER, ſ. m. (*Comm.*) ouvrier qui fait ou qui vend des miroirs. *Voyez* Miroir. La communauté des *Miroitiers* eſt compoſée de celle des Bimblotiers & de celle des Doreurs ſur cuir. Par cette union les *Miroitiers* ont la qualité de *Miroitiers* Lunettiers-Bimblotiers, Doreurs ſur cuir, Garniſſeurs & Enjoliveurs de la ville, fauxbourgs, vicomté & prevôté de Paris.

Ils ont quatre jurés, dont l'élection de deux ſe fait chaque année, enſorte qu'ils reſtent chacun deux années de ſuite en charge, gouvernent la communauté, donnent les chef-d'œuvres, reçoivent les maîtres, & font les viſites, dans leſquelles lorſqu'il ſe fait quelque ſaiſie, ils ſont obligés d'en faire le rapport dans les vingt-quatre heures.

Nul ne peut vendre miroirs, lunettes ou bimblots, s'il n'eſt maître, & s'il n'a fait chef-d'œuvre de l'un de ces trois ouvrages, auquel tous ſont tenus, à la reſerve des fils de maîtres qui ne doivent que ſimple expérience, mais qui ſont néanmoins obligés de payer les droits du Roi & des jurés.

Chaque maître ne peut obliger qu'un ſeul apprenti à-la-fois: il eſt toutefois permis d'en prendre un ſecond la derniere année du premier.

L'apprentiſſage eſt de cinq années entieres & conſécutives, après leſquelles l'apprenti peut aſpirer à la maîtriſe & demander chef-d'œuvre, qu'on lui donne ſuivant la partie du métier qu'il a choiſie & qu'il a appriſe.

Les compagnons, même ceux qui ſont apprentis de Paris, ne peuvent travailler pour eux, mais ſeulement pour les maîtres; & les maîtres ne leur peuvent non plus donner d'ouvrage à faire en chambre, ni autre part qu'en leur boutique.

Les veuves ont droit de tenir boutique ouverte, & d'y faire travailler par des compagnons & apprentis.

Les ouvrages permis aux maîtres de la communauté, à l'excluſion de tous autres, ſont des miroirs d'acier, & de tous autres métaux, comme auſſi des miroirs de verre, de cryſtal & de cryſtallin, avec leurs montures, bordures, couvertures, & enrichiſſemens, des boutons pareillement de verre & de cryſtal; des lunettes & des beſicles de toutes ſortes, montées en cuivre, corne, & écaille de tortue, les unes & les autres de cryſtal de roche, de cryſtalin, ou de ſimple verre; enfin tout ce qu'on peut appeller ouvrage de bimblotterie d'étain mêlé d'aloi, comme boutons, ſonnettes, annelets, aiguilles, & autres petits jouets d'enfans, qu'ils nomment leur *ménage* & leur *chapelle*, même des flacons d'étain ſervant à mettre vin & eau, cuilleres, ſalieres, & autres légeres bagatelles d'étain de petits poids, & à la charge que les ſalieres entre autres ne feront hautes que d'un demi-doigt; & ne pourront peſer qu'une livre & demie la douzaine.

Les jurés ſont obligés de faire la viſite des ouvrages apportés par les marchands forains, & de vaquer au lotiſſage de ces marchandiſes & matieres propres au métier, arrivant dans la ville de Paris. Pour cette raiſon ils ſont déchargés pendant les deux années de leur jurande, du ſoin des boues & lanternes.

Les découvertes d'Optique & d'Aſtronomie ont beaucoup augmenté les ouvrages des maîtres *Miroitiers*-Lunettiers, à cauſe de la taille des verres & de la fabrique des miroirs de métal dont les Aſtronomes & les Opticiens ont beſoin, les uns pour leurs expériences, & les autres pour leurs obſervations céleſtes: c'eſt pourquoi ils ont pris la qualité de *Miroitiers-Lunettiers-Opticiens*.

Outre les verres oculaires & objectifs qui ſe trouvent dans leurs boutiques, comme lunettes ſimples, téleſcopes ou lunettes de longue vûe, les binocles, les lorgnettes, les microſcopes, & autres ſemblables qu'ils vendent tous montés, ils ſont auſſi fournis de cylindres, de cônes, de pyramides poligones, de boîtes à deſſiner, de lanternes magiques, de miroirs ardens, ſoit de métal ou de verre, de priſmes, de loupes, de verres à facettes; enfin de tout ce que l'art a pu inventer de curieux & d'utile dans l'Optique.

Les outils, inſtrumens, & machines dont ſe ſervent les maîtres Lunettiers-Opticiens ſont, le tour, les baſſins de cuivre, de fer ou de métal compoſé; les molettes, le rondeau de fonte ou de fer forgé; le compas ordinaire, le compas coupant; le gravoir, le poliſſoir; les ſpheres ou boules; divers moules de bois pour faire les tubes: enfin la meule de grès doux.

Les matieres qu'ils emploient pour travailler leurs verres, les adoucir & les polir, ſont le grès, l'emeril, la potée d'étain, le tripoli, le feutre & le papier. *Voyez l'article* Verrerie, *Dictionn. du comm.*

MIROTON, ſ. m. (*Cuiſine.*) tranche de bœuf ſervie en place de bouilli, avec une ſauce deſſous.

MIRRE, ſ. f. (*Comm.*) poids dont on ſe ſert à Veniſe pour peſer les huiles. Il eſt de trente livres poids ſubtil de cette ville, qui eſt de trente-quatre par cent plus foible que celui de Marſeille. Il faut quarante *mirres* pour faire un migliars ou millier. *Voyez* Migliars. *Dictionn. de Comm.*

Mirre, c'eſt auſſi une meſure des liquides, & particulierement des huiles; alors la *mirre* ou meſure d'huile ne peſe que vingt-cinq livres auſſi poids ſubtil. *Dictionn. du Comm.*

MIRTILLE, AIRELLE, BRINBELLE, RAISIN DE BOIS, MORETE, (*Diete, Pharmacie, & Mat.*

Mat. méd.) le goût des fruits de *myrtille* qui eſt doux & aigrelet eſt aſſez agréable. On ne connoit de ces fruits que leurs propriétés communes aux doux-aigrelets. *Voy.* Doux, *Chimie*, & Doux, *Diete & Mat. méd.* on peut en préparer un rob qui ſera bon contre les cours de ventre bilieux. On a auſſi vanté ſes fruits ſéchés & réduits en poudre, à la doſe d'un gros juſqu'à deux, ou en décoction à la doſe de demi-once, contre la dyſſenterie: mais ce ne ſont pas là des remedes éprouvés. (*b*)

MIRZA *ou* MYRZA, (*Hiſt.*) titre de dignité qui ſignifie *fils de prince*; les Tartares ne l'accordent qu'aux perſonnes d'une race noble & très-ancienne. Les filles du *mirza* ne peuvent épouſer que des *mirzas*, mais les princes peuvent épouſer des eſclaves, & leurs fils ont le titre de *mirza*. On dit que toutes les princeſſes tartares ou *mirzas* ſont ſujettes à la lunacie; c'eſt à ce ſigne qu'on juge de la légitimité de leur naiſſance, leurs meres ſur-tout s'en réjouiſſent, parce que cela prouve qu'elles ne ſont point nées d'un adultere; les parens en ſont auſſi très-joyeux, & ils ſe complimentent ſur ce qui, ſelon eux, eſt une marque infaillible de nobleſſe. Lorſque la lunacie ſe manifeſte, on célebre ce phénomene par un feſtin auquel les filles des autres *mirzas* ſont invitées, après quoi la lunatique eſt obligée de danſer continuellement, pendant trois jours & trois nuits, ſans boire, ni manger, ni dormir; & cet exercice la fait tomber comme morte. Le troiſieme jour on lui donne un bouillon fait avec de la chair de cheval & de la viande. Après qu'elle s'eſt un peu remiſe, on recommence la danſe, & cet exercice ſe réitere juſqu'à trois fois; alors la maladie eſt guérie pour toujours. *Voyez* Cantemir, *Hiſt. ottomane*. (—)

MIS, ſ. m. (*Hiſt. du bas Empire.*) c'eſt, comme on le dit dans le *Dictionnaire de Trévoux*, le nom que l'on donnoit autrefois aux commiſſaires que les rois déléguoient dans les généralités, & qui répond en partie aux intendans de nos jours. On voit dans les vieux capitulaires, que Charles-le-Chauve nomma douze *mis* dans les douze miſſies de ſon royaume, on les appelloit *miſſi dominici*; ſur quoi le P. d'Argone, ſous le nom de Vigneul Marville, dit qu'un bibliothécaire ignorant rangea au nombre des miſſels un traité *de miſſis dominicis*, croyant que c'étoit un recueil des meſſes du dimanche. Ces commiſſaires informoient de la conduite des comtes, & jugeoient les cauſes d'appel dévolues au roi, ce qui n'a eu lieu cependant que ſous la deuxieme race. Sous la troiſieme ce pouvoir a été transféré aux baillifs & ſénéchaux, qui depuis ont eu droit de juger en dernier reſſort, juſqu'au tems que le parlement a été rendu ſédentaire par Philippe-le-Bel. (*D. J.*)

Mis, (*Juriſprud.*) acte de *mis*, c'eſt une eſpece de procès-verbal qui eſt fait pour conſtater qu'une piece ou production a été miſe au greffe, ou que le doſſier ou ſac contenant les pieces d'une cauſe a été mis ſur le bureau; on donne auſſi ce nom à l'acte par lequel on ſignifie à la partie adverſe que cette remiſe a été faite. (*A*)

Mis, (*Maréchal.*) cheval bien ou mal *mis*, terme de manége, qui ſignifie bien ou mal dreſſé.

MISAINE *ou* MISENE, (*Marine.*) voile de *miſaine*, c'eſt la voile que porte le mât de *miſaine*. *Voyez* Voile, & *ci-deſſous* Mat de misaine.

Misaine, (*Marine.*) c'eſt le mât d'avant. *Voyez* Mat, il eſt poſé ſur le bout de l'étrave du vaiſſeau, eſt garni d'une hune avec ſon chouquet, de barres de hune, de haubans, & d'un étai. *Planc. I. fig.* 2. *cotté* 105. Cette derniere manœuvre embraſſe le mât au-deſſous du chouquet; en paſſant au-travers de la hune, vient ſe rendre au milieu du mât de beaupré, où il y a une étrope avec une grande poulie amarrée: au bout de cet étai eſt une autre grande poulie, & dans cette poulie paſſe une manœuvre qui ſert à le rider.

La vergue de ce mât (*fig.* 2. *cotte* 96.) qui y eſt jointe par ſon racage, eſt garnie d'une driſſe qui paſſe dans deux poulies doubles, leſquelles ſont amarrées au chouquet; de deux autres poulies doubles, qui ſervent à hiſſer la vergue, & à l'amener lorſqu'il eſt néceſſaire; de deux bras, de deux balancines, de deux cargues-points, de deux cargues-fons, de deux cargues-boulines: pour l'intelligence de ceci, *voyez tous ces mots*.

Les bras paſſent dans deux poulies placées aux deux extrémités de la vergue: leurs dormans ſont amarrés au grand étai; & à environ une braſſe & demie au-deſſous de ces dormans, il y a des poulies par où paſſent leſdits bras pour venir tomber ſur le mileu du gaillard d'avant; ces bras ſervant à braſſier ou tourner la vergue, tant à ſtribord qu'à bas-bord.

Les balancines (*Pl. I. fig.* 2. *cotté* 98.) paſſent dans le fond de la poulie du fond de la vergue, & de-là vont paſſer dans une autre poulie, qui eſt amarrée au-deſſous du chouquet: elles ſervent à dreſſer la vergue, lorſqu'elle penche plus d'un côté que de l'autre.

Les cargues-points paſſent dans des poulies qui ſont amarrées de chaque bord au tiers de la vergue, & viennent de-là dans d'autres poulies amarrées aux coins de la voile du mât, qui fait le ſujet de cet article, & retournent de-là à la vergue où leurs dormans ſont amarrés proche ſes poulies.

Les cargues-fonds paſſent dans des poulies amarrées aux barres de hune, & viennent de-là amarrer leurs dormans au-bas de la ralingue.

Enfin les cargues-boulines paſſent dans des poulies amarrées aux barres de hune, & de-là paſſent par des poulies coupées, qui ſont clouées ſur la vergue.

Le mât de *miſaine* eſt un mât de hune, qui paſſe dans ſes barres, au milieu de ſa hune & de ſon chouquet; ce mât de hune eſt garni d'une guinderéſſe, qui paſſe deux fois dans le pié du mât de hune, & dans deux poulies amarrées au chouquet: il a un dormant qui eſt amarré auſſi au chouquet, & qui paſſe dans une poulie amarrée ſur le pont, par laquelle on l'hiſſe: le pié de ce mât eſt poſé dans l'endroit où paſſe une barre de fer, qui a environ ſept pouces en quarré, on appelle cette barre la *clef du mât de hune*. Quand ce mât eſt laiſſé en ſon lieu, on paſſe cette clef dans le trou du pié du mât, & on l'arrête ſur les barres de hune: ce ſecond mât eſt garni de barres de haubans, de galaubans, d'un chouquet, & d'un étai; cet étai embraſſe le mât en paſſant dans les barres de hune, va de-là juſqu'au mât de beaupré, un peu au-deſſous de ſa hune, où il eſt ridé avec un palan: il a encore une vergue avec une racage qui les joint enſemble.

Cette vergue a une itaque, une fauſſe itaque, & une driſſe: l'itaque paſſe dans la tête du mât, au-deſſous des barres; un de ſes bouts eſt amarré à la vergue du petit humier, & à l'autre bout il y a une poulie, dans laquelle paſſe une fauſſe itaque, dont une extrémité vient en bas en-dehors du vaiſſeau, & s'amarre à un anneau: à l'autre extrémité eſt une poulie double, dans laquelle paſſe la driſſe, en deux ou trois tours, qui ſert à amener le petit hunier avec la vergue.

Le reſte de la garniture de cette vergue conſiſte en deux bras, deux balancines, deux cargues-pointes, deux cargues de fond, deux cargues-boulines, deux écoutes; voici la poſition de ces pieces.

Les bras (*Marine. Pl. I. fig.* 2. *cotté* 91.) paſſent dans des poulies qui ſont amarrées aux deux extrémités de la vergue, à deux bragues d'environ une braſſe & demie de long: leurs dormans ſont amarrés à l'étai du grand mât de hune, & paſſent dans des poulies amarrées au deſſous d'eux à la diſtance d'environ une braſſe: delà ces dormans paſſent dans d'autres poulies qui ſont amarrées au grand étai, d'où ils viennent tomber ſur le gaillard d'avant.

Les balancines (*cotté* 89.) paſſent dans des poulies amarrées au-deſſous des barres de ce mât de hune, & paſſent de-là dans des poulies amarrées aux extrémités de la vergue: leurs dormans ſont amarrés au chouquet de ce mât, & venant enſuite le long des haubans du petit hunier, paſſent à travers de la hune de *miſaine*, d'où coulant le long de ces haubans ils tombent ſur le pont: ces balancines ſervent d'écoutes au petit perroquet.

Les cargues-points paſſent dans des poulies amarrées au tiers de la vergue, vont paſſer de-là dans deux poulies, qui ſont amarrées au coin du petit hunier, retournent enſuite en haut proche les poulies où elles ont paſſé la premiere fois, à l'endroit où ſont attachés leurs dormans; & enfin paſſent de-là à travers de la hune de *miſaine*, viennent le long des haubans s'amarrer ſur le pont.

Les cargues de fond paſſent en arriere de la hune de *miſaine*, & de-là paſſant par-deſſus ſon chouquet, viennent s'amarrer à la ralingue d'en-bas: ces cordes ſont faites en forme de palans; elles viennent directement en arriere du mât.

Les cargues-boulines paſſent dans la hune, & vont paſſer de-là dans des poulies qui ſont amarrées à l'itaque du petit hunier.

Les boulines (*fig* 2. *cotté* 97.) ſont amarrées à des herſes, qui ſont en dehors de la ralingue, & de-là vont paſſer dans des poulies amarrées à l'étai du petit hunier, elles vont paſſer dans des poulies doubles, qui ſont amarrées ſur le beaupré une braſſe par-deſſus l'étai de *miſaine*.

Enfin les deux écoutes ſont amarrées au point du petit hunier, paſſent de-là à la poulie du bout de la ver-

gue, viennent tout-au-long de la vergue juſqu'au mât de *miſaine*, paſſent enſuite dans des poulies amarrées au-deſſous de la vergue; & coulant de-là le long du mât de *miſaine*, viennent enfin dans les bittes, où on les amarre.

Au-deſſus du mât de hune eſt un autre mât appellé le *perroquet* (*cotté* 87.) il paſſe dans les barres & le chouquet du mât de hune, & a un trou d'un pié, dans lequel entre une clé de bois, en forme de cheville quarrée, qui l'arrête ſur les barres: il eſt garni de croiſettes, de haubans, & de galaubans, d'un chouquet & d'un étai (*cotté* 83.) qui embraſſe le mât au-deſſous, d'où il va aboutir au ton de perroquet de beaupré où il eſt ridé, avec une poulie, ſur les barres de hune de ce dernier mât: ſa vergue, outre ſon racage, a encore une driſſe, des bras, des balancines, des cargues-points, ou des boulines.

La driſſe ſert à amener & à hiſſer le perroquet; elle paſſe à la tête du mât: un de ſes bouts eſt amarré à la vergue, & il y a à l'autre bout une poulie, dans laquelle paſſe un bout de corde qui vient tomber ſur le pont.

Les bras (*cotté* 78.) paſſent dans des poulies qui ſont amarrées aux deux extrémités de la vergue, & tiennent à des bragues d'environ une braſſe de long: leurs dormans ſont amarrés à l'étai du grand perroquet.

Les balancines (*cotté* 79.) paſſent dans des poulies amarrées à la tête du mât de perroquet, vont de-là paſſer dans des poulies amarrées aux deux extrémités de la vergue, & vont répondre au chouquet de perroquet, où ſont leurs dormans.

Les cargues-points ſont amarrés aux points de perroquet, d'où ils vont paſſer dans d'autres poulies qui ſont au tiers du perroquet, aboutiſſent enſuite à une pomme amarrée aux haubans du petit hunier; coulant après cela le long deſdits haubans, paſſent au-travers de la hune de *miſaine*; enfin coulant encore le long des haubans de cette hune, viennent ſur le gaillard d'avant.

Les boulines ſont amarrées à la ralingue du perroquet, vont paſſer dans de petites poulies qui ſont amarrées à l'étai de ce petit mât; de-là vont repaſſer dans d'autres petites poulies amarrées aux haubans de perroquet de beaupré, reviennent paſſer dans de troiſiemes poulies amarrées à la lieure de beaupré, & tombent ſur le fronteau d'avant.

MISANTHROPIE, ſ. f. (*Médecine.*) dégoût & averſion pour les hommes & le commerce avec eux. La *miſanthropie* eſt un ſymptome de mélancolie; car, dans cette maladie, il eſt ordinaire d'aimer les endroits écartés, le ſilence & la ſolitude, de même que de fuir la converſation & de rêver toujours au-dedans de ſoi-même; il déſigne une mélancolie parfaite. *Voyez l'article* MÉLANCOLIE.

MISCELLA TERRA, (*Hiſt. nat.*) nom générique, dont quelques auteurs ſe ſervent pour déſigner les terres compoſées ou mélangées avec du ſable; ils en diſtinguent de noirâtres, de blanches, de jaunes, d'un jaune pâle, de brunes, de verdâtres; toutes ces terres acquierent de la dureté dans le feu, ce qui doit les faire regarder comme mêlées d'argille. Les Anglois les appellent *loams*, & en France, c'eſt proprement la *glaiſe*. (—)

MISCHIO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minér.*) nom que les Italiens donnent à un marbre mélangé de différentes couleurs, & qui ſemble formé par l'aſſemblage de pluſieurs fragmens de marbre qui ſe ſont, pour ainſi dire, collés pour ne faire qu'une même maſſe. On en trouve près de Vérone une eſpece qui eſt d'un rouge pourpre, mêlé de taches & de veines blanches & jaunes.

MISCIBILITÉ *ou* SOLUBILITÉ, ſ. f. (*Chimie.*) propriété générale par l'exercice de laquelle tous les corps chimiques contractent une union, une combinaiſon réelle, la mixtion chimique, *voyez* MIXTION; c'eſt proprement la même choſe qu'*affinité*, que *rapport*. *Voyez* RAPPORT, (*Chimie.*)

Cette propriété eſt toujours relative, c'eſt-à-dire que la *miſcibilité* ne réſide dans aucun corps, dans aucune ſubſtance de la nature que relativement à quelques autres ſubſtances en particulier, & qu'il n'exiſte aucun corps connu; que vraiſſemblablement il ne peut exiſter aucun corps qui ſoit miſcible, capable de combinaiſon réelle avec tous les autres corps. Si un tel corps exiſtoit, il auroit une des qualités eſſentielles du diſſolvant univerſel ou *alkaheſt*, qui ne paroît être juſqu'à préſent qu'une vaine prétention alchimique. *Voyez à l'article* MENSTRUE.

La *miſcibilité* des Chimiſtes differe par cet exercice limité, de la *cohéſibilité* ou *attractibilité* des Phyſiciens qui eſt une propriété abſolue; & c'eſt une ſuite néceſſaire de la maniere différente dont la Chimie & la Phyſique conſiderent les corps que la diverſe doctrine de chacune de ces ſciences ſur les lois de leur union, *voy. l'article* CHIMIE; car ceux qui n'admettent qu'une matiere homogene (ce ſont les Phyſiciens) & qui ne contemplent les *affections* de cette matiere que dans les maſſes ou *aggrégats*, dans leſquels la matiere *ſe comporte* en effet comme homogene, ceux-là, dis-je, ne ſauroient même ſoupçonner les lois de la *miſcibilité* qui ſuppoſe la multiplicité des matieres, *voyez* MIXTION, PRINCIPES. Auſſi tant que les Phyſiciens ſe renferment dans les bornes des ſujets phyſiques, leur doctrine ſur la cohéſibilité eſt vraie: une ſurface très-plane & très-polie d'eau ſolide, de glace, adhere auſſi fort que des maſſes peuvent adhérer à des maſſes, à une ſurface très-plane & très-polie de ſoufre, quoique l'eau & le ſoufre ſoient *immiſcibles*. Mais s'ils s'aviſent, comme Jean Keil, *&c.* de ſonder les profondeurs de l'union chimique en s'occupant ſeulement des conditions qui ſont requiſes pour l'union des maſſes, & négligeant néceſſairement les lois de la *miſcibilité* qu'ils ne connoiſſent pas, ils écriront dogmatiquement des abſurdités démontrées telles par les faits chimiques les plus communs. Ils auront beau placer le corpuſcule dans toutes les circonſtances qu'ils croient les plus favorables à l'adhéſion; ſi l'un de ces corpuſcules eſt de l'eau & l'autre du ſoufre, il n'y aura jamais d'union, *tractent fabrilia fabri*. *Voyez l'article* CHIMIE. (*b*)

MISE, ſ. f. (*Commerce.*) dans le commerce ſignifie en terme de compte la *dépenſe*. La *miſe* de ce compte excede la recette de plus de moitié, c'eſt-à-dire que le comptable a dépenſé une fois plus qu'il n'a reçu.

Miſe ſignifie auſſi ce qui a cours dans le commerce. On le dit particulierement des monnoies: je ne veux point de cet écu, il eſt décrié, il n'eſt plus de *miſe*.

Miſe ſe prend encore pour une enchere, pour ce qu'on met au-deſſus d'un autre dans une vente publique. Toutes vos *miſes* ne m'empêcheront pas d'avoir ce tableau, j'enchérirai toujours au-deſſus.

Miſe ſe dit quelquefois en bonne ou mauvaiſe part des étoffes qu'on veut eſtimer ou mépriſer. Ce ſatin eſt de *miſe*: ce damas eſt vieux, il n'eſt plus de *miſe*. *Dictionnaire de Commerce*.

MISE, (*Tailland.*) ſe dit d'un morceau de fer qu'on ſoude ſur un autre, pour le rendre plus fort.

MISE, *terme de riviere*, eſt une certaine quantité de buches retenues par deux liens, nommés *rouettes*, & dont ſix forment la branche d'un train.

MISENE, PROMONTOIRE DE, *Miſenum promontorium*, (*Géog.*) promontoire d'Italie, ſur la côte de la Campanie. Virgile inventa le premier l'origine fabuleuſe du nom de ce cap. Il dit qu'on l'appella de la ſorte, après que *Miſene*, trompette d'Enée, y eut été enterré, & que l'ancien nom de ce cap étoit *Ærius*.

Les deux Pline nous apprennent qu'il y avoit une ville du même nom, & que ſes habitans ſe nommoient *Miſenenſes*. Cette ville étoit tout à l'entour ombragée de maiſons de plaiſance, dans l'une deſquelles mourut l'empereur Tibere; ce tyran ſoupçonneux, triſte & diſſimulé, qui appliquant la *loi de majeſté* à tout ce qui put ſervir ſa haine ou ſes défiances, ôta la liberté dans les feſtins, la confiance dans les parentés, la fidélité dans les eſclaves. Il perſécuta la vertu, dans la crainte qu'elle ne rappellât dans l'eſprit des peuples le bonheur des tems précédens.

Le promontoire *Miſenum* conſerve encore aujourd'hui ſon premier nom. On l'appelle *capo di Miſeno*. On le trouve à l'orient du cap de Poſilipo, & à l'occident de l'île Iſchia. (*D. J.*)

MISÉRABLE, adj. & ſ. (*Gramm.*) celui qui eſt dans le malheur, dans la peine, dans la douleur, dans la miſere, en un mot, dans quelque ſituation que lui rend l'exiſtence à charge, quoique peut-être il ne voulût ni ſe donner la mort, ni l'accepter d'une autre main. La ſuperſtition & le deſpotiſme couvrent & ont couvert dans tous les tems la terre de *miſérables*. Il ſe prend encore en d'autres ſens; on dit un auteur *miſérable*, une plaiſanterie *miſérable*, deux *miſérables* chevaux, un préjugé *miſérable*.

MISÉRATSIÉ, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent à des curioſités de divers genres, dont ils ornent leurs appartemens.

MISERE, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt l'état de l'homme miſérable, *Voyez* MISÉRABLE.

Il y a peu d'ames aſſez fermes que la *miſere* n'abatte & n'aviliſſe à la longue. Le petit peuple eſt d'une ſtupidité incroyable. Je ne ſais quel preſtige lui ferme les yeux ſur ſa *miſere* préſente, & ſur une *miſere* plus grande encore qui attend ſa vieilleſſe. La *miſere* eſt la mere des grands crimes; ce ſont les ſouverains qui font les miſéra-

bles

bles, qui répondront dans ce monde & dans l'autre des crimes que la *miſere* aura commis. On dit dans un ſens bien opposé, c'eſt une *miſere*, pour dire une choſe de rien; dans le premier ſens, c'eſt une *miſere* que d'avoir affaire aux gens de loi & aux prêtres.

MISERERE, (*Médecine.*) c'eſt une ſorte de colique, où l'on rend les excrémens par la bouche. *Voyez* COLIQUE.

Le *miſerere* eſt la même choſe que ce qu'on appelle autrement *volvulus* & *paſſion iliaque*. *Voyez* PASSION ILIAQUE.

Ce nom eſt latin, & ſignifie *ayez pitié*; il eſt pris de la douleur inſupportable que ſouffre le malade, & qui lui fait implorer le ſecours des aſſiſtans.

MISE'RICORDE, DÉESSE DE LA (*Mythol.*) il y avoit dans la place publique d'Athènes un autel conſacré à cette déeſſe; hé, comment ne regne-t-elle pas dans tous les cœurs!

„ La vie de l'homme, dit Pauſanias, eſt ſi chargée de „ viciſſitudes, de traverſes & de peines, que la *Miſéricorde* eſt la divinité qui mériteroit d'avoir le plus de „ crédit; tous les particuliers, toutes les nations du monde devroient lui offrir des ſacrifices, parce que tous les „ particuliers, toutes les nations en ont également beſoin „. Son autel chez les Athéniens étoit un lieu d'aſyle, où les Héraclides ſe réfugierent lorſqu'Euriſthée les pourſuivoit après la mort d'Hercule, & les privileges de cet aſyle ſubſiſterent très-long tems. (*D. J.*)

MISÉRICORDE, (*Menuiſerie.*) c'eſt une conſolle attachée ſous le ſiege des ſtalles; & lorſqu'il eſt levé, la *miſéricorde* ſe trouve à hauteur pour que les eccléſiaſtiques puiſſent ſe repoſer ſans paroître être aſſis.

MISITRA, (*Géog. anc. & mod.*) ville de la Morée, dans les terres auprès d'une petite montagne, branche du Taygete des anciens, & d'une petite riviere du même nom qui ſe décharge dans le Vaſilipotamos.

Miſitra, ou du-moins ſon fauxbourg, eſt l'ancienne Sparte, cette ville ſi célebre dans le monde. Le nom de *Miſitra* lui a été donné ſous les derniers empereurs de Conſtantinople, à cauſe des fromages de ſes environs qu'on appelle vulgairement *miſitra*.

Cette ville n'a plus, à beaucoup près, les 48 ſtades que Polybe donnoit à l'ancienne Lacédémone. *Miſitra* eſt diviſée en quatre parties détachées, le château, la ville & deux fauxbourgs; l'un de ces fauxbourgs ſe nomme *Meſokorion*, bourdage du milieu, & l'autre *Enokorion*, bourdage du dehors.

La riviere Vaſilipotamos paſſe encore aujourd'hui à l'orient de la ville comme autrefois. Elle ne fait en été qu'un ruiſſeau; mais en hiver, elle eſt comme le bras de la Seine à Paris devant les Auguſtins.

Le château n'eſt pas celui de l'ancienne Lacédémone, dont on voit encore quelques maſures ſur une colline oppoſée; c'eſt l'ouvrage des deſpotes, ſous le déclin de l'empire.

Il y a une moſquée dans le *Meſokorion*, deux bazars & une fontaine qui jette de l'eau par des tuyaux de bronze. C'eſt la fontaine *Dorcea*, auſſi fameuſe à Sparte que l'Ennéacrunos l'étoit à Athènes.

En abordant à *Miſitra*, on n'oublie point de prendre ſon Pauſanias à la main, pour l'examiner. Cet auteur ayant paſſé le pont qui eſt ſur l'Eurotas, entre dans le Plataniſte, qui eſt à la rive droite de ce fleuve, & que l'on voit encore. Il monte enſuite dans la ville, où il trouve le temple de Lycurgue; il ſuit, il décrit tous les autres temples qui ſont ſur ſa route. Il voit & décrit le palais des anciens rois, leurs tombeaux, & le théatre dont la beauté le ſurprend. Toutes ces choſes ſont abattues, & les princes paléologues n'ont laiſſé de tous ces édifices que quelques fondemens.

De tant de temples autrefois conſacrés à Diane dans Sparte, à peine en trouve-t-on le terrein. Pallas en avoit ſept ou huit pour ſa part, entre leſquels, celui qu'on ſurnommoit *Chalciœcos*, étoit le plus célebre de toute la Grece. Il n'en reſte pas le moindre veſtige.

Les ruines du temple de Vénus armée ſont à l'orient de *Miſitra*. On voyoit autrefois aux environs de ce temple le Cœnotaphe de Braſidas, & près de ce Cœnotaphe les tombeaux de Pauſanias & de Léonidas. Près de ces tombeaux étoit le théâtre de Lacédémone, dont il reſte à peine quelques fragmens de colonnes. On y chercheroit en vain la place du temple de Cérès qui n'étoit pas loin de-là.

Autrefois toute l'enceinte de l'*Agora* étoit embellie des ſtatues ſuperbes, de tombeaux célebres, ou de tribunaux majeſteux, On y voyoit un temple dédié à Jules Céſar, & un autre à Auguſte. Il y en avoit de conſacrés à Apollon, à la Terre, à Jupiter, aux Parques, à Neptune, à Minerve, à Junon; il ne reſte plus de traces d'aucun de tous ces édifices.

Il n'y en a pas davantage du *Géroſia*, c'eſt-à-dire du tribunal des vingt-huit gérontes, ni du tribunal des éphores, ni de celui des bidiaques qui avoient l'œil ſur la diſcipline des enfans, ni finalement des nomophylaces ou interpretes des lois de Lycurgue, Tout ce qu'on peut en juger, c'eſt que le terrein eſt occupé par le ſerrail de Mula, par la priſon publique & par des jardins.

La rue du grand Bazar eſt la fameuſe rue, qu'on appelloit *Aphétars*. Ulyſſe contribua à la rendre célebre, quand elle lui ſervit de carriere pour diſputer à la courſe la poſſeſſion de Pénélope contre ſes rivaux.

En ſortant de *Miſitra* pour aller du côté du pont de pierre, qu'on nommoit autrefois le *Babica*, on trouve une grande plaine bornée à l'orient par la riviere & à l'occident par le Mézocorion. C'eſt-là que ſont le Plataniſte & le Dromos. Il ne reſte de ce dernier que des amas de pierres bouleverſées. A l'égard du Plataniſte, la nature y produit encore des platanes à la place de ceux de l'antiquité. La riviere s'y partage en pluſieurs bras; mais on n'y ſauroit plus diſcerner celui qui ſe nommoit l'*Euripe*, c'eſt-à-dire ce canal qui formoit l'île fameuſe, où ſe donnoit tous les ans le combat des Ephebes.

A une portée de mouſquet de l'*Enokorion*, on découvre au nord une colline où ſont des vignobles qui produiſent le meilleur vin de la Morée. C'eſt le même terroir où Ulyſſe planta lui-même une vigne, lorſqu'il alla chercher Pénélope à Lacédémone.

Mahomet II. a établi à *Miſitra* un bey, un aga, un vaivode, & quatre gérontes. Le bey eſt gouverneur de la Zaconie, & indépendant du bacha de la Morée. L'aga commande la milice du pays. Le vaivode eſt comme un prevôt de maréchauſſée. Ces trois charges ſont exercées par des Turcs. Celles des gérontes ſont poſſédées par des Chrétiens d'entre les meilleures familles greques de *Miſitra*. Ils font l'aſſiette & la levée du tribut pour les mâles, qu'on paye au ſultan. Les femmes, les caloyers & les papas ne payent rien. Ce tribut eſt de quatre piaſtres & demi par tête dès le moment de ſa naiſſance; oppreſſion particuliere à la Zaconie, & mauvaiſe en bonne politique: auſſi l'argent eſt ſi rare dans le pays, que le peuple n'y vit que par échange de ſes denrées. Le reſte du trafic ſe fait par les mains des Juifs, qui compoſent la plus grande partie des habitans: ils ont à *Miſitra* trois ſynagogues. Les caloyeres ou les filles conſacrées à la Panagia y poſſedent un monaſtere bien bâti.

Enfin *Miſitra* n'eſt plus recommandable que par ſes filles greques qui ſont jolies, & par ſes chiens qui ſont excellens; c'eſt tout ce qu'elle a conſervé de l'ancienne Sparte. Mais il ne faudroit pas faire aux Grecs de cette ville la même queſtion qu'on fit autrefois à leur compatriote Léotichidas, ni attendre d'eux une auſſi ſage réponſe que celle qu'il fit quand on lui demanda pourquoi les Lacédémoniens étoient les ſeuls d'entre les Grecs qui aimoient ſi peu à boire: afin, dit-il, que nous diſpoſions toujours de nous comme nous voudrons, & que les autres n'en diſpoſent jamais comme il leur plaira.

M. Fourmont, dans ſon *voyage de Grece en* 1729, dit avoir ramaſſé à *Miſitra* des inſcriptions de conſéquence, mais il n'en a publié aucune.

Cette ville eſt ſur la riviere ou le ruiſſeau de Viſilipotamos, à 40 lieues S. O. d'Athènes, à 37 S. E. de Lépante, à 150 S. O. de Conſtantinople. *Long.* 40. 20. *lat.* 35. 26. (*D. J.*)

MISLA, ſ. m. (*Hiſt. mod. Diete.*) c'eſt une boiſſon que font les Indiens ſauvages, qui habitent la terre ferme de l'Amérique vers l'iſthme de Panama. Il y a deux ſortes de *misla*; la premiere ſe fait avec le fruit des platanes fraîchement cueilli, on le fait rôtir dans ſa gouſſe & l'on écraſe dans une gourde; après en avoir ôté la pelure, on mêle le jus qui en ſort avec une certaine quantité d'eau. Le *misla* de la ſeconde eſpece ſe fait avec le fruit du platane ſéché, & dont on a formé une eſpece de gâteau; pour cet effet, on cueille ce fruit dans ſa maturité, & on le fait ſécher à petit-feu ſur un gril de bois, & l'on en fait des gâteaux qui ſervent de pain aux Indiens.

MISLINITZ, (*Géog.*) petite ville de Pologne dans le palatinat de Cracovie, ſituée entre deux montagnes, à 4 lieues de Cracovie. *Long.* 38. 2. *lat.* 50. 4.

MISNA, LA, *ou* MISCHNA, (*Théol. rabiniq.*) on ne dit point *miſchne* en françois, parce qu'on ne doit point altérer les noms propres. *Code de Droit eccléſiaſtique & civil des Juifs*. Ce terme ſignifie la répétition de la loi ou ſeconde loi. L'ouvrage eſt diviſé en ſix parties; la premiere roule ſur les productions de la terre; la ſeconde regle l'obſervation des fêtes; la troiſieme traite des femmes & des divers cas du mariage; la quatrieme, des

procès

procès qui naiſſent du commerce, du culte étranger & de l'idolâtrie; la cinquieme dirige ce qui regarde les oblations & les ſacrifices; la ſixieme enfin a pour objet les diverſes ſortes de purifications.

La *miſchna* eſt donc le recueil ou la compilation des traditions judaïques à tous les égards dont nous venons de parler; maintenant voici l'hiſtoire de ce recueil que j'emprunterai du célebre Prideaux.

Le nombre des traditions judaïques étoit ſi grand vers le milieu du ſecond ſiecle ſous l'empire d'Antonin le pieux, que la mémoire ne pouvoit plus les retenir, & que les Juifs ſe virent enfin forcés de les écrire. D'ailleurs, dans leur nouvelle calamité ſous Adrien, ils avoient tout fraîchement perdu la plus grande partie de leurs ſavans; leurs écoles les plus conſidérables étoient détruites, & preſque tous les habitans de la Judée ſe trouvoient alors diſperſés; de cette maniere la voie ordinaire, dont ſe ſervoient leurs traditions, étoit devenue preſque impraticable, de ſorte qu'appréhendant qu'elles ne s'oubliaſſent & ne ſe perdiſſent, ils réſolurent d'en faire un recueil.

Rabbi Judah, fils de Siméon, ſurnommé pour la ſainteté de ſa vie, *Haccadoth* ou le *Saint*, qui étoit recteur de l'école que les Juifs avoient à Tibérias en Galilée, & préſident du ſanhedrin qui s'y tenoit alors, fut celui qui ſe chargea de cet ouvrage; il en fit la compilation en ſix livres, dont chacun contient pluſieurs traités: il y en a ſoixante-trois. Il rangea fort méthodiquement ſous ces ſoixante-trois chefs tout ce que la tradition de leurs ancêtres leur avoit tranſmis juſques-là ſur la religion & ſur la loi. Voilà ce qu'on appelle *la miſna*.

Ce livre fut reçu par les Juifs avec toute la vénération poſſible dans tous les lieux de leur diſperſion, & continue encore aujourd'hui à être fort eſtimé; car ils croient qu'il ne contient rien qui n'ait été dicté de Dieu lui-même à Moyſe ſur le mont Sinaï, auſſi-bien que la loi écrite; & que par conſéquent il eſt d'autorité divine & obligatoire tout comme l'autre. D'abord donc qu'il parut, tous leurs ſavans de profeſſion en firent le ſujet de leurs études, & les principaux d'entr'eux, tant en Judée qu'en Babylone, ſe mirent à travailler à le commenter. Ce ſont ces commentaires qui, avec le texte même ou la *miſna*, compoſent leurs deux talmulds, c'eſt-à-dire celui de Jéruſalem & celui de Babylone. Ils appellent ces commentaires la *gemare* ou le *ſupplément*, parce qu'avec eux la *miſna* ſe trouve avoir tous les éclairciſſemens néceſſaires, & le corps de la doctrine traditionnelle de leur loi & de leur religion eſt par-là complet; la *miſna* eſt le texte, la *gemare* eſt le commentaire, & les deux enſemble font le *talmud*. La *miſna* étoit déja écrite l'an 150 de Jeſus-Chriſt, & le commentaire le fut environ l'an 300. *Voy.* GEMARE & TALMUD. (*D. J.*)

MISNIE, *ou* MEISSEN, en latin *Miſnia*, (*Géog.*) province d'Allemagne avec titre de margraviat.

Elle eſt bornée au nord par le duché de Saxe & par la principauté d'Anhalt; à l'orient par la Luſace; au midi par la Bohème & la Franconie; à l'occident par la Thuringe.

Elle fut anciennement habitée par les Hermundures, & enſuite par les Miſniens; ces derniers étant opprimés par des Sorabes, eurent recours aux Francs, qui les aiderent à recouvrer leur liberté; mais pour la conſerver plus facilement, ils s'unirent avec les Saxons, & donnerent le nom de *Miſnie* au pays qu'ils occupoient. Ce pays fut érigé en margraviat en faveur de la maiſon de Saxe, & cette maiſon, après en avoir été dépuillée pluſieurs fois, eſt enfin rentrée dans l'ancienne poſſeſſion de ce patrimoine.

La *Miſnie*, telle qu'elle eſt actuellement, a 18 lieues de long ſur 17 de large. Elle eſt fertile en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie; mais ſes priancipales richeſſes viennent de ſes mines.

On la diviſe en huit territoires ou cercles; ſavoir, le cercle de *Miſnie*, le cercle de Leipſick, le cercle des Montagnes d'airain, le territoire de Weiſſenfels, le territoire de Merſebourg, le territoire de Zeittz, de Voigtland & l'Oſterland; l'électeur de Saxe en poſſede la plus grande partie, & les autres princes de Saxe poſſedent le reſte. *Meiſſens* en eſt la capitale, & Dreſde la principale ville.

Parmi les gens de lettres nés en *Miſnie*, il n'en eſt point qui lui faſſe plus d'honneur que Samuel Puffendorf, l'un des ſavans hommes du xvij. ſiecle, dans le genre hiſtorique & politique. On connoît ſon hiſtoire des états de l'Europe, celle de Suede depuis Guſtave Adolphe juſqu'à l'abdication de la reine Chriſtine, & celle de Charles Guſtave écrite en latin; mais c'eſt ſur tout ſon droit de la nature & des gens qui fait ſa gloire. Il établit dans cet ouvrage, & développe beaucoup mieux que Grotius, les principes fondamentaux du droit naturel, & il en déduit par une ſuite aſſez exacte de conſéquences, les principaux devoirs de l'homme & du citoyen, en quelqu'état qu'il ſe trouve. Il étend & rectifie tout ce qu'il emprunte du grand homme qui l'a précédé dans cette carriere, & s'écarte avec raiſon du faux principe de Grotius, je veux dire, de la ſuppoſition d'un droit de gens arbitraire, fondé ſur le conſentement tacite des peuples, & ayant néanmoins par lui-même force de loi, autant que le droit naturel. Enfin, l'ouvrage de Puffendorf eſt, à tout prendre, beaucoup plus vrai & plus utile que celui de Grotius. M. Barbeyrac y a donné un nouveau prix par ſa belle traduction françoiſe, accompagnée d'excellentes notes. Cette traduction eſt entre les mains de tout le monde. Puffendorf mourut à Berlin en 1694, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

MISPIKKEL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques minéralogiſtes allemands à la pyrite blanche, ou pyrite arſenicale. *Voyez* PYRITE.

MISQUITL, ſ. m, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Mexique, qui croît ſur-tout ſur les montagnes; ſes feuilles ſont longues & étroites; il produit des ſiliques comme le tamarinde, remplies d'une graine dont les Indiens font une eſpece de pain. Les jeunes rejettons de cet arbre fourniſſent une liqueur très-bonne pour les yeux, l'eau-même dans laquelle on les fait tremper acquiert la même vertu. Ximenès croit que cet arbre eſt le *caſſia* des anciens.

MISSEL, ſ. m. (*Litur.*) livre de meſſes, qui contient les meſſes différentes pour les différens jours & fêtes de l'année. *Voyez* MESSE.

Le *miſſel romain* a d'abord été dreſſé par le pape Gelaſe, & enſuite réduit en un meilleur ordre par St. Gregoire le grand, qui l'appella *ſacramentaire*, ou *livre des ſacremens*,

Chaque diocèſe & chaque ordre de religieux à un *miſſel* particulier pour les fêtes de la province ou de l'ordre; mais conforme pour l'ordinaire au *miſſel* romain pour les meſſes des dimanches & fêtes principales.

MISSI DOMINICI, (*Hiſt.*) c'eſt ainſi que l'on nommoit ſous les princes de la race carlovingienne, des officiers attachés à la cour des empereurs, que ces princes envoyoient dans les provinces de leurs états, pour entendre les plaintes des peuples contre leurs magiſtrats ordinaires, leur rendre juſtice & redreſſer leurs griefs, & pour veiller aux finances; ils étoient auſſi chargés de prendre connoiſſance de la diſcipline eccléſiaſtique & de faire obſerver les reglemens de police. Il paroît que ces *miſſi dominici* faiſoient les fonctions que le roi de France donne aujurd'hui aux intendans de ſes provinces. (—)

MISSILIA, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) préſens en argent qu'on jettoit au peuple. On enveloppoit l'argent dans des morceaux de draps, pour qu'ils ne bleſſaſſent pas. On faiſoit de ces préſens aux couronnemens. Il y eut des tours bâties à cet uſage. Quelquefois au lieu d'argent, on diſtribuoit des oiſeaux, des noix, des dattes, des figues. On jetta auſſi des dés. Ceux qui pouvoient s'en ſaiſir alloient enſuite ſe faire délivrer le blé, les animaux, l'argent, les habits déſignés par leur dé. L'empereur Léon abolit ces ſortes de largeſſes qui entraînoient toujours beaucoup de déſordre. Ceux qui les faiſoient ſe ruinoient; ceux qui s'attroupoient pour y avoir part, y perdoient quelquefois la vie. Les largeſſes véritables, c'eſt le ſoulagement des impôts. Donner à un peuple qu'on écraſe de ſubſides, c'eſt le revêtir d'une main, & lui arracher de l'autre la peau.

MISSILIMAKINAC, (*Géographie.*) eſpece d'iſthme de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France; il a environ 120 lieues de long, ſur 20 de large. Les François y ont un établiſſement qui eſt regardé comme un poſte important, à une demi-lieue de l'embouchure du lac des Illinois, & ſitué à environ 292 degrés de *long.* ſous le 45. 35. *de lat.*

MISSIO, (*Art. milit. des Rom.*) c'eſt-à-dire, *congé*. Il y en avoit quatre ſortes principales. 1^{c}. Celui qui ſe donnoit à ceux qui avoient fini le tems ordinaire du ſervice, qui étoit de dix ans, *miſſio honeſta*. 2°. Celui qui ſe donnoit pour raiſon d'infirmité, *miſſio cauſaria*. 3°. Celui qui ſe donnoit pour quelque faute conſidérable, pour laquelle on étoit chaſſé ignominieuſement, & déclaré indigne de ſervir, *miſſio ignominioſa*. 4°. Enfin le congé qui s'obtenoit par grace & par faveur, *miſſio gratioſa*. *Voyez* CONGÉ. (*D. J.*)

MISSION, ſ. f. *en Théologie*, & en parlant des trois perſonnes de la ſainte Trinité, ſignifie la *proceſſion*, ou la *deſtination* d'une perſonne par une autre pour quelqu'effet temporel.

Cette *miſſion* ſuppoſe néceſſairement deux rapports, l'un à la perſonne qui en envoie une autre, & le ſecond à la choſe que doit opérer la perſonne envoyée. Le premier de ces rapports marque l'origine, le ſecond tombe ſur l'effet particulier pour lequel la perſonne eſt envoyée.

Ainſi la *miſſion* dans les perſonnes divines eſt éternelle quant à l'origine, & temporelle quant à l'effet. Par exemple, Jeſus-Chriſt avoit été deſtiné de toute éternité à être envoyé pour racheter le genre humain; mais cette *miſſion*, l'exécution de ce decret n'a eu lieu que dans le tems: comme le dit ſaint Paul, *Galat. iv. 4. At ubi venit plenitudo temporis, miſit Deus filium ſuum*, &c. & ce que ſaint Jean dit du Saint-Eſprit, *Nondum erat Spiritus datus, quia Jeſus nondum erat glorificatus*.

La *miſſion*, dans les perſonnes divines, eſt quelque choſe de notionel propre à certaines perſonnes, & qui n'eſt pas commune à toute la Trinité. Car, ſi on la prend activement, elle eſt propre à la perſonne qui envoie; ſi on la prend paſſivement, elle eſt propre à la perſonne qui eſt envoyée.

Les perſonnes ne ſont envoyées que par celles dont elles procedent. Car envoyer ſuppoſe quelqu'autorité improprement dite quant aux Perſonnes divines; or il n'y a point entre elles d'autre autorité que celle qui eſt fondée ſur l'origine par laquelle une perſonne eſt le principe d'une autre. Ainſi comme le Pere eſt ſans principe, il n'eſt point envoyé; mais comme il eſt le principe du Fils, il envoie le Fils; & le Pere & le Fils en tant que principe du Saint-Eſprit, envoient le Saint-Eſprit; mais le Saint-Eſprit n'étant point le principe d'une autre perſonne, ne donne point de *miſſion*: ou, pour parler le langage des Théologiens: *Pater mittit & non mittitur. Filius mittitur & mittit. Spiritus ſanctus mittitur & non mittit*. Car ce que l'on lit dans Iſaïe, *Spiritus Domini miſit me, eo quod ad annuntiandum miſit me*, ne doit s'entendre que de Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, & non en tant que Perſonne divine, puiſqu'à ce dernier égard il ne procede en aucune maniere du Saint-Eſprit.

Les Théologiens diſtinguent deux eſpeces de *miſſion* paſſive dans les Perſonnes divines; l'une viſible, telle qu'a été celle de Jeſus-Chriſt dans l'incarnation, & celle du Saint-Eſprit lorſqu'il deſcendit ſur les Apôtres en forme de langues de feu; & l'autre inviſible, comme quand il eſt dit de la Sageſſe, *mitte illam de cælis ſanctis*, & du Saint-Eſprit, dans l'épitre aux Galates, *miſit Deus Spiritum Filii ſui in corda veſtra*.

MISSION, (*Gramm.*) à conſulter l'étymologie de ce mot, ſignifie en général l'*ordre* que reçoit quelqu'un de ſon ſupérieur d'aller en quelque endroit; mais il n'eſt pas uſité dans toutes ſortes de circonſtances en ce ſens: voici les cas où il l'eſt.

Miſſion, en Théologie, ſignifie le *pouvoir* ou la *commiſſion* donnée à quelqu'un de prêcher l'Evangile. *Voyez* EVANGILE, &c.

Jeſus-Chriſt donna *miſſion* à ſes diſciples en ces termes: *Allez & enſeignez toutes les nations*, &c. *Voyez* APÔTRE.

On reproche aux Proteſtans que leurs miniſtres n'ont pas de *miſſion*, n'étant autoriſés dans l'exercice de leur miniſtere, ni par une ſucceſſion continue depuis les Apôtres, ni par des miracles, ni par aucune preuve extraordinaire de vocation. *Voyez* ORDINATION.

Les Anabaptiſtes prétendent qu'il ne faut d'autre *miſſion* pour le miniſtere évangélique, que d'avoir les talens néceſſaires pour s'en bien acquitter.

Miſſion ſe dit auſſi des établiſſemens & des exercices de gens zélés pour la gloire de Dieu & le ſalut des ames, qui vont prêcher l'Evangile dans des pays éloignés & parmi des infideles. *Voyez* MISSIONNAIRES.

Il y a des *miſſions* aux Indes orientales & occidentales. Les Dominicains, les Franciſcains, les religieux de ſaint Auguſtin & les Jéſuites en ont au Levant, dans l'Amérique & ailleurs.

Les Jéſuites ont auſſi des *miſſions* dans la Chine & dans toutes les autres parties de la terre où ils ont pu pénétrer.

Miſſion eſt auſſi le nom d'une congrégation de pluſieurs prêtres ſéculiers, inſtituée par ſaint Vincent de Paul, approuvée & confirmée par le pape Urbain VIII. en 1626, ſous le titre de *Prêtres de congrégation de la miſſion*. Ils s'appliquent à l'inſtruction du menu peuple de la campagne; & à cet effet, les prêtres qui la compoſent, s'obligent à ne prêcher, ni adminiſtrer les ſacremens dans aucune des villes où il y a ſiege épiſcopal ou préſidial. Ils ſont établis dans la plûpart des provinces du royaume, & ont des maiſons en Italie, en Allemagne & en Pologne. Ils ont à Paris un ſéminaire qu'on nomme *de ſaint Firmin*, ou *des bons Enfans*, & ſont chargés dans pluſieurs diocèſes de la direction des ſéminaires. On les appelle auſſi *Lazariſtes*, ou *Prêtres de ſaint Lazare*. *Voyez* LAZARISTES.

MISSIONNAIRE, ſ. m. (*Théol.*) eccléſiaſtique ſéculier ou régulier envoyé par le pape, ou par les évêques, pour travailler ſoit à l'inſtruction des orthodoxes, ſoit à la conviction des hérétiques, ou à la réunion des ſchiſmatiques, ſoit à la converſion des infideles.

Il y a pluſieurs ordres religieux employés aux miſſions dans le Levant, les Indes, l'Amérique, entre autres les Carmes, les Capucins, les Jéſuites, & à Paris un ſéminaire d'eccléſiaſtiques pour les miſſions étrangeres. On donne auſſi le nom de *miſſionnaires* aux prêtres de ſaint Lazare. *Voyez* LAZARISTES.

MISSISAKES, (*Géog.*) peuples de l'Amérique méridionale, ſur le bord ſeptentrional du lac des Hurons. Ils ſe vendent à qui les veut payer.

MISSISSIPI, LE, autrement nommé par les François, *fleuve ſaint Louis*, (*Géog.*) fleuve de l'Amérique ſeptentrionale, le plus conſidérable de la Louiſiane, qu'il traverſe d'un bout à l'autre juſqu'à ſon entrée dans la mer. Il arroſe un des grands pays du monde, habité par des ſauvages. Ferdinand Soto, eſpagnol, le découvrit en 1541, & on le nommoit dans ſon tems *Cucagna*. En 1673, M. Talon, intendant de la nouvelle France, envoya pour le parcourir, le P. Marquette, jéſuite, & le ſieur Joliet, bourgeois de Quebec, qui le deſcendirent depuis les 43. 20. de latitude nord, juſqu'au 33. 49. M. d'Iberville, capitaine de vaiſſeau, découvrit le pays du *Miſſiſſipi*, & le premier établiſſement d'une colonie françoiſe s'y fit en 1598.

M. de Lisle a prouvé en 1700, que l'embouchure de ce fleuve eſt au milieu de la côte ſeptentrionale du golfe du Mexique. Mais on lui donne aujourd'hui plus de vingt embouchures différentes. Liſez pour preuve, la deſcription qu'en a faite le pere Charlevoix.

Ce fleuve perce tous les jours de nouvelles terres, où il s'établit un nouveau cours, & en peu de tems des lits très-profonds. Sa largeur eſt par-tout d'une demi-lieue, ou de trois quarts de lieue, ſouvent partagé par des îles. Sa profondeur eſt en quelques endroits de ſoixante braſſes, ce qui joint à ſa grande rapidité, le rend difficilement navigable depuis ſon confluent avec le Miſſouri, & fait que preſque par-tout la pêche y eſt impraticable.

Il reçoit dans ſon cours à droite & à gauche pluſieurs autres rivieres fort conſidérables, dont les noms ſont connus par les relations des voyageurs qui ont remonté ce fleuve. Mais depuis la chute du Miſſouri dans ce fleuve, il commence à être embarraſſé d'arbres flottans, & il en charrie une ſi grande quantité, qu'à toutes les pointes on en trouve de amas, dont l'abattis rempliroit les plus grands chantiers de Paris. Enfin, on lui donne plus de 650 lieues d'étendue. (*D. J.*)

MISSITAVIE, ſ. f. (*Comm.*) droit de douane qu'on paye à Conſtantinople. Les marchandiſes qui viennent de chrétienté à Conſtantinople, & que l'on envoie à la mer Noire ne payent point de douane pour la ſortie, mais ſeulement le droit qu'on nomme *miſitavie*. *Dictionnaire du Com.*

MISSIVE, ſ. f. (*Littérat.*) choſe qu'une perſonne envoie à une autre. Nous avons franciſé ce mot du latin *mittere*, qui ſignifie *envoyer*.

Nous appellons *lettres miſſives*, les lettres que nous envoyons à d'autres, ou que d'autres nous envoient.

Les lettres *miſſives* ſont proprement des lettres d'affaires, mais d'affaires peu importantes; celles qui roulent ſur de plus grands objets, & qui ſont écrites par des gens en place, comme princes, miniſtres, ambaſſadeurs, ſe nomment *dépêches*; celles de beaucoup moindre conſéquence, & qui ne contiennent qu'un avis, ou autre choſe ſemblable, comme en peu de lignes, ſe nomment ſimplement *billets*: les *miſſives* forment une eſpece mitoyenne entre ces deux autres. *Voy.* EPITRE, *ou* LETTRE.

MISSOURI, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale dans la Louiſiane, & l'une des plus rapides qu'on connoiſſe. Elle court nord-oueſt & ſud-eſt, & tombe dans le Miſſiſſipi, 5 ou 6 lieues plus bas que le lac des Illinois. Quand elle entre dans le Miſſiſſipi, on ne peut guere diſtinguer quelle eſt la plus grande des deux rivieres, & le *Miſſouri* ne conſerve apparemment ſon nom, que parce qu'elle continue à couler ſous le même air de vent. Du reſte, elle entre dans le Miſſiſſipi en conquérante, y porte ſes eaux blanches juſqu'à l'autre bord ſans les mêler, & communique enſuite à

ce fleuve ſa couleur & ſa rapidité. Le P. Marquette, qui, ſelon le P. Charlevoix, découvrit le premier cette riviere, l'appelle *Pékitanoui*. On lui a ſubſtitué le nom de *Miſſouri*, à cauſe des premiers ſauvages qu'on rencontre en la remontant, & qui s'appellent *Miſſourites* ou *Miſſoarites*. (*D. J.*)

MISTACHE, ſ. f. (*Com.*) meſure des huiles & des vins, dont on ſe ſert dans quelques échelles du Levant, particulierement dans l'île de Candie. Les cinq *miſtaches* $\frac{1}{3}$ de la Cannée font la millerole de Marſeille. *V.* Millerole. *Dictionn. de Com.*

MISTECA, (*Géog.*) contrée de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne, au département de Guaxaca. On la diviſe en haute & baſſe; l'un & l'autre ont pluſieurs ruiſſeaux qui charrient des paillettes d'or.

MISTRÆ, *ou plutôt* MYSTIÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Locres épizéphyriens. Barri croit que c'eſt préſentement *Getoſia*. (*D. J.*)

MISUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Cuiſine.*) c'eſt le nom que les Chinois ou Tartares tonguſiens donnent à une liqueur dont ils font une ſauce à certains alimemens. On choiſit une eſpece de choux rouge, à feuilles minces, on les ſale très-fortement, & on les conſerve dans une étuve juſqu'à ce qu'ils commencent à s'aigrir & à jetter de l'eau; on décante cette eau, & on la fait bouillir fortement, juſqu'à ce qu'elle ait une conſiſtance épaiſſe, comme celle de la biere qui n'a point fermenté. Quand cette liqueur eſt refroidie, on la met dans des bouteilles, que l'on expoſe au ſoleil pendant l'été, & que l'on met ſur un poële pendant l'hiver; par-là elle devient de plus en plus épaiſſe. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*. (—)

MISY, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à une ſubſtance minérale d'un jaune orangé, très-chargée de vitriol. M. Henckel croit que ce n'eſt autre choſe qu'un vitriol martial décompoſé, dont la partie ferrugineuſe eſt changée en rouille jaune, comme cela arrive à tout vitriol de cette eſpece qui a été quelque tems expoſé à l'air *Voyez Pyritologie*, *ch. xiv.*

Dioſcoride dit que le *miſy* de la meilleure eſpece eſt celui de l'île de Chypre, il faut, ſelon lui, qu'il ſoit dur, de couleur d'or, & qu'il brille lorſqu'on l'écraſe, comme s'il contenoit des paillettes d'or. Wedelius dit qu'il s'en trouve de cette eſpece dans le pays de Heſſe, c'eſt apparemment ce que quelques auteurs ont nommé *terra ſolaris Haſſiaca*. Au reſte cette ſubſtance eſt vitriolique. (—)

MITAINE, ſ. f. (*Gantier.*) eſpece de gants à l'uſage des femmes, qui n'a qu'un pouce & point de doigts; mais ſeulement une patte terminée en pointe & volante, qui couvre le haut des doigts au-deſſus de la main.

Mitaine ſe dit auſſi de certains gros gants de cuir fourrés, qui ont un pouce, & une eſpece de ſac fermé, qui enveloppe les doigts ſans être ſéparés. *V.* Moufle.

Les maîtres Gantiers-Parfumeurs peuvent faire, vendre & garnir toute ſorte de *mitaines* de telle étoffe qu'ils jugent à propos, pourvû qu'elles ſoient doublées de fourrures.

Mitaines a jour, *terme de marchand de modes*. Ces *mitaines* ſont tricotées à l'aiguille, & reſſemblent à une dentelle; elles ſont ordinairement de ſoie noire ou blanche; du reſte elles n'ont rien de particulier.

Les marchands de modes font ou font faire par des ouvriers atitrés des *mitaines* de ſatin, taffetas & velours de toute couleur.

Mitaines, (*Pelleterie.*) c'eſt ainſi qu'on appelle certaines peaux de caſtor qui ne ſont pas de la meilleure qualité; ce nom leur vient apparemment de ce qu'elles ne ſont propres qu'à fourrer des *mitaines*.

MITE, ſ. f. (*Inſectolog.*) On appelle *mites* ces petits animaux qu'on trouve en grande abondance dans le fromage tombant en pouſſiere, & qui paroiſſent à la vûe ſimple comme des particules de pouſſiere mouvante; mais le microſcope fait voir que ce ſont des animaux parfaits dans tous leurs membres, qui ont une figure réguliere, & qui font toutes les fonctions de la vie avec autant d'ordre & de régularité que les animaux pluſieurs millions de fois plus grands.

Hook & Lower ont découvert que les *mites* étoient de animaux cruſtacées, & ordinairement tranſparens; leurs parties principales ſont la tête, le col, & le corps; la tête eſt petite à proportion du corps; leur muſeau eſt pointu, & leur bouche s'ouvre & ſe ferme comme celle d'une taupe; elles ont deux petits yeux, & la vûe extrémement perçante; car ſi on les touche une fois avec une épingle ou un autre inſtrument, on voit avec quelle promptitude elles évitent un ſecond attouchement. Quelques uns ont ſix jambes, & d'autres huit; ce qui prouve déja qu'il y en a de différentes eſpeces, quoique d'ailleurs elles paroiſſent ſemblables en tout le reſte. Chaque jambe a ſix jointures environnées de poils, & deux petits ongles crochus à leur extrémité, avec leſquels elles peuvent aiſément ſaiſir ce qu'elle rencontrent; la partie de derriere du corps eſt groſſe & potelée, & ſe termine en figure ovale, avec quelques poils extraordinairement longs qui en ſortent; les autres parties du corps, ainſi que la tête, ſont auſſi environnées de poils. Ces inſectes ſont mâles & femelles; les femelles font leurs œufs, d'où ſortent leurs petits avec tous leurs membres parfaits (comme dans les pous & les araignées), quoiqu'exceſſivement menus; mais ſans changer de figure, ils changent quelquefois de peau avant qu'ils aient tout leur accroiſſement.

On peut les conſerver en vie pluſieurs mois entre deux verres concaves, & les appliquer au microſcope lorſqu'on le juge à propos: en les obſervant ſouvent on y découvrira beaucoup de particularités curieuſes: Leuwenhock les a vû accouplés queue à queue; car quoique le pénis du mâle ſoit au milieu du ventre, il le tourne en arriere comme le rhinoceros. L'accouplement ſe fait, à ce qu'il dit, avec une viteſſe incroyable. Leurs œufs dans un tems chaud viennent à éclore dans douze ou quatorze jours; mais en hiver, & lorſqu'il fait froid, il leur faut pluſieurs ſemaines. Il n'eſt pas rare de voir les petits ſe démener violemment pour ſortir de leur coque.

Le diametre de l'œuf d'une *mite* paroît égal à celui d'un cheveu de la tête d'un homme, dont ſix cent font environ la longueur d'un pouce. Suppoſant donc que l'œuf d'un pigeon a les trois quarts d'un pouce de diametre, quatre cent cinquante diametres de l'œuf d'une *mite* feront le diametre de l'œuf d'un pigeon, & par conſéquent, ſi leurs figures ſont ſemblables, nous pouvons conclure que quatre vingt-onze millions & cent vingt mille œufs d'une *mite* n'occupent pas plus d'eſpace qu'un œuf de pigeon.

Les *mites* ſont des animaux très-voraces, car elles mangent non-ſeulement le fromage, mais encore toute ſorte de poiſſons, de chair crue, de fruits ſecs, des grains de toute eſpece, & preſque tout ce qui a un certain degré de moiſiſſure, ſans être mouillé au-deſſus: on les voit même ſe dévorer les unes les autres. En mangeant elles portent en avant une machoire, & l'autre en arriere alternativement, par où elles paroiſſent moudre leur nourriture; & après qu'elles l'ont priſe, il ſemble qu'elles la mâchent & la ruminent.

Il y a une eſpece de *mite* qui s'inſinue dans les cabinets des curieux, & qui mange leurs plus jolis papillons, & autres inſectes choiſis, ne laiſſant à leur place, que des ruines & de la pouſſiere: l'unique moyen de les prévenir, eſt de faire brûler de tems en tems du ſoufre dans les tiroirs ou dans les boîtes. Ses écoulemens chauds & ſecs pénetrent, rident, & détruiſent les corps tendres de ces petits inſectes.

Les diverſes eſpeces de *mites* ſont diſtinguées par quelques différences particulieres, quoiqu'elles aient en général la même figure & la même nature; par exemple, ſuivant les obſervations de Power, les *mites* qu'on trouve dans les pouſſieres de dreche & de gruau d'avoine, ſont plus vives que celles du fromage, & ont des poils plus longs & plus nombreux. Les *mites* de figues reſſemblent à des eſcargots; elles ont au muſeau deux inſtrumens & deux cornes fort longues au-deſſus, avec trois jambes de chaque côté. Leuwenhock obſerva qu'elles avoient les poils plus longs que ceux qu'il avoit vûs dans toutes les autres eſpeces; & en les examinant de près, il trouva que ces poils étoient en forme d'épis. M. Hook a décrit une eſpece de *mites*, qu'il appelle *mites vagabondes*, parce qu'on les trouve dans tous les endroits où elles peuvent ſubſiſter.

M. Baker ayant jetté les yeux ſur un pot vuide de fayence, le crut couvert de pouſſiere: mais en le regardant de plus près, il apperçut que les particules de cette pouſſiere étoient en mouvement; il les examina pour lors avec le microſcope, & vit que c'étoient des eſſains de ces *mites* vagabondes, qui avoient été attirées par l'odeur de quelque drogue miſe dans ce pot peu de jours auparavant.

La *mite* eſt exceſſivement vivace; on en a gardé des mois entiers ſans leur donner aucune nourriture; & Leuwenhock aſſure qu'il en fixa une ſur une épingle devant ſon microſcope, qui vécut dans cette ſituation pendant onze ſemaines.

Quoique les Naturaliſtes ne parlent que de *mites* ovipares, cependant M. Lyonnet, ſur les obſervations duquel on doit beaucoup compter, déclare avoir ſouvent vû des *mites* de fromages vivipares, & qui mettent des

petits

petits tout vivans au monde. Ces petits de *mites*, direz-vous peut-être, devoient être bien petits de taille; ſoit; mais enfin une *mite* ſur un gros fromage d'Hollande, eſt auſſi grande à proportion qu'un homme ſur la terre. Les petits inſectes qui ſe nourriſſent ſur une feuille de pêcher repréſentent un troupeau de bœufs broutans dans un gros pâturage; les animalcules nagent dans une goutte d'eau de poivre avec autant de liberté que les baleines dans l'Océan; ils ont tous un eſpace égal à proportion de leur volume. Nos idées de matiere, d'eſpace, & de durée, ne ſont que des idées de comparaiſon; mais je crains bien que la petiteſſe des animaux microſcopiques, & le petit eſpace qu'ils occupent, comparés à nous-mêmes, ne nous faſſent imaginer que nous jouons un grand rôle dans le ſyſtème du monde. Pour confondre notre orgueil, comparons le corps d'un homme avec la maſſe d'une montagne, cette montagne avec la terre, la terre elle-même avec le cercle qu'elle décrit au-tour du ſoleil, ce cercle avec la ſphere des étoiles fixes, cette ſphere avec le circuit de toute la création, & ce circuit même avec l'eſpace infini qui eſt tout au-tour, alors, ſelon toute apparence, nous nous trouverons nous-mêmes réduits à rien. (*D. J.*)

MITELLA, (*Botan.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit arrondi & pointu. Ce fruit s'ouvre en deux parties, & reſſemble à une mitre; il eſt rempli de ſemences qui ſont ordinairement arrondies. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

MITELLA, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) eſpece de bonnet qui s'attachoit ſous le menton. C'étoit une coëffure des femmes que les hommes ne portoient qu'à la campagne. On appella auſſi *mitella* des couronnes d'étoffe de ſoie, bigarées de toutes couleurs, & parfumées des odeurs les plus précieuſes. Néron en exigeoit de ceux dont il étoit le convive. Il y en eut qui coûterent juſqu'à 4,000,000, de ſeſterces.

MITERNES, ſ. f. (*Pêche.*) on appelle ainſi de groſſes mottes de terre, des îles, îlots & autres atterriſſemens qui font des retraites pour les ennemis des poiſſons.

MIGANNIR, (*Géog.*) ville d'Egypte ſur la rive orientale du Nil, entre Damiette & le Caire. (*D. J.*)

MITHRA, FÊTES DE, *ou* FETES MITRIAQUES, (*Antiq. rom.*) nom d'une fête des Romains en l'honneur de *Mithra*, ou du Soleil. Plutarque prétend que ce furent les Pirates vaincus & diſſipés par Pompée, qui firent connoître aux Romains le culte de *Mithra*; mais comme ces pirates étoient des Piſidiens, des Ciliciens, des Cypriens, nations chez qui le culte de *Mithra* n'étoit point reçu, il en réſulte que l'idée de Plutarque n'eſt qu'une vaine conjecture avancée au haſard.

Le plus ancien exemple de cette *Mithra* chez les Romains, ſe trouve ſur une inſcription datée du troiſieme conſulat de Trajan, ou de l'an 101 de l'Ere chrétienne. C'eſt la dédicace d'un autel au Soleil ſous le nom de *Mithra*, *deo Soli Mithræ*. Sur une autre inſcription ſans date, *Mithra* eſt l'aſſeſſeur ou le compagnon du Soleil: *Deo Mithra*, *&* *Soli ſocio*. Le culte de *Mithra*, quoiqu'établi à Rome dès l'an 101, n'étoit pas encore connu en Egypte & en Syrie au tems d'Origene, mort l'an 263 de J. C. Cependant le culte de cette divinité & de ſes myſteres étoit commun à Rome depuis plus d'un ſiecle. On voit dans les collections de Gruter & de Reineſius pluſieurs dédicaces faites à *Mithra*, comme *Sol invictus Mithra*, ou *nomen invictum Mithra*, &c. Et Lampride dans la vie de Commode, fait mention des myſteres de *Mithra*, *ſacra Mithriaca*. Commode a regné depuis l'an 180, juſqu'à l'an 192.

Ces myſteres devoient même avoir déja une certaine célébrité dans l'Occident, au tems de S. Juſtin, qui, dans ſa ſeconde apologie, & dans ſon dialogue avec Tryphon, parle de l'antre ſacré de *Mithra*, de ſes myſteres, & d'une eſpece de communion que recevoient les initiés. La ſeconde apologie de S. Juſtin, fut préſentée à l'empereur Antonin, l'an 142 de J. C. Tertulien qui a fleuri peu après, l'an 200 de J. C. s'étend auſſi ſur les myſteres de *Mithra*, parle d'une eſpece de baptême qui lavoit les initiés de toutes les ſouillures que leur ame avoit contractées juſqu'alors. Il parle encore d'une marque qu'on leur imprimoit, d'une offrande de pain, & d'un embleme de la réſurrection, qu'il n'explique pas en détail. Dans cette offrande, qui étoit accompagnée d'une certaine formule de prieres, on offroit un vaſe d'eau avec le pain. Ailleurs Tertulien dit, qu'on préſentoit aux initiés une couronne ſoutenue ſur une épée; mais qu'on leur apprenoit à la refuſer en diſant: *c'eſt Mithra qui eſt ma couronne*.

On lit ſur une inſcription trouvée en Carinthie, dans les ruines de Solva, aujourd'hui Solfeld, près de Clagenfurt, que le 8ᵉ des calendes de Juillet, ſous le conſulat de Gordien & d'Aviola, l'an 239 de J. C. on répara un ancien temple de *Mithra*, ruiné par le tems, *vetuſtate conlapſum*. Une autre inſcription, rapportée dans Gruter, fait mention d'une dédicace au même dieu, *Pro ſalute Commodi Antonini*. Commode ayant reçu de Marc-Aurele le titre de Céſar, dans l'année 166, l'inſcription qui ne lui donne pas ce titre doit être d'un tems antérieur.

Porphyre, qui vint à Rome en 263, nous apprend d'autres particularités des Myſteres de *Mithra*. Il dit que dans ces myſteres, on donnoit aux hommes le nom de *lions*, & aux femmes celui de *hyenes*, eſpece de loup ou de renard, commun dans l'Orient. Les miniſtres inférieurs portoient les noms d'*aigles*, d'*éperviers*, de *corbeaux*, *&c.* & ceux d'un ordre ſupérieur, avoient celui de *peres*.

Les initiés étoient obligés de ſubir un grand nombre d'épreuves pénibles & douloureuſes, avant que d'être mis au rang des adeptes. Nonus, Elias de Crete, & l'évêque Nicetas, détaillent ces épreuves dans les ſcholies ſur les diſcours de S. Gregoire de Nazianze. Ils parlent d'un jeûne très auſtere de 50 jours, d'une retraite de pluſieurs jours dans un lieu obſcur, d'un tems conſidérable qu'il falloit paſſer dans la neige & dans l'eau froide, & de quinze fuſtigations, dont chacune duroit deux jours entiers, & qui étoient, ſans doute, ſéparées par les intervalles néceſſaires aux initiés, pour reprendre de nouvelles forces. Dès le tems de Commode, les myſteres de *Mithra* étoient accompagnés d'épreuves, mais dont il ſemble que l'objet étoit uniquement d'éprouver le courage & la patience des initiés. Cet empereur, qui aimoit le ſang, changea en des meurtres réels, ce qui n'étoit qu'un danger apparent: *ſacra Mithriaca homicidio vero polluit, cum illic aliquid ad ſpeciem timoris vel dici vel fingi ſoleat*, dit Lampride.

Le déguiſement des miniſtres de *Mithra*, ſous la forme de divers animaux féroces dont parle Porphyre n'étoit pas une pratique abſolument nouvelle à Rome: il ſe paſſoit quelque choſe d'approchant dans les myſteres d'Iſis. Valere Maxime & Appien diſent que lors de la proſcription des triumvirs, l'Edile Voluſius ſachant qu'il étoit ſur la liſte de ceux dont on avoit mis la tête à prix, emprunta d'un iſiaque de ſes amis, ſa longue robe de lin, & ſon maſque à tête de chien: on ſait que les maſques antiques enveloppoient la tête entiere. Dans cet équipage Voluſius ſortit de Rome, & ſe rendit, par les chemins ordinaires, un ſiſtre à la main, & demandant l'aumône ſur la route: *per itinera viaſque publicas ſtipem petens*, dit Valere Maxime. Si les yeux n'avoient pas été accoutumés à voir des hommes dans cet équipage, rien n'étoit plus propre à faire arrêter Voluſius par les premiers qui l'euſſent rencontré. Ce fut peut être par le ſecours d'un ſemblable déguiſement, que Mundus perſuada à Pauline, qu'elle avoit paſſé la nuit avec le dieu Sérapis.

Il ſemble que vers l'an 350 de J. C. c'eſt-à dire, ſous les enfans de Conſtantin, le zele du paganiſme expirant ſe ranima pour la célébration des *fêtes Mithriaques*, & de pluſieurs autres inconnues dans l'ancienne religion grecque & romaine. On trouve à la vérité avant cette époque, des conſécrations d'autels à *Mithra* marquées ſur les inſcriptions; mais ce n'eſt qu'après Conſtantin qu'on commença à trouver des inſcriptions qui parlent des myſteres, & des *fêtes Mithriaques*. Le culte de *Mithra* fut proſcrit à Rome l'an 378, & ſon antre ſacré fut détruit cette même année, par les ordres de Gracchus, préfet du prétoire.

Nous avons, dans les collections de Gruter & de M. Muratori, ainſi que dans les *monumenta veteris Antii*, & dans l'ouvrage de Thomas Hyde, pluſieurs bas-reliefs, où l'antre ſacré de *Mithra* eſt repréſenté. On le voit auſſi ſur quelques pierres gravées. *Mithra* en eſt toujours la principale figure: il eſt repréſenté ſous la forme d'un jeune homme domptant un taureau, & ſouvent prêt à l'égorger: il eſt coëffé d'une tiarre perſienne recourbée en-devant, comme celle des rois: il tient à la main une eſpece de bayonnette, que Porphyre nomme *le glaive ſacré d'Ariès*, & qui doit être l'arme perſane nommée *acinacès*: il eſt vétu d'une tunique courte avec l'anaxyride, ou la culote perſane: quelquefois il porte un petit manteau. A ſes deux côtés ſont deux autres figures humaines, coëffées d'une tiare ſemblable, mais ſans manteau: ordinairement l'un tient un flambeau élevé, & l'autre un flambeau baiſſé. Quelquefois ces figures ſont dans une attitude, que l'honnêteté ne permet pas de dé-

citre, & par laquelle attitude il ſemble qu'on a voulu déſigner le principe de la fécondité des êtres.

On croit communément que le culte de *Mithra* étoit chez les Romains, le même que celui du *Mihz* ou *Mihir* des Perſes; mais quand on examine de près les circonſtances du culte de *Mithra* chez les Romains, on n'y trouve nulle reſſemblance avec la doctrine & les pratiques de la religion perſane. *Voyez* MIHIR.

Il eſt plus vraiſſemblable que les fêtes de *Mithra* venoient de Chaldée, & qu'elles avoient été inſtituées pour célebrer l'exaltation du ſoleil dans le ſigne du taureau. C'eſt l'opinion de M. Freret, qui a donné d'excellentes obſervations à ce ſujet dans les *mém. de littérature, tom. XIV*. Ces ſortes de matieres ſont très-curieuſes; car il eſt certain que les recherches ſavantes concernant les divers cultes du paganiſme, répandent non-ſeulement un grand jour ſur les antiquités eccléſiaſtiques, mais même ſur la filiation de pluſieurs autres cultes qui ſubſiſtent encore dans le monde. (*D. J.*) (1)

MITRHAX, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom que Pline donne à une pierre prétieuſe qui ſe trouvoit en Perſe, qui, préſentée au ſoleil, montroit une grande variété de couleurs; il nomme cette même pierre *gemma ſolis*, ou pierre du ſoleil dans un autre endroit. Solin a donné par corruption le nom de *mithridax* à cette pierre, qui, ſuivant ſa deſcription, paroît être une opale. On la trouve auſſi nommée *mithridates*. (—)

MITHRIAQUES, FÊTES, (*Antiq. rom.*) *Voyez* MITHRA. (*D. J.*)

MITHRIDATE, ſ. m. (*Pharmacie & Matiere médicale.*) Voici ſa préparation d'après l'édition de 1758 de la pharmacopée de Paris. Prenez myrrhe, ſafran, agaric, gingembre, canelle, nard indien, encens mâle, ſemence de thlaſpi, de chacun dix dragmes; ſemence de ſeſeli, vrai baume de Judée, jonc odorant, ſthæcas arabique, cauſtus arabique, galbanum, térébenthine de Chio, poivre long, caſtor, ſuc d'hipocyſtis, ſtirax calamite, oppopanax, malabatrum, de chacun une once; caſſia lignea, polium de montagne, poivre blanc, ſcordium, ſemences de daucus de Crete, fruits de baumier, trochiſques de Cyphi, de chacun ſept gros; nard celtique, gomme arabique, ſemences de perſil de Macédoine, opium thébaïque, petit cardamum, ſemences de fenouil & d'anis, racines de gentiane, d'acorus vrai & de grande Valériane, ſagapenum, de chacun trois dragmes; meum athamantique, acacia, lombes de ſcine marin, ſommités d'hypericum, de chacun deux dragmes & demie; miel de Narbonne, une quantité triple de la quantité totale de tous les autres ingrédiens; vin d'Eſpagne, autant qu'il en faut pour délayer les ſucs. Faites un opiat ſelon l'art.

Par ce mot de *ſucs*, il faut entendre tout ce qui eſt ſoluble bien ou mal dans le vin, comme l'opium, l'hipocyſtis, & les gommes réſines, ſur-tout celles qui ne peuvent point être miſes en poudre, ou qui ne peuvent l'être que très-difficilement. Cette méthode eſt preſcrite *explicitement* dans pluſieurs pharmacopées où l'on trouve: faites fondre les ſucs & les gommes dans le vin, *&c.* au reſte, ces mots *ſelon l'art* diſent tout. La compoſition des remedes décrits dans les pharmacopées eſt cenſée uniquement confiée à des artiſtes inſtruits, à qui il ne faut pas en dire davantage.

Le *mithridat* eſt le plus ancien de tous les remedes officinaux très-compoſés. Il eſt décrit dans Celſe ſous le nom d'*antidotum Mithridatis*. Et cet auteur croit que c'eſt-là le vrai antidote dont le célebre Mithridate, roi de Pont, avoit uſé tous les jours pour diſpoſer ſon corps à réſiſter à tous les poiſons. Cette opinion ſur l'origine du *mithridate* a été preſque dans tous les tems l'opinion dominante. Il ſe trouve cependant des auteurs qui aſſurent que le vrai remede de Mithridate étoit quelque choſe de beaucoup plus ſimple. Voici à ce ſujet un paſſage de Sérénus Samonicus, qui eſt rapporté dans l'hiſtoire de la Médecine de le Clerc;

Antidotus vero multis mithridatica *fertur*
Conſociata modis: ſed magnus ſcrinia regis
Cum raperet victor (c.-à-d. Pompée) *vilem deprendit in illis*
Synteſim, & vulgata ſatis medicamina viſit
Bis denum Rutæ filium, ſalis & breve granum,
Juglandeſque duas totidem cum corpore ficus.
Hæc oriente die pauco conſperſa lyæo
Sumebat, metuens dederat quæ pocula mater.

On ne ſait pas en quel tems la deſcription de l'antidote très-compoſé, attribué bien ou mal-à-propos à Mithridate, a paru, ni qui eſt le véritable auteur ou reſtaurateur de ce remede: car Damocrate, ſous le nom de qui on le trouve dans les pharmacopées modernes, eſt très-poſtérieur à Celſe; & il paroît que l'uſage d'intituler cet antidote du nom de *Damocrate*, vient de ce que ce remede ſe trouve décrit à-peu-près tel qu'on le prépare aujourd'hui, mais ne différant point eſſentiellement de celui de Celſe dans un fragment de Damocrate qu'on trouve dans Galien. Le *mithridat* paroît avoir ſervi de modele à toutes les grandes compoſitions officinales dont les boutiques ont été remplies depuis, & ſur-tout à celles qui portent plus particulierement le nom d'*antidote*, telles que la thériaque, l'orviétan, le diaſcordium, *&c. Voyez ces articles.*

La principale vertu attribuée au *mithridate*, & celle qu'on lui a le moins conteſtée juſqu'à ce ſiecle, c'eſt la qualité alexipharmaque ou contre-venin. Mais depuis que des auteurs modernes, entre leſquels il faut ſur-tout diſtinguer Wepfer, ont appris à mieux évaluer la nature & l'action des poiſons, tous ces magnifiques antidotes & le très-noble *mithridate* comme les autres, ont beaucoup perdu de leur réputation. *Voyez* POISON.

Des vertus plus réelles du *mithridat* ſont les qualités ſtomachiques, cordiales, ſudorifiques, calmantes, fébrifuges, mais on ne l'emploie preſque point à tous ces titres; par conſéquent le *mithridat* eſt un remede qu'on ne prépare preſque plus que pour la décoration des boutiques, par une eſpece de reſpect religieux pour ſon antiquité.

Voyez à l'article COMPOSITION, (*Pharmac.*) ce que nous eſtimons qu'on doit généralement penſer ſur les remedes très-compoſés. (*b*)

MITOMBO *ou* MITOUBA, (*Géog.*) petit royaume d'Afrique dans la haute Guinée. Il a au nord la riviere de Sierre-Lione; à l'orient, les montagnes du pays des Hondo; au midi, les terres du pays de Corrodobou; & à l'occident, celles du royaume de Bouré. (*D. J.*)

MITON, ſ. m. *terme de Marchand de mode*; ce ſont des eſpeces de mitaines qui n'ont ni patte ni pouce, & qui ne ſont faites que pour garantir les bras du froid: elles ſont garnies en haut & en bas de blonde ou dentelle noire.

L'on en a fait de velours, mais plus ordinairement elles ſont faites à l'aiguille & de ſoie noire: les Marchands de modes les font faire. Ils ne ſont preſque plus à la mode.

MITIGE', adj. part. MITIGER, v. act. (*Gram.*) adoucir, modérer, relâcher. On dit *mitiger* une regle auſte-

(1) C'eſt un peu trop équivoquement que l'on écrit ici, que pluſieurs des faux cultes qui ſubſiſtent encore dans le monde, tirent leur origine de celui qu'on rendoit anciennement au dieu Mithra, & d'autres ſemblables du paganiſme. Parmi les cultes qui exiſtent préſentement, on peut entendre celui des Guebres qui adorent le feu & le ſoleil dans la Perſe, d'où tira ſon origine le culte de Mithra, qui ſelon le témoignage des anciens écrivains n'étoit autre choſe que le ſoleil. Pluſieurs écrivains modernes conſultés par l'Abbé Bannier (*Hiſt. univerſelle des cont. relig. de toutes les nations, Tome V.*) parlent de ce culte des Guebres ou Gaures. Mais, eſt-ce qu'on voudroit, dans ce peu de paroles, faire alluſion au culte ſacré de la Religion Catholique, vû que dans les fêtes Mitriaques, ceux, qui en étoient initiés, faiſoient une eſpece de baptême, & pratiquoient des offrandes de pain & d'eau? Il convient obſerver que s'agiſſant de rits & d'uſages ſacrés, on ne doit pas être ſurpris de trouver parmi ceux des payens quelques reſſemblances aux nôtres, parce que ce n'eſt que par des actes, & par des marques extérieures, & ſenſibles, que les hommes peuvent s'unir dans la Société tant pour le politique, & le civile, que pour les choſes ſacrées, & de Religion. Rien de plus naturel que de trouver de la reſſemblance, ou pour mieux dire de l'identité dans des proſternemens, dans des ablutions, & dans des offrandes de eau, de pain, de vin & d'encens &c. Pour diſtinguer le vrai culte d'avec le faux, & pour découvrir l'origine de l'un & de l'autre, il faut remonter à ſon inſtitution, au but, & à l'objet de ces mêmes cérémonies, & de ces mêmes rits.

Nous ſavons bien que le baptême, l'Euchariſtie, & les autres ſacremens dans leſquels on fait uſage d'élémens & des rits materiels, & ſenſibles, ſont d'inſtitution divine, qu'ils ſont dirigés à la gloire du vrai Dieu, & à la ſanctification de l'homme, & qu'enfin Dieu même eſt l'objet principal, & final des actes extérieurs que la Religion preſcrit.

Au contraire les cérémonies ſuperſtitieuſes de Mithra & du Paganiſme ſont défectueuſes dans leur invention, qui eſt ou diabolique ou humaine, elles ſont egalment défectueuſes dans leur but qui eſt inſeparable de la ſuperſtition, & de l'erreur, & dans ſon objet même qui eſt une fauſſe divinité. C'eſt par une telle réponſe que S. Jerôme a imposé un ſilence éternel à Jovinien, & à Vigilance. (*A*)

auſtere; une morale *mitigée*; des Carmes *mitigés*; un luthérien *mitigé*.

MITONNER, *terme* dont ſe ſervent les *Peintres en émail. Mitonner*, eſt faire cuire doucement & à petit feu la couleur, en la changeant de place de tems en tems, & par degrés, à l'entrée du fourneau de reverbere où le feu eſt moins grand.

MITONNER, (*Cuiſine.*) parmi les Cuiſiniers, c'eſt mettre un mets, le potage, par exemple, ſur un grand feu; faire bouillir le pain dans le bouillon pour mieux s'imbiber, & lui faire prendre ſon goût.

MITOTE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) danſe ſolemnelle qui ſe faiſoit dans les cours du temple de la ville de Mexico, à laquelle les rois même ne dédaignoient pas de prendre part. On formoit deux cercles l'un dans l'autre: le cercle intérieur, au milieu duquel les inſtrumens étoient placés, étoit compoſé des principaux de la nation; le cercle extérieur étoit formé par les gens les plus graves d'entre le peuple, ornés de leurs plumes & de leurs bijoux les plus précieux. Cette danſe étoit accompagnée de chants, de maſcarades, de tours d'adreſſe. Quelques-uns montoient ſur des échaſſes, d'autres voltigeoient & faiſoient des ſauts merveilleux; en un mot, les Eſpagnols étoient remplis d'admiration à la vûe de ces divertiſſemens d'un peuple barbare.

MITOYEN, MUR, (*Juriſprud.*) le mur qui fait la ſéparation commune de deux maiſons contiguës.

Le ſeul principe que nous ayons dans le droit romain touchant le mur *mitoyen*, c'eſt que l'un des voiſins ne pouvoit pas y appliquer de canaux malgré l'autre pour conduire l'eau qui venoit du ciel ou d'un réſervoir.

Mais nos coutumes, ſingulierement celle de Paris, en ont beaucoup d'autres dont voici quelques-uns.

Quand un homme fait bâtir, s'il ne laiſſe un eſpace vuide ſur ſon propre terrein, il ne peut empêcher que ſon mur ne devienne *mitoyen* entre lui & ſon voiſin, lequel peut appuyer ſon bâtiment contre ce mur, en payant la moitié du mur & du terrein ſur lequel il eſt aſſis.

L'un des deux propriétaires du mur *mitoyen* n'y peut rien faire faire ſans le conſentement du voiſin, ou du-moins ſans lui en avoir fait faire une ſignification juridique.

L'un des voiſins peut obliger l'autre de contribuer aux réparations du mur *mitoyen*, à proportion de ſon hébage, & pour la part qu'il y a.

Le voiſin ne peut percer le mur *mitoyen*, pour y placer les poutres de ſa maiſon, que juſques à l'épaiſſeur de la moitié du mur, & il eſt obligé d'y faire mettre des jambes, parpaignes ou chaînes, & corbeaux ſuffiſans de pierre de taille, pour porter les poutres.

Dans les villes & fauxbourgs, on peut contraindre les voiſins de contribuer aux murs de clôture, pour ſéparer les maiſons, cours & jardins, juſques à la hauteur du rez-de-chauſſée, compris le chaperon. *Voyez* tout le titre *des ſervitudes* de la coutume de Paris, à laquelle la plupart des autres coutumes ſont conformes ſur cette matiere, à très-peu de différences près.

MITOYERIE, *terme de coutumes*, ſéparation de deux héritages ou deux maiſons voiſines, par une clôture commune ou un mur mitoyen. *Voyez ci-deſſus* MITOYEN.

MITRAILLE, ſ. f. (*Art milit.*) Ce ſont des balles de mouſquet, des pierres, de vieilles ferrailles, &c. qu'on met dans des boîtes, & dont on charge les canons. *Voyez* DRAGÉE & CARTOUCHE.

Les *mitrailles* ſont ſur-tout d'uſage à la mer pour nettoyer le pont des vaiſſeaux ennemis, lorſqu'il eſt rempli d'hommes; de même que dans les attaques & les combats où l'on tire de près.

MITRALES, VALVULES, *terme d'Anatomie*, ſont deux valvules du cœur, ainſi appellées parce qu'elles ont en effet la figure d'une mitre. *Voyez* VALVULE & CŒUR.

Elles ſont placées à l'orifice auriculaire du ventricule gauche du cœur. Leur uſage eſt de fermer cet orifice, & d'empêcher le retour du ſang dans les poumons par la veine pulmonaire. *Voyez* CIRCULATION, &c.

MITRE, ſ. f. (*Littérat.*) en grec & en latin *mitra*, ſorte de coëffure particuliere aux dames romaines. Ce que le chapeau étoit aux hommes, la *mitre* l'étoit aux femmes. Elle étoit plus coupée que la *mitre* moderne que nous connoiſſons, mais elle avoit comme elle ces deux pendans que les femmes ramenoient ſous les joues. Servius, ſur ce vers de Virgile, où Hiarbas reproche à Enée ſes vêtemens efféminés,

Mœnia mentum mitrâ, *crinemque madentem*
Sub nexus,

ajoute, *mitrâ lydiâ; nam utebantur & Phryges & Lydii* mitrâ, *hoc eſt incurvo pileo, de quo pendebat etiam buccarum tegimen*. Cet ornement dégénéra peu-à-peu; peut-être avoit-il l'air de coëffure trop négligée. Les femmes qui avoient quelque pudeur n'oſerent plus en porter, de ſorte que la *mitre* devint le partage des libertines. Juvenal s'en expliquoit ainſi, lorſqu'il reprochoit aux Romains le langage & les modes des Grecs, qu'ils tenoient eux-mêmes des Aſſyriens:

Ite quibus grata eſt pictâ lupa barbara mitrâ.

Il faut admirer ici le caprice du goût, celui de la biſarrerie de la mode, qui fait ſervir à nos cérémonies les plus auguſtes la même choſe qu'elle employoit à l'appareil de la galanterie, & met ſur la tête des plus reſpectables miniſtres du Seigneur les mêmes ornemens à-peu-près dont ſe paroient les courtiſannes. (*Voyez l'article ſuivant.*) Ainſi, par un exemple de mode tout oppoſé à celui-ci, le voile qui d'abord n'avoit été d'uſage que dans les fonctions du temple, devint une eſpece de coëffe ſous laquelle les dames romaines ramaſſoient leurs cheveux bien friſés & bien ajuſtés. Les progrès du luxe produiſirent cet effet, changerent la deſtination du voile, & firent ſervir à la vanité ce qui n'avoit été qu'un ornement de cérémonies & de ſacrifices.

Un chanoine régulier de ſainte Geneviéve, Claude du Molinet, a fait une diſſertation ſur la *mitre* des anciens, où il a recueilli bien des choſes curieuſes; le lecteur peut le conſulter. (*D. J.*)

MITRE, en latin *mitra*, (*Hiſt. eccléſ.*) ſorte d'ornement de tête dont les évêques ſe ſervent dans les cérémonies. Elle eſt de drap d'or ou d'argent, accompagnée de deux languettes de même étoffe, qui pendent d'environ un demi-pié ſur les épaules, & qui, à ce qu'on croit, repréſentent les rubans dont on ſe ſervoit autrefois pour l'affermir en les nouant ſous le menton, & elle forme à ſon ſommet deux pointes, l'une par-devant, l'autre par-derriere, ſurmontées chacune par un bouton.

Dans un ancien pontifical de Cambrai, où l'on entre dans le détail de tous les ornemens pontificaux, il n'eſt point fait mention de la *mitre*, non-plus que dans les anciens pontificaux manuſcrits, ni dans Amalaire, dans Raban, dans Alcuin, ni dans les autres anciens auteurs qui ont traité des rits eccléſiaſtiques. C'eſt peut-être ce qui a fait dire à Onuphre, dans ſon *Explication des termes obſcurs*, à la fin de ſes vies des papes, que l'uſage des *mitres* dans l'égliſe romaine ne remontoit pas au-delà de 600 ans. C'eſt auſſi le ſentiment du pere Hugues Menard, dans ſes *Notes ſur le ſacramentaire de ſaint Grégoire*, où il répond aux opinions contraires. Mais le pere Martenne, dans ſon *Traité des anciens rits de l'Egliſe*, dit qu'il eſt conſtant que l'uſage de la *mitre* a été ſuivi dans les évêques de Jéruſalem, ſucceſſeurs de ſaint Jacques, comme cela eſt marqué expreſſément dans une lettre de Théodoſe, patriarche de Jéruſalem, à ſaint Ignace, patriarche de Conſtantinople, qui fut produite dans le huitieme concile général. „ Il eſt certain „ auſſi ajoute le même auteur, que l'uſage des *mitres* „ a eu lieu dans l'égliſe d'occident long-tems avant l'an „ 1000, comme il eſt aiſé de le prouver par l'ancienne „ figure de ſaint Pierre, qui eſt au-devant de la porte du „ monaſtere de Corbie & qui a plus de mille ans, & par „ les anciens portraits des papes que les Bollandiſtes ont „ rapporté dans leur vaſte recueil „. Théodulphe, évêque d'Orléans, fait auſſi mention de la *mitre* dans une de ſes poéſies, où il dit en parlant d'un évêque:

Illius ergo caput reſplendens MITRA *tegebat*.

Le pere Martenne ajoute que, pour concilier les différens ſentimens ſur cette matiere, il faut dire que l'uſage des *mitres* a toûjours été dans l'Egliſe, mais qu'autrefois tous les évêques ne la portoient pas, s'ils n'avoient un privilege particulier du pape à cet égard. Dans la cathédrale d'Acqs, on voit en effet ſur la couverture d'un tombeau un évêque repréſenté avec ſa croſſe ſans *mitre*. Le pere Mabillon & pluſieurs autres auteurs prouvent la même choſe pour l'égliſe d'occident & pour les évêques d'orient excepté les patriarches. Le pere Goar & le cardinal Bona en diſent autant pour les Grecs modernes.

En Occident, quoique l'uſage de la *mitre* ne fût pas commun aux évêques mêmes, on vint enſuite à l'accorder non-ſeulement aux évêques & aux cardinaux, mais encore aux abbés. Le pape Alexandre II. l'accorda à l'abbé de Cantorberi & à d'autres. Urbain II. à ceux du mont Caſſin & de Cluni. Les chanoines de l'égliſe

de Beſançon portent le rochet comme les *évêques*, & la *mitre* lorſqu'ils officient. Le célébrant & les chantres portent auſſi la *mitre* dans l'égliſe de Mâcon; la même choſe eſt pratiquée par le prieur & le chantre de Notre-Dame de Loches & par pluſieurs autres. Il y a beaucoup d'abbés, ſoit réguliers ſoit ſéculiers en Europe, qui ont droit de *mitre* & de croſſe. La forme de cet ornement n'a pas toûjours été, & n'eſt pas encore partout la même, comme le montre le pere Martenne tant dans l'ouvrage que nous avons cité, que dans ſon voyage littéraire. Celles qui ſont repréſentées ſur un tombeau d'évêques à ſaint Remi de Reims, reſſemblent plutôt à une coëffe qu'à une *mitre*. La couronne du roi Dagobert ſert de *mitre* aux abbés de Munſter. *Moréri*.

MITRE, *en Architecture*, c'eſt un terme d'ouvrier, pour marquer un angle qui eſt préciſément de 45 degrés, ou la moitié d'un droit.

Si l'angle eſt le quart d'un droit, ils l'appellent *demi-mitre*. *Voyez* ANGLE. Ils ont pour décrire ces angles un inſtrument qu'ils nomment *eſpece de mitre*, avec lequel ils tirent des lignes de *mitres* ſur les quartiers ou battans; &, pour aller plus vîte, ils ont ce qu'ils appelent une *boîte de mitre*. Elle eſt compoſée de quatre pieces de bois, chacune d'un pouce d'épaiſſeur, clouées à plomb l'une ſur le bord de l'autre. Sur la piece ſupérieure ſont tracées les lignes de *mitre* des deux côtés, & on y pratique outre cela une coche pour diriger la ſcie, de façon qu'elle puiſſe couper proprement les membres de la *mitre*, en mettant ſeulement la piece de bois dans cette boîte. *Voyez* BEUVEAU.

On appelle auſſi *mitre* une ſeconde fermeture de cheminée, qui ſe poſe après coup pour en diminuer l'ouverture, & empêcher qu'il ne fume dans les appartemens.

MITRER, (*Juriſp.*) M. Philippe Bornier, en ſa conférence ſur l'ordonnance du commerce, *tit. xj. des faillites*, *art.* 12. dit que ce qu'on appelle en France *mitrer*, eſt lorſqu'on met le cou ou les poignets entre deux ais, comme on voit encore les ais troués, au haut de la tour du pilory des halles, & à l'échelle du Temple à Paris; mais il paroît que dans l'origine, ce qu'on appelloit *mitrer*, étoit une autre ſorte de peine ignomineuſe, qui conſiſtoit à mettre ſur la tête du condamné une mitre de papier, à peu près comme on en mettoit ſur la tête de l'évêque ou abbé des fous, lorſqu'on en faiſoit la fête, qui n'a été totalement abolie que depuis environ 200 ans. En effet, il eſt dit dans Barthole, ſur la loi *cum qui*, au digeſt. *de injuriis*; *tu fuiſti mitratus pro falſo*. Et dans le *Memoriale* de Pierre de Paul, année 1393, *tit. de quibuſdam maleficiis*, il eſt dit: *Ubi unus dictorum ſacerdotum S. Dermeæ mitratus fuit*, & *in eadem mitria ductus fuit una cum prædictis aliis clericis ligatus*, &c. Sur quoi on peut voir auſſi Julius Clarus, *in ſentent. p.* 328. & le gloſſaire de Ducange, *p.* 328. La mitre, qui eſt ordinairement une marque d'honneur, eſt encore en certains cas une marque d'ignominie. Dans le pays de Voſges le bourreau en porte une, pour marque extérieure de ſon office. En Eſpagne, l'Inquiſition fait mettre une mitre de carton ſur la tête de ceux qu'elle condamne pour quelque crime d'héréſie. *Voyez le Traité des ſignes des penſées*, par Alphonſe Coſtadaci, *deuxieme édition*, *tom. IV. p.* 198. (*A*)

MITTA, ſ. f. (*Hiſt. mod*) étoit anciennement une meſure de Saxe, qui tenoit 10 boiſſeaux.

MITTAU, (*Géog.*) petite ville du duché de Curlande, capitale de la Sémigalle & de la Curlande. Les Suédois la prirent en 1701, & les Moſcovites en 1706. Elle eſt ſur la riviere de Bodler, à 8 lieues S. O. de Riga, 96 N. de Varſovie. *Long.* 41. 45. *lat.* 56. (*D. J.*)

MITTENDARII, (*Antiq. rom.*) on appelloit ainſi les commiſſaires qui étoient envoyés dans les provinces, en certaines occaſions importantes, pour avoir l'œil ſur la conduite des gouverneurs provinciaux, & en faire leur rapport au préfet du prétoire, qui ſeul avoit le droit d'y remédier. On appelloit auſſi *mettendarii* ou *mittendaires*, des officiers que le préfet prétorien envoyoit dans les provinces, pour voir ce qu'il y avoit à faire, & ordonner des réparations. Les *mittendarii* faiſoient leur rapport au préfet, qui prononçoit ſuivant l'exigence des cas. Ils avoient auſſi quelquefois leur commiſſion directement de l'empereur. Ils s'appellerent auſſi *miſſi*, envoyés.

MITTENTES, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) ceux que la crainte des ſupplices déterminoit à jetter de l'encens dans le feu allumé ſur les autels du paganiſme. L'Egliſe les puniſſoit ſévérement de cette apoſtaſie. Elle les appelloit auſſi *thurificati* ou *ſacrificati*; & ils étoient compris ſous la dénomination générale de *lapſi*, tombés.

MITU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom d'un oiſeau du Bréſil du genre des faiſans, ſelon Marggrave, ou plutôt des paons, ſelon Ray; c'eſt un bel oiſeau, plus gros qu'un coq, d'un noir de jais ſur tout le corps, excepté ſur le ventre, qui eſt d'un brun de perdrix; il porte ſur la tête une touffe de plumes, d'un noir luiſant, qu'il éleve en maniere de crête; ſon bec eſt large à la baſe, étroit à la pointe, & d'un rouge éclatant; ſa queue eſt très-longue, il peut l'élever & l'étendre en évantail comme les paons. Il aime à jucher ſur les arbres; mais on l'apprivoiſe très-aiſément. (*D. J.*)

MITYLENE, (*Géog. anc.*) capitale de l'île de Lesbos. Il eſt étonnant que la plupart des livres grecs & latins écrivent *Mitylene* & *Mitylenæ*, tandis qu'on lit dans les anciences médailles μυτιλήνη, μυτιληναίων, c'eſt-à-dire *Mytilinæ*, *Mytilenæon*; & comme c'eſt-là, ſelon toute apparence, la véritable orthographe, nous la ſuivrons dans cet ouvrage. Ainſi *voy.* MYTILENE (*D. J.*)

MIULNOY-DIWOR, ſ. m. (*Comm.*) on nomme ainſi à Pétesbourg, le marché où ſe vendent les denrées & les meubles néceſſaires dans les maiſons, comme pois, lentilles, feves, lard, farine, vaiſſelle de bois, pots de terre, &c. C'eſt un grand bâtiment quarré, & dans les deux côtés qui donnent ſur la rue, on vend toutes ſortes de vivres & d'uſtenſiles de menage. Les magaſins à la farine occupent les deux autres côtés, qui regardent la riviere. Ces maiſons & magaſins n'étant que de bois, & couverts de bois à la moſcovite, ſont ſujets à de grands incendies, dont on a fréquemment des exemples. *Dictionn. de Comm.*

MIURE *ou* MYURE, ſ. f. (*Med. Semiot.*) μειουρος, ou μυουρον, nom que les anciens grecs ont donné à une eſpece de pouls inégal régulier, dont le caractere diſtinctif eſt d'aller toujours en diminuant, de façon que la ſeconde pulſation eſt moins élevée que la premiere, la troiſieme, que la ſeconde, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'elle ſoit parvenue à une extrème petiteſſe, ou qu'elle ait dégénéré en intermittence parfaite; alors, ou le pouls reſte dans cet état d'affaiſſement, ou il remonte tout d'un coup, & paſſe bruſquement d'un extrème à l'autre, ou enfin, les pulſations reprennent leur force & leur grandeur par degrés, & dans les mêmes proportions qu'elles les avoient perdus. Ces deux dernieres eſpeces portent auſſi le nom de pouls *réciproques*, *accourcis*, *reciproci*, *decurtati*; & l'on a appellé la premiere eſpece *accourcis manquans*, *deficientes decurtati*. Galen. *de different. pulſ. lib. I. cap. xj.* La reſſemblance qu'on a trouvée ou imaginée de cette eſpece de pouls à la queue d'une ſouris qui va toûjours en diminuant, l'a fait appeller par pluſieurs μυουρος, nom compoſé de μυς, qui ſignifie *rat*, & de οὐρος, *queue*. Cette étymologie & cette ortographe, qui ſe trouvent dans quelques vieux cayers grecs, ſont aſſez naturelles. Galien dit que les Médecins grecs nomment ces pouls μειου ρίζοντας & μυούρους, c'eſt-à-dire *inutiles* & comme *accourcis*, *inutiles & quaſi decurtatos*, empruntant ce nom des figures qui ſe terminent en pointe. Suivant ce ſentiment, il faut écrire ce mot en françois par un *i*, *miure*.

Galien, & ſes commentateurs ſerviles, ont tous regardé ce cactere du pouls comme très-mauvais, indiquant une foibleſſe générale, un ralentiſſement mortel dans les forces du cœur & des arteres. Cependant il paroît par les obſervations exactes de M. de Bordeu, que ce pouls n'eſt pas un ſigne auſſi fâcheux qu'on l'avoit cru juſqu'alors, & qu'au contraire, il annonce quelquefois une évacuation critique & ſalutaire par les urines. *Il paroît*, dit cet illuſtre & judicieux obſervateur, *que dans cette inégalité même, il y a une ſorte de régularité qui manque au pouls inteſtinal. Le pouls des urines a pluſieurs pulſations moindres les unes que les autres, & qui vont ordinairement juſqu'à ſe perdre, pour ainſi dire, ſous le doigt; c'eſt dans ce même ordre qu'elles reviennent de tems en tems: les pulſations qui ſe font dans ces intervales, ſont plus développées, aſſez égales, & un peu ſautillantes.* Recherches ſur le pouls, par rapport aux criſes, *chap. xv. obſ.* 83. 84. & 85. &c. Ces obſervations ont été confirmées par M. Michel, médecin de Montpellier *Nouvel. obſ. ſur le pouls, par rapport aux criſes.* Et nous avons vu nous-mêmes, dans un malade, le pouls *miure* précéder une excrétion abondante d'urine. *Voyez* POULS.

MIXIS, ſ. f. μίξις, *mixtio*, *en muſique*, eſt une des parties de l'ancienne mélopée, par laquelle le compoſiteur apprend à bien combiner les intervales, & à bien diſtribuer les genres ſelon le caractere du chant qu'il s'eſt propoſé de faire. *Voyez* MÉLOPÉE. (*S*)

MIXO-LYDIEN, adj. eſt le nom de l'un des modes de l'*ancienne Muſique*, appellé autrement *hyperdorien*;

rien; parce que ſa fondamentale ou tonique étoit une quarte au-deſſous de celle du mode dorien. *Voyez* HYPERDORIEN.

Le mode *mixo-lydien* étoit le plus aigu des ſept, auxquels Ptolomée avoit réduit tous ceux de l'ancienne muſique. *Voyez* MODE. On attribue à Sapho l'invention de ce mode.

MIXOQUIXOCHI-COPALLI, (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbre du Mexique, dont le tronc eſt rayé de blanc, & dont la feuille reſſemble à celle de l'oranger. Ses fleurs, qui ſont fort petites, ſont d'une couleur rougeâtre. Cet arbre donne une réſine d'un rouge très-vif, très-aromatique, un peu aſtringente; & que l'on regarde comme un ſpécifique pour un grand nombre de maladies. On déſigne auſſi cet arbre ſous le nom de *xochicopal*.

MIXTE, adj. (*Mathémat.*) On dit qu'il y a raiſon ou proportion *mixte*, lorſqu'on compare la raiſon de l'antécédent & du conſéquent à leur différence, comme ſi
$a . b :: c - d$
$3 \; 4 \; 12 \; 16$: en ce cas, l'on aura
$7 . 1 :: 28 . 4 .$
$a+b . a-b :: c+d . c-d$. *Voyez* RAISON & PROPORTION.

Mathématiques mixtes. *Voyez* MATHÉMATIQUES.

MIXTE (*Phyſ.*) un corps *mixte* en Philoſophie, eſt celui qui eſt compoſé de divers élémens ou principes. En ce ſens, *mixte* eſt oppoſé à *ſimple* ou *élémentaire*, qui ſe dit des corps qui ne ſont compoſés que d'un principe ſeulement, comme les Chimiſtes ſuppoſent que ſont le ſoufre, le ſel, &c.

Les Scholaſtiques définiſſent un corps *mixte*, un tout réſultant de pluſieurs ingrédiens altérés, ou modifiés par le mélange. Suivant ce principe, les différens ingrédiens ou compoſans, n'exiſtent point actuellement dans le *mixte*, mais ils ſont tous changés de façon qu'ils conſpirent à la formation d'un nouveau corps, d'une eſpece différente de celles des ingrédiens.

L'objet de la Chimie eſt de réſoudre les *mixtes* en leurs parties compoſantes, ou principes. *Voyez* CHIMIE, &c.

Les Scholaſtiques diſtinguent les *mixtes* en *parfaits* & *imparfaits*. Les *mixtes* parfaits ſont des corps animés, où les élémens ſont transformés par un parfait mélange: tels ſont les plantes, les bêtes, les hommes. Les *mixtes* imparfaits, ſont des corps inanimés dont la forme n'eſt pas différente de celle des élémens: tels ſont les météores, les minéraux, les métaux. Sur quoi tout cela eſt-il fondé? *Voyez* E'LÉMENS. *Chambers*.

MIXTE & MIXTION, (*Chimie.*) les Chimiſtes prennent ces mots dans deux ſens différens: premierement, dans un ſens général & vague, ils appellent *mixtes* les corps chimiques, formés par l'union de divers principes quelconques; & *mixtion*, l'union, la combinaiſon de ces divers principes: c'eſt-là le ſens le plus connu, & le plus ancien. Secondement, dans un ſens moins général, plus reſſerré, ils appellent *mixte* le corps formé par l'union de divers principes élémentaires ou ſimples; & *mixtion*, l'union qui conſtitue cet ordre particulier de corps chimiques. Cette derniere acception eſt plus propre aux Chimiſtes modernes; elle a été principalement introduite dans la langue chimique, par Becher & par Stahl, qui n'ont cependant pas aſſez ſoigneuſement évité d'employer ces expreſſions dans la premiere ſignification.

Nous allons conſidérer les *mixtes* & la *mixtion*, ſous ces deux points de vûe.

Il eſt clair que ſous le premier, la *mixtion* eſt la même choſe que la ſyncrèſe, que la combinaiſon, que l'union chimique, que la liaiſon intime, la forte cohéſion de divers principes, opérée par l'exercice de cette force, ou de ce principe univerſel que nous avons conſidéré ſous le nom de *miſcibilité*, *voyez* MISCIBILITÉ, *Chimie*. On trouvera encore beaucoup de notions majeures ſur la *mixtion*, répandues dans pluſieurs autres articles de ce Dictionnaire, dans *l'article* CHIMIE, dans *l'art.* MENSTRUE, dans *l'art.* RAPPORT, dans *l'art.* PRINCIPES, *Chimie*, dans *l'art.* UNION, &c. où ces notions ont concouru néceſſairement à établir ou à éclaircir les différens points de doctrine chimique, dont on s'occupe dans ces articles. Nous allons en donner dans celui-ci, le réſumé & le complément.

1°. Les *mixtes* ou corps *chimiques compoſés*, ſont formés par l'union de principes divers, d'eau & d'air, de terre & de feu, d'acide & d'alkali, &c. ils different eſſentiellement en cela des aggregés, aggregats, ou molécules qui ſont formées par l'union de ſubſtances pareilles ou homogenes. Cette différence eſt expoſée avec beaucoup de détail dans la partie dogmatique de *l'article* CHIMIE, *voyez cet article*. Il ſuffit de rappeller ici, que c'eſt à cauſe de cette circonſtance eſſentielle à la formation des *mixtes*, que ces corps ne peuvent être réſous en leurs principes, qu'on n'en peut ſéparer un de leurs matériaux, ſans que leur être propre ſpécifique périſſe, au lieu que l'aggregé étant diviſé dans ſes parties intégrantes & primitives, chacune de ces parties eſt encore un corps pareil à la maſſe dont elle eſt détachée. C'eſt dans ce dernier ſens que la plus petite partie d'or eſt toujours de l'or; mais nul des principes chimiques de la plus petite partie d'or, de l'or individu, du *mixte* appellé *or*, n'eſt de l'or; nul aſſemblage de certains principes de l'or moins un, n'eſt de l'or; de même que nulle unité, concourant à la formation du nombre ſix, n'eſt ſix; ni nulle ſomme de ces unités, moins une, ou moins pluſieurs, n'eſt ſix.

2°. La *mixtion* ne ſe fait que par *juxta-poſition*, que par adhéſion ſuperficiaire de principes, comme l'aggrégation ſe fait par pure adhéſion des parties intégrantes d'individus chimiques. On n'a plus heureuſement beſoin de combattre les entrelacemens, les introſuſceptions, les crochets, les ſpyres & les autres chimeres des Phyſiciens & des Chimiſtes du dernier ſiecle.

3°. La *mixtion* n'eſt exercée, ou n'a lieu, qu'entre les parties ſolitaires, uniques, individuelles des principes, *fit per minima*: elle ſuppoſe, elle demande la deſtruction, ou du moins le très-grand relâchement de l'aggrégation, tel que celui qui eſt propre aux liquides, aux ſubſtances que les Chimiſtes appellent *diſſoutes* ou *réſoutes*, *ſolutæ*; & voilà d'où naît l'axiome chimique, *corpora non agunt*, c'eſt-à-dire, ne contractent point la *mixtion* chimique, *niſi ſint ſoluta*.

4°. La *mixtion* eſt un acte naturel ſpontané; l'art ne la produit point, n'ajoute rien à l'énergie du principe naturel dont elle dépend, n'excite point la force qui la produit; il ne fait que placer les corps miſcibles dans la ſphere d'activité de cette force; ſphere qui eſt très-bornée, qui ne s'étend point à un eſpace ſenſible. Ainſi, non ſeulement les *mixtes* naturels, mais même les *mixtes* qui peuvent être appellés à quelques égards *artificiels*, ſavoir, ceux qui ſont dûs à la diſſolution chimique, ou à l'action menſtruelle, déterminée par des opérations artificielles, *voyez* MENSTRUE, *Chimie*; tous ces corps, dis-je, ſont à la rigueur des produits naturels, des êtres dûs immédiatement à un principe abſolument indépendant de l'art humain. Je ſens bien qu'on pourroit chicaner ſur cette maniere d'enviſager le principe immédiat de la *mixtion*, & dire que tous les principes des changemens que les hommes appellent *artificiels*, ſont pourtant naturels à la rigueur; mais cela ne ſerroit pas exact: des principes naturels concourent, il eſt vrai, aux changemens opérés par les hommes, mais ils y concourent plus ou moins prochainement; & ce concours plus ou moins prochain, plus ou moins médiat, ſuffit ici pour établir des différences eſſentielles. En un mot, l'acide & l'alkali qui, lorſqu'ils ſont mis à portée l'un de l'autre, *ex intentione artificis*, s'uniſſent pour former le nitre, ſont joints par un lien qui peut être plus exactement, plus proprement appellé naturel, que celui qui aſſujettit les douves d'un tonneau, au moyen des cerceaux, &c.

5°. L'acte de la *mixtion* eſt ſoudain & momentané: *mixtio fit in inſtanti*, dit Stahl, dans ſon *ſpecimen Becherianum*, *part. I. ſect.* 1. *membr.* 1. §. *xij*. Ceci eſt une ſuite néceſſaire du dogme précédent; car non-ſeulement l'obſervation, les faits, établiſſent cette vérité; mais elle eſt ſuſceptible, dans la conſidération abſtraite, de la plus exacte démonſtration. En effet, dès que la *mixtion* s'opere par une force inhérente, ou toûjours ſubſiſtante dans les corps; dès que des corps ſe trouvent placés dans la ſphere d'activité de cette force (cette ſphere étant ſurtout circonſcrite dans les termes de la plus grande vicinité poſſible, peut être du contact), & dès que tous les obſtacles ſont écartés ou vaincus, la *mixtion* doit arriver dans un inſtant, par un acte ſimple, dans lequel on ne ſauroit concevoir de la durée; en un mot, être très-voiſin, ou ſe toucher, eſt la même choſe dans ce cas, que ſubir la *mixtion*.

6°. La cohéſion mixtive eſt très-intime; le nœud qui retient les principes des mixtes eſt très-fort: il réſiſte à toutes les puiſſances méchaniques; nul coin, nul lévier, nul choc, nulle direction de mouvement, ne peut le rompre: & même le plus univerſel des agens chimiques, le feu, & toute l'énergie connue de ſon action diſſociante, agit en vain ſur la *mixtion* la plus parfaite, ſur un certain ordre de corps chimiques compoſés, dont nous parlerons dans la ſuite de cet article. A plus forte raiſon, le degré le plus foible de cette action, ſavoir la raréfaction par ſa chaleur ne porte-t-elle point abſolument ſur

la

la *mixtion*, même la plus imparfaite. Le moyen le plus commun, le plus généralement efficace que la nature & l'art employent pour ſurmonter cette force, c'eſt un plus grand degré de cette même force. Certains corps combinés chimiquement, ne ſe ſéparent parfaitement & abſolument, que lorſque chacun ou au-moins l'un d'entre eux, paſſe dans une nouvelle combinaiſon. Cette nouvelle combinaiſon eſt l'effet propre du phénomene que les Chimiſtes appellent *précipitation*; & ce plus haut degré de force mixtive exiſte entre deux ſubſtances, dont l'une eſt nue ou libre, (*voyez* NUD, *Chimie*) & l'autre unie ou combinée, par l'exercice duquel cette derniere eſt dégagée de ſes anciens liens, & en ſubit de nouveaux; ce plus haut degré de force, dis-je, eſt connu dans l'art ſous les noms de *plus grand rapport*, & de *plus grande affinité*. *Voyez* RAPPORT, *Chimie*. *Voyez auſſi à l'art.* FEU, *Chimie*, *& à l'art.* DISTILLATION, quels ſont les corps chimiques compoſés dont le feu ſeul peut déſunir les principes, & quels ſont ceux contre la *mixtion* deſquels cet agent eſt impuiſſant.

Ce lien, ce nœud, cette cohéſion mixtive, eſt très-ſupérieure dans le plus grand nombre de cas à la cohéſion aggrégative, qui eſt l'attraction de cohéſion des Phyſiciens. Cette vérité eſt prouvée, & en ce que l'action diſſociante du feu ſe porte efficacement ſur tous les aggrégés chimiques; & en ce que dans le cas les plus ordinaires & les plus nombreux, les parties intégrantes individuelles des aggrégés abandonnent, *deſerunt*, leur aſſociation aggrégative, pour ſe porter violemment, *ruere*, à la *mixtion*, ou à l'aſſociation avec des principes divers, comme cela arrive dans preſque toutes les diſſolutions (*voyez* MENSTRUE, *Chimie*), & enfin en ce que les puiſſances méchaniques ſurmontent, quelquefois même avec beaucoup de facilité, la cohéſion aggrégative.

Il eſt tout commun auſſi de voir dans les opérations chimiques les agens chimiques très-énergiques, & principalement le feu rompre l'aggrégation d'un ſujet chimique compoſé ſans agir ſur ſa *mixtion*. Toutes les opérations chimiques proprement dites, que nous avons appellé *diſgrégatives*, & toutes celles que nous avons appellé *mixtives* on *combinantes*, ſont dans ce cas. *Voyez* OPÉRATIONS CHIMIQUES.

Il arrive cependant quelquefois que certains menſtrues obéiſſent davantage à la force de cohéſion aggrégative, qu'à la force de miſcibilité: par exemple, l'eſprit de nitre concentré à un certain point, n'agit pas ſur l'argent par cette raiſon; *voyez* MENSTRUE, *Chimie*: mais ces cas ſont rares.

7°. Un caractere eſſentiel de la *mixtion* chimique, du-moins la plus parfaite, c'eſt que les propriétés particulieres de chaque principe qui concourt à la formation du *mixte*, périſſent, ou du-moins qu'elles ſoient tellement maſquées, ſuſpendues, *ſopitæ*, qu'elles ſoient comme ſi elles n'étoient point, & que le *mixte* ſoit une ſubſtance vraiment nouvelle, ſpécifiée par des qualités propres, & diverſes de celles de chacun de ſes principes. C'eſt ainſi que le nitre formé par l'union d'un certain acide, & d'un certain alkali, n'a plus ni les propriétés eſſentielles de cet acide, ni celles de cet alkali, mais des propriétés nouvelles & ſpéciales. C'eſt ainſi que pluſieurs ſels métalliques qui conſervent la corroſivité de l'un de leurs principes, de l'acide, ne retiennent cette propriété, que parce que cet acide eſt contenu ſurabondamment dans ces ſels, c'eſt-à-dire dans un état de *mixtion* très-imparfaite, très-improprement dite. *Voyez* SURABONDANT, *Chimie*.

8°. Un autre caractere eſſentiel de la *mixtion*, caractere beaucoup plus général, puiſqu'il eſt ſans exception, c'eſt que les principes qui concourent à la formation d'un *mixte*, y concourent dans une certaine proportion fixe, une certaine quantité numérique de parties déterminées, qui conſtitue dans les *mixtes* artificiels ce que les Chimiſtes appellent *point de ſaturation*. *Voyez* SATURATION, *Chimie*. Car quoique nous ayons dit que les principes des *mixtes* s'uniſſoient *per minima* partie à partie, cela n'empêche point qu'à une ſeule partie d'un certain principe, ne puiſſent s'unir deux ou pluſieurs parties d'un autre. C'eſt ainſi que très-vraiſſemblablement le ſoufre commun eſt formé par l'union d'une partie unique d'acide, & de pluſieurs parties de feu; il eſt vrai que cette derniere *animadverſion* n'eſt qu'un ſoupçon qui eſt établi cependant ſur de très-grandes probabilités. *Voyez* SOUFRE. Mais l'obſervation générale ſur la proportion déterminée des *ingrédiens* de la *mixtion*, eſt un dogme d'éternelle vérité, de vérité abſolue, nominale. Nous n'appellons *mixtes*, ou ſubſtances *non-ſimples*, vraiment chimiques, que celles qui ſont ſi eſſentiellement, ſi néceſſairement compoſées, ſelon une proportion déterminée de principes; que non-ſeulement la ſouſtraction ou la *ſuraddition* d'une certaine quantité de tel ou tel principe, changeroit l'eſſence de cette ſubſtance; mais même que l'excès d'un principe quelconque eſt de fait inadmiſſible dans les *mixtes*, tant naturels qu'artificiels, & que la ſouſtraction d'une portion d'un certain principe, eſt, par les définitions ci-deſſus expoſées, la décompoſition même, la deſtruction chimique d'une portion du *mixte*; en ſorte que ſi d'une quantité donnée de nitre, on ſépare une certaine quantité d'acide nitreux, il ne reſte pas un nitre moins chargé d'acide; mais un mélange de nitre parfait comme auparavant, & d'alkali fixe, qui eſt l'autre principe du nitre, abſolument nud, à qui l'acide auquel il étoit joint a été entierement enlevé. En un mot, l'acide n'a pas été enlevé proportionnellement à la quantité entiere de nitre, mais à une certaine portion qui a été abſolument dépouillée. Ceci eſt démontré par les faits.

La premiere aſſertion eſt prouvée auſſi par des faits très-connus: tous les menſtrues entrent en *mixtion* réelle avec les corps qu'ils diſſolvent: mais l'énergie de tous les menſtrues eſt bornée à la diſſolution d'une quantité déterminée du corps à diſſoudre; l'eau une fois *ſaturée* de ſucre, (*voyez* SATURATION, *Chimie*) ne diſſout point du nouveau ſucre; du ſucre jetté dans une diſſolution parfaitement ſaturée de ſucre y reſte conſtamment ſous le même degré de chaleur dans ſon état de corps concret. Cette derniere circonſtance rend le dogme que nous propoſons très-manifeſte; mais elle ne peut s'obſerver que lorſqu'on éprouve l'énergie des divers menſtrues ſur les corps concrets ou conſiſtans; car lorſqu'on l'eſſaye ſur des liquides, ce n'eſt pas la même choſe, & quelque excès d'alkali réſout qu'on verſe dans de l'eſprit de vinaigre, par exemple, il ne paroît pas ſenſiblement qu'une partie de la premiere liqueur ſoit rejettée de la *mixtion*. Elle l'eſt pourtant en effet, & la chimie a des moyens ſimples pour démontrer dans les cas pareils, la moindre portion excédente ou ſuperflue de l'un des principes (*voyez* SATURATION, *Chimie*); & cette portion excédente n'en eſt pas plus unie avec le *mixte*, pour nager dans une même liqueur avec lui. Car deux liqueurs capables de ſe mêler parfaitement, & qui ſont actuellement mêlées très-parfaitement, ne ſont pas pour cela en *mixtion* enſemble. Au contraire les liqueurs très-pareilles, celles, par exemple, qui ont l'eau pour baſe commune, ſe mêlent on ne peut pas plus parfaitement enſemble, au point même qu'elles ſont auſſi inſéparables que deux verres d'eau pure bien *entre-mêlés*. Un verre de diſſolution de ſel marin, & un verre de diſſolution de nitre qu'on mêleroit enſemble, ſeroient tout auſſi inſéparables que ces deux verres d'eau pure. Or ces mélanges tout indiſſolubles qu'ils ſont, ne conſtituent pas la *mixtion*. Il en eſt ainſi de l'alkali excédent, dans l'expérience ci-deſſus propoſée; c'eſt une liqueur alkaline, dont la baſe eſt de l'eau, qui eſt mêlée ou confondue avec une liqueur de terre foliée (c'eſt le nom du ſel réſultant de l'union de l'alkali fixe, commun, & de l'acide du vinaigre) dont la baſe eſt auſſi de l'eau, comme un verre d'eau pure ſeroit mêlé ou confondu avec un autre verre d'eau pure. La circonſtance de tenir en diſſolution quelque corps ne change point à cet égard la condition de l'eau, pourvû que dans le cas où chaque eau eſt chargée d'un corps divers, ces deux corps ne ſoient point miſcibles ou ſolubles l'un par l'autre.

Il eſt évident, & les conſidérations précédentes nous conduiſent à cette vérité plus générale, que toutes ces unions de divers liquides aqueux, ſont de vraies, de pures aggrégations. Une certaine quantité déterminée d'eau s'unit par le lien d'une vraie *mixtion* à une quantité déterminée de ſel, & conſtitue un liquide aqueux qui eſt un vrai *mixte*. Cela eſt prouvé entre autres choſes, en ce que dès qu'on *ſouſtrait* une portion de cette eau, une portion du *mixte* périt: on a au lieu du *mixte aqueo-ſalin*, appellé *leſſive*, *lixivium*, un corps concret, un cryſtal de ſel. Mais toute l'eau qu'on peut ſurajouter à cette leſſive proprement dite, ne contracte avec celle que l'aggrégation; c'eſt de l'eau qui s'unit à de l'eau; & voilà pourquoi ce mélange n'a point de termes, point de proportions: une goutte de leſſive ſe mêle parfaitement à un océan d'eau pure: une goutte d'eau pure ſe mêle parfaitement à un océan de leſſive. Il en eſt abſolument de même de l'eſprit de vin, du vin, du vinaigre, de toutes les liqueurs végétales & animales aqueuſes, des acides, des eſprits alkalis, aromatiques, &c. & de leurs mélanges à de l'eau pure ou entre eux, toutes les fois qu'ils ne contiendront pas des ſubſtances réciproquement ſolubles, ou abſtraction faite de l'événement qui réſul-

tera de cette circonſtance accidentelle, il eſt clair que tous ces mélanges ne ſont pas des *mixtions* : premierement par les définitions, car ils ne ſont bornés par aucune proportion; ſecondement, par la nature même des choſes; car nous croyons avoir prouvé que dans tous ces cas, ce ſont des corps non-ſeulement pareils, mais mêmes identiques de l'eau & de l'eau qui s'uniſſent, ce qui conſtitue l'aggrégation. *Voyez l'article* LIQUIDITÉ, *Chimie*. L'acide ſurabondant des ſels métalliques peut auſſi être conſidéré à quelques égards comme uni par ſimple aggrégation au vrai *mixte* ſalin.

Les différentes ſubſtances métalliques s'alliant auſſi ou s'entremêlant, pour la plûpart, ſans aucune proportion, un grain d'argent étant reçu dans une maſſe d'un millier de cuivre, comme un grain de cuivre dans une maſſe d'un millier d'argent, nous regardons auſſi ces mélanges & les pareils, comme une eſpece d'aggrégation. C'eſt ainſi que nous l'avons conſidéré dans l'expoſition du ſyſtème des opérations chimiques. *V.* OPÉRATIONS CHIMIQUES.

Des mixtes & de la mixtion conſidérés dans la ſeconde acception. M. Becker diſtingue tous les ſujets chimiques en *mixtes*, compoſés, ſurcompoſés, *decompoſita*, & ceux qu'il appelle *ſuper decompoſita*.

Il appelle *mixtes* les corps formés par l'union chimique de deux ou de pluſieurs élémens, premiers principes, ou corps ſimples. *Voyez* PRINCIPES. L'acide, le ſoufre, l'huile, le charbon le plus ſimple, les métaux, ſont regardés comme des corps de cet ordre, qui eſt très-peu nombreux, ſoit dans la nature, ſoit dans les produits de l'art. C'eſt la *mixtion* des ſujets chimiques de cet ordre qui eſt la plus parfaite, la plus intime, la plus conſtante, à laquelle conviennent éminemment les propriétés de la *mixtion* en général. Il eſt tout ſimple par exemple, qu'elle élude davantage l'énergie des agens chimiques, tant parce que les *mixtes* ſont de tous les corps deſtructibles les plus petits, que parce que leurs principes ſont vraiſſemblablement cohérans dans le plus grand degré de vicinité poſſible, ou du-moins exiſtant dans la nature. Si le contact même eſt concevable, c'eſt ſans contredit principalement entre les principes ſimples & premiers.

Les compoſés ſont des corps formés par l'union chimique de deux ou de pluſieurs *mixtes*; ces corps ſont plus communs, ſoit dans la nature, ſoit dans l'art. Les métaux minéraliſés avec le ſoufre, les ſels métalliques, les réſines, *&c.* ſont des compoſés.

Les ſur compoſés ſont des corps formés par l'union chimique de deux ou de pluſieurs compoſés : les exemples des corps de cet ordre, ou du-moins qui ſoient ſtrictement dans les termes de la définition, ne ſont pas aiſés à trouver. Sthal dans le *ſpecimen Becberianum*, n'oſe en propoſer qu'avec la formule du doute. Cette difficulté vient d'un vice inhérant à la diviſion même de Becker, qui n'a point fait d'ordre diſtinct pour les combinaiſons qui ſe préſentent le plus fréquemment tant dans les ſujets naturels que dans les ſujets artificiels; ſavoir les unions immédiates des élémens, des *mixtes* & des compoſés entre eux. En effet, il exiſte très-peu de corps très-compoſés dans le dernier ordre de compoſition, dans leſquels n'entre quelque *mixte* ou quelque élément. Il y a beaucoup de combinaiſons de *mixte* & d'élémens, *&c.*

L'uſage que fait Becker de ſa ſuperdécompoſition eſt auſſi très-peu exact; il entend preſque la même choſe que nous entendons par *ſurabondance* (*voyez* SURABONDANCE), & ſpécialement la ſurabondance d'un principe élémentaire dans un *mixte* ou dans un compoſé.

Toute cette doctrine, ou plûtôt cette nomenclature eſt inexacte & heureuſement inutile: il importe ſeulement en conſidérant & en traitant les ſujets chimiques, d'avoir le plus grand égard aux différens ordres de leur compoſition, à les examiner ſucceſſivement en commençant par le plus prochain, le plus immédiat, le dernier. *Voyez* pour exemple de cette méthode, *l'article* VÉGÉTAL, (*Chimie*). Il entre aſſurément dans cette recherche, de connoître l'état de ſimplicité ou de compoſition diverſe de chaque principe conſidéré à ſon tour; mais il importe peu ce me ſemble, que chacun de ces états ait un nom diſtinct: ſi cependant il les faut ces noms, les Chimiſtes doivent en chercher d'autres, ceux-ci ne valent rien. (*b*)

MIXTE, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui tient de deux natures différentes. Il a des corps *mixtes* qui ſont partie laïcs & partie eccléſiaſtiques, comme les univerſités.

Il y a des droits & actions qui ſont *mixtes*, c'eſt-à-dire partie réels & partie perſonnels; de même les ſervitudes *mixtes* ſont celles qui ſont tout-à-la-fois deſtinées pour l'uſage d'un fond & pour l'utilité de quelque perſonne, *Voyez* ACTION, SERVITUDE.

On appelle *queſtions mixtes*, celles où pluſieurs lois ou coutumes différentes ſe trouvent en oppoſition; par exemple, lorſqu'il s'agit de ſavoir ſi c'eſt la loi de la ſituation des biens, ou celle du domicile du teſtateur, ou celle du lieu où le teſtament eſt fait qui regle la forme & les diſpoſitions du teſtament. *Voyez* QUESTION MIXTE.

Les ſtatuts *mixtes* ſont ceux qui ont en même tems pour objet la perſonne & les biens, *V.* STATUTS. (*A*)

MIXTE, *ou* MÊLÉ, adject. eſt *en Muſique* le nom qu'on donnoit autrefois à quelques modes qui participoient de l'authentique & du plagal: c'eſt ainſi que s'en explique l'abbé Broſſard; ſur quoi l'on ne doit pas ſe tourmenter pour entendre une explication qu'il n'a ſurement pas entendu lui-même.

On appelloit *modes mixtes* ceux qui participoient à pluſieurs genres à fois. *Voyez* GENRES.

MIXTE, (*Peinture*.) c'eſt une ſorte de peinture où l'on ſe ſert du pointillement de la miniature & de la touche libre de la détrempe. Les points ſont propres à finir les parties du tableau les plus ſuſceptibles d'une extrême délicateſſe; mais par la touche, le peintre répand dans ſon ouvrage une liberté & une force que le trop grand fini n'a point. On peut travailler en grand & en petit de cette façon. Il y a deux tableaux précieux du Corrège peints dans ce genre, que le roi de France poſſede. (*D. J.*)

MIXTILIGNE, adj. (*Géom.*) ſe dit de ce qui eſt formé de lignes droites & de lignes courbes; ainſi on dit une figure *mixtiligne* pour dire une figure terminée en partie par des lignes courbes, & en partie par des lignes droites; on dit auſſi un angle *mixtiligne* pour dire un angle formé par une ligne droite & une ligne courbe. *V.* FIGURE & CONTINGENCE.

MIXTION, ſubſt. f. (*Pharmacie*.) ce mot ſignifie exactement la même choſe que le mot *mélange* pris dans ſon ſens le plus vulgaire. La *mixtion* pharmaceutique n'eſt autre choſe que la confuſion chimique. *Voyez* CONFUSION, (*Chimie*.)

On ajoute communément à la fin des preſcriptions ou formules des remedes compoſés, le mot *mêlez*, *miſce*, qu'on écrit en abregé par la ſeule lettre initiale *M*. On ajoute quelquefois, lorſque le manuel des mélanges eſt un peu compliqué, comme dans les électuaires officinaux ou les opiates magiſtrales, l'expreſſion ſuivante, ſelon l'art, *ſecundum artem*, ou *ex arte*, qu'on abrege ainſi *ſ. a.* *Voyez aux articles particuliers* des diverſes formes de remedes, tels que ÉLECTUAIRE, POTION, POUDRE, ONGUENT, *&c.* ce que l'art enſeigne ſur la *mixtion* ou mélange que comporte chaque forme de remede. (*b*)

MIXTURE, ſ. f. (*Pharmacie*.) on trouve ſous ce nom dans pluſieurs auteurs, pluſieurs eſpeces de remedes magiſtraux. Gaubius diſtingue trois eſpeces de *mixture*: la *mixture* étendue, la *mixture* moyenne & la *mixture* concentrée. La qualité commune ou générique de ces ſortes de remedes, c'eſt d'être formés ſur le champ & par le ſimple mélange, c'eſt-à-dire ſans décoction, infuſion, *&c.* & les trois eſpeces ſont diſtinguées entr'elles par la doſe ſous laquelle chacune opere ſon effet moyen, la premiere n'agiſſant qu'à grandes doſes & même à doſes réitérées; la ſeconde à doſes beaucoup moindres; & enfin la derniere à très-petites doſes.

La premiere eſpece n'eſt autre choſe que la compoſition beaucoup plus connue ſous le nom de *julep* (*voy.* JULEP); la ſeconde eſt une véritable eſpece de la préparation beaucoup plus connue ſous le nom de *potion* (*voyez* POTION); & enfin la troiſieme n'eſt autre choſe que ce qu'on appelle *goutte*. *Voyez* GOUTTE, (*Pharmacie*.)

MIXTURA DE TRIBUS, (*Phar. Mat. méd.*) préparation qu'on trouve encore dans les livres ſous le nom de *mixtura ſimplex de tribus*, & de *ſpiritus carminativus de tribus*. Ce n'eſt autre choſe qu'un mélange d'eſprit thériacal camphré & de ſel ammoniac, ſecret de Glauber: & ſi elle eſt appellée *mélange de trois*, & non pas *de deux*, c'eſt qu'on compte les deux principes du ſel ammoniac avant leur combinaiſon. La recette de la pharmacopée de Paris eſt la ſuivante. Prenez d'eſprit thériacal camphré dix onces, d'eſprit de vitriol deux onces, d'eſprit de tartre rectifié, qui eſt un alkali volatil aſſez concentré, ſix onces, digérez dans un matras bien fermé pendant trois ſemaines. Les proportions de l'acide & de l'alkali ſont ici mal déterminées car elles ne doivent jamais l'être par le poids ou la meſure. *Voyez* SEL NEUTRE. Ici donc comme ailleurs, il faut le preſcrire au point de ſaturation.

tion, ou preſcrire l'excès de l'un ou de l'autre, ſi par haſard on ſe propoſe que l'acide ou l'alkali domine dans cette préparation.

Secondement, il eſt inutile de digérer pendant ſi long-tems: l'union convenable des trois ingrédiens eſt opérée en très-peu de tems, & il ſuffit pour la hâter d'agiter pendant quelque tems le vaiſſeau dans lequel on a fait le mélange.

Cette *mixture* eſt un puiſſant cordial & ſudorifique qu'on doit preſcrire par gouttes mêlées à quelque liqueur aqueuſe appropriée. Ce remede eſt fort peu uſité. (*b*)

MIZINUM, (*Géog. anc.*) ville de la Galatie ſur la route de Conſtantinople à Antioche, ſuivant l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

M N

MNEME CE'PHALIQUE, ſ. m. *baume*. C'eſt un baume que Charles duc de Bourgogne acheta d'un medecin anglois la ſomme de dix mille florins. Quelques-uns aſſurent qu'il eſt ſi efficace qu'il conſerve dans l'eſprit un ſouvenir perpétuel des choſes paſſées; il n'y a que ceux qui en ont fait uſage, qui peuvent nous le dire. On le prépare de la maniere ſuivante:

Prenez ſuc de feuilles de méliſſe, baſilic, fleurs de tamaris, lys, primevere, romarin, lavande, bourache, genêt, de chaque deux onces; roſes, violettes, de chaque une once; cubebes, cardamome, maniguette, ſantal citrin, carpobalſamum, iris, ſafran oriental, ſariette, pivoine, thym, de chaque demi-once; ſtorax liquide, ſtorax calamite, opopanax, bdellium, galbanum, gomme de lierre, labdanum, de chaque ſix gros; racine d'ariſtoloche longue, huile de térébenthine, de chaque cinq gros; coſtus, genievre, baies de laurier, maſtic, been, de chaque cinq gros.

Pulvériſez ce qui doit l'être, mêlez le tout enſemble, diſtillez-le par l'alambic à un degré de chaleur convenable, juſqu'à ce que l'eau ſoit ſéparée de l'huile. On en prend la groſſeur d'une noix, & l'on s'en oint tous les jours les paſſages des narines & des oreilles pendant les deux premiers mois; tous les trois jours les deux mois ſuivans; deux fois par ſemaine pendant les deux autres mois, enſuite une fois toutes les ſemaines, & après tous les quinze jours, juſqu'à ce que l'année ſoit expirée. Il ſuffit après cela de s'en oindre une fois tous les mois. Sennert, *Pract. lib. I. c. v.*

MNEMOSINE, ſ. f. (*Mythol.*) la déeſſe de la mémoire. Elle étoit, ſelon Diodore, fille du Ciel & de la Terre, & ſœur de Saturne & de Rhéa. On lui accorde, dit le même auteur, non-ſeulement le premier uſage de tout ce qui ſert à rappeller la mémoire des choſes dont nous voulons nous reſſouvenir, mais encore l'art du raiſonnement. Jupiter, ajoutent les Poëtes, devint amoureux de *Mnémoſine*, & la rendit mere des neuf Muſes. Pline, *liv. XXXV. c. xi.* parle d'un excellent tableau de cette déeſſe, fait par Philiſcus; & Pauſanias nomme une fontaine ſacrée de même nom, dans la Béotie.

MNIARA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie Céſarienne, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. ij.* Marmol prétend que c'eſt *Hubec*, bourgade du royaume d'Alger.

M O

MOATAZALITES *ou* MUTAZALITES, ſ. m. pl. nom d'une ſecte de la religion des Turcs, qui ſignifie *ſéparés*, parce qu'ils firent une eſpece de ſchiſme avec les autres ſectes, ou parce qu'ils ſont diviſés d'elles dans leurs opinions. Ils prennent le titre de l'*unité* & de la *juſtice* de Dieu, & diſent que Dieu eſt éternel, ſage, puiſſant, mais qu'il n'eſt pas éternel par ſon éternité, ni ſage par ſa ſageſſe, & ainſi de ſes autres attributs, entre leſquels ils ne veulent admettre aucune diſtinction, de peur de multiplier l'eſſence divine. La ſecte qui leur eſt la plus oppoſée, eſt celle des Séphalites, qui ſoutiennent qu'il y a en Dieu pluſieurs attributs réellement diſtingués, comme la ſageſſe, la juſtice, &c. Ricaut, *de l'Emp. ottom.*

MOATRA, *voyez* MOHATRA,

MOBILE, adj. (*Méch.*) ſe dit de ce qui eſt ſuſceptible de mouvement, qui eſt diſpoſé au mouvement. *Voy.* Mouvement.

La ſphere eſt le plus *mobile* de tous les corps, c'eſt-à-dire le plus facile à mouvoir. Une porte eſt *mobile* ſur ſes gonds; l'aiguille aimantée, ſur ſon pivot, &c. *Mobile* ſe dit ſouvent par oppoſition à *fixe*. *Voyez* Fixe.

Premier mobile eſt le nom que les anciens Aſtronomes donnoient à un prétendu ciel de cryſtal qui, ſelon eux, enfermoit tous les autres, & qui les entraînoit avec lui dans ſon mouvement. *Voyez* Systême.

Mobiles fêtes, ſont des fêtes qui n'arrivent pas toujours le même jour ou le même mois de l'année, mais toujours le même jour de la ſemaine. *Voy.* Fête.

Ainſi Pâques eſt une *fête mobile*, étant attaché au Dimanche d'après la pleine lune qui ſuit immédiatement l'équinoxe du printems.

Toutes les autres fêtes ſe reglent ſur celle-là, & en ſont toutes les années à même diſtance; enſorte que par rapport à Pâques, elles ſont fixes: telles ſont la Septuageſime, la Sexageſime, le Mercredi des cendres, l'Aſcenſion, la Pentecôte, la Trinité, &c. *Voyez chacun de ces jours à ſon article.*

Mobile, *parmi les Horlogers* ſignifie *une roue*, ou quelque autre piece du mouvement d'une montre ou pendule, qui tourne ſur des pivots. Ils appellent, par exemple, le barrillet *le premier mobile*. Dans une montre les derniers *mobiles* ſont la petite roue moyenne, la roue de champ, la roue de rencontre, & le balancier. Les premiers ſont le barrillet, la fuſée, & la grande roue moyenne.

MOBILIAIRE, *ou* MOBILIER, ſ. m. (*Juriſpr.*) ſe dit de ce qui eſt meuble de ſa nature, ou qui eſt réputé tel, ſoit par la diſpoſition de la loi ou par convention & fiction.

Quelquefois par le terme de *mobilier*, on entend tous les meubles meublans, linges, habits, argent comptant, grains, beſtiaux, billets & obligations, & autres choſes *mobiliaires*, ou réputées telles. *Voyez* Meubles. (*A*)

MOBILISER, v. act. (*Juriſpr.*) ſignifie *ameublir*, faire qu'un immeuble réel, ou réputé tel, ſoit réputé meuble. L'ameubliſſement n'eſt, comme on voit, qu'une fiction qui ſe fait par convention. Ces ſortes de clauſes ſont aſſez ordinaires dans les contrats de mariages, pour faire entrer en communauté quelque portion des immeubles des futurs conjoints, lorſqu'ils n'ont pas aſſez de mobilier. *Voyez* Ameublissement. (*A*)

MOBILITE', ſ. f. (*Méchan.*) ſignifie poſſibilité d'être mu, ou facilité à être mu & quelquefois le mouvement même actuel. *Voy.* Mouvement.

La *mobilité* ou poſſibilité d'être mu, eſt une propriété générale des corps.

La *mobilité* du mercure, ou la facilité de ſes parties à être mues, provient de la petiteſſe & de la ſphéricité de ſes particules, & c'eſt ce qui en rend la fixation ſi difficile. *Voyez* Mercure.

L'hypotheſe de la *mobilité* de la Terre eſt l'opinion la plus plauſible & la plus reçûe chez les Aſtronomes. *Voyez* Terre.

Le pape Paul V. nomma des commiſſaires pour examiner l'opinion de Copernic ſur la *mobilité* de la Terre. Le réſultat de leur recherche fut une défenſe, non d'aſſurer que cette *mobilité* fût poſſible, mais ſeulement d'aſſurer que la Terre fût actuellement mobile, c'eſt-à-dire qu'ils permirent de ſoutenir la *mobilité* de la Terre comme une hypotheſe qui donne une grande facilité pour expliquer d'une maniere ſenſible tous les phénomenes des mouvemens céleſtes; mais ils défendirent qu'on la ſoutînt comme theſe ou comme une choſe réelle & effective, parce qu'ils la crurent contraire à l'Ecriture. Sur quoi *voyez* Copernic & Systeme. *Chambers.* (*O*)

MOCADE, *ou* MOQUADE, ſ. f. (*Comm.*) étoffe de laine ſur fil, & qui eſt travaillée en velours. La *mocade* ſe fait en Flandre, & elle eſt diverſifiée de couleurs, enrayures ou fleurons. On l'appelle auſſi *moquette*. On l'emploie en meubles. La chaîne eſt de lin, & la trame de laine: & la laine des couleurs propres à exécuter le deſſein du montage du métier, lû ſur le ſemple, & tiré par la tireuſe de ſemple.

MOCHA, *ou* MOKA, (*Géog.*) ville de l'Arabie heureuſe, avec un bon port, à l'entrée de la mer Rouge, à 15 lieues N. du détroit de Babel-Mandel. La chaleur y eſt exceſſive & les pluies fort rares. On fait à *Mocha* un commerce aſſez conſidérable de café qui y paſſe pour excellent. *Long.* 303. *lat. mérid.* 34.

Mocha, (*Géogr.*) île de l'Amérique méridionale au Chili. Elle dépend de la province d'Arauco, & eſt fertile en fruits & en bons pâturages. Elle eſt à cinq lieues du continent, éloignée de la ligne vers le ſud, de 38 degrés & quelques minutes. Ses habitans ſont des Indiens ſauvages qui s'y réfugierent d'Arauco, lorſque les Eſpagnols ſe rendirent maîtres de cette province & de la terre-ferme. (*D. J.*)

MOCHE, ſ. f. (*Com.*) *en terme de Blondier*, eſt un paquet de ſoie, tel qu'il vient des pays étrangers,

pe-

peſant depuis ſept juſqu'à dix livres, mais partagé en trois parties égales nommées *tiers*, *voyez* TIERS. Les ſoies en *moches* ne ſont pas teintes, & n'ont pas encore eu tous leurs apprêts.

MOCHLIQUE, (*Thérapeutique*.) c'eſt un des noms que les Médecins ont donné aux purgatifs violens. *Voy.* PURGATIFS.

MOCHLIQUE *de la Charité de Paris*. *Voyez* REMEDES *de la Charité*.

MOCKA, PIERRES DE, (*Hiſt. nat. Lithol.*) Les Anglois nomment ainſi les belles agates herboriſées qui ſont quelquefois preſqu'auſſi claires & tranſparentes que du cryſtal de roche; ce qui fait que l'on diſtingue parfaitement les buiſſons & rameaux que ces pierres renferment; ces buiſſons ſont communément ou noirs, ou bruns, ou rougeâtres; il s'en trouve quoique rarement, qui ſont d'un beau verd. Le nom de *pierres de Mocka* paroît leur avoir été donné parce qu'on en tire de *Mocka* en Arabie. Ces pierres ſont beaucoup plus communes en Angleterre qu'en France & par-tout ailleurs. On les emploie à faire des boutons, des tabatieres, lorſqu'elles ſont aſſez grandes, & d'autres ornemens ſemblables. (—)

MOCKEREN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de la baſſe Saxe, dans l'archevêché de Magdebourg, ſur la Struma, à trois milles de Magdebourg. *Long.* 33. 52. *lat.* 62. 16. (*D. J.*)

MODES, ſ. m. pl. (*Philoſ. & Log*) ce ſont les qualités qu'un être peut avoir & n'avoir pas, ſans que pour cela ſon eſſence ſoit changée ou détruite. Ce ſont des manieres d'être, des façons d'exiſter, qui changent, qui diſparoiſſent, ſans que pour cela le ſujet ceſſe d'être ce qu'il eſt. Un corps peut être en repos ou en mouvement, ſans ceſſer d'être corps; le mouvement & le repos ſont donc des *modes* de ce corps; ce ſont ſes manieres d'être.

On donne quelquefois le nom d'*accident* à ce que nous appellons des *modes*; mais cette expreſſion n'eſt pas propre, en ce qu'elle donne l'idée de quelque choſe qui ſurvient à l'être & qui exiſte ſans lui; ou c'eſt cette maniere de conſidérer deux êtres enſemble, dont l'un eſt *mode* de l'autre. *Voyez* l'*art.* ACCIDENT, comme ſur la diſtinction des attributs & des *modes*, *voyez* auſſi l'*article* ATTRIBUT.

Tout ce qui exiſte a un principe ou une cauſe de ſon exiſtence. Les qualités eſſentielles n'en reconnoiſſent point d'autre que la volonté du créateur. Les attributs découlent des qualités eſſentielles, & les *modes* ont leur cauſe dans quelque *mode* antécédent, ou dans quelque être différent de celui dans lequel ils exiſtent, ou dans l'un & l'autre enſemble. Penſer à une choſe plutôt qu'à une autre, eſt une maniere d'être qui vient ou d'une penſée précédente, ou d'un objet extérieur, ou de tous les deux à la fois. La perception d'un objet ſe liant avec ce que nous avions dans l'eſprit un moment auparavant, occaſionne chez nous une troiſieme idée.

Il ne faut pas confondre avec les *modes* leur *poſſibilité*, & ceci a beſoin d'explication. Pour qu'un ſujet ſoit ſuſceptible d'un certain *mode*, il faut qu'il ait au préalablement certaines qualités, ſans leſquelles on ne ſauroit comprendre qu'il puiſſe être revêtu de ce *mode*. Or ces qualités néceſſaires au ſujet pour recevoir le *mode*, ſont ou eſſentielles, ou attributs, ou ſimples *modes*. Dans les deux premiers cas, le ſujet ayant toujours ſes qualités eſſentielles & ſes attributs, eſt toujours ſuſceptible & prêt à recevoir le *mode*; & ſa poſſibilité étant elle-même un attribut, eſt par cela même *prochaine*. Dans le troiſieme cas, le ſujet ne peut être revêtu du *mode* en queſtion, ſans avoir acquis auparavant les *modes* néceſſaires à l'exiſtence de celui-ci: la poſſibilité en eſt donc éloignée, & ne peut être regardée elle-même que comme un *mode*.

Il faut des exemples pour expliquer cette diſtinction. Un corps eſt mis en mouvement; pour cela, il ne lui faut qu'une impulſion extérieure aſſez forte pour l'ébranler. Il a en lui-même & dans ſon eſſence tout ce qu'il faut pour être mu. Sa mobilité ou la poſſibilité du mouvement eſt donc *prochaine*, c'eſt un attribut.

Pour que ce corps roule en ſe mouvant, il ne ſuffit pas d'une action extérieure; il faut encore qu'il ait de la rondeur ou une figure propre à rouler. Cette figure eſt un *mode*; c'eſt une poſſibilité de *mode* éloignée. Elle eſt éloignée dans un bloc de marbre, & elle devient prochaine dans une boule, puiſque la rondeur, ſimple *mode* dans le bloc de marbre, eſt attribut eſſentiel dans la boule.

Cette diſtinction fait voir que la poſſibilité de *modes* éloignés peut être attachée ou détachée du ſujet ſans qu'il périſſe, puiſque ce ne ſont que des *modes*; au-lieu que les poſſibilités prochaines étant des attributs, elles ſont inſéparablement annexées au ſujet. On ne ſauroit concevoir un corps ſans mobilité; mais on le conçoit ſi plat qu'il ne ſauroit rouler. Modifier un être, c'eſt le revêtir de quelques *modes* qui ſans en alterer l'eſſence, lui donnent pourtant de nouvelles qualités, ou lui en font perdre. Ces modifications peuvent arriver, ſans que l'être pour cela ſoit changé ni détruit. Un corps peut recevoir diverſes ſituations; il peut garder la même place, ou paſſer ſans ceſſe d'une place dans une autre; il peut prendre ſucceſſivement toutes ſortes de figures, ſans devenir différent de ce qu'il eſt, ſans que ſon eſſence ſoit détruite. Ces modifications ſont ſimplement des changemens de relation, ſoit externes, ſoit internes. Malgré ces variations, l'être ſubſiſte; & c'eſt en tant que ſubſiſtant, quoique ſujet à mille & mille modifications, que nous le nommons *ſubſtance*. *Voyez* l'*article* SUBSTANCE. Sur quoi nous nous contenterons de dire que l'idée de la ſubſtance peut ſervir à rendre plus nette & plus complette l'idée du *mode* qui la détermine à être d'une certaine maniere.

MODE, (*Logique.*) *Des* modes & *des figures des ſyllogiſmes*. On appelle *mode* en Logique la diſpoſition de trois propoſitions, ſelon leur quantité & leur qualité.

Figure eſt la diſpoſition du moyen terme avec les termes de la concluſion.

Or on peut compter combien il peut y avoir de *modes* concluans: car par la doctrine des combinaiſons, 4 termes comme A, E, I, O, étant pris trois à trois, ne peuvent être différemment arrangés qu'en 64 manieres. Mais de ces 64 diverſes manieres, ceux qui voudront prendre la peine de les conſidérer chacune à part, trouveront qu'il y en a

28 excluſes par la troiſieme & la ſixieme regle, qu'on ne conclut rien de deux négatives & de deux particulieres:

18 par la cinquieme, que la concluſion ſuit la plus foible partie:

6 par la quatrieme, qu'on ne peut conclure négativement de deux affirmatives:

1, ſavoir I, E, O, par le troiſieme corollaire des regles générales:

1, ſavoir A, E, O, par le ſixieme corollaire des regles générales.

Ce qui fait en tout 54; & par conſéquent il ne reſte que dix *modes* concluans:

4. affirmatifs,	A. A. A.	6 négatifs,	E. A.
	A. I. I.		A. E. E.
	A. A. I.		E. A. O.
	I. A. I.		A. O. O.
			O. A. O.
			E. I. O.

Mais de-là il ne s'enſuit pas qu'il n'y ait que dix eſpeces de ſyllogiſmes, parce qu'un ſeul de ces *modes* en peut faire diverſes eſpeces, ſelon l'autre maniere d'où ſe prend la diverſité des ſyllogiſmes, qui eſt la différente diſpoſition des trois termes que nous avons dit s'appeller *figure*.

Or cette diſpoſition des trois termes ne peut regarder que les deux premieres propoſitions, parce que la concluſion eſt ſuppoſée avant qu'on faſſe le ſyllogiſme pour la prouver; ainſi le moyen ne pouvant s'arranger qu'en quatre manieres différentes avec les deux termes de la concluſion, il n'y a auſſi que quatre figures poſſibles.

Car ou le moyen *eſt ſujet dans la majeure & attribut dans la mineure*; ce qui fait *la premiere figure*.

Ou il *eſt attribut dans la majeure & dans la mineure*; ce qui fait *la ſeconde figure*.

Ou il *eſt ſujet en l'une & en l'autre*; ce qui fait *la troiſieme figure*.

Ou il *eſt enfin attribut dans la majeure & ſujet dans la mineure*. Ce qui peut faire *une quatrieme figure*, que l'on nomme *figure galenique*.

Néanmoins parce qu'on ne peut conclure de cette quatrieme maniere que d'une façon qui n'eſt nullement naturelle, & où l'eſprit ne ſe porte jamais, Ariſtote & ceux qui l'ont ſuivi, n'ont pas donné à cette maniere de raiſonner le nom de *figure*. Galien a ſoutenu le contraire, & il eſt clair que ce n'eſt qu'une diſpute de mots, qui ſe doit décider en leur faiſant dire de part & d'autre ce qu'ils entendent par *figure*.

Il y a deux regles pour la premiere figure.

I. regle. *Il faut que la mineure ſoit affirmative*, car ſi elle étoit négative, la majeure ſeroit affirmative par la troiſieme regle générale, & la concluſion négative par la cinquieme: donc le grand terme ſeroit pris univerſellement dans la concluſion, & particulierement dans la majeure, parce qu'il en eſt l'attribut dans cette figure; ce qui

qui ſeroit contre la ſeconde regle, qui défend de conclure du particulier au général. Cette raiſon a lieu auſſi dans la troiſieme figure, où le grand terme eſt auſſi attribut dans la majeure.

II. regle. *La majeure doit être univerſelle*, car la mineure étant affirmative, le moyen qui en eſt l'attribut y eſt pris particulierement: donc il doit être univerſel dans la majeure où il eſt ſujet, ce qui la rend univerſelle. *Voyez* la premiere regle générale.

On a fait voir qu'il ne peut y avoir que dix *modes* concluans; mais de ces dix *modes*, A. E. E. & A. O. O. ſont exclus par la premiere regle de cette figure.

I. A. I. & O. A. O. ſont exclus par la ſeconde.

A. A. I. & E. A. O. ſont exclus par le quatrieme corollaire des regles générales; car le petit terme étant ſujet dans la mineure, elle ne peut être univerſelle que la concluſion ne le ſoit auſſi.

Et par conſéquent il ne reſte que ces 4 *modes*,
2 affirmatifs, A. A. A. 2 négatifs, E. A. E.
A. I. I. E. I. O.

Ces 4 *modes* pour être plus facilement retenus, ont été réduits à des mots artificiels, dont les trois ſyllabes marquent les trois propoſitions, & la voyelle de chaque ſyllabe marque quelle doit être cette propoſition.

Bar *Tout être créé eſt dépendant*;
Ba *Tout homme eſt créé*:
Ra. *Donc tout homme eſt dépendant*.

Ce *Nul qui déſire plus qu'il n'a n'eſt content*;
La *Tout avare déſire plus qu'il n'a*:
Rent. *Donc nul avare n'eſt content*.

Da *Tout ce qui ſert au ſalut eſt avantageux*;
Ri *Il a des afflictions qui ſervent au ſalut*:
I. *Donc il y a des afflictions qui ſont avantageuſes*.

Fe *Rien de honteux n'eſt ſouhaitable*;
Ri *Certains gains ſont honteux*:
O. *Donc il y a certains gains qu'on ne doit pas ſouhaiter*.

Il y a deux regles pour la ſeconde figure.

I. regle. *Une des deux prémices doit être négative*, car ſi elles étoient toutes deux affirmatives, le moyen qui y eſt toujours attribut ſeroit pris deux fois particulierement contre la premiere regle générale.

II. regle. *La majeure doit être univerſelle*, car la concluſion étant négative, le grand terme qui en eſt l'attribut, y eſt pris univerſellement; or ce même terme eſt ſujet de la majeure: donc il doit être univerſel, & par conſéquent rendre la majeure univerſelle.

Des dix *modes* concluans, les quatre affirmatifs ſont exclus par la premiere regle de cette figure.

O. A. O. eſt exclu par la ſeconde, qui eſt que la majeure doit être univerſelle.

E. A. O. eſt exclu pour la même raiſon qu'en la premiere figure, parce que le petit terme eſt auſſi ſujet dans la mineure.

Il ne reſte donc de ces dix *modes* que ces quatre,
2 généraux, E. A. E. 2 particuliers, E. I. O.
A. E. E. A. O. O.

On a compris ces quatre *modes* ſous ces mots artificiels,

Ce *Nulle figure n'eſt indiviſible*;
Sa *Toute penſée eſt indiviſible*:
Re. *Donc nulle penſée n'eſt figure*.

Ca *Tout ce qui excite la malice des hommes eſt blâmable*;
Mes *Aucune vertu n'eſt blâmable*:
Tres. *Donc aucune vertu n'excite la malice des hommes*.

Fes *Nulle vertu n'eſt contraire à l'amour de la vérité*;
Ti *Il y a un amour de la paix qui eſt contraire à l'amour de la vérité*:
No. *Donc il y a un amour de la paix qui n'eſt pas une vertu*.

Ba *Toute vraie ſcience eſt utile*;
Ro *Pluſieurs ſubtilités des philoſophes ne ſont pas utiles*:
Co. *Donc pluſieurs ſubtilités des philoſophes n'appartiennent pas à la vraie ſcience*.

Il y a encore des regles pour la troiſieme figure.

I. regle. *La mineure doit être affirmative*. On le démontre de la même maniere que dans la premiere figure.

II. regle. *L'on n'y peut conclure que particulierement*, car la mineure étant toujours affirmative, le petit terme qui en eſt l'attribut y eſt particulier: donc il ne peut être univerſel dans la concluſion où il eſt ſujet, parce que ce ſeroit conclure le général du particulier contre la ſeconde regle générale.

Des dix *modes* concluans, A. E. E. & A. O. O. ſont exclus par la premiere regle de cette figure.

A. A. A. & E. A. E. ſont exclus par la ſeconde.

Il ne reſte donc que ces ſix modes,
3 affirmatifs, A. A. I. 3 négatifs, E. A. O.
A. I. I. E. I. O.
I. A. I. O. A. O.

C'eſt ce qu'on a réduit à ces ſix mots artificiels:

Da *La diviſibilité de la matiere à l'infini eſt incompréhenſible*;
Rap *La diviſibilité de la matiere à l'infini eſt très-certaine*:
Ti. *Il y a donc des choſes très-certaines qui ſont incompréhenſibles*.

Fe *Nul homme n'eſt un ange*;
Lap *Tout homme penſe*:
Ton. *Donc quelque choſe qui penſe n'eſt pas un ange*.

Di *Certains avares ſont riches*;
Sa *Tous les avares ont des beſoins*:
Mis. *Donc certains riches ont des beſoins*.

Da *Tout ſerviteur de Dieu eſt roi*;
Ti *Il y a des ſerviteurs de Dieu qui ſont pauvres*;
Si. *Il y a donc des pauvres qui ſont rois*.

Bo *Il y a des coleres qui ne ſont pas blamables*;
Car *Toute colere eſt une paſſion*:
Do. *Donc il y a des paſſions qui ne ſont pas blamables*.

Fe *Rien de ce qui eſt pénétrable n'eſt corps*;
Ri *Quelque choſe de pénétrable eſt étendu*:
Son. *Donc quelque choſe d'étendu n'eſt point corps*.

La quatrieme figure eſt ſi peu naturelle, qu'il eſt aſſez inutile d'en donner les regles. Les voilà néanmoins, afin qu'il ne manque rien à la démonſtration de toutes les manieres ſimples de raiſonner.

Premiere regle. Quand la majeure eſt affirmative, la mineure eſt toujours univerſelle; car le moyen eſt pris particulierement dans la majeure affirmative. Il faudra donc qu'il ſoit pris généralement dans la mineure, & que par conſéquent il la rende univerſelle, puiſqu'il en eſt le ſujet.

Seconde regle. Quand la mineure eſt affirmative, la concluſion eſt toujours particuliere; car le petit terme eſt attribut dans la mineure, & par conſéquent il y eſt pris particulierement quand elle eſt affirmative; d'où il s'enſuit (par la ſeconde regle générale) qu'il doit être auſſi particulier dans la concluſion dont il eſt le ſujet; ce qui la rend particuliere.

Troiſieme regle. Dans les modes négatifs la majeure doit être générale; car la concluſion étant négative, le grand terme y eſt pris généralement. Il faut donc (par la ſeconde regle générale) qu'il ſoit pris auſſi généralement dans les prémices: or il eſt le ſujet de la majeure; il faut donc que la majeure ſoit générale.

Des dix modes concluans, A. I. I. & A. O. O. ſont exclus par la premiere regle. A. A. A. & E. A. E. ſont exclus par la ſeconde; O. A. O. par la troiſieme. Il ne reſte donc que ces 5, deux affirmatifs, A. A. I. I. A. I. trois négatifs, A. E. E.
E. A. O.
E. I. O.

Ces cinq modes ſe peuvent renfermer dans ces mots artificiels, *barbatipt* ou *calentes*, *dibatis*, *feſpamo*, *freſiſomorum*, en ne prenant que les trois premieres ſyllabes de chaque mot. Voici un exemple d'un argument dans cette figure, pour faire voir combien peu la concluſion eſt naturelle.

Ca *Tous les maux de la vie ſont des maux paſſagers*;
len *Tous les maux paſſagers ne ſont point à craindre*:
tes. *Donc nul des maux qui ſont à craindre, n'eſt un mal de cette vie*.

MODE, *anciennement* MOEURS, ſ. m. (*Grammaire.*) Divers accidens modifient la ſignification & la forme des verbes, & il y en a de deux ſortes: les uns ſont communs

muns aux verbes & aux autres eſpeces de mots déclinables; tels ſont les nombres, les cas, les genres & les perſonnes, qui varient ſelon la différence des mêmes accidens dans le nom ou le pronom qui exprime le ſujet déterminé auquel on applique le verbe. *Voyez* NOMBRE, CAS, GENRE, PERSONNE, CONCORDANCE, IDENTITÉ.

Il y a d'autres accidens qui ſont propres au verbe, & dont aucune autre eſpece de mot n'eſt ſuſceptible: ce ſont les tems & les *modes*; les tems ſont les différentes formes qui expriment dans le verbe les différens rapports d'exiſtence aux diverſes époques que l'on peut enviſager dans la durée. Ainſi le choix de ces formes accidentelles dépend de la vérité des poſitions du ſujet, & non d'aucune loi de Grammaire; & c'eſt pour cela que dans l'analyſe d'une phraſe le grammairien n'eſt point tenu de rendre compte pourquoi le verbe y eſt à tel ou tel tems. *Voyez* TEMS.

Les *modes* ſemblent tenir de plus près aux vûes de la Grammaire, ou du-moins aux vûes de celui qui parle. Perizonius, *not.* 1. ſur le *chap. xiij. du liv. I. de la Minerve* de Sanctius, compare ainſi les *modes* des verbes aux cas des noms: *Eodem plane modo ſe habent* modi *in verbis, quo* caſus *in nominibus. Utrique conſiſtunt in diverſis terminationibus pro diverſitate conſtructionis. Utrique ab illa terminationum diverſa forma nomen ſuum accepere, ut illi dicantur* terminationum *varii* caſus, *hi* modi. *Denique utrorumque terminationes ſingulares appellantur à potiſſimo earum uſu, non unico.* Il ne faut pourtant pas s'imaginer que l'on puiſſe établir entre les cas & les *modes* un parallele ſoutenu, & dire, par exemple, que l'indicatif dans les verbes répond au nominatif dans les noms, l'impératif au vocatif, le ſubjonctif à l'accuſatif, &c. on trouveroit peut-être entre quelques-uns des membres de ce parallele, quelque analogie éloignée; mais la comparaiſon ne ſe ſoutiendroit pas juſqu'à la fin, & le ſuccès d'ailleurs ne dédommageroit pas aſſez des attentions minutieuſes d'un pareil détail. Il eſt bien plus ſimple de rechercher la nature des *modes* dans l'uſage que l'on en fait dans les langues, que de s'amuſer à des généralités vagues, incertaines & ſtériles. Or,

I. On remarque dans les langues deux eſpeces générales de *modes*, les uns perſonnels & les autres imperſonnels.

Les *modes* perſonnels ſont ceux où le verbe reçoit des terminaiſons par leſquelles il ſe met en concordance de perſonne avec le nom ou le pronom qui en exprime le ſujet: *facio*, *facis*, *facit*, je fais, tu fais, il fait; *facimus*, *facitis*, *faciunt*, nous faiſons, vous faites, ils font, c'eſt du *mode* indicatif: *faciam*, *facias*, *faciat*, je faſſe, tu faſſes, il faſſe; *faciamus*, *faciatis*, *faciant*, nous faſſions, vous faſſiez, ils faſſent, c'eſt du *mode* ſubjonctif; & tout cela eſt perſonnel.

Les *modes* imperſonnels ſont ceux où le verbe ne reçoit aucune terminaiſon pour être en concordance de perſonne avec un ſujet: *facere*, *feciſſe*, faire, avoir fait, c'eſt du *mode* infinitif; *faciens*, *facturus*, faiſant, devant faire, c'eſt du *mode* participe; & tout cela eſt imperſonnel.

Cette premiere différence des *modes* porte ſur celle de leur deſtination dans la phraſe. Les perſonnes, en Grammaire, conſidérées d'une maniere abſtraite & générale, ſont les diverſes relations que peut avoir à la production de la parole le ſujet de la propoſition; & dans les verbes ce ſont les diverſes terminaiſons que le verbe reçoit ſelon la relation actuelle du ſujet de ce verbe à la production de la parole. *Voyez* PERSONNE. Les *modes* perſonnels ſont donc ceux qui ſervent à énoncer des propoſitions, & qui en renferment ce que les Logiciens appellent la *copule*, puiſque c'eſt ſeulement dans ces *modes* que le verbe s'identifie avec le ſujet, par la concordance des perſonnes qui indiquent des relations excluſivement propres au ſujet conſidéré comme ſujet. Les *modes* imperſonnels au contraire ne peuvent ſervir à énoncer des propoſitions, puiſqu'ils n'ont pas la forme qui déſigneroit leur identification avec leur ſujet conſidéré comme tel. En effet, *Dieu* EST *éternel*, *ſans que nous* COMPRENIONS, *vous* AVRIEZ *raiſon*, RETIRE-*toi*, ſont des propoſitions, des énonciations complettes des jugemens. Mais en eſt-il de même quand on dit *écouter*, *avoir compris*, *une chanſon* NOTÉE, *Auguſte* AYANT FAIT *la paix*, *Catilina* DEVANT PROSCRIRE *les plus riches citoyens*? non, ſans doute, rien n'eſt affirmé ou nié d'aucun ſujet, mais le ſujet tout au plus eſt énoncé; il faut y ajouter quelque choſe pour avoir des propoſitions entieres, & ſpécialement un verbe qui ſoit à un *mode* perſonnel.

II. Entre les *modes* perſonnels, les uns ſont *directs*, & les autres ſont *indirects* ou *obliques*.

Les *modes* directs ſont ceux dans leſquels ſeuls le verbe ſert à conſtituer la propoſition principale, c'eſt-à-dire l'expreſſion immédiate de la penſée que l'on veut manifeſter.

Les *modes* indirects ou obliques ſont ceux qui ne conſtituent qu'une propoſition incidente ſubordonnée à un antécédent qui n'eſt qu'une partie de la propoſition principale.

Ainſi, quand on dit *je* FAIS *de mon mieux*, *je* FEROIS *mieux ſi je pouvois*, FAITES *mieux*, les différens *modes* du verbe *faire*, *je fais*, *je ferois*, *faites*, ſont directs, parce qu'ils ſervent immédiatement à l'expreſſion du jugement principal que l'on veut manifeſter. Si l'on dit au contraire, *il eſt néceſſaire que* JE FASSE *mieux*, le *mode je faſſe* eſt indirect ou oblique, parce qu'il ne conſtitue qu'une énonciation ſubordonnée à l'antécédent *il*, qui eſt le ſujet de la propoſition principale; c'eſt comme ſi l'on diſoit *il que* JE FASSE *mieux eſt néceſſaire*.

Remarquez que je dis des *modes* directs qu'ils ſont les ſeuls dans leſquels le verbe ſert à conſtituer la propoſition principale; ce qui ne veut pas dire que toute propoſition dont le verbe eſt à un *mode* direct, ſoit principale, puiſqu'il n'y a rien de plus commun que des propoſitions incidentes dont le verbe eſt à un *mode* direct: par exemple, *la remarque que* JE FAIS *eſt utile*, *les remarques que* VOUS FEREZ *ſeroient utiles*, &c. Je ne prétends donc exprimer par-là qu'une propriété excluſive des *modes* directs, & faire entendre que les indirects n'énoncent jamais une propoſition principale, comme je le dis enſuite dans la définition que j'en donne.

Si nous trouvons quelques locutions où le *mode* ſubjonctif, qui eſt oblique, ſemble être le verbe de la propoſition principale, nous devons être aſſurés que la phraſe eſt elliptique, que le principal verbe eſt ſupprimé, qu'il faut le ſuppléer dans l'analyſe, & que la propoſition exprimée n'eſt qu'incidente. Ainſi, quand on lit dans Tite-Live, *VI. xjv*, *Tunc vero ergo nequicquam capitolium arcemque* SERVAVERIM, *ſi*, &c. il faut réduire la phraſe à cette construction analytique: *Tunc vero* (res erit ita ut) *ego* SERVAVERIM *nequicquam capitolium que arcem*, *ſi*, &c. C'eſt la même choſe quand on dit en françois, *qu'on ſe* TAISE; il faut ſous-entendre *je veux*, ou quelqu'autre équivalent. *Voyez* SUBJONCTIF.

Nous avons en françois trois *modes* perſonnels directs, qui ſont l'indicatif, l'impératif, & le ſuppoſitif. *Je fais* eſt à l'indicatif, *fais* eſt à l'impératif, *je ferois* eſt au ſuppoſitif.

Ces trois *modes* également directs, different entr'eux par des idées acceſſoires; l'indicatif exprime purement l'exiſtence d'un ſujet déterminé ſous un attribut: c'eſt un *mode pur*; les deux autres ſont *mixtes*, parce qu'ils ajoutent à cette ſignification primitive d'autres idées acceſſoires accidentelles à cette ſignification. L'impératif y ajoute l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle: le ſuppoſitif celle d'une hypothèſe. *Voyez* INDICATIF, IMPÉRATIF, SUPPOSITIF.

Les Grecs ni les Latins n'avoient pas le ſuppoſitif, ils en ſuppléoient la valeur par des circonlocutions que l'ellipſe abrégeoit. Ainſi, dans cette phraſe de Ciceron, *de nat. deor. II. xxxvij. Profecto & eſſe deos, & hæc tanta opera deorum eſſe* ARBITRARENTUR, le verbe *arbitrarentur* ne ſeroit pas rendu littéralement pas *ils croiroient*, *ils ſe perſuaderoient*; ce ſeroit *ils cruſſent*, *ils ſe perſuadaſſent*, parce que la conſtruction analitique eſt (*res eſt ita ut*) *arbitrarentur*, &c. Ce *mode* eſt uſité dans la langue italienne, dans l'eſpagnole & dans l'allemande, quoiqu'il n'ait pas encore plu aux grammairiens de l'y diſtinguer, non plus que dans la nôtre, excepté l'abbé Girard. *Voyez* SUPPOSITIF.

IV. Nous n'avons en françois de *mode* oblique que le ſubjonctif, & c'eſt la même choſe en latin, en allemand, en italien, en eſpagnol. Les Grecs en avoient un autre, l'optatif, que les copiſtes de méthodes & de rudimens vouloient autrefois admettre dans le latin ſans l'y voir, puiſque le verbe n'y a de déterminaiſons obliques que celles du ſubjonctif. *Voyez* SUBJONCTIF, OPTATIF.

Ces *modes* different encore entr'eux comme les précédens: le ſubjonctif eſt mixte, puiſqu'il ajoute à la ſignification directe de l'indicatif l'idée d'un point de vûe grammatical; mais l'optatif eſt doublement mixte, parce qu'il ajoute à la ſignification totale du ſubjonctif l'idée acceſſoire d'un ſouhait, d'un deſir.

V. Pour ce qui concerne les *modes* imperſonnels, il n'y en a que deux dans toutes les langues qui conjuguent les verbes; mais il y en a deux, l'infinitif & le participe.

L'infinitif eſt un *mode* qui exprime d'une maniere abſtraite & générale l'exiſtence d'un ſujet totalement indéterminé ſous un attribut. Ainſi, ſans ceſſer d'être verbe, puiſ-

puiſqu'il en garde la ſignification & qu'il eſt indéclinable par tems, il eſt effectivement nom, puiſqu'il préſente à l'eſprit l'idée de l'exiſtence ſous un attribut, comme celle d'une nature commune à pluſieurs individus. *Mentir, c'eſt ſe déshonorer*, comme on diroit, *le menſonge eſt déshonorant: avoir vu l'occaſion de pécher, c'eſt une victoire*, comme ſi l'on diſoit, *la fuite de l'occaſion de pécher eſt une victoire*: *devoir recueillir une riche ſucceſſion, c'eſt quelquefois l'écueil des diſpoſitions les plus heureuſes*, c'eſt-à-dire, *une riche ſucceſſion à venir eſt quelquefois l'écueil des diſpoſitions les plus heureuſes*. *V.* Infinitif.

Le participe eſt un *mode* qui exprime l'exiſtence ſous un attribut, d'un ſujet déterminé quant à ſa nature, mais indéterminé quant à la relation perſonnelle. C'eſt pour cela qu'en grec, en latin, en allemand, le participe reçoit des terminaiſons relatives aux genres, aux nombres & aux cas, au moyen deſquelles il ſe met en concordance avec le ſujet auquel on l'applique; mais il ne reçoit nulle part aucune terminaiſon perſonnelle, parce qu'il ne conſtitue dans aucune langue la propoſition que l'on veut exprimer: il eſt tout-à-la-fois verbe & adjectif; il eſt verbe, puiſqu'il en a la ſignification, & qu'il reçoit les inflexions temporelles qui en ſont la ſuite: *precans*, priant, *precatus*, ayant prié, *precaturus* devant prier. Il eſt adjectif, puiſqu'il ſert, comme les adjectifs, à déterminer l'idée du ſujet par l'idée accidentelle de l'événement qu'il énonce, & qu'il prend en conſéquence les terminaiſons relatives aux accidens des noms & des pronoms. Si nos participes actifs ne ſe déclinent point communément, ils ſe déclinent quelquefois, ils ſe ſont déclinés autrefois plus généralement; & quand il ne ſe ſeroient jamais déclinés, ce ſeroit un effet de l'uſage qui ne peut jamais leur ôter leur déclinabilité intrinſeque. *Voyez* Participe.

Puiſque l'infinitif figure dans la phraſe comme un nom, & le participe comme un adjectif, comment concevoir que l'un appartienne à l'autre & en faſſe partie? Ce ſont aſſurement deux *modes* différens, puiſqu'ils préſentent la ſignification du verbe ſous différens aſpects. Par une autre inconſéquence des plus ſingulieres, tous les méthodiſtes qui dans la conjugaiſon joignoient le participe à l'infinitif, comme en étant une partie, diſoient ailleurs que c'étoit une partie d'oraiſon différente de l'adjectif, du verbe, & même de toutes les autres; & pourtant l'infinitif continuoit dans leur ſyſtéme d'appartenir au verbe. Scioppius, dans ſa grammaire philoſophique, *de participio pag.* 17, ſuit le torrent des Grammairiens, en reconnoiſſant leur erreur dans une note.

Mais voici le ſyſtème figuré des *modes*, tel qu'il réſulte de l'expoſition précédente.

Les modes ſont		Purs.	Mixtes.
Perſonnels.	Directs.	*Indicatifs.*	*Imperatif.* *Suppoſitif.* *Subjonctif.*
	Obliques.		*Optatif.*
Imperſonnels.		*Infinitif.* *Participe.*	

Voilà donc trois *modes* purs, dont l'un eſt perſonnel & deux imperſonnels, & qui paroiſſent fondamentaux, puiſqu'on les trouve dans toutes les langues qui ont reçu la conjugaiſon des verbes. Il n'en eſt pas de même des quatre *modes* mixtes; les Hébreux n'ont ni ſuppoſitif, ni ſubjonctif, ni optatif: le ſuppoſitif, n'eſt point en grec ni en latin; le latin ni les langues modernes ne connoiſſent point l'optatif; l'impératif eſt tronqué par-tout, puiſqu'il n'a pas de premiere perſonne en grec ni en latin, quoique nous ayons, en françois celle du plurier, qu'au contraire il n'a point de troiſieme perſonne chez nous, tandis qu'il en a dans ces deux autres langues; qu'enfin il n'a point en latin de prétérit poſtérieur, quoiqu'il ait ce tems en grec & dans nos langues modernes. C'eſt que ces *modes* ne tiennent point à l'eſſence du verbe comme les quatre autres: leurs caracteres différenciels ne tiennent point à la nature du verbe; ce ſont des idées ajoutées accidentellement à la ſignification fondamentale; & il auroit été poſſible d'introduire pluſieurs autres *modes* de la même eſpece, par exemple, un *mode* interrogatif, un *mode* conceſſif, &c.

Sanctius, *minerv. I. xiij.* ne veut point reconnoître de *modes* dans les verbes, & je ne vois guere que trois raiſons qu'il allegue pour juſtifier le parti qu'il prend à cet égard. La premiere, c'eſt que *modus in verbis explicatur fréquentius per caſum ſextum, ut* meâ ſponte, tuo juſſu feci; *non rarò per adverbia, ut* malè currit benè loquitur. La ſeconde, c'eſt que la nature des *modes* eſt ſi peu connue des Grammairiens, qu'ils ne s'accordent point ſur le nombre de ceux qu'il faut reconnoître dans une langue, ce qui indique, au gré de ce grammairien, que la diſtinction des *modes* eſt chimérique, & uniquement propre à répandre des ténebres dans la Grammaire. La troiſieme enfin, c'eſt que les différens tems d'un *mode* ſe prennent indiſtinctement pour ceux d'un autre, ce qui ſemble juſtifier ce qu'avoit dit Scaliger, *de cauſ. L. L. liv. V. cap. cxxj.* modus *in verbis non fuit neceſſarius*. L'auteur de la *méthode latine de P. R.* ſemble approuver ce ſyſtème, principalement à cauſe de cette troiſieme raiſon. Examinons les l'une après l'autre.

I. Sanctius, & ceux qui l'ont ſuivi, comme Scioppius & M. Lancelot, ont été trompés par une équivoque, quand ils ont ſtatué que le *mode* dans les verbes s'exprime ou par l'ablatif ou par un adverbe, comme dans *meâ ſponte feci*, *benè loquitur*. Il faut diſtinguer dans tous les mots, & conſéquemment dans les verbes, la ſignification objective, & la ſignification formelle. La ſignification objective, c'eſt l'idée fondamentale qui eſt l'objet de la ſignification du mot, & qui peut être commune à des mots de différentes eſpeces; la ſignification formelle, c'eſt la maniere particuliere dont le mot préſente à l'eſprit l'objet dont il eſt le ſigne, laquelle eſt commune à tous les mots de la même eſpece, & ne peut convenir à ceux des autres eſpeces. Ainſi le même objet pouvant être ſignifié par des mots de différentes eſpeces, on peut dire que tous ces mots ont une même ſignification objective, parce qu'ils repréſentent tous la même idée fondamentale; tels ſont les mots *aimer*, *ami*, *amical*, *amiablement*, *amicalement*, *amitié*, qui ſignifient tous ce ſentiment affectueux qui porte les hommes à ſe vouloir & à ſe faire du bien les uns aux autres. Mais chaque eſpece de mot & même chaque mot ayant ſa maniere propre de préſenter l'objet dont il eſt le ſigne, la ſignification formelle eſt néceſſairement différente dans chacun de ces mots, quoique la ſignification objective ſoit la même: cela eſt ſenſible dans ceux que l'on vient d'alléguer, qui pourroient tous ſe prendre indiſtinctement les uns pour les autres ſans ces différences individuelles qui naiſſent de la maniere de repréſenter. *Voyez* Mot.

Or il eſt vrai que les *modes*, c'eſt-à-dire les différentes modifications de la ſignification objective du verbe, s'expriment communément par des adverbes ou par des expreſſions adverbiales: par exemple, quand on dit *aimer peu*, *aimer beaucoup*, *aimer tendrement*, *aimer ſincérement*, *aimer depuis long-tems*, *aimer plus*, *aimer autant*, &c. il eſt évident que c'eſt l'attribut individuel qui fait partie de la ſignification objective de ce verbe, en un mot, *l'amitié* qui eſt modifiée par tous ces adverbes, & que l'on penſe alors à une *amitié petite* ou *grande*, *tendre*, *ſincere*, *ancienne*, *ſupérieure*, *égale*, &c. Mais il eſt évident auſſi que ce ne ſont pas des modifications de cette eſpece qui caractériſent ce qu'on appelle les *modes* des verbes, autrement chaque verbe auroit ſes *modes* propres, parce qu'un attribut n'eſt pas ſuſceptible des mêmes modifications qui peuvent convenir à un autre: ce qui caractériſe nos *modes* n'appartient nullement à l'objet de la ſignification du verbe, c'eſt à la forme, à la maniere dont tous les verbes ſignifient. Ce qui appartient à l'objet de la ſignification, ſe trouve ſous toutes les formes du verbe; & c'eſt pourquoi dans la langue hébraïque la fréquence de l'action ſert de fondement à une conjugaiſon entiere différente de la conjugaiſon primitive, la réciprocation de l'action ſert de fondement à une autre, &c. Mais les mêmes *modes* ſe retrouvent dans chacune de ces conjugaiſons, que j'appellerois plus volontiers des voix, *voyez* Voix. Ce qui conſtitue les *modes*, ce ſont les divers aſpects ſous leſquels la ſignification formelle du verbe peut être enviſagée dans la phraſe; & il faut bien que Sanctius & ſes diſciples reconnoiſſent que le même tems varie ſes formes ſelon ces divers aſpects, puiſqu'ils rejetteroient, comme très-vicieuſe, cette phraſe latine, *neſcio utrum cantabo*, & cette phraſe françoiſe, *je crains qu'il ne vient*; il faut donc qu'ils admettent les *modes*, qui ne ſont que ces différentes formes des mêmes tems.

II. Pour ce qui concerne les débats des Grammairiens ſur le nombre des *modes*, j'avoue que je ne conçois pas par quel principe de logique on en conclud qu'il n'en faut point admettre. L'obſcurité qui naît de ces débats vient de la maniere de concevoir des Grammairiens qui entendent mal la doctrine des *modes*, & non pas du fonds même

même de cette doctrine; & quand elle auroit par elle-même quelqu'obſcurité pour la portée commune de notre intelligence, faudroit-il renoncer à ce que les uſages conſtans des langues nous en indiquent clairement & de la maniere la plus poſitive?

III. La troiſieme conſidération ſur laquelle on inſiſte principalement dans la *méthode latine de P. R.* n'eſt pas moins illuſoire que les deux autres. Si l'on trouve des exemples où le ſubjonctif eſt mis au lieu de l'indicatif, de l'impératif & du ſuppoſitif, ce n'eſt pas une ſubſtitution indifférente qui donne une expreſſion totalement ſynonyme, & dans ce cas là même le ſubjonctif eſt amené par les principes les plus rigoureux de la Grammaire. *Ego nequicquam capitolium* SERVAVERIM; c'eſt, comme je l'ai déja dit, *res erit ita ut ſervaverim*, ce qui eſt équivalent à *ſervavero* & non pas à *ſervavi*; & l'on voit que *ſervaverim* a une raiſon grammaticale. On me dira peut-être que de mon aveu le tout ſignifie *ſervavero*, & qu'il étoit plus naturel de l'employer que *ſervaverim*, qui jette de l'obſcurité par l'ellipſe, ou de la langueur par la périphraſe: cela eſt vrai, ſans doute, ſi on ne doit parler que pour exprimer didactiquement ſa penſée; mais s'il eſt permis de rechercher les graces de l'harmonie, qui nous dira que la terminaiſon *rim* ne faiſoit pas un meilleur effet ſur les oreilles romaines, que n'auroit pû faire la terminaiſon *ro*? Et s'il eſt utile de rendre dans le beſoin ſon ſtyle intéreſſant par quelque tour plus énergique ou plus pathétique, qui ne voit qu'un tour elliptique eſt bien plus propre à produire cet heureux effet qu'une conſtruction pleine? Un cœur échauffé préocupe l'eſprit, & ne lui laiſſe ni tout voir ni tout dire. *Voyez* SUBJONCTIF.

Si les conſidérations qui avoient déterminé Sanctius, Ramus, Scioppius & M. Lancelot à ne reconnoître aucun *mode* dans les verbes, ſont fauſſes, ou inconſéquentes, ou illuſoires; s'il eſt vrai d'ailleurs que dans les verbes conjugués il y a diverſes manieres de ſignifier l'exiſtence d'un ſujet ſous un attribut, ici directement, là obliquement, quelquefois ſous la forme perſonnelle, d'autres fois ſous une forme imperſonnelle, *&c.* enfin, ſi l'on retrouve dans toutes ces manieres différentes les variétés principales des tems qui ſont fondées ſur l'idée eſſentielle de l'exiſtence: c'eſt donc une néceſſité d'adopter, avec tous les autres Grammairiens, la diſtinction des *modes*, décidée d'ailleurs par l'uſage univerſel de toutes les langues qui conjuguent leurs verbes. (*B. E. R. M.*)

MODE, ſ. m. *en Muſique*, eſt la diſpoſition réguliere de l'échelle, à l'égard des ſons principaux ſur leſquels une piece de muſique doit être conſtituée, & ces ſons s'appellent *les cordes eſſentielles du* mode.

Le *mode* differe du ton, en ce que celui-ci n'indique que la corde ou le lieu du ſyſtème qui doit ſervir de fondement au chant, & le *mode* détermine la tierce & modifie toute l'échelle ſur ce ton fondamental.

Le *mode* tire ſon fondement de l'harmonie: les cordes eſſentielles au *mode* ſont au nombre de trois, qui forment enſemble un accord parfait; 1°. la tonique, qui eſt le ſon fondamental du *mode* & du ton. *Voy.* TON & TONIQUE; 2°. la dominante qui eſt la quinte de la tonique. *Voyez* DOMINANTE; 3°. la médiante, qui conſtitue proprement le *mode*, & qui eſt à la tierce de cette même tonique. *Voyez* MÉDIANTE. Comme cette tierce peut être de deux eſpeces, il y a auſſi deux *modes* différens. Quand la médiante fait tierce majeure ſur la tonique, le *mode* eſt majeur; mineur, ſi la tierce eſt mineure.

Le *mode* une fois déterminé, tous les ſons de la gamme prennent chacun un nom relatif au fondamental & conforme à la place qu'ils occupent dans ce *mode* là: voici les noms de toutes les notes relativement à leur *mode*, en prenant l'octave d'*ut* pour exemple du *mode* majeur, & celle de *la* pour exemple du *mode* mineur.

Mode majeur.	*ut*,	*re*,	*mi*,	*fa*,	*ſol*,	*la*,	*ſi*,	*ut*,
Mode mineur.	*la*,	*ſi*,	*ut*,	*re*,	*mi*,	*fa*,	*ſol*,	*la*,
	Tonique.	Seconde note.	Médiante.	Sous dominante, ou quatrieme note.	Dominante.	Sixieme note.	Septieme note.	Octave.

Il faut remarquer que quand la ſeptieme note n'eſt qu'à un ſemi-ton de l'octave, c'eſt-à-dire quand elle fait la tierce majeure de la dominante, comme le *ſi* naturel dans le *mode* majeur d'*ut*, ou le *ſol* dièſe dans le mode mineur de *la*; alors cette ſeptieme note s'appelle *note ſenſible*, parce qu'elle annonce la tonique, & fait ſentir le ton.

Non-ſeulement chaque degré prend le nom qui lui convient, mais chaque intervalle eſt déterminé relativement au *mode*: voici les regles établies pour cela.

1°. La ſeconde note, la quatrieme, & la dominante, doivent toujours faire ſur la tonique une ſeconde majeure, une quarte & une quinte juſtes, & cela également dans les deux *modes*.

2°. Dans le *mode* majeur, la médiante ou tierce, la ſixte & la ſeptieme doivent toujours être majeures: c'eſt le caractere du *mode*. Par la même raiſon ces trois intervalles doivent être mineurs dans le *mode* mineur; cependant, comme il faut auſſi qu'on y apperçoive la note ſenſible, ce qui ne ſe peut faire tandis que la ſeptieme reſte mineure, cela cauſe des exceptions auxquelles on a égard dans l'harmonie & dans le cours du chant; mais il faut toujours que la clef avec ſes tranſpoſitions donne tous les intervalles déterminés par rapport à la tonique, ſelon le caractere du *mode*: on trouvera au *mot* CLEF TRANSPOSÉE une regle générale pour cela.

Comme toutes les cordes naturelles de l'octave d'*ut* donnent, relativement à cette tonique, tous les intervalles preſcrits par le *mode* majeur, & qu'il en eſt de même de l'octave de *la* pour le *mode* mineur: l'exemple précédent, que nous n'avons propoſé que pour les noms des notes, doit encore ſervir de formule pour la regle des intervalles dans chaque *mode*.

Cette regle n'eſt point, comme on pourroit le penſer, établie ſur des principes arbitraires, elle a ſon fondement dans la génération harmonique. Si vous donnez l'accord parfait majeur à la tonique, à la dominante, & à la ſous-dominante, vous aurez tous les ſons de l'échelle diatonique pour le *mode* majeur. Pour avoir celle du *mode* mineur, faites la tierce mineure dans les mêmes accords: telle eſt l'analogie & la génération du *mode*.

Il n'y a proprement que deux *modes*, comme on vient de le voir; mais comme il y a douze ſons fondamentaux, qui font autant de tons, & que chacun de ces tons eſt ſuſceptible du *mode* majeur ou du *mode* mineur, on peut compoſer en vingt-quatre manieres ou *modes* différens. Il y en a même trente-quatre poſſibles, mais dans la pratique on en exclut dix, qui ne ſont au fond que la répétition des dix autres, conſidérés ſous des relations beaucoup plus difficiles, où toutes les cordes changeroient de nom, & où l'on auroit mille peines à ſe reconnoître. Tels ſont les *modes* majeurs ſur les notes dièſées, & les *modes* mineurs ſur les bémols. Ainſi, au-lieu de compoſer en *ſol* dièſe, tierce majeure, vous compoſerez en *la* bémol qui donne les mêmes touches; & au-lieu de compoſer en *re* bémol mineur, vous prendrez en *ut* dièſe par la même raiſon: & cela, pour éviter d'avoir d'un côté un *fa* double dièſe, qui deviendroit un *ſol* naturel; & de l'autre un *ſi* double bémol, qui deviendroit un *la* naturel.

On ne reſte pas toujours dans le *mode* ni dans le ton par lequel on a commencé un air; mais pour varier le chant, ou pour ajouter à l'expreſſion, on change de ton & de *mode*, ſelon l'analogie harmonique, revenant pourtant toujours à celui qu'on a fait entendre le premier, ce qui s'appelle *moduler*. *Voyez* MODULATION.

Les anciens différent prodigieuſement les uns des autres ſur les définitions, les diviſions, & les noms de leurs *modes*, ou tons comme ils les appelloient; obſcurs ſur toutes les parties de la muſique, ils ſont preſque inintelligibles ſur celle-ci. Ils conviennent, à la vérité, qu'un *mode* eſt un certain ſyſtème ou une conſtitution de ſons, & que cette conſtitution n'eſt autre choſe qu'une octave avec tous ſes ſons intermédiaires: mais quant à la différence ſpécifique des *modes*, il y en a qui ſemblent la faire conſiſter dans les diverſes affections de chaque ſon de l'octave, par rapport au ſon fondamental, c'eſt-à-dire dans la différente poſition des deux ſemi-tons plus ou moins éloignés de ce ſon fondamental, mais gardant toujours entre eux la diſtance preſcrite. D'autres au contraire, & c'eſt l'opinion commune, mettent cette différence uniquement dans l'intenſité du ton, c'eſt-à-dire en ce que la ſérie totale des notes eſt plus aiguë ou plus grave, & priſe en différens lieux du ſyſtème; toutes les cordes de cette ſérie gardant toujours entre elles les mêmes rapports.

Selon le premier ſens, il n'y auroit que ſept *modes* poſſibles dans le ſyſtème diatonique; car il n'y a que ſept

manie-

manieres de combiner les deux ſemi-tons avec la loi preſcrite, dans l'étendue d'une octave. Selon le ſecond ſens, il y auroit autant de *modes* poſſibles que de ſons, c'eſt-à-dire une infinité; mais ſi l'on ſe renferme de même dans le genre diatonique, on n'y en trouvera non plus que ſept, à-moins qu'on ne veuille prendre pour de nouveaux *modes*, ceux qu'on établiroit à l'octave des premiers.

En combinant enſemble ces deux manieres, on n'a encore beſoin que de ſept *modes*, car ſi l'on prend ces *modes* en différens lieux du ſyſtème, on trouve en même tems les ſons fondamentaux diſtingués du grave à l'aigu, & les deux ſemi-tons différemment ſitués, relativement à chaque ſon fondamental.

Mais outre ces *modes*, on en peut former pluſieurs autres, en prenant dans la même ſérie & ſur le même ſon fondamental, différens ſons pour les cordes eſſentielles du *mode*; par exemple, quand on prend pour dominante la quinte du ſon principal, le *mode* eſt authentique; il eſt plagal, ſi l'on choiſit la quarte, & ce ſont proprement deux *modes* différens ſur la même corde fondamentale. Or, comme pour conſtituer un *mode* agréable il faut, diſent les Grecs, que la quarte ou la quinte ſoient juſtes, ou du-moins une des deux, il eſt évident que l'on a dans l'étendue de l'octave, cinq fondamentales ſur chacune deſquelles on peut établir un *mode* authentique, & un plagal. Outre ces dix *modes*, on en trouve encore deux, l'un authentique qui ne peut fournir de plagal, parce que ſa quarte fait le triton, l'autre plagal, qui ne peut fournir d'authentique, parce que ſa quinte eſt fauſſe. C'eſt ſans doute ainſi qu'il faut entendre un paſſage de Plutarque, où la Muſique ſe plaint que Phrynis l'a corrompue, eſt voulant tirer de cinq cordes, ou plutôt de ſept douze harmonies différentes.

Voilà donc douze *modes* poſſibles dans l'étendue d'une octave ou de deux tétracordes disjoints; que ſi l'on vient à conjoindre les tétracordes, c'eſt-à-dire à donner un bémol à la ſeptieme en retranchant l'octave, ou ſi l'on diviſe les tons entiers par des intervalles chromatiques, pour y introduire de nouveaux *modes* intermédiaires, ou ſi, ayant ſeulement égard aux différences du grave à l'aigu, on place d'autres *modes* à l'octave des précédens; tout cela fournira divers moyens de multiplier le nombre des *modes* beaucoup au-delà de douze: & ce ſont là les ſeules manieres ſelon leſquelles on peut expliquer les divers nombres de *modes* admis ou rejettés par les anciens en différens tems.

L'ancienne muſique ayant d'abord été renfermée dans les bornes étroites du tétracorde, du pentacorde, de l'hexacorde, de l'eptacorde, & de l'octacorde, on n'y admit que trois *modes*, dont les fondamentales étoient à un ton de diſtance l'une de l'autre. Le plus grave des trois s'appelloit le *dorien*; le phrygien tenoit le milieu; le plus aigu étoit le lydien. En partageant chacun de ces tons en deux intervalles, on fit place à deux autres *modes*, l'ionien & l'éolien, dont le premier fut inſéré entre le dorien & le phrygien; & le ſecond entre le phrygien & le lydien.

Dans la ſuite, le ſyſtème s'étant étendu à l'aigu & au grave, les Muſiciens établirent de part & d'autres de nouveaux *modes*, qui tiroient leur dénomination des cinq premiers, en y ajoûtant la prépoſition *hyper*, ſur, pour ceux d'enhaut; & la prépoſition *hypo*, ſous, pour ceux d'enbas: ainſi le *mode lydien* étoit ſuivi de l'*hyperdorien*, de l'*hyperionien*, de l'*hyperphrigien*, de l'*hypereolien*, & de l'*hyperlydien* en montant; & après le *mode* dorien venoient l'*hypolydien*, l'*hypoéolien*, l'*hypophrygien*, & l'*hypodorien*, en deſcendant. On trouve le dénombrement de ces quinze *modes* dans l'Alypius, muſicien grec: voici leur ordre & leurs intervalles exprimés par les noms des notes de notre muſique.

1. *ſi*	Hyperlydien.
2. *ſi bémol*	Hyperéolien.
3. *la*	Hyper-mixolydien.
	Hyperphrygien.
4. *la bémol*	Hyperiaſtien.
	Hyperionien.
	Mixolydien aigu.
5. *ſol*	Mixolydien.
	Hyperdorien.
6. *fa dièſe*	Lydïen.
7. *fa*	Lydien grave.
	Eolien.
8. *mi*	Phrygien.
9. *mi bémol* . . .	Jaſtien.
	Ionien.
	Phrygien grave.
10. *re*	Dorien.
	Hipomixolydien.
11. *ut dièſe* . . .	Hypolydien.
	Hypolydien grave.
12. *ut*	Hypoéolien.
	Hypophrygien.
13. *ſi*	Hypoïaſtien.
14. *ſi bémol* . . .	Hypoïonien.
	Hypophrygien.
	Hypodorien.
15. *la*	Commun.
	Locrien.

De tous ces modes, Platon en rejettoit pluſieurs comme capables d'altérer les mœurs. Ariſtoxene, au rapport d'Euclide, n'en admettoit que treize, ſupprimant les deux plus élevés, ſavoir l'hyperéolien & l'hyperlydien.

Enfin Ptolomée les réduiſoit à ſept, diſant que les *modes* n'étoient pas introduits dans le deſſein de varier les chants ſelon le grave & l'aigu, car il étoit évident qu'on auroit pu les multiplier fort au-delà du nombre de quinze, mais plutôt afin de faciliter le paſſage d'un *mode* à l'autre par des intervalles conſonnans & faciles à entonner. Il renfermoit donc tous les *modes* dans l'eſpace d'une octave, dont le *mode* dorien faiſoit comme le centre, de ſorte que le *mixolydien* étoit une quarte au-deſſus de lui, & l'*hypodorien* une quarte au-deſſous. Le phrygien une quinte au-deſſus de l'*hypodorien*, l'hypophrygien une quarte au-deſſous du *phrygien*, & le lydien une quinte au-deſſus de l'*hypophrygien*; d'où il paroît qu'à compter de l'hypodorien qui eſt le *mode* le plus bas, il y avoit juſqu'à l'*hypophrygien* l'intervalle d'un ton; de l'*hypophrygien* au *dorien* un ſemi-ton; de ce dernier au phrygien un ton; du *phrygien* au *lydien* encore un ton, & du *lydien* au *mixolydien* un ſemi-ton; ce qui fait l'étendue d'une ſeptieme en cet ordre.

1. *ſol*	Mixolydien.
2. *fa dièſe*	Lydien.
3. *mi*	Phrygien.
4. *re*	Dorien.
5. *ut dièſe*	Hypolydien.
6. *ſi*	Hypophrygien.
7. *la*	Hypodorien.

Ptolomée retranchoit donc tous les autres *modes*, prétendant qu'on n'en pouvoit placer un plus grand nombre dans le ſyſtème d'une octave, toutes les cordes qui la compoſoient ſe trouvant employées. Ce ſont ces ſept *modes* de Ptolomée qui, en y joignant l'*hypomixolydien* ajouté, dit-on, par l'Aretin, font aujourd'hui les huit tons de notre plein-chant. *Voyez* TONS DE L'EGLISE.

Telle étoit la notion la plus ordinaire qu'on avoit des tons ou *modes* dans l'ancienne muſique, entant qu'on les regardoit comme ne differant entr'eux que du grave à l'aigu; mais ils avoient outre cela d'autres différences qui les caractériſoient encore plus particulierement. Elles ſe tiroient du genre de poéſie qu'on mettoit en muſique, de l'eſpece d'inſtrument qui devoit l'accompagner du rhytme ou de la cadence qu'on y obſervoit, de l'uſage où étoient de certains chants parmi certaines nations; & c'eſt de cette derniere circonſtance que ſont venus originairement les noms des *modes* principaux, tels que le *dorien*, le *phrygien*, le *lydien*, l'*ionien* & l'*éolien*.

Il y avoit encore dans la muſique greque d'autres ſortes de *modes*, qu'on auroit pu mieux appeller *ſtyles* ou *manieres de compoſition*. Tels étoient le *mode* tragique deſtiné pour le théâtre, le *mode* nomique conſacré à Apollon, & le dithyrambique à Bacchus, *&c. Voyez* STYLE & MÉLOPÉE.

Dans notre ancienne muſique, on appelloit auſſi *modes* par rapport à la meſure ou au tems certaines manieres de déterminer la valeur des notes longues ſur celle de la maxime, ou des brèves ſur celle de la longue; & le *mode* pris en ce ſens ſe marquoit après la clé d'abord par des cercles ou demi-cercles ponctués ou ſans points, ſuivis des chiffres 2 ou 3 différemment combinés, à quoi on ſubſtitua enſuite des lignes perpendiculaires, différentes, ſelon le *mode*, en nombre & en longueur.

Il y avoit deux ſortes de *modes*; le majeur, qui ſe rapportoit à la maxime; & le mineur, qui étoit pour la longue: l'un & l'autre ſe diviſoit en parfait & imparfait.

Le *mode* majeur parfait ſe marquoit avec trois lignes ou bâtons, qui rempliſſoient chacun trois eſpaces de la portée, & trois autres qui n'en rempliſſoient que deux; cela marquoit que la maxime valoit trois longues. *Voyez les Pl. de Muſique*.

Le *mode* majeur imparfait étoit marqué avec deux lignes qui rempliſſoient chacune trois eſpaces, & deux autres qui n'en empliſſoient que deux; cela marquoit que la maxime ne valoit que deux longues. *Voyez les Pl.*

Le *mode* mineur parfait étoit marqué par une ligne qui traverſoit trois eſpaces, & cela montroit que la longue valoit trois brèves. *Voyez les Pl.*

Le *mode* mineur imparfait étoit marqué par une ligne qui ne traverſoit que deux eſpaces, & la longue n'y valoit que deux brèves. *Voyez les Pl.*

Tout cela n'eſt plus en uſage depuis long-tems; mais il faut néceſſairement entendre ces ſignes pour ſavoir déchiffrer les anciennes muſiques, en quoi les plus habiles Muſiciens ſont très-ignorans aujourd'hui. (*S*)

On peut voir *aux mots* FONDAMENTAL, GAMME & ECHELLE la maniere dont M. Rameau imagine la formation des deux *modes*, le majeur & le mineur. Dans la premiere édition de mes *Elémens de Muſique*, j'avois adopté entierement tous les principes de cet habile artiſte ſur ce ſujet. Mais dans la ſeconde édition que je prépare, & qui probablement aura vû le jour avant que cet article paroiſſe, j'ai cru devoir adopter une maniere plus ſimple de former le *mode* mineur; la voici: *mi* étant, par exemple, la fondamentale, elle fait réſonner ſa quinte *ſi*; or ſi entre la quinte *ſi* & la fondamentale *mi* on place une autre note *ſol*, telle que cette note *ſol* faſſe auſſi réſonner *ſi*, on aura le *mode* mineur; ſi la note étoit *ſol*, on auroit le *mode* majeur. Ces deux *modes* different en ce que dans le majeur la fondamentale fait réſonner ſa tierce & ſa quinte à-la-fois, & que dans le majeur la quinte réſonne à-la-fois dans la fondamentale & dans ſa tierce. Cette origine me paroît plus naturelle que celle du frémiſſement des multiples, imaginée par M. Rameau, & que j'avois d'abord ſuivie. *Voyez* FONDAMENTAL. Cette raiſon me diſpenſe d'en dire ici davantage.

Quant au nombre de dièſes & de bémols de chaque *mode* ou ton, ſoit en montant, ſoit en deſcendant, on peut voir là-deſſus *mes Elémens de muſique*, *art. ccxxxiv.* Et voici la regle pour trouver ce nombre; le mode majeur, ſoit en montant, ſoit en deſcendant, eſt formé 1° de deux tons conſécutifs, 2° d'un demi-ton, 3° de trois tons conſécutifs, 4° d'un ſemi-ton; le *mode* mineur en montant differe du *mode* majeur en montant en ce qu'il y a d'abord un ton, plus un demi-ton; puis quatre tons conſécutifs, puis un demi-ton. Ce même *mode* en deſcendant a d'abord deux tons, puis un demi-ton, puis deux tons, puis un demi-ton, puis un ton. *Voyez* ECHELLE & GAMME, *Voyez auſſi* CLÉ & TRANSPOSITION. (*O*)

MODE, (*Arts.*) coutume, uſage, maniere de s'habiller, de s'ajuſter, en un mot, tout ce qui ſert à la parure & au luxe; ainſi la *mode* peut être conſidérée politiquement & philoſophiquement.

Quoique l'envie de plaire plus que les autres ait établi les parures, & que l'envie de plaire plus que ſoi-même ait établi les *modes*, quoiqu'elles naiſſent encore de la frivolité de l'eſprit, elles ſont un objet important, dont un état de luxe peut augmenter ſans ceſſe les branches de ſon commerce. Les François ont cet avantage ſur pluſieurs autres peuples. Dès le xvj. ſiecle, leurs *modes* commencerent à ſe communiquer aux cours d'Allemagne, à l'Angleterre & à la Lombardie. Les Hiſtoriens italiens ſe plaignent que depuis le paſſage de Charles VIII. on affectoit chez eux de s'habiller à la françoiſe, & de faire venir de France tout ce qui ſervoit à la parure. Mylord Bolinbroke rapporte que du tems de M. Colbert les colifichets, les folies & les frivolités du luxe françois coutoient à l'Angleterre 5 à 600000 livres ſterlings par an, c'eſt-à-dire plus de 11 millions de notre monnoie actuelle, & aux autres nations à proportion.

Je loue l'induſtrie d'un peuple qui cherche à faire payer aux autres ſes propres mœurs & ajuſtemens; mais je le plains, dit Montagne, de ſe laiſſer lui-même ſi fort pipper & aveugler à l'autorité de l'uſage préſent, qu'il ſoit capable de changer d'opinion & d'avis tous les mois, s'il plaît à la coutume, & qu'il juge ſi diverſement de ſoi même; quand il portoit le buſc de ſon pourpoint entre les mamelles, il maintenoit par vive raiſon qu'il étoit en ſon vrai lieu. Quelques années après le voilà ravalé juſqu'entre les cuiſſes, il ſe moque d'un autre uſage, le trouve inepte & inſupportable. La façon préſente de ſe vêtir lui fait incontinent condamner l'ancienne d'une réſolution ſi grande & d'un conſentement ſi univerſel, que c'eſt quelque eſpece de manie qui lui tourne-boule ainſi l'entendement.

On a tort cependant de ſe recrier contre telle ou telle *mode* qui, toute biſarre qu'elle eſt, pare & embellit pendant qu'elle dure, & dont l'on tire tout l'avantage qu'on en peut eſpérer qui eſt de plaire. On devroit ſeulement admirer l'inconſtance de la légereté des hommes qui attachent ſucceſſivement les agrémens & la bienſéance à des choſes tout oppoſées, qui emploient pour le comique & pour la maſcarade ce qui leur a ſervi de parure grave & d'ornement très-ſérieux. Mais une choſe folle & qui découvre bien notre petiteſſe, c'eſt l'aſſujettiſſement aux *modes* quand on l'étend à ce qui concerne le goût, le vivre, la ſanté, la conſcience, l'eſprit & les connoiſſances. (*D. J.*)

MODE; ce terme eſt pris généralement pour toute invention, tous uſages introduits dans la ſociété par la fantaiſie des hommes. En ce ſens, on dit l'amour entre les époux, le vrai génie, la ſolide éloquence parmi les ſavans; cette gravité majeſtueuſe qui, dans les magiſtrats, inſpiroit tout-à-la-fois le reſpect & la confiance au bon droit, ne ſont plus de *mode*. On a ſubſtitué à celui-là l'indifférence & la légereté, à ceux-là le bel-eſprit & les phraſes, à cette autre la mignardiſe & l'afféterie. Ce terme ſe prend le plus ſouvent en mauvaiſe part ſans doute, parce que toute invention de cette nature eſt le fruit du rafinement & d'une préſomption impuiſſante, qui, hors d'état de produire le grand & le beau, ſe tourne du côté du merveilleux & du colifichet.

Mode s'entend encore diſtributivement, pour me ſervir des termes de l'école, de certains ornemens, dont on enjolive les habits & les perſonnes de l'un & l'autre ſexe. C'eſt ici le vrai domaine du changement & du caprice. Les *modes* ſe détruiſent & ſe ſuccedent continuellement quelquefois ſans la moindre apparence de raiſon, le bizarre étant le plus ſouvent préferé aux plus belles choſes, par cela ſeul qu'il eſt plus nouveau. Un animal monſtrueux paroît-il parmi nous, les femmes le font paſſer de ſon étable ſur leurs têtes. Toutes les parties de leur parure prennent ſon nom, & il n'y a point de femme comme il faut qui ne porte trois ou quatre rhinocéros; une autre fois on court toutes les boutiques pour avoir un bonnet au lapin, aux zéphirs, aux amours, à la comete. Quoi qu'on diſe du rapide changement des *modes*, cette derniere a preſque duré pendant tout un printems; & j'ai ouï dire à quelques-uns de ces gens qui font des réflexions ſur tout, qu'il n'y avoit rien là de trop extraordinaire eu égard au goût dominant dont, continuent-ils, cette *mode* rappelle l'idée. Un dénombrement de toutes les *modes* paſſées & regnantes ſeulement en France, pourroit remplir, ſans trop exagérer, la moitié des volumes que nous avons annoncés, ne remontât-t-on que de ſept ou huit ſiecles chez nos ayeuls, gens néanmoins beaucoup plus ſobres que nous à tous égards.

MODE, *marchands & marchandes de*, (*Com.*) les *marchandes de modes* ſont du corps de Merciers, qui peuvent faire le même commerce qu'elles; mais comme il eſt fort étendu, les marchands de modes ſe ſont fixés à vendre ſeulement tout ce qui regarde les ajuſtemens & la parure des hommes & des femmes, & que l'on appelle *ornemens* & *agrémens*. Souvent ce ſont eux qui les poſent ſur les habillemens, & qui inventent la façon de les poſer. Ils font auſſi des coëffures, & les montent comme les coëffeuſes.

Ils tirent leurs noms de leur commerce, parce que ne vendant que choſes à la mode, on les appelle, *marchands de modes*.

Il y a fort peu de tems que ces marchands ſont établis, & qu'ils portent ce nom; c'eſt ſeulement depuis qu'ils ont quitté entierement le commerce de la mercerie pour prendre le commerce des modes.

MODELE, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit de tout ce qu'on regarde comme original, & dont on ſe propoſe d'exécuter la copie. Ce mot ſe prend au ſimple & au figuré, au phyſique & au moral. Cette femme a toutes les parties du corps de la plus belle forme, & des plus grandes proportions. Ce ſeroit un *modele* précieux pour un peintre; mais c'eſt un *modele* de vertu, que ſon indigence ne réduira jamais à s'expoſer nue aux regards curieux d'un artiſte. *Voyez* aux articles ſuivans d'autres acceptions de *modele*.

MODELE, *en Architecture*; original qu'on propoſe pour l'imiter, ou pour le copier. *Voyez* ORIGINAL.

On dit que l'égliſe de S. Paul de Londres a été bâtie ſur le modele de S. Pierre de Rome. *Voy.* ARCHETIPE & TYPE.

Modele eſt, en particulier en uſage dans les bâtimens, & il ſignifie un *patron artificiel*, qu'on fait de bois, de pierre, de plâtre, ou autre matiere, avec toutes ſes pro-

portions, afin de conduire plus ſurement l'exécution d'un grand ouvrage, & de donner une idée de l'effet qu'il fera en grand.

Dans tous les grands édifices, le plus sûr eſt d'en faire des *modeles* en reliefs, & de ne pas ſe contenter d'un ſimple deſſein.

MODELE. *Voyez* GABARIT.

MODELE, (*Peinture*.) on appelle *modele* en Peinture tout ce que les Deſſinateurs, les Peintres, les Sculpteurs ſe propoſent d'imiter.

On appelle plus particulierement *modele*, un homme qu'on met tout nud à l'académie, ou chez ſoi, dans l'attitude qu'on veut, & d'après lequel les Peintres peignent ou deſſinent, & les Sculpteurs modelent de bas-reliefs ou ronde-boſſes, en terre ou en cire.

On dit poſer le *modele*; c'eſt le profeſſeur du mois qui poſe le *modele* à l'académie. *Voyez* ACADÉMIE.

Modele ſe dit encore des figures que les Sculpteurs modelent d'après le *modele* à l'académie, & de celles qu'ils font chez eux, de quelque matiere qu'elles ſoient, pour exécuter d'après elles.

MODELE, (*Sculpt. ant.*) les Sculpteurs nomment *modeles*, des figures de terre ou d'argille, de plâtre, de cire, qu'ils ébauchent pour leur ſervir de deſſein, & en exécuter de plus grandes, ſoit de marbre, ſoit d'une autre matiere.

On ſait que les anciens faiſoient ordinairement leurs premiers *modeles* en cire. Les artiſtes modernes ont ſubſtitué à la cire l'argille, ou d'autres matieres ſemblables également ſouples. Ils les ont trouvées plus propres, ſurtout à exprimer la chair, que la cire, qui leur a paru trop tenace, & s'attacher trop facilement.

Néanmoins on ne peut pas dire que la méthode de faire des *modeles* en argille ait été ignorée des Grecs, ou qu'ils ne l'aient point tentée, puiſqu'on nous a même tranſmis le nom de celui qui en a fait le premier eſſai. C'étoit Dibutade de Sicyone. On ſait encore qu'Arceſilade, l'ami de Lucullus, s'acquit une plus grande célébrité par ſes *modeles* en argille, que par ſes ouvrages. Il exécuta de cette maniere une figure qui repréſentoit la félicité, dont Lucullus fit monter le prix à ſoixante mille ſeſterces. Octavius, chevalier romain, paya au même artiſte un talent, pour le *modele* d'une taſſe en plâtre, qu'il vouloit faire exécuter en or.

L'argille ſeroit ſans doute la matiere la plus propre à former des figures, ſi elle gardoit conſtamment ſon humidité; mais comme elle la perd lorſqu'on la fait ſecher & cuire, il faut néceſſairement que ces parties ſolides ſe rapprochent entr'elles, que la figure perde ſa maſſe, & qu'elle occupe enſuite un moindre eſpace. Si cette diminution que ſouffre la figure étoit égale dans toutes ſes parties & dans tous ſes points, la même proportion lui reſteroit toujours, quoiqu'elle fût plus petite, mais ce n'eſt pas ce qui arrive. Les petites parties de la figure ſe ſechant plus vîte que les grandes, le corps, comme la plus forte de toutes, ſe ſeche le dernier, & perd en même tems moins de ſa maſſe que les premieres.

La cire n'eſt point ſujette à cet inconvénient; il ne s'en perd rien, & il y a moyen de lui donner la ſurface unie de la chair, qu'elle ne prend que très-difficilement lorſqu'on la modele. Ce moyen eſt de faire un *modele* d'argille, de l'emprimer dans du plâtre, & de jetter enſuite de la cire fondue dans le moule.

A l'égard de la façon dont les Grecs travailloient en marbre d'après leurs *modeles*, il paroît qu'elle différoit de celle qui eſt en uſage chez la plûpart des artiſtes modernes. Dans les marbres anciens, on découvre par-tout l'aſſurance & la liberté du maître. Il eſt même difficile de s'appercevoir dans les antiques d'un rang inférieur que le ciſeau y ait enlevé, en quelque endroit plus qu'il ne falloit. Il faut donc néceſſairement que cette main ferme des Grecs ait été guidée par des manieres d'opérer plus ſûres, & plus déterminées que ne ſont celles qu'on ſuit aujourd'hui.

D'habiles gens ont fait ſentir les difficultés, les inconvéniens, & les erreurs, où il eſt preſque impoſſible de ne pas tomber, en ſe conformant à la méthode employée par nos ſculpteurs modernes; cette méthode ne ſauroit tranſporter ni exprimer dans la figure toutes les parties & toutes les beautés du *modele*. Michel-Ange le ſentit bien; c'eſt pourquoi il ſe fraya une route particuliere & nouvelle, qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'il eût daigné communiquer aux artiſtes. (*D. J.*)

MODELE, *dans les ouvrages de fonte*, le *modele* eſt en quelque façon l'ouvrage même, dont le métal prend la forme; la matiere ſeule en fait la différence.

On fait ces *modeles* de différentes matieres, ſuivant la grandeur des ouvrages; ſavoir, de cire, pour les figures des cabinets des curieux, juſqu'à la hauteur de deux piés ou environ, d'argille ou de terre à potier, depuis cette grandeur juſqu'à hauteur naturelle; & de plâtre pour les grands ouvrages. La terre, quoique plus expéditive, eſt ſujette à bien des inconvéniens, parce qu'on ne peut pas conſerver long-tems un *modele* un peu grand d'une égale fraîcheur, ce qui fait que la proportion des parties peut s'alterer; ce qui n'arrive point aux petits *modeles* de cire, non plus qu'à ceux de plâtre, avec leſquels on a la même liberté de reformer qu'avec la terre, & que l'on conſerve autant de tems qu'il eſt néceſſaire pour le perfectionner. *Voyez* FONDERIE.

MODELE, *terme de fondeur de cloche*, eſt une couche de ciment & de terre, de la forme de la cloche qu'on veut fondre, & de la même épaiſſeur que la cloche doit avoir. Le *modele* ſe fabrique avec le compas ſur le noyau. *Voyez l'article* FONTE DES CLOCHES.

MODELES, *ancien terme de monnoyage*; avant l'invention des planches gravées de monnoyage, on ſe ſervoit de lame de cuivre pour former les moules ou lames. *Voy.* PLANCHES GRAVÉES DE MONNOYAGE.

MODELER *en terre* ou *en cire*; c'eſt, *parmi les Sculpteurs*, l'action de former avec de la terre ou de la cire les modeles ou eſquiſſes des ouvrages qu'ils veulent exécuter, ſoit en marbre, ſoit en bois, ou en fonte. *Voyez* MODELE & ESQUISSE.

Pour *modeler* en terre, on ſe ſert d'une terre toute préparée, qui eſt la même dont ſe ſervent les Potiers de terre. On met cette terre ſur une ſelle, ou chevalet. *Voyez* SELLE DE SCULPTEUR. On n'a pas beſoin de beaucoup d'outils; car c'eſt avec ſes mains qu'on commence & qu'on avance le plus ſon ouvrage. Les plus grands praticiens ſe ſervent plus de leurs doigts que d'outils. Ils ſe ſervent néanmoins d'ébauchoirs bretelés pour finir & breter la terre.

On *modele* & on fait auſſi des figures & eſquiſſes de cire. Pour cet effet, l'on met ſur une livre de cire demi-livre d'arcançon ou colophane; pluſieurs y mettent de la térébenthine; & l'on fait fondre le tout avec de l'huile d'olive. On en met plus ou moins, ſelon qu'on veut rendre la matiere plus dure ou plus molle. On mêle dans cette compoſition un peu de brun rouge, ou de vermillon, pour donner de la couleur. Lorſqu'on veut s'en ſervir, on la manie avec les doigts, & avec des ébauchoirs, comme on fait la terre. La pratique eſt la maîtreſſe dans cette ſorte de travail, qui d'abord n'eſt pas ſi facile, ni ſi expéditif que la terre.

MODENE, (*Géog.*) en latin *Mutina*; voyez *ce mot*; ancienne ville d'Italie, capitale du Modenois, avec une citadelle, & un évêché ſuffragant de Boulogne.

Cette ville eut autrefois beaucoup de part aux troubles du triumvirat. Elle ſe rendit l'an 710 de Rome à Marc-Antoine, lorſqu'il eut remporté ſous ſes murailles cette grande victoire ſur Hirtius & Panſa, qui entraînerent avec leur défaite la perte de la république; on regarda cette journée comme la derniere de cet auguſte ſénat, qui, par ſa puiſſance, avoit pour ainſi dire, foulé aux piés le ſceptre des têtes couronnées. (1)

Mode-

(1) L'on ne peut ſe diſpenſer de relever, & de corriger une erreur de fait, dans laquelle l'auteur de cet article eſt tombé pour avoir copié aveuglement ce qu'il a trouvé dans le dictionnaire géographique de la Martinere. Il n'eſt pas vrai que Modéne ſe ſoit rendue à Marc-Antoine l'an de Rome 710. & que celui-ci remportât une grande victoire ſous les murs de cette même ville ſur Hirtius & Panſa, & qu'en conſéquence cette journée fût regardée comme la dernier de la liberté, & de la gloire de l'auguſte Sénat de Rome. La verité eſt que tous les hiſtoriens de ces tems-là nous aſſurent que Decius Brutus qui commandoit dans la Gaule ciſalpine, s'étant trouvé aſſiegé dans Modéne par Marc-Antoine, les nouveaux Conſuls Hirtius, & Panſa accompagnés de Céſar Octavien, furent à ſon ſecours contre lui comme ayant été declaré à Rome ennemi de la Republique: il eſt conſtant que Marc-Antoine ayant été battu, s'enfuit au de-là des alpes avec ce qu'il avoit pu ſauver de ſon armée défaite, & que le ſiege de Modéne fut levé, & que Decius Brutus fut delivré. L'aviliſſement du Sénat Romain provenoit de ce qu'il avoit perdu ſes deux Conſuls, le premier ayant été tué dans la bataille, & le ſecond étant mort peu après des bleſſures qu'il y avoit receües; deſorte qu'Octavien ſe trouvant ſeul chef de l'armée Romaine victorieuſe, ſe ſervit de cette même armée, pour ſe faire élire conſul; cependant il fit la paix avec Marc-Antoine à ſon retour des Gaules en Italie avec Lepidus: ce fut alors qu'on fit le funeſte triumvirat qui mit fin à la gloire & à la liberté du Sénat de Rome. (A)

Modene ſouffrit beaucoup de l'irruption des Goths & des Lombards en Italie; mais lorſque Charlemagne eut mis fin à la monarchie de ces derniers, *Modene* ſe releva de ſes ruines. Elle fut rebâtie, non pas dans le même endroit, mais un peu plus bas, dans une plaine agréable & fertile en bons vins; telle eſt la plaine où cette ville ſe trouve encore aujourd'hui.

C'eſt à-peu-près là tous ſes avantages; car elle eſt pauvre, mal bâtie, ſans commerce, chargée d'impôts, & la proie du premier occupant. L'empereur, les François, le roi de Sardaigne, s'en ſont emparés ſucceſſivement dans les guerres de ce ſiecle. (1)

C'eſt à ſa cathédrale qu'eſt attaché ce fameux ſceau qui a été le prétexte ou le ſujet de la longue diviſion entre les Petronii & les Geminiani, c'eſt-à-dire, entre les Bolonois, qui reconnoiſſent S. Petrone, & les Modenois, S. Géminien, pour leur patron. Le Taſſoni a plaiſamment peint dans ſa *ſecchia rapita*, poëme héroï-comique, l'hiſtoire de ce ſceau & la guerre qu'il a cauſé.

> *Cædibus ob raptam lymphis putealibus urnam*
> *Concinit, immiſtis ſocco ridente cothurnis.*

On ne ſauroit jetter trop de ridicule ſur des pareilles querelles.

Le Palais du duc de Modene eſt enrichi de belles peintures, & en particulier de morceaux précieux du Carrache.

La citadelle eſt aſſez forte pour tenir la ville en bride.

Modene eſt ſituée ſur un canal, entre le Panaro & la Secchia, à 7 lieues N. O. de Boulogne, 10 S. O. de Parme, 12 S. E. de Mantoue, 20 N. O. de Florence, 34 S. E. de Milan, 70 de Rome. *Long.* ſelon Caſſini, & ſelon les PP. Riccioli & Fontana, 28. 43. *lat.* 44. 34.

Cette ville a été la patrie d'hommes illuſtres en pluſieurs genres; il ſuffit pour le prouver, de nommer Falloppe, Sadolet, Sigonius, Caſtelvetro, le Molſa, & le Taſſoni.

Falloppe (Gabriel) tient un des premiers rangs entre les Anatomiſtes. Il mourut à Padoue, en 1562, âgé de 39 ans. Quoique la plûpart de ſes œuvres ſoient poſthumes, elles ſont très-précieuſes aux amateurs de l'Anatomie. Ils recherchent avec ſoin l'édition de Veniſe de 1606, en 3 vol. *in-fol.*

Sadolet (Jacques) ſecrétaire de Léon X, fut employé dans des négociations importantes, & parvint à la pourpre en 1536. Il finit ſes jours à Rome en 1547, à 72 ans, Ses ouvrages de théologie & de poëſie ont été publiés à Vérone en 3 volumes in-4°. Ils ne ſont pas tous intéreſſans, mais ils reſpirent le goût de la belle latinité.

Sigonius (Charles) ſe montra l'un des plus ſavans littérateurs du xvj. ſiecle, & mourut en 1584, à l'âge de 60 ans. Perſonne n'a mieux approfondi les antiquités romaines. Tous ſes ouvrages ont été recueillis à Milan en 1732, 1733 & 1734. Ils forment 8 vol. *in-fol.*

Caſtelvetro (Louis) mort en 1571, eſt principalement connu par ſon commentaire ſur la poëtique d'Ariſtote, dont la bonne édition eſt de Vienne en Autriche. C'étoit auſſi ſon ouvrage favori. On déféra ce ſubtil écrivain à l'inquiſition, pour avoir traduit en Italien un traité de Melanchton. Les inquiſitions littéraires ſont les moyens les plus courts pour jetter les peuples dans la barbarie. Nos têtes ne ſont pas auſſi bien organiſées que celles des Italiens; d'ailleurs, nous ne ſommes encore qu'au crépuſcule des jours de lumiere; que deviendrions-nous, ſi l'on éteignoit ce nouveau flambeau dans nos climats? (2)

Molſa (François-Marie) l'un des bons poëtes du xvj. ſiecle, mena la vie la moins honnête, & mourut en 1544, d'une maladie honteuſe. La nature l'avoit doué d'un heureux génie, que l'étude perfectionna. Il réuſſit également en proſe & en vers, dans le ſérieux & dans le comique. Ses élégies ſont dans le goût de celles de Tibulle; *latinis elegiis, & etruſcis rhytmis, pari gratiâ ludendo, muſas exercuit, ſed ita fœdè prodigus, honeſtique neſcius pudoris, ut clarioris fortunæ, certiſſimam ſpem facile corruperit*; voilà ſon portrait par Paul Jove.

Il ne laiſſa qu'un fils, qui fut pere d'une illuſtre fille nommée Tarquinia Molſa. Elle éleva ſa gloire par ſa vertu, ſon eſprit, ſon ſavoir, & ſa beauté. La ville de Rome la gratifia d'un privilege, dont il n'y avoit point eu d'exemple, ce fut de la bourgeoiſie romaine.

Le Taſſone ou Taſſoni (Alexandre) dont j'ai déja parlé, mit au jour à Paris, la *ſecchia rapita*, en 1622. On en a fait nombre d'éditions, Celle qui parut à Ronciglione deux ans après, paſſe pour la meilleure. La traduction de ce poëme, par M. Perrault, eſt exacte, mais ſeche, aſſez ſouvent peu françoiſe, & preſque toujours dépourvûe d'agrémens. Le Taſſoni mourut dans ſa patrie en 1635. Antoine-Louis Muratori a écrit ſa vie. (*D. J.*) (3)

MODENE, LE DUCHÉ DE, (*Géogr.*) il comprend, outre *Modene* & ſes dépendances, le petit pays de Frignano, & une partie de la Caſargnane. Cet état, qui porte le nom de ſa capitale fut érigé en duché l'an 1413, en faveur de Borſo d'Eſte, dans la famille duquel il étoit depuis long-tems. (*D. J.*)

MODÉNOIS, LE (*Géog.*) petit état d'Italie, qui comprend les duchés de Modene, de la Mirandole, & de Reggio. C'eſt un très-beau pays, abondant en blé & en vin, Il eſt borné au nord par le Mantouan, au ſud par la Toſcane, à l'orient par le Boulonois, & à l'occident par le Parmeſan. Son étendue du ſeptentrion au midi eſt d'environ 56 milles, & de l'orient au couchant de près de 50 milles. (*D. J.*)

(1) La ville de Modéne n'eſt pas une ville pauvre, ſans commerce, & ſurchargée d'impôts, comme l'auteur de cet article le prétend; s'il n'avoit pas copié ſervilement & ſans aucun examen ce qu'il a trouvé à ce ſujet dans le dictionnaire de M. de la Martinere, & s'il n'avoit pas alteré ce qu'en a écrit ce géographe, il ne ſeroit pas tombé dans ces erreurs de fait qu'on peut d'autant moins ſe diſpenſer de lui reprocher qu'elles ſont démenties par les deſcriptions ſinceres & exactes, que tant d'auteurs étant de géographes modernes, ont faites de la ville de Modéne. (*A*)

(2) Louis Caſtelvetro s'étoit mis dans le cas d'être denoncé au Tribunal de l'inquiſition qui pourtant a uſé d'indulgence envers lui, & le renvoya abſous. On dit dans cet article que *les têtes françoiſes ne ſont pas auſſi bien organiſées que celles des Italiens, & que les inquiſitions litteraires ſont les moyens les plus courts pour jetter les peuples dans la barbarie.* Je ne veux pas examiner, ſi c'eſt par ironie qu'on accorde aux Italiens une organiſation meilleures des autres; j'obſerve ſeulement que d'autres écrivains françois accordent aux Italiens une gloire ſemblable; & pour en donner un exemple, puiſqu'il eſt queſtion d'écrivains modenois, je renvois le lecteur à la préface que le celebre Richard Simon a faite ſur l'ouvrage de Léon de Modéne touchant les uſages & les coutumes des juifs: ce ſavant critique y fait le parallel, du petit, mais excellent, & judicieux livre de Léon, avec l'ouvrage volumineux de Buxtorf, & il tire de ce parallel la conſéquence qui ſuit. . . *Auſſi aſſure t-on que le propre des Italiens eſt d'avoir de l'eſprit dans la tête pour fondre les matieres & que les autres nations n'ont de la force qu'au dos pour s'en charger.* On ne peut certainement pas dire que les Inquiſitions litteraires, ayent empeché l'Italie de produire de grands hommes, & d'excellens auteurs en tout genre de litterature. On ne peut pas coucher ſur cette liſte le Caſtelvetro, puiſqu'il n'a excellé que dans ſon art poëtique; il auroit dû s'abſtenir de compoſer certains ſonnets ſatiriques contre Annibal Caro. Mais il faut néceſſairement convenir que Charles Sigonius, & pluſieurs autres dont il eſt parlé dans la note ſuivante étoient de grands hommes. On peut auſſi reflechir que dans le 15. & dans le 16. ſiecle les belles lettres, ont reparu en Italie, & que cependant dans ces mêmes ſiecles le pouvoir de l'Inquiſition étoit très-grand: ces faits ſont connus, ils n'ont pas beſoin de preuve. (*A*)

(3) Il ne faut pas des richeſſes, pour rendre un état, une Ville, ou une nation célebre; elles ne ſervent au contraire qu'à fomenter la moleſſe. Au lieu de lui procurer des lauriers, elles ne font que ternir ſa gloire. Ce ſont des grands hommes qu'il lui faut. L'état de Modéne ne laiſſe pas néanmoins que d'avoir un bon commerce. Il y a même dans ſa Capitale de belles fabriques, comme le Palais Ducal, la tour du Dôme, & le College. Le Duc regnant l'a auſſi beaucoup embellie. Mais ce qui fait ſon plus grand éclat, c'eſt d'avoir mis au jour des perſonnages illuſtres, non-ſeulement dans les ſiecles paſſés, mais encore de nos jours. Il ſuffiroit d'en nommer deux Torti & Muratori. Le monde entier rendroit avec moi témoignage à la vérité: Ce ſont des noms dignes de gloire immortelle, qu'on ne ſauroit prononcer, ſans faire éclater auparavant leurs éloges. Ce ſont des hommes vraiment rares, qui font non-ſeulement la gloire, & la félicité de Modéne leur patrie, mais encore d'Italie, d'Europe, du monde entier, parce que leurs profondes connoiſſances l'ont éclairé en procurant l'avantage commun.

Sont-ce des hommes à laiſſer dans l'oubli, au lieu de rendre hommage à leur mérite? ce fut cépendant Torti qui par ſa pénetration découvrit la cauſe des fievres pernicieuſes. Comme c'étoit un medecin de la premiere renommée, il en indiqua les ſimptômes, en diſtingua les claſſes, en preſcrivit le reméde ſpécifique qui eſt le Quinquina. Auſſi fut-il le grand Antagoniſte de Ramazzini ſon compatriote, homme pareillement d'un grand mérite qui par le beau traité qu'il fit *de Morbis artificium*, ſi utile à tout le genre humain, & par une infinité d'autres, mérita d'être mis au rang des hommes célebres. Les ſavans, & les gens de lettres ne ceſſeront d'admirer les ouvrages de ces grands hommes.

Antoine Louis Muratori reçû même dans les plus célebres Académies ultramontaines, ne s'eſt-il pas immortaliſé par ſes Annales d'Italie, par ſes 27. Tomes de *Rerum italicarum ſcriptores*, & par une infinité ſurprenante de tant d'autres traités & ouvrages de toute ſorte? il mérite à juſte titre d'occuper le premier rang parmi les grands hommes que Modéne a l'avantage d'avoir mis au jour. Sa gloire éclipſe tellement celle des autres, qu'il ſuffit de proférer ce ſeul grand nom, pour qu'il ne ſoit plus queſtion d'eux, quoiqu'ils ſe ſoient néanmoins fort diſtingués: Il auroit auſſi Corregio, Vignole & tant d'autres, mais ſa mémoire ſuffit pour vénérer la Secchia & Panaro. (*B*)

MODE'RATEUR, ſ. m. terme uſité dans quelques écoles pour ſignifier le *préſident* d'une diſpute, ou d'une aſſemblée publique. *Voyez* PRÉSIDENT.

On dit, un tel docteur eſt le *modérateur*, le préſident de cette diſpute, ou de cette aſſemblée publique.

Ce terme n'eſt guere en uſage parmi nous, où l'on ſe ſert de celui de préſident d'un acte, ou d'une thèſe.

MODE'RATION, ſ. f. (*Morale.*) vertu qui gouverne & qui regle nos paſſions. C'eſt un effet de la prudence, par laquelle on retient ſes deſirs, ſes efforts & ſes actions dans les bornes les plus conformes à la bonté, à la fin, & à la néceſſité ou l'utilité des moyens. Or, la prudence dirige notre ame à rechercher la meilleure fin, & à mettre en uſage les moyens néceſſaires pour y parvenir; c'eſt pourquoi la véritable *modération* eſt inſéparable de l'intégrité, auſſi-bien que de la diligence, ou de l'application. Elle ſe fait voir principalement dans les actes de la volonté & dans les actions; c'eſt la marque d'un eſprit ſage, & c'eſt la ſource du plus grand bonheur dont on puiſſe jouir ici bas. J'en crois Horace plus que Séneque. „ Heureux, dit-il, celui qui peut modérer ſes deſirs & ſes affections; il n'eſt „ allarmé ni par les mugiſſemens d'une mer courroucée, ni par le lever ou le coucher des conſtellations „ orageuſes; que ſes vignes ſoient maltraitées par la grêle, que ſes eſpérances ſoient trompées par une moiſſon „ infidelle, il n'en eſt point troublé; que les pluies, la ſéchereſſe, la rigueur des hivers portent la ſtérilité dans „ ſes vergers, ces ſortes de malheurs ne le jettent point „ dans le déſeſpoir „.

Deſiderantem quod ſatis eſt, neque
Tumultuoſum ſollicitat mare,
Nec ſævus arcturi cadentis
Impetus, nec orientis hædi,
Nec verberatæ grandine vineæ,
Funduſque mendax, arbore nunc aquas
Culpante, nunc torrentia agros
Sydera, nunc hiemis iniquas,

Ode I. *liv. III.*

C'eſt qu'un homme modéré, content de ce que la nature lui offre pour ſes vrais beſoins, eſt bien éloigné de s'en faire de chimériques; s'il s'eſt engagé dans le commerce pour prévénir l'indigence, ou pour procurer à ſes enfans une ſubſiſtance honnête, ſa vertu le ſoutient encore contre les diſgraces de la fortune. (*D. J.*)

MODÉRATION, (*Juriſpr.*) ce terme, dans cette matiere, ſignifie *adouciſſement* ou *diminution*. Les juges ſupérieurs peuvent modérer la peine à laquelle le juge inférieur a condamné; ils peuvent auſſi, en certains cas, modérer l'amende, c'eſt-à-dire la diminuer. (*A*)

MODERNE, ce qui eſt nouveau, ou de notre tems, en oppoſition à ce qui eſt *ancien*. *Voyez* ANCIEN.

Médailles modernes ſont celles qui ont été frappées depuis moins de trois cent ans. *Voyez* MÉDAILLES.

MODERNES; Naudé appelle *modernes* parmi les auteurs latins, tous ceux qui ont écrit après Boece. On a beaucoup diſputé de la prééminence des anciens ſur les *modernes*; & quoique ceux-ci ayent eu de nombreux partiſans, les premiers n'ont pas manqué d'illuſtres défenſeurs.

Moderne ſe dit encore en matiere de goût, non par oppoſition abſolue à ce qui eſt ancien, mais à ce qui étoit de mauvais goût: ainſi l'on dit l'*architecture moderne*, par oppoſition à l'*architecture gothique*, quoique l'architecture *moderne* ne ſoit belle, qu'autant qu'elle approche du goût de l'antique. *Voyez* ANTIQUE.

MODERNE; adj. (*Math.*) ſe dit des différentes parties des Mathématiques & de la Phyſique, en comparant leur état & leur accroiſſement actuel, avec l'état où les anciens nous les ont tranſmiſes. L'Aſtronomie *moderne* a commencé à Copernic; la Géométrie *moderne* eſt la Géométrie des infiniment petits; la Phyſique *moderne* étoit celle de Deſcartes dans le ſiecle dernier, & dans ce ſiecle-ci c'eſt celle de Newton. *Voyez* ASTRONOMIE, GÉOMÉTRIE, NEWTONIANISME & CARTESIANISME. (*O*)

MODERNE, ſ. f. (*Comm.*) petite étoffe mêlée de fleurs, de poil, de fil, de laine & de coton; ſa largeur eſt de $\frac{1}{2}$ aune moins $\frac{1}{16}$, ou d'une demi-aune entiere, ou d'une $\frac{1}{2}$ aune plus $\frac{1}{16}$.

MODESTIE, ſ. f. (*Morale.*) modération de l'eſprit, qui en eſtimant les autres, ſe reſpecte ſoi-même. Je crois encore que la *modeſtie* eſt la réflexion d'un cœur honnête, qui condamne ſon ambition & ſes autres fautes, indépendamment de la cenſure d'autrui. Il me paroît delà qu'un homme véritablement modeſte, l'eſt auſſi bien lorſqu'il ſe trouve ſeul qu'en compagnie, & qu'il rougit dans ſon cabinet, de même que lorſqu'une foule de gens ont les yeux attachés ſur lui. Ce beau rouge de la nature, qui n'eſt point artificiel, eſt la vraie *modeſtie*; c'eſt le meilleur coſmétique qui ſoit au monde.

La *modeſtie* eſt bleſſée dans la recherche outrée des honneurs, dans l'appréciation orgueilleuſe de ſes talens, & dans l'indécence de l'extérieur. Ces trois défauts ne ſont pas tous exprimés par le mot *immodeſtie*, qui ne déſigne que l'indécence des airs, des geſtes, des poſtures & des habits. La *vanité* eſt le vice oppoſé au genre de *modeſtie* qui concerne la trop haute opinion qu'on a de ſes talens. Ceux que la nature a comblés de ſes dons précieux, peuvent plaindre ceux à qui ils ont été refuſés; mais ils doivent ſentir leur ſupériorité ſans orgueil. L'ambition deméſurée eſt le défaut oppoſé à ce genre de *modeſtie*, qui par une ſorte de juſtice envers nous-mêmes, conſiſte dans la recherche des honneurs ſubordonnée au bien commun.

La *modeſtie* eſt une eſpece de vernis qui releve les talens naturels. Elle eſt à la vertu ce que le voile eſt à la beauté; ou, pour me ſervir d'une autre ſimilitude, elle eſt au mérite, ce que les ombres ſont aux figures dans un tableau; elle lui donne du relief. Quoique ſon avantage ſe borne au ſujet qui la poſſede, en contribuant à ſa perfection, il faut avouer qu'elle eſt pour les autres un objet digne de leurs applaudiſſemens. (*D. J.*)

MODICA, (*Géog.*) petite ville de Sicile, dans le val de Noto, à l'orient de Noto, au nord de Sichili, & au midi oriental de Raguſe, ſur la riviere de Modica. C'eſt l'ancienne *Mutyca*. *Long.* 33. 34. *lat.* 36. 58.

MODICITE', MODIQUE, (*Gram.*) terme relatif à la quantité. Ainſi on dit d'un revenu qu'il eſt *modique*, lorſqu'il ſuffit à peine aux beſoins eſſentiels de la vie. La *médiocrité* ſe dit de l'état & de la perſonne. On voit ſouvent la médiocrité de talens élevée aux emplois les plus grands & les plus difficiles. Ce ſiecle eſt celui des hommes médiocres, parce qu'ils peuvent s'aſſervir baſſement à capter la bienveillance des protecteurs qui les préferent à d'habiles gens qu'ils ne voient point dans leurs anti-chambres, & qui peut-être les humilieroient s'il en étoient approchés, & à d'honnêtes gens qui ne ſe prêteroient point à leurs vues injuſtes.

MODIFICATION, MODIFIER, MODIFICATIF, MODIFIABLE, (*Gram.*) dans l'école, *modification* eſt ſynonyme à *mode* ou *accident*, *Voyez* MODE & ACCIDENT. Dans l'uſage commun de la ſociété, il ſe dit des choſes & des perſonnes. Des choſes, par exemple, d'un acte, d'une promeſſe, d'une propoſition, lorſqu'on la reſtreint à des bornes dont on convient. L'homme libre ou non, eſt un être qu'on *modifie*. Le *modificatif* eſt la choſe qui modifie; le *modificable* eſt la choſe qu'on peut *modifier*. Un homme qui a de la juſteſſe dans l'eſprit, & qui ſait combien il y a peu de propoſitions généralement vraies en Morale, les énonce toujours avec quelque *modificatif* qui les reſtreint à leur juſte étendue, & qui les rend inconteſtables dans la converſation & dans les écrits. Il n'y a point de cauſes qui n'ayent ſon effet; il n'y a point d'effet qui ne *modifie* la choſe ſur laquelle la cauſe agit. Il n'y a pas un atome dans la nature qui ne ſoit expoſé à l'action d'une infinité de cauſes diverſes; il n'y a pas une de ces cauſes qui s'exercent de la même maniere en deux points différens de l'eſpace: il n'y a donc pas deux atomes rigoureuſement ſemblables dans la nature. Moins un être eſt libre, plus on eſt ſûr de le *modifier*, & plus la *modification* lui eſt néceſſairement attachée. Les *modifications* qui nous ont été imprimées, nous changent ſans reſſource, & pour le moment, & pour toute la ſuite de la vie, parce qu'il ne ſe peut jamais faire que ce qui a été une fois tel n'ait pas été tel.

MODILLON, ſ. m. (*Archit.*) ornement de la corniche des ordres corinthiens. Ce mot vient de l'Italien *modiglioni*, petite meſure.

Les *modillons* ſont des petites conſoles ou taſſeaux renverſés en forme d'une S, ſous le plafond de la corniche; ils ſemblent ſoutenir le larmier; ils ne ſervent toutefois que d'ornement. *Voyez* CONSOLE.

Les *modillons* s'appellent auſſi quelquefois *mutules*; cependant l'uſage a diſtingué le *mutule* & le *modillon*; le mutule eſt quarré, & eſt particulier à l'ordre dorique.

Les *modillons* doivent toujours être placés à plomb de l'axe de la colonne, & diſtribués de maniere à produire une régularité dans les parties du ſoffite.

Les *entre-modillons*, c'eſt-à-dire les *diſtances* entre les *modillons*, dependent des entre-colonnes qui demandent

que

que les *modillons* ſoient d'une certaine longueur & largeur pour rendre les intervalles parfaitement quarrés; figure qui fait toujours un meilleur effet qu'un parallelogramme.

MODIMPERATOR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) celui qui déſignoit dans un feſtin les ſantés qu'il falloit boire, qui veilloit à ce qu'on n'enivrât pas un convive, & qui prévenoit les querelles. On tiroit cette dignité au ſort. Le *modimperator* des Grecs s'appelloit *ſympoſiarque*; il étoit couronné.

MODIOLUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) eſpece de bonnet à l'uſage des femmes grecques. Il reſſembloit à un petit ſceau, ou à la meſure appellée *modiolus*.

MODIOLUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoit la quatrieme partie du modius. C'étoit auſſi un vaiſſeau à boire, & un ſceau à puiſer de l'eau. C'eſt la configuration qui avoit raſſemblé ces objets ſous une même dénomination.

MODIUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) meſure antique qui ſervoit à meſurer les choſes ſeches, & tous les grains chez les Romains; elle contenoit trente deux hemines ou ſeize ſetiers, ou un tiers de l'*amphora*; ce qui revient à un picotin d'Angleterre. Il a huit litrons meſure de Paris.

MODON, (*Géog.*) ancienne & forte ville de Grece, dans la Morée, avec un port commode, & un évêché ſuffragant de Patras.

Pline la nomme *Metona*, & les Turcs l'appellent *Mutum*. Elle a eſſuyé bien des révolutions. Les Inſubriens s'emparerent de *Metona* dans les anciens tems: les Illyriens ravagerent enſuite cette ville, & emmenerent ſes habitans en eſclavage. Trajan, touché de leurs malheurs, les rétablit, leur accorda des privileges, & les laiſſa ſe choiſir un gouvernement ariſtocratique. Elle conſerva ſes immunités par la condeſcendance de Conſtantin. Elle fut ſoumiſe à l'autorité de l'empereur grec en 1125. Elle tomba ſous la puiſſance des Vénitiens en 1204, & ſous celle de Bajazet en 1498. La république de Véniſe la reprit ſur les Turcs en 1686; mais elle a reconnu de nouveau la domination du grand-ſeigneur, à qui elle appartient encore aujourd'hui. Elle eſt ſituée ſur un promontoire avancé dans la mer de Sapienza, à 10 milles N. de Coron & 72 du cap de Matapan. *Long.* 49. 20. *lat.* 36. 58. (*D. J.*)

MODONEDO, *Glandomirum*, (*Géogr.*) ville d'Eſpagne dans la Galice, avec un évêché ſuffragant de Compoſtelle. Elle eſt dans une campagne fertile, & dans un air ſain, à la ſource du *Migno*, à 20 lieues N. E. de Compoſtelle, & environ autant N. E. d'Oviédo. *Long.* 10. 27. *lat.* 43. 30.

MODONUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Hibernie. Ptolomée, *liv. II. chap.* 2. en place l'embouchure entre le promontoire ſacré, & la ville Ménapia. Il ſemble que cette riviere ſoit celle qui paſſe à Dublin, & qu'on nomme aujourd'hui la *Liffe*.

MODOTIA, (*Géog.*) ville des Inſubres, ſelon Paul diacre, qui la met à 12 milles de Milan. Léander dit qu'on la nomme aujourd'hui *Monza*.

MODRINGOU, ſ. m. (*Bot. exot.*) arbre à feuilles de lentiſque, qui croît au Malabar, & en pluſieurs endroits des Indes orientales. Il a environ 30 piés de haut, & une braſſe de circonférence. On le cultive dans les jardins & dans les vergers à cauſe de ſon fruit, qui, ſelon Acoſta, eſt gros comme une rave, long d'un pié, octangulaire, moëlleux, blanc en dedans, diviſé en pluſieurs loges, & d'un goût agréable. Il contient de petites graines ſemblables à celles de l'ers. Les habitans font des pilules alexipharmatiques du fruit & des racines de cet arbre. J. B. l'appelle en latin *moringua, lentiſci folio, fructu magno, anguloſo, in quo ſemina ervi*. Il a fort peu de branches, toutes noueuſes; ſon bois ſe rompt aiſément; ſes fleurs ſont d'un verd-brun. (*D. J.*)

MODULATION, ſ. f. *en Muſique*, ſignifie proprement la conſtitution réguliere de l'harmonie & du chant dans un même mode; mais ce mot ſe prend plus communément pour l'art de conduire le chant & l'harmonie ſucceſſivement dans pluſieurs modes, d'une maniere conforme aux regles, & agréable à l'oreille.

Si le mode tire ſon origine de l'harmonie, c'eſt d'elle auſſi que naiſſent les lois de la *modulation*. Ces lois ſont très-ſimples à concevoir, mais plus difficiles à bien obſerver: voici en quoi elles conſiſtent. Pour bien moduler dans un même ton, il faut en parcourir tous les tons avec un beau chant, en rebattant plus ſouvent les cordes eſſentielles, & s'y appuyant davantage; c'eſt-à-dire que l'accord ſenſible & l'accord de la tonique doivent s'y rencontrer fréquemment, mais toujours ſous différentes faces & par différentes routes, pour prévenir la monotonie; n'établir de cadences ou de repos que ſur ces deux accords, tout au puls ſur celui de la ſouſdominante; enfin, n'altérer jamais aucun des ſons du mode; car on ne peut, ſans le quitter auſſi-tôt, faire entendre un dièſe ou un bémol qui ne lui appartienne pas, ou en retrancher quelqu'un qui lui appartienne.

Mais pour paſſer d'un ton à l'autre, il faut avoir égard au rapport des toniques, & à la quantité de cordes communes aux deux tons, comme je l'expliquerai bientôt.

Partons d'abord du mode majeur. Soit que l'on conſidere la quinte de la tonique comme ayant avec elle le plus ſimple de tous les rapports, après celui de l'octave, ſoit qu'on la conſidere comme un des ſons qui entrent dans l'accord de cette même tonique, on trouvera toujours que cette quinte, qui eſt la dominante du ton, eſt la corde ſur laquelle on peut établir la *modulation* la plus analogue à celle du ton principal.

Cette dominante, qui faiſoit partie de l'accord parfait de la premiere tonique, fait auſſi partie du ſien propre, puiſqu'elle en eſt le ſon fondamental; il y a donc liaiſon entre ces deux accords. *Voyez* LIAISON. De plus, l'accord de cette même note, dominante dans le premier ton, & tonique dans le ſecond, ne differe dans tous les deux que par la diſtance qui lui eſt propre en qualité de tonique, ou en qualité de dominante. *Voyez* DOMINANTE. Et toutes les cordes du premier ton ſervent également au ſecond, excepté le quatrieme, note ſeule qui prend un dièſe pour devenir note ſenſible. Paſſons à d'autres *modulations*.

La même ſimplicité de rapport que nous trouvons entre une tonique & ſa dominante, ſe trouve auſſi entre la même tonique & ſa ſous-dominante; car la quinte que la dominante fait à l'aigu avec cette tonique, l'autre la fait au grave: mais cette ſous-dominante n'eſt quinte de la tonique que par renverſement; elle eſt proprement quarte, en plaçant cette tonique au grave comme elle doit être, ce qui établit l'ordre & la gradation des rapports, car en ce ſens la quarte dont le rapport eſt comme 3 à 4, ſuit immédiatement la quinte qui eſt comme 2 à 3. Que ſi cette ſous-dominante n'entre pas de même dans l'accord de la tonique; en récompenſe, cette tonique entre dans le ſien: car, ſoit *ut*, *mi*, *ſol*, l'accord de la tonique, celui de la ſous-dominante ſera *fa*, *la*, *ut*: ainſi c'eſt l'*ut* qui fait ici liaiſon. D'ailleurs, il ne faut pas alterer plus de ſons pour ce nouveau ton, que pour celui de la dominante. Ce ſont, à une près, toutes les mêmes cordes du ton principal. Donnez un bémol à la note ſenſible *ſi*, & toutes les notes du ton d'*ut* ſerviront à celui de *fa*. Le ton de la ſous-dominante n'eſt donc guères moins analogue avec le ton principal, que celui de la dominante.

On doit encore remarquer, qu'après s'être ſervi de la premiere *modulation* pour paſſer d'un ton principal *ut*, à celui de ſa dominante *ſol*, on eſt obligé d'employer la ſeconde pour revenir au ton principal: car ſi *ſol* eſt dominante du ton d'*ut*, *ut* eſt ſous-dominante du ton de *ſol*; ainſi une de ces *modulations* n'eſt pas moins néceſſaire que l'autre.

Le troiſieme ſon qui entre dans l'accord de la tonique, eſt celui de ſa tierce ou médiante, & c'eſt auſſi le plus ſimple des rapports après les deux précédens. Voilà donc une nouvelle *modulation* qui ſe préſente, & d'autant plus analogue, que deux des ſons de l'accord de la tonique principale entrent auſſi dans l'accord de celle-ci: car le premier accord étant *ut*, *mi*, *ſol*; celui-ci ſera *mi*, *ſol*, *ſi*, où *mi* & *ſol* ſont communs.

Mais ce qui éloigne un peu cette *modulation*, c'eſt la quantité des ſons qu'il y faut altérer, même pour le mode mineur qui convient le mieux ſur ce *mi*: nous avons donné au mot *mode* la formule de l'échelle pour les deux modes: or, appliquant cette formule à *mi*, mode mineur, on n'y trouvera en deſcendant que le quatrieme ſon *fa* du ton principal, altéré par un dièſe; mais en montant, on en trouve deux autres outre celui-là; ſavoir, la tonique *ut* & la ſeconde note *re*, qui devient note ſenſible. Or, il eſt certain que l'altération de tant de ſons, & ſur-tout de la tonique éloigne le mode, & affoiblit la premiere analogie.

Si l'on renverſe la tierce, comme on a renverſé la quinte, & qu'on prenne cette tierce au-deſſous de la tonique ſur la ſixieme note qu'on devroit auſſi appeller *ſous-médiante*, on formera une *modulation* plus analogue au ton principal, que n'étoit celle du *mi*; car l'accord parfait de cette ſous-médiante étant *la*, *ut*, *mi*; on y retrouve, comme dans celui de la médiante, deux des ſons *ut* & *mi* qui entrent dans l'accord de la tonique principale; & de plus, l'échelle de cette nouvelle *modulation* étant compoſée du moins en deſcendant, des mêmes ſons que celle du ton principal, & n'ayant que

deux ſons altérés en montant, c'eſt-à-dire un de moins que l'échelle de la médiante, il s'enſuit que la *modulation* de la ſous-dominante eſt préférable à celle de cette médiante, d'autant plus que la tonique principale y fait une des cordes eſſentielles du mode, ce qui eſt plus propre à rapprocher l'idée de la *modulation*.

Voilà donc quatre cordes, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, ſur chacune deſquelles on peut moduler dans le ton majeur d'*ut*, reſte le *ré* & le *ſi*. Ce dernier comme note ſenſible, ne peut jamais devenir tonique par aucune bonne *modulation*, du-moins immédiatement. Ce ſeroit appliquer bruſquement à un même ſon, des idées trop oppoſées. Pour la ſeconde note, à la faveur d'une marche conſonante de la baſſe fondamentale, on peut encore y moduler, quoique peu naturellement; mais il n'y faut reſter qu'un inſtant, de ſorte qu'on n'ait pas le tems d'oublier la *modulation* d'*ut*; autrement, il faudroit, au lieu de revenir immédiatement en *ut*, paſſer par d'autres *modulations* intermédiaires, où il ſeroit dangereux de s'égarer.

Telles ſont les *modulations* dans leſquelles on peut paſſer immédiatement, en quittant un ton ou mode majeur. En ſuivant les mêmes analogies, on trouvera pour ſortir d'un mode mineur d'autres *modulations* dans l'ordre ſuivant; la médiante, la dominante, la ſous-dominante, & la ſixieme note. Le mode de chacun de ces tons eſt déterminé par ſa médiante priſe dans l'échelle du ton principal. Par exemple, ſortant d'un ton majeur pour moduler ſur ſa médiante, cette médiante doit porter tierce mineure, parce que la dominante *ſol* du ton principal *ut* fait la tierce mineure ſur la nouvelle tonique *mi*, dont elle devient médiante: au contraire, en ſortant d'un ton mineur *la*, on module ſur la médiante *ut* en mode majeur, parce que la dominante *mi* du ton d'où l'on ſort, fait tierce majeure ſur la fondamentale *ut* de celui où l'on entre.

Voici, ſi on l'aime mieux, une regle plus générale. Le mode de la dominante & celui de la ſous-dominante, doivent toujours ſe conformer au mode de la tonique; ſi celui-ci eſt majeur, les autres doivent l'être auſſi; mineurs, s'il eſt mineur. Le mode de la médiante & celui de la ſous-dominante ſuivent une regle contraire, & ſont toujours oppoſés à celui du ton principal. Il faut remarquer, qu'en vertu du droit qu'on a de paſſer du majeur au mineur, & réciproquement, dans un même ton, on peut auſſi changer cet ordre du mode, d'un ton à l'autre,

J'ai raſſemblé dans deux exemples fort courts, tous les tons dans leſquels on peut paſſer immédiatement: le premier, en partant du mode majeur, & l'autre en partant du mode mineur. Chaque note indique une *modulation*, & la valeur des notes dans chaque exemple indique auſſi la durée relative convenable à chacun de ces modes à proportion de ſon analogie avec le ton principal. *Voy. nos Pl. de Muſique*.

Ces *modulations* immédiates fourniſſent les moyens de paſſer par les mêmes regles, dans des *modulations* plus éloignées, & de revenir enſuite à celle du ton principal, qu'il ne faut jamais perdre de vûe: mais il ne ſuffit pas de connoître les routes qu'on devra ſuivre, il faut encore ſavoir comment y entrer, & voici le ſommaire des préceptes qu'on peut donner pour cette partie.

Dans la mélodie, il ne faut pour annoncer la *modulation* qu'on a choiſie, que faire entendre les altérations qu'elle produit dans quelque ſon du ton d'où l'on veut ſortir. Eſt-on en *ut* majeur; il ne faut que ſonner un *fa* dièſe pour annoncer le ton de la dominante, ou un *ſi* bémol pour annoncer celui de la quatrieme note.... Parcourez après cela les cordes eſſentielles du ton où vous entrez: s'il eſt bien choiſi, votre *modulation* ſera toujours bonne & réguliere.

Dans l'harmonie, il y a un peu plus de difficulté; car comme il faut que le changement de ton ſe faſſe en même-tems dans toutes les parties; on doit bien prendre garde, & à l'harmonie & au chant, pour éviter de ſuivre à la fois deux différentes *modulations*. M. Huyghens a très-bien remarqué que la proſcription des deux quintes a cette regle pour principes: en effet, on ne peut guères former entre deux parties pluſieurs quintes juſtes de ſuite ſans moduler en deux tons différens.

Pour annoncer un ton, pluſieurs prétendent qu'il ſuffit de former l'accord parfait de ſa tonique: mais il eſt certain que le ton ne peut être bien déterminé que par l'accord ſenſible ou dominant: il faut donc faire entendre cet accord en commençant la nouvelle *modulation*. La bonne regle ſeroit, que la ſeptieme de la dominante y fût toujours préparée la premiere fois qu'on fait entendre cet accord; mais cette regle n'eſt pas pratiquable dans toutes les *modulations* permiſes, & pourvû que la baſſe fondamentale marche par intervalles conſonans, qu'on obſerve la liaiſon harmonique, l'analogie du mode, & qu'on évite les fauſſes relations, la *modulation* eſt toujours bonne. Les compoſiteurs donnent ordinairement pour un autre précepte eſſentiel de ne jamais changer de ton, qu'après une cadence parfaite: mais cette regle eſt fauſſe, & perſonne ne s'y aſſujettit.

Toutes les manieres poſſibles de paſſer d'un ton dans un autre ſe réduiſent à cinq pour le mode majeur, & à quatre pour le mineur, qu'on trouvera énoncées par une baſſe fondamentale pour chaque *modulation*. *Voyez nos Pl. de Muſiq.* S'il y a quelque autre *modulation* qui ne revienne à aucune de ces neuf, elle eſt mauvaiſe infailliblement. (*S*)

MODULE, ſ. m. (*Alg. & Géom.*) Quelques auteurs appellent ainſi la *ligne* qu'on prend pour ſous-tangente de la logarithmique dans le calcul des logarithmes. *Voyez* LOGARITHME & LOGARITHMIQUE. Ainſi, dans les logarithmes de Neper, le *module* eſt 0, 434294; &, dans les logarithmes de Briggs, c'eſt l'unité. Quand on dit qu'une ligne eſt le logarithme du rapport de *a* à *b*, *c* étant pris pour *module*, cela veut dire que cette ligne eſt l'abſciſſe d'une logarithmique dont la ſous-tangente eſt *c*, cette abſciſſe étant compriſe entre deux ordonnées égales à *a* & à *b*. M. Côtes, dans ſon *Harmonia menſurarum* (commentée & développée par dom Walmesley dans ſon *Analyſe des rapports*), emploie fréquemment cette expreſſion de *module* qui d'ailleurs n'eſt pas fort uſitée. (*O*)

MODULE, (*Art numiſm.*) terme emprunté de l'Architecture par les Médailliſtes, pour fixer par des grandeurs déterminées leurs médailles, & en compoſer les différentes ſuites dans les médailliers; ainſi ils ont réduit toutes les grandeurs des médailles de bronze à trois *modules*, qu'ils nomment des *pieces de grand*, *de moyen*, & *de petit bronze*, & on écrit par abréviation *G. B. M. B. P. B.* (*D. J.*)

MODULE, (*Architecture.*) meſure priſe à volonté pour régler les proportions des colonnes, & la ſymmétrie ou la diſtribution de l'édifice.

Les Architectes prennent d'ordinaire pour *module* le diametre, mais le plus ſouvent le demi-diametre du bas de la colonne, & ils le ſubdiviſent en parties ou minutes. *Voyez* MINUTE.

Vignole partage ſon *module*, qui eſt le demi-diametre de la colonne, en douze parties égales pour les ordres toſcan & dorique, & en dix-huit pour les autres ordres. Palladio, Scamozzi, Deſgodetz & le Clerc, diviſent leur demi-diametre en trente parties ou minutes dans tous les ordres. Quelques-uns partagent toute la colonne en ſeize parties pour la dorique, en dix-huit pour l'ionique, en vingt pour la corinthienne; & d'une de ces parties ils font un *module* pour régler le reſte de l'édifice.

Il y a deux manieres de déterminer les meſures & les proportions des bâtimens. La premiere, par une meſure fixe ou une eſpece de talon qui eſt ordinairement le diametre de la partie inférieure de la colonne, lequel s'appelle *module*, & eſt diviſé en ſoixante parties nommées *minutes*. Il eſt une autre maniere de déterminer les meſures & les proportions des ordres, dans laquelle il n'entre ni minute ni diviſion certaine, mais on diviſe leur hauteur ſuivant l'occaſion en autant de parties qu'on juge à propos; c'eſt ainſi que la baſe attique ſe diviſe ou en trois pour avoir la hauteur du plinte, ou en quatre pour avoir celle du plus grand tor, ou en ſix pour en conſtater celle du plus petit, &c.

MODURA, (*Géog. anc.*) Ptolomée parle de deux villes de ce nom. Il met la premiere dans l'Inde, endeçà du Gange, chez les Caſpyréens; & Caſtaldus penſe que c'eſt aujourd'hui *Biſnagar*. Il place l'autre *Modura* chez les Pandions, entre Tangala & Acur. Pline nomme cette derniere *Moduſa*, *l. VI. c. xxiij.* (*D. J.*)

MODZYR, (*Géog.*) en latin *Modziria*; ville de Pologne, dans la Lithuanie, ſur le Pripecz, chef-lieu d'un territoire de même nom, qui eſt fertile & bien cultivé. *Modzyr* eſt ſitué dans un marais, entre Turow à l'occident, & Babica à l'orient. *Long.* 46. 45. *lat.* 52. 5. (*D. J.*)

MOEDE, ſ. f. (*Comm.*) monnoie d'or de Portugal. Elle équivaut à la piſtole d'Eſpagne: la double *moëde*, à deux; la *demi-moëde*, à une demie. La *moëde* vaut 2000 rès du pays. Le rès eſt une petite monnoie de cuivre. *Voyez* RE'S.

MOELLE, ſ. f. (*Phyſiologie.*) en latin *medulla*; ſubſtance graſſe, oléagineuſe, qu'on trouve en maſſe dans le milieu des os longs: on l'appelle *ſuc moëlleux*, *huile medullaire*, dans la portion cellulaire de ces mêmes os,

& dans celle de tous les autres os qui n'ont pas la même figure.

Mais pour donner une idée plus exacte de la *moëlle* conformément à ſa nature, nous la définirons un amas de pluſieurs petites véſicules membraneuſes, très-déliées, qui s'ouvrent les unes dans les autres, & qui ſont remplies d'une matiere huileuſe, coulante & liquide.

Ces véſicules ſont renfermées dans une membrane qui ſert d'enveloppe générale à la *moëlle*, & cette membrane, qui eſt parſemée d'un très-grand nombre de vaiſſeaux, eſt d'une tiſſure encore plus fine que la membrane arachnoïde de la *moëlle* de l'épine.

La *moëlle* ne fait qu'une ſeule maſſe dans les endroits où l'os eſt creuſé en canal; car dans ceux où il eſt ſpongieux, elle eſt partagée en pluſieurs petites portions qui en rempliſſent les cellules.

La ſaveur douce & agréable de ce ſuc, & ſa conſiſtance onctueuſe, donnent lieu de croire que c'eſt un extrait de ce qu'il y a de plus délicat & de plus fin dans la portion huileuſe du ſang, qui eſt continuellement filtré dans ce tiſſu véſiculaire, d'où il ſe diſtribue dans toute la ſubſtance de l'os.

Entrons dans quelques détails ſur la diſtribution de ce ſuc médullaire dans les os, ſa ſécrétion, ſon abondance, ſon ſentiment, ſon uſage, & ſes maladies.

Diſtribution de la moëlle *dans la ſubſtance des os*. L'huile méduillaire eſt ramaſſée dans de petites véſicules qui communiquent les unes aux autres, & qui ſont logées dans les parties cellulaires des os aux environs des jointures, d'où il ſuit que cette huile peut non-ſeulement ſe diſtribuer dans toute la ſubſtance de l'os, mais encore paſſer dans les cavités des jointures, comme Clopton-Havers, qui a parfaitement traité cette matiere, l'a prouvé par diverſes expériences.

Suivant cet auteur, l'huile méduillaire peut ſortir des véſicules qui la contiennent, de trois manieres différentes. Ou la dérivation s'en fait vers les extrémités de l'os, en conſéquence de la communication des véſicules & des lobes, & elle ſuinte à-travers les pores du cartilage, dont les extrémités des os articulés ſont couverts, dans la cavité des jointures, & en facilite le mouvement. Ou cette huile ſubtile & atténuée entre dans les petites veines, en eſt abſorbée, & ſe mêle avec le ſang. Ainſi, dans certaines maladies aiguës, nous voyons quelquefois toute la graiſſe du corps entierement conſumée en peu de jours. Ou enfin, cette huile méduillaire ſe diſperſe dans la ſubſtance des os, & procure à leurs parties le degré de cohéſion, & au tout le degré d'onctuoſité qui convient.

Les pores tranſverſaux dont les os ſont compoſés donnent iſſue à l'huile médullaire, les pores longitudinaux la répandent entre les lames des os, & c'eſt par leur moyen que les interſtices que ces lames laiſſent entr'elles en ſont lubrifiés. Cependant cette diſtribution de l'huile méduillaire dans la ſubſtance des os n'a lieu que dans les endroits où les lames oſſeuſes ſont contiguës les unes aux autres; car aux environs des jointures où elles laiſſent entr'elles une diſtance conſidérable, il y a des véſicules médullaires à l'aide deſquelles l'huile ſe diſtribue facilement.

Sécrétion de la moëlle. Mais d'où provient cette huile méduillaire qui ſe diſtribue dans la ſubſtance oſſeuſe, & comment ſe forme-t-elle?

Si on mêle de l'eſprit de nitre avec de l'huile d'olives, on a un compoſé qui reſſemble à la *moëlle*, & qui ſe fond ſur le feu: ſi on laiſſe ces deux matieres en digeſtion durant quelques jours, la partie fluide s'exhale, & il reſte une maſſe plus ſolide. Ne penſons pourtant pas avec quelques Chimiſtes que la *moëlle* ait une origine ſemblable, car il n'y a point dans le ſang des eſprit nitreux développés comme ceux dont on ſe ſert dans cette opération. Un tout autre méchaniſme produit la *moëlle*, & c'eſt du ſang artériel que s'en fait la ſecrétion par un grand nombre de vaiſſeaux.

Il faut d'abord remarquer que le périoſte intérieur des os qui enduit & couvre les cavités qui contiennent la *moëlle*, diſtribue les vaiſſeaux artériels aux véſicules médullaires, & reçoit un nombre incroyable de vaiſſeaux veineux, tant grands que petits.

Les arteres qui paſſent dans la *moëlle* ſont différentes de celles qui portent les humeurs vitales dans la ſubſtance des os. Lorſqu'une artere de cette nature eſt parvenue dans la cavité de l'os, elle ſe diviſe communément en deux ramifications, dont il part un nombre infini de petites ramifications qui vont aux véſicules médullaires.

L'on découvre par le moyen du microſcope, un grand nombre de petits vaiſſeaux ſanguins diſpoſés dans la plus petite véſicule médullaire. De plus, les injections de Ruyſch nous ont démontré qu'il y a de tels vaiſſeaux répandus dans toute la maſſe de la *moëlle*; d'où il ſuit vraiſſemblablement que le même méchaniſme regne dans toutes les véſicules qui forment cette maſſe.

Après que la ſecrétion de l'huile eſt faite, le reſte du ſang paſſe dans de petites veines qui forment en ſe réuniſſant, des troncs plus conſidérables, & ces troncs ſe terminent enfin en une veine qui ſort ordinairement par le même trou qui a ſervi d'entrée à l'artere. Les petites veines qui partent de la *moëlle*, & entrent dans la ſubſtance des os, s'y évanouiſſent. Peut-être que ces veines rapportent le ſang tranſmis à la *moëlle* par les arteres pour ſa nutrition; car c'eſt une économie remarquable preſque dans toutes les parties du corps, que la nature y a donné aux veines & aux arteres un double emploi; l'un, par lequel ſe fait la ſecrétion d'un fluide; & l'autre, par lequel ſe fait la nutrition & l'entretien de la partie.

Les parties dont il s'agit, de blanches & tranſparentes qu'elles étoient, devenant rouges par l'injection, prouvent ce grand nombre de petites vaiſſeaux dont nous avons parlé, & conſéquemment quantité de vaiſſeaux lymphatiques. Comme il eſt démontré que toutes les cavités du corps, grandes ou petites, ſont humectées par une liqueur ſubtile qui s'exhale, il n'eſt pas moins néceſſaire qu'il y ait dans ces parties de petites veines abſorbantes. Il y a encore un grand nombre de filamens nerveux, diſtribués aux véſicules membraneuſes.

En outre, la *moëlle* eſt environnée d'une membrane qui ſert comme de périoſte aux os intérieurement. Cette membrane eſt très-fine, tranſparente comme le verre, & formée par les tuniques des arteres. Elle eſt adhérente aux os, 1°. par des petits vaiſſeaux; 2°. par les petits prolongemens qu'elle envoie dans les pores oſſeux.

L'uſage de ce périoſte interne eſt non-ſeulement de diſtribuer des vaiſſeaux artériels dans les véſicules médullaires, & de recevoir à leur retour des véſicules médullaires, les vaiſſeaux veineux, mais encore de faciliter l'accroiſſement & la nutrition des os, par le moyen de ces vaiſſeaux qui entrent dans leur ſubſtances, & en ſortent.

Rien donc n'eſt plus merveilleux que la ſtructure des vaiſſeaux qui contiennent la *moëelle* & l'huile médullaire. On remarque d'abord la cavité des os traverſée par une infinité de petits filets qui forment un réſeau. Dans les aires de ce réſeau s'inſinue une membrane qui forme une infinité de véſicules ſemblables à une grappe de raiſin, dans leſquelles les vaiſſeaux ſanguins dépoſent une ſubſtance huileuſe. Tous ces petites filets ſemblent deſtinés à ſoutenir les véſicules, qui dans les ſauts tomberoient ſans leur appui. Les animaux qui ſautent, ſuivant les obſervations de Nieuventyt, ont beaucoup de ces filets; mais ceux qui ne ſont ſujets qu'à des mouvemens peu rapides, comme le bœuf, ont des cavités inégales dans leurs os, qui ſoutiennent la *moëlle*.

Abondance de la moëlle *& du ſuc médullaire*. On ne peut douter que l'huile médullaire diſtribuée entre les lames des os, ne tranſpire continuellement en grande abondance. Si l'on fait bouillir des os de bœuf, on verra combien eſt grande l'abondance de cette huile médullaire logée dans les parties caverneuſes des os; ſi l'on broye, ou ſi l'on bat avec un marteau l'extrémité des os, après qu'on en aura ôté toute la *moëlle*, on verra ſortir une grande quantité de cette huile médullaire. C'eſt encore la raiſon pour laquelle certains os font un ſi bon feu. Par la même cauſe, les ſquelettes les mieux préparés deviennent jaunes.

C'eſt en effet le plus grand obſtacle qu'on trouve lorſqu'on veut blanchir les os, & en faire un ſquelette; car, ſi l'on n'a ſoin de les percer par un bout, & d'en tirer entierement la *moëlle*; ſi l'on n'y ſeringue pluſieurs fois des eaux propres à emporter cette matiere onctueuſe, on voit dans quelque tems, qu'un os qui paroiſſoit blanc d'abord, devient extrèmement jaune enſuite; parce qu'à la moindre chaleur l'huile médullaire qui y eſt reſtée, tranſude naturellement, & peu-à-peu des lames internes vers les lames externes.

C'eſt auſſi pour quoi les ouvriers qui emploient des os dans leurs ouvrages, ont la précaution de les ſcier en long, pour en ôter exactement toute la *moëlle*, & même le tiſſu ſpongieux, afin que la blancheur de l'os ne ſoit point altérée.

Sentiment dont la moëlle *eſt ſuſceptible*. Les anciens & les modernes ont parlé avec tant d'incertitude du ſentiment que peut avoir la *moëlle*, que M. Duverney s'eſt cru obligé de l'examiner avec ſoin. Voyant dans les hôpitaux panſer ceux qui avoient un bras ou une jambe coupés, il fit toucher un peu rudement la *moëlle* qui étoit à découvert, & le malade auſſi-tôt donna der marques d'une nouvelle douleur; mais comme cette premiere expérience ne lui parut pas convainquante, il eut

recours

recours à une ſeconde qui ne lui laiſſa aucun ſujet de doute.

Il fit ſcier, en préſence de Mrs de l'académie des Siences, (*Méd. de l'acad. des Scienc. année* 1700.) l'os de la cuiſſe d'un animal vivant, & ayant fait ôter les chairs & les membranes pour laiſſer le bout de l'os entierement à nud, après avoir laiſſé paſſer les cruelles douleurs que cette opération cauſoit à l'animal, il plongea un ſtilet dans la *moëlle*, & auſſi-tôt on vit que l'animal donnoit des marques d'une très-vive douleur. Cette expérience ayant été réiterée pluſieurs fois avec le même ſuccès, il n'y a pas lieu de douter que la *moëlle* n'ait un ſentiment très-exquis.

Mais il ne faut pas s'imaginer que ce ſentiment ſoit dans la *moëlle* même, c'eſt-à-dire dans cette huile fine & fluide qui fait proprement la *moëlle*; car la *moëlle* conſidérée de la ſorte, n'eſt pas plus ſuſceptible de ſentiment que le ſang renfermé dans les veines. Il faut donc l'attribuer aux petites véſicules membraneuſes qui contiennent la *moëlle*, & qui ſeules peuvent avoir un ſentiment ſi délicat. Donc, quand l'on dit que les moindres impreſſions ſur la *moëlle* excitent des ſenſations douloureuſes, cela ne doit s'entendre que de ſa portion membraneuſe qui eſt très-ſenſible, parce qu'elle eſt parſemée de nerfs.

Les uſages de la moëlle. La *moëlle* & le ſuc moëlleux ont des uſages qui leur ſont communs avec la graiſſe, & d'autres qui leur ſont particuliers.

Hippocrate & Galien ont cru que la *moëlle* ſervoit de nourriture aux os, tant parce qu'ils ne voyoient point de vaiſſeaux ſanguins ſe diſtribuer dans le corps de l'os, que parce qu'à meſure que les os ſont longs, leur cavité eſt plus ample & plus capable de ſoutenir une grande quantité de ſuc moëlleux pour leur nourriture.

Il faut avouer que cette opinion a quelque apparence de vérité. Cependant on ne peut l'adopter, quand l'on conſidere que la partie ſolide des os des jeunes animaux eſt réellement parſemée d'un grand nombre de vaiſſeaux ſanguins; qu'il y a pluſieurs os qui ſont tout-à-fait ſolides, & dépourvus de *moëlle*, comme les oſſelets de l'oreille, le bois ces cerfs & des daims, & que cependant ces os ne laiſſent pas de ſe nourrir; qu'il y a d'autres os qui ſont creux, & qui ne ſont revêtus que d'une membrane glanduleuſe, comme les cavités qui ſe trouvent entre les deux tables de certains os du crâne, & qu'on nomme *ſinus*. On ſait auſſi que les feuilles oſſeuſes qui tiennent lieu de diploé dans le crâne de l'éléphant, ſont ſans *moëlle*, & tapiſſées ſeulement d'une membrane parſemée de pluſieurs vaiſſeaux. Le creux des os, dont les pattes des homars & des écreviſſes ſont compoſées, eſt auſſi ſans *moëlle*, & n'eſt rempli que de muſcles qui ſervent à leur mouvement: & cependant tous ces os ne laiſſent pas de ſe bien nourrir. On peut enfin ajouter que ce n'eſt pas ſeulement pour enfermer & conſerver la *moëlle*, que les os ſont creux; mais que c'eſt principalement afin qu'ils ſoient moins peſans, ſans être moins fermes.

Il eſt donc plus vraiſſemblable de croire que l'uſage de l'huile médullaire ſera de lubrifier les jointures, & de s'inſinuer entre les lames des os pour entretenir la cohéſion des parties terreſtres des corps oſſeux, & faire entre elles l'office d'une eſpece de glu.

Cette conjecture s'appuie par les raiſons ſuivantes,

1°. Lorſque cette huile médullaire vient à manquer, par la vieilleſſe ou les maladies qui l'ont épuiſée, ce mouvement des jointures devient plus rude & plus pénible; & les os privés de ce ſuc, ou abreuvés de ce ſuc quand il eſt vicié, ſe briſent bien plus aiſément. 2°. Que les os qui font de grands mouvemens, & qui par-là pourroient trop ſe deſſécher, ſont abondamment pourvus de *moëlle* ou d'huile médullaire, de même que les parties où la nature a fourni plus de graiſſe, ſont celles d'ordinaire, où les muſcles ayant plus d'action, ont plus beſoin d'être humectés. De-là vient qu'il y a beaucoup moins de *moëlle*, à proportion dans les jeunes os, qui ſont tendres & flexibles. 3°. Si l'on dépouille les os de cette huile, par le moyen du feu, ils deviennent friables; & ſi après les avoir calcinés par un feu violent, on les plonge dans l'huile, ils recouvrent de rechef leur conſiſtance.

On objecte contre ces raiſons, que le cerf qui court avec tant de légéreté, a moins de *moëlle* dans les os longs que d'autres bêtes qui marchent très-lentement. Mais l'on peut répondre, que, ſi l'exercice du cerf le prive d'une abondance de *moëlle* dans les os longs, l'huile médullaire qui y eſt répandue, ou dans les jointures, y ſupplée & facilite également ſa courſe légere.

Maladies que produit la moëlle *alterée*. Il eſt aiſé de concevoir que l'huile médullaire ſeparée du ſang artériel, accumulée dans les véſicules, ou diſperſée dans les parties celluleuſes des os, peut être ſujette à diverſes maladies, car elle peut être viciée à pluſieurs égards.

Il y aura maladie dans les os, lorſque les véſicules qui contiennent l'huile médullaire, ſeront affectées; ſi la corruption de cette huile eſt conſidérable, il en réſultera un grand nombre de maux. Si l'huile médullaire eſt en ſtagnation dans ſes véſicules, dans ſes émonctoires, ou dans les interſtices des os, & s'il arrive que le mouvement & la chaleur vitale la rendent acrimonieuſe, putride & ſanieuſe, la ſecrétion en ſera interrompue, il y aura obſtruction dans les vaiſſeaux qui ſervent à ſa diſtribution, & dans ceux qui ſont deſtinés à ſa ſecrétion, & il ſurviendra inflammation dans ſes véſicules. Il en ſuivra donc ſuppuration ou putréfaction gangreneuſe, & corruption des fluides & des ſolides. La ſubſtance de l'os en deviendra alterée, & cette altération ſera néceſſairement ſuivie de douleurs violentes, de chaleurs, de pulſations, de tumeurs, d'abſcès, & de carie. *Voyez* ſur ces maladies, Boerhaave & ſon ſavant commentateur Van-Swieten.

Contes faux ſur la moëlle. On a fait bien des contes ſur la *moëlle*, leſquels, comme il arrive ordinairement, ſe ſont évanouis à l'examen, & M. Duverney en a pris la peine. Il a vérifié que la *moëlle* ne ſouffroit aucun changement dans les divers aſpects de la lune; que ſa qualité n'augmentoit point ou ne diminuoit point ſuivant le cours de cet aſtre, mais ſuivant la bonne nourriture ou le repos que prenoit l'animal; que les os ne ſont pas moins pleins de *moëlle* à la nouvelle qu'à la pleine lune; que ceux des lions ſont creux & remplis de *moëlle*, contre le ſentiment d'Ariſtote; enfin, que ceux du cheval ne ſont point ſans *moëlle*, contre l'opinion populaire.

La moëlle *dans les animaux eſt liquide*. La *moëlle* des animaux eſt toujours coulante & liquide, tandis qu'ils ſont en vie; ſi elle nous paroît avoir de la conſiſtance après leur mort, & principalement après qu'elle eſt cuite, cela provient d'un côté, de l'interruption de ſa circulation & du froid de l'air qui l'a congelée; & de l'autre côté, de ce que le feu faiſant évaporer ce qu'il y a de plus aqueux, donne plus de conſiſtance au reſte.

La *moëlle* eſt émolliente comme la graiſſe, & n'a pas d'autre qualité, ni celles de divers animaux n'ont pas plus d'efficace les unes que les autres.

Il faut lire & relire Clopton Havers ſur cette matiere de *Phiſiologie*; ſon ouvrage écrit originairement en Anglois, eſt traduit en latin. Il a le premier découvert dans chaque articulation, des glandes particulieres, d'où ſort une ſubſtance mucilagineuſe, qui ſert avec la *moëlle* que les os fourniſſent, à humecter, lubrifier les jointures & les parties qui y ont leur emboîtement. Il a auſſi fait quelques découvertes ſur le périoſte, & pluſieurs ſur la *moëlle* en particulier. Mais Jacques de Marque a ſoutenu le premier, que la *moëlle* ne ſervoit pas à la nourriture des os, & a fait pour le prouver, un livre exprès qui eſt aujourd'hui fort rare, & qu'il mit au jour à Paris en 1609, *in*-8°. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

MOELLE DES PLANTES; (*Botan.*) c'eſt une ſubſtance molle, ſpongieuſe qui ſe trouve au milieu de quelques arbres & autres plantes, comme dans le ſureau & dans la tige de l'héliotrope. Grew penſe d'après Hook, que la *moëlle* eſt un amas de pluſieurs petits bouillons, dont le mouvement latéral & le mouvement perpendiculaire élevent le ſuc, & font croître la plante, tant en groſſeur qu'en hauteur: mais cette idée ne paroît être qu'une pure hypothèſe. (*D. J.*)

MOELLE DES PIERRES. (*Hiſt. nat.*) *Voyez* MEDULLA SAXORUM. On a quelquefois donné à la marne le nom de *moëlle de terre*.

MOELLE DU CERVEAU & DU CERVELET, (*Anat.*) eſt la partie blanche & molle du cerveau & du cervelet, laquelle eſt couverte extérieurement de la ſubſtance corticale, qui eſt d'une couleur plus obſcure & cendrée. La *moëlle* du cerveau ſe nomme la *ſubſtance médullaire*. *Voyez*-en l'origine, la ſtructure & l'uſage, ſous les *articles* CERVEAU & CERVELET.

MOELLE *alongée* eſt la partie médullaire du cerveau & du cervelet joints enſemble. La partie antérieure vient du cerveau, & la poſtérieure du cervelet. Elle eſt ſituée ſur la baſe du crâne, & ſe continue à-travers le grand trou de l'occipital, dans le canal des vertebres du cou, du dos, & des lombes; mais il n'y a que ce qui eſt enfermé dans le crâne, qui retienne le nom de *moëlle alongée*. Après qu'elle eſt ſortie du crâne, elle s'appelle *moëlle de l'épine*. *Voyez* MOELLE DE L'ÉPINE & JAMBES.

La ſubſtance de la *moëlle alongée* n'étant que la réunion de la *moëlle* du cerveau & du cervelet, doit de même être purement fibreuſe ou nerveuſe, & un ſimple aſſemblage de petits tuyaux pour porter les eſprits animaux. Elle a, pour ainſi dire, quatre racines dont les

deux plus groſſes viennent du cerveau, & ſe nomment *jambes*; & les deux moindres viennent du cervelet, & ont été nommées *péduncules* par Willis. *Voyez* CERVEAU & CERVELET.

En renverſant la *moëlle alongée*, la premiere choſe qui paroît ſous ſon tronc, eſt une éminence qui reſſemble un peu à un anneau, & qui a été nommée par cette raiſon *protubérance annulaire*. Enſuite eſt l'origine des dix paires de nerfs, qui de-là vont ſe diſtribuer aux différentes parties du corps. *Voyez* NERF.

Immédiatement ſous la premiere paire ou ſous les olfactifs, on voit deux petites arteres qui ſont des branches des carotides. La ſeconde paire, où les optiques étant coupées, on découvre l'entonnoir, en latin *infundibulum*, qui ſe termine à la glande pituitaire, & de chaque côté les arteres carotides entrent dans le crâne. Dans les ventricules latéraux de la *moëlle alongée*, ſont deux éminences de chaque côté. Les unes ſont appellées *corps cannelés*, en latin *corpora ſtriata*, à cauſe des raies ou fibres nerveuſes qu'on voit en-dedans de ces éminences. Leur ſubſtance extérieure eſt corticale ou glanduleuſe, comme le reſte de la ſurface du cerveau, quoique non pas ſi profonde. Entre les corps cannelés eſt une production large & mince de la *moëlle alongée*, qui ſe nomme la *voûte*, en latin *fornix*; & au-deſſous des corps cannelés ſe voient deux autres éminences, appellées *couches des nerfs optiques*, en latin *thalami nervorum opticorum*. De chaque côté de ces éminences eſt un plexus de vaiſſeaux ſanguins, appellé *plexus choroïde*.

Au-deſſous de la voute eſt une ouverture étroite, appellée la *fente* qui s'ouvre dans l'entonnoir, lequel eſt un conduit qui va du troiſieme ventricule à la troiſieme glande pituitaire à-travers la *moëlle* du cerveau, & qui eſt tapiſſée de la pie-mere. Sous ce ventricule, & dans la foſſe de l'os ſphénoïde, nommée *ſelle à cheval*, ou *ſelle du Turc*, ſe trouve placée la glande pituitare qui eſt environnée d'un plexus de vaiſſeaux, appellé *réſeau admirable*, mais qui n'eſt viſible que dans les brutes. *Voyez* RÉSEAU, PITUITAIRE. &c. A la troiſieme partie du troiſieme ventricule eſt un petit trou appellé *anus*, qui mene au quatrieme ventricule du cervelet. A l'orifice de ce trou eſt ſixée une petite glande, qui à raiſon de ſa prétendue reſſemblance avec une pomme de pin, eſt nommée *glande pinéale* ou *conarium*, & où Deſcartes & ſes ſectateurs mettent le ſiege de l'ame. *Voyez* PINÉALE.

A la partie poſtérieure de la *moëlle allongée*, près du cervelet, ſe voient quatre éminances, dont les deux ſupérieures & plus groſſes ſont appellées *nates*, les deux inférieures & plus petites, *teſtes*. *Voyez* NATES & TESTES. Entre ces éminences & les productions du cervelet, ſe trouve le quatrieme ventricule, appellé à cauſe de ſa figure *calamus ſcriptorius*. Voyez CALAMUS. Près de l'extrémité de la *moëlle alongée*, il y a quatre autres éminences, deux de chaque côté, les unes appellées *pyramidales*, & les autres *olivaires*. *Voyez* OLIVAIRES & CONARIUM.

MOELLE DE L'ÉPINE, ou *épineuſe*, eſt une continuation de la *moëlle* alongée, ou partie médullaire du cerveau. *Voyez* EPINE.

Elle eſt compoſée, de même que le cerveau, de deux parties, une blanche ou medullaire, & une cendrée ou glanduleuſe; la premiere eſt extérieure & la ſeconde intérieure. La ſubſtance de la partie extérieure eſt à-peu-près la même que celle de la ſubſtance médullaire, ſinon qu'elle eſt un peu plus ferme & plus fibreuſe, & cette différence devient plus ſenſible à meſure que la *moëlle de l'épine* deſcend plus bas, parce que le canal des vertebres devenant toujours plus étroit, preſſe davantage les fibres medullaires, les rend plus compactes, & les raſſemble en faiſceaux plus diſtincts, juſqu'à ce qu'étant deſcendues juſqu'au bas de l'épine, elles ſe terminent par la queue de cheval. La *moëlle de l'épine* donne naiſſance à la plûpart des nerfs du tronc: elle en envoie trente paires, tant aux extrémités qu'aux grandes cavités, & à d'autres parties. Ces nerfs ne ſont autre choſe que des faiſceaux de fibres medullaires, couverts de leurs tuniques particulieres. *Voyez* NERF.

On dit ordinairement que la *moëlle de l'épine* eſt couverte de quatre tuniques; la premiere ou extérieure eſt un ligament fort & nerveux, qui attache les vertebres les unes aux autres, & ſe trouve collée à la face interne du canal des vertebres; la ſeconde eſt une continuation de la dure-mere; elle eſt extrèmement forte, & ſert à empêcher que la *moëlle de l'épine* ne ſoit endommagée par la flexion des vertebres; la troiſieme, qui ſe nomme *arachnoïde*, eſt mince & tranſparente, c'eſt elle qui fournit aux nerfs qui ſortent de l'épine, leur tunique interne, comme la dure-mere leur fournit l'externe; la quatrieme tunique eſt une continuation de la pie-mere, elle eſt extrèmement fine & tranſparente, & embraſſe étroitement toute la ſubſtance de la *moëlle*, qu'elle partage exactement en deux dans ſa longueur, & en fait, pour ainſi dire, deux colonnes. *Voyez nos Planches anatomiques*. *Voyez auſſi* EPINE, VERTEBRES, &c.

On voit dans l'*Hiſtoire* de l'académie royale des Sciences, *année* 1714, un exemple d'un fœtus né ſans cerveau, ſans cervelle ni *moëlle de l'épine* du dos quoique fort bien conformé à tout autre égard. Il étoit à terme; il a vécu deux heures, & même a donné des ſignes de vie, lorſqu'on lui a répandu de l'eau ſur la tête en le baptiſant.

MOELLEUX, EUSE, adj. rempli de moëlle. Il y a des os qui ſont plus *moëlleux* les uns que les autres.

MOELLEUX. On dit *en Peinture*, un pinceau *moëlleux*, *moëlleuſement* peint, lorſque les coups de pinceau ne ſont pas trop ſenſibles, mais qu'ils ſont bien fondus avec les couleurs qui expriment l'objet ſans cependant en détruire l'eſprit; c'eſt l'oppoſé de *ſec*.

MOELLON ou MOILON, ſ. m. (*Maçonn.*) c'eſt la moindre pierre qui provient d'une carriere: il y en a auſſi de roche, qu'on nomme *meuliere* ou *moliere*. Le *moëllon* s'emploie aux fondemens, aux murs de médiocre épaiſſeur, & pour le garni des gros murs; le meilleur eſt le plus dur, comme celui qui vient des carrieres d'Arcueil. Vitruve nomme toute ſorte de *moëllon*, *cæmenta*.

MOELLON, (*Manuf. de glaces.*) on appelle *moëllons*, dans les manufactures des glaces, des pierres qui ſervent à adoucir les glaces de petit volume.

Il y en a de deux ſortes, les *moëllons* d'aſſiete, & les *moëllons* de charge.

On nomme *moëllon d'aſſiete* une pierre de liais d'environ deux piés de long, dix-huit à vingt pouces de large, & deux à trois d'épaiſſeur, ſous laquelle on maſtique, avec du plâtre, une des glaces qu'on veut adoucir.

Le *moëllon* de charge eſt une pierre commune dont celle de liais eſt couverte pour lui donner plus de poids & de force dans le frottement; il eſt de la figure d'un *moëllon* d'aſſiete, mais épais & auſſi peſant qu'il eſt convenable pour qu'un ſeul ouvrier puiſſe le mouvoir & tourner de tout ſens ſur la glace de deſſous. Quatre gros boutons ou boules de bois poſées aux quatre coins ſervent à le tenir pour lui donner le mouvement. *Voyez* GLACE.

MOELLONNIER, ſ. m. (*Carrier.*) ces ouvriers ont pluſieurs coins à ſéparer la pierre; le moëllonnier eſt le plus petit; il a 18 pouces de long, & peſe 20 à 22 livres.

MOEN, ou MOONE, ou MOW, ou MUEN, ou MONE-DANOISE, (*Géog.*) en latin *Mona danica*, île du royaume de Danemarck, dans la mer Baltique, Stege en eſt la capitale. Il y a dans cette île une fortereſſe & pluſieurs villages. *Long.* 30. 40'. *lat.* 54. 56. à 55d. 8'. (*D. J.*)

MŒNUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Germanie, ſelon Pline; il eſt appellé *Menus* par Ammien Marcellin; *Mænis* par Pomponius Méla; & *Mogonum* par les écrivains du moyen âge. Il conſerve ſon ancien nom; c'eſt le *Meyn*, riviere de Franconie. (*D. J.*)

MOERES, *unies*, *ſatinées*, *brochées* & *à bandes*, ſ. f. (*Soierie.*) la *moëre* n'eſt qu'un gros-de-tours auquel on donne le nom de *moëre* lorſqu'il a paſſé ſous la calendre. On dit *moërer* une étoffe.

La *moëre* eſt ſans contredit une des plus belles étoffes de la fabrique; on la diviſe en *moëre* ſimple & *moëre* double.

La *moëre* ſimple eſt compoſée de 40 portées doubles, & la double de 80, ce qui vaut autant que 80 portées ſimples pour la premiere, 160 portées de même pour la ſeconde. Il s'en fait de 50, & 60, & 70 portées doubles, ſuivant la fantaiſie du fabriquant, ou la groſſeur de l'organſin dont la chaîne eſt compoſée; mais ordinairement les plus belles ſont de 80 portées doubles d'un organſin fin de 48 deniers, pour que l'étoffe ſoit plus brillante; on trouvera à l'article ORGANSIN la façon dont ſe fait l'eſſai des organſins depuis 18, 20 deniers juſqu'à 48.

La figure que la calendre imprime ſur la *moëre*, n'eſt belle qu'autant que l'étoffe eſt garnie en chaîne, la trame n'y ayant aucune part, attendu que ſa qualité étant naturellement plate, elle ne peut recevoir aucune impreſſion par le poids de la calendre, & que l'organſin dont la chaîne eſt compoſée étant rond par le tord & le retord qui lui a été donné dans ſa préparation, ainſi qu'il ſera démontré dans le moulinage des ſoies, la figure

paroît

paroît imprimée ſur la *moëre*, n'étant autre choſe que les fils de la chaîne qui ſont applatis par le poids énorme de la calendre qui lui donne ce brillant, ce même poids ne pourroit faire aucune impreſſion ſur une ſoie naturellement plate; d'ailleurs la trame étant enterrée (c'eſt le terme) dans la chaîne, elle ne ſert qu'à faire le corps de l'étoffe, & devient très-inutile pour la figure.

Les *moëres* ſimples ſont montées ſur quatre liſſes ſeulement; les fils ſont paſſés dans les mailles ou boucles des liſſes à col tors. Pour avoir une idée de la maille de cette liſſe, imaginez un brin de fil plié en deux, il formera une boucle à ſon pli. Imaginez un ſecond brin de fil plié en deux, il formera à ſon pli une boucle. Imaginez que les boucles des deux brins de fil ſoient priſes l'une ſur l'autre, enſorte que les deux bouts du premier brin de fil ſoient en haut, & les deux bouts du ſecond brin de fil ſoient en bas; il eſt évident que ces deux brins étant paſſés l'un ſur l'autre, & s'embraſſant par leurs boucles, ſi l'on tire l'un en haut, il fera monter l'autre; & ſi l'on tire celui-ci en bas, il fera deſcendre le premier, & que s'il y a un fil de ſoie paſſé entre les boucles, ce fil embraſſé en deſſus par la boucle du brin d'en bas, & en deſſous par la boucle du brin d'en haut, il obéira à tous les mouvemens de ces brins de fil ou de leurs boucles. Tous les fils de *moëre* ont été paſſés deſſus & deſſous la boucle de chaque maille de la liſſe, afin que cette même liſſe puiſſe faire lever & baiſſer alternativement le fil de la chaîne; & pour éviter quatre liſſes de rabat qu'il faudroit de plus ſi le fil étoit paſſé à l'ordinaire dans une maille ſeulement, attendu que dans cette étoffe, qui eſt la même que le gros-de-tours, lorſque l'ouvrier foule la marche pour faire l'ouverture de la chaine quand il veut paſſer ſon coup de navette, il faut qu'il faſſe baiſſer les deux liſſes de rabat qui ſe rapportent aux deux liſſes qui ne levent pas, afin que ſon ouverture ſoit nette & qu'il ne ſe trouve pas de fil en l'air, c'eſt-à-dire qui pourroient ſuivre ceux qui doivent lever, ſoit par une tenue ou union du fil qui leve avec celui qui ne leve pas, ce que le rabat empêche dans les gros-de-tours à l'ordinaire; & dans l'étoffe de cette eſpece, le paſſage du fil à col tors qui ſe trouve dans la maille de la liſſe qui baiſſe quand les deux autres levent. Auſſi dans l'étoffe de cette eſpece il n'y a ni carrete, ni calquerons, ni alerons: les liſſes étant ſuſpendues de deux en deux ſur une poulie de chaque côté, de façon que pour faire l'ouverture de la chaîne on fait ſimplement baiſſer une liſſe, laquelle en baiſſant fait lever celle qui la joint avec laquelle elle eſt ſuſpendue, au moyen de la poulie ſur laquelle la corde qui tient les deux liſſes eſt paſſée, & par ce moyen il n'eſt beſoin que de deux étrivieres, au lieu de quatre qui ſeroient néceſſaires s'il y avoit un rabat, afin de faire baiſſer les deux liſſes qui forment le gros-de-tours & faire lever les deux autres, de façon que deux marches ſuffiſent pour faire lever & baiſſer alternativement la moitié de la chaîne.

La façon de prendre les liſſes pour la fabrication de la *moëre* unie, n'eſt pas ſeulement pour éviter les étrivieres, les alerons, calquerons, *&c.* elle concourt encore à la perfection de cette étoffe, qui eſt des plus délicates, ſur-tout celle qui eſt unie, en ce que, lorſque l'ouvrier foule la marche, les deux liſſes qui baiſſent faiſant lever les deux autres liſſes qui leur correſpondent, il arrive que la moitié de la chaîne qui baiſſe, baiſſant autant que celle qui leve, l'extenſion de la chaîne ſe trouve égale deſſous comme deſſus, & fait que le grain du gros-de-tours ſe trouve plus parfait que dans toutes les autres étoffes de fabrique dans leſquelles les liſſes que l'ouvrier fait lever pour faire l'ouverture de la chaîne, étant les ſeules qui ſont fatiguées par l'effort de l'extenſion de la chaine, il n'eſt pas poſſible que la ſoie qui leve ne ſouffre beaucoup par rapport à cette même extenſion, puiſqu'elle en ſupporte tout le poids, & qu'au contraire, celle qui ne leve pas ne lâche un peu ou ne ſoit moins tendue dans cet intervalle, ce qui occaſionne néceſſairement une imperfection qu'on ne ſauroit éviter qu'en procurant à la ſoie qui compoſe la chaîne une égalité parfaite pendant le cours de la fabrication.

Quoique les fils ſoient paſſés à col tors dans les *moëres* de cette eſpece, & qu'ils ſoient arrêtés dans la maille, néanmoins l'on en fabrique qui ſont brochées, ce qui paroît d'autant plus ſurprenant que la façon en eſt des plus ſimples.

Comme le poids des deux marches tient les liſſes tendues, on en ajoute une troiſieme, laquelle au moyen d'une corde qui prend les quatre liſſerons d'en bas des quatre liſſes, les ſouleve, lorſque l'on tire les lacs pour brocher les fleurs, de la hauteur convenable pour que la ſoie tirée puiſſe lever, & au moyen d'une invention auſſi ſimple, les mailles n'étant plus tendues on broche les fleurs, qui ne ſont liées que par la corde, dans cette étoffe comme dans une autre.

Les *moëres* doubles unies ſont montées comme les *moëres* ſimples, avec cette différence qu'elles ont plus de liſſes afin que les fils ſoient plus dégagés; par exemple, une *moëre* de 40 portées doubles, montée ſur quatre liſſes, fournit 10 portées doubles ſur chacune, ce qui fait 800 fils, conſéquemment 800 mailles. Or comme dans une *moëre* double qui n'auroit que quatre liſſes, chacune de ces liſſes contiendroit 1600 mailles, leſquelles dans la largeur de onze vingt-quatriemes, qui eſt celle des étoffes de la fabrique, cette quantité de mailles par ſon volume gêneroit les fils d'une façon qu'il ſeroit très-difficile de les faire lever & baiſſer avec facilité, & avec autant d'aiſance que l'exige cette étoffe, pour que les fils n'étant ni gênés ni contrariés elle ſoit parfaite, ce qui fait qu'au lieu de quatre liſſes on en met ordinairement huit, pour que ces mêmes fils ſoient plus dégagés (c'eſt le terme), & que l'étoffe acquiere toute la perfection dont elle eſt ſuſceptible.

Les *moëres* ſatinées ſont montées différemment, il faut que les chaînes ſoient ourdies à fils ſimples, elles ſont ordinairement de 100 portées, les plus belles ſont de 120 portées, ce qui fait 9600 fils. On les nomme *ſatinées* parce qu'elles ont des fleurs qui forment un ſatin parfait de la couleur de le chaîne & qu'elles ſe font à la tire; ces étoffes & les fleurs ont l'endroit deſſus, il ne pourroit pas ſe faire deſſous. On les monte à 12 liſſes, on ne pourroit pas en mettre moins, ſavoir 8 liſſes de ſatin où les fils ſont paſſés ſimples, & 4 liſſes pour le gros-de-tours où ils ſont paſſés doubles. Il faut que les 2 fils des 2 premieres liſſes de ſatin ſoient paſſés dans la maille de la premiere liſſe du gros-de-tours, les 2 de la troiſieme & quatrieme liſſe dans la maille de la ſeconde, ceux de la cinquieme & de la ſixieme dans celle de la troiſieme, & enfin ceux de la ſeptieme & de la huitieme dans celle de la quatrieme,

Les huit liſſes de ſatin forment un rabat, de façon que les fils qui y ſont paſſés ſont deſſous la maille, pour que la liſſe puiſſe les faire baiſſer, Les quatre liſſes pour les gros-de-tours ont les fils paſſés deſſus la maille pour qu'elles puiſſent les faire lever. Il faut huit marches pour fabriquer cette étoffe chaque marche fait lever deux liſſes de gros-de-tours à l'ordinaire, & baiſſer une liſſe de rabat. L'armure des quatre liſſes de gros-de-tours eſt à l'ordinaire, une priſe & une laiſſée alternativement, celle du rabat eſt une priſe & deux laiſſées pour le premier coup, comme dans les ſatins ordinaires, c'eſt-à-dire au premier coup de navette la premiere, au ſecond coup la quatrieme, au troiſieme coup la ſeptieme, au quatrieme coup la ſeconde, au cinquieme coup la cinquieme, au ſixieme coup la huitieme, au ſeptieme coup la troiſieme, au huitieme coup la ſixieme: on entend par la premiere liſſe celle qui eſt du côté du corps, ainſi des autres.

Lorſqu'on veut travailler l'étoffe, on fait tirer le lac qui doit faire le façonné en ſatin, pour-lors on fait lever la 2e & la 4e liſſe du gros-de-tours & baiſſer la premier liſſe du rabat pour le premier coup; & comme il faut paſſer deux coups de navette ſur chaque lac tiré, au ſecond coup on fait lever la premiere & la troiſieme liſſe de gros-de-tours & baiſſer la quatrieme liſſe du rabat, ſuivant l'armure qui a été décrite ci-devant, ce qui fait que la partie qui n'eſt pas tirée fait viſiblement un gros-de-tours, puiſque les deux liſſes qui levent font lever la moitié de la chaîne; & que dans celle qui eſt tirée le rabat n'en faiſant baiſſer que la huitieme partie, les ſept reſtantes ne ſauroient manquer de former un ſatin parfait dans la figure ou dans tout ce qui eſt tiré.

Une obſervation très-importante à faire, eſt que quoiqu'on puiſſe faire un beau ſatin par une priſe & une laiſſée, même par les liſſes ſuivies, néanmoins la *moëre* ne pourroit pas ſe faire ſatinée ſi l'armure n'étoit pas d'une liſſe priſe & de deux laiſſées, comme il a été expliqué ci-devant, en voici la raiſon. On a dit que les huit liſſes ſous la maille deſquelles ſont paſſés les fils ſimples de la chaîne ſe rapportoient parfaitement aux quatre liſſes de gros-de-tours; ſi l'armure de ces huit liſſes étoit différente il arriveroit que ces mêmes liſſes ſe trouveroient forcées une fois à chaque coup de navette, c'eſt-à-dire à l'un des deux coups pour le lac tiré, de faire baiſſer la moitié des fils qui ſe trouveroient levés par la liſſe de gros-de-tours, & par cette contrariété arrêteroient le fil qui doit baiſſer au ſatin, de même que celui qui doit lever au gros-de-tours, & empêcheroient la fabrication de

l'étof-

l'étoffe, au-lieu que ſuivant cette diſpoſition il eſt clair que la premiere liſſe qui rabat ne répondant qu'à la premiere liſſe de gros-de-tours qui ne leve point au premier coup, les fils ne ſauroient ſe contrarier, de même qu'au ſecond où on fait baiſſer la quatrieme qui répond à la ſeconde du gros-de-tours, qui pour-lors demeure baiſſée, ainſi des autres pendant la courſe; on appelle *courſe* le mouvement ſuivi de huit marches pendant la fabrication: on donne auſſi le nom de *courſe* au nombre des fils enſemble que contient une maille de corps.

Quoiqu'il n'y ait point de rabat, & qu'il ne puiſſe pas même en être mis dans la *moëre* ſatinée pour arrêter les fils qui ne levent pas & les empêcher de ſuivre, néanmoins comme ces mêmes fils ſont paſſés ſéparément dans les huit liſſes qui doivent être les premieres du côté du corps, cette ſéparation empêche qu'ils ne ſe lient ou ſe joignent par quelques petits ou légers bouchons de ſoie, comme il arrive très-fréquemment, & fait que l'étoffe ſe fabrique toujours bien & avec netteté.

Les *moëres* ſatinées & brochées ne pouvant être fabriquées que l'endroit deſſus, dans ce cas on ne fait lire que la corde qui fait le contour des fleurs, des feuilles & des fruits, ainſi que les découpures; pour-lors le lac étant tiré, on le broche à l'ordinaire.

Les *moëres* à bandes, dont les unes font un très-beau ſatin & les autres un parfait gros-de-tour, ſont montées différemment des premieres, & à-peu-près comme les ſatinées, quant aux liſſes, avec cette différence qu'encore que la quantité ſoit égale, les huit liſſes qui forment le ſatin ne rabattent point, parce que les fils y ſont paſſés pour être levés, ainſi que dans les autres ſatins, mais il faut douze liſſes comme dans les précédentes, conſéquemment huit marches.

Pour fabriquer les *moëres* à bandes, on fait ourdir la quantité de portées dont on veut que l'étoffe ſoit compoſée, partie d'une couleur à fils doubles pour faire le gros-de-tour, & partie à fils ſimples pour faire le ſatin, en obſervant que le même nombre de fils ſoit égal dans chaque bande, c'eſt-à-dire que ſi une bande eſt compoſée de dix portées doubles qui valent autant que vingt portées ſimples, il faut que la bande de ſatin, ſi elle eſt compoſée d'une même largeur, contienne vingt portées ſimples; mais comme il faut que la bande de gros-de-tours ſoit dominante attendu le brillant du *moërage*, il faut que celle du ſatin qui ordinairement eſt plus étroite, lui ſoit proportionnée pour la quantité de fils.

La diſpoſition de l'ourdiſſage de ces ſortes de *moëres* doit être de façon que lorſque la *moëre* eſt fabriquée, & qu'on la double pour la paſſer ſous la calandre, il faut que les bandes qui forment le gros-de-tours ſe trouvent précisément les unes contre les autres, lorſque la piece d'étoffe eſt doublée pour la *moëre*, ſans quoi les bandes qui ſe trouveroient de gros-de-tours contre le ſatin, ne pourroient pas prendre le *moërage*; le ſatin ne prenant pas la *moëre*, attendu qu'il ne forme aucun grain, étant uni & plat; le gros-de-tours au contraire étant d'autant plus grené qu'il eſt garni en chaîne, les deux grains étant adoſſés & écraſés par le poids de la calandre, donnent le brillant que l'on apperçoit dans les belles *moëres*; le ſatin au contraire ſe trouvant contre le ſatin, devient plus uni & plus brillant par la preſſion du poids de la même calandre.

Les Anglois ſont les premiers inventeurs de ces ſortes de *moëres* de cette eſpece, attendu le poids énorme des caiſſes de leurs calandres qui eſt de 140 à 150 milliers qui ſont mues à l'aide d'un cheval ſeulement au moyen des poulies doubles qui en facilitent le mouvement; ce qui n'eſt pas ignoré en France, comme on voit par celle que l'abbé Hubert a fait conſtruire à Paris, ni à Lyon où la ville a fait conſtruire de même une calandre, ſuivant le plan donné par un anglois qui la conduit, auquel on a donné un éleve qui eſt françois, & aſſure une penſion à ſon auteur outre le prix de *moërage* qu'il retire des fabriquans qui le font travailler. Tous les connoiſſeurs ſont d'accord que la calandre de Lyon eſt la plus belle du royaume.

Les douzes liſſes pour paſſer les fils de la chaîne de cette étoffe doivent être à jour, c'eſt-à-dire que les quatre liſſes qui ſont deſtinées pour former le gros-de-tours ne doivent avoir des mailles qu'autant qu'il en faut pour y paſſer les fils de la bande qui doit être *moërée*, & ne doivent point avoir de mailles dans les parties où les bandes de ſatin paſſeront; les liſſes pour le ſatin doivent être de même, & n'avoir aucunes mailles dans les parties où les bandes des gros-de-tours paſſeront. Les fils pour le gros-de-tours doivent être paſſés à col tors pour éviter quatre liſſes de rabat; les liſſes doivent être ſuſpendues comme dans les *moëres* brochées, unies, ou celles qui ſont ſimplement unies. On arme les liſſes de ſatin comme on juge à propos, ſoit une priſe ou deux laiſſées; ſoit une priſe & une laiſſée, &c. on pourroit brocher ces ſortes de *moëres* à l'ordinaire, l'endroit deſſous, mais nos Lyonnois ne l'ont pas encore entrepris, peut-être n'ont-ils pas connoiſſance de la façon dont on fait lever les liſſes pour brocher, ce qu'ils ne pourroient faire qu'en ajoutant quatre liſſes de rabat; la façon de ſoulever les liſſes ayant été tirée d'Angleterre, ces inſulaires étant auſſi inventeurs que nous.

Pour que cette étoffe ſoit belle, il faut que la trame approche beaucoup plus de la couleur du ſatin que de celle de la bande du gros-de-tours, parce que le beau ſatin doit être uni & d'une ſeule couleur, au lieu que le gros-de-tours, dont la trame eſt d'une couleur différente que les fabriquans nomment *gros-de-tours changeant*, paroît d'une couleur tranſparente, laquelle étant *moërée*, augmente conſidérablement la beauté de cette étoffe. Par exemple, une *moëre* dont les bandes principales ſeroient marron clair ou maurdoré, & les bandes de ſatin aurore ou autre couleur jaune comme ſouci, jonquille, &c. étant tramée d'une couleur aurore ou autre jaune, ne pourroit pas manquer d'être belle, attendu l'effet que produiroit la couleur jaune qui tranſpireroit (c'eſt le terme) au-travers de la chaîne marron, c'eſt-à-dire qui perceroit ou paroîtroit imperceptiblement, ce qui, avec le *moërage*, ne pourroit s'empêcher de produire un bel effet. Dans le nombre des échantillons de *moëre* fabriquée en Angleterre, il s'en eſt vû un dont les bandes principales étoient blanches, & les bandes de ſatin d'un beau pourpre, la trame étoit d'une belle couleur ceriſe dont la rougeur ne pouvoit pas nuire au ſatin, attendu qu'elle étoit également rouge; mais au contraire elle donnoit par ſon changement dans la bande blanche une couleur de feu ſi tendre, que les Anglois avoient donné le nom à cette *moëre*, *couleur de cuiſſe de nymphe enflammée*. L'uſage étant de donner ordinairement aux *moëres* à bandes le nom de la couleur de celles qui ſont *moërées*, parce qu'elles doivent être les plus larges.

Moëres ſatinées & brochées à l'ordinaire. On a trouvé depuis quinze jours environ la maniere de faire les *moëres* ſatinées & brochées l'endroit deſſous, ce qui eſt infiniment plus aiſé à travailler que celles qui ſe ſont faites juſques à ce jour l'endroit deſſus; il eſt même étonnant que la multitude des fabriquans de Lyon ait ignoré juſqu'à ce jour cette nouvelle méthode, attendu ſa ſimplicité, qui ne mérite pas que l'on faſſe l'éloge de l'inventeur qui eſt l'auteur de nos mémoires.

Pour fabriquer cette étoffe, il n'eſt beſoin que de paſſer la chaîne ſur les huit liſſes qui, dans des liſſes ſatinées, ſont diſpoſées pour le rabat, & dans celles-ci doivent être paſſées comme dans un ſatin ou comme dans la luſtrine à poil, ou celle qui eſt ſans poil, ainſi qu'il eſt expliqué à l'article *des luſtrines*, & faire lire le fond ou tout ce qui doit être *moëre* dans l'étoffe. En faiſant tirer le fond dont la moitié eſt rabatue par les liſſes de rabat, on fera un parfait gros-de-tours de tout ce qui ſera tiré, conſéquemment dans une *moëre* tout ce qui ne ſera pas tiré, formera un ſatin qui pourra figurer dans l'étoffe, ou qui ſera deſtiné pour être couvert du broché qui ſera deſſiné pour l'étoffe. Tout ce qu'on pourroit objecter eſt que, s'il y a beaucoup de *moëre*, la tire ou le lac qui la formera ſera peſant, mais on a des machines pour cette opération.

MOERIS, LA, (*Géog.*) lac d'Egypte à l'occident du Nil. Le roi Mœris le fit conſtruire pour obvier aux irrégularités des inondations du Nil.

Hérodote, *l. II. c. cxl.* ſur la bonne foi des gens du pays, lui donne 180 lieues de circuit. Diodore de Sicile, *l. I. p.* 47, répete la même choſe, & cette erreur a été regardée comme un fait inconteſtable par M. Boſſuet: cependant Pomponius Méla mieux informé, ne donne à ce lac que 20 mille pas de tour, qui font à-peu-près 10 ou 12 lieues communes. *Mœris*, dit cet hiſtorien latin, *aliquando campus, nunc lacus viginti millia paſſuum in circuitu patens*; & c'eſt auſſi ce qui a été vérifié par des récentes obſervations de nos voyageurs modernes.

Deux pyramides, dont chacune portoit une ſtatue coloſſale placée ſur un trône, s'élevoient de 300 piés au milieu du lac, & occupoient, dit-on, ſous les eaux un pareil eſpace. Elles pouvoient du-moins par-là, qu'on les avoit érigées avant que le creux eût été rempli & juſtifioient qu'un lac de cette étendue avoit été fait de main d'homme.

Ce lac communiquoit au Nil par le moyen d'un canal, qui avoit plus de 15 ſtades, ou 4 lieues de longueur,

gueur, & 50 piés de largeur, Des vaſtes écluſes ouvroient & le canal & le lac, ou les fermoient ſelon le beſoin,

La pêche de ce lac valoit aux princes beaucoup d'argent; mais ſa principale utilité étoit pour réprimer les trop grands débordemens du Nil. Au contraire, quand l'inondation étoit trop baſſe, & menaçoit de ſtérilité, on tiroit de ce même lac par des coupures & des ſaignées, une quantité d'eau ſuffiſante pour arroſer les terres. C'eſt donc en conſidérant l'utilité de ce lac, qu'Hérodote a eu raiſon d'en parler avec admiration, de le préférer aux pyramides, au labyrinthe, & de le regarder comme le plus beau & le plus précieux de tous les ouvrages des rois d'Egypte.

Strabon remarque, que de ſon tems, ſous Pétrone, gouverneur d'Egypte, lorſque le débordement du Nil montoit à 12 coudées, la fertilité étoit grande, & qu'à 8 coudées la famine ne ſe faiſoit point ſentir; apparemment parce que les eaux du lac ſuppléoient au défaut de l'inondation par le moyen des coupures & des canaux. (*D. J.*)

MŒSIE, (*Géog. anc.*) contrée de l'Europe, à l'orient de la Pannonie. Preſque tous les auteurs latins diſent *Mœſia* en parlant de la *Mœſie* en Europe, & *Myſia* quand il eſt queſtion de la *Myſie* aſiatique; les exemples contraires ſont rares; cependant Denis le géographe a dit *Myſia* pour *Mœſia*: Ovide dit auſſi *Myſas* pour *Mœſas*, en parlant des peuples.

Hic tenuit Myſas *gentes in pace fideli.*

Cette même ortographe ſe trouve dans quelques inſcriptions; & finalement le code théodoſien l'emploie deux fois.

Pline & Ptolomée ont décrit la *Mœſie*, les peuples & les fleuves qu'elle contenoit. Selon Pline, les frontieres de la *Mœſie* prenoient depuis le confluent du Danube & de la Save, où étoit la ville de Taurinum, juſqu'à l'embouchure du Danube dans le Pont-Euxin; de façon que le Danube étoit au nord, les montagnes de Dalmatie faiſoient la borne au midi, de même qu'une grande partie du mont Hæmus, qui ſéparoit cette contrée de la Macédoine & de la Thrace. Ptolomée diſtingue la *Mœſie* en haute & baſſe, ou en ſupérieure & en inférieure, & ne differe de Pline, qu'en ce qu'il étend la baſſe *Mœſie* juſqu'à l'embouchure du Boryſthene.

La haute *Mœſie* eſt appellée *Mirſi* par Leunclavius; *Servie*, par Lazius; *Moldavie* par Taurinus; *Walachie* par Sabellicus, & *Hongrie* par Tzetzés.

La baſſe *Mœſie* eſt nommée *Bulgarie* par divers auteurs. Dans Jornandés elle a le nom de *Scythie mineure*, & celui de *Scythie de Thrace* dans Zozime: Ovide l'appelle ſimplement *Scythie*, & d'autres l'ont nommée *Pontique maritime*. (*D. J.*)

MŒSIE, (*Géog. anc.*) ville de Phrygie, au voiſinage de Troye, dans Virgile; mais Etienne le géographe lit *Myſia* au lieu de *Mæſia*, & il eſt vraiſſemblable qu'il a raiſon.

MŒUF, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt la même choſe que *mode*. Voyez *l'article* MODE.

MŒURS, ſ. f. (*Morale.*) actions libres des hommes, naturelles ou acquiſes, bonnes ou mauvaiſes, ſuſceptibles de regle & de direction.

Leur variété chez les divers peuples du monde dépend du climat, de la religion, des lois, du gouvernement, des beſoins, de l'éducation, des manieres & des exemples. A meſure que dans chaque nation une de ces cauſes agit avec plus de force, les autres lui cedent d'autant.

Pour juſtifier toutes ces vérités, il faudroit entrer dans des détails que les bornes de cet ouvrage ne ſauroient nous permettre; mais en jettant ſeulement les yeux ſur les différentes formes du gouvernement de nos climats temperés, on devineroit aſſez juſte par cette unique conſidération, les *mœurs* des citoyens. Ainſi, dans une république qui ne peut ſubſiſter que du commerce d'économie, la ſimplicité des *mœurs*, la tolérance en matiere de religion, l'amour de la frugalité, l'épargne, l'eſprit d'intérêt & d'avarice, devront néceſſairement dominer. Dans une monarchie limitée, où chaque citoyen prend part à l'adminiſtration de l'état, la liberté y ſera regardée comme un ſi grand bien, que toute guerre entrepriſe pour la ſoutenir, y paſſera pour un mal peu conſidérable; les peuples de cette monarchie ſeront fiers, généreux, profonds dans les ſciences & dans la politique, ne perdant jamais de vue leurs privileges, pas même au milieu du loiſir & de la débauche, Dans une riche monarchie abſolue, où les femmes donnent le ton, l'honneur, l'ambition, la galanterie, le goût des plaiſirs, la vanité, la molleſſe, ſeront le caractere diſtinctifs des ſujets; & comme ce gouvernement produit encore l'oiſiveté, cette oiſiveté corrompant les *mœurs*, fera naître à leur place la politeſſe des manieres, *Voyez* MANIERES.

MOEURS, (*Poétique.*) ce mot à l'égard de l'épopée, de la tragédie ou de la comédie, déſigne le caractere, le génie, l'humeur des perſonnages qu'on fait parler. Ainſi, le terme de *mœurs* ne s'emploie point ici ſelon ſon uſage commun. Par les *mœurs* d'un perſonnage qu'on introduit ſur la ſcene, on entend le fonds, quel qu'il ſoit, de ſon génie, c'eſt-à-dire les inclinations bonnes ou mauvaiſes de ſa part, qui doivent le conſtituer de telle ſorte, que ſon caractere ſoit fixe, permanent, & qu'on entrevoye tout ce que la perſonne repréſentée eſt capable de faire, ſans qu'elle puiſſe ſe détacher des premieres inclinations par où elle s'eſt montrée d'abord: car l'égalité doit régner d'un bout à l'autre de la piece. Il faut tout craindre d'Oreſte dès la premiere ſcene d'Andromaque, juſqu'à n'être point étonné qu'il aſſaſſine Pyrrhus même aux piés des autels. C'eſt, pour ainſi dire, ce dernier trait qui met le comble à la beauté de ſon caractere & à la perfection de ſes *mœurs*.

Je ne ſai de tout tems quelle injuſte puiſſance
Laiſſe le crime en paix, & pourſuit l'innocence.
De quelque part enfin que je jette les yeux,
Je ne vois que malheurs qui condamnent les dieux.
Méritons leur courroux, juſtifions leur haine,
Et que le fruit du crime en précede la peine.

Voilà les traits que Racine emploie pour peindre le caractere, le génie, les *mœurs* d'Oreſte. Quelle conformité de ſes ſentimens, de ſes idées intérieures avec les actions qu'il commettra! Quelle façon ingénieuſe de prévenir le ſpectateur ſur ce qui doit arriver!

Ariſtote a raiſon de déclarer, qu'il faut que les *mœurs* ſoient bien marquées & bien exprimées; j'ajoute encore qu'il faut qu'elles ſoient toujours convenables, c'eſt-à-dire conformes au rang, à l'état, au tems, au lieu, à l'âge, & au génie de celui qu'on repréſente ſur la ſcene; mais il y a beaucoup d'art à faire ſupérieurement ces ſortes de peintures: & tout poëte qui n'a pas bien étudié cette partie, ne réuſſira jamais.

Il y a une autre eſpece de *mœurs*, qui doit régner dans tous les poëmes dramatiques, & qu'il faut s'attacher à bien caractériſer: ce ſont des *mœurs* nationales, car chaque peuple a ſon génie particulier. Ecoutez les conſeils de Deſpreaux:

Des ſiecles, des pays, étudiez les mœurs;
Les climats font ſouvent le diverſes humeurs.
Gardez donc de donner, ainſi que dans Clélie,
L'air, ni l'eſprit françois à l'antique Italie;
Et ſous des noms romains faiſant notre portrait,
Peindre Caton galant, & Brutus dameret.

Corneille a conſervé précieuſement les *mœurs*, ou le caractere propre des Romains; il a même oſé lui donner plus d'élévation & de dignité. Quelle magnificence de ſentimens ne met-il point dans la bouche de Cornélie, lorſqu'il la place vis-à-vis de Céſar?

Céſar, car le deſtin, que dans tes fers je brave,
Me fait ta priſonniere, & non pas ton eſclave;
Et tu ne prétends pas qu'il m'abatte le cœur,
Juſqu'à te rendre hommage, & te nommer ſeigneur.
De quelque rude coup qu'il m'oſe avoir frappée,
Veuve du jeune Craſſe, & du jeune Pompée,
Fille de Scipion, &, pour dire encore plus,
Romaine, mon courage eſt encore au-deſſus.

La ſuite de ſon diſcours renchérit même ſur ce qu'elle vient de dire; & ſa plainte eſt ſuperbe:

Céſar, de ta victoire, écoute moins le bruit;
Elle n'eſt que l'effet du malheur qui me ſuit:
Je l'ai portée en dot chez Pompée & chez Craſſe;
Deux fois du monde entier j'ai cauſé la diſgrace;
Deux fois, de mon hymen le nœud mal-aſſorti
A chaſſé tous les dieux du plus juſte parti:
Heureuſe en mes malheurs, ſi ce triſte hyménée,
Pour le bonheur de Rome, à Céſar m'eût donnée,
Et ſi j'euſſe avec moi, porté dans ta maiſon
D'un aſtre envenimé l'invincible poiſon!
Mais enfin, n'attends pas que j'abaiſſe ma haine;
Je te l'ai déja dit, Céſar, je ſuis Romaine:
Et quoique ta captive, un cœur comme le mien,
De peur de s'oublier, ne te demande rien.
Ordonne, & ſans vouloir qu'il tremble ou s'umilie,
Souviens-toi ſeulement que je ſuis Cornélie.

Le

Le grand Corneille n'a pas eſſuyé ſur cela les reproches que l'on fait à Racine, d'avoir franciſé ſes héros, ſi on peut parler ainſi. Enfin, on n'introduit point des *mœurs* comme des modes, & il n'eſt point permis de rapprocher les caracteres, comme on peut faire le cérémonial & certaines bienſéances. Achille, dans *Iphigénie*, ne doit point rougir de ſe trouver ſeul avec Clytemneſtre.

Le terme de *mœurs*, veut donc être entendu fort différemment, & même il n'a trait en façon quelconque, à ce que nous appellons *morale*, quoiqu'en quelque ſorte elle ſoit le véritable objet de la tragédie qui ne devroit, ce me ſemble, avoir d'autre but que d'attaquer les paſſions criminelles, & d'établir le goût de la vertu, d'où dépend le bonheur de la ſociété. (*D. J.*)

MOEURS, (*Juriſprudence.*) ſignifie quelquefois *coutume* & *uſage*; on connoît par les formules de Marculphe quelles étoient les *mœurs* de ſon tems. *Mœurs* ſignifie auſſi quelquefois *conduite*, comme quand on dit information de vie & *mœurs*. *Voyez* INFORMATION.

MOEURS *ou* MORS, (*Géog.*) petite ville, château, & comté d'Allemagne, au cercle de Weſtphalie, près du Rhin. Elle appartient au duc de Cleves & du Juliers, & eſt à 7 lieues N. O. de Duſſeldorp, 5 S. E. de Gueldres. *Long.* 24. 15. *lat.* 51. 23. (*D. J.*)

MOGADOR, (*Géogr.*) petite isle & château d'Afrique, au royaume de Maroc, à 5 milles de l'Océan. On croit que c'eſt l'île *Erythrée* des anciens. Il y a des mines d'or & d'argent dans une montagne voiſine. *Long.* 8. *lat.* 31. 35. (*D. J.*)

MOGES DE MORUE, NOUES, *ou* NOS DE MORUE; ce ſont les inteſtins de ce poiſſon, dans l'amirauté de la Rochelle.

MOGESTIANA, *ou* MONGENTIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie inférieure, que l'Itinéraire d'Antonin met ſur la route de Sirmium à Trèves. Lazius conjecture que c'eſt aujourd'hui *Zika*. (*D. J.*)

MOGOL, L'EMPIRE DU (*Géogr.*) grand pays d'Aſie dans les Indes, auxquelles il donne proprement le nom.

Il eſt borné au nord par l'Imaüs, longue chaîne de montagnes où ſont les ſources du Sinde & du Gange; & cette chaîne de montagnes ſépare le *Mogol* de la grande Tartarie. Il a pour bornes à l'orient le royaume d'Aracan, dépendant de Pégu. Il ſe termine au midi par le golphe du Gange, & la preſqu'île de Malabar & de Coromandel, dans laquelle ſont compriſes les nouvelles conquêtes du Décan, de Golconde, & de quelques autres pays. Enfin, il eſt borné du côté du couchant par la Perſe & par les Agwans, qui occupent le pays de Candahar.

Timur-Bec, ou Tamerlan, fut le fondateur de l'empire des *Mogols* dans l'Indouſtan; mais il ne ſoumit pas entierement le royaume de l'Inde; cependant ce pays, où la nature du climat inſpire la molleſſe, réſiſta foiblement à la poſtérité de ce vainqueur. Le ſultan Babar, arriere petit-fils de Tamerlan, fit cette conquête. Il ſe rendit maître de tout le pays, qui s'étend depuis Samarkande, juſqu'auprès d'Agra, & lui donna des lois qui lui valurent la réputation d'un prince ſage. Il mourut en 1552.

Son fils Amayum penſa perdre ce grand empire pour toujours. Un prince Patane nommé *Chircha*, le détrôna, & le contraignit de ſe réfugier en Perſe. Chircha regna heureuſement ſous la protection de Soliman. C'eſt lui qui rendit la religion des Oſmalis dominante dans le *Mogol*. On voit encore les beaux chemins, les caravanſerais, & les bains qu'il fit conſtruire pour les voyageurs. Après ſa mort & celle du vainqueur de Rhodes, une armée de Perſans remit Amayum ſur le trône.

Akébar, ſucceſſeur d'Amayum, ſut non-ſeulement ſe maintenir, mais étendre avec gloire les frontieres de ſon empire. A un eſprit pénétrant, & à un courage intrépide, il joignit un cœur généreux, tendre & ſenſible. Il fit à l'Inde plus de bien qu'Alexandre n'eut le tems d'en faire. Ses fondations étoient immenſes, & l'on admire toujours le grand chemin bordé d'arbres l'eſpace de 150 lieues, depuis Agra juſqu'à Lahor; c'eſt un ouvrage de cet illuſtre prince; il s'empoiſonna par une mépriſe, & mourut en 1605.

Son fils Géhanguir ſuivit ſes traces, regna 23 ans, & mourut à Bimberg en 1627.

Après ſa mort ſes petits-fils ſe firent la guerre, juſqu'à ce que l'un d'eux, nommé *Oranzeb* ou *Aurengzeb*, s'empara du trône ſur le dernier de ſes freres, le tua, & ſoutint un ſceptre qu'il avoit ravi par le crime. Son pere vivoit encore dans une priſon dure, il le fit périr par le poiſon, en 1666. Nul homme n'a mieux montré que le bonheur n'eſt pas le prix de la vertu. Ce ſcélerat, ſouillé du ſang de toute ſa famille, réuſſit dans toutes ſes entrepriſes, & mourut ſur le trône chargé d'années, en 1707.

Jamais prince n'eut une carriere ſi longue & ſi fortunée. Il joignit à l'empire du *Mogol*, les royaumes de Viſapour & de Golconde, le pays de Carnate, & preſque toute cette grande preſqu'île que bordent les côtes de Coromandel & de Malabar. Cet homme qui eût péri par le dernier ſupplice, s'il eût pû être jugé par les lois ordinaires des nations, a été le plus puiſſant prince de l'univers. La magnificence des rois de Perſe, toute éblouiſſante qu'elle nous a paru, n'étoit que l'effort d'une cour médiocre, qui étale quelque faſte, en comparaiſon des richeſſes d'Orangzeb.

De tout tems les princes aſiatiques ont accumulés des tréſors; ils ont été riches de tout ce qu'ils entaſſoient, au-lieu que dans l'Europe, les princes ſont riches de l'argent qui circule dans leurs états. Le tréſor de Tamerlan ſubſiſtoit encore, & tous ſes ſucceſſeurs l'avoient augmenté. Orangzeb y ajouta des richeſſes étonnantes. Un ſeul de ſes trônes a été eſtimé par Tavernier 160 millions de ſon tems, qui font plus de 300 du nôtre. Douze colomnes d'or, qui ſoutenoient le dais de ce trône, étoient entourées de groſſes perles. Le dais étoit de perles & de diamans ſurmonté d'un paon, qui étaloit une queue de pierreries. Tout le reſte étoit proportionné à cette étrange magnificence. Le jour le plus ſolemnel de l'année étoit celui où l'on peſoit l'empereur dans des balances d'or, en préſence du peuple; & ce jour-là, il recevoit pour plus de 50 millions de préſens.

Si jamais, continue M. Voltaire, le climat a influé ſur les hommes, c'eſt aſſurément dans l'Inde; les empereurs y étaloient le même luxe, vivoient dans la même molleſſe que les rois indiens dont parle Quinte-Curce, & les vainqueurs tartares prirent inſenſiblement ces mêmes mœurs, & devinrent indiens.

Tout cet excès d'opulence & de luxe n'a ſervi qu'au malheur du *Mogol*. Il eſt arrivé, en 1739, au petit-fils d'Orengzeb, nommé *Mahamat Scha*, la même choſe qu'à Créſus. On avoit dit à ce roi de Lydie, vous avez beaucoup d'or, mais celui qui ſe ſervira du fer mieux que vous, vous enlevera cet or.

Thamas-Kouli-kan, élevé au trône de Perſe, après avoir détrôné ſon maître, vaincu les Agwans, & pris Candahar, s'eſt avancé juſqu'à Déli, pour y enlever tous les tréſors que les empereurs du *Mogol* avoient pris aux Indiens. Il n'y a guere d'exemples ni d'une plus grande armée que celle de Mahamad-Scha levée contre Thamas-Kouli-kan, ni d'une plus grande foibleſſe. Il oppoſe 1200 mille hommes, dix mille pieces de canons, & deux mille éléphans armés en guerre au vainqueur de la Perſe, qui n'avoit pas avec lui ſoixante mille combattans. Darius n'avoit pas armé tant de forces contre Alexandre.

La petite armée perſane aſſiegea la grande, lui coupa les vivres, & la détruiſit en détail. Le grand *mogol* Mahamad fut contraint de venir s'humilier devant Thamas-Kouli-kan, qui lui parla en maître, & le traita en ſujet. Le vainqueur entra dans la capitale du *Mogol*, qu'on nous préſente plus grande, & plus peuplée que Paris & Londres. Il traînoit à ſa ſuite ce riche & miſérable empereur, l'enferma dans une tour, & ſe fit proclamer en ſa place.

Quelques troupes du *Mogol* prirent les armes dans Déli contre leurs vainqueurs, Thamas-Kouli-kan livra la ville au pillage. Cela fait, il emporta plus de tréſor de cette capitale, que les Eſpagnols n'en trouverent à la conquête du Mexique. Ces richeſſes amaſſées par un brigandage de quatre ſiecles, ont été apportées en Perſe par un autre brigandage, & n'ont pas empêché les Perſans d'être long-tems le plus malheureux peuple de la terre. Elles y ſont diſperſées ou enſevelies pendant les guerres civiles, juſqu'au tems où quelque tyran les raſſemblera.

Kouli-kan en partant du *Mogol* en laiſſa le gouvernement à un viceroi, & un conſeil qu'il établit. Le petit-fils d'Oreg-zeb garda le titre de ſouverain, & ne fut qu'un fantôme. Tout eſt rentré dans l'ordre ordinaire, quand on a reçu la nouvelle que Thamas-Kouli-kan avoit été aſſaſſiné en Perſe au milieu de ſes triomphes.

Enfin, depuis dix ans, une nouvelle révolution a renverſé l'empire du *Mogol*. Les princes tributaires, les vicerois ont tous ſecoué le joug. Les peuples de l'intérieur ont détrôné le ſouverain, & ce pays eſt devenu, comme la Perſe, le théâtre des guerres civiles: tant il eſt vrai que le deſpotiſme qui détruit tout ſe détruit finalement lui-même. C'eſt une ſubverſion de tout gouvernement: il admet le caprice pour toute regle: il ne s'appuie point ſur des lois qui aſſurent ſa durée; & ce coloſſe tombe par terre dès qu'il n'a plus le bras levé.

C'eſt une belle preuve qu'aucun état n'a forme conſiſtante, qu'autant que les lois y regnent en ſouveraines.

De plus, il eſt impoſſible que dans un empire où des vicerois ſoudoyent des armées de vingt, trente mille hommes, ces vicerois obéiſſent long-tems & aveuglément. Les terres que l'empereur donne à ces vicerois, deviennent, dès là-même, indépendantes de lui. Les autres terres appartiennent aux grands de l'empire, aux rayas, aux nabab, aux omras. Ces terres ſont cultivées comme ailleurs par des fermiers, & par des colons. Le petit peuple eſt pauvre dans le riche pays du *Mogol*, ainſi que dans preſque tous les pays du monde; mais il n'eſt point ſerf & attaché à la glebe, ainſi qu'il l'a été dans notre Europe, & qu'il l'eſt encore en Pologne, en Bohème, & dans pluſieurs lieux de l'Allemagne. Le payſan dans toute l'Aſie peut ſortir de ſon pays quand il lui plaît, & en aller chercher un meilleur, s'il en trouve.

On diviſe l'*empire du Mogol* en 23 provinces, qui ſont Déli, Agra, Lahor, Guzurate, Mallua, Patana, Barar, Brampour, Baglana, Ragemal, Multan, Cabul, Tata, Aſmir, Baçar, Ugen, Urécha, Cachemire, Décan, Nandé, Bengale, Viſapour, & Golconde.

Ces 23 provinces ſont gouvernées par 23 tyrans, reconnoiſſent un empereur amolli, comme eux, dans les délices, & qui dévorent la ſubſtance du peuple. Il n'y a point là de ces grands tribunaux permanens, dépoſitaires des lois, qui protegent le foible contre le fort.

L'Etmadoulet, premier miniſtre de l'empereur, n'eſt ſouvent qu'une dignité ſans fonctions. Tout le poids du gouvernement retombe ſur deux ſecrétaires d'état, dont l'un raſſemble les tréſors de l'empire, qui, à ce qu'on dit, monte par an à neuf cent millions, & l'autre eſt chargé de la dépenſe de l'empereur.

C'eſt un problème qui paroît d'abord difficile à réſoudre, que l'or & l'argent venu de l'Amérique en Europe, aille s'engloutir continuellement dans le *Mogol*, pour n'en plus ſortir, & que cependant le peuple ſoit ſi pauvre, qu'il y travaille preſque pour rien: mais la raiſon en eſt, que cet argent ne va pas au peuple: il va aux trafiquans qui payent des droits immenſes aux gouverneurs; ces gouverneurs en rendent beaucoup au grand mogol, & enfouiſſent le reſte.

La peine des hommes eſt moins payée que par-tout ailleurs dans cette contrée, la plus riche de la terre, parce que dans tout pays, le prix des journaliers ne paſſe guere leur ſubſiſtance & leur vêtement. L'extrème fertilité de l'Indouſtan, & la chaleur du climat, font que cette ſubſiſtance & ce vêtement ne coûtent preſque rien. L'ouvrier qui cherche des diamans dans les mines, gagne de quoi acheter un peu de riz & une chemiſe de coton; par-tout la pauvreté ſert à peu de frais la richeſſe.

L'empire du *Mogol* eſt en partie mahométan, en partie idolâtre, plongé dans les mêmes ſuperſtitions, & pires encore que du tems d'Alexandre. Les femmes ſe jettent en quelques endroits dans des buchers allumés ſur le corps de leurs maris.

Une choſe digne d'obſervation, c'eſt que dans ce pays-là les arts ſortent rarement des familles où ils ſont cultivés. Les filles des artiſans ne prennent des maris que du métier de leurs peres. C'eſt une coutume très-ancienne en Aſie, & qui avoit paſſé autrefois en loi dans l'Egypte.

Il eſt difficile de peindre un peuple nombreux, mêlangé, & qui habite cinq cent lieues de terrain. Tavernier remarque en genéral que les hommes & les femmes y ſont olivâtres. Il ajoute, que lorſqu'on a paſſé Lahor, & le royaume de Cachemire, les femmes du *Mogol* n'ont point de poil naturellement en aucune partie du corps, & que les hommes ont très peu de barbe. Thevenot dit qu'au royaume de Décan on marie les enfans extrémement jeunes. Dès que le mari a dix ou douze ans, & la femme huit à dix, les parens les laiſſent coucher enſemble. Parmi ces femmes, il y en a qui ſe font découper la chair en fleurs, comme quand on applique des ventouſes. Elles peignent ces fleurs de différentes couleurs avec du jus de racines, de maniere que leur peau paroît comme une étoffe fleurdeliſée.

Quatre nations principales compoſent l'empire du *Mogol*; les Mahométans arabes, nommés *Patanes*; les deſcendans des Guebres, qui s'y réfugierent du tems d'Omar; les Tartares de Genzis-Kan & de Tamerlan; enfin les vrais Indiens en pluſieurs tribus ou caſtes.

Nous n'avons pas autant de connoiſſances de cet empire que de celui de la Chine; les fréquentes révolutions qui y ſont arrivées depuis Tamerlan, en ſont partie cauſe. Trois hommes, à la vérité, ont pris plaiſir à nous inſtruire de ce pays-là, le P. Catrou, Tavernier, & Bernier.

Le P. Catrou ne nous apprend rien d'original, & n'a fait que mettre en ordre divers mémoires. Tavernier ne parle qu'aux marchands, & ne donne guere d'inſtructions que pour connoître les grandes routes, faire un commerce lucratif, & acheter des diamans. Bernier ſeul ſe montre un philoſophe; mais il n'a pas été en état de s'inſtruire à fond du gouvernement, des mœurs, des uſages, & de la religion, ou plutôt des ſuperſtitions de tant de peuples répandus dans ce vaſte empire. (*D. J.*)

MOHABUT, ſ. m. (*Com.*) toile de coton de couleur; elle vient des Indes, en pieces de ſept aunes & demie de long, ſur trois quarts de large.

MOHATRA, (*Juriſprud.*) ou contrat *mohatra*, eſt un contrat uſuraire, par lequel un homme achete d'un marchand des marchandiſes à crédit & à très-haut prix, pour les revendre au même inſtant à la même perſonne argent comptant & à bon marché.

Ces ſortes de contrats ſont prohibés par toutes les lois: l'ordonnance d'Orléans, *art.* 141. défend à tous marchands & autres, de quelque qualité qu'ils ſoient, de ſuppoſer aucun prêt de marchandiſe appellé *perte de finance*, qui ſe fait par revente de la même marchandiſe à perſonnes ſuppoſées, à peine de punition corporelle & de confiſcation de biens. *V.* USURE, USURIERS. (*A*)

MOHATZ, (*Géog.*) *Anamarcia*, bourgade de la baſſe Hongrie, dans le comté de Baraniwar; elle eſt fameuſe par les deux grandes batailles de 1526 & de 1687; la premiere, gagnée par Soliman II. contre Louis, dernier roi de Hongrie, qui y perdit la vie. Et la ſeconde gagnée par les Chrétiens, contre les Turcs. *Mohatz* eſt au confluent de la Coraſſe & du Danube. *Long.* 36. 8. *lat.* 45 50 (*D. J.*)

MOHILOW, (*Géog.*) ville de Pologne, dans la Lithuanie, au Palatinat de Mſcislaw. Les Suédois y remporterent une grande victoire ſur les Moſcovites en 1707. Elle eſt ſur le Nieper, à 14 lieues S d'Orſa, 20 S. O. de Mſcislaw. *Long.* 49. 20. *lat.* 53. 58. (*D. J.*)

MOHOCKS *ou* MOHAWKS, (*Hiſt. mod*) c'eſt ainſi qu'on nomme une nation de ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale, qui habitent la nouvelle Angleterre. Ils ne ſe vétiſſent que des peaux des bêtes qu'ils tuent à la chaſſe, ce qui leur donne un aſpect très-effrayant; ils ne vivent que de pillage & traitent avec la derniere cruauté ceux qui ont le malheur de tomber entre leurs mains; mais ils ne ſont, dit-on, rien moins que braves, lorſqu'on leur oppoſe de la réſiſtance; on aſſure qu'ils ſont dans l'uſage d'enterrer tous vifs leurs vieillards, lorſqu'ils ne ſont plus propres aux brigandages & aux expéditions. En 1712. il s'éleva en Angleterre une troupe de jeunes débauchés qui prenoient le nom de *mohocks*, ils parcouroient les rues de Londres pendant la nuit, & faiſoient éprouver toutes ſortes de mauvais traitemens à ceux qu'ils rencontroient dans leurs courſes nocturnes.

MOI, (*Gramm.*) On ſait que ce pronom perſonnel ſignifie la même choſe que *je* ou *ego* des latins. On a condamné le *je* au mot *égoiſme*, mais cela n'empêche pas qu'on ne doive l'employer dans certaines occaſions; il s'enſuit encore moins, que le *moi* ne ſoit quelquefois ſublime ou admirablement placé; en voici des exemples.

Démoſthène dit dans ſa harangue pour Ctéſiphon. „ Qui empêcha l'Helleſpont de tomber ſous une domination étrangere? Vous, Meſſieurs; or quand je dis vous, je dis l'état; mais alors, qui eſt-ce qui conſacroit au ſalut de la république, diſcours, conſeils, actions, & ſe dévouoit totalement pour elle? *Moi*. Il y a bien du grand dans ce *moi*. „

Quand Pompée, après ſes triomphes, requit ſon congé dans les formes; le cenſeur lui demanda, dit Plutarque, s'il avoit fait toutes les campagnes portées par les ordonnances; Pompée répondit qu'il les avoit toutes faites; ſous quels généraux, répliqua le cenſeur, les avez-vous toutes faites? *Sous moi*, répondit Pompée; à cette belle réponſe, *ſous moi*, le peuple qui en ſavoit la vérité, fut ſi tranſporté de plaiſir, qu'il ne pouvoit ceſſer ſes acclamations & ſes battemens de mains.

Nous ne ceſſons pas nous mêmes encore aujourd'hui, d'applaudir au *moi* de Médée dans Corneille; la confidente de cette princeſſe lui dit, *act.* 1. *ſcène* 4.

Votre pays vous hait, votre époux eſt ſans foi,
Contre tant d'ennemis, que vous reſte-t-il?

A quoi Médée répond,

Moi;
Moi, *dis-je, & c'eſt aſſez.*

Toute la France a ſenti & admiré la hauteur & la grandeur de ce trait; mais ce n'eſt ni dans Démoſthène,

ni

ni dans Plutarque, que Corneille a puiſé ce *moi* de Médée, c'eſt en lui-même. Les génies du premier ordre, ont dans leur propre fonds les mêmes ſources du bon, du beau, du grand, du ſublime. (*D. J.*)

MOIGNON; ſ. m. (*en Anatomie*) eſt la partie ſupérieure de l'épaule, qui s'étend juſqu'à la nuque du col.

Ce mot eſt grec, & ſignifioit originairement un petit *manteau* ou *voile* dont on ſe couvroit les épaules.

Quelques auteurs appellent *épomis* la partie ſupérieure de l'humeurus, mais les anciens médecins Grecs ne s'en ſervoient que pour marquer la partie muſculeuſe & charnue placée à l'endroit que nous venons de dire.

Moignon, (*Jardin.*) eſt une branche d'arbre un peu trop groſſe qu'on a racourcie tout près de la tige, afin d'obliger l'arbre de pouſſer de nouvelles branches, & arrêter par-là la ſeve d'un arbre trop vigoureux.

MOIL, *voyez* Surmolet.

MOILON, *voyez* Moellon.

MOINE, *voyez* Ange.

Moine, ſ. m. (*Hiſt. eccleſ.*) nom qui ſignifie proprement *ſolitaire*, & qui dans un ſens étroit s'entend de ceux, qui ſelon leur premiere inſtitution, doivent vivre éloignés des villes & de tout commerce du monde.

Parmi les Catholiques, on le donne communément à tous ceux qui ſe sont engagés par vœu à vivre ſuivant une certaine regle, & à pratiquer la perfection de l'évangile.

Il y a toujours eu des Chrétiens, qui à l'imitation de S. Jean-Baptiſte, des prophetes & des réchabites, ſe sont mis en ſolitude pour vaquer uniquement à l'oraiſon, aux jeûnes & aux autres exercices de vertu. On les appella *aſcetes*, c'eſt-à-dire, *exercitans*, ou *moines*, c'eſt-à-dire *ſolitaires*, du grec μονος, ſeul. *Voyez* Ascetes.

Il y en avoit dès les premiers tems dans le voiſinage d'Alexandrie qui vivoient ainſi renfermés dans des maiſons particulieres, méditant l'Ecriture-ſainte, & travaillant de leurs mains. D'autres ſe retiroient ſur des montagnes ou dans des déſerts inacceſſibles, ce qui arrivoit principalement pendant les perſécutions. Ainſi S. Paul, que quelques-uns regardent comme le premier des ſolitaires Chrétiens, s'étant retiré fort jeune dans les déſerts de la Thébaïde, pour fuir la perſécution de Dece, l'an 250. de J. C. y demeura conſtamment juſqu'à l'âge de cent treize ans.

Le P. Pagi, Luc Holſtenius, le P. Papebrok, Bingham dans ſes antiquités eccléſiaſtiques, *liv. VII. c. j.* §. 4. reconnoiſſent que l'origine de la vie monaſtique ne remonte pas plus haut que le milieu du troiſieme ſiecle. S. Antoine, Egyptien comme S. Paul, fut, ſelon M. l'abbé Fleury, le premier qui aſſembla dans le déſert un grand nombre de moines. Cependant Bingham, remarque d'après S. Jerôme, que S. Antoine lui-même aſſuroit que S. Paçome avoit le premier raſſemblé des moines en commun, & leur avoit donné une regle uniforme, ce qu'il n'exécuta que dans le quatrieme ſiecle. Mais il eſt facile de concilier ces contrariétés, en obſervant que S. Antoine fut le premier qui raſſembla pluſieurs ſolitaires en commun, qui habitoient dans le même déſert, quoique dans des cellules ſéparées & dans des habitations éloignées les unes des autres, & qui ſe ſoumirent à la conduite de S. Antoine, au lieu que S. Paçome fonda dans le même pays les fameux monaſteres de Tabenne.

Ses diſciples qu'on nomma *cénobites*, parce qu'ils étoient réunis en communautés, vivoient trente ou quarante enſemble en chaque maiſon, & trente ou quarante de ces maiſons compoſoient un monaſtere, dont chacun par conſéquent comprenoit depuis 1200 moines juſqu'à 1600. Ils s'aſſembloient tous les Dimanches dans l'oratoire commun de tout le monaſtere. Chaque monaſtere avoit un abbé pour le gouverner, chaque maiſon un ſupérieur, un prevôt, *præpoſitum*, chaque dixaine de *moines* un doyen *decennarium*, & même de religieux prépoſés pour veiller ſur la conduite de cent autres *moines*, *centenarios*. Toutes les monaſteres reconnoiſſoient un ſeul chef & s'aſſembloient avec lui pour célébrer la Pâque, quelquefois juſqu'au nombre de cinquante mille cénobites, & cela des ſeuls monaſteres de Tabenne, outre leſquels il y en avoit encore en d'autres parties de l'Egypte, ceux de Secté, d'Oxyrinque, de Nitrie, de Mareote. Ces *moines* Egyptiens ont été regardés comme les plus parfaits & les originaux de tous les autres.

S. Hilarion, diſciple de S. Antoine, établit en Paleſtine des monaſteres à-peu-près ſemblables, & cet inſtituit ſe répandit dans toute la Syrie. Euſtathe évêque de Sébaſte, en établit dans l'Arménie & la Paphlagonie, & S. Baſile qui s'étoit inſtruit en Egypte en fonda ſur la fin du quatrieme ſiecle dans le Pont & dans la Cappadoce, & leur donna une regle qui contient tous les principes de la morale chrétienne. Dès-lors la vie monaſtique s'étendit dans toutes les parties de l'Orient, en Ethiopie, en Perſe, & juſques dans les Indes. Elle étoit déja paſſée en occident dès l'an 340, que S. Athanaſe étant venu à Rome & y ayant apporté la vie de S. Antoine qu'il avoit compoſée, porta les fideles d'Italie à imiter le même genre de vie, il ſe forma des monaſteres, des *moines* & des vierges ſous la conduite des évêques. S. Ambroiſe & S. Euſebe de Verceil avoient fait bâtir des monaſteres près de leurs villes épiſcopales. Il y en eut un fameux dans l'île de Lérins en Provence, & les petites îles des côtes d'Italie & de Dalmatie, furent bien-tôt peuplées de ſaints ſolitaires. On regarde S. Martin, comme le premier inſtituteur de la vie monaſtique dans les Gaules, ella paſſa un peu plus tard dans les îles Britanniques. Mais dans tout l'occident la diſcipline n'étoit pas ſi exacte qu'en orient; on y travailloit moins, & le jeûne y étoit moins rigoureux.

Il y avoit des hermites ou anachoretes, c'eſt-à-dire des *moines* plus parfaits, qui après avoir vécu long-tems en communauté pour dompter leurs paſſions & s'exercer à toutes ſortes de vértus, ſe retiroient plus avant dans les ſolitudes, pour vivre en des cellules ſéparées plus détachés des hommes & plus unis à Dieu. C'étoit ainſi que s'achevoient pour l'ordinaire les plus illuſtres ſolitaires, *voyez* Anachoretes; mais l'abbé conſervoit ſon autorité ſur eux.

Les *moines* étoient pour la plûpart laïques, & même leur profeſſion les éloignoit des fonctions eccléſiaſtiques. Il ne falloit d'autre diſpoſition pour le devenir que la bonne volonté, un deſir ſincere de faire pénitence & d'avancer dans la perfection. Il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'on les y admît ſans épreuve; Pallade *dans ſon hiſtoire de Lamiaque, ch. xxxviij.* dit expreſſément, que celui qui entre dans le monaſtere & qui ne peut pas en ſoutenir les exercices pendant trois ans, ne doit point être admis. Mais que ſi durant ce terme, il s'acquite des œuvres les plus difficiles, on doit lui ouvrir la carriere; *in ſtadium prodeat*. Voilà l'origine bien marquée du noviciat uſité aujourd'hui, mais reſtraint à un tems plus court. *Voyez* Noviciat.

Au reſte, on y recevoit des gens de condition & de tout âge, même de jeunes enfans que leurs parens offroient pour les faire élever dans la pieté. Le onzieme concile de Tolède avoit ordonné, qu'on ne leur fît point faire profeſſion avant l'âge de dix-huit ans & ſans leur conſentement, dont l'évêque devoit s'aſſurer. Le quatrieme concile de la même ville par une diſpoſition contraire, attacha perpétuellement aux monaſteres ceux que leurs parens y avoient offert dès l'enfance; mais cette déciſion particuliere n'a jamais été autoriſée par l'Egliſe. Les eſclaves étoient auſſi reçus dans les monaſteres comme les libres, pourvû que leurs maîtres y conſentiſſent. Les gens mariés n'y pouvoient entrer ſans le conſentement de leurs femmes, ni les femmes ſans celui de leurs maris, ni les gens attachés à la cour par quelqu'emploi, que ſous le bon plaiſir du prince.

Tout l'emploi des *moines* conſiſtoit dans la priere & dans le travail des mains. Les évêques néanmoins tiroient quelquefois les *moines* de leur ſolitude pour les mettre dans le clergé; mais ils ceſſoient alors d'être *moines*, & ils étoient mis au nombre des clercs. S. Jerome diſtingue toujours ces deux genres de vie; *alia monachorum eſt cauſa*, dit-il dans ſon épître à Héliodore, *alia clericorum, clerici paſcunt oves*; & ailleurs; monachus *non docentis habet officium, ſed plangentis, epiſt. 55. ad Bipar*. Quand on leur eut permis de s'approcher des villes ou même d'y habiter pour être utiles au peuple; la plûpart d'entr'eux s'appliquerent aux lettres, aſpirerent à la cléricature, & ſe firent promouvoir aux ordres, ſans toutefois renoncer à leur premier état. Ils ſe rendirent alors utiles aux évêques en Orient, & acquirent de la réputation ſur-tout dans l'affaire de Neſtorius; mais parce que quelques-uns abuſerent de l'autorité qu'on leur avoit donnée; le concile de Chalcédoine ſtatua, que les *moines* ſeroient ſoumis entierement aux évêques, ſans la permiſſion deſquels ils ne pourroient bâtir aucun monaſtere, & qu'ils ſeroient éloignés des emplois eccléſiaſtiques, à-moins qu'ils n'y fuſſent appellés par leurs évêques. Ils n'avoient alors d'autre temporel, que ce qu'ils gagnoient par le travail de leurs mains, mais ils avoient part aux aumônes que l'évêque leur faiſoit diſtribuer, & le peuple leur faiſoit auſſi des charités. Il y en avoit néanmoins qui gardoient quelque choſe de leur patrimoine, ce que S. Jerome n'approuvoit pas. Pour ce qui eſt du ſpirituel, ils ſe trouvoient à l'égliſe épiſcopale ou à la paroiſſe avec le peuple, ou bien on leur accordoit de faire venir chez eux un prêtre pour leur adminiſtrer les Sacremens. Enfin, ils obtinrent d'avoir un prêtre qui fût de leur corps, puis

d'en

d'en avoir pluſieurs, ce qui leur donna occaſion de bâtir des égliſes joignant leurs monaſteres, & de former un corps régulier composé de clercs & de laïques.

Tous les vrais *moines* étoient cénobites ou anachoretes; mais il y eut bientôt deux eſpeces de faux *moines*. Les uns demeuroient fixes, à la vérité, mais ſeuls, ou ſeulement deux ou trois enſemble, indépendans & ſans conduite; prenant pour regle leur volonté particuliere, ſous prétexte d'une plus grande perfection: on les nommoit *ſarabaïtes*, *voyez* SARABAÏTES. Les autres que l'on nommoit *gyroſaques*, ou *moines errans*, & qui étoient les pires de tous, couroient continuellement de pays en pays, paſſant par les monaſteres ſans s'arrêter en aucun comme s'ils n'euſſent trouvé nulle part une vie aſſez parfaite. Ils abuſoient de l'hoſpitalité de vrais *moines*, pour ſe faire bien traiter: ils entroient en tous lieux, ſe mêloient avec toutes ſortes de perſonnes, ſous prétexte de les convertir, & menoient une vie deréglée à l'abri de l'habit monaſtique qu'ils deshonoroient.

Bingham obſerve que les premiers *moines* qui parurent en Angleterre & en Irlande, furent nommés *apoſtoliques* & cela du tems des Pictes & des Saxons, avant que ſaint Auguſtin y eût été envoyé par le pape ſaint Grégoire; mais il ne dit rien de poſitif ſur l'origine de ce nom. Il parle auſſi, après Bede, des deux monaſteres de Banchor ou de Bangor, ſitués l'un en Angleterre, & l'autre en Irlande, dans leſquels on comptoit pluſieurs milliers de *moines*. Il parle auſſi de différens autres noms donnés, mais moins communément aux anciens *moines*, comme ceux d'*aumetes*, de *ſtudites*, de *ſtylites*, de *ſilentiaires*, de βοσκοι, c'eſt-à-dire *paiſſans*, donné aux *moines* de Syrie & de Méſopotamie, parce qu'ils ne vivoient que d'herbes qu'ils fauchoient dans les champs & ſur les montagnes; on les appelloit encore, ſelon le même auteur, *heſychartes* ou *quiétiſtes*, à cauſe de la vie tranquille & retirée qu'ils menoient; *continans* & *renonçans*, parce qu'ils renonçoient au monde & au mariage; quelquefois *philoſophes* & *philothées*, c'eſt-à-dire *amateurs de la ſageſſe* ou *de Dieu*; *cellulani* & *inſulani*, parce qu'ils habitoient dans des cellules, ou ſe retiroient dans des îles. Bingham. *origi. Eccleſ. tom. III. lib. vij. c. ij. p.* 35. *& ſuiv.*

Il y avoit près de deux ſiecles que la vie monaſtique étoit en vigueur quand ſaint Benoît, après avoir long-tems vécu en ſolitude, & long-tems gouverné des *moines*, écrivit ſa regle pour le monaſtere qu'il avoit fondé au mont Caſſin, entre Rome & Naples. Il la fit plus douce que celle des Orientaux, permettant un peu de vin & deux ſortes de mets, outre le pain; mais il conſerva le travail des mains, le ſilence exact & la ſolitude: cette regle fut trouvée ſi ſage, qu'elle fut volontairement embraſſée par la plûpart des *moines* d'occident, & elle fut bientôt apportée en France. Le *moine* ſaint Auguſtin l'introduiſit en Angleterre ſur la fin du vj. ſiecle.

Les Lombards en Italie, & les Sarraſins en Eſpagne, déſolerent les monaſteres; les guerres civiles qui affligerent la France ſur la fin de la premiere race, cauſerent auſſi un grand relâchement: on commença à piller les monaſteres qui étoient devenus riches par les donations que la vertu des *moines* attiroit, & que leur travail augmentoit. L'état étant rétabli ſous Charlemagne, la diſcipline ſe rétablit auſſi ſous ſa protection, par les ſoins de ſaint Benoît d'Aniane, à qui Louis le Débonnaire donna enſuite autorité ſur tous les monaſteres. Cet abbé donna les inſtructions ſur leſquelles fut dreſſé, en 817, le grand réglement d'Aix-la-Chapelle; mais il reſta beaucoup de relâchement: le travail des mains fut mépriſé, ſous prétexte d'étude & d'oraiſon: les abbés devinrent des ſeigneurs ayant des vaſſaux, & étant admis aux parlemens avec les évêques, avec qui ils commençoient à faire comparaiſon: ils prenoient parti dans les guerres civiles, comme les autres ſeigneurs: ils armoient leurs vaſſaux & leurs ſerfs; & ſouvent ils n'avoient pas d'autre moyen de ſe garantir du pillage: d'ailleurs il y avoit des ſeigneurs laïcs qui, ſous prétexte de protection, ſe mettoient en poſſeſſion des abbayes, ou par conceſſion des rois, ou de leur propre autorité, & prenoient même le titre d'abbés. Les Normands qui couroient la France en même tems, acheverent de tout ruiner. Les *moines* qui pouvoient échapper à leurs ravages, quittoient l'habit & revenoient chez leurs parens, prenoient les armes, ou faiſoient quelque trafic pour vivre. Les monaſteres qui reſtoient ſur pié, étoient occupés par des *moines* ignorans, ſouvent juſqu'à ne ſavoir pas lire leur regle, & gouvernés par des ſupérieurs étrangers ou intrus. Fleuri, *Inſtit. au droit eccléſ. tom. I. part. I. c. xxj.*

Au milieu de ces miſeres, ajoute le même auteur, ſaint Odon commença à relever la diſcipline monaſtique dans la maiſon de Cluny, fondée par les ſoins de l'abbé Bernon, en 910, *voyez* CLUNY. Elle reprit encore un nouveau luſtre dans celle de Citeaux, fondée par ſaint Robert, abbé de Moleſme, en 1098, *voyez* CITEAUX. Dans l'onzieme ſiecle on travailla à la réformation du clergé ſéculier, & c'eſt ce qui produiſit les diverſes congrégations de chanoines réguliers, auxquels on confia le gouvernement de pluſieurs paroiſſes, & dont on forma même des chapitres dans quelques égliſes cathédrales, ſans parler du grand nombre de maiſons qu'ils fonderent par toute l'Europe. Les croiſades produiſirent auſſi un nouveau genre de religion; ce furent les ordres militaires & hoſpitaliers, *voyez* CHANOINES REGULIERS, ORDRES *&* HOSPITALIERS. A ceux-ci ſuccéderent les ordres mendians: ſaint Dominique & S. François d'Aſſiſe en furent les premiers inſtituteurs, & à leur exemple, on en forma pluſieurs autres, dont les religieux faiſoient profeſſion de ne point poſſéder de biens, même en commun, & de ne ſubſiſter que des aumônes journalieres des fideles. Ils étoient clercs la plûpart, s'appliquant à l'étude, à la prédication, & à l'adminiſtration de la pénitence, pour la converſion des hérétiques & des pécheurs. Ces fonctions vinrent principalement des Dominicains; le grand zele de pauvreté vint principalement des Franciſcains: mais en peu de tems tous les mendians furent uniformes, & on auroit peine à croire combien ces ordres s'étendirent promptement. Ils prétendoient raſſembler toute la perfection de la vie monaſtique & de la vie cléricale; l'auſtérité dans le vivre & le vêtement, la priere, l'étude & le ſervice du prochain. Mais les fonctions cléricales leur ont ôté le travail des mains; la ſolitude & le ſilence des anciens *moines*, & l'obéiſſance à leurs ſupérieurs particuliers, qui les transféerent ſouvent d'une maiſon, ou d'une province à l'autre, leur a ôté la ſtabilité des anciens clercs, qui demeuroient toûjours attachés à la même égliſe, avec une dépendance entiere de leur évêque, *voyez* MENDIANS.

Les anciens *moines*, comme nous l'avons dit, étoient ſoumis à la juriſdiction des ordinaires; les nouveaux ordres ont tenté de s'y ſouſtraire, par des privileges & des exemptions qu'ils ont de tems en tems obtenues des papes. Mais le concile de Trente a ou reſtreint ou révoqué ces privileges, & rappellé les choſes au droit commun; en ſorte que les réguliers ne peuvent s'immiſcer dans le miniſtere eccléſiaſtique, ſans l'approbation des évêques.

Depuis le commencement du xvj. ſiecle, il s'eſt élevé pluſieurs congrégations de clercs réguliers, tels que les Théatins, les Jéſuites, les Barnabites, *&c.* dont nous avons parlé en détail ſous leurs titres particuliers. *Voyez* THÉATINS, JÉSUITES, *&c.*

Ainſi tous les ordres religieux, depuis leur établiſſement juſqu'à préſent, peuvent être rapportés à cinq genres: *moines*, chanoines, chevaliers, religieux mandians, clercs réguliers.

Les Grecs ont auſſi des *moines* qui, quoique différens entre eux, regardent tous ſaint Baſile comme leur pere & leur fondateur, & pratiquent ſes conſtitutions avec la derniere régularité. Ils n'ont pourtant pas tous la même diſcipline générale, ou façon de vivre. Les uns s'appellent κοινοβιακοι, & les autres ιδιορυθμοι. Les premiers ſont ceux qui demeurent enſemble & en commun, qui mangent dans un même réfectoire, qui n'ont rien de particulier entre eux pour l'habit, & qui ont enfin les mêmes exercices. Ils ſont ainſi nommés de κοινος, *commun*, & de βιος, *vie*, c'eſt-à-dire *religieux qui vivens en commun*. Il y a néanmoins deux ordres parmi eux; car les uns ſe diſent être *du grand & angélique habit*, leſquels ſont d'un rang plus élevé & plus parfait que les autres, qu'on appelle *du petit habit*, qui ſont d'un rang inférieur, & ne menent pas une vie ſi parfaite que les premiers. *Voyez* ANGELIQUE.

Ceux qu'on nomme ιδιορυθμοι, vivent comme il leur plaît, ainſi que porte leur nom, composé du grec ιδιος, *propre* ou *particulier*, & ρυτμος, *regle* ou *meſure*. C'eſt pourquoi avant que de prendre l'habit, ils donnent une ſomme d'argent pour avoir une cellule, & quelques autres choſes du monaſtere. Le célerier leur fournit du pain & du vin, de même qu'aux autres; & ils pourvoient eux-mêmes au reſte. Exempts de tout ce qu'il y a d'onéreux dans le monaſtere, ils s'appliquent à leurs affaires. Quand quelqu'un de ceux-ci eſt prêt à mourir, il legue, par teſtament, ce qu'il poſſede tant dedans que dehors le monaſtere, à celui qui l'a aſſiſté dans ſes beſoins. Celui-ci augmente encore par ſon induſtrie, les biens dont il a hérité; & laiſſe par teſtament, ce qu'il

a acquis à celui qu'il a pris auſſi pour compagnon. Le reſte du bien qu'il poſſede, c'eſt-à-dire, ce que ſon maître lui avoit laiſſé en mourant, demeure au monaſtere qui le vend enſuite. Il s'en trouve néanmoins de ſi pauvres parmi ces derniers *moines*, que n'ayant pas de quoi acheter un fonds, ils ſont obligés de donner tout leur travail au monaſtere, & de s'appliquer aux plus vils emplois: ceux-là font tout pour le profit du couvent.

Il y a un troiſieme ordre de ces *moines*, auxquels on a donné le nom d'*anachoretes*; ceux-ci ne pouvant travailler ni ſupporter les autres charges du monaſtere, achetent une cellule dans un lieu retiré, avec un petit fonds dont ils puiſſent vivre; & ne vont au monaſtere qu'aux jours de fêtes pour aſſiſter à l'office: ils retournent enſuite à leurs cellules, où ils s'occupent à leurs affaires ou à leurs prieres. Il y a quelquefois de ces anachoretes qui ſortent de leur monaſtere avec le conſentement de l'abbé, pour mener une vie plus retirée & s'appliquer davantage à la méditation. Le monaſtere leur envoie une fois ou deux le mois des proviſions, lorſqu'ils ne poſſedent ni fond ni vignes; mais ceux qui ne veulent point dépendre de l'abbé, louent quelque vigne voiſine de leur cellule, la cultivent & en mangent les fruits, ou ils vivent de figues & de quelques fruits ſemblables; on en voit auſſi qui gagnent leur vie à écrire des livres. Les monaſteres de la Grece ſont ordinairement vaſtes, bien bâtis, avec de fort belles égliſes, où les *moines* chantent l'office jour & nuit.

Outre ces *moines*, il y a des moineſſes qui vivent en communauté, & qui ſont renfermées dans des monaſteres, ſous la regle de ſaint Baſile. Elles ne ſont pas moins auſteres que les *moines*, dans tout ce qui concerne la vie monaſtique. Elles ont une abbeſſe; mais leur monaſtere dépend toujours d'un abbé qui leur donne un *moine* des plus anciens & des plus vertueux, pour les confeſſer & leur adminiſtrer les autres ſacremens. Il dit la meſſe pour elles, & regle les autres offices. Ces religieuſes ont la tête raſée, & portent toutes un habit de laine noire, avec un manteau de même couleur. Elles ont les bras couverts juſqu'au bout des doigts; chacune a ſa cellule ſéparée, où il y a de quoi ſe loger tant en haut qu'en bas, & celles qui ſont les plus riches, ont une ſervante: elles nourriſſent même quelquefois, dans la maiſon, de jeunes filles qu'elles élevent dans la piété. Lorſqu'elles ont rempli les obligations de leur état, elles font des ouvrages à l'aiguille, & des ceintures qu'elles vendent aux laïcs & même aux Turcs, qui témoignent du reſpect pour ces religieuſes. *Leo Allatius, lib. III. de eccléſ. orient.*

Bingham prétend que les anciens *moines* ne faiſoient point de profeſſion ni de vœux. Cependant ce qu'on lit dans ſaint Baſile, *Epiſt. Can. c. xix.* paroît directement contraire à la premiere de ces prétentions: *Virorum profeſſiones*, dit ce pere, *non novimus præter quam ſi qui ſe ipſos monachorum ordini addixerint; qui tacite videntur cœlibatum admittere. Sed in illis quoque illud exiſtimo procedere oportere, ut ipſi interrogentur & evidens eorum accipiatur profeſſio*. Ce S. docteur, qui avoit tracé des regles au *moines* qu'il inſtitua, jugeoit donc que la profeſſion tacite ne ſuffiſoit pas; mais qu'il en falloit une expreſſe, publique & ſolemnelle: & il y a tout lieu de croire que les *moines* d'Egypte, chez qui il avoit puiſé ces regles les pratiquoient. Pour répondre à ſa ſeconde objection, il eſt bon de diſtinguer les tems & les faits. S. Athanaſe écrivant au *moine* Dracone, lui dit qu'il y a eu des *moines* mariés, & qui ont eu des enfans, & d'autres *moines* qui n'ont point eu de poſtérité: *Monachi autem reperiuntur qui filios ſuſcepêre . . . Monachos autem nullam poſteritatem habuiſſe cernimus*. Car outre qu'on peut très-bien entendre ce paſſage de *moines* dont les uns ont eu des enfans avant que d'entrer dans le monaſtere, & dont les autres n'en ont jamais eu, parce qu'ils y ſont entrés ſi jeunes qu'ils n'ont pu ſe marier, ni vivre dans le ſiecle, ce qui n'exclut, ni dans les uns ni dans les autres, le vœu de continence: Marc-Antoine de Dominis, & Bingham lui-même, reconnoiſſent que ces ſortes de *moines* qui avoient eu des enfans, étoient des *moines* ſéculiers, c'eſt-à-dire, des chrétiens qui n'avoient pas renoncé au monde, comme les *moines* diſciples de ſaint Antoine ou de ſaint Pacôme: c'étoient des chrétiens fervens qui vivoient dans le ſiecle avec leurs femmes; & qui pratiquoient toutefois la vie aſcétique, c'eſt-à-dire l'exercice des vertus chrétiennes dans leur état. Or qu'eſt-ce que tout cela a de commun avec les *moines* proprement dits? Concluroit-on que ceux-ci ne renonçoient pas à leurs biens & à leurs poſſeſſions, parce que ces *moines* ſeculiers conſervoient leurs biens. Il ſeroit donc auſſi abſurde de conclure de ce que ceux-ci ne renonçoient pas au mariage, que les premiers n'y renonçoient pas non plus. Mais, ajoute Bingham, les mariages contractés par les *moines* après leur entrée en religion, n'ont jamais été déclarés nuls & invalides par la primitive Egliſe. Il n'apporte aucun fait en preuve, mais il nous fournit lui-même une réponſe victorieuſe: que le concile de Chalcédoine, tenu en 451, avoit ſtatué, *canon xvj. Virginem quæ ſe Domino Deo dedicavit, ſimiliter & monachos non licere matrimonio conjungi*. Il déclare donc déjà ces mariages illicites; mais depuis l'autorité temporelle, réunie à la puiſſance ſpirituelle, les a déclarés nuls: lui en conteſtera-t-on le droit? Et ces mariages étoient-ils légitimes en Angleterre avant le ſchiſme?

Le même auteur déclame auſſi fort vivement contre l'habillement des différens ordres de *moines*. On peut voir ce que nous avons dit ſur cette matiere, ſous le mot Habits, où l'on trouvera des raiſons capables de ſatisfaire tout eſprit non prévenu.

Moine des Indes, *voyez* Rhinoceros.

Moines blancs, eſt un nom commun à pluſieurs ordres religieux, & qu'on leur donne, parce qu'ils ſont habillés de blanc. Tels ſont les chanoines réguliers de ſaint Auguſtin, les prémontrés, les feuillans, *&c*,

Moines noirs, eſt auſſi un nom commun donné à pluſieurs autres ordres religieux, dont les membres portent des habits noirs, tels que les Bénédictins, *&c*.

Moine, *terme d'Imprimerie*, ſe dit de l'endroit d'une feuille imprimée, qui n'ayant point été touché avec la balle, par l'ouvrier de la preſſe, vient blanc, ou pâle, tandis que le reſte de la feuille eſt imprimé comme il convient. Ce défaut vient, ou de la précipitation, ou de l'inattention de l'ouvrier.

MOINEAU, Moineau franc, Passereau, Passe-Paisse, Passerat, Pierrot, Moucet, Moisson; *paſſer domeſticus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithologie.*) oiſeau qui eſt très-connu; il peſe une once & un huitieme; il a environ ſix pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; ſon bec eſt épais & long à peine d'un demi-pouce. La femelle a le bec de couleur brune, il eſt noir dans le mâle, excepté la racine qui a une couleur jaunâtre près les coins de la bouche; l'iris des yeux eſt couleur de noiſette; les pattes ſont de couleur de chair mêlée de brun, & les ongles noirs.

La tête eſt de couleur brune cendrée, & le menton noir; il y a de chaque côté au-deſſus des yeux deux petits taches blanches, & une bande de couleur de châtain derriere les yeux; les plumes qui couvrent les oreilles ſont cendrées; la gorge eſt d'un blanc cendré. Il y a de chaque côté au-deſſous des oreilles une large tache blanche; le ventre & la poitrine ſont blancs; les plumes qui ſéparent le cou d'avec le dos, ſont rouſſes du côté extérieur du tuyau, & noires du côté intérieur. Le reſte du dos & le croupion, ſont comme dans les grives, d'une couleur verte mêlée de brun & de cendré. La femelle n'a pas de taches blanches au cou, ni au-deſſous des yeux comme le mâle; elle en differe encore par la couleur de la tête & du cou, qui eſt la même que celle du croupion. En général, les couleurs de la femelle ſont moins foncées que celles du mâle; on compte dans chaque aîle dix-huit grandes plumes, qui ont une couleur brune, à l'exception des bords qui ſont rouſsâtres. Il y a une bande blanche qui s'étend depuis la fauſſe aîle juſqu'à l'articulation ſuivante; les petites plumes qui ſont au-deſſus de cette bande blanche, ont une couleur de châtain; & celles qui ſont au-deſſous ſont noires, à l'exception des bords extérieurs, dont la couleur eſt rouſſe. Toutes les plumes de la queue ſont d'un brun noirâtre, & ont les bords rouſsâtres; la couleur des *moineaux* varie; on en voit de blancs, de jaunes, *&c*. Willughby, *Ornith. Voyez* Oiseau.

Moineau de haie, oiſeau qui eſt le même que le *moineau* franc; il n'en differe qu'en ce qu'il vit & qu'il niche dans les haies & ſur les arbres. *Voyez* Moineau.

Moineau de jonc, *paſſer arundinaceus, minor, an cannevarola*, Ald. oiſeau qui eſt de la groſſeur de la gorge rouge, ou un peu plus petit. Il reſte dans les endroits plantés de joncs & de roſeaux; il a un peu plus de cinq pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſept pouces quatre lignes d'envergure. Le bec paroît un peu large, & il a cinq lignes de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; la piece inférieure eſt preſque blanchâtre, & la ſupérieure noirâtre. Cet oiſeau a l'iris des yeux de couleur de noiſette, le dedans de la bouche jaune, & la langue fourchue; & diviſée en filamens. Les plumes de la partie poſtérieure du dos ſont d'un brun verdâtre;

celles de la partie antérieure ont une teinte cendrée. Le milieu de la poitrine eſt blanc, la gorge & le bas-ventre ont une teinte de jaune; les côtés du corps ſont d'un verd jaunâtre, la plante des piés eſt de cette même couleur, le bec & les pattes ſont fort gros; la femelle reſſemble au mâle. Willughby. *Ornith*, *Voyez* OISEAU.

MOINEAU A' LA SOUCIE, *voyez* FRIQUET.

MOINEAU A' TÊTE ROUGE, *voyez* FRIQUET.

MOINEAU AU COLLIER JAUNE, *voyez* FRIQUET.

MOINEAU DE MONTAGNE, *paſſer montanus*, oiſeau qui a cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité des ongles; la langue eſt un peu fourchue; les plumes du menton ſont noires; l'iris des yeux eſt de couleur de noiſettes; il y a de chaque côté auprès de l'oreille une tache noire qui eſt entourée de blanc; cette couleur blanche s'étend preſque juſqu'au milieu du cou, & forme un collier; la tête eſt d'un brun rougeâtre; les petites plumes extérieures du dos ſont rouſſes, & les intérieures noires; le croupion eſt brun ou d'un jaune cendré; le ventre & la poitrine ont une couleur blanche ſale; il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle; la pointe des petites plumes du ſecond & du troiſieme rang de l'aîle eſt blanche ſeulement dans celles qui ſuivent les huit ou dix premieres; la queue a deux pouces de longueur; elle eſt compoſée de douze plumes, toutes à-peu-près également longues; le bec a un peu plus d'un demi-pouce de longueur; il eſt joune, a ſa racine vers les coins de la bouche; tout le reſte eſt noir. Willughby, *Ornith*. *Voyez* OISEAU.

MOINEAU DES INDES, *paſſer indicus*, *macrouros roſtro miniaceo*, Ald. (*Pl. XII. fig.* 2.) oiſeau qui eſt de la groſſeur du moineau ordinaire; il a le bec court, épais, & d'un très-beau rouge; la tête eſt d'une couleur noirâtre, mêlée de verd bleuâtre; cette couleur s'étend ſur le dos. La face ſupérieure des aîles a auſſi cette même couleur; mais elle eſt mêlée de noir, de blanc, & de jaune; les grandes plumes n'ont point de jaune; elles ſont noires, à l'exception des barbes intérieures, qui ont une couleur cendrée: la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine & le ventre ſont blancs; la queue eſt double, comme dans le paon mâle, parce que cet oiſeau a quatre plumes longues, étroites, & d'un fort beau noir, qui forment une très-longue queue; ces plumes ont huit pouces trois lignes de longueur, & ſont ſoutenues par une ſeconde queue beaucoup plus courte & blanchâtre; les pattes & les piés ont des taches noires & blanches; les ongles ſont noirs, très-pointus, & crochus comme dans les oiſeaux de proie. Willughby, *Ornith*. *Voy*. OISEAU.

MOINEAU, *en terme de Fortification*, eſt un baſtion beaucoup plus petit que les autres, qu'on place quelquefois au milieu des courtines, lorſque les lignes de défenſe excedent la portée du fuſil, & que le côté du polygone eſt trop petit pour conſtruire un baſtion plat. *Voyez* BASTION PLAT.

MOINELAY *ou* OBLAT, ſoldat eſtropié que différentes abbayes royales en France étoient obligés de recevoir, & de lui donner une portion comme à un autre moine. L'*oblat* étoit obligé de balayer l'égliſe & de ſonner les cloches. Louis XIV, en fondant les invalides y attacha les fonds dont les abbayes royales étoient chargées à l'occaſion des ſoldats hors de ſervice. Depuis la fondation de cet hôtel, il n'y a plus de *moinelay*. *Voyez* HÔTEL DES INVALIDES.

MOINGONA, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Louiſiane. Elle prend ſa ſource au midi du pays des Tintons; & après un cours de près de cent lieues, elle ſe décharge dans le Miſſiſſipi, vers les 40. 35. de *latit*. nord, à 40 lieues au-deſſus de l'embouchure du Miſſouri. (*D. J.*)

MOINS, terme fort en uſage *en Algebre*, & que l'on déſigne par ce ſigne —; ainſi 5 — 3 s'exprime ainſi, *cinq moins trois*; ce qui veut dire que 3 eſt retranché de 5; le ſigne — ou *moins*, eſt le ſigne de la ſouſtraction; il eſt oppoſé à + *plus*, qui eſt le ſigne de l'addition. *Voy*. NÉGATIF.

MOIRE, *voyez* MOERE.

MOIS, ſ. m. (*Aſtronomie & Chronologie.*) c'eſt la douzieme partie de l'année. *Voyez* ANNÉE.

Comme il y a différentes eſpeces d'années, il y a auſſi différentes eſpeces de *mois* ſuivant l'aſtre particulier par les révolutions duquel on les détermine, & les uſages particuliers auxquels on les deſtine, comme *mois* ſolaire, *mois* lunaire, *mois* civil, *mois* aſtronomique, &c.

Mois ſolaire, c'eſt l'eſpace de tems que le ſoleil emploie à parcourir un ſigne entier de l'écliptique. *Voyez* SOLEIL.

Si on a égard au vrai mouvement du ſoleil, les *mois* ſolaires ſont inégaux, puiſque le ſoleil eſt plus long-tems dans les ſignes d'hyver que dans ceux d'été.

Mais comme il parcourt conſtamment tous les douze ſignes en $365^{j.}\ 5^{h}.\ 49'$. on aura la quantité du *mois* moyen en diviſant ce nombre par douze; & d'après ce principe on déterminera la quantité du *mois* ſolaire de $30^{j.}\ 10^{h}.\ 29'.\ 5''$.

Les *mois* lunaires ſont ou ſynodiques ou périodiques.

Le *mois* lunaire ſynodique qui s'appelle ſimplement *mois lunaire* ou *lunaiſon*, c'eſt l'eſpace de tems compris entre deux conjonctions de la lune avec le ſoleil, ou entre deux nouvelles lunes. *Voyez* SYNODIQUE & LUNAISON.

La quantité du *mois* ſynodique eſt de $29^{j.}\ 12^{h}.\ 44'.\ 3''.\ 11'''$. *Voyez* LUNE.

Le *mois lunaire périodique*, c'eſt l'eſpace de tems dans lequel la lune fait ſon tour dans le zodiaque, c'eſt-à-dire le tems qu'elle emploie à revenir au même point du zodiaque d'où elle eſt partie. *Voyez* PÉRIODIQUE.

La quantité de ce *mois* eſt de $27^{j.}\ 7^{h}.\ 43'.\ 8''$.

Les anciens romains ſe ſont ſervi des *mois* ſynodiques lunaires, & les ont fait alternativement de 29 & 30 jours; ils marquoient les différens jours de chaque *mois* par trois termes, *calendes*, *nones & ides*. *Voyez* CALENDES, NONES & IDES.

Mois aſtronomique ou *naturel*, c'eſt celui qui eſt meſuré par quelqu'intervalle exact correſpondant au mouvement du ſoleil ou de la lune.

Tels ſont les *mois* lunaires & ſolaires dont nous avons déja parlé, ſur quoi il faut remarquer que ces *mois* ne ſont point d'uſage dans la vie civile, où on demande que les *mois* commencent & finiſſent à un jour marqué; c'eſt ce qui fait qu'on a recours à une autre ſorte de *mois*.

Mois civil ou *commun*, c'eſt un intervalle d'un certain nombre entier de jours qui approche beaucoup de la quantité de quelques *mois* aſtronomiques, ſoit lunaires, ſoit ſolaires. *Voyez* JOURS.

Les *mois civiles* ſont différens, ſuivant les différens *mois* aſtronomiques auxquels ils répondent.

Comme le *mois* lunaire ſynodique eſt de $29^{j.}\ 12^{h}$, $44'.\ 3''.\ 11'''$. les *lois mois lunaires civils* devroient être alternativement de 29 à 30 jours, pour conſerver autant qu'il ſeroit poſſible l'accord avec les vrais *mois* lunaires. Cependant ſi tous les mois étoient alternativement de 29 & de 30 jours, on négligeroit $44'.\ 3''.\ 11'''$, qui au bout de 948 *mois* font un *mois* de 29 jours; il faut ajouter à la fin de chaque 948e *mois* un *mois* de 29 jours, ou bien il faut faire, ſi l'on aime mieux, chaque 33e *mois de* 30 jours, ainſi que le 32e, parce que ces $44''.\ 3''.\ 11'''$. font un jour au bout de 33 *mois*.

C'étoit-là le *mois* qui étoit d'uſage civil ou commun parmi les Grecs, les Juifs & les Romains, juſqu'au tems de Jules-Céſar.

Sous Auguſte, le ſixieme *mois*, qui juſqu'alors avoit été nommé par cette raiſon *Sextilis*, fut nommé, en l'honneur de ce prince, *Auguſtus*, & il eut dans la ſuite 31 jours, au lieu qu'il n'en avoit eu juſqu'alors que 30. Pour faire une compenſation, on ôta un jour à Février, de façon qu'il n'eut plus que 28 jours, & à chaque quatrieme année 29, &c. Tels ſont encore les *mois* civils ou du calendrier dont on ſe ſert pour compter le tems en Europe. *Voyez* CALENDRIER.

Mois dracontique, *voyez* DRACONTIQUE.

Mois emboliſmique, *voyez* EMBOLISMIQUE. *Chambers*. (*O*)

MOIS APOSTOLIQUES, (*Juriſprud.*) ſont les *mois* que les papes ſe ſont reſervés pour la collation des bénéfices dans les pays d'obédience. La regle de chancellerie *de menſibus alternativâ* donne au pape la collation de tous les bénéfices qui vaquent pendant huit *mois* de l'année, n'en conſervant que quatre de libres aux collateurs ordinaires. La même regle donne ſix *mois* aux évêques en faveur de la réſidence, quand ils ont accepté l'alternative.

On tient que ce furent quelques cardinaux qui projetterent cette regle des huit *mois* après le concile de Conſtance. Martin V. en fit une loi de la chancellerie; Innocent VIII. en 1484 établit l'alternative pour les évêques en faveur de la réſidence.

Chaque *mois apoſtolique* commence & finit à minuit. *Voyez les lois eccléſiaſtiq*. de d'Héricourt, *p*. 329, & les *mots* ALTERNATIVE, BÉNÉFICE, CHANCELLERIE ROMAINE, COLLATEUR, COLLATION, PAPE, REGLES DE CHANCELLERIE, (*A*)

MOIS MILITAIRES, en Pologne ſont trois *mois* de l'année, ainſi nommés, parce qu'autrefois les fiefs de

nomi-

nomination royale qui venoient à vaquer dans le cours de ces trois *mois*, ne ſe conféroient qu'à des gens de guerre. La diete de Pologne propoſa en 1752 de rétablir ces *mois militaires*, mais l'oppoſition d'un nonce rendit ce projet & pluſieurs autres inutiles. *Voyez le journal de Verdun de Janvier* 1753, *pag.* 9. (*A*)

Mois Romains ſont des aides extraordinaires qui ſe payent à l'empereur en troupes ou en argent; ils conſiſtent auſſi en quelques ſubſides ordinaires des villes impériales, en taxes de la chancellerie de l'empire; enfin, en redevances ordinaires & extraordinaires que les Juifs ſont obligés de payer à l'empereur: ſavoir les redevances extraordinaires à ſon couronnement, les redevances ordinaires tous les ans à Noël, ce qui ne forme pas des ſommes fort conſidérables. Les fiefs de l'empire produiſent auſſi quelqu'argent à l'empereur pour l'inveſtiture, mais cet argent eſt preſque toujours tout pour les officiers qui aſſiſtent à la cérémonie. *Voyez le tableau de l'empire Germanique*, *pag.* 31. (*A*)

Mois philosophique, (*Alchimie.*) Les Alchimiſtes ont déſigné par cette expreſſion un *tems* de quarante jours, & c'eſt-là la durée qu'ils ont déterminée pour pluſieurs opérations alchimiques, principalement des circulations & des digeſtions. *Voyez* Circulation & Digestion. (*b*)

Mois des Arabes. Les Arabes, depuis qu'ils ont embraſſé la religion de Mahomet, partagent leur année, qui eſt de 355 jours, en douze *mois* lunaires, dont les uns ont 30 jours & les autres 29 jours. Ils donnent à ces *mois* les noms ſuivans: *Moharram*, *Safar*, le premier *Rabi*, le dernier *Rabi*, le premier *Jomada*, le dernier *Jomada*, *Rajeb*, *Shaaban*, *Ramudan*, *Shawal*, *Dhulkaada* & *Dhulhaja*. Le premier de ces mois eſt de 30 jours, le ſecond eſt de 29, & ainſi de ſuite alternativement; cependant dans les années intercalaires on ajoute un jour de plus au *mois Dhulhaja*, qui par ce moyen en a 30. Il n'eſt point permis aux Mahométans de rien changer à cet égard, & leur maniere de compter eſt fixée par l'alcoran. Par cette maniere de diviſer l'année, dans l'eſpace de 33 ans le premier jour de l'année mahométane paſſe par les quatre ſaiſons.

Avant la venue de Mahomet, les arabes payens avoient quatre *mois* dans l'année qu'ils regardoient comme ſacrés, pendant leſquels toute guerre & tout acte d'hoſtilité ceſſoient; il n'étoit pas permis durant cet intervalle de ſe venger de ſes plus cruels ennemis, ni même de porter des armes. Cette loi s'obſervoit avec la plus grande exactitude, & ſa violation étoit regardée comme la plus grande impiété.

Mois des Egyptiens, (*Calendrier égypt.*) c'eſt une matiere des plus obſcures que celle de ce calendrier. S'il eſt vrai, comme le rapporte Diodore de Sicile, que les Egyptiens des premiers âges employerent des années qui n'avoient chacune qu'un ſeul *mois* ou deux; il en réſulte qu'ils ne connurent point d'année proprement dite, ni de meſure plus longue pour ſupputer les tems, que l'intervalle des révolutions lunaires. Une méthode ſi bornée déſigne manifeſtement l'enfance du monde; & bientôt la viſſicitude des ſaiſons dut conduire les hommes à la connoiſſance de quelques périodes plus longues que celle du cours de la lune: delà, cette diſtinction qu'on fit des ſaiſons, qui porterent auſſi le nom d'année, par exemple, les années de trois *mois* établies, dit-on, par l'égyptien Horus, & les années de quatre *mois*, dont on prétend que les auteurs furent les peuples d'Egypte: c'eſt par une réduction de ces ſortes d'années ſi fort abrégées, que d'anciens écrivains, tels que Diodore, Varron & Pline, expliquent hiſtoriquement les antiquités égyptiennes, qu'on faiſoit remonter à tant de milliers de ſiecles; pendant que d'autres eſtiment que tout cet appareil chronologique cache réellement, des calculs de pure aſtronomie.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt démontré que l'Egypte employa dans la ſuite une meſure de tems plus longue & plus conforme à l'idée que nous avons de ce qu'on nomme *année*. Telle fut l'année en uſage parmi les Hébreux à leur ſortie d'Egypte, la même année ſans doute que celle des naturels du pays. On voit par l'hiſtoire ſainte que les *mois* de cette année Judéo-égyptienne avoient pour toute dénomination celle de premier *mois*, ſecond *mois*, ainſi du reſte, juſqu'au douzieme, & Joſephe ſuppoſe manifeſtement qu'ils étoient lunaires. D'ailleurs, comme on ſait que les *mois* judaïques des tems poſtérieurs étoient reglés par le cours de la lune, on doit juger par l'attachement de la nation juive à ſes uſages & à ſes cérémonies, que ſes *mois* furent effectivement lunaires dès les premiers tems, & que les anciens *mois égyptiens* ayant été les mêmes, furent auſſi pareillement lunaires. Cependant on ne peut rien établir de poſitif, ni ſur la forme d'une pareille année, ni même ſur l'année de 360 jours, que les Egyptiens employerent, ſelon le Syncelle, avant leur année vague de 365 jours; & c'eſt avec raiſon à cette derniere qu'on fait ordinairement commencer l'hiſtoire du calendrier égyptien.

Les années égyptiennes ont été l'objet du travail de pluſieurs ſavans modernes. Scaliger & Pétau ont traité cette matiere dans leurs ouvrages chronologiques; Golius dans ſes notes ſur Alfragan; Marsham, dans ſon canon chronique; Dodwel, dans un appendix ou addition à différentes diſſertations; M. Des-Vignoles, dans une piece qui eſt à la tête du quatrieme tome des mémoires intitulés, *Miſcellanea Berolinenſia*; dom Martin, dans ſon explication de divers monumens; & M. Averani, dans ſon petit livre ſur les *mois égyptiens*, imprimé à Florence en 1731, *in*-4°. Nous renvoyons le lecteur à tous ces divers ouvrages qui regardent la forme des années égyptiennes: c'eſt aſſez de donner ici l'ordre des *mois* qui la compoſoient.

Premier mois, ...	*Thoth.*
Second mois, ...	*Paophi.*
Troiſieme mois, ...	*Athyr.*
Quatrieme mois, ...	*Chæac.*
Cinquieme mois, ...	*Tybi.*
Sixieme mois, ...	*Méchir.*
Septieme mois, ...	*Phamenoth.*
Huitieme mois, ...	*Pharmuthi.*
Neuvieme mois, ...	*Pachon.*
Dixieme mois, ...	*Payni.*
Onzieme mois, ...	*Epéphi.*
Douzieme mois, ...	*Meſori.*

Tels étoient les *mois* qui compoſoient la forme des années civiles des Egyptiens, ſoit de leur année vague, ſoit de leur année ſolaire, dite l'*année alexandrine*, ſoit enfin de leur année lunaire; car ces différentes formes d'années furent toutes trois en uſage pendant un certain tems dans différens cantons de l'Egypte.

L'année alexandrine, établie en l'an 336 avant Jeſus-Chriſt, & uſitée encore du tems de Pline, vers l'an 80 de l'Ere chrétienne, ſubſiſta plus de 400 ans. Voici préſentement quel étoit le rapport du calendrier alexandrin avec le calendrier julien des Romains, & quel étoit dans les années communes le jour julien, qui répondoit à l'ouverture des *mois* alexandrins.

	Commencement des anciens *mois* alexandrins.	*Dans les années communes.*
Automne.	*Thoth*, ...	11 Août.
	Paophi, ...	10 Septembre.
	Athyr, ...	10 Octobre.
Hiver.	*Chæac*, ...	9 Novembre.
	Tybi, ...	9 Décembre.
	Méchir, ...	8 Janvier.
Printems.	*Phaménoth*, ...	7 Février.
	Pharmuthi, ...	9 Mars.
	Pachon, ...	8 Avril.
Eté.	*Payni*, ...	8 Mai.
	Epéphi, ...	7 Juin.
	Méſori, ...	7 Juillet.

Vers les premiers ſiecles de l'ere chrétienne, les peuples qui compoſoient la partie orientale de l'empire Romain ne s'accordoient point entr'eux dans la maniere de compter leurs années; & parmi les peuples d'Aſie, ſouvent une ſeule province avoit des calendriers différens: le cardinal Noris l'a démontré par rapport à la Syrie en particulier, dans ſon ouvrage intitulé, *annus & epochæ Syro-Macedonum*. On ne doit donc pas trouver étrange ſi les Egyptiens, étant voiſins de la Syrie, ſe diviſerent auſſi pour leurs méthodes de calendrier; & ſi dans les premiers ſiecles de l'ere chrétienne, où ils employoient ici une année vague & là une année fixe ſolaire, ils ſe ſervirent ailleurs d'une troiſieme ſorte d'année véritablement lunaire, comme celle des Juifs & des Grecs, c'eſt ce qui a engagé le ſavant Dodwel à dreſſer la table du cycle *egyptio-judeo*-macédonien, ſuivant laquelle on voit l'ordre des *mois égyptiens*, judaïques & macédoniens, qui ſe répondoient uniformément. Comme cette table eſt eſſentielle pour l'intelligence de l'Hiſtoire, il convient de la rapporter ici.

	Mois égyptiens.	*Mois judaiques.*	*Mois macédon.*
Automne.	Thoth.	Elul.	Gorpiæus.
	Paophi.	Tiſri.	Hyperberetus.
	Athyr.	Marcheſwan.	Dius.
Hiver.	Chœac.	Kisleu.	Apellæus.
	Tybi.	Tébeth.	Audynœus.
	Méchir.	Sébat.	Peritius.
Printems.	Phaménoth.	Adar.	Dyſtrus.
	Pharmuthi.	Niſan.	Xanthique.
	Pachon.	Ijar.	Artemiſius;
Eté.	Pagui.	Sivan.	Dœſius.
	Epéphi.	Tamuz.	Panémus.
	Méſori.	Ah.	Loüs.

(*D. J.*)

Mois des hébreux, (*Hiſt. ſacrée.*) Les Hébreux ne déſignoient les *mois* que par l'ordre qu'ils tenoient entr'eux, le premier, le ſecond, le troiſieme, & ainſi du reſte. Moïſe, Joſué, les juges, les rois, ſuivirent le même uſage; & ce n'eſt que depuis la captivité de Babylone que les Iſraëlites prirent les noms des *mois* des Chaldéens & des Perſes, chez qui ils avoient demeuré ſi long-tems. Voici les noms de tous les *mois* des Hébreux, & l'ordre qu'ils tiennent entr'eux dans l'année ſainte & dans l'année civile.

Année ſainte.

Niſan, qui répond à	Mars.
Ijar, ...	Avril.
Sivan, ...	Mai.
Thammuz, . . .	Juin.
Ab, ...	Juillet.
Elul, ...	Août.
Tizri, ...	Septembre.
Marſchewan, . . .	Octobre.
Casleu, ...	Novembre.
Thebet, ...	Décembre.
Sébat, ...	Janvier.
Adar, ...	Février.

Année civile.

Tizri, ...	Septembre.
Marſchewan, . . .	Octobre.
Casleu, ...	Novembre.
Thebet, ...	Décembre.
Sebat, ...	Janvier.
Adar, ...	Février.
Niſan, ...	Mars.
Ijar, ...	Avril.
Sivan, ...	Mai.
Thammuz, . . .	Juin.
Ab, ...	Juillet.
Elul, ...	Août.

Comme les *mois* des Juifs étoient lunaires, ils ne pouvoient exactement répondre aux nôtres, qui ſont ſolaires; ainſi ils ſe rapportent à deux des nôtres, & enjambent de l'un dans l'autre; & les douze *mois* lunaires ne faiſant que 364 jours & ſix heures, l'année des Juifs étoit plus courte que la romaine de 12 jours. C'eſt pourquoi les Juifs avoient ſoin de trois en trois ans d'intercaler dans leur année un treizieme mois qu'ils appelloient *Né-adar* ou le ſecond *Adar*; & par-là leur année lunaire égaloit l'année ſolaire, parce qu'en 36 mois de ſoleil il y en a 37 de lune. (*D. J.*)

Mois des Grecs (*Littérat. grecq.*) chez les anciens Grecs, l'année étoit partagée en douze mois, qui contenoient chacun alternativement trente, ou vingt-neuf jours. Mais comme les mois de trente jours précédoient toujours ceux de 29, on les nommoit *pleins*, πληρεις ou δεγαφθινοι comme finiſſant au dixieme jour. Les *mois* de vingt-neuf jours étoient appellés *creux*, κοιλοι; & comme ils finiſſoient au neuvieme jour, on les nommoit ενναφθινοι.

Pour entendre la maniere qu'avoient les Grecs de compter les jours des *mois*, il faut ſavoir que chacun de leurs *mois* étoit diviſé en trois décades, ou dixaines de jours, τρια δεχημερα; la premiere décade étoit du *mois* commençant, μηνος αρχομενε ou ισταμενε; la ſeconde décade étoit du milieu du *mois*, μηνος μεσεντος; la troiſieme décade étoit du mois finiſſant, μηνος φθινοντος, ou παυομενε, ou λεγοντος.

Ils nommoient le premier jour du mois νεομηνια, comme tombant ſur la nouvelle lune; ils l'appelloient auſſi πρωτη αρχομενου, ou ισταμενου, parce qu'il faiſoit le premier jour de la premiere décade; le ſecond jour ſe nommoit δευτερα ισταμενου; le troiſieme, τριτη ισταμενου, & ainſi de ſuite juſqu'à δεκατη ισταμενου.

Le premier jour de la deuxieme décade, qui faiſoit le onzieme jour du *mois*, s'appelloit προτη μεσουντος, ou πρωτη επιδεκα; c'eſt-à-dire le premier au-deſſus de la dixaine; le ſecond de cette même décade ſe nommoit δευτερη μεσουντος, ou δευτερα επιδεκα, & ainſi de ſuite, juſqu'à εικας, le vingtieme, qui étoit le dernier de la deuxieme décade.

Le premier jour de la troiſieme décade étoit nommé πρωτη επ' εικαδι; le ſecond δευτερα επ' εικαδι, & ainſi des autres.

Quelquefois ils renverſoient les nombres de cette derniere décade, appellant le premier jour φθινοντος δεκατη, le ſecond φθινοντος εννατη, le troiſieme φθινοντος ογδοη, & ainſi de ſuite juſqu'au dernier jour du *mois*, qui ſe nommoit δημητριας, en l'honneur de Démétrius Poliorcete. Avant le regne de ce prince, & en particulier du tems de Solon, on appelloit le dernier jour du *mois* ενη και νεα, le vieux & le nouveau, parce que la nouvelle lune arrivant alors, une partie de ce jour tomboit ſur la vieille lune, & l'autre partie ſur la nouvelle. On le nommoit encore τριακος, le trentieme; & cela non-ſeulement dans les *mois* de trente jours, mais auſſi dans ceux de vingt-neuf. A l'égard de ces derniers, on ne comptoit pas le vingt-deux, &, ſelon d'autres, le vingt-neuf, mais on comptoit toujours conſtamment le trentieme; ainſi, conformément au plan de Thalès, tous les *mois* étoient nommés *mois* de trente jours, quoique par le réglement de Solon, la moitié des *mois* n'avoit que vingt-neuf jours. De cette maniere l'année lunaire des Athéniens s'appelloit une année de 360 jours, quoique réellement elle en eût ſeulement 354.

Comme les noms des *mois* étoient différens dans les différentes parties de la Grece, & que nous n'avons de calendriers complets que ceux d'Athènes & de Macédoine, c'eſt aſſez de conſidérer ici les *mois athéniens*, en mentionnant ſimplement ceux de quelques autres grecs qui leur répondent.

Hecatombæon étoit le premier *mois* de l'année athénienne; il commençoit à la nouvelle lune, après le ſolſtice d'été, & répondoit, ſuivant le calcul du ſavant Potter, à la fin de notre *mois* de Juin & au commencement de Juillet. Il avoit trente jours, & s'appelloit par les Béotiens *Hippodromus*, & par les Macédoniens *Loüs*; ſon ancien nom étoit *Cronius*.

2°. *Metagitnion*, ſecond mois de l'année athénienne, qui répondoit à la fin de Juillet & au commencement d'Août. Il n'avoit que vingt-neuf jours, & étoit appellé par les Béotiens *Panémus*, & par le peuple de Syracuſe, *Carnius*.

3°. *Boëdromion* étoit le troiſieme *mois* de l'année athénienne. Il contenoit trente jours, & répondoit à la fin de notre *mois* d'Août & au commencement de Septembre.

4°. *Mæmacterion*, quatrieme *mois* de l'année des Athéniens, étoit compoſé de vingt-neuf jours. Il répondoit à la fin de notre *mois* de Septembre & au commencement d'Octobre. Les Béotiens le nommoient *Alalcomeneus*.

5°. *Pianepſion* étoit le cinquieme *mois* de l'année des Athéniens. Il avoit trente jours, & répondoit à la fin de notre Octobre & au commencement de Novembre. Il étoit appellé par les Béotiens *Damatrius*.

6°. *Antheſterion* étoit le ſixieme *mois* de l'année athénienne. Il répondoit à la fin de notre *mois* de Novembre & au commencement de Décembre. Il avoit vingt-neuf jours. Les Macédoniens le nommoient *Dæſion*.

7°. *Poſideon*, ſeptieme *mois* de l'année athénienne, répondant à la fin de Décembre & au commencement de Janvier, & contenant trente jours.

8°. *Gamélion* étoit le huitieme *mois* de l'année des Athéniens. Il répondoit en partie à la fin de notre Janvier, en partie au commencement de Février, & il n'avoit que vingt-neuf jours.

9°. *Elaphébolion* faiſoit le neuvieme *mois* de l'année athénienne. Il étoit de trente jours & répondoit à la fin de Février, ainſi qu'au commencement de Mars.

10°. *Munychion*, dixieme *mois* de l'année des Athéniens. Il étoit de vingt-neuf jours, & répondoit à la fin de Mars & au commencement d'Avril.

11°. *Thargelion* faiſoit le onzieme *mois* de l'année des Athéniens. Il répondoit à la fin de notre *mois* d'Avril & au commencement de Mai. Il avoit 30 jours.

12°. *Scirrophorion* étoit le nom du douzieme & dernier *mois* de l'année des Athéniens. Il étoit compoſé de vingt-neufs jours, & répondoit en partie à la fin de Mai, & en partie au commencement de Juin. Telle

Telle eſt la réduction du calendrier attique au nôtre, d'après M. Potter; & je l'ai pris pour mon guide, parce qu'il m'a paru avoir examiné ce ſujet avec le plus de ſoin & d'exactitude. Le P. Pétau diſpoſe bien différemment les douze *mois* des Athéniens. Il en met trois pour l'automne; ſavoir, *Hécatombeon*, *Métageitnion* & *Boëdromion*, Septembre, Octobre, Novembre; trois pour l'hiver, *Mémactérion*, *Pyanepſion* & *Poſideon*, Décembre, Janvier, Février; trois pour le printems, *Gamelion*, *Antheſterion* & *Elaphébolion*, Mars, Avril, Mai; & trois pour l'été, *Munychion*, *Thargelion*, *Scirrophorion*, Juin, Juillet & Août.

Mais quelque reſpect que j'aie pour tous les ſavans qui ont entrepris d'arranger le calendrier des Athéniens avec le nôtre, je ſuis perſuadé que la choſe eſt impoſſible, par la raiſon que les *mois* des Grecs étant lunaires, ils ne peuvent répondre avec la même juſteſſe à nos *mois* ſolaires; c'eſt pourquoi je penſe qu'en traduiſant les anciens auteurs, il vaut mieux retenir dans nos traductions les noms propres de leurs *mois*, que de ſuivre aucun ſyſteme, en les ajuſtant pour sûr mal ou fauſſement avec notre calendrier romain.

Je ſai tout ce qu'on peut objecter contre mon ſentiment. On dira qu'il vaut mieux être moins exact, que d'épouvanter la plus grande partie des lecteurs par des mots étrangers auxquels ils ne ſont point accoutumés; car, quelles oreilles françoiſes ne ſeroient effrayées des *mois* nommés *Pyanepſion*, *Poſidéon*, *Gamélion*, *Antheſterion*? *&c.* On ajoutera que haſarder des termes ſi difficiles à articuler, c'eſt faire naître dans l'eſprit des lecteurs des diverſions déſagréables, & leur faire porter ſur des mots une partie de l'attention qu'ils doivent aux choſes. Mais toutes ces raiſons ne ſont pas aſſez fortes pour me faire changer d'avis; je ne crois pas que par trop d'égard pour une fauſſe délicateſſe, on doive commettre volontairement une ſorte d'anacroniſme, & uſer de noms poſtérieurs aux Grecs qu'on fait parler françois. J'ai du moins pour moi l'exemple de M. d'Ablancourt, qui dans la traduction de Thucydide, emploie cruement le nom des *mois* grecs. On ne peut pas dire que ce ſavant homme a pris ce parti ſans réflexion; car en cela même il ſe retractoit, puiſqu'il avoit pratiqué le contraire dans ſes ouvrages précédens. Je n'affectionne point pédanteſquement des termes d'un vieux caleudrier conçu en langue barbare pour bien des gens; mon oreille eſt peut-être auſſi délicate que celle de ceux qui ſe piquent d'avoir du goût; auſſi le nom françois de chaque mois me plairoit bien mieux que le nom grec; mais aucune complaiſance vicieuſe ne doit obtenir d'un traducteur qu'il induiſe ſciemment en erreur, & qu'il emploie des noms affectés aux *mois* romains & ſolaires, qui n'ont aucun rapport avec les *mois* attiques & lunaires,

Le P. Pétau s'eſt perſuadé que les douze *mois* macédoniens répondoient aux *mois* d'Athènes à-peu-près de la maniere ſuivante: pour l'automne, *Gorpiæus*, *Hyperberetæus*, *Dius*; pour l'hiver, *Appellæus*, *Audinæus*, *Loüs*, pour le printems, *Dyrtrus*, *Xanticus*, *Artemiſius*; & pour l'été, *Dæſius*, *Panemus* & *Peritius*: mais ſi Philippe Macédonien & Plutarque prétendent, l'un que le *mois Loüs* répondoit au *mois Broëdromion*, & l'autre au *mois Hécatombæon*, comment un moderne peut-il oſer ajuſter les douze *mois* macédoniens, je ne dis pas aux nôtres, mais même aux *mois* attiques?

Quant à ce qui regarde les *mois* des Corinthiens, les anciens monumens ne nous ont conſervés que les noms de quelques-uns.

Nous n'avons auſſi que quatre *mois* du calendrier de Béotie, & cinq du calendrier de Lacédémone. (*D. J.*)

Mois des Romains, (*Calendrier romain.*) les *mois* des Romains gardent encore les mêmes noms qu'ils avoient autrefois. Le *mois* de Janvier, *Januarius*, qui commence l'année, fut ainſi nommé de *Janus*, dieu du tems; *Février*, de la fête *Februale*, parce qu'il y avoit dans ce mois une purification de tout le peuple. Le *mois de Mars* prend ſon nom du dieu *Mars* auquel il étoit conſacré. *Avril* vient du mot latin *aperire*, qui veut dire *ouvrir*, parce que c'eſt dans ce *mois* que la terre ouvre ſon ſein pour produire toutes les plantes. D'autres le tirent d'un mot grec qui ſignifie *Vénus*, parce que Romulus l'avoit conſacré à cette déeſſe, en qualité de fondatrice de l'empire romain par Enée. Le *mois de Mai* avoit reçu ce nom en l'honneur des jeunes gens, ou, ſelon quelques uns, à cauſe de *Maïa*, mere de Mercure, & ſelon d'autres, en conſidération de la déeſſe *Majeſta*, que l'on diſoit fille de l'Honneur. Le *mois de Juin* tiroit ſon nom de *Junon*, ce qui a fait que quelques peuples du *Latium* l'ont appellé *Junonius*, *Juniales*. Le *mois de Juillet* qu'on nommoit le *cinquieme mois*, *quintilis*, parce qu'il eſt le cinquieme en commençant par *Mars*, porta le nom de *Juillet*, *Julius*, en l'honneur de Jules-Céſar, comme le *mois d'Août*, *ſextilis*, *ſixieme mois*, fut appellé *Auguſtus*, à cauſe de l'empereur Auguſte. Les autres *mois* ont conſervé le nom du rang qu'ils avoient quand le *mois de Mars* étoit le premier de l'année; ainſi, *Septembre*, *Octobre*, *Novembre & Décembre*, ne ſignifioient autre choſe, que le *ſeptieme*, *huitieme*, *neuvieme & dixieme mois*. Dans la ſuite des tems, les Romains, pour faire leur cour aux empereurs, ajoutoient au nom de ces *mois* celui de l'empereur régnant, comme *Septembre-Tibere*, *Octobre-Livie*, en l'honneur de Tibere & de Livie ſa mere. Les mêmes *mois* eurent auſſi les noms de *Germanicus*, *Domitianus*, *&c.* L'empereur Commode donna même à tous les *mois* différens noms qu'il avoit tirés des ſurnoms qu'il portoit; mais ces noms furent abolis après la mort de ce prince. On diviſoit les *mois* en calendes, nones & ides. *Voyez ces trois mots & l'article* An. (*D. J.*)

Mois, pl. m. (*Médec.*) terme vulgaire pour ſignifier cet écoulement périodique des femmes, que les médecins nomment *flux menſtruel*, Les femmes ont je ne ſai combien d'autres termes de mode, moins propres que celui-ci, mais que tout le monde entend, & qu'elles emploient pour déſigner l'indiſpoſition réguliere à laquelle la nature les a ſoumiſes pendant une partie de leur vie. (*D. J.*)

Mois de Campagne, (*Art. milit.*) c'eſt dans les troupes un *mois* de quarante-cinq jours. Les appointemens que le roi paye aux officiers généraux employés à l'armée, aux brigadiers, *&c.* de ſes troupes, ſont fixés pour des mois de cette eſpece.

MOISES, ſ. f. pl. (*Art. méch.*) ſont des liens de bois embraſſant les arbres & les autres pieces d'un aſſemblage de charpente qui montent droit dans les machines: cela ſert à les entretenir. Ces *moiſes* ſont accollées avec des tenons & mortaiſes, & des chevilles ou boulons de fer qui les traverſent, & qui étant clavetés, ſe peuvent ôter facilement. Il y en a de droites & de circulaires.

MOISIR, v. n. (*Gram.*) *Voyez l'article* Moisissure.

MOISISSURE, ſ. f. (*Gram. & Phyſ.*) ce terme ſe dit des corps qui ſe corrompent à l'air par le principe d'humidité qui s'y trouve caché, & dont la corruption ſe montre par une eſpece de duvet blanc qu'on voit à leur ſurface.

Cette *moiſiſſure* eſt très-curieuſe à voir au microſcope; elle y repréſente une eſpece de prairie, d'où ſortent des herbes & des fleurs, les unes ſeulement en bouton, d'autres toutes épanouies, & d'autres fanées, dont chacune a ſa racine, ſa tige & toutes les autres parties naturelles aux plantes. On en peut voir les figures dans la Micrographie de Hook. On peut obſerver la même choſe de la *moiſiſſure* qui s'amaſſe ſur la ſurface des liquides.

M. Bradley a obſervé avec grand ſoin cette *moiſiſſure* dans un melon, & il a trouvé que la végétation de ces petites plantes ſe faiſoit extrémement vîte. Chaque plante a une quantité de ſemences qui ne paroiſſent pas être trois heures à jetter racine, & dans ſix heures de plus la plante eſt dans ſon état de maturité, & les ſemences prêtes à en tomber. Quand le melon eût été couvert de *moiſiſſure* pendant ſix jours, ſa qualité végétative commença à diminuer, & elle paſſa entierement en deux jours de plus; alors le melon tomba en putréfaction, & ſes parties charnues ne rendirent plus qu'une eau fétide, qui commença à avoir aſſez de mouvement dans ſa ſurface. Deux jours après il y parut des vers, qui en ſix jours de plus s'envelopperent dans leurs coque, où ils reſtent quatre jours, & après ils en ſortirent en état de mouche. *Voyez* Moucheron.

MOISON, (*Juriſpr.*) ſignifie le prix d'une ferme qui ſe paye en grain. On croit que ce terme vient de *muid*, parce que dans ces ſortes de baux, on ſtipule tant de muids de blé; d'où l'on a fait *muiſon*, & par corruption *moiſon*.

L'ordonnance de 1539, *article* 76. permet de ſaiſir & de faire criées pour *moyſons* de grains ou autres eſpeces dûes par obligations ou jugement exécutoire, encore qu'il n'y ait point eu d'appréciation précédente. *V. l'art.* 176 *de la Cout. de Paris.* (*A*)

Moison, ſ. m. (*Comm.*) ancien mot qui ſignifie *meſure*.

Moison; on dit *en terme d'étalonage* & de meſurage de grains, qu'une meſure propre à meſurer les grains, eſt de la *moiſon*, de la meſure matrice ſur laquelle elle doit ſe vérifier pour être étalonnée, lorſqu'elle eſt de bonne conſiſtence, & qu'elle tient préciſément autant de grains de millet que l'étalon. *Voyez* Etalon, *Dict. de Com.*

Moison, ſ. m. (*Draperie.*) la *moiſon* d'une chaîne, ou ſa *longueur*, c'eſt la même choſe.

MOISSAC, *Muſſiacum*, (*Géogr.*) ancienne petite ville de France dans le Quercy. Elle eſt abondante en toutes ſortes de denrées, & eſt agréablement ſituée ſur le Tarn, un peu au-deſſus de l'endroit où il s'embouche dans la Garonne. Elle doit ſon origine à une abbaye qui y fut fondée dans le xj. ſiecle, & depuis lors elle a été cent fois affligée par les guerres. *Long.* 19. 2. *lat.* 44. 8. (*D. J.*)

MOISSON, ſ. f. eſt le terme dont on ſe ſert pour exprimer la recolte que l'on a faite des fruits d'une piece de terre, d'un verger, *&c.*

Moisson, (*Hiſt. ſacrée des Juifs.*) Les Juifs ouvroient la *moiſſon* avec cérémonie. Celle de froment commençoit au dix-huitieme du mois de *Tiar*, le trente-troiſieme jour après la fête de Pâques, & les prémices du froment ſe préſentoient au temple à la Pentecôte. La *moiſſon* de l'orge ſe commençoit immédiatement après la fête de Pâques, & le ſeizieme de *Niſan*. La maiſon du jugement envoyoit hors de Jéruſalem des hommes pour cueillir la gerbe des nouveaux orges, afin de ſacrifier au Seigneur les prémices des *moiſſons*. Les villes voiſines s'aſſembloient au lieu où l'on devoit cueillir cette gerbe, pour être témoins de la cérémonie. Trois hommes moiſſonnoient avec trois faucilles différentes une gerbe que l'on mettoit dans trois coffres différens, & on l'apportoit au temple où elle étoit battue, vannée & préparée pour être offerte au Seigneur le lendemain matin. Moïſe ordonne que quand on moiſſonne un champ, on ne le moiſſonne pas entierement, mais qu'on ne laiſſe un petit coin pour le pauvre & l'indigent. *Poſtquam autem meſſueritis ſegetem terræ veſtræ, non ſecabitis eam uſque ad ſolum, nec remanentes ſpicas colligetis; ſed pauperibus & peregrinis dimittatis eas*, Levit. 23 22. C'eſt une loi d'humanité. (*D. J.*)

Moisson, (*Juriſp.*) on entend auſſi quelquefois par *moiſſon* les grains recueillis, & quelquefois le tems où ſe fait la recolte.

Il y a des pays où l'on commet des meſſiers pour la garde des *moiſſons*, de même que l'on fait pour les vignes; ce qui dépend de l'uſage de chaque lieu.

Suivant le Droit romain, le gouvernement de chaque province faiſoit publier un ban pour l'ouverture de la *moiſſon*, *l. XIV. ff. de feriis*. C'eſt apparemment de-là que quelques ſeigneurs en France s'étoient auſſi arrogé le droit de ban à *moiſſon*; mais ce droit eſt préſentement aboli par-tout. *Voyez* le Traité des fiefs de Guyot, *tome I. à la fin*.

L'édit de Melun de l'an 1579, *art.* 29, veut que les détenteurs des fonds ſujets à la dixme, faſſent publier à la porte de l'égliſe paroiſſiale du lieu où les fonds ſont ſitués, le jour qu'ils ont pris pour commencer la *moiſſon* ou vendange, afin que les décimateurs y faſſent trouver ceux qui doivent lever la dixme. Cependant cela ne s'obſerve pas à la rigueur; on ſe contente de ne point enlever de grains que l'on n'ait laiſſé la dixme, ou en cas que les dixmeurs ſoient abſens, on laiſſe la dixme dans le champ. (*A*)

MOITÉ, MOITEUR, (*Gram.*) Il ſe dit de tout corps qui excite au toucher la ſenſation d'un peu d'humidité. Le linge mal ſéché eſt *moite*. La chaleur qui ſuit un accès de fievre eſt ſouvent accompagnée de *moiteur*. La ſurface du marbre, du fer, & de preſque tous les corps durs ſemble *moite*. Ce phénomene vient en partie de ce que la matiere qui tranſpire des doigts, s'y attache & n'y eſt point imbibée; c'eſt nous-mêmes qui y faiſons cette *moiteur*.

MOITIE', ſ. f. (*Gram.*) Il ſe dit indiſtinctement de l'une des deux parties égales dans leſquelles un tout eſt ou eſt cenſé diviſé; il ſe dit des choſes & des perſonnes. La femme eſt la *moitié* de l'homme. Il ſe prend au ſimple & au figuré. On peut prendre à la lettre le bien que le public jaloux dit de ceux qui le gouvernent ou qui l'inſtruiſent; il faut communément rabattre la *moitié* du mal, que ſa méchanceté ſe plaît à exagérer.

MOKISSOS, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) les habitans des royaumes de Loango & de Benguela en Afrique, & pluſieurs autres peuples idolâtres de cette partie du monde, déſignent ſous ce nom des génies ou démons, qui ſont les ſeuls objets de leur adoration & de leur culte. Il y en a de bienfaiſans & de malfaiſans; on croit qu'ils ont des départemens ſéparés dans la nature, & qu'ils ſont les auteurs des biens & des maux que chaque homme éprouve. Les uns préſident à l'air, d'autres aux vents, aux pluies, aux orages: on les conſulte ſur le paſſé & ſur l'avenir. Ces idolâtres repréſentent leurs *mokiſſos* ſous la forme d'hommes ou de femmes groſſierement ſculptés; ils portent les plus petits ſuſpendus à leur cou; quant à ceux qui ſont grands, ils les placent dans leurs maiſons, ils les ornent de plumes d'oiſeaux, & leur peignent le viſage de différentes couleurs.

Les prêtres deſtinés au culte de ces divinités, ont un chef appellé *enganga mokiſſo*, ou *chef des magiciens*. Avant que d'être inſtallé prêtre, on eſt obligé de paſſer par un noviciat étrange qui dure quinze jours; pendant ce tems, le novice eſt confiné dans une cabane ſolitaire; il ne lui eſt permis de parler à perſonne, & pour s'en ſouvenir il ſe fourre une plume de perroquet dans la bouche. Il porte un bâton, au haut duquel eſt repréſentée une tête humaine qui eſt un *mokiſſo*. Au bout de ce tems le peuple s'aſſemble, & forme autour du récipiendaire une danſe en rond, pendant laquelle il invoque ſon dieu, & danſe lui-même autour d'un tambour qui eſt au milieu de l'aire où l'on danſe. Cette cérémonie dure trois jours, au bout deſquels l'enganga ou chef fait des contorſions, des folies, & des cris comme un frénétique; il ſe fait des plaies au viſage, au front, & aux temples; il avale des charbons ardens, & fait une infinité de tours que le novice eſt obligé d'imiter. Après quoi il eſt aggrégé au collége des prêtres ou ſorciers, nommés *fetiſſeros*, & il continue à contrefaire le poſſédé, & à prédire l'avenir pendant le reſte de ſes jours. Belle vocation!

MOKKSEI, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre du Japon, qui ſe cultive dans les jardins, & dont la feuille reſſemble à celle du châteignier, Ses fleurs qui naiſſent aux aiſſelles des feuilles ſont petites, à quatre pétales, d'un blanc jaunâtre, & de l'odeur du jaſmin.

MOKOKF, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre du Japon, à feuilles de téléphium, à fleurs monopétales, dont le fruit reſſemble à la cériſe, & dont les ſemences ont la figure d'un rein. Sa grandeur eſt moyenne, ſon tronc droit, & ſa groſſeur à-peu-près celle de la jambe. Ses feuilles reſſemblent à celles du téléphium commun: ſes fleurs ſont monopétales, partagées en cinq levres, de couleur pâle, de l'odeur de giroflées jaunes, garnies d'un grand nombre d'étamines. Chaque fleur ne dure qu'un jour; le fruit eſt de la groſſeur & de la figure d'une ceriſe, d'un blanc incarnat en-dehors, d'une chair blanche, ſeche, & friable, d'un goût un peu amer & ſauvage.

MOKOMACHA, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que l'on donne dans l'empire du Monomotapa à un des plus grands ſeigneurs de l'état, qui eſt le général en chef de ſes forces.

MOL, adj. (*Phyſ.*) on appelle *corps mols*, ceux qui changent de figure par le choc, en quoi ils different des corps durs, mais qui ne la reprennent pas enſuite; en quoi ils different des corps élaſtiques. *Voyez* Dureté, Elastique, & Elasticité. Les lois du choc des corps *mols* ſont les mêmes que celles du choc des corps durs. *Voyez* Percussion, & Communication du mouvement. (*O*)

Mol, adj. c'eſt l'épithete que donne Ariſtoxene à une eſpece du genre diatonique, dont le tétracorde eſt diviſé en trois intervalles dans le rapport ſuivant; le premier d'un ſemi-ton, le ſecond de trois quarts de ton, & le troiſieme d'un ton & un quart, & à une eſpece du genre chromatique dans le rapport ſuivant. Un tiers de ton, un autre tiers de ton, puis un ton & cinq ſixiemes.

Mol, un cheval *mol* eſt celui qui n'a point de force.

MOLA (*Antiq. rom.*) pâte conſacrée; c'étoit une pâte faite avec de la farine & du ſel, dont on frottoit le front des victimes avant que de les égorger dans les ſacrifices. On appelloit cette pâte *mola*, en un ſeul mot, ou *mola ſalſa*: de-là vient que le mot *immolare*, ne ſignifie pas proprement égorger la victime, mais la préparer à être égorgée. (*D. J.*)

Mola, (*Géog.*) bourgade du royaume de Naples, dans la terre de Labour, ſur le golfe de Gaete, à l'embouchure d'une petite riviere. Ce bourg eſt ſitué ſur la voie appienne, & eſt défendu par une tour contre les deſcentes des corſaires. On trouve pluſieurs inſcriptions dans ce bourg & aux environs; ce qui perſuade qu'il tient la place de l'ancienne Formie, ou du-moins à-peu-près. On y voit dans un jardin un tombeau que quelques ſavans prennent pour celui de Cicéron. On dit pour appuyer cette foible conjecture, que ce grand homme avoit une maiſon de plaiſance à Formie, & qu'il y alloit en litiere, quand il fut aſſaſſiné. Mais le tombeau dont on parle, n'a point d'inſcriptions, & cela ſeul ſuffiroit pour faire penſer que ce ne doit pas être le tombeau de Cicéron. (*D. J.*)

MOLACHEN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) monnoie d'or des Sarraſins. C'eſt, à ce qu'on penſe, la même que le miloquin.

MOLAIRE dent, (*Anat.*) groſſe dent de la bouche à une, ou pluſieurs racines. On compte ordinairement dans l'homme vingt dents *molaires*, ſavoir dix à chaque mâchoire, cinq dents de chaque côté.

Les dents *molaires* ſont plus groſſes que les inciſives & les canines, larges, plates, & fort inégales à leur ſurface ſupérieure; leur corps eſt d'une figure preſque quarrée; elles occupent la partie poſtérieure des mâchoires après les canines.

On les diviſe en petites, en groſſes *molaires*; ſoit parce que les deux premieres ſont ordinairement moins groſſes dans les adultes, que leurs voiſines de la même eſpece, & moins garnies d'éminences à l'extrémité de leurs corps; ſoit parce qu'elles ont communément moins de racines que celles qui leur ſont poſtérieures. Il y a quelquefois un plus grand nombre de dents *molaires* dans l'une des mâchoires que dans l'autre, à cauſe qu'il y en a quelquefois qui ne ſortent que d'un côté dans un âge avancé, & que le vulgaire appelle par cette raiſon *dents de ſageſſe*. Toutes ces dents de la partie poſtérieure des mâchoires, ſont nommées *molaires*, parce que leur figure & leur diſpoſition les rendent très-propres à briſer, à broyer, & à moudre les alimens les plus ſolides; elles perfectionnent ainſi la diviſion de ceux qui ont échappé à l'action que les inciſives & les canines ont commencée.

J'ai dit que les dents *molaires* ſituées auprès des canines ſont ordinairement plus petites que celles qui en ſont plus éloignées: en effet, elles reſſemblent alors tellement aux canines, que la difficulté de déterminer à quelle eſpece elles appartiennent, eſt cauſe que le nombre des dents canines eſt différemment établi dans quelques auteurs.

Il eſt vrai cependant que les vrais dents *molaires* varient pour le nombre; il y en a tantôt cinq, & tantôt quatre ſeulement de chaque côté; il y en a quelquefois quatre au côté gauche, & cinq au côté droit; ou cinq au côté gauche, & quatre au côté droit; ou cinq à la mâchoire ſupérieure, & quatre à l'inférieure.

Mais de toutes les dents, ce ſont les *molaires* qui offrent le plus de variété par rapport à leurs racines. Les dents *molaires* qui ſont auprès des canines, n'ont ordinairement qu'une racine; & on en a vu même de plus éloignées, qui n'en avoient pas davantage. Il arrive néanmoins qu'elles ont deux racines ſéparées dans toute leur longueur, ou ſeulement à leur extrémité; on remarque encore que ces racines ſe recourbent tantôt en-dedans, tantôt en-dehors.

Les dents *molaires* qui ſont les plus groſſes, & ſituées plus en-arriere, ont communément deux racines à la mâchoire inférieure: celles d'en-haut en ont toujours trois, quelquefois quatre, & même cinq. Il arrive auſſi quelquefois que les dents *molaires* d'en-bas, ſont pourvues de quatre racines; ainſi l'on ne peut guere compter ſur le plus ou ſur le moins à cet égard.

Il y a des dents *molaires*, dont les racines ſe touchent par la pointe, & ſont fort écartées par la baſe proche le corps de la dent. Ce ſont ces dents qu'on peut appeller *dents barrées*, ſi difficiles & ſi dangereuſes à arracher, par la néceſſité où l'on eſt d'emporter avec elles la portion ſpongieuſe de l'os de la mâchoire, qui occupe l'intervalle des racines.

Quelques dents *molaires* ont une ou deux racines plates; chacune de ces racines plates ſemble être compoſée de deux racines jointes enſemble, & diſtinguées ſeulement par une eſpece de gouttiere qui regne dans toute leur longueur, & en marque la ſéparation. Quelquefois on trouve dans le dedans de ces racines ainſi figurées, deux canaux, chacun à-peu-près ſemblable à celui que l'on voit dans les racines ſimples & ſéparées les unes des autres.

Il y a des dents *molaires* à trois & quatre racines, qui ſont fort écartées l'une de l'autre vers la baſe, & qui s'approchent en montant vers le corps de la dent. De telles dents ſont difficiles à ôter, & l'on ne le peut ſans rompre l'alvéole, par le grand écartement qu'on y fait. Pour rapprocher autant qu'il eſt poſſible cet écartement, il faut preſſer la gencive entre les doigts, lorſque la dent eſt arrachée.

On voit quelquefois des dents *molaires*, dont les racines ſont recourbées par leur extrémité en forme de crochet; alors ces dents ne ſe peuvent arracher, ſans intéreſſer l'os de la mâchoire, parce que le crochet entre dans une petite cavité qu'il faut rompre, pour faire ſortir la dent de ſon alvéole. Quand ce cas ſe rencontre à une des dents *molaires* ou canines de la mâchoire ſupérieure, il arrive quelquefois que l'alvéole ne ſe réunit point, & qu'il y reſte une ouverture fâcheuſe. Highmor rapporte à ce ſujet un fait ſingulier. Une dame s'étant fait arracher une dent de cette eſpece, il découloit du ſinus ſans ceſſe une humeur ſéreuſe. Cette dame voulant en découvrir l'origine, introduiſit dans la cavité d'où l'on avoit tiré la dent, un tuyau de plume délié long de ſix travers de doigt, & le pouſſa preſque tout entier dans le ſinus; ce qui l'épouvanta fort, parce qu'elle crut l'avoir porté juſque dans la ſubſtance du cerveau. Highmor tranquilliſa cette dame, en lui démontrant que le corps de la plume avoit tourné en ſpirale dans le ſinus; mais l'écoulement ſubſiſta.

Le mal eſt encore bien plus grand, s'il ſe trouve dans la dent *molaire*, deux racines crochues en ſens oppoſé, ou ſi chaque crochet ſe rapproche l'un de l'autre par ſon extrémité. Il eſt alors impoſſible d'ôter la dent, ſans briſer les cloiſons oſſeuſes qui forment chaque loge de l'alvéole, & dans leſquelles les racines ſont engagées: ſi au contraire les cloiſons réſiſtent, les racines crochues doivent néceſſairement ſe caſſer.

Fauchard a vu une dent *molaire* qui paroiſſoit compoſée de deux autres, entre les racines deſquelles il ſe trouvoit une troiſieme dent, dont la couronne étoit unie à la voûte que formoient les racines des deux autres dents. Le même auteur dit avoir vu une autre dent *molaire* compoſée de deux dents unies enſemble par ſept racines.

Euſtache rapporte avoir vu dans un particulier quatre dents *molaires*, ſi étroitement unies, qu'elles ne faiſoient qu'une ſeule piece d'os. Genga aſſure avoir trouvé dans un des cimetieres de Rome, une tête dont la mâchoire ſupérieure n'avoit que trois dents, ſavoir deux *molaires*, qui chacune étoit diviſée en cinq; la troiſieme dent formoit les canines & les inciſives.

Il eſt très-rare que les dents *molaires* reviennent après être tombées; cependant Euſtachius & Fallope en citent des exemples. Diémerbroek aſſure avoir vu un homme de quarante ans, à qui la dent *molaire*, voiſine de la dent canine, étoit revenue.

La ſortie des dernieres dents *molaires* cauſe ſouvent de grandes douleurs aux adultes; le moyen le plus ſûr pour avancer la ſortie de ces ſortes de dents, c'eſt de faire une inciſion avec la lancette ſur le corps de la dent qui a de la peine à percer (*D. J.*)

MOLALIA, *ou* MULALY, (*Géog.*) île d'Afrique, dans le canal de Moſambique, l'une des îles de Comore. Elle abonde en vaches, en moutons à grande & large queue, en volaille, en oranges, en citrons, bananes, gingembre, & riz.

MOLDAVIE, *Moldavia*, (*Géog.*) contrée d'Europe, autrefois dépendante du royaume de Hongrie, aujourd'hui principauté tributaire du turc. C'eſt proprement la Valaquie ſupérieure, qui a pris du fleuve *Molda*, le nom qu'elle porte aujourd'hui.

Elle eſt bornée au nord par la Pologne, au couchant par la Tranſylvanie, au midi par la Valaquie, & à l'orient par l'Ukraine. Elle eſt arroſée par le Pruth, par le Molda, & par le Bardalach. Jaſſy en eſt le lieu principal.

La *Moldavie* a eu autrefois ſes ducs particuliers, dépendans ou tributaires des rois de Hongrie. On les appelloit alors communément *myrtzas*, ou *waivodes*; myrtza ſignifie *fils du prince*, & waivode, *homme du roi*, *gouverneur*. Les chefs de Valaquie & de *Moldavie*, s'étant ſouſtraits de l'obéiſſance des rois de Hongrie, prirent des Grecs le nom de *deſpotes*, qui étoit la premiere dignité après celle de l'empereur. On leur donna dans la ſuite le nom de *hoſpodars*, ou de *palatins*.

En 1574, Sélim II. ſoumit la *Moldavie*; & ſous Mahomet III. ce pays, de même que la Valaquie, ſecoua le joug des Ottomans. Mais depuis 1622, les waivodes de *Moldavie* ſont devenus dépendans des Turcs & leurs tributaires. *Long.* de ce pays 43. 10-47. *lat.* 35. 10. 49. (*D. J.*)

MOLDAVIQUE, *moldavica*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée, & dont la levre ſupérieure eſt un peu voutée, & fendue en deux parties relevées; la levre inférieure eſt auſſi découpée en deux parties, qui ſe terminent en deux gorges frangées. Le calice eſt fait en tuyau, & partagé en deux levres ſouvent inégales; il s'éleve du fond de ce calice un piſtil, qui tient à la partie poſtérieure de la fleur comme un clou; ce piſtil eſt accompagné de quatre embryons, qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences oblongues, renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort compte huit eſpeces de ce genre de plante, dont la plus commune eſt à feuilles de bétoine, & à fleurs bleues ou blanches, *moldavica betonicæ folio, flore cæruleo, aut albo*; en anglois, *turkey-blam blue flowered*.

C'eſt une plante annuelle qui s'éleve à la hauteur d'environ deux piés. Ses tiges ſont quarrées, rougeâtres, rameu-

meuſes. Ses feuilles ſont oblongues, de la figure de celles de la bétoine, rangées trois ſur une même queue, dentelées ſur les bords. Ses fleurs ſont verticillées; chacune eſt un tuyau évaſé par en haut, en gueule, c'eſt-à-dire, découpée en deux levres ouvertes, de couleur bleue ou blanchâtre, ſoutenue d'un calice épineux. Quand cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede des ſemences longues, noires, enfermées dans une capſule qui avoit ſervi de calice. Cette plante a l'odeur & le goût de la méliſſe ordinaire, mais plus fort & moins agréable.

La plus curieuſe eſpece de *moldavique* eſt nommée dans Tournefort, *moldavica americana*, *trifolia*, *odore gravi*, & par les Anglois qui la cultivent beaucoup, *the balm of gilead*; c'eſt une plante permanente, qu'on peut multiplier de bouture, ſes feuilles broyées dans les mains, donnent une odeur très-forte de baume. (*D. J.*)

MOLDAW, *ou* MOLDAWA, (*Géogr.*) riviere de la Turquie en Europe, dans la Moldavie. Elle a ſa ſource à l'occident de Kotinora, & vient ſe perdre dans le Danube auprès de Brahilow. (*D. J.*)

MOLE, LUNE DE MER, MOLE BOUST, (*Pl. XIII. fig.* 6.) poiſſon de mer qui grogne comme un cochon quand on le pêche. Il a quatre, cinq ou ſix coudées de longueur; il eſt large & de figure ovale; il a la bouche petite & les dents larges. La partie antérieure du corps un peu pointue, & la poſtérieure large & arrondie. Il eſt couvert d'une peau rude & luiſante comme de l'argent; les ouies ont leur ouverture ſituée au centre du corps. Ce poiſſon a deux nageoires arrondies, courtes & larges, & deux autres plus longues & plus étroites près de la queue, dont l'une ſe trouve contre l'autre, & l'autre ſur le dos; la queue eſt faite en croiſſant; on tire de la *mole* beaucoup de graiſſe, qui ne ſert qu'à brûler, parce qu'elle a une mauvaiſe odeur, ainſi que ſa chair, qui devient comme de la colle quand elle eſt cuite. Ce poiſſon eſt lumineux pendant la nuit. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. premiere*, *liv. XV. ch. iv. Voyez* POISSON.

MOLE. ſ. ſ. *en Anatomie*, eſt une maſſe charnue, dure & informe, qui s'engendre quelquefois dans la matrice des femmes, au-lieu d'un fœtus; on l'appelle auſſi *fauſſe conception*. *Voyez* CONCEPTION.

Les Latins ont donné à cette maſſe le nom de *mola* c'eſt-à-dire *meule*, parce qu'elle a en quelque ſorte la forme & la dureté d'une meule.

La *mole* eſt un embryon manqué, qui ſeroit devenu un enfant, ſi la conception n'avoit pas été troublée par quelque empêchement. Quoiqu'elle n'ait proprement ni os, ni viſceres, *&c.* ſouvent néanmoins ſes traits n'y ſont pas tellement effacés, qu'elle ne conſerve quelques veſtiges d'un enfant. On y a quelquefois apperçu une main, d'autre fois un pié; mais le plus ſouvent un arriere-faix. Il y a rarement plus d'une *mole* à la fois. Sennert obſerve néanmoins qu'il s'en eſt trouvé deux, trois ou même davantage. Il ajoute que, quoique les *moles* viennent ordinairement ſeules; on en a cependant vû venir avec un fœtus, quelquefois avant, & quelquefois après. *Voyez* CONCEPTION.

La *mole* ſe diſtingue d'un embryon, en ce qu'elle n'a pas de placenta, par où elle reçoit de la mere ſa nourriture; & qu'au-lieu de cela elle eſt attachée immédiatement à la matrice, & en reçoit ſa nourriture. *Voyez* FOETUS.

Elle a une eſpece de vie végétative, & groſſit toujours juſqu'à l'accouchement. Il y en a eu qui ont demeuré deux ou trois ans dans la matrice.

On croit que la *mole* eſt cauſée par un défaut, ou une mauvaiſe diſpoſition de l'œuf de la femme, ou par un vice de la ſemence de l'homme, laquelle n'a pas la force de pénétrer ſuffiſamment l'œuf pour l'ouvrir & le dilater. On peut auſſi expliquer cette production informe, en ſuppoſant qu'un œuf eſt tombé dans la matrice, ſans être impregné de la ſemence du mâle. Dans tous ces cas, l'œuf continuant de croître, & manquant néanmoins de quelque choſe de néceſſaire pour l'organiſer & en former un embryon, devient une maſſe informe. *Voyez* EMBRYON.

Les auteurs ne conviennent pas ſi les femmes peuvent porter des *moles* ſans avoir eu de commerce avec les hommes. Quelques-uns diſent que certaines *moles* viennent d'un ſang menſtruel, retenu, coagulé & durci, à travers lequel le ſang & les eſprits ſe ſont ouvert des paſſages, *&c. Voyez* MENSTRUES.

La *mole* ſe diſtingue d'une véritable conception, en ce qu'elle a un mouvement de palpitation & de tremblement; qu'elle roule d'un côté à l'autre; & que le ventre eſt enflé également partout. Les mamelles ſe gonflent comme dans une groſſeſſe naturelle; l'humeur qui s'y produit n'eſt pas de vrai lait, mais une humeur crue, provenant des menſtrues ſupprimées.

Pour faire ſortir de la matrice une *mole*, on emploie les ſaignées, & les purgations violentes, & à la fin les forts emmenagogues. Si tout cela eſt inutile, il faut avoir recours à l'opération manuelle. *Chambers*.

Lamzweerde, médecin de Cologne, a donné, en 1686, un traité fort ſavant ſur les *moles*, ſous ce titre *hiſtoria naturalis malorum uteri*. Il rapporte le ſentiment de ceux que ſoutiennent que les filles ſages ne ſont point expoſées à cette maladie, & de ceux qui admettent l'affirmative. Il les concilie en diſtinguant deux eſpeces de *moles*: l'une de génération, l'autre de nutrition. En général il regarde les *moles* comme des conceptions manquées. Son ouvrage eſt rempli des faits curieux & inſtructifs. M. Levret a traité des *moles* ſous la dénomination de fauſſe groſſeſſe. Le commerce avec les hommes eſt toujours la cauſe occaſionnelle des *moles*. Les ſignes de la fauſſe groſſeſſe ſont aſſez ſemblables à ceux qui annoncent la vraie: l'une & l'autre produiſent également des nauſées, des vomiſſemens, des appétits dépravés, & du dégoût pour les alimens qu'on mangeoit habituellement & avec plaiſir. Les mammelles deviennent douloureuſes, les regles ſe ſuppriment; mais tous ces ſignes ſont équivoques, puiſque les filles les plus ſages peuvent les éprouver par le dérangement de leurs regles.

Voici des ſignes plus caractériſtiques. Les progrès de la tuméfaction du ventre ſont plus rapides dans le commencement d'une fauſſe groſſeſſe que dans la vraie; la région de la matrice eſt douloureuſe; la femme vraiment groſſe ne reſſent rien. Dans le premier mois d'une bonne groſſeſſe on touche aiſement le col de la matrice, il eſt alongé comme une poire par ſa pointe: dans la fauſſe groſſeſſe au contraire on a de la peine à trouver l'orifice qui eſt racourci, & comme tendu, & appliqué ſur un balon. Dans la bonne & vraie groſſeſſe, le ventre n'augmente que peu-à-peu; & vers la fin du terme ſeulement, l'augmentation eſt beaucoup plus prompte qu'auparavant; puiſque l'enfant du ſeptieme au neuvieme mois, croît preſque du double. Au contraire dans la fauſſe groſſeſſe les progrès de l'augmentation du volume du ventre, qui ſont conſidérables & rapides dans le commencement, deviennent très-lents vers la fin. Les mammelles qui ſe gonflent vers la fin d'une bonne groſſeſſe, ſe flétriſſent au même terme dans la mauvaiſe. Quand on examine une femme groſſe d'enfant, couchée ſur le dos, & que dans cette ſituation on la fait touſſer ou ſe moucher, ſon ventre s'éleve antérieurement comme en boule; ce que l'on ne remarque pas au ventre d'une femme qui n'a qu'une fauſſe groſſeſſe.

La cure de la fauſſe groſſeſſe, bien reconnue par les ſignes qui la caractériſent, conſiſte à délivrer la femme du corps étranger formé dans ſa matrice. Il n'y a pas de moyen plus efficace que le bain. L'expérience en a montré l'utilité, quoique pluſieurs auteurs de réputation l'aient proſcrit comme dangereux.

Il ſe forme quelquefois dans le fond ou ſur les parties intérieures de la matrice des engorgemens qui dégénerent en tumeurs, leſquelles venant à franchir l'orifice de la matrice, croiſſent dans le vagin; c'eſt ce que Lamzwerde appelle *mole de nutrition*. Ces tumeurs ſont ſarcomateuſes, & ont été appellées dans ces derniers temps *polypes uterins*. *Voyez* POLYPE.

L'auteur des penſées ſur l'interprétation de la nature parle des *moles* de la façon ſuivante. „ Ce corps ſin-
„ gulier s'engendre dans la femme, & ſelon quelques-
„ uns, ſans le concours de l'homme. De quelque ma-
„ niere que le myſtere de la génération s'accompliſſe,
„ il eſt certain que les deux ſexes y cooperent. La *mole*
„ ne ſeroit-elle point cet aſſemblage ou de tous les éle-
„ mens qui émanent de la femme dans la production
„ de l'homme, ou de tous les élémens qui émanent de
„ l'homme dans ſes différentes approches de la femme?
„ Ces élémens, qui ſont tranquilles dans l'homme, ré-
„ pandus & retenus dans certaines femmes d'un tempé-
„ rament ardent, d'une imagination forte, ne pourroient-
„ ils pas s'y échauffer, s'y exalter & y prendre de l'acti-
„ vité? Ces élémens qui ſont tranquilles dans la fem-
„ me ne pourroient-ils pas y être mis en action, ſoit
„ par une préſence ſeche & ſtérile, & des mouvemens
„ inféconds, & purement voluptueux de l'homme, ſoit
„ par la violence & la contrainte des deſirs provoqués
„ de la femme, ſortir de leurs réſervoirs, ſe porter dans
„ la matrice, s'y arrêter, & s'y combiner d'eux-mêmes?
„ La *mole* ne ſeroit-elle point le réſultat de cette com-
„ binaiſon ſolitaire ou des élémens émanés de la fem-
„ me, ou des élémens fournis par l'homme? Mais ſi la

„ *mole*

„ *mole* eſt le réſultat d'une combinaiſon, telle qu'on la „ ſuppoſe, cette combinaiſon aura ſes loix auſſi invariables que celles de la génération. Il nous manque l'anatomie des *moles*, faites d'aprés ces principes; elle „ nous découvriroit peut-être des *moles* diſtinguées par „ quelques veſtiges relatifs à la différence des ſexes, „ *&c.* „ *Voyez les penſées ſur l'interprétation de la nature*. (Υ)

Mole, ſ. m. (*Arch.*) ouvrage maſſif conſtruit de groſſes pierres qu'on conſtruit dans la mer, au moyen des bâtardeaux qui s'étendent ou en droite ligne, ou en arc devant un port; il ſert à le fermer pour y mettre des vaiſſeaux à couvert de l'impétuoſité des vagues, ou pour en empêcher l'entrée aux vaiſſeaux étrangers. C'eſt ainſi qu'on dit le *mole* du havre de Meſſine, *&c.* On ſe ſert quelquefois du mot de *mole* pour ſignifier le *port* même. *Voyez* Havre.

Mole, c'étoit chez les Romains une eſpece de mauſolée, bâti en maniere de tour ronde ſur une baſe quarrée, iſolé avec colonnes en ſon pourtour, & couvert d'un dome. *Voyez* Dome, Mausolée.

Le *mole* de l'empereur Adrien, aujourd'hui le château Saint-Ange, étoit le plus grand & le plus ſuperbe; il étoit couronné d'une pomme de pin de cuivre dans laquelle étoit une urne d'or, qui contenoit les cendres de l'empereur.

Antoine Labaco donne un plan & une élévation du *mole* d'Adrien, dans ſon livre d'architecture.

Mole, (*Menuiſerie.*) il ſe dit d'un morceau de bois dans lequel on a fait une rainure avec un bouvet, pour voir ſi les languettes des planches ſe rapportent à cette rainure qui eſt ſemblable à celle des autres planches, & dans leſquelles elles doivent entrer, lorſqu'on voudra tout aſſembler.

MOLEBOUST, *voyez* Mole.

MOLECULE, ſ. f. *en Médecine & en Phyſique*, petite maſſe ou petite portion de corps. *Voyez* Partie & Particule.

L'air s'inſinuant par la reſpiration dans les veines & dans les arteres, emploie ſa force élaſtique à diviſer & à rompre les *molécules* du ſang, qui de leur côté réſiſtent aſſez à cette diviſion.

MOLENE, ſ. f. (*Jardin.*) la *molene* s'appelle encore *bouillon blanc*, ou *bon-homme*. C'eſt une plante qui s'éleve de quatre à cinq piés, avec une tige groſſe, rameuſe & couverte de laines. Ses feuilles ſont grandes & cotonneuſes, les unes attachées à leur tige, les autres éparſes ſur la terre. On voit ſes fleurs former une touffe jaune en forme de roſettes à cinq quartiers. Il leur ſuccede des coques pointues où on trouve des ſemences noires. Rien n'eſt ſi commun que cette plante dont l'utilité eſt reconnue de tout le monde.

Molene, (*Mat. méd.*) *voyez* Bouillon blanc.

MOLER en poupe, *ou* Ponger, (*Marine*) c'eſt faire vent arriere, & prendre le vent en poupe. Ce terme n'eſt uſité que dans le Levant.

MOLET, ſ. m. *terme d'Orfévre*, petite pincette dont une orfévre ſe ſert pour tenir ſa beſogne.

MOLETON, ſ. m. (*Drap.*) étoffe de laine croiſée, tirée à poil tantôt d'un ſeul côté, tantôt des deux côtés. Elle eſt chaude. On en fait des camiſolles, des gilets. La piece porte communément $\frac{1}{2}$ aune, $\frac{1}{8}$ ou $\frac{1}{3}$ de largeur, ſur 21 à 23 aunes de longueur. La France tiroit autrefois ſes *moletons* d'Angleterre. Il y en avoit d'unis & de croiſés.

MOLETTES, *voyez* Amolettes, *Marine*.

Molette, *en terme de Boutonnier*, ce ſont de petites roues pleines & creuſées dans leurs bords comme une poulie, traverſées les unes d'une pointe à percer des moules de boutons & autres outils propres aux ouvrages de bois, les autres d'une broche recourbée par un bout, qui ſervent à faire la milannoiſe, le guipé, le cordonnet, *&c.* Voyez *ces mots à leur article*.

Molettes, *inſtrument de Cordier*, petit rouleau de bois creuſé en forme de poulie dans le milieu où répond la corde à boyau, & traverſée par une broche de fer qui ſe termine par un de ſes bouts en crochet; c'eſt à ce crochet que les fileurs attachent leur chanvre qui ſe tord quand la *molette* vient à tourner. *Voyez les figures dans nos Planches de la Corderie*, qui repréſentent deux *molettes*, *& l'article* Corderie.

Molette *terme d'Horlogerie*, c'eſt une petite roue employée dans les conduites des cadrans des groſſes horloges. *Voyez* Conduite, Horloge, *&c.*

Molette, (*Jard.*) ce terme ſignifie un *melon*, un *concombre*, une *citrouille*, un *potiron* mal venu, c'eſt-à-dire, dont la figure eſt plate & enfoncée d'un côté, au lieu que pour être bien faite elle doit être ronde; cette difformité eſt cauſée par la mauvaiſe ſubſtance dont ils ont été nourris.

Molette, (*Lunettier.*) petit inſtrument de bois doublé de chapeau, dont les ouvriers qui travaillent au poli des glaces dans les manufactures de celles du grand volume, ſe ſervent pour les rechercher après les avoir polies. On l'appelle plus communément *luſtroir*. *Voyez* Glace.

Les miroitiers lunettiers appellent encore ainſi les morceaux de bois ou de buis au bout deſquels ils attachent avec du ciment les pieces de verre qu'ils veulent travailler, ſoit de figure convexe, dans des baſſins, ſoit de figure concave, avec des ſpheres ou boules. *Voyez* Boule.

Les *molettes* ou *poignées* dont les lunettiers ſe ſervent pour l'ordinaire, ne valent rien, tant par rapport à leur maniere, que par rapport à leur forme; car pour la maniere, ils ſe contentent de les faire ſimplement de bois, rondement tournées, un peu plus larges en leur aſſiette, où elles ſont cavées pour contenir le maſtic, qu'en leur ſommet. Mais cette maniere, de même que la forme qu'ils lui donnent, ne vaut rien pour produire l'effet néceſſaire; car elle eſt trop légere, & ne ſeconde ni ne ſoulage en rien le travail de la main pour l'application réguliere dans la conduite du verre ſur la forme. En ſecond lieu, leurs *molettes* manquent d'aſſiette pour y appuyer réguliérement le verre, & l'y tenir toujours dans la même ſituation ſur ſon maſtic; en effet, ces *molettes* ont beſoin au moins d'une peſanteur modérée pour fixer l'inſtabilité de la main, qu'elles aident & ſoulagent de plus de la moitié du travail; outre qu'elles contribuent conſidérablement à faire prendre au verre la forme ſphérique qu'on veut lui donner, ſon poids prenant naturellement la pente de la ſuperficie de la forme, & incomparablement mieux que la main ſeule. Il ne faut pas cependant qu'elles ayent trop de peſanteur, car elles rejetteroient le grès ou mordant de deſſous le verre; & de-là vient que le plomb & l'étain-même ſont moins propres à faire ces *molettes*, que le cuivre, joint que leur conſiſtance eſt trop molle pour conſerver exactement la forme qu'on leur a donnée ſur le tour. J'en repréſente quatre ſortes dans la *Planche de profil* ſeulement. La *figure* 2. eſt ſimple, & celle qui eſt marquée 3, porte un petit globe qui lui ſert de poids, & que l'on peut ôter & remettre au beſoin. La doucine *b c*, en retrait deſſus la plate-bande *b f c g*, & *c f d e n*, ſert à appuyer & empêcher les doigts de gliſſer ſur la forme, en travaillant. Depuis cette plate-bande en haut, l'on peut augmenter un peu la *molette* de groſſeur, pour que la main puiſſe l'enlever plus aiſément de deſſus la forme. On remarquera que le bord inférieur *f g* de la plate-bande de ces ſortes de *molettes* qui ſervent pour les verres objectifs, eſt plus court d'environ deux ou trois lignes que leur plate-forme, qui reſte ſur leur milieu *b e*, qui ſert pour aſſeoir le verre. Cette plate-forme doit être coupée bien quarrément ſur le bord de ſa circonférence; mais de ſon bord vers ſon centre, elle doit être un peu cavée. On peut même vuider tout le milieu de cette plate-forme de la *molette*, & n'y laiſſer qu'une épaiſſeur d'une ligne ou deux, coupée bien quarrément ſur le tour, pour y aſſeoir le verre objectif: par ce moyen la *molette* n'ayant de la peſanteur que dans ſa circonférence, eſt plus ferme en ſon aſſiette pour la conduite du verre ſur la forme. Le deſſous de la plate-bande *f g*, doit être cavé aſſez profondement, mais inégalement & rudement, pour que ce canal étant rempli de maſtic, qui doit tenir le verre ſur la *molette*, il s'y attache mieux. La premiere de ces *molettes* porte auſſi un petit trou, *a b*, qui la traverſe en axe dans le milieu dans toute ſa longueur. La ſeconde en a deux, *i*, *k*, un peu en pente ſur les côtés, pour ne point empêcher la vis de ſon ſur-poids; ils ſervent de vent pour laiſſer ſortir l'air qui s'enferme entre la *molette* & le verre; & qui s'échauffant & ſe raréfiant par le travail, feroit ſans cela ſouvent détacher le verre de deſſus ſon maſtic. Les deux autres *molettes*, 4 & 5, ſont ſimplement cavées pour tenir le maſtic, & ſervent à travailler le verre de l'œil. *Voyez* Bassin de Lunettier, *& les fig. Pl. du Lunettier*.

Molette, (*Maréchal.*) extrémité de l'éperon qui ſert à piquer les chevaux. Elle eſt faite en forme d'étoile à ſix pinces, ou d'une petite roſe, & mobile ſur la branche de derriere. *Voyez* E'peron.

C'eſt auſſi un épi de poil qui ſe trouve au milieu du front du cheval & entre les deux yeux.

On appelle auſſi *molettes*, certaines groſſeurs pleines d'eau qui viennent au bas des jambes des chevaux. Il n'y a que le feu qui puiſſe les guérir, encore ce remede n'eſt il point infaillible.

Mo-

Molettes, *en terme d'Orfévre en groſſerie*, ſont des eſpeces de grandes pincettes ſouples, d'égale largeur de la tête juſqu'en bas, & qui jouent aiſément, dont les Orfévres ſe ſervent à la forge, ou fonte.

Molette, *en Peinture*, eſt une pierre de marbre de porphyre, d'écaille de mer ou autre, de figure conique, dont la baſe eſt plate ou arrondie, & unie, qui ſert à broyer les couleurs ſur une autre pierre très-dure. Les Italiens l'appellent *macinello*.

Molette, *inſtrument de Chimie*, *de Pharmacie*, *& de pluſieurs autres arts*, morceau de porphyre, ou d'une autre pierre très-dure, de forme à-peu-près pyramidale, haut de ſix à ſept pouces, d'une groſſeur telle qu'elle puiſſe être commodément empoignée par la partie ſupérieure, & dont la baſe eſt terminée par une ſurface plane & polie, propre à s'appliquer exactement, à porter par fonds ſes points ſur une table de porphyre bien dreſſée & applanie auſſi. On emploie cet inſtrument à broyer ultérieurement, à porphyriſer, à alcoholiſer des poudres dures, ſoit terreuſes, ſoit pierreuſes, ſoit métalliques, *&c. Voyez* Porphyriser. (*b*)

Molette, (*Rubanier.*) eſt une poulie de bois traverſée dens ſon axe par un fer recourbé, dont les Paſſemantiers-Boutonniers, & les Tiſſutiers-Rubaniers font uſage quand ils veulent retordre les fils dont ils doivent ſe ſervir.

Molette, *outil de verniſſeur*; cette *molette* reſſemble à celle des Broyeurs de couleur, & ſert aux Verniſſeurs pour mêler & broyer leurs couleurs avec du vernis.

Moletter, v. act. (*Glaces.*) c'eſt ſe ſervir de la molette pour finir le poli des glaces. *Voyez* Verrerie *&* Molette.

MOLFETTA, (*Géog.*) en latin *Melfictum*, petite ville d'Italie, dans le royaume de Naples, dans la terre de Bari, avec un évêché ſuffragant de Bari, & titre de duché. Elle eſt ſur le golfe de Veniſe, à 3 lieues N. O. de Bari, 2 E. de Trani. *Long.* 31. 25. *lat.* 41. 28 (*D. J.*)

MOLHEIM, ou *plûtôt* MULHEIM, (*Géog.*) lieu franc en Allemagne, au cercle de Weſtphalie ſur le Rhin, un peu au-deſſous de Cologne: c'eſt là où étoit autrefois la capitale des Ubiens, & la mer, pour ainſi dire, de Cologne; c'eſt encore là que Jules-Céſar fit conſtruire un pont de bois ſur le Rhin. Cet endroit eſt préſentement une dépendance du duché de Berg. (*D. J.*)

MOLIANT, adj. (*Chamoiſ. Corroy. & autres arts méchaniques.*) ce qui par le travail eſt devenu doux, flexible & maniable, de dur & roide qu'il étoit, c'eſt une qualité que le chamoiſeur, le corroyeur, & d'autres artiſans qui préparent les peaux, cherchent à leur donner.

MOLIENNE, *ou* laine de Moline, ſorte de laines d'Eſpagne qui viennent de Barcelone.

MOLIERE. *Voyez* Meuliere.

MOLINA, (*Géog.*) ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, ſur le Gallo, à 3 lieues des frontieres de l'Arragon, près de Caracena. Cette ville eſt dans un pays de pâturage, où l'on nourrit des brebis qui portent une laine précieuſe. Elle eſt ſituée à 10 lieues S. E. de Siguenza, 28 N. E. de Madrid. *Long.* 15. 55. *lat.* 40. 50. (*D. J.*)

MOLINE, ſ. f. (*Commerce.*) ſorte de laine d'Eſpagne; c'eſt la même que la molienne.

MOLINISME, ſ. m. (*Théologie.*) ſyſtème particulier de Théologie ſur la grace ſuffiſante & efficace, qui a pris ſon nom de Louis Molina ſon auteur, jéſuite eſpagnol, & profeſſeur en Théologie dans l'univerſité d'Evora.

Le livre où il explique ce ſyſtème, intitulé, *de concordiâ Gratiæ & liberi arbitrii*, parut à Liſbone en 1588, & fut vivement attaqué par les Dominicains, qui le déférerent à l'inquiſition. La cauſe ayant été portée à Rome, & diſcutée dans ces fameuſes aſſemblées, qu'on nomme les congrégations *de auxiliis*, depuis l'an 1597, juſqu'à l'année 1607, demeura indéciſe, le pape Paul V. qui tenoit alors le ſiege de Rome, n'ayant rien voulu prononcer, mais ſeulement défendu aux deux partis de ſe noter mutuellement par des qualifications odieuſes. Depuis cette eſpece de trève le *Moliniſme* a été enſeigné dans les écoles comme une opinion libre; mais il a eu de terribles adverſaires dans la perſonne des Janſéniſtes, & n'en a pas manqué de la part des écoles catholiques.

Voici toute l'économie du ſyſtème de Molina, ſelon l'ordre que cet auteur imagine dans les decrets de Dieu.

1°. Dieu, par la ſcience de ſimple intelligence, voit tout ce qui eſt poſſible, & par conſéquent des ordres infinis de choſes poſſibles.

2°. Par la ſcience moyenne Dieu voit certainement ce que dans chacun de ces ordres, chaque volonté créée, en uſant de ſa liberté, doit faire, ſi on lui confere telle ou telle grace.

3°. Il choiſit l'ordre des choſes qui a exiſté dès le commencement du monde, & qui exiſte encore en partie.

4°. Il veut, d'une volonté antécédente, ſauver les anges & les hommes, mais ſous une condition unique, c'eſt qu'ils veuillent bien eux-mêmes ſe ſauver.

5°. Il donne à tous, ſoit anges, ſoit hommes, & abondamment, tous les ſecours néceſſaires pour opérer leur ſalut.

6°. Les ſecours ſurnaturels, ou cette grace accordée aux anges & aux hommes dans l'état d'innocence n'a point été efficace par elle-même & de ſa nature, mais verſatile & efficace par l'évenement, c'eſt-à-dire à cauſe du bon uſage qu'ils en ont fait.

7°. D'où il s'enſuit qu'il n'y a nulle différence quant à l'efficacité de la grace, entre les ſecours accordés dans l'état de nature innocente, & ceux dont on a beſoin dans l'état de nature tombée, nuls decrets abſolus efficaces par eux-mêmes, antécédens à la libre détermination de la volonté créée, ni par conſéquent nulle prédeſtination avant la prévision des mérites, nulle réprobation qui ne ſuppoſe des péchés actuels.

8°. Dieu prédeſtine à la gloire les anges qu'il ſait, par ſa ſcience de viſion, devoir perſevérer dans le bien, & reprouve les autres.

9°. Quant à ce qui regarde Adam & ſa poſtérité infectée de ſon péché, quelque dignes que ſoient tous les hommes des ſupplices éternels & du couroux de Dieu, cependant il veut bien par miſéricorde les ſauver, mais d'une volonté antécédente, générale & conditionnée, c'eſt-à-dire pourvû qu'ils le veuillent bien eux-mêmes, & que l'ordre ou l'arrangement des cauſes naturelles n'y mette nul obſtacle.

10°. Cette volonté eſt vraie, ſincere & active, c'eſt elle qui a deſtiné Jeſus-Chriſt pour ſauveur au genre humain & qui accorde, prépare, ou du-moins offre à tous les hommes des graces très-ſuffiſantes pour opérer leur ſalut.

11°. Dieu, par la ſcience moyenne, voit certainement ce que l'homme placé dans telle ou telle circonſtance fera, s'il eſt aidé de telle ou telle grace, qui ſont ceux qui dans l'ordre préſent des choſes uſeront bien ou mal de leur libre arbitre, s'il leur accorde telle ou telle grace.

12°. Il ſe propoſe, par un decret abſolu, de leur accorder les graces qu'ils ont effectivement eues dans la ſuite; & s'il veut convertir efficacement quelqu'un & le faire perſeverer dans le bien, il forme le decret de lui accorder telles ou telles graces auxquelles il prévoit qu'il conſentira, & avec leſquelles il doit perſeverer.

13°. Il connoit toutes les œuvres qui ſont dans l'ordre ſurnaturel par la ſcience de viſion, qui ſuppoſe le decret dont nous venons de parler, & par conſéquent il voit, par la même ſcience, qui ſont ceux qui feront le bien & qui perſevereront juſqu'à la fin, ou qui ſont ceux qui pecheront & ne perſevereront pas.

14°. En conſéquence de la prévision de ces mérites abſolument futurs, il prédeſtine les uns à la gloire, & il en exclut les autres ou les réprouve, parce qu'il a prévû leurs démérites.

La baſe principale de ce ſyſtème eſt que la grace ſuffiſante & la grace efficace ne ſont point réellement diſtinguées, mais que la même grace eſt tantôt efficace & tantôt inefficace, ſelon que la volonté y coopere ou y reſiſte, enſorte que l'efficace de la grace dépend du conſentement de la volonté de l'homme, non, dit Molina, que ce conſentement donne quelque force à la grace ou la rend efficace *in actu primo*, mais parce que ce conſentement eſt une condition néceſſaire pour que la grace ſoit efficace *in actu ſecundo*, c'eſt-à-dire lorſqu'on la conſidere jointe avec ſon effet, à-peu-près comme les ſacremens ſont des ſignes pratiques & efficaces par eux-mêmes, mais ils dépendent cependant des diſpoſitions de ceux qui les reçoivent pour produire la grace: c'eſt ce qu'enſeigne formellement Molina dans ſon livre de la Concorde, *queſt. xiv. art. xiij. diſput.* 40. & *queſt. xxiij. art. iv. & v.*

Cet écrivain & ſes défenſeurs vantent beaucoup ce ſyſtème, en ce qu'il dénoue une partie des difficultés que les peres, & ſur-tout S. Auguſtin, ont trouvé à concilier le libre arbitre avec la grace; mais leurs adverſaires tirent de ces motifs mêmes des raiſons très-fortes de les rejetter, & quelques-uns d'eux ont avancé que le *Moliniſme* renouvelloit le Semi-pélagianiſme. Mais le P. Alexandre, dans ſon Hiſtoire eccléſiaſtique du v. ſiecle, *chap. iij. art. iij.* §. 13. répond à ces accuſateurs, que

ce ſyſtême n'ayant pas été condamné par l'Egliſe, & y étant toléré comme toutes les autres opinions d'école c'eſt bleſſer la vérité, violer la charité, & troubler la paix que de le comparer aux erreurs des Pélagiens & des Sémi-pélagiens & l'illuſtre M. Boſſuet dans ſon premier & ſon ſecond avertiſſement contre les Proteſtans montre ſolidement par un parallele exact du *Moliniſme* avec le Semi-pelagianiſme; que l'Egliſe romaine en tolérant le ſyſtème de Molina, ne toléroit point les erreurs des Semi-pélagiens, comme avoit oſé le lui reprocher le miniſtre Jurieu. Tournely, *Tract. de grat. pars II. queſt. v. art. ij.* §. 30.

MOLINISTES, nom qu'on donne aux théologiens défenſeurs du ſyſtème de Molina ſur la grace, que nous avons expoſé dans l'article précédent.

MOLINOSISME, ſ. m. (*Théologie.*) ſyſtême de Michel Molinos, prêtre eſpagnol, dont la doctrine fut condamnée à Rome en 1687, par une bulle du pape Innocent XI. qui anathématiſa ſoixante-huit propoſitions tirées des écrits de Molinos, qui contiennent des opinions très-dangereuſes ſur la myſticité: ce ſyſtème eſt le pur quiétiſme & le plus outré. *Voyez* QUIÉTISME.

On a accuſé Molinos, & quelques-uns de ſes diſciples, d'enſeigner tant en théorie qu'en pratique, qu'on peut s'abandonner ſans péché à des dereglemens infames, pourvû que la partie ſupérieure demeurât unie à Dieu par l'oraiſon de quiétude. Ses propoſitions 25, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49 & 50, prouvent évidemment qu'il a enſeigné ces horreurs; & toutes les autres tendent à détruire les pratiques les plus ſaintes & les plus uſitées de la religion, ſous prétexte d'introduire une plus grande perfection. Il n'eſt pas également sûr qu'il ait pratiqué les choſes obſcènes qu'on lui reproche; cependant la bulle dont nous avons parlé le condamne *ob errores, hæreſes & turpia facta*, ce dernier motif rend cette accuſation vraiſſemblable. *Voyez* QUIÉTISTES.

MOLIONIDES, (*Mythol.*) ſurnom de deux freres, Euryte & Ctéate, fils d'Actor & de Molione, ou ſelon d'autres, fils de Neptune & de Molione, fille de Molus. Hercule les ſurprit dans une embuſcade, les combattit & les tua. La fable dit que les *Molionides* étoient de célebres conducteurs de chariots, qui avoient deux têtes & quatre mains avec un ſeul corps, ce qui marque qu'ils agiſſoient avec une parfaite intelligence: des auteurs écrivent que Ctéate, pere d'Amphimaque, fut un des quatre généraux des Epéans, leſquels menerent quarante vaiſſeaux à la guerre de Troïe.

MOLINGAR, *ou* MULINGAR, (*Géog.*) ville forte d'Irlande, capitale du comté d'Weſt-Méash, à 40 milles O. de Dublin, & à 13 de Batimore. *Long.* 10. 12. *lat.* 53. 28. (*D. J.*)

MOLISE, LE COMTÉ DE, (*Géog.*) contrée d'Italie au royaume de Naples, entre l'Abruze citérieure, la Capitanate, & la terre de Labour propre. Elle a environ dans ſa plus grande longueur 30 milles du nord au ſud-ſud-oueſt, & 36 milles de l'eſt à l'oueſt. Elle eſt fertile en blés, en vins, en ſafran, en gibier, & en vers à ſoie: le bourg de *Moliſe* lui donne ſon nom. (*D. J.*)

MOLITON, ſ. m. *Voyez l'article* MANUFACTURE EN LAINE.

MOLLE *ou* LENTISQUE DU PÉROU, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, dont le piſtil devient un fruit qui reſſemble à un grain de poivre. Tournefort, *Inſt. rei herb. Appendix*. *Voyez* PLANTE.

MOLLE, (*Botan. exot.*) c'eſt un arbre, grand & rameux, de l'Amérique méridionale, très-commun au Pérou & au Chili. Il eſt appellé *lentiſcus Peruana* dans C. B. *aroeira* dans Marcgrave, & *molle* par le plus grand nombre des Botaniſtes. Nos François le nomment *poivrier du Pérou*, parce que ſon fruit reſſemble à un grain de poivre.

Les rameaux du *molle*, ſuivant l'exacte deſcription de cet arbre par le P. Feuillée, ſont garnis de longues côtes, chargées de feuilles nombreuſes, alternes, plus grandes & plus étroites que celles du lentiſque, polies, terminées en pointe, ſans queue & dentelées d'ordinaire à leur contour; car il y a de ces arbres dont les feuilles ne ſont pas dentelées.

Les fleurs ſont très-nombreuſes, petites, attachées à des rameaux particuliers; elles ſont en roſe, compoſées de cinq pétales pointus, de couleur jaune-blanchâtre.

Il leur ſuccede des grains ou baies, diſpoſées en grappes comme le raiſin; ces grains ſont preſque ronds, ayant 3 à quatre lignes de diametre, & 4 de longueur. Ils renferment à leur centre deux petits noyaux qui ont le goût du poivre. La ſubſtance qui les environne eſt un peu gommeuſe, d'une ſaveur douce, couverte d'une pellicule mince, & d'un beau rouge.

Lorſque ces fruits & grappes ſont mûres, les Indiens en font une boiſſon aſſez délicate: pour cela, ils mettent en infuſion dans de l'eau commune ces petits grains, ſéparés de leur grappe, qu'ils preſſent dans la même eau pour leur faire rendre leur ſuc, lequel ſe mêlant avec l'eau, font enſemble une belle couleur de vin; les gens du pays ſe ſervent de cette liqueur pour ſe refraîchir. Garſilaſo de la Vega, *liv. VIII. ch. xij.* & François Ximenez, vous en diront davantage ſur les uſages que les Indiens tirent de ce fruit.

Cet arbre s'éleve dans nos climats tempérés à la hauteur de 7 ou 8 piés; mais rarement ſes jets ſont réguliers, de ſorte qu'il eſt très-difficile de lui donner une belle tête: d'ailleurs il vient rarement à fleurir. On ne le trouve auſſi que dans quelques jardins de Botaniſtes, plus curieux que les autres en plantes étrangeres. (*D. J.*)

MOLLE, ſ. f. *en terme de Tonnelerie*, ce ſont des bottes d'oſier fendu, dont ces ouvriers ſe ſervent pour lier les cerceaux: la *molle* contient 300 brins.

Molle ſe dit auſſi des paquets ou bottes de cerceaux dont ſe ſervent les Tonneliers. Les *molles* de cerceaux ſont plus ou moins groſſes, ſelon la grandeur des cerceaux qu'elles contiennent. Les *molles* de cerceaux à futaille en contiennent ordinairement 25, & 16 quand ils ſont plus forts: celles des cuviers n'en ont que 12; & celles des cuves ſont pour l'ordinaire de 3 cerceaux.

MOLLEN, (*Géog.*) ou *Molna*; petite ville d'Allemagne, au cercle de Baſſe-Saxe. Elle eſt ſituée à 6 milles de Lunebourg, & à 4 de la ville de Lubeck, à qui elle appartient. *Long.* 32. 43. *lat.* 54. 45. (*D. J.*)

MOLLESSE, ſ. f. (*Morale.*) délicateſſe d'une vie efféminée, fille du luxe & de l'abondance; elle ſe fait de faux beſoins que l'habitude lui rend néceſſaires; & renforçant ainſi les liens qui nous attachent à la vie, elle en rend la perte encore plus douloureuſe. Ce vice a l'inconvénient de redoubler tous les maux qu'on ſouffre, ſans pouvoir donner de ſolides plaiſirs. Nourris dans ſes bras, plongés dans ſes honteux délices, nous regardons les mœurs de quelques peuples de l'antiquité comme une belle fable; & ces peuples regarderoient les nôtres comme un ſonge monſtrueux: nous ne ſommes point la race de ces robuſtes Gaulois, qui s'étoient endurcis aux pénibles travaux de la campagne. Ils paſſoient leurs jours à cultiver la terre, ſous les yeux d'une mere vigilante; & rapportoient eux-mêmes leurs moiſſons, lorſque le ſoleil finiſſant ſa courſe, tournoit l'ombre des montagnes du côté de ſon lever; deljoit le joug des bœufs fatigués, & ramenoit le repos aux laboureurs;

Mais que n'alterent point les tems impitoyables!
Nos peres plus gâtés que n'étoient nos ayeux,
Ont eu pour ſucceſſeurs des enfans mépriſables,
Qui ſeront remplacés par d'indignes neveux.

(*D. J.*)

MOLLET, ſ. f. (*Rubanier.*) eſpece de frange fort baſſe, tant de la tête que du corps. Ce ſont les Tiſſutiers-rubaniers qui les fabriquent. *Voyez* FRANGE.

MOLLIFIER, v. act. (*Gramm.*) amollir.

MOLLIFIER, *en terme de Cornetier*, ſe dit de l'action d'amollir les galins, fendus pour pouvoir les étendre & les ouvrir plus aiſément. On les met dans une chaudiere ſur le feu; tout l'art de cette opération conſiſte à leur donner le degré de chaleur néceſſaire, ſans lequel on n'en pourroit rien faire.

MOLLIR, v. neut. (*Gramm.*) c'eſt devenir mol. *Voyez l'article* MOL.

MOLLIR, (*Marine.*) c'eſt lâcher une corde afin qu'elle ne ſoit pas ſi tendue. *Mollir* ſe dit auſſi du vent, lorſqu'il diminue & n'eſt pas ſi fort.

MOLLIR ſous l'homme, (*Maréchal.*) ſe dit d'un cheval qui diminue de force en allant. On dit auſſi qu'il *mollit*, ou que ſa jambe *mollit*, lorſqu'il bronche ſouvent.

MOLMUTINES, (*Lois. Juriſ.*) *Voyez au mot loi*, LOIS MOLMUTINES.

MOLOCH, (*Mythol.*) on écrit ce nom diverſement, *Molok*, *Moloc*, *Malcam* & *Milcom*; faux dieu de pluſieurs peuples orientaux, & en particulier des Ammonites. Les Juifs qui l'adoroient, ſont appellés *Molochites* dans l'Ecriture. On lui ſacrifioit des animaux, & l'on faiſoit rapidement paſſer des enfans devant un bucher allumé de cette idole, pour purifier ces enfans par cette cérémonie. Selden croit que *le Moloch* des Ammonites, eſt le ſoleil, & dom Calmet adopte la même idée. *Voy.* ſa Diſſertation ſur *Moloch*, à la tête de ſon *Commentaire ſur le Lévitique*. (*D. J.*)

MOLOCHATH, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie Tingitane. Pomponius Mela l'appelle *Mulucha*, & les Arabes *Munzemoir*. Il bornoit autrefois le royaume de Bochus & celui des Maſſæſyliens. (*D. J.*)

MOLOPAGUES, (*Géog.*) peuples ſauvages de l'Amérique méridionale au Bréſil. Ils occupent une contrée ſpacieuſe au-delà de la riviere Paracivar. Les hommes portent leur barbe, & ſe couvrent le milieu du corps; les femmes laiſſent croître leurs cheveux, & s'en ſervent pour couvrir leur nudité. (*D. J.*)

MOLORCHOS, (*Géog. anc.*) forêt de la Némée, contrée de l'Elide. Virgile en parle dans ſes géorgiques, *lib. III. v.* 19, où on lit *lucoſque Molorchi*. Le bois de *Molorchus*, dit Servius, eſt la forêt de Némée, dans laquelle on célebroit des jeux en l'honneur d'Achémorus; & quant à ſon nom, il lui vient de Molorchus, berger qui exerça l'hoſpitalité envers Hercule, lorſque ce héros arriva dans cet endroit pour tuer le lion de Némée. (*D. J.*)

MOLOSSE, ſ. m. (*Littérat.*) terme de l'ancienne poéſie grecque & latine. C'eſt le nom d'une meſure ou pié de vers, compoſé de trois longues, comme *āudīrī*, *cāntābānt*, *vīrtūtēm*. Il avoit pris ce nom ou des *Moloſſes*, peuples d'Epire, ou de ce que dans le temple de Jupiter moloſſien, on chantoit des odes dans leſquelles ce pié dominoit, ou encore parce qu'on les chantoit en l'honneur de Moloſſus, fils de Pyrrhus & d'Andromaque; d'autres veulent que ce ſoit parce que les *Moloſſes*, en allant au combat, chantoient une chanſon guerriere, dont les vers étoient preſque tous compoſés de ſyllabes longues. Les anciens appelloient encore ce pié *voluminius*, *extemipes*, *hippius* & *chanius*. Denis, *c. iij. pag.* 475.

MOLOSSES, les (*Géog. anc.*) *Moloſſi*, & leur contrée *Moloſſis* ou *Moloſſiæ*; peuples de l'Epire où ils vinrent s'établir après la ruine de Troye, ſous la conduite d'un fils de Néoptoleme, ou de Néoptoleme lui-même, comme Pindare ſemble l'inſinuer. Les *Moloſſes* ſoumirent avec le tems, les autres Epirotes; & tomberent enfin avec toute l'Epire ſous la puiſſance des Romains. Paul Emile les dépouilla de leurs poſſeſſions & de leurs privileges. Leurs chiens paſſoient pour être excellens, l'on en faiſoit un grand uſage pour la chaſſe & pour la garde des troupeaux. Delà vint en proverbe, le nom latin *Moloſſus*, pour dire un chien fort, courageux & de bonne garde. (*D. J.*)

MOLPA, (*Géog.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples dans la principauté citérieure. Elle a ſa ſource au-deſſus de Rofrano, & va ſe jetter dans la mer de Toſcane, au-deſſus du cap Palinuro. (*D. J.*)

MOLSHEIM, (*Géog.*) autrefois *Molesheim*, en latin moderne *Molehemium*; ville de France en Alſace, ſur la riviere de Bruſch, à 3 lieues de Strasbourg. La chartreuſe & la maiſon des jéſuites occupent preſque toute la ville. Elle eſt à 95 lieues de Paris. *Long.* 25. 10. 17, *lat.* 48. 32. 26. (*D. J.*)

MOLTOLINOS, ſ. m (*Comm.*) peau de mouton paſſée en mégie au levant, d'une maniere particuliere.

MOLUCANE, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante des îles Moluques & de l'Indoſtan, qui s'éleve de ſix ou ſept piés. Elle eſt d'un beau verd; ſa tige eſt mince, tendre & foible; elle produit un grand nombre de rameaux qui rampent lorſqu'on les laiſſe venir; ſes feuilles reſſemblent à celles du ſureau, elles ſont molles, tendres & dentelées: ſa fleur eſt jaune, & ſemblable à celle de la citrouille. Cette plante ſe plaît dans les lieux humides, & demeure verte toute l'année. Sa ſeconde écorce paſſe pour un vulnéraire très-efficace: elle eſt regardée comme ayant une infinité de vertus, ce qui fait que les Indiens l'appellent dans leur langue, *le remede des pauvres, & la ruine des médecins*.

MOLUE, *voyez* MORUE.

MOLUQUE, *Moluca*, genre de plante à fleur monopétale, labiée, & dont la levre ſupérieure eſt creuſée en forme de cuilliere; la levre inférieure eſt diviſée en trois parties. Il s'éleve du fond du calice un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur comme un clou; ce piſtil eſt accompagné de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences anguleuſes & renfermées dans une capſule, en forme de cloche, qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte trois eſpeces de ce genre de plantes, qu'on appelle autrement les *anacardes*; ſavoir la *moluque liſſe*, la *moluque épineuſe*, & la *moluque de Sicile*, qui s'éleve en arbriſſeau. Les Anglois nomment la premiere *ſmooth molucca balm*, & la ſeconde *prickly molucca balm*.

La moluque liſſe pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'un à deux piés, preſque quarrées, rougeâtes, remplies de moëlle; ſes feuilles ſont découpées tout-au-tour aſſez profondément, attachées à des queues longues, d'une odeur agréable & d'un goût amer: ſes fleurs ſont blanches, verticillées entre les feuilles; chacune d'elles eſt en gueule, ou formée en tuyau découpé par le haut en deux lévres, dont la ſupérieure eſt creuſe en maniere de cuillere, & l'inférieure diviſée en trois ſegmens; le calice des fleurs eſt déployé, large, fait en forme de cloche, comme membraneux & ouvert. Quand la fleur eſt paſſée, il lui ſuccede quatre ſemences anguleuſes & enfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur; la racine eſt ligneuſe & fibreuſe.

La *moluque* épineuſe ſe diſtingue de la précédente, en ce que ſes fleurs ſont ſoutenues par des calices plus grands, plus étroits, épineux, à piquans longs & roides: l'odeur de la plante eſt déſagréable. On ne cultive ces deux eſpeces que dans les jardins des curieux; car elles ne ſont ni belles, ni d'aucune utilité.

La *moluque* de Sicile n'eſt guere connue que dans ſon lieu natal, où elle eſt même abandonnée. (*D. J.*)

MOLUQUES, (*Géogr.*) îles de l'Océan oriental, ſituées aux environs de la ligne, au midi des Philippines.

Les îles principales qu'on appelle proprement *Moloques*, ſont Ternates, Tidor, Machian, Moter & Bachian. Elles ſont toutes compriſes entre deux méridiens, à la vue les unes des autres, & n'occupent guere que 25 lieues d'étendue. Elles ſont preſque entierement ſous la ligne la plus ſeptentrionale, à un demi-degré du côté du nord, & la plus méridionale, à un degré du côté du ſud; vers le couchant, elles ſont proche de l'île de Gilolo.

Les *Moluques* ne ſont ſéparées les unes des autres, que par quelques petits bras de mer, ou quelques petites îles déſertes, & obéiſſent en général à trois rois.

Le terroir en eſt ſec & ſpongieux; les arbres toujours couverts de feuilles, chargés de diverſes ſortes de fruits; donnent des bananes, des noix de coco, des oranges, des limons, du macis & de la muſcade; mais ce qui vaut mieux que tout cela, ces îles produiſent ſeules dans le monde le girofle, objet d'un commerce auſſi ſurprenant que lucratif. D'un autre côté, il ne croît ni blé, ni riz aux *Moluques*; on ſe ſert de farine de ſagou. Il n'y a dans ces îles aucune mine d'or, ni d'argent, ni de métaux inférieurs.

Les Chinois ſubjuguerent autrefois les *Moluques*. Après eux, elles furent occupées par ceux de Java, & par les Malais; enſuite les Perſans & les Arabes s'y jetterent, & y introduiſirent parmi les pratiques de l'idolâtrie, les ſuperſtitions du mahométiſme. On y parle pluſieurs langues différentes, & le malais plus communément qu'aucune autre.

Les *Moluques* furent découvertes en 1511 par les Portugais, qui y deſcendirent, & s'en emparerent ſous la conduite de Franciſco Serano. Au bout de peu de tems, cette poſſeſſion leur fut diſputée par les Caſtillans, en conſéquence de la ligne de démarcation d'Alexandre VI. Cependant, après quelques actes d'hoſtilité, Charles-quint, par le traité de Sarragoſſe en 1529, engagea ces îles litigieuſes au roi de Portugal, pour 360 mille ducats. Mais finalement les Hollandois ont dépoſſédé les Portugais des *Moluques* & de leur commerce, en 1601, 1605 & 1669, pour y établir un empire plus durable, & qu'ils ſavent conſerver avec fruit.

Les naturels de ces îles s'accommodent fort bien avec leurs derniers maîtres. Ils reſſemblent beaucoup à ceux de Java & de Sumatra pour les mœurs, les uſages, la façon de vivre, l'habillement & la couleur. Les hommes ſont extrèmement baſanés; ils ont les cheveux noirs & liſſes, qu'ils blanchiſſent de bonne heure; les yeux gros, les poils des ſourcils longs, les paupieres larges, le corps robuſte. Ils ſont doux, pareſſeux, adroits, ſoupçonneux, pauvres & fiers. (*D. J.*)

MOLY, (*Botan. exot.*) nom d'une plante qu'Homere a rendue célebre, & que les Botaniſtes de tous les âges ont tâché de connoître. Ce n'eſt pas ſûrement la *rue ſauvage*, comme le penſent les interpretes de ce poëte; mais Théophraſte ſemble avoir rencontré juſte quand il aſſure que le *moly* d'Homere abondoit en Arcadie; que cette plante avoit une longue racine bulbeuſe, & des feuilles épaiſſes & vertes comme celles de l'oignon. Pline au contraire a reſſemblé toutes les contradictions qui avoient été débitées par ſes prédéceſſeurs ſur le *moly*, & il a fait dire à Théophraſte tout l'oppoſé de ce que cet habile auteur avoit écrit.

Comme les médecins d'Italie ſe perſuadent que le *moly* d'Homere croiſſoit dans la campagne de Rome, Pline adopte leur idée, & raconte qu'on lui avoit apporté une

racine

racine de *moly*, qu'on avoit tirée avec beaucoup de peine d'entre les pierres & les rochers, & qui avoit néanmoins 30 piés de long, quoiqu'elle ne fût pas entiere. C'étoit vraiſſemblablement la racine de quelque eſpece de luzerne ſauvage, & non pas la racine d'une plante bulbeuſe. Il eſt vrai qu'Homere dit que la racine du *moly* étoit difficile à arracher; mais il avoit été mal inſtruit à cet égard; car aucune racine bulbeuſe ne s'arrache difficilement. Je trouve encore que Pline donne des fleurs jaunes au *moly*, tandis qu'Homere déclare qu'elles ſont blanches, & c'eſt un des caracteres eſſentiels de ſa plante, que Théophraſte n'a point perdu de vue. Auſſi tous nos modernes s'en tiennent à l'opinion de cet ancien botaniſte, & rangent le *moly* d'Homere parmi les aulx: c'eſt l'eſpece d'ail nommé *allium latifolium liliflorum* par Bauhin & Tournefort. Nous pourrions l'appeller le *grand moly*.

Cette plante pouſſe de ſa racine cinq feuilles longues d'un à deux piés, larges de deux ou trois pouces, épaiſſes, pointues, vertes, couvertes d'une poudre qui n'eſt pas adhérente. Il s'éleve d'entre ces feuilles une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, ronde, nue, verte, creuſe, portant à ſon ſommet un bouquet de petites fleurs à ſix pétales, pointues, diſpoſées en rond, & blanches comme celles du lis. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede de petits fruits triangulaires, diviſés intérieurement en trois loges, qui contiennent des ſemences preſque rondes, noires, reſſemblantes à celle de l'oignon. Sa racine eſt bulbeuſe, groſſe ordinairement comme le poing, noire en dehors & blanche en dedans. On cultive cette plante dans les jardins. Elle a peu d'odeur & de force. (*D. J.*)

MOLYBDÆNA, ſ. f. (*Hiſt. nat. min.*) ſubſtance minérale connue ſous le nom de *crayon*. C'eſt une eſpece de talc devenu compacte, & compoſé de particules extrèmement fines; elle ſalit les doigts, & fait des traces ſur le papier. Pouſſée à un feu violent, on en tire des fleurs, ou un ſublimé qui eſt inflammable; ce n'eſt autre choſe que du zinc dont la *molybdæna* ou le *crayon* eſt une vraie mine. Cette ſubſtance ſe trouve auſſi déſignée ſous les noms de *molybdoides*, *mica pictoria*. *Voyez* Blende, & *voyez* Crayon, Plombagine. (—)

MOLYBODES, (*Géog. anc.*) île ſur la côte de Sardaigne: c'eſt la même que *Plumbeu*. On la nomme aujourd'hui, ſelon Léander, *iſola di Toro*.

MOLYCRIE, (*Géog. anc.*) petite ville de la Livadie en Grece ſur le golfe de Patra. A une lieue de cette ville eſt le cap *Molycrie*, ou l'*Antirrhium* des anciens, qui avec le golfe de Rhion, forme l'entrée du golfe de Lépante.

MOLZOUDON, (*Géog.*) ville du Mogoliſtan. *Long.* 132. *lat.* 50. (*D. J.*)

MOMBAZA, *pierre de*, ou *lapis de Bombaca*, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que les Portugais nomment un *beſoar* ou *pierre*, qui ſe trouve dans un animal que quelques-uns croient être un cheval ſauvage des Indes. Cette *pierre* eſt de la groſſeur d'un œuf de pigeon; elle eſt très-dure, d'un gris tirant ſur le jaune à l'extérieur, compoſé de plutieurs couches à l'intérieur; au centre on trouve un petit amas de poils, enveloppés d'une croûte tendre qui ſe durcit à meſure qu'elle approche de la circonférence. Les Portugais lui attribuent de grandes vertus dans la colique, dans les fievres, dans la mélancholie, & ſur-tout ils croient qu'elle eſt très-propre à faciliter les accouchemens. On prend cette pierre pulvériſée dans du vin & de l'eau. *Voyez Ephemerides naturæ curioſ. decad. II. anno* I. (—)

MOMENT, INSTANT (*Gram. & ſynon.*) un *moment* n'eſt pas long, un *inſtant* eſt encore plus court.

Le mot de *moment* a une ſignification plus étendue; il ſe prend quelquefois pour le tems en général, & il eſt d'uſage dans le tems figuré. Le mot d'*inſtant* a une ſignification plus reſſerrée; il marque la plus petite durée du tems, & n'eſt jamais employé que dans le ſens littéral.

Quelque ſage & quelque heureux qu'on ſoit, on a toujours quelque fâcheux *moment* qu'on ne ſauroit prévoir. Chaque *inſtant* de la vie eſt un pas vers la mort. (*D. J.*)

Moment, ſ. m. *dans le tems*, (*Méch.*) eſt une partie très-petite & preſqu'inſenſible de la durée, qu'on nomme autrement *inſtant*. Le mot *inſtant* ſe dit néanmoins plus proprement d'une partie de tems non-ſeulement très-petite, mais infiniment petite; c'eſt-à-dire, plus petite qu'aucune partie donnée, ou aſſignable. *Voy.* Tems.

Moment, dans les nouveaux calculs de l'infini, marque chez quelques auteurs, des quantités cenſées infiniment petites. *Voyez* Infini. C'eſt ce qu'on appelle autrement & plus communément *différences*; ce ſont les augmentations ou diminutions momentanées d'une quantité conſidérée, comme dans une fluxion continuelle. *Voyez* Différentiel & Fluxion.

Moment ou *momentum*, Méchanique, ſignifie quelquefois la même choſe qu'*impetus*, ou la quantité du mouvement d'un mobile. *Voyez* Mouvement.

Dans la comparaiſon des mouvemens des corps, la raiſon de leurs *momens* eſt toujours compoſée de celles de la quantité de matiere, & de la viteſſe du mobile, de façon que le *moment* d'un corps en mouvement peut être regardé comme le produit fait de ſa quantité de matiere & de ſa viteſſe; & comme on ſait que tous les produits égaux ont des facteurs réciproquement proportionnels, il s'enſuit de-là que ſi des mobiles quelconques ont des *momens* égaux, leurs quantités de matiere ſeront en raiſon inverſe de leurs viteſſes; c'eſt-à-dire, que la quantité de matiere du premier ſera à la quantité de matiere du ſecond: en raiſon de la viteſſe du ſecond à celle du premier, & réciproquement, ſi les quantités de matiere ſont réciproquement proportionnelles aux viteſſes, les *momens* ſont égaux.

Le *moment* de tout mobile peut auſſi être conſidéré comme la ſomme des *momens* de toutes ſes parties; & par conſéquent ſi les grandeurs des corps & le nombre de leurs parties ſont les mêmes, ainſi que leurs viteſſes, les corps auront les mêmes *momens*.

Moment, s'emploie plus proprement & plus particulierement dans la *Statique*, pour déſigner le produit d'une puiſſance par le bras du levier auquel elle eſt attachée, ou, ce qui eſt la même choſe, par la diſtance de ſa direction au point d'appui; une puiſſance a d'autant plus d'avantage, toutes choſes d'ailleurs égales, & ſon *moment* eſt d'autant plus grand, qu'elle agit par un bras de levier plus long. *Voyez* Levier, Balance & Méchanique.

MOMERIE, ſ. f. (*Gram.*) bouffonnerie, ou maintien hypocrite & ridicule, ou cérémonie vile, miſérable & riſible. Il n'y a point de religion qui ne ſoit défigurée par quelques *momeries*. La cérémonie de ſe faire toucher des ſouverains pour les écrouelles, eſt une *momerie*.

L'uſage en Angleterre de ſervir le monarque à genoux, eſt une eſpece de *momerie*. Il y a des gens dont la vie n'eſt qu'une *momerie* continuelle; ils ſe rient au fond de leur ame de la choſe qu'ils ſemblent reſpecter, & devant laquelle ils font mettre le front dans la pouſſiere à la foule des imbécilles qu'ils trompent. Combien de prétendues ſciences qui ne ſont que des *momeries*!

MOMIE, *ou* MUMIE, ſ. f. ſquelette, ou cadavre embaumé ou deſſéché à la maniere des anciens Egyptiens. *Voyez* Action d'embaumer.

Ménage, après Bochart, dérive ce mot du mot arabe *mumia*, qui vient de *muin*, cire. Saumaiſe le tire d'*amomum*, ſorte de parfum. *Voyez* Amomum. Cependant d'autres auteurs croient qu'en arabe, le mot *mumia* ſignifie *un corps embaumé* ou *aromatiſé*.

A proprement parler, la *mumie* n'eſt point le cadavre, mais la compoſition avec laquelle il eſt embaumé; cependant ce mot ſe prend ordinairement pour ſignifier le cadavre même.

L'art de préparer les *momies* eſt ſi ancien, qu'il étoit en uſage en Egypte dès avant le tems de Moïſe. Le cercueil dans lequel on les enfermoit, étoit de bois de ſycomore, qui, comme on l'a trouvé, ſe conſerve ſain pendant l'eſpace de 3000 ans; mais cet arbre eſt fort différent de notre ſycomore.

Les *momies*, dit-on, ont été miſes en uſage pour la premiere fois dans la Médecine, par un médecin juif, qui prétendit que la chair des cadavres ainſi embaumés, étoit un excellent remede contre pluſieurs ſortes de maladies, principalement contre les contuſions, pour prévenir l'amas & la coagulation du ſang. Les Turcs empêchent autant qu'il leur eſt poſſible le tranſport des *momies* d'Egypte en Europe.

Il y a deux ſortes de corps qu'on appelle *momies*. Les premiers ſont des ſquelettes deſſéchés par la chaleur du ſoleil, & préſervés par ce moyen de la putréfaction. On en trouve fréquemment dans les déſerts ſablonneux de la Lybie. Quelques-uns prétendent que ce ſont des ſquelettes des cadavres qui ont été enterrés dans ces déſerts, afin de les pouvoir conſerver en entier ſans les embaumer; d'autres, que ce ſont des ſquelettes de voyageurs étouffés & accablés par les nuées de ſable qu'élevent dans ce déſert de fréquens ouragans. Quoi qu'il en

en ſoit, ces *momies* ne ſont d'aucun uſage en Médecine, & on en les conſerve que pour la curioſité.

Les *momies* de la ſeconde eſpece ſont des corps tirés des foſſes ou catacombes qui ſe trouvent proche le grand Caire, & où les Egyptiens enfermoient les cadavres, après les avoir embaumés. Ce ſont-là ces *momies* qu'on recherche avec tant de ſoin, & auxquelles on a attribué des vertus ſi extraordinaires.

On aſſure que toutes les *momies* qui ſe vendent dans les boutiques des marchands, ſoit qu'elles viennent de Veniſe ou de Lyon, ſoit qu'elles viennent même directement du Levant par Alexandrie, ſont factices, & qu'elles ſont l'ouvrage de certains juifs qui, ſachant le cas que font les Européens des vraies *momies* d'Egypte, les contrefont en deſſéchant des ſquelettes dans un four, après les avoir enduits d'une poudre de myrrhe, d'aloès caballin, de poix noire, & d'autres drogues de vil prix & mal-ſaines.

Il paroît que quelques charlatans françois ont auſſi un art particulier de préparer des *momies*. Leur méthode eſt aſſez ſimple. Ils prennent le cadavre d'un pendu, en tirent la cervelle & les entrailles, deſſechent le reſte dans un four, & le mettent tremper dans de la poix fondue, & d'autres drogues, pour les vendre enſuite comme des vraies *momies* d'Egypte.

Parè a fait un traité fort curieux ſur les *momies*, où il explique tous les abus qu'on en fait, & démontre qu'elles ne peuvent être d'aucun uſage dans la Médecine.

Serapion & Matthiolus, après lui, ſont du même ſentiment. Ces deux auteurs prétendent que les *momies* d'Egypte même, ne ſont que des corps embaumés avec le piſſaſphalte.

Momie, *mumia*, ſe dit auſſi en particulier de la liqueur, ou de l'eſpece de ſuc qui ſort des corps humains embaumés ou aromatiſés, & qu'on a enfermés dans les tombeaux. Ce mot a été employé ſouvent par les anciens écrivains dans le ſens dont il s'agit ici.

Momie ſignifie auſſi une eſpece de drogue, ou compoſition viſqueuſe faite avec du bitume & de la poix, qu'on trouve dans les montagnes ou forêts d'Arabie, & dans d'autres pays chauds du Levant: on en fait uſage pour embaumer les corps. Dioſcoride parle d'une *momie* trouvée ſur le bord de la mer proche Epidaure, qui y avoit été apportée par les torrens qui deſcendent des monts Cerauniens, & avoit été deſſéché par la chaleur du ſoleil ſur le ſommet de ces montagnes.

Son odeur eſt à-peu-près ſemblable à celle du bitume mêlé avec la poix. Le peuple des environs l'appelle *cire minérale*. En latin, ou plutôt en grec, on l'appelle *piſſaſphaltus Voyez* PISSASPHALTE.

Momie, *mumia*, eſt auſſi un mot dont quelques Phyſiciens ſe ſervent pour ſignifier je ne ſai quel eſprit, qui ſe trouve dans le cadavres lorſque l'ame les a quittés.

L'eſprit ou l'ame qui anime les ſujets vivans eſt auſſi appellée par eux *momie*; & ils ſuppoſent que cet eſprit, ainſi que l'autre, ſert beaucoup à la tranſplantation. *Voy.* TRANSPLANTATION.

Une plante, par exemple, portant cette *momie* d'un ſujet dans un autre, elle ſe joint & s'unit immédiatement avec la *momie*, ou l'eſprit du nouveau ſujet; & de cette union naît une inclination naturelle & commune dans les deux ſujets. C'eſt par ces principes que quelques-uns expliquent les vertus ſympathiques & magnétiques dans la guériſon des maladies. *Voyez* SYMPATHIQUES.

Momie ſe dit auſſi dans le jardinage d'une eſpece de cire dont on ſe ſert dans la plantation & la greffe des arbres. *Voyez* CIRE.

Voici la maniere de la préparer que donne Agricola. Prenez une livre de poix noire commune, un quarteron de terebenthine commune; mettez-les enſemble dans un pot de terre, que vous mettrez ſur le feu en plein air, ayant quelque choſe à la main pour l'éteindre, & couvrir le feu de tems en tems; vous allumerez & éteindrez ainſi le feu alternativement, juſqu'à ce que toutes les parties nitreuſes & volatiles de la matiere ſoient évaporées, enfin vous y mêlerez un peu de cire commune, & la préparation ſera faite, & pourra être miſe en uſage.

Pour appliquer cette compoſition à la racine d'un arbre, tondez-la, & trempez-y les deux bouts de la racine l'un après l'autre; enſuite mettez la racine dans l'eau, & enfin plantez-la en terre de maniere que le plus petit bout ſoit en bas, afin que le plus grand ait moins de chemin à faire pour ſortir de terre, & recevoir les influences de l'air; après quoi vous recouvrirez la racine de terre, que vous foulerez le plus que vous pourrez, afin que la racine ne reçoive point trop d'humidité. *V.* ACTION DE PLANTER.

MOMON, ſ. m. (*Gramm.*) ſomme d'argent que des gens maſqués jouent dans des jours de fêtes. Il eſt défendu de parler quand on préſente le *momon*. On ne donne ni ne reçoit de revanche.

MOMORDICA, (*Botan. exot.*) ce genre de plante étrangere eſt nommé par les Anglois *male-balſam-apple*, ſon fruit s'appelle en françois *pomme de merveille*.

M. de Tournefort après avoir caracteriſé la plante, en diſtingue, outre l'eſpece commune, deux autres, natives de Ceylan; mais il n'a pas connu celle que les Péruviens nomment *caigua*, & que le P. Feuillée a ſoigneuſement décrite, & repréſentée ſous le nom de *momordica fructu ſtriato, levi*. *Voyez* ſon hiſt. médicinale des plantes du Pérou & du Chili, *pag.* 754. *Planc. XXXXI.*

C'eſt aſſez de dire que la *momordica* d'Amérique porte une fleur blanchâtre, ſtérile, d'une ſeule piece, découpée en cinq quartiers égaux. De la baſe du pédicule commun part une fleur fertile de même ſtructure. L'embryon qui la ſoutient, n'a preſque pas de pédicule. Il devient un fruit long environ de quatre pouces, épais de deux, un peu applati, charnu, le plus ſouvent boſſelé, rayé, pointu par ſes deux bouts, un peu recourbé vers ſon ſommet, couvert à ſa naiſſance d'un écorce verd-blanchâtre, qui ſe change en beau verd vers ſon extrémité. Ce fruit renferme une ſubſtance blanche, ſpongieuſe, d'un goût aigrelet, creuſée dans l'intérieur, où l'on voit pluſieurs graines attachées à leur placenta blanc. La peau de ces graines eſt noire dans leur maturité, & chaque graine renferme une amande blanche, du goût des nôtres. Tous les Péruviens chez lequels on trouve cette plante, mangent ce fruit dans leurs ſoupes; il eſt extrémement rafraîchiſſant, & fort utile dans un pays où les chaleurs ſont exceſſives.

On ne cultive en Europe une ou deux eſpeces de *momordica*, que pour la variété & la ſingularité de leur fruit; car ce ne ſont des plantes étrangeres ni belles, ni utiles, outre qu'elles demandent une grande place dans les ſerres, & beaucoup de ſoins.

Ce ſont des plantes annuelles. On ſeme leurs graines dans des lits de tan préparé; quand elles ont monté, on les tranſplante dans d'autres couches chaudes, où on les cultive de même que les concombres & les melons. Alors elles donnent du fruit en Juillet. Leurs graines ſont bonnes au mois d'Août; il faut les recueillir au moment que le fruit s'ouvre, ce qu'il fait par une maniere de reſſort, & bientôt après il élance lui-même ſes graines de côté & d'autre avec violence. (*D. J.*)

MOMUS, (*Mythol.*) ce dieu de la raillerie & des bons mots ſatyriques, ſelon les poëtes, étoit fils du Sommeil & de la Nuit. Μῶμος en grec, veut dire *reproche*, *mocquerie*. *Voyez* ſur le *Momus* de la fable, l'*Anthologie*, & le livre de Lucien du conſeil des dieux. (*D. J.*)

MONA, (*Géog. anc.*) nom commun à deux îles de la Grande Bretagne. La premiere eſt ſituée entre la Grande-Bretagne & l'Hibernie, ſelon Céſar, Pline, & Ptolomée; c'eſt aujourd'hui l'île de *Man*. La ſeconde eſt ſur la côte de la Grande-Bretagne. Tacite, *l. XIV. c. xxx.* dit que les chevaux des Romains y paſſerent à gué, & à la nage. C'eſt à préſent l'île de *Mon* dans l'ancien breton, & les Anglois la nomment *Angleſey*. (*D. J.*)

MONABAMBYLE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) chandelier qu'on portoit devant le patriarche de Conſtantinople le jour de ſon élection. Il étoit à un cierge. Celui qu'on portoit devant l'empereur, étoit à deux cierges, & s'appelloit *dibambyle*.

MONACHELLE, CASTAGNOLLE, CHROMIS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Icthiolog.*) poiſſon de mer auquel on a auſſi donné le nom de *caſtagne*, parce qu'il eſt de couleur de chataigne; il reſſemble au nigroil par la forme du corps, par le nombre & la poſition des nageoires; mais il en differe en ce qu'il n'a point de taches noires ſur la queue, & par les yeux qui ſont plus petits. Il a l'ouverture de la bouche & les écailles petites, les côtés du corps ſont marqués de lignes droites, qui s'étendent depuis les ouies juſqu'à la queue. Ce poiſſon a la chair humide, il eſt petit & très-peu recherché. Rondelet, *Hiſt. des Poiſſons*, *premiere partie*, *liv. V. chap. xxi.* *Voyez* NIGROIL, *poiſſon*.

MONACHISME, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) nom collectif qui comprend tout l'état des moines, leur établiſſement, leurs progrès, leur genre de vie, leur caractere, & leurs mœurs. *Voyez* MOINE, MONASTERE, ORDRE RELIGIEUX.

Le *monachiſme*, dit l'auteur de l'eſprit des lois, a ce déſavantage, qu'il augmente les mauvais effets du climat, c'eſt-à-dire la pareſſe naturelle. Il eſt né dans les

pays chauds d'Orient, où l'on eſt moins porté à l'action qu'à la ſpéculation. En Aſie, le nombre des derviches ou moines ſemble augmenter avec la chaleur du climat; les Indes, où elle eſt exceſſive, en ſont remplies; on trouve en Europe cette même différence. Pour vaincre la pareſſe du climat, il faudroit que les lois cherchaſſent à ôter tous les moyens de vivre ſans travail; mais dans le midi de l'Europe, elles font tout le contraire; elles donnent à ceux qui veulent être oiſifs des places propres à la vie ſpéculative, & y attachent des richeſſes immenſes. (*D. J.*) (1)

MONACO, *Monœcum*, (*Géog.*) petite ancienne & forte ville d'Italie, dans la partie occidantale de la mer de Gênes, capitale d'une principauté de même nom, avec un château, une citadelle, & un port.

Elle eſt ſituée ſur un rocher qui s'étend dans la mer, & qui eſt fortifié par la nature. Sur ce rocher étoit autrefois le temple d'Hercule *Monœcus*, qui donne encore le nom à la ville. Ce lieu étoit connu de Virgile, ainſi qu'il paroît par le vers 831 du *liv. VI.* de l'enéïde.

> *Aggeribus ſocer Alpinis, atque arce* Monœci
> *Deſcendens.*

La ville de *Monaco* eſt regardée comme une place importante, parce qu'elle eſt frontiere de France, à l'entrée de la mer de Provence. Son port, qui eſt au pié de la ville, a été décrit magnifiquement par Lucain, *l. I, v.* 405. *& ſuiv.*

> *Quæque ſub Herculeo ſacratus nomine portus,*
> *Urget rupe cavâ Pelagus. Non Corus in illum*
> *Jus habet, aut Zephirus; ſolus ſua littora turbat*
> *Circius, & tutâ prohibet ſtatione* Monœci.

Le château eſt bâti ſur un rocher eſcarpé que battent les flots de la mer. Il n'y a qu'une terrible montagne qui commande la ville, & qui diminue beaucoup de ſa force.

La maiſon de Grimaldi, iſſue de Grimoald, maire du palais, ſous Childebert II. a poſſédé la principauté de *Monaco*, depuis l'empire d'Othon I. juſques à la mort du dernier ſeigneur de cette maiſon, dont la fille aînée porta cette principauté dans la maiſon de Matignon, à la charge que le nom & les armes de *Monaco* ſe continueroient dans ſes deſcendans.

On ſait comment Honoré Grimaldi II. du nom, prince de *Monaco*, délivra ſa ville, en 1641, du joug des Eſpagnols, qui en étoient les maîtres, & ſe mit ſous la protection de la France. Son exploit a un grand rapport avec ceux de Pélopidas, & de Thraſybule.

Monaco eſt à 3 lieues S. O. de *Vintimiglia*, 2 N. E. de Villefranche, 3 N. E. de Nice, 170 S. E. de Paris. *Long.* 25. 8. *lat.* ſelon le P. Laval, 43. 43'. 40''. (*D. J.*)

MONÆDA, (*Géog. anc.*) île que Ptolomée, *l. II. ch. ij.* place ſur la côte orientale de l'Hibernie. Elle eſt appellée *Menavia* par Bède. On la nomme en anglois *Man*. (*D. J.*)

MONAGHAN, (*Géog.*) ville d'Irlande, capitale du comté de même nom, qui eſt diviſé en cinq baronies, & qui a 34 milles de longueur ſur 20 de largeur; c'eſt un pays montagneux, & couvert de forêts. La petite ville de *Monaghan* envoie deux députés au parlement d'Irlande. Elle eſt à 15 milles S. O. d'Armagh. *Long.* 10. 36. *lat.* 54. 12. (*D. J.*)

MONALUS, (*Géog. anc.*) riviere de Sicile; elle a ſa ſource dans les montagnes Nébradès, & ſon embouchure ſur la côte ſeptentrionale. On l'appelle aujourd'hui *Pollina*. (*D. J.*)

MONARCHIE, ſ. f. (*Gouvernement polit.*) forme de gouvernement où un ſeul gouverne par des lois fixes & établies.

La *monarchie* eſt cet état dans lequel la ſouveraine puiſſance, & tous les droits qui lui ſont eſſentiels, réſide indiviſément dans un ſeul homme appellé *roi*, *monarque*, ou *empereur*.

Etabliſſons, d'après M. de Monteſquieu, le principe de ce gouvernement, ſon ſoutien, & ſa dégénération.

La nature de la *monarchie* conſiſte en ce que le monarque eſt la ſource de tout pouvoir politique & civil, & qu'il régit ſeul l'état par des lois fondamentales; car s'il n'y avoit dans l'état que la volonté momentanée & capricieuſe d'un ſeul ſans lois fondamentales, ce ſeroit un gouvernement deſpotique, où un ſeul homme entraîne tout par ſa volonté; mais la *monarchie* commande par des lois dont le dépôt eſt entre les mains de corps politiques, qui annoncent les lois lorſqu'elles ſont faites, & les rappellent lorſqu'on les oublie.

Le gouvernement monarchique n'a pas, comme le républicain, la bonté des mœurs pour principe. Les lois y tiennent lieu des vertus, indépendamment de l'amour pour la patrie, du deſir de la vraie gloire, du renoncement à ſoi-même, du ſacrifice de ſes plus chers intérêts, & de toutes les vertus héroïques des anciens dont nous avons ſeulement entendu parler. Les mœurs n'y ſont jamais auſſi pures que dans les gouvernemens républicains; & les vertus qu'on y montre ſont toujours moins ce que l'on doit aux autres que ce que l'on ſe doit à ſoi-même. Elles ne ſont pas tant ce qui nous appelle vers nos concitoyens, que ce qui nous en diſtingue; l'honneur, c'eſt-à-dire, le préjugé de chaque perſonne & de chaque condition prend, dans la *monarchie*, la place de la vertu politique, & la repréſente. Il entre dans toutes les façons de penſer, & dans toutes les manieres de ſentir. Il étend ou borne les devoirs à ſa fantaiſie, ſoit qu'ils aient leur force dans la religion, la politique ou la morale. Il y peut cependant inſpirer les plus belles actions; il peut même, joint à la forme des lois, conduire au but du gouvernement comme la vertu même.

Telle eſt la force du gouvernement monarchique, qu'elle uſe à ſon gré de tous les membres qui la compoſent. Comme c'eſt du prince ſeul qu'on attend des richeſſes, des dignités, des récompenſes, l'empreſſement à les mériter fait l'appui de ſon trône. De plus, les affaires étant toutes menées par un ſeul, l'ordre, la diligence, le ſecret, la ſubordination, les objets les plus grands, les exécutions les plus promptes en ſont les effets aſſurés. Dans les ſecouſſes même, la ſûreté du prince eſt attachée à l'incorruptibilité de tous les différens ordres de l'état à la fois; & les ſéditieux qui n'ont ni la volonté, ni l'eſpérance de renverſer l'état, ne peuvent ni ne veulent renverſer le prince.

Si le monarque eſt vertueux, s'il diſpenſe les récompenſes & les peines avec juſtice & avec diſcernement, tout le monde s'empreſſe à mériter ſes bien-faits, & ſon regne eſt le ſiecle d'or; mais ſi le monarque n'eſt pas tel, le principe qui ſert à élever l'ame de ſes ſujets pour participer à ſes graces, pour percer la foule par de belles actions, il dégénere en baſſeſſe & en eſclavage. Romains,

---

(1) On remet de nouveau ſur le tapis l'ancienne querelle contre le Monachiſme: on ne peut ignorer que la contemplation des choſes celeſtes, l'adminiſtration des choſes ſaintes, & les prieres réiterées à Dieu pour tous les fideles, forment les anneaux dont la chaîne de la vie monaſtique eſt compoſée; elle ne peut donc mériter le nom de vie pareſſeuſe, & inutile, ſi ce n'eſt dans la bouche des perſonnes qui uniquement occupées des choſes terreſtres, & charnelles, ne font aucun compte des ſpirituelles, & des céleſtes. La priere, & le travail des mains ſe ſuccedoient naturellement dans les premiers tems de la vie monaſtique, on a depuis ſubſtitué l'étude à ce travail manuel; l'utilité qu'on en tire dans le ſiecle eſt aſſez connue.

Si cependant, il y avoit quelque défaut dans le monachiſme, je ne dis pas dans le général, mais dans le particulier, ne doit on pas avouer qu'il y en a de bien plus eſſentiels dans les établiſſemens de la ſocieté civile? D'ailleurs il faut déclamer contre les abus introduits dans les établiſſemens utils, & non pas contre les établiſſemens en général, & s'il étoit impoſſible d'éviter ces abus (ce qui ne ſe vérifie pas dans notre cas) il faudroit alors mettre dans une même balance l'utilité de ces établiſſemens d'un côté, & les abus de l'autre: ſi le premier eſt préponderant, il n'eſt pas douteux que l'établiſſement eſt toujours digne d'admiration, bien loin d'être blamable.

Ce qu'on objecte ſur les climats ne mérite pas d'autre réponſe que celle que j'ai ci-devant faite: j'ai obſervé ailleurs que les climats peuvent bien influer ſur les habitudes propres au pays, qu'ils ne violente pas les hommes qui y vivent; & qu'il y a dans tous les pays, & dans toutes les ſocietés, des hommes de différentes inclinations, de différens caracteres & humeurs, mais que les lumieres de l'evangile, & les maximes de la religion qui nous offrent une recompenſe éternelle dans le Ciel, corrigent dans les hommes ces différentes coûtumes, & inclinations: en effet ne trouve-t-on pas des célibataires dans les pays les plus chauds de l'Aſie & ni-à-t-il pas dans les pays froids & ſeptentrionaux de l'europe, une grande quantité de Moines qui s'y exercent dans les travaux de la pénitence par des jeûnes très-longs, & très-auſteres?

Le ſurnom de Derviches q'on donne aux moines eſt injurieux à la qualité & au nom reſpectable de chrétien; il n'y a pas d'hiſtoriens, ni de voyageurs qui ne faſſent mention de la vie diſſolue, & libertine des premiers, qui abſorbés du fanatiſme ſuivent les impietés de l'alcoran.

On trouve au contraire dans les faſtes de l'Egliſe, des piéuſes & édifiantes relations de la vie pénitente, mortifiée & ſainte des ſeconds, qui ſont autant de bouches vivantes qui nous enſeignent que la vie des chrétiens doit être pénitente, parce que: *non habemus hic manentem civitatem ſed futuram, inquirimus.* (A)

mains, vous triomphâtes ſous les deux premiers Céſars, vous fûtes ſous les autres les plus vils des mortels.

Le principe de la *monarchie* ſe corrompt lorſque les premieres dignités ſont les marques de la premiere ſervitude; lorſqu'on ôte aux grands le reſpect des peuples, & qu'on les rend les inſtrumens du pouvoir arbitraire.

Il ſe corrompt, lorſque des ames ſingulierement lâches, tirent vanité de la grandeur que pourroit avoir leur ſervitude; lorſqu'elles croient que ce qui fait que l'on doit tout au prince, fait que l'on ne doit rien à ſa patrie; & plus encore, lorſque l'adulation tenant une coquille de fard à la main, s'efforce de perſuader à celui qui porte le ſceptre, que les hommes ſont à l'égard de leurs ſouverains, ce qu'eſt la nature entiere par rapport à ſon auteur.

Le principe de la *monarchie* ſe corrompt, lorſque le prince change ſa juſtice en ſévérité, lorſqu'il met, comme les empereurs romains, une tête de Méduſe ſur ſa poitrine; lorſqu'il prend cet air menaçant & terrible que Commode faiſoit donner à ſes ſtatues.

La *monarchie* ſe perd, lorſqu'un prince croit qu'il montre plus ſa puiſſance en changeant l'ordre des choſe; qu'en le ſuivant; lorſqu'il prive les corps de l'état de leurs prérogatives; lorſqu'il ôte les fonctions naturelles des uns, pour les donner arbitrairement à d'autres; & lorſqu'il eſt amoureux de ſes fantaiſies frivoles.

La *monarchie* ſe perd, lorſque le monarque rapportant tout directement à lui, appelle l'état à ſa capitale, la capitale à ſa cour, & la cour à ſa ſeule perſonne.

La *monarchie* ſe perd, lorſqu'un prince méconnoît ſon autorité, ſa ſituation, l'amour de ſes peuples, & qu'il ne ſent pas qu'un monarque doit ſe juger en ſûreté, comme un deſpote doit ſe croire en péril.

La *monarchie* ſe perd, lorſqu'un prince, trompé par ſes miniſtres, vient à croire que plus les ſujets ſont pauvres, plus les familles ſont nombreuſes; & que plus ils ſont chargés d'impôts, plus ils ſont en état de les payer: deux ſophiſmes que j'appelle crimes de lèſe-majeſté, qui ont toujours ruiné, & qui ruineront à jamais toutes les *monarchies*. Les républiques finiſſent par le luxe, les *monarchies* par la dépopulation & par la pauvreté.

Enfin la *monarchie* eſt abſolument perdue, quand elle eſt culbutée dans le deſpotiſme; état qui jette bientôt une nation dans la barbarie, & de-là dans un anéantiſſement total, où tombe avec elle le joug peſant qui l'y précipite.

Mais, dira quelqu'un aux ſujets d'une *monarchie* dont le principe eſt prêt à s'écrouler, il vous eſt né un prince qui le rétablira dans tout ſon luſtre. La nature a doué ce ſucceſſeur de l'empire des vertus, & des qualités qui feront vos délices; il ne s'agit que d'en aider le développement. Helas! peuples, je tremble encore que les eſpérances qu'on vous donne ne ſoient déçues. Des monſtres flétriront, étoufferont cette belle fleur dans ſa naiſſance; leur ſouffle empoiſonneur éteindra les heureuſes facultés de cet héritier du trône, pour le gouverner à leur gré: ils rempliront ſon ame d'erreurs, de préjugés & de ſuperſtitions. Ils lui inſpireront avec l'ignorance leurs maximes pernicieuſes. Ils infecteront ce tendre rejetton de l'eſprit de domination qui les poſſede.

Telles ſont les cauſes principales de la décadence & de la chûte des plus floriſſantes *monarchies*. *Heu! quam pereunt brevibus ingentia cauſis!* (*D. J.*)

Monarchie absolue, (*Gouvernement.*) forme de *monarchie*, dans laquelle le corps entier des citoyens a cru devoir conférer la ſouveraineté au prince, avec l'étendue & le pouvoir abſolu qui réſidoit en lui originairement, & ſans y ajouter de reſtriction particuliere, que celle des lois établies. Il ne faut pas confondre le pouvoir abſolu d'un tel monarque, avec le pouvoir arbitraire & deſpotique; car l'origine & la nature de la *monarchie* abſolue eſt limitée par ſa nature même, par l'intention de ceux de qui le monarque la tient, & par les loix fondamentales de ſon état. Comme les peuples qui vivent ſous une bonne police, ſont plus heureux que ceux qui, ſans regles & ſans chefs, errent dans les forêts; auſſi les monarques qui vivent ſous les lois fondamentales de leur état ſont-ils plus heureux que les princes deſpotiques, qui n'ont rien qui puiſſe regler le cœur de leurs peuples, ni le leur. (*D. J.*)

Monarchie élective, (*Gouvernement politiq.*) On appelle ainſi tout gouvernement dans lequel on ne parvient à la royauté que par élection; c'eſt ſans doute une maniere très-légitime d'acquérir la ſouveraineté, puiſqu'elle eſt fondée ſur le conſentement & le choix libre du peuple.

L'élection d'un monarque eſt cet acte par lequel la nation déſigne celui qu'elle juge le plus capable de ſucéder au roi défunt pour gouverner l'état; & ſitôt que cette perſonne a accepté l'offre du peuple, elle eſt revêtue de la ſouveraineté.

L'on peut diſtinguer deux ſortes de *monarchies électives*, l'une dans laquelle l'élection eſt entierement libre, l'autre dans laquelle l'élection eſt gênée à certains égards. La premiere a lieu lorſque le peuple peut choiſir pour monarque celui qu'il juge à-propos; l'autre, quand le peuple par la conſtitution de l'état eſt aſtreint d'élire pour ſouverain une perſonne qui ſoit d'une certaine nation, d'une certaine famille, d'une certaine religion, &c. Parmi les anciens Perſes, aucun, dit Cicéron, ne pouvoit être élu roi s'il n'avoit été inſtruit par les Mages.

Mais une nation qui jouit du privilege d'élever à la monarchie un de ſes citoyens, & principalement une nation qui ſeroit encore ſoumiſe aux lois de la nature, n'eſt-elle pas en droit de tenir à ce citoyen lors de ſon élection, le diſcours ſuivant?

„ Nous ſommes bien aiſes de mettre la puiſſance en-
„ tre vos mains, mais en même tems nous vous recom-
„ mandons d'obſerver les conventions faites entre nous;
„ & comme elles tendent à entretenir une réciprocité de
„ ſecours ſi parfaite qu'aucun ne manque, s'il eſt poſſi-
„ ble, du néceſſaire & de l'utile, nous vous enjoignons
„ de veiller de votre mieux à la conſervation de cet or-
„ dre, de nous faciliter les moyens efficaces de le main-
„ tenir, & de nous encourager à les mettre en uſage. La
„ raiſon nous a preſcrit cette regle, & nous vous prions
„ de nous y rappeller ſans ceſſe. Nous vous conférons
„ le pouvoir & l'autorité des lois ſur chacun de nous;
„ nous vous en faiſons l'organe & le héraut. Nous nous
„ engageons à vous aider, & à contraindre avec vous
„ quiconque de nous ſeroit aſſez dépourvu de ſens pour
„ déſobéir. Vous devez concevoir en même tems que
„ ſi vous même alliez juſqu'à nous impoſer quelque joug
„ contraire aux lois, ces mêmes lois vous déclarent dé-
„ chu de tout pouvoir & de toute autorité.

„ Nous vous jugeons capable de nous gouverner, nous
„ nous abandonnons avec confiance aux directions de
„ vos conſeils: c'eſt un premier hommage que nous ren-
„ dons à la ſupériorité des talens dont la nature vous a
„ doué. Si vous êtes fidele à vos devoirs, nous vous
„ chérirons comme un préſent du ciel, nous vous reſpe-
„ cterons comme un pere: voilà votre récompenſe, vo-
„ tre gloire, votre grandeur. Quel bonheur de pouvoir
„ mériter que pluſieurs milliers de mortels vos égaux s'in-
„ téreſſent tendrement à votre exiſtence & à votre con
„ ſervation!

„ Dieu eſt un être ſouverainement bienfaiſant; il nous
„ a fait ſociables, maintenez-nous dans la ſociété que
„ nous avons choiſie; comme il eſt le moteur de la na-
„ ture entiere, où il entretient un ordre admirable, ſoyez
„ le moteur de notre corps politique: en cette qualité vous
„ ſemblerez imiter l'Etre ſuprème. Du reſte, ſouvenez-
„ vous qu'à l'égard de ce qui vous touche perſonnelle-
„ ment, vous n'avez d'autres droits inconteſtables, d'au-
„ tres pouvoirs que ceux qui lient le commun des cito-
„ yens, parce que vous n'avez point d'autres beſoins, &
„ que vous n'éprouvez pas d'autres plaiſirs. Si nous pen-
„ ſons que quelqu'un des vôtres ſoit après vous capable
„ du même commandement, nous y aurons beaucoup
„ d'égard, mais par un choix libre & indépendant de
„ toute prétention de leur part „.

Quelle capitulation, quel droit d'antique poſſeſſion peut preſcrire contre la vérité de cet édit perpétuel, peut en affranchir les ſouverains élus à ces conditions? Que dis-je, ce ſeroit les priver d'un privilege qui les revêt du pouvoir de ſuprèmes bienfaiteurs, & les rend par-là véritablement ſemblables à la divinité. Que l'on juge ſur cet expoſé de la forme ordinaire des gouvernemens. (*D. J.*)

Monarchie limitée, (*Gouvernement.*) ſorte de *monarchie* où les trois pouvoirs ſont tellement fondus enſemble, qu'ils ſe ſervent l'un à l'autre de balance & de contrepoids. La *monarchie limitée* héréditaire, paroît être la meilleure forme de *monarchie*, parce qu'indépendamment de ſa ſtabilité, le corps légiſlatif y eſt compoſé de deux parties, dont l'une enchaîne l'autre par leur faculté mutuelle d'empêcher; & toutes les deux ſont liées par la puiſſance exécutrice, qui l'eſt elle-même par la légiſlative. Tel eſt le gouvernement d'Angleterre, dont les racines toujours coupées, toujours ſanglantes, ont enfin produit après des ſiecles, à l'étonnement des nations, le mélange égal de la liberté & de la royauté. Dans les autres *monarchies* européennes que nous connoiſſons, les trois pouvoirs n'y ſont point fondus de cette maniere; ils ont chacun une diſtribution particuliere ſuivant laquelle ils approchent plus ou moins de la liberté politique. Il paroît qu'on jouit en Suede de ce précieux avantage, autant

qu'on

qu'on en eſt éloigné en Danemark; mais la *monarchie* de Ruſſie eſt un pur deſpotiſme. (*D. J.*)

MONARQUE, ſ. m. (*Gouvernement.*) ſouverain d'un état monarchique. Le trône eſt le plus beau poſte qu'un mortel puiſſe occuper, parce que c'eſt celui où on peut faire le plus de bien. J'aime à voir l'intérêt que l'auteur de l'eſprit des lois prend au bonheur des princes, & la vénération qu'il porte à leur rang ſuprème.

Que le *monarque*, dit-il, n'ait point de crainte, il ne ſauroit croire combien on eſt porté à l'aimer. Eh! pourquoi ne l'aimeroit-on pas? Il eſt la ſource de preſque tout le bien qui ſe fait, & preſque toutes les punitions ſont ſur le compte des lois. Il ne ſe montre jamais au peuple qu'avec un viſage ſerein: ſa gloire même ſe communique à nous, & ſa puiſſance nous ſoutient. Une preuve qu'on le chérit, c'eſt qu'on a de la confiance en lui, & que lorſqu'un miniſtre refuſe, on s'imagine toujours que le prince auroit accordé, même dans les calamités publiques: on n'accuſe point ſa perſonne; on ſe plaint de ce qu'il ignore, ou de ce qu'il eſt obſédé par des gens corrompus. *Si le prince ſavoit*, dit le peuple: ces paroles ſont une eſpece d'invocation.

Que le *monarque* ſe rende donc populaire; il doit être flatté de l'amour du moindre de ſes ſujets; ce ſont toujours des hommes. Le peuple demande ſi peu d'égards, qu'il eſt juſte de les lui accorder: la diſtance infinie qui eſt entre le *monarque* & lui, empêche bien qu'il n'en ſoit gêné. Il doit auſſi ſavoir jouir de ſoi à part, dit Montagne, & ſe communiquer comme Jacques & Pierre à ſoi même. La clémence doit être ſa vertu diſtinctive; c'eſt le caractere d'une belle ame que d'en faire uſage, diſoit Cicéron à Céſar.

Les mœurs du *monarque* contribuent autant à la liberté que les lois. S'il aime les ames libres, il aura des ſujets; s'il aime les ames baſſes, il aura des eſclaves. Veut-il regner avec éclat, qu'il approche de lui l'honneur, le mérite & la vertu; qu'exorable à la priere, il ſoit ferme contre les demandes; & qu'il ſache que ſon peuple jouit de ſes refus, & ſes courtiſans de ſes graces. (*D. J.*)

MONASTER, (*Géographie.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis. Elle eſt battue des flots de la mer, à 4 lieues de Suze, & à 25 S. E. de Tunis. *Long.* 28. 40. *lat.* 36. (*D. J.*)

MONASTERE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſtiq.*) maiſon bâtie pour loger des religieux ou religieuſes, qui y profeſſent la vie monaſtique. Les premiers *monaſteres* ont conſervé la religion dans des tems miſérables: c'étoient des aſyles pour la doctrine & la piété, tandis que l'ignorance, le vice & la barbarie inondoient le reſte du monde. On y ſuivoit l'ancienne tradition, ſoit pour la célébration des divins offices, ſoit pour la pratique des vertus chrétiennes, dont les jeunes voyoient les exemples vivans dans les anciens. On y gardoit des livres de pluſieurs ſiecles, & on en écrivoit de nouveaux exemplaires: c'étoit une des occupations des religieux; & nous poſſédons une quantité d'excellens ouvrages qui euſſent été perdus pour nous, ſans les bibliotheques des *monaſteres*.

Cependant comme les choſes ont entierement changé de face en Europe depuis la renaiſſance des Lettres & l'établiſſement de la réformation, le nombre prodigieux de *monaſteres* qui a continué de ſubſiſter dans l'Egliſe catholique, eſt devenu à charge au public, oppreſſif, & procurant manifeſtement la dépopulation; il ſuffit pour s'en convaincre de jetter un coup-d'œil ſur les pays proteſtans & catholiques. Le Commerce ranime tout chez les uns, & les *monaſteres* portent par-tout la mort chez les autres.

Quoique le Chriſtianiſme dans ſa pureté primitive ne ſoit pas défavorable à la ſociété, on abuſe des meilleures inſtitutions; & il ne ſeroit peut-être pas aiſé de juſtifier tous les édits des empereurs chrétiens à ce ſujet. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'on regarde la quantité de moines, & celle des perſonnes du ſexe qui dans les couvens ſont vœu de virginité, comme une des principales cauſes de la diſette de peuple dans tous les lieux ſoumis à la domination du ſouverain pontife. On ne doit pas être ſurpris que des auteurs proteſtans tiennent ce langage, lorſque les écrivains catholiques les plus judicieux & les plus attachés à la religion, ne peuvent s'empêcher de former les mêmes plaintes.

Si l'Eſpagne, autrefois ſi peuplée, eſt aujourd'hui deſerte, c'eſt ſur-tout à la quantité de *monaſteres* qu'il faut s'en prendre, ſelon les auteurs eſpagnols. „ Je laiſſe, dit „ le célebre dom Diego de Saavedra dans un de ſes em„ blêmes, à ceux dont le devoir eſt d'examiner ſi le nom„ bre exceſſif des eccléſiaſtiques & des *monaſteres* eſt „ proportionné aux facultés de la ſociété des laïques qui „ doit les entretenir, & s'il n'eſt pas contraire aux vûes „ mêmes de l'Egliſe. Le conſeil de Caſtille, dans le „ projet de réforme qui fut préſenté à Philippe III. en „ 1619, ſupplie le roi d'obtenir du pape qu'il mette des „ bornes à ce nombre prodigieux d'ordres & de *mona„ ſteres* qui s'accroît tous les jours, & de lui repréſenter „ les inconvéniens qui en réſultent. Celui qui rejaillit ſur „ l'état monaſtique même, ajoute le conſeil, n'eſt pas „ le moindre de tous; le relâchement s'y introduit, par„ ce que la plûpart y cherchent moins une pieuſe retraite, „ que l'oiſiveté & un abri contre la néceſſité. Cet abus „ a les plus funeſtes conſéquences pour l'état & pour le „ ſervice de votre majeſté. La force & la conſervation „ du royaume conſiſte dans la multiplicité des hommes „ utiles & occupés, nous en manquons & par cette cauſe „ & par d'autres. Les ſéculiers cependant s'appauvriſſent „ de plus en plus; les charges de l'état retombent uni„ quement ſur eux, tandis que les *monaſteres* en ſont „ exempts, ainſi que les biens conſidérables qu'ils accu„ mulent, & qui ne peuvent plus ſortir de leurs mains. „ Il ſeroit donc très-convenable que ſa ſainteté informée „ de ces déſordres, réglât que les vœux ne pourront „ être faits avant l'âge de vingt ans, & que l'on ne „ pourra entrer au noviciat avant l'âge de ſeize ans. Plu„ ſieurs ſujets ne prendroient plus alors cet état, qui, „ pour être plus parfait & plus sûr, n'en eſt pas moins „ le plus préjudiciable à la ſociété „.

Henri VIII. voulant réformer l'égliſe d'Angleterre, détruiſit tous les *monaſteres*, parce que les moines y pratiquant l'hoſpitalité, une infinité de gens oiſifs, gentilſhommes & bourgeois, y trouvoient leur ſubſiſtance, & paſſoient leur vie à courir de couvent en couvent. Depuis ce changement, l'eſprit de commerce & d'induſtrie s'eſt établi dans la Grande-Bretagne, & les revenus de l'état en ont ſingulierement profité. En général, toute nation qui a converti les *monaſteres* à l'uſage public, y a beaucoup gagné, humainement parlant, ſans que perſonne y ait perdu. En effet, on ne fit tort qu'aux paſſagers que l'on dépouilloit, & ils n'ont point laiſſé de deſcendans qui puiſſent ſe plaindre. C'eſt une injuſtice d'un jour qui a produit un bien pendant des ſiecles.

Il eſt vrai, dit M. de Voltaire, qu'il n'eſt point de royaume catholique où l'on n'ait du moins propoſé pluſieurs fois de rendre à l'état une partie des citoyens que les *monaſteres* lui enlevent; mais ceux qui gouvernent ſont rarement touchés d'une utilité éloignée, toute ſenſible qu'elle eſt, ſur-tout quand cet avantage futur eſt balancé par les difficultés préſentes. (*D. J.*) (1)

MONASTERE, (*Juriſprud.*) Un *monaſtere* a le titre d'*abbaye*, *prieuré*, ou autre, ſelon que le *monaſtere* eſt ſoumis

(1) On fait encore revivre dans cet article les anciennes querelles tant de fois renouvellées contre les monaſteres, & contre les célibataires qui y demeurent, mais ſans retracer les réponſes qu'on a dejà données à cet égard, & ſans reprendre les argumens qu'on y a fait d'après les conſeils de l'évangile, & ſur l'exemple de ces premiers ſiecles fortunés de l'Egliſe, le lecteur peut reflechir que dans les pays catholiques, les perſonnes retirées dans les monaſteres ſont, généralement parlant, vis-à-vis du reſte du peuple dans la proportion de 2. à 50, & même dans d'autres comme dans celle de 2. à 100. le dépeuplement des pays catholiques ne provient donc pas des célibataires, & des monaſteres. Les célibataires qui vivent dans le monde & dans le ſein de leur propre famille ſont en bien plus grand nombre que ceux qui vivent retirés dans les cloîtres. D'ailleurs l'uſage des familles nobles & opulentes, eſt qu'il n'eſt permis qu'à l'aîné de perpetuer ſon nom, en ſe donnant des héritiers par le mariage. Ce ſacrement eſt interdit aux cadets, ils doivent tous garder le célibat, pourquoi ne leur fait-on pas les mêmes reproches dont on accable ſi impitoyablement les perſonnes qui ſe ſont conſacrées à Dieu par des vœux ſolemnels? On compte en Italie pluſieurs villes remarquables comme Naples, Veniſe, Génes & Turin qui ſont très-floriſſantes, très-peuplées, & très-commerçantes quoiqu'il y ait pluſieurs monaſteres tant d'hommes que de filles.

Je ſuis ſurpris de ce qu'on cite l'exemple de l'Eſpagne tandis que tout le monde ſait que depuis l'expulſion des Maures, tant de colonies qui en ſont parties ſucceſſivement pour aller en Amérique, contribuerent au dépeuplement de cette monarchie, & qu'on y a ſi négligé l'agriculture, & le commerce intérieur qu'on y a donné lieu à quelques politiques de propoſer le probleme ſi la découverte du nouveau monde a été plus déſavantageuſe, ou plus utile à la monarchie d'Eſpagne.

C'eſt à la conſtitution du gouvernement de l'Angleterre & à la ſituation du pays qu'on doit rapporter, & qu'on doit attribuer l'état floriſſant actuel de ce Royaume. En effet la premiere ſerve à animer le peuple à cultiver les terres & à entreprendre le commerce tant dans l'intérieur, que dans l'extérieur.

C'eſt ſous Henry VIII. que l'Angleterre a ceſſé d'avoir des monaſteres, & cependant, elle a été très-ſouvent expoſée à de grandes diſettes, & à des cheretés de vivres; elle les a eſſuyées juſques à la moitié du dernier ſiecles, c'eſt à dire pendant plus de 100 ans depuis la ſuppreſſion des monaſteres. Les Anglois ne ſe ſont adonnés à la culture des terres que depuis que le parlement fit

ſoumis directement à un abbé ou abbêſſe, prieur ou prieure.

Pour qu'une maiſon religieuſe ait le caractere de *monaſtere* ou couvent, il faut qu'il y ait un nombre compétent de religieux, que la regle de l'ordre s'y obſerve, & que la maiſon ait, ou au moins qu'elle ait eu anciennement, *clauſtrum*, *arcam communem & ſigillum*, c'eſt-à-dire des lieux réguliers, une adminiſtration commune des biens, & un ſceau particulier pour la maiſon.

Les premiers *monaſteres* s'établirent en Egypte vers l'an 306, ſous la conduite de ſaint Antoine, & ceux-ci furent comme la ſource des autres qui s'établirent dans la ſuite en divers lieux.

Les plus anciens *monaſtere* de France eſt celui de Ligugé, près Poitiers, fondé par S. Martin en 360.

Au commencement les *monaſteres* étoient des maiſons de laïcs; le moines ayant été appellés à la cléricature par ſaint Sirice pape, ne reſterent pas moins ſoumis à l'évêque: c'eſt pourquoi aucun *monaſtere* ne peut être établi ſans ſon conſentement; la regle doit auſſi être approuvée par le ſaint ſiége.

Pendant plus de ſix ſiecles tous les *monaſteres* d'Occident étoient indépendans les uns des autres, & gouvernés par des abbés qui ne répondoient de leur conduite qu'à leur évêque.

En Orient il y avoit des abbés appellés *archimandrites* qui gouvernoient pluſieurs laures, dans leſquelles ils établiſſoient des ſupérieurs particuliers.

Dans le ix. ſiecle il ſe forma en France une congrégation encore plus étendue, Louis le débonnaire ayant établi ſaint Benoît d'Aniane abbé général de pluſieurs *monaſteres*; mais après la mort de cet abbé, ces maiſons ſe ſéparerent & reſterent indépendantes les unes des autres.

Dans le x. ſiecle, ſaint Odon, abbé de Clugny, unit à cette abbaye pluſieurs *monaſteres*, qu'il mit ſous la conduite de l'abbé de Clugny

Pluſieurs réformes des ſiecles ſuivans ont donné lieu à des congrégations qui ſont comme autant d'ordres ſéparés, compoſés de pluſieurs *monaſteres* répandus en diverſes provinces & royaumes, gouvernés par un même général ou abbé. Entre ces *monaſteres*, il y en a ordinairement un qui eſt comme le chef-lieu des autres, & qu'on appelle *la maiſon chef-d'ordre*.

Les ordres mendians, dont les premiers ont été établis dans le xiij. ſiecle, ſont auſſi compoſés chacun de pluſieurs *monaſteres*.

Nous avons parlé de l'établiſſement des *monaſteres* au *mot* COUVENT.

Quant au temporel des *monaſteres*, l'évêque en avoit autrefois l'adminiſtration; il y établiſſoit des économes pour en avoir la direction & leur fournir les néceſſités de la vie. Les abbés & les moines ne pouvoient rien aliéner ni engager ſans que l'évêque eût approuvé & ſigné le contrat: c'eſt ce que prouvent les conciles d'Agde & d'Epone; les troiſieme & quatrieme conciles d'Orléans; le ſecond concile de Nicée; les capitulaires & la regle de S. Iſidore de Séville.

Mais la diſcipline eccléſiaſtique ayant changé peu-à-peu à cet égard, les évêques ont été entierement privés de cette adminiſtration. Saint Grégoire le grand eſt le premier qui en faſſe mention en faveur d'une abbêſſe de Marſeille; il étendit enſuite cette exemption à tous les *monaſteres* dans le concile de Latran, & elle eſt devenue d'un uſage général.

Dans la ſuite on a reconnu la néceſſité de charger l'évêque du ſoin d'empêcher le dépériſſement du bien des *monaſteres*; c'eſt ce que Boniface VIII. fit à l'égard des *monaſteres* de filles, & ce que Grégoire XV. a décidé encore plus expreſſément, & conformément à l'*article* 37 du réglement des réguliers. Cette déciſion a été confirmée par la congrégation des cardinaux, & par différens conciles & ſynodes.

En France, l'évêque eſt ſupérieur immédiat de tous les *monaſteres* de l'un & de l'autre ſexe qui ne ſont pas ſoumis à une congrégation & ſujets à des viſiteurs, quand même ces *monaſteres* ſe prétendroient ſoumis immédiatement au ſaint ſiege. L'évêque peut donc les viſiter, y faire des ſtatuts, & juger les appellations interjettées des jugemens de l'abbé ou autre ſupérieur: c'eſt la diſpoſition du concile de Trente & de l'ordonnance de Blois, *article* 27.

Les *monaſteres* qui ſont en congrégation, ne ſont pas pour cela exempts de la juriſdiction épiſcopale, à moins qu'ils n'aient d'ailleurs des titres & une preuve de poſſeſſion conſtante d'exemption: l'évêque peut donc viſiter les *monaſteres*, y faire des réglemens, ſoit pour le ſervice divin ou pour la diſcipline monaſtique, ſoit pour le temporel des *monaſteres*. Il peut enjoindre au ſupérieur de faire le procès à ceux qui ont commis quelque délit dans le cloître; mais il ne peut connoître ni par lui-même ni par ſon official, des jugemens rendus par les ſupérieurs de la communauté, l'appel devant être porté devant le ſupérieur régulier, à moins que celui-ci, ayant été averti par l'évêque, ne négligeât de remplir ſon miniſtere. *Edit de* 1695, *article* 18.

L'évêque n'a pas droit de viſite dans les *monaſteres* qui ſont chefs & généraux d'ordre de l'un & de l'autre ſexe, ni dans ceux où réſident les ſupérieurs réguliers qui ont une juriſdiction légitime ſur d'autres *monaſteres* du même ordre, ni enfin ſur ceux qui étant exempts de la juriſdiction épiſcopale, ſe trouvent en congrégation; il peut ſeulement avertir le ſupérieur régulier de pourvoir dans ſix mois ou même plus promptement ſi le cas le requiert, au déſordre ou ſcandale; & ſi le ſupérieur n'y ſatisfait pas dans le tems marqué, l'évêque peut lui-même y pourvoir, ſuivant la regle du *monaſtere*. *Edits de* 1695, *art.* 18. *& du* 29 *Mars* 1696.

La viſite de l'archevêque ou évêque dans les *monaſteres* qui ne ſont pas exempts de la juriſdiction épiſcopale, quoique ſoumis à une congrégation, n'empêche pas celle des ſupérieurs réguliers, leſquels doivent faire obſerver la diſcipline monaſtique.

Quand le général d'ordre eſt étranger, il ne peut viſiter en France les *monaſteres* de ſon ordre ſans une permiſſion particuliere du roi. *Voyez* ce qui a été dit *au mot* EXEMPTION, & *au mot* VISITE.

Sur les donations faites aux *monaſteres*, *voyez* NOVICES & RELIGIEUX.

Ce ſont les évêques & ſupérieurs réguliers qui doivent réformer les *monaſteres* quand on n'y ſuit pas la regle. *Voyez* RÉFORME.

La conventualité doit être rétablie dans les *monaſteres* dont les revenus ſont ſuffiſans pour l'y entretenir.

On transfere quelquefois un *monaſtere* d'un lieu dans un autre, lorſqu'il y a des raiſons eſſentielles pour le faire. *Voyez* TRANSLATION.

Il arrive auſſi quelquefois qu'un *monaſtere* eſt ſéculariſé. *Voyez* SÉCULARISATION.

Il y a dans les *monaſteres* divers offices clauſtraux. *Voyez au mot* OFFICE *l'article* OFFICE CLAUSTRAL.

Quant aux charges des *monaſteres*, *voyez* INDULT *du parlement*, DÉCIMES, OBLATS.

Sur les *monaſteres*, *voyez* Jean Thaumas *en ſon dictionnaire canonique*, au mot *monaſtere*; les *mémoires du clergé*. (*A*)

MONASTERIENS *ou* MUNSTERIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom qu'on donne aux anabaptiſtes, qui dans le ſeizieme ſiecle, ſuivrent Jean de Leyden ou Becold, tailleur d'habits, natif de Leyden, qui s'étoit fait roi de Munſter, qu'on appelle en latin *monaſterium*. *Voyez* ANABAPTISTE.

MONASTIQUE, adj. ce qui concerne les moines ou la vie des moines. *Voyez* MOINE.

La profeſſion *monaſtique* eſt une mort civile, qui produit à certains égards les mêmes effets que la mort naturelle. *Voyez* MORT CIVILE.

Le concile de Trente & l'ordonnance de Blois, ont fixé à ſeize ans la liberté de faire profeſſion dans l'état *monaſtique*.

S. Antoine a été dans le quatrieme ſiecle l'inſtituteur de la vie *monaſtique*, comme S. Pacome qui vivoit dans le même tems, a été l'inſtituteur de la vie cénobitique, c'eſt-à-dire des communautés reglées de religieux. *Voy.* CÉNOBITE.

On

fit une loi par laquelle il propoſa & établit une recompenſe à quiconque chargeroit des vaiſſeaux de blé pour l'envoyer dans les pays étrangers. La ſituation du pays depuis la découverte du Cap de bonne eſperance a rendu les Anglois, & les Hollandois maîtres du commerce qui étoit auparavant dans les mains des Italiens.

Le Chevalier Temple, M. Cary, & d'autres écrivains anglois en font ingenuement l'aveu; ils ne placent pas l'epoque de leur commerce floriſſant, à la date de la ſupreſſion des monaſteres. Il y a en outre en Agleterre des établiſſemens auſſi riches que les monaſteres ſupprimés, comme il y a un grand nombre de célibataires. Nonobſtant toutes ces raiſons claires, & évidentes, je ne diſconviens pas que les monaſteres doivent être d'un nombre limité, parce que tout état pourroit en ſouffrir quelque dommage; mais je crois auſſi qu'on devroit encore diminuer le nombre des célibataires laïcs. Mon avis, ſuivant le proverbe du comique, *ne quid nimis*, eſt d'éviter l'excès en tout. (*A*)

On vit en peu de tems les déſerts d'Egypte peuplés des ſolitaires qui embraſſoient la vie *monaſtique*, *Voyez* ANACHORETE, HERMITE..

S. Baſile porta dans l'Orient, le goût & l'eſprit de la vie *monaſtique*, & compoſa une regle qui fut trouvée ſi ſage, qu'elle fut embraſſée par une grande partie de l'Occident.

Vers le onzieme ſiecle, la diſcipline *monaſtique* étoit fort relâchée en Occident. S. Odon commença à la relever dans la maiſon de Cluni, ce monaſtere par le titre de ſa fondation, fut mis ſous la protection du S. Siége, avec défenſe à toutes puiſſances, ſéculieres & eccléſiaſtiques, de troubler les moines dans la poſſeſſion de leurs biens, & dans l'élection de leur abbé. En vertu de cela, ils ont plaidé pour être exempts de la juriſdiction de l'évêque, & ce privilege s'eſt étendu à tous les monaſteres qui dépendoient de celui-là. C'eſt la premiere congrégation de pluſieurs maiſons unies ſous un ſeul chef, & immédiatement ſoumiſe au pape pour ne faire qu'un corps, ou comme on l'appelle aujourd'hui, un ordre *religieux*. Auparavant, chaque monaſtere étoit indépendant des autres, & ſoumis à ſon évêque. *Voyez* ORDRE, CONGRÉGATION, ABBÉ, RELIGIEUX.

MONBAZA, (*Géog.*) île de la mer des Indes, ſur la côte occidentale d'Afrique, & ſéparée du continent par les bras d'une riviere du même nom, qui ſe jette dans la mer par deux embouchures. Cette île à qui l'on donne douze milles de circuit, abonde en millet, ris, volaille & beſtiaux. Il y a quantité de figuiers, d'orangers & de citronniers; elle fut découverte par Vaſco de Gama, Portugais en 1598. Il y a dans cette île une petite ville à laquelle elle donne ſon nom.

MONBAZA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans l'île de même nom, avec un port & un château où réſide le roi de Mélinde, & le gouverneur de la côte. François Almeida prit & ſaccagea cette ville en 1505; mais les Arabes en chaſſerent les Portugais en 1631. Enfin, en 1729. les Portugais s'y ſont établis de nouveau. (*D. J.*)

MONBIN, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit oval, charnu & mol; il renferme un noyau qui contient quatre amandes, placées chacune dans une loge. Plumier, *nova plantarum amer. gen. Voyez* PLANTE. (1)

MONCA, ſ. m. (*Com.*) monnoie d'argent, frappée à Mourgues, aux armes du prince de Monaco. Elle étoit évaluée à 48 ſols de la monnoie courante: la maiſon de Grimaldi Monaco a deux moines pour ſuppôts de ſes armes; la principauté de ce nom appartenoit alors à cette maiſon.

MONCAHCARD *ou* MONCAYAR, ſ. m. (*Com.*) étoffe noire, d'une grande fineſſe, à chaîne de ſoie, & trame de fil de laine de ſayette, fabriquée en Flandre, & appellée plus communément *boura*, *bura*, *burar* ou *burail*. Il y en a de liſſe ou ſimple, & de croiſée; on appelle auſſi cette derniere, *étoffe de Rome*, mais elle n'a pas la longueur ni la largeur de la vraie ſerge de ce nom. Le *moncayar* a pour l'ordinaire $\frac{2}{3}$ de large, ſur 23 aunes de long.

MONCALVO, (*Géog.*) par les François *Moncal*; petite, mais forte ville d'Italie, dans le Montferrat, ſur une montagne, à 6 milles du Pô, & à 7 S. O. de Caſal, près la Stura. *Long.* 25. 48. *lat.* 44. 58. (*D. J.*)

MONCAON, (*Géog.*) ville forte de Portugal, dans la province d'entre Duéro & Minho, avec un château & titre de comté. Elle eſt ſur le Minho, à 3 lieues S. E. de Tuy, 10 N. de Brague. *Long.* 9. 33. *lat.* 41. 52. (*D. J.*)

MONCEAU, ſ. m. (*Gram.*) amas confus de pluſieurs choſes; on dit un tas de pierre, un *monceau* de blé, un *monceau* de ſable.

MONCHA *ou* MONKA, ſ. m. (*Com.*) eſpece de boiſſeau ou de meſure des grains, dont ſe ſervent les habitans de Madagaſcar pour meſurer le ris mondé. *Voyez* TROUBOHOUACHE. *Dict. de comm.*

MONÇON, (*Géog.*) en latin moderne *Montia*; ville forte d'Eſpagne, au royaume d'Arragon, avec un château. Les François la prirent en 1642. mais les Eſpagnols la reprirent l'année ſuivante. Elle eſt à 4 quatre lieues S. O. de Balbaſtro. *Long.* 17. 54. *lat.* 41. 43. (*D. J.*)

MONCONTOUR, (*Géog.*) *Mons Contorius*, ou *Mons Conſularis*; petite ville de France, dans le Mirebalais, remarquable par la bataille que le duc d'Anjou y gagna contre l'amiral de Coligni en 1569. Elle eſt ſur la Dive, à 4 lieues de Loudun, 9 de Saumur, 64 S. O. de Paris. *Long.* 17. 35. *lat.* 46. 50. (*D. J.*)

MONDA, (*Géog. anc.*) riviere de la Luſitanie, on la nomme aujourd'hui. *Mondgo*. (*D. J.*)

MONDAIN, adj. & ſubſt. Homme livré à la vie, aux affaires, & aux amuſemens du monde, & de la ſociété, car ces deux termes ſont ſynonimes. Ils déſignent l'un & l'autre la même collection d'hommes; ainſi ceux qui crient contre le monde, crient auſſi contre la ſociété. En effet, qu'eſt-ce que l'air *mondain*, un plaiſir *mondain*, un homme *mondain*, une femme *mondaine*, un vêtement *mondain*, un ſpectacle *mondain*, un eſprit *mondain*? Rien de ſenſé, ou la conformité de toutes ces choſes entre les uſages. les mœurs, les coutumes, le cours ordinaire de la multitude.

MONDE, ſ. m. (*Phyſ.*) on donne ce nom à la collection & au ſyſtème des differentes parties qui compoſent cet Univers. *Voy.* COSMOGONIE, COSMOGRAPHIE, COSMOGOLOGIE & SYSTEME. *Monde* ſe prend plus particulierement pour la terre, conſidérée avec ſes différentes parties, & les différens peuples qui l'habitent; & en ce ſens, on demande ſi les planetes ſont chacune un *monde* comme notre terre, c'eſt-à-dire, ſi elles ſont habitées; ſur quoi, *voyez* l'*article ſuivant*. *Pluralité des mondes*.

M. de Fontenelle a le premier prétendu, dans un ouvrage qui a le même titre, que cet article, que chaque planete depuis la lune, juſqu'à ſaturne, étoit un *monde* habité, comme notre terre. La raiſon générale qu'il en apporte, eſt que les planetes ſont des corps ſemblables à notre terre, que notre terre eſt elle-même une planete, & que par conſéquent puiſque cette derniere eſt habitée, les autres planetes doivent l'être auſſi. L'auteur ſe met à couvert des objections des Théologiens, en aſſurant qu'il ne met point des *hommes* dans les autres planetes, mais des habitans qui ne ſont point du tout des hommes. M. Huyghens dans ſon *coſmotheoros*, imprimé en 1690. peu de tems après l'ouvrage de M. Fontenelle, ſoutient la même opinion, avec cette différence, qu'il prétend que les habitans des planetes doivent avoir les mêmes arts & les mêmes connoiſſances que nous, ce qui ne s'éloigne pas beaucoup d'en faire des hommes. Après tout, pourquoi cette opinion ſeroit elle contraire à la foi? L'Ecriture nous apprend, ſans doute, que tous les hommes viennent d'Adam, mais elle ne veut parler que des hommes qui habitent notre terre. D'autres hommes peuvent habiter les autres planetes, & venir d'ailleurs que d'Adam.

Quoique l'opinion de l'exiſtence des habitans des planetes ne ſoit pas ſans vraiſſemblance, elle n'eſt pas non plus ſans difficultés. 1°. On doute ſi pluſieurs planetes, entr'autres la lune, ont une atmoſphere, & dans la ſuppoſition qu'elles n'en ayent point, on ne voit pas comment des êtres vivans y reſpireroient & y ſubſiſteroient. 2°. On remarque dans quelques planetes comme Jupiter, &c. des changemens figurés & conſidérables ſur leur ſurface, *voyez* BANDES, & il ſemble qu'une planete habitée devroit être plus tranquille. 3° Enfin, les cometes ſont certainement des planetes, *voyez* COMETE, & il eſt difficile cependant de croire que les cometes ſoient habitées, à cauſe de la différence extrème que leurs habitans devroient éprouver dans la chaleur du ſoleil, dont ils ſeroient quelquefois brûlés, pour ne la reſſentir enſuite que très-foiblement ou point du tout. La comete de 1680, par exemple, a paſſé preſque ſur le ſoleil, & de-là elle s'en eſt éloignée au point qu'elle ne reviendra peut-être plus que dans 575 ans. Quels ſeroient les corps vivans capables de ſoutenir cette chaleur prodigieuſe d'un côté, & cet énorme froid de l'autre? Il en eſt de même à proportion des autres cometes. Que faut-il donc répondre à ceux qui demandent ſi les planetes ſont habitées? Qu'on n'en ſait rien. (*O*)

MONDE, LE, (*Géog.*) ce mot ſe prend communément en Géographie pour le globe terreſtre. En ce ſens, ſi un voyageur partant de Cadix ou de Séville, alloit à Porto-Bello dans la nouvelle Eſpagne, & de-là s'embarquant à Panama, paſſoit aux Philippines, & revenoit en Eſpagne, ou par la Chine, l'empire Ruſſien, la Polo-

(1) C'eſt le bois auquel Linæus à donné le nom de *Spondias*: comme il eſt moû, & leger il ſert au lieu du liége à faire des bouchons de bouteilles; auſſi les Anglois le vont chercher dans des androits marécageux des regions chaudes d'Amerique. (*D*)

Pologne, l'Allemagne, & la France, ou par les Indes, la Perſe, la Turquie, & la Méditerranée, on diroit de lui qu'il a fait le tour du *monde*.

Comme la connoiſſance que les anciens avoient du *monde* ſe bornoit à l'hémiſphere où ſont l'Europe, l'Aſie & l'Afrique, on s'eſt accoutumé à donner le nom de *monde* à un ſeul hémiſphere, & on a appellé l'*ancien monde*, l'hémiſphere que l'on connoiſſoit anciennement, & *nouveau monde* celui qu'on venoit de découvrir.

Monde nouveau, (*Géog.*) c'eſt ainſi qu'on nomme l'Amérique inconnue aux anciens, & découverte par Colomb, dont la gloire fut pure; mais mille horreurs ont deshonoré les grandes actions des vainqueurs de ce *nouveau monde:* les lois trop tard envoyées de l'Europe, ont foiblement adouci le ſort des Amériquains. (*D. J.*)

Monde ouvert, (*Littérat.*) *mundus-patens*, ſolemnité qui ſe faiſoit à Rome dans une chapelle ronde comme le *monde*, dédiée aux P. . D. . . & aux dieux infernaux. On n'ouvroit que trois fois l'an cette chapelle, ſavoir le lendemain des voſcanales, le 4 d'Octobre, & le 7 des ides de Novembre. Le peuple romain croyoit que l'enfer étoit ouvert ces jours-là, & regardoit en conſéquence comme une action religieuſe, à ce que dit Macrobe, de ne point livrer bataille alors, de ne point ſe mettre ſur mer, & de ne point ſe marier. *Mundus cum patet, deorum triſtium atque inferûm quaſi janua patet, propterea non modo prælium committi, verum etiam navem ſolvere, uxorem ducere, religioſum eſt*, Saturnal. *liv. I. cap. xvj.* (*D. J.*)

Monde, *en terme de Blaſon*, eſt un globe ſur lequel il y a une croix. On le trouve dans les armes des empereurs & des électeurs de l'Empire. Chriſtophe Colomb, après avoir découvert le nouveau monde, porta un pareil globe dans ſes armes, avec la permiſſion du roi d'Eſpagne.

MONDEGO, (*Géog.*) fleuve du Portugal, connu des anciens ſous le nom de *Monda* ou *Munda*; il ſort des montagnes au couchant de la ville de Guarda, & ſe dégorge dans l'Océan par une large embouchure. Il eſt fort rapide, groſſit beaucoup par les pluies, & porte bateau, depuis ſon embouchure juſqu'à Coimbre. (*D. J.*)

MONDER, (*Pharmacie.*) du latin *mundare*, nettoyer, c'eſt rejetter les parties inutiles ou nuiſibles d'une drogue, en les en ſéparant par des moyens méchaniques & très-vulgaires. On *monde* les ſemences froides & les amandes en les pelant; les raiſins ſecs en en tirant les pepins; le ſéné en ſéparant les petits bâtons qui ſe trouvent mêlés parmi les feuilles, *&c.* (*b*)

MONDIFICATIF, (*Thérapeutique.*) ſynonyme de déterſif. *Voyez* Déterſif.

Mondificatif d'ache, (*Pharmacie & Matiere médicale externe.*) onguent. Prenez des feuilles récentes d'ache une livre, des feuilles de tabac, de grande joubarbe, de chacune demi-livre, des feuilles de morelle, d'abſinthe, d'aigremoine, de bétoine, de grande chélidoine, de marrube, de mille-feuille, de pimprenelle, de plantin, de brunelle, de pervanche, de ſomnite, de mouron, de petite centaurée, de chamarras, de véronique, de chacun deux onces; de racine récente d'ariſtoloche, clematite, de ſouchet long, d'iris noſtras, de grande ſcrophulaire, de chacun deux onces; d'aloës, de myrrhe, de chacun une once; d'huile d'olive quatre livres, de cire jaune douze onces, de ſuif demi-livre, de poix-réſine & de térébenthine de chacun cinq onces. Faites fondre le ſuif dans l'huile, enſuite jettez dedans les racines, & les herbes pilées; cuiſez en remuant ſouvent juſqu'à ce que l'humidité des plantes ſoit preſque conſommée; paſſez & exprimez fortement. La liqueur paſſée & exprimée ayant dépoſé toutes ſes feces, ajoutez-y la cire, la réſine & la térébenthine; paſſez une ſeconde fois, & la matiere étant à demi refroidie, ajoutez-y l'aloës & la myrrhe miſes en poudre.

Cet onguent eſt recommandé pour nottoyer & pour cicatriſer les plaies & les ulceres. Il n'eſt pas d'un uſage fort commun, & l'on peut avancer que ſa compoſition eſt très-mal entendue, puiſque la plus grande partie des plantes qui y ſont employées ne fourniſſent à l'huile dans laquelle on les fait bouillir, que leur partie colorante verte, & que leurs principes vraiment médicamenteux ou ne ſe diſſolvent pas dans l'huile, ou ſont diſſipés par l'ébullition: d'où il s'enſuit que même celles de ces plantes qui ſont vraiment vulnéraires & déterſives ne communiquent aucune vertu à cet onguent. L'onguent *mondificatif* réformé de Lemeri ne vaut pas mieux que celui dont nous venons de donner la deſcription d'après la Pharmacopée de Paris. Le changement de Lemeri, qui conſiſte à employer l'ache en plus grande quantité eſt ſur-tout, on ne peut pas plus, frivole; car quoique ce ſoit cette plante qui donne le nom à l'onguent, elle eſt préciſément du nombre de celles qui ne lui communiquent aucunes vertus. Au reſte, il paroît qu'on s'eſt dirigé d'après cette réforme de Lemeri dans la diſpenſation de cet onguent, qui eſt du reſte dans la pharmacopée de Paris, & que nous venons de rapporter; car l'ache y entre en une proportion plus conſidérable encore que dans le *mondificatif* d'ache réformé de Lemeri; mais cette obſervation ſur les ingrédiens inutilement, ou pour mieux dire puérilement employés dans cet onguent célebre, convient à preſque tous les onguens, les emplâtres, & les huiles dans la compoſition deſquels entrent des végétaux. *Voyez* Huile par infusion & Décoction *ſous le mot*, Huile, Emplatre & Onguent. (*b*)

MONDILLO, ſ. m. (*Commerce.*) meſure des grains dont on ſe ſert à Palerme. Quatre *mondilli* font le tomolo, & 16 tomoli le ſalme; 685 *mondilli* deux tiers font un laſt d'Amſterdam. *Voyez Diction. de Comm.*

MONDO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un chiendent du Japon dont la fleur eſt exapétale, en forme d'épi; ſa racine eſt fibreuſe & bulbeuſe. Un autre chiendent, nommé auſſi *riuno-figu*, s'étend beaucoup & pouſſe continuellement des rejettons. On fait prendre aux malades les petits tubercules qui terminent la plante, confits au ſucre. Le fruit eſt rond, un peu oblong, & renfermé dans un calice dont les bords ſont crenelés. Le *temondo* eſt encore une autre eſpece, commune ſur-tout dans la province de Lexume, & dont la racine eſt plus groſſe.

MONDONNEDO, (*Géog.*) en latin par quelques géographes *Glandomirum*, ville d'Eſpagne en Galice, avec un évêché ſuffragant de Compoſtelle. Elle eſt ſituée à la ſource de la petite riviere du Minho au pié des montagnes, à l'extrémité d'une campagne fertile, & favoriſée d'un air très-ſain, ce qui ne ſe trouve pas toujours en Galice, à 22 lieues N. E. de Compoſtelle, & à pareille diſtance N. E d'Oviedo. *Long.* 10. 27. *lat.* 43. 30.

MONDOVI, (*Géog.*) en latin moderne, *Mons vici*, ou *Mons regalis*, ville d'Italie dans le Piémont, avec une citadelle, une eſpece d'univerſité, & un évêché: elle eſt capitale d'une petite province à laquelle elle donne ſon nom.

On rapporte ſa fondation à l'an 1032. Elle à joui aſſez long-tems de la liberté; mais enfin en 1396 elle ſe mit, moitié de gré, moitié de force, ſous la protection d'Amédée de Savoie, & depuis lors elle eſt reſtée ſoumiſe aux princes de cette maiſon.

Elle eſt ſituée au pié des Alpes, ſur une montagne proche la petite riviere d'Elero, à 3 lieues N. O. de Ceve, 12 S. E. de Turin. *Long.* 25. 30. *lat.* 44. 23.

Cette ville eſt la patrie du Cardinal Bona, dont les ouvrages ſont plus remplis de piété que de lumieres. (*D. J.*)

MONDAGRON, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne, dans le Guipuſcoa: ſes eaux médicinales la font remarquer dans le pays. Elle eſt au bord de la Deva, petite riviere, & à 3 lieues de Placentia, ſur une colline. *Long.* 15. 2. *lat.* 43. 14. (*D. J.*)

MONDRAM, ſ. m. (*Marine.*) monticule apperçue de la mer.

MONE, (*Géog.*) *Voyez* MOEN.

MONETA, ſ. f. (*Mythol.*) ſurnom qu'on donnoit à Junon, ſoit comme la divinité qui préſidoit à la monnoie, *monetæ*, ainſi qu'il paroit par les médailles, parce que Rome ayant éprouvé un tremblement de terre, on entendit du temple de Junon, une voix qui conſeilloit d'immoler, en expiation, une truie pleine; de-là vient que ce temple fut appellé le temple de *Junon avertiſſante*, en latin *admoneſtans* ou *Moneta*; mais ajoute Cicéron, depuis lors, de quoi Junon *Moneta* nous a-t-elle jamais averti? (*D. J.*)

MONETAIRE *ou* MONNOYEUR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom que les auteurs qui ont écrit des monnoies & des médailles, ont donné aux fabricateurs des anciennes monnoies. *Voyez* Monnoyeur.

Quelques-unes des anciennes monnoies romaines portent le nom des *Monétaires* écrit en entier, ou bien marqué par ſa lettre initiale. Toute l'étendue de leur commiſſion y eſt quelquefois marquée par ces cinq lettres, A. A. A. F. F. qui ſignifient *auro*, *argento*, *ære*, *flando*, *feriundo*, c'eſt-à-dire prépoſés *à tailler & à marquer l'or*, *l'argent*, *& l'airain*, qui étoient les matieres ordinaires des monnoies. *Voyez* Monnoie.

Il faut ſe garder de prendre toujours le nom de *monétaire* à la lettre, pour celui des ouvriers occupés du travail méchanique de fondre & de frapper les eſpeces. Il eſt donné, & ſur-tout dans le bas-empire, à des perſonnes de la premiere diſtinction chargées de la ſur-inten-

tendance des monnoies: il paroit que ces grands officiers étoient au nombre de trois, puiſqu'ils ſont appellés *triumvirs monétaires*, & qu'ils ſe tenoient honorés du nom de *conſulatores monetæ*. Eût il été permis à de ſimples artiſans d'aſſocier leur nom à celui du prince ſur les monnoies? cela n'eſt guère vraiſſemblable.

MONFIA, (*Géog.*) île d'Afrique ſur la côte de Zanguebar. Elle produit du riz, du miel, des oranges, des citrons, des cannes de ſucre, & ne contient cependant que quelques villages. *Long.* environ 36. 30. *lat. mérid.* 7. 55. (*D. J.*)

MONGOPOES, ſ. m. (*Comm.*) toiles de coton, peu différentes, ſinon pour l'aunage, qui eſt le même, du-moins pour la qualité des cambayes. Elles portent quinze cobres de long ſur deux de large; le cobre eſt de dix-ſept pouces & demi de roi. Les Anglois en envoient beaucoup aux Manilles: elles ſe fabriquent aux Indes orientales.

MONHEIM, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, aux confins de la Souabe, à 3 lieues de Weiſſembourg, 2 de Donawert. *Long.* 28. 22. *lat.* 53. (*D. J.*)

MONICKENDAM *ou* MONIKEDAM, (*Géog.*) en latin moderne, *Monachodamum*, petite ville de la Nort-Hollande, ſur le Zuiderzée, proche d'Edam, à 3 lieues d'Amſterdam, dans le Waterland. Elle députe aux états de Hollande. *Monickendam* ſignifie la digue de Monick, qui eſt le nom d'une petite riviere qui la traverſe, & ſe jette dans la mer. *Long.* 22. 25. *lat.* 52. 29. (*D. J.*)

MONITEUR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) gens conſtitués pour avertir les jeunes gens des fautes qu'ils commettoient dans les fonctions de l'art militaire. On donnoit le même nom aux inſtituteurs des enfans, garçons ou filles, & aux oiſifs qui connoiſſoient toute la bourgeoiſie romaine, qui accompagnoient dans les rues les prétendans aux dignités, & qui leur nommoient les hommes importans dont il falloit captiver la bienveillance par des careſſes. Le talent néceſſaire à ces derniers étoit de connoître les perſonnes par leurs noms: un bourgeois étoit trop flatté de s'entendre deſigner d'une maniere particuliere par un grand. Aux théâtres, le *moniteur* étoit ce que nous appellons *ſouffleur*. Dans le domeſtique, c'étoit le valet chargé d'éveiller, de dire l'heure de boire, de manger, de ſortir, de ſe baigner.

MONITION, ſ. f. (*Juriſp.*) ſignifie en général *avertiſſement*; quelquefois ce terme ſe prend pour la publication d'un monitoire: mais on entend plus communément par *monition*, & ſur-tout lorſqu'on y ajoute l'épithete de *monition canonique*, un avertiſſement fait par l'autorité de quelque ſupérieur eccléſiaſtique à un clerc, de corriger ſes mœurs qui cauſent du ſcandale.

L'uſage des *monitions* canoniques eſt tracé dans l'évangile ſelon ſaint Matthieu, *chap. xviij.* lorſque J. C. dit à ſes diſciples: „ Si votre frere peche contre vous, „ remontrez-le lui en particulier; s'il ne vous écoute pas, „ prenez un ou deux témoins avec vous; s'il ne les écoute pas, dites-le à l'Egliſe; s'il n'écoute pas l'Egliſe, „ qu'il vous ſoit comme les payens & les publicains „.

Dans l'Egliſe primitive, ces ſortes de *monitions* n'étoient que verbales, & ſe faiſoient ſans formalités; la diſpoſition des anciens canons ne leur donnoit pas moins d'effet: il étoit ordonné que celui qui auroit mépriſé ces *monitions*, ſeroit privé de plein droit de ſon bénéfice.

Il paroît par un concile, tenu en 625 ou 630, dans la province de Rheims, du tems de Sonnatius qui en étoit archevêque, que l'on faiſoit des *monitions*.

Mais les formalités judiciaires, dont on accompagne ordinairement ces *monitions*, ne furent introduites que par le nouveau Droit canonique. On tient qu'Innocent III. lequel monta ſur le ſaint ſiege en 1198, en fut l'auteur; comme il paroît par un de ſes decrets adreſſé à l'évêque de Parnies.

L'Eſprit du concile de Trente étoit que ces *monitions*, procédures & condamnations, ſe fiſſent ſans bruit & ſans éclat, lorſqu'il dit que la correction des mœurs des perſonnes eccléſiaſtiques appartient aux évêques ſeuls, qui peuvent, *ſine ſtrepitu & figurâ judicii*, rendre des ordonnances: & il ſeroit à ſouhaiter que cela pût encore ſe faire comme dans la primitive Egliſe! Mais la crainte que les ſupérieurs ne portaſſent leur autorité trop loin, ou que les inférieurs n'abuſaſſent de la douceur de leurs juges, a fait que nos Rois ont aſtreint les eccléſiaſtiques à obſerver certaines regles dans ces procédures & condamnations.

Quoique toutes les perſonnes eccléſiaſtiques ſoient ſujettes aux mêmes lois, le concile de Trente, *ſeſſ. XXV. ch. xiv.* fait voir que les bénéficiers, penſionnaires, ou employés à quelque office eccléſiaſtique, ſont obligés, encore plus étroitement que les ſimples clercs, à obſerver ce qui eſt contenu dans les canons; c'eſt pourquoi il veut que les eccléſiaſtiques du ſecond ordre, bénéficiers, penſionnaires, ou ayant emploi & offices dans l'Egliſe, lorſqu'ils ſont connus pour concubinaires, ſoient punis par la privation, pour 3 mois, des fruits de leur bénéfice, après une *monition*, & qu'ils ſoient employés en œuvres pies; qu'en cas de récidive, après la ſeconde *monition*, ils ſoient privés du revenu total pendant le tems qui ſera aviſé par l'ordinaire des lieux; & après la troiſieme *monition*, en cas de récidive, qu'ils ſoient privés pour toûjours de leur bénéfice ou emploi, déclarés incapables de les poſſéder, juſqu'à ce qu'il paroiſſe amendement, & qu'ils aient été diſpenſés: que ſi après la diſpenſe obtenue, ils tombent dans la récidive, ils ſoient chargés d'excommunication & de cenſures, déclarés incapables de jamais poſſéder aucuns bénéfices.

A l'égard des ſimples clercs, le même concile veut qu'après les *monitions*, en cas de récidive, ils ſoient punis de priſon, privés de leurs bénéfices, déclarés incapables de les poſſéder, ni d'entrer dans les ordres.

Ces *monitions* canoniques peuvent pourtant encore être faites en deux manieres.

La premiere, verbalement par l'évêque ou autre ſupérieur, dans le ſecret ſuivant le précepte de l'Evangile; c'eſt celle dont les évêques ſe ſervent le plus ordinairement: mais il n'eſt pas ſûr de procéder extraordinairement après de pareilles *monitions*, y ayant des accuſés qui dénient d'avoir reçu ces *monitions* verbales, & qui en font un moyen d'abus au parlement.

La ſeconde forme de *monition*, eſt celle qui ſe fait par des actes judiciaires, de l'ordre de l'évêque ou de l'official, à la requête du promoteur; c'eſt la plus ſûre & la plus juridique.

Les évêques ou le promoteur doivent avant de procéder aux *monitions*, être aſſurés du fait par des dénonciations en forme, à moins que le fait ne fût venu à leur connoiſſance par la voix & clameur publique: alors le promoteur peut rendre plainte à l'official, faire informer, & après les *monitions* faire informer, ſuivant l'exigence des cas.

Après la premiere *monition*, le délai expiré, on peut continuer l'information ſur la récidive, & ſur le réquiſitoire du promoteur, qui peut donner ſa requête à l'official, pour voir déclarer les peines portées par les canons, encourues.

En vertu de l'ordonnance de l'official, le promoteur fait ſignifier une ſeconde *monition*, après laquelle on peut encore continuer l'information ſur la récidive.

Sur les concluſions du promoteur, l'official rend un decret que l'on ſignifie avec la troiſieme *monition*.

Si après l'interrogatoire l'accuſé obéit aux *monitions*, les procédures en demeurent là; c'eſt l'eſprit de l'Egliſe qui ne veut pas la mort du pécheur, mais ſa converſion.

Si au contraire, l'accuſé perſévere dans ſes déſordres, on continue l'inſtruction du procès à l'extraordinaire, par récolement & confrontation.

Quand les *monitions* n'ont été que verbales, ſi l'accuſé les dénie, on en peut faire preuve par témoins.

On peut faire des *monitions* aux eccléſiaſtiques pour tout ce qui touche la décence & les mœurs, pour les habillemens peu convenables à l'état eccléſiaſtique, pour le défaut de réſidence, & en général pour tout ce qui touche l'obſervation des canons & des ſtatuts ſynodaux.

Les cenſures que le juge d'Egliſe prononce, doivent être précédées des *monitions* canoniques.

On fait ordinairement trois *monitions*, entre chacune deſquelles on laiſſe un intervalle au moins de deux jours, pour donner le tems de ſe reconnoître à celui qui eſt menacé d'excommunication. Cependant quand l'affaire eſt extraordinairement preſſée, on peut diminuer le tems d'entre les *monitions*, n'en faire que deux, ou même qu'une ſeule en avertiſſant dans l'acte que cette ſeule & unique *monition* tiendra lieu des trois *monitions* canoniques, attendu l'état de l'affaire qui ne permet pas que l'on ſuive les formalités ordinaires. *Voyez* Duperray, *titre de l'état & capacité des eccléſiaſtiques*. Les *Mémoires du clergé*, & le *Recueil des procédures de l'officialité*, par Deſcombes. (*A*)

MONITOIRE, ſubſt. & adj. (*Juriſp.*) ſont des lettres qui s'obtiennent du juge d'Egliſe, & que l'on publie au prône des paroiſſes, pour obliger les fideles de venir dépoſer ce qu'ils ſavent des faits qui y ſont contenus, & ce ſous peine d'excommunication. L'objet de ces ſortes de lettres eſt de découvrir ceux qui ſont les auteurs de crimes qui ont été commis ſecretement.

L'uſage des *monitoires* eſt fort ancien dans l'Egliſe. En effet, nous trouvons dans le titre, *de teſtibus cogendis*,

gendis, divers decrets par leſquels il eſt ordonné que l'on contraindra, par des cenſures, des témoins à dépoſer dans des matieres criminelles. Dans le chapitre, *cum contra*, Innocent III. mande à un archidiacre de Milan, qu'il emploie des cenſures pour obliger des témoins à rendre témoignage contre un homme qui avoit falſifié des lettres apoſtoliques. Clément III. dans le chapitre *per emit. ij.* ordonne pareillement qu'on uſera de cenſures pour avoir preuve des injures atroces qui avoient été faites à des clercs par des laïques. Honoré III. en uſe de même dans le dernier chapitre de ce titre, pour découvrir les auteurs d'une conjuration d'une ville contre leur prélat.

Le concile de Basle, *tit. xxj. de excommunicatis*, & *xxij. de interdictis*, reçu & autoriſé par la pragmatique ſanction, de même que le concile de Trente, *ſeſſ. xxv. chap. xxiij.* marquent le tems, la maniere & la retenue avec laquelle on doit uſer des *monitoires*, & des cenſures qui y ſont employées.

Les *monitoires* ne peuvent être accordés que par les évêques, leurs grands-vicaires, ou leurs officiaux; & pour l'obtention de ces *monitoires* on eſt obligé de garder l'ordre des juriſdictions écclésiaſtiques; de maniere que l'on ne peut s'adreſſer pour cet effet au pape, ſinon dans le cas où l'appel lui eſt dévolu.

Autrefois les papes donnoient des lettres *monitoriales* ou lettres de *monitoires* qu'on appelloit de *ſignificavit*, parce qu'elles commençoient par ces mots, *ſignificavit nobis dilectus filius*. Le pape mandoit à l'évêque diocéſain d'excommunier ceux qui ayant connoiſſance des faits expliqués par l'impétrant, ne viendroient pas les révéler. Les officiers de la cour de Rome s'étoient auſſi mis en poſſeſſion d'accorder à des créanciers des *monitoires & excommunications*, avec la clauſe ſatisfactoire qu'on appelloit *de niſi*, par leſquelles le pape excommunioit leurs débiteurs, s'ils ne les ſatisfaiſoient pas dans le tems marqué par le *monitoire*; mais les parlemens ont déclaré tous ces *monitoires* abuſifs, non ſeulement parce que l'abſolution de l'excommunication y eſt réſervée au pape, mais encore parce qu'ils donnent au pape un degré de juriſdiction, *omiſſo medio*; ils ſont d'ailleurs abuſifs en ce qu'ils attribuent au juge d'Egliſe la connoiſſance des affaires temporelles, & qu'ils n'ordonnent qu'une ſeule monition.

Le juge d'Egliſe ne peut faire publier aucun *monitoire* ſans la permiſſion du juge ſéculier dans le diſtrict duquel il eſt établi.

Les *monitoires* ne peuvent être décernés que pour des matieres graves; & quand on a de la peine à découvrir par une autre voie les faits dont on cherche à s'éclaircir.

Quand le juge ſéculier a permis d'obtenir *monitoire*, l'official eſt obligé de l'accorder à peine de ſaiſie de ſon temporel, ſans qu'il lui ſoit permis d'entrer dans l'examen des raiſons qui ont déterminé le juge à donner cette permiſſion.

Les officiaux ſont même tenus, en cas de duel, de décerner des *monitoires* ſur la ſimple réquiſition des procureurs généraux ou de leurs ſubſtituts ſur les lieux, ſans attendre l'ordonnance du juge.

Ceux qui forment oppoſition à la publication des *monitoires*, doivent élire domicile dans le lieu de la juriſdiction du juge qui a permis d'obtenir le *monitoire*, afin qu'on puiſſe les aſſigner à ce domicile.

Les moyens d'oppoſition ſont ordinairement que la cauſe eſt trop légere, ou que celui qui a obtenu *monitoire* n'étoit pas partie capable.

Les jugemens qui interviennent ſur ces oppoſitions ſont exécutoires, nonobſtant oppoſition ou appel; & l'on ne donne point de defenſes que ſur le vû des informations.

L'appel de ces jugemens va devant le juge ſupérieur, excepté quand l'appel eſt qualifié *comme d'abus*, auquel cas il eſt porté au parlement.

Les *monitoires* ne doivent contenir d'autres faits que ceux compris dans le jugement qui a permis de les obtenir, à peine de nullité: on ne doit y déſigner perſonne, car ce ſeroit une diffamation.

Les curés & vicaires doivent publier les *monitoires* à la meſſe paroiſſiale, ſur la premiere réquiſition qui leur en eſt faite, à peine de ſaiſie de leur temporel; en cas de refus, le juge royal peut commettre un autre prêtre pour faire cette publication.

Les révélations reçues par les curés ou vicaires, doivent être envoyées par eux au greffe de la juriſdiction où le procès eſt pendant.

Quand le *monitoire* a été publié, ceux qui ont connoiſſance du fait doivent le révéler, autrement ils ſont excommuniés par le ſeul fait. Il en faut néanmoins excepter ceux qui ne peuvent pas rendre témoignage, comme les parens juſqu'au quatrieme degré incluſivement; ceux qui ont commis le crime; le prêtre qui les a entendus en confeſſion; enfin l'avocat ou le procureur auxquels l'accuſé s'eſt adreſſé pour prendre conſeil.

Avant de prononcer l'excommunication contre ceux que le *monitoire* regarde, on doit leur faire les trois monitions canoniques.

Quand l'excommunication eſt lancée, on publie auſſi quelquefois d'autres *monitoires* pour l'*aggrave & le réaggrave*, qui étendent les effets extérieurs de l'excommunication.

Voyez aux decrétales le titre *de teſtibus cogendis vel non*, les *Lois eccléſiaſtiques*, les *Mémoires du clergé*, la *Juriſdict. eccléſ.* de Ducaſſe, & le *Recueil de l'officialité*, de Décombes. (*A*)

MONITORIALES, (*Juriſprud.*) lettres *monitoriales* ou lettres monitoires. *Voyez au mot* LETTRES *l'article* LETTRES MONITOIRES. (*A*)

MONMORILLON, (*Géog.*) en latin moderne *mons Morillio*, ville de France, aux confins de la Marche & du Berri, au bord de la Gartampe, qu'on y paſſe ſur un pont de pierre, à neuf lieues de Poitiers *Long.* 18. 30. *lat.* 46. 28.

MONMOUTH, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale du Montmoutshire. Elle eſt dans une ſituation agréable, entre la Wye & le Monnow, à 100 milles de Londres, & à ſix S. d'Héréford. *Long.* 14. 55. *lat.* 51. 55.

C'eſt la patrie d'Henri V. roi d'Angleterre, qui conquit la France, & força les François dans la triſte déſunion qui les déchiroit, de le reconnoître pour régent, & pour héritier de leur royaume. Les hiſtoriens anglois le dépeignent comme un héros accompli, & les hiſtoriens françois mettent dans ſon portrait toutes les ombres qui peuvent en ternir l'éclat. Il eſt néceſſaire pour ſe faire une juſte idée de ce prince, de conſidérer ſes actions dans toutes leurs circonſtances, indépendamment de l'admiration des uns, & de l'envie des autres. Mais on peut louer en lui, ſans crainte d'être trompé, le génie, la tempérance, dès le moment qu'il fut monté ſur le trône, un courage, & une valeur perſonnelle peu commune. Il eut encore la ſageſſe de ne point toucher aux libertés & aux priviléges de ſon peuple. Il mourut à Vincennes en 1422, à 36 ans.

MONMOUTSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre, au diocèſe de Landafft. Elle eſt ſituée au couchant ſur les frontieres du pays de Galles, & arroſée au midi par la Saverne, qui ſe jette dans la mer. Cette province a environ 34 mille arpens; quoique boiſée & montagneuſe, elle n'en eſt pas moins fertile; à quoi contribuant les rivieres l'Usk, la Wye, le Monnow, & le Rumney, dont le génie des habitans ſait tirer partie. Montmouth eſt la capitale; ſes autres bourgs principaux où l'on tient marché, ſont Albergavenny, Usk, & Newport. (*D. J.*)

MONNOIE, ſ. f. (*Polit. Finances, Comm.*) la *monnoie* eſt un ſigne qui repréſente la valeur, la meſure de tous les effets d'uſage, & eſt donnée comme le prix de toutes choſes. On prend quelque métal pour que le ſigne, la meſure, le prix ſoit durable; qu'il ſe conſomme peu par l'uſage, & que ſans ſe détruire, il ſoit capable de beaucoup de diviſion.

On recherche avec empreſſement 1°. d'où la *monnoie* reçoit ſa valeur; 2°. ſi cette valeur eſt incertaine & imaginaire; 3°. ſi le ſouverain doit faire des changemens à la *monnoie*, & fixer la proportion des métaux. Nous nous propoſons de réſoudre dans ce diſcours toutes ces queſtions intéreſſantes, en empruntant les lumieres de l'auteur des *Conſidérations ſur les finances*.

Pour éviter toute diſpute de mots, nous diſtinguons ici très-nettement la dénomination ou valeur numéraire de la *monnoie*, qui eſt arbitraire; ſa valeur intrinſeque qui dépend du poids & du degré de fineſſe; & ſa valeur accidentelle, qui dépend des circonſtances du commerce dans l'échange qu'on fait des denrées avec la *monnoie*. Ainſi la *monnoie* peut être définie une portion de ce métal, à laquelle le prince donne une forme, un nom, & une empreinte, pour certifier du poids & du titre dans l'échange qui s'eſt pu faire avec toutes les choſes que les hommes veulent mettre dans le commerce.

M. Boizard nous donne une idée différente de la *monnoie*; car il la définit une portion de matiere à laquelle l'autorité publique a donné un poids & une valeur certaine, pour ſervir de prix à toutes choſes dans le commerce.

La *monnoie* ne reçoit point ſa valeur de l'autorité publique, comme M. Boizard prétend: l'empreinte marque ſon poids & ſon titre; elle fait connoître que la piece eſt compoſée de telle quantité de matiere, de telle fineſſe, mais elle ne donne pas la valeur, c'eſt la matiere qui en fait la valeur.

Le prince peut appeller une piece de vingt ſols un écu, & la faire recevoir pour quatre livres. C'eſt une maniere de taxer ſes ſujets qui ſont obligés de la recevoir ſur ce pié; cependant il n'augmente pas la piece de vingt ſols, elle paſſe pour quatre livres: mais une livre alors ne vaudroit que ce que cinq ſols valoient avant ce rehauſſement.

Si le prince donnoit la valeur à la *monnoie*, il pourroit donner à l'étain, au plomb, ou aux autres métaux fabriqués en pieces d'une once, la valeur d'un écu, & les faire ſervir dans le commerce, comme la *monnoie* d'argent ſert préſentement. Mais quand le prince auroit donné la fabrique, & le nom d'écu à une once d'étain, le ſujet ne donneroit pas des marchandiſes de la valeur d'un écu pour l'écu d'étain, parce que la matiere de quoi il eſt fait, ne le vaut pas.

La *monnoie* n'eſt pas une valeur certaine, comme M. Boizard le dit encore; car, quoique le prince n'y faſſe aucun changement, que les eſpeces ſoient continuées du même poids & titre, & expoſées au même prix, pourtant la *monnoie* eſt incertaine en valeur.

Pour prouver cela, je ferai voir d'où les effets reçoivent leur valeur, de quelle maniere de cette valeur eſt appréciée, & comment elle change.

Les effets reçoivent leur valeur des uſages auxquels ils ſont employés. S'ils étoient incapables d'aucun uſage, ils ne ſeroient d'aucune valeur.

La valeur des effets eſt plus ou moins haute, ſelon que leur quantité eſt proportionnée à la demande. L'eau n'eſt pas vendue, on la donne, parce que la quantité eſt bien plus grande que la demande. Les vins ſont vendus, parce que la demande pour les vins eſt plus grande que la quantité.

La valeur des effets change, quand la quantité ou la demande change. Si les vins ſont en grande quantité, ou que la demande pour les vins diminue, le prix baiſſe. Si les vins ſont rares, ou que la demande augmente, le prix hauſſe.

La bonne ou la mauvaiſe qualité des effets, & la plus grande ou la moindre des uſages auxquels ils ſont employés, ſont compriſes. Quand je dis que leurs valeur eſt plus ou moins haute, ſelon que la quantité eſt proportionnée à la demande. La meilleure ou plus mauvaiſe qualité n'augmente ni ne diminue le prix, qu'à meſure que la différence dans la qualité, augmente ou diminue la demande.

Exemple: les vins ne ſont pas de la bonté qu'ils étoient l'année paſſée; la demande pour les vins ne ſera pas ſi grande, & le prix diminuera; mais ſi les vins ſont moins abondans, & que la diminution de la quantité réponde à la diminution de la demande, ils continueront d'être vendus au même prix, quoiqu'ils ne ſoient pas de la même bonté. Le diminution de la quantité augmentera le prix, autant que la différence dans la qualité l'auroit baiſſé, & la quantité eſt ſuppoſée alors dans la même proportion, qu'elle étoit l'année paſſée avec la demande.

L'eau eſt plus utile & plus néceſſaire que le vin: donc les qualités des effets, ini les uſages auxquels ils ſont employés, ne changent leur prix, qu'à meſure que la proportion entre la qualité & la demande eſt changée; par-là leur valeur eſt plus ou moins haute, ſelon que la quantité eſt proportionnée à la demande. Leur valeur change, quand la quantité ou la demande change. De même, l'or & l'argent, comme les autres effets, reçoivent leur valeur des uſages auxquels ils ſont employés.

Comme la *monnoie* reçoit la valeur des matieres deſquelles elle eſt faite, & que la valeur de ces matieres eſt incertaine, la *monnoie* eſt incertaine en valeur, quoique continuée du même poids & titre, & expoſée au même prix; ſi la quantité des matieres ſouffre quelque changement de valeur, l'écu ſera du même poids & titre, & aura cours pour le même nombre de livres ou ſols; mais la quantité de la matiere d'argent étant augmentée, ou la demande étant diminuée, l'écu ne ſera pas de la même valeur.

Si la meſure de blé eſt vendue le double de la quantité de *monnoie*, qu'elle étoit vendue il y a 50 ans, on conclud que le blé eſt plus cher. La différence du prix peut être cauſée par des changemens arrivés dans la quantité, ou dans la demande, pour la *monnoie:* alors c'eſt la *monnoie* qui eſt à meilleur marché.

Les eſpeces étant continuées du même poids & titre, & expoſées au même prix, nous appercevons peu les changemens dans la valeur de la *monnoie*, & des matieres d'or & d'argent; mais cela n'empêche pas que leur valeur ne change. Un écu, ou une once d'argent, ne vaut pas tant qu'il y a un ſiecle. La valeur de toutes choſes change, & l'argent a plus changé que les autres effets: l'augmentation de ſa quantité, depuis la découverte des Indes, a tellement diminué la valeur, que dix onces en matiere & en eſpeces, ne valent pas tant qu'une once valoit.

Pour être ſatisfait de ce que j'avance, on peut s'informer du prix des terres, maiſons, blés, vins, & autres effets avant la découverte des Indes: alors mille onces d'argent, ou en matiere ou en eſpeces, achetoient plus de ces effets, que dix milles n'acheteroient préſentement. Les effets ne ſont pas plus chers, ou different peu; leur quantité étant à peu-près dans la même proportion qu'elle étoit alors avec la demande, c'eſt l'argent qui eſt à meilleur marché.

Ceux qui ſe ſervent de la vaiſſelle d'argent, croyent ne perdre que l'intérêt de la ſomme employée, le contrôle, & la façon; mais ils perdent encore ce que la matiere diminue en valeur; & la valeur diminuera, tant que la quantité augmentera, & que la demande n'augmentera pas à proportion. Une famille qui s'eſt ſervie de dix milles onces de vaiſſelle d'argent depuis deux cens ans, a perdu de la valeur de ſa vaiſſelle plus de neuf milles onces, outre la façon, le contrôle, & l'intérêt; car les dix milles onces ne valent pas ce que mille onces valoient alors.

Les compagnies des Indes d'Angleterre & d'Hollande ont porté une grande quantité d'eſpeces & de matieres d'argent aux Indes orientales, & il s'en conſomme dans l'Europe; ce qui a un peu ſoutenu ſa valeur; mais nonobſtant le tranſport & la conſommation, la groſſe quantité qui a été apportée, a diminué ſa valeur de quatre-vingt dix pour cent.

La quantité d'or a augmenté plus que la demande, & l'or a diminué en valeur; mais comme ſa quantité n'a pas augmenté dans la même proportion que l'argent, ſa valeur n'a pas tant diminué. Il y a deux cens ans que l'once d'or valoit en France ſeize livres cinq ſols quatre deniers, & l'once d'argent une livre douze ſols. L'once d'or en matiere ou en eſpeces, valoit alors dix onces d'argent; à préſent elle en vaut plus de quinze: donc ces métaux ne ſont pas de la valeur qu'ils étoient à l'égard des autres effets, ni à l'égard l'un de l'autre. L'or, quoique diminué en valeur, vaut la moitié plus d'argent qu'il n'a valu.

Par ce que je viens de dire, il eſt évident que le prince ne donne pas la valeur à la *monnoie*, comme M. Boizard prétend: car ſa valeur conſiſte dans la matiere dont elle eſt compoſée; auſſi eſt-il évident que ſa valeur n'eſt pas certaine, puiſque l'expérience a fait voir qu'elle a diminué depuis la découverte des Indes de plus de quatre-vingt-dix pour cent.

Par ces diminutions arrivées à la *monnoie*, je n'entends pas parler des affoibliſſemens que les princes ont fait dans les eſpeces, je parle ſeulement de la diminution des matieres cauſée par l'augmentation de leur quantité.

Quand on examinera les affoibliſſemens, on trouvera que de cinquante parties, il n'en reſte qu'une, je veux dire, qu'il y avoit autant d'argent en vingt ſols, qu'il y en a préſentement en cinquante livres. C'eſt ce qui eſt prouvé par les ordonnances touchant la fabrique des ſous de France l'année 755; il y avoit alors la même quantité d'argent fin dans un ſol, qu'il y en a préſentement dans le demi écu qui vaut cinquante ſols. Mais pour ne pas remonter ſi loin, les eſpeces d'argent ont été affoiblies en France depuis deux cens ans, d'environ les deux tiers de leur valeur.

Ceux qui ont eu leur bien payable en *monnoie*, ont ſouffert encore par les diminutions des rentes. Avant la découverte des Indes, les rentes étoient conſtituées au denier dix; elles le ſont préſentement au denier vingt. Une donation faite il y a deux cens ans, deſtinée pour l'entretien de cinquante perſonnes, peut à peine aujourd'hui en entretenir une. Je ſuppoſerai cette donation hypothequée pour la ſomme de dix mille livres, la *monnoie* étant alors rare, les rentes étoient conſtituées au denier dix; mille livres d'intérêt pouvoient alors entretenir cinquante perſonnes; la *monnoie* à cauſe de ſa rareté, étant d'une plus grande valeur, devenue plus abondante par la quantité des matieres apportées en Europe, l'intérêt a baiſſé à cinq pour cent; ainſi l'intérêt de l'hypotheque eſt réduit par-là, de mille à cinq cens livres. Il n'y a plus que le titre d'argent dans la *monnoie*, par les affoibliſſemens que

les

les princes ont faits; ce qui réduit la valeur des cinq cens livres à 166 livres 13 ſ. 4 d. & les matieres étant diminuées en valeur de quatre-vingt-dix pour cent, les cinq cens livres *monnoie* foible, ne valent pas davantage que ſeize livres valoient il y a deux cens ans, & n'acheteroient pas plus de denrées, que ſeize livres en auroient achétées. D'après cette ſuppoſition, une ſomme deſtinée pour l'entretien de cinquante perſonnes, ne peut pas en entretenir une préſentement.

La quantité des matieres apportées en Europe depuis la découverte des Indes, a dérangé non-ſeulement les biens & les revenus des particuliers, mais même elle a dérangé les puiſſances, qui ne ſont plus dans la même proportion de force. Celles qui ont profité le plus par le commerce d'Eſpagne, abondent en eſpeces, pendant que les autres peuvent à peine ſe ſoutenir dans l'état où elles étoient.

Il n'eſt pas extraordinaire que M. Boizard françois, ſe ſoit abuſé dans ſes idées ſur la *monnoie*; mais M. Locke anglois, homme profond, & qui s'eſt rendu fameux par ſes beaux ouvrages ſur cette matiere, ne devoit pas tomber dans une mépriſe approchante de celle de M. Boizard. Il penſe que les hommes par un conſentement général, ont donné une valeur imaginaire à la *monnoie*.

Je ne ſaurois concevoir comment les hommes de différentes nations, ou ceux d'une même province, auroient pû conſentir à donner une valeur imaginaire à aucun effet, encore moins à la *monnoie*, par laquelle la valeur des autres effets eſt meſurée, & qui eſt donnée comme le prix de toutes choſes: ou qu'aucune nation ait voulu recevoir une matiere en échange, ou en payement, pour plus qu'elle ne valoit, & comment cette valeur imaginaire a pu ſe ſoutenir.

Suppoſons qu'en Angleterre, la *monnoie* eût été reçue à une valeur imaginaire, & que les autres nations euſſent conſenti à la recevoir à cette valeur; alors l'écu ayant cours en Angleterre pour 60 pennis, devoit valoir ſoixante ſtuyvers en Hollande, le penni & le ſtuyver n'étant que des numéros, par leſquels on compte; mais on voit le contraire: la *monnoie* eſt eſtimée & reçue ſelon la quantité & qualité des matieres dont elle eſt compoſée.

Avant que l'argent fût employé aux uſages de la *monnoie*, il avoit une valeur dépendante des uſages auxquels il étoit d'abord employé; il étoit reçu comme *monnoie* ſur le pié qu'il étoit alors en matiere. Si l'argent n'avoit eu aucune valeur avant que d'être employé aux uſages de la *monnoie*, il n'y auroit jamais été employé. Qui auroit voulu recevoir une matiere qui n'avoit aucune valeur, comme le prix de ſes biens? Une livre de plomb en *monnoie* vaudroit quelque choſe, le plomb étant capable de divers uſages, loſqu'il eſt réduit en matiere; mais une livre d'argent fabriquée ne vaudroit rien, ſi réduit en matiere, l'argent étoit incapable d'aucun uſage, comme métal. Donc l'argent avant que d'être employé à faire la *monnoie*, avoit une valeur dépendante des uſages auxquels il étoit employé, & étoit reçu comme *monnoie* ſur le pié qu'il valoit en matiere.

Etant employé à faire la *monnoie*, il augmente ſa valeur; mais cette augmentation de valeur ne vient pas de la fabrique, ou monnoyage; car l'argent en matiere vaut autant que celui qui eſt fabriqué, & cette valeur n'eſt pas imaginaire, non plus que la valeur qu'il avoit avant que d'être employé à faire la *monnoie*.

Sa premiere valeur, comme métal, venoit de ce que l'argent avoit des qualités qui le rendoient propre à pluſieurs uſages auxquels il étoit employé: l'augmentation de ſa valeur venoit de ce que ce métal avoit des qualités qui le rendoient propre à faire de la *monnoie*. Ces valeurs ſont plus ou moins grandes, ſelon que la demande eſt proportionnée à la quantité de ce métal.

Si l'une ou l'autre de ces valeurs eſt imaginaire, toute valeur eſt imaginaire: car les effets n'ont aucune valeur que les uſages auxquels ils ſont employés, & ſelon que leur quantité eſt proportionnée à la demande.

Faiſons voir comment, & par quelle raiſon, l'argent a été employé à faire de la *monnoie*.

Avant que l'uſage de la *monnoie* fût connu, les effets étoient échangés; cet échange étoit ſouvent très-embarraſſant; il n'y avoit pas alors de meſure pour connoître la proportion de valeur que les effets avoient les uns aux autres. Par exemple; A demandoit à troquer cinquante mines de blé contre du vin: on ne pouvoit pas bien déterminer la quantité des vins qu'A devoit recevoir pour ſes cinquante mines de blé: car quoique la proportion entre les vins & les blés l'année précédente fût connue, ſi les blés & le vin n'étoient pas de la même bonté; ſi par la bonne ou mauvaiſe récolte, ils étoient plus ou moins abondans, alors la quantité du blé & des vins n'étant plus dans la même proportion avec la demande, la proportion de valeur étoit changée, & les cinquante mines de blé pouvoient valoir deux fois la quantité des vins qu'ils valoient l'année paſſée.

L'argent étant capable d'un titre, c'eſt-à-dire, d'être réduit à un certain degré de fineſſe, étant alors peu ſujet au changement dans la quantité ou dans la demande, & par-là moins incertain en valeur, étoit employé à ſervir de moyen terme pour connoître la proportion de valeur des effets. Si les cinquante mines de blé valoient deux cens onces d'argent, de tel titre, & que deux cens onces d'argent, de cette fineſſe, valuſſent trente muids de vin, de la qualité qu'A demandoit en échange, alors trente muids de ce vin étoient l'équivalent de ces cinquante mines de blé.

La proportion de valeur des effets livrés en différens endroits, étoit encore plus difficile à connoître. Par exemple, cent pieces de toile d'Hollande étoient livrées à Amſterdam, à l'ordre d'un marchand de Londres; ſi le marchand d'Amſterdam écrivoit qu'on livrât à Londres, à ſon ordre, la valeur de ces cent pieces de toile en draps d'Angleterre; or la valeur de ces cent pieces de toile ne pouvoit pas être réglée ſur la quantité des draps d'Angleterre, ni ſur ce qu'elles valoient à Amſterdam, parce que ces draps étoient d'une plus grande valeur à Amſterdam qu'à Londres où ils devoient être livrés. Réciproquement, la valeur des draps d'Angleterre ne pouvoit pas être réglée ſur la quantité des toiles d'Hollande, ni ſur ce que ces draps valoient à Londres, parce que les toiles étoient d'une plus grande valeur à Londres qu'à Amſterdam où elles avoient été livrées.

L'argent étant très-portatif, & par cette qualité à-peu-près de la même valeur en différens endroits, étoit employé à ſervir de meſure pour connoître la proportion des effets livrés en différens endroits. Si les cent pieces de toile valoient à Amſterdam mille onces d'argent fin, & que mille onces d'argent fin valuſſent à Londres vingt pieces de draps de la qualité que le marchand hollandois demandoit en échange; alors vingt pieces de ce drap livrées à Londres, étoient l'équivalent de ces cent pieces de toile livrées à Amſterdam.

Les contrats, promeſſes, *&c.* étant payables en effets, étoient ſujets aux diſputes, les effets de même eſpece différant beaucoup en valeur. Exemple: A prêtoit cinquante mines de blé à B, & B s'engageoit à les rendre dans une année. A prétendoit que le blé que B lui rendoit, n'étoit pas de la bonté de celui qu'il avoit prêté; & comme le blé n'étoit pas ſuſceptible d'un titre, on ne pouvoit pas juger du préjudice que A recevoit, en prenant ſon payement en blé, d'une qualité inférieure: mais l'argent étant capable d'un titre, étoit employé à ſervir de valeur dans laquelle on contractoit; alors celui qui prêtoit, prenoit le contrat payable en tant d'onces d'argent, de tel titre, & par-là évitoit toute diſpute.

On avoit de la peine de trouver des effets que l'on demandoit en échange. Exemple: A avoit du blé plus qu'il n'en avoit beſoin, & cherchoit à troquer contre du vin; mais comme le pays n'en produiſoit point, il étoit obligé de tranſporter ſon blé, pour le troquer, ſur les lieux où il y avoit du vin.

L'argent étant plus portatif, étoit employé à ſervir de moyen terme, par lequel les effets pouvoient être plus commodément échangés; alors A troquoit ſon blé contre l'argent, & portoit l'argent ſur les lieux, pour acheter les vins dont il avoit beſoin.

L'argent avec ſes autres qualités, étant diviſible ſans diminuer de ſa valeur, étant d'ailleurs portatif, étoit d'autant plus propre à ſervir à ces uſages; & ceux qui poſſédoient des effets dont ils n'avoient pas immédiatement beſoin, les convertiſſoient en argent. Il étoit moins embarraſſant à garder que les autres effets; ſa valeur étoit alors moins ſujette au changement; comme il étoit plus durable, & diviſible ſans perdre de ſa valeur, on pouvoit s'en ſervir en tout ou en partie ſelon le beſoin; donc, l'argent en matiere, ayant les qualités néceſſaires, étoit employé à ſervir aux uſages auxquels la *monnoie* ſert préſentement. Etant capable de recevoir une empreinte, les princes établirent des bureaux pour le porter à un titre, & le fabriquer. Par-là, le titre & poids étoient connus, & l'embarras de le peſer & rafiner épargné.

Mais la fabrique ne donne pas la valeur à la *monnoie*, & ſa valeur n'eſt pas imaginaire. La *monnoie* reçoit ſa valeur des matieres dont elle eſt compoſée; & ſa valeur eſt plus ou moins forte, ſelon que la quantité eſt proportionnelle à la demande. Ainſi ſa valeur eſt réelle, comme la valeur des blés, vins & autres effets. Il eſt vrai, que ſi les hommes trouvoient quelque autre métal

plus propre que l'argent, à faire la *monnoie*, & à ſervir aux autres uſages auxquels l'argent en matiere eſt employé, comme de faire de la vaiſſelle, & que ce métal fût à bon marché, l'argent baiſſeroit conſidérablement de ſa valeur, & ne vaudroit pas la dépenſe de le tirer des mines. De même, ſi les hommes trouvoient quelque boiſſon plus agréable, plus ſaine, & à meilleur marché que le vin, les vignes ne ſeroient plus eſtimées, & ne vaudroient pas la dépenſe de les cultiver. On employeroit les terres à produire ce qui ſuppléeroit alors à l'uſage du vin.

Il n'eſt pas difficile de répondre à la troiſime queſtion, ſi le ſouverain doit faire des changemens à la *monnoie*, l'affoiblir, la ſurhauſſer, & fixer la proportion entre l'or & l'argent. L'expérience a fait voir que la premiere opération eſt funeſte, la ſeconde & la troiſieme inutiles. Tout affoibliſſement de *monnoie* dans un royaume, au lieu d'attirer les eſpeces & matieres étrangeres, fait tranſporter les eſpeces du pays quoique plus foibles, & les matieres en pays étrangers. Sous le nom d'*affoibliſſement*, j'entends les frais de la fabrique, les droits que les princes prennent ſur la *monnoie*, les ſurhauſſemens des eſpeces, & la diminution de leur poids ou titre.

Le ſurhauſſement des *monnoies* n'en augmente pas le prix. On a été long-tems dans cette erreur, que la même quantité d'eſpeces ſurhauſſées, faiſoit le même effet, que ſi la quantité avoit été augmentée. Si, en faiſant paſſer l'écu de trois livres pour quatre, on augmentoit la valeur de l'écu; & que cet écu ainſi ſurhauſſé produiſit le même effet que quatre livres produiſoient, quand l'écu étoit à trois livres, il n'y auroit rien à dire. Mais cette idée eſt la même, que ſi un homme qui auroit trois cens aunes d'étoffe pour tapiſſer un appartement, prétendoit faire ſervir les trois cens aunes, en les meſurant avec une aune de trois quarts, il auroit alors quatre cens aunes d'étoffe; cependant l'appartement ne ſera pas tapiſſé plus complétement. Les ſurhauſſemens font que les eſpeces valent plus de livres, mais c'eſt en rendant les livres moins valables.

Je veux croire que les miniſtres ſavent bien que les ſurhauſſemens des eſpeces ne les rendent pas plus valables, & qu'ils ne font de changement dans la *monnoie*, que pour épargner ou trouver des ſommes au prince; mais il eſt vraiſſemblable qu'ils ne ſavent pas toutes les mauvaiſes ſuites de ces changemens.

Les anciens eſtimoient la *monnoie ſacrée*; elle étoit fabriquée dans les temples; les Romains fabriquoient la *monnoie* aux dépens de l'état; le même poids en matiere & en eſpece de même titre, étoit de la même valeur.

L'autorité publique, en fabriquant la *monnoie*, eſt ſuppoſée garantir que les eſpeces ſeront continuées de même poids & titre, & expoſées pour le même nombre de livres, ſols & deniers. Le prince eſt obligé en juſtice & en honneur, envers ſes ſujets & les étrangers qui trafiquent avec eux, de ne point faire de changement dans la *monnoie*. C'eſt la quantité & la qualité de la matiere qui font la valeur de la *monnoie*, & non le prix marqué par le prince. Les matieres qui ſont propres aux uſages de la *monnoie*, doivent être fabriquées, mais le prix des eſpeces faites de différentes matieres, ne doit pas être reglé par le prince.

Il ne doit pas non plus fixer la proportion entre l'or & l'argent, parce qu'elle varie ſans ceſſe, & ce changement occaſionne dans l'intervalle des tranſports ruineux, ou nuit à certains commerces. Il ſuffit que le prix du marc d'argent ſoit fixé, le commerce fixera, ſuivant ſes beſoins, le prix du marc d'or. En Angleterre, le prix de l'or de la Guinée eſt de 20 ſols ſterling; cependant elle eſt reçue dans le commerce pour 21 ſols ſterling. Il eſt vrai que cela n'eſt pratiquable que dans un pays, où le monnoyable ſe fait aux dépens de l'état, & c'eſt le vrai moyen d'attirer l'or & l'argent. Mais une regle générale pour les états commerçans qui fixent une proportion, c'eſt d'éviter la plus haute & la plus baſſe.

Quelques politiques ont prétendu que la proportion baſſe payant l'or moins cher, & attirant conſéquemment l'argent par préférence, convenoit mieux aux états qui commercent aux Indes orientales. Mais il faut obſerver en même tems, que ces pays ont moins d'avantages dans leur commerce avec les peuples qui ſoldent en or. Aujourd'hui tous les peuples trafiquent dans les Indes orientales, les réexportations ſont très-bornées en ce genre; ainſi de plus en plus ce commerce deviendra ruineux; pour réparer les ſommes qu'il coute, il eſt eſſentiel de favoriſer de plus en plus les commerces utiles.

Ce qui conſtitue la valeur réelle d'une piece de *monnoie*, c'eſt le nombre des grains peſant d'or fin ou d'argent fin qu'elle contient. Une piece d'or du poids d'une once à 24 karats, contient cent cinquante-deux grains peſant d'or fin, & vingt-quatre grains d'alliage. Une piece d'or à 22 karats, peſant une once, un denier, & deux grains, ſera de même valeur intrinſeque que la premiere, la ſeule différence conſiſtant dans les vingt-ſix grains d'alliage qu'elle contient de plus que la premiere, & qui ne ſont comptés pour rien. Ce n'eſt pas qu'un orfevre qui auroit beſoin d'or à 23 karats pour ſon travail, ne payât plus cher dans le commerce la piece d'or à 23 karats que l'autre, de toute la dépenſe qu'il faudroit faire pour affiner celle à 22 karats: mais auſſi la fabrication de la piece à 23 karats auroit monté plus cher du montant de cette même dépenſe; les mines ordinaires ne produiſant point d'or au-deſſus de 22 karats; outre que l'emploi de l'or très-fin eſt rare dans le commerce; il faut encore obſerver, que ſi l'on avoit beſoin d'or à 24 karats, la piece d'or à 24 karats couteroit autant d'affinage que la piece d'or à 22 karats. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

MONNOIE DE BILLON, (*Monnoies.*) On entend par *monnoie de billon*, des eſpeces d'argent qu'on a altérées par le mélange du cuivre. Il y a deux ſortes de *monnoies de billon*: l'une eſt appellée *monnoie de haut billon*, & comprend les eſpeces qui ſont depuis dix deniers de loi juſqu'à cinq; l'autre ſe nomme *monnoie de bas billon*, à laquelle on rapporte toutes les eſpeces qui ſont au deſſous de ſix deniers de loi.

Il eſt douteux qu'en France on ſe ſoit ſervi de *monnoie de billon* ſous la premiere & ſous la ſeconde race; mais vers le commencement de la troiſieme race avant ſaint Louis, on trouve quelques deniers d'argent bas; & depuis ſaint Louis, on ne trouve plus que des deniers de bas *billon*.

Les blancs, les douzains, les liards, les doubles, les deniers, les mailles, les pites, ſont autant de *monnoies de billon* dont on s'eſt ſervi dans ce royaume, ſous la troiſieme race. (*D. J.*)

MONNOIE DE CUIR, (*Monnoie rom.*) Æſchine & Ariſtide nous apprennent que les Carthaginois ſe ſont ſervi de *monnoie de cuir*. Les Romains commencerent par ſe ſervir de *monnoie* de terre cuite & *de cuir*. Cette derniere a été appellée *aſſes ſcortei*; elle étoit en uſage à Rome, avant le regne de Numa, ſuivant le témoignage de Suétone, cité par Suidas; l'auteur anonyme du petit traité *de rebus bellicis*, imprimé à la ſuite de la notice des deux empires, ajoute qu'on imprimoit une petite marque d'or ſur ces pieces *de cuir* qui tenoient lieu de *monnoie* dans le commerce; *formatos e coriis orbes, auro modico ſignaverunt*. Enſuite Numa introduiſit l'uſage des pieces de bronze, qu'on prenoit au poids en échange des marchandiſes & des denrées; cela dura juſqu'au tems de Servius Tullius, qui le premier les fit frapper, & y fit graver une certaine marque. On peut voir ce qu'ont dit ſur ce ſujet Saumaiſe, *de uſur. pag.* 443. *&* *ſeqq.* & Sperlingius, *de nummis non cuſis*, *pag.* 201. *&* 221.

Nous connoiſſons encore chez les modernes de la petite *monnoie de cuir*, que la néceſſité obligea les Hollandois de renouveller dans le dernier ſiecle, lorſqu'ils défendoient leur liberté contre la tyrannie du roi d'Eſpagne. *Voyez*, pour preuve, MONNOIE OBSIDIONALE. (*D. J.*)

MONNOIE OBSIDIONALE, (*Hiſt. milit.*) on appelle de ce nom une *monnoie* communément de bas alloi, de quelque métal, ou autre matiere, formée & frappée pendant un triſte ſiege, afin de ſuppléer à la vraie *monnoie* qui manque, & être reçue dans le commerce par les troupes & les habitans, pour ſigne d'une valeur intrinſeque ſpécifiée.

Le grand nombre de villes aſſiégées où l'on a frappé pendant les xvj. & xvij. ſiecles de ces ſortes de pieces, a porté quelques particuliers à en rechercher l'origine, l'eſprit, & l'utilité. Il eſt certain que l'uſage de frapper dans les villes aſſiégées des *monnoies* particulieres, pour y avoir cours pendant le ſiege, doit être un uſage fort ancien, puiſque c'eſt la néceſſité qui l'a introduit. En effet, ces pieces étant alors reçues dans le commerce pour un prix infiniment au-deſſus de leur valeur intrinſeque, c'eſt une grande reſſource pour les commandans, pour les magiſtrats, & même pour les habitans de la ville aſſiégée.

Ces ſortes de *monnoies* ſe ſentent de la calamité qui les a produites; elles ſont d'un mauvais métal, & d'une fabrique groſſiere; ſi l'on en trouve quelques-unes de bon argent, & aſſez bien travaillées, l'oſtentation y a eu plus de part que le beſoin.

Leur forme n'eſt point déterminée, il y en a de rondes, d'ovales, & de quarrées; d'autres en loſange d'autres en octogone, d'autres en triangles, *&c.*

Le type & les inſcriptions n'ont pas de regles plus fixes. Les unes ſont marquées des deux côtés, & cela eſt rare; les autres n'ont qu'une ſeule marque. On y voit ſouvent les armes de la ville aſſiégée, quelquefois celles du ſouverain, & quelquefois celles du gouverneur; mais il eſt plus ordinaire de n'y trouver que le nom de la ville tout au long, ou en abrégé, le milleſime, & d'autres chiffres qui dénotent la valeur de la piece.

Comme les curieux ont négligé de ramaſſer ces ſortes de *monnoies*, il ſeroit difficile d'en faire une hiſtoire bien ſuivie; cependant la diverſité des pieces obſidionales que nous connoiſſons, la ſingularité de quelques-unes, & les faits auxquels elles ont rapport, pourroient former un petit ouvrage agréable, neuf & intéreſſant.

Le plus anciennes de ces *monnoies obſidionales* de notre connoiſſance ont été frappées au commencement du xvj. ſiecle, lorſque François I. porta la guerre en Italie; & ce fut pendant les ſieges de Pavie & de Crémone, en 1524 & 1526. Trois ans après on en fit preſque de ſemblables à Vienne en Autriche, lorſque cette ville fut aſſiégée par Soliman II. Lukius en rapporte une fort ſinguliere, frappée par les Vénitiens à Nicoſie, capitale de l'île de Chypre, pendant le ſiege que Selim II. mit devant cette île en 1570.

Les premieres guerres de la République d'Hollande avec les Eſpagnols, fourniſſent enſuite un grand nombre de ces ſortes de *monnoies*; nous en avons de frappées en 1573, dans Middelbourg en Zélande, dans Harlem, & dans Alemaer. La ſeule ville de Leyde en fit de trois différens revers pendant le glorieux ſiege qu'elle ſoutint en 1574 On en a de Schoonhoven de l'année ſuivante; mais une des plus dignes d'attention, fut celle que frapperent les habitans de Kampen durant le ſiege de 1578; elle eſt marquée de deux côtés. On voit dans l'un & dans l'autre les armes de la ville, le nom au-deſſous, le milléſime, & la note de la valeur. On lit au-deſſus ces deux mots *extremum ſubſidium*, derniere reſſource, inſcription qui revient aſſez au nom que l'on donne en Allemagne à ces ſortes de *monnoies*; on les appelle ordinairement *pieces de néceſſité*; celles qui furent frappées à Manſtricht, en 1579, ne ſont pas moins curieuſes; mais celles qu'on a frappées depuis en pareilles conjenctures, ne contiennent rien de plus particulier, ou de plus intéreſſant.

On demande ſi ces ſortes de *monnoies*, pour avoir un cours légitime, doivent être marquées de la tête ou des armes du prince de qui dépend la ville, ſi l'une ou l'autre de ces marques peut être remplacée par les ſeules armes de la ville, ou par celle du gouverneur qui la défend; enfin s'il eſt permis à ce gouverneur ou commandant de ſe faire repréſenter lui même ſur ces ſortes de *monnoies*. Je réſous toutes ces queſtions en remarquant que ce n'eſt qu'improprement qu'on appelle les pieces obſidionales *monnoies*; elles en tiennent lieu, à la vérité, pendant quelque tems; mais au fond, on ne doit les regarder que comme des eſpeces de méteaux, de gages publics de la foi des obligations contractées par le gouverneur, ou par les magiſtrats dans des tems auſſi cruels que ceux d'un ſiege. Il paroît donc fort indifférent de quelle maniere elles ſoient marquées, pourvû qu'elles procurent les avantages que l'on en eſpere. Il ne s'agit que de prendre le parti le plus propre à produire cet effet, *ſalus urbis*, *ſuprema lex eſto*.

Au reſte, il ne faut pas confondre ce qu'on appelle *monnoies obſidionales*, avec les médailles frappées à l'occaſion d'un ſiege, & de ſes divers événemens, ou de la priſe d'une ville; ce ſont des choſes toutes différentes. (*D. J.*)

MONNOIE DES GRECS, (*Monnoies ancien.*) les Grecs comptoient par drachmes, par mines, & par talens. Mais, ſelon les différens états de la Grece, la valeur de la drachme étoit différente, & par conſéquent celle de la mine, & du talent à proportion. Cependant la *monnoie* d'Athènes, étant celle qui avoit le plus de cours, ſervoit, pour ainſi dire, de meſure ou d'étalon à toutes les autres. De-là vient que quand un hiſtorien grec parle de talens, de mines, ou drachmes ſans déſignation, il faut toujours ſuppoſer qu'il s'agit de la *monnoie* d'Athènes, & que s'il en entendoit d'autre, il nommeroit le pays.

Voici cependant la proportion des drachmes d'Athènes à celle des autres contrées. La mine de Syrie contenoit 25 drachmes d'Athènes; la mine ptolémaïque $33\frac{1}{3}$; celle d'Antioche & d'Euboé 100; celle de Babylone 116; celle de Tyr $133\frac{1}{3}$; celle d'Egine & de Rhodes $166\frac{2}{3}$.

Le talent de Syrie contenoit 15 mines d'Athènes, le ptolémaïque 20, celui d'Anthioche 60, celui d'Euboé 60 pareillement, celui de Babylone 70, celui de Tyr 80, celui d'Egine & de Rhodes 100

M. Brerewood en ſuivant les poids des Orfèvres, ne fait valoir la drachme attique que la drachme de ſon poids d'aujourd'hui, qui fait la huitieme partie d'une once; de cette maniere il en rabaiſſe la valeur à ſept ſols & demi *monnoie* d'Angleterre: mais le docteur Bernard, qui a examiné la choſe avec plus d'exactitude, donne à la drachme attique moyenne, la valeur de huit ſols & un quart *monnoie* d'Angleterre, & aux mines & aux talents à proportion. La table ſuivante mettra ſous les yeux le calcul de ces deux ſavans.

Monnoies d'Athènes, ſelon Brerewood.

	l. ſt.	sh.	ſ.
La drachme			$7\frac{1}{2}$
Cent drachmes faiſoient la mine . . .	3	2	6
Soixante mines faiſoient le talent . . .	187	10	
Le talent d'or ſur le pié de 16 d'argent .	3000		

Monnoies d'Athènes, ſelon Bernard.

La drachme			$8\frac{1}{4}$
Cent drachmes faiſoient la mine . . .	3	8	9
Soixante mines faiſoient le talent . . .	206	5	
Le talent d'or à raiſon de 16 d'argent .	3300		

(*D. J.*

MONNOIES DES ROMAINS, (*Hiſt. rom.*) La pauvreté des premiers Romains ne leur permit pas de faire battre de la *monnoie*; ils furent deux ſiecles ſans en fabriquer, ſe ſervant de cuivre en maſſe qu'on donnoit au poids: Numa pour une plus grande commodité, fit tailler groſſierement des morceaux de cuivre du poids de douze onces, ſans aucune marque. On les nommoit, à cauſe de cette forme brute, *as rudis*: c'étoit là toute la *monnoie* romaine. Long-tems après Servius Tullius en changea la forme groſſiere en pieces rondes du même poids & de la même valeur, avec l'empreinte de la figure d'un bœuf; on nommoit ces pieces *as libralis*, *&* *libella*, à cauſe qu'elles peſoient ſemblablement une livre; enſuite on les ſubdiviſa en pluſieurs petites pieces, auxquelles on joignit des lettres, pour marquer leur poids & leur valeur, proportionnellement à ce que chaque piece peſoit. La plus forte étoit le *décuſſis*, qui valoit & peſoit dix *as*, ce qui la fit nommer *denier*; & pour marque de ſa valeur, il y avoit deſſus un X. Le *quadruſſis* valoit quatre de ces petites pieces; le *tricuſſis* trois; le ſeſterce deux & demi: il valut toujours chez les Romains le quart d'un denier, malgré les changemens qui arriverent dans leurs *monnoies*, & pour déſigner ſa valeur, il étoit marqué de deux grands I, avec une barre au milieu, ſuivi d'un S, en cette maniere H-S. Le *dupondius* valoit deux as, ce que les deux points qui étoient deſſus ſignifioient. L'*as* ſe ſubdiviſoit en petites parties, dont voici les noms; le *duns* peſoit onze onces, le *dextans*, dix, le *dodrans* neuf, le *bes* huit, le *ſeptunx* ſept, le *ſemiſſis*, qui étoit le demi-as, en peſoit ſix, le *quintunx* cinq, le *triens* qui étoit la troiſieme partie de l'as, peſoit quatre onces, le *quadrans* ou quatrieme partie trois, le *ſextans*, ou ſixieme partie deux; enfin *uncia*, étoit l'once, & peſoit une once.

Toutes ces eſpeces n'étoient que de cuivre; & même ſi peu communes dans les commencemens de la république, que l'amende décernée pour le manque de reſpect envers les magiſtrats ſe payoit d'abord en beſtiaux. Cette rareté d'eſpeces fit que l'uſage de donner du cuivre en maſſe au poids dans les paiemens ſubſiſta long-tems; on en avoit même conſervé la formule dans les actes, pour exprimer que l'on achetoit comptant, comme on voit dans Horace, *librâ mercatur & ære*. Tite-Live rapporte que l'an 347 de Rome, les ſénateurs s'étant impoſé une taxe pour fournir aux beſoins de la république, en firent porter la valeur en lingots de cuivre dans des chariots au tréſor public, qu'on appelloit *ærarium*, du mot *æs*, genitif *æris*, qui ſignifie du *cuivre*, parce qu'il n'y avoit point à Rome d'or ni d'argent.

Ce fut l'an 485 de la fondation de cette ville que les Romains commencerent de fabriquer des *monnoies* d'argent,

gent, auxquelles ils impoſerent des noms & valeurs relatives aux eſpeces de cuivre: le denier d'argent valoit dix as, ou dix livres de cuivre, le demi-denier d'argent ou *quinaire* cinq, le ſeſterce d'argent deux & demi, ou le quart du denier. Ces premiers deniers d'argent furent d'abord du poids d'une once, & leur empreinte étoit une tête de femme, coëffée d'un caſque, auquel étoit attachée une aîle de chaque côté; cette tête repréſentoit la ville de Rome: ou bien c'étoit une victoire menant un char attelé de deux ou quatre chevaux de front, ce qui faiſoit appeller ces pieces *bigati* ou *quadrigati*; & ſur le revers étoit la figure de Caſtor & Pollux. Pour lors la proportion de l'argent au cuivre étoit chez les Romains, comme 1 à 960: car le denier romain valant dix *as*, ou dix livres de cuivre, il valoit 120 onces de cuivre; & le même denier valant un huitieme d'once d'argent, ſelon Budée, cela faiſoit la proportion que nous venons de dire.

A peine les Romains eurent aſſez d'argent pour en faire de la *monnoie*, que s'alluma la premiere guerre punique, qui dura 24 ans, & qui commença l'an 489 de Rome. Alors les beſoins de la république ſe trouverent ſi grands, qu'on fut obligé de réduire l'*as libralis* peſant douze onces, au poids de deux, & toutes les autres *monnoies* à proportion, quoiqu'on leur conſervât leur même valeur. Les beſoins de l'état l'ayant doublé dans la ſeconde guerre punique qui commença l'an 536 de Rome, & qui dura 17 ans, l'as fut réduit à une once, & toutes les autres *monnoies* proportionnellement. La plûpart de ces as du poids d'une once avoient pour empreinte la tête du double Janus d'un côté, & la proue d'un vaiſſeau de l'autre.

Cette réduction ou ce retranchement que demandoient les beſoins de l'état, répond à ce que nous appellons aujourd'hui *augmentation des monnoies*; ôter d'un écu de ſix livres la moitié de l'argent pour en faire deux, ou le faire valoir douze livres, c'eſt préciſément la même choſe.

Il ne nous reſte point de monument de la maniere dont les Romains firent leur opération dans la premiere guerre punique: mais ce qu'ils firent dans la ſeconde, nous marque une ſageſſe admirable. La république ne ſe trouvoit point en état d'acquitter ſes dettes: l'as peſoit deux onces de cuivre, & le denier valant dix as, valoit vingt onces de cuivre. La république fit des as d'une once de cuivre; elle gagna la moitié ſur ſes créanciers; elle paya un denier avec ces dix onces de cuivre. Cette opération donna une grande ſecouſſe à l'état, il falloit la donner la moindre qu'il étoit poſſible; elle contenoit une injuſtice, il falloit qu'elle fût la moindre qu'il étoit poſſible; elle avoit pour objet la libération de la république envers ſes citoyens, il ne falloit donc pas qu'elle eût celui de la libération des citoyens entr'eux: cela fit faire une ſeconde opération; & l'on ordonna que le denier, qui n'avoit été juſques-là que de dix as, en contiendroit ſeize. Il réſulta de cette double opération que, pendant que les créanciers de la république perdoient la moitié, ceux des particuliers ne perdoient qu'un cinquieme: les marchandiſes n'augmentoient que d'un cinquieme; le changement réel dans la *monnoie* n'étoit que d'un cinquieme; on voit les autres conſéquences. En un mot les Romains ſe conduiſirent mieux que nous, qui, dans nos opérations, avons enveloppé & les fortunes publiques, & les fortunes particulieres.

Cependant les ſuccès des Romains ſur la fin de la ſeconde guerre punique, les ayant laiſſé maîtres de la Sicile, & leur ayant procuré la connoiſſance de l'Eſpagne, la maſſe de l'argent vint à augmenter à Rome; on fit l'opération qui réduiſit le denier d'argent de vingt onces à ſeize, & elle eut cet effet, qu'elle remit en proportion l'argent & le cuivre, cette proportion étoit comme 1 à 160, elle devint comme 1 eſt à 128.

Dans le même tems, c'eſt-à-dire l'an de Rome 547, ſous le conſulat de Claudius Nero, & de Livius Salinator, on commença pour la premiere fois de fabriquer des eſpeces d'or, qu'on nommoit *nummus aureus*, dont la taille étoit de 40 à la livre de douze onces, de ſorte qu'il peſoit près de deux dragmes & demie; car il y avoit trois dragmes à l'once. Le *nummus aureus* après s'être maintenu aſſez long-tems à la taille de 40 à la livre, vint à celle de 45, de 50 & de 55.

Il arriva ſous les empereurs de nouvelles opérations encore différentes ſur les *monnoies*. Dans celles qu'on fit du tems de la république, on procéda par voie de retranchement: l'état confioit au peuple ſes beſoins, & ne prétendoit pas le ſéduire. Sous les empereurs, on procéda par voie d'alliage: les princes réduits au déſeſpoir par leurs libéralités même, ſe virent obligés d'altérer les *monnoies*; voie indirecte qui diminuoit le mal, & ſembloit ne le pas toucher: on retiroit une partie du don, & on cachoit la main; & ſans parler de diminution de la paye ou des largeſſes, elles ſe trouvoient diminuées. On remarque que ſous Tibere, & même avant ſon regne, l'argent étoit auſſi commun en Italie, qu'il pourroit l'être aujourd'hui en quelque partie de l'Europe que ce ſoit; mais comme bientôt après le luxe reporta dans les pays étrangers l'argent qui regorgeoit à Rome, ce tranſport en diminua l'abondance chez les Romains, & fut une nouvelle cauſe de l'affoibliſſement des *monnoies* par les empereurs. Didius Julien commença cet affoibliſſement. La *monnoie* de Caracalla avoit plus de la moitié d'alliage, celle d'Alexandre Sévere les deux tiers: l'affoibliſſement continua, & ſous Galien, on ne voyoit plus que du cuivre argenté.

Le prince qui de nos jours feroit dans les *monnoies* des opérations ſi violentes, ſe tromperoit lui-même, & ne tromperoit perſonne. Le change a appris au banquier à comparer toutes les *monnoies* du monde, & à les mettre à leur juſte valeur; le titre des *monnoies* ne peut plus être un ſecret. Si un prince commence le billon, tout le monde continue, & le fait pour lui: les eſpeces fortes ſortent d'abord, & on les lui renvoie foibles. Si, comme les empereurs romains, il affoibliſſoit l'argent, ſans affoiblir l'or, il verroit tout-à-coup diſparoître l'or, & il ſeroit réduit à ſon mauvais argent. Le change, en un mot, a ôté les grands coups d'autorité, du moins les ſuccès des grands coups d'autorité.

Je n'ai plus que quelques remarques à faire ſur les *monnoies romaines* & leur évaluation.

Il ne paroît pas qu'on ait mis aucune tête de conſul ou de magiſtrat ſur les eſpeces d'or ou d'argent avant le déclin de la république. Alors les trois maîtres des *monnoies* nommés *triumvirs monétaires*, s'ingérerent de mettre ſur quelques-unes les têtes de telles perſonnes qu'il leur plaiſoit, & qui s'étoient diſtinguées dans les charges de l'état, obſervant néanmoins que cette perſonne ne fût plus vivante, de peur d'exciter la jalouſie des autres citoyens. Mais après que Jules-Céſar ſe fut arrogé la dictature perpétuelle, le ſénat lui accorda par excluſion à toute autre, de faire mettre l'empreinte de ſa tête ſur les *monnoies*; exemple que les empereurs imiterent enſuite. Il y en eut pluſieurs qui firent fabriquer des eſpeces d'or & d'argent portant leur nom, comme des Philippes, des Antonins, *&c.* Quelques-uns firent mettre pour empreinte la tête des impératrices. Conſtantin fit mettre ſur quelques-unes la tête de ſa mere: & après qu'il eut embraſſé le chriſtianiſme, il ordonna qu'on marquât d'une croix les pieces de *monnoie* qu'on fabriqueroit dans l'empire.

Les Romains comptoient par deniers, ſeſterces, mines d'Italie, ou livres romaines, & talens. Quatre ſeſterces faiſoient le denier, que nous évaluerons, *monnoie* d'Angleterre, qui n'eſt point variable, à ſept ſols & demi. Suivant cette évaluation 96 deniers, qui faiſoient la mine d'Italie, ou la livre romaine, monteront à 3 liv. ſterl. & les 72 liv. romaines, qui faiſoient le talent, à 216 liv. ſterling.

J'ai dit que les romains comptoient par ſeſterces; ils avoient le petit ſeſterce, *ſeſtertius*, & le grand ſeſterce, *ſeſtertium*. Le petit ſeſterce valoit à-peu-près 1 d. $\frac{3}{4}$ ſterling. Mille petits ſeſterces faiſoient le *ſeſtertium*, valant 8 liv. 1 shell. 5. d. 29. ſterling. *Mille ſeſtertia* faiſoient *decies ſeſtertium* (car le mot de *centies* étoit toujours ſous-entendu), ce qui revient à 8072 liv. 18 sh. 4. d. ſterling. *Centies ſeſtertium*, ou *centies* H-S répondent à 80729 liv. 3. sh. 4 d. ſterl. *Millies* H-S à 807291 liv. 13 sh. 4 d. ſterl. *Millies centies* H S. à 888020 liv. 16 sh. 8 d. ſterl.

La proportion de l'or à l'argent étoit d'ordinaire de 10 à 1, quelquefois de 11, & quelquefois de 12 à 1. Outre les *monnoies* réelles d'or & d'argent & de cuivre, je trouve que Martial fait mention d'une menue *monnoie* de plomb, ayant cours de ſon tems; on la donnoit, dit-il, pour rétribution à ceux qui s'engageoient d'accompagner les perſonnes qui vouloient paroître dans la ville avec un cortege. Mais il eſt vraiſſemblable que cette prétendue *monnoie* de plomb, ne ſervoit que de marque & de mereau, pour compter le nombre des gens qui étoient aux gages de tel ou tel particulier.

Pour empêcher les faux-monnoyeurs de contre-faire certaines eſpeces d'or & d'argent, les Romains imaginerent de les denteler tout autour comme une ſcie; & on nomma ces ſortes eſpeces *nummi ſerrati*; il y a des traducteurs & des commentateurs de Tacite qui ſe ſont perſuadés, que le *nummus ſerratus* étoit une *monnoie* qui portoit l'empreinte d'une ſcie; & cette erreur s'eſt gliſſée

gliſſée au moins dans quelques dictionnaires. (*D. J.*)

Monnoies des Hébreux, de Babylone & d'Alexandrie, (*Monnoie anc.*) le célebre Prideaux ſera mon guide ſur cet article, parce que ſes recherches ſont vraiment approfondies, & que ſes évaluations ont été faites ſur les *monnoies* d'Angleterre, qui ne ſont pas variables comme les nôtres.

La maniere la plus commune de compter chez les anciens étoit par talens, & leur talent avoit ſes ſub-diviſions, qui étoient pour l'ordinaire des mines & des drachmes; c'eſt-à-dire, que leurs talens étoient composés d'un certain nombre de mines, & la mine d'un certain nombre de drachmes: mais outre cette maniere de compter, les Hébreux avoient encore des ſicles & des demi-ſicles, ou des békas.

La valeur du talent des Hébreux eſt connue par le paſſage du *xxxviij. chap. de l'Exode, v. 25. & 26.* car on y lit que la ſomme que produit la taxe d'un demi-ſicle par tête payée par 603550 perſonnes, fait 301775 ſicles; & cette ſomme réduite en talens dans ce paſſage, eſt exprimée par celle de cent talens, avec un reſte de 1775 ſicles: il n'y a donc qu'à retrancher ce reſte de 1775 ſicles du nombre entier 301775, & en diviſant les 300000 qui reſtent par cent, qui eſt le nombre des talens que cette ſomme forme dans le calcul de Moïſe, on trouve qu'il y avoit 3000 ſicles au talent.

On ſait d'ailleurs que le ſicle peſoit environ trois ſchellings d'Angleterre, & *Ezéchiel* nous apprend qu'il y en avoit 60 à la mine; d'où il ſuit qu'il y avoit 50 mines au talent des Hébreux.

Pour leurs drachmes, l'*Evangile, ſelon S. Matthieu*, fait voir que le ſicle en contenoit quatre; de ſorte que la drachme des Juifs devoit valoir 9 ſous d'Angleterre: car au *chap. xvij. v.* 34. le tribut que chaque tête payoit tous les ans au temple, qu'on ſait d'ailleurs qui étoit d'un demi-ſicle, eſt appellé du nom de *didrachme*, qui veut dire une piece de deux drachmes: ſi donc un demi-ſicle valoit deux drachmes, le ſicle entier en valoit quatre. Joſephe dit auſſi que le ſicle contenoit quatre drachmes d'Athènes; ce qu'il ne faut pas entendre du poids, mais de la valeur au prix courant: car au poids, la drachme d'Athènes la plus peſante ne faiſoit jamais plus de huit ſous trois huitiemes, *monnoie* d'Angleterre; au lieu que le ſicle en faiſoit neuf, comme je l'ai déja remarqué. Mais ce qui manquoit au poids de la drachme attique pour l'égaler à la juive, elle le gagnoit apparemment en fineſſe, & par ſon cours dans le commerce: en donnant donc neuf ſous d'Angleterre d'évaluation à la drachme attique & à la juive, le béka ou le demi-ſicle fait un ſchellin ſix ſous d'Angleterre; le ſicle trois ſchellins, la mine neuf livres ſterling, & le talent 450 livres ſterling.

Voilà ſur quel pié étoit la *monnoie* des Juifs du tems de Moïſe & d'Ezéchiel, & c'étoit la même choſe du tems de Joſephe. Cet hiſtorien dit que la mine des Hébreux contenoit deux titres & demi, qui font juſtement neuf livres ſteling; car le titre eſt la livre romaine de douze onces, ou de 93 drachmes: par conſéquent deux titres & demi contenoient 240 drachmes, qui à neuf ſous la piece, font juſtement 60 ſicles ou 9 livres ſterling.

Le talent d'Alexandrie étoit préciſément la même choſe: il contenoit 12 mille drachmes d'Athènes, qui ſur le pié de leur valeur en Judée, faiſoient autant de neuf ſous d'Angleterre, & par conſéquent 450 livres ſterling, qui ſont la valeur du talent moſaïque. Cependant il faut remarquer ici que quoique le talent d'Alexandrie valût 12000 drachmes d'Athènes, il ne contenoit que 6000 drachmes d'Alexandrie; ce qui prouve que les drachmes alexandrines en valoient deux de celles d'Athènes. De-là vient que la verſion des Septante faite par les Juifs d'Alexandrie, rend le mot de *ſicle* dans cet endroit, par celui de didrachme, qui ſignifie deux drachmes; entendant par-là des *didrachmes* d'Alexandrie. En ſuivant donc ici la même méthode qu'on a ſuivie pour le talent de Judée, on trouvera que la drachme d'Alexandrie valoit 18 ſous, *monnoie* d'Angleterre; les deux drachmes ou le ſicle, qui en font quatre d'Athènes, trois ſchellings; la mine qui étoit de 60 didrachmes ou ſicles, neuf livres ſterling; & le talent, qui contenoit 50 mines, 450 livres ſterling, que font auſſi le talent de Moïſe & celui de Joſephe.

Les Babyloniens comptoient par drachmes, par mines & par talens. La mine de Babylone contenoit 116 drachmes d'Athènes, & le talent contenoit, ſelon les uns, 70 mines, ou 8120 drachmes d'Athènes, & ſelon les autres, il contenoit ſeulement 60 mines, ou 7000 drachmes d'Athènes. Il réſulte d'après cette derniere évaluation, qui me paroît la plus vraiſſemblable, que le talent d'argent de Babylone fait, *monnoie* d'Angleterre, 218 livres ſterling, 15 ſchellings; le talent d'or, à raiſon de 16 d'argent, 3500 livres ſterling; mais, ſelon le docteur Bernard, qui en a fait l'évaluation la plus juſte, le talent d'argent de Babylone revient à 240 livres ſterling 12 ſchellings 6 ſ. & le talent d'or, à raiſon de 16 d'argent, revient à 3850 livres ſterling.

Tout ce que nous venons de dire ne regarde que l'argent. La proportion de l'or avec ce métal chez les anciens, étoit d'ordinaire de 10 à 1, quelquefois de 10 à 11, à 12, & même juſqu'à 13. Du tems d'Edouard I. elle étoit en Angleterre, comme chez les anciens, de 10 à 1; mais aujourd'hui elle eſt montée à 16, & c'eſt ſur ce pié-là qu'on a fait les calculs précédens; mais ils paroîtront encore plus clairs par les tables de ces évalutions que nous allons joindre ici.

Monnoie des Hébreux, ſelon Brerewood.	l.	ſt.	ſc.	ſ.
La drachme valoit				9
Deux drachmes faiſoient le béka, ou le demi-ſicle, qui étoit la ſomme que chaque juif payoit au temple, ...			1	6
Deux békas faiſoient le ſicle, ...			3	
Soixante ſicles faiſoient la mine, .	9			
Cinquante mines faiſoient le talent,	450			
Le talent d'or, ſur le pié de ſeize d'argent, ...	7200			

Monnoies d'Alexandrie.	l.	ſt.	ſc.	ſ.
La drachme d'Alexandrie valant deux drachmes d'Athènes, ſur le pié où cette drachme étoit en Judée, . . .			1	6
Le didrachme, ou les deux drachmes, qui faiſoient le ſicle hébreu, . . .			3	
Les 60 didrachmes, qui faiſoient la mine, ...	9			
Les 50 mines qui faiſoient le talent, ...	450			
Le talent d'or, à raiſon de 16 d'argent, ...	7200			

Ceux qui deſireront de plus grands détails, peuvent conſulter le livre de l'évêque Cumberland, des meſures, des poids & de la *monnoie* des Juifs; Brerewood, *de ponderibus & prætiis veterum nummorum*; Bernard *de menſuris & ponderibus antiquis*, & autres ſavans anglois qui ont traité le même ſujet. (*D. J.*)

Monnoie réelle & Monnoie imaginaire; (*Monnoies.*) ſur le pié qu'eſt préſentement la *monnoie*, on la diviſe en *monnoie* réelle ou effective, & en *monnoie* imaginaire ou de compte.

On nomme *monnoie réelle* ou *effective*, toutes les eſpeces d'or, d'argent, de billon, de cuivre, & d'autres matieres qui ont cours dans le commerce, & qui exiſtent réellement; tels que ſont les louis, les guinées, les écus, les richedales, les piaſtres, les ſequins, les ducats, les roupies, les abaſſis, les larins, &c.

La *monnoie imaginaire* ou *de compte*, eſt celle qui n'a jamais exiſté, ou du moins qui n'exiſte plus en eſpeces réelles, mais qui a été inventée ou retenue pour faciliter les comptes, en les dreſſant toujours ſur un pié fixe & non variable, comme les *monnoies* qui ont cours, que l'autorité du ſouverain peut augmenter ou diminuer à ſa volonté.

Il y a cependant encore quelques endroits où des *monnoies* curantes ſervent auſſi de *monnoies* de compte. Mais nous ferons un article particulier des principales *monnoies* de compte de l'Europe & de l'Aſie. *Voyez* Monnoie *de compte des modernes*; c'eſt aſſez de dire ici, que la *monnoie de compte* eſt compoſée de certains nombres d'eſpeces qui peuvent changer dans leur ſubſtance, mais qui ſont toujours les mêmes dans leur qualité; par exemple, cinquante livres ſont compoſées de cinquante pieces appellées *livres*, qui ne ſont pas réelles, mais qui peuvent être payées en diverſes eſpeces réelles, leſquelles peuvent changer, comme en louis d'or ou d'argent, qui en France augmentent ou diminuent ſouvent de prix.

L'on peut conſidérer pluſieurs qualités dans les *monnoies réelles*; les unes qui ſont comme eſſentielles & intrinſeques aux eſpeces: ſavoir, la matiere & la forme; & les autres ſeulement arbitraires, & en quelque ſorte accidentelles; mais qui ne laiſſent pas d'être ſéparables, comme le volume, la figure, le nom, le grenetis, la legen-

légende, le millésime, le différent, le point ſecret & le lieu de fabrication. On va parler en peu de mots des unes & des autres.

La qualité la plus eſſentielle de la *monnoie* eſt la *matiere*. En Europe on n'y emploie que l'or, l'argent & le cuivre. De ces trois métaux il n'y a plus que le cuivre qu'on y emploie pur; les autres s'allient enſemble; l'or avec l'argent & le cuivre, & l'argent ſeulement avec le cuivre: c'eſt de l'alliage de ces deux derniers que ſe compoſe cette matiere ou ce métal qu'on appelle *billon*. *Voyez* Monnoie de billon.

Les degrés de bonté de l'or & de l'argent monnoyés, s'eſtiment & s'expriment différemment. Pour l'or, on ſe ſert du terme de *karats*, & pour l'argent, de celui de *deniers*. *Voyez* Karat & Denier.

Pluſieurs raiſons ſemblent avoir engagé à ne pas travailler les *monnoies* ſur le fin, & à ſe ſervir *d'alliage*; entr'autres le mélange naturel des métaux, la dépenſe qu'il faudroit faire pour les affiner, la néceſſité de les rendre plus durs, pour empêcher que le fret ne les diminue, & la rareté de l'or & de l'argent dans de certains pays.

L'autre choſe eſſentielle à la *monnoie*, après la *matiera*, eſt ce que les Monnoyeurs appellent la *forme*, qui conſiſte au poids de l'eſpece, en la taille, au remede de poids, en l'impreſſion qu'elle porte, & en la valeur qu'on lui donne.

Par le *poids*, on entend la peſanteur que le ſouverain a fixée pour chaque eſpece; ce qui ſert, en les comparant, à reconnoître celles qui ſont altérées; ou même les bonnes d'avec celles qui ſont fauſſes, ou fourrées.

La *taille* eſt la quantité des eſpeces que le prince ordonne qui ſoient faites d'un marc d'or, d'argent ou de cuivre.

Le *remede de poids* eſt la permiſſion qui eſt accordée aux maîtres des *monnoies*, de pouvoir tenir le marc d'eſpeces plus foible d'une certaine quantité de grains que le poids juſte, ce qui s'appelle *foiblage*.

L'impreſſion, qu'on nomme auſſi *image*, eſt l'empreinte que reçoit chaque morceau de métal; la marque qui lui donne cours dans le public, qui le fait devenir denier de *monnoyage*, en un mot qui le fait piece de *monnoie*; marque ſans laquelle il n'eſt qu'un ſimple morceau d'or, d'argent ou de cuivre, qui peut bien être employé à divers ouvrages, ou vendu pour une autre marchandiſe, mais non pas être reçu ſur le pié de ceux qui portent cette impreſſion ordonnée par le ſouverain.

Enfin *la valeur de la monnoie*, c'eſt le pié ſur lequel les eſpeces ſont reçues dans le commerce, pié différent de leur prix intrinſeque; à cauſe qu'à la valeur de la matiere, les droits du prince qu'on appelle *ſeigneuriage*, & les frais de la fabrication, qu'on nomme *braſſage*, y doivent être ajoutés.

A l'égard des qualités moins eſſentielles, le *volume de la monnoie* n'eſt autre choſe que la grandeur & l'épaiſſeur de chaque piece. La *figure*, c'eſt cette forme extérieure qu'elle a à la vue; ronde en France; irréguliere & à pluſieurs angles en Eſpagne; quarrée en quelques lieux des Indes; preſque ſphérique dans d'autres, ou de la forme d'une petite navette en pluſieurs.

Le *nom* lui vient, tantôt de ce que repréſente l'empreinte, comme les moutons & les angelots; tantôt du nom du prince, comme les Louis, les Philippes, les Henris; quelquefois de leur valeur, comme les quarts d'écus & les pieces de douze ſous; & d'autres fois du lieu où les eſpeces ſont frappées, comme autrefois les pariſis & les tournois.

Le *grenetis* eſt un petit cordon fait en forme de grain, qui regne tout-au-tour de la piece, & qui enferme les légendes des deux côtés. Outre l'ornement que les pieces en reçoivent, il rend plus difficile l'altération des *monnoies*, qui ſe fait par la rognure. On a depuis ajouté les légendes, ou les cordonnets ſur la tranche, qui acheve de rendre cette ſorte d'altération impoſſible.

La *légende* eſt l'*inſcription* qui eſt gravée d'un côté autour de l'effigie, & de l'autre autour de l'écuſſon, ou qui quelquefois remplit tout un des côtés d'une piece de *monnoie*. On vient de dire qu'il y a une troiſieme légende qui ſe met ſur la tranche. La légende de l'effigie contient le nom & les qualités du prince qui eſt repréſenté; les autres ſont ſouvent compoſées de quelque paſſage de l'Ecriture-ſainte, ou de quelques mots, comme ceux des deviſes, ou même du prix de la piece. On ne parle que de ce qui ſe pratique préſentement en Europe.

Le *milléſime* marque l'année que chaque piece a été frappée. Depuis l'ordonnance de Henri II, de 1549, elle ſe met dans ce royaume en chiffres arabes du côté de l'écuſſon: auparavant on ne connoiſſoit guere le tems du monnoyage que par le nom du prince, ou par celui des monétaires.

Le *différent* eſt une petite marque que les tailleurs particuliers & les maîtres des *monnoies* choiſiſſent à leur fantaiſie; comme un ſoleil, une roſe, une étoile, un croiſſant, &c. Elle ne ſe peut changer que par l'ordre de la cour des *monnoies* ou des juges-gardes. Elle ſe change néceſſairement à la mort des tailleurs & des maîtres, ou quand il y a de nouveaux juges-gardes ou eſſayeurs.

Le *point ſecret* étoit autrefois un point qui n'étoit connu que des officiers de chaque *monnoie*. Il ſe mettoit ſous quelque lettre des légendes, pour indiquer le lieu des fabriques. Le point ſecret de Paris ſe plaçoit ſur le dernier *e* de *benedictus*, & celui de Rouen, ſous le *b* du même mot. Ce point n'eſt plus d'uſage; on ſe contente préſentement de la lettre de l'alphabet romain que les ordonnances de nos rois ont attribuée à chaque ville de ce royaume où il ſe fabrique des *monnoies*.

Enfin, les *monnoies réelles* peuvent être fauſſes, altérées, fourrées, foibles.

La *fauſſe monnoie* eſt celle qui n'eſt pas fabriquée avec les métaux ordonnés par le ſouverain; comme ſeroient des louis d'or de cuivre doré, des louis d'argent d'étain couverts de quelques feuilles de fin.

La *monnoie altérée* eſt celle qui n'eſt pas faite au titre, & du poids porté par les ordonnances, ou qui ayant été fabriquée de bonne qualité, a été diminuée de ſon poids, en la rognant, en la limant ſur la tranche, ou en enlevant quelque partie de la ſuperficie avec de l'eau régale ſi c'eſt de l'or, ou avec de l'eau-forte ſi c'eſt de l'argent.

La *monnoie fourrée* eſt celle qui tient, pour ainſi dire, le milieu entre la *fauſſe monnoie* & la *monnoie altérée*. Elle eſt faite d'un morceau de fer, de cuivre, ou de quelqu'autre métal que le faux-monnoyeur couvre des deux côtés de lames d'or ou d'argent, ſuivant l'eſpece qu'il veut contrefaire, & qu'il ſoude proprement & avec juſteſſe au-tour de la tranche. Le faux-flaon ſe frappe comme les véritables, & peut même recevoir la légende & le cordonnet de la tranche. On ne peut découvrir la fauſſeté de ces ſortes de pieces que par le poids, ou par le volume, qui eſt toujours plus épais ou plus étendu que dans les bonnes eſpeces.

La *monnoie foible* eſt celle où il y a beaucoup d'alliage; & la *monnoie forte*, celle où il y en a le moins.

On appelloit autrefois *monnoie blanche*, celle d'argent, & *monnoie noire*, celle de billon. M. Boizard vous expliquera tous les autres termes qui ont rapport aux *monnoies*: conſultez-le.

Quant au *monnoyage*, au *marteau* & au *moulin*, voyez en l'*article*.

Pluſieurs ſavans ont traité des *monnoies réelles* & *fictives*, tant de celles des anciens, que de celles des modernes: par exemple, Freherus Agricola, Spanheim, Sueldius, Selden, &c. en France, Budé, Dumoulin, Sarot, Ducange, Bouteroue, le Blanc, Boizard, Dupré-de-ſaint-Maur; en Angleterre, Brerewood, Bernard, Locke, Arbuthnot, & autres. (*D. J.*) (1)

Monnoie bractéate, (*Monnoies*.) Les antiquaires déſignent ſous le nom de *bractéates* une eſpece de *monnoie* du moyen âge, dont la fabrique offre des ſingularités remarquables à certains égards, malgré la légereté du poids & les défauts du travail.

Ce ſont des pieces, ou plutôt de ſimples feuilles de métal, chargées d'une empreinte groſſiere; la plûpart ſont d'ar-

(1) Pour les Ecriteurs d'Italie je renvoye à M. Carli qui en a fait un traité fort ſavant en pluſieurs volumes dernierement imprimés partie à Piſe, & partie à Lucques. Et je m'en vais ajouter ici ce que dit la fable touchant l'invention de la Monnoïe. La fable en attribue l'invention à Erichthon. Il la fit faire pour faciliter le commerce entre les Iles de la Gréce, mais il prévit l'inconvénient qui devoit ſuivre de près cette invention. Il craignit d'avoir fait un préſént funeſte. Effectivement lorſqu'il s'apperçût que l'argent corrompoit les peuples, il ſe retira de douleur ſur une montagne ſauvage, où il vecut pauvre, & éloigné des hommes juſqu'à une extreme vieilleſſe. Quant à la véritable origine il faut ſe taire, puiſqu'il n'y a rien de certain; Mais pourtant la S. Ecriture nous dit, que vers l'an du monde 2108, & 451. ans après le déluge Abimelec donna à Sara 1000. pieces d'Argent. *Geneſ.* 20. Noé renouvella cet uſage de la monnoye, & ſon origine ſe va perdre dans les nuages de l'antiquité. Joſephe ſemble l'attribuer à Cain; d'autres à Tubalcain. (*D*)

d'argent, preſque toutes frappés en creux, & par conſéquent ſur un ſeul côté : pluſieurs ne paroiſſent l'avoir été que ſur des coins de bois. L'origine n'en remonte point au-delà des ſiecles barbares: communes en Suede, en Danemark & dans les diverſes provinces de l'Allemagne, où l'uſage s'en eſt perpétué long-tems, elles ſont très-peu connues dans les autres pays de l'Europe.

Par-tout où ces *monnoies* eurent cours, on doit les y regarder comme une production de l'art ou naiſſant ou dégénéré: ce ſont des ébauches qui ſuffiroient ſeules à caractériſer le mauvais goût & l'ignorance des tems écoulés entre la chûte & la renaiſſance des Lettres. Mais il n'eſt point d'objet indifférent pour la vanité des hommes. L'origine des *monnoies bractéates* ſe trouve revendiquée par tous les peuples qui s'en ſont ſervis, ſans doute comme le monument d'une antiquité reſpectable, dont ils croient tirer quelqu'avantage ſur leurs rivaux & leurs voiſins. Cette diverſité de ſentimens a fait de l'époque de ces *monnoies* un problème dont la ſolution demande un examen épineux.

En 1751 le haſard fit naître à M. Schoepflin l'idée d'approfondir la queſtion, & de communiquer à l'académie de Paris ſes recherches & ſes vûes ſur cette matiere, dont nous allons faire uſage.

On découvrit en 1736 un dépôt de *monnoies bractéates* dans le monaſtere de Guengenbach, abbaye du diocèſe de Strasbourg, au-delà du Rhin, par rapport à nous, & l'une des plus anciennes de l'ordre de ſaint Benoît. On y trouva deux petites urnes griſes de terre cuite, poſées l'une auprès de l'autre, dans un mur qui paroît avoir fait partie d'un tombeau. De ces vaſes, l'un ne contenoit que des charbons, l'autre renfermoit pluſieurs *monnoies bractéates:* chaque vaſe avoit pour couvercle un morceau de brique.

Ces ſortes de *monnoies* ſont aſſez rares: elles avoient trop peu de ſolidité pour être durables. Toutes celles qui n'ont pas été renfermées dans des vaſes ſe ſont détruites, parce qu'elles n'étoient point en état de ſe préſerver par elles-mêmes d'un déchet prompt dans la matiere, & d'une altération plus prompte encore dans la forme. Quoique plus communément répandues en Allemagne qu'ailleurs, ce n'eſt pourtant point en Allemagne que l'uſage s'en eſt d'abord établi.

Ce ſeroit même par une interprétation forcée de quelques termes obſcurs, qu'on leur aſſigneroit, avec Tilemann Friſe, une origine antérieure à l'ere chrétienne. D'autres écrivains la placent cette origine au vij. ſiecle depuis Jeſus-Chriſt; leur opinion eſt plus vraiſſemblable, mais ſans être mieux fondée. Les lois des Saliens, des Ripuaires, des Viſigoths, des Bavarois & des Lombards, lois dépoſitaires de leurs uſages, fourniſſent par leur ſilence une preuve ſans réplique que ces peuples n'ont point connu les *bractéates*; dont la forme n'a nul rapport avec celle des ſols & des deniers mentionnés dans ces lois, ainſi que dans les capitulaires. Elle n'en a pas davantage avec la forme de ces pieces, dont Juſtinien parle dans *ſa novelle* 105, ſous le nom de *caueii*, auquel les auteurs de la baſſe latinité paroiſſent attacher la même idée qu'au mot *ſcyphati*. Cette *monnoie* grecque n'étoit pas toujours mince; & lors même qu'elle l'étoit le plus, elle ne le fut jamais autant que les *bractéates*.

Le ſentiment le plus commun attribue l'origine de ces dernieres aux Allemands, & la fixe au tems des empereurs Othons, ce qui donneroit le x. ſiecle pour époque aux *bractéates*. Pluſieurs inductions tirées de faits inconteſtables, ſemblent d'abord favoriſer ce ſyſtème, adopté par Olearius, par Ludwig, par Doederlin, & pluſieurs autres ſavans. Ce fut ſous l'empire des Othons que les mines d'argent ſe découvrirent en Allemagne. Du tems de Tacite la Germanie intérieure ne connoiſſoit point l'argent; ſi l'uſage en a pénétré depuis dans cette contrée, c'eſt par les François conquérans des Gaules qu'il y fut introduit. Mais les *monnoies* d'argent que ceux-ci répandirent de leurs nouvelles habitations dans leurs anciennes demeures, n'étoient point des *bractéates*; elles étoient de l'eſpece qui ſous les rois Carlovingiens s'appelloit monnoie palatine, *moneta palatina*, parce que ces princes la faiſoient fabriquer dans leur palais même. Leurs monétaires les ſuivoient par-tout; ils alloient avec la cour d'une réſidence à l'autre, tantôt en-deçà, tantôt en-delà du Rhin, & par-tout ils frappoient au coin du monarque des pieces dont le poids & la ſolidité ſuffiſent pour nous empêcher de les confondre avec les *bractéates*, plus minces ſans comparaiſon. Ce n'eſt donc qu'après l'extinction de la race Carlovingienne que l'Allemagne a fait uſage de cette *monnoie* légere; c'eſt donc aux regnes des Othons qu'il faut en placer l'origine: ainſi raiſonnent Oléarius & ſes partiſans.

Cette conſéquence ſeroit bonne ſi les *bractéates* avoient en effet pris naiſſance en Allemagne; mais ſi elles ſont venues d'ailleurs, elles peuvent avoir été plus anciennes que le x. ſiecle, & c'eſt ce que penſe M. Schoepflin, qui ne donne cependant ſon opinion que pour une conjecture, mais qui fonde cette conjecture ſur des monumens.

Les cabinets de Suede & de Danemark lui ont préſenté des *bractéates* d'un tems plus reculé que celles d'Allemagne; il en conclud que l'uſage en a commencé dans le Danemark & dans la Suede. Selon lui, c'eſt la Suede qui la premiere a fabriqué ces ſortes de *monnoies*. Elias Brenner, fameux antiquaire ſuédois, a produit une *bractéate* du roi Biorno I. contemporain de Charlemagne, avec le nom de ce prince pour légende. Brenner rapporte que de ſon tems on découvrit à Stockholm des deniers de Charlemagne, avec leſquels ces *monnoies* de Biorno paroiſſent avoir quelque trait de reſſemblance. M. Schoepflin en conclud que ces deniers ont ſervi de modele aux *bractéates* ſuédoiſes pour l'empreinte, non pour l'épaiſſeur, car la rareté de l'argent dans tout le Nord y fit réduire les ſols à une feuille très-mince.

De la Suede, l'uſage des *bractéates* ſe tranſmit en Danemark, & par la ſuite aux provinces de l'empire Germanique.

Nous avons déja remarqué que les *bractéates* ſont plus communes en Allemagne qu'ailleurs: la raiſon en eſt ſimple; c'eſt une ſuite de la conſtitution même de l'état Germanique, compoſé d'un nombre infini de ſouverains, & de pluſieurs cités libres qui ſous différens titres ont joui du droit de battre *monnoie*, prodigué par les ſucceſſeurs de Charlemagne, avec tant d'autres droits régaliens.

C'eſt au x. ſiecle que l'uſage des *bractéates* eſt devenu commun dans la Germanie, du-moins l'époque de celles qu'on a découvertes ne remonte point au-delà; ni le cabinet du duc de Saxe-Gotha, ni celui de l'abbaye de Gottian en baſſe Autriche, les deux plus riches dans ce genre que connoiſſe M. Schoepflin, n'offrent point de *bractéates* plus anciennes.

Les mines d'argent découvertes alors en baſſe Saxe, n'empêcherent point cette *monnoie* foible de s'introduire dans le pays & de s'y perpétuer. D'autres provinces d'Allemagne ont auſſi leurs mines d'argent, trouvées peu après celles de la baſſe Saxe: l'Alſace a les ſiennes; cependant ces provinces & l'Alſace ont fabriqué long-tems des *bractéates*. Strasbourg a continué juſqu'au xvj. ſiecle, & la ville de Bâle perſévere encore aujourd'hui dans cet uſage, qui atteſte peut-être moins l'indigence des ſiecles barbares, que la méfiance des anciens Allemands, en garde alors, comme au tems de Tacite, contre les *monnoies* fourrées.

Tilemann Friſe & Doëderlin prétendent que les premieres *bractéates* ſont les plus fines, & qu'inſenſiblement le titre s'en eſt altéré de plus en plus. Cela ſe peut; cependant les *bractéates* trouvées par M. Schoepflin ſont preſque toutes de différent titre, quoique toutes paroiſſent du même âge, Ce ſont les Italiens qui porterent en Allemagne l'art des alliages; par la ſuite le cuivre a tellement prévalu dans quelques pieces de cette *monnoie*, que les Antiquaires ont cru trouver des *bractéates* de bronze. M. Schoepflin en a vû quelques-unes en or, mais elles ne ſont pas fort anciennes; il en connoît auſſi quelques-unes de bi-latérales, mais elles ſont ſi rares, que cette exception n'empêche pas qu'on ne doive, généralement parlant, définir les *bractéates* des *monnoies* à feuilles d'argent frappées en creux ſur un ſeul côté.

La forme en eſt communément ronde, mais ſouvent cette feuille de métal eſt coupée avec tant de négligence, qu'on la prendroit pour un quarré très-irrégulier. La grandeur a beaucoup varié; on en diſtingue juſqu'à douze modules différens, dont le plus grand excede la circonférence des contorniates des empereurs, & le plus petit eſt égal au petit bronze du bas-empire. Ni ces divers modules, ni ces divers allois ne ſont ſpécialement affectés à certains états de l'empire plûtôt qu'à d'autres. Les empereurs, les princes eccléſiaſtiques & ſéculiers, les villes impériales, en ont frappé de grandes & des petites indifféremment. Les premieres n'ayant point une épaiſſeur proportionnée à leur diametre, étoient encore moins propres que les ſecondes au commerce; auſſi pourroit-on croire que c'étoit des médailles plûtôt que des *monnoies*. A dire vrai, ni les unes ni les autres ne pouvoient long-tems ſe conſerver, ni par conſéquent être d'un grand uſage. Mais nous ſavons qu'alors les ſommes un peu conſidérables ſe payoient en argent non monnoyé, par marcs & par livres.

De

De ce que tous les ſouverains d'Allemagne, empereurs, rois, ducs, évêques, abbés, margraves, landgraves, comtes, villes libres ont à l'envi fait frapper des *bractéates*, il en réſulte, ſans que nous ayons beſoin d'inſiſter ſur cette conſéquence, que les types en ſont extrémement variés. On y trouve des figures d'hommes, d'animaux, des ſymboles, des armoiries, des édifices, des marques de dignité de toute eſpece; mais les plus communes, ſelon M. Schoepflin, ſont les *bractéates* eccléſiaſtiques. *Voyez l'hiſtoire de l'académie des Inſcriptions, tome XXXIII. in-4°. (D. J.)*

Monnoies de compte des modernes, (*Commerce.*) Parcourons rapidement les *monnoies de compte* de l'Europe & de l'Aſie: l'Amérique n'en a point de particulieres, car les nations européennes qui y ont des établiſſemens, y ont porté les leurs, & ne ſe ſervent que de la maniere de compter uſitée dans les états des princes d'où ſont ſorties leurs colonies.

A l'égard de l'Afrique, les villes de Barbarie & celles de l'Egypte où les Européens font commerce, ne comptent guere autrement que dans le Levant & dans les états du grand-ſeigneur; pour le reſte de cette grande étendue de côtes où ſe fait la traite des negres & le négoce du morfil, de la poudre d'or, de la cire, des cuirs, & de quelque autres marchandiſes, leurs miſérables habitans ne connoiſſent point ce que c'eſt que *monnoie de compte*, ou s'ils en ont préſentement, ce ſont celles que les étrangers qui ſe ſont établis parmi eux y ont portées. Nous dirons néanmoins un mot à la fin de cet article, de la macoute & de la piece, manieres de compter de quelques-uns de ces barbares, qui peuvent en quelque ſorte paſſer pour *monnoie de compte*.

En France, l'ancienne *monnoie de compte* étoit le pariſis, le tournois, & l'écu d'or au ſoleil; aujourd'hui on n'y compte plus qu'en livres, ſols & deniers tournois: la livre vaut 20 ſols, & le ſol 12 deniers.

En Angleterre, la *monnoie de compte* eſt la livre, le ſchelling, & le ſol ſterling, *the pound, shilling, and penny ſterling*: la livre ſterling contient 20 ſchellings, & le ſchelling 12 ſols.

En Eſpagne, les *monnoies de compte* ſont le peſo, le ducat d'argent & de vellon, la réale de vellon, le cornados & le maravédis d'argent & de vellon. Le peſo eſt au ducat comme 12 eſt à 10; le ducat d'argent contient 11 réales d'argent, & le ducat de vellon contient 11 réales de vellon, ce qui fait une différence de près d'une moitié. La réale d'argent court dans le commerce pour 7 ſchellings ſterling, & celle de vellon court ſeulement pour 3 ſchellings 8 deniers ſterlings; 34 maravedis font la réale de vellon, & 63 celle d'argent. Le maravedi ſe diviſe en 4 cornados.

En Hollande, en Zélande, dans le Brabant & à Cologne, on ſe ſert pour compter de la livre, ſols & deniers de gros. La livre de gros contient 20 ſols, & le ſol 12 deniers; la livre de gros répond à 10 ſchellings $\frac{3}{16}$ ſterlings. L'on compte auſſi dans ces mêmes pays par florins ou guilders, patards & pennins. Le florin vaut 20 patards, & le patard 12 pennins.

En Suiſſe, & dans pluſieurs des principales villes d'Allemagne, entr'autres à Francfort, on ſe ſert pour *monnoie de compte* de florins, mais qui ſont ſur un autre pié qu'en Hollande, de creutzers & de pennins. Le florin eſt égal à trois ſchellings ſterlings; il ſe diviſe en 60 creutzers, & le creutzer en 8 pennins. Dans d'autres villes d'Allemegne, comme à Nuremberg, on compte par richedallers, par florins & par creutzers; la richedaller vaut 4 ſchellings 8 deniers ſterlings: elle ſe diviſe en 100 creutzers, & le creutzer en 8 pennins. Dans d'autres villes, comme à Hambourg, Berlin, &c. on compte par richedallers, marcs, lubs, ſols lubs & derniers lubs. La richedaller vaut 4 ſchellings 6 deniers ſterlings; elle ſe diviſe en 3 marcs, le marc en 3 ſols lubs, & le ſol en 12 deniers lubs. On compte auſſi à Hambourg en livres, ſols & deniers de gros. Je n'entrerai point dans le détail des autres *monnoies de compte* de ces pays-là.

En Italie, les *monnoies de compte* ſont preſqu'auſſi différentes qu'il y a de ville de commerce. A Rome on compte par écu, livre, ſols & deniers d'or, *di ſtampa*. A Veniſe on compte par ducat & gros de banque, ou, comme ils diſent, *di banco*. Le ducat ſe diviſe en 24 gros, & chaque gros vaut 2 ſols $\frac{1}{2}$ ſterlings. On compte encore à Véniſe par ducats courans, livres, ſols & deniers; le ducat courant, autrement nommé *ſequin*, vaut 9 shellings 2 deniers ſterlings. Livourne & Gènes ont leurs piaſtres, outre leurs livres, ſols & deniers: leur piaſtre eſt équivalente à 4 shellings 6 deniers ſterlings. A Naples on compte par ducats, grains & tarins; le tarin eſt égal à 1 shelling ſterling & ſe diviſe en 20 grains.

A Meſſine, à Palerme, & dans toute la Sicile; on compte par livres, onces, tarins, grains & piccolis, qu'on raſſemble par 6, 20 & 30. L'once contient 30 tarins, le tarin 20 grains, & le grain 6 piccolis. A Malte; on compte par livres, onces, carlins, & grains: l'once renferme 30 tarins ou 60 carlins, ou 600 grains; le carlin eſt égal à 6 d. $\frac{1}{4}$ ſterl.

Dans toute la Pologne, à Dantzic, auſſi-bien qu'à Berlin, & dans la plûpart des états du roi de Pruſſe, les *monnoies de compte* ſont les richedallers, les roups, & les grochs. La richedaller eſt égale à 4 ſch. 6 d. ſterl. & ſe diviſe en 32 roups, & en 90 grochs dans la Pologne, ou en 24 grochs dans les états de Pruſſe.

Les *monnoies de compte* en Suéde, ſont par dalles d'argent ou de cuivre. Les dalles d'argent valent 32 ſols lups, ou 3 ſch. ſterl. Les Danois comptent par rixdallers, & par ſols; leur rixdaller ſe diviſe en 38 ſols.

Les Moſcovites ont leurs roubles, leurs altins & leurs grifs; le rouble eſt égal à 100 copees, ou à 2 richedallers, ou à 9 ſch. ſterl, il ſe diviſe en 10 grifs, 3 altins $\frac{1}{3}$ ſont le grif ou copec; le copec vaut 13 ſols $\frac{3}{4}$ ſterl.

L'empire du Turc, ſoit en Europe, ſoit en Aſie, ſoit en Afrique, a pour maniere de compte, ce qu'on appelle des *bourſes*; les unes d'argent qui ſont les plus communes, les autres d'or, dont on ne ſe ſert que dans le ſerrail, & des demi-bourſes qu'on nomme *rizès*: la bourſe d'argent eſt égale à 112 liv. 10 ſch. ſterl. la demie vaut à proportion: la bourſe d'or contient 15 mille ſéquins, & vaut 6750 liv. ſterl.; mais de telles bourſes ne ſont d'uſage que pour des préſens extraordinaires, de ſorte que le mot *bourſe*, ſignifie *bourſe d'argent*. On les appelle ainſi, parce que tout l'argent du tréſor du ſerrail ſe met dans des ſacs ou bourſes de cuir. Les marchands dans les états du grand ſeigneur, comptent par dallers d'Hollande, qu'ils nomment autrement *aſlani* ou *abouquels*, par meideins & par aſpres. Le thaler ou piaſtres vaut 35 meideins; le meideiu vaut 3 aſpres, & l'aſpre eſt égal à un demi ſol ſterl.

En Perſe, la *monnoie de compte* eſt le man, qu'on nomme plus communément *toman* ou *tumein*, & le dinar-biſti; le toman eſt compoſé de 50 abaſſis, ou de cent mamodis, de 200 chapes, ou de 10 mille dinars-biſti; de ſorte qu'en mettant le dinar-biſti ſur le pié d'un denier, le toman revient à 3 liv. 12 ſch. 6 d. ſterl. On compte auſſi en Perſe, par larins, particulierement à Ormus, & ſur les côtes du golfe Perſique: le larin eſt équivalent à 11 ſols ſterl., & c'eſt ſur ce pié qu'il eſt d'uſage parmi les Arabes, & dans une grande partie du contient des Indes orientales.

Dans la Chine, le pic, le picol & le tach, qui ſont des poids, ſervent en même tems de *monnoies de compte*, ce qui s'étend juſques dans le Tunquin. Le pic ſe diviſe en 100 catis, quelques-uns diſent 125: le catis ſe partage en 16 tachs, chaque tach eſt égal à une once deux drachmes; le picol contient 66 catis $\frac{3}{4}$ le tach équivaut à 6 ſch. 8 d ſterl.

Le Japon a pour *monnoies de compte*, ſes ſchuites, ſes cockiens, ſes oubans & ſes taëls; 200 ſchuites ſont égales à 500 florins d'Hollande: le cockien vaut 10 florins des Pays-Bas; 1000 oubans font 45 mille taels.

A Surate, à Agra, & dans le reſte des états du grand mogol, on compte par lacres ou lics, ou per lechs; un lac de roupies fait 100 milles roupies.

Au Malabar & à Goa, on ſe ſert pour *monnoies de compte*, de tangas, de vintins, & de pardaos-xerafins: le tanga eſt de deux eſpeces, ſavoir de bon ou de mauvais aloi; quatre tangas de bon aloi valent un pardaos-xerafin, au lieu qu'il en faut 5 de mauvais aloi; 15 barucos font un vintin, le baruco eſt $\frac{1}{13}$ de ſols ſterl.

L'île de Java a ſes ſantas, ſes ſapacou, ſes caxas, ſes fardos & ſes catis. Le ſanta vaut 200 caxas, qui ſont de petites pieces du pays enfilées dans un cordon; la valeur de chaque caxas répond à $\frac{1}{10}$ de ſols ſterl. 5 ſantas font le ſapacou. Le fardos vaut 2 ſch. 8 d. ſterl.; le cati contient 20 taels; le tael vaut 6 ſch. 8 d. ſterl.

Il y a pluſieurs autres îles, villes & états des Indes orientales, dont nous ne rapportons point ici les *monnoies de compte*, ſoit parce qu'elles ſe réduiſent à quelques-uns de celles dont nous avons parlé, ſoit parce que les auteurs ne s'accordent point dans le récit qu'ils en font.

Il nous reſte pour remplir notre promeſſe, à dire un mot des *monnoies de compte* d'Afrique. Du cap Verd au

cap de bonne-Eſpérance, tous les échanges & les évaluations & des marchandiſes ſe font par macoutes & par pieces. A Loango de Boirée & quelqu'autres lieux de la côte d'Angola, les eſtimations ſe font par macoutes. A Maſimbo & Cabindo qui ſont auſſi ſur la même côte, les negres comptent par pieces. Chez les premiers, la macoute eſt équivalente à 10, & dix macoutes font 100; chez les autres la piece vaut 1, mais elle s'augmente par addition, juſqu'à tel nombre qu'il convient pour la traite des marchandiſes d'Afrique, & leur échange contre celles d'Europe. Suppoſez donc qu'ils ayent fixé leur eſclave à 3500, ce qui revient à 305 macoutes; pour faire ce nombre de macoutes en marchandiſes d'Europe, chaque eſpece de ces marchandiſes a ſon prix auſſi en macoutes.

Par exemple, deux couteaux flamans ſe comptent une macoute; un baſſin de cuivre de deux livres peſant, vaut trois macoutes; un fuſil s'eſtime 30 macoutes, une piece de ſalampouris bleu 120 macoutes, ainſi du reſte; enſuite de quoi, les negres prennent ſur cette évaluation autant de ces marchandiſes qu'il en faut pour 305 macoutes, à quoi ils ont mis leur eſclave, il en eſt de même de la piece: les naturels du pays évaluent leur eſclave à 10 pieces; ainſi les Européens mettent, par exemple, un fuſil pour valoir 1 piece, une piece de ſalampouris bleu pour 4 pieces, *&c.*

Enfin, on ſait que les coquillages qu'on appelle *bouges* en Afrique, *cauris* aux Indes, ſervent de menue *monnoie*. Le cacao pareillement ſert de menue *monnoie* en Amérique; le mays & les amandes de lar, en ſervent en pluſieurs endroits des Indes orientales. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

MONNOIES, COURS DES, ſont des cours ſouveraines qui connoiſſoient en dernier reſſort & ſouverainement, de tout ce qui concerne les *monnoies* & leur fabrication, comme auſſi de l'emploi des matieres d'or & d'argent, & de tout ce qui y a rapport tant au civil qu'au criminel, ſoit en premiere inſtance, ſoit par appel des premiers juges de leur reſſort.

Originairement, la *cour des monnoies* de Paris étoit ſeule, & avoit tout le royaume pour reſſort juſqu'en 1704. que fut créée la *cour des monnoies* de Lyon.

Cour des monnoies de Paris. La fabrication des monnoies, ainſi que l'emploi des matieres d'or & d'argent, ſont de telle importance, que les ſouverains ont eu dans tout les tems des officiers particuliers pour veiller ſur les opérations qui y avoient rapport, & ſur ceux qui étoient prépoſés pour y travailler.

Chez les Romains, il y avoit trois officiers appellés *triumviri menſarii ſeu monetarii*, qui préſidoient à la fabrication des *monnoies*; ces officiers faiſoient partie des centumvirs, & étoient tirés du corps des chevaliers.

Il paroît que cette qualité leur fut conſervée juſqu'au regne de Conſtantin, qui après avoir ſupprimé les triumvirs monétaires, créa un intendant des finances, ayant auſſi l'intendance des *monnoies* auquel on donna le nom de *comes ſacrarum largitionum*.

Cet officier avoit l'inſpection ſur tous ceux qui étoient prépoſés pour la fabrication des *monnoies*, il étoit auſſi le dépoſitaire des poids qui ſervoient à peſer l'or & l'argent, & c'étoit par ſon ordre qu'on envoyoit dans les provinces des poids étalonnés ſur l'original, comme il ſe pratique actuellement à la *cour des monnoies*, ſeule dépoſitaire du poids original de France.

Telle étoit la forme du gouvernement des Romains, par rapport aux *monnoies*; lorſque Pharamond, premier roi de France, s'empara de Treves qui leur appartenoit; il ſuivit, ainſi que ſes ſucceſſeurs, la police des Romains pour les *monnoies*.

Vers la fin de la premiere race, il y avoit des *monnoies* dans les principales villes du royaume, qui étoient ſous la direction des ducs & comtes de ces villes, mais toujours ſous l'inſpection du *comes ſacrarum largitionum*, ou des généraux des *monnoies*, que le bien du ſervice obligea de ſubſtituer à l'intendant général.

Ces généraux des *monnoies* furent d'abord appellés *monetarii*, on les appelloit en 1211. & dans les années ſuivantes, *magiſtri monetæ*, & en françois, *maîtres des monnoies*; ces maîtres étoient d'abord tous à la ſuite de la cour, parce qu'on fabriquoit les *monnoies* que dans le palais des rois; ils étoient commenſaux de leur hôtel, & c'eſt de-là que les officiers de la *cour des monnoies* tirent leur droit de *committimus*.

Depuis que Charles le Chauve eut établi huit hôtels des *monnoies*, il y eut autant de maîtres particuliers des *monnoies* au-deſſus deſquels étoient les autres maîtres, qu'on appella pour les diſtinguer, *maîtres généraux des monnoies* par-tout le royaume de France, ou *généraux maîtres* ou *généraux des monnoies*.

En 1359, le roi les qualifioit de ſes *conſeillers*, ils ſont même qualifiés de *préſidens* dans des lettres de Charles le Bel de 1322, & dans des comptes de 1473 & 1474, ils ſont qualifiés de *ſires*.

Le nombre des généraux des *monnoies* a beaucoup varié: ils étoient d'abord au nombre de trois, & c'eſt dans ce tems, qu'ils furent unis & incorporés avec les maîtres des comptes qui n'étoient pareillement qu'au nombre de trois, & avec les tréſoriers des finances qui étoient auſſi en pareil nombre, & placés dans le palais à Paris, au lieu où eſt encore préſentement la chambre des comptes.

Ces trois juriſdictions différentes qui compoſoient anciennement la chambre des comptes, connoiſſoient conjointement & ſéparément, ſuivant l'exigence des cas du maniement & diſtribution des finances, de celui du domaine qu'on appelloit *tréſor des monnoies*, d'où a été tirée la chambre des *monnoies*; cela ſe juſtifie par diverſes commiſſions, dont l'adreſſe leur étoit faite en commun par nos rois.

Les généraux des *monnoies* avoient dans l'enceinte de la chambre des comptes leur chambre particuliere, dans laquelle ils s'aſſembloient pour tout ce qui concernoit le fait de leur juriſdiction, & même pour y faire faire les eſſais & épreuves des deniers des boîtes qui leur étoient apportées, par les maîtres & gardes de toutes les *monnoies* du royaume.

Conſtant qui écrivoit en 1653, dit qu'il n'y avoit pas long-tems que l'on voyoit encore dans cette chambre des veſtiges de fourneaux, où les généraux faiſoient faire les eſſais des deniers des boîtes & deniers courans.

Il y a même actuellement dans l'intérieur de la *cour des monnoies*, un endroit deſtiné à faire leſdits eſſais.

En 1296, il y avoit quatre généraux, dont un étoit maître de la *monnoie* d'or; on n'en trouve plus que trois en 1315, ils étoient quatre en 1346; l'année ſuivante ils furent réduits de même à quatre par Charles V. alors régent du royaume; il établit en 1358 un gouverneur & ſouverain maître des *monnoies* du royaume, mais ſon adminiſtration dont on ne fut pas content ne dura qu'un an; il y en eut cependant encore un ſemblable en 1364.

Pour ce qui eſt des généraux, ce même prince en mit un cinquieme en 1359; & dans la même année il en fixa le nombre à huit, dont ſix étoient pour la langue d'Oil en pays coutumier, & réſidoient à Paris, les deux autres étoient pour rendre la juſtice en qualité de commiſſaire dans les provinces de la langue d'Oc ou pays de droit écrit.

Les trois corps d'officiers qui ſe réuniſſoient à la chambre des comptes, ayant été augmentés, cela donna lieu à leur ſéparation, ce qui arriva vers 1358, alors la chambre des *monnoies* fut placée au-deſſus du bureau de la chambre des comptes, auſſi-bien que leur greffe & parquet, & ce tribunal tint en cet endroit ſes ſéances juſqu'en 1686, que la *cour des monnoies* fut transférée au pavillon neuf du palais du côté de la place Dauphine, où elle commença à tenir ſes ſéances au mois d'Octobre de ladite année; & depuis ce tems, elle les a toujours tenues dans le même lieu.

Pour revenir aux généraux, l'augmentation qui avoit eu lieu fut confirmée par le roi Jean en 1361, & ils demeurerent dans le même nombre de huit, juſqu'à ce que Charles V. en 1378 les réduiſit à ſix. Charles VI. en 1381. n'en nomma que cinq en titre, & un ſixieme pour ſuppléer en l'abſence d'un des cinq qui étoit échevin. Ils furent cependant encore depuis au nombre de ſix, & même en 1388 Charles VI. ordonna qu'il y en auroit huit; ſavoir, ſix pour la langue d'Oil, & deux pour la langue d'Oc: il réduiſit en 1400 ceux de la langue d'Oil à quatre, & confirma ce même nombre en 1413.

Lorſque les Anglois furent maîtres de Paris ſous Charles VI. les généraux des *monnoies* transférerent leur chambre à Bourges, où elle demeura depuis le 27 Avril 1418, juſqu'en 1437 qu'elle fut rétablie à Paris après l'expulſion des Anglois; il y eut néanmoins pendant ce tems une chambre des *monnoies*, tenue à Paris par deux généraux & un commiſſaire extraordinaire qui étoient du parti des Anglois.

Tous ces officiers étant réunis, lorſque la chambre fut rétablie à Paris, Charles VII. trouva qu'ils étoient en trop grand nombre; c'eſt pourquoi en 1443 il les réduiſit à ſept, ce qui demeura ſur ce pié juſqu'en 1455 qu'il les réduiſit à quatre.

Louis XI. les maintint de même; mais Charles VIII. en 1463 en fixa le nombre à ſix, & en 1494 il en ajouta deux.

Ce nombre de huit ne paroiſſant pas ſuffiſant à François premier, il créa en 1522 un préſident & deux conſeillers de robe-longue, ce qui faiſoit en tout onze perſonnes, un préſident & dix conſeillers.

Les premiers généraux des *monnoies* jugeoient & connoiſſoient de la bonté des *monnoies* de nos rois, & même de celles des ſeigneurs auxquels nos rois avoient accordé la permiſſion de faire battre *monnoie*; c'étoit les généraux qui regloient le poids, l'aloi, & le prix des *monnoies* de ces ſeigneurs, & qui pour cet effet en faiſoient la viſite.

Du tems de Philippe-le-Bel les ſeigneurs hauts-juſticiers connoiſſoient, dans leurs terres, des abus que l'on faiſoit des *monnoies*, ſoit en fabriquant de fauſſes, ou en rognant les bonnes, ils pouvoient faire punir le coupable, Philippe-le-Bel accorda même aux ſeigneurs hauts-juſticiers la confiſcation des *monnoies* décriées que leurs officiers auroient ſaiſies, il ne leur en accorda enſuite que la moitié.

Mais le roi connoiſſoit ſeul par ſes officiers des conteſtations pour le droit de battre *monnoie*, ils avoient auſſi ſeuls la connoiſſance & la punition des coupables pour *monnoies* contrefaites à ſon coin, & les officiers que les ſeigneurs nommoient pour leurs *monnoies* devoient être agréés par le roi, & reçus par les généraux.

Philippe-le-Bel, Louis Hutin, Philippe-le-Long, Charles IV. Philippe de Valois, Charles VII. & en dernier lieu François premier, ayant ôté aux ſeigneurs le droit de battre *monnoie*, les généraux des *monnoies*, & autres officiers royaux qui leur étoient ſubordonnés, furent depuis ce tems les ſeuls qui eurent connoiſſauce du fait des *monnoies*.

Charles V. étant régent du royaume, renouvella les défenſes qui avoient été faites à tous juges de connoître des *monnoies*, excepté les généraux & leurs députés.

Ces députés étoient quelques-uns d'entr'eux qu'ils envoyoient dans les provinces pour empêcher les abus qui ſe commettoient dans les *monnoies* éloignées de Paris; ils alloient deux de compagnie, & avoient outre leurs gages des taxations particulieres pour les frais de leurs voyages & chevauchées. Leur équipage étoit reglé à trois chevaux & trois valets; ils devoient viſiter deux fois l'an chaque *monnoie*.

La juriſdiction des généraux des *monnoies* s'étendoit, comme fait encore celle de la cour des *monnoies*, privativement à tous autres juges, ſur le fait des *monnoies* & fabrication d'icelles, baux à fermes des *monnoies*, & réceptions de cautions, ſur les maîtres officiers, ouvriers & monnoyeurs, ſoit pour le poids, aloi, & remede d'icelles, pour le cours & prix des *monnoies*, tant de France qu'étrangeres, comme auſſi pour regler le prix du marc d'or & d'argent, faire obſerver les édits & reglemens ſur le fait des *monnoies* par les maîtres & officiers d'icelles, Changeurs, Orfévres, Jouailliers, Affineurs, Orbateurs, Tireurs & Ecacheurs d'or & d'argent, Lapidaires, Merciers, Fondeurs, Alchimiſtes, officiers des mines, Graveurs, Doreurs, Horlogers, Fourbiſſeurs, & généralement ſur toutes ſortes de perſonnes travaillant ou trafiquant en matieres ou ouvrages d'or & d'argent dans toute l'étendue du royaume.

Les généraux avoient auſſi par prévention à tous juges ordinaires la juriſdiction ſur les faux monnoyeurs, rogneurs des monnoies, & altérateurs d'icelles.

Pour ſceller leurs lettres & jugemens ils ſe ſervoient chacun de leur ſceau particulier, dont l'appoſition à queue pendante rendoit leurs expéditions exécutoires par tout le royaume; on croit même qu'ils ont uſé de ces ſceaux juſqu'au tems où ils ont été érigés en cour ſouveraine.

Ils commettoient auſſi aux offices particuliers des *monnoies*, qui ſe trouvoient vacans, ceux qu'ils en jugeoient capables juſqu'à ce qu'ils y euſſent été pourvûs par nos rois.

Les généraux des *monnoies* jugeoient ſouverainement, même avant l'érection de leur cour en cour ſouveraine, excepté en matiere criminelle, où l'appel de leurs jugemens étoit attribué au parlement de Paris; le roi leur donnoit pourtant quelquefois le droit de juger ſans appel, même dans ce cas, ainſi qu'il paroît par différentes lettres-patentes.

La chambre des *monnoies* étoit en telle conſidération, que les généraux étoient appellés au conſeil du roi lorſqu'il s'agiſſoit de faire quelques reglemens ſur les *monnoies*.

Nos rois venoient même quelquefois prendre ſéance dans cette chambre, comme on voit par des lettres du roi Jean du 3 Septembre 1364, leſquelles ſont données en la chambre des *monnoies* le roi y ſéant; & lorſque Philippe de Valois partant pour ſon voyage de Flandres, laiſſa à la chambre des comptes le pouvoir d'augmenter & diminuer le prix des *monnoies*, ce furent en particulier les généraux des *monnoies* qui donnerent aux officiers des *monnoies* les mandemens & ordres néceſſaires en l'abſence du roi.

Louis XII. en confirmant leur juriſdiction à ſon avenement à la couronne, les qualifia de *cour*, quoiqu'ils ne fuſſent point encore érigés en cour ſouveraine, ne l'ayant été qu'en 1551.

Pluſieurs généraux des *monnoies* furent élus prevôts des marchands de la ville de Paris, tels que Jean Culdoé ou Cadoé en 1355, Pierre Deslandes en 1438, Michel de la Grange en 1466, Nicolas Potier en 1500, Germain de Marle en 1502 & 1526, & Claude Marcel en 1570.

Anciennement il n'y avoit qu'un même procureur du roi pour la chambre des comptes, les généraux des *monnoies*, & les tréſoriers des finances, attendu que ces trois corps compoſoient enſemble un corps mixte; mais depuis leur ſéparation il y eut un procureur du roi pour la chambre des *monnoies*, on ne trouve point ſa création, mais il exiſtoit dès 1392.

L'office d'avocat du roi ne fut établi que vers l'an 1436, auparavant il étoit exercé par commiſſion.

Celui de greffier en chef exiſtoit dès l'an 1296, ſous le titre de *clerc des monnoies*, & ce ne fut qu'en 1448 qu'il prit la qualité de greffier.

Au mois de Janvier 1551 la chambre des *monnoies* fut erigée en cour & juriſdiction ſouveraine & ſupérieure comme ſont les cours de parlemens, pour juger par arrêt & en dernier reſſort toutes matieres, tant civiles que criminelles, dont les généraux avoient ci-devant connu ou dû connoître, ſoit en premiere inſtance ou par appel des gardes, prevôt, & conſervateurs des privileges des mines.

Le même édit porte qu'on ne pourra ſe pourvoir contre les arrêts de cette cour que par la voie de propoſition d'erreur (à laquelle a ſuccédé celle des requêtes civiles); que les gens de la cour des *monnoies* jugeront eux-mêmes s'il y a erreur dans leurs arrêts en appellant avec eux quelques-uns des gens du grand-conſeil, cour de parlement ou généraux des aides juſqu'au nombre de dix ou douze.

Ils devoient, ſuivant cet édit, être au-moins neuf pour rendre un arrêt; & au cas que le nombre ne fût pas complet, emprunter des juges dans les trois autres cours dont on vient de parler, auxquelles il eſt enjoint de venir à leur invitation, ſans qu'il ſoit beſoin d'autre mandement.

Dans la ſuite il a été ordonné qu'ils ſeroient dix pour rendre un arrêt; & le nombre des préſidens & conſeillers de la cour des *monnoies* ayant été beaucoup augmenté, ils n'ont plus été dans le cas d'avoir recours à d'autres juges.

Le même édit de 1551 en créant un ſecond préſident & trois généraux, ordonna que les préſidens ne pourroient être que de robe-longue, & qu'entre les généraux il y en auroit au-moins ſept de robe-longue; depuis par une déclaration du 29 Juillet 1637, il fut ordonné qu'à meſure que les offices de conſeillers vaqueroient, ils ſeroient remplis par des gradués.

Depuis ce tems il y a eu encore diverſes autres créations, ſuppreſſions, rétabliſſemens d'offices dont le détail ſeroit trop long: il ſuffit de dire que cette cour eſt préſentement compoſée d'un premier préſident, de huit autres préſidens, de deux chevaliers d'honneur créés en 1702, trente-cinq conſeillers qui ſont tous officiers de robe-longue, & dont deux ſont contrôleurs généraux du bureau des *monnoies* de France établi en ladite cour, où ils ont ſéance du jour de leur réception après le doyen, chacun dans leur ſemeſtre.

Il y a auſſi des commiſſaires en titre pour faire les viſites dans les provinces de leur département; ces commiſſions ſont au nombre de dix, leſquelles ſont remplies par les préſidens & conſeillers de ladite cour.

Outre les officiers ci-deſſus, il y a encore deux avocats généraux, un procureur général, deux ſubſtituts, un greffier en chef, lequel eſt ſecrétaire du roi près ladite cour, deux commis du greffe, un receveur des amendes & épices, un premier huiſſier, & ſeize autres huiſſiers audienciers, un receveur général des boîtes des *monnoies*, lequel eſt tréſorier payeur des gages, ancien, alternatif, & triennal des officiers de ladite cour, comme auſſi trois contrôleurs dudit receveur général.

Son établiſſement en titre de cour ſouveraine fut confirmé par édit du mois de Septembre 1570, par lequel le roi ôta toutes les modifications que les cours avoient pû apporter à l'enregiſtrement de l'édit de 1551.

Ses

Ses droits & privileges ont encore été confirmés & amplifiés par divers édits & déclarations, notamment par un édit du mois de Juin 1635.

La *cour des monnoies* jouit du droit de committimus, du droit de franc ſallé, & autres droits attribués aux cours ſouveraines.

Elle a rang dans toutes les cérémonies publiques immédiatement après la cour des aides.

La robe de cérémonie des préſidens eſt de velours noir, celle des conſeillers, gens du roi, & greffier en chef eſt de ſatin noir; ils s'en ſervent dans toutes les cérémonies publiques, à l'exception des pompes funebres des rois, reines, princes & princeſſes, où en qualité de commenſaux ils conſervent leurs robes ordinaires avec chaperons, comme une marque du deuil qu'ils portent.

Par un édit du mois de Mars 1719, regiſtré tant au parlement qu'à la chambre des comptes & cour des aides, le roi a accordé la nobleſſe aux officiers de la cour des *monnoies* au premier degré, à l'inſtar des autres cours.

L'édit de 1570 ordonna que les officiers de cette cour ſerviroient alternativement, c'eſt-à-dire la moitié pendant une année, l'autre moitié l'année ſuivante; mais par un autre édit du mois d'Octobre 1647, cette cour a été rendue ſemeſtre, & tel eſt ſon état actuel pour les conſeillers; à l'égard des préſidens, ils ſervent par trimeſtre, ſavoir trois mois dans un ſemeſtre & trois mois dans l'autre, excepté M. le premier préſident, & M. le procureur général, qui ſont de ſervice toute l'année.

La cour des *monnoies* a, ſuivant ſa création, le droit de connoître en dernier reſſort & toute ſouveraineté, privativement à toutes cours & juges, du travail des *monnoies*, des fautes, malverſations & abus commis par les maîtres, gardes, tailleurs, eſſayeurs, contre-gardes, prevôts, ouvriers, monnoyeurs & ajuſteurs, changeurs, affineurs, départeurs, batteurs, tireurs d'or & d'argent, cuilleurs & amaſſeurs d'or de paillole, orfevres, jouailliers, mineurs, tailleurs de gravures, balanciers, fourbiſſeurs, horlogers, couteliers, & autres faiſant fait des *monnoies*, circonſtances & dépendances d'icelles, ou travaillans & employans les matieres d'or & d'argent, en ce qui concerne leurs charges & métiers, rapports & viſitations d'iceux.

Les ouvriers qui font des vaiſſeaux de terre reſiſtans au feu à ſec, propres à la fonte des métaux, ſont auſſi ſoumis à ſa juriſdiction.

Les particuliers qui veulent établir des laboratoires deſtinés à la fuſion des métaux, doivent en obtenir la permiſſion, & faire enregiſtrer leurs brevets en la cour des *monnoies*.

Elle a droit, de même que les juges qui lui ſont ſubordonnés, de connoître des matieres de ſa compétence, tant au civil qu'au criminel, & de condamner à toutes ſortes de peines afflictives, même à mort.

Les jours d'audience ſont les mercredis & ſamedis; & ceux que M. le premier préſident veut accorder extraordinairement: les autres jours ſont employés aux affaires de rapport.

Dans les audiences les juges ſe mettent ſur les hauts ſiéges, lorſqu'il eſt queſtion d'appel des ſentences des premieres juriſdictions; & lorſque ce ſont des affaires en premiere inſtance, ils ſe mettent ſur les bas ſiéges.

Le reſſorts de la cour des *monnoies* de Paris s'étend dans tout le royaume, à l'exception de quelques provinces qui en ont été démembrées pour former celui de la cour des *monnoies* de Lyon.

Hôtels des monnoies *& juriſdictions du reſſort de la cour des* monnoies *de Paris.*

Paris.	Reims.
Rouen.	Nantes.
Caen.	Troyes.
Tours.	Amiens.
Angers.	Bourges.
Poitiers.	Rennes.
La Rochelle.	Mets.
Limoges.	Strasbourg.
Bourdeaux.	Beſançon.
Dijon.	Lille.
Orléans.	

Il y a encore une juriſdiction ſubordonnée à la cour des *monnoies*, qui eſt celle du prevôt général des *monnoies*, dont la compagnie a été créée pour le ſervice de ladite cour; il en ſera parlé plus au long dans l'article qui le concerne.

La cour des *monnoies* connoît par prévention & par concurrence avec les baillifs, ſénéchaux, prevôts des maréchaux, & autres juges, des faux-monnoyeurs, rogneurs & altérateurs des *monnoies*, billonneurs, alchimiſtes, tranſgreſſeurs des ordonnances ſur le fait des *monnoies* de France & étrangeres.

Nous obſerverons en paſſant à ce ſujet, que le crime de fauſſe *monnoie* eſt un cas royal, dont la peine a toujours été très-ſévere. Anciennement on faiſoit bouillir les faux monnoyeurs; leurs exécutions ſe faiſoient au marché aux pourceaux. Il y en eut deux qui ſubirent cette peine en 1347; d'autres furent auſſi attachés en croix; deux autres furent bouillis, l'un en 1525, l'autre en 1550. Préſentement on les condamne à être pendus; & la place où ſe font les exécutions, en vertu d'arrêt de la cour des *monnoies*, eſt la place de la croix du trahoir.

L'Egliſe employoit auſſi contre eux les armes ſpirituelles. Clement V. excommunia les faux-monnoyeurs de toute eſpece qui étoient en France, & ordonna qu'ils ne pourroient être abſous que par le pape, excepté à l'article de la mort. Charles V, envoya une copie de cette bulle à l'évêque de Langres, pour la faire afficher à la porte de toutes les égliſes de ſon diocèſe.

La cour des *monnoies* a encore, entre autres prérogatives, celle d'être dépoſitaire de l'étalon ou poids original de France, lequel eſt conſervé dans un coffre fermé à trois ſerrures & clés différentes.

Ce poids original peſe 50 marcs, & contient toutes ſes différentes parties; c'eſt ſur ce poids q'on étalonne tous ceux du royaume, en préſence d'un conſeiller.

En 1529 l'empereur Charles V. ayant voulu conformer le poids du marc de l'empire pour les Pays-Bas, au poids royal de France, envoya un de ſes généraux des *monnoies*, pour en demander permiſſion au roi; & les lettres de créance lui ayant été expédiées à cet effet, la vérification & l'étalonnement fut fait en préſence du préſident & des généraux des *monnoies*.

Et dernierement en 1756, la même vérification & étalonnement ont été faits en préſence de ſon excellence le comte de Staremberg, conſeiller au conſeil aulique de l'Empire, chambellan actuel de leurs majeſtés impériales & royales, & leur miniſtre plénipotentiaire à la cour de France, & auſſi en préſence de deux conſeillers en la cour des *monnoies*, & d'un ſubſtitut de M. le procureur général en ladite cour, ſur un poids de 64 marcs avec toutes ſes diviſions, préſénté par le ſieur Marquart, eſſayeur général des *monnoies* de ſa majeſté impériale & royale aux Pays-Bas, & chargé par le gouvernement deſdits Pays-Bas, pour leſquels ledit poids eſt deſtiné. (*A*)

Généraux provinciaux des monnoies. Les généraux provinciaux ſubſidiaires des *monnoies*, ſont des officiers établis pour veiller dans les provinces de leur département, ſous l'autorité des cours des *monnoies* auxquelles ils ſont ſubordonnés, à l'exécution des ordonnances & des réglemens ſur le fait des *monnoies*, ainſi que ſur tous les ouvriers juſticiables d'icelles, qui emploient les matieres d'or & d'argent, & fabriquent les différens ouvrages compoſés de ces matieres précieuſes.

Ils connoiſſent de toutes les tranſgreſſions aux ordonnances & réglemens, ainſi que de toutes les contraventions qui peuvent être commiſes par leſdits juſticiables, à la charge de l'appel dans les cours des *monnoies* auxquelles ils reſſortiſſent; ils préſident aux jugemens qui ſont rendus dans les juriſdictions aux ſieges établis dans les hôtels des *monnoies*, & ſont tenus de faire exactement des chevauchées dans les provinces de leur département, à l'effet de découvrir les différens abus, délits & malverſations qui peuvent ſe commettre ſur le fait des *monnoies* & des matieres & ouvrages d'or & d'argent.

Ils connoiſſent des mêmes matieres, & ont la même juriſdiction en premiere inſtance, que les cours des *monnoies* dans leſquelles ils ont entrée, ſéance & voix délibérative, le jour de leur réception, & toutes les fois qu'il s'y juge quelqu'affaire venant de leur département, ou qu'ils ont quelque choſe à propoſer pour le bien du ſervice & l'intérêt public.

On les appelle *ſubſidiaires*, parce qu'ils repréſentoient en quelque façon les généraux des *monnoies*, & qu'ils répréſentent encore dans les provinces les commiſſaires des cours des *monnoies*, qui étant obligés de réſider continuellement pour vaquer à leurs fonctions, ne peuvent faire de tournées & chevauchées auſſi ſouvent qu'il ſeroit à deſirer pour la manutentation des réglemens; auſſi ont-ils droit dans les provinces de leur département, comme les commiſſaires deſdites cours, de juger en dernier reſſort les accuſés de crime de fabrication, expoſition de fauſſe *monnoie*, rognure & altération d'eſpeces, & autres

cri-

crimes de juriſdiction concurrente, lorſqu'ils ont prévenu les autres juges & officiers royaux.

Ces officiers furent inſtitués originairement dans les provinces de Languedoc, Guienne, Bretagne, Normandie, Bourgogne, Dauphiné & Provence, pour régir & gouverner les *monnoies* particulieres des anciens comtes & ducs de ces provinces, qui ayant un coin particulier pour les *monnoies* qu'il faiſoient frapper, avoient beſoin d'un officier particulier pour la police & le gouvernement de leurs *monnoies* particulieres, dont le travail étoit jugé par les généraux maîtres des *monnoies* à Paris.

Ils étoient auſſi dès-lors chargés du ſoin de faire obſerver les ordonnances du roi ſur le fait des *monnoies*, & ils étoient dès-lors appellés *ſubſidiaires*, parce qu'ils étoient ſoumis en tout aux généraux des *monnoies* dont ils étoient juſticiables, & ne connoiſſoient que ſubſidiairement à eux des matieres qui leur étoient attribuées.

Ils étoient mis & établis par l'autorité des rois, & ſi les ſeigneurs de ces provinces les nommoient & préſentoient, ils étoient toûjours pourvus par le roi, & reçus par les généraux de la chambre des *monnoies* en laquelle reſſortiſſoit l'appel de leurs jugement.

Pluſieurs de ces officiers avoient été deſtitués en différens tems, & il n'avoit point été pourvu à leurs offices; en 1522 il n'en reſtoit plus que trois, dont un en Languedoc & Guienne, un en Dauphiné, & le troiſieme en Bourgogne; & comme ces offices étoient devenus aſſez inutiles par la réunion que les rois avoient faite des *monnoies* particulieres des ſeigneurs, & qu'ils cauſoient quelquefois du trouble & empêchement aux commiſſaires & députés de la chambre des *monnoies*, lorſqu'ils faiſoient leurs cheveauchées dans les provinces, Henri II. les ſupprima en tout par édit du mois de Mars 1549.

Ils furent rétablis au nombre de ſept, par édit du roi Henri III. du mois de Mai 1577, pour faire leur principale réſidence ès villes & provinces dans leſquelles étoient établis les parlemens de Languedoc, Guienne, Bretagne, Normandie, Bourgogne, Dauphiné & Provence; cet édit leur attribua les mêmes pouvoir & juriſdiction qui avoient été attribués aux généraux de la cour des *monnoies* de Paris, par l'édit de Charles IX. de l'année 1570, lorſqu'ils font leurs cheveauchées dans les provinces; & ordonna que ceux qui ſeroient pourvus deſdits offices, ſeroient reçus en ladite cour & y auroient entrée, ſéance & voix délibérative en toutes matieres de leur connoiſſance, & quand ils s'y trouveroient pour le fait de leurs charges.

Ces ſept offices ont été ſupprimés par édit du moi de Juin 1696; mais le même édit porte création de 28 autres généraux provinciaux ſubſidiaires des *monnoies*, avec les mêmes honneurs, droits, pouvoirs & juriſdiction portés par l'édit du mois de Mai 1577, ſavoir:

Un pour la ville & généralité de Rouen:

Un pour les villes de Caën & Alençon:

Un pour la ville & dioceſe de Rennes, & ceux de Dol, Saint-Malo, Saint-Brieux, Treguier & Saint-Paul de Leon:

Un pour la ville & dioceſe de Nantes & ceux de Vannes & Cornouailles:

Un pour la ville de Tours, la Touraine & l'Orléanois:

Un pour la ville d'Angers & pour les provinces d'Anjou & Maine:

Un pour la ville & généralité de Limoges:

Un pour la ville & généralité de Bourges & Nivernois:

Un pour la ville & généralité de Poitiers:

Un pour la ville de la Rochelle, le pays d'Aunis & la province de Xaintonge:

Un pour la ville de Bordeaux, Périgueux, Agen, Condom & Sarlat:

Un pour la ville de Bayonne, élection d'Acqs, le pays du Soule & de Labour, & le comté de Marſan.

Un pour la ville de Pau & le reſſort du parlement:

Un pour la ville & dioceſe de Toulouſe, & ceux de Mirepois, Alby, Lavaur, Comminges, Montauban, Pamiers, Couſerans, Lectoure, Auſch, Lombez, Cahors, Rhodès & Vabres:

Un pour la ville & dioceſe de Narbonne, & ceux de Beziers, Agde, Lodeve, Saint-Pons, Carcaſſone, Saint Papoul, Caſtres, Aleth & Limoux:

Un pour la ville & dioceſe de Montpellier, & ceux de Niſmes, Alais, Viviers, le Puy, Uzès & Mende:

Un pour la ville de Lyon, le Lyonnois & les pays de Forès & de Beaujolois:

Un pour la ville de Grenoble, le Dauphiné, la Savoie & le Piémont:

Un pour la ville & reſſort du parlement d'Aix:

Un pour la ville de Riom & les provinces d'Auvergne & de Bourbonnois:

Un pour la ville & reſſort du parlement & chambre des comptes de Dijon;

Un pour la ville & reſſort du parlement de Beſançon:

Un pour la ville & reſſort du parlement de Mets, ville & province de Luxembourg:

Un pour la ville & généralité d'Amiens, le Boulonnois & le pays conquis & reconquis:

Un pour la ville de Lille, la province d'Artois, & le pays nouvellement conquis en Flandres & Hainault, ou cédés par les derniers traités:

Un pour la ville de Rheims & les élections de Rheims, Châlons, Epernay, Rethel, Sainte-Menehould & le Barrois:

Un pour la ville de Troyes, Sézanne, Langres, Chaumont, Bar-ſur-Aube & Vitry-le-François:

Et un pour les villes & provinces d'Alſace, & autres lieux de la frontiere d'Allemagne:

Le même édit ordonne qu'ils ſeront gradués & reçus en la cour des *monnoies* où ils ont entrée, ſéance, après le dernier conſeiller, & voix délibérative comme il eſt dit ci-deſſus,

Ils connoiſſent de même que les commiſſaires des cours des *monnoies*, par prévention & concurrence avec les baillifs, ſénéchaux, officiers des préſidiaux, juges-gardes des *monnoies*, & autres juges royaux, du billonage, altération de *monnoies*, fabrication & expoſition de fauſſe *monnoie*; & peuvent juger de ces matieres en dernier reſſort, en appellant le nombre de gradués ſuffiſant.

Ils connoiſſent auſſi par concurrence avec leſdits commiſſaires & juges gardes des *monnoies*, & jugent ſeuls, ou avec leſdits juges gardes, de toutes les matieres tant de la juriſdiction privative que cumulative, où il n'échet de prononcer que des amendes, confiſcations ou autres peines pécuniaires, la charge de l'appel eſdites cours des *monnoies*.

Ils ſont les chefs des juriſdictions des *monnoies* de leur département; ils ont droit d'y préſider; les juges gardes ſont tenus de les appeller au jugement des affaires qu'ils ont inſtruites, & les jugemens qu'ils ont rendus, ou auxquels ils ont préſidé, ſont intitulés de leurs noms. (*A*)

Juges gardes, voyez ci-après *juriſdictions des monnoies*.

Juriſdictions des monnoies. Les juriſdictions des *monnoies* ſont des juſtices royales, établies dans les différentes villes du royaume, pour connoître en premiere inſtance du fait des *monnoies*, des matieres d'or & d'argent, & de tous les ouvriers employés à la fabrication deſdites *monnoies*, ou aux différens ouvrages d'or & d'argent.

Les officiers qui compoſent ces juriſdictions, ſont le général provincial ſubſidiaire dans le département duquel ſe trouve la juriſdiction; deux juges gardes, qui en l'abſence du général provincial, & concurremment avec lui, peuvent faire toutes les inſtructions & connoître des mêmes matieres; un contrôleur contre-garde qui remplit les fonctions des juges en leur abſence; un garde ſcel; un avocat & un procureur du roi; un greffier; un premier huiſſier & deux autres huiſſiers.

Les procureurs des juriſdictions royales y occupent.

L'établiſſement des juges gardes eſt fort ancien; ils réuniſſent aujourd'hui toutes les fonctions & juriſdictions qu'avoient autrefois les gardes & prévôts des *monnoies*.

Les gardes & contre-gardes des *monnoies* furent établis par Charles le Chauve, dans chacune des villes où les *monnoies* du roi étoient établies; il y en avoit auſſi dans les *monnoies* des ſeigneurs particuliers; les uns & les autres étoient pourvus par le roi, ſur la nomination des ſeigneurs, ou des villes dans leſquelles les *monnoies* étoient établies; & lorſque ces places étoient vacantes, il y étoit commis par les généraux maîtres des *monnoies*, comme il y eſt encore aujourd'hui commis à l'exercice de ces charges par les cours des *monnoies*, lorſqu'elles ſe trouvent vacantes, juſqu'à ce qu'il y ait été pourvu ou commis par le roi.

L'édit du mois de Mai 1577, avoit uni les offices de gardes & de contre-gardes à ceux de prevôts royaux des *monnoies*; mais ces mêmes offices furent rétablis par l'édit du mois de Juillet 1581, qui ſupprima les prevôts royaux, & rendit ceux-ci héréditaires.

Les juges gardes connoiſſent en l'abſence du général provincial, & concurremment avec lui, privativement à tous autres officiers, de l'examen & réception des Changeurs, Batteurs & Tireurs d'or, ainſi que des aſpirans à la maîtriſe d'Orfévrerie, de leurs cautions, de l'élection de leurs jurés, de l'inſculpation de leurs poinçons, & de ceux des Fourbiſſeurs, Horlogers, Graveurs ſur métaux, & tous autres ouvriers qui travaillent & emplo-

ploient les matieres d'or & d'argent, chez leſquels ils ont droit de viſite, de toutes les malverſations qui peuvent être par eux commiſes, même des entrepriſes de tous ceux qui ont des fourneaux, & ſe mêlent de fontes & diſtillations ſans y être autoriſés par état ou par lettres du roi enrégiſtrées dans les cours des *monnoies*, & généralement de tout ce qui concerne le titre, bonté, alliage des matieres, marques & poinçons qui doivent être ſur les ouvrages, & de l'abus deſdits poinçons, à l'effet de quoi les jurés deſdites communautés d'Orfévres & autres ouvriers travaillans en or & en argent, doivent porter devant eux leurs procès-verbaux & rapports des viſites & ſaiſies qu'ils peuvent faire, ainſi que le fermier de la marque d'or & d'argent, pour être par eux jugés ſur le titre & les marques de tous les ouvrages ſaiſis par les uns ou par les autres.

Ils connoiſſent auſſi en l'abſence du général provincial, & concurremment avec lui & autres juges royaux, des crimes de billonnage, altération des *monnoies*, fabrication, expoſition de fauſſe *monnoie*, & autres de juriſdiction concurrente.

Ils connoiſſent ſeuls & privativement aux généraux provinciaux, de la police intérieure des *monnoies*, & du travail de la fabrication des eſpeces dont ils font les délivrances aux maîtres ou directeurs particuliers d'icelles, ainſi que du paraphe des regiſtres que tiennent tous les officiers & ouvriers employés à ladite fabrication; & ils ſont dépoſitaires des poinçons, matrices & carrés ſur leſquels les eſpeces ſont monnoyées. (*A*)

Prevôté générale des monnoies. La prevôté générale des *monnoies* eſt une compagnie d'ordonnance créée & établie par édit du mois de Juin 1635, pour faciliter l'exécution des édits & réglemens ſur le fait des *monnoies*, prêter main-forte aux députés de la cour des *monnoies*, tant en la ville de Paris que hors d'icelle, & dans toute l'étendue du royaume, & exécuter les arrêts de ladite cour & ordonnances de ſes commiſſaires, ainſi que les commiſſions qui peuvent être adreſſées par elle aux officiers de ladite prevôté.

Cette compagnie eſt aſſimilée, & jouit des mêmes honneurs & avantages que les autres maréchauſſées du royaume.

Elle étoit originairement compoſée d'un petit nombre d'officiers créés par ledit édit de 1635; elle a été augmentée depuis en différens tems par différentes créations d'officiers & archers, tant pour le ſervice de ladite cour que pour la juriſdiction.

Elle eſt actuellement compoſée d'un prevôt, ſix lieutenans, huit exempts, un aſſeſſeur, un procureur du roi, un greffier en chef, un premier huiſſier-audiencier, & 66 archers qui ont droit d'exploiter partout le royaume.

Les fonctions & le titre de l'aſſeſſeur & du procureur du roi, ont été unis aux charges de ſubſtituts du procureur général de ſa majeſté en ladite cour, en laquelle tous ces officiers doivent être reçus, à l'exception ſeulement des greffier, huiſſier & archers, qui ſont reçus par le prevôt, & prêtent ſerment entre ſes mains.

Cette compagnie a auſſi une juriſdiction qui lui a été attribuée par ſon édit de création, & confirmée depuis par différens arrêts du conſeil, réglés ainſi qu'il ſuit:

Le prevôt général des *monnoies* & les officiers de ladite prevôté, peuvent connoître par prévention & concurrence avec les généraux-provinciaux, juges-gardes, & autres officiers des *monnoies*, prevôts des maréchaux, & autres juges royaux, même dans la ville de Paris, des crimes de fabrication & expoſition de fauſſe *monnoie*, rognure & altération d'eſpeces, billonnage, & autres crimes de juriſdiction concurrente, pour raiſon deſquels il peut informer, decréter, & faire toutes inſtructions & procédures néceſſaires juſqu'à jugement définitif excluſivement, ſans pouvoir cependant ordonner l'élargiſſement des priſonniers arrêtés en vertu de ſes decrets; & à la charge d'apporter toutes leſdites procédures & inſtructions en la cour des *monnoies*, à l'effet d'y être réglées à l'extraordinaire, s'il y a lieu, & être jugées définitivement lorſque le procès a été inſtruit dans l'étendue de la ville, prevôté, vicomté & *monnoie* de Paris, ou aux préſidiaux les plus prochains, lorſque leſdits procès ont été inſtruits hors ladite étendue.

Il connoît par concurrence avec leſdits généraux-provinciaux, juges-gardes, & autres officiers des *monnoies*, & privativement à tous autres prevôts & juges, des délits, abus & malverſations qui, dans l'étendue du reſſort de la cour des *monnoies* de Paris peuvent être commis par les juſticiables d'icelle, chez leſquels ils peuvent faire viſites & perquiſitions pour ce qui concerne la fonte, l'alliage des matieres d'or & d'argent, les marques qui doivent être ſur leurs ouvrages, & autres contraventions aux réglemens, à l'exception cependant de ceux qui demeurent en la ville de Paris, chez leſquels ils ne peuvent ſe tranſporter ſans y être autoriſés par ladite cour; & il peut juger leſdits abus, délits & malverſations juſqu'à ſentence définitive & incluſivement, ſauf l'appel en icelle.

Il ne peut néanmoins connoître dans l'intérieur des hôtels des *monnoies* des abus, délits & malverſations qui pourroient être commis par les officiers & ouvriers employés à la fabrication des eſpeces, ni des vols de matieres qui ſeroient faits dans leſdits hôtels des *monnoies*.

Il peut auſſi connoître de cas prevôtaux autres que ceux concernant les *monnoies*, ſuivant l'édit de ſa création, concurremment avec les autres prevôts des maréchaux; on doit cependant obſerver que par arrêt du conſeil du 6 Février 1685. contradictoire entre lui & le prevôt de l'Isle de France, il ne peut en connoître dans la ville de Paris, ni dans l'étendue de l'Isle de France.

Le prevôt général des *monnoies* a auſſi le droit de correction & diſcipline ſur les officiers & archers de ſa compagnie, ſauf l'appel en la cour des *monnoies*, à laquelle il appartient de connoître de toutes les conteſtations qui peuvent naître entre lui ou autres ſes officiers & archers, pour raiſon des fonctions de leurs offices.

Il a entrée & ſéance en la cour des *monnoies* après le dernier conſeiller d'icelle, le jour de ſa réception, ainſi qu'au rapport des procédures inſtruites par lui ou par ſes lieutenans, & toutes les fois qu'il y eſt mandé & qu'il a quelque choſe à repréſenter pour le ſervice du roi ou les fonctions de ſa charge, mais ſans avoir voix délibérative.

Le prevôt général des *monnoies* a encore le droit de connoître des duels, ſuivant la diſpoſition de l'édit de 1669.

Il n'eſt point obligé de faire juger ſa compétence comme les autres prevôts des maréchaux, mais ſeulement lorſqu'elle lui eſt conteſtée; & c'eſt à la cour des *monnoies* qu'appartient de juger ladite compétence.

Le prevôt général des *monnoies* étoit créé pour toute l'étendue du royaume, & a été ſeul prevôt des *monnoies* juſqu'en l'année 1704, qu'il a été créé & établi une ſeconde prevôté des *monnoies* pour le reſſort de la cour des *monnoies* de Lyon, à l'inſtar de celle ci-deſſus.

Ces prevôts généraux des *monnoies* ne doivent point être confondus avec les anciens prevôts des *monnoies* dont il va être parlé ci-après.

Prevôts des monnoies. Il y avoit dès le commencement de la troiſieme race de nos rois des prevôts des *monnoies* qui avoient inſpection ſur tous les monnoyeurs & ouvriers des *monnoies*; dans la ſuite il y en eut deux dans chaque *monnoie*, l'un pour les monnoyers, qu'on appelle aujourd'hui *monnoyeurs*, & l'autre pour les ouvriers, qu'on appelle aujourd'hui *ajuſteurs*.

Il eſt à remarquer que les monnoyers & ouvriers qui ajuſtent & monnoyent les eſpeces qui ſe fabriquent dans les *monnoies*, ne peuvent y être admis qu'en juſtifiant de leur filiation & du droit que la naiſſance leur en a donné de pere en fils; & il faut bien les diſtinguer des autres ouvriers ou journaliers, gens de peine & à gages, qui ſont employés dans les *monnoies*.

Ces prevôts des monnoyeurs & ouvriers étoient élus chacun dans leur corps, & non-ſeulement en avoient la direction, mais encore l'exercice de la juſtice tant civile que criminelle, ſur ceux du corps auquel ils étoient prépoſés: ce droit leur étoit attribué par d'anciennes ordonnances, & ils furent maintenus juſqu'en l'année 1548, que par édit du mois de Novembre ils furent ſupprimés, & en leur place il fut créé dans chaque *monnoie* un ſeul prevôt avec un greffier, lequel prevôt avoit l'inſpection ſur les monnoyeurs & ouvriers, & la connoiſſance de tout ce qui concernoit la *monnoie*, avec l'exercice de la juſtice.

En 1555 il fut créé en chacune des *monnoies* un procureur du roi & deux ſergens, ce qui formoit un corps de juriſdiction.

Cet établiſſement ſouffrit quelques difficultés avec les gardes des *monnoies*; & enfin par édit du mois de Juillet 1581, les prevôts furent entierement ſupprimés, & les offices des gardes furent rétablis; & depuis ce tems ce ſont les gardes qu'on appelle aujourd'hui *juges-gardes des monnoies*, qui ont toute la juriſdiction dans l'étendue de leur département, & qui connoiſſent de toutes les matieres dont la connoiſſance appartient à la cour des *monnoies*.

Les monnoyers & ouvriers ont cependant continué d'élire entr'eux des prevôts, mais qui n'ont plus que la police & la diſcipline de leurs corps, pour obliger ceux

d'entr'eux au travail, & les y contraindre par amendes, même par privation ou ſuſpenſion de leurs droits.

Au mois de Janvier 1705, il fut créé des charges de prevôts & lieutenans des monnoyeurs & ajuſteurs, mais elles furent ſupprimées peu de tems après, & réunies au corps des monnoyeurs & ajuſteurs, qui depuis ce tems ont continué d'élire leurs prevôts & lieutenans à vie, leſquels ſont reçus & prêtent ſerment en la cour des *monnoies*. (*A*)

Cour des monnoies *de Lyon* fut créée une premiere fois par édit du mois d'Avril 1645, lequel fut alors preſqu'auſſi-tôt révoqué. Elle fut créée de nouveau par édit du mois de Juin 1704, à l'inſtar de celle de Paris, dont elle eſt un démembrement.

L'année ſuivante le roi y réunit la ſénéchauſſée & ſiége préſidial de la même ville, pour ne faire à l'avenir qu'un même corps, par édit du mois d'Avril 1705.

Le reſſort de la cour des *monnoies* de Lyon s'étend ſuivant ſon édit de création dans les provinces, généralités & départemens de Lyon, Dauphiné, Provence, Auvergne, Toulouſe, Montpellier, Montauban & Bayonne.

Et par un autre édit du mois d'Octobre 1705, le roi a ajouté à ce reſſort les provinces & pays de Breſſe, Bugey, Valromey & Gex, dans leſquelles provinces énoncées dans les deux édits ci-deſſus, ſe trouvent les *monnoies* de Lyon, Bayonne, Toulouſe, Montpellier, Riom, Grenoble & Aix. La *monnoie* de Perpignan eſt auſſi du reſſort de la cour des *monnoies* de Lyon.

Cette cour eſt compoſée d'un premier préſident & de cinq autres préſidens, aux offices deſquels ſont joints ceux de lieutenant général, de préſidens au préſidial, de lieutenant criminel, lieutenant particulier, & aſſeſſeur criminel; de deux chevaliers d'honneur, dont l'un eſt lieutenant général d'épée; de deux conſeillers d'honneur, de vingt-neuf autres conſeillers, dont un conſeiller clerc, & un autre fait les fonctions de commis au comptoir, & un autre celle de contrôleur; de deux avocats généraux, un procureur général, quatre ſubſtituts, un greffier en chef, lequel eſt ſecrétaire du roi; trois greffiers commis, un receveur-payeur des gages, un receveur des amendes; un premier huiſſier, trois huiſſiers-audienciers, & dix autres huiſſiers.

Il y a en outre huit commiſſions établies à l'effet de faire des viſites dans les *monnoies* du reſſort de cette cour, dont deux devoient être poſſédées par deux préſidens, & les ſix autres par des conſeillers: leſquelles charges ſont réunies au corps.

Par l'édit de création ci-deſſus, du mois de Juin 1704, le roi a établi près la cour des *monnoies* de Lyon, une chancellerie, laquelle eſt compoſée d'un garde-ſcel, quatre ſecrétaires du roi audienciers, quatre contrôleurs, quatorze ſecrétaires, deux référendaires, un chauffe-cire, un receveur des émolumens du ſceau, un greffier, & deux huiſſiers.

Il y a encore près cette cour une prevôté générale des *monnoies*, laquelle eſt compoſée d'un prevôt général des *monnoies*, d'un lieutenant, d'un guidon, d'un aſſeſſeur, d'un procureur du roi, de quatre exempts, d'un greffier, de 30 archers, & d'un archer trompette.

Cette compagnie a été créée par édit du mois de Juin 1704, à l'inſtar de celle qui eſt attachée à la cour des *monnoies* de Paris. Suivant cet édit, le prevôt général des *monnoies* de Lyon doit faire juger en cette cour des *monnoies* les procès par lui inſtruits contre les délinquans dont il aura fait la capture dans l'étendue de la généralité de Lyon; & hors cette généralité, il doit faire juger les procès par lui inſtruits au plus prochain préſidial. (*A*)

Hôtel de la monnoie. C'eſt à Nancy que les ducs de Lorraine faiſoient battre *monnoie*. Le duc René II. y fit conſtruire un hôtel de la *monnoie*; il fut démoli & reconſtruit avec plus de magnificence ſous le regne du duc Léopold en 1720. Les officiers de la *monnoie* y logeoient. Toutes les machines qui ſervent à la fabrication y ſont encore; mais il n'en a été fait uſage, depuis l'avénement du roi Stanislas, que pour y frapper des médailles.

La chambre des comptes de Lorraine eſt en même tems cour des *monnoies*, & elle en a toutes les attributions.

MONNOYAGE AU MARTEAU ET AU MOULIN, (*Hiſt. des monnoies.*) action de marquer les flancs de l'empreinte qu'ils doivent avoir, par le moyen du marteau ou du moulin.

Toutes les eſpeces de France ont été fabriquées au marteau juſqu'au regne d'Henri II, que les inconvéniens de ce *monnoyage* firent penſer à lui en ſubſtituer un meilleur. Un menuiſier nommé Aubry Olivier, inventa pour lors l'art de monnoyer au moulin; & ce fut Guillaume de Marillac, général des monnoies, qui le produiſit à la cour, où tout le monde admira la beauté des eſſais qu'il fit. Le roi lui permit l'établiſſement de ce *monnoyage* par ſes lettres-patentes du 3 de Mars 1553, leſquelles portent: „ Nous avons pourvu Aubry Olivier „ de l'office de maître & conducteur des engins de la „ monnoie au *moulin* „. Et Aubry Olivier s'aſſocia Jean Rondel & Etienne de Laulne, graveurs excellens, qui firent les poinçons & les carrés.

Cette monnoie fut la plus belle qu'on eût encore vue; mais parce que la dépenſe excédoit de beaucoup celle de la monnoie au *marteau*, il arriva qu'en 1585 Henri III. défendit de faire à l'avenir de la monnoie au *moulin*, & les machines d'Aubry Olivier ne ſervirent plus qu'à frapper des médailles, des jetons, & autres pieces de ce genre.

Nicolas Briot tâcha en 1616 & en 1623 de faire recevoir à la monnoie l'uſage d'une nouvelle machine très-propre au *monnoyage*, qu'il diſoit avoir inventée; mais n'ayant pu la faire goûter dans ce royaume, il ſe rendit en Angleterre, où on l'approuva peu de tems après. Les machines d'Aubry Olivier ayant paſſé des mains de ſes héritiers dans celles de Warin, celui-ci les perfectionna, de façon qu'il n'y eut plus rien de comparable pour la force, la vîteſſe & la facilité avec laquelle on y frappoit toutes ſortes de pieces, qui y recevoient l'empreinte d'un ſeul coup, au lieu qu'auparavant on ne pouvoit les marquer que par ſept ou huit coups, dont l'un gâtoit bien ſouvent l'empreinte des autres.

Des avantages ſi ſenſibles firent qu'en 1640 on commença à Paris de ne plus ſe ſervir que du balancier & des autres machines néceſſaires pour monnoyer au *moulin*; & qu'au mois de Mars 1645 on ſupprima entierement en France l'uſage du *monnoyage au marteau*. Pour lors Warin fut nommé maître & directeur général des monnoies dans le royaume, & nos eſpeces devinrent ſi belles & ſi parfaites, qu'elles ont été admirées de toutes les nations policées.

A cette invention on en a ajouté une autre, qui eſt celle de marquer un cordon ſur la tranche des eſpeces d'or & d'argent, en même tems qu'on marque la pile. La machine ſervant à cet uſage a été inventée par le ſieur Caſtaing, ingénieur du roi, & l'on commença à l'employer en 1685. (*D. J.*)

MONNOYAGE, (*Art de fabriquer les monnoies.*) On monnoyoit anciennement les eſpeces au marteau; cette manutention a été abandonnée dans preſque toutes les parties de l'Europe; on ſuit maintenant en France, en Angleterre, *&c*, celle du laminoir & du balancier, comme moins couteuſe, plus prompte & bien plus parfaite. Mais, pour ſuivre cet art avec ordre, commençons de l'inſtant où le *monnoyage* au marteau a été abandonné, & ce qui y a donné lieu. Juſqu'au regne de Henri II, on s'étoit toujours ſervi du marteau dans les monnoies de France: ce fut ce prince, qui le premier ordonna en 1553 que l'on fabriqueroit des tartoufles au laminoir dans ſon palais. Perſonne ne doute plus que l'inventeur du laminoir, appellé anciennement & aujourd'hui par les ouvriers, *moulin*, ne fût Antoine Brucher, non Aubry Olivier, qui n'en étoit que l'inſpecteur ou conducteur.

Henri III. en 1585, rétablit la manutention du marteau, & la fabrication au laminoir ne ſervit plus que pour les médailles, les jetons, & les pieces de fêtes ou de plaiſirs.

Enfin, l'ancienne maniere fut entierement abolie par Louis XIV. qui par ſon édit du mois de Mars 1645, défendit aux ouvriers & autres officiers des monnoies, de fabriquer aucune monnoie ailleurs ni autrement, que par la voie du laminoir, & ce pour rendre toutes les monnoies uniformes, & éviter tous les abus qu'on pouvoit ſi facilement commettre, & qui continuellement s'introduiſoient dans la fabrication au marteau.

On a continué depuis ce tems à ſe ſervir du laminoir dans tous les hôtels des monnoies de France, la commodité des ouvriers & la beauté de l'ouvrage s'y trouvant également. Son effet eſt trop ſûr pour ne pas regarder le *monnoyage* au marteau comme anéanti pour toujours, quoique l'on s'en ſerve encore en Hollande.

Pour le *monnoyage* au laminoir & au balancier, il faut poinçon des matrices ou des carrés avec leſquels on puiſſe imprimer ſur les flancs, c'eſt-à-dire ſur les morceaux de métal diſpoſés à recevoir l'effigie du prince, ou les autres marques & légendes qui caractériſent les eſpeces, & qui reglent leur poids & leur prix. Ayant expliqué ailleurs la maniere de les tailler & de les graver, on ne la répétera pas ici. *Voyez* POINÇON, MATRICE, CARRÉ, LÉGENDE.

Les Monnoyeurs ne fabriquent point d'eſpeces d'or & d'argent ſans alliage, & mettent toujours du cuivre avec ces deux métaux. Les raiſons de ces coutumes ſont la rareté de ces métaux, la néceſſité de les rendre plus durs par le mélange de quelque corps étranger; & en-outre par ce moyen d'éviter les dépenſes de la fabrication qui ſe doivent prendre ſur les eſpeces fabriquées. *Voyez* ALLIAGE.

Il y a deux ſortes d'alliages qui ſe font dans la fabrique des monnoies: l'un quand on emploie des matieres d'or & d'argent, qui n'ont point encore ſervi pour le *monnoyage:* & l'autre, lorſque l'on fond enſemble diverſes ſortes d'eſpeces ou de lingots de différens titres, pour en faire une nouvelle monnoie.

L'évaluation ou plutôt la proportion de l'alliage avec le fin, eſt facile dans le premier cas; mais elle a plus de difficulté dans le ſecond. Tous les auteurs qui ont traité des monnoies, ont donné des tables pour faire cette réduction; & les calculs donnent auſſi des méthodes & formules d'alliage, dont on peut ſe ſervir. *Voyez* REGLE D'ALLIAGE.

Voici une méthode que l'on ſuit aſſez communément; quand on veut faire un alliage ou plutôt l'évaluation de l'alliage pour ajouter ou diminuer ce qui manque au titre, on dreſſe un bordereau des matieres qu'on veut fondre, contenant leurs qualités, leur poids & leurs titres; on partage enſuite ce bordereau en deux autres, dont l'un comprend toutes les matieres qui ſont au-deſſus du titre auquel ſe doit faire la fonte; & l'autre, toutes celles qui ſont au-deſſous.

Ayant calculé chaque bordereau ſéparément, on voit par le calcul des premieres ce que les matieres fortes de titre ont au-deſſus du titre ordonné; & par le calcul du ſecond, ce que les matieres foibles ont au-deſſous; enſorte que les deux réſultats étant comparés, on ſait préciſément par une ſouſtraction, combien il faut ajouter ou de fin ou d'alliage pour réduire toutes les matieres au titre réglé pour la nouvelle fonte.

A l'égard de la fonte, ſi c'eſt de la monnoie d'or, elle ſe fait dans les creuſets de terre, de peur que l'or ne s'aigriſſe; mais ſi c'eſt de l'argent, du billon ou de cuivre, on ſe ſert de creuſet de fer ſondu, en maniere de petits ſeaux ſans anſes, ou de caſſes. *Voy.* CREUSET.

Deux ſortes de fourneaux ſont propres pour la fonte des monnoies; ceux à vent, & ceux à ſoufflet. *Voyez* FORNEAU A' MONNOYER.

Quand l'or, l'argent, ou les autres métaux ſont en bain, c'eſt-à-dire entierement fondus, on les braſſe avec des cannes ou braſſoirs de terre cuite, appellés *quilles*, pour l'or, & de fer, pour l'argent, billon & cuivre.

En cet état, on les coule dans les moules ou chaſſis pour faire les lames; ce qui ſe fait de la même maniere que les Fondeurs en ſable, tant pour les maſſifs, que pour la maniere de corroyer la terre & d'y arranger les modeles. *Voyez* FONDERIE, CHASSIS & MOULE.

Les modeles des monnoies ſont des lames de bois élevées de relief ſur la Planche gravée, *voyez* PLANCHE GRAVÉE. longue d'environ quinze pouces, & à-peu-près de l'épaiſſeur des eſpeces à fabriquer. Les moules pour l'or & l'argent en ont communément ſept pour le tour des louis, écus, & dix pour les demi-louis & petites pieces d'argent ou de billon; on en fait à proportion pour le cuivre. *Voyez* MOULE. La ſeule différence qu'il y a entre la maniere de jetter l'or en lame & celle dont on ſe ſert pour les autres métaux, c'eſt que l'argent, billon ou cuivre ſe tirent des creuſets avec de grandes cuillers à long manche, *voyez* CUILLER, pour les verſer par le jet du moule; & que pour l'or on ſe ſert de tenailles à croiſſant, faites comme celles des fondeurs, avec leſquelles on porte auſſi comme eux le creuſet tout plein d'or en bain pour en remplir le moule. *Voyez* TENAILLE A' CROISSANT.

Monnoyage au laminoir. Les lames ayant été retirées des moules, les parties baveuſes en ſont emportées avec une ſerpe, ce que l'on appelle *ébarber*; on les gratte & nettoie avec la gratte-boſſe; enſuite on les paſſe pluſieurs fois au laminoir, pour les applatir, & ſucceſſivement par différens laminoirs, pour les réduire à la juſte épaiſſeur qu'elles doivent avoir; ces lames ſont deſtinées à faire flancs.

Il faut obſerver que les lames d'or ſont recuites avant de paſſer au laminoir. Pour les recuire, on les met ſur un fourneau de recuite; on les fait preſque rougir; enſuite on les jette dans l'eau, pour les adoucir, faire qu'elles s'étendent plus facilement, & empêcher que leur aigreur ne les faſſe caſſer au dégroſſi, ce qui arrive néanmoins quelquefois malgré cette précaution.

Quant aux lames d'argent, elles paſſent en blanc, étant recuites, au dégroſſiment pour la premiere fois; enſuite on les recuit, on les laiſſe refroidir d'elles-mêmes & ſans les mettre à l'eau, de crainte que par un effet contraire à l'or, la matiere ne s'aigriſſe. On les recuit trois ou quatre fois, & on les paſſe ſept ou huit au laminoir. *Voyez* RECUITE.

Les lames ſoit d'or, ſoit d'argent, ſoit de cuivre, ayant été réduites autant qu'il eſt poſſible, à l'épaiſſeur des eſpeces à fabriquer, on les coupe avec la machine appellée *coupoir*, qui eſt faite d'acier bien acre, en forme d'emporte-piece, dont le diametre eſt proportionné à la piece qu'on veut frapper. Le morceau de métal emporté par cet inſtrument eſt appellé *flanc*, & ne prend le nom de *monnoie*, qu'après que l'effigie du roi y a été empreinte.

Le coupoir dont on peut voir la *fig. Pl. de Mon.* eſt composé du coupoir dont on vient de parler; d'un arbre de fer, dont le haut eſt à vis, & au-bas duquel eſt attaché le coupoir; d'une manivelle pour faire tourner l'arbre; d'un écrou où s'engraine la partie de l'arbre qui eſt à vis; de deux platines, à travers deſquelles l'arbre paſſe perpendiculairement; & au-deſſous du coupoir eſt une troiſieme platine taillée en creux, par le milieu du diametre du flanc qu'on veut couper. *Voyez* COUPOIR. Sur la platine en creux on applique la vis baiſſant le deſſous du coupoir par le moyen de la manivelle. L'emporte-piece coupe à l'endroit où elle porte à faux; les flancs coupés, on les livre aux ouvriers, ajuſteurs & tailleresſes, pour les rendre du poids des deneraux, qui ſont des poids étalonnés, ſur leſquels doivent être réglées les monnoies, chacune ſelon ſon eſpece, *voy.* DENÉRAL, AJUSTEUR. Si les flancs ſont trop legers, on les ciſaille; s'ils ſont trop forts, on les lime avec une écouane qui eſt une ſorte de lime: les ajuſteurs & les tailleresſes répondent de leurs travaux.

Après que les flancs ont été ajuſtés, on les porte à l'attelier du blanchiment, c'eſt-à-dire au lieu où l'on donne la couleur aux flancs d'or, & l'on blanchit ceux d'argent; ce qui s'exécute en les faiſant recuire dans un fourneau, & lorſqu'ils ont été tirés & refroidis, en leur donnant le bouillitoire. *Voyez* BLANCHIMENT, BOUILLITOIRE.

Donner le bouillitoire aux flancs, c'eſt les faire bouillir ſucceſſivement dans deux vaiſſeaux de cuivre appellés *bouilloirs*, avec de l'eau, du ſel commun & du tartre de Montpellier ou gravelle; & lorſqu'ils ont été bien épurés avec du ſablon, & bien lavés avec de l'eau commune, les faire ſécher ſur un feu de braiſe qu'on met deſſous un crible de cuivre où on les a placés au ſortir des bouilloirs.

Le blanchiment des flancs ſe faiſoit autrefois bien différemment; & même l'ancienne maniere s'eſt encore conſervée parmi pluſieurs Orfévres ou ouvriers qui emploient l'or & l'argent pour blanchir & donner couleur à ces métaux: on en a fait un article particulier. *Voy.* BLANCHIMENT.

Avant l'année 1685, les flancs qui avoient reçu le bouillitoire, étoient immédiatement portés au balancier, pour y être frappés & y recevoir les deux empreintes de l'effigie & de l'écuſſon; mais depuis ce tems, en conſéquence de l'ordonnance de 1690, on les marque auparavant d'une légende ou d'un cordonnet ſur la tranche, afin d'empêcher par cette nouvelle marque, la rognure des eſpeces, qui eſt une des manieres dont les faux-monnoyeurs alterent les monnoies.

La machine pour marquer les flancs ſur la tranche, quoique ſimple, eſt très-ingénieuſe. Elle conſiſte en deux lames d'acier faites en forme de regle épaiſſe d'environ une ligne, ſur leſquelles ſont gravées les légendes ou les cordonnets, moitié ſur l'une, moitié ſur l'autre; l'une de ces lames eſt immobile, & fortement attachée avec des vis ſur une plaque de cuivre, qui l'eſt elle-même à une table fort épaiſſe.

L'autre lame eſt mobile & coule ſur la plaque de cuivre, par le moyen d'une manivelle & d'une roue de fer à pignon, dont les dents s'engrenent dedans la denture qui eſt ſur la ſuperficie de la lame coulante.

Le flanc placé horiſontalement entre ces deux lames, eſt entraîné par le mouvement de celle qui eſt mobile, enſorte que lorſqu'il a décrit un demi-cercle, il ſe trouve entierement marqué.

Cette machine eſt ſi commode qu'un ſeul homme peut marquer 20000 flancs en un jour.

Ce fut Caſtaing, ingénieur, qui la trouva; elle fut, comme on conçoit facilement, reçue avec applaudiſſement; on en fit uſage en 1685, & l'ordonnance en fut rendu cinq ans après. C'eſt ici l'endroit de rendre juſti-

ce à Caſtaing. Les Anglois prétendent avoir eu la marque ſur tranche avant Caſtaing.

Voici la preuve qu'ils en donnent. Olivier Cromwel en 1658 fit frapper des pieces appellées *couronne & demi-couronne*, qui ſont marquées ſur tranche. Mais long-tems avant Cromwvel on avoit marqué ſur tranche avec des viroles. *Voyez* VIROLE.

Cette opération ſe faiſoit en mettant le flanc dans une virole juſte qu'il excédoit de hauteur; & en frappant deſſus pluſieurs coups de balancier, la matiere s'étendoit, & recevoit l'empreinte des lettres qui étoient gravées ſur la virole.

Lorſque les flancs ſont marqués ſur tranche, on les acheve au balancier, dont on peut voir la figure, qui eſt une invention de la fin du ſeizieme ſiecle.

Les principales parties du balancier ſont le fléau, la vis, l'arbre, les deux platines, & les boîtes. Toutes ces parties, à la réſerve du fléau, ſont contenues dans le corps du balancier, qui eſt quelquefois de fer, mais plus ſouvent de fonte ou de bronze. Ce corps qui eſt très-maſſif pour ſoutenir l'effort du travail, eſt porté par un fort maſſif de bois ou par un bloc de marbre. Le fléau qui eſt placé horiſontalement au-deſſus du corps du balancier, eſt une longue barre de fer, quarrée, garnie à chaque bout d'une groſſe ſphere de plomb; le mouvement de cette maſſe fait toute la force du coup. Il y a au fléau des anneaux auxquels ſont attachés des cordons que des hommes tirent.

Dans le milieu du fléau eſt enclavée la vis; elle s'engrene dans l'écrou qui eſt travaillé dans la partie ſupérieure du balancier même, & preſſe l'arbre qui eſt au-deſſous. A cet arbre qui eſt dreſſé perpendiculairement & qui traverſe les deux platines qui ſervent à lui conſerver régulierement cette ſituation, eſt attaché le carré ou coin d'écuſſon dans une eſpece de boîte, où il eſt retenu par des vis & leurs écrous. Enfin, la boîte où ſe met le coin d'effigie, eſt tout-au-deſſus, & ſolidement attachée à la partie inférieure du corps du balancier qu'on voit, *Pl. de Mon.* il y a auſſi un autre petit reſſort à la boîte de deſſous pour en détacher l'eſpece quand elle a reçu l'empreinte. Enfin, il y a au bas du balancier une profondeur qui s'appelle la *foſſe* où ſe tient auſſi le monnoyeur qui doit mettre les flancs entre les carrés ou les en retirer quand ils ſont marqués, *Voyez* BALANCIER.

Lorſqu'on veut marquer un flanc, ou frapper une médaille, on le met ſur le carré d'effigie; & à l'inſtant des hommes tirant chacun de leur côté un des cordons du fléau, font tourner la vis qui eſt enclavée qui par ce mouvement fait baiſſer l'arbre. On tient le carré d'écuſſon, enſorte que le métal qui ſe trouve au milieu, prend la double empreinte des deux carrés.

Les flancs ainſi marqués des trois empreintes, de l'effigie, de l'écuſſon & de la tranche, deviennent monnoyés, ou comme on parle en terme de monnoies, *deniers de monnoies*; mais ils n'ont cours qu'après la délivrance, & que la cour a donné permiſſion aux directeurs des monnoies de les expoſer en public.

Tout ce qui fait la différence entre le *monnoyage* des eſpeces & celui des médailles au balancier, c'eſt que la monnoie n'ayant pas un grand relief, ſe marque d'un ſeul coup; & que pour les médailles, il faut les rengrever pluſieurs fois, & tirer pluſieurs fois la barre avant qu'elles ayent pris toute l'empreinte; outre que les médailles dont le relief eſt trop fort, ſe moulent toujours ſans ſable & ne font que ſe rengrever au balancier, & quelquefois ſi difficilement qu'il faut juſqu'à douze ou quinze volées de fléaux pour les achever. *Voyez* MÉDAILLE.

On connoît qu'une médaille eſt ſuffiſamment marquée, lorſqu'en la touchant avec la main dans le carré d'écuſſon, elle porte également de tout côté, & ne remue point. *Voyez* MÉDAILLON.

MONNOYAGE, (*Fabrication de monnoie au marteau.*) Quoique cette manutention ne ſoit plus d'uſage, pour ne rien omettre de tout ce qui peut ſervir à l'hiſtoire des Arts, voici le procédé que l'on ſuivoit.

La fonte du métal ſe faiſoit, de même que les eſſais, à-peu près de la maniere que l'on a détaillée à l'article précédent; c'eſt auſſi-tôt après la fonte des lames que commence la différence.

Les lames d'or, d'argent ou de cuivre, ayant été tirées des moules, on les étendoit ſur l'enclume, après les avoir fait recuire; ce qui s'appelloit *battre la chaude*. Après qu'elles étoient ſuffiſamment battues, on les coupoit en morceaux; ce qu'on nommoit *couper carreaux*, *voyez* CARREAUX. Ces carreaux étoient enſuite recuits & flatis, *voyez* FLATIR, c'eſt-à-dire recuits & étendus avec le marteau appellé *flatoir*; puis ajuſtés, ce qu'on faiſoit en coupant les angles avec des ciſailles; après quoi, en les coupant & arrondiſſant, on les réduiſoit au poids des deneraux, *voyez* DENERAL, ſuivant les eſpeces; ce qu'on appelloit *approcher carreaux*. Enfin on les réchauffoit, *voyez* RÉCHAUFFER, ſur l'enclume, c'eſt-à-dire qu'on achevoit de les arrondir avec un marteau nommé *réchauffoir*, *voyez* RÉCHAUFFOIR, qui rabattoit les pointes qui reſtoient encore à la tranche; enſorte qu'on les réduiſoit au volume des pieces qu'on vouloit fabriquer; ce qu'on appelloit *adoucir*, quelquefois *flatir*.

Les carreaux en cet état ſe nommoient *flancs*: on portoit les flancs au blanchiment, *voyez* BLANCHIMENT, comme on l'a dit à l'article précédent, enſuite on les donnoit aux monnoies pour les frapper au marteau.

Pour cette derniere opération qui achevoit la monnoie, on ſe ſervoit de deux poinçons ou coins, l'un nommé *la pile*, *voyez* PILE, & l'autre, *trouſſeau*, *voy.* TROUSSEAU. Tous deux étoient gravés en creux; la pile portoit l'écuſſon, & le trouſſeau l'effigie du prince, ou la croix; & l'autre, leur légende, & le grénetis, le milléſime, *voyez* MILLÉSIME.

La pile qui avoit environ huit pouces de hauteur, avoit une eſpece de talon au milieu, & finiſſoit en pointe; elle avoit cette figure, pour être plus facilement enfoncée, & plus ſolidement attachée au billot nommé *cépeau*, *voyez* CÉPEAU, ſur lequel on battoit la monnoie.

Le monnoyeur ayant mis le flanc horiſontalement ſur la pile, & le couvrant enſuite du trouſſeau qu'il tenoit ferme de la main gauche, il donnoit ſur ce trouſſeau pluſieurs coups d'un maillet de fer qu'il tenoit de la main droite, plus ou moins, ſuivant que l'empreinte des coins étoit plus ou moins gravée profondément. Si le flanc, après ces premiers coups, n'avoit pas été ſuffiſamment frappé, on le rengrevoit, *voyez* RENGREVER, c'eſt-à-dire qu'on le remettoit entre la pile & le trouſſeau, juſqu'à ce que les empreintes de l'un ou de l'autre fuſſent parfaitement marquées.

Ainſi s'achevoient les diverſes eſpeces de monnoies au marteau, qui, non plus que celles que l'on fait aujourd'hui au laminoir, n'avoient cours qu'après que la délivrance en avoit été faite par les juges-gardes.

MONNOYAGE, (*Hôtel des monnoies.*) lieu où l'on frappe les monnoies. Il y a trente villes en France, où l'on bat monnoie (il en faut excepter Angers où l'on n'a jamais fabriqué); elles ſont citées à l'article déférent, avec leurs lettres, chaque hôtel en ayant une.

Il y a dans chaque hôtel de monnoie, pour la régie, deux juges-gardes, un directeur, un contrôleur, un graveur, des ajuſteurs & monnoyeurs, dont le nombre n'eſt pas limité. Dans celle de Paris il y a de plus un directeur général, un tréſorier général, un contrôleur général, un graveur général, un eſſayeur général, qui le ſont de toutes les monnoies de France; de plus, un receveur & un contrôleur au change.

Pour la juſtice dans quelques-unes, un général provincial, qui a ſéance à la cour des monnoies, les deux juges-gardes, un procureur du roi, des huiſſiers.

Il n'y a en France que deux cours des monnoies, ſavoir, Paris & Lyon. Il y a de plus une chambre des monnoies à Mets, une à Dole, & une autre à Pau.

MONNOYAGE, *à la monnoie*, lieu où eſt placé le balancier, & conſéquemment où l'on marque les flancs.

Il y a dans l'hôtel des monnoies de Paris un inſpecteur du *monnoyage*: ce ſont les juges-gardes qui ont cette inſpection dans les provinces.

La chambre du *monnoyage* eſt le lieu où les officiers monnoyeurs s'aſſemblent, ſoit pour leurs délibérations, ou autre choſe de cette nature.

MONNOYERIE, ſ. f. *ancien terme de monnoie*, lieu ou attelier où lon donnoit à la monnoie ſon empreinte. *Voyez* MONNOYAGE.

MONNOYEUR, *terme de monnoie*, nom que l'on donne aux bas ouvriers qui travaillent à la fabrication des monnoies. Nul ne peut être reçu *monnoyeur*, s'il n'eſt d'eſtoc & de ligne de *monnoyeur*. Les *monnoyeurs* reçoivent du directeur les eſpeces, ou au poids ou au compte; leurs fonctions ſont d'arranger les quarrés ſous le balancier, & d'y placer les flancs pour y être frappés ou monnoyés; leur droit eſt le même que celui des ajuſteurs. *Voyez* AJUSTEUR.

MONOBRICA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne bétique, ſelon d'anciennes inſcriptions. On la nomme aujourd'hui *Monbrigo*; mais ce n'eſt plus qu'un village de l'Andalouſie.

MONOCEROS, *Voyez* MARWAL.

MONOCHROMATION, (*Peint. anc.*) μονοχρωματες, ou *pictura* μονοχρωματες, Plin. *Hiſt.* eſpece de peinture tracée & ombrée d'une ſeule couleur, dans laquelle

le on obſerve la dégradation des teintes pour les choſes éloignées, par le clair & l'obſcur, comme avec le crayon.

La peinture antique, en s'acheminant à la repréſentation fidelle de la nature, ne conſiſtoit cependant encore que dans l'emploi d'une ſeule couleur pour chaque tableau, *ſingulis coloribus*; & quoique cette eſpece de peinture ne fût pas entierement dans les regles de la parfaite imitation, elle ne fut pas moins goûtée; elle a même paſſé à la poſtérité. Pline remarque qu'on la pratiquoit de ſon tems; elle étoit connue ſous le nom de *monochromaton*, qui la déſigne. Aujourd'hui elle eſt encore en uſage; c'eſt cette peinture que nous nommons *camayeu*.

Il ne faut pas la confondre avec l'eſpece de travail que les anciens appelloient *monogramma*, ainſi que l'ont fait quelques commentateurs de Pline. *Voyez* MONOGRAMME.

MONOCLE, ſ. m. (*Optique*.) on appelle ainſi quelquefois les petites lunettes ou lorgnettes qui ne ſervent que pour un ſeul œil, de *μόνος*, ſeul, & *oculus*, œil. *Voyez* LUNETTE, LORGNETTE, BINOCLE.

MONOCORDE, ſ. m. (*Luth.*) eſt un inſtrument qui a été imaginé pour connoître par ſon moyen la variété & la proportion des ſons de muſique. *Voy.* TON.

Le *monocorde*, ſelon Boëce, eſt un inſtrument qui a été inventé par Pithagore pour meſurer géométriquement ou par lignes les proportions des ſons.

Le *monocorde* ancien étoit compoſé d'une regle diviſée & ſubdiviſée en pluſieurs parties, ſur laquelle il y avoit une corde de boyau ou de métal médiocrement tendue ſur deux chevalets par ſes extrémités; au milieu de ces deux chevalets il y en avoit un autre mobile par le moyen duquel, en l'appliquant aux différentes diviſions de la ligne, on trouvoit en quels rapports les ſons étoient avec les longueurs des cordes qui les rendoient.

On appelle auſſi le *monocorde regle harmonique* ou *canonique*, parce qu'elle ſert à meſurer le grave & l'aigu des ſons.

Ptolomée examinoit ces intervalles harmoniques avec le *monocorde*. *Voyez* REGLE, GRAVITÉ, *&c.*

Il y a auſſi des *monocordes* qui ont diverſes cordes & pluſieurs chevalets immobiles, mais qui peuvent être tous ſuppléés par le ſeul chevalet mobile, en le promenant ſous une nouvelle corde qu'on met au milieu, qui repréſente toujours le ſon entier ou ouvert, correſpondant à toutes les diviſions qui ſont ſur les autres chevalets.

Lorſque la corde eſt diviſée en deux parties égales, de façon que ſes parties ſoient comme 1 à 1, on les appelle *uniſſon*; ſi elles ſont comme 2 à 1, on les nomme *octave* ou *diapaſon*; comme 1 à 3, quinte ou diapente; comme 4 à 3, quarte ou diateſſeron; comme 5 à 4, diton ou tierce majeure; comme 6 à 5, demi-diton ou tierce mineure; enfin comme 24 à 25, demi-diton ou dièſe. *Voyez* UNISSON, OCTAVE, DIAPASON, DIAPENTE, DIATESSERON, *&c.* Le *monocorde*, ainſi diviſé, étoit ce qu'on appelloit proprement un ſyſtème, & il y en avoit de pluſieurs eſpeces, ſuivant les diviſions du *monocorde*. *Voyez* SYSTÈME.

Le docteur Wallis a donné dans les *Tranſactions philoſophiques*, la diviſion du *monocorde*; mais cet inſtrument n'eſt plus en uſage, parce que la muſique moderne ne demande pas de pareille diviſion.

Monocorde eſt auſſi un iſtrument de muſique qui n'a qu'une ſeule corde, telle qu'eſt la trompette marine. *Voyez* CORDE & TROMPETTE. Le mot eſt grec, *μονοχορδος* de *μονος*, *ſeul*, & *χορδή*, *corde*.

MONOCROME, ſ. m. (*Peinture*.) d'une ſeule couleur. *Voyez* CAMAYEUX, CLAIR OBSCUR. Ce mot eſt compoſé du grec *μονος*, *ſeul*, & de *χρωμα*, *couleur*.

MONOCROTON, ſ. m. (*Hiſt. anc*) vaiſſeau à un banc de rames de chaque côté. On l'appelloit auſſi *moneris*: ce n'étoit donc pas, comme on le pourroit croire, une barque qu'un ſeul homme pût gouverner.

MONOCULE, ſ. m. *terme de chirurgie*, bandage pour la fiſtule lacrymale & autres maladies qui affectent un œil. Il ſe fait avec une bande longue de trois aunes, large de deux doigts, roulée à un globe qu'on tient de la main oppoſée à la partie malade; c'eſt-à-dire, que pour appliquer cette bande ſur l'œil droit, le globe eſt dans la main droite, & l'on tient le bout avec la main gauche, & *vice versâ*. On applique le bout de la bande à la nuque, & l'on fait un circulaire qui paſſe ſur le front, & vient engager le bout de la bande; on deſcend enſuite ſous l'oreille du côté malade, & on paſſe obliquement ſur la joue au-deſſous de l'œil, ſur la racine du nez, ſur le pariétal oppoſé, & à la nuque; le troiſieme tour de bande forme un doloire avec le ſecond; le quatrieme en fait un ſur le troiſieme, & on finit par quelques circulaires au-tour de la tête. Ce bandage eſt contentif, & ſuppoſe l'application de l'appareil convenable. Son nom lui vient du grec, *μονος*, *ſolus*, *unicus*, ſeul, unique, & du latin, *oculus*, œil. *Voyez fig.* 4. *Pl. XXVII.*

Un mouchoir en triangle eſt auſſi-bon & eſt moins embarraſſant que ce bandage. (*Y*)

MONOCULES, (*Géogr.*) peuples qui n'avoient qu'un œil, au rapport d'Hérodote, de Ctéſias & de quelques autres auteurs. Ces *Monocules* fabuleux étoient les Scythes, qui tirant continuellement de l'arc, tenoient toujours un œil fermé pour viſer plus juſte. Il n'y a jamais eu de peuples qui n'euſſent en réalité qu'un œil. Les Cynocéphales qu'on a pris pour des hommes, ſont des ſinges d'Afrique à longue queue; & ces peuples, qui paſſoient pour avoir des piés ſi larges, ſont les habitans de la zone glaciale, qui marchent ſur des raquettes pour franchir les neiges dont leur pays eſt preſque toujours couvert; mais l'ignorance & la barbarie peuvent faire renaître les *Monocules*. (*D. J.*)

MONODIE, ſ. f. (*Littér.*) *μονοδια*, dans l'ancienne poéſie grecque, ſorte de lamentation ou de chanſon lugubre qu'on chantoit à voix ſeule, comme l'indique aſſez ce mot formé du grec *μονος*, *ſeul* & *ᾠδη*, *chant*.

MONOÉMUGI, (*Géog.*) royaume d'Afrique, dans la baſſe Ethiopie. Luyts le diviſe en cinq portions, qui ſont l'empire de *Monoémugi*, celui de Monomotapa, la Cafrerie, le royaume de Congo & celui de Biafara. Il a au nord le royaume d'Alaba, à l'orient le Zanguebar, au midi le royaume des Borores, & à l'occident celui de Macoco.

Ce pays comprend en partie les montagnes de la lune. Il a des riches mines d'or, d'argent dont les habitans ne tirent aucun parti. Ils ſont noirs, idolâtres, ſauvages, & obéiſſent en général à un chef que nous appellons *roi*. (*D. J.*)

MONOGAME, ſ. m. (*Juriſpr.*) terme de droit, qui ſignifie *celui qui n'a eu qu'une femme*. *Voyez* ci-deſſous MONOGAMIE.

MONOGAMIE, ſ. f. (*Juriſprud.*) état de celui ou de celle qui n'a qu'une femme ou qu'un mari, ou qui n'a été marié qu'une fois. *Voyez* MARIAGE, BIGAMIE, *&c.* ce mot eſt compoſé de *μονός*, *ſeul*, *unique*, & de *γαμὸς*, *mariage*.

MONOGRAMME, ſ. m. (*Monnoies. Inſcriptions. Médailles.*) caractere compoſé d'un chiffre, formé de pluſieurs lettres entrelacées. Ce caractere ou chiffre étoit autrefois une abréviation de nom, & ſervoit de ſigne, de ſceau, ou d'armoiries.

La ſignature avec des *monogrammes* étoit fort en uſage au vij. & viij. ſiecles. Charlemagne ſe ſervoit du *monogramme* dans ſes ſignatures, comme une infinité de titres de ces tems-là le juſtifient, il le fit même graver ſur un calice dont Louis-le-Débonnaire, ou plûtôt le foible, fit préſent à S. Médard, ainſi que l'aſſure l'auteur de la translation de ſaint Sébaſtien; *calicem cum patera patris ſui magni Caroli* monogrammate *inſignita*. L'on commença pour-lors, à l'imitatin de l'empereur, à ſe ſervir en France plus fréquemment du *monogramme*. Eginard rapporte que Charlemagne ne ſavoit pas écrire; qu'il tenta ſans ſuccès de l'apprendre dans un âge avancé, & que ſon ignorance fut cauſe qu'il ſe ſervit pour ſa ſignature du *monogramme*, qui étoit facile à former, *ut imperitiam hanc, honeſto ritu ſuppleret*, monogrammatis *uſum, loco proprii ſigni invexit*. Nombre d'évêques de ce tems-là étoient obligés de ſe ſervir du *monogramme* par la même raiſon.

On trouve auſſi le *monogramme* de Charlemagne ſur les monnoies de ce prince, & c'eſt une preuve que Charles-le-Chauve n'a pas été le premier, comme l'a cru le pere Sirmond, qui ait ordonné qu'on mît ſon *monogramme* ſur les monnoies, il ne ſert de rien pour défendre l'opinion du ſavant jéſuite, de dire qu'il a ſeulement prétendu que Charles-le-Chauve étoit le premier, qui avoit ordonné par un édit, qu'on marquât les monnoies avec ſon *monogramme*, puiſqu'il eſt certain que ſans l'ordre exprès du ſouverain, on ne s'aviſe jamais de toucher à la marque de la monnoie, qui eſt une choſe ſacrée. Sous la ſeconde race de nos rois, on mit preſque toujours le *monogramme* du prince ſur la monnoie, & cette coutume dura juſques ſous le roi Robert. Du Cange s'eſt donné la peine de recueillir les *monogrammes* des rois de France, des papes, & des empereurs.

Mais l'objet le plus intéreſſant des *monogrammes*, eſt relatif aux médailles. Le pere Hardouin prétend qu'ils déſignent les différens tributs qu'on payoit à l'empereur, du dixieme, du vingtieme, du trentieme, du quarantieme, & du cinquantieme. Selon lui, I marque le dixieme denier, K le vingtieme, M le quarantieme. De même le

ſimple

ſimple X dénote le dixieme, XX le vingtieme, XXX le trentieme, XXXX le quarantieme; mais ce ſentiment eſt abandonné de tous les ſavans.

Il ſeroit plus raiſonnable de conjecturer que ces lettres dénotent le prix de la monnoie, que l'I ou l'X marquent, ſi vous voulez, des oboles, ou ſemblables petites monnoies du pays, le K ou les XX vingt, *&c.* comme on voit ſur les ochavo d'Eſpagne, où le VIII. marque maravedis.

Nous avons dans le bas-Empire des *monogrammes* de villes, & de fleuves, comme de Ravenne, du Rhône, & de quelques autres que M. du Cange a recueillis: & dans les modernes nous avons des *monogrammes* de noms, comme on le peut voir dans Strada.

Il ne faut pas croire pour cela que les *monogrammes* ſoient particuliers au bas-Empire; les médailles antiques des rois & des villes ſont chargées quelquefois de pluſieurs *monogrammes* différens, ſur le même revers. Il y en a de ſimples qu'on devine ſans peine, mais la plûpart ſont encore inconnues aux plus éclairés.

Il eſt donc ſouvent fort difficile d'expliquer ces ſortes de lettres à pluſieurs branches, renfermant un mot entier qui eſt ordinairement le mot de la ville ou du prince, ou de la déité repréſentée ſur la médaille, quelquefois encore l'époque de la ville, ou du regne, du prince pour qui elle a été frappée. On en trouve grande quantité, principalement ſur les médailles greques.

Les *monogrammes* ſont parfaits, quand toutes les lettres qui compoſent le mot y ſont exprimées; tel eſt celui du Rhône dans la médaille de Juſtin, celui de Ravenne, & ſemblables; telles ſont les monnoies de Charlemagne & de ſes deſcendans, où le revers porte *Carolus* en *monogramme*. Ils ſont imparfaits quand il n'y a qu'une partie des lettres imprimées; tel eſt celui de la ville de Tyr, où l'on ne trouve que la tige du T, qui eſt la maſſue d'Hercule, divinité tutélaire des Tyriens: le *monogramme* de cette ville eſt auſſi ſouvent figuré par Y.

Il faut prendre garde à ne pas confondre les *monogrammes* avec les contre-marques des médailles. Les contre-marques ſont toujours enfoncées, parce qu'elles ſont frappées après la médaille battue; les *monogrammes* battus en même tems que la médaille, y font plûtôt un petit relief. Pour les découvrir ſûrement il faut beaucoup de ſagacité, & une grande attention au lieu & au tems où la médaille a été frappée, à toutes les lettres qu'on peut former des différens jambages qu'on y découvre, & aux lettres qui ſont répétées, où les mêmes traits ſervent deux ou trois fois. Tel eſt le *monogramme* de Juſtinien ſur le revers d'une médaille grecque de Céſarée, où la premiere branche qui fait I ſert trois fois dans le mot IOYCTINIANOC. Le C & la lettre N ſervent deux fois. Les lettres uniques qui marquent le nom des villes, comme Π Paphos, Σ Samos, *&c.* ne doivent point être comptées parmi les *monogrammes*, ce ſont de vraies lettres initiales. (*D. J.*)

Monogramme, (*Peint. anc.*) en grec μονογραμμος, en latin *monogrammus* dans Cicéron. Il faut entendre par ce mot de ſimples eſquiſſes, des deſſeins où il n'y a que le trait, que nous appellons nous-mêmes aujourd'hui des *traits*, & c'eſt en ce ſens que Cicéron diſoit, que les dieux d'Epicure comparés à ceux de Zénon, n'étoient que des dieux *monogrammes* & ſans action; ce n'étoit pour ainſi dire que des ébauches de divinités. M. l'abbé d'Olivet, qui montre beaucoup de ſagacité & de juſteſſe dans l'interprétation des auteurs anciens, s'eſt trompé néanmoins en prenant le *monogramme* pour une figure d'un ſeul trait, il falloit plûtôt dire une figure au ſimple trait. La définition de Lambin, fondée ſur celle que Nonius Marcellus avoit déja donnée, eſt plus conforme à la pratique de l'art. *Monogramme*, dit-il, eſt un ouvrage de peinture qui ne fait que de naître ſous la main de l'artiſte, où l'on ne voit que de ſimples traits, & où l'on n'a pas encore appliqué la couleur, *quod ſolis lineis informatum & deſcriptum eſt, nullis dum coloribus adhibitis*. *Voyez* Traits. (*D. J.*)

MONOLOGUE, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) ſcene dramatique où un perſonnage paroît & parle ſeul. *Voyez* Soliloque. Ce mot eſt formé du mot grec μονος, *ſeul*, & de λογος, *diſcours*.

MONOMACHIE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) en grec μονομαχια, *duel*, combat ſingulier d'homme à homme. *Voyez* Duel. Ce mot vient de μονος, *ſeul*, & de μαχη, *combat*.

La *monomachie* étoit autrefois permiſe & ſoufferte en juſtice pour ſe laver d'une accuſation, & même elle avoit lieu pour des affaires purement pécuniaires, elle eſt maintenant défendue. *Voyez* Combat. Alciat a écrit un livre *de monomachiâ*.

MONOME, ſ. m. *en Algebre*, quantité qui n'eſt compoſée que d'une ſeule partie ou terme, comme *ab*, *aab*, *aaabb*; on l'appelle ainſi pour la diſtinguer du *binome*, qui eſt compoſé de deux termes, comme *ab* + *cd*, *&c.* *Voyez* Quantité, Binome; Terme, *&c.*

MONOMOTAPA, (*Géogr.*) royaume d'Afrique, qui comprend toute la terre ferme qui eſt entre les rivieres Magnice & Cuama, ou Zambeze. M. de Liſle borne les états du *Monomotapa* par ces deux rivieres, & à l'orient par la mer.

Cet état eſt abondant en or & en éléphans: le roi qui le gouverne eſt fort riche, & étend preſque ſon domaine juſqu'au cap de Bonne-Eſpérance. Il a ſous lui pluſieurs autres princes tributaires, dont il éleve les enfans à ſa cour, pour contenir les peres ſous ſon obéiſſance: c'eſt un trait de politique des plus adroits & des mieux imaginés. (*D. J.*)

MONOPETALE, *en Botanique*, terme qui ſe dit des fleurs qui n'ont qu'une pétale indiviſe ou une ſeule feuille.

MONOPHAGIES, (*Antiquit. greq.*) fête en l'honneur de Neptune chez les Eginetes, en grec, μονοφαγια; on appelloit *Monophages* ceux qui célébroient cette fête, parce qu'ils mangeoient enſemble ſans avoir aucun domeſtique pour les ſervir; il n'étoit permis qu'aux ſeuls citoyens & aubains de l'île d'Egine d'y pouvoir aſſiſter. *Voyez* Poter, *Archeol. græc. liv. II. c. xx. tom. I. pag.* 364. (*D. J.*)

MONOPHYSITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccleſ.*) nom qu'on donne en général à toutes les ſectes du levant qui n'admettent qu'une nature en Jeſus-Chriſt: ce mot vient du grec μονος, *ſeul*, *unique*, & de φυσις, *nature*.

On deſigne pourtant plus particulierement par cette dénomination les ſectateurs de Severe & de Pierre le Foulon. Jacques de Zanzale, ſyrien, releva cette ſecte, & de ſon nom ils furent appellés *Jacobites*. *Voyez* Jacobites.

MONOPODE, ſ. m. (*Littérat.*) *monopodium*, table à un ſeul pié; ces ſortes de tables étoient d'uſage pour manger. Dans le tems du luxe des Romains on en faiſoit de bois d'érable, quelquefois de bois de citre, ſoutenues par un ſeul pié d'ivoire bien travaillé; on les vendoit un prix exhorbitant, ſur-tout ſi le bois de citre étoit de différentes couleurs naturelles; c'eſt ce que nous apprennent Horace, Martial, Juvénal, Pline & Séneque. Cicéron en avoit une qui coûtoit deux cens mille ſeſterces, les quatre ſeſterces, ſelon dom Bernard, valoient ſept ſols & demi d'Angleterre. (*D. J.*)

MONOPOLE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt le trafic illicite & odieux que fait celui qui ſe rend ſeul le maître d'une ſorte de marchandiſe, pour en être le ſeul vendeur, & la mettre à ſi haut prix que bon lui ſemble, ou bien en ſurprenant des lettres du prince, pour être autoriſé à faire ſeul le commerce d'une certaine ſorte de marchandiſe, ou enfin lorſque tous les marchands d'un même corps ſont d'intelligence pour enchérir les marchandiſes ou y faire quelque altération.

Ce terme vient du grec μονος & πωλεῖν, qui ſignifie *vendre ſeul*; il étoit ſi odieux aux Romains, que Tibere, au rapport de Suétone, voulant s'en ſervir, demanda au ſénat la permiſſion de le faire, parce que ce terme étoit emprunté du grec.

Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que l'on voit des *monopoles*, puiſqu'Ariſtote en ſes *Politiques*, *liv. I. ch. vij.* dit que Talès, miléſien, ayant prévû, par le moyen de l'Aſtrologie, qu'il y auroit abondance d'olives, l'été ſuivant ayant recouvré quelque peu d'argent, il acheta & arrha toutes les olives qui étoient à l'entour de Milet & de Chio à fort bas prix, & puis les vendit ſeul, & par ce moyen fit un gain conſidérable.

Pline, *liv. VIII.* de ſon *Hiſtoire naturelle*, dit en parlant des hériſſons, que pluſieurs ont fait de grands profits pour avoir tiré toute cette marchandiſe à eux.

Chez les Romains le crime de *monopole* étoit puni par la confiſcation de tous les biens, & un exil perpétuel, comme on voit en la loi unique, au code *de monop.* l'empereur Charles-Quint ordonna la même choſe en 1548.

François I. fut le premier de nos rois qui défendit les *monoples* des ouvriers, ſous peine de confiſcation de corps & de biens. *Voyez l'ordonnance de* 1539. *article CXCI.*

Il y a nombre d'autres reglemens qui ont pour objet de prévenir ou réprimer les *monoples*.

Comme il n'y a rien de plus néceſſaire à la vie que le blé, il n'y a point auſſi de *monople* plus criant que celui des marchands & autres perſonnes qui ſe mêlent d'acheter du blé pour le revendre plus cher. *Voyez* Blé, Commerce, Grains.

Sur les *monoples* en général, *voyez* Barberius, *in viatorio juris, tit. de colleg. illicitis &* monopolis; Franciſ-

çus

eus Lucanus, *in ſuo tractatu celeberrimo in ſecundâ parte principali de caſibus bonorum publicandorum*; Damhouderius, *in enchiridio praxeos rerum criminalium*. (*A*)

MONOPOLI, (*Géogr.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Bari, avec un évêché ſuffragant de Bari, mais exempt de ſa juriſdiction. Elle eſt ſur le golfe de Veniſe, à 9 lieues S. E. de Bari, 3 S. E. de Polignano. *Long.* 35. 2. *lat.* 41. 10. (*D. J.*)

MONOPTERE, ſ. m. (*Hiſt. anc*) ſorte de temple chez les anciens, qui étoit de figure ronde & ſans murailles pleines, enſorte que le dôme qui le couvroit n'étoit ſoutenu que par des colonnes poſées de diſtance en diſtance; ce mot eſt compoſé de μονος, *ſeul*, & de πτερον, *aîle*, comme qui diroit, bâtiment compoſé d'une *ſeule aîle*. *Voyez* TEMPLE.

MONORIME, ſ. m. (*Litt.*) ouvrage de poéſie dont les vers ſont tous ſur la même rime, *Voyez* RIME. Ce mot eſt formé du grec μονος, *ſeul*, & de ρυθμος, *harmonie* ou *rime*.

On prétend que les *monorimes* ont été inventés par un ancien poëte françois nommé *Léonius* ou *Léoninus*, qui adreſſa des vers latins *monorimes* au pape Alexandre III. on leur donna enfin auſſi le nom de *vers Léonins*. *Voyez* LÉONIN.

Les *monorimes* ont été bannis avec raiſon de la poéſie latine; nous en avons quelques exemples dans la françoiſe, où, pour peu qu'on ait l'oreille délicate, on eſt fatigué de ce retour perpétuel des mêmes ſons.

MONOSTIQUE, ſ. m, (*Litt.*) petit morceau de poéſie conſiſtant en un ſeul vers. Ce nom eſt formé du grec μονος, *ſeul*, & de στιχος, *vers*. *Voyez* VERS.

MONOSYLLABE, ſ. m. (*Gram.*) qui n'eſt que d'une ſyllabe, comme *roi*, *yeux*, *dont*. Une langue qui abondera en *monoſyllabes* ſera prompte, énergique, rapide, mais il eſt difficile qu'elle ſoit harmonieuſe; on peut le démontrer par des exemples de vers où l'on verra que plus il y a de *monoſyllabes*, plus ils ſont durs. Chaque ſyllabe iſolée & ſéparée par la prononciation fait une eſpece de choc; & une période qui en ſeroit compoſée imiteroit à mon oreille le bruit déſagréable d'un poligone à pluſieurs côtés, qui rouleroit ſur des pavés. Quelques vers heureux, tels que celui de Malherbe,

Et moi je ne vois rien, quand je ne la vois pas.

ne prouvent rien contre la généralité de mon obſervation. Jamais Racine ne ſe ſeroit pardonné celui-ci,

Le ciel n'eſt pas plus pur que le fond de ſon cœur,

ſans le charme de l'idée qui l'a fait paſſer ſur la cacophonie de *pas*, *plus*, *pur*.

MONOTHELITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) anciens hérétiques, qui tiroient leur origine des Eutychiens, & furent ainſi nommés parce qu'ils ne reconnoiſſoient qu'une ſeule volonté en Jeſus-Chriſt. *Voyez* EUTYCHIEN. Ce mot eſt grec, & compoſé de μονος, *ſeul*, & de θέλω, *vouloir*.

L'opinion des *Monothélites* prit naiſſance en 630, & fut protégée par l'empereur Heraclius. Ils ne différoient en rien des Séveriens acéphales. *Voyez* SÉVERIEN.

Ils admettoient bien à la vérité deux volontés en Jeſus-Chriſt, conſidéré en tant qu'ayant deux natures en ſa perſonne: mais des deux ils n'en faiſoient qu'une, par rapport à l'union des deux natures; regardant comme abſurde qu'une même perſonne pût avoir deux volontés libres & diſtinctes. *Voyez* PERSONNE.

Ils furent condamnés par le ſixieme concile général, comme tendans à dégrader la perfection de la nature humaine en Jeſus-Chriſt, en lui refuſant une volonté & une opération qui lui fût propre. Ce concile déclara qu'il eſt de foi qu'on doit diſtinguer en Jeſus-Chriſt deux volontés & deux opérations, qui ne ſont point confondues l'une dans l'autre, mais ſubordonnées l'une à l'autre; ſavoir la volonté humaine à la divine, *Voy.* THÉANDRIQUE.

Il eſt bon d'obſerver 1°. que par le mot d'*opération*, les *Monotheliſtes* n'entendoient pas ou un acte, ou une faculté, mais l'un & l'autre en même tems, donnant au mot d'*opération* un ſens plus étendu qu'à celui de *volonté*; parce qu'*opération* comprend en général non-ſeulement tout acte, mais encore toute faculté d'agir, au lieu que le terme *volonté* marque ſeulement un certain genre d'opération & de faculté.

2°. Que quoiqu'ils ne reconnuſſent en Jeſus-Chriſt qu'une opération ou qu'une volonté, ils n'expliquoient pas tous leurs ſentimens d'une maniere uniforme. Les uns n'admettoient en Jeſus-Chriſt qu'une puiſſance uniforme d'Agir. Les autres au contraire, excluoient entierement cette puiſſance de la nature humaine, parce qu'ils croyoient, comme les Eutychiens, qu'elle avoit été comme abſorbée dans la nature divine au moment de l'union hypoſtatique. D'autres penſoient que les facultés humaines étoient pour lors reſtées dans le Verbe, mais qu'elles y étoient demeurées comme mortes, n'ayant d'elles-mêmes nulle action, & n'agiſſant que comme des inſtrumens par l'impulſion de la volonté divine, d'où ils concluoient que pour les deux natures, il n'y avoit qu'une ſeule & unique opération. D'autres enfin admettoient en Jeſus-Chriſt deux opérations, mais confondues l'une dans l'autre, & ſi bien mêlées, qu'elles n'en faiſoient plus qu'une, à-peu-près comme les Eutychiens, de deux natures n'en compoſoient qu'une, qu'ils comparoient à l'homme, compoſé de deux ſubſtances unies enſemble. Avec tant de variations & d'équivoques, il n'eſt point étonnante que les *Monothélites* en aient impoſé aux empereurs, & même au pape Honorius, qui n'apperçut pas d'abord tout le venin de cette heréſie. (1)

MONOTONIE, ſ. f. (*Lett.*) défaut de variation ou d'inflexion de voix. Prononciation d'une longue ſuite de paroles ſur un même ton. *Voyez* PRONONCIATION. La *monotonie* dans un orateur eſt un très-grand défaut, & qui marque communément qu'un homme ne ſait pas ce qu'il dit.

Dans la déclamation, la *monotonie* eſt oppoſée à un autre défaut, qu'on nomme *chanter les vers*, c'eſt-à-dire, les prononcer en s'arrêtant régulierement à chaque hemiſtiche; ſoit que le ſens l'exige, ſoit qu'il ne l'exige pas, & à en prononcer les finales avec la même inflexion de voix.

MONOTRIGLYPHE, ſ. m. *terme d'Architec*, qui ſignifie l'eſpace d'un ſeul triglyphe entre deux pilaſtres ou deux colonnes.

MONS, (*Géog.*) ancienne, grande & forte ville des Pays-bas, capitale du Hainaut autrichien, *Mons* s'appelle en latin *Mons Hannoniæ*, & en flamand *Berghen in Henegouw*. Alberon, fils de Clodion, commença à bâtir dans cet endroit, en 449, une forteresse qu'on nomma *Mons Caſtrilucius*; voilà l'origine de cette ville qui a été pluſieurs fois priſe & repriſe depuis le duc d'Albe, en 1572, juſqu'à nos derniers jours. Elle appartient encore à la maiſon d'Autriche juſqu'à ce que les François la lui enlevent.

Elle eſt en partie ſur une montagne, & partie dans la plaine, dans un terroir marécageux ſur la Trouille, à 2 lieues de S. Guilhain, dont les écluſes la défendent, à 7 lieues de Valenciennes & de Tournay, 4 de Maubuge, 12 N. E. de Cambray, 15 O. de Namur, 50 N. E. de Paris *Long.* 31. 34. *lat.* 50. 25. (*D. J.*)

MONS, *la prévôté de* (*Géog.*) elle portoit autrefois le nom de comté, qui lui fut donné par Charlemagne, lorſqu'il la démembra du royaume d'Auſtraſie. Cette prévôté comprend ſept villes, ſavoir Mons, Soignies, Leſſine, Chievres, S. Guilhain, Hall, & Roeux On y compte auſſi 91 bourgs ou villages, & quelques abbayes. (*D. J.*)

MONSAUNIS, LES (*Géog.*) peuples ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale aux environs du fort Nelſon. Ils tuent beaucoup de caſtors, & quelques-uns de très-noirs, couleur rare dans cet animal. Ils vendent toutes leurs pelleteries aux Anglois. (*D. J.*)

MON-

(1) Les preuves que les Monothélites donnoient, avoient des grandes apparences du vrai. C'eſt pourquoi il n'eſt pas étonnant qu'ils ſurpriſſent, & en impoſaſſent aux ſavans mêmes de ces tems. Mais elles ne ſurprirent pas le Pape Honorius, juſqu'au point de le faire prévariquer contre la foi Catholique. Saint Maxime grand Théologien, & Martir reconnut une vraïe catholicité dans les lettres que ce Pontife avoit écrites; la preuve en eſt conſignée dans une lettre que ce Saint écrivit à Marin, & dans le dialogue qu'il fit contre Pirrhus. Le grand Petau, Sirmonde, & Bellarmin reconnurent pareillement les écrits d'Honorius comme orthodoxes: il eſt vrai que ce Pape pouſſa trop loin ſa connivence avec ces hérétiques, quand il défendit qu'on ſe ſervît des termes, *deux opérations*, *deux volontez* en Jeſus-Chriſt, quoique cette prohibition n'eût pour objet que d'éviter le ſcandale des ſimples, comme il l'atteſte lui-même dans la lettre qu'il écrivit à Sergius: ce qui flétrit ſa reputation dans l'eſprit des ſaints Peres du ſixieme Concile œcumenique, & de quelques-uns de ſes ſucceſſeurs dans le ſiege Apoſtolique. Et s'ils le condamnerent, ce fut à cauſe de cette même connivence, ou pour être tombé dans le Monothéliſme par erreur de fait, n'étant pas ces ſaints Peres ſuffiſement inſtruits du vrai ſens que les écrits de ce Pape renfermoient, ou ayant été ſurpris par des faux bruits, injuſtement répandus dans le monde, qui lui avoient attiré une mauvaiſe reputation contre ſa catholicité. (*W*)

MONSEIGNEUR, MESSEIGNEURS; *au pluriel*, (*Hiſt. mod.*) titre d'honneur & de reſpect dont on uſe lorſqu'on écrit ou qu'on parle à des perſonnes d'un rang ou d'une qualité auxquelles l'uſage veut qu'on l'attribue. Ce mot eſt compoſé de *mon* & de *ſeigneur*. On traite les ducs & pairs, les archevêques & évêques, les préſidiens au mortier de *monſeigneur*. Dans les requêtes qu'on préſente aux cours ſouveraines, on ſe ſert du terme *monſeigneur*.

Monſeigneur, dit abſolument, eſt la qualité qu'on donne préſentement au dauphin de France; uſage qui ne s'eſt introduit que ſous le regne de Louis XIV. auparavant on appelloit le premier fils de France *monſieur le dauphin*.

MONS CASIUS, (*Géog. anc.*) il y a deux célebres montagnes de ce nom: la premiere ſéparoit l'Egypte de la Paleſtine, à 37 milles, c'eſt-à-dire, à environ 12 lieues de Péluſe. C'eſt ſur cette montagne, dit Strabon, que repoſe le corps du grand Pompée, & on y voit le temple de Jupiter ſurnommé *Caſius*. Ce fut près de cet endroit que Pompée ayant été trompé par les Egyptiens, fut indignement égorgé. Pline & Dion Caſſius aſſurent la même choſe.

L'autre *mont Caſius* étoit une montagne de Syrie près de Séleucie. Pline, *liv. V, ch. xxij.* dit qu'elle eſt ſi haute, qu'en pleine nuit, trois heures avant que le ſoleil ſe leve, elle le voit, & que dans un petit circuit de ſa maſſe elle montre également le jour & la nuit; c'eſt-à-dire qu'il eſt déja jour pour la partie du ſommet qui eſt vis-à-vis du ſoleil, tandis que la partie qui eſt derriere & le bas de la montagne ont encore l'obſcurité de la nuit. Solin, *chap. xxxvj.* & Martianus Capella, *liv. VI.* content la même ſingularité.

Jupiter avoit encore un temple ſur cette montagne ſous le nom de *Jupiter Caſius*, Ζευς Κασιος. Diverſes médailles de Séleucie portent le *mont Caſius* avec ces mots Σελευκεων π Συριας Ζευς Κασιος, c'eſt-à-dire, des habitans de Seleucie, ſurnommé *Pierre* de Syrie, Jupiter Caſius. Le maître des dieux eſt figuré ſur ces médailles, par une groſſe pierre ronde coupée par la moitié, avec l'inſcription que nous venons de citer Ζευς Κασιος. Son temple du *mont Caſius* en Syrie, eſt repréſenté ſur une médaille de Trajan. Il n'étoit pas fort éloigné d'Antioche, puiſque, au rapport de Pline, *liv. IV. ch. xij.* les habitans de cette ville alloient y célébrer, toutes les années, une fête en l'honneur de Triptoleme, qu'ils regardoient comme un héros. Il y avoit une autre montagne ſituée vis-à-vis du mont Caſius, de Séleucie; c'eſt l'*anti-Caſius* de Strabon. Pluſieurs géographes écrivent *Caſſius*.

Le culte de Jupiter Caſius n'étoit pas ſeulement établi ſur les deux montagnes dont nous venons de parler, mais encore à Caſſiope, ville de l'île de Corcyre, aujourd'hui Corfou, ſituée au cap le plus occidental de cette île, & le plus voiſin de la terre ferme. Il n'y a plus à préſent qu'un couvent de caloyers, & un port qu'on nomme *Porto-Caſſopo*. C'eſt le premier endroit de la Grece où Néron ait abordé en venant d'Italie, *ut primum Caſſiopem trajecit*, dit Suétone, *ſtatim ad aram Jovis Caſii cantare auſpicatus eſt*. Le type de ce Jupiter Caſius ſe voit ſur différentes médailles des Corcyréens; il y paroît à demi-nud, aſſis, le ſceptre à la main droite, & la main gauche poſée ſur ſes genoux, avec cette légende Ζευς Κασιος. L'autre côté repréſente tantôt la tête de la nymphe Corcyre, qui avoit donné ſon nom à l'île; tantôt la tête d'un empereur, comme d'Antonin Pie, de Septime Sévere, de Caracalla, *&c.* Tantôt enfin une figure d'homme debout en habit long, ſous une voûte ſoutenue par deux colonnes avec le mot Αγρευς. (*D. J.*)

MONSIEUR, *au pluriel* MESSIEURS, (*Hiſt. mod.*) terme ou titre de civilité qu'on donne à celui à qui on parle, ou de qui on parle, quand il eſt de condition égale, ou peu inférieure. *Voyez* SIEUR. Ce mot eſt compoſé de *mon* & de *ſieur*. Borel dérive ce mot du grec κυριος, qui ſignifie *ſeigneur* ou *ſire*, comme ſi on écrivoit *moncyeur*.

Paſquier tire l'étymologie des mots *ſieur* & *monſieur* du latin *ſenior*, qui ſignifie *plus âgé*; les Italiens diſent *ſignor*, & les Eſpagnols *ſenor*, avec l'*n* tildé, qui équivaut à *ng* dans le même ſens, & d'après la même étymologie; les adreſſes des lettres portent à *monſieur*, *monſieur*, *&c.* L'uſage du mot *monſieur* s'étendoit autrefois plus loin qu'à préſent. On le donnoit à des perſonnes qui avoient vécu pluſieurs ſiecles auparavant; ainſi on diſoit *monſieur S. Auguſtin* & *monſieur S. Ambroiſe*, & ainſi des autres ſaints, comme on le voit dans pluſieurs actes imprimés & manuſcrits, & dans des inſcriptions du xv. & du xvj. ſiecles. Les Romains, du temps de la république ne connoiſſoient point ce titre, qu'ils euſſent regardé comme une flatterie, mais dont ils ſe ſervirent depuis, employant le nom de *dominus* d'abord pour l'empereur, enſuite pour les perſonnes conſtituées en dignité: dans la converſation ou dans un commerce de lettres, ils ne ſe donnoient que leur propre nom; uſage qui ſubſiſta même encore après que Céſar eut réduit la république ſous ſon autorité. Mais la puiſſance des empereurs s'étant enſuite affermie dans Rome, la flatterie des courtiſans qui recherchoient & la faveur & les bien-faits des empereurs, inventa ces nouvelles marques d'honneur. Suétone rapporte qu'au théâtre un comédien ayant appellé Auguſte *ſeigneur*, ou *dominus*, tous les ſpectateurs jetterent ſur cet acteur des regards d'indignation, enſorte que l'empereur défendit qu'on lui donnât davantage cette qualité. Caligula eſt le premier qui ait expreſſément commandé qu'on l'appellât *dominus*. Martial, lâche adulateur d'un tyran, qualifia Domitien *dominum deumque noſtrum*; mais enfin, des empereurs ce nom paſſa aux particuliers. De *dominus* on fit *dom*; que les Eſpagnols ont conſervé, & qu'on n'accorde en France qu'aux religieux de certains ordres.

Monſieur dit abſolument, eſt la qualité qu'on donne au ſecond fils de France, au frere du roi. Dans une lettre de Philippe de Valois, ce prince, parlant de ſon prédéceſſeur, l'appelle *monſieur* le roi. Aujourd'hui perſonne n'appelle le roi *monſieur*, excepté les enfans de France. *Voyez* SIRE.

MONSOL, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Macoco, ou d'Anzico, dont elle eſt la capitale. De-là tous les peuples qui habitent ce royaume ſe nomment *Manſoles*. (*D. J.*)

MONSONI, *ou* MONSIPI, (*Géogr.*) grand fleuve de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle France. Il a ſon embouchure au fond de la baie d'Hudſon par les 31^{d}. 20 *de lat.* N. (*D. J.*)

MONSON, ſ. m. (*Marine.*) ce mot vient des Arabes; c'eſt le nom qu'on donne à un vent reglé, qui regne en certains parages ſur la mer des Indes cinq ou ſix mois de ſuite ſans varier, & qui ſouffle enſuite cinq ou ſix autres, mais du côté oppoſé. *Voy.* VENT & MOUSSONS.

MONOSPERMALTHÆA, (*Botan.*) genre de plante de la fabrique de M. Danty d'Iſnard, dans les mémoires de l'acad. royale des Sciences, *ann.* 1721. Il a formé ce nom des mots grecs μονος, *ſeul*, σπερμα, *ſemence*, αλθαια, *guimauve*, parce que cette plante reſſemble en quelque maniere à la guimauve, & que l'unique capſule qui ſuccede à chacune de ſes fleurs ne contient qu'une ſeule ſemence.

La *monoſpermalthæa*, ſelon ce botaniſte, eſt un genre de plante à fleur complette, polypétale, réguliere & hermaphrodite, contenant l'ovaire. Cette fleur eſt ordinairement de cinq pétales diſpoſés circulairement, & contenus dans un calice découpé en autant de pointes. L'ovaire qui s'éleve du fond du calice devient, après que la fleur eſt paſſée, une capſule monoſperme. Les fleurs naiſſent par pelotons le long de la partie ſupérieure de la tige & des branches. Les feuilles ſont à queues & dentelées.

Je ne ſuivrai pas M. d'Iſnard dans ſa deſcription, parce qu'elle ne renferme rien de curieux, outre que ſa plante étoit déja connue ſous le nom de *althæa ſimilis flore luteo, monoſpermate*. (*D. J.*)

MONSTERBERG *ou* MUNSTERBERG, (*Géog.*) ville de la baſſe Siléſie dans la province de même nom. Elle a été fondée par l'Empereur Henri II qui fit bâtir en ce lieu un monaſtere, d'où elle fut appellée *Monſterberg*. Elle eſt à 5 milles N. E. O. de Glatz, 8 S. de Breslau. *Long.* 34. 56. *lat.* 50. 38.

MONSTRE, ſ. m. (*Botan.*) on nomme *monſtres* en Botanique des ſingularités qui ſont hors du cours ordinaire. Par exemple, des feuilles qui naiſſent de l'intérieur d'autres feuilles; des fleurs du milieu deſquelles ſort une tige qui porte une autre fleur; des fruits qui donnent naiſſance à une tige, dont le ſommet porte un ſecond fruit ſemblable, *&c.* (*D. J.*)

MONSTRE, ſ. m. (*Zoolog.*) animal qui naît avec une conformation contraire à l'ordre de la nature, c'eſt-à-dire avec une ſtructure de parties très-différentes de celles qui caractériſent l'eſpece des animaux dont il ſort. Il y a bien de ſortes de *monſtres* par rapport à leurs ſtructures, & on ſe ſert de deux hypotheſes pour expliquer la production des *monſtres*: la premiere ſuppoſe des œufs originairement & eſſentiellement monſtrueux: la ſeconde cherche dans les ſeules cauſes accidentelles la raiſon de toutes ces conformations.

S'il n'y avoit qu'une différence légere & ſuperficielle, ſi l'objet ne frappoit pas avec étonnement, on ne donneroit pas le nom de *monſtre* à l'animal où elle ſe trouveroit.

Les uns ont trop ou n'ont pas aſſez de certaines parties; tels ſont les *monſtres* à deux têtes, ceux qui ſont ſans bras, ſans piés; d'autres pechent par la conformation extraordinaire, & biſarre par la grandeur diſproportionnée, par le dérangement conſidérable d'une ou de pluſieurs de leurs parties, & par la place ſinguliere que ce dérangement leur fait ſouvent occuper; d'autres enfin ou par l'union de quelques parties qui, ſuivant l'ordre de la nature & pour l'exécution de leurs fonctions, doivent toujours être ſéparés, ou par la déſunion de quelques autres parties qui, ſuivant le même ordre & pour les mêmes raiſons, ne doivent jamais ceſſer d'être unies. *M.* FORMEY.

On trouve dans les mémoires de l'académie des Sciences une longue diſpute entre deux hommes célebres, qui à la maniere dont on combattoit, n'auroit jamais été terminée ſans la mort d'un des combattans; la queſtion étoit ſur les *monſtres*. Dans toutes les eſpeces on voit ſouvent naître des animaux contrefaits, des animaux à qui il manque quelques parties ou qui ont quelques parties de trop. Les deux anatomiſtes convenoient du ſyſtème des œufs, mais l'un vouloit que les *monſtres* ne fuſſent jamais que l'effet de quelqu'accident arrivé aux œufs: l'autre prétendoit qu'il y avoit des œufs originairement monſtrueux, qui contenoient des *monſtres* auſſi bien formés que les autres œufs contenoient des animaux parfaits.

L'un expliquoit aſſez clairement comment les déſordres arrivés dans les œufs faiſoient naître des *monſtres*; il ſuffiſoit que quelques parties dans le tems de leur molleſſe euſſent été détruites dans l'œuf par quelqu'accident, pour qu'il naquît un *monſtre* par défaut à un enfant mutilé; l'union ou la confuſion des deux œufs ou de deux germes d'un même œuf produiſoit les *monſtres* par excès, les enfans qui naiſſent avec des parties ſuperflues. Le premier degré des *monſtres* ſeroit deux gemeaux ſimplement adhérens l'un à l'autre, comme on a vû quelquefois. Dans ceux-là aucune partie principale des œufs n'auroit été détruite. Quelques parties ſuperficielles des fœtus déchirées dans quelques endroits & repriſes l'une avec l'autre, auroient cauſé l'adhérence des deux corps. Les *monſtres* à deux têtes ſur un ſeul corps ou à deux corps ſous une ſeule tête ne différeroient des premiers que parce que plus de parties dans l'un des œufs auroient été détruites: dans l'un, toutes celles qui formoient un des corps, dans l'autre, celles qui formoient une des têtes. Enfin un enfant qui a un doigt de trop eſt un *monſtre* compoſé de deux œufs, dans l'un deſquels toutes les parties excepté ce doigt ont été détruites. L'adverſaire, plus anatomiſte que raiſonneur, ſans ſe laiſſer éblouir d'une eſpece de lumiere que ce ſyſtème repand, n'objectoit à cela que des *monſtres* dont il avoit lui-même diſſéqué la plûpart, & dans leſquels il avoit trouvé des monſtruoſités qui lui paroiſſoient inexplicables par aucun déſordre accidentel.

Les raiſonnemens de l'un tenterent d'expliquer ces déſordres; les *monſtres* de l'autre ſe multiplierent. A chaque raiſon que M. Lemery alléguoit, c'étoit toujours quelque nouveau *monſtre* à combattre que lui produiſoit M. Winslow.

Enfin on en vint aux raiſons métaphyſiques. L'un trouvoit du ſcandale, à penſer que Dieu eût créé des germes originairement monſtrueux: l'autre croyoit que c'étoit limiter la puiſſance de Dieu, que de la reſtraindre à une régularité & une uniformité très-grande.

Ceux qui voudroient voir ce qui a été dit ſur cette diſpute, le trouveroient dans les mémoires de l'académie, *Mém. de l'acad. royale des Sciences*, *années* 1724, 1733, 1734, 1738 & 1740.

Un fameux auteur danois a eu une autre opinion ſur les *monſtres*; il en attribuoit la production aux cometes. C'eſt une choſe curieuſe, mais bien honteuſe pour l'eſprit humain, que de voir ce grand médecin traiter les cometes comme des abſcès du ciel, & preſcrire un régime pour ſe préſerver de leur contagion. *Recherches phyſ.*

MONSTRUEUX, *en terme de Blaſon*, ſe dit des animaux qui ont face humaine. Buſdraghi à Luques, d'argent au dragon *monſtrueux* de ſynople ayant tête humaine dans un capuchon aîlé de gueule en pié.

MONT, ſ. m. (*Gram.*) élévation de terre, qu'on appelle auſſi *montagne*. *Voyez* MONTAGNE. *Mont* & *montagne* ſont ſynonymes, mais on ſe ſert rarement du premier en proſe, à moins qu'il ne ſoit accompagné de quelque nom propre, comme le *mont* Etna, le *mont* Gibel, le *mont* Liban, le *mont* Sinaï, le *mont* Atlas, le *mont* Parnaſſe, les *monts* Pyrénées; on ne dit point cependant les *mons* Alpes, mais les Alpes, Ste Catherine du *mont* Sinaï. *Voyez* SAINTE CATHERINE.

Quoique ces deux ſubſtantifs, quant au ſens, ſoient parfaitement ſynonymes, il y a cependant des occaſions où, par la biſarrerie de l'uſage, on doit employer l'un ou l'autre de ces deux termes ſans les confondre. On dit le *mont* Caucaſe, le *mont* Etna, le *mont* Liban, le *mont* Apennin, le *mont* Olympe, les *monts* Krapac, &c. Il ſemble que le mot *mont* ſoit affecté aux *montagnes* fameuſes par leur hauteur; cependant on dit les *montagnes* de la Lune & les *montagnes* de la Table, pour marquer cette *montagne* voiſine du cap de Bonne-Eſpérance à la pointe méridionale de l'Afrique, quoiqu'au rapport des voyageurs ce ſoit une des plus hautes du monde. Enfin l'uſage a voulu qu'en parlant de certaines *montagnes* on ſe ſervît de leur nom tout ſimple; c'eſt qu'on dit, *les Alpes*, *les Andès*, *les Pyrénées*, *les Cevennes*, *le Véſuve*, *le Stromboli*, *le Voſge*, *le Schwartzwanden*, *le Pic*, *l'Apennin*.

Chevalier du *mont* Carmel. *Voyez* CARMEL. On appelle en Italie *mons de piété* certains lieux où l'on prête de l'argent à ceux qui en ont beſoin en donnant quelques nantiſſemens.

Ces établiſſemens ont été faits pour ſoulager la miſere des pauvres qui, dans un beſoin preſſant d'argent, ſeroient forcés de vendre leurs effets à vil prix ou d'emprunter à uſure. Les papes, & à leur exemple les cardinaux & autres perſonnes riches, ont donné de groſſes ſommes & des privileges à ces *monts* de piété. On y reçoit pour gages toutes ſortes de meubles, bijoux, &c. Il y a des priſeurs qui eſtiment ce qu'on apporte, ſur quoi on prête juſqu'aux deux tiers du prix de l'eſtimation. On prête juſqu'à 30 écus pour 18 mois ſans intérêt. Quand on veut une plus grande ſomme, on paye deux pour cent d'intérêt par an. Lorſqu'on laiſſe ſes effets plus de 18 mois, ils ſont vendus à l'encan; le *mont* prend la ſomme qu'il a avancée, & garde le ſurplus pour le rendre aux propriétaires quand ils viennent le demander. Si cependant on ne veut pas que ſes meubles ſoient vendus, on n'a qu'à demander un renouvellement du billet, ce qu'on obtient très aiſément quand la ſomme ne paſſe pas 30 écus; mais quand elle excede, on fait faire un autre billet où les intérêts échus ſont comptés avec le ſort principal. On croit communément que le pape Léon X. fut le premier qui autoriſa cette pieuſe invention par une bulle qu'il donna en 1521, mais il y fait mention de Paul II. qui l'avoit approuvée avant lui: le plus ancien *mont* de piété, dont il ſoit parlé dans l'hiſtoire, eſt celui que l'on établit à Padoue en 1491, où l'on fit fermer douze banques des Juifs qui y exerçoient une uſure exceſſive. A l'exemple de Rome, on a fondé des *monts* de piété dans pluſieurs villes des Pays-bas, comme à Bruxelles, à Gand, à Anvers, &c.

On avoit auſſi appellé en Angleterre *monts de piété* des lieux qui avoient été fondés par contribution en faveur du peuple, qui avoit été ruiné par les extorſions des Juifs.

MONTABURG, (*Géog.*) petite ville fortifiée d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves, entre Coblentz & Limpurg. *Long.* 25. 25. *lat.* 50. 20. (*D. J.*)

MONTAGE DE METIER, (*Soierie.*) c'eſt une manœuvre longue, difficile & pénible; elle conſiſte à diſpoſer toutes les parties du métier, de maniere à exécuter l'étoffe dont le deſſein eſt donné.

MONTAGE, *terme de Batelier*, action de celui qui remonte & facilite le *montage* de bateaux. *Ordonnances.*

MONTAGNARD, *voyez* FAUCON.

MONTAGNES, (*Hiſt. nat. Géographie*, *Phyſique & Minéralogie*.) c'eſt ainſi qu'on nomme de grandes maſſes ou inégalités de la terre, qui rendent ſa ſurface raboteuſe. On peut comparer les *montagnes* à des oſſemens, qui ſervent d'appui à notre globe & lui donnent de la ſolidité, de même que les os dans le corps humain ſervent d'appui aux chairs & aux autres parties qui le compoſent.

Les *montagnes* varient pour la hauteur, pour la ſtructure, pour la nature des ſubſtances qui les compoſent, & par les phénomenes qu'elles préſentent. On ne peut donc ſe diſpenſer d'en diſtinguer différentes eſpeces, & ce ſeroit ſe tromper que de les regarder toutes comme de la même nature & de la même origine.

Les ſentimens des naturaliſtes different ſur la formation des *montagnes*; quelques phyſiciens ont cru qu'avant le déluge la terre étoit unie & égale dans toutes ſes parties, & que ce n'eſt que par cet événement funeſte & par des révolutions particulieres, telles que des inondations, des excavations, des embraſemens ſouterreins que toutes les *montagnes* ont été produites, & que notre globe eſt devenu inégal & raboteux tel que nous le voyons. Mais les partiſans de cette opinion ne font point attention

tion que l'Ecriture-ſainte dit que les eaux du déluge allerent au-deſſus du ſommet des plus hautes *montagnes*, ce qui ſuppoſe néceſſairement qu'elles exiſtoient déja. En effet, il paroît que les *montagnes* étoient néceſſaires à la terre dès les commencemens du monde, ſans cela elle eût été privée d'une infinité d'avantages. C'eſt aux *montagnes* que ſont dûs la fertilité des plaines, les fleuves qui les arroſent, dont elles ſont les réſervoirs inépuiſables. Les eaux du ciel, en roulant ſur ces inégalités qui forment comme autant de plans inclinés, vont porter aux vallées la nourriture ſi néceſſaire à la croiſſance des végétaux: c'eſt dans le ſein des *montagnes* que la nature a dépoſé les métaux, ces ſubſtances ſi utiles à la ſociété. Il eſt donc à préſumer que la providence, en créant notre globe, l'orna de *montagnes* qui fuſſent propres à donner de l'appui & de la ſolidité à l'habitation de l'homme.

Cependant il eſt certain que les révolutions que la terre a éprouvées & qu'elle éprouve encore tous les jours, ont du produire anciennement & produiſent à la ſurface de la terre, ſoit ſubitement, ſoit peu-à-peu, des inégalités & des *montagnes* qui n'exiſtoient point dès l'origine des choſes; mais ces *montagnes* récentes ont des ſignes qui les caractériſent, auxquels il n'eſt point permis à un naturaliſte de ſe tromper; ainſi il eſt à propos de diſtinguer les *montagnes* en primitives & en récentes.

Les *montagnes* primitives ſont celles qui paroiſſent avoir été créées en même tems que la terre à laquelle elles ſervent d'appui; les caracteres qui les diſtinguent ſont 1° leur élévation qui ſurpaſſe infiniment celle des autres *montagnes*. En effet, pour l'ordinaire elle s'élevent très-bruſquement, elles ſont fort eſcarpées, & l'on n'y monte point par une pente douce; leur forme eſt celle d'une pyramide ou d'un pain de ſucre, ſurmonté de pointes de rochers aigus; leur ſommet ne préſente point un terrein uni comme celui des autres *montagnes*, ce ſont des roches nues & dépouillées de terre que les eaux du ciel en ont emporté à leurs piés, elles ont des précipices & des vallées profondes, parce que ces eaux & celles des ſources dont le mouvement eſt accéleré par leur chûte, ont excavé & miné le terrein qui s'y trouvoit, & l'ont quelquefois entierement entraîné.

2°. Ces *montagnes* primitives ſe diſtinguent des autres par leurs vaſtes chaînes; elles tiennent communément les unes aux autres & ſe ſuccedent pendant pluſieurs centaines de lieues. Le P. Kircher & pluſieurs autres ont obſervé que les grandes *montagnes* formoient autour du globe terreſtre une eſpece d'anneau ou de chaîne, dont la direction eſt aſſez conſtante du nord au ſud & de l'eſt à l'oueſt; cette chaîne n'eſt interrompue que pour ne point contraindre les eaux des mers, au-deſſous du lit deſquelles la baſe de ces *montagnes* s'étend & la chaîne ſe retrouve dans les îles, qui perpétuent leur continuation juſqu'à ce que la chaîne entiere reparoiſſe ſur le continent. Cependant on trouve quelquefois de ces *montagnes* qui ſont iſolées, mais alors il y a lieu de préſumer qu'elles communiquent ſous terre à d'autres *montagnes* de la même nature ſouvent fort éloignées, avec leſquelles elles ne laiſſent pas d'être liées; d'où l'on voit que les *montagnes* primitives peuvent être regardées comme la baſe, ou, pour ainſi dire, la charpente de notre globe.

3°. Les *montagnes* primitives ſe diſtinguent encore par leur ſtructure intérieure, par la nature des pierres qui les compoſent, & par les ſubſtances minérales qu'elles renferment. En effet, ces *montagnes* ne ſont point par lits ou par bandes auſſi multipliées que celles qui ont été formées récemment; la pierre qui les compoſe eſt ordinairement une maſſe immenſe & peu variée, qui s'enfonce dans les profondeurs de la terre perpendiculairement à l'horiſon. Quelquefois cependant l'on trouve différentes couches qui couvrent même ces *montagnes* primitives, mais ces couches ou ces lits doivent être regardés comme des parties qui leur ſont entierement étrangeres: ces couches ont couvert le noyau de la *montagne* primitive ſur lequel elles ont été portées, ſoit par les eaux de la mer qui a couvert autrefois une grande partie de notre continent, ſoit par les feux ſouterreins, ſoit par d'autres révolutions, dont nous parlerons en traitant des *montagnes* récentes. Une preuve de cette vérité que ceux qui habitent dans les pays de hautes *montagnes* peuvent atteſter, c'eſt que ſouvent à la ſuite des tremblemens de terre ou des pluies de longue durée, on a vû quelques-unes de ces *montagnes* ſe dépouiller ſubitement des couches ou de l'eſpece d'écorce qui les enveloppoit, & ne préſenter plus aux yeux qu'une maſſe de roche aride, & former une eſpece de pyramide ou de pain de ſucre.

Quant à la matiere qui compoſe ces *montagnes* primitives, c'eſt pour l'ordinaire une roche très-dure, qui fait feu, avec l'acier, que les Allemands nomment *hornſtein* ou *pierre cornée*; elle eſt de la nature du jaſpe ou du quartz. D'autres fois c'eſt une pierre calcaire & de la nature du ſpath. La pierre qui compoſe le noyau de ces ſortes de *montagnes* n'eſt point interrompue pas des couches de terre ou de ſable, elle eſt communément aſſez homogene dans toutes ſes parties.

Enfin, ce n'eſt que dans les *montagnes* primitives dont nous parlons, que l'on rencontre des mines par filons ſuivis, qui les traverſent & forment des eſpeces de rameaux ou de veines dans leur intérieur. Je dis de vrais filons, c'eſt-à-dire, des fentes ſuivies, qui ont de l'étendue, une direction marquée, quelquefois contraire à celle de la roche où elles ſe trouvent, & qui ſont remplies de ſubſtances métalliques, ſoit pures, ſoit dans l'état de mine. *Voyez* FILONS.

Ces principes une fois poſés, il ſera très-aiſé de diſtinguer les *montagnes* que nous appellons *primitives*, de celles qui ſont dûes à une formation plus récente. Parmi les premieres on doit placer en Europe les Pyrénées, les Alpes, l'Apennin, les *montagnes* du Tyrol, le Rieſemberg ou monts des Géans en Siléſie, les monts Grapacs, les *montagnes* de la Saxe, celles des Voſges, le mont Bructere au Hartz, celles de Norwege, *&c.* en Aſie, les monts Riphées, le Caucaſe, le mont Taurus, le mont Liban; en Afrique, les monts de la Lune; & en Amérique, les monts Apalaches, les Andes ou les Cordilieres qui ſont les plus hautes *montagnes* du monde. La grande élévation de ces ſortes de *montagnes* fait qu'elles ſont preſque toûjours couvertes de neige, même dans les pays les plus chauds, ce qui vient de ce que rien ne les peut garantir des vents, & de ce que les rayons du ſoleil qui donnent ſur les vallées ne ſont point réfléchis juſqu'à une telle hauteur. Les arbres qui y croiſſent ne ſont que des ſapins, des pins, & des bois réſineux; & plus on approche de leur ſommet, plus l'herbe eſt courte; elles ſont ſouvent arides parce que les eaux du ciel ont dû entraîner les terres qui ont pû les couvrir autrefois. Scheuchzer & tous ceux qui ont voyagé dans les Alpes, nous apprennent que l'on trouve communément ſur ces *montagnes* les quatre ſaiſons de l'année: au ſommet, on ne rencontre que des neiges & des glaces (*Voyez l'article* GLACIERS); en deſcendant plus bas, on trouve une température telle que celle des beaux jours du printems & de l'automne; &, dans la plaine, on éprouve toute la chaleur de l'été. D'un autre côté, l'air que l'on reſpire au ſommet de ces *montagnes* eſt très-pur, moins gâté par les exhalaiſons de la terre, ce qui, joint à l'exercice, rend les habitans plus ſains & plus robuſtes. Un des plus grands avantages que les hautes *montagnes* procurent aux hommes, c'eſt, comme nous l'avons déja remarqué, qu'elles ſervent de réſervoirs aux eaux qui forment les rivieres. C'eſt ainſi que nous voyons que les Alpes donnent naiſſance au Rhin, au Danube, au Rhône, au Pô, *&c.* De plus, on ne peut douter que les *montagnes* n'influent beaucoup ſur la température des pays où elles ſe trouvent, ſoit en arrêtant certains vents, ſoit en oppoſant des barrieres aux nuages, ſoit en réfléchiſſant les rayons du ſoleil, *&c.*

Quoique toutes les *montagnes* primitives aient en général beaucoup plus d'élévation que celles qui ont été formées récemment & par les révolutions du globe, elles ne laiſſent point de varier infiniment pour leur hauteur. Les plus hautes *montagnes* que l'on connoiſſe dans le monde ſont celles de la Cordiliere, ou des Andes dans l'Amérique. M de la Condamine qui a parcouru ces *montagnes*, & qui les a examinées avec toute l'attention dont un ſi habile géometre eſt capable, nous apprend, dans ſon voyage à l'équateur, que le terrein de la plaine où eſt bâtie la ville de Quito au Pérou, eſt à 1470 toiſes au-deſſus du niveau de la mer, & que pluſieurs des *montagnes* de cette province ont plus de 3000 toiſes de hauteur perpendiculaire au-deſſus de ce terrein; d'où l'on voit que preſque toutes les autres *montagnes* de l'univers ne peuvent être regardées que comme des collines, ſi on les compare à celles du Pérou. Quelques-unes de ces *montagnes* ſont des volcans & vomiſſent de la fumée & des flammes, ce qui eſt cauſe que ce pays eſt ſi ſouvent ébranlé par d'affreux tremblemens de terre.

Après avoir fait connoître les ſignes qui caractériſent les *montagnes* que nous avons appellées *primitives*, il faut maintenant examiner ceux des *montagnes* qui ſont dûes à une formation plus récente. Il n'eſt pas douteux que les révolutions que la terre a éprouvées & éprouve encore journellement n'y produiſent des nouvelles éminences; ce ſont ſur tout les feux ſouterreins & les inondations,

dations, qui ſont les plus propres à opérer ces changemens à la ſurface de la terre. Un grand nombre d'exemples nous prouvent que les embraſemens de la terre ont ſouvent formé des *montagnes* dans des endroits où il n'y en avoit point auparavant. C'eſt ainſi que les hiſtoires nous apprennent qu'il s'eſt formé des *montagnes* & des îles par l'abondance des pierres, des terres, du ſable, & des autres matieres que les feux ſouterreins ont ſoulevés & fait ſortir même du fond de la mer. Les *montagnes* formées de cette maniere ſont aiſées à reconnoître, elles ne ſont que des amas de débris, de pierres briſées, de pierres ponces, de matiere vitrifiée ou de lave, de ſoufre, de cendres, de ſels, de ſable, *&c.* & il eſt aiſé de les diſtinguer des *montagnes* primitives dont d'ailleurs elles n'ont jamais la hauteur.

Quant aux *montagnes* qui ont été formées par des inondations, elles different des *montagnes* primitives par la forme: nous avons déja fait remarquer que ces dernieres ſont en pyramides, au lieu que celles dont nous parlons ſont arrondies par le haut, couvertes de terres qui forment ſouvent une ſurface plane très-étendue; on y trouve auſſi ſoit du ſable, ſoit des fragmens de pierres, ſoit des amas de cailloux arrondis & qui paroiſſent avoir été roulés par les eaux, & ſemblables à ceux du lit des rivieres. Il y a lieu de croire que les eaux du déluge ont pû produire quelques unes de ces *montagnes*; cependant pluſieurs phénomenes ſemblent prouver que c'eſt principalement au ſéjour de la mer, ſur des parties de notre continent qu'elle a depuis laiſſées à ſec, que la plûpart de ces *montagnes* doivent leur origine. En effet nous voyons qu'à l'intérieur ces *montagnes* ſont compoſées d'un amas de lits ou de couches horiſontales, ou du-moins foiblement inclinées à l'horiſon. Ces couches ou ces lits ſont remplis d'une quantité prodigieuſe de coquilles, de corps marins, d'oſſemens de poiſſons; on y rencontre des bois, des empreintes de plantes, des matieres réſineuſes qui viſiblement tirent leur origine du regne végétal. Les couches de ces *montagnes* varient à l'infini; elles ſont compoſées tantôt de ſable fin, tantôt de gravier, tantôt de glaiſe, tantôt de craie ou de marne, tantôt de différens lits de pierres qui ſe ſuccedent les uns aux autres. Les pierres que l'on rencontre dans ces couches ſont d'une nature très-différente de celles qui font le noyau des *montagnes* primitives: ce ſont des marbres qui ſont ſouvent remplis de corps marins; des grès formés d'un amas de grains de ſable; des pierres à chaux qui paroiſſent uniquement formées de débris de coquilles; des ardoiſes formées par de l'argille, durcies & pétrifiées, & quelquefois chargées d'empreintes de plantes; de la pierre à plâtre; de la ſerpentine, *&c.*

A l'égard des ſubſtances métalliques ou des mines que l'on trouve dans ces ſortes de *montagnes*, elles ne ſont jamais par filons ſuivis; elles ſont par couches qui ne ſont compoſées que des débris & des fragmens de filons, que les eaux ont arraché des *montagnes* primitives pour les porter dans celles qu'elles ont produites de nouveau. C'eſt ainſi que l'on trouve un grand nombre de mines de fer qui ont ſouffert une décompoſition, & qui forment des couches entieres d'ochre, ou de ce qu'on appelle *la mine de fer limoneuſe*. On trouve auſſi dans cet état des mines d'étain qui ont été viſiblement roulées, entraînées par les eaux, & amaſſées dans les lits de certaines *montagnes*. *Voyez* MINES. C'eſt dans les *montagnes* dont nous parlons que l'on rencontre la calamine, les mines de charbon de terre, qui, comme il eſt très-probable, ont été formées par des forêts entieres enſevelies par les eaux dans le ſein de la terre. Le ſel gemme, l'alun, les bitumes, *&c.* ſe trouvent auſſi par couches, & jamais on ne verra ces ſubſtances dans les *montagnes* primitives. Cependant il eſt à-propos de faire attention que ces amas de couches vont très-ſouvent s'appuyer contre les *montagnes* primitives qui leur ſervent de ſupport, pour-lors elles ſemblent ſe confondre avec elles; c'eſt d'elles qu'elles reçoivent les parties métalliques que l'on rencontre dans leurs couches: cette remarque eſt très-importante pour les obſervateurs que ce voiſinage pourroit induire en erreur, s'ils ne faiſoient qu'une attention ſuperficielle aux choſes. Les *montagnes* récentes en s'appuyant, comme il arrive d'ordinaire, ſur les côtés des *montagnes* primitives qu'elles entourent, finiſſent par aller ſe perdre inſenſiblement dans les plaines.

Le paralleliſme qu'obſervent les couches dont les *montagnes* récentes ſont compoſées n'eſt point toûjours parfaitement exact; ces couches depuis leur formation ont éprouvé des révolutions & des changemens, qui leur ont fait faire des coudes, des ſauts, c'eſt-à-dire, qui ont fait tantôt remonter, tantôt deſcendre en terre, & qui tantôt ont tranché quelques-unes de leur parties; des roches & des matieres étrangeres ſont venues les couper en de certains endroits; ces irrégularités ont été vraiſſemblablement produites par des tremblemens de terre, par des affaiſſemens d'une portion des *montagnes*, par des fentes qui s'y ſont faites & qui ſe ſont enſuite remplies de nouvelles roches, *&c.*

Les *montagnes* récentes different auſſi entr'elles pour le nombre & l'épaiſſeur des couches ou des lits dont elles ſont compoſées; dans quelques-unes, on a trouvé juſqu'à trente ou quarante lits qui ſe ſuccédoient; dans d'autres, on n'en a rencontré que trois ou quatre. Mais voici une obſervation générale que M. Lehmann, après des remarques conſtantes & multipliées, aſſure n'avoir jamais trouvé démentie, c'eſt que dans les *montagnes* récentes & compoſées de couches, la couche la plus profonde eſt toûjours celle du charbon de terre, elle eſt portée ſur un gravier ou ſable groſſier & ferrugineux. Au-deſſus du charbon de terre, on rencontre les couches d'ardoiſe, de ſchiſte, ou de pierre feuilletée. Et enfin, la partie ſupérieure des couches eſt conſtamment occupée par la pierre à chaux & par les fontaines ſalées. On ſent de quelle utilité peut être une pareille découverte, lorſqu'il s'agira d'établir des travaux pour l'exploitation des mines; &, en faiſant attention à la diſtinction que nous avons donnée des *montagnes*, on ſaura la nature des ſubſtances que l'on pourra eſpérer d'y trouver lorſqu'on y voudra fouiller. Perſonne n'a mieux fait ſentir cette diſtinction que M. Lehmann, de l'académie royale des Sciences de Berlin, dans ſon *Eſſai d'une hiſtoire naturelle des couches de la terre*, qui forme le III. vol. de la traduction françoiſe des œuvres de ce ſavant phyſicien, que j'ai publiée en 1759.

On a déja fait remarquer que toutes les *montagnes*, de quelque nature qu'elles ſoient, ſont ſujettes à éprouver de très-grands changemens. Les eaux du ciel, les torrens en arrachent ſouvent des parties conſidérables & des quartiers de rochers qui ſont portés dans les plaines quelquefois à des diſtances étonnantes, & ces mêmes eaux y creuſent des précipices. Les tremblemens de la terre y produiſent des fentes, les eaux intérieures y font des grottes & des excavations qui cauſent quelquefois leur affaiſſement total. Pline & Strabon nous apprennent que deux *montagnes* du voiſinage de Modene ſe ſont rapprochées tout-à-coup pour n'en faire plus qu'une ſeule.

Pluſieurs *montagnes* vomiſſent des flammes, ce ſont celles que l'on nomme *volcans*: voyez *cet article*. Quelques-unes, après avoir été des volcans pendant pluſieurs ſiecles, ceſſent tout-à-coup de vomir du feu, & ſont remplacées par d'autres *montagnes* qui commencent alors à préſenter les mêmes phénomenes.

Les *montagnes* varient pour les aſpects qu'elles nous préſentent, qui ſont quelquefois très ſinguliers. Telle eſt la *montagne* inacceſſible que l'on met au rang des merveilles du Dauphiné; elle reſſemble à un cône renverſé, n'ayant par ſa baſe que mille pas de circonférence, tandis qu'elle en a deux mille à ſon ſommet.

On voit à Aderbach en Bohème une ſuite de *montagnes* ou de maſſes de rochers de grès, qui préſentent le coup d'œil d'une rangée de colonnes ou de piliers ſemblables à des ruines; quelques-uns de ces piliers ſont comme des quilles appuyées ſur la pointe. Il paroît que cet aſſemblage de maſſes iſolées a été formé par les eaux, qui ont peu-à-peu excavé & miné le grès qui les compoſe. M. Gmelin dit avoir vû en Sibérie pluſieurs *montagnes* ou rochers qui préſentoient le même aſpect.

Après avoir fait voir les différences qui ſe trouvent entre les *montagnes* primitives & celles qui ſont récentes, il ſera à propos de rapporter les ſentimens des plus célebres phyſiciens ſur leur formation; les opinions ſur cette matiere ſont très-partagées, ainſi que ſur beaucoup d'autres, & l'on verra que faute d'avoir diſtingué les *montagnes* de la maniere qui a été indiquée, on eſt tombé dans bien des erreurs, & l'on a attribué une même cauſe à des effets tout différens.

Thomas Burnet a cru qu'au commencement du monde notre globe étoit uni & ſans *montagnes*, qu'il étoit compoſé d'une croûte pierreuſe qui ſervoit d'enveloppe aux eaux de l'abîme; qu'au tems du déluge univerſel, cette croute s'eſt crevée par l'effort des eaux, & que les *montagnes* ne ſont que les fragmens de cette croûte dont une partie s'eſt élevée, tandis qu'une autre partie s'eſt enfoncée.

Woodward admet des *montagnes* telles que nous les voyons dès avant le déluge, mais il dit que dans cette cataſtrophe toutes les ſubſtances dont la terre étoit compoſée, ont été diſſoutes & miſes dans l'état d'une bouillie, & qu'enſuite les matieres diſſoutes ſe ſont dépoſées & ont formé des couches en raiſon de leur peſanteur

ſpé-

ſpécifique. Ce ſentiment a été adopté par le célebre Scheuchzer, & par un grand nombre de naturaliſtes, qui n'ont pas fait attention que quand même on admettroit cette hypothèſe pour les *montagnes* récentes & formées par couches, elle n'étoit pas propre à expliquer la formation des hautes *montagnes* que nous avons appellées *primitives*.

Ray ſuppoſe des *montagnes* dès le commencement du monde, qui, ſelon lui, ont été produites par ce que la croûte de la terre a été ſoulevée par les feux ſouterreins, à qui cette croûte ôtoit un paſſage libre, & dans les endroits où ces feux ſe ſont fait une iſſue, ils ont formé des *montagnes* par l'abondance des matieres qu'ils ont vomi; cependant il ſuppoſe que dans le commencement la terre étoit entierement couverte d'eau. Ce ſentiment de Ray a été ſuivi par Lazaro Moro qui l'a pouſſé encore plus loin, & qui voyant qu'en Italie tout le terrein avoit été culbuté par des volcans & des tremblemens de terre, qui quelquefois ont formé des *montagnes*, en a fait une regle générale, & s'eſt imaginé que toutes les *montagnes* avoient été produites de cette maniere. En effet, la *montagne* appellée *monte di Cinere*, qui eſt dans le voiſinage de Pouzzole, a été produite par un tremblement de terre en 1538. Mais on pourroit demander d'où ſont venus les bitumes, les charbons de terre, & les autres matieres inflammables qui ſervent d'aliment aux feux ſouterreins, & comment ces ſubſtances qui ſont dûes au regne végétal, ont-elles été enfouies dès la création du monde dans le ſein de la terre. D'ailleurs on ne peut nier que quelques *montagnes* n'ayent été produites de cette façon; mais elles ſont très-différentes des *montagnes* primitives & des *montagnes* formées par couches.

Le célebre Leibnitz dans ſa *Protogée*, ſuppoſe que la terre étoit au commencement toute environnée d'eau, qu'elle étoit remplie de cavités, & que ces cavités ont occaſionné des éboulemens qui ont produit les *montagnes* & les vallées. Mais on ne nous apprend point ce qui a produit ces cavités, & d'ailleurs ce ſentiment n'explique point la formation des *montagnes* par couches.

Emmanuel Swedenborg croit que les endroits où l'on trouve des *montagnes* ont été autrefois le lit de la mer, qui couvroit une portion du continent qu'elle a été forcé d'abandonner depuis; ce ſentiment eſt très-probable, & le plus propre à expliquer la formation des *montagnes* compoſées de couches; mais il ne ſuffit point pour faire connoître l'origine des *montagnes* primitives.

M. Schulze ayant publié en 1746 une édition allemande de l'*hiſtoire naturelle de la Suiſſe* du célebre Scheuchzer, y a joint une diſſertation ſur l'origine des *montagnes*, dont on croit devoir donner ici le précis. Il ſuppoſe 1°. que la terre n'a point toûjours tourné ſur ſon axe, & qu'au commencement elle étoit parfaitement ſphérique, d'une conſiſtence molle, & environnée d'eau; 2°. lorſque la terre commença à tourner ſur ſon axe, elle a dû s'applatir vers ſes pôles, & ſa ſurface a dû augmenter vers l'équateur à cauſe de la force centrifuge. L'auteur s'appuie des obſervations de M. de Maupertuis, qui a jugé que le diametre de la terre devoit être aux poles de 6525600 toiſes & à l'équateur de 6562480, d'où l'on voit que le diametre de la terre ſous la ligne, excede de 36880 toiſes le diametre de la terre ſous les poles.

M. Schulze obſerve que lorſque la terre étoit parfaitement ronde, ſon diametre devoit être de 6537319 toiſes, & conſéquemment elle a dû s'applatir vers les pôles de 11719 toiſes, & s'élever vers la ligne de 25161 Le même auteur prétend que les plus hautes *montagnes* n'ont guere que 12000 piés d'élévation perpendiculaire au-deſſus du niveau de la mer, qui elle-même n'a guere plus de 12000 piés de profondeur.

De cette maniere il fait voir que les plus hautes *montagnes* ont dû ſe trouver vers l'équateur, ce qui eſt conforme aux obſervations les plus exactes & les plus récentes; mais ſuivant ce ſyſtème, la direction de ces *montagnes* devroit être la même que celle de l'équateur, ce qui n'eſt point vrai, puiſque nous voyons, par exemple, que la Cordiliere coupe, pour ainſi dire, l'équateur à angles droits; & d'ailleurs les *montagnes* de la Norwége, de la Ruſſie, les Alpes, les Pyrénées, ſont certainement des *montagnes* du premier ordre, cependant elles ſont très-éloignées de la ligne.

Quant aux *montagnes* par couches, M. Schulze croit que différentes parties de la terre ont eſſuyé à pluſieurs repriſes des inondations diſtinctes, qui ont dépoſé des lits différens, & dont les dépôts ſe ſont fait tantôt dans des eaux tranquilles, tantôt dans des eaux violemment agitées. Ces inondations ont quelquefois couvert le ſommet des *montagnes* les plus anciennes; c'eſt pour cela qu'il y en a où l'on trouve des couches de terre, & des amas de pierres & de débris. C'eſt ainſi qu'il nous apprend avoir trouvé le ſommet du mont Rigi en Suiſſe, couvert d'un amas de pierres roulées & liées les unes aux autres par un *gluten* compoſé de limon & de ſable. Il prétend qu'il y a eu autant d'inondations, qu'il y a de couches différentes; que ces inondations ſe ſont faites à une grande diſtance les unes des autres; que les tremblemens de la terre & ſes affaiſſemens ont dérangé & détruit quelques *montagnes*; d'où l'on voit qu'elles n'ont pu être formées ni en même tems, ni de la même maniere. *Voyez* Terre (*couches de la*).

Enfin, M. Rouelle a un ſentiment ſur la formation des *montagnes* qu'il faut eſpérer qu'il communiquera quelque jour au public; en attendant voici les principaux points de ſon ſyſtème, qui paroît avoir beaucoup de vraiſſemblance. Il ſuppoſe que dans l'origine des choſes les ſubſtances qui compoſent notre globe nâgeoient dans un fluide; que les parties ſimilaires qui compoſent les grandes *montagnes*, ſe ſont rapprochées les unes des autres, & ont formé au fond des eaux une cryſtalliſation. Ainſi il regarde toutes les *montagnes* primitives comme des cryſtaux qui ſe ſont quelquefois groupés & réünis à la maniere des ſels, & qui quelquefois ſe ſont trouvés iſolés. Ce ſentiment acquerra beaucoup de probabilité, quand on fera attention à la forme pyramidale que les grandes *montagnes* affectent pour l'ordinaire, & que les pierres en le formant ſuivent toûjours une eſpece de régularité dans le tiſſu ou l'arrangement de leurs parties. A l'égard des *montagnes* par couches, M. Rouelle les attribue tant au ſejour de la mer, qu'au déluge univerſel, & aux inondations locales, & aux autres révolutions particulieres, arrivées à quelques portions de notre globe. (—)

Montagnes, ſ. f. (*Géog.*) dans l'article qui précede on a conſidéré les *montagnes* en phyſicien; dans celui-ci on va les conſidérer relativement à la Géographie, c'eſt-à-dire, ſuivant leur poſition, leur hauteur, leur étendue en longueur, qui ſert ſouvent de limites entre les peuples, & leurs rapports.

Divers auteurs en traitant des principes de la Géographie, ont indiqué dans leurs ouvrages des regles pour meſurer la hauteur des *montagnes*; mais ces regles, quoique fort belles, appartiennent à la Phyſique & à la Trigonométrie. C'eſt aſſez de remarquer en paſſant, que la méthode qu'on donne de meſurer la hauteur d'un ſommet de *montagnes* par les angles, n'eſt pas d'une exactitude certaine, à cauſe de la réfraction de l'air, qui en change plus ou moins le calcul à proportion de la hauteur; & c'eſt un inconvénient conſidérable dans cette méthode. La voie du barometre ſeroit plus courte & plus facile, ſi on avoit pu convenir du rapport précis qu'a ſon élévation avec celle des lieux où il eſt placé; car le mercure contenu dans le barometre ne monte ni ne deſcend que par le plus ou le moins de peſanteur de la colonne d'air qui preſſe. Or cette colonne doit être plus courte au ſommet d'une *montagne*, qu'au pié.

On a tâché de fixer le rapport de la hauteur du vif argent à celle de la *montagne*; mais il ne paroît pas que l'on ſoit encore arrivé à cette préciſion ſi néceſſaire pour la ſûreté du calcul. Par exemple, on a trouvé que ſur le ſommet du Snowdon-Hill, qui eſt une des plus hautes *montagnes* de la grande-Bretagne, le mercure baiſſe juſqu'à 24 degrés. Il s'agiroit donc pour meſurer la hauteur de cette *montagne*, d'établir exactement combien cette baiſſe doit valoir de toiſes; cependant c'eſt là-deſſus qu'on n'eſt point d'accord; les tables de M. Caſſini donnent pour 24 degrés de la hauteur du barometre 676 toiſes; celles de Mariote, 544 toiſes; & celles de Scheuchzer, 559. Cette différence ſi grande entre d'habiles gens, eſt une preuve de l'imperfection où eſt encore cette méthode.

Je ne parle pas de la maniere qu'ont les voyageurs de meſurer la hauteur d'une *montagne*, en comptant les heures qu'ils marchent pour arriver au ſommet, & faiſant de chaque heure une lieue. Tout le monde ſent que cette méthode eſt la plus fautive de toutes; car outre qu'on ne monte point une *montagne* en ligne droite, que l'on fait des détours pour en adoucir la marche, le tems que l'on met à la monter, doit varier à proportion que l'on va plus ou moins vîte, & que la pente eſt plus ou moins roide.

Il eſt certain qu'il y a des *montagnes* d'une extrème hauteur, comme le Caucaſe en Aſie, le mont Caſſin, les Andés en Amérique, le pic d'Adam dans l'île de Ceylan, le pic ſaint Georges aux Açores, le pic de Tériffe en Afrique, & pluſieurs autres.

Il y a des *montagnes* iſolées & indépendantes, qui ſemblent ſortir d'une plaine, & dont on peut faire le tour. Il y en a qui ſont contiguës à d'autres *montagnes*, comme les Alpes, les Pyrénées, le mont Krapack, *&c.*

Il y a des *montagnes* qui ſemblent entaſſées les unes ſur les autres; de ſorte que quand on eſt arrivé au ſommet de l'une, on trouve une plaine où commence le pié d'une autre *montagne*. De-là eſt venu l'idée poétique de ces géans, qui poſoient les *montagnes* l'une ſur l'autre pour eſcalader le ciel. Il y a des *montagnes* qui s'étendent à-travers de vaſtes pays, & qui ſouvent leur ſervent de bornes. Les Alpes, par exemple, ſéparent l'Italie de la France & de l'Allemagne.

Les *montagnes* ainſi continuées, ſe nommoient en latin *jugum*, & s'appellent dans notre langue *une chaîne de montagnes*, parce que ces *montagnes* ſont comme enchaînées l'une à l'autre; & quoiqu'elles ayent de tems en tems quelque interruption, ſoit pour le paſſage d'une riviere, ſoit par quelque *col*, *pas*, ou *défilé*, qui les abaiſſe, elles ſe relevent bientôt, & continuent leur cours.

Ainſi les Alpes traverſant la Savoie & le Dauphiné, ſe continuent par une branche qui commence au pays de Gex, court le long de la Franche-Comté, du Suntgow, de l'Alſace, du Palatinat, juſqu'au Rhin & la Vétéravie. Une autre branche part du Dauphiné, recommence de l'autre côté du Rhône, traverſe le Vivarais, le Lyonnois, & la Bourgogne juſqu'à Dijon, envoie ſes rameaux dans l'Auvergne & dans le Forès. Au midi elle ſe continue par les Cévennes, traverſe le Languedoc, & ſe joint aux Pyrénées, qui ſéparent la France de l'Eſpagne.

Ces mêmes *montagnes* ſe partagent ſous d'autres noms en quantité de branches. L'une court par la Navarre, la Biſcaye, la Catalogne, l'Arragon, la nouvelle Caſtille, la Manche, la Sierra Moréna, & traverſe le Portugal. Une autre branche partant de la Manche, traverſe le royaume de Grenade, l'Andalouſie, & vient ſe terminer à Gibraltar, pour ſe relever en Afrique, de l'autre côté du détroit où commence le mont Atlas, dont je parlerai bientôt.

Ce n'eſt pas tout encore. Les Alpes occupées par les Suiſſes, la Souabe, & le Tirol, envoyent une nouvelle branche qui ſerpente dans la Carniole, la Stirie, l'Autriche, la Moravie, la Bohème, la Pologne, juſque dans la Pruſſe. Une autre branche différente part du Tirol, parcourt le Cadorin, le Frioul, la Carniole, l'Iſtrie, la Croatie, la Dalmatie, l'Albanie; tandis qu'une des branches va ſe terminer dans le golfe de Patras, une autre va ſéparer la Janna de la Livadie; une autre va couper en deux la Macédoine; une autre ſe diviſant en divers rameaux, va former les fameuſes *montagnes* de Thrace. Ces mêmes *montagnes* deſcendent dans la Boſnie, la Servie, paſſent le Danube, ſe portent le long de la Valachie, & vont à-travers la Tranſylvanie & la Moldavie, joindre le mont Krapack; celui-ci par la Moravie, vient embraſſer les *montagnes* de Bohème.

Une derniere branche des Alpes, court le long des états de Gènes & du Parméſan, pour ſe réunir à l'Apennin, qui comme un arbre envoie quantité de rameaux dans toute l'Italie, juſqu'au phare de Meſſine. Il ſe releve encore dans la Sicile, qu'il parcourt preſqu'en tout ſens, changeant cent fois de nom.

Le mont Atlas en Afrique, envoye une branche qui va juſqu'à l'Océan, & en produit une autre qui va juſqu'à l'Egypte. Le royaume de Dancali, ſitué tout à l'entrée de la mer rouge, n'eſt preſqu'autre choſe que cette même chaîne, que le détroit de Babel-Mandel interrompt à peine. Les *montagnes* de la Meque & de l'Yémen, ſe joignent à celles de l'Arabie Pétrée, & puis à celles de la Paleſtine & de la Syrie, entre leſquelles eſt le Liban

Les monts qui s'étendent le long de la mer en-deçà d'Antioche de Syrie, continuent cette chaîne juſqu'au Taurus. Celui-ci a trois principaux bras; l'un s'étendant à l'occident, court juſqu'à l'Archipel. Le ſecond avançant vers le nord par l'Arménie, va prendre le nom de *Caucaſe*, entre la mer Noire, & la mer Caſpienne. Le troiſieme bras court vers l'orient, paſſe l'Euphrate, coupe la Méſopotamie en pluſieurs ſens, va ſe joindre aux *montagnes* du Curdiſtan, & remplit toute la Perſe de ſes rameaux.

Le bras qui ſe diſtribue dans la Perſe, ne s'y borne pas. Il entre dans la Coraſſane, & recevant le nom d'Imaüs, il ſépare la Tartarie de l'Indouſtan. Entre ſes plus conſidérables parties, il s'en détache une qui prend le nom de *montagne* de Gate, ſépare la côte de Malabar de celle de Coromandel, & va ſe terminer au cap de Comorin. Une autre partie de l'Imaüs forme trois nouvelles chaînes, dont l'une va juſqu'à l'extrémité de l'île de Malaca; l'autre juſqu'au royaume de Camboge, & la troiſieme après avoir partagé la Cochinchine dans toute ſa longueur, va finir dans la mer, au royaume de Ciampa.

Le Junnan & autres provinces de la Chine, ſont ſitués dans une appendice de cette *montagne*. Le Tangut, le Thibet, la Tartarie chinoiſe, toute la Tartarie ruſſienne, y compriſe la grande preſqu'île de Kamtſchatka, & la Sibérie & toute la côte de la mer Blanche, ſont hériſſées, de cette même chaîne de *montagnes* qui par diverſes branches qu'elles jettent dans la grande Tartarie, va ſe rejoindre à l'Imaüs. En vain la mer Blanche ſemble l'interrompre, elle ſe releve de l'autre côté dans la Lapponie, & courant de là entre la Suede & la Norvege, elle arrive enfin à la mer de Danemark.

Il regne la même économie de *montagnes* en Amérique. En commençant par l'iſthme de Panama, nous y voyons ces hautes *montagnes* qui ſéparent les deux mers, traverſent la Caſtille d'or & le Popayan. Cette même chaîne court le long de Pérou, du Chili & de la terre Magellanique, juſqu'au détroit de Magellan qui en eſt bordé. Une branche de ces *montagnes* ſemble ſortir du Popayan, coupe la Goyanne & borde toute la côte du Bréſil & du Paraguay. Si on parcourt l'Amérique ſeptentrionale, on trouvera ſemblablement de vaſtes chaînes de *montagnes* qui ſerpentent dans la nouvelle Eſpagne, dans le nouveau Mexique, dans la Louiſiane, le long de la Caroline, de la Virginie, du Maryland & de la Penſylvanie.

Ne croiroit-on pas à cet étalage de troncs, de branches & de rameaux, qu'il ne s'agit point ici de ces monts ſourcilleux qui ſe perdent dans les nuës, & ſéparent les plus grands royaumes du globe terreſtre, mais qu'il eſt queſtion des ramifications de l'aorte, de la veine cave, ou des nerfs ſympathiques? Il eſt cependant vrai que je ne puis guere m'expliquer autrement, & que les principales *montagnes* de l'univers ont entr'elles un enchaînement aſſez ſemblable à celui qu'ont les nerfs, les vertebres ou les vaiſſeaux ſanguins. Le comte de Marſilly avoit eu le projet, ſur la fin de ſa vie, de prouver cette ſinguliere connexion des *montagnes*. Son livre devoit être intitulé *Oſſatura terræ*, l'*Oſſature de la terre*; & le titre étoit ingénieux dans l'idée d'un phyſicien qui regardoit les *montagnes* ſur le globe, comme l'anatomiſte regarde les côtes & les os dans la charpente du corps de l'animal.

Mais toutes les *montagnes* de la terre ne ſe continuent pas par une chaîne plus ou moins grande. Il en eſt de conſidérables qui ſont très-iſolées, comme l'Ethna, le Véſuve, le Pic d'Adam, le Pic de Tèneriffe & quantité d'autres.

S'il y en a d'une extrème hauteur, comme nous l'avons dit, il s'en trouve auſſi d'une hauteur médiocre, comme ſont la plûpart des *montagnes* de France & d'Allemagne; il y en a même ſans nombre de très-peu élevées, & qui ne méritent que le nom de *coteaux* ou de *collines*.

Il regne quantité de différences dans leur ſtructure, qui doivent être obſervées. Il y a par exemple, des *montagnes* dont la cime ſe termine en pointe; d'autres au haut deſquelles on trouve une plaine aſſez ſpacieuſe, & quelquefois même des lacs poiſſonneux; d'autres au contraire n'ont que des roches dépouillées de verdure; d'autres n'ont pour ſommet que d'affreuſes maſſes de glaces, comme les glaciers de Suiſſe: en un mot, on trouve une variété prodigieuſe dans la conformation des *montagnes*; & cette variété en met beaucoup dans les avantages ou déſavantages qu'elles procurent aux pays ſur leſquels elles dominent.

Les unes produiſent des métaux, des minéraux, des pierres précieuſes; d'autres du bois pour bâtir ou pour le chauffage; d'autres de gras pâturages; d'autres ſont couvertes d'une pelouſe ſous laquelle on trouve des veines de marbre, de jaſpe ou autres pierres, dont les hommes ont tiré de l'agrément ou de l'utilité. *Voyez l'article précédent.*

Il y a des *montagnes* qui jettent de la fumée, des cendres ou de flammes, comme l'Etna, le Véſuve, l'Hécla & pluſieurs autres: on les nomme *volcans*. Voyez *l'article* VOLCAN.

Quelques *montagnes* ont le ſommet couvert d'une neige qui ne fond jamais; d'autres n'ont point de neige, & d'autres n'en ont que pendant une partie de l'année, plus ou moins longue: cela dépend de leur hauteur, de leur expoſition, du climat & de la rigueur ou de la douceur des ſaiſons. Les Allemands appellent *berg*, une *montagne*, & les Eſpagnols *ſierra*, *voyez* SIERRA.

Les abîmes ſont oppoſés aux *montagnes*. Il y a des *montagnes* qui en enferment entre elles de ſi profonds & de ſi affreux, que l'on ne peut en ſoutenir la vue ſans que la tête en tourne: c'eſt ce qu'on nomme des *précipices*.

Il y a finalement, telle *montagne* dont le paſſage eſt très-dangereux, ou abſolument impoſſible à cauſe de ces précipices. (*D. J.*)

MONTAGNE DE GLACES, (*Phyſiq. & Navigat.*) on nomme *montagnes de glaces* ces amas immenſes de glaces, tant en étendue qu'en hauteur, qu'on rencontre dans les mers du Nord, de Groenland, de Spitbergen, dans la baie de Baffin, le détroit de Hudſon & autres mers ſeptentrionales.

Ces glaces entaſſées ſont ſi monſtrueuſes, qu'il y en a de quatre ou cinq cent verges, c'eſt-à-dire de douze ou quinze cent piés d'épaiſſeur; c'eſt ſur quoi je pourrois citer les relations de pluſieurs voyageurs: mais ces citations ne nous expliqueroient point comment ces *montagnes* prodigieuſes ſe forment. Pluſieurs auteurs ont eſſayé de réſoudre cette queſtion, entr'autres le capitaine Middleton anglois, qui a donné à ce ſujet les conjectures les plus vraiſſemblables.

Le pays, dit-il, eſt fort élevé tout le long de la côte de la baie de Baffin, du détroit de Hudſon, &c. & il l'eſt de cent braſſes ou davantage, tout près de la côte; ces côtes ont quantité de golfes, dont les cavités ſont remplies de neiges & de glaces gelées juſqu'au fond, à cauſe de l'hiver preſque continuel qui regne dans ces endroits. Ces glaces ſe détachent & ſont entraînées dans le détroit, où elles augmentent en maſſe plûtôt qu'elles ne diminuent, l'eau étant preſque toûjours extrèmement froide pendant les mois de l'été. Elles refroidiſſent auſſi tellement l'air, qu'il ſe fait un accroiſſement continuel à ces *montagnes de glaces*, par l'eau de la mer qui les arroſe à chaque inſtant, & par les brouillards humides & très-fréquens dans ces endroits, qui tombent en forme de petite pluie, & ſe congelent en tombant ſur la glace. ces *montagnes* ayant beaucoup plus de profondeur au-deſſous de la ſurface de la mer qu'elle ne s'élevent au-deſſus, la force des vents ne peut pas faire grand effet ſur elles pour les mouvoir; car quoique le vent ſouffle du côté du nord-oueſt pendant preſque neuf mois de l'année, & que par-là ces îles ſoient pouſſées vers un climat plus chaud, leur mouvement eſt néanmoins ſi lent, qu'il leur faudroit un ſiecle pour avancer cinq ou ſix cent lieues vers le ſud.

Les amas de glaçons qu'on voit près du Groenland, ont commencé par ſe détacher des grandes rivieres de Moſcovie, en flottant dans la mer où ils ſe ſont accrus chaque année par la chûte de la neige qui ne s'eſt pas fondue pendant l'été, en auſſi grande quantité qu'elle étoit tombée. De plus, l'eau des vagues de la mer qui ſe briſent ſans ceſſe contre les maſſes de glace & qui en réjailliſſent, ne manque pas de ſe geler à leur tour, & forme inſenſiblement dans ces contrées froides, des maſſes énormes & anguleuſes de glace, comme le remarquent ceux qui navigent en Groenland. On voit de ces *montagnes de glace* s'élever au deſſus de l'eau auſſi haut que des tours, tandis qu'elles ſont enfoncées ſous l'eau juſqu'à la profondeur de quarante braſſes, c'eſt-à-dire plus de deux cent piés. Voilà pourquoi les Navigateurs rencontrent dans les mers du Nord, des *montagnes* de glace qui ont quelques milles de tour, & qui flottent ſur mer comme de grandes îles. On en peut lire les détails dans la pêche de Groenland, par Zordrager. (*D. J.*)

MONTAGNES DE ROME. (*Ant. rom.*) Romulus fonda la ville de Rome ſur le mont Palatin; & cette ville s'aggrandit tellement dans la ſuite qu'elle ſe trouva renfermer ſept *montagnes* dans ſon enceinte, ce qui lui valut le nom célebre de *ſepticollis*, *la ville à ſept montagnes*; mais il ne faut ſe figurer ces *montagnes* ou collines, que comme des hauteurs que l'on monte dans pluſieurs endroits preſqu'inſenſiblement.

Les ſept *montagnes*, anciennement renfermées dans Rome, étoient 1°. le mont Palatin, *Palazzo maggiore*; 2°. le mont Quirinal, *monte Cavallo*; 3°. le mont Cælius, *monte di ſan Giovanni Laterano*; 4°. le mont Capitolin, *campidoglio*; 5°. le mont Aventin, *monte di ſanta Sabina*; 6°. le mont Eſquilin, *monte S. Maria Maggiore*; 7°. le mont Viminal, *Viminale*.

Outre ces *montagnes*, il y a aujourd'hui le Janicule ou le *Montorio*; le mont de *Gliortuli* ou *della SS. Trinità*, ainſi appellé de la belle égliſe des Minimes, contiguë au jardin du grand duc de Toſcane. Le *Teſtaceo*, qui a été formé de vaſes de terre briſés; enfin le Vatican ſi renommé par l'égliſe de ſaint Pierre, & par le palais du pape. Nous ne parlerons ici que des ſept *montagnes* de l'ancienne Rome & du Janicule.

1°. D'abord pour ce qui regarde le *mont Palatin*, les auteurs ſont partagés ſur l'étymologie de ce nom. Les uns veulent que les Aborigenes, appellés autrement *Palatins*, aient donné leur nom à cette *montagne*, lorſqu'ils la vinrent habiter du territoire de Béate qu'on nommoit auſſi *Palatium*. D'autres en font l'honneur à *Palatia* femme de Latinus; d'autres à *Palanto* fille d'Hyperborée, femme d'Hercule & mere de Latinus. D'autres tirent ſon origine du verbe *palare*, qui ſignifie *errer*, parce qu'on menoit paître des troupeaux ſur cette colline. D'autres enfin le font venir de *Palas* fils d'Hercule, & de Dyna fille d'Evandre, qui eut en ce lieu là ſa ſépulture. Denis d'Halicarnaſſe ſemble décider la queſtion au commencement du ſecond livre, où il dit que les Arcadiens étant venus habiter cette *montagne*, ils nommerent *Paleuce* la ville qu'ils y bâtirent, du nom d'une ville d'Arcadie dont ils étoient originaires. Le *mont Palatin* fut le premier que Romulus fit fermer de murailles, par une prédilection particuliere pour cette *montagne*, où ils avoient été élevés ſon frere & lui, & ſur laquelle il avoit eu l'heureux auſpice des douze vautours, qui lui avoit donné la préférence ſur ſon frere Rémus.

2. Le *mont Quirinal*; les Curetes qui vinrent de Cures à Rome avec le roi Tatius, donnerent leur nom à cette colline, parce qu'ils y avoient placé leur camp. Denis d'Halicarnaſſe appelle cette *montagne*, *collem Agonalem*: c'eſt le nom qu'elle portoit avant que les Sabins euſſent fait alliance avec les Romains.

3°. *Mont Cælius*; il eut ſon nom d'un certain Cælius Vibennus, capitaine hétruſque, qui vint avec une troupe d'élite au ſecours de Romulus contre le roi des Sabins. Cette *montagne* étoit couverte autrefois de chênes; c'eſt pourquoi Tacite, *lib. IV. Ann.* en parlant du *mont Cælius*, ne le déſigne que par le nom qu'il portoit alors, *Querquetulanum montem*.

4°. *Mont Capitolin*; cette *montagne* fut fameuſe par trois noms qu'elle porta. 1°. elle fut appellée *mons Saturnius*, de Saturne qui l'avoit anciennement habitée, & ſous la protection duquel elle fut toûjours depuis; 2°. *mons Tarpeius*, de cette fameuſe *Tarpeia*, qui y fut accablée ſous les boucliers de Sabins, comme Denis d'Halicarnaſſe le raconte; & qui y eut ſa ſépulture: 3°. *mons Capitolinus*, parce qu'en fouillant les fondemens du temple de Jupiter ſur cette *montagne*, on y trouva la tête d'un homme; c'eſt ce nom qui a prévalu dans la ſuite ſur les deux autres qu'elle portoit auparavant. La maiſon qu'habitoit Tatius ſur le capitole, fut changée en un temple dédié à *Juno moneta*, parce qu'elle avoit donné, dit-on, des avis ſalutaires aux Romains dans la guerre contre les Arunces; ou ſelon Suidas, parce qu'elle leur avoit promis que dans la guerre contre Pyrrhus, l'argent ou la monnoie ne leur manqueroit point.

Ce mont fut le plus célebre de tous, à cauſe du temple de Jupiter commencé par Tarquin l'ancien, achevé par Tarquin le ſuperbe, & dédié par Horatius Pulvillus. C'étoit là où ſe faiſoient les vœux ſolemnels, où les citoyens prêtoient ſerment de fidélité, & où les Triomphateurs venoient rendre graces aux dieux de la victoire qu'ils avoient obtenue.

Mais pour dire quelque choſe de plus particulier, on conſervoit à Rome ſur le *mont Capitolin*, avec une eſpece de religion, la maiſon de Romulus couverte de chaume; elle exiſtoit encore du tems de Virgile. Séneque dit noblement *colit etiamnum in Capitolio* caſam *victor gentium populus:* Vitruve ajoûte, *ſignificat mores vetuſtatis* caſa *in arce ſacrorum*, *ſtramentis tecta*. C'eſt ainſi qu'on conſervoit encore alors dans la ville d'Athènes l'ancien Aréopage, qui n'étoit couvert que de terre.

5°. *Mont Aventin*; Tite-Live dit que le *mont Aventin* eſt au-delà de la porte Trigémine, c'eſt-à-dire au-delà de l'ancienne enceinte de Rome. Denis d'Halicarnaſſe au contraire, le renferme dans l'enceinte de la ville; mais il eſt aiſé d'accorder les deux hiſtoriens. L'hiſtorien latin ne renferme point dans la ville l'eſpace qu'occupoit le *Pomœrium* au-delà des murs; l'hiſtorien grec pouſſe plus loin les bornes de Rome, & ne les termine qu'au-delà des murs qui enfermoient le *mont Aventin*, quand il commença d'être habité. Il reſte à ſavoir d'où le *mont Aventin* fut ainſi nommé. L'opinion la plus vraiſſemblable, en rapporte l'origine à un des rois d'Albe nommé *Aventinus*, qui fut enterré ſur cette *montagne*. Ce fut là le lieu où ſe plaça Rémus pour prendre des auſpices; & comme le ſuccès n'en fut pas heureux, Romulus le négligea, & ne voulut point de ſon regne le renfermer dans Rome, ni le faire habiter.

La vallée qui ſéparoit le mont Palatin du *mont Aventin*, étoit plantée de myrtes, d'où la *montagne* même portoit le nom de *mons myrteus*. C'eſt peut-être pour cette raiſon qu'au pié de la *montagne* il y avoit un temple conſacré à Vénus, parce que le myrte eſt ſous ſa protection.

6°. *Mont Eſquilin*, *mons Eſquilinus*; quelques-uns tirent l'origine de ce nom *ab excubiis*, de la garde que Romulus y fit faire pour s'aſſurer contre les ſoupçons qu'il avoit de la mauvaiſe foi de Titus Tatius, avec lequel il étoit entré en ſociété du gouvernement. De-là, diſent-ils, cette *montagne* fut appellée d'abord *mons excubinus*; & enſuite par corruption, *eſquilinus*. Ovide appuie cette étymologie, *lib. III. Faſt.* Ce mont a été auſſi nommé, *mons Ceſpius*, *Oppius* & *Septimius*, de quelques petites hauteurs particulieres qui étoient ſur cette colline.

7°. *Mont Viminal*, *mons Viminalis*; Servius Tullius l'enferma dans l'enceinte de Rome, ainſi que le mont Eſquilin. Varron dit qu'il fut ainſi nommé *à Jove viminæo*, parce que Jupiter avoit des autels ſur cette *montagne*, qui étoit couverte d'un bois pliant & propre à faire des liens tels que ſont l'oſier, le ſaule & le bouleau.

8°. *Mont Janicule*; cette *montagne* fut ainſi nommée, parce qu'anciennement c'étoit le paſſage par où les Romains entroient dans le pays des Hétruſques. D'autres diſent que Janus qui l'avoit habitée, & qui y étoit enterré, lui avoit donné ſon nom. Le *Janicule* étoit placé au-delà du Tibre, & demeura long-tems ſans être compris dans l'enceinte de la ville. C'étoit la plus haute *montagne* de Rome, & d'où l'on pouvoit mieux découvrir toute la ville. Pendant que le peuple romain étoit aſſemblé par centuries, on y tenoit des troupes rangées en bataille, pour la ſureté de la république contre la ſurpriſe des ennemis. (*D. J.*)

MONTAGNE, *le bailliage de la*, (*Géog.*) petit pays de France, dans le gouvernement militaire de la Bourgogne, au nord de cette province, le long de la riviere de Seine, Il eſt enclavé dans la Champagne; ſes deux ſeules villes ſont Châtillon & Bar-ſur-Seine. Il a pris ſon nom des *montagnes* dont il eſt rempli. (*D. J.*)

MONTAGNE DE LA TABLE, (*Géog.*) montagne d'Afrique dans la partie méridionale, au cap de bonne-Eſpérance. On lui a donné ce nom, parce que ſon ſommet eſt fort plat, quoique la *montagne de la Table* ſoit à une lieue du cap, ſa hauteur fait qu'elle ſemble être au pié; ſon ſommet eſt une eſplanade d'environ une lieue de tour, preſque toute de roc & unie, excepté qu'elle ſe creuſe un peu dans le milieu; les vûes en ſont très-belles, D'un côté, on découvre la baie du cap & toute la rade; d'un autre côté, s'offrent aux yeux les mers du Sud; du troiſieme côté ſe voit le faux cap, avec une grande île qui eſt au milieu; & du quatrieme côté, c'eſt le continent de l'Afrique, où les Hollandois ont pluſieurs habitations admirablement bien cultivées. Au-deſſous de la montagne, eſt bâti le fort des Hollandois pour leur ſûreté. (*D. J.*)

MONTAGNE DES BÉATITUDES (*Géogr.*) montagne de la Judée, aux environs de la tribu de Nephtali; elle eſt ſéparée des autres, & s'éleve comme au milieu d'une plaine. La tradition veut que ce ſoit ſur cette montagne, que Jéſus-Chriſt fit ce beau ſermon, qui contient toute la perfection du chriſtianiſme. (*D. J.*)

MONTAGNE DE L'OISEAU, (*Géog.*) ou mont S. Bernardin, par les Italiens *monte d'Uccello*, & par les Allemands *Vogelsberg*, montagne du pays des Griſons dans le Rhinwald. *Voyez* VOGELSBERG. (*D. J.*)

MONTAGNIAC, (*Géog.*) ville conſidérable d'Aſie, en Natolie, dans la province de Bee-Sangil, ſur la mer de Marmora. M. Vaillant prétend ſur des inſcriptions authentiques, trouvées ſur les lieux, que *Montagniac* eſt l'ancienne Apamée. Pour ſe refuſer à cette conjecture, il faut dire que les inſcriptions qui l'autoriſent, ont été tranſportées à *Montagniac* de quelque endroit voiſin. Quoi qu'il en ſoit, le golfe ſur les bords duquel eſt bâtie *Montagniac*, s'appelloit autrefois *Cianus ſinus*, de l'ancienne ville de *Cium*, dont on voit encore quelques ruines. Par le moyen de ce golfe, cette ville a commerce avec Conſtantinople, dont elle eſt à 24 lieues, & avec Burſa, dont elle eſt à 5 lieues. *Long.* 46. 30. *lat.* 40. 10. (*D. J.*)

MONT AIGUILLE, (*Géog.*) & par le peuple, *montagne inacceſſible*, qui a paſſé long-tems pour une merveille du Dauphiné, phantôme que la crédulité de nos peres avoit produit. Cette merveille ſe reduit à un rocher vif & eſcarpé; ce rocher eſt détaché de tous côtés, & planté ſur une montagne ordinaire dans le petit pays de Trèves, à deux lieues de Die, & à neuf de Grenoble.

On l'a donné juſqu'au commencement de ce ſiecle, pour une pyramide ou cône renverſé, & l'on aſſuroit très-ſérieuſement, qu'il étoit beaucoup plus large par le haut que par le bas; cette opinion même fut preſque autoriſée par l'hiſtoire de l'académie royale des Sciences, *année* 1700. *p. iv*, car on y lit, que la pyramide n'a par le bas que mille pas de circuit, & qu'elle en a deux mille par le haut. Il eſt vrai que l'hiſtorien ajoute, que cette pyramide ſe ſeroit peut-être redreſſée, ſi elle avoit été examinée par M. Dieulamant.

On ſçut bien-tôt après, en 1703, que rien n'étoit plus faux que cette prétendue figure extraordinaire d'un cône renverſé qu'on donnoit à ce rocher. Sa baſe eſt comme elle doit naturellement être, plus large que le haut. Comme ce rocher eſt à la vérité fort eſcarpé, & qu'il ne préſente de tous côtés que le roc nud, dégarni de terre & d'arbres, il eſt aſſez difficile & fort inutile d'y grimper; mais il s'en faut beaucoup qu'il ſoit inacceſſible, les payſans y montent tous les jours, & il y a plus de deux cens ans qu'ils le pratiquent; Aimard de Rivail, conſeiller au parlement de Grenoble, auteur d'une hiſtoire manuſcrite du pays des Allobroges qui écrivoit en 1530. le dit formellement. *Hodie frequens eſt in eum montem aſcenſus*, ce ſont ſes termes lûs & rapportés par M. Lancelot, de l'académie des Inſcriptions. Que devient donc l'hiſtoire de dom Julien, gouverneur de Montelimar, qui y monta le premier par ordre de Charles VIII. le 26 Juin 1492, avec dix autres perſonnes, qui fit dire la meſſe deſſus, qui manda au premier préſident de Grenoble, que c'étoit le plus horrible & le plus épouventable paſſage qu'on pût ſe figurer, & en conſéquence y planta trois grandes croix, qu'on n'a pas vû depuis! On ne ſait point encore aſſez, remarque très-bien M. de Fontenelle, juſqu'où peut aller le génie fabuleux des hommes. (*D. J.*)

MONTAIN. *Voyez* FAUCON.

MONTAIN, ſ. m. PINSON, MONTAIN, PINSON DES ARDENNES, (*Hiſt. nat. Ornithol.*) *fringilla montana, ſeu montifringilla*; oiſeau qui eſt du poids & de la groſſeur du pinſon, il a le bec grand, droit, fort & de figure conique; il ſe trouve noir en entier dans certains individus, dans d'autres la racine eſt jaune & l'extrémité noire; la piece inférieure du bec ne déborde pas la ſupérieure, ſes côtés ſont forts & tranchans. Les femelles n'ont pas la racine du bec jaune, les pattes ſont d'un brun pâle; toute la face ſupérieure, depuis la tête juſqu'au milieu du dos, eſt comme dans l'étourneau d'un noir brillant mêlé de roux cendré qui ſe trouve ſur les bords des petites plumes; la partie poſtérieure du dos eſt blanche; la gorge a une couleur rouſſe jaunâtre, celle de la poitrine eſt blanche, & les plumes ſituées près de l'anus ſont rouſsâtres.

Dans la femelle, la tête eſt d'un roux ou d'un brun cendré, elle a la gorge moins rouſſe que le mâle. Les plumes du cou ſont cendrées, celles du dos ont le milieu noir & les bords d'un cendré rouſsâtre. En général les couleurs de la femelle ſont plus claires que celles du mâle, les grandes plumes intérieures des aîles ſont rouſſes & les extérieures noires en entier, à l'exception des bords qui ont une couleur rouſſe, les ſept ou huit plumes qui ſuivent la quatrieme ont une tache blanche ſur le côté extérieur du tuyau près de la pointe des plumes du ſecond rang, les bords extérieurs ſont auſſi un peu blanchâtres au-deſſous; au reſte elles ſont noires. Les plumes de la face inférieure de l'aîle à l'endroit du pli, ont une belle couleur jaune, celles de la face ſupérieure ſont de couleur orangée, la queue eſt noire en entier, excepté le bord extérieur de la plume externe de chaque côté qui a une couleur blanche; dans quelques individus, le bord intérieur de cette plume eſt auſſi blanc; la pointe & les bords des plumes du milieu ſont d'une couleur cendrée, mêlée de roux. On trouve des variétés dans les couleurs de cet oiſeau. Willughby, *ornit.* *Voy.* OISEAU.

MONTALBAN, (*Géog.*) ville d'Eſpagne au royaume d'Arragon, avec une citadelle ſur le Rio-Martino, à 14 lieues S. O. de Sarragoſſe, 26 N. O. de Valence, *long.* 16. 55. *lat.* 40. 52. (*D. J.*)

MONTALCINO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, dans la Toſcane, au territoire de Sienne, avec un évêché qui ne releve que du pape. Elle eſt ſituée ſur une montagne, à 16 milles S. E. de Sienne, 20 S. E. de Florence. *Long.* 29. 12. *lat.* 43. 7. (*D. J.*)

MONT ALCIDE LE, (*Géog. anc.*) *algidum*, montagne voiſine de Rome, ainſi nommée *ab algore*, à cauſe de l'air froid qui y regne: auprès de cette montagne, étoit la fameuſe forêt connue dans les anciens auteurs, ſous le nom de *nemus algidum*, à 12 milles de Rome, entre la voie labicane & la voie latine, au midi de Tuſculum. Cette forêt s'appelle aujourd'hui, *ſelva-del-aglio*. (*D. J.*)

MONTALTO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, dans la Marche d'Ancone, avec un évêché ſuffragant de Fermo. Elle eſt ſur le Monocio, à 4 lieues N. E. d'Aſcoli, 5. S. O. de Fermo, 17. S. d'Ancone. *Long.* 31. 18. *lat.* 42. 55.

C'eſt Sixte V. qui fonda l'évêché de *Montalto* en 1586; il étoit né dans un village voiſin de cette ville; ſa vie eſt connue de tout le monde. Il s'acquit un nom par les obéliſques qu'il releva, & par les monumens dont il embellit Rome. Mais on ſait qu'il n'obtint la chaire de S. Pierre, que par quinze années d'artifices, & qu'il ſe conduiſit dans ſon pontificat avec un manége odieux, & une ſévérité barbare. Il laiſſa dans le Château-Saint-Ange des ſommes conſidérables (cinq millions d'écus romains) qu'il avoit amaſſés, en appauvriſſant ſon pays, en le chargeant de tributs, & en augmentant la vénalité de tous les emplois. Enfin, l'apologie qu'il fit en préſence des cardinaux, du parricide du moine Jacques Clément, a découvert à la poſtérité, ſes principes & ſon génie. (*D. J.*) (1)

MONTANA, (*Mythol.*) ſurnom que les latins donnoient à Diane, & qui convenoit aſſez bien à une déeſſe, qui faiſoit ſon plaiſir de la chaſſe dans les bois & les forêts des montagnes. (*D. J.*)

MONTANISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) anciens hérétiques ainſi appellés du nom de leur chef, *Montan*, qui faiſoit le prophete & avoit à ſa ſuite des prophéteſſes. Les *Montaniſtes* ne différoient que de nom des Phrygiens, des Cataphrygiens, des Quintiliens & des Pépuziens. *Voyez chacun de ces mots à leur rang.*

Les premiers *Montaniſtes* ne changerent rien à la foi du ſymbole; ils ſoutenoient ſeulement, que le S. Eſprit avoit parlé par la bouche de Montan, & enſeigné une diſcipline beaucoup plus parfaite que celle que les Apôtres avoient établie. En conſéquence, 1°, ils refuſoient pour toujours la communion à tous ceux qui étoient tombés dans des crimes, & croyoient que les miniſtres & les évêques n'avoient pas le pouvoir de la leur accorder. 2°. Il impoſoient de nouveaux jeûnes & des abſtinences extraordinaires, comme trois carêmes & deux ſemaines de xérophagie, dans leſquelles ils s'abſtenoient non-ſeulement de viande, mais encore de ce qui avoit du jus. 4°. Ils condamnoient les ſecondes nôces, comme des adulteres; 4°. Ils prétendoient qu'il étoit défendu de fuir dans les tems de perſécution; 5°. leur hiérarchie étoit compoſée de patriarches, de cenons & d'évêques, qui ne tenoient que le troiſieme rang. Leur ſecte a duré fort longtems en Aſie & en Phrygie, & quelques-uns d'eux ſont accuſés d'avoir adopté les erreurs de Sabellius ſur le myſtere de la Trinité. Montan & ſes fauſſes prophéteſſes, malgré l'auſtérité qu'ils prêchoient à leurs ſectateurs, avoient des mœurs très-corrompues; les évêques d'Aſie & ceux d'Occident en condamnerent le fanatiſme dès ſa naiſſance, ce qui n'empêcha pas cette héréſie de pulluler & de produire les différentes branches dont on a déja parlé. Dupin, *Biblioth. des Aut. eccléſ. des trois premiers ſiecles.*

MONTANT, ſ. m. (*Comm.*) en termes de comptes; ce à quoi montent pluſieurs ſommes particulieres, calculées ou additionnées enſemble. Le *montant* d'un compte, le *montant* d'un inventaire.

C'eſt du *montant* de la recette & de la dépenſe, en les comparant enſemble par la ſouſtraction, que ſe fait la balance ou l'arrêté d'un compte ou d'un inventaire. *Voyez* Compte, Balance, Inventaire.

On appelle encore *montant*, en termes de comptes, le total ou l'addition de chaque page, que celui qui dreſſe le compte porte & inſcrit au haut de chaque nouvelle page, afin de pouvoir plus aiſément former le total général de la recette ou de la dépenſe à la fin du compte. Ce qui ſe fait en mettant pour premier article de chacune deſdites pages, cette eſpece de note, *pour le montant de l'autre part*, ou *pour le montant de la page ci-contre*, ſelon qu'on commence un folio recto ou verſo. *Dict. de Comm.*

MONTANS, (*Marine.*) du voutis ou du revers d'arcaſſe, ce ſont des pieces de bois d'appui en revers, qui font ſaillir en arriere & qui ſoutiennent le haut de la poupe avec tous ſes ornemens. On les appelle auſſi *courbatons*.

Montant, (*Marine.*) c'eſt une piece de bois droite, ſur laquelle eſt une tête de mort où paſſe le bâton ou la gaule d'enſeigne de poupe.

Montans, *terme d'Architecture*; ce ſont des corps ou ſaillies aux côtés des chambranles des portes ou croiſées, qui ſervent à porter les corniches & frontons qui les couronnent; c'eſt ce que Vitruve appelle *arrectaria*.

Montant, *terme de Bourrelier*, ce ſont deux bandes de cuir attachées aux extrémités d'en-haut des branches du mors, & qui vont aboutir au commencement de la têtiere. *Voyez les fig. Pl. du Bourrelier.*

Montans, *pieces d'une groſſe horloge*; ce ſont des barres de fer qui font partie de la cage; elles ſont ſituées verticalement, & c'eſt dans leurs trous que roulent les pivots des roues.

On donne encore ce nom à des pieces ſemblables, dont on ſe ſert dans les horloges de chambre, les réveils, &c. où elles ſont ordinairement de cuivre. *Voyez* Horloge, Réveil, &c.

Montant, Monter; on dit d'un arbre qui pouſſe bien, d'un bois qui s'éleve, *qu'il monte bien*. On dit encore *le montant d'un arbre*, pour exprimer ſon beau jet.

Montant *ou* Dard, c'eſt la tige qui ſort du fond du calice d'une fleur, ce qui fait un *montant* en forme de *dard*, appellé le *piſtil*.

Montant, *en terme de Vergetier*, eſt une corde à boyau, qui va du haut en bas d'une raquette.

Montant, *en terme de Blaſon*, il ſe dit non-ſeulement du croiſſant repréſenté les pointes en-haut vers le chef, mais encore des écreviſſes, des épis & autres choſes dreſſées vers le chef de l'écu.

Perrot à Paris, d'azur à deux croiſſans acculés d'argent, l'un *montant*, l'autre verſé, au chef d'or, chargé de trois aiglettes de ſable.

(1) A peine Sixte quint fut monté ſur le throne pontifical, que ſa grandeur d'ame, ſa magnanimité, qualités vraiment royales, & ſa vaſte connoiſſance pour le gouvernement temporel, le firent connoître au monde entier, & donnerent lieu aux ennemis de cette auguſte dignité de croire que ce Pape, digne de mémoire éternelle, s'introduiſit adroitement ſur la chaire de Saint Pierre ſous le voile artificieux de dévotion, qu'il pratiqua l'eſpace de quinze ans dans le cours de ſon Cardinalat. C'eſt ainſi que nous l'a tranſmis Grégoire Leti, auteur de la vie de cet illuſtre Pontife dans ſon tome 2. pag. 118. de l'édition d'Amſterdam l'an 1693. Quelqu'éloge que faſſe cet écrivain dans le troiſieme tome de ſon ouvrage, de la pieté de Sixte V. comme véritable, quoiqu'elle ſoit taxée d'hypocriſie par quelques-uns; quelque ſoit l'idée de ceux qui ſont peu favorables au Saint Siege par rapport à ſon exaltation, les Catholiques tiennent pour certain que l'eſprit de vérité, que Jeſu-Chriſt a laiſſé à l'hierarchie eccleſiaſtique, préſide & concourt d'une maniere ſpéciale à l'élection de ſon chef viſible, qui repreſente ſur la terre Jeſus Chriſt ſon chef inviſible. Mais, puiſqu'on prétend que Sixte quint gouvernoit avec une ſéverité trop barbare, nous rapporterons ce qu'en a dit le dit auteur de ſa vie au tome III. pag. 146. Je ne crois pas que perſonne puiſſe taxer de partialité ſon témoignage. Voici comme il parle: „ le commun du peuple recevoit une grande ſatisfaction du bon gouvernement de Sixte, parce qu'il entretenoit l'abondance dans Rome, tandis que la diſette regnoit en pluſieurs contrées d'Italie; & encore à cauſe de la magnificence de tant d'edifices, dont il embelliſſoit tous les jours la ville, les Romains lui érigerent dans le capitole le premier mois de cette année 1587. une ſtatue de bronze avec cette inſcription: *Sixto V. Pont. Max. ob quietem publicam, compreſſa Sicariorum, exulumque licentia, reſtitutam; annonæ inopiam ſublevatam, urbem ædificiis, viis, aquæductis illuſtratam S. P. Q. R.* „ enſuite ce même auteur parlant du tréſor que ce Pontife mit en depôt au Chateau Saint-Ange, s'exprime ainſi, tome III. pag. 457.: „ l'obligation que l'Egliſe reconnoît avoir à Sixte, eſt certainement infinie par bien de conſidérations, mais particulierement pour l'avoir enrichie, je ne dirai pas d'une infinité d'ornemens, & de fabriques, mais de ce tréſor ſi néceſſaire à l'Egliſe . . . . . C'eſt à preſent qu'on voit clairement que, s'il mit des impôts ſur ſes peuples, & s'il vendit quelques offices, qui ſe donnoient pour l'ordinaire gratis auparavant; ce ſeroit une impieté d'en murmurer, parce que tout cet argent étoit deſtiné au bien public, au ſervice de l'Egliſe & à l'honneur du chriſtianiſme: fin vraiment noble & importante au deſſus de l'imagination. C'eſt pour cela que toute la chrétienté eſt obligée à célebrer & éterniſer la gloire d'un Pontife, qui penſa non ſeulement au preſent, mais encore à l'avenir. „ Un ſi grand éloge de la part d'un pareil auteur, juſtifie, ce me ſemble, la conduite de ce Pape. A l'égard de ce que l'auteur de cet article nous rapporte touchant l'apologie, faite par Sixte V. dans un conſiſtoire de Cardinaux, du Parricide éxecrable commis par Jacques Clement dans la perſonne ſacrée d'Henri III., nous dirons que c'eſt une choſe bien ſurprenante qu'un Pape du caractere de Sixte V, qui ne pouvoit ſouffrir que la ſouveraineté des Princes eſſuyât le moindre naufrage, pour me ſervir de l'expreſſion de Grégoire Leti tome III. pag. 204. & qui écrivit une lettre à ce même Roi, pour l'exhorter à conſerver l'honneur de ſa couronne contre l'inſolence de ſes ſujets, pût enſuite défendre la cauſe de cet indigne Parricide en preſence des Cardinaux. Il eſt vrai que ce Pape excommunia ce Roi, mais ce n'eſt pas à dire pour cela que la conduite d'un pareil aſſaſſin fut louable. Grégoire Leti écrivain exact rapporte non ſeulement les faits, mais encore tout ce que la vie de Sixte pouvoit avoir de ſuſpect. Il ne nous dit cependant rien de cette Apologie, où il rapporte la mort d'Henri III. Roi de France: ce qui nous donne lieu de croire qu'elle eſt une de ces calomnies ſans nombre que les ennemis de Sixte V. répandirent contre lui. (W)

Montante, *en Anatomie*, nom d'une apophyſe de l'os maxillaire, ſituée à la partie ſupérieure latérale interne de la face antérieure de ces os. *Voyez* Maxillaire.

MONTANUS, ſ. m. (*Anat.*) un des treize muſcles des levres; le troiſieme appartenant à la levre inférieure, eſt le quarré ou *montanus*. Il prend ſon origine à la partie antérieure & inférieure du menton & de la racine des dents inciſives de la mâchoire inférieure, & va s'inſérer au bord de la levre inférieure qu'il tire en-bas.

MONTARGIS, (*Géograph.*) ville de France dans l'Orléanois. Son nom latin du moyen âge eſt *Mons Argiſus* pour *Mons Argiſi*. Le roi ſaint Louis donna *Montargis* & tout le pays voiſin à ſon fils Philippe. Louis XIV. le donna en appanage à ſon frere Philippe; & c'eſt à ce titre que M. le duc d'Orleans en eſt aujourd'hui poſſeſſeur. Son ancien château bâti par le roi Charles V. tombe en ruines.

Montargis a un bailliage, un préſidial, une coûtume particuliere réformée en 1531, & une belle forêt compoſée de 8300 arpens.

M. de Valois penſoit que le *Vellaunodunum* de Céſar étoit *Montargis*; mais il n'y a rien qui puiſſe appuyer ce ſentiment que la ſeule autorité de ce ſavant homme. *Montargis* eſt une cité nouvelle du moyen âge, dans laquelle on ne trouve aucune trace d'antiquité, & dont la poſition ne quadre point avec le paſſage entier de Céſar.

Cette ville eſt ſur le Loin à 6 lieues de Namours; 20 de Nevers, & 24 de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 20. 14'. 30". *lat.* 47. 59'. 55".

Madame Guyon (Jeanne-Marie-Bouvieres de la Mothe) ſi célebre par ſes écrits & ſes diſgraces, naquit à *Montargis* le 13 Avril 1648. On ſait ſes avantures. Elle abandonna ſes biens à ſes enfans pour devenir ſupérieure d'une communauté établie à Gex; les regles de cette communauté n'ayant pas été de ſon goût, elle précha d'autres maximes, & ſe vit obligée de ſe retirer chez les Urſulines de Thonon, de-là à Turin, à Grenoble, à Verceil. Au milieu de toutes ſes courſes, elle compoſa pluſieurs livres, entr'autres *le Cantique des Cantiques*, interpreté ſelon le ſens myſtique, & *les Torrens ſpirituels*. Elle ſe rendit à Paris pour ſa ſanté, dogmatiſa, & fut miſe dans un couvent. Mais la protection toute-puiſſante de madame de Maintenon lui rendit la liberté; elle vint à Verſailles remercier ſa bienfaitrice, vit l'abbé de Fénelon, alors précepteur des enfans de France, & gagna ſon amitié. Elle répandit bientôt dans Saint-Cyr ſes ſentimens, & madame de Maintenon l'abandonna. Alors elle fut renfermée au château de Vincennes, & enſuite à la Baſtille; elle en ſortit, & ſe retira à Blois, où elle mourut le 9 Juin 1717, à 69 ans. Veuve dans une grande jeuneſſe, avec du bien, de la beauté & un eſprit fait pour le monde, elle s'entêta, dit M. de Voltaire, de ce qu'on appelle la *ſpiritualité*, devint chef de ſecte, & finalement mit aux mains les deux plus grands hommes qui fuſſent alors dans l'Egliſe, M. Boſſuet & M. de Fénelon, qu'elle eut la gloire d'avoir pour diſciple, & qu'elle appelloit ſon *fils*. (*D J.*)

MONTAUBAN, (*Géog.*) ville conſidérable de France dans le Quercy, avec une généralité, une cour des aides, & un évêché ſuffragant de Toulouſe, érigé en 1317, & qui vaut 24000 livres.

Montauban eſt ſituée ſur le Tarn, à 14 lieues S. O. de Cahors, 11 N. de Toulouſe, 145 S. O. de Paris. *Long.* 19. 5. *lat.* 44. 2.

Cette ville n'eſt pas ancienne; elle a commencé par un monaſtere, nommé *Mons Aureolus*; enſuite Alfonſe, comte de Toulouſe, bâtit en 1144 dans le voiſinage la ville même. On croit qu'elle a pris le nom de *Montauban* de quantité de ſaules qui ſont aux environs, que les Gaſcons appellent *alba*. Ses habitans embraſſerent le calviniſme en 1572, & fortifierent leur ville dans les guerres de religion; enfin le cardinal de Richelieu devenu premier miniſtre, en raſa toutes les fortifications.

Cette ville a donné la naiſſance à Pierre du Belloy, qui publia, en 1585, l'*Apologie catholique*. Henri III. le fit mettre en priſon pour cet ouvrage, qu'il auroit dû récompenſer; mais Henri IV. plus éclairé, nomma du Belloy avocat-général au parlement de Toulouſe. (*D.J.*)

MONTBAR, (*Géog.*) petite ville de France en Bourgogne dans l'Auxois, ſur la riviere de Braine. Il y a un châtellenie royale, maréchauſſée, grenier à ſel, & une ſeule paroiſſe. *Long.* 21. 50. *latit.* 47. 40.

MONTBAZON, (*Géogr.*) bourg ou petite ville de France en Touraine, avec titre de duché-pairie, érigée en 1588. Elle eſt agréablement ſituée au pié d'une colline, à 3 lieues de Tours, 54 S. O. de Paris. *Long.* 18d. 22'. 24", *lat.* 47d. 17'. 7".

MONTBELLIARD, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, capitale d'une principauté de même nom, aux confins de l'Alſace & de la Franche-Comté, entre Porentru & Bâle, au pié d'un rocher occupé par un fort château en façon de citadelle. Depuis 1653, le prince de *Montbelliard* a voix & ſéance dans le college des princes de l'empire. Les traités de Riſwick & de Bade maintinrent la ſouveraineté à ce prince. Louis XIV. s'étant rendu maître de la ville en 1674, la fit démanteler. Elle eſt ſituée proche l'Alaine & le Doux, à 12 lieues O. de Bâle, 15 N. O. de Beſançon, 80 S. E. de Paris. *Long.* 24. 40. *latit.* 47. 38.

MONTBRISON, (*Géogr.*) ville de France dans le Forès, ſur la riviere de Vezize, au pié d'une montagne. On l'appelle en latin *Mons Briſonis*, du nom de ſon fondateur. Elle eſt à 12 lieues de Vienne, 14 S. O. de Lyon, 96 S. O. de Paris. *Long.* 21. 42. *lat.* 45. 32.

Cette ville a donné naiſſance à Antoine du Verdier, ſeigneur de Vauprivas, qui ſe rendit célebre dans le xvj. ſiecle par ſa bibliotheque des auteurs françois, tout fautif & tout imparfait qu'eſt cet ouvrage.

Jacques-Joſep Duguet, l'une des meilleures & des plus laborieuſes plumes du parti janſéniſte, naquit au milieu du dernier ſiecle à *Montbriſon*. Son ſtyle eſt formé ſur celui des bons écrivains de Port-Royal. Il auroit pu, comme eux, rendre de grands ſervices aux lettres. Ses *Traités de morale & de piété* ſont trop diffus. Son *Explication du myſtere de la paſſion de notre Seigneur* en 9 volumes prouve une grande fécondité d'imagination. Son livre de l'*Education d'un roi*, achevé par une autre main, fit beaucoup de bruit. M. Duguet fut perſécuté & même contraint de s'expatrier. Enfin il revint ſur ſes vieux jours à Paris, & y eſt mort en 1733 à 84 ans. (*D. J.*)

MONT-CARMEL, (*Hiſt mod.*) nom d'un ordre de chevalerie, auquel eſt joint celui de S Lazare de Jéruſalem. *Voyez* S. Lazare. Les chevaliers de cet ordre portent ſur le côté gauche de leur manteau une croix de velours ou de ſatin tanné, à l'orle ou bordure d'argent; le milieu de la croix eſt rond, chargé d'une image de la Vierge environnée de rayons d'or, le tout en broderie. Ils portent auſſi devant l'eſtomac une croix d'or avec l'image de la Vierge émaillée au milieu, attachée à un ruban de ſoie. Cet ordre fut rétabli ſous Henri IV. par les ſoins de Philibert de Nereſtang, puis confirmé par Louis XIV. en 1664; mais en 1691, le roi en ſépara pluſieurs biens, ſe contenta du titre de ſouverain protecteur. Les chevaliers jouiſſent de quelques commanderies & privileges. *Voyez* S. Lazare.

MONT-CASSIN, (*Géog.*) montagne d'Italie au royaume de Naples, au ſommet de laquelle eſt la célebre abbaye du *Mont-Caſſin*, où ſaint Benoît fonda la regle de ſon ordre. *Long.* 31. 25. *latit.* 41. 35.

MONT-CENIS, (*Géogr.*) en latin *Cineſius-Mons*, partie des Alpes que les anciens nommoient *Cottiennes*; elle ſépare le marquiſat de Suze de la Morienne. On diviſe le *Mont-Cenis* en petit & en grand *Mont Cenis*. Le premier eſt moins élevé, & le plus proche du Piémont. Quelques auteurs l'appellent *Jugum Sibenicum*. Son nom moderne lui vient de la petite riviere *Cenis*, qui en deſcend; la Novaleſe, bourg du Piémont, eſt au pié du petit *Mont Cenis*. On y prend des mulets pour monter au plus haut endroit du paſſage où ſe trouve une plaine, au milien de laquelle eſt un petit lac très-profond. Le côté qui regarde la Savoie s'appelle le grand *Mont Cenis*; il eſt plus haut & plus roide que l'autre, quoique les chevaux y paſſent continuellement; mais ce ſont des hommes pour l'ordinaire qui portent les voyageurs de ce côté-là. (*D. J.*)

MONT-CYLLENE, (*Géog. anc. & mod.*) en latin, *Cyllene*, *Cyllena*, *Cyllenius*, nous diſons auſſi en françois *Monts Cylléniens*, célebre montagne du Péloponneſe en Arcadie. C'étoit la plus haute montagne de ce pays-là au jugement de Strabon; & Dicéarque qui l'avoit meſurée, lui donnoit 14 à 15 ſtades de hauteur, c'eſt-à-dire plus de 1700 pas. Pauſanias rapporte qu'il y avoit ſur ſon ſommet un temple conſacré à Mercure. De-là vient que la fable a fait naître ce dieu ſur le *Mont-Cyllene*; & Virgile, *Eneide l. VIII. v.* 138, n'a pas oublié d'en atteſter la vérité, comme s'il en eût été témoin.

Vobis Mercurius pater eſt, quem candida Maia
Cyllenæ *gelido conceptum vertice fudit*.

Les

Les *monts-Cylleniens* commencent à Sycione, vont de l'orient à l'occident juſqu'à Patras, d'où s'étendant au midi vers Chiarenza, l'ancienne *Cylléné* dont ils ont emprunté le nom, ils forment les bornes nouvelles de l'Achaïe dans toute ſon étendue, & de l'Arcadie au ſeptentrion & au couchant.

Non ſeulement il ſort des *monts-Cylléniens* pluſieurs rivieres qui arroſent ces provinces, mais divers ſommets de ces montagnes laiſſent entre eux des vallons, ou plutôt des plaines enfermées de tous côtés par des collines.

Ces plaines ſont fertiles & arroſées par les ruiſſeaux qui deſcendent de ces montagnes; mais comme ces plaines n'ont point d'iſſues, elles ſeroient inondées, ſi les ruiſſeaux qui en découlent ne trouvoient des gouffres dans leſquels ils ſe précipitent, pour aller en ſortir dans d'autres plaines ſemblables qui ſont au-deſſous des premieres; ce jeu de la nature ſe répete cinq à ſix fois, au rapport de M. Fourmont. C'eſt ainſi que ſe forment le Pſophis, l'Erymanthe & l'Alphée. (*D. J.*)

MONT-DAUPHIN, (*Géograph.*) petite place de France dans le Dauphiné, à 3 lieues d'Embrun ſur une montagne eſcarpée & preſque environnée de la Durance. Louis XIV. fit fortifier cette petite place en 1693. *Long.* 24. 20. *latit.* 44. 40.

MONT-DIDIER, (*Géograph.*) en latin moderne *Mons-Deſideri*, ancienne petite ville de France en Picardie. Quelques-uns de nos rois de la troiſieme race y ont eu leur palais, & y ont tenu leur cour. Elle eſt ſur une montagne à 7 lieues d'Amiens & de Compiegne, 23 N. E. de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 20. 5′. 23″. *latit.* 49. 39.

M. Galland (*Antoine*), un des ſavans antiquaires du xvij. ſiecle, naquit de parens fort pauvres à 2 lieues de *Mont-Didier*. Il fit trois voyages au levant, s'attacha particulierement à l'étude des médailles, & apprit à fond pendant ſon long ſéjour dans ce pays-là le turc, l'arabe, le perſan & le grec vulgaire. Il mourut en 1715, âgé de 69 ans. Son *Dictionnaire numiſmatique* a été remis après ſa mort à l'académie des Inſcriptions, dont il étoit membre. C'eſt un livre qui manque aux ſciences. Les manuſcrits orientaux qu'il avoit recueillis ont paſſé à la bibliotheque du roi. Il a eu la plus grande part à la bibliotheque orientale de Herbelot. On lui doit *les mille & une nuits*, contes arabes, en 10 volumes *in*-12. Il a publié une hiſtoire de la *trompette* chez les anciens, & l'explication de quantité de médailles en pluſieurs brochures, qui mériteroient d'être raſſemblées en un corps. (*D. J.*)

MONT-D'OR, (*Géogr.*) montagne de France & l'une des plus hautes de l'Auvergne. Elle s'éleve, ſelon M. Maraldi, de 1030 toiſes au-deſſus de la ſurface de la Méditerranée; & ſelon MM. Thury & le Monnier, de 1048 toiſes. *Voyez* d'autres détails curieux ſur cette montagne dans les obſervations d'hiſtoire naturelle, par M. le Monnier, medecin. Je me contenterai ſeulement de remarquer qu'elle a donné ſon nom aux eaux & aux bains que l'on nomme les bains du *Mont-d'or*. Il eſt bon cependant d'être averti qu'ils ſont éloignés de cette montagne d'une grande lieue, & que leur véritable ſituation eſt au pié de la montagne de l'*Angle*. (*D. J.*)

MONTE, la *monte d'un haras*, c'eſt le tems, le lieu & l'heure où l'on fait courir les jumens, auſſi-bien que le regiſtre qu'on en tient.

MONTE', HAUT MONTE', *voyez* HAUT.

MONTÉ, adj. (*Marine.*) ſe dit d'un nombre d'hommes & de canons qui ſont ſur un vaiſſeau. On dit un vaiſſeau *monté* de 60 canons & de 400 hommes.

MONTE-ALVERNO, (*Géogr.*) en latin *Alvernus*; montagne d'Italie en Toſcane, à 14 milles de Florence, à 10 N. de Borgo-ſan-Sepolcro, aux confins de l'état de l'Egliſe, & à deux milles de la ſource du Tibre. C'eſt de toutes les montagnes de l'Appennin une des plus ſauvages & des plus ſtériles. Elle eſt célebre par un couvent de religieux réformés de l'ordre de ſaint François: ce ſont des Récollets que les Italiens appellent *zoccolantes*, du mot *zoccole*, qui ſignifie la chauſſure de bois dont ils ſe ſervent.

MONTE ANSIDIANO, (*Géog.*) chaîne de montagnes de Portugal dans l'Eſtramadure. Cette chaîne de montagnes ſemble ſe diviſer en deux branches, dont l'une étoit anciennement nommée *Taniacus mons*; l'autre branche n'eſt autre choſe que la partie la plus haute de cette même montagne, & retient encore l'ancien nom de *Porto Tapaio*.

MONTE-BALDO, (*Géogr.*) haute montagne d'Italie. Elle eſt formée de rochers eſcarpés, voiſins d'autres rochers d'un auſſi difficile accès, ſitués entre l'Adige & le lac de Garde, vers les frontieres du Trentin.

MONTE-BARBARO, (*Géog.*) montagne d'Italie au royaume de Naples, dans la province de Labour. Elle eſt proche la côte de la mer, auprès de la ville de Pouzzol. Les Latins l'ont connue ſous le nom de *Gaurus*, que Stace appelle *Nemoroſus*, & Juvenal *Gaurus inanis*. Pline, *lib. XIV. chap. vj.* parle non-ſeulement de cette montagne, mais encore des vins qu'elle produiſoit. Selon Scipion Mazella, cette même montagne avoit trois noms différens: la partie occidentale s'appelloit *Gaurus*; la partie orientale *Maſſicus*, & la partie ſeptentrionale *Falernus*. Après avoir été ſi fertile & ſi renommée, elle eſt devenue preſque ſtérile.

MONTE-CAMELIONE, (*Géog.* en latin *Cema*; montagne de France dans la Provence au comté de Nice. Elle fait partie des Alpes maritimes, s'étend en long entre les vicariats de Barcelone & de ſaint Eſteve au midi, & le marquiſat de Saluces au ſeptentrion, entre la ſource du Var & celle de Sture. (*D. J.*)

MONTE-CAVALLO, (*Géogr.*) nom d'une des collines de Rome moderne, qu'on appelloit anciennement le *mont Quirinal*. Les papes y ont un palais qu'ils habitent ordinairement pendant les chaleurs de l'été. Sixte V. l'acheta de la maiſon d'Eſt, & y fit de grands bâtimens, augmentés depuis par Paul V. La galerie eſt décorée des tableaux des grands-maîtres, & la chapelle eſt peinte par l'Albane. Vis-à-vis de ce palais on voit deux chevaux de marbre, ſur leſquels les noms de Phidias & de Praxitelle ſe trouvent gravés: l'ouvrage n'eſt point de leurs mains, mais il n'eſt pas indigne du ciſeau de ces deux hommes célebres. C'eſt Sixte V. qui les a fait placer ſur cette coline, & c'eſt de là qu'elle a tiré ſon nom.

MONTECHIO, (*Géogr.*) ville d'Italie au duché de Reggio, à 10. milles S. E. de Parme, 7. N. O. de Reggio. *Long.* 18. 2. *lat.* 44. 45.

MONTE-CHRISTO, (*Géog.*) nom d'une montagne, d'une riviere & d'une bourgade ſans habitans dans l'Amérique, ſur la côte du nord de l'île Saint-Domingue. Chriſtophe Colomb a découvert la montagne & la riviere, qui a ſon embouchure à côté de la montagne, & les a nommées *Monte-Chriſto*. Les Eſpagnols y formerent en 1733 une bourgade de même nom qui ne ſubſiſte plus.

MONTE-CIRCELLO, (*Géogr.*) c'eſt ce que Virgile appelle *Circæa terra*, Æneïd. *liv. VII. v.* 10.

Proxima Circææ raduntur littora terræ,

Ils raſent les rivages du promontoire de Circé, cap d'Italie dans la campagne de Rome. C'eſt une haute montagne qui paroît une île, parce qu'elle eſt environnée de la mer de Toſcane du côté du midi, & des marais Pomptins au ſeptentrion. C'étoit le ſéjour de Circé, célebre magicienne, fille du ſoleil & ſœur d'Aïtès, pere de Médée.

MONTE DE CINTRA, (*Géogr.*) montagne de Portugal dans l'Eſtramadure; elle fait un cap qui s'avance dans l'Océan, au-deſſous de l'embouchure du Tage, à 4 lieues O. de Lisbonne, près du bourg de Ceintra, d'où cette montagne a tiré ſon nom. Le cap, qui s'avance dans l'Océan, a été nommé par les Latins *Mons Lunæ*, parce qu'il y avoit anciennement un temple dédié à la lune & au ſoleil: on en voit encore les ruines & quelques inſcriptions. (*D. J.*)

MONTE DE LA STELLA, (*Géog.*) chaîne de montagnes de Portugal dans la province de Beira, entre les rivieres de Mondego & de Zezare. On nommoit anciennement cette montagne *mons Hermenus* ou *Herminius*, qu'il ne faut pas confondre avec le mont *Herminius* qui eſt dans la province d'Alentéjo.

MONTE DI TRAPANI, (*Géogr.*) montagne de Sicile dans le val de Mazzara, ſur la côte occidentale, près de la ville de Trapano, qui lui donne ſon nom. On la nommoit anciennement *Erix*. Elle étoit conſacrée à Vénus; & la ville d'Erix, déja bien déchue du tems de Strabon, étoit au ſommet du mont. (*D. J.*)

MONTE'E, ſ. f. (*Architect.*) ſe prend quelquefois dans les anciens écrivains pour un degré d'eſcalier. *Voy.* DEGRÉS *ou* MARCHES.

On appelle vulgairement ainſi un eſcalier, parce qu'il ſert à monter aux étages d'une maiſon.

MONTÉE *de pont*, c'eſt la hauteur d'un pont conſidéré depuis le rez-de-chauſſée de ſa coulée, juſque ſur le couronnement de la voûte de ſa maîtreſſe arche.

MONTÉE *de voûte*, c'eſt la hauteur d'une voûte depuis ſa naiſſance ou premiere retombée, juſqu'au deſſous de ſa fermeture. On la nomme auſſi *vouſſure*, en latin *fornicis curvatura*.

Montée, (*Jardinage.*) ſe dit d'une laitue qui eſt *montée* en graine & qui n'eſt plus bonne à manger.

Montée, *terme de fauconnerie*, ſe dit du vol de l'oiſeau qui s'éleve à angles droits par carrieres & par degrés, lorſqu'il pourſuit ſa proie.

Monter d'eſſor, c'eſt quand l'oiſeau ſe guinde ſi haut en l'air pour chercher le frais, qu'on le perd de vûe.

Monter par fuite, ſe dit lorſque l'oiſeau s'échappe par tirades & gambades pour échapper à la pourſuite d'un autre oiſeau plus fort que lui.

On dit auſſi *monter ſur l'aile*.

Monter un filet, c'eſt mettre toutes les cordes néceſſaires pour le rendre prêt à ſervir.

MONTE-FALCO, (*Géogr.*) petite ville d'Italie dans l'état de l'Egliſe, au duché de Spolete, ſur une montagne, près du Clitunno. *Long.* 30. 15. *lat.* 42. 58.

Elle ſe vante d'avoir donné la naiſſance à ſainte Claire en 1193. Cette pieuſe amie de ſaint François d'Aſſiſe établit un couvent dont elle fut abbêſſe, fonda l'ordre des religieuſes qui portent ſon nom, mourut en 1253, & fut canoniſée peu de tems après par le pape Alexandre IV.

MONTE-FALCONE, (*Géogr.*) petite ville du Frioul ſur une coline, aſſez près du golfe de Trieſte. Elle appartient avec ſon territoire à la république de Veniſe. *Long.* 31. 36. *lat.* 45. 50.

Il y a un cap de l'île de Sardaigne ſur la côte occidentale, qu'on appelle auſſi *Monte-Falcone*. Ce cap eſt le *Gorditanum promontorium* de Pline, *liv. III. chap. vij.* & de Ptolomée, *liv. III. chap. iij.*

MONTE-FIASCONE, (*Géogr.*) *Voyez* Fiascone.

MONTELIMART, (*Géog.*) petite, mais agréable ville de France en Dauphiné, ſituée dans une plaine fertile au confluent de deux petites rivieres, Rioubion & Jabron, & environ à deux milles du Rhône, dominée par une citadelle jadis très-forte, qui eſt ſituée ſur une éminence dont la continuation forme un côteau aſſez étendu très-bien cultivé, planté principalement en vignes qui donnent un vin excellent. Cette ville, fondée ou rétablie par les Adhémars, fut donnée par un d'eux en hommage volontaire & gratuit à l'Egliſe ſous le pontificat de Grégoire XI. enſuite érigée en bailliage; enfin reſtituée en 1446 à Louis XI. roi de France. On reproche aux habitans d'avoir les premiers embraſſé les dogmes de la religion P. R. d'avoir excité des ſéditions, & d'avoir en conſéquence attiré ſur eux le fléau de la guerre, & des perſécutions qui ne firent, comme c'eſt l'ordinaire, qu'augmenter le mal avec l'obſtination. Cette ville a été aſſiégée pluſieurs fois, d'abord en 1569 par l'amiral de Coligny, qui fut obligé de céder à la vigoureuſe réſiſtance & au courage naturel des habitans, & d'en lever le ſiége. Le ſeigneur de Leſdiguieres fut quelques années après plus heureux, il la prit en 1586; mais l'année ſuivante elle lui fut enlevée par le comte de Suſe, qui étoit d'intelligence avec les habitans. Mais le premier la reprit peu après par le moyen du château qu'on n'avoit encore pu forcer. Les états de la province y ont été convoqués en 1560 par le baron des Adrets; & il y a eu deux conciles tenus, l'un en 1208, composé de tous les prélats des provinces voiſines, aſſemblés par Milon, légat du ſaint ſiége; & l'autre en 1248, convoqué par Pierre & Hugues, auſſi légats. Ces deux conciles ſont ſous le nom de *Montilli*, mais Chorier a prouvé contre Caſtel, qui ſoutenoit que c'étoit une place du Languedoc, que *Montilli* n'étoit autre choſe que *Montelimart*. *Voyez* ſon hiſtoire du Dauphiné. Il y a dans cette ville une élection & une ſénéchauſſée: le prince de Monaco en eſt convigneur avec la ville, & M. de Gouvernet, gouverneur. Elle eſt placée au 22^{d}. $25'$. *de longit.* ſa *lat. eſt de* 44^{d}. $33'$. $38''$.

MONTE-MARANO, (*Géogr.*) petite & pauvre ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure, avec un évêché ſuffragant de Bénevent, ſur la rive du Sabato, entre Nuſco au levant, & Avellino au couchant. *Longit*, 32. 42. *lat.* 40. 53. (*D. J.*)

MONTE-MOR-O-NOVO, (*Géog.*) ville de Portugal, ſur le chemin de Lisbonne à Badajoz. Elle eſt en partie ſituée ſur le penchant d'une montagne, & en partie dans la plaine, au bord de la riviere de Canha. *Longit.* 10. 30. *lat*, 38. 32.

MONTE-MOR-O-VELHO, (*Géog.*) petite ville de Portugal, dans la province de Beira, dans un territoire où on ne recueille que du blé de Turquie, à 4 lieues S. O. de Coimbre, 33 N. de Lisbonne. *Long.* 9. 36. *lat.* 40. 4.

C'eſt le lieu de la naiſſance d'un poëte muſicien, connu ſous le nom de *Georges de Monte-Mayor*, qui finit ſes jours à la fleur de ſon âge, vers l'an 1560. Il a fait une paſtorale intitulée la *Diane*, qu'on a traduite en pluſieurs langues.

Mais les avantures de Mendez Pinto (*Ferdinand*) compatriote de Monte-Mayor, méritent bien autrement d'attirer nos regards. Il quitta la qualité de laquais pour aller faire fortune aux Indes en 1537, & y demeura 31 ans. Il fut treize fois eſclave, vendu ſeize fois, & eſſuya un grand nombre de naufrages. De retour en Portugal, il publia dans ſa langue la relation curieuſe de ſes voyages, ouvrage intéreſſant, & d'un ſtyle au-deſſus de la condition de l'auteur.

Nous en avons une traduction françoiſe, imprimée à Paris en 1645, *in*-4°. (*D. J.*)

MONTE-PATERNO, (*Géog.*) montagne d'Italie, à une lieue de la ville de Bologne. Elle fait partie de l'Apennin, elle eſt fameuſe par les pierres de Bologne qu'on y trouve. *Voyez* Bologne, *pierres de.*

MONTE-PELOSO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Baſilicate, vers les confins de la province de Bari, avec un évêché ſufragant de Cirenza, mais exempt de ſa juriſdiction. *Long.* 33. 58. *lat.* 40. 50.

MONTE-PHILIPPO, (*Géog.*) fort d'Italie, en Toſcane, ſur une hauteur, près de Porto-Hercole, dont il eſt comme la citadelle. Les Impériaux le prirent en 1712, & traiterent les priſonniers de guerre avec la derniere dureté. *Long.* 28. 45. *lat.* 42. 25.

MONTE-PULCIANO, (*Géog.*) *Mons Politianus*, petite ville d'Italie, en Toſcane, avec un évêché qui ne releve que du pape, & qui fut érigé en 1561. Elle eſt dans un terroir fertile en vins admirables, à 28 milles O. de Pérouſe, à pareille diſtance S. E. de Sienne, & 54 S. E, de Florence. *Long.* 29 25. *lat.* 43. 5.

Cette ville eſt la patrie de Bellarmin & de Politien.

Bellarmin (*Robert*) jéſuite, l'un des habiles controverſiſtes de ſon ſiecle, fut nommé cardinal en 1599, & mourut à Rome en 1621, à 79 ans. Ses ouvrages n'ont ni la pureté de la langue latine, ni les ornemens du diſcours: il confond ſouvent les opinions particulieres avec la doctrine générale; enfin il ſe montre par-tout ſi zélé défenſeur des prétentions de la cour de Rome, & de l'étendue du pouvoir des papes, qu'on ne peut le lire avec eſtime.

Politien (*Ange*), que nous nommons auſſi *le Pulci*, étoit l'un des plus doctes & des plus polis écrivains du quinzieme ſiecle; que dirois-je de plus fort pour le prouver, les deux Scaligers l'ont comblé d'éloges! Il ſe fit connoître avec éclat de très-bonne heure, & mérita d'être mis au nombre des enfans célebres. Sa verſion latine d'Hérodien, ſes poéſies, ſes œuvres mêlées augmenterent ſa réputation: on a fait du tout une belle édition, chez S. Gryphe en 1550, 3 *vol. in*-8°. Il mourut âgé de 40 ans en 1494. Bayle a donné ſon article, & M. Menek a écrit ſa vie. (*D. J.*)

MONTE-SANT-ANGELO, (*Géog.*) ville archiépiſcopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, au nord oriental de Manfrédonia, à 4 milles de cette ville, & à un mille de la mer: on y voit encore des reſtes d'un temple du dieu Pilumnus. *Long.* 33. 38. *lat.* 41. 43.

La montagne qui s'éleve au-deſſus de cette ville, porte auſſi le nom de *Monte di ſanto Angelo*; c'eſt le *Garganus* des anciens *Voyez* Gargan. (*D. J.*)

MONTE-VEDIO, (*Géogr.*) ville du Pérou, nouvellement bâtie par les Eſpagnols. Le havre n'eſt bon que pour les petits vaiſſeaux, car il n'a pas plus de dix-ſept piés d'eau dans le tems de la haute marée. Le port eſt défendu par une forteresſe, munie de quinze pieces de canon, & d'une garniſon de cent hommes qu'on y envoie d'Eſpagne; le pays eſt également beau & fertile, les vignes y réuſſiſſent à merveille, il y a même aux environs des mines d'or & de diamans; cependant cette ville eſt ſans habitans & ſans commerce; la nature prodigue tous ſes tréſors en pure perte à la nation Eſpagnole, elle n'en ſait tirer aucun avantage, *Monte-Vedio* eſt ſitué à l'eſt, un quart de ſud-eſt de Buenos-Aires, dans l'embouchure de la riviere de la Plata. *Lat.* ſelon le P. Feuillée, 34^{d}. $52'$. $30''$. (*D. J.*)

MONTER, (*Gram.*) ce verbe a un grand nombre d'acceptions, il eſt tantôt actif, tantôt neutre. On dit *monter* à cheval; la mer *monte*; *monter* une pendule; cet inſtrument eſt *monté* trop haut; ce mur *monte* au-deſſus du voiſin; *monter* la garde; *monter* un vaiſſeau; *monter* en graine; *monter* en couleur; *monter* une machine; la ſomme de ces nombres *monte* haut; les aſtres *montent* ſur l'horiſon; il eſt *monté* ſur le théâtre; le luxe eſt *monté* à un haut excès; la voix de l'innocence eſt

montée au ciel; il eſt *monté* de cette claſſe à une autre avec diſtinction; le blé *monte*, &c. d'où l'on voit que dans preſque toutes ces acceptions il exprime ou ſimplement ou figurément l'action de paſſer d'une ſituation à une plus élevée. *Voyez les articles ſuivans*.

MONTER, *dans le Commerce*, ſignifie augmenter de prix, devenir plus cher: en ce ſens on dit, le blé *monte* beaucoup; on n'a jamais vû le vin *monter* ſi haut en ſi peu de tems.

On ſe ſert auſſi de ce terme pour exprimer les encheres conſidérables qui ſe mettent ſur une choſe qu'on vend au plus offrant: cette tapiſſerie a beaucoup *monté*. *Diction. de Comm.*

MONTER, *en terme de Compte*, ſignifie ce à quoi peut aller le produit de pluſieurs ſommes particulieres réunies enſemble pour n'en faire qu'un total: ces quatre articles *montent* à deux mille huit cens trente livres. *Id. ibid.*

MONTER LA TRANCHÉE, (*Art militaire*.) c'eſt dans l'attaque des places entrer de ſervice à la tranchée pour la garantir ou la défendre. *Voyez* TRANCHÉE.

MONTER LA GARDE, *la tranchée*, *à la breche*, &c. ſignifie être de ſervice, être de garde dans les tranchées, aller à la breche. *Voyez* GARDE & TRANCHÉE.

MONTER UN CANON, *un mortier*, &c. c'eſt le mettre ſur ſon affut ou en élever la bouche. *Voy.* CANON, MORTIER. *Chambers*

MONTER AU VENT, (*Marine*.) c'eſt louvoyer pour prendre l'avantage du vent.

Monter le gouvernail, c'eſt attacher le gouvernail à l'étambord par le moyen des roſes & des vittes: on fait le contraire quand on le démonte.

MONTER, v. n. *en Muſique*, *vocem intendere*, c'eſt faire ſuccéder les ſons du grave à l'aigu, ou du bas en haut: cela ſe préſente à l'œil par notre maniere de noter. *Voyez* CLÉ, LIGNES, PORTÉE.

MONTER, *en terme de Bijoutier*, c'eſt proprement l'action d'aſſembler & de ſouder toutes les pieces qui entrent dans la compoſition d'un ouvrage. On commence, dans une tabatiere, par exemple, par la batte: l'on dreſſe d'abord deux pans, *voyez* DRESSER, que l'on a eu ſoin de laiſſer plus grands pour avoir de quoi limer; on les lie enſemble avec du fil de fer; on les mouille avec de l'eau & un pinceau; on met les paillons, *voyez* PAILLONS, & l'on ſoude à la lampe avec un chalumeau, *voyez* LAMPE & CHALUMEAU. On fait la même choſe pour toutes les parties d'une tabatiere les unes après les autres, c'eſt-à-dire que ſi la boîte eſt à huit angles de huit morceaux, on n'en fait plus que quatre, de quatre deux, & de deux le contour entier de la boîte.

MONTER, *en Boiſſelerie*, c'eſt couvrir l'ouvrage, comme un ſoufflet, de la couleur qu'il plaît à l'ouvrier de choiſir.

MONTER, (*Coutellerie*.) c'eſt aſſembler les parties d'un ouvrage, c'eſt quelquefois emmancher, comme aux couteaux de table, & autres inſtrumens ſemblables, c'eſt ajuſter la lame, le reſſort & les côtes, & les fixer ſolidement aux couteaux de poche; le *monter* en général eſt une opération qui ſe fait lorſque toutes les pieces ſont prêtes, & ce n'eſt pas une des plus aiſées; c'eſt en vain qu'un ouvrier aura bien forgé, bien limé, bien émoulu, & bien poli toutes les pieces; inutilement il leur aura donné une belle proportion, s'il leur ôte la grace, ou s'il gâte le tout par un mauvais aſſemblage.

MONTER, *en terme de Layetier* c'eſt aſſembler toutes les parties d'une piece, & en faire le tout que l'ouvrier s'étoit propoſé.

MONTER A' CHEVAL, *l'art de*, (*Arts modernes*.) *Voyez* CHEVAL, E'QUITATION, MANEGE.

C'eſt aſſez de dire ici que Benjamin de Hanniquez introduiſit le premier à la cour de France, ſur la fin du xvj. ſiecle, les rudimens de l'art de *monter à cheval*.

Le ſieur Pluvinel, gentilhomme du Dauphiné, ouvrit enſuite à la nobleſſe du royaume des leçons de cet art, qu'il avoit appriſes lui-même à Naples, ſous J. B. Pignatelli. A' ſon retour Henri de France, duc d'Anjou, le fit ſon premier écuyer; enſuite Henri IV. lui donna la direction de ſa grande écurie: après la mort de ce prince il mit à cheval Louis XIII. & mourut à Paris en 1620, ayant donné au public ſon livre de *l'art du Manege*.

Soleiſel (*Jacques de*), gentilhomme du Forès, né dans une de ſes terres en 1617, ſuivit l'inclination qu'il avoit pour le manege, & en montra les exercices avec un grand ſuccès: c'eſt lui qui eſt l'auteur du *parfait Maréchal*, livre original de ſon tems, & qui brilloit encore ſous Louis XIV. Il a auſſi augmenté le beau livre du manege de M. le duc de Nevcaſlle, dont il adopta la méthode: il mourut en 1680, âgé de 65 ans. (*D. J.*)

MONTER *à cheval*, MONTER *un cheval*, (*Gram.*) quand on va d'un lieu à l'autre, ou que l'on s'exerce dans un même lieu, ſans avoir égard à la qualité du cheval: on dit *monter à cheval*; je *montai* hier *à cheval* avant le jour; il *monte* tous les matins *à cheval*; les médecins lui ont ordonné de *monter à cheval* pour ſa ſanté. Quand on a égard à la qualité du cheval, & qu'on parle d'un cheval, ou de pluſieurs chevaux particuliers, on dit *monter un cheval*; je n'ai jamais *monté de cheval* plus rude; les Académiſtes de la Guériniere *montent* d'excellens chevaux; je *montai* hier un cheval d'Eſpagne admirable. (*D. J.*)

MONTER SUR CIRE, opération de *metteur-en-œuvre*, qui conſiſte à aſſembler toutes les pieces d'un ouvrage quelconque, & à les ranger ſur la cire, ſelon l'élévation & l'inclination qu'elles doivent avoir toutes montées. Il y a fort peu d'ouvrages de metteur-en-œuvre qui ne ſoit compoſé d'un nombre conſiderable de parties ſéparées, quelquefois même de métaux différens, tels que les aigrettes, les nœuds, les colliers, &c. dans leſquels ſouvent il y a des pierres de couleurs entremêlées, & à qui il faut des ſertiſſures d'or. L'ouvrier prépare ſéparément tous les morceaux de ſon ouvrage, conformément à ſon deſſein, & lorſque tous les chatons & ornemens ſont diſpoſés, il prend une plaque de tôle, ſur laquelle il y a un bloc de cire; on donne à cette cire avec l'ébauchoir la forme en relief du deſſein; ſur ce bloc ramolli l'ouvrier poſe toutes ſes pieces, chatons, ornemens, &c. chacune dans l'ordre qui lui eſt aſſigné; il donne à chacune d'elles l'élévation ou l'inclinaiſon qu'elle doit avoir en les enfonçant plus ou moins dans la cire, & de cette opération dépend le goût & la grace d'un ouvrage, parce qu'il ne ſort plus de-là que pour être mis en terre, *voyez* METTRE EN TERRE, pour être arrêté par la ſoudure; & que toutes ces pieces une fois ſoudées, il n'eſt pas poſſible d'en changer le mouvement.

MONTER, *en terme d'Orfévre*, on dit *monter un ouvrage*, quand on aſſemble & qu'on joint toutes les pieces par le moyen de la ſoudure. *Voyez* SOUDURE.

MONTER UNE PERRUQUE, *terme de Perruquier*, qui ſignifie coudre avec une aiguille les treſſes de cheveux ſur la coëffe ou rézeau, pour en faire une perruque.

Pour *monter une perruque*, l'ouvrier commence par aſſujettir ſur une tête de bois un ruban qui doit faire le bord de la perruque, enſuite il ajuſte ſur cette tête un rézeau qu'il coud ſur le ruban, après quoi il applique un autre ruban par-deſſus la coëffe ou rézeau depuis le front juſqu'à la nuque du cou; cela fait, il commence à coudre les treſſes de cheveux ſur la coëffe, en commençant par les bords, & continuant ainſi tout-au-tour à placer les autres rangs les uns après les autres, juſqu'à ce que la coëffe ſoit entierement couverte de treſſes. *Voyez l'article* PERRUQUIER.

MONTER, *en terme de Planeur*, ſe prend pour l'action de recommencer à planer une piece enfoncée; les coups de marteau ſont moins ſenſibles dans cette ſeconde opération, & la piece par-là plus facile à finir.

MONTER LE MÉTIER, (*Rubanier*.) c'eſt le garnir généralement de tout ce qui lui eſt néceſſaire, mais plus particulierement y paſſer le patron; ainſi on dit *monter* ou *démonter* le métier, lorſque l'on paſſe ou dépaſſe le patron.

MONTER, *en terme de Raffinerie*, n'eſt autre choſe que de porter de main en main par les tracas de l'empli dans les greniers les formes que l'on a emplies. On ne *monte* ordinairement que le ſoir du même jour de l'empli, ou le lendemain matin. *Voyez* EMPLI & TRACAS.

MONTEREAU-FAUT-YONNE, (*Géogr.*) petite ville de France en Champagne, entre Sens & Melun, au confluent de l'Yonne avec la Seine; ſon nom latin eſt *Monaſteriolum ſenonum*: cette ville a eu longtems ſes ſeigneurs propriétaires. Philippe-le-Bel l'acquit du Seigneur d'Auquoi. C'eſt ſur le pont de cette ville que fut tué d'un coup de hache, par Tanneguy-du-Chatel, le 10 Septembre 1419, Jean duc de Bourgogne, conformément aux ordres du Dauphin de France, depuis roi ſous le nom de Charles VII. Un jour qu'on montroit encore à Dijon le crâne de ce duc de Bourgogne à François I, & qu'il témoigna ſa ſurpriſe du grand trou qui y étoit marqué, un chartreux lui dit: *Sire, ceſſez de vous étonner, c'eſt le trou par où les Anglois ont paſſé en France*. *Voyez* Baugier, *Mém. de Champagne*, *pag.* 374. *Montereau-Faut-Yonne* eſt à 14. S. E. de Paris. *Long.* 20. 32. *lat.* 48. 20. (*D. J.*)

MONTE-RESSORT, *outil d'Arquebuſier*, c'eſt un morceau de fer dont la tête eſt pliée quarrément de la longueur d'un $\frac{1}{2}$ pouce, & qui eſt percée ſur le bout d'un œil en écrou, dans lequel paſſe une vis fort longue & viſſée dans toute ſa longueur. Le bas de ce morceau de fer eſt recourbé en rond de la longueur d'un demi-pouce. Cet outil ſert aux arquebuſiers pour monter le grand reſſort ſur la noix, lorſqu'il eſt attaché ſur le corps de platine, en cette ſorte: ils poſent la machoire recourbée en rond deſſous le haut du grand reſſort, & enſuite font tomber la vis ſur le rebord du corps de platine, & viſſent juſqu'à ce que le grand reſſort ſoit monté à une hauteur convenable. *Voyez les Pl. d'Arquebuſ.*

MONTEREY, (*Géogr.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Galice, aux frontieres du Portugal, avec titre de comté ſur la riviere de Tamaga, *Long.* 10. 11. *lat.* 41. 58.

MONTE'ROH, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar. Elle eſt très-viſqueuſe & émolliente, comme la guimauve.

MONTE'SA, (*Géogr.*) forte ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, à deux lieues de Xativa. C'eſt le ſiege d'un ordre de chevalerie qui en porte le nom, & qui fut établi en 1317, par Jacques II, roi d'Aragon. *Long.* 17. 11. *lat.* 39. 1.

MONTEUR, *ou* FAISEUR *de boites*, c'eſt *parmi les Horlogers*, l'ouvrier qui fait les boîtes des montres. La plûpart ſont horlogers, mais quelquefois auſſi ils ſont orfévres. Les outils dont ils ſe ſervent n'ont rien de bien particulier; ce ſont des tours à tourner, des marteaux, des enclumes, des réſingues, des mandrins, *&c.* enfin ils emploient la plûpart de ceux dont les orfévres font uſage pour faire des charnieres, des petites cuvettes, *&c.*

MONT-FAUCON, (*Topographie.*) gibet autrefois fameux en France, au nord & près de Paris, aujourd'hui ruiné. Enguerrand de Marigny, ſurintendant des finances ſous Philippe-le-Bel, le fit bâtir pour expoſer le corps des criminels après leur ſupplice, & il y fut pendu lui-même par une des plus criantes injuſtices. Les cheveux dreſſent à la tête de voir l'innocence ſubir la peine du crime; cependant une ſemblable cataſtrophe également inique arriva dans la ſuite à deux autres ſurintendans, à Jean de Montaigu ſeigneur de Marcouſſis, ſous Charles VI, & à Jacques de Beaune ſeigneur de Semblançay, ſous François I. On connoît l'épigramme héroïque, pleine d'aiſance & de naïveté que Marot fit à la gloire de ce dernier ſurintendant.

Lorſque Maillard, juge d'enfer, menoit
A Mont-faucon *Semblançay l'ame rendre,*
A votre avis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien? Pour vous le faire entendre,
Maillard ſembloit homme que mort va prendre;
Et Semblançay fut ſi ferme veillard,
Que l'on cuidoit pour vrai qu'il menât pendre
A Mont-faucon *le lieutenant Maillard.*

MONTFORT. (*Géogr.*) forte ville des Provinces-Unies, dans la province d'Utrecht, ſur l'Iſſel, à trois lieues d'Utrecht & à deux d'Oudewater. *Long.* 22. 30. *lat.* 52. 7.

C'eſt la patrie de Lambert Hortenſius, qui ſe fit connoître avec honneur au commencement du xvj. ſiecle, par une traduction du *Plutus* d'Ariſtophane. Il faut le mettre à la tête des gens de lettres malheureux. Dans l'horrible ſac de Naerden, en 1572, par Frédéric de Tolede, digne fils du duc d'Albe, on pilla la maiſon d'Hortenſius, ſes meubles, ſes biens, ſes manuſcrits; on tua ſon fils unique ſous ſes yeux, & il alloit être égorgé lui-même, non obſtant ſa robe, ſi un de ſes écoliers, au ſervice des Eſpagnols, ne fût arrivé dans ce moment pour lui ſauver la vie; mais il ne ſurvécut guere à tant de déſolations; car il mourut au commencement de l'année ſuivante.

MONFORT, (*Géogr.*) petite ville de France, dans la haute-Bretagne, ſur le Men, à cinq lieues de Rennes. *Long.* 15. 16. *lat.* 48. 5.

MONTFORT-L'AMAULRI, en latin, *Monsfortis Almerici*, (*Géogr.*) petite ville de l'île de France, à dix lieues de Paris, ſur une petite colline, où eſt encore un vieux château ruiné. Cette ville a été ſurnommée l'*Amaulri*, d'un de ſes ſeigneurs, tige d'une célebre maiſon. La juſtice ſe rend dans cet endroit, ſuivant une coutume particuliere qui fut rédigée en 1556.

MONTFORTE DE LEMOS, (*Géog.*) ancienne petite ville d'Eſpagne, dans la Galice, avec un palais où les comtes Domarça de Lémos font leur réſidence. Elle eſt ſur un côteau qui s'éleve au milieu d'une grande plaine, à 8 lieues N. E. d'Orenza, 20 S. E. de Compoſtelle. *Long.* 10. 30. *lat.* 42. 43.

MONTGOME'RY, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale du comté de même nom, qui eſt une des provinces méridionales du pays de Galles; province fertile, contenant environ 56 mille arpens, 47 paroiſſes, & 6 bourgs à marché. C'eſt dans Montgoméryshire que la Saverne prend ſa ſource. La capitale envoie deux députés au parlement, & eſt à 100 milles N. O. de Londres. *Long.* 14. 22. *lat.* 52. 36. (*D. J.*)

MONTICHICOURT, ſ. m. (*Comm.*) étoffe de ſoie & coton, longue de 5 aunes & large de $\frac{2}{3}$ ou longue de 8 & large de $\frac{2}{3}$, plus $\frac{3}{4}$, ou de cinq ſixiemes. Elle ſe fabrique aux Indes otientales.

MONTIEL, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, à 6 lieues O. d'Alcala. C'eſt le *Laminium* des anciens, & le chef lieu de la partie orientale de la Manche, qu'on nommoit autrefois *Lamimitanus ager. Long.* 14. 36. *lat.* 40. 28. (*D. J.*)

MONT JOYE SAINT-DENIS, (*Hiſt. mod.*) mot fameux dans l'hiſtoire de France, qui a été longtems le cri de guerre de la nation, & qui eſt encore aujourd'hui le nom du roi d'armes.

Divers auteurs ont débité bien des fables & des conjectures puériles ſur l'origine & l'étymologie de ce nom.

Ce qu'on a de plus ſenſé ſur cette matiere, ſe réduit à remarquer qu'on appelloit autrefois *mont joye*, un monceau de pierres entaſſées, pour marquer les chemins. Sur quoi le cardinal Huguet de S. Cher rapporte la coutume des pélerins, qui faiſoient des *mont joyes* de monceaux de pierres ſur leſquels ils plantoient des croix auſſi-tôt qu'ils découvroient le lieu de dévotion où ils alloient en pélerinage: *conſtituunt*, dit-il, *acervum lapidum*, *& ponunt cruces*, *& dicitur* MONS GAUDII. Del-Rio atteſte la même choſe des pélerins de S. Jacques en Galice: *lapidum congeries.... Galli* mont joyes *vocant*. Les croix que l'on voit ſur le chemin de Paris à Saint-Denis étoient de ces *mont joyes*. Or, comme ces *mont joyes* étoient deſtinés à marquer les chemins, de même quand nos rois eurent pris S. Denis pour protecteur du royaume, & ſa banniere ou l'oriflamme pour banniere de dévotion dans les armées, cette banniere devint le *mont joye* qui régloit la marche de l'armée; & crier *mont joye ſaint-Denis*, c'étoit crier, *ſuivez*, ou *marchez*, ou *ralliez-vous à la banniere de S. Denis*. De même que les ducs de Bourgogne avoient pour cri *mont joye S. André*; & quand le duc ſe trouvoit en perſonne à la guerre, *mont joye au noble duc*: ceux de Bourbon crioient, *mont joye Notre-Dame*, pour raſſembler leurs troupes au-tour d'eux, ou de leurs bannieres qui portoient l'image de la Vierge. Quoique dans la ſuite on ne portât plus dans les armées la banniere de S. Denis, le cri de guerre auquel on étoit accoutumé, comme à un cri de joie & de victoire, ne laiſſa pas que de ſubſiſter juſqu'au tems où l'introduction de l'artillerie exigea des ſignaux d'une autre eſpece dans les combats.

Cette opinion paroît plus probable que celle qu'a avancé M. Beneton dans ſes commentaires ſur les enſeignes militaires, où il remarque qu'on élevoit ſur les tombeaux des perſonnes conſidérables, des ſaints, des martyrs, de ces ſortes de monceaux, & qu'on les nommoit *mont joyes*; que *mont joye ſaint-Denis* ſignifioit le tombeau de S. Denis, dont nos monarques ſe glorifioient d'être poſſeſſeurs; comme s'ils euſſent voulu dire, *nous avons la garde du tombeau de S. Denis*, mont joye ſaint-Denis *eſt un témoignage de la joie que nous reſſentons de cet avantage; nous eſpérons que ces paroles ſerviront à ranimer la piété & la valeur de nos ſoldats*. Mais les ducs de Bourgogne poſſédoient-ils dans leurs états le corps de S. André? & ceux de Bourbon étoient-ils protecteurs du ſépulchre de la Vierge? Que ſignifioit donc *mont joye* dans leur bouche, ſinon *à la banniere de S. André*, & à celle *de Notre-Dame*; ainſi *mont joye ſaint-Denis* n'a non plus ſignifie autre choſe qu'*à la banniere de S. Denis*, parce que cette banniere ſervoit, ſous les rois de la troiſieme race, à régler les marches & les campemens de l'armée.

Il eſt bon auſſi d'obſerver que ce cri de guerre n'a été introduit dans nos armées que vers le regne de Louis le Gros, qui ayant réuni en ſa perſonne le comté de Véxin à la couronne, devint advoué de l'égliſe de S. Denis, en prit la banniere, de laquelle eſt venu le cri d'armes. Ainſi, ceux qui l'ont attribué à Clovis, ont débité une pure fiction, puiſque la banniere de ſaint-Martin-

de-Tours fut portée dans les armées, depuis le regne de ce prince, comme l'étendard de la nation, ainſi que nous l'avons expliqué au long au *mot* ENSEIGNES MILITAIRES.

MONT JOYE, (*Hiſt. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie établi à Jéruſalem par le pape Alexandre III, qui le confirma en 1180, & lui preſcrivit la regle de S. Baſile. Ces chevaliers portoient une croix rouge & devoient combattre contre les infidelles. Le roi Alphonſe le ſage les introduiſit en Eſpagne, s'en ſervit utilement contre les Maures; & leur ayant donné des revenus, il leur fit prendre le nom de *chevaliers de Moſrat*; mais ſous le regne de Ferdinand ils furent unis à l'ordre de *Calatrava*.

MONTIVILLIERS, *ou* MONTIERSVILLIERS, en latin *Monaſterium vetus*, (*Géog.*) petite ville de France en Normandie, au gouvernement du Havre-de-Grace. Elle eſt ſituée ſur la Lézarde, à une petite lieue d'Harfleur, deux du Havre-de-Grace, ſix de Fécamp & de Lislebonne, ſeize de Rouen, trente-ſix N. O. de Paris. Il y a une riche, ancienne & célebre abbaye de bénédictins, fondée par le duc Warathon, maire du palais, & établie vers l'an 674. *Long.* 17. 58. *lat.* 49. 35. (*D. J.*)

MONT-JULE, *ou* ALPES-JULIENNES, (*Géog.*) en latin *Juliæ*, en allemand *Juliers-Begs*; on donne ce nom à toute cette étendue de montagnes qui eſt au pays des Griſons, dans la baſſe Engadine, aux environs de la ſource de l'Inn. On appella ces montagnes Juliennes, *Juliæ*, parce que Jules-Céſar y fit commencer un chemin qui fut achevé par Auguſte, du tems des guerres d'Illyrie, ſelon Rufus Feſtus. Ammien Marcellin, *liv. XXXI.* dit, qu'on les nommoit anciennement *Alpes Venetæ*. Tacite (*hiſt. liv. II.*) les appelle *Pannonicæ*. Le froid eſt très-vif ſur ces montagnes, même au fort de l'été, pour peu que le vent du nord ſouffle. (*D. J.*)

MONT KRAPACK, *Carpathus*. (*Géog. & Phyſ.*) chaîne de montagnes qui bornoit chez les anciens la Sarmatie européenne du côté du midi. Elle ſépare aujourd'hui la Pologne d'avec la Hongrie, la Tranſylvanie, & la Moldavie.

Les obſervations faites par David Frælichius ſur cette montagne, ſont très-utiles en Phyſique, pour former un jugement ſur la hauteur de l'air, & celle de ſes diverſes régions; ainſi je crois devoir les donner ici toutes entieres.

Le Carpathus, dit cet auteur, eſt la principale montagne de Hongrie; ce nom lui eſt commun avec toutes la ſuite des montagnes de Sarmatie, qui ſéparent celles de Hongrie de celles de Ruſſie, de Pologne, de Moravie, de Siléſie, & de celles de la partie d'Autriche au-delà du Danube. Leurs ſommets élevés & effrayans, qui ſont au-deſſus des nuages, s'apperçoivent à Céſaréopolis. On leur donne quelquefois un nom qui déſigne qu'ils ſont preſque toujours couverts de neiges; & un autre nom, qui ſignifie qu'ils ſont nuds & chauves; en effet, les rochers de ces montagnes l'emportent ſur ceux des Alpes, d'Italie, de Suiſſe, & du Tirol, pour être eſcarpés & pleins de précipices. Ils ſont preſque impraticables, & perſonne n'en approche, à l'exception de ceux qui ſont curieux d'admirer les merveilles de la nature.

M. Frælichius qu'il faut mettre au nombre de ces curieux, ayant formé le deſſein de meſurer la hauteur de ces montagnes, y monta au mois de Juin 1615. Quand il fut arrivé au faîte du premier rocher, il en apperçut un ſecond fort eſcarpé & beaucoup plus haut; il y grimpa pardeſſus de grandes pierres mal aſſurées. Une de ces pierres s'étant éboulée, en entraîna avec elle quelques centaines de plus grandes, avec un bruit ſi violent, qu'on auroit cru que toute la montagne écrouloit: enfin Frœlichius ayant apperçu un nouveau rocher plus haut, & enſuite quelques autres moindres, mais dont le dernier paroiſſoit toujours plus élevé que le précédent, il fut obligé de paſſer à travers au péril de ſa vie, juſqu'à ce qu'il eût gagné le ſommet.

„ Toutes les fois, dit-il, que je jettois les yeux ſur les
„ vallées au-deſſous, qui étoient couvertes d'arbres, je
„ n'y appercevois que comme une nuit noire, ou du-
„ moins une couleur de bleu céleſte, telle qu'on en voit
„ ſouvent dans l'air quand le tems eſt beau; & je croyois
„ que ſi j'étois tombé, j'aurois roulé non ſur la terre,
„ mais dans les cieux; car les objets viſibles, à cauſe de
„ leur grande pente, ſembloient diminués & confus. Mais
„ lorſque je montai encore plus haut, j'arrivai dans des
„ nuages épais, & les ayant traverſés, je m'aſſis pendant
„ quelques heures; je n'étois pas alors bien loin du ſom-
„ met; je voyois diſtinctement les nuages blancs, dans
„ leſquels j'étois, ſe mouvoir au-deſſous de moi, & j'ap-
„ perçus clairement au-deſſus d'eux l'étendue de quelques
„ milles de pays, au-delà de celui de Sépuze, où étoient
„ les montagnes. Je vis auſſi d'autres nuages, les uns plus
„ hauts, les autres plus bas, & quelques-uns également
„ éloignés de terre: de tout cela je conclus trois choſes.
„ 1°. que j'avois paſſé le commencement de la moyen-
„ ne région de l'air. 2°. Que la diſtance des nuages à la
„ terre varie en différens lieux, ſelon les vapeurs qui s'é-
„ levent. 3°. Que la hauteur des nuages les plus bas, n'eſt
„ ſeulement que d'un demi-mille d'Allemagne.

„ Quand je fus arrivé au ſommet de la montagne,
„ continue Frœlichius, l'air étoit ſi délié & ſi calme,
„ qu'on n'auroit pas vu remuer un cheveu, quoique
„ j'euſſe ſenti un fort grand vent ſur les montagnes au-
„ deſſous. Je trouvai donc que le fin ſommet du mont
„ *Carpathus* a un mille de hauteur, à prendre depuis ſa
„ racine la plus baſſe, juſqu'à la plus haute région de
„ l'air, où les vents ne ſoufflent jamais. Je tirai un coup
„ de piſtolet, qui d'abord ne fit pas plus de bruit que
„ quand on caſſe un bâton; mais un moment après, j'en-
„ tendis un long murmure, qui remplit les vallées & les
„ bois inférieurs.

„ En deſcendant par les anciennes neiges dans les val-
„ lées, je tirai encore une fois; mais ce coup rendit un
„ ſon terrible, comme ſi on avoit tiré du canon, & je
„ crus que toute la montagne alloit tomber ſur moi. Le
„ ſon dura bien un demi-quart d'heure, juſqu'à ce qu'il
„ fût parvenu aux antres les plus ſecrets de la monta-
„ gne, où étant augmenté, il réfléchit de toutes parts;
„ d'abord les cavernes ſupérieures retentirent peu; mais
„ quand le ſon fut arrivé à celles d'au-deſſous, le bruit
„ fut très-violent. „

Il grêle ou neige preſque toujours ſur ces hautes montagnes, même dans le cœur de l'été, c'eſt-à-dire, auſſi ſouvent qu'il pleut dans les vallées voiſines; il eſt même aiſé de diſtinguer les neiges de différentes années, par la couleur & la fermeté de leur ſurface. (*D. J.*)

MONT-L'HERI, *ou* MONT LE HERI, (*Géog.*) petite ville de l'île de France à 6 lieues de Paris, & à 3 de Corbeil. Son ancien nom latin eſt *Mons-Letherici*, corrompu dès le xij. ſiecle, en *Mons Leberici*, ou *Leberi*. Elle prit ce nom de ſon fondateur. Il ſe donna à *Mont-l'Heri* une ſanglante bataille en 1465, entre Louis XI & Charles de France, duc de Berri, ſon frere. Long-tems auparavant Louis-le-Gros avoit ruiné le château de *Mont-l'Héri* excepté la tour qui ſubſiſte encore aujourd'hui. *Long.* ſelon Caſſini, 19. 47'. 37". *lat.* 48. 38'. 5". (*D. J.*)

MONT-LOUIS, (*Géog.*) petite, mais très-forte ville de France dans les Pyrénées, à la droite du col de la Perche. Louis XIV. la fit bâtir en 1681, & fortifier par le maréchal de Vauban. Il y a une bonne citadelle, & de belles caſernes. Elle eſt à 180 lieues de Paris. *Long.* 19. 40. *lat.* 42. 30. (*D. J.*)

MONT-LUÇON, (*Géog.*) ville de France en Bourbonnois, ſur le Cher, à 14 lieues S. O. de Moulins, 69 S. E. de Paris. *Long.* 20. 17. *lat.* 46. 22. (*D. J.*)

Mont-Luçon eſt la patrie de Pierre Petit, ami de Deſcartes, dont les ouvrages écrits en latin ſont ſavans & curieux. Il mourut en 1677. (*D. J.*)

MONT-LUEL, *Mons Lupelli*, (*Géog.*) petite ville de France dans la Breſſe, capitale d'un territoire appellé *la Valbonne*. Elle eſt dans un pays fertile & agréable, à 3 lieues de Lyon, ſur la petite riviere de Seraine, à environ 100 lieues S. E. de Paris. *Long.* 22d. 43'. 16". *lat.* 45d. 49'. 13". (*D. J.*)

MONT-MARTRE, (*Géogr.*) village de l'île de France ſur une hauteur, au nord, près d'un des fauxbourgs de la ville de Paris, auquel il donne ſon nom. On l'appelloit anciennement *Mons Martis* & *Mons Mercurii*, parce qu'il y avoit un temple dans cet endroit, où étoient les idoles des dieux Mars & Mercure. On y bâtit dans la ſuite une chapelle appellée *l'égliſe des martyrs*, ce qui fit donner à la montagne le nom de *Mons Martyrum*; enfin on y a fondé l'abbaye royale de religieuſes bénédictines qu'on y voit aujourd'hui. Cette abbaye eſt ordinairement compoſée d'une abbêſſe, de 60 religieuſes, & de 12 ſœurs converſes. Elle jouit de 28 mille livres de rente, & d'une penſion du roi de 6 mille livres. Il y a dans *Mont-Martre* beaucoup de carrieres, dont on tire continuellement du plâtre pour Paris. (*D. J.*)

MONT-MEDI, (*Géog.*) en latin moderne, *Mons Medius*; petite, mais forte ville de France, dans le Luxembourg François, ſur le Cher. Elle appartient à la France depuis 1657. Elle eſt à 9 lieues S. E. de Sédan, 10 S. O. de Luxembourg, 52 N. E. de Paris. *Long.* 23. 5. *lat.* 49. 36. (*D. J.*)

MONTMELIAN, (*Géog.*) en latin moderne, *Mommelianum*, ville autrefois très-forte du duché de Savoie, avec un château ſur l'Iſere. Elle a été priſe &

re-

repriſe par nos rois, tantôt avec de l'argent par François I. & Henri IV. tantôt avec le canon par Louis XIV. qui en fit démolir les fortifications, en 1705. Ses environs ſont agréables, entrecoupés de plaines, de montagnes, & de collines, ſur leſquelles il croît des vins eſtimés. La ſituation eſt commode pour paſſer en Piémont, en Dauphiné, dans les provinces de Savoie, dans le Génevois, & dans le Foſſigny. Elle eſt à 10 N. E. de Grenoble, 30 N. O. de Turin, 3 S. O. de Chambery. *Long.* 23. 40. *lat.* 45. 42. (*D. J.*)

MONT-MERLE, (*Géogr.*) petite ville de France, dans la principauté de Dombes, & l'une de ſes douzes chatellenies. Elle eſt ſituée ſur la Sône, & a un couvent de minimes ſur une hauteur. *Long.* 22. 24. *lat.* 45. 55. (*D. J.*)

MONTMORENCI, (*Géogr.*) petite ville ſans murailles, de l'île de France, dont la maiſon de Montmorenci a tiré ſon nom.

La terre de Montmorenci étoit une des anciennes baronies du royaume. Elle fut érigée en duché pairie, l'an 1551, par Henri II. en faveur d'Anne de Montmorenci, connétable de France, avec l'union de pluſieurs autres lieux. Ce duché étant éteint par la mort du maréchal de Montmorenci, en 1633, Louis XIII. érigea de nouveau cette terre en duché-pairie en faveur d'Henri II. duc de Bourbon, prince de Condé, ſous le nom d'Enghien, par lettres patentes de 1689, regiſtrées au parlement le 2 Janvier 1690. Mais les habitans n'ont point encore changé l'ancien nom du lieu. Il eſt ſitué ſur une colline au-deſſus d'une grande vallée, dans un beau point de vûe, à une grande lieue de S. Denis, & 3 de Paris. *Long.* $19^{d}. 58'. 56''$. *lat.* $48^{d}. 58'. 4''$.

Jean le Laboureur, né à *Montmorenci*, en 1623, fut d'abord gentilhomme ſervant de Louis XIV. enſuite il entra dans l'état eccléſiaſtique, devint aumônier du roi, & commandeur de l'ordre de S. Michel. Sa relation du *voyage de Pologne*, où il accompagna la maréchale de Guébriant, la ſeule femme qui ait fait les fonctions d'ambaſſadrice plénipotentiaire, eſt une rélation amuſante & romaneſque. Mais les commentaires hiſtoriques, dont il a enrichi les mémoires de Caſtelnau, ont répandu beaucoup de jour ſur l'hiſtoire de France. Son traité de l'origine des armoiries n'eſt pas aſſez travaillé. Le mauvais poëme de Charlemagne, qu'on lui a donné, n'eſt pas de lui, mais de Louis le Laboureur ſon frere. Jean le Laboureur mourut en 1675, à 52 ans. (*D. J.*)

MONTOIR, ſ. f. (*Maréchal.*) pierre haute, ou autre petite élevation, qui ſert à monter à cheval, & à donner avantage pour monter plus aiſément deſſus. Ce mot vient originairement d'Italie, où les *montoirs* de pierre ſont plus en uſage qu'en France.

On appelle, en parlant du cheval, *le pié du montoir*, le pié gauche du devant, & *le pié hors du montoir*, le pié droit de devant.

MONTONE, (*Géogr.*) petite riviere d'Italie nommée *Vitis* par les anciens. Elle a ſa ſource au mont Apenin, & ſe jette au-deſſous de Raguſe, dans le golfe de Veniſe. (*D. J.*)

MONT PAGNOTE, *ou* LE POSTE DES INVULNERABLES, (*Fortification.*) eſt une hauteur qu'on choiſit hors de la portée du canon d'une ville aſſiegée, où les perſonnes curieuſes, ſans vouloir s'expoſer, ſe placent pour voir l'attaque & la maniere dont ſe fait le ſiége. *Chambers.*

On donne encore ce nom aux différens endroits d'où l'on peut voir, ſans danger, une bataille ou un combat.

MONTPELLIER, (*Géogr.*) en latin moderne *Monſpeſſulanus*; ville de France, la plus conſidérable du Languedoc après Toulouſe.

Ce n'eſt point une ville ancienne, puiſqu'elle doit ſon origine à la ruine de Maguelone. Elle a commencé par un village qui fut donné à Rituin, évêque de Maguelone, vers l'an 975, ſous le regne de Lothaire. Cette ſeigneurie tomba dans le treizieme ſiecle, entre les mains des rois d'Arragon, & l'an 1500 Ferdinand le Catholique céda ſes prétentions ſur *Montpellier* à Louis XII. qui, de ſon côté, renonça à tous ſes droits ſur le Rouſſillon.

Montpellier eſt mal percée, dans une ſituation défavorable, & dans un mauvais terrain, quoique couvert de vignes & d'oliviers. Les Calviniſtes y ont dominé depuis le regne d'Henri III. juſqu'en 1622, qu'elle ſe ſoumit à Louis XIII. Ce prince y bâtit une citadelle, qui commande la ville & la campagne.

L'évêché de Maguelone a été transféré à *Montpellier* en 1538. Il eſt ſuffragant de Narbonne, & rapporte à l'évêque environ 22 mille livres de rentes.

L'univerſité de *Montpellier*, autrefois fameuſe, eſt ancienne, & reçut ſa forme entiere, en 1289. On y enſeignoit le Droit dès le douzieme ſiecle, & les médecins arabes ou ſarraſins, qui furent chaſſés d'Eſpagne par les Goths, commencerent à y enſeigner la Médecine, en 1180.

L'académie des ſciences de *Montpellier* y eſt établie par lettres-patentes de 1706, & eſt compoſée de trente membres, outre ſix honoraires.

Le commerce de cette ville eſt en futaines, laines du levant, préparées & aſſorties, blanchiſſage de cire jaune, tannerie, verd-de-gris, vins, eaux-de-vie, eaux de lavande, & autres liqueurs.

Montpellier eſt ſitué à deux lieues de la mer, ſur une colline, dont la riviere de Lez arroſe le pié, à 8. lieues de Niſmes, 15 N. E. de Narbonne, 14 S. O. d'Arles, 22 S. O. d'Orange, 150 S. E. de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, $21^{d}. 24'. 15''$. *lat.* $43^{d}. 36'. 50''$.

S. Roch, à peine connu dans l'hiſtoire de *Montpellier*, naquit pourtant dans cette ville ſur la fin du treizieme ſiecle, & même y mourut en 1327. On ſait combien ſon culte eſt célebre parmi les Catholiques; mais comme perſonne n'eſt prophete chez ſoi, il n'eſt pas dit un mot de ce ſaint, ni dans le vieux rituel de *Montpellier*, ni dans le *thalamus*, qui eſt le régître de tous les événe-mens de cette ville, depuis ſa fondation.

Mais à S. Roch, il faut joindre ici les noms de quelques hommes de lettres, qui ſont de ſes compatriotes.

Je connois en juriſprudence Rebuffe (*Pierre*), qui donna des ouvrages latins de ſa profeſſion, en 4 vol. *in-fol.* Il entra dans l'état eccleſiaſtique après avoir été long-tems laïque, & mourut à Paris, en 1557, à 70 ans.

D'Eſpeiſſes (*Antoine*) a publié un *traité des Succeſſions*, effacé par de meilleurs ouvrages modernes. Il mourut dans ſa patrie, en 1658.

Bornier (*Philippe*) s'eſt fait honneur dans ce ſiecle par ſes conférences ſur les ordonnances de Louis XIV. Il a fini ſa carriere en 1711, à 78 ans.

Rondelet (*Guillaume*) a donné l'hiſtoire naturelle des poiſſons, qu'on eſtimoit avant que celle de l'illuſtre Willoughby eût vû le jour.

Régis (*Pierre-Sylvain*) avoit beaucoup d'admirateurs dans le tems du regne de la philoſophie de Deſcartes; ſes ouvrages ſont, avec raiſon tombés dans l'oubli. Il mourut en 1707, à 75 ans.

Faucheur (*Michel le*) a été un des ſavans théologieus, & des illuſtres prédicateurs calviniſtes françois du xvij. ſiecle. Son traité de *l'action de l'orateur* a ſouffert pluſieurs éditions. Il mourut à Paris, en 1657.

Enfin, la Peyronie (*François de*) premier chirurgien de Louis XV. & membre de l'académie des Sciences, a plus fait lui-ſeul pour la gloire de ſon art, que la plûpart des rois, & que tous ſes prédéceſſeurs réunis enſemble. Après avoir procuré l'établiſſement de l'académie de Chirurgien de Paris, en 1741, il a légué tous ſes biens, montant au-delà de 500 mille livres, à la communauté des Chirurgiens de cette ville, & de celle de *Montpellier*. D'ailleurs toutes les clauſes de ſes legs ne tendent qu'au bien public, au progrès & à la perfection de l'art. Il finit ſes jours en 1747, en immortaliſant ſon nom par ſes bienfaits & par ſes talens.

Quant à Bourdon & à Raoux, fameux peintres, nés à *Montpellier*, j'en ai parlé *au mot* ECOLE FRANÇOISE. (*D. J.*)

MONTPENSIER, (*Géog.*) petite ville de France, dans la baſſe-Auvergne, avec titre de duché-pairie, érigée en 1538. Elle eſt ſur une colline, tout près d'Aigueperſe, à 5. lieues N. E. de Clermont, 80 S. E. de Paris. *Longit.* 21. 55. *lat.* 45. 58.

Ici finit ſes jours, en 1226, Louis VIII. roi de France, qui fut couronné roi à Londres, & bien-tôt obligé, du vivant même de ſon pere Philippe Auguſte, de ſortir du pays qui l'avoit demandé pour ſon maître. Au lieu de défendre ſa conquête, il alla ſe croiſer contre les Albigeois, qu'on égorgeoit alors, en exécution des ſentences de Rome. Dans cette expédition, la maladie épidémique ſe mit dans ſon armée, l'attaqua lui-même, & l'emporta à 39 ans. Quoiqu'il eût repris ſur les Anglois le Limouſin, le Périgord & le pays d'Aunis, il ne put leur enlever la Guienne, & ne termina rien de grand ni de déciſif. Il légua par ſon teſtament vingt mille livres pour deux cent hôtels-dieu, & une autre ſomme conſidérable à chacune des deux mille léproſeries de ſon royaume. La livre de ce tems-là revient à 50. livres de nos jours. (*D. J.*)

MONT-PILATE, (*Géog.*) nommé autrement, & mieux encore *Frakmont*; montagne de Suiſſe, à-peu-près au centre de la Suiſſe, dans le canton de Lucerne, en

allant

allant du côté d'Underwald. Elle commence à l'occident du lac de Lucerne; & ſa chaîne d'environ quatorze lieues s'étend du nord au ſud, juſque dans le canton de Berne.

La Suiſſe montagneuſe n'étoit guere peuplée, lorſqu'une bande de déſerteurs Romains vint s'établir ſur cette montagne. Ils lui donnerent le nom de *Mons fractus*, ce qui prouve qu'elle étoit alors, comme aujourd'hui très eſcarpée. Elle fut enſuite appellée *Mons pilæatus*, parce qu'elle eſt preſque toujours en quelque maniere couverte d'un chapeau de nuées. De-là, par corruption, on l'a nommée *Mont-pilate*. Elle eſt iſolée, & doit être regardée à certains égards, pour la plus haute de la Suiſſe. Il eſt vrai que le mont Titlio, celui de ſaint Gothard, & quelques-uns du pays des Griſons, ont la cime plus élevée, mais ce ſont des chaînes de montagnes aſſiſes les unes ſur les autres. Celui-ci, dans toute ſa longueur, n'eſt acceſſible que dans la partie de ſes deux pointes qui ſont diſtantes l'une de l'autre d'une lieue & demie.

Le docteur Lang, de Lucerne, a formé un cabinet de curioſités naturelles en coquillages pétrifiés, dents, arrêtes & carcaſſes de poiſſons, qu'il a trouvés ſur cette montagne. Le gibier qu'on y voit, conſiſte en bartavelles, coqs de bruyeres, chamois, chevreuils & bouquetins.

On y donne des leçons pour marcher d'un rocher à l'autre. Les ſouliers d'uſage ſont une ſemelle de bois leger, qu'on attache avec des cuirs. On enfonce quatre clous dans le talon, & ſix ſous la ſemelle. Ces clous qui ſont des clous de fers de cheval, faits à l'épreuve, ne caſſent jamais, & débordent la ſemelle d'un demi-pouce.

Les montagnards du *Mont-pilate*, quoique ſous la domination d'un ſouverain, s'exemptent quand ils le veulent, d'en ſuivre les lois, bien aſſurés qu'on n'ira pas les forcer dans leurs retranchemens. Comme ils ne peuvent occuper le haut de la montagne que quatre mois de l'année, à cauſe des neiges, ils ont de chétives habitations à mi-côte, où ils paſſent l'hiver avec leurs familles, & ne vivent que de laitage & de pain noir. On a d'abord quelque peine à concevoir qu'ils préferent cette demeure ſterile à celle du plat-pays fertile, & qu'ils menent gaiement une vie pauvre, dure & miſérable en apparence. Mais quel empire n'a pas ſur le cœur de l'homme l'amour de la liberté! Elle peut rendre des deſerts, des cavernes, des rochers plus agréables que les plaines les plus riantes, puiſqu'elle fait ſouvent préférer la mort à la vie. (*D. J.*)

MONT-REAL, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne au royaume d'Arragon, vers les frontieres de la nouvelle Caſtille, avec un château; elle eſt ſur le Xiloca. *Long.* 16. 21. *lat.* 40. 50.

MONT-RÉAL, L'ISLE DE, (*Géog.*) petite île de l'Amérique ſeptentrionale, dans le fleuve de ſaint Laurent, d'environ 10 lieues de long ſur 4 de large. Elle appartient aux François. *Mont-réal* ou Ville-marie en eſt la capitale; c'eſt une place fortifiée, dans une ſituation plus avantageuſe que celle de Québec, ſur le bord du fleuve ſaint Laurent, & à 60 lieues de Québec. Le ſéminaire de ſaint Sulpice de Paris en eſt ſeigneur. *Long.* 305. 35. *lat. ſeptent.* 45. 10. (*D. J.*)

MONTRE *ou* REVUE, ſ. f. c'eſt dans l'*Art milit.* aſſembler les troupes, & les faire paroître en ordre de bataille, pour examiner ſi elles ſont complettes & en bon état, & pour en ordonner le payement. De-là vient que *faire la montre*, c'eſt faire le payement des troupes.

Les termes de *montre* & *revue* étoient autrefois ſynonymes, mais il paroît qu'ils ne le ſont plus actuellement. Car on ne dit point dans les nouvelles ordonnances, que les commiſſaires, les inſpecteurs & les colonels feront la *montre* des troupes, mais la *revue*, *voyez* REVUE. Ainſi le terme de *montre* exprime ſimplement la *paye* des troupes; & celui de *revue* l'*aſſemblée* qui ſe fait pour conſtater leur nombre & leur état.

Les *montres* des compagnies d'ordonnance, dit le pere Daniel, ſe faiſoient quatre fois l'année. Il y en avoit deux générales, où ſe trouvoit ſouvent un maréchal de France: celles-ci ſe faiſoient en armes, c'eſt-à-dire que les gendarmes y paroiſſoient équipés avec l'armure complette de pié en cap, comme s'ils avoient été ſur le point de combattre. Les deux autres *revues* étoient des *revues* particulieres de chaque compagnie qui ſe faiſoient en préſence du commiſſaire. La compagnie n'y étoit point en armes, mais ſeulement avec la livrée du capitaine, & cela s'appelloit *faire la montre en robe*; c'eſt le terme dont on ſe ſert dans divers anciens rôles. *Hiſt. de la Milice françoiſe*.

MONTRE, (*Comm.*) ſe dit de l'expoſition que les marchands font de leurs marchandiſes l'une après l'autre, à ceux qui ſe préſentent pour les acheter.

Dans le commerce de grains, on dit qu'on a acheté du blé, de l'avoine, de l'orge, *&c.* ſur *montre*, pour faire entendre qu'on l'a acheté ſur un échantillon ou poignée qui a été apportée au marché. *Dict. de Comm.*

Montre ſe dit encore des étoffes ou marques que les marchands mettent au-devant de leurs boutiques ou aux portes de leurs magaſins, pour faire connoître aux paſſans les choſes dont ils font le plus de négoce.

Les marchands Merciers & Epiciers ont des *montres* de leurs merceries & drogueries pendues à leurs auvens. Les Orfevres, Joailliers ont ſur leurs boutiques de certaines boîtes qu'ils nomment leurs *montres*, & qui ſont remplies de bijoux, tabatieres, étuis, bagues, *&c.* Les Couteliers en ont de ſemblables où ſont rangés des ouvrages de leur profeſſion, avec leur marque ou poinçon gravés en relief au-deſſus de leurs boîtes de *montre*.

Les maîtres-Boulangers ont pour *montre* une grille, compoſée partie de bois ou de gros fer, & partie d'un treillis de fil d'archal qui occupe l'ouverture de leur boutique ſur la rue. Au-dedans de cette grille ſont divers étages de planches ſur leſquelles ils mettent les différentes ſortes de pains qu'ils débitent. *Diction. de Comm.*

MONTRE, ſ. f. (*Horlogerie.*) ſignifie une très-petite horloge, conſtruite de façon qu'on la puiſſe porter dans le gouſſet, ſans que ſa juſteſſe en ſoit ſenſiblement altérée. Quoique cette définition convienne aſſez généralement aux *montres*, il ſemble cependant que ce mot de *montre* a auſſi beaucoup de rapport à la forme de l'horloge & à la diſpoſition de ſes parties; car on appelle *montre* de carroſſe, des horloges qui ſont auſſi groſſes que certaines pendules, & il paroît que l'on ne leur a donné ce nom que par la reſſemblance de leur forme & de leur conſtruction à celles des *montres* ordinaires.

L'origine de ce nom vient de ce qu'autrefois on appelloit le cadran d'une horloge, la *montre de l'horloge*; de maniere que dans les premieres horloges ou *montres* de poche, toute la machine étant cachée par la boîte, on leur donna vraiſſemblablement le nom de ce qui ſeul indiquoit l'heure, qui étoit la *montre*.

On ne ſait pas préciſément dans quel tems on a commencé à en faire; ce qu'il y a de vraiſſemblable c'eſt que ce fut approchant du tems de Charles-Quint, puiſqu'on trouve dans ſon hiſtoire qu'on lui préſenta une horloge de cette eſpece comme quelque choſe de fort curieux.

Comme dans les *montres* on fut obligé de ſubſtituer un reſſort au poids qui dans les horloges étoit le principe du mouvement, on s'apperçut bien-tôt des inégalités qui naiſſoient des différentes forces de ce reſſort; on s'efforça donc d'y remédier; après pluſieurs tentatives, on parvint à inventer la fuſée, qui eſt ſurement une des plus ingénieuſes découvertes qu'on ait jamais faite en Méchanique. *Voyez* FUSÉE.

Pour communiquer à cette fuſée le mouvement produit par ce reſſort, on ſe ſervit long-tems d'une corde de boyau, qui fut une autre ſource d'inégalités; car cette corde, tantôt s'alongeant, tantôt s'accourciſſant par la ſécher eſſe ou l'humidité, faiſoit continuellement retarder ou avancer la *montre*, de pluſieurs minutes en très-peu de tems. Enfin on parvint à faire de très-petites chaînes d'acier qu'on ſubſtitua aux cordes de boyau; & le reſſort ſpiral ayant été inventé approchant dans le même tems, on vit tout-d'un-coup changer la face de l'Horlogerie; les *montres* acquérant par ces deux découvertes, & ſur-tout, par la derniere une juſteſſe qui, quelqu'accoutumé qu'on y ſoit, ſurprend toujours ceux qui ſont un peu inſtruits des difficultés phyſiques & méchaniques qu'il a fallu vaincre pour les porter à cette perfection.

Les Horlogers diſtinguent les *montres* en pluſieurs ſortes; en ſimples, à ſecondes, à répétition, à réveil, à ſonnerie, & à trois parties.

Les *montres* ſimples ſont celles qui marquent ſeulement les heures & les minutes.

Les *montres* à ſecondes, celles qui outre cela marquent encore les ſecondes. Ce qui ſe fait de deux façons, l'aiguille qui marque les ſecondes étant tantôt au centre du cadran, tantôt hors de ce centre: cette derniere eſpece s'appelle *montre à ſecondes excentriques*. On verra plus bas comment elles ſont conſtruites.

Les *montres* à répétition ſont celles qui ſonnent l'heure & les quarts marqués par les aiguilles, lorſque l'on pouſſe le pendant ou pouſſoir. *Voyez* RÉPÉTITION.

Les *montres* à réveil, celles qui ſonnent d'elles-mêmes à une heure marquée, pour vous réveiller. *Voyez* RÉVEIL *ou* RÉVEIL-MATIN.

Les *montres* à ſonnerie ſont celles qui ſonnent d'elles-mêmes, à l'heure, à la demie, & quelquefois aux

quarts, l'heure qu'il eſt : elles ſont aujourd'hui preſque hors d'uſage. *Voyez* SONNERIE.

Les *montres* à trois parties ſont celles qui ont les propriétés des trois dernieres, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont en même tems à répétition, à réveil & à ſonnerie.

On diſtingue encore pluſieurs ſortes de *montres*, comme les *montres* à corde, à barrillet tournant, à remontoir, *&c.* mais on n'en fait plus de cette ſorte; & celles qui ſubſiſtent aujourd'hui, ſont de celles qui ont été faites autrefois.

Les premieres eurent ce nom, quand on commença à faire des *montres* à chaîne.

Les ſecondes furent miſes en uſage dans le tems de la découverte du reſſort ſpiral. On vanta tant ſes propriétés, qu'on perſuada aux Horlogers que la fuſée devenoit inutile; pour lors ils ſubſtituerent à ſa place le barrillet tournant qui n'étoit autre choſe qu'un barrillet qui portoit à ſa circonférence des dents qui engrenoient dans le premier pignon du mouvement; de façon que le reſſort étant bandé, & faiſant tourner le barrillet, faiſoit marcher la *montre* : mais bientôt l'expérience apprit aux Horlogers leur erreur, & ils abandonnerent entierement cette pratique. *Voyez* BARRILLET.

Les troiſiemes furent une des ſuites du goût que l'on avoit il y a quarante ans pour la décoration. On trouvoit mauvais que le cadran fût percé pour pouvoir remonter la *montre*; de façon que pour y ſuppléer, on inventa cette eſpece de *montres*, où par le moyen de deux roues poſées, deſſous le cadran, l'une attachée fixément à l'arbre de la fuſée, & l'autre fixée au centre du cadran, on pouvoit, ces deux roues engrenant l'une dans l'autre, en faiſant tourner celle du milieu, remonter la *montre* par le mouvement qu'elle communiquoit à l'autre qui tenoit à l'arbre de la fuſée (notez que cette ſorte de *montre* ne marquoit jamais que les heures, ſans marquer les minutes.) Dès que l'Horlogerie de Paris commença à refleurir, on abandonna ces *montres*; car il eſt bon de remarquer que les Anglois qui nous ſurpaſſoient de beaucoup en Horlogerie dans ce tems-là, ne donnerent jamais dans de pareilles extravagances.

Une *montre* eſt compoſée de ſa boîte & de ſon mouvement. *Voyez dans nos Pl.* le mouvement tiré hors de la boîte : ce mouvement lui-même eſt compoſé de différentes parties, dont les unes ſont plus ou moins eſſentielles.

MONTRE A SECONDES. C'eſt une *montre* qui marque les ſecondes ou ſoixantieme partie de minute. Il y en a de deux ſortes : les unes, que les Horlogers nomment *excentriques*, marquent les ſecondes par un petit cadran dont le centre eſt différent de celui des heures & des minutes; les autres, qu'ils appellent *concentriques*, marquent ces ſecondes par un cadran qui, pour l'ordinaire, eſt le même que celui des minutes.

Les *montres à ſecondes* excentriques ſont les plus ſimples, les meilleures, les plus aiſées à faire, & par conſéquent les moins coûteuſes. Leur mouvement differe peu de celui des *montres* ſimples; on donne à leurs roues & à leurs pignons les nombres convenables pour que la roue de champ puiſſe faire un tour par minute; on rend le pivot de cette roue, qui roule dans la barette de la platine des piliers, plus gros & aſſez long pour paſſer au-travers du cadran; & on place cette même roue dans la cage, de façon que le pivot dont nous venons de parler, deſtiné à porter l'aiguille des ſecondes, ſe trouve dans un point où le cadran des ſecondes devienne auſſi grand & auſſi diſtinct que faire ſe peut.

On ſe ſert de deux moyens pour faire marquer les ſecondes avec une aiguille placée au centre du cadran. Par le premier, on place la petite roue moyenne entre la platine des piliers & le cadran, on la fait engrener dans un pignon de chauſſée, qui tourne librement & ſans trop de jeu ſur la chauſſée des minutes; on ajuſte enſuite ſur la chauſſée des ſecondes un petit point qui porte un canon concentrique avec celui des chauſſées, & dont le trou eſt aſſez grand pour que le canon de la chauſſée des ſecondes n'y éprouve aucun frottement; enfin, on donne au canon du pont une longueur telle qu'il approche d'un côté fort près du pignon de la chauſſée des ſecondes, & de l'autre, de l'aiguille qui doit marquer ces ſecondes. La fonction de ce pont eſt de porter la roue de cadran de la même maniere que la chauſſée des minutes le porte dans les *montres* ordinaires; par ſon moyen, on évite les frottemens trop conſidérables qui naîtroient, ſi la roue de cadran tournoit ſur la chauſſée des ſecondes. Voici le ſecond moyen qu'on emploie pour faire marquer les ſecondes par le centre. On met dans la quadrature trois petites roues plates fort légeres qui engrenent l'une dans l'autre; on fixe la premiere ſur la tige de la roue de champ, & l'on fait tourner la derniere ſur la chauſſée des minutes au moyen d'un canon, & de la même maniere que la chauſſée des ſecondes y tourne dans le cas précédent; enfin, l'on ajuſte auſſi un pont ſur cette derniere roue pour porter la roue de cadran.

Lorſqu'on ſe ſert de l'échappement de M. Grechaam, ou de quelqu'autre dont la roue de rencontre eſt parallele aux platines, cette roue tournant à gauche, on peut alors faire mener la roue des ſecondes qui devient fort grande, immédiatement par le pignon de la roue de rencontre.

Toutes ces méthodes ont leurs avantages & leurs inconvéniens : la premiere eſt ſans doute la plus ſimple & la meilleure qu'on puiſſe employer, l'aiguille y marque les ſecondes très-réguliérement & ſans jeu; mais le ſurcroît de groſſeur du pivot qui porte cette aiguille, la petiteſſe du cadran des ſecondes, & la confuſion qu'il occaſionne dans celui des heures & des minutes, ſont des défauts auxquels on ne peut remédier. Joignez à cela que dans ces ſortes de *montres* la roue de champ ne faiſant que ſoixante tours, au lieu de ſoixante-douze qu'elle fait dans les *montres* ſimples, on eſt contraint de multiplier les tours qu'un des ſiens fait faire à la roue de rencontre, d'où il ſuit que le pignon de cette derniere devient petit, & la denture de la roue de champ trop fine.

On évite ces défauts par la ſeconde méthode, mais alors on tombe dans d'autres inconvéniens, la petite roue moyenne & le pignon de roue de champ ſe trouvant fort près d'un de leurs pivots, l'huile ne peut reſter à ce pivot, & il s'y fait beaucoup d'uſure. Ce défaut doit ſeul faire abandonner cette conſtruction; mais il y a plus, le jeu de l'engrenage, l'inégalité du pignon qui porte l'aiguille des ſecondes, produiſent ſur cette aiguille des effets d'autant plus ſenſibles que l'engrenage ſe fait fort près de ſon centre; il arrive de-là qu'on ne peut ſavoir qu'à une demi-ſeconde près le point où l'aiguille des ſecondes répondroit ſans le jeu de l'engrenage; ajoutez à cela que le pignon de ſecondes, le pont, & les jours néceſſaires emportent une partie de la hauteur de la *montre*, d'où il ſuit que la force motrice en devient plus foible.

Les trois roues employées dans la troiſieme méthode produiſent les mêmes inconvéniens à-peu-près.

On voit donc qu'il n'eſt guere poſſible de faire une *montre à ſecondes*, ſans tomber dans quelques inconvéniens.

Si l'on me demande laquelle des méthodes précédentes je préférerois, je répondrai que celle où l'on met une aiguille ſur le pivot de la roue de champ me paroît la meilleure, en obſervant d'éloigner beaucoup le pignon du pivot qui porte l'aiguille afin de diminuer le frottement. Mais ſi l'on veut abſolument que les ſecondes ſoient marquées par une aiguille concentrique avec celle des minutes & des heures, je conſeillerai alors de mettre une roue fort légere ſur la tige de la roue de champ, de la faire engrener tout de ſuite dans une roue qui, tournant ſur la chauſſée, porte l'aiguille des ſecondes, & de tracer dans l'intérieur du cercle des minutes un ſecond cercle de diviſions tout ſemblable, avec des chiffres qui aillent en augmentant de droite à gauche. Par cette conſtruction, on diminuera conſidérablement les êtres, les frottemens & les jeux.

Les doubles diviſions ne feront point deſavantageuſes, les plus habiles maîtres y ayant recours dans leurs *montres à ſecondes* concentriques, pour éviter la trop grande diſtance où l'aiguille des minutes ſe trouve de ſes diviſions, lorſque celle des ſecondes paſſe ſur ces mêmes diviſions.

La ſeule objection qu'on pourroit donc faire contre la conſtruction que je propoſe, eſt que l'aiguille des ſecondes tournera alors dans un ſens oppoſé à celui des autres aiguilles; mais comme ces ſortes de *montres* doivent appartenir pour l'ordinaire à des perſonnes un peu philoſophes, pour leſquelles la droite ou la gauche ſont indifférentes, ce défaut, ſi c'en eſt un, ne doit être d'aucune conſidération.

MONTRE, CHAÎNETTE DE, (*Art méchanique.*) *Deſcription des chaînettes de* montres *& de pendules, & de leur fabrique.* 1. Après avoir donné une idée des pieces qui compoſent une *chaînette*, & de leur aſſemblage, on décrira la maniere dont elle ſe fabrique, & les outils dont on ſe ſert pour cela.

2. La *chaînette* eſt compoſée de trois ſortes de pieces : ſavoir, les paillons, les coupilles, & les crochets. *Voyez les Pl. du Chaînetier.*

3. Les

3. Les paillons ſont comme les anneaux de la *chaînette*, ils ſont tous parfaitement ſemblables puiſqu'ils ſont formés, pour ainſi dire, dans le même moule, comme on le verra bientôt. Un paillon eſt une petite lame d'acier dont la longueur *ab* (*fig.* 1.) eſt le double de ſa largeur *cd*, & dont l'épaiſſeur *en* eſt environ la ſixieme ou huitieme partie de ſa largeur. Les deux faces latérales d'un paillon ont chacune la figure de deux cercles accouplés, qui ſont chacun percés d'un trou rond dans leur centre; c'eſt ce qui eſt repréſenté géométriquement en *ab*. On voit en *ef* le profil de ce paillon qui eſt encore repréſenté en perſpective en *AB*.

4. Ces paillons pour former la *chaînette*, ſont liés les uns aux autres de la maniere ſuivante. Deux paillons *ab*, *df* (*fig.* 4.), en embraſſent un troiſieme *eg*, & ſont liés tous trois enſemble par une cheville ou axe d'acier que les ouvriers nomment *coupille*, qui paſſe à la fois par les trois trous *b*, *e*, *f*, & de laquelle les deux extrémités étant rivées l'une ſur la ſurface extérieure du paillon *ab*, & l'autre ſur la ſemblable ſurface du paillon *df*, ſerrent ces trois paillons l'un contre l'autre immédiatement par leurs faces intérieures, forment ainſi une eſpece de charniere que l'on voit repréſentée de côté ou de profil en *bef* (*fig.* 3.) & en perſpective en *bef*, *fig.* 5. La *figure* 4. ne les repréſente éloignés l'un de l'autre, que pour faire voir plus nettement leur diſpoſition & celle de leur trou, prêts à recevoir leur coupille.

5. Le bout *g* du troiſieme paillon *eg* (*fig.* 3. 4. & 5.) eſt embraſſé par deux autres paillons *hk*, *im*, & ces trois paillons ſont liés enſemble par une autre coupille ſemblable à la précédente, qui paſſe par les trois trous *i*, *g*, *h* (*fig.* 4.), & qui eſt rivée de même pour former une ſeconde charniere.

6. Ces deux paillons *hk*, *im*, embraſſent un ſeul paillon *lp* auquel ils ſont liés de la même maniere. En un mot, toute une *chaînette* n'eſt qu'une ſuite immédiate de paires de paillons, tels que *ab*, *df* & *hk*, *im* (*fig.* 3. 4. & 5.), liés l'un à l'autre par le moyen d'un ſeul paillon *eg*, dont une moitié *e* eſt embraſſée par la paire qui précede, & l'autre moitié *g* par la paire qui ſuit. La *figure* 2. repréſente une vûe directe d'une des faces de la *chaînette* ou des paillons externes qui la compoſent.

7. Suivant la proportion indiquée ci-deſſus (dans l'*article* 3.) de chaque paillon, & ſuivant la maniere dont ils ſont joints enſemble, il en réſulte 1°. que l'épaiſſeur *ad* de la *chaînette* (*fig.* 3. & 5.) eſt compoſée de trois épaiſſeurs ou trois rangs de paillons *ak*, *cp*, *dm*, preſſés l'un contre l'autre par les coupilles. 2°. Que les paillons qui ſont dans un même rang, ſont auſſi preſſés l'un contre l'autre par leurs extrémités. C'eſt ce que les ouvriers regardent comme une des principales qualités d'une bonne *chaînette*.

8. Chaque extrémité de la *chaînette* eſt terminée par un crochet *cA*, (*fig.* 3. 4. & 5) qui eſt de même épaiſſeur qu'un paillon, & qui s'attache de la même maniere.

9. La proportion des paillons indiquée dans l'*art.* 3. n'eſt pas la même dans différentes *chaînettes*. Elle varie ſuivant quelques circonſtances, & quelquefois ſuivant la volonté ou le pur caprice des ouvriers; car quelquefois, pour abréger leur travail, ils font les paillons plus longs, afin qu'il en entre moins dans la longueur totale & preſcrite de la *chaînette*, ce qui ſe fait au préjudice de ſa bonté & de ſa beauté.

10. L'épaiſſeur des paillons varie auſſi à proportion de leur largeur, pour les approprier à la largeur des rainures ſpirales de la fuſée de la *montre*. Car c'eſt la largeur de ces rainures qui détermine l'épaiſſeur de la *chaînette*, & par conſéquent auſſi celle des paillons. Or, comme ces rainures ſont plus ou moins étroites, ſuivant que la *montre* eſt plus ou moins plate, il faut en conſéquence faire les paillons plus ou moins minces. Mais quelque variété que l'on pratique dans ces cas entre la largeur & l'épaiſſeur d'un paillon, celle qu'on a indiquée (*article* 3.) entre ſa longueur & ſa largeur, demeure conſtamment la même dans toutes ſortes de groſſeurs de *chaînettes*.

11. On fait quelquefois des *chaînettes* pour les pendules, qui ont quatre rangs de paillons ou même cinq rangs, diſpoſés comme on le voit dans la *fig.* 6. qui en repréſente le côté ou profil; on en pourroit faire qui auroient encore un plus grand nombre de rangs de paillons, mais les ouvriers eſtiment davantage celles qui n'en ont que trois.

Fabrique des chaînettes. 12. Les groſſes & les petites *chaînettes* pour pendules ou pour *montres*, ſe fabriquent toutes de la même maniere & avec les mêmes ſortes d'outils, qui ſont cependant plus ou moins grands, ſuivant la groſſeur de la *chaînette* qu'il s'agit de fabriquer. Les outils dont on ſe ſert pour une même groſſeur de *chaînette*, ne ſont pas toujours de même grandeur ou proportion en toutes leurs parties; certaines dimenſions ſont fixes, mais la plûpart varient, parce qu'elles ſont arbitraires. On les diſtinguera aiſément les unes des autres dans la ſuite de ce mémoire.

13. Pour faire des paillons l'on prend des lames d'acier dont la longueur & la largeur eſt arbitraire: elles ont ordinairement environ un pouce de largeur pour les *chaînettes de montre*, & 6, 12 ou 15 pouces de longueur. Leur épaiſſeur eſt préciſément égale à celle dont on veut que ſoient les paillons. Ces lames ont leurs deux faces polies ou du-moins bien unies: elles ſont faites de la même matiere que les reſſorts de *montres*, & par les mêmes ouvriers.

Premiere opération, Piquer les lames. 14. On a un parallelipipede rectangle de bois de buis *BD*, *fig.* 10, de 9 à 12 pouces de long, ſur un pouce à un pouce & demi en quarré; on l'attache à un étau ordinaire dans une direction horiſontale. On poſe la lame ſur ce bois à piquer, & on la pique avec un poinçon *A*, dont le bout eſt terminé par deux pointes aiguës & arrondies *b*, *p*, d'égale longueur entr'elles, & dont l'intervalle *bp* eſt égal à la diſtance des deux centres ou trous du paillon que l'on veut faire. On prend ce poinçon entre les doigts de la main gauche; & tenant ce poinçon perpendiculairement ſur la lame, à-peu près comme on tient une plume à écrire ſur le papier, on frappe un coup de maillet de fer aciéré ſur la tête de ce poinçon, qui fait les deux trous *a*, *c*; enſuite on poſe la pointe *b* dans le trou *c*, & d'un ſecond coup de maillet la pointe *p* fait le trou *d*; puis mettant la pointe *b* dans le trou *d*, d'un autre coup de maillet la pointe *p* fait le trou *f*. On continue de même dirigeant ces trous en ligne à-peu-près droite de *a* en *t* tout le long de la lame: de cette maniere on ne perce qu'un trou à chaque coup de maillet, excepté les deux premiers; & le poinçon faiſant, comme l'on voit, l'office d'un compas, tous les trous de ce rang ſont à même diſtance les uns des autres. On vient enſuite commencer un ſecond rang de trous *mq* de la même maniere, lequel eſt à-peu-près parallele au premier, obſervant à vue d'œil qu'il y ait entre ces deux rangs un eſpace égal au-moins à la largeur du paillon que l'on veut faire: les ouvriers en laiſſent beaucoup plus. Après avoir piqué un ſecond rang, on en pique un troiſieme, un quatrieme, & autant que la largeur de la lame peut le permettre.

Seconde opération. Limer les bavures des trous. 15. L'on voit bien que ces pointes ont fait chaque trou de la forme à-peu-près d'un entonnoir, dont la pointe qui eſt derriere la lame eſt formée à-peu-près comme un petit mamelon dont le bout eſt déchiré. Il s'agit d'emporter tous ces mamelons, & de rendre le derriere de la lame parfaitement plat. Pour cet effet on étend la lame ſur le bois à piquer comme ci-devant, avec cette ſeule différence que la face de la lame qui étoit ci-devant ſupérieure eſt à-préſent inférieure, & appliquée immédiatement contre le bois. En cet état on paſſe une lime douce & plate ſur tous ces mamelons, qui les emporte totalement, & applanit parfaitement cette ſuperficie de la lame, mais auſſi elle rebouche, du-moins en partie, la plupart de ces trous, que l'on débouche enſuite de la maniere ſuivante.

Troiſieme opération. Repiquer les lames. 16. On remet la lame ſur le bois à piquer dans la premiere ſituation, c'eſt-à-dire que le derriere de la lame d'où on a enlevé les mamelons ſoit appliqué contre le bois; puis tenant de la main gauche un poinçon qui n'a qu'une ſeule pointe, on fait entrer cette pointe ſucceſſivement dans tous les trous par un très-petit coup de marteau pour chacun.

Quatrieme opération. Couper les paillons. 17. On a pour cet effet un parallelipipede rectangle d'acier trempé *AB*, *fig.* 7., d'environ un pouce à 15 lignes de longueur *AB*, trois à quatre lignes de largeur *ab*, & au plus d'une ligne & demi d'épaiſſeur *ac*. Cette piece, nommée par les ouvriers *matrice*, eſt percée d'un trou *df* qui traverſe ſon épaiſſeur dans une direction perpendiculaire à ſa face ſupérieure *AB*, mais dont l'ouverture inférieure eſt un peu plus grande que la ſupérieure *df*, qui a préciſément la même longueur, largeur & figure que la longueur, largeur & figure de la face du paillon que l'on veut faire.

18. On a auſſi un poinçon ou coupoir *CD* dont le bout *C* eſt formé à-peu-près comme deux cylindres ac-

couplés de telle forme, que ce bout de poinçon puiſſe entrer dans le trou *df* de la matrice, & en remplir très-exactement l'ouverture ſupérieure. Chaque cylindre du coupoir eſt percé dans ſon axe pour y fixer ſolidement deux pointes *e*, *n*, qui excedent chacune également la baſe de leur cylindre, & qui contre cette baſe ont tout au plus le même diametre que les trous des paillons que l'on veut faire. La *fig*. 8. repréſente en perſpective le côté du coupoir.

19. La matrice *AB* étant ſoutenue ſolidement, on applique ſur elle la face limée & plate de la lame, comme on le voit dans la *fig*. 9. enſorte que deux trous *a*, *b*, d'un même rang ſe trouvent, l'un *a* au centre *x* du cercle, *fig*. 7, & l'autre *b*, *fig*. 9, au centre *r*, *fig*. 7; puis abaiſſant le coupoir *B*, *fig*. 9, enſorte que les deux pointes *e*, *n*, enfilent les trous *a*, *b*, on donne un coup de maillet ſur la tête du coupoir, qui le fait entrer dans le trou de la matrice & couper nettement le paillon, lequel tombe ſur la matrice. On répete cette opération ſur chaque couple de trous de chaque rang de la lame, de ſorte qu'à chaque coup de maillet on coupe & chaſſe un paillon.

20. On comprend bien que pour le ſuccès de cette opération, il ne s'agit pas ſeulement d'enfiler les deux trous de la lame par les deux pointes du coupoir, mais qu'il faut de plus que le bout du coupoir correſponde & ſoit dirigé bien perpendiculairement à l'ouverture de la matrice, ſans quoi le coupoir n'y entreroit pas & ne couperoit pas le paillon.

21. Pour cet effet on a une eſpece de petite enclume, *FG*, *fig*. 11, d'environ deux pouces à deux pouces & demi de longueur *FG*, qui s'attache à l'étau par une languette *HK*. La ſuperficie ſupérieure de cette enclume eſt entaillée dans ſa largeur pour y larder avec force la matrice *DE*, & l'enclume eſt percée perpendiculairement & directement ſous l'ouverture *a* de la matrice, d'un trou un peu plus grand que cette ouverture. L'enclume eſt encore percée perpendiculairement vers le milieu de ſa ſurface ſupérieure en *B*, d'un trou quarré ou de toute autre figure que ronde: dans ce trou paſſe très-juſtement, quoique librement, le bout d'un poinçon *AB*, qui porte un bras *ef* auquel eſt attaché fortement en *g* le coupoir *bg* qui traverſe ce bras, & que l'on ajuſte ſolidement dans la direction que l'on a dit être néceſſaire *article* 20. En *L* eſt un talon qui comme le bras *e f* eſt d'une même piece avec le poinçon *AB*; ce talon ſert à retenir ſolidement la tête du coupoir qui s'appuie contre.

22. Ainſi l'ouvrier tenant des doigts de ſa main gauche, non le coupoir, mais le poinçon *AB* auquel il eſt attaché, il le leve & baiſſe à ſa volonté, ſans que le bout *B* ſorte entierement de ſon trou; de ſorte que le bout *b* du coupoir ſe trouve toujours dirigé parfaitement au trou *a* de la matrice, qui eſt ce que l'on demandoit.

23. L'ouvrier place un petit coffret ou petite boëte ouverte entre les mâchoires de l'étau ſous le trou de la matrice, pour recevoir les paillons qui tombent.

Fabrique des crochets. 24. Pour faire les crochets on pique des lames ſemblables à celles dont on fait les paillons, & de la même épaiſſeur; on les pique, dis-je, avec un poinçon *A*, *fig*. 12, dont les deux pointes *hi* ont entr'elles le même eſpace que la longueur d'un crochet, comme on voit dans la *figure* où l'on a exprimé la figure de crochets par des lignes ponctuées. L'on pique d'abord les deux trous *an* à la fois & d'un ſeul coup de maillet; enſuite mettant la pointe *h* dans le ſecond trou *n*, la pointe *i* par un ſecond coup fait un troiſieme trou *g*, & ainſi du reſte. On continue à piquer; on lime les bavures, & on repique ces lames tout comme on l'a dit ci-devant des lames des paillons, *articles* 14, 15, 16.

25. On coupe auſſi les crochets par un inſtrument (*fig*. 13.) ſemblable en toute choſe à celui des paillons *fig*. 11, avec cette ſeule différence que le bout du coupoir *A*, *fig*. 13, & l'ouverture *B* de la matrice, au lieu d'avoir la figure du paillon comme ci-devant, ont celle d'un crochet, & que le bout du coupoir ne porte qu'une pointe *a* qui entre dans le bout de la lame qui doit être celui du crochet.

Cinquieme opération. Faire les coupilles. 26. Pour faire les coupilles on prend un nombre des fils d'acier *AB*, *fig*. 14, d'une longueur arbitraire d'environ cinq à ſix pouces, & d'un diametre un tant ſoit peu plus grand que celui des trous des paillons; on fait une pointe à chaque bout du fil d'une longueur *Ad* ou *fB*, d'environ deux à quatre lignes. Pour cet effet on prend un bout *G* (*fig*. 15. *n*°. 1.) d'un de ces fils avec une tenaille ou pince *GC* dont les mâchoires ſe ſerrent par une vis *EF*, & dont la queue *C* entre en *B* dans un manche de bois *AB*: on attache un morceau de buis ou d'os *K* à l'étau; & après y avoir fait une petite entaille en *db* pour y loger une partie du diametre du bout du fil, on tient de la main gauche le manche *AB* de la pince, & en le pirouettant ſur ſon axe, on paſſe & repaſſe ſur le bout du fil *db* une lime plate & douce que l'on tient de la main droite.

Sixieme opération. Coupiller les paillons. 27. Ayant préparé de cette maniere les deux bouts d'un aſſez grand nombre de fils, on s'en ſert pour coupiller les paillons de la maniere ſuivante: on tient, *fig*. 15. *n*. 2. entre les bouts du pouce & de l'indice *B* & *A* de la main gauche, un paillon ou, ſi l'on veut, un crochet *Ee*; enſuite avec une pointe *CD*, dont on prend le manche *F* de la main droite, on enfile deux paillons *GH*, dont il y en a un tas ſur la table ou établi de l'ouvrier, obſervant en les enfilant que les faces plates de l'un & de l'autre d'où on a ôté les mamelons, ſoient intérieures & ſe regardent mutuellement. On les porte ainſi entre les deux doigts de la main gauche en *g* & *h*, enſorte qu'ils embraſſent entr'eux le bout *e* du paillon ou crochet *eE*, & que les trois trous qui doivent être coupillés enſemble ſoient dans une même direction: alors ſerrant des doigts ces trois paillons dans cet état, on retire la pointe *cd* que l'on quitte pour prendre un des fils préparés ci-devant *article* 26, dont on paſſe une de ſes pointes par les trois trous, la faiſant entrer par l'ouverture *m*, l'on pouſſe cette pointe auſſi avant que l'on peut avec les doigts; mais comme les doigts ſeuls ne peuvent pas la faire avancer aſſez fortement, on prend de la main gauche ce fil, auquel tiennent pour lors ces trois paillons, & on l'attache à l'étau de la maniere que la *fig*. 16 le repréſente, laiſſant un eſpace entre les mâchoires de l'étau & les paillons. On applique enſuite ſur ces paillons une eſpece de pince ou *brucelle AB*, *fig*. 17, de maniere que la pointe *D* du fil paſſe entre ſes deux jambes *AB*, *AC*; puis tenant cette brucelle de la main gauche par ſa tête *A*, on donne un petit coup de marteau ſur cette brucelle, qui fait entrer le fil auſſi avant qu'il eſt poſſible dans les trous des paillons.

28. On ôte la brucelle, on détache le fil de l'étau; & tenant ce fil *AB*, *fig*. 18, de la main gauche, on prend de la droite de petites tenailles à mâchoires tranchantes, dont on coupe le fil de part & d'autre des paillons contre leurs faces extérieures. Ici il faut obſerver que comme ces faces extérieures ont été rendues concaves autour de chaque trou en perçant ces trous (*Voy. l'article* 15 *au commencement*), de-là il arrive qu'en appliquant le tranchant des mâchoires *A*, *fig*. 19, contre les bords *an* de cette concavité, on coupe la coupille en *b* à l'alignement de ces bords *an*: de ſorte que les extrémités *b*, *b* de cette coupille excedent le fond de cette concavité, qui ſera remplie tout-à-l'heure par la tête que l'on formera de cet excédent.

29. Pour former ces deux têtes, on tient les paillons de la main gauche, *fig*. 20, on les applique à plat ſur une des mâchoires de l'étau, de maniere que la coupille ſoit dans une ſituation perpendiculaire à l'horiſon, & s'appuie par un bout ſur cette mâchoire & frappant à petits coups ſur l'autre bout *a* de la coupille; on lui fait prendre peu-à-peu la forme d'une tête plate par-deſſus, laquelle remplit ladite concavité du paillon. On retourne enſuite ces paillons le deſſus deſſous, pour en faire autant de l'autre côté à l'autre bout de la coupille.

30. On vient de joindre & de river les deux paillons *gh*, (*fig*. 15) au paillon ou crochet *Ee*. Maintenant les deux paillons *g*, *h*, entre le pouce & l'indice de la main gauche, *fig*. 21, on prend avec la pointe *CD* un ſeul paillon *k*, que l'on porte aux bouts des doigts & que l'on fait entrer entre les deux paillons *g*, *h*, enſorte que les trois trous par où doit paſſer la coupille ſoit dans une même direction, puis preſſant des doigts ces trois paillons *g*, *h*, *k*, on ôte la pointe *CD*. On prend un des fils d'acier, dont on enfonce la pointe dans ces trous par l'ouverture *m*; & du reſte, on enfonce davantage cette pointe avec les brucelles, on la coupe & on la rive tout comme on la dit ci-deſſus, *art*. 27. 28. 29.

Septieme opération, *égayer la chaînette*. 31. La *lime à égayer AB*, *fig*. 22, eſt une lame d'acier d'environ 4 à 5 pouces de longueur, 6 lignes de largeur, & une ligne & demie à 2 lignes d'épaiſſeur. Sa coupe tranſverſale *DN* fait voir que les bords ou épaiſſeur de la lime ſont arrondis, & ils le ſont dans toute la longueur de la lime. Cette lime eſt improprement nommée ainſi, car elle n'eſt pas taillée. On attache cette lime à l'étau dans la ſituation où elle eſt ici repréſentée, & après avoir mis un peu d'huile d'olive le long de la *chaînette*, on la met

à califourchon ſur cette lime. On prend deux lames de fer *EF*, *EF*, nommées *poignées*, ayant chacune environ 3 ou 4 pouces de longueur 6 à 9 lignes de largeur & une épaiſſeur telle que l'on puiſſe accrocher le crochet des bouts de la *chaînette* à l'un des deux petits trous qui ſont aux extrémités des poignées. Ayant donc accroché ces poignées l'une à un bout de la chaîne & l'autre à l'autre, on prend une poignée de chaque main & les tirant alternativement, on fait paſſer & repaſſer la *chaînette* ſur le bord de la lime environ une douzaine de fois de chaque côté de la *chaînette* où elle reçoit un aſſez grand frottement. Tandis que l'on fait courir ainſi la *chaînette* ſur la lime, elle fait d'abord un angle d'environ 50 à 60 degrés dont le ſommet eſt ſur la lime, & peu-à-peu en rapprochant les mains l'une de l'autre, l'angle diminue juſqu'à environ 30 à 40 degrés, ce qui augmente le frottement. Par cette opération, on égaye en effet, ou plutôt on commence à égayer & à adoucir le mouvement de toutes les charnieres formées par les paillons & les coupilles.

Huitieme opération, limer la chaînette. 32. On attache à l'étau le *bâton à limer*; c'eſt un cylindre de bois de buis *OB*, *fig.* 23, d'environ un pouce & demi de diametre, & d'une longueur excédant celle de la *chaînette*. A un bout *B* du bâton eſt planté un petit crochet, où l'on accroche un bout de la *chaînette*, laquelle on tient tendue ſur le bois cylindrique en appuyant un doigt de la main gauche ſur l'autre bout *A* de la *chaînette*; puis de la droite, on paſſe une lime douce ordinaire *CD* ſur toute ſa longueur, promenant cette lime parallelement à elle-même de *A* en *B* & de *B* en *A*, juſqu'à ce que toutes les têtes des coupilles ne faſſent qu'un ſeul & même plan bien uni avec les faces des paillons. On fait cette opération ſur chacune des deux faces de la *chaînette*.

33. Après avoir ainſi limé les deux faces de la *chaînette*, on lime très-légerement ſes deux côtés, & pour cela on ſe ſert d'une petite lime cylindrique *AB*, *fig.* 24, terminée à l'un de ſes bouts par un bouton. Cette lime qui eſt taillée très-finement tout-autour, a environ une ligne & demie à deux lignes de diametre. On l'attache par le bout *B* à l'étau, & on fait courir la *chaînette* ſur cette lime de la même maniere qu'on la fait courir ci-devant ſur la lime à égayer, *art.* 31, mais très-légerement, & ſeulement une ou deux fois de chaque côté de la *chaînette*.

34. En limant ainſi la *chainette* ſur ſes faces & ſur ſes côtés, on a formé des bavures qu'il faut ôter; on a auſſi un peu déformé les paillons qu'il faudra reformer. Les bavures ſont ſur le ſommet des angles plans formés par les faces & les côtés de la *chaînette*. Or, pour les abattre, on remet la *chaînette* ſur la lime à égayer dont on a parlé ci-deſſus, *art.* 31, la poſant dans une coche *g*, *fig.* 25, ſemblable à celle *C*, & pratiquée ſur le bord de la lime; & tandis qu'une perſonne fait courir la *chaînette* dans cette coche, une ſeconde perſonne tient une lime plate extrèmement douce *AB* qu'il appuie par un point *b* d'un de ſes angles plans ſur le bord de la lime à égayer, & par un point *a* d'une de ſes faces ſur un des angles plans de la *chaînette* très légerement. La coche dans laquelle court la *chaînette*, l'empêche de fuir l'impreſſion de la lime *AB*. Cette impreſſion doit être fort légere, & la *chaînette* ne doit courir qu'une ou deux fois pour chacun de ſes quatre angles; après avoir fait cette opération ſur l'une de ces quatre angles, on ſent bien de quelle façon il faut tourner la *chaînette* pour la faire ſur les autres.

35. Pour reformer les paillons, on attache à l'étau la lime à reformer *DF*, *fig.* 26, qui eſt à peu-près de la même longueur, largeur & épaiſſeur que la lime à égayer, *art.* 31; mais dont la différence eſt telle que la lime à égayer eſt par-tout de même épaiſſeur, ayant ſeulement ſes bords arrondis, comme la repréſente ſa coupe tranſverſale *ab*, au lieu que la lime à reformer diminue d'épaiſſeur depuis le milieu de ſa largeur juſque à ſes bords qui ſont preſque tranchans, comme les repréſente ſa coupe tranſverſale *df*. De plus, la lime à reformer eſt taillée comme une lime très-douce, au lieu que l'autre ne l'eſt pas du tout. On fait courir la *chaîne* quatre, cinq ou ſix fois légerement de chaque côté ſur le tranchant de cette lime. On ſe ſert indifféremment de cette lime ou du tranchant *AB*, *fig.* 27, d'un burin ordinaire.

Neuvieme opération, tremper la chaînette. 36. Maintenant la *chaînette* eſt faite, il ne s'agit plus que de la tremper, la revenir & la polir. Pour la tremper, on la roule en ſpirale autour d'un chalumeau, comme on le voit *fig.* 28. On la fait gliſſer ainſi roulée juſqu'au petit bout *A* du chalumeau, pour l'en ſortir & la mettre en cet état dans un creux pratiqué dans un gros charbon noir de ſapin; enſuite avec le chalumeau on ſouffle la flamme d'une chandelle dans ce creux qui fait rougir la *chaînette*, juſqu'au degré que les ouvriers appellent *couleur de ceriſe*; alors on la jette dans un vaſe contenant une aſſez grande quantité d'huile d'olive, pour qu'elle ſurnage ſur la *chaînette*: on retire enſuite cette *chaînette* toujours enveloppée ſur elle-même, on la ſuſpend en cet état dans la flamme de la chandelle qui alume l'huile dont elle eſt couverte, & c'eſt ce que les ouvriers appellent *revenir la chaînette*; l'ayant laiſſé brûler un moment, on la rejette dans l'huile. Cette opération eſt délicate, car ſelon que la *chaînette* ſera trop ou trop peu revenue, elle ſera trop molle ou trop dure pour l'uſage.

Dixieme opération, polir la chaînette. 37. On ſort la *chaînette* de l'huile; & ſans l'eſſuyer, on l'étend ſur le bois à limer, *art.* 32. & *fig.* 23; & au lieu de paſſer une lime ſur les deux faces, comme l'on a fait dans cet article, on y paſſe dans le même ſens avec de l'huile une pierre à éguiſer du levant, qui ſont de ces pierres douces, dures & tranſparentes, dont tous les Graveurs ſe ſervent pour éguiſer leurs burins.

38. On attache enſuite à l'étau, *fig.* 29, un morceau de bois *AB*, que l'on taille à-peu-près de la forme d'un burin, & ſur le tranchant duquel l'on étend un mélange d'huile d'olive & de poudre de la ſuſdite pierre broyée très-fine, on met un peu d'huile pure le long de la *chaînette*, & on la fait courir ſur le lieu de ce tranchant que l'on a couvert de cette compoſition, on la fait courir, dis-je, par ſes deux côtés.

39. On la fait encore courir par ſes deux côtés ſur un autre ſemblable bois, ou ſur un lieu différent du même bois avec de la potée d'étain mêlée d'huile d'olive pour achever de la polir.

40 Enfin on la fait encore courir ſur un lieu propre & net de ce bois avec de l'huile pure, & c'eſt-là la derniere opération.

41. Le bois dont il s'agit ici doit être doux & d'un certain degré de dureté; on prend pour cela celui qu'on nomme vulgairement *bois quarré*, perce qu'il a ſur ſon écorce quatre fils ou éminences dirigées longitudinalement, & qu'il porte un fruit rouge en forme de bonnet de prêtre. C'eſt celui dont les Horlogers font des pointes pour nettoyer les trous des pivots, & duquel certains deſſinateurs font leur fuſin.

Addition à l'article xi. Les crochets qui terminent la *chainette* ſe font ſouvent l'un & l'autre de la même forme qu'ils ſont repréſentés dans les *fig.* 2, 4, 5 & 12; mais ſouvent auſſi on donne à celui qui s'accroche au barrillet de la *montre* la figure qu'il a, *fig.* 30, où *AB* exprime une portion de la coupe circulaire du barrillet, le crochet *b* entre par un trou dans le barrillet, & il a un talon ou éperon *a n* qui s'appuie immédiatement contre la ſurface extérieure & circulaire de ce barillet. Dans la *fig.* 31, *DG* exprime une portion de la circonférence de la fuſée dans le maſſif de laquelle on fait un creux, & dans le milieu de ce creux on y fixe un petit cylindre *a* que le bout du crochet embraſſe. *Pl. & art. de M.* SOUBEYRAN *de Genève*.

MONTRE DE SEIZE PIÉS, (*Jeu d'orgue*.) ainſi nommé de ce qu'il eſt expoſé à la vûe de ceux qui regardent l'orgue, eſt un jeu d'étain, dont le plus grand tuyau, qui ſonne l'*ut* à l'octave au-deſſous du plus bas *ut* des claveſſins, a 16 piés de longueur. *Voyez* la *table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue*, & les *fig.* 31. *n°.* 123. *Pl. d'orgue*, & *l'article* ORGUE, où la facture eſt expliquée.

Il y a deux ſortes de tuyaux de *montre*: les uns ont la bouche ovale; les autres ſont en pointe: les premiers ſe mettent aux tourelles, ou avant-corps du buffet d'orgue; les autres dans les plates faces. Ainſi qu'il eſt obſervé dans la *Pl. I. de l'orgue*. On obſerve auſſi de les placer avec ſymmétrie les plus gros au milieu & d'autres de groſſeurs égales, à côté: les piés de ces derniers doivent être de longueur égale, afin que leurs bouches ſe trouvent à la même hauteur. Comme les tuyaux de *montre* ne ſont point placés ſur le ſommier, on eſt obligé de leur porter le vent du ſommier par un tuyau de plomb, qui prend d'un bout à l'endroit du ſommier où le tuyau devroit être placé, & de l'autre va au pié du tuyau. *Voyez* la *Planche I.* On pratique la même choſe pour tous les tuyaux qui, par leur volume, occuperoient trop de place ſur le ſommier.

MONTRE, (*Maréchallerie*.) la *montre* eſt un endroit choiſi par un ou pluſieurs marchands pour y faire voir aux acheteurs les chevaux qu'ils ont à vendre. La *montre* eſt auſſi une façon particuliere que les marchands ont

d'eſſayer

d'eſſayer les chevaux, laquelle n'eſt bonne qu'à éblouir les yeux des ſpectateurs.

MONTRE, *termes de rivieres*, *voyez* TÉMOIN.

MONTRER, v. act. (*Gram.*) c'eſt expoſer à la vûe; comme dans cet exemple: la nature *montre* des merveilles de tous côtés à ceux qui ſavent l'obſerver. C'eſt indiquer, comme dans celui-ci, on vous *montrera* le chemin; c'eſt enſeigner, comme dans *montrer* à lire, à écrire; c'eſt prouver, comme dans *montrer* à quelqu'un qu'on eſt ſon ami, *&c. Voyez* MONTRE.

MONTREUIL, (*Géog.*) en latin moderne, *Monaſteriolum*, ville de France fortifiée dans la baſſe Picardie, au comté de Ponthieu, élection de Dourlens, ſur une colline, près de la Canche, à trois lieues de la mer, à quatre lieues N. O. d'Heſdin, huit S. E. de Boulogne, 47 N. O. de Paris. *Longit.* 19d. 25'. 32". *lat.* 43. 36'. 33".

Lambin (*Denis*), un des plus ſavans humaniſtes du xvj. ſiecle, étoit natif de *Montreuil* en Picardie. Il demeura long-tems à Rome avec le cardinal de Tournon, fut fait à ſon retour profeſſeur royal en langue grecque à Paris, & s'acquit une réputation célebre par ſes commentaires ſur Plaute, ſur Lucrece, ſur Cicéron, & ſur tout ſur Horace. Il étoit ſi intimément lié d'amitié à Ramus, égorgé au maſſacre de ſaint Barthelemi, qu'il en mourut de chagrin quelques ſemaines après, à l'âge de 56 ans.

MONTREUIL-BELLAY, (*Géog.*) ancienne petite ville, ou bourg de France en Anjou, ſur la riviere de Toué, à quatre lieues de Saumur, 10 d'Angers, 62 de Paris. *Long.* 17 26. *lat.* 47. 10.

La ſeigneurie de ce bourg eſt conſidérable; elle a plus de cent vaſſaux qui lui portent hommage. Le ſeigneur de Chourſée qui en releve, eſt obligé lorſque la dame de *Montreuil-Bellay* va la premiere fois à *Montreuil-Bellay*, de la deſcendre de ſa haquenée, chariot, ou voiture, & de lui porter un ſac de mouſſe ès-lieux privés de ſa chambre. Ce devoir eſt établi par un aveu de la terre de *Montreuil*, qui ſe trouve dans les regîtres du châtelet de Paris. Ces ſortes d'uſages qu'on ne ſuit plus, peignent toûjours nos anciennes ſervitudes. (*D. J.*)

MONTROSS, (*Géog.*) ville d'Ecoſſe, dans la province d'Angus, qui donne le titre de duc au chef de la maiſon de Graham; c'eſt un bon port de mer qui reçoit de gros vaiſſeaux. Il eſt ſitué du côté de Merues à l'embouchure de la riviere d'Esk, à 15 lieues N. E. d'Edimbourg, huit de ſaint André. *Long.* 15. 24. *lat.* 56. 48.

MONT-SACRÉ, (*Géog. anc. & Hiſt. rom*) montagne ſituée au-delà du Téveron, à trois milles de Rome, aux confins des Sabins & des Latins, ſur la route qui mene à Cruſtumérie: ce qui a donné lieu à Varron d'appeller la fuite du peuple qui s'y rendit, *ſeceſſio cruſtumerina*. Cette colline fut nommée dans la ſuite le *mont-ſacré*, ou parce que le peuple après s'être réconcilié avec les Patrices, y éleva un autel à Jupiter qui inſpire la terreur, en mémoire de la frayeur dont il avoit été ſaiſi en y arrivant, ou parce que les lois qu'on y porta de l'accommodement, devinrent ſi reſpectables, que quiconque auroit oſé attenter à la perſonne d'un tribun du peuple, étoit regardé comme l'objet de l'exécration publique, & ſa tête étoit proſcrite comme une victime. qu'il étoit permis à quiconque d'immoler à Jupiter.

MONT-SAINT-MICHEL, *ſur mer*, (*Géog.*) abbaye, château, & ville en France, ſur une roche, ou ſur une petite île adjacente à la Normandie. Cette abbaye devint célebre par les biens que lui firent depuis 1709 les rois de France, ceux d'Angleterre, les ducs de Bretagne, & de Normandie. Elle eſt occupée par des moines de S. Benoît, & vaut à ſon abbé 40 milles livres de rente. Cette abbaye a donné lieu à l'inſtitution de l'ordre militaire de ſaint Michel, faite par Louis XI.

Le château & la ville du *Mont-ſaint-Michel*, ſont ſitués ſur le rocher iſolé, d'environ un demi-quart de lieue de circuit, au milieu d'une baie que forment en cet endroit les côtes de Normandie & de Bretagne, dont les plus proches ſont éloignées d'une lieue & demie de ce mont. Le flux de la mer y vient deux fois en 24 heures, & répand ſes eaux une grande lieue avant dans les terres, en ſorte qu'il faut choiſir l'intervalle des marées pour y pouvoir arriver.

Le *Mont ſaint-Michel* eſt une place importante, & très-forte; les bourgeois la gardent en tems de paix, mais on y met des troupes en tems de guerre. C'eſt l'abbé qui eſt gouverneur né de cette fortereſſe; & en ſon abſence, c'eſt au prieur à qui l'on porte les clefs tous les ſoirs. Elle eſt à quatre lieues d'Avranches, 74 S. O. de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 15. 51'. 30". *lat.* 48. 38'. 11".

MONT-SAUJEON, (*Géog.*) petite ville de France, chef-lieu d'un petit pays de même nom dans la Champagne. Cette ville eſt à ſix lieues de Langres, & 58 de Paris. *Long.* 22. 56. *lat.* 47. 38.

MONT-SERRAT, (*Géog.*) île de l'Amérique ſeptentrionale, l'une des Antilles, découverte par les Eſpagnols. Elle a trois lieues de long, & preſque autant de large; le terroir y eſt fertile. On prend ſur les côtes des diables de mer, des lamentins, & des épées. Elle eſt habitée principalement par des Irlandois depuis 1688. *Long.* 315. 25. *lat. ſeptent.* environ 16. 40.

MONT-SERRAT, *Mons-Serratus*, (*Geog.*) haute montagne d'Eſpagne, dans la Catalogne, célebre à cauſe d'un lieu de dévotion qui s'y trouve, & qui eſt un des fameux pélerinages, après la maiſon de Lorette, & l'égliſe de ſaint Jacques. Il ne faut que lire les rélations qu'on en donne, pour être affligé des ſuperſtitions humaines. L'égliſe & le cloître ſont bâtis ſous un rocher penchant; & au lieu d'y porter remede, on dit tous les jours la meſſe dans cet endroit, pour prier la ſainte Vierge de ne pas permettre que ce rocher tombe ſur ſon égliſe, ni ſur le cloître. Ce malheur eſt cependant arrivé une fois; il ſe détacha un gros quartier de ce rocher au milieu du xvj. ſiecle, qui renverſa l'infirmerie, & y tua pluſieurs malades. Le *Mont-Serrat* eſt à ſept lieues de Barcelone; il peut avoir quatre lieues de tour, & eſt formé de rochers eſcarpés, pointus, & élevés en maniere de ſcie, d'où lui vient apparemment ſon nom, du mot latin *ſerra*, une ſcie.

MONT-TRICHARD, (*Géog.*) ancienne petite ville de France en Touraine; Philippe Auguſte la prit après un long ſiége. Elle eſt ſur une montagne près du Cher, à neuf lieues E. de Tours, 45 S. O. de Paris. *Long.* 18. 50. *lat.* 47. 20.

MONT-VALÉRIEN LE, (*Géog.*) en latin moderne, *Mons-Valeriani*; coteau élevé près de Paris & de Surenne. C'eſt un lieu de dévotion habité par des hermites qui n'y ſont pas ſolitaires, & par une communauté de prêtres ſéculiers. La vûe des terraſſes qui occupent le ſommet du tertre eſt admirable pour ſon étendue, & les beaux payſages des environs de Paris. Tout le coteau eſt couvert de vignes, & contient une plâtriere aſſez abondante.

MONTUEUX, adj. (*Gram.*) il ſe dit d'une contrée que des collines, des montagnes, des monticules, en un mot, des inégalités, coupent & rendent pénibles au voyageur. Les Sevennes ſont un pays *montueux*.

MONTUNATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans le territoire de Milan. Ils habitoient, ſelon Mérula, le village aujourd'hui nommé *Galerato*. (*D. J.*)

MONTURE, ſ. f. *terme de Commerce*, qui n'eſt guere en uſage que dans les provinces de France voiſines de l'Eſpagne, particulierement du côté de la Gaſcogne, pour ſignifier la charge d'un mulet, compoſée de deux balles de marchandiſes de cent-cinquante livres chacune. Ainſi lorſqu'un marchand mande à ſon correſpondant, ou un commiſſionnaire à ſon commettant, qu'il lui envoye ſix *montures* de laine, cela doit s'entendre de dix-huit-cens livres de laines partagées en douze balles ſur ſix mulets. *Dictionnaire de Commerce*.

MONTURE, (*Marine.*) c'eſt la même choſe qu'*armement*. *Voyez* ARMEMENT.

MONTURE, *en terme d'Eventailliſtes*, ſont des bâtons ou verges de bois d'inde, d'ivoire, de baleine, de roſeau, ſur leſquels la feuille eſt montée.

MONTURE, *en terme d'Orfévre en groſſerie*, c'eſt le corps ou la branche d'un chandelier fait ſur différens deſſeins. Tous les acceſſoires d'un ouvrage d'orfévrerie quelconque en ſont la *monture*, tels que les ornemens qui ſont ſur les chandeliers, écuelles, terrines, pot-à-oille, *&c.*

MONTURE, ſe dit de toutes les bêtes ſur le dos deſquelles on monte. La mule eſt une *monture* fort commode.

MONUMENT, ſ. m. (*Arts.*) on appelle *monument*, tout ouvrage d'Architecture & de Sculpture, fait pour conſerver la mémoire des hommes illuſtres, ou des grands événemens, comme un mauſolée, une pyramide, un arc de triomphe, & autres ſemblables.

Les premiers monumens que les hommes ayent érigés, n'étoient autre choſe que des pierres entaſſées, tantôt dans une campagne, pour conſerver le ſouvenir d'une victoire, tantôt ſur une ſépulture pour honorer un particulier. Enſuite l'induſtrie a ajouté inſenſiblement à ces conſtructions groſſieres & l'ouvrier eſt enfin parvenu quelquefois à ſe rendre lui-même plus illuſtre par la beauté de ſon ouvrage, que le fait ou la perſonne dont il travailloit à célébrer la mémoire. La ville d'Athènes étoit

ſi fé-

ſi féconde en *monumens* hiſtoriques, que par-tout où l'on paſſoit, dit Cicéron, on marchoit ſur l'Hiſtoire; mais toutes ces choſes ont péri; quelque nombreux & quelque ſompteux que ſoient les *monumens* élevés par la main des hommes, ils n'ont pas plus de privilége que les villes entieres, qui ſe convertiſſent en ruines & en ſolitudes. C'eſt pourquoi il n'y eut jamais de *monument* dont la magnificence ait égalé celle du tombeau de Thémiſtocle, en l'honneur de qui on dit, que toute la Grece ſeroit ſon *monument*. (*D. J.*)

MONUMENT, ſ. m. (*Architect.*) ce mot ſignifie en particulier un tombeau, *quia monet mentem*. *Voyez* TOMBEAU. Je me contenterai de donner en paſſant l'interprétation de quelques abréviations qu'on voit ſouvent gravées ſur les *monumens*; telles ſont les ſuivantes.

Ab V. C.	*Ab Urbe Condita*.
A. A. A. F. F.	*Auro*, *Argento*, *Ære*, *Flando*, *Feriundo*.
Ad A. L. M.	*Ad Agrum Locum Monumenti*.
A. F. P. R. C.	*Actum Fide Publica Rutili Conſulis*. Cicéron l'interpreta plaiſamment, *Andronicus Fecit*, *Plectitur Rutilius*.
D. D.	*Dedicaverunt*, ou *Dono Dedit*, ou *Deo Domeſtico*.
D. M.	*Diis Manibus*, ou *Divæ Memoriæ*.
B. M. P.	*Bene Merenti Poſuit*.
P. P.	*Poſuerunt*.
P. C.	*Ponendum Curavit*.
M. H. P.	*Monumentum Hæredes Poſuerunt*.
H. S. V. F. M.	*Hoc Sibi Vivens Fieri Mandavit*.
H. B. M. F. C.	*Hæres Bene Merenti Faciendum Curavit*.
I. T. C.	*Juxta Tempus Conſtitutum*.
N. F. N.	*Nobili Familia Natus*.
Ob M. P. Et C.	*Ob Merita Pietatis Et Concordiæ*.
P. S. F. C.	*Proprio Sumptu Faciendum Curavit*.
R. P. C.	*Retro Pedes Centum*.

Mais il ſeroit inutile de multiplier ici les exemples de cette eſpece, parce qu'on ne manque pas d'ouvrages d'antiquaires auxquels on peut recourir pour l'intelligence de toutes les abréviations qu'on trouve ſur les *monumens* antiques. (*D. J.*)

MONUMENT *le*, (*Hiſt. d'Angleterre.*) il eſt ainſi nommé par les Anglois, & avec raiſon, car c'eſt le plus célebre *monument* des modernes, & une des pieces des plus hardies qu'il y ait en Architecture: ce fut en mémoire du triſte embraſement de Londres, qui arriva le 2 Septembre 1666, qu'on érigea cette pyramide, au nord du pont qui eſt de ce côté-là ſur la Tamiſe, près de l'endroit où l'incendie commença; c'eſt une colonne ronde de l'ordre toſcan, bâtie de groſſes pierres blanches de Portland. Elle a deux cens piés d'élévation & quinze de diametre; elle eſt ſur un piédeſtal de quarante piés de hauteur; & vingt-un en quarré. Au dedans eſt un eſcalier à vis de marbre noir, dont les barreaux de fer regnent juſqu'au ſommet, où ſe trouve un balcon entouré d'une baluſtrade de fer, & qui a vûe ſur toute la ville. Les côtés du nord & du ſud du piédeſtal ont chacun une inſcription latine; une de ces inſcriptions peint la déſolation de Londres réduite en cendres, & l'autre ſon rétabliſſement qui fut auſſi prompt que merveilleux. Tout ce que le feu avoit emporté d'édifices de bois, fut en deux ou trois ans rétabli de pierres & de briques ſur de nouveaux plans plus réguliers & plus magnifiques, au grand étonnement de toute l'Europe, & au ſortir d'une cruelle peſte qui ſuivit l'année même de l'embraſement de cette capitale; & rien ne fait tant voir la richeſſe, la force, & le génie de cette nation, quand elle eſt d'accord avec elle-même, & qu'elle a de grands maux à réparer. (*D. J.*)

MONZA, (*Géog.*) ville d'Italie, dans le Milanez, ſur le Lambro, à 11 milles N. E. de Milan, 21 S. O. de Bergame, *Long.* 26. 45. *lat.* 45. 33.

MOORSTONE, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne en Angleterre à une eſpece de granit blanc & noir, qui ſe trouve dans la province de Cornouailles & en Irlande; elle eſt extrèmement dure, & entremêlée de petites particules talqueuſes. On trouve cette pierre par maſſes ou par blocs immenſes, & non par couches: on en traſporte à Londres pour faire les marches des égliſes & des édifices publics, à cauſe que cette pierre ne s'uſe point auſſi promptement que les autres. Nous avons en France une quantité immenſe d'une pierre toute ſemblable, ſur tout en Bourgogne & ſur les bords du Rhône. *Voyez* GRANIT. (—)

MOPHI & CROPHI, (*Géog. anc.*) en grec Μῶφι Κρῶφι, montagne d'Egypte. Hérodote, *liv. II. chap. xxviij.* les place au-deſſus de Thebes & d'Eléphantina, Lucain dans ſa *Pharſale*, *liv. X. v.* 323, les appelle les *veines du Nil*.

Et ſcopuli placuit fluvii quos diſcere venas.

MOPSUESTE, (*Géog. anc.*) *Mopſueſtia*, ville de la Cilicie, ſur le fleuve Pyrame, au-deſſus d'Anazarbe, & plus près de la mer que cette derniere ville. Strabon & Etienne le géographe diviſent ce mot *Mopſu-heſtia*, Μόψου-ἑςία; mais Ptolomée & Procope n'en font qu'un mot. Pline dit *Mopſos*, & il fait entendre que les Romains avoient laiſſé la liberté à cette ville; l'empereur Adrien l'embellit de pluſieurs édifices, auſſi prit-elle le nom de ce prince; ſur une médaille d'Antonin le pieux on lit ces mots en grec, ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΜΟΨΕΑΤΩΝ *Hadrianorum Mopſeatarum*, car les habitans ſe nommoient *Mopſéates*. Les notices de Léon le ſage, & d'Hiéroclès donnent à *Mopſueſte* le ſecond rang parmi les évêchés de la ſeconde Cilicie; mais la notice du patriarchat d'Antioche, lui donne le rang de *métropole indépendante*. (*D. J.*)

MOQUA, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) cérémonie fanatique en uſage parmi les Mahométans indiens. Lorſqu'ils ſont revenus du pelerinage de la Meque, un d'entre eux fait une courſe ſur ceux qui ne ſuivent pas la loi de Mahomet; il prend pour cela en main ſon poignard, dont la moitié de la lame eſt empoiſonnée, & courant dans les rues, ils tue tous ceux qu'il rencontre qui ne ſont pas Mahométans, juſqu'à ce que quelqu'un lui donne la mort à lui-même. Ces furieux croient plaire à Dieu & à leur prophete en leur immolant de pareilles victimes; la multitude après leur mort les révere comme ſaints, & leur fait de magnifiques funerailles. Tavernier, *Voyage des Indes*.

MOQUE, ſ. f. (*Marine.*) eſpece de mouffle percé en rond par le milieu, & qui n'a point de poulie.

Moque de civadiere, c'eſt le *moque* par laquelle paſſe l'écoute de civadiere.

Moques de trelingage, eſpece de cap de mouton, par leſquelles paſſent les lignes de trelingage des étais. *Voyez* TRELINGAGE.

Moques du grand étai, ce ſont deux gros caps, de mouton, fort longs & preſque quarrés, dont l'un eſt mis au banc de l'étai, & l'autre au banc de ſon callier; ils ſont joints enſemble par une ride, qui leur ſert de liure, enſorte qu'ils ne font qu'une même manœuvre.

MOQUERIE, PLAISANTERIE, (*Gram. franç.*) la *moquerie* ſe prend toujours en mauvaiſe part, & la *plaiſanterie* n'eſt pas toujours offenſante. La *moquerie* eſt une dériſion qui marque le mépris qu'on a pour quelqu'un, & c'eſt une des manieres dont il ſe fait le mieux entendre, l'injure même eſt plus pardonnable, car elle ne deſigne ordinairement que de la colere, qui n'eſt pas incompatible avec l'eſtime. La *plaiſanterie* bornée à un badinage fin & délicat, peut s'employer avec ſes amis, & les gens polis, autrement elle devient blamable & dangereuſe. Tout ce qui intéreſſe la réputation ne doit point s'appeller *plaiſanterie*, comme tout ce qui eſt d'un badinage innocent, ne doit point paſſer pour *moquerie*. (*D. J.*)

MOQUEUR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *avis polyglotta*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du mauvais: il a environ huit pouces ſix lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſix pouces neuf lignes juſqu'au bout des ongles. Le deſſus de la tête, la partie ſupérieure du cou, le dos, le croupion & les plumes qui couvrent l'origine du deſſus de la queue ſont d'un gris-brun. Il y a de chaque côté de la tête une bande longitudinale de la même couleur, une autre blanchâtre qui ſe trouve au-deſſous de l'œil. Les joues, la gorge, la partie inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés, les jambes, les plumes du deſſous de la queue, & celles de la face inférieure des aîles ſont blanches, le bord de l'aîle à l'endroit du pli eſt de la même couleur. Les petites plumes des aîles ont une couleur brune, mêlée de taches blanches longitudinales. Les plumes intérieures des aîles ſont d'un brun obſcur & terminées de blanc. Les extérieures ont la même couleur brune, mais le blanc s'étend plus bas, & l'extrémité de chacune de ces plumes eſt marquée d'une tache noire. Les plumes du ſecond & du troiſieme rang de l'aîle ſont blanches & ont l'extrémité brune; les autres au contraire ſont blanches à l'extrémité, & brunes ſur tout le reſte de leur étendue. La queue a trois pouces dix lignes de longueur, elle eſt compoſée de douze plumes, les huit du milieu ſont d'un brun obſcur, les autres ont

les

les barbes extérieures de la même couleur, & les barbes intérieures blanches, la plume extérieure eſt entierement blanche. Les deux plumes du milieu ſont les plus longues, les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'aux extérieures. Il y a au-deſſus des coins de la bouche de longs poils roides dirigés en-avant. Le bec eſt d'un brun nôirâtre; les piés, & les ongles ſont noirs. Cet oiſeau chante très-bien & contrefait la voix des animaux: on le trouve à la Jamaïque, à la nouvelle Eſpagne. *Ornit.* par M. Briſſon, *tom. II. pag.* 262. *Voyez* OISEAU.

MOQUETTE, ſ. f. (*Comm.*) étoffe de laine qui ſe travaille comme les velours. *Voy. l'article* VELOURS.

MOQUISIE, ſ. f. (*Hiſt. de l'Idolâtrie.*) les habitans de Lovango, & autres peuples ſuperſtitieux de la baſſe Ethiopie, invoquent des démons domeſtiques & champêtres, auxquels ils attribuent tous les effets de la nature. Ils appellent *moquiſie*, tout être en qui réſide une vertu ſecrette, pour faire du bien ou du mal, & pour découvrir les choſes paſſées & les futures: leurs prêtres portent le nom de *ganga moquiſie*, & on les diſtingue par un ſurnom pris du lieu, de l'autel, du temple, & de l'idole qu'ils ſervent.

La *moquiſie* de Thirico eſt la plus vénérée; celle de Kikokoo préſide à la mer, prévient les tempêtes, & fait arriver les navires à bon port: c'eſt une ſtatue de bois repréſentant un homme aſſis. La *moquiſie* de Malemba eſt la déeſſe de la ſanté: ce n'eſt pourtant qu'une natte d'un pié & demi en quarré, au haut de laquelle on attache une corroye pour y pendre des bouteilles, des plumes, des écailles, de petites cloches, des crecerelles, des os, le tout peint en rouge. La *moquiſie* Mymie eſt une cabane de verdure, qui eſt ſur le chemin ombragé d'arbres. La *moquiſie* Coſſi eſt un petit ſac rempli de coquilles pour la divination. Pour la *moquiſie* de Kimaye, ce ſont des pieces de pots caſſés, des formes de chapeaux & de vieux bonnets. La *moquiſie* Injami, qui eſt à ſix lieues de Lovango, eſt une grande image dreſſée ſur un pavillon. La *moquiſie* de Moanzi eſt un pot mis en terre dans un creux entre des arbres ſacrés: ſes miniſtres portent des bracelets de cuivre rouge, voilà les idoles de tout le pays de Lovango, & c'en eſt aſſez pour juſtifier que c'eſt le peuple le plus ſtupide de l'univers.

MORA, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) troupe de Spartiates, compoſée ou de 500, ou de 700, ou de 900 hommes. Les ſentimens ſont variés ſur cette appréciation. Il y avoit ſix *mora*, chacune étoit commandée par un polémarque, quatre officiers ſous le polémarque, huit ſous ces premiers, & ſeize ſous ceux-là. Donc ſi ces derniers avoient à leurs ordres 50 hommes, la *mora* étoit de 400, ce qui réduit toute la milice de Lacédémone à 2400: c'eſt peu de choſe mais il s'agit des tems de Lycurgue. On ne recevoit dans cette milice que des hommes libres, entre 30 & 60 ans.

MORA *la, ou* LA MOHR, (*Géog.*) riviere du royaume de Bohème, en Moravie. Elle a ſa ſource dans les montagnes, auprès de Morawitz, entre au duché de Siléſie, paſſe à Morawitz, & va porter ſes eaux dans l'Oder.

MORABA, (*Géog.*) fleuve d'Afrique dans l'Abyſſinie, ſelon M. de Lisle. M. Ludolf appelle de fleuve *Mareb.* (*D. J.*)

MORABITES, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) nom que donnent les Mahométans à ceux d'entre eux qui ſuivent la ſecte de Mohaidin, petit-fils d'Aly, gendre de Mahomet. Les plus zélés de cette ſecte embraſſent la vie ſolitaire, & s'adonnent dans les deſerts à l'étude de la philoſophie morale. Ils ſont oppoſés en pluſieurs points aux ſectateurs d'Omar, & menent une vie d'ailleurs aſſez licencieuſe, perſuadés que les jeûnes & les autres épreuves qu'ils ont pratiquées leur en donnent le droit. Ils ſe trouvent aux fêtes & aux nôces des grands, où ils entrent en chantant des vers en l'honneur d'Aly & de ſes fils; ils y prennent part aux feſtins & aux danſes juſqu'à tomber dans des excès, que leurs diſciples ne manquent pas de faire paſſer pour des extaſes; leur regle n'eſt fondée que ſur des traditions.

On donne auſſi en Afrique le nom de *Morabites* aux mahométans qui font profeſſion de ſcience & de ſainteté. Ils vivent à-peu-près comme les philoſophes payens ou comme nos hermites: le peuple les révere extrèmement, & en a quelquefois tiré de leur ſolitude pour les mettre ſur le tronône. Marmol *de l'Afrique*.

MORAILLE, ſ. f. (*Maréchal.*) inſtrument que les Maréchaux mettent au nez des chevaux pour les faire tenir tranquilles pendant qu'on les ferre ou qu'on les ſaigne, &c. *Voyez nos Pl. de Maréc.*

MORAILLE, (ſ. f. (*Verrerie.*) eſpece de tenailles de fer à l'uſage des Verriers, qui l'emploient à tirer & alonger le cylindre de verre avant que de l'ouvrir.

MORAILLER, *le verre*, c'eſt l'alonger avec la moraille. *Voyez* VERRERIE.

MORAILLON, ſ. m. (*Serrurerie.*) morceau de fer plat, dont la longueur, la largeur, & l'épaiſſeur varient, ſelon les places auxquelles on le deſtine; il ſert à fermer les cofres forts, les portes, &c. avec les cadenats. A une des extrémités eſt un œil dans lequel paſſe un laſſeret pour l'attacher; à l'autre bout il y a un trou oblong pour recevoir la tête du crampon dans laquelle on place l'anſe du cadenat.

MORAINE, ſ. f. (*Mégiſſerie.*) c'eſt la laine que les Mégiſſiers & les Chamoiſeurs ont fait tomber avec la chaux de deſſus les peaux de moutons & de brebis mortes de maladie: on appelle auſſi cette laine *mauris*, *morif*, *mortin*, *mortain*, & *plures*.

Les laines *moraines* ſont du nombre de celles que l'article 11. du reglement du 30 Mars 1700, défend aux ouvriers en bas au métier, ſe ſervir dans les ouvrages de leur profeſſion. *Voyez* LAINE.

MORALE, ſ. f. (*Science des mœurs*) c'eſt la ſcience qui nous preſcrit une ſage conduite, & les moyens d'y conformer nos actions.

S'il ſied bien à des créatures raiſonnables d'appliquer leurs facultés aux choſes auxquelles elles ſont deſtinées, la *Morale* eſt la propre ſcience des hommes; parce que c'eſt une connoiſſance généralement proportionnée à leur capacité naturelle, & d'où dépend leur plus grand intérêt. Elle porte donc avec elle les preuves de ſon prix; & ſi quelqu'un a beſoin qu'on raiſonne beaucoup pour l'en convaincre, c'eſt un eſprit trop gâté pour être ramené par le raiſonnement.

J'avoue qu'on ne peut pas traiter la *Morale* par des argumens démonſtratifs, & j'en ſais deux ou trois raiſons principales. 1°. le défaut de ſignes. Nous n'avons pas de marques ſenſibles, qui repréſentent aux yeux les idées *morales*; nous n'avons que des mots pour les exprimer: or quoique ces mots reſtent les mêmes quand ils ſont écrits, cependant les idées qu'ils ſignifient, peuvent varier dans le même homme; & il eſt fort rare qu'elles ne ſoient pas différentes, en différentes perſonnes. 2°. les idées *morales* ſont communément plus compoſées que celles des figures employées dans les mathématiques. Il arrive de-là que les noms des idées *morales*, ont une ſignification plus incertaine; & de plus, que l'eſprit ne peut retenir aiſément des combinaiſons préciſes, pour examiner les rapports & les diſconvenances des choſes. 3°. l'intérêt humain, cette paſſion ſi trompeuſe, s'oppoſe à la démonſtration des vérités *morales*; car il eſt vraiſſemblable que ſi les hommes vouloient s'appliquer à la recherche de ces vérités, ſelon la même méthode & avec la même indifférence qu'ils cherchent les vérités mathématiques, ils les trouveroient avec la même facilité.

La ſcience des mœurs peut être acquiſe juſqu'à un certain degré d'évidence, par tous ceux qui veulent faire uſage de leur raiſon, dans quelque état qu'ils ſe trouvent. L'expérience la plus commune de la vie, & un peu de réfléxion ſur ſoi-même & ſur les objets qui nous environnent de toutes parts, ſuffiſent pour fournir aux perſonnes les plus ſimples, les idées générales de certains devoirs, ſans leſquels la ſociété ne ſauroit ſe maintenir. En effet, les gens les moins éclairés, montrent par leurs diſcours & par leur conduite, qu'ils ont des idées aſſez droites en matiere de *morale*, quoiqu'ils ne puiſſent pas toûjours les bien développer, ni exprimer nettement tout ce qu'ils ſentent; mais ceux qui ont plus de pénétration, doivent être capables d'acquérir d'une maniere diſtincte, toutes les lumieres dont ils ont beſoin pour ſe conduire.

Il n'eſt pas queſtion dans la *Morale* de connoître l'eſſence réelle des ſubſtances, il ne faut que comparer avec ſoin certaines relations que l'on conçoit entre les actions humaines & une certaine regle. La vérité & la certitude des diſcours de *morale*, eſt conſiderée indépendamment de la vie des hommes, & de l'exiſtence que les vertus dont ils traitent, ont actuellement dans le monde. Les Offices de Cicéron ne ſont pas moins conformes à la vérité, quoiqu'il n'y ait preſque perſonne qui en pratique exactement les maximes, & qui regle la vie ſur le modele d'un homme de bien, tel que Cicéron nous l'a dépeint dans cet ouvrage. S'il eſt vrai dans la ſpéculation, que le meurtre mérite la mort, il le ſera pareillement à l'égard de toute action réelle, conforme à cette idée de meurtre.

Les difficultés qui embarraſſent quelquefois en matiere de *morale*, ne viennent pas tant de l'obſcurité qu'on trouve dans les preceptes; que dans certaines circonſtances particulieres, qui en rendent l'application difficile; mais ces circonſtances particulieres ne prouvent pas plus l'incertitude du precepte, que la peine qu'on a d'appli-

quer une démonſtration de mathématique, n'en diminue l'infaillibilité. D'ailleurs, ces difficultés ne regardent pas les principes généraux, ni les maximes qui en découlent immédiatement ou médiatement, mais ſeulement quelques conſéquences éloignées. Pour peu qu'on faſſe uſage de ſon bon ſens, on ne doutera pas le moins du monde de la certitude des regles ſuivantes: qu'il faut obéir aux lois de la Divinité, autant qu'elles nous ſont connues: qu'il n'eſt pas permis de faire du mal à autrui: que ſi l'on a cauſé du dommage, on doit le réparer: qu'il eſt juſte d'obéir aux lois d'un ſouverain légitime, tant qu'il ne preſcrit rien de contraire aux maximes invariables du Droit naturel, ou à quelque loi divine clairement révelée, *&c.* Ces vérités, & pluſieurs autres ſemblables, ſont d'une telle évidence, qu'on ne ſauroit y rien oppoſer de plauſible.

Si la ſcience des mœurs s'eſt trouvée de tout tems extrèmement négligée, il n'eſt pas difficile d'en découvrir les cauſes. Il eſt certain que les divers beſoins de la vie, vrais ou imaginaires, les faux intérêts, les impreſſions de l'exemple & des coutumes, le torrent de la mode & des opinions reçues, les préjugés de l'enfance, les paſſions ſurtout, détournent ordinairement les eſprits d'une étude ſérieuſe de la *Morale*. La Philoſophie, dit agréablement l'auteur moderne des Dialogues des morts, ne regarde que les hommes, & nullement le reſte de l'univers. L'aſtronome penſe aux aſtres, le phyſicien à la nature, & les Philoſophes à eux; mais parce que cette philoſophie les incommoderoit, ſi elle ſe mêloit de leurs affaires, & ſi elle prétendoit regler leurs paſſions, ils l'envoient dans le ciel arranger les planetes, & en meſurer les mouvemens; ou bien ils la promenent ſur la terre, pour lui faire examiner tout ce qu'ils y voient: enfin ils l'occupent toûjours le plus loin d'eux qu'il leur eſt poſſible.

Il eſt pourtant certain, malgré cette plaiſanterie de M. de Fontenelle, que dans tous les tems, ce ſont les laïques philoſophes qui ont fait le meilleur accueil à la *Morale*; & c'eſt une vérité qu'on peut établir par tous les écrits des Sages de la Grece & de Rome. Socrate, le plus honnête homme de l'antiquité, fit une étude particuliere de la *Morale*, & la traita avec autant de grandeur, que d'exactitude; tout ce qu'il dit de la Providence en particulier, eſt digne des lumieres de l'Evangile. La *Morale* eſt auſſi partout répandue dans les ouvrages de Platon. Ariſtote en fit un ſyſtème méthodique, d'après les mêmes principes & la même économie de ſon maître. La *morale* d'Epicure n'eſt pas moins belle, que droite dans ſes fondemens. Je conviens que ſa doctrine ſur le bonheur, pouvoit être mal interpretée, & qu'il en réſulta de fâcheux effets, qui décrierent ſa ſecte: mais au fond cette doctrine étoit aſſez raiſonnable; & l'on ne ſauroit nier, qu'en prenant le mot de *bonheur*, dans le ſens que lui donnoit Epicure, la félicité de l'homme ne conſiſte dans le ſentiment du plaiſir, ou en général dans le contentement de l'eſprit.

Cependant Zénon contemporain d'Epicure, ſe frayoit une route encore plus glorieuſe, en fondant la ſecte des Stoïciens. En effet il n'y a point eu de Philoſophes qui aient parlé plus fortement de la fatale néceſſité des choſes, ni plus magnifiquement de la liberté de l'homme, que l'ont fait les Stoïciens. Rien n'eſt plus beau que leur *morale*, conſiderée en elle-même; & à quelques-unes de leurs maximes près, rien n'eſt plus conforme aux lumieres de la droite raiſon. Leur grand principe, c'eſt qu'il faut vivre conformément à la conſtitution de la nature humaine, & que le ſouverain bien de l'homme conſiſte dans la vertu; c'eſt-à-dire dans les lumieres de la droite raiſon, qui nous font conſidérer ce qui convient véritablement à notre état. Ils regardoient le monde comme un royaume dont Dieu eſt le prince, & comme un tout, à l'utilité duquel chaque perſonne qui en fait partie, doit concourir & rapporter toutes ſes actions, ſans préférer jamais ſon avantage particulier à l'intérêt commun. Ils croyoient qu'ils étoient nés, non chacun pour ſoi, mais pour la ſociété humaine; c'étoit là le caractere diſtinctif de leur ſecte, & l'idée qu'ils donnoient de la nature du juſte & de l'honnête. Il n'y a point de Philoſophes qui aient ſi bien reconnu, & ſi fort recommandé les devoirs indiſpenſables où ſont tous les hommes les uns envers les autres, préciſément en-tant qu'hommes. Selon eux, on eſt né pour procurer du bien à tous les humains; exercer la bénéficence envers tous; ſe contenter d'avoir fait une bonne action, & l'oublier même en quelque maniere, au-lieu de s'en propoſer quelque récompenſe; paſſer d'une bonne action à une bonne action; ſe croire ſuffiſamment payé, en ce que l'on a eu occaſion de rendre ſervice aux autres, & ne chercher par conſéquent hors de ſoi, ni le profit ni la louange. A l'égard de nous-mêmes, il faut, diſent les Stoïciens, n'avoir rien tant à cœur que la vertu; ne ſe laiſſer jamais détourner de ſon devoir, ni par le deſir de la vie, ni par la crainte des tourmens, ni par celle de la mort; moins encore de quelque dommage, ou de quelque perte que ce ſoit. Je ne dois pas entrer ici dans de plus grands détails; mais un ſavant anglois, Thomas Gataker, dans la préface de ſon vaſte & inſtructif Commentaire ſur Marc Antonin, nous a donné un abrégé des plus beau preceptes de la *morale* des Stoïciens, tiré du livre même de cet empereur, & de ceux d'Epictete & de Séneque, trois philoſophes de cette ſecte eſtimable, & qui ſont les ſeuls avec Plutarque, dont il nous reſte quelques écrits.

Depuis Epicure & Zénon, on ne vit plus de beaux génies tenter de nouvelles routes dans la ſcience de la *Morale*: chacun ſuivit la ſecte qu'il trouva la plus à ſon goût. Les Romains, qui reçurent des Grecs les arts & les ſciences, s'en tinrent aux ſyſtèmes de leurs maîtres. Du tems d'Auguſte, un philoſophe d'Alexandrie nommé Potamon, introduiſit une maniere de philoſopher que l'on appella *éclectique*, parce qu'elle conſiſtoit à choiſir de tous les dogmes des Philoſophes, ceux qui paroiſſoient les plus raiſonnables. Cicéron ſuit à-peu-près cette méthode dans ſon livre des Offices, où il eſt tantôt péripatéticien. Cet excellent livre que tout le monde connoît, eſt ſans contredit le meilleur traité de *Morale*, le plus régulier, le plus méthodique & le plus exact que nous ayons. Il n'y a guere de moins bonnes choſes dans celui des Lois, tout imparfait qu'il eſt; mais c'eſt grand dommage qu'on ait perdu ſon Traité de la république; dont le peu de fragmens qui nous reſtent donnent la plus haute idée,

Pour ce qui regarde la *Morale* de Séneque & de Plutarque, je ſerois aſſez du ſentiment de Montagne, dans le jugement qu'il en porte. Ces deux auteurs, dit-il, ſe rencontrent dans la plûpart des opinions utiles & vraies; comme auſſi leur fortune les fit naître à-peu-près dans le même ſiecle; tous deux vénus de pays étranger; tous deux riches & puiſſans. Leur inſtruction eſt de la *crême philoſophique:* Plutarque eſt plus uniforme & conſtant: Séneque plus ondoyant & divers; celui-ci ſe roidit & ſe tend pour armer la vertu contre la foibleſſe, la crainte & les vicieux appétits: l'autre ſemble n'eſtimer pas tant leur effort, & dédaigner d'en hâter ſon pas, & de ſe mettre ſur ſa garde: il paroît dans Séneque qu'il prête un peu à la tyrannie des empereurs de ſon tems: Plutarque eſt libre par-tout: Séneque eſt plein de pointes & de ſaillies: Plutarque de choſes: celui-là vous échauffe plus & vous émeut: celui-ci vous contente davantage & vous paye mieux, il nous guide; l'autre nous pouſſe: tantôt dans Plutarque, les diſcours ſont étendus; & tantôt il ne les touche que ſimplement, montrant ſeulement du doigt par où nous irons s'il nous plaît, & ſe contentant de ne donner qu'une atteinte dans le plus vif d'un repos. Il les faut arracher de-là, & les mettre en place marchande.

J'ajoute que les ſujets des *morales* de Plutarque, ſont en général traités ſuperficiellement; & que les ouvrages de Séneque, le meilleur même, celui des Bienfaits, n'a point d'ordre. Epictete eſt plus ſimple & plus pur; mais il manque de vûes & d'élévation. Marc Antonin montre un eſprit plus vaſte & plus grand que ſon empire. Il ne s'eſt pas contenté d'expliquer ſolidement les preceptes de ſes maîtres, il les a ſouvent corrigés, & leur a donné une nouvelle force, par la maniere ingénieuſe & naturelle dont il les a propoſés, ou par les nouvelles découvertes qu'il y a jointes.

Les Platoniciens qui ſe rendirent célebres dans le iij. & iv. ſiécle, un Plotin, un Amélius, un Porphyre, un Jamblique, un Proclus, *&c.* s'attacherent beaucoup plus à expliquer les ſpéculations, ou plûtôt les rêveries du fondateur de leur ſecte, qu'à cultiver ſa *morale*. Un très-petit nombre de docteurs de l'Egliſe chrétienne ne furent guere plus heureux, en s'entêtant d'idées chimériques, d'allégories, de diſputes frivoles, & en s'abandonnant aux fougues de leur imagination échauffée. Il ſeroit ſuperflu de parcourir les ſiecles ſuivans, où l'ignorance & la corruption ne laiſſerent preſque plus qu'une étincelle de bon ſens & de *morale*.

Cependant Ariſtote abandonné, reparut dans le vj. ſiecle. Boëce en traduiſant quelques ouvrages du philoſophe de Stagyre, jetta les fondemens de cette autorité deſpotique, que la philoſophie péripatéticienne vint à acquérir dans la ſuite des tems. Les Arabes s'en entêterent dans le xj. ſiecle, & l'introduiſirent en Eſpagne, où elle ſubſiſte toûjours: de-là naquit la philoſophie ſcholaſtique, qui ſe répandit dans toute l'Europe; & dont

dont la barbarie porta encore plus de préjudice à la religion & à la *Morale*, qu'aux ſciences ſpéculatives.

La *morale* des ſcholaſtiques eſt un ouvrage de pieces rapportées, un corps confus, ſans regle & ſans principe, un mélange des penſées d'Ariſtote, du droit civil, du droit canon, des maximes de l'Ecriture-ſainte & des Peres. Le bon & le mauvais ſe trouvent mêlés enſemble; mais de maniere qu'il y a beaucoup plus de mauvais que de bon. Les caſuiſtes des derniers ſiecles n'ont fait qu'enchérir en vaines ſubtilités, & qui pis eſt en erreurs monſtrueuſes. Paſſons tous ces malheureux tems, & venons enfin à celui où la ſcience des mœurs eſt, pour ainſi dire, reſſuſcitée.

Le fameux chancelier Bacon, qui finit ſa carriere au commencement du xvij. ſiecle, eſt un de ces grands génies à qui la poſtérité ſera éternellement redevable des belles vues qu'il a fournies pour le rétabliſſement des ſciences. Ce fut la lecture des ouvrages de ce grand homme, qui inſpira à Hugues Grotius la penſée d'oſer le premier former un ſyſtème de *morale*, & de droit naturel. Perſonne n'étoit plus propre que Grotius à tenter cette entrepriſe. Un amour ſincere de la vérité, une netteté d'eſprit admirable, un diſcernement exquis, une profonde méditation, une érudition univerſelle, une lecture prodigieuſe, une application continuelle à l'étude, au milieu d'un grand nombre de traverſes, & des fonctions pénibles de pluſieurs emplois conſidérables, ſont les qualités qu'on ne ſauroit ſans ignorance & ſans injuſtice refuſer à ce grand homme. Si la philoſophie de ſon ſiecle étoit encore pleine de ténebres, il a preſque ſuppléé à ce défaut par la force de ſon bon ſens & de ſon jugement. Son ouvrage, aujourd'hui ſi connu, parut à Paris pour la premiere fois en 1625.

Quoique Selden ait prodigué la plus vaſte érudition dans ſon ſyſtème des lois des Hébreux ſur la *morale* & le droit naturel, il s'en faut bien qu'il ait effacé, ni même égalé Grotius. Outre le déſordre & l'obſcurité qui regnent dans la maniere d'écrire de ce ſavant anglois, ſes principes ne ſont point tirés des lumieres de la raiſon, mais des ſept préceptes donnés à Noé, qui ne ſont fondés que ſur une tradition douteuſe, ou ſur les déciſions des rabbins.

Peu de tems avant la mort de Grotius, parut ſur la ſcène le fameux Thomas Hobbes. Si ce beau génie eût philoſophé ſans prévention, il auroit rendu des ſervices conſidérables à la recherche de la vérité; mais il poſe pour principe des ſociétés, la conſervation de ſoi-même & l'utilité particuliere: mais il établit ſur cette ſuppoſition, que l'état de nature eſt un état de guerre de chacun contre tous; mais il donne aux rois une autorité ſans bornes, prétendant que la volonté des ſouverains fait & la religion, & tout ce qui eſt juſte ou injuſte.

Il étoit reſervé à Samuel Puffendorf de profiter heureuſement des lumieres de tous ceux qui l'avoient précédé, & d'y joindre ſes propres découvertes. Il dévéloppe diſtinctement les maximes fondamentales de la *Morale*, que Grotius n'avoit fait qu'indiquer, & il en déduit par des conſéquences ſuivies, les principaux devoirs de l'homme & du citoyen en quelque état qu'il ſe trouve. Il n'emprunte guere les penſées des auteurs, ſans les dévélopper, ſans les étendre, & ſans en tirer un plus grand parti. Mais c'eſt à M. Barbeyrac que le lecteur doit les principaux avantages qu'il peut aujourd'hui tirer de la lecture du droit de la guerre & de la paix, & du droit de la nature & des gens. Il leur faut joindre l'étude, de Shafſtbury, de Hutcheſon, de Cumberland, de Wolaſton, de la Placette & de l'Eſprit des lois, qui reſpire la pure *morale* de l'homme dans quelque état qu'il ſe trouve.

Il nous manque peut-être un ouvrage philoſophique ſur la conformité de la *morale* de l'Evangile avec les lumieres de la droite raiſon; car l'une & l'autre marchent d'un pas égal, & ne peuvent être ſéparées. La révélation ſuppoſe dans les hommes des connoiſſances qu'ils ont déja, ou qu'ils peuvent acquérir en faiſant uſage de leurs lumieres naturelles. L'exiſtence d'une divinité infinie en puiſſance, en ſageſſe & en bonté, étant un principe évident par lui-même, les écrivains ſacrés ne s'attachent point à l'établir: c'eſt par la même raiſon qu'ils n'ont point fait un ſyſtème methodique de la *morale*, & qu'ils ſe ſont contentés des préceptes généraux, dont ils nous laiſſent tirer les conſéquences pour les appliquer à l'état de chacun, & aux divers cas particuliers.

Enfin ce ſeroit mal connoître la religion, que de relever le mérite de la foi aux dépens de la *Morale*; car quoique la foi ſoit néceſſaire à tous les Chrétiens, on peut avancer avec vérité, que la *Morale* l'emporte ſur la foi à divers égards. 1°. Parce qu'on peut être en état de faire du bien, & de ſe rendre plus utile au monde par la *Morale* ſans la foi, que par la foi ſans la *Morale*. 2°. Parce que la *Morale* donne une plus grande perfection à la nature humaine, en ce qu'elle tranquilliſe l'eſprit, qu'elle calme les paſſions, & qu'elle avance le bonheur de chacun en particulier. 3°. Parce que la regle pour la *Morale* eſt encore plus certaine que celle de la foi, puiſque les nations civiliſées du monde s'accordent ſur les points eſſentiels de la *Morale*, autant qu'elles different ſur ceux de la foi. (1) 4°. Parce que l'incrédulité n'eſt pas d'une nature ſi maligne que le vice; ou, pour enviſager la même choſe ſous une autre vue, parce qu'on convient en général qu'un incrédule vertueux peut être ſauvé, ſur-tout dans le cas d'une ignorance invincible, & qu'il n'y a point de ſalut pour un croyant vicieux. 5°. Parce que la foi ſemble tirer ſa principale, ſi ce n'eſt pas même toute ſa vertu, de l'influence qu'elle a ſur la *morale*. (*D. J.*)

MORALISTE, ſ. m. (*Science des mœurs.*) auteur ſur la morale, *voyez* MORALE. Nous n'avons guere parmi les modernes que Grotius, Puffendorf, Barbeyrac, Tillolton, Wolaſton, Cumberland, Nicole & la Placette, qui aient traité cette ſcience d'après des principes lumineux. La plûpart des autres *moraliſtes* reſſemblent à un maître d'écriture, qui donneroit de beaux modeles, ſans enſeigner à tenir & à conduire la plume pour tracer des lettres. D'autres *moraliſtes* ont puiſé leurs idées de morale, tantôt dans le délire de l'imagination, tantôt dans des maximes contraires à l'état de la nature humaine. Pluſieurs enfin ne ſe ſont attachés qu'à faire des portraits finement touchés, laiſſant à l'écart la méthode & les principes qui conſtituent la partie capitale de la morale. C'eſt que les écrivains de ce caractere veulent être gens d'eſprit, & ſongent moins à éclairer qu'à éblouir. Vain amour d'une futile gloire! qui fait perdre à un auteur l'unique but qu'il devroit ſe propoſer, celui d'être utile. Mais il vaut mieux bien exercer le métier de manœuvre, que de mal jouer le rôle d'architecte. (*D. J.*)

MORALITE', ſ. f. (*Droit naturel.*) on nomme *moralité*, le rapport des actions humaines avec la loi qui en eſt la regle. En effet, la loi étant la regle des actions humaines, ſi l'on compare ces actions avec la loi, on y remarque ou de la conformité, ou de l'oppoſition; & cette ſorte de qualification de nos actions par rapport à la loi, s'appelle *moralité*. Ce terme vient de celui des *mœurs*, qui ſont des actions libres des hommes ſuſceptibles de regle.

On peut conſidérer la *moralité* des actions ſous deux vues différentes: 1°. par rapport à la maniere dont la loi en diſpoſe, & 2°. par rapport à la conformité ou à l'oppoſition de ces mêmes actions avec la loi.

Au premier égard, les actions humaines ſont ou commandées, ou défendues, ou permiſes. Les actions commandées ou défendues, ſont celles que défend ou preſcrit la loi; les actions permiſes ſont celles que la loi nous laiſſe la liberté de faire.

L'autre maniere dont on peut enviſager la *moralité* des actions humaines, c'eſt par rapport à leur conformité ou à leur oppoſition avec la loi: à cet égard, on diſtingue les actions en bonnes ou juſtes, mauvaiſes ou injuſtes, & en actions indifférentes.

Une action moralement bonne ou juſte, eſt celle qui eſt en elle-même exactement conforme à la diſpoſition de quelque loi obligatoire, & qui d'ailleurs eſt faite dans les diſpoſitions, & accompagnée des circonſtances conformes à l'intention du légiſlateur. Les actions mauvai-

(1) L'intelligence qui regne parmi les nations policées ſur les principes eſſentiels de la Morale, n'eſt point fondée ſur une certitude de ces principes plus grande, que celle de la foi revélée, puiſque les dogmes de la foi auſſi bien que les principes de Morale, ſont également certains en eux-mêmes, & également vrais, la vérité étant par elle-même une & indiviſible. Il peut ſeulement arriver qu'une vérité ſoit plus évidente qu'une autre. D'où je conclus que l'évidence qui ſe trouve dans les premiers principes de Morale, eſt la ſeule cauſe que les nations les plus policées ſont d'accord ſur iceux, & partagées ſur les dogmes de la foi divine, parce que ceux-ci ne portant avec eux le caractére d'évidence, ils ne peuvent obliger par eux-mêmes l'intellect humain à leur croyance. L'homme eſt moins pernicieux à la ſocieté civile par ſon incrédulité, pour qu'il ſoit de bonnes mœurs; que par ſa croyance, étant d'une vie deſordonnée; mais par rapport à ſon ſalut, il en eſt également hors de la voye, qu'il ſoit incrédule volontaire, ou tranſgreſſeur volontaire des lois Morales. (*W*)

ſes ou injuſtes ſont celles qui, ou par elles-mêmes, ou par les circonſtances qui les accompagnent, ſont contraires à la diſpoſition d'une loi obligatoire, ou à l'intention du législateur. Les actions indifférentes tiennent, pour ainſi dire, le milieu entre les actions juſtes & injuſtes; ce ſont celles qui ne ſont ni ordonnées ni défendues, mais que la loi nous laiſſe en liberté de faire ou de ne pas faire, ſelon qu'on le trouve à propos; c'eſt-à-dire que ces actions ſe rapportent à une loi de ſimple permiſſion, & non à une loi obligatoire.

Outre ce qu'on peut nommer la *qualité* des actions morales, on y conſidere encore une ſorte de *quantité*, qui fait qu'en comparant les bonnes actions entr'elles, & les mauvaiſes auſſi entr'elles, on en fait une eſtimation relative, pour marquer le plus ou le moins de bien ou de mal qui ſe trouve dans chacune; car une bonne action peut être plus ou moins excellente, & une mauvaiſe action plus ou moins condamnable, ſelon ſon objet; la qualité & l'état de l'agent; la nature même de l'action; ſon effet & ſes ſuites; les circonſtances du tems, du lieu, *&c.* qui peuvent encore rendre les bonnes ou les mauvaiſes actions plus louables ou plus blâmables les unes que les autres.

Remarquons enfin qu'on attribue la *moralité* aux perſonnes auſſi-bien qu'aux actions; & comme les actions ſont bonnes ou mauvaiſes, juſtes ou injuſtes, l'on dit auſſi des hommes qu'ils ſont vertueux ou vicieux, bons ou méchans. Un homme vertueux eſt celui qui a l'habitude d'agir conformément à ſes devoirs. Un homme vicieux eſt celui qui a l'habitude oppoſée. *Voyez* VERTU *&* VICE. (*D. J.*)

MORALITÉ, (*Apologue.*) la vérité qui réſulte du récit allégorique de l'apologue, ſe nomme *moralité*. Elle doit être claire, courte & intéreſſante; il n'y faut point de métaphyſique, point de périodes, point de vérités trop triviales, comme ſeroit celle-ci, qu'*il faut ménager ſa ſanté*.

Phedre & la Fontaine placent indifféremment la *moralité*, tantôt avant, tantôt après le récit, ſelon que le goût l'exige ou le permet. L'avantage eſt à-peu-près égal pour l'eſprit du lecteur, qui n'eſt pas moins exercé, ſoit qu'on la place auparavant ou après. Dans le premier cas, on a le plaiſir de combiner chaque trait du récit avec la vérité; dans le ſecond cas, on a le plaiſir de la ſuſpenſion: on devine ce qu'on veut nous apprendre, & on a la ſatisfaction de ſe rencontrer avec l'auteur, ou le mérite de lui ceder, ſi on n'a point réuſſi.

MORALITÉS, (*Théâtre françois.*) c'eſt ainſi qu'on appella d'abord les premieres comédies ſaintes qui furent jouées en France dans le xv. & xvj. ſiecles. *Voy.* COMÉDIES SAINTES.

Au nom de *moralités*, ſuccéda celui de *myſteres de la Paſſion*. *Voyez* MYSTERES DE LA PASSION.

Ces pieuſes farces étoient un mélange monſtrueux d'impiétés & de ſimplicités, mais que ni les auteurs, ni les ſpectateurs n'avoient l'eſprit d'appercevoir. La *Conception à perſonnages*, (c'eſt le titre d'une des premieres *moralités*, jouée ſur le théâtre françois, & imprimée *in*-4°. gothique, à Paris chez Alain Lotrian,) fait ainſi parler Joſeph:

Mon ſouley ne ſe peut deffaire
De Marie mon épouſe ſaincte
Que j'ai ainſi trouvée ençainte,
Ne ſçay s'il y a faute ou non.
. . . .
De moi n'eſt la choſe venue;
Sa promeſſe n'a pas tenue.
. . . .
Elle a rompu ſon mariage,
Je ſuis bien infeible, incrédule,
Quand je regarde bien ſon faire,
De croire qu'il n'y ait meſſaire.

Elle eſt ençainte, & d'où viendroit
Le fruict? Il faut dire par droit,
Qu'il y ait vice d'adultere,
Puiſque je n'en ſuis pas le pere.

Elle a été troys moys entiers
Hors d'icy, & au bout du tiers
Je l'ay toute groſſe receuë:
L'auroit quelque paillard déceuë,
Ou de faict voulu efforçer?

Ha! brief, je ne ſçay que penſer!

Voilà de vrais blaſphêmes en bon françois! Et Joſeph alloit quitter ſon épouſe, ſi l'ange Gabriël ne l'eût averti de n'en rien faire.

Mais qui croiroit qu'un jéſuite eſpagnol, du xvij. ſiecle, Jean Carthagena, mort à Naples en 1617, ait débité dans un livre, intitulé *Joſephi myſteria*, que S. Joſeph peut tenir rang parmi les martyrs, à cauſe de la jalouſie qui lui déchiroit le cœur, quand il s'apperçut de jour en jour de la groſſeſſe de ſon épouſe. Quelle porte n'ouvre-t-on point aux railleries des profanes, lorſqu'on oſe faire des martyrs de cette nature, & qu'on expoſe nos myſteres à des idées d'imagination ſi dépravée! (*D. J.*)

MORAT, (*Géogr.*) petite ville de la Suiſſe, ſur la route d'Avenche à Berne, capitale du bailliage du même nom, appartenant aux cantons de Berne & de Fribourg.

Morat eſt illuſtré par trois ſieges mémorables, qu'il a ſoutenus glorieuſement; le premier en 1032, contre l'empereur Conrard le Salique; le ſecond en 1292, contre l'empereur Rodolphe de Habsbourg; & le troiſieme en 1476, contre Charles le Hardi dernier duc de Bourgogne. Ce dernier ſiege fut ſuivi de cette fameuſe bataille, où les Suiſſes triompherent, & mirent l'armée du duc dans la déroute la plus complette. Les habitans de *Morat* célebrent encore de tems à autre ce grand événement par des fêtes & des réjouiſſances publiques. Ce fut-là l'aurore de leur liberté, que M. de Voltaire a peinte d'un ſi beau coloris dans les vers ſuivans:

Je vois la liberté répandant tous les biens,
Deſcendre de Morat *en habit de guerriere,*
Les mains teintes du ſang des fiers Autrichiens,
Et de Charles le téméraire.
Devant elle on portoit ces piques & ces dards,
On traînoit ces canons, ces échelles fatales
Qu'elle-même briſa, quand ſes mains triomphales
De Morat *en danger, défendoit les remparts;*
Tout un peuple la ſuit, ſa naive allegreſſe
Fit à tout l'Appennin répéter ſes clameurs;
Leurs fronts ſont couronnés de ces fleurs que la Grece
Aux champs de Marathon, prodiguoit aux vainqueurs.

A un quart de lieue de *Morat*, on voit ſur le grand chemin d'Avence, une chapelle autrefois remplie d'oſſemens des bourgignons qui périrent au ſiege & à la bataille de 1476. Au-deſſous de la porte de la chapelle dont je parle, on lit cette inſcription ſinguliere, que les Suiſſes y ont fait graver: *Deo. Opt. Max. Caroli inclyti, & fortiſſimi Burgundiæ ducis, exercitus* Muratum *obſidens, ab Helvetiis cæſus, hoc ſui monumentum reliquit, anno* 1476.

Le territoire de *Morat* eſt un pays de vignes, de champs, de prés, de bois & de marais. Son lac joint à un canal qui ſe rend au lac d'Yverdun & de Neuchatel, y répand du commerce. Le lac de *Morat* peut avoir 25 braſſes de profondeur, & nourrit du poiſſon délicat.

Le bailliage de *Morat* appartient en commun aux cantons de Berne & de Fribourg, & l'on y parle, comme dans la ville, les deux langues, l'allemand & le françois, ou romand; mais tout le bailliage eſt de la religion proteſtante. Elle fut établie dans *Morat* en 1530, à la pluralité des vois, en préſence des députés de Berne & de Fribourg. Le reſte du bailliage imita bientôt l'exemple des habitans de la ville.

Elle eſt en partie ſituée ſur une hauteur qui a une belle eſplanade, en partie au bord du lac de ſon nom, à 4 lieues O. de Berne, & pareille diſtance N. E. de Fribourg. *Long.* 24. 56. *lat.* 47. (*D. J.*)

MORANKGAST, (*Hiſt. nat. Botan.*) grand arbre des Indes orientales. Ses feuilles ſont petites & rondes; ſes rameaux ont beaucoup d'étendue: il produit des ſiliques remplies d'une eſpece de feves que les habitans des Maldives mangent très-communément.

MORATOIRES LETTRES, *litteræ moratoriæ*, (*Juriſp.*) C'eſt ainſi qu'on nomme en Allemagne, des lettres que l'on obtient de l'empereur & des états de l'Empire, en vertu deſquelles les créanciers doivent accorder à leurs débiteurs un certain tems marqué par ces lettres, pendant lequel ils ne peuvent point les inquiéter. Suivant les lois de l'Empire, les *lettres moratoires* ne doivent s'accorder que ſur des raiſons légitimes & valables; & celui qui les obtient, doit donner caution qu'il payera ce qu'il doit, lorſque le délai qu'il a demandé ſera expiré. Les *lettres moratoires* ſont la même choſe que ce qu'on appelle *lettres d'état* en France. (—)

MORAVA LA (*Géog.*) riviere de Moravie, de Hongrie & d'Autriche; elle a ſa ſource aux confins de la Bohème, & court entre l'Autriche & la Hongrie, juſqu'au Danube.

MORAVA LA, (*Géog.*) le *Margus* des Latins; les Allemands l'appellent *der Maher*, & les Bohémiens, *Mora'wska-zemir*, riviere de la Turquie européenne, qui prend ſa ſource aux confins de la Bohème, paſſe dans la Moravie, & ſe jette dans le Danube. (*D. J.*)

MORAVES ou FRERES UNIS, *Moraves*, *Moravites* ou *Freres unis*, ſecte particuliere & reſte de Huſſites, répandus en bon nombre ſur les frontieres de Pologne, de Bohème & de Moravie; d'où, ſelon toute apparence, ils ont pris le nom de *Moraves:* on les appelle encore *Hernheutes*, du nom de leur principale réſidence en Luſace, contrée d'Allemagne.

Ils ſubſiſtent de nos jours en pluſieurs maiſons ou communautés, qui n'ont d'autre liaiſon entr'elles, que la conformité de vie & d'inſtitut. Ces maiſons ſont proprement des agrégations de ſéculiers, gens mariés & autres, mais qui tous ne ſont retenus que par le lien d'une ſociété douce & toujours libre; agrégation où tous les ſujets en ſociété de biens & de talens, exercent différens arts & profeſſions au profit général de la communauté; de façon néanmoins que chacun y trouve auſſi quelque intérêt qui lui eſt propre. Leurs enfans ſont élevés en commun aux dépens de la maiſon, & on les y occupe de bonne heure, d'une maniere édifiante & fructueuſe; enſorte que les parens n'en ſont point embarraſſés.

Les *Moraves* font profeſſion du chriſtianiſme, ils ont même beaucoup de conformité avec les premiers chrétiens, dont ils nous retracent le déſintéreſſement & les mœurs. Cependant ils n'admettent guere que les principes de la théologie naturelle, un grand reſpect pour la Divinité, une exacte juſtice jointe à beaucoup d'humanité pour tous les hommes; & plus outrés à quelques égards que les protéſtans mêmes, ils ont élagué dans la réligion tout ce qui leur a paru ſentir l'inſtitution humaine. Du reſte, ils ſont plus que perſonne dans le principe de la tolérance; les gens ſages & modérés de quelque communion qu'ils ſoient, ſont bien reçus parmi eux, & chacun trouve dans leur ſociété toute la facilité poſſible pour les pratiques extérieures de ſa religion. Un des principaux articles de leur morale, c'eſt qu'ils regardent la mort comme un bien, & qu'ils tâchent d'inculquer cette doctrine à leurs enfans, auſſi ne les voit-on point s'attriſter à la mort de leurs proches. Le comte de Zintkendorf patriarche ou chef des *freres unis*, étant décédé au mois de Mai 1760, fut inhumé à Erngut en Luſace avec aſſez de pompe, mais ſans aucun appareil lugubre; au contraire, avec des chants mélodieux & une religieuſe allégreſſe. Le comte de Zintkendorf étoit un ſeigneur allemand des plus diſtingués & qui ne trouvant dans le monde rien de plus grand ni de plus digne de ſon eſtime, que l'inſtitut des *Moraves*, s'étoit fait membre & protecteur zélé de cette ſociété, avant lui opprimée & preſque éteinte, mais ſociété qu'il a ſoutenue de ſa fortune & de ſon crédit, & qui en conſéquence reparoît aujourd'hui avec un nouvel éclat.

Jamais l'égalité ne fut plus entiere que chez les *Moraves*; ſi les biens y ſont communs entre les freres, l'eſtime & les égards ne le ſont pas moins, je veux dire que tel qui remplit une profeſſion plus diſtinguée, ſuivant l'opinion, n'y eſt pas réellement plus conſidéré qu'un autre qui exerce un métier vulgaire. Leur vie douce & innocente leur attire des proſélites, & les fait généralement eſtimer de tous les gens qui jugent des choſes ſans préoccupation. (1) On ſait que pluſieurs familles *Moravites* ayant paſſé les mers pour habiter un canton de la Géorgie américaine ſous la protection des Anglois; les ſauvages en guerre contre ceux-ci, ont parfaitement diſtingué ces nouveaux habitans ſages & pacifiques. Ces prétendus barbares, malgré leur extrème ſupériorité n'ont voulu faire aucun butin ſur les *freres unis*, dont il reſpectent le caractere paiſible & déſintéreſſé. Les *Moraves* ont une maiſon à Utrecht; ils en ont auſſi en Angleterre & en Suiſſe.

Nous ſommes ſi peu attentifs aux avantages des communautés, ſi dominés d'ailleurs par l'intérêt particulier, ſi peu diſpoſés à nous ſecourir les uns les autres & à vivre en bonne intelligence, que nous regardons comme chimérique tout ce qu'on nous dit d'une ſociété aſſez raiſonnable pour mettre ſes biens & ſes travaux en commun. Cependant l'hiſtoire ancienne & moderne nous fournit pluſieurs faits ſemblables. Les Lacédémoniens, ſi célébres parmi les Grecs, formerent au ſens propre une république, puiſque ce qu'on appelle *propriété* y étoit preſque entierement inconnu. On en peut dire autant des Eſſéniens chez les Juifs, des Gymnoſophiſtes dans les Indes; enfin, de grandes peuplades au Paraguay réaliſent de nos jours tout ce qu'il y a de plus étonnant & de plus louable dans la conduite des *Moraves*. Nous avons même parmi nous quelque choſe d'approchant dans l'établiſſement des freres cordonniers & tailleurs, qui ſe mirent en communauté vers le milieu du dix-ſeptieme ſiecle. Leur inſtitut conſiſte à vivre dans la continence, dans le travail & dans la piété, le tout ſans faire aucune ſorte de vœux.

Mais nous avons ſur-tout en Auvergne d'anciennes familles de laboureurs, qui vivent de tems immémorial dans une parfaite ſociété, & qu'on peut regarder à bon droit comme les *Moraves* de la France; on nous annonce encore une ſociété ſemblable à quelques lieues d'Orléans, laquelle commence à s'établir depuis vingt à trente ans. A l'égard des communautés d'Auvergne beaucoup plus anciennes & plus connues, on nomme en tête les Quitard-Pinou comme ceux qui du tems de plus loin & qui prouvent cinq cens ans d'aſſociation, on nomme encore les Arnaud, les Pradel, les Bonnemoy, le Tournel & les Anglade, anciens & ſages roturiers, dont l'origine ſe perd dans l'obſcurité des tems, & dont les biens & les habitations ſont ſitués dans la baronnie de Thiers en Auvergne, où ils s'occupent uniquement à cultiver leurs propres domaines.

Chacune de ces familles forme différentes branches qui habitent une maiſon commune, & dont les enfans ſe marient enſemble, de façon pourtant que chacun des conſorts n'établit guere qu'un fils dans la communauté pour entretenir la branche que ce fils doit repréſenter un jour après la mort de ſon pere; branches au reſte dont ils ont fixé le nombre par une loi de famille qu'ils ſe ſont impoſée, en conſéquence de laquelle ils marient audehors les enfans ſurnuméraires des deux ſexes. De quelque valeur que ſoit la portion du pere dans les biens communs, ces enfans s'en croient exclus de droit, moyennant une ſomme fixée différemment dans chaque communauté, & qui eſt chez les Pinou de 500. liv. pour les garçons, & de 200 liv. pour les filles.

Au reſte, cet uſage tout conſacré qu'il eſt par ſon ancienneté & par l'exactitude avec laquelle il s'obſerve, ne paroît guere digne de ces reſpectables aſſociés. Pourquoi priver des enfans de leur patrimoine, & les chaſſer malgré eux du ſein de leur famille? N'ont-ils pas un droit naturel aux biens de la maiſon, & ſur-tout à l'ineſtimable avantage d'y vivre dans une ſociété douce & paiſible, à l'abri des miſeres & des ſollicitudes qui empoiſonnent les jours des autres hommes? D'ailleurs l'aſſociation dont il s'agit étant eſſentiellement utile, ne convient-il pas pour l'honneur & pour le bien de l'humanité, de lui donner le plus d'étendue qu'il eſt poſſible? Suppoſez donc que les terres actuelles de la communauté ne ſuffiſent pas pour occuper tous ſes enfans, il ſeroit aiſé avec le prix de leur légitime, de faire de nouvelles acquiſitions; & ſi la providence accroît le nombre des ſujets, il n'eſt pas difficile à des gens unis & laborieux d'accroître un domaine & des bâtimens.

Quoi

(1) Les jugemens faits ſans préoccupation ſont toujours louables, pourvû qu'ils ne ſoient relatifs qu'à l'objet, ſur lequel ils ſont portés; ou au motif, pour lequel ils ſe ſont ſur un objet qui ſe préſente; & non à la quantité de différentes raiſons, ſous leſquelles on peut enviſager toute ſorte d'objets. L'exemple rendra plus claire notre idée. Les Moraves par exemple peuvent être louables par rapport à leur vie civile, c'eſt-à-dire en tant qu'ils s'addonnent à la culture des beaux arts, & qu'ils regardent leur ſocieté comme une ſeule famille, compoſée d'un tel nombre de freres; & ſuivant cette raiſon préciſement leur conduite eſt louable. Mais ſi on vouloit par cette même raiſon juſtifier en eux généralement toute autre raiſon, ou relation qu'ils peuvent avoir; par exemple ſi on vouloit juſtifier qu'ils tiennent une conduite droite & reguliere, quoique hérétiques, refractaires & rebelles aux préceptes & dogmes de l'Egliſe catholique; qui ne ſent qu'un pareil jugement renferme plus de préoccuppation qu'aucun autre? La tolerance & indolence des Moraves touchant la différence de religion ne ſauroit trouver de juſtifications, qu'en ce qu'ils ſont hors de l'Egliſe catholique, & par conſéquent hors de la vraie croyance: mais ſi on conſidere une ſocieté qui profeſſe la vraie religion, telle que la ſocieté des catholiques, qui doit conſerver dans ſa pureté la religion qu'elle a reçûe de Dieu; elle ne ſauroit vivre dans l'indolence, ou dans la tolerance d'autres religions fauſſes, & illegitimes, ſans expoſer à la violence le ſacré Dépôt de la foi qu'elle tient de Dieu. De là vient que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt tolere ſeulement la ſocieté, & la communication civile avec les partiſans d'autres ſectes, mais elle ne ſouffrira jamais qu'on dreſſe l'autel de Belial en face du ſantuaire. (*W*)

Quoi qu'il en ſoit, le gouvernement intérieur eſt à-peu-près le même dans toutes ces communautés, chacune ſe choiſit un chef qu'on appelle *maître*; il eſt chargé de l'inſpection générale & du détail des affaires; il vend, il achete, & la confiance qu'on a dans ſon intégrité lui épargne l'embarras de rendre des comptes détaillés de ſon adminiſtration; mais ſa femme n'a parmi les autres perſonnes de ſon ſexe que le dernier emploi de la maiſon, tandis que l'épouſe de celui des conſorts qui a le dernier emploi parmi les hommes, a le premier rang parmi les femmes, avec toutes les fonctions & le titre de maîtreſſe. C'eſt elle qui veille à la boulangerie, à la cuiſine, *&c.* qui fait faire les toiles, les étoffes & les habits & qui les diſtribue à tous les conſorts.

Les hommes, à l'exception du maître qui a toujours quelque affaire en ville, s'occupent tous également aux travaux ordinaires. Il y en a cependant qui ſont particuliérement chargés l'un du ſoin des beſtiaux & du labourage; d'autres de la culture des vignes ou des prés, & de l'entretien des futailles. Les enfans ſont ſoigneuſement élevés, une femme de la maiſon les conduit à l'école, au catéchiſme, à la meſſe de paroiſſe, & les ramene. Du reſte, chacun des conſorts reçoit tous les huit jours une légere diſtribution d'argent dont il diſpoſe à ſon gré, pour ſes amuſemens ou ſes menus plaiſirs.

Ces laboureurs fortunés ſont reglés dans leurs mœurs, vivent fort à l'aiſe & ſont ſur-tout fort charitables; ils le ſont même au point qu'on leur fait un reproche de ce qu'ils logent & donnent à ſouper à tous les mendians qui s'écartent dans la campagne, & qui par cette facilité s'entretiennent dans une fénéantiſe habituelle, & font métier d'être gueux & vagabons; ce qui eſt un apprentiſſage de vols & de mille autres déſordres.

Sur le modèle de ces communautés, ne pourroit on pas en former d'autres pour employer utilement tant de ſujets embarraſſés, qui faute de conduite & de talens, & conſéquemment faute de travail & d'emploi, ne ſont jamais auſſi occupés ni auſſi heureux qu'ils pourroient l'être, & qui par-là ſouvent deviennent à charge au public & à eux-mêmes?

On n'a guere vû jusqu'ici, que des célibataires, des eccléſiaſtiques & des religieux qui ſe ſoient procuré les avantages des aſſociations; il ne s'en trouve preſque aucune en faveur des gens mariés. Ceux-ci néanmoins obligés de pourvoir à l'entretien de leur famille, auroient plus beſoin que les célibataires, des ſecours que fourniſſent toutes les ſociétés.

Ces conſidérations ont fait imaginer une aſſociation de bons citoyens, leſquels unis entr'eux par les liens de l'honneur & de la religion, puſſent les mettre à couvert des ſollicitudes & des chagrins que le défaut de talens & d'emploi rend preſque inévitable; aſſociation de gens laborieux, qui ſans renoncer au mariage puſſent remplir tous les devoirs du chriſtianiſme, & travailler de concert à diminuer leurs peines & à ſe procurer les douceurs de la vie; établiſſement comme l'on voit, très-déſirable & qui ne paroît pas impoſſible; on en jugera par le projet ſuivant.

1°. Les nouveaux aſſociés ne ſeront jamais liés par des vœux, & ils auront toujours une entiere liberté de vivre dans le mariage ou dans le célibat, ſans être aſſujettis à aucune obſervance monaſtique; mais ſur-tout ils ne ſeront point retenus malgré eux, & ils pourront toujours ſe retirer dès qu'ils le jugeront expédient pour le bien de leurs affaires. En un mot, cette ſociété ſera véritablement une communauté ſéculiere & libre dont tous les membres exerceront différentes profeſſions, arts ou métiers, ſous la direction d'un chef & de ſon conſeil; & par conſéquent ils ne différeront point des autres laïcs, ſi ce n'eſt par une conduite plus reglée & par un grand amour du bien public; du reſte, on s'en tiendra pour les pratiques de religion à ce que l'égliſe preſcrit à tous les fidéles.

2°. Les nouveaux aſſociés s'appliqueront conſtamment & par état, à toutes ſortes d'exercices & de travaux, ſur les ſciences & ſur les arts; en quoi ils préféreront toujours le néceſſaire & le commode à ce qui n'eſt que de pur agrément ou de pure curioſité. Dans les Sciences, par exemple, on cultivera toutes les parties de la Médecine & de la Phyſique utile; dans les métiers, on s'attachera ſpécialement aux arts les plus vulgaires & même au labourage, ſi l'on s'établit à la campagne: d'ailleurs, on n'exigera pas un ſou des poſtulans, dès qu'ils pourront contribuer de quelque maniere au bien de la communauté. On apprendra des métiers à ceux qui n'en ſauront point encore; & en un mot, on tâchera de mettre en œuvre les ſujets les plus ineptes, pourvû qu'on leur trouve un caractere ſociable, & ſur-tout l'eſprit de modération joint à l'amour du travail.

3°. On arrangera les affaires d'intérêt de maniere, que les aſſociés en travaillant pour la maiſon puiſſent travailler auſſi pour eux-mêmes; je veux dire, que chaque aſſocié aura, par exemple, un tiers, un quart, un cinquieme ou telle autre quotité de ce que ſes travaux pourront produire, toute dépenſe prélevée; c'eſt pourquoi on évaluera tous les mois les exercices ou les ouvrages de tous les ſujets, & on leur en payera ſur le champ la quotité convenue; ce qui fera une eſpece d'appointement ou de pécule que chacun pourra augmenter à proportion de ſon travail & de ſes talens.

L'un des grands uſages du pécule, c'eſt que chacun ſe fournira ſur ce fonds le vin, le tabac & les autres beſoins arbitraires, ſi ce n'eſt en certains jours de réjouiſſance qui ſeront plus ou moins fréquens, & dans leſquels la communauté fera tous les frais d'un repas honnête; au ſurplus, comme le vin, le caffé, le tabac, font plus que doubler la dépenſe du néceſſaire, & que dans une communauté qui aura des femmes, des enfans, des ſujets ineptes à ſoutenir, la parcimonie devient abſolument indiſpenſable; on exhortera les membres en général & en particulier, à mépriſer toutes ces vaines délicateſſes qui abſorbent l'aiſance des familles, & pour les y engager plus puiſſamment, on donnera une gratification annuelle à ceux qui auront le courage de s'en abſtenir.

4°. Ceux qui voudront quitter l'aſſociation, emporteront non-ſeulement leur pécule, mais encore l'argent qu'ils auront mis en ſociété, avec les intérêts uſités dans le commerce. A l'égard des mourans, la maiſon en héritera toujours; de ſorte qu'à la mort d'un aſſocié, tout ce qui ſe trouvera lui appartenir dans la communauté, ſans en excepter ſon pécule, tout cela, dis-je, ſera pour lors acquis à la congrégation; mais tout ce qu'il poſſédera au dehors appartiendra de droit à ſes héritiers.

5°. Tous les aſſociés, dès qu'ils auront fait leur noviciat, ſeront regardés comme membres de la maiſon, & chacun ſera toujours ſûr d'y demeurer en cette qualité, tant qu'il ne fera pas de faute conſidérable & notoire contre la religion, la probité, les bonnes mœurs. Mais dans ce cas, le conſeil aſſemblé aura droit d'exclure un ſujet vicieux, ſuppoſé qu'il ait contre lui au-moins les trois quarts des voix; bien entendu qu'on lui rendra pour lors tout ce qui pourra lui appartenir dans la maiſon, ſuivant les diſpoſitions marquées ci-deſſus.

6°. Les enfans des aſſociés ſeront élevés en commun, & ſuivant les vues d'une éducation chrétienne; je veux dire, qu'on les accoutumera de bonne heure à la frugalité, à mépriſer le plaiſir préſent, lorſqu'il entraîne de grands maux & de grands déplaiſirs; mais ſur-tout on les élevera dans l'eſprit de fraternité, d'union, de concorde, & dans la pratique habituelle des arts & des ſciences les plus utiles, le tout avec les précautions, l'ordre & la décence qu'il convient d'obſerver entre les enfans des deux ſexes.

7°. Les garçons demeureront dans la communauté juſqu'à l'âge de ſeize ans faits; après quoi, ſi ſa majeſté l'agrée, on enverra les plus robuſtes dans les villes frontieres, pour y faire un cours militaire de dix ans. Là ils ſeront formés aux exercices de la guerre, & du reſte occupés aux divers arts & métiers qu'ils auront pratiqués dès l'enfance; & par conſéquent ils ne ſeront point à charge au roi, ni au public dans les tems de paix; ils feront la campagne au tems de guerre, après avoir fait quelqu'apprentiſſage des armes dans les garniſons. Ce cours militaire leur acquerra tout droit de maîtriſe pour les arts & pour le commerce; de façon qu'après leurs dix années de ſervice, ils pourront s'établir à leur choix dans la communauté ſéculiere ou ailleurs, libres d'exercer partout les différentes profeſſions des arts & du négoce.

8°. Lorſqu'il s'agira de marier ces jeunes gens, ce qu'on ne manquera pas de fixer à un âge convenable pour les deux ſexes, leur établiſſement ne ſera pas difficile, & tous les ſujets auront pour cela des moyens ſuffiſans; car outre leur pécule plus ou moins conſidérable, la communauté fournira une honnête légitime à chaque enfant, laquelle conſiſtera tant en argent, qu'en habillemens & en meubles; légitime proportionnée aux facultés de la maiſon, & du reſte égale à tous, avec cette différence pourtant qu'elle ſera double au-moins pour ceux qui auront fait le ſervice militaire. Après cette eſpece d'héritage, les enfans ne tireront plus de leurs parens que ce que ceux-ci voudront bien leur donner de leur propre pécule; ſi ce n'eſt qu'ils euſſent des biens hors la maiſon, auquel cas les enfans en hériteront ſans difficulté.

Il ne faut aucune donation, aucun privilége, aucun legs pour commencer une telle entrepriſe; il eſt viſible que tous les membres opérant en commun, on n'aura

pas

pas beſoin de ces ſecours étrangers. Il ne faut de même aucune exemption d'impôts, de corvées, de milices, &c. Il n'eſt ici queſtion que d'une communauté laïque, dépendante à tous égards de l'autorité du roi & de l'état, & par conſéquent ſujette aux impoſitions & aux charges ordinaires. On peut donc eſperer que les puiſſances protégeront cette nouvelle aſſociation, puiſqu'elle doit être plus utile que tant de ſociétés qu'on a autoriſées en divers tems, & qui ſe ſont multipliées à l'infini, bien qu'elles ſoient preſque toujours onéreuſes au public.

Au reſte on ne donne ici que le plan général de la congrégation propoſée, ſans s'arrêter à développer les avantages ſenſibles que l'état & les particuliers en pourroient tirer, & ſans détailler tous les réglemens qui ſeroient néceſſaires pour conduire un tel corps. Mais on propoſe une queſtion; ſavoir, ſi ſuivant les loix établies dans le royaume pour les entrepriſes & ſociétés de commerce, les premiers auteurs d'un pareil établiſſement pourroient s'obliger les uns envers les autres, & ſe donner mutuellement leurs biens & leurs travaux, tant pour eux que pour leurs ſucceſſeurs, ſans y être expreſſement autoriſés par la cour.

Ce qui pourroit faire croire qu'il n'eſt pas beſoin d'une approbation formelle, c'eſt que pluſieurs ſociétés aſſez ſemblables, actuellement exiſtantes, n'ont point été autoriſées par le gouvernement; & pour commencer par les freres cordonniers & les freres tailleurs, on ſait qu'ils n'ont point eu de lettres-patentes. De même les communautés d'Auvergne ſubſiſtent depuis des ſiecles, ſans qu'il y ait eu aucune intervention de la cour pour leur établiſſement.

Objections & réponſe. On ne manquera pas de dire qu'une aſſociation de gens mariés eſt abſolument impoſſible; que ce ſeroit une occaſion perpétuelle de trouble, & qu'infailliblement les femmes mettroient la déſunion parmi les conſorts; mais ce ſont là des objections vagues, & qui n'ont aucun fondement ſolide. Car pourquoi les femmes cauſeroient-elles plutôt du déſordre dans une communauté conduite avec de la ſageſſe, qu'elles n'en cauſent tous les jours dans la poſition actuelle, où chaque famille, plus libre & plus iſolée, plus expoſée aux mauvaiſes ſuites de la miſere & du chagrin, n'eſt pas contenue, comme elle le ſeroit là, par une police domeſtique & bien ſuivie? D'ailleurs, ſi quelqu'un s'y trouvoit déplacé, s'il y paroiſſoit inquiet, ou qu'il y mît la diviſion; dans ce cas, s'il ne ſe retiroit de lui-même, ou s'il ne ſe corrigeoit, on ne manqueroit pas de le congédier.

Mais on n'empêcheroit pas, dit-on, les amours furtives, & bien-tôt ces amours cauſeroient du trouble & du ſcandale.

A cela je réponds, que l'on ne prétend par refondre le genre humain; le cas dont il s'agit arrive déja fréquemment, & ſans doute qu'il arriveroit ici quelquefois; néanmoins on ſent que ce deſordre ſeroit beaucoup plus rare. En effet, comme l'on ſeroit moins corrompu par le luxe, moins amolli par les délices, & qu'on ſeroit plus occupé, plus en vue, & plus veillé, on auroit moins d'occaſion de mal faire, & de ſe livrer à des penchans illicites. D'ailleurs les vûes d'intérêt étant alors preſque nulles dans les mariages, les ſeules convenances d'âge & de goût en décideroient; conſéquemment il y auroit plus d'union entre les conjoints, & par une ſuite néceſſaire moins d'amours répréhenſibles. J'ajoute que le cas arrivant, malgré la police la plus attentive, un enfant de plus ou de moins n'embarraſſeroit perſonne, au lieu qu'il embarraſſe beaucoup dans la poſition actuelle. Obſervons enfin, que les mariages mieux aſſortis dans ces maiſons, une vie plus douce & plus reglée, l'aiſance conſtamment aſſurée à tous les membres, ſeroient le moyen le plus efficace pour effectuer le perfectionnement phyſique de notre eſpece, laquelle, au contraire, ne peut aller qu'en dépériſſant dans toute autre poſition.

Au ſurplus, l'ordre & les bonnes mœurs qui regnent dans les communautés d'Auvergne, l'ancienneté de ces maiſons, & l'eſtime générale qu'on en fait dans le pays, prouvent également la bonté de leur police & la poſſibilité de l'aſſociation propoſée. Des peuples entiers, à peine civiliſés, & qui pourtant ſuivent le même uſage, donnent à cette preuve une nouvelle ſolidité. En un mot, une inſtitution qui a ſubſiſté jadis pendant des ſiecles, & qui ſubſiſte encore preſque ſous nos yeux, n'eſt conſtamment ni impoſſible, ni chimérique. J'ajoute que c'eſt l'unique moyen d'aſſurer le bonheur des hommes, parce que c'eſt le ſeul moyen d'occuper utilement tous les ſujets; le ſeul moyen de les contenir dans les bornes d'une ſage économie, & de leur épargner une infinité de ſollicitudes & de chagrins, qu'il eſt moralement impoſſible d'éviter dans l'état de déſolation où les hommes ont vécu juſqu'à préſent. *Article de M.* FAIGUET, *tréſorier de France.*

MORAVIE, LA (*Géog.*) province annexée au royaume de Bohème, avec titre de Marggraviat. Les Allemands l'appellent *Mahren*; elle eſt bornée au nord par la Bohème & la Siléſie; à l'orient partie par la Siléſie, partie par le mont Krapack; au midi par la Hongrie & par l'Autriche; au couchant par la Bohème. Son nom vient de la riviere de Morava, qui la traverſe. C'eſt un pays hériſſé de montagnes, & coupé par un grand nombre de rivieres & de ruiſſeaux. Il eſt fertile & très-peuplé. Olmutz en étoit autrefois la capitale, & elle le mérite en effet, cependant Brinn l'eſt actuellement de nom. (*D. J.*)

MORAWA, LA (*Géog.*) riviere de la Turquie en Europe. Elle a ſa ſource dans la Bulgarie, aux confins de la Servie, ſe partage en deux branches, dont la droite arroſe la Bulgarie, & la gauche entre dans la Servie. Ces deux branches s'étant enſuite réunies, la riviere coule vers le nord, & ſe partage encore en deux branches, qui vont ſe perdre dans le Danube. (*D. J.*)

MORBEGNO, (*Géog.*) gros bourg de la Valteline, chef-lieu de la premiere communauté du cinquieme gouvernement de la Valteline, & la réſidence du gouverneur & de la régence. Il eſt ſur l'Adda, à 5 lieues S. E. de Chiavenne, 8. N. E. de Lecco. *Long.* 26. 58. *lat.* 46. 7. (*D. J.*)

MORBIDEZZA, (*Peint.*) terme de peinture, que nous avons emprunté des Italiens, pour déſigner la délicateſſe, la tendreſſe, les graces, le moëlleux des figures d'un tableau. Perſonne n'a réuſſi dans la *morbidezza*, comme le Corrège. Il ſuffiroit pour s'en convaincre, de voir dans le cabinet du roi, le beau tableau de Spotaliſe, dont le cardinal Antoine Barberin fit préſent au cardinal Mazarin, ainſi qu'une Venus qui dort; & dans la galerie du palais royal, la Magdelaine joignant les mains, l'Amour qui travaille ſon arc, une petite Sainte-Famille, &c. (*D. J.*)

MORBIFIQUE, adj (*Gram. & Méd.*) qui eſt la cauſe, le principe d'une maladie. On dit l'humeur *morbifique*, la matiere *morbifique*.

MORBIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Grande-Bretagne, qui eſt vraiſſemblablement aujourd'hui *Moresby*, bourgade d'Angleterre dans le Cumberland, ſur la côte orientale de cette province, environ à 3 milles S. de Werkinton. (*D. J.*)

MORCE, ſ. f. *en bâtiment*, s'entend des pavés qui commencent un revers, & font des eſpeces de harpes pour faire liaiſon avec les autres pavés.

MORCEAU, ſ. m. (*Gram.*) partie détachée d'un tout. On dit un *morceau* de pain, un *morceau* d'Horace, un *morceau* de prés, &c.

MORCEAU, terme uſité par métaphore *dans l'Architecture*, où il ſe prend ordinairement en bonne part, pour ſignifier un bel ouvrage d'architecture. On dit un beau *morceau* en parlant d'une belle égliſe, d'un beau portail, d'un beau palais, &c.

MORCELER, v. act. (*Gram.*) diviſer en pluſieurs parties, en pluſieurs morceaux. On dit on a *morcelé* ce bloc de marbre. On a *morcelé* cette ſucceſſion.

MORDACHE, ſ. f. (*Art méchan.*) eſpece de tenaille compoſée de deux morceaux de bois élaſtiques, aſſemblés par une de leurs extrémités, & faites à l'autre en mâchoires d'étaux. Lorſqu'on travaille des ouvrages à moulures, & autres ornemens délicats, qui ſouffriroient des dents & de la preſſion des mâchoires de l'étau, ſi on les y ſerroit, on prend la *mordache*, on la met dans l'étau, & l'on met l'ouvrage dans la *mordache*, obſervant même quelquefois d'envelopper d'un linge, ou d'appliquer des morceaux de feutre aux endroits où les mâchoires de la *mordache* touchent à l'ouvrage. Plus communément encore ces mâchoires en ſont garnies. Il y a des *mordaches* de toute grandeur.

MORDANT, ſ. m. (*Art méchan.*) compoſition dont on ſe ſert pour attacher l'or en feuille, ou l'argent battu ſur une ſurface quelconque.

La biere, le miel & la gomme arabique bouillis enſemble feront un *mordant*; la gomme arabique avec le ſucre en feront un ſecond. Le ſuc de l'ail, de l'oignon & de la jacinthe, ou la gomme arabique ſeule, attacheront la feuille d'or & d'argent. Vous mêlerez à ce dernier un peu de carmin, enfin d'appercevoir les endroits que vous en aurez enduits. Vous appliquerez la feuille d'or ſur le *mordant* avec un petit tampon de coton. Vous laiſſez prendre la feuille. Puis avec le coton vous ôterez en frotant toute la ſurface les portions d'or qui n'auront pas été attachées.

Mordant, *en terme de Cloutier d'épingles*, eſt une eſpece de pince courte & ſans branches, dont les dents ſont de bas en haut. C'eſt dans le *mordant* que l'on met le clou pour en faire la pointe. On le ſerre dans un étau pour le tenir plus ferme. *Voyez les fig. Pl. du Cloutier d'épingles*, où l'on a repréſenté un étau armé de ſon *mordant*, dans lequel eſt une pointe prête à être frappée avec le pannoir, ſorte de marteau. *Voyez* Pannoir & *la fig.* qui le repréſente.

Mordant, inſtrument dont le compoſiteur ſe ſert dans la pratique de l'*Imprimerie*, eſt une petite tringle de bois à-peu-près quarrée, de dix à onze pouces de long, ſur environ deux pouces & demi de circonférence, fendue & évuidée dans ſa longueur de ſept à huit pouces ſeulement. Un compoſiteur ſe ſert ordinairement de deux *mordans*. Ils ſervent à arrêter & maintenir la copie, comme adoſſée ſur le viſorium, en embraſſant tranſverſalement la copie par devant par une de ſes branches, & le viſorium par derriere au moyen de ſa ſeconde branche; le premier *mordant*, que l'on peut nommer ſupérieur, reſte comme immobile, tandis que le ſecond ſert à indiquer au compoſiteur la ligne de la copie qu'il compoſe, en le plaçant immédiatement au-deſſus de cette même ligne, & ayant ſoin de le baiſſer, à meſure qu'il avance ſa compoſition; s'il n'a pas cette attention, il eſt en danger de faire des bourdons. *Voyez* Bourdon. *Voyez dans les fig. Pl. de l'Imprimerie*, le viſorium, ſon *mordant* & ſon uſage.

Mordant, on appelle *mordant en Peinture*, une compoſition qui ſert à rehauſſer les ouvrages en détrempe; elle ſe fait avec une livre de térébenthine épaiſſe, une livre de poix réſine, trois quarterons de cire jaune, une demi-livre de ſuif, un demi-ſeptier d'huile de lin, qu'on fait bouillir: on applique de l'or ou du cuivre ſur le *mordant*, dès qu'il eſt poſé ſur l'ouvrage qu'on s'eſt propoſé de faire. Il faut l'employer bien chaud. *Voyez* Rehauts, Rehausser.

MORDATE, ſ. m. (*Terme de relation.*) Les Turcs appellent *mordates* ceux qui de chrétiens ſe ſont fait mahométans, qui depuis ont retourné au Chriſtianiſme, & qui enfin, par une derniere inconſtance, ſont rentrés dans le Mahométiſme. Les Turcs ont pour eux un ſouverain mépris, & ceux-ci en revanche affectent de paroître encore plus zélés mahométans que les muſulmans même. Les perſonnes qui changent de religion par des vûes d'intérêt, n'ont d'autres reſſources que l'hypocriſie. (*D. J.*)

MORDEXIN, ſ. m. (*Médecine.*) c'eſt un mot chinois qui a paſſé en Médecine, par lequel on déſigne une eſpece de *cholera morbus* qui eſt fréquente à la Chine, à Goa, & dans le Bréſil, où on l'appelle *mordechi*. Cette maladie ſe déclare bruſquement par des vomiſſemens continuels bilieux, par des diarrhées de même nature, auxquels ſe joignent une fievre aiguë, ſoif immodérée, délire, douleur de tête, inquiétudes, &c. Les urines, ſont, pendant toute le cours de la maladie, ardentes, rouges, limpides, le pouls fort roide & inégal. Il eſt à remarquer que ce caractere du pouls, tel que Dellon dit l'avoir obſervé (*voyage dans les Indes orient. ann.* 1689), eſt exactement le même que celui que l'auteur *des recherches ſur le pouls* dit précéder, déſigner & accompagner les excrétions ventrales, le vomiſſement & la diarrhée. *Voy.* Pouls. Et ce n'eſt pas la ſeule occaſion, comme je crois l'avoir fait appercevoir ailleurs, où l'on voit des obſervations antérieures exactes & bien détaillées, quadrer parfaitement avec les claſſes établies par cet illuſtre médecin; & il ne manqueroit pas d'obſervations poſtérieures plus conformes encore à cette méthode, & plus propres à confirmer & à éclaircir un point auſſi intéreſſant, ſi l'on vouloit voir ſans préjugé & raconter ſans politique.

Cette maladie eſt très-grave, toujours dangereuſe, & quelquefois funeſte: un heureux haſard a découvert depuis long tems à ces peuples un remede que l'empiriſme aveugle a employé, & dont un ſuccès preſque conſtant a demontré l'efficacité. Ce remede conſiſte dans l'application d'une verge de fer rougie au feu ſous le talon, qui chez ces peuples accoutumés à marcher piés nuds, eſt très-dur, calleux & peu ſenſible: on l'y laiſſe juſqu'à ce que le malade reſſente de la douleur; & alors pour empêcher qu'il ne s'y forme des cloches, on bat doucement la partie avec un ſoulier plat. Dès l'inſtant même que l'opération eſt achevée, on voit pour l'ordinaire diminuer les vomiſſemens, la douleur & la fievre, qui en eſt une ſuite. Ce remede agit, comme l'on voit, moins comme un cautere qui comme irritant, & par l'impreſſion douloureuſe qu'il fait ſur les nerfs de cette partie. Cette méthode eſt fort analogue à celle qui ſe pratique à Java pour guérir la colique; on y applique de même un fer rouge indifféremment à la plante des piés, & on ſoulage tout-à-coup. Cette façon d'agir ſinguliere, inexplicable dans les théories vulgaires, eſt très-conforme aux lois bien déterminées de l'économie animale. *Voyez ce mot.* Dellon nous aſſure qu'il a éprouvé ſur lui même & ſur une infinité d'autres perſonnes, les bons effets de ce remede: d'où il réſulte que des remedes bien différens guériſſent à-peu-près également les mêmes maladies, & l'on voit preſque le même nombre de malades échapper ou mourir traités par des méthodes abſolument contraires. Il y a lieu de préſumer que ce remede ſouverain à la Chine, auroit les mêmes avantages en France; mais la délicateſſe naturelle à ſes habitans, la nouveauté de ce ſecours, la quantité d'autres plus doux, ſont des préjugés très-forts contre ſon uſage, & qui dans les cas ordinaires méritent d'être reſpectés. Mais quand on a épuiſé tous les remedes inutilement, qu'on eſt réduit à cette affreuſe néceſſité de voir périr des malades ſans ſavoir de quel côté ſe tourner pour les ſecourir, je ſerois d'avis qu'on eût recours à un remede qui quoique cruel, l'eſt bien moins qu'un déſeſpoir fatal. Lorſqu'après l'application de ce remede les ſymptomes ſont diminués, mais la fievre ſubſiſte encore, ils font prendre au malade des crêmes de ris chargées de beaucoup de poivre; ils répandent auſſi du poivre ſur la tête; ils attendent pour le purger que la maladie ſoit bien calmée, & que la fievre ſoit paſſée: alors ils donnent quelques purgatifs très-doux; & quelle que ſoit l'ardeur de la fievre dans les commencemens, elle ne leur paroît jamais exiger la ſaignée, dont ils s'abſtiennent entierement. *Voyez* Dellon, *voyages dans les Indes orientales*, *année* 1689, & Sauvage, *de medicin. ſinenſ. diſſertat.* (*m*)

MORDEHI, ſ. m. (*Medecine.*) Les Indiens appellent de ce nom une eſpece de langueur d'eſtomac qui leur eſt très-familiere; elle eſt principalement occaſionnée par les grandes chaleurs qui provoquent des ſueurs abondantes, ſur-tout lorſqu'elles ſont ſuivies de froid; & ſi dans ces circonſtances les Indiens font le moindre excès dans le boire ou le manger, ſur-tout le ſoir, leur eſtomac affoibli & relâché ne peut pas le digérer ſans peine & parfaitement, & donne par-là lieu à des diarrhées fréquentes & très-opiniâtres. Les roborans toniques, les boiſſons acidules, ſont les remedes qui paroiſſent le plus appropriés; & je crois que de l'eau bien fraîche ſur-tout pourroit guérir & même prévenir ces diarrhées. Frédéric Hoffman, de qui nous tenons ce que nous avons dit ſur la nature de cette maladie, *diſſert. de morb. certo regionib. & popul. propriis*, n'a pas daigné ou n'a pas pu nous inſtruire des remedes que la nature, le ſeul medecin qu'ils aient, leur fournit, & des ſuccès qu'ils ont. Le *mordehi* eſt peut-être le même malade que le mordexin.

MORDICANT, (*Gramm. Medec.*) qui bleſſe, irrite, pique, mord légerement. On dit une humeur *mordicante*. Les parties de cette ſubſtance ſont *mordicantes*.

MORDRE, (*Phyſiol.*) *Mordre* eſt l'action par laquelle les dents diviſent les alimens durs en pluſieurs particules.

Pour *mordre*, il faut 1°. que la mâchoire inférieure s'écarte de la ſupérieure vers la poitrine ſur ſon condyle; 2°. il faut que cette mâchoire inférieure ſoit enſuite fortement preſſée contre la mâchoire ſupérieure, afin que les alimens ſolides puiſſent être coupés par les dents inciſives.

La premiere action ſe fait par contraction des deux muſcles digaſtriques; la ſeconde dépend de la contraction, 1°. des muſcles crotaphites, 2°. des maſſeters. 3°. des ptérigoidiens externes, 4°. des ptérigoïdiens internes. Ces quatre muſcles agiſſant enſemble élevent la mâchoire, au lieu que s'ils agiſſent ſéparément ils la tirent latéralement & en arriere; mais ſi les huit muſcles qu'on vient de décrire agiſſent enſemble, la mâchoire inférieure eſt preſſée avec une force incroyable contre la ſupérieure. Ainſi toutes les dents des deux mâchoires étant fort comprimées, on voit clairement que ce ſont les huit dents inciſives qui ſe préſentant les unes aux autres & ſe frappant réciproquement avec violence, *mordent*, diviſent les alimens, & commencent ainſi la *maſtication*. *Voyez donc* Mastication.

Mordre, (*Marine.*) ſe dit en parlant d'une ancre, lorſqu'elle eſt attachée par ſes extrémités pointues & recourbées au fond de la mer; ces extrémités s'appellent *bras*. *Voyez* Ancre.

Mordre, *teinture*, *terme de Chapelier-Teinturier*, qui ſignifie prendre la couleur plus ou moins vîte.

Il y a des étoffes ou feutres qui *mordent* facilement la teinture, & d'autres qui la *mordent* très-malaiſément. *Voyez* Chapeau.

MORDRE, *terme d'Imprimerie*, ſe dit lorſque la friſquette ayant couvert quelqu'extrémité de la lettre d'une forme, il y a dans l'imprimé un vuide où il ne paroît qu'un ſimple foulage. Ce défaut vient de ce que l'ouvrier de la preſſe n'a pas coupé la friſquette de cet endroit; il peut venir auſſi lorſque après avoir collé un morceau de papier fort pour empêcher le barbouillage, ce même morceau de papier coule & empêche l'impreſſion de venir. *Voyez* FRISQUETTE.

MORDS, *en terme d'Eperonnier*, eſt cette partie de la bride d'un cheval qui lui paſſe dans la bouche, dont les branches lui montent le long des joues, & ſont jointes enſemble par une gourmette & des chaînettes qui prennent ſous ſa levre inférieure & ſon goſier. *Voyez* BRANCHUES, GOUMETTE *&* CHAINETTES.

Il y a des *mords* de pluſieurs eſpeces, à la Neſtier ou à tire-bouchon, *mords* à gorge de pigeon, *mords* à canne ou à trompe, *mords* à porte ou à pié de chat, *mords* à pas d'âne & à olive, *&c. Voyez tous ces termes* chacun à ſon article, & les *figures*, *Planches de l'Eperonnier*.

MORDS A BERGE, *en terme d'Eperonnier*, eſt un *mords* dont l'embouchure eſt compoſée d'olives d'une ſeule piece, formant à ſon pli une demi-gorge de pigeon; ce *mords*, au lieu de fonceaux, eſt garni de chaperons. *Voyez* CHAPERONS, *Pl. de l'Eperonnier*.

MORDS A BRANCHES TOURNÉES, en *terme d'Eperonnier*, ſont des *mords* dont les branches forment pluſieurs coudes ou cambres, & qui ſont de figure ronde. On les nomme encore *mords à ſoubarbe*, parce qu'ils ſont garnis d'une voie ſoubarbe. *Voyez la fig. Pl. de l'Eperonnier*.

MORDS A CANON SIMPLE, *en terme d'Eperonnier*, eſt un *mords* dont le canon n'eſt point figuré, mais diminue pourtant de groſſeur en approchant de ſon pli. Il y en a de briſés & d'autres qui ne le ſont pas.

MORDS DEMI-MIROIR, *en terme d'Eperonnier*, ſe dit d'un *mords* qui a une embouchure à gorge de pigeon, ſurpaſſé d'un cercle qui entre dans des anneaux faits à l'embouchure. Ce cercle eſt garni de trois chaînes, deux vers ſes extrémités, qui s'attachent à la branche par un bout, & l'autre dans le haut du cercle.

MORDS A GORGE DE PIGEON, *en terme d'Eperonnier*, ſe dit d'une ſorte de *mords* dont le pli de l'embouchure repréſente la forme du col d'un pigeon. *Voyez la fig. Pl. de l'Eperonnier*.

MORDS A MIROIR, *en terme d'Eperonnier*, ſignifie une eſpece de *mords* dont l'embouchure eſt droite & tourne dans une liberté où elle eſt rivée. *Voyez* LIBERTÉ, *voyez Pl. de l'Eperonnier*.

MORS A PAS D'ASNE, *en terme d'Eperonnier*, eſt un *mords* dont l'embouchure eſt pliée en forme de *pas d'âne*, & dont le gros du canon repréſente une olive.

MORDS A PIÉ DE CHAT, *en terme d'Eperonnier* *voyez* MORDS A PORTE, & la *fig. Pl. de l'Eperonnier*.

MORDS A PORTE, *en terme d'Eperonnier*, ſignifie une eſpece de *mords* dont l'embouchure forme vers ſon milieu une eſpece de porte cintrée. *Voyez la fig. Pl. de l'Eperonnier*.

MORDS A TIRE-BOUCHON, *en terme d'Eperonnier*, eſt un *mords* dont les branches ſe terminent par un anneau applati & percé dans ſa partie inférieure comme l'eſt celui d'un tire-bouchon. On l'appelle encore *mords à la Neſtier*, parce que ce fut un écuyer du roi de ce nom qui en inventa l'uſage. *Voyez* la *fig.*

MORDS A LA TURQUE, *en terme d'Eperonnier*, s'entend d'un *mords* dont les branches ſont droites, ſans banguet, ſoubarbe, *&c.* l'embouchure eſt en gorge de pigeon, & eſt ſurpaſſée d'un petit anneau du quel en pend un beaucoup plus grand qui ſert de gourmette. *Voyez la fig. Pl. de l'Eperonnier*.

MORDS DES LIVRES. On appelle *en terme de Relieures*, *mords des livres* le rebord du dos que les ais à endoſſer font faire au livre après la couture, lorſqu'on met le livre en preſſe. Il y en a un de chaque côté qui ſert à loger les cartons, afin qu'ils y entrent comme dans une charniere & ne montent pas par-deſſus le dos. *Voyez* RELIURE.

MORDS *du carton*, c'eſt le coin du carton qui joint les dos du livre en-dedans de la reliure, On dit faire les *mords*, & cela ſe fait en affoibliſſant les angles du carton du côté intérieur avec un couteau ordinaire bien affilé, pour éviter que le carton, s'il étoit aigu, ne coupât les papiers en ouvrant & fermant le livre, & n'en gênât le jeu.

MORDUATES, (*Géog.*) peuples de la Tartarie moſcovite: ils ſont idolâtres, & habitent des forêts immenſes. (*D. J.*)

MOREAU, (*Maréchal.*) On appelle ainſi un cheval extrèmement noir.

MORE'E, LA, (*Géog.*) c'eſt le Péloponnèſe des anciens; grande preſqu'île, contiguë à la Grece, au midi de laquelle elle eſt attachée par un iſthme aſſez étroit, entre les golfes de Lépante & d'Engia.

Cette preſqu'île contenoit autrefois un grand nombre d'états très-peuplés, mais les choſes ont bien changé de face. Ce pays fit partie du diocèſe de Macédoine, après la diviſion des deux empires. Alaric le déſola par ſon incurſion, les deſpotes en jouirent enſuite, les Turcs le poſſéderent, les Vénitiens le leur enleverent en 1687, & le perdirent en 1715.

Le P. Coronelli a fauſſement diviſé la *Morée* en quatre provinces, parce qu'il a copié les erreurs de Baudrand & de Moréri.

En effet, on ne connoît en *Morée* que trois provinces, qui ſont la Zaconie, le Brazzo di Maina, & le Belvédere.

La Zaconie occupe le royaume de Sicyone, Corinthe, & toute l'Argie.

Le Belvédere répond à l'Achaïe proprement dite, & comprend outre cela l'ancienne Élide, une partie de la Meſſénie, & une partie de l'Arcadie.

Le Brazzo di Maina, ou le pays des Magnotes, répond au reſte de l'Arcadie, & à toute la Zaconie.

La *Morée* eſt aſſez fertile, excepté vers le milieu où ſont les montagnes. Auſſi l'Arcadie qui jadis occupoit ce milieu, avoit beaucoup d'habitans menant la vie paſtorale. Le Brazzo di Maina eſt encore plus ſtérile que le reſte; auſſi voyons-nous que ſes anciens habitans, les Lacédémoniens, faiſoient de néceſſité vertu, & ſuppléoient, par leur frugalité, à ce qui leur manquoit du côté de l'abondance; mais ce qui vaut cent fois mieux, ils étoient libres. Les Magnotes, leurs ſucceſſeurs, le ſont encore; & les Turcs qui les environnent, n'ont pû les ſubjuguer entierement.

Il y dans la *Morée* beaucoup d'Albanois qui, ne ſachant ni porter le joug du turc, ni le ſecouer, attirent ſouvent aux habitans de fâcheuſes affaires.

Le morabégi ou ſangiac qui commande en *Morée*, a ſa réſidence à Modon.

Le pere Briet compte ſoixante-quinze lieues françoiſes pour la largeur de la *Morée*, depuis le cap de Matapan juſqu'à l'Examile, c'eſt-à-dire, juſqu'à cette fameuſe muraille que les Péloponnéſiens avoient élevée anciennement, pour ſe garantir des courſes des ennemis durant la guerre contre le roi de Perſe; muraille qui avoit été rétablie par les deſpotes, percée par Amurath II. relevée par les Vénitiens, & finalement raſée par Mahomet II. Le même pere Briet prend la longueur de la *Morée*, de Caſtel Fornèſe juſqu'à Cabo Schillo, & l'évalue à quatre-vingt-dix lieues françoiſes.

La *Morée* eſt à-peu-près compriſe entre le 35^{d}. de latitude, & le 37. 30'. Strabon dit qu'anciennement on l'appelloit *Argos*, d'un nom qui fut après cela donné à une de ſes villes. Sous le regne d'Apis, le troiſieme roi de la ville d'Argos, la *Morée* fut appellée *Apia*, environ 1747 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Au bout de quatre cens vingt années, elle prit le nom de *Pélopponnèſe* du phrygien Pélops, célebre non-ſeulement par les miracles de ſon épaule d'ivoire dont Pline vous entretiendra, mais encore par les inceſtes & les parricides de ſes fils Atrée & Thyeſte, dont toute l'antiquité peut vous inſtruire.

Le nom de *Morée* lui a été donné ſous les derniers empereurs de Conſtantinople, parce que ſa figure topographique reſſemble à une feuille de mûrier que les Grecs appellent *Morea*. Strabon, & beaucoup d'autres, ont écrit qu'elle reſſembloit à une feuille de platane, qui ne differe guère de la feuille de mûrier. (*D. J.*)

MORELLE, ſ. f. *ſolanum*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en roſette, & profondément découpée. Il s'éleve du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou au milieu de la fleur. Ce piſtil devient dans la ſuite un fruit preſque rond ou ovale, plein de ſuc, & dans lequel on trouve des ſemences qui ſont le plus ſouvent plates. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

La *morelle* ou la *douce-amere*, eſt le *ſolanum ſcandens* ſeu *dulcamara* de C. B. *P.* 167. de Tournefort, *J. R. H.* 149 *elem. bot.* 124. Boërh. *J. A.* 2. 67. Dillen. *catal. giſſ.* 82. Rupp. *flo. ien.* 36. Buxb. 306. & autres; les Anglois la nomment *the common night-shade with red berries*.

Sa racine eſt petite, fibreuſe, elle pouſſe des branches ou ſarmens fragiles, grêles, longs de trois, quatre, cinq ou ſix piés, grimpans ſur les haies ou ſur les arbriſſeaux voiſins.

voiſins. L'écorce des jeunes branches eſt verte; celle des vieilles branches & des troncs eſt gerſée, cendrée à l'extérieur, & d'un beau verd en-dedans. Son bois renferme une moëlle fongueuſe & caſſante.

Ses feuilles naiſſent alternativement; elles ſont oblongues, liſſes, pointues, ſemblables à celles du ſmilax, d'un verd foncé, garnies quelquefois de deux oreilles à leur baſe, portées ſur une queue longue d'environ un pouce.

Ses fleurs naiſſent en bouquets; elles ſont petites d'une odeur deſagréable, mais elles ſont aſſez belles à la vue. Elles ſont d'une ſeule piece, en roſette, partagées en cinq ſegmens étroits, pointus réfléchis en-dehors, d'un bleu purpurin, & quelquefois blancs; du milieu des fleurs ſortent des étamines à ſommets jaunes, qui forment une éminence.

Il s'éleve du calice un piſtil attaché en maniere de clou à la partie poſtérieure de la fleur. Ce piſtil ſe change en baie ſucculente, allongée, ovale, de couleur d'écarlate quand elle eſt mûre, d'une ſaveur viſqueuſe & deſagréable, remplie de petites graines applaties & blanchâtres.

Cette plante ſe plaît dans les lieux aquatiques, & le long des ruiſſeaux; elle eſt toute d'uſage, & fleurit aux mois de Juin & de Juillet. Elle paſſe pour inciſive, diurétique & réſolutive. Les dames de Toſcane, du tems de Matthiole employoient le ſuc de ſes baies en pommade pour le mettre en guiſe de rouge ſur le viſage. (*D. J.*)

MORELLE *ou* DOUCE-AMERE, (*Mat. méd. & Diete.*) cette plante eſt vantée par pluſieurs botaniſtes célebres comme puiſſamment *deſobſtruante* & fondante. La décoction de ſa tige dans l'eau ou dans le vin blanc, eſt ſur-tout très-recommandée contre la jauniſſe & les obſtructions du foie invétérées. Elle eſt célébrée encore comme un vulnéraire très-efficace, capable de diſſoudre le ſang extravaſé & grumelé; & ſon ſuc eſt très-utile, par cette propriété, à ceux qui ſont tombés d'un lieu élevé. Fuller avance même qu'une infuſion compoſée, dont la *morelle* fait la baſe, opere ſi merveilleuſement dans les chûtes & les grandes contuſions, qu'il a remarqué, avec étonnement, que ce remede rendoit l'urine de ces malades abſolument noire à cauſe des grumeaux diſſous & entraînés avec cet excrément. Les mêmes préparations de la *morelle* ſont données auſſi pour évacuer abondamment les eaux des hydropiques, ſoit par les ſelles, ſoit par les urines.

Les uſages extérieurs de cette plante ſont les mêmes que ceux de la *morelle* à fruit noir. *Voyez cet article.*

La douce-amere tendre qui eſt acidule, peut être mangée en ſalade avec aſſurance: elle n'eſt pas plus dangereuſe dans cet état, que le phitolacca, plante de la famille des *morelles*, dont les habitans de la Martinique mangent les feuilles apprêtées comme nous faiſons nos épinars. *Voy.* PHITOLACCA. (*b*)

MORELLE A FRUIT NOIR, (*Botan.*) en latin *ſolanum acinis nigricantibus*; c'eſt une eſpece de ſolanum. *Voyez* SOLANUM, (*Botan.*)

MORELLE, (*Mat. méd.*) *morelle commune à fruit noir*. Les feuilles de cette plante ſont employées en Médecine, mais dans l'uſage extérieur ſeulement. Car quoique quelques auteurs aient recommandé le ſuc ou l'eau diſtillée de cette plante pris intérieurement dans l'inflammation de l'eſtomac, l'ardeur d'urine, & la dyſſenterie; cependant trop d'obſervations prouvent que ces ſubſtances ſont de véritables poiſons, pour qu'il ſoit permis de tenter un pareil ſecours. Les baies de la *morelle* commune étant avalées même entieres, cauſent bientôt des convulſions horribles, auſſi-bien que celles de la *morelle* furieuſe. *Voyez* MORELLE FURIEUSE. Au reſte les acides ſont l'antidote aſſuré de toutes les eſpeces dangereuſes de *morelle*. M. Bernard de Juſſieu, dont la candeur & l'exactitude dans les expériences ſont généralement reconnues, m'a aſſuré que les acides végétaux remédioient ſi efficacement aux accidens cauſés par l'uſage intérieur de toutes ces plantes, & de pluſieurs autres que Tournefort a rangées dans la même claſſe, qu'il n'étoit pas même néceſſaire de les faire rejetter par le vomiſſement, & qu'on pouvoit s'en tenir à donner abondamment du vinaigre. Ce ſavant botaniſte a obſervé auſſi que toutes ces plantes étoient innocentes, lorſqu'elles contenoient un acide ſpontané. *Voyez* MORELLE *ou* DOUCE-AMERE, TOMATE & PHITOLACCA.

La *morelle* eſt employée comme ſtupéfiante, calmante & relâchante, dans tous les cas de tenſions inflammatoires accompagnées de vives douleurs. On l'applique principalement, l'herbe pilée, ſur les hémorrhoïdes très-*dolentes*, on les baſſine avec le ſuc. C'eſt encore là un remede très-uſité contre les douleurs atroces qui accompagnent ſouvent les cancers. On mêle quelquefois à ce ſuc une petite quantité d'eſprit-de-vin, dans la vûe vraiſſemblablement aſſez mal remplie par cette addition, de corriger ſa qualité froide repercuſſive. C'eſt avec ce correctif qu'on l'emploie principalement contre les éruptions éréſipélateuſes, & les démangeaiſons inſupportables.

On retire de cette plante une eau diſtillée ſimple qui contient aſſez des principes propres de la plante pour être vénéneuſe dans l'uſage intérieur, car l'odeur virulente de la plante entiere annonce que ſes principes véritablement actifs ſont au-moins en partie très-volatils: mais cette imprégnation ne communique point à cette eau des qualités comparables, quant à l'énergie, à celles du ſuc; elle la laiſſe, preſque ſans vertu, dans l'application extérieure.

L'huile qu'on prépare par infuſion & par coction de ſes baies & de ſes feuilles, & qu'on fait entrer communément dans les embrocations ou épithemes liquides & les cataplaſmes anodins, eſt auſſi très-inférieure en vertu au ſuc.

Les Médecins les plus circonſpects ont regardé tous ces remedes extérieurs, tirés de la *morelle* commune, comme ſuſpects, par une qualité éminemment repercuſſive qu'ils lui ont attribuée; qualité peut-être trop généralement redoutée, au-moins mal appréciée. *Voyez* REPERCUSSIF. (*b*)

MORELLE FURIEUSE, (*Médecine, Traité des choſes non-naturelles.*) Cette plante renferme un poiſon violent, dont le premier effet eſt de jetter dans la fureur les ſujets qu'il affecte.

On trouve dans le *Recueil périodique de Médecine*, &c. Août 1759, une obſervation remarquable à ce ſujet; la voici: en 1743, deux filles, l'une d'environ ſept ans, l'autre de huit, furent frappées d'une manie, dont les ſymptomes furieux firent ſoupçonner le poiſon au médecin, auteur de cette obſervation. Il leur fit donner quelques verres de tiſane ſtibiée. Elles vomirent, l'une deux baies, l'autre trois de *morelle furieuſe* entieres, auſſi pleines, auſſi fraîches qu'au moment qu'elles ſont détachées de la plante dans leur parfaite maturité; cependant la manie ſe ſoutenoit depuis près de vingt-quatre heures, tous les membres étoient frappés de foibles mouvemens convulſifs, leur geſte étoit audaciaux, leurs regards exprimoient la fureur, le ris ſardonique immodéré ſuccédoit & faiſoit place aux larmes ameres; elles bégayoient des paroles hardies, & cherchoient à mordre & déchirer tout ce qui ſe préſentoit devant elles. L'anus, le ſphincter de la veſſie étoient relâchés, les extrémités inférieures étoient engourdies par une atonie paralytique; l'effroi s'empara du peuple, on cria au ſortilege ſur ces créatures innocentes, on les crut poſſédées. L'exorciſme donné ſans connoiſſance fut auſſi ſans ſuccès. L'émétique en lavage réuſſit: demi-heure après l'opération du remede, le public ſurpris vit jouer en pleine rue nos convaleſcentes avec leurs compagnes. Aujourd'hui elles jouiſſent d'une ſanté ferme & vigoureuſe; elles n'ont jamais reſſenti aucune impreſſion fâcheuſe du poiſon, dès l'inſtant qu'il fut rejetté au-dehors. (*b*)

MORELLE A GRAPPES, (*Botan.*) nom vulgaire d'une eſpece de phitolacca. *Voyez* PHITOLACCA. *Botan.* (*D. J.*)

MORELLE A GRAPPES, (*Mat. méd.*) *phitolacca*, grande *morelle* des Indes. Les feuilles de cette plante entrent dans la compoſition du baume tranquile. On n'en fait aucun autre uſage en Médecine. On croit qu'elle eſt moins dangereuſe que les autres eſpeces de *morelle* avec leſquelles on la range. (*b*)

MORENA, (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie qui faiſoit partie de la Myſie. (*D. J.*)

MORESQUES, *en Architecture*, *voyez* ARABESQUES.

MORESQUES & ARABESQUES, (*Ciſeleur.*) ce ſont de certains rinceaux d'où ſortent des feuillages qui ſont faits de caprice & d'une maniere qui n'a rien de naturel; on s'en ſert d'ordinaire dans les ouvrages de damaſquinerie, & dans les ornemens de peinture & de broderie.

MORET, (*Pharmacie.*) *voyez la fin de l'article* MÛRIER & JULEP.

MORET, (*Géog.*) en latin du moyen-âge *Moretum* ou *Muritum*; ancienne ville de l'Isle-de-France, avec un château qui n'eſt qu'un donjon ſur le Loin, à une lieue de l'endroit où cette petite riviere ſe jette dans la Seine. *Moret* a depuis long-tems le titre de comté. Henri IV. en fit préſent à Jacqueline de Beuil, ſon amie. La ſeigneurie & le château de Fontainebleau, entr'autres fiefs, relevent du comté de *Moret*. *Long.* 21. 34. *lat.* 48. 20. (*D. J.*)

MORFIL, ſ. m. (*Coutel.*) c'eſt une petite liſiere très-mince, très-flexible, & très-coupante, qui ſe forme tout le long d'un inſtrument tranchant, & lorſqu'on l'émout ſur la pierre à aiguiſer, & lorſqu'on le paſſe ſur la poliſſoire. Il faut enlever le *morfil* ſur la pierre à repaſſer, ou ſur la pierre à l'huile; ſans cette précaution le *morfil* ſe renverſera, le tranchant s'ébréchera, & l'inſtrument ne coupera plus. Cette liſiere mince qui ſe fait par l'uſure ou le frottement de la piece contre la meule ou la poliſſoire, ne peut être détachée du tranchant, parce qu'elle eſt trop flexible & trop mince. On peut ſans ſe bleſſer, appuyer ſon doigt ſur le tranchant d'un inſtrument, quand le *morfil* en eſt enlevé; mais on ſe bleſſeroit ſûrement, ſi le *morfil* y étoit. Rien ne rend mieux la nature du *morfil*, n'explique plus nettement ſa formation, que de l'appeller ce qu'on nomme *bavure* dans d'autres Arts.

MORFONDU, adj. (*Maréchal.*) cheval attaqué du mal appellé *morfondure*. *Voyez* MORFONDURE.

MORFONDURE, ſ. f. (*Maréchal.*) maladie du cheval, qui conſiſte dans un écoulement de matiere par les naſeaux, différent de la morve. C'eſt proprement ce qu'on appelle *rhume* dans l'homme. Elle fait plus ou moins touſſer le cheval, & lui cauſe des battemens de flanc, accompagnés d'un grand dégoût.

MORGAGNI, *trou de Morgagni*. *Mrgagni* eſt de tous les Italiens celui qui s'eſt acquis le plus de réputation dans notre ſiecle; il a publié ſucceſſivement ſix traités ſur l'Anatomie. Il a fait différentes découvertes, entre autres d'un trou de la langue, lequel porte ſon nom. Il a donné auſſi le nom de *arigos morgagni* à un muſcle de la luette. Ses ouvrages ſont J. B. Morgagni *adverſaria anatomica ſex*. *Patav.* 4°. Les mêmes, aux quels on a ajouté pluſieurs planches & une diſſertation intitulée, *Nova inſtitutionum medicarum idea, medicum perfectiſſimum adumbrans*. *Lugduni Batavorum*, 1741. *in* 4°. ſes lettres inſérées dans la nouvelle édition de Valſava. *Voyez cet article*.

MORGANATIQUE, MARIAGE, *matrimonium ad morganaticum*, (*Juriſp.*) C'eſt ainſi qu'on nomme dans le Droit public germanique les mariages entre perſonnes d'une condition inégale, ou les meſalliances. Suivant les uſages de l'Empire, les enfans qui naiſſent de ces ſortes de mariages, ſont déchûs des états ou des biens féodaux de leur pere, & ces biens paſſent au plus proche des agnats. Un grand nombre d'exemples prouve que cette loi gothique & vraiment barbare, a encore lieu, & elle a ſouvent privé des héritiers légitimes de la ſucceſſion à laquelle les appelloit la nature, dont la voix devroit être plus forte que celle d'un préjugé abſurde, ridicule & inhumain. (—)

MORGANTIUM, (*Géog. anc.*) ville de Sicile dans la partie orientale de cette île, au midi de Catane, aſſez près de l'embouchure du fleuve Simœthus.

C'eſt une ville très-ancienne, dont le nom ſe trouve écrit différemment par les auteurs. Silius Italicus écrit *Morgentia*; Strabon, *Morgantium*; Tite-Live, *Morgantia*; Etienne le géographe met tantôt *Morgentia*, & tantôt *Morgentium*; enfin Diodore de Sicile écrit Μοργαντινα, *Morgantina*. Il ne faut pas confondre cette ville avec la ville *Morgantia* en Italie, dans le Samnium.

MORGELINE, *alſine*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales; ces pétales ſont découpés dans quelques eſpeces, & entiers dans d'autres. Le calice eſt formé de cinq feuilles; le piſtil ſort de ce calice, & devient, quand la fleur eſt paſſée, un fruit membraneux qui n'a qu'une ſeule capſule, arrondi ou conique. Ce fruit s'ouvre par la pointe, & contient des ſemences attachées à un petit placenta. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante eſt connu des Botaniſtes ſous le nom d'*alſine*. Vaillant en compte vingt-deux eſpeces; la principale que nous allons décrire, eſt nommée *alſine media*, *alſine vulgaris*, *alſine minor*, par la plûpart des auteurs de Botanique.

Ses racines ſont chevelues & fibrées; elles pouſſent pluſieurs petites tiges couchées & étendues par terre, tendres, velues, rougeâtres, genouillées, & rameuſes. Ses feuilles ſortent des nœuds oppoſées deux à deux; elles ſont arrondies, pointues, longues de trois ou quatre lignes, larges de deux ou trois, portées ſur des queues un peu velues & vertes. Ses fleurs naiſſent à l'extrémité des branches; elles ſont en roſe, compoſées de pluſieurs pétales fendus en deux, blanches, rayées, renfermées dans un calice velu & à cinq feuilles. Le piſtil, qui s'éleve du calice, ſe change en un fruit membraneux, à une ſeule loge, conique, qui s'ouvre par la pointe, & eſt rempli de graines très-menues, rouſsâtres, attachées comme en grappe à un placenta. Cette plante croît par-tout dans les lieux marécageux, le long des haies & des chemins, dans les vignes, dans les jardins, & parmi les légumes.

La *morgeline* varie beaucoup ſelon les lieux; & de-là vient que nous en avons tant de figures différentes. On en fait peu d'uſage; mais c'eſt une nourriture délicieuſe pour les ſerins de Canarie, les chardonnerets, & les autres oiſeaux de chant. La remarque en eſt ancienne; Anguillara, Tragus, & pluſieurs auteurs nous l'ont tranſmiſe. (*D. J.*)

MORGELINE, (*Mat. med.*) *mouron des petits oiſeaux*. On a attribué à cette plante, qui eſt, on ne peut pas moins uſuelle, la vertu reſolutive, diſcuſſive, & rafraichiſſante. On l'a donnée pour fort analogue au pourpier, & comme ſon ſuccédanée. (*b*)

MORGEN, (*Hiſt. mod.*) c'eſt une meſure uſitée en Allemagne pour les terres labourables, les prés & les vignes; elle n'eſt point par-tout exactement la même. Le *morgen* dans le duché de Brunſwick, eſt de 120 verges dont chacune à 8 aunes ou environ 16 piés de roi.

MORGENGAB, (*Droit germ.*) c'eſt-à-dire *préſent du matin*. En effet on entend le préſent que le mari fait d'ordinaire le lendemain des noces à ſa femme pour ſes menus-plaiſirs, & ce préſent peut conſiſter en argent ou en valeur. On l'appelle encore en allemand *ſpielgeld*, ou comme nous dirions les *épingles*.

Ce préſent ſe fait à la femme par le mari, quand même il auroit épouſé une veuve; mais la femme ne fait jamais un préſent au mari, quand même il ſeroit marié pour la premiere fois.

Ce préſent peut être promis par une convention expreſſe, ou bien s'exécuter par une tradition réelle. Mais après, ſi par le contrat de mariage on n'eſt pas convenu de ce préſent, le mari ne ſera pas tenu de le faire après les noces.

Ceux qui peuvent conſtituer ce *morgengab*, ſont, 1° le mari qui peut le donner de ſon bien propre, 2° le pere qui eſt obligé de donner des aſſurances à l'égard de ce préſent, de même qu'il eſt tenu d'en donner, par rapport à la dot, 3° & un étranger, par où nous entendons auſſi la mere & les freres.

Lorſque le *morgengab* a été délivré à la femme, elle en acquiert la propriété, & elle en peut diſpoſer à ſon gré. Si l'on eſt convenu qu'on en payera les intérêts; ni elle ni les héritiers ne pourront en demander la propriété qu'après la diſſolution du mariage.

La femme acquiert par rapport au *morgengab* une hypotheque tacite ſur les biens de ſon mari, depuis le jour qu'on eſt convenu & qu'elle a été reglée. Mais la femme n'a pas de privilege perſonnel à ce ſujet; c'eſt pourquoi auſſi elle ne ſera colloquée, s'il y a un concours de créanciers, dans la cinquieme claſſe. Cependant ſi le *morgengab* exiſte en nature, elle ſera rangée dans la premiere claſſe. S'il n'exiſte plus, qu'il ait été enregiſtré dans le livre des hypotheques, la femme ſera colloquée dans la troiſieme claſſe.

La femme pourra faire ſervir le *morgengab* de cautionnement pour ſon mari, ce qui ne la privera pas du ſenatus-conſulte Velléïen.

Le *morgengab* ne retourne jamais au mari ni à ſes héritiers, quand même le mariage ſeroit déclaré nul ou qu'il ſeroit diſſous par la faute de la femme: telles ſont les ordonnances du code-Fréderic au ſujet du *morgengab*.

Gregoire de Tours appelle le *morgengab*, *matutinale donum*, *lib. IX. c. xix.* comme le remarque Gronovius qui renvoie au *gloſſaire* de Lindenbrog ſur le *codex legum antiquarum*. *Voyez* Cujas *ad l. IV. de Feud. tit. XXXII.* & la *diſſertation* de feu M. Hetius *de Specialibus rom. germ. republ.* &c. *Voyez auſſi la Diſſertation* de M. Cocceius *de lege morganatica*, imprimée à Francfort-ſur-l'Oder en 1695, où il prétend que *lex morganatica* eſt la même choſe que la loi ſalique; & que comme cette loi permet le mariage dont il s'agit, on les a appellés pour cette raiſon *matrimonia ad morganaticam* ou *ex lege morganatica*. (*D. J.*)

MORGES, (*Géog.*) ville de Suiſſe dans le pays de Romand, au canton de Berne, capitale d'un bailliage, avec un château où réſide le bailli. Elle a une vue admirable, & eſt ſur le lac de Genève, à deux lieues de Lauſanne.

Les Bernois ont pratiqué à *Morges* un pont aſſez ſpacieux, fermé de murs, avec un quai & des halles, & ce ſeul ouvrage fait proſperer cette ville. Le bailliage de *Morges* comprend la côte ou du moins la plus grande par-

partie de cette contrée qui paſſe pour le meilleur vignoble des treize cantons de la Suiſſe. La côte eſt un quartier de pays, de trois lieues de long ſur le lac Léman, & qui s'éleve inſenſiblement juſqu'à une lieue de marche. La perſpective toute parſemée de villes, de villages & de châteaux en amphithéatre, en eſt ſi belle, que Tavernier & le docteur Burnet diſoient n'avoir rien vu ailleurs qui fût comparable à cet aſpect. *Long.* 24. 15. *lat.* 46. 30. (*D. J.*)

MORCETES, (*Géog. anc.*) peuples de l'Italie dans l'Ænotrie; ayant été chaſſés de leurs pays par les Ænotriens, ils paſſerent en Sicile, au rapport de Strabon. (*D. J.*)

MORGOYA, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbuſte de l'île de Maragnan, qui s'éleve fort haut lorſqu'un arbre lui ſert d'appui. Il produit une fleur qui a la forme d'une étoile; elle eſt d'un beau pourpre, & ſes feuilles ſont dentelées; ſon fruit eſt de la groſſeur d'un œuf, mais plus rond & rempli de graines. Sa peau eſt verte & mêlée de blanc. On le fait cuire, ou bien on le confit dans du ſucre.

MORGUE, ſ. f. (*Gramm.*) Si vous joignez la dureté & la fierté à la gravité & à la ſottiſe, vous aurez la *morgue*. Elle eſt de tous les états; mais on en accuſe particulierement la robe, & la raiſon en eſt ſimple. Il y a dans la robe, tout autant de gens ſots & fiers que dans l'égliſe & le militaire, ni plus ni moins; mais la gravité eſt particulierement attachée à la magiſtrature; dépoſitaire des lois qu'elle fait parler ou taire à ſon gré, c'eſt une tentation bien naturelle que d'en promener par-tout avec ſoi la menace. Les gens de lettres ont auſſi leur *morgue*, mais elle ne ſe montrera dans aucun plus fortement que dans le poëte ſatyrique.

MORGUE; (*Hiſt. mod.*) c'eſt dans les priſons, l'intervalle du ſecond guichet au troiſieme. On donne le même nom à un endroit du châtelet, où l'on expoſe à la vue du public les corps morts dont la juſtice ſe ſaiſit: ils y reſtent pluſieurs jours afin de donner aux paſſans le tems de les reconnoître.

MORHANGE, (*Géog.*) en allemand *Moerchingen*, ancienne bourgade de la Lorraine allemande, avec titre de comté. Les ſeigneurs de cette bourgade prennent la qualité de *rhingraves*, & ne relevent que de l'Empire. Elle eſt à 10 lieues N. E. de Nancy, 80 N. E. de Paris. *Longit.* 24. 17. 35. *lat.* 48. 55. 30. (*D. J.*)

MORICAMBE, (*Géog. anc.*) golfe de l'île d'Albion. Ptolomée, *l. II. c. iij.* le place ſur la côte occidentale entre le golfe *Ituna* & le port de *Setantir*. Le pere Briet penſe que c'eſt la baie de *Kirkby*.

MORIDUNUM, (*Géogr. anc.*) ou *MURIDUNUM*, ville de la Grande-Bretagne, que l'itinéraire d'Antonin met ſur la route de *Calleva* à *Uriconium*, à 36 milles de la premiere, & à 15 de la ſeconde. C'eſt aujourd'hui *Seaton*, ſelon le ſavant Gale. (*D. J.*)

MORIGENER, v. act. (*Gramm.*) *corriger*, *reprendre*, *former* aux bonnes mœurs par des corrections & des réprimandes. Il eſt difficile qu'un enfant qui n'a point été *morigené*, ſoit aſſez heureuſement né pour n'en avoir pas eu de beſoin, & n'avoir aucun de ces défauts dont une bonne éducation peut *corriger*. Mais on ſe rend inſupportable à force de *reprendre*. Peu de corrections, mais placées à propos; ſur-tout ne pas donner lieu à un enfant de confondre les fautes conſidérables avec les fautes legeres, en montrant la même ſévérité pour les unes & pour les autres: ce ſeroit corrompre au lieu de *corriger*.

MORILLE, ſ. f. *boletus*. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui reſſemble au champignon, & qui n'en différe qu'en ce qu'elle eſt percée d'un grand nombre de grands trous. Tournefort, *inſtit. rei herbar. Voy.* PLANTE.

La *morille* eſt nommée par Tournefort *boletus*, *eſculentus*, *vulgaris*, *Inſt. rei herb.* 561. & par Bauhin, *fungus poroſus*, C. B. P. 370.

C'eſt un genre de plante dont on ne connoît pas encore les fleurs & les fruits. Souvent la *morille* eſt de la longueur d'une noix, & quelquefois plus groſſe, d'une figure tantôt oblongue, tantôt pyramidale, tantôt ovale. Sa ſubſtance eſt tendre, charnue, ridée, poreuſe, toute percée de grands trous ſemblables à des rayons de miel. Sa couleur eſt un peu rougeâtre, quelquefois fauve ou noirâtre. La *morille* eſt concave en-dedans, blanche, & comme enduite d'une fine pouſſiere. Le pédicule qui la ſoutient, eſt tout blanc, creux, garni à ſa partie inférieure, de racines menues, déliées & filamenteuſes. Cluſius a obſervé quatre eſpeces de *morilles* différentes en groſſeur, en figure & en couleur; il y en a vraiſſemblablement bien davantage.

Ce genre de plante vient à merveille dans certains lieux herbeux, humides, dans les bois, & les collines, au pié des arbres. On en cherche, & on en trouve beaucoup au printems aux environs de Paris, dans le bois de Vincennes, dans la forêt de Saint-Germain, dans la vallée de Montmorency & ailleurs.

On en tranſporte auſſi de ſeches dans cette capitale, de toutes les provinces de France, parce qu'elles ſont fort recherchées à Paris, pour l'aſſaiſonnement de pluſieurs mets. Nos Cuiſiniers, toujours diſpoſés à ſatisfaire notre ſenſualité aux dépens de la ſanté, préparent des *morilles* de toutes ſortes de manieres: ils ont imaginé d'en faire cent plats particuliers pour hors-d'œuvres, ou pour entre-mets: comme *morilles* en tourtes, en ragoût, à la crême en gras, & en ragoût à la crême en maigre. Qui n'a oui parler aux gourmands de *morilles* farcies, de *morilles* frites, de *morilles* à l'italienne, de *morilles* au lard, de pain aux *morilles*, & de tourtes aux *morilles*?

Les Romains auſſi voluptueux que nous, & beaucoup plus riches, faiſoient leurs délices des *morilles*. Néron appelloit ce genre de nourriture un mets des dieux, *cibus deorum*. Elles ſont excellentes, dit Pline, *l. XXII. c. xxij.* mais elles ont été accuſées de malignité dans une célebre conjoncture. Agrippine s'en ſervit pour empoiſonner l'empereur Claude. Il eſt pourtant certain que les *morilles* ne causerent pas ſeules le décès de cet empereur, ce fut la violence du poiſon dont on les farcit, qui le fit périr. C'eſt pour quoi Suétone qui rapporte ce fait dans la vie de Claude, ſe ſert du mot *boletus medicatus*, des *morilles empoiſonnées*.

On ſait, pour le dire en paſſant, avec quel art, quelle délicateſſe Racine, dans ſa *tragédie de Britannicus*, fait raconter à Néron par Agrippine elle-même, *Acte VI. ſcene III*, ce trait d'hiſtoire de l'empoiſonnement de Claude. Elle dit à ſon fils;

Il mourut; mille bruits en courent à ma honte;
J'arrêtai de ſa fin la nouvelle trop promte,
Et tandis que Burrhus alloit ſecrétement
De l'armée en vos mains exiger le ſerment,
Que vous marchiez au camp, conduit ſous mes auſpices,
Dans Rome les autels fumoient de ſacrifices:
Par mes ordres trompeurs, tout le peuple excité,
Du prince déja mort demandoit la ſanté.

(*D. J.*)

MORILLE, (*Diete.*) La *morille* eſt un des plus agréables au goût, & des moins dangereux des champignons. On n'a point obſervé que cet aliment ſoit ſujet à cauſer des indigeſtions fâcheuſes, encore moins aucun accident qui approchât des effets du poiſon. Il eſt ſeulement très-échauffant, excitant l'appétit vénérien, & diſpoſant efficacement les hommes à le ſatisfaire. C'eſt pourquoi il faut les interdire à tous les ſujets qu'il eſt dangereux d'échauffer, & principalement dans les maladies inflammatoires des parties de la génération.

Ce mets a été fameux par l'uſage qu'en fit Agrippine pour donner du poiſon à l'empereur Claude. Mais, ſelon la remarque de Geoffroy, il eſt certain que les *morilles* n'ont pas été, par elles-mêmes, la cauſe de la mort de cet empereur; mais que c'eſt le poiſon dont elles étoient remplies qu'il faut en accuſer. Auſſi, les Hiſtoriens en parlant de ce fait, ſe ſervent-ils d'une expreſſion qui ſignifie des *morilles* empoiſonnées, *boleti medicati*. (*b*)

MORILLON, ſ. m. *glaucium belloni*, (*Hiſt. nat. Bot.*) oiſeau de la même grandeur que le canard, & qui lui reſſemble beaucoup; ſon bec eſt dentelé ſur ſes bords comme une ſcie; ſes pattes ſont rouges à l'intérieur, & brunes à l'extérieur; toute la tête eſt d'une couleur de rouille foncée juſqu'au milieu du cou où il eſt entouré d'une bande blanchâtre, la poitrine eſt de couleur cendrée, le ventre eſt blanc; le dos & les aîles ſont noirs; ſi on les étend, on voit ſept plumes blanches qui les rendent aſſez ſemblables à celles des piés; le reſte des aîles & la queue qui reſſemble à celle du cormoran, ſont noires. Le *morillon* a la langue charnue, & ſi épaiſſe qu'elle paroît double auprès de la racine, la poitrine eſt large comme celle des canards; les pattes ſont courtes & pliées en arriere comme celles des plongeons. Wilughbi, *voyez* OISEAU.

Voici la deſcription qu'on en trouve ailleurs; c'eſt, dit-on, une eſpece de canard qui n'eſt différent des autres que par la couleur rouge de ſes jambes & de ſes piés, & par ſon plumage, il a la tête & la moitié du col tannée, un collier blanc, le reſte du col & de la poitrine cendrée; il paroît noir ſur le dos, mais quand

il étend ſes aîles, on y voit des plumes blanches de chaque côté, de ſorte qu'elles ſont mi-parties comme celles des pies; il a auſſi le deſſous du ventre blanc & la queue noire; il plonge fréquemment, & demeure ſous l'eau plus long-tems que les canards; ſa chair eſt auſſi plus délicate & d'un goût plus exquis.

Morillon, les Lapidaires nomment ainſi des émeraudes brutes qu'on vend au marc. Il y a auſſi des demi-*morillons*. *Voyez* Eméraudes.

MORINE, *morina*, ſ. f. (*Hiſt nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, tubulée, en forme de maſque, & diviſée en deux levres, dont la ſupérieure eſt découpée en deux parties & l'inférieure en trois: le calice eſt auſſi découpé en deux parties pour l'ordinaire. Le piſtil qui ſort du calice, eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur & ſtérile. Le calice de la fleur eſt poſé ſur un jeune fruit qui eſt renfermé dans un autre calice comme dans un étui, & qui devient dans la ſuite une ſemence arrondie & anguleuſe. Tournefort, *Inſt. rei herb. coroll. Voyez* Plante.

Cette plante n'a pas été ſeulement décrite exactement par M. Tournefort; elle fait dans le ſyſtème de Linnœus un genre diſtinct, dont voici, ſelon cet illuſtre botaniſte, les principaux caracteres. Le calice eſt double, & de deux ſortes: l'un eſt l'enveloppe du fruit, & reſte après que la fleur eſt tombée; l'autre eſt l'enveloppe de la fleur même, qui eſt monopétale, tubulaire, légerement fendue en deux ſegmens ſubſiſtans après la fleur. Il n'y a point proprement de fruit; la graine qui ſuccede à chaque fleur eſt unique, arrondie, & entourée par le calice de la fleur.

M. de Tournefort trouva cette belle plante dans ſon voyage du levant, & lui donna le nom de M. Morin non-ſeulement parce qu'il étoit ſon ami, mais parce que ce botaniſte a eu l'honneur d'élever dans ſon jardin cette plante de graine, & qu'elle n'a pas réuſſi dans le jardin du roi.

La *morine* donc, *morina orientalis*, *carlinæ folio*, *I. R. H.* 48. a la racine plus groſſe que le pouce, partagée en groſſes fibres, brunes, gerſées, peu chevelues. Sa tige s'éleve à deux ou trois piés de haut. Elle eſt ferme, droite, liſſe, velue vers le ſommet, rougeâtre, & noueuſe. Il ſort communément de chaque nœud trois feuilles aſſez ſemblables à celles de la carline, verdgai, luiſantes, découpées, ondées & garnies de piquans jaunâtres, fermes, durs, longs de 4 ou 5 lignes.

De l'aiſſelle des feuilles naiſſent des fleurs par étages & à double rang, longues d'un pouce & demi. Chaque fleur eſt un tuyau courbe, fort menu vers le bas, évaſé en-haut, & diviſé en deux levres & profondément échancrées. L'inférieure eſt découpée en trois parties auſſi arrondies. L'ouverture du tuyau qui eſt entre ces deux levres, eſt toute découverte. Le filet du piſtil qui eſt un peu plus long que les étamines, finit par un bouton verdâtre. Le calice eſt un tuyau long de deux lignes, fendue profondément en deux languettes arrondies, légerement cannelées; c'eſt du fond de ce tuyau que ſort la fleur.

On en trouve ſouvent de deux ſortes ſur le même pié; les unes ſont toutes blanches, les autres ſont couleur de roſe, tirant ſur le purpurin avec les bords blanchâtres. Toutes ſes fleurs ont l'odeur de celles du chevrefeuille, & portent ſur un embryon de graine. (*D. J.*)

MORINGA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales qui reſſemble au lentiſque par ſa grandeur & par ſes feuilles. Cet arbre eſt noueux, & a fort peu de branches; ſon bois eſt très-caſſant. Ses fleurs ſont d'une couleur verdâtre & brune, elles ont le goût d'un navet. Il produit un fruit de la groſſeur d'une rave qui a un pié de longueur; il eſt blanc & moëlleux en-dedans, & renferme de petites ſemences vertes & âcres. Ce fruit ſe mange cuit. La racine de l'arbre eſt regardée comme un puiſſant contre-poiſon dans les morſures des bêtes venimeuſes, & comme un remede dans les maladies contagieuſes.

MORINIENS, *morini*, (*Hiſt. anc.*) peuple de l'ancienne Gaule belgique, qui habitoit du tems des Romains les pays des Cleves, de Juliers & de Gueldres.

MORION, (*Hiſt. nat.*) nom donné par Pline & d'autres anciens naturaliſtes à une pierre noire à l'extérieur, mais qui, tenue entre l'œil & le feu ou une flamme, paroiſſoit être tranſparente & d'un beau rouge. On l'appelloit auſſi *prammion*. Il paroît que c'étoit un cryſtal ou fluor noir. (—)

Morions, ſ. m pl. (*Hiſt. anc.*) perſonnages boſſus, boiteux, contrefaits, tête pointue, à longues oreilles, & à phyſionomie ridicule, qu'on admettoit dans les feſtins, pour amuſer les convives. Plus un *morion* étoit hideux, plus cherement il étoit acheté. Il y en a qui ont été payés juſqu'à 2000 ſeſterces.

Morion, armure de tête qui étoit autrefois en uſage pour l'infanterie. *Voyez* Salade.

MORINS, *Morini*, (*Géog. anc.*) anciens peuples de la Gaule belgique, qui habitoient l'ancien dioceſe de Térouenne. Ils étoient diviſés en pluſieurs cantons, *pagos*, comme cela paroît par Céſar même, *l. IV. c. xxj.* qui ſe trouvant dans le port Iccius pour faire équipper ſa flotte, reçut des députés de quelques cantons des *Morins*, qui lui promirent obéiſſance, & n'en reçut point des autres.

Il ſeroit difficile d'établir combien la cité entiere des *Morins* renfermoit de pays. Il eſt néanmoins probable qu'elle comprenoit toute l'étendue des dioceſes qui ont été formés de celui de Térouenne, ſavoir Boulogne, S. Omer & Ypres.

Le nom de *Morini*, comme celui des *Amorici*, dérive du celtique *mor*, qui ſignifie *mer*; & il avoit été donné à ces peuples, à cauſe de leur ſituation ſur le rivage de la mer.

Virgile, *Ænéide l. VIII. v.* 727. par une figure hardie, met les *Morini* au bout du monde.

Extremique hominum Morini, *Rhenuſque bicornis*. Pline, *l. XIX. c. j.* adoucit l'expreſſion, en diſant qu'on les regardoit comme placés à l'extrémité de la terre, *ultimique hominum exiſtimati Morini*. Pomponius-Mela, *l. III. c. ij.* parle plus juſte; il les dit les plus reculés de tous les peuples gaulois, *ultimi Gallicarum gentium Morini*. Ptolomée, *l. II. c. ix.* donne aux *Morins* la ville de *Farnana*, Térouenne, & un port nommé *Geſſoriacum*, c'eſt Boulogne ſur mer. Il met auſſi dans leur pays l'embouchure du fleuve Tadula, & celle de la Meuſe. (*D. J.*)

MORISONE, *moriſona*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de quatre pétales diſpoſés en rond; il ſort du calice un piſtil, dont le ſommet devient dans la ſuite un fruit rond, chacun couvert d'une écorce dure, & rempli de ſemences qui ont la forme d'un rein. Plumier, *Nova plant. amer. gen. Voy.* Plante.

MORISQUE *ou LOS MORISCOS*, (*Géogr.*) on appelloit ainſi les Maures qui étoient reſtés en Eſpagne après la ruine de l'empire qu'ils y avoient établi. Le roi Philippe III. a trouvé le moyen d'appauvrir ſes états, & de les dépeupler à jamais en chaſſant tous les *Moriſques* qui s'y trouverent en 1610. Il en ſortit plus de 900 mille qui ſe retirerent en Afrique. On ne ſauroit frapper de plus grands coups d'état en politique pour ſe ruiner ſans reſſource.

MORISTASGUS, (*Mythol. Gaul.*) le *Moriſtaſgus* des Gaulois paroît avoir été une divinité locale des Senonois; car un homme de ce nom étoit roi du pays dans le tems que Céſar arriva dans les Gaules, & la royauté avoit été déja dans ſa famille. Il y a donc bien de l'apparence que ce roi portoit le nom d'un dieu particulier du lieu, ou qu'il étoit lui-même cette divinité, après avoir été mis au nombre des dieux, par la ſuperſtition groſſiere de ces peuples idolâtres. Quoi qu'il en ſoit, dans les inſcriptions recueillies par Ramſius, on trouve qu'un Ti. Cl. Profeſſus Niger, lequel avoit obtenu toutes les charges des cités de Langres & d'Autun, ordonna par ſon teſtament que l'on ajoutât un portique au temple du dieu *Moriſtaſgus*, tant en ſon nom qu'en celui de ſa femme & de ſes filles. Cette inſcription a été découverte dans les ruines de l'ancienne ville d'Aléſia. *Mém. de l'acad. des Inſcr. t. XXIV. p.* 361. (*D. J.*)

MORITONIUM, (*Hiſt. anc.*) lieu de France en Normandie aux confins de la Bretagne. M. de Valois dit qu'on l'appelle à préſent *Mortain*.

MORLAIX, (*Géogr.*) ville de France en Bretagne, avec une rade qui peut paſſer pour un bon mouillage, un port qui reçoit des navires de cent tonneaux, & un château qu'on nomme le *Taureau* pour couvrir la ville.

Le mot de *Morlaix* eſt corrompu de *Monrelaix*; car le nom latin du moyen âge eſt *Mons Relaxus*; ce n'étoit qu'un château ſur la fin du xij. ſiecle. Aujourd'hui *Morlaix* eſt plus conſidérable que la capitale du dioceſe. Il s'y fait un grand commerce de fil & de toile pour l'étranger. Même par un privilege excluſif, contraire au bien du pays, les marchands de *Morlaix* ont ſeuls le droit d'acheter les toiles de la main de l'ouvrier ou du marchand de la campagne qui les vend.

Cette ville eſt ſituée ſur une petite riviere qui porte ſon nom à 2 lieues de la mer & de Saint-Paul de Léon, 12 N. E. de Breſt, 18 O. de Saint-Brieux, 110 de Paris. *Long.* 13. 45. *lat.* 48. 35. (*D. J.*)

MORLAQUIE, (*Géog.*) contrée de la Croatie, dont elle occupe la partie méridionale le long du golfe de Veniſe, entre l'Iſtrie & la Dalmatie. Les *Morlaques* ſont ſujets de la république de Veniſe, & habitent la montagne qu'on nomme *Morlaque*. Ce ſont des fugitifs d'Albanie, gens déterminés, robuſtes, guerriers, toujours armés, qui parlent eſclavon, & ſuivent la plûpart la religion des Grecs. (*D. J.*)

MORME, MORMO, MORMUROT, MARME, MORMIROT, MOSMYRUS, poiſſon de mer, aſſez reſſemblant à la daurade, excepté qu'il a le corps moins rond, la tête plus longue & le muſeau plus pointu; la bouche eſt de médiocre grandeur & garnie de petites dents, il a le dos d'un blanc bleuâtre & le ventre d'un blanc argenté; les côtés du corps ſont traverſés par des bandes noires, également éloignées les unes des autres; la premiere du côté de la tête eſt la plus longue, les autres diminuent de longueur ſucceſſivement, & la derniere eſt la plus courte. Ce poiſſon ſe nourrit de petits calemars, ſa chair eſt molle & humide. Rondelet, *Hiſt. des poiſ. part. I. liv. V. chap. xxij. Voyez* POISSON.

MORMO, *voyez* MORME.

MORMUROT, *voyez* MORME.

MORNE, adj. (*Gramm.*) triſte, ſilentieux & ſombre. Il ne ſe dit guere que des perſonnes & des choſes perſonnifiées. Il y a des animaux en qui la nature eſt *morne*, & ils ſont ordinairement méchans. Une paſſion violente & malheureuſe eſt *morne*. Le déſeſpoir, quand il eſt extrème, eſt *morne*.

MORNES, ſ. m. (*Géog.*) c'eſt ainſi qu'on appelle dans les îles françoiſes de l'Amérique les montagnes de moyenne hauteur, voiſines de la mer, & comme détachées des hautes montagnes qui occupent le milieu des îles; quelquefois ces dernieres ſont auſſi appellées *mornes*, ainſi que le gras *morne*, le *morne* du Vauclin & le *morne* de la Callebaſſe à la Martinique.

MORNE, (*Géog.*) terme qu'emploient les François de l'Amérique pour ſignifier un *cap élevé* ou une petite *montagne* qui s'avance en mer; c'eſt pour cela qu'ils nomment *gros morne* une haute montagne de l'Amérique ſeptentrionale dans l'île de la Martinique, près du bourg de la Trinité & de l'anſe du Gallion. Vainement voudrions nous rejetter aujourd'hui ces ſortes de termes barbares, nous nous trouvons forcés de les adopter. (*D. J.*)

MORNÉ, adj. *terme de Blaſon*, il ſe dit des lions & autres animaux qui n'ont ni dents, ni bec, ni langues, ni griffes, ni queue. Du Halgoet en Bretagne, d'azur au lion *morné* d'or.

MORNE'E, (*Maréchal.*) lance *mornée*. *Voyez* LANCE.

MORNSHEIM, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Franconie dans le Hanenkam, ſur la Seyt. Elle appertient à l'évêque d'Aichſtet. *Long.* 28. 12. *latit.* 49. 10. (*D. J.*)

MOROCHTUS, MOROCHITES *ou* MOROCTES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par Pline à une eſpece de ſubſtance qui ſervoit à enlever les taches des habits. On dit qu'elle étoit très dure, très-peſante, douce au toucher, d'un blanc tirant ſur le gris & verdâtre. M. Hill croit que c'eſt la même choſe que la craie de Briançon, dans ce cas ce ſeroit un vrai talc. *Voyez* CRAIE DE BRIANÇON. Boëce de Boot donne le nom de *morochtus* à une pierre très-différente, les Allemands l'appellent *milchſtein* ou *pierre de lait*, parce qu'il en ſort un ſuc laiteux, il dit qu'on en trouve auſſi de noires; il ajoute qu'il s'en trouve auſſi de verdâtres, de couleur de miel, de blanches & de griſes. On ne ſait pas ce que tout cela ſignifie. *Voyez* Boëce de Boot, *de lapid. & gemmis*. D'autres naturaliſtes ont regardé le *morochtus* comme une eſpece d'argille durcie ou de *ſtéatite*, & ayant une conſiſtence de pierre; d'autres encore ont donné ce nom à une craie ou marne durcie.

On voit par-là la confuſion qui regne dans la nomenclature des ſubſtances foſſiles, faute de les avoir examinées en chimiſte. (—)

MORON, (*Géogr.*) petite ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, au nord de Zahara, dans une vallée des plus riantes & des plus fertiles. Quelques géographes ont penſé que c'étoit l'*Aruci* de Ptolomée; mais l'*Aruci* de cet auteur eſt *Aroche* ſur la Guadiana. *Long.* de *Moron*, 13. 5. *lat.* 37. 10.

MOROSGI, (*Géogr. anc.*) ville d'Eſpagne, que Pline, *liv. IV. chap. xx.* donne aux Vardules. Le P. Hardouin conjecture que ce pourroit être *Saint-Sébaſtien*.

MORPETH, (*Géogr.*) ville à marché d'Angleterre, dans le Northumberland. Elle envoie deux députés au Parlement, & eſt ſur le Wensbeck, à 10 milles N. de Newcaſtle, & 210 N. O. de Londres. *Long.* 15. 59. *lat.* 51. 12.

MORPHASMUS, (*Art orcheſtiq.*) en grec, μορφασμὸς, eſpece de danſe chez les Grecs, dans laquelle on imitoit les transformations de Protée par un grand nombre de figures.

MORPHE'E, (*Mythol.*) miniſtre, ou, ſi l'on aime mieux, fils du Sommeil & de la Nuit; habile, dit Ovide, à prendre la démarche, le viſage, l'air, le ſon de voix de ceux qu'il veut repréſenter: ſon nom même le prouve. Frere de Phobetor & de Phantaſe, mais beaucoup plus aimable, il appaiſe les noirs ſoucis par les trompeuſes illuſions, & tient toute la nature dans un doux enchantement; c'eſt lui qui répandant ſes pavots ſur les paupieres appeſanties, fait couler une vapeur divine dans tous les membres fatigués; il ſe plaît à envoyer aux hommes les ſonges légers, qui voltigeant ſans ceſſe autour d'eux, les flattent par les images les plus riantes, & repouſſent loin de leurs ſens tout ce qui peut les réveiller avec trop de précipitation. Mais j'aime la peinture ingénieuſe & forte que le poëte Rowe nous a faite du fils aîné du Sommeil. La voici.

Still when the golden ſun withdraws his beams,
Aud drowſy Night invades the weary world,
Forth flies the god of dreams, fantaſtick Morpheus;
Ten thouſand mimich Francets fleet around hiem;
Subtile as air, and various in their natures:
Each has ten thouſand, thouſand, diff'rents forms,
In wich they dance confus'd before his Sleeper;
While the vain god laughs to beholdwhat pain
Imaginary evils give Mankind. (*D. J.*)

MORPHO, (*littér. grecq.*) ſurnom de Vénus, ſous lequel elle avoit à Lacédémone un temple fort ſingulier, dont Pauſanias n'a pas oublié la deſcription. C'étoient proprement deux temples, l'un ſur l'autre. Celui de deſſous étoit dédié à Vénus armée, & celui de deſſus à Vénus *morpho*. Dans ce temple ſupérieur, la déeſſe étoit repréſentée voilée, avec des chaînes aux piés; image de ce que les Lacédémoniens deſiroient dans leurs femmes, le courage, la fidélité, la beauté, & leurs deſirs étoient remplis. Par Venus *morpho*, ils n'entendoient autre choſe que Vénus la belle, Vénus déeſſe de la beauté: μορφὴ, *forma*, la figure. (*D. J.*)

MORPIONS, ſ. m. inſectes plats qui ſe cramponnent à la chair avec tant de force, qu'on a de la peine à les déloger. Vus au microſcope, ils reſſemblent à de petits chancres, d'où on les a appellés *plactulæ*, *morpiones*, *petolæ* & *peſſolatæ*. Ils s'attachent ordinairement aux aiſſelles, aux paupieres, aux ſourcils, aux aines & aux parties naturelles.

Turner, dans ſes *maladies de la peau*, rapporte le cas ſuivant, comme un exemple de la maniere dont on doit chaſſer cette eſpece de vermine.

Un jeune homme étoit depuis long-tems incommodé d'une ſi grande démangeaiſon au pubis & au ſcrotum, qu'il s'étoit preſque écorché les parties à force de ſe gratter. En examinant de plus près les racines des poils, j'apperçus dans les interſtices quelques *morpions*, tellement cramponnés à la peau, que je ne pus en arracher que trois, pour le convaincre de la cauſe de ſon incommodité.

Comme la ſenſibilité des parties ne permettoit pas d'y appliquer les topiques ordinaires, j'ai fait le médicament ſuivant: Prenez du vif-argent, deux onces; du diapompholix, deux onces: faitez-en un emplâtre, & appliquez-le ſur la partie.

J'aſſurai cet emplâtre avec un petit ſuſpenſoir; il s'en trouva ſoulagé au bout de quelques jours, & il n'ôta jamais l'appareil ſans y trouver des *morpions* morts.

J'ai fait tomber à d'autres, qui ne s'étoient point écorchés, une centaine de *morpions* des aiſſelles & des parties naturelles, en appliquant deſſus un linge trempé dans le lait de ſublimé.

Cette eſpece de vermine préſage une mort prochaine à ceux qu'elle abandonne, à moins qu'on ne les ait obligés de lâcher priſe avec les remedes. *Voyez* PÉDICULAIRE.

MORRENOR, (*Hiſt. nat. Botan.*) petit arbre des Indes orientales; il produit un fruit aſſez gros appellé *cunane*, que les Indiens font cuire, & qu'ils croient un remede contre les maux de tête.

MORRHA, MURRA *ou* MYRRHA, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la ſubſtance ou pierre

re dont on faiſoit du tems des anciens les vaſes appellés *vaſa myrrhina*, que quelques-uns croient avoir été une agate ou pierre précieuſe, d'une odeur très-agréable, & de différentes couleurs. Martial dit *pocula maculoſa murræ*. Arrien appelle cette pierre λίθος μοῤῥία. *V. l'article* MIRRHINA. (—)

MORRUDE, *voyez* ROUGET.

MORS DU DIABLE, *morſus Diaboli*, *en Botanique*, eſt une ſorte de ſcabieuſe, qui a au bout de ſa racine une eſpece de frange. On la nomme autrement *ſcabieuſe*. *Voyez* SCABIEUSE.

Ce nom lui a été donné à cauſe de ſa racine, qui ſemble avoir été mordue au bout; ce que des ſuperſtitieux attribuoient au diable, comme s'il eût été jaloux que nous euſſions une plante ſi ſalutaire. On la regardoit autrefois comme un bon alexipharmaque; mais aujourd'hui on ne s'en ſert preſque plus.

Comme le bord des trompes de Fallope reſſemble au bout de cette racine, il a été nommé de même. *Voy.* FALLOPE.

MORSELLI, ou *MORSULI*, ſ. m. (*Pharm.*) comme qui diroit *petite bouchée*, ſont des noms latins que l'on a donnés à certaines préparations de remedes que l'on tient dans la bouche pour les mâcher, comme les tablettes. *Voyez* TABLETTE.

MORSURE, ſ. f. (*Gramm.*) il ſe dit de l'action de mordre, & de la bleſſure faite par cette action. *Voy.* MORDRE. On a découvert un remede ſûr contre la *morſure* de la vipere: ce ſont des gouttes d'eau-de-luce dans de l'eau pure. *Voyez* EAU-DE-LUCE & VIPERE.

MORSUS RANÆ, (*Botan.*) genre de plante qui produit deux ſortes de fleurs; des nouées & d'autres qui ne ſont pas nouées: les unes & les autres ſont en roſes, compoſées ordinairement de trois feuilles diſpoſées au tour du même centre. Le calice des fleurs nouées devient un fruit oblong, partagé le plus ſouvent en ſix loges remplies de ſemences aſſez menues. Tournefort, *Mem. de l'acad. royal. des ſciences*, *année* 1705. *Voyez* PLANTE.

MORT, ſ. f. (*Hiſt. nat. de l'homme.*) deſtruction des organes vitaux, enſorte qu'ils ne puiſſent plus ſe rétablir.

La naiſſance n'eſt qu'un pas à cette deſtruction;

Et le premier inſtant où les enfans des rois
Ouvrent les yeux à la lumiere,
Eſt celui qui vient quelquefois
Fermer pour toujours leur paupiere.

Dans le moment de la formation du fœtus, cette vie corporelle n'eſt encore rien ou preſque rien, comme le remarque un des beaux génies de l'académie des ſciences. Peu-à-peu cette vie s'augmente & s'étend; elle acquiert de la conſiſtance, à meſure que le corps croît, ſe développe & ſe fortifie; dès qu'il commence à dépérir, la quantité de vie diminue; enfin lorſqu'il ſe courbe, ſe deſſeche & s'affaiſſe, la vie décroît, ſe reſſerre, ſe réduit preſque à rien. Nous commençons de vivre par degrés, & nous finiſſons de mourir, comme nous commençons de vivre. Toutes les cauſes de dépériſſement agiſſent continuellement ſur notre être matériel, & le conduiſent peu-à-peu à ſa diſſolution. La *mort*, ce changement d'état ſi marqué, ſi redouté, n'eſt dans la nature que la derniere nuance d'un être précédent; la ſucceſſion néceſſaire du dépériſſement de notre corps, amene ce degré comme tous les autres qui ont précédé. La vie commence à s'éteindre, long-tems avant qu'elle s'éteigne entierement; & dans le réel, il y a peut-être plus loin de la caducité à la jeuneſſe, que de la décrépitude à la *mort*; car on ne doit pas ici conſidérer la vie comme une choſe abſolue, mais comme une quantité ſuſceptible d'augmentation, de diminution, & finalement de deſtruction néceſſaire.

La penſée de cette deſtruction eſt une lumiere ſemblable à celle qu'au milieu de la nuit répand un embraſement ſur des objets qu'il va bientôt conſumer. Il faut nous accoutumer à enviſager cette lumiere, puiſqu'elle n'annonce rien qui ne ſoit préparé par tout ce qui la précede; & puiſque la mort eſt auſſi naturelle que la vie, pourquoi donc la craindre ſi fort? Ce n'eſt pas aux méchans, ni aux ſcélérats que je parle; je ne connois point de remede pour calmer les tourmens affreux de leur conſcience. Le plus ſage des hommes avoit raiſon de dire que ſi l'on ouvroit l'ame des tyrans, on la trouveroit percée de bleſſures profondes, & déchirée par la noirceur & la cruauté, comme par autant de plaies mortelles. Ni les plaiſirs, ni la grandeur, ni la ſolitude, ne purent garantir Tibere des tourmens horribles qu'il enduroit. Mais je voudrois armer les honnêtes gens contre les chimeres de douleurs & d'angoiſſes de ce dernier période de la vie: préjugé général ſi bien combattu par l'auteur éloquent & profond de l'hiſtoire naturelle de l'homme.

La vraie philoſophie, dit-il, eſt de voir les choſes telles qu'elles ſont; le ſentiment intérieur ſeroit d'accord avec cette philoſophie, s'il n'étoit perverti par les illuſions de notre imagination, & par l'habitude malheureuſe que nous avons priſe de nous forger des fantômes de douleur & de plaiſir. Il n'y a rien de charmant & de terrible que de loin; mais pour s'en aſſurer, il faut avoir la ſageſſe & le courage de conſidérer l'un & l'autre de près. Qu'on interroge les médecins des villes, & les miniſtres de l'Egliſe, accoutumés à obſerver les actions des mourans, & à recueillir leurs derniers ſentimens, ils conviendront qu'à l'exception d'un petit nombre de maladies aiguës, où l'agitation cauſée par des mouvemens convulſifs, paroît indiquer les ſouffrances du malade, dans toutes les autres on meurt doucement & ſans douleur; & même ces terribles agonies effrayent plus les ſpectateurs, qu'elles ne tourmentent le malade; car combien n'en a-t-on pas vus, qui, après avoir été à cette derniere extrémité, n'avoient aucun ſouvenir de ce qui s'étoit paſſé, non plus que de ce qu'ils avoient ſenti: ils avoient réellement ceſſé d'être pour eux pendant ce tems, puiſqu'ils ſont obligés de rayer du nombre de leurs jours tous ceux qu'ils ont paſſés dans cet état, duquel il ne leur reſte aucune idée.

Il ſemble que ce ſeroit dans les camps que les douleurs affreuſes de la *mort* devroient exiſter; cependant ceux qui ont vu mourir des milliers de ſoldats dans les hôpitaux d'armées, rapportent que leur vie s'éteint ſi tranquillement, qu'on diroit que la *mort* ne fait que paſſer à leur cou un nœud coulant, qui ſerre moins, qu'il n'agit avec une douceur narcotique. Les *morts* douloureuſes ſont donc très-rares, & preſque toutes les autres ſont inſenſibles.

Quand la faux de la parque eſt levée pour trancher nos jours, on ne la voit point, on n'en ſent point le coup; la faux, ai-je dit? chimere poëtique! La *mort* n'eſt point armée d'un inſtrument tranchant, rien de violent ne l'accompagne, on finit de vivre par des nuances imperceptibles. L'épuiſement des forces anéantit le ſentiment, & n'excite en nous qu'une ſenſation vague, que l'on éprouve en ſe laiſſant aller à une rêverie indéterminée. Cet état nous effraye de loin parce que nous y penſons avec vivacité; mais quand il ſe prépare, nous ſommes affoiblis par les gradations qui nous y conduiſent, & le moment déciſif arrive ſans qu'on s'en doute & ſans qu'on y réfléchiſſe. Voilà comme meurent la plûpart des humains; & dans le petit nombre de ceux qui conſervent la connoiſſance juſqu'au dernier ſoupir, il ne s'en trouve peut-être pas un qui ne conſerve en même-tems de l'eſpérance, & qui ne ſe flatte d'un retour vers la vie. La nature a, pour le bonheur de l'homme, rendu ce ſentiment plus fort que la raiſon, & ſi l'on ne réveilloit pas ſes frayeurs par ces triſtes ſoins & cet appareil lugubre, qui dans la ſociété devancent la *mort*, on ne la verroit point arriver. Pourquoi les enfans d'Eſculape ne cherchent-ils pas des moyens de laiſſer mourir paiſiblement? Epicure & Antonin avoient bien ſu trouver ces moyens: mais nos médecins ne reſſemblent que trop à nos juges qui, après avoir prononcé un arrêt de mort, livrent la victime à ſa douleur, aux prêtres, & aux lamentations d'une famille. En faut-il davantage pour anticiper l'agonie? (1)

Un

(1) Quelques efforts que fiſſent les anciens philoſophes du Paganiſme, pour dépeindre la mort comme la fin des travaux, le terme des afflictions, & des peines, comme un repos inalterable, qualification que lui donnoit Céſar dans Sallufte *in Catil.* ſoit qu'ils la regardaſſent comme un aſyle contre les maladies & les ſouffrances, comme un refuge contre les tribulations & miſeres de cette vie, ainſi que la regardoit Cicéron dans le 5. *liv. des ſes Tuſcul.* ils ne purent néanmoins la répreſenter de maniere qu'elle ne parût à l'eſprit avec ces traits d'horreur qui glacent d'effroi le cœur des hommes, déja convaincus que par la mort on perd le plus précieux de tous les biens, qu'ils croient être la vie, laquelle on a ſans doute cru de tout tems preférable à tout autre bien de l'ordre naturel. Il y a d'ailleurs profondement gravé dans l'eſprit de preſque tous les hommes un principe conſtant & ineffaçable, qu'ils tiennent ou de la raiſon ou de la foi, que la mort ne ſauroit anéantir l'homme en entier; qu'il en reſte toujours une ſubſtance plus noble, qui n'étant pas ſujette à la deſtruction, parce qu'elle eſt ſimple en elle-même, doit dans l'inſtant même de ſa ſé-

paraz

Un homme qui ſeroit ſéqueſtré de bonne heure du commerce des autres hommes, n'ayant point de moyens de s'éclairer ſur ſon origine, croiroit non-ſeulement n'être pas né, mais même ne jamais finir. Le ſourd de Chartres qui voyoit mourir ſes ſemblables, ne ſavoit pas ce que c'étoit que la *mort*. Un ſauvage qui ne verroit mourir perſonne de ſon eſpece, ſe croiroit immortel. On ne craint donc ſi fort la *mort*, que par habitude, par éducation, par préjugé.

Mais les grandes alarmes regnent principalement chez les perſonnes élevées mollement dans le ſein des villes, & devenues par leur éducation plus ſenſibles que les autres; car le commun des hommes, ſur-tout ceux de la campagne, voient la *mort* ſans effroi; c'eſt la fin des chagrins & des calamités des miſérables. La *mort*, diſoit Caton, ne peut jamais être prématurée pour un conſulaire, fâcheuſe ou deshonorante pour un homme vertueux; & malheureuſe pour un homme ſage.

Rien de violent ne l'accompagne dans la vieilleſſe; les ſens ſont hébétés, & les vaiſſeaux ſe ſont effacés, collés, oſſifiés les uns après les autres; alors la vie ceſſe peu-à-peu; on ſe ſent mourir comme on ſe ſent dormir; on tombe en foibleſſe. Auguſte nommoit cette mort *euthanaſie*; expreſſion qui fit fortune à Rome, & dont tous les auteurs ſe ſervirent depuis dans leurs ouvrages.

Il ſemble qu'on paye un plus grand tribut de douleur quand on vient au monde, que quand on en ſort: là l'enfant pleure, ici le vieillard ſoupire. Du moins eſt-il vrai qu'on ſort de ce monde comme on y vient, ſans le ſavoir. La *mort* & l'amour ſe conſomment par les mêmes voies, par l'expiration. On ſe reproduit quand c'eſt d'amour qu'on meurt; on s'anéantit, (je parle toujours du corps, & qu'on ne vienne pas m'accuſer de matérialiſme), quand c'eſt par le ciſeau d'Atropos. Remercions la nature, qui ayent conſacré les plaiſirs les plus vifs à la production de notre eſpece, émouſſe preſque toujours la ſenſation de la douleur, dans ces momens où elle ne peut plus nous conſerver la vie.

La *mort* n'eſt donc pas une choſe auſſi formidable que nous nous l'imaginons. Nous la jugeons mal de loin; c'eſt un ſpectre qui nous épouvante à une certaine diſtance, & qui diſparoît lorſqu'on vient à en approcher de près. Nous n'en prenons que des notions fauſſes; nous la regardons non-ſeulement comme le plus grand malheur, mais encore comme un mal accompagné des plus pénibles angoiſſes. Nous avons même cherché à groſſir dans notre imagination ſes funeſtes images, & à augmenter nos craintes en raiſonnant ſur la nature de cette douleur. Mais rien n'eſt plus mal fondé; car quelle cauſe peut la produire ou l'occaſionner? La fera-t-on réſider dans l'ame, ou dans le corps? La douleur de l'ame ne peut être produite que par la penſée; celle du corps eſt toujours proportionnée à ſa force ou à ſa foibleſſe. Dans l'inſtant de la *mort* naturelle, le corps eſt plus foible que jamais; il ne peut donc éprouver qu'une très-petite douleur, ſi même il en éprouve aucune.

Les hommes craignent la *mort*, comme les enfans craignent les ténebres, & ſeulement parce qu'on a effaré leur imagination par des fantômes auſſi vains que terribles. L'appareil des derniers adieux, les pleurs de nos amis, le deuil & la cérémonie des funérailles, les convulſions de la machine qui ſe diſſout, voilà ce qui tend à nous effrayer.

Les Stoïciens affectoient trop d'apprêts pour ce dernier moment. Ils uſoient de trop de conſolations pour adoucir la perte de la vie. Tant de remedes contre la crainte de la *mort* contribuent à la redoubler dans notre ame. Quand on appelle la vie une continuelle préparation à la *mort*, on a lieu de croire qu'il s'agit d'un ennemi bien redoutable, puiſqu'on conſeille de s'armer de toutes pieces; & cependant cet ennemi n'eſt rien. Pourquoi l'appréhender ſi vivement? enfin, pourquoi craindre la *mort*, quand on a aſſez bien vécu pour n'en pas craindre les ſuites?

Je ſai que la mortalité
Du genre humain eſt l'appanage;
Pourquoi donc ſerois-je excepté?
La vie n'eſt qu'un pélerinage!
De ſon cours la rapidité
Loin de m'allarmer, me ſoulage;
Sa fin, lorſque j'en enviſage
L'infaillible néceſſité,
Ne peut ébranler mon courage.
Brûlez de l'or empaqueté,
Il n'en périt que l'emballage,
C'eſt tout: un ſi léger dommage
Devroït-il être regretté? (*D. J.*)

Mort le, (*Critiq. ſacrée.*) il eſt dit dans le Deutéronome, *chap, xiv. ℣. 1.* „ vous ne vous ferez point „ d'inciſion, & vous ne vous raſerez point toute la tê- „ te pour le *mort* „. Ce *mort* eſt Adonis, parce que dans ſa fête, on pratiquoit toutes ces choſes. Il eſt parlé de la fête d'Adonis dans Ezéchiel, *viij.* 14. Au reſte, les Juifs avoient l'idée ſuperſtitieuſe, que tous ceux qui ſe trouvoient dans la maiſon où il y avoit un *mort*, ou qui touchoient au cadavre, étoient ſouillés & obligés de ſe purifier, comme il paroît par ſaint Luc, *xxij.* 4. (*D. J.*)

Mort, (*Mythol.*) les anciens ont fait de la *mort* une divinité fille de la Nuit; ils lui donnent pour frere le Sommeil éternel, dont le ſommeil des vivans n'eſt qu'une foible image. Pauſanias parle d'une ſtatue de la Nuit, qui tenoit entre ſes bras ſes deux enfans, le Sommeil & la *Mort*; l'un qui y dort profondément, & l'autre qui fait ſemblant de dormir.

On peignoit la *Mort* comme un ſquelette, avec une faux & des griffes: on l'habilloit d'une robe ſemée d'étoiles, de couleur noire avec des aîles noires.

Mors atris circumvolat alis, dit Horace.

On lui ſacrifioit un coq, quoiqu'on la regardât comme la plus impitoyable des divinités; c'eſt ce qui fait dire à Malherbe,

La Mort a des rigueurs à nulle autre pareilles,
On a beau la prier,
La cruelle qu'elle eſt ſe bouche les oreilles,
Et nous laiſſe crier.

Les Phéniciens lui bâtirent un temple dans l'île de Gadira, qui ne ſubſiſta pas long-tems; mais il n'en ſera pas de même de celui du duc de Buckingham, dont le génie de la Poéſie a fait les frais: le voici.

Temple of Death.

In thoſe cold climates where the ſun appears
Unwillingly, aud hides his face in tears;
A dreadful Vale lies in a deſert isle,
On which indulgent Heav'n did never ſmild.
There a thick grove of age'd Cypres'ſ-trees,
Which none without an awful horror ſees,
Into its withr'd arms depriv'd of Leaves,
Whole flocks of ill-preſaging birds, receives:
Poiſons are all the plants the ſoil will bears.
And winter is the only ſeaſon there.
Millions of graves cover the ſpacious field,
And ſprings of blood a thouſand rivers yield,
Whoſe ſtreams oppreſs'd with carcaſſes and bones,
Inſtead of gentle murmurs, pour forth groans;
Within this Vale, a famous temple ſtands
Old as the world it ſelf wich it commands:
Round is its figure, and four iron Gates
Divide Mankind. By order of the fates,
There come in crowds, doom'd to one common grave;
The young, the old, the monarch, and the ſlave.
Old age and pains which mankind moſt deplores,
Are faithful keepers of thoſe ſacred doors:
All clad in mournful blacks, which alſo load
The

paration d'avec le corps ſubir un jugement ſouverain & ſans appel, qui decide pour toujours de ſon ſort ou par une recompenſe éternelle de ſes vertus, ou par une punition de ſes vices. Quels prodiges parconſequent ne peuvent pas operer les enfans d'Eſculape, éclairés de la foi catholique, lorſque voïant la machine du corps ébranlée & prête à échouer, en avertiſſent le moribond afin que le bandeau d'une folle eſperance levé, il aie recours à la vraie ſource de lumiere, en faiſant uſage de ces derniers moyens, que la réligion offre & inſpire, pour ſe munir & fortifier dans ce moment critique contre les approches & les ſuites du plus grand de tous les malheurs, qu'il pourroit encourir après la mort, s'il n'employoit le miniſtere des prêtres, pour le prévenir, en s'en appliquant à tems le remede convenable. Une ſi ſage précaution eſt abſolument néceſſaire; ce ſéroit être bien imprudent que de la negliger, ne pouvant ſavoir durant ſa vie ſi on eſt digne de haine ou d'amour auprès de Dieu. (*W*)

The ſacred walls of this obſcure abode;
And tapers of a pitchy ſubſtance made,
With clouds of ſmoak, encreaſe the diſmal ſhade.
A Monſter void of reaſon, and of ſight,
The Goddeſs who ſways this realm of night,
Her power extends o'er all things that have breath,
A cruel tyrant, and her name is Death.

(*D, J.*)

Mort, ſ. m. (*Médecine.*) la *mort* uniquement conſidérée ſous le point de vûe qui nous concerne, ne doit être regardée que comme une ceſſation entiere des fonctions vitales, & par conſéquent comme l'état le plus grave, le plus *contre-nature*, dans lequel le corps puiſſe ſe trouver, comme le dernier période des maladies; & enfin comme le plus haut degré de ſyncope. En l'enviſageant ſous cet aſpect, nous allons tâcher d'en détailler les phénomenes, les cauſes, les ſignes diagnoſtics & prognoſtics; & d'expoſer la méthode *curative* qui eſt couronnée par le ſucces le plus conſtant, & qui eſt la plus appropriée dans les différens genres de *mort*. La ſéparation de l'ame d'avec le corps, myſtere peut-être plus incompréhenſible que ſon union, eſt un dogme théologique certifié par la Religion, & par conſéquent inconteſtable; mais nullement conforme aux lumieres de la raiſon, ni appuyé ſur aucune obſervation de Médecine. Ainſi nous n'en ferons aucune mention dans cet article purement médicinal, où nous nous bornerons à décrire les changemens qui arrivent au corps, & qui ſeuls tombent ſous les ſens, peuvent être apperçus par les médecins artiſtes ſenſuels, *ſenſuales artifices*.

Symptomes. On ne connoît la *mort* que par oppoſition à la vie, de même que le repos ſe manifeſte par ſon contraſte direct avec le mouvement; les principaux ſymptomes ſe tirent de l'inexercice de la circulation & de la reſpiration; ainſi dès qu'un homme eſt *mort*, on cherche en vain le pouls dans les différentes parties où les arteres ſont ſuperficielles; elles ſont dans une immobilité parfaite. Le mouvement de la poitrine inſéparable de celui des poumons, eſt totalement anéanti; toutes les excrétions ſont ſuſpendues; la chaleur eſt perdue; les membres ſont froids, roides, inflexibles; les ſens ſont dans l'inaction; il ne reſte aucun veſtige de ſentiment; une pâleur livide occupe le viſage; les yeux ſont ſans force, ſans éclat, recouverts d'écailles, &c. Juſque-là le cadavre ne differe de l'homme vivant, que par le défaut de mouvement: les différens organes encore dans leur entier peuvent être ranimés; ils conſervent pendant quelque tems une aptitude à renouveller les mouvemens auxquels ils étoient deſtinés. Ils reſtent dans cet état juſqu'à ce que la putréfaction plus ou moins prompte, détruiſe leur tiſſu, rompe l'union des molécules organiques qui les compoſent, & mette par-là un obſtacle invincible au retour de la vie. Lorſque la corruption commence à gagner, le corps devient ſucceſſivement bleuâtre, livide, noir; il exhale une odeur inſoutenable, particuliere, qu'on nome *cadavéreuſe*; bientôt après les vers y écloſent; les différentes parties ſe déſuniſſent, perdent leur lien, leur figure, & leur cohéſion; les molécules dégagées ſont volatiles, s'évaporent; & enfin, après leur diſſipation il n'en reſte aucun veſtige d'homme. Il me paroît qu'on pourroit diſtinguer dans la *mort* deux états bien différens, & établir en conſéquence deux eſpeces ou deux degrés remarquables de *mort*. J'appellerai le premier degré *mort imparfaite*, ou ſuſceptible de ſecours, qui comprendra tout ce tems où il n'y a qu'un ſimple *inexercice* des fonctions vitales, & où les organes, inſtrumens de ces fonctions, ſont encore propres à recommencer leur jeu. Le ſecond degré le complément de la *mort imparfaite*, ſera connu ſous le nom de *mort abſolue*, irrévocablement décidée. Il eſt caractériſé non-ſeulement par la ceſſation des mouvemens, mais encore par un état des organes tels qu'ils ſont dans une impoſſibilité phyſique de les renouveller; ce qui arrive le plus ſouvent par leur deſtruction opérée par la putréfaction, ou par des moyens méchaniques, quelquefois auſſi par un deſſéchement conſiderable, ouvrage de l'art ou de la nature. Le tems qui ſe paſſe entre la *mort imparfaite*, & la *mort abſolue*, eſt indéterminé; il varie ſuivant les cauſes, les ſujets, les accidens, les ſaiſons, &c. En général, l'intervalle eſt plus long dans ceux qui meurent ſubitement ou de *mort* violente, que dans ceux où la *mort* eſt l'effet d'une maladie, ou de la vieilleſſe; dans les enfans que dans les adultes, dans l'hiver que dans l'été, ſous l'eau que dans un air libre &c. La diſtinction que je viens d'établir, eſt fondée ſur un grand nombre de faits par leſquels il conſte évidemment que des perſonnes ont reſté pendant aſſez long-tems dans cet état que nous avons appellé *mort imparfaite*, & qui après cela, ou par des ſecours appropriés, ou d'elles-mêmes, ſont revenues à la vie. De ce nombre ſont les *morts* volontaires ou extatiques: quelques hiſtoriens aſſurent avoir vû des perſonnes qui par le ſeul acte de la volonté, ſuſpendoient chez eux tous les mouvemens vitaux, & reſtoient pendant un certain tems ſans pouls, ſans reſpiration, roides, glacées, & après cela reprenoient d'elles-mêmes l'exercice des ſens. Cheyne auteur connu, digne de foi, raconte qu'il a été témoin oculaire d'un ſemblable fait, & que la *mort* lui paroiſſoit ſi bien décidée, qu'il avoit déja pris le parti de ſe retirer; cependant l'extaſe finit, la *mort* ceſſa, le pouls & la reſpiration revinrent par dégrés. Il y a des gens qui réiterent ſouvent pour ſatisfaire les curieux ces *morts imparfaites*. On dit que les Lapons ſur-tout excellent dans ce métier; on en a cependant vû quelquefois mourir tout-à-fait victimes de ces dangereuſes tentatives, de même qu'un anglois qui pouvoit ſuſpendre avec la main le mouvement de ſon cœur; il mourut enfin ayant pouſſé trop loin cette expérience. Le traité important, quoique mal digéré, que M. Bruhier médecin a donné ſur l'*incertitude des ſignes de la mort*, contient un recueil intéreſſant & curieux d'obſervations, qu'il a pris la peine de raſſembler & d'extraire de différens auteurs, qui prouvent que des *morts* mis ſur la paille, dans la biere, & dans le tombeau même, en ſont ſortis vivans, après pluſieurs jours.

Mais ce qu'il y a de plus terrible, & qu'il eſt à propos de remarquer dans ces hiſtoires, c'eſt que preſque toutes ces réſurrections naturelles ſont l'effet d'un heureux haſard, ou d'un concours de circonſtances inattendues. Ainſi une jeune fille morte de la petite vérole revint en vie, parce que le bedeau qui la portoit laiſſa tomber le cercueil, dont les ais mal unis ſe deſaſſemblerent; la ſecouſſe de cette chûte fit donner à l'enfant des ſignes de vie; on la reporta chez elle, où elle revint en parfaite ſanté. *Traité de l'incertitude des ſignes de la mort*, *§. VI. page* 153. *tome I.* Une femme du commun étant expoſée ſur la paille avec un cierge aux piés, ſuivant l'uſage, quelques jeunes gens renverſerent en badinant le cierge ſur la paille qui prit feu à l'inſtant: dans le même moment la morte ſe ranima, pouſſa un cri perçant, & vécut long-tems après. *Ibid. §. IV. page* 68. Pluſieurs perſonnes enterrées avec des bijoux, doivent la vie à l'avidité des foſſoyeurs ou des domeſtiques, qui ſont deſcendus dans leurs tombeaux pour les voler; les ſecouſſes, l'agitation, les efforts faits pour arracher les anneaux, pour les dépouiller, ont rappellé ces *morts imparfaits* à la vie. *Voyez les obſervations rapportées dans l'ouvrage déja cité*, *tome I. page* 53, 61, 98, 134, 170. &c. Dans d'autres la *mort* a été diſſipée par des inciſions faites pour les ouvrir: une femme dont Terrili raconte l'hiſtoire, donna des ſignes de vie au ſecond coup de biſtouri; il eſt arrivé quelquefois que la vie s'eſt manifeſtée trop tard dans de ſemblables circonſtances; le *mort* reſſuſcité a perdu la vie ſous le couteau anatomique. Ce fut un pareil événement qui cauſa tous les malheurs du grand Veſale, ayant ouvert un gentilhomme eſpagnol, il apperçut dès qu'il eut enfoncé le biſtouri quelques ſignes de vie; & la poitrine ouverte lui fit obſerver le mouvement du cœur revenu; le fait devenu public excita les pourſuites des parens & des juges de l'inquiſition. Philippe II. roi d'Eſpagne, par autorité ou plutôt par prieres, vint à bout de le ſouſtraire à l'avidité de ce cruel tribunal, à condition qu'il expieroit ſon crime par un voyage à la Terre-Sainte. On raconte du cardinal Eſpinoſa, premier miniſtre de Philippe II. qu'ayant été diſgracié, il mourut de douleur. Lorſqu'on l'ouvrit pour l'embaumer, il porta la main au raſoir du chirurgien, & on trouva ſon cœur palpitant; ce qui n'empêcha pas le chirurgien barbare de continuer ſon opération, & de le mettre par-là dans l'impoſſibilité d'échapper à la *mort*. Il y a pluſieurs exemples de perſonnes qu'on alloit enterrer, ou qui l'étoient déja, que la tendreſſe officieuſe ou l'incrédulité d'un amant, d'un parent, d'un ami, d'un mari, d'une femme, &c. ont retiré des bras de la *mort*. Un homme au retour d'un voyage, apprend que ſa femme eſt morte & inhumée depuis trois jours: inconſolable de ſa perte, & ne pouvant ſe perſuader qu'elle fût réelle, deſcend comme un autre Orphée dans ſon tombeau, & plus heureux ou plus malheureux que lui, il trouve le ſecret de lui rendre la vie & la ſanté. La même choſe arriva à un négociant, qui revenant auſſi d'un voyage deux jours après la *mort* de ſa femme, la trouva expoſée à ſa porte dans le moment que le clergé alloit s'emparer de ſon corps, il fit monter la biere dans ſa chambre, en tira le corps

de ſa femme, qui ne donna aucun ſigne de vie. Pour mieux s'aſſurer de ſa *mort*, & pour tâcher de la diſſiper, s'il étoit poſſible, il lui fit faire des ſcarifications & appliquer les ventouſes; on en avoit déja mis vingt-cinq ſans le moindre ſuccès, lorſqu'une vingt-ſixieme fit crier à la morte reſſuſcitée, *ah, que vous me faites mal!* Miladi Rouſſel, femme d'un colonel anglois, dut la vie à l'extrème tendreſſe de ſon mari, qui ne voulut pas permettre qu'on l'enterrât, quoiqu'elle parût bien morte, juſqu'à ce qu'il ſe manifeſtât quelque ſigne de putréfaction. Il la garda ainſi pendant ſept jours, après leſquels la morte ſe réveilla comme d'un profond ſommeil au ſon des cloches d'une égliſe voiſine. *Voyez* d'autres obſervations ſemblables dans l'ouvrage déja cité, *tome I. pages* 69, 94, 106, 108, *&c. & tome II. pages* 56 *&* 58. Quelques *morts* dont l'enterrement a été différé par quelque cauſe imprévue, ſont préciſément revenus à la vie dans cet intervalle: un témoin oculaire raconte & certifie qu'étant à Toulouſe dans l'égliſe de ſaint Etienne, il vit arriver un convoi dont on différa la cérémonie juſqu'après un ſermon pendant lequel on dépoſa le corps dans une chapelle. Au milieu du ſermon, le cadavre parut animé, fit quelques mouvemens qui engagerent à le reporter chez lui; de façon, ajoûte l'hiſtorien de ce fait, *que ſans le ſermon on auroit enterré un homme vivânt*, ou qui étoit prêt à le devenir. *Ibid. tom. I. p.* 62. Diemerbroek rapporte qu'un payſan étant *mort* de la peſte, on ſe préparoit à l'enterrer après les vingt-quatre heures, ſuivant l'uſage; le défaut de cercueil fit différer juſqu'au lendemain; & lorſqu'on voulut y mettre le corps, on s'apperçut qu'il commençoit à reprendre l'uſage de la vie. Enfin, il y a eu des perſonnes qui rappellées à la vie dans le tombeau, en ont été retirées, ont été aſſez heureuſes pour faire entendre leurs cris à des gens que le haſard amenoit dans le voiſinage. Ainſi un regiment d'infanterie étant arrivé à Dole, pluſieurs ſoldats manquant de logemens, obtinrent la permiſſion de ſe retirer dans l'égliſe; & de coucher ſur les bancs garnis du parlement & de l'univerſité; quelques ſoldats entendirent pendant long-tems des plaintes qui ſembloient ſortir d'un tombeau; ils avertirent le clerc, on ouvre un caveau où l'on avoit enterré le jour même une fille, on la trouve vivante, *&c.*

Quelques enfans étant allés jouer ſur le tombeau d'un homme récemment enterré, furent épouvantés du bruit qu'ils entendirent; ils raconterent la cauſe de leur frayeur; on exhuma la perſonne qui étoit pour lors en vie. Il eſt évident que ſi ces perſonnes euſſent été enterrées dans un cimetiere & couvertes de terre, elles n'auroient pû faire entendre leurs cris; & même ſans les circonſtances imprévues qui ſe rencontrerent, elles ſeroient mortes de nouveau. Quels affreux ſoupçons ne font pas naître de pareils événemens ſur le ſort d'une infinité de perſonnes qu'on enterre trop promptement, & ſans beaucoup de précautions, ſans atendre ſur-tout que la putréfaction manifeſtée ait décidé leur *mort* irrévocable. Il arrive de-là que pluſieurs meurent *abſolument*, qui auroient pû revivre ſi on eût apporté à propos des ſecours convenables, ou du-moins ſi on ne les avoit pas privés d'air en les enſeveliſſant ſous la terre, ou en les mettant dans des caveaux qui ſont des eſpeces de mouffetes; d'autres au contraire, ce qui eſt encore plus terrible, revenus d'eux-mêmes à la vie, ne peuvent faire venir leurs plaintes à ceux qui pourroient les ſecourir, les tirer du tombeau où ils ſont renfermés ſans nourriture, ne revivent que pour mourir encore plus cruellement dans toutes les horreurs de la faim & du deſeſpoir. On voit en effet ſouvent en exhumant les corps après pluſieurs mois, qu'ils ſont changés de place, de poſture, de ſituation; quelques-uns paroiſſent avec les bras, les mains rongées de rage. Dom Calmet raconte ſur la foi d'un témoin oculaire, qu'un homme ayant été enterré dans le cimetiere de Bar-le-Duc, on entendit du bruit dans la foſſe; elle fut ouverte le lendemain, & on trouva que le malheureux s'étoit mangé le bras. On vit à Alais le cercueil d'une femme dont les doigts de la main droite étoient engagés ſous le couvercle de ſon cercueil qui en avoit été ſoulevé. Le docteur Crafft fait mention d'une demoiſelle d'Ausbourg, qui étant morte d'une ſuffocation de matrice, fut enterré dans un caveau bien murée; au bout de quelques années on ouvrit le caveau, l'on trouva la demoiſelle ſur les degrés près de l'ouverture, n'ayant point de doigts à la main droite. Cette hiſtoire eſt fort analogue à celle d'un religieux carme, qui ayant été enterré depuis long-tems, fut trouvé à l'entrée du caveau les doigts écorchés, & la pierre qui bouchoit l'ouverture un peu derangée; mais ce qui doit confirmer & augmenter ces ſoupçons, c'eſt le long intervalle qui peut s'écouler entre la *mort imparfaite*, & la *mort abſolue*, c'eſt-à-dire, depuis le tems où les organes ont ceſſé leurs mouvemens, juſqu'à celui où ils perdent l'aptitude à les renouveller. On a vu qu'il n'eſt pas rare de revivre après deux ou trois jours; l'exemple de myladi Rouſſel prouve qu'on peut être pendant ſept jours dans l'état de *mort* imparfaite. Il y a des obſervations inconteſtables de noyés, qui ont reſté trois, quatre, & cinq jours ſous l'eau. On lit dans les mélanges des curieux de la nature, un fait atteſté par Kunkel, touchant un jeune homme qui étant tombé dans l'eau, n'en fut retiré qu'après huit jours; & Pechlin aſſure qu'un jeune homme fut pendant plus de quarante-deux jours enſeveli ſous les eaux, & qu'enfin retiré la ſeptieme ſemaine, *ſeptima demum hebdomada extractum*, on put le rappeller à la vie. Ces réſurrections qu'on pourroit regarder comme des miracles de la Médecine, paſſeront pour des fictions, pour des événemens ſuppoſés dans l'eſprit de quelques lecteurs, qui confondant les bornes du poſſible avec celles de leur connoiſſance, ignorent que le vrai peut bien ſouvent n'être pas vraiſſemblable. Tous ces faits, quelque merveilleux qu'ils paroiſſent, n'ont rien que de naturel & de conforme aux lois de l'économie animale: les anciens avoient déja obſervé qu'on peut reſter ſans pouls & ſans reſpiration pendant très-long-tems; ils ont même décrit une maladie ſous le nom d'ἄπνος, qui veut dire *ſans reſpiration*, où ils aſſurent qu'on peut être pendant trente jours ſans aucun ſigne de vie, ne différant d'un *véritable mort*, que par l'abſence de la putréfaction. Il y a un traité grec ſur cette maladie, περὶ τῆς ἄπνυ, que Galien, Pline, & Diogene de Laerce, croient avoir été compoſé par Héraclide de Pont, & que Celſe attribue à Démocrite. Cet ouvrage fut fait à l'occaſion d'une femme qui reprit l'uſage de la vie, après avoir été pendant ſept jours ſans en donner la moindre marque. L'hiſtoire naturelle nous fournit dans les animaux des exemples qui confirment ceux que nous avons rapportés: tout le monde ſait que les loirs reſtent pendant tout l'hiver au fond d'une caverne, ou enterrés ſous la neige, ſans manger & ſans reſpirer; & qu'après ce tems lorſque la chaleur revient, ils ſortent de l'engourdiſſement; parfaite image de la *mort* dans laquelle ils étoient enſevelis: pluſieurs oiſeaux paſſent auſſi tout l'hiver ſous les eaux; telles ſont les hirondelles entre autres, qui loin d'aller ſuivant l'erreur populaire fort accréditée, dans des climats plus chauds, ſe précipitent au fond de la mer, des lacs, & des rivieres, & y paſſent ainſi ſans plumes & ſans vie juſqu'au retour du printems, lorſque la chûte des feuilles annonce les approches du froid, dit un poëte latin.

Avolat (hirundo) *& ſe credit aquis, præcepſque ſub illas*
Merſa, in dumoſa mortua *valle jacet*
Flebilis, exanimis, deplumis, nuda, neque ullam
Vivifici partem mœſta caloris habens
Et tamen huic redeunt in ſenſus munera vitæ,
Cum novus herboſam floſculus ornat humum, &c.

David Herlicius, *épigram. lib. VI.*

M. Falconet, medecin de Paris, étant en Breſſe, vit apporter une maſſe de terre que les pêcheurs avoient tirée de l'eau; & après l'avoir lavée & débrouillée, il apperçut que ce n'étoit autre choſe qu'un amas d'hirondelles qui approchées du feu ſe déroidirent & reprirent la vie. On lui aſſura qu'il n'étoit pas rare d'en pêcher de la ſorte en cette province. *Traité de l'incertitude*, &c. *tome I, page* 131. Tous ces faits vérifient bien la remarque de Pline, qui ſert d'épigraphe à l'ouvrage de M. Bruhier: „ telle eſt la condition des hommes, dit „ ce ſavant naturaliſte, ils ſont expoſés à des jeux de „ haſard, tels qu'on ne peut même ſe fier à la *mort*. „

Cauſes. Il n'eſt pas poſſible de déterminer quelles ſont les cauſes qui occaſionnent la *mort*, & quelle eſt leur maniere d'agir, ſans connoître auparavant celles qui entretiennent cette continuité & cette réciprocité d'actions qui forment la vie. *Voyez* VIE, ECONOMIE ANIMALE. On peut regarder du-moins dans l'homme, & dans les animaux dont la ſtructure eſt à-peu-près ſemblable, la circulation du ſang ou le mouvement du cœur & des arteres, comme le ſigne le plus aſſuré, la meſure la plus exacte, & la cauſe la plus évidente de la vie. Deux autres fonctions ſurnommées auſſi *vitales*, ſavoir la reſpiration & l'action du cerveau, concourent eſſentiellement à l'intégrité de cette premiere, qui eſt la fonction par excellence. La néceſſité de la reſpiration eſt fondée ſur ce que tout le ſang qui va ſe diſtribuer dans

les différentes parties du corps, eſt obligé, depuis l'inſtant de la naiſſance, de paſſer par les poumons: auſſi dès que le mouvement de ce viſcere, ſans lequel ce paſſage du ſang ne peut avoir lieu, vient à ceſſer, la circulation eſt entierement arrêtée par tout le corps, le cœur & les arteres ceſſent tout de ſuite leurs battemens; & ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que dès le moment qu'on fait recommencer la reſpiration, on renouvelle les contractions alternatives du cœur. Quelques écrivains, obſervateurs peu exacts & anatomiſtes mal inſtruits, ont penſé que dans les perſonnes qui reſtoient long-tems ſans reſpirer le trou ovale ouvert & le canal artériel conſervant les propriétés & les uſages qu'il avoit dans le fœtus, ſuppléoient à la reſpiration, en donnant lieu à une circulation particuliere, telle qu'on l'obſerve dans le fœtus; mais c'eſt un fait gratuitement avancé, qui n'a d'autre fondement que la difficulté de trouver une explication plus conforme aux préjugés qu'on s'eſt formé ſur les cauſes de la vie & de la *mort*. Il eſt d'ailleurs contraire aux obſervations anatomiques & à l'expérience qui fait voir que dans les noyés & les pendus, les mouvemens du cœur & les arteres ne ſont pas moins interceptés que ceux des organes de la reſpiration. On n'a encore rien de bien decidé ſur la maniere dont le cerveau influe ſur les organes de la circulation ou de la vie; le fluide nerveux ſi univerſellement admis n'eſt appuyé ſur aucune preuve ſatisfaiſante; & le ſolidiſme des nerfs rejetté ſans examen plus conforme au témoignage des ſens & à la plûpart des phénomenes de l'économie animale, ſouffre encore quelques difficultés; mais quel que ſoit le méchaniſme de cette action, il eſt certain qu'elle eſt néceſſaire au jeu des nerfs: les obſervations & les expériences concourent à prouver la néceſſité d'une libre communication des nerfs cardiaques entre le cerveau & le cœur, pour continuer les mouvemens de cet organe; mais il eſt à-propos de remarquer que le cœur continue de battre quelquefois aſſez long-tems, malgré la ligature, la ſection, l'entiere deſtruction de tous ces nerfs ou d'une grande partie. Willis lia dans un chien les nerfs de la paire vague ou de la huitieme paire, qui, de concert avec les rameaux de l'intercoſtal, vont former le plexus cardiaque & ſe diſtribuer au cœur; le chien après cette opération tomba muet, engourdi, eut des friſſons des mouvemens convulſifs dans les hypocondres: ces mêmes nerfs entierement coupés, il ne laiſſa pas de vivre pluſieurs jours, refuſant conſtamment de manger. *Cerebr. anatom. page* 234. Lower a réitéré cette expérience avec le même ſuccès, *de corde*, *pag.* 90. Vieuſſens eſt encore allé plus loin, pour ôter lieu à tout vain ſubterfuge: il coupa ces nerfs & ceux qui concourent à la formation de l'intercoſtal; & malgré cela le chien qu'il ſoumit à ce *martyre philoſophique* vécut plus de vingt heures. *Nevrograph. pag.* 179. On obſerve que les jeunes animaux, plus muqueux & par conſéquent plus irritables, réſiſtent encore plus long tems à ces épreuves; ils ſont beaucoup plus vivaces. Il eſt certain que dans les apoplexies fortes l'action du cerveau eſt très-dérangée, ſouvent anéantie: il arrive cependant quelquefois que le cœur continue de battre à l'ordinaire, tandis que tous les autres mouvemens ſont interrompus. L'exemple d'une perſonne qui garda pendant long-tems un abſcès au cervelet, joint aux expériences que nous avons rapportées, font voir évidemment que l'ingénieuſe diſtinction des nerfs qui naiſſent du cervelet d'avec ceux qui tirent leur origine du cerveau, fondement peu ſolide de la fameuſe théorie des maladies ſoporeuſes propoſée par Boerhaave, ſi accréditée dans les écoles, que cette diſtinction, dis je, eſt purement arbitraire, abſolument nulle. Il réſulte de là que la cauſe du mouvement du cœur ne réſide point dans les nerfs qui s'y diſtribuent; ils ne me paroiſſent avoir d'autre uſage que celui de produire & d'entretenir ſon extrème & ſpéciale contractilité, principe fondamental & néceſſaire de tout mouvement animal. *Voyez* SENSIBILITÉ. Le principal, ou pour mieux dire l'unique moteur actif du cœur, eſt le ſang qui y aborde, qui irritant les parois *ſenſibles* des ventricules, en détermine conſéquemment aux lois de l'irritabilité les contractions alternatives. *Voyez* COEUR. Ce que je dis du cœur doit s'appliquer aux arteres qui ſuivent les mêmes lois, & qui ſemblent n'être qu'une continuation ou une multiplication de cet organe.

Toutes les cauſes de *mort* tendent à ſuſpendre les mouvemens du cœur, les unes agiſſant ſur les nerfs ou ſur le cerveau, attaquent & détruiſent l'irritabilité, *paralyſent* pour ainſi dire le cœur, le rendent inſenſible à l'impreſſion du ſang, ou le mettent hors d'état d'exécuter les mouvemens accoutumés; les autres oppoſent des obſtacles invincibles à l'expulſion du ſang, ou empêchent ſon retour dans les ventricules. On peut compter quatre eſpeces, quatre cauſes générales de *mort*, ou quatre façons particulieres de mourir: 1°. la *mort* naturelle ou de vieilleſſe; 2°. la *mort* violente; 3°. la *mort* ſubite; 4°. la *mort* de maladie, qui ſe rapportent aux deux cauſes premierement établies.

I. La *mort* de vieilleſſe eſt celle qui arrive naturellement aux vieillards décrépits, par le défaut des organes propres à cet âge, indépendamment de toute maladie étrangere. Quelques auteurs auſſi peu au fait de la vraie morale que de la ſaine phyſique, pour trouver une raiſon de cette *mort*, ont eu recours à des cauſes finales toujours incertaines, à des volontés expreſſes de Dieu, ayant à expliquer *comment* on mouroit dans ces circonſtances, ils ont mal déterminé le *pourquoi*: d'autres, auſſi mauvais phyſiciens, ont gratuitement attribué cette *mort* aux fatigues de l'ame, au dégoût qu'ils lui ont ſuppoſé de reſter trop long-tems empriſonnée dans notre frêle machine. Van-Helmont l'a déduit de l'extinction de la flamme vitale & du chaud inné: cette idée eſt du-moins plus naturelle, mais elle n'explique encore rien. Il reſte à déterminer quelle eſt la cauſe de cette extinction.

On trouve dans la ſtructure du corps humain & dans l'examen de ſes propriétés, des raiſons très-ſimples de cette *mort*: on n'a qu'à obſerver les changemens qui arrivent dans l'organiſation du corps & dans le méchaniſme des fonctions lorſque l'âge augmente, on verra que depuis le premier inſtant que l'on commence à vivre, les fibres deviennent plus fortes, plus ſerrées, moins ſenſibles, moins irritables. Dans la vieilleſſe, la plûpart des petits vaiſſeaux s'obliterent, les viſceres ſe durciſſent les ſecrétions diminuent, la peau n'eſt plus humectée, la maigreur augmente de plus en plus juſqu'au point du maraſme ſenile; la circulation eſt plus lente, plus foible bien moins univerſelle que dans les enfans; le pouls eſt dur, foible, petit, inégal, pour l'ordinaire intérieur: lorſque la vieilleſſe devient décrépite, l'irritabilité diminue conſidérablement; les vaiſſeaux deviennent plus ou moins durs: on en a vu près de l'origine du cœur qui avoient acquis la dureté de l'os du cartilage, des pierres. Lorſque la mort eſt prochaine, le pouls eſt intermittent, extrèmement lent & foible; & ces caracteres augmentent ainſi par nuances juſqu'à ce que la ſenſibilité du cœur entierement détruite, les forces tout-à-fait épuiſées, le mouvement de cet organe ceſſe, & ces vieillards meurent alors ſans preſque s'appercevoir qu'ils ceſſent de vivre, le paſſage de la vie à la *mort* n'étant preſque pas ſenſible chez eux. On voit par-là que notre merveilleuſe machine a cela de commun avec toutes les autres, que la maniere dont les mouvemens s'y exécutent eſt une raiſon ſuffiſante pour en empêcher la perpétuité: chaque moment de vie prépare & diſpoſe à la *mort*. Il eſt facile d'appercevoir combien peu on doit compter ſur tous ces élixirs admirables, ces ſecrets précieux que des empiriques ignorans ou fripons débitent pour prolonger la vie, pour rajeunir & conduire à l'immortalité.

II. Sous le titre de *mort violente* nous comprenons toutes celles qui ſont occaſionnées par quelque cauſe extérieure dont l'action eſt évidente & prompte; nous comptons d'abord en conſéquence toutes les bleſſures qui empêchent le mouvement du cœur, par la ſection des nerfs, le dérangement du cerveau; par l'effuſion du ſang les plaies des ventricules, des gros vaiſſeaux, les épanchemens intérieurs, les chûtes ſur la tête ou l'épine, avec commotion ou luxation, *&c.* les opérations chirurgicales mal faites ou imprudemment entrepriſes; celles qui interceptent la reſpiration, comme celles qui pénetrent fort avant dans la poitrine, qui coupent, détruiſent la trachée-artere. Nous mettons auſſi au nombre des *morts* qui viennent par défaut de reſpiration, celles des noyés de ceux qui ſont expoſés à la vapeur du vin fermentant, du charbon, des mines, des tombeaux qui ont reſté long-tems fermés, des mouffetes, & très-rarement ou plûtôt jamais la mort des pendus; car ils meurent le plus ſouvent par la luxation de la premiere vertebre du col: cette opération eſt un coup de maître, un tour délicat de bourreau expérimenté, qui ne veut pas faire languir le patient. Quelquefois auſſi les pendus meurent apoplectiques, le ſang étant retenu & accumulé dans le cerveau par la compreſſion que fait la corde ſur les jugulaires. Le froid eſt quelquefois & dans certains pays ſi violent que les perſonnes les plus robuſtes ne ſauroient y être expoſées pendant quelque tems ſans perdre la vie de tout le corps ou de quelque partie: ſon effet le plus ſenſible eſt de ſuſpendre le mouvement des humeurs, & d'exciter une gangrene locale ou univerſelle; cependant lorſqu'il eſt pouſſé au dernier degré d'intenſité, il empêche la putréfaction, il deſſeche les ſolides, les reſſerre puiſ-

ſam-

ſamment, & gele pour ainſi dire les fluides. Ceux qui ſont *morts* de cette façon ſe conſervent pendant long-tems: on en a trouvé qui étoient encore frais après bien des années. On pourroit enfin rapporter aux *morts* violentes celle qui eſt l'effet des poiſons actifs pris intérieurement ou introduits par quelque bleſſure ou morſure extérieure; leur action eſt extrèmement variée & fort obſcure. *Voyez* POISON.

III. La *mort ſubite* eſt une ceſſation prompte des mouvemens vitaux, ſans aucun changement conſidérable extérieur: c'eſt un paſſage rapide ſouvent ſans cauſe apparente de l'exercice le plus floriſſant des différentes fonctions à une inaction totale. On ceſſe de vivre dans le tems où la ſanté paroît la mieux affermie & le danger le plus éloigné, au milieu des jeux, des feſtins, des divertiſſemens, ou dans les bras d'un ſommeil doux & tranquille: c'eſt ce qui faiſoit ſouhaiter aux anciens philoſophes de mourir de cette façon; & en effet, à ne conſidérer que le préſent, c'eſt la *mort* la moins déſagréable, qui évite les ſouffrances, les horreurs que ne peuvent manquer d'entraîner les approches de la *mort*; qui ne donne pas le tems de tomber dans cet anéantiſſement affreux, dans cet affaiſſement ſouvent honteux pour un philoſophe qui la précede dans d'autres circonſtances; & enfin on n'a pas le tems de regretter la vie, la promptitude de la *mort* ne permet pas toutes les triſtes reflexions qui ſe préſentent à un homme qui la voit s'approcher inſenſiblement.

On a vû des *morts* ſubites determinées par des paſſions d'ame vives, par la joie, la terreur, la colere, le dépit, *&c.* Une dame vaporeuſe mourut dans l'inſtant qu'on lui donnoit un coup de lancette pour la ſaigner, avant même que le ſang ſortît. Quelques perſonnes ſont mortes ainſi ſans qu'on pût accuſer aucune cauſe précédente, ſans que rien parût avoir donné lieu à un changement ſi prodigieux; dans la plûpart de ceux qu'on a ouverts, on a trouvé des abſcès qui avoient crevé, du ſang épanché dans la poitrine ou dans le cerveau, des polypes conſidérables à l'embouchure des gros vaiſſeaux. Frédéric Hoffman raconte, ſur le témoignage de Graff, médecin de l'électeur Palatin, qu'un nombre conſidérable de ſoldats étant morts ſubitement, on en fit ouvrir cinquante; il n'y en eut pas un de ceux-là qui n'eût dans le cœur un polype d'une grandeur monſtrueuſe, *monſtroſâ magnitudine*. Georges Greiſell aſſure qu'il a trouvé de ſemblables concrétions dans le cœur ou le cerveau de tous ceux qui ſont morts d'apoplexie ou de catarre, *Miſcell. nat. curioſ.* 1670, *obſerv. LXXIV.* Wepfer dit avoir vû dans le cadavre d'un homme mort ſubitement apoplectique, un polype d'une étendue immenſe, qui non-ſeulement occupoit les carotides & les vaiſſeaux un peu conſidérables du cerveau, mais ſe diſtribuoit encore dans tous les ſinus & anfractuoſités de ce viſcere; on comprend facilement comment de ſemblables dérangemens peuvent ſuſpendre tout-à-coup le mouvement progreſſif du cœur & faire ceſſer la vie; mais il arrive quelquefois que tous les viſceres paroiſſent dans un état ſain & naturel, on ne trouve aucun éclairciſſement dans l'ouverture du cadavre ſur la cauſe de la *mort*; c'eſt principalement dans le cas de *mort* ſubite excitée par des paſſions d'ame vives, par des douleurs aiguës inattendues, il n'y a alors qu'une affection nerveuſe; il y a lieu de préſumer que le même ſpaſme qui s'obſerve à l'extérieur occupe les extrémités du cœur, & les empêche d'admettre le ſang ou de réagir contre lui. Il eſt à propos d'obſerver ici que la *mort* ſubite peut auſſi arriver dans le cours d'une indiſpoſition, d'une maladie, par les mêmes cauſes qui la déterminent en ſanté, indépendamment de celle de la maladie; un malade trompe quelquefois le prognoſtic le mieux fondé, il meurt avant le tems ordinaire & ſans que les ſignes mortels ayent précédé, ou par une paſſion d'ame, ou par quelque dérangement interne qu'on ne ſauroit prévoir: on voit des exemples de cette *mort* dans quelques fievres malignes, ceux qui en ſont attaqués meurent dès le troiſieme ou quatrieme jour, au grand étonnement des aſſiſtans & du médecin même qui ne s'attendoit à rien moins; le cadavre ouvert ne laiſſe appercevoir aucune cauſe de *mort*, pas le moindre vice dans aucun viſcere: ces cas méritent d'être ſérieuſement examinés; n'y a-t-il pas lieu de ſoupçonner qu'on ſe preſſe trop d'ouvrir & d'enterrer ceux qui ſont morts ainſi?

IV. La *mort* qui doit être uniquement appellée *mort* de maladie, eſt celle qui arrive dans les derniers tems, lorſque les ſymptomes, les accidens, la foibleſſe ſont parvenus au plus haut période; dans les maladies aiguës, la *mort* arrive d'ordinaire dans le tems où la maladie ayant parcouru ſes différens périodes, ſe termineroit par quelque criſe ſalutaire ſi elle avoit tourné heureuſement; de façon qu'on peut la regarder comme une des terminaiſons des criſes de la maladie où la nature a eu le deſſous. On pourroit juger & raiſonner d'une fievre aiguë comme d'une inflammation, car comme cette affection locale ſe termine par la réſolution, ou par la ſuppuration, ou enfin par la gangrene, de même les maladies aiguës ſe guériſſent entierement ou dégénerent en maladies chroniques, ou enfin finiſſent par la *mort* de tout le corps; en approfondiſſant cette matiere on trouveroit beaucoup de rapport dans la façon dont ces différentes terminaiſons s'operent dans l'un & l'autre cas. *Voyez* INFLAMMATION *&* MALADIE AIGUE. Toutes les maladies aiguës ſe reſſemblent aſſez par leurs cauſes, leur marche, leurs effets, & leur terminaiſon; elles ne me paroiſſent différer qu'accidentellement par un ſiege particulier, par la leſion ſpéciale, primitive, chronique de quelque viſcere, par l'altération plus ou moins forte du ſang, cauſes qui en rendent le danger plus ou moins preſſant. L'effet le plus heureux, le plus complet de l'augmentation qu'on obſerve alors dans le mouvement du ſang, du cœur & des arteres, eſt de rappeller ou de ſuppléer l'excrétion dont la ſuppreſſion avoit donné naiſſance à la maladie, de corriger & de refondre, pour ainſi dire, les humeurs, & enfin de rétablir l'exercice des organes affectés. Lorſque la gravité du mal, le dérangement conſidérable des viſceres, la foibleſſe des forces empêchent la réuſſite de ces efforts, l'altération du ſang augmente, il ne ſe fait aucune coction, ou elle n'eſt qu'imparfaite, ſuivie d'aucune excrétion; le ſang n'obéit que difficilement aux coups redoublés du cœur & des vaiſſeaux, & leurs pulſations deviennent plus fréquentes, à meſure que la lenteur du mouvement du ſang augmente, les obſtacles oppoſés à la circulation ſe multiplient, les forces continuellement diſſipées & jamais reparées vont en décroiſſant; le mouvement progreſſif du ſang diminue peu-à-peu, & enfin ceſſe entierement; les battemens du cœur & des arteres ſont ſuſpendus, la *gangrene univerſelle* ſe forme, & la *mort* eſt décidée. Tous ces changemens que nous venons d'expoſer ſe maniſeſtent par différens ſignes qui nous ſont connoître d'avance le ſort funeſte de la maladie. Il ne nous eſt pas poſſible d'entrer ici dans le détail de tous les ſignes mortels, qui varient dans les différentes maladies, on pourra les trouver expoſés aux *articles* de ſeméiotique, comme *pouls*, *reſpiration*, *urine*, *&c.* dont on les tire, & aux maladies qu'ils caractériſent: nous n'en rapporterons à préſent que quelques généraux qui ſe rencontrent preſque toujours chez les mourans, qui précedent & annoncent une *mort* prochaine. La phyſionomie préſente un coup-d'œil frappant, ſur-tout pour le médecin expérimenté, dont les yeux ſont accoutumés à l'image de la *mort*; une pâleur livide défigure le viſage; les yeux ſont enfoncés, obſcurs, recouverts d'écailles, la pupile eſt dilatée, les tempes ſont affaiſſées, la peau du front dure, le nez éffilé, les levres tremblantes ont perdu leur coloris; la reſpiration eſt difficile, inégale, *ſtercoreuſe*; le pouls eſt foible, fréquent, petit, intermittent; quelquefois les pulſations ſont aſſez élevées, mais on ſent un vuide dans l'artere, le doigt s'y enfonce ſans reſiſtance; bien-tôt après le pouls fuit de deſſous le doigt; les pulſations ſemblent remonter; elles deviennent inſenſibles au poignet; en appliquant la main au pli du coude, lorſque l'artere n'eſt pas trop enfoncée, on les y apperçoit encore; c'eſt un axiome propoſé par Hippocrate, & fort accrédité chez le peuple, que la *mort* ne tarde pas lorſque le pouls eſt remonté au coude, enfin tous ces battemens deviennent imperceptibles, le nez, les oreilles & les extrémités ſont froides, on n'apperçoit plus qu'un léger ſautillement au côté gauche de la poitrine, avec un peu de chaleur, qui ceſſent enfin tout-à-fait, & le malade meurt dans des efforts inutiles pour reſpirer. Il n'eſt pas rare de trouver dans les cadavres des engorgemens inflammatoires, des dépôts, des gangrenes dans les viſceres, qui ont ſouvent accéléré & déterminé la *mort*; ces deſordres ſont plûtôt l'effet que la cauſe de la maladie; il eſt cependant aſſez ordinaire aux médecins qui font ouvrir les cadavres, d'appuyer ſur ces accidens ſecondaires, ſouvent effets de l'art, l'impoſſibilité de la guériſon, ils montrent à des aſſiſtans peu inſtruits tous ces deſordres comme des preuves de la gravité de la maladie, & juſtifient à leurs yeux leur mauvais ſuccès. Il y a quelquefois des maladies peſtilentielles, des fievres malignes qui ſe terminent au trois ou quatrieme jour par la *mort*; le plus ſouvent on trouve des gangrenes internes, cauſes ſuffiſantes de *mort*. Ces gangrenes paroiſſent être une ſource d'exhalaiſons mephitiques, qui ſe portant ſur les nerfs, occaſionnent un relâ-

relâchement mortel; ces maladies ſi promptes ſemblent auſſi attaquer ſpécialement les nerfs, & empêcher principalement leur action; le ſymptôme principal eſt une foibleſſe extrème, un affaiſſement ſingulier; on peut rapporter à la *mort* qui termine les maladies aiguës, celle qui eſt déterminée par une abſtinence trop longue, qui ſuit l'inanition; il eſt bien difficile de décider en quoi & comment les alimens donnent, entretiennent & rétabliſſent les forces; leur effet eſt certain, quoique la raiſon en ſoit inconnue: dès qu'on ceſſe de prendre des alimens, ou qu'ils ne parviennent point dans le ſang, ou enfin quand la nutrition n'a pas lieu, les forces diminuent; les mouvemens ne s'exécutent qu'avec peine & laſſitude, les contractions du cœur s'affoibliſſent, le mouvement inteſtin du ſang n'étant pas retenu par l'abord continuel d'un nouveau chyle, ſe développe, les différentes humeurs s'alterent, la ſalive acquiert une âcreté très-marquée, la machine s'affaiſſe inſenſiblement, les défaillances ſont fréquentes, la foibleſſe exceſſive, enfin le malade reſte enſeveli dans une ſyncope éternelle.

Dans les maladies chroniques la *mort* vient plus lentement que dans les aiguës, elle ſe prépare de loin, & d'autant plus ſûrement; elle s'opere à-peu-près de même; quand la maladie chronique eſt prête à ſe terminer par la ſanté ou par la *mort*, elle devient aiguë. Toute maladie chronique qui eſt établie, fondée ſur un vice particulier, une obſtruction de quelques viſceres, ſur-tout du bas-ventre, qui donne lieu à l'état cachectique qui les accompagne toujours, à des jauniſſes, des hydropiſies, &c. qui empêche toujours la nutrition, la parfaite élaboration du ſang, de façon qu'il eſt rapide, ſans ton, ſans force, & ſans activité; le mouvement inteſtin languit, les nerfs ſont relâchés, les vaiſſeaux affoiblis, peu ſenſibles, la circulation eſt dérangée; les forces, produit de l'action réciproque de tous les viſceres manquent, diminuent de jour en jour, le pouls eſt concentré, muet, & conſervant toujours un caractere d'irritation; lorſque la maladie tend à ſa fin il devient inégal, intermittent, foible, & ſe perd enfin tout-à-fait; il ne ſera pas difficile de comprendre pourquoi la leſion d'un viſcere particulier entraîne la ceſſation des mouvemens vitaux, ſi l'on fait attention, 1°. qu'ils ſont tous néceſſaires à la vie; 2°. que la circulation influe ſur les actions de tous les autres viſceres, & qu'elle eſt réciproquement entretenue & différemment *modifiée* par leur concours mutuel; 3°. que le moindre dérangement dans l'action d'un viſcere fait ſur les organes de la circulation une impreſſion ſenſible que le médecin éclairé peut appercevoir dans le pouls: ainſi la circulation peut être & eſt effectivement quelquefois troublée, diminuée, & totalement anéantie par un vice conſidérable dans un autre organe. On trouve ordinairement dans ceux qui ſont morts de maladies chroniques beaucoup de deſordres dans le bas-ventre, le foie, la ratte engorgés, abſcédés, corrompus, les glandes du méſentere durcies, le pancréas skirrheux, &c. les poumons ſont ſouvent remplis de tubercules, le cœur renferme des polypes, &c.

Avant de terminer ce qui regarde les cauſes de la *mort*, je ne puis m'empêcher de faire obſerver qu'on accuſe très-ſouvent les Médecins d'en augmenter le nombre. Cette accuſation eſt pour l'ordinaire dictée par la haine, le caprice, le chagrin, la mauvaiſe humeur, preſque toujours portée ſans connoiſſance de cauſe; cependant, helas! elle n'eſt que trop ſouvent juſte; quoique paſſionnément attaché à une profeſſion que j'ai pris par goût & ſuivi avec plaiſir, quoique rempli d'eſtime & de vénération pour les Médecins, la force de la vérité ne me permet pas de diſſimuler ce qu'une obſervation conſtante m'a appris pendant pluſieurs années, c'eſt que dans les maladies aiguës il arrive rarement que la guériſon ſoit l'ouvrage du médecin, & au contraire, la *mort* doit ſouvent être imputée à la quantité & à l'inopportunité des remedes qu'il a ordonnés. Il n'en eſt pas de même dans les chroniques, ces maladies au-deſſus des forces de la nature, exigent les ſecours du médecin; les remedes ſont quelquefois curatifs, & la *mort* y eſt ordinairement l'effet de la maladie, abandonnée à elle même ſans remedes actifs; en général on peut aſſurer que dans les maladies aiguës on médicamente trop & à contre-tems, & que dans les chroniques on laiſſe mourir le malade faute de remedes qui agiſſent efficacement, il ne manqueroit pas d'obſervations pour conſtater & confirmer ce que nous avons avancé. Un médecin voit un malade attaqué d'une fluxion de poitrine, c'eſt-à-dire d'une fievre putride inflammatoire; perſuadé que la ſaignée eſt le ſecours le plus approprié pour réſoudre l'inflammation, il fait faire dans trois ou quatre jours douze ou quinze ſaignées, la fievre diminue, le pouls s'affaiſſe, les forces s'épuiſent; dans cet état de foibleſſe, ni la coction ni la criſe ne peuvent avoir lieu, & le malade meurt. Un autre croit que l'inflammation eſt ſoutenue par un mauvais *levain* dans les premieres voies; partant de cette idée, il purge au-moins de deux jours l'un; heureuſement les purgatifs peu efficaces qu'il emploie ne font que lâcher le ventre, chaſſer le peu d'excrémens qui ſe trouvent dans les inteſtins; les efforts de la nature dans le tems d'irritation n'en ſont que foiblement dérangés; la coction ſe fait aſſez paſſablement, l'évacuation critique ſe prépare par les crachats; on continue les purgatifs parce que la langue eſt toujours chargée & qu'il n'y a point d'appétit; mais à-préſent ils ceſſent d'être *indifférens*, ils deviennent *mauvais*, ils empêchent l'évacuation critique; la matiere des crachats reſte dans les poumons, s'y accumule, y croupit; le ſang ne ſe dépure point, la fievre continue devient hectique, les forces manquent totalement, & la *mort* ſurvient. Une jeune dame de conſidération eſt attaquée d'une fievre putride qui porte légerement à la gorge; le pouls eſt dans les commencemens petit, enfoncé, ne pouvant ſe développer; comme la malade à de quoi payer, on appelle en conſultation pluſieurs médecins qui regardant la maladie comme un mal de gorge gangréneux: croyant même déjà voir la gangrene décidée à la gorge, ils prognoſtiquent une *mort* prochaine, & ordonnent dans la vûe de la prévenir, des potions camphrées, & font couvrir la malade de véſicatoires; cependant on donne l'émétique, & on fait même ſaigner, par l'avis d'un autre médecin appellé; il y a un peu de mieux, la gorge eſt entierement dégagée; on ſe réduit à dire, vaguement & ſans preuves, que le ſang eſt gangrené; on continue les véſicatoires, les urines deviennent rougeâtres, ſanglantes, leur excrétion ſe fait avec peine & beaucoup d'ardeur; la malade ſent une chaleur vive à l'hypogaſtre; les délires & convulſions ſurviennent; on voit paroître en même tems d'autres ſymptômes vaporeux; le pouls reſte petit, ſerré, muet, convulſif; la maladie ſe termine par la *mort*; on ouvre le cadavre, on s'attend de trouver dépôt dans le cerveau, gangrene à la gorge, toutes ces parties ſont très-ſaines; mais les voies urinaires, & ſur-tout la veſſie & la matrice paroiſſent phlogoſées & gangrénées. Il n'eſt perſonne qui ne voye que ces deſordres ſont l'effet de l'action ſpécifique des mouches cantharides. Dans les maladies chroniques la nature ne faiſant preſque aucun effort ſalutaire, il eſt rare qu'on la dérange; mais comme elle eſt affaiſſée, engourdie, elle auroit beſoin d'être excitée, ranimée: on l'affadit encore par des laitages & d'autres remedes auſſi indifférens qui, loin de ſuivre cette indication, ne touchent point à la cauſe du mal, & qui laiſſent la maladie tendre à la deſtruction de la machine.

Un homme a depuis long-tems le bas-ventre rempli d'obſtruction, il eſt cachectique, une fievre lente commence à ſe déclarer, les jambes ſont ædémateuſes, on lui donne des apozemes adouciſſans, des bouillons de grenouille, on *haſarde* quelques légeres décoctions de plantes apéritives; la maladie ne laiſſe pas d'empirer, & le malade meurt enfin hydropique; on néglige les remedes héroïques, les fondans ſavonneux, martiaux, &c. Un autre eſt attaqué d'une phthiſie tuberculeuſe, il commence à cracher du pus; le médecin ne fait attention qu'à l'état de ſuppuration où il croit voir le poumon, il penſe que les humeurs ſont acres, qu'il ne faut que combattre ces acretés, inviſquer par un doux mucilage, & engainer, pour ainſi dire, *les petites pointes* des humeurs, il donne en conſéquence du lait; s'il entrevoit un peu d'épaiſſiſſement joint à l'acreté, il donne le petit-lait ou le lait d'aneſſe; enfin, il en combine les différentes eſpeces, met ſon malade à la diete lactée; mais ces ſecours inefficaces n'arrêtent point les progrès ni la funeſte terminaiſon de la maladie; au moins on ne peut pas dire que le médecin dans les chroniques *tue* ſes malades; tout au plus pourroit-on avancer qu'il les laiſſe quelquefois mourir. Il ſeroit bien à ſouhaiter qu'on fût réduit à un pareil aveu dans les maladies aiguës.

Quelle que ſoit la cauſe de la *mort*; ſon effet principal immédiat eſt l'arrêt de la circulation, la ſuſpenſion des mouvemens vitaux: dès que cette fonction eſt interrompue, toutes les autres ceſſent à l'inſtant; l'action réciproque des ſolides entr'eux & ſur les humeurs eſt détruite, le ſang reſte immobile, les vaiſſeaux dans l'inaction; tous les mouvemens animaux ſont ſuſpendus. La chaleur & la ſoupleſſe des membres qui en ſont une ſuite ſe perdent, &, par la même raiſon, l'exercice des ſens eſt aboli, il ne reſte plus aucun veſtige de ſentiment; mais la ſenſibilité ou irritabilité, principe du ſentiment & du mouvement, ſubſiſtent pendant quelque tems;

les

les parties muſculeuſes piquées, agacées en donnent des marques inconteſtables; le cœur lui-même après qu'il a ceſſé de ſe mouvoir peut, étant irrité, recommencer ſes battemens. C'eſt dans la continuation de cette propriété que je fais conſiſter la *mort* imparfaite; tant qu'elle eſt préſente, la vie peut revenir, ſi quelque cauſe conſtante peut la remettre en jeu; il faut pour cela que tous les organes ſoient dans leur entier, que le mouvement du ſang renouvellé ne trouve plus d'obſtacles qui l'arrêtent & le ſuſpendent de rechef; que l'action des cauſes qui ont excité la *mort*, ceſſe; c'eſt ce qui arrive dans tous les cas où elle doit être attribuée au ſpaſme du cœur, dès que la *mort* a ſuſpendu les mouvemens, un relâchement conſidérable ſuccede à cet état de conſtriction, la moindre cauſe peut alors rendre la vie & la ſanté; le ſang lui-même, altéré par le développement du mouvement inteſtin, peut ſervir d'aiguillon pour réſuſciter les contractions du cœur.

Lorſque le ſang arrêté quelque-tems, laiſſé à lui-même, ſans mouvement progreſſif, ſans ſécrétion, ſans être renouvellé par l'abord du chyle; ſon mouvement inteſtin ſe développe, devient plus actif, & tend enfin à une putréfaction totale, qui détruit le tiſſu de tous les viſceres, rompt l'union, la cohéſion des fibres, bannit toute irritabilité, & met le corps dans l'état apparent de *mort* abſolue: il eſt bien des cas où même avant que la putréfaction ſe ſoit manifeſtée, les organes ont entierement perdu leur ſenſibilité, ils ne peuvent recommencer leurs mouvemens quelque ſecours qu'on emploie. On peut obſerver cela ſurtout après les maladies aiguës, où le ſang altéré eſt dans un commencement de putréfaction, où quelques viſceres ſont gangrenés; & il eſt à-propos de remarquer que dans ces circonſtances, la *mort* abſolue ſuit de près la *mort* imparfaite, & que l'on apperçoit bientôt des ſignes de pourriture. Il en eſt de même lorſqu'une bleſſure a emporté, coupé, déchiré les inſtrumens principaux de la vie; ou enfin lorſqu'on a fait diſſiper toutes les humeurs, qu'on a deſſéché ou embaumé le corps.

Diagnoſtic. Il n'eſt pas poſſible de ſe méprendre aux ſignes qui caractériſent la *mort*; les changemens qui différentient l'homme vivant d'avec le cadavre ſont très-frappans & très-ſenſibles; on peut aſſurer la *mort*, dès qu'on n'apperçoit plus aucune marque de vie, que la chaleur eſt éteinte, les membres roides, inflexibles, que le pouls manque abſolument, & que la reſpiration eſt tout-à-fait ſuſpendue: pour être plus certain de la ceſſation de la circulation, il faut porter ſucceſſivement la main au poignet, au pli du coude, au col, aux tempes à l'aine & au cœur, & plonger les doigts profondement pour bien ſaiſir les arteres qui ſont dans ces différentes parties; & pour trouver plus facilement les battemens du cœur s'ils perſiſtoient encore, il faut faire pancher le corps ſur un des côtés; on doit prendre garde, pendant ces tentatives, de ne pas prendre le battement des arteres qu'on a au bout de ſes propres doigts, & qui devient ſenſible par la preſſion, pour le pouls du corps qu'on examine, & de ne pas juger vivant celui qui eſt réellement *mort*; on conſtate l'immobilité du thorax, & le défaut de reſpiration en préſentant à la bouche un fil de coton fort délié, ou la flamme d'une bougie, ou la glace d'un miroir bien polie; il eſt certain que la moindre expiration feroit vaciller le fil & la flamme de la bougie & terniroit la glace; on a auſſi coutume de mettre ſur le creux de l'eſtomac un verre plein d'eau, qui ne pourroit manquer de verſer s'il reſtoit encore quelque veſtige de mouvement; ces épreuves ſuffiſent pour décider la *mort* imparfaite; la *mort* abſolue ſe manifeſte par l'inſenſibilité conſtante à toutes les inciſions, à l'application du feu ou des ventouſes, des véſicatoires, par le peu de ſuccès qu'on retire de l'adminiſtration des ſecours appropriés. On doit cependant être très-circonſpect à décider la *mort* abſolue, parce que un peu plus de conſtance peut-être vaincroit les obſtacles. Nous avons vu que dans pareil cas, vingt-cinq ventouſes ayant été appliquées inutilement, la vingt-ſixieme rappella la vie, & dans ces circonſtances il n'y a aucune comparaiſon entre le ſuccès & l'erreur; la *mort* abſolue n'eſt plus douteuſe quand la putréfaction commence à ſe manifeſter.

Prognoſtic. L'idée de prognoſtic emportant néceſſairement avec ſoi l'attente d'un événement futur pourra paroître, lorſque la *mort* eſt arrivée, ſinguliere & même ridicule à ceux qui penſent que la *mort* détruit entierement toute eſperance; confirme les dangers, & réaliſe les craintes; mais qu'on faſſe attention qu'il eſt un premier degré de *mort*, pendant lequel les réſurrections ſont démontrées poſſibles, & par un raiſonnement fort ſimple, & par des obſervations bien conſtatées. Il s'agit de déterminer les cas où l'on peut, avec quelque fondement, eſperer que la *mort imparfaite* pourra ſe diſſiper & ceux au contraire où la *mort* abſolue paroît inévitable. Je dis plus, il eſt des circonſtances où l'on peut aſſurer que la *mort* eſt avantageuſe, qu'elle produit un bien réel dans la machine, pourvu qu'on puiſſe après cela la diſſiper; & pour ôter à cette aſſertion tout air de paradoxe, il me ſuffira de faire obſerver que ſouvent les maladies dépendent d'un état habituel de ſpaſme dans quelque partie, qu'un engorgement inflammatoire eſt aſſez ordinairement entretenu & augmenté par la conſtriction & le reſſerrement des vaiſſeaux; la *mort* détruiſant efficacement tout ſpaſme, lui faiſant ſuccéder le relâchement le plus complet, doit être cenſée avantageuſe dans tous les cas d'affection ſpaſmodique; d'ailleurs la révolution ſinguliere, le changement prodigieux qui ſe fait alors dans la machine peut être utile à quelques perſonnes habituellement malades; ce que j'avance eſt confirmé par pluſieurs obſervations, qui prouvent que des perſonnes attaquées de maladies très-ſerieuſes dès qu'elles ont eu reſté quelque-tems mortes, ont été bientôt remiſes après leur réſurrection, & ont joui pendant pluſieurs années d'une ſanté floriſſante. *Voyez le traité de l'incertitude des ſignes de la* mort, §. 4. 5. & 6. On a vu auſſi quelquefois dans des hémorrhagies conſidérables la ceſſation de tout mouvement devenir ſalutaire. Les jugemens qu'on eſt obligé de porter ſur les ſuites d'une *mort* imparfaite ſont toujours très-fâcheux & extrémement équivoques; on ne peut donner que des eſpérances fort légeres, qu'on voit même rarement ſe vérifier. Les *morts* où ces eſpérances ſont les mieux fondées, ſont celles qui arrivent ſans léſion, ſans deſtruction d'aucun viſcere, qui dépendent de quelqu'affection nerveuſe ſpaſmodique, qui ſont excitées par des paſſions d'ame, par la vapeur des mines, du charbon, du vin fermentant des mouffetes, par l'immerſion dans l'eau; lorſqu'il n'y a dans les pendus que la reſpiration d'interceptée, ou même une accumulation de ſang dans le cerveau ſans luxation des vertebres, on peut ſe flatter de les rappeller à la vie; il en eſt de même de la *mort* qui vient dans le cours d'une maladie ſans avoir été prévenue & annoncée par les ſignes mortels; les *morts* volontaires ou extatiques n'ont, pour l'ordinaire, aucune ſuite facheuſe, elles ſe diſſipent d'elles-mêmes. S'il en faut croire les hiſtoriens, il y a des perſonnes qui en font métier, ſans en éprouver aucun inconvénient; il eſt cependant à craindre que le mouvement du ſang, ſouvent ſuſpendu, ne donne naiſſance à des concrétions polypeuſes dans le cœur & le gros vaiſſeau. La *mort* naturelle qui termine les vieilleſſes décrépites ne peut pas ſe diſſiper, le retour de la vie eſt impoſſible, de même que dans les *morts* violentes où les nerfs cardiaques ſont coupés, le cerveau conſidérablement bleſſé, la partie médullaire particulierement affectée; la deſtruction du cœur, des poumons, de la trachée-artere, des gros vaiſſeaux, des viſceres principaux, &c. entraîne auſſi néceſſairement la *mort* abſolue, il eſt rare qu'elle ne ſuccede pas promptement à la *mort* imparfaite, lorſqu'elle eſt amenée par quelque maladie, & qu'elle eſt précédée des ſignes mortels. Il y a cependant quelques obſervations qui font voir que la *mort*, arrivée dans ces circonſtances, a été diſſipée. Enfin il n'y a plus d'eſpoir lorſque la putréfaction eſt décidée; nous n'avons aucune obſervation dans les faſtes de la Médecine de réſurrection opérée après l'apparition des ſignes de pourriture.

Curation. C'eſt un axiome généralement adopté que

Contra vim mortis nullum eſt medicamen in hortis.

qu'à la *mort* il n'y a point de remede; nous oſons cependant aſſurer, fondés ſur la connoiſſance de la ſtructure & des propriétés du corps humain, & ſur un grand nombre d'obſervations, qu'on peut *guérir la mort*, c'eſt-à-dire, appeller le mouvement ſuſpendu du ſang & des vaiſſeaux, juſqu'à ce que la putréfaction manifeſtée nous faſſe connoître que la *mort* eſt *abſolue*, que l'irritabilité eſt entierement anéantie, nous pouvons eſperer d'animer ce principe, & nous ne devons rien oublier pour y réuſſir. Je n'ignore pas que ce ſera fournir dans bien des occaſions un nouveau ſujet de badinage & de raillerie à quelques rieurs indiſcrets, & qu'on ne manquera pas de jetter un ridicule ſur les Médecins, qui étendront juſqu'aux *morts* l'exercice de leur profeſſion. Mais en premier lieu la crainte d'une raillerie déplacée ne balancera jamais dans l'eſprit d'un médecin ſenſé l'intérêt du public, & ne le fera jamais manquer à ſon devoir. 2°. Quoique dans le plus grand nombre de cas les ſecours adminiſtrés ſoient inutiles pour diſſiper la *mort*; ils ſervent de ſignes

pour

pour conſtater la *mort* abſolue, & empêchent de craindre que les *morts* reviennent à la vie dans un tombeau où il ne ſeroit pas poſſible de s'en appercevoir, & où ils ſeroient forcés de mourir une ſeconde fois, de faim, de rage & de déſeſpoir. 3°. Enfin, l'eſpérance de réuſſir doit engager les Médecins à ne pas abandonner les *morts :* un ſeul ſuccès peut dédommager de mille tentatives infructueuſes; l'amour-propre peut il être plus agréablement flatté que par la ſatisfaction vive & le plaiſir délicat d'avoir donné la vie à un homme, de l'avoir tiré des bras même de la *mort?* Y a-t-il rien qui rende les hommes plus approchans de la divinité que des actions ſemblables? D'ailleurs rien n'eſt plus propre à augmenter la réputation & l'intérêt qui en eſt d'ordinaire la ſuite, attraits plus ſolides, mais moins ſéduiſans. Toute l'antiquité avoit une admiration & une vénération pour Empedocle, parce qu'il avoit rendu l'uſage de la vie à une fille qui n'en donnoit depuis quelque-tems aucun ſigne, & qu'on croyoit morte. Apollonius de Tyane ſoutint par une réſurrection très-naturelle qu'il opéra avec un peu de charlataniſme, ſa réputation de ſorcier, & fit croire qu'il avoit des converſations avec le diable; voyant paſſer le convoi d'une femme *morte* ſubitement le jour de ſes nôces, il fait ſuſpendre la marche, s'approche de la biere, empoigne la femme, la ſécoue rudement, & lui dit d'un air myſtérieux quelques paroles à l'oreille; la morte donne à l'inſtant quelques ſignes de vie, & attire par-là une grande vénération au ruſé charlatan; c'eſt par de ſemblables tours d'adreſſe qu'on donne ſouvent un air de ſurnaturel & de magique à des faits qui n'ont rien d'extraordinaire. Aſclépiade, médecin, fut dans un pareil cas auſſi heureux & moins politique, ou charlatan; il vit dans une perſonne qu'on portoit en terre quelques ſignes de vie, ou des eſpérances de la rappeller, la fait reporter chez elle, malgré la réſiſtance des héritiers avides, & lui rendit, par les ſecours convenables, la vie & la ſanté. Pour compromettre encore moins ſa réputation & l'efficacité des remedes appropriés, un médecin doit faire attention aux circonſtances où ils ſeroient tout-à fait inutiles, comme lorſque la *mort* abſolue eſt décidée, ou qu'elle paroit inévitable; lorſque la pourriture ſe manifeſte, lorſque quelque viſcere principal eſt détruit, lorſque la *mort* eſt le dernier période de la vieilleſſe, *&c.* il ſeroit, par exemple, très-abſurde de vouloir rappeller à la vie un homme à qui on auroit tranché la tête, arraché le cœur, coupé l'aorte, l'artere pulmonaire, la trachée-artere, les nerfs cardiaques, *&c.* on ne peut raiſonnablement s'attendre à quelqu'effet des ſecours, que pendant le tems que l'irritabilité ſubſiſte, & que les différens organes conſervent leur ſtructure, leur force & leur cohéſion; l'expérience nous montre les moyens dont nous devons nous ſervir pour renouveller les mouvemens ſuſpendus; elle nous apprend que l'irritation faite ſur les parties muſculeuſes ſur le cœur, en fait recommencer les contractions; ainſi un médecin qui ſe propoſe de rappeller un *mort* à la vie, après s'être aſſuré que la *mort* eſt *imparfaite*, doit au plûtot avoir recours aux remedes les plus actifs; ils ne ſauroient pécher par trop de violence, & choiſir ſur-tout ceux qui agiſſent avec force ſur les nerfs, qui les ſécouent puiſſamment; les émétiques & les cordiaux énergiques ſeroient d'un grand ſecours, ſi on pouvoit les faire avaler, mais ſouvent on n'a pas cette reſſource, on eſt borné à l'uſage des ſecours *exterieurs* & *moyens*. Alors, il faut ſecouer, piquer, agacer les différentes parties du corps, les irriter par les ſtimulans appropriés; 1°. les narines par les ſternutatoires violens, le poivre, la moutarde, l'euphorbe, l'eſprit de ſel ammoniac, *&c.* 2°. les inteſtins par des lavemens acres faits avec la fumée ou la décoction de tabac, de ſené de coloquinte, avec une forte diſſolution de ſel marin; 3°. le goſier, non pas avec des gargariſmes, comme quelques auteurs l'ont conſeillé, ſans faire attention qu'ils exigent l'action des muſcles du palais, de la langue & des joues, mais avec les barbes d'une plume, ou avec l'inſtrument fait exprès qui, à cauſe de ſon effet, eſt appellé *la ratiſſoire* ou *le balai* de l'eſtomac; & ſouvent ces chatouillemens font une impreſſion plus ſenſible que les douleurs les plus vives; 4°. enfin tout le corps par des frictions avec des linges chauds imbibés d'eſſences ſpiritueuſes aromatiques, avec des broſſes de crin, ou avec la main ſimplement, par des ventouſes, des véſicatoires, des inciſions, & enfin par l'application du feu; toutes ces irritations extérieures doivent être faites dans les parties les plus ſenſibles, & dont la léſion eſt la moins dangereuſe: les inciſions, par exemple, ſur des parties tendineuſes, à la plante des piés, les frictions, les véſicatoires & les ventouſes font plus d'effet ſur l'épine du dos & le mamelon. Une ſage-femme a rappellé pluſieurs enfans nouveau nés à la vie, en frottant pendant quelque-tems, avec la main ſéche, le mamelon gauche; perſonne n'ignore à quel point cette partie eſt ſenſible; & lorſque la friction ne ſuffiſoit pas, elle ſuçoit fortement à pluſieurs repriſes ce mamelon, ce qui faiſoit l'effet d'une ventouſe. On ne doit pas ſe rebuter du peu de ſuccès qui ſuit l'adminiſtration de ces ſecours, on doit les continuer, les varier, les diverſifier; le ſuccès peut amplement dédommager des peines qu'on aura priſes; quelquefois on s'eſt bien trouvé de plier les *morts* dans des peaux de moutons récemment égorgés, dans des linges bien chauds, trempés d'eau-de-vie, leur ayant fait avaler auparavant, par force, quelque élixir ſpiritueux, puiſſant, ſudorifique. On ne doit pas négliger l'application des épithèmes, des épicarpes compoſés avec des cordiaux les plus vifs, parce qu'on n'a aucun meuvais effet à en redouter, & quelque obſervation en conſtate l'efficacité; Borel aſſure s'être ſervi avec ſuccès de roties de pain pénétrées d'eau-de-vie chaude, qu'on appliquoit ſur la region du cœur, & qu'on changeoit ſouvent. Il eſt encore un ſecours imaginé par la tendreſſe, conſacré par beaucoup d'expériences & d'obſervations, & par l'uſage heureux qu'en faiſoient les Prophetes, au rapport des hiſtoriens. Ils ſe couchoient ſur la perſonne qu'ils vouloient réſuſciter, ſouffloient dans la bouche, & rappelloient ainſi l'exercice des fonctions vitales; c'eſt par cet ingénieux ſtratageme qu'un valet rendit la vie à un maître qu'il chériſſoit: lorſqu'il vit qu'on alloit l'enterrer, il ſe jette avec ardeur ſur ſon corps, l'embraſſe, le ſecoue, appuie ſa bouche contre la ſienne, l'y laiſſe collée pendant quelque-tems, il renouvelle par ce moyen le jeu des poumons, qui ranime la circulation, & bien-tôt il s'apperçoit que la vie revient. On a ſubſtitué à ce ſecours, qui pourroit être funeſte à l'ami généreux qui le donne, l'uſage du ſoufflet, qui peut, par le même méchaniſme, opérer dans les poumons les mouvemens alternatifs d'inſpiration & d'expiration. Ce ſecours peut être principalement utile aux noyés, & à ceux qui meurent par le défaut de reſpiration dans les mouffetes, dans les caves, dans les tombeaux, *&c.* quelquefois il n'eſt pas poſſible d'introduire l'air dans les poumons, l'épiglotte abaiſſé fermant exactement l'orifice du larinx; ſi alors on ne peut pas la ſoulever, il faut en venir promptement à l'opération de la *trachéotomie*, & ſe ſervir du trou fait à la trachée-artere pour y paſſer l'extrèmité du ſoufflet; outre ces ſecours généraux, qu'on peut employer aſſez indifféremment dans toutes ſortes de *morts*, il y en a de particuliers qui ne conviennent que dans certains cas. Ainſi, pour rappeller à la vie ceux qui ſont *morts* de froid, il ne faut pas les préſenter au feu bien fort tout de ſuite; il ne faut les rechauffer que par nuances, les couvrir d'abord de neige, enſuite du fumier, dont on peut augmenter graduellement la chaleur. Lorſqu'il arrive à quelque voyageur dans le Canada de mourir ainſi de froid, on l'enterre dans la neige, où on le laiſſe juſqu'au l'endemain, & il eſt pour l'ordinaire en état de ſe remettre en chemin. Le ſecours le plus avantageux aux pendus ſont les frictions, les bains chauds & la ſaignée; ils ne manquent guere de réuſſir quand ils ſont appliqués à tems, & qu'il n'y a point de luxation: lorſque la *mort* n'eſt qu'une affection nerveuſe, c'eſt-à-dire, dépendante d'un ſpaſme univerſel ou particulier au cœur, on la diſſipe par la ſimple aſperſion de l'eau froide, par l'odeur fétide de quelque réſineux, & par les ſternutatoires. Je remarquerai ſeulement à l'égard de ces *morts*, qu'il n'eſt pas néceſſaire de beaucoup ſe preſſer de les ſecourir; la *mort* imparfaite eſt aſſez longue, & l'irritabilité ſe ſoutient aſſez long-tems; je crois même qu'il ſeroit plus prudent d'attendre que la conſtriction ſpaſmodique eût été détruite par la *mort* même; les remedes appliqués pour lors opéreroient plutôt & plus efficacement; en effet, on obſerve que ſouvent la *mort* récente réſiſte aux ſecours les plus propres précipitamment adminiſtrés, tandis que deux, trois jours après, elle ſe diſſipe preſque d'elle même. D'ailleurs, par une gueriſon trop prompte, on prévient les bons effets qui pourroient réſulter d'une ſuſpenſion totale de mouvement dans la machine. La précipitation eſt encore plus funeſte dans les *morts* qui ſont la ſuite d'une bleſſure conſidérable, & l'effet d'une grande hémorragie; il eſt certain que dans ce cas toute l'eſpérance du ſalut eſt dans la *mort*; l'hémorragie continue tant qu'il y a du mouvement dans les humeurs; leur repos permet au contraire aux vaiſſeaux de ſe conſolider, & au ſang de ſe cailler; c'eſt auſſi une méthode très-pernicieuſe que d'eſſayer de tirer par des cordiaux actifs les malades de la ſyncope, ou de la *mort* ſalutaire où ils ſont enſevelis; ces remedes ne font qu'un effet paſſager, qui eſt bien-tôt ſuivi d'une *mort* abſolue;

ainſi, lorſque la bleſſure n'eſt pas extérieure, & qu'on ne peut pas y appliquer des ſtyptiques, il faut laiſſer longtems les *morts* à eux-mêmes, & après cela ne les ranimer qu'inſenſiblement, & les ſoutenir, autant qu'on pourra, dans cet état de foibleſſe. Nous avertiſſons en finiſſant, qu'on doit varier les différens ſecours que nous avons propoſés ſuivant les cauſes qui ont excité la *mort*, l'état du corps qui l'a précédé, & les ſymptomes qu'on obſerve. (*m*)

MORT CIVILE, (*Juriſprud.*) eſt l'état de celui qui eſt privé de tous les effets civils, c'eſt-à-dire de tous les droits de citoyen, comme de faire des contrats qui produiſent des effets civils, d'eſter en jugement, de ſuccéder, de diſpoſer par teſtament; la jouiſſance de ces différens droits compoſe ce que l'on appelle *la vie civile*; de maniere que celui qui en eſt privé eſt reputé *mort* ſelon les lois, quant à la vie civile, & cet état oppoſé à la vie civile, eſt ce que l'on appelle *mort civile*.

Chez les Romains la *mort civile* provenoit de trois cauſes différentes; ou de la ſervitude, ou de la condamnation à quelque peine qui faiſoit perdre les droits de cité, ou de la fuite en pays étranger.

Elle étoit conſéquemment encourue par tous ceux qui ſouffroient l'un des deux changemens d'état appellés en Droit *maxima & minor*, *ſeu media capitis diminutio*,

Le mot *caput* étoit pris en cette occaſion pour la perſonne, ou plûtôt pour ſon état civil pour les droits de cité: & *diminutio* ſignifioit le changement, l'altération qui ſurvenoit dans ſon état.

Le plus conſidérable de ces changemens, celui que l'on appelloit *maxima capitis diminutio*, étoit lorſque quelqu'un perdoit tout-à-la-fois les droits de cité & la liberté, ce qui arrivoit en différentes manieres. 1°. Par la condamnation au dernier ſupplice; car dans l'intervale de la condamnation à l'exécution, le condamné étoit *mort* civilement. 2°. Lorſque pour punition de quelque crime on étoit déclaré *eſclave de peine*, *ſervus pœnæ*: on appelloit ainſi ceux qui étoient *damnati ad beſtias*, c'eſt-à-dire condamnés à combatre contre les bêtes. Il en étoit de même de tous ceux qui étoient condamnés à ſervir de ſpectacle au peuple. Le czar Pierre I. condamnoit des gens à être fous, en leur diſant *je te fait fou*. Il étoient obligés de porter une marote, des grelots & autres ſignes, & d'amuſer la cour. Il condamnoit quelquefois à cette peine, les plus grands ſeigneurs; ce que l'on pourroit regarder comme un retranchement de la ſociété civile. Ceux qui étoient condamnés *in metallum*, c'eſt-à-dire à tirer les métaux des mines; ou *in opus metalli*, c'eſt-à-dire à travailler aux métaux tirés des mines. La condamnation à travailler aux ſalines, à la chaux, au ſoufre, emportoit auſſi la privation des droits de cité, lorſqu'elle étoit prononcée à perpétuité. Les affranchis qui s'étoient montrés ingrats envers leurs patrons, étoient auſſi déclarés *eſclaves de peine*. 3° Les hommes libres qui avoient eu la lâcheté de ſe vendre eux mêmes, pour toucher le prix de leur liberté, en la perdant étoient auſſi déchus des droits de cité.

La *novelle XXII. chap. viij.* abrogea la ſervitude de peine; mais en laiſſant la liberté à ceux qui ſubiſſoient les condamnations dont on vient de parler, elle ne leur rendit pas la vie civile.

L'autre changement d'état qui étoit moindre, appellé *minor*, *ſeu media capitis diminutio*, étoit lorſque quelqu'un perdoit ſeulement les droits de cité, ſans perdre en même tems ſa liberté; c'eſt ce qui arrivoit à ceux qui étoient interdits de l'eau & du feu, *interdicti aquâ & igne*. On regardoit comme retranchés de la ſociété ceux qu'il étoit défendu d'aſſiſter de l'uſage de deux choſes ſi néceſſaires à la vie naturelle. Ils ſe trouvoient par-là obligés de ſortir des terres de la domination des Romains. Auguſte abolit cette peine à laquelle on ſubſtitua celle appellée *deportatio in inſulam*. C'étoit la peine du banniſſement perpétuel hors du continent de l'Italie, ce qui emportoit *mort civile*, à la différence du ſimple exil, appellé *relegatio*, lequel ſoit qu'il fût à tems ou ſeulement perpétuel, ne privoit point des droits de cité.

Il y avoit donc deux ſortes de *mort civile* chez les Romains; l'un qui emportoit tout à la fois la perte de la liberté & des droits de cité; l'autre qui emportoit la perte des droits de cité ſeulement. Du reſte, la *mort civile* opéroit toûjours les mêmes effets quant à la privation des droits de cité. Celui qui étoit *mort civilement*, ſoit qu'il reſtât libre ou non, n'avoit plus ſes enfans ſous ſa puiſſance: il ne pouvoit plus affranchir ſes eſclaves: il ne pouvoit ni ſuccéder, ni recevoir un legs, ni laiſſer ſa ſucceſſion, ſoit *ab inteſtat*, ou par teſtament: tous ſes biens étoient confiſqués: en un mot, il perdoit tous les privileges du Droit civil, & conſervoit ſeulement ceux qui ſont du Droit des gens.

En France, il n'y a aucun eſclave de peine, ni autres; les ſerfs & mortaillables, quoique ſujets à certains devoirs perſonnels & réels envers leur ſeigneur, conſervent cependant en général la liberté & les droits de cité. Il y a néanmoins dans les colonies françoiſes des eſclaves, leſquels ne jouiſſent point de la liberté, ni des droits de cité; mais lorſqu'ils viennent en France, ils deviennent libres, à moins que leurs maîtres ne faſſent leur déclaration à l'amirauté, que leur intention eſt de les remmener aux îles, *Voyez* ESCLAVES.

La *mort civile* peut procéder de pluſieurs cauſes différentes; ou de la profeſſion religieuſe; ou de la condamnation à quelque peine qui fait perdre les droits de cité; ou de la ſortie d'un ſujet hors du royaume, pour fait de religion, ou pour quelque autre cauſe que ce ſoit lorſqu'elle eſt faite ſans permiſſion du roi, & pour s'établir dans un pays étranger.

Chez les Romains, la profeſſion religieuſe n'emportoit point *mort civile*, au lieu que parmi nous, elle eſt encourue du moment de l'émiſſion des vœux. Un religieux ne recouvre pas la *vie civile*, ni par l'adeption d'un bénéfice, ni par la ſécülariſation de ſon monaſtere, ni par ſa promotion à l'épiſcopat.

Les peines qui operent en France la *mort civile* ſont 1° toutes celles qui doivent emporter la *mort* naturelle: 2° les galeres perpétuelles: 3° le banniſſement perpétuel hors du royaume; la condamnation à une priſon perpétuelle.

Dans tous ces cas la *mort civile* n'eſt encourue que par un jugement contradictoire, ou par contumace.

Quand la condamnation eſt par contumace, & que l'accuſé eſt décédé après les cinq ans ſans s'être repréſenté, ou avoir été conſtitué priſonnier il eſt reputé *mort* civilement du jour de l'exécution du jugement de contumace.

Il *y* a pourtant une exception pour certains crimes énormes, tels que celui de léſe-majeſté divine ou humaine, le duel, le parricide, *&c.* dans ces cas la *mort civile* eſt encourue du jour du délit; mais elle ne l'eſt pas *ipſo facto*, & ce n'eſt toûjours qu'après un jugement comme il vient d'être dit: tout ce que l'on a ajouté de plus à l'égard de ces crimes, c'eſt que la *mort civile* qui réſulte des peines prononcées par le jugement, a un effet rétroactif au jour du délit.

Hors ces cas, celui qui eſt *in reatu* n'eſt pas reputé *mort* civilement; cependant ſi les diſpoſitions qu'il a faites ſont en fraude, on les déclare nulles.

Celui qui eſt *mort civilement* demeure capable de tous les contrats du Droit des gens; mais il eſt incapable de tous les contrats qui tirent leur origine du Droit civil: il eſt incapable de ſuccéder ſoit *ab inteſtat*, ou par teſtament, ni de recevoir aucun legs: il ne peut pareillement teſter, ni faire aucune donation entre-vifs, ni recevoir lui-même par donation, ſi ce n'eſt des alimens.

Le mariage contracté par une perſonne *morte civilement* eſt valable, quant au ſacrement; mais il ne produit point d'effets civils.

Enfin celui qui eſt *mort civilement* ne peut ni eſter en jugement, ni porter témoignage; il perd les droits de puiſſance paternelle; il eſt déchu du titre & des privileges de nobleſſe, & la condamnation qui emporte *mort civile*, fait vaquer tous les bénéfices & offices dont le condamné étoit pourvu.

La *mort civile*, de quelque cauſe qu'elle procede, donne ouverture à la ſucceſſion de celui qui eſt ainſi reputé *mort*.

Lorſqu'elle procede de quelque condamnation, elle emporte la confiſcation dans les pays où la confiſcation a lieu, & au profit de ceux auxquels la confiſcation appartient. *Voyez* CONFISCATION.

Les biens acquis par le condamné depuis ſa *mort civile*, appartiennent après ſa *mort* naturelle, par droit de *deshérence*, au ſeigneur du lieu où ils ſe trouvent ſitués.

L'ordonnance de 1747 décide que la *mort civile* donne ouverture aux ſubſtitutions.

La *mort civile* éteint l'uſufruit en général, mais non pas les penſions viageres, parce qu'elles tiennent lieu d'alimens: par la même raiſon le douaire peut ſubſiſter, lorſqu'il eſt aſſez modique pour tenir lieu d'alimens.

Toute ſociété finit par la *mort civile*; ainſi en cas de *mort civile* du mari ou de la femme, la communauté de biens eſt diſſoute, chacun des conjoints reprend ce qu'il a apporté.

Si c'eſt le mari qui eſt *mort civilement*, il perd la puiſſance qu'il avoit ſur ſa femme, celle-ci peut demander ſon augment de dot & ſes bagues & joyaux coutumiers en donnant caution, mais elle ne peut pas demander ni deuil, ni douaire, ni préciput.

Il y avoit chez les Romains différens degrés de reſtitution, contre les *condamnations pénales*: quelquefois le prince ne remettoit que la peine, quelquefois il remettoit auſſi les biens; enfin il remettoit quelquefois auſſi les droits de cité, & même les honneurs & dignités.

Il en eſt de même parmi nous; les lettres d'abolition de commutation de peine, de pardon, de rappel de ban ou des galeres, les lettres de réhabilitation, celles de rémiſſion, rendent la vie civile, lorſqu'elles ſont valablement enthérinées.

Les lettres de reviſion operent le même effet, lorſque le premier jugement eſt déclaré nul, & que l'accuſé eſt renvoyé de l'accuſation.

Les lettres pour eſter à droit, après les cinq ans de la contumace, ne donnent que la faculté d'eſter en jugement.

La repréſentation du condamné par contumace, dans les cinq ans, lui rend de droit la vie civile.

Quoique la peine du crime ſe preſcrive par vingt ans, lorſqu'il n'y a point eu de condamnation, & par trente ans lorſqu'il y a eu condamnation, la preſcription ne rend pas la vie civile.

Sur la *mort civile*, voyez *les lois civiles*, *liv. prélimin.* Le Brun, *des ſucceſſions*, *liv. I. chap. j. ſect.* 2. Ferrieres *ſur l'art.* 229 *de la coutume de Paris*. Augeard, *tom. II. chap. lxvii.* Franc. Marc, *tom. I. queſt.* 911. *le traité de* M. Richer *de la mort civile*. M. Duparc Poulain, *ſur l'art.* 610 *de la coutume de Bretagne*. Hevin ſur Frain, *page* 887. *Voyez* auſſi les mots BANNISSEMENT, CONTUMACE, GALERES, LETTRES DE GRACE ET RAPPEL, REHABILITATION. (*A*)

MORT, ſe dit figurément en pluſieurs manieres *dans le Commerce*. On appelle un *argent mort*, un *fonds mort*, l'argent & le fonds qui ne portent aucun intérêt. *Voyez* INTÉRÊT. On dit que le commerce eſt *mort*, quand il eſt tombé & qu'il ne s'en fait preſque plus. *Dictionn. de Comm.*

MORT, *ab jeu de Tontine*, ſont les joueurs qui ont perdu toute leur repriſe, & n'ont d'autre eſpérance que dans les as que leurs voiſins peuvent avoir, & dans les jettons qu'ils leur procurent. Les joueurs qui ſont *morts* n'ont point de cartes devant eux, & ne mêlent point à leur tour comme les autres.

MORTADELLE, ſ. f. (*Cuiſine.*) ſauciſſon de haut goût, fort épicé, fort poivré, qu'on apporte de Bologne.

MORTAGNE, (*Géog.*) en latin *Moritania Pertici*; ville de France dans le Perche, dont elle eſt regardée comme la capitale, quoique Béleſme & Nogent-le-Rotrou le lui diſputent. Elle eſt à 7 lieues S. E. de Seez, 9 lieues N. E. d'Alençon, 34 S. O. de Paris. *Long.* ſelon Caſſini 18. 3. 41. *lat.* 48. 31. 17. (*D. J.*)

MORTAGNE, (*Géog.*) en latin moderne *Moritania* petite ville de la Flandre Wallone, au Tournéſis, au confluent de la Scarpe avec l'Eſcaut, à 3 lieues au-deſſus de Tournai. *Long.* 21. 10. *lat.* 50. 30. (*D. J.*)

MORTAILLABLES, ſ. m. pl (*Gram. & Juriſprud.*) ſont des eſpeces de ſerfs, *adſcripti glebæ*, auxquels le ſeigneur a donné des terres à condition de les cultiver. Ils ne peuvent les quitter ſans la permiſſion du ſeigneur, leſquels ont droit de ſuite ſur eux.

Les héritages *mortaillables* ſont les biens tenus à cette condition: les tenanciers ne peuvent les donner, vendre ni hypothéquer, qu'à des perſonnes de la même condition, & qui ſoient auſſi ſujets du même ſeigneur.

Il eſt parlé des *mortaillables* dans les coutumes d'Auvergne, Bourgogne, Chaumont, la Marche, Nevers, Troies & Vitry. *Voyez* les *commentateurs de ces coutumes* & les *mémoires d'*Auzanet, *pag.* 8. & MAIN-MORTE. (*A*)

MORTAILLE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'état des perſonnes ou héritages mortaillables, ou le droit que le ſeigneur a ſur eux, & ſingulierement le droit qu'il a de ſuccéder à ceux de ſes ſerfs, qui décedent ſans laiſſer aucuns parens *communiers*. *Voyez* MAIN-MORTE & MORTAILLABLE. (*A*)

MORTAIN, (*Géog.*) petite ville de France dans la Normandie, aux confins du Maine, avec titre de comté. Elle eſt ancienne, & ſe nomme en latin *Moritolium*. Elle ne conſiſte que dans une ſeule rue, mais de difficile accès, étant toute environnée de rochers aſſez eſcarpés, dans un terroir ſtérile & inégal. Elle eſt à huit lieues d'Avranches, & à cinq de Vire. *Long.* 16. 46. *lat.* 48. 51. (*D. J.*)

MORTALITE, ſ. f. ſe dit des *maladies contagieuſes* qui regnent ſur les beſtiaux. Ces maladies ont différentes cauſes, mais elles proviennent principalement de la trop grande chaleur du tems, ou plutôt d'une putréfaction générale de l'air, qui produit une inflammation dans le ſang & un gonflement dans la gorge, lequel devient bientôt mortel, & ſe communique d'une bête à une autre.

Les ſymptomes de cette maladie ſont généralement que la bête qui en eſt attaquée a la tête peſante & enflée, qu'elle râle, qu'elle a la reſpiration courte & des palpitations de cœur, qu'elle eſt chancelante, ſes yeux ſe rempliſſent de chaſſie, que ſon haleine devient chaude & ſa langue luiſante.

La *mortalité* la plus remarquable dont nous ayons connoiſſance eſt celle dont il eſt fait mention dans les *Tranſactions philoſophiques*, & qui ſe répandit dans la Suiſſe, dans l'Allemagne, la Pologne, &c.

Cette contagion commença par une eſpece de brouillard bleu qui tomba ſur l'herbe que les beſtiaux broutoient, de maniere que tous les troupeaux retournerent à leur bercail malades, languiſſans, & qu'ils refuſoient la nourriture; il en mourut beacoup en vingt-quatre heures. On trouva, par la diſſection, la rate groſſe & corrompue, la langue ſphacelée & rongée, &c. Ceux qui en avoient ſoin, & qui n'eurent pas beaucoup d'attention à leur propre ſanté, furent infectés du même mal, & moururent comme les bêtes.

Quelques auteurs ont penſé que cette *mortalité* provenoit de vapeurs malignes qui, ſelon eux, s'étoient élevées de l'intérieur de la terre dans trois différens tremblemens qui ſe firent ſentir au voiſinage de l'endroit où elles commencerent; mais le docteur Selar aime mieux l'attribuer à des eſſains d'inſectes volatiles. Le même remede qui guériſſoit les bêtes malades, ſervoit auſſi de préſervatif pour celles qui ſe portoient encore bien; il étoit compoſé de parties égales de ſuie de cheminée, de poudre à canon & de ſel, avec autant d'eau qu'il en falloit pour laver le tout, ſavoir une cuillerée par doſe.

MORTARA, (*Géog.*) ville d'Italie, au duché de Milan, dans la Laumeline. Elle appartient au duc de Savoie, & eſt ſur le bord de la riviere Albonea, à 7 lieues N. O. de Pavie, 9 S. O. de Milan, 6 N. E. de Caſal. *Long.* 26. 19. *lat* 45. 22. (*D. J.*)

MORT-BOIS, (*Charpente.*) eſt celui qui vit, mais qui ne porte point de fruit, comme le ſaule, mort-ſaule, épine, puîne, ſureau, aulne, genêt, genievre, & autres.

MORTE-CHARGE, *terme de commerce de mer.* Un vaiſſeau à *morte-charge* eſt un vaiſſeau qui n'a pas ſa charge entiere. Le droit de fret ou de cinquante ſols par tonneau que payent les navires étrangers qui entrent dans les ports du royaume, ſe paye à *morte-charge*, c'eſt-à-dire, tant pleins que vuides pour toute la continence de chaque vaiſſeau. *Dictionn. de Commerce.*

MORTEMAR, (*Géog.*) bourg de France au Poitou, avec titre de duché, érigé par lettres patentes de Louis XIV. en 1650, regiſtrées le 15 Décembre 1663, en conſéquence des lettres de ſurannation du 11 du même mois, & préſentement éteint. *Long.* 16. 30. *lat.* 47. 2. (*D. J.*)

MORTE-SAISON, ſe dit, *dans le Commerce*, du tems où le débit va mal, & où l'on vend très-peu de marchandiſes.

MORTE-PAYE, *voyez* PAYE.

MORT-GAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un contrat de gage par lequel le débiteur engage quelque choſe à ſon créancier, juſqu'à ce qu'il lui ait payé ce qui lui eſt dû, ſans que les fruits & intérêts s'imputent ſur le principal de la dette.

Le *mort-gage* ou *gage-mort* eſt oppoſé au vif-gage, dont les fruits ſont imputés ſur le principal qui diminue à proportion.

Dans quelques coutumes, les peres avantagent quelques-uns de leurs enfans par des *morts-gages*, en leur donnant la jouiſſance d'une terre, juſqu'à ce qu'un autre enſant la rachete pour un certain prix.

Le terme de *mort-gage* ſignifie auſſi quelquefois *un bien engagé* qui ne ſe peut racheter; c'eſt en ce ſens que la coutume de Tournai. *tit. des fiefs*, *art.* 33 & 35. parle des fiefs donnés à *morts-gages*.

Quelquefois au contraire *gage-mort* ſe prend pour *la jouiſſance d'un bien*, donné ſous la condition de le rendre au bon plaiſir de celui qui l'a ainſi engagé, c'eſt alors une poſſeſſion fiduciaire; ainſi tenir une hoirie à *mort-gage*, c'eſt l'avoir *jure fiduciario*.

Enfin, *mort-gage* ou *gage-mort* ſe dit quelquefois pour *le gage* que l'on donne pour la délivrance du bétail pris en débit ſur le *mort-gage*. Voyez *l'anc. coutume de Normandie*, *ch. xx.* Loyſeau, *du déguerpiſſ. liv. I. ch. vij. n.* 13. *les coutumes d'Artois & de Lille & le gloſſ. de* Lauriere, au mot *mort-gage*. Voyez auſſi GAGE & MARIAGE *à mort-gage*. (*A*)

Mortier, ſ. m. *en Architecture*, compoſition de chaux, de ſable, *&c.* mêlés avec de l'eau qui ſert à lier les pierres, *&c.* dans les bâtimens. *Voyez* Batiment, Ciment.

Les anciens avoient une eſpece de *mortier* ſi dur & ſi liant, que, malgré le tems qu'il y a que les bâtimens qui nous reſtent d'eux durent, il eſt impoſſible de ſéparer les pierres du *mortier* de certains d'entr'eux; il y a cependant des perſonnes qui attribuent cette force exceſſive au tems qui s'eſt écoulé depuis qu'ils ſont conſtruits, & à l'influence de quelques propriétés de l'air qui durcit en effet certains corps d'une maniere ſurprenante. *Voyez* Air.

On dit que les anciens ſe ſervoient, pour faire leur chaux, des pierres les plus dures, & même de fragmens de marbre. *Voyez* Chaux.

Delorme obſerve que le meilleur *mortier* eſt celui qui eſt fait de pozzolane au lieu de ſable, ajoutant qu'il pénetre même les pierres à feu, & que de noires il les rend blanches. *Voyez* Pozzolane.

M. Worledge nous dit que le ſable fin fait du *mortier* foible, & que le ſable plus rond fait de meilleur *mortier*: il ordonne donc de laver le ſable avant que de le mêler; il ajoute que l'eau ſalée affoiblit beaucoup le *mortier*. *Voyez* Sable.

Wolf remarque que le ſable doit être ſec & pointu, de façon qu'il pique les mains lorſqu'on s'en frotte; & qu'il ne faut pas cependant qu'il ſoit terreux, de façon à rendre l'eau ſale lorſqu'on l'y lave.

Nous apprenons de Vitruve que le ſable foſſile ſeche plus vîte que celui des rivieres, d'où il conclut que le premier eſt plus propre pour les dedans des bâtimens, & le dernier pour les dehors: il ajoute que le ſable foſſile expoſé long-tems à l'air devient terreux. Palladio avertit que le ſable le plus mauvais eſt le blanc, & qu'il en faut attribuer la raiſon à ſon manque d'aſpérité.

La proportion de la chaux & du ſable varie beaucoup dans notre *mortier* ordinaire. Vitruve preſcrit trois parties de ſable foſſile & deux de rivieres contre une de chaux; mais il paroît qu'il met trop de ſable. A Londres & aux environs, la proportion du ſable à la chaux vive eſt de 36 à 25; dans d'autres endroits, on met parties égales des deux.

Maniere de mêler le mortier. Les anciens maçons, ſelon Felibien, étoient ſi attentifs à cet article, qu'ils employoient conſtamment pendant un long eſpace de tems dix hommes à chaque baſſin, ce qui rendoit le *mortier* d'une dureté ſi prodigieuſe, que Vitruve nous dit que les morceaux de plâtre qui tomboient des anciens bâtimens ſervoient à faire des tables: Felibien ajoute que les anciens maçons preſcrivoient à leurs manœuvres comme une maxime de *le délayer à la ſueur de leurs ſourcils*, voulant dire par-là de le mêler long tems au lieu de le noyer d'eau pour avoir plutôt fait.

Outre le *mortier* ordinaire dont on ſe ſert pour placer des pierres, des briques, *&c.* il y a encore d'autres eſpeces de *mortiers*, comme:

Le *mortier* blanc dont on ſe ſert pour plâtrer les murs & les plafonds, & qui eſt composé de poil de bœuf mêlé avec de la chaux & de l'eau ſans ſable.

Le *mortier* dont on ſe ſert pour faire les aqueducs, les citernes, *&c.* eſt très ferme & dure long-tems. On le fait de chaux & de graiſſe de cochon qu'on mêle quelquefois avec du jus de figues, ou d'autres fois avec de la poix liquide: après qu'on l'a appliqué, on le lave avec de l'huile de lin. *Voyez* Citerne.

Le *mortier* pour les fourneaux ſe fait d'argille rouge, qu'on mêle dans de l'eau où on a fait tremper de la fiente de cheval & de la ſuie de cheminée. *Voyez* Fourneau.

On ſe plaint journellement du peu de ſolidité des bâtimens modernes; cette plainte paroît très-bien fondée, & il eſt certain que ce défaut vient du peu de ſoin que l'on apporte à faire un *mortier* durable, tandis que les anciens ne négligeoient rien pour ſa ſolidité. D'abord la bonté du *mortier* dépend de la qualité de la chaux que l'on y emploie; plus la pierre à chaux que l'on a calcinée eſt dure & compacte, plus la chaux qui en réſulte eſt bonne. Les Romains ſentoient cette vérité, puiſque, lorſqu'il s'agiſſoit de bâtir de grands édifices, ils n'employoient pour l'ordinaire que de la chaux de marbre: La bonté du *mortier* dépend encore de la qualité du ſable que l'on mêle avec la chaux; un ſable fin paroît devoir s'incorporer beaucoup mieux avec la chaux qu'un ſable groſſier ou un gravier, vû que les pierres qui compoſent ce dernier doivent nuire à la liaiſon intime du *mortier*. Enfin, il paroît que le peu de ſolidité du *mortier* des modernes vient du peu de ſoin que l'on prend pour le gâcher, ce qui fait que le ſable ne ſe mêle qu'imparfaitement à la chaux.

M. Shaw, célebre voyageur anglois, obſerve que les habitans de Tunis & des côtes de Barbarie bâtiſſent de nos jours avec la même ſolidité que les Carthaginois. Le *mortier* qu'ils emploient eſt compoſé d'une partie de ſable, de deux parties de cendres de bois, & de trois parties de chaux. On paſſe ces trois ſubſtances au tamis, on les mêle bien exactement, on les humecte avec de l'eau, & on gâche ce melange pendant trois jours & trois nuits conſécutives, ſans interruption, pour que le tout s'incorpore parfaitement; &, pendant ce tems, on humecte alternativement le mélange avec de l'eau & avec de l'huile: on continue à remuer le tout juſqu'à ce qu'il devienne parfaitement homogene & compacte. *Voyez* Shaw, *Voyage en Afrique*. (—)

Mortier, (*Juriſprud.*) eſt une eſpece de toque ou bonnet qui étoit autrefois l'habillement de tête commun, & dont on a fait une marque de dignité pour certaines perſonnes.

Le *mortier* a été par quelques empereurs de Conſtantinople, dans la ville de Ravene: l'empereur Juſtinien eſt repréſenté avec un *mortier*, enrichi de deux rangs de perle.

Nos rois de la premiere race ont auſſi uſé de cet ornement, ceux de la ſeconde & quelques-uns de la troiſieme race s'en ſervirent auſſi. Charlemagne & S. Louis ſont repréſentés dans certaines vieilles peintures avec un *mortier*; Charles VI. eſt repréſenté en la grand'chambre avec le *mortier* ſur la tête.

Lorſque nos rois quitterent le palais de Paris pour en faire le ſiége de leur parlement, ils communiquerent l'uſage du *mortier* & autres ornemens à ceux qui y devoient préſider afin de leur attirer plus de reſpect; le *mortier* des préſidens au parlement eſt un reſte de l'habit des chevaliers, parce qu'il eſt de velours & qu'il y a de l'or.

Le chancelier & le garde des ſceaux portent un *mortier* de toile d'or, bordé & rebraſſé d'hermine.

Le premier préſident du parlement porte le *mortier* de velours noir, bordé de deux galons d'or. Les autres préſidens n'ont qu'un ſeul galon; le greffier en chef porte auſſi le *mortier*.

Autrefois le *mortier* ſe mettoit ſur la tête deſſous le chaperon, préſentement ceux qui portent le *mortier* le tiennent à la main, il y a néanmoins quelques cérémonies où ils le mettent encore ſur la tête comme aux entrées des rois & des reines, ils le portent auſſi en cimier ſur leurs armes.

Les barons le portent auſſi au-deſſus de leur écuſſon avec des filets de perles. *Voyez le Traité des ſignes des penſées, par* Coſtadan, *tom. IV.* (*A*)

Mortier, (*Chimie*) inſtrument fort connu & qui eſt commun à la Chimie & à pluſieurs arts; mais l'unique qualité requiſe dans cet inſtrument pour l'uſage commun, c'eſt d'être plus dur que les matieres qu'on veut y piler, afin que ſes parois ne ſoient pas égrugés & uſés, & que la pulvériſation n'y ſoit pas lente, difficile ou impoſſible; mais outre cette qualité qu'on peut appeller *méchanique*, & qui eſt néceſſaire auſſi pour les pulvériſations chimiques; l'on a égard encore dans ces dernieres opérations à la nature chimique de la matiere dont le *mortier* eſt compoſé, & à ſes rapports avec les ſubſtances qui doivent être traitées dedans, auſſi les Chimiſtes ſe ſont-ils faits des *mortiers* de beaucoup de différentes matieres pour y traiter ſans inconvénient les différens ſujets chimiques. Ils ont des *mortiers* de cuivre, de fer fondu, d'argent, de marbre, de granit, de verre, de bois. Les uſages des *mortiers* de ces différentes matieres ſont déterminés par la connoiſſance que l'artiſte doit avoir de l'action des différentes ſubſtances chimiques ſur chacune de ces matieres; & quant aux préparations pharmaceutiques ou médicinales qu'on exécute au moyen de ces inſtrumens, l'eſpece en eſt ordinairement déterminée dans les pharmacopées, il y eſt dit; broyez dans un *mortier* d'airain, de marbre, *&c.* en général le grand *mortier* du laboratoire ou de la boutique doit plutôt être de fer fondu, que de cuivre ou de bronze. Ce dernier métal eſt attaqué par un très-grand nombre de ſubſtances, & ſes effets dangereux ſur les corps humains ſont aſſez connus, *voyez* Cuivre. Le petit *mortier* & la main des boutiques, celui dans lequel on prépare les potions, les juleps, les loochs, *&c.* doit être d'argent plutôt que de cuivre, par les raiſons que nous venons d'alléguer pour la proſcription de ce dernier métal, & parce que le *mortier* de fer nuiroit à l'élégance de la plûpart de ces préparations.

Tout ce que nous venons de dire du *mortier* convient également au pilon, inſtrument que tout le monde connoît auſſi, & dont l'uſage eſt néceſſairement lié avec celui du *mortier*, ou même qui ne fait proprement avec, qu'un même & ſeul inſtrument.

Ces conſidérations conviennent auſſi généralement à tout vaiſſeau, & à la plûpart des inſtrumens chimiques & pharmaceutiques. *Voyez* INSTRUMENT, CHIMIE & VAISSEAU. (*b*)

MORTIER DE VEILLE. (*Lang. franç.*) On appelle chez le roi de France, *mortier de veille*, un petit vaiſſeau d'argent qui a de la reſſemblance au *mortier* à piler; il eſt rempli d'eau ſur laquelle ſurnage un morceau de cire jaune groſſe comme le poing, peſant une demi-livre, & ayant un petit lumignon au milieu; ce morceau de cire ſe nomme auſſi *mortier*. On l'allume quand le roi eſt couché, & il brûle toute la nuit dans un coin de ſa chambre, conjointement avec une bougie qu'on allume en même tems dans un flambeau d'argent, au milieu d'un baſſin d'argent qui eſt à terre. (*D. J.*)

MORTIER, LE, eſt *dans l'Artillerie* une eſpece de canon plus court que le canon ordinaire, & de même métal, qui ſert à jetter des bombes & quelquefois des grenades. *Voyez* BOMBE.

L'uſage des *mortiers* eſt fort ancien. M. Blondel les croit du tems des plus vieux canons, & qu'ils ne ſervoient alors qu'à jetter des pierres & des boulets rouges. Les premieres bombes jettées avec le *mortier* furent employées au ſiége de Vaclhtendonek en 1588; ce fut Malthus, ingénieur anglois, qui a le premier introduit l'uſage des bombes en France dans l'attaque des places, & qui s'en ſervit d'abord au premier ſiége de la Motte en 1634. Le roi Louis XIII. avoit fait venir cet ingénieur de Hollande.

Il y a pluſieurs ſortes de *mortiers*; ſavoir, de 6, 7, 8, 9, 10. 11, 12, & même de 18 pouces de diametre à leur bouche; ils contiennent dans leurs chambres 2, 3, 4, 5, 6 & 12 livres de poudre.

Explication d'un mortier *de douze pouces, contenant ſix livres de poudre*, *Pl. VII.* de fortification, *fig.* 4. *A* ſa culaſſe, *B* la lumiere avec ſon baſſinet, *C* les tourillons, *D* l'aſtragalle de la lumiere, *E* le premier renfort, *F* plate-bande de renfort chargé de ſon anſe, & avec les moulures; *G* la volée avec ſon ornement, *H* l'aſtragale du collet, *I* le collet, *K* le bourrelet, *L* l'embouchure; l'ame, ce qui eſt ponctué depuis la bouche juſqu'au deſſous de la plate-bande, la chambre ponctuée depuis le deſſous de la plate-bande juſqu'à la lumiere. *Voyez Pl. VII. fig.* 5. la bombe de ce *mortier* & *fig.* 6. la coupe de cette bombe avec ſa fuſée. *Voyez* FUSÉE DE LA BOMBE.

Il y a des *mortiers* dont la chambre eſt *cylindrique*, c'eſt-à-dire partout de même longueur, & le fond un peu arrondi. D'autres à chambre concave ou ſphérique, parmi leſquelles chambres, il y en a *à poire* & *à cone tronqué*. Les chambres concaves & à poire n'ont pas le même inconvénient que dans le canon, parce que ſon peu de hauteur permet de l'écouvillonner exactement; ainſi, nul inconvénient n'eſt à craindre à cet égard. Et comme ces chambres ſont plus propres à l'inflammation de la poudre, que les cylindriques, il s'enſuit qu'elles ſont les plus avantageuſes pour le *mortier*.

Nous ajoutons ici que M. Belidor *dit dans ſon Bombardier françois ſur les différentes chambres des mortiers*.

„ L'on a imaginé, dit cet auteur, quatre ſortes de chambres pour les *mortiers:* la premiere eſt celle que l'on nomme *cylindrique*, parce qu'en effet elle a la figure d'un cylindre, dont la lumiere qui porte le feu à ſa charge, répond au cercle du fond; il y en a où ce fond ſe trouve un peu concave, afin qu'une partie de la poudre ſe trouvant au-deſſous de la lumiere, toute la charge puiſſe s'enflammer plus promptement; car les chambres cylindriques ont cela de défectueux, que lorſqu'on y met beaucoup de poudre, il n'y a guere que celle qui ſe trouve au fond qui contribue à chaſſer la bombe, l'autre ne s'enflammant que quand elle eſt déja partie; & l'on a remarqué pluſieurs fois que ſix livres de poudre ne chaſſoient la bombe guere plus loin, ſous le même degré d'élévation que cinq livres, à cauſe que l'ame du *mortier* n'ayant que très-peu de longueur, la bombe ne parcourt pas un aſſez long eſpace avant que d'en ſortir, pour recevoir l'impulſion de la poudre qui s'enflamme ſur la fin, ce qui eſt un des plus grands défauts que puiſſe avoir une arme à feu; dont la perfection ſe réduit à faire enſorte que toute la charge ſoit enflammée dans le moment que le corps qu'elle chaſſe eſt ſur le point de partir.

„ Un autre défaut des chambres cylindriques, c'eſt qu'elles ſont rarement bien coulées, l'axe étant preſque toujours oblique à celui du *mortier*, au lieu qu'il devroit être le même, ce qui fait que l'action de la poudre n'embraſſant point le culot de la bombe, pour la chaſſer directement, imprime ſa force au-deſſus ou au-deſſous, à droite ou à gauche, & écarte beaucoup la bombe de l'objet où on vouloit la jetter. Il arrive un inconvénient beaucoup plus pernicieux encore, c'eſt que la bombe avant que de ſortir du *mortier* le choque quelquefois avec tant de violence, qu'elle ſe caſſe en morceaux.

„ Pluſieurs bombardiers aſſurent, que le plus grand nombre des *mortiers* cilindriques, dont on s'eſt ſervi dans la derniere guerre, étoient ſi ſujets à caſſer les bombes, qu'ils avoient été obligés de les caler avec des écliſſes afin qu'elles ſortiſſent du *mortier* ſans le toucher.

„ Il y a long-tems qu'on s'eſt apperçu que les *mortiers* cylindriques ne chaſſoient pas les bombes à des diſtances proportionnées à la quantité de poudre dont on les chargeoit. C'eſt pourquoi on a inventé les chambres ſphériques, où la poudre étant plus ramaſſée autour de la lumiere, le feu pût ſe porter plus promptement à toutes les parties de la poudre, pour s'enflammer à la ronde dans un inſtant, & non pas ſucceſſivement comme dans les chambres cylindriques. Le diametre du cercle qui forme l'entrée de la chambre étant plus petit que celui de la chambre même, il arrive que la poudre qui s'eſt enflammée la premiere ne rencontrant point d'abord une iſſue libre pour s'échapper, choque les parois de la chambre, s'agite avec une extrême violence, ſe réflechit ſur elle-même, & allume celle qui ne l'étoit pas. De ſorte que devenue un fluide à reſſort, elle réunit tous ſes efforts contre la bombe qu'elle chaſſe avec toute la force dont elle eſt capable. Les chambres ſphériques ſeroient ſans doute préférables à toutes les autres pour les armes à feu en général, ſi elles n'avoient le ſort de toutes les machines, qui eſt de ne pouvoir être perfectionnées au point de les rendre exemptes de défauts. Le diametre de l'entrée de cette chambre étant plus petit que celui de la chambre même; fait, comme on l'a déjà dit, que la poudre s'enflamme preſque dans le même inſtant. Mais cet avantage eſt ſujet à un inconvénient qui eſt que la difficulté que la poudre trouve d'abord à s'échapper, fait qu'elle tourmente extrèmement l'affut, la plate-forme & le mortier qu'il eſt preſque impoſſible de maintenir ſous l'angle où on l'avoit pointé. Ainſi la bombe portant ſous une direction différente que celle qu'on lui avoit donnée, s'écarte beaucoup du but. (Nous avons vu que cet inconvénient joint à celui de ne pouvoir écouvillonner exactement le canon, les a fait abandonner entierement dans le canon).

„ Quand on ne veut pas tirer loin, & qu'on ne met dans la chambre qu'une petite quantité de poudre, il y reſte un grand vuide qui diminue beaucoup la charge, parce qu'elle n'eſt pas ſerrée, & l'on ne peut remplir ce vuide de terre par la difficulté de l'étendre également. C'eſt pourquoi on ſe ſert peu de ces mortiers pour l'attaque des places, les reſervant quand on eſt obligé de faire un bombardement de fort loin; alors ils ſont excellens. On a cherché à conſerver ce que ces chambres ont de bon, en corrigeant ce qu'elles ont de défectueux. C'eſt ce qu'on a fait dans les chambres à poire. Le fond de ces chambres eſt à-peu-près une demi-ſphere, dont le diametre du grand cercle détermine celui de la chambre. De-là les parois vont rencontrer l'entrée en adouciſſant. Le diametre en eſt un peu plus petit que celui du fond. L'avantage de cette chambre eſt que deux livres de poudre y font plus d'effet que trois dans le mortier cylindrique, toutes choſes étant égales d'ailleurs. Ces mortiers ne ſont pas ſujets à caſſer leurs bombes, & l'on y met auſſi peu de poudre que l'on veut, ſans que cela leur ôte rien de la propriété qui leur eſt eſſentielle, qui eſt que la poudre ſe trouvant plus ramaſſée, s'enflamme à la ronde pour réunir tous ſes efforts. Alors la flamme pouvant gliſſer, pour ainſi dire, contre les parois qui ſe trouvent depuis le milieu de la chambre juſqu'à l'entrée, ſans être empriſonnée comme dans la chambre ſphérique, elle s'échappe plus aiſément, & ne tourmente point tant l'affut, & les machines dont on eſt obligé de ſe ſervir pour pointer.

„ Enfin l'on s'eſt ſervi dans ces derniers tems de *mortiers* à cone tronqué. Comme cette chambre eſt extrèmement évaſée, la poudre s'y enflamme aſſez fa-

„ cilement; mais auſſi elle a la liberté de ſe dilater, ſans „ rencontrer d'autre obſtacle que la bombe, ce qui fait „ que la même quantité ne chaſſe pas tout-à-fait ſi loin „ que dans les *mortiers* à poire; mais elle les chaſſe au-„ delà des cylindriques. La figure de ce *mortier* eſt plus „ commode que toutes les autres pour l'appuyer ſolide-„ ment contre les coins de mire, lorſqu'on veut le poin-„ ter ſous quelque angle que ce ſoit, à cauſe que le „ métal y eſt uni. M. Bélidor ajoûte que dans les dif-„ férentes épreuves qu'il a faites, il n'a jamais tiré ſi „ juſte qu'avec ce dernier *mortier* „.

Le *mortier* ſe place ſur un affut, pour la facilité de ſon ſervice. *Voyez* la deſcription de celui qui lui eſt plus ordinaire, à la ſuite de celui du canon.

Pour faire connoître les principales dimenſions du *mortier*, l'on joint ici la table ſuivante tirée de l'ordonnance du 7 Octobre 1732.

TABLE des dimenſions du mortier de douze pouces de diametre à chambre cylindrique & du mortier *de huit pouces trois lignes auſſi à chambre cylindrique.*

	Mortier de 12 pouces de diametre, à chambre cylindrique.				Mortier de 8 pouces de diametre, à chambre cylindrique.			
	Piés.	pouc.	lignes.	points.	Piés.	pouces.	lignes.	points.
Profonder de l'ame, compris le fond de demi-rond,	1	6	0	0	0	12	4	6
Profondeur de la chambre,	0	9	0	0	0	6	2	3
Ouverture de la chambre par le haut,	0	4	0	0	0	2	9	0
Ouverture de la chambre par le bas, les angles du fond remplis d'un quart de diametre en portion de cercle,	0	4	0	0	0	2	9	0
Epaiſſeur du métal à la volée,	0	2	0	0	0	1	6	0
Epaiſſeur du métal au renfort,	0	2	6	0	0	2	0	0
Hauteur du renfort,	0	7	0	0	0	5	0	0
Epaiſſeur du métal autour de la chambre,	0	4	0	0	0	2	9	0
La chambre eſt en-dedans les tourillons,	0	1	0	0	1	0	8	0
Diametre des tourillons,	0	7	3	0	0	4	8	0
Longueur des tourillons,	2	4	0	0	1	6	8	0
Longueur des maſſes de lumiéres,	0	4	6	0	0	3	0	0
Diametre au gros bout,	0	2	4	0	0	1	8	0
Diametre au petit bout,	0	0	6	0	0	1	4	0
Poids deſdits mortiers,	1450 livres.				500 livres.			
Poudre que contient la chambre,	$5\frac{1}{2}$				$1\frac{3}{4}$			

Table des dimenſions du mortier *de 12 pouces de calibre, à chambre-poire, contenant 5 libres & demie de poudre.*

	piés,	pouces.	lignes.
Profondeur de l'ame, compris le demi-rond	1	6	0
Profondeur de la chambre	0	8	6
Ouverture du diametre de la cham-par le haut.	0	4	0
Ouverture du diametre de la chambre par le bas, dont le fond eſt demi-ſphérique	0	5	0
La lumiere percée raz le fond de la chambre.			
Epaiſſeur du métal deſſous la chambre	0	7	10
Epaiſſeur du métal autour du plus grand diametre de la chambre	0	5	0
E'paiſſeur du métal au haut de la chambre	0	4	3
Hauteur du renfort dont le milieu répond au centre qui décrit le fond de l'ame	0	7	0
E'paiſſeur du métal au renfort.	0	3	0
E'paiſſeur du métal à la volée.	0	2	3
Diametre des tourillons.	0	7	3
Longueur des tourillons.	2	4	0
Longueur de la maſſe de lumiere.	0	7	0
Diametre au gros bout.	0	2	4
Diametre au petit bout.	0	1	8

Poids de ce mortier, 1700 livres.

Pour le prix que le roi paye pour la façon de chaque *mortier*, *voyez* la table ſuivante.

Table du prix des façons des mortiers & pierriers.

FONDERIES.	Mortier de 12 pouces.	Mortier de 8 pouces.	Mortier de 6 pouces.	Pierriers de 12 & de 15 pouces.
Paris,	450 l.	350 l.	200 l.	350 l.
Douay,	250	100		250
Strasbourg,	440	320		270
Lyon,	370	285		235
Perpignan,	300	250	200	200

Des inſtrumens néceſſaires pour charger le mortier, *& de la manirre de le charger*. Pour charger un *mortier*, il faut pluſieurs inſtrumens, comme pour charger le canon. Les principaux ſont une *dame* ou une *demoiſelle* du même calibre de la piece, pour battre, refouler la terre ou le fourrage dont on couvre la poudre; une *racloire de fer* pour nettoyer l'ame & la chambre du *mortier*; & une *petite cuiller* pour nettoyer plus particulierement la chambre de la poudre, un *couteau de bois* d'un pié de long, pour ſerrer la terre autour de la bombe; il eſt auſſi beſoin de *dégorgeoirs*, de *coins de mire* & de deux *boutes-feu*.

L'officier qui fait charger le *mortier*, ayant réglé la quantité de poudre dont il convient de le charger, fait mettre cette poudre dans la chambre du *mortier*; après quoi il la fait couvrir de fourrage qu'il fait refouler avec la demoiſelle. On recouvre ce fourrage de deux ou trois pellerées de terre qu'on refoule auſſi; après quoi on poſe la bombe ſur cette terre; on la place le plus droit qu'il eſt poſſible au milieu du *mortier*, la fuſée ou la lumiere

miere en-haut. On rejette de la terre dans le *mortier*, & on entoure la bombe de tous côtés; on refoule cette terre avec le couteau dont on a parlé; enſorte que la bombe ſoit fixe dans la ſituation où on l'a miſe. Tout cela étant fait, l'officier pointe le *mortier*, c'eſt-à-dire qu'il lui donne l'inclinaiſon néceſſaire pour faire tomber la bombe dans le lieu où on veut la faire aller. Lorſque le *mortier* eſt placé dans la ſituation convenable pour cet effet, *on gratte la fuſée*, c'eſt-à-dire qu'on la décoëffe, on fait auſſi entrer le dégorgeoir dans la lumiere pour la nettoyer. On la remplit de poudre très-fine; & enſuite, deux ſoldats prennent chacun l'un des deux boutefeux; le premier met le feu à la fuſée & le ſecond au *mortier*. La bombe chaſſée par l'effort de la poudre va tomber vers le lieu où elle eſt deſtinée; & la fuſée qui doit ſe trouver à ſa fin lors de l'inſtant où la bombe touche le lieu vers lequel elle eſt chaſſée, met dans ce même inſtant le feu à la poudre dont la bombe eſt chargée: cette poudre, en s'enflammant, briſe & rompt la bombe en éclats qui ſe diſperſent à peu-près circulairement autour du point de chute, & qui font des ravages conſidérable dans les environs.

Remarques. Si la fuſée mettoit le feu à la bombe avant qu'elle fût dans le lieu où on veut la faire tomber, la bombe creveroit en l'air, & elle pourroit faire autant de mal à ceux qui l'auroient tirée qu'à ceux contre leſquels on auroit voulu la chaſſer. Pour éviter cet inconvénient on fait enſorte que la fuſée dont on connoît aſſez exactement la durée, ne mette le feu à la bombe que dans l'inſtant qu'elle vient de toucher le lieu ſur lequel elle eſt chaſſée ou jettée. Pour cet effet, comme la fuſée dure au moins le tems que la bombe peut employer pour aller dans l'endroit le plus éloigné où elle puiſſe tomber lorſqu'on veut faire aller la bombe fort loin, on met le feu à la fuſée & au *mortier* & en même tems; lorſque la bombe a peu de chemin à faire, on laiſſe brûler une partie de la fuſée avant de mettre le feu au *mortier*.

De la poſition du mortier *pour tirer une bombe, & de la ligne qu'elle decrit pendant la durée de ſon mouvement*. Comme l'un des effets de la bombe réſulte de ſa peſanteur, on ne la chaſſe pas de la même maniere que le canon; c'eſt-à-dire, le *mortier* dirigé, ou pointé vers un objet déterminé, on lui donne une inclinaiſon à l'horiſon, de maniere que la bombe étant chaſſée en haut obliquement, à peu-près de la même maniere qu'une balle de paume eſt chaſſée par la raquette, elle aille tomber ſur l'endroit où on veut la faire porter. On voit par là que le *mortier* n'a point de portée de but-en-blanc, ou du moins qu'on n'en fait point d'uſage.

Le *mortier* étant poſé dans une ſituation oblique à l'horiſon, enſorte que la ligne AC (*Pl. VIII. de la fortific. fig.* 1.) qui paſſe par le milieu de ſa cavité, étant prolongée, faſſe un angle quelconque B & D avec la ligne horiſontale AB; la bombe chaſſée ſuivant le prolongement de cette ligne, s'en écarte dans toute la durée de ſon mouvement par ſa peſanteur qui l'attire continuellement vers le centre ou la ſuperficie de la terre: ce qui lui fait décrire une eſpece de ligne courbe AEB que les Géometres appellent *parabole*. *Voyez* PARABOLE & JET DE BOMBES.

Maniere de pointer le mortier. *Pointer* le *mortier*, c'eſt lui donner l'angle d'inclinaiſon convenable, pour que la bombe ſoit jettée dans un lieu déterminé.

Pour cet effet, on ſe ſert d'un quart-de-cercle diviſé en degrés, au centre duquel eſt attaché un fil qui ſoutient un plomb par ſon autre extrémité. On porte un des côtés de cet inſtrument ſur les bords de la bouche du *mortier*, & le fil marque les degrés de l'inclinaiſon du *mortier*.

On ſe ſert quelquefois pour le même uſage d'un quart-de-cercle briſé, tel qu'on le voit dans la *figure N de la Pl. VII. de fortific.* La *fig. O* de la même *Pl.* montre le même quart de-cercle par derriere, où ſont diviſés les diametres des pieces & des boulets, & le poids & demi-diametre de ſphere des poudres.

Comme ces ſortes d'inſtrumens ne peuvent pas, à cauſe de leur petiteſſe, donner avec préciſion l'angle d'inclinaiſon du *mortier*; que d'ailleurs on les poſe indifféremment à tous les endroits du bord de la bouche du *mortier*; il arrive le plus ſouvent, dit M. Bélidor dans ſon *Bombardier franç*, „ que le métal n'étant pas coulé également par-tout, & le pié de l'inſtrument ne „ poſant, pour ainſi dire, que ſur deux points, on trouve des angles différens chaque fois qu'on le change de „ ſituation. J'ai auſſi remarqué, dit le même auteur, que „ lorſqu'on avoit pointé le *mortier* à une certaine élevation, ſi on appliquoit ſur le bord de ſa bouche plu„ ſieurs quarts-de-cercle, les uns après les autres, cha„ cun donnoit un nombre de degrés différens, quoique „ poſés au même endroit, parce que la plûpart ſont „ mal-faits ou devenus défectueux, pour les avoir laiſſé „ tomber, ce qui en fauſſe le pié.

„ Pour éviter ces inconvéniens, il faut avoir un grand „ quart-de-cercle de bois, tel qu'on le voit ſur le *mor*„ *tier A fig.* 8. *Pl. VII. de fortific*. Il eſt accompagné „ d'une branche ou regle BC qu'on poſe diamétrale„ ment ſur le *mortier*, enſorte qu'elle en coupe l'ame „ parfaitement à angles droits. Au centre F du quart„ de-cercle eſt attaché un pendule qui n'eſt autre choſe „ qu'un fil de ſoie, au bout duquel eſt un plomb G qui „ va ſe loger dans une rainure, afin que la ſoie répon„ de immédiatement aux diviſions de l'inſtrument.

Il eſt évident que l'angle CFG eſt celui de l'inclinaiſon du *mortier*; car ſi le *mortier* étoit pointé verticalement, le fil de ſoie tomberoit au point C; mais il s'en écarte autant que la poſition du *mortier* s'écarte de la direction de la verticale. C'eſt pourquoi l'angle CFG eſt l'angle dont le *mortier* eſt incliné, ce qu'il falloit démontrer.

Pour ce qui concerne le ſervice du *mortier* à un ſiege, *voyez* BATTERIE DE MORTIERS.

MORTIER-PIERRIER. (*Fortif.*) *Voyez* PIERRIER.

MORTIER-PERDREAUX, ou à *perdreaux* (*Fortif.*) eſt un *mortier* accompagné de pluſieurs autres petits *mortiers* pratiqués dans l'épaiſſeur de ſon *métal*. Chacun de ces petits *mortiers* a une lumiere percée à un pouce de ſon extrémité, laquelle répond à une pareille lumiere percée dans l'épaiſſeur du gros *mortier*, immédiatement au-deſſous de la plinthe qui arrête les petits *mortiers*.

Ces petits *mortiers* ſont propres à tirer des grenades, & on appelle ce *mortier* qui les contient *à perdreaux*, parce qu'en le tirant, ſa bombe peut être regardée comme la perdrix accompagnée de grenades qui lui tiennent lieu de perdreaux. Les alliés ont fait beaucoup d'uſage de cette ſorte de *mortiers* dans la guerre de 1701; mais ils n'ont point eu une parfaite réuſſite dans les épreuves qui en ont été faites en France en 1693, & qui ſont rapportées dans les *Mémoires d'Artillerie* de M. de Saint-Remy.

MORTIER A LA COEHORN, (*Fortificat.*) ce ſont de petits mortiers propres à jetter des grenades, & qui ſont de l'invention du célebre ingénieur dont ils portent le nom.

MORTIER AUX PELOTES. (*Fonderie en ſable.*) Les fondeurs de menus ouvrages nomment ainſi un *mortier* de bois ou de pierre, & plus ordinairement de fonte, dans lequel ils forment avec un maillet des eſpeces de boules ou de pelotes avec du cuivre en feuilles, qu'ils ont auparavant taillées en morceaux longs & étroits avec des ciſailles. *Voyez* FONDEUR EN SABLE.

MORTIFICATION, ſ. f. (*Gram.*) il a pluſieurs acceptions aſſez diverſes. Il ſe dit de la corruption de quelques parties de l'animal vivant, *voyez l'article ſuivant*. Il ſe dit des auſtérités que les perſonnes d'une piété timorée exercent ſur elles-mêmes, ſoit en expiation des fautes qu'elles ont faites, ſoit en préſervatif de celles qu'elles pourroient commettre. Il ſe dit d'une impreſſion deſagréable excitée dans notre ame par le reproche, la honte, le blâme, le défaut de ſuccès, les contre-tems, les contradictions, &c.

MORTIFICATION, *en Médecine*, eſt une extinction totale de la chaleur naturelle du corps ou d'une partie du corps. *Voyez* CHALEUR.

Quelques-uns définiſſent la *mortification*, une maladie où les ſucs naturels d'une partie perdent tout-à-fait leur mouvement propre, & acquierent par ce moyen un mouvement de fermentation & de corruption qui détruit le tiſſu de la partie.

Il y a deux ſortes ou plutôt deux degrés de *mortification*: le premier appellé *gangrene*, qui eſt une *mortification* imparfaite ou commençante; le ſecond appellé *ſphacele*, qui eſt une *mortification* entiere ou complette. *Voyez* GANGRENE & SPHACELE.

MORTIFIER. (*Chimie.*) Ce terme eſt uſité dans la chimie moderne. Il ſignifie *détruire* dans un mixte la qualité qu'on y regarde comme eſſentielle, propre, caractériſtique. Par exemple, la fluidité ou la volatilité dans le vif-argent, la *corroſivité* dans les acides. Ainſi on *mortifie* le vif-argent en l'uniſſant au ſoufre, à une graiſſe, à un acide, &c. les acides, en les uniſſant aux alkalis, à une ſubſtance métallique, &c. (*b*)

MORTOISE, ſ. f. (*Art méchan.*) eſt une entaille qui ſe fait dans un morceau de bois ou de fer, lorſqu'on veut faire quelque aſſemblage.

MORTOISE, SIMPLE PIQUEE JUSTE EN ABOUT, (*Charpent.*) eſt celle qui a des embrevemens & des fauſſemens piqués autant juſte en gorge qu'en about. *Voyez les Pl. de Charp. & de Menuiſ.*

MORTOISE DU GOUVERNAIL, (*Marine*) c'eſt le trou qu'on fait à la tête du gouvernail, afin d'y paſſer la barre.

MORTODES, ſ. f. pl. (*Comm.*) fauſſes perles dont on fait quelque cemmerce avec les Negres du Sénégal & autres endroits de la Guinée. On les appelle en général *perles gauderonnées*; il y en a de rondes, d'ovales & d'autres formes.

MORTUAIRE, adj. (*Juriſprud*) ſe dit de ce qui regarde la mort. Regiſtre *mortuaire* eſt celui où l'on écrit l'inhumation des défunts. Les curés & ſupérieurs des monaſteres & hôpitaux ſont obligés de tenir des regiſtres *mortuaires*. *Voyez* REGISTRE.

On appelle *extrait-mortuaire* le certificat d'un enterrement tiré ſur le regiſtre: droits *mortuaires* ſont ceux que les curés ſont autoriſés de prendre pour les enterremens. Anciennement quelques curés prenoient dans la ſucceſſion de chaque défunt un droit nommé *mortuaire*, conſiſtant en une certaine quantité de bétail ou autres effets, & ce pour s'indemniſer des dixmes ou autres droits que le défunt avoit négligé de payer. Les conſtitutions ſynodales de Pierre Quivil, évêque d'Exceſtre, ſuffragant de Cantorbéry, publiées le 16 Avril 1287, recommandent le payement de ce droit; mais il n'étoit pas établi partout. *Voyez* Fleury, *hiſt eccléſiaſt.* (*A*)

MORVAN, LE, (*Géog.*) en latin *Morvinus pagus*; contrée de France contiguë au Nivernois, & ſur les confins du duché de Bourgogne. C'eſt un pays de montagnes & de bois, abondant en gras paturages; il s'étend le long de la riviere d'Yonne, & eſt preſque tout du diocèſe d'Autun, ſans être, du-moins pour la plus grande partie, des dépendances du duché de Bourgogne. Les ſeuls lieux un peu remarquables du *Morvan* ſont Vezelay, Chateau-Chinon, & Auroux. (*D. J.*)

MORUE, MORHUE, MOLUE. *molua*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Icthiol.*) Rond. poiſſon de mer dont la longueur s'étend juſqu'à quatre piés, & dont la largeur eſt d'environ un pié. Il a le corps gros & arrondi, le ventre fort avancé, le dos & les côtés d'une couleur olivâtre, ſalé ou brune mêlée de taches jaunatres; les écailles petites & très-adhérentes au corps; les yeux grands & couverts d'une membrane lache & diaphane, & l'iris des yeux blanche; il y a ſur les côtés une large ligne blanche qui s'étend depuis l'angle ſupérieur des ouies juſqu'à la queue, en ſuivant la courbure du ventre. Ce poiſſon n'a qu'un ſeul barbillon long à peine d'un doigt, qui tient au coin de la mâchoire inférieure. La langue eſt large, molle, ronde; les mâchoires ont des dents diſpoſées en pluſiers rangs, dont l'un eſt compoſé de dente beaucoup plus longues que les autres. Il ſe trouve, comme dans le brochet pluſieurs dents mobiles entre les dents ſolides: on découvre encore de petites dents placées fort près les unes des autres entre les dernieres ouies, ſur le haut du palais, & même plus bas, près l'orifice de l'eſtomac. La *morue* a trois nageoires ſur le dos, une à chaque ouie, une de chaque côté de la poitrine, & deux derriere l'anus l'une au-devant de l'autre. La queue eſt preſque plate & non fourchue.

Les *morues* ſont ſi abondantes au grand banc de Terteneuve, qu'un ſeul homme en prend en un jour trois à quatre cens. On les pêche à la ligne, & les entrailles de celles qu'on vuide ſervent d'appât pour en prendre d'autres.

Selon M. Anderſon dans ſon hiſtoire naturelle de l'Iſlande, on a donné à la *morue* le nom de *cabeliau* dans tout le Nord & chez les Hollandois. Elle ſe nourrit de toutes ſortes de poiſſons, principalement de harengs & de crabes; elle digere en ſix heures des tems des corps très-durs, comme les taies des crabes qu'elles avalent; ces taies deviennent bientôt auſſi rouges qu'une écreviſſe qu'on auroit fait cuire; elles ſe diſſolvent enſuite en une ſorte de bouillie épaiſſe qui ſe digere tout-à-fait en très-peu de tems. Le *morue* eſt un poiſſon très-goulu & inſatiable; il lui arrive ſouvent d'avaler des corps abſolument indigeſtes, comme des morceaux de bois. La *morue* blanche, la *morue* verte & la merluche, ne different que par les différentes façons de préparer les cabeliaux: la merluche eſt une *morue* deſſéchée. Les *morues* que l'on pêche dans la haute mer à 40 ou 50 braſſes de profondeur, ſont meilleures, plus tendres & plus délicates que celles que l'on prend ſur les côtes & dans les golfes peu profonds. *Suite de la mat med.* par MM. de Nobleville & Salerne, *regne animal*, *tome II. part. I. Voyez* POISSON.

MORUE, (*Pêche.*) Il y a deux ſortes de *morues*, l'une qui s'appelle *morue verte* ou *blanche*, l'autre *morue ſeche* ou *parée*, ou *merlu*, ou *merluche*. La pêche s'en fait dans la baie de Canada, au grand banc de Terreneuve, le banc Vert, l'île Saint-Pierre & l'île de Sable. On ſe ſert de vaiſſeaux à deux ponts ordinairement, du port de 100 à 150 tonneaux, pour charger 30 à 35 milliers de *morue* verte. On a des lignes, des calus de plomb, des hameçons & des rets; il faut avoir un bon trancheur, un bon découleur & un bon ſaleur. On attribue la découverte du grand & petit banc des *morues* à des pêcheurs baſques qui y arriverent en pourſuivant des baleines, cent ans avant le voyage de Colomb. On pêche depuis le commencement de Février juſqu'à la fin d'Avril; tout eſt fait en un mois ou ſix ſemaines, quelquefois on emploie quatre à cinq mois. Chaque pêcheur ne pêche qu'une *morue* à-la-fois; mais on en prend depuis 350 juſqu'à 400 par jour. La peſanteur du poiſſon & le grand froid rendent ce travail fatiguant. La *morue* verte ſe ſale à bord; le décoleur lui coupe la tête, le trancheur l'ouvre, le ſaleur l'arrange à fond de cale tête contre queue & queue contre tête. Quand il en a fait une couche d'une braſſe ou deux en quarré, il la couvre de ſel, & ainſi de toute la pêche du jour. Il ne mêle point enſemble la pêche de différens jours; il laiſſe auſſi la *morue* trois à quatre jours égoutter ſon eau, puis il la fait placer dans un autre endroit, & la reſale. Alors on n'y touche plus que le vaiſſeau n'en ait ſa charge.

Pour la pêche de la *morue* ſeche, on ſe ſert de vaiſſeaux de toute grandeur; quand la pêche eſt faite, on laiſſe le poiſſon au ſoleil: ainſi il faut profiter de l'été, & partir dans les mois de Mars ou d'Avril. La *morue* ſeche eſt plus petite que la verte; pour préparer la premiere, on établit à terre une tente avec des troncs de ſapins de 12, 15 à 20 piés de longueur, & dans cette tente un échafaud de 40 à 60 piés de long, ſur 15 à 20 de large. A meſure que l'on pêche, on ſale ſur des établis volans; mais la grande ſalaiſon ſe fait ſur l'échafaud. Lorſque la *morue* a pris ſel, on la lave, on la fait égoutter ſur des petits établis; égouttée, on l'arrange ſur des claies particulieres à une ſeule épaiſſeur, queue contre tête, & la peau en haut: on la retourne quatre fois par jour; retournée & à-peu-près ſéchée, on la met en moutons ou dix à douze l'une ſur l'autre, pour qu'elles conſervent leur chaleur. De jour en jour on augmente le mouton, qu'on porte à vingt ou vingt-cinq *morues*; cela fait, on la porte ſur la greve, où de deux moutons on n'en forme qu'un, qu'on retourne chaque jour. On la reſale en commençant par la plus vieille ſalée: on en fait des piles hautes comme des tours de moulin à vent, & on la laiſſe ainſi juſqu'à ce qu'on l'embarque. Elle s'arrange dans le vaiſſeau ſur des branches d'arbres que l'on met à fond ſur le leſte, avec des nattes autour. Les Baſques & les Malouins ſont les plus habiles pêcheurs de *morue*.

MORVE, ſ. f. (*Phyſiol.*) nom vulgaire de l'humeur aqueuſe & gluante qui ſe filtre dans la membrane pituitaire; c'eſt cette humeur que les Medecins appellent mucoſité du nez, *mucus narium*. *Voyez* MUCOSITÉ DU NEZ.

MORVE, ſ. f. (*Maréchal.*) maladie particuliere aux chevaux.

Pour rendre plus intelligible ce que l'on va dire ſur la *morve*, & ſur les différens écoulemens auxquels on a donné ce nom, il eſt à-propos de donner une deſcription courte & préciſe du nez de l'animal & de ſes dépendances.

Le nez eſt formé principalement par deux grandes cavités nommées foſſes naſales; ces foſſes ſont bornées antérieurement par les os du nez & les os du grand angle; poſtérieurement par la partie poſtérieure des os maxillaires, & par les os palatins; latéralement par les os maxillaires & les os zygomatiques; ſupérieurement par l'os ethmoïde, l'os ſphénoïde, & le frontal. Ces deux foſſes répondent inférieurement à l'ouverture des naſeaux, & ſupérieurement à l'arriere-bouche avec laquelle elles ont communication par le moyen du voile du palais. Ces deux foſſes ſont ſéparées par une cloiſon en partie oſſeuſe, & en partie cartilagineuſe Aux parois de chaque foſſe ſont deux lames oſſeuſes, très-minces, roulées en forme de cornets, appellées, à cauſe de leur figure, *cornets du nez*; l'un eſt antérieur & l'autre poſtérieur. L'antérieur eſt adhérent aux os du nez & à la partie interne de l'os zygomatique; il ferme en partie l'ouverture du ſinus zygomatique. Le poſtérieur eſt attaché à la partie interne de l'os maxillaire, & ferme en partie l'ouverture du ſinus maxillaire. Ces deux os ſont des appendices de l'os ethmoïde. La partie ſupérieure eſt fort large & évaſée. La partie inférieure eſt roulée en forme de cornets de papier, & ſe termine en pointe. Au milieu de chaque cornet il y a un feuillet oſſeux ſitué horiſontalement, qui ſépare la partie ſupérieure de l'inférieure.

Dans l'intérieur de la plûpart des os qui forment le nez, ſont creuſées pluſieurs cavités à qui on donne le nom de *ſinus*; les ſinus ſont les zygomatiques, les maxillaires, les frontaux, les ethmoïdaux & les ſphénoïdaux.

Les ſinus zygomatiques ſont au nombre de deux, un de chaque côté: ils ſont creuſés dans l'épaiſſeur de l'os zygomatique: ce ſont les plus grands; ils ſont adoſſés aux ſinus maxillaires, deſquels ils ne ſont ſéparés que par une cloiſon oſſeuſe.

Les ſinus frontaux ſont formés par l'écartement des deux lames de l'os frontal; ils ſont ordinairement au nombre de deux: un de chaque côté, ſéparés par une lame oſſeuſe.

Les ſinus ethmoïdaux ſont les intervalles qui ſe trouvent entre les cornets ou les volutes de cet os.

Les ſinus ſpénoïdaux ſont quelquefois au nombre de deux, quelquefois il n'y en a qu'un, ils ſont creuſés dans le corps de l'os ſphénoïde: tous ces ſinus ont communication avec les foſſes naſales. Tous ces ſinus, de même que les foſſes naſales, ſont tapiſſés d'une membrane nommée *pituitaire*, à raiſon de l'humeur pituiteuſe qu'elle filtre. Cette membrane ſemble n'être que la continuation de la peau à l'entrée des naſeaux; elle eſt d'abord mince, enſuite elle devient plus épaiſſe au milieu du nez ſur la cloiſon & ſur les cornets. En entrant dans les ſinus frontaux, zygomatiques & maxillaires, elle s'amincit conſidérablement; elle reſſemble à une toile d'araignée dans l'étendue de ces cavités; elle eſt parſemée de vaiſſeaux ſanguins & lymphatiques, & des glandes dans toute l'étendue des foſſes naſales; mais elle ſemble n'avoir que des vaiſſeaux lymphatiques dans l'étendue des ſinus; ſa couleur blanche & ſon peu d'épaiſſeur dans ces endroits le dénotent.

La membrane pituitaire, après avoir revêtu les cornets du nez, ſe termine inférieurement par une eſpece de cordon qui va ſe perdre à la peau à l'entrée des naſeaux; ſupérieurement elle ſe porte en arriere ſur le voile du palais qu'elle recouvre.

Le voile du palais eſt une eſpece de valvule, ſituée entre la bouche & l'arriere-bouche, recouverte de la membrane pituitaire du côté des foſſes naſales, & de la membrane du palais du côté de la bouche: entre ces deux membranes ſont des fibres charnues, qui compoſent ſur-tout ſa ſubſtance. Ses principales attaches ſont aux os du palais, d'où il s'étend juſque à la baſe de la langue; il eſt flottant du côté de l'arriere-bouche, & arrêté du côté de la bouche; de façon que les alimens l'élevent facilement dans le tems de la déglutition, & l'appliquent contre les foſſes naſales; mais lorſqu'ils ſont parvenus dans l'arriere-bouche, le voile du palais s'affaiſſe de lui-même, & s'applique ſur la baſe de la langue, il ne peut être porté d'arriere en avant, il intercepte ainſi toute communication de l'arriere-bouche avec la bouche, & forme une eſpece de pont, par-deſſus lequel paſſent toutes les matieres qui viennent du corps, tant par l'éſophage que par la trachée-artere; c'eſt par cette raiſon que le cheval vomit & reſpire par les naſeaux; c'eſt par la même raiſon qu'il jette par les naſeaux le pus qui vient du poumon, l'épiglote étant renverſée dans l'état naturel ſur le voile palatin. Par cette théorie il eſt facile d'expliquer tout ce qui arrive dans les différens écoulemens qui ſe font par les naſeaux.

La *morve* eſt un écoulement de mucoſité par le nez, avec inflammation ou ulcération de la membrane pituitaire.

Cet écoulement eſt tantôt de couleur tranſparente, comme le blanc-d'œuf, tantôt jaunâtre, tantôt verdâtre, tantôt purulent, tantôt ſanieux, mais toujours accompagné du gonflement des glandes lymphatiques de deſſous la ganache; quelquefois il n'y a qu'une de ces glandes qui ſoit engorgée, quelquefois elles le ſont toutes deux en même tems.

Tantôt l'écoulement ne ſe fait que par un naſeau, & alors il n'y a que la glande du côté de l'écoulement qui ſoit engorgée; tantôt l'écoulement ſe fait par les deux naſeaux, & alors les deux glandes ſont engorgées en même-tems: tantôt l'écoulement vient du nez ſeulement, tantôt il vient du nez, de la trachée-artere, & du poumon en même-tems.

Ces vérités ont donné lieu aux différences ſuivantes.

1°. On diſtingue la *morve* en *morve* proprement dite, & en *morve* improprement dite.

La *morve* proprement dite eſt celle qui a ſon ſiege dans la membrane pituitaire; à proprement parler il n'y a pas d'autre *morve* que celle-là.

Il faut appeller *morve* improprement dite, tout écoulement par les naſeaux, qui vient d'une autre partie que de la membrane pituitaire; ce n'eſt pas la *morve*, c'eſt à tort qu'on lui donne ce nom: on ne lui conſerve ce nom que pour ſe conformer au langage ordinaire.

Il faut diviſer la *morve* proprement dite à raiſon de ſa nature, 1°. en *morve* ſimple, & en *morve* compoſée; en *morve* primitive, & en *morve* conſécutive. 2°. A raiſon de ſon degré, en *morve* commençante, en *morve* confirmée, & en *morve* invétérée.

La *morve* ſimple eſt celle qui vient uniquement de la membrane pituitaire.

La *morve* compoſée n'eſt autre choſe que la *morve* ſimple combinée avec quelqu'autre maladie.

La *morve* primitive eſt celle qui eſt indépendante de toute autre maladie.

La *morve* conſécutive eſt celle qui vient à la ſuite de quelqu'autre maladie, comme à la ſuite de la pulmonie, du farcin, &c.

La *morve* commençante eſt celle où il n'y a qu'une ſimple inflammation & un ſimple écoulement de mucoſité par le nez.

La *morve* confirmée eſt celle où il y a exulcération dans la membrane pituitaire.

La *morve* invétérée eſt celle où l'écoulement eſt purulent & ſanieux, où les os & les cartilages ſont affectés.

2°. Il faut diſtinguer la *morve* improprement dite en *morve* de morfondure, & en *morve* de pulmonie.

La *morve* de morfondure eſt un ſimple écoulement de mucoſité par les naſeaux, avec toux, triſteſſe & dégoût qui dure peu de tems.

On appelle du nom de *pulmonie* toute ſuppuration faite dans le poumon, qui prend écoulement par les naſeaux de quelque cauſe que vienne cette ſuppuration.

La *morve* de pulmonie ſe diviſe, à raiſon des cauſes qui la produiſent, en *morve* de fauſſe gourme, en *morve* de farcin, & en *morve* de courbature.

La *morve* de fauſſe gourme eſt la ſuppuration du poumon, cauſée par une fauſſe gourme, ou une gourme maligne qui s'eſt jettée ſur les poumons.

La *morve* de farcin eſt la ſuppuration du poumon, cauſée par un levain farcineux.

La *morve* de courbature n'eſt autre choſe que la ſuppuration du poumon après l'inflammation, qui ne s'eſt pas terminée par réſolution. Enfin on donne le nom de *pulmonie* à tous les écoulemens de pus qui viennent du poumon, de quelque cauſe qu'ils procedent; c'eſt ce qu'on appelle vulgairement *morve*, mais qui n'eſt pas plus *morve* qu'un abſcès au foie, à la jambe, ou à la cuiſſe.

Il y a encore une autre eſpece de *morve* improprement dite, c'eſt la *morve* de pouſſe: quelquefois les chevaux pouſſifs jettent de tems en tems, & par floccons, une eſpece de *morve* tenace & glaireuſe; c'eſt ce qu'il faut appeller *morve de pouſſe*.

Cauſes. Examinons d'abord ce qui arrive dans la *morve*.

Il eſt certain que dans le commencement de la *morve* proprement dite (car on ne parle ici que de celle-ci) il y a inflammation dans les glandes de la membrane pituitaire, cette inflammation fait ſéparer une plus grande quantité de mucoſité; de-là l'écoulement abondant de la *morve* commençante.

L'inflammation ſubſiſtant, elle fait reſſerrer les tuyaux excréteurs des glandes, la mucoſité ne s'échappe plus, elle ſéjourne dans la cavité des glandes, elle s'y échauffe y fermente, s'y putréfie, & ſe convertit en pus; de là l'écoulement purulent dans la *morve* confirmée.

Le pus en croupiſſant devient acre, corrode les parties voiſines, carie les os, & rompt les vaiſſeaux ſanguins; le ſang s'extravaſe, & ſe mêle avec le pus; de-là l'écoulement purulent, noirâtre & ſanieux dans la *morve* invétérée. La lymphe arrêtée dans ſes vaiſſeaux, qui ſe trouvent comprimés par l'inflammation, s'épaiſſit, enſuite ſe durcit; de-là les calloſités des ulceres.

La cauſe évidente de la *morve* eſt donc l'inflammation. L'inflammation reconnoît des cauſes générales & des cauſes particulieres. Les cauſes générales ſont la trop grande quantité, la rarefaction & l'épaiſſiſſement du ſang ces cauſes générales ne ſont qu'une diſpoſition à l'inflammation, & ne peuvent pas la produire, ſi elles ne ſont aidées par des cauſes particulieres & déterminantes ces cauſes particulieres ſont 1°. le défaut de reſſort des vaiſſeaux des la membrane pituitaire, cauſé par quelque coup ſur le nez: les vaiſſeaux ayant perdu leur reſſort n'ont plus d'action ſur les liqueurs qu'ils contiennent, & favoriſent par-là le ſéjour de ces liqueurs; de-là l'engorgement & l'inflammation. 2°. Le déchirement des vaiſſeaux de la membrane pituitaire par quelque corps pouſſé de force dans le nez. Les vaiſſeaux étant déchirés, les extrémités ſe ferment, & arrêtent le cours des humeurs; de-là l'inflammation.

3°. Les injections acres, irritantes, corroſives & cauſtiques, faites dans le nez; elles font criſper & reſſerrer les extrémités des vaiſſeaux de la membrane pituaire; de-là l'engorgement & l'inflammation.

4°. Le froid. Lorſque le cheval eſt échauffé, le froid condenſe le ſang & la lymphe; il fait reſſerrer les vaiſſeaux; il épaiſſit la mucoſité, & engorge les glandes: de-là l'inflammation.

5°. Le farcin. L'humeur du farcin s'étend & affecte ſucceſſivement les différentes parties du corps; lorſqu'elle vient à gagner la membrane pituitaire, elle y forme des ulceres, & cauſe la *morve* proprement dite.

Symptomes. Les principaux ſymptomes ſont l'écoulement qui ſe fait par les naſeaux, les ulceres de la membrane pituitaire, & l'engorgement des glandes de deſſous la ganache.

1°. L'écoulement eſt plus abondant que dans l'état de ſanté, parce que l'inflammation diſtend les fibres, les ſollicite à de fréquentes oſcilliations, & fait par-là ſéparer une plus grande quantité de mucoſité; ajoutez à cela que dans l'inflammation le ſang abonde dans la partie enflammée, & fournit plus de matiere aux ſecrétions.

2°. Dans la *morve* commençante, l'écoulement eſt de couleur naturelle, tranſparente comme le blanc d'œuf, parce qu'il n'y a qu'une ſimple inflammation, ſans ulcere.

3°. Dans la *morve* confirmée, l'écoulement eſt purulent, parce que l'ulcere eſt formé, le plus qui en découle ſe mêle avec la *morve*.

4°. Dans la *morve* invétérée, l'écoulement eſt noirâtre & ſanieux, parce que le pus ayant rompu quelques vaiſſeaux ſanguins, le ſang s'extravaſe & ſe mêle avec le pus.

5°. L'écoulement diminue & ceſſe même quelquefois, parce que le pus tombe dans quelque grand cavité comme le ſinus zygomatique & maxillaire, d'où il ne peut ſortir que lorſque la cavité eſt pleine.

6°. La *morve* affecte tantôt les ſinus frontaux, tantôt les ſinus ehtmoïdaux, tantôt les ſinus zygomatiques & maxillaires, tantôt la cloiſon du nez, tantôt les cornets, tantôt toute l'étendue des foſſes naſales, tantôt une portion ſeulement, tantôt une de ces parties ſeulement, tantôt deux, tantôt trois, ſouvent pluſieurs, quelquefois toutes à-la-fois, ſuivant que la membrane pituitaire eſt enflammée dans un endroit plutôt que dans un autre, ou que l'inflammation a plus ou moins d'étendue. Le plus ordinairement cependant elle n'affecte pas du tout les ſinus zygomatiques, maxillaires & frontaux; parce que dans ces cavités la membrane pituitaire eſt extrèmement mince qu'il n'y a point de vaiſſeaux ſanguins viſibles, ni de glandes; on a obſervé 1°. qu'il n'y a jamais de chancres dans ces cavités, parce que les chancres ne ſe forment que dans les glandes de la membrane pituitaire; 2°. que les chancres ſont plus abondans & plus ordinaires dans l'étendue de la cloiſon, parce que c'eſt l'endroit où la membrane eſt la plus épaiſſe & la plus parſemée de glandes: les chancres ſont auſſi fort ordinaires ſur les cornets du nez.

L'engorgement de deſſous la ganache étoit un ſymptome embarraſſant. On ne concevoit guere pourquoi ces glandes ne manquoient jamais de s'engorger dans la *morve* proprement dite; mais on en a enfin trouvé la cauſe.

Aſſuré que ces glandes ſont, non des glandes ſalivaires puiſqu'elles n'ont point de tuyau qui aille porter la ſalive dans la bouche, mais des glandes lymphatiques, puiſqu'elles ont chacune un tuyau conſidérable qui part de leur ſubſtance pour aller ſe rendre dans un plus gros tuyau lymphatique qui deſcend le long de la trachée-artere, & va enfin verſer la lymphe dans la veine ſouclaviere; on a remonté à la circulation de la lymphe, & à la ſtructure des glandes & des veines lymphatiques.

Les veines lymphatiques ſont des tuyaux cylindriques qui rapportent la lymphe nourriciere des parties du corps dans le réſervoir commun nommé dans l'homme *le réſervoir de Pecquet*, ou dans la veine ſouclaviere: ces veines ſont coupées d'intervalle en intervalle par des glandes qui ſervent comme d'entrepôt à la lymphe. Chaque glande a deux tuyaux; l'un qui vient à la glande apporter la lymphe; l'autre qui en ſort pour porter la lymphe plus loin. Les glandes lymphatiques de deſſous la ganache ont de même deux tuyaux, ou, ce qui eſt la même choſe, deux veines lymphatiques; l'une qui apporte la lymphe de la membrane pituitaire dans ces glandes; l'autre qui reçoit la lymphe de ces glandes pour la porter dans la veine ſouſclaviere. Par cette théorie, il eſt facile d'expliquer l'engorgement des glandes de deſſous la ganache: c'eſt le propre de l'inflammation d'épaiſſir toutes les humeurs qui ſe filtrent dans les parties voiſines de l'inflammation; la lymphe de la membrane pituitaire dans la *morve*, doit donc contracter un caractere d'épaiſſiſſement; elle ſe rend avec cette qualité dans les glandes de deſſous la ganache, qui en ſont comme les rendez-vous, par pluſieurs petits vaiſſeaux lymphatiques, qui après s'être réunis forment un canal commun qui pénetre dans la ſubſtance de la glande. Comme les glandes lymphatiques ſont compoſées de petits vaiſſeaux repliés ſur eux-mêmes, qui ſont mille contours, la lymphe déja épaiſſie doit y circuler difficilement, s'y arrêter enfin, & les engorger.

Il n'eſt pas difficile d'expliquer par la même théorie, pourquoi dans la gourme, dans la morfondure, & dans la pulmonie, les glandes de deſſous la ganache ſont quelquefois engorgées, quelquefois ne le ſont pas; ou, ce qui eſt la même choſe, pourquoi le cheval eſt quelquefois glandé, quelquefois ne l'eſt pas.

Dans la morfondure, les glandes de deſſous la ganache ne ſont pas engorgées, lorſque l'écoulement vient d'un ſimple reflux de l'humeur de la tranſpiration dans l'intérieur du nez, ſans inflammation de la membrane pituitaire; mais elles ſont engorgées lorſque l'inflammation gagne cette membrane.

Dans la gourme bénigne, le cheval n'eſt pas glandé, parce que la membrane pituitaire n'eſt pas affectée; mais dans la gourme maligne, lorſqu'il ſe forme un abcès dans l'arriere-bouche, le pus en paſſant par les naſeaux, corrode quelquefois la membrane pituitaire par ſon acreté ou ſon ſéjour, l'enflamme, & le cheval devient glandé.

Dans la pulmonie, le cheval n'eſt pas glandé, lorſque le pus qui vient du poumon eſt d'un bon caractere, & n'eſt pas aſſez acre pour ulcérer la membrane pituitaire, mais à la longue, en ſéjournant dans le nez, il acquiert de l'acreté, il irrite les fibres de cette membrane, l'enflamme, & alors les glandes de la ganache s'engorgent.

Dans toutes ces maladies, le cheval n'eſt glandé que d'un côté, lorſque la membrane pituitaire n'eſt affectée que d'un côté; au lieu qu'il eſt glandé des deux côtés, lorſque la membrane eſt affectée des deux côtés: ainſi dans la pulmonie & la gourme maligne, lorſque le cheval eſt glandé, il l'eſt ordinairement des deux côtés, parce que l'écoulement venant de l'arriere-bouche ou du poumon, il monte par-deſſus le voile du palais, entre dans le nez également des deux côtés, & affecte également la membrane pituitaire. Cependant dans ces deux cas mêmes, il ne ſeroit pas impoſſible que le cheval fût glandé d'un côté, & non de l'autre; ſoit parce que le pus en ſéjournant plus d'un côté que de l'autre, affecte plus la membrane pituitaire de ce côté-là, ſoit parce que la membrane pituitaire eſt plus diſpoſée à s'enflammer d'un côté que de l'autre, par quelque vice local, comme par quelque coup.

Diagnoſtic. Rien n'eſt plus important, & rien en même tems plus difficile, que de bien diſtinguer chaque écoulement qui ſe fait par les naſeaux. Il faut pour cela un grand uſage & une longue étude de ces maladies. Pour décider avec ſûreté, il faut être familier avec ces écoulemens; autrement on eſt expoſé à porter des jugemens faux, & à donner à tout moment des déciſions qui ne ſont pas juſtes. L'œil & le tact ſont d'un grand ſecours pour prononcer avec juſteſſe ſur ces maladies.

La *morve* proprement dite, étant un écoulement qui ſe fait par les naſeaux, elle eſt aiſément confondue avec les différens écoulemens qui ſe font par le même endroit auſſi il n'y a jamais eu de maladie ſur laquelle il y ait tant eu d'opinions différentes & tant de diſputes, & ſur laquelle on ait tant débité de fables: ſur la moindre obſervation chacun a bâti un ſyſtème, de-là eſt venu cette foule de charlatans qui crient, tant à la cour qu'à l'armée, qu'ils ont un ſecret pour la *morve*, qui ſont toûjours ſûrs de guérir, & qui ne guériſſent jamais.

La diſtinction de la *morve* n'eſt pas une choſe aiſée, ce n'eſt pas l'affaire d'un jour; la couleur ſeule n'eſt pas un ſigne ſuffiſant, elle ne peut pas ſervir de regle, un ſigne ſeul ne ſuffit pas; il faut les réunir tous pour faire une diſtinction ſûre.

Voici quelques obſervations qui pourront ſervir de regle.

Lorſque le cheval jette par les deux naſeaux, qu'il eſt glandé des deux côtés, qu'il ne touſſe pas, qu'il eſt gai comme à l'ordinaire, qu'il boit & mange comme de coutume, qu'il eſt gras, qu'il a bon poil, & que l'écoulement eſt glaireux, il y a lieu de croire que c'eſt la *morve* proprement dite. Lorſque le cheval ne jette que d'un côté, qu'il eſt glandé, que l'écoulement eſt glaireux, qu'il n'eſt pas triſte, qu'il ne touſſe pas, qu'il boit & mange comme de coutume, il y a plus lieu de croire que c'eſt la *morve* proprement dite.

Lorſque

Lorſque tous ces ſignes exiſtans, l'écoulement ſubſiſte depuis plus d'un mois, on eſt certain que c'eſt la *morve* proprement dite.

Lorſque tous ces ſignes exiſtans, l'écoulement eſt ſimplement glaireux, tranſparent, abondant & ſans pus, c'eſt la *morve* proprement dite commençante.

Lorſque tous ces ſignes exiſtans, l'écoulement eſt verdâtre ou jaunâtre, & mêlé de pus, c'eſt la *morve* proprement dite confirmée.

Lorſque tous ces ſignes exiſtans, l'écoulement eſt noirâtre ou ſanieux & glaireux en même tems, c'eſt la *morve* proprement dite invéterée.

On ſera encore plus aſſûré que c'eſt la *morve* proprement dite, ſi avec tous ces ſignes on voit en ouvrant les naſeaux, de petits ulceres rouges, ou des éroſions ſur la membrane pituitaire, au commencement du conduit naſal.

Lorſqu'au contraire l'écoulement ſe fait également par les deux naſeaux, qu'il eſt ſimplement purulent, que le cheval touſſe, qu'il eſt triſte, abattu, dégoûté, maigre, qu'il a le poil hériſſé, & qu'il n'eſt pas glandé, c'eſt la *morve* improprement dite.

Lorſque l'écoulement ſuccede à la gourme, c'eſt la *morve* de fauſſe gourme.

Lorſque le cheval jette par les naſeaux une ſimple mucoſité tranſparente, & que la triſteſſe & le dégoût ont précédé & accompagnent cet écoulement, on a lieu de croire que c'eſt la *morfondure;* on en eſt certain lorſque l'écoulement ne dure pas plus de 15 jours.

Lorſque le cheval commence à jetter également par les deux naſeaux une *morve* mêlée de beaucoup de pus ou le pus tout pur ſans être glandé, c'eſt la pulmonie ſeule; mais ſi le cheval devient glandé par la ſuite, c'eſt la *morve* compoſée, c'eſt-à-dire la pulmonie & la *morve* proprement dite tout à la fois.

Pour diſtinguer la *morve* par l'écoulement qui ſe fait par les naſeaux, prenez de la matiere que jettoit un cheval morveux proprement dit, mettez-la dans un verre, verſez deſſus de l'eau que vous ferez tomber de fort haut: voici ce qui arrivera, l'eau ſera troublée fort peu; & il ſe dépoſera au fond du verre une matiere viſqueuſe & glaireuſe.

Prenez de la matiere d'un autre cheval morveux depuis plus long-tems, mettez-la de même dans un verre, verſez de l'eau deſſus, l'eau ſe troublera conſidérablement & il ſe dépoſera au fond une matiere glaireuſe, de même que dans le premier: verſez par inclination le liquide dans un autre verre, laiſſez-le repoſer, après quelques heures l'eau deviendra claire; & vous trouverez au fond du pus qui s'y étoit dépoſé.

Prenez enſuite de la matiere d'un cheval pulmonique mettez-la de même dans un verre, verſez de l'eau deſſus, toute la matiere ſe délayera dans l'eau; & rien n'ira au fond.

D'où il eſt aiſé de voir que la matiere glaireuſe eſt un ſigne ſpécifique de la *morve* proprement dite; & que l'écoulement purulent eſt un ſigne de la pulmonie; on connoîtra les différens degrés de la *morve* proprement dite, par la quantité du pus qui ſe trouvera mêlé avec l'humeur glaireuſe ou la *morve*. La quantité différente du pus en marque toutes les nuances.

Pour avoir de la matiere d'un cheval morveux ou pulmonique, on prend un entonnoir, on en adapte la baſe à l'ouverture des naſeaux, & on le tient par la pointe; on introduit par la pointe de l'entonnoir une plume, ou quelqu'autre choſe dans le nez, pour irriter la membrane pituitaire, & faire ébrouer le cheval, ou bien on ſerre la trachée-artere avec la main gauche, le cheval touſſe & jette dans l'entonnoir une grande quantité de matiere qu'on met dans un verre pour faire l'expérience ci-deſſus. Il y a une infinité d'expériences à faire ſur cette maladie; mais les dépenſes en ſeroient fort conſidérables.

Prognoſtic. Le danger varie ſuivant le degré & la nature de la maladie. La *morve* de morfondure n'a pas ordinairement de ſuite; elle ne dure ordinairement que 12 ou 15 jours, pourvû qu'on faſſe les remedes convenables: lorſqu'elle eſt négligée, elle peut dégénerer en *morve* proprement dite.

La *morve* de pulmonie invétérée eſt incurable.

La *morve* proprement dite commençante peut ſe guérir par les moyens que je propoſerai; lorſqu'elle eſt confirmée elle ne ſe guérit que difficilement; lorſqu'elle eſt invétérée, elle eſt incurable juſqu'à-préſent. La *morve* ſimple eſt moins dangereuſe que la *morve* compoſée; il n'y a que la *morve* proprement dite qui ſoit contagieuſe, les autres ne le ſont pas.

Curation. Avant que d'entreprendre la guériſon, il faut être bien aſſuré de l'eſpece de *morve* que l'on a à traiter & du degré de la maladie: 1°. de peur de faire inutilement des dépenſes, en entreprenant de guérir des chevaux incurables; 2° afin d'empêcher la contagion, en condamnant avec certitude ceux qui ſont morveux; 3°. afin d'arracher à la mort une infinité de chevaux qu'on condamne très-ſouvent mal-à-propos: il ne s'agit ici que de la *morve* proprement dite.

La cauſe de la *morve* commençante étant l'inflammation de la membrane pituitaire, le but qu'on doit ſe propoſer eſt de remédier à l'inflammation: pour cet effet, on met en uſage tous les remedes de l'inflammation; ainſi dès qu'on s'apperçoit que le cheval eſt glandé, il faut commencer par ſaigner le cheval, réiterer la ſaignée ſuivant le beſoin, c'eſt le remede le plus efficace: il faut enſuite tâcher de relâcher & détendre les vaiſſeaux, afin de leur rendre la ſoupleſſe néceſſaire pour la circulation; pour cet effet on injecte dans le nez la décoction des plantes adouciſſantes & relâchantes, telles que la mauve guimauve, bouillon-blanc, brancurſine, pariétaire, mercuriale, &c. ou avec les fleurs de camomille, de mélilot & de ſureau: on fait auſſi reſpirer au cheval la vapeur de cette décoction, & ſur-tout la vapeur d'eau tiede, où l'on aura fait bouillir du ſon ou de la farine de ſeigle ou d'orge; pour cela on attache à la tête du cheval, un ſac où l'on met le ſon ou les plantes tiedes. Il eſt bon de donner en même tems quelques lavemens rafraîchiſſans, pour tempérer le mouvement du ſang, & l'empêcher de ſe porter avec trop d'impétuoſité à la membrane pituitaire.

On retranche le foin au cheval, & on ne lui fait manger que du ſon tiede, mis dans un ſac de la maniere que je viens de dire: la vapeur qui s'en exhale adoucit, relâche & diminue admirablement l'inflammation. Par ces moyens on remédie ſouvent à la *morve* commençante.

Dans la *morve* confirmée, les indications que l'on a, ſont de détruire les ulceres de la membrane pituitaire. Pour cela on met en uſage les déterſifs un peu forts: on injecte dans le nez, par exemple la décoction des feuilles d'ariſtoloche, de gentiane & de centaurée. Lorſque par le moyen de ces injections l'écoulement change de couleur, qu'il devient blanc, épais & d'une louable conſiſtance, c'eſt un bon ſigne; on injecte alors de l'eau d'orge, dans la-quelle on fait diſſoudre un peu de miel roſat; enſuite, pour faire cicatriſer les ulceres, on injecte l'eau ſeconde de chaux, & on termine ainſi la guériſon, lorſque la maladie cede à ces remedes.

Mais ſouvent les ſinus ſont remplis de pus, & les injections ont de la peine à y pénétrer; elles n'y entrent pas en aſſez grande quantité pour en vuider le pus, & elles ſont inſuffiſantes; on a imaginé un moyen de les porter dans ces cavités, & de les faire pénétrer dans tout l'intérieur du nez; c'eſt le trépan, c'eſt le moyen le plus ſûr de guérir la *morve* confirmée.

Les fumigations ſont auſſi un très-bon remede; on en a vu de très-bons effets. Pour faire recevoir ces fumigations, on a imaginé une boëte dans laquelle on fait brûler du ſucre ou autre matiere déterſive; la fumée de ces matieres brûlées eſt portée dans le nez par le moyen d'un tuyau long, adapté d'un côté à la boëte, & de l'autre aux naſeaux.

Mais ſouvent ces ulceres ſont calleux & rebelles, ils réſiſtent à tous les remedes qu'on vient d'indiquer; il faudroit fondre ou détruire ces calloſités, cette indication demanderoit les cauſtiques: les injections fortes & corroſives rempliroient cette intention, ſi on pouvoit les faire ſur les parties affectées ſeulement; mais comme elles arroſent les parties ſaines, de même que les parties malades, elles irriteroient & enflammeroient les parties qui ne ſont pas ulcerées, & augmenteroient le mal; de-là la difficulté de guérir la *morve* par les cauſtiques.

Dans la *morve* invétérée, où les ulceres ſont en grand nombre, profonds & ſanieux, où les vaiſſeaux ſont rongés, les os & les cartilages cariés, & la membrane pituitaire épaiſſie & endurcie, il ne paroît pas qu'il y ait de remede; le meilleur parti eſt de tuer les chevaux, de peur de faire des dépenſes inutiles, en tentant la guériſon.

Tel eſt le réſultat des découvertes de MM. de la Foſſe pere & fils, telles que celui-ci les a publiées dans une diſſertation préſentée à l'académie des Sciences, & approuvée par ſes commiſſaires.

Auparavant il y avoit ou une profonde ignorance, ou une grande variété de préjugés ſur le ſiége de cette maladie; mais pour le reconnoître, dit M. de la Foſſe, il ne faut qu'ouvrir les yeux. En effet, que voit on lorſqu'on ouvre un cheval morveux proprement dit, & uniquement morveux? On voit la membrane pituitaire plus ou moins affectée; les cornets du nez & les ſinus plus

ou moins remplis de pus & de *morve*, ſuivant le degré de la maladie, & rien de plus; on trouve les viſceres & toutes les autres parties du corps dans une parfaite ſanté. Il s'agit d'un cheval morveux proprement dit, parce qu'il y a une autre maladie, à qui on donne mal-à-propos le nom de *morve*; d'un cheval uniquement morveux, parce que la *morve* peut être accompagnée de quelque autre maladie qui pourroit affecter les autres parties.

Mais le témoignage des yeux s'appuie de preuves tirées du raiſonnement.

1°. Il y a dans le cheval & dans l'homme des plaies & des abſcès qui n'ont leur ſiége que dans une partie; pourquoi n'en ſeroit-il pas de même de la *morve*?

2°. Il y a dans l'homme des chancres rongeans aux levres & dans le nez; ces chancres n'ont leur ſiége que dans les levres ou dans le nez; ils ne donnent aucun ſigne de leur exiſtance après leur guériſon locale. Pourquoi n'en ſeroit-il pas de même de la *morve* dans le cheval?

3°. La pulmonie ou la ſuppuration du poumon, n'affecte que le poumon; pourquoi la *morve* n'affecteroit-elle pas uniquement la membrane pituitaire?

4°. Si la *morve* n'étoit pas locale, ou, ce qui eſt la même choſe, ſi elle venoit de la corruption générale des humeurs, pourquoi chaque partie du corps, du moins celles qui ſont d'un même tiſſu que la membrane pituitaire c'eſt-à-dire d'un tiſſu mol, vaſaileux & glanduleux, tels que le cerveau, le poumon, le foie, le pancréas, la rate, *&c.* ne ſeroient-elles pas affectées de même que la membrane pituitaire? pourquoi ces parties ne ſeroient-elles pas affectées, pluſieurs & même toutes à-la-fois, puiſque toutes les parties ſont également abreuvées & nourries de la maſſe des humeurs, & que la circulation du ſang, qui eſt la ſource de toutes les humeurs, ſe fait également dans toutes les parties? Or il eſt certain que dans la *morve* proprement dite, toutes les parties du corps ſont parfaitement ſaines, excepté la membrane pituitaire. Cela a été démontré par un grand nombre de diſſections.

5°. Si dans la *morve* la maſſe totale des humeurs étoit viciée, chaque humeur particuliere qui en émane, le ſeroit auſſi, & produiroit des accidens dans chaque partie; la *morve* ſeroit dans le cheval, ainſi que la vérole dans l'homme, un composé de toutes ſortes de maladies; le cheval maigriroit, ſouffriroit, languiroit, & périroit bientôt; des humeurs viciées ne peuvent pas entretenir le corps en ſanté. Or on ſait que dans la *morve* le cheval ne ſouffre point; qu'il n'a ni fievre ni aucun mal, excepté dans la membrane pituitaire; qu'il boit & mange comme à l'ordinaire; qu'il fait toutes ſes fonctions avec aiſance; qu'il fait le même ſervice que s'il n'avoit point de mal; qu'il eſt gai & gras; qu'il a le poil liſſe & tous les ſignes de la plus parfaite ſanté.

Mais voici des faits qui ne laiſſent guere de lieu au doute & à la diſpute.

Premier Fait. Souvent la *morve* n'affecte la membrane pituitaire que d'un côté du nez, donc elle eſt locale: ſi elle étoit dans la maſſe des humeurs, elle devroit au-moins attaquer la membrane pituitaire des deux côtés.

II. Fait. Les coups violens ſur le nez produiſent la *morve*. Dira-t-on qu'un coup porté ſur le nez a vicié la maſſe des humeurs?

III. Fait. La léſion de la membrane pituitaire produit la *morve*. En 1559 au mois de Novembre, après avoir trépané & guéri du trépan un cheval, il devint morveux parce que l'inflammation ſe continua juſqu'a la membrane pituitaire. L'inflammation d'une partie ne met pas la corruption dans toutes les humeurs.

IV. Fait. Un cheval ſain devient morveux preſque ſur-le-champ, ſi on lui fait dans le nez des injections âcres & corroſives. Ces injections ne vicient pas la maſſe des humeurs.

V. Fait. On guérit la *morve* par des remedes topiques. M. Desbois, médecin de la faculté de Paris, a guéri un cheval morveux par le moyen des injections. On ne dira pas que les injections faites dans le nez, ont guéri la maſſe du ſang; d'où M. de la Foſſe le fils conclut que le ſiége qu'il lui aſſigne dans la membrane pituitaire, eſt ſon unique & vrai ſiege. *Voyez là-deſſus ſa Diſſert. ſur la morve, imprimée en* 1761.

Morve, ſ. f. (*Jardinage.*) maladie qui ſurvient aux chicorées & aux laitues; c'eſt une eſpece de pourriture dont le nom a été fait de ſon aſpect. On dit auſſi *morver*.

MORVÉDRO, *ou* MORVIÉDRO (*Géogr.*) ancienne ville d'Eſpagne au royaume de Valence. Ce ſont les reſtes de la fameuſe & infortunée Sagonte, bâtie par les Zacynthiens, qui lui avoient donné le nom de leur

patrie. On l'appelle aujourd'hui *Morvedro*, en latin, *Muri veteres*, à cauſe des vieilles murailles qui s'y trouvent, & qui nous rappellent encore par ces triſtes veſtiges une partie de la grandeur de l'ancienne Sagonte. On y voit en entrant ſur la porte de la ville une inſcription à demi-effacée, en l'honneur de Claude II. ſucceſſeur de Galien. A une autre porte on voit une tête d'Annibal faite de pierre. Près de la cathédrale ſe voyent les reſtes d'un vieil amphitéâtre de 357 piés d'étendue, avec 26 bancs l'un ſur l'autre taillés dans le roc; & ces bancs & les voûtes étoient d'une ſtructure ſi ſolide, qu'ils ſe ſont conſervés depuis tant de ſiecles.

Morvedro eſt ſituée à 2 milles de la mer, ſur un rocher élevé, au bord d'une riviere qui porte ſon nom, & quelquefois celui de Turulis, à 4 lieues de Valence. *Long.* 17. 36. *lat.* 39. 44. (*D. J.*)

MORVEUX, (*Maréchall.*) On appelle ainſi un cheval qui a la morve. *Voyez* Morve.

MORRIS, ſ. m. (*Comm. & Hiſt. mod.*) nom propre d'une monnoie d'Eſpagne. Le *morris* étoit d'or; ce fut le roi Alfonce le ſage qui le fit battre. *Morris* eſt dit par corruption de *maravedis*.

MORUNDA, (*Géog. anc.*) Ptolomée nomme deux villes de ce nom, l'une en Médie, l'autre dans l'Inde, en-deçà du Gange. (*D. J.*)

MORVOLANT, ſ. m. *en terme de Blondier*, c'eſt de la ſoie mêlée qui tombe dans le déchet, & qui empêche la ſuite du devidage.

MORXI, ſ. m. (*Medecine.*) nom d'une maladie peſtilentielle commune dans le Malabar & dans pluſieurs autres contrées des Indes orientales.

MOSA, (*Géogr. anc.*) nom latin de la Meuſe; nous en avons parlé ſuffiſamment ſous le nom moderne, au-tant du-moins que le plan de cet ouvrage le permet. Nous ajouterons ici que depuis César juſqu'à nous le cours de ce fleuve a éprouvé bien des changemens. Il eſt arrivé que cette grande riviere, qui charrie ſans ceſſe avec elle quantité de limon, a néceſſairement bouché ſon lit en pluſieurs endroits, & fait ailleurs des atterriſſemens conſidérables. Si à ces cauſes l'on joint les débordemens ordinaires du Rhin, & dont la *Meuſe* reçoit ſa part par le Wahal, on n'aura pas de peine à comprendre que d'un côté elle a pu changer de cours, & que de l'autre elle a dû porter à ſon embouchure de nouvelles terres dans des lieux que la mer couvroit auparavant. C'eſt ce que M. Van-Loon a ſavamment expoſé dans ſon *livre des antiquités des Bataves*; j'y renvoie le lecteur. (*D. J.*)

Mosa, ſ. m. (*Cuiſine.*) ſorte d'aliment très-commun parmi les payſans d'Allemagne: il eſt fait avec de la farine de froment ou d'épeautre & du lait, & pareil à ce que nous appellons *lait épaiſſi* ou *bouillie*; mais ſa trop grande quantité nuit aux enfans ſur-tout, à qui elle engorge les vaiſſeaux du méſentere.

MOSAIQUE et chrétienne philosophie, (*Hiſt. de la Philoſophie.*) Le ſcepticiſme & la crédulité ſont deux vices également indignes d'un homme qui penſe. Parce qu'il y a des choſes fauſſes, toutes ne le ſont pas; parce qu'il y a des choſes vraies, toutes ne le ſont pas. Le philoſophe ne nie ni n'admet rien ſans examen; il a dans ſa raiſon une juſte confiance; il ſait par expérience que la recherche de la vérité eſt pénible, mais il ne la croit point impoſſible; il oſe deſcendre au fond de ſon puits, tandis que l'homme méfiant ou puſillanime ſe tient courbé ſur les bords, & juge de là, ſe trompant, ſoit qu'il prononce qu'il l'apperçoit malgré la diſtance & l'obſcurité, ſoit qu'il prononce qu'il n'y a perſonne. De-là cette multitude incroyable d'opinions diverſes; de-là le doute; de-là le mépris de la raiſon & de la Philoſophie; de-là la néceſſité prétendue de recourir à la révélation, comme au ſeul flambeau qui puiſſe nous éclairer dans les ſciences naturelles & morales; de-là le mêlange monſtrueux de la Théologie & des ſyſtèmes; mêlange qui a achevé de dégrader la Religion & la Philoſophie: la Religion, en l'aſſujettiſſant à la diſcuſſion; la Philoſophie, en l'aſſujettiſſant à la foi. On raiſonna quand il falloit croire, on crut quand il falloit raiſonner; & l'on vit éclore en un moment une foule de mauvais chrétiens & de mauvais philoſophes. La nature eſt le ſeul livre du philoſophe: les ſaintes écritures ſont le ſeul livre du théologien. Ils ont chacun leur argumentation particuliere. L'autorité de l'Egliſe, de la tradition, des peres, de la révélation, fixe l'un; l'autre ne reconnoît que l'expérience & l'obſervation pour guides: tous les deux uſent de leur raiſon, mais d'une maniere particuliere & diverſe qu'on ne confond point ſans inconvénient pour les progrès de l'eſprit humain, ſans péril pour la foi:

c'eſt ce que ne comprirent point ceux qui, dégoûtés de la philoſophie ſectaire & du pirrhoniſme, chercherent à s'inſtruire des ſciences naturelles dans les ſources où la ſcience du ſalut étoit & avoit été juſqu'alors la ſeule à puiſer. Les uns s'en tinrent ſcrupuleuſement à la lettre des écritures; les autres comparant le récit de Moïſe avec les phénomenes, & n'y remarquant pas toute la conformité qu'ils deſiroient, s'embarraſſerent dans des explications allégoriques: d'où il arriva qu'il n'y a point d'abſurdités que les premiers ne ſoutinrent; point de découvertes que les autres n'apperçuſſent dans le même ouvrage.

Cette eſpece de philoſophie n'étoit pas nouvelle: *voyez* ce que nous avons dit de celle des Juifs & des premiers chrétiens, de la cabale, du Platoniſme des tems moyens de l'école d'Alexandrie, du Pithagorico-platonico-cabaliſme, *&c.*

Une obſervation aſſez générale, c'eſt que les ſyſtèmes philoſophiques ont eu de tout tems une influence fâcheuſe ſur la Médecine & ſur la Théologie. La méthode des Théologiens eſt d'abord d'anathématiſer les opinions nouvelles, enſuite de les concilier avec leurs dogmes; celle des Médecins, de les appliquer tout de ſuite à la théorie & même à la pratique de leur art. Les Théologiens retiennent long-tems les opinions philoſophiques qu'ils ont une fois adoptées. Les Médecins moins opiniâtres, les abandonnent ſans peine: ceux-ci circulent paiſiblement au gré des ſyſtèmatiques, dont les idées paſſent & ſe renouvellent; ceux-là font grand bruit, condamnant comme hérétique dans un moment ce qu'ils ont approuvé comme catholique dans un autre, & montrant toujours plus d'indulgence ou d'averſion pour un ſentiment, ſelon qu'il eſt plus arbitraire ou plus obſcur, c'eſt-à-dire qu'il fournit un plus grand nombre de points de contact, par leſquels il peut s'attacher aux dogmes dont il ne leur eſt pas permis de s'écarter.

Parmi ceux qui embraſſerent l'eſpece de philoſophie dont il s'agit ici, il y en eut qui ne confondant pas tout-à-fait les limites de la raiſon & de la foi, ſe contenterent d'éclairer quelques points de l'Ecriture, en y appliquant les découvertes des Philoſophes. Ils ne s'appercevoient pas que le peu de ſervice qu'ils rendoient à la Religion, même dans les cas où leur travail étoit heureux, ne pouvoit jamais compenſer le danger du mauvais exemple qu'ils donnoient. Si l'on en étoit plus diſpoſé à croire le petit nombre de vérités ſur leſquelles l'hiſtoire ſainte ſe concilioit avec les phénomenes naturels, ne prenoit-on pas une pente toute contraire dans le grand nombre de cas où l'expérience & la révélation ſembloient parler diverſement? C'eſt-là en effet tout le fruit qui réſulte des ouvrages de Severlin, d'Alſtedius, de Glaſſius, de Zuſold, de Valois, de Bochart, de Maius, d'Urſin, de Scheuchzer, de Grabovius, & d'une infinité d'autres qui ſe ſont efforcés de trouver dans les ſaintes Ecritures tout ce que les Philoſophes ont écrit de la Logique, de la Morale, de la Métaphyſique, de la Phyſique, de la Chimie, de l'Hiſtoire Naturelle, de la Politique. Il me ſemble qu'ils auroient dû imiter les Philoſophes dans leur précaution. Ceux-ci n'ont point publié de ſyſtèmes, ſans prouver d'abord qu'ils n'avoient rien de contraire à la Religion: ceux-là n'auroient jamais dû rapporter les ſyſtèmes des Philoſophes à l'Ecriture-ſainte, ſans s'être bien aſſurés auparavant qu'ils ne contenoient rien de contraire à la vérité. Négliger ce préalable, n'étoit-ce pas s'expoſer à faire dire beaucoup de ſottiſes à l'eſprit ſaint? Les réveries de Robert Fulde n'honoroient-elles pas beaucoup Moïſe? Et quelle ſatyre plus indécente & plus cruelle pourroit-on faire de cet auteur ſublime, que d'établir une concorde exacte entre ſes idées & celles de pluſieurs phyſiciens que je pourrois citer?

Laiſſons donc là les ouvrages de Bigot, de Fromond, de Caſmann, de Pfeffer, de Bayer, d'Aslach, de Danée, de Dickenſon, & liſons Moïſe, ſans chercher dans ſa Genèſe des découvertes qui n'étoient pas de ſon tems, & dont il ne ſe propoſa jamais de nous inſtruire.

Alſtedius, Glaſſius & Zuzold ont cherché à concilier la Logique des Philoſophes avec celle des Théologiens; belle entrepriſe!

Valois, Bochard, Maius, Urſin, Scheuchzer ont vû dans Moïſe tout ce que nos philoſophes, nos naturaliſtes, nos mathématiciens même ont découvert.

Buddée vous donnera le catalogue de ceux qui ont démontré que la dialectique & la métaphyſique d'Ariſtote eſt la même que celle de Jeſus-Chriſt.

Parcourez Rudiger, Wucherer & Wolf, & vous les verrez ſe tourmentant pour attribuer aux auteurs révélés tout ce que nos philoſophes ont écrit de la nature, & tout ce qu'ils ont rêvé de ſes cauſes & de ſa fin.

Je ne ſais ce que Bigot a prétendu, mais Fromond veut abſolument que la terre ſoit immobile. On a de cet auteur deux traités ſur l'ame & ſur les météores, moitié philoſophiques, moitié chrétiens.

Caſmann a publié une biographie naturelle, morale & économique, d'où il déduit une morale & une politique théoſophique: celui-ci pourtant n'aſſerviſſoit pas tellement la Philoſophie à la révélation, ni la révélation à la Philoſophie, qu'il ne prononçât très-nettement qu'il ne valût mieux s'en tenir aux ſaintes Ecritures ſur les préceptes de la vie, qu'à Ariſtote & aux philoſophes anciens; & à Ariſtote & aux philoſophes anciens ſur les choſes naturelles, qu'à la Bible & à l'ancien Teſtament. Cependant il défend l'ame du monde d'Ariſtote contre Platon; & il promet une grammaire, une rhétorique, une logique, une arithmétique, une géométrie, une optique & une muſique chrétienne. Voilà les extravagances où l'on eſt conduit par un zele aveugle de tout chriſtianiſer.

Alſtedius, malgré ſon ſavoir, prétendit auſſi qu'il falloit conformer la Philoſophie aux ſaintes Ecritures, & il en fit un eſſai ſur la Juriſprudence & la Medecine, où l'on a bien de la peine à retrouver le jugement de cet auteur.

Bayer encouragé par les tentatives du chancelier Bacon, publia l'ouvrage intitulé, *le fil du labyrinthe*; ce ne ſont pas des ſpéculations frivoles; pluſieurs auteurs ont ſuivi le fil de Bayer, & ſont arrivés à des découvertes importantes ſur la nature, mais cet homme n'eſt pas exempt de la folie de ſon tems.

Aslach auroit un nom bien mérité parmi les Philoſophes, ſi le même défaut n'eût défiguré ſes écrits; il avoit étudié, il avoit vû, il avoit voyagé; il ſavoit, mais il étoit philoſophe & théologien; & il n'a jamais pu ſe reſoudre à ſéparer ces deux caracteres. Sa religion eſt philoſophique, & ſa phyſique eſt chrétienne.

Il faut porter le même jugement de Lambert Danée.

Dickenſon n'a pas été plus ſage. Si vous en croyez celui-ci, Moïſe a donné en ſix pages tout ce qu'on a dit & tout ce qu'on dira de bonne coſmologie.

Il y a deux mondes, le ſupérieur immatériel, l'inférieur ou le matériel. Dieu, les anges & les eſprits bienheureux, habitent le premier; le ſecond eſt le nôtre, dont il explique la formation par le concours des atomes que le Tout-puiſſant a mus & dirigés. Adam a tout ſû. Les connoiſſances du premier homme ont paſſé à Abraham, & d'Abraham à Moïſe. Les théogonies des anciens ne ſont que la vraie coſmogonie défigurée par des ſymboles. Dieu créa des particules de toute eſpece. Dans le commencement elles étoient immobiles: de petits vuides les ſéparoient. Dieu leur communiqua deux mouvemens, l'un doux & oblique, l'autre circulaire: celui-ci fut commun à la maſſe entiere, celui-là propre à chaque molécule. De-là des colliſions, des ſéparations, des unions, des combinaiſons; le feu, l'air, l'eau, la terre, le ciel, la lune, le ſoleil, les aſtres, & tout cela comme Moïſe l'a entendu & l'a écrit. Il y a des eaux ſupérieures, des eaux inférieures, un jour ſans ſoleil, de la lumiere ſans corps lumineux; des germes, des plantes, des ames, les unes matérielles & qui ſentent; des ames ſpirituelles ou immatérielles; des forces plaſtiques, des ſexes, des générations; que ſais-je encore? Dickinſon appelle à ſon ſecours toutes les vérités & toutes les folies anciennes & modernes; & quand il en a fait une fable qui ſatisfait aux premiers chapitres de la Genèſe, il croit avoir expliqué la nature & concilié Moïſe avec Ariſtote, Epicure, Démocrite, & les Philoſophes.

Thomas Burnet parut ſur la ſcène après Dickinſon. Il naquit de bonne maiſon en 1632, dans le village de Richemond. Il continua dans l'univerſité de Cambridge les études qu'il avoit commencées au ſein de ſa famille. Il eut pour maîtres Cudworth, Widdringhton, Sharp & d'autres qui profeſſoient le platoniſme qu'ils avoient reſſuſcité. Il s'inſtruiſit profondement de la philoſophie des anciens. Ses défauts & ſes qualités n'échapperent point à un homme qui ne s'en laiſſoit pas impoſer, & qui avoit un jugement à lui. Platon lui plut comme moraliſte, & lui déplut comme coſmologue. Perſonne n'exerça mieux la liberté eccléſiaſtique; il ne s'en départit pas même dans l'examen de la religion chrétienne. Après avois épuiſé la lecture des auteurs de réputation, il voyagea. Il vit la France, l'Italie & l'Allemagne. Chemin faiſant, il recueilloit ſur la terre nouvelle tout ce qui pouvoit le conduire à la connoiſſance de l'ancienne. De retour, il publia la premiere partie de la Théorie ſacrée de la terre, ouvrage où il ſe propoſe de concilier Moïſe avec les phénomenes. Jamais tant de recherches, tant d'érudition, tant de connoiſſances, d'eſprit & de talens ne furent plus mal employés. Il obtint la faveur de Charles II.

Guillaume III. accepta la dédicace de la ſeconde partie de ſa théorie, & lui accorda le titre de ſon chapelain, à la ſollicitation du célebre Tillotſon. Mais notre philoſophe ne tarda pas à ſe dégoûter de la cour, & à revenir à la ſolitude & aux livres. Il ajouta à ſa théorie ſes archéologues philoſophiques, ou les preuves que preſque toutes les nations avoient connu la coſmogonie de Moïſe comme il l'avoit conçue; & il faut avouer que Burnet apperçut dans les anciens beaucoup de ſingularités qu'on n'y avoit pas remarquées; mais ſes idées ſur la naiſſance & la fin du monde, la création, nos premiers parens, le ſerpent, le déluge & autres points de notre foi, ne furent pas accueillies des théologiens avec la même indulgence que des philoſophes. Son chriſtianiſme fut ſuſpect. On le perſécuta; & cet homme paiſible ſe trouva embarraſſé dans des diſputes, & ſuivi par des inimitiés qui ne le quitterent qu'au bord du tombeau. Il mourut âgé de 86 ans. Il avoit écrit deux ouvrages, l'un de l'état des morts & des reſſuſcités, l'autre de la foi & des devoirs du chrétien, dont il laiſſa des copies à quelques amis. Il en brûla d'autres par humeur. Voici l'analyſe de ſon ſyſteme.

Entre le commencement & la fin du monde, on peut concevoir des périodes, des intermédiaires, ou des révolutions générales qui changeront la face de la terre.

Le commencement de chaque période fut comme un nouvel ordre de choſes.

Il viendra un dernier periode qui ſera la conſommation de tout.

C'eſt ſur-tout à ces grandes cataſtrophes qu'il faut diriger ſes obſervations. Notre terre en a ſouffert pluſieurs dont l'hiſtoire ſacrée nous inſtruit, qui nous ſont confirmées par l'hiſtoire profane, & qu'il faut reconnoître toutes les fois qu'on regarde à ſes piés.

Le déluge univerſel en eſt une.

La terre, au ſortir du chaos, n'avoit ni la forme, ni la contexture que nous lui remarquons.

Elle étoit compoſée de maniere qu'il devoit s'enſuivre une diſſolution, & de cette diſſolution un déluge.

Il ne faut que regarder les montagnes, les vallées, les mers, les entrailles de la terre, ſa ſurface, pour s'aſſurer qu'il y a eu bouleverſement & rupture.

Puiſqu'elle a été ſubmergée par le paſſé, rien n'empêche qu'elle ne ſoit un jour brûlée.

Les parties ſolides ſe ſont précipitées au fond des eaux; les eaux ont ſurnagé; l'air s'eſt élevé audeſſus des eaux.

Le ſéjour des eaux & leur poids agiſſant ſur la ſurface de la terre, en ont conſolidé l'intérieur.

Des pouſſieres ſéparées de l'air, & ſe répandant ſur les eaux qui couvroient la terre, s'y ſont aſſemblées, durcies, & ont formé une croûte.

Voilà donc des eaux contenues entre un noyau & une enveloppe dure.

C'eſt de-là qu'il déduit la cauſe du déluge, la fertilité de la premiere terre & l'état de la nôtre.

Le ſoleil & l'air continuant d'échauffer & de durcir cette croûte, elle s'entrouvrit, ſe briſa, & ſes maſſes ſéparées ſe précipiterent au fond de l'abyſme qui les ſoutenoit.

De-là la ſubmerſion d'une partie du globe, les gouffres, les vallées, les montagnes, les mers, les fleuves, les rivieres, les continences, leurs ſéparations, les îles & l'aſpect général de notre globe.

Il part de-là pour expliquer avec aſſez de facilité pluſieurs grands phénomenes.

Avant la rupture de la croûte, la ſphere étoit droite; après cet événement, elle s'inclina. De-là cette diverſité de phénomenes naturels dont il eſt parlé dans les mémoires qui nous reſtent des premiers tems, qui ont eu lieu, & qui ont ceſſé; les âges d'or & de fer, *&c.*

Ce petit nombre de ſuppoſitions lui ſuffit pour juſtifier la coſmogomie de Moïſe avec toutes ſes circonſtances.

Il paſſe de-là à la conflagration générale & à ſes ſuites; & ſi l'on veut oublier quelques obſervations qui ne s'accordent point avec l'hypotheſe de Burnet, on conviendra qu'il étoit difficile d'imaginer rien de mieux. C'eſt une fable qui fait beaucoup d'honneur à l'eſprit de l'auteur.

D'autres abandonnerent la phyſique, & tournerent leurs vues du côté de la morale, & s'occuperent à la conformer à la loi de l'Evangile; on nomme parmi ceux-ci Seckendorf, Boëcler, Paſchius, Geuſlengius, Becman Weſenfeld, *&c.* Les uns ſe tirerent de ce travail avec ſuccès; d'autres brouillerent le chriſtianiſme avec différens ſyſtemes d'éthique tant anciens que modernes, & ne ſe montrerent ni philoſophes, ni chrétiens. *Voyez* la morale chrétienne de Crellius, & celle de Danée; il regne une telle confuſion dans ces ouvrages, que l'homme pieux & l'homme ne ſavent ni ce qu'ils doivent faire, ni ce qu'ils doivent s'interdire.

On tenta auſſi d'allier la politique avec la morale du Chriſt, au haſard d'établir pour la ſociété en général des principes qui, ſuivis à la lettre, la réduiroient en un monaſtere. *Voyez* là-deſſus Buddée, Fabricius & Pfaffius.

Valentin Alberti prétend qu'on n'a rien de mieux à faire pour poſer les vrais fondemens du droit naturel, que de partir de l'état de perfection, tel que l'Ecriture-ſainte nous le repréſente, & de paſſer enſuite aux changemens qui ſe ſont introduits dans le caractere des hommes ſous l'état de corruption. *Voyez* ſon *Compendium juris naturalis orthodoxiæ Theologiæ conformatum.*

Voici un homme qui s'eſt fait un nom au tems où les eſprits vouloient ramener tout à la révélation. C'eſt Jean Amos Comenius. Il nâquit en Moravie l'an 1592. il étudia à Herborn. Sa patrie étoit alors le théâtre de la guerre. Il perdit ſes biens, ſes ouvrages & preſque ſa liberté. Il alla chercher un aſyle en Pologne. Ce fut-là qu'il publia ſon *Janua linguarum reſerata*, qui fut traduit dans toutes les langues. Cette premiere production fut ſuivie du *Synopſis phyſicæ ad lumen divinum reformatæ.* On l'appella en Suiſſe & en Angleterre. Il fit ces deux voyages. Le comte d'Oxenſtiern le protegea, ce qui ne l'empêcha pas de mener une vie errante & malheureuſe. Allant de province en province & de ville en ville, & rencontrant la peine par-tout, il arriva à Amſterdam. Il auroit pû y demeurer tranquille; mais il ſe mit à faire le prophete, & l'on ſait bien que ce métier ne s'accorde guere avec le repos. Il annonçoit des pertes, des guerres, des malheurs de toute eſpeces, la fin du monde, qui duroit encore, à ſon grand étonnement, lorſqu'il mourut en 1671. Ce fut un des plus ardens défenſeurs de la phyſique de Moïſe. Il ne pouvoit ſouffrir qu'on la décriât, ſur-tout en public & dans les écoles. Cependant il n'étoit pas ennemi de la liberté de penſer. Il diſoit du chancelier Bacon, qu'il avoit trouvé la clef du ſanctuaire de la nature; mais qu'il avoit laiſſé à d'autres le ſoin d'ouvrir. Il regardoit la doctrine d'Ariſtote comme pernicieuſe; & il n'auroit pas tenu à lui qu'on ne brûlât tous les livres de ce philoſophe, parce qu'il n'avoit été ni circoncis ni baptiſé.

Bayer n'étoit pas plus favorable à Ariſtote; il prétendoit que ſa maniere de philoſopher ne conduiſoit à rien & qu'en s'y aſſujettiſſant on diſputoit à l'infini, ſans trouver un point où l'on pût s'arrêter. On peut regarder Bayer comme le diſciple de Comenius. Outre le *Fil du labyrinthe*, on a de lui un ouvrage intitulé, *Fundamenta interpretationis & adminiſtrationis generalia ex mundo, mente & Scripturis jacta*, ou *Oſtium vel atrium naturæ ſchnographice delineatum.* Il admet trois principes la matiere, l'eſprit & la lumiere. Il appelle la matiere la maſſe *moſaïque*; il la conſidere ſous deux points de vue l'un de premiere création, l'autre de ſeconde création. Elle ne dura qu'un jour dans ſon état de premiere création; il n'en reſte plus rien. Le monde, tel qu'il eſt, nous la montre dans ſon état de ſeconde création. Pour paſſer de là à la geneſe des choſes, il poſe pour principe que la maſſe unie à l'eſprit & à la lumiere conſtitue le corps; que la maſſe étoit informe, diſcontinue, en vapeurs, poreuſe & cohérente en quelque ſorte; qu'il y a une nature fabricante, un eſprit vital, un plaſmateur *moſaïque*, des ouvriers externes, des ouvriers particuliers; que chaque eſpece a le ſien, chaque individu; qu'il y en a de ſolitaires & d'univerſaux; que les uns peuvent agir ſans le concours des autres; que ceux-ci n'ont de pouvoir que celui qu'ils reçoivent, *&c.* Il déduit l'eſprit vital de l'incubation de l'Eſprit ſaint; c'eſt l'eſprit vital qui forme les corps ſelon les idées de l'incubateur; ſon action eſt ou médiate ou immédiate, ou interne ou externe; il eſt intelligent & ſage, actif & pénetrant; il arrange, il vivifie, il ordonne; il ſe diviſe en général & particulier, en naturel & accidentel, en terreſtre & céleſte, en ſidéral & élémentaire, ſubſtantifique, modifiant, *&c.* L'eſprit vital commence, la fermentation acheve. A ces deux principes, il en ajoute un inſtrumental, c'eſt la lumiere; être moyen entre la maſſe ou la matiere & l'eſprit; de-là naiſſent le mouvement, le froid le chaud, & une infinité de mots vuides de ſens, & de ſottiſes que je n'ai pas le courage de rapporter, parce qu'on n'auroit pas la patience de les lire.

Il s'enſuit de ce qui précede, que tous ces auteurs plus inſtruits de la religion, que verſés dans les ſecrets de la nature, n'ont ſervi preſque de rien au progrès de la véritable philoſophie.

Qu'ils n'ont point éclairci la religion, & qu'ils ont obſcurci la raiſon.

Qu'il n'a pas dépendu d'eux qu'ils n'ayent deshonoré Moïſe, en lui attribuant toutes leurs rêveries.

Qu'en voulant éviter un écueil, ils ont donné dans un autre; & qu'au lieu d'illuſtrer la révélation, ils ont par un mélange inſenſé, défiguré la philoſophie.

Qu'ils ont oublié que les ſaintes Ecritures n'ont pas été données aux hommes pour les rendre phyſiciens, mais meilleurs.

Qu'il y a bien de la différence entre les vérités naturelles contenues dans les livres ſacrés, & les vérités morales.

Que la révélation & la raiſon ont leurs limites, qu'il ne faut pas confondre,

Qu'il y a des circonſtances où Dieu s'abaiſſe à notre façon de voir, & qu'alors il emprunte nos idées, nos expreſſions, nos comparaiſons, nos préjugés-mêmes.

Que s'il en uſoit autrement, ſouvent nous ne l'entendrions pas.

Qu'en voulant donner à tout une égale autorité, ils méconnoiſſoient toute certitude.

Qu'ils arrêteront les progrès de la philoſophie, & qu'ils avanceront ceux de l'incrédulité.

Laiſſant donc de côté ces ſyſtemes, nous acheverons de leur donner tout le ridicule qu'ils méritent, ſi nous expoſons l'hypothèſe de Moïſe telle que Comenius l'a introduite.

Il y a trois principes des choſes, la matiere, l'eſprit & la lumiere.

La matiere eſt une ſubſtance corporelle, brute, ténebreuſe & conſtitutive des corps.

Dieu en a créé une maſſe capable de remplir l'abyſme créé.

Quoiqu'elle fût inviſible, ténébreuſe & informe, cependant elle étoit ſuſceptible d'extenſion, de contraction de diviſion, d'union, & de toutes ſortes de figures & de formes.

La durée en ſera éternelle, en elle-même & ſous ſes formes; il n'en peut rien périr; les liens qui la lient ſont indiſſolubles; on ne peut la ſéparer d'elle-même, de ſorte qu'il reſte une eſpece de vuide au milieu d'elle.

L'eſprit eſt une ſubſtance déliée, vivante par elle-même, inviſible, inſenſible, habitante des corps & végétante.

Cet eſprit eſt infus dans toute la maſſe rude & informe; il eſt primitivement émané de l'incubation de l'Eſprit Saint; il eſt deſtiné à l'habiter, à la pénétrer, à y regner, & à former par l'entremiſe de la lumiere, les corps particuliers, ſelon les idées qui leur ſont aſſignées à produire en eux leurs facultés, à coopérer à leur génération, & à les ordonner avec ſageſſe.

Cet eſprit vital eſt plaſtique.

Il eſt ou univerſel ou particulier, ſelon les ſujets dans leſquels il eſt diffus, & ſelon le rapport des corps auxquels il préſide; naturel ou accidentel, perpétuel ou paſſager.

Conſidéré relativement à ſon origine, il eſt ou primordial, ou ſeminal, ou minéral, ou animal.

En qualité de primordial, il eſt au-deſſus du céleſte, ou ſideré, ou élémentaire; & partie ſubſtantifiant, partie modifiant.

Il eſt ſeminal, eu égard à ſa concentration générale.

Il eſt minéral, eu égard à ſa concentration ſpécifique d'or, ou de marbre.

Il ſe diviſe encore en vital, relativement à ſa puiſſance & à ſes fonctions; & il eſt total ou principal, & dominant ou partiel, & ſubordonné & allié.

Conſidéré dans ſa condition, il eſt libre ou lié, aſſoupi ou fermentant, lancé ou retenu, *&c.*

Ses propriétés ſont d'habiter la matiere, de la mouvoir, de l'égaler, de préſerver les idées particulieres des choſes, & de former les corps deſtinés à des opérations ſubſéquentes.

La lumiere eſt une ſubſtance moyenne, viſible par elle-même & mobile, brillante, pénétrant la matiere, la diſpoſant à recevoir les aſpects, & efformatrice des corps.

Dieu deſtina la matiere dans l'œuvre de la création à être un inſtrument univerſel, à introduire dans la maſſe toutes les opérations de l'eſprit, & à les ſigner chacune d'un caractere particulier, ſelon les uſages divers de la nature.

La lumiere eſt ou univerſelle & primordiale, ou produite & caractériſée.

Sa partie principale s'eſt retirée dans les aſtres qui ont été répandus dans le ciel pour tous les uſages différens de la nature.

Les autres corps n'en ont pris ou retenu que ce qu'il leur en falloit pour les uſages à venir auxquels ils étoient préparés.

La lumiere remplit ſes fonctions par ſon mouvement ſon agitation & ſes vibrations.

Ces vibrations ſe propagent du centre à la circonférence, ou ſont renvoyées de la circonférence au centre.

Ce ſont elles qui produiſent la chaleur & le feu dans les corps ſublunaires. Sa ſource éternelle eſt dans le ſoleil.

Si la lumiere ſe retire, ou revient en arriere, le froid eſt produit; la lune eſt la région du froid.

La lumiere vibrée & la lumiere retirée ſont l'une & l'autre ou diſperſées, ou réunies, ou libres & agiſantes, ou retenues; c'eſt ſelon les corps où elles réſident: elles ſont auſſi ſous cet aſpect, ou naturelles & originaires ou adventices ou occaſionnelles, ou permanentes & paſſageres, ou tranſitoires.

Ces trois principes different entr'eux, & voici leurs différences. La matiere eſt l'être premier, l'eſprit l'être premier vivant, la lumiere l'être premier mobile; c'eſt la forme qui ſurvient qui les ſpécifie.

La forme eſt une diſpoſition, une caractériſation des trois premiers principes, en conſéquence de laquelle la maſſe eſt configurée, l'eſprit concentré, la lumiere tempérée; de maniere qu'il y a entr'eux une liaiſon, une pénétration réciproque & analogue à la fin que Dieu a preſcrite à chaque corps.

Pour parvenir à cette fin, Dieu a imprimé aux individus des veſtiges de ſa ſageſſe, & des cauſes agiſſant extérieurement, les eſprits reçoivent les idées, les formes, les ſimulacres des corps à engendrer, la connoiſſance de la vie, des procédés & des moyens, & les corps ſont produits comme il l'a prévu de toute éternité dans ſa volonté & ſon entendement.

Qu'eſt-ce que les élémens, que des portions ſpécifiées de matiere terreſtre, différentiées particulierement par leur denſité & leur rareté.

Dieu a voulu que les premiers individus ou reſtaſſent dans leur premiere forme, ou qu'ils en engendraſſent de ſemblables à eux, imprimant & propageant leurs idées & leurs autres qualités.

Il ne faut pas compter le feu au nombre des élémens, c'eſt un effet de la lumiere.

De ces trois principes naiſſent les principes des Chimiſtes.

Le mercure naît de la matiere jointe à l'eſprit, c'eſt l'aqueux des corps.

De l'union de l'eſprit avec la lumiere naît le ſel, ou ce qui fait la conſiſtance des corps.

De l'union de la matiere & du feu ou de la lumiere, naît le ſoufre.

Grande portion de matiere au premier; grande portion d'eſprit au ſecond; grande portion de lumiere au troiſieme.

Trois choſes entrent dans la compoſition de l'homme, le corps, l'eſprit & l'ame.

Le corps vient des élémens.

L'eſprit, de l'ame du monde.

L'ame de Dieu.

Le corps eſt mortel, l'eſprit diſſipable, l'ame immortelle.

L'eſprit eſt l'organe & la demeure de l'ame.

Le corps eſt l'organe & la demeure de l'eſprit.

L'ame a été formée de l'ame du monde qui lui préexiſtoit, & cet eſprit intellectuel differe de l'eſprit vital en degré de pureté & de perfection.

Voilà le tableau de la Phyſique *moſaïque* de Comenius. Nous ne dirons de la Morale, qu'il déſignoit auſſi par l'épithete de *moſaïque*, qu'une choſe; c'eſt qu'il réduiſoit tous les devoirs de la vie aux préceptes du Décalogue.

MOSAÏQUE, ſ. f. (*Art méchaniq.*) on entend par *moſaïque* non-ſeulement l'art de tailler & polir quantité de marbres précieux de différentes couleurs, mais encore celui d'en faire un choix convenable, de les aſſembler par petites parties de différentes formes & grandeurs ſur un fond de ſtuc, préparé à cet effet, pour en faire des tableaux repréſentant des portraits, figures, animaux, hiſtoires & payſages, des fleurs, des fruits & toute ſorte de deſſeins imitant la peinture.

On donnoit autrefois différens noms à la *moſaïque*, à cauſe de ſes variétés; les uns l'appelloient *muſaique*, du latin *muſivum*, qui ſignifie en général *un ouvrage délicat*, ingénieux, & bien travaillé; &, ſelon Scaliger, du grec μοῦσον, parce que ces ſortes d'ouvrages étoient fort polis: en effet, μοῦσον, ἔμμουσος & μουσικὸν ſe prennent en ce ſens chez les Grecs; les autres l'appelloient *muſibum*, comme on le voit encore dans quelques manuſcrits, & ſur-tout dans les inſcriptions de Gruter; d'autres lui ont donné les noms de *muſaïcum*, *muſeacum* & *moſiacum*, de *muſeis*, comme le rapporte Jean-Louis Vives,

lib.

lib. XVI. S. Auguſtin, *de civitate Dei*; d'autres encore le font dériver du grec μυσῖον, *muſico cantu*, ou d'un mot hébreu, qui veut dire *mélange*; mais Nebricenſis & quelques autres croient, & ce qui paroît plus vraiſſemblable, qu'il dérive du grec μοῦσα, *muſe*, parce que, dit-il, il falloit beaucoup d'art pour ces ſortes de peintures, & que la plûpart ſervoient d'ornement aux muſes.

L'uſage de faire des ouvrages de *moſaïque* eſt, ſelon quelques auteurs, fort ancien. Pluſieurs prétendent que ſon origine vient des Perſes qui, fort curieux de ces ſortes d'ouvrages, avoient excité les peuples voiſins à en faire d'exactes recherches. Nous voyons même dans l'Ecriture ſainte qu'Aſſuérus leur roi, fit conſtruire de ſon tems un pavé de marbre ſi bien travaillé, qu'il imitoit la peinture. D'autres aſſurent que cet art prit naiſſance à Conſtantinople, fondés ſur ce que cette ville étoit de leur tems la ſeule dont preſque toutes les égliſes & les bâtimens particuliers en étoient décorés, & que de-là il s'eſt répandu dans les autres provinces de l'Europe. En effet, on en tranſporta des confins de ce royaume chez les peuples voiſins d'Aſſyrie, de-là en Grece, & enfin, ſelon Pline, du tems de Sylla, on en fit venir dans le Latium pour augmenter les décorations des plus beaux édifices. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'il commença à paroître vers le tems d'Auguſte, ſous le nom d'une nouvelle invention. C'étoit une façon de peindre des choſes de conſéquence avec des morceaux de verre qui demandoient une préparation particuliere. Cette préparation conſiſtoit dans la façon de le fondre dans des creuſets, dans celle de le couler ſur des marbres polis, & dans celle de le tailler par petits morceaux, ſoit avec des tranchans, ſoit avec des ſcies faites exprès, & de les polir pour les aſſembler enſuite ſur un fond de ſtuc. (On peut voir dans les ouvrages de Nerius un fort beau traité ſur cette partie.) A ces morceaux de verre ſuccéderent ceux de marbre, qui exigeoient alors beaucoup moins de difficultés pour la taille; enfin cet art négligé depuis pluſieurs ſiecles, a été enſuite abandonné, ſur-tout depuis que l'on a trouvé la maniere de peindre ſur toutes ſortes de métaux, qui eſt beaucoup plus durable, n'étant pas ſujette, comme la premiere, à tomber par écailles après un long tems. On lui donnoit autrefois le nom de *marqueterie en pierre*, que l'on diſtinguoit de marqueterie en bois, ou ébéniſterie; & ſous ce nom l'on comprenoit non-ſeulement l'art de faire des peintures par pierres de rapport, mais encore celui de faire des compartimens de pavé de différens deſſeins, comme l'on en voit dans pluſieurs de nos égliſes ou maiſons royales, ouvrage des marbriers. Ce ſont maintenant ces ouvriers qui ſont chargés de ces ſortes d'ouvrages, comme travaillant en marbre de différente maniere.

La *moſaïque* ſe diviſe en trois parties principales; la premiere a pour objet la connoiſſance des différens marbres propres à ſes ouvrages; la deuxieme eſt la maniere de préparer le maſtic qui doit les recevoir, celle de l'appliquer ſur les murs, pavés & autres lieux que l'on veut orner de ces ſortes de peintures, pour y poſer enſuite les différentes petites pieces de marbre; & la troiſieme eſt l'art de joindre enſemble ces mêmes marbres, & de les polir avec propreté pour en faire des ouvrages qui imitent la peinture.

Premiere partie. Des marbres. Les marbres ſe trouvant expliqués fort au long à l'*article* de la MAÇONNERIE, nous nous contenterons ici de les déſigner ſimplement par leurs noms.

Des marbres antiques.

Marbres antiques.
- de lapis.
- de porphyre.
- de ſerpentin.
- d'albâtre.
  - le blanc.
  - le varié.
    - l'oriental.
    - le fleuri.
    - l'agatato.
  - le moutahuto.
  - le violet.
  - le roquebrue.
- de granit.
  - d'Egypte.
  - d'Italie.
  - de Dauphiné.
  - vert.
  - violet.
- de jaſpe.
  - antique.
  - floride.
  - rouge & vert.
- de Paros.
- de vert antique.
- blanc & noir.
- de petit antique.
- de brocatelle.
- africain.
- noir antique.
- de cipolin.
- jaune.
  - de Sienne.
  - doré.
- de bigionero.
- de lumachello.
- piceſniſco.
- de breche antique.
- de breche antique d'Italie.

Des marbres modernes.

Marbres blanc.
- de Carare.
- noir moderne.
- de Dinan.
- de Namur.
- de theu.
- blanc veiné.
- de margoſſe.
- noir & blanc.
- de Barbançon.
- de Givet.
- de Portor.
- de Saint-Maximin.
- de ſerpentin moderne.
- vert moderne
  - d'Egypte.
  - de mer.
- jaſpé.
- de lumachello moderne.
- de Brenne.
- occhio di pavone.
- porta ſancta ou ſerena.
- fior di perſica.
- del veſcovo.
- de brocatelle.
- de Boulogne.
- de Champagne.
- de Sainte Baume.
- de Tray.
- de Languedoc
  - de Coſne.
  - de Narbonne.
- de roquebrue.
- de Caen.
- de griotte.
- de bleu turquin.
- de ſerancolin.
- de balvacaire.
- de campan.
  - blanc.
  - rouge.
  - vert.
  - iſabelle.
- de Signan.
- de Savoie.
- de Gauchenet.
- de Leff.
- de Hance.
- de Balzato.
- d'Auvergne.
- de Bourbon.
- de Hon.
- de Sicile.
  - ancien.
  - moderne.
- de Suiſſe.
- d'Antin.
- de Laval.
- de Cerfontaine.
- de Berg op--zoom.
- de Montbart.
- de Malplaquet.
- de Merlemont.
- de Saint-Remi.
- royal.

Des marbres dits breches modernes.

Breche
- blanche.
- noire.
- dorée.
- coraline.
- violette.
- iſabelle.

des

des Pyrénées.
groſſe.
de Véronne.
ſauveterre.
ſaraveche.
ſaraveche petite.
ſettebazi.
de Florence.
des Lolieres.
d'Alet.

II. Partie. De la maniere de préparer le ſtuc. Le *ſtuc* dont on ſe ſert pour ainſi dire par-tout maintenant, au-lieu de marbre, & qui eſt une compoſition particuliere qui l'imite parfaitement, eſt une eſpece de maſtic que l'on applique ſur les murs où l'on veut faire de la *moſaïque*, & ſur lequel on poſe toutes les petites pieces de marbre qui réunies enſemble, doivent imiter la peinture & former tableau. Il s'en fait de pluſieurs manieres, ſelon l'induſtrie & le génie des ouvriers.

Celle dont on ſe ſervoit autrefois conſiſtoit dans une portion de chaux éteinte (on appelle chaux éteinte, celle qui a été amortie par l'eau), ſur trois de poudre de marbre, que l'on mêloit avec des blancs d'œufs & de l'eau; ce qui formoit une maſſe que l'on appelloit *mortier*. Mais l'uſage & l'expérience nous ont appris que ce maſtic ne pouvoit nous être d'aucun uſage, s'endurciſſant ſi promptement que les ouvriers n'avoient pas le tems d'unir leurs pierres enſemble.

La matiere que l'on emploie actuellement le plus communément, & qui eſt beaucoup meilleure que la précédente, conſiſte dans une portion de chaux éteinte, environ ce qu'en peut contenir un inſtrument avec lequel on la porte en Italie appellé *ſchiffo*, qui eſt à-peu-près la valeur d'un pié cube, ſur trois de poudre de marbre de Tibur, & non d'autre eſpece, comme le remarquent pluſieurs auteurs, mêlé enſemble, non avec de l'eau, mais avec de l'huile de lin, que l'on remue tous les jours avec un morceau de fer. La premiere quantité eſt de 80 livres, que l'on augmente juſqu'à ce que le tout ſoit bien pris; ce qui ſe connoît lorſque la maſſe entiere devenant unie, s'enfle de jour en jour en forme de pyramide, & l'eau qui étoit dans la chaux s'évapore: on y remet de l'huile tous les jours, de peur qu'elle ne ſe deſſeche, ce qui arrive cependant plus ou moins, ſelon la température des climats des ſaiſons, *&c.* Cette maſſe eſt ordinairement en été dixhuit ou vingt jours à acquérir ſon degré de perfection, & dans les autres tems de l'année davantage, à proportion de l'humidité de l'air, & de la rigueur des ſaiſons; de ſorte qu'en hiver un mois entier ne ſuffit quelquefois pas pour la ſécher: ce degré ſe connoît lorſque le mélange ceſſant de s'élever, l'eau qui étoit dans la chaux étant évaporée, elle demeure dans un état fixe comme une eſpece d'onguent; ce tems paſſé l'huile de lin s'évapore à ſon tour, & la poudre de marbre mêlée avec la chaux demeurant intimement liées, ſe durciſſent & ne font plus qu'un corps ſolide.

Si l'on étoit preſſé, on pourroit paîtrir dans ſes mains de la chaux éteinte réduite en poudre, avec trois fois autant de poudre de marbre de Tibur, mêlée d'huile de lin, avec quoi l'on feroit un maſtic ſemblable au précedent.

De la maniere de préparer le maſtic. Pour préparer les murs, pavés, & autres choſes ſemblables à recevoir la moſaïque, il faut y appliquer le *maſtic*; & pour cet effet, on enfonce auparavant dans ces murs de forts clous, à tête large, diſpoſés en échiquier eſpacés les uns des autres d'environ deux pouces à deux & demi, on les frotte enſuite avec un pinceau trempé dans l'huile de lin: au bout de quelques heures ou plus, ſelon l'humidité du tems, on garnit de *maſtic* le pourtour de la tête de ces clous par petits morceaux, appliqués de plus en plus les uns ſur les autres, juſqu'à ce qu'étant bien liés ſur les murs, ils ne forment plus qu'un tout que l'on dreſſe alors à la regle; on en fait environ 3 à 4 toiſes au plus de ſuite, pour qu'il ne ſe puiſſe durcir avant que l'on ait placé les petits morceaux de marbre que l'on joint bien proprement les uns contre les autres en les attachant au *maſtic*; lorſque tout l'ouvrage eſt bien pris, on le polit à la pierre-ponce bien également par-tout.

Si le mur étoit en pierre dure, & que l'on ne pût y enfoncer des clous, il faudroit alors y faire des trous à *queue d'aronde*, c'eſt-à-dire plus larges au fond que ſur les bords, d'environ un pouce en quarré ſur la même profondeur, eſpacés les uns des autres de deux pouces & demi à trois pouces, diſpoſés en échiquier, que l'on empliroit enſuite de *maſtic*, comme auparavant par petits morceaux les uns ſur les autres, & bien liés enſemble. Ces trous aſſez près les uns des autres, à queue d'aronde & remplis d'un *maſtic* qui, lorſqu'il eſt dur, ne peut plus reſſortir, forment une eſpece de chaîne qui retient très-ſolidement la maſſe.

On peut encore préparer ces murs d'une autre maniere; en y appliquant des ceintures ou bandes de fer entrelacées; mais ce moyen augmente alors conſidérablement la dépenſe.

S'il arrivoit que l'on voulût faire des portraits, payſages, hiſtoires & autres tableaux portatifs, tels que l'on en faiſoit autrefois, ce qui s'exécute ordinairement ſur le bois, il faudroit y enfoncer des clous à large tête, & y appliquer enſuite le *maſtic*, de la maniere que nous l'avons vu.

III. partie. Des ouvrages de moſaïque. La *moſaïque* étant un compoſé de petits morceaux de marbre de diverſes formes joints enſemble, les habiles ouvriers exigent que chacun d'eux ſoit d'une ſeule couleur, de maniere que les changemens & diminutions de couleurs & de nuances, s'y faſſent par différentes pierres réunies les unes contre les autres, comme elles ſe font dans la tapiſſerie par différens points dont chacun n'eſt que d'une ſeule couleur. Auſſi eſt-il néceſſaire qu'ils ſoient travaillés & rejoints avec beaucoup d'art, & que le génie de l'ouvrier ſoit riche, pour produire l'agréable diverſité qui en fait toute la beauté & le charme. On voit encore en Italie quantité de ces ouvrages. Ciampinus a fait graver la plus grande partie de ceux qui lui ont paru les plus beaux; on voit auſſi dans pluſieurs de nos maiſons royales quelques portraits, payſages, *&c.* encore exiſtans de ces ſortes d'ouvrages.

On diviſoit anciennement les ouvrages de *moſaïque* en trois eſpeces: la premiere étoit de ceux que l'on nommoit *grands*, qui avoient environ dix piés en quarré au moins; on les employoit à tout ce qu'on pouvoit appeller *pavé*, expoſé & non expoſé aux injures de l'air; on n'y repréſentoit aucune figure d'hommes ni d'animaux, mais ſeulement des peintures ſemblables à celles que l'on nomme *arabeſques*; on peut voir dans l'art de Marbrerie quantité de ces ſortes de pavés. La deuxieme eſpece étoit de ceux que l'on appelloit *moyens*, qui avoient au moins deux piés en quarré, & étoient compoſés de pierres moins grandes, par conſéquent en plus grande quantité, & exigeoient auſſi plus de délicateſſe & de propreté que les autres. La troiſieme eſpece étoit de ceux que l'on nommoit *petits*, ces derniers qui alloient juſqu'à un pié en quarré étoient les plus compliqués par la petiteſſe des pierres dont ils étoient compoſés, la difficulté de les aſſembler avec propreté, & l'énorme quantité des figures qui alloit juſqu'à deux millions.

La *fig.* 1. *Pl. I.* repréſente un payſage de la premiere eſpece, que le ſavant Marie Suarez, évêque de Vaiſon contemporain de Ciampinus, a apporté lui-même à Preneſte ſa patrie; on y voit ſur le devant un pêcheur monté ſur ſa barque parcourant les bords du Nil.

La *fig.* 2. *Pl. II.* eſt un autre payſage de la derniere eſpece, exécuté dans l'égliſe de S. Alexis à Rome, dont le fond repréſente le palais d'un prince ſouverain ſur les bord du Nil ou de quelque autre grand fleuve, au-devant duquel ſont deux barques de pêcheurs, dont l'une va à la voile.

La *fig.* 3. repréſente un aſſemblage de quelques animaux de diverſes eſpeces exécutés ſur le pilaſtre qui ſoutient l'arc de triomphe en face du ſanctuaire, dans l'égliſe de ſainte Marie, au-delà du Tibre.

La *fig.* 4. repréſente Europe, fille d'Agenor, roi de Phénicie, enlevée par Jupiter changé en taureau, trait aſſez connu dans Ovide. Ce tableau conſervé dans le palais du prince Barberin, porte environ deux piés & demi en quarré, & a été trouvé dans un lieu appellé communément l'*Areione*, proche les murs de la ville de Preneſte, parmi les débris de marbre de différente façon, qu'on a employés dans la ſuite à décorer des colonnes de différens ordres.

La *fig.* 5. *Pl. III.* eſt une ſtatue trouvée dans quelques anciens monumens au-delà de la porte *Aſinaria*, appellée maintenant la rue *Latine* de S. Jean. Cette figure plongée dans l'obſcurité, ſemble repréſenter le Sommeil tenant en ſa main gauche trois fleurs appellées *pavots*, attributs de cette divinité. A l'égard de ce qu'elle tenoit de la main droite, & que le tems a fait tomber; on croit ſelon la fiction des Poëtes qu'elle portoit une corne qui contenoit de l'eau du fleuve Lethé.

La *fig.* 6. eſt une ſeconde repréſentation de l'enlevement d'Europe par Jupiter, fait ſur le pavé rapporté par le célebre & ſavant Charles-Antoine ***.

La *fig.* 7. eſt un tableau d'environ ſept piés de hauteur ſur dix de largeur, en marbre blanc & noir, dont nous ſommes redevables au célebre abbé Ambroiſe Spezia, repréſentant trois dauphins, deux écreviſſes de mer, un polype, Neptune avec ſon trident ou quelqu'autre dieu marin. Vers le bas de cette figure on découvre les veſtiges de trois autres poiſſons dont l'un n'eſt pas connu, un autre ſemble être un veau marin & le dernier un cheval; d'où l'on pourroit conjecturer qu'il y avoit là des eaux qui contenoient ces ſortes de poiſſons.

La *Pl. IV.* eſt un payſage en *moſaïque* de la derniere eſpece, trouvé en la ville de Paleſtrine, dans les ruines d'un édifice dont la deſtination eſt encore incertaine; les uns croient que c'étoit un temple dédié à la Fortune, d'autres que c'étoit un lieu où l'empereur Antonin faiſoit élever un certain nombre de jeunes filles; mais la plûpart fondés ſur différentes inſcriptions qu'on y trouva en même tems, & par les débris qui en reſtoient, aſſurent que c'étoit le fameux temple de Serapis, divinité célebre, révérée des anciens Romains.

Cette planche repréſente un canton de la haute Egypte où le Nil débordé ſe répand dans la campagne; du milieu de ſes eaux s'élevent des pointes de rochers où les oiſeaux viennent ſe repoſer; les édifices ſont ſéparés par des canaux couverts de barques & de bateaux, qui ſelon Maillet ſervent de communication les uns aux autres pendant l'inondation de ce fleuve.

A eſt un temple orné de guirlandes dorées, & couvert dans ſa face antérieure d'un voile de pourpre au deſſous duquel eſt l'empereur Hadrien tenant entre ſes mains un vaſe qu'il a reçu d'un prêtre: il eſt ſuivi d'une troupe d'officiers & de ſoldats, dont une partie ſont ſur la galere qui va le joindre. Ce prince va au-devant de la ville de Sienne, ou d'Eléphantine, que quelques-uns ont pris pour la Victoire, recevoir une palme & un diadème.

B eſt probablement la demeure des miniſtres de ce temple, près de laquelle eſt un parc deſtiné à renfermer des troupeaux & des animaux ſacrés.

C eſt un autre temple où ſont des prêtres égyptiens en habits de lin, couronnés de fleurs & raſés, dont ſix forment un chœur de muſique; quatre portent un chandelier poſé ſur une table quarrée qu'on croit être le tombeau d'Oſiris, & les autres portent ſur de longs bâtons les effigies ſymboliques des divinités égyptiennes.

Près de là, ſur un grand piédeſtal de marbre de couleur, eſt repréſenté la ſtatue d'Anubis.

D eſt la maiſon d'un pere de famille avec un colombier, titre qui n'exiſtoit qu'avec le mariage, près de laquelle eſt une barque avec voile & maiſon, plus bas ſont quelques bateaux de pêcheurs.

E eſt une légere repréſentation des fêtes de l'Egypte, c'eſt un berceau chargé des fruits de la vigne, appuyé des deux côtés ſur deux îles, dans l'intervalle deſquelles coulent tranquillement les eaux du Nil; aux deux côtés ſont deux banquettes où ſont aſſiſes des figures égyptiennes tenant des vaſes à boire & des inſtrumens de muſique: au-deſſus, au-deſſous & à côté de ce berceau ſont trois bateliers occupés à ramaſſer dans le Nil du lotus, plante qui ſert de nourriture aux Egyptiens & aux Ethiopiens pendant une partie de l'année.

F eſt une cabane à l'entrée de laquelle ſont deux payſans ou pêcheurs, dont l'un tient un trident ou harpon à trois pointes propre à prendre des gros poiſſons, qu'on trouve quelquefois dans le Nil.

Plus loin en *G* ſont des Egyptiens montés ſur une barque ſans voile avec une maiſon après avoir percé de deux traits un hippopotame.

H ils en lancent d'autres.

I un autre hippopotame qui fuit & ſe cache dans les roſeaux.

Au-deſſus en *K* ſont des figures debout dont les unes ſemblent être les miniſtres du temple voiſin, environné d'obéliſques & de tours, dont une leur ſert de demeure. Celui qui tient un trident eſt un pêcheur que quelques-uns ont pris pour Neptune.

Près de-là eſt un puits, eſpece de nilometre qui ſervoit à meſurer les accroiſſemens & décroiſſemens du Nil.

L eſt un autre temple à-peu-près ſemblable au précédent, mais décoré de guirlandes, & flanqué de deux maiſons.

M ſont deux maiſons en tours quarrées, une en tour ronde ſervant de retraite aux ibis, eſpece de courlis, animaux volatiles, & deux cabannes couvertes de chaume; près de-là eſt une barque avec voile & ſans maiſon.

On voit en *N* un édifice conſidérable ſur les bords du Nil, propre à nous donner une idée générale des palais d'Egypte.

Le haut de cette planche repréſente la retraite des animaux pendant les inondations de ce fleuve: auſſi les Ethiopiens n'ayant alors d'autres reſſources que la chaſſe, ont beaucoup plus de facilité à les pourſuivre; il en eſt de toute eſpece, qui portent chacun leur nom en particulier dont la plûpart ont été altérés par la longueur des tems & les différentes révolutions que cet ouvrage a éprouvées.

Ρινοκερος, rhinoceros, eſt un animal aſſez connu; Χυροπιθ-ιλ, ou plûtôt Χοιροπιθηκος, eſt un animal dont le nom a ſouffert quelques légeres altérations; le mot grec ſignifie *cochon*, *ſinge*: en effet il tenoit de la nature de l'un & de l'autre.

Ελαφος *ou* εφαδος, ſemblent être deux ſangliers; ce ſont deux animaux de la groſſeur des hippopotames, qu'on nommoit chez les Ethiopiens *eolé*.

Σαυος, ſe rapporte à l'animal inférieur; il faudroit lire σαυρος, *léſard*.

Πηχιιν-ς-, eſt un nom dont on n'a pû fixer la lecture ni l'explication.

Λεαινα, eſt une lionne avec ſon lionceau.

Λυγξ, eſt une eſpece de ſinge qui reſſemble beaucoup au cheval; c'eſt, ſelon quelques-uns, le lynx des anciens que d'autres croyent être un loup-cervier.

Δγελαρκ, n'a aucune ſignification déterminée.

Κροκοδιλος-παρδαλις, eſt un crocodile-panthere, animal extraordinaire dont les anciens peuploient l'Afrique; & non pas celui de mer, comme on le pourroit croire par oppoſition à celui qui ſuit.

Κροκοδιλος χερσαιος, eſt le crocodile terreſtre.

Au-deſſus de ce dernier aſſis ſur un rocher, eſt un ſinge dont le nom a diſparu.

Τιγρις, ſont des tigres. Près de-là eſt un ſerpent appellé, à cauſe de ſa groſſeur, le *ſerpent géant*: c'eſt un animal qui rampe ſur les rochers; on en trouve d'énormes en Ethiopie & dans les îles que forme le Nil.

Δρκος *ou plutôt* δορκος, chevre ſauvage. Cet animal reſſemble plus à une brebis qu'à une chevre, mais plus encore à une chevre qu'à un ſanglier; ainſi απρος eſt une faute dans la gravure de 1721.

Ηονοκενταυρα, honocentaure; animal à longue criniere, qui tient de la nature de l'homme & de celle de l'âne; il ſe ſert de ſes mains indifféremment pour courir ou pour tenir quelque choſe. M. de Juſſieu croit que c'eſt une eſpece de ſinge que l'on nomme *callitriche*.

Ταβους, vraiſſemblablement ναβους, *nabuu*, ainſi appellé par les Ethiopiens. Il a, dit-on, la tête d'un chameau, le col d'un cheval, les piés & les cuiſſes d'un bœuf; ſa couleur rougeâtre, entremélée de taches blanches, l'a fait nommer par d'autres *caméléopard*.

Κηπεν, eſt une eſpece de ſinge d'Ethiopie à tête de lion. Près de cet animal, eſt un paon perché ſur un arbre.

Κροκοττας, animal originaire d'Ethiopie, qui, ſelon pluſieurs auteurs, tient beaucoup de la nature du loup & de celle du chien.

Καμελοπαρδαλι.... nom qui a été défiguré dans le monument; ce ſont des caméléopards, ainſi nommés parce qu'ils ont le col du chameau, & des taches ſur la peau comme les léopards. Ces animaux ont la tête du cerf avec des cornes de ſix doigts, la queue fort petite, & les piés fourchus.

Près de-là, ſont deux crabes dans l'eau, un ſinge ſur un rocher, & un animal nommé κφινγια qui a diſparu avec ſon nom.

Ξιογ, le nom & l'animal ſont également inconnus.

Θωαντες *ou* φωαντες *& non pas* ωαντες, comme on le voit dans la gravure de 1721. On croiroit d'abord que ce ſont des thos, eſpece de loups-cerviers qu'on fait venir d'un loup & d'une léoparde; cependant cette conjecture eſt contredite par le nom & la figure de ces animaux, qu'on prendroit plutôt pour un lion & une panthere. Près de là, eſt un ſerpent géant qui s'eſt ſaiſi d'un canard qui vient d'être tué par les chaſſeurs.

Ενυδρις, enhydris, nom commun à la loutre & à une eſpece de ſerpent. Ce ſont deux tortues d'eau & deux loutres, tenant chacune un poiſſon à la bouche.

Des outils. Les outils propres aux ouvrages de *moſaïque* ſont preſque les mêmes que ceux qui appartiennent à la marbrerie. L'emploi du marbre étant le ſeul objet de ces deux arts; la plûpart de ceux que l'on voit dans la *Planche V.* ſont une augmentation de ceux placés dans ce dernier, & particuliers à la *moſaïque*.

La *figure premiere*, *Pl. V.* eſt un compoſé d'environ deux cens caſes particulieres aſſemblées les unes contre les autres, contenant chacune une certaine quantité de petites pieces de marbre d'une même couleur, appuyé ſur une table *AA*, poſée ſur deux traiteaux d'aſſemblage *BB*.

La

La *fig*. 2. eſt un établi *AA*, à piés d'aſſemblage *BB*, ſur lequel eſt poſé un étau de bois, compoſé de jumelle dormante *C*, jumelle mouvante *D*, & vis à écroux *E*, dans lequel ſont des petits morceaux de marbre *F* diſpoſés pour être travaillés; *G* eſt une ſebille qui contient de l'émeril qui aide à ſcier le marbre.

La *fig*. 3. eſt une petite ſciotte, propre aux ouvrages délicats, compoſée d'un fer *A* & de ſa monture de bois *B*.

La *fig*. 4. eſt un petit compas droit, propre à lever des diſtances par ſes pointes *AA*.

La *fig*. 5. eſt un petit compas à pointes courbes, appellé *compas d'épaiſſeur*, fait pour lever des épaiſſeurs par ſes pointes *AA*.

La *fig*. 6. eſt un archet, compoſé d'une corde à boyau *A*, tendue ſur un arc de baleine *B*.

La *fig*. 7. eſt un trépan, aciéré en *A*, & à pointe arrondie en *B*, ajuſté dans la boîte *C*, ſervant avec le ſecours de l'archet, *fig*. 6. à percer des trous. On peut voir dans l'*art de marbrerie* cette opération de deux manieres différentes.

La *fig*. 8. eſt une lime quarrelette d'Angleterre *A*, emmanchée en *B*, faite pour limer & polir le marbre.

La *fig*. 9. eſt une pince, faite pour prendre les petites pieces de marbre, & les appliquer plus facilement ſur le maſtic; il en eſt de plus petites ou de plus grandes ſelon la grandeur des ouvrages.

La *fig*. 10. eſt une pince, faite d'une autre maniere, à charniere *A*. *Article de M.* Lucote.

Mosaïque, *en Peinture*, eſpece de peinture faite avec de petites pierres coloriées & des aiguilles de verre compaſſées & rapportées enſemble, de maniere qu'elles imitent dans leur aſſemblage, le trait & la couleur des objets qu'on a voulu repréſenter.

Pour exécuter cet art, il faut, avant toutes choſes avoir le tableau peint, ſoit en grand, ſoit en petit, de l'ouvrage qu'on veut imiter, & avoir auſſi les deſſeins au net de la grandeur de chaque partie de l'ouvrage; ce qu'on appelle *cartons*. On ſe ſert de petites pierres de toutes ſortes de forme & de couleur, qu'on diſtribue ſuivant leur nuance, dans différentes boëtes ou paniers. Ces petites pierres doivent avoir une face liſſe & plate, mais il ne faut point qu'elles ſoient polies à leur ſurface extérieure; car on n'y verroit pas la couleur lorſqu'elle reflèchiroit la lumiere. Le deſſein ou carton de chaque partie de l'ouvrage doit être piqué; cela fait, on mouille un peu la place de l'enduit qui a été préparé, comme dans la peinture à freſque; alors on ponce cette place avec de la pierre noire pilée; enſuite l'on paſſe du mortier très-fin, d'une épaiſſeur médiocre & égale, ſur chaque endroit qui n'eſt pas marqué par le trait du deſſein, afin de conſerver & de mettre dans les contours les petites pierres, en les trempant dans le mortier liquide qu'on a ſoin d'avoir auprès de ſoi. Quand on veut dorer dans cette eſpece de peinture, on ſe ſert de petites pieces de verre blanc épais & doré au feu d'un côté. La *moſaïque* ſubſiſte d'ordinaire autant que le pavé ou le mur ſur lequel elle eſt employée, ſans altération de couleur.

Il nous reſte en *moſaïque* un grand nombre de morceaux de la main des anciens. On voit, par exemple; dans le palais que les Barberins ont fait bâtir dans la ville de Paleſtrine, à 25 milles de Rome, un grand morceau de *moſaïque*, qui peut avoir 12 pies de long, ſur dix de hauteur, & qui ſert de pavé à une eſpece de grande niche, dont la voûte ſoutient les deux rampes ſéparées, par leſquelles on monte au premier palier du principal eſcalier de ce bâtiment. Ce ſuperbe morceau eſt une eſpece de carte géographique de l'Egypte, &, à ce qu'on prétend, le même pavé que Sylla avoit fait placer dans le temple de la Fortune Prèneſtine, & dont Pline parle au vingt-cinquieme chapitre du trente-ſixieme livre de ſon hiſtoire. Il ſe voit gravé en petit dans le *latium* du P. Kircher; mais en 1721 le cardinal Charles Barberin le fit graver en quatre grandes feuilles. L'ancien artiſte s'eſt ſervi, pour embellir ſa carte, de pluſieurs eſpeces de vignettes, telles que les Géographes en mettent pour remplir les places vuides de leurs cartes. Ces vignettes repréſentent des hommes, des animaux, des bâtimens, des chaſſes, des cérémonies, & pluſieurs points de l'hiſtoire morale & naturelle de l'Egypte ancienne. Le nom des choſes qui y ſont dépeintes, eſt écrit au-deſſus en caracteres grecs, à-peu-près comme le nom des provinces eſt écrit dans une carte générale du royaume de France. On voit encore à Rome & dans pluſieurs endroits de l'Italie des fragmens de *moſaïque* antique, dont la plûpart ont été graués par Pietro Santi Bartoldi, qui les a inſérés dans ſes différens recueils.

Les incruſtations de la galerie, de ſainte Sophie à Conſtantinople ſont des *moſaïques* faites la plûpart avec des dez de verre, qui ſe détachent tous les jours de leur ciment: mais leur couleur eſt inaltérable. Ces dez de verre ſont de véritables doublets, car la feuille colorée de différente maniere, eſt couverte d'une piece fort mince, collée par-deſſus: il n'y a que l'eau bouillante qui puiſſe la détacher. C'eſt un ſecret connu, & que l'on pourroit mettre en pratique, ſi les *moſaïques* revenoient à la mode parmi nous. Quoique l'application de ces deux pieces de verre qui renferme la lame colorée ſoit vétilleuſe, elle prouve que l'invention des doublets n'eſt pas nouvelle. Les Turcs ont détruit le nez & les yeux des figures que l'on y avoit repréſentées, auſſi-bien que le viſage des chérubins, placés aux angles du dôme.

L'art de la peinture en *moſaïque* ſe conſerva dans le monde après la chûte de l'empire romain. Les Vénitiens ayant fait venir en Italie quelques peintres grecs au commencement du treizieme ſiecle, Apollonius, un de ces peintres grecs, montra le ſecret de peindre en *moſaïque* à Taffi, & travailla de concert avec lui à repréſenter quelques hiſtoires de la bible dans l'égliſe de ſaint Jean de Florence. Bientôt après Gaddo-Gaddi s'exerça dans ce genre de peinture, & répandit ſes ouvrages dans pluſieurs lieux d'Italie. Enſuite Giotto, éleve de Cimabué, & né en 1276, fit le grand tableau de *moſaïque* qui eſt ſur la porte de l'égliſe de ſaint Pierre de Rome, & qui repréſente la barque de ſaint Pierre agitée par la tempête. Ce tableau eſt connu ſous le nom de *Nave del Giotto*. Beccafumi, né en 1484, ſe fit une grande réputation par l'exécution du pavé de l'égliſe de Sienne en *moſaïque*. Cet ouvrage eſt de clair-obſcur, compoſé de deux ſortes de pierre de rapport, l'une blanche pour les jours, l'autre demi-teinte pour les ombres. Joſepin & Lanfranc parurent enſuite & ſurpaſſerent de beaucoup leurs prédéceſſeurs par leurs ouvrages en ce genre de peinture. Cependant on s'en eſt dégoûté par pluſieurs raiſons.

Il eſt même certain qu'on jugeroit mal du pinceau des anciens, ſi l'on vouloit en juger ſur les *moſaïques* qui nous reſtent d'eux. Les curieux ſavent bien qu'on ne rendroit pas au Titien la juſtice qui lui eſt due, ſi l'on vouloit juger de ſon mérite par les *moſaïques* de l'égliſe de S. Marc de Veniſe, qui furent faites ſur les deſſeins de ce maître de la couleur. Il eſt impoſſible d'imiter avec les pierres & les morceaux de verre dont les anciens ſe ſont ſervi pour peindre en *moſaïque*, toutes les beautés & tous les agrémens que le pinceau d'un habile homme met dans un tableau, où il eſt maître de voiler les couleurs, & de faire tout ce qu'il imagine, tant par rapport aux traits, que par rapport aux couleurs. En effet, la peinture en *moſaïque* a pour défaut principal, celui du peu d'union & d'accord dans les teintes qui ſont aſſujetties à un certain nombre de petits morceaux de verre coloriés. Il ne faut pas eſpérer de pouvoir, avec cet unique ſecours, qui eſt fort borné exprimer cette prodigieuſe quantité de teintes qu'un peintre trouve ſur ſa palette, & qui lui ſont abſolument néceſſaires pour la perfection de ſon art: encore moins, avec l'aide de ces petits cubes, peut-on faire des paſſages harmonieux. Ainſi la peinture en *moſaïque* a toujours quelque choſe de dur: elle ne produit ſon effet qu'à une diſtance éloignée, & par conſéquent elle n'eſt propre qu'à repréſenter de grands morceaux. On ne connoît point de petits ouvrages de ce genre, qui, vus de près, contentent l'œil.

Il ne me reſte qu'un mot à dire ſur la *moſaïque* des habitans du nouveau monde, faite avec des plumes d'oiſeau. Quand les Eſpagnols découvrirent le continent de l'Amérique, ils y trouverent deux grands empires floriſſans depuis pluſieurs années, celui du Mexique & celui du Pérou. Depuis long-tems on y cultivoit l'art de la peinture. Ces peuples, d'une patience & d'une ſubtilité de main inconcevables, avoient même créé l'art de faire une eſpece de *moſaïque* avec les plumes des oiſeaux. Il eſt prodigieux que la main des hommes ait eu aſſez d'adreſſe pour arranger & réduire en forme de figures coloriées tant de filets différens. Mais comme le génie manquoit à ces peuples, ils étoient, malgré leur dextérité, des artiſtes groſſiers: ils n'avoient ni les regles du deſſein les plus ſimples, ni les premiers principes de la compoſition, de la perſpective & du clair-obſcur. (*Le Chevalier* de Jaucourt.) (1)

MOS,

(1) La majeure partie des ſuperbes tableaux en Moſaïque, qui ſe trouvent dans l'Egliſe de S. Pierre à Rome ſont des Ouvrages de la main de Bernardin Regoli, & de Jean François Fiani touts deux Lucquois. Je dois à la gloire de ma patrie cette petite note. (D)

MOSBACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le Palatinat, chef-lieu d'un bailliage ſur le Niéker. *Long.* 26. 30. *lat.* 49. 35.

Mosbach eſt la patrie de Nicolas Ciſner, connu par ſes *opuſcula hiſtorico & politico philologica*, qui renferment des pieces utiles ſur la juriſprudence & l'hiſtoire d'Allemagne. Il mourut à Heidelberg en 1583 à 54 ans.

MOSBOURG, *ou* **MOSBURG**, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Baviere, au confluent de l'Iſer & de l'Amber, à deux milles O. de Lanshut, & à pareille diſtance de Friſingen. *Long.* 29. 40. *lat.* 48. 33.

MOSCHATELLINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) cette petite plante forme un genre particulier dont on ne connoit qu'une eſpece nommée *moſcatellina foliis fumariæ bulboſæ*, par J. B. 3. 206. *Rannuculus numeroſus* moſchatellina *dictus*, par C. B. P. 178.

Sa racine eſt longue d'environ un pouce, blanche, couverte de petites écailles, creuſes en-de-dans, d'un goût douçâtre. De ſa racine s'élevent deux ou trois queues longues comme la main, menues, molles, vertes-pâles ſoutenant des feuilles découpées comme celles de la fumeterre, bulbeuſes, d'un verd-de-mer. Il ſort d'entre elles un pédicule qui porte à ſa cime cinq petites fleurs de couleur herbeuſe, composée chacune d'un ſeul pétale, avec des étamines jaunes qui en occupent le milieu. Toutes ces fleurs ramaſſées enſemble repréſentent un cube ſans baſe; elles ont, ainſi que les feuilles dans les tems humides, une odeur de muſc. Lorſque la fleur eſt tombée, il lui ſuccede une baie ou un fruit mol, ſucculent, qui renferme pour l'ordinaire quatre ſemences ſemblables à celles du lin. Cette petite plante paſſe très-vîte; elle croît dans les haies ombrageuſes, parmi les broſſailles, au bord des ruiſſeaux, & ſous les arbres, dans un terrein léger, ſablonneux. Elle fleurit dès le commencement d'Avril; on n'en fait point d'uſage.

MOSCHI, (*Géog.*) peuples qui habitoient le long de la mer d'Hyrcanie, vers la ſource du Phaſis. Leur pays ſe nommoit *Moſchica-Regio*, & ſe partageoit en trois parties, dont l'une étoit la Colchide, l'autre l'Ibérie, & la troiſieme l'Arménie. Les *Moſchici montes* étoient les montagnes de la grande Arménie; ainſi les peuples *Moſchi* répondent aux Géorgiens & aux Mingréliens de nos jours.

MOSCHIUS, (*Géog. anc.*) riviere de la Myſie ſupérieure, ſelon Ptolomée, *liv. III. c. ix.* Les uns prétendent que c'eſt aujourd'hui la *Morave*, & d'autre le *Lim.*

MOSCOUADE, ſ. f. eſt parmi les épiciers le ſucre des îles non altéré. C'eſt la baſe de tous les différens ſucres que l'on fait; il faut qu'elle ſoit d'un gris blanchâtre, ſeche, la moins graſſe, & qu'elle ſente le moins le brûlé qu'il eſt poſſible.

MOSCOVIE, (*Géog.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit autrefois les états du czar; mais on les nomme aujourd'hui *Ruſſie* ou l'*Empire ruſſien*. *Voyez* RUSSIE.

Depuis un ſiecle cet état eſt devenu très-vaſte & très-formidable. Il s'eſt aggrandi à l'orient juſqu'au Jappon & à la Chine, au midi, juſqu'au bord méridional de la mer Caſpienne; au couchant, juſqu'à la mer Baltique; & au nord, juſqu'aux glaces de l'Océan ſeptentrional. Enfin, la *Moſchovie* ne fait plus qu'une province de cet empire.

MOSELLE, (*Géog.*) riviere de France, qui court par la Lorraine, par les évêchés de Mets & de Toul, par le Luxembourg, par le comté de Weldentz; & par la province de la Saare.

Salve amnis laudate agris, laudate colonis,
Dignata imperio, debent an mænia Belgæ?

La plûpart des auteurs l'appellent en latin *Muſella* ou *Moſella*. Florus la nomme *Moſula*, & Ptolomée *Obrincus*.

Elle prend ſa ſource au mont des Faucilles, dans les montagnes de Vauge, aux confins de la Lorraine, du Suntgaw, & du comté de Montbeillard, aſſez près de l'endroit d'où la Saône tire auſſi ſon origine.

Cette proximité fut cauſe que, ſous le regne de l'empereur Domitius Néron, on entreprit de faire un canal pour joindre la *Moſelle* à la Saône; mais l'ouvrage ne fut point achevé. Ce fleuve ſe perd dans le Rhin, auprès de Coblentz.

MOSELLANUS COMITATUS, (*Géog. anc.*) comté d'Allemagne, dans l'état de l'évêque de Liége; c'eſt ce que nous nommons l'*Haſpengow*.

MOSKA, *ou* **MOSENA**, (*Géog.*) petite riviere de l'empire ruſſien, dans la province à laquelle elle donne le nom de *Moſcou*, dont nous avons fait les mots *Moſcovie* & *Moſcovite*. Elle a ſa ſource à l'extrémité de cette province, arroſe Moſcou, & ſe perd dans l'Occa, riviere qui tombe dans le Volga.

MOSKITES, LES, (*Géog.*) petite nation de l'Amérique dans la nouvelle Eſpagne, entre le cap de Hondura & Nicuragua. Les hommes ſont agiles, vigoureux, & bons pêcheurs, s'exerçant dès l'enfance à jetter la lance & le harpon. Ils vont preſque tout nuds, & ne vivent que de la pêche. (*D. J.*)

MOSKOW, (*Géogr.*) les François prononcent *Moskou*, mais mal; ce mot ſe doit prononcer *Moskof*, parce que le *w* final de la langue eſclavone, qui eſt d'uſage en Ruſſie, en Pologne & ailleurs, eſt un *v* conſone, & ſe prononce par ces peuples comme une *f*.

Moſkow eſt une grande ville, que Baſilides conquit ſur les Lithuaniens à la fin du onzieme ſiecle. Elle devint alors un patriarchat, & la capitale de l'empire ruſſien, & elle l'a été juſqu'à la fondation de Saint-Pétersbourg par Pierre I. Oléarius, le Brun & autres, ont décrit *Moskow* dans leurs voyages; mais les années ont cauſé tant de changemens à cette ville, que leurs deſcriptions ne ſont plus vraies aujourd'hui.

Cette ville eſt partagée en quatre parties, dont chacune eſt entourée d'une muraille & d'un foſſé. Elle dépérit tous les jours, parce que la plûpart des maiſons étant de bois, les incendies y ſont fréquens, & le czar a défendu qu'on les rebâtit de pierre, afin d'attirer encore mieux les grands & les riches à Saint-Pétersbourg.

Les rues de *Moskow* ne ſont pavées qu'en peu d'endroits, & remplies de vagabonds & de gueux, qui détrouſſent & aſſaſſinent les paſſans à l'entrée de la nuit.

Les égliſes & monaſteres y brillent en très-grand nombre; & comme chacun a ſes cloches, la ſonnerie ne finit point. Ces cloches ne ſe mettent pas en branle comme les nôtres: on les ſonne par le moyen d'un corde qui tient au battant.

L'apothicairerie de *Moskow* étoit autrefois la plus conſidérable de l'Europe, parce qu'elle fourniſſoit ſeule les armées & les grandes villes de Ruſſie; mais les choſes ne ſont plus de même aujourd'hui.

Les environs de *Moskow* paroiſſent très-beaux, & les Anglois établis dans cette ville, avoient trouvé l'art d'avoir dans leurs jardins au mois de Février des roſes hâtives, des œillets & d'excellentes aſperges. Tout le pays produit du bon blé, qu'on ſeme en Mai, & qu'on recueille en Septembre. La terre porte des fruits, pourvu qu'on la fume & qu'on la cultive. Le miel y eſt auſſi commun qu'en Pologne. Le gros & le menu bétail y paît en abondance; enſorte que la vie y eſt à grand marché.

Moskow eſt baignée au ſud-eſt par la Moska, au couchant & au ſud-oueſt, par la riviere de Neglina.

Pierre-le-Grand a fait faire un canal de *Moskow* à Saint-Petersbourg, pour établir une correſpondance entre l'ancienne capitale de ſes états, & la nouvelle. Ce canal, après avoir traverſé le lac d'Onega, arrive à *Moskow*.

Cette ville eſt dans une plaine fort étendue, à 160 lieues N. de Caſſa, 240 de Conſtantinople, 260 de Cracovie, 245 de Stockholm, environ 360 de Vienne, & 650 de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 57. 51. 30. *lat.* 55. 36. 10. *Long.* Selon Timmerman, 56. 11. 15. *lat.* 55. 34. (*D. J.*)

MOSKOW, LE DUCHÉ DE, (*Géog.*) province de l'empire ruſſien, appellé la *Moſcovie* proprement dite, pour la diſtinguer de tout l'empire du czar.

Cette province particuliere a titre de duché; car pendant long-tems les czars n'ont été connus que ſous le titre de *grands ducs de Moſcovie*. Elle prend ſon nom de ſa capitale, qui elle-même le reçoit de la riviere qui l'arroſe. Les autres rivieres principales ſont l'Occa & la Cleſma, qui vont groſſir le Volga. Dans la partie occidentale du *duché* de *Moskow* eſt une grande forêt de vingt-cinq lieues, d'où ſort le Boryſthène, qui de-là paſſe par le duché de Smolencko, entre en Lithuanie, en Pologne, en Ukraine, &c. *Long.* du duché de *Moskow* 53. 63. *lat.* 52. 58. (*D. J.*)

MOSLEM, (*Hiſt. mod. eccléſ.*) nom par lequel les Arabes déſignent ceux qui font profeſſion de la religion de Mahomet; le mot *muſulman* qui s'eſt introduit en Europe & parmi les Chrétiens, n'eſt qu'une corruption du mot arabe *moslem*, qui ſignifie *vrai-croyant*.

MOSQUÉE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) parmi les Mahométans, c'eſt un temple deſtiné aux exercices de leur religion, ce mot vient du mot turc *meſchit*, qui ſignifie proprement un *temple* fait de charpente, comme étoient ceux que conſtruiſirent d'abord les Mahométans; c'eſt de-là que les Eſpagnols ont fait *meſchita*, les Italiens *moſcheta*, & les François & les Anglois *moſquée* & *moſques*. Borel le dérive du grec *μοσχος*, *vitulus*, à cauſe que dans l'alcoran il eſt beaucoup parlé de vache; d'autres le tirent, avec plus de raiſon de *maſgiad*, qui en langue arabe ſignifie *lieu d'adoration*.

Il y a des *moſquées* royales fondées par les empereurs, comme la Solimanie, la Muradie, *&c.* A Conſtantinople il y a des *moſquées* particulieres fondées par des muphti, des viſirs, des bachas, *&c.*

Les *moſquées* royales ou *jamis*, bâties par les ſultans, & qu'on appelle *ſelatyn*, d'un nom générique qui ſignifie *royal*, ſont ordinairement accompagnées d'académies ou grandes écoles bâties dans leur enceinte ou dans leur voiſinage, on y enſeigne les lois & l'alcoran, & ceux qui ſont prépoſés à ces académies, ſe nomment *muderis*, & n'en ſortent que pour remplir des places de mollaks ou de juges dans les provinces. Elles ſont auſſi accompagnées d'*imarets* ou hôpitaux pour recevoir les pauvres, les malades, les inſenſés. Les *moſquées* royales ont de grands revenus en fonds de terre, & les autres à proportion, ſelon la libéralité de leurs fondateurs.

On n'apperçoit dans les *moſquées* ni figures, ni images, parce que l'alcoran les défend expreſſément, mais pluſieurs lampes ſuſpendues, & pluſieurs petits domes ſoutenus de colonnes de marbre ou de jaſpe; elles ſont quarrées & ſolidement bâties. A l'entrée eſt une grande cour plantée d'arbres toufus, au milieu de laquelle & ſouvent ſous un veſtibule eſt une fontaine avec pluſieurs robinets & de petits baſſins de marbre pour l'*abdet* ou ablution. Cette cour eſt environnée de cloîtres où aboutiſſent des chambres pour les imans & autres miniſtres de la religion, & même pour les étudians & les pauvres paſſans. Chaque *moſquée* a auſſi ſes minarets, d'où les muezins appellent le peuple à la priere. Quand les Muſulmans s'y aſſemblent, avant que d'y entrer ils ſe lavent le viſage, les mains & les piés. Ils quittent leur chauſſure & entrent enſuite avec modeſtie, ſaluent le mirob ou niche placé au fond du temple & tourné vers la Meque. Ils levent enſuite dévotement les yeux au ciel en ſe bouchant les oreilles avec les pouces, & s'inclinent profondément par reſpect pour le lieu d'oraiſon. Enfin ils ſe placent en ſilence, les hommes dans le bas de la *moſquée*, les femmes dans les galeries d'en-haut ou ſous les portiques extérieurs: là ils ſont tous à genoux ſur un tapis ou ſur la terre nue qu'ils baiſent trois fois; de tems-en-tems ils s'aſſeyent ſur leurs talons, & tournent la tête à droite & à gauche pour ſaluer le prophete, ainſi que les bons & les mauvais anges. L'iman fait à haute voix la priere que le peuple répete mot pour mot. Les domes des *moſquées* & les minarets ſont ſurmontés d'aiguilles qui portent un croiſſant: les Turcs ont changé en *moſquées* pluſieurs égliſes.

MOSQUITES, ſ. f. (*Médecine.*) boutons de couleur rougeâtre qui paroiſſent ſur la peau, & ſont ſuivis d'une démangeaiſon inſupportable; cette maladie eſt commune dans les Indes.

On guérit cette démangeaiſon par un mélange d'eau, de vinaigre, de cryſtal minéral, dans lequel on trempe un linge qu'on applique ſur la partie; on doit ſe garder de remuer les humeurs & de les faire rentrer au-dedans par l'uſage des purgatifs; les ſudorifiques avec les topiques paroiſſent les ſeuls remedes indiqués.

MOSSENIGA *ou* MOSENIGO, (*Géog.*) ville de la Morée, dans le Belvédere, que M. de Witt place au nord de la ville de Coron, & ſur le golfe de ce nom; ce n'eſt pas l'ancienne Meſsène, quoiqu'en diſent Corneille & Maty. (*D. J.*)

MOSSYLITES ou *MOSSILICUS*, (*Géog. anc.*) port & promontoire de l'Ethiopie. Le P. Hardouin dit qu'on appelle à-préſent le promontoire le *cap de Gatdatu*.

MOSTAGAN *ou* MONSTAGAN, (*Géogr.*) ancienne & forte ville d'Afrique, au royaume d'Alger, avec un château, une moſquée & un bon port nommé *Cariena* par les Romains, à 20 E. d'Oran. *Long* ſelon Ptolomée, 14. 30 *lat.* 33. 40.

MOSTAR, (*Géog.*) ville de Dalmatie dans l'Hercegovine. Quelques-uns la prennent pour l'ancienne *Saloniana* de Ptolomé…, & d'autres pour l'ancienne *Andecrium* ou *Andrecium*; quoi qu'il en ſoit, elle appartient aux Turcs, & eſt toujours épiſcopale. Elle eſt ſituée à 40 milles N. de la ville de Narenta. *Long.* 36. 12. *lat.* 43. 42.

MOSUL, *ou* MOUSSUL, *ou* MOUSSAL, (*Géog.*) par Ptolomée *Durbeta*, ville forte d'Aſie, dans le Diarbeck, ſur la rive droite du Tigre. Elle eſt aujourd'hui preſque toute ruinée, n'a que de petits hazars borgnes, & eſt cependant fréquentée par des négocians Arabes & des Curdes; on croit que c'eſt de l'autre côté du Tigre que commencent les ruines de l'ancienne Ninive. La chaleur eſt exceſſive à *Moſul*, & encore plus grande qu'en Méſopotamie. *Long.* ſelon nos voyageurs, 59. 20. *lat.* 36. 30. Les tables arabiques ſont bien différentes, car elles donnent à *Moſul* 77. degrés de *longitude*, & 34. 30. de *latitude* ſeptentrionale.

MOSYLON, (*Géog. anc.*) promontoire & port de l'Ethiopie, ſous l'Egypte. Pline, *liv. VI. c. xxix.* appelle le port *Moſſylicus*, & le promontoire *Moſſylicum*. Le P. Hardouin dit que le promontoire eſt aujourd'hui le cap de Gardafu.

MOSYNIENS *ou* MOSYNŒCIENS, (*Géog. anc.*) en latin *Moſynœci*; par Ptolomée *Moxiani*; par Pline, *liv. VI. chap. iv. Moſſyni*, & par quelques auteurs *Moſyni*; nom de certains peuples montagnards qui logeoient dans des tours de bois, & qui étoient du voiſinage du Pont-Euxin; leur nom veut dire la même choſe que *turricolæ*. Méla, Strabon, Apollonius, & ſur-tout Xénophon, nous apprennent pluſieurs particularités fort étranges de ces peuples barbares. Ils ne vivoient que de glands & de la chair des bêtes ſauvages qu'ils tuoient à la chaſſe; ils s'imprimoient des marques ſur tout le corps, comme font de nos jours pluſieurs Indiens; ils ne connoiſſoient aucune loi de pudeur & de décence dans toutes les actions naturelles; mais une choſe unique dans l'hiſtoire, leur plus haute tour ſervoit de demeure au roi qu'ils éliſoient, & qui étoit le plus malheureux des hommes; ils le tenoient nuit & jour ſous une forte garde; il falloit qu'il terminât tous leurs différends comme juge: ſi néanmoins il lui arrivoit de mal juger, ils l'empriſonnoient, & ſuivant la nature des cas, le laiſſoient plus ou moins long-tems ſans lui donner de nourriture. (*D. J.*)

MOSYNOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville que Nicétas & Cédrene mettent dans la Thrace, chez les *Moſynoeci* ou *Moſſyni* de Pline, c'eſt-à-dire peuples qui habitoient dans des tours ſur les bords du Pont-Euxin. *Voyez* MOSYNIENS. (*D. J.*)

MOT, ſ. m. (*Log. Gramm.*) il y a trois choſes à conſidérer dans les *mots*, le matériel, l'étymologie, & la valeur. Le matériel des *mots* comprend tout ce qui concerne les ſons ſimples ou articulés qui conſtituent les ſyllabes qui en ſont les parties intégrantes, & c'eſt ce qui fait la matiere des *articles* SON, SYLLABE, ACCENT, PROSODIE, LETTRES, CONSONNE, VOYELLE, DIPHTONGUE, *&c.* L'étymologie comprend ce qui appartient à la premiere origine des *mots*, à leurs générations ſucceſſives & analogiques, & aux différentes altérations qu'ils ſubiſſent de tems à autre, & c'eſt la matiere des *articles* ETYMOLOGIE, FORMATION, ONOMATOPÉE, MÉTAPLASME, *avec ſes eſpeces*, EUPHONIE, RACINE, LANGUE. *article iij.* §. 22. &c.

Pour ce qui concerne la valeur des *mots*, elle conſiſte dans la totalité des idées qui en conſtituent le ſens propre & figuré. Un *mot* eſt pris dans le ſens propre lorſqu'il eſt employé pour exciter dans l'eſprit l'idée totale que l'uſage primitif a eu intention de lui faire ſignifier: & il eſt pris dans un ſens figuré lorſqu'il préſente à l'eſprit une autre idée totale à laquelle il n'a rapport que par l'analogie de celle qui eſt l'objet du ſens propre. Ainſi le ſens propre eſt antérieur au ſens figuré, il en eſt le fondement; c'eſt donc lui qui caractériſe la vraie nature des *mots*, & le ſeul par conſéquent qui doive être l'objet de cet article: ce qui appartient au ſens figuré eſt traité aux *articles* FIGURE, TROPE *avec ſes eſpeces*, &c.

La voie analytique & expérimentale me paroit, à tous égards & dans tous les genres, la plus sûre que puiſſe prendre l'eſprit humain pour réuſſir dans ſes recherches. Ce principe juſtifié négativement par la chûte de la plûpart des hypothèſes qui n'avoient de réalité que dans les têtes qui les avoient conçues, & poſitivement par les ſuccès rapides & prodigieux de la phyſique moderne, aura par-tout la même fécondité, & l'application n'en peut être qu'heureuſe, même dans les matieres grammaticales. Les *mots* ſont comme les inſtrumens de la manifeſtation de nos penſées: des inſtrumens ne peuvent être bien connus que par leurs ſervices; & les ſervices ne ſe devinent point, on les éprouve, on les voit, on les obſerve. Les différens uſages des langues ſont donc, en quelque maniere, les phénomenes grammaticaux, de l'obſervation deſquels il faut s'élever à la généraliſation des principes & aux notions univerſelles.

Or le premier coup-d'œil jetté ſur les langues, montre ſenſiblement que le cœur & l'eſprit ont chacun leur langage. Celui du cœur eſt inſpiré par la nature & n'a preſque rien d'arbitraire, auſſi eſt-il également entendu chez toutes les nations, & il ſemble même que les brutes qui nous environnent en aient quelquefois l'intelligence, le vocabulaire en eſt court, il ſe réduit aux ſeules interjections, qui ont par-tout les mêmes radicaux, parce qu'elles tiennent à la conſtitution phyſique de l'organe. *Voyez* INTERJECTION. Elles déſignent dans celui qui s'en ſert une affection, un ſentiment; elles ne l'excitent

tent pas dans l'ame de celui qui les entend, elles ne lui en préſentent que l'idée. Vous converſez avec votre ami que la goutte retient au lit; tout-à-coup il vous interrompt par *ahi*, *ahi!* Ce cri arraché par la douleur eſt le ſigne naturel de l'exiſtence de ce ſentiment dans ſon ame, mais il n'indique aucune idée dans ſon eſprit. Par rapport à vous, ce *mot* vous communique-t-il la même affection? Non; vous n'y tiendriez pas plus que votre ami, & vous deviendriez ſon écho: il ne fait naître en vous que l'idée de l'exiſtence de ce ſentiment douloureux dans votre ami, préciſément comme s'il vous eût dit: *voilà que je reſſens une vive & ſubite douleur*. La différence qu'il y a, c'eſt que vous êtes bien plus perſuadé par le cri interjectif, que vous ne le ſeriez par la propoſition froide que je viens d'y ſubſtituer: ce qui prouve, pour le dire en paſſant, que cette propoſition n'eſt point, comme le paroît dire le P. Buffier, *Grammaire françoiſe n°.* 163. & 164. l'équivalent de l'interjection *ouf*, ni d'aucune autre: le langage du cœur ſe fait auſſi entendre au cœur, quoique par occaſion il éclaire l'eſprit.

Je donnerois à ce premier ordre de *mots* le nom d'*affectiſs*, pour le diſtinguer de ceux qui appartiennent au langage de l'eſprit, & que je déſignerois par le titre d'*énonciatifs*. Ceux-ci ſont en plus grand nombre, ne ſont que peu ou point naturels, & doivent leur exiſtence & leur ſignification à la convention uſuelle & fortuite de chaque nation. Deux différences purement matérielles, mais qui tiennent apparemment à celles de la nature même, ſemblent les partager naturellement en deux claſſes; les *mots* déclinables dans l'une, & les indéclinables dans l'autre. *Voyez* INDÉCLINABLE. Ces deux propriétés oppoſées ſont trop uniformément attachées aux mêmes eſpeces dans tous les idiomes, pour n'être pas des ſuites néceſſaires de l'idée diſtinctive des deux claſſes, & il ne peut être qu'utile de remonter, par l'examen analytique de ces caracteres, juſqu'à l'idée eſſentielle qui en eſt le fondement; mais il n'y a que la déclinabilité qui puiſſe être l'objet de cette analyſe, parce qu'elle eſt poſitive & qu'elle tient à des faits, au-lieu que l'indéclinabilité n'eſt qu'une propriété négative, & qui ne peut nous rien indiquer que par ſon contraire.

I. *Des mots déclinables*. Les variations qui réſultent de la déclinabilité des *mots*, ſont ce qu'on appelle en Grammaire, les *nombres*, les *cas*, les *genres*, les *perſonnes*, les *tems*, & les *modes*.

1°. Les nombres ſont des variations qui déſignent les différentes quotités. *Voyez* NOMBRE. C'eſt celle qui eſt la plus univerſellement adoptée dans les langues, & la plus conſtamment admiſe dans toutes les eſpeces de *mots* déclinables, ſavoir les noms, les pronoms, les adjectiſs & les verbes. Ces quatre eſpeces de *mots* doivent donc avoir une ſignification fondamentale commune, au-moins juſqu'à un certain point: une propriété matérielle qui leur eſt commune, ſuppoſe néceſſairement quelque choſe de commun dans leur nature, & la nature des ſignes conſiſte dans leur ſignification, mais il eſt certain qu'on ne peut nombrer que des êtres; & par conſéquent il ſemble néceſſaire de conclure que la ſignification fondamentale, commune aux quatre eſpeces de *mots* déclinables, conſiſte à preſenter à l'eſprit les idées des êtres, ſoit réels, ſoit abſtraits; qui peuvent être les objets de notre penſée.

Cette concluſion n'eſt pas conforme, je l'avoue, aux principes de la *Grammaire générale*, *partie II. chap. j.* ni à ceux de M. du Marſais, de M. Duclos, de M. Fromant: elle perd en cela l'avantage d'être ſoutenue par des autorités d'autant plus pondérantes, que tout le monde connoit les grandes lumieres de ces auteurs reſpectables; mais enfin des autorités ne ſont que des motifs & non des preuves, & elles ne doivent ſervir qu'à confirmer des concluſions déduites légitimement de principes inconteſtables, & non à établir des principes peu ou point diſcutés. J'oſe me flatter que la ſuite de cette analyſe démontrera que je ne dis ici rien de trop: je continue.

Si les quatre eſpeces de *mots* déclinables préſentent également à l'eſprit des idées des êtres; la différence de ces eſpeces doit donc venir de la différence des points de vûe ſous leſquels elles font enviſager les êtres. Cette conſéquence ſe confirme par la différence même des lois qui réglent par-tout l'emploi des nombres relativement à la diverſité des eſpeces.

A l'égard des noms & des pronoms, ce ſont les beſoins réels de l'énonciation, d'après ce qui exiſte dans l'eſprit de celui qui parle, qui reglent le choix des nombres. C'eſt tout autre choſe des adjectifs & des verbes; ils ne prennent les terminaiſons numériques que par une ſorte d'imitation, & pour être en concordance avec les noms ou les pronoms aux-quels ils ont rapport, & qui ſont comme leurs originaux.

Par exemple, dans ce début de la premiere fable de Phèdre, *ad rivum eumdem lupus & agnus venerant ſiti compulſi*; les quatre noms *rivum*, *lupus*, *agnus*, & *ſiti*, ſont au nombre ſingulier, parce que l'auteur ne vouloit & ne devoit effectivement déſigner qu'un ſeul ruiſſeau, un ſeul loup, un ſeul agneau, & un ſeul & même beſoin de boire. Mais c'eſt par imitation & pour s'accorder en nombre avec le nom *rivum*, que l'adjectif *eumdem* eſt au ſingulier. C'eſt par la même raiſon d'imitation & de concordance que le verbe *venerant* & l'adjectif-verbe ou le participe *compulſi*, ſont au nombre pluriel; chacun de ces *mots* s'accorde ainſi en nombre avec la collection des deux noms ſinguliers, *lupus & agnus* qui font enſemble pluralité.

Les quatre eſpeces de *mots* réunies en une ſeule claſſe par leur déclinabilité, ſe trouvent ici diviſées en deux ordres caractériſés par des points de vûe différens.

Les inflexions numériques des noms & des pronoms ſe décident dans le diſcours d'après ce qui exiſte dans l'eſprit de celui qui parle: mais quand on ſe décide par ſoi-même pour le nombre ſingulier ou pour le nombre pluriel, on ne peut avoir dans l'eſprit que des êtres déterminés: les noms & les pronoms préſentent donc à l'eſprit des êtres déterminés; c'eſt-là le point de vûe commun qui leur eſt propre.

Mais les adjectifs & les verbes ne ſe revêtent des terminaiſons numériques que par imitation; ils ont donc un rapport néceſſaire aux noms ou aux pronoms leurs corélatifs: c'eſt le rapport d'identité qui ſuppoſe que les adjectifs & les verbes ne préſentent à l'eſprit que des êtres quelconques & indéterminés; *voyez* IDENTITÉ, & c'eſt-là le point de vûe commun qui eſt propre à ces deux eſpeces, & qui les diſtingue des deux autres.

2°. La même doctrine que nous venons d'établir ſur la théorie des nombres, ſe déduit de même de celle des cas. Les cas en général ſont des terminaiſons différentes qui ajoûtent à l'idée principale du *mot* l'idée acceſſoire d'un rapport déterminé à l'ordre analytique de l'énonciation. *Voyez* CAS, *& les articles des differens cas*. La diſtinction des cas n'eſt pas d'un uſage univerſel dans toutes les langues, mais elle eſt poſſible dans toutes, puiſqu'elle exiſte dans quelques-unes, & cela ſuffit pour en faire le fondement d'une théorie générale.

La premiere obſervation qu'elle fournit, c'eſt que les quatre eſpeces de *mots* déclinables reçoivent les inflexions des cas dans les langues qui les admettent, ce qui indique dans les quatre eſpeces une ſignification fondamentale commune: nous avons déja vû qu'elle conſiſte à préſenter à l'eſprit les idées des êtres réels ou abſtraits qui peuvent être les objets de nos penſées; & l'on déduiroit la même conſéquence de la nature des cas, par la raiſon qu'il n'y a que des êtres qui ſoient ſuſceptibles de rapports, & qui puiſſent en être les termes.

La ſeconde obſervation qui naît de l'uſage des cas, c'eſt que deux ſortes de principes en reglent le choix, comme celui des nombres: ce ſont les beſoins de l'énonciation, d'après ce qui exiſte dans l'eſprit de celui qui parle, qui fixent le choix des cas pour les noms & pour les pronoms; c'eſt une raiſon d'imitation & de concordance qui eſt décidée pour les adjectifs & pour les verbes.

Ainſi le nom *rivum*, dans la phraſe de Phedre, eſt à l'accuſatif, parce qu'il eſt le complément de la prépoſition *ad*, & que le complément de cette prépoſition eſt aſſujetti par l'uſage de la langue latine à ſe revêtir de cette terminaiſon; les noms *lupus* & *agnus* ſont au nominatif, parce que chacun d'eux exprime une partie grammaticale du ſujet logique du verbe *venerant*, & que le nominatif eſt le cas deſtiné par l'uſage de la langue latine à deſigner ce rapport à l'ordre analytique. Voilà des raiſons de néceſſité; en voici d'imitation: l'adjectif *eundem* eſt à l'accuſatif, pour s'accorder en cas avec ſon corrélatif *rivum*, l'adjectif-verbe, ou le participe *compulſi*, eſt au nominatif, pour s'accorder auſſi en cas avec les noms *lupus* & *agnus* auxquels il eſt appliqué.

Ceci nous fournit encore les mêmes conſéquences déja établies à l'occaſion des nombres. La diverſité des motifs qui décident les cas, diviſe pareillement en deux ordres les quatre eſpeces de *mots* déclinables; & ces deux ordres ſont préciſément les mêmes qui ont été diſtingués par la diverſité des principes qui reglent le choix des nombres. Les noms & les pronoms ſont du premier ordre, les adjectifs & les verbes ſont du ſecond.

Les cas déſignent des rapports déterminés, & les cas des noms & des pronoms ſe décident d'après ce qui exiſte dans l'eſprit de celui qui parle: or on ne peut fixer dans ſon eſprit que les rapports des êtres déterminés, parce que des êtres indéterminés ne peuvent avoir des

rapports fixes. Il ſuit donc encore de ceci que les noms & les pronoms préſentent à l'eſprit des êtres déterminés.

Au contraire les cas des adjectifs & des verbes ne ſervent qu'à mettre ces eſpeces de *mots* en concordance avec leurs corrélatifs; nous pouvons donc en conclure encore que les adjectifs & les verbes ne préſentent à l'eſprit que des êtres indéterminés, puiſqu'ils ont beſoin d'une déterminaiſon accidentelle pour pouvoir prendre tel ou tel cas.

3°. Le ſyſtème des nombres & celui des cas ſont les mêmes pour les noms & pour les pronoms; & l'on en conclut également que les uns & les autres préſentent à l'eſprit des êtres déterminés, ce qui conſtitue l'idée commune ou générique de leur eſſence. Mais par rapport aux genres, ces deux parties d'oraiſon ſe ſéparent & ſuivent des lois différentes.

Chaque nom a un genre fixe & déterminé par l'uſage ou par la nature de l'objet nommé, ou par le choix libre de celui qui parle: ainſi *pater* (pere) eſt du maſculin, *mater* (mere) eſt du féminin, par nature; *baculus* (bâton) eſt du maſculin, *menſa* (table) eſt du féminin par uſage; *finis* en latin, *duché* en françois, ſont du maſculin ou du féminin, au gré de celui qui parle. *Voyez* GENRE. Les pronoms au contraire n'ont point de genre fixe; deſorte que ſous la même terminaiſon ou ſous des terminaſons différentes, ils ſont tantôt d'un genre & tantôt d'un autre, non au gré de celui qui parle, mais ſelon le genre même du nom auquel le pronom a rapport: ainſi *ἐγὼ* en grec, *ego* en latin, *ich* en allemand, *io* en italien, *je* en françois, ſont maſculins dans la bouche d'un homme, & féminins dans celle d'une femme; au contraire *il* eſt toujours maſculin, & *elle* toujours féminin, quoique ces deux *mots*, au genre près, aient le même ſens, ou plûtôt ne ſoient que le même *mot*, avec différentes inflexions & terminaiſons.

Voilà donc entre le nom & le pronom un rapport d'identité fondé ſur le genre; mais l'identité ſuppoſe un même être préſenté dans l'une des deux eſpeces de *mots* d'une maniere préciſe & déterminée, & dans l'autre, d'une maniere vague & indéfinie. Ce qui précede prouve que les noms & les pronoms préſentent également à l'eſprit des êtres déterminés: il faut donc conclure ici que ces deux eſpeces different entr'elles par l'idée déterminative: l'idée préciſe qui détermine dans les noms, eſt vague & indéfinie dans les pronoms; & cette idée eſt ſans doute le fondement de la diſtinction des genres, puiſque les genres appartiennent excluſivement aux noms & ne ſe trouvent dans les pronoms que comme la livrée des noms auxquels ils ſe rapportent.

Les genres ne ſont, par rapport aux noms, que différentes claſſes dans leſquelles on les à diſtribués aſſez arbitrairement; mais à-travers la biſarrerie de cette diſtribution, la diſtinction même des genres & dénominations qu'on leur a données dans toutes les langues qui les ont reçus, indiquent aſſez clairement que dans cette diſtribution on a prétendu avoir égard à la nature des êtres exprimés par les noms. *Voyez* GENRE. C'eſt préciſément l'idée déterminative qui les caractériſe, l'idée ſpécifique qui les diſtingue des autres eſpeces: les noms ſont donc une eſpece de *mots* déclinables, qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée de leur nature.

Cette concluſion acquiert un nouveau degré de certitude, ſi l'on fait attention à la premiere diviſion des noms en *appellatifs* & en *propres*, & à la ſoudiviſion des appellatifs en *génériques* & en *ſpécifiques*. L'idée déterminante dans les noms appellatifs, eſt celle d'une nature commune à pluſieurs; dans les noms propres, c'eſt l'idée d'une nature individuelle; dans les noms génériques, l'idée déterminante eſt celle d'une nature commune à toutes les eſpeces compriſes ſous un même genre & à tous les individus de chacune de ces eſpeces; dans les noms ſpécifiques, l'idée déterminante eſt celle d'une nature qui n'eſt commune qu'aux individus d'une ſeule eſpece. *Animal*, *homme*, *brute*, *chien*, *cheval*, &c. ſont des noms appellatifs; *animal* eſt générique à l'égard des noms *homme* & *brute*, qui ſont ſpécifiques par rapport à *animal*; *brute* eſt générique à l'égard des noms *chien*, *cheval*, &c. & ceux-ci ſont ſpécifiques à l'égard de *brute*: *Ciceron*, *Médor*, *Bucephale*, ſont des noms propres compris ſous les ſpécifiques *homme*, *chien*, *cheval*.

Il en eſt encore des adjectifs & des verbes, par rapport aux genres, comme par rapport aux nombres & aux cas: ce ſont des terminaiſons différentes qu'ils prennent ſucceſſivement ſelon le genre propre du nom auquel ils ont rapport, qu'ils imitent en quelque maniere, & avec lequel ils s'accordent. Ainſi dans la même phraſe de Phedre, l'adjectif *eumdem* a une inflexion maſculine pour s'accorder en genre avec le nom *rivum*, auquel il ſe rapporte; & l'adjectif verbe ou participe *compulſi*, a de même la terminaiſon maſculine pour s'accorder en genre avec les deux noms *lupus* & *agnus*, les corrélatifs. Il en réſulte donc encore que ces deux eſpeces de *mots* préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés.

4°. La diſtribution phyſique des noms en différentes claſſes que l'on nomme *genres*, & leur diviſion métaphyſique en appellatifs génériques, ſpécifiques & propres ſont également fondées ſur l'idée déterminative qui caractériſe cette eſpece. La diviſion des pronoms doit avoir un fondement pareil, ſi l'analogie qui regle tout d'une maniere plus ou moins marquée, ne nous manque pas ici. Or on diviſe les pronoms par les perſonnes, & l'on diſtingue ceux de la premiere, ceux de la ſeconde, & ceux de la troiſieme.

Les perſonnes ſont les relations des êtres à l'acte même de la parole; & il y en a trois, puiſqu'on peut diſtinguer le ſujet qui parle, celui à qui on adreſſe la parole, & enfin l'être, qui eſt ſimplement l'objet du diſcours, ſans le prononcer & ſans être apoſtrophé. *Voyez* PERSONNE. Or les uſages de toutes les langues dépoſent unanimement que l'une de ces trois relations à l'acte de la parole, eſt déterminement attachée à chaque pronom: ainſi *ἐγὼ* en grec, *ego* en latin, *ich* en allemand *io* en italien, *je* en françois, expriment déterminément le ſujet qui produit ou qui eſt cenſé produire l'acte de la parole, de quelque nature que ſoit ce ſujet, mâle ou femelle, animé même ou inanimé, réel ou abſtrait, *σύ* en grec, *tu* en latin, *du* ou *ihr* en allemand, *tu*, que l'on prononcera *tou* en italien, *tu* ou *vous* en françois, marquent déterminément le ſujet auquel on adreſſe la parole, *&c.* Les noms au contraire n'ont point de relation fixe à la parole, c'eſt-à-dire point de perſonne fixe; ſous la même terminaiſon, ou ſous des terminaiſons différentes, ils ſont tantôt d'une perſonne & tantôt d'une autre, ſelon l'occurence. Ainſi dans cette phraſe, *ego Joannes vidi*, le nom *Joannes* eſt de la premiere perſonne par concordance avec *ego*, comme *ego* eſt du maſculin par concordance avec *Joannes*: le pronom *ego* détermine la perſonne qui eſt eſſentiellement vague dans *Joannes*, comme le nom *Joannes* détermine la nature qui eſt eſſentiellement indéterminée dans *ego*: dans *Joannes vidiſti*, le même nom *Joannes* eſt de la ſeconde perſonne, parce qu'il exprime le ſujet à qui on parle, & en cette occurrence on change quelquefois la terminaiſon, *domine* pour *dominus*; dans *Joannes vidit*, le nom *Joannes* eſt de la troiſieme perſonne, parce qu'il exprime l'être dont on parle ſans lui adreſſer la parole.

De même donc que ſous le nom de genres on a rapporté les noms à différentes claſſes qui ont leur fondement commun dans la nature des êtres; on a pareillement, ſous le nom de perſonne, rapporté les pronoms à des claſſes différenciées par les diverſes relations des êtres à l'acte de la parole. Les perſonnes ſont à l'égard des pronoms, ce que les genres ſont à l'égard des noms parce que l'idée de la relation à l'acte de la parole, eſt l'idée caractériſtique des pronoms, comme l'idée de la nature eſt celle des noms. L'idée de la relation à l'acte de la parole, qui eſt eſſentielle & préciſe dans les pronoms, demeure vague & indéterminée dans les noms; comme l'idée de la nature, qui eſt eſſentielle & préciſe dans les noms, demeure vague & indéterminée dans les pronoms. Ainſi les êtres déterminés dans les noms par l'idée préciſe de leur nature, ſont ſuſceptibles de toutes les relations poſſibles à la parole; & réciproquement, les êtres déterminés dans les pronoms par l'idée préciſe de leur relation à l'acte de la parole, peuvent être rapportés à toutes les natures.

Les adjectifs & les verbes ſont toujours des *mots* qui préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés, puiſqu'à tous égards ils ont beſoin d'être appliqués à quelque nom ou à quelque pronom, pour pouvoir prendre quelque terminaiſon déterminative. Les perſonnes, par exemple, qui ne ſont dans les verbes que des terminaiſons, ſuivent la relation du ſujet à l'acte de la parole, & les verbes prennent telle ou telle terminaiſon perſonnelle, ſelon cette relation de leurs ſujets à l'acte de la parole, *ego Joannes vidi*, *tu Joannes vidiſti*, *Joannes vidit*.

5°. Le fil de notre analyſe nous a menés juſqu'ici à la véritable notion des noms & des pronoms.

Les noms ſont des mots *qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée préciſe de leur nature*; & de-là la diviſion des noms en appellatifs & en propres, & celle des appellatifs en génériques & en ſpécifiques; de-là encore une autre diviſion des noms en ſubſtantifs & abſtractifs, ſelon qu'ils préſentent à l'eſprit des êtres réels ou purement abſtraits. *Voyez* NOM.

Les pronoms ſont des mots *qui préſentent à l'eſprit des êtres determinés par l'idée préciſe de leur relation à l'acte de la parole*; & de-là la diviſion des pronoms par la premiere, la ſeconde & la troiſieme perſonne. *V.* PRONOM.

Mais nous ne connoiſſons encore de la nature des adjectifs & des verbes, qu'un caractere générique, ſavoir que *les uns & les autres préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés*; & il nous reſte à trouver la différence caractériſtique de ces deux eſpeces. Cependant les deux eſpeces de variations accidentelles qui nous reſtent à examiner, ſavoir les tems & les modes, appartiennent au verbe excluſivement. Par quel moyen pourrons nous donc fixer les caracteres ſpécifiques de ces deux eſpeces? Revenons ſur nos pas.

Quoique les uns & les autres ne préſentent à l'eſprit que des êtres indéterminés, les uns & les autres renferment pourtant dans leur ſignification une idée très-préciſe, par exemple, l'idée de la *bonté* eſt très-préciſe dans l'adjectif *bon*, & l'idée de l'*amour* ne l'eſt pas moins dans le verbe *aimer*, quoique l'être en qui ſe trouve ou la *bonté* ou l'*amour* y ſoit très-indéterminé. Cette idée préciſe de la ſignification des adjectifs & des verbes, doit être notre reſſource, ſi nous ſaiſiſſons quelques obſervations des uſages connus.

Une ſingularité frappante, unanimement admiſe dans toutes les langues, c'eſt que l'adjectif n'a reçu aucune variation relative aux perſonnes qui caractériſent les pronoms. Les adjectifs mêmes dérivés des verbes qui ſous le nom de participe réuniſſent en effet la double nature des deux parties d'oraiſon, n'ont reçu nulle part les inflexions perſonnelles, quoiqu'on en ait accordé à d'autres modes du verbe. Au-contraire tous les adjectifs, tant ceux qui ne ſont qu'adjectifs, que les participes, ont reçu, du-moins dans les langues qui les comportent, des inflexions relatives aux genres, dont on a vu que la diſtinction porte ſur la différence ſpécifique des noms; c'eſt-à-dire ſur la nature des êtres determinés qu'ils expriment.

Cette préférence univerſelle des terminaiſons génériques ſur les terminaiſons perſonnelles pour les adjectifs ne ſemble-t-elle pas inſinuer que l'idée particuliere qui fixe la ſignification de l'adjectif, doit être rapportée à la nature des êtres?

L'indétermination de l'être préſenté à l'eſprit par l'adjectif ſeul, nous indique une ſeconde propriété générale de cette idée caractériſtique; c'eſt qu'elle peut être rapportée à pluſieurs natures: ceci ſe confirme encore par la mobilité des terminaiſons de l'adjectif, ſelon le genre du nom auquel on l'applique; la diverſité des genres ſuppoſe celle des natures, du-moins des natures individuelles.

L'unité d'objet qui réſulte toujours de l'union de l'adjectif avec le nom, démontre que l'idée particuliere qui conſtitue la ſignification individuelle de chaque adjectif eſt vraiment une idée partielle de la nature totale de cet objet unique exprimé par le concours des deux parties d'oraiſon. Quand je dis, par exemple, *loi*, je préſente à l'eſprit un objet unique déterminé: j'en préſente un autre également unique & déterminé, quand je dis *loi évangélique*: un autre quand je dis *nos lois*. L'idée de *loi* ſe trouve pourtant toujours dans ces trois expreſſions, mais c'eſt une idée totale dans le premier exemple, & dans les deux autres ce n'eſt plus qu'une idée partielle qui concourt à former l'idée totale, avec l'autre idée partielle qui conſtitue la ſignification propre ou de l'adjectif *évangélique* dans le ſecond exemple, ou de l'adjectif *nos* dans le troiſieme. Ce qui convient proprement à *nos lois* ne peut convenir ni à la *loi évangélique* ni à la *loi* en général; de même ce qui convient proprement à la *loi évangelique* ne peut convenir ni à *nos lois*, ni à la *loi* en général: c'eſt que ce ſont des idées totales toutes différentes, mais ce qui eſt vrai de la *loi* en général, eſt vrai en particulier de la *loi évangélique* & de *nos lois*, parce que les idées ajoutées à celle de *loi* ne détruiſent pas celle de *loi*, qui eſt toujours la même en ſoi.

Il réſulte donc de ces obſervations que *les adjectifs ſont des* mots *qui préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés, déſignés ſeulement par une idée preciſe qui peut s'adapter à pluſieurs natures*.

Dans l'expoſition ſynthétique des principes de Grammaire, telle qu'on doit la faire à ceux qu'on enſeigne, cette notion des adjectifs ſera l'origine & la ſource de toutes les métamorphoſes auxquelles les uſages des langues ont aſſujetti cette eſpece de *mots*, puiſqu'elle en eſt ici le réſultat analytique: non-ſeulement elle expliquera les variations des nombres, des genres & des cas, & la néceſſité d'appliquer un adjectif à un nom pour en tirer un ſervice réel, mais elle montrera encore le fondement de la diviſion des adjectifs en adjectifs phyſiques & en adjectifs métaphyſiques, & de la tranſmutation des uns en noms & des autres en pronoms.

Les adjectifs phyſiques ſont ceux qui déſignent les êtres indéterminés par une idée préciſe qui, étant ajoutée à celle de quelque nature déterminée, conſtitue avec elle une idée totale toute différente, dont la compréhenſion eſt augmentée: tels ſont les adjectifs *pieux*, *rond*, *ſemblable*; car quand on dit un *homme pieux*, un *vaſe rond*, des *figures ſemblables*, on exprime des idées totales qui renferment dans leur compréhenſion plus d'attributs que celles que l'on exprime quand on dit ſimplement un *homme*, un *vaſe*, des *figures*. C'eſt que l'idée préciſe de la ſignification individuelle de cette ſorte d'adjectifs, eſt une idée partielle de la nature totale; d'où il ſuit que ſi l'on ne veut enviſager les êtres dans le diſcours que comme revêtus de cet attribut exprimé nettement par l'adjectif, il arrive ſouvent que l'adjectif eſt employé comme un nom, parce que l'attribut qui y eſt précis conſtitue alors toute la nature de l'objet que l'on a en vûe. C'eſt ainſi que nous diſons le *bon*, le *vrai*, l'*honnête*, l'*utile*, les *François*, les *Romains*, les *Africains*, &c.

Les adjectifs métaphyſiques ſont ceux qui déſignent les êtres indéterminés par une idée préciſe qui étant ajoutée à celle de quelque nature déterminée, conſtitue avec elle une idée totale, dont la compréhenſion eſt toujours la même, mais dont l'étendue eſt reſtreinte: tels ſont les adjectifs *le*, *ce*, *pluſieurs*; car quand on dit *le roi*, *ce livre*, *pluſieurs chevaux*, on exprime des idées totales qui renferment encore dans leur compréhenſion les mêmes attributs que celles que l'on exprime quand on dit ſimplement *roi*, *livre*, *cheval*, quoique l'étendue en ſoit plus reſtrainte, parce que l'idee préciſe de la ſignification individuelle de cette ſorte d'adjectifs, n'eſt que l'idée d'un point de vûe qui aſſigne ſeulement une quotité particuliere d'individus. De-là vient que ſi l'on ne veut enviſager dans le diſcours les êtres dont on parle que comme conſidérés ſous ce point de vûe exprimé nettement par l'adjectif, il arrive ſouvent que l'adjectif eſt employé comme pronom, parce que le point de vûe qui y eſt précis eſt alors la relation unique qui détermine l'être dont on parle: c'eſt ainſi que nous diſons, *j'approuve* CE *que vous avez fait*.

Peut-être qu'il auroit été auſſi bien de faire de ces deux eſpeces d'adjectifs deux parties d'oraiſon différentes, qu'il a été bien de diſtinguer ainſi les noms & les pronoms: la poſſibilité de changer les adjectifs phyſiques en noms & les adjectifs métaphyſiques en pronoms, indique de part & d'autre les mêmes différences; & la diſtinction effective que l'on a faite de l'article, qui n'eſt qu'un adjectif métaphyſique, auroit pu & dû s'étendre à toute la claſſe ſous ce même nom. *Voyez* ADJECTIF & ARTICLE.

6°. Les tems ſont des formes excluſivement propres au verbe, & qui expriment les différens rapports d'exiſtence aux diverſes époques que l'on peut enviſager dans la durée. Il paroît par les uſages de toutes les langues qui ont admis des tems, que c'eſt une eſpece de variation excluſivement propre au verbe, puiſqu'il n'y a que le verbe qui en ſoit revêtu, & que les autres eſpeces de *mots* n'en paroiſſent pas ſuſceptibles; mais il eſt conſtant auſſi qu'il n'y a pas une ſeule partie de la conjugaiſon du verbe qui n'exprime d'une maniere ou d'une autre quelqu'un de ces rapports d'exiſtence à une époque (*Voy.* TEMS) quoique quelques grammairiens célebres, comme Sanctius, aient cru & affirmé le contraire, faute d'avoir bien approfondi la nature des tems. Cette forme tient donc à l'eſſence propre du verbe, à l'idée différencielle & ſpécifique de ſa nature; cette idée fondamentale eſt celle de l'exiſtence, puiſque comme le dit M. de Gamaches, *diſſert. I. de ſon aſtronomie phyſique*, *le tems eſt la ſucceſſion même attachée à l'exiſtence de la créature*, & qu'en effet l'exiſtence ſucceſſive des êtres eſt la ſeule meſure du tems qui ſoit à notre portée, comme le tems devient à ſon tour la meſure de l'exiſtence ſucceſſive.

Cette idée de l'exiſtence eſt d'ailleurs la ſeule qui puiſſe fonder la propriété qu'a le verbe, d'entrer néceſſairement dans toutes les propoſitions qui ſont les parties intégrantes de nos diſcours. Les propoſitions ſont les images extérieures & ſenſibles de nos jugemens intérieurs; & un jugement eſt la perception de l'exiſtence d'un objet dans notre eſprit ſous tel ou tel attribut. *Voyez l'introd. à la Philoſoph.* par s'Graveſande, *liv. II. ch. vij*; *& la rech. de la Vérité liv. I. ch. j. ij.* ces deux philoſophes peuvent aiſément ſe concilier ſur ce point. Pour être l'image fidéle du jugement, une propoſition doit donc énoncer exactement ce qui ſe paſſe alors dans l'eſprit, & montrer ſenſiblement un ſujet, un attribut, & l'exiſtence intellectuelle du ſujet ſous cet attribut.

7°. Les

7°. Les modes ſont les diverſes formes qui indiquent les différentes relations des tems du verbe à l'ordre analytique ou aux vûes logiques de l'énonciation. *Voyez* MODE. On a comparé les modes du verbe aux cas du nom: je vais le faire auſſi, mais ſous un autre aſpect. Tous les tems expriment un rapport d'exiſtence à une époque; c'eſt-là l'idée commune de tous les tems, ils ſont ſynonymes à cet égard; & voici ce qui en différencie la ſignification: les préſens expriment la ſimultanéité à l'égard de l'époque, les prétérits expriment l'antériorité, les futurs la poſtériorité; les tems indéfinis ont rapport à une époque indéterminée, & les définis à une époque déterminée; parmi ceux-ci, les actuels ont rapport à une époque co-incidente avec l'acte de la parole, les antérieurs à une époque précédente, les poſtérieurs à une époque ſubſéquente, *&c.* ce ſont-là comme les nuances qui diſtinguent des *mots* ſynonymes quant à l'idée principale; ce ſont des vûes métaphyſiques; en voici de grammaticales. Les noms latins *anima*, *animus*, *mens*, *ſpiritus*, ſynonymes par l'idée principale qui fonde leur ſignification commune, mais différens par les idées acceſſoires comme par les ſons, reçoivent des terminaiſons analogues que l'on appelle *cas*; mais chacun les forme à ſa maniere, & la déclinaiſon en eſt différente; *anima* eſt de la premiere, *animus* eſt de la ſeconde, *mens* de la troiſieme, *ſpiritus* de la quatrieme. Il en eſt de même des tems du verbe, ſynonymes par l'idée fondamentale qui leur eſt commune, mais différens par les idées acceſſoires; chacun d'eux reçoit pareillement des terminaiſons analogues que l'on nomme *modes*, mais chacun les forme à ſa maniere; *amo*, *amem*, *amare*, *amans*, ſont les différens modes du préſent indéfini; *amavi*, *amaverim*, *amaviſſe*, ſont ceux du prétérit; *&c.* enſorte que les différentes formes d'un même tems, ſelon la diverſité des modes, ſont comme les différentes formes d'un même nom, ſelon la diverſité des cas; & les différens tems d'un même mode, ſont comme différens noms ſynonymes au même cas; les cas & les modes ſont également relatifs aux vûes de l'énonciation.

Mais la différence des cas dans les noms n'empêche pas qu'ils ne gardent toujours la même ſignification ſpécifique; ce ſont toujours des *mots* qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée de leur nature. La différence des modes ne doit donc pas plus altérer la ſignification ſpécifique des verbes. Or nous avons vû que les formes temporelles portent ſur l'idée fondamentale de l'exiſtence d'un ſujet ſous un attribut; voilà donc la notion que l'analyſe nous donne des verbes: *les verbes ſont des* mots *qui préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés, déſignés ſeulement par l'idée de l'exiſtence ſous un attribut*.

De-là la premiere diviſion du verbe, en ſubſtantif ou abſtrait, & en adjectif ou concret, ſelon qu'il énonce l'exiſtence ſous un attribut quelconque & indéterminé, ou ſous un attribut précis & déterminé.

De là la ſous-diviſion du verbe adjectif ou concret, en actif, paſſif ou neutre, ſelon que l'attribut déterminé de la ſignification du verbe eſt une action du ſujet ou une impreſſion produite dans le ſujet ſans concours de ſa part, ou un attribut qui n'eſt ni action, ni paſſion, mais un ſimple état du ſujet.

De-là enfin, toutes les autres propriétés qui ſervent de fondement à toutes les parties de la conjugaiſon du verbe, leſquelles, ſelon une remarque générale que j'ai déja faite plus haut, doivent dans l'ordre ſynthétique, découler de cette notion du verbe, puiſque cette notion en eſt le réſultat analytique. *Voyez* VERBE.

II. *Des* mots *indéclinables*. La déclinabilité dont on vient de faire l'examen, eſt une ſuite & une preuve de la poſſibilité qu'il y a d'enviſager ſous différens aſpects, l'idée objective de la ſignification des *mots* déclinables. L'indéclinabilité des autres eſpeces de *mots* eſt donc pareillement une ſuite & une preuve de l'immutabilité de l'aſpect ſous lequel on y enviſage l'idée objective de leur ſignification. Les idées des êtres, réels ou abſtraits qui peuvent être les objets de nos penſées, ſont auſſi ceux de la ſignification des *mots* déclinables; c'eſt pourquoi les aſpects en ſont variables: les idées objectives de la ſignification des *mots* indéclinables ſont donc d'une toute autre eſpece, puiſque l'aſpect en eſt immuable; c'eſt tout ce que nous pouvons conclure de l'oppoſition des deux claſſes générales de *mots*: & pour parvenir à des notions plus préciſes de chacune des eſpeces indéclinables, qui ſont les prépoſitions, les adverbes, & les conjonctions; il faut les pulſer dans l'examen analytique des différens uſages de ces *mots*.

1°. Les prépoſitions dans toutes les langues, exigent à leur ſuite un complément, ſans lequel elles ne préſentent à l'eſprit qu'un ſens vague & incomplet; ainſi les prépoſitions françoiſes *avec*, *dans*, *pour*, ne préſentent un ſens complet & clair, qu'au moyen des complémens; *avec le roi*, *dans la ville*, *pour ſortir*: c'eſt la même choſe des prépoſitions latines, *cum*, *in*, *ad*, il faut les completter; *cum rege*, *in urbe*, *ad exeundum*.

Une ſeconde obſervation eſſentielle ſur l'uſage des prépoſitions, c'eſt que dans les langues dont les noms ne ſe déclinent point, on déſigne par des prépoſitions la plûpart des rapports dont les cas ſont ailleurs les ſignes: *manus Dei*, c'eſt en françois, *la main de Dieu*; *dixit Deo*, c'eſt *il a dit à Dieu*.

Cette derniere obſervation nous indique que les prépoſitions déſignent des rapports: l'application que l'on peut faire des mêmes prépoſitions à une infinité de circonſtances différentes, démontre que les rapports qu'elles déſignent font abſtraction de toute application, & que les termes en ſont indéterminés. Qu'on me permette un langage étranger ſans doute à la grammaire, mais qui peut convenir à la Philoſophie, parce qu'elle s'accomode de droit de tout ce qui peut mettre la vérité en évidence: les calculateurs diſent que 3 eſt à 6, comme 5 eſt à 10, comme 8 eſt à 16, comme 25 eſt à 50, *&c.* que veulent-ils dire? que le rapport de 3 à 6 eſt le même que le rapport de 5 à 10, que le rapport de 8 à 16, que le rapport de 25 à 50; mais ce rapport n'eſt aucun des nombres dont il s'agit ici; & on le conſidere avec abſtraction de tout terme, quand on dit que $\frac{1}{2}$ en eſt l'expoſant. C'eſt la même choſe d'une prépoſition; c'eſt, pour ainſi dire, l'expoſant d'un rapport conſidéré d'une maniere abſtraite & générale, & indépendamment de tout terme antécédent & de tout terme conſéquent. Auſſi diſons-nous avec la même prépoſition, *la main de Dieu*, *la colere de ce prince*, *les déſirs de l'ame*; & de même *contraire à la paix*, *utile à la nation*, *agréable à mon pere*, &c. les Grammairiens diſent que les trois premieres phraſes ſont analogues entr'elles, & qu'il en eſt de même des trois dernieres; c'eſt le langage des Mathématiciens, qui diſent que les nombres 3 & 6, 5 & 10 ſont proportionnels; car *analogie & proportion*, c'eſt la même choſe, ſelon la remarque même de Quintilien: *Analogia præcipue, quam, proxime ex græco transferentes in latinum, proportionem vocaverunt. liv. I.*

Nous pouvons donc conclure de ces obſervations que *les prépoſitions ſont des* mots *qui déſignent des rapports généraux avec abſtraction de tout terme antécédent & conſéquent*. De-là la néceſſité de donner à la prépoſition un complément qui en fixe le ſens, qui par lui-même eſt vague & indéfini; c'eſt le terme *conſéquent* du rapport, enviſagé vaguement dans la prépoſition. De-là encore le beſoin de joindre la prépoſition avec ſon complément à un adjectif, ou à un verbe, ou à un nom appellatif, dont le ſens général ſe trouve modifié & reſtraint par l'idée acceſſoire de ce rapport; l'adjectif, le verbe, ou le nom appellatif, en eſt le terme antécédent; *l'utilité de la Métaphyſique*, *courageux ſans témérité*, *aimer avec fureur*; chacune de ces phraſes exprime un rapport complet; on y voit l'antécédent, l'*utilité*, *courageux*, *aimer*; le conſéquent, *la métaphyſique*, *témérité*, *fureur*; & l'expoſant, *de*, *ſans*, *avec*.

2°. Par rapport aux adverbes, c'eſt une obſervation importante, que l'on trouve dans une langue pluſieurs adverbes qui n'ont dans une autre langue aucun équivalent ſous la même forme, mais qui s'y rendent par une prépoſition avec un complément qui énonce la même idée qui conſtitue la ſignification individuelle de l'adverbe; *eminus*, de loin; *cominus*, de près; *utrinque*, des deux côtés, *&c.* on peut même regarder ſouvent comme ſynonymes dans une même langue les deux expreſſions, par l'adverbe & par la prépoſition avec ſon complement; *prudenter*, prudemment, ou *cum prudentia*, avec prudence. Cette remarque, qui ſe préſente d'elle-même dans bien des cas, a excité l'attention des meilleurs grammairiens, & l'auteur de la *Gramm. gen. part. II. ch. xij.* dit que la plûpart des adverbes ne ſont que pour ſignifier en un ſeul *mot*, ce qu'on ne pourroit marquer que par une prépoſition & un nom; ſur quoi, M. Duclos remarque que *la plûpart* ne dit pas aſſez, que tout *mot* qui peut être rendu par une prépoſition & un nom eſt un adverbe, & que tout adverbe peut s'y rappeller; M. du Marſais avoit établi le même principe, *article* ADVERBE.

Les adverbes ne different donc des prépoſitions, qu'en ce que celles-ci expriment des rapports avec abſtraction de tout terme *antécédent* & *conſéquent*, au lieu que les adverbes renferment dans leur ſignification le terme *conſéquent* du rapport. *Les adverbes ſont* donc *des* mots *qui expriment des rapports généraux, déterminés par la déſignation du terme* conſéquent.

De-là

De-là la diſtinction des adverbes, en adverbes de tems, de lieu, d'ordre, de quantité, de cauſe, de maniere, ſelon que l'idée individuelle du terme *conſéquent* qui y eſt renfermé a rapport au tems, au lieu, à l'ordre, à la quantité, à la cauſe, à la maniere.

De-là vient encore, contre le ſentiment de Sanctius & de Scioppius, que quelques adverbes peuvent avoir ce qu'on appelle communément un *régime*, lorſque l'idée du terme *conſéquent* peut ſe rendre par un nom appellatif ou par un adjectif, dont la ſignification, trop générale dans l'occurrence ou eſſentiellement relative, exige l'addition d'un nom qui la détermine où qui la complette; ainſi dans *ubi terrarum*, *tunc temporis*, on peut dire que *terrarum* & *temporis* ſont les complémens déterminatifs des adverbes *ubi* & *tunc*, puiſqu'ils déterminent en effet les noms généraux renfermés dans la ſignification de ces adverbes; *ubi terrarum*, c'eſt-à-dire, en prenant l'équivalent de l'adverbe, *in quo loco terrarum*; *tunc temporis*, c'eſt-à-dire, *in hoc puncto* ou *ſpatio temporis*; & l'on voit qu'il n'y a point là de rédondance ou de pléonaſme, comme le dit Scioppius dans ſa *Gramm. philoſoph.* (*de ſyntaxi adverbii.*) Il prétend encore que dans *naturæ convenienter vivere*, le datif *naturæ* eſt régi par le verbe *vivere*, de la même maniere que quand Plaute à dit (*Pœn.*), *vivere ſibi & amicis*: mais il eſt clair que les deux exemples ſont bien différens; & ſi l'on rend l'adverbe *convenienter* par ſon équivalent *ad modum convenientem*, tout le monde verra bien que le datif *naturæ* eſt le complément relatif de l'adjectif *convenientem*.

Ne nous contentons pas d'obſerver la différence des prépoſitions & des adverbes; voyons encore ce qu'il y a de commun entre ces deux eſpeces: l'une & l'autre énonce un rapport général, c'eſt l'idée générique fondamentale des deux; l'une & l'autre fait abſtraction du terme *antécédent*, parce que le même rapport pouvant ſe trouver dans différens êtres, on peut l'appliquer ſans changement à tous les ſujets qui ſe préſenteront dans l'occaſion. Cette abſtraction du terme *antécédent* ne ſuppoſe donc point que dans aucun diſcours le rapport ſera enviſagé de la ſorte; ſi cela avoit lieu, ce ſeroit alors un être abſtrait qui ſeroit déſigné par un nom abſtractif: l'abſtraction dont il s'agit ici, n'eſt qu'un moyen d'appliquer le rapport à tel terme antécédent qui ſe trouvera néceſſaire aux vûes de l'énonciation.

Ceci nous conduit donc à un principe eſſentiel; c'eſt que tout adverbe, ainſi que toute phraſe qui renferme une prépoſition avec ſon complément, ſont des expreſſions qui ſe rapportent eſſentiellement à un *mot* antécédent dans l'ordre analytique; & qu'elles ajoutent à la ſignification de ce *mot*, une idée de relation qui en fait enviſager le ſens tout autrement qu'il ne ſe préſente dans le *mot* ſeul: *aimer tendrement* ou *avec tendreſſe*, c'eſt autre choſe qu'*aimer* tout ſimplement. Si l'on enviſage donc la prépoſition & l'adverbe ſous ce point de vûe commun, on peut dire que ce ſont des *mots* ſupplétifs puiſqu'ils ſervent également à ſuppléer les idées acceſſoires qui ne ſe trouvent point compriſes dans la ſignification des *mots* auxquels on les rapporte, & qu'ils ne peuvent ſervir qu'à cette fin.

A l'occaſion de cette application néceſſaire de l'adverbe à un *mot* antécédent: j'obſerverai que l'étymologie du nom *adverbe*, telle que la donne Santius (*Minerv. III.* 13.), n'eſt bonne qu'autant que le nom latin *verbum* ſera pris dans ſon ſens propre pour ſignifier, *mot*, & non pas *verbo*, parce que l'adverbe ſupplée auſſi ſouvent à la ſignification des adjectifs, & même à celle d'autres adverbes, qu'à celle des verbes: *adverbium*, dit ce grammairien, *videtur dici quaſi* ad verbum, *quia verbis velut adjectivum adhæret*. La grammaire générale, *part. II. ch. xij.* & tous ceux qui l'ont adoptée, ont ſouſcrit à la même erreur.

3°. Pluſieurs conjonctions ſemblent au premier aſpect ne ſervir qu'à lier un *mot* avec un autre: mais ſi l'on y prend garde de près, on verra qu'en effet elles ſervent à lier les propoſitions partielles qui conſtituent un même diſcours. Cela eſt ſenſible à l'égard de celles qui amenent des propoſitions incidentes, comme *præceptum Apollinis monet ut ſe quiſque noſcat*: (*Tuſcul. I.* 22.) Ce principe n'eſt pas moins évident à l'égard des autres, quand toutes les parties des deux propoſitions liées ſont différentes entr'elles; par exemple, *Moïſe prioit* ET *Joſué combattoit*. Il ne peut donc y avoir de doute que dans le cas où divers attributs ſont énoncés du même ſujet, ou le même attribut de différens ſujets; par exemple, *Ciceron etoit orateur* ET *philoſophe*, *lupus & agnus venerant*. Mais il eſt aiſé de ramener à la loi commune les conjonctions de ces exemples: le premier ſe réduit aux deux propoſitions liées, *Ciceron étoit orateur* ET *Ciceron étoit philoſophe*, leſquelles ont un même ſujet; le ſecond veut dire pareillement, *lupus venerat* ET *agnus venerat*, les deux mots attributifs *venerat* étant compris dans le pluriel *venerant*.

Qu'il me ſoit permis d'établir ici quelques principes, dont je ne ferois que m'appuyer s'ils avoient été établis à l'*article* CONJONCTION.

Le premier, c'eſt qu'on ne doit pas regarder comme une conjonction, même en y ajoutant l'épithete de *compoſée*, une phraſe qui renferme pluſieurs *mots*, comme l'ont fait tous les Grammairiens, excepté M. l'abbé Girard. En effet une conjonction eſt une ſorte de *mot*, & chacun de ceux qui entrent dans l'une de ces phraſes que l'on traite de conjonctions, doit être rapporté à ſa claſſe. Ainſi on n'a pas dû regarder comme des conjonctions les phraſes *ſi ce n'eſt*, *c'eſt-à-dire*, *pourvu que*, *parce que*, *à condition que*, *au ſurplus*, *c'eſt pourquoi*, *par conſéquent*, &c.

En adoptant ce principe, M. l'abbé Girard eſt tombé dans une autre mépriſe: il a écrit de ſuite les *mots* élémentaires de pluſieurs de ces phraſes, comme ſi chacune n'étoit qu'un ſeul *mot*; & l'on trouve dans ſon ſyſtème des conjonctions, *deplus*, *dailleurs*, *pourvuque*, *amoins*, *bienque*, *nonplus*, *tandiſque*, *parceque*, *dautantque*, *parconſéquent*, *entantque*, *aureſte*, *dureſte*; ce qui eſt contraire à l'uſage de notre orthographe, & conſéquemment aux véritables idées des choſes. On doit écrire *de plus*; *d'ailleurs*, *pourvu que*, *à moins*; *bien que*, *non plus*, *tandis que*, *parce que*, *d'autant que*, *par conſéquent*, *en tant que*, *au reſte*, *du reſte*.

Un ſecond principe qu'il ne faut plus que rappeller, c'eſt que tout *mot* qui peut être rendu par une prépoſition avec ſon complément eſt un adverbe: d'où il ſuit qu'aucun *mot* de cette eſpece ne doit entrer dans le ſyſtème des conjonctions; en quoi peche celui de M. l'abbé Girard, copié par M. du Marſais.

Cette conſéquence eſt évidente d'abord pour toutes les phraſes où notre orthographe montre diſtinctement une prépoſition & ſon complément, comme *à moins*, *au reſte*, *d'ailleurs*, *de plus*, *du reſte*, *par conſéquent*. L'auteur des *vrais principes* s'explique ainſi lui-même: „ „ *Parconſéquent* n'eſt mis au rang des conjonctions „ qu'autant qu'on l'écrit de ſuite ſans en faire deux *mots*; „ autrement chacun doit être rapporté à ſa claſſe: & „ alors *par* ſera une prépoſition, *conſéquent* un adjectif „ pris ſubſtantivement; ces deux *mots* ne changent point „ de nature, quoiqu'employés pour énoncer le membre „ conjonctif de la phraſe „. (*tom. II. pag.* 284.) Mais il eſt conſtant qu'une prépoſition avec ſon complément eſt l'équivalent d'un adverbe, & que tout *mot* qui eſt l'équivalent d'une prépoſition avec ſon complément eſt un adverbe; d'où il ſuit que quand on écriroit de ſuite *parconſéquent*, il n'en ſeroit pas moins adverbe, parce que l'étymologie y retrouveroit toujours les mêmes élémens & la Logique le même ſens.

C'eſt par la même raiſon que l'on doit regarder comme de ſimples adverbes, les *mots* ſuivans réputés communément conjonctions.

Cependant, *néanmoins*, *pourtant*, *toutefois*, ſont adverbes; l'abréviateur de Richelet le dit expreſſément des deux derniers, qu'il explique par les premiers, quoiqu'à l'article *néanmoins* il déſigne ce *mot* comme conjonction. Lorſque *cependant* eſt relatif au tems, c'eſt un adverbe qui veut dire *pendant ce tems*; & quand il eſt ſynonyme de *néanmoins*, *pourtant*, *toutefois*, il ſignifie, comme les trois autres, *malgré* ou *nonobſtant cela*, avec les différences délicates que l'on peut voir dans les ſynonymes de l'abbé Girard.

Enfin c'eſt évidemment *enfin*, c'eſt-à-dire *pour fin*, *pour article final*, *finalement*, adverbe.

C'eſt la même choſe d'*afin*, au lieu de quoi l'on diſoit anciennement *à celle fin*, qui ſubſiſte encore dans les patois de pluſieurs provinces, & qui en eſt la vraie interprétation.

Juſque, regardé par Vaugelas (*Rem.* 514.) comme une prépoſition, & par l'abbé Girard, comme une conjonction, eſt effectivement un adverbe, qui ſignifie à-peu-près *ſans diſcontinuation*, *ſans exception*, *&c.* Le latin *uſque*, qui en eſt le correſpondant & le radical, ſe trouve pareillement employé à-peu-près dans le ſens de *jugiter*, *aſſiduè*, *indeſinenter*, *continuè*: & ce dernier veut dire *in ſpatio* (temporis aut loci) *continuo*; ce qui eſt remarquable, parce que notre *juſque* s'emploie également avec relation au tems & au lieu.

Pourvu ſignifie *ſous la condition*; & c'eſt ainſi que l'explique l'abréviateur de Richelet; c'eſt donc un adverbe.

Quant ſignifie *relativement*, *par rapport*.

Sur-

Surtout vient de *ſur tout*, c'eſt-à-dire *principalement* : il eſt ſi évidemment adverbe, qu'il eſt ſurprenant qu'on ſe ſoit aviſé d'en faire une conjonction.

Tantôt répété veut dire, la premiere fois, *dans un tems*, & la ſeconde fois, *dans un autre tems*, TANTOT *careſſante & TANTOT dédaigneuſe*, c'eſt-à-dire *careſſante dans un tems & dédaigneuſe dans un autre*. Les Latins répetent dans le même ſens l'adverbe *nunc*, qui ne devient pas pour cela conjonction.

Remarquez que dans tous les *mots* que nous venons de voir, nous n'avons rien trouvé de conjonctif qui puiſſe autoriſer les Grammairiens à les regarder comme conjonctions. Il n'en eſt pas de même de quelques autres *mots*, qui étant analyſés, renferment en effet la valeur d'une prépoſition avec ſon complément, & de plus un *mot* ſimple qui ne peut ſervir qu'à lier.

Par exemple, *ainſi*, *auſſi*, *donc*, *partant* ſignifient *& par cette raiſon*, *& pour cette cauſe*, *& par conſéquent*, *& par réſultat* : ce ſont des adverbes, ſi vous voulez, mais qui indiquent encore une liaiſon : & comme l'expreſſion déterminée du complément d'un rapport, fait qu'un *mot*, ſous cet aſpect, n'eſt plus une prépoſition, quoiqu'il la renferme encore, mais un adverbe; l'expreſſion de la liaiſon ajoutée à la ſignification de l'adverbe doit faire pareillement regarder le *mot* comme conjonction, & non comme adverbe, quoiqu'il renferme encore l'adverbe.

C'eſt la même choſe de *lorſque*, *quand*, qui veulent dire *dans le tems que*; *quoique*, qui ſignifie *malgré la raiſon*, ou *la cauſe*, ou *le motif que*; *puiſque*, qui veut dire *par la raiſon ſuppoſée* ou *poſée que* (*poſito quod*, qui en eſt peut-être l'origine, plutôt que *poſtquam* aſſigné comme tel par Ménage), *ſi*, c'eſt-à-dire *ſous la condition que*, &c.

La facilité avec laquelle on a confondu les adverbes & les conjonctions, ſemble indiquer d'abord que ces deux ſortes de *mots* ont quelque choſe de commun dans leur nature; & ce que nous venons de remarquer en dernier lieu met la choſe hors de doute, en nous apprenant que toute la ſignification de l'adverbe eſt dans la conjonction qui y ajoute de plus l'idée de liaiſon entre des propoſitions. Concluons donc que *les conjonctions ſont des* mots *qui déſignent entre les propoſitions, une liaiſon fondée ſur les rapports qu'elles ont entre elles*.

De-là la diſtinction des conjonctions en copulatives, adverſatives, disjonctives, explicatives, périodiques, hypothetiques, concluſives, cauſatives, tranſitives & déterminatives, ſelon la différence des rapports qui fondent la liaiſon des propoſitions.

Les conjonctions copulatives, *&*, *ni*, (& en latin *&*, *ac*, *atque*, *que*, *nec*, *neque*), déſignent entre des propoſitions ſemblables, une liaiſon d'unité, fondée ſur leur ſimilitude.

Les conjonctions adverſatives *mais*, *quoique*, (& en latin *ſed*, *at*, *quamvis*, *etſi*, &c.) déſignent entre des propoſitions oppoſées à quelques égards, une liaiſon d'unité, fondée ſur leur compatibilité intrinſeque.

Les conjonctions disjonctives *ou*, *ſoi*, (*ve*, *vel*, *aut*, *ſeu*, *ſive*,) déſignent entre des propoſitions incompatibles, une liaiſon de choix, fondée ſur leur incompatibilité même.

Les conjonctions explicatives *ſavoir*, (*quippe*, *nempe*, *nimirùm*, *ſcilicet*, *videlicet*,) déſignent entre les propoſitions, une liaiſon d'identité, fondée ſur ce que l'une eſt le développement de l'autre.

Les conjonctions périodiques *quand*, *lorſque*, (*quandò*,) déſignent, entre les propoſitions, une liaiſon poſitive d'exiſtence, fondée ſur leur relation à une même époque.

Les conjonctions hypothétiques *ſi*, *ſinon*, (*ſi*, *niſi*, *ſin*,) déſignent entre les propoſitions, une liaiſon conditionnelle d'exiſtence, fondée ſur ce que la ſeconde eſt une ſuite de la premiere.

Les conjonctions concluſives *ainſi*, *auſſi*, *donc*, *partant*, (*ergo*, *igitur*, &c.) déſignent entre les propoſitions une liaiſon néceſſaire d'exiſtence, fondée ſur ce que la ſeconde eſt renfermée éminemment dans la premiere.

Les conjonctions cauſatives *car*, *puiſque*, (*nam*, *enim*, *etenim*, *quoniam*, *quia*,) déſignent entre les propoſitions une liaiſon néceſſaire d'exiſtence, fondée ſur ce que la premiere eſt renfermée éminemment dans la ſeconde.

Les conjonctions tranſitives *or*, (*atqui*, *autem*, &c.) déſignent entre les propoſitions, une liaiſon d'affinité, fondée ſur ce qu'elles concourent à une même fin.

Les conjonctions déterminatives *que*, *pourquoi*, (*quòd quam*, *cum*, *ut*, *cur*, *quare*, &c. déſignent entre les propoſitions, une liaiſon de détermination, fondée ſur ce que l'une, qui eſt incidente, détermine le ſens vague de quelque partie de l'autre, qui eſt principale.

On voit par ce détail la vérité d'une remarque de M. l'abbé Girard, (*tom. II. pag.* 257.) „ que les conjon-
„ ctions ſont proprement la partie ſyſtématique du diſcours
„ puiſque c'eſt par leur moyen qu'on aſſemble les phra-
„ ſes, qu'on lie les ſens, & que l'on compoſe un tout
„ de pluſieurs portions, qui, ſans cette eſpece, ne pa-
„ roîtroient que comme des énumérations ou des liſtes
„ de phraſes, & non comme un ouvrage ſuivi & affer-
„ mi par les liens de l'analogie „. C'eſt préciſément pour cela que je diviſe la claſſe des *mots* indéclinables en deux ordres de *mots*, qui ſont les ſupplétifs & les diſcurſifs : les adverbes & les prépoſitions ſont du premier ordre, on en a vu la raiſon; les conjonctions ſont du ſecond ordre, parce qu'elles ſont les liens des propoſitions, en quoi conſiſte la force, l'ame & la vie du diſcours.

Je vais rapprocher dans un tableau raccourci les notions ſommaires qui reſultent du détail de l'analyſe que nous venons de faire.

Syſtème figuré des eſpeces de mots.

- **MOTS.**
  - **AFFECTIFS.**
    - Interjections.
  - **ÉNONCIATIFS.**
    - **DÉCLINABLES.**
      - **DETERMINATIFS.**
        - Noms.
          - 1.
            - ſubſtantifs.
            - abſtractifs.
          - 2.
            - propres.
            - appellatifs.
              - génériques.
              - ſpécifiques.
        - Pronoms.
          - de la I. perſonne.
          - de la II. perſonne.
          - de la III. perſonne.
      - **INDETERMINATIFS.**
        - Adjectifs.
          - phyſiques.
          - metaphyſiques.
        - Verbes.
          - ſubſtantif *ou* abſtrait.
          - adjectifs *ou* concrets.
            - actifs.
            - paſſifs.
            - neutres.
    - **INDÉCLINABLES.**
      - **SUPPLÉTIFS.**
        - Prépositions.
        - Adverbes.
          - de tems.
          - de lieu.
          - d'ordre.
          - de quantité.
          - de cauſe.
          - de maniere.
      - **DISCURSIFS.**
        - Conjonctions
          - copulatives.
          - adverſatives.
          - disjonctives.
          - explicatives.
          - périodiques.
          - hypothétiques.
          - concluſives.
          - cauſatives.
          - tranſitives.
          - déterminatives.

Cette ſeule expoſition ſommaire des différens ordres de *mots* eſt ſuffiſante pour faire appercevoir combien d'idées différentes ſe réuniſſent dans la ſignification d'un ſeul *mot* énonciatif; & cette multiplication d'idées peut aller fort loin, ſi on y ajoute encore celles qui peuvent être déſignées par les différentes formes accidentelles que la déclinabilité peut faire prendre aux *mots* qui en ſont ſuſceptibles, telles que ſont, par exemple, dans *amaverat*, les idées du mode, du nombre, de la perſonne, du tems; & dans celle du tems, les idées du rapport d'exiſtence à l'époque, & du rapport de l'époque au moment de la parole.

Cette complexité d'idées renfermées dans la ſignification d'un même *mot*, eſt la ſeule cauſe de tous les mal-entendus dans les arts, dans les ſciences, dans les affaires, dans les traités politiques & civils; c'eſt l'obſtacle le plus grand qui ſe préſente dans la recherche de la vérité, & l'inſtrument le plus dangereux dans les mains de la mauvaiſe foi. On devroit être continuellement en garde contre les ſurpriſes de ces mal-entendus: mais on ſe perſuade au contraire que, puiſqu'on parle la même langue que ceux avec qui l'on traite, on attache aux *mots* les mêmes ſens qu'ils y attachent eux-même; *inde mali labes*.

Les Philoſophes préſentent contre ce mal une foule d'obſervations ſolides, ſubtiles, détaillées, mais par-là même difficiles à ſaiſir ou à retenir: je n'y connois qu'un remede, qui eſt le réſultat de toutes les maximes détaillées de la Philoſophie: *expliquez-vous avant tout*, avant que d'entamer une diſcuſſion ou une diſpute, avant que d'avouer un principe ou un fait, avant que de conclure un acte ou un traité. L'application de ce remede ſuppoſe que l'on ſait s'expliquer, & que l'on eſt en état de diſtinguer tout ce qu'une ſaine Logique peut appercevoir dans la ſignification des *mots*; ce qui prouve, en paſſant l'importance de l'étude de la Grammaire bien entendue, & l'injuſtice ainſi que le danger qu'il peut y avoir à n'en pas faire aſſez de cas.

Or 1°. il faut diſtinguer dans les *mots* la ſignification objective & la ſignification formelle. La ſignification objective, c'eſt l'idée fondamentale qui eſt l'objet de la ſignification du *mot*, & qui peut être déſignée par des *mots* de différentes eſpeces: la ſignification formelle, c'eſt la maniere particuliere dont le *mot* préſente à l'eſprit l'objet dont il eſt le ſigne, laquelle eſt commune à tous les *mots* de la même eſpece, & ne peut convenir à ceux des autres eſpeces.

Le même objet pouvant donc être ſignifié par des *mots* de différentes eſpeces, on peut dire que tous ces *mots* ont une même ſignification objective, parce qu'ils repréſentent tous la même idée fondamentale; mais chaque eſpece ayant ſa maniere propre de préſenter l'objet dont il eſt le ſigne, la ſignification formelle eſt néceſſairement différente dans des *mots* de diverſes eſpeces, quoiqu'ils puiſſent avoir une même ſignification objective. Communément ils ont dans ce cas, une racine générative commune, qui eſt le type matériel de l'idée fondamentale qu'ils repréſentent tous; mais cette racine eſt accompagnée d'inflexions & de terminaiſons, qui, en déſignant la diverſité des eſpeces, caractériſent en même tems la ſignification formelle. Ainſi la racine commune *am* dans *aimer*, *amitié*, *ami*, *amical*, *amicalement*, eſt le type de la ſignificatiou objective commune à tous ces *mots*, dont l'idée fondamentale eſt celle de ce ſentiment affectueux qui lie les hommes par la bienveillance; mais les diverſes inflexions ajoutées à cette racine, déſignent tout-à-la-fois la diverſité des eſpeces, & les différentes ſignifications formelles qui y ſont attachées.

C'eſt pour avoir confondu la ſignification objective & la ſignification formelle du verbe, que Sanctius, le grammairien le plus ſavant & le plus philoſophe de ſon ſiecle, a cru qu'il ne falloit point admettre de modes dans les verbes: il croyoit qu'il étoit queſtion des modes de la ſignification objective, qui s'expriment en effet dans la langue latine communément par l'ablatif du nom abſtrait qui en eſt le ſigne naturel, & ſouvent par l'adverbe qui renferme la même idée fondamentale; au lieu qu'il n'eſt queſtion que des modes de la ſignification formelle, c'eſt-à-dire des diverſes nuances, pour ainſi dire, qu'il peut y avoir dans la maniere de préſenter l'idée objective. *Voyez* Mode.

2°. Il faut encore diſtinguer dans la ſignification objective des *mots* l'idée principale & les idées acceſſoires. Lorſque pluſieurs *mots* de la même eſpece repréſentent une même idée objective, variée ſeulement de l'une à l'autre par des nuances différentes qui naiſſent de la diverſité des idées ajoutées à la premiere; celle qui eſt commune à tous ces *mots*, eſt l'idée principale; & celles qui y ſont ajoutées & qui différencient les ſignes, ſont les idées acceſſoires. Par exemple, *amour* & *amitié* ſont des noms abſtractifs, qui préſentent également à l'eſprit l'idée de ce ſentiment de l'ame qui porte les hommes à ſe réunir; c'eſt l'idée principale de la ſignification objective de ces deux *mots*: mais le nom *amour* ajoute à cette idée principale, l'idée acceſſoire de l'inclination d'un ſexe pour l'autre; & le nom *amitié* y ajoute l'idée acceſſoire d'un juſte fondement, ſans diſtinction de ſexe. On trouvera dans les mêmes idées acceſſoires la différence des noms ſubſtantifs *amant* & *ami*, des adjectifs *amoureux* & *amical*, des adverbes *amoureuſement* & *amicalement*.

C'eſt ſur la diſtinction des idées principales & acceſſoires de la ſignification objective, que porte la différence réelle des *mots* honnêtes & deshonnêtes, que les

Cyniques traitoient de chimérique; & c'étoit pour avoir négligé de démêler dans les *mots* les différentes idées acceſſoires que l'uſage peut y attacher, qu'ils avoient adopté le ſyſtème impudent de l'indifférence des termes, qui les avoit enſuite menés juſqu'au ſyſtème plus impudent encore de l'indifférence des actions par rapport à l'honnêteté. *Voyez* DESHONNÊTE.

Quand on ne conſidere dans les *mots* de la même eſpece, qui déſignent une même idée objective principale, que cette ſeule idée principale, ils ſont ſynonymes: mais ils ceſſent de l'être quand on fait attention aux idées acceſſoires qui les différencient. *Voyez* SYNONYMES. Dans bien des cas on peut les employer indiſtinctement & ſans choix; c'eſt ſur-tout lorſqu'on ne veut & qu'on ne doit préſenter dans le diſcours que l'idée principale, & qu'il n'y a dans la langue aucun *mot* qui l'exprime ſeule avec abſtraction de toute idée acceſſoire; alors les circonſtances font aſſez connoître que l'on fait abſtraction des idées acceſſoires que l'on déſigneroit par le même *mot* en d'autres occurrences: mais s'il y avoit dans la langue un *mot* qui ſignifiât l'idée principale ſeule & abſtraite de toute autre idée acceſſoire, ce ſeroit en cette occaſion une faute contre la juſteſſe, de ne pas s'en ſervir plûtôt que d'un autre auquel l'uſage auroit attaché la ſignification de la même idée modifiée par d'autres idées acceſſoires.

Dans d'autres cas, la juſteſſe de l'expreſſion exige que l'on choiſiſſe ſcrupuleuſement entre les ſynonymes, parce qu'il n'eſt pas toujours indifférent de préſenter l'idée principale ſous un aſpect ou ſous un autre. C'eſt pour faciliter ce choix important, & pour mettre en état d'en ſentir le prix & les heureux effets, que M. l'abbé Girard a donné au public ſon livre des ſynonymes françois; c'eſt pour augmenter ce ſecours que l'on a répandu dans l'Encyclopédie différens articles de même nature; & il ſeroit à ſouhaiter que tous les gens de lettres recueilliſſent les obſervations que le haſard peut leur offrir ſur cet objet, & les publiaſſent par les voies ouvertes au public: il en réſulteroit quelque jour un excellent dictionnaire, ce qui eſt plus important qu'on ne le penſe peut-être; parce qu'on doit regarder la juſteſſe de l'élocution non-ſeulement comme une ſource d'agrément & d'élégance, mais encore comme l'un des moyens les plus propres à faciliter l'intelligence & la communication de la vérité.

Aux *mots* ſynonymes, caractériſés par l'identité du ſens principal, malgré les différences matérielles, on peut oppoſer les *mots* homonymes, caracteriſés au contraire par la diverſité des ſens principaux, malgré l'identité ou la reſſemblance dans le matériel. *Voyez* HOMONYMES. C'eſt ſur-tout contre l'abus des homonymes que l'on doit être en garde, parce que c'eſt la reſſource la plus facile, la plus ordinaire, & la plus dangereuſe de la mauvaiſe foi.

3°. La diſtinction de l'idée principale & des idées acceſſoires a lieu à l'égard de la ſignification formelle, comme à l'égard de la ſignification objective. L'idée principale de la ſignification formelle, eſt celle du point de vûe ſpécifique qui caractériſe l'eſpece du *mot*, adaptée à l'idée totale de la ſignification objective: & les idées acceſſoires de la ſignification formelle, ſont celles des divers points de vûe accidentels, déſignés ou déſignables par les différentes formes que la déclinabilité peut faire prendre à un même *mot*. Par exemple, *amare*, *amabam*, *amaviſſent*, ſont trois *mots* dont la ſignification objective renferme la même idée totale, celle du ſentiment général de bienveillance que nous avons déja vû appartenir à d'autres *mots* pris dans notre langue; en outre, ils préſentent également à l'eſprit des êtres indéterminés, déſignés ſeulement par l'idée de l'exiſtence ſous l'attribut de ce ſentiment: voilà ce qui conſtitue l'idée principale de la ſignification formelle de ces trois *mots*. Mais les inflexions & les terminaiſons qui les différencient, indiquent des points de vûe différens ajoutés à l'idée principale de la ſignification formelle: dans *amare*, on remarque que cette ſignification doit être entendue d'un ſujet quelconque, parce que le mode eſt infinitif; que l'exiſtence en eſt enviſagée comme ſimultanée avec une époque, parce que le tems eſt préſent; que cette époque eſt une époque quelconque, parce que ce préſent eſt indéfini: dans *amabam* & *amaviſſent*, on voit que la ſignification doit être entendue d'un ſujet déterminé, parce que les modes ſont perſonnels; que ce ſujet déterminé doit être de la premiere perſonne & au nombre ſingulier pour *amabam*, de la troiſieme perſonne & du nombre pluriel pour *amaviſſent*; que l'exiſtence du ſujet eſt enviſagée relativement à une époque antérieure au moment de la parole dans chacun de ces deux *mots*, parce que les tems en ſont antérieurs, mais qu'elle eſt ſimultanée dans *amabam* qui eſt un préſent, & antérieure dans *amaviſſent* qui eſt un prétérit, *&c.*

C'eſt ſur la diſtinction des idées principales & acceſſoires de la ſignification formelle, que porte la diverſité des formes dont les *mots* ſe revêtent ſelon les vûes de l'énonciation; formes ſpécifiques, qui, dans chaque idiôme, caractériſent à-peu-près l'eſpece du *mot*; & formes accidentelles, que l'uſage de chaque langue a fixées relativement aux vûes de la ſyntaxe, & dont le choix bien entendu eſt le fondement de ce que l'on nomme *la correction du ſtyle*, qui eſt l'un des ſignes les plus certains d'une éducation cultivée.

Je finirai cet article par une définition du *mot* la plus exacte qu'il me ſera poſſible. L'auteur de la *Grammaire générale* (*part. II. ch. j.*) dit que „ l'on peut définir „ les *mots*, des ſons diſtincts & articulés dont les hom„ mes ont fait des ſignes pour ſignifier leurs penſées „. Mais il manque beaucoup à l'exactitude de cette définition. Chaque ſyllabe eſt un ſon diſtinct & ſouvent articulé, qui quelquefois ſignifie quelque choſe de nos penſées: dans *amaveramus*, la ſyllabe *am* eſt le ſigne de l'attribut ſous lequel exiſte le ſujet; *av* indique que le tems eſt préterit (*voyez* TEMS.); *er* marque que c'eſt un prétérit defini; *am* final déſigne qu'il eſt antérieur; *us* marque qu'il eſt de la premiere perſonne du pluriel; y a-t-il cinq *mots* dans *amaveramus*? La prépoſition françoiſe ou latine *à*, la conjonction *ou*, l'adverbe *y*, le verbe latin *eo*, ſont des ſons non-articulés, & ce ſont pourtant des *mots*. Quand on dit que ce ſont *des ſignes pour ſignifier les penſées*, on s'exprime d'une maniere incertaine; car une propoſition entiere, compoſée même de pluſieurs *mots*, n'exprime qu'une penſée; n'eſt elle donc qu'un *mot*? Ajoutez qu'il eſt peu correct de dire que les hommes ont fait *des ſignes pour ſignifier*; c'eſt un pléonaſme.

Je crois donc qu'il faut dire qu'*un* mot *eſt une totalité de ſons*, *devenue par uſage*, *pour ceux qui l'entendent*, *le ſigne d'une idée totale*.

1°. Je dis qu'un *mot* eſt une totalité de ſons; parce que, dans toutes les langues, il y a des *mots* d'une & de pluſieurs ſyllabes, & que l'unité eſt une totalité auſſibien que la pluralité. D'ailleurs, j'exclus par-là les ſyllabes qui ne ſont que des ſons partiels, & qui ne ſont pas des *mots*, quoiqu'elles déſignent quelquefois des idées, même complexes.

2°. Je n'ajoute rien de ce qui regarde l'articulation ou la non-articulation des ſons; parce qu'il me ſemble qu'il ne doit être queſtion d'un état déterminé du ſon, qu'autant qu'il ſeroit excluſivement néceſſaire à la notion que l'on veut donner: or, il eſt indifférent à la nature du *mot* d'être une totalité de ſons articulés ou de ſons non-articulés; & l'idée ſeule du ſon, faiſant également abſtraction de ces deux états oppoſés, n'exclut ni l'un ni l'autre de la notion du *mot*: ſon ſimple, ſon articulé, ſon aigu, ſon grave, ſon bref, ſon alongé, tout y eſt admiſſible.

3°. Je dis qu'un *mot* eſt le ſigne d'une idée totale; & il y a pluſieurs raiſons pour m'exprimer ainſi. La premiere, c'eſt qu'on ne peut pas diſconvenir que ſouvent une ſeule ſyllabe, ou même une ſimple articulation, ne ſoit le ſigne d'une idée, puiſqu'il n'y a ni inflexion ni terminaiſon qui n'ait ſa ſignification propre: mais les objets de cette ſignification ne ſont que des idées partielles, & le *mot* entier eſt néceſſaire à l'expreſſion de l'idée totale. La ſeconde raiſon, c'eſt que ſi l'on n'attachoit pas à la ſignification du *mot* une idée totale, on pourroit dire que le *mot*, diverſement terminé, demeure le même, ſous prétexte qu'il exprime toûjours la même idée principale; mais l'idée principale & les idées acceſſoires ſont également partielles, & le moindre changement qui arrive dans l'une ou dans l'autre eſt un changement réel pour la totalité; le *mot* alors n'eſt plus le même, c'en eſt un autre, parce qu'il eſt le ſigne d'une autre idée totale. Une troiſieme raiſon, c'eſt que la notion du *mot* ainſi entendue eſt vraie, de ceux même qui équivalent à des propoſitions entieres, comme *oui*, *non*, *allez*, *morieris*, &c. car toute une propoſition ne ſert qu'à faire naître dans l'eſprit de ceux qui l'entendent une idée plus préciſe & plus développée du ſujet.

4°. J'ajoute qu'un *mot* eſt ſigne pour ceux qui l'entendent. C'eſt que l'on ne parle en effet que pour être entendu; que ce qui ſe paſſe dans l'eſprit d'un homme, n'a aucun beſoin d'être repréſenté par des ſignes extérieurs, qu'autant qu'on veut le communiquer au-dehors; & que les ſignes ſont pour ceux à qui ils manifeſtent les objets ſignifiés. Ce n'eſt d'ailleurs que pour ceux qui entendent que les interjections ſont des ſignes d'idées

totales, puiſqu'elles n'indiquent dans celui qui les prononce naturellement que des ſentimens.

5°. Enfin, je dis qu'un *mot* devient par uſage le ſigne d'une idée totale, afin d'aſſigner le vrai & unique fondement de la ſignification des *mots*. ,, Les *mots*, dit le ,, pere Lami (*Rhét. liv. I. ch. iv.*), ne ſignifient rien ,, par eux-mêmes, ils n'ont aucun rapport naturel avec ,, les idées dont ils ſont les ſignes; & c'eſt ce qui cauſe ,, cette diverſité prodigieuſe de langues: s'il y avoit un ,, langage naturel, il ſeroit connu de toute la terre & ,, en uſage par-tout ,,. C'eſt une vérité que j'ai expoſée en détail & que je crois avoir bien établie à l'*article* LANGUE (*art. I. ſub fin.*). Mais ſi les *mots* ne ſignifient pas par nature, ils ſignifient donc par inſtitution; quel en eſt l'auteur? Tous les hommes, ou du-moins tous les ſages d'une nation, ſe ſont-ils aſſemblés pour régler dans une délibération commune la ſignification de chaque *mot*, pour en choiſir le matériel, pour en fixer les dérivations & les déclinaiſons? Perſonne n'ignore que les langues ne ſe ſont pas formées ainſi. La premiere a été inſpirée, en tout ou en partie, aux premiers auteurs du genre humain: & c'eſt probablement la même langue que nous parlons tous, & que l'on parlera toûjours & par-tout, mais altérée par les changemens qui y ſurvinrent d'abord à Babel en vertu de l'opération miraculeuſe du Tout-Puiſſant, puis par tous les autres qui naiſſent inſenſiblement de la diverſité des tems, des climats, des lumieres, & de mille autres circonſtances diverſement combinées. ,, Il dépend de nous, dit ,, encore le pere Lami (*ibid. chap. vij.*), de comparer ,, les choſes comme nous voulons ,,; (ce choix des comparaiſons n'eſt peut-être pas toûjours ſi arbitraire qu'il l'aſſure, & il tient ſouvent à des cauſes dont l'influence eſt irréſiſtible pour les nations, quoiqu'elle pût être nulle pour quelques individus; mais du moins eſt-il certain que nous comparons très-différemment, & cela ſuffit ici: car c'eſt) ,, ce qui fait, ajoûte-t-il, cette ,, grande différence qui eſt entre les langues. Ce que les ,, Latins appellent *feneſtra*, les Eſpagnols l'appellent *ven-* ,, *tana*, les Portugais *janella*; nous nous ſervons auſſi ,, de ce nom *croiſée* pour marquer la même choſe. *Fe-* ,, *neſtra*, *ventus*, *janua*, *crux*, ſont des *mots* latins. Le ,, françois, l'eſpagnol, le portugais viennent du latin ,,, (c'eſt-à-dire, que ces trois idiômes ont emprunté beaucoup de *mots* dans la langue latine, & c'eſt tout;) ,, ,, mais les Eſpagnols conſidérant que les fenêtres don- ,, nent paſſage aux vents, les appellent *ventana* de *ven-* ,, *tus*: les Portugais ayant regardé les fenêtres comme ,, de petites portes, ils les ont appellées *janella* de *ja-* ,, *nua*: nos fenêtres étoient autrefois partagées en qua- ,, tre parties avec des croix de pierre; on les appelloit ,, pour cela des *croiſées* de *crux*: les Latins ont conſi- ,, déré que l'uſage des fenêtres eſt de recevoir la lu- ,, miere; le nom *feneſtra* vient du grec φαίνειν qui ſigni- ,, fie *reluire*. C'eſt ainſi que les différentes manieres de ,, voir les choſes portent à leur donner différens noms. ,, Et c'eſt ainſi, puis-je ajouter, que la diverſité des vûes introduit en divers lieux des *mots* très-différens pour exprimer les mêmes idées totales; ce qui diverſifie les idiômes quoiqu'ils viennent tous originairement d'une même ſource. Mais ces différens *mots*, riſqués d'abord par un particulier qui n'en connoît point d'autre pour exprimer ſes idées telles qu'elles ſont dans ſon eſprit, n'en deviennent les ſignes univerſels pour toute la nation, qu'après qu'ils ont paſſé de bouche en bouche dans le même ſens; & ce n'eſt qu'alors qu'ils appartiennent à l'idiôme national. Ainſi c'eſt l'uſage qui autoriſe les *mots*, qui en détermine le ſens & l'emploi, qui en eſt l'inſtituteur véritable & l'unique approbateur.

Mais d'où nous vient le terme de *mot*? On trouve dans Lucilius, *non audet dicere muttum* (il n'oſe dire un *mot*); & Cornutus, qui enſeigna la Philoſophie à Perſe, & qui fut depuis ſon commentateur, remarque ſur la premiere ſatyre de ſon diſciple, que les Romains diſoient proverbialement, *mutum nullum emiſeris* (ne dites pas un ſeul *mot*). Feſtus témoigne que *mutire*, qu'il rend par *loqui*, ſe trouve dans Ennius; ainſi *mutum* & *mutire*, qui paroiſſent venir de la même racine, ont un fondement ancien dans la langue latine.

Les Grecs ont fait uſage de la même racine, & ils ont μῦθος, *diſcours*; μυθητής, *parleur*; & μυθεῖν, *parler*.

D'après ces obſervations, Ménage dérive *mot* du latin *mutum*; & croit que Périon s'eſt trompé d'un degré, en le dérivant immédiatement du grec μυθεῖν.

Il ſe peut que nous l'ayons emprunté des Latins, & les Latins des Grecs; mais il n'eſt pas moins poſſible que nous le tenions directement des Grecs, de qui, après tout, nous en avons reçu bien d'autres: & la déciſion tranchante de Ménage me paroît trop haſardée, n'ayant d'autre fondement que la priorité de la langue grecque ſur la latine.

J'ajoute qu'il pourroit bien ſe faire que les Grecs, les Latins, & les Celtes de qui nous deſcendons, euſſent également trouvé ce radical dans leur propre fonds, & que l'onomatopée l'eût conſacré chez tous au même uſage, par un tour d'imagination qui eſt univerſel parce qu'il eſt naturel. *Ma*, *mê*, *mé*, *mi*, *meu*, *mo*, *mu*, *mou*, ſont dans toutes les langues les premieres ſyllabes articulées, parce que *m* eſt la plus facile de toutes les articulations (*voyez* LANGUE, *art. III.* §. *ij. n.* 1.); ces ſyllabes doivent donc ſe prendre aſſez naturellement pour ſignifier les premieres idées qui ſe préſentent; & l'on peut dire que l'idée de la parole eſt l'une des plus frappantes pour des êtres qui parlent. On trouve encore dans le poëte Lucilius, *non laudare hominem quemquam*, *nec* mu *facere unquàm*; où l'on voit ce *mu* indéclinable, montré comme l'un des premiers élémens de la parole. Il eſt vraiſſemblable que les premiers inſtituteurs de la langue allemande l'enviſagerent à-peu-près de même, puiſqu'ils appellerent *mut*, la penſée, par une métonymie ſans doute du ſigne pour la choſe ſignifiée: & ils donnerent enſuite le même nom à la ſubſtance de l'ame, par une autre métonymie de l'effet pour la cauſe. *Voyez* MÉTONYMIE (*B. E. R. M.*)

MOT, TERME, EXPRESSION, (*Synon.*) Le *mot*, dit l'abbé Girard, eſt de la langue; l'uſage en décide. Le *terme* eſt du ſujet; la convenance en fait la bonté. L'*expreſſion* eſt de la penſée; le tour en fait le mérite.

La pureté du langage dépend des *mots*; ſa préciſion dépend des *termes*; & ſon brillant dépend des *expreſſions*.

Tout diſcours travaillé demande que les *mots* ſoient françois; que les *termes* ſoient propres; & que les *expreſſions* ſoient nobles.

Un *mot* haſardé choque moins qu'un *mot* qui a vieilli. Les *termes* d'art ſont aujourd'hui moins ignorés dans le grand monde; il en eſt pourtant qui n'ont de grace que dans la bouche de ceux qui font profeſſion de ces arts. Les *expreſſions* trop recherchées font à l'égard du diſcours, ce que le fard fait à l'égard de la beauté du ſexe; employées pour embellir, elles enlaidiſſent. (*D. J.*)

MOT CONSACRÉ, (*Gramm.*) On appelle *mots conſacrés* certains *mots* particuliers qui ne ſont bons qu'en certains endroits ou occaſions; & on leur a peut-être donné ce nom, parce que ces *mots* ont commencé par la religion, dont les myſteres n'ont pû être exprimés que par des *mots* faits exprès. Trinité, incarnation, nativité, transfiguration, annonciation, viſitation, aſſomption, fils de perdition, portes de l'enfer, vaſe d'élection, homme de péché, *&c.* ſont des *mots conſacrés*, auſſi-bien que cène, cénacle, fraction de pain, actes des Apôtres, *&c.*

De la religion on a étendu ce *mot* de *conſacré* aux Sciences & aux Arts; deſorte que les *mots* propres des Sciences & des Arts s'appellent des *mots conſacrés*, comme gravitation, raréfaction, condenſation, & mille autres, en matiere de Phyſique; allegro, adagio, aria, arpeggio, en Muſique, *&c.*

Il faut ſe ſervir ſans difficulté des *mots conſacrés* dans les matieres de religion, Sciences & Arts; & qui voudroit dire, par exemple, la fête de la naiſſance de Notre-Seigneur, la fête de la viſite de la Vierge, ne diroit rien qui vaille: l'uſage veut qu'on diſe la nativité & la viſitation, en parlant de ces deux myſteres, *&c.* Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe dire la naiſſance de Notre-Seigneur, & la viſite de la Vierge: par exemple, la naiſſance de Notre-Seigneur eſt bien différente de celle des princes; la viſite que rendit la Vierge à ſa couſine n'avoit rien des viſites profanes du monde. L'uſage veut auſſi qu'on diſe la cène & le cénacle; & ceux qui diroient une chambre haute pour le cénacle, & le ſouper pour la cène, s'exprimeroient fort mal. (*D. J.*)

MOT BON, (*Opérat. de l'eſprit.*) un *bon mot*, eſt un ſentiment vivement & finement exprimé; il faut que le *bon mot* naiſſe naturellement & ſur le champ; qu'il ſoit ingénieux, plaiſant, agréable; enfin, qu'il ne renferme point de raillerie groſſiere, injurieuſe, & piquante.

La plûpart des *bons mots*, conſiſtent dans des tours d'expreſſions, qui ſans gêner, offrent à l'eſprit deux ſens également vrais; mais dont le premier qui ſaute d'abord aux yeux, n'a rien que d'innocent, au lieu que l'autre qui eſt le plus caché, renferme ſouvent une malice ingénieuſe.

Cette duplicité de ſens, eſt dans un homme deſtitué de génie, un manque de préciſion & de connoiſſance de

de la langue; mais dans un homme d'eſprit, cette même duplicité de ſens eſt une adreſſe, par laquelle il fait naître deux idées différentes; la plus cachée dévoile à ceux qui ont un peu de ſagacité une ſatyre délicate, qu'elle recele à une pénétration moins vive.

Quelquefois le *bon mot* n'eſt autre choſe que l'heureuſe hardieſſe d'une expreſſion appliquée à un uſage peu ordinaire. Quelquefois auſſi la force d'un *bon mot* ne conſiſte point dans ce qu'on dit, mais dans ce qu'on ne dit pas, & qu'on fait ſentir comme une conſéquence naturelle de nos paroles, ſur laquelle on a l'adreſſe de porter l'attention de ceux qui nous écoutent.

Le *bon mot* eſt plutôt imaginé que penſé; il prévient la méditation & le raiſonnement; & c'eſt en partie pourquoi tous les *bons mots* ne ſont pas capables de ſoutenir la preſſe. La plûpart perdent leur grace, des qu'on les rapporte détachés des circonſtances qui les ont fait naître; circonſtances qu'il n'eſt pas aiſé de faire ſentir à ceux qui n'en ont pas été les témoins.

Mais, quoique le *bon mot* ne ſoit pas l'effet de la méditation, il eſt sûr pourtant que les ſaillies de ceux qui ſont habitués à une exacte méthode de raiſonner, ſe ſentent de la juſteſſe de l'eſprit. Ces perſonnes ont enſeigné à leur imagination, quelque vive qu'elle ſoit, à obéir à la ſéverité du raiſonnement. C'eſt peut-être faute de cette exactitude de raiſonnement, que pluſieurs anciens ſe ſont ſouvent trompés ſur la nature des *bons mots*, & de la fine plaiſanterie.

Ceux qui ont beaucoup de feu, & dont l'imagination eſt propre aux ſaillies & aux *bons mots*, doivent avoir ſoin de ſe procurer un fonds de juſteſſe & de diſcernement qui ne les abandonne pas même dans leur grande vivacité. Il leur importe encore d'avoir un fonds de vertu qui les empêche de laiſſer rien échapper qui ſoit contraire à la bienſéance, & aux ménagemens qu'ils doivent avoir pour ceux que leurs *bons mots* regardent. (*D. J.*)

MOT DU GUET, ou ſimplement *mot*, eſt un *mot* ou ſentence, en terme de guerre, qui ſert aux ſoldats à ſe reconnoître pendant la nuit, & à découvrir les eſpions, ou autres gens mal intentionnés: on s'en ſert auſſi pour prévenir les ſurpriſes. Dans une armée, le *mot* ſe donne par le général au lieutenant ou au major général de jour, lequel le donne au major de brigade: de-là il paſſe aux aides-majors, qui le donnent aux officiers de l'état-major, enſuite aux ſergens de chaque compagnie, qui le donnent à leurs ſubalternes.

Dans les garniſons, après que les portes ſont fermées, le commandant donne le *mot* au major de la place, & il lui dit ce qu'il y a à faire pour le lende-main. Il faut remarquer que celui qui commande dans un château, fort, réduit, ou citadelle, doit tous les jours envoyer prendre l'ordre de celui qui commande dans la ville, quand même celui-ci ſeroit d'un rang inférieur au ſien, ſans que celui qui commande dans la ville, puiſſe pour cela prétendre aucun commandement dans la citadelle, château, fort, ou réduit, à-moins qu'il n'en fût gouverneur. Après que les portes ſont fermées, le major ſe rend ſur la place, où il trouve les ſergens de la garniſon rangés en cercle avec chacun un caporal de la compagnie derriere lui. Les caporaux des compagnies dont les ſergens manquent, ſe placent hors du cercle, joignant les ſergens dans le rang de leurs compagnies; les tambours majors des bataillons à deux pas derriere les ſergens; à quatre pas du cercle, on place les caporaux qui ont ſuivi leurs ſergens, préſentant leurs armes en-dehors, pour empêcher que qui que ce ſoit n'approche du cercle, pour écouter l'ordre, il ne doit entrer dans le cercle que le major, l'aide-major de la place, & les officiers majors des régimens, le caporal du *conſigne* du corps de la place portant le falot, & celui qui tient le regiſtre de la garde des rondes.

Le major entre dans le cercle avec les officiers majors des régimens qui aſſiſtent à l'ordre, & les autres qu'on a déja dit. Il dit aux ſergens & aux tambours majors s'il y a quelque choſe qui les regarde, ce qu'il y a à faire pour le lendemain, comme revûe, conſeil de guerre, ou autre choſe, ſi quelque bataillon doit prendre les armes pour faire l'exercice, & tout le reſte; s'il y a conſeil de guerre, il demande aux majors des régimens le nombre d'officiers néceſſaire pour le tenir. Il fait enſuite nommer les officiers qui doivent monter la garde le lendemain, & ceux qui doivent faire la ronde cette même nuit; il fait tirer leur ronde par leurs ſergens; il donne le *mot* aux officiers majors des regimens, & après aux ſergens, en commençant par celui de la premiere compagnie, à qui il le dit à l'oreille. Ce ſergent le donne à celui qui le ſuit, & ainſi de l'un à l'autre, juſqu'à ce que le *mot* revienne au major par le ſergent de la gauche, ainſi qu'il l'a donné. S'il ne lui revenoit pas comme il le lui a donné, il regarde à quel ſergent il a manqué, le redreſſe juſqu'à ce que tous le ſachent, après quoi il les congédie. Les ſergens doivent être découverts dès qu'on donne le *mot*, juſqu'à ce que le dernier l'ait rendu au major. Lorſqu'il y a de la cavalerie dans une place, elle reçoit l'ordre du major de la place tout ainſi que l'infanterie.

Des que l'ordre eſt donné & le cercle rompu, les ſergens de chaque bataillon forment un cercle à part; le tambour major derriere eux, le major, ou aide major du bataillon leur dit ce qu'il y a à faire pour le détail du bataillon, & tout ce que le commandant lui a dit. Pour cela il faut que le major aille tous les jours chez le commandant du bataillon quelque tems avant qu'on donne l'ordre, lui demander ce qu'il y a de particulier à ordonner. Il eſt à obſerver que ſi le commandant veut faire prendre les armes, il faut qu'il en faſſe demander la permiſſion au commandant de la place, lequel le fait dire au cercle général par le major. Après que le major du bataillon a donné l'ordre à ſon cercle particulier, les ſergens vont le porter à leurs officiers, à qui ils doivent dire bien fidelement tout ce qui a été dit à l'ordre. Le major va le porter au colonel, à l'aide-major, au lieutenant colonel, quoique le colonel ſoit préſent. S'ils n'y ſont ni l'un ni l'autre, l'officier major va le porter à celui qui commande le régiment, l'aide-major de la place va le porter à l'inſpecteur général, un ſergent va le porter à l'inſpecteur particulier. L'uſage eſt le même pour l'ingénieur général, ou directeur des fortifications, & l'ingénieur particulier... & le dernier ſergent de la garniſon qui ſe trouve être de garde, va le porter au lieutenant ou commiſſaire d'artillerie qui eſt dans la place.

Les ſergens qui ſont de garde, n'aſſiſtent pas à ce cercle particulier, ni ne doivent aller porter l'ordre à leurs officiers de compagnie, mais ſeulement à ceux avec leſquels ils ſont de garde. Il doit y avoir tous les jours un ſergent par compagnie avec ſon caporal à l'ordre; & s'il y en a un de garde, ſon camarade doit s'y trouver pour l'aller porter à ſes officiers, & pour le détail de la compagnie, dont celui qui eſt de garde ne doit pas ſe mêler. Lorſqu'il manque des ſergens à une compagnie, un caporal va à l'ordre avec ſon fuſil. Tous les ſergens doivent avoir leurs halebardes lorſqu'ils vont à l'ordre, & qu'ils vont le porter à leurs officiers. *Hiſtoire de la milice françoiſe*, par le pere Daniel.

MOT. (*Hiſt. mod.*) on le dit auſſi des armoiries & des deviſes. *Voyez* ARMOIRIES & DEVISE.

Ce qu'on appelle le *mot* dans les armoiries, eſt une courte ſentence ou phraſe écrite ſur un rouleau qu'on place ordinairement au-deſſus de l'écuſſon, & quelquefois au-deſſous. Tantôt ce *mot* fait alluſion au nom ou à quelques pieces des armes de la perſonne à qui appartiennent les armes, & tantôt il n'a rapport ni au nom ni au blaſon.

Le *mot*, dit Guillin, eſt un ornement extérieur attaché à la cotte d'armes; il préſente, ajoute-t-il, une idée de celui à qui les armes appartiennent, mais exprimée ſuccinctement & avec force en trois ou quatre paroles au plus, écrites ſur une bande ou compartiment qu'on place au pié de l'écuſſon; & comme ce *mot* tient la derniere place dans les armes, on le blaſonne auſſi le dernier. A la rigueur, il devroit exprimer quelque choſe de relatif à ces armes; mais l'uſage a fait admettre toute ſorte de ſentences expreſſives ou non. *Voyez* BLASON.

Cette coutume d'employer un *mot* ou ſymbolique, ou comme cri de guerre pour s'animer, ſe reconnoître, & ſe rallier dans les combats, eſt très-ancienne: l'Hiſtoire ſacrée & profane nous en fourniſſent également des exemples. Nos ancêtres faiſoient choix du *mot* le plus propre à exprimer leur paſſion dominante, comme la piété, l'amour, la valeur, &c. ou quelque événement extraordinaire qui leur fût arrivé. On trouve pluſieurs *mots* de cette derniere ſorte qui ſe ſont perpétués dans les familles, quoiqu'ils ne convinſſent proprement qu'à la premiere perſonne qui ſe l'étoit attribué.

Le *mot* de la maiſon royale de France eſt *eſpérance*; & dans quelques écuſſons *lilia non laborant neque nent* par alluſion à la loi ſalique, qui exclut les femmes de la couronne: celui de la maiſon royale d'Angleterre eſt *Dieu & mon droit*. L'ordre de la Jarretiere a pour *mot*, *honi ſoit qui mal y penſe*; & le duc de Nortfolk ces paroles, *ſola virtus invicta:* le duc de Bedfort celles-ci, *che ſara ſara:* celui de Devonshire, *cavendo tutus*, par alluſion au nom de ſa maiſon, qui eſt *Cavendish*. Le duc de Kinſton, dont le nom eſt Pierrepont, a pour *mot Pie reponete:* le comte de Radnor, *quæ ſupra*, parce qu'il porte trois étoiles dans ſes armes: le lord Klinton,

dont le nom eſt *Forteſcue*, prend celui-ci, *Forte ſcutum, ſalus ducum*.

On peut voir ſous l'article *cri de guerre*, les *mots* que prennent ou prenoient pluſieurs des premieres maiſons de France. Le *mot* d'une deviſe s'appelle auſſi l'*ame de la deviſe*. *Voyez* DEVISE.

MOT. *terme de Commerce*, & particulierement de détail: il ſe dit du prix que le marchand demande de ſa marchandiſe, ou de celui que l'acheteur en offre. Ce drap eſt de vingt francs, c'eſt mon dernier *mot*: vous n'en offrez que ſeize, vous ne ſerez pas pris au *mot*.

On dit qu'on a été pris au *mot*, quand le marchand livre ſa marchandiſe à l'acheteur ſur la premiere offre que celui-ci en a faite.

Un marchand qui n'a qu'un *mot*, eſt celui qui ne ſurfait pas. On dit que les Quakres d'Angleterre & les Anabaptiſtes de Hollande qui exercent le trafic, en uſent ainſi & avec ſuccès. *Dictionnaire de Commerce*.

MOT, ſonner un ou deux *mots* (*Vénerie.*) c'eſt ſonner un ou deux tons longs du cors, qui eſt le ſignal du piqueur pour appeller ſes compagnons.

MOTALA, MOTOLA, *ou* MOTULA, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante avec un évêché ſuffragant de Tarente: elle eſt à 4 milles N. O. de Maſſafra, 2 N. E. de Caſtellaneta. *Long.* 34. 45. *lat.* 40. 51.

MOTAY, (*Géog.*) en latin *Claudius mons*, montagne de la baſſe Hongrie, d'une grande étendue; elle s'avance juſqu'en Styrie, & reçoit divers noms ſelon la diverſité des lieux.

MOTAYES, (*Géog.*) peuples ſauvages de l'Amérique méridionale, au Breſil. Ils ſont de couleur olivâtre, petits de taille, vont tout nuds, & vivent de maïz, de racines, de chiens & de chats ſauvages. (*D. J.*)

MOTAZALITES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom des partiſans d'une ſecte de la religion mahométane, dont la principale erreur eſt de croire que l'alcoran a été créé, & n'eſt point co-éternel à Dieu. Cette opinion, anathématiſée par l'alcoran même, & proſcrite par les Sonnites, n'a pas laiſſé de trouver des partiſans zélés; elle excita même des perſécutions ſous quelques-uns des califes abaſſides qui déciderent que l'alcoran avoit été créé; enfin Motawakel permit à tous ſes ſujets de penſer ce qu'ils voudroient ſur la création ou l'éternité de cet ouvrage. Un docteur muſulman trouva un milieu à la diſpute, en diſant que l'idée originaire du koran étoit réellement en Dieu; par conſéquent qu'elle étoit co-eſſentielle & co-éternelle à lui, mais que les copies qui en ont été faites, étoient l'ouvrage des hommes.

MOTELLE, ſ. f. (*Pêche.*) eſt un petit poiſſon de riviere, & principalement de lac. Il eſt ordinairement gras comme l'éperlan; il a la peau viſqueuſe, ſans écailles, le corps tortueux, la tête grande, large & un peu applatie, & il eſt très-gourmand; il eſt commun en Suiſſe & en Bourgogne; ſa chair quoique viſqueuſe, eſt aſſez eſtimée pour ſon goût.

MOTET, ſ. m. *en Muſique*. Ce mot ſignifioit anciennement une *compoſition* fort recherchée & enrichie de toutes les beautés & de toutes les fineſſes de l'art, & cela ſur une période fort courte; d'où lui vient ſelon quelques-uns le nom de *motet*, comme ſi ce n'étoit qu'un mot.

Aujourd'hui *motet* s'entend de toute piece de Muſique faite ſur des paroles latines à l'uſage de l'Egliſe, comme pſeaumes, hymnes, antiennes, répons, *&c.* & tout cela s'appelle en général *muſique latine*, *voy.* COMPOSITION. Les François réuſſiſſent bien dans ce genre de muſique. Leurs *motets* ſont beaux & bien travaillés. Ceux du célebre Lalande ſont des chefs-d'œuvres en ce genre, & les *motets* de M. de Mondonville, tout petillans de génie & de feu, charment aujourd'hui les amateurs de la nouvelle muſique.

Je dois avertir que les Muſiciens des xiij. & xiv. ſiecles donnoient le nom de *motetus* à la partie que nous nommons aujourd'hui *haute-contre*. Ce nom, & pluſieurs autres auſſi étranges, cauſent ſouvent bien de l'embarras à ceux qui s'appliquent à déchiffrer les anciens manuſcrits de muſique qui ne s'écrivoient pas en partition comme à préſent. (*S*)

MOTEUR, adj. (*Méchan.*) ce qui meut ou met en mouvement. *Voyez* MOUVEMENT.

MOTEUR, (*Hydr.*) eſt ce qui meut, ce qui fait mouvoir. C'eſt la force principale, c'eſt la puiſſance par laquelle agit une machine hydraulique. Dans un moulin à vent, c'eſt le vent, c'eſt l'eau dans un moulin à eau; dans une pompe ordinaire, c'eſt un homme ou un cheval. Le *moteur* doit être proportionné à la colonne de l'eau que l'on veut élever, & un peu plus fort pour emporter l'équilibre. On y ajoute un tiers en ſus pour les frottemens. *Voyez* FORCE. (*K*)

MOTEURS, *en Anatomie*, c'eſt le nom qu'on a donné aux nerfs de la troiſieme & de la ſixieme paire, parce qu'ils font mouvoir les yeux.

Ceux de la troiſieme paire ſe nomment encore *moteurs communs*, *muſculaires communs*, *oculaires communs*, *oculo-muſculaires communs*; & ceux de la ſixieme *moteurs externes*, *oculaires externes*, *muſculaires externes*, *oculo-muſculaires externes*. *Voyez* NERF.

Les *moteurs* communs prennent leur origine immédiatement devant le bord antérieur de la protubérance annulaire. *Voyez* PROTUBÉRANCE & ANNULAIRE.

De-là, en perçant la dure-mere, ils viennent paſſer de chaque côté dans l'orbite, où ils ſe diviſent en quatre branches qui ſe diſtribuent aux muſcles de l'œil.

La branche qui va au petit oblique, fournit quelquefois un rameau, dans lequel il ſe forme un ganglion. Il naît le plus ſouvent un filet du rameau inférieur, qui ſe diſtribue au muſcle droit inférieur, qui avec un rameau de la cinquieme paire, forme le ganglion opthalmique, duquel naiſſent les nerfs ciliaires ſeulement ſuivant Morgagni. *Voyez* ŒIL.

Les *moteurs* externes naiſſent de l'union de la moëlle alongée entre la protubérance annulaire & les éminences olivaires. *Voyez* ÉMINENCE & OLIVAIRE.

Chacun de ces deux nerfs perce la dure-mere, rampe enſuite dans ſa duplicature le long des parties latérales de la ſelle ſphénoïdale à côté de l'artere carotide, il s'avance en-dehors, & au bord extérieur de cette artere, il donne l'intercoſtal à un angle un peu plus obtus ou droit avec le tronc qui chemine & qui va enſuite paſſer par la fente ſphénoïdale & ſe diſtribuer au muſcle abducteur de l'œil. *Voyez* ABDUCTEUR.

MOTIF, ſ. m. (*Gramm.*) la raiſon qui détermine un homme à agir. Il y a peu d'hommes aſſez attentifs à ce qui ſe paſſe au-dedans d'eux-mêmes, pour bien connoître les motifs ſecrets qui les font agir. Une action peut avoir pluſieurs motifs: les uns louables, les autres honteux; dans ces circonſtances, il n'y a qu'une longue expérience qui puiſſe raſſurer ſur la bonté ou la malice de l'action. C'eſt elle qui fait que l'homme ſe dit à lui-même, & ſe dit ſans s'en impoſer: je me connois; j'agirois de la même maniere, quand je n'aurois aucun intérêt qui pût m'y déterminer. Un homme de bien cherche toujours, aux actions équivoques des autres, des *motifs* qui les excuſent. Un philoſophe ſe méfie des bonnes actions qu'il fait, & examine s'il n'y a point à côté d'un *motif* honnête, quelque raiſon de haine, de vengeance, de paſſion, qui le trompe.

Si le goût de l'ordre, l'amour du bien ſont les *motifs* de nos actions, la conſidération publique & la paix de la conſcience en ſeront la récompenſe aſſurée. Il eſt bien doux d'être eſtimé des autres; il l'eſt bien davantage de s'eſtimer ſoi-même. Il n'y a que celui qui n'appréhende point de ſe rendre compte de ſes *motifs*, qui puiſſe habiter tranquillement en lui: les autres ſe haïſſent malgré qu'ils en aient, & ſont obligés de fuir devant eux-mêmes.

MOTIF, (*Muſique.*) Les Italiens appellent *motivo* la principale penſée d'un air, celle qui conſtitue le caractere de ſon chant & de ſa déclamation.

L'air (*aria*) eſt diviſé en deux parties, dont la premiere ſe partage de nouveau en deux parts: l'une de ces deux parts commence le *motif* dans le ton que le muſicien a choiſi, & le conduit à la dominante de ce ton; l'autre reprend le motif à cette dominante & le ramene à la tonique.

La ſeconde partie de l'air, s'il eſt dans un ton naturel, ſe fait ordinairement dans la ſixieme de ſon ton tierce mineure, & finit quelquefois dans la dominante de cette ſixieme. Quelquefois cette ſeconde partie ſe fait dans le mineur du ton de l'air en conſervant ſon *motif*. Quelquefois auſſi les paroles de la ſeconde partie exigent tout un autre caractere de chant & de déclamation; ou bien le muſicien juge néceſſaire de changer de meſure & de caractere pour en interrompre l'uniformité: alors il quitte le *motif* de ſon air, & donne à ſa ſeconde partie un nouveau *motif* qui n'a aucune analogie avec le premier.

Lorſque l'air eſt lui-même dans un ton tierce-mineure, le *motif* ſe conduit dans la premiere partie de la tonique à la médiante, tierce-majeure, & de la médiante il eſt ramené à la tonique; enſuite dans la ſeconde partie le *motif* ſe tranſporte ordinairement dans la ſixieme du ton, tierce-majeure; & paſſe, ſi l'on veut, par toutes les modulations dont le ton mineur eſt ſuſceptible.

En général, les ſecondes parties des airs ſont plus particulierement conſacrées aux effets de l'harmoni; le

meu-

muſicien s'y montre grand artiſte, après s'être montré dans la premiere partie homme de génie. Mais en tout ceci il n'y a aucune loi univerſelle. Comme la Muſique eſt plus qu'aucun autre art l'ouvrage de l'enthouſiaſme, l'homme inſpiré ne ſuit aucune regle certaine; il n'obéit qu'à une impulſion ſupérieure qui le conduit ſouvent par des routes inconnues & nouvelles; ſon exemple & ſes ſuccès deviennent bien-tôt des modeles & les principes d'une poétique muſicale.

Les différens genres d'ailleurs varient les préceptes à l'infini. Ce qui convient à la muſique tragique ne va guere à la muſique comique; celle de l'égliſe a encore un caractere qui lui eſt propre; & ces caracteres ſont ſi différens chez les nations qui ont excellé dans la Muſique, qu'une oreille un peu exercée n'a pas beſoin du ſecours des paroles pour les diſtinguer & les reconnoître.

Le *motif* eſt ce qui conſtitue le plus particulierement le génie muſical. L'étude & les inſtructions de l'école enſeigneront au muſicien la ſcience de l'harmonie & de ſes effets; avec du goût il apprendra à en faire uſage à propos; mais en vain ſera-t-il profond dans la ſcience de ſon art; ſi ſes *motifs* ſont communs ou vuides d'idées & de caracteres, ſes productions reſteront toujours médiocres. En vain voudra-t-il dérober le défaut de penſées & la pauvreté de génie ſous les effets les plus impoſans de l'harmonie, ſous l'appareil des inſtrumens d'un nombreux & bruyant orcheſtre, il ne réuſſira pas à donner le change à celui qui entend le langage de la Muſique. C'eſt ainſi que le rhéteur forme l'oreille de ſon éleve à l'harmonie, au nombre des périodes; mais la nobleſſe, la chaleur, la force des penſées, les belles images, les grandes & ſublimes idées ne ſe remplacent point par un bruit de paroles harmonieuſes, & ne s'apprennent pas à l'école.

Le muſicien commencera par choiſir le mouvement propre aux paroles que le poëte lui a données. Lorſqu'il aura à exprimer les mortelles alarmes d'Andromaque ou de Mérope, ſon genre de meſure ſera agité. Lorſqu'il aura à exprimer les regrets d'un amant, qu'un devoir cruel arrache aux embraſſemens de ſa maîtreſſe, le mouvement de ſon air ſera languiſſant, doux, poſé. Ainſi ſon air s'appellera *largo*, *cantabile*, *andante*, *allegro*, *preſto*, *agitato*, ſuivant les différens caracteres de la meſure; mais ſi la beauté du *motif* ne répond point à la beauté du ſujet; ſi ce *motif* ne rend pas d'une maniere énergique & vraie la paſſion que le poëte n'a fait qu'indiquer, & dont toute l'expreſſion appartient au muſicien, celui-ci aura manqué ſon but.

Il n'y a point de muſique ſans meſure; mais le *motif* donne ſeul la vie & le caractere à la paſſion. Il eſt naturel d'exprimer des paſſions douces par un mouvement doux & tranquille, & les paſſions violentes par des mouvemens rapides; mais ceux qui connoiſſent les chef-d'œuvres de l'art, ſavent que la paſſion la plus douce peut être rendue par un air d'un mouvement rapide, ſans perdre ſon caractere de douceur & de tendreſſe, & que le génie a quelquefois rendu la vîteſſe & la gaieté du mouvement néceſſaires à l'expreſſion de la triſteſſe & de la langueur.

Le *motif* de l'air eſt ordinairement annoncé par un début de l'orcheſtre, que nous avons appellé la *ritournelle*. Quelquefois la chaleur de l'action; ou d'autres raiſons de convenance, s'oppoſent à ce début; alors le chant commence avec l'orcheſtre. Les différentes parties de l'air ſont auſſi entrecoupées de morceaux de ritournelle, tant pour laiſſer repoſer le chanteur, que pour donner du relâche à l'oreille qui l'écoute. Quelquefois c'eſt l'orcheſtre ſeul qui chante une partie du *motif*, & le chanteur ne fait que déclamer ſur ce chant, en tenues ou en notes principales, une partie de ſes paroles. Mais toutes ces variétés ramenent toujours au *motif*, à l'idée principale & tantôt le répetent en partie, tantôt le rappellent d'une maniere délicate & détournée.

Après la ſeconde partie; on eſt en uſage, pour rentrer & finir dans ſon ton; de reprendre la premiere, en ſupprimant tout au plus une partie de la ritournelle de l'orcheſtre, parce que le *motif* étant connu, l'oreille n'a plus beſoin de cette annonce. Lorſque l'air n'a point de ſeconde partie, il s'appelle *cavatà* ou *cavatina*. Un chanteur qui a du goût, ne manquera guere de vous rappeller à la cadence le *motif* de l'air, dont il employera un endroit, un accent, un ſon principal.

Tout cette économie de l'air n'eſt point l'ouvrage du raiſonnement & de la réflexion; mais celui d'une conception rare, donnée par un inſtinct ſupérieur, dont la marche ne s'apperçoit qu'après l'invention, & dont le jugement eſt obligé de juſtifier & d'admirer l'ouvrage.

On voit que l'air eſt l'expreſſion en chant d'une ſeule idée muſicale, qu'on a nommé ſon *motif*, & qui ſe deſſine & ſe répete dans les différentes modulations dont le ton eſt ſuſceptible. L'ouvrage du génie eſt de trouver ce *motif*; celui du goût, de l'étendre & de le conduire enſorte que la répétition n'en ſoit ni aſſez rare pour manquer ſon effet, ni aſſez fréquente pour devenir faſtidieuſe,

Ce n'eſt point que cette idée principale ne puiſſe être embellie d'idées acceſſoires; mais celles-ci ſont ordinairement communes, & l'autre donne à l'air ſon caractere & ſon prix.

Quelquefois le *motif* eſt chanté par la voix & par le premier violon ſeuls, tandis que le ſecond & les autres parties accompagnantes ſuivent un deſſein particulier, lequel, quoique divers, ne ſert ordinairement qu'à mieux faire ſortir l'idée principale.

Quelquefois le muſicien ſe permet des écarts: ce ſont des traits de feu & d'enthouſiaſme qui l'éloignent ſubitement de ſon *motif*, & qui produiſent ordinairement un inſtant d'étonnement; mais après cet écart cour & rapide, l'oreille revient à ſon motif avec plus d'amour & de complaiſance.

Ce retour de la même penſée deſſinée dans les différentes modulations du ton, eſt particulier à l'expreſſion muſicale. Dans le diſcours & dans la poéſie, au lieu de faire de l'effet, il ne ſerviroit qu'à l'affoiblir; & plus une penſée eſt grande & belle, plus la répétition en ſeroit déplacée & dangereuſe. C'eſt que l'orateur & le poëte ſe ſervent de ſignes certains, dont l'effet eſt ſûr & déterminé, au lieu que la penſée muſicale plus délicate, plus vague, plus fugitive, paſſe avec trop de rapidité pour être fixée en un ſeul inſtant; & ce n'eſt qu'en la conduiſant par les différentes modulations de ſon ton, que le muſicien communiquera à l'oreille attentive le ſentiment qui le domine; & c'eſt auſſi peut-être que les ſignes de la muſique étant, comme nous le diſons, plus vagues que ceux des autres arts d'imitation, elle eſt obligée de copier la nature de plus près, & de choiſir une nature plus forte, plus caractériſée, & que ſes momens précieux d'imitation ſont les momens de nature troublée ou paſſionée; momens dans leſquels la nature revient cent fois ſur la même idée, ſur la même expreſſion, ſur la même plainte, ſur le même reproche, &c. mais ſeulement avec des accens différens; procédé qui tient à une perſuaſion profonde qu'on ne nous fait ſouffrir, qu'on ne nous refuſe amour, juſtice ou commiſération, que parcequ'on n'a pas entendu nos raiſons, qu'on n'a pas vu nos peines, qu'on ne connoît pas l'état de notre ame, perſuaſion qui nous porte bien plutôt à répéter ſans ceſſe l'expreſſion que nous jugeons la plus juſte & la plus frappante qu'à l'abandonner, pour en montrer une autre qui ſeroit nouvelle, mais plus foible. Auſſi ceux qui prendroient la déclamation de l'acteur pour le vrai modele du muſicien; ſe tromperoient groſſierement. Il lui faut quelque choſe de plus vrai: il lui faut l'homme même; ſans quoi ſon ouvrage ne ſeroit que la copie d'une copie.

Si vous ne ſavez conduire votre *motif*, il ne fera point d'effet; il échappera même au plus grand nombre de vos auditeurs, & vous ne ferez qu'une ſuite de modulations & de phraſes muſicales, ſans liaiſon, ſans enſemble & ſans autre caractere que celui de la meſure.

D'après ces réflexions, on juge aiſément que le poëte ne doit qu'indiquer les ſentimens, & que c'eſt au muſicien de leur donner toute l'expreſſion; l'un ébauche, l'autre perfectionne. Il ne faut donc pour un air que peu de paroles, dont l'idée ſoit une, & le réſultat d'une ſeule ſituation; de longs diſcours, une ſuite d'idées ſimultanées ne peuvent être que récités, c'eſt-à-dire déclamés ſans meſure, mais ne ſauroient être chantés; car le muſicien ne peut avoir qu'un *motif* à la fois; & s'il le quittoit pour en ſuivre un autre, ou s'il cherchoit à les accumuler, il ne produiroit la plûpart du tems aucun effet. Quatre vers pour la premiere, autant pour la ſeconde partie, c'eſt preſque tout ce qu'un muſicien peut exprimer dans un air, ſans nuire à l'unité de ſon *motif*. Dans la comédie, la ſaillie permet par fois d'aſſembler un plus grand nombre de vers, & des diſcours très-variés; mais alors le compoſiteur eſt obligé de changer de *motif*, & même de meſure, auſſi ſouvent que le poëte change d'idée & de ſituation; enſorte que ce genre d'airs comiques eſt proprement un recueil de trois ou quatre airs différens. Dans la tragédie le goût étant plus ſévere, les occaſions de changer de meſure & de *motif* ſont rares.

Le *motif* eſt comme une propoſition partagée en deux membres. Lorſque, par exemple, le poëte dit: *Per pietà, bell'idol mio, non mi dir ch'io ſono ingrato; infelice,*

ſven-

ſventurato abbaſtanza il ciel mi fà le premier membre du *motif* eſt conſacré aux deux premiers vers, & le ſecond aux deux autres.

Ceux qui n'entendent pas le langage de la muſique, regardent le retour du *motif* & des mêmes paroles comme une ſimple répétition; mais avec des organes plus délicats & mieux exercés vous ſentez bientôt que c'eſt à ces prétendues répétitions que vous devez les impreſſions les plus fortes & les plus délicieuſes: ſans elles, quelle que ſoit la variété des modulations & des effets de l'harmonie, ce n'eſt qu'un vain bruit dont vous vous ſentez bientôt excédé, ſi le muſicien ne ſait vous fixer par des idées qui vous reviennent & vous reſtent.

D'ailleurs, comme l'air eſt réſervé pour les momens paſſionnés, & qu'il eſt, pour ainſi dire, la récapitulation & la peroraiſon de la ſcene, la répétition des mêmes paroles y eſt ordinairement ſublime par la variété de déclamation, par laquelle le compoſiteur cherche à imiter les différens accens de la même paſſion. En effet, lorſque Mérope, dans l'excès de ſa douleur, déclare qu'elle mourra déſeſpérée, en conſervant le *motif* de ſon air, elle ne ſe contentera pas de le dire une fois; elle le dira vingt fois; elle le dira de toutes les manieres tantôt en ſuppliant, elle cherchera à s'attirer la pitié; tantôt elle le dira avec tous les cris du déſeſpoir; tantôt ſuffoquée par la douleur, la parole lui manquera; & ne pouvant articuler, elle pouſſera des ſyllabes entrecoupées: *ah ... mo ... ri ... ra ...* juſqu'à ce qu'un accès de frénéſie lui rende la force de crier. Dans toutes ces différentes déclamations, elle ne chantera jamais que les mots *diſperata morira*; mais celui qui n'y trouvera qu'une répétition des mêmes paroles, ne doit jamais entendre de la muſique.

On a auſſi attaqué l'uſage de reprendre la premiere partie de l'air après la ſeconde. Lorſque cela ne ſe peut ſans un contre-ſens dans les paroles, cela ne peut être approuvé; mais il faudroit prier les poëtes de ne point mettre le compoſiteur dans le cas de ne pouvoir reprendre ſon air ſans bleſſer le ſens commun. Car en y réfléchiſſant, on trouvera le dà capo très-néceſſaire à l'effet d'un air dont le *motif* & le caractere échapperoient ſans cela à l'oreille avec trop de facilité.

Pour ne point ôter à l'air ſon effet, on ne ſauroit employer trop de ſoins pour faire ſortir ſon *motif*, ni trop de délicateſſe pour le ménager. Deux ou trois airs faits avec le plus de goût & de génie, ne pourroient ſe ſuccéder ſans s'entre-nuire, & voilà une des raiſons qui ont engagé de partager le drame en muſique, en récitatif & en airs. Car indépendamment de la raiſon muſicale qui veut que l'acteur ne chante qu'au moment le plus intéreſſant de chaque ſituation, il eſt certain qu'on ne pourroit chanter pluſieurs airs de ſuite ſans fatiguer & rebuter l'oreille la plus avide de muſique.

Toute cette théorie du drame en Muſique qui a reçu ſa perfection dans ces derniers tems par l'illuſtre Métaſtaſio, & par Vinci, Leo, Feo, par le divin Pergoleſi, par l'immortel Haſſe que l'Italie a nommé *le ſaxon* par excellence, par d'autres grands maîtres qui ont ſuivi ces hommes de génie, mériteroit d'être mieux approfondie? Une muſique dont le récitatif & le chant ſe confondroient & n'auroient pas un caractere diſtinct, ne pourroit manquer d'être faſtidieuſe & inſupportable.

Le récitatif ne doit être qu'une déclamation notée: ainſi il ne peut avoir ni *motif*, ni meſure, deux choſes eſſentielles à l'air; la maniere de le débiter ne peut donc être traſmiſe que par tradition; mais il imite par la variété des inflexions & des tons, toutes les variétés du diſcours & du dialogue: & pour bien faire le récitatif, il ne faut pas ſouvent moins de génie, que pour faire un bel air. Auſſi tous les grands maîtres ont écrit le récitatif d'une maniere ſupérieure; & Pergoleſi & Haſſe, ſi ſublimes, ſi profonds dans leurs *motifs*, ſont encore étonnans dans leur maniere d'écrire le récitatif.

La muſique inſtrumentale ſuit les regles & les principes de la muſique vocale. Il faut, à chaque morceau, outre le caractere du mouvement, ſon *motif* & ſon idée principale qu'il faut conduire & deſſiner avec le même goût & la même intelligence. La nation qui chante le mieux, aura la plus belle muſique inſtrumentale; auſſi lorſque la muſique inſtrumentale d'une nation eſt reconnue ſupérieure, on peut parier pour l'excellence de ſa muſique vocale.

Le genie de la Muſique demande peut être plus de délicateſſe & plus d'élévation qu'aucun autre art. Il a je ne ſai quoi de divin; mais ſes effets diſparoiſſent comme l'éclair du feu du ciel, & ſes ouvrages ne réſiſtent point au tems. Nous ne connoiſſons que par l'hiſtoire les effets prodigieux de la muſique ancienne; dans cent ans, peut-être, on ne connoîtra que par oui dire, les chefs d'œuvres de tant de grands maîtres de notre ſiecle. On retrouve par-tout également, & dans le marbre ſolide, & dans le ſon fugitif, la vanité des choſes humaines, *&c.* (*Article de M.* GRIMM.)

MOTIR, (*Géog.*) île des Indes orientales, une des Moluques, entre celles de Gilolo à l'orient, des Celebes à l'occident, de Tidor au ſeptentrion & de Machian au midi. Elle n'a que 4 lieues de tour. *Long.* 144. 40. *lat.* 20.

MOTRICE, feminin de *moteur*, ſe dit d'une puiſſance ou force qui a le pouvoir ou la faculté de mouvoir. *Voyez* MOUVEMENT, FORCE *&* ACCÉLÉRATRICE.

MOTRIL, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne, au royaume de Grenade, avec un port, à 11 lieues eſpagnoles S. E de Grenade. Quelques auteurs conjecturent que c'eſt l'ancienne *Hexi*, ou *Sexi*, dont les habitans s'appelloient *Sexitains*. Son terroir produit d'excellens vins. *Long.* 14. 57. *lat.* 36. 22.

MOTTE, ſ. f. *en géneral*, petite élévation de terre labourée ou non.

MOTTE, (*Jardinage.*) eſt une groſſeur de terre adhérente aux racines d'un arbre, & qui les conſerve; ce qui diſpenſe d'en couper la tête. *Voyez* LEVER.

C'eſt auſſi la terre qu'on laiſſe au pié des fleurs que l'on leve ſur la couche, & qui eſt ſi néceſſaire à leur repriſe, que quand elle vient à s'ébouler, les Jardiniers regardent la plante comme perdue, & la mettent au rebut.

MOTTE, (*Fayanc. Pot.*) maſſe de terre épluchée, marchée, & prête à être miſe ſur le tour pour y prendre la forme d'un vaiſſeau.

MOTTE A BRULER, *terme de Tanneur*, c'eſt une eſpece de pain rond & plat, qu'on fabrique avec du tanné qu'on foule avec les piés dans un moule.

Le petit peuple & les pauvres ſe ſervent de *mottes* pour faire du feu, parce qu'elles ſe vendent à bon marché & qu'elles conſervent long-tems la chaleur lorſqu'elles ſont embraſées.

MOTTE, *terme de Chaſſe & de Fauconnerie*, prendre motte, ſe dit d'un oiſeau qui, au lieu de ſe percher ſur un arbre, ſe poſe à terre.

MOTTE, (*Géogr.*) nom par lequel les François déſignent une petite élévation, & qu'ils ont enſuite étendu à des villes, bourgs, châteaux, villages ou maiſons de campagne ſitués ſur quelque éminence. Je ne parlerai cependant que de la ſeule ville nommée la *Motte* en Lorraine, dans le bailliage de Baſſigny, aux frontieres de la Champagne, & à une lieue de la Meuſe. Cette ville paſſoit pour une place imprénable par ſa ſituation au haut d'un rocher eſcarpé. Le cardinal Mazarin la fit aſſiéger par Magalotti ſon neveu, & enſuite par M. de Villeroi, qui contraignit finalement le gouverneur de la place à ſe rendre en 1644. La capitulation portoit, qu'elle ne ſeroit raſée, ni démantelée; mais cet article ne fut point obſervé. On raſa la *Motte* de fond en comble; on ruina pluſieurs particuliers innocens par cette indigne action; & la reine-mere flétrit ſa mémoire en violant la parole donnée. *Voy. les mémoires de Beauveau.* (*D. J.*)

MOTTER, LA, *ou* MOTTERN, (*Géog.*) riviere de France en Alſace. Elle prend ſa ſource dans les montagnes de Voſge, & ſe jette dans le Rhin, proche Drouzenheim.

MOTYCA, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, près du promontoire Pachynus, ſelon Ptolomée. Pline, *lib. III. chap. viij.* nomme les habitans de cette ville *Mutycenſes*; & Ciceron appelle le territoire *Mutyenſis ager*: mais vraiſſemblablement le copiſte a oublié le *c*. Cette ville eſt aujourd'hui connue ſous le nom de *Modica*.

MOU, adj. pris ſubſtantivement, (*Gramm. & Cuiſine.*) il ne ſe dit que du poumon de veau, qu'on appelle à la boucherie *mou de veau*.

MOUAB *ou* MOAB, (*Géog.*) ſelon M. de l'Iſle, nouvelle petite ville de l'Arabie heureuſe, fondée par le roi d'Yemen en 1710, dans un terroir fertile, entre Damar & Sanaa, ſur la pente d'une petite montagne. Le roi d'Yemen fait ſon ſéjour dans une maiſon de plaiſance qu'il a bâtie au haut de la même montagne. *Long.* 64. 40. *lat.* 14. 5.

MOUCET, *voyez* MINEAU.

MOUCHACHE, ſ. f. (*Hiſt. des drog.*) nom vulgaire d'une eſpece d'amidon que l'on fait dans les Iles avec du ſuc de manioc bien deſſéché au ſoleil, où il devient blanc comme neige. Le ſuc récemment tiré du manioc, a un petit goût aigrelet, & eſt un vrai poiſon, qui perd néanmoins toutes ſes mauvaiſes qualités, ou en vieilliſſant, ou par le feu; de ſorte que les ſauvages, après l'avoir gardé & deſſéché, en mettent ſans aucun accident dans les ſauſſes qu'ils font bouillir, & dans preſque tous leurs gâteaux. (*D. J.*)

MOUCHE, ſ. ſ. *muſca*, (*Hiſt. nat.*) inſecte qui a des aîles tranſparentes. La *mouche* differe du papillon en ce que ſes aîles ne ſont pas couvertes de pouſſiere: elle differe des ſcarabés, des ſauterelles & de pluſieurs autres inſectes aîlés, en ce que ſes aîles n'ont point de fourreau ou de couverture particuliere, & qu'elles peuvent ſeulement s'en ſervir quelquefois les unes aux autres. Les *mouches* ont une tête, un corcelet, un corps; la tête tient ordinairement au corcelet par un cou aſſez court, & ſur lequel elle peut ſouvent tourner comme ſur un pivot: les aîles ſont attachées au corcelet; & lorſqu'il y a deux corcelets, le premier eſt le plus petit; c'eſt au ſecond que tiennent les aîles.

On peut diviſer les *mouches* en deux claſſes générales, dont l'une comprend les *mouches* qui n'ont que deux aîles, & l'autre celles qui en ont quatre. Chacune de ces deux claſſes générales peut être ſous-diviſée en quatre claſſes particulieres, dont la premiere comprend les *mouches* qui ont une trompe, & qui n'ont point de dents ou de ſerres; la ſeconde eſt compoſée des *mouches* qui ont une bouche ſans dents ſenſibles; la troiſieme renferme les *mouches* qui ont une bouche munie de dents; & la quatrieme, les *mouches* qui ont une trompe & des dents. Les *mouches* à deux aîles, obſervées par M. de Reaumur, ſe ſont toujours rapportées à la premiere & à la ſeconde de ces claſſes; par exemple, les groſſes *mouches* bleues des vers de la viande, toutes les petites *mouches* que l'on voit dans les maiſons, & les couſins, ont une trompe ſans avoir de dents, & ſont de la premiere claſſe. Les petites *mouches* qui paroiſſent des premieres au printems dans les jardins, & que l'on appelle *mouches S. Marc*, & certaines *mouches* qui reſſemblent à des couſins, mais qui ſont ſouvent plus grandes, ont une bouche ſans dents, & appartiennent à la ſeconde claſſe.

Il y a beaucoup de genres de *mouches* à quatre aîles dans la troiſieme & la quatrieme claſſe. Toutes les guêpes ont une bouche & deux dents en-dehors, auſſi elles ſont de la troiſieme claſſe; toutes les abeilles, ayant une trompe & deux dents au-deſſus de la trompe, ſont de la quatrieme claſſe. Il y a auſſi des *mouches* à quatre aîles, qui appartiennent à la premiere & à la ſeconde claſſe; telles ſont toutes les *mouches* papillionacées, qui viennent de différentes eſpeces de teignes aquatiques; elles n'ont qu'une bouche ſans dents, ainſi elles ſont de la ſeconde claſſe. Tous les pucerons aîlés & les faux pucerons aîlés, les cigales ont une trompe ſans avoir de dents, & ſont par conſéquent de la premiere claſſe.

On pourroit faire une cinquieme claſſe qui comprendroit les *mouches* à tête en trompe. Ces têtes ſont fort allongées, & ont comme celles des oiſeaux, une ſorte de long bec, mais qui ne s'ouvre que par ſon bout, c'eſt-à-dire à l'endroit où les têtes des autres inſectes finiſſent. Celles de quelques-uns ont un prolongement qui a la figure d'une trompe, mais qui eſt roide, qui ne peut changer de figure ni de poſition, ſans que la tête en change. C'eſt au bout de cette partie allongée que ſont les dents, ou les inſtrumens au moyen deſquels le petit animal prend de la nourriture. La *mouche* ſcorpion a la tête en trompe.

Après ces cinq premieres claſſes, on peut faire trois autres claſſes ſubordonnées, dont les caracteres ſeront pris de la forme du corps: ſavoir, 1°. la claſſe des *mouches* à corps court & plus large qu'épais; telles ſont les *mouches* bleues de la viande, les abeilles, cent & cent autres genres de *mouches*, ſoit à deux aîles, ſoit à quatre aîles. 2°. La claſſe des *mouches* à corps long, comme celui des démoiſelles, des couſins, &c. 3°. La claſſe des *mouches* à corps long ou court, qui eſt joint au corcelet par un ſimple fil viſible, comme dans les frelons, les guêpes, pluſieurs *mouches* ichneumons, les *mouches* des galles, du chêne, &c.

Les caracteres des genres ſont tirés du port des aîles & de la trompe, de la figure des antennes, & d'autres parties extérieures du corps, & ſur-tout des poſtérieures.

Il faut conſidérer le port des aîles, lorſque la *mouche* eſt en repos, ou lorſqu'elle marche. 1°. Celles qui portent leurs aîles paralleles au plan de poſition, ſont en plus grand nombre que celles qui les tiennent dans des directions inclinées. 2°. Les *mouches* qui portent leurs aîles de façon qu'elles couvrent le corps en partie, ſans ſe couvrir l'une l'autre, ſi elles n'ont que deux aîles, ou ſi elles en ont quatre, ſans qu'une des ſupérieures empiete ſenſiblement ſur l'autre aîle ſupérieure; telles ſont les *mouches* bleues de la viande & les *mouches* des maiſons. 3°. Les aîles de pluſieurs *mouches* ſe croiſent plus ou moins ſur le corps. 4°. D'autres ſont faites de façon, & ſe croiſent à un tel point que le corps déborde au-delà de chacune des aîles. 5°. D'autres ne ſe croiſent que ſur la partie poſtérieure du corps, & laiſſent entr'elles une portion de la partie extérieure à découvert. 6°. Les aîles de pluſieurs autres *mouches* ſe croiſent ſur le corps, & celle qui eſt ſupérieure, ſe trouve plus élevée ſur la ligne du milieu du corps que ſur les côtés. 7°. Quelques *mouches* ont les aîles poſées ſur le dos, & appliquées les unes contre les autres dans un plan vertical; telles ſont pluſieurs eſpeces de petites demoiſelles, & les *mouches* éphemeres. 8°. Les aîles de pluſieurs autres *mouches* ſont appliquées obliquement contre les côtés, & ſe rencontrent au-deſſus du corps; par exemple, les aîles de la *mouche* du petit-lion, des pucerons, & celles de la *mouche* du fourmi-lion. 9°. D'autres *mouches* ont les aîles appliquées contre les côtés; mais ces aîles, après s'être élevées, ſe recourbent ſur le dos en forme de toît écraſé. 10°. Enfin d'autres *mouches* tiennent leurs aîles obliques, de façon qu'elles ſe touchent au-deſſous du ventre: cette poſition eſt contraire à celle des aîles qui forment un toît au corps; telle eſt la *mouche* qui vient du ver du bigarreau.

Certains genres de *mouches* ont 1°. des antennes articulées. 2°. des antennes articulées qui deviennent de plus en plus groſſes, à meſure qu'elles s'éloignent de la tête; ce ſont des antennes en forme de maſſue. 3°. Les couſins & certaines tipules ont des antennes qui reſſemblent à des plumes. 4°. Il y a des antennes qui à leur origine & près de leur bout ſont plus déliées que dans tout le reſte de leur étendue; on les appelle *antennes priſmatiques*. 5°. Quelques *mouches* ont des antennes branchues ou fourchues. 6°. D'autres ont des groſſes antennes extrèmement courtes; elles n'ont que deux ou trois articulations, deux ou trois pieces poſées l'une ſur l'autre, forment un pié, un ſupport à un grain d'un volume plus conſidérable, par lequel l'antenne eſt terminée: on l'appelle *antenne à palette*.

Les trompes peuvent fournir les caracteres de bien des genres. Les unes ont un fourreau compoſé d'une ſeule piece; les autres en ont un fait par la réunion de pluſieurs pieces différentes: les unes ont des fourreaux comme écailleux, les autres en ont de charnus; ceux de quelques-unes ſont terminées par un empatement charnu par des eſpeces de groſſes levres; d'autres trompes ſont faites comme une eſpece de fuſeau dont le bout ſeroit creux, &c.

Il y a des inſectes, par exemple des demoiſelles, qui ont la tête preſque ronde; d'autres ont la tête plus large que longue.

Quelques inſectes ont deux corcelets; telle eſt la *mouche* du fourmi-lion: le corcelet eſt plus ou moins élevé.

Toutes les *mouches* ont ſix jambes, mais elles ſont plus ou moins longues; les couſins & les tipules les ont très-longues. Ces ſix jambes tiennent ordinairement au corcelet; mais dans quelques eſpeces l'une des paires de jambes eſt attachée à un des anneaux du corps.

Les *mouches* ont à la partie poſtérieure du corps un aiguillon, une tarriere, une ſcie, des longs filets ſemblables à des antennes. Les tarrieres appartiennent aux femelles, & leur ſervent à percer & à entailler les corps dans leſquels elles dépoſent leurs œufs. La plûpart des mouches ſont ovipares; mais il y en a qui ſont vivipares, & qui mettent au jour des vers vivans. Certaines eſpeces de *mouches* ne ſont diſtinguées que par la grandeur. Il y en a qui ſont ſolitaires, d'autres vivent en ſociété comme les guêpes, les abeilles, &c. *Voyez les mém. pour ſervir à l'Hiſt. nat. des inſect.* par M. de Reaumur, *tom. IV. dont cet extrait a été tire*. *Voyez* INSECTE.

MOUCHE CORNUE, *taurus volans*, (*Hiſt. nat.*) ſcarabé de l'Amérique & des îles Antilles, dont le corps eſt preſque auſſi gros qu'un petit œuf de poule un peu applati, ayant comme tous les autres ſcarabés, des aîles fort déliées recouvertes par d'autres aîles en forme de coquilles, d'une ſubſtance ſeche, aſſez ferme, très-liſſe, luiſante, d'une couleur de feuille morte tirant ſur le verd & parſemée de petites taches noires; le reſte du corps eſt d'un beau noir d'ébene très-poli, & principalement garni à la partie poſterieure d'un duvet jaune diſpoſé en forme de frange. L'animal a ſix grandes pattes, dont quatre prennent naiſſance au-deſſus de la poitrine, & les deux autres ſont attachées au milieu de la partie inférieure de l'eſtomac; elles ſe replient chacune en trois parties principales par de fortes articulations, dont quelques-unes ſont armées de pointes très-aiguës; les extrémités de ces pattes ſont terminées par trois petites griffes courbées en crochet, très-piquantes, & s'accrochant facilement à tout ce qu'elles rencontrent. La tête de cet inſecte paroît comme étranglée & détachée du corps; el-

le a deux gros yeux ronds, demi ſphériques, de couleur d'ambre, très-clairs & fixes: la partie qui eſt entre ces yeux s'avance beaucoup, & s'étend d'environ deux pouces & demi, formant une grande corne noire, très-polie, recourbée en-deſſus, garnie de quelques excreſcences de même matiere, & terminée par deux fourchons diſpoſés l'un au-devant de l'autre. Le deſſus de la tête eſt emboîté dans une eſpece de caſque large d'un pouce, s'allongeant par-devant comme un grand bec un peu courbé, long à peu-près de trois pouces & demi, garni de deux éminences pointues, diſpoſées des deux côtés vers les deux tiers de ſa longueur; le deſſus de ce bec eſt d'un beau noir, auſſi luſtré que du jais poli; mais le deſſus eſt creuſé par une petite rainure toute remplie d'un poil ras très-fin, de couleur jaune, & plus doux que de la ſoie, & un peu uſé dans la partie de ce bec qui s'approche de la corne inférieure dont on a parlé. Tout l'animal peut avoir ſix pouces de longueur d'une extrémité à l'autre: il vole peſamment, & pourroit faire beaucoup de mal s'il rencontroit quelqu'un dans ſon paſſage. *M.* LE ROMAIN.

MOUCHES LUISANTES, autrement nommées *bêtes à feu*, c'eſt un petit inſecte des pays chauds de l'Amérique, moins gros, mais plus long que les *mouches* ordinaires, ayant les aîles un peu fermes, d'un gris-brun, couvrant tout le corps de l'animal. Lorſqu'il les écarte pour voler, & qu'il découvre ſa partie poſtérieure, on en voit ſortir une clarté très-vive & très-brillante, qui répand ſa lumiere ſur les objets circonvoiſins. Ces *mouches* ne paroiſſent que le ſoir après le coucher du ſoleil. Les arbres & les buiſſons en ſont tout couverts, principalement lorſqu'il a beaucoup plu dans la journée; il ſemble voir autant d'étincelles de feu s'élancer entre les branches & les feuilles.

L'île de la Guadeloupe en produit d'une autre ſorte beaucoup plus groſſe que les précédentes, dont la partie poſtérieure répand une plus grande lumiere, qui ſe trouve fort augmentée par celle qui ſort des yeux de l'animal. *M.* LE ROMAIN.

MOUCHE-A-MIEL & MIEL, (*Econ. ruſt.*) Tout n'eſt pas dit ſur le compte des abeilles. Beaucoup des traits de leur induſtrie & de leurs *ſentimens* ont échappé à la patience & à la ſagacité des obſervateurs. Mais connût-on tout ce dont elles ſont capables dans un climat, on n'auroit pas droit de conclure qu'il en eſt de même dans tous les autres. La différente température de l'air faiſant varier leur conduite pour leur conſervation, & pour augmenter le nombre des eſſaims & la quantité du *miel*; c'eſt pour aider à étendre leurs bienfaits que pourront ſervir les obſervations ſuivantes propres au climat du diocefe de Narbonne & du Rouſſillon, où la beauté & la bonté du *miel* l'emporte ſur tous ceux de l'Europe. Il eſt ſurprenant qu'avec cet avantage dont jouit la montagne de la Clape auprès de Narbonne; on s'y attache comme par projet à détruire ces animaux par des ravages qu'on y fait depuis pluſieurs années, & dont il ſera parlé dans l'*article* TROUPEAU DES BÊTES A' LAINE, à qui ils ſont encore plus cruels.

Les eſſaims viennent toujours dans le printems, & jamais pendant l'été ni l'automne. La durée des tems depuis la ſortie du premier eſſaim au dernier en chaque année, & la quantité des eſſaims eſt proportionnée à la quantité des ruches-meres, & à l'abondance des proviſions qu'elles ont faites. Toutes les ruches ne donnent pas des eſſaims, ni du *miel* tous les ans. Il eſt des années où l'on n'a pas du *miel* ni des eſſaims. Il en eſt où l'on n'a que du *miel* & très-peu d'eſſaims. Il en eſt au contraire pendant leſquelles l'un & l'autre abonde. Pour donner un exemple de fécondité, j'ai vû une ruche qui, dans l'eſpace d'un mois & demi environ, donna cinq eſſaims. Ces différences viennent des différentes températures de leur l'air. Quand les abeilles ont eſſuyé un mauvais hiver & un printems trop ſec, les plantes produiſent peu de fleurs & fort tard; alors uniquement occupées à recueillir le peu de ce que la ſaiſon leur fournit, elles travaillent beaucoup pendant long-tems pour ne ramaſſer que peu des proviſions; la ſaiſon eſt déja avancée, qu'elles ont à peine rempli les cellules vuidées pendant l'hiver pour leur entretien; de ſorte qu'en ces années-là elles n'ont pû amaſſer au-delà de leur proviſion pour l'hiver ſuivant. Elle leur a couté cependant aſſez des fatigues pour nuire à la génération; auſſi n'en avons-nous pas des eſſaims.

Quand l'hiver a été moins rude & le printems aſſez doux vers ſa fin, les abeilles n'ont pu trouver aſſez tôt de quoi faire leur récolte: elles ſe ſont excédées de fatigue, & n'ont pu remplir les ruches & engendrer; l'un a nui à l'autre, de maniere qu'il n'en a pu réſulter que peu ou point d'eſſaims.

Quand le printems commence de bonne heure à faire ſentir ſes douces influences, les abeilles ceſſent d'être engourdies; la nature ſe réveille, & leur ardeur eſt inexprimable, quand les campagnes peuvent fournir à leur diligence. C'eſt en ces années-là que les ravages ſont d'abord réparés, les gâteaux multipliés & alongés, & les cellules remplies de *miel*, à quoi ſuccedent bientôt beaucoup d'eſſaims.

Quand le nombre des eſſaims eſt grand, la durée de l'apparition depuis le premier juſqu'au dernier eſt plus longue que quand le nombre eſt petit, comme nous l'avons déja dit, parce que certaines ruches en donnent pluſieurs dans la même ſaiſon. Nous devons, en ces années-là plus qu'en toutes les autres, porter plus d'attention à châtrer les ruches, & le faire à pluſieurs repriſes. 1°. parce que levant le *miel* dans toutes, le même jour; ſi c'eſt trop tôt, nous détruiſons la multiplication, puiſque les abeilles cherchent dès-lors à réparer les pertes qu'elles viennent d'eſſuyer, par un travail opiniâtre qui nuit à la génération. 2°. On détruit inévitablement le couvain mêlé en certaines ruches, avec le *miel*; 3°. & le *miel* ainſi confondu, en acquiert un goût bien moins agréable. Il faut donc donner à nos abeilles le tems de peupler & reconnoître, en obſervant celles qui ont donné des eſſaims, afin de les châtrer quand on jugera qu'un certain nombre de ruches en aura aſſez engendré.

J'ai remarqué, en voyant prendre les eſſaims, que certains entroient de bonne grace dans les ruches qu'on leur avoit préparées, & qu'ils y reſtoient. D'autres n'entroient qu'en partie; ou ſi ils entroient en entier, ils ne faiſoient qu'aller & venir de la ruche à l'arbre où ils s'étoient d'abord accrochés. Ce dégoût pour les ruches étoit plus ou moins long en certains; les uns s'arrêtoient après quelques heures, à celles qu'on leur avoit préſentées; d'autres flottoient plus long tems dans l'incertitude, & diſparoiſſoient bientôt après; d'autres entroient dans les ruches: on les plaçoit, mais ils diſparoiſſoient après quelques jours; enfin, certains, après avoir commencé leurs rayons, abandonnoient leur beſogne & leur demeure.

On pourroit croire que l'abandon de leur ruche étoit la marque du changement de patrie, ou que la mort avoit ſuivi leur établiſſement. Quelques ſoins que je me ſois donnés pour découvrir la cauſe de ce changement, je n'ai jamais vu que la mort l'eût produit; il y a tout lieu de croire que les corps morts auroient été au pié de la ruche & dans les rayons, comme on les trouve dans les anciennes, quand la vieilleſſe ou d'autres cauſes la produiſent. Je n'ai jamais vu auſſi, pendant pluſieurs années que j'ai obſervé ces animaux, qu'ils aient changée de patrie: l'homme deſtiné à en avoir ſoin pendant toute l'année, & occupé uniquement au printems à veiller à la ſortie des eſſaims, à les loger & à les placer, n'a pu découvrir cette tranſmigration. Il eſt donc vraiſſemblable que ces eſſaims mécontens de leurs logemens, ou par affection pour la maiſon paternelle, vont rejoindre leurs parens, qui, apparemment comme nous, ſont toujours prêts à accueillir leurs enfans. Il ſemble ſur ce pié-là que l'inconſtance de la jeuneſſe & la tendreſſe des peres produiſent ces déguerpiſſemens.

Ne pourroit-on pas ſoupçonner quelqu'autre cauſe, en conſidérant les allées & les venues des eſſaims & leurs murmures dedans & dehors les ruches? Ne ſemble-t-il pas que celles qu'on leur deſtine manquant par la grandeur (car les aromates dont elles ſont parfumées devroient les y arrêter) en paroiſſent mécontens, après un examen aſſez long, à en juger par leurs mouvemens contraires & bruyans? Les uns trouvent la ruche trop grande pour loger la famille; les autres, celle qu'on leur préſente trop petite; certains s'accommodent de celles qu'on leur offre, & la famille s'y loge; enfin, il en eſt qui s'étant d'abord accommodés du logement qu'on leur a offert, y travaillent; mais ſoit inconſtance, ſoit que la ſaiſon qui a ſuivi leurs premiers travaux, n'ait pu ſeconder leur ardeur, elles ſe ſont découragées, après avoir reconnu apparemment qu'elles ne pouvoient remplir leurs premiers projets; elles abandonnent la place avec un ou deux petits gâteaux déja élevés. Je me confirmai dans cette opinion en 1757, où j'eus aſſez abondamment des eſſaims. J'avois fait conſtruire des ruches pour les loger plus grandes que les ruches-meres, croyant alors que celles-ci étant pleines & donnant des eſſaims, exigeoient des caiſſes pareilles ou plus grandes pour me procurer à l'avenir plus de *miel*, en y plaçant les plus gros. Je me trompai, puiſque quelque tems après, toutes ces ruches furent déſertées, malgré les rayons que les eſſaims avoient déja commencé d'élever; au lieu que les petites ruches réuſſirent mieux. Il n'y eut que les plus petits eſſaims, qui

qui étant les derniers nés, ne trouverent aucun logement convenable: la moindre de mes ruches étoit pour eux des palais trop ſpacieux; tous déguerpirent, y étant peut-être déterminés par la difficulté des ſubſiſtances qui ſurvint alors. On doit entrevoir de-là, que, ne voulant pas des petits eſſaims, il faut châtrer les ruches des qu'elles ont donné des eſſaims, quand on reconnoîtra qu'ils deviennent plus petits; dès-lors elles chercheront plutôt à réparer leur perte qu'à engendrer; & l'on éviteroit de voir périr ces ruches meres, ſuite ordinaire de l'épuiſement. Si l'on veut cependant profiter de leur fécondité il faut proportionner la grandeur des caiſſes à la groſſeur des eſſaims; enſorte qu'un eſſaim n'ayant que le quart de la groſſeur d'un autre (telle étoit à-peu-près la proportion des groſſeurs du plus petit au plus grand de mes eſſaims de l'année 1757), il faut que la capacité des caiſſes ſoient dans le rapport de 1 à 4; ou bien réunir pluſieurs eſſaims, en ne conſervant qu'une reine (choſe ſi difficile) pour éviter la rébellion. Il ſemble cependant ſelon ce que nous avons dit précédemment, que les eſſaims quittant leur ruche, & ne changeant pas de patrie mais ſe réuniſſant avec leurs peres, leurs reines ne ſont plus rébelles, & qu'elles inſpirent au contraire à leurs ſujets la paix & l'union. Leurs peres d'ailleurs ſont vraiſſemblablement plus diſpoſées à les recevoir, quand on leur a enlevé le *miel*: car, comme nous le dirons bientôt, il ſe fait pendant cette opération, une perte ſi conſidérable d'abeilles, que les ruches-meres en ſont dépeuplées; ce qui diſpoſe les ſurvivans à recevoir leur poſtérité dans le ſein de la famille.

Nous devons avoir déja entrevu que la grandeur des ruches doit être limitée. La pratique a fixé communément dans le climat de Narbonne, la grandeur & la figure à un priſme rectangulaire de 8 à 9 pouces de côté à ſa baſe, ſur environ 2 piés 8 pouces de hauteur meſuré intérieurement. Sur quoi nous remarquerons que cette hauteur les expoſe plus aux vents que ſi elle étoit moindre, & exige des travaux plus longs & plus pénibles, des abeilles qui portent les proviſions dans les rayons.

On ſait que les vents, ſur-tout ceux d'hiver, les tourmentent beaucoup. Or, plus les ruches ſeront courtes, moins les ſecouſſes ſeront grandes, & moins les abeilles en ſouffriront. Il en réſultera encore que les abeilles auront moins de chemin à faire dans les ruches pour porter les mêmes proviſions que ſi elles étoient hautes; & que le trajet étant plus court, elles y trouveront moins d'obſtacles & moins de détours, que le prodigieux concours de ces animaux produit inévitablement entr'eux pour parvenir à leur but. Ils en fatigueront d'autant moins qu'ils emploieront moins de tems à porter leur fardeau plus peſant en montant.

Je n'ai qu'une obſervation pour appuyer l'avantage des ruches courtes ou baſſes. Je vois depuis huit ans que la ſeule que j'ai de 2 piés de hauteur ſur un calibre plus grand que celui des autres, a été conſtamment celle qui a porté le plus de *miel*. Nous devons deffendre nos ruches, non-ſeulement contre les vents, mais encore contre le froid. Elles le craignent ſi fort, qu'elles tombent dans une eſpece d'engourdiſſement proportionnel au dégré de froid. J'avois cru, pour en mieux garantir les abeilles, devoir expoſer mes ruches directement au midi. Je préparai pour leur poſtérité un local relativement à cette idée & à l'opinion générale *. Deux eſſaims y furent placés; je ſuivis leur conduite; je les voyois pareſſeux, tandis que les ruches voiſines expoſées au levant travailloient avec ardeur. Leur pareſſe augmenta ſi fort que deux mois après ou environ, elles furent déſertées, y ayant vécu pendant ce tems-là ſans commencer leurs gâteaux. J'avois cru cependant ce local plus favorable que celui des autres ruches. J'eus donc lieu d'être ſurpris. D'où venoit cette différence ſi contraire à mes vues? non de l'expoſition au midi, puiſque l'expérience l'exige; mais uniquement de ce que le ſoleil, comme je l'obſervai, n'éclairoit ces deux ruches que bien long tems après ſon lever. Les abeilles ne ſortoient que tard par cette raiſon; tandis que celles expoſées au levant, quoique voiſines, apportoient avec diligence chaque jour, depuis quelques heures, leur *miel* & leur cire. Celles-ci profitoient de la roſée ou des tranſpirations des plantes abondantes alors; & les autres ne commençoient leur travail que quand l'ardeur du ſoleil avoit fait évaporer en grande partie cette humidité bienfaiſante. Elles ne trouvoient preſque plus alors des moyens d'extraire les ſucs des plantes trop deſſéchées pour elles, & ne pouvant y pomper qu'avec peine, elles n'amaſſoient que pour vivre ſur le courant; ſans pouvoir faire des proviſions. Auſſi je m'appercevois preſque chaque jour diminuer l'affluence aux deux ruches. Enfin elles déguerpirent entierement. Je me confirmai dans le ſentiment, que cette expoſition étoit mauvaiſe par ce qui m'eſt arrivé pendant pluſieurs années de ſuite. Deux ruches étoient expoſées dans le même alignement de mes deux eſſaims. Des jeunes arbres naquirent & s'éleverent au derriere qui auparavant étoit net; on négligea d'y remédier, les ruches ne recevoient que tard les rayons du ſoleil; leur fécondité diminua, & il m'eſt arrivé qu'elles n'ont plus donné du *miel* juſqu'à ce qu'elles ont été rangées à la ligne des autres.

Il eſt d'autres attentions qu'il faut porter pour elles.

On doit tenir bouchées exactement les ruches, aux petits paſſages près à laiſſer aux abeilles, pour entrer & ſortir, afin de les préſerver des ardeurs du ſoleil, des vents & du froid. Nos ruches n'y ſont gueres propres, puiſqu'elles ne ſont que quatre ais de ſapin verd & mince cloués entr'eux, qui ſe fendant aux premieres impreſſions de l'air, laiſſent à-travers les fentes les abeilles expoſées aux intempéries du tems. On prend ſoin alors (on le doit prendre aſſidument) de les boucher, en les enduiſant avec de la fiente de bœuf détrempée avec de l'eau. On s'en ſoulageroit, en ſe ſervant de ruches faites de troncs d'arbres creuſés, déſſéchés & parfumés avec des aromates. On leur aſſureroit ainſi une demeure tranquille, à l'abri des tems fâcheux, & par ſurcroît de bonheur, une plus longue vie, que la deſtruction des ruches avec ces ais de ſapin abrege trop ſouvent. C'eſt en vain qu'on ſe promettroit de remédier à cette perte en voulant contraindre ces pauvres vieux animaux à paſſer dans de nouvelles ruches. Car, ſoit attachement à leur ancienne maiſon, ſoit foibleſſe de l'âge, elles ne peuvent s'accoutumer à changer & recommencer ailleurs leurs logemens; elles périſſent dans ces travaux, devenus plus onéreux par le dégoût. Je l'éprouvai ſur deux ruches qui s'écrouloient. Je voulus contraindre leurs habitans à en prendre des nouvelles bien préparés. On eut aſſez de peine à les y faire paſſer, on les plaça enfin au même endroit: mais bientôt elles périrent, quoique l'opération fut faite en même tems qu'on levoit le *miel* des autres, c'eſt-à-dire dans la belle ſaiſon, propre à les engager à élever leur édifice. On feroit bien, quand cette deſtruction des ruches eſt près, de les enfermer chacune toute entiere dans une plus grande, qui les conſerveroit plus long tems & détermineroit peut-être les abeilles à s'attacher à la nouvelle, pour y recommencer leurs travaux quand la vieille crouleroit.

De la confection du miel. On l'amaſſe ordinairement dans le dioceſe de Narbonne & dans le Rouſſillon une fois chaque année, & quelquefois deux quand l'année eſt favorable. La premiere récolte ſe fait vers le commencement du mois de Mai, & la ſeconde dans le mois de Septembre. Le *miel* du printems eſt toujours le plus beau le plus blanc, & le meilleur. Celui de Septembre eſt toujours roux. Le degré de beauté & les autres qualités dépend de l'année. Un printems doux donnant beaucoup de fleurs & de roſées, eſt le plus favorable pour le rendre parfait.

Pour l'amaſſer, on ôte le couvercle de la ruche, arrêté ſur les montans avec des cloux, de façon à l'ôter aiſement & recouvert d'une pierre plate, telle qu'elle puiſſe défendre la ruche contre la pluie. On tâche en même tems d'introduire de la fumée par-là en ſoufflant conſtamment ſur des matieres alumées & propres à l'exciter. On contraint ainſi les abeilles attachées à élever ou remplir les gateaux, de deſcendre vers le bas de la ruche qu'on veut leur conſerver. Dès qu'on juge avoir rempli cet objet, on châtre avec un fer tranchant leur nouveau travail; on l'enleve & le dépoſe de ſuite dans des vaſes qu'on recouvre de maniere à empêcher que les abeilles puiſſent y reprendre de ce qu'elles viennent de perdre, & les préſerver en même tems de leur perte où les entraîne leur inſatiabilité naturelle, en les excitant à s'enfoncer dans le volume perdu pour elles.

Les vaſes pleins, on les porte là où le miel doit être ſéparé des rayons entremêlés, & l'on ſuſpend dans ces endroits, un, deux, *&c.* paniers, en forme de cone tronqué, ouverts par la grande baſe ayant deux anſes dia-

* On prépare le local pour les ruches, en y plaçant des pierres plates de niveau, plus grandes chacune que la baſe de la ruche, le ratiſſant quelques pouces à l'entour, afin qu'aucun obſtacle n'empêche les abeilles d'y aborder librement en tout tems.

diamétralement oppoſées, dans leſquelles on paſſe un bâton, par où l'on ſuſpend chaque panier dans un grand vaſe de terre, ſur les bords duquel les deux bouts du bâton repoſent, & dans lequel le panier doit être au large. On remplit enſuite le panier du miel & des rayons entremélés, qu'on prend ſoin de briſer à meſure; il découle à-travers tous les vuides du panier le miel qui, tombant dans le fond de vaſe, en ſort en filant dans un autre vaſe mis au-deſſous pour le recevoir. Cette pratique n'eſt pas ſans de grands inconvéniens. Le premier & le plus grand de tous vient de ce qu'on ne peut, quelque ſoin qu'on ſe donne, chaſſer toutes les abeilles hors des gâteaux qu'on veut châtrer, il y en reſte toujours beaucoup, malgré la fumée qu'y chaſſe en ſoufflant un homme qui tient à la main des matieres propres à en fournir; enſorte que celui qui châtre, tue, malgré lui, une partie des opiniâtres avec ſon fer tranchant, & noie les autres dans le vaſe où il dépoſe le miel; il en eſt peu de celles-ci qui ſe ſauvent malgré leurs mouvemens pour ſe dégager du gouffre où elles ſont englouties. Enfin, elles ſuccombent après des longs & vains efforts. Il en eſt pourtant parmi elles qui, peu enfoncées, pourroient ſe dégager; mais ſoit avidité, ſoit défaut de conduite, la plûpart s'embourbent plus fort. Enfin mélées, & comme pétries par ceux qui rempliſſent les paniers, elles périſſent; le miel en reçoit apparamment un goût déſavantageux, augmenté par le couvain, quand il y en a, ſelon la durée de l'écoulement.

Un autre inconvénient vient de l'indifférence qu'on a de mettre, ſans diſtinction, dans les vaſes tout le miel à meſure qu'on le tire des ruches; quoique les gâteaux ſoient de différentes nuances du blanc au roux, certains tirant ſur le noir. On feroit bien de faire choix de ces divers gâteaux, & de mettre chaque qualité à part pour le faire couler ſéparement; ou bien mélant tout, pour aller plus vîte en beſogne (car les abeilles tâchent de regagner l'emplacement qu'elles ont quitté par la force de la fumée) il faut ſéparer ſans délai du vaſe où tout aura été confondu, le beau de celui qui ne l'eſt pas. On pourroit en même tems occuper des gens à ſauver du naufrage les abeilles qui ſemblent s'y précipiter, en tirant avec leurs doigts ces pauvres animaux, qui, en les mettant en lieu ſec, ſe dégageront en marchant du miel dont elles ſe ſont enduites, & s'envoleront. Cette voie, quoiqu'utile, ne peut que diminuer foiblement la perte, parce que, malgré nos empreſſemens, on ne ſauroit fouiller dans les vaſes ſans engloutir de plus fort celles qu'on voudra ſauver.

Tout cela nous montre le défaut de l'opération de lever le miel, en ce qu'il n'y a pas aſſez de fumée pour chaſſer tous ces animaux. Le ſouffle de l'homme ne ſuffit pas contre les opiniâtres au moyen de la fumée. Il faudroit donc tâcher d'en augmenter le volume. C'eſt à quoi l'on parviendra par l'expédient ſuivant. Employons un ſoufflet qui, par ſon aſpiration, reçoive dans ſa capacité la fumée qu'un excitera dehors, & qui par ſa compreſſion la chaſſe dans la ruche. Il s'agit donc d'un moyen pour introduire la fumée du ſoufflet, à quoi me paroît très-propre un petit poële, ſemblable à ceux de nos appartemens, ayant comme eux un tuyau deſtiné à porter la fumée dont le bout d'en haut s'emboîtât dans l'ouverture du paneau où ſera la ſoupape du ſoufflet. On mettra enſuite ſur la grille quelque petite braiſe recouverte de quelque matiere propre à fumer, comme ſont les plantes vertes, la fiente de bœuf, *&c.* Après quoi faiſant aſpirer le ſoufflet, & l'ouverture du poële ouverte, l'air extérieur ſoufflera la braiſe; la fumée s'excitera, & montera par le tuyau, dans le ſoufflet qu'on ſuppoſe arrêté fixement au fourneau ſur trois bras de fer en trepié aſſez hauts, afin que le canon du ſoufflet porte la fumée à ſa deſtination. Ce qui exige que le couvercle de la ruche ſoit percé dans ſon milieu d'un trou rond, & propre à recevoir exactement le bout du canon, qui, à cauſe de cela, doit être coudé. L'opération faite, on pourra retirer le canon de ce trou, qu'on bouchera pour remettre de ſuite le couvercle à ſa place.

Au moyen d'un pareil ſoufflet, on pourra porter autant & ſi peu de fumée qu'on voudra dans la ruche, & par la force de la compreſſion, forcer les abeilles à ſe retrancher vers le fond, ou d'en ſortir. On peut commencer cette fumigation avant que d'ouvrir la ruche, & la continuer à l'aiſe pendant que l'on en levera le miel ſans embarraſſer l'opérateur. Nous aurons ainſi le tems de choiſir à notre aiſe les gâteaux, en ſéparer les différentes couleurs, & par-deſſus tout, ſauver la vie à un grand nombre d'abeilles.

Il doit paroître ſingulier que les gâteaux étant élevés ordinairement en même tems dans une ruche, ſoient ſi différemment nuancés, quoique ce ſoit les mêmes matieres & les mêmes ouvrieres qui les ont formés. Ne peut-on pas attribuer en partie ces différentes couleurs aux différens volumes des gateaux que laiſſe l'homme qui leve le miel, ſelon qu'il l'entend, & relativement à la conſtitution de l'année? Il tranche profondement quant les ruches ſont pleines, juſqu'à la croix faite de deux bâtons, toujours miſe au milieu de la ruche, & traverſant les quatre ais. L'expérience a fait voir qu'il ne faut jamais s'enfoncer plus bas, & ſouvent moins, parce que la ſéchereſſe du printems eſt ordinaire en ce climat. Par où l'on voit qu'il eſt des années où l'on retranche des morceaux des vieux gâteaux qu'on avoit eu raiſon d'épargner l'année précédente. Ce long ſéjour leur donne une couleur jaune. Ce qui le prouve ſont les gâteaux ſous la croix qu'on ne détruit pas; ils ſont roux de plus en plus, juſqu'à devenir preſque noirs à meſure qu'ils vieilliſſent. J'ai remarqué d'ailleurs que le miel des eſſaims eſt toujours le plus blanc; ce qui confirme de plus en plus que les différentes couleurs des gâteaux dans la même ruche viennent de leurs différens âges. Il y a apparence que le miel de l'automne étant toujours roux, contracte, indépendamment de la qualité des fleurs, cette couleur par le chaud de l'été, qui agit ſur les gateaux que les abeilles ſe ſont empreſſées d'élever d'abord après qu'on leur a enlevé le miel du printems. Cela nous conduit à conſeiller de plus fort de lever le miel à repriſes, en commençant toujours par les ruches qui ont donné les premiers eſſains, afin d'éviter ſon ſéjour trop long dans les gâteaux, où il contracte par-là une couleur moins belle, & un goût moins agréable.

Lorſqu'il ne découle plus du miel de nos vaſes; nous croyons l'avoir tout tiré, & l'on porte ce que contiennent les paniers dans une chaudiere pour en faire la cire. Il eſt pourtant certain que cet entaſſement des gâteaux qui ont été lacerés, malgré les grands vuides qu'ils laiſſent entr'eux dans les paniers, n'ont pu ſuffire pour laiſſer écouler tout le miel de l'entre-deux: de ſorte que ce qui y reſte ſe perd dans les eaux dans leſquelles on fait fondre la cire. On le gagneroit ſans doute par des lotions avec de l'eau, qui, mêlées avec celles où les gens qui font le miel lavent leurs mains, produiroient enſemble une eau emmielée, qu'il faudroit réduire enſuite à une certaine conſiſtence par l'action du feu, afin qu'elle ſe conſervât pour ſervir de nourriture aux abeilles pendant l'hyver. On peut encore extraire ce miel par expreſſion, en mettant dans un ſac de toile claire à diverſes repriſes, & partie par partie, ce qui eſt dans les paniers pour le faire preſſer. Le peu qui en découlera ſera roux, & de la derniere qualité. On peut en extraire un plus grand volume, & l'avoir bien moins roux, ſi l'on donne des paſſages libres à ce miel afin qu'il coule vîte, & afin qu'il reſte moins de tems mêlé avec la matiere qui compoſe les gâteaux. Je voudrois à cette fin qu'on ſe ſervît d'une caiſſe plus grande, mais ſemblable à celles de ces grandes rapes quarrées longues avec leſquelles on rape le tabac, & qu'on mit à la place du chaſſis mobile qui porte la feuille de tole ou de fer-blanc, un chaſſis en bois à haut bord avec des fils de fer arrangés entr'eux ſur le fond à la place de la grille de tole, comme ils le ſont aux cribles avec trémie pour le blé; ſur leſquels dépoſent le réſidu des gâteaux en couche mince; on verroit découler deſſous dans la caiſſe le miel entremélé, d'où il s'écouleroit en inclinant la machine dans un vaſe mis au-deſſous. Ce même crible, ou pluſieurs enſemble, ſeroit favorable pour hâter l'écoulement de tout le miel. Il en réſulteroit ſans doute plus de beauté en diminuant la durée du mêlange avec la matiere des gâteaux. S'il paſſoit plus de parties de cire par ce crible, mêlées avec le miel, qu'il n'en paſſe par la méthode ordinaire, on auroit la même reſſource qu'on a en celle-ci, d'écumer & de faire filtrer les écumes en les remettant ſur les parties qui reſteront ſur le crible.

Il nous reſte à conſeiller un autre épurement du miel que j'ai vu faire à une perſonne à qui j'en avois envoyé un barril; quoiqu'il fût beau, elle voulut l'avoir encore plus beau, & le filtra au moyen d'une toile de canevas; il en devint en effet bien plus beau; le canevas arrêta des parties mêlées de pluſieurs couleurs, qui n'avoient pu s'en ſéparer ſans cela. Ce que j'en ai vu m'a déterminé de faire à l'avenir quelque choſe de ſemblable. J'ai fait faire deux chauſſes d'hipocrat de canevas, dont l'ouverture de chauſſe eſt un cercle de bois d'environ quatre pouces de diametre, autour duquel j'ai attaché chacune ayant environ un pié de longueur. J'ai attaché auſſi ſur le cercle une anſe de ruban de fil par lequel je veux ſuſpendre cette chauſſe au col du vaſe où loge le panier, & par où coule le miel qui en ſort. En paſ-

ſant dans cette chauſſe, il y dépoſera les ſaletés & les écumes qu'on vuidera, à meſure qu'elles s'y entaſſeront, ou dans les paniers ou dans les cribles que je propoſe, ou dans une autre chauſſe, tandis que le miel épuré tombera dans le vaſe au-deſſous. *Article de M. Barthe's le pere, de la Société royale des ſciences de Montpellier.*

Mouches a miel *du continent des îles de l'Amérique*. Elles ſont plus petites & plus noires que celles de l'Europe, errantes & vagabondes dans les bois, cherchant des troncs d'arbres creuſés pour y établir leur demeure; leur miel eſt toujours liquide comme du ſirop, ce qui provient, ſans doute, de l'extrème chaleur du climat; c'eſt pourquoi ces mouches ont ſoin de l'enfermer dans des eſpeces de veſſies, bien jointes les unes auprès des autres, & diſpoſées à-peu-près comme les alvéoles que font nos abeilles.

La cire qu'elles emploient dans leur travail eſt d'un noir un peu rouſsâtre, très-fine, très-douce au toucher, & s'étendant facilement entre les doigts, ce qui la rend très-propre pour tirer fort exactement les empreintes des pierres gravées en creux. Les moines de la nouvelle Eſpagne & de la côte de Carac s'en ſervent pour faire des cierges, qui donnent une lumiere fort triſte; on en fait auſſi des petits emplâtres pour ramolir les durillons & corps des piés. Ler Caraïbes en compoſent une eſpece de maſtic, qu'ils appellent *many*, ſervant à différens uſages. *Voyez l'article* Many.

Cette cire eſt connue dans les Antilles ſous le nom de *cire de la Guadeloupe*, d'où l'on l'apporte à la Martinique pour en faire des bouchons de bouteille; elle ne blanchit jamais, pas même en la faiſant bouillir dans une forte diſſolution d'alkali fixe; elle y prend ſeulement une couleur brune, ſes parties perdent leur liaiſon, & elle devient ſéche & friable; ſi, après l'avoir lotionnée pluſieurs fois dans de l'eau bouillante on la fait liquefier ſur le feu, elle reprend ſa couleur noire; mais elle n'a plus ſa premiere qualité, & ſe trouve fort altérée, l'alkali ayant décompoſé une portion de ſon huile conſtituante. *M.* le Romain.

Mouche guêpe, *voyez* Guêpes.

Mouche porte-lanterne, *voyez* Porte-lanterne.

Mouche baliste, on nous en a envoyé la deſcription ſuivante de Lizieux: cette *mouche*, la ſeule que j'aye vû de ſon eſpece, dit M. l'abé Préaux, avoit ſeize ou dix-ſept lignes de long, ſur à peu-près deux lignes de diametre dans la plus groſſe partie de ſon ventre; la tête brune, le dos d'un verd olive, & le ventre rouge de grenade, partagé dans ſa longueur d'une ligne jaune: elle a quatre aîles attachées à un corcelet; mouſſe dans ſa partie poſtérieure. (Nous n'avons pu en inſérer ici la figure. J'étois à la chaſſe, dit l'auteur, lorſque je pris cet inſecte. La chaleur m'avoit contraint de m'aſſeoir à l'ombre d'un chêne: je ſentis un petit corps me frapper le viſage, ce qui me fit lever la vue: j'apperçus une groſſe mouche de l'eſpece que les enfans nomment *meſſieurs*, pour la diſtinguer d'une autre eſpece de *demoiſelles* beaucoup plus petite, qui naît de la chryſalide du fourmi-lion. Cet animal voloit avec une très-grande rapidité au-tour de l'arbre, & je ne fus pas long-tems à m'appercevoir qu'il régloit ſon vol ſur les tours & les détours d'un autre inſecte plus petit qui fuyoit devant lui. Pendant que je conſidérois ce combat, je reçus ſur le front un coup ſemblable au premier qui m'avoit touché un moment auparavant, & cela dans l'inſtant où la mouche pourſuivie & ſon ennemi, paſſoient à peu-près à la hauteur de ma tête. Je dis ſon *ennemi*, parce que je connois les meſſieurs trèsfriands des autres mouches; j'ignore cependant s'ils mangent indifféremment tous les inſectes volans. Je ne ſais trop ſur quel ſoupçon je pris mon mouchoir pour abattre le plus gros des deux inſectes, il m'échappa, mais je frappai la *mouche*, qui tomba au pié de l'arbre. L'ayant priſe par les aîles je la conſidérois, lorſqu'après avoir retrouſſé ſon corps vers les doigts où je la tenois, comme pour me piquer, elle le rabaiſſa d'un mouvement auſſi ſubit que celui d'un reſſort qui reprend ſa ligne. Ce jeu ſe répéta trois ou quatre fois ſans que j'euſſe lieu de deviner quel en étoit l'objet; mais un petit corps qui me tomba ſur l'autre main m'ayant rendu plus attentif aux mouvemens de ma *mouche*, que je nommerai ſi vous le voulez, *mouche baliſte*, de βάλλω, *je lance*, je vis qu'en ſe recourbant ſur elle-même, les anneaux de ſon ventre ſe rétréciſſoient en rentrant un peu les uns dans les autres, & l'inſecte ſe raccourcir & s'enfler en proportion de ſa contraction. Dans cet état un mouvement vermiculaire qui ſe fit de la partie antérieure du ventre vers la poſtérieure, apporta à l'anus, dont l'orifice ſe partagea en deux dans la longueur d'une ligne, un globule verd olive qui s'arrêta dans cette partie: il paroiſſoit retenu & preſſé comme l'eſt un noyau de ceriſe par les doigts d'un enfant qui veut en frapper un objet. Alors le corps de l'animal reprenant ſon état naturel avec la même élaſticité que j'avois déja remarquée, je reçus dans la main, que je préſentai à deſſein, le petit corps que j'avois apperçu. Comme il fut lancé avec tant de force, & bondit ſur ma main avec tant de vîteſſe, que je ne pus le retenir; il tomba & ſe perdit dans l'herbe. Ne voulant pas riſquer une nouvelle perte, je fis un cornet de papier, tins ma *baliſte* au-devant de l'ouverture, & je reçus après les mêmes procédés de ſa part; douze ou quinze petits boulets.

Les forces & peut-être les armes lui manquant pour ſa défenſe, elle ceſſa de tirer. Un autre cornet me ſervit à enfermer l'animal, pour me donner le loiſir d'examiner ce que contenoit le premier. J'eus lieu de croire que c'étoit des œufs: ils étoient moins oblongs que ceux des oiſeaux, & de la groſſeur d'une tête de grande épingle. J'en écraſai quatre, ils étoient fort durs, & pleins d'une matiere rouge & épaiſſe. Je gardai ce qui m'en reſtoit, je les mis ainſi que la mere dans ma poche, en me promettant de nouveaux plaiſirs à mon retour; mais en arrivant chez moi, aprés quelques heures de chaſſe, je vis avec un vrai chagrin, que j'avois perdu mes deux cornets. J'ai bien des fois depuis cherché aux environs de mon chêne & dans le canton, à réparer cette perte, que je regrette véritablement; mes recherches ont été infructueuſes.

Peut-être cet animal, que tous mes ſoins n'ont pû me procurer une ſeconde fois dans le pays que j'habite, eſt-il commun ailleurs. Quoi qu'il en ſoit, je ne puis me laſſer d'admirer les vues de la nature ſur cette mouche ſinguliere; mais j'avoue que j'ai quelque peine à concilier des deſſeins qui ſemblent ſi oppoſés; car en ſuppoſant que ces petits boulets ſoient les œufs de la *baliſte*, comme la matiere qu'ils contiennent m'a porté à le ſoupçonner, le moyen d'imaginer que cet inſecte, quand il ſe ſent en danger, ſe ſerve de ſes œufs pour ſe défendre contre l'ennemi qui la preſſe? Cela ne s'accorde pas avec l'amour que la nature a donné généralement aux animaux pour leurs petits & pour leurs œufs: le plus foible oiſeau ſe livre au chien ou au tiercelet qui approche de ſon nid; & l'amour de ſa famille naiſſante ou prête à naître, lui fait oublier ſa propre conſervation. Je ſai que les inſectes ne couvent point leurs œufs, & par cette raiſon y ſont moins attachés que les oiſeaux; mais au moins les dépoſent-ils dans des lieux où ils écloſent en ſureté. La *baliſte* en cela bien différente, ſi je puis juger ſur ce que j'ai vû, ſe ſert des ſiens pour combattre & ſe défendre; elle les lance contre l'ennemi pour retarder ſon vol & ralentir ſa pourſuite. Je ſens qu'on peut répondre que prête à périr, la *baliſte* connoiſſant que ſa mort ſera celle des petits qu'elle porte, ſe décharge d'un fardeau qui l'appéſantit, qu'elle peut n'avoir d'autre deſſein que de ſe rendre plus légere & ſa fuite plus rapide; que d'ailleurs elle ſait que ſes œufs ne ſeront pas perdus, que la chaleur de la terre les fera éclore, & que de cette ponte forcée dépend le ſalut de la mere & de ſa famille. Je ne ſai ſi la ſingularité de la choſe me ſéduit; mais il me ſemble que pour tout cela, il ſuffiroit que l'inſecte pourſuivi, laiſſât tomber ſes œufs. Tous les mouvemens que je vous ai décrits, cette force avec laquelle l'animal ſe contracte, cette vîteſſe avec laquelle il ſe détend, cette petite pincette enfin qui retient & preſſe l'œuf un inſtant avant que de le lancer pour en rendre le jet plus rapide; tout cela, dis-je, ſeroient autant d'inutilités, ſi la *baliſte* n'avoit d'autre objet que de ſe délivrer d'un poids incommode, ou de ſauver ſa famille; or l'expérience nous apprend que la nature ne fait rien inutilement. De plus, quand on admettoit pour un moment que la *baliſte* ſe débarraſſe de ſes œufs pour fuir plus facilement, & qu'elle ſait que la chaleur de la terre les fera éclore: cela ſera bon pourvû que les œufs ſoient arrivés au terme d'être pondus, & alors il faudra ſuppoſer, ce qui eſt abſurde, que la demoiſelle de la grande eſpece ne fait la guerre à la *baliſte* que quand elle eſt prête à faire ſa ponte; ou, ce qui ne ſera pas beaucoup plus ſatisfaiſant, qu'elle devient la proie de ſon ennemi lorſqu'elle n'eſt pas à tems de ſe délivrer de ſes œufs.

Mouche, (*Science microſcop.*) la ſeule *mouche* commune eſt ornée de beautés qu'on ne peut guere imaginer ſans le microſcope. Cet inſecte eſt parſemé de clous depuis la tête juſqu'à la queue, & de lames argentées & noires; ſon corps eſt tout environné de ſoies éclatantes; ſa tête offre deux grands yeux cerclés d'une bor-

dure de poils argentins; elle a une trompe velue pour porter ſa nourriture à la bouche, une paire de cornes, pluſieurs touffes de ſoie noire, & cent autres particularités. Le microſcope nous découvre que ſa trompe eſt compoſée de deux parties qui ſe plient l'une ſur l'autre, & qui ſont engainées dans la bouche; l'extrémité de cette trompe eſt affilée comme un couteau, & forme une eſpece de pompe pour attirer les ſucs des fruits & autres liqueurs.

Quelques *mouches* plus légérement colorées, & plus tranſparentes que les autres, font voir diſtinctement le mouvement des boyaux qui s'étend depuis l'eſtomac juſqu'à l'anus, ainſi que le mouvement des poûmons qui ſe reſſerrent & ſe dilatent alternativement; ſi on diſſeque une *mouche*, on y découvre un nombre prodigieux de veines diſperſées ſur la ſurface des inteſtins; car les veines étant noirâtres & les inteſtins blancs, on les apperçoit clairement par le microſcope, quoiqu'elles ſoient deux cens fois plus déliées que le poil de la barbe d'un homme. Selon Leeuwenhoek, le diametre de quatre cens cinquante de ces petites veines, étoit à peu-près égal à celui d'un ſeul poil de ſa barbe.

Dans pluſieurs eſpeces de *mouches* la femelle a un tube mobile au bout de ſa queue; en l'étendant elle peut s'en ſervir pour porter ſes œufs dans les trous & les retraites propres à les faire éclore. Il vient de ces œufs de petits vers ou magots, qui après avoir pris leur accroiſſement, ſe changent en aurélies, d'où quelque tems après, ils ſortent en *mouches* parfaites.

Je ne finirois point ſi je voulois parcourir toutes les différentes ſortes de *mouches* que l'on trouve dans les prairies, les bois & les jardins: je dirai ſeulement que leurs décorations ſurpaſſent en luxe, en couleurs & en variétés, toute la magnificence des habits de cour des plus grands princes. (*D. J.*)

MOUCHE-DRAGON, *œil de la* (*Science microſc.*) la *mouche-dragon* eſt peut-être la plus remarquable des inſectes connus, par la grandeur & la fineſſe de ſes yeux à réſeau, qui paroiſſent même avec les lunettes ordinaires dont on ſe ſert pour lire, ſemblables à la peau qu'on appelle de *chagrin*. M. Leeuwenhoek trouve dans chaque œil de cet animal 12544 lentilles, ou dans les deux 25088 placées en exagone; enſorte que chaque lentille eſt entourée de ſix autres; ce qui eſt leur ſituation la plus ordinaire dans les autres yeux de *mouche*. Il découvrit auſſi dans le centre de chaque lentille une petite tache tranſparente, plus brillante que le reſte, & il crut que c'étoit la prunelle par où les rayons de lumiere paſſoient ſur la rétine; cette tache eſt environnée de trois cercles, & paroît ſept fois plus petite que le diametre de toute la lentille. On voit dans chacune de ces ſurfaces lenticulaires extrèmement petites, autant d'exactitude pour la figure & la fineſſe, & autant d'invention & de beauté que dans l'œil d'une baleine & d'un éléphant. Combien donc doivent être exquis & délicats les filamens de la rétine de chacune de ces lentilles, puiſque toute la peinture des objets qui y ſont repréſentés doit être pluſieurs millions de fois moindre que les images qui ſe peignent dans notre œil.

MOUCHE-GRUE, (*Science microſc.*) cette *mouche* nommée par Aldrovandi, *culex maximus*, & par le vulgaire, *pere à longues jambes*, préſente pluſieurs choſes dignes de remarque. Ses piés diſſéqués dans une goutte d'eau, ſont un tiſſu de fibres charnues qui ſe reſſerrent & s'étendent d'une maniere ſurprenante, & qui continuent leur mouvement trois ou quatre minutes. Leeuwenhoek dit n'avoir vérifié cette obſervation que dans les piés de ce ſeul inſecte. Ses inteſtins ſont compoſés d'un nombre prodigieux de vaiſſeaux, qu'on peut voir auſſi clairement avec le microſcope, qu'on voit à la vue ſimple les entrailles des plus grands animaux. La queue de la *mouche-grue* femelle ſe termine par une pointe acérée, dont elle ſe ſert pour percer la terre & dépoſer ſes œufs ſous le gaſon. (*D. J.*)

MOUCHE CANTHARIDE, (*Hiſt. nat. Mat. med.*) *Voyez* CANTHARIDE.

MOUCHE, *en terme de Découpeur*; c'eſt un morceau d'étoffe de ſoie, velours, ſatin, ou autre, taillé en rond, en cercle, ou autre figure, que les dames mettent ſur leurs viſages par forme de parure & d'ornement; la *mouche* eſt gommée en-deſſous.

MOUCHE, *le jeu de la mouche*; on ne peut guere ſavoir au juſte d'où nous vient ce jeu, ni ce qui l'a fait nommer *mouche*. Nous ne nous arrêterons pas à donner de ſon origine & de ſon nom des raiſons très-incertaines, & qui pourroient par conſéquent n'être que fort peu ſatisfaiſantes. Ce jeu tient beaucoup de la triomphe par la maniere de le jouer, & a quelque choſe de l'hombre par la maniere d'écarter, qui differe cependant en ce qu'à l'hombre, ceux qui ne font pas jouer écartent après celui qui fait jouer, & qu'à la mouche tous ceux qui prennent des cartes au talon ſont cenſés jouer.

On joue à la *mouche* depuis trois juſqu'à ſix. Dans le dernier cas un jeu de piquet ordinaire ſuffit. Il y a même des joueurs qui ôtent les ſept; mais dans le ſecond, il eſt néceſſaire qu'il y ait toutes les petites cartes pour fournir aux écarts qu'on eſt obligé de faire, & afin qu'il en reſte au talon, outre la carte retournée, de quoi en donner aux moins trois à chaque joueur, ſi tous veulent aller à l'écart. On voit à qui fera; l'on prend des jettons que les joueurs fixent tant pour le nombre que pour la valeur, & celui qui fait après avoir donné à couper, donne cinq cartes à chacun, par une, par trois, par cinq, même s'il le veut, quoique cette derniere façon ſoit moins honnête. Il retourne enſuite la carte qui eſt la premiere ſur le talon, & qui reſte ſur le tapis pour être la triomphe pendant le coup.

Le premier après avoir vû ſon jeu eſt maître de s'y tenir, c'eſt-à-dire de garder les cartes qu'il a dans ſa main ſans aucun échange, ou de prendre une fois ſeulement autant de cartes qu'il lui en faut, cinq même s'il le veut; & il peut paſſer s'il n'a pas beau jeu. Ainſi du ſecond, du troiſieme, *&c.*

Celui qui demande des cartes du talon eſt toujours cenſé jouer, & celui qui a pris des cartes, & n'a point fait de levée, fait la *mouche*. *Voyez* MOUCHE. Lorſqu'il y a pluſieurs *mouches* faites dans le même coup, ce qui arrive ſouvent lorſqu'on eſt ſix, elles vont toutes à la fois, à moins que l'on ne convienne de les faire aller ſéparément.

Il n'y a que celui qui mêle les cartes qui mette au jeu le nombre de jettons fixé; & par conſéquent celui qui fait la *mouche* la fait d'autant de jettons qu'il y en a au jeu.

Celui qui n'a point jeu à jouer ni à prendre des cartes, met ſon jeu avec les écarts, ou ſous le talon. Celui qui fait jouer ſans avoir recours au talon, dit ſeulement *je m'y tiens*. Les cartes ſe jouent comme à la bête, & chaque levée qu'on fait vaut un jetton, deux quand la *mouche* eſt double, trois quand elle eſt triple, ainſi du reſte. Si les cinq cartes de quelque joueur ſont d'une même couleur, c'eſt-à-dire cinq piques, cinq trefles, *&c.* quoique ce ne ſoit point de la triomphe, ce joueur a la *mouche* ſans jouer. Si pluſieurs joueurs avoient la *mouche* dans le même coup, la *mouche* de la triomphe gagneroit, & à ſon défaut, celle qui ſeroit la plus haute en point. Pour cela on compte l'as, qui va immédiatement après le valet, pour dix points, les figures pour dix, & les autres cartes pour ce qu'elles marquent. En cas d'égalité par-tout, c'eſt la primauté qui gagneroit.

Celui qui a la *mouche* n'eſt point obligé de le dire quand on le lui demande, mais doit accuſer juſte: s'il répond oui, ou non, après que celui qui a la *mouche* a dit *je m'y tiens*, les autres joueurs ſans réflexion vont leur train à l'ordinaire.

Le premier qui a la *mouche* leve tout ce qu'il y a au jeu, & gagne même toutes les *mouches* qui ſont dûes; & ceux qui continuent de jouer après la *mouche* découverte, font une *mouche* ſur le jeu, ſans pour cela qu'il ſoit beſoin de jouer. C'eſt pour quoi il eſt ſouvent de la prudence de demander à ceux qui s'y tiennent s'ils ſauvent la *mouche*, & les obſerver alors; car ils ont ſouvent peine à cacher leur jeu, & ſe font connoître par leur air ſatisfait.

Celui qui ſe tient à ſes cartes doit pour ſon avantage particulier ne point répondre à ceux qui lui demandent s'il ſauve la *mouche*, & de les laiſſer croire qu'il l'a dans ſon jeu, parce que nous avons dit plus haut, quand on répond, il faut accuſer juſte. Cependant un joueur bien aſſuré de ſon jeu, peut ſauver la *mouche* pour engager les autres à s'en mettre, & leur faire faire la *mouche* à tous.

Celui qui renonce fait la *mouche* d'autant de jettons qu'elle eſt groſſe, de même que celui qui pouvant prendre une carte jouée en en mettant une de la même couleur, ou en coupant, ou ſurcoupant.

Qui ſeroit ſurpris tricher au jeu, ou reprendre des cartes de l'écart pour s'accommoder, feroit la *mouche*, & ne joueroit plus. Celui qui donne mal, remêle ſans autre peine; ce qui ne ſe fait pas pour une ſimple carte retournée à cauſe des écarts.

MOUCHE, *au jeu de ce nom*, c'eſt cinq cartes de même couleur qui ſe trouvent dans une même main. Un joueur qui a la *mouche* leve tout le jeu, ſans qu'il ſoit néceſſaire de jouer.

Mouche double, *au jeu de ce nom*, c'eſt celle qu'on fait du jeu & des autres *mouches* qui ſont avec lui, & qui doivent être gagnées dans le même coup que lui.

Mouches simples, *au jeu de ce nom*, ce ſont celles qu'on fait ſur le jeu ſeulement, n'y ayant avec lui aucune autre *mouche*.

Mouche de triomphe, *au jeu de mouche*, eſt la premiere de toutes les *mouches*, parce qu'elle eſt de la couleur de la triomphe, & qu'elle emporte toutes les autres, quand elles ſeroient même plus hautes en point qu'elle.

Mouche, ſe dit encore *à ce jeu* de ce que doit payer celui qui, ayant pris des cartes de l'écart, n'a pû faire une ſeule levée.

Mouche, sauver la, ſignifie, *au jeu de la mouche*, *garantir* les autres joueurs de la *mouche*, en leur proteſtant qu'on ne l'a point.

MOUCHÉ, PAIN MOUCHÉ, *en terme de Rafinerie*, eſt un pain de ſucre dont la tête eſt tombée par l'action de la chaleur & des orages.

MOUCHER LE CHANVRE, *terme de Corderie*, qui ſignifie *rompre les pattes du chanvre*, qui ont paſſé entre les dents du peigne en le peignant; pour cela le peigneur tortille les pattes à l'extrémité d'une des dents du peigne, & tirant fortement le chanvre de la main droite, il le rompt au-deſſus des pattes qui reſtent par ce moyen dans les dents du peigne. *Voyez l'article de la* Corderie.

Moucher un cordage, (*Corderie.*) c'eſt retrancher une certaine longueur des bouts s'ils ſont mal commis, ou s'ils ſe ſont décommis par le ſervice.

MOUCHEROLLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *ſtoparola*, Ald. oiſeau qui reſſemble au moineau femelle par la groſſeur & par la couleur, mais il a le corps plus alongé & plus mince. Toute la face ſupérieure de cet oiſeau eſt entierement d'une couleur cendrée, ſemblable à celle de la ſouris, & ſans mélange d'autres couleurs, excepté le deſſus de la tête qui a des taches noires; toute la face inférieure eſt au contraire blanchâtre, la gorge & les côtés ſont un peu rouſſâtres, la queue eſt entierement brune. Toutes les grandes plumes des aîles ſont noirâtres, les intérieures ont les bords jaunes. Le bec eſt noir, droit, applati, & plus large auprès des narines que dans le reſte de ſon étendue; la piece ſupérieure eſt un peu plus longue que l'inférieure, & crochue à l'extrémité. Les pattes ſont petites & noires. Les jeunes *moucherolles* ont le dos parſemé de taches noires & de taches blanches. Cet oiſeau a la bouche grande; il ſe nourrit de ſcarabés, de mouches, *&c.* Raii *ſynop. meth. avium. Voyez* Oiseau.

MOUCHERON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Inſectolog.*) *culex* petite mouche. Le *moucheron* mâle a des yeux verdâtres. Tout proche des yeux, on voit ſortir les cornes de deux petites boules de couleur incarnate. Elles ſe diviſent en douze petits boutons noirs, environnés de poils déliés qui ſe croiſent. Il y a au bout un anneau environné de ſix poils. Il ſort du milieu une eſpece d'aiguillon qui eſt revêtu de petites plumes de couleur brune, qui reſſemblent aſſez à des écailles de poiſſon. Cet aiguillon eſt renfermé dans un étui, & s'avance en-dehors. Il eſt ſi pointu qu'avec le meilleur microſcope on ne peut appercevoir que ſa pointe ſoit émouſſée, ce qui paroît pourtant aux aiguilles les plus aiguës. De ſa poitrine ſortent des jambes, des aîles, & deux autres parties qui paroiſſent comme deux petits marteaux de figure ovale. A l'extrémité de chaque jambe qui eſt brune, il y a une eſpece de petit ongle. Les piés ſont revêtus de plumes qui reſſemblent à des écailles, d'entre leſquelles il ſort quantité de petits poils noirs, fermes & roides comme de la ſoie de pourceau. Les aîles ſont environnées de petites plumes avec de petites veines ou nerfs dont elles ſont tiſſues, & le fond de ces aîles eſt d'une ſubſtance membraneuſe & tranſparente. Sa poitrine eſt luiſante, & tire ſur le châtain brun. Le ventre eſt diviſé en huit anneaux, comme le ver & la nymphe, revêtu par tout de petites plumes, & environné de poils fort déliés qui ſe croiſent. En la femelle, les cornes ſont d'une ſtructure différente. Les *moucherons* s'engendrent dans l'eau, d'un œuf fort petit que la mere y cache quand elle vient à jetter ſes œufs, ce qu'a découvert le premier M. d'Hurſſeau, miniſtre de Saumur. Ils ſont deſſinés dans la *miographie* de Hook. Swammerdam a auſſi décrit la tête & les cornes qui ſont toutes couvertes de poils que les Naturaliſtes appellent *antennes*. Son corps eſt brun, & au milieu il paroit un peu blanc. L'animal eſt tranſparent, & audedans de ſa queue on apperçoit deux veines qui viennent de la poitrine; elles ſervent de véhicule à l'air dans la reſpiration.

Moucheron, (*Gram.*) le bout brûlé de la meche d'une bougie ou d'une chandelle.

MOUCHETÉ, adj. (*Gram.*) il ſe dit de tout objet dont la ſurface eſt parſemée de taches petites & rondes de différentes couleurs.

Moucheté, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit du milieu du papillonné, quand il eſt plein de moucheture & d'hermine. Chining, en Savoie, de gueules au chevron d'argent, *moucheté* d'hermine.

Moucheté, (*Vénérie.*) il y a des cerfs qui le ſont. On dit de la peau de pluſieurs animaux, comme le tigre, le chat, qu'elle eſt *mouchetée*.

MOUCHETER, *terme de Pelletier. Moucheter* de l'hermine, c'eſt y coudre de diſtance en diſtance de petits morceaux de fourrure noire pour repréſenter des mouches. *Voyez* Hermine.

MOUCHETTES, ſ. f. (*Gram. & E'con. domeſtiq.*) uſtenſile de ménage qui ſert à moucher les chandelles, & même aujourd'hui les bougies, lorſque le lumignon en eſt devenu trop grand & qu'elles n'éclairent plus aſſez. Elles ont deux branches, & chaque branche a ſon anneau; les deux branches ſont aſſemblées par un clou ſur lequel elles s'ouvrent & ſe ferment en ciſeau; elles ſont terminées l'une par une boîte plate d'un côté & arrondie de l'autre, l'autre, par une plaque de même figure. La plaque ſert de couverture à la boîte, le côté plat de la boîte & le côté correſpondant de la plaque font fonction de ciſeau, & retranchent la partie ſuperflue du lumignon; ce ſuperflu eſt pouſſé dans la boîte où la plaque l'étouffe en ſe fermant. On pratique entre les branches des *mouchettes* un reſſort qui les fait fermer d'elles-mêmes quand elles ſont ouvertes, & qui les tient bien fermées quand on s'en eſt ſervi. Par ce moyen, elles coupent plus promptement, & le lumignon retranché ne s'échappe pas de la boîte. Il y a des *mouchettes* d'acier de cuivre & d'argent.

Mouchette, *en Architecture*; les ouvriers appellent ainſi le *larmier* d'une corniche; &, lorſqu'il eſt refouillé ou creuſé par-deſſous en maniere de canal, ils le nomment *mouchette pendante. Voyez* Larmier.

Mouchette, (*Charpente.*) eſt un outil qui ſert à faire les baguettes & les boudins aux moulures que l'on pouſſe ſur les bois; elle eſt en fût comme les rabots. *Voyez Pl. du Menuiſier.*

Mouchette, (*Menuiſ.*) eſt un outil qui ſert à faire des moulures; il reſſemble au rabot rond, à l'exception qu'il eſt concave deſſous. On s'en ſert pour faire des baguettes, des boudins, *&c. Voyez la fig. Pl. de Menuiſerie.*

Mouchette a' joue, (*Menuiſerie.*) eſt celle qui a une joüe comme le feuilleret.

MOUCHETURE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, ſcarification ſuperficielle. *Voyez* Scarification.

Mouchetures, *en termes d'Architecture*, ſe dit quelquefois des ornemens de fantaiſie, qui ſervent à remplir les eſpaces vuides des ouvrages de Sculpture. On en fait uſage auſſi dans les écuſſons & dans les écritures.

Mouchetures, *en terme de Blaſon. Voyez l'article* Fourrure.

Moucheture, *terme de Pelletier*, qui ſe dit de l'hermine, quand elle eſt parſemée de petites mouches noires. On ſe ſert auſſi de ce *mot* pour exprimer les taches naturelles qui ſe trouvent ſur la peau des différens animaux: ainſi on dit les *mouchetures*, d'une peau de tigre d'une panthere, *&c.*

Moucheture, *terme de Blaſon*, eſpece de queue d'hermine mouchetée.

MOUCHOIR, ſ. m. (*Gram. & E'con. domeſtiq.*) linge qu'on porte dans ſa poche pour ſe moucher & pour s'eſſuyer.

Mouchoirs de col, *terme de Marchand de mode*, ce ſont des grands *mouchoirs* de ſoie qui reſſemblent à du ſatin, mais qui n'a point d'envers, ſur leſquels ſont travaillés des deſſeins qui paroiſſent également des deux côtés. Il n'y a guere que les femmes du commun qui ſe ſervent de ces *mouchoirs* pour mettre ſur leur col. Les Marchands de mode les tirent de Lyon, de Nimes & des Indes.

Mouchoir-frisé, *terme de Marchand de mode*, ce ſont trois rangs de gaſe brochée ou peinte, de blonde ou de dentelles, montés par étage ſur un ruban de fil aſſez étroit, & qui ſont fort pliſſés. Cet ajuſtement ſert aux femmes pour mettre ſur leur col, & peut être large en tout de quatre ou cinq doigts ſur trois quarts de long.

Mouchoirs a deux faces, (*Soyerie.*) étoffe legere, façon de ſerge, dont un côté eſt d'une couleur par la chaîne, & l'autre d'une autre couleur par la trame.

MOUCLES, *voyez* Moules.

MOUDON, *ou* MOULDON, (*Géog.*) en allemand *Milden*, en latin *Minidunum*, ancienne petite ville de Suiſſe, dans le canton de Berne, au pays de Vaud chef-lieu d'un bailliage de même nom. Elle eſt en partie dans la plaine, en partie ſur le penchant d'une colline. Berchtold dernier duc de Zeringen, ferma cette ville de murailles en 1190, & Amé VI. comte de Savoie, confirma ſes priviléges en 1359. Le bailliage de *Moudon* confine au canton de Fribourg du côté de l'orient: il a quatre lieues de long du nord au ſud, ſur trois de large. La ville de *Moudon* eſt ſituée à la gorge d'une vallée étroite qui s'étend entre deux rangs de montagnes, & qui eſt partagée en deux portions par une petite riviere qu'on nomme *la Broye*. *Long.* 24. 30. *lat.* 46. 30. (*D. J.*)

MOUDRE, v. act. (*Gram. & Arts méchaniq.*) c'eſt réduire en poudre par le moyen du moulin. *Voyez les articles* MOULIN.

MOUE'E, ſ. f. (*Vénerie.*) mélange du ſang de la bête forcée, de lait, ou de potage ſelon les ſaiſons, & de pain coupé par petits morceaux que l'on donne en curée aux chiens.

MOUETTE, MOUETTE BLANCHE, *larus albus, major bellonici*, (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) oiſeau qui eſt d'un très beau blanc; il a un peu de cendré ſous les aîles; les yeux ſont grands & entourés d'un cercle noir; il y a auſſi une tache noire à l'endroit des oreilles: les aîles étant pliées s'étendent plus loin que la queue; le bec & les pattes ſont rougeâtres, l'extrémité des aîles eſt noire. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU.

MOUETTE BRUNE, *larus fuſcus ſive hybernus*, oiſeau qui peſe dix-ſept onces, la couleur de la tête eſt blanche & mêlée de taches brunes; le cou & les plumes du jabot ſont rouſſâtres; dans quelques individus, toute la face inférieure de l'oiſeau eſt entierement blanche; les plumes du milieu du dos ſont cendrées; celles des épaules ont des taches brunes; le croupion eſt blanc, les plumes extérieures de la queue ont l'extrémité blanche; il y a au-deſſous de cette couleur blanche une bande noire large d'un demi-pouce; tout le reſte de la queue eſt blanc; le bec a deux pouces de longueur; il eſt d'un brun blanchâtre depuis les narines juſqu'à la pointe. Raii, *Synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MOUETTE CENDRÉE, *larus cinereus bellonici*, oiſeau qui eſt de la groſſeur du pigeon, auquel il reſſemble aſſez par la forme du corps. Toute la face inférieure de cet oiſeau eſt d'un très-beau blanc. La tête & la partie ſupérieure du cou, ſont auſſi de couleur blanche; il y a de chaque côté auprès de l'oreille une tache noire. La partie inférieure du cou eſt noirâtre; les plumes du milieu du dos & celles des épaules ont une couleur cendrée; les plumes de la queue ſont blanches en entier, à l'exception de la pointe, qui eſt noire. Le bec a un pouce de longueur, il eſt noir; les pattes ſont verdâtres, & les ongles noirs. Le doigt de derriere eſt très-court, & n'a point d'ongle; ce caractere peut faire diſtinguer aiſément cet oiſeau de toutes les eſpeces de *mouette*. Ce doigt n'eſt à proprement parler, qu'un tubercule charnu. Raii *Synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MOUETTE GRISE, *larus cinereus*, (*Ornithol.*) Ald. oiſeau qui eſt de la groſſeur d'un pigeon: il a le bec un peu courbé & d'un très-beau rouge. Les pattes ſont d'un rouge obſcur, & les ongles noirs: le derriere de la tête eſt auſſi de couleur noire; dans quelques individus la tête & la moitié de la gorge ont une couleur cendrée mêlée de noir. Le milieu du dos eſt noir de même que les petites plumes des aîles; le col, la queue, la poitrine, & le ventre, ſont blancs. Raii *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

GRANDE MOUETTE GRISE, *larus cireneus maximus* oiſeau qui eſt à-peu près de la groſſeur du canard domeſtique. Il a le bec jaune, applati ſur les côtés, & un peu crochu à l'extrémité. La piece inférieure du bec eſt traverſée par une large bande rouge; elle a en-deſſous une prééminence angulaire; les piés ſont jaunes dans certains individus, & rouges dans d'autres; la couleur des ongles eſt noire; la tête, le cou, le croupion, la queue, & toute la face inférieure de l'oiſeau ſont blancs; le dos & les petites plumes des aîles ont une couleur cendrée obſcure: les grandes plumes des aîles ſont auſſi entierement de couleur cendrée, excepté les cinq extérieures, qui ont à l'extrémité une tache blanche. Raii *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MOUFFES, *ou* MOUFLES; ce ſont *en terme de Fileur d'or*, des morceaux de bois quarrés, dans leſquels on a pratiqué des mortaiſes pour y renfermer deux petites roues de buis, où paſſe la corde qui vient de la fuſée ſur les cazelles.

MOUFFETTES *ou* MOFFETTES; ſ. f. pl. (*Hiſt. nat. Minéral.*) *mephitis*. C'eſt ainſi que l'on nomme des vapeurs ou exhalaiſons très-ſenſibles qui ſe font ſentir dans les lieux profonds de la terre, dans les grottes, dans les ſouterreins de la plûpart des mines, & quelquefois même à la ſurface.

On a déja décrit à l'article *exhalaiſons minérales*, les différentes eſpeces de vapeurs qui ſe montrent dans l'intérieur de la terre: on a dit que toutes ſont extrêmement dangereuſes, & qu'elles produiſent des effets terribles & funeſtes. Il n'y aura donc rien ajouter à cet article, & l'on ſe contentera de joindre ici quelques remarques propres à completter ce qui a déja été dit ſur cette matiere.

Pour peu que l'on conſidere la nature, on s'apperçoit qu'il part de tous les corps des émanations plus ou moins ſenſibles. L'odorat nous avertit qu'il part des émanations très-fortes d'un grand nombre de végétaux: nous en avons une infinité de preuves dans les parfums que répandent les fleurs, ſur-tout quand leur partie aromatique a été miſe en mouvement par la chaleur du ſoleil. Les animaux répandent auſſi des émanations; la chaleur de leur ſang eſt très-propre à les dégager & à les diſperſer dans l'atmoſphère. Il n'eſt point ſurprenant que les ſubſtances que la terre renferme dans ſon ſein puiſſent pareillement être dégagées & portées dans l'air. Un grand nombre d'expériences prouve qu'il regne ſouvent une chaleur très-ſenſible dans l'intérieur de la terre, même dans les lieux où l'on ne voit point d'embraſemens. C'eſt ainſi que dans les mines de mercure d'Eſclavonie, on éprouve une chaleur ſi forte, que pour peu qu'on s'arrête dans les ſouterreins de ces mines, on ſe trouve entierement baigné de ſueur.

Cela poſé, il n'eſt point ſurprenant que la chaleur ſouterreine puiſſe mettre en action une infinité de ſubſtances, ſur-tout lorſqu'elles ont été atténuées & diviſées par les eaux qui leur ſervent de véhicule, & qui les emportent avec elles dans l'air où elles ſont elles-mêmes pouſſées. On ne peut douter qu'une infinité de ſubſtances du regne minéral ne ſoient très-volatiles, pluſieurs ſels, le ſoufre, l'arſenic, le mercure, la plûpart des demi-métaux, & les métaux mêmes, lorſqu'ils ſont dans un état de diviſion, les ſubſtances bitumineuſes & inflammables, *&c.* peuvent être portées dans l'atmoſphère; il n'eſt donc point difficile de ſe faire une idée très-naturelle de la formation des vapeurs que l'on nomme *mouffettes*.

La chaleur du ſoleil produit ſouvent des *mouffettes* ou exhalaiſons à la ſurface de la terre; ces brouillards que l'on voit quelquefois s'élever à très-peu de hauteur au-deſſus de la terre en été, en ſont une preuve convaincante. De plus, des expériences ſouvent réitérées nous apprennent qu'il eſt dangereux de ſe coucher & de s'endormir ſur l'herbe, ſur-tout au printems, lorſque les premieres impreſſions du ſoleil ſe font ſentir à la terre. Un grand nombre d'hommes ont ſouvent été punis pour s'être imprudemment couchés ſur le gaſon, & pluſieurs y ont trouvé la mort même, au lieu du repos qu'ils cherchoient; d'autres en ont été perclus & privés pendant long-tems de l'uſage de leurs membres.

Si ces effets ſont ſenſibles à la ſurface de la terre, où les vents peuvent ſans ceſſe renouveller l'air, ils doivent l'être encore bien plus dans l'intérieur de la terre, qui renferme un grand nombre de matieres propres à ſe réduire en vapeurs, & à porter dans l'air des molécules nuiſibles & peu analogues à l'homme. Preſque toutes les mines ſont ſujettes à ſe décompoſer; c'eſt l'arſenic & le ſoufre qui entrent dans la combinaiſon de la plûpart de ces mines; ces deux ſubſtances dangereuſes dégagées des entraves qui les retenoient, ſe répandent dans l'air des ſouterreins, qui faute d'être renouvellé en devient quelquefois ſi chargé, que ceux qui s'y expoſent en ſont ſubitement ſuffoqués.

On peut juger par ce qui vient d'être dit, que toutes les *mouffettes* ne ſont point de la même nature, & il eſt très-aiſé de s'appercevoir qu'elles produiſent des effets tout différens. En effet, on doit ſentir que les *mouffettes* qui regnent dans les ſouterreins d'une mine où il ſe trouve beaucoup d'arſenic, doivent être d'une nature différente de celles où l'on ne trouve que du charbon de terre ou des ſubſtances bitumineuſes; ou de celles qui ne ſont formées que par le ſoufre: il eſt bien vrai que toutes ces *mouffettes* ou exhalaiſons ſont à peu de choſe près également nuiſibles aux hommes; cependant on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'elles doivent être chargées de principes différens.

Il n'y a point lieu de douter que la *mouffette* décrite par pluſieurs voyageurs, qui ſe fait ſentir dans la grotte du chien au royaume de Naples, ne ſoit une vapeur ſul-

ſulfureuſe, volatile, produite par le ſoufre qui ſe brûle & ſe décompoſe peu-à-peu dans le ſein de la terre, d'un pays où les feux ſouterreins agiſſent ſans ceſſe. Ainſi la vapeur de la grotte du chien eſt d'une nature acide, ſulfureuſe, & volatile; en un mot, telle que celle que produit le ſoufre lorſqu'on le brûle: il n'eſt donc pas ſurprenant qu'elle ſuffoque les animaux qui y ſont expoſés.

Les *mouffettes* ou vapeurs qui ſe font ſentir dans des ſouterreins où l'on trouve des pyrites qui ſe décompoſent à l'air, des ſubſtances arſénicales, des demi-métaux, du mercure, *&c.* doivent être encore d'une nature différente, & doivent participer des ſubſtances qui abondent le plus dans les lieux où ces vapeurs regnent.

Enfin, les *mouffettes* ou vapeurs qui ſe font ſentir dans les ſouterreins d'où l'on tire des charbons de terre & des ſubſtances bitumineuſes & inflammables, doivent encore être d'une nature particuliere, étant chargées de molécules graſſes & inflammables; ſans cela comment expliquer la facilité avec laquelle certaines vapeurs qui s'élevent dans les ſouterreins de quelques mines, s'allument aux lampes des ouvriers, & produiſent les effets du tonnerre, comme on l'a fait obſerver du feu térou ou feu briſou, en parlant des mines de charbon de terre. *Voyez* CHARBON MINÉRAL.

Les obſervations qui viennent d'être faites, ſuffiront pour donner une idée de la nature & des variétés des vapeurs ou *mouffettes* qui s'excitent naturellement dans l'intérieur de la terre. L'on ne peut douter qu'il n'y ait une grande quantité d'air & d'eau qui y ſont renfermés: ces deux ſubſtances miſes en expanſion par la chaleur, agiſſent ſur les corps qui les environnent; elles les entraînent avec elles dans l'air extérieur, à qui elles donnent des propriétés qu'il n'avoit point auparavant. De-là naiſſent des vapeurs différentes, en raiſon des différentes ſubſtances qui ont été entraînées par l'air & l'eau.

Dans les ſouterreins de quelques mines où l'on eſt obligé de faire du feu pour attendrir la roche qui enveloppe le minerai, il s'excite des eſpeces de vapeurs ou de *mouffettes* artificielles, parce qu'alors le feu dégage & volatiliſe les ſubſtances arſénicales, ſulfureuſes & inflammables contenues dans ces ſouterreins, & il en coûteroit la vie aux ouvriers qui ſe préſenteroient dans les galeries des mines avant que ces vapeurs dangereuſes fuſſent entierement diſſipées.

On peut auſſi regarder comme une eſpece de *mouffette* artificielle la vapeur qui part du charbon de bois brûlé dans un lieu où il n'y a point de circulation d'air, & dont les funeſtes effets ſont aſſez connus de tout le monde.

Après avoir tâché d'expliquer la nature des *mouffettes* qui s'excitent dans le ſein de la terre & à ſa ſurface, nous allons rapporter quelques-uns des principaux phénomenes qui les accompagnent.

Les *mouffettes* ou vapeurs ſouterreines ſont plus ou moins ſenſibles, elles ſe montrent communément ſous la forme d'un brouillard humide qui éteint les lumieres qu'on y préſente; d'autres au-contraire s'y allument & font des exploſions ſemblables à celles du tonnerre. Ces vapeurs ou brouillards ne s'élevent ſouvent qu'à très-peu de hauteur au-deſſus de la ſurface de la terre, & quelquefois elles s'élevent beaucoup plus haut, ce qui dépend du plus ou du moins de peſanteur de l'air de l'amoſphere. Quelquefois ces vapeurs ſortent avec bruit & avec ſifflemment des fentes des rochers que les mineurs percent avec leurs outils. On a vû quelquefois des vapeurs arſénicales bleuâtres s'arrêter à la ſurface des eaux dormantes qui ſe trouvent dans les ſouterreins des mines, où elles ne faiſoient aucun mal; mais lorſqu'il venoit à tomber une pierre dans ces eaux, ou lorſqu'il s'y excitoit du mouvement, ces vapeurs qui ſont très-mobiles, ſe répandoient dans les ſouterreins, & donnoient la mort à tous ceux qui s'en approchoient. Quelques-unes de ces vapeurs ou *mouffettes* ſont d'une chaleur très-ſenſible, d'autres n'ont point de chaleur. Il y a des *mouffettes* qui ont un goût doucereux, d'autres ſont âcres & corroſives, les unes engourdiſſent & endorment, pour ainſi dire, ceux qui y ont été expoſés; celles qui ſont arſénicales ſaiſiſſent à la gorge & font éprouver une ſenſation ſemblable à celui d'une corde qui ſerreroit étroitement le cou.

M. Seip, médecin allemand, a décrit dans les Tranſactions philoſophiques, les phénomenes ſinguliers que préſente une *mouffette* qui ſe fait ſentir dans une carriere qui eſt tout auprés des eaux minérales de Pyrmont en Weſtphalie; cette vapeur tue les oiſeaux, les inſectes, & tous les animaux qui en ſont atteints, les oiſeaux meurent dans des convulſions ſemblables à celles qu'ils éprouvent dans le récipient de la machine pneumatique après qu'on en a pompé l'air. Cette vapeur eſt ſemblable aux brouillards qui s'élevent quelquefois à la ſurface des prairies en été, elle ne s'éleve communément que juſqu'à un ou deux piés de terre, excepté aux approches d'un orage. Lorſqu'on ſe tient debout dans cette carriere ou grotte on ne s'apperçoit d'aucune odeur, on ſent ſeulement que les piés s'échauffent, la chaleur gagne les parties inférieures du corps, & peu-à-peu on éprouve une tranſpiration très-abondante. En baiſſant la tête vers le ſol de la caverne on s'apperçoit d'une odeur très-pénétrante & ſi âcre, qu'elle picote les yeux & les fait pleurer. Cette vapeur reçue dans la bouche eſt d'un goût ſulfureux. Si l'on continue quelque tems à y reſter expoſé, on ſent un engourdiſſement, alors il faut promptement ſortir & prendre l'air, ou boire de l'eau, ſans quoi l'on riſqueroit de périr: cette vapeur éteint le feu & les lumieres. Quoiqu'elle faſſe éprouver une ſenſation de chaleur aux piés, M. Seip a trouvé que les thermometres ne ſouffrent aucune variation lorſqu'ils ſont plongés dans cette vapeur. *Voyez* les *Tranſactions philoſophiques*, n°. 448.

En Angleterre, dans l'île de Wight, des ouvriers qui creuſoient un puits, rencontrerent une couche d'où il ſortit une vapeur ſulfureuſe d'une chaleur ſuffocante & ſemblable à celle qui ſort d'un four bien échauffé; pluſieurs ouvriers en pèrirent, & l'on fut obligé d'abandonner le travail, lorſqu'on vit que cette vapeur ne ceſſoit point de ſe montrer; elle étoit fort baſſe dans un tems ſerein, & montoit plus haut dans les tems pluvieux. *Voyez* les *Tranſactions philoſophiques*, n° 450.

En Hongrie, à Ribar, près des monts Crapacks, eſt une ſource d'eau minérale que l'on peut boire impunément, mais qui, ſans répandre d'émanation ſenſible, ne laiſſe pas de tuer ſur-le-champ les oiſeaux & les autres animaux qui en approchent. *Voyez* les *Tranſactions philoſoph.* n°. 452. *Voyez* EXHALAISONS MINÉRALES & MINES. (—)

MOUFFLE, ſ. f. (*Méch.*) eſt une machine qui conſiſte en un aſſemblage de pluſieurs poulies, dont on ſe ſert pour élever des poids énormes en peu de tems.

La multiplication des poulies dans la *mouffle* eſt fort bien imaginée, car l'on démontre en Méchanique, que la force néceſſaire pour ſoutenir un poids par le moyen d'une *mouffle* eſt au poids lui-même comme l'unité eſt au nombre des poulies; en ſuppoſant que les cordes ſoient paralleles entre elles. *Voyez* POULIE.

D'où il ſuit que le nombre des poulies & la puiſſance étant donnés, on trouve aiſément le poids qu'elles pourront ſoutenir en multipliant la puiſſance par le nombre des poulies. Par exemple, ſuppoſons que la puiſſance = 50 livres, & le nombre des poulies = 5, elles pourront être en équilibre avec un poids de 250 livres.

De même le nombre des poulies étant donné avec le poids qu'elles doivent ſoutenir, on trouve la puiſſance en diviſant le poids par le nombre des poulies: par conſéquent, ſi le poids = 900 livres, & le nombre des poulies = 6, la puiſſance ſera 150 livres.

De Chales obſerve que l'on trouve par expérience, qu'un homme ordinaire peut élever avec ſa ſeule force 150 livres; c'eſt pourquoi le même homme, avec une *mouffle* à 6 poulies pourra ſoutenir un poids de 900 livres.

En joignant enſemble pluſieurs *mouffles* on augmentera la puiſſance des poulies.

Pour trouver le nombre des poulies que doit avoir une *mouffle*, afin d'élever un poids donné avec une puiſſance donnée, diviſez le poids par la puiſſance, le quotient eſt le nombre cherché.

Suppoſez, par exemple, que le poids = 600 livres & la puiſſance 150, il doit y avoir 4 poulies à la *mouffle*. *Voyez* la *fig* 50. machine qui repréſente une *mouffle* à 4 poulies. *Voyez auſſi l'article* POULIE.

Remarquez que nous faiſons ici abſtraction de la réſiſtance & du poids des cordes qui doit augmenter la puiſſance & la rendre plus grande que nous ne l'avons faite dans les calculs précédens. *Voyez* CORDE & FROTTEMENT. Il peut même arriver que les poulies ſoient ſi fort multipliées, que la *mouffle* au-lieu d'être utile ſoit embarraſſante, à cauſe de la quantité conſidérable des frottemens & de l'embarras que produit la multiplicité des cordes. Au reſte, la maniere la plus avantageuſe dont les cordes puiſſent être diſpoſées, c'eſt d'être toujours dans une ſituation parallele, car alors la puiſſance eſt la plus petite qu'il eſt poſſible par rapport au poids; ainſi il faut que la *mouffle* ſoit faite de façon que les cordes y puiſſent conſerver toujours à-peu-près cette ſituation. (*O*)

MOUFFLE, (*Chimie.*) partie eſſentielle du fourneau d'eſſai ou de coupelle, *Voyez à l'article* FOURNEAU,

dont

dont on ne peut donner une meilleure idée que celle d'un petit four mobile, dont le ſol & la voûte ſont *en tout* d'une ſeule piece, ou *chacun* d'une ſeule piece, dont la forme eſt ordinairement celle d'un demi-cylindre creux, fermé par l'un de ſes bouts, & ouvert par l'autre, qui eſt formé par une *table* très-mince de terre cuite, & qui eſt deſtiné à être chauffé par le dehors, c'eſt-à-dire à *concevoir* la chaleur qu'on veut exciter dans ſon ſein, par l'application d'une foible chaleur extérieure. La porte de ce petit four, qui eſt très-conſidérable, par rapport à ſa capacité, & qui n'eſt autre choſe que le bout entierement ouvert du demi-cylindre, s'ajuſte exactement à une porte de pareille grandeur ou à-peuprès, pratiquée à ce deſſein dans la face *antérieure* du fourneau d'eſſai. *Voyez les planches de Chimie*.

On trouve dans la premiere partie du Schulter de M. Hellot, les conſidérations ſuivantes ſur la qualité, la conſtruction & l'emploi des *mouffles*. „ Les *mouffles* „ doivent être de la meilleure terre qu'on puiſſe trouver, & qui réſiſte le mieux au feu. Au Hartz, on „ ſe ſert de celles qui ſe font dans le pays de Heſſe; „ elles ſont excellentes & durent très-long-tems: on les „ fait de la même terre que le creuſet qu'on emploie „ aux eſſais des mines de plomb, de cuivre, même „ de fer.

„ Les fournaliſtes de Paris en font auſſi de très-bonnes; ils les forment de trois parties de terre glaiſe des „ environs d'Arcueil & d'Iſſi, dont ils ont ôté exactement les pyrites & qu'ils ont mêlée avec deux parties de pot-à-beurre de Normandie réduit en poudre „ modérément fine.

„ Schulter choiſit pour les faire, une bonne terre glaiſe: il la mêle avec du ſable & du verre pilé, parce „ que cette terre ſe fendroit ſi on l'employoit ſeule. Il „ prend deux tiers de cette terre bien triée & nettoyée: „ il y ajoûte un ſixieme de verre pilé & un ſixieme de „ bon ſable pur; il fait paîtrir le tout pendant pluſieurs „ heures, afin que le mélange ſoit par-tout le plus égal „ qu'il eſt poſſible. Il préfere cependant les creuſets de „ Heſſe réduits en poudre, au verre & au ſable. La capacité d'une *mouffle* ſe regle ſur la grandeur du fourneau: elle doit avoir de long huit de ſes parties ſur „ cinq de large, & trois & demie de hauteur, Borrichius & pluſieurs eſſayeurs d'Allemagne les demandent de deux pieces; l'une eſt une eſpece de voûte repréſentant à-peu-près la coupe d'un demi-cylindre creux, fermé à ſon fond: les côtés & le fond „ ſont percés de pluſieurs trous pour donner paſſage à „ quelques jets de flamme: le bas de ces côtés doit être „ un peu recourbé pour recevoir une planchette de terre „ bien cuite, compoſée comme celle de la voûte. Cette planchette mobile eſt le ſol ou tablette ſur laquelle „ on place les coupelles.

„ Que ces *mouffles* ſoient d'une ſeule ou de deux pieces, il faut que les trous des côtés & du fond ſoient „ percés très-près de la tablette, & fort petits, ſans „ quoi le charbon qui petille, fait aller juſque ſur les „ coupelles de petits éclats qui retardent les eſſais, en „ reſſuſcitant le plomb, à meſure qu'il ſe convertit en „ litharge. Cependant, dans quelques endroits de l'Allemagne, on eſt dans l'uſage de faire ces trous des „ côtés & du fond de la *mouffle* beaucoup plus grands „ & en arc: mais alors on eſt obligé de gouverner le „ feu, ou la chaleur du dedans de la *mouffle*, par de „ petites pieces de terre cuite que l'on nomme *inſtrumens*, ce qui devient une difficulté pour ceux qui ne „ ſont pas dans l'habitude de s'en ſervir. Ainſi j'eſtime „ mieux une *mouffle* percée de petits trous d'une ligne „ ou d'une ligne & demie de diametre; les eſſais y paſſent aiſément; & au cas que là chaleur n'y ſoit pas „ aſſez forte pour quelques épreuves, comme pour raffiner un bouton de cuivre noir en cuivre roſette, on „ y remédie en mettant du charbon allumé dans l'intérieur de cette *mouffle* „. *Voyez* INSTRUMENS *Docim.* (*b*)

MOUFFLE, *terme de Gantier*, eſpece de gant fourré dont les doigts ne ſont point ſéparés, & qu'on appelle auſſi des *mitaines*. *Voyez* MITAINE.

MOUFLE, ſ. f. (*Serrurerie.*) barres de fer à l'extrémité deſquelles on a pratiqué des yeux. On contient ces barres par des clavettes qui paſſent dans les yeux. Les pieces auxquelles on applique des *moufles* ſont contenues dans l'état qu'on leur veut. C'eſt par cette raiſon qu'on mouſle les cuves, & les murs, lorſqu'ils tendent à s'écarter. Il faut diſtinguer trois parties dans la *moufle* double, deux yeux l'un au-deſſus de l'autre, entre leſquels il y a un eſpace ſuffiſant pour recevoir l'autre extrémité de la *moufle*, qui eſt par cette raiſon en fourche; la partie qui n'a qu'œil & qui ſe place dans la fourche, & la clavette qui lie le tout & forme la *moufle* complette. Pour faire une *moufle* on prend une barre de fer plat que l'on coupe de la longueur convenable; on la fend où l'ouvrier pratique l'œil; on plie la partie fendue en deux, & l'on ſoude le bout plié avec le reſte de la barre, obſervant de donner à l'œil autant d'eſpace qu'en exige la clavette, & d'ouvrir la fourche aſſez pour recevoir l'autre partie de la *moufle*. Cela fait; on prend une autre barre, on l'étrécit par le bout; on lui donne, en l'étréciſſant, la figure qui convient à l'ouverture de la *moufle*; on place cette partie comme la premiere; on la ſoude avec la premiere barre: cela fait on forge la clavette, & la *moufle* eſt finie.

MOUFLETTES, (*Plomb.*) ce ſont deux morceaux de bois creuſés en dedans, dont les Plombiers, &c. ſe ſervent pour prendre l'outil appellé le *fer à ſouder* quand ils le retirent du feu pour appliquer & étendre leur ſoudure; c'eſt proprement la poignée de l'outil coupée en deux dans ſa longueur, & qu'on réunit ſur la queue du fer toutes les fois qu'on le prend tout chaud pour s'en ſervir. *Voyez* FER A' SOUDER, & *les fig. Pl. du Plombier*.

MOUILLAGE *ou* ANCRAGE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un endroit de la mer propre à donner fond & à jetter l'ancre. Tous les endroits où l'on peut *mouiller* ne ſont pas également bons & ſûrs. Il y a des fonds remplis de roches qui coupent ou rognent les cables; d'autres où le fond eſt ſi dur que les ancres n'y peuvent mordre; & d'autres où le fond eſt ſi fin & ſi mou, que les ancres au moindre vent ne tiennent pas, dérapent ou labourent. Ces ſortes de fonds ſont de mauvais *mouillages*.

MOUILLAGE, *terme de Corroyeur*, c'eſt une façon qu'on donne aux cuirs, les humectant avec de l'eau, pour les mettre en état de recevoir d'autres apprêts que le Corroyeur veut leur donner.

Il y a deux ſortes de *mouillages*; l'un ſe fait en les mettant tremper dans un tonneau plein d'eau, l'autre en les imbibant d'eau avec un balai ou un gypon.

Ces deux *mouillages* ſe font avec ou ſans foulure, ainſi on les foule aux piés après les avoir mouillés, ou bien on ne les mouille qu'afin de les étendre plus aiſément ſur la table où on a deſſein de leur donner différentes façons. *Voyez* CORROYEUR.

MOUILLE, (*Marine.*) terme de commandement que l'officier fait de laiſſer tomber l'ancre à la mer.

MOUILLER, v. act. (*Gram.*) c'eſt humecter avec de l'eau.

MOUILLER, (*Marine.*) c'eſt jetter l'ancre pour arrêter le vaiſſeau. Cette manœuvre mérite attention, & l'on s'y prépare.

Quand on eſt proche du lieu du mouillage, on pare l'ancre & la bouée, on élonge le cable juſqu'au grand mât, après quoi on lui donne un tour de bite; on ferle en même tems la grande voile, on cargue la miſaine, & on amene auſſi les huniers à mi-mât: enfin arrivé au lieu du mouillage, on borde l'artimon pour venir au vent; on met un des huniers ſur le mât, tandis qu'on ferle l'autre; & lorſque l'aire du vaiſſeau eſt entierement perdue, & qu'il commence à s'abattre, on laiſſe tomber l'ancre, en filant doucement du cable autant qu'il eſt néceſſaire.

Voilà la regle générale, mais à laquelle différentes circonſtances apportent des changemens: par exemple, lorſqu'il y a du mauvais tems on va au mouillage avec la miſaine ſeulement, dont on ſe ſert pour rompre l'aire du vaiſſeau. *Voyez le traité de la manœuv.* du P. Hôte.

Mouiller à la voile, c'eſt jetter l'ancre lorſque le vaiſſeau a encore les voiles au vent.

Mouiller en croupiere, c'eſt faire paſſer le cable de l'ancre le long des précintes, & le conduire de-là à des anneaux de fer qui ſont à la ſainte-barbe: on le fait auſſi quelquefois par les ſabords.

Mouiller en patte d'oie, c'eſt *mouiller* ſur trois ancres à l'avant du vaiſſeau; enſorte que les trois ancres ſoient diſpoſées en triangle.

Mouiller les voiles, c'eſt jetter de l'eau ſur les voiles pour les rendre plus épaiſſes, ce qui leur fait mieux tenir le vent.

MOUILLER, *en terme de Potier*, c'eſt l'action de tremper une piece dans une terre délayée fort claire. On ne *mouille* que quand l'ouvrage eſt achevé, & peu de tems avant de le mettre au four, pour empêcher l'action vive du feu.

MOUILLER LES VEAUX, (*Reliure.*) Les Relieurs trempent les peaux de veau dans un ſeau d'eau de puits, & enſuite ils les tordent bien. On dit *mouiller* du veau, ou *mouiller* les veaux.

MOUILLER LES FERS, (*Taillandier.*) Lorſque les Serruriers & Taillandiers ont forgé une piece, & qu'ils la reparent avec le marteau à main pour effacer les coups de marteaux, ils *mouillent* leur marteau dans l'eau, & frappent deſſus la piece pour en détacher la craſſe.

MOUILLET, ſ. m. *outil de Charron*, ce ſont deux jantes aſſemblées en-dedans, de façon qu'elles forment une ovale qui ſert aux Charrons à poſer les moyeux de roue, quand ils veulent former les mortaiſes pour placer les rais. *Voyez Planches du Charron.*

MOUILLOIR, *terme de Bimblotier faiſeur de dragées au moule*; c'eſt une ſebille de bois dans laquelle eſt une éponge mouillée qui ſert aux coupeurs pour mouiller les tenailles avec leſquelles ils ſéparent les dragées des branches. *Voyez l'article* FONTE DES DRAGÉES AU MOULE, & *les figures relatives à cet art.*

MOUILLURE, MOUILLOIR, (*Jardinage*) *voyez* ARROSER.

MOUITA, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar; elle croît dans les endroits marécageux. On croit qu'elle eſt la même que le *cyperus orientalis*, Les habitans la regardent comme un remede contre les maux de tête.

MOULAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ou droit de *moulage*, eſt un terme uſité dans quelques coutumes pour exprimer le droit que le ſeigneur leve, ſoit en argent ou en grain, ou farine ſur ſes ſujets qui viennent moudre leurs grains à ſon moulin bannal. (*A*)

MOULAGE, c'eſt auſſi le droit qui eſt payé aux Mouleurs de bois, c'eſt-à-dire à l'officier de police qui meſure les bois de chauffage ſur les ports de Paris. On appelle pareillement *moulage* le meſurage des bois à brûler, ou l'action par laquelle on les meſure. *Dictionn. de Commerce.*

MOULAGE, (*Arts méchaniq.*) c'eſt l'action de mouler, *Voyez les articles* MOULE & MOULER.

MOULAGE. Ce mot qui devroit ſignifier l'action de mouler, eſt pris *chez les Artificiers* pour la maniere. Ils s'entendent des cartons faits exprès pour former les cartouches des artifices, leſquels ſont compoſés de plus ou moins de feuilles de gros papier gris collé, ſuivant la groſſeur des fuſées auxquelles ils ſont deſtinés; ainſi ils diſent du *moulage* de trois, quatre, cinq, &c.

MOULE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ictiolog.*) poiſſon de mer de couleur rougeâtre, reſſemblant à une tanche d'eau douce par la partie poſtérieure du corps, & à une ſole, par la partie antérieure, qui eſt mince, plate, & garnie en-deſſus & en-deſſous de nageoires. Ce poiſſon change de couleur dans différentes ſaiſons, Au printems il a la partie antérieure de la tête d'un noir rougeâtre, & la partie inférieure verte, le ventre de la même couleur que la tanche, & la partie poſtérieure du corps noire; les nageoires qui ſont près des ouies ont une couleur rouge; les yeux ſont grands & de couleur d'or, les dents petites, & la bouche eſt grande & denuée de levres. La *moule* a au bout de la mâchoire inférieure un barbillon, & deux autres plus longs ſitués au-deſſous du premier & plus en arriere. Il y a une nageoire qui commence derriere l'anus & qui s'étend juſqu'à la queue, & une autre auſſi étendue ſur la partie poſtérieure du dos; la nageoire qui eſt ſur la partie antérieure eſt plus petite. Ce poiſſon vit ſur les rochers; il ſe nourrit non-ſeulement d'herbes, de mouſſe, mais encore de petits poiſſons: il dépoſe ſes œufs ſur l'algue. Rondelet, *hiſt. des poiſſ. I. partie, liv. VI. chap. x. Voyez* POISSON.

MOULES, nom que l'on a donné à des coquillages. Il y a des *moules* d'eau douce & des *moules* de mer. Toutes les eſpeces de *moules*, & même toutes les coquilles bivalves, ont un ligament coriace qui tient liées les deux pieces enſemble; ce ligament dans les *moules* eſt ſitué à la partie poſtérieure de la coquille, qu'on appelle talon: c'eſt l'endroit le plus épais. Les *moules* ſe ferment par la contraction de deux gros muſcles fibreux qui ſont intérieurement attachés à chaque bout des coquilles; lorſque ces muſcles ſe relâchent, le ligament tendineux du talon ſe gonfle & fait ouvrir la coquille. Ce ligament à reſſort eſt différent dans les *moules* de mer de celui des *moules* de riviere, en ce qu'il n'eſt pas attaché en arriere, mais en partie entre les bords de la coquille, & en ce qu'il ne paroît nullement au-dehors; il excede un peu dans la cavité de la coquille, parce que les bords ne ſont pas aſſez épais pour le renfermer tout entier. Pour ſuppléer à ce défaut, il eſt entouré de deux cordons qui ſont fortement attachés ſur les bords intérieurs de la coquille, à laquelle ils donnent de l'épaiſſeur; ces cordons ſont durs, troués, & ils paroiſſent comme ajoutés à la coquille, & d'une matiere différente. Les *moules* ont leurs coquilles bordées tout-autour d'une membrane qu'on pourroit appeller *épiderme*, parce que c'eſt une continuité de la couche exterieure des coquilles; ces membranes s'appliquent ſi exactement l'une contre l'autre quand elles ſont mouillées, que la plus petite goutte d'eau ne peut ſortir de la *moule*. Outre cette membrane, il y a tout autour du bord intérieur de chaque coquille un ligament; ces ligamens, qui s'appliquent l'un contre l'autre quand les coquilles ſont fermées, empêchent auſſi que l'eau ne ſorte, & même que les coquilles ne ſe caſſent ſur les bords pendant la grande contraction des muſcles. Les coquilles de quelques eſpeces de *moules* ſont affermies enſemble non-ſeulement par la contraction des muſcles & par le ligament à reſſort dont nous avons parlé, elles le ſont encore par de longues rainures ou cannelures qui reçoivent des languettes tranchantes dans toute leur longueur; il y a au bout de ces rainures, immédiatement ſous le talon, une cheville dentelée qui entre dans une cavité auſſi dentelée de l'autre coquille, & cette cavité a ſur ſes bords deux petites éminences dentelées qui entrent dans deux petites cavités de l'autre coquille qui ſont auſſi dentelées; de ſorte que les dentelures des épiphyſes & des cavités ſe reçoivent mutuellement, comme celles des os du crâne. Mais ce ginglyme ne ſe trouve pas dans toutes les eſpeces de *moules*: celles de mer, & la grande eſpece qui naît dans les étangs & qui croît juſqu'à un pié de long, n'ont point cette articulation.

La ſtructure des *moules* eſt telle, qu'il ſemble qu'elles ne doivent avoir de mouvement qu'autant qu'elles en reçoivent de l'agitation des eaux; cependant elles marchent toutes, & quelques-unes voltigent ſur la ſuperficie de l'eau. Etant couchées ſur le plat de leurs coquilles, elles en ſortent en partie en forme de langue, avec laquelle elles font de petits mouvemens à droite & à gauche, pour creuſer le ſable ou la glaiſe des rivieres; en creuſant de la ſorte, elles baiſſent inſenſiblement d'un côté, & ſe trouvent ſur le tranchant de leurs coquilles le dos ou talon en haut. Elles avançent enſuite peu-à-peu leurs têtes pendant une ou deux minutes, & enſuite elles les appuient pour attirer leurs coquilles à elles, comme font quelquefois les limaçons aquatiques; elles reiterent ce mouvement tant qu'elles veulent marcher, & de cette maniere elles font des traces irrégulieres qui ont quelquefois juſqu'à trois ou quatre aunes de long. On voit pendant l'été pluſieurs de ces traces dans les rivieres où il y a beaucoup de *moules*; & l'on ne manque jamais de trouver une *moule* au bout de chaque route. C'eſt ainſi que ces petits poiſſons cherchent leur vie, & qu'ils ſe promenent çà & là en labourant la terre avec le tranchant de leurs coquilles, le talon toujours tourné en avant. Ces routes creuſes ſervent d'appui aux *moules* pour les ſoutenir dans la même poſition, & en fouiſſant la terre çà & là, elles trouvent quelques frais de poiſſon ou autres petits alimens dont elles ſe nourriſſent. Les *moules* dans leur marche peuvent ſe rencontrer & frayer enſemble. On ne découvre point d'œufs dans leur corps, on trouve ſeulement pendant l'été beaucoup de lait & de glaire dans la même *moule*, ce qui peut faire croire qu'elles ſont androgynes.

Les *moules* reſpirent l'eau à-peu-près comme les poiſſons; on découvre cette reſpiration par un petit mouvement circulaire qui ſe fait dans l'eau proche le talon de la coquille; elles ne rejettent pas l'eau à chaque fois qu'elles la puiſent, comme les poiſſons, elles s'en rempliſſent pendant une minute ou deux, & puis elles la rejettent tout d'un coup par l'autre bout de la coquille. Pour pouvoir obſerver cette façon de reſpirer, il faut que les *moules* ſoient couchées à plat à moitié dans l'eau ſur un beau ſable; ſi elles étoient entierement cachées ſous l'eau, on ne pourroit obſerver ni la petite circulation de l'eau qui ſe fait près du talon, ni l'expulſion de l'eau qui ſort d'un ſeul coup par l'autre bout de la coquille.

Les *moules* de riviere ſon ſujettes à diverſes maladies. Il ſe forme ſur la ſurface intérieure de la coquille, des tubercules de la groſſeur d'un pois, & qu'on prendroit pour des perles. Lorſque les *moules* ſentent le froid, elles ſortent en partie de leurs coquilles en forme de langue, qu'elles trainent lentement à droite & à gauche pour remuer le ſable, dont elles ſe trouvent entierement couvertes en moins d'une demi-heure; elles rentrent dans leurs coquilles par le moyen d'un membrane muſculeuſe dont la groſſe glande qui ſort de la coquille en forme de langue, eſt toute enveloppée. Quand cette membrane ſe contracte, la glande, qui de ſa nature eſt molle & flaſque, devient une petite maſſe dure & ridée après qu'on l'a maniée. L'iſſue des excrémens paroît ſe faire par la contraction des muſcles circulaires de l'inteſtin; ces muſcles ſont en grand nombre & par paquets. Pour les voir

il faut couper l'inteſtin, ôter les excrémens, & le bien déployer: alors on remarquera vers la baſe de la glande à laquelle l'inteſtin eſt attaché, pluſieurs gros trouſſeaux de fibres qui vont tout-autour de l'inteſtin toujours en diminuant de groſſeur à meſure qu'ils s'éloignent de leur origine. M. Poupart, *mem. de l'acad. des Sciences*, *ann.* 1706. *p.* 64.

Cet article a été tiré d'un ouvrage manuſcrit de M. Formey, *ſecrétaire de l'académie royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin.*

Il y a un animal de figure informe, dit M. de Fontenelle, & il dit vrai, habitant de la mer, des rivieres & des étangs, qui ne reçoit ſa nourriture & ne reſpire que par l'anus, qui n'ani veines ni artères, & dans lequel il ne ſe fait point de circulation; il n'eſt pas ſeulement hermaphrodite, merveille trop commune; mais il differe des autres hermaphrodites connus, en ce qu'il ſe multiplie indépendamment d'un autre animal de ſon eſpece, & eſt lui ſeul le pere & la mere de ce qui vient de lui.

Cet animal étonnant, pour dire le mot de l'énigme, c'eſt la *moule* ou le *moule*; car comme il eſt des deux ſexes, nous l'avons fait dans notre langue, maſculin & féminin.

Sa ſingularité a attiré l'attention de MM. Van Heyde, Poupart, Mery, Réaumur, qui à l'envi les uns des autres, ont tâché de le connoître. Je me flatte donc qu'il n'y aura perſonne qui ne ſoit bien aiſe de trouver ici un extrait des decouvertes faites ſur cet étrange poiſſon, par d'auſſi bons Phyſiciens que ſont ceux que je viens de nommer. Le naturaliſte, l'anatomiſte & le phyſiologicien y doivent prendre intérêt.

Cette eſpece de poiſſon, renfermé entre deux coquilles, qui ſont ordinairement convexes & concaves, eſt le *mytulus* ou le *muſculus* des Icthyologiſtes.

Diviſion des moules. Il y a des *moules* de mer, d'étangs & de rivieres.

Les unes & les autres s'ouvrent, ſe ferment, ſortent de leurs coquilles; ils rentrent, s'enterrent dans le ſable ou dans la glaiſe des rivieres, marchent, ont un mouvement progreſſif, s'attachent où elles veulent, reſpirent, & quelques-unes voltigent ſur la ſuperficie de l'eau. Toutes ſont androgynes, ont une conformation ſinguliere, des maladies, & des ennemis; développons les vérités curieuſes.

Suivant toute apparence, les coquillages ſont les premiers poiſſons que les hommes ont connu, & qu'ils ſe ſont aviſés de manger; car il s'eſt paſſé beaucoup de tems avant qu'on ait inventé la ligne, l'hameçon, les retz, les naſſes, & tous les inſtrumens néceſſaires à la pêche des autres poiſſons. Mais pour ce qui eſt des coquilles, il n'a fallu dès le commencement du monde, que ſe baiſſer pour les prendre.

De l'ouverture de la coquille des moules. Van-Heyde a inutilement cherché de quelle maniere s'ouvrent les *moules*, comme il paroît dans ſon traité de l'anatomie de la *moule*; mais M. Poupart nous l'a expliqué.

Toutes les eſpeces de *moules*, & même tous les coquillages à deux coquilles, ont un ligament coriace qui tient liées les deux coquilles enſemble à la partie poſtérieure qu'on appelle *talon*, & qui les fait auſſi ouvrir par ſon reſſort; en voici le méchaniſme.

Lorſque les *moules* ou autres coquillages ferment leurs coquilles, par la contraction de leurs muſcles, le ligament qui eſt entre les bords de ce que l'on appelle *talon*, eſt comprimé & reſte en cet état pendant que les muſcles ſont racourcis; mais quoique ce ligament ſoit aſſez dur, il a pourtant quelque choſe de ſpongieux, de ſorte qu'il arrive qu'en ſe gonflant, il pouſſe les deux coquilles & les fait un peu ouvrir, quand les muſcles ſe relâchent.

Le ligament à reſſort des *moules* de mer, eſt différent de celui des *moules* de riviere. Celui de l'huitre en differe auſſi, & ſi l'on examinoit les ligamens qui font ouvrir toutes les différentes eſpeces de coquilles, il eſt vraiſſemblable qu'on trouveroit à cet égard dans la plûpart, quelque choſe de particulier.

Maniere dont les moules ſe ferment, entrent dans leur coquille, & s'enterrent dans le ſable. Toutes les *moules* ſe ferment par la contraction des deux gros muſcles fibreux, qui ſont intérieurement attachés à chaque bout des coquilles, & ces coquilles ſe ferment ſi exactement, qu'à peine l'eau en peut ſortir; on va dire la maniere dont cela s'exécute.

Toutes les eſpeces de *moules* ont leurs coquilles bordées tout autour, d'une membrane qu'on pourroit appeller *épiderme*, parce que c'eſt une continuité de la couche extérieure des coquilles: ces membranes s'appliquent ſi exactement l'une contre l'autre quand elles ſont mouillées, que la moindre goutte d'eau ne ſauroit ſortir de la *moule*.

Outre cette membrane, il y a tout au-tour du bord intérieur de chaque coquille un ligament. Ces ligamens qui portent l'un contre l'autre quand les coquilles ſe ferment, empêchent encore que l'eau ne ſorte, & même que les coquilles ne ſe caſſent ſur les bords pendant la grande contraction des muſcles.

Il y a des coquilles de quelques eſpeces de *moules* qui ſont jointes par l'articulation, que nous nommons *ginglyme*.

Les *moules* peuvent rentrer dans leurs coquilles par le moyen d'une membrane muſculeuſe, dont la groſſe glande qui ſort de la coquille en forme de langue, eſt toute enveloppée. Quand cette membrane ſe contracte, la glande qui de ſa nature eſt molle & flaſque, devient une petite maſſe dure & ridée après qu'on l'a maniée, comme il arrive aux limaçons après qu'on les a touchés.

Lorſque les *moules* ſentent le froid, elles s'enterrent dans le ſable. Pour s'y enterrer, elles ſortent en partie de leurs coquilles en forme de langue, qu'elles traînent lentement à droite & à gauche, afin de remuer le ſable dont elles ſe trouvent toutes couvertes en moins d'une demi-heure de tems.

Mouvement progreſſif des moules. La ſtructure des *moules* eſt telle, qu'il ſemble qu'elles ne devroient avoir de mouvement, que celui qu'elles reçoivent de l'agitation des eaux; cependant elles marchent toutes, quelques-unes s'attachent aux rochers, & quelques-unes voltigent ſur la ſuperficie de l'eau; voyons comment elles marchent.

Etant couchées ſur le plat de leurs coquilles, elles en font ſortir une partie en forme de langue, & qu'on peut nommer *jambes* ou *bras* par ſon uſage; elles s'en ſervent pour creuſer le ſable ou la glaiſe des rivieres. En creuſant de la ſorte, elles baiſſent inſenſiblement d'un côté, & ſe trouvent ſur le tranchant de leurs coquilles, le dos ou talon en-haut: elles avancent enſuite peu-à-peu leur tête, pendant une ou deux minutes, & elles l'appuient pour attirer leurs coquilles à elles, réitérant ce mouvement tant qu'elles veulent marcher; de cette maniere, elles font des traces irrégulieres, qui ont quelquefois juſqu'à trois ou quatre aunes de long, dans leſquelles elles ſont à moitié cachées.

On voit pendant l'été pluſieurs de ces traces dans les rivieres, où il y a beaucoup de *moules*; c'eſt ainſi que ces petits poiſſons cherchent leur vie, & qu'ils ſe promenent çà & là, en labourant la terre avec le tranchant de leurs coquilles, marchant toujours le talon en devant.

Ces routes creuſes ſervent d'appui aux *moules* pour les ſoutenir ſur le coupant de leurs coquilles, & en fouiſſant la terre çà & là, elles attrapent apparemment quelques frayes de poiſſon ou autres petits alimens dont elles vivent.

M. de Réaumur a trouvé une méchanique ſemblable dans les *moules* de mer; ſuivant lui, ce qu'on peut appeller leurs *jambes* ou leurs *bras*, & qui dans ſon état naturel eſt long de deux lignes, peut ſortir de deux pouces hors de la coquille; l'animal ayant ſaiſi quelque endroit fixe avec ſes bras, les raccourcit enſuite, en s'avançant & ſe traînant. M. Mery n'eſt pas d'accord avec MM. Poupart & Réaumur, ſur le mouvement progreſſif des *moules*. Il prétend que leur ventre entier, qui, quand elles veulent, ſort de deux pouces hors de leurs coquilles, ſous la figure de la carenne d'un navire, rampe ſur la vaſe, comme feroit ſur la terre le ventre du ſerpent, par les ſeules contractions alternatives de leurs muſcles.

Les moules de mer s'attachent par des fils aux corps voiſins. Les *moules* de mer ont une façon de s'attacher ſinguliere; elles jettent hors d'elles des fils gros comme un gros cheveu, longs tout au plus de trois pouces, & quelquefois au nombre de 150 avec quoi elles vont ſaiſir ce qui les environne, & plus ſouvent des coquilles d'autres *moules*. Ces fils ſont jettés en tout ſens, & elles s'y tiennent comme à des cordes, qui ont des directions différentes: non-ſeulement M. de Réaumur a vû qu'elles les filoient, & que qand on les leur avoit coupés, elles en filoient d'autres, mais il a découvert le curieux détail de méchanique qu'elles y emploient; donnons-en un léger crayon.

Perſonne n'ignore qu'il y a au milieu de la *moule* une petite partie noire ou brune, qui par ſa figure reſſemble fort à une langue d'animal. Dans les plus groſſes *moules*, cette eſpece de langue a environ 5 à 6 lignes de longueur, & 2 lignes & demie de largeur; elle eſt plus étroite à ſon origine & à ſon extrémité.

De la racine de cette eſpece de langue, ou de l'endroit où elle eſt attachée au corps de l'animal, partent un grand nombre de fils, qui étant fixés ſur les corps voiſins, tiennent la *moule* aſſujettie; les fils ſortent de la coquille par le côté où elles s'entrouvre naturellement; ils ſont atta-

attachés par leur extrémité ſur les corps qui entourent la *moule* ſur des pierres; par exemple, ſur des fragmens de coquilles, & plus ſouvent ſur les coquilles des autres *moules*. De-là vient qu'on trouve communément de gros paquets de ces coquillages.

Ces fils ſont autant éloignés les uns des autres, que leur longueur & leur nombre le peuvent permettre; les uns ſont du côté du ſommet de la coquille, les autres du côté de la baſe. Les uns ſont à droite, les autres ſont à gauche; enfin, il y en a en tous ſens ſur tous les corps voiſins de la *moule*. Ils ſont comme autant de petits cables, qui tirant chacun de leur côté, tiennent pour ainſi dire la *moule* à l'ancre.

L'obſervation de ces fils eſt une choſe très-connue; & quand on nous apporte des *moules* de mer qui n'en ſont pas entierement dépouillées, les cuiſiniers ont ſoin de leur arracher ce qui en reſte, avant que de les faire cuire.

La difficulté n'eſt pas de ſavoir, ſi on doit prendre ces fils pour une eſpece de chevelure de la *moule*, qui croît avec elle, & qui l'attache néceſſairement, parce que perſonne n'ignore que ce poiſſon les ourdit à ſa volonté & dans le lieu qui lui plaît; mais il s'agit de ſavoir de quelle adreſſe les *moules* ſe ſervent pour s'attacher avec ces fils, & comment elles peuvent les coller par leur extrémité.

Pour cet effet, elles font ſortir de leur coquille la partie que nous avons dépeinte tout-à-l'heure ſous la figure d'une langue, & de la baſe de laquelle partent différens fils; elles alongent cette eſpece de langue ou de trompe, la racourciſſent après l'avoir alongée; enſuite elles l'alongent encore davantage & la portent plus loin. Après pluſieurs alongemens & racourciſſemens alternatifs elles la fixent quelque-tems dans un même endroit, d'où la retirant enſuite avec viteſſe, elles font voir un fil, par lequel elles ſont attachées dans l'endroit où elles ont reſté appliquées le plus long tems.

C'eſt en recommençant diverſes fois la même manœuvre, qu'une *moule* s'attache à différens endroits; ainſi cette langue leur ſert à s'attacher & à coller ſur les corps voiſins les fils qui partent de ſa racine. Les fils récemment collés ſont plus blancs, & en quelque façon plus tranſparens que les anciens.

Si l'on dépouille la *moule* de ces fils, elle a l'art d'en filer de nouveaux; la mer a des fileuſes dans les *moules* comme la terre dans les chenilles, & la partie qui ſert à cet uſage, que nous avons conſidéré ſous l'image groſſiere d'une langue, eſt encore deſtinée à d'autres fins fort différentes.

En effet, elle eſt auſſi la jambe ou le bras de la *moule*; celles qui par quelques accidens ſe trouvent détachées, s'en ſervent pour marcher. Elles l'alongent & la recourbent ainſi qu'elles font pour filer, & de cette maniere, elles obligent leur coquille à aller en avant; mais ce n'eſt plus ni comme bras, ni comme jambe, que nous devons l'enviſager ici, elle en fait rarement les fonctions, nous la devons regarder comme filiere.

Quoique dans la plus grande partie de ſon étendue, elle ſoit plate comme une langue; cependant vers ſon origine, elle eſt arrondie en cylindre, ſon autre extrémité ou ſa pointe eſt à peu-près faite comme la pointe d'une langue; divers ligamens muſculeux ſont attachés auprès de ſa racine, & la tiennent aſſujettie.

Il y en a quatre principaux qui peuvent ſervir à mouvoir cette partie en tout ſens; il regne une raie ou une fente qui la diviſe ſelon ſa longueur, en deux parties égales; cette fente eſt un vrai canal, & c'eſt dans ce canal que paſſe la liqueur qui forme les fils, c'eſt-là où ſe moule cette liqueur; ce canal eſt creux & a de la profondeur.

Il eſt auſſi probablement le reſervoir, dans lequel s'aſſemble la liqueur qui fournit enſuite des fils; car il eſt entouré de diverſes parties glanduleuſes propres à filtrer la liqueur gluante, deſtinée à compoſer les fils. La *moule*, comme la plûpart des animaux marins, abonde en cette ſorte de matiere.

Par tous ſes mouvemens dont nous avons parlé, elle comprime apparemment les parties glanduleuſes qui contiennent ce ſuc gluant. Ce ſuc exprimé des parties qui le contiennent, ſe rend dans le reſervoir, & la *moule* le fait monter dans le canal, en allongeant & racourciſſant alternativement ſa filiere. La liqueur conduite au bout du canal forme un fil viſqueux, qui prend de la conſiſtance avec le tems: cette matiere viſqueuſe trouve priſe ſur les corps les plus polis, ſur le verre même, mais cette liqueur s'épuiſe aiſément; une *moule* ne fait guere plus de quatre à cinq fils dans un jour.

Au reſte, quelque jeunes que ſoient les *moules*, elles ſavent filer. Celles-là même qui ſont auſſi petites que des grains de millet, forment des fils très-courts & très-fins; auſſi ſont-elles aſſemblées en paquets comme les groſſes *moules*. A meſure qu'elles croiſſent, elles forment des fils plus forts & plus longs pour ſe fixer.

Cette méchanique eſt différente de celle des vers, des chenilles & des araignées. Si l'art de filer eſt un art commun aux *moules* & à divers animaux terreſtres, tout ce que nous avons rapporté fait aſſez voir, que la méchanique qu'elles y emploient leur eſt particuliere. Les vers, les chenilles, les araignées, tirent de leur corps des fils auſſi longs qu'il leur plaît en les faiſant paſſer par un trou de filiere; leur procedé reſſemble à celui des Tireurs d'or. Le procedé des *moules*, au contraire, reſſemble à celui des ouvriers qui jettent les métaux en moule. Le canal de leur filiere eſt un moule où le fil prend ſa figure, & une longueur déterminée.

Peut-être au reſte, que comme les vers, les araignées & les chenilles, elles ne travaillent que dans certains mois de l'année. Du moins, celles que M. de Réaumur a renfermées dans des vaſes pendant les mois de Juillet, d'Août & de Septembre, ont filé, & il n'a vû former aucuns fils à celles qu'il a mis dans de pareils vaſes pendant le mois d'Octobre; il en a pourtant trouvé quelques-unes, qui pendant ce dernier mois, ont filé dans la mer.

On ignore ſi les moules peuvent détacher les fils, avec leſquels elles ſe ſont une fois fixées. Mais l'on propoſe ici une queſtion, qui n'eſt pas facile à réſoudre. L'on demande, ſi les *moules* peuvent défaire, uſer, détruire à leur gré les fils avec leſquels elles ſe ſont attachés? L'expérience ſuivante de M. de Réaumur, ſemble prouver qu'elles n'ont point l'art d'y parvenir.

Après avoir laiſſé des *moules* s'attacher contre les parois d'un vaſe plein d'eau de mer, il ôta cette même eau de mer, ſans laquelle elles ne forment point de fils dans le vaſe, & il ôta de maniere, que quelques-unes en étoient entierement privées, & que d'autres la touchoient ſeulement du bord de leur coquille; elles étoient donc alors dans une ſituation violente; ſi elles euſſent eu l'habileté de ſe détacher, c'étoit le tems d'en faire uſage pour aller chercher un fluide qui leur eſt ſi néceſſaire; néanmoins, il n'y en eut aucune qui tantât de de rompre les fils qui la retenoient.

Il eſt vrai qu'elles ont un mouvement progreſſif, & qu'elles changent de place, mais c'eſt avant que d'être liées par leurs fils. Il eſt vrai encore, qu'on en trouve ſouvent de libres qui ont de gros paquets de fil; mais divers accidens peuvent avoir briſé ces fils, ſans que l'adreſſe des *moules* y ait eu part.

D'un autre côte, ſi elles n'ont pas l'art de ſe détacher de leurs liens, il ſemble qu'on devroit fréquemment les trouver mortes, parce qu'elles ne peuvent, ſuivant les apparences, ſubſiſter toujours dans le même lieu où elles ſe ſont fixées pour la premiere fois.

Quoi qu'il en ſoit, on ignore encore, ſi elles ont le talent de ſe mettre en liberté, d'aller planter le piquet à leur gré dans divers endroits, & en ce cas, quelle induſtrie elles emploient pour briſer leurs chaînes. La mer eſt un autre monde peuplé d'animaux, dont le génie & les talens nous ſont bien inconnus.

Voltigement d'une eſpece de moule. Ariſtote dit qu'on lui a rapporté, qu'il y a une grande eſpece de *moule* qui voltige, & ce philoſophe n'a point été trompé, car M. Poupart a vû de ſes yeux que la grande eſpece de *moule* d'étang voltigeoit ſur la ſurface de l'eau; il explique la choſe de la maniere ſuivante.

Ces grandes eſpeces de *moules* ont des coquilles qui ſont fort légeres, très-minces, & ſi grandes, qu'elles en peuvent battre la ſuperficie de l'eau, comme les oiſeaux battent l'air avec leurs aîles; il y a au dos de ces coquilles, un grand ligament à reſſort en maiere de charniere, & au dedans deux gros muſcles qui les ferment. C'en eſt aſſez pour voltiger, car il ſuffit pour cela que ces reſſorts agiſſent promptement l'un après l'autre, & qu'elles frappent l'eau avec aſſez de force & de viteſſe; ce qui favoriſe encore ce mouvement, c'eſt que le ginglyme qui ſe trouve dans les autres coquilles, qui ne voltigent point, ne ſe rencontre pas dans celles-ci, il ſeroit embarraſſant.

Anatomie des moules. Ce qu'on peut appeller *tête dans la moule*, quoiqu'on n'y trouve point d'yeux, ni d'oreilles, ni de langue, mais ſeulement une ouverture, qu'on nomme *bouche*, eſt une partie immobile & attachée à une des coquilles, de ſorte qu'elle ne peut aller chercher la nourriture, il faut que la nourriture vienne chercher la *moule*. Cette nourriture n'eſt que de l'eau qui, lorſque les coquilles s'ouvrent, entre dans l'anus de la *moule* qui s'ouvre en même tems, paſſe de-là dans cer-

tains

tains réſervoirs ou canaux, compris entre la ſuperficie intérieure de la coquille & la ſuperficie extérieure de l'animal, & enfin va ſe rendre dans la bouche de cet animal, quand il l'y oblige par un certain mouvement.

Au fond de la bouche ſe préſentent deux canaux pour recevoir l'eau; l'un jette dans le corps de la *moule* pluſieurs branches, dont une va ſe terminer au cœur; l'autre eſt une eſpece d'inteſtin qui d'abord paſſe par le cerveau, de-là fait pluſieurs circonvolutions dans le foie, enſuite traverſe le cœur en ligne droite & va finir dans l'anus.

Ce cerveau & ce foie ne le ſont guere qu'autant que l'on veut. Le cœur eſt un peu davantage un cœur. Il a les mouvemens de ſyſtole & de diaſtole, alternatifs dans le ventricule & dans les oreillettes; l'eau qui lui eſt apportée par ſon canal, entre du ventricule dans les oreillettes, retourne des oreillettes dans le ventricule & fait une légere repréſentation de circulation ſans aucun effet apparent; car une fois arrivée dans ce cœur, elle n'a plus de chemin pour en ſortir. Que devient donc l'amas qui s'y en doit faire? Apparemment il ne ſe fait point d'amas, parce que l'animal ne fait pas continuellement couler de l'eau par ſa bouche dans ſon cœur; & que quand il y en fait entrer une certaine quantité, les contractions du cœur l'expriment au travers de ſes pores, & la pouſſent dans les parties voiſines qui s'en abreuvent & s'en nourriſſent.

Le canal que M. Méry nomme *inteſtin*, & qui, auſſibien que l'autre, reçoit immédiatement l'eau de la bouche, ne paroît pas propre à porter la nourriture aux parties, parce qu'il n'a point de branches qui s'y diſtribuent. Cependant il contient vers ſon commencement & vers ſa fin des matieres aſſez différentes, dont les premieres pourroient être de l'eau digérée, c'eſt-à-dire les ſucs nourriciers qui en ont été tirés, & les autres en ſeroient l'excrément.

La *moule* ne peut reſpirer que quand elle s'eſt élevée ſur la ſurface de l'eau, & elle s'y eleve comme les autres poiſſons par la dilatation qu'elle cauſe à l'air qu'elle contient en elle-même, en dilatant la cavité qui le renferme. Alors c'eſt encore ſon anus qui reçoit l'air du dehors & le conduit dans ſes poumons; mais il faut qu'il ne lui ſoit pas fort néceſſaire, car elle eſt preſque toujours plongée au fond de l'eau.

Elle a des ovaires & des véſicules ſéminales. Ces deux eſpeces d'organes ſont également des tuyaux arrangés les uns à côté des autres, tous fermés par un même bout, & ouverts par le bout oppoſé. On ne diſtingue pas ces parties par leur ſtructure qui eſt toute pareille à la vûe, mais par la différence de ce qu'elles contiennent & d'autant plus que les ovaires ſont toujours pleins d'œufs en hiver & vuides en été, & que les véſicules ſont en toute ſaiſon également peu remplies de leur lait, qui par conſéquent paroît s'en écouler toujours. Tous les tuyaux ſe déchargent dans l'anus, & M. Méry conçoit que quand les œufs vont s'y rendre dans la ſaiſon de leur ſortie, ils ne peuvent manquer d'y rencontrer le lait ou la ſemence qui les féconde.

Voilà la deſcription générale des parties du corps de la *moule*, je n'ajouterai que deux mots ſur la ſtructure de chacune en particulier.

Sa bouche eſt garnie de deux levres charnues; ces deux levres ſont fort étroites à l'entrée de la bouche qui eſt placée entre le ventre & le muſcle antérieur des coquilles, mais en s'éloignant de cet endroit, ces deux levres s'élargiſſent.

Le foie eſt un amas de petits globules, formés de l'aſſemblage de pluſieurs grains glanduleux, qui rempliſſent de telle ſorte toute la capacité du ventre, qu'ils ne laiſſent aucun vuide entre ſes parois, ni entre les circonvolutions de l'inteſtin auquel ils ſont intimement unis. Cette glande eſt abreuvée d'une liqueur jaune, qui s'écoule par pluſieurs ouvertures dans l'inteſtin.

La ſtructure du cœur eſt ſurprenante: à la vérité ſa figure conique n'eſt pas extraordinaire, mais ſa ſituation eſt différente de celle du cœur des autres animaux; car outre qu'il eſt placé immédiatement ſous le dos des coquilles & au-deſſus des poumons, ſa baſe eſt tournée du côté de l'anus, & ſa pointe regarde la tête de la *moule*. D'ailleurs il n'a qu'un ſeul ventricule & a cependant deux oreillettes. De plus, il n'a ni veines ni arteres. Le cœur de ce poiſſon eſt renfermé avec ſes oreillettes dans un péricarde, que M. Méry a trouvé rempli de beaucoup d'eau, ſans jamais avoir pu en découvrir la ſource.

L'inteſtin commence dans le fond de la bouche de la *moule*, paſſe par le cerveau, fait toutes ces circonvolutions dans le foie, & vient finir dans l'anus, dont le bord eſt garni de petites pointes pyramidales, & le dedans de petits mamelons glanduleux.

La conformation de ſes poumons n'eſt pas moins extraordinaire que celle de ſon cœur & de ſes inteſtins; la voie par laquelle elle reſpire, eſt diamétralement oppoſée à celle des autres poiſſons. Dans la carpe & le brochet, l'air entre par le nez ou la bouche; au contraire dans la *moule* il paſſe par l'anus dans les poumons.

Les poumons de la *moule* ſont ſitués entre le péricarde & les parties de la génération, l'un à droite, l'autre à gauche; ils ont environ 3 pouces de long, & 5 à 6 lignes de large dans les plus grands de ces poiſſons. Leur figure eſt cylindrique; leur membrane propre eſt tiſſue de fibres circulaires qui les partagent en pluſieurs cellules qui ont communication les uns avec les autres. Ils ſont abreuvés d'une humeur noire, dont ils empruntent la couleur. Entr'eux regne un canal de même figure & longueur, mais d'un plus petit diametre & ſans aucune teinture. Les deux poumons & ce canal ſont ſéparément renfermés dans une membrane, de ſorte que chacun a la ſienne particuliere.

La *moule* a deux ovaires qui contiennent les œufs de ce poiſſon, deux véſicules ſéminales qui renferment la ſemence qui eſt blanche & laiteuſe. C'eſt par ces quatre canaux que les œufs & la ſemence de la *moule* ſe rendent dans l'anus, où ces deux principes s'uniſſent enſemble en ſortant, ce qui ſuffit pour la génération. Ce poiſſon peut donc multiplier ſans aucun accouplement, & c'eſt ſans doute par cette raiſon qu'il n'a ni verge, ni matrice; c'eſt donc un androgyne d'une eſpece ſinguliere.

Pour ce qui eſt de la ſortie des excrémens, on peut croire qu'elle ſe fait par la contraction des muſcles circulaires de l'inteſtin qui ſont en grand nombre, & par paquets. Pour les voir, il faut couper l'inteſtin tout-du-long, ôter les excrémens & le bien déployer. On remarquera vers la baſe de la glande à laquelle l'inteſtin eſt attaché pluſieurs gros trouſſeaux de fibres, qui vont tout-au-tour de l'inteſtin, toujours en diminuant de leur groſſeur, à meſure qu'ils s'éloignent de leur origine.

Maladies des moules. Les *moules* de riviere ſont ſujettes à diverſes maladies, comme ſont la mouſſe, la gale, la gangrene & même le ſphacele.

Lorſque les *moules* vieilliſſent, il s'amaſſe inſenſiblement ſur leurs coquilles une eſpece de chagrin, qui eſt une mouſſe courte, ſemblable à celle qui naît ſur les pierres. Cette mouſſe pourroit bien être la premiere cauſe des maladies qui arrivent aux *moules*, parce que ſes racines entrant peut-être dans la ſubſtance des coquilles, ces petites ouvertures donnent iſſue à l'eau qui les diſſout peu-à-peu.

On voit quelquefois ſur les coquilles certaines longues plantes filamenteuſes & fines comme de la ſoie. Cette chevelure, que les Botaniſtes appellent *alga*, peut cauſer les mêmes maladies que la mouſſe. Outre cela, elles incommodent beaucoup les *moules*, parce qu'elles les empêchent de marcher facilement; & quand ces plantes s'attachent aux coquilles par un bout, & à quelques pierres par l'autre, les *moules* ne peuvent plus marcher.

Il ſe forme des tubercules ſur la ſuperficie intérieure de la coquille qu'on pourroit appeller des *gales*. Elles naiſſent apparemment de la diſſolution de la coquille qui venant à ſe gonfler, ſouleve & détache la feuille intérieure, comme font les chairs qui naiſſent ſous la lame extérieure de l'os altéré & la font exfolier. On trouve de ces tubercules qui ſont auſſi gros que des pois, qu'on prendroit pour des perles.

Les coquilles ſe diſſolvent quelquefois peu-à-peu, & deviennent molles comme des membranes qu'on peut arracher par pieces. Cela pourroit faire croire que les coquilles ſont des membranes endurcies, comme ſont les os, qui en certaines maladies deviennent auſſi mous que du drap.

Animaux qui percent les moules. Il ne paroît pas que les petits crabes qu'on trouve dans les *moules*, les huîtres & autres coquillages, s'y renferment, comme quelques-uns l'ont cru, pour manger les poiſſons. On trouve ſouvent de ces crabes dans des coquilles dont les poiſſons ſont fort ſains, il paroît plutôt que c'eſt le haſard qui les y jette, lorſque la coquille ſe ferme. *Voyez là-deſſus l'article* PINNE MADINE.

Mais il y a un autre coquillage de l'eſpece de ceux qu'on appelle en latin *trochus* ou *turbo*, parce que ſa coquille qui eſt d'une ſeule piece eſt tournée en ſpirale, qui ſe nourrit effectivement de *moules*. La *moule* ſi bien enfermée entre ſes deux coquilles, ne paroîtroit pas devoir être la proie de ce petit animal; elle l'eſt cependant. Il s'attache à la coquille d'une *moule*, la perce d'un petit trou rond par où il paſſe une eſpece de trompe qu'il tourne en ſpirale, & avec laquelle il ſuce la *moule*.

On ne conçoit pas aiſément comment il perce la *moule* car il n'a aucun inſtrument propre à cela; peut-être pour la percer, répand-il ſur ſa coquille quelques gouttes de liqueur forte. On voit quelquefois pluſieurs de ces trous ſur une même *moule*; & quand on trouve des coquilles de *moules* vuides, on y trouve preſque toujours de ces trous; ce qui fait juger que ces coquillages ne contribuent pas peu à détruire les moulieres.

Moules extraordinaires. Si l'on en croit les voyageurs, on voit en quelques endroits du Bréſil des *moules* ſi groſſes, qu'étant ſéparées de leurs coquilles, elles peſent quelquefois juſqu'à ſix onces chacune; & les coquilles de ces groſſes *moules* ſont d'une grande beauté.

Vertus attribuées aux moules. Il falloit bien que quelques auteurs attribuaſſent des vertus médicinales à la *moule* & à ſa coquille; auſſi ont-ils écrit que ce poiſſon étoit déterſif, réſolutif, deſſicatif; que ſa coquille broyée ſur le porphyre étoit apéritive par les urines & propre pour arrêter le cours de ventre, enfin que la coquille de la *moule* de riviere étoit bonne pour déterger & conſumer les cataractes qui naiſſent ſur les yeux des chevaux, en ſouflant dedans cette coquille pulvériſée.

Mais tout le monde rit de pareilles futilités. En admirant la ſingularité du poiſſon, on le regarde non ſeulement comme inutile en médecine, mais comme nuiſible à la ſanté en qualité d'aliment. Les maladies auxquelles la *moule* eſt ſujette, & les ébullitions qu'elle cauſe à diverſes perſonnes dans certains tems de l'année, en ſont une bonne preuve.

Les Phyſiciens qui méritent d'être conſultés ſur les *moules* ſont M. Poupart, *dans les Mém. de l'acad. roy. des Scienc.* 1706; M. Méry, *dans leſdits Mém. année* 1710; M. de Reaumur, *dans les mêmes Mém. année* 1710 & 1711; Ant. de Heyde, *dans ſon Anatomia mytuli*, Amſtæl. 1684, *in*-8°. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

MOULES, (*Pêche*.) Les petits bâtimens ou bareaux qui viennent d'Honfleur, du Havre, de Dieppe, des autres ports de la côte de Caux, & de l'embouchure de la Seine pour charger des *moules* ſur la côté de Grancamp, s'y viennent échouer, & y reſtent à ſec toutes les marées, juſqu'à ce que ceux qui ramaſſent ces *moules* à la main leur ayent fourni de quoi faire leur cargaiſon; quelquefois, pour ne point tant tarder ſur cette côte, les maîtres de ces petits bâtimens préviennent leurs facteurs par des ordres de ramaſſer d'avance ce coquillage, afin que le bâtiment pour lequel il eſt deſtiné, n'ait qu'à le charger à ſon arrivée.

Si les tems deviennent orageux, & que le chargement ne ſe puiſſe faire, ou que les équipages tardent trop à venir enlever les *moules*, ces coquillages ſont perdus pour le compte de ceux qui les ont ordonnés.

La côte de Grancamp eſt une rade foraine; il n'y a point de port; le mouillage y eſt bon; & de la côte où ſe tiennent les bateaux & les petits bâtimens qui y abordent, on découvre près d'une lieue; dans le tems des grandes marées, il entre de pleine mer cinq à ſix braſſes d'eau dans le lieu du mouillage.

Il aborde à Grancamp des bateaux & des petits bâtimens de 10, 11 à 15 tonneaux, qui y ſont en ſureté, ſi les ancres & les cables ne manquent pas.

Les maîtres des bâtimens jettent leur leſt ſur les roches, & ceux qui ſe leſtent en prennent au même endroit où ils ſont mouillés; ſur quoi il n'y a aucune autre police à obſerver.

MOULE, (*Gram. & Arts méchaniques*.) On appelle de ce nom en général tout inſtrument qui ſert ou à donner ou à déterminer la forme à donner à quelque ouvrage. Il n'y a rien de ſi commun dans les arts que les *moules*. Il y a bien des choſes qui ne ſe feroient point ſans cette reſſource, & il n'y en a aucune qui ne ſe fît plus difficilement, & qui ne demandât plus de tems. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de tous les *moules* qu'on emploie dans les atteliers; nous en allons donner quelques-uns, renvoyant pour les autres aux ouvrages qu'on exécute par leur moyen. *Voyez donc les articles ſuivans & l'article* MOULER.

MOULES, ſ. m. pl. (*Hydr.*) on appelle ainſi des boites de cuivre de deux à trois piés de long qui ſervent à mouler des tuyaux de plomb, dont les plus ordinaires ont 4, 5 & 6 pouces: on en fait juſqu'à 18 pouces de diametre, & de 7 lignes d'épaiſſeur. Les plus petits *moules* ſont pour des tuyaux de trois quarts de ligne.

MOULE DE MAÇON, (*Archit.*) c'eſt une piece de bois dur ou de fer creuſé en-dedans, ſuivant les moulures des contours ou corniches, *&c.* qu'on veut former. On l'appelle auſſi *calibre*. *Voyez* CALIBRE & PANNEAU.

MOULE DE FUSIL, (*Artificier*.) c'eſt un canon de bois ou de métal, dans lequel on introduit la cartouche vuide & étranglée par un bout, afin qu'il ſoit appuyé pour réſiſter à la force de la preſſion de la matiere combuſtible qu'on y foule à grands coups de maillet.

La baſe de ce *moule*, qui eſt une piece mobile, s'appelle *culot*; c'eſt elle qui réſiſte à la preſſion verticale, & le canon à l'horiſontale.

On appelle auſſi *moule* toutes pieces de bois qui ſervent à former des cartouches de différentes figures, comme ceux des pots, des balons, des vaſes, *&c.*

MOULE, *chez les Batteurs d'or*, ſignifie un certain nombre de feuilles de vélin ou de parchemin coupé quarrément & d'une certaine grandeur, qu'on met l'une ſur l'autre, & entre leſquelles on place les feuilles d'or ou d'argent qu'on bat ſur le marbre avec le marteau. On compte quatre eſpeces de ces *moules*, deux de vélin, & deux de parchemin; le plus petit de ceux de vélin contient quarante ou cinquante feuilles, & le plus grand en contient cent; pour ceux de parchemin, ils en contiennent cinq ces chacun. *Voyez l'article ſuivant*.

Ces *moules* ont chacun leurs étuis ou boîtes qui ſont faits de deux pieces de parchemin, leſquelles ſervent à aſſujettir les feuilles du *moule* en leur place, & à empêcher qu'elles ne ſe dérangent en battant. *Voyez* BATTEUR D'OR.

Les Batteurs d'or appellent auſſi *moule* un livre de boyau de bœuf extrêmement fin, contenant huit cens cinquante feuilles, non compris cent d'emplures. *Voyez* EMPLURES. *Voyez auſſi* CHAUDRAY & CAUCHER. Tout ce qui le diſtingue du premier, c'eſt ſa fineſſe, & le fond qu'il faut lui donner toutes les fois qu'on s'en ſert. C'eſt dans cet outil que l'or battu acquiert le dégré de perfection néceſſaire.

MOULES, *en terme de Boutonnier*, c'eſt le bois qui ſert de fondement au bouton. Les *moules* des boutons de ſoie, de poil & ſoie, d'or & d'argent, façonnés ou unis, ne ſe font point à Paris, mais, la plûpart en Lorraine. Nous ne parlerons donc ici que de ceux qui ſervent pour les boutons planés. Ils ſont de bois de noyer de la forme des autres, aux quatre trous près, dans leſquels on paſſe la corde à boyau. On commence par ſcier la matiere de l'épaiſſeur de moins d'une ligne & demie, enſuite on la fait ſécher à la fumée, autrement elle s'écorcheroit; on la trace, on la marque, on la perce on la pare ſous l'outil, on la tire, & on la polit, *voyez tous ces mots à leurs articles*; & dans cet état on l'envoie chez le boutonnier planeur, pour la mettre en œuvre. La marque, le parois & le traçoir ſont arrêtés dans la poupée du rouet, *voyez* ROUET, & la molette qui leur ſert de manche, les fait tourner; on ne fait que leur préſenter la planche double d'une autre, pour ne ſe point faire de mal aux doigts.

MOULE, c'eſt auſſi un morceau de bois plat, garni de deux pointes de fil-d'archal un peu hautes, autour deſquelles on plie toutes les différentes ſortes de pompons. *Voyez* POMPONS.

MOULE DÉCOURONNÉ, *en terme de Boutonnier*, c'eſt un *moule* de bouton percé d'un trou à ſon milieu, beaucoup plus large en-deſſous qu'en-deſſus; c'eſt dans ce trou que le fil d'or ou de ſoie cordonné ou luiſant ſe tourne, & c'eſt ce trou qui l'arrange. *Voyez* ROULER.

MOULE, *terme de Boutonnier*; eſt un petit morceau de bois tourné, arrondi d'un côté, applati de l'autre, & percé au centre, ſur lequel les Boutonniers arrangent les fils d'or & d'argent, de crin, &c. dont ils veulent faire des boutons. *Voyez* BOUTONS.

Voyez Pl. du Bouton. les figures d'un *moule* de bouton, dans lequel on a fiché quatre pointes, qui ſervent à retenir la ſoie ou le filé dont un bouton jetté eſt fait; on les ôte après qu'il eſt achevé.

MOULES, *terme de Cartier*, ce ſont des planches de bois, ſur leſquelles ſont gravées les figures des différentes cartes qui compoſent un jeu, & les enſeignes & adreſſes qui ſe mettent ſur les feuilles de papier qui ſervent à envelopper les jeux de cartes & les ſixains. *Voyez les fig. Pl. du Cartier qui repréſente les* moules *des figures*.

MOULE, (*Chandelier*.) il eſt d'étain, de plomb ou de fer blanc, & eſt compoſé de trois pieces, le collet, la tige & le culot ou pié; la tige eſt un cylindre creux, de longueur & de groſſeur ſuivant la chandelle: le collet eſt un petit chapeau cavé en-dedans, avec une moulure, percé au milieu, d'un trou aſſez grand pour paſſer la meche, & ſoudé à ce moule; à l'autre extrêmité eſt le culot, qui eſt une eſpece de petit entonnoir par où on coule le ſuif dans le *moule*. Le culot eſt mobile, s'ajuſtant à la tige, lorſqu'on veut placer la meche dans le *moule*, & ſe retirant lorſqu'on veut retirer la chandelle

du

du *moule*. Au-dedans du culot eſt une aîle de même métal, ſoudée, laquelle avance juſqu'au centre, ce qu'on appelle *crochet* du culot; il ſert à ſoutenir la meche. Un peu au-deſſous du culot, à la tige, eſt un cordon de même métal, qui ſert à ſoutenir le *moule* ſur la table à *moule*. *Voyez la figure qui repréſente un* moule, & *la figure qui repréſente la table à* moules.

MOULE, les drouineurs, c'eſt-à-dire, les petits chauderonniers qui courent la campagne pour raccommoder les vieux uſtenſiles de cuiſine, ont contume de porter avec eux deux ſortes de *moulec*; l'un pour fondre les cuillieres d'étain, & l'autre pour faire de petites ſalieres de même métal.

Ces *moules* ſont de fer, & s'ouvrent en deux par le moyen de leurs charnieres. On coule les cuillieres par le manche, & les ſalieres par le côté. Ces *moules* ont des queues de fer pour les tenir.

Quand l'ouvrage eſt fondu & refroidi, on l'ébarbe avec un petit inſtrument de fer très-tranchant, en forme de ſerpillon, qu'on nomme ébarboir. *Voyez ce mot.*

MOULE, *en terme d'Epinglier*, c'eſt un brin de fil de laiton, un peu plus gros que l'épingle, ſur lequel on goudronne le fil qui en doit faire la tête. *Voyez* GOUDRONNER. *Voyez les fig. Pl. de l'Epinglier.*

MOULE, (*Fonderie.*) Les Fondeurs en bronze ſe ſervent de deux ſortes de *moules*. Le premier eſt ordinairement de plâtre, pour avoir le creux du modele; & le ſecond eſt fait de potée & d'une terre compoſée: c'eſt dans celui-ci que coule le métal.

Le *moule* de plâtre eſt fait de pluſieurs aſſiſes, ſuivant la hauteur de l'ouvrage: on obſerve d'en mettre les jointures aux endroits de moindre conſéquence, à cauſe que les balevres que fait ordinairement la cire dans ces endroits-là, en ſont plus aiſées à réparer; & l'on fait auſſi enſorte que les lits deſdites aſſiſes ſoient plus bas que les parties de deſſous. *Voyez* FONDERIE. *Voyez les figures de la Fonderie des fig. equeſtres.*

MOULE DE POTÉE, *terme de Fonderie*, eſt celui que l'on couche ſur la cire quand elle eſt bien réparée, & c'eſt dans ce *moule* qu'on fait couler le bronze. On compoſe ce *moule de potée* de $\frac{2}{6}$ de terre de Châtillon aux environs de Paris, avec $\frac{1}{6}$ de fiente de cheval qu'on a laiſſé pourrir enſemble pendant l'hiver, $\frac{1}{6}$ de creuſet blanc & moitié du poids total de terre rouge ſemblable à celle du noyau. On réduit cette matiere en poudre tamiſée & avec des broſſes, on en fait des couches ſur la cire en alliant cette poudre de potée avec des blancs d'œufs. Lorſque le *moule de potée* eſt achevé, on le ſoutient par des bandages de fer qu'on met particulierement dans les parties inférieures de l'ouvrage, comme étant les plus chargées.

MOULE, *terme de Fondeur de cloche*, c'eſt un compoſé de pluſieurs couches ou enveloppes de maçonnerie, qui ſervent à la fonte des cloches. Le *moule* à'une cloche eſt compoſé de quatre parties, ſavoir le noyau, le modele, la châpe, & le bonnet. *Voyez l'article* FONTE DES CLOCHES.

MOULE *à fondre les caracteres d'Imprimerie*, eſt compoſé de douze principales pieces de fer parfaitement bien limées, jointes & aſſujetties enſemble par des vis & écrous, le tout ſurmonté de deux bois pour pouvoir le tenir, lorſque le *moule* s'échauffe par le métal fondu que l'on jette continuellement dedans. Ce *moule* qui a depuis deux juſqu'à quatre pouces de long ſuivant la groſſeur du caractere, ſur deux pouces environ de large, le tout ſur ſon plan horiſontal, renferme au moins quarante pieces ou morceaux diſtincts qui entrent dans ſa compoſition, & dont le tout ſe diviſe en deux parties égales qu'on appelle, l'une, *piece de deſſus*, & l'autre, *piece de deſſous*. Ces deux pieces s'emboîtent l'une dans l'autre pour recevoir le métal qui y prend la force du corps du caractere, & la figure de la lettre dans la matrice qui eſt au bout du troiſieme *moule*: après quoi on ſépare ces deux pieces l'une de l'autre, & il reſte à l'une d'elles la lettre toute figée que l'ouvrier ſépare avec le crochet qui eſt à l'autre piece du *moule*; puis les rejoignant enſemble, il recommence de nouveau l'opération juſqu'à trois à quatre mille fois par jour. *Voyez* CORPS, MATRICES, *Planches*, *fig.*

MOULE, *en terme de Fondeur en ſable*, eſt compoſé de deux chaſſis, remplis de ſable, qui forment comme deux tables. Les faces intérieures du *moule* ont reçu l'empreinte des modeles, ce qui fait un vuide dans lequel on coule le cuivre, ou autre métal fondu, qui prend ainſi la forme des modeles qui ont ſervi à former le *moule*. *Voy. l'article* FONDEUR EN SABLE.

MOULES, *outil de Gaînier*, ce ſont des morceaux de bois de la figure des ouvrages qu'ils veulent faire, qui ſont ronds, longs, larges, ou plats, ſelon le beſoin.

MOULES DES ORFEVRES. Les *Orfevres* ſe ſervent pour mouler leurs ouvrages des *moules* de ſable des Fondeurs, & quelquefois, pour de petits objets, de l'os de ſeche. Pour ſe ſervir utilement de l'os de ſeche, voici comme on le prépare: on prend deux os de ſeche dont on coupe les deux bouts, puis on les uſe du côté tendre ſur une pierre plate, juſqu'à ce que l'on ait une ſurface d'étendue deſiré; ſur la fin, on répand ſur la pierre plate une pouſſiere de charbon très-fine, qui, par le frottement, s'incorpore dans les pores de l'os de ſeche & les rend plus ſerrés; on y perce trois trous dans leſquels on met des chevilles de bois pour aſſujettir les deux os à même place l'un ſur l'autre, puis on met ſon modele entre deux, & preſſant également les deux os, ce modele imprime ſa forme, on le retire, on forme les jets, les communications, & les ouvertures pour l'échappement de l'air à l'approche de la matiere, & on le flambe à la fumée de la lampe ou d'un flambeau comme les autres *moules*.

MOULES, *en terme de pain d'Epicier*, ce ſont des planches de bois de diverſes grandeurs, & gravées de différentes figures, ſur leſquelles on applique la piece de pain d'épice que l'on veut figurer. *Voyez les figures.*

MOULE, (*Potier de terre.*) Les *moules* des faiſeurs de fourneaux & de creuſets ſont de la même forme des creuſets, c'eſt-à-dire, de la forme d'un cone tronqué: ils ſont garnis de bras de bois pour les tenir & les tourner lorſqu'ils ſont couverts de terre, & que l'ouvrier veut en même tems arrondir ou applatir ſon vaiſſeau. *Voyez* FOURNEAU.

MOULE, (*Lunetier.*) Les Miroitiers-Lunetiers ſe ſervent de *moules* de bois pour dreſſer & faire les tubes ou tuyaux avec leſquels ils montent les lunettes de longue vûe, & quelques autres ouvrages d'optique.

Ces *moules* ſont des cylindres de longueur & de diametre à diſcrétion, & ſuivant l'uſage qu'on en veut faire; mais ils ſont toûjours moins gros par un bout que par l'autre pour la facilité du dépouillement, c'eſt-à-dire, pour en faire ſortir plus aiſément le tuyau qu'on a dreſſé deſſus.

Les tubes qu'on fait ſur ces *moules* ſont de deux ſortes: les uns, ſimplement de carton & de papier; & les autres, de copeaux de bois très-minces, ajoutés au papier & au carton. Lorſqu'on veut faire de ces tubes qui s'emboîtent les uns dans les autres, il n'y a que le premier qui ſe faſſe ſur le *moule*, chaque tube que l'on acheve ſervant enſuite de *moule* à celui qui doit le couvrir, ſans qu'on ôte pour cela le *moule* du premier. *Voy.* TUBE.

MOULE DE VIOLONS, (*Lutherie.*) *Voyez l'article* VIOLON.

MOULE DE PASTILLE, (*Parfumeur.*) Les Parfumeurs appellent de ce nom un *cornet de fer-blanc*, creux, & long comme le doigt; on l'appuie en tournant ſur la partie étendue. La *paſtille* reſte dedans. On l'en tire en ſoufflant dans ce cornet par un bout. *Voy. les Planches.*

MOULES, *terme de Papeterie*, ce ſont de petites tables faites de fils de fer ou de laiton, attachés les uns auprès des autres par d'autres fils de laiton encore plus fins. Les *moules*, qu'on appelle auſſi des *formes*, ſont de la grandeur d'une feuille de papier, & ont tout autour un rebord de bois auquel ſont attachés les fils de laiton. Ce ſont ces *moules* qu'on plonge dans la bouillie ou pâte liquide pour dreſſer les feuilles de papier. *Voyez* PAPIER.

MOULES DES PLOMBIERS. Ce ſont des tables ſur leſquelles ils coulent leurs tables de plomb. On les appelle quelquefois tout ſimplement des *tables*. Cette table eſt faite de groſſes pieces de bois bien jointes & liées de barres de fer par les extrémités, ſoutenues par deux ou trois treteaux de charpente; elle eſt environnée tout-autour par une bordure de bois de deux ou trois pouces d'épaiſſeur, & élevée d'environ deux pouces au deſſus de la table; la largeur ordinaire des tables eſt de trois ou quatre piés; & leur longueur de quinze ou vingt piés.

Sur la table eſt du ſable très-fin qu'on prépare en le mouillant avec un petit arroſoir, & en le labourant avec un bâton ou rateau; & enſuite, pour le rendre uni, on l'applatit avec un maillet, & on le plane avec une plaque de cuivre appellée *plane*. *Voyez* MAILLET & PLANE. Au-deſſus de la table eſt le rable. *Voyez* RABLE.

Outre ces *moules*, les Plombiers ont des *moules* réels qui leur ſervent à jetter les tuyaux ſans ſoudure. Ces *moules* ſont des cylindres de cuivre, creux, d'une largeur

geur & d'un diametre propres à l'uſage qu'on en veut faire. Ces *moules* ſont faits de deux pieces qui s'ouvrent par le moyen des charnieres qui les joignent, & qui ſe ferment avec des crochets. La longueur de ces tuyaux eſt ordinairement de deux piés & demi.

Les Plombiers ont auſſi des *moules* ou tables propres pour couler le plomb ſur toile. Ces *moules* ſont différens de ceux dont on ſe ſert pour couler les grandes tables ſur ſable. *Voyez*-en la deſcription à l'*article* PLOMBIER, où on enſeigne la maniere de jetter le plomb ſur toile; & l'*article* ORGUE & *les fig. Pl. d'orgue*.

MOULE, *en terme de Fondeur de petit plomb*, ſont des branches de fer réunies par un bout avec une charniere, pour pouvoir les ouvrir & tirer la branche de plomb qui s'y eſt faite. Chacune de ces branches eſt garnie de trous diſpoſés exactement vis-à-vis l'un de l'autre, où l'on coule le plomb. Il y a autant de ſortes de *moules* qu'il y a de différentes eſpeces de plomb.

MOULE, *en terme de Potier*, c'eſt un morceau de bois tourné ſur lequel on ébauche un ouvrage de poterie, profond comme un grand creuſet. *Voyez les Planches*.

On appelle auſſi *moule* une eſpece de quarré retrait dans les angles, dans lequel on *moule* le carreau; il tient quatre carreaux dans chaque *moule*.

Les *moules* à briques, à carreaux d'âtre, & les chauffrettes, ne ſont point retraits dans leurs angles, & ne forment pas un quarré régulier. *Voyez les Planches*.

MOULE A FRANGE, (*Rubannier.*) c'eſt une petite planchette de bois mince & longue de 12 à 14 pouces, dont les vives arrêtes ſont abattues pour ne point couper les ſoies que l'on y met; il y en a de quantité de largeurs pour les diverſes hauteurs que l'on veut donner aux franges; il y en a auſſi de cuivre jaune, quand c'eſt pour faire de la frange très-baſſe, appellée *frangean* ou *molet*. S'ils étoient de bois étant ſi étroits, ils ſeroient trop fragiles. Il y en a encore à rainures que l'on expliquera à la ſuite. Ils doivent avoir tous la longueur ci-deſſus, pour que l'un de leurs bouts repoſe ſur le rouleau de la poitriniere, ce qui, en ſoulageant l'ouvrier, empêche auſſi l'inégalité de la pente de la frange, ce qui ne manqueroit pas d'arriver ſi le *moule* vacilloit. De ces *moules*, les uns ſont unis & les autres feſtonnés. Entrons dans le détail, en commençant par les *moules* unis ſans rainure, pour la frange qui doit être guipée; il eſt vrai qu'on peut auſſi pour cette même frange ſe ſervir d'un *moule* à rainure, ce qui n'empêcheroit rien à l'ouvrage: il n'en ſeroit pas de même pour faire de la frange coupée, il faudroit abſolument ſe ſervir d'un *moule* à rainure, ainſi que l'on dira en ſon lieu. Ce que l'on va dire ſur chaque eſpece de ces *moules*, doit s'entendre de toutes les ſortes de largeurs qui le compoſent. Le *moule* uni, comme tous les autres, ſe poſe à plat, c'eſt-à-dire par ſon côté mince, le long de la chaîne, pardevant les liſſes & liſſettes, & du côté gauche de cette chaîne, le bout d'en-bas portant ſur le rouleau de la poitriniere, comme il a été dit. Il eſt tenu en pleine main en-deſſous par les quatre doigts de la main gauche, & par-deſſus, c'eſt le pouce qui y eſt poſé. Toutes les fois que l'ouvrier ouvre ſon pas, il introduit la trame à-travers cette ouverture à l'entour de ce *moule*, en paſſant d'abord par-deſſus, & revenant par-deſſous; puis il frappe cette duite avec le doigtier qu'il a au doigt index de la main droite: ce frapper doit ſe faire par-deſſous le *moule*, ce qui en beaucoup plus aiſé que par-deſſus. On comprend que lorſque le pas ſera fermé, cette trame ſe trouvera liée ſeulement avec la tête au côté droit du *moule*; ce qui eſt contenu ſur le *moule* formera la pente. Lorſque le *moule* ſe trouve rempli, on le vuide de la façon qu'il eſt dit à l'*article* TISSER, & l'on continue. Voilà pour la frange qui ſera guipée; à l'égard de la frange coupée, voici quel eſt ſon *moule*: il eſt à rainure du côté oppoſé à celui qui touche la chaîne; cette rainure eſt pratiquée dans ſon épaiſſeur, & regne également dans toute ſa longueur. Lorſque le *moule* eſt rempli, l'ouvrier le retourne, c'eſt-à-dire que la pente ſe trouve à-préſent du côté de ſa main droite, où étant, il introduit la pointe d'un couteau extrèmement tranchant dans la rainure du *moule*, en commençant par le bout qui repoſe ſur la poitriniere, & remontant ainſi en haut, & la conduiſant le long de cette rainure, il coupe par ce moyen la pente de cette frange le plus également qu'il lui eſt poſſible, pour éviter les barlongs. Si malgré cette précaution il s'y en trouvoit, les ciſeaux les répareront. Il faut que l'ouvrier obſerve de laiſſer environ un travers le doigt de ſa frange ſans être coupée, ce qui ſert à contenir le *moule* dans la ſituation où il doit être pour continuer le travail. Cette longueur coupée va s'enrouler ſur l'enſouple de devant, pour faire place à celle qui va être faite. Après cette opération, le *moule* eſt retourné pour être remis dans ſa premiere poſition & continuer, & voilà la frange coupée. Le *moule* pour la frange feſtonnée l'eſt lui-même, & voici comment, pour cet ouvrage, le *moule* de carton convient mieux que celui de cuivre ou de bois; la ſoie ſe tient plus aiſément, au moyen des petites cavités qu'elle s'y forme, au lieu que ſur le bois ou ſur le cuivre elle gliſſe, au moyen des inégalités du feſton. Ce *moule* a ceci de différent des autres, en ce qu'il eſt beaucoup plus court, ne contenant de longueur que depuis le centre le plus long du feſton, juſqu'au centre le plus profond de ſon échancrure: ainſi il n'eſt qu'une demi-portion de l'un & de l'autre. On voit ce qui vient d'être dit dans *les Planches & les figures*; on va voir pourquoi cela eſt néceſſaire. Lorſque l'on commence l'ouvrage, ce *moule* ſe poſe, comme les autres, le long de la chaîne, & toujours à gauche d'elle il ſe poſe, dis je, de façon qu'une partie eſt du côté de l'ouvrier, & une autre partie du côté des liſſes, enſorte qu'il commence ſon ouvrage par la premiere, en remontant à la ſeconde, où étant parvenu, il dégage ſon *moule* de dedans cette portion faite, en le tirant du côté des liſſes après l'avoir coupée ſi elle le doit être, ou tournée en coupon ſi elle doit être guipée: cela fait, il retourne ſon *moule* bout par bout, c'eſt à-dire que c'eſt à-préſent la ſeconde partie qui eſt vers l'ouvrier, & que la premiere eſt du côté des liſſes. Il fait la même choſe que devant, pour remplir cette portion de *moule*, & voilà ſon feſton fini. Alors il dégage ſon *moule* en le tirant à lui au contraire de l'autre fois, où il l'avoit tiré du côté des liſſes. On concevra aiſément que ſi le *moule* contenoit le feſton entier, il ne pourroit ſortir de l'ouvrage, puiſque l'endroit large ne pourroit paſſer à-travers l'étroiteſſe formée par l'échancrure du feſton. Il eſt donc de néceſſité abſolue qu'il ne forme que la moitié de ces deux figures, afin que le *moule* puiſſe gliſſer du large à l'étroit, ce qu'il ne pourroit faire de l'étroit au large. Il y a des ouvriers qui ſe ſervent de *moules* de bois pour ces franges feſtonnées; ce *moule* eſt rempli ſur ſon bord de dehors de quantité de petits trous pratiqués dans l'épaiſſeur, pour y mettre de petites chevilles en forme de foſſets, & qui ſervent à empêcher que les ſoies de pente n'eboulent, comme elles feroient indubitablement, en cherchant toujours à gliſſer du côté étroit du *moule* feſtonné. Ainſi, après avoir formé quelques duites, il faut mettre une autre cheville pour les retenir, & toujours de même. Il eſt rare que la frange faite de cette façon conſerve la belle gradation du feſton qui en fait perfection. Ceux qui ſont pour ces *moules* pretendent que ceux de carton ſont moins bons, en ce qu'ils s'etréciſſent au bout de quelque tems par le continuel uſage, le carton étant ſujet à bavacher par les bords. Ainſi les uns ſuivent une de ces méthodes, & les autres l'autre méthode.

MOULE A PLATINE, (*Serrurerie.*) ſont deux morceaux de fer plat, forgés de la longueur & largeur que doit avoir la platine, au bout deſquels ſont évuidées les panaches. Ces deux pieces ſont bien dreſſées & fixées l'une ſur l'autre par deux étochios rivés ſur une des parties, deſorte que l'autre peut ſe lever & ſe ſéparer, afin d'y placer la platine à évuider. Lorſque la platine eſt poſée, on met la contrepartie du *moule*; on ſerre le tout enſemble dans l'étau, & l'on coupe avec un burin tout ce qui excede le *moule*.

MOULE, *en terme de Tabletier-Cornetier*, eſt un morceau de bois creux & en entonnoir, dans lequel on donne la forme aux cornets à jouer. *Voyez les Pl. & les fig.*

MOULE A FAIRE DES MOTTES, *inſtrument de Tanneur*, eſt un grand anneau rond de cuivre de l'épaiſſeur & de la grandeur qu'on veut donner aux mottes. Ce cercle de cuivre ſe poſe ſur une planche l'ouvrier le remplit de tanné mouillé; il le foule avec les piès; & après l'avoir bien ſerré, il le retire du cercle. Le tanné ainſi preſſé a la forme d'un pain qu'on appelle *motte*: on expoſe les mottes à l'air pour les faire ſécher; & quand elles ſont entierement ſeches, elles ſont en état d'être vendues.

MOULES, *en terme da Tireur d'or*, ſont des défauts occaſionnés par quelques ordures qui ſe ſont trouvées ſur la feuille d'or, & qui empêchent l'or de s'attacher à l'argent.

MOULE, (*Vannier.*) Les *moules* des Vanniers ſervant, par exemple, à faire des paniers, ſont fort ſimples; ils ſont ordinairement formés d'un ſaule tourné ou plié en ovale circulaire, quarré ou d'autre figure, ſelon la corbeille, panier ou manne, &c. qu'on veut former. C'eſt ſur ces *moules* que les Vanniers dreſſent, ou pour

mieux

mieux dire qu'ils meſurent tous leurs ouvrages, pour pouvoir les avoir de telle grandeur & de telle figure qu'ils veulent.

MOULE, (*Verrerie.*) *voyez l'article* VERRERIE.

MOULE *ou* LINGOTIERE *des Vitriers*; il y en a de deux ſortes; les uns pour jetter les tringles de plomb propres à être tirées par le moulinet, d'autres pour faire les liens. *Voyez les articles* TRINGLE & LIENS. Du reſte ces *moules* n'ont rien de particulier.

MOULÉE, ſ. f. (*Coutel. Tailland, & autres ouvriers en fer.*) c'eſt ce mélange des particules de la meule & du fer ou de l'acier qu'elle a détachées des pieces tandis qu'on les émouloit, & qui tombent dans l'auge placée ſous la meule. Elle eſt noire à l'œil & douce au toucher: on s'en ſert en Medecine.

MOUL-ELAVOU, (*Botan. exot.*) nom malabare d'un grand arbre qui produit du coton, dont on ſe ſert pour rembourrer les matelas, les oreillers, & pour autres uſages domeſtiques. C'eſt l'*arbor lanigera ſpinoſa* du jardin de Malabar, & le *goſſypium arboreum*, *caule ſpinoſo* de C. Bauhin. (*D. J.*)

MOULER, v. act. (*Gramm. & Art méchanique*) c'eſt l'action d'exécuter par le moyen d'un moule. *Voyez les articles* MOULES & *les ſuivans*.

MOULER, (*Chandelier.*) burette ou pot à *mouler*, c'eſt un vaſe de fer blanc fait à-peu-près comme une theyere ou arroſoir de jardin, avec lequel les Chandeliers prennent du ſuif fondu qu'ils verſent enſuite par le gouleau de cette burette dans les moules. *Voyez les Pl. du Chandelier*.

MOULER LES PLAQUES, *en terme d'Epinglier*, c'eſt l'action de couler les plaques d'étain qui ſervent au blanchiſſage des épingles. On emploie pour cela une planche penchée couverte d'un coutil; & à meſure que l'on verſe la matiere ſur ce tapis, un autre ouvrier qui s'y met à cheval ſans y toucher néanmoins, deſcend un morceau de bois (un chaſſis) de la largeur de la planche, qui ne poſe ſur elle qu'à ſes deux bouts, & eſt plan par-tout ailleurs de maniere qu'il n'y a de diſtance de lui au coutil que l'épaiſſeur que doivent avoir les plaques. Quand elles ont été ainſi coulées, on les trace au compas, & on les coupe ſur le trait qu'il a décrit. *Voyez les Pl. & les fig. de l'Epinglier*.

MOULER, (*Jardinage.*) ſe dit des ifs, des orangers & des arbriſſeaux de fleurs que l'on taille en boules, en pyramides & autres figures, en les tondant aux ciſeaux. On dit encore *mouler* des ormes en boules, que l'on tond pareillement aux ciſeaux.

MOULER, *en terme de Potier*, c'eſt donner la forme à une piece ſur des moules de la hauteur dont on veut la faire. *Voyez* MOULES.

MOULER LES ANCES, (*Potier d'étain.*) ou autres parties qui ſont néceſſaires à une piece d'étain pour la finir, eſt un terme du métier, qui veut dire que l'ance n'a pas été jettée ſur la piece. *Voyez* JETTER SUR LA PIECE.

Pour *mouler*, on jette des ances ou autres choſes dans un moule particulier qui eſt fait pour cela, enſuite on les ajuſte, ſuivant la grandeur de la piece où on les applique, en les attachant avec une ou deux gouttes d'étain qu'on y met avec le fer à ſouder pour les tenir en place ſeulement. Si c'eſt des ances à charniere, on emplit d'abord les têtes des ances avec du ſable un peu mouillé; on a de la terre glaiſe qu'on a paîtrie auparavant, dont on enveloppe le haut & le bas de l'ance, en laiſſant un endroit où elle doit ſouder, c'eſt-à-dire s'attacher, pour y jetter de l'étain bien chaud. On emplit ſon pot de ſon comme pour jetter ſur la piece, & on jette de l'étain ſur le bas de l'ance, verſant ſon étain juſqu'à ce qu'on s'apperçoive que l'ance doit être très-fondue, c'eſt-à-dire ſoudée & attachée: le ſurplus de cet étain qu'on verſe coule dans une ſébille de bois qu'on tient ſur ſes genoux, par une coulure qu'on fait de terre ou de carte. Après avoir jetté tous les bas d'ances, on fait de même pour les hauts, en poſant le drapeau à ſable comme pour jetter les ances ſur la piece: & quand tout eſt jetté, on ôte la terre & le ſable des têtes, & on eſſuie la piece avec un linge. Cette maniere de *mouler* étoit fort en uſage autrefois avant l'invention des moules à jetter ſur la piece: on s'en ſert lorſqu'on n'a pas des moules convenables aux différentes grandeurs des pieces qu'on eſt obligé de faire. Mais la façon de jetter ſur la piece eſt infiniment plus diligente. *Voyez* JETTER SUR LA PIECE.

MOULER EN PLASTRE, (*Sculpture.*) le meilleur plâtre dont on puiſſe ſe ſervir pour *mouler*, c'eſt celui qu'on tire des carrieres de Montmartre. On le prend en pierres cuites & tel qu'il ſort du fourneau: on le bat, & on le paſſe au tamis de ſoie: on le délaie dans l'eau plus ou moins, ſuivant la fluidité qu'on veut lui donner. Mais avant que de l'employer, il faut avoir diſpoſé le modele ou la figure à recevoir le moule. Si ce n'eſt qu'une médaille ou ornement de bas-relief qu'on veut *mouler*, on ſe contente d'en imbiber toutes les parties avec un pinceau & de l'huile; puis on jette le plâtre deſſus qui en prend exactement l'empreinte, & qui forme ce qu'on appelle un *moule*: mais ſi c'eſt une figure de ronde boſſe qu'on veut *mouler*, il faut prendre d'autres précautions. On commence par le bas de la figure, qu'on revêt de pluſieurs pieces, & par aſſiſes, comme depuis les piés juſqu'aux genoux, ſelon néanmoins la grandeur du modele; car quand les pieces ſont trop grandes, le plâtre ſe tourmente. Après cette aſſiſe, on en fait une autre au-deſſus, dont les pieces ſont toujours proportionnées à la figure, & ainſi on continue juſqu'au haut des épaules, ſur leſquelles on fait la derniere aſſiſe qui comprend la tête.

Il eſt à remarquer que ſi c'eſt une figure nue, & dont les pieces qui ferment le moule, étant aſſez grandes, puiſſent ſe dépareiller aiſément, elles n'ont pas beſoin d'être recouvertes d'une chape; mais ſi ce ſont des figures drapées, ou accompagnées d'ornemens qui demandent de la ſujétion, & qui obligent à faire quantité de petites pieces, pour être dépouillées avec plus de facilité, il faut alors faire de grandes chapes; c'eſt-à-dire, revêtir toutes ces petites pieces avec d'autre plâtre par grands morceaux qui renferment les autres, & huiler tant les grandes que les petites pieces par-deſſus & dans les joints, afin qu'elles ne s'attachent pas les unes aux autres.

On diſpoſe les grandes pieces ou chapes de façon que chacune d'elles en renferment pluſieurs petites, auxquelles on attache des petits annelets de fer pour ſervir à les dépouiller plus facilement, & à les faire tenir dans les chapes par le moyen de petites cordes ou ficelles qu'on attache aux annelets, & qu'on paſſe dans les chapes. On marque auſſi les grandes & les petites pieces par des chiffres, par des lettres & avec des entailles pour les reconnoître, & pour les mieux aſſembler.

Quand le creux ou moule de plâtre eſt fait, on le laiſſe repoſer, & lorſqu'il eſt ſec, on en imbibe toutes les parties avec de l'huile. On les raſſemble les unes & les autres chacune en ſa place, puis on couvre le moule de ſa chape, & on y jette le plâtre d'une conſiſtance aſſez liquide pour qu'il puiſſe s'introduire dans les parties les plus délicates du moule; ce que l'on peut aider en balançant un peu le moule, après y avoir jetté à diſcrétion une certaine quantité de plâtre; on acheve de le remplir, & on le laiſſe repoſer. Quand le plâtre eſt ſec on ôte la chape, & toutes les parties du moule l'une après l'autre, & l'on découvre la figure moulée.

MOULER UNE FAUCILLE, (*Taillandier.*) ou une autre piece de la même nature, c'eſt lorſqu'elle eſt dentée & trempée, la paſſer ſur la meule pour faire paroître les dents.

MOULERIE, ſ. f. (*groſſes Forges.*) c'eſt dans les forges l'attelier où l'on jette en moule tous les ouvrages en fonte qui ſont d'uſage dans la ſociété. *Voyez l'article* GROSSES FORGES.

MOULEUR, ſ. m. (*Gram. & art méchan.*) c'eſt en général l'ouvrier qui ſe ſert du moule, ſur-tout dans les atteliers où le moulage n'eſt qu'une des manœuvres par leſquelles l'ouvrage doit paſſer avant que d'être fini.

MOULEURS, (*Marchands de bois.*) ſont des officiers qui doivent veiller au compte & au cordage des bois.

MOULEUR, *terme de riviere*, eſt un officier qui viſite le bois, qui reçoit la déclaration des marchands de bois, qui les porte au bureau de la ville, qui meſure les membrures, les bois de compte, les fagots, cotrets, & qui met les banderolles aux bateaux & piles de bois contenant la taxe.

MOULIEN, ſ. f. (*Pêche.*) endroits où l'on fait la pêche des moules. *Voyez* MOULE, *pêche des*.

MOUL-ILA, (*Botan. exot.*) eſpece de limonier des Indes, à fleurs en paraſol. Son fruit eſt petit, rond, couvert d'une écorce verte, foncée, épaiſſe & ridée. Il a la couleur & le goût de l'écorce de citron; mais plus chaud & plus acrimonieux, contenant une pulpe acide & ſucculente. On le confit au ſucre & au vinaigre.

MOULINS, ſ. m. Il y en a de pluſieurs ſortes. Ce ſont des machines dont on ſe ſert pour pulvériſer différentes matieres, mais principalement pour convertir les grains en farine. Les uns ſont mus par le courant de l'eau, d'autres par l'action du vent: c'eſt de ces derniers dont il va être premierement traité dans cet article. La deſcription que nous donnons de cette très-ingénieuſe & très-utile machine eſt en partie de M. de la Hire, & ſe trouve à la fin du *traité de Charpenterie* de Mathurin Jouſſe. C'eſt, comme on verra, un devis exact de tou-

tes les pieces qui compoſent le *moulin-à-vent*; nous y avons ajouté pluſieurs remarques néceſſaires, & refait entierement les figures qui dans le livre cité ſe ſont trouvées très-mal faites, & peu conformes au diſcours, commençant cette deſcription par les aîles, comme fait l'auteur cité.

Les aîles (*Pl. I, II, III.*) qui tournent, ſuivant l'ordre des lettres *L M N O*, ont 8 piés de large; elles ſont compoſées de deux volans, 84, 84 qui ont chacun 40 piés ſur 12 à 13 pouces de gros, & qui paſſent au travers de la tête de l'arbre tournant, où on les arrête avec des coins.

Aux quatre bouts des deux volans, on aſſemble avec des frettes de fer les antes 85, qui ont 21 piés de long y compris les joints ſur les volans qui ſont de 7 à 8 pouces: pour faire ces antes on prend du bois ſec qui ait 21 piés de long & 10 pouces de gros; on le refend en deux, ce qui fait deux antes.

Les lattes 87 ont 8 piés de long ſur 2 pouces de gros & ſont au nombre de 29 à chaque aîle; la diſtance des unes aux autres eſt d'un pié: la premiere eſt éloignée du centre de l'arbre de 4 piés 6 pouces.

Chaque aîle a 34 piés de long.

On met à chaque aîle quatre cotrets 86 pour entretenir les lattes; ils ont chacun 15 piés de long, 2 pouces de large & 1 pouce d'épaiſſeur. Les volans ſont perpendiculaires à l'axe, & l'inclinaiſon du plan de chaque aîle eſt de 54° ou 60°.

Il faut 220 aunes de toile pour habiller un *moulin*. Cette toile eſt un gros coutil qui a la largeur de la moitié d'une des aîles.

Au deuxieme étage. Le rouet *H* eſt fait de quatre pieces de bois 57, qu'on appelle *chanteaux*, de 9 piés de long, 26 pouces de large & 5 pouces d'épais aſſemblés quarrément, & dont le bord extérieur eſt circulaire. Quand les chanteaux n'ont pas 26 pouces de large, on y met des gouſſets 59, qui ſont quatre pieces de bois triangulaires qu'on aſſemble avec les chanteaux dans les quatre angles qu'ils font, ce qui rend le dedans du rouet octogone. On applique ſur la partie du rouet qui regarde la lanterne *K*, quatre ou cinq paremens 58 qui ſont de même circonférence que les chanteaux, & qui font tout le tour de la roue. Ils n'ont que la moitié de la largeur des chanteaux, & ont 4 pouces d'épais: ils y ſont fixés avec 20 boulons de fer à tête & à vis.

Les chanteaux & les paremens ſe font ordinairement de bois d'orme.

Le rouet a 9 piés de diametre de dehors en dehors, & a ſur ſon bord 48 aluchons de bois de cornier, nefflier ou aliſier, d'environ 15 pouces de long, y compris les queues, ſur 3 à 4 pouces de gros. Ils ſont plantés perpendiculairement ſur le plan du rouet par le moyen de leur queue quarrée qui traverſe les chanteaux & les paremens. La queue eſt elle-même retenue par une cheville qui la traverſe.

Le frein 65 eſt un morceau de bois d'orme de 32 piés de long, 6 pouces de large, 1 $\frac{1}{4}$ d'épaiſſeur, appliqué ſur l'épaiſſeur dans toute ſa circonférence. Il eſt attaché par un de ſes bouts à une des hautes pannes 46 par le moyen du hardeau, qui eſt une corde attachée au bout du frein par un boulon de fer qui le traverſe, & enſuite lié à une des hautes pannes; & par l'autre bout il eſt attaché à un bout d'une piece de bois 34 aſſez mince appellée l'épée de la baſcule du frein, qui paſſe dans la chambre de deſſus, où l'autre bout entre dans une mortaiſe dans laquelle il eſt mobile ſur un boulon de fer. Cette mortaiſe eſt faite dans une piece de bois 33 de 15 piés de long ſur 8 pouces de hauteur & 4 pouces d'épaiſſeur, appellée la baſcule du frein, dont un des bouts entre dans une mortaiſe faite dans un des poteaux corniers où il eſt mobile ſur un boulon de fer qui eſt le point d'appui du levier éloigné de la mortaiſe où entre l'épée de 2 piés. Il faut remarquer que la baſcule du frein eſt diſpoſée de maniere que par ſon ſeul poids elle arrête le *moulin*, & qu'il faut la lever pour lâcher le frein, & laiſſer tourner le *moulin*; ce qu'on fait du pié du *moulin* par le moyen d'une corde qui eſt attachée au porte-poulie 35 du frein. Cette corde paſſe ſur la poulie qui eſt à l'extrémité de la baſcule, paſſe enſuite ſur une autre poulie dont elle deſcend par un trou qui eſt à côté du *moulin*, & va juſqu'au bas.

L'arbre tournant 56 a 18 piés de long ſur 20 pouces de gros. Il porte les volans & le rouet; on y pratique deux grandes mortaiſes dans leſquelles entrent les deux pieces 61 appellées *embraſures*, qui font la croiſée du rouet. Ces pieces ont neuf piés de long, 12 pouces de large & 5 pouces d'épaiſſeur. Le reſte du vuide de ces mortaiſes eſt rempli avec des coins de 9 pouces de long ſur 3 & 6 pouces de gros.

L'arbre tournant a deux collets; celui d'en haut eſt éloigné du flanc du rouet d'un demi-pié, & a 19 pouces de diametre: il eſt garni de 16 allumelles qui ſont de bandes de fer attachées ſuivant ſa longueur, & encaſtrées de toute leur épaiſſeur dans le bois. Il poſe ſur un morceau de marbre 50 de 15 pouces en quarré, de 9 pouces d'épais, attaché par une agraffe de fer ſur une piece de bois 48 de 15 pouces de gros, appellée le *jeu*, & emmortaiſée dans les hautes pannes, au milieu duquel il eſt placé. On met ordinairement une frete de lien de fer entre le collet & le rouet. Il y a à chaque côté du collet de l'arbre une piece de bois 55 appellée *luon*, de 3 piés de long ſur 4 & 6 pouces de gros, emmortaiſée par un bout dans le jeu, & par l'autre dans un petit entrait qui eſt audeſſus; ils ſervent à maintenir l'arbre, & empêchent qu'il ne ſorte de deſſus le marbre où il eſt poſé.

Environ 8 piés loin du plan du rouet, on fait à l'arbre tournant le collet d'embas de 7 à 8 pouces de gros & de 13 pouces de long, garni de 4 allumelles de fer, & poſant moitié dans une concavité faite au palier du petit collet: ce palier 51 a 12 piés de long ſur 12 pouces de gros, & eſt emmortaiſé dans les hautes pannes. On applique ſur ce palier, à l'endroit où poſe le collet, une ſemelle 52 de 2 piés de long ſur 6 pouces d'épaiſſeur & 12 pouces de large, avec une concavité pour y loger l'autre moitié du collet de l'arbre.

Environ à 14 pouces loin du palier du petit collet, en eſt un autre 53 qu'on nomme le *palier de heurtoir*, de même longueur & groſſeur que le premier, & emmortaiſé dans les hautes pannes: on l'appelle ainſi parce qu'il porte dans ſon milieu une ſemelle enchaſſée en queue d'aronde, à laquelle eſt fixé le heurtoir 54 fait de nefflier, de 4 pouces de gros ſur 6 à 7 pouces de long: c'eſt contre ce heurtoir que vient s'appuyer le bout de l'arbre tournant, coupé perpendiculairement, & garni d'une plaque de fer.

Il faut remarquer que l'arbre tournant eſt incliné à l'horiſon vers le *moulin* d'un angle d'environ 10°. cette inclinaiſon fait que les aîles prennent mieux le vent.

Il faut encore obſerver que les deux paliers dont nous venons de parler, & celui du gros fer, peuvent s'avancer ou reculer quand on veut, parce que les mortaiſes dans leſquelles entrent leurs tenons, ſont fort longues: on les remplit d'un côté ou d'autre de morceaux de bois appellés *clés*, auſſi épais que les tenons, & d'une longueur convenable.

La lanterne *K* eſt compoſée de deux pieces circulaires 62, appellées *tourtes*, dont la ſupérieure a 22 pouces de diametre, & l'inférieure 23 pouces ſur chacune 4 pouces d'épaiſſeur. Elles ſont percées chacune de dix trous pour y mettre les dix fuſeaux, qui ont 15 à 16 pouces de long, l'épaiſſeur des tourtes compriſe, ſur 2 $\frac{1}{1}$ pouces de diametre. On met dans la lanterne un morceau de bois qu'on appelle *tourteau*, qui entretient les tourtes, au moyen de quatre boulons de fer qui paſſent au-travers de ces quatre pieces, & ſont arrêtées par-deſſus avec des clavettes. Il faut que le milieu de la lanterne ſoit placé dans la ligne à plomb qui paſſe par le centre de l'arbre tournant.

Le gros fer *b* terminé en fourchette, de 3 pouces ſur 4 pouces de gros & 7 piés de long, paſſe au-travers des tourtes & du tourteau qui y ſont arrêtés ferme, il eſt perpendiculaire à l'axe de l'arbre tournant, & ſe meut par le bout ſupérieur dans la piece 49 qu'on appelle le *palier du gros fer*, qui a 1 pié de gros, & s'emmortaiſe dans les hautes pannes, & par le bout inférieur terminé en fourchette, il prend l'*x* de fer ou anil (*fig.* 8. *Pl. V.*) qui eſt ſcellé dans la partie de deſſous de la meule ſupérieure, laquelle eſt percée d'un trou aſſez grand au milieu; cet *x* a un trou quarré au milieu, dans lequel entre un des bouts du petit fer *a fig.* 9. qui paſſe au travers de la meule inférieure, & poſe ſur une crapaudine; on voit par ce moyen que la meule ſupérieure eſt ſoutenue en l'air ſur le petit fer, & qu'elle tourne lorſque le gros fer tourne.

On appelle *boîte* ou le *boîtillon* le morceau de bois au-travers duquel paſſe le petit fer *a*, & qui remplit le trou de la meule inférieure.

La trémie 72, dont les dimenſions ſont arbitraires, a ordinairement 4 piés en quarré ſur 3 piés de profondeur; ſa figure eſt pyramidale: on la voit plus en grand, *fig.* 1. & 2. *Pl. V.* elle eſt de menuiſerie auſſi bien que l'auget 73, dans lequel donne ſa pointe ou ſommet; l'auget *C D* a 3 piés de long, 15 pouces de large par le haut, & 9 pouces par le bas, qui eſt l'endroit où il touche le

gros fer *a* qui eſt quarré, ce qui fait que lorſqu'il tourne il donne des ſecouſſes à l'auget qui panche vers le gros fer, & par ce moyen fait tomber le blé d'entre les meules, où il eſt enſuite écraſé. Mais comme on a beſoin quelquefois de faire tomber plus ou moins de blé entre les meules, on a trouvé l'invention de le faire fort aiſément. Il y a au bout de l'auget deux petites cordes *C B*, *C E*, *Pl. V. fig.* 1, 2. qui y ſont attachées, & qui paſſent de telle maniere ſur des morceaux de bois, que de la huche où elles vont aboutir, lorſqu'on les tire, l'une *C E* ſerre le bout de l'auget contre le gros fer, & lui fait donner des ſecouſſes plus fortes, on l'appelle le *baille blé*; l'autre *C B* au contraire l'éloigne du gros fer, & fait donner des ſecouſſes moins fortes; on les arrête toutes deux à côté de la trémie au point où l'on veut.

On avoit encore beſoin de ſavoir quand il n'y avoit plus guere de blé dans la trémie ſans être obligé d'y regarder, ce qu'on auroit pu oublier, ce qui pourroit cauſer la perte du *moulin*, à cauſe que les meules tournant ſans rien entre elles pourroient faire feu & le communiquer au *moulin*. On a donc pendu une petite ſonnette *A* à quelque endroit du *moulin* le plus commode pour qu'elle fût entendue, à laquelle on a attaché une petite corde 6, 2, qui vient s'arrêter à un petit morceau de bois 2, appliqué contre le fer du côté de la trémie, & auquel on a attaché une petite corde 2, 1, qui entre par un trou dans la trémie à un pié environ du bas; il y a au bout de cette corde un guenillon ou linge qui y eſt attaché. Il faut remarquer que la corde qui vient de la ſonnette juſqu'au morceau de bois n'eſt point lâche; cela étant ainſi diſpoſé, quand on met le blé dans la trémie & qu'il eſt à la hauteur du trou par où paſſe la corde, on la tire & on l'engage dans le blé, ce qui éleve le morceau de bois 2 qui ne touche plus au gros fer; mais quand la trémie s'eſt vuidée juſqu'à ce point où eſt le chiffon, en même tems que le guenillon échappe, le morceau de bois retombe contre le gros fer qui lui donne des ſecouſſes, & fait par ce moyen ſonner la petite ſonnette; la cheville 5 porte alors ſur le petit morceau de bois, le fait tourner ſur lui-même, & partant tient la corde 2, 6, qui répond à la ſonnette.

Au-deſſus & tout au travers des meules ſont placés les trumions 71 qui portent la trémie, ils ont chacun 7 piés de long ſur 4 pouces de gros; ils ſont ſoutenus à chaque bout par un aſſemblage compoſé de deux montans de 3 piés de haut ſur 2 & 3 pouces de gros, aſſemblés dans une des ſolives du plancher, & d'une traverſe de 2 piés de long ſur 2 & 6 pouces de gros.

Les ſurfaces oppoſées des deux meules entre leſquelles le blé eſt moulu, ne ſont point planes. La ſurface de la meule inférieure eſt convexe, & celle de la ſupérieure eſt concave, comme le fait voir la *fig.* 3. *Pl. V.* l'une & l'autre de forme conique, mais très-peu élevées, puiſque les meules ayant 6 piés de diametre, la meule de deſſous qu'on appelle *giſſante* n'a guère que neuf lignes de relief, & celle de deſſus un pouce de creux; ainſi les deux meules vont en s'approchant de plus en plus l'une de l'autre vers leur circonférence. Cette plus grande diſtance qui ſe trouve au centre, eſt ce qui facilite au blé qui tombe de la trémie de s'inſinuer juſques ſur les deux tiers du rayon des meules, & c'eſt où il commence à ſe rompre, l'intervalle des meules n'étant en cet endroit que des deux tiers ou des trois quarts de l'épaiſſeur d'un grain de blé. On augmente ou on diminue cet intervalle ſelon que l'on veut que la farine ſoit plus ou moins groſſe en abaiſſant ou en élevant la trempure.

La meule tournante a aſſez de vîteſſe ſi elle fait 50 ou 60 tours par minute, une plus grande vîteſſe échauffe trop la farine.

Les meules ordinaires ont depuis 5 juſqu'à 7 piés de diametre ſur 12, 15 ou 18 pouces d'épaiſſeur, & peuvent peſer depuis 3000 à 4500. Si celle de 4500 fait 53 tours par minute, elle peut moudre en 24 heures 120 ſeptiers de blé du poids de 75 livres chacun quand la meule eſt nouvellement piquée, & qu'elle eſt de bonne qualité, l'expérience faiſant voir que les plus dures & les plus ſpongieuſes ſont préférables aux autres. *Voyez le profil des meules*, *fig.* 3. *Pl. V.*

On enferme les meules avec les archeures 66, c'eſt une menuiſerie de 2 piés de haut ſur 20 piés de pourtour environ, cela dépend de la grandeur des meules qui ont environ 6 piés de diametre; elle ſe démonte en trois parties quand on veut rebattre les meules. Elle eſt faite de 6 toiſes 4 piés de courbes, qui ont 3 pouces de gros: on comprend dans ces 6 toiſes 4 piés les ceintres dans leſquels il y a une rainure pour y loger les trente douves ou panneaux qui font le pourtour des meules; ces courbes ſont entretenues par neuf traverſes de 22 pouces de long ſur 2 & 3 pouces de gros.

On met ſur les archures les couverceaux qui ſont quatre planches d'un pouce d'épais, dont 2 ſont devant & deux derriere, & qui ſervent à enfermer les meules.

Au-deſſus des archures & derriere la trémie ou *H G*, *fig.* 1, 2. *Pl. V.* eſt la trempure 67, qui eſt une piece de bois de 9 piés de long ſur 6 & 4 pouces de gros, dans un des bouts de laquelle, ſavoir celui qui eſt derriere la trémie entre l'épée de fer 70; à 6 pouces loin de cet endroit, eſt le poteau debout 68 qui porte le dos d'âne ſur lequel porte la trempure; à l'autre bout eſt attachée une corde qui paſſe au-travers du plancher & va s'arrêter à côté de la huche, ou bien eſt chargée d'un poids; un peu au-deſſus de la trempure eſt une grande gouttiere de bois qui ſort hors du *moulin* pour égoutter les eaux de la pluie qui pourroient couler le long de l'arbre tournant, & tomber ſur les meules.

Au premier étage, derriere & à 6 pouces loin de l'attache *B*, qui a 3 toiſes de long ſur 24 pouces de gros; & autour de laquelle tourne le *moulin*, eſt le poteau du faux ſommier 28 de 6 pouces de long, 12 pouce de large, & 6 pouces d'épiſſeur, emmortoiſé par un bout dans le faux ſommier 27, qui a 12 piés de long, ſur 6 & 7 pouces de gros, & qui ſoutient le plancher des meules; & par l'autre dans un doubleau qui eſt une des pieces qui forme le plancher du premier étage; dans ce poteau, environ à 3 piés du faux ſommier eſt emmortoiſé par un bout à tenon & mortoiſe double ſans être chevillé le palier 29 du petit fer; ce palier a 6 piés de long ſur 6 pouces de gros, & paſſe par l'autre bout ſur la braie 32, laquelle a 6 piés de long ſur 6 pouces de gros, & qui eſt enmortoiſée par un bout dans ſon poteau 31, qui a 7 piés de haut ſur 8 à 9 pouces de gros; la braie par l'autre bout eſt ſoutenue par l'épée de fer 70 qui paſſe au-travers; cette épée a 9 piés $\frac{1}{2}$ de long, 3 pouces de large, un demi pouce d'épais; le palier eſt guidé du côté de la braie par une couliſſe verticale pratiquée dans le porteau de remplage, qui fait partie du pan de bois derriere la braye; un tenon pratiqué à l'extrémité du palier entre dans cette couliſſe où il peut ſe mouvoir verticalement.

Au milieu du palier du petit fer eſt la ſouche 30, qui eſt un morceau de bois de 15 pouces de diametre ſur 6 pouces d'épais, au milieu de laquelle eſt le pas ou la crapaudine dans laquelle tourne le bout inférieur du petit fer.

L'épée qui, comme nous avons dit, entre par le bout ſupérieur dans la trempure, & par l'inférieur dans le bout de la braye, ſert de planches. Cette ouverture circulaire a le même diametre que la chauſſe qu'on y fait paſſer toute entiere, & dont l'extrémité garnie de peau & d'un cerceau eſt retenue par ce cerceau, qui forme un bourlet d'un diametre plus grand que celui de l'ouverture; on étend enſuite la chauſſe en long dans la longueur de la huche, obſervant de faire entrer la baguette dans les boucles *FG*, ou attaches deſtinées à la recevoir; on acroche enſuite les quatre extrémités des deux longues barres du chaſſis aux lanieres des treuils deſtinées à les recevoir, & qu'on aura lâchés pour cette opération; on fait enſuite entrer l'entonnoir dans le trou pratiqué à la ſurface ſupérieure de la cage qui répond à l'anche où cet entonnoir eſt retenu par le bourlet dont il eſt garni: on dirige l'anche dans cet entonnoir ou le manche qui lui ſert de prolongement, afin que la farine qui ſort par-là d'entre les meules entre dans la chauſſe du blutoir; on acroche auſſi aux chevilles deſtinées à les recevoir les deux longues cordes *O P* qui cotoyent dans des foureaux la longueur de la chauſſe, & on roidit ces cordes à diſcrétion en faiſant tourner plus ou moins les petits treuils qui tirent le chaſſis, & dont les étoiles ſont retenues par les cliquets qui leur répondent: en cet état le blutoir eſt monté.

Il y a une tourte *a*, *fig.* 9. *Pl. V.* de 20 pouces de diametre, fretée d'une bande de fer qui eſt fixée ſur le petit fer des meules au-deſſus de la ſouche, & au-deſſous des cartelles qui ſoutiennent le plancher des meules. Cette tourte eſt traverſée par quatre chevilles de bois de cornier ou alizier, comme les fuſeaux de la lanterne, ou les aluchons du rouet; à ces chevilles répond l'extrémité *K* d'un bâton *K L*; *fig.* 5. fixe par des coins dans un arbre ou treuil vertical *MN*, placé du côté de la baſcule du frein dont les pivots roulent; ſavoir, celui d'en bas ſur une crapaudine fixée ſur le ſecond doubleau du plancher inférieur, ou ſur une ſemelle, dont les extrémités portent ſur le premier & le ſecond doubleau, le touril-lon

lon ſupérieur du même axe roule dans un collet pratiqué à une des faces d'une des cartelles qui ſoutiennent les meules.

Le même treuil porte, comme nous avons dit, un autre bâton appellé *baguette FG*, qui entre dans la cage du blutoir, & va paſſer dans les attaches qui ſont couſues ſur une des longues cordes; la tourte *a* qui tourne avec la meule ſupérieure, éloigne horiſontalement quatre fois à chaque révolution l'extrémité *K* du bâton qui lui répond, ce qui fait tourner un peu le treuil vertical, & par conſéquent la baguette qui y eſt fixée. Cette baguette tire donc la chauſſe horiſontalement juſqu'à ce que la cheville qui répond au baton ſupérieur venant à échapper, l'action élaſtique des longues cordes qui ont été tendues hors de la direction rectiligne que la bande par les petits treuils leur a donné, ramene la baguette dans le ſens oppoſé ce qui fera retourner le treuil & le bâton en ſens contraires, juſqu'à ce que celui-ci ſoit arrêté par une des chevilles de la tourte *a*, qui, en tournant, ſe préſente à lui, & ſur laquelle il tombe avec une force proportionnée à la tenſion des longues cordes.

Ces oſcillations horiſontales répétées quatre fois à chaque tour de meule, font que la farine mêlée au ſon, qui eſt entrée par l'entonnoir de la chauſſe, eſt promenée en long & en large dans la chauſſe, & qu'elle paſſe au-travers, comme au-travers d'un tamis, & tombe dans la huche, le ſon beaucoup plus gros, ne pouvant y paſſer, eſt promené en long & en large dans la chauſſe, en long parce que la longueur de la chauſſe eſt inclinée à l'horiſon, & ſort enfin par l'ouverture annulaire où eſt le cerceau, & ſe répand ſur le plancher ou dans les ſacs deſtinés à le recevoir. On garnit de peau de mouton les extrémités de la chauſſe, parce que les parties fléchies un grand nombre de fois en ſens contraire, ſeroient bientôt rompues, ſi elles étoient ſeulement d'étamine.

Comme ce ſaſſement continuel éleve comme en vapeur les parties les plus fines de la farine, on a ſoin de clore la cage du blutoir, ſoit avec des planches pour le deſſus, ou avec des toiles épaiſſes pour le tour de cette cage. Même on met un morceau de toile devant l'ouverture par laquelle ſort le ſon, pour empêcher de ce côté la perte de la folle farine. Ce morceau de toile eſt ſeulement attaché par ſa partie ſupérieure, & pend comme un tablier devant l'ouverture de la chauſſe par laquelle le ſon s'échappe. Ce ſont les chûtes du bâton ſur les chevilles qui cauſent le bruit que l'on entend dans les *moulins* lorſqu'on laiſſe agir le blutoir. Car, lorſqu'on ne veut pas ſéparer le ſon de la farine, on ſuſpend l'effet du blutoir en éloignant le levier des chevilles par le moyen d'une petite corde que l'on attache à quelque partie du *moulin*; on fait auſſi paſſer la manche de l'anche dans une autre ouverture *X*, *fig.* 4. au haut de la cage de la huche, que celle qui répond à la chauſſe du blutoir, & la farine mêlée avec le ſon eſt reçue dans la huche.

Pour l'en retirer, il y a vers les extrémités de la huche des ouvertures *D E* pratiquées dans la face antérieure & fermées par des planches mobiles dans des couliſſes que l'on pouſſe d'un côté ou d'autre pour ouvrir ou fermer. C'eſt par ces ouvertures que l'on retire la farine, que l'on met dans des ſacs pour la tranſporter où l'on juge à propos.

La huche 37, repréſentée en grand, *fig.* 4. *Pl. V.* qui reçoit la farine, eſt de menuiſerie: les planches qui en font la fermeture ont un pouce d'épais: les quatre piés & les huit traverſes ſont des planches de deux pouces d'épais qui ſont refendues.

On appelle l'*anche* 38, ou *fig.* 1. *Pl. V.* la conduite par laquelle la farine tombe dans la huche ou dans le blutoir, par le moyen de la tempure, ou trempure, qui eſt un levier à lever la meule ſupérieure; ce qui fait moudre plus gros ou plus menu, parce que le petit fer ſoutient la meule ſupérieure; le petit fer poſe ſur ſon palier, qui poſe ſur la braxe; il ſera levé ſi on tire la corde qui eſt attachée au bout de la tempure.

Le blutoir eſt une chauſſe preſque cylindrique *AB*, *fig.* 4. 5. 6. *Pl. V.* d'étamine plus ou moins fine d'environ 8 piés de longueur, qui eſt placée en long dans la cage au-deſſus de la huche. Cette chauſſe, compoſée de trois ou quatre lés d'étamine, eſt terminée par le bout *B* par un cerceau d'environ 18 pouces de diametre; & de l'autre bout *A*, par un chaſſis quandrangulaire d'environ 2 piés de long ſur 7 à 8 pouces de large. Ce chaſſis & le cerceau ſont bordés de peau de mouton, longue du côté du cerceau d'environ trois pouces, & à laquelle l'étamine eſt réunie par une couture double. Du côté du chaſſis, qui eſt lui-même fermé par une piece de pareille peau clouée avec rivet ſur le bois, eſt auſſi une pareille bande de peau, mais plus large ſur la circonférence, de laquelle la chauſſe eſt également arrêtée par une double couture. Cette bande de peau eſt percée à la partie ſupérieure d'une ouverture circulaire d'environ 3 pouces de diametre, à laquelle on ajuſte un entonnoir *C*, auſſi de peau de mouton, & terminé par un bourlet d'un pouce ou un pouce & demi de groſſeur. Ce bourlet ſert à retenir l'entonnoir à l'ouverture pratiquée à la face ſupérieure de la cage du blutoir, comme on voit, *fig.* 4. Cette ouverture répond à l'anche par laquelle la farine, mêlée au ſon, ſort de dedans les archures qui renferment les meules.

Le long de la chauſſe & de chaque côté, depuis le milieu des traverſes verticales du chaſſis, juſqu'aux extrémités du diametre horiſontal du cerceau qui termine la chauſſe, s'étendent deux cordes *O P* de 7 à 8 lignes de diametre, qui ſont renfermées dans des foureaux de peau de mouton couſus ſur la longueur de la chauſſe, ſuivant les liſieres de l'étamine. Ces cordes ſont arrêtées par un nœud ſur les traverſes du chaſſis, & de l'autre bout ſur quelques chevilles près de l'ouverture latérale à laquelle le cerceau de la chauſſe eſt ajuſté.

Sur le milieu de la chauſſe, & ſur le fourreau qui renferme la plus groſſe de ſes cordes dont on a parlé, on coud à 8 ou 10 pouces de diſtance l'une de l'autre, deux attaches *FG fig.* 5. & 6. ou boucles de cuir de cheval, ou de peau d'anguille, dont l'ouverture ſoit aſſez grande pour recevoir l'extrémité d'un bâton *FH*, qu'on appelle *baguette*, d'un demi-pouce environ de groſſeur. Ce bâton eſt fixé par ſon autre extrémité dans une mortoiſe pratiquée à l'arbre vertical *MN*, qui fait agir le blutoir.

Il y a du côté de la cage qui répond au chaſſis de la chauſſe, deux petits treuils *ab*, *cd*, horiſontaux d'un pouce & demi de gros, dont les collets ſont arrêtés dans des entailles pratiquées aux faces extérieures des deux poteaux corniers de la face latérale de la cage du blutoir & où ces collets ſont retenus par de petites ſemelles qui les recouvrent. Ces deux treuils portent chacun à leur extrémité une roue de 4 ou 5 pouces de diametre dentée en rochet, que l'on appelle *étoile*, à chacune deſquelles répond un cliquet, par le moyen deſquels on fixe ces petits treuils ou l'on veut.

Chacune des quatre extrémités des longues barres du chaſſis de la chauſſe, & qui excede au-delà du travers d'environ un demi-pouce, eſt arrondi en façon de poulie. C'eſt ſur ces eſpeces de poulies que l'on fait paſſer des cordelettes ou des lanieres de peau d'anguille, ou de cuir dont une des extrémités eſt acrochée à une entre-toiſe fixée aux montans de la cage, & l'autre extrémité eſt attachée à un des petits treuils; ſavoir, les deux ſupériures, qui répondent aux extrémités de la longue barre ſupérieure au treuil ſupérieur *ab*, & les deux autres au treuil inférieur *cd*.

Pour monter la chauſſe du blutoir dans ſa cage, on fait premierement paſſer de dehors en dedans le chaſſis par l'ouverture circulaire pratiquée dans une des faces latérales de la huche fermée en cet endroit.

Tout ce que l'on vient d'expliquer ne regarde que la machine du *moulin*.

De la maçonnerie qui ſoutient la cage du moulin. On bâtit circulairement un mur de moilons d'environ un demi-pié d'épaiſſeur ſur douze piés de haut; l'eſpace en dedans œuvre qu'il renferme eſt de 21 piés de diametre. On diviſe cette circonférence en quatre parties égales, & en bâtiſſant le mur, on bâtit auſſi 4 gros piliers de pierre de même hauteur que le mur, mais ſaillans en dedans hors du mur d'environ 3 piés ſur 2 piés de large.

On met à l'équerre ſur ces 4 piliers élevés de même hauteur & dreſſés de niveau deux à deux, ſavoir, ceux qui ſont diametralement oppoſés, les ſolles *A* de 4 toiſes de long ſur 15 à 16 pouces de gros, ſur le milieu deſquelles eſt encaſtrée l'attache, qui a 3 toiſes de long ſur 2 piés de gros, & autour de laquelle tourne le *moulin*: aux quatre bouts des ſolles dans la face ſupérieure, on fait deux mortoiſes embrevées l'une après l'autre; on en fait auſſi deux, l'une au-deſſus de l'autre, dans chaque face de l'attache qui eſt quarrée; & dans ces mortoiſes ſont emmortoiſés huit liens *CC*, dont les quatre ſupérieurs ont 12 piés de long ſur 15 à 16 pouces de gros; & les quatre inférieurs, 9 piés de long ſur 12 pouces de gros; ils tiennent l'attache bien ferme & bien aplomb.

Sur ces liens, juſte au-tour de l'attache qui eſt arrondie à 16 ou 20 pans, eſt un aſſemblage quarré de quatre pieces de bois 4, appellée *la chaiſe*, de 5 piés de long ſur 12 pouces de gros: cet aſſemblage eſt à tenons & mortoiſes doubles; mais les tenons ſortent aſſez pour y

mettre deux groſſes chevilles quarrées. La partie ſupérieure de la chaiſe eſt arrondie cylindriquement ſur l'épaiſſeur d'environ 4 ou 5 pouces.

Sur la chaiſe ſont poſées parallelement les trattes 6, 6, de trois toiſes de long ſur quinze à ſeize pouces de gros, éloignées l'une de l'autre du diametre de l'attache; dans les deux trattes ſont aſſemblés d'équerre à tenons & mortoiſes, les deux couillardes 7, 7, de trois piés de long y compris les tenons, ſur quinze à ſeize pouces de gros: cela fait avec les trattes un quarré qui renferme l'attache.

On poſe ſur les trattes les huit doubleaux 8, ou ſolives, chacune de douze piés de long ſur ſept & huit pouces de gros, qui font le plancher du premier étage; & ſur les doubleaux on y met des planches d'un pouce d'épais, qui font le plancher.

Les quatre poteaux corniers 9, ſont les quatre poteaux qui ſont dans les angles de la cage, & qui en font la hauteur; ils ont dix-neuf piés & demi de long ſur dix à onze pouces de gros; dans les bouts de ces poteaux, qui ſont plus bas que les trattes, s'aſſemblent trois petites ſoupentes 10, de quinze piés de long pour les deux, qui font la longueur du *moulin*, & de douze piés pour celle qui en fait la largeur du côté des aîles; elles ſont garnies chacune de trois potelets, ou entretoiſes 11, de trois piés de long, aſſemblés d'un bout dans les ſoupentes, & de l'autre dans les pannetes, pour ceux qui ſont dans la longueur du *moulin*; & pour ceux qui ſont dans ſa largeur, ils ſont aſſemblés dans le dernier doubleau vers les aîles; tant les ſoupentes que les potelets, ont trois à quatre pouces de gros.

Il y a une quatrieme ſoupente *e* de douze piés de long ſur huit à dix pouces de gros, emmortoiſée dans les deux poteaux corniers qui ſont vers la queue du *moulin* & qui ſert à la porter, parce qu'elle eſt poſée deſſus, & de plus parce qu'il y a un boulon de fer qui eſt arrêté par une groſſe tête qu'il a dans le premier doubleau en allant de derriere en devant, & qui paſſe au-travers de la queue & de ſa ſoupente, & eſt arrêté par-deſſous avec une clavette.

La queue *D D* a trente-huit piés de long ſur quinze pouces de gros par le bout qui eſt aſſemblé dans le couillard où elle eſt attachée; elle va en un peu en diminuant par l'autre bout auquel eſt attachée une corde avec laquelle on met le *moulin* au vent.

Des deux côtés de la queue ſont les limons *E* de la montée de la longueur dont il eſt beſoin pour aller depuis le rez-de-chauſſée juſque dans le *moulin*, ſur douze pouces de large & cinq d'épais; ils ſont poſés de champ, & ſont aſſemblés dans les deux bouts des trattes; on les taille par dents de dix pouces de hauteur depuis le haut juſqu'en bas, pour y placer les marches, qui ont ſix piés de long & un pouce d'épais; vers le milieu de la queue eſt un aſſemblage de charpente *F*, appellé *chevalet*, qui ſert à entretenir la montée avec la queue; il eſt compoſé de deux bras 14, de huit piés de long ſur quatre & ſix pouces de gros, appliqués aux deux côtés de la queue d'une entretoiſe 16, aſſemblée à tenons & mortoiſe embrevée dans les bras & poſée ſur la queue; elle a de long la largeur de la queue en cet endroit, ſur trois & quatre pouces de gros au-deſſus de l'entretoiſe; ſur le bout des bras eſt aſſemblé le chaperon 17, de deux piés de long ſur quatre & ſix pouces de gros; dans les bouts inférieurs des bras eſt aſſemblé le ſupport 15 de la montée, qui a ſix piés de long ſur quatre & ſix pouces de gros; & pour le mieux relier avec les bras, il y a des étriers de fer qui l'embraſſent par deſſous, & qui ſont attachés ſur les bras.

Sur le bout des trattes au haut de la montée, eſt placé le faux pont, de trois piés & demi de large ſur huit piés de long; les planches qui en font le plancher ont un pouce d'épais, elles portent par un bout ſur les trattes, & de l'autre ſur une petite ſabliere de trois piés quatre pouces environ de longueur ſur cinq & ſix pouces de gros, aſſemblée dans le poteau cornier, & ſoutenue par-deſſous avec un lien de quatre piés de long ſur ſept & quatre pouces de gros, emmortoiſé dans la ſabliere & dans le bout du poteau cornier: dans les bouts des ſablieres, tant de celle qui porte le faux pont que de celle qui porte la galerie, eſt aſſemblé le poteau d'angle 19 du faux pont, de huit piés de long ſur quatre pouces de gros; dans ce poteau & dans le poteau cornier, eſt aſſemblé l'appui 20 du faux pont, de trois piés de long ſur quatre & trois pouces de gros; il y a une petite guette qui eſt aſſemblée dans cet appui & dans la petite ſabliere qui eſt deſſous; elle a trois piés quatre pouces de long ſur quatre & trois pouces des gros: Il y a encore à l'entrée du faux pont, un autre poteau égal & parallele au poteau d'angle, avec un appui qui les joint.

Sur les extrémités des doubleaux ſont poſées les panettes 23, de quinze piés de long ſur ſept à huit pouces de gros, aſſemblées à tenons & mortoiſes embrevées dans les poteaux corniers.

Le pan de bois au pourtour du premier étage, eſt compoſé de quatorze guettes 24, de huit piés de long; de ſept poteaux de remplage, y compris ceux d'huiſſerie de ſept piés de long, & du linteau de la porte ſur quatre & neuf pouces de gros, tant les uns que les autres: les guettes & les poteaux qui ſont dans les longues faces du *moulin* ſont aſſemblés dans les panettes & dans les pannes meulieres 41, & celles & ceux qui ſont dans la largeur du *moulin* ſont aſſemblés dans le premier & dernier doubleau, & dans les coliers 40.

Sur le bout de l'attache eſt poſé le ſommier 26, de douze piés de long ſur vingt-quatre pouces de gros, dans lequel entre ſon mamelon; c'eſt ſur le ſommier que le *moulin* tourne, & que porte une partie de ſa peſanteur; c'eſt ce qui fait qu'on le garnit d'une plaque de cuivre à l'endroit où il poſe ſur l'attache.

Derriere & parallelement au ſommier, à ſix pouces loin, eſt placé le faux ſommier 27, de douze piés de long ſur ſix à ſept pouces de gros; il eſt emmortoiſé dans deux des poteaux qui ſont au pourtour du premier étage; il ſoutient les bouts des quatre cartelles 36 de ſix piés de long, ſept pouces de large, & ſix pouces d'épais qui ſoutiennent les meules.

La montée qui va du premier étage au ſecond, eſt compoſée de deux limons 39, de neuf piés de long ſur quatre & ſix pouces de gros; de dix marches faites de planches de deux piés & demi de long ſur un pouce d'épais.

Explication des pieces qui ſont au ſecond & au dernier étage. Au-deſſus du pan de bois du 1r. étage ſont aſſemblés dans les poteaux corniers les deux coliers 40, de douze piés de long, l'un devant, l'autre derriere le *moulin*: celui du côté des volans porte les bouts des cartelles ſur leſquelles les meules repoſent; celui qui eſt du côté de la montée porte les ſept ſolives 22 de dix piés de long ſur cinq & ſept pouces de gros, qui compoſent le plancher du ſecond étage; elles ſont aſſemblées d'un bout dans le ſommier qu'elles afleurent en deſſus; & de l'autre bout, après avoir paſſé ſur le collier, elles ont trois piés de ſaillie pour former la galerie: ſur les ſolives ſont attachées des planches d'un pouce d'épais qui forment le plancher; ce plancher a deux ouvertures, l'une par la-quelle on monte du premier étage au ſecond, & l'autre par laquelle on tire le blé.

Immédiatement au-deſſus du plancher du ſecond étage, le long des côtés du *moulin*, ſont aſſemblées à tenons & mortoiſes embrevées dans les poteaux corniers, les pannes meulieres 41, de quinze piés de long ſur neuf & dix-huit pouces de gros; elles ſont poſées de champ ſur les deux bouts du ſommier.

Près les pannes meulieres du côté des volans, eſt une entretoiſe 42, de douze piés de long ſur ſept à huit pouces de gros, ſervant de ſabliere; elle eſt emmortoiſée dans les poteaux corniers.

Le pan de bois au pourtour de cet étage eſt compoſé de douze guettes 24, de ſept piés & demi de long ſur quatre & ſix pouces de gros, & trois poteaux de remplage; il eſt aſſemblé pour les côtés dans les pannes meulieres & dans les hautes pannes 46, & pour le côté du volant, dans l'entretoiſe 42, & le collier ſupérieur 47, qui eſt au-deſſous du jeu: un des poteaux, ſavoir celui qui eſt du côté des volans, a ſept piés & demi de long, ſur quatre & ſix pouces de gros; les deux autres 25, à boſſages par le haut, ont la même longueur ſur huit à neuf pouces de gros.

Le pan de bois dans la face de la galerie eſt compoſé de trois ſablieres, dont la premiere 45, eſt à la hauteur du plancher, & poſe ſur l'extrémité en ſaillie des ſolives; la ſeconde 44 ſert d'appui aux croiſées de la galerie, & la troiſieme *f*, qui eſt à la hauteur des hautes pannes, s'aſſemble en entaille avec elles; ces trois ſablieres ont chacune douze piés de long ſur trois & quatre pouces de gros pour les deux inférieures, & quatre ſur ſix pour celle qui eſt à la hauteur des hautes pannes; elles ſont emmortoiſées dans deux poteaux 43, de neuf piés de long ſur cinq & ſix pouces de gros, qui ſervent de poteaux corniers à la galerie; ils ſont aſſemblés par le bout d'en haut dans le bout des hautes pannes, & par le bout d'en bas dans deux petites ſablieres de trois piés & demi de long ſur quatre & ſix pouces de gros, qui ſont à la hauteur du plancher, & qui tiennent à tenons & mortoiſes dans les gros poteaux corniers; elles ſoutiennent les aîles de la galerie, & ont un lien par-deſſous qui a quatre piés de long ſur ſept & quatre pouces de gros: dans les petites ſablieres & dans le bout

des

des hautes pannes, ſont aſſemblées deux guettes, une de chaque côté; elles ont neuf piés de long ſur quatre pouces de gros; elles font les côtés de la galerie.

Outre les trois ſablieres de la face de la galerie, il y a encore 5 potelets, dont 3 qui font les fenêtres, ont $5\frac{1}{2}$ piés de long, & ſont éloignés les uns des autres de 2 piés; les 2 autres qui ſont ſous les milieux des fenêtres ont $3\frac{1}{2}$ piés de long: il y a encore 4 guettes, dont 2 qui ont $5\frac{1}{2}$ piés de long, ſont aſſemblées dans les ſablieres d'appui, & à la hauteur des hautes pannes; les 2 autres ont $3\frac{1}{2}$ de long, & ſont aſſemblées dans la face inférieure de la ſabliere d'appui & dans celle qui poſe ſur le plancher: toutes ces pieces ont 3 ſur 4 pouces de gros.

Les deux hautes pannes 46 qui ſervent d'entablement, ont 3 toiſes de long, ſur 14 pouces de gros; c'eſt dans ces deux pieces que ſont aſſemblées, dans les faces latérales intérieures, les trois paliers & le jeu, & dans les faces inférieures les quatre poteaux corniers.

Il y a encore ſous les hautes pannes, l'un devant l'autre derriere, deux coliers 47 de 15 piés de long, ſur 8 à 9 pouces de gros, qui ſont aſſemblés dans les poteaux corniers; celui qui eſt du côté de la galerie, eſt ſoutenu par deux liens de 3 piés de long, ſur 6 & 7 pouces de gros: une des fermes du comble poſe deſſus.

Explication du comble. Le *comble* eſt compoſé de trois fermes; la premiere en commençant du côté des aîles, poſe ſur le jeu, & eſt compoſée de deux arbalêtriers 75, de 9 de long à-peu-près, d'un entrait de 5 piés de long, & d'un poinçon 77 de 3 à 4 piés, le tout ſur 4 & 6 pouces de gros. La ſeconde, qui eſt au milieu du *moulin*, poſe ſur les hautes pannes à l'endroit où les poteaux de remplage 25 ſont emmortoiſés dans les hautes pannes; ces poteaux ont un boſſage par le haut, pour mieux ſoutenir les hautes pannes. La ferme eſt compoſée de deux arbalêtriers, d'un demi-entrait 76, & d'un poinçon qui a un lien 78 de chaque côté, qui s'emmortoiſe dans le faîte 79. La troiſieme ferme poſe ſur le collier, & eſt compoſée de deux arbalêtriers, d'un poinçon & de deux entraits; le poinçon a un lien qui prend un peu au-deſſus de l'entrait, & va ſoutenir le chevron de la croupe, qui eſt au-deſſus de la galerie: il y a encore à cette croupe, deux empanons qui ont 3 à 4 pouces de gros, auſſi bien que le chevron de croupe. Il y a un faîte, dont la longueur eſt de 15 piés, ſur 7 & 5 pouces de gros; & ſeize chevrons 80 de 12 piés de long, ſur 3 & 4 pouces de gros.

Il faut pour l'étendue de la couverture 112 toiſes de planches appliquées ſur les chevrons, elles ſervent de lattes pour attacher les bardeaux, qui ont 10 pouces de long & 3 pouces de large; ils ſont poſés en pureau ordinaire de 4 pouces: il en faut 4500 pour toute la couverture.

Il faut auſſi pour le houſſage, fermeture ou clôture du *moulin* 127 ais à couteau: ſavoir 16 de 15 piés de long, 48 de 18 piés, 58 de 12 piés & 5 de 3 piés pour le devant du faux pont. Tous ces ais ont 10 pouces de large, 9 lignes d'épaiſſeur par le dos, & 3 par le taillant.

Explication de l'engin à tirer le blé. On monte le blé dans le ſecond étage du *moulin* par le moyen d'une machine placée dans les fermes du comble, & dont voici la deſcription.

Cette machine eſt compoſée d'un grand arbre *h g q*, d'environ 6 pouces de diametre, & dont la longueur eſt depuis le plan des dents du rouet juſque à la croupe du *moulin*. Cet arbre porte en *h* du côté du rouet, un petit hériſſon qu'on appelle *la machine*, d'environ 2 piés de diametre, & dont les dents peuvent engreiner intérieurement dans celles du rouet, lorſqu'on ſouleve le colet ſur lequel poſe le tourillon de cet axe, ce qui ſe fait par la méchanique ſuivante.

Le collet de l'axe eſt porté par une piece de bois *s*, mobile par une de ſes extrémités, ſur un boulon de fer qui la traverſe & un des chevrons du comble dans lequel on a pratiqué une mortaiſe, ce qui fait un levier du ſecond genre; l'autre extrémité de ce levier eſt portée par celle d'un autre levier *s m n*, du premier genre, dont le point d'appui *m* eſt une petite barre de fer *m k*, faiſant l'effet d'une chaîne par laquelle il eſt ſuſpendu à quelques-uns des chevrons du comble; l'autre extrémité de ce ſecond levier eſt armée d'une corde *np*, qui deſcend à portée de la main, & que l'on peut fixer à un crochet, pour laiſſer tourner la machine tant qu'on en a beſoin; l'autre extrémité *q* de l'arbre eſt mobile ſur un bout de chevron emmortoiſé dans le chevron de la croupe & un des empanons; la partie *q* 76 de cet arbre, compriſe depuis cette extrémité juſqu'à l'endroit où il traverſe la fermure de croupe, ſert de treüil ſur lequel s'enroule la corde *q G r*, à l'extrémité de laquelle eſt attachée une *ſ* de fer, par le moyen de laquelle & de la corde qui paſſe par l'autre treüil de cette *ſ*, on ſaiſit le ſac de blé que l'on veut monter dans le *moulin*. Cette corde paſſe ſur un rouleau mobile par un bout dans un des arbalêtriers de la ferme de croupe, & de l'autre dans la ſabliere de la galerie, qui eſt à la hauteur des hautes pannes; ce rouleau renvoye la corde & fait qu'elle deſcend à plomb du centre de l'ouverture de la galerie.

Sur le même arbre, entre la fermure de croupe & celle du milieu du *moulin*, eſt un tambour *g* compoſé de différentes lattes qui traverſent l'arbre & forment, avec d'autres qui leur ſervent d'entretoiſes, comme une eſpece de grand dévidoir, ſur laquelle la corde ſans fin appellée *vindenne*, fait pluſieurs tours: cette corde deſcend ſi on veut, auſſi-bien que celle du levier, dans le premier étage, la vindenne par deux trous, & celle de la baſcule par un ſeulement, afin de pouvoir manœuvrer cette machine, ſoit du premier ou du ſecond étage: lors donc que l'on veut monter un ſac dans le *moulin*, & par le moyen du vent, on tire la corde *n p*, de la baſcule de l'hériſſon, ce qui le ſouleve & met ſes dents en priſe avec celles du rouet qui le fait alors tourner; & le treüil pratiqué à l'autre extrémité de l'arbre ſur lequel la corde à laquelle le ſac eſt ſuſpendu, s'enroule pendant cette opération, la vindenne ou corde ſans fin s'enroule d'un côté ſur le tambour, & ſe déroule de l'autre, en ſorte qu'il y a toûjours le même nombre de tours ſur le tambour & en nombre ſuffiſant pour que cette corde ne puiſſe pas gliſſer; veut-on ceſſer de monter le ſac, il n'y a qu'à lâcher la corde de la baſcule, & le poids de l'hériſſon & de ſes agrêts, le faiſant auſſitôt deſcendre, dégagera ſes dents de celles du rouet, il ceſſera de tourner; mais il faut alors ſaiſir la vindenne, ſans quoi le poids du blé contenu dans le ſac, feroit promptement retrograder l'arbre de l'hériſſon, ce qui feroit deſcendre le ſac avec rapidité.

On peut auſſi monter le blé dans le *moulin*, quoiqu'il ne faſſe point de vent, il ne faut pour cela que manœuvrer l'arbre par le moyen de la vindenne, obſervant que les dents de l'hériſſon ne ſoient pas en priſe avec les dents du rouet. On ſe ſert de la même machine pour redeſcendre la farine au bas du *moulin*.

De l'engin ou cabeſtan à virer au vent. L'*engin* à virer au vent eſt compoſé d'un treuil 12, de 3 piés de haut ſur 7 pouces de diametre, & dont la tête eſt garnie d'une frette de fer, pour l'empêcher d'éclater lorſqu'on met le levier dans l'œil pour le tourner; d'un chaperon 13, de 2 piés de long ſur 4 pouces de gros, dans lequel ſont aſſemblées par le haut, les jambes 64, qui ont 2 piés de long ſur 3 & 4 pouces de gros, elles ſont auſſi aſſemblées par le bas, dans l'eſſieu 60 qui a à chacune de ſes extrémités une roue 63 d'un pié de diametre ſur 3 pouces d'épais, pour pouvoir le mener plus facilement où l'on veut; dans cet eſſieu eſt aſſemblée la ſemelle 2, dans un trou de laquelle tourne le pivot d'en-bas du treuil; celle d'en-haut 3 eſt de deux pieces pour embraſſer le collet du treuil, elles ſont entretenues par le poteau du bout *k*, qui eſt lui-même arrêté dans la ſemelle par deux liens *i*. Ce poteau a $2\frac{1}{2}$ de haut, ſur 4 à 5 pouces de gros, les liens ont 4 pouces de gros ſur $1\frac{1}{2}$ pié de longueur. On amarre cet *engin* par une corde à un des poteaux 69, dont il y en a douze ſemblables fichés en terre dans la circonférence que l'extrémité de la queue décrit ſur le terrein: au lieu de poteaux de bois on en met ordinairement de pierre.

Il y a des *moulins* à vent conſtruits dans une tour de pierre, & dont la conſtruction ne differe de ceux-ci qu'en ce que c'eſt ſeulement le comble qui tourne pour mettre les aîles au vent. Dans ces *moulins* l'arbre tournant, le rouet & le frein ſuivent le comble, & les meules, la lanterne qui les fait tourner, ſont placées au centre de la tour; le comble entier & la queue qui y eſt aſſemblée, ſont portés par des roulettes qui roulent dans une rainure circulaire, pratiquée à une ſemelle qui recouvre la maçonnerie de la tour. *Voyez cette conſtruction repréſentée dans les Planches du* moulin *à pompe*, & *l'explication des mêmes Planches*.

Des moulins à eau. Il y en a de pluſieurs ſortes, ſelon les lieux où ils ſont placés, & le plus ou moins d'abondance d'eau pour les faire mouvoir, & le plus ou moins de vîteſſe de cette eau.

Celui repréſenté ſur la *Pl. VI.* eſt ſuppoſé conſtruit ſur une riviere navigable, à la partie d'aval d'une arche de pont, ou entre deux piliers de maçonnerie, ou enfin entre deux palées, comme ſont placées les machines hydrauliques du pont N. D. à Paris, repréſentées dans nos Planches de Charpente, & ſur leſquelles il faut jetter les yeux, la conſtruction de la cage des roues, &c. ayant beaucoup de rapport avec celle des mêmes parties dans le *moulin* dont il s'agit.

Sur les piés droits de maçonnerie ou ſur les chaperons des palées on conſtruit un plancher de poutres, ſolives & madriers. Ce madrier eſt percé de ſix ouvertures, par cinq deſquelles deſcendent de longues pieces de bois, ſervant de chaînes aſſez longues pour atteindre depuis le plancher juſqu'à la ſurface des plus baſſes eaux. Ces chaînes, dont quatre ſuſpendent le chaſſis *E E* qui porte la grande roue à aubes *A*, & la cinquieme qui ſuſpend la vanne avec laquelle on ferme le courſier, ſont percées de trous quarrés ſur deux rangées paralleles, diſtans l'un de l'autre de ſix pouces ou environ. C'eſt dans ces trous que l'on fait entrer les verroux, qui fixent le chaſſis à une hauteur convenable, pour que les aubes inférieures ſoient plongées dans l'eau, & reçoivent par conſéquent l'impreſſion du courant, premier moteur de toute la machine. On éleve le chaſſis & la vanne par le moyen des crics, comme à la machine du pont N. D. ou avec des verins qui ſont de fortes vis de bois. *Voyez* VERIN & *les Planches de Charpenterie.* Les crics ou les verins ſont placés ſur le plancher du premier étage, & les verroux poſent ſur leurs ſemelles.

La grande roue *A*, compoſée de pluſieurs aſſemblages de charpente, porte les aubes de trois piés de hauteur, ſur environ 15 piés de longueur, & auſſi un rouet *C*, dont les aluchons, au nombre de ſoixante, engrenent dans les fuſeaux de la grande lanterne *F*, qui ſont au nombre de ſeize. L'arbre vertical de cette lanterne porte par ſon pivot inférieur ſur le palier *D*, garni d'une crapaudine; & par ſa partie ſupérieure, traverſe le moyeu *G* de la roue horiſontale qui engrene dans la lanterne *H* des meules.

La partie inférieure de moyeu *G* de la roue horiſontale eſt arrondie & roule entre deux moiſes qui ferment la ſixieme ouverture qui eſt au plancher.

Les meules & les archures ou tonneaux qui les renferment, ſont placées ſur un fort aſſemblage de charpente, *fig.* 1. & 2. *Pl. V.* de 4 piés d'élevation, ſur 6 ou 7 en quarré, formant une cage à jour, dont la face ſupérieure fermée par des madriers de trois pouces d'épais, poſés ſur des carreles ou ſolives de ſix pouces de gros, eſt le plancher des meules. L'hériſſon *G* entre dans le vuide de cette cage par une des faces latérales, pour engrener avec les fuſeaux de la lanterne *H*, enarbrée ſur l'axe ou fer de la meule tornante. Ce fer porte par ſon pivot inférieur ſur le palier qui eſt garni d'une crapaudine.

Le palier, dont les deux extrémités ſont terminées en tenons, eſt emmortoiſé dans les deux braies dont les mortoiſes ſont plus longues que les tenons n'ont de largeur, & où ils ſont fixés par des coins ou clés. On fait ainſi cet aſſemblage pour pouvoir avec facilité rectifier l'engrenage de l'hériſſon avec la lanterne, en l'approchant ou l'éloignant autant qu'il eſt néceſſaire. Les deux braies ſont mobiles dans de longues rainures pratiquées aux faces intérieures oppoſées des poteaux corniers où elles aboutiſſent. Ces quatre poteaux corniers ſont aſſemblés par leur bout inférieur dans les ſemelles ou patins, qui ſont eux-mêmes aſſemblés à mi-bois & ils ſont affermis dans la ſituation verticale par huit liens aſſemblés à tenons & mortoiſes, embrevés dans les poteaux & dans les patins. Les poteaux corniers ſont auſſi réliés enſemble deux à deux par des chapeaux dont la longueur eſt perpendiculaire à la ligne qui joint enſemble les centres de l'hériſſon & de la lanterne. Les chapeaux ſont joints enſemble par deux entre-toiſes & les ſolives qui compoſent le fond du plancher des meules.

Du côté oppoſé à l'hériſſon, ſe trouve la huche dans laquelle tombe la farine mêlée au ſon; car le moulin n'a pas de blutoir.

Si on vouloit y en adapter un, il faudroit placer le treuil vertical du blutoir près d'un des angles de la cage, & le blutoir paſſeroit ſous le plancher des meules, pour aller rencontrer quelques-uns des fuſeaux de la lanterne *H*, prolongés au-deſſus d'une des tourtes qui la compoſent; le reſte du blutoir ſeroit diſpoſé comme il a été dit ci-deſſus en parlant du blutoir du moulin à vent.

La trémie *L* & l'auget *K*, diſpoſés, par rapport aux meules, de la même maniere que dans le *moulin* à vent, ſont ſupportés par le plancher ſupérieur auquel on monte par un eſcalier pratiqué dans un des angles du bâtiment. Ce plancher eſt percé d'une ouverture quarrée dans laquelle eſt placée la trémie. Il y a auſſi une autre ouverture que l'on ferme avec une trape, par laquelle & au moyen d'un engin ou treuil mû par le hériſſon horiſontal *G*, on parvient à monter les ſacs de blé non moulu au ſecond étage, pour être verſé dans la trémie. *Voyez les Pl. & leur explication.*

Les *moulins* conſtruits ſur des bateaux ne different de ceux ci qu'en ce que la roue à aubes eſt double, c'eſt-à-dire qu'il y en a deux, une à chaque bout de l'arbre horiſontal qui traverſe le bateau. Cet arbre a deux coliers garnis d'allumelles qui roulent ſur deux ſemelles fixes ſur les plats-bords du bateau. Il porte un hériſſon dont les dents engrenent dans une lanterne fixée ſur un autre arbre horiſontal & parallele au premier. Cet arbre porte un rouet dont les dents conduiſent la lanterne des meules. Il y a un frein autour de ce rouet, dont les extrémités ſont attachées auſſi-bien que la baſcule qui le roidit, à la cage de charpente qui ſoutient les meules. Le reſte comme dans celui que nous venons de décrire.

Il y a des *moulins* à eau d'une autre conſtruction plus ſimple que la précédente; mais ils ne peuvent être établis que dans les lieux où on a une chute d'eau de quatre ou cinq piés de hauteur au-moins. Ayant donc conſtruit en bonne maçonnerie la cage du *moulin* & le contre-mur qui avec une des faces du bâtiment forme le canal ou courſier dans lequel la roue à aubes doit être placée, & dans lequel l'eau doit couler; ce courſier eſt fermé par une vanne que l'on ouvre quand on veut laiſſer tourner le *moulin*. Il y auſſi dans le canal ſupérieur une autre vanne que celle qui répond au courſier, par laquelle on peut vuider le canal, & un déchargeoir pour laiſſer écouler l'eau ſuperflue.

La roue à aubes de 15 ou 18 piés de diametre, eſt compoſée de deux cercles de charpente aſſemblés parallelement ſur l'axe horiſontal qui traverſe le courſier. Sur la circonférence de cette roue formée de planches, ſont fixées perpendiculairement les aubes au nombre de ſeize ou vingt; le même axe porte un rouet de neuf piés de diametre, placé dans la cave du *moulin*. Ce même rouet qui a 48 aluchons, mene une lanterne de neuf ou dix fuſeaux, fixée ſur l'arbre de fer de la meule ſupérieure. Le pivot inférieur de cet arbre de fer tourne dans une crapaudine poſée ſur un palier; le palier eſt ſupporté par une braie qui eſt elle-même ſuſpendue, au moyen d'une épée de fer, à une tempure dans l'étage ſupérieur, dont la corde va ſe fixer quelque part auprès de la huche. Le bout ſupérieur du fer, moins gros que le reſte, entre dans le trou quarré de l'*X* ou anil de fer ſcellé à la partie inférieure de la meule ſupérieure. Le reſte de ces *moulins* eſt ſemblable à ceux décrits ci-deſſus.

Lorſque l'eau deſtinée à faire tourner un *moulin*, n'eſt pas abondante, & que la chute a beaucoup de hauteur, on la conduit au-deſſus de la roue par une buſe ou canal de bois, dont l'entrée ſe ferme avec une vanne, quand on veut arrêter le *moulin*. La circonférence des jantes de la roue eſt couverte de planches, & forme un cylindre ou tambour, dont la ſurface ſert de fond à un grand nombre d'auges compoſées de planches latérales qui ſont tout le tour de la roue, & de planches tranſverſales comme des aubes, mais inclinées du côté de la buſe, par où l'eau vient. L'eau venant à tomber au haut de la roue, dans les auges qu'on appelle *pots*, ſon choc & ſon poids la font tourner; & par conſéquent le reſte du *moulin* comme celui ci-deſſus.

Mais ſi l'eau a beaucoup de chute, & qu'elle ſoit en quantité ſuffiſante, on peut conſtruire un *moulin* avec encore moins de frais, comme ceux, par exemple, conſtruits en Provence & en Dauphiné; ils n'ont qu'une ſeule roue horiſontale de ſix ou ſept piés de diametre, & dont les aubes ſont faites en cuillieres pour mieux recevoir le choc de l'eau qui coule dans une buſe, tuyau ou canal d'un pié environ d'ouverture dirigée à la concavité des cuillieres. L'axe de cette roue, ſur lequel la meule eſt auſſi fixée, terminé en embas par un pivot, roule ſur une crapaudine placée ſur un ſommier dont une des extrémités poſe ſur un ſeuil dans la cave du *moulin*, l'autre extrémité du même ſommier poſe ſur une braie ou eſt ſuſpendue par une épée à une tempure par le moyen de laquelle on approche ou on éloigne la meule tournante de la meule giſſante. On arrête ces ſortes de *moulins*, en interceptant le cours de l'eau par le moyen d'une vanne ou d'un clapet à baſcule, que l'on peut mettre en mouvement de dedans le bâtiment même du *moulin*. L'eau étant arrêtée ou obligée de prendre un autre cours, le *moulin* ceſſera de tourner; quant à celle qui vient frapper

per

per les cuillieres ou aubes de la roue qui eſt dans la cave du *moulin*, elle s'écoule par une ouverture pratiquée à une des murailles de cette cave.

On trouve au Baſacle à Toulouſe des *moulins* de cette eſpece, qui ſont ce qu'il y a de mieux imaginé & de plus ſimple juſqu'à préſent.

Il y a aux *moulins* du Baſacle ſeize meules de front placées dans un même bâtiment en-travers de la riviere; & comme elles ſont toutes mues de même par la force du courant, il ſuffira d'expliquer ce qui convient à deux ou trois de ces meules.

On a conſtruit pluſieurs piles de maçonnerie qui ſervent de piés droits à des arcades de trois à trois piés & demi de largeur, qui diviſent le canal en ſeize canaux différens: les avants & arrieres becs des piles ſont éloignés l'un de l'autre de cinq & demi environ. Ces arcades qui ſervent de courſier, & dont la *fig. prem. Pl. I.* repréſente le plan de la fondation au-deſſous du radier; la *fig.* 2. le plan au niveau du radier; la *fig.* 3. le plan du premier étage, la *fig.* 4. la coupe tranſverſale par le milieu de la tonelle; la *fig.* 5. la coupe au-devant des vannes; la *fig.* 6. l'élévation du côté d'amont; la *fig.* 7. la coupe longitudinale par le centre; la *fig.* 8. partie ſupérieure, la coupe par le centre vûe du côté d'aval, & partie inférieure, la coupe par un plan antérieur du côté de la ſortie du courſier: la *fig.* 9. l'élévation du côté d'aval; la *fig.* 10 le profil de la roue, & la *fig.* 11. le plan de la roue: ces deux dernieres figures ſont deſſinées ſur une échelle double. Ces arcades, dis-je, ſont fermées du côté d'amont par des vannes qui deſcendent dans des couliſſes, & qu'on leve quand on veut laiſſer tourner le *moulin*. Le courſier va en rétréciſſant juſqu'à l'endroit où il aboutit à la circonférence d'un cylindre ou tonneau de maçonnerie ſans fond, dans lequel eſt placé une roue horiſontale, dont l'axe vertical concentrique à ce cylindre, porte la meule ſupérieure. L'eau retenue derriere la vanne paſſant par le pertuis qu'elle laiſſe ouvert lorſqu'elle eſt levée, entre avec précipitation dans le courſier dirigé obliquement ſuivant la tangente au cylindre, & ne trouvant point pour ſortir une ouverture auſſi grande que celle par laquelle elle eſt entrée, gonfle & s'introduit avec plus de force dans le cylindre, en formant un tourbillon elle contraint la roue horiſontale qui y eſt de tourner avec elle.

L'eau après avoir fait pluſieurs tours, & frappé les aubes de la roue, s'échappe par le vuide que ces mêmes aubes laiſſent entr'elles, ſort par le fond du cylindre, & s'écoule du côté d'aval, où on a ménagé une pente.

L'eſſieu ou arbre de la roue, laquelle a trois piés de diametre, eſt terminé par un pivot tournant ſur une crapaudine fixée ſur un palier. Ce palier repoſe par une de ſes extrémités ſur un ſeuil où il eſt encaſtré de quelques pouces. L'autre extrémité de ce palier eſt ſuſpendue par un poteau ou épée de bois boulonée à une braie qui eſt elle-même ſuſpendue par un autre poteau ou épée retenue ſur le plancher par un boulon qui la traverſe, ou ſur une tempure. Toutes ces pieces ſervent comme dans les autres *moulins* à élever ou à baiſſer la meule ſupérieure.

La roue à aubes intérieures de trois piés de diametre eſt d'une ſeule piece de bois de dix pouces d'épaiſſeur: cette piece de bois eſt un tronçon d'un gros arbre que l'on garnit en-haut & en-bas d'une frette ou bande de fer pour l'empêcher de fendre. On y taille les aubes que l'on incline à l'axe d'environ cinquante-quatre degrés, ou pour le mieux, l'inclinaiſon doit être telle que la diagonale du parallélogramme fait ſur les directions horiſontales circulaires de l'eau, & ſur ſa direction verticale y ſoit perpendiculaire, les côtés du parallélogramme étant proportionnels aux vîteſſes. *Voyez dans les Planches d'Agriculture*, la repréſentation de ce *moulin*, & l'explication des mêmes Planches.

Enfin, on a inventé dans ces derniers tems d'employer le flux & le reflux de la mer à faire tourner les *moulins*, invention très-heureuſe & très-utile attribuée à un nommé *Perſe*, maître charpentier à Dunkerque; il faut pour cela avoir un lieu bas d'une étendue ſuffiſante pour contenir aſſez d'eau: on ferme la communication de ce lieu à la mer par une chauſſée, dans le travers de laquelle on pratique trois canaux paralleles. Celui du milieu ſert de courſier à la roue; un des deux autres qui communique à la mer, & que nous appellerons *canal de flot*, communique par deux branches aux deux extrémités du courſier. Le troiſieme canal appellé *canal de juſant*, communique au baſſin ou réſervoir, & auſſi aux deux extrémités du courſier par deux branches; le courſier eſt ſéparé des canaux par quatre vannes placées dans les branches de communication; après que le flux monte d'une quantité ſuffiſante, on ouvre la vanne du canal de flot qui communique au courſier du côté par où l'eau doit y entrer, & on ferme la ſeconde du même canal; on ouvre auſſi celle du canal de juſant, qui communique à la ſortie du courſier, & on ferme l'autre du même canal en cet état, & l'étang étant ſuppoſé vuide, l'eau de la mer à marée montante, entrera par le canal de flot, & paſſera dans le courſier ſous la roue qu'elle fera tourner, & du courſier entrera dans l'étang; ce qui fera tourner le *moulin* pendant environ quatre des ſix heures que dure le flot. On ouvrira alors toutes les autres vannes, afin que pendant les deux heures qui reſtent à écouler juſqu'à la pleine mer, l'eau puiſſe entrer en abondance dans l'étang, & qu'elle ſoit au niveau de la pleine mer; on fermera alors toutes les vannes pour retenir l'eau, juſqu'à ce que le juſant ou reflux ayant fait baiſſer les eaux de la mer pendant deux heures au-deſſous du niveau de celles contenues dans l'étang, on ouvrira alors la vanne du canal de juſant, qui communique à l'entrée du courſier, & auſſi celle qui communique de la ſortie du même courſier au canal de flot; les deux autres vannes demeurant fermées, & l'eau de l'étang paſſant dans le courſier, fera tourner la roue du même ſens qu'auparavant, avec une vîteſſe proportionnelle à la chûte que les différens niveaux de l'eau contenue dans l'étang & de la mer, pourra lui procurer, & le *moulin* tournera juſqu'à la baſſe mer, ſi l'eau contenue dans l'étang eſt ſuffiſante, ou ſeulement juſqu'à ce qu'elle ſoit épuiſée.

Une heure environ avant la baſſe mer, on ouvrira toutes les vannes pour laiſſer écouler entierement toute l'eau de l'étang à la mer, ou du moins qu'elle ſe mette de niveau aux plus baſſes eaux, où le juſant puiſſe les abaiſſer. On refermera alors toutes les vannes, que l'on laiſſera fermées juſqu'à ce que le flot ayant aſſez élevé les eaux de la mer pour leur procurer une chûte ſuffiſante dans l'étang, on rouvrira celle du canal de flot qui communique à l'entrée du courſier, & celle du canal de juſant, qui communique à la ſortie du même courſier, les deux autres demeurant fermées, & le *moulin* tournera comme auparavant, & du même ſens ſoit de flot ou de juſant.

C'eſt-là ſans doute, ce que l'inventeur s'eſt propoſé; mais on peut ſimplifier encore cette invention, ainſi que nous allons expliquer; mais alors le *moulin* tournera pendant le flot d'un certain ſens, & pendant le juſant dans le ſens oppoſé; ce qui n'entraîne aucun inconvénient, étant facile de diſpoſer les engrenages des roues & des lanternes pour cela: ce qui même ne peut que tendre à leur conſervation. Il y aura donc un ſeul canal en-travers de la chauſſée de l'étang. Ce canal ſera fermé par deux vannes, une du côté de la mer qui ſera nommée *vanne de flot*, & une autre du côté de l'étang appellée *vanne de juſant*, qui fermeront de part & d'autre le courſier. Les deux parties du canal hors les vannes, communiqueront enſemble par une branche qui ſera fermée auſſi par une vanne. L'étang étant ſuppoſé vuide, la mer baſſe, & toutes les vannes fermées, excepté celle de juſant, on attendra que le flot ſoit aſſez monté, pour que la différence des niveaux de la mer & de l'étang ſoit ſuffiſante, pour que la chûte des eaux puiſſe faire tourner le *moulin*. On ouvrira alors la vanne de flot du courſier, celle de la branche de communication demeurant fermée, & l'eau de la mer paſſant ſous la roue dans le courſier, la fera tourner preſque juſqu'au tems de la pleine mer. Quelque tems auparavant on ouvrira la vanne qui fermoit la branche de communication des deux parties du canal, pour que l'eau de l'étang puiſſe ſe mettre de niveau aux plus hautes eaux du flot. On les y retiendra alors en fermant cette vanne & celle de juſant, juſqu'à ce que le reflux ait abaiſſé les eaux de la mer d'une quantité ſuffiſante pour procurer à celles de l'étang aſſez de chûte dans le courſier, alors on ouvrira la vanne de juſant, & l'eau de l'étang s'écoulant dans le courſier à la mer, fera tourner la roue du *moulin* en ſens contraire. Quelque tems avant la baſſe mer, on ouvrira la vanne de la branche de communication afin de laiſſer écouler entierement à la mer l'eau qui eſt contenue dans l'étang: & à l'inſtant où le flot ſuivant recommence, on la refermera & celle de flot, juſqu'à ce que ſa hauteur au-deſſus de la ſurface de l'étang puiſſe procurer aſſez de chûte pour faire tourner la roue dans ſa premiere direction; on ouvrira alors la vanne de flot pour recommencer la même opération, & faire proviſion d'eau dans l'étang pour ſuffire à faire tourner le *moulin* pendant le tems du reflux ſuivant. (*D*)

Noms des pieces qui entrent dans la conſtruction d'un moulin.

A, ſolles.
B, attache.
C, liens.
4. Chaiſe.
5. Chevrons du pié.
6. Trattes.
7. Couillards.
8. Doubleaux.
9. Poteaux corniers.
10. Soupentes.
11. Entre-toiſes.
D, la queue.
E, limons de la montée.
12. Le treuil.
13. Chaperon.
14. Bras du chevalet,
F, chevalet.
15. Support de la montée.
16. Entre-toiſe.
17. Chaperon.
18. Lien du roſſignol,
19. Poteau d'angle.
20. Appui du faux pont.
21. Lien ſous la ſabliere de la galerie.
22. Planchers.
23. Pannettes,
24. Guettes.
25. Poteaux de remplage.
26. Sommier.
27. Faux ſommier.
28. Poteau du faux ſommier,
29. Le palier.
30. La ſouche.
a, petit fer & chevilles du blutoir.
31. Poteau de la braie.
32. La braie.
33. La baſcule du frein.
34. Epée de la baſcule du *F*.
35. Porte-poulie du *F*.
36. Plancher des meules, compoſé de quatre cartelles.
37. La huche & le blutoir.
38. L'anche.
39. Montée du ſecond étage.
40. Colliers.
41. Pannes meulieres.
42. Entre-toiſe,
G, galerie.
43. Poteau de croiſée de la galerie.
44. Appui.
45. Sabliere.
46. Hautes pannes,
47. Colliers.
48. Le jeu.
49. Palier du gros fer.
b, gros fer.
50. Marbre ſur lequel poſe le collet de l'arbre tournant.
51. Palier du petit collet,
52. Semelle du petit collet,
53. Palier de heurtoir,
54. Le heurtoir.
55. Les luons.
56. Arbre tournant,
H, rouet.
57. Chanteaux,
58. Paremens.
59. Gouſſets,
60. L'eſſieu.
61. Embraſures,
K, lanterne.
62. Tourtes,
63. Roues.
64. Les jambes,
65. Frein.
66. Archures.
67. Tempure.
68. Dos d'âne,
69. Pieu.
70. Epée de fer.
71. Trumions,
72. Trémie.
73. Auget.
74. Clés des paliers.
75. Jambes de force,
76. Entrait.
77. Poinçon.
78. Liens.
79. Faîte.
80. Chevrons du comble.
81. Planches ſur leſquelles poſent les bardeaux,
82. Bardeaux.
83. Ais à couteau,
84. Volans.
85. Antes.
86. Coterets,
87. Lattes.
i, liens.
k, poteau debout.
2, 3. Semelles.

Obſervations ſur les moulins *à vent & à eau, avec leur théorie. Du* moulin *à vent*. Le *moulin* à vent quoique connu de tout le monde, eſt cependant d'une conſtruction beaucoup plus ingénieuſe qu'on l'imagine communément. On croit qu'il nous a été apporté d'Aſie dans le tems des croiſades; quoi qu'il en ſoit, cette machine a été pouſſée à un degré de perfection que les machines communes n'atteignent pas ordinairement. Mais avant que de paſſer à ſa théorie, il eſt néceſſaire de revenir ſommairement ſur les principales parties de ſa conſtruction.

Conſtruction ſommaire du moulin *à vent conſidéré relativement à ſa théorie*. La ſtructure intérieure du *moulin* à vent eſt fort ſemblable à celle du *moulin* à eau. La différence qui eſt entre ces deux *machines* ne conſiſte guère que dans la maniere d'appliquer la force extérieure.

La maniere d'appliquer cette force dans le *moulin* à vent conſiſte dans un eſſieu ou arbre *E F* (*Planche de la Pneumatique, fig. 15.*), traverſé par deux bras ou leviers *A B* & *C D*, qui font enſemble un angle droit & peuvent avoir chacune environ trente-deux piés de long. Sur ces bras, ſont attachées des eſpeces de voiles, appellées *aîles*, qui ont la figure de trapezes, ſurfaces dont les faces *H I* & *F G* ſont paralleles. La plus grande *H I* eſt d'environ ſix piés, & la moindre *F G* eſt de la longueur qui eſt déterminée par les raoyns tirés de *H* & de *I* au centre. L'uſage de ces aîles eſt d'être toûjours préſentées au vent, afin de recevoir ſon impreſſion; &, afin qu'elles aient cet effet, on emploie deux différentes conſtructions qui conſtituent les deux eſpeces de *moulin* à vent dont on fait ordinairement uſage.

Dans le premier la machine entiere eſt ſoutenue par un arbre mobile, perpendiculaire à l'horiſon, ſur un appui ou pié, & peut tourner ſur ce pié d'un côté ou d'un autre, ſuivant qu'on en a beſoin.

Dans l'autre, il n'y a ſeulement que le toît de la machine & l'eſſieu des aîles qui tourne; &, pour cet effet, on donne à ce toît la forme d'une tourelle, & on l'entoure d'un cercle de bois dans lequel on a pratiqué une rainure où ſont placées de diſtance en diſtance pluſieurs rouleaux. Dans cette rainure, roule un autre cercle de bois ſur lequel le toit entier porte. A l'anneau, ou cercle mobile, ſont fixés des rayons *a b*, auxquels on attache une corde dont l'autre bout tient à une eſpece de petit vindas. Par ce moyen, en tournant le vindas & aſſujettiſſant enſuite la corde ou crochet de fer *G*, on donne aux aîles la poſition néceſſaire.

Théorie du mouvement des moulins *à vent, & de la poſition de leurs aîles*. L'angle que les aîles doivent faire avec l'eſſieu ou l'arbre auquel elles ſont attachées, eſt l'objet d'une queſtion délicate que les Mathématiciens ont jugé digne de leurs recherches.

Afin de concevoir comment le *moulin* eſt mis en mouvement, il faut ſavoir la théorie des mouvemens compoſés. Lorſqu'un corps frappe perpendiculairement contre une ſurface, il emploie toute ſa force: mais s'il frappe cette ſurface obliquement, ſon mouvement étant compoſé de deux autres dont l'un eſt perpendiculaire & l'autre parallele à la ſurface frappée, le ſeul de ces deux mouvemens qui agiſſe eſt le perpendiculaire; & chaque direction oblique de mouvement eſt la diagonale d'un parallélogramme, dont les directions perpendiculaires & paralleles ſont les deux côtés. De plus, ſi après avoir décompoſé une implusion oblique ſur une ſurface dans la perpendiculaire à cette ſurface, il arrive que cette ſurface ne puiſſe pas ſe mouvoir ſuivant la direction que cette impulſion tend à lui donner, & qu'elle puiſſe ſeulement changer ſa direction, il faut encore redécompoſer cette impulſion perpendiculaire en deux autres, dont l'une ſoit celle que la ſurface peut ſuivre, & l'autre celle qu'elle ne ſauroit ſuivre. *Voyez* COMPOSITION DE MOUVEMENT.

Pour donner une idée de l'action du vent ſur les *moulin*, nous emploierons une comparaiſon. Repréſentons-nous un gouvernail attaché obliquement à la quille d'un navire, & frappé par le courant de l'eau parallelement à la quille, c'eſt-à-dire, frappé obliquement; il eſt aiſé de voir, en tirant la ligne qui exprime l'impulſion perpendiculaire, que cette impulſion tendra à arracher le gouvernail du navire, & que cette direction, perpendiculaire au gouvernail, eſt oblique à la quille. Or, comme ce gouvernail pouſſé par une impulſion oblique qui tend à l'arracher du vaiſſeau, ne ſauroit en être détaché par la maniere dont il y eſt aſſuré, il s'enſuit que des deux mouvemens dont l'impulſion oblique eſt compoſée, il ne faut avoir égard qu'à celui qui eſt dans la direction que le gouvernail peut ſuivre, & abandonner l'autre comme inutile. Or, la direction dans laquelle le gouvernail ne peut ſe mouvoir ſans ſe détacher de la quille, eſt celle qui le pouſſe circulairement autour de ſon extrémité comme centre. L'effet de l'impulſion oblique de l'eau ſur le gouvernail doit donc être réduit d'abord à une impulſion perpendiculaire, & enſuite cette impulſion à celle qui tend véritablement à faire tourner le gouvernail. *Voyez* GOUVERNAIL. Préſentement, dans un mouvement oblique & compoſé dans lequel il n'y a qu'une des forces compoſantes qui ſoit à employer, il eſt clair que plus la proportion que cette force aura à l'égard de l'autre, ſera petite, moins le mouvement aura d'effet & au contraire. Or, en examinant les mouvemens compoſés ſur le gouvernail, on trouve que plus il eſt oblique à l'égard de la quille, plus la proportion de la force qui tend à le faire tourner eſt grande par rapport à l'autre. Mais, d'un autre côté, plus il eſt oblique à l'égard de la quille, ou, ce qui revient au même, plus il eſt oblique à la direction de l'eau, plus l'impulſion eſt foible. L'obliquité du gouvernail a donc en même tems un avantage & un deſavantage; mais comme cet avantage & ce deſavantage ne ſont point égaux & qu'ils varient ſuivant les différens angles de l'inclinaiſon, ils ſe compliquent d'une maniere fort variable, & prévalent chacun à leur tour l'un ſur l'autre.

On a agité la queſtion de la ſituation la plus avantageuſe à donner au gouvernail M. Renau, dans ſa *théorie de la manœuvre des vaiſſeaux*, a trouvé que la meilleure ſituation à lui donner étoit celle où il faiſoit un angle de 55 degrés avec la quille.

Cette théorie ſur le gouvernail peut s'appliquer aux *moulins* à vent. En effet, ſuppoſons préſentement qu'un *moulin* expoſé à l'action du vent eût ſes quatre aîles perpendiculaires à l'arbre auquel elles ſont adaptées, comme elles reçoivent alors le vent perpendiculairement, il eſt clair que ſon impulſion ne tendroit qu'à les détruire. Il eſt donc néceſſaire, pour qu'elles ſoient de quelque utilité, qu'elles aient une direction oblique à l'axe, & qu'elles reçoivent par conſéquent le vent obliquement.

Afin de traiter la queſtion plus facilement, ne conſidérons qu'une aîle verticale: l'impulſion du vent ſur cette aîle étant oblique, doit être réduite à l'impulſion perpendiculaire; & comme l'aîle ne ſauroit ſuivre cette direction, il faut encore la décompoſer en deux autres, dont l'une tende à la faire tourner ſur ſon axe, & dont l'autre tendroit à la renverſer. Mais il n'y a que la premiere de ces deux impulſions qui puiſſe avoir ſon effet; il faut donc que l'impulſion entiere du vent ſur l'aîle n'agiſſe que pour la faire tourner ou de droite à gauche ou de gauche à droite, ſuivant que ſon angle aigu eſt tourné d'un côté ou de l'autre, &c. Ce qu'il y a d'heureux dans la conſtruction de cette machine, c'eſt que les trois autres aîles ne peuvent tourner que du même côté.

Suppoſons donc que le vent vienne dans la direction de l'axe, & que x ſoit l'angle de l'aîle avec l'axe, l'effort perpendiculaire du vent ſur l'aîle ſera d'abord $f\,(\sin.\,x)^2$, en appellant f la force abſolue que le vent exerceroit contre l'aîle, s'il la frappoit perpendiculairement: or cette force ſe décompoſe en deux, une parallele à l'axe qui n'a point d'effet, & l'autre perpendiculaire à l'axe, & qui eſt la force qui tend à faire tourner l'aîle. Or on trouvera très-aiſément que celle-ci eſt $f\,(\sin.\,x)^2 \cos.\,x$, qui doit être un *maximum*: donc la différence $= 0$. *Voyez* MAXIMUM. Donc $2 \cos.\,x^2 \sin.\,x - \sin.\,x^3 = 0$, ou $2 - 3 \sin.\,x^3 = 0$, ce qui donne ſin. $x =$ à environ le ſinus de 55 degrés.

L'obliquité de l'aîle du *moulin* à l'égard de l'arbre auquel elle tient, a préciſément le même avantage & le même déſavantage que l'obliquité du gouvernail à l'égard de la quille; & M. Parent qui a cherché par la nouvelle analyſe la ſituation la plus avantageuſe de l'aîle ſur l'arbre, a trouvé que c'étoit préciſément le même angle de 55 degrés. Cependant dans la pratique cette regle eſt peu obſervée, & apparemment eſt peu connue. On donne ordinairement aux aîles l'angle de 60 degrés, qui differe aſſez ſenſiblement du vrai.

Au reſte il n'eſt pas inutile de rappeller ici ce que M. Daniel Bernoully a remarqué dans ſon hydrodynamique ſur la maniere dont on réſout ordinairement le problème de la poſition la plus avantageuſe des aîles du *moulin* à vent à l'égard du vent. Il obſerve que dans la ſolution de ce problème on doit avoir égard à la vîteſſe reſpective du vent par rapport au *moulin*, au lieu qu'on regarde d'ordinaire la vîteſſe du vent comme infinie; & cet auteur fait voir qu'en ayant égard à la vîteſſe du *moulin* & la regardant comme donnée, le problème eſt beaucoup plus compliqué que dans l'hypotheſe où on le reſout ordinairement. On peut ajouter à ce qu'il a dit que dans la ſolution de ce problème on ne peut pas regarder la vîteſſe du *moulin* comme donnée à volontée, ainſi que la vîteſſe du vent. Il y a une certaine vîteſſe, à laquelle l'aîle doit arriver pour ſe mouvoir uniformément, & qui eſt telle que quand elle a cette vîteſſe, la force du vent pour la mouvoir eſt zero. D'où il s'enſuit que la figure & la poſition de l'aîle étant données, ſa vîteſſe proprement dite, celle à laquelle elle doit arriver pour ſe mouvoir uniformément, eſt néceſſairement donnée. Le problème conſiſte donc à ſavoir quelle doit être la figure & la poſition de l'aîle, pour que cette vîteſſe ſoit la plus grande qu'il eſt poſſible.

La raiſon qui a obligé M. Daniel Bernoully à avoir égard à la vîteſſe reſpective du vent & du *moulin*, c'eſt qu'il prétend avoir obſervé que la vîteſſe du vent bien loin d'être infinie par rapport à celle du *moulin*, eſt quelquefois à-peu-près égale à la vîteſſe de la partie ſupérieure des aîles. De plus, il remarque que dans le calcul des forces motrices des aîles des *moulins*, on doit avoir égard aux différentes vîteſſes des différens points d'une même aîle, leſquelles vîteſſes ſont entr'elles comme les diſtances de ces points au centre du *moulin*; de ſorte que l'angle de 55 degrés donné par les auteurs, lui paroît trop grand. Dans certains cas même il faudroit, ſelon lui, incliner les aîles ſous un angle de 45 degrés; & il prétend que la meilleure figure qu'on pût leur donner, ſeroit de les courber, afin que le vent les frappât ſous un moindre angle en haut qu'en bas, & que par conſéquent l'avantage d'un plus grand levier étant compenſé par une moindre force, le vent put agir également ſur tous les points des aîles. *Voyez mon traité de l'équilibre & du mouvement des fluides*, *Paris* 1744, *page* 372. J'ai ajouté de nouvelles remarques à celles de M. Daniel Bernoulli ſur cette matiere. (*O*)

Du moulin à eau. Il paroît par une épigramme de l'anthologie greque, que l'uſage des *moulins à eau* n'a commencé que du tems d'Auguſte. Juſque-là on s'étoit toujours ſervi de *moulins* à bras. Vitruve, contemporain de ce prince, fait la deſcription des *moulins à eau* dans ſon *liv. X.* & cette deſcription peut ſervir de commentaire à l'épigramme greque. Il y auroit beaucoup de choſes à dire touchant les meules & les *moulins* à bras dont on ſe ſervoit avant que l'on eût inventé les *moulins à eau*; mais comme cette matiere a été traitée aſſez amplement par Saumaiſe dans ſes commentaires ſur Solin, nous y renvoyons le lecteur.

Dans les *moulins à eau* la force motrice eſt une roue à la circonférence de laquelle ſont attachées des aubes (*voyez* AUBES) qui étant frappées par le courant de l'eau ou par ſon poids, déterminent la roue à tourner. *Voyez* ROUES, MACHINES HYDRAULIQUES, & FORCE DES EAUX *au mot* FORCE. *Voyez auſſi l'article* AUBE, déja cité, où vous trouverez pluſieurs détails phyſiques & méchaniques ſur ces ſortes de *moulins*; ces détails nous diſpenſent d'en parler ici plus au long.

Mémoire inſtructif pour l'intelligence d'un moulin *à vent qui puiſe l'eau au jardin de madame Planteroſe*. Le *moulin* à vent qui éleve l'eau au jardin de madame Planteroſe, ſitué au fauxbourg S. Sever à Rouen, eſt de ceux que l'on nomme *moulins à pile*, c'eſt-à-dire que le corps du *moulin* eſt une tour de maçonnerie, & que le comble tourne ſur la maçonnerie lorſque l'on veut en expoſer les aîles au vent.

Si on ſe contentoit d'avoir une idée de cette machine, ce mémoire ſe réduiroit à peu de choſe, parce que la méchanique appliquée à ce *moulin* eſt ſimple; mais puiſqu'il s'agit d'être utile à ceux qui en voudroient conſtruire une ſemblable, on ſera obligé d'entrer dans le détail de la conſtruction du *moulin*, de la machine qui y eſt appliquée, & de la pompe dont on a fait uſage. Afin de faire comprendre comment ces parties ſont unies, & en quoi conſiſte leur ſolidité; on ſera pareillement obligé de faire connoître quelles ſont les forces de ce *moulin* & de quelle façon on les a dirigées.

I. Pl. Le premier deſſein repréſente le plan de tout l'ouvrage; *A* eſt la tour de maçonnerie bâtie de moilon avec des chaînes de pierre. Outre la porte & la fenêtre que l'on voit en cette maçonnerie, on a obſervé ſur la retraite une ouverture de 10 pouces *b*, dont nous parlerons à la troiſieme Pl. *figure premiere*.

C'eſt un canal creuſé dans l'intérieur d'une piece de bois, lequel paſſe dans cette ouverture; il porte l'eau qu'il a reçue de la pompe *d* dans la cuvette de pierre *E*. L'uſage de cette cuvette eſt de donner de la facilité à puiſer de l'eau fraîche pour l'uſage de la maiſon.

Le trop plein de cette cuvette s'écoule dans le grand reſervoir, d'où elle eſt diſtribuée au beſoin aux jets d'eau & aux jardins pour les arroſemens.

f eſt le puits ſitué dans la tour; *g* un entablement de charpente poſé ſur le puits, qui ſert à aſſujettir le corps de pompe *d*, & à le tenir ſolidement au centre du puits.

h eſt la queue du *moulin* qui deſcend du comble juſqu'à fleur de terre, où elle arrive à 20 piés de diſtance de la tour: elle ſera plus amplement détaillée à la quatrieme Planche, *fig.* 3.

A l'extrémité inférieure de cette queue eſt une forte corde attachée à un petit cabeſtan portatif *I*, avec lequel un homme fait tourner tout le comble du *moulin*, lorſque l'on veut préſenter les aîles au vent. *K* eſt le plan de ce cabeſtan; *L* eſt le pieu où il eſt fixé: on place de ſemblables pieux tout autour du *moulin* à diſtance convenable pour tourner le *moulin* & l'expoſer à tous les vents.

II. Pl. Le ſecond deſſein donne l'élévation du *moulin* vû du côté de la porte & des aîles; la porte eſt élevée de ſept piés & demi, pour faciliter l'introduction des longues pieces de bois qu'il faut entrer dans la tour. Le *moulin* eſt couvert en eſſentes, comme étant plus capables de reſiſter aux mouvemens qu'éprouve ce comble lorſqu'on le tourne.

Dans le comble ſont deux lucarnes, une par laquelle paſſe l'arbre tournant, vû ſur ſon marbre *A*; l'autre donne paſſage au levier 75 qui paroît au-dehors de la tour, au bout duquel eſt un contre-poids 22. qui ſera expliqué au troiſieme deſſein, *fig. premiere*. Il faut qu'un homme trouve dans cette lucarne un paſſage libre pour aller au contre-poids 22, en paſſant par-deſſus le levier *C*.

Les aîles ont 25 piés de long depuis le centre de l'arbre *A*, juſqu'à leur extrémité; la partie des aîles appellée *volans* qui eſt garnie de toile, a huit piés de large & 18 piés de long: on trouvera une plus grande explication de ces aîles dans l'explication de la quatrieme Planche, *fig.* 3.

Lorſque le vent eſt foible on revêtit les aîles comme en *m*; lorſque le vent eſt plus fort, on diminue les toiles comme en *n*; lorſqu'il eſt très-fort, on les retraint comme en *o*: dans le très gros tems on peut faire marcher le *moulin* ſans toile, comme en *p*.

Les aîles ont quatre arboutans *qqqq*, qui les fortifient beaucoup, en ce qu'ils les uniſſent ſolidement entr'elles: on trouvera ci-après la raiſon qui a déterminé à faire uſage de ces arboutans.

III. Planche. La troiſieme Planche, *fig. premiere*, donne la coupe du *moulin* & d'une partie du puits: on voit dans cette coupe toute la machine, dont nous ne parlerons qu'après avoir expliqué la conſtruction des parties qui la contiennent & qui la ſupportent.

Dans l'intérieur de la tour eſt un plancher 60, dont le plan eſt à côté, *fig.* 2, fait de poutrelles & de planches de ſapin. On y a pratiqué deux ouvertures; on place une échelle dans celle qui eſt de côté, pour monter deſſus ce plancher; l'autre ouverture qui eſt au milieu de ce même plancher, donne paſſage à la barre de fer *F* pour deſcendre ſur le bout du levier de la pompe *G*, où elle eſt attachée au point 8.

La corde 23, dont on ne voit que partie, laquelle ſert à lever & à abaiſſer le levier du frein du *moulin Q*, paſſe par cette même ouverture du plancher 60, & deſcend juſqu'en bas, pour l'uſage journalier du garde-*moulin*.

On paſſe encore par cette même ouverture les corps de pompes & les branches du piſton, qui ſont d'une grande longueur; & lorſqu'on les veut introduire, on détache les planches 1.2.3.4.5.6. *fig.* 2, ce qui donne de la liberté pour entrer ces pieces dans la tour & les introduire dans le puits.

Ce plancher eſt fixe, mais tout ce qui eſt au-deſſus de lui, eſt mobile & tourne avec le comble, lorſque l'on porte les aîles du côté du vent.

On monte au plancher ſupérieur & mobile par une échelle que l'on ſuſpend à un crampon attaché à une des poutres, lorſqu'on n'en fait pas uſage, afin qu'elle ne ſoit pas briſée, lorſque le comble tourne; & lorſque l'on veut s'en ſervir, on la poſe ſur le plancher 60.

Le plancher mobile, autrement l'aſſemblage de charpente, ſur lequel toute la machine & le comble ſont poſés, tourne ſur un ourlet dont on voit la coupe en 62, & le plan en la 3. *fig. de la Pl. III.* il eſt compoſé de neuf pieces de bois qui couvrent preſque tout le parpin de la tour.

Ces pieces ſont aſſemblées par les bouts à tenons & à mortoiſes. Les aſſemblages de ces neuf pieces portent ſur neuf billots de bois de chêne qui ſont engagés dans la maçonnerie de la tour, & ces billots en font le parpin, comme on le voit en 63, *fig.* 1.

Les neuf pieces qui forment l'ourlet, ſont fortement attachées à ces billots avec des chevilles de fer bretées, afin qu'elles ne puiſſent ſe détacher, ni rien perdre de leur plan circulaire.

L'ourlet qui s'éleve de trois pouces & demi à la partie ſupérieure de ces pieces de bois, a été formé en les élargiſſant, & nul morceau ne doit être rapporté à cet ourlet.

A la face ſupérieure de l'ourlet 62, *fig.* 3, on a incruſté à fleur du bois neuf bandes de fer plat qui forment le cercle entier. Les extrémités de ces bandes ſe joignent & portent une pointe en crochet qui entre à force dans l'ourlet, enſorte que nul clou n'y eſt employé; ces bandes de fer ſervent à faciliter le mouvement de la charpente qui doit tourner ſur l'ourlet.

IV. Planche. La premiere figure de cette Pl. préſente une des poutres qui portent ſur l'ourlet vue par-deſſous; on voit dans la hoche qui doit embraſſer l'ourlet, une piece de fer qui eſt incruſtée à fleur du bois. Lorſque cette poutre eſt poſée ſur l'ourlet, la piece de fer porte ſur les bandes 62, *fig.* 3. *de la Planche III.* incruſtée dans l'ourlet. Lorſque l'on tourne le comble, ces pieces de fer coulent l'une ſur l'autre, facilitent le mouvement, & empêchent que les bois ne ſoient uſés par le frottement; on enduit ces parties de ſavon mou: on voit deux de ces hoches 65 & 65, *fig.* 3.

Fig. 2. La figure 2 de la même Planche donne le plan de toute la charpente qui eſt poſée ſur l'ourlet 62, *fig.* 1. *de la Planche III.* expliquée ci-deſſus; & la figure 3 de la même Planche donne le profil de la même charpente 61. L'arbre tournant, la queue du *moulin*, le frein, le comble, & tout ce qui doit porter ſur cet aſſemblage de charpente paroiſſent en cette figure: ces mêmes pieces paroiſſent de même en la 1. *fig. Pl. III.* 61, mais elles ſont vues d'un autre ſens.

Quant à la groſſe charpente, l'aſſemblage eſt d'une aſſez facile exécution pour n'entrer dans aucun détail. On remarquera ſeulement que le carré long qui eſt pratiqué vers le milieu de cet aſſemblage, *fig.* 2, n'occupe pas le milieu de la tour, parce que la roue *P*, *fig.* 3. ſur laquelle eſt placé le frein, n'y pourroit tourner étant en place, c'eſt pour lui laiſſer de ſa liberté, qu'on a porté cette ouverture un peu vers le ſouchet de l'arbre tournant 73, *fig.* 3.

L'uſage de la piece 64. eſt pour le frein, *voyez le coupe de cette piece*, en la *fig.* 1 *de la Pl. III.*

La chaîne du frein eſt tournée autour pour y fixer le bout du cercle *R*, appellé *frein*. La même piece ſert auſſi à deux arcboutans 11, deſtinés à ſoutenir les jumelles *Kk*, *Pl. III. fig.* 1, qui traverſent la poutre 13.

Les lignes ponctuées 66, ſont deux autres arcboutans des mêmes jumelles *K*, *Pl. III.*

14, poutre au-travers de laquelle paſſe les jumelles *L* & *L*, *fig.* 1 *de la Pl. III.*

L'eſpace qui eſt entre les trous 13 & 14, par leſquels doivent paſſer les quatre jumelles ci-deſſus, étant prolongé d'un côté à l'autre du *moulin*, doit paſſer par le centre de la tour, parce que c'eſt la place que doit occuper le levier *C*, *fig.* 1 *de la Pl. III.* lequel doit agir entre ces quatre jumelles.

68 eſt la place que doit occuper la queue du *moulin V*, *fig.* 3, lorſqu'elle eſt en place. Cette eſpece de fourche doit être forte; le tenon qu'on y voit doit entrer dans le corps de la queue *V*, *fig.* 3, & la ſoutenir en place au moyen du lien de fer qui doit l'attacher au fourchet.

Les mortoiſes 69 & 70 percées dans la charpente, doivent recevoir deux pieces *X*, *fig.* 3, dont on ne voit qu'une

Les pieces chevillées dont on ne voit que la coupe *y* & *y*, ſont les mêmes que l'on voit en *Y*, *fig.* 3, dont cependant on n'a repréſenté qu'une. Ces quatre pieces ſervent à retenir la queue *V*, *fig.* 3, en état, & obligent toute la charpente à obéir, lorſque l'on tourne le *moulin* au vent au moyen de cette queue.

La queue *V*, *fig.* 3, de 43 à 44 piés, eſt une piece de bois fort lourde qui attire le *moulin* en arriere; pour prévenir les accidens qui s'en ſuivroient, on paſſe deux pieces de bois 71 & 72 ſous la charpente; on les attache ſolidement aux trois poutres qu'elles touchent; la queue qui les tire au moyen des pieces *y* & *y* tend à ſoulever toute la charpente, enſemble l'arbre tournant qui eſt ſur ſon marbre 75, encore plus lourd que la queue, ce qui annulle l'action de cette lourde piece de bois, & établit une ſorte d'équilibre entre les pieces qui portent ſur l'ourlet.

Les ſablieres 74, fortes de 5 ſur 6 pouces d'échantillon, ſont bien aſſemblées dans le bout des poutres: elles contribuent à faire de cette charpente un tout ſolide.

L'arbre tournant *A*, *fig.* 3, dont l'action tend perpétuellement à entrer dans le *moulin*, tend conſéquemment à faire perdre à l'aſſemblage de toute la charpente la forme ronde qu'elle doit avoir pour tourner ſur l'ourlet. Pour prévenir ces accidens qui ſeroient conſidérables, on a liaiſonné cette eſpece de charpente avec le fer, comme on le voit, les aſſemblages ordinaires & les chevilles ne pouvant pas y réſiſter ſeules.

Figure 3 de la IV. Planche. L'arbre tournant *A*, *fig.* 3 *de la IV. Pl.* vue en toute ſa longueur, eſt diſpoſé comme celui des *moulins* à vent ordinaire, il eſt appuyé ſur ſon marbre 75. Ce marbre eſt appuyé ſur le billot 73 où il eſt incruſté d'un pouce. Ce billot eſt une forte piece de bois de 16 à 17 pouces d'échantillon, poſée à queue d'aronde ſur les poutres de la charpente, *fig.* 2, où elle eſt liaiſonnée avec de fortes barres de fer bien chevillées.

Au moyen de ce billot & du marbre ainſi placés l'un ſur l'autre, l'arbre tournant qui y eſt porté par ſon collet 67, eſt élevé à l'horiſon de 7 à 8 degrés qui ſuffiſent pour recevoir avantageuſement l'impulſion du vent. L'arbre eſt retenu ſur ſon marbre par le creux qu'on y a pratiqué, afin que ſon collet y entre de quelques pouces; il eſt auſſi retenu par les montans de la lucarne 78, *fig.* 2, qui joignent ce marbre.

L'autre extrémité de l'arbre tournant eſt retenue en deux manieres: l'une l'empêche d'entrer en dedans du *moulin*, & l'autre l'aſſujettit au point où il doit tourner ſur lui-même.

76, *fig.* 2. & *fig.* 3, ſont deux pieces de bois bien attachés à la charpente, dans leſquelles on a pratiqué un paſſage garni de fer où l'arbre tournant eſt empriſonné

par une hoche faite vers le bout, de ſorte qu'il ne peut varier, mais on lui conſerve la liberté de tourner librement ſur lui-même. Derriere le bout de l'arbre eſt une piece de bois 77, *fig.* 2. & *fig.* 3, incruſtée dans les poutres qui la ſupportent, où elle eſt ſolidement attachée avec un lien de fer. Cette piece porte une forte pointe de fer, acérée par ſon extrémité, polie & large d'un pouce; cette pointe a de bons épaulemens qui l'empêchent d'entrer dans la piece de bois 77 plus qu'elle ne doit. Cette ſorte de pointe arboute & porte contre une piece plate d'acier 78, de 6 lignes d'épaiſſeur, qui eſt au bout de l'arbre tournant qu'elle empêche de reculer, lorſqu'il tourne.

Les parties de l'arbre tournant qui frottent ſoit au collet 67, ſoit dans la priſon 76, ſont garnies de lames de fer d'un pouce de large ſur 3 lignes; on les a incruſtées dans l'arbre même de toute leur épaiſſeur, à un pouce de diſtance les unes des autres, de ſorte que cet arbre porte ſur des parties qui ſont moitié de bois, moitié de fer; par leſquelles il eſt très-bien préſervé de l'uſure des frottemens, ſi on les enduit ſouvent de vieux-oing. Au ſurplus, cet arbre eſt fortifié des ferrures, telles qu'on les voit, *fig.* 3.

Des aîles. L'arbre tournant doit avoir 18 pouces d'échantillon vers la tête *A*, les aîles y ſont aſſemblées par couples, 79 eſt une piece de bois nommée *entre-but*, laquelle paſſe au-travers de l'arbre *A*; elle eſt deſtinée à recevoir deux bras des aîles 80, qui ſont attachés ſur l'entre-but avec des étriers de fer & des chevilles qui les traverſent.

Le trou 81 qui reſte à remplir à l'arbre *A*, eſt le lieu par où doit paſſer le deuxieme entre-but, lequel doit porter les deux autres bras des aîles. Le tout étant placé, & les aîles étant bien en équilibre entr'elles, on introduit deux coins en 81, c'eſt-à-dire, un en-deſſous, & l'autre en-deſſus de l'ouverture par où doit paſſer le dernier entre-but. Lorſque l'on chaſſe ces coins, les deux entre-buts s'approchent & ſe ſerrent l'un contre l'autre, ce qui les fixe ſolidement; on uſe de pluſieurs autres coins pour aſſujettir les autres pieces de ces aîles, comme on le voit en la 3 *fig.*

Les bras des aîles 80 ſont percés de 17 mortoiſes dans leſquelles on introduit des barreaux de 8 piés & quelques pouces de longueur, qui forment les volans que l'on voit, *Planche II.* leſquels reçoivent la toile. La poſition de ces barreaux eſt une partie eſſentielle dans la conſtruction du *moulin*; c'eſt de leur poſition que vient le biais neceſſaire aux volans pour recevoir l'impulſion du vent dans le degré le plus avantageux à faire tourner le *moulin*.

Figure 4 de la IV. Planche. Les ouvriers qui travaillent ces *moulins*, n'ont aucun uſage conſtant à cet égard, & les meûniers ont chacun leur caprice. M. Belidor a examiné cette matiere & a fixé ce biais à 55 degrés d'écartement de l'arbre tournant. La *fig.* 4. rend ce biais tel qu'il eſt exécuté au *moulin* que nous décrivons, dont on a reconnu le bon uſage, depuis l'année 1743 que ce *moulin* a été conſtruit, juſqu'à préſent (1755.)

a, *fig.* 4. *de la IV. Planche*, eſt la ligne qui repréſente l'arbre tournant 80, le bras des aîles dans lequel paſſent les barreaux. 82, le barreau dont un des bouts doit approcher de 55 degrés de la ligne *a*, & ce côté du barreau doit avoir 6 pouces de longueur plus que le côté oppoſé, afin que le vent ait plus de priſe ſur cette partie, & détermine mieux le *moulin* à prendre le mouvement circulaire. Tous les barreaux ſont dans cette ſituation; l'enfoncement diverſement obſervé par les praticiens de ces aîles, ne me paroît point utile, & quelques-uns le pratiquent d'une maniere nuiſible.

Ces aîles ainſi diſpoſées étant pouſſées d'un bon vent, font neuf tours à chaque minute, ſur quoi on a arrangé l'intérieur de la machine.

On a remarqué que la longueur des aîles eſt un modérateur à la vîteſſe; que ſi on leur donne plus de 25 piés de long, elles auront plus de force que celles du *moulin* décrit, mais elles iront moins vîte; elles ne feront pas neuf tours en une minute, quoique pouſſées du même vent. Il en eſt de même, ſi on les diminuoit de longueur, elles tourneroient plus promptement, mais elles ne leveroient pas un auſſi peſant fardeau. Cette obſervation pourra être utile à ceux qui ſeroient dans le cas de changer les proportions de cette machine.

Des parties qui donnent le mouvement à la pompe. Les rouleaux 1 & 2, *fig.* 3. *de la Pl. IV.* ont 5 pouces de diametre, & 1 pié de long; ils tournent ſur leurs chevilles de fer & d'acier battus enſemble. Ces chevilles ſont ſoutenues par deux bras de levier *B*, *fig.* 3. & par la roue *P* qu'elles traverſent.

Les rouleaux ſont fortifiés de bandes de fer, comme on les voit *fig.* 5. *de la IV. Pl.* où un de ces rouleaux eſt dévelopé. Ils tournent librement ſur leurs chevilles, & deux rondelles en facilitent encore le mouvement.

III. Planche, *fig.* 1. Revenons à la coupe du *moulin*, *III. Planche*, *fig.* 1. qui nous préſente toute la machine: *A* eſt l'arbre tournant dont on ne voit que la coupe: *B* eſt un des leviers qui portent les rouleaux 1 & 2, plus amplement expliqués ci-deſſus; ce levier paſſe au-travers de l'arbre *A*, & eſt fixé à la roue *P*. Cette roue ne ſert point à la machine, nous en donnerons l'uſage ci-après.

Lorſque l'arbre tourne, le rouleau 1 monte & éleve le levier *C*. Lorſque ce levier eſt parvenu juſqu'à la ligne ponctuée *c* qui eſt au-deſſus, le rouleau échape l'hoche 3, qui eſt audit levier, & le levier tombe de lui-même, tandis que le rouleau continue de marcher.

Le levier *c* étant retombé à ſon point, le rouleau 2 le reprend, & s'éleve de nouveau; de ſorte que dans un tour de moulin, le levier *C* eſt élevé deux fois.

Ce mouvement eſt communiqué au levier *D* au moyen de la corde *E* qui les attache enſemble. Vers le milieu de ce levier *D* eſt une barre de fer *F*, qui occupe le centre de la tour, & qui deſcend ſur le levier de la pompe *G*, où elle eſt attachée au point 8; enſorte que le mouvement des leviers ſupérieurs eſt communiquée à ce dernier, qui éleve la branche du piſton *H*; le piſton éleve l'eau, qui prend ſon cours par le conduit de bois *C*, qui a été expliqué à la premiere Pl. de-là l'eau tombe dans la cuvette pour ſe rendre au grand réſervoir.

De l'économie des forces du moulin, *III. Pl. fig. premiere*. Suivant les proportions qu'on a données à la pompe, la colonne d'eau qu'elle contient, & dont nous donnerons le détail ci-après, peſe 520 l. y compris la branche du piſton, & les ferrures qui ſont attachés. Le frottement du piſton, des rouleaux & de la colonne d'eau que le moulin éleve, eſt évalué à 200 livres; le poids des leviers qui obligent le piſton à rentrer précipitamment dans la pompe eſt d'environ 30 livres; ces trois ſommes réunies, la réſiſtance ou le poids à mouvoir par l'action du vent eſt de 750 livres, à prendre cette réſiſtance à la branche du piſton *H*.

Mais comme le levier *G*, appliqué à cette branche du piſton, a ſon point d'appui 4, diſtant du piſton de 6 piés 9 pouces, & que le mobile 8, appliqué à l'autre extrémité du même levier, eſt diſtant de la branche du piſton *H* de 3 piés & 3 pouces; le mobile *F* n'eſt plus chargé que des 27 quarantiemes de la ſomme totale: ainſi la barre de fer *F* ne ſera plus chargée que de 460 livres, au lieu de 750; conſéquemment le levier *D* qui ſupporte la barre de fer au point 5, n'eſt chargé que de la ſomme de 460 livres.

Mais ce levier *D* a ſon point d'appui 6 à 6 piés 6 pouces du point de la réſiſtance 5; & le mobile ou la corde *E* appliquée à l'autre extrémité 7 du même levier, eſt diſtant de la réſiſtance 5 de 4 piés 9 pouces. Le mobile ou la corde *E* n'eſt plus, chargé au point 7 que de 26 quarante-cinquiemes; ainſi au-lieu de 460 que peſe la branche de fer au point 5, la corde *E*, qui repréſente le mobile du *moulin* ou la puiſſance, n'a plus à ſupporter qu'un fardeau de 340, le tout à compter rondement.

Le levier ſupérieur *C* perd partie de ces avantages, lorſque le rouleau 1 ou 2 agiſſent ſur lui: car lorſqu'un de ces rouleaux commence à l'élever, il ſuffit qu'il ſoit mu avec une force égale à 340. Mais à meſure que ce rouleau avance, il s'éloigne du point de la réſiſtance, ou de la corde *E* qui la repréſente, & cette réſiſtance devient plus conſidérable, à meſure qu'il avance vers le point d'appui 9 du même levier; enſorte qu'étant parvenu à échaper l'hoche 3, la réſiſtance augmentée eſt en effet de 460, comme nous l'avons trouvé être au point 5 du même levier *D*, tous deux au centre de la tour.

Le *moulin* étant en mouvement par l'action du vent, doit donc faire un effort de 460 pour élever l'eau. Pour faire cet effort, on a employé quatre aîles, qui ſont des leviers de 25 piés de longueur, leſquels prennent la réſiſtance par les rouleaux 1 & 2, qui ſont à 4 piés du centre *A*, où eſt le point d'appui des aîles; par conſéquent le vent agiſſant ſur les aîles avec un effort égal à 4 vingt-cinquiemes de 460 ou à 78 livres, enleveroit ces 460 livres, & donneroit le mouvement à la pompe, ſi ce n'étoit les frottemens de l'arbre tournant ſur lui-même, qui ſont peu conſidérables, d'autant que cet arbre eſt en équilibre ſur ſon marbre 75 *fig.* 3 *de la III. Pl.* c'eſt-à-dire, que la tête de l'arbre joint aux aîles, font équilibre avec le reſte de l'arbre à l'endroit où cet arbre porte ſon marbre, qui en eſt le centre.

Un homme ſeul qui prend les aîles l'une après l'autre par leur extrémité, fait marcher le tout, & pompe de l'eau ſans être aidé par l'action du vent; mais il ne peut ſupporter ce travail que pour 3 ou 4 coups de pompe, l'effort qu'il eſt obligé de faire étant d'environ 90 à 95 livres.

L'effort à faire ſur les aîles par l'extrémité du bras pour donner le mouvement au *moulin*, étant évalué à 95 livres, un vent qui pouſſe une des aîles avec une force de 25 ſuffira, & la fera tourner librement.

Pour recevoir le vent capable d'opérer, on a donné à chaque aîle un volant de 8 piés de large & de 18 piés de long, que nous avons vu, *II. Planche*, garnis de toile, leſquels préſentent au vent, dans la poſition la plus avantageuſe, ainſi que nous l'avons dit, *fig.* 4 *de la IV. Pl.* une ſurface de 576 piés de toile carrée, qui le font agir au plus petit vent qu'il ſoit poſſible; objet qu'on s'étoit propoſé dans la conſtruction de ce *moulin* deſtiné à fournir en été l'eau néceſſaire aux agrémens & aux arroſemens d'un terrein ſablonneux & brûlant. On parlera du produit de cette machine en parlant de la pompe à la *V. Planche*.

Des parties de la machine, *Planche III. fig.* 1. Le levier ſupérieur *C* porte un contrepoids de plomb 22 fixé à l'extrémité; il paroît hors de la tour à 6 piés de diſtance du point d'appui 9: ſon poids doit être tel, que tout ce qui peſe vers le piſton de la pompe *H*, lorſque les leviers retombent, ne peſent que 25 à 30 livres; celui de cette machine, qui eſt ainſi reglé, peſe environ 180 livres. Ce contre-poids reçoit des ſecouſſes conſidérables lors des grands vents, ce qui oblige de l'attacher avec précaution, & d'employer de forts écroux avec des clavettes derriere pour le fixer, autrement les écroux s'ébranleroient, & le contrepoids tomberoit. Il faut que ce contre-poids n'ait nul jeu dans ſes attaches, ſi ce n'eſt dans la charniere, qu'il faut très-forte.

A ce même levier *C* on voit une hoche 3 qui ſert à deux uſages eſſentiels: le premier eſt lorſque le rouleau 1 a dépaſſé cette hoche, le levier a la liberté de retomber inceſſamment vers ſon point; que ſi le levier étoit ſans hoche, il ſeroit ſoutenu par le rouleau, un tems qui ſeroit perdu & qui ſeroit préjudiciable, parce que dans les grands vents de ce levier *C* n'auroit pas le tems de revenir à ſon point; le rouleau 2 le devanceroit & le joindroit pendant ſa chûte avec un grand bruit, elle en diminueroit l'effet, d'autant que le mouvement de ce levier & de toute la machine ſeroit raccourci.

C'eſt cet excès de mouvement & ce choc qui arrivent lorſque le garde du *moulin* eſt éloigné, qui ont obligé de mettre aux aîles les arcboutans dont nous avons parlé à la *II. Pl. q q q q*; ces aîles ſouffrent beaucoup de ce contre-coup, qui les met en danger de rompre. Au moyen de l'hoche 3 *du levier C*, ces contre-coups ſont plus rares, moins forts; & ſi le garde-*moulin* eſt ſurpris par la violence du vent, les arboutans *qqqq de la II. Pl.* mettent les aîles en état de les ſupporter.

Le ſecond uſage de cette hoche 3 du levier *C* eſt lorſque le gardien du *moulin*, qui s'éloigne volontiers, eſt ſurpris par quelque changement de vent qui, venant à prendre les aîles par-derriere, les obligent de tourner en ſens contraire: on ſait par expérience que la machine va très-bien en ſens contraire, & qu'elle éleve l'eau, comme ſi le mouvement ſe faiſoit du bon côté; mais ce ne peut être qu'au dommage de la machine, qui ſe trouve forcée en plus d'un point. Cette hoche y remédie parfaitement; le rouleau 2 agiſſant alors en ſens contraire, eſt porté vers le levier *C*, où rencontrant l'hoche 3 il y eſt arrêté, juſqu'à ce que les ailes étant expoſées au vent reprennent le ſens qu'elles doivent ſuivre.

A l'extrémité intérieure de ce même levier *C*, vers le rouleau 1, on a donné une inclinaiſon conſidérable à la partie de ce levier, qui reçoit ce rouleau afin de prémunir les deux pieces du choc, trop rude lorſque les grands vents les portent avec violence l'un vers l'autre.

On voit au-deſſus du levier *C* les lignes ponctuées *c*, qui repréſentent le même levier lorſqu'il eſt porté par le *moulin* à ſon plus haut degré d'élevation. Ces lignes font voir de combien eſt grande cette élevation, & en même tems qu'il faut pratiquer dans le comble une ouverture entre deux chevrons, pour laiſſer paſſer le bout de ce levier, lorſqu'il eſt élevé.

Les leviers *C* & *D* ont leur point d'appui 9 & 6 entre les jumelles *K* & *k*, leſquelles jumelles ſont de 6 pouces d'échantillon en leur partie ſupérieure, ſolidement arboutée par les pieces de charpente 11 & 66: on réduit l'échantillon de ces jumelles à quatre pouces pour les faire paſſer dans la poutre 13, afin d'enfermer la partie *k* de la même jumelle où le levier *D* eſt fixé; l'intervalle entre ces jumelles eſt de 5 pouces, pour donner paſſage libre aux leviers, qui ont quatre pouces & demi d'épaiſſeur.

L & *l* ſont deux autres jumelles ſemblables aux précédentes, entre leſquelles levent & baiſſent librement le bout des deux leviers *C* & *D*; l'extrémité ſupérieure de ces jumelles eſt fixée avec le comble, & la partie inférieure *l* eſt percée de divers trous, dans l'un deſquels on introduit une forte cheville de fer, que l'on garnit d'un bouchon de paille 15, enveloppé de mauvaiſe toile, afin que le levier *D* qui tombe deſſus, lorſque la machine eſt en mouvement, ne deſcende pas trop bas, & ne faſſe pas un trop grand bruit en tombant. Ce bruit eſt encore diminué & preſque annullé par un pareil bouchon que l'on paſſe ſemblablement ſous le levier *C* au point 12. On n'a repréſenté qu'une des jumelles *K* & *L*, pour éviter l'embarras; on doit les conſidérer toutes comme doubles, & fixées aux poutres 13 & 14 par des chevilles que l'on voit deſſous ces poutres. On voit la diſpoſition de leur paſſage dans les poutres 13 & 14, *figure* 2 *de la IV. Pl.*

La barre de fer *F* qui deſcend du levier *D* ſur le levier de la pompe *G*, où elle eſt attachée au point 8, eſt aſſujettie à deux ſortes de mouvemens; le premier eſt de hauſſer & baiſſer avec le reſte de la machine, lorſque le *moulin* eſt en mouvement, ce qui s'opere ſur les tourillons de la cheville 8, qui paſſe au travers de ce levier *G*.

L'autre mouvement eſt de tourner ſur elle-même, lorſque le comble du *moulin*, la charpente 61, & toute la machine tourne ſur l'ourlet 62, pour expoſer les aîles au vent. Cette barre *F* qui occupe le centre de la tour, tourne dans la cheville 8, au-travers de laquelle elle paſſe. *Voyez* le bout de cette barre *F* dévelopée en la *fig.* 4.

Fig. 4. 17 eſt la barre de fer: les lignes ponctuées repréſentent un bout du levier de la pompe *G*, *fig.* 1. dans lequel les parties ſuivantes ſont cachées; 18 eſt un bouton qui oblige le levier *G* de baiſſer, en foulant ſur les parties qui lui ſont inférieures, & par cette preſſion, il fait rentrer dans la pompe la branche du piſton *H*, *fig.* 1.

19 eſt la place que la cheville 16 doit occuper; 20 eſt un écrou de cuivre, qui tient en place la cheville 16. 21 eſt une clavette qui fixe l'écrou, afin qu'il ne ſe diviſe pas; 16 eſt la cheville percée qui doit être placée en 19, qui eſt la même cheville dont nous avons parlé au point 8, *fig.* 1. Au moyen de la barre de fer *F* ainſi diſpoſée, le *moulin* agit ſur la pompe au point 8, de quel côté que ſoient tournées les aîles.

Figure 3, 4 eſt le point d'appui du levier de pompe *G*. Ce point d'appui eſt une cheville de fer paſſée dans deux crampons ſcellés dans la maçonnerie de la tour; mais en-dehors ce levier eſt poſé deſſus, & y eſt retenu par un encochement 4.

C'eſt pour faire un paſſage à ce levier & au canal qui eſt au-deſſous, qu'on a pratiqué dans la maçonnerie de la tour une ouverture *b* de 10 pouces de large, & de trois piés & demi de haut, de laquelle nous avons parlé à la *premiere Pl.* ſous la pareille lettre.

Le levier de la pompe *G* agit entre deux jumelles pratiquées à la partie ſupérieure de la pompe, dont on ne voit qu'une en *M*; l'intervalle entre ces deux jumelles eſt de 5 pouces, dans laquelle agit le levier *G*, qui eſt de 4 pouces & demi d'épaiſſeur: mais comme il ne ſeroit pas poſſible de paſſer la cheville qui aſſemble le piſton au levier, ainſi engagée entre deux jumelles; on a fait dans les jumelles les ouvertures *O*, tant pour la commodité de placer cette cheville, que pour donner la liberté aux deux extrémités de cette cheville, pour monter & baiſſer avec le piſton, ſans froiſſer en aucun endroit: cette cheville du piſton doit être à tête quarrée, afin qu'elle ne tourne pas, & que la clavette puiſſe être facilement rivée en un lieu ſi étroit.

Du frein. III. Planche, *fig.* 1. La roue *P*, qui eſt fixe ſur l'arbre tournant *A*, ſert à arrêter les aîles du *moulin*; elle a 8 piés de diametre & 8 pouces d'épaiſſeur à la circonférence. Elle reçoit ſur cette épaiſſeur le cercle *R*, appellé *le frein*, qui l'entoure. Lorſque l'on tire avec la piece de bois *Q* (dont on ne voit ici que la copie), le cercle *R* touche cette roue en tous les points de ſa circonférence, & par ce frottement, que l'on fait ſentir à cette roue par degrés, on modere l'action des aîles, & enfin on les arrête, ce qui s'opere ainſi.

On voit au bout du cercle *R* deux chevilles de fer, & une chaîne de même métal, tournée autour de ces chevilles, & de la piece de bois 64 qui les attache enſemble très-ſolidement: car l'effort eſt très-conſidérable en ce point. 33 eſt la partie inférieure de la corde d'un palant, dont il faut reconnoître la partie ſupérieure *à la IV. Pl. figure* 3. *n°.* 23.

10 eſt le palant du frein avec lequel on éleve le contre-poids 24 attaché à l'extrémité de la piece de bois ou de levier *Q*.

IV. Planche, *fig*. 3. *T* eſt une piece de bois qui ſert de point d'appui au levier *Q*. Lorſque le garde-*moulin* lâche la corde 23, le contre-poids 24 deſcend, tire en bas le cercle *R*; & la roue *P* eſt comprimée, d'autant qu'il juge à propos lui faire ſentir l'effet du contre-poids, qu'on ne doit jamais abaiſſer que par degrés; autrement on riſqueroit de briſer l'arbre tournant, que l'effort du vent tordroit vers le colet.

De la pompe. *V. Pl.* Cette machine, en l'état qu'elle eſt conſtruite, ne met en mouvement qu'une pompe, parce qu'il faut néceſſairement que les forces du mobile agiſſent au centre de la tour, & que toutes les parties ſupérieures du *moulin* que l'on tourne alternativement de tous les côtés, aboutiſſent au point central 8, *III. Pl. fig*. 1. or, puiſqu'il n'y a qu'un centre, il eſt difficile d'y ajuſter pluſieurs pompes; il les faudroit faire agir ſur une baſcule appuyée ſur un point d'appui, ce qui ne ſeroit pas avantageux; puiſque cette compoſition & les parois de pluſieurs pompes, multiplieroient les frottemens. Il a paru plus ſimple & plus avantageux de n'y en admettre qu'une, & de lui donner un plus grand diametre, comme auſſi de le faire lever deux fois dans un tour du *moulin*; ces deux coups de pompe forment dans le mouvement une ſorte d'équilibre ſemblable à la pluralité des pompes, qu'on eſtime en ces ſortes de machines hydrauliques.

Figure 1. La premiere figure *de la V. Pl.* repréſente cette pompe en ſon entier, formée de pluſieurs corps ſolidement établis, & ſoutenus ſur la charpente qui eſt dans l'intérieur du puits.

A & *A* ſont deux pieces de charpente qui entrent dans la maçonnerie du puits, dont le plan eſt à côté. Elles ſont ſituées un peu au-deſſus de l'eau; elles ſervent à porter-tout le fardeau de la pompe, & ſont aidées des barres de fer que l'on y voit.

B & B ainſi que *C* & *C* ſont d'autres poutres qui forment comme deux étages dans l'intérieur du puits, leſquelles ſervent à appuyer les corps de pompe qui y ſont unis au moyen de liens de fer-ainſi qu'on le voit aux plans de ces étages qui ſont à côté.

G & *G* eſt un aſſemblage de charpente qui ſert à fixer cette pompe au milieu du puits, ainſi que nous l'avons dit *de la I. Pl. lettre G*.

D D D ſont trois corps de pompe de bois appuyés, ainſi qu'on les voit, ſur les poutres *A*.

Les emboîtures de ces pieces étant bien arrondies, on enduit ces deux pieces, à l'endroit de leur emboîture, de goudron; on ſeme ſur ce goudron du ſable fin, bien tamiſé & très-ſec: lorſque les pieces ſont unies, le ſable & le goudron tombent dans la jonction, & la tient parfaitement étanchée, tant que dure la pompe. Il eſt bon d'avertir que ces corps de pompe ſont ſujets à fendre lorſqu'on les emploie ſecs, ſi on n'a pas la précaution de les humecter pluſieurs jours en dehors avant de leur faire ſentir l'humidité en-dedans.

E, eſt un corps de pompe de cuivre de quatre piés de longueur attaché à l'extrémité inférieure des corps de pompe de bois *D*. Le piſton agit dans cette piece; elle eſt deſtinée à en ſupporter les frottemens, ſans altération ſenſible de la part de ce corps de pompe.

F, eſt une lanterne de cuivre, percée de trous ſans nombre, dans laquelle le bout inférieur de la pompe de cuivre entre: elle empêche que les ordures n'entrent dans la pompe lorſqu'elle agit. Cette lanterne eſt attachée ſur la planche *M*, qui eſt au fond du puits. Cette planche eſt retenue au fond du puits par deux pierres 1 & 2, au travers deſquelles paſſent deux broches de fer qui les fixent ſur la planche.

Fig. 2. La *figure* 2. *de cette V. Pl.* donne la coupe de tous les corps de pompe, dans l'intérieur deſquels on voit la branche du piſton & le piſton même plongé dans l'eau: cette branche eſt compoſée de deux longues pieces de ſapin arrondies, & de trois pouces à trois pouces & demi de diametre, jointes enſemble par des pieces de fer, & par deux écrous *E*, qu'il faut avoir ſoin de river. A l'extrémité ſupérieure *H*, ſont des trous qui ſervent à paſſer la cheville du levier *G fig* 1. *de la IV. P*.

A l'extrémité inférieure de la même Planche eſt le piſton qui eſt développé en la *fig*. 3. ainſi que le corps de pompe de cuivre, & toutes les parties qui lui appartiennent.

Developpement du corps de pompe de cuivre, *V. Pl.* 3 *fig*. *L* eſt le piſton que l'on a fait de bois de hêtre, parce qu'il eſt d'un très bon uſage dans l'eau: on voit cette piece en grand, entourée de ſon cuir du Bréſil attaché à la branche du piſton *O*, au moyen d'une piece de fer à charniere *N*, dont un bout tient au piſton par trois écrous qu'il faut river.

La même piece de fer *N* eſt attachée par l'autre bout ſur la branche du piſton *O*, au moyen d'un long affourchement de fer: des broches de fer paſſent au-travers & lient ces affourchemens enſemble, comme vous le voyez en *O*. Obſervez que ces broches ſoient à écrou & rivées afin qu'elles compriment fortement le bois & le fer; mais ces broches quoiqu'en nombre, comme vous les voyez en la branche du piſton *H*, 2. *fig*. ſeroient ſujettes à déchirer le bois ſuivant ſon fil, lorſque le *moulin* leve le piſton avec violence, ſi elles n'étoient ſoutenues elles mêmes par une autre broche de fer toute ſemblable, que l'on paſſe au-travers du bois, mais dans un ſens oppoſé, comme on le voit en *O*, où l'on a rendu ſenſible une de ces broches ſoutenues d'une autre: toutes les jonctions qui ſont à cette branche du piſton doivent être traitées ainſi.

Cette branche eſt ſi ſolide (celles de fer ſeroient ſujettes à fléchir), que depuis 1743 juſqu'à préſent, on n'y a fait aucunes réparations, & on n'a pas trouvé à propos de la renouveller en 1754, quoiqu'on ait été obligé de paſſer de nouveaux corps de pompe de bois, qui étoient totalement pourris. Par la longueur de cette branche on a évité toute aſpiration incommode dans ces pompes.

P eſt la ſoupape qui eſt au fond de la pompe de cuivre; cette piece eſt du même bois que le piſton; elle eſt légerement entourée d'étoupes imbibées de ſuif, afin qu'elle joigne le cuivre & rempliſſe exactement la place qu'elle occupe. Elle porte une anſe de fer qui ſert à accrocher & à enlever cette ſoupape lorſqu'il faut la réparer.

On voit tant-à-côté de la ſoupape que du piſton, le plan des clapets de ces deux pieces: l'explication de l'un ſervira pour l'autre, parce qu'ils ſont de même conſtruction, il different ſeulement de grandeur; ils ſont faits d'un cuir fort (le cuir du Bréſil bien liant & bien égal eſt le meilleur), tenu entre deux pieces de cuivre. La piece de deſſous porte une large vis qui paſſe au-travers du cuir, & va ſe viſſer dans la piece de cuivre *I*, qui eſt en-deſſus de quatre lignes d'épaiſſeur; l'on voit cette vis exprimée par des points à l'endroit où elle eſt rivée. Le cuir qui eſt entre ces deux pieces de cuivre porte ſur les bords du fût de bois des ſoupapes, & les rend étanches. Ce même cuir s'étend ſur toute la partie poſtérieure des mêmes fûts pour y ſervir de charniere. On poſe ſur cette derniere partie du cuir une nouvelle plaque de cuivre 2, d'une ligne d'épaiſſeur, que l'on attache aux fûts, en paſſant des clous au travers de la plaque de cuivre & du cuir; de ſorte cependant que le clapet 1 puiſſe ouvrir & fermer librement. On obſerve d'abattre les arrêtes des pieces de cuivre, afin que les cuirs ne ſoient pas coupés par le jeu du clapet.

La *fig*. 3. fait encore voir la piece *Q*, qui eſt une plaque de cuivre vue de profil, d'un pouce d'épaiſſeur, & d'un pié en quarré, le corps de pompe de cuivre paſſe dedans, & y eſt fortement ſoudé. *R* eſt le plan de cette piece de cuivre.

Sur cette piece on poſe un cuir du Bréſil 3, auquel on obſerve les mêmes ouvertures qui ſont à la plaque de cuivre *R*. Quatre écrous 4, compriment cette plaque de cuivre contre la pompe de bois & le cuir 3 qui ſe trouve pris entre les deux corps de pompe, & étanchent cette jonction.

Mais comme les crampons qui portent les vis & les écrous 4, ne peuvent être fixés au corps de pompe de bois avec des clous qui y feroient des trous, on y a ſuppléé par un cercle de fer diviſé en quatre parties *S*, qui ſont jointes enſemble par quatre bonnes vis. On poſe ce cercle en *S fig*. 1. & 2. il ſert premierement à fixer les crampons ci-deſſus, en embraſſant la pompe de bois, à laquelle il donne de la ſolidité; & lorſque le corps de bois vieillit, que le bois diminue de volume, on répare ce défaut en ſerrant les quatre parties de ce cercle également avec les quatre vis, & on empêche la pompe de fuir tant qu'elle n'eſt pas totalement pourrie; c'eſt pour cette derniere raiſon que l'on a fait les quatre trous qui ſont à la plaque de cuivre *R* un peu en ovale, tendant au centre de cette plaque, au moyen deſquels les crampons qui y paſſent peuvent ſe rapprocher du centre, à meſure que le cercle *S* les comprime.

Cette pompe ainſi travaillée a toute la ſolidité requiſe pour réſiſter à tous les efforts du *moulin*; deux années ſe paſſent communément avant qu'on ſoit obligé d'y mettre de nouveaux cuirs. On a préferé l'uſage des corps de pompe de bois á ceux de plomb, qui auroient pû

s'affaiſſer par leur propre poids & par l'action du piſton.

On a donné 5 pouces de diametre à l'intérieur du corps de pompe de cuivre, & 5 pouces & 3 lignes à ceux de bois, afin que la ſoupape & le piſton puiſſent paſſer librement dans ces corps de pompe lorſqu'on les introduit pour les mettre en place.

Lorſqu'on introduit, ou que l'on retire la branche du piſton, cette piece embarraſſe par ſa longueur: les écrous *E*, *V. Planche*, 2. *figure*, donnent la liberté de la diviſer en deux parties que l'on introduit l'une après l'autre.

Lorſqu'il s'agit de lever la ſoupape *P*, l'effort qu'il faut faire pour l'arracher du lieu où elle eſt poſée, & où elle s'attache par l'effet du *moulin*, eſt conſidérable, il faut être pourvu d'un croc de pompe 6, *Pl. V.* fait d'une balle de fer d'un pouce, on y attache une forte corde avec laquelle on deſcend ce croc dans la pompe, après en avoir enlevé le piſton; & quand on a ſaiſi l'ance de la ſoupape, *P*, *Pl. V. fig.* 3. on porte le bout de la corde ſur l'arbre tournant, autour duquel on fait pluſieurs tours, & trois hommes font tourner les aîles du *moulin*, juſqu'à ce que cette ſoupape ſoit hors du corps de pompe de cuivre: l'arbre tournant fait en cette opération l'office d'un cabeſtan.

Pour donner au corps de pompe de cuivre la ſolidité convenable au travail qu'il a à ſupporter, on y a employé des planches de cuivre de deux lignes d'épaiſſeur, & on l'a fortifié de bandes de pareil cuivre, que l'on a ſoudées par-deſſus de diſtance en diſtance, ainſi qu'on le voit, *fig.* 3. *de la Pl. V.*

Du produit de la pompe. Nous avons dit que le corps de pompe dans lequel le piſton agit, eſt de 5 pouces de diametre.

Le piſton *H*, 1. *fig. de la Pl. V.* peut être levé juſqu'à 21 pouces; mais nous ſuppoſons qu'il ne ſera élevé que de 18 pouces, pour ne pas compter trop avantageuſement: chaque coup de piſton fera donc ſortir de la pompe un cylindre d'eau de 5 pouces de diametre ſur 18 pouces de hauteur, qui équivaut à-peu-près à 350 pouces cubiques. Nous avons dit que la vîteſſe des aîles la plus avantageuſe étoit celle où le *moulin* faiſoit neuf tours par chaque minute, ou 540 tours par heure, qui font 1080 coups de pompe par heure; le produit ſera donc de 378000 pouces cubiques d'eau: en ſuppoſant le muid d'eau de 8 piés cubiques, il contient 13824 pouces cubiques; en ce cas la ſomme de 378000 pouces d'eau équivaut à 27 muids un tiers par heure: en 16 heures de travail, qui eſt la journée ordinaire, il produira 437 muids. Nous ſuppoſons ici un vent très-favorable & bien ſoutenu, & les cuirs de la pompe en très-bon état, ce qui arrive rarement; ainſi on ne doit eſpérer que 350 muids lorſque le vent eſt très-favorable, beaucoup moins lorſque le vent eſt plus foible, & qu'il n'eſt pas continuel, comme en été.

Le levier *G*, *même figure*, s'éleve lorſque le *moulin* marche juſqu'aux lignes ponctuées *G*, qui ſont au-deſſus, ce qui donne 21 pouces d'élevation au piſton *H*: que ſi l'on vouloit faire rapporter à cette pompe une plus grande quantité d'eau que nous n'avons dit ci-deſſus, on pourroit la tranſporter vers le point 8; la levée du piſton ſe trouveroit augmentée, la pompe rapporteroit en proportion; mais le *moulin* auroit à mouvoir un plus grand fardeau. On doit donc conſulter les forces du *moulin* avant de prendre cet avantage: ſi au contraire le *moulin* ſe trouvoit trop chargé, on le ſoulageroit en tranſportant la pompe vers le point 4, les points 4 & 8 reſtant toujours tels qu'ils ſont.

Toute la charpente qui eſt à ce puits, *Pl. V. figure premiere*, eſt diſpoſée pour opérer ces changemens, au cas qu'il en eût été beſoin. Que ſi le *moulin* eût été établi dans un lieu iſolé, éloigné de tous les objets qui peuvent arrêter le cours du vent, on auroit pû ſans nul inconvénient approcher la pompe du point 8, juſqu'à la faire peſer ſur le *moulin* au point 8, 150 liv. plus qu'elle ne peſe; mais les murailles & les bois voiſins qui diminuent l'action du vent, ont déterminé à la laiſſer au milieu du puits.

Nous avons dit que le cylindre d'eau qui ſort de la pompe à chaque coup de piſton, pouvoit être évaluée à 350 pouces cubiques d'eau; ſur ce pié la pompe de 50 piés en contiendra 11700 pouces cubiques, qui équivalent à 6 piés 3 quarts de piés cubiques: à 72 liv. le pié cubique, font 486 liv. que peſeroit l'eau contenue dans l'intérieur de la pompe, ſi elle ne contenoit que de l'eau; mais le bois des piſtons & le fer qui s'y trouve peſent enſemble plus que l'eau; c'eſt pourquoi l'on a eſtimé la charge totale contenue en l'intérieur de la pompe, à 520 l. indépendamment des frottemens intérieurs évalués à 200 liv. & du poids des leviers, comme nous l'avons dit.

Si on fait attention au total de cette machine, on trouvera qu'elle tire un avantage de la longueur des leviers dont elle eſt compoſée; quoiqu'ils ſoient forts, ils fléchiſſent cependant quand le vent force le mouvement, de ſorte que la pompe n'a jamais été incommodée des négligences du gardien, & la ſolidité de toutes les parties eſt telle qu'il n'eſt point encore arrivé de déſaſtre.

Cette machine eſt d'autant plus avantageuſe, qu'elle n'a coûté que 3000 liv. au plus; c'eſt-à-dire, la tour, la pompe, l'intérieur du puits & toute la machine, indépendamment du puits & des reſervoirs qui étoient faits d'ancienneté.

Que s'il s'agiſſoit d'élever l'eau d'une hauteur moindre que celle du puits dont eſt queſtion, il ſuffiroit d'augmenter les diametres des corps des pompes, pour profiter de tous les avantages du *moulin* dont le produit augmenteroit.

Projet, *figure* 2. *de la premiere Pl.* Mais s'il s'agiſſoit d'élever l'eau d'un puits de 150 à 200 piés de profondeur, on pourroit multiplier les forces du *moulin* en faiſant les aîles de 32 piés de long & de 9 piés de large; on pourroit même y pratiquer ſix aîles; alors on pourroit multiplier les pompes en les arrangeant comme on les voit à *la premiere Pl. fig.* 2. qui eſt une idée de la diſpoſition qu'il conviendroit leur donner. *F* eſt la barre de fer ſur laquelle agit le *moulin* que nous avons vû ci-devant au milieu de la tour. *G*, le levier de pompe ſur lequel les quatre piſtons des pompes ſont fixes; 4 eſt ſon point d'appui. Les quatre pompes que l'on voit dans l'intérieur du puits ſont cenſées avoir chacune 50 piés de longueur; elles ſe communiquent au moyen d'une petite cuvette qui eſt à leur partie ſupérieure.

Le *moulin* étant en mouvement, les quatre pompes agiſſent enſemble; celle d'en-bas 1 remplit & entretient la cuvette *A*; la pompe 2 y puiſe l'eau, qu'elle tranſporte dans la cuvette *B*, la pompe 3 puiſe en *B* l'eau qu'elle éleve en la cuvette *C*; la pompe 4 puiſe en *C* l'eau qu'elle éleve juſqu'au-deſſus du puits, & la tranſporte au-dehors.

Une commodité qu'il eſt bon de faire obſerver, eſt que ſi un homme poſe ſa main au point 8, *III. Pl. fig. premiere*, lorſque ce levier eſt au plus haut degré d'élévation *G*, où le *moulin* puiſſe le porter, & qu'il ſoutienne ce levier à ce degré d'élévation, ſoit de ſa main, ſoit de quelqu'autre appui, la pompe & le *moulin* ſont partagés de ſorte que l'un n'a plus de priſe ſur l'autre, & qu'il ne peut arriver nulle ſorte d'accident par la vîteſſe des aîles qui ſont ſeules en mouvement.

Il y a beaucoup d'autres machines auxquelles on a donné le nom de *moulins*; nom qui ſembleroit par ſon étymologie ne devoir appartenir qu'aux machines qui par le moyen des meules pulvériſent & réduiſent en farine les différentes graines: car toutes les autres machines auxquelles on a donné le nom de *moulins*, n'ont de commun avec ceux qu'on vient de décrire qu'une roue à l'eau, ſoit à aubes ou à pots, premier moteur de la machine; c'eſt cette reſſemblance extérieure qui peut-être aura fait donner indiſtinctement à toutes les machines qui ſuivent le nom de *moulins*: ainſi pour

Moulin *à poudre à canon*. *Voyez* Poudre & Salpetre.

Moulin *à tan*. *Voyez* Tan.

Moulin *à ſcier le bois en planches*. *Voyez* Scie.

Moulin *à chaplets*. *Voyez* Pompe.

Moulin *à papier*. *Voyez* Papier *ou* Papeterie.

Moulin *à foulon*. *Voyez* Manufacture en laine.

Moulins a' bras. On voit deux de ces *moulins* repréſentés, *dans nos Pl. d'Agriculture*, ils ſont de fer; ils ſervent à moudre tout ce qu'on ne peut porter aux *moulins* à blé, comme amande, poivre, ris, caffé.

La conſtruction en varie beaucoup relativement à la forme intérieure; quant à la partie qui mout, elle eſt toujours le même.

La poſition de l'arbre peut être ou verticale, comme on la voit, *fig.* 1. ou horiſontale, comme elle eſt *fig.* 9. où l'on voit une des ſortes de *moulins à bras* garni de toutes ſes pieces: nous allons commencer par le détail de celui-ci. Aux deux côtés ſont deux platines de fer battu de 6 pouces de large ſur 10 pouces de haut; c'eſt entre ces platines qu'eſt placé & ſuſpendu le corps du *moulin*. Les pieces dont le corps du *moulin* eſt compoſé ſont la boîte qu'on voit *fig.* 10. la noix qui entre dans cette boîte *fig.* 11. le noyau de la noix qui ſe place dans la noix *fig.* 12. & les cloiſons qu'on voit *fig.* 9. forment extérieurement le corps du *moulin*, revêtant la boîte, & fixées ſur les platines au moyen de deux étochios rivés

chacun,

chacun, & ſur les platines & ſur les cloiſons. Les bouts des étochios, du côté de la face de la cloiſon ſur laquelle doit poſer la boîte, doivent excéder d'une ligne ou deux ladite cloiſon, pour entrer dans deux trous pratiqués dans l'épaiſſeur de la boîte, *fig.* 10. mais on ne peut appercevoir ces étochios, parce qu'ils ſont au dedans de la machine; mais voyez-les aux *fig.* 13. & 14. Les platines & le corps du *moulin* ſont tenus enſemble par quatre vis dont on voit les extrémités & leurs écrous, ſur la face d'une des platines du *moulin*, *fig.* 9.

Il faut bien remarquer, 1°. qu'avant que de fixer le corps du *moulin* & les plaques enſemble, il faut placer la noix qui doit être montée ſur ſon arbre, comme on voit *fig.* 11. la noix placée, on arrête les platines par les vis & leurs écrous.

Il faut encore remarquer, 2°. que la hauteur de la cloiſon laiſſe un intervalle entre la plaque où l'on voit la manivelle *fig.* 9. & le derriere de la noix, pour laiſſer paſſer la farine de ce qu'on mout.

3°. Que comme il faut que la noix puiſſe avancer ou reculer, ſelon que l'on veut moudre plus gros ou plus fin, & que cependant il ne faut pas que cette noix ſe déplace, on a poſé ſur la face intérieure de la même plaque, où l'on voit les vis & leurs écrous, un heurtoir, ou une piece de fer plat, longue de 3 pouces ou environ, ſur 15 de large, & 3 ou 4 d'épaiſſeur, au milieu de laquelle eſt un trou où l'arbre de la noix eſt reçu, & qu'à chaque extrémité il y a deux trous pour recevoir le bout des vis à tête quarrée qu'on voit *fig.* 17. qui paſſent à-travers la plaque & par-deſſous le heurtoir qu'on voit *fig.* 18. & qui entrent dans les deux trous ſuſdits comme on voit *fig.* 18. ces vis y ſont rivées, mais mobiles, de ſorte qu'en tournant ces vis auxquelles la même plaque ſert d'écrou, on fait avancer parallelement le heurtoir vers l'embaſe de l'arbre de la noix, il eſt impoſſible que l'arbre recule; car la noix & la boîte étant de forme conique, la noix fait toujours effort pour ſortir de ſa place.

4°. Que la hauteur de la cloiſon appliquée à l'autre platine, laiſſe un vuide entre la plaque & la tête de la noix, vuide qu'on appelle l'*engrenoire*, c'eſt ſur cette cloiſon qu'eſt en partie poſée la trémie, & en partie ſur la boîte.

Ce que nous venons de dire ſuffit de reſte pour entendre le méchaniſme & l'action d'une machine auſſi ſimple; mais quelque détail ſur les parties acheveront d'éclaircir le reſte.

On voit *fig.* 16. la plaque ou platine de derriere, par la face du dedans ſur cette platine, la cloiſon, avec les étochios qui la rendent immobile; au centre de la cloiſon une douille rivée ſur la plaque, à-travers laquelle l'arbre de la noix paſſe; cette douille eſt ſaillante à l'extérieur, comme on voit, *fig.* 15. face extérieure de la même platine: on voit auſſi à cette douille une virole. L'uſage de la douille eſt de donner plus de ſolidité à l'arbre, & lui ſervir de palier, ce qui eſt néceſſité par le trop peu d'épaiſſeur des plaques, qui ne pourroient reſſiſter long-tems à l'effort de l'arbre mu quand on mout.

La *fig.* 18. eſt l'autre plaque, ou la plaque de devant, vûe par la face intérieure, on remarquera ſur cette plaque l'autre cloiſon avec ſes étochios, au centre de la cloiſon le heurtoir, & les bouts des vis rivées ſur le heurtoir.

La *fig.* 17. repréſente la plaque ou platine de devant vûe en dehors du côté de l'arbre qui meut la machine; on y remarquera auſſi les vis du heurtoir, avec une bouterolle fixée comme la douille à l'autre plaque & pour le même uſage.

On ſait par l'emploi précédent des figures, que la dixieme eſt la boîte du *moulin*. Il faudra la forger d'une barre plate d'acier, & lui donner 20 lignes de hauteur ſur 6 lignes d'épaiſſeur de dehors en dehors. On tournera cette barre de forme conique ſur un mandrin. La baſe de la boîte aura 46 lignes de diametre, & le diametre du côté de la tête n'aura que 39 lignes; le tout de dehors en dehors: dans l'épaiſſeur des deux faces de la même piece, comme on a dit, ſeront percés de trous pour recevoir les tenons des étochios: au reſte, les meſures préſentes varieront ſelon la force des *moulins*.

La noix qu'on voit *fig.* 11. ſe fera auſſi comme la boîte, d'une barre d'acier, de même hauteur & épaiſſeur, tournée & ſoudée comme on l'a indiqué.

La *fig.* 12 eſt le noyau de la noix. Il faut que ce noyau ſoit un peu moins haut que la noix ou la virole, afin qu'on puiſſe ſerrer le bord de dedans de cette virole ſur le noyau ſans diminuer la hauteur.

Au centre du noyau eſt un trou quarré qui reçoit l'arbre.

Au milieu de l'arbre il y a un ambaſe qui ſert à arrêter la noix: au côté de la tête de la noix on a ouvert une mortoiſe pour une *clavette* qui ſerrera la noix contre l'embaſe.

La mortoiſe qui a environ 6 lignes de hauteur, empêche que le heurtoir ne poſe ou ne s'applique entierement contre la baſe de la noix, ce qui rendroit le mouvement rude.

Le dedans de la boîte eſt cannelé; ſes dents ſont comme celles d'une écouanne, c'eſt-à-dire que le devant de la dent eſt perpendiculaire & le derriere incliné.

L'inclinaiſon des dents de la boîte & l'inclinaiſon des dents de la noix ſont en ſens contraire.

La *fig.* 13. eſt la cloiſon des dents de devant, elle porte en partie la trémie; elle eſt faite de fer battu comme une cloiſon de ſerrure; elle a 9 lignes de hauteur ſur deux lignes d'épaiſſeur: on y a montré les étochios qu'il attache à la plaque.

La *fig.* 14. eſt la cloiſon de derriere, c'eſt elle qui forme l'intervalle reſſerré entre la platine & la noix; elle ſera auſſi faite d'une lame de fer battu, ſa hauteur de 14 lignes & ſon épaiſſeur de deux: on y voit auſſi ſes deux étochios.

Paſſons maintenant au *moulin à bras*, à arbre perpendiculaire, celui de la *fig. premiere*: on le voit garni & monté de toutes ſes pieces; il ne differe du précédent qu'en ce qu'il n'a ni platine ni cloiſon, mais ſeulement deux entretoiſes & deux vis qui en lient toutes les pieces.

L'eſpece d'entonnoir qui le forme eſt cannelé en dedans. Sur cet entonnoir au haut eſt l'entretoiſe ſupérieure entaillée dans ſon épaiſſeur, & au bas l'autre entretoiſe ou l'inférieure; ces deux entretoiſes ſont tenues par des vis bien paralleles afin que l'arbre ſoit bien vertical. A la patte de l'entretoiſe ſupérieure on a percé pluſieurs trous; dans ces trous ſont rivées des pointes; ces pointes ſervent à fixer le *moulin* ſur le deſſus d'une table, à la patte de l'entretoiſe inférieure il y a un trou taraudé qui reçoit une vis dont le bout eſt en griffe; cette vis & cette griffe fixent le *moulin* contre le deſſus de la table, la vis en griffe eſt traverſée par en-bas d'un boulon à tête, arrêté dans l'œil de la-dite vis. On voit dans la même figure la tremie, le bas de l'entonnoir qui eſt en cône s'appelle le *culot du moulin*; c'eſt-là que tombe la mouture. La partie cylindre eſt fermée en-deſſus par une rondelle qui couvre la noix; ſur cette rondelle eſt montée la trémie.

Les *figures* adjacentes montrent les parties ſéparées de ce *moulin*; la *fig.* 2. eſt la manivelle, ſon pommeau eſt mobile ſur ſa broche; la *fig.* 3. repréſente la noix & ſon arbre; la *fig.* 4. l'entretoiſe de deſſus; la *fig.* 5. l'entretoiſe de deſſous; la *fig.* 6. la rondelle qui tourne le *moulin*; la *fig.* 7. le boulon de la vis à griffe; & la *fig.* 8. la vis à griffe.

Moulin a bras du Levant, (*Méchan.*) on ſe ſert beaucoup dans le Levant de *moulins à bras* pour moudre le blé. Ces *moulins* conſiſtent en deux pierres plates & rondes, d'environ 2 piés de diametre, que l'on fait rouler l'une ſur l'autre par le moyen d'un bâton qui tient lieu de manivelle. Le blé tombe ſur la pierre inférieure, par un trou qui eſt au milieu de la meule ſupérieure, laquelle par ſon mouvement circulaire, le répand ſur la meule inférieure où il eſt écraſé & réduit en farine; cette farine s'échappant par le bord des meules, tombe ſur une planche où on la ramaſſe. Le pain qu'on en fait eſt de meilleur goût que le pain de farine moulue aux *moulins* à vent ou à eau: ces *moulins à bras* ne ſe vendent qu'un gros écu ou une piſtole. (*D. J.*)

Moulin *pour exprimer l'huile des graines*. Cette machine a beaucoup d'affinité avec le *moulin* à foulon à la hollandoiſe décrit à ſon article. *Voyez* Manufacture en laine. Celui-ci conſtruit dans une tour de charpente élevée ſur une autre de maçonnerie d'environ 12 piés d'élévation, eſt mu par la force du vent comme les *moulins* à vent. *Voyez* Moulin a' vent. C'eſt le comble de ce *moulin* qui tourne ſur la tour pour virer au vent & y préſenter les aîles. *Voyez* Pompe, & les *figures* plus détaillées de ces ſortes de comblés, la conſtruction & l'explication de leurs différentes parties repréſentée plus au net dans les *planches des pompes* mues par le vent.

L'arbre tournant *AB*, renfermé dans le comble, lequel porte les volans, porte auſſi un rouet *C*, dont les alluchons engrainent dans les alluchons d'un autre rouet horiſontal *D*, ou les fuſeaux d'une lanterne fixe ſur l'arbre vertical *DF* concentrique à la tour; cet arbre porte une lanterne *E* dont les fuſeaux conduiſent les alluchons d'un rouet *G* fixé ſur le gros arbre horiſontal *HK* auquel ſont adhérentes les levées *NNN* des pilons *OP* qui

qui pulvériſent les graines placées dans les mortiers *FFF*, pratiqués dans une forte piece de bois *XY* où elles ſont écraſées par les chûtes réitérées des pilons.

Les pilons ſont guidés dans leur mouvement vertical par des moiſes *TV cd* entre leſquelles leurs tiges peuvent couler librement lorſque les levées dont elles ſont armées ſont rencontrées par celles de l'arbre *HK*; l'extrémité *P* des mêmes pilons eſt arrondie & garnie d'une boîte de fer pour la conſerver, la partie arrondie remplit l'ouverture du mortier, ce qui empêche les graines de reſſortir, comme on peut voir en *Z Æ* qui repréſente la coupe de quatre mortiers & celle de l'auge où ſe fait le preſſurage.

Entre les deux moiſes qui ſervent de guides aux pilons en eſt une troiſieme *ab* à laquelle ſont fixées par un boulon des pieces de bois ſervant de cliquets pour arrêter & ſuſpendre les pilons quand on veut ſuſpendre leur effet; pour cela il y a une coche à la face latérale de chaque pilon dans laquelle, lorſqu'il eſt relevé un peu plus haut que les levées de l'arbre ne peuvent le conduire; une des pieces dont nous parlons vient s'engager & tient par ce moyen le pilon ſuſpendu, ce qui permet de retirer les graines pulvériſées de dedans les mortiers ſans pour cela ſuſpendre l'effet des autres parties de la machine, chaque pilon ayant ſon cliquet.

Les graines pulvériſées, ainſi qu'il vient d'être expliqué, & réduites en une eſpece de pâte, ſont miſes dans des ſacs de crin qu'on appelle *ſcouſins*, pour être portées à la preſſe & en exprimer l'huile, ce qui ſe fait en cette ſorte; aux extrémités *X* & *Æ* des deux groſſes pieces de bois, dans leſquelles ſont creuſés les mortiers, ſont auſſi pratiqués deux vuides ou auges dans leſquelles ſe fait le preſſurage: on place un ſac entre les deux plaques de fer 1, & un autre entre les deux autres plaques 5; on remplit le reſte de l'auge avec des billots de bois 6, 7, dont les faces ſont inclinées en talud, & dont la longueur eſt égale à la largeur de l'auge; on place auſſi la piece 2 dont un des taluds s'applique contre la face en ſurplomb de la piece 6; cette piece 2 qui répond au-deſſous du pilon *R* ne porte point au fond de l'auge; enfin contre ces pieces on applique quelques planches 44 pour remplir ſuffiſamment le vuide de l'auge, & ne laiſſer au coin 3 qu'une place ſuffiſante; on ôte enſuite le cliquet ou autre arrêt qui tient le pilon *S* ſuſpendu; les levées *Q* de l'arbre horiſontal *HK* relevent quatre fois à chaque révolution le pilon *S* dont les chûtes réiterées ſur la tête du coin 3 le font entrer à force entre les calles ou écliſſes 4, 4, ce qui comprime latéralement les ſacs & exprime l'huile de la pâte qu'ils contiennent; cette huile s'écoule par une ouverture pratiquée au fond de l'auge dans les vaſes deſtinés à la recevoir.

Lorſque le coin 3 eſt deſcendu au fond de l'auge on arrête le pilon *S*, & après que l'huile a ceſſé de couler on deſſerre les ſacs par le moyen du pilon *R*, qui agiſſant ſur la partie étroite du coin renverſé 2, dont la tête ne touche point au fond, repouſſe ce coin 2 juſqu'à ce que ſa tête touche au fond de l'auge, ce qui deſſerre d'autant toutes les pieces dont elle eſt remplie, & permet de relever le coin 3; on arrête alors le pilon *R*; on remet le coin 2 en ſituation; on met deux ou pluſieurs nouvelles écliſſes 4, 4, qui s'appliquent contre celles qui y ſont déja placées, & entre leſquelles on replace le coin 3 que l'on fait entrer à force par l'action du pilon *S* comme auparavant, ce qui comprime de nouveau les ſacs & en exprime une plus grande quantité d'huile: on réitere cette manœuvre juſqu'à ce que l'huile ceſſe de couler, & on a la premiere huile ou l'huile vierge tirée ſans feu.

Le marc que l'on retire de cette opération n'eſt pas encore ſi bien épuiſé d'huile qu'il n'en reſte encore beaucoup, mais ſi bien liée au marc que la plus forte expreſſion ne ſauroit l'en faire ſortir; pour l'en retirer on met le marc dans des chaudieres établies ſur des fourneaux de maçonnerie. *Voyez la fig. 2. Plan.* ſuivante; ces chaudieres dont la concavité eſt ſphérique, & dans leſquelles on met un peu d'eau pour empêcher le marc de brûler; il y a au-deſſus de la chaudiere une tige de fer *ab*, dont l'extrémité inférieure eſt terminée par une ancre *cd* concentrique à la chaudiere, & dans laquelle elle peut tourner librement étant ſuſpendue par deux traverſes de bois fixes à quelques-unes des parties du bâtiment qui renferme la machine; l'extrémité ſupérieure *a* de la tige *ba* de l'ancre, eſt armée d'une lanterne dont les fuſeaux engrenent & ſont conduits par les dents d'un petit rouet dont l'axe horiſontal placé au niveau de l'arbre *HK fig premiere*, eſt terminée à l'autre extrémité par une lanterne dont les fuſeaux ſont menés par les dents d'un des petits rouets *LM*, fixés ſur le grand arbre *HK*, chacun de ces deux rouets conduit une ancre ſemblable à celle que l'on vient de décrire.

Le marc toujours brouillé dans l'eau par le mouvement continuel de l'ancre, s'en impregne, & l'effet combiné de ce fluide & de la chaleur en diſſout l'huile & la diſpoſe à ſortir, pour cela on reporte ce marc à la preſſe, qui en fait ſortir l'eau & l'huile qu'il contient, laquelle ſe ſépare facilement de l'eau à laquelle elle ſurnage dans les vaiſſeaux où ce mélange a été reçu au ſortir de la preſſe; pour favoriſer cette opération on chauffe médiocrement les plaques de fer entre leſquelles les ſacs ſont placés, & on réitere cette opération tant qu'on eſpere en tirer quelque profit; on met à part les réſultats de ces différentes opérations qui donnent des huiles de 1re. 2e. 3e. ſortes, &c.

Il eſt des ſubſtances dont on tire de l'huile, qui exigent avant d'être miſes dans les mortiers, la préparation d'être écraſées ſous des meules, comme celles de la *fig.* 3. Pour cela il y a au-deſſus de la lanterne *E*, *fig.* 1. de l'arbre vertical *DE*, une autre lanterne plus petite, dont les fuſeaux conduiſent les dents d'un hériſſon horiſontal fixé ſur la tige verticale du chaſſis *ABCD*, *fig.* 3. qui contient les meules. Ce chaſſis eſt compoſé de deux jumelles *AB*, *CD*, réunies par quatre entretoiſes *Bc*, *e*, *f*, *AD*, dont les deux intérieures *e*, *f*, embraſſent ſur deux faces oppoſées l'arbre vertical. Ce même arbre eſt auſſi enfermé ſur les deux autres faces par deux petites entretoiſes 9 aſſemblées dans les deux premieres, avec leſquelles elles compoſent un quarré dans lequel l'arbre eſt renfermé. Les deux autres entretoiſes *AD*, *CD*, portent chacune dans leur milieu un poinçon pendant *nm*, aſſemblé ainſi que les quatre entretoiſes à queues & clavettes; ces poinçons ſont affermis par deux liens *op*, & leurs extrémités inférieures ſont percées d'un trou circulaire pour recevoir les tourillons de l'axe *b* des meules, dont la circonférence en roulant, écraſe les matieres que l'on a miſes dans le baſſin circulaire *L*. Ce baſſin ou auge circulaire de pierre dure eſt établi ſur un maſſif de maçonnerie, & a à ſon centre une crapaudine dans laquelle roule le pivot d'embas de l'arbre vertical.

Comme l'action des meules en roulant range les matieres qui ſont dans le baſſin vers les bords & vers le centre où elles reſteroient ſans être écraſées, on a pour remedier à cet inconvénient placé un ou deux rateaux *fke*, qui ramenent à chaque révolution ces matieres ſous la voie des meules.

Au lieu d'établir ce *moulin* dans une tour de bois compoſée de huit areſtiers réunis par des entretoiſes, guettes, contrevents, ou croix de ſaint André, comme celle de la figure, on pourroit le conſtruire dans une tour de pierre; on peut auſſi ſe ſervir au lieu du vent, du courant d'une riviere.

Moulin a tabac; ces *moulins* qui ont beaucoup d'affinité avec les *moulins* à tan (*voyez* Moulin a tan), & avec celui que l'on vient de décrire, la maniere de faire mouvoir les pilons étant la même, n'en different qu'en quelques détails que nous allons expliquer.

Le tabac que l'on veut hacher eſt placé dans un mortier *A*, *fig.* 4. de forme cylindrique, dans lequel les pilons armés de longs couteaux affilés & bien tranchans, tombent alternativement, & coupent par ce moyen le tabac. Mais comme les couteaux des pilons guidés par deux moiſes ſuivent toujours la même direction, ils retomberoient toujours ſur le même endroit dans le mortier, ſi l'on n'avoit donné à celui-ci un mouvement circulaire qui préſente ſucceſſivement à l'action des couteaux les différentes parties du tabac qui y ſont contenues.

Le mortier eſt armé d'une cramaillere dentée en rochet, dont les dents reçoivent l'extrémité d'un cliquet *B* fixé à l'extrémité inférieure d'un chevron vertical *ED*, avec laquelle il eſt articulé à charniere: l'extrémité ſupérieure *E* du même poteau eſt de même aſſemblée à charniere dans l'extrémité d'une baſcule *SV* repréſentée en profil, *fig.* 5. mobile au point *T* ſur un boulon qui la traverſe auſſi-bien que la mortoiſe pratiquée dans une des jumelles de la cage des pilons, à-travers de laquelle on a fait paſſer la baſcule *SV*: l'extrémité *S* répond vis-à-vis des levées fixées ſur l'arbre horiſontal deſtinées à l'élever quatre fois à chaque révolution; ce qui fait baiſſer en même tems l'autre extrémité *V*, *fig.* 5. ou *E*, *fig.* 4. & par conſéquent l'extrémité *D* du chevron *ED*, dont le cliquet pouſſe une des dents de la cramaillere du mortier, & le fait tourner ſur ſon centre d'une quantité proportionnée à la diſtance d'une dent à l'autre.

Le même chevron eſt reçu dans la fourchette d'une baſcule *DCX* qui lui ſert de guide, & où il eſt traverſé par un boulon. Cette baſcule mobile au point *C* ſur un boulon qui la traverſe, & le chevalet qui la porte, eſt chargée à ſon autre extrémité *X* par un poids dont

l'effet eſt de relever le chevron vertical *D E* après qu'une des levées a échappé l'extrémité *S* de la baſcule ſupérieure *SV*; ce qui met en priſe le cliquet ou pié de biche *B* dans la dent qui ſuit celle qu'il avoit pouſſée en avant lors de la deſcente du chevron *E D*.

L'arbre des levées au nombre de vingt pour chaque mortier, ſavoir quatre pour chacun des quatre pilons armés de couteaux qui agiſſent dans le mortier, & les quatre autres pour la baſcule du chevron, les extrémités de toutes ces levées doivent être diſpoſées en hélice ou ſpirale, pour qu'elles ne ſoient pas toutes chargées à la fois des poids qu'elles doivent élever; cet arbre, dis-je, porte auſſi un rouet vertical, dont les alluchons conduiſent une lanterne *G*, *fig.* 6. fixée ſur un treuil vertical; le treuil porte une poulie *H* qui y eſt fixée, laquelle au moyen d'une corde ſans fin qui l'embraſſe, & une des poulies pratiquée ſur la fuſée *K*, *fig.* 6. lui tranſmet le mouvement qu'elle a reçu du rouet. Cette fuſée *K* fixée à une tige de fer *L N* coudée en *M*, fait mouvoir en différens ſens les tamis *O*, *P*, fixés à un chaſſis dont la queue embraſſe le coude de la manivelle *M*. Par cette opération le tabac pulvériſé qui a été apporté des mortiers dans les tamis *O*, *P*, y eſt ſaſſé continuellement, ce qui ſépare la poudre la plus fine d'avec les parties groſſieres; cette poudre paſſe à-travers les toiles des tamis, & tombe dans le coffre *R* qui eſt au-deſſous: quant aux parties groſſieres qui n'ont pas pû paſſer au-travers des tamis, elles ſont reportées dans les mortiers, où par l'action continuelle des pilons, elles ſont réduites en poudre aſſez fine pour pouvoir paſſer au-travers des tamis.

Moulin a grand banc, *pour exprimer l'huile des graines*; pour faire l'huile on commence par mettre la quantité de deux ſacs d'olives, qui peſent les deux, environ 400 livres, dans le baſſin *A* du *moulin*, pour être écraſées par la meule *B*, & réduites en ce que l'on appelle *pâte*, que l'on met dans une auge *C*, qui eſt auprès du preſſoir. On réitere cette opération quatre fois, ce qui fait la quantité de pâte néceſſaire pour remplir les cabacs; après quoi on exprime l'huile de la maniere ſuivante.

Par le moyen de la viſſe *D*, ayant élevé l'arbre *F G* ſur les clés ou ſolives *E*, dont les mortoiſes des petites jumelles dites *ferres N*, ſont remplies, enſorte que le point *F* de l'arbre ſoit plus élevé que le point *G*, pour laiſſer la commodité de manœuvrer; on remplit les cabacs de pâte, & on les empile au nombre de quarante-huit, comme ſe voit au point *H*; cela fait on abaiſſe le point *F*, ce qui faiſant porter l'arbre ſur la pile de cabacs, donne moyen de placer les clés *I* dans les mortoiſes des grandes jumelles *L*, & d'ôter celles *E* des petites jumelles *N*. Alors tournant la viſſe au ſens contraire, on abaiſſe le point *G* juſques à ce que l'arbre appuyant au point *H* ſur la pile des cabacs, celle-ci réſiſte, & la viſſe *D* pour lors continuant d'être tournée dans ſon écrou *O* juſques à ce qu'elle ſoit montée à ſon colet, tient le maſſif *P* ſuſpendu. Si venant à deſcendre par ſon poids il appuie ſon pivot *Q* ſur la crapaudine *R*, il faut relever le point *G* de l'arbre pour donner moyen de mettre une autre clé *I* dans les mortoiſes des grandes jumelles *L*; & la compreſſion ſur les cabacs eſt portée à ſon dernier période lorſque le maſſif *P* reſte ſuſpendu. Alors l'huile coule dans une cuvette *S* pleine d'eau juſques aux deux tiers, à côté de laquelle il y en a une autre *T*, où ſe place l'homme qui ramaſſe l'huile d'abord avec une cuilliere ou caſſerole de cuivre *V*, & enſuite avec une lame de cuivre *X*, pour ne point prendre d'eau. Après quoi par un robinet on fait paſſer l'eau de la cuvette *S* dans l'autre *T*, d'où elle va ſe rendre dans un receptacle dit *les enfers Y*. Ce réceptacle étant plein, ſe décharge à meſure de la nouvelle eau qui vient, par un tuyau de fer blanc dit *chantepleure Z*, qui la puiſant à cinq pans de profondeur ne vuide pas l'huile qui ſurnage. *Voyez les Pl. d'Agriculture.*

Moulin a scier le bois, eſt une machine par le moyen de laquelle on refend les bois ſoit quarrés ou en grume. Le méchaniſme d'uu *moulin à ſcier* ſe réduit à trois choſes: 1°. à faire que la ſcie hauſſe & baiſſe autant de tems qu'il eſt néceſſaire, 2°. que la piece de bois avance vers la ſcie, 3°. que le *moulin* puiſſe s'arrêter de lui-même après que les pieces ſont ſciées. Il y a des *moulins* de différentes conſtructions, & même on peut employer à cet uſage la force du vent.

Celui dont il va être queſtion eſt mû par un courant: une roue à aubes *A* de douze piés de diametre, placée dans un courſier, en reçoit l'impreſſion, & devient le moteur de toute la machine; l'arbre de cette roue placé horiſontalement, porte l'hériſſon *B* de cinq piés de diametre garni de trente-deux dents, qui engrene dans une lanterne *C* de huit fuſeaux: l'arbre de cette lanterne eſt coudé; ce qui forme une manivelle d'environ quinze pouces de rayon, dont le tourillon eſt embraſſé par les collets de fonte qui rempliſſent le vuide de la fourchette pratiquée à la partie inférieure *D* de la chaſſe *D E*, d'environ huit piés de longueur; la partie ſupérieure *E* de cette chaſſe eſt aſſemblée à charniere avec la traverſe inférieure du chaſſis de la ſcie; toutes ces pieces ſont dans la cave du *moulin*.

Sur le plancher du *moulin* ſont fixées deux longues couliſſes *fg*, *fg*, compoſées chacune d'une piece de bois évuidée en équerre, & deux fois auſſi longues que le chariot auquel elles ſervent de guide; leur direction eſt perpendiculaire à celle de l'axe de la roue à aubes, & auſſi au plan du chaſſis de la ſcie.

Le chariot eſt auſſi compoſé de deux brancards ou longues pieces de bois *hk*, *hk*, de neuf à dix pouces de gros; unies enſemble par des entretoiſes de trois piés ou environ de longueur: ce chariot peut avoir trente ou trente-ſix piés de long; il eſt garni de roulettes de fonte de quatre pouces de diametre, eſpacées de deux piés en deux piés pour faciliter ſon mouvement le long des longues couliſſes qui lui ſervent de guide; ces roulettes ſont engagées dans la face inférieure du chariot qu'elles deſaffleurent ſeulement de quatre lignes: il y a auſſi de ſemblables roulettes encaſtrées dans les faces latérales extérieures du chariot; ces dernieres roulent contre les faces latérales intérieures des longues couliſſes, & ſervent à guider en ligne droite le mouvement du chariot.

A côté & au milieu des longues couliſſes, ſont placées verticalement deux pieces de bois *lm*, *lm*, de douze piés de longueur, évuidées auſſi en équerre comme les longues couliſſes, & qui en ſervent en effet au chaſſis de la ſcie; ces pieces ſont fixées par de forts boulons de fer qui les traverſent aux faces latérales de deux poutres, dont l'inférieure fait partie du plancher au-deſſus de la cave, & l'autre fait partie d'une des fermes du comble qui couvre l'attelier dans lequel toute la machine eſt renfermée.

Le chaſſis de la ſcie eſt compoſé de deux jumelles *no*, *no*, de huit piés de longueur, aſſemblées par deux entretoiſes *nn*, *oo*, dont l'inférieure *oo* eſt racordée à charniere avec la châſſe *D E*: la ſupérieure *nn* eſt percée de deux trous dans leſquels paſſent les boulons à tête & à vis *pp*, par le moyen deſquels on éleve une troiſieme entretoiſe mobile par ſes extrémités terminées en tenons dans deux longues rainures pratiquées aux faces intérieures des jumelles du chaſſis; c'eſt par ce moyen que l'on bande la feuille ou les feuilles de ſcie, car on en met pluſieurs qui ſont arrêtées haut & bas par des étriers de fer qui embraſſent l'entretoiſe inférieure & l'entretoiſe mobile dont on vient de parler. Il faut remarquer auſſi que le plan du chaſſis répond perpendiculairement ſur l'axe de la lanterne *E*, dont la manivelle communique le mouvement vertical au chaſſis de la ſcie.

Le chaſſis de la ſcie eſt retenu dans les feuillures de ſes couliſſes par des clés de bois, trois de chaque côté; ces clés dont la tête en croſſette recouvrent de deux pouces le chaſſis, & ſont arrêtées aux couliſſes après les avoir traverſées par des clavettes qui en traverſent les queues.

Les faces intérieures des couliſſes du chaſſis de la ſcie ſont revêtues de regles de bois d'environ dix pouces d'épaiſſeur; ces regles ſont miſes pour pouvoir être renouvellées lorſque le frottement du chaſſis les ayant uſées, il a trop de jeu, & ne deſcend plus bien perpendiculairement, ſans quoi il faudroit réparer ou rapprocher les couliſſes qui ſont fixes à demeure. Ces regles auſſi bien que toutes les autres parties frottantes de cette machine, doivent être graiſſées ou enduites de vieux-oing.

Pour refendre une piece de bois, ſoit quarrée ou en grume, on la place ſur le chariot, où on l'affermit dans deux entailles pratiquées à deux couſſinets; ces couſſinets ſont des morceaux de madriers entaillés en-deſſous de maniere à entrer d'environ deux pouces entre les brancards du chariot, & au milieu en-deſſus d'une entaille aſſez grande pour recevoir en tout ou en partie la piece de bois que l'on veut débiter; c'eſt dans ces entailles qu'elle eſt affermie avec des coins ou avec des crochets de fer. Les couſſinets ſont auſſi fixés ſur les brancards, le long deſquels ils ſont mobiles par des étriers, dont la partie inférieure embraſſe le deſſous des brancards; & la ſupérieure les coins, au moyen deſquels on affermit les couſſinets à la longueur des pieces que l'on veut refendre, ou bien on fixe les couſſinets par des vis dont la partie inférieure applatie embraſſe le deſſous des brancards, & la ſupérieure terminée en vis eſt reçue dans

un écrou que l'on manœuvre avec une clé percée d'un trou quarré qui embraſſe le corps de l'écrou.

La piece de bois à refendre ayant donc été amenée ſur le chariot, & l'extrémité par laquelle le ſciage doit finir ayant été poſée ſur un couſſinet, ou ſur l'entretoiſe du chariot qu'elle couvre d'environ deux pouces, on place un couſſinet ſous cette même piece à l'extrémité par laquelle la ſcie doit entrer, ſur lequel on l'affermit: ce couſſinet eſt fendu verticalement par autant de traits qu'il y a de feuilles de ſcie, & dans leſquels pour lors les feuilles ſont engagées de toute leur largeur, & encore deux ou trois pouces au-delà. C'eſt ſur cet excédent que repoſe la piece de bois que l'on veut débiter, où elle eſt affermie par quelqu'un des moyens indiqués ci-deſſus.

Au-deſſous & tout le long des deux brancards ſont fixées deux cramailleres de fer dentées dans toute leur longueur; les dents de ces cramailliers engrenent dans des lanternes de même métal fixées ſur un arbre de fer horiſontal, qui porte une roue dentée en rochet. C'eſt par le moyen de cette roue que le chariot, & par conſéquent la piece de bois dont il eſt chargé, avancent à la rencontre de la ſcie.

Le rochet dont on vient de parler eſt pouſſé du ſens convenable pour faire avancer le chariot ſur la ſcie à chaque relevée, & cela par une baſcule dont l'extrémité terminée en pié de biche, s'engage dans les dents du rochet pour empêcher celui *G* de rétrograder. Il y a un cliquet ou volet mobile à charniere ſur le plancher, & diſpoſé de maniere à retomber dans les dentures à meſure qu'elles paſſent devant lui. *Voyez les fig. & leur explication en Charpenterie.*

C'eſt du nombre plus ou moins grand des dents du rochet, que dépend le moins ou le plus de vîteſſe du chariot, & par conſéquent du ſciage. Cette vîteſſe doit être moindre quand le chaſſis porte pluſieurs ſcies que quand il n'en porte qu'une, puiſque la réſiſtance qu'elles trouvent eſt proportionnelle à leur nombre. On refend de cette maniere des troncs d'arbres juſqu'en dix-huit ou vingt feuillets de trois ou quatre lignes d'épaiſſeur, qu' on appelle *feuillets d'Hollande*, & dont les Menuiſiers, Ebéniſtes, &c. font l'emploi.

Reſte à expliquer comment, lorſque la piece eſt ſciée ſur toute ſa longueur à un pouce ou deux près, la machine s'arrête d'elle-même: pour cela il y a une baſcule par laquelle la vanne qui ferme le courſier eſt tenue ſuſpendue, & le courſier ouvert: la corde par laquelle l'autre extrémité de la baſcule eſt tenue abaiſſée, eſt accrochée à un déclic placé près d'une des couliſſes du chaſſis de la ſcie, & tellement diſpoſée, que lorſque l'extrémité du chariot eſt arrivée juſque là, un index que ce même chariot porte fait détendre le déclic qui lâche la corde de la baſcule de la vanne; cette vanne chargée d'un poids venant à deſcendre, ferme le courſier & arrête par ce moyen toute la machine.

Pour amener les pieces de bois que l'on veut ſcier ſur le chariot, il y a dans la cave du *moulin* un treuil armé d'une lanterne, diſpoſé parallelement à l'axe de la roue à aubes. Ce treuil, monté par une de ſes extrémités ſur quelques-unes des pieces de la charpente qui, dans la cave du *moulin*, ſoutiennent les pivots de la roue à aubes & de la lanterne de la manivelle, eſt ſoutenu, du côté de la lanterne, par un chevron vertical; l'extrémité inférieure de ce chevron, terminée en tenon, eſt mobile dans une mortoiſe pratiquée à une ſemelle, poſée au fond de la cave du *moulin*; l'extrémité ſupérieure du même chevron traverſe le plancher par une ouverture auſſi large que le chevron eſt épais, & longue autant qu'il convient pour que la partie ſupérieure de ce chevron, pouſſée vers l'une ou l'autre extrémité de cette ouverture, puiſſe faire engrener ou deſengrener la lanterne du treuil avec les dents de l'hériſſon. On arrête le chevron dans la poſition où il faut qu'il ſoit pour que l'hériſſon puiſſe mener la lanterne, ſoit avec une cheville qui traverſeroit l'ouverture qui lui ſert de couliſſe, ou avec un valet ou étai aſſemblé à charniere à l'autre extrémité de la même couliſſe, & dont l'extrémité, terminée en tranchant, s'engage dans des crans pratiqués à la face du chevron.

Lorſqu'on veut faire ceſſer le mouvement du treuil, il n'eſt beſoin que de relever le valet & de repouſſer le chevron vers l'autre extrémité de la couliſſe où il reſte arrêté par ſon propre poids, ſa ſituation étant alors inclinée, & la lanterne, n'engrenant plus avec l'hériſſon, ceſſe de tourner.

La corde du treuil, après avoir paſſé, en montant obliquement ſur le plancher du *moulin*, par une ouverture où il y a un rouleau, eſt étendue horiſontalement le long des couliſſes du chariot, & eſt attachée à un autre petit chariot monté ſur quatre roues, ſur lequel on charge les pieces de bois que l'on veut amener dans le *moulin* pour y être débitées; la même corde peut auſſi ſervir à ramener le chariot entre les longues couliſſes, après que la piece de bois dont il eſt chargé auroit été débitée dans toute ſa longueur. Pour cela il faut relever l'extrémité de la baſcule qui engrene dans les dents du rochet & le cliquet qui l'empêche de rétrograder; on amarre alors la corde du treuil à la tête du chariot après cependant qu'elle a paſſé ſur une poulie de retour; &, relevant la vanne du courſier, la roue à aubes venant à tourner fera auſſi tourner le treuil dont la lanterne eſt ſuppoſée engrener dans l'hériſſon, & fera, par ce moyen, rétrograder le chariot dont les cremaillieres feront en même tems rétrograder le rochet, juſqu'à ce que la ſcie ſoit entierement dégagée de la piece qu'elle avoit refendue. En laiſſant alors retomber la vanne, elle fermera le courſier, & la machine ſera alors arrêtée.

Dans les pays de montagnes où on trouve des chûtes d'eau qui tombent d'une grande hauteur, il y a des *moulins* à ſcier plus ſimples que celui dont on vient de voir la deſcription. Ils n'ont ni hériſſon ni lanterne, le movement de la ſcie dépendant immédiatement du movement de la roue à aubes, ſur laquelle l'eau eſt conduite par une beuſe ou canal de bois, dont l'ouverture eſt proportionnée à la grandeur des aubes qui peuvent être faites en coquilles, & à la quantité d'eau dont on peut diſpoſer, ou on ſe ſert d'une roue à pots dans leſquels l'eau eſt conduite par le même moyen.

Dans ces ſortes de *moulins*, l'arbre de la roue porte la manivelle qui, par le moyen de la châſſe, communique le mouvement à la ſcie. Le chariot & le reſte eſt à peu-près diſpoſé de même.

La vîteſſe de la ſcie eſt d'environ ſoixante-douze ou quatre-vingt relevées par minute, & la marche du chariot pendant le même tems eſt d'environ dix pouces; ainſi, en une demi-heure, une piece de bois de vingt-cinq piés peut être refendue d'un bout à l'autre. Pour ce qui concerne la forme des dentures des ſcies, *voyez l'article* SCIE & SCIEUR DE LONG. (*D*)

MOULIN, *en terme d'Epinglier-Aiguillettier*, eſt une boîte de bois, longue & ronde, garnie de pluſieurs bâtons comme une cage d'oiſeau, & ſurpaſſée par un autre plus gros qui la traverſe dans toute ſa longueur. Ce bâton a à l'un de ſes bouts une manivelle avec laquelle on tourne le *moulin* ſur deux montans. *Voyez les figures, Planches de l'Aiguillier-Bonnetier.* Une de ces *figures, même Pl.* repréſente l'arbre du *moulin*, traverſé de pluſieurs bâtons. On met les aiguilles, après qu'elles ſont trempées, dans le *moulin* avec du ſon pour les ſécher ou les éclaircir, ce qui ſe fait en les faſant dans cette machine.

MOULIN, *en terme de Batteur d'or*, c'eſt un inſtrument de fer monté ſur un banc d'environ quatre piés de haut. Cette machine eſt compoſée de deux montans percés vers le milieu de deux encoches, dans leſquelles ſont rivées par un bout deux roues maſſives d'acier trempé, qui ſe terminent chacune du côté oppoſé par un arbre quarré à ſon extremité, qui excede le montant, & où entre une manivelle. Les montans ſont traverſés en-haut d'une piece qui les ſurpaſſe tous deux, & qui, dans cette partie même, eſt percée en vis & contient un écrou qui tombe de part & d'autre ſur l'arbre de chaque roue, & par le moyen duquel on les approche ou on les éloigne tant qu'il eſt beſoin. Entre les deux roues, ſeulement à l'extérieur, eſt un morceau de fer percé en quarré, qui contient l'or toûjours au milieu. A meſure qu'on tourne les manivelles, les roues écraſent & chaſſent l'ouvrage, & l'applatiſſent ſuffiſamment pour pouvoir être perfectionné au marteau, ce qui s'appelle *paſſer au moulin*. *Voyez l'article Batteur d'or & les Pl.*

MOULIN, machine dont les *Bimblotiers*, *faiſeurs de dragées de plomb pour la chaſſe*, ſe ſervent pour adoucir les angles des dragées, c'eſt-à-dire, la partie du jet particulier par lequel elles tenoient à la branche ou jet principal. *Voyez* BRAMCHE & *l'article* FONTE DES DRAGÉES AU MOULE. Pour cet effet, on les met trois ou quatre cens peſant dans le *moulin* que l'on fait tourner enſuite.

Le *moulin* repréſenté *dans les Pl. de la Fonderie des dragées au moule*, eſt une caiſſe de bois fortement ferrie par des bandes de fer qui en maintiennent les pieces aſſemblées; cette caiſſe qui a un pié quarré de face par les bouts & quinze pouces de long, eſt traverſée dans la longueur par un axe terminé par deux tourillons, qui roulent ſur les couſſinets *M* des montans *M N* du pié

ſur lequel la machine eſt poſée; ces montans ſont aſſemblés dans des couches *O O* où ils ſont maintenus par des étais *P P*, enſorte que le tout forme un aſſemblage ſolide; une des extrémités de l'axe eſt terminée par un quarré *B* ſur lequel eſt attaché avec une clavette la manivelle *F K L*, au moyen de laquelle un homme tourne la boîte *A B C D* dont tous les parois intérieurs ſont armés de grands clous, dont l'uſage eſt de frapper en tout ſens les dragées dont la boîte eſt remplie à moitié ou aux deux tiers. Le couvercle eſt tenu fortement appuyé ſur la boîte *A B C D* par le moyen de quatre charnieres 11, 22, qui tiennent à la boîte, & de quatre autres 33, 44, qui tiennent au couvercle *Q R*. Ces charnieres ſont retenues les unes dans les autres par des boulons *S* & *T* qui les traverſent; ces boulons ſont arrêtés par des clavettes qui paſſent au-travers d'un œil pratiqué à leurs extrémités *s* & *t*; l'autre eſt une tête ronde qui empêche le boulon de ſortir de la charniere par ce côté.

Moulin, *en terme de Boutonnier en treſſes*, ce ſont deux meules de bois bien polies, placées l'une au-deſſus de l'autre, & ayant chacune la manivelle pour la tourner. Au-deſſus, en travers, eſt une planche garnie dans le milieu d'une vis. Cette planche répond à deux montans qui ſe hauſſent & ſe baiſſent comme on veut ſur l'arbre de la roue de deſſus; par-là on les écarte & on les rapproche à ſon gré. Ce *moulin* ſert à fouler les treſſes pour les reparer. *Voyez* Tresses. Je ne parle point du banc & des piés du *moulin*, il lui faut ces deux pieces, cela va ſans dire, mais nulle forme affectée. L'eſſentiel de la machine ſont ſes roues; la carcaſſe ſur laquelle elles ſont montées, on peut la faire de diverſes manieres également bonnes.

Moulin a pierres précieuses, *en terme de Diamantaire*, eſt une machine de bois compoſée de quatre montans *c b*, *figures & Planches* I. *du Diamantaire*, aſſemblés les uns avec les autres par des traverſes *b b*, *i i*, qui forment en bas & en haut des chaſſis qui affermiſſent les quatre montans. Les traverſes ſont aſſemblées par des vis qui traverſent les montans, & ſe viſſent dans les écrous placés dans l'intérieur des traverſes à trois ou quatre pouces de leurs extrémités; enſorte que tout cet aſſemblage a la forme d'un parallélipipede plus long que haut & plus haut que large. La longueur eſt de ſept ou huit piés, la hauteur de ſix, & la largeur ou épaiſſeur de deux. Nous appellerons cette derniere, *dimenſion*, le côté de la machine. Les côtes, outre les deux traverſes 1 & 5, en ont encore trois autres 2, 3, 4. La premiere porte le ſommier du chef *l*, qui eſt une forte piece de bois qui traverſe la cage dans le milieu de ſon épaiſſeur. Cette piece eſt aſſemblée à tenons & mortoiſes dans le milieu de chaque traverſe 22. La traverſe 3 porte la table, *e c*, qui eſt un fort madrier de chêne ainſi que tout le reſte de la machine. Les traverſes 44 portent le ſommier du bas *n*, aſſemblé de même que le premier *l*. Celui-ci eſt ſoutenu dans le milieu de ſa longueur par un pilier *o*, aſſemblé d'un bout dans le ſommier, &, par en bas, dans une piece de bois qui traverſe le chaſſis inférieur. Cette piece eſt aſſemblée à tenons & mortoiſes dans les longues barres *i i* de ce chaſſis. Le ſommier ſupérieur eſt percé de deux trous quarrés verticaux, dans leſquels paſſent deux barreaux de bois de noyer *e e*, qui ſont retenus dans les trous par des clavettes ou clés de même bois qui traverſent horiſontalement le ſommier, *Voyez les figures*; *o* eſt le bâton de noyer, *c* la clé qui le ſerre dans le trou du ſommier.

Le ſommier inférieur *n* eſt de même percé de deux trous, dans leſquels paſſent deux autres bâtons de noyer *d*, retenus avec une clé *e*. Ces bâtons doivent répondre à plomb au-deſſous de ceux du ſommier ſupérieur *l*. Ces bâtons doivent être placés vers les extrémités des ſommiers à un quart de leur longueur de diſtance. La table *m* de la machine eſt percée de deux trous ronds de cinq ou ſix pouces de diametre, dont les centres répondent préciſément entre les extrémités des deux bâtons *e* & *f*, qui ſervent de crapaudines pour les pivots *p* & *R* de l'axe de la roue de fer *q* qui traverſe la table *l m*. *Voyez les fig.* On éleve plus ou moins la roue *q* en élevant ou abaiſſant les deux barreaux *D d*, qui ſervent de crapaudines à ſon axe.

Cet axe ſe termine en pointes par les deux bouts. Ces pointes ſont les pivots qui roulent dans les trous coniques, pratiqués aux extrémités des bâtons qui regardent l'axe. A un tiers ou environ, en montant, eſt une platine de fer de cinq pouces de diametre, ſoudée ſur l'arbre qui lui eſt perpendiculaire. Cette platine a quatre tenons *z z z z* (*fig.* 17.), qui entrent dans quatre trous *y y y y*, pratiqués à la face inférieure de la meule (*fig.* 16.); *x* eſt le trou par où entre l'arbre. La *fig. u u* repréſente le deſſus de la meule qui eſt de fer forgé; le milieu de la meule eſt cavé à moitié de l'épaiſſeur totale.

Après que la meule eſt paſſée ſur l'arbre, & que les tenons *z* ſont entrés dans les trous *y y*, on paſſe, ſur la partie cylindrique 2 de l'arbre, une virole *i* que l'on ſerre contre la meule, & celle ci contre la platine par le moyen d'une clavette ou coin qui traverſe la mortoiſe 3. *Voyez la fig.* 5. qui repréſente comment les tenailles ſont poſées ſur la meule préciſément de *q* en *Q*, & ſur la table; & l'*article* Tenailles, qui explique leur conſtruction.

Le mouvement eſt communiqué à la meule par le moyen d'une roue de bois, poſée horiſontalement. Cette roue a une gravure dans toute ſa circonférence, dans laquelle paſſe une corde ſans fin qui paſſe auſſi dans une poulie (*fig.* 15.) fixe ſur l'arbre au-deſſous de la platine. *Voyez la figure premiere*, *Pl. II. du Diamantaire*, & *R*, *fig.* 5. *de ſa premiere Pl.* & 15 & 17, qui repréſentent, la premiere, ſa poulie qui a pluſieurs gravures; &, la ſeconde, l'arbre ſur lequel elle doit être montée. Le mouvement eſt communiqué à la roue par le moyen d'un bras (*voyez* Bras.), qui communique au coude de l'arbre de la roue de bois par le moyen d'un lien de fer, appellé *épée*, *Voyez* Épée, & *la Pl. II. du Diamantaire*.

Lorſque la meule par l'uſage eſt rayée & inégale, on la redreſſe avec une lime à quatre faces, *fig.* 14. 66 ſont deux poignées par le moyen deſquelles on gouverne la lime ſur la meule qui tourne deſſous. 77 eſt une reglette de bois dont l'uſage eſt de garantir la virole de l'action de la lime; on applique cette regle ſur la face de la lime qui regarde l'axe de la roue.

Moulins a dégraisser et a Fouler, (*Draperie.*) *voyez l'article* Manufacture en laine, *où ils ſont expliqués*.

Moulins a fil, *voyez l'article* fils & Dentelles, *où ils ſont expliqués*.

Moulin, (*Fourbiſſeur*) les *moulins* pour faire les lames d'épée ſont menés par l'eau, ils ſont fréquens à Vienne en Dauphiné; on y forge avec de grands marteaux ces excellentes lames d'épée qu'on nomme *lames de Vienne*. *Voyez la Planche du Fourbiſſeur* au *moulin*, dont voici l'explication.

Ce *moulin* eſt mu par une chûte d'eau qui coule dans un canal *a*, d'où elle tombe ſur les aubes de la roue à l'eau *c*, dont l'axe eſt horiſontal & porté par les tourillons qui ſont à ſes extrémités ſur des couſſinets de cuivre poſés ſur des maſſifs, dont l'un eſt au-dehors du bâtiment, & l'autre en-dedans; enſorte que l'arbre ou axe de cette roue traverſe la muraille par un trou fait exprès; on a repréſenté la muraille rompue, pour laiſſer voir la roue à l'eau & le canal qui la conduit ſur l'arbre de la roue à l'eau, & à ſa partie qui eſt dans le bâtiment, eſt moulée une grande poulie *d d* ſur laquelle paſſent deux cordes ſans fin, qui par le moyen des poulies *n* & *f* qu'elles entourent, communiquent le mouvement aux deux arbres *n N f N*. L'arbre *n N* par le moyen de la poulie *o*, communique de même le mouvement à la poulie *p* qui fait tourner l'arbre ſur lequel ſont montées les deux meules *q q*. Par le moyen de la poulie *r*, le même arbre *n N* deux poulies *ſ* & *u*; la premiere porte ſur ſon arbre une meule de bois *t*, qui au moyen de l'émeril, dont elle eſt enduite ſur la circonférence, ſert à polir l'ouvrage; c'eſt la derniere façon des lames au *moulin*. L'autre poulie *u* porte ſur ſon arbre une grande meule de grès *x*, ſur laquelle l'ouvrier, *fig.* 2. couché ſur le chevalet ébauche une lame d'épée, après qu'elle a été forgée; c'eſt la premiere meule ſur laquelle on la fait paſſer. L'autre arbre *f N* porte trois poulies *f g b* & une meule *i*, la poulie *f* communique le mouvement par le moyen de la poulie *k* & d'une corde ſans fin à l'arbre qui porte les deux meules *l m* de bois, qui, comme la meule *t* ſervent à polir l'ouvrage, la meule de grès *i* qui ſe meut avec moins de vîteſſe que la meule *x*, eſt la ſeconde de grès ſur laquelle on paſſe l'ouvrage, tous les tourillons des arbres de cette machine ſont portés ſur des couſſinets, établis ſur des maſſifs de pierre ou de gros billots de bois. Les rigolles *m m y y* portent de l'eau par le moyen des tuyaux *y y y y y*, ſur les tourillons & les meules pour y entretenir l'humidité.

La *fig.* 1. du bas de la *Planche* repréſente en particulier la grande poulie *A B* fixée ſur l'arbre de la piece à l'eau; *D D* ſont les deux poulies *f* & *n* de la vignette, auxquelles la grande poulie communique le mouvement

par

par le moyen des deux cordes ſans fin enoroiſées en *e* & en *G*. *E* eſt la poulie *k* qui eſt menée par une corde ſans fin qui l'entoure & la poulie *D*, cette corde eſt encroiſée en *f*.

Les *fig.* 2. & 3. repréſentent en particulier la poulie *S* & la meule de bois *t*, *fig.* 3. *vignette*. *N* eſt la poulie *t* qui reçoit le mouvement par le moyen d'une corde ſans fin, *o* la jonction des deux pieces de l'arbre; *M* la meule de bois *t*, *P* une fourchette qui ſoutient l'arbre de la poulie *N*,

La *fig.* 3. repréſente la même choſe démontée, I la poulie, *K* la boîte de l'arbre de la poulie qui reçoit le tenon, *L* de l'arbre de la meule de bois *M*, qui eſt diviſée par pluſieurs gravures circulaires, ainſi qu'on peut voir en *P* & en *QR* qui eſt la coupe d'une meule de bois.

La *fig.* 4. repréſente la barre ſur laquelle on aſſujettit les lames pour les paſſer ſur les meules *aa*, eſt une barre de bois ou de fer courbée, comme on le voit dans la *figure*; on applique la lame qu'on veut paſſer ſur les meules ſur le côté convexe de cette barre, on l'y aſſujettit par le moyen des deux anneaux *dc* qui entourent à la fois la barre & la lame *bc*, qui en cet état eſt ceintrée comme la barre, ce qui fait qu'elle porte mieux ſur la meule à laquelle on préſente le côté convexe,

Moulin, *en terme de Lapidaire*, eſt une machine compoſée de deux roues, dont l'une fait tourner l'autre ſur un pivot; c'eſt ſur cette derniere que l'on travaille les pierres, les cryſtaux, *&c. Voyez les détails*, *Planches & figures du Lapidaire:* elle tourne ſur un pivot, enfoncé dans une traverſe, qui ſe hauſſe & s'abaiſſe au gré de l'ouvrier. Ces deux roues ſont montées ſur une charpente aſſez forte, & qui eſt couverte d'une ſorte de table, bordée ſur le derriere & les côtés, partagée en deux parties par une barre de bois, dans l'une deſquelles eſt la manivelle, & dans l'autre la roue à travailler les pierres, dont l'arbre tourne dans le pivot de la potence. *Voyez* Potence, *Voyez l'art.* Pierre fine.

Moulin, *à la monnoie*, nom que les ouvriers donnent au laminoir. *Voyez* Laminoir.

Moulin, *en terme de Fondeur de plomb à tirer*, c'eſt un petit coffre ſuſpendu ſur deux montans où on le tourne à la main. Son intérieur eſt rempli de clous qui abattent les carnes qui ſont reſtées au petit plomb. *Voy. l'art. préced. Fond. de dragées*.

Moulin, *en terme de Potier de terre*, eſt un tonneau ou un maſſif de plâtre ou de pierre, creux, dans le milieu duquel, on voit une crapaudine qui reçoit l'extrémité de l'arbre d'une roue qui ſe tourne à la main dans ce maſſif. C'eſt dans le *moulin* que le potier broye ſes couleurs. *Voyez Planche du Fayancier*, cette machine étant commune à ces deux arts.

Moulin *à tirer* l'or, eſt une machine dont les Tireurs d'or ſe ſervent pour écraſer le fil qui ſort rond des filieres: ce ſont deux roues d'acier enchâſſées dans une cage ou montant au-deſſus l'une de l'autre, de maniere qu'elles ſe touchent plus ou moins près, par le moyen de deux grenouilles qui ſont au-deſſus de l'arbre de ces roues, & qui tenant à une planche ſous le banc, ſont plus ou moins baiſſées, à proportion que le poids qu'on met ſur cette planche eſt plus lourd. Derriere la cage eſt une bobine, d'où le fil vient dans la paſſette, après avoir paſſé dans les feuilles d'un livre couvert de quelque choſe de peſant, pour empêcher ce fil d'aller de côté & d'autre. Il entre de ce livre dans la paſſette pour être écaché ſous les roues, d'où il ſort & va ſe dévider ſur un bois qui eſt à la tête du *moulin*. *Voyez* Passette. A cette tête ſont, comme nous le venons de dire, les bois ſur leſquels on dévide le battu qui ſont mus par la roue qui eſt attachée extérieurement à l'arbre de la roue d'acier qui eſt deſſous, & qui tourne par le jeu de la manivelle.

Moulins a toile; ils ne different pas de beaucoup des *moulins* à foulon, & on s'en ſert pour dégraiſſer les toiles, après les avoir nettoyées une premiere fois, lorſqu'on les a retirées de la leſſive. *Voyez* Blanchisserie. Il y en a qui ſont menés par l'eau; mais la plus grande partie le ſont par les chevaux.

Moulin a cuir. On s'en ſert pour nettoyer & pour préparer avec l'huile les peaux des cerfs, des buffles, des élans, des bœufs pour faire ce qu'on appelle des *peaux de buffles* à l'uſage des militaires, & il eſt garni pour cela de pluſieurs gros pitons qui s'élevent & s'abaiſſent enſuite ſur les peaux dans de grandes auges de bois, au moyen d'une roue placée au-dehors, & que la force de l'eau fait tourner. *Voyez* Buffle.

Moulin a poudre a canon, eſt celui dont on ſe ſert pour broyer & battre enſemble les ingrédiens dont la poudre eſt compoſée. *Voyez* Poudre a Canon.

La poudre ſe broie dans un mortier, au moyen de pilons menés par une roue, qu'une chûte ou un courant d'eau fait tourner. Ce mortier & ces pilons étoient autrefois de fer, mais les accidens arrivés par le feu ont donné lieu d'en ſubſtituer de bois. *Voyez Pl. V. de Fortif. fig.* 2. & 3. un *moulin* à poudre conſtruit à Eſſaune.

Explication de la figure de ce moulin. *A*, *moulin á poudre* avec toutes ſes roues, ſes pilons & ſes mortiers.

B, profil des pilons & mortiers.

C, arbre qui fait mouvoir les pilons.

D, pilon.

E, bout du pilon.

F, coupe du mortier où ſe bat la poudre.

Au lieu de mortier, on ſe ſert quelquefois d'une poutre creuſée en forme de *mortier*, comme il eſt repréſenté lettre *G*, *figure A*.

Voyez *dans l'Architecture hydraulique* de M. Belidor, *le détail d'un moulin à poudre, conſtruit à la Fere*.

Moulin a mouliner la Soie, *voy. l'article* Soie.

Moulin des Verreries, *voy. l'article* Verrerie.

Moulin a Moutarde, (*Vinaigrier.*) eſpece de machine dont les Vinaigriers ſe ſervent pour broyer le ſeneyé avec le vinaigre dont ils compoſent la moutarde.

Cette machine eſt compoſée de la maniere ſuivante. C'eſt une eſpece de baril, fait de douves, & relié de cerceaux comme les futailles ordinaires, mais beaucoup plus bas. Ce baril s'ouvre par le haut, ou plutôt la partie d'en-haut, appellée le *couvercle* ou *chapeau*, s'emboîte dans la partie d'en bas, appellée la *cuvette*. La cuvette a environ un pié & demi de diametre, & le fond en eſt rempli par une meule d'environ 5 pouces d'épaiſſeur, qui y eſt aſſujettie & immobile. Au centre de cette meule eſt un pivot ſcellé avec du plomb, & qui reſſort d'environ un pouce & demi. A une des douves de la cuvette, & à la hauteur de la meule, eſt un petit trou deſtiné à donner paſſage à la moutarde broyée. Sur le pivot de la meule s'ajuſte une autre meule, au-deſſus de laquelle eſt maſtiquée une planche de cœur de chêne, de même circonférence & de l'épaiſſeur de 2 pouces. Vers le milieu de la ſeconde meule, à la planche de chêne, eſt un trou circulaire fait en entonnoir, d'environ 3 pouces de diametre par en haut; ce trou eſt appellé *miſe*, & communique à un petit canal pratiqué dans toute l'épaiſſeur de la meule ſupérieure, & deſtiné à porter entre les deux meules les matieres que l'on veut broyer. Sur la planche de chêne ou chapeau du *moulin*, vers la circonférence, eſt un trou deſtiné à recevoir le bâton qui ſert de main pour donner le mouvement à la meule. Lorſque le vinaigrier veut faire jouer ſon *moulin*, il inſinue un long bâton dans ce trou par un côté, & de l'autre le fait entrer dans un autre trou pratiqué dans une planche attachée entre deux ſolives, immédiatement au-deſſus du centre de la meule, de ſorte que le bâton mis en place, eſt toûjours panché, ce qui donne plus de facilité à l'ouvrier pour faire jouer le *moulin*.

MOULINAGE, ſ. m. (*Soierie.*) c'eſt l'action de mouliner la ſoie. *Voyez l'article* Soie.

MOULINET, ſ. m. (*Gram. & arts méchan.*) petit moulin. Ce terme déſigne encore des machines qui n'ont preſque aucun rapport au moulin. *Voyez les articles ſuivans*.

Moulinet, ſ. m. (*Méchan.*) eſt la même choſe que *treuil* ou *tour*; c'eſt l'*axis in peritrochio*, ou axe dans le tambour, l'axe étant horiſontal. *Voyez* Dour, Treuil, Axe dans le tambour.

Moulinet, faire *le moulinet* dans *l'Art militaire*, c'eſt faire tourner ſur le centre, à droite ou à gauche, un bataillon rangé en bataille: c'eſt ce qu'on appelle auſſi *converſion centrale*. *Voyez* Évolutions.

Moulinet, Virolet *ou* Noix, (*Marine.*) c'eſt une piece de bois qui a la forme d'une olive, qu'on met dans le hulot du gouvernail, & au-travers de laquelle la manivelle paſſe. *Voyez Pl. IV. fig.* 1. *n°*. 180. *le hulot du gouvernail*.

Moulinet, *barre à moulinet*, *croiſée de moulinet*, partie du *métier à bas*. Voyez *les articles* Métier a bas & Bas au métier.

Moulinet, *terme de Plombier*, c'eſt la partie de leur établi à fondre les tuyaux de plomb ſans ſoudure, à laquelle eſt attachée une ſangle pour tirer le boulon hors du moule, quand le tuyau eſt fondu. *Voyez* Plombier, *& les Planches & figures du Plombier*.

A préſent on ne ſe ſert plus du *moulinet*, mais d'une eſpece particuliere de cri dont la cramailliere s'attache au bout du boulon par le moyen d'un crochet. Ainſi on

on attire à ſoi la cramailliere & le boulon, par le moyen d'une manivelle qui fait tourner une roue dont les dents engrainent dans les crans de la cramailliere.

Moulinet, (*Tireur d'or.*) eſt une broche de fer percée dans toute ſa longueur, & couverte ſur les extrémités de devant par un morceau de buis, garni d'un haut rebord, derriere lequel eſt un autre bord beaucoup plus petit pour contenir la corde qui vient de la roue du *moulinet*. Ce morceau de buis ne l'enveloppant pas entierement, le *moulinet* eſt terminé par un bouton de fer de la même groſſeur que le morceau de buis, qui ſe tourne ſur la broche par une vis & empêche qu'il n'en ſorte. Ce morceau de buis eſt lui-même garni de pluſieurs petits roquetins, montés ſur des fils de fer pour que l'argent, l'or, *&c.* ne ſe coupent point. *Voyez* Roquetins.

Moulinet, (*Tonnelier*) c'eſt un inſtrument dont les Tonneliers ſe ſervent pour tirer des caves les tonneaux pleins de liqueur, qui ſont trop peſans pour pouvoir les tirer à bras. Il eſt compoſé de deux pieces de bois de 8 ou 10 piés de longueur, & qui ſont échancrées à la hauteur d'homme, de maniere à pouvoir recevoir un cylindre de bois qui eſt l'arbre du *moulinet*. Ces deux pieces de bois ſe placent preſque debout, & s'appuyent par en-bas à terre, & par en-haut contre le mur: on place dans leurs échancrures l'arbre qui eſt percé des deux côtés de pluſieurs trous dans leſquels on fait entrer des leviers de bois qui ſervent de bras pour le faire tourner. On attache à l'arbre des deux côtés, un cable qui deſcend dans la cave & embraſſe la piece qu'on veut faire remonter. Alors on fait tourner l'arbre du *moulinet*, & par ce moyen on fait remonter le tonneau qui gliſſe ſur le poulain. *Voyez l'article & les Pl. du Tonnelier.*

MOULINIER, ſ. m. (*Soierie.*) ouvrier qui s'occupe du moulinage des ſoies. *Voyez l'article* Soie.

MOULINS, (*Géog.*) en latin moderne *Molinæ*; ville de France, capitale du Bourbonnois, avec une généralité compoſée de ſept élections & une intendance.

Cette ville n'eſt point ancienne, car à peine en eſt-il mention avant Robert fils de S. Louis, qui y fonda un hôpital. Elle doit ſon aggrandiſſement aux princes du ſang de France, qui ont poſſedé le Bourbonnois, & ſon nom au grand nombre de moulins qu'il y avoit dans le voiſinage. Elle eſt ſur la rive gauche de l'Allier, dans une plaine agréable & fertile, preſque au centre de la France, à 12 lieues de Nevers, 20 N. E de Clermont, 64 S. E. de Paris. *Long.* 20. 59. 58. *lat.* 46. 34. 4.

Je joins ici la note de quelques gens de lettres, que *Moulins* a produits dans le dernier ſiecle; car ſelon les apparences, le ſupplément à cette liſte ſera court à l'avenir.

Jean de Lingendes, proche parent du P. Claude de Lingendes jéſuite, & de Jean de Lingendes évêque de Mâcon, l'un & l'autre célebres prédicateurs, naquit comme eux à *Moulins*. Il ſe fit un nom par ſes poéſies, dont le mérite conſiſte principalement dans la douceur & la facilité. Le plus eſtimé de ſes ouvrages, eſt ſon élégie ſur l'exil d'Ovide, imprimé à la tête de la traduction de ce poëte latin, par Renouard. Cette piece eſt une imitation de l'élégie latine d'Ange Politien, ſur le même ſujet. Les poëſies de Lingendes n'ont jamais été raſſemblées; elles ſe trouvent diſperſées dans les recueils de ſon tems. C'eſt néamoins le premier de nos poëtes à qui le véritable tour du ſentiment, & l'expreſſion de la tendreſſe aient été connus. Il mourut fort jeune en 1616, & ſon génie n'avoit encore fait que s'eſſayer.

Gilbert Gaulmin, ſon compatriote & ſon contemporain, ſe haſarda de donner au public une tragédie intitulée *Iphigénie*, qui fut accueillie dans ſon tems: mais il publia le premier, en 1618, un meilleur morceau, les *amours d'Iſmene & d'Iſménias* en grec, avec une traduction latine de ſa main. Il mourut octogenaire, en 1667.

Claude Bérigard compatriote de Lingendes & de Gaulmin, fut moins ſage. Il ſe jetta malheureuſement dans des ſubtilités philoſophiques. Il fit imprimer à Udine deux ouvrages très-libres, l'un intitulé *dubitationes Galilæi Lincæi*; l'autre *circulus Piſanus*. Il paroît dans ces deux écrits favoriſer le pyrrhoniſme, & qui plus eſt, la doctrine d'une nature aveugle qui gouverne le monde. On fit très-bien de réfuter ſes erreurs, mais on uſa de mauvaiſe foi; on tranſcrivit en caracteres italiques, des paſſages qui n'étoient point dans ſes écrits; on coupa ſes phraſes, on tira des conſéquences qu'il n'avoit point tirées lui-même; on paraphraſa ſes paroles, on les commenta pour les rendre plus odieuſes. On ſait que pareil ſtratagême a été mis en uſage plus d'une fois contre l'Encyclopédie. Cette ruſe de guerre qu'on renouvelle tous les jours, eſt également inexcuſable, & propre à décréditer la vérité qu'on ſe propoſe de défendre. Les Romains renvoyerent à Pyrrhus ſon médecin qui leur propoſa de l'empoiſonner, pour qu'il le punît comme il le méritoit.

Je n'ajoute qu'un mot ſur Nicolas de Lorme, né à *Moulins*; il n'a rien écrit, mais il eſt fort connu par les lettres de *Guy-Patin*, & pour avoir été premier médecin de la reine Marie de Médicis, qui l'aimoit beaucoup. Il ſe remaria chargé d'années, à une jeune & jolie femme, qui gagna dans le lit de ce bon vieillard, une phthiſie dont elle mourut. L'on devroit peut-être empêcher par les lois civiles, les mariages qui joignent enſemble les deux extrémités oppoſées, l'âge caduc & la fleur de l'âge; car il y a dans ces ſortes de contrats, plus que léſion d'outre-moitié. (*D. J.*)

Moulins en Gilbert, (*Géog.*) petite ville de France Nivernois, au pié des montagnes du Morvant, à 2 lieues de Château-Chinon. *Long.* 21. 23. *lat.* 47. 2. (*D. J.*)

MOULLAVA, (*Bot. exot.*) plante ſiliqueuſe des Indes, à fleurs compoſées de cinq pétales jaunes. Sa gouſſe eſt liſſe, & renferme ordinairement quatre ſemences. Cette plante s'éleve à la hauteur de 8 ou 9 piés, & ſe plait aux lieux ſablonneux. Elle eſt vivace, fleurit en Août, & porte un fruit mûr en Novembre & Décembre. (*D. J.*)

MOULSANS, ſ. m. pl. (*Comm.*) toiles peintes qui ſe fabriquent dans les états du Mogol. Elles ſe tirent de Surate, d'où la compagnie les paſſe en France: le débit en eſt prohibé; on les marque en arrivant pour en conſtater l'envoi chez l'étranger.

MOULTAN, (*Géog.*) ville des Indes ſur le fleuve Rave. *Long* ſelon Petit de la Croix, 116. *lat.* 29. (*D. J.*)

MOULURE, ſ. f. (*Archit. anc. & mod.*) ornement d'architecture. On appelle *moulures* certains petits ornemens en ſaillie au-delà du nud d'une muraille, ou d'un lambris de menuiſerie, dont l'aſſemblage compoſe les corniches, chambranles & autres membres d'architecture. Les Latins les nomment *lineamenta*, *formas* ou *modulos*, parce qu'on ſe ſert de certaines petites planches de bois qui ſervent de meſure pour faire les *moulures* au juſte; car le nombre, la ſymmétrie, la proportion des meſures ſont différentes dans les *moulures* qu'on emploie au pié-d'eſtal dorique, ionique ou corinthien.

On peut diſtinguer en général trois genres de *moulures* dans les ouvrages des anciens; les unes ont de la ſaillie en-dehors, d'autres ſont retirées en-dedans, & d'autres ſont plates & uniformes: on rapporte au premier genre le bozele, que nous nommons *tore*, l'eſchine que nous appellons *cordon*, & l'aſtragale. Le bozele s'appelle *thorus* en latin, & l'eſchine *ſpina* ou *torquis*.

Les *moulures* plates ſont les quarrés grands & petits; les grands reſſemblent à une brique, dont les côtés & les coins ſeroient égaux. Les Grecs leur ont donné le nom de *plinthion*, qui ſignifie une *brique*; nous les appellons *plinthes* en françois. Les petits quarrés ſont des demi-plinthes, & reſſemblent à des tranchoirs. Les Latins les nomment *tœnias* ou *faſciolas*, comme qui diroit une *bandelette*.

Les *moulures* qui ont du creux en-dedans, ſont le trochile & la nacelle ou ſcotie: le trochile eſt contraire au tore, & la nacelle au cordon. Le trochile eſt nommé par les Grecs τροκελιά, & par les Latins *troclea*, une poulie: la nacelle, appellée ναῦς par les Grecs, eſt la moitié d'un trochile.

Il y a deux *moulures* qui ont tout enſemble de la saillie en-dehors & du creux en-dedans, qui ſont la *gorge* & la *doucine*. La gorge, en latin *gula*, eſt droite ou renverſée; la droite eſt figurée par une *S* droite, miſe au-deſſous d'une *L*, en cette maniere *L*; la renverſée ſe
S
fait par la même lettre formée à rebours *L*; finalement
S
la doucine, que les Latins appellent *undulam*, eſt figurée par la même lettre couchée & inclinée de ſon long, d'autant qu'en cette poſture elle repréſente une petite onde *L*.
ഗ

Voilà les principales *moulures* de l'architecture antique, qu'ils ſéparoient par de petits intervalles *lineas*, que les François appellent des *filets*. Parmi ces *moulures*, les unes ſont unies & les autres figurées, ou gravées ſelon les regles de l'art. On grave ſur les tores des oves, *ova*; ſur les cordons des billettes, ou des grains de laurier en forme de perles enfilées; ſur les gorges & doucines, des feuillages; ſur les bandes plates, des coquilles; & ſur

le plinthe, des denticules; le tout ſuivant les regles de l'art.

Il réſulte de ce détail, que les *moulures* ſont en Architecture, ce que les lettres ſont à l'écriture. Par le mélange des *moulures*, on inventera quantité de profils différens pour toutes ſortes d'ordres, & de compoſitions régulieres & irrégulieres. Cependant on peut réduire toutes les eſpeces de *moulures* à trois; des *moulures* quarrées, des *moulures* rondes, des *moulures* mixtes, c'eſt-à-dire compoſées des deux premieres.

Les *moulures régulieres*, ſont ou grandes comme les doucines, les oves, les gorges, les talons, les tores, les ſcories ou petites, comme les filets, les aſtragales, les congés, *&c.*

Les modernes appellent *moulure ſimple*, celle qui n'a d'autre ornement que la grace de ſon contour; *moulure ornée*, celle qui eſt taillée de ſculpture de relief, ou en creux; *moulure couronnée*, celle qui eſt accompagnée & comme couronnée d'un filet; *moulure inclinée*, ſe dit de toute face qui n'étant pas à plomb, panche en arriere par le haut, pour gagner de la ſaillie.

Quant à la maniere de traiter les *moulures*, on conçoit bien qu'elle doit être différente ſelon les endroits où on les emploie, Mais il faut ſurtout éviter de les faire d'un deſſein ſec & ſans graces. Vignole, Sanſovin & Palladio, peuvent ſervir de modele, parce qu'ils ſe ſont attachés à ſuivre l'antique.

Il faut obſerver que les *moulures* s'emploient non ſeulement dans les entablemens des ordres qui ont des profils, mais encore dans d'autres entablemens où il n'y a point d'ordre, ni de proportion décidée; il eſt conſtant en ce dernier cas, que le jugement de l'architecte a plus de part à la perfection de l'ouvrage, que les préceptes que l'on pourroit donner.

Les *moulures* ſe doivent placer géométriquement, étant compoſées de lignes de différente nature; mais leur principale proportion, qui dépend de leur ſaillie & de leur contour, doit être déterminée par le deſſein de l'architecte, & ſuivant les intentions qu'il a de les faire paroître avantageuſement, tant dans les dehors où la lumiere eſt vague, que dans les dedans où elle eſt répandue par accident; c'eſt un objet d'une grande étude, & qui ne s'acquiert que par les obſervations qu'on aura faites ſur les ouvrages antiques, ſur les modernes, & par les expériences qui auront inſtruit ceux qui en auront beaucoup tracé.

Ces proportions générales ſont ou pour les grandes parties de l'Architecture, ou pour les petites, parce que les ſujets les rendent bien différentes; & alors les *moulures* ſont ou fortes ou délicates, ou en plus grand, ou en moindre nombre; & elles doivent ſe contourner de différentes manieres, parce que leur forme contribue beaucoup à donner de la grandeur, ou de la délicateſſe aux profils; ce n'eſt pas aſſez d'en faire les eſſais ſur le papier, il faut ſur l'ouvrage même, juger de l'effet qu'ils doivent faire. C'eſt pourquoi ceux qui n'ont vu les antiques que dans les livres, prennent difficilement le goût de ces originaux.

Pour les proportions particulieres, elles conſiſtent à faire que dans une même corniche, il y ait de la variété entre les *moulures*; en ſorte que deux ou trois *moulures* quarrées ou rondes ne ſe rencontrent pas de ſuite, non plus que pluſieurs d'une même hauteur; mais il faut qu'il regne un contraſte dans leur diſtribution, ſoit par l'oppoſition de leurs figures curvilignes & angulaires, ſoit par leur grandeur différente. Par exemple, ce qui conſtitue la beauté d'une baſe, eſt que ſes différentes *moulures*, dont les unes, comme les filets & la plinthe, & les autres, comme les aſtragales, les tores & les ſcoties, ſoient entremêlées. Leur ſaillie doit pareillement être proportionnée à leur hauteur, à moins que quelque poſition extraordinaire n'oblige à s'éloigner des regles générales; mais dans les ornemens des *moulures*, on doit ſur-tout éviter la confuſion qui eſt qualifiée de richeſſe, par ceux-là ſeuls qui n'ont pas l'intelligence des beautés de l'art. (*D. J.*)

Machine pour faire des moulures ſur toutes ſortes de pierres dures & précieuſes. Cette machine eſt compoſée de deux fortes pieces de bois *AA*, *BB*, *Planches du Lapidaire*, unies enſemble par des travêts de même groſſeur; en ſorte qu'elles laiſſent entre elles une eſpace de trois ou quatre pouces de largeur, dans lequel on fait entrer les queues *DD* des poupées *CC*, que l'on affermit ſur l'établi par le moyen des clés *EEF*, *voy.* TOUR, dont cette machine eſt une eſpece. Ces deux poupées ſont garnies de collets ſur leſquels roule l'arbre *KM*, qui poſe l'ouvrage *i*, & un volant *M*, dont l'uſage eſt d'entretenir le mouvement imprimé à l'arbre par le moyen de la manivelle *L*. La poupée *F* dont la queue *G* eſt retenue par une clé *E*: cette poupée porte le burin *N* profilé ſelon le contour que l'on veut donner à l'ouvrage. Ce burin eſt aſſujetti contre la poupée par le moyen de deux vis *hh*, qui lui laiſſent cependant la liberté de ſe lever ou de s'abaiſſer au moyen de la vis *o* qui le rappelle. *Voyez les figures* 8 *&* 9.

On couvre d'émeril broyé à l'huile, ou de poudre de diamant, le burin *N*, qui uſe inſenſiblement l'ouvrage que l'on veut travailler. Ces *figures* 7, 8, 9, 10, 11, ſont les profils des poupées.

MOULURE, *en terme de Fourbiſſeur*, eſt un ornement quarré qui entre dans la rivûre du corps pour le joindre avec la plaque.

MOULURES, *en termes de glaces & de Miroitiers*, ſont de longues tringles de glaces à biſeau, qui ne portent tout au plus qu'un pouce & demi de large. A l'égard de la hauteur, il s'en fait depuis douze juſqu'à cent pouces de haut. *Voyez* GLACE *à la fin de l'article*.

MOULURES, *en terme d'Orfévre*, ce ſont des ornemens compoſés de creux, de nœuds, de baguettes, & de filets, à l'inſtar des *moulures* de corniches, qui décorent les ouvrages. Les grandes *moulures* ſont au-deſſus, & les baſſes ſont ſur la ſoudure qui aſſemble les pieces avec le fond, comme dans les tabatieres.

Les *moulures* ſe tirent au ban comme les fils & les quarrés, en les preſſant fortement entre deux billes où eſt gravé le modele des *moulures*, qu'on veut faire ſur la matiere. *Voyez* BANC A TIRER, *&* BILLES.

MOULURES DROITES, MOULURES CONTOURNÉES, les *Bijoutiers* appellent de ce nom des creux & des filets diverſement rangés, qu'ils gravent à l'outil ſur le corps de leurs bijoux; elles varient au gré & ſelon le goût de l'artiſte.

MOUNSTER, (*Géog.*) quelques-uns écrivent *Munſter*, mais mal; en latin *Momonia*, province d'Irlande, appellée par les Irlandois originaires, *Mown*, & vulgairement *Wown*.

Sa longueur eſt d'environ 135 milles; ſa largeur de 68, depuis Baltimore juſqu'aux parties ſeptentrionales du Kerry; & ſon circuit eſt d'environ 600 milles, à cauſe de ſes grands tours & détours.

Ses principales rivieres ſont la Stwre, l'Awtduſſe, la Lée, la Léane, & le Cashou. Il y a dans cette province pluſieurs bons ports & baies; l'air y eſt doux & tempéré, & les vallées abondantes en blé. Ses principales denrées ſont le gros & le menu bétail, du bois, du poiſſon, & ſur-tout du hareng.

Elle contient un archevéché, qui eſt celui de Cashel, cinq évêchés, ſept villes à marchés publics, vingt-cinq bourgs qui ont droit d'envoyer leurs députés au parlement d'Irlande, & quatre-vingt paroiſſes. Quoique Waterford paſſe pour la principale de ſes villes, Limerick l'emporte aujourd'hui.

Anciennement la province de *Mounſter* étoit partagée entre les *Ulterni* habitués à Tipperari, les *Coriandri* qui poſſédoient Limerick, Watefordune, partie du Tipperari & de Cork; le *Luceni* qui occupoient Kerry, & les *Vodii* qui jouiſſoient d'une partie de Cork. Aujourd'hui cette province eſt diviſée en cinq comtés qui ſe ſubdiviſent tous cinq en deux baronies. (*D. J.*)

MOURA, (*Géog.*) ville de Portugal, dans la province d'Alentéjo, au confluent de l'Ardila & de la Guadiana, au nord de Serpa. C'eſt une ville ancienne, connue autrefois ſous le nom d'*Arucci nova*, ou *Nova civitas aruccitana*, comme le prouvent des inſcriptions qu'on y a découvertes. Elle eſt fortifiée avec un vieux château pour ſa défenſe: ſa poſition eſt à 33 lieues S. E. de Liſbonne. *Long.* 10. 36. *lat.* 38. (*D. J.*)

MOURGON, ſ. m. (*Marine.*) on appelle ainſi ſur la Méditerranée un plongeur. *Voyez* PLONGEUR.

MOURJAN, (*Géog.*) ville de Perſe, que Tavernier place à 84^{d}. 15. de *long.* & à 37^{d}. 15. de *latit.*

MOURINGOU, (*Botan. exot.*) arbre des Indes orientales qui produit la groſſe eſpece de noix ben.

Cet arbre eſt le *moringa zeylanica, foliorum pinnis pinnatis, flore majore, fructu anguloſo*. Buzen, *Ther. Zeilan p.* 162. *Tab.* 75.

Il eſt haut d'environ vingt-cinq piés, & gros d'environ cinq piés. Son écorce eſt blanchâtre en-dedans, noirâtre en-dehors, d'une odeur & d'une ſaveur fort ſemblable à celle du creſſon, ou du raifort ſauvage. Ses rameaux ſont d'un bois blanchâtre, couverts d'une écorce verte; l'écorce de la racine eſt jaunâtre; elle a la même ſaveur que celle du tronc; les feuilles ſont aîlées, terminées par une feuille impaire; de maniere que leur côte commune qui eſt longue d'environ une coudée, porte de chaque

que côté trois côtes plus petites, garnies de petites feuilles, comme l'eſt l'extrémité de la côte commune.

Ces petites feuilles ſont longues, obtuſes, minces, molles, & tendres: chacune eſt partagée par une côte ſaillante d'où ſortent quelques nervûres qui ſe répandent ſur les côtes: elles ont l'odeur des féves; ſes fleurs ſont en grape éparſes au-haut des tiges; le calice eſt compoſé de cinq feuilles, oblongues, obtuſes, égales, colorées, & qui tombent. Les feuilles de la fleur ſont auſſi au nombre de cinq, de la grandeur & de la figure des feuilles du calice; elles ſont plus écartées vers le bas: c'eſt pourquoi des auteurs regardent la fleur comme compoſée de dix feuilles au milieu deſquelles ſont dix étamines, dont les cinq inférieures ſont plus longues, réfléchies vers le haut. Il n'y a qu'un piſtil poſé ſur un long embryon. Lorſque les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des fruits ou des gouſſes cylindriques, longues d'une coudée & demie, triangulaires, canelées, à trois panneaux, dont l'écorce eſt d'une couleur herbacée: la ſubſtance intérieure en eſt blanchâtre & fongueuſe. Elles contiennent des graines en grand nombre, ſelon la longueur de la gouſſe, triangulaires, garnies d'une membrane aîlée, couvertes d'une peau cartilagineuſe, qui renferme une amande blanchâtre.

Cet arbre croît dans les ſables de Malabar, de Ceylan & dans d'autres pays des Indes: il fleurit au mois de Juin, de Juillet, & d'Août. On en recueille les fruits tantôt à la fin, tantôt dans l'un & l'autre tems. On cultive cet arbre dans les jardins & les maiſons de campagne, à cauſe de ſes fruits que l'on porte vendre de tous côtés.

Les Indiens préparent des pilules antiſpaſmodiques avec les feuilles, l'écorce de la racine, & les fruits. Ils prétendent que ſi l'on boit le ſuc pur de l'écorce du *mouringou* avec de l'eau & de l'ail, il adoucit les élancemens des membres qui viennent de froid. Le ſuc de la racine pilée avec de l'ail & du poivre, ſe donne auſſi contre les ſpaſmes. Le ſuc de ces mêmes feuilles s'applique pour déterger les ulceres. En un mot, toute la plante eſt d'un grand uſage dans la Médecine indienne: nos parfumeurs la leur abandonnent pour tirer de l'huile de ſon fruit, l'odeur des fleurs odorantes, comme des tubéreuſes, des jaſmins, & autres ſemblables. *Voyez* comment ils s'y prennent aux mots BEN *&* NOIX BEN. (*D. J.*)

MOURON ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *anagallis*, genre de plante à fleur monopétale, en roſette, & profondément découpée. Le piſtil ſort du calice, il tient comme un clou au milieu de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit ou une coque preſque ronde. Quand ce fruit eſt mûr, il s'ouvre de lui-même tranſverſalement en deux parties, dont l'une anticipoit ſur l'autre, & il renferme des ſemences qui ſont ordinairement anguleuſes & attachées à un placenta. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

On compte principalement au nombre de ces eſpeces, 1°. le *mouron* mâle, 2°. le *mouron* femelle, qui cependant ne differe du précédent que par la couleur de la fleur, 3°. le *mouron* aquatique.

Le *mouron mâle*, ou à fleur rouge, eſt nommé par C. B. P. 252, & par Tournefort, *I. R. H.* 142, *anagallis, phœniceo flore*.

Sa racine eſt blanche, ſimple, fibreuſe; ſes tiges ſont tendres, couchées ſur terre, longues d'une palme, quarrées, liſſes, garnies de feuilles, oppoſées deux à deux, quelquefois trois à trois, ſemblables à celles de la morgeline, ſans queue, & tachetées en-deſſous de points d'un rouge foncé. Ses fleurs portées ſur des pédicules grêles & oblongs, naiſſent chacune de l'aiſſelle d'une feuille. Elles ſont d'une ſeule piece, partagée preſque entierement en cinq ſegmens pointus; la couleur des fleurs eſt pourpre, auſſi-bien que celle des étamines, dont les ſommets ſont jaunes: leur calice eſt partagé en cinq quartiers; il ſort un piſtil attaché en maniere de clou, au milieu de la fleur. Ce piſtil ſe change en un fruit ou capſule preſque ſphérique, grande à proportion de la petite fleur: cette capſule s'ouvre tranſverſalement par la maturité en deux parties, dont l'une eſt appuyée ſur l'autre. Elle eſt remplie de graines menues, anguleuſes, ordinairement ridées, brunes, attachées à un placenta.

Le *mouron femelle*, ou à fleurs bleues, *anagallis cæruleo flore*, ne differe du précédent, que par la couleur de la fleur, qui eſt quelquefois blanche. Ces deux eſpeces de *mourons* ſont fort communs dans les champs & les jardins: on fait quelque uſage des feuilles avec la fleur.

Toute la plante a une ſaveur d'herbe un peu ſalée & auſtere; ſon ſuc donne la couleur rouge au papier bleu: d'où l'on penſe que le ſel eſſentiel de cette plante, approche fort de la terre foliée de tartre, mêlé avec quelque portion de ſel ammoniacal, & de beaucoup d'huile.

Le *mouron aquatique*, nommé par les Botaniſtes *anagallis aquatica*, ſive *becabunga*, a la racine vivace, garnie de fibres blanches, chevelues: ſes tiges ſont hautes d'un pié, grêles, & liſſes; ſes feuilles ſortent des nœuds ſur des queues fort courtes; elles ſont oppoſées deux à deux, graſſes, ſucculentes, rondes, peu ou point dentelées à leurs bords. Les fleurs ſont bleues, compoſées d'un demi-pétale, diviſé en cinq ſegmens arrondis: elles ſe changent en un fruit fait en cœur applati, qui contient une ſemence très-petite. Cette plante croît dans les ruiſſeaux & les foſſés dont l'eau eſt courante; elle paſſe pour anti-ſcorbutique & déterſive. (*D. J.*)

MOURON, (*Mat. med.*) *mouron* mâle & femelle: on les prend indifféremment pour l'uſage de la Médicine, ou pour mieux dire, les auteurs les recommandent indifféremment: car ce ſont-là, certes, des plantes les moins uſuelles.

Le *mouron* eſt dans les livres, céphalique, vulnéraire, ſudorifique, anti-peſtilentiel, emmenagogue, calmant; & pour l'uſage extérieur mondifiant, cicatriſant, guériſſant la morſure des viperes & des chiens enragés. C'eſt ſon ſuc, ſon infuſion dans le vin, & ſon eau diſtillée, qui ſont recommandés dans tous ces cas. Il faut ſe contenter de dire du ſuc & de l'infuſion, que ce ne ſont pas des remedes éprouvés; & l'on doit aſſurer de l'eau diſtillée, que c'eſt une préparation abſolument inutile: car le *mouron* eſt de l'ordre des plantes qui ne contiennent aucun principe mobile. *Voyez* EAU DISTILLÉE. (*b*)

MOURON D'EAU, *ſamolus*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de roſette, & profondément découpée: il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou au milieu de la fleur. Ce piſtil devient dans la ſuite un fruit ou une coque qui s'ouvre par la pointe, & qui eſt remplie de ſemences pour l'ordinaire petites. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

MOURRE, ſ. f. (*Jeux anciens.*) jouer à la *mourre* ſe dit en latin *micare digitis*; c'eſt le terme de Cicéron parce que dans ce jeu les doigts paroiſſent, *micant*. Pétrone ſe ſert du ſeul mot *micare*, ſous-entendant *digitis*.

On joue à ce jeu en montrant une certaine quantité de doigts à ſon adverſaire, qui fait la même choſe de ſon côté. On accuſe tous deux un nombre en même tems, & l'on gagne quand on devine le nombre de doigts qui ſont préſentés. Ainſi on n'a beſoin que de ſes yeux pour ſavoir jouer à ce jeu.

Il eſt très-ancien, & l'un de ceux qui étoient le plus en uſage parmi les dames de Lacédémone: c'étoit à ce jeu qu'elles tiroient au ſort pour diſputer le bonheur l'une contre l'autre, & même contre leurs amans. Il faut tomber d'accord que ce jeu, qui n'entre aujourd'hui que dans les divertiſſemens galans du petit peuple en Hollande & en Italie, devoit faire fortune chez les Lacédémoniennes, ſi l'on ſe rappelle que la perſonne qui l'inventa fut Helene: elle y joua contre Paris & le gagna. C'eſt un paſſage de Ptolæmeus, qui nous apprend ce trait d'hiſtoire. *Helena*, dit-il, *prima excogitavit* micationem digitis, *& cum Alexandro ſortiens, vicit*.

Ce jeu prit grande faveur chez les autres Grecs & chez les Romains: c'eſt à ce jeu qu'ils achetoient & vendoient quantité de choſes, comme nous ferions aujourd'hui à la courte paille. *Dignus eſt qui cum eo in tenebris mices*, dit Cicéron; il eſt ſi homme de bien, que vous pouvez jouer à la *mourre* avec lui dans les ténebres, ſans craindre qu'il vous trompe; expreſſion qui paſſa en proverbe pour peindre quelqu'un de la plus exacte probité. (*D. J.*)

MOUROUVE, (*Botan. exot.*) eſpece de prunier des Indes occidentales décrit par de Laet *liv. XVI. ch. xj.* Sa fleur eſt jaune, & ſon fruit ſemblable à nos ceriſes; il eſt ſoutenu par une longue queue, renferme une pulpe douce d'un jaune doré, & contient un petit noyau. (*D. J.*)

MOUSQUET, ſ. m. c'eſt *dans l'Art militaire* une arme à feu qui étoit en uſage dans les troupes avant le fuſil, montée de même ſur un fût ou bâton, & qui ſe portoit également ſur l'épaule.

Le *mouſquet* differe du fuſil, en ce qu'au lieu de la pierre dont on ſe ſert pour faire prendre feu à cette derniere arme, on ſe ſert de meche dans la premiere.

Les *mouſquets* ordinaires ſont du calibre de 20 balles de plomb à la livre, & ils reçoivent des balles de 22 à 24. Le canon du *mouſquet* eſt de trois piés huit pouces, & toute la longueur du *mouſquet* monté eſt de cinq piés. Sa portée eſt de 120 juſqu'à 150 toiſes. *Voyez* LIGNE DE DÉFENSE.

Le *mouſquet* a une platine à laquelle eſt attachée le *ſerpentin*, avec le reſſort ou gachette qui le fait mouvoir & le baſſinet.

Le ſerpentin tient à la platine par le moyen d'une vis: ſon extrémité en dehors a deux eſpeces de feuilles formées par une tête de ſerpent, propres à retenir fixement, à l'aide d'une vis, la meche avec laquelle on met le feu au *mouſquet*. C'eſt cette tête de ſerpent qui fait donner à cette piece le nom de *ſerpentin*. La partie du ſerpentin qui ſe trouve engagée ſous la platine, forme une petite gâchette où va répondre la *clé*. Cette clé eſt un morceau de fer diſpoſé en équerre ou manivelle, dont un côté tient à la gâchette du ſerpentin, l'autre ſe tire avec la main, pour faire tomber la meche du ſerpentin ſur le baſſinet, & faire ainſi partir le *mouſquet*.

Le baſſinet eſt fait de quatre pieces de fer poſées en ſaillie ſur la platine, vis-à-vis la lumiere ou la petite ouverture faite au canon du *mouſquet* pour lui faire prendre feu par le moyen de l'amorce renfermée dans le baſſinet. La petite piece inférieure taillée en creux pour recevoir cette amorce, eſt proprement le *baſſinet*; celle de deſſus s'appelle ſa *couverture*; la troiſieme piece eſt le *garde-feu*, & la quatrieme eſt la *vis* qui les tient toutes enſemble.

L'équipage du *mouſquet* eſt à-peu-près le même que celui du fuſil, *voyez* Fusil.

Les *mouſquets* ont été en uſage dans les troupes immédiatement après les arquebuſes: on en ſavoit faire dès le tems de François I. car le P. Daniel nous apprend dans ſon *hiſtoire de la milice françoiſe*, qu'au cabinet d'armes de Chantilly on en voyoit un marqué des armes de France avec la ſalamandre, qui étoit la deviſe de ce prince. Cependant Brantome prétend que ce fut le duc d'Albe qui les mit le premier en uſage dans les armées, lorſque ſous le regne de Philippe II. il alla prendre le gouvernement des Pays-Bas, l'an 1567; mais cela veut dire ſeulement, dit l'auteur que nous venons de citer, qu'il les mit plus à la mode qu'ils n'avoient été juſqu'alors, & qu'avant lui on s'en ſervoit plus rarement, au-moins en campagne.

Les ſoldats qui étoient armés de *mouſquets* étoient appellés *mouſquetaires*, & c'eſt cette arme dont les deux compagnies de mouſquetaires de la garde du roi furent d'abord armées en France, qui leur a fait donner le nom de *mouſquetaires*, de la même maniere que le premier corps de troupes armé de fuſils fut d'abord appellé *fuſiliers*: c'eſt aujourd'hui le *régiment royal-artillerie*.

On s'eſt ſervi de *mouſquets* dans les troupes juſqu'en 1604; mais peu de tems après cette année on leur ſubſtitua le fuſil. Il y eut différens ſentimens, dit M. le maréchal de Puiſégur, dans ſon *traité de l'art de la guerre*, lorſqu'il fut queſtion de faire ce changement. On diſoit qu'avec le *mouſquet* on faiſoit plus long-tems feu qu'avec le fuſil, qu'il manquoit beaucoup moins de tirer, au lieu que la batterie de fuſil étoit ſujette à ne pas faire feu, & qu'elle ne pouvoit durer long-tems. Mais s'il eſt vrai que le *mouſquet* a cet avantage ſur le fuſil, il eſt certain auſſi que quand la batterie du fuſil n'a pas fait feu, on le remet dans le même inſtant en état de tirer; il n'en étoit pas de même du *mouſquet*: car outre le tems qu'il falloit pour remettre la meche ſur le ſerpentin, pour la bien faire tenir, la *compaſſer* (c'eſt-à-dire l'arranger de maniere pour qu'elle tombât ſur le milieu du baſſinet), la ſouffler, puis ſouffler ſur le baſſinet, & enſuite l'ouvrir, s'il faiſoit du vent, la poudre n'y reſtoit pas; s'il pleuvoit, elle étoit mouillée dans l'inſtant: mais en faiſant abſtraction de tous ces inconvéniens, ſi la meche n'étoit pas bien ſerrée & bien allumée, on donnoit pluſieurs coups de clé ſans que la poudre prit; comme il reſtoit de la cendre de cette meche dans le baſſinet, il falloit attendre qu'elle fût bien éteinte avant que de remettre le *mouſquet* en état de tirer, crainte que l'amorce ne le fît partir. On voit par cet expoſé que le *mouſquet* avoit bien des inconvéniens dans le ſervice, leſquels n'étoient point compaſſés par ſa plus grande durée que le fuſil. Car comme toutes les actions de campagne demandent plûtôt un feu vif & promptement redoublé qu'un feu lent & de plus de durée, & qu'on tire aiſément deux coups de fuſil contre un coup de *mouſquet*, il s'enſuit que ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on a donné la préférence au fuſil ſur le *mouſquet*.

M. de Vauban avoit propoſé des armes qui au moyen d'une platine de fuſil & de *mouſquet* auroient réuni les avantages de ces deux armes. Il y a eu quelques troupes qui en ont été armées, entr'autres la premiere compagnie du régiment de Nivernois, vers l'an 1688, mais cette invention n'a pas été ſuivie. *Voyez* Fusil mousquet.

Mousquet biscayen, c'eſt *dans l'Art militaire* un *mouſquet* renforcé, plus long & d'un plus grand calibre que le *mouſquet* ordinaire, & qui porte plus loin. Cette eſpece de *mouſquet* eſt ſuſceptible d'une plus grande charge que les autres, parce que l'épaiſſeur du canon à la culaſſe le met en état de réſiſter davantage à l'effort de la poudre. Ces *mouſquets* peuvent être fort utiles dans une place de guerre, de même que les fuſils des boucaniers. *Voyez* Armes Boucaniers. On peut s'en ſervir pour éloigner l'ennemi des ouvrages de la place, & pour tirer ſur ceux qui viennent les reconnoître. Comme on ſe ſert de meche pour tirer le *mouſquet*, il eſt d'un uſage moins commode que le fuſil; mais on rendroit le *mouſquet biſcayen* plus utile en lui ſubſtituant une platine de fuſil à la place de celle de *mouſquet*, parce qu'avec un fuſil un bon tireur qui manque rarement de tuer, peut choiſir les officiers & les ſoldats les plus hardis. On ne doit point s'arrêter aux avantages de la meche: des batteries auſſi fortes que l'exigent les *mouſquets* ou fuſils dont il s'agit ici, ratent très-rarement; leurs pierres ne s'uſent d'ailleurs que très-peu, & elles ne ſe caſſent point. *Voyez* Mousquet & Fusil.

MOUSQUETADE, ſ. f. (*Art milit.*) décharge de mouſqueterie. Il eſſuya une terrible *mouſquetade*.

MOUSQUETAIRES, les, ſont en France un corps de la maiſon du Roi, deſtiné à combattre à pié & à cheval. Dans les voyages du Roi, lorſque le régiment des gardes n'y eſt pas, ils gardent le dehors de la maiſon où le Roi loge.

Les *mouſquetaires* forment deux compagnies; la premiere a des chevaux gris, ce qui fait donner aux *mouſquetaires* qui la compoſent le nom de *mouſquetaires gris*; & la ſeconde des chevaux noirs, ce qui la fait nommer la *compagnie des mouſquetaires noirs*.

Ces deux compagnies ſont regardées comme une eſpece d'école pour la guerre. Louis XIV. avoit établi que toute la jeuneſſe de condition y ſerviroit au moins un an.

Les *mouſquetaires* s'arment, s'habillent, ſe montent au moyen de leur ſolde; leurs armes ſont une épée, des piſtolets & un fuſil. Ils avoient autrefois des mouſquets, ce qui leur a fait donner le nom de *mouſquetaires*. On le donnoit indifféremment avant la création de ces compagnies, à tous ceux qui ſe ſervoient du mouſquet.

Les *mouſquetaires* ſont habillés de rouge, avec un galon ou bordé qui eſt d'or dans la premiere compagnie, & d'argent dans la ſeconde. Par-deſſus leur habit ils ont une eſpece d'habillement particulier qui s'appelle *ſoubreveſte*, que le roi leur donne: c'eſt une eſpece de cotte d'armes ou de juſte-au-corps ſans manches, qui leur couvre le devant & le derriere. Elles ſont bleues & galonnées; elles ont une croix devant & une autre derriere: ces croix ſont de velours blanc, bordées d'un galon d'argent; elles ont des fleurs de-lis aux angles de même. Le devant & le derriere des ſoubreveſtes s'accrochent au collet par des agraffes.

Les *mouſquetaires* ont un étendart par compagnie, comme la cavalerie, & un drapeau qu'ils ne déploient que lorſqu'ils ſont à pié, & qu'ils ne portent pas même à la guerre lorſque le roi n'y eſt pas & qu'il reſte des *mouſquetaires* pour ſa garde.

Les officiers des *mouſquetaires* juſqu'aux cornettes compris, ſont nommés *officiers à hauſſe-col*, parce qu'ils portent dans le ſervice à pié le hauſſe-col comme les officiers d'infanterie. Les officiers à hauſſe col ne portent point de ſoubreveſte; ils montent aux charges juſqu'à celle de capitaine-lieutenant compriſe. Depuis le regne de Louis XV. on leur a permis quelquefois de vendre leurs charges, mais à-préſent ils ne vendent que la derniere cornette, & les autres officiers montent aux autres charges par rang d'ancienneté.

Les *mouſquetaires* ainſi que les gendarmes & les chevaux-legers de la garde du roi, ont même rang que les gardes-du-corps.

La premiere compagnie des *mouſquetaires* a été inſtituée par Louis XIII, & la ſeconde par Louis XIV. en 1660. Elle étoit auparavant au cardinal de Mazarin, ſous le titre de *compagnie de ſes mouſquetaires*. Le roi s'en fit capitaine, comme il l'étoit de la premiere en 1665. Les compagnies de *mouſquetaires* ſont chacune de 250, mais on y reçoit en tems de guerre autant de ſurnuméraires qu'il s'en préſente.

MOUSQUETERIE, ſ. f. (*Art milit.*) c'eſt l'art de ſe ſervir du mouſquet; c'eſt en général toute troupe armée de mouſquet, & c'eſt auſſi la décharge de ces troupes.

MOUSQUETON, ſ. m. petite arme qui eſt plus courte que le mouſquet, & qui ſe tire avec un fuſil compoſé d'un chien & d'une batterie, au lieu que le mouſquet s'exécute avec une meche qui eſt compaſſée ſur le ſerpentin. Les *mouſquetons* ſont de quatre piés de longueur.

MOUSSE, *muſcus*, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) genre de plante qui n'a point de fleurs, & dont les feuilles ſont d'une forme particuliere. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Les *mouſſes* d'arbres ne ſont pas des plantes moins parfaites que celles qui s'élevent à la plus grande hauteur; car elles ont des racines, des branches, des fleurs & des graines, quoiqu'en ſemant leurs graines l'art humain n'ait pu parvenir encore à les multiplier.

Les Botaniſtes diviſent ces ſortes de plantes en divers genres, ſous leſquels ils conſtituent pluſieurs eſpeces différentes, & même ſi nombreuſes, que dans les environs de Paris M. Vaillant en comptoit juſqu'à 137, mais comme elles n'ont aucune beauté, encore moins d'utilité, il ſeroit inutile d'en faire l'énumération. Que dis-je? il faudroit trouver le ſecret de détruire toutes ces ſortes de plantes ſi nuiſibles, qui vivent aux dépens des arbres, les rendent malades & les font périr, en dérobant, en interceptant leur ſeve par une infinité de petites racines.

Il ſemble d'abord que quand les arbres ſont attaqués de la *mouſſe*, il ne ſoit pas ſi difficile d'y remédier, & qu'il ne s'agit que d'arracher cette *mouſſe*, ſur-tout dans un tems de pluie, où elle eſt détrempée & s'enleve plus facilement; mais outre que l'opération ſeroit longue & ennuyeuſe, elle n'a qu'un ſuccès fort imparfait, car la *mouſſe* s'attache ſi étroitement à l'arbre, qu'il eſt impoſſible de l'extirper aſſez bien pour l'empêcher de repouſſer bientôt après.

M. de Reſſons a fait part à l'académie des Sciences en 1716, d'un autre moyen plus court & plus ſûr. Avec la pointe d'une ſerpette il fait une inciſion en ligne droite à l'écorce de l'arbre malade juſqu'au bois, & depuis les premieres branches juſqu'à fleur de terre; cette longue plaie ſe referme au bout d'un certain tems, après quoi l'écorce reſte nette & garantie de *mouſſe* pour toujours. Voici quel eſt l'effet de ce remede, qui du premier coup d'œil ne paroît pas avoir un grand rapport au mal.

Les graines de la *mouſſe* ne s'attachent à l'écorce d'un arbre que parce qu'elles en trouvent la ſurface raboteuſe, & parce qu'elles s'y peuvent loger en certains creux qui les conſervent; ce qui fait les inégalités de l'écorce, c'eſt que la ſeve n'y circule pas, du-moins n'y circule pas aſſez librement: de-là vient qu'elle s'amaſſe en plus grande quantité dans de certains endroits, & qu'elle y forme des éminences ou de gros tubercules. L'inciſion donne plus de liberté à la ſeve: quand elle monte elle gonfle trop l'écorce, & fait elle-même un obſtacle à ſon mouvement; mais en relâchant l'écorce, on facilite ce mouvement: enſuite la ſeve ayant pris un cours libre, & s'étant ouvert tous les canaux de l'écorce, elle continue de s'y mouvoir avec aiſance, même après que l'écorce eſt rejointe. Enfin l'écorce ayant alors une ſurface unie, les graines de *mouſſe* n'y trouvent plus de priſe. On voit aſſez que ce qui défend les arbres de cette dangereuſe plante étrangere doit auſſi les faire profiter davantage.

Le remede de M. de Reſſons ne prévient pas ſeulement cette maladie des arbres, mais encore il guérit ceux qui en ſont attaqués; car la ſeve ſe diſtribuant mieux dans l'écorce après l'inciſion, ne ſe porte plus tant dans les racines de la *mouſſe* & autres plantes paraſites, elles périſſent par famine.

Quand l'inciſion a été faite, la fente s'élargit comme ſi on avoit déboutonné un habit trop ſerré: c'eſt que la ſeve commence à étendre l'écorce dans le ſens de ſon épaiſſeur plus qu'elle ne l'étendoit auparavant; enfin la cicatrice ſe fait d'elle-même, du-moins au bout de deux ans dans les arbres en vigueur & qui ont l'écorce la plus épaiſſe.

Le tems de l'opération eſt depuis Mars juſqu'à la fin d'Avril; en Mai les arbres auroient trop de ſeve, & l'écorce s'entr'ouvriroit trop. Il faut faire l'inciſion du côté le moins expoſé au ſoleil, la trop grande chaleur empêcheroit la cicatrice de ſe refermer aſſez tôt. Si cependant après l'inciſion la fente ne s'élargit point, & c'eſt ce qui arrive aux arbres qui ſont ſur le retour, & dont l'écorce eſt trop dure pour permettre à la ſeve de s'ouvrir de nouvelles routes, l'opération ſe trouve inutile, l'arbre eſt ſans reſſource, il n'y a plus qu'à l'arracher.

On a remarqué que la *mouſſe d'arbre* fleurit, ſur-tout dans les pays froids au milieu de l'hiver, & que c'eſt-là qu'elle nuit davantage aux arbres fruitiers plantés trop près les uns des autres dans ces terroirs froids & ſtériles. Miller conſeille alors, comme l'unique remede, d'abattre une partie des arbres, pour procurer aux autres l'accès de l'air dont ils ont beſoin, de labourer le terrein entre les arbres qu'on laiſſe ſubſiſter, & enſuite dans le tems humide du printems, de racler & d'arracher toute la *mouſſe* avec un inſtrument de fer fait exprès, & creuſé dans le milieu, pour qu'il puiſſe embraſſer toutes les branches de l'arbre où croît la *mouſſe*, qu'on ramaſſe & qu'on porte ailleurs pour la brûler. En repétant deux ou trois fois ce rabotage de l'arbre & le labourage de la terre, après avoir coupé les arbres qui trop preſſés interceptoient le paſſage de l'air, on détruit infailliblement toutes ſortes de *mouſſes d'arbres*. L'art d'extirper ces *mouſſes* nuiſibles eſt nommé par les Anglois, d'après les Latins, *émuſcation* en un ſeul mot. Ne pourrions-nous pas dire à leur exemple, *émouſſure*? (*D. J.*)

MOUSSE, (*Marine.*) *Voyez* CORALLINE.

MOUSSE GREQUE, *ou* LILAC DE TERRE, *muſcavi*, (*Jardinage.*) plante bulbeuſe très-baſſe, dont il y a cinq eſpeces: la jaune hâtive, la tardive, la blanche, & la vineuſe; la jaune tantôt hâtive, tantôt tardive, a dans le milieu de ſa tige juſqu'en haut quantité de petites fleurs longuettes faites en forme de grappes & de bonne odeur les autres eſpeces ne different que par la quantité de fleurs blanches & vineuſes qui ne ſentent rien.

La cinquieme eſpece, qui eſt le lilac de terre, eſt appellée *uva ramoſa*.

MOUSSE, *terme de Chirurgie*, eſpece de bandage ſimple & inégal. *Voyez* BANDAGE.

La *mouſſe* ou bandage obtus ſe fait, lorſqu'un tour de bande, ſuccédant à celui qui vient d'être appliqué, n'en couvre qu'une quatrieme partie, ou même que les circulaires ſont mis ſucceſſivement à côté les uns des autres, ſans ſe couvrir & ſans laiſſer d'eſpace entre eux. Ce bandage n'eſt point fait pour comprimer la partie ſur laquelle on l'applique, mais il ſuffit pour contenir les compreſſes, cataplaſmes, emplâtres, & autres remedes. (*Y*)

MOUSSE, (*Marine*) c'eſt un jeune garçon qui eſt apprenti matelot. Il ſert les gens de l'équipage, balaie le vaiſſeau, & fait tout ce que les officiers commandent. Sur les vaiſſeaux de guerre il y a ordinairement ſix *mouſſes* pour chaque cent d'hommes.

MOUSSELINE, ſ. f. (*Com.*) ſorte de toile fine, faite avec du coton. On l'appelle ainſi, parce que ſa ſurface n'eſt point parfaitement unie, mais qu'elle eſt garnie d'une eſpece de duvet aſſez ſemblable à de la mouſſe.

On apporte des Indes orientales, principalement de Bengale, différentes ſortes de *mouſſeline*.

MOUSSELINE, *en terme de Confiſeur*, eſt un ouvrage en pâte de gomme adragante détrempée dans de l'eau claire & jus de citron avec du ſucre royal en poudre & paſſé au tamis, démêlant & battant bien le tout enſemble juſqu'à ce que la pâte ſoit bien maniable. On en peut faire de la rouge, en y ajoutant de la cochenille préparée de la violette, en y mêlant de l'indigo, de l'iris; de la jaune, en la détrempant avec de la gomme-gutte, *&c.*

MOUSSEMBEY, ſ. m. (*Bot. exot.*) herbe potagere de l'Amérique. Sa tige eſt branchue & chargée de deux ſortes de feuilles: les unes ſont très-petites, attachées trois à une queue fort courte; les autres, beaucoup plus grandes, ont une queue ronde & veloutée, & ſont laciniées en cinq parties inégales. Sa fleur ſe forme d'un bouton qui ſe ſépare en quatre, d'où ſort un pédicule portant quatre feuilles blanches, ovales & longuettes. Le fruit eſt une ſilique de quelques pouces de long, qui renferme quantité de petites ſemences griſâtres, de la figure d'un rognon applati. Il n'y a que les feuilles de cette plante qui ſoient d'uſage,

MOUSSERON, ſ. m. (*Botan.*) eſpece de champignon printannier gros comme un pois, odorant, & fort bon à manger: c'eſt le *fungus vernus*, *eſculentus*, *pileolo rotundiori*, de Tournefort, *J. R. H.* 557.

Tout ce que nous avons de connoiſſance ſur les *mouſſerons*, c'eſt qu'on en trouve au commencement du printems au milieu de la mouſſe dans les endroits ombrageux, dans les bois, ſous les arbres, entre les épines, dans les prés, & qu'il en revient chaque année au même lieu d'où l'on en a tiré; mais comment ils croiſſent & végetent, c'eſt ce que nous ignorons, curieux ſeulement de les ſavoir bien aprêter.

Lorſqu'ils commencent à paroître, ils ont des pédicules courts qui jettent des fibres en terre, & qui ſupportant des têtes de la groſſeur d'un pois; ils deviendroient deux fois plus gros, ſi on ne les arrachoit. Leur pédicule eſt cylindrique, crépu, ridé à la baſe, & ne s'éleve pas beaucoup au deſſus de la terre. Leurs têtes ſont d'abord formées & arrondies au ſommet; elles forment une eſpece de pavillon, & ſont rayées en-deſſous de pluſieurs cannelures qui vont du centre à la circonférence. Quand le *mouſſeron* eſt parvenu à ſon degré de maturité, les cannelures s'étendent comme dans les champignons ordinaires. Toute ſa ſubſtance extérieure & intérieure eſt blanche, charnue, ſpongieuſe, agréable au goût, & d'une bonne odeur.

En conſéquence on les ſert dans les meilleures tables où nos chefs de cuiſine s'exercent à les préſenter en ragoût ſous toutes ſortes de faces. Ils nous donnent, pour mieux charger notre eſtomac d'indigeſtions, des croûtes aux *mouſſerons*, des *mouſſerons* à la crême, des *mouſſerons* à la provençale, des tourtes de *mouſſerons*, des pains aux *mouſſerons*, enfin des potages de croûtes aux *mouſſerons* en gras & en maigre. Tous ces noms indiquent de reſte le cas qu'on en fait dans ce royaume.

MOUSSONS, ſ. f. pl. (*Phyſ. & Géog.*) vents périodiques ou anniverſaires, qui ſoufflent ſix mois du même côté, & les autres ſix mois du côté oppoſé. Voici les principaux. 1°. Entre le 10. & le 30. degré de latitude méridionale, & entre l'île de Madagaſcar & la nouvelle Hollande, il ſouffle toute l'année vent de ſud-eſt, mais qui devient en certains tems plus eſt de quelques rhumbs. 2°. Entre le 2 & le 10 degré de latitude méridionale, & entre les îles de Java, de Sumatra, & de Madagaſcar, il regne depuis Mai juſqu'en Octobre un vent de ſud-eſt, & de Novembre en Mai un vent de ſud-oueſt; cependant à la diſtance de 2 ou 3 degrés de chaque côté de l'équateur on a ſouvent des calmes, des orages, & des vents variables. 3°. En Afrique, entre les côtes d'Ajana, & entre les côtes d'Arabie, de Malabar, & dans le golfe de Bengale juſqu'à l'équateur, il ſouffle depuis Avril juſqu'en Octobre un vent fort impétueux, qui eſt accompagné de nuées fort épaiſſes, d'orages & de groſſes pluies; depuis Octobre juſqu'en Avril il y regne un vent de nord-eſt, mais moins violent que le précédent, & accompagné d'un beau tems; ces deux vents de nord-eſt & de ſud-oueſt ſoufflent avec bien moins de violence dans le golfe de Bengale que dans la mer des Indes. Les vents ne tiennent cependant pas la même route dans ces parages, mais ils ſoufflent obliquement ſuivant la direction du contour des côtes, & on a même quelquefois deux ou trois rhumbs tous différens; on remarque auſſi que dans les golfes profonds, comme dans celui de Bengale, les vents qui ſont ſur les côtes different de ceux qui ſoufflent ſur ces golfes. 4°. En Afrique, entre la côte de Zanguebar & l'île de Madagaſcar, il ſouffle d'Octobre en Mai un vent de ſud-eſt, & dans les ſix autres mois un vent d'oueſt, & même de nord-oueſt, qui n'eſt pas plûtôt arrivé en pleine mer vers l'équateur, après avoir paſſé l'île de Madagaſcar, qu'il ſe change en un vent de ſud-oueſt, qui prend beaucoup du vent de ſud. Lorſque ce vent commence à changer, il devient froid, on a de la pluie & de l'orage, mais les vents d'eſt ſont toujours doux & agréables. 5°. Le long des côtes de Zanguebar & d'Ajan juſqu'à la mer Rouge, les vents ſont variables depuis Octobre juſqu'à la mi-Janvier: il y regne ordinairement des vent de nord violens & orageux, qui ſont accompagnés de pluie: depuis Janvier juſqu'en Mai, ces vents ſont nord-eſt, nord-nord-eſt, accompagnés de beau tems: il regne depuis Mai juſqu'en Oct. des vents de ſud: en Juillet, Août & Septembre on a, dans les golfes de Pate & de Melinde, de grands calmes qui durent bien ſix ſemaines de ſuite. 6°. Il ſouffle, vers l'embouchure de la mer Rouge, près du cap Guardafui, des vents violens, & cela dans le tems même qu'on a des calmes dans le golfe de Melinde, l'air y eſt ſerein, mais il ne ſouffle qu'un petit vent à la diſtance de 10 ou 12 milles de ce cap, en tirant vers la mer. 7°. Il regne un vent de ſud dans la mer rouge entre les mois de Mai & d'Octobre, il ſe range au nord dans les mois de Septembre & d'Octobre, & devient enfin nord-eſt avec le beau tems; ce vent dure juſqu'en Avril ou Mai, & alors il devient nord, enſuite eſt, & enfin ſud, lequel ſouffle conſtamment. 8°. Enfin entre les côtes de la Chine, & entre Malaca, Sumatra, Borneo, & les îles Philippines, il regne depuis Avril juſqu'en Octobre un vent de ſud & de ſud-oueſt, & depuis Octobre juſqu'en Avril un vent de nord-eſt, qui ne differe pas beaucoup d'un vent de nord. Ce vent devient nord, & même nord-oueſt, entre les îles de Java, Tinior, la nouvelle Hollande, & la nouvelle Guinée, de même qu'au lieu d'un vent de ſud-oueſt il ſouffle ici un vent de ſud-eſt, lequel ſe change en nord eſt, à cauſe des golfes & des courbures que forment Tinior, Java, Sumatra, & Malaca.

La cauſe des *mouſſons* eſt aſſez inconnue; tout ce que les Philoſophes en ont dit n'eſt rien moins que ſatisfaiſant; la plûpart de leurs conjectures ne ſont point du tout fondées, & il y en a même quelques-unes qui ſe trouvent contraires aux lois de la nature. Il paroît cependant que ces vents dépendent en même tems de pluſieurs cauſes. Ils peuvent dépendre en effet des montagnes & des exhalaiſons qui en ſortent dans certains tems, & qui pouſſent alors l'air dans certaines directions déterminées. Ils peuvent venir auſſi de la fonte des neiges, & peut-être encore de pluſieurs autres cauſes réunies. Comme nous n'avons point encore de bonnes deſcriptions des cartes de la poſition des montagnes, du plat pays des environs, de ſon terrein ſablonneux que le ſoleil échauffe, ni enfin du cours des rivieres, & de pluſieurs autres circonſtances, on ne ſauroit entreprendre de donner la raiſon ſuffiſante de ces vents; nous tenons de M. Halley ce qui a été donné de meilleur là-deſſus.

Les anciens Grecs parlent de diverſes autres *mouſſons*, dont quelques-unes arrivoient dans les jours caniculaires, & les autres en hiver; celles qui arrivoient en été portoient au nord & au nord-eſt. Les auteurs qui en ont parlé ne nous ont pas marqué le tems précis auquel ces vents commençoient. Quelques-uns ont dit qu'ils commençoient le 6, d'autres le 16 de Juillet, & qu'ils continuoient encore 40 jours de ſuite, juſqu'à la fin d'Août: d'autres ont prétendu qu'ils duroient juſqu'à la mi-Septembre. Ceux-ci ne ſoufflent que le jour, s'appaiſent la nuit, & commencent le matin avec le lever du ſoleil: ce vent regnoit en Grece, dans la Thrace, dans la Macédoine, & dans la mer Egée; & ces pays ſont ſitués entre la mer Noire, le golfe de Veniſe, & la Méditerranée. Le ſavant Varenius conjecturoit que ces vents étoient cauſés par la neige qui couvroit le ſommet des montagnes de ce pays, & qui venoit à ſe fondre par la grande chaleur des jours caniculaires. Ce qui favoriſe cette conjecture, c'eſt que la fonte de ces neiges ſe faiſoit pendant le jour, & non pas pendant la nuit; de ſorte que ce vent devoit auſſi ſouffler le jour & non pas la nuit. *Voyez* VENT, ALISÉ, & ÉTESIENS, *Article de M.* FORMEY, qui l'a tiré de l'*Hiſtoire phyſique* de M. Muſſchembroeck, *chap. des vents*.

MOUSSURE, ſ. f. *en terme de Potier de terre*, ſont des eſpeces de barbes que le perçoir fait autour des trous. *Voyez* PERÇOIR.

MOUST, ſ. m. (*Econom. ruſt.*) vin au ſortir de la grappe, qui n'a point encore fermenté.

MOUSTACHE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) partie de la barbe qu'on laiſſe au deſſus des levres; on dit qu'entre les motifs qu'on apporta pour refuſer aux laïcs la communion ſous les deux eſpeces, on fit valoir la raiſon contenue dans ce paſſage: *Quia barbati & qui prolixos habent granos, dum poculum inter epulas ſumunt, prius liquore pilos inficiunt quam ori infundunt.*

Les Orientaux portent en général de longues *mouſtaches* qui leur donnent un air martial & terrible à leurs ennemis. Parmi les Turcs il n'y a guère que les leventins ou ſoldats de marine qui ſe raſent les joues & le menton, les autres laiſſent croître leur barbe pour paroître plus reſpectables. La plus grande menace qu'on puiſſe leur faire eſt celle de la leur couper, ce qu'ils regardent comme le plus outrageant de tous les affronts. Le roi de Suede, Charles XII. en ayant menacé dans une occaſion les janiſſaires qui lui ſervoient de garde à Bender, ils s'en tinrent très-offenſés.

Il n'y a pas plus de cent ans que tout le monde portoit la *mouſtache* en France, même les eccléſiaſtiques, comme on le voit par les portraits des cardinaux de Richelieu & Mazarin; on les a releguées parmi les troupes, où les ſoldats ſont même libres d'en porter, & il n'y a guère parmi nous d'officiers qui en portent que ceux des houſards: les Chinois & les Tartares les portent longues & pendantes comme faiſoient autrefois les Sarraſins.

MOUSTACHE, *terme de Tireur d'or*, manivelle qui ſe fiche dans les rochets & bobines des Tireurs d'or, & dont ils ſe ſervent pour tirer & devider leur fil d'or & ſoie. *Voyez* ROCHET & BOBINE.

MOUSTIER *ou* MONSTIER, (*Géog.*) en latin du moyen âge, *Monaſterium*, petite ville de France, dans la Provence, à l'orient de la viguerie d'Aix, & du bailliage de Brignoles. Elle a droit de députer aux états ou aſſemblées de Provence; on y voit un couvent de Servites, qui eſt le ſeul qu'il y ait de cet ordre en France. (*D. J.*)

MOUSTIERS, (*Géog.*) en latin *Monaſterium*, c'eſt le nom moderne de la ville de Tarentaiſe en Savoie, capitale du pays de Tarentaiſe; mais cette capitale n'eſt qu'une grande bourgade toute ouverte & ſans défenſe, coupée, par l'Iſere à 6 lieues N. E. de Saint-Jean de Morienne, 8 S. E. de Montmeillan, 25 N. O. de Turin, 10 S. E. de Chamberi. *Long.* 24. 6. *lat.* 45. 30. (*D. J.*)

MOUSTIQUE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) petit moucheron de l'Amérique, fort incommode, preſque imperceptible à l'œil, & qui regardé au-travers d'une loupe, reſſemble aſſez à la mouche commune; il ſe tient dans les

lieux bas voiſins du bord de la mer & derriere des rochers à l'abri du vent. Sa piquure occaſionne une ſenſation brûlante, ſemblable à celle que pourroit cauſer la pointe d'une aiguille très-fine rougie au feu.

MOUTARDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſinapi*, genre de plante à fleur en croix, & compoſée de quatre pétales. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit, ou une ſilique, qui eſt diviſée en deux loges, par une cloiſon à laquelle tiennent des panneaux de chaque côté; cette ſilique contient des ſemences le plus ſouvent arrondies, & elle eſt terminée pour l'ordinaire par une ſorte de corne d'une ſubſtance fongueuſe; qui renferme une ſemence ſemblable aux autres: ajoûtez à ce caractere le goût âcre & brûlant de la *moutarde*. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte douze eſpeces de ce genre de plante, & Boerhaave quatorze ou quinze, au nombre deſquelles la *moutarde* commune, & la *moutarde* blanche méritent une courte deſcription.

Ce que j'appelle la *moutarde commune*, le ſénevé ordinaire, ou la grande *moutarde* cultivée, eſt le *ſinapi ſativum*, *apii folio*, de C. B. P. 99. & de Tournefort I. R. H. 227.

Sa racine eſt annuelle, blanchâtre, ligneuſe, fragile, branchue, garnie de fibres. Elle pouſſe une tige à la hauteur de trois, quatre, & cinq piés, moëlleuſe, unie, velue par le bas, diviſée en pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont larges, aſſez ſemblables à celles de la rave ordinaire, mais plus petites & plus rudes; les ſommités de la tige & des rameaux ſont garnies de petites fleurs jaunes, à quatre feuilles, diſpoſées en croix, & fleuriſſant ſucceſſivement. Lorſque ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des ſiliques liſſes & ſans poil, aſſez courtes, anguleuſes, pointues, remplies de ſemences preſque rondes, rouſſes, noirâtres, d'un goût âcre & piquant.

Cette plante croît fréquemment ſur les bords des foſſés, parmi les pierres, & dans les terres nouvellement remuées; on la cultive dans les champs, dans les jardins, & les Anglois ont extrèmement perfectionné cette culture; leur graine de *moutarde* eſt la meilleure de l'Europe, elle fleurit en Juin: ſa graine eſt ſur-tout d'uſage, tant dans les cuiſines qu'en médecine.

La *moutarde blanche*, ou le ſénevé blanc, *ſinapi apii folio ſiliqua hirſutâ*, *ſemine albo*, *aut rufo* de Tournefort, *I. R. H.* 227; ſa racine eſt ſimple, longue comme la main, groſſe comme le doigt, ligneuſe, blanche, & fibreuſe.

Elle pouſſe une tige à la hauteur d'un pié & demi ou de deux piés, rameuſe, velue, creuſe; ſes feuilles ſont ſemblables à celles de la rave, découpées, ſur-tout celles d'en-bas, garnies de poils roides, & piquans en-deſſus & en deſſous: ſes fleurs ſont jaunes, en croix, ſemblables à celles de l'eſpece précédente, mais plus larges, d'une couleur plus foncée, portées ſur des pédicules plus longs, & d'une odeur agréable. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſiliques velues, terminées par une longue pointe vuide, qui contient quatre ou cinq graines preſque rondes, blanchâtres ou rouſſâtres, âcres, & qui paroiſſent articulées ou noueuſes: cette plante vient dans les champs naturellement parmi les blés; on la cultive auſſi beaucoup; elle fleurit en Mai & Juin, ſes graines muriſſent en Juillet & Août.

Les deux eſpeces de *moutarde* que nous venons de décrire ont les mêmes propriétés, & ſe ſubſtituent l'une à l'autre en médecine, on préfere cependant la premiere, parce que ſa graine eſt d'un goût plus âcre & plus mordicant. On en tire une quantité d'huile très-conſidérable, fort peu de ſel fixe ſimplement ſalin, beaucoup de terre, peu d'eſprit urineux, & point de ſel volatil concret.

M. de Tournefort a décrit & repréſenté dans ſes voyages du Levant, une eſpece de *moutarde* fort jolie, qu'il trouva dans l'île de Sikino: il la nomme *ſinapi græcum*, *maritimum*, *tenuiſſime laciniatum*, *flore purpuraſcente*, Coroll. *I. R, H.* 17. (*D. J.*)

MOUTARDE, (*Chimie*, *Diete & Matiere médicale.*) La ſemence de *moutarde* eſt la ſeule partie de cette plante qui ſoit en uſage.

La plante qui la produit eſt de la claſſe de celles qui contiennent un alkali volatil ſpontané, & une des eſpeces de cette claſſe qui contienne ce principe plus développé, ou pour mieux dire plus concentré, plus abondant.

Tout le monde connoît l'uſage diététique de la *moutarde*, que l'on mange avec preſque toutes les viandes rôties ou bouillies, que l'on fait entrer dans diverſes ſauſſes, & qui eſt ſur-tout un aſſaiſonnement auſſi ſalutaire qu'agréable, des différens mets tirés du cochon. Cet aſſaiſonnement eſt actif & échauffant; il ſollicite puiſſamment les organes de la digeſtion; c'eſt pourquoi il convient ſingulierement aux eſtomacs pareſſeux & aux tempéramens froids, humides, foibles; au lieu qu'elle peut incommoder ceux qui ont les digeſtions fongueuſes & le tempérament chaud, ſec & mobile en général. Cependant elle devient à-peu-près indifférente, par le long uſage, à tous les ſujets.

On emploie fort rarement cette ſemence à titre de remede; on peut cependant y avoir recours dans les cas où les anti-ſcorbutiques alkalis ſont indiqués, comme aux autres ſubſtances végétales de cette claſſe.

Cette ſemence eſt un puiſſant ſternutatoire & un maſticatoire des plus énergiques. Elle eſt recommandée principalement ſous cette derniere forme contre les menaces de paralyſie & d'apoplexie, & pour décharger la tête des humeurs pituiteuſes.

La ſemence de *moutarde* fournit le principal ingrédient des ſinapiſmes. *Voyez* SINAPISME.

On tire de la ſemence de *moutarde* qui eſt émulſive, une huile par expreſſion qui ne participe point du-tout de l'âcreté de la ſemence, & qui poſſede toutes les qualités communes des huiles par expreſſion, qui eſt par conſéquent très-adouciſſante, très-relâchante, lorſqu'elle eſt récente & tirée ſans feu. Ce phénomene parut fort ſurprenant à Boerhaave, qui rend compte dans ſes élémens de chimie des motifs de ſon étonnement, & des conſidérations qui le firent ceſſer. Tout chimiſte inſtruit s'appercevra facilement, que Boerhaave s'étoit embarraſſé dans des difficultés qu'il s'étoit lui-même forgées: car il eſt évident, d'après les notions les plus communes, que les huiles par expreſſion ne participent en rien des qualités des principes renfermées dans leurs enveloppes, & qu'ainſi elles ſont également douces, fades, *innocentes*, ſoit que ces enveloppes contiennent un alkali volatil très-vif, comme la *moutarde*, ou une huile eſſentielle, comme la ſemence de fenouil ou un extrait narcotique, comme l'écorce de ſemence de pavot le contient vraiſſemblablement (*b*)

MOUTARDE, eſt auſſi une compoſition de graine de ſenevé, broyée avec du vinaigre ou du moût de vin, dont on ſe ſert pour aſſaiſonner les ragoûts, & qu'on ſert ſur la table pour en manger avec les différentes viandes. La *moutarde* de Dijon paſſe pour la meilleure, & on en fait un grand commerce en France.

La graine de *moutarde* ſert auſſi dans la préparation des peaux de chagrin ou d'autres peaux, que les ouvriers paſſent en chagrin. *Voyez* CHAGRIN.

MOUTARDIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) grand martinet, *hirondoapus*, oiſeau qui eſt le plus grand de toutes les eſpeces d'hirondelles; il a la tête groſſe & l'ouverture de la bouche fort grande; le bec eſt court, noir, foible, comme dans le crapaud volant, & applati ſur ſa largeur vers les narines, qui ont leurs ouvertures longues, obliques, obtuſes du côté de la tête, & pointues à l'autre bout. La langue eſt large & un peu fourchue, les yeux ſont grands, & l'iris a une couleur de noiſette. Toutes les parties du corps, tant en-deſſus, qu'en deſſous, n'ont qu'une ſeule couleur qui eſt brune avec une teinte de verd obſcur; on voit ſeulement ſous le menton une tache blanchâtre, mêlée de cendré. Il y a dans chaque aîle dix-huit grandes plumes qui ſe terminent toutes en une pointe, excepté les extérieures: la queue a environ une palme de longueur, elle eſt compoſée de dix plumes pointues; celles du milieu ſont les plus longues, les autres diminuent ſuceeſſivement de longueur juſqu'aux extérieures. Les pattes ſont très-courtes, & les piés très-petits, tous les doigts ſe dirigent en avant; le plus petit, dont la direction eſt ordinairement en arriere dans les autres oiſeaux, l'a en avant comme les autres doigts. Cet oiſeau peſe une once trois quarts, il a quatre pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'au bout des piés, & ſix pouces huit lignes juſqu'à l'extrémité de la queue; ſon envergure eſt de quinze pouces & plus, il ſe nourrit de ſcarabés & d'autres inſectes, il ſe poſe difficilement à terre à cauſe de la longueur de ſes aîles, mais il reſte ſur les faîtes des vieux édifices. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU.

MOUTARDIER, ſ. m (*Art méchaniq.*) celui qui fait & qui vend de la moutarde. Les *moutardiers* ſont de la communauté des maîtres Vinaigriers: il n'eſt permis qu'à ceux qui ſont maîtres de faire & vendre, ou faire vendre dans les rues de la moutarde par leurs garçons. On ne doit employer que de bon ſenevé & du meilleur vinaigre pour faire de la moutarde, & les moulins dont on ſe ſert pour la broyer doivent être propres & non chanſis; les jurés ſont tenus d'y veiller. *Voyez* VINAIGRIER.

Moutardier, ſ. m. (*Econ. domeſt.*) eſpece de petit vaiſſeau de bois couvert, que les garçons vinaigriers portent à leurs bras avec une ſangle, ou qu'ils roulent ſur une brouette, & dans lequel ils mettent la moutarde qu'ils vont crier dans les rues.

Moutardier ſe dit auſſi d'un petit meuble de table, dans lequel on ſert la moutarde pour la manger avec la viande: on fait de ces *moutardiers* d'or, d'argent, de porcelaine, de fayence & d'étain.

MOUTELLE, *Voyez* Loche franche.

MOUTIER-GRAND-VAL, (*Géog.*) en allemand, *Monſtershal*, grande vallée de Suiſſe, enclavée dans le canton de Bâle. Les habitans de cette vallée, qui comprend pluſieurs villages, ſont alliés avec le canton de Berne, qui les protege de ſa puiſſance & de ſes regards, dans leurs libertés ſpirituelles & temporelles. (*D. J.*)

MOUTIERS EN PUISAYE, (*Géog.*) village de France au diocèſe d'Auxerre, à 7 lieues O. d'Auxerrre. Je parle de ce village, parce qu'il y a beaucoup d'apparence, qu'étant à-peu-près au centre de la Gaule, c'eſt dans ces quartiers-là, ſitués à l'extrémité du pays des Carmites, à quelques lieues de la Loire, que les Druides faiſoient les aſſemblées annuelles, dont parle Céſar. Les forêts couvroient alors ce pays; les étangs y étoient fort communs, ce qui fit donner à ce territoire le nom celtique de *Melered*, par lequel on le déſignoit dans le huitieme ſiecle. Un évêque d'Auxerre de ce tems-là bâtit dans ce lieu un hôpital pour y loger les Bretons qui entreprenoient le voyage de Rome, & en même tems il y fonda un monaſtere, qui depuis ayant été ruiné, fut uni à celui de S. Germain d'Auxerre. (*D. J.*)

MOUTON, ſ. m. *vervex*, animal qui ne differe du bélier, que par la caſtration, *voyez* Bélier. Cette opération doit ſe faire ſur l'agneau à l'âge de cinq ou ſix mois, ou même un peu plus tard, au printems ou en automne dans un tems doux; la maniere la plus ordinaire eſt l'inciſion; on tire les teſticules par l'ouverture que l'on vient de faire, & on les enleve aiſément. La caſtration peut ſe faire ſans inciſion, il ſuffit de lier les bourſes au-deſſus des teſticules en les ſerrant avec une corde, en comprimant par ce moyen les vaiſſeaux ſpermatiques; on arrête l'accroiſſement des teſticules, & on empêche leurs fonctions pour toujours. La caſtration rend l'agneau malade, triſte, & lui ôte l'appétit; pour l'exciter à manger, on lui donne du ſon mêlé d'un peu de ſel, pendant deux ou trois jours.

Les *moutons* n'ont pas la pétulance des béliers, ils ſont même encore plus timides que les brebis, ils ſont auſſi très-ſtupides; au moindre bruit extraordinaire, ils ſe précipitent & ſe ſerrent les uns contre les autres, cependant ils ne ſavent pas fuir le danger; ils ſemblent même ne pas ſentir l'incommodité de leur ſituation, car ils reſtent opiniâtrément où ils ſe trouvent, à la pluie, à la neige ou à l'ardeur du ſoleil, &c. Ces animaux ſont d'un tempérament très-foible, les voyages les affoibliſſent & les exténuent; dès qu'ils courent, ils palpitent & ſont bien-tôt eſſouflés. Ils ſont ſujets à grand nombre de maladies, la plûpart contagieuſes.

Les *moutons* varient beaucoup, ſuivant les différens pays, pour le goût de la chair, la fineſſe de la laine, la quantité du ſuif, la grandeur & la groſſeur du corps. En France, le Berri eſt la province où ces animaux ſont le plus abondans; ceux des environs de Beauvais & de quelques endroits de Normandie, ſont les plus gras & les plus chargés de ſuif; ils ſont très-bons en Bourgogne, mais les meilleurs de tous ſont ceux des côtes ſablonneuſes de nos provinces maritimes. On ne voit en France que des *moutons* blancs, bruns, noirs & tachés; il y en a de roux en Eſpagne & de jaunes en Ecoſſe. *Voyez* Brebis.

Mouton, (*Diete & Mat. méd.*) la chair de cet animal fournit à la plûpart des peuples de l'Europe un de leurs alimens les plus uſuels, les plus ſalutaires & les plus agréables. Elle convient également à tous les eſtomacs; les gens vigoureux & exercés s'en accommodent auſſi-bien que ceux qui ſont oiſifs & délicats. Elle eſt propre à tous les âges, & dans l'état de maladie, comme dans celui de ſanté; elle eſt de facile digeſtion, & ſelon l'obſervation de Sanctorius, elle tranſpire beaucoup plus que les autres alimens ordinaires des hommes. Les bouillons qu'on en prépare ſont regardés même dans pluſieurs pays, par exemple, dans les provinces méridionales du royaume, comme beaucoup plus convenables pour les malades que le bouillon de bœuf, qu'on y regarde comme échauffant: & réciproquement on a fort mauvaiſe idée à Paris du bouillon de *mouton* employé à cet uſage, & on n'y conçoit point qu'on puiſſe faire un potage ſupportable avec du *mouton* ſeul. L'une & l'autre de ces opinions doit être regardée dans le fond, comme un préjugé; elle eſt vraie cependant juſqu'à un certain point, ſi chacun de ces peuples n'entend parler que de ſon bœuf & de ſon *mouton*; car de même que le bœuf eſt maigre, dur, & peut-être chaud en Languedoc par exemple, de même la chair du *mouton* de Paris eſt chargée dans toutes les parties d'une mauvaiſe graiſſe approchant de la nature du ſuif, eſt ordinairement coriace ſans ſuc, d'un goût plat & d'une odeur ſouvent déſagréable, ſentant le bélier, & n'y donne qu'un mauvais bouillon blanchâtre.

En général, le meilleur *mouton* eſt celui qui eſt élevé dans les pays chauds, & qu'on y nourrit dans les terreins élevés, ſecs & couverts de plantes aromatiques ou ſur le bord de la mer; tels ſont les *moutons* communs de la baſſe Provence, du bas Languedoc, de la partie la plus tempérée des Cévenes, & du Rouſſillon.

Les *moutons* de Ganges, en bas Languedoc, & ceux de la plaine de la Crau, en Provence, ſont les plus renommés; mais les jeunes *moutons* qu'on éleve en ce pays dans les baſſes-cours, qu'on y nourrit à la main, qui croiſſent & qui engraiſſent prodigieuſement, dont la chair devient par-là ſingulierement tendre & délicate, & qu'on envoie au loin, comme des objets de luxe: ceux-la, dis-je, auxquels appartient préciſément la célébrité, ne valent point à beaucoup près les *moutons* du même âge, élevés tout franchement dans les landes des mêmes pays, & moins encore les *moutons* moins jeunes; c'eſt à trois ou quatre ans qu'ils ſont les meilleurs qu'il eſt poſſible. Plus jeunes, comme les *moutons* domeſtiques de Ganges qu'on mange à l'âge d'un an ou dix-huit mois, leur chair n'eſt pas faite; plus vieux, elle commence à ſécher, à durcir. Le *mouton* qu'on apporte à Paris, de Beauvais, des Ardennes & du Préſalé, près de Diépe, a le même défaut que le *mouton* engraiſſé de Ganges, que d'ailleurs il ne vaut point à beaucoup près; il n'eſt que gras & tendre, au lieu que le bon *mouton* commun de nos provinces méridionales eſt en même tems tendre ſucculent, & d'un goût agréable & relevé, & il donne du bon bouillon. On dit que les *moutons* des îles de l'Amérique, qu'on y éleve ſur le bord de la mer, ſurpaſſent encore les meilleurs dont nous venons de parler, en délicateſſe, en ſaveur, & en fumet.

Tout le monde ſait que la chair de *mouton* ſe mange rôtie, bouillie, grillée, & ſous la forme de différens ragoûts. De quelque façon qu'on l'apprête, c'eſt toujours une excellente nourriture; les piés, le foie, les tripes, le poumon & le ſang de cet animal, qui ſont auſſi des alimens uſités, ne méritent que les conſidérations diététiques générales qu'on trouvera aux articles, *foie des animaux*, *piés des animaux*, *tripes des animaux*, *poumons des animaux*, *ſang*, diete. *Voyez ces articles*.

La graiſſe ſolide ou ſuif de *mouton* eſt employée quelquefois à titre de médicament; pluſieurs auteurs en conſeillent l'uſage intérieur contre la dyſſenterie, mais cette pratique eſt peu ſuivie. Ce ſuif entre dans la compoſition de quelques emplâtres & onguens, par exemple, dans l'onguent de la mer de la pharmacopée de Paris, &c. le fiel de *mouton* eſt recommandé contre les tayes des yeux: la laine & la graiſſe de cette laine ou œſipe ſont comptés encore parmi les médicamens. *Voyez* Laine & Œsipe. (*b*)

Mouton du Pérou, *camelus peruanus glama*, ou *lhama dictus*, animal quadrupede qui a beaucoup de rapport au chameau en ce qu'il rumine, qu'il n'a point de cornes, qu'à chaque pié il a deux doigts & deux ongles, & que la plante du pié eſt recouverte par une peau molle. Le *mouton du Pérou* a ſix piés de longueur depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue, & quatre piés de hauteur depuis terre juſque ſur le dos; il a les oreilles aſſez longues, la tête alongée, la levre ſupérieure fendue, & les yeux grands; le train de derriere eſt plus élevé que celui de devant. Ces animaux ſont blancs noirs, ou bruns; d'autres ont toutes ces couleurs. Les Péruviens donnent à ceux ci le nom de *moromoro*. *Voy. le regne animal diviſé en ſix claſſes*, par M. Breſſon. *V.* Quadrupede.

Moutons, ſ. m. pl. (*Hydraul.*) en fait de caſcades, ce ſont des eaux que l'on fait tomber rapidement dans des rigoles, & qui trouvant pour obſtacle une table de plomb dans le bas, ſe relevent en écumant. (*K*)

Mouton, ſ. m. Machine à enfoncer des pieux en terre. *Voyez les Pl. de Charp. & leur explic.*

Moutons de devant, *terme de Charron*, ce ſont les deux montans qui ſervent pour former le ſiege du cocher: ils ſont enchâſſés dans des mortaiſes pratiquées ſur le liſoir de devant.

Moutons de derriere, *terme de Charron*, ce ſont deux pieces de bois qui ſont enchâſſées par en bas dans le liſoir & qui ſont ſurmontées par l'entretoiſe. Ces trois pieces aſſemblées ſont tant pour l'ornement d'un carroſſe, que pour aider les domeſtiques à monter derriere, & leur ſervir de garde-fou. *Voyez la figure Pl. du Sellier.*

Mouton (*Fonte des cloches.*) forte piece de bois à laquelle la cloche eſt ſuſpendue par ſes anses; cette piece eſt terminée par deux tourillons de fer qui roulent ſur les crapaudines ou couettes placées dans le beffroi, en ſorte que la cloche peut balancer librement. *Voyez la fig. 6. Pl. de la Fonderie des cloches*, & *l'article* Fonte des cloches.

Mouton, (*termes de riviere*) c'eſt dans une ſonnette un bout de poutre freté, ou un lourd billot de bois, qu'on leve à force de bras. La hye eſt différente du *mouton* en ce qu'elle eſt plus peſante & qu'on la leve avec un moulinet.

MOUTONNAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme de coutume qui ſignifie un certain droit que le ſeigneur leve ſur ceux qui vendent ou achetent des moutons dans l'étendue de ſon fief. (*A*)

MOUTONNER, (*Marine.*) la mer *moutonne*. *Voyez* Mer.

MOUTURE, ſ. f. l'action de moudre, de broyer, de réduire en poudre les matieres friables.

On ſe ſert principalement de ce mot pour exprimer la converſion des grains en farine. La *mouture* eſt plus ou moins bonne, ſuivant les moulins dont on ſe ſert. Tous ne ſont pas également propres à produire la plus belle farine; d'ailleurs la qualité de la farine dépend encore de la maniere de moudre, & elle eſt plus ou moins ſupérieure, ſuivant que l'on fait moudre plus ou moins bas.

Les progrès de nos connoiſſances n'ont pas été moins lents ſur cette partie que ſur les autres. Les beſoins & la conſervation de l'être phyſique ont dû fournir le premier & le principal objet de l'attention des hommes: à partir de ces principes, on jugeroit que nos découvertes ſur les moyens de pourvoir à l'un & à l'autre ont dû être très-rapides & très-étendus; mais les arts les plus utiles ne ſont pas ceux que l'on a perfectionnés les premiers; le beſoin les a fait naître avant les autres, bientôt l'abondance & le luxe ont fait préférer ceux d'agrémens: on les a portés très-loin, tandis que les premiers très-néceſſaires ſont reſtés ſans accroiſſemens, abandonnés à des mains mercenaires, à des ouvriers groſſiers, incapables de connoître les principes de leurs opérations & de réfléchir ſur la fin qu'elles doivent avoir.

Il n'y a pas long-tems que l'on ignoroit encore une maniere de moudre les blés & autres grains deſtinés à la ſubſiſtance des hommes, ſuivant laquelle une même quantité de grains produit en farine environ un quinzieme de plus que la meſure ordinaire par la mouture actuelle & ordinaire.

Le ſieur Maliſſet, boulanger de Paris, artiſan diſtingué, vient de prouver par des expériences de cette nouvelle méthode, faites à la fin de 1760, & au commencement de 1761, dans les hôpitaux de Paris, & ſous les yeux des premiers magiſtrats de police, que l'on pouvoit œconomiſer par année 80000 liv. ſur la dépenſe que font les hôpitaux pour le pain qui ſe conſomme par les pauvres, & cependant leur en fournir d'une qualité infiniment ſupérieure, plus nourriſſant & ſur-tout plus agréable, & auſſi blanc que celui qui ſe mange dans toutes les maiſons particulieres.

Quand il n'en devroit réſulter que ce bien en faveur des pauvres, c'en ſeroit toujours un fort grand que d'avoir enſeigné les moyens de les en faire jouir; mais ſi cette importante œconomie devoit encore tourner à leur avantage, & ſervir à améliorer le traitement qu'on leur fait ſur les autres parties de leur nourriture, il faudroit joindre à l'eſtime que l'on doit au ſieur Maliſſet tous les éloges que mériteroient les effets de ſon zele. Il n'eſt pas l'inventeur de cette méthode, elle eſt pratiquée pour environ un tiers des farines qui ſe conſomment à Paris; il y a déja long-tems que l'uſage en eſt établi dans la Beauce, & dans quelques autres provinces; mais elle étoit ſi peu connue à Paris, que les hôpitaux même qui ont un ſi grand intérêt d'œconomiſer, l'ignoroient: il faut donc ſavoir gré à celui qui s'eſt donné des ſoins pour en étendre la connoiſſance, & qui a eu aſſez de courage pour s'expoſer à toutes les contrariétés qu'on doit s'attendre à éprouver lorſqu'on entreprend de changer d'anciens uſages pour y en ſubſtituer des meilleurs.

Nous allons donner le détail du produit des grains convertis en farine par l'une & l'autre maniere.

Nous appellerons la derniere *mouture par œconomie*: on jugera par la différence des produits, des avantages de cette derniere méthode.

Nous nous ſervirons pour ces appréciations de la meſure de Paris, comme la plus connue, tant pour les grains que pour les farines.

Les farines ſe vendent à la meſure, & la plus ordinaire eſt le boiſſeau; mais on déſigne les groſſes quantités, celles qui s'expoſent & qui ſe conſomment en total ſur les marchés, par le nombre des ſacs.

Un ſac de farine, ſuivant l'uſage de la halle de Paris, doit être de 325 liv. peſant.

On emploie pour le produire deux ſetiers de blé peſant 240 liv. chacun, ſuivant l'évaluation ordinaire du poids de cette meſure.

Il ne faut entendre dans tout ce que nous dirons des farines que celles de froment: les proportions ſeront faciles à établir pour les autres eſpeces de grains, ſi l'on juge à propos d'en faire l'opération.

Les deux ſetiers de blé que l'on a déja dit peſer en total 480 liv. produiſent par la *mouture* ordinaire & généralement pratiquée juſqu'à préſent, 325 à 327 liv. de farine, 125 liv. de ſon.

La farine eſt de trois eſpeces.

La premiere que l'on appelle farine de blé, ou fleur de farine, conſiſte en 170 liv. qui fait environ moitié des 325 liv. de produit au total.

La ſeconde d'une qualité très-inférieure, forme à-peu-près 80 liv. peſant.

Le ſurplus ſe diviſe en deux parties; la premiere, de grain blanc; la ſeconde, de grain gris.

On ſépare le ſon en trois claſſes: les premiers que l'on appelle *ſons* proprement dits, s'emploient ordinairement à la nourriture des chevaux.

Les ſeconds qu'on nomme les *recoupes*, ſe conſomment par les vaches ou autres beſtiaux d'une eſpece à-peu-près ſemblable.

Les troiſiemes ſont les *recoupettes*: les Amidonniers en tirent encore ſuffiſamment de farine pour fabriquer la poudre à poudrer & l'amidon.

La même quantité de grain par la *mouture* œconomique, c'eſt-à-dire par la nouvelle méthode, produit 340 liv. de farine de quatre eſpeces.

170 livres ou moitié de farine pure, ou fleur de farine.

L'autre moitié ſe diviſe en farine de premier grain, farine de ſecond & farine de troiſieme grain.

La quantité des deux premieres eſt de 155 livres, celle de la derniere, d'environ 15 liv. peſant.

Indépendamment de ces farines, on tire encore des mêmes grains 120 liv. de ſon, que l'on diſtingue en trois qualités.

1°. 14. boiſſeaux des gros ſon, peſant en total 70 livres.

2°. 6 boiſſeaux de la ſeconde qualité, peſant 40 livres.

3°. Un boiſſeau du poids de 100 livres.

Ces ſons ſe conſomment de la même maniere que ceux dont on a parlé en détaillant le produit par la *mouture* ordinaire.

On voit par ces différens produits que, ſuivant cet ancien uſage, on ne tire de deux ſetiers de blé, meſure de Paris, peſant 480 liv. que 325 liv. de farine de toutes eſpeces, & que la même quantité de grain produit 340 liv. de farine preſqu'en total de la premiere qualité par la *mouture* œconomique.

Cet avantage eſt un des moindres de cette méthode; des 325 liv. de farine provenant de la premiere façon de moudre, il n'y a que la premiere qui ne forme que 170 liv. dont on puiſſe faire du pain blanc; on mêle la ſeconde farine avec celle d'après, que l'on appelle *de grain blanc*, pour fabriquer du pain bis-blanc.

Le ſurplus, c'eſt-à-dire la farine de grain gris, eſt ſi inférieure, que le pain qui en provient ne peut être conſommé à Paris, il eſt trop bis & trop médiocre.

Le mélange de toutes ces eſpeces de farine eſt ce qui compoſe le pain que l'on appelle de *ménage*; mais la qualité en eſt infiniment moins bonne que celle qui réſulte du mélange de toutes les farines produites par la *mouture* œconomique.

En effet, ſuivant cette méthode, la réunion de toutes les farines forme un tout bien plus parfait; le pain qui en provient eſt plus beau, plus blanc, d'un meilleur goût & d'une qualité très-ſupérieure à celui même de la premiere farine de l'autre *mouture*.

Cette ſupériorité eſt produite, comme on vient de le dire, par le mélange même de ces farines: celles de premier & de ſecond grain qu'on incorpore avec la premiere, par la *mouture* œconomique, ont plus de conſiſtance que celle à laquelle elles ſont jointes: celle-ci eſt plus fine, plus délicate, c'eſt la fine fleur; les autres conſervent plus de ſubſtances entierement purgées de ſon qui

qui pourroit diminuer leur qualité; elles ajoutent de la force & de la qualité à la premiere, ſans altérer ſa fineſſe: & à l'exception des 15 liv. de farine du troiſieme grain, toutes celles que produiſent les grains *moulus* par œconomie, ſont employées pour la premiere qualité de pain, il n'y a même que les boulangers qui en retranchent la très-petite quantité du troiſieme grain, attendu qu'il pourroit nuire à l'extrème blancheur que doit avoir leur pain, pour en avoir un débit plus facile.

Ainſi la *mouture* par œconomie joint à l'avantage de produire un quinzieme de plus, celui de rendre toutes les farines aſſez parfaites pour être employées à une ſeule & même qualité de pain, qui eſt la premiere: au lieu que par la *mouture* ordinaire, il n'y a que 170 liv. de farine qui puiſſent ſervir à cette fabrication; le ſurplus eſt employé, comme on l'a déja dit, à faire du pain bis-blanc, & même plus inférieur encore; la différence du prix de ce pain avec celui du pain qui ſe fabrique avec les farines de la *mouture* œconomique, indique aſſez la méthode qu'il faut préferer, rien que pour cette ſeule partie.

Il ſeroit donc inutile d'inſiſter davantage ſur celle de ces méthodes qui mérite cette préférence, il vaut mieux faire connoître en quoi elle differe de l'autre.

Cette différence d'où réſulte réellement le bénéfice, ne conſiſte qu'en ce que par la premiere méthode il reſte beaucoup de ſon dans les farines, & plus encore de farine dans les ſons; au lieu que la nouvelle dégage l'une & l'autre, & en fait exactement le départ.

La *mouture* par œconomie, n'eſt autre choſe que l'art de bien ſéparer ces matieres, d'extraire des ſons toutes les parties de farine que la *mouture* ordinaire y laiſſe, & d'expulſer entierement le ſon des farines; c'eſt en quoi conſiſte toute la ſupériorité de cette *mouture*, & d'où provient le bénéfice qu'elle procure.

L'ancienne maniere produit moins de ſon en quantité, cela doit être ainſi, puiſqu'il en reſte beaucoup dans les farines; mais il eſt plus peſant, la farine qui y reſte doit néceſſairement le rendre tel.

Par la raiſon contraire la *mouture* œconomique produit plus de ſon; mais il eſt plus léger, parce qu'il eſt réduit à la ſimple écorce du blé très-broyée & tout-à-fait épurée de farine.

Il n'y a que le mélange du ſon qui reſte avec les farines dans la *mouture* ordinaire qui puiſſe rendre de qualités différentes celles qui proviennent des mêmes grains.

Dans cette méthode, la premiere & la ſeconde farine extraites, on répare une fois ſeulement les iſſues; le blutage acheve enſuite cette opération.

Dans la *mouture* œconomique les iſſues ſont réparées juſqu'à quatre fois, & les trois premieres farines ſont encore mêlées enſemble ſous la meule; il doit néceſſairement réſulter de cette maniere une plus grande quantité de farine d'une égale quantité de grain.

L'évaporation eſt plus conſidérable du double par ce procédé que par l'autre; la diviſion ne ſauroit être plus grande ſans produire cet effet; mais ce déchet eſt remplacé & au-delà, puiſque malgré ſa perte, on a encore un quinzieme de farine de bénéfice.

Les frais en ſont auſſi plus forts; un ſetier de blé eſt beaucoup plus long à moudre quand on répare quatre fois les iſſues, qu'en ſuivant la méthode ordinaire; il eſt juſte que le meunier ſoit payé du tems pendant lequel on occupe ſon moulin; mais on retrouve encore cette augmentation de dépenſe dans le bénéfice en matiere que cet uſage procure: d'ailleurs s'il devenoit plus général, ſes frais diminueroient & deviendroient moindres que ceux de l'ancienne méthode; il exige beaucoup moins d'eſpace & beaucoup moins d'ouvriers, ainſi la main-d'œuvre diminueroit, & conſéquemment le droit de *mouture*.

Les avantages de la méthode que nous indiquons ne ſont pas à négliger, principalement pour les provinces ou les états qui ne produiſent de grains que ce qu'il en faut pour la conſommation des habitans, ou qui ne produiſent pas ſuffiſamment. L'œconomie annuelle d'un quinzieme ſur tous les grains qui ſe conſomment, ſuffiroit ſouvent pour garantir de la diſette, ou du moins pour parer à ſes premiers inconvéniens, & donner le tems de ſe procurer des ſecours plus abondans pour s'en mettre tou-à-fait à l'abri; c'eſt aux adminiſtrateurs à juger du mérite de ces réflexions; elles pourroient être moins étendues, & peut-être jugera-t-on que le ſujet n'en exigeoit pas de ſi détaillées; mais elles ont pour motif le bien public, il n'y a point de petits intérêts dans cette partie, & l'on ne peut trop indiquer les moyens de le procurer. *Article de M.* d'AMILAVILLE.

MOUVANCE, ſ. f. (*Juriſp.*) eſt la relation qu'il y a entre le fief dominant & le fief ſervante, par rapport à la ſupériorité que le premier a ſur l'autre qui dépend de lui.

La *Mouvance* eſt quelquefois appellée *tenure* ou *tenue*, parce que la *mouvance* n'eſt autre choſe que l'état de dépendance du fief ſervant qui eſt tenu du ſeigneur dominant, à la charge de la foi & hommage, & de certains droits aux mutations. On dit quelquefois *mouvance* féodale, quelquefois *mouvance* ſimplement.

Il y a des fiefs qui ont beaucoup de *mouvances*, c'eſt-à-dire un grand nombre de fiefs qui en relevent.

Il y a *mouvance* active & paſſive. Un fief releve d'un autre fief ſupérieur, c'eſt la *mouvance* paſſive. Ce même fief en a d'autres qui relevent de lui, c'eſt la *mouvance* active.

Toutes les fiefs ſont mouvans du roi médiatement ou immédiatement; ils peuvent relever du roi médiatement, ou de quelque autre ſeigneur.

Deux ſeigneurs différens ne peuvent avoir la *mouvance* d'un même fief; mais l'un peut avoir la *mouvance* immédiate, & l'autre la *mouvance* médiate.

La *mouvance* médiate ou immédiate d'un fief peut appartenir à pluſieurs ſeigneurs dominans d'un même fief.

Quand pluſieurs ſeigneurs prétendent avoir chacun la *mouvance* d'un fief, le propriétaire du fief doit ſe faire recevoir par main ſouveraine, & conſigner les droits en juſtice, pour être donnés à celui qui obtiendra gain de cauſe.

Dans ce même cas où la *mouvance* eſt conteſtée entre pluſieurs ſeigneurs, il faut la prouver. Cette preuve doit être faite par le titre primitif d'inféodation, ſi on le peut rapporter, ou, au défaut de ce titre, par des actes de foi & hommage, par des dénombremens, des contrats de vente ou d'échange. Celui qui a les plus anciens titres, doit être préféré.

Le ſeigneur n'eſt point obligé de prouver contre ſon vaſſal la *mouvance* du fief par lui ſaiſi, parce que le vaſſal eſt préſumé en avoir connoiſſance; c'eſt au vaſſal à inſtruire le premier ſon ſeigneur.

Si le vaſſal veut obliger le ſeigneur à prouver ſa *mouvance*, il faut, avant toutes choſes, qu'il avoue ou deſavoue le ſeigneur.

Si le ſeigneur ne prouve pas ſa *mouvance*, & qu'il ait ſaiſi féodalement, il doit être condamné aux dommages & intérêts de celui qu'il a prétendu être ſon vaſſal.

Quand le ſeigneur prouve ſa *mouvance* par des titres au-deſſus de cent ans, il n'y a pas lieu à la commiſe, parce que le vaſſal peut n'en avoir pas eu connoiſſance.

Celui qui vend un fief, doit déclarer de quel ſeigneur il eſt mouvant, ou, s'il ne le ſait pas, il doit en faire mention.

La *mouvance* d'un fief eſt impreſcriptible de la part du vaſſal contre ſon ſeigneur dominant; mais elle ſe preſcrit par trente ans, de la part d'un ſeigneur contre un autre ſeigneur; & par quarante ans, contre l'égliſe.

Pour acquérir cette preſcription, il faut que dans les trente années il y ait eu au-moins deux mutations du même fief, & des ſaiſies féodales dûement ſignifiées.

Le ſeigneur ſuzerain peut auſſi preſcrire contre ſon vaſſal la *mouvance* de l'arriere-fief, & par ce moyen cet arriere-fief devient mouvant de lui en plein fief.

La preſcription des *mouvances* ne court point contre les mineurs.

Les *mouvances* d'un fief ne peuvent être vendues, ſans aliener en même tems le corps du fief; on peut les retirer féodalement, de même que le fief, lorſqu'elles ſont vendues au propriétaire du fief ſervant ou à d'autres.

Le ſeigneur dominant, qui a commis félonie contre ſon vaſſal, ne perd pas ſon fief dominant; mais il perd la *mouvance* du fief ſervant, & les droits qui en peuvent réſulter.

Voyez les Coutumes au titre des fiefs, & leurs Commentateurs. Voyez auſſi FIEF, FOI, HOMMAGE. La *mouvance* d'une juſtice eſt la dépendance où elle eſt d'un ſeigneur dont elle eſt tenue en fief ou arriere fief; on entend auſſi par-là la ſupériorité qu'une juſtice a ſur une autre qui y releve par appel. *Voyez* JUSTICE & RESSORT. (*A*)

MOUVANT, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit des pieces qui ſemblent ſortir du chef, des angles, des flancs ou de la pointe de l'écu où elles ſont attenantes. Alberti à Florence, d'azur à quatre chaînes d'or, *mouvantes* de quatre angles de l'écu, & liées au cœur à un anneau de même.

MOUVEMENT, ſ. m. (*Méchan.*) qu'on appelle auſſi *mouvement local*; c'eſt un changement continuel & ſuc-

ſucceſſif de place de la part d'un corps c'eſt-à-dire un état d'un corps par lequel il correſpond ſucceſſivement à différens lieux, ou par lequel il eſt ſucceſſivement préſent à différentes parties de l'eſpace. *Voyez* Lieu. La théorie & les lois du *mouvement* ſont le principal ſujet de la méchanique. *Voyez* Méchanique.

Les anciens philoſophes ont conſidéré le *mouvement* dans un ſens plus général & plus étendu, ils l'ont défini le paſſage d'un corps d'un état en un autre, & ils ont de cette ſorte reconnu ſix eſpeces de *mouvement*, la création, la génération, la corruption, l'augmentation, la diminution & le tranſport ou *mouvement local*.

Mais les philoſophes modernes n'admettent que le *mouvement local*, & réduiſent la plûpart des autres eſpeces dont nous venons de faire mention, à celui-là ſeulement. *Voyez* Génération, Corruption, &c. De ſorte que nous n'avons à parler ici que du tranſport ou *mouvement local*, dont toutes les autres eſpeces de *mouvement* ne ſont qu'autant de modification ou d'effets. *Voyez* Altération, &c.

On a conteſté l'exiſtence & même la poſſibilité du *mouvement*, mais par de purs ſophiſmes. Il y a eu de tout tems des hommes qui ſe ſont fait un honneur de contredire ce qu'il y a de plus évident, pour faire parade de leur prétendue force d'eſprit, & il ne ſe trouve encore aujourd'hui que trop de gens de ce caractere. Voici un échantillon des difficultés que ces ſortes de gens ont fait contre l'exiſtence du *mouvement*. S'il y a du *mouvement*, il eſt dans la cauſe qui le produit, ou dans le corps mobile, ou dans l'une & dans l'autre. Il n'eſt pas dans la cauſe qui l'excite, car quand on jette une pierre, on ne peut pas dire que le *mouvement* réſide dans la cauſe qui le produit, mais il eſt dans la pierre que l'on a jettée. Cependant on ne ſauroit guere établir non plus le *mouvement* dans le corps mobile, car le *mouvement* eſt l'effet de la cauſe qui agit, & le corps mobile eſt ſans effet: donc il n'y a point de *mouvement*, puiſqu'il ne ſe trouve ni dans la cauſe qui l'excite, ni dans le corps mobile. La réponſe eſt que dans un certain tems le *mouvement* réſide dans la cauſe qui le produit, & que dans un autre tems il ſe trouve dans le corps mobile. Ainſi lorſqu'on met une pierre dans une fronde, & qu'on vient à tourner la fronde, la main au tour de laquelle eſt la corde, doit alors être regardée comme la cauſe qui produit le *mouvement*, & elle eſt même en *mouvement*; de-là il paſſe dans la fronde qui tourne, & enfin dès que la fronde vient à ſe lâcher, la pierre eſt le ſiége du *mouvement*. Le défaut du ſophiſme eſt donc de ne pas faire attention aux différens tems dans leſquels tout ceci ſe paſſe. Diodore Cronus faiſoit un autre raiſonnement que voici. Le corps eſt mû dans la place où il eſt, ou dans celle où il n'eſt pas. L'un & l'autre eſt impoſſible, car s'il étoit mû dans la place où il eſt, il ne ſortiroit jamais de cette place. Il n'eſt pas mû non plus dans la place où il n'eſt pas, & par conſéquent il n'eſt jamais en *mouvement*. La définition du *mouvement* ſe tire de cette difficulté apparente; un corps n'eſt pas mû dans la place où il eſt, mais de la place où il eſt dans celle qui ſuit immédiatement.

Le plus fameux de tous les ſophiſmes contre le *mouvement*, eſt celui que Zénon avoit appellé l'*Achille*; pour marquer ſa force, qu'il croyoit invincible, il ſuppoſoit Achille courant après une tortue, & allant dix fois plus vîte qu'elle. Il donnoit une lieue d'avance à la tortue, & raiſonnoit ainſi: tandis qu'Achille parcourt la lieue que la tortue a d'avance ſur lui, celle-ci parcourra un dixieme de lieue; pendant qu'il parcourra le dixieme, la tortue parcourra la centieme partie d'une lieue; ainſi de dixieme en dixieme, la tortue dévancera toujours Achille, qui ne l'atteindra jamais. Mais 1°. quand il ſeroit vrai qu'Achille n'attrapât jamais la tortue, il ne s'enſuivroit pas pour cela que le *mouvement* fût impoſſible, car Achille & la tortue ſe meuvent réellement, puiſqu'Achille approche tojours de la tortue qui eſt ſuppoſée le dévancer toujouts infiniment peu. 2°. On a répondu directement au ſophiſme de Zénon. Gregoire de Saint-Vincent fut le premier qui en démontra la fauſſeté, & qui aſſigna le point précis auquel Achille devoit atteindre la tortue, & ce point ſe trouve par le moyen des progreſſions géométriques infinies, au bout d'une lieue & d'un neuvieme de lieue; car la ſomme de toute progreſſion géométrique eſt finie, & cela parce qu'être fini, ou s'étendre à l'infini, ſont deux choſes très-différentes. Un tout fini quelconque, un pié par exemple, eſt compoſé de fini & d'infini. Le pié eſt fini en tant qu'il ne contient qu'un certain nombre d'êtres ſimples; mais je puis le ſuppoſer diviſé en une infinité, ou plûtôt en une quantité non finie de parties, en conſidérant ce pié comme une étendue abſtraite; ainſi ſi j'ai pris d'abord dans mon eſprit la moitié de ce pié, & que je prenne enſuite la moitié de ce qui reſte, ou un quart de pié, puis la moitié de ce quart, ou un huitieme de pié, je procéderai ainſi mentalement à l'infini, en prenant toujours de nouvelles moitiés des croiſſances, qui toutes enſemble ne feront jamais que ce pié: de même tous ces dixiemes de dixiemes à l'infini, ne font que $\frac{1}{9}$ de lieue, & c'eſt au bout de cet eſpace qu'Achille doit attraper la tortue, & il l'attrape au bout d'un tems fini, parce que tous ces dixiemes de dixiemes ſont parcourus durant des parties de tems des croiſſances, dont la ſomme fait un tems fini. *M. Formey*.

Les auteurs de Phyſique anciens & modernes, ont été fort embarraſſés à définir la nature du *mouvement* local: les péripatéticiens diſent qu'il eſt *actus entis in potentia quateuus eſt in potentia*. Ariſtote, 3. *Phyſ. c. ij.* Mais cette notion paroît trop obſcure pour qu'on puiſſe s'en contenter ajourd'hui, & elle ne ſauroit ſervir à expliquer les propriétés du *mouvement*.

Les Epicuriens définiſſoient le *mouvement*, *le paſſage d'un corps ou d'une partie de corps d'un lieu en un autre*, & quelques philoſophes de nos jours ſuivent à peu près cette définition, & appellent le *mouvement* d'un corps, *le paſſage de ce corps d'un eſpace à un autre eſpace*, ſubſtituant ainſi le mot d'*eſpace* à celui de *lieu*.

Les Cartéſiens définiſſent le *mouvement*, *le paſſage ou l'éloignement d'une portion de matiere, du voiſinage des parties qui lui étoient immédiatement contiguës dans le voiſinage d'autres parties*.

Cette définition eſt dans le fond conforme à celle des Epicuriens, & il n'y a entr'elles d'autre différence, ſinon que ce que l'une l'appelle *corps* & *lieu*, l'autre l'appelle *matiere* & *partie contigue*.

Borelli, & après lui d'autres auteurs modernes, définiſſent le *mouvement*, *le paſſage ſucceſſif d'un corps, d'un lieu en un autre, dans un certain tems déterminé, le corps étant ſucceſſivement contigu à toutes les parties de l'eſpace intermédiaire*.

On convient donc que le *mouvement eſt le tranſport d'un corps d'un lieu en un autre*; mais les Philoſophes ſont très-peu d'accord lorſqu'il s'agit d'expliquer en quoi conſiſte ce tranſport; ce qui fait que leurs diviſions du *mouvement* ſont très-différentes.

Ariſtote & les Péripatéticiens diviſent le *mouvement* en *naturel* & *violent*.

Le *naturel* eſt celui dont le principe ou la force mouvante eſt renfermée dans le corps mû, tel eſt celui d'une pierre qui tombe vers le centre de la terre. *Voy.* Gravité.

Le *mouvement violent* eſt celui dont le principe eſt externe, & auquel le corps mû réſiſte; tel eſt celui d'une pierre jettée en haut. Les modernes diviſent généralement le *mouvement* en *abſolu* & *relatif*.

Le *mouvement abſolu* eſt le changement de lieu abſolu d'un corps mû, dont la vîteſſe doit par conſéquent ſe meſurer par la quantité de l'eſpace abſolu que le mobile parcourt. *Voyez* Lieu.

Mouvement relatif, c'eſt le changement du lieu relatif ordinaire du corps mû, & ſa vîteſſe s'eſtime par la quantité d'eſpace relatif qui eſt parcourue dans ce *mouvement*.

Pour faire ſentir la différence de ces deux ſortes de *mouvemens*, imaginons un corps qui ſe meuve dans un bateau; ſi le bateau eſt en repos, le *mouvement* de ce corps ſera, ou plûtôt ſera cenſé *mouvement* abſolu; ſi au contraire le bateau eſt en *mouvement*, le *mouvement* de ce corps dans le bateau ne ſera qu'un *mouvement* relatif, parce que ce corps outre ſon *mouvement* propre, participera encore au *mouvement* du bateau; de ſorte que ſi le bateau fait par exemple, deux piés de chemin pendant que le corps parcourt dans le bateau l'eſpace d'un pié dans le même ſens, le *mouvement* abſolu du corps ſera de trois piés, & ſon *mouvement* relatif d'un pié.

Il eſt très-difficile de décider ſi le *mouvement* d'un corps eſt abſolu ou relatif, parce qu'il ſeroit néceſſaire d'avoir un corps que l'on ſût certainement être en repos, & qui ſerviroit de point fixe pour connoître & juger de la quantité du *mouvement* des autres corps. M. Newton donne pourtant, ou plûtôt indique quelques moyens généraux pour cela dans le ſcholie qui eſt à la tête de ſes principes mathématiques. Voici l'exemple qu'il nous donne pour expliquer ſes idées ſur ce ſujet. Imaginons, dit ce grand philoſophe, deux globes attachés à un fil, & qui tournent dans le vuide autour de leur centre de gravité commun; comme il n'y a point par la ſuppoſition, d'autres corps auquels on puiſſe les

com-

comparer, & que ces deux corps en tournant, conſervent toujours la même ſituation l'un par rapport à l'autre, on ne peut juger ni s'ils ſont en *mouvement*, ni de quel côté ils ſe meuvent, à moins qu'on n'examine la tenſion du fil qui les unit. Cette tenſion connue peut ſervir d'abord à connoître la force avec laquelle les globes tendent à s'éloigner de l'axe de leur *mouvement*, & par-là on peut connoître la quantité du *mouvement* de chacun des corps; pour connoître préſentement la direction de ce *mouvement*, qu'on donne des impulſions égales à chacun de ces corps en ſens contraire, ſuivant les directions paralleles, la tenſion du fil doit augmenter ou diminuer, ſelon que les forces imprimées ſeront plus ou moins conſpirantes avec le *mouvement* primitif, & cette tenſion ſera la plus grande qu'il eſt poſſible lorſque les forces ſeront imprimées dans la direction même du *mouvement* primitif; de ſorte que ſi on imprime ſucceſſivement à ces corps des *mouvemens* égaux & contraints dans différentes directions, on connoîtra, lorſque la tenſion du fil ſera la plus augmentée, que les forces imprimées ont été dans la direction même du *mouvement* primitif, ce qui ſervira à faire connoître cette direction. Voilà de quelle maniere on peut trouver dans le vuide la quantité & la direction du *mouvement* de deux corps iſolés. Préſentement ſi autour de ces deux globes on place quelques autres corps qui ſoient en repos, on ne pourra ſavoir ſi le *mouvement* eſt dans les globes ou dans les corps adjacens, à moins qu'on n'examine de même qu'auparavant la tenſion du fil, & ſi cette tenſion ſe trouve être celle qui convient au *mouvement* apparent des deux globes; on pourra conclure que le *mouvement* eſt dans les globes, & que les corps adjacens ſont en repos.

D'autres diviſent le *mouvement* en *propre* & *impropre*, ou *externe*.

Le *mouvement propre* eſt le tranſport d'un lieu *propre* en un autre qui par-là devient lui-même *propre*, parce qu'il eſt rempli par ce corps ſeul excluſivement à tout autre; tel eſt le *mouvement* d'une roue d'horloge.

Le *mouvement impropre*, *externe*, *étranger*, ou *commun*, c'eſt le paſſage d'un corps hors d'un lieu *commun* dans un autre lieu *commun*; tel eſt celui d'une montre qui ſe meut dans un vaiſſeau, *&c.*

La raiſon de toutes ces différentes diviſions paroît venir des différens ſens qu'on a attachés aux mots, en voulant tous les comprendre dans une même définition & diviſion.

Il y en a par exemple, qui dans leur définition du *mouvement*, conſiderent le corps mû, non par rapport aux corps adjacens, mais par rapport à l'eſpace immuable & infini; d'autres le conſiderent, non par rapport à l'eſpace infini, mais par rapport à d'autres corps fort éloignés, & d'autres enfin ne le conſiderent pas par rapport à des corps éloignés, mais ſeulement par rapport à la ſurface qui lui eſt contiguë. Mais ces différens ſens une fois établis, la diſpute s'éclaircit alors beaucoup; car comme tout mobile peut être conſidéré de ces trois manieres, il s'enſuit de-là qu'il y a trois eſpeces de *mouvement*, dont celle qui a rapport aux parties de l'eſpace infini & immuable, ſans faire d'attention aux corps d'alentour, peut être nommée abſolument & véritablement *mouvement propre*; celle qui a rapport aux corps environnans & très-éloignés, leſquels peuvent eux-mêmes être en *mouvement* s'appellera *mouvement relativement commun*; & la derniere qui a rapport aux ſurfaces des corps contigus les plus proches, s'appellera *mouvement relativement propre*.

Le *mouvement abſolument & vraiment propre*, eſt donc l'application d'un corps aux différentes parties de l'eſpace infini & immuable. Il n'y a que cette eſpece qui ſoit un *mouvement* propre & abſolu, puiſqu'elle eſt toujours engendrée & altérée par des forces imprimées au mobile lui-même, & qu'elle ne ſauroit l'être que de la ſorte, parce que c'eſt d'ailleurs à elle qu'on doit rapporter les forces réelles de tous les corps pour en mettre d'autres en *mouvement* par impulſion, & que ces mouvemens lui ſont proportionnels.

Le *mouvement relativement commun*, c'eſt le changement de ſituation d'un corps par rapport à d'autres corps circonvoiſins; & c'eſt celui dont nous parlons lorſque nous diſons que les hommes, les villes & la terre même ſe meuvent.

C'eſt celui qu'un corps éprouve, lorſqu'étant en repos par rapport aux corps qui l'entourent, il acquiert cependant avec eux des relations ſucceſſives par rapport à d'autres corps, que l'on conſidere comme immobiles; & c'eſt le cas dans lequel le lieu abſolu des corps change, quand leur lieu relatif reſte le même. C'eſt ce qui arrive à un pilote qui dort ſur le tillac pendant que le vaiſſeau marche, ou à un poiſſon mort que le courant de l'eau entraine.

C'eſt auſſi le *mouvement* dont nous entendons parler lorſque nous eſtimons la quantité de *mouvement* d'un corps, & la force qu'il a pour en pouſſer un autre; par exemple, ſi on laiſſe tomber de la main une ſphere de bois remplie de plomb pour la rendre plus peſante, on a coutume d'eſtimer alors la quantité du *mouvement* & la force qu'a la ſphere pour pouſſer d'autres corps, par la viteſſe de cette même ſphere & le poids du plomb qu'elle renferme; & on a raiſon en effet d'en uſer de la ſorte pour juger de cette force en elle-même & de ſes effets, en tant qu'ils peuvent tomber ſous nos ſens: mais que la ſphere n'ait point d'autre *mouvement* que celui que nous lui voyons; c'eſt, ſelon que nous l'avons déja obſervé, ce que nous ne ſommes point en état de déterminer en employant la ſeule apparence de l'approche de la pierre vers la terre.

Le *mouvement relativement propre*, c'eſt l'application ſucceſſive d'un corps aux différentes parties des corps contigus; à quoi il faut ajouter que lorſqu'on parle de l'application ſucceſſive d'un corps, on doit concevoir que toute ſa ſurface priſe enſemble, eſt appliquée aux différentes parties des corps contigus; ainſi le *mouvement* relativement propre eſt celui qu'on éprouve lorſqu'étant tranſporté avec d'autres corps d'un *mouvement* relatif commun, on change cependant la relation, comme lorſque je marche dans un vaiſſeau qui fait voile; car je change à tout moment ma relation avec les parties de ce vaiſſeau qui eſt tranſporté avec moi. Les parties de tout mobile ſont dans un *mouvement* relatif commun; mais ſi elles venoient à ſe ſéparer, & qu'elles continuaſſent à ſe mouvoir comme auparavant, elles acquerroient un *mouvement* relatif propre. Ajoutons que le *mouvement* vrai & le *mouvement* apparent different quelquefois beaucoup. Nous ſommes trompés par nos ſens quand nous croyons que le rivage que nous quittons s'enfuit, quoique ce ſoit le vaiſſeau qui nous porte qui s'en éloigne; & cela vient de ce que nous jugeons les objets en repos, quand leurs images occupent toujours les mêmes points ſur notre rétine.

De toutes ces définitions différentes du *mouvement*, il en réſulte autant d'autres du lieu; car quand nous parlons du *mouvement* & du repos véritablement & abſolument propre, nous entendons alors par *lieu*, cette partie de l'eſpace infini & immuable que le corps remplit. Quand nous parlons de *mouvement* relativement commun, le *lieu* eſt alors une partie de quelqu'eſpace ou dimenſion mobile. Quand nous parlons enfin du *mouvement* relativement propre, qui réellement eſt très-impropre, le *lieu* eſt alors la ſurface des corps voiſins adjacens, ou des eſpaces ſenſibles. *Voyez* LIEU.

La nature de cet ouvrage, où nous devons expoſer les opinions des Philoſophes, nous a obligés d'entrer dans le détail précédent ſur la nature, l'exiſtence & les diviſions du *mouvement*; mais nous ne devons pas oublier d'ajouter, comme nous l'avons déja fait à l'*article* ÉLÉMENS DES SCIENCES, que toutes ces diſcuſſions ſont inutiles à la méchanique; elle ſuppoſe l'exiſtence du *mouvement*, & définit le *mouvement*, l'application ſucceſſive d'un corps à différentes parties contiguës de l'eſpace indéfini que nous regardons comme le lieu des corps.

On convient aſſez de la définition du repos, mais les Philoſophes diſputent entr'eux pour ſavoir ſi le repos eſt une pure privation de *mouvement*, ou quelque choſe de poſitif. Malebranche & d'autres ſoutiennent le premier ſentiment; Deſcartes & ſes partiſans le dernier. Ceux-ci prétendent qu'un corps en repos n'a point de force pour y reſter, & ne ſauroit réſiſter aux corps qui feroient effort pour l'en tirer, & que le *mouvement* peut être auſſi-bien appellé une *ceſſation de repos*, que le repos une *ceſſation de mouvement*. *Voyez* REPOS.

Voici le plus fort argument des premiers; ſuppoſons un globe en repos, & que Dieu ceſſe de vouloir ſon repos, que s'enſuivra-t-il de là? il reſtera toujours en repos; mais ſuppoſons le corps en *mouvement*, & que Dieu ceſſe de le vouloir en *mouvement*, que s'enſuivra-t-il maintenant? que le corps ceſſera d'être en *mouvement*, c'eſt-à-dire qu'il ſera en repos, & cela parce que la force par laquelle un corps qui eſt en *mouvement*, perſévere dans cet état, eſt la volonté poſitive de Dieu; au lieu que celle par la-quelle un corps qui eſt en repos y perſévere, n'eſt autre choſe que la volonté générale par laquelle il veut qu'un corps exiſte. Mais ce n'eſt là qu'une pétition de principe; car la force ou le *conatus* par lequel les corps ſoit en repos, ſoit en *mouvement*, perſé-

ſéverent dans leurs états, ne vient que de l'inertie de la matiere; de ſorte que s'il étoit poſſible pour un moment à Dieu de ne rien vouloir ſur l'état du corps, quoiqu'il en voulût toujours l'exiſtence, un corps qui auroit été auparavant en *mouvement* y continueroit toujours, comme un corps en repos reſteroit toujours en cet état. C'eſt cette inactivité ou inertie de la matiere qui fait que tous les corps réſiſtent ſuivant leur quantité de matiere, & que tout corps qui en choque un autre avec une vîteſſe donnée, le forcera de ſe mouvoir avec d'autant plus de viteſſe, que la denſité & quantité de matiere du corps choquant ſera plus grande par rapport à la denſité & quantité de matiere de l'autre. *Voyez* FORCE D'INERTIE.

On peut réduire les modifications de la force active & de la force paſſive des corps dans leur choc à trois lois principales, auxquelles les autres ſont ſubordonnées. 1°. Un corps perſévere dans l'état où il ſe trouve, ſoit de repos, ſoit de *mouvement*, à moins que quelque cauſe ne le tire de ſon *mouvement* ou de ſon repos. 2°. Le changement qui arrive dans le *mouvement* d'un corps eſt toujours proportionnel à la force motrice qui agit ſur lui; & il ne peut arriver aucun changement dans la vîteſſe & la direction du corps en *mouvement*, que par une force extérieure; car ſans cela ce changement ſe feroit ſans raiſon ſuffiſante. 3°. La réaction eſt toujours égale à l'action; car un corps ne pourroit agir ſur un autre corps, ſi cet autre corps ne lui réſiſtoit: ainſi l'action & la réaction ſont toujours égales & oppoſées. Mais il y a encore bien des choſes à conſidérer dans le *mouvement*, ſavoir:

1°. La force qui l'imprime au corps; elle s'appelle *force motrice*: elle a pour premiere cauſe l'Etre ſuprème qui a imprimé le *mouvement* à ſes ouvrages, après les avoir créés. L'idée de quelques philoſophes qui prétendent que tout *mouvement* actuel que nous remarquons dans les corps, eſt produit immédiatement par le créateur, n'eſt pas philoſophique. Quoique nous ne puiſſions concevoir comment le *mouvement* paſſe d'un corps dans un autre, le fait n'en eſt pas moins ſenſible & certain. Ainſi, après avoir poſé l'impreſſion générale du premier moteur, on peut faire attention aux diverſes cauſes que les êtres ſenſibles nous préſentent pour expliquer les *mouvemens* actuels; tels ſont la peſanteur, qui produit du *mouvement* tant dans les corps céleſtes que dans les corps terreſtres; la faculté de notre ame, par laquelle nous mettons en *mouvement* les membres de notre corps, & par leur moyen d'autres corps ſur leſquels le nôtre agit; les forces attractives, magnétiques & électriques répandues dans la nature, la force élaſtique, qui a une grande efficace; & enfin les chocs continuels des corps qui ſe rencontrent. Quoi qu'il en ſoit, tout cela eſt compris ſous le nom de *force motrice*, dont l'effet, quand elle n'eſt pas détruite par une réſiſtance invincible, eſt de faire parcourir au corps un certain eſpace en un certain tems dans un milieu qui ne réſiſte pas ſenſiblement; & dans un milieu qui réſiſte, ſon effet eſt de lui faire ſurmonter une partie des obſtacles qu'il rencontre. Cette cauſe communique au corps une force qu'il n'avoit pas lorſqu'il étoit en repos, puiſqu'un corps ne change jamais d'état de lui-même. Un *mouvement* une fois commencé dans le vuide abſolu, s'il étoit poſſible, continueroit pendant toute éternité dans ce vuide, & le corps mû y parcourroit à jamais des eſpaces égaux en tems égaux, puiſque dans le vuide aucun obſtacle ne conſumeroit la force du corps.

2°. Le tems pendant lequel le corps ſe meut: ſi un corps parcourt un eſpace donné, il s'écoulera une portion quelconque de tems, tandis qu'il ira d'un point à l'autre, quelque court que ſoit l'eſpace en queſtion; car le moment où le corps ſera au point *A* ne ſera pas celui où il ſera en *B*, un corps ne pouvant être en deux lieux à la fois. Ainſi tout eſpace parcouru l'eſt en un tems quelconque.

3°. L'eſpace que le corps parcourt, c'eſt la ligne droite décrite par ce corps pendant ſon *mouvement*. Si le corps qui ſe meut n'étoit qu'un point, l'eſpace parcouru ne ſeroit qu'une ligne mathématique; mais comme il n'y a point de corps qui ne ſoit étendu, l'eſpace parcouru a toujours quelque largeur. Quand on meſure le chemin d'un corps, on ne fait attention qu'à la longueur.

4°. La vîteſſe du *mouvement*, c'eſt la propriété qu'a le mobile de parcourir un certain eſpace en un certain tems. La vîteſſe eſt d'autant plus grande que le mobile parcourt plus d'eſpace en moins de tems. Si le corps *A* parcourt en deux minutes un eſpace auquel le corps *B* emploie quatre minutes, la vîteſſe du corps *A* eſt double de celle du corps *B*. Il n'y a point de *mouvement* ſans une vîteſſe quelconque, car tout eſpace parcouru eſt parcouru dans un certain tems; mais ce tems peut être plus ou moins long à l'infini. Par exemple, un eſpace que je ſuppoſe être d'un pié, peut être parcouru par un corps en une heure ou dans une minute, qui eſt la 60e partie d'une heure, ou dans une ſeconde, qui en eſt la 3600e partie, &c. Le *mouvement*, c'eſt-à-dire la vîteſſe, peut être uniforme ou non uniforme, accélérée ou retardée, également ou inégalement accélérée & retardée. *Voyez* VITESSE.

5°. La maſſe des corps en vertu de laquelle ils réſiſtent à la force qui tend à leur imprimer ou à leur ôter le *mouvement*. Les corps réſiſtent également au *mouvement* & au repos. Cette réſiſtance étant une ſuite néceſſaire de leur force d'inertie, elle eſt proportionnelle à leur quantité de matiere propre, puiſque la force d'inertie appartient à chaque particule de la matiere. Un corps réſiſte donc d'autant plus au *mouvement* qu'on veut lui imprimer, qu'il contient une plus grande quantité de matiere propre ſous un même volume, c'eſt-à-dire d'autant plus qu'il a plus de maſſe, toutes choſes d'ailleurs égales. Ainſi plus un corps a de maſſe, moins il acquiert de vîteſſe par la même preſſion, & *vice versâ*. Les vîteſſes des corps qui reçoivent des preſſions égales ſont donc en raiſon inverſe de leur maſſe. Par la même raiſon le *mouvement* d'un corps eſt d'autant plus difficile à arrêter, que ce corps a plus de maſſe; car il faut la même force pour arrêter le *mouvement* d'un corps qui ſe meut avec une vîteſſe quelconque, & pour communiquer à ce même corps le même degré de vîteſſe qu'on lui a fait perdre. Cette réſiſtance que tous les corps oppoſent lorſqu'on veut changer leur état préſent, eſt le fondement de cette loi générale du *mouvement*, par laquelle la réaction eſt toujours égale à l'action. L'établiſſement de cette loi étoit néceſſaire afin que les corps puſſent agir les uns ſur les autres, & que le *mouvement* étant une fois produit dans l'univers, il pût être communiqué d'un corps à un autre avec raiſon ſuffiſante. Sans cette eſpece de lutte, il ne pourroit y avoir d'action; car comment une force agiroit-elle ſur ce qui ne lui oppoſe aucune réſiſtance. Quand je tire un corps attaché à une corde, quelque aiſément que je le tire, la corde eſt tendue également des deux côtés; ce qui marque l'égalité de la réaction: & ſi cette corde n'étoit pas tendue, je ne pourrois tirer ce corps. Ceux qui demandent comment pouvez-vous faire avancer un corps, ſi vous êtes tiré par lui avec une force égale à celle que vous employez pour le tirer; ceux, dis-je, qui font cette objection, ne remarquent pas que lorſque je tire ce corps, & que je le fais avancer, je n'emploie pas toute ma force à vaincre la réſiſtance qu'il m'oppoſe; mais lorſque je l'ai ſurmontée, il m'en reſte encore une partie que j'emploie à avancer moi-même: & ce corps avance par la force que je lui ai communiquée, & que j'ai employée à ſurmonter ſa réſiſtance. Ainſi quoique les forces ſoient inégales, l'action & la réaction ſont toujours égales. C'eſt cette égalité qui produit tous les *mouvemens*. *Voyez* LOI DE LA NATURE *au mot* NATURE.

6°. La quantité de *mouvement*. La quantité dans un inſtant infiniment petit, eſt proportionnelle à la maſſe & à la vîteſſe du corps mû; enſorte que le même corps a plus de *mouvement* quand il ſe meut plus vîte, & que de deux corps dont la vîteſſe eſt égale, celui qui a le plus de maſſe a le plus de *mouvement*; car le *mouvement* imprimé à un corps quelconque, peut être conçu diviſé en autant de parties que ce corps contient de parties de matiere propre, & la force motrice appartient à chacune de ces parties, qui participent également au *mouvement* de ce corps en raiſon directe de leur grandeur. Ainſi le *mouvement* du tout eſt le réſultat de toutes les parties & par conſéquent le *mouvement* eſt double dans un corps dont la maſſe eſt double de celle d'un autre, lorſque ces corps ſe meuvent avec la même vîteſſe.

7° La direction du *mouvement*. Il n'y a point de *mouvement* ſans une détermination particuliere; ainſi tout mobile qui ſe meut tend vers quelque point. Lorſqu'un corps qui ſe meut n'obéit qu'à une ſeule force qui le dirige vers un ſeul point, ce corps ſe meut d'un *mouvement* ſimple. Le *mouvement* compoſé eſt celui dans lequel le mobile obéit à pluſieurs forces: nous en parlerons plus bas. Dans le *mouvement* ſimple, la ligne droite tirée du mobile au point vers lequel il tend, repréſente la direction du *mouvement* de ce corps, & ſi ce corps ſe meut, il parcourra certainement cette ligne. Ainſi tout corps qui ſe meut d'un *mouvement* ſimple, décrit pendant qu'il ſe meut une ligne droite. *M. Formey.*

Le *mouvement* peut donc être regardé comme une eſpece de quantité, & ſa quantité ou ſa grandeur, qu'on appelle auſſi quelquefois *moment*, s'eſtime 1°. par la longueur

gueur de la ligne que le mobile décrit; ainſi un corps parcourant cent piés, la quantité de *mouvement* eſt plus grande que s'il n'en parcouroit que dix: 2°. par la quantité de matiere qui ſe meut enſemble ou en même tems c'eſt-à-dire non par le volume ou l'étendue ſolide du corps mais par ſa maſſe ou ſon poids; l'air & d'autres matieres ſubtiles, dont les pores du corps ſont remplis, n'entrant point ici en ligne de compte: ainſi un corps de deux piés cubiques parcourant une ligne de cent piés, ſa quantité de *mouvement* ſera plus grande que celle d'un corps d'un pié cubique qui parcourra la même ligne; car le *mouvement* que l'un des deux a en entier ſe trouve dans la moitié de l'autre, & le *mouvement* d'un corps total eſt la ſomme du *mouvement* de ſes parties.

Il s'enſuit de-là qu'afin que deux corps aient des *mouvemens* ou des momens égaux, il faut que les lignes qu'ils parcourront ſoient en raiſon réciproque de leur maſſe, c'eſt-à-dire que ſi l'un de ces corps a trois fois plus de quantité de matiere que l'autre, la ligne qu'il parcourra doit être le tiers de la ligne qui ſera parcourue par l'autre. C'eſt ainſi que deux corps attachés aux deux extrémités d'une balance ou d'un levier; & qui auront des maſſes en raiſon réciproque de leur diſtance du point d'appui, décriront s'ils viennent à ſe mouvoir, des lignes en raiſon réciproque de leur maſſe. *Voyez* LEVIER & PUISSANCES MÉCHANIQUES.

Par exemple ſi le corps *A* (*Pl. de Méchan. fig.* 30.) a trois fois plus de maſſe que *B*, & que chacun de ces corps ſoit attaché reſpectivement aux deux extrémités du levier *AC*, dont l'appui ou le point fixe eſt en *C* de maniere que la diſtance *BC* ſoit triple de la diſtance *CA*, ce levier ne pourroit ſe mouvoir d'aucun côté ſans que l'eſpace *BE*, que le plus petit corps parcourroit, fût triple de l'eſpace *AD*, que le plus grand parcourroit de ſon côté; de ſorte qu'ils ne pourroient ſe mouvoir qu'avec des forces égales. Or il ne ſauroit y avoir de raiſon qui fît que le corps *A* tendant en bas par exemple, avec quatre degrés de *mouvement*, élevât le corps *B*; plûtôt que le corps *B* tendant également en enbas avec ces quatre degrés de *mouvement*, n'éleveroit le corps *A*: on conclut donc avec raiſon qu'ils reſteront en équilibre, & l'on peut déduire de ce principe toute la ſcience de la méchanique.

On demande *ſi la quantité de* mouvement *eſt toujours la même*. Les Cartéſiens ſoutiennent que le Créateur a imprimé d'abord aux corps une certaine quantité de *mouvement*, avec cette loi qu'il ne s'en perdroit aucune partie dans aucun corps particulier qui ne paſſât dans d'autres portions de matiere; & ils concluent de-là que ſi un mobile en frappe un autre, le premier ne perdra de ſon *mouvement* que ce qu'il en communiquera au dernier. *Voyez* ce que nous avons dit ſur ce ſujet à *l'article* PERCUSSION.

M. Newton renverſe ce principe en ces termes. Les différentes compoſitions qu'on peut faire de deux *mouvemens* (*voyez* COMPOSITION), prouve invinciblement qu'il n'y a point toujours la même quantité de *mouvement* dans le monde; car ſi nous ſuppoſons que deux boules jointes l'une à l'autre par un fil, tournent d'un *mouvement* uniforme autour de leur centre commun de gravité, & que ce centre ſoit emporté en même tems uniformément dans une droite tirée ſur le plan de leur *mouvement* circulaire, la ſomme du *mouvement* des deux boules ſera plus grande lorſque la ligne qui les joint ſera perpendiculaire à la direction du centre, que lorſque cette ligne ſera dans la direction même du centre, d'où il paroit que le *mouvement* peut & être produit & ſe perdre; de plus, la tenacité des corps fluides & le frottement de leurs parties, ainſi que la foibleſſe de leur force élaſtique, donne lieu de croire que la nature tend plûtôt à la deſtruction qu'à la production du *mouvement*; auſſi eſt-il vrai que la quantité de *mouvement* diminue toujours, car les corps qui ſont ou ſi parfaitement durs, ou ſi mols qu'ils n'ont point de force élaſtique, ne rejailliront pas après le choc, leur ſeule impénétrabilité les empêche de continuer à ſe mouvoir; & ſi deux corps de cette eſpece égaux l'un à l'autre ſe rencontroient dans le vuide avec des vîteſſes égales, les lois du *mouvement* prouvent qu'ils devroient s'arrêter dans quelqu'endroit que ce fût, & qu'ils y perdroient leur *mouvement*; ainſi des corps égaux & qui ont des *mouvemens* oppoſés, ne peuvent recevoir un grand *mouvement* après le choc, que de la ſeule force élaſtique; & s'ils en ont aſſez pour le faire rejaillir avec $\frac{3}{4}$. $\frac{1}{2}$. $\frac{2}{3}$ de la force avec laquelle ils ſe ſont rencontrés, ils perdront en ces différens cas $\frac{1}{4}$. $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{3}$ de leur *mouvement*. C'eſt auſſi ce que les expériences confirment; car ſi on laiſſe tomber deux pendules égaux d'égale hauteur & dans le même plan, de façon qu'ils ſe choquent, ces deux pendules, s'ils ſont de plomb ou d'argille molle, perdront ſi-non tout, au moins une partie de leur *mouvement*; & s'ils ſont de quelque matiere élaſtique, ils ne retiendront de leur *mouvement* qu'autant qu'ils en reçoivent de leur force élaſtique. *Voyez* ELASTIQUE.

Si l'on demande comment il arrive que le *mouvement* qui ſe perd à tout moment ſe renouvelle continuellement, le même auteur ajoute qu'il eſt renouvellé par quelque principe actif, tel que la cauſe de la gravité par laquelle les planetes & les cometes conſervent leur *mouvement* dans leur orbite, par laquelle auſſi tous les corps acquierent dans la chute un degré de *mouvement* conſidérable, & par la cauſe de la fermentation qui fait conſerver au cœur & au ſang des animaux, une chaleur & un *mouvement* continuel, qui entretient continuellement dans la chaleur les parties intérieures de la terre, qui met en feu pluſieurs corps, & le ſoleil lui-même; comme auſſi par l'élaſticité au moyen de laquelle les corps ſe remettent dans leur premiere figure; car nous ne trouvons guere d'autre *mouvement* dans le monde que celui qui dérive ou de ces principes actifs, ou du commandement de la volonté. *Voyez* GRAVITÉ, FERMENTATION, ELASTICITÉ, &c.

Quant à la continuation du *mouvement*, ou la cauſe qui fait qu'un corps une fois en *mouvement* perſévere dans cet état, les Phyſiciens ont été fort partagés là-deſſus, comme nous l'avons déja remarqué. C'eſt cependant un effet qui découle évidemment de l'une des grandes lois de la nature, ſavoir que tous les corps perſéverent dans leur état de repos ou de *mouvement*, à moins qu'ils n'en ſoient empêchés par des forces étrangeres; d'où il s'enſuit qu'un *mouvement* une fois commencé continueroit à l'infini, s'il n'étoit interrompu par différentes cauſes, comme la force de la gravité, la réſiſtance du milieu, &c. de ſorte que le principe d'Ariſtote, *toute ſubſtance en* mouvement *affecte le repos*, eſt ſans fondement. *Voyez* FORCE D'INERTIE.

On n'a pas moins diſputé ſur la communication du *mouvement*, ou ſur la maniere dont les corps mûs viennent en affecter d'autres en repos, ou enfin ſur la quantité de *mouvement* que les premiers communiquent aux autres; on en peut voir les lois aux *mots* PERCUSSION & COMMUNICATION.

Nous avons obſervé que le *mouvement* eſt l'objet des méchaniques, & que les méchaniques ſont la baſe de toute la philoſophie naturelle, laquelle ne s'appelle *méchanique* que par cette raiſon. *Voyez* MÉCHANIQUE.

En effet, tous les phénomenes de la nature, tous les changemens qui arrivent dans le ſyſtème des corps, doivent s'attribuer au *mouvement*, & ſont réglés par ſes lois.

C'eſt ce qui a fait que les philoſophes modernes ſe ſont appliqués avec beaucoup de ſoin à cette ſcience, & qu'ils ont cherché à découvrir les propriétés & les lois du *mouvement*, ſoit par l'expérience, ſoit en y employant la Géométrie. C'eſt à leur travail que nous ſommes redevables des grands avantages que la Philoſophie moderne a ſur celle des anciens. Ceux-ci négligeoient fort le *mouvement*, quoiqu'ils paruſſent d'un autre côté en avoir ſi bien ſenti l'importance, qu'ils définiſſoient la nature, *le premier principe du* mouvement & *du repos des ſubſtances*. *Voyez* NATURE.

Il n'y a rien ſur le *mouvement* dans les livres des anciens, ſi l'on en excepte le peu que l'on trouve dans les livres d'Archimede, *de æquiponderantibus*. On doit en grande partie la ſcience du *mouvement* à Galilée; c'eſt lui qui a découvert les regles générales du *mouvement*, & en particulier celle de la deſcente des graves qui tombent verticalement ou ſur des plans inclinés; celles du *mouvement* des projectiles, des vibrations des pendules, objets dont les anciens n'avoient que fort peu de connoiſſance. *Voyez* DESCENTE, PENDULE, PROJECTILE, &c.

Torricelli ſon diſciple, a perfectionné & augmenté les découvertes de ſon maître, & y a ajouté diverſes expériences ſur la force & de percuſſion & d'équilibre des fluides. *Voyez* PERCUSSION & FLUIDE. M. Huyghens a beaucoup perfectionné de ſon côté la ſcience des pendules & la théorie de la percuſſion; enfin Newton, Leibnitz, Varignon, Mariotte, &c. ont porté de plus en plus la ſcience du *mouvement* à ſa perfection. *Voy.* MÉCHANIQUE, &c.

Le *mouvement* peut être regardé comme uniforme & comme varié, c'eſt-à-dire accéléré ou retardé; de plus le *mouvement* uniforme peut être conſidéré comme ſimple ou comme compoſé, le compoſé comme rectiligne ou comme curviligne.

On peut encore conſidérer tous ces *mouvemens* ou en eux-mêmes, ou eu égard à leur production & à leur communication par le choc, *&c.*

Le *mouvement* uniforme eſt celui par lequel le corps ſe meut continuellement avec une même vîteſſe invariable. *Voyez* UNIFORME.

Voici les lois du *mouvement* uniforme. Le lecteur doit obſerver d'abord que nous allons exprimer la maſſe ou la quantité de matiere par M, le moment ou la quantité de *mouvement* ou l'effort par E, le tems ou la durée du *mouvement* par T, la vîteſſe ou la rapidité du *mouvement* par V, & l'eſpace ou la ligne que le corps décrit, par S. *Voyez* MOMENT, MASSE, VITESSE, *&c.*

De même l'eſpace étant $=ſ$ & le tems $=t$, la viteſſe ſera exprimée par $\frac{ſ}{t}$, & ſi la viteſſe $=u$, & la maſſe $=m$, le moment ſera pareillement $=um$.

Lois du mouvement *uniforme*. 1°. Les viteſſes V & u de deux corps qui ſe meuvent uniformément ſont en raiſon compoſée de la directe des eſpaces S & $ſ$, & de l'inverſe des tems T & t,

car $V=\frac{S}{T}$ & $u=\frac{ſ}{t}$,

donc $V.u::\frac{S}{T}.\frac{ſ}{t}$,

donc $V.u::St.ſT$.

C. Q. F. D.

Ce théoreme & les ſuivans peuvent être rendus ſenſibles en nombre de cette ſorte : ſuppoſons qu'un corps A dont la maſſe eſt comme 7, c'eſt-à-dire de 7 livres, décrive dans 3″ de tems un eſpace de 12 piés, & qu'un autre corps B dont la maſſe eſt comme 5, décrive en 8″. un eſpace de 16 piés, nous aurons donc $M=7$, $T=3$, $S=12$, $m=5$, $t=8$, $ſ=16$, & par conſéquent $V=4$, $u=2$; ce qui réduira notre formule

$V.u::St.ſT$ en cette forme

$4.2::12\times 8.16\times 3::4.2$,

par conſéquent ſi $V=u$ on aura $St=ſT$, & ainſi

$S.ſ::T.t$,

c'eſt-à-dire que *ſi deux corps ſe meuvent uniformément & avec la même viteſſe, les eſpaces ſeront entr'eux comme les tems*. On peut donner en nombre des exemples des corollaires comme du théoreme, ainſi ſuppoſant $S=12$, $T=6$, $ſ=8$, $t=4$, on aura $V=\frac{12}{6}=2$, & $u=\frac{8}{4}=2$ par conſéquent, puiſque $V=u$,

$$\frac{S}{ſ}=\frac{T}{t},$$
$$\frac{12}{8}=\frac{6}{4}.$$

Si $V=u$ & $t=T$, on aura $S=ſ$, ainſi *les corps qui ſe meuvent uniformément & avec la même viteſſe, doivent décrire en tems égaux des eſpaces égaux.*

2°. *Les eſpaces S & $ſ$ que les corps décrivent ſont en raiſon compoſée des tems T & t & des viteſſes V & u,*

car $V.u::St.ſT$,

donc $VſT=uSt$,

& $S.ſ::VT\,ut$,

en nombres $12.8::2\times 6.2\times 4$,

par conſéquent ſi $S=ſ$, on a $VT=ut$; de façon que $V.u::t.T$, c'eſt-à-dire ſi *deux corps qui ſe meuvent uniformément, décrivent des eſpaces égaux, leurs viteſſes ſeront en raiſon réciproque des tems*. En nombres, ſi nous ſuppoſons $S=12$, & $ſ=12$, comme $S=VT$, & $ſ=ut$, ſi $V=2$, & $u=3$, on aura $T=6$, & $t=4$, de façon qu'il viendra auſſi $V.u=2.T$; de plus ſi $t=T$, $2.3::4.6$, on aura alors $V=u$, & par conſéquent *les corps qui ſe meuvent uniformément, & décrivent des eſpaces égaux dans des tems égaux, ont des viteſſes égales.*

3°. *Les momens ou quantités de matiere E & e de deux corps qui ſe meuvent uniformément*, ſont en raiſon compoſée des viteſſes V & u, & des maſſes ou quantités de matieres M & m, car ſi $E=VM$, $e=um$, on aura donc $E.e::VM.um$; c'eſt-à-dire que la raiſon de E à e eſt compoſée de celle de V à u, & de M à m.

Si $E=e$, on aura donc $VM=um$, & par conſéquent $V.u::m.M$, c'eſt-à-dire que *ſi les momens de deux corps qui ſe meuvent uniformément ſont égaux, leurs viteſſes ſeront en raiſon réciproque de leurs maſſes*, & par conſéquent ſi M eſt outre cela égale à m, V ſera égal à u; c'eſt-à-dire *que ſi les momens & les maſſes de deux corps ſont égaux, leurs viteſſes le ſeront auſſi.*

4°. *Les viteſſes V & u de deux corps qui ſe meuvent uniformément, ſont en raiſon compoſée de la directe des momens E & e, & de la réciproque des maſſes M & m*, car puiſque $E.e::VM.um$,

donc $Eum=eVM$,

& $V.u=Em.eM$,

en nombres $4:2::28\times 5:10\times 7::4\times 1:2\times 1::4.2$, donc ſi $V=u$, on aura $Em=eM$, & par conſéquent $E.e::M.m$; c'eſt-à-dire que *ſi deux corps ſe meuvent uniformément & avec la même viteſſe, leurs momens ſeront dans la même raiſon que leurs maſſes*. Si de plus $M=m$, alors $E=e$, & par conſéquent *deux corps dont les maſſes ſont égales, & qui ſe meuvent uniformément avec des viteſſes égales, ont néceſſairement des momens égaux.*

5°. *Dans un mouvement uniforme les maſſes M & m des corps ſont en raiſon compoſée de la directe des momens E & e, & de la réciproque des viteſſes V & u*, car puiſque $E.e::VM.um$,

donc $Eum=eMV$,

$M.m=Eu.eV$,

en nombres $7:5::28\times 2:10\times 4::7\times 1:5\times 1::7:5$. Si $M=m$, on aura alors $Eu=eV$, & par conſéquent $E.e::V.u$, c'eſt-à-dire que *ſi deux corps qui ſe meuvent uniformément ont des maſſes égales, leurs momens ſeront entr'eux comme leurs viteſſes*, ſuppoſons en nombres $E=12$, $e=8$, $M=4$, $m=4$, on aura $V=\frac{1}{4}=3$, & $u=\frac{3}{4}=2$,

donc $E.e::V.u$,

$12.8::3.2$.

6°. *Dans un mouvement uniforme les momens E & e, ſont en raiſon compoſée des directes des maſſes M & m, & des eſpaces S & $ſ$, & de la réciproque des tems T & t*, car à cauſe que $V.u::St.ſT$,

& $E.e::VM.um$,

donc $VE.ue::VMSt.umſT$,

donc $E.e::MSt.mſT$,

par conſéquent ſi $E=e$, on aura $MSt=mſT$, & ainſi $\frac{M}{m}=\frac{ſT}{St}$, $\frac{S}{ſ}=\frac{mT}{Mt}$, & $\frac{T}{t}=\frac{MS}{mſ}$, c'eſt-à-dire *ſi deux corps qui ſe meuvent uniformément, ont outre cela des momens égaux, 1°. leurs maſſes ſeront en raiſon compoſée de la directe des tems & de la réciproque des eſpaces : 2°. les eſpaces ſeront en raiſon compoſée de la directe des tems & de la réciproque des maſſes : 3°. les tems ſeront en raiſon compoſée des maſſes & des eſpaces. Que ſi* de plus $M=m$, on aura alors $ſT=St$, & par conſéquent $S.ſ::T.t$, c'eſt-à-dire que *ſi deux corps qui ſe meuvent uniformément ont des momens égaux & des maſſes égales, les eſpaces qu'ils parcourront ſeront proportionnels aux tems.*

Si de plus $T=t$, on aura auſſi $S=ſ$, & ainſi *deux corps qui ſe meuvent avec des maſſes & des momens égaux, décrivent des eſpaces égaux en tems égaux.*

Si $E=e$, & $S=ſ$ on aura $Mt=mT$, & par conſéquent $M.m::T.t$, c'eſt-à-dire que *deux corps qui ſe meuvent uniformément avec des momens égaux, & qui décrivent des eſpaces égaux, doivent avoir des maſſes proportionnelles aux tems qu'ils emploient à décrire ces eſpaces.*

Si outre cela $T=t$, on aura auſſi $M=m$, & par conſéquent *des corps dont les momens ſont égaux, & qui ſe mouvant uniformément, décrivent des eſpaces égaux, dans des tems égaux, doivent auſſi avoir des maſſes égales.*

Si $E=e$, & $T=t$, on aura alors $MS=mſ$, & par conſéquent $S:ſ::m.M$; c'eſt-à-dire que *les eſpaces parcourus dans un même tems, & d'un mouvement uniforme par deux corps dont les momens ſont égaux, ſont en raiſon réciproque des maſſes.*

7°. Dans un mouvement uniforme les eſpaces S & $ſ$ ſont en raiſon compoſée des directes des momens E & e, & des tems T & t, & de la réciproque des maſſes m & M, car puiſque $E.e::MSt.mſT$,

$EmſT=eMSt$,

par conſéquent $S.ſ::ETm.etM$,

en nombres $12:16::3\times 28\times 5:8\times 10\times 7::3\times 4\times 1:8\times 2\times 1::12:16$, d'où il s'enſuit que ſi $S=ſ$, ETm ſera égal à etM, & que par conſéquent $E.e::t\,M.Tm$, $M.m::ET.et.T.t::eM.Em$.

Ainſi en ſuppoſant que deux corps parcourent des eſpaces égaux d'un mouvement uniforme, 1°. *leurs momens ſeront en raiſon compoſée de la directe des maſſes & de la réciproque des tems : 2°. leurs maſſes ſeront en raiſon compoſée des momens & des tems : 3°. les tems ſeront en raiſon compoſée de la directe des maſſes & de la réciproque des momens.*

Si outre $S=ſ$, on ſuppoſe encore $M=m$, on aura auſſi $ET=et$, & par conſéquent $E.e::t.T$. c'eſt-à-

dire que *des corps dont les maſſes ſont égales, & qui parcourent des eſpaces égaux, ont des momens réciproquement proportionnels aux tems qu'ils emploient à parcourir ces eſpaces.*

Si outre $S = ſ$, on ſuppoſe encore $T = t$, il s'enſuivra que $eM = Em$, & par conſéquent *deux corps qui ſe meuvent uniformément, en parcourant les mêmes eſpaces dans les mêmes tems, ont des momens proportionnels à leurs maſſes.*

8°. Deux corps qui ſe meuvent uniformément ont des maſſes M & m en raiſon compoſée des directes des momens E & e, & des tems T & t, & de la réciproque des eſpaces $ſ$ & S,

car puiſque $E . e :: MSt . mſT$, $EmſT = eMSt$,

donc $M . m :: ETſ . etS$,

en nombres $7 : 5 :: 3 \times 28 \times 16 : 8 \times 10 \times 12 :: 3 \times 7 \times 2 : 1 \times 10 \times 3 :: 7 : 5$,

de plus $E . e :: MSt . mſT$,

en nombres $28 : 10 :: 7 \times 12 \times 8 : 5 \times 16 \times 3 :: 7 \times 4 \times 1 : 5 \times 2 \times 1 :: 28 : 10$,

& par conſéquent ſi $M = m$, on aura $ETſ = etS$, & par conſéquent $E . e :: tS . Tſ$, $S . ſ :: ET . et$, & $T . t :: eS . Eſ$, c'eſt-à-dire que *ſi deux mobiles ont des maſſes égales*, 1°. *les momens ſeront en raiſon compoſée de la directe des eſpaces & de la réciproque des tems*: 2°. *les eſpaces ſeront en raiſon compoſée des momens & des tems*: 3°. *les tems ſeront en raiſon compoſée de la directe des eſpaces & de la réciproque des momens.*

Si outre $M = m$, on ſuppoſe encore $T = t$, on aura donc $eS = Eſ$, & par conſéquent $e . E :: ſ . S$, c'eſt-à-dire que dans le mouvement uniforme, *les momens de deux corps dont les maſſes ſont égales, ſont proportionnels aux eſpaces parcourus dans des tems égaux.*

9°. Dans des *mouvemens* uniformes, les tems T & t ſont en raiſon compoſée des directes des maſſes M & m, & des eſpaces S & $ſ$, & de la réciproque des momens E & e,

car puiſque $E . e :: MSt . mſT$, $EmſT = eMSt$,

donc $T . t :: eMS . Emſ$,

d'où il s'enſuit que ſi $T = t$, on aura $eMS = Emſ$, & par conſéquent $E . e :: MS . mſ$, $M . m :: Eſ . eS$ & $S . ſ :: Em . eM$, c'eſt-à-dire que *ſi deux corps ſe meuvent uniformément dans des tems égaux*, 1°. *leurs momens ſeront en raiſon compoſée des maſſes & des eſpaces*: 2°. *les maſſes ſeront en raiſon compoſée de la directe des momens & de la réciproque des eſpaces*; 3°. *les eſpaces ſeront en raiſon compoſée de la directe des momens & de la réciproque des maſſes.*

Mouvement accéléré; c'eſt celui qui reçoit continuellement de nouveaux accroiſſemens de viteſſe; il eſt dit *uniformément accéléré* quand ces accroiſſemens de viteſſes ſont égaux en tems égaux. *Voyez* ACCÉLÉRATION.

Mouvement retardé; c'eſt celui dont la viteſſe diminue continuellement; il eſt dit *uniformément retardé*, lorſque la viteſſe décroît proportionnellement aux tems. *Voyez* RETARDATION.

En général on peut repréſenter les lois du *mouvement* uniforme, ou varié, ſuivant une loi quelconque, par l'équation d'une courbe, dont les abſciſſes expriment les tems t, & les ordonnées correſpondantes les eſpaces parcourus pendant ces tems. Si $e = nt$, n étant un nombre conſtant, les eſpaces ſeront comme les tems, & le *mouvement* ſera uniforme. S'il y a entre e & t quelqu'autre équation, le *mouvement* ſera varié; ſi on n'a point d'équation finie entre e & t, on pourra exprimer le rapport de e à t par une équation différentielle, $de = Rdt$, R étant une fonction de e & de t, laquelle repréſente la viteſſe; & il eſt à remarquer que puiſque $\frac{de}{dt} = R$, le *mouvement* ſera accéléré ſi la différence de R eſt poſitive, & retardé ſi elle eſt négative (*voyez* VITESSE & FORCE); car dans le premier cas, la viteſſe R ira en croiſſant, & dans le ſecond, en décroiſſant.

C'eſt un axiome de méchanique, comme on l'a déja remarqué, *qu'un corps qui eſt une fois en repos ne ſe mouvera jamais, à moins qu'il ne ſoit mis en mouvement par quelqu'autre corps, & que tout corps qui eſt une fois en mouvement, continuera toujours à ſe mouvoir avec la même viteſſe & dans la même direction, à moins que quelqu'autre corps ne le force à changer d'état.*

On doit conclure de là, qu'un corps mu par une ſeule impulſion doit continuer à ſe mouvoir en ligne droite & que s'il eſt emporté dans une courbe, il doit être pouſſé au moins par deux forces, dont l'une, ſi elle étoit ſeule, le feroit continuer en ligne droite, & dont l'autre ou les autres, l'en détournent continuellement.

Si l'action & la réaction de deux corps (non élaſtiques) eſt égale, il ne s'enſuivra aucun *mouvement* de leur choc; mais les corps reſteront après le choc en repos l'un contre l'autre.

Si un mobile eſt pouſſé dans la direction de ſon *mouvement*, il ſera accéléré; s'il eſt pouſſé par une force qui réſiſte à ſon *mouvement*, il ſera alors rétardé; les graves deſcendent par un mouvement accéléré.

10°. Si un *corps ſe meut avec une viteſſe uniformément accélérée, les eſpaces qu'il parcourra ſeront en raiſon doublée des tems qu'il aura employés à les franchir*; car que la viteſſe acquiſe dans les tems t ſoit $= u$, celle que le grave acquerra dans le tems $2t$, ſera $2u$, dans le tems $3t$, ſera $3u$, &c. & les eſpaces correſpondans à ces tems t, $2t$, $3t$, ſeront proportionnels à tu, $4tu$, $9tu$, par conſéquent ces eſpaces ſeront comme 1, 4, 9, &c. Les tems étant de leur côté comme 1, 2, 3, &c. il eſt donc vrai *que les eſpaces ſeront en raiſon doublée des tems. Voyez* ACCÉLÉRATION.

D'où il s'enſuit que dans le mouvement uniformément accéléré, *les tems ſont en raiſon ſoudoublée des eſpaces.*

11°. *Les eſpaces parcourus par un corps qui ſe meut d'un mouvement uniformément accéléré, croiſſent dans des tems égaux comme les nombres impairs* 1, 3, 5, 7, &c.

Car ſi les tems qu'un mobile uniformément accéléré emploie dans ſon *mouvement*, ſont comme 1, 2, 3, 4, 5, &c. on a vû que les eſpaces qu'il parcourra ſeront dans le premier tems 1 comme 1, dans 2 comme 4, dans 3 comme 9, dans 4 comme 16, dans 5 comme 25 (10e loi), & ainſi ſouſtrayant l'eſpace parcouru dans le premier tems, ſavoir 1, de l'eſpace parcouru en 2, ſavoir 4, il reſtera l'eſpace parcouru dans le ſecond moment ſeulement, ſavoir 3. On trouvera ſemblablement que l'eſpace parcouru dans le troiſieme tems ſeulement, ſera $9 - 4 = 5$, que l'eſpace parcouru dans le quatrieme, ſera $16 - 9 = 7$, & ainſi des autres. L'eſpace correſpondant au premier tems, ſera donc 1, celui du ſecond 3, celui du troiſieme 5, celui du quatrieme 7, celui du cinquieme 9, &c. & ainſi les eſpaces parcourus par un mobile qui ſe meut d'un mouvement uniformément accéléré croiſſent dans des tems égaux comme les nombres impairs 1, 3, 5, 7, &c. C. Q. F. D.

12°. *Les eſpaces parcourus par un corps qui ſe meut d'un* mouvement *uniformement accéléré, & en commençant par partir du repos, ſont en raiſon doublée des viteſſes.*

Car nommons les viteſſes V & u, les tems T & t, les eſpaces S & $ſ$; puiſque le corps part du repos, la quantité de viteſſe à chaque inſtant ne dépend que du nombre d'accélération que le corps a reçu; & comme il en reçoit par hypotheſe; d'égales en tems égaux, & par conſéquent un nombre proportionnel au tems, il s'enſuit de là que les viteſſes à chaque inſtant doivent être proportionnelles aux tems; ainſi V eſt à u comme T eſt à t: donc puiſqu'en vertu de la 10e loi $S . ſ :: T^2 . t^2$; on aura $S . ſ :: V^2 . u^2$. C. Q. F. D.

Donc *dans les mouvemens uniformément accélérés, les viteſſes ſont en raiſon ſoudoublée des eſpaces.*

13°. *Dans les milieux non réſiſtans, & dans des eſpaces peu grands, les graves deſcendent d'un mouvement uniformement accéléré, ou qui doit être cenſé tel*, car les graves ne deſcendent avec une viteſſe accélérée, qu'autant que quelque force étrangere agit continuellement ſur eux pour augmenter leur viteſſe, & on n'en ſauroit imaginer d'autre ici que celle de la gravité; mais la force de la gravité doit être cenſée par-tout la même près de la ſurface de la terre, parce qu'on y eſt toujours à des intervalles du centre fort grands, & peu différens les uns des autres; & les expériences qu'on a pu faire à quelques diſtance que ç'ait été de la terre, n'y ont fait trouver en effet aucune différence ſenſible; les corps graves doivent par conſéquent être ſollicités en embas d'une maniere ſemblable en tems égaux: donc ſi dans le premier moment de tems, cette force leur donne la viteſſe V, elle leur donnera encore la même viteſſe dans le moment ſuivant, ainſi du troiſieme, du quatrieme, &c. De plus comme nous ſuppoſons le milieu ſans réſiſtance, les graves conſerveront la viteſſe qu'ils auront acquiſe; & ainſi comme ils acquerront à tout moment de nouvelles augmentations égales, il faudra qu'ils deſcendent d'un *mouvement* uniformément accéléré, C. Q. F. D. *Voyez* GRAVITÉ.

Les *eſpaces dont les corps ſeront deſcendus, ſeront donc dans les mêmes ſuppoſitions, comme les quarrés des tems & des viteſſes, & leurs différences croitront comme la ſuite des nombres impairs*, 1, 3, 5, 7, &c. *& les tems ainſi que les viteſſes ſeront en raiſon ſoudoublée des eſpaces.*

Quand nous ſuppoſons que le grave deſcend dans un milieu non réſiſtant, nous entendons exclure auſſi toutes ſortes d'empêchemens de quelque eſpece que ce ſoit ou de quelque cauſe qu'ils procedent, & généralement nous faiſons abſtraction de toutes les cauſes qui pourroient altérer le *mouvement* produit par la ſeule gravité.

C'eſt

C'eſt Galilée qui a découvert le premier la loi de la deſcente des graves par le raiſonnement, quoiqu'il ait enſuite confirmé ſa découverte par des expériences; il les répéta pluſieurs fois, ſur-tout ſur des plans inclinés, & trouva toujours *les eſpaces parcourus proportionnels aux quarrés des tems*. Riccioli & Grimaldi ont fait auſſi les mêmes expériences, mais d'une maniere différente. *Voy.* DESCENTE.

14°. Si un grave tombe dans un milieu ſans réſiſtance *l'eſpace qu'il décrira ſera ſoudouble de celui qu'il auroit décrit dans le même tems par un mouvement uniforme, & avec une viteſſe égale à celle qu'il ſe trouve avoir acquiſe à la fin de la chûte*. Car (*voyez Pl. de Méchan. fig.* 31.) que la ligne AB repréſente le tems total de la deſcente d'un grave, & qu'elle ſoit diviſée en un nombre quelconque de parties égales; tirez aux extrémités des abciſſes AP, AQ, AS, AB; des ordonnées droites PM, QI, SH, BC, qui puiſſent repréſenter les viteſſes acquiſes par la deſcente à la fin de ces tems, puiſque AP eſt à AQ comme PM eſt à QI, & AP eſt à AS, comme PM eſt à SH, *&c.* Si l'on conçoit donc que la hauteur du triangle ſoit diviſée en parties égales & infiniment petites, le *mouvement* pouvant être cenſé uniforme dans un moment de tems infiniment petit, la petite aire $PpMm$ égale à $Pp + pM$, ſera proportionnelle à l'eſpace parcouru dans le tems Pp; ainſi l'eſpace parcouru dans le tems Ap, ſera comme la ſomme de toutes les petites aires, c'eſt-à-dire comme le triangle ABC. Mais l'eſpace qui auroit été décrit dans le même tems AB avec la viteſſe uniforme BC auroit été proportionnelle au rectangle $ABCD$; le premier de ces eſpaces eſt donc à l'autre comme 1 à 2; ainſi l'eſpace que le mobile pourroit parcourir uniformément avec la viteſſe BC dans la moitié du tems AB, eſt égal à l'eſpace qu'il parcourt avec une accélération uniforme, après être tombé du repos & dans le tems total AB.

15°. *Si un corps ſe meut d'un* mouvement *uniformément retardé, il ne parcourra en remontant que la moitié de l'eſpace qu'il auroit parcouru s'il s'étoit mu uniformément avec la même viteſſe initiale*, car ſuppoſons le tems donné diviſé en un nombre quelconque de parties égales, & tirons les droites BC, SH, QI, PM qui repréſenteront les viteſſes correſpondantes aux parties de tems exprimées par O, BS, BQ, BP, BA; de façon qu'abaiſſant les perpendiculaires HE, IF, MG, les droites CE, CF, CG, CB, ſoient comme les viteſſes perdues dans les tems HE, FI, GM, AB, c'eſt-à-dire BS, BQ, BF, BA. Or puiſque CE eſt à CF comme EH eſt à FI, & que CG eſt à CB comme GM eſt à BA, ABC ſera donc par conſéquent un triangle. Si donc BPp eſt un moment de tems infiniment petit, le *mouvement* ſera uniforme, & par conſéquent l'eſpace décrit par le mobile ſera comme le petit eſpace $BbcC$, ou $PpmM$; donc tout l'eſpace décrit par ce même mobile dans le tems AB, ſera comme le triangle CBA; or l'eſpace que le mobile auroit décrit uniformément avec la viteſſe BC, eſt comme le rectangle $ABCD$: le premier eſt donc la moitié de l'autre.

16°. *Les eſpaces décrits dans des tems égaux par un* mouvement *uniformément retardé, décroiſſent comme les nombres impairs:* car que les parties égales BS, SQ, QP, PA, de l'axe du triangle ſoient comme les tems, & que les demi ordonnées BC, SH, QI, PM, ſoient comme les viteſſes au commencement de chaque tems, les trapeſes $BSHC$, $SQIH$, $QPMI$, & le triangle PAM feront donc comme les eſpaces décrits en ces tems là; ſoit maintenant $BC = 4$, & que $BS = PQ = PA = 1$, SH ſera donc $= 3$, $QI = 2$, $PM = 1$; $BSHC$ ſera $= \overline{4+3} \times \frac{1}{2} = \frac{7}{2}$; $SqIH$ ſera $= \overline{3+2} \times \frac{1}{2} = \frac{5}{2}$, $qpMI = \overline{2+1} \times \frac{1}{2} = \frac{3}{2}$, $pAM = \frac{1}{2}$, & par conſéquent les eſpaces décrits en tems égaux feront comme $\frac{7}{2}$, $\frac{5}{2}$, $\frac{5}{2}$, $\frac{1}{2}$, c'eſt-à-dire comme 7, 5, 3, 1.

Pour la cauſe de l'accélération du mouvement, *voyez* GRAVITÉ & ACCÉLÉRATION.

Pour la cauſe de la retardation, voyez RÉSISTANCE & RETARDATION.

Les lois de la communication du mouvement par le choc ſont fort différentes, ſuivant que les corps ſont ou élaſtiques ou non, & que la direction du choc eſt directe ou oblique, eu égard à la ligne qui joint le centre de gravité des deux corps.

Les corps qui reçoivent ou qui communiquent le *mouvement*, peuvent être ou entierement durs, c'eſt-à-dire incapables de compreſſion, ou entierement mous, c'eſt-à-dire incapables de reſtitution après la compreſſion de leurs parties; ou enfin à reſſort, c'eſt-à-dire capables de reprendre leur premiere forme après la compreſſion. Ces derniers peuvent encore être à reſſort parfait; de ſorte qu'après la compreſſion, ils reprennent entierement leur figure; ou à reſſort imparfait, c'eſt-à-dire capables de la reprendre ſeulement en partie. Nous ne connoiſſons point de corps entierement durs ni entierement mous, ni à reſſort parfait; car comme dit M. de Fontenelle, la nature ne ſouffre point de préciſion.

Lorſqu'un corps en mouvement rencontre un obſtacle il fait effort pour déranger cet obſtacle: ſi cet effort eſt détruit par une réſiſtance invincible, la force de ce corps eſt une force morte, c'eſt-à-dire qu'elle ne produit aucun effet, mais qu'elle tend ſeulement à en produire un. Si la réſiſtance n'eſt pas invincible, la force eſt alors une force vive, car elle produit un effet réel, & cet effet eſt ce qu'on appelle *force vive* dans les corps. Sa quantité ſe connoît par la grandeur & le nombre des obſtacles que le corps en mouvement peut déranger en épuiſant ſa force. *Voyez* FORCE.

Voici à quoi peut ſe réduire tout ce qui a rapport au choc des corps non élaſtiques, lorſque le coup ou le choc eſt direct.

17°. *Un mobile qui en frappe un en repos lui communiquera une portion de* mouvement *telle qu'après le choc ils aillent tous deux de compagnie, & dans la direction du premier, & que le moment ou la quantité de* mouvement *des deux corps après le choc, ſe trouve être la même que le premier d'entr'eux avoit ſeul avant le choc.*

Car c'eſt l'action du premier de ces corps qui donne à l'autre tout le *mouvement* que celui ci prend à l'occaſion du choc, & c'eſt la réaction du dernier qui enleve au premier une partie de ſon *mouvement*; or comme l'action & la réaction doivent être toujours égales; le moment acquis par l'un doit être préciſément égal au moment perdu par l'autre; de façon que le choc n'augmente ni ne diminue le moment des deux corps pris enſemble.

Il s'enſuit de-là que la viteſſe après le choc, laquelle eſt comme on vient de le remarquer, la même dans les deux corps, ſe trouve en multipliant la maſſe du premier corps par la viteſſe avant le choc, & diviſant enſuite le produit par la ſomme des maſſes: on peut conclure encore de-là, que ſi un corps en *mouvement* en choque un autre qui ſe meuve dans la même direction, mais plus lentement, ils continueront tous deux après le choc à ſe mouvoir dans la même direction, mais avec une viteſſe différente de celle qu'ils avoient, & qui ſera la même pour les deux, & les momens ou les ſommes des *mouvemens* reſteront les mêmes après le choc qu'avant le choc.

Si deux corps égaux ſe meuvent l'un contre l'autre avec des viteſſes égales, ils reſteront tous deux en repos après le choc. *Voyez les articles* COMMUNICATION & PERCUSSION.

Mouvement ſimple eſt celui qui eſt produit par une ſeule force ou puiſſance.

Mouvement compoſé eſt celui qui eſt produit par pluſieurs forces ou puiſſances qui conſpirent à un même effet. *Voyez* COMPOSITION.

Les forces ou puiſſances ſont dites *conſpirer*, lorſque la direction de l'une n'eſt pas abſolument oppoſée à celle de l'autre; comme lorſqu'on imagine que le rayon d'un cercle tourne autour de ſon centre, & que l'un des points du rayon eſt en même tems pouſſé le long de ce même rayon.

Tout *mouvement* curviligne eſt compoſé, comme réciproquement tout *mouvement* ſimple eſt rectiligne.

18°. *Si un mobile* A (*fig.* 26.) *eſt pouſſé par une double puiſſance, l'une ſuivant la direction* AB, *l'autre ſuivant la direction* AC, *il décrira en vertu du* mouvement *compoſé de ces deux-là, la diagonale d'un parallélogramme* AD; *dont il auroit décrit les côtés* AB *ou* AC, *s'il n'avoit été animé que de l'une des deux forces, & dans le même tems qu'il auroit employé en ce cas à parcourir ces deux côtés.*

Car ſi le corps A n'étoit pouſſé que par la force imprimée ſuivant AB, il ſe trouveroit dans le premier inſtant dans quelques points de la droite AB comme en H, & par conſéquent dans la ligne HL parallele à AC; & s'il n'étoit animé que de la ſeule force qui lui eſt imprimée ſelon AC, il ſe trouveroit au même inſtant dans quelque point de la ligne AC comme en I, lequel point I eſt tel que AI eſt à AH comme AB eſt à AC; c'eſt ce qu'on peut déduire aiſément des lois du *mouvement* uniforme expoſées ci-deſſus: & par conſéquent le corps ſe trouveroit dans la ligne IL parallele à AB. Mais puiſque les directions des puiſſances ne ſont point oppo-

ſées l'une à l'autre, nulle d'elles ne ſauroit empêcher l'effet de l'autre, & par conſéquent le corps arrivera dans le même inſtant de tems dans HL & dans IL. Il faudra donc qu'il ſe trouve à la fin de ce tems au point L, où ces deux droites ſe rencontrent. On verra de même que ſi on tire KM & MG paralleles à AB & AC, le corps ſe trouvera à la fin dans un autre inſtant en M, & enfin au bout du tems total en D. C. Q. F. D.

Donc puiſqu'on peut conſtruire un parallélogramme $ABCD$ autour de toute droite AD, en faiſant deux triangles égaux & oppoſés ſur cette droite AD priſe pour baſe commune, il s'enſuit de-là que tout *mouvement* rectiligne peut toujours s'il en eſt beſoin, être conſidéré comme compoſé de deux autres.

Mais comme dans cette formation d'un parallélogramme autour de la droite AD, la proportion des côtés AC AD peut varier & être priſe à volonté, de même auſſi le *mouvement* ſelon AD peut être compoſé d'une infinité de manieres différentes, & ainſi un même *mouvement* rectiligne peut être compoſé d'une infinité de divers *mouvemens* ſimples, & par conſéquent peut être décompoſé ſuivant le beſoin d'une infinité de manieres.

De-là il s'enſuit encore que *ſi un mobile eſt tiré par trois puiſſances différentes, dont deux ſoient équivalentes à la troiſieme, & cela ſuivant les directions* BA, AC, AD (*fig.* 33.), *ces puiſſances ſeront les unes aux autres en raiſon des droites* BD, DA, DC, *paralleles à leurs directions*, c'eſt-à-dire *en raiſon inverſe des ſinus des angles renfermés par les lignes de leur direction & la ligne de direction de la troiſieme*: car DB eſt à AD comme le ſinus de l'angle BAD au ſinus de l'angle ABD.

19°, *Dans le* mouvement *compoſé uniforme, la viteſſe produite par les* mouvemens *qui conſpirent eſt à la viteſſe de chacun des deux pris ſéparément, comme la diagonale* AD (*fig.* 26.), *du parallélogramme* $ABCD$, *ſuivant les côtés deſquels ils agiſſent, eſt à chacun de ces côtés* AB *ou* AC.

Car en même tems que l'une des puiſſances emporteroit le mobile dans le côté AB du parallélogramme, & l'autre dans le côté AC, elles l'emportent à elles deux lorſqu'elles ſe réuniſſent le long de la diagonale AD; la diagonale AD eſt donc l'eſpace décrit par les forces conſpirantes dans le même tems. Mais dans le *mouvement* uniforme, les viteſſes ſont comme les eſpaces parcourus dans un tems donné; donc la viteſſe provenant des forces conſpirantes, eſt à la viteſſe de chacune des forces en particulier comme AD à AB, ou à AC.

Ainſi les forces conſpirantes étant données, c'eſt-à-dire la raiſon des viteſſes étant donnée par les droites AB, AC données de grandeur, & la direction de ces forces étant donnée de poſition par ces lignes ou par l'angle qu'elles doivent faire, la viteſſe & la direction du *mouvement* oblique ſera auſſi donnée, parce que la diagonale eſt alors donnée de grandeur & de poſition

Néanmoins le *mouvement* oblique étant donné, les *mouvemens* ſimples ne le ſont pas par-là réciproquement, parce qu'un même *mouvement* oblique peut être compoſé de pluſieurs différens *mouvemens* ſimples.

20°. *Dans les* mouvemens *compoſés produits par les mêmes forces, la viteſſe eſt d'autant plus grande, que l'angle de direction eſt moindre, & elle eſt d'autant moindre qu'il eſt plus grand.*

Car ſoit BAC le plus grand angle de direction (*fig.* 34.) & FAC le moindre, puiſque les forces ſont ſuppoſées les mêmes dans les deux cas, AC ſera commun aux deux parallelogrammes $AFCE$ & $BACD$, & outre cela AB ſera $= AF$; or il eſt évident que la diagonale AD appartient au cas du plus grand angle, & que la diagonale AE appartient au cas du plus petit, & qu'enfin ces diagonales ſont décrites dans un même tems, parce que $AB = AF$: les viteſſes ſont donc entr'elles comme AD eſt à AE, c'eſt pourquoi AD étant moindre que AE, la viteſſe dans le cas du plus grand angle eſt moindre que dans le cas du plus petit.

Ainſi la viteſſe des forces conſpirantes & l'angle de leur direction dans un cas particulier étant donnés, on peut dèslors déterminer la viteſſe du *mouvement* compoſé, & par conſéquent les rapports des viteſſes produites par les mêmes forces ſous différens angles de direction.

Donc 1°. ſi les forces compoſantes agiſſent dans la même direction, le mobile ſe meut plus vite; mais la direction de ſon *mouvement* n'étant point changée, ce corps ſe meut d'un *mouvement* ſimple 2°. Si ces deux forces ſont égales & oppoſées l'une à l'autre, elles ſe détruiſent mutuellement; alors le corps ne ſort point de ſa place, & il n'y a aucun *mouvement* produit. 3°. Si les forces oppoſées ſont inégales, elles ne ſe détruiſent qu'en partie, & le *mouvement* qui en réſulte eſt l'effet de la différence de ces deux forces, c'eſt-à-dire de l'excès de la plus grande ſur la plus petite. 4°. Si ces deux forces font angle l'une avec l'autre, elles retarderont ou accélereront le *mouvement* l'une de l'autre, ſelon que l'obliquité des lignes qui les repréſentent ſera dirigée.

On voit auſſi que l'on peut également conſidérer toutes les forces comme étant réunies dans une force qui les repréſente, ou cette force unique, comme étant diviſée dans celles qui la compoſent. Cette méthode eſt d'un grand uſage & d'une grande utilité dans les méchaniques, pour découvrir la quantité de l'action des corps qui agiſſent obliquement les uns ſur les autres.

Par ce même principe on connoît le chemin d'un corps qui obéit à un nombre quelconque de forces qui agiſſent ſur lui à la fois; car lorſqu'on a déterminé le chemin que deux de ces forces font parcourir au mobile, ce chemin devient le côté d'un nouveau triangle, dont la ligne qui repréſente la troiſieme force, devient le ſecond côté, & le chemin du mobile la baſe. En procédant ainſi juſqu'à la derniere force, on connoîtra le chemin du mobile par l'action réunie de toutes les forces qui agiſſent ſur lui.

Un corps peut éprouver pluſieurs *mouvemens* à la fois, par exemple un corps que l'on jette horiſontalement dans un bateau éprouve le *mouvement* de projectile qu'on lui communique, & celui que la peſanteur lui imprime à tout moment vers la terre; il participe outre cela au *mouvement* du vaiſſeau dans lequel il eſt. La riviere ſur laquelle eſt ce vaiſſeau s'écoule ſans ceſſe, & ce corps participe à ce *mouvement*. La terre ſur laquelle coule cette riviere tourne ſur ſon axe en vingt-quatre heures: voilà encore un *mouvement* nouveau que le corps partage. Enfin la terre a encore ſon *mouvement* annuel autour du ſoleil, la révolution de ſes poles, le balancement de ſon équateur, &c. & le corps que nous conſidérons participe à tous ces *mouvemens*; néanmoins il n'y a que les deux premiers qui lui appartiennent, par rapport à ceux qui ſont tranſportés avec le corps dans ce bateau; car tous les corps qui ont un *mouvement* commun avec nous, ſont comme en repos par rapport à nous.

La ligne courbe déſigne toujours un *mouvement* compoſé. Décrire une ligne courbe, c'eſt changer à tout moment de direction. Si deux forces qui pouſſent un corps ſont inégalement accélérées, ou bien ſi l'une eſt accélérée tandis que l'autre eſt uniforme, la ligne décrite par le corps en *mouvement* ne ſera plus une ligne droite, mais une ligne courbe, dont la courbure eſt différente, ſelon la combinaiſon des inégalités des forces qui la font décrire; car ce corps obéira à chacune des forces qui le pouſſent ſelon la quantité de leur action ſur lui. Ainſi par exemple, s'il y a une des forces qui renouvelle ſon action à chaque inſtant, tandis que l'action de l'autre force reſte la même, le chemin du mobile ſera changé à tout moment; & c'eſt de cette façon que tous les corps que l'on jette obliquement retombent vers la terre.

Le *mouvement* inſtantané d'un corps eſt toujours en ligne droite: la petiteſſe des droites que ce mobile parcourt à chaque inſtant nous empêche de les diſtinguer chacune en particulier, & tout cet aſſemblage de lignes droites infiniment petites, & inclinées les unes aux autres, nous paroît une ſeule ligne courbe. Mais chacune de ces petites droites repréſente la direction du *mouvement* à chaque inſtant infiniment petit, & elle eſt la diagonale d'un parallélogramme formé ſur la direction des forces actuelles qui agiſſent ſur ce corps. Ainſi le *mouvement* eſt toujours en ligne droite à chaque inſtant infiniment petit, de même qu'il eſt toujours uniforme.

Il y a un *mouvement* dans lequel les parties changent de place, quoique le tout n'en change point. C'eſt le *mouvement* relatif d'un corps qui tourne ſur lui-même, comme la terre, par exemple, dans ſon *mouvement* journalier. Ce ſont alors les parties de ce corps qui tendent à décrire les droites infiniment petites, dont nous venons de parler. Il y auroit encore bien des obſervations à faire ſur ce vaſte ſujet, mais cet ouvrage n'eſt pas ſuſceptible de détails plus amples. On peut lire les *chapitres xj & xij. des Inſtitutions phyſiques* de madame du Châtelet, dont nous avons extrait une partie de cet article; la *Phyſique* de M. Muſchembroeck; l'*eſſai* de M. de Crouſaz ſur le *mouvement*, qui fut couronné par l'académie des Sciences, & pluſieurs autres ouvrages.

Sur les lois particulieres du mouvement *qui eſt produit par la colliſion des corps élaſtiques ou non élaſtiques, ſoit que leurs directions ſoient perpendiculaires, ſoit qu'elles ſoient obliques. Voyez* PERCUSSION.

Sur les mouvemens *circulaires & les lois des projectiles*, *voyez* FORCE CENTRALE & PROJECTILE.

Sur les mouvemens *des pendules & leur oſcillation*, *voy.* PENDULE & OSCILLATION.

Le célebre problème du *mouvement perpétuel* conſiſte à imaginer une machine qui renferme en elle-même le principe de ſon *mouvement*. M. de la Hire en ſoutient l'impoſſibilité, & dit que ce problème revient à celui-ci *trouver un corps qui ſoit en même tems plus peſant & plus leger, ou bien un corps qui ſoit plus peſant que lui-même*. *Voyez* MACHINE & PERPÉTUEL.

Mouvement inteſtin marque une agitation intérieure des parties dont un corps eſt compoſé. *Voyez* FERMENTATION, EFFERVESCENCE, *&c.*

Quelques philoſophes penſent que toutes les particules des fluides ſont dans un *mouvement* continuel, & cette propriété eſt contenue dans la définition même que pluſieurs d'entr'eux donnent de la fluidité (*voyez* FLUIDITÉ); & quant aux ſolides, ils jugent que leurs parties ſont auſſi en *mouvement* par les émiſſions qui ſortent continuellement de leurs pores. *Voyez* EMISSION.

Suivant cette idée le *mouvement* inteſtin ne ſeroit autre choſe qu'un *mouvement* des plus petites parties inteſtines de la matiere, excitées continuellement par quelque agent extérieur & caché, qui de lui-même ſeroit inſenſible, mais qui ſe découvriroit néanmoins par ſes effets, & que la nature auroit deſtiné à être le grand inſtrument des changemens des corps.

Mouvement en Aſtronomie ſe dit particulierement du cours régulier des corps céleſtes. *Voyez* SOLEIL, PLANETE, COMETE, *&c.*

Le *mouvement* de la terre d'occident en orient eſt une choſe dont les Aſtronomes conviennent aujour-d'hui généralement. *Voyez* TERRE & COPERNIC.

Les *mouvemens* des corps céleſtes ſont de deux eſpeces, le *diurne* ou *commun*, le *ſecondaire* ou *propre*.

Le *mouvement diurne*, ou *principal*, c'eſt celui par lequel tous les corps céleſtes paroiſſent tourner chaque jour au-tour de la terre d'orient en occident. *Voyez* DIURNE & ETOILE.

Les divers phénomenes qui réſultent de ce *mouvement* font l'objet principal de l'Aſtronomie.

Mouvement ſecondaire ou *propre* eſt celui par lequel une planete avance chaque jour d'occident en orient d'une certaine quantité. *Voyez* PLANETE. *Voyez auſſi* les différens mouvemens de chaque planete, avec leurs irrégularités, aux *articles* TERRE, LUNE, ÉTOILE, *&c.*

Mouvement angulaire, *voyez* ANGULAIRE. (*O*)

MOUVEMENT DE L'APOGÉE, dans le ſyſtème de Ptolomée, eſt un arc du zodiaque du *premier mobile*, compris entre la ligne de l'apogée & le commencement du bélier.

Dans la nouvelle Aſtronomie, le *mouvement de l'apogée* de la lune eſt la quantité ou l'arc de l'écliptique, dont l'apogée de la lune avance à chaque révolution Ce mouvement eſt d'environ 3°. 3'. deſorte que la révolution totale de l'apogée ſe fait à-peu-près en neuf ans. *Voyez* LUNE & APOGÉE. (*O*)

MOUVEMENT ANIMAL, c'eſt celui qui change la ſituation, la figure, la grandeur des parties des membres des animaux. Sous ces *mouvemens* ſont compriſes toutes les fonctions animales, comme la reſpiration, la circulation du ſang, l'excrétion, l'action de marcher, *&c. Voyez* FONCTION.

Les *mouvemens animaux* ſe diviſent d'ordinaire en deux eſpeces, en ſpontanés & naturels.

Les ſpontanés ou muſculaires ſont ceux qui s'exécutent par le moyen des muſcles & au gré de la volonté, ce qui les fait appeller *volontaires*. *Voyez* MOUVEMENT MUSCULAIRE.

Le *mouvement* naturel ou involontaire eſt celui auquel la volonté n'a pas de part, & qui s'exécute par le pur méchaniſme des parties, tels ſont le *mouvement* du cœur des arteres, le *mouvement* périſtaltique des inteſtins. *Voy.* COEUR & PÉRISTALTIQUE, *&c.*

MOUVEMENT, (*Méd. Diete.*) ſe dit de l'action du corps, ou de l'exercice qui eſt néceſſaire pour la conſervation de la ſanté, & dont le défaut comme l'excès lui ſont extrèmement préjudiciables.

C'eſt, en ce ſens, une des choſes de la vie qu'on appelle *non-naturelles*, qui influe le plus ſur l'économie animale par ſes bons ou par ſes mauvais effets. *Voyez* EXERCICE, HYGIENE, NON-NATURELLES (CHOSES), RÉGIME.

MOUVEMENT, ſe dit dans l'*Art militaire* des évolutions, des marches, & des différentes manœuvres des troupes, ſoit pour s'approcher ou s'éloigner de l'ennemi, ſoit pour faire ou pour changer quelques diſpoſitions particulieres dans l'ordre debataille.

La ſcience du *mouvemont* des troupes eſt une des principales parties de celle du général. Celui qui la poſſede ſupérieurement, peut ſouvent vaincre ſon ennemi ſans combat. Auſſi les *mouvemens* ſavans & judicieux qu'un général fait exécuter à ſon armée, ſont-ils des marques plus certaines de ſon intelligence & de ſon génie, que le ſuccès d'une bataille où le haſard a quelquefois plus de part que l'habileté du commandant.

C'eſt par des *mouvemens* de cette eſpece que Céſar ſut réduire, en Eſpagne, Afranius ſans combat; que M. de Turenne étoit au moment de triompher de Montecuccoli lorſqu'il fut tué; & que M. le maréchal de Crequi trouva le moyen, en 1677, d'empêcher le duc de Lorraine, qui avoit une armée ſupérieure, de rien entreprendre contre lui.

Dans les différens *mouvemens* que l'on fait exécuter aux troupes deux choſes méritent beaucoup d'attention; la ſimplicité & la vivacité de ces *mouvemens*. Il eſt dangereux d'en faire devant l'ennemi, qui dérangent l'ordre de bataille, lorſqu'il eſt à portée de tomber ſur les troupes qui les exécutent; mais le danger diſparoît lorſqu'on eſt aſſuré qu'il eſt trop éloigné pour pouvoir en profiter; le tems, pour cet effet, doit être apprécié avec la plus grande juſteſſe. C'eſt par des *mouvemens* bien exactement combinés qn'on peut ſurprendre l'ennemi, lui cacher ſes deſſeins, & l'obliger ſouvent de quitter un poſte avantageux où il ſeroit très-difficile de le combattre & de le vaincre. Mais pour qu'ils puiſſent répondre aux vûes du général, il faut que les troupes y ſoient parfaitement exercées, enſorte qu'elles ſoient en état de les exécuter ſans confuſion & avec beaucoup de vîteſſe ou de célérité.

Un général habile compaſſe avec ſoin tous ſes différens *mouvemens*. Il n'en fait aucun qui n'ait un objet d'utilité, ſoit pour arrêter les démarches de l'ennemi, ou pour cacher le véritable objet qu'il ſe propoſe. Les *mouvemens* en-avant, ou pour s'approcher de l'ennemi, ne doivent ſe faire qu'avec beaucoup de circonſpection. On ne doit s'avancer qu'autant qu'on a fait toutes les diſpoſitions néceſſaires pour n'être point obligé à rétrograder; démarche qui décourage toûjours le ſoldat, & qui donne de la confiance à l'ennemi. Il eſt un cas particulier où le *mouvement* rétrogradé, loin d'avoir aucun inconvénient, peut être très-avantageux. C'eſt lorſqu'on l'emploie pour attirer l'ennemi au combat au moyen d'une retraite ſimulée; alors, s'il ſe met à la pourſuite de l'armée & qu'il abandonne ſes poſtes, on ſe met auſſi en bataille en état de le recevoir, on lui fait perdre ainſi l'avantage du lieu où il auroit été difficile de l'attaquer.

MOUVEMENT, ſ. m. *en Muſique*, eſt le degré de vîteſſe ou de lenteur qu'on donne à la meſure ſelon le caractere de l'air. Le *mouvement* s'exprime ordinairement par les mots *gai*, *vite*, *grave*, *lent*, &c. ou par les mots italiens *allegro*, *preſto*, *grave*, *adagio*, &c. qui leur correſpondent. *Voyez tous ces mots.*

Mouvement, eſt encore la marche ou le progrès des ſons de chaque partie du grave à l'aigu; ou de l'aigu au grave. Ainſi quand on dit qu'il faut autant qu'on peut faire marcher la baſſe & le deſſus par *mouvement* contraire, cela ſignifie que l'une de ces parties doit monter tandis que l'autre deſcend. *Mouvement* ſemblable, c'eſt quand les deux parties montent ou deſcendent à-la-fois. Quelques-uns ont encore appellé *mouvement* oblique, celui où l'une des parties reſte en place, tandis que l'autre monte ou deſcend. (*S*)

MOUVEMENT, (*Hydr.*) dans une machine, eſt ce qui la met en branle; une manivelle fait monter les tringles des corps de pompe; les aîles d'un moulin le font tourner, le balancier fait aller une pompe à bras. (*K*)

MOUVEMENT, *terme de Manége.* Cheval qui a un beau *mouvement*. Cette expreſſion déſigne particulierement la liberté du *mouvement* des jambes de devant, lorſqu'en maniant il les plie bien. On ſe ſert du même terme pour déſigner la liberté de l'action de la main en-avant, lorſque le cheval, trotant par le droit, ſe ſoutient le corps droit & la tête haute, & qu'il plie les jambes de devant.

MOUVEMENT *de regiſtres des clavecins*, ſont de petites baſcules de fer ou de cuivre, attachées par leur partie du milieu par le moyen d'une cheville. A l'une de leurs extrémités, eſt une pointe ou crochet qui prend dans le regiſtre; de l'autre côté, eſt une petite poignée, par le moyen de laquelle on fait mouvoir le regiſtre, en pouſſant dans un ſens oppoſé à celui ſelon lequel on veut faire mouvoir le regiſtre. *Voyez l'article* CLAVECIN, & *la figure de cet inſtrument*, *Pl. XIV. de Lutherie.*

MOUVEMENS DE L'ORGUE ſont les pieces par le moyen deſquelles on ouvre & on ferme les regiſtres. Un *mouvement* eſt compoſé d'un rouleau vertical *BQ*, *Planche d'Org. fig. premiere.* Ces rouleaux ſont faits de bois

de chêne & à huit pans d'un pouce & demi ou environ de diametre. On met à chaque bout du rouleau une pointe de gros fil de fer pour ſervir de pivots. Ces pivots entrent dans deux ſablieres ou pieces de bois *P p*, *Q q*, qui traverſent le fuſt d'orgue, & qui entrent à queue d'aronde dans des taſſeaux diſpoſés pour cet effet aux faces intérieures du fuſt d'orgue, qui eſt la menuiſerie ou carcaſſe de l'orgue. Chaque rouleau a deux pattes de fer *R*, *T*, qui ſont applaties & percées de pluſieurs trous. Ces pattes qui ont un demi-pié ou environ de long ſon rivées après avoir traverſé le rouleau que l'on perce avant de faire entrer la patte qui feroit fendre le rouleau ſans cette précaution. Le plat de la patte inférieure *R* eſt tourné horiſontalement, & la longueur de cette patte eſt parallele à la face du fuſt d'orgue; l'extrémité de cette patte *R* doit répondre vis-à-vis & au même niveau que le trou par où paſſe le bâton quarré *S R* d'un pouce d'équarriſſage. Ce bâton quarré eſt fendu en fourchette pour recevoir la patte *R* qui eſt arrêtée dans cette fourchette par une pioche de fil de fer, qui traverſe le bâton quarré & la patte qui peut ſe mouvoir horiſontalement dans cette fourchette; à l'autre extrémité du bâton quarré qui ſort du fuſt d'orgue auprès du clavier, eſt un trou percé ſelon l'axe du bâton. Ce trou reçoit la pomelle *S* faite au tour, qui eſt de buis, ou d'ébene, ou d'ivoire. Vers le haut du rouleau, eſt une autre patte *T* rivée comme la premiere; la longueur de cette patte eſt perpendiculaire à la face du fuſt d'orgue, enſorte que les directions de ces deux pattes *R*, *T* font un angle droit. Cette patte *T* entre par ſa palette qui eſt horiſontale dans la fourchette du bâton quarré *T V*, & y eſt arrêtée par une cheville ou une pioche. L'autre extrémité de ce bâton quarré qui eſt fendu en fourchette verticalement, reçoit l'extrémité inférieure de la baſcule *u V* qui y eſt retenue par une cheville; la baſcule *V u* traverſe une piece de bois *v r* le long de laquelle regne une gravure *r v*, dans laquelle entrent les chevilles de fer ſur leſquelles les baſcules ſe meuvent; l'extrémité *u* des baſcules entre dans les trous qui ſont aux épaulemens des regiſtres. *Voy.* REGISTRE.

Il ſuit de cette conſtruction que ſi l'organiſte tire le bâton quarré *S R* par la pomelle *S* que la patte *R* fera tourner le rouleau, le rouleau fera tourner la patte *T* qui tirera le bâton *T V*, le bâton tirera l'extrémité *V* de la baſcule de fer *V u*, dont l'extrémité *u*, à cauſe que c'eſt une baſcule, s'éloignera du ſommier, en tirant avec elle le regiſtre dont la marche ſera limitée par l'épaulement oppoſé. Lorſque l'organiſte repouſſera le bâton quarré *S R*, il fera tourner le rouleau en ſens contraire; & par conſéquent le bâton quarré *T V* repouſſera l'extrémité *V* de la baſcule *V u*, dont l'extrémité ſupérieure *u* repouſſera le regiſtre, juſqu'à ce que l'épaulement de ce côté porte contre le ſommier. Chaque jeu de l'orgue a ce *mouvement* particulier, qui eſt en tout ſemblable à celui que l'on vient de décrire; ainſi il ſuffit d'en entendre un ſeul pour être au fait de tous les autres. Les *mouvemens* des jeux du poſitif, lorſque les bâtons quarrés des pomelles ſortent du grand orgue, ſont compoſés de deux rouleaux verticaux; celui qui communique au bâton quarré de la pomelle eſt dans le grand orgue, & deſcend dans le pié où il communique par une patte à un bâton quarré qui paſſe ſous le clavier de pedale, le ſiege de l'organiſte, & va joindre une patte du rouleau qui eſt dans le poſitif: ce rouleau tire le regiſtre par ſon autre patte.

MOUVEMENT DU COUP DE PIÉ, *dans la Danſe*, c'eſt celui qui conſiſte dans l'élévation & l'abaiſſement de la pointe du pié. De tous les *mouvemens* c'eſt le plus néceſſaire, parce qu'il ſoutient le corps entier dans ſon équilibre. Si vous ſautez, le coup de pié par ſa force vous releve avec vivacité, & vous fait retomber ſur les pointes: ſi vous danſez, il perfectionne le pas en le faiſant couler avec légéreté.

MOUVEMENT DU GENOU, (*Danſe.*) Ce *mouvement* ne differe de celui du coup de pié, qu'en ce qu'il n'eſt parfait qu'autant que la jambe eſt étendue & la pointe baſſe. Il eſt inſéparable du *mouvement* du coup de pié.

MOUVEMENT DE LA HANCHE, (*Danſe.*) eſt un *mouvement* qui conduit celui du coup de pié & du genou. Il eſt impoſſible que les genoux & les piés ſe meuvent, ſi les hanches ne ſe tournent les premieres. Il y a des pas où la hanche ſeule agit, comme dans les entrechats, les battemens terre à terre, *&c.*

MOUVEMENT, *terme d'Horlogerie*, ſe dit en général de l'aſſemblage des parties qui compoſent une horloge, à l'excluſion de la boîte, du cadran, *&c.* mais il ſignifie plus particulierement parmi les Horlogers, cette partie qui ſert à meſurer le tems.

Les Horlogers appellent *mouvement en blanc* celui d'une montre ou d'une pendule lorſqu'il n'eſt qu'ébauché; dans ces ſortes de *mouvemens* la fuſée n'eſt point taillée les pieces de laiton ne ſont ni polies ni dorées, les engrenages, l'échappement & les pivots ne ſont point finis. *Voyez* MONTRE, PENDULE, HORLOGE, ECHAPPEMENT, ENGRENAGE, PIVOTS, *&c.*

MOUVEMENT, *ou* ÉMOTION, *en Rhétorique. Voyez* PASSION.

MOUVEMENT, PROPRE, (*Juriſpr.*) On diſtingue les arrêts rendus par le roi en ſon conſeil, émanés de ſon *propre mouvement*, de ceux qui ſont rendus ſur la requête d'une partie. Les premiers ne ſont pas ſuſceptibles d'oppoſition. Le pape emploie quelquefois dans des bulles & brevets la clauſe *motu proprio*. Cette clauſe qui annonce un pouvoir abſolu, eſt regardé en France comme contraire à nos libertés. On s'éleva contre cette clauſe en 1623 & en 1646. Le pape avoit auſſi employé ces mots dans le bref du 12 Mars 1699, portant condamnation de 23 propoſitions tirées du livre de l'archevêque de Cambrai; mais le parlement, en enregiſtrant ce bref, par arrêt du 14 Août ſuivant, mit que c'étoit *ſans approbation* de cette clauſe *du propre mouvement de ſa ſainteté*. (*A*)

MOUVER DE FOND, *terme de riviere*. Lorſqu'il doit arriver une grande crûe d'eau, les gens de riviere s'en apperçoivent par un mouvement particulier qu'ils remarquent dans l'eau; ils diſent que la riviere *mouve de fond*, c'eſt-à-dire que l'eau du fond de la riviere coule plus vîte qu'elle ne coule ordinairement: cette augmentation de vîteſſe dans l'eau du fond de la riviere annonce toujours, ſelon eux, un prompt & ſubit accroiſſement des eaux. Le mouvement & le poids des eaux ſupérieures qui ne ſont point encore arrivées, ne laiſſent pas que d'agir ſur les eaux de la partie inférieure de la riviere, & leur communique ce mouvement; car il faut à certains égards, conſidérer un fleuve qui eſt contenu & qui coule dans ſon lit, comme une colonne d'eau contenue dans un tuyau, & le fleuve entier, comme un très-long canal où tous les mouvemens doivent ſe communiquer d'un bout à l'autre. Or indépendamment du mouvement des eaux ſupérieures, leur poids ſeul pourroit faire augmenter la vîteſſe de la riviere, & peut-être la faire *mouvoir de fond*; car on ſait qu'en mettant à l'eau pluſieurs bateaux à-la-fois, on augmente dans ce moment la vîteſſe de la partie inférieure de la riviere, en même tems qu'on retarde la vîteſſe de la partie ſupérieure. *Voyez* FLEUVE, *Hiſt. nat. gen. & part. tom. I.*

MOUVER, MOUVEMENT DE LA SÉVE, *terme de jardinage. Voyez* SÉVE.

MOUVER, *en termes de rafinerie de ſucre*, c'eſt une opération par laquelle on détache des parois de la forme le ſucre, qui s'y colleroit en ſe coagulant ſans cette précaution. On ſe ſert encore ici du couteau (*voyez* COUTEAU), que l'on plonge dans la forme depuis le haut juſqu'en-bas, on fait deux fois ainſi le tour de la forme, en obſervant que chaque coup commence ſur l'autre. S'il manquoit un coup de couteau, cela gâteroit le pain de ſucre, en le rendant raboteux, inégal, & plein de trous dans cette diſtance où le couteau n'auroit point paſſé. Il eſt important de ne pas le *mouver* trop chaud ou trop froid; car s'il eſt *mouvé* trop chaud, le pain ne ſera pas ſerré, mais poreaux & mou; s'il eſt *mouvé* trop froid, il ſera rafleux, & aura de la peine à couler ſon ſyrop. *Voyez* RAFLEUX.

MOUVERON, *en termes de Rafineur de ſucre*, eſt un morceau de bois de 7 à 8 piés de long ſur 3 pouces de large. Il eſt applati par un bout à-peu-près comme une rame. Le bout plat peut avoir 4 pouces de largeur & 4 ou 5 piés de longueur. Le manche qui eſt arrondi, n'en a guere plus de 2.

Il ſert à mouver le ſucre dans les rafraîchiſſoirs, *voy.* RAFRAICHISSOIRS, à mouver les matieres, lorſqu'elles chauffent, à y bien braſſer le ſang de bœuf pour faire monter les écumes & autres excrémens lourds qu'il en détache, enfin à battre la terre & la bien délayer, *voy.* MOUVER & TERRE. On conçoit aiſément que ceux que l'on emploie à façonner la terre, ne peuvent être employés aux autres opérations, du-moins ſans avoir été bien lavés; encore cela ne ſe pratique-t-il guere. *Voyez les Pl. & fig.*

MOUVERON DU BAC A CHAUX, *en termes de rafinerie*, eſt un cercle de fer, plat, au milieu duquel deux autres moitiés de cercle ſe croiſent encore & viennent s'y attacher comme à leur circonférence. Au centre de ce cercle eſt une forte douille penchée de côté, où il y a un manche de 10 piés de long. Il ſert pour braſſer & mouver la chaux, lorſqu'elle eſt éteinte. *Voyez les Pl. & fig.*

MOUWER, ſ. m. (*Com.*) meſure de grains dont on ſe ſert à Utrecht. Les 6 muddes font 5 *mouwers*, & 25 muddes le laſt: on ſe ſert auſſi du *mouwer* à Nimegue, à Harlem, à Doesbourg. Dans ces trois villes, il eſt de 4 ſchelcps; 8 *mouwers* font le hoed de Rotterdam. *Voyez* HOED & SCHEPPEL, *Dictionn. de Com*.

MOUZON, (*Géog.*) en latin *Mozomium*, petite & ancienne ville de France en Champagne. Elle étoit très-forte, avant que Louis XIV. en eût fait démolir les ouvrages en 1671. *Voyez* l'*hiſtoire de cette ville* dans l'abbé de Longuerue, & dans les *Mémoires de la Champagne*, par Baugier. Il ſuffit de dire ici que la Meuſe paſſe au pié de ſes murailles, & qu'elle en a tiré ſon nom. Elle eſt ſituée ſur le penchant d'une colline étroite, mais fertile en grains & en vins, à 3 lieues de Sedan, 13 S. O. de Luxembourg, 5 S. de Bouillon, 50 N. E. de Paris. Il s'y eſt tenu deux conciles: l'un en 545, & l'autre en 948. *Long.* 22. 45. *lat.* 49. 52.

On peut regarder *Mouzon* comme la patrie de dom Mabillon, puiſqu'il naquit dans ſon voiſinage en 1632. Ce célebre bénédictin étoit un des plus ſavans hommes du xvij. ſiecle. C'eſt lui qui, après avoir fait ſa profeſſion monaſtique, ſe trouvant chargé par ſes ſupérieurs, de montrer au public le tréſor de S. Denys, demanda bientôt la permiſſion de quitter cet emploi, parce qu'il n'aimoit point, diſoit-il, à mêler la fable avec la vérité. On ne comprend pas comment dans la ſuite il prit le parti de juſtifier la ſainte larme de Vendôme. M. Colbert inſtruit des ſes talens, les tourna plus utilement. Il le chargea de rechercher avec ſoin les anciens titres. Il le fit voyager, dans ce deſſein, en Allemagne & en Italie. Dom Mabillon, au retour de ce dernier voyage, remit dans la bibliotheque du Roi environ 3000 volumes de livres rares ou de manuſcrits.

Les Bénédictins lui doivent 4 volumes des Annales de leur ordre, & 9 volumes d'Actes de leurs ſaints, actes qui n'intéreſſent pas beaucoup le reſte du monde. Mais la Diplomatique de dom Mabillon eſt un ouvrage vraiment néceſſaire. Il a eu raiſon de ſoutenir que les moines doivent étudier; des obligations accompagnées de délices, ſont bien faciles à remplir. Dom Mabillon mit au jour avec une diligence incroyable, la vie de S. Bernard, en 2 vol. *in-fol*,; il auroit dû ſe moins hâter, & la donner en deux pages. Il eſt mort à Paris en 1707, à 75 ans. (*D. J.*)

MOXA; (*Hiſt. nat. Médec. & Chirurg.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent à une eſpece de duvet fort doux au toucher, d'un gris de cendre, & ſemblable à de la filaſſe de lin. On le compoſe de feuilles d'armoiſe pilées, dont on ſépare les fibres dures & les parties les plus épaiſſes & les plus rudes. Cette matiere étant ſeche, prend aiſément le feu, mais elle ſe conſume lentement, ſans produire de flamme & ſans cauſer une brûlure fort douloureuſe. Il en part une fumée légere d'une odeur aſſez agréable. Lorſqu'il s'agit d'appliquer le *moxa*, on prend une petite quantité de cette filaſſe que l'on roule entre les doigts, pour lui donner la forme d'un cône d'environ un pouce de hauteur. On applique ce cône par ſa baſe, après l'avoir humecté d'un peu de ſalive ſur la partie que l'on veut cautériſer, pour qu'il s'y attache plus aiſément; après quoi l'on met le feu au ſommet du cône qui ſe conſume peu-à-peu, & finit par faire une brûlure légere à la peau, qui ne cauſe point une douleur conſidérable. Quand un de ces cônes eſt conſumé, on en applique un ſecond, un troiſieme, & même juſqu'à dix & vingt, ſuivant l'exigence des cas & ſuivant les forces du malade. Les Japonois nomment *tenſaſi* ou *tâteurs*, ceux dont le métier eſt d'appliquer le *moxa*; parce qu'ils tâtent le corps des malades avant l'opération, pour ſavoir la partie ſur laquelle il faut faire la brûlure; cette connoiſſance dépend de l'expérience de l'opérateur. Dans les maux d'eſtomac on brûle les épaules; dans les pleuréſies on applique le *moxa* ſur les vertebres du dos; dans les maux de dents on l'applique ſur le muſcle adducteur du pouce. C'eſt ſur-tout le long du dos que l'on fait cette opération; celui qui doit la ſouffrir, s'aſſied à terre, les jambes croiſées, le viſage appuyé ſur les mains: cette poſture eſt eſtimée la plus propre à faire découvrir la ſituation des nerfs, des muſcles, des veines & des arteres, qu'il eſt très-important d'éviter de brûler.

Ce remede eſt employé très-fréquemment au Japon, même par les perſonnes en ſanté, qui le regardent comme un grand préſervatif, au point que l'on ne refuſe point aux criminels condamnés à la priſon, de ſe faire appliquer le *moxa*. Selon Kempfer, les Hollandois ont ſouvent éprouvé l'efficacité de ce remede contre la goutte & les rhumatiſmes. Ce voyageur croit qu'il ne reuſſiroit point ſi bien dans les pays froids que dans les pays chauds où la tranſpiration forte cauſe plus de relâchement dans les muſcles; cependant il paroît conſtant que ce remede procureroit, même parmi nous, de très-grands biens, s'il étoit employé à-propos.

Les anciens Médecins ſe ſervoient de la filaſſe de lin, de la même maniere que les Japonois emploient le *moxa*.

MOXES, (*Géogr.*) Sous le nom de *Moxes*, on comprend un aſſemblage de différentes nations idolâtres de l'Amérique méridionale. Ces peuples habitent un pays immenſe, qui ſe découvre à-meſure qu'en quittant Sainte-Croix de la Sierra, on côtoye une longue chaîne de montagnes eſcarpées qui vont du ſud au nord. Il eſt ſitué dans la zone torride, & s'étend depuis 10 juſqu'à 15 degrés de *latitude* méridionale: on en ignore entierement les limites.

Cette vaſte étendue de terres paroît une plaine aſſez unie, mais elle eſt preſque toujours inondée faute d'iſſue pour faire écouler les eaux: outre cette incommodité, ils ont encore celle du climat dont la chaleur eſt exceſſive.

Les ardeurs d'un ſoleil brûlant jointes à l'humidité preſque continuelle de la terre, produiſent une grande quantité de ſerpens, de viperes, de fourmis, de moſquites, de punaiſes volantes, & d'autres inſectes, qui déſolent les habitans. Cette même humidité rend le terroir ſi ſtérile, qu'il ne porte ni blé, ni vignes, ni aucun des arbres fruitiers qu'on cultive en Europe: c'eſt ce qui fait auſſi que les bêtes à laine ne peuvent y ſubſiſter, mais les taureaux & les vaches y multiplient comme dans le Pérou.

Il n'y a parmi les *Moxes* aucune eſpece de gouvernement; on n'y voit perſonne qui commande ou qui obéiſſe. S'il ſurvient quelque querelle, chaque particulier ſe fait juſtice par ſes mains.

Quoiqu'ils ſoient ſujets à des infirmités preſque continuelles, ils n'y ſavent d'autres remedes que d'appeller certains enchanteurs, qu'ils s'imaginent avoir reçu un pouvoir particulier de les guérir.

L'unique occupation des *Moxes* eſt d'aller à la chaſſe & à la pêche; celle des femmes eſt de préparer la nourriture, & de prendre ſoin des enfans. S'il arrive qu'elles mettent au monde deux jumeaux, on enterre l'un d'eux, par la raiſon que deux enfans ne peuvent pas bien ſe nourrir à-la-fois.

Toutes ces différentes nations ſont ſouvent en guerre les unes contre les autres. Leur maniere de combattre eſt toute tumultuaire. Ils n'ont point de chef, & ne gardent aucune diſcipline. On reconnoît les vaincus à la fuite. Ils font eſclaves ceux qu'ils prennent dans le combat, & ils les vendent pour peu de choſe aux peuples voiſins.

Les enterremens ſe pratiquent ſans aucune cérémonie. Les parens du défunt creuſent une foſſe, accompagnent le corps en ſilence, le mettent en terre, & partagent ſa dépouille.

Les *Moxes* n'apportent pas plus de façons à leurs mariages; tout conſiſte dans le conſentement mutuel des parens de ceux qui s'épouſent, & dans quelques préſens que fait le mari au pere ou au plus proche parent de celle qu'il veut épouſer. Mais c'eſt une coutume établie chez eux, que le mari ſuit ſa femme par-tout où elle veut aller.

Ces nations ſont diſtinguées les unes des autres par les diverſes langues qu'elles parlent, & qui ſemblent n'avoir point de rapport entr'elles. (*D. J.*)

MOYE, (*Maçonnerie*,) c'eſt dans une pierre dure un tendre qui ſe trouve au milieu de ſa hauteur, qui ſuit ſon lit de carriere, qui la fait déliter, & ſe connoît quand la pierre, ayant été quelque-tems hors de la carriere, elle n'a pu réſiſter aux injures de l'air.

MOYEN, adj. (*Gram.*) qui tient le milieu entre deux objets de comparaiſon, & ſe dit des choſes & des perſonnes.

MOYEN, adj. *terme fort en uſage dans l'Aſtronomie.* On dit le mouvement *moyen* d'une planete, pour dire un certain mouvement uniforme qu'on lui ſuppoſe, & qui eſt *moyen* entre ſon mouvement le plus rapide & ſon mouvement le plus lent; c'eſt à ce mouvement qu'on ajoute différentes équations pour avoir le mouvement vrai. Par exemple, le mouvement *moyen* du ſoleil, c'eſt un mouvement uniforme par lequel on ſuppoſe que le ſoleil parcoure l'écliptique dans le même tems qu'il le parcourt par ſon mouvement vrai. On dit auſſi le tems *moyen*, pour le diſtinguer du tems vrai. *Voyez les articles* ÉQUATION DU TEMS, & ÉQUATION DU CENTRE. (*O*)

MOYENNE PROPORTIONNELLE ARITHMÉTIQUE, (*Géom.*) eſt une quantité qui eſt *moyenne* entre deux

au-

autres, de maniere qu'elle excede la plus petite d'autant qu'elle eſt ſurpaſſée par la plus grande.

Ainſi 9 eſt *moyen proportionnel arithmétique* entre 6 & 12. On dit auſſi, pour abréger, *moyen* ou *moyenne arithmétique*. *Voyez* PROPORTION.

Moyenne proportionnelle géométrique, ou ſimplement *moyenne proportionnelle*, eſt encore une quantité *moyenne* entre deux autres; mais de façon que le rapport qu'elle a avec l'une de ces deux y ſoit le même que celui que l'autre a avec elle.

Ainſi 6 eſt *moyen proportionnel géométrique*, ou ſimplement *moyen proportionnel* entre 4 & 9, parce que 4 eſt les deux tiers de 6, de même 6 eſt les deux tiers de 9. *Voyez* PROPORTION. (*O*)

MOYEN, VENTRE MOYEN, *en Anatomie*, ſignifie la *poitrine* ou le *thorax*. *Voyez* THORAX & VENTRE.

MOYEN FESSIER. *Voyez* FESSIER.

MOYEN SEL, (*Chimie.*) *Voy.* SEL MOYEN *ou* NEUTRE *ſous le mot* SEL.

MOYEN, (*Juriſprudence.*) ce terme a dans cette matiere pluſieurs ſignifications différentes.

Moyen juſticier, eſt celui qui a la moyenne juſtice. *Voyez* JUSTICE.

Moyen ſignifie quelquefois *milieu*; on dit, par exemple, d'une juſtice pairie qui reſſortit directement au parlement, qu'elle reſſortît nuement & *ſans moyen* en la cour. En matiere criminelle on appelle au parlement *omiſſo medio*, c'eſt-à-dire, *ſans moyen*.

Dans les coutumes d'Anjou & du Maine on appelle *ſucceder par moyen*, lorſqu'on vient à la ſucceſſion par l'interpoſition d'une autre perſonne qui eſt décedée, comme quand le petit-fils ſuccede à ſon ayeul, le petit-neveu à ſon grand-oncle.

Moyen ſignifie toutes les raiſons & preuves que l'on emploie pour établir quelque choſe après l'expoſition des faits, dans une piece d'écriture ou mémoire, ou dans un plaidoyer: on explique les *moyens*: on les diſtingue quelquefois par premier, ſecond, troiſieme. Il y a des *moyens* de fait, d'autres de droit; des *moyens* de forme, & des *moyens* de fonds; des *moyens* péremptoires, qui tranchent toute difficulté, & des *moyens* ſurabondans.

Il y a auſſi diverſes ſortes de *moyens* propres à chaque nature d'affaire, comme des *moyens* d'appel; on entend quelquefois par-là des écritures intitulées *cauſes & moyens d'appel*: quelquefois ce ſont les *moyens* proprement dits, qu'on emploie au ſoutien de l'appel: il y a des *moyens* de faux, des *moyens* de nullité, des *moyens* de reſtitution. *Voy.* APPEL, FAUX, NULLITÉS. RESTITUTION. (*A*)

MOYENNE JUSTICE, (*Juriſpr.*) c'eſt le ſecond degré des juriſdictions ſeigneuriales. *Voyez* JUSTICE SEIGNEURIALE. (*A*)

MOYENNE, (*Fortification*) on donnoit autrefois ce nom à une piece de canon, que nous connoiſſons préſentement ſous le calibre de 4 livres, & qui peſe environ 1300 livres. Elle a 10 piés de longueur.

MOYENVIC, *Medicanus vicus*, (*Géogr.*) petite ville de France au pays Meſſin, à une lieue de Vic. Elle fut cédée à la France par le traité de Munſter, en 1648. *Long.* 24. 12. *lat.* 48. 45. (*D. J.*)

MOYER, v. act. (*Maçonnerie.*) c'eſt couper en deux une pierre de taille avec la ſcie. On *moye* le S. Leu & le liais pour faire des marches.

MOYEU, *terme de Charron*, c'eſt un gros morceau de bois d'orme tourné, & fait à-peu-près comme une olive, au milieu duquel eſt un trou pour paſſer l'eſſieu, & au milieu de ſa circonférence en dehors ſont pratiqués pluſieurs trous ou mortoiſes pour placer les rayes. *Voy. les fig. Pl. du Charron.*

MOYOBAMBA, (*Géog.*) province de l'Amérique méridionale au Pérou, dans la partie ſeptentrionale de la province de Lima, à l'occident de la riviere de Moyobamba. Cette province a quantité de rivieres, de hautes montagnes, des forêts impénétrables, & très-peu d'habitans, qui vivent par bourgades. (*D. J.*)

MOYS, (*Hiſt. mod. Géog.*) c'eſt le nom d'une tribu d'Indiens qui habitent les montagnes du royaume de Champa ou de Siampa, dans les Indes orientales, & qui ſont employés par les habitans aux travaux les plus vils & les plus forts. Ils n'ont qu'un morceau d'étoffe pour couvrir leur nudité.

MOZAMBIQUE, (*Géog.*) ville des Indes, ſur la côte orientale d'Afrique dans la petite île de Mozambique. Les Portugais l'ont bâti avec une bonne forteresse dans laquelle ils tiennent une nombreuſe garniſon & proviſion de vivres. Cette ville eſt pour eux la clé des Indes, de ſorte que s'ils la perdoient, difficilement pourroient-ils commercer aux Indes. Ils s'y rafraîchiſſent, & y font aiguade. Elle aſſure leur trafic avec les peuples des environs, comme de Sofala & de Monomopata, d'où ils tirent beaucoup d'or. Enfin, elle tient en bride les princes de cette côte, qui leur ſont ſujets ou alliés.

MOZAMBIQUE, *le canal de* (*Géog.*) détroit de la mer des Indes, entre l'île de Madagaſcar & le continent d'Afrique, au N. E. du golfe de Sophala. (*D. J.*)

MOZAMBIQUE, (*Géog.*) très-petite île aſſez peuplée ſur la côte orientale d'Afrique. On entendoit autrefois par ce nom un promontoire de la mer des Indes ſur la même côte d'Afrique, vis-a-vis l'île de Madagaſcar, nommée, à ce qu'on diſoit, par Ptolomée *Praſum Promontorium*.

On convient à préſent que c'eſt une île où les vaiſſeaux ſont à l'abri de tous les vents. Elle eſt chere aux Portugais, qui la poſſedent, quoique l'eau douce y manque. Elle abonde en palmiers, orangers, citronniers, limonniers & figuiers des Indes. On trouve dans le continent quantité d'éléphans, de bœufs, de brebis, de chevres & de pourceaux, dont la chair eſt excellente. Les naturels ſont noirs, idolâtres, ſauvages, & vont tous nuds hommes & femmes. *Longit.* 59. 20. *latit. méridionale* 15.

MOZARABES, (*Géog.*) *Voyez* MUZARABES.

M S

MSCZISLAW, (*Géogr.*) Palatinat de Lithuanie, qui confine au nord avec celui de Witeps, au midi avec la Volnie, au levant avec les duchés de Smolensko & de Czernikow, au couchant avec le palatinat de Minski. Il s'étend 60 lieues le long du Niéper, qui le parcourt du nord au midi, & qui le partage. Sa largeur eſt d'environ quarante lieues.

MSCZISKAW, *Mſciſlavia*, (*Géog.*) forte ville de Pologne dans la Lithuanie, capitale du Palatinat de même nom. Elle eſt ſur la riviere de Soſz, à 8 lieues S. E. de Smolenskow, 80 N. E. de Novogrod. *Long.* 50. 40. *lat.* 54. 30. (*D. J.*)

MSRATA, (*Géog.*) pays d'Afrique au royaume de Tripoli, qui donne ſon nom à ſa ville principale, ſituée ſur la pointe du cap qui forme l'extrémité occidentale du golfe de la Sidre. (*D. J.*)

M U

MUABLE, adj. (*Gram.*) qui eſt ſujet au changement. C'eſt le correlatif & l'oppoſé d'*immuable*. *Voyez* IMMUABLE.

MUAGE, ſ. m. (*Juriſprudence.*) mutation, changement.

MUANCES, ſ. m. *ou* MUTATIONS, Μεταβολαί, *dans la muſique ancienne*, étoient en général tout paſſage d'un ordre ou d'un ſujet de chant à un autre. Ariſtoxene définit la *muance* une eſpece de paſſion dans l'ordre de la mélodie; Bacchius, un changement de ſujet, ou la tranſpoſition du ſemblable dans un lieu diſſemblable; Ariſtide Quintilien, une variation dans le ſyſtème propoſé, & dans le caractere de la voix.

Toutes ces définitions obſcures & trop générales ont beſoin d'être éclaircies par les diviſions. Mais les auteurs ne s'accordent pas mieux ſur ces diviſions que ſur la définition même. Cependant on en recueille aſſez évidemment que ces *muances* pouvoient ſe réduire à 5 eſpeces principales. 1°. *Muance* dans le genre, lorſque le chant paſſoit, par exemple, du diatonique au chromatique, ou à l'enharmonique, & réciproquement. 2°. Dans le ſyſtème, lorſque la modulation uniſſoit deux tetracordes disjoints, ou en ſéparoit deux conjoints, ce qui revient au paſſage du béquarre, au bémol, & réciproquement. 3°. Dans le mode, quand on paſſoit, par exemple, du dorien au phrygien, ou au lydien, &c. 4°. Dans le rythme, quand on paſſoit du vîte au lent, ou d'un mouvement à un autre. 5°. Enfin dans la mélopée, lorſqu'on interrompoit un chant grave, ſérieux, magnifique, &c. par un chant gai, enjoué, impétueux, &c.

MUANCES, *dans la muſique moderne*, ſont les diverſes manieres d'appliquer aux notes les ſyllabes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, &c. de la gamme, ſelon les diverſes poſitions des deux ſemi-tons de l'octave, & les différentes manieres d'y arriver.

Comme l'Aretin n'inventa que ſix de ces ſyllabes, & qu'il y a ſept notes à nommer dans une octave; il falloit néceſſairement répéter le nom de quelque note. Cela fit qu'on nomma toujours *mi*, *fa*, ou *la*, *fa*, les deux notes entre leſquelles ſe trouvoit un des ſemi-tons. Ces noms déterminoient en même tems ceux des notes les plus voiſines, ſoit en montant, ſoit en deſcendant. Or,

comme les deux ſemi-tons ſont ſujets à changer de place dans la modulation, & qu'il y a dans la muſique une multitude preſque infinie de différentes poſitions de notes; il y avoit auſſi une multitude de manieres différentes de leur appliquer les ſix mêmes ſyllabes, & ces manieres s'appelloient *muances*, parce que les mêmes notes y changeoient ſans ceſſe de nom.

Dans le ſiecle dernier, on ajouta en France la ſyllabe *ſi* aux ſix premieres de la gamme de l'Aretin. Par ce moyen la ſeptieme note de l'échelle ſe trouvant nommée, ces *muances* devinrent inutiles, & furent proſcrites de la muſique françoiſe: mais chez toutes les autres nations où ſelon l'eſprit du métier, les Muſiciens prennent toujours leur vieille routine pour la perfection de l'art; on n'a point adopté le *ſi*, & il y a apparence qu'en Italie, en Eſpagne, en Allemagne & Angleterre, les *muances* ſerviront encore long-tems à la déſolation des commençans. (*S*)

MUBAD ou MUGHBAD, (*Hiſt. anc.*) nom que l'on donnoit autrefois chez les anciens Perſes au ſouverain pontife, ou chef des mages, ſectateurs de la religion de Zerdusht ou Zoroaſtre. *Voyez* MAGISME.

MUCAMUDINS, (*Géog.*) peuples d'Afrique, qui ſont l'une des cinq colonies des Sabéens, qui vinrent s'établir dans cette partie du monde avec Melek-Ifiriqui, roi de l'Arabie-heureuſe. Ils font une tribu des Béréberes, occupent la partie la plus occidentale de l'ancienne Mauritanie Tangitane, & habitent les montagnes du grand Atlas dans l'étendue des provinces de Héa, de Suz, de Gézula & de Maroc; la ville d'Agmet eſt leur capitale. (*D. J.*)

MUCHLI, (*Géographie.*) bourg de la Morée dans la Zaconie, entre les ſources de l'Alphée, à 6 lieues S. O. de Napoli de Romanie. On conjecture que c'eſt l'ancienne Tégée; mais la conjecture eſt bien haſardée, car Polybe qui parle beaucoup de Tégée, ne marque point préciſément ſa ſituation. *Voyez* TÉGÉE. (*D. J.*)

MUCIDAN, (*Géog.*) en latin *Mulcedinum*, petite ville de France en Périgord, qui avoit été autrefois bien fortifiée par les Calviniſtes. Elle eſt à 5 lieues de Périgueux, & à 4 de Bergerac. *Long.* 18. 12. *lat.* 45. 6. (*D. J.*)

MUCILAGE, ſ. m. (*Chim. Pharmac. Mat. med.*) eſpece de corps muqueux, végétal, qui ſe diſtingue par la propriété de s'aſſimiler l'eau de maniere à conſtituer avec elle une eſpece de gelée tenace, *lenta*, & viſqueuſe, par la parfaite inſipidité, & par le moindre degré d'aptitude à la fermentation vineuſe. Cette ſubſtance eſt exactement analogue à la gomme. *Voyez* MUQUEUX, VIN & GOMME.

Le *mucilage* réſide principalement dans pluſieurs racines, comme dans celles de toutes les mauves, de la guimauve, du nenuphar, de la grande conſoude, le bulbe de lis blanc, &c. & dans les écorces ou enveloppes liſſes & épaiſſes de pluſieurs ſemences émulſives, comme dans celles des pepins des fruits, principalement des coings dans celles des ſemences de *pſyllium*, de lin, &c. l'herbe & les fleurs de malvacées en contiennent auſſi une certaine quantité, mais il y eſt moins nud que dans les racines & les ſemences dont nous venons de parler.

Cette ſubſtance eſt employée à titre de remede, tant intérieurement qu'extérieurement, & elle eſt regardée comme l'émollient, relâchant, lubréfiant par excellence. On ordonne donc pour l'intérieur les décoctions ou les infuſions des ſubſtances *mucilagineuſes*, dans les inflammations du bas-ventre, des reins, de la veſſie, les premiers tems des gonorrhées virulentes, le crachement de ſang, les pertes des femmes, le teneſme, la diſſenterie, les diarrhées par irritation, les coliques bilieuſes & inflammatoires, la paſſion iliaque, l'ardeur d'urine, la colique néphrétique, la fievre hectique & le maraſme, le ſcorbut, le rhumatiſme, les éréſipeles, contre les venins corroſifs, &c. excepté dans ce dernier cas la diſſolution de *mucilage* ne doit point être trop chargée; car elle eſt très-dégoutante lorſqu'elle eſt trop chargée.

Quant à l'uſage extérieur on emploie auſſi la décoction des ſubſtances *mucilagineuſes* qu'il eſt permis de rendre plus ſaturée pour cet uſage; on en imbibe des linges ou des flanelles que l'on applique ſur les tumeurs inflammatoires, ou bien on applique quelques-unes des ſubſtances *mucilagineuſes*; l'oignon de lis par exemple, convenablement préparé. *Voyez* LIS, *Mat. med.* On fait avec les décoctions *mucilagineuſes* des injections qu'on porte dans l'uretre, dans le vagin, contre l'inflammation ou les ulceres de ces parties; on en baſſine la vulve dans les démangeaiſons qui s'y font ſentir quelquefois, & qui ſont ordinairement très-incommodes: on les donne en lavement dans le téneſme, & la conſtipation; on en baſſine les gerſures des mamelles, de l'anus, &c. les hemorrhoïdes douloureuſes: on les emploie en demi-bain, en pédiluve, &c.

Le *mucilage* réduit ſous conſiſtence de gelée eſt employé en Pharmacie comme excipient dans quelques préparations officinales ſolides, telles que les trochiſques, les tablettes, &c. Retirer un *mucilage* & le réduire ſous cette conſiſtence, c'eſt ce qu'on appelle dans les boutiques *faire l'extraction d'un mucilage*. Pour cette opération on prend une des ſemences ci-deſſus mentionnées, celle du lin par exemple; on la fait infuſer à chaud, en agitant ſouvent avec une ſpatule de bois, dans cinq ou ſix fois ſon poids d'eau commune, juſqu'à ce qu'il en réſulte une liqueur un peu plus épaiſſe & viſqueuſe que le blanc d'œuf. C'eſt le *mucilage* de graine de lin. On dit auſſi dans le même ſens, qui eſt alors très-impropre *extraire le mucilage d'une gomme*. *Voyez* GOMME. (*b*)

MUCILAGE, (*Conchyl.*) partie épaiſſe & gluante de l'intérieur d'un coquillage.

MUCILAGINEUSES, (*Anatomie.*) on appelle ainſi certaines glandes qui ſe trouvent en grand nombre dans les articulations, & que le docteur Havers a le premier décrites. Il y en a de deux ſortes: les unes qui ſont de petites glandes conglobées & ſemblables à des glandes milliaires, ſont placées ſur toute la ſurface des membranes qui couvrent les articulations. *Voyez* MUCOSITÉ & ARTICULATION.

Les autres ſont des glandes conglomérées, & ſe trouvent tellement entaſſées les unes ſur les autres, qu'elles font une éminence, & paroiſſent clairement. Quelques articulations ont pluſieurs de ces dernieres glandes; d'autres n'en ont qu'une ſeule.

Quant à la ſtructure de ces groſſes glandes, elles ſont compoſées de petites véſicules qui ne ſont pas réunies en pluſieurs lobes, mais diſpoſées ſur différentes tuniques placées l'une ſur l'autre. Il y a pluſieurs de ces tuniques dans chaque glande, comme il paroît évidemment dans les hydropiques. Ces glandes ont leurs vaiſſeaux ſanguins de même que les autres glandes, mais leurs veines ont un tiſſu particulier, afin de retarder le cours du ſang qu'elles rapportent des glandes, & afin que la liqueur *mucilagineuſe*, dont la ſécrétion eſt néceſſairement lente puiſſe avoir le tems de ſe ſéparer; ce qui eſt une adreſſe qui ſe remarque par-tout où il s'agit de ſéparer une liqueur épaiſſe. *Voyez* SÉCRETION ANIMALE.

Les groſſes glandes *mucilagineuſes* ſont diverſement ſituées. Les unes occupent une cavité qui eſt formée dans l'articulation; d'autres ſont proches ou vis-à-vis l'intervalle qui eſt entre les os articulés. Mais en général elles ſont placées de telle ſorte, qu'elles ſont doucement & légérement comprimées dans la flexion ou l'extenſion de l'articulation, afin de fournir une certaine quantité de liqueur *mucilagineuſe*, ſuivant le beſoin & le mouvement de la partie, ſans pouvoir être endommagées.

L'uſage de toutes ces glandes eſt de ſéparer une liqueur *mucilagineuſe*, qui ſert principalement à lubrifier les articulations. Elle ſert auſſi à empêcher les extrémités des os articulés de ſe frotter rudement & de s'échauffer; mais elle fait tout cela conjointement avec l'huile médullaire, avec laquelle elle ſe mêle, & ce mélange forme une compoſition merveilleuſement propre à ces fins, car le mucilage rend l'huile plus gluante, & l'huile empêche le mucilage de devenir trop épais & trop viſqueux.

Le docteur Havers obſerve qu'il y a de pareilles glandes entre les muſcles & les tendons, & il croit qu'il s'y fait pareillement un mélange d'une humeur huileuſe & d'une *mucilagineuſe*, dont l'une eſt cette graiſſe qui ſe trouve entre les muſcles, & qui eſt fournie par les glandes adipeuſes, & l'autre eſt ſéparée par les glandes *mucilagineuſes*, dont la membrane commune des muſcles eſt par-tout garnie. Le mélange de ces deux liqueurs lubrifie les muſcles & les tendons, & les empêche de ſe retirer, de ſe roidir & de ſe deſſécher. *Voyez* MUSCLE.

MUCOSITÉ, ſ. f. (*Phyſiol.*) ſuc ou humeur muqueuſe, qui ſe ſépare par les tuyaux ſécrétoires des glandes, pour lubrifier les parties du corps humain contre l'acrimonie des humeurs, contre l'action de l'air, ou pour d'autres uſages.

Tous les couloirs, tous les conduits & tous les réſervoirs, tels que la ſurface intérieure de la veſſie, de la véſicule du fiel, de l'œſophage, de l'eſtomac, des inteſtins, des poumons, des cavités qui communiquent avec les narines, &c. ſont enduits d'une humeur muqueuſe qui ſe renouvelle plus ou moins ſouvent, ſelon qu'elle doit prendre plus ou moins de conſiſtence, pour les défendre de l'impreſſion de l'air, ou de l'irritation que pourroient leur cauſer les humeurs plus ou moins âcres auxquelles elles donnent paſſage, ou qui y ſont retenues.

Cette humeur qui eſt continuellement évacuée & perpétuellement renouvellée, forme un genre de récrémens & un genre d'excrémens fort abondans.

C'eſt principalement cette humeur qui fournit la matiere des tumeurs que les anciens ont appellé *tumeurs froides*; car parmi les humeurs qui peuvent prendre de la conſiſtance, il n'y a que l'humeur muqueuſe connue par les premiers maîtres, ſous le nom de *pituite lente & viſqueuſe*, qui n'eſt pas diſpoſée à s'enflammer lorſqu'elle eſt fixée, ni à contracter de chaleur étrangere, c'eſt-à-dire qu'elle n'eſt ſuſceptible ni d'inflammation, ni de mouvement ſpontané de fermentation ou de pourriture. Ces tumeurs naiſſent ordinairement dans les glandes, parce qu'elle y eſt reçue pour les enduire ou pour y être filtrée, & parce que par quelque cauſe, ou quelque diſpoſition vicieuſe dans la partie ou dans l'humeur même, elle s'y fixe & s'y accumule de plus en plus. Elle augmente extraordinairement le volume de la glande, & forme une tumeur dure & indolente, qui réſiſte ſouvent à tous les remedes que l'on emploie pour la réſoudre. Plus l'humeur muqueuſe qui la forme eſt pure, moins elle eſt diſpoſée à abſcéder ou à s'ulcérer; mais s'il s'y joint de la lymphe, ou ſi l'humeur qui ſe filtroit dans la glande s'arrête, ſe mêle & s'aſſemble avec cette tumeur muqueuſe, la tumeur peut ſuppurer & dégénérer en un ulcere plus ou moins fâcheux, ſelon la qualité & la quantité de la lymphe qui ſe trouve mêlée avec l'humeur muqueuſe; de-là viennent les différentes eſpeces de tumeurs ſcrophuleuſes, dont les unes reſtent ſkirrheuſes ſans ſuppurer ni ulcérer; les autres dégénerent en ulceres opiniâtres ſimplement ſanieux, & ſans malignité; d'autres en ulceres corroſifs ou chancreux.

Il ne faut pas confondre ces tumeurs avec un autre genre de tumeurs froides connues ſous les noms de *ſtéatomes*, *d'atéromes*, de *méliceris*, *&c.* qui ſont ordinairement formées par des ſucs gélatineux, par des graiſſes ou d'autres ſucs chyleux, & qui ne ſont pas ſuſceptibles non plus d'inflammation; mais ces ſucs arrêtés ſe dépravent enfin par des mouvemens ſpontanés imparfaits, qui tiennent plus ou moins de la fermentation ou de la pourriture, d'où naiſſent les abſcès ſanieux de diverſes eſpeces, dont les matieres ſont ordinairement peu malfaiſantes, parce que la fermentation ſourde a plus de part à leur production que la pourriture. (*D. J.*)

MUCOSITÉ DU NEZ, (*Phyſiol.*) liniment fluide, gras, tranſparent, viſqueux, ſans goût, ſans odeur, lubrique, miſcible à l'eau, quoiqu'un peu huileux, & ſe changeant en une eſpece de plâtre quand on le fait ſécher, & qui rend la ſurface interne du nez fort gliſſante.

La matiere huileuſe ayant été bien mêlée avec l'eau par le mouvement des vaiſſeaux, ſe dépoſe en grande quantité dans les filtres de la membrane pituitaire; mais comme elle n'eſt pas ſi mêlée avec l'eau, ni ſi bien diviſée que la ſalive, il arrive que la chaleur enleve plus facilement les parties aqueuſes; alors les parties huileuſes deſſechées peuvent former une matiere plâtreuſe.

L'enveloppe membraneuſe qui revêt toute l'étendue interne du nez, toutes ſes cavités, ſes ſinuoſités, ſes replis, & les ſurfaces que forment le réſeau; cette membrane, dis-je, qui tapiſſe tous ces eſpaces, eſt remplie de glandes ſimples qui filtrent une humeur d'abord claire, mais qui ſéjourne dans ſon propre follicule, juſqu'à ce que changée en mucoſité épaiſſe, elle ſoit exprimée pour le beſoin. Ces glandes ont été très-bien expoſées par le célebre Boerhaave dans ſon épître à Ruyſch. On trouve de pareilles cryptes muqueuſes à l'épiglotte, à la luette, *&c.* Or ſuivant leur ſiége, on les nomme *épiglottiques*, *uvulaires*, *linguales*, *ſublinguales*, *labiales*, *buccales*, *molaires*, *maxillaires*, *&c.* Les maladies de cette membrane qui enveloppe tant de parties ſans changer de nature, & ſans paroître coupée nulle part, ſont communément appellées *fluxions* ou *catharres*. Elles changent cependant de nom ſuivant les parties affectées. Ce qui eſt *rhume* dans le nez, s'appelle *angine* dans le goſier, *eſquinancie* dans le larinx, *&c.*

La liqueur muqueuſe des narines coule en grande quantité quand on eſt enrhumé; car ſi on eſt ſaiſi de froid, les vaiſſeaux qui ſe répandent au-dehors de la tête ſont fort reſſerrés, la tranſpiration y ceſſe, ainſi la matiere qui coule dans les vaiſſeaux qui vont à la tête, eſt obligée de ſe porter en plus grande quantité vers le nez: alors il arrive une petite inflammation à la membrane pituitaire; la quantité de ſang, le gonflement des vaiſſeaux, fait que l'humeur ſe filtre en plus grande quantité.

De même que le froid cauſe un écoulement dans le nez, la chaleur exceſſive le produit auſſi; les parties externes de la tête ayant été fort raréfiées par la chaleur, le ſang s'y porte en plus grande abondance, & engorge les vaiſſeaux; cet engorgement forme un obſtacle au ſang qui ſuit, lequel ſe trouve obligé de ſe rejetter dans les arteres de la membrane pituitaire; mais il faut remarquer que cet écoulement arrive ſur-tout, ſi l'on ſe découvre la tête dans un lieu froid, quand on a chaud; alors le reſſerrement ſubit qui ſurvient dans les vaiſſeaux pleins, les engorge davantage, & le ſang arrêté d'un côté, reflue plus abondamment dans un autre.

Dès que l'écoulement ceſſe, on ne peut ſe moucher qu'avec difficulté; cela vient de ce que les membranes qui ſe ſont fort gonflées durant cet écoulement, retiennent dans leurs détours la *mucoſité* lorſqu'elle ne coule plus en ſi grande quantité; durant ce tems-là, la partie aqueuſe s'en exhale, & il reſte une matiere épaiſſe qui bouche le nez.

Lorſqu'on uſe de quelque poudre âcre & ſubtile, elle fait couler la *mucoſité* des narines; cela vient de ce que les parties de cette poudre s'appliquent aux nerfs, & l'irritation qu'elles y produiſent arrête le ſang dans les vaiſſeaux de la membrane pituitaire, & en exprime une plus grande quantité d'humeur; enfin les poudres qui font éternuer agiſſent comme les purgatifs.

Quand nous éternuons, il coule de même plus de *mucoſité* de la membrane pituitaire; à la cauſe que nous venons d'en donner, il faut joindre celle de l'agitation des nerfs, qui étranglent les vaiſſeaux de la membrane ſchneidérienne, & en expriment l'humeur muqueuſe; cette humeur exprimée étant deſcendue, l'air qui ſort avec impétuoſité dans l'expiration, enleve ce qu'il en rencontre dans ſon chemin.

Les anciens médecins, & pluſieurs même parmi les modernes, ont cru que la pituite tomboit du cerveau, mais il n'y a pas de paſſage du cerveau dans le nez. Ceux qui s'étoient imaginés que la glande pituitaire qui eſt ſur la ſelle ſphénoïdale ſe déchargeoit dans le nez, ne ſavoient pas que les liqueurs qu'on injecte dans cette glande, ſe rendent dans les veines jugulaires; pour ce qui regarde les trous de l'os cribleux, il n'eſt pas poſſible que la pituite puiſſe y paſſer; ces trous ne donnent paſſage qu'aux nerfs & aux petits vaiſſeaux qui accompagnent ces nerfs; c'eſt par ces petits vaiſſeaux que le ſang peut venir quelquefois du cerveau dans les hémorrhagies.

L'humeur muqueuſe du nez étoit d'une néceſſité abſolue; elle arrête dans l'inſpiration les matieres groſſieres dont l'air eſt chargé, & qui pourroient incommoder les poumons; elle défend les nerfs olfactifs des matieres trop âcres; elle les empêche de ſe deſſécher en les humectant: par-là ces nerfs qui ſont nuds, & expoſés aux injures de l'air, conſervent à tout âge un ſentiment vif dans la membrane pituitaire.

On voit donc que l'intention de la nature, en verniſſant les narines de ce liniment gras, que nous appellons *mucoſité*, eſt d'émouſſer les âcretés, d'en empêcher la priſe ſur les nerfs; enfin de diminuer les frottemens & l'uſement qui s'enſuit. C'eſt pour toutes ces raiſons & pour pluſieurs autres, qu'il ne s'agit pas de détailler ici, que les paſſages de l'air, des alimens, des urines, la veſſie, l'urethre, le vagin, l'utérus, les parties génitales externes, *&c.* abondent en ces ſortes de cryptes muqueuſes. Pourquoi ce matelot ſe frote-t-il les mains de matiere graſſes & tenaces? c'eſt pour faire ſa manœuvre avec plus de facilité & de ſureté; ſans cet intermede onctueux, ſes mains ſeroient brûlées par la vivacité des frottemens; tant il eſt vrai que le bon art n'eſt qu'une imitation de la nature. Quels rongemens! quelle inflammation! quel deſſéchement! ſans ces ſucs onctueux que fourniſſent les glandes ſur leſquelles Schneider a compoſé un gros ouvrage. C'eſt ce qu'on éprouve dans la diſſenterie à la ſuite de purgatifs trop âcres, & qui emportent cette glu naturelle que les médecins mal-habiles confondent avec la viſcoſité morbifique. (*D. J.*)

MUCOSITÉ, (*Chimie.*) *mucus* ou *gelée animale*. *Voyez* MUQUEUX, (*Chimie.*), & SUBSTANCES ANIMALES, (*Chimie*).

MUDDE, ſ. f. (*Commerce.*) meſure uſitée pour les grains dans les Pays-bas; cependant elle n'eſt point partout la même. Dans le Brabant un *mudde* fait quatorze boiſſeaux, & chaque boiſſeau eſt compoſé de quatre *hoects*, ou de quatre fois autant de grain qu'il en tient dans la forme d'un chapeau ordinaire.

MUDE, ſ. m. (*Commerce.*) étoffes faites d'écorces d'arbres, qu'on fabrique à la Chine. Il y en a de plus fines les unes que les autres. Les plus fines ſe vendent un tail trois mas; les plus communes un tail. Elles portent cinquante-ſix cobres chinoiſes de long, ſur treize pouces de large. Elles ſont propres pour le commerce de Tunquin, où l'on a quatre mas de gain ſur les unes, & cinq ſur les autres.

MU-

MUDERIS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent aux docteurs ou profeſſeurs chargés d'enſeigner à la jeuneſſe les dogmes de l'alcoran & les lois du pays, dans les écoles ou académies jointes aux jamis ou moſquées royales. Quelques-uns de ces *muderis* ont de fort gros appointemens, comme de 300 aſpres par jour, ce qui revient à 7 liv. 10. ſ. de notre monnoie; d'autres en ont de plus modiques, par exemple de 70 aſpres, ou 36 ſ. par jour: ſelon les fonds plus ou moins conſidérables que les ſultans ont laiſſés pour l'entretien de ces écoles publiques. *Voyez* MOSQUÉE.

MUE, ſ. f. (*Ornitholog.*) état maladif des oiſeaux, qui conſiſte dans leur changement de plumes.

Tous les oiſeaux *muent* une fois chaque année, c'eſt pour eux un tems critique, & qui leur eſt ſouvent mortel. Cette *mue* ſe fait quand les tuyaux des plumes ceſſent de prendre de la nourriture & ſe deſſechent; alors les ſucs nourriciers qu'elles ne s'approprient plus, ſont portés au germe de plume qui eſt ſous chacune de celles-ci; il croît, & force l'ancienne plume au bout de laquelle il eſt, de lui laiſſer la place, & de tomber. Jamais les oiſeaux ne pondent dans cet état maladif.

On a remarqué que dans nos poules les approches, la durée & la ſuite de la *mue*, ſuſpend leur ponte. En effet, juſqu'à ce que les plumes perdues aient été remplacées par d'autres qui n'aient plus à croître, la conſommation du ſuc nourricier deſtiné pour le développement & l'accroiſſement des nouvelles plumes, doit être conſidérable; & il n'eſt pas étonnant qu'il n'en reſte pas alors dans l'intérieur de la poule pour faire croître les œufs.

Ce n'eſt donc pas préciſement le froid de l'hiver qui empêche les poules de pondre, parce qu'il y en a qui donnent des œufs dans le mois de Janvier & de Février, beaucoup plus froids que les mois d'Octobre & de Novembre, pendant leſquels elle n'avoient pas pondu. Ainſi les poules qui dans ce cas pondent de bonne-heure, ſont celles qui ont *mué* plutôt, & qui ſont plutôt rétablies de la *mue*.

Les oiſeaux, comme on l'a dit, *muent* tous les ans; tous les ans ils ſe défont de leur viel habit, & en prennent un neuf, ordinairement ſemblable à celui qu'ils ont quitté, au moins après la ſeconde *mue* & les ſuivantes; la poule qui étoit toute noire avant la *mue*, eſt encore toute noire après avoir *mué*; la poule entierement blanche, ne reprend pour l'ordinaire que des plumes blanches: cependant le contraire n'eſt pas ſans exemple, comme nous le dirons tout-à-l'heure.

Une des ſingularités de ces petits & charmans moineaux, qui nous viennent de la côte de Bengale, & qu'on nomme *bengalis*, c'eſt qu'après avoir *mué*, ils ſont ſouvent d'une couleur fort différente de celle dont ils étoient auparavant; on voit un ventre bleu à celui à qui on en avoit vu un rouge; au contraire, un autre à qui on en avoit vu un bleu, en prendre un rouge; celui de quelques autres devient jaune, & celui de quelques autres gris. Nous ignorons s'il y a un ordre dans lequel les couleurs d'une année ſuccedent à celles d'une autre année; mais le fait de changement de couleur annuelle, ou preſque annuelle de ces petits oiſeaux, paſſe pour certain.

Il paroît auſſi que parmi nos poules la couleur du plumage ſouffre quelquefois dans la *mue*, des changemens allez pareils à ceux qui ſont regardés comme une ſingularité dans le plumage des *bengalis*. M. de Reaumur avoit une poule dont les couleurs changerent annuellement, en paſſant par la couleur noire. Il avoit un coq dont la *mue* produiſit un plumage ſucceſſivement roux, enſuite noir, puis blanc, & finalement le blanc devint d'un brun clair. (*D J.*)

MUE, (*Juriſprud.*) vieux terme de pratique, qui vient du verbe *mouvoir*. *Mue* de plaids, c'eſt-à-dire le commencement d'un procès, l'action d'en intenter, ou ce qui y donne lieu. (*A*)

MUE, *en terme de Vannier*, c'eſt une grande cage, ronde & haute, ſous laquelle on peut enfermer toutes ſortes de volailles.

MUER, v. neut. (*Gram.*) *Voyez l'article* MUE.

MUER, (*Maréchallerie.*) ſe dit des chevaux à qui le poil tombe, ce qui leur arrive au printems & à la fin de l'automne. *Muer* ſe dit auſſi de la corne ou du pié, lorſqu'il leur pouſſe une corne nouvelle. Quand un cheval *mue* de pié, il faut que le maréchal lui donne une bonne forme par la ferrure, autrement les piés deviennent plats & en écaille d'huitre.

MUER, (*Géog.*) riviere d'Allemagne dans le duché de Stirie. Elle a ſa ſource dans la partie orientale de l'archevêché de Saltzbourg, & ſe jette dans la Drave. (*D. J.*)

MUERAW, (*Géog.*) *Muræla*, ville d'Allemagne dans la Stirie, ſur la Muer, aux confins de l'archevêché de Saltzbourg, à 45 lieues de Strasbourg. *Long.* 33. 25. *lat.* 57. 30. (*D. J.*)

MUET, ſ. m. (*Gram.*) qui n'a point eu l'uſage de la parole, ou qui l'a perdu. Les ſourds de naiſſance ſont *muets*.

Ce n'eſt point d'aujourd'hui qu'on voit confirmer par expérience la poſſibilité de l'art ſi curieux d'apprendre à parler aux *muets*. Wallis en Angleterre, Amman en Hollande, l'ont pratiqué avec un ſuccès admirable dans le ſiecle dernier. Les ouvrages de ces deux ſavans ſont connus de tout le monde. Il paroît par leur témoignage qu'un certain religieux s'y étoit exercé bien avant eux. Emmanuel Ramirez de Cortone, & Pierre de Caſtro eſpagnol avoient auſſi traité cette matiere long-tems auparavant, & nous ne doutons point que d'autres auteurs n'aient encore écrit & publié des méthodes ſur cet article. Il eſt cependant vraiſſemblable que c'eſt le P. Ponce eſpagnol mort en 1584, qui a inventé le premier l'art de donner la parole aux *muets*; mais il n'a pas enſeigné ſa méthode, comme ont fait Amman & Wallis. M. Perreire, né en Eſpagne, doit auſſi la ſienne à ſon génie: on peut voir ſes ſuccès dans l'hiſtoire de l'académie des ſciences. (*D. J.*)

MUET, adj. (*Gram.*) cette qualification a été donnée aux lettres par les Grammairiens, en deux ſens différens; dans le premier ſens, elle n'eſt attribué qu'à certaines conſonnes, dont on a prétendu caractériſer la nature; dans le ſecond ſens, elle déſigne toute lettre, voyelle ou conſonne, qui eſt employée dans l'orthographe, ſans être rendue en aucune maniere dans la prononciation.

I. *Des conſonnes appellées muettes.* „ Les Grammairiens ont accoutumé dans toutes les langues de faire „ pluſieurs diviſions & ſubdiviſions des conſonnes; & la „ diviſion la plus commune à l'égard des langues modernes, eſt qu'ils en diſtinguent les conſonnes en *muettes* & en demi-voyelles, appellant *muettes* toutes celles „ dont le nom commence par une conſonne, comme „ *b*, *c*, *d*, *g*, *k*, *p*, *q*, *t*, *z*, & demi-voyelles toutes les „ autres, comme *f*. *h*, *l*, *m*, *n*, *r*, *ſ*, *x* „. Regnier, *gramm. fr. in-12. pag.* 9.

Cet académicien abandonne cette diviſion, parce qu'elle n'eſt établie, dit-il, ſur aucune différence fondée dans la nature des conſonnes.

En effet, s'il ne s'agit que de commencer le nom d'une conſonne par cette conſonne même pour la rendre *muette*, il n'y en a pas une qui ne le ſoit dans le ſyſtème de Port-Royal, que j'adopte dans cette ouvrage: & d'ailleurs il eſt démontré qu'aucune conſonne n'a de valeur qu'avec la voyelle, ou ſi l'on veut, que toute articulation doit précéder un ſon; (*voyez H.*) ainſi toutes les conſonnes ſont *muettes* par leur nature, puiſqu'elles ne rendent aucun ſon, mais qu'elles modifient ſeulement les ſons. Platon (*in Cratylo.*) les appelle toutes ἄφωναι; c'eſt le même ſens que ſi on les nommoit *muettes*, & il y a plus de vérité que dans le nom de *conſonnes*. Au reſte, telle conſonne dont l'appellation commence chez nous par une voyelle, commençoit chez les Grecs par la conſonne même: nous diſons *ele*, *emme*, *enne*, *erre*, & ils diſoient *lambda*, *mu*, *nu*, *ro*; les mêmes lettres qui étoient *muettes* en Grece ſont donc demi-voyelles en France, quoiqu'elles ſoient les ſignes des mêmes moyens d'exploſion, ce qui eſt abſurde. Les véritables diſtinctions des conſonnes ſont détaillées au *mot* LETTRE; M. l'abbé de Dangeau n'en avoit pas encore donné l'idée, lorſque la grammaire de M. l'abbé Regnier fut publiée.

II. *Des lettres muettes dans l'orthographe*. Je ne crois pas qu'on puiſſe remarquer rien de plus précis, de plus vrai, ni de plus eſſentiel ſur cet article, que ce qu'en a écrit M. Harduin, ſecrétaire perpétuel de l'académie d'Arras, dans ſes *Rem. div. ſur la prononciation & ſur l'orthographe*, *pag.* 77. Je vais ſimplement le tranſcrire ici, en y inſérant quelques obſervations entre deux crochets.

„ Qu'on ait autrefois prononcé des lettres qui ne ſe „ prononcent plus aujourd'hui, cela ſemble prouvé par „ les uſages qui ſe ſont perpétués dans plus d'une province, & par la comparaiſon de quelques mots analogues entre eux, dans l'un deſquels on fait ſonner une „ lettre qui demeure oiſeuſe dans l'autre. C'eſt ainſi que „ *s* & *p* ont gardé leur prononciation dans *veſte*, *eſpion*, „ *baſtonnade*, *hoſpitalier*, *baptiſmal*, *ſeptembre*, *ſeptuagenaire*, quoiqu'ils l'aient perdue dans *veſtir*, *eſpier*, *baſton*, *hoſpital*, *bapteſme*, *ſept*, *ſeptier* „. (On ſupprime même ces lettres dans l'orthographe moderne de pluſieurs de ces mots, & l'on écrit *vêtir*, *épier*, *bâton*, *hôpital*.)

„ Mon

„ Mon intention n'eſt cependant pas de ſoutenir que
„ toutes les conſonnes *muettes* qu'on emploie, ou qu'on
„ employoit il n'y a pas long-tems au milieu de nos mots,
„ ſe prononçaſſent originairement. Il eſt au contraire fort
„ vraiſſemblable que les ſavans ſe ſont plû à introduire
„ des lettres *muettes* dans un grand nombre de mots,
„ afin qu'on ſentît mieux la relation de ces mots avec
„ la langue latine „; [ou même par un motif moins louable, mais plus naturel; parce que comme le remarque
l'abbé Girard, on mettoit ſa gloire à montrer dans l'écriture françoiſe, qu'on ſavoit le latin.] „ Du moins
„ eſt-il conſtant que les manuſcrits antérieurs à l'Imprimerie, offrent beaucoup de mots écrits avec une ſim-
„ plicité qui montre qu'on les prononçoit alors comme
„ à préſent, quoiqu'ils ſe trouvent écrits moins ſimple-
„ ment dans des livres bien plus modernes. J'ai eu la
„ curioſité de parcourir quelques ouvrages du quatorzie-
„ me ſiecle, où j'ai vu les mots ſuivans avec l'ortho-
„ graphe que je leur donne ici; *droit*, *ſaint*, *traité*, *det-*
„ *te*, *devoir*, *doute*, *avenir*, *autre*, *mout*, *recevoir*, *vo-*
„ *tre*; ce qui n'a pas empêché d'écrire long-tems après,
„ *droict*, *ſainct*, *traicté*, *debte*, *debvoir*, *doubte*, *advenir*
„ *aultre*, *moult*, *recepvoir*, *voſtre*, pour marquer le rap-
„ port de ces mots avec les noms latins *directus*, *ſan-*
„ *ctus*, *tractatus*; *debitum*, *debere*, *dubitatio*, *advenire*,
„ *alter*, *multum*, *recipere*, *veſter*. On remarque même
„ en pluſieurs endroits des manuſcrits dont je parle, une
„ orthographe encore plus ſimple, & plus conforme à
„ la prononciation actuelle, que l'orthographe dont nous
„ nous ſervons aujourd'hui. Au lieu d'écrire *ſcience*,
„ *ſçavoir*, *corps*, *temps*, *compte*, *mœurs*, on écrivoit dans
„ ce ſiecle éloigné, *ſience*, *ſavoir*, *cors*, *tans*, *conte*,
„ *meurs*. „ [Je crois qu'on a bien fait de ramener *ſcience*
à cauſe de l'étymologie; *corps* & *temps*, tant à cauſe de
l'étymologie, qu'à cauſe de l'analogie qu'il eſt utile de
conſerver ſenſiblement entre ces mots & leurs dérivés,
corporel, *corporifier*, *corpulence*, *temporel*, *temporalité*,
temporiſer, *temporiſation*, que pour les diſtinguer par
l'orthographe des mots homogenes *cors* de cerf ou *cors*
des piés, *tant* adverbe, *tan* pour les Tanneurs, *tend* verbe: pareillement *compte*, en conſervant les traces de ſon
origine, *computum*, ſe trouve différencié par-là de *comte*
ſeigneur d'une comté, mot dérivé de *comitis*, & de *conte*
narration fabuleuſe, mot tiré du grec barbare κοντὸς, qui
parmi les derniers Grecs ſignifie *abrégé*.]

„ Outre la raiſon des étymologies latines ou grecques
„ nos ayeux inſérerent & conſerverent des lettres *muet-*
„ *tes*, pour rendre plus ſenſible l'analogie de certains
„ mots avec d'autres mots françois. Ainſi, comme *tour-*
„ *noyement*, *maniement*, *éternuement*, *dévouement*, je
„ *lierai*, j'*employerai*, je *tuerai*, j'*avouerai*, ſont formés
„ de *tournoyer*, *manier*, *éternuer*, *dévouer*, *lier*, *em-*
„ *ployer*, *tuer*, *avouer*, on crut devoir mettre ou laiſſer
„ à la pénultieme ſyllabe de ces premiers mots un *e* qu'on
„ n'y prononçoit pas. On en uſa de même dans *beau*,
„ *nouveau*, *oiſeau*, *damoiſeau*, *chaſteau* & autres mots
„ ſemblables, parce que la terminaiſon *eau* y a ſuccedé
„ à *el*: nous diſons encore *un bel homme*, *un nouvel ou-*
„ *vrage*; & l'on diſoit jadis, *oiſel*, *damoiſel*, *chaſtel*.

„ Les écrivains modernes, plus entreprenans que leurs
„ devanciers, " [nous avons eu pourtant des devanciers
aſſez entreprenans; Sylvius ou Jacques Dubois dès 1531;
Louis Meigret & Jacques Pelletier quelques vingt ans
après; Ramus ou Pierre de la Ramée vers le même
tems: Rambaud en 1578; Louis de Leſclache en 1668,
& l'Artigaut très-peu de tems après, ont été les précurſeurs des réformateurs les plus hardis de nos jours; & je
ne ſais ſi l'abbé de S. Pierre, le plus entreprenant des modernes, a mis autant de liberté dans ſon ſyſtème, que
ceux que je viens de nommer: quoi qu'il en ſoit, je reprens le diſcours de M. Harduin.] „ Les écrivains mo-
„ dernes plus entreprenans, dit-il, que leurs devanciers,
„ rapprochent de jour en jour l'orthographe de la pro-
„ nonciation. On n'a guere réuſſi, à la vérité, dans les
„ tentatives qu'on a faites juſqu'ici pour rendre les let-
„ tres qui ſe prononcent plus conformes aux ſons & aux
„ articulations qu'elles repréſentent; & ceux qui ont vou-
„ lu faire écrire *ampereur*, *acſion*, au lieu d'*empereur*,
„ *action*, n'ont point trouvé d'imitateurs. Mais on a été
„ plus heureux dans la ſuppreſſion d'une quantité de let-
„ tres *muettes*, que l'on a entierement proſcrites, ſans
„ conſidérer ſi nos ayeux les prononçoient ou non, &
„ ſans même avoir trop d'égards pour celles que des
„ raiſons d'étymologie ou d'analogie avoient maintenues
„ ſi long-tems. On eſt donc parvenu à écrire *doute*, *par-*
„ *faite*, *honnête*, *arrêt*, *ajoûter*, *omettre*, au lieu de *doubte*
„ *parfaicte*, *honneſte*, *arreſt*, *adjouter*, *obmettre*; & la
„ conſonne oiſeuſe a été remplacée dans pluſieurs mots
„ par un accent circonflexe marqué ſur la voyelle pré-
„ cédente, lequel a ſouvent la double propriété d'indi-
„ quer le retranchement d'une lettre & la longueur de
„ la ſyllabe. On commence auſſi à ôter l'*e muet* de
„ *gaiement*, *remerciement*, *éternuement*, *dévouement*, &c.

„ Mais malgré les changemens conſidérables que no-
„ tre orthographe a reçus depuis un ſiecle, il s'en faut
„ encore de beaucoup qu'on ait abandonné tous les ca-
„ racteres *muets*. Il ſemble qu'en ſe déterminant à écri-
„ re *ſûr*, *mûr*, au lieu de *ſeur*, *meur*, on auroit dû prén-
„ dre le parti d'écrire auſſi [*bau*, *chapau*, au-lieu de *beau*,
„ *chapeau*, & *euf*, *beuf*] au lieu d'*œuf*, *bœuf*, quoique
„ ces derniers mots viennent d'*ovum*, *bovis*: mais l'in-
„ novation ne s'eſt pas étendue juſques-là; & comme
„ les hommes ſont rarement uniformes dans leur con-
„ duite, on a même épargné dans certains mots, telle
„ lettre qui n'avoit pas plus de droit de s'y maintenir,
„ qu'en pluſieurs autres de la même claſſe d'où elle a
„ été retranchée. Le *g*, par exemple, eſt reſté dans *poing*,
„ après avoir été banni de *ſoing*, *loing*, *témoing*. Que
„ dirai-je des conſonnes redoublées qui ſont demeurées
„ dans une foule de mots où nous ne prononçons qu'une
„ conſonne ſimple ?

„ Quelques progrès que faſſe à l'avenir la nouvelle
„ orthographe, nos avons des lettres *muettes* qu'elle pour-
„ roit ſupprimer ſans défigurer la langue, & ſans en
„ détruire l'économie. Telles ſont celles qui ſervent à
„ déſigner la nature & le ſens des mots, comme *n*
„ dans ils *aiment*, ils *aimerent*, ils *aimaſſent*, & *en* dans
„ les tems où les troiſiemes perſonnes plurielles ſe ter-
„ minent en *oient*, ils *aimoient*, ils *aimeroient*, ils *ſoient*;
„ car à l'égard du *t* de ces mots, & de beaucoup d'au-
„ tres conſonnes finales qui ſont ordinairement *muettes*,
„ perſonne n'ignore qu'il faut les prononcer quelquefois
„ en converſation, & plus ſouvent encore dans la le-
„ cture ou dans le diſcours ſoutenu, ſur-tout lorſque le
„ mot ſuivant commence par une voyelle.

„ Il y a des lettres *muettes* d'une autre eſpece, qui
„ probablement ne diſparoîtront jamais de l'écriture. De
„ ce nombre eſt l'*u* ſervile qu'on met toûjours après la
„ conſonne *q*, à moins qu'elle ne ſoit finale; pratique
„ ſinguliere qui avoit lieu dans la langue latine auſſi con-
„ ſtamment que dans la françoiſe. Il eſt vrai que cet *u*
„ ſe prononce en quelques mots, *quadrature*, *équeſtre*,
„ *quinquagéſime*; mais il eſt *muet* dans la plûpart, *qua-*
„ *rante*, *querelle*, *quotidien*, *quinze*.

„ J'ai peine à croire auſſi qu'on banniſſe jamais l'*u*
„ & l'*e* qui ſont preſque toujours *muets* entre un *g* &
„ une voyelle. Cette conſonne *g* répond, comme on l'a
„ vu (*article* G.) à deux ſortes d'articulations bien dif-
„ férentes. Devant *a*, *o*, *u*, elle doit ſe prononcer du-
„ rement; mais quand elle précéde un *e* ou un *i*, la
„ prononciation en eſt plus douce, & reſſemble entiere-
„ ment à celle de l'*i* conſonne [à celle du *j*.] Or pour
„ apporter des exceptions à ces deux regles, & pour
„ donner au *g* en certains cas une valeur contraire à ſa
„ poſition actuelle, il falloit des ſignes qui fiſſent con-
„ noître les cas exceptés. On aura donc pu imaginer
„ l'expédient de mettre un *u* après le *g*, pour en ren-
„ dre l'articulation dure, devant un *e* ou un *i*, comme
„ dans *guérir*, *collégue*, *orgueil*, *guittare*, *guimpe*; &
„ d'ajoûter un *e* à cette conſonne, pour la faire pronon-
„ cer mollement devant *a*, *o*, *u*, comme dans *geai*, *Geor-*
„ *ge*, *gageure*. L'*u muet* ſemble pareillement n'avoir été
„ inſéré dans *cercueil*, *accueil*, *écueil*, que pour y affer-
„ mir le *c* qu'on prononceroit comme *s*, s'il étoit im-
„ médiatement ſuivi de l'*e*.

„ Il n'eſt pas démontré néanmoins que ces voyelles
„ *muettes* l'aient toujours été; il eſt poſſible abſolument
„ parlant, qu'on ait autrefois prononcé l'*u* & l'*e* dans
„ *écueil*, *guider*, *George*, comme on les prononce dans
„ *écuelle*, *Guiſe* ville, & *géometre*: mais une remarque
„ tirée de la conjugaiſon des verbes, jointe à l'uſage
„ où l'on eſt depuis long-tems de rendre ces lettres *muet-*
„ *tes*; donne lieu de conjecturer en effet qu'elles ont été
„ placées après le *g* & le *c*, non pour y être pronon-
„ cées, mais ſeulement pour prêter, comme je l'ai déja
„ dit, à ces conſonnes une valeur contraire à celle que
„ devroit leur donner leur ſituation devant telle ou telle
„ voyelle.

„ Il eſt de principe dans les verbes de la premiere
„ conjugaiſon, comme *flatter*, je *flatte*, *blâmer*, je *blâ-*
„ *me*, que la premiere perſonne plurielle du préſent [in-
„ défini] de l'indicatif, ſe forme en changeant l'*e* final
„ de la premiere perſonne du ſingulier en *ons*; que l'im-
„ parfait [c'eſt dans mon ſyſtème, le préſent antérieur
„ ſimple] de l'indicatif ſe forme par le changement de
„ cet *e* final en *ois*; & l'aoriſte [c'eſt dans mon ſyſtè-
me,

,, me, le préſent antérieur périodique] par le change- ,, ment du même *e* en *ai*: je *flatte*, nous *flattons*, je ,, *flattois*, je *flattai*; je *blâme*, nous *blâmons*, je *blâmois*, ,, je *blâmai*. Suivant ces exemples, on devroit écrire ,, je *mange*, nous *mangons*, je *mangois*, je *mangai*; mais ,, comme le *g* doux de *mange*, ſeroit devenu un *g* dur ,, dans les autres mots, par la rencontre de l'*o* & de ,, l'*a*, il eſt preſque évident que ce fut tout exprès pour ,, conſerver ce *g* doux dans nous *mangeons*, je *man-* ,, *geois*, je *mangeai*, que l'on y introduiſit un *e* ſans ,, vouloir qu'il fût prononcé. Par-là on crut trouver le ,, moyen de marquer tout à la fois dans la prononcia- ,, tion & dans l'orthographe, l'analogie de ces trois mots ,, avec je *mange* dont ils dérivent. La même choſe peut ,, ſe dire de nous *commenceons*, je *commenceois*, je *com-* ,, *menceai*, qu'on n'écrivoit ſans doute ainſi avant l'in- ,, vention de la cédille, que pour laiſſer au *c* la pronon- ,, ciation douce qu'il a dans je *commence*.

,, Cette cédille inventée ſi à propos, auroit dû faire ,, imaginer d'autres marques pour diſtinguer les cas où ,, le *c* doit ſe prononcer comme un *k* devant la voyelle ,, *e*, & pour faire connoître ceux où le *g* doit être ar- ,, ticulé d'une façon oppoſée aux regles ordinaires. Ces ,, ſignes particuliers vaudroient beaucoup mieux que l'in- ,, terpoſition d'un *e* ou d'un *u*, qui eſt d'autant moins ,, ſatisfaiſante qu'elle induit à prononcer *écuelle* comme ,, *écueil*, *aiguille* comme *anguille*, & même *géographe* ,, & *ciguë*, comme *George* & *figue*, quand l'écrivain n'a pas ,, ſoin, ce qui arrive aſſez fréquemment, d'accentuer ,, le premier *e* de *géographe*, & de mettre deux points ,, ſur le ſecond *i* d'*aiguïlle* & ſur l'*e* final de *ciguë*,,. (Le moyen le plus ſûr & le plus court, s'il n'y avoit eu qu'à imaginer des moyens, auroit été de n'attacher à chaque conſonne qu'une articulation, & de donner à chaque articulation ſa conſonne propre.)

,, Quoi qu'il en ſoit de mon idée de réforme, dont ,, il n'y a point d'apparence qu'on voye jamais l'exé- ,, cution, on doit enviſager la voyelle *e* dans *beau* tout ,, autrement que dans il *mangea*. Elle ne fournit par el- ,, le-même aucun ſon dans le premier de ces mots; mais ,, elle eſt cenſée tenir aux deux autres voyelles, & on ,, la regarde en quelque ſorte comme faiſant partie des ,, caracteres employés à repréſenter le ſon *o*; au-lieu que ,, dans il *mangea*, l'*e* ne concourt en rien à la repréſen- ,, tation du ſon: il n'a nulle eſpece de liaiſon avec l'*a* ,, ſuivant, c'eſt à la ſeule conſonne *g* qu'il eſt uni, pour ,, en changer l'articulation, eu égard à la place qu'elle ,, occupe. Ce que je dis ici de l'*e*, par rapport au mot ,, *mangea*, doit s'entendre également de l'*u* tel qu'il eſt ,, dans *guerre*, *recueil*, *quotité*; & ce que j'obſerve ſur ,, l'*e*, par rapport au mot *beau*, doit s'entendre auſſi de ,, l'*a* & de l'*o* dans *Saone* & *bœuf*". *Voyez* LETTRE, VOYELLE, CONSONNE, DIPHTONGUE. ORTHOGRAPHE, & *différens articles de lettres particulieres*. (*B. E. R. M.*)

MUET, *en Droit*, & *ſingulierement en matiere criminelle*, s'entend également de celui qui ne peut pas parler & de celui qui ne le veut pas; mais on procede différemment contre le *muet* volontaire ou le *muet* par nature.

Quand l'accuſé eſt *muet* ou tellement ſourd qu'il ne puiſſe aucunement entendre, le juge lui nomme d'office un curateur ſachant lire & écrire, lequel prête ſerment de bien & fidellement défendre l'accuſé, & répondra en ſa préſence aux interrogatoires, fournira de reproches contre les témoins, & ſera reçu à faire au dit nom tous actes que l'accuſé pourroit faire pour ſe défendre. Il lui ſera même permis de s'inſtruire ſecrétement avec l'accuſé, par ſignes ou autrement; ſi le *muet* ou ſourd ſait & veut écrire, il pourra le faire & ſigner toutes ſes réponſes, dires & reproches, qui ſeront néanmoins ſignés auſſi par le curateur, & tous les actes de la procédure feront mention de l'aſſiſtance du curateur.

Mais ſi l'accuſé eſt un *muet* volontaire qui ne veuille pas répondre le pouvant faire, le juge lui fera ſur-le-champ trois interpellations de répondre, à chacune deſquelles il lui déclarera qu'à faute de répondre ſon procès va lui être fait, comme à un *muet* volontaire, & qu'après il ne ſera plus venu à répondre ſur ce qui aura été fait en ſa préſence pendant ſon ſilence volontaire. Le juge peut néanmoins, s'il le juge à-propos, lui donner un délai pour répondre de vingt-quatre heures au plus, après quoi, s'il perſiſte en ſon refus, le juge doit en effet procéder à l'inſtruction du procès, & faire mention à chaque article d'interrogatoire que l'accuſé n'a voulu répondre; & ſi dans la ſuite l'accuſé veut répondre, ce qui aura été fait juſqu'à ſes réponſes ſubſiſtera, même la confrontation des témoins contre leſquels il aura fourni de reproches; & il ne ſera plus reçu à en fournir, s'ils ne ſont juſtifiés par pieces.

MUETS, (*Hiſt. mod. turque.*) Les ſultans ont dans leurs palais deux ſortes de gens qui ſervent à les divertir, ſavoir les *muets* & les nains; c'eſt, dit M. de Tournefort, une eſpece ſinguliere d'animaux raiſonnables que les *muets* du ſerrail. Pour ne pas troubler le repos du prince, ils ont inventé entr'eux une langue dont les caracteres ne s'expriment que par des ſignes; & ces ſignes ſont auſſi intelligibles la nuit que le jour, par l'attouchement de certaines parties de leur corps. Cette langue eſt ſi bien reçue dans le ſerrail, que ceux qui veulent faire leur cour & qui ſont auprès du prince, l'apprennent avec grand ſoin: car ce ſeroit manquer au reſpect qui lui eſt dû que de ſe parler à l'oreille en ſa préſence. (*D. J.*)

MUETTE, ſ. f. (*Mytho.*) déeſſe du Silence chez les anciens Romains. Sa fête ſe célébroit le 18 Février ou le 12 avant les calendes de Mars.

MUETTE, (*Vennerie.*) ſ. f. maiſon bâtie dans une capitainerie de chaſſe, pour y tenir la juriſdiction concernant les chaſſes, ou y loger le capitaine ou autre officier, les chiens & l'équipage de chaſſe. On appelle ainſi celles du bois de Boulogne, de Saint-Germain, &c. parce que c'eſt-là que les gardes de chaſſe apportent les mues ou têtes de cerfs qu'ils trouvent dans la forêt. On donne encore le nom de *muette* au gîte du lievre & du levreau. Au lieu de *muette* il y en a qui diſent *meute*: comme dans cet exemple, la *meute* du cerf; le cerf à la voix des chiens quitte facilement la *muette* ou la *meute*.

MUEZIN, ſ. m. (*Hiſt. turque.*) On appelle *muézin* en Turquie l'homme qui par ſa fonction doit monter ſur le haut de la moſquée, & convoquer les Mahométans à la priere. Il crie à haute voix que Dieu eſt grand, qu'il n'y a point d'autre Dieu que lui, & que chacun vienne ſonger à ſon ſalut. C'eſt l'explication de ſon diſcours de cloche; car dans les états du grand-ſeigneur il n'y a point d'autre cloche pour les Muſulmans. Ainſi les Turcs, pour ſe moquer du vain babil des Grecs, leur diſent quelquefois, *nous avons même des cloches qui pourroient vous apprendre à parler*. Le petit peuple de Sétines (l'ancienne Athènes) ne regle les intervalles de la journée que par les cris que font les *muézins* ſur les minarets, au point du jour, à midi, & à ſix heures du ſoir. (*D. J.*)

MUFFLE DE LION, *voyez* ANTHIRRINUM.

MUFFLE DE VEAU, *antirrhinum*, genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, tubulée, faite en forme de maſque, & diviſée en deux levres, dont la ſupérieure eſt fendue en deux parties, & l'inférieure en trois: le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit ou une coque qui reſſemble en quelque façon à une tête de cochon, car on y diſtingue le derriere de la tête, les orbites & la bouche. Cette coque eſt diviſée en deux loges par une cloiſon, & contient des ſemences le plus ſouvent petites & attachées à un placenta. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

MUFFLE, ſ. m. (*Venn.*) c'eſt le bout du nez des bêtes ſauvages.

MUFFLE, (*Architect.*) ornement de ſculpture qui repréſente la tête de quelqu'animal, & particulierement celle du lion, qui ſert de gargouille à une cimaiſe, de goulette à une caſcade, & ſert auſſi d'ornement à des conſoles, à des corniches, à des pilaſtres, &c.

MUGENOIR, (*Hiſt. nat. Icthiolog.*) poiſſon de mer entierement noir; il a des traits d'un noir plus foncé que le reſte du corps, qui s'étendent depuis les ouies juſqu'à la queue. La mâchoire inférieure eſt beaucoup plus avancée que la ſupérieure, ce qui lui rend l'ouverture de la bouche fort grande. Il a ſur le dos ſept ou huit aiguillons tous ſéparés les uns des autres, & une petite nageoire entre le dernier de ces aiguillons & la queue. Rondelet, *hiſtoire des poiſſons*, *partie premiere*, *liv. XX. chap. v. Voyez* POISSON.

MUGE VOLANT. On trouve ce poiſſon dans la mer & dans les étangs formés par la mer. Les plus grands ont juſqu'à une coudée de longueur. Ce poiſſon eſt fort reſſemblant au ſame, qui eſt une eſpece de *muge* par la forme du corps & par la couleur; il n'en differe que par les nageoires & par la queue. Il a la bouche petite, la mâchoire inférieure plus avancée que la ſupérieure, les yeux grands & ronds, le dos & la tête larges comme tous les *muges*; il eſt couvert de grandes écailles; il n'a point de dents: les nageoires ſituées près des ouies reſſemblent à des aîles; elles ſont larges & ſi longues, qu'elles s'étendent preſque juſqu'à la queue: celles du ventre ſont placées beaucoup plus près de la queue que dans les autres poiſſons. Il y a encore une autre petite nageoire

derriere l'anus, & une pareille ſur le dos qui correſpond à la précédente. La queue eſt diviſée en deux parties, l'inférieure eſt la plus longue; la ligne qui ſe voit ſur les côtés du corps ne commence qu'à l'endroit des nageoires du ventre, & s'étend juſqu'à la queue. Rond. *hiſt. des poiſſ. part. premiere, l. IX. ch. v. Voy.* POISSON.

MUGIR, v. n. MUGISSEMENT, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt le cri du taureau; il ſe dit auſſi des flots agités par la tempête, d'un homme tranſporté de fureur.

MUGGIA, *ou* MUGLIA, (*Géogr.*) petite ville d'Italie dans l'Iſtrie, ſur le golfe occidental du même nom. Elle appartient aux Vénitiens depuis 1420, & eſt à 5 milles S. E. de Trieſte, 4 N. O. de Capo d'Iſtria. *Long.* 31. 32. *lat.* 45. 50. (*D. J.*)

MUGUET, *lilium convallium*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, courte, en forme de cloche, & profondément découpée. Cette fleur n'a point de calice; le piſtil ſort du fond de la fleur, & devient dans la ſuite un fruit mou, rond pour l'ordinaire & rempli de ſemences fort preſſées les unes contre les autres. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

C'eſt la principale eſpece du vrai lis des vallées, dont il uſurpe auſſi le nom. Il eſt appellé ſpécialement *lilium convallium album*, par C. B. P. 304, & par Tournefort *I. R. H.* 77.

Sa racine eſt menue, fibreuſe & rampante; ſes tiges ſont grêles, quarrées, noueuſes, longues de ſix à neuf pouces. Ses feuilles naiſſent autour de chaque nœud, au nombre de ſix ou ſept, diſpoſées en étoile, un peu rudes, plus larges que celle du grateron, & d'un verd plus pâle. Ses fleurs viennent au ſommet des rameaux; elles ſont d'une ſeule piece, en cloche, ouvertes, partagées en quatre ſegmens; blanches, d'une odeur douce, d'un goût un peu amer. Leur calice ſe change en un fruit ſec, couvert d'une écorce mince, compoſée de deux globules. Toute la plante répand une odeur douce & agréable: cette plante croît dans les bois, les vallées, & autres lieux ombrageux & humides: ſes fleurs ont quelque uſage; elles ſont d'une odeur agréable & pénétrante. (*D. J.*)

MUGUET, *petit*, (*Botan.*) autrement *muguet des bois*. Il eſt nommé *aſperula*, ſive *rubeola montana*, *odora*, par C. B. P. 334; *aparine latifolia*, *humilior*, *montana*, par Tournefort, *I. R. H.* 114.

Sa racine eſt menue, fibrée, ſerpentante. Ses tiges ſont grêles, quarrées, noueuſes. Ses feuilles ſortant de chaque nœud au nombre de ſix, ſept ou huit, diſpoſées en étoile, plus grandes & plus rudes que celles du mélilot. Ses fleurs naiſſent aux ſommités des tiges en forme de petites ombelles, d'une ſeule piece, découpées en quatre parties, blanches, d'une odeur ſuave; il leur ſuccede deux ſemences rondes, plus petites que celles du mélilot. (*D. J.*)

MUGUET, (*Chimie & Mat. med.*) Les fleurs ſeules de cette plante ſont en uſage: elles répandent une odeur très-douce, mais en même tems aſſez pénétrante; elles ſont de l'ordre des fleurs aromatiques qui ne donnent point d'huile eſſentielle.

Ces fleurs ont un goût amer, mais cette qualité n'annonce que le principe par laquelle elles ſont le moins célébrées, ſavoir une ſubſtance extractive fixe, par laquelle ces fleurs données en ſubſtance, par exemple, ſous la forme de conſerve, qui eſt aſſez en uſage; par laquelle, dis-je, ces fleurs ſont ſtimulantes, apéritives, diurétiques. Mais encore un coup, ce ne ſont pas-là les vertus par leſquelles les fleurs de *muguet* ſont connues: elles tiennent un rang diſtingué entre les remedes céphaliques & propres pour les affections des nerfs; & c'eſt à leurs principes volatils ou aromatiques qu'eſt attachée cette vertu. Auſſi n'eſt ce preſque que leur eau diſtillée ſimple, ou leur eau diſtillée ſpiritueuſe qu'on emploie communément en Medecine.

Comme le parfum du *muguet* eſt leger & très-fugitif, c'eſt ſous forme d'eau qu'on doit le réduire pour l'uſage, & le concentrer autant qu'il eſt poſſible par la cohobation. *Voyez* EAU ESSENTIELLE & COHOBATION. Ce remede eſt fort recommandé dans les menaces d'apoplexie & de paralyſie, dans le vertige, les tremblemens de membres, &c. On le donne rarement ſeul, & en effet c'eſt un ſecours aſſez foible. On l'emploie plus ſouvent comme excipient d'autres remedes céphaliques. Cette eau peut s'ordonner ſoit ſeule, ſoit avec d'autres remedes, juſqu'à la doſe de cinq à ſix onces. On ne doit pas craindre de ſon uſage intérieur l'inconvénient qui accompagne quelquefois l'action de ce même principe ſur la membrane pituitaire; car un gros bouquet de ces fleurs flairé de près & long tems, porte à la tête dans la plûpart des ſujets: elle eſt ſur-tout dangereuſe pour les vaporeux de l'un & de l'autre ſexe, au lieu que l'eau diſtillée priſe intérieurement, leur eſt ordinairement ſalutaire.

L'eau ſpiritueuſe doit être encore auſſi chargée qu'il eſt poſſible du parfum de ces fleurs, par des cohobations réitérées; cet eſprit eſt recommandé à la doſe d'environ un gros dans les mêmes cas que l'eau eſſentielle; mais on peut aſſurer que quelque chargée que cette liqueur puiſſe être du principe aromatique des fleurs de *muguet*, l'activité de ce principe eſt ſi ſubordonnée à celle de l'eſprit-de-vin, que ce n'eſt que l'efficacité de ce dernier ſur laquelle il eſt permis de compter.

Les fleurs de *muguet* ſéchées & réduites en poudre, ſont un violent ſternutatoire, mais qui n'eſt point uſuel. On prépare avec les fleurs une huile par infuſion qui n'en emprunte aucune vertu: elles entrent dans l'eau générale, l'eau épileptique, & la poudre ſternutatoire; l'eau diſtillée dans l'eau d'hirondelles, & l'eſprit dans l'eſprit de lavande compoſé. (*b*)

MUHALLACA, (*Géog.*) petite ville d'Egypte ſur le bord du Nil, avec une moſquée, ſelon Marmol. C'eſt peut-être la place où le P. Vansleb dit qu'il viſita l'égliſe des Coptes de *Maallaca*, la plus belle qu'ils aient dans toute l'Egypte.

MUHLBERG, (*Géog.*) nom de trois gros châteaux en Allemagne; ſavoir, 1°. d'un château en Souabe, appartenant au marggrave de Bade-Dourlach; 2°. d'un autre château & bailliage dans la Miſnie ſur l'Elbe; & 3°. d'un château avec un bourg en Thuringe, ſur les confins du comté de Glaichen.

MUHLDORFF, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de Baviere, dans l'archevêché de Saltzbourg, ſur l'Inn. Elle eſt fameuſe par la bataille qui ſe donna ſur ſon territoire en 1322, entre les empereurs Louis de Baviere & Frédéric d'Autriche, qui y fut fait priſonnier, *Muhldorff* eſt à 12 lieues N. O. de Saltzbourg. *Long.* 30. 14. *lat.* 48. 10. (*D. J.*)

MUHZURI, (*Hiſt.*) nom d'une ſoldateſque turque, dont la fonction eſt de monter la garde au palais du grand-viſir, & d'y amener les criminels. Il y a un corps tiré d'entr'eux qui eſt affecté pour l'éxécution des malfaiteurs. On les appelle *falangaji*, du mot *falanga*, inſtrument dont ils ſe ſervent pour couper la tête. Cantemir, *hiſt. ottomane*.

MUID, ſ. m. (*Commerce*.) eſt une grande meſure fort en uſage en France pour meſurer différentes choſes, comme le blé, les légumes, la chaux, le charbon. *Voy.* MESURE.

Le *muid* n'eſt point un vaiſſeau réel dont on ſe ſerve pour meſurer, mais une meſure idéale à laquelle on compare les autres, comme le ſeptier, la mine, le minot, le boiſſeau, &c.

A Paris le *muid* de froment, de légumes, & d'autres ſemblables denrées, eſt compoſé de 12 ſeptiers; chaque ſeptier contient deux mines; chaque mine deux minots; chaque minot trois boiſſeaux; chaque boiſſeau quatre quarts de boiſſeau, ou ſeize litrons; chaque litron, 36 pouces cubes qui excedent notre pinte de $1\frac{31}{22}$ pouces cubes. Le *muid* d'avoine eſt double du *muid* de froment, quoique compoſé, comme celui-ci, de 12 ſeptiers: mais chaque ſeptier contient 24 boiſſeaux. Le *muid* de charbon de bois contient 20 mines, ſacs, ou charges; chaque mine deux minots; chaque minot 8 boiſſeaux; chaque boiſſeau quatre quarts de boiſſeau, &c.

Le *muid* eſt auſſi un des neuf tonneaux ou vaiſſeaux réguliers dont on fait uſage en France pour y renfermer le vin & les autres liqueurs. Le *muid* de vin ſe diviſe en deux demi-*muids*, quatre quarts de *muids*, & 8 demi-quarts de *muids*, contenant 36 ſeptiers; chaque ſeptier 8 pintes, meſure de Paris; de ſorte que le *muid* contient 288 pintes. *Voyez* MESURE.

Muid ſignifie auſſi la futaille de même meſure, qui contient le vin ou telle autre liqueur.

Muid eſt auſſi en quelques endroits une meſure de terre qui contient la ſemaille d'un *muid* de grain.

MUID D'EAU, (*Hydr.*) L'expérience a fait connoître que le *muid* de Paris qui contient 288 pintes, pouvoit s'évaluer à 8 piés cubes; ainſi la toiſe cube compoſée de 216 piés cubes étant diviſée par 8, contient 27 *muids d'eau* meſure de Paris. Le *muid* étant de 288 pintes, le pié cube vaut 36 pintes, huitieme de 288, & le pouce cube qui eſt la 1728e partie d'un pié cube qui vaut 36 pintes, étant diviſé par 36, donne au quotient 48, ainſi il n'eſt que la 48e partie d'une pinte. (*K*)

MUIGINLI, (*Bot. exot.*) eſpece de prune que les habitans de Fochen dans la Chine, appellent *prunes de la belle femme*. Elles ſont de forme ovoide, beaucoup plus groſſes, & meilleures que nos prunes de damas. Les miſſio-

miſſionnaires qui en font de grands éloges, auroient dû décrire le prunier même. (*D. J.*)

MUIRE *ou* MURE, ſ. f. fontaines ſalantes: on donne ce nom à l'eau de ces fontaines, lorſqu'elle a été reçue dans les poëles, & que l'évaporation en a été pouſſée juſqu'à un certain point. Alors ce ſont d'autres ouvriers qui s'en emparent, & qui conduiſent le travail, ce qui s'appelle *rendre la mure ou muire*.

MUKEN, ſ. m. (*Commerce*) meſure dont on ſe ſert à Anvers pour les grains. Il faut quatre *mukens* pour faire le viertel, & 17 viertels & demi pour le laſt. *Voyez* VIERTEL & LAST, *Dict. de Commerce*.

MUKHTESIB, ſ. m. (*Comm.*) on nomme ainſi en Perſe celui qui a l'inſpection des marchés. Cet officier regle le prix des vivres & des autres denrées qu'on apporte dans les bazars. Il examine auſſi les poids & les meſures, & fait punir ceux qui en ont de fauſſes, après qu'il a fixé le prix des vivres & des marchandiſes, ce qu'il fait tous les jours. Il en porte la liſte ſcellée à la porte du palais. *Dict. de Comm.*

MUL, ſ. f. (*Comm.*) mouſſeline unie & fine que les Anglois rapportent des Indes orientales. Elle a 16 aulnes de long ſur trois quarts de large.

MULAR *ou* SOUFFLEUR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichtiologie,*) poiſſon cétacée du genre des baleines; il ne differe de l'épaular qu'en ce qu'il eſt plus long, & qu'il n'a point de nageoires au dos. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. I. liv. XVI. chap. x. Voy.* EPAULAR, POISSON.

MULATO, ſ. f. (*Mine.*) on nomme ainſi au Potoſi une mine qui tient le milieu par ſa nature entre la Paco & la Négrillo, c'eſt-à-dire, qui n'eſt point de l'eſpece des mines rouges, ni de celle des noires proprement dites. La *mulato* eſt diſtinguée de la Paco & de la Négrillo, en ce qu'elle a plus de marcaſſite, plus de ſoufre que n'en ont la Paco & la Négrillo. *Voy.* PACO & NÉGRILLO.

MULATRE, ſ. m. & f. (*Terme de voyageur.*) en latin *hybris* pour le mâle, *hybrida* pour la femelle, terme dérivé de *mulet*, animal engendré de deux différentes eſpeces. Les Eſpagnols donnent aux Indes le nom de *mulata* à un fils ou fille nés d'un negre & d'une indienne, ou d'un indien & d'une négreſſe. A l'égard de ceux qui ſont nés d'un indien & d'une eſpagnole, ou au contraire, & ſemblablement en Portugal, à l'égard de ceux qui ſont nés d'un indien & d'une portugaiſe, ou au rebours, ils leur donnent ordinairement le nom de *métis*, & nomment *jambos*, ceux qui ſont nés d'un ſauvage & d'une métive: ils different tous en couleur & en poil. Les Eſpagnols appellent auſſi *mulata*, les enfans nés d'un maure & d'une eſpagnole, ou d'un eſpagnol & d'une mauresſe.

Dans les îles françoiſes, *mulâtre* veut dire un enfant né d'une mere noire, & d'un pere blanc; ou d'un pere noir, & d'une mere blanche. Ce dernier cas eſt rare, le premier très-commun par le libertinage des blancs avec les négreſſes. Louis XIV. pour arrêter ce deſordre, fit une loi qui condamne à une amende de deux mille livres de ſucre celui qui ſera convaincu d'être le pere d'un *mulâtre*; ordonne en outre, que ſi c'eſt un maître qui ait débauché ſon eſclave, & qui en ait un enfant, la négreſſe & l'enfant ſeront confiſqués au profit de l'hôpital des freres de la Charité, ſans pouvoir jamais être rachetés, ſous quelque prétexte que ce ſoit. Cette loi avoit bien des défauts: le principal eſt, qu'en cherchant à remédier au ſcandale, elle ouvroit la porte à toutes ſortes de crimes, & en particulier à celui des fréquens avortemens. Le maître pour éviter de perdre tout-à-la-fois ſon enfant & ſa négreſſe, en donnoit lui-même le conſeil; & la mere tremblante de devenir eſclave perpétuelle, l'exécutoit au péril de ſa vie. (*D. J.*)

MULBRACHT, (*Géog.*) ce n'eſt qu'un petit bourg d'Allemagne au duché de Juliers; mais c'eſt la patrie d'Henri Goltz illuſtre artiſte, fils de Jean Goltz, renommé par ſon habileté à peindre ſur le verre. Quoiqu'il ne fût point inférieur à ſon pere à cet égard, il s'eſt rendu particulierement célebre par quantité de beaux ouvrages de peinture qu'il a deſſinés à la plume dans ſon voyage d'Italie, & qu'il a gravés enſuite au burin. *Voyez ſon article au mot* GRAVEUR. Les noms de ces grands maîtres nous ſont bien autrement chers, que ceux des électeurs & des princes, qui n'ont rien fait pour les Arts. (*D. J.*)

MULCIBER, (*Mythol.*) ſurnom de Vulcain chez les Latins; ce ſurnom ne pouvoit échapper à Milton, en appliquant la fable de la chûte du ciel que fit Vulcain à celle des mauvais anges: mais il faut dire comme ce poëte peint cette terrible chûte.

In Auſonian land
Men call'd him Mulciber, *and how he fell*
From heaven they fabled, thrown by angry Jove
Scheer o'er the cryſtal battlements from morn
To noon he fell; from noon to dewy eve,
A ſumme'rs day; and with the ſetting ſun
Dropt from the zénith, like à falling ſtar
On lemnos, the Ægéan isle.
(*D J.*)

MULCTE, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſe dit au palais pour amende; & *mulcter*, pour condamner ou impoſer à une amende.

MULDAU LE, (*Géog.*) riviere de Bohème; elle a ſa ſource dans les montagnes qui ſéparent la Bohème du duché de Baviere, reçoit dans ſon cours pluſieurs autres petites rivieres, & va ſe perdre dans l'Elbe, un peu au-deſſus de Melnick. Il ne faut pas confondre le *Muldau* avec la Mulde, ni la Multe. *Voy.* MULDE & MULTE. (*D. J.*)

MULDE LA, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource dans la partie méridionale de la Miſnie, paſſe à Zwikaw, & après avoir groſſi ſes eaux de celles de la Multe, elle va ſe rendre dans l'Elbe, auprès de la ville de Deſſaw. (*D. J.*)

MULE, ſ. f. eſpece de chauſſure à l'uſage des femmes & des hommes. Celle des femmes eſt un ſoulier ſans quartier, & à talons plus larges & plus plats. Celle des hommes eſt un ſoulier ſans courroie, & à talons tout-à-fait bas. Le pape a au bout de ſa *mule* une croix d'or, qu'on va baiſer avec un grand reſpect. *Mule* vient de *mulleus*, chauſſure des rois d'Albe, & enſuite des Patriciens.

MULE, (*Chirurgie.*) eſpece d'engelure que le froid cauſe aux talons. *Voyez* ENGELURE.

MULELACHA, (*Géog. anc.*) promontoire de la Mauritanie Tangitane, qui avance dans l'Océan atlantique. (*D. J.*)

MULEMBA, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre d'Afrique qui croît abondamment au royaume de Congo, & qui reſſemble au laurier royal. Ses feuilles ſont toûjours vertes, & l'on fait une étoffe très-fine avec ſon écorce.

MULES TRAVERSIERES, (*Maréchal.*) on appelle ainſi des crevaſſes qui viennent au boulet & au pli du boulet du cheval.

MULET, *ou* CABOT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiologie.*) poiſſon de mer écailleux: c'eſt une eſpece de muge. *Voyez* MUGE. On le trouve auſſi dans les étangs formés par la mer, & il remonte les rivieres. Il croît juſqu'à la longueur d'une coudée; il a la tête plus groſſe, plus large, & plus courte que les autres muges; les yeux ſont grands & couverts d'une ſorte de taie; il a les levres petites, la bouche grande & denuée de dents; le dos large & noirâtre, le ventre blanc avec des traits noirs ſur les côtés qui s'étendent depuis les ouies juſqu'à la queue. Ce poiſſon a deux nageoires aux ouies, deux plus petites placées plus bas; une autre derriere l'anus, & deux ſur le dos; il n'y a que la premiere qui ait des aiguillons. Le *mulet* ne mange pas d'autres poiſſons; il trouve ſa nourriture dans la boue, & ſa chair la ſent ſur-tout en été; les *mulets* de mer ſont les meilleurs; ceux des étangs ſont plus gras, mais ils ont moins de goût. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. prem. liv. IX. chap. j. Voyez* POISSON.

MULET, ſ. m. (*Gram. & Maréchal.*) animal monſtrueux engendré d'un âne & d'une jument. On dit d'un cheval qui a la croupe effilée & pointue, qu'il a la croupe du *mulet*, parce que les *mulets* l'ont ainſi faite.

MULET, ſe dit auſſi *dans le Jardinage*, d'une eſpece de monſtre végétal que l'on produit en mettant de la pouſſiere fécondante d'une eſpece de plante dans le piſtil, ou dans l'utricule d'une autre.

Si deux plantes ont quelque analogie dans leurs parties, particulierement dans leurs fleurs, la pouſſiere de l'une s'impregnera de celle de l'autre, & la graine ainſi fécondée produira une plante différente de l'une & de l'autre: nous en avons un exemple dans le jardin de M. Fairchild à Hoxtan.

Cette eſpece d'accouplement de deux plantes reſſemblant aſſez à celui d'une jument avec un âne, d'où proviennent les *mulets*; les plantes qui en viennent ont reçu le même nom, elles ſont auſſi comme ces animaux, incapables de perpétuer leur eſpece.

Cette opération ſur les plantes nous fait voir comment on peut altérer le goût & changer les propriétés d'un fruit, en imprégnant l'un de la pouſſiere d'un autre de la même claſſe; par exemple, une poire avec une pomme,

me, ce qui fera que la pomme ainſi imprégnée ſe gardera plus long-tems, & ſera d'un goût plus piquant; ſi des fruits d'hiver ſont imprégnés de la pouſſiere des graines d'été, ils s'en gâteront plûtôt. De cet accouplement accidentel de la farine de l'un avec l'autre, il peut arriver que dans un verger où il y a différentes eſpeces de pommes, les fruits cueillis ſur le même arbre different par le fumet & par le tems de leur maturité: c'eſt de ce même accouplement accidentel que provient la variété prodigieuſe des fleurs & des fruits qui naiſſent tous les jours de graine. *Voy.* FARINE & GRAINE.

MULET, (*Pêch.*) on la fait avec la boulante, uſitée dans le reſſort de l'amirauté de Bayonne, c'eſt une ſorte de filet dérivant à fleur d'eau comme ceux qui ſervent à la pêche des harengs, maquereaux & ſardines. Les boulantes ou rets de trente-ſix mailles pour la pêche des *mulets* eſt une eſpece de filet tramaillé, & qui opere à la ſurface de l'eau, ſoutenu par des flottes de liége, & caïant de ſa hauteur au moyen des petits plommées dont il eſt chargé par le bas; ainſi l'opération de cette eſpece de filet, eſt la même que celle des manets pour la pêche du maquereau; le filet n'a qu'une braſſe de hauteur, & cinquante à ſoixante de longueur, les pêcheurs ne prennent avec ce ret que les *mulets*; ils viennent en troupes comme les harengs, les maquereaux, les ſardines, & paroiſſent à la côte depuis le mois d'Août juſqu'à celui de Mars.

L'eſmail ou hamau des boulantes eſt de deux eſpeces, les plus larges mailles ont quatre pouces neuf lignes en quarré, & les plus ſerrées quatre pouces ſept lignes, la charte, toile, nappe, ou flue du milieu a ſeulement treize lignes quarrées: comme ce filet pêche en derive, il ne peut jamais faire de tort à l'empoiſſonnement des côtes, n'arrêtant dans les toiles que le poiſſon de la taille au-moins du hareng.

MULET, (*Marine.*) c'eſt un vaiſſeau de moyenne grandeur, dont on ſe ſert en Portugal, qui a trois mâts avec des voiles latines.

MULETIER, ſ. m. (*Maréchal.*) palefrenier & conducteur de mulets.

MULETIERS, ſ. f. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Bayeux.

Les *muletieres* ſont des pieces de filets de la longueur de 40 à 50 braſſes chacune, à la volonté des pêcheurs; le ret a cinq à ſix piés de hauteur; la tête en eſt garnie de flottes de liége, & le pié de pierres qui l'arrêtent ſur le ſable. Les pêcheurs de ce lieu les tendent comme des hauts parcs, d'un bout à terre & de l'autre à la mer; ils forment à cette partie du filet qu'ils tramaillent ordinairement, une eſpece de crochet comme aux rets de hauts parcs & pêcherie de la Hougue & de Carentan, où le poiſſon s'arrête, ou qui le font retourner à la côte juſqu'à ce que la marée vienne à ſe retirer & à les laiſſer à ſec: le nom de *muletieres* vient des mulets que ces pêcheurs y prennent ordinairement. *Voyez la fig* 3. *Pl. XIV. de Pêche.*

MULETTE, ſ. f. *terme de Fauconnerie*, c'eſt le giſier des oiſeaux de proie, où tombe la mangeaille du jabot pour ſe digérer; quand cette partie d'un oiſeau de proie eſt embarraſſée des curées qui ſont retenues par une humeur viſqueuſe & gluante, on dit qu'il a ſa *mulette* empelottée; alors il ſe forme quelquefois une peau qu'on appelle *doublure*, ou *double mulette*, qu'on purge par le moyen des pilules qu'on lui fait avaler. Il faut alors purger l'oiſeau avec la filaſſe ou le coton, lié de ſel ammoniac & d'une fois autant de ſucre candi, enſuite on porte l'oiſeau ſur le poing & on le jardine, mettant un bacquet plein d'eau auprès de lui, puis on lui deſſerre le chaperon, le lâchant preſque tout à-fait, & on ne le quitte point qu'il ne commence à tirer du collier, alors il ne tarde guère à rendre la doublure; deux heures après on lui fait demi gorgée d'une cuiſſe de poulet toute chaude, ou d'une aîle de pigeon bien trempée: il faut donner aux laniers & aux ſacres une doſe plus forte de ſel ammoniac, qu'aux tiercelets & aux faucons.

MULHAUSEN, (*Géog.*) ville impériale d'Allemagne, dans la Thuringe, ſous la protection de l'électeur de Saxe, ce qui fait qu'elle eſt rangée parmi les villes de baſſe-Saxe; elle a eſſuyé bien des calamités en divers tems. Henri le Lion la prit d'aſſaut en 1181, & la brûla. En 1366 un tremblement de terre en renverſa la plus grande partie; en 1442 un incendie ne lui fut guère moins funeſte; en 1525 elle fut aſſiegée par l'électeur de Saxe & le land-grave de Heſſe, à cauſe des payſans révoltés qui s'en étoient emparés; enfin après la paix de Weſtphalie, les divers partis l'ont ravagée tour-à-tour. Elle eſt ſituée dans un pays fertile, ſur la riviere d'Unſtruth, à 5 milles de Nordhauſen, 6 N. E. d'Eyſenach, 10 N. O. d'Erford, 14 S. O. de Caſſel. *Long.* 28. 14. *lat.* 51. 13. (*D. J.*)

MULHEIM, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Cologne, proche le Rhin. *Long.* 24. 46. *lat.* 50. 48.

MULHOUSE *ou* MULHAUSEN, (*Géog.*) ville libre d'Allemagne, au cercle du haut Rhin, capitale d'une petite république alliée des Suiſſes.

Quelques auteurs croyent que c'eſt l'*Arialbinum* d'Antonin; mais l'abbé de Longuerue prétend qu'elle a été bâtie par les premiers empereurs d'Allemagne, ſur les fonds de leur domaine; ſon nom de *Mulhouſe* lui vient peut-être de la quantité de moulins qui s'y trouvent. Elle a beaucoup ſouffert durant les brouilleries des empereurs avec les papes, & fut toujours fidele aux empereurs. Enſuite elle ſe vit expoſée à la tyrannie des landgraves, des avoués, & des préfets d'Alſace; enfin craignant pour ſa liberté, elle s'allia avec Berne & Soleure en 1466, & avec Basle en 1506. En vertu de cette incorporation étroite dans le corps helvétique, elle a toujours joui de l'avantage de la neutralité & de la paix, au milieu des guerres perpétuelles d'Allemagne.

Elle eſt bien bâtie & bien peuplée, dans une belle & fertile campagne, à 4 lieues N O. de Basle 5 S. de Colmar, & 6 N. E. de Béfort. *Long.* 25. 2. *lat.* 47. 50.

MULIER, ſ. m. *terme de Pêche*, ſorte de filet avec lequel les Pêcheurs prennent ſouvent des mulets, ſorte de poiſſon; ce qui dans certaines provinces a fait donner à ce filet le nom de *mulier*.

Lors des vives eaux, & ſur-tout dans les grandes marées, la mer découvre aux environs de Cayeaux un grand eſpace de terrein, ſur lequel les pêcheurs forment des eſpeces de bas parcs aux ecores & pentes des bancs, où ils tendent leurs *muliers* de la même maniere que ſont tendus les bas parcs en forme de fer à cheval. *Voyez* PARCS, Ils enſablent le pié du bas du filet, & font tenir les pieux de la même maniere. La chûte de la marée qui tombe rapidement ſur la pente du banc de ſable entraîne vers le *mulier* tous les poiſſons qui ſe trouvent dans les eaux, au paſſage deſquels le filet s'oppoſe.

Les Pêcheurs nomment les bancs ſur leſquels ils font cette pêche, *ravoirs*; ces ravoirs s'établiſſent très-avant dans la mer, & quand la ſaiſon eſt favorable, les pêcheurs font une pêche abondante, ils prennent dans le filet de toutes ſortes de poiſſons plats & ronds qui ſont venus chercher leur pâture ſur les bas fonds où ils demeurent à ſec au reflux, & ſe trouvent pris.

MULL, (*Géog.*) île de la mer d'Ecoſſe, l'une des Weſternes; elle a 24 milles de longueur, & à-peu-près autant de largeur. Elle abonde en orge, en avoine, en bétail, en bêtes fauves, en volaille, & en gibier; les lacs les rivieres voiſines, & la mer, lui fourniſſent beaucoup de poiſſon; le duc d'Argyle en eſt ſeigneur. *Long.* 10. 57. *lat.* 56 48. (*D. J.*)

MULLE, ſ. f. (*Commerce.*) la garance *mulle* eſt la moindre de toutes; les 100 livres ne s'en vendent à Amſterdam que depuis 2 florins juſqu'à 8, au-lieu que la fine de Zélande y coûte depuis 25 juſqu'à 33 florins.

MULLEUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) chauſſure que portoient les rois d'Albe, Romulus la prit; les rois ſes ſucceſſeurs s'en ſervirent auſſi. Elle fut à l'uſage des curules dans les jours ſolemnels. Jules-Céſar porta le *mulleus*. Il étoit de cuir rouge. Il couvroit le pié & la moitié de la jambe; le bout en étoit recourbé en deſſus, ce qui le fit appeller auſſi *calceus uncinatus*. Les empereurs grecs y firent broder l'aigle en or & en perles. Les femmes prirent le *mulleus*, les courtiſannes ſe chauſſerent auſſi de la même maniere,

MULOT, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede, qui a beaucoup de rapport avec la ſouris, cependant il eſt un peu plus gros; il a la tête à proportion beaucoup plus groſſe & plus longue, les yeux plus grands & plus ſaillans, les oreilles plus allongées & plus larges, & les jambes plus longues. Toutes les parties du corps de cet animal ſont de couleur fauve mêlée d'une teinte noirâtre; les parties inférieures ſont blanchâtres. Les *mulots* ſont très-communs, ſur-tout dans les terres élevées. On en trouve de différentes grandeurs; les plus grands ont quatre pouces & plus de longueur depuis le bout du nez juſqu'à l'origine de la queue, les autres ont juſqu'à un pouce de moins. Tous ces animaux ſe retirent dans des trous qu'ils trouvent faits ou qu'ils font eux-mêmes ſous des buiſſons & des troncs d'arbres; ils y amaſſent une grande quantité de glands, de noiſettes ou de fêve; on en trouve juſqu'à un boiſſeau dans un ſeul trou. On voit moins de *mulots* au printems qu'en automne; lorſque les vivres leur manquent, ils ſe mangent les uns les autres. Le *mulot* produit plus d'une fois par an; chaque portée

eſt de neuf ou dix. Il eſt généralement répandu dans toute l'Europe. Il a pour ennemis les loups, les renards, les martes, les oiſeaux de proie, & lui-même. *Hiſt. nat. gén. & part. tome VIII, pag.* 325. *& ſuivantes. Voyez* QUADRUPEDE.

On n'imagine pas à quel point les *mulots* ſont nuiſibles aux biens de la terre. Ils habitent ſeuls, ſouvent deux, quelquefois trois ou quatre dans un même gite. M. de Buffon avoit ſemé quinze à ſeize arpens du glands en 1740, les *mulots* enleverent tous ces glands & les emporterent dans leurs trous. On découvrit ces trous, & l'on trouva dans la plûpart un demi-boiſſeau & ſouvent un boiſſeau de glands, que ces animaux avoient ramaſſé pour vivre pendant l'hyver. M. de Buffon fit dreſſer dans cet endroit un grand nombre de piéges, où pour toute amorce on mit une noix grillée, & en moins de trois ſemaines on prit treize cens *mulots*, tant ces rats de campagne ſont redoutables par leur nombre, par leur pillage & par leur prévoyance à en-taſſer autant de glands qu'il en peut entrer dans leurs trous.

Ils ravagent ſouvent les champs & les prés de la Hollande, mangent l'herbe des pâturages, & au défaut d'herbe montent ſur les arbres & en rongent les feuilles & le fruit. M. Muſſchenbroek rapporte, que le nombre de ces animaux étoit ſi grand en 1742, qu'un payſan en tua pour ſa part cinq à ſix mille. Mais ce n'eſt pas d'aujourd'hui, & ce n'eſt pas dans nos ſeuls climats que les *mulots* déſoloient le monde. Il faut qu'ils ayent fait autrefois de furieux dégats à Ténédos, puiſque Strabon parle d'un des temples de cette île, dédié par cette raiſon à Apollon Sminthien. Qui croiroit qu'Apollon eût reçu ce ſurnom à l'occaſion des *mulots*? On les a pourtant repréſentés ſur les médailles de l'île, & l'on ſait que les Crétois, les Troïens, les Eoliens les appelloient σμινθοι. Elien rapporte qu'ils faiſoient de ſi grands ravages dans les champs des Troïens & des Eoliens, qu'on eut recours à l'oracle de Delphes; la réponſe porta qu'ils en ſeroient délivrés s'ils ſacrifioient à Apollon Sminthien.

Nous avons deux médailles de Ténédos ſur leſquelles les *mulots* ſont gravés, l'une a la tête radiée d'Apollon avec un *mulot*, & le revers repréſente la hache à double tranchant; l'autre médaille eſt à deux têtes adoſſées, le revers montre la même hache élevée, & deux *mulots* placés tout au-bas du manche. Strabon ajoûte qu'on avoit ſculpté un *mulot* auprès de la ſtatue d'Apollon, qui étoit dans le temple de Cryſa, pour expliquer la raiſon du ſurnom de Sminthien qu'on lui avoit donné, & que même cet ouvrage étoit de la main de Scopas, ce ſculpteur de Paros, ſi célebre dans l'hiſtoire. (*D. J.*)

MULTAN, (*Géog.*) ville des Indes, paſſablement fortifiée, capitale d'une province de même nom dans les états du grand-mogol. Cette province a bien déchu de ſon ancien trafic, elle ne fournit guère à-préſent au commerce que quelques chevaux, & des chameaux ſans poil, mais elle paye à l'empereur du Mogol 50 lacs & 25 mille roupies. On ſait qu'un lac vaut 100000 roupies, & la roupie 3 livres de France. Le peuple eſt mahométan, ou payen, & idolâtre. La ville de *Multan* a beaucoup de banians & de gentils qu'on nomme *raſpoutes*; cette place eſt très-importante pour le Mogol, lorſque les Perſans ſont maîtres de Candahar. *Long.* 115. 20. *lat.* 29. 40. (*D. J.*)

MULTANGULAIRE, adj. (*Géom.*) ſe dit d'une figure ou d'un corps qui a pluſieurs angles. *Voyez* ANGLE & POLYGONE, qui eſt plus uſité.

MULTE, LA, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, dans la haute-Saxe. Elle a ſa ſource aux confins de la Bohème, traverſe la Miſnie, & ſe jette dans la Mulde, un peu au-deſſus de Grimmen. (*D. J.*)

MULTILATERE, adj. *en Géométrie*, eſt un mot qui s'applique aux figures qui ont plus de quatre côtés ou angles; on les nomme autrement & plus ordinairement *polygones*. *Voyez* POLYGONE. (*O*)

MULTINOME, adj. ſe dit *en Mathématique*, des quantités compoſées de pluſieurs autres, comme $a + bc + d$, &c. *Voyez* RACINE, MONOME, BINOME, *&c.*

M. Moivre a donné dans les *Tranſactions philoſophiques*, *n°*. 230. une méthode pour élever un *multinome* quelconque infini à une puiſſance quelconque, ou pour en extraire la racine quelconque. Cette méthode eſt un corollaire de la méthode générale de M. Newton pour élever un binome quelconque, $a + b$ à une puiſſance quelconque. Le théorème de M. Moivre eſt rapporté au commencement de l'analyſe des infiniment petits de M. Stone, traduit en françois, & imprimé à Paris en 1735. *Voy. à l'article* BINOME *la formule de* M. Newton. (*O*)

MULTIPLE, adj. ſe dit en *Arithmétique* d'un nombre qui en contient un autre un certain nombre de fois exactement. *Voyez* NOMBRE, EQUIMULTIPLE, *&c.*

Ainſi 6 eſt *multiple* de 2; ou, ce qui eſt la même choſe; 2 eſt une partie aliquote de 6, puiſque 2 eſt contenu dans 6 trois fois; de même 12 eſt *multiple* de 6, 4 & 3, puiſqu'il contient deux fois 6, trois fois 4 & quatre fois 3. (*O*)

Une raiſon *multiple* eſt celle qui ſe trouve entre des nombres *multiples*. *Voyez* RAISON & RAPPORT.

Si le plus petit terme d'un rapport eſt une partie aliquote du plus grand, le rapport du plus grand au plus petit eſt appellé *multiple*, & celui du plus petit au plus grand eſt nommé *ſous-multiple*.

Le nombre *ſous-multiple* eſt celui qui eſt contenu dans un nombre *multiple*; ainſi 1, 2 ſont *ſous-multiples* de 6, & 3 *ſous-multiple* de 9.

Les rapports doubles, triples, *&c.* comme auſſi les rapports ſous-doubles, ſous-triples, *&c.* ſont différentes eſpeces de rapports *multiples*, ou *ſous-multiples*.

MULTIPLE, point *multiple en Géométrie*, eſt le point commun d'interſection de deux ou pluſieurs branches d'une même courbe qui le coupent. *Voyez* BRANCHE, COURBE & POINT.

MULTIPLE, poulie *multiple* eſt *en Méchanique*, un aſſemblage de pluſieurs poulies. *Voyez* POULIE & MOUFFLE. (*O*)

MULTIPLICANDE, ſ. m. eſt *dans l'Arithmétique*, un des deux facteurs de la multiplication; c'eſt le nombre que l'on donne à multiplier par un autre; qu'on appelle *multiplicateur*. *Voyez* MULTIPLICATEUR.

MULTIPLICATEUR, ſ. m. ſe dit *en Arithmétique*, du nombre par lequel on doit multiplier le multiplicande. *Voyez* MULLIPLICANDE.

Des deux nombres donnés dans la multiplication, on prend ordinairement le plus grand pour multiplicande, & on le place au-deſſus du plus petit qu'on prend pour *multiplicateur*. Mais le réſultat de l'opération ſera toujours le même, quelque ſoit celui des deux nombres qu'on prendra pour multiplicande, ou pour *multiplicateur*; en effet, quatre fois 5, ou cinq fois 4, font également 20, comme on le voit à l'œil par la figure ſuivante:

4

. . . .

. . . .

. . . .

5 . . . .

. . . .

Voyez MULTIPLICATION.

De ce que a par b, ou b par a donnent le même produit, il s'enſuit que de quelque maniere qu'on multiplie l'une par l'autre trois quantités a, b, c, elles donneront le même produit; car 1°. $ab = ba$, donc 1°. $abc = bac$; 2°. $cab = cba$; 3°. $cab = abc$, & $cba = bac$; 4°. $bac = bca$; 5°. $abc = acb$, *&c.* donc on verra que tous les produits abc, acb, bac, bca, cab, cba ſont égaux. Il en ſeroit de même ſi on prenoit quatre quantités a, b, c, d, & ainſi de ſuite. *Voyez* PRODUIT. (*O*)

MULTIPLICATION, ſ. f. *en Arithmetique*, c'eſt une opération par laquelle on prend un nombre autant de fois qu'il eſt marqué par un autre, afin de trouver un réſultat que l'on appelle *produit*. Si l'on demandoit, par exemple, la ſomme de 329 liv. priſes 58 fois; l'opération par laquelle on a coûtume, en Arithmétique, de déterminer cette ſomme, eſt appellée *multiplication*. Le nombre 329, que l'on propoſe de multiplier, ſe nomme *multiplicande*; & le nombre 58, par lequel on doit multiplier, eſt appellé *multiplicateur*; & enfin on a donné le nom de *produit* au nombre 1982, qui eſt le réſultat de cette opération. Voici comment elle s'exécute.

Multiplicande, ... 329.

Multiplicateur, ... 58.

2632.

1645.

19082.

Après avoir diſpoſé le multiplicateur 58 ſous le multiplicande 329, c'eſt-à-dire les unités de l'un ſous les unités de l'autre, les dixaines ſous les dixaines, *&c.* & avoir tiré une ligne, je dis 8 fois 9 = 72; je poſe 2 & je retiens 7, comme dans l'addition; enſuite 8 fois 2 = 16, auxquels ajontant 7 j'ai 23; je poſe donc 3 & retiens 2; après quoi je dis, 8 fois 3 = 24 & 2 retenus font 26; j'écris 6 & poſe 2 en avançant vers la gauche.

Quand j'ai opéré ſur le multiplicande 329 avec le premier nombre 8 du multiplicateur; je répete une opération ſemblable avec le nombre ſuivant 5, ayant ſoin de met-

mettre le premier chiffre de ce nouveau produit ſous les dixaines, parce qu'alors ce ſont des dixaines qui multiplient; & faiſant enſuite l'addition des deux produits 2632 & 1645 diſpoſés comme on le voit dans l'exemple, je trouve que le produit total eſt 19082.

S'il y avoit eu trois chiffres au multiplicateur, on auroit agi ſur le multiplicande avec le troiſieme chiffre du multiplicateur, de même que l'on a fait avec les deux premiers, obſervant de placer le premier chiffre de ce troiſieme produit ſous le chiffre qui multiplie; ce qui eſt une loi générale dont la raiſon eſt bien évidente; car à la troiſieme place ce ſont des cent qui commencent à multiplier des unités, ils produiſent donc des cent, & par conſéquent il faut en placer le premier chiffre ſous la colonne des cent *&c.*

On voit donc que toute la difficulté de la *multiplication* conſiſte à trouver ſur le champ le produit d'un chiffre par un autre chiffre. Ainſi il n'y a qu'à apprendre par cœur la table de *multiplication*. *Voyez* TABLE DE PYTHAGORE.

La théorie de cette regle eſt ſujette à des difficultés qui embarraſſent les commençans: 45 ouvriers ont fait chacun 26 toiſes d'ouvrage, quel eſt le produit total? quoique le bon ſens diſe bien clairement qu'il faut multiplier 26 par 45, il paroît toûjours étrange que des toiſes multiplient des ouvriers. Effectivement cela ne peut pas être. C'eſt pourquoi quand on propoſe de multiplier 26 toiſes par 45 ouvriers, la queſtion ſe réduit uniquement à prendre 26 toiſes 45 fois; & par-là on apperçoit évidemment qu'il n'y a que *multiplication* de toiſes.

Cette opération ſe fait avec beaucoup de célérité, quand il y a pluſieurs zéros de ſuite, ſoit au multiplicateur ſoit au multiplicande, ſur-tout quand les zéros commencent par la place des unités. Vous avez, par exemple, 2000 à multipliet par 300; ne faites pas d'abord attention aux trois zéros du multiplicande, ni aux deux zéros du multiplicateur; faites ſimplement l'opération ſur les deux chiffres 2, 3, pour avoir leur produit 6, à la ſuite duquel vous placerez tant les zéros du multiplicande que ceux du multiplicateur, c'eſt-à-dire cinq zéros en ce cas; & vous aurez 600000, qui eſt le produit de 2000 par 300.

Quand les zéros ſont mêlés avec les chiffres ſignificatifs, vous prendrez toûjours pour multiplicateur celui des deux nombres où il y a moins de chiffres ſignificatifs; parce que les zéros ne multipliant jamais, l'opération va plus vîte. Vous avez, par exemple, 500203 à multiplier par 80009: diſpoſez les nombres comme vous le voyez ici.

500203.
80009.
———————
4501827.
4001624.
———————
40020741827.

où vous remarquerez qu'après avoir fait agir le 9 du multiplicateur l'on a paſſé tout-d'un-coup à ſon chiffre 8, qui eſt à la cinquieme place, & cela par la raiſon que les zéros ne ſauroient rien produire.

Parlons maintenant de la *multiplication* compoſée, c'eſt-à-dire de celle où il y a de ces quantités de différente eſpece. On demande à combien reviennent 35 aunes d'étoffe à 24 liv. 15 ſ. l'aune.

	35 aunes	
	à 24 l. 15 ſ. l'aune.	
	———————	
	140	
	70	
	———————	
	840	
Pour 10 ſ.	17	10
Pour 5 ſ.	8	15
	———————	
	866 l.	5 ſ.

Sans faire d'abord attention aux 15 ſ. on multipliera 35 par 24, dont le produit eſt 840 liv. après quoi on cherchera ce que produiront 35 aunes à 15 ſ. l'aune. On obſervera donc que 15 ſ. = 10 ſ. + 5 ſ. prenons 35 aunes à 10 ſ. il eſt certain que ſi 10 ſ. valoient une livre, 35 aunes vaudroient 35 livres: mais 10 ſ. ne ſont que la moitié d'une livre; par conſéquent 35 aunes ne vaudront que la moitié de 35 liv = 17 liv. 10 ſ. On placera donc ces nombres ainſi que l'opération l'indique; & l'on prendra enſuite la valeur de 35 aunes à 5 ſ. mais comme 35 aunes à 10 ſ. ont produit 17 liv. 10 ſ. il eſt évident que 35 aunes à 5 ſ. produiront la moitié de 17 liv. 10 ſ. = 8 liv. 15. ſ. que l'on écrira ſous le produit précédent; faiſant enſuite l'addition des différens produits, on trouvera que le produit total eſt 866 l. 5 ſ.

Cette maniere de multiplier s'appelle *multiplication par les parties aliquotes*. Les parties aliquotes d'une quantité ſont celles qui diviſent exactement & ſans reſte la quantité dont elles ſont parties: ainſi 10 ſ. eſt une partie aliquote de la livre, ils en ſont la deuxieme partie; 5 ſ. en ſont le quart, 2 ſ. le dixieme, & 1 ſ. le vingtieme. Mais 9 ſ. ou 7 ſ. ne ſont pas des parties aliquotes de la livre, parce que 9 & 7 ne diviſent pas 20 ſ. valeur de la livre exactement & ſans reſte: mais il eſt facile de transformer ces quantités en parties aliquotes de la livre; car 9 ſ. = 4 ſ. + 5 ſ. parties aliquotes de la livre.

La preuve de la *multiplication* ſe fait en diviſant le produit par un des deux facteurs, l'autre facteur doit venir au quotient ſi l'opération eſt bien faite; ſavoir le multiplicande, ſi on a diviſé par le multiplicateur, & le multiplicateur ſi on a diviſé par le multiplicande. Ou bien mettez le multiplicateur en la place du multiplicande, & faiſant l'opération à l'ordinaire, vous devez retrouver le même produit qu'auparavant: car il eſt clair que 6×8 ou 8×6 produiſent également 48.

La *multiplication* en croix eſt une méthode prompte & facile pour multiplier des choſes de différentes eſpeces ou dénominations par d'autres de différente eſpece auſſi par exemple des ſols & des deniers par des ſols & des deniers, des piés & des pouces par des piés & des pouces; ce qui eſt fort uſité dans la meſure des terreins. En voici la méthode.

Suppoſons qu'on ait 5 piés 3 pouces à multiplier par 2 piés 4 pouces; dites, 2 fois 5 piés font 10 piés, & 2 fois 3 pouces font 6 pouces enſuite 4 fois 5 font 20 pouces, ou 1 pié 8 pouces; enfin 4 fois 3 font 12 parties de pié, ou 1 pouce; la ſomme de ces trois produits ſera 12 piés 3 pouces.

Piés,	pouces.
5	3
2	4
——	——
10	6
1	8
	1
——	——
12	3

On pourroit encore faire cette opération d'une maniere aſſez commode, en conſidérant les pouces comme des fractions de pié; ce qui réduiroit l'exemple propoſé à cette forme, 5 piés $\frac{1}{4} \times$ 2 piés $\frac{1}{3}$; car 3 pouces ſont le quart d'un pié, & 4 pouces en ſont le tiers; après quoi réduiſant chaque terme à une ſeule fraction, l'on auroit $\frac{21}{4} \times \frac{7}{3} = \frac{147}{12} = 12 + \frac{3}{12} = 12 + \frac{1}{4}$; produit qui revient préciſément au même que le précédent puiſque $\frac{1}{4}$ de pié = 3 pouces.

La *multiplication*, en *Géométrie*, ſe fait en ſuppoſant qu'une ligne *ab* (*Pl. Géométr. fig.* 9.) qu'on appelle *décrivante*, ſe meuve perpendiculairement le long d'une autre, qu'on appelle la *directrice* ou *dirigente*. *Voyez* DÉCRIVANT, *&c.*

Par ce mouvement la décrivante forme le rectangle *adcb*; & ſi on diviſe la décrivante & la directrice en un certain nombre de parties égales, on formera par le mouvement autant de petits rectangles qu'il y a d'unités dans le produit du nombre des parties de la décrivante par le nombre des parties de la directrice; par exemple, ici, 21. *Voyez* DIRECTRICE. En effet, quand la ligne *ab* a parcouru une partie de *ad*, les trois parties de la ligne *ab* ont formé trois petits rectangles dans la premiere colonne. Quand la ligne *ab* a parcouru deux parties de *ad*, il y a trois rectangles nouveaux de plus, & ainſi de ſuite. C'eſt pour cette raiſon que la multiplication s'exprime ſouvent en latin par le mot *ducta*, conduite; & c'eſt delà que vient auſſi le mot *produit*. Ainſi pour dire que *ab* eſt multiplié par *bc*, on dit *ab ducta in bc*, parce qu'on imagine qu'une de ces lignes ſe meuve perpendiculairement & parallelement le long de l'autre; pour former un rectangle: de ſorte qu'en Géométrie *rectangle* & *produit* ſont la même choſe.

Maintenant comme dans toute *multiplication* l'unité eſt à un des facteurs comme l'autre eſt au produit, on peut faire ainſi la *multiplication* en lignes. Suppoſons qu'on ait $ab = 2$ (*fig.* 10.) à multiplier par $ad = 3$. On fera un angle à volonté; ſur un des côtés de cet angle, on prendra la ligne $au = 1$, & ſur le même côté on prendra *ad* pour le multiplicateur (3), enſuite on prendra ſur l'autre côté de l'angle *ab* (2) pour le multiplicande; on tirera *ub*, & par le point *d* la ligne *dc* parallele à *ub*: je dis que *ac* eſt égal à 6, & eſt par conſéquent le produit; car $au : ad :: ab : ac$.

La

La *multiplication algébrique* eſt beaucoup plus ſimple que la numérique; car pour multiplier une grandeur algébrique par une autre, il ne s'agit que d'écrire ces quantités les unes à côté des autres ſans aucun ſigne; ainſi a multiplié par b produit ab; cd multiplié par m donne cdm: mais pour s'exprimer avec plus de facilité, on obſervera que le ſigne $\times$ ſignifie *multiplié par*, & que celui-ci $=$ veut dire *égale* ou *vaut*: ainſi $a \times b = ab$, ſignifient que a multiplié par b égale ab, *&c.* où l'on voit que des quantités algébriques ſont cenſées multipliées l'une par l'autre, dès qu'elles ſont écrites les unes immédiatement à côté des autres, ſans aucun ſigne; ce qui eſt une pure convention: mais les grandeurs algébriques ſont preſque toûjours précédées de coëfficiens & des ſignes $+$ ou $-$. *Voyez* COEFFICIENS & SIGNE. En ce cas 1°. $+3cd \times +5bm = +15bcdm$, en diſant $+ \times + = +$; enſuite $3 \times 5 = 15$; enfin $cd \times bm = bcdm$; enſorte que $+15bcdm$ eſt le produit de $+3cd \times +5bm$.

2°. Si l'on a une grandeur négative à multiplier par une grandeur poſitive, le produit doit être affecté du ſigne $-$: ainſi $-2bd \times +3af = -6abdf$, en diſant $- \times + = -$; après cela $2 \times 3 = 6$, que l'on écrira à la ſuite du ſigne $-$, & $bd \times af = abdf$: le produit total de $-2bd + 3af$ eſt donc $-6abdf$.

3°. Le produit d'une grandeur poſitive par une négative doit auſſi être affecté du ſigne $-$; c'eſt pourquoi $+4rs \times -bd = -4bdrs$; ce que l'on détermine en diſant $+ \times - = -$: 4×1 (que l'on ſuppoſe toûjours précéder la quantité qui n'en eſt pas accompagnée) $=$ 4: enfin $rs \times bd = bdrs$. Ainſi le produit de $+4rs$ par $-bd = -4bdrs$; ce qui ſuppoſe que $+ \times - = -$; nous allons bientôt le démontrer.

4°. Deux grandeurs négatives ou affectées du ſigne $-$ donnent $+$ à leur produit, lorſqu'elles ſe multiplient; $-3bd \times -4d = +12bd$: & c'eſt ce qui ne paroît pas aiſé à concevoir. Comment *moins* par *moins* peut-il donner *plus*? Examinons la maniere dont les ſignes agiſſent les uns ſur les autres.

Démonſtration des regles précédentes. La *multiplication* des coëfficiens ne fait aucune difficulté; ce ſont des nombres qui ſe multiplient, comme dans l'Arithmétique; celle des quantités algébriques eſt de pure convention. Il n'y a donc que la *multiplication* des ſignes qui mérite une bonne explication; il faut prouver que $+ \times + = +$; que $+ \times - = -$; que $- \times + = -$; que $- \times - = +$.

1°. $+3 \times +4$ doit donner $+12$; car le multiplicateur $+4$ étant affecté du ſigne $+$, montre qu'il faut prendre la quantité $+3$ poſitive autant de fois qu'il eſt marqué par 4; c'eſt-à-dire qu'il la faut prendre 4 fois telle qu'elle eſt: or 4 fois $\times 3 = +3 +3 +3 +3 = +12$; ainſi $+ \times + = +$.

2°. $+3 \times -4 = -12$. Remarquez que le multiplicateur 4 étant affecté du ſigne $-$ fait connoître qu'il faut retrancher la grandeur $+3$ quatre fois; or pour retrancher du poſitif il faut mettre du négatif: on écrira donc $-3 -3 -3 -3 = -12$. On voit donc pourquoi $+ \times - = -$.

3°. $-3 \times +4 = -12$; car le multiplicateur 4 étant poſitif ſignifie qu'il faut prendre -3 quatre fois, & par conſéquent écrire $-3 -3 -3 -3 = -12$: ainſi $- \times + = -$.

5°. $-3 \times -4 = +12$. On doit toûjours ſe régler ſur le ſigne du multiplicateur; ſon ſigne étant négatif, le multiplicateur -4 indique qu'il faut retrancher -3 quatre fois or pour ôter $-$ on écrit $+$ (*Voyez* SOUSTRACTION.) Donc pour ôter -3 quatre fois, on écrira $+3 +3 +3 +3 = +$. Ce n'eſt pas à l'apparence qu'il faut s'en tenir; on doit toûjours remonter à la valeur fondamentale des ſignes. On a donc tout ce que l'on s'étoit propoſé de démontrer.

Ainſi on peut établir une regle générale très-ſimple pour la *multiplication* des ſignes. *Toutes les-fois que les quantités qui ſe multiplient ont le même ſigne, on écrira $+$ au produit* (puiſque $+ \times + = +$, & que $- \times - = +$); *mais on écrira $-$, quand elles auront des ſignes différens*; car $+ \times - = -$, & $- \times + = -$, ainſi qu'on l'a démontré ci-deſſus.

Nous venons de donner les regles de la *multiplication* par rapport aux monomes, c'eſt-à-dire aux quantités algébriques qui n'ont qu'un terme: quant aux polinomes, c'eſt-à-dire aux quantités algébriques qui ont pluſieurs termes, il faut multiplier, comme dans l'Arithmétique, tous les termes du multiplicande par chaque terme du multiplicateur; on cherche enſuite la ſomme de tous ces différens produits, en réduiſant les quantités ſemblables, s'il y en a. *Voyez* ADDITION & RÉDUCTION. Exemple:

$$aa - 2ac + cc$$
$$\times$$
$$a - c$$

$$a^3 - 2a^2c + ac^2$$
$$- a^2c + 2ac^2 - c^3$$

$$a^3 - 3a^2c + 3ac^2 - c^3 \; \ldots\ldots \text{produit total.}$$

Pour multiplier $aa - 2ac + cc$ par $a - c$, on écrira le multiplicateur $a - c$ ſous le multiplicande $aa - 2ac + cc$, comme on le voit dans l'exemple; & tirant une ligne, on dira $aa \times a = a^3$, on écrira a^3 en ſupprimant le ſigne $+$. Enſuite en multipliant le terme $-2ac$ par a en diſant $- \times + = -$. $2ac \times a = 2a^2c$: on écrira donc $-2a^2c$ à la ſuite de a^3. On continuera de multiplier $+cc$ par a, afin d'avoir $+ac^2$, que l'on mettra à la ſuite de $-2a^2c$ ſous la ligne. Et ſi le multiplicande contenoit un plus grand nombre de termes, on ne finiroit pas de multiplier par a, à moins que tous les termes du multiplicande n'euſſent été multipliés par ce premier terme du multiplicateur. Quand le premier terme du multiplicateur a fait ſon office, on fait agir de même le ſecond terme $-c$ ſur tous les termes du multiplicande; ainſi l'on dira $aa \times -c = -a^2c$, que l'on écrira, ainſi qu'il eſt marqué dans l'exemple. On multipliera enſuite $-2ac$ par $-c$, en diſant $- \times - = +$. $2ac \times c = 2ac^2$: le produit de $-2ac$ par $-c$ eſt donc $+2ac^2$; enfin $+cc \times -c = -c^3$. Tous les termes du multiplicande ayant été multipliés par chaque terme du multiplicateur, on tirera une ligne ſous les produits, qui en ſont venus; & faiſant la réduction de ces produits, on trouvera que le produit total eſt $a^3 - 3a^2c + 3ac^2 - c^3$.

On voit par cet exemple qu'on ne multiplie jamais qu'un monome par un monome; ainſi la *multiplication* des polinomes eſt plus longue, mais elle n'eſt pas différente de celle des monomes: un plus grand nombre d'exemples ſeroit donc inutile, ſi ce n'eſt pour s'exercer; mais l'on peut s'en donner à ſoi-même tant que l'on voudra. (*E*)

Nous ajoûterons ici quelques réflexions ſur la *multiplication* tant arithmétique que géométrique.

Dans la *multiplication* arithmétique, un des deux nombres eſt toûjours ou eſt cenſé être un nombre abſtrait; on en a vû ci-deſſus un exemple dans le cas des 45 ouvriers, qui ont fait chacun 26 toiſes: le produit eſt 26 toiſes multipliées non par 45 ouvriers mais par le nombre abſtrait 45. Ainſi la *multiplication* arithmétique eſt toûjours d'un nombre concret par un abſtrait, ou d'un nombre abſtrait par un abſtrait. C'eſt donc une queſtion illuſoire, que de propoſer, comme l'on fait quelquefois, aux commençans de multiplier des livres, ſous, & deniers par des livres, ſous & deniers. *Voyez* CONCRET & DIVISION.

A l'égard de la *multiplication* géométrique, elle n'eſt qu'improprement appellée telle; on ne multiplie point des lignes par des lignes, mais on multiplie le nombre des diviſions ſuppoſées dans la ligne ab par celui des diviſions d'une autre ligne ad faites avec la même commune meſure (*Voyez* MESURE); & le produit de ces nombres indique le nombre de petits quarrés que contient le rectangle $abcd$; ſur quoi *voyez* la fin de l'*article* EQUATION.

A l'égard du calcul qu'on a fait ci-deſſus, & par lequel on trouve la ligne ac (*fig.* 10 *Géomét.*) $= 6$, comme étant le produit des deux lignes ab, ad, cela ſignifie ſeulement que cette ligne eſt égale au produit de ab par ad, diviſé par la ligne au qu'on a priſe pour l'unité; ou qu'elle eſt telle que ſon produit par au eſt égal au produit de ab par ad. *Voyez* PARALLÉLOGRAMME.

Sur la *multiplication* des fractions. *Voyez* FRACTION & DÉCIMAL.

MULTIPLICATION DES PLANTES, (*Jardinage.*) eſt leur vraie production; c'eſt le moyen que la nature leur a donné de ſe reproduire ſans l'union des ſexes, que quelques auteurs veulent admettre.

La graine eſt le moyen général qui perpetue les végétaux, eux-mêmes la produiſent: & ſi l'on conſidere qu'une ſeule gouſſe de pavot contient plus de mille graines, & qu'un pié ayant pluſieurs tiges donne pluſieurs gouſſes, on trouvera ce produit immenſe.

Les plantes ligneuſes ont encore une voie plus courte pour ſe multiplier; les unes par les boutures, jettons, rejettons, ſions, qu'elles pouſſent à leurs piés, & qu'on leve tout enracines; les autres par des boutures, plançons, drageons, croſſettes ou branches qu'on coupe ſans racines, & qu'on aiguiſe par un bout pour les ficher en terre; enfin les marcottes & les provins qui ſont des branches que l'on couche en terre pour leur faire prendre racines, en reproduiſent pluſieurs autres.

Les oignons ou cayeux qui viennent au-tour des gros, & qu'on détache pour les replanter ailleurs, multiplient les plantes bulbeuſes plus promptement que ſi on les ſemoit.

Les plantes fibreuſes ou ligamenteuſes, outre des graines très-abondantes, ont encore à leurs piés des talles qui les multiplient à l'infini.

Un moderne (Agricola, *Agriculture parfaite*, *pag.* 220.) nous a donné la *multiplication* univerſelle des végétaux, en joignant l'art à la nature; il prétend que la partie inférieure de l'arbre a de même que la ſupérieure toutes les parties eſſentielles à la végétation: ſelon l'ordre de la nature, la tige a en ſoi un ſuc d'où peuvent provenir des racines; & on voit aux branches & aux feuilles des petits filets qui approchent des racines, & qui reprennent en terre; la branche a donc en ſoi des racines enfermées matériellement, donc la racine eſt dans la tige; de même une racine a de petits nœuds caleux, des coupes ou gerſures qui marquent les cercles des années d'où peuvent naître de petites tiges avec leurs branches: ſi les tiges n'étoient pas dans les racines, au moins matériellement, elles ne pourroient pas en pouſſer dehors.

Il conclut de-là 1°. qu'on peut greffer plusieurs rameaux ſur une groſſe racine ſéparée du corps de l'arbre, & replanter à fleur de terre ſans ſéparer les greffes que lorſqu'elles ſont bien repriſes. 2°. Qu'on peut également faire les mêmes greffes ſur une racine découverte qui tient à l'arbre, en la coupant enſuite par morceaux enracinés où tiendront les greffes. 3°. Qu'une grande branche coupée en pluſieurs morceaux qui auront chacun un œil, étant miſe en terre par partie, & cirée par les deux bouts, reprendra parfaitement. On ſuppoſe que le morceau qui eſt en terre aura pouſſé des racines, ainſi que le font les branches de ſaule ou de figuier; de même un morceau de racine cirée par les deux bouts, pouſſera des racines qui étant devenues fortes, donneront de belles branches, pourvu qu'on laiſſe un peu ſortir de terre le bout ſupérieur de cette racine.

Cet auteur appelle cette *multiplication*, la *cent milliéme*, par rapport à celle qui ſe fait en ſemant; & il va juſqu'à faire planter des feuilles avec leurs queues en les coupant en deux par en haut, & garniſſant de cire la partie coupée: il prétend par-là regarnir les bois & les planter à neuf, ainſi qu'un autre auteur (le P. Mirandola, italien, fameux jardinier), qui de cette maniere a fait prendre racine à des feuilles d'oranger.

Quand on égravillonne les orangers, au lieu de jetter les racines qu'on retranche, il veut qu'on les coupe en morceaux de deux piés, qu'on les cire par les deux bouts, qu'on y ente des branches en fente, & qu'on les replante ſéparément: tout le ſecret de l'art conſiſte, ſelon lui, à couper les branches par les jointures, & y appliquer chaudement de la cire compoſée, qu'il appelle *la noble momie*.

MULTIPLICITÉ, ſ. f. quantité exceſſive. Il ne ſe prend guere qu'en mauvaiſe part; ainſi on dit, la *multiplicité* des lois eſt la ſource des infractions & de la *multiplicité* des procès. La *multiplicité* des objets affoiblit la mémoire & le jugement. La *multiplicité* des dignités les dégrade toutes. La *multiplicité* des noms rend l'étude de l'Hiſtoire naturelle très-difficile. La *multiplicité* des eſpeces augmente à l'infini les deſcriptions. D'où l'on voit qu'il ne ſe dit guere que des choſes. On dira bien la *multiplicité* des ordres religieux, mais non la *multiplicité* des moines.

MULTIPLIER, *en Arithmétique*, c'eſt réduire en pratique la regle de multiplication. *Voyez* MULTIPLICATION & MULTIPLICANDE.

La regle de trois conſiſte à multiplier le troiſieme terme par le ſecond, & à diviſer le produit par le premier terme. *Voyez* REGLE DE TROIS. (*O*)

MULTITUDE, ſ. f. (*Gramm.*) ce terme déſigne un grand nombre d'objets raſſemblés, & ſe dit des choſes & des perſonnes: une *multitude* d'animaux, une *multitude* d'hommes, une *multitude* de choſes rares. Méfiez-vous du jugement de la *multitude*; dans les matieres de raiſonnement & de philoſophie, ſa voix alors eſt celle de la méchanceté, de la ſottiſe, de l'inhumanité, de la déraiſon & du préjugé. Méfiez-vous-en encore dans les choſes qui ſuppoſent ou beaucoup de connoiſſances, ou un goût exquis. La *multitude* eſt ignorante & hébétée. Méfiez-vous-en ſur-tout dans le premier moment, elle juge mal, lorſqu'un certain nombre de perſonnes, d'après leſquelles elle réforme ſes jugemens, ne lui ont pas encore donné le ton. Méfiez-vous-en dans la morale; elle n'eſt pas capable d'actions fortes & généreuſes; elle en eſt plus étonnée qu'approbatrice; l'héroïſme eſt preſque une folie à ſes yeux. Méfiez-vous-en dans les choſes de ſentiment; la délicateſſe de ſentimens eſt-elle donc une qualité ſi commune qu'il faille l'accorder à la *multitude*? En quoi donc, & quand eſt-ce que la *multitude* a raiſon? En tout; mais au bout d'un très-long-tems, parce qu'alors c'eſt un écho qui répete le jugement d'un petit nombre d'hommes ſenſés qui forment d'avance celui de la poſtérité. Si vous avez pour vous le témoignage de votre conſcience, & contre vous celui de la *multitude*, conſolez-vous-en, & ſoyez sûr que le tems fait juſtice.

MULTIVALVES, LES, (*Conchyliol.*) coquilles à pluſieurs pieces jointes enſemble. Les Naturaliſtes diſtribuent les coquilles en trois claſſes; ſavoir, en univalves, c'eſt-à-dire qui n'ont qu'une écaille ou une piece; en bivalves, c'eſt-à-dire qui ont deux pieces; & en *multivalves*, c'eſt-à-dire qui en ont pluſieurs.

Les coquilles qui ont pluſieurs pieces jointes enſemble, forment les ſix familles ſuivantes:

La premiere eſt celle des ourſins, boutons ou hériſſons de mer, qu'on appelle en latin *echini*, & qui ſont ordinairement hériſſées de pointes; lorſqu'on les trouve dénuées de ces pointes, c'eſt qu'elles ſont tombées en les tirant de l'eau.

La deuxieme famille eſt remplie par l'oſcabrion, qui eſt une eſpece de lépas à huit côtes, que l'on trouve vivant en Amérique & en France.

La troiſieme famille des glands de mer, n'eſt pas plus difficile à remarquer, les eſpeces en étant peu variées; les Latins les nomment *balani*.

Les pouſſepiés qui n'ont aucune varieté, ſont très-faciles à connoître; ils ſont contenus dans la quatrieme famille ſous le nom de *pollicipedes*.

Les conques anatiferes, *conchæ anatiferæ*, qu'il ſeroit difficile de traduire autrement en françois, fourniſſent la cinquieme famille; il n'y a rien à obſerver que leur figure, qui ſouffre peu de différence.

La ſixieme & derniere famille eſt celle des φωλαδες, nom grec qu'on a traduit par celui de *pholades*. Elle eſt auſſi aiſée à reconnoître que les précédentes; ſa forme eſt oblongue, & ordinairement de couleur blanche, ſouvent renfermée dans des pierres de marne; les unes ont ſix piés, les autres deux.

Des ſix genres de coquillages qui compoſent les *multivalves*, les glands de mer, les pouſſepiés & les conques anatiferes ſe reſſemblent parfaitement, eu égard aux animaux, & nullement pour les coquilles. Les trois autres qui ſont les ourſins, les oſcabrions & les pholades ſont très-différens.

La tête & la bouche de l'ourſin ſont au-deſſous des cinq dents garnies de leurs oſſelets qu'on trouve dans le milieu de ſon orbite, & ſa bouche ſe termine en inteſtin.

L'oſcabrion ou lépas à huit côtes, a une tête formant un trou ovale à une de ſes extrémités, & à l'autre eſt l'anus ou la ſortie des excrémens. Cet animal n'a point de cornes, point d'yeux ni de pattes; il rampe ſur le rocher, comme le lépas.

Le gland de mer, le pouſſepié & les conques anatiferes ſont aſſez ſemblables; leur bouche, leur tête ſont au bout de leur plumage ou panache.

La pholade à ſix valves, reſpire & prend ſa nourriture par un de ſes deux tuyaux; il y a lieu d'y croire ſa bouche placée; celle à deux valves ne differe de l'autre que par ſa coquille.

Il n'y a point de *multivalves* parmi les coquillages fluviatils.

MULTONES AURI, (*Hiſt. mod.*) étoient autrefois de pieces d'or avec la figure d'un mouton ou agneau (peut-être de l'*Agnus Dei*), dont la monnoie portoit le nom. *Multo* ſignifioit alors un *mouton*, de même que *mutto* & *muto*, d'où vient l'anglois *mutton*. Cette monnoie étoit plus commune en France; cependant il paroît par une patente de 33, éd. I. qu'elle a auſſi eu cours en Angleterre.

MULUYA, (*Géog.*) riviere d'Afrique, au royaume de Fez. Elle a ſa ſource au pié du mont Atlas, & ſe jette dans la Méditerranée près de la ville de Gaçaca. C'eſt la même riviere que les anciens ont nommée *Malva*. *Molocath* & *Malvana*; c'eſt auſſi celle que Marmol & Dapper appellent *Mulucan*. Les Arabes lui donnent le nom de *Munzemar*. (*D. J.*)

MUMBO-JUMBO, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) eſpece de fantôme dont les Mandingos, peuple vagabond de l'intérieur de l'Afrique, ſe ſervent pour tenir leurs femmes dans la ſoumiſſion. C'eſt une idole fort grande. On leur perſuade, ou elles affectent de croire qu'elle veille ſans ceſſe ſur leurs actions. Le mari va quelquefois pendant l'obſcurité de la nuit, faire un bruit lugu-

bre derriere l'idole, & il perſuade à ſa femme que c'eſt le dieu qui s'eſt fait entendre. Lorſque les femmes paroiſſent bien perſuadées des vertus que leurs maris attribuent à leur *mumbo-jumbo*, on leur accorde plus de liberté, & l'on aſſure qu'elles ſavent mettre à profit les momens où elles demeurent ſous l'inſpection de l'idole. Cependant on prétend qu'il ſe trouve des femmes aſſez ſimples pour craindre réellement les regards de ce fantôme incommode; alors elles cherchent à le gagner par des préſens, afin qu'il ne s'oppoſe point à leurs plaiſirs. Des voyageurs nous apprennent qu'en 1727, le roi de Jagra eut la foibleſſe de réveler à une de ſes femmes tout le ſecret de *mumbo-jumbo:* celle-ci communiqua ſa découverte à pluſieurs de ſes compagnes; elle ſe répandit en peu de tems, & parvint juſqu'aux ſeigneurs du pays: ceux-ci prenant le ton d'autorité que donne les intérêts de la religion, citerent le foible monarque à comparoître devant le *mumbo-jumbo:* ce dieu lui fit une reprimande ſévere, & lui ordonna de faire venir toutes les femmes: on les maſſacra ſur le champ; par-là l'on étouffa un ſecret que les maris avoient tant d'intérêt à cacher, & qu'ils s'étoient engagés par ſerment de ne jamais réveler.

MUMIE, *voyez* MOMIE.

MUMME, (*Comm.*) c'eſt le nom que l'on donne à une eſpece de bierre très-forte & très-épaiſſe, qui ſe braſſe à Brunſwick: elle eſt très-renommée. On peut la tranſporter fort loin, parce qu'elle a la propriété de ſe conſerver très-long-tems.

MUNASCHIS *ou* MUNASCHITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) ſecte de Mahométans qui ſuivent l'opinion de Pythagore ſur la métempſycoſe ou tranſmigration des ames d'un corps dans un autre. En prétendant néanmoins qu'elles paſſeront dans le corps d'animaux avec leſquels on aura eu le plus d'analogie, de caractere ou d'inclinations, celle d'un guerrier, par exemple, dans le corps d'un lion, & ainſi des autres; & qu'après avoir ainſi roulé de corps en corps pendant l'eſpace de 3365 ans, elles rentreront plus pures que jamais dans des corps humains. Cette ſecte a autant de partiſans au Caire qu'elle en a peu à Conſtantinople. Son nom vient de *munaſchat*, qui, en arabe, ſignifie *métempſycoſe*, qu'on exprime encore dans la même langue par le mot *altenaſoch*, qui a auſſi fait donner le nom d'*Altenaſochites* à ceux qui ſont infatués de cette opinion. Ricaut, *de l'Empir. ottom.*

MUNDA, (*Géog.*) en latin, *Munda*; ancienne ville d'Eſpagne, au royaume de Grenade, à cinq lieues de Malaga, à la ſource du Guadalquivirejo. C'eſt près de cette ville que Jules-Céſar vainquit les fils du grand Pompée; & c'eſt à ce ſujet que Lucain a dit dans ſa *pharſale*, *l. I. ℣.* 40.

Ultima funeſta concurrant prælia Munda.

Elle a retenu ſon nom ſans aucun changement, mais elle n'a conſervé ni ſon ancienne grandeur, ni ſa dignité. Autrefois elle étoit la capitale de la Turde, aujourd'hui ce n'eſt plus qu'une petite ville, ſituée ſur le penchant d'une colline au pié de laquelle paſſe la riviere. *Long.* 13. 22. *lat.* 36. 32. (*D. J.*)

MUNDEN *ou* MYNDEN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au pays de Bruſwig-Lunebourg, dans une fort jolie ſituation, au confluent de la Fulde, de la Werre, & du Wéſer. *Long* 28. 14. *lat.* 52. 12. (*D. J.*)

MUNDERKINGEN *ou* MUNDRINCHINGEN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, ſur le Danube, à 1 mille d'Ebing, & à 5 S. O. d'Ulm. *Long.* 27. 18. *lat.* 48. 15. (*D. J.*)

MUNDIBURNIE & MUNDIBURDIES, termes de quelques coutumes, ſynonymes à *mainbournie*. Voyez *ce dernier*.

MUNDICK, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) nom donné par les Anglois à une ſubſtance minérale qui, ſuivant la deſcription, n'eſt autre choſe que ce qu'on appelle en françois une *pyrite*. En effet, Chambers dit dans ſon *dictionnaire*, qu'il y en a de blanche, de jaune, de verte, & d'un brun foncé; il ajoute qu'il paroît que c'eſt une combinaiſon de ſoufre avec quelque ſubſtance métallique, qu'on lui donne ſouvent le nom de *maxy*, & qu'on la diſtingue par ſon éclat, & quelquefois par la couleur qu'elle donne aux doigts; que ſouvent le *mundick* accompagne les mines d'étain, que dans la province de Cornouailles il contient une grande quantité de cuivre; que les exhalaiſons qui en partent ſont nuiſibles aux ouvriers des mines; que cependant l'eau qui ſort dans les mines, après avoir paſſé ſur cette ſubſtance, eſt un bon vulnéraire & guérit les bleſſures que les ouvriers ſe font. *Voyez le dictionnaire de* Chambers, au mot *Mundick*.

Par tous ces caracteres, on voit que le *mundick* n'eſt autre choſe que la pyrite, dont le ſoufre & le fer font la baſe, la pyrite arſénicale eſt d'une couleur blanche, la pyrite jaune eſt ſouvent très-riche en cuivre; les exhalaiſons de la pyrite arſénicale ne peuvent être que nuiſibles; ſouvent les pyrites martiales ſont couvertes d'une croûte d'ochre; & le vitriol, dont la pyrite eſt la mine, eſt très-aſtringent & par conſéquent peut être propre à guérir les bleſſures. *Voyez* PYRITE. (—)

MUNDIFICATIF *ou* MUNDIFIANT, ſe dit en *Médecine* des remedes déterſifs, digeſtifs, deſſicatifs, cicatriſans & vulnéraires.

Ainſi cette ſorte de remede ſert à pluſieurs fins. Les emplâtres ou onguens *mundificatifs* ſont ceux qui détergent & deſſechent, & nettoyent les ulceres de deux eſpeces: ſavoir, les purulens & les ſanieux. *Voyez* ULCERE.

Les principaux ingrédiens de ces emplâtres ſont la gentiane, l'ariſtoloche, l'énula campana, & les herbes vulnéraires. *Voyez* DÉTERGENT *ou* DÉTERSIF, & ſurtout l'*article* VULNÉRAIRE.

Le *mundificatif* d'ache eſt un des meilleurs que nous ayons en Pharmacie. D'ailleurs tous les onguens & les baumes ont une vertu qui approche de celle des *mundificatifs*. *Voyez* ACHE.

MUNDUS, (*Littérat.*) nom qui fut donné au foſſé que Romulus fit creuſer, quand il eut pris le parti de bâtir la ville de Rome. On tira ſur ce foſſé une ligne pour en marquer l'enceinte, & le fondateur traça lui-même un profond ſillon ſur la ligne qui avoit été tirée pour régler le circuit des murailles. Voilà quelle fut l'origine de cette ville qui devint la maîtreſſe du monde, enſorte que le foſſé de Romulus, & l'univers, *mundus*, n'eurent en latin qu'une même dénomination. (*D. J.*)

MUNGO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) Garcias dit que c'eſt une graine des Indes orientales, de la groſſeur de celle de la coriandre ſeche, noire dans ſa maturité, & ſi commune à Guzarate & à Décan, qu'on la donne à manger aux chevaux: il n'a point décrit la plante qui produit cette graine, mais c'eſt une eſpece de phaſéole que Ray nomme *phaſeolus octocaulis*, dont la tige eſt droite, haute de trois piés, portant des feuilles & des fleurs ſemblables à celles de notre haricot. Ses gouſſes contiennent les graines dont parle Garcias, & les Orientaux font cuire ce légume avec du beurre. (*D. J.*)

MUNIA *ou* MINIE, (*Géog.*) ancienne ville d'Egypte, ſur le bord occidental du Nil; c'eſt vraiſſemblablement le *Lycopolis* de Strabon. On fait dans cette ville des bardaques ou pots à-l'eau, tres-eſtimés au Caire pour leur façon & pour la qualité qu'ils ont de rafraîchir l'eau: mais ce n'eſt pas le ſeul endroit du monde où l'on fabrique de pareils vaiſſeaux; on en fait au Mexique, & mieux encore à Patna dans les Indes orientales. *Voyez* GARGOULETTE.

A une heure de *Munia*, en remontant le Nil, on découvre au haut de la montagne, du côté de l'orient, les fameuſes grottes qui commencent de la baſſe Thébaïde, & qui continuent le long de cette montagne juſqu'à Momfallot. Le pere Vansleb dit qu'il compta trente-quatre de ces grottes de ſile, mais que l'entrée de la plûpart étoit bouchée par la terre qui étoit tombée d'en-haut. *Long. de* Munia, 49. 55. *lat.* 26. 15. (*D. J.*)

MUNICH, (*Géog.*) Les Allemands écrivent *Monchen*, mot qui veut dire *les moines*, en latin, *Monachium*; ville d'Allemagne en Baviere, dont elle eſt la capitale & la réſidence ordinaire des électeurs.

Henri, duc de Saxe & de Baviere, fonda cette ville en 962, ſelon Aventin, qui a fait l'hiſtoire du pays. Ce prince la bâtit ſur le terrein des moines de Schaffelar. Othon IV. la fit ceindre de murailles en 1157.

Le palais électoral eſt un des plus grands, des plus beaux, & des plus commodes qu'il y ait en Europe. L'électeur Maximilien l'éleva avec une dépenſe incroyable. Il y en a des deſcriptions complettes en allemand, en italien & en françois; mais ce ſuperbe bâtiment eſt irrégulier dans ſon tout, défaut commun à toutes les grandes maiſons royales, qui n'ont pas été diſtribuées ſur le deſſein d'un même architecte, & dans les vûes du premier plan.

Patin parle avec admiration des tableaux, des ſtatues, & des buſtes de jaſpe, de porphyre, de bronze & de marbre, qui ſont dans la galerie & dans l'appartement de l'électeur. Il y a, entr'autres, un buſte d'Alexandre plus grand que nature, qui a ce goût raviſſant de l'antiquité qu'inſpire le marbre. On y voit la valeur, l'ambition, & cette honnêteté charmante du héros, qui a eu tant de part à ſes conquêtes de l'Aſie. Le

Le roi de Suede, maître de *Munich*, admiroit dans ce palais, entr'autres choſes, une cheminée de ſtuc, dont l'ouvrage, dit-il, le charmoit. Un ſeigneur qui l'accompagnoit, lui conſeilla d'enlever du château tout ce qui lui plaiſoit, & de faire enſuite raſer le bâtiment. Ce conſeil étoit digne d'un goth; Charles XII. en fut indigné.

L'égliſe & le college des jéſuites ſont un des principaux ornemens de *Munich*; ce college eſt un magnifique palais.

La ville n'eſt pas grande & mal fortifiée, ce qui fait qu'elle a été ſouvent priſe & repriſe dans les guerres d'Allemagne. Elle eſt agréablement ſituée ſur l'Iſer, à 5 milles de Freiſingen, 8 S. O. d'Ausbourg, 15 S. O. de Ratisbonne, 22 S. E. de Nuremberg, 56 S. O. de Prague, 68 S. O. de Vienne. *Long.* ſelon Caſſini, 29. 6. 30. *lat.* 48. 2. (*D. J.*)

MUNICKENDAM, (*Géog.*) *voy.* MONICKENDAM.

MUNICIPAL, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui appartient à une ville. Chez les Romains, les villes, appellées *municipia*, étoient dans l'origine les villes libres qui, par leurs capitulations, s'étoient rendues & adjointes volontairement à la république romaine quant à la ſouveraineté ſeulement, gardant du-reſte leur liberté, leurs magiſtrats & leurs lois, d'où ces magiſtrats furent appellés *magiſtrats municipaux*, & le droit particulier de ces villes, *droit municipal*. Les villes qui tiroient leur origine de colonies romaines étoient un peu plus privilégiées. Dans la ſuite on appella *municipia*, toutes villes ayant un corps d'officiers pour les gouverner.

Parmi nous, on appelle *droit municipal*, le droit particulier d'une ville ou même d'une province.

Les officiers *municipaux*, que l'on diſtingue des officiers royaux & de ceux des ſeigneurs, ſont ceux qui ſont élus pour défendre les intérêts d'une ville, comme les maires, échevins, les capitouls, jurats, conſuls, & autres magiſtrats populaires. *Voyez* Aulugelle, *liv. XVI. ch. xiij. & au digeſte*, le tit. *ad municip.* Loyſeau, *des Seigneuries*. (*A*)

MUNICIPE, ſ. m. (*Géog. & Hiſt. rom.*) en latin, *municipium*; lieu habité ſoit par des citoyens romains, ſoit par des citoyens étrangers qui gardoient leurs lois, leur juriſprudence, & qui pouvoient parvenir avec le peuple romain à des offices honorables, ſans avoir aucune ſujétion aux lois romaines, à moins que ce peuple ne ſe fût lui-même ſoumis & donné en propriété aux Romains.

Le lieu ou la communauté, qu'on appelloit *municipium*, différoit de la colonie en ce que la colonie étant compoſée de romains que l'on envoyoit pour peupler une ville, ou pour récompenſer des troupes qui avoient mérité par leurs ſervices un établiſſement tranquille, ces romains portoient avec eux les lois romaines, & étoient gouvernés ſelon ces lois par des magiſtrats que Rome leur envoyoit.

Le *municipe*, au contraire, étoit compoſé de citoyens étrangers au peuple romain, & qui, en vûe de quelques ſervices rendus, ou par quelque motif de faveur, conſervoient la liberté de vivre ſelon leurs coutumes ou leurs propres lois, & de choiſir eux-mêmes entre eux leurs magiſtrats. Malgré cette différence, ils ne laiſſoient pas de jouir de la qualité de citoyens romains; mais les prérogatives, attachées à cette qualité, étoient plus reſſerrées à leur égard qu'à l'égard des vrais citoyens romains.

Servius, cité par Feſtus, dit qu'anciennement il y avoit des *municipes*, compoſés de gens qui étoient citoyens romains, à condition de faire toûjours un état à part; que tels étoient ceux de Cumes, d'Acerra, d'Atella, qui étoient également citoyens romains, & qui ſervoient dans une légion, mais qui ne poſſédoient point les dignités.

Les Romains appelloient *municipalia ſacra*, le culte religieux que chaque lieu municipal avoit eu, avant que d'avoir reçu le droit de bourgeoiſie romaine; il le conſervoit encore comme auparavant.

A l'exemple des Romains, nous appellons en France *droit municipal*, les coutumes particulieres dont les provinces jouiſſent, & dont la plûpart jouiſſoient avant que d'être réunies à la couronne, comme les provinces de Normandie, de Bretagne, d'Anjou, &c.

Paulus diſtingue trois ſortes de *municipes*: 1°. les hommes qui venoient demeurer à Rome, & qui, ſans être citoyens romains, pouvoient pourtant exercer de certains offices conjointement avec les citoyens romains; mais ils n'avoient ni le droit de donner leurs ſuffrages, ni les qualités requiſes pour être revêtus des charges de la magiſtrature. Tels étoient d'abord les peuples de Fondi, de Formies, de Cumes, d'Acerra, de Lanuvium, de Tuſculum, qui quelques années après devinrent citoyens romains.

2°. Ceux dont toute la nation avoit été unie au peuple romain, comme les habitans d'Aricie, les Cérites, ceux d'Anagni.

3°. Ceux qui étoient parvenus à la bourgeoiſie romaine, à condition qu'ils conſerveroient le droit propre & particulier de leur ville, comme étoient les citoyens de Tibur, de Préneſte, de Piſe, d'Arpinum, de Nole, de Bologne, de Plaiſance, de Sutrium & de Luques.

Quoique l'expoſition de cet ancien auteur ne ſoit pas fort claire en quelques points, nous ne laiſſons pas d'y voir, que les *municipes* ne ſe faiſoient pas par-tout aux mêmes conditions, ni avec les mêmes circonſtances. De-là nous devons inférer que ce nom de *municipe* a eu des ſignifications différentes ſelon les tems & les lieux; or, c'eſt à ce ſujet qu'Aulugelle nous a conſervé quelques remarques qui répandent un grand jour ſur cette matiere. Inſenſiblement tous les *municipes* devinrent égaux pour le droit de ſuffrage. Enfin cet uſage même changea de nouveau. Les *municipes*, amoureux de leur liberté, aimerent mieux ſe gouverner par leurs propres lois que par celles des Romains.

Il y avoit un grand nombre de lieux municipaux, *municipia*, dans l'empire romain; mais nous connoiſſons ſur-tout ceux d'Italie, parce que pluſieurs auteurs en ont dreſſé des liſtes. Chaque *municipe* avoit ſon nom propre & particulier. (*D. J.*)

MUNIFICES, ſ. m. pl. (*Hiſt. rom.*) ſoldats qui étoient aſſujettis à tous les devoirs de la guerre, comme de faire la garde, d'aller au bois, à l'eau, au fourrage; tandis que d'autres en étoient exemptés.

MUNIFICENCE, ſ. f. (*Gram.*) libéralité royale. Il faut qu'on remarque dans les dons le caractere de la perſonne qui donne. Les ſouverains montrent leur bienveillance par des actions particulieres, mais c'eſt leur *munificence* qui doit éclater dans leurs bienfaits publics. Ils ont de la bonté, quand ils conferent un poſte, une dignité; de la bienfaiſance, quand ils ſoulagent; mais ils veulent qu'on admire leur *munificence* dans les gratifications qu'ils accordent à de grands & utiles établiſſemens. Ces établiſſemens qui ont été d'abord l'objet de leur amour pour le bien de leurs ſujets, deviennent enſuite celui de leur *munificence*. La *munificence* n'eſt & ne doit être que le fard de l'utilité; c'eſt le ſigne de l'attachement qu'ils ont à la choſe, & de l'importance de leur perſonne.

MUNIR, v. act. (*Gram.*) S'il ſe dit d'une place, il eſt ſynonyme à *fortifier* ou par des conſtructions, ou par l'aprovîſionnement; des vaiſſeaux, c'eſt les pourvoir de tout ce qui eſt néceſſaire à leur deſtination; on ſe *munit* d'argent & de recommandations, quand on voyage, de patience & de courage, quand on entreprend une choſe difficile. D'où l'on voit que ce *mot* ſe prend au ſimple & au figuré.

MUNITIONS, (*Art. milit.*) ſe dit en général de toutes les proviſions de guerre qui concernent les armes & les vivres. Les premieres ſont appellées *munitions de guerre*; & les autres, *munitions de bouche*.

Lorſqu'on a deſſein de faire la guerre, les *munitions* de toute eſpece forment un objet qui mérite la plus grande attention. Il faut en faire des amas de longue main, &, comme on ne le peut ſans argent, on peut établir que l'abondance de ce métal eſt d'une néceſſité abſolue pour ſe préparer à la guerre. On a déja obſervé, *article* GUERRE, que lorſque Henri IV. eut deſſein de porter la guerre en Allemagne, M. de Sulli l'engagea à ſuſpendre ſes opérations juſqu'à ce qu'il eut dans ſes coffres dequoi la faire pluſieurs années, ſans mettre de nouvelles impoſitions ſur ſes peuples. Lorſque Perſée ſe préparoit à la guerre contre les Romains, il avoit en réſerve, outre les ſommes néceſſaires pour la ſolde & la dépenſe de ſon armée, dequoi ſtipendier dix mille hommes de troupes étrangeres pendant dix ans. Il avoit amaſſé des vivres pour un pareil nombre d'années; ſes arſenaux étoient remplis d'armes pour équiper trois armées auſſi nombreuſes que celle qu'il avoit ſur pié: les hommes ne devoient point lui manquer; au défaut des Macédoniens, la Thrace lui en offroit une ſource inépuiſable. Si ce prince avoit porté la même conduite & la même prudence dans le reſte des opérations de la guerre à laquelle il ſe préparoit, on peut douter s'il n'auroit pas trouvé le moyen d'arrêter la puiſſance des Romains. Mais tant de choſes différentes concourent aux ſuccès des opérations militaires, que ce n'eſt pas aſſez d'en bien adminiſtrer quelques parties, il faut qu'elles le ſoient toutes également. Nous réduirions volontiers l'eſſentiel des préparatifs néceſſaires pour commencer la guer-

guerre a deux objets principaux, qui ſont l'argent & de bons généraux. Avec de l'argent, on ne manque ni d'hommes ni de *munitions*, & avec des généraux habiles on a toûjours de bons ſoldats & de bons officiers; on fait la guerre avec ſuccès, quel que ſoit le nombre d'ennemis que l'on ait à combattre; au lieu que, ſous des généraux médiocres, les préparatifs formés avec le plus de ſoins & de dépenſe, ne ſont ſouvent qu'une charge pour l'état qui n'en tire aucun avantage. Les Romains n'avoient jamais eu d'armée plus nombreuſe que celle qui combattit à Cannes contre Annibal; ils n'avoient jamais fait plus de dépenſe & pris plus de précautions pour vaincre ce redoutable ennemi, mais la mauvaiſe conduite de Varron leur en fit perdre tout le fruit.

Une des principales *munitions* de bouche eſt le pain; celui qu'on diſtribue à l'armée & qu'on appelle par cette raiſon *pain de munition*, contient deux *rations*. *Voy.* RATION. Il ſert pour la nourriture de deux jours au ſoldat. Ce pain devoit peſer ſuivant les anciens réglemens militaires trois livres ou quarante-huit onces. Mais l'ordonnance du premier Mai 1758 ayant augmenté la ration de quatre onces, il peſe actuellement cinquante-ſix onces ou trois livres & demie. Il doit être compoſé de deux tiers de froment & d'un tiers de ſeigle. On emploie ces grains ſans en ôter la paille ou le gros ſon. Il doit être cuit & raſſis, & entre bis & blanc.

Comme le poids du pain qu'on donne ordinairement pour quatre jours aux ſoldats, & quelquefois pour ſix, eſt fort incommode dans les marches, que d'ailleurs il exige une grande quantité de chariots ou de caiſſons pour le voiturer à la ſuite de l'armée, M. le maréchal de Saxe penſoit qu'il ſeroit fort important d'accoutumer les troupes à ſe nourrir de biſcuit. Les pourvoyeurs des vivres, dit cet illuſtre général, font accroire tant qu'ils peuvent que le pain vaut mieux pour le ſoldat; mais cela eſt faux: & ce n'eſt, dit-il, que pour avoir occaſion de friponner qu'ils cherchent à le perſuader. En effet, Montecuculi & pluſieurs autres célebres auteurs militaires admettent l'uſage du biſcuit. Il ſe conſerve très-long-tems; il faut moins de voitures pour le tranſporter à la ſuite de l'armée, & le ſoldat peut en porter pour huit ou dix jours, & même pour quinze, ſans être chargé d'un poids conſidérable. Ces avantages méritent ſans doute la plus grande attention. Mais ſi l'on veut s'en tenir à l'uſage à cet égard, on doit au-moins, comme le propoſe M. le maréchal de Puyſegur, avoir des magaſins de biſcuit en réſerve dans le voiſinage des armées: on s'en ſert dans les cas où ſes mouvemens en-avant l'éloignent trop des lieux d'où elle tire le pain pour en avoir commodement.

Outre le pain, on fournit auſſi en campagne une demi-livre de viande à chaque ſoldat ou cavalier; il y a pour cet effet de nombreux troupeaux de bœufs & de moutons à la ſuite des armées.

Les *munitions* de fourrage ſont auſſi de la plus grande importance pour les armées. Lorſqu'on entre de bonne heure en campagne, la terre ne produit rien pour la nourriture des chevaux. Il faut par conſéquent y ſuppléer par de nombreux magaſins à portée des lieux où l'armée doit agir; il en faut auſſi pour la ſubſiſtance des chevaux pendant l'hiver, lorſque le pays que l'on occupe ne peut fournir la quantité dont on a beſoin.

Comme la formation des magaſins peut donner des indices à l'ennemi des endroits où l'on veut porter la guerre, il faut faire enſorte de les former ſans qu'il en ait connoiſſance, ou ſans qu'il puiſſe en pénétrer le véritable motif. C'eſt un art particulier qu'avoit M. de Louvois, & cet art qu'il a employé pluſieurs fois avec ſuccès, n'a pas peu contribué à la gloire des entrepriſes de Louis XIV.

Suivant M. le maréchal de Puyſegur, une armée de cent vingt mille hommes conſomme chaque jour environ mille ſacs de farine, peſant chacun deux cens livres. (*Q*)

MUNITIONNAIRE, ſ. m. eſt à l'armée, celui qui eſt chargé du ſoin de pourvoir à la ſubſiſtance des troupes de l'armée. *Voyez* COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES VIVRES.

MUNITIUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la grande Germanie, ſelon Ptolomée: ſes interpretes l'expliquent par Gottingen, ville du pays de Brunſwig, mais c'eſt une conjecture ſans preuve. (*D. J.*)

MUNSTER, (*Géog.*) ce mot eſt allemand d'origine, & ſignifie un *monaſtere*; il y a eu des monaſteres qui ont donné lieu à bâtir des villes autour d'eux, & ſur leur territoire, & ces villes ont pris le nom de *Munſter*, ſoit ſeul, ſoit accompagné de quelque ſyllabe. Souvent même des villes ont quitté leur ancien nom, pour prendre le nom de *Munſter*, *Minſter*, *Monſtier* ou *Monſtiers*, tous noms formes de *Monaſterium*. (*D. J.*)

MUNSTER, (*Géog.*) ville fortifiée d'Allemagne, au cercle de Weſtphalie, capitale de l'évêché auquel elle a donné le nom.

On appelle aujourd'hui cette ville en latin *Monaſterum* mais l'ancien nom étoit *Mimigardevordia*; ſon origine dans le onzieme ſiecle a commencé par un monaſtere, & elle a un grand nombre d'hommes & de femmes dans ſon enceinte. On ſait comment *Munſter* tomba dans le ſeizieme ſiecle entre les mains du fanatique Jean de Leyde, dont le vrai nom étoit Jan Bocolde, & l'on ſait également ſon ſupplice en 1536. *Munſter* voulut depuis être regardée ville impériale, mais Jean de Galen ſon évêque, la ſoumit en 1661, à reconnoître l'autorité de ſes prélats. Ce fut dans *Munſter* en 1648 que fut reglé le traité de paix, qu'on nomme auſſi le *traité d'Oſnabrug*, & d'un commun nom le *traité de Weſtphalie*.

Cette ville eſt ſur la petite riviere d'Aa, qui la traverſe, à 7 milles d'Oſnabrug, 12 de Paderborn, 15 de Caſſel, 18 de Cologne, 22 de Brême, 34 d'Amſterdam. *Long.* ſelon Lieutaud, 25. 20. 30. *lat.* 52. *Long.* ſelon Street, 20. 12. 50. *lat.* 52.

Mallinckrot (Bernard) natif de *Munſter*, s'eſt fait connoître par des ouvrages aſſez eſtimés, & par des brigues qui lui furent fatales. Il étoit doyen de cette ville, aſpiroit à l'évêché, & ne l'ayant pas obtenu, il ſuſcita des troubles contre le nouvel évêque. Celui-ci le fit arrêter, & conduire dans un château ſous bonne garde, après lui avoir ôté ſon doyenné. Il mourut dans ce château en 1664. Avant ſa détention, il avoit mis au jour en latin, un traité ſur l'invention & le progrès de l'Imprimerie; un autre livre ſur la nature & l'uſage des lettres; & un troiſieme ſur les chanceliers de la cour de Rome, & les archichanceliers de l'Empire. (*D. J.*)

MUNSTER, l'*évêché de*, (*Géogr.*) c'eſt un des plus conſidérables évêchés d'Allemagne par ſon revenu, qui eſt de 300 mille écus du pays, par la fertilité du territoire, par le grand nombre d'hommes robuſtes & guerriers dont il eſt peuplé, & par les places fortes qui le couvrent, *Munſter* en eſt la capitale. L'évêque eſt prince ſouverain de l'Empire; c'eſt aujourd'hui l'électeur de Cologne, qui indépendamment de ſon archevêché, poſſede encore les évêchés d'Oſnabrug, de *Munſter* & de Paderborn. (*D. J.*)

MUNSTER, (*Géog.*) province maritime d'Irlande. *Voyez* MONNSTER.

MUNSTER, *in der S. Gregorien thal* (*Géog.*) c'eſt-à-dire, *Munſter* dans la vallée de S. Grégoire, petite ville d'Allemagne, dans la haute Alſace. Elle doit ſon origine à un monaſtere qui y fut fondé au ſeptieme ſiecle par Childéric roi de France, ſous le titre de la *Ste Vierge*, *S. Pierre*, *S. Paul & S. Grégoire* pape; voilà un titre de fondation digne de ſon tems. Ce monaſtere eſt préſentement uni à la congrégation de S. Vanne, & la ville qui eſt très-peu de choſe, a été incorporée dans le bailliage de Haguenau. (*D. J.*)

MUNSTER THALL, (*Géog.*) c'eſt-à-dire, le val de *Munſter*, c'eſt le nom de la onzieme communauté de la ligue de la Caddée, au pays des Griſons, entre les monts Strela & Fluela.

Le *Munſter Thall* tire ſon nom d'un couvent de religieuſes qui s'y trouve encore. Ce petit pays eſt partagé en deux juriſdictions, qui comprennent pluſieurs villages & hameaux. (*D. J.*)

MUNTING, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *Muntingia*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond, il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit rond, charnu, mol, & qui renferme pluſieurs petites ſemences. Plumier, *nova plant. Amer. gen. Voyez* PLANTE.

MUNYCHIA, (*Mythol.*) ſurnom de Diane en Grece, parce qu'elle avoit un temple illuſtre dans le port d'Athènes nommé *munychie*, & qu'on y célebroit en ſon honneur, les fêtes dites *munychies*. Les Athéniens donnerent le nom d'un des ports de leur ville au bourg voiſin, à un de leurs mois, à une divinité, à des fêtes ſolemnelles qu'on lui avoit conſacrées, & à un de ſes temples qui ſervoit d'aſyle aux débiteurs. (*D. J.*)

MUNYCHIE, (*Géog. anc.*) *munychia* ou *munichius portus*, l'un des trois ports d'Athènes. Ce port préſentement abandonné, avoit un bourg de même nom renfermé par de longues murailles, qui s'étendoient juſqu'au Pirée. On voit encore aſſez près des côtes de la mer, des ruines de voûtes, de colonnes, de murailles, & des reſtes de fondemens d'un temple. C'étoit peut-être celui de Diane, que l'hiſtoire a tant célébré, & qui ſervoit d'aſyle à ceux qu'on pourſuivoit pour dettes. *Les*

deux autres fameux ports de l'Attique, étoient le Pirée & Phalere. *Voyez* PHALERE & PIRÉE. (*D. J.*)

MUNICHES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) μουνυχία; fête annuelle qu'on célébroit à Athènes, & dans le port de même nom, le ſeizieme du mois Munychion, en l'honneur de Diane munychia. Potter vous indiquera l'origine & les cérémonies de cette fête dans ſes archæol. grecq. *l. II. c. xx. tom. I. p.* 414. & *ſuiv.* (*D. J.*)

MUNYCHION, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) μουνυχιών, le dixieme mois de l'année Athénienne; il contenoit vingt neuf jours, & répondoit, ſelon Potter & Giraldi, à la fin de notre mois de Mars, & au commencement de notre mois d'Avril. On l'appelloit *Munychion*, parce que pendant ce mois, on célébroit à Athènes en l'honneur de Diane, les fêtes nommées *Munychies*. (*D. J.*)

MUPHTI *ou* MUFTI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le chef ou le patriarche de la religion mahométane. Il réſide à Conſtantinople. *Voyez* MAHOMÉTISME.

Le *muphti* eſt le ſouverain interprete de l'alcoran, & décide toutes les queſtions ſur la loi. *Voyez* ALCORAN.

Il a rang de bacha, & ſon autorité eſt quelquefois redoutable au grand-ſeigneur lui-même: c'eſt lui qui ceint l'épée au côté du grand ſeigneur, cérémonie qui répond au couronnement de nos rois.

Le peuple appelle le *muphti*, le *faiſeur de lois*, l'*oracle jugement*, le *prélat de l'orthodoxie*, & croit que mahomet s'exprime par ſa bouche. Autrefois les ſultans le conſultoient ſur toutes les affaires eccléſiaſtiques ou civiles, ſur-tout lorſqu'il s'agiſſoit de faire la guerre ou la paix, à ſon abord il ſe levoit par reſpect & avançoit quelques pas vers lui; mais le prince & ſes miniſtres agiſſent aſſez ſouvent ſans ſa participation, & lorſqu'il n'eſt pas agréable à la cour, on le dépoſe & on l'exile. Le grand ſeigneur en nomme un autre: on ne regarde pas même ſa perſonne comme tellement ſacrée, qu'on ne le mette quelquefois à mort. Ainſi en 1703, Achmet III. fit étrangler le *muphti* Omar-Albouki & ſon fils, & Amurat IV. fit broyer vif un autre *muphti* dans un mortier de marbre qu'on conſerve encore au château des ſept tours, en diſant que les têtes que leur dignité exempte du tranchant de l'épée, devoient être briſées par le pilon.

Lorſque le grand ſultan nomme un *muphti*, il l'inſtalle lui-même dans ſa nouvelle dignité, en le revêtant d'une peliſſe de marte zibeline & lui donnant mille écus d'or, il lui aſſigne auſſi une penſion pour ſon entretien que le *muphti* groſſit par les ſommes qu'il tire de la vente de certains offices dans les moſquées royales. Au reſte, il eſt chef de tous les gens de loi, comme kadileskers, mollaks, imans, dervis, &c. Il rend des decrets & des ordonnances qu'on nomme *fetfa*, & ſont extrèmement reſpectées. *Voyez* FETFA.

Tous les particuliers ont droit de conſulter le *muphti*, & de lui demander ſon ſentiment dans toutes les occurrences ſur-tout dans les matieres criminelles. Pour cet effet, on lui remet un écrit dans lequel le cas eſt expoſé ſous des noms empruntés; par exemple, ſi l'on peut convaincre N. par bons témoins qu'il a contrevenu aux commandemens du ſultan, ou qu'il n'a pas obéi avec ſoumiſſion à ſes ordres, doit-il être puni ou non. Après avoir examiné la queſtion, le *muphti* écrit au bas du papier *olul*, c'eſt-à-dire, *il doit être puni*, ou bien *olmiaz* qui ſignifie *il ne le ſera pas*. Que ſi on laiſſe à ſa diſpoſition le choix du ſupplice, il écrit au bas de la conſultation, qu'il reçoive la *baſtonnade* ou telle autre peine qu'il prononce.

Le *muphti* interprete quelquefois lui-même l'alcoran au peuple, & prêche en préſence du grand ſeigneur à la fête du bairam, il n'eſt point diſtingué des autres turcs dans ſon extérieur, ſi ce n'eſt par la groſſeur de ſon turban. Guer, *mœurs des Turcs, tom. I.* & *II.* Ricaut, *de l'Emp. ottom.*

MUQUEUSES, (*Anatom.*) on appelle de la ſorte trois glandes qui déchargent leur liqueur dans l'uretre. Cowper, qui les découvrit le premier, les nomma ainſi, à cauſe de la viſcoſité de l'humeur qu'elles ſéparent. *Voyez nos Pl. d'Anatomie & leur explic. voyez auſſi* MUCOSITÉ.

Les deux premieres de ces glandes qui furent découvertes, ſont de la groſſeur environ d'une feve, de figure ovale & applatie, & d'une couleur jaunâtre comme les proſtates: elles ſont placées de chaque côté du bulbe de l'uretre, un peu au-deſſus.

Leurs conduits excrétoires viennent de leur ſurface interne, près la membrane interne de l'uretre, dans laquelle ils s'ouvrent un peu plus bas par deux orifices diſtincts, préciſément au-deſſous de l'endroit où l'uretre ſe courbe ſous les os pubis, dans la région du périnée, & ils déchargent dans ce canal une liqueur viſqueuſe & tranſparente.

La troiſieme glande *muqueuſe* eſt une petite glande conglobée, jaunâtre comme les deux premieres, mais un peu moins, ſituée dans le périnée, près de l'anus, au-deſſus de l'angle que forme la courbure de l'uretre ſous les os pubis; elle a deux conduits excrétoires qui pénetrent obliquement dans l'uretre trois lignes au-deſſous des deux premieres, & verſe une liqueur qui eſt ſemblable à celle des deux premieres glandes en couleur & en conſiſtance. *Voyez* URETRE.

MUQUEUX, CORPS, (*Chimie.*) Les Chimiſtes claſſent ſous ce nom générique pluſieurs ſujets ou ſubſtances chimiques du regne végétal & du regne animal; ſavoir du regne végétal le corps doux, le corps farineux, le corps émulſif, le mucilage, la gomme, & la ſubſtance gélatineuſe des plantes cruciferes de Tournefort; & du regne animal, la mucoſité ou gélée. *Voyez* DOUX, *Chimie*, FARINE, FARINEUX, *Chimie*; SEMENCES ÉMULSIVES, GOMME, MUCILAGE, & SUBSTANCES ANIMALES.

La compoſition chimique de ces différentes ſubſtances, n'eſt pas encore bien connue, parce qu'on n'a pas procédé à leur examen par l'analyſe menſtruelle: elles ont cependant aſſez de propriétés communes manifeſtes, pour qu'on ſoit en droit de les conſidérer comme une diviſion naturelle de ſubſtances chimiques. Ces propriétés communes ſont leur ſolubilité par l'eau, leur legere *glutinoſité*, la qualité que les Medecins qui ont dès longtems obſervé le corps *muqueux*, ont appellée *molle, égale, tendre*; & Galien en particulier *douce*; expreſſion qui, expliquée ſelon la doctrine d'Hippocrate, ne deſigne autre choſe qu'un état tempéré, que la conſtitution intérieure d'une ſubſtance dans laquelle aucun principe irritant médicamenteux ou nuiſible ne domine. Trois qualités communes plus intérieures ou plus eſſentielles encore, c'eſt, 1°. la diſpoſition qu'ont tous ces corps à fournir la nourriture propre & immédiate des animaux, *voyez* NOURRISSANT; 2°. d'être le ſujet ſpécial de la fermentation, *voyez* FERMENTATION; 3°. d'être principalement, peut-être entierement formés d'un amas de molecules organiques, *voyez* MOLECULES ORGANIQUES. L'analyſe par la diſtillation à la violence du feu, tout imparfait qu'eſt ce moyen chimique, découvre auſſi pluſieurs caracteres d'identité dans ces différens corps: tous donnent une quantité conſidérable d'eau, & plus ou moins de matiere phoſphorique: toutes les eſpeces de corps *muqueux* végétal (à l'exception du corps gélatineux des cruciferes) fourniſſent abſolument les mêmes principes, & preſque même quant à la quantité abſolue & à la quantité proportionnelle de chacun, ſavoir outre les deux principes très-communs dont nous avons déja parlé, une huile empyreumatique & un eſprit acide aſſez fort, empreints l'un & l'autre d'une odeur particuliere que tout le monde connoît dans le ſucre brûlé, & un charbon très-leger, très-ſpongieux, qui étant brulé à l'air libre ne donne qu'une petite quantité d'alkali fixe.

D'ailleurs l'analogie de toutes les eſpeces de corps *muqueux* eſt démontrée de la maniere la plus frappante, par l'échelle ou gradation naturelle, ſelon laquelle ces ſubſtances ſont ordonnées entr'elles. La ſubſtance gélatineuſe des cruciferes eſt tellement intermédiaire entre les autres eſpeces de corps *muqueux* végétaux & les ſucs gélatineux animaux, qu'il n'eſt pas facile de définir ſi elle approche plus par ſes qualités chimiques des premiers que des derniers. *Voyez* analyſe végétale au *mot* VÉGÉTAL ET SUBSTANCES ANIMALES. (*b*)

MUR, adj. *voyez* MATURITÉ.

MUR, *en Architecture*, *voyez* MURAILLE.

MUR, (*Hydraul.* & *Jardinage.*) Il y en a de différentes ſortes; *mur* de terraſſe, de meloniere; *mur* de clôture. Dans les fontaines on appelle le *mur* qui ſoutient la pouſſée des terres, le *mur de terre* & celui contre lequel bat l'eau d'un baſſin, le *mur de douve* ou *mur flottant*. *Voyez* DOUVE. (*K*)

MUR *ou* MURAILLE, *tirer à la, parer à la*, (*Eſcrime.*) terme de ſalle & exercice que les écoliers pratiquent pour apprendre à tirer & à parer quarte & tierce.

Les eſcrimeurs qui veulent tirer au *mur*, obſervent ce qui ſuit: 1°. de ſe placer en garde vis-à-vis l'un de l'autre; 2°. qu'il n'y en ait qu'un qui porte les eſtocades (il n'y en a qu'un qui doit parer). Celui qui eſt convenu de pouſſer, commence par ôter ſon chapeau, & s'allonge ſur celui qui doit parer comme s'il lui portoit une botte, afin de connoître s'il eſt en meſure: en même tems ſon adverſaire ôte auſſi ſon chapeau pour lui rendre le ſalut, & déplace ſon fleuret de la ligne pour lui faciliter le moyen de prendre ſa meſure. Après cette cérémonie ils ſe remettent en garde.

Etant ainſi placés, & les fleurets engagés dehors ou dans les armes, celui qui eſt prépoſé pour tirer détache une eſtocade de tierce en dégageant, ſi les épées ſont engagées dans les armes: de-là il ſe remet en garde ſans quitter le fleuret de l'ennemi, & lui porte une eſtocade de quarte en dégageant. Ainſi ſucceſſivement il porte des eſtocades de tierce & de quarte ſans ſupercherie, c'eſt-à-dire ſans feinte ni aucuns mouvemens qui puiſſent ébranler celui qui pare. Quand il ne veut plus porter d'eſtocade, ſon adverſaire ſe met à ſa place & lui tire au *mur* à ſon tour.

Mur de recuit, *terme de Fonderie*, eſt fait d'aſſiſes de grès & de briques, poſées avec du mortier de terre à four. Sa premiere aſſiſe poſe ſur le maſſif de la foſſe, & il monte juſqu'au haut de l'ouvrage. Il doit être diſtant de 18 pouces environ des parties les plus ſaillantes du moule; on le remplit de briquaillons; on obſerve de laiſſer un eſpace pour tourner autour du parement extérieur de la foſſe, afin de pouvoir opérer. *Voyez les fig. des Pl. des Fonderies en bronze.*

Mur, gratter le mur, (*Maréchal.*) ſe dit de l'académiſte qui s'approche trop le long du *mur* du manege.

MURADAL, (*Géog.*) ou *Puerto-Muradal*; nom d'un pas de la montagne de Morena, par où l'on entre de la nouvelle Caſtille dans l'Andalouſie. Ce lieu s'appelloit anciennement *Saltus Caſtulonenſis*; il eſt fameux par la grande victoire que les Eſpagnols y remporterent ſur les Maures en 1202. (*D. J.*)

MURAGE, ſ. m. (*Juriſprudence.*) dans la baſſe latinité *muragium*; c'étoit un droit qui ſe levoit pour l'entretien des murs d'une ville & autres ouvrages publics. (*A*)

MURAILLE, ſ. f. (*Maçonnerie.*) il ſe dit de toute élévation en pierre, ou en moilon, ou en brique, ou en plâtre, qui forme la cage ou la clôture d'une maiſon, d'un jardin, d'un eſpace, quel qu'il ſoit. Il y a des *murailles* de clôture, des murs mitoyens, des murs de refend, des murs en l'air, des murs en allée, coupé en décharge, de douve, ſans moyen, de parpin, plante, en ſurplomb, déverſé, *&c.*

Muraille, ſ. f. (*Minéralog.*) c'eſt ainſi que les ouvriers des mines de France nomment la pierre ou le banc de terre, de ſable ou de roche qui ſert d'appui à un filon métallique ou à une couche de charbon de terre. Cette partie s'appelle auſſi *le ſol*. *Voyez* Filon.

Muraille de Cesar, (*Géog. anc.*) *Murus Cæſaris*; *muraille* dont parle Céſar dans ſes commentaires, *liv. I. ch. viij.* Quelques-uns croient encore en trouver des veſtiges entre le lac de Genève du côté de Nyon & le mont Jura; d'autres veulent que ce mur ait été au-delà du Rhône, entre le lac de Geneve & le pas de Cluze, dans l'endroit où le mont Jura traverſe le Rhône, & continue dans la Savoie. Cette derniere opinion paroît mieux convenir au texte de Ceſar. (*D. J.*)

Muraille de la Chine, (*Architect. ancienne.*) fortification de l'empire Chinois, monument ſupérieur par ſon immenſité aux pyramides d'Egypte, quoique ce rempart n'ait pas empêché les Tartares Mantcheoux de ſubjuguer la Chine. Cette grande *muraille*, qui ſéparoit & défendoit la Chine des Tartares, bâtie 137 ans avant l'ere chrétienne, ſubſiſte encore dans un contour de 500 lieues, s'éleve ſur des montagnes, deſcend dans des précipices, & á preſque par-tout 20 de nos piés de largeur, ſur plus de trente de hauteur. (*D. J.*)

Muraille des Pictes, (*Hiſt. anc.*) c'étoit un ouvrage des Romains très-célebre, commencé par l'empereur Adrien, ſur les limites ſeptentrionales d'Angleterre, pour empêcher les incurſions des Pictes & des Ecoſſois. *Voyez* Muraille.

Ce n'étoit d'abord qu'une *muraille* gaſonnée, fortifiée de paliſſades; mais l'empereur Severe étant venu en Angleterre, la fit bâtir de pierres ſolides. Elle s'étendoit huit milles en longueur, depuis la mer d'Iſlande juſqu'à la mer d'Allemagne, ou depuis Carliſle juſqu'à Newcaſtle, avec des guérites & des corps-de-garde à la diſtance d'un mille l'un de l'autre.

Les Pictes la ruinerent pluſieurs fois, & les Romains la réparerent; enfin Ætius, un général romain, la fit conſtruire en brique, & les Pictes l'ayant détruite l'année ſuivante, on ne la regarda plus que comme une limite qui ſéparoit les deux nations.

Cette *muraille* étoit épaiſſe de huit piés, haute de douze, à compter du ſol; elle s'alongeoit ſur le côté ſeptentrional des rivieres de Tyne & d'Irthing, paſſant par deſſus les collines qui ſe trouvoient ſur ſon chemin. On peut encore en voir aujourd'hui les veſtiges en différens endroits de Cumberland & de Northumberland.

Muraille, (*Maréchall.*) c'eſt les murs du manege, & ce qu'on appelle le dehors dans certaines occaſions. *Voyez* Dehors. Paſſéger la tête à la *muraille*, *voyez* Passéger. Porter la main à la *muraille*, aller droit à la *muraille*, arrêter droit à la *muraille*, ſont différentes actions que le cavalier fait faire à ſon cheval pour l'aſſouplir. *Voyez* Assouplir.

Muraille, (*Géog. anc.*) en latin *murus*, en grec τεῖχος; mais le mot grec déſigne une *maiſon fortifiée*, que nous appellerions aujourd'hui *château*.

Les anciens ont bâti des *murailles* extraordinaires, pour mettre leurs frontieres à l'abri des invaſions ſubites. Telle étoit la *muraille* que les empereurs de Conſtantinople firent élever pour garantir cette ville & ſes environs des incurſions des Barbares. Telle étoit la *muraille* qui fermoit l'entrée du Péloponneſe ou de la Morée, du côté de l'Iſthme. Telles étoient celles qui embraſſoient tout le Pirée & le joignoient à Athènes; on les nommoit μακρὰ τείχη: elles étoient longues de 40 ſtades, qui font cinq mille pas, hautes de 40 coudées, & ſi larges, que deux chariots y pouvoient paſſer de front. On n'avoit employé à leur conſtruction que de groſſes pierres de taille jointes enſemble avec du fer & du plomb fondu. Ce fut Cimon qui en jetta les fondemens, au rapport de Plutarque, & Périclès les fit achever. Il faut encore mettre au rang des fortifications de ce genre les deux fameuſes *murailles* qui ſéparoient l'Angleterre ſoumiſe aux Romains du reſte de l'île, dont les habitans refuſoient de ſe ſoumettre. Telle eſt enfin de nos jours la grande *muraille* de la Chine. (*D. J.*)

MURAIS *ou* MORAIS, ſ. m. (*Commerce.*) meſure de continence dont on ſe ſert à Goa & dans les autres colonies portugaiſes aux indes orientales, pour meſurer le riz & les autres légumes ſecs. Elle contient 25 paras, & le para 22 livres poids d'Eſpagne. *Dictionn. de Commerce.*

MURAL, adj. ſe rapporte quelquefois à *mur*, que les Latins appelloient *murus*. *Voyez* Mur.

Couronne *murale* parmi les anciens Romains, étoit une eſpece de couronne garnie de dents par le haut, ſemblables aux créneaux des murailles. *Voyez* Couronne.

La couronne *murale* étoit la récompenſe de ceux qui avoient monté les premiers à l'aſſaut ſur les murailles d'une ville ennemie.

Arc *mural* eſt une eſpece de mur ou arc en forme de mur, qu'on place exactement dans le plan du méridien, c'eſt à-dire ſur la ligne méridienne, pour y fixer un grand quart de cercle, un ſextant, ou quelqu'autre inſtrument, afin d'y obſerver la hauteur méridienne des aſtres. *Voyez* Ligne méridienne & Hauteur méridienne.

Tycho Brahé eſt le premier qui ſe ſoit ſervi d'*arc mural* dans ſes obſervations; après lui MM. Flamſteed & de la Hire s'en ſont ſervi auſſi. *Voyez* Céleste.

MURANO, (*Géog.*) île d'Italie, à un mille au nord de Veniſe, avec une ville qu'on appelle une autre *Veniſe*, qui fait les délices des Vénitiens. Cette île a trois milles de tour, & eſt diviſée en deux parties par un grand canal. Elle fut autrefois la retraite des Alcinates & des Opitergiens, qui s'y réfugierent pour ſe mettre à couvert de la fureur des Huns. (*D. J.*)

MURASAKI, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une plante du Japon à tige ronde, dont les feuilles ſont longues de deux pouces, rondes, placées une à une, alternes, épaiſſes, pointues & ſans découpures; il ſort de leur aiſſelle un épi de fleurs long de quatre doigts; & ces fleurs ſont éloignées l'une de l'autre, ſans pédicule, de la groſſeur d'une graine de coriandre, couleur de pourpre foible, à quatre ou cinq pétales; elles ne s'ouvrent jamais.

MURAT, (*Géogr.*) petite ville ou plûtôt bourg de France en Auvergne, qui eſt le ſiége d'un bailliage, d'une maîtriſe des eaux & forêts, & d'une prevoté royale. Ses habitans ſont preſque tous chaudronniers. *Murat* eſt ſitué ſur l'Alagnon, d'où vient qu'on le nomme en latin moderne *Muratum ad Alanionem fluvium*. *Long.* 20. 50. *lat.* 45. 30. (*D. J.*)

MURCIE, (*Mythol.*) nom ſous lequel la pareſſe a été perſonnifiée par quelques écrivains. On faiſoit ſes ſtatues couvertes de mouſſe, pour ſymbole de ſa nonchalance; cependant ce n'étoit pas toujours par une indolence ſtérile que l'on ſacrifioit à cette divinité; les gens ſenſuels qui la courtiſoiens davantage, faiſoient conſiſter leur inaction dans une certaine tranquillité qu'ils diſoient être le fruit de leur expérience & de leurs réflexions. Ils s'élevoient au-deſſus des paſſions trop tumultueuſes, & s'appliquoient moins à corriger leurs vices qu'à régler leurs plaiſirs. Libres des affaires & des devoirs, ils s'abandonnoient à leur goût, & ne vouloient dépendre que de

leur foibleſſe, à laquelle ils rapportoient même juſqu'à leurs vertus. Peut-être y a-t-il moins lieu de s'étonner, que l'homme tombe dans ces illuſions délicates & qui le flattent dans ſes égaremens, qu'il n'y a lieu d'être ſurpris, que, par cette impreſſion ſi vive que font ſur nous les objets préſens, il ſe ſoit aveuglé juſqu'à mettre les dieux dans le parti de ſes paſſions. Les Romains ſurnommerent Vénus *murcie*, & ſous ce nom, ils lui conſacrerent un temple ſur le mont Aventin. (*D. J.*)

MURCIE, LA, (*Géog.*) petit pays qu'on met au nombre des royaumes d'Eſpagne. Il eſt borné par la nouvelle-Caſtille, la mer Méditerranée, les royaumes de Valence & de Grenade. Il peut avoir environ 25 lieues de longueur, 23 de largeur, & à peu-près autant de côtés ſur la Méditerranée.

La *Murcie* étoit anciennement habitée par les Batiſtans dont parle Ptolomée, par les Bélitains & les Déitains dont Pline fait mention. Les Maures s'en rendirent maîtres en 715, & la poſſéderent juſqu'en 1241, que Ferdinand III. du nom, roi de Caſtille, les chaſſa de cette délicieuſe contrée où ils recueilloient la ſoie avec laquelle ils fabriquoient leurs belles étoffes.

La *Murcie* eſt arroſée par la Guadalanteri & par la Ségura, appellée anciennement *Terebus*, *Soraberum* & *Sorabis*.

On y compte quatre villes honorées du titre de cité; *Murcie*, capitale, Carthagène, Almacaron, & Lorca.

L'air de ce royaume eſt très-ſain, & le terroir très-fertile. Il rapporte de bons grains, des vins excellens, & des fruits exquis, comme oranges, citrons, limons, figues, dates, raiſins, olives, abricots & autres; des légumes de toutes eſpeces, du riz, du ſucre, du miel, ſur-tout une ſorte de jonc qu'on appelle *ſparto* en eſpagnol, qui eſt d'un grand uſage pour faire des nattes, des cordes, & une eſpece de chauſſure. Mais les plus grandes richeſſes de ce royaume conſiſtent en ſoie admirable, dont la quantité monte à plus de deux cent cinquante mille livres peſant par année, & qui produiſent environ un milion de profit. On compte que pour entretenir les vers qui procurent cette ſoie, il faut qu'il y ait dans les campagnes de *Murcie* plus de 355 mille piés de muriers. (*D. J.*)

MURCIE, (*Géog.*) ville d'Eſpagne, capitale du royaume du même nom. Quelques auteurs aſſurent que cette ville eſt la *Murgis* des anciens; mais d'autres prétendent que *Murgis* étoit ſituée dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui le bourg *Muxacra*, & que *Murcie* eſt l'ancienne *Mentaria*. D'autres veulent que ce ſoit la *Vergilia* des anciens. Quoi qu'il en ſoit, *Murcie* a préſentement un évêché ſuffragant de Tolede, ſept paroiſſes, & environ dix mille habitans. Les rues y ſont droites & les maiſons aſſez bien bâties. Sa cathédrale a cette ſingularité, que la montée de ſon clocher eſt ſi douce, qu'on peut aller juſqu'au faîte à cheval ou en carroſſe. Cette ville eſt ſituée dans une plaine délicieuſe, au bord de la riviere de Ségura, à 8 lieues N. de Carthagene, 10 S. O. d'Alicante, 38 de Valence, 70 S. E. de Madrid, *Long.* 16. 59. *lat.* 37. 48. (*D. J.*)

MURE, ſ. f. (*Jardinage.*) petit fruit qui vient ſur le mûrier. Il y en a de trois ſortes, des noires qui viennent ſur le mûrier noir; des rouges ſur le mûrier de Virginie, & des blanches ſur le mûrier blanc. Cependant les mûriers blancs qui ſont d'une variété infinie pour la forme de leurs feuilles, donnent auſſi des *mûres* de différentes couleurs: il y en a des noires, des purpurines & ſur-tout des blanches. Mais comme tous ces fruits ont un goût douceâtre & déſagréable, on les comprend tous ſous le nom de *mûres blanches*, parce que c'eſt en effet le mûrier blanc qui les produit. Les *mûres* que porte le mûrier noir, ſont connues de tout le monde, & on ſait qu'elles ſont bonnes à manger. Les *mûres rouges* qui ſont plus groſſes, bien plus longues & infiniment plus agréables au goût, ſont preſqu'inconnues, parce que le mûrier de Virginie qui les produit eſt extrèmement rare. Pour les qualités & les propriétés des différentes ſortes de *mûres*, *voyez* MURIER.

MURECI, (*Botan. exot.*) eſpece de groſeillier du Bréſil. Les habitans font du fruit de cet arbre des potions catartiques. (*D. J.*)

MURENE, ſ. f. *murena*, (*Hiſt. nat. Ictb.*) poiſſon de mer aſſez reſſemblant à l'anguille, mais plus large. Il y a quelquefois juſqu'à deux coudées de longueur. L'ouverture de la mâchoire eſt grande; il ſe trouve au bout de la mâchoire ſupérieure deux ſortes de verrues comme au congre; les mâchoires & le dedans de la bouche ſont garnies de longues dents fort aiguës & courbées en-dedans; le palais eſt charnu. Les yeux ſont blancs & ronds. Il y a un petit trou de chaque côté au-devant des ouies qui ſont brunes, formées d'une peau liſſe, marquée de taches blanchâtres. La *murene* n'a qu'une très-petite nageoire qui s'étend le long du dos juſqu'à la queue à-peu-près comme dans le congre. Elle vit de chair, & elle ſe retire pendant le froid dans des trous de rochers; ce qui fait que l'on n'en prend qu'en certain tems de l'année: on la pêche à l'hameçon. Les pêcheurs craignent ſa morſure. Sa chair eſt molle, graſſe & nourriſſante comme celle de l'anguille, mais moins que celle du congre. On a donné le nom de *myrus* au mâle de la femelle, Rondelet, *hiſt. des Poiſſons part. I. liv. XIV. ch. iv. Voyez* POISSON.

MURER, v. act. (*Gram.*) fermer d'un mur. On *mure* une ville, on *mure* une porte.

MURET, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut Languedoc. Les anciens actes écrivent le nom de cette ville en françois *Murel*, & en latin *Murellum*. Pierre d'Arragon ayant pris le parti des Albigeois, & étant aſſiſté des comtes de Toulouſe, de Foix & de Comminges, aſſiégea cette place avec une armée formidable; mais elle fut taillée en pieces dans une ſortie que fit Simon de Montfort, & le roi d'Arragon lui-même y perdit la vie. *Muret* ne contient guere aujourd'hui qu'un millier d'habitans. Elle eſt ſur la Garonne à 3 lieues au-deſſus de Toulouſe. *Long.* 19. 5. *lat.* 43. 30. (*D. J.*)

MUREX, (*Hiſt. nat. Conchyl.*) coquillage dont le nom ſe rend ſouvent en françois par celui de *rocher*; mais nous avons mieux aimé lui conſerver ſon nom de murex. *Obtinuit nomen* muricis *hæc concha ob figuram quæ repræſentat ſaxorum aſpera; eadem pariter voce exprimitur bellica clava ferreis aculeis horrida quam eximie refert teſta admodum craſſa, tuberculiſque horrida & aſpera prope ſummitatem, a latere dextero ſulcata & aurita*; de ſorte que *murex* & *tribulus* ſignifient la même choſe; *tribulus* veut dire *chauſſe-trape*, *cheval de friſe*, terme de fortification.

Le *murex* eſt une coquille univalve, garnie de pointes & de tubercules, avec un ſommet chargé de piquans, quelquefois élevé, quelquefois applati; la bouche toujours alongée, dentée, édentée; la lèvre aîlée, garnie de doigts, repliée, déchirée; le fût ridé, quelquefois uni.

Quoique le caractere générique des *murex* ſoit d'avoir la bouche oblongue, garnie de dents, & tout le corps couvert de pointes ou de boutons, avec une tête élevée, & une baſe alongée, on y remarque encore quatre caracteres ſpécifiques qui déterminent des eſpeces eſſentielles dans ce genre: 1°. le *murex* qui n'a point de pointes, & qui a des aîles; 2°. l'*araignée* qui a des pointes, des doigts ou crochets remarquables, & que pluſieurs naturaliſtes appellent *aporrhais* ou *lambis*; 3°. la troiſieme eſpece ou les caſques qui ſont de vrais *murex* triangulaires: c'eſt ainſi que pluſieurs auteurs les ont nommées; la derniere eſt un *murex* tout cannelé, ſans pointes ni aîles ni boutons, avec la tête plate; la bouche dentelée & oblongue du *murex* en détermine le genre.

A l'aſpect de quelques caſques, ſur-tout de ceux dont la robe eſt unie, on leur refuſeroit une affiliation avec les *murex*; leur corps dénuée de pointes, ſemble d'abord leur défendre l'entrée dans cette famille: mais l'on changera d'avis, ſi l'on examine leur bouche oblongue & garnie de dens, c'eſt le premier caractere des *murex*; enſuite leur corps uni, coupé d'une excroiſſance ſaillante, & ſouvent d'un repli mince & très-ſenſible vers la bouche, dénote l'apparence de quelques tubercules. Enfin, dans les circonvolutions d'une tête peu élevée, on voit la naiſſance de pluſieurs pointes & trois gros replis ſaillans interpoſés dans leur contour: en faut-il davantage pour être de vrai *murex*, à la vérité moins hériſſés que les autres?

Comme le mot de *murex* ſe prend pour toute couleur de pourpre, on en a fait un nom générique dont les pourpres ne ſont qu'une eſpece; de-là eſt venu la confuſion des différens genres qui ſe trouvent dans la famille des buccins. Virgile dit:

Tyrioque ardebat murice *lana*,

parce que le ſuc de ce poiſſon ſervoit chez les anciens à teindre leurs robes de pourpre, & que ceux de Tyr y excelloient. Fabius Columna diſtingue le *murex* du pourpre & du buccin; il eſt vrai que ſa diſtinction eſt juſte, mais il ne l'a pas faite avec ſon génie ordinaire. Il dit que la pourpre rapporte la belle couleur de pourpre; que le *murex* eſt couvert de pointes & de tubercules; & que le buccin ſe diſtingue par ſes circonvolutions longues & liſſes; cependant 1°. il ne devoit pas ignorer que la couleur pourpre ſe tire également du *murex* comme de la

pourpre, & même de quelques eſpeces de buccins; 2°. qu'il y a des *murex* qui ont très-peu de pointes & de tubercules; 3°. que tous les buccins ne ſont pas liſſes. Si cet habile homme eût cherché d'autres caracteres plus eſſentiels, il eût peut-être prévenu les erreurs que ſon autorité a fait naître ſur cette matiere.

Comme la famille des *murex* eſt d'une très-grande étendue, il eſt à-propos d'en former des diviſions priſes des marques générales communes à un certain nombre d'eſpeces. 1°. Quelques-uns ſont tout garnis de tubercules & de pointes noires, éminentes & remarquables. 2°. D'autres ſont unis, ayant la clavicule peu chargée de pointes, & le bec recourbé. 3°. Il y a des eſpeces dont les levres ſont garnies de doigts. 4°. On voit d'autres eſpeces à levre aîlée & déchirée. 5°. Il y a même une eſpece unique de *murex*, dont la bouche va de droite à gauche. Les eſpeces générales dont nous venons de parler, ſe trouvent dans les cabinets des curieux.

Ainſi, dans la premiere claſſe qui comprend les eſpeces de *murex* garnis de pointes & de tubercules noirs, on connoît 1°. le *murex* à pointes émouſſées & noires, avec le ſommet applati; 2°. le *murex* couleur de cendre, entouré de piquans noirs, avec une clavicule élevée; 3°. le *murex* à pointes émouſſées bleuâtres, avec un ſommet applati; 4°. le *murex* fauve, entouré de quatre rangs de pointes émouſſées; 5°. le *murex* blanchâtre, remarquable par deux rangs de pointes pliées; 6°. le *murex* brun & le blanc, à trois rangs de pointes; 7°. le *murex* jaune, à pointes rangées régulierement; 8°. le *murex* blanchâtre, couvert de boutons jaunes, la bouche violette avec des dents des deux côtés; 9°. le *murex* qu'on nomme *hériſſon blanc*, à pointes noires & à bouche dentée; 10°. le *murex* nommé le *bois veiné*; 11°. le *murex* qu'on nomme la *muſique* avec un fût ridé. 12°. Le *murex* qu'on appelle le *plein-chant*; 13°. le *murex* dit le *foudre*, à fût ridé; 14°. le *murex* barriolé, avec une clavicule élevée & raboteuſe; 15°. le *murex* ondé, avec un ſommet élevé, raboteux & étagé; 16°. le *murex* blanc, rayé, dont le ſommet eſt garni de longues pointes; 17°. le *murex* fauve, à côtes, raboteux de tous côtés & cannelé; 18°. le *murex* plein de verrues, de ſtries, ombiliqué, avec un ſommet rougeâtre.

Dans la ſeconde claſſe compoſée de *murex* unis, dont la clavicule eſt peu chargée de pointes, & le bec recourbé, ſont compris, 1°. le *murex* triangulaire ou le caſque de Rondelet, à bouche dentée & à lèvre repliée; 2°. le *murex*, dit le *turban rouge*, plein de boutons, dont les levres ſont étendues des deux côtés; 3° le *murex* en forme de caſque, dont parle Bonnani; 4°. le *caſque* couleur d'agate, à bouche moins dentée; 5°. le caſque bariolé de taches fauves; 6°. le caſque couleur de cendre, ſans boutons; 7°. le caſque blanc, ondé de lignes jaunes; 8°. le caſque agate, ſéparé par des taches fauves & régulieres; 9°. le caſque bleu, à ſtries, ondé de lignes rouſſes en zigzags.

La troiſieme claſſe eſt des *murex*, dont les levres ſont garnies de doigts; 1°. le *murex* ſurnommé *araignée*; 2° celle qu'on appelle *lambis*; 3°. le *murex* qu'on nomme le *crochet* ou l'*araignée mâle*; 4°. le *murex* appellé *araignée femelle*; 5°. celle dite la *mille-piés*, très-groſſe, qui a des cornes ſelon Rumphius; 6°. celle qui a ſept doigts ſelon Pline; 7°. celle qui a cinq doigts ou groſſes pointes; 8°. l'araignée qui a quatre doigts ſelon Rondelet; 9°. celle qui a ſix excroiſſances cannelées; 10°. le *murex* appellé le *ſcorpion* dont la bouche eſt rayée de petites lignes; 11°. le ſcorpion de couleur rouge, & dont les pointes ſont droites; 12°. celui à pointes recourbées ſemblables au bec d'un corbeau; 13°. le *murex* à lèvre pliée en cinq excroiſſances, de couleur bleue, blanche & fauve.

La quatrieme claſſe comprend les *murex* à lèvre aîlée & déchirée. On rapporte à cette claſſe, 1°. le *murex*, dit l'*oreille d'âne*, rouge en-dedans, avec un bec recourbé; 2°. le *murex* triangulaire, entouré de grande ſtries & de tubercules, nommé l'*oreille de cochon*; 3°. le *murex* à bouche rouge, & le fût noir; 4°. le *murex* nommé *gueule noire*; 5°. le *murex* à bouche blanche & brune; 6°. le *murex* appellé la *tourterelle* à bouche faite en oreilles, dont parle Rumphius, avec une pyramide pleine de piquans; 7°. celle à levre étendue, rougeâtre, découpée avec une clavicule pleine de pointes; 8°. le *murex* rouge à levre déchirée, & la clavicule garnie de piquans; 9°. le *murex* bariolé, plein de verrues, à lèvre déchirée & épaiſſe; 10°. le *murex* jaune à levre déchirée & la tête boſſue; 11°. le ventru à levre repliée, de couleur de plomb; 12°. le *murex* uni, à levre épaiſſe & pliée, & la columelle dentée; 13° le *murex* jaunâtre & à tubercules, à levre repliée, dentée d'un côté & tacheté de l'autre; 14°. le *murex* jaune, avec une côte réguliere & tachetée, qui prend du ſommet vers la queue, traverſant par le milieu du dos; 15°. le *murex* couleur de cendre, à côtes, la levre étendue du côté du fût; 16°. enfin, le *murex* blanc, ventru, à côtes, & la columelle étagée.

Le P. Plumier nous apprend que le *murex* ſe nomme en Amérique le *piſſeur*, à cauſe qu'il jette promptement ſa liqueur qui eſt la pourpre.

Il paroît que l'animal qui habite la coquille du *murex* ou rocher, eſt le même que celui qui occupe les cornets & les olives; & c'eſt peut-être la raiſon pour laquelle les auteurs ont confondu juſqu'à préſent ces trois genres de coquilles, auxquelles ils ont encore ajouté les pourpres & les buccins. Il eſt vrai que le *murex* approche aſſez de la pourpre pour la figure intérieure & extérieure, & qu'il ne paroît d'abord de différence que dans la couleur, dont la partie ſupérieure eſt d'un blanc jaunâtre, & l'inférieure tire ſur un brun verdâtre. Mais le *murex* ſe diſtingue par ſa bouche alongée, garnie de dents, & par ſon corps, qui au lieu de feuilles déchirées & de piquans, comme en la pourpre, eſt couvert de pointes, de boutons, de côtes, de tubercules, de crochets ou de doigts quelquefois peu ſaillans: ſouvent le *murex* eſt tout nud comme le caſque, avec cependant des replis & des apparences de tubercules qui le font reconnoître pour un véritable *murex*.

Celui qu'on nomme la *belle muſique*, eſt couvert d'une croûte blanche aſſez épaiſſe qui cache les différentes couleurs de ſa robe. Ce que ce coquillage a de ſingulier, eſt ſa tête & ſon cou qui ſont extrémement gros, avec des yeux éminens qui ſaillent en-dehors. Son muſeau eſt occupé par une grande bouche chagrinée dans ſon pourtour; ſa chair eſt d'un blanc ſale tirant ſur le cendré.

Tous ces détails ſont tirés de l'*Hiſtoire naturelle éclaircie*, où les curieux trouveront de très-belles Planches de ce genre de coquillage. (*D. J.*)

MURGIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne bétique ſur la côte de la mer d'Iberie, ſelon Pline *l. III. c. j.* Si l'on en croit les uns, c'eſt *Almeria*, & ſi on s'en rapporte à d'autres, c'eſt *Muxacra*. Le pere Hardouin prétend que la *Murgis* de Pline eſt différente de celle que Ptolomée, *l. II. c. iv.* donne aux Turdules bétiques, & qu'il place dans les terres. Quelques-uns croient que cette derniere eſt Murcie capitale du petit royaume de même nom. *Voyez* MURCIE. (*D. J.*)

MURICITE; (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom d'une coquille foſſile qui eſt connue ſous le nom de *pourpre*, & en latin *murex*.

MURIE, (*Hiſt. nat.*) en latin *muria*, nom du ſel marin diſſout. La *murie*, ſelon Dioſcoride, eſt une ſaumure, ou une eſpece de ſel propre à conſerver la viande & le poiſſon. Cette ſaumure eſt encore propre à nettoyer les ulceres, à guérir de la morſure des chiens enragés, à préſerver de la gangrene, enfin à reſoudre & deſſécher les parties malades.

Linæus diſtingue ſix ſortes de *murie*.

La *murie* marine, *muria marina*, eſt un ſel marin qui ſe cryſtalliſe en forme cubique & exagone, ſe diſſout dans l'eau, & participe beaucoup de la nature du nitre. Il s'attache aiſément aux pierres, & ſe fait tant par évaporation que par cryſtalliſation.

La *murie* de fontaine, *muria fontana*, eſt celui qui ſe tire des fontaines par évaporation; il eſt plus foible que le ſel marin, très-facile à diſſoudre dans l'eau, & pétille peu dans le feu: ce ſel ſe tire ſouvent par gros morceaux, près de Lunébourg & d'Harzbourg en Allemagne; celui de Hall en Saxe, vient en plus petits grains, & en grande quantité.

La *murie* foſſile, *muria foſſilis*, qui eſt le vrai ſel gemme, eſt demi-tranſparent, formé en cryſtaux, & fort dur. Il ſe diſſout difficilement dans l'eau, & pétille dans le feu. On en trouve de blanc, de gris, de rouge, de bleu, & de pluſieurs autres couleurs réſultantes du minéral dont il étoit voiſin.

La *murie* de Salsfeld, en latin *muria ſphatoſa, rhombea*, préſente des cryſtaux de forme rhomboïde & tient de la nature du ſpath, détaché de toute autre matiere.

La *murie* lumineuſe, en latin *muria lapidea phoſphorans*, eſt un ſpath lumineux comme un phoſphore; il y en a de blanc; de jaune, de pourpre & de verd: il ſe découvre dans les carrieres, ſans aucune marque de cryſtalliſation parce qu'il la perd en croiſſant. On remarque que ce ſel ne luit que quand il eſt échauffé, ce qu'il a de commun avec tous les phoſphores. La plus grande partie de ce ſel ſe trouve en Allemagne.

La *murie pierreuſe* & ſaline, *muria ſaxi ex micâ ſpathoque*, ſe tire d'un caillou mêlé d'un ſpath jaune &

d'un ſel fondu à l'air. Pluſieurs de ces pierres expoſées à cet élément, augmentent de poids, comme ſi elles en avoient attiré quelques particules. On trouve de pareilles pierres dans la Finlande & la Gothlande.

On peut ajouter à ces ſix eſpeces de *murie* la *murie* végetale, & la *murie* animale.

La *murie* végétale, *muria plantarum*, eſt celle que fourniſſent pluſieurs végétaux, tels que la plante kali, dont eſt compoſée la ſoude qui ſert à former les glaces & les verres.

La *murie* animale, *muria animalis*, ſe tire de l'urine, des os & autres parties du corps des animaux, quoique ces animaux ne mangent jamais de ſel; on en voit un exemple dans le ſang de bœuf, & dans l'urine de cheval (*D. J.*)

MURIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en chaton. Il y a pluſieurs étamines qui s'élevent du fond du calice. Ce calice eſt compoſé de quatre feuilles, & ſtérile. L'embryon naît ſéparément, & devient un fruit compoſé de pluſieurs petits pelotons d'écailles pleines de ſuc; qui renferment une ſemence arrondie. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

MURIER, ſ. m. (*Jardinage.*) *morus*, arbre dont on connoît trois principales eſpeces: le *mûrier* noir, qui s'eſt trouvé en Europe de toute ancienneté; le *mûrier* blanc, qui eſt originaire de l'Aſie; & le *mûrier* rouge, qui nous eſt venu aſſez récemment de l'Amérique ſeptentrionale. Ces arbres ſont ſi différens, ſi utiles, ſi précieux, qu'on ne peut trop s'appliquer à raſſembler tous les faits intéreſſans qui pourront ſervir à les élever & à les cultiver avec ſuccès. Je traiterai donc de chacun ſéparément.

Le *mûrier noir* eſt un grand arbre dont la tige ordinairement tortueuſe, prend une bonne groſſeur, mais elle ne ſe dreſſe qu'à force de ſoins. Il jette beaucoup de racines qui n'ont preſque point de chevelu, & qui s'étendent beaucoup plus qu'elles ne s'enfoncent. Elles ſont fortes & actives; elles s'inſinuent ſous les pavés, elles pénetrent dans les murs. Son écorce eſt ridée, épaiſſe, ſouple & filamenteuſe; ſes feuilles ſont grandes, dentelées, épaiſſes, rudes au toucher, lanugineuſes en deſſous & elles ſe terminent en pointe; la plûpart ſont entieres & quelques-unes diverſement échancrées; elles ſont d'un verd foncé: elles viennent tard au printems, & elles commencent à tomber dès la fin de l'été. Nulle fleur particuliere à cet arbre; le fruit paroît en même-tems que les feuilles, & il porte les étamines qui doivent le féconder. C'eſt une ſorte de baie aſſez groſſe, longue, grumeleuſe, qui eſt d'abord verte & âcre, qui devient enſuite rouge & acide, & qui eſt molle, noire & très-ſucculente dans ſa maturité. C'eſt au mois d'Août qu'elle arrive à ſa perfection.

Cet arbre eſt robuſte & de longue durée; mais ſon accroiſſement eſt très-lent dans ſa jeuneſſe; il ne ſe multiplie pas aiſément, & il ne réuſſit pas volontiers à la tranſplantation, ſur-tout lorſqu'il a été arraché depuis quelque tems.

Le *mûrier noir* aime les lieux tempérés, les plaines découvertes, les pays maritimes: il ſe plaît auſſi ſur la pente des monticules, à l'expoſition du levant, dans les terres meubles & légeres, franches & ſablonneuſes, ni trop ſeches, ni trop humides, dans les potagers, dans les baſſe-cours, & ſur-tout dans le voiſinage des bâtimens où il puiſſe être à l'abri des vents d'oueſt & de ſud-oueſt, qui font tomber ſon fruit; mais il ſe refuſe au tuf, à l'argille, à la marne & à la craie, à l'humidité trop habituelle, au voiſinage des grandes prairies & des eaux ſtagnantes; il ne réuſſit pas dans les terres fortes, dures, arides & trop ſuperficielles; il dépérit dans un ſol vague & inculte; il craint les lieux trop expoſés au froid, l'ombre des grands bâtimens, le voiſinage des autres arbres, & on ne le voit jamais proſpérer ſur la crête des montagnes.

On peut multiplier cet arbre de pluſieurs façons: la plûpart fort longues, quelques-unes très incertaines, & d'autres d'une pratique peu aiſée. D'abord de *rejettons* pris au pié des vieux arbres négligés; mais ils ſont preſque toujours ſi mal enracinés, qu'ils manquent ſouvent ou languiſſent long-tems. De *racines* aſſez groſſes, détachées de l'arbre & replantées, autre expédient ſujet aux mêmes inconveniens, & encore plus incertain. De *boutures* qui, faites à l'ordinaire, réuſſiſſent en très-petit nombre, & ſont huit ou neuf ans à s'élever de ſix piés. De *ſemences* qui ſont le moyen le plus long & le plus minutieux; mais le plus convenable à qui veut ſe procurer un grand nombre de plants. Par *la greffe* que l'on peut faire de différentes façons, qui réuſſit difficilement & qui ne donne pas de beaux arbres; & enfin, *de branches couchées*, qui ſont la voie la plus courte, la plus facile, la plus ſûre & la plus propre à donner promptement du fruit.

On peut coucher ces branches depuis le mois d'Octobre juſqu'à celui d'Avril; le plutôt ſera le meilleur. En couchant les branches du *murier noir*, il faudra les marcotter. Pour l'exactitude de l'opération, *voyez* MARCOTTE. Si la terre eſt bonne & que l'ouvrage ſoit bien exécuté, quelques-unes auront d'aſſez bonnes racines au bout d'un an; il ſera pourtant plus ſûr de ne les enlever qu'après la ſeconde année: mais ſi l'on veut avoir des plants un peu forts & bien conditionnés, il faudra ne les tranſplanter qu'au bout de trois ans, & l'on ſera bien dédommagé de l'attente par le progrès qui ſuivra. Si l'on vouloit par cette même méthode ſe procurer un plus grand nombre de plants, il faudroit coucher en entier un *mûrier* de moyenne grandeur, marcotter toutes ſes branches, & les couper à trois pouces au-deſſous de terre; de cette façon on accéléreroit du double l'accroiſſement des plants, & ils ſeroient plus forts, plus grands, mieux dreſſés & mieux enracinés au bout d'un an, que les marcottes faites au pié de l'arbre ne le ſeroient après deux ou trois ans.

Pour faire des boutures de *murier*, on prend ordinairement des jeunes rejettons de cet arbre, que l'on coupe de ſix ou ſept pouces de longueur que l'on plante droits, comme un poireau dans des platebandes à l'ombre, que l'on abrite contre le ſoleil, que l'on arroſe fréquemment, & qui avec tous les ſoins poſſibles ne réuſſiſſent qu'en très-petit nombre; encore ces foibles productions ſont-elles deux ou trois ans à languir & à dépérir en partie: mais on peut faire ces boutures avec plus de ſuccès. Il faut au mois d'Avril prendre ſur un arbre vigoureux les plus forts rejettons de la derniere année, les couper avec deux ou trois pouces de vieux bois, choiſir ceux qui pourront avoir au moins deux à trois piés de longueur; on préparera, n'importe à quelle expoſition, une planche de bonne terre de potager, meuble, légere, moëlleuſe, qu'il faudra mêler de bon terreau & la bien cultiver juſqu'à deux piés de profondeur: la planche ainſi diſpoſée, l'on commencera par faire à l'un des bouts une foſſe de deux piés de largeur & de ſix à huit pouces de profondeur; on y couchera douze ou quinze branches auxquelles on fera faire le coude le plus qu'il ſera poſſible ſans les caſſer; on les arrangera de maniere qu'elles ne ſortiront de terre que d'environ trois pouces, & qu'elles borderont l'extrémité de la planche: enſuite on couvrira ces boutures à peu-près de ſix ou huit pouces de terre en hauteur & en épaiſſeur du côté que les branches ſont coudées; puis on élargira d'autant la foſſe; on formera une autre rangée de branches couchées & relevées contre cette bute de terre; on les recouvrira de même, & on continuera de ſuite juſqu'à ce que toutes les branches ſoient couchées: nul abri contre le ſoleil, nul autre ſoin après cela que de faire arroſer abondamment ces boutures une fois la ſemaine dans les grandes ſéchereſſes. Il en manquera peu, elles pouſſeront même aſſez bien dès la premiere année, & elles feront plus de progrès en cinq ans, que les boutures faites de l'autre façon n'en feront en dix années. Il faudra les lever au bout de trois ans, retrancher le ſuperflu de la racine tortueuſe, & les mettre en pépiniere. On pourra même replanter ces morceaux de racines qui auront au moins un pié de longueur & qui formeront promptement de nouveaux plants. On trouve encore dans les anciens auteurs d'agriculture une autre méthode de faire des boutures, qui peut avoir ſon mérite; c'eſt de prendre une groſſe branche de *mûrier*, de la ſcier en tronçons d'un pié de long, de les enfoncer tout entiers ſur leur bout dans la terre, en ſorte qu'ils n'en ſoient recouverts que d'environ trois doigts: le bas du tronçon fait racine, le deſſus pouſſe pluſieurs tiges; cette pratique eſt très-convenable pour former des meres.

Pour faire venir le *mûrier* de graine, l'on choiſit les plus groſſes mûres noires, & de la plus parfaite maturité, celles ſur-tout qui tombent d'elles-mêmes: on dépoſe les mûres ſur un grenier pendant quelques jours pour qu'elles achevent de s'y mûrir: on a ſoin de les remuer chaque jour pour empêcher la fermentation & la pourriture. Quand on croit la maturité à ſa perfection, on met les mûres dans un baquet d'eau; on les frotte avec la main pour en ſéparer la graine en les écraſant & en délayant la pulpe: par ce moyen la bonne graine tombe au fond du baquet, dont on rejette tout ce qui ſurnage: on verſe doucement l'eau en inclinant le baquet, on repaſſe la graine dans pluſieurs eaux pour commencer de la nettoyer: on la fait ſécher à l'ombre, enſuite on en ôte toute la malpropreté, & on la met dans

un

en lieu ſec pour ne la ſemer qu'au printems. Il eſt vrai qu'on pourroit le faire auſſitôt après la récolte, & pour le plutôt, dans ce climat, au commencement d'Août; mais on s'expoſeroit au double inconvenient de voir périr les jeunes plants ou par les chaleurs de la canicule, ou par les gelées de l'hiver ſubſéquent; à moins que l'on n'eût pris les plus grandes précautions pour les garantir de ces deux extrèmes: encore n'en réſulteroit-il aucune accélération dans l'accroiſſement. J'ai ſouvent éprouvé que les plants venus de graine ſemée au printems, ſurpaſſoient en hauteur & en beauté ceux qui avoient été ſemés l'été précédent. Le mois d'Avril du dix au vingt, eſt le tems le plus convenable pour cette opération; ſi on vouloit le faire plutôt, il faudroit ſemer ſur couche: on les avance beaucoup par ce moyen, & les jeunes plants ſont en état d'être mis en pépiniere au bout d'un an; mais ils exigent de cette façon beaucoup de ſoins & des arroſemens continuels. Cette méthode ne peut convenir que pour une petite quantité de graine: il faut préférer la pleine terre pour un ſemis un peu conſidérable. Il faut choiſir à une bonne expoſition une terre de potager qui ſoit meuble, légere, fraîche, en bonne culture & mêlée de fumier bien conſommé, ou de terreau de couche. On la diſpoſera en planches de quatre piés de largeur, ſur chacune deſquelles on formera en longueur quatre ou cinq rayons d'un bon pouce de profondeur, on y ſemera la graine auſſi épais que pour la laitue: il faut une once de graine de *mûrier* pour ſemer une planche de trente piés de long, qui pourra produire quatre à cinq mille plants. Si la graine que l'on veut ſemer paroît deſſéchée, on fera bien de la laiſſer tremper pendant vingt-quatre heures, afin d'en avancer la germination. Pour recouvrir la graine, il faut ſe ſervir de terreau de couche bien conſommé & paſſé dans un crible fin; on répandra ce terreau avec la main ſur les rayons, en ſorte que la graine ne ſoit recouverte au plus que d'un demi-pouce d'épaiſſeur: on obſerve ſur tout qu'il faut faire ce dernier ouvrage avec grande attention; car c'eſt le point eſſentiel de l'opération, & d'où dépendra principalement tout le ſuccès: enfin, on laiſſera les planches en cet état ſans les niveller en aucune façon. Il ne ſera pas inutile, quoiqu'on puiſſe s'en diſpenſer, de prendre la précaution de garnir les planches d'un peu de paille longue, fort éparſe pour ne laiſſer pénétrer l'air & le ſoleil qu'à demi, & pour empêcher que la terre ne ſoit battue par les arroſemens; mais il faudra les faire légerement & modérément, de deux ou trois jours l'un, à proportion que la ſécheresſe ſe fera ſentir. La graine levera communément au bout de trois ſemaines. L'on continuera les arroſemens, toujours avec diſcrétion, ſelon le beſoin, & l'on ôtera ſoigneuſement les mauvaiſes herbes par de fréquens binages, avec d'autant moins d'inconveniens, que les rayons du ſemis ſeront plus eſpacés. Ce ne ſera guere qu'au bout de trois ans que la plûpart des jeunes plants ſeront aſſez forts pour être mis en pépiniere; & il faudra cinq ou ſix autres années pour les mettre en état d'être tranſplantés à demeure.

La greffe n'eſt pas un moyen de grande reſſource pour la multiplication du *mûrier noir*, parce qu'elle réuſſit difficilement, & qu'il n'en réſulte aucune accélération d'accroiſſement. Le *mûrier noir* peut ſe greffer ſur le *mûrier blanc* de toutes les façons uſitées pour la greffe, ſi ce n'eſt que celle en fente réuſſit très-rarement. De toutes les méthodes, celles en écuſſon & en flute ſont les meilleures. La greffe en flute ſe fait avec le plus de ſuccès au commencement du mois de Juin; mais comme cette pratique eſt minutieuſe, & qu'on ne peut l'appliquer qu'à des petits ſujets, on préfere la greffe en écuſſon, qui eſt plus facile, plus expéditive & plus aſſurée. Cette greffe ſe fait dans les mêmes ſaiſons que pour les arbres fruitiers; c'eſt-à-dire dans la premiere ſeve, ce qui s'appelle *écuſſonner à la pouſſe*; & durant la ſeconde ſeve, ce qui ſe nomme l'*écuſſon à œil dormant*. Si l'on greffe dans le premier tems, les écuſſons ne pouſſant que foiblement, ſont ſujets à périr pendant l'hiver: il ſera donc plus prudent de ne greffer qu'à œil dormant à la fin de Juillet, ou dans le mois d'Août. Quoique ces écuſſons réuſſiſſent communément, & qu'on les voie pouſſer vigoureuſement au printems ſuivant, il y a encore les plus grands riſques à courir. Le peu de convenance qu'il y a entre le ſujet & la greffe tourne à inconvenient. La ſeve ſurabondante du *mûrier blanc* ne trouvant pas la même ſoupleſſe dans les fibres, ni peut être la même texture dans le bois du *mûrier noir*, s'embarraſſe, ſe gonfle, s'extravaſe, & fait périr la greffe; c'eſt ce que j'ai vu ſouvent arriver.

Le mois d'Octobre eſt le tems le plus propre à la tranſplantation de cet arbre, lorſqu'il eſt d'une groſſeur ſuffiſante pour être placé à demeure. Mais s'il eſt queſtion de mettre de jeunes plants en pépiniere, il ne faudra les y planter qu'au mois d'Avril. Il ne faut à cet arbre qu'une taille toute ordinaire. On aura ſeulement attention, lorſqu'on le tranſplante, de n'accourcir ſes racines que le moins qu'il ſera poſſible, parce que n'ayant preſque point de chevelu, il leur faut plus de volume pour fournir les ſucs néceſſaires au ſoutien de l'arbre. Il faut beaucoup de culture au *mûrier noir* dans ſa jeuneſſe ſeulement; mais j'ai remarqué qu'après qu'il eſt tranſplanté à demeure, qu'il eſt repris, bien établi & vigoureux, il faut ceſſer de le cultiver, & qu'il profite davantage, lorſqu'il eſt ſous un terrein & ſous une allée ſablée ſur-tout.

La feuille de *mûrier noir* eſt la moins propre à la nourriture des vers-à-ſoie, & on ne doit abſolument s'en ſervir que quand on ne peut faire autrement, parce qu'elle ne produit qu'une ſoie groſſiere, forte, peſante & de bas prix; mais on peut la faire ſervir à la nourriture du bétail: elle lui profite & l'engraiſſe promptement. Jamais les feuilles du *mûrier* ne ſont endommagées par les inſectes, & on en peut faire un bon dépilatoire en les faiſant tremper dans l'urine. Elles ont encore la vertu de chaſſer les punaiſes, & d'enlever les rouſſeurs du viſage.

Les mûres ſont bonnes à manger; elles ſont aſſez agréables au goût, & même fort ſaines. Mais de tous les fruits qui ſe mangent, il n'y a peut-être que celui du *mûrier* dont il ne faut pas attendre la parfaite maturité, pour qu'il ſoit profitable. Les mûres doivent ſeulement être d'un rouge tirant ſur le noir pour faire un bon aliment, encore n'en devroit-on manger que quand on a l'eſtomac vuide; elles excitent l'appétit, & elles ſont rafraîchiſſantes. On en fait du ſyrop pour les maux de gorge. Si l'on veut avoir des mûres très-groſſes, il faut mettre le *mûrier noir* en eſpalier contre un mur expoſé au nord.

Le bois du *mûrier noir* eſt jaune dans le cœur, & ſon aubier eſt blanchâtre. Il eſt compacte, pliant & plus dur que celui du *mûrier blanc*: il eſt de longue durée; il noircit en vieilliſſant, & il réſiſte dans l'eau preſqu'auſſi bien que le chêne; auſſi peut on l'employer au pilotage: il eſt propre au charronage, à la menuiſerie; on en tire des courbes pour les bateaux; on peut le faire ſervir aux mêmes ouvrages où l'on emploie l'orme. Ce bois, loin d'engendrer aucune vermine, a, comme les feuilles, la vertu de chaſſer les punaiſes. Il reçoit un beau poli, ce qui le fait rechercher par les tourneurs, les ébéniſtes & les graveurs; c'eſt même un bon bois de chauffage.

Le *mûrier blanc*, arbre de moyenne grandeur; l'un des plus intéreſſans que l'on puiſſe cultiver pour le profit des particuliers & pour le bien de l'état. Cet arbre eſt la baſe du travail des ſoies, qui font en France une branche conſidérable de commerce. Après la toile qui couvre le peuple, & la laine qui habille les gens de moyen état, la ſoie fait le brillant vêtement des grands, des riches, des femmes ſur-tout, & de tout les particuliers qui peuvent ſe procurer les ſuperfluités du luxe. On la voit décorer les palais, parer les temples, & meubler toutes les maiſons où regne l'aiſance. Cependant c'eſt la feuille du *mûrier* blanc qui fait la ſource de cette précieuſe matiere; il s'en fait une conſommation ſi conſidérable dans ce royaume, que malgré qu'il y ait déja près de vingt provinces qui ſont peuplées de *mûriers*, & où l'on fait filer quantité de vers à ſoie, néanmoins il faut tirer de l'étranger pour quatorze ou quinze millions de ſoies. Et comme la conſommation de nos manufactures monte à ce qu'on prétend à environ vingt-cinq millions, il réſulte que les ſoies qui viennent du cru de nos provinces ne vont qu'à neuf ou dix millions. Ces conſidérations doivent donc engager à multiplier de plus en plus le *mûrier* blanc. Les particuliers y trouveront un grand profit, & l'état un avantage conſidérable. C'eſt donc faire le bien public que d'élever des *mûriers*. Quoi de plus ſéduiſant!

Le *mûrier* blanc tire ſon origine de l'Aſie. Dans les climats tempérés & les plus orientaux de cette vaſte partie du monde, le *mûrier* & les vers à ſoie ont été connus de toute ancienneté. L'arbre croît de lui-même, & l'inſecte s'engendre naturellement à la Chine. Qui peut ſavoir l'époque où le chinois a commencé à faire uſage des cocons de ſoie qui ſe trouvoient ſur le *mûrier*? Peu-à-peu cet arbre a traverſé les grandes Indes pour prendre dans la Perſe le plus ſolide établiſſement; de-là il a paſſé dans les îles de l'Archipel, où on a filé la ſoie dès le troiſieme ſiecle. La Grece eſt redevable à des

moi-

moines de lui avoir apporté dans le ſixieme ſiecle, ſous l'empereur Juſtinien des œufs de l'utile inſecte, & des graines de l'arbre qui le nourrit. A force de tems, l'un & l'autre paſſerent en Sicile & en Italie. Auguſtin Gallo, auteur italien, qui a écrit ſur l'Agriculture en 1540, aſſure que ce n'eſt que de ſon tems qu'on a commencé à élever les *mûriers* de ſemence en Italie, d'où on peut conclure que ces arbres n'y étoient alors qu'en petit nombre, puiſque ce n'eſt que par la ſemence qu'on peut faire des multiplications en grand. Enfin le *mûrier* a paſſé en France dans le quinzieme ſiecle ſous Charles VII. il a encore fallu plus de cent années pour faire ouvrir les yeux ſur l'utilité qu'on en pouvoit tirer. Henri II. a commencé de jetter quelques fondemens pour établir des manufactures de ſoie à Lyon & à Tours. Mais Henri IV. ce grand roi, ce pere du peuple, a tenté le premier d'exécuter la choſe en grand, a fait élever des *mûriers*, & a donné de la conſiſtence aux premieres manufactures de ſoieries. Enſuite a paru avec tant d'éclat Louis XIV. ce roi grand en tout, attentif à tout, & connoiſſeur en tout. Il avoit choiſi pour miniſtre Colbert: ce vaſte génie qui préparoit le bien de l'état pour des ſiecles, ſans qu'on s'en doutât, fit les plus grandes offres pour la propagation des *mûriers* dans les provinces méridionales du royaume; car il étoit raiſonnable de commencer par le côté avantageux. Autant il en faiſoit planter, autant les payſans en détruiſoient. Ils n'enviſageoient alors que la privation d'une liſiere de terre, & ne voyoient pas le produit à venir des têtes d'arbres qui devoient s'étendre dans l'air. Le miniſtre habile imagina le moyen d'intéreſſer pour le moment le propriétaire du terrein. Il promit vingt-quatre ſols pour chaque arbre qui ſeroit conſervé pendant trois ans. Il tint parole, tout proſpéra. Auſſi par les ſoins de ce grand homme, le Lyonnois, le Forès, le Vivarez, le bas Dauphiné, la Provence & le Languedoc, la Gaſcogne, la Guyene & la Saintonge, ont été peuplées de *mûriers*. Voilà l'ancien fond de nos manufactures de ſoieries. Il ſembloit que ce fuſſent là des limites inſurmontables pour le *mûrier*; mais Louis XV. ce roi ſage, ce pere tendre, l'amour de ſon peuple, a vaincu le préjugé où l'on étoit, que le reſte du royaume n'étoit propre ni à la culture du *mûrier*, ni à l'éducation des vers à ſoie. Par ſes ordres, feu M. Orry, contrôleur général, à force d'activité & de perſévérance, a fait établir des pepinieres de *mûriers* dans l'Angoumois, le Berry, le Maine, & l'Orléanois; dans l'île de France, le Poitou & la Touraine. Il a fait faire en 1741 un pareil établiſſement à Montbard en Bourgogne; & les états de cette province en 1754 ont non-ſeulement établi à Dijon une ſeconde pepiniere de *mûriers* très étendue & des mieux ordonnées; mais ils ont fait venir du Languedoc des perſonnes verſées dans la culture des *mûriers* & dans le filage de la ſoie. M. Joly de Fleury, intendant de Bourgogne, à qui rien d'utile n'échappe, a fait faire depuis dix ans les mêmes diſpoſitions dans la province de Breſſe. Enfin la Champagne & la Franche-Comté ont commencé depuis quelques années à prendre les mêmes arrangemens. Le progrès de ces établiſſemens paſſe déja les eſpérances. Quels ſuccès n'a-t-on pas droit de s'en promettre!

Le *mûrier* blanc fait un arbre de moyenne grandeur; ſa tige eſt droite, ſa tête aſſez réguliere: ſes racines ſont de la même qualité que celles du *mûrier* noir, ſi ce n'eſt qu'elles s'étendent beaucoup plus qu'elles ne s'enfoncent. Son écorce eſt plus claire, plus ſouple, plus vive, plus liſſe & plus filandreuſe. Sa feuille, tantôt entiere, tantôt découpée, eſt d'un verd naiſſant d'agréable aſpect; elle eſt plus mince, plus douce, plus tendre, & elle paroît environ 15 jours plûtôt que celle du *mûrier* noir. Le fruit vient de la même façon, mais plûtôt; il eſt plus petit. Il y en a du blanc, du purpurin & du noir; il eſt également douçâtre, fade & deſagréable au goût. Il mûrit ſouvent dès la fin de Juin.

Cet arbre eſt robuſte, vient très-promptement, ſe multiplie fort aiſément, réuſſit, on ne peut pas mieux, à la tranſplantation, & on peut le tailler ou le tondre ſans inconvénient dans preſque toutes les ſaiſons. Dans l'intérieur du royaume, & dans les provinces ſeptentrionales, il faut mettre le *mûrier* blanc à de bonnes expoſitions, au midi & au levant, ſur-tout à l'abri des vents du nord & du nord-oueſt: ce n'eſt pas qu'ils ne puiſſent réſiſter aux intempéries que ces vents cauſent; mais comme on ne cultive cet arbre que pour ſes feuilles, qui ſervent de nourriture aux vers à ſoie, il faut éviter tout ce qui peut les flétrir au printems, ou en retarder la venue. Ce *mûrier* ſe plait ſur les pentes douces des montagnes, dans les terres franches mêlées de ſable, dans les terres à blé, dans les terres noires, légeres & ſablonneuſes, & en général dans tous les terreins où la vigne ſe plaît. C'eſt l'indication la plus certaine pour s'aſſurer s'il ſera bien dans un pays. Cet arbre ne réuſſit pas dans les terres trop légeres, trop arides, trop ſuperficielles; il n'y fait point de progrès. Mais il craint encore plus la glaiſe, la craie, la marne, le tuf, les fonds trop pierreux, les ſables mouvans, la trop grande ſéchereſſe & l'humidité permanente. A ce dernier égard, il faut de l'attention: le *mûrier* pourroit très-bien réuſſir le long des ruiſſeaux, dans les terres où il y a des ſuintemens d'eau; mais ſa feuille perdroit de qualité; elle ſeroit trop crue pour les vers. Par cette même raiſon il faut ſe garder de mettre le *mûrier* dans les fonds bas, dans les prairies, dans les lieux ſerrés & ombragés. Cet arbre demande abſolument à être cultivé au pié pour produire des feuilles de bonne qualité; c'eſt ce qui doit empêcher de les mettre dans des terres en ſainfoin, en luzerne, *&c.* mais on ne doit pas l'exclure des terres labourables, dont les cultures alternatives lui font grand bien.

On peut multiplier cet arbre par les moyens que l'on a expliqué pour le *mûrier* noir; ſi ce n'eſt que de quelque façon qu'on éleve le *mûrier* blanc, il réuſſit toujours plus aiſément, & il vient bien plus promptement que le noir: on prétend même qu'il n'y a nulle comparaiſon entre ces deux ſortes de *mûriers* pour la vîteſſe d'accroiſſement, & c'eſt avec juſte raiſon; car il m'a paru que le blanc s'élevoit quatre fois plus vîte que le noir. Je vais rappeller ces différentes méthodes de multiplication pour les appliquer particulierement au *mûrier* blanc.

1°. *De rejettons enracinés* que l'on trouve ordinairement au pié des vieux arbres qui ont été négligés. On fait arracher ces rejettons en leur conſervant le plus de racines qu'il eſt poſſible: on accourcit celles qui ſont trop longues; on met ces plants en pepiniere, & on retranche leur cime à deux ou trois yeux au-deſſus de la terre.

2°. *Par les racines*. Dans les endroits où on a arraché des arbres un peu âgés, les racines un peu fortes qui ſont reſtées dans la terre pouſſent des rejettons. On peut les faire ſoigner, & les prendre l'année ſuivante, pour les mettre en pepiniere de la même façon que les rejettons.

3°. *De boutures*. *Voyez* la méthode de les faire qui a été détaillée à l'*article du* MURIER NOIR. Toute la différence qui s'y trouvera, c'eſt que les boutures de *mûrier* blanc feront plus aiſément racines, & prendront un accroiſſement plus prompt, enſorte qu'on pourra les lever & les mettre en pepiniere au bout d'un an.

4°. *De branches couchées*. *Voyez* ce qui a été dit à ce ſujet pour le *murier* noir. La différence qu'il y aura ici, c'eſt qu'il ne ſera pas néceſſaire de marcotter les branches, & que faiſant racine bien plus promptement que celles du *mûrier noir*, elles ſeront en état d'être tranſplantées au bout d'un an.

5°. *Par la greffe*. C'eſt-à-dire qu'on peut multiplier par ce moyen les bonnes eſpeces de *murier* blanc, en les greffant ſur celles que l'on regarde comme inférieures, relativement à la quantité de leurs feuilles. Si l'on en croit les anciens auteurs qui ont traité de l'Agriculture, on peut greffer le *mûrier* ſur le terebinthe, le figuier, le poirier, le pommier, le chataignier, le hêtre, l'orme, le tilleul, le frêne, le peuplier blanc, le cormier, l'aliſier, l'aubepin, & même ſur le groſelier. Ces faits ont d'abord été haſardés très-anciennement dans des poéſies pour charger l'illuſion par des prodiges, enſuite répétés pendant nombre de ſiecles par un tas d'écrivains plagiaires, puis révoqués en doute par les gens réfléchis; enfin renverſés & obſcurcis par le flambeau de l'expérience.

Les *mûriers* venus de ſemence donnent des feuilles d'une ſi grande variété, que ſouvent pas un arbre ne reſſemble à l'autre. Il y a des feuilles de toute grandeur: il s'en trouve qui ſont entieres & ſans découpures; mais la plûpart les ont très-petites & très-découpées: ce ſont ceux-ci que l'on regarde comme ſauvages, parce que leurs feuilles ſont de très-peu de reſſources pour la nourriture des vers à ſoie: au lieu que l'on appelle *mûriers francs*, les *mûriers* dont les feuilles ſont larges & entieres, & ſur-tout ceux qui ont été greffés. Il faudra donc prendre des greffes ſur les *mûriers* de bonnes feuilles pour écuſſonner ceux qui auront des feuilles trop petites ou trop découpées. *Voyez* au ſurplus ce qui a été dit de la greffe pour le *mûrier* noir. Mais il y aura ici une différence conſidérable, qui ſera tout à l'avantage du *mûrier* blanc. D'abord la greffe leur réuſſit avec plus

plus de facilité, ſur-tout l'écuſſon à œil dormant: enſuite on peut greffer des ſujets de tout âge, même ceux qui n'ont que deux ans de ſemence, ou ceux qui ont paſſé ſeulement un an dans la pepiniere. Quand les plants ſont forts, on les greffe à la hauteur de ſix piés. Si les arbres ſont âgés, & qu'on ne ſoit pas content de leurs feuilles, on les coupe à une certaine hauteur, on leur laiſſe pouſſer de nouveaux rejettons que l'on greffe par après.

6°. *De ſemence*. Si l'on n'eſt pas à portée de ſe procurer des graines dans le pays, il faudra en faire venir de Bagnols, ou de quelqu'autre endroit du Languedoc; elle ſera meilleure & mieux conditionnée que celle que l'on tireroit des provinces de l'intérieur du royaume. Une livre de graine de *mûrier* blanc coute huit livres environ ſur lieu, & elle peut produire ſoixante mille plants. *Voyez* ſur le tems & la maniere de ſemer, ce qui a été dit pour le *mûrier* noir. Mais il y aura à l'égard du *mûrier* blanc, une grande différence pour l'accroiſſement. Les jeunes plants du *mûrier* blanc s'éleveront dès la premiere année, communément à un pié, & quelques-uns à un pié & demi. On pourra donc, & il ſera même à propos dès le printems ſuivant au mois d'Avril, d'ôter environ un tiers des plants, en choiſiſſant les plus forts pour les mettre en pepiniere; mais il ne faudra pas ſe ſervir d'aucun outil pour lever ces plants, parce qu'en ſoulevant la terre on dérangeroit quantité des plants qui doivent reſter. Le meilleur parti ſera de faire arroſer largement la planche de *mûrier* pour rendre la terre meuble & douce; cela donnera la facilité de pouvoir arracher les plants avec la main. Au bout de la ſeconde année, les plants auront communément quatre à cinq piés, alors il n'y aura plus moyen de différer; il faudra les mettre en pepiniere. Si on les laiſſoit encore un an, les plants les plus forts étoufferoient les autres; il en périroit la moitié. Il y a un grand avantage à ne mettre ces jeunes plants en pepiniere, que quand ils ſont un peu forts, c'eſt-à-dire à l'âge de deux ans; ils exigent alors moins d'arroſemens, moins de culture, & bien moins de ſoins que quand ils n'ont qu'un an. On ſuppoſe que l'on a diſpoſé pour la pepiniere un terrein convenable & en bonne culture. On fait arracher proprement les jeunes plants, que l'on nomme *pourette*, & après avoir accourci les racines avec diſcrétion, & coupé le pivot ſans rien ôter de la cime pour ce moment, on les plante à un pié & demi de diſtance en rangées d'alignement, éloignées de trois piés l'une de l'autre. Quand la plantation eſt faite, on coupe toutes les pourettes à deux ou trois yeux au-deſſous de terre, & on les arroſe ſelon que le tems l'exige. On ne doit rien retrancher cette premiere année des nouvelles pouſſes, ſans quoi on affoibliroit le jeune plant, attendu que la ſeve ne s'y porte qu'à proportion de la quantité de feuilles qui la pompent. Mais au printems ſuivant, il faut ſupprimer toutes les branches, à l'exception de celle qui ſe trouvera la mieux diſpoſée à former une tige; encore faudra-t-il en retrancher environ un tiers ou moitié, ſelon ſa longueur, afin qu'elle puiſſe mieux ſe fortifier. En toutes les fois que les arbres ſeront trop foibles, il faudra les couper à ſix pouces de terre; enſuite beaucoup de ménagement pour la taille, ou même ne point couper du tout. Je vois que preſque tous les jardiniers ont la fureur de retrancher chaque année toutes les branches latérales pour former une tige qui en quatre ans prend huit à neuf piés de hauteur, ſur un demi-pouce de diametre. Voilà des arbres perdus: ils ſont foibles, minces, étiolés & courbés. Nul remede que de les couper au pié pour les former de nouveau; car ils ne reprendroient pas à la tranſplantation. Rien de plus aiſé que d'éviter cet inconvénient, qui eſt très-grand à cauſe du retard. Il ne faut ſupprimer des branches que peu-à-peu chaque année, à meſure que l'arbre prend de la force; car c'eſt uniquement la groſſeur de la tige qui doit déterminer la quantité de l'élaguement: & pour donner de la force à l'abre, il faut pendant l'été accourcir à demi ou aux deux tiers, les branches qui s'écartent trop. Par ce moyen on aura en quatre ans, des arbres de neuf à dix piés de haut ſur quatre à cinq pouces de circonférence, qui ſeront très-propres à être tranſplantés à demeure. On ſuppoſe enfin qu'on aura donné chaque année à la pepiniere un petit labour au printems, & deux ou trois binages pendant l'été pour détruire les mauvaiſes herbes; car cette deſtruction doit être regardée comme le premier & le principal objet de la bonne culture. Je ne puis trop faire obſerver qu'il faut à cet arbre une culture très-ſuivie, par rapport à ce que les plaies qu'on lui fait en le taillant, ſe referment difficilement, à moins qu'il ne ſoit dans un accroiſſement vigoureux.

La tranſplantation du *mûrier* blanc doit ſe faire en automne, depuis le 20 Octobre juſqu'au 20 Novembre. Il ne faut la remettre au printems que par des raiſons particulieres, ou parce qu'il s'agiroit de planter dans une terre forte & humide. Mais un pareil terrein, comme je l'ai déja fait obſerver, ne convient nullement à l'uſage que l'on fait des feuilles du *mûrier* blanc. Les trous doivent avoir été ouverts l'été précédent, de trois piés en quarré au moins, ſur deux & demi de profondeur, ſi le terrein l'a permis. On fera arracher les arbres avec attention & ménagement; on taillera l'extrémité des racines; on retranchera toutes celles qui ſont altérées ou mal placées, ainſi que tout le chevelu. On coupera toutes les branches de la tige juſqu'à ſept piés de hauteur environ, & on ne laiſſera à la tête que trois des meilleurs brins, qu'on rabattra à trois ou quatre pouces. Enſuite après avoir garni le fond du trou d'environ un pié de bonne terre, on y placera l'arbre, & on garnira ſes racines avec grand ſoin, de la terre la plus meuble & la meilleure que l'on aura: on continuera d'emplir le trou avec du terreau conſommé, ou d'autre terre de bonne qualité, que l'on preſſera contre le collet de l'arbre pour l'aſſurer. Mais il faut ſe garder de butter les arbres: c'eſt une pratique qui leur eſt préjudiciable. Il vaut mieux au contraire, que le terrein ait une pente inſenſible autour de l'arbre pour y conduire les pluies & y retenir les arroſemens. Il eſt difficile de décider la diſtance qu'il faut donner aux *mûriers*: elle doit dépendre de la qualité du terrein & de l'arrangement général de la plantation. On peut mettre ces arbres à quinze, dix-huit ou vingt piés, lorſqu'il eſt queſtion d'en faire des avenues, de border des chemins, ou d'entourer des héritages. Quand il s'agit de planter tout un terrein, on ſe regle ſur la qualité de la terre, & on met les arbres à quinze ou vingt piés. On doit même pour le mieux les arranger en quinconces. Si cependant on veut faire rapporter du grain à ce terrein, on eſpace ces arbres à ſix ou huit toiſes, pour faciliter le labourage. Mais dans ce dernier cas, l'arrangement le moins nuiſible, & qui admet le plus de plants, c'eſt de former des lignes à la diſtance de huit à dix toiſes, & d'eſpacer les arbres dans ces lignes, à quinze, dix-huit ou vingt piés, ſelon la qualité du ſol. Comme en faiſant le labourage, la charrue n'approche pas ſuffiſamment des arbres pour les tenir en culture les premieres années, & qu'il faut y ſuppléer par la main d'homme, il y a un excellent parti à prendre, qui eſt de planter entre les arbres de jeunes *muriers* en buiſſon ou en haie; le tout n'occupe jamais qu'une liſiere de trois ou quatre piés de largeur, que l'on fait cultiver à la pioche. Ces buiſſonnieres ou ces haies de *mûrier* ont un grand avantage; elles donnent une grande quantité de feuilles qui ſont aiſées à cueillir, & qui paroiſſent quinze jours plûtôt que ſur les grands arbres: on peut par quelques précautions, les mettre à couvert de la pluie; ce qui eſt quelquefois très-néceſſaire pour l'éducation des vers. On prétend qu'on s'eſt très-bien trouvé dans le Languedoc, de ces buiſſonnieres & de ſes haies, parce qu'elles donnent plus de feuilles que les grands arbres, qu'elles ſont plûtôt en état d'en donner, & qu'on peut les dépouiller au bout de trois ans, ſans les altérer & ſans inconvénient pour les vers; au lieu qu'on ne doit commencer à prendre des feuilles ſur les arbres de tige qu'après cinq ou ſix ans de plantation. Les haies de *mûrier* ſe garniſſent & s'épaiſſiſſent ſi fortement & ſi promptement, qu'elles ſont bien-tôt impénétrables au bétail: enſorte qu'on peut s'en ſervir pour cloire le terrein, & dans ce cas on plante la haie double; le bétail en la rongeant au-dehors la fait épaiſſir, & travaille contre lui-même. Si dans l'année de la plantation, il ſurvenoit de grandes ſéchereſſes, il faudroit arroſer quelquefois les nouveaux plants, & toujours abondamment. Il n'eſt beſoin cette premiere année que de ſarcler pour empêcher les mauvaiſes herbes; elles ſont après le bétail le plus grand fléau des plantations. Nul autre ſoin que de viſiter la plantation de tems en tems pendant l'été, pour abattre en paſſant la main, les rejets qui pouſſent le long des tiges, & enſuite de couper à chaque printems le bois mort, les branches chiffonnes ou gourmandes, même d'acccourcir celles qui s'élancent trop: tout ce qu'il faut en un mot, pour former la tête des arbres & la diſpoſer à la production & à la durée. Quand les arbres ſeront parvenus à dix-huit ou vingt ans, la plûpart ſeront alors fatigués, languiſſans, dépériſſans, ou ne produiront que de petites feuilles. Il ſera néceſſaire en ce cas, de les étêter, non pas en les coupant préciſément au-deſſous du tronc; ce qui faiſant pouſſer des rejets trop vigoureux & en petit nombre, cauſeroit un double incon-

vénient: les feuilles ſeroient trop crues pour la nourriture des vers, & la tête de l'arbre ſeroit trop long-tems à ſe former. La meillure façon de faire cette tonte, c'eſt de ne couper que le menu branchage un peu avant la ſeve. On fait auſſi ces tontes peu-à-peu pour ne pas changer tout-à coup la qualité des feuilles. On prétend que cet arbre eſt dans ſa force à vingt ou vingt-cinq ans, & que ſa durée va juſqu'à quarante-cinq ou cinquante, & même plus loin lorſqu'on a ſoin de le ſoutenir par la taille.

La feuille du *mûrier* blanc eſt le ſeul objet de la culture de cet arbre. Elle eſt la ſeule nourriture que l'on puiſſe donner aux vers à ſoie; mais outre cet uſage, cette feuille a toutes les qualités de celles du *mûrier* noir. *Voyez* ce qui en a été dit.

Les mûres que produit cet arbre ne peuvent ſervir qu'à nourrir la volaille; elle les mange avec avidité, & s'en engraiſſe promptement.

Le bois du *mûrier* blanc ſert aux mêmes uſages que celui du *mûrier* noir, & il eſt de même qualité, ſi ce n'eſt qu'il n'eſt pas ſi compact & ſi fort; de plus, on en fait des cercles & des perches pour les paliſſades des jardins, qui ſont de longue durée. On ſe ſert auſſi de ce bois en Provence pour faire du merrain à futailles pour le vin, mais il faut qu'il ſoit préparé à la ſcie, parce qu'il ſe refuſe à la fente. On peut encore tirer du ſervice de toute l'écorce de cet arbre, non-ſeulement pour en former des cordes, mais encore pour en faire de la toile; l'écorce des jeunes rejettons eſt plus convenable pour ce dernier uſage. Comme le *mûrier* pouſſe vigoureuſement, & qu'on a ſouvent occaſion de le tailler, on peut raſſembler les rejettons de jeunes bois les plus forts & les plus longs qui ſont provenus des tontes ou d'autres menues tailles; les faire rouir comme le chanvre, les tiller de même; enſuite ſeraner, filer, façonner cette matiere comme la toile. La même économie ſe pratique en Amérique. M. le Page, dans ſes mémoires ſur la Louiſiane, dit que le premier ouvrage des filles de huit à neuf ans, eſt d'aller couper, dans le tems de la ſeve, les rejettons que produiſent les *mûriers* après avoir été abattus; qu'elles pelent ces rejettons qui ont cinq à ſix piés de longueur, enſuite font ſécher l'écorce, la battent à deux repriſes pour en ôter la pouſſiere & la diviſer; puis la blanchiſſent & enfin la filent de la groſſeur d'une ficelle. Quelques auteurs modernes prétendent qu'on pourroit employer le *mûrier* blanc à former du bois taillis; qu'il y viendroit auſſi vîte, & y réuſſiroit auſſi-bien que le coudrier, l'orme, le frêne & l'érable; mais on n'a point encore de faits certains à ce ſujet.

Le *mûrier* d'Eſpagne eſt de la même eſpece que le *mûrier* blanc; c'eſt une variété d'une grande perfection que la graine a produit en Eſpagne. Il fait un bel arbre, une tige très-droite, & une tête réguliere; ſa feuille eſt beaucoup plus grande que celle des *mûriers* blancs ordinaires de la meilleure eſpece; elle eſt plus épaiſſe, plus ferme, plus ſucculente, & toujours entiere, ſans aucunes découpures. Les mûres que cet arbre produit, ſont griſes & plus groſſes que celles des autres *mûriers* blancs, ſur leſquels on peut le multiplier par la greffe en écuſſon, qui réuſſit très-aiſément; mais cette feuille ne convient pas toujours pour la nourriture des vers à ſoie. On prétend que ſi on ne leur donnoit que de celle-là, il n'en viendroit qu'une ſoie groſſiere; cependant on convient aſſez généralement qu'on peut leur en donner quelques jours avant qu'ils ne faſſent leurs cocons, & que la ſoie en ſera plus forte & toute auſſi fine.

Le *mûrier* de Virginie à fruit rouge, c'eſt un grand & bel arbre qui eſt rare & précieux. Il faut le ſoigner pour lui faire une tête un peu réguliere, parce que ſes branches s'élancent trop; ſon écorce eſt unie, liſſe & d'une couleur cendrée fort claire. Ses feuilles ſont très-larges, & de neuf à dix pouces de longueur, dentelées en maniere de ſcie, & terminées par une pointe alongée; leur ſurface eſt inégale & rude au toucher; elles ſont moëlleuſes, tendres, d'un vert naiſſant, & en général d'une grande beauté. Elles viennent douze ou quinze jours plûtôt que celles du *mûrier* blanc. Dès la mi-Avril l'arbre porte des chatons qui ont juſqu'à trois pouces de longueur; à la fin du même mois, les mûres paroiſſent, & leur maturité s'accomplit au commencement de Juin; alors elles ſont d'une couleur rouge aſſez claire, d'une forme conique alongée, & d'un goût plus acide que doux; mais elles n'ont pas tant de ſuc que les mûres noires. Cet arbre porte des chatons, dès qu'il a trois ou quatre ans; cependant il ne donne du fruit que huit ou neuf ans après qu'il a été ſemé. Ce *mûrier* eſt auſſi robuſte que les autres, lorſqu'il eſt placé à mi-côte ou ſur des lieux élevés; mais quand il ſe trouve dans un ſol bas & humide, il eſt ſujet à avoir les cimes gelées dans les hivers rigoureux. Son accroiſſement eſt du double plus prompt que celui du *mûrier* blanc; il réuſſit aiſément à la tranſplantation, mais il n'eſt pas aiſé de le multiplier. Ceux que j'ai élevés, ſont venus en ſemant les mûres qui avoient été envoyées d'Amérique, & qui étoient bien conſervées. Les plantes qui en vinrent, s'éleverent en trois ans à ſept piés la plûpart; & en quatre autres années après la tranſplantation, ils ont pris juſqu'à quinze piés de hauteur, ſur ſept à huit pouces de circonférence. Ces arbres dans la force de leur jeuneſſe pouſſent ſouvent des branches de huit à neuf piés de longueur. Les mûres qu'ils ont produites en Bourgogne, & que j'ai ſemées juſqu'à deux fois, n'ont pas réuſſi. Seroit-ce par l'inſuffiſance de la fécondité des graines, ou le ſuccès aura-t-il dépendu de quelques circonſtances de culture qui ont manqué? C'eſt ce qui ne peut s'apprendre qu'avec de nouvelles tentatives. Cet arbre ſe refuſe abſolument à venir de boutures, & la greffe ne réuſſit pas mieux. Il eſt vrai qu'elle prend ſur les autres *mûriers*, mais il en eſt de cette greffe comme Palladius a dit de celle du *mûrier* blanc ſur l'orme, *parturit magnæ infelicitatis augmenta*; elle va toujours en dépériſſant.

Il n'y a donc actuellement d'autre moyen de multiplier ce *mûrier*, que de le faire venir de branches couchées; encore faut-il y employer toutes les reſſources de l'art; les marcotes, les ſerres, au moyen d'un fil de fer, & avec le procédé le plus exact, n'auront de bonnes racines qu'au bout de trois ans. En coupant les jeunes branches de cet arbre, & en détachant les feuilles, j'ai obſervé qu'il en ſort un ſuc laiteux aſſez abondant, un peu coroſif & tout oppoſé à la ſeve des autres *mûriers*, qui eſt fort douce. C'eſt apparemment cette différence entre les ſeves, qui fait que la greffe ne prend pas ſur le ſujet. La feuille de ce *mûrier* ſeroit-elle convenable pour la nourriture des vers, & quelle qualification donneroit-elle à la ſoie? c'eſt ce qu'on ne ſait encore aucunement. Cet arbre eſt en ſeve pendant toute la belle ſaiſon, & juſque fort tard en automne; enſorte que les feuilles ne tombent qu'après avoir été frappées des premieres gelées.

Le *mûrier* de Virginie à feuilles velues. On n'a point cet arbre encore en France; il eſt même extrèmement rare en Angleterre. Preſque tout ce qu'on en peut ſavoir juſqu'à préſent, ſe trouve dans la ſixiéme édition du dictionnaire des Jardiniers de M. Miller, auteur anglois, qui rapporte que les feuilles de ce *mûrier* ont beaucoup de reſſemblance avec celles du *mûrier* noir, mais qu'elles ſont plus grandes & plus rudes au toucher; que l'écorce de ſes jeunes branches eſt noirâtre, comme les rameaux du micocoulier; qu'il eſt très-robuſte; qu'il y en a un grand arbre à Fulham, prés de Londres; que cet arbre a quelquefois donné un grand nombre de chatons ſemblables à ceux du noiſetier, mais qu'ils n'ont jamais porté de fruit; que les greffes qu'on a eſſayées ſur le *mûrier* blanc & ſur le noir, n'ont pas réuſſi, & que, comme l'arbre eſt élevé, on n'a pas pû le faire venir de branches couchées. Au rapport de Linnœus, les nouvelles feuilles de ce *mûrier* ſont extrèmement velues en-deſſous, & quelquefois découpées, & ſes chatons ſont de la longueur de ceux du bouleau.

Le *mûrier* noir à feuilles panachées. C'eſt une belle variété, la ſeule que l'on puiſſe employer dans les jardins pour l'agrément. Cet arbre pourroit trouver place dans une partie de boſquets où l'on raſſemble les arbres panachés; il a de plus le mérite de la rareté. On peut le multiplier par la greffe ſur le *mûrier* noir ordinaire. *M. D'Aub. le Subdélégué.*

MURIER, (*Diete & Mat. méd.*) ce n'eſt preſque que le *mûrier* noir ou des jardins, qui eſt d'uſage en médecine, & dont on mange communément le fruit.

Le fruit du *mûrier* ou les mûres ſont la principale partie de cet arbre qui ſoit employée en Médecine. On prépare de leur ſuc un rob & un ſyrop ſimple. Le rob appellé *diamorum* devroit, ſelon la force du mot, n'être autre choſe que le ſuc des mûres, épuré & épaiſſi par l'évaporation juſqu'à conſiſtence requiſe, mais on y ajoûte communément le miel; le ſyrop ſimple ſe prépare avec le même ſuc & le ſucre.

Le rob miellé & le ſyrop ont la même vertu médicinale. On prépare & on emploie beaucoup plus communément le dernier, qui même eſt preſque la ſeule de ces deux préparations qu'on trouve dans les boutiques depuis que le ſucre a été ſubſtitué au miel dans preſque toutes les anciennes préparations officinales.

Le ſyrop de mûres eſt fort communément employé dans les gargariſmes contre les inflammations, les légeres éroſions, & l'enflure douloureuſe de la gorge & des glandes du fond de la bouche, *&c.* c'eſt même preſque ſon unique uſage: on l'emploie cependant auſſi quelquefois dans les juleps rafraichiſſans contre les diarrhées bilieuſes, les légeres diſſenteries, *&c.* & il eſt aſſez propre à l'un & à l'autre uſage par ſa très-légere & aſſez agréable acidité; au reſte, ce ſont là les vertus que les anciens, Dioſcoride & Galien, attribuent aux mûres vertes, *immaturis*, au-lieu qu'ils n'attribuent à celles qui ſont mûres qu'une vertu laxative.

Ces mêmes auteurs ont accuſé les mûres de ſe corrompre facilement & d'être ennemies de l'eſtomac; mais Pline dont le ſentiment eſt plus conforme à l'expérience, dit qu'elles rafraîchiſſent, qu'elles épuiſent la ſoif, & qu'elles donnent de l'appétit. On trouve dans Horace les vers ſuivans ſur les mûres.

Ille ſalubres
Æſtates peraget nigris qui prandia moris
Finiet ante gravem quæ legerat arbore ſolem.

Mais ces qualités particulieres, ſoit bonnes ſoit mauvaiſes, ne ſont établies que ſur une obſervation peu exacte. Le ſuc des mures qui ont atteint leur maturité, n'a d'autre qualité bien conſtatée que celle de ſuc doux légerement aigrelet (*voyez* DOUX, *Diete.*) mais ce ſuc eſt contenu dans un paranchyme mollaſſe & abondant qui rend ce fruit indigeſte lorſqu'on le mange entier.

On trouve encore dans les auteurs de Pharmacie un rob & un ſyrop de mûres composé, mais ces remedes ne ſont point en uſage parmi nous.

L'écorce de *mûrier*, & ſur-tout celle de la racine, eſt un puiſſant vermifuge dont on ſe ſert fort communément, ſoit ſeule, ſoit mêlée à d'autres remedes, (*voyez* VERMIFUGE,) à la doſe d'un demi-gros ou d'un gros réduite en poudre & incorporée avec un ſyrop approprié.

L'écorce de la racine du *mûrier* blanc a la même vertu que la précédente.

On trouve dans quelques auteurs, ſous le nom de *morel*, une eſpece de julep ainſi nommé du ſyrop de mûres qui entre dans ſa compoſition. *Voyez* JULEP. (*b*)

MURMURE, ſ. m. (*Gram.*) bruit ſourd, plainte ſourde; on dit le *murmure* des peuples, le *murmure* des eaux.

MURMURE, (*Crit. ſacrée.*) en grec γογγυσμὸς; ce mot ne ſignifie pas ſeulement dans l'Ecriture, une ſimple plainte que l'on fait de quelque tort que l'on prétend avoir reçu; mais il déſigne un eſprit de déſobeiſſance & de révolte, accompagné de penſées & de paroles injurieuſes à la providence divine; c'eſt dans ce ſens que S. Paul condamne le *murmure*, qui fut ſouvent fatal aux Iſraélites murmurateurs, *I. Cor. x.* 10. En effet, les Hébreux retomberent plus d'une fois dans des *murmures* dignes de punition. On ſait qu'ils murmurerent dans la terre de Geſſen, *Exod. v.* 21. Ils murmurerent enſuite après leur ſortie d'Egypte, avant que de paſſer la mer Rouge, *Exod. xiv.* 11: ils murmurerent encore à Mara, à cauſe de l'amertume des eaux. *Exod. xv.* 24: ils murmurerent à Sin, *Exod. xvi.* 3: à Raphidim, *Exod. xvij.* 3: ils murmurerent au ſépulcre de concupiſcence: ils murmurerent après le retour des envoyés dans la terre promiſe, & même dans d'autres occaſions, car il ne s'agit pas ici de faire l'hiſtoire de leurs *murmures*. (*D. J.*)

MURO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples dans la Baſilicate, avec un évêché ſuffragant de Conza. Elle eſt au pié de l'Appennin, à 4 lieues S. E. de Conza, 6 S. O. de Cirenza. *Long.* 33. 10. *lat.* 40. 45.

C'eſt ici que périt en 1382, Jeanne reine de Naples & de Sicile, dans ſa cinquante-huitieme année. On ſait que dans un âge tendre elle conſentit, par foibleſſe, au meurtre de ſon premier époux, & qu'elle eut trois maris enſuite, par une autre foibleſſe, plus pardonnable & plus ordinaire, celle de ne pouvoir regner ſeule. Enfin elle nomma Charles de Durazzo ſon couſin, pour ſon héritier, & même elle l'adopta; mais Durazzo d'intelligence avec le pape, ne pouvant attendre la mort naturelle de ſa mere adoptive, uſurpa la couronne, pourſuivit ſa bienfaitrice, la ſurprit dans *Muro* & la fit étouffer entre deux matelas. La poſtérité a plaint cette malheureuſe reine, parce que la mort de ſon premier mari ne fut point l'effet de ſa méchanceté; parce qu'elle n'avoit que 18 ans quand elle ferma les yeux à cet attentat, & que depuis lors, elle vécut ſans tache & ſans reproche. Pétrarque & Bocace ont célébré cette infortunée princeſſe, qui ſentoit & connoiſſoit leur mérite. Elle ſe dévoua, dit M. de Voltaire, toute entiere aux beaux-Arts, dont les charmes faiſoient oublier les tems criminels de ſon premier mariage. Enfin ſes mœurs, changées par la culture de l'eſprit, devoient la défendre de la cruauté tragique qui termina ſes jours. (*D. J.*)

MURRAI, (*Géog.*) province maritime de l'Ecoſſe, à l'oueſt de Buchan; c'eſt la plus fertile de toutes les provinces du Nord. Elle eſt arroſée par le Spey à l'Orient, & le Nairn au couchant. Ses deux principaux bourgs ſont Elgin & Nairn. Elle donne le titre de comté à une branche de la maiſon des Stuarts, qui deſcend du comte de *Murrai*, régent d'Ecoſſe pendant la minorité de Jacques VI. (*D. J.*)

MURRHART, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Suabe dans le duché de Wurtemberg ſur la Murr, à 2 milles de Hall. *Long.* 27. 26. *lat.* 49. 8. (*D. J.*)

MURRINE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) boiſſon faite de vin & d'ingrédiens qui échauffoient. La courtiſane Glycere la recommandoit à ſes amans.

MURSA, (*Hiſt. des Tart.*) ou *murſe* ou *mirza*; nom du chef de chaque tribu des peuples tartares: ce chef eſt pris de la tribu même. C'eſt proprement une eſpece de majorat qui doit tomber régulierement d'aîné en aîné dans la poſtérité du premier fondateur d'une telle tribu, à moins que quelque cauſe violente & étrangere ne trouble cet ordre de ſucceſſion. Le *murſe* a chaque année la dîme de tous les beſtiaux de ceux de ſa tribu, & la dîme du butin que ſa tribu peut faire à la guerre. Toutes les familles tartares qui compoſent une tribu, campent ordinairement enſemble, & ne s'éloignent point du gros de l'horde ſans le communiquer à leur *murſe*, afin qu'il puiſſe ſavoir où les prendre lorſqu'il veut les rappeller. Ces *murſes* ne ſont conſidérables au kan qui gouverne, qu'à proportion que leurs hordes ou tribus ſont nombreuſes; & les kans ne ſont redoutables à leurs voiſins, qu'autant qu'ils ont ſous leur obéiſſance beaucoup de tribus, & de tribus compoſées d'un grand nombre de familles: c'eſt en quoi conſiſte toute la puiſſance, la grandeur & la richeſſe du kan des tartares. (*D. J.*)

MURU, (*Géog.*) ville & port du Japon dans la preſqu'île de Niphon, province de Biren, à 31 lieues d'Oſacca. *Voyez* Kœmpfer, *hiſt. du Japon.* (*D. J.*)

MURUCUCA, (*Hiſt. nat. Bot.*) plante du Bréſil qui comme le lierre monte le long des arbres & s'y attache: elle a un petit fruit rond ou oval, de couleurs variées, qui eſt d'un goût aigrelet, & qui couvre pluſieurs noyaux; ſes feuilles ſont vulnéraires.

MURUCUIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le calice eſt profondément découpé. Il y a au milieu de cette fleur un tuyau ſemblable à un cône tronqué, duquel ſort le piſtil garni de jeune fruit, ou de l'embryon. Les étamines ſe trouvent en-deſſous de cet embryon, qui eſt ſurmonté par trois corps reſſemblans à trois clous; il devient, quand la fleur eſt paſſée, un fruit oval qui n'a qu'une ſeule capſule, charnu & rempli de ſemences enveloppées d'une ſorte de coeffe. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

MURUCUGE, (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbre du Bréſil qui reſſemble à un poirier ſauvage; ſon fruit eſt ſoutenu par une longue tige, on le cueille verd pour le laiſſer mûrir, après quoi il eſt d'un goût exquis. Le tronc donne par inciſion une liqueur laiteuſe, qui s'épaiſſit & forme une eſpece de cire. Cet arbre eſt devenu rare, parce que les ſauvages en ont détruit beaucoup pour avoir ſon fruit.

MURZA, (*Géog.*) lieu fortifié dans la Gaule, à 3 journées de Lyon, ſelon Socrate dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique, *lib. II. c. xxxij.* M. de Valois prétend que cet endroit eſt ce qu'on nomme aujourd'hui la *Mure* en Dauphiné, à 25 lieues de Lyon. (*D. J.*)

MUSA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) en françois *bananier*; genre de plante à fleur polypétale, anomale, & qui a le pétale ſupérieur creuſé en forme de nacelle, & découpé à la ſommité; le pétale antérieur eſt concave, l'interne eſt fait en forme de bouclier, & il a deux petites feuilles étroites & pointues. Le calice de cette fleur devient dans la ſuite un fruit mou, charnu & couvert d'une peau: ce fruit a la forme d'un concombre, il ſe diviſe en trois loges dans leſquelles on apperçoit quelques linéamens de ſemences. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

MUSA ÆNEA, (*Médecine.*) c'eſt une eſpece d'opiate ſomnifer, qui a pris ſon nom de *Muſa* ſon auteur, &

ſon ſurnom de ſa couleur approchante de celle de l'airain. La doſe en eſt depuis un ſcrupule, juſqu'à un gros.

MUSACH, ſ. m. (*Critiq. ſacrée.*) Les ſavans ſont fort partagés lorſqu'il s'agit de déterminer ce que c'étoit que le *muſach* ou *couvert* du ſabbath. Quelques-uns ont cru que c'étoit un endroit du temple où l'on s'aſſeyoit les jours de ſabbath, pour aſſiſter aux ſacrifices, & pour entendre la lecture de la loi. Vatable conjecture que c'étoit une eſpece de pupitre, environné d'une grille, où étoient aſſis les prêtres & les lévites lorſqu'ils enſeignoient la loi au peuple. Beaucoup de ſavans, ſe fondant ſur les dernieres paroles du texte, entendent ce paſſage d'une maniere fort différente. Ils prétendent qu'Achaz profana le temple, & qu'il n'y laiſſa qu'une entrée du côté de ſon palais, ayant fait fermer les autres, pour ſe fortifier davantage, & afin que les ennemis ne puſſent arriver à ſon palais qu'après avoir fait le ſiege du temple; & qu'il fit démolir le parvis nommé *muſach*, parce qu'il étoit un obſtacle à ce deſſein.

Théodoret & Lira diſent qu'Achaz eut deſſein de flatter le roi d'Aſſyrie par le mépris qu'il témoigna pour le Dieu d'iſraël, en ôtant toute communication de ſon palais avec le temple. D'autres enfin croient que le *muſach* étoit une eſpece d'armoire placée à l'entrée du premier parvis du temple, où le roi mettoit ſes aumônes le jour du ſabbath quand il alloit au temple. Quoi qu'il en ſoit, Joſephe dit qu'il porta l'impiété juſques à cet horrible excès de ne ſe contenter pas de dépouiller le temple de tous ſes tréſors; il le fit même fermer, afin qu'on ne pût y honorer Dieu par les ſacrifices ſolemnels qu'on avoit accoutumé de lui offrir. (*D. J.*)

MUSAGETES, (*Mythol.*) c'eſt-à-dire le conducteur des Muſes. Apollon fut décoré de ce beau nom par les Poëtes, parce qu'en ſa qualité de dieu de la lyre & de l'Eloquence, il étoit cenſé toûjours accompagné des doctes ſœurs, & préſider à tous leurs concerts.

Hercule eut auſſi le ſurnom de *muſagetes*, & ſon culte fut apporté de Grece à Rome. L'Hercule *muſagete* eſt déſigné par une lyre qu'il tient d'une main pendant qu'il s'appuie de l'autre ſur ſa maſſue. *V.* HERCULE. (*D. J.*)

MUSARAIGNE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) *mus araneus*; animal quadrupede qui a beaucoup de rapport à la ſouris & à la taupe. En effet il a une ſorte de groin de cochon, des yeux très-petits, des oreilles très-courtes, & le poil plus fin, plus doux & plus court que celui de la ſouris; mais il reſſemble à cet animal plus qu'à la taupe, par la forme des jambes & des piés: il eſt plus petit que la ſouris. Les chats le chaſſent, le tuent; mais ils ne le mangent pas. On ſoupçonne communément, & même on croit que la *muſaraigne* a du venin, & que ſa morſure eſt dangereuſe pour le bétail & ſur-tout pour les chevaux; cependant elle n'eſt ni venimeuſe, ni capable de mordre, parce que l'ouverture de ſa bouche n'eſt pas aſſez grande pour ſaiſir la double épaiſſeur de la peau d'un animal: auſſi la maladie des chevaux que l'on attribue à la dent de la *muſaraigne*, eſt une ſorte d'anthrax qui n'a aucun rapport avec la morſure, ou ſi l'on veut, la piquure de ce petit animal. Il habite aſſez communément, ſur-tout pendant l'hiver, dans les écuries, dans les granges, dans les cours à fumier; il mange du grain, des inſectes & des chairs pourries: on le trouve auſſi à la campagne; il ſe cache ſous la mouſſe, ſous les feuilles, ſous les troncs d'arbres, dans les trous abandonnés par les taupes, ou dans des trous plus petits qu'il ſe pratique lui-même. Chaque portée de la *muſaraigne* eſt de cinq ou ſix petits. Cet animal a un cri plus aigu que celui de la ſouris, on le prend aiſément, parce qu'il court mal: ſes yeux ne ſont pas bons: il eſt très-commun dans toute l'Europe.

Les Naturaliſtes n'ont connu qu'une ſeule eſpece de *muſaraigne* juſqu'en 1756; M. Daubenton en découvrit une ſeconde, & en donna la deſcription à l'académie royale des Sciences cette même année. Comme cette ſeconde *muſaraigne* eſt amphibie, M. Daubenton l'a nommée *muſaraigne d'eau*, pour la diſtinguer de celle qui étoit anciennement connue.

La *muſaraigne* d'eau eſt plus grande que la *muſaraigne*; elle a le muſeau un peu plus gros, la queue & les jambes plus longues & plus garnies de poil. La partie ſupérieure du corps, depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue, eſt d'une couleur noirâtre mêlée d'une teinte de brun, & la partie inférieure a des teintes de fauve, de gris, de cendré. Le poil de la *muſaraigne* anciennement connue, eſt d'une couleur un peu plus brune que celui de la ſouris ſur la tête & ſur le deſſus du corps, & d'un gris plus foncé ſur le deſſous. *Hiſt. nat. gen. & part. tom. VIII. p.* 57. *& ſuiv. Voyez* QUADRUPEDE.

(*a*) *Liv. II. ch. lxxvj.*

MUSC, ANIMAL DU, (*Hiſt. nat.*) *animal moſchiferum*. Animal quadrupede qui manque de dents inciſives à la machoire ſupérieure, mais qui a deux dents canines dans cette machoire. Les dents ſont en tout au nombre de 26: ſavoir 4 molaires de chaque côté de chacune des machoires; 8 inciſives à la machoire du deſſous, & 2 canines à celle du deſſus; ces dents canines ſont longues d'un pouce & demi, recourbées en arriere, pointues & tranchantes par leur côté poſtérieur: on ne ſait ſi cet animal rumine. Ses piés ſont fourchus; mais il n'a point de cornes. Grew a décrit une peau de cet animal, conſervée dans le cabinet de la ſociété royale de Londres. Cette peau avoit 3 piés & demi de longueur, depuis le bout du muſeau juſqu'à l'origine de la queue; le muſeau étoit pointu; les oreilles avoient 3 pouces de longueur, elles étoient droites & reſſembloient à celles du lapin; la queue n'avoit que 2 pouces de longueur; le poil du dos avoit juſqu'à 3 pouces de long, il étoit alternativement de couleur brune & blanche, depuis la racine juſqu'à l'extrémité; la tête & les cuiſſes avoient une couleur brune; le deſſous du ventre & de la queue étoit blanc.

La véſicule qui renfermoit le *muſc*, s'élevoit ſur le ventre de la hauteur d'un pouce & demi; elle avoit 3 pouces de longueur & 2 de largeur. Cette poche eſt placée près du nombril, & revêtue d'une peau mince & d'un poil fin. Les Chinois mangent la chair de l'animal du *muſc*. Raii, *ſynop. animal. quad. pag.* 127. *Voyez* QUADRUPEDE.

MUSC, (*Hiſt. nat. des drog.*) nom commun au parfum & à l'animal dont on le tire. Nous traiterons de l'un & de l'autre.

L'habitude, l'imagination & la mode, exercent un empire arbitraire & variable ſur nos ſens. Je n'en veux pour preuve que les différentes impreſſions que les hommes ont attribuées au *muſc* ſur l'organe de l'odorat. On ſait qu'il a plû & déplû ſuceſſivement dans tous les ſiecles, & chez toutes les nations.

Il y a eu des peuples qui l'ont mis au rang de ce qu'ils ont eu de plus précieux en odeurs. Il y a eu des tems où il a fourni la matiere du luxe le plus recherché; dans d'autres tems, on eſt venu à le mépriſer, & il y a des pays où, par cette raiſon, l'on appelle *puans* les animaux qui répandent l'odeur de *muſc*. On eſt encore aujourd'hui partagé dans le monde, entre l'amour & l'averſion que l'on a pour ce parfum. Les Italiens le goûtent beaucoup, tandis que les François le décrient; & ce qui eſt bien ſurprenant, c'eſt que malgré ſa violence, qui ſembleroit devoir ſeule décider, ce ſont trois tyrans de nos ſens qui décident preſque ſouverainement ſur cette matiere odorante.

Mais quelle que ſoit la déciſion qu'en peuvent porter l'habitude, l'imagination & la mode, il n'eſt pas moins néceſſaire de connoître un parfum qui nous affecte ſi diverſement, d'autant plus que l'on n'a eu que de fauſſes idées de ſon origine, avant la deſcription qu'en a publié M. de la Peyronie dans les *mémoires de l'acad. des Sciences, année* 1731.

Définition du parfum. Le *muſc* eſt une pommade viſqueuſe, filandreuſe ou ſoyeuſe, épaiſſie en une ſubſtance graſſe, onctueuſe, de couleur ambrée ou ferrugineuſe-obſcure, d'une odeur extrèmement violente: ſur-tout ſi on en ſent de près quelque quantité à la fois, d'un goût quelque peu âcre & amer, qui ſe filtre dans une bourſe ſituée intérieurement près des parties génitales d'une eſpece de fouïne d'Afrique, aſſez reſſemblante à un chat, ou dans une poche extérieure, placée ſous le ventre entre le nombril & les parties de la génération, d'une ſorte de chevreuil d'Aſie.

L'animal d'Afrique qui le donne, ſemble mieux mériter le nom de muſc, *que celui d'Aſie*. Je ne déciderai point entre ces deux animaux muſqués, quel eſt celui qu'il faut honorer par préférence du nom de *muſc*, en latin *animal moſchiferum*. On ſait que les Arabes nous ont donné ſous ce nom une eſpece de chevreuil, ou de chevre ſauvage, décrite par pluſieurs auteurs, & particulierement par Schrockius, & que c'eſt d'elle que l'on tire le *muſc* en Aſie. Il me ſemble pourtant que l'animal d'Afrique, dont nous allons d'abord parler, mérite mieux le nom de *muſc*, ſi l'on juge cette queſtion par la violence de ſon parfum.

Il en eſt fort différent. Cet animal n'a aucun rapport avec les chevres d'Aſie, ni avec les rats muſqués du Canada; il approche davantage de cette eſpece de fouïne qu'on appelle *genette*. On en voit une dans les obſervations de Bellon (*a*) dont la figure a quelque reſſemblance avec notre animal. Il y a auſſi dans Hernandès (*b*) la figure

(*b*) *Rerum medicarum nova Hiſpan. Theſaurus, Romæ* 1751. *fol. p.* 528.

gure d'une civette amériquaine, qui paroît encore y avoir plus de rapport; cependant elles different enſemble à pluſieurs égards, & d'ailleurs ſon parfum eſt très-différent de celui de toutes les civettes.

L'animal que nous allons décrire, eſt arrivé en France ſous le nom de *muſc*; il fut donné au Roi en 1726 par M. le comte de Maurepas, miniſtre dont le nom ſera toûjours cher aux perſonnes qui cultivent les Sciences.

Il ſe trouve de ſemblables animaux à la côte d'Or, au royaume de Juda, & dans une grande étendue de cette partie de l'Afrique.

Le *muſc* dont il s'agit ici, fut envoyé par ordre du Roi à la ménagerie, où il eſt mort après y avoir été nourri pendant ſix ans de viande crue qu'il mangeoit avec voracité.

Sa deſcription. Son corps étoit plus délié & plus levreté que celui des civettes de M. Perrault; ſa queue d'un blanc griſâtre, étoit coupée par 8 anneaux noirs, poſés en maniere de cercles paralleles, larges chacun d'environ 3 lignes. Il étoit tigré de taches noires & griſes parallelement ſelon ſa longueur, depuis les épaules juſqu'au bas du corps; ſon poil étoit doux, à demi raſé, & par-tout d'égale grandeur.

Il avoit un pié huit pouces de long, depuis le bout du muſeau juſqu'à la naiſſance de la queue, qui étoit d'environ 15 pouces.

Le muſeau étoit pointu, garni de mouſtaches; ſes oreilles étoient plus plates que celles du chat. Il avoit au-deſſous des oreilles un double collier noir, & deux bandes noires de chaque côté qui naiſſoient du ſecond collier, & finiſſoient aux épaules. Ses pattes étoient noires; celles de devant n'avoient que quatre doigts, armés chacun d'un ongle court, moins fort & moins pointu que ceux des chats, le cinquieme doigt étoit ſans ongle & ne portoit pas à terre; le dedans des deux pattes étoit plus maigre & auſſi doux que dans les chats. Les pattes de derriere avoient cinq ongles portans tous à terre, conformés à-peu-près de même. Les papilles de la langue étoient tournées comme celles du chat, ſans être ni ſi dures, ni ſi âpres.

Deſcription de l'organe qui contient la pommade odorante. L'organe particulier qui fournit le *muſc* dans cet animal, eſt ſitué près des parties génitales.

Après qu'on a fait l'ouverture de la vulve, comme on a fait dans ce *muſc*-ci qui étoit une femelle, & qu'on en a écarté les deux lèvres, il ſe trouve une bourſe qu'on peut ſe repréſenter comme un porte-feuille, c'eſt-à-dire, s'ouvrant en deux levres, au fond & parois deſquelles ſont placées deux glandes, d'où ſe ſépare une liqueur onctueuſe & filandreuſe, ou plutôt ſoyeuſe, dont l'odeur eſt très-forte.

La pâte viſqueuſe qui ſe trouve dans cette cavité en enduit toute la ſurface & a une couleur ambrée; c'eſt-là la liqueur, l'huile ou plutôt la pommade odorante, le parfum ou le vrai *muſc*.

A l'ouverture de la bourſe qui le renfermoit, l'odeur de ce parfum ſe trouva ſi forte, que M. de la Peyronie ne put l'obſerver ſans en être incommodé; la cavité qui le contient eſt tapiſſée d'une membrane tendineuſe qui a du reſſort, qui eſt fort pliſſée, & par conſéquent capable de beaucoup d'extenſion: voilà pourquoi nous avons dit, qu'on pouvoit ſe la répreſenter dans ſa ſituation naturelle, comme un porte-feuille fermé, dont les deux côtés ſeroient un peu pliſſés.

Il y a deux glandes, l'une à droite, & l'autre à gauche, qui verſent leur parfum dans la cavité ou le ſac, dont la ſurface eſt percée comme un crible: & c'eſt par ce crible que le parfum paſſe des deux glandes dans la poche commune: ces trous ſont grands & petits; c'eſt par les grands trous que les follicules qui compoſent le centre de la glande, vuident leur pommade dans le ſac; & c'eſt par les petits trous que les follicules qui compoſent la circonférence de chaque glande, dépoſent auſſi leur parfum dans le même ſac.

Le ſac eſt tapiſſé d'une membrane réticulaire, extenſible, ayant un reſſort qui rapproche ſi fort les trous les uns des autres, que ſi l'on preſſe les glandes ſans étendre la membrane qui ſoutient les trous, le parfum paroît ne ſortir que d'un ſeul trou. Sur la ſurface de cette membrane, on voit quantité de petits poils noirs, & dans la cavité d'autres petits poils blancs. Ces poils ne ſont autre choſe que quelque partie de la liqueur du parfum détachée & moulée en filets.

Lorſque les follicules dont la glande eſt compoſée ſont pleins de pommade, les glandes ſont groſſes & dures: elles diminuent auſſi-bien que les follicules à meſure qu'on en exprime la pommade. Tous ces follicules communiquent les uns aux autres. Si on ouvre un follicule, ſelon ſa longueur, on découvre avec la loupe de très-petites ouvertures qui peuvent bien être la communication d'un follicule à l'autre.

La vîteſſe avec laquelle l'air pouſſé par le fond d'un follicule, paſſe dans les follicules voiſins, fait juger qu'ils doivent communiquer par pluſieurs ouvertures; précaution utile pour favoriſer le cours & l'évacuation d'une liqueur, qui par ſa conſiſtance, auroit pû être retenue trop long-tems dans ſon reſervoir, ſi elle n'avoit eu que la reſſource d'une ſeule ſortie.

Ce même follicule ouvert, ſelon ſa longueur, montre dans ſa cavité ſept ou huit cellules irrégulieres de différentes grandeurs, ſéparées par des membranes fortes & tendineuſes; chacune de ces cellules en contient pluſieurs autres petites, au fond deſquelles on découvre des grains glanduleux qui ſont de différente grandeur; c'eſt apparemment à travers leur ſubſtance, que la pommade ou le parfum eſt filtré. La premiere cellule à laquelle le mamelon eſt adapté lui ſert d'entonnoir; de-là il paſſe de cellule en cellule, des petites dans les grandes, juſqu'à ce que le follicule ſoit rempli; alors la contraction du *muſc* qui enveloppe la glande, & d'autres cauſes que je ne parcours point expriment dans le ſac le parfum qui étoit renfermé dans les follicules, & dans le beſoin font ſortir le parfum du ſac.

Cette organiſation ſinguliere qui découvre de nouveaux moyens, pour retenir & conduire les récrémens, ſelon leur nature & leur deſtination, ne nous apprend rien de ce qui ſe paſſe dans le principe des ſécrétions qui ſe font dans l'homme & dans les animaux. Il y a lieu de croire que les artères portent dans les papilles du ſac, qui ſont ſes vraies glandes ou ſes vrais couloirs, un ſang qui y dépoſe la matiere du parfum qui fait partie de la maſſe: les réſidu rentre par le moyen des veines & apparemment des vaiſſeaux lymphatiques dans le commerce de la circulation.

Cette organiſation n'éclaircit gueres le myſtere de nos ſécrétions. Mais comment le parfum s'eſt-il ſéparé de la maſſe du ſang? Quelle a été cette manipulation? C'eſt-là ce principe des ſécrétions, ce point d'anatomie que les plus grands maîtres de l'art n'ont encore pû mettre en évidence. Ils ne retireront de cette nouvelle organiſation aucune nouvelle lumiere pour développer cet ancien miſtere. Tout ſe réduit ici à la ſeule différence de la conformation extérieure de la glande, de la forme de ſon récipient, & du reſte de la conduite du recrément d'avec les glandes ordinaires: différences dignes d'être obſervées, d'être comparées avec ce qu'on trouve dans l'homme & dans les animaux, pour connoître les divers moyens employés pour les mêmes opérations. Nous devons nous en tenir-là, juſqu'à ce que ces variétés mieux connues, nous faſſent voir les autres avantages qu'on en peut retirer.

Le parfum n'eſt jamais plus fort que quand il eſt récent. Les grains glanduleux & les premieres véſicules du *muſc* ſont de vrais mamelons, & de vrais entonnoirs où la pommade ſe forme, ſe ramaſſe dans les follicules & dans le ſac.

Elle s'eſt trouvée d'une force extraordinaire cette pommade deux jours après la mort de notre *muſc*: obſervation contraire à ce qu'en ont publié pluſieurs auteurs ſur la foi des marchands & des voyageurs, qui aſſurent que la pommade eſt fort puante lorſqu'on la retire de l'animal & qu'en vieilliſſant dans ſes bourſes, elle prend peu-à-peu le parfum & la qualité de *muſc*, toujours plus fort à meſure qu'il eſt gardé plus long-tems.

Cette erreur doit être imputée à la façon dont on détache les bourſes: les chaſſeurs qui ne ſont pas anatomiſtes, ouvrent en faiſant cette opération le gros boyau & les deux poches qu'il a à ſes côtés, qui donnent une liqueur d'une odeur extrèmement puante; ils ouvrent & enlevent le boyau, & ces deux poches; ils les renverſent pour enfermer le parfum; ils les lient & les ſerrent comme une bourſe de payſan, pour l'empêcher de s'échapper. Son odeur, quoique forte, ne perce point à-travers la poche qui eſt fort épaiſſe, & enduite extérieurement des matieres fécales & d'une liqueur puante, la mauvaiſe odeur qui eſt au-dehors ſe diſſipe avec le tems, au lieu que le *muſc* bien enfermé ne perd rien, & ſe fait ſentir fortement à la premiere ouverture du ſac.

Il eſt conſtant que le parfum durant la vie du *muſc* & d'abord après ſa mort, eſt d'une violence extrème.

Il réſide dans le ſeul organe qui le filtre & qui le contient. Pluſieurs perſonnes ont cru que toutes les parties de l'animal fourniſſoient une odeur de la même nature; mais on a tout lieu d'aſſurer, qu'elle réſide uniquement dans la pommade & dans l'organe qui la filtre & la contient: ſi les autres parties en ont quelque impreſſion, el-

le

le leur eſt étrangere, c'eſt la pommade qui la leur a donnée : voici des expériences qui le prouvent.

M. de la Peyronie a coupé une portion du poumon, du foie, de la rate, & de divers muſcles : il a imbibé une petite éponge fine du ſang & de l'humidité, qu'il a trouvé dans la poitrine & dans le bas-ventre de l'animal. Il a renfermé toutes ces parties dans différentes armoires ; il les a viſitées ſoigneuſement tous les jours, juſqu'à ce qu'elles ayent été pourries ou deſſéchées ; elles n'ont jamais donné d'autres odeurs que celle du ſang, ou d'une chair ordinaire pourrie ou deſſéchée, ſans le moindre parfum de *muſc*.

La ſtructure particuliere de l'organe forme ce parfum. La qualité des alimens peut augmenter la production de la pommade ; elle peut même fortifier ou affoiblir l'odeur du parfum. Cet animal-ci ne vivoit que de viande crue, & le parfum qu'il fourniſſoit avec abondance étoit exceſſivement fort ; il y a pourtant apparence que les diverſes préparations que les alimens, quels qu'ils ſoient, reçoivent dans le corps de l'animal, ou plutôt la ſtructure ſinguliere du couloir, à-travers lequel la ſécrétion du parfum ſe fait, y contribue plus que toute autre cauſe.

C'eſt par cette raiſon qu'il y a des perſonnes qui exhalent une odeur muſquée dans certaines parties glanduleuſes & chaudes du corps ; M. de la Peyronie connoiſſoit un homme de condition, dont le deſſous de l'aiſſelle gauche répandoit durant les chaleurs de l'été, une odeur de *muſc* ſurprenante qui l'auroit rendu très-incommode dans la ſociété, s'il n'eût pris des précautions pour affoiblir la force de cette odeur ; cependant ſon aiſſelle droite n'en donnoit preſque point. On ne peut attribuer ce phénomene qu'à une ſtructure particuliere des glandes de l'aiſſelle gauche de cet homme.

Il ſe trouve en très-petite quantité dans tous les animaux muſqués. Au reſte, on retire très-peu de pommade odorante de tous les animaux muſqués : il ne s'eſt trouvé ici dans chacune des grandes véſicules dont les glandes étoient compoſées, que le poids d'environ trois grains de pommade ; & dans les médiocres ou les petites, la moitié ou le tiers de moins que dans les glandes, ce qui fait en tout environ une demi-once de vraie pommade, ſans mélange d'aucune autre ſubſtance ; c'eſt à-peu-près la quantité de vrai *muſc* que l'organe de l'animal diſſequé par M. de la Peyronie, pouvoit contenir.

Noms de l'animal d'Aſie qui donne le muſc *de l'orient.* L'autre animal qui donne le *muſc* dans l'orient eſt de la claſſe des chevreuils ; & c'eſt proprement celui qui eſt décrit & repréſenté dans les ouvrages de nos Naturaliſtes, & qu'ils déſignent en latin ſous les noms ſuivans.

Moſchus, Schrock. *Animal moſchiferum* ; Raii ſynops. anim. 127. *moſchius, ſive moſchi capreolus*. Schrod. 5. 301. *capra moſchius*. Aldrov. de quad. Piſule, 743. Jonſt, de quad. 55. *capreolus moſchi*, ejuſd. tab. 29. Geſn. de quad. 695. *capra moſch, aliis cervus odoratus*. Chart. exer. 10.

Lieux qu'habite cet animal. On commence à voir cet animal qui produit le *muſc* de l'orient aux environs du lac de Baikal, ſur les frontieres de la Tartarie moſcovite : mais il eſt beaucoup plus commun à meſure qu'on avance dans la Tartarie chinoiſe.

Les lieux de la Chine où l'on en trouve davantage ſont la province de Xanxi, particulierement aux environs de la ville de Leao : la province de Suchum, celle de Hanhungfu, celle de Paoningfu, près de Kiating, & de la fortereſſe de Tiencinen, & dans quelques endroits de la province de Junan ; mais il n'y a point de pays où il ſoit plus commun que dans les royaumes de Boutan & de Tunquin.

Sa deſcription. Les voyageurs ne s'accordent point dans les récits qu'ils nous font de cet animal : voici ce que j'ai trouvé de plus vraiſſemblable ſur ſa deſcription.

Il eſt du genre des chevreuils, aſſez ſemblable au daim pour la grandeur, à la réſerve qu'il n'a point de cornes, & que la couleur de ſon poil eſt plus foncée. Sa tête a quelque choſe de celle du loup, mais il a deux défenſes comme celles du ſanglier. Les Chinois l'appellent *hiang-tchang tſe*, c'eſt-à-dire, *chevreuil odoriférant, chevreuil muſqué*. Il habite les bois & les forêts où l'on va le chaſſer.

Il porte le muſc *dans une bourſe ſous le nombril.* La drogue qu'on nomme *muſc* eſt renfermée dans une bourſe ou veſſie qu'il a au-deſſous du ventre, entre les parties génitales & le nombril.

Cette bourſe couverte de poil au-dehors eſt de la groſſeur d'un œuf de poule, d'une ſubſtance membraneuſe & muſculeuſe, garnie d'un ſphincter. Sa ſurface interne eſt revêtue d'une membrane fine qui enveloppe le parfum, ſur laquelle on découvre pluſieurs vaiſſeaux ſanguins & un grand nombre de glandes qui ſervent à la ſécrétion de la pommade.

Auſſi-tôt que la bête eſt tuée, on lui coupe cette veſſie. On la taille & l'on la coût en forme de rognons, tels qu'on les apporte en Europe : voilà la poche qui contient le véritable *muſc* d'Aſie, ſur l'origine & la nature duquel on ne croiroit jamais, combien d'opinions biſarres nos Naturaliſtes ont embraſſé.

Fauſſes idées de l'origine de ce parfum. Les uns le regardent comme un ſang excrémenticiel qu'on ramaſſe après que l'excrétion en a été faite, ou qui ſe trouve dans ce ſac de l'animal, lorſqu'on le tire dans un tems convenable ; mais l'analyſe ſeule du parfum détruit cette idée : d'ailleurs le tems de la mort de l'animal ne change rien à la qualité de ſon *muſc*, elle eſt toujours la même.

D'autres prétendent que la veſſie de ce chevreuil ſauvage, pendant qu'il eſt en rut, ſe tourne en un abſcès, qui l'incommodant & lui cauſant de la demangeaiſon, le porte à ſe frotter ſi fortement dans cet endroit contre des pierres ou contre des troncs d'arbres, qu'il le fait crever, & que la ſanie en étant répandue & ſechée au ſoleil, devient le *muſc* qu'on ramaſſe avec ſoin ; mais quelle apparence qu'il fût poſſible de ramaſſer le pus que ces animaux auroient jetté, tantôt dans des lieux inacceſſibles, tantôt dans des boues, tantôt dans du ſable ? un tel *muſc* ſeroit bien rare & bien cher. De plus, un abcès deſſéché ſeroit d'un gris blanchâtre, & par conſéquent d'une couleur fort différente de celle du *muſc*.

D'autres veulent qu'il naiſſe des coups dont ils ont imaginé qu'on accabloit l'animal pris dans des pieges, juſqu'à ce qu'il ſurvienne des tumeurs ſur ſon corps, & que ces tumeurs réduites en forme de poches, au moyen d'une ligature, enſuite coupées, donnoient le parfum odoriférant. Mais ſans parler du ridicule de cette fiction, pour produire l'effet qu'on ſuppoſe, il eſt certain que le tiſſu des cruauté qui y regne eſt imputé gratuitement aux chaſſeurs de *muſcs* ; aucun voyageur de mérite n'en parle.

D'autres enfin ſe ſont perſuadés que les Aſiatiques font le *muſc* avec la chair de l'animal qu'ils broyent dans un mortier de pierre juſqu'à la conſiſtance de bouillie, y mêlant de tems en tems du ſang de la bête, qu'ils ont eu ſoin de recueillir auſſi tôt après ſa mort. Cette bouillie miſe dans des ſacs faits de la peau de l'animal puis ſéchée à l'ombre eſt, diſent-ils, la drogue que nous appellons *muſc*, mais cette opinion n'eſt pas plus vraiſſemblable que les précedentes. Le ſang & la chair de l'animal n'ont aucune odeur de *muſc*, elles ne ſauroient l'acquérir par le mélange, & ne peuvent que ſe pourrir ou ſe deſſécher comme nous l'avons prouvé ci-deſſus.

Concluons que la ſubſtance graſſe & onctueuſe, contenue dans la veſſie du chevreuil muſqué, eſt le fruit de la ſtructure ſinguliere des vaiſſeaux, des glandes, & des couloirs qui en font la ſécrétion dans cette partie.

On le ſophiſtique en Aſie. On en retire à peine trois ou quatre drachmes, auſſi eſt-ce une des marchandiſes où l'on cherche le plus à tromper, & que les habitans ont l'adreſſe d'altérer d'une infinité de manieres, avec de la terre, du ſang deſſéché, les teſticules, les rognons de l'animal & autres ingrédiens de cette eſpece ; & ces tromperies ſe font dans le pays malgré les défenſes des princes de l'Aſie, & des précautions qu'ils ont tâché de prendre pour les empêcher, à ce que rapporte Tavernier : d'ailleurs, comme ils aiment extremement ce parfum, ils font enlever pour eux-mêmes le plus pur qu'on peut trouver ; c'eſt ainſi qu'en agit l'empereur de la Chine.

On le vend en veſſie ou hors de veſſie. Le *muſc* ſe vend en Europe chez les marchands Epiciers & Droguiſtes, de deux manieres, ou en veſſie, ou ſéparé de ſon enveloppe.

Choix du muſc *en veſſie.* Quand on achete le *muſc* en veſſie, il faut le tirer de bonne main, le choiſir ſec, onctueux, odorant ; que la peau de la veſſie ſoit mince peu garnie de poil ; car plus il s'y rencontre de peau & de poil, & moins il y a de marchandiſe. Il faut que le poil ſoit de couleur brune qui eſt la marque du *muſc* de Tunquin qu'on eſtime le plus. Le *muſc* de Bengale eſt enveloppé dans des veſſies garnies de poil blanc.

Choix du muſc *ſeparé des veſſies.* Quand le *muſc* eſt ſéparé de la veſſie, on doit le conſerver dans une boîte de plomb & dans un lieu frais, parce que la fraicheur du lieu & du métal, empêchent qu'il ne ſe deſſeche trop, & tendent à lui conſerver ſes parties les plus volatiles. Le bon *muſc* ſans enveloppe doit être gras, mais ſec, pur, ſans mélange, d'une couleur tannée, d'une odeur forte & inſupportable, d'un goût amer ; mis ſur le feu, il doit ſe conſumer tout entier, quoique cette

der-

derniere marque de bonté ſoit équivoque, l'épreuve n'étant bonne que pour le *muſc* mélangé de terre, de plomb de chair hachée, & ne ſervant de rien pour celui qui eſt mêlé de ſang.

Son prix eſt en Hollande. Le *muſc* dont on fait négoce à Amſterdam, vient ordinairement de Tunquin & de Bengale, & quelquefois de Moſcovie. Celui de Tunquin eſt de deux ſortes, en veſſie ou hors de veſſie, l'un & l'autre ſe vend à l'once; celui en veſſie ſe vend juſqu'à neuf florins, celui hors des veſſies juſqu'à douze florins, celui de Bengale eſt le meilleur marché. A l'égard du *muſc* de Moſcovie, on l'eſtime moins que les autres, ſon odeur quoique très-forte d'abord, s'évapore fort aiſément.

On en debitoit autrefois en France quatre à cinq cens onces par année. On ſeroit ſurpris aujourd'hui du peu qui s'en conſomme dans le royaume.

Son odeur eſt violente. Ce parfum eſt preſque tout huile & ſel volatil, il contient très-peu de terre. Son odeur eſt fort incommode & deſagréable, quand on en ſent quelque quantité à la fois; mais elle eſt ſuave & douce, lorſqu'on en mélange ſeulement quelques grains avec d'autres matieres. La raiſon de cette différence vient, de ce qu'étant en trop grande quantité, il s'en exhale tant de parties, qu'elles preſſent & fatiguent les nerfs olfactoires, au lieu qu'étant en petite quantité, le peu de parties volatiles qui s'en élevent ne font que chatouiller les nerfs de l'odorat.

Elle ſe répare quand elle eſt perdue. Si le *muſc* perd ſon odeur, comme il arrive quelquefois, il la reprend & ſe raccommode, en le ſuſpendant pour quelque tems au haut d'un plancher humide, & ſurtout près d'un privé, ce qui dénote que la nature du *muſc* eſt recrémenticielle.

Elle eſt compoſée de corpuſcules très-ſubtils. On peut juger de la ſubtilité des parties volatiles qui conſtituent ſon odeur, puiſqu'en s'exhalant perpétuellement, le *muſc* paroît au poids ne rien perdre de ſa maſſe. Il faut, ſans doute, qu'à meſure que les petits corpuſcules odoriférans s'exhalent, ils ſoient remplacés par de nouvelles particules mêlées dans l'air.

Le muſc *n'eſt plus d'uſage en Médecine*. On a attribué précédemment au *muſc* de grandes vertus médicinales; on le donnoit intérieurement ſeul ou avec d'autres aromates pour fortifier l'eſtomac, pour les maux de tête, pour réſiſter au venin, pour exciter la ſemence, pour diſſoudre le ſang grumelé, & dans divers autres cas; il entroit auſſi dans pluſieurs compoſitions pharmaceutiques, mais préſentement on n'en fait plus d'uſage, & c'eſt le mieux. D'ailleurs, les vapeurs que ſon odeur provoque aux femmes & à la plûpart des hommes, lui ont ôté tout crédit, tant en médecine que dans les parfums, qui de leur côté ſont extrèmement tombés de mode. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

MUSCADE, NOIX, (*Botan. exot.*) La *noix muſcade* eſt une eſpece de noix aromatique des Indes orientales, qui eſt proprement l'amande, le noyau du fruit du muſcadier. *Voyez* MUSCADIER.

La *noix muſcade* s'appelle en latin dans les boutiques *nux moſchata*, *nux myriſtica aromatica*. Avicenne la nomme *giauziban*; Sérapion, *jeuzbave* ou *juſbaque*; les Grecs modernes, μοσχοκάρυον ou κάρυον μυριστικον.

C'eſt un noyau ferme & compacte, fragile cependant & qui ſe fend aiſément en petits morceaux quand on le pile. Il eſt long d'un demi-pouce, gras, odorant, un peu ridé en-dehors, & d'une couleur preſque cendrée. Il eſt panaché en-dedans de veines d'un rouge brun & d'un jaune blanchâtre, qui font des ondulations ou qui vont de côté & d'autre, ſans aucun ordre. Le goût de cette noix eſt d'une ſaveur âcre & ſuave, quoiqu'amere. Sa ſubſtance eſt odorante, huileuſe.

On diſtingue dans les boutiques deux ſortes de vraies *noix muſcades* cultivées, nommées *noix muſcades femelles*; l'une eſt de la forme d'une olive, d'une odeur aromatique un peu aſtringente; l'autre eſt plus longue, preſque cylindrique, & moins eſtimée: ce ſont néanmoins des fruits du même arbre qui ont plus ou moins réuſſi ſelon l'âge de l'arbre, le terroir, l'expoſition, la culture. Entre ces deux ſortes de noix, il s'en trouve d'autres mêlées de figures diverſes & irrégulieres, qui ſont des jeux de la nature.

Il y a pareillement des *noix muſcades ſauvages* qu'on appelle autrement *noix muſcades mâles*. Cette derniere *noix muſcade* eſt ſujette comme la *femelle* à des figures irrégulieres, & eſt d'ordinaire plus groſſe que la *noix muſcade* cultivée, de forme oblongue, mouſſe aux deux bouts, & comme quarrée. Sa ſubſtance eſt la même, mais elle n'a preſque point d'odeur, & ſon goût eſt fort deſagréable. La compagnie hollandoiſe a preſque détruit tous les muſcadiers ſauvages des îles de Banda. Leurs noix ſe nomment dans le pays *pala tubir*, c'eſt-à-dire, *noix de montagne*.

Il faut choiſir la *noix muſcade* qui eſt arrondie, ou de la figure d'une olive. On eſtime celle qui eſt récente, odorante, peſante, groſſe, & qui étant piquée avec une aiguille rend auſſi-tôt un ſuc huileux.

Il paroît que la *noix muſcade* a été inconnue aux Grecs & aux Romains. Pline n'en dit mot, & Dioſcoride n'en parle point non plus que du macis: car ſon macer eſt une choſe entierement différente du macis, puiſque le macis eſt l'enveloppe de la *muſcade*, & que le macer eſt l'écorce de quelque bois: mais les Arabes ont fort bien connu le macis & la *noix muſcade*. Le premier qui en ait fait mention eſt Avicenne.

Voici comment on recueille & comment on prépare les *noix muſcades* cultivées dans les îles de Banda.

Les fruits étant mûrs, les habitans montent ſur les arbres, & ils les cueillent, en tirant à eux avec des crochets les branches de l'arbre qui ſont flexibles comme celles du noiſetier; enſuite on ouvre ordinairement ſur la place les coques avec un couteau, & on en ôte l'écorce que l'on entaſſe dans les forêts où elle pourrit avec le tems. Il naît ſur ces écorces qui ſe pourriſſent une eſpece de champignons, que nos auteurs appellent *boleti moſchocaryni*. Ce ſont des champignons noirâtres, bons à manger, agréables au goût, & très-recherchés des habitans.

Ils emportent à la maiſon les *noix muſcades* dépouillées de leur écorce. Ils enlevent adroitement avec le couteau leur premiere enveloppe qui eſt le macis, prenant garde de le rompre le moins qu'il eſt poſſible. Ils font ſécher au ſoleil pendant un jour ce macis qui eſt rouge comme du ſang, & dont la couleur ſe change en un rouge obſcur; enſuite, au bout de dix à douze heures, ils le tranſportent dans un autre endroit à l'abri du ſoleil où ils le laiſſent pendant ſept ou huit jours, afin qu'il ſe ramolliſſe en quelque façon, & qu'il ſe briſe moins aiſément. Pour-lors ils l'arroſent d'un peu d'eau de mer, non-ſeulement afin de l'humecter, mais auſſi pour l'empêcher de perdre ſon huile odorante. Ils le renferment ainſi dans de petits ſacs, & ils le preſſent fortement. Comme le macis trop ſec ſe briſe & perd ſon huile aromatique, de même lorſqu'il eſt trop humide il ſe pourrit & devient vermoulu; c'eſt pourquoi l'on tâche de tenir un juſte milieu & d'éviter l'une & l'autre extrémité; on y parvient aiſément par la routine & l'expérience.

On expoſe au ſoleil pendant trois jours les *noix muſcades* qui ſont encore enfermées dans leurs coques ligneuſes, enſuite on les ſeche parfaitement à la fumée du feu juſqu'à ce qu'elles rendent un ſon clair quand on les agite; car celles qui ſont humides ne rendent qu'un ſon obſcur, alors on les frappe avec un bâton, une pierre, un petit maillet, afin que la coque ſaute en morceaux.

Ces noix ainſi ſéparées de leurs écorces, ſont diſtribuées en trois tas, dont le premier contient les plus grandes & les plus belles que l'on apporte en Europe; le ſecond contient celles que l'on réſerve pour en faire uſage dans les Indes; & le troiſieme renferme les plus petites qui ſont irrégulieres, non-mûres, dont on brûle la plus grande partie, & dont on emploie l'autre pour en tirer de l'huile.

Cependant les *noix muſcades* qu'on a choiſies pour le débit, ſe corromproient bien-tôt ſi on ne les arroſoit promptement, ſi on ne les confiſoit, pour parler ainſi, dans de l'eau de chaux faite de coquillages brûlés, que l'on détrempe avec de l'eau ſalée à la conſiſtance d'une bouillie fluide. On y plonge deux ou trois fois les *noix muſcades* renfermées dans de petites corbeilles, juſqu'à ce que la liqueur les ait toutes couvertes; l'humidité ſuperflue s'évapore & s'en va en fumée. Lorſqu'elles ont ſué ſuffiſamment, elles ſont bien préparées & propres pour paſſer la mer.

On tranſporte auſſi des *noix muſcades* confites, non-ſeulement dans toutes les Indes mais encore en Europe. Voici la maniere de les confire. Lorſqu'elles s'ouvrent on les cueille avec précaution, on les fait bouillir dans l'eau, & on les perce avec une aiguille; enſuite on les macere dans l'eau pendant huit ou dix jours, juſqu'à ce qu'elles aient quitté leur goût âpre & acerbe. Cela fait, on les cuit plus ou moins (ſelon qu'on veut les avoir plus fermes ou plus molles) dans un julep, fait avec parties égales de ſucre & d'eau. Si l'on veut qu'elles ſoient dures, on y jette un peu de chaux. On ſépare tous les jours l'eau ſucrée des *noix muſcades*; on la fait un peu bouillir, & pendant huit jours on la verſe de

nou-

nouveau ſur le fruit; enfin, on met pour la derniere fois ces noix dans du ſirop un peu épais, & on les garde dans un pot de terre bien fermé.

On les ſert avec les autres confitures dans les repas & on en mange ſur-tout aux Iudes en buvant du thé; on n'en prend que la chair, & on a coutume de rejetter le noyau.

On confit encore les *noix muſcades* dans de la ſaumure, dans du ſel & du vinaigre; mais on ne les mange pas telles: on les macere dans de l'eau douce juſqu'à ce qu'elles aient perdu leur goût ſalé; enſuite on les fait cuire dans de l'eau avec du ſucre.

La *noix muſcade* abonde en huile eſſentielle, tant ſubtile que groſſiere, unie avec un ſel acide & un peu de terre aſtringente.

Ces noix donnent par la diſtillation deux ſortes d'huile; car ſi après les avoir pilées & macérées dans beaucoup d'eau, on les diſtille, il ſort une once d'huile ſubtile de chaque livre de noix; & la diſtillation étant finie, on trouve ſur la ſurface une huile groſſiere, ſurnageante, épaiſſe comme du ſuif, & preſque deſtituée d'aromate. Mais par l'expreſſion de ſeize onces de *noix muſcades*, on tire trois onces deux dragmes d'huile, de la conſiſtance de la graiſſe, qui a très-bien l'odeur & le goût de la *noix muſcade*.

On ſait que les Chimiſtes tirent l'huile eſſentielle de la *muſcade* & du macis par la diſtillation, de la même maniere que les autres huiles eſſentielles.

Il ſuffira donc d'indiquer ici la méthode qu'ils emploient pour tirer, par expreſſion, l'huile de la *muſcade* & du macis.

On prend la quantité que l'on juge à propos de *noix muſcades*, pleines, graſſes & peſantes. On les réduit en une poudre ſubtile, que l'on met ſur un tamis renverſé, couvert d'un plat de terre. On fait prendre à cette poudre la vapeur de l'eau bouillante pendant un quart d'heure, afin qu'elle en ſoit toute pénetrée. Alors on la renferme promptement dans un petit ſac de toile forte, & au même moment on en tire l'huile à la preſſe. Cette huile eſt limpide & fluide tant qu'elle eſt chaude, mais elle ſe fige & acquiert la conſiſtance de la graiſſe en ſe refroidiſſant. Sa couleur eſt dorée ou ſafranée. On emploie ces huiles en Médecine, & on en fait la baſe des baumes hyſtériques, nervins & fortifians.

Ce détail peut ſuffire. Je l'ai tiré, à quelques corrections près, de M. Géoffroi, parce qu'il eſt exact, & que des hollandois m'ont dit eux-mêmes qu'ils ne pourroient pas m'en fournir de meilleur.

Je laiſſe aux curieux à conſulter le morceau que Piſon a donné de la *noix muſcade* dans ſes œuvres; l'ouvrage de Paulini, intitulé, *nucis moſchatæ curioſa deſcriptio*, Lipſ. 1704, *in*-8°. n'eſt, malgré ſon titre, qu'une très-mauvaiſe compilation.

Perſonne n'ignore que la compagnie hollandoiſe des Indes orientales eſt la maîtreſſe de toute la *muſcade* qui ſe débite dans le monde. Ses directeurs en reglent le prix en Europe, ſuivant qu'ils le jugent à propos; & les diverſes chambres en font la vente chacune à leur tour, ſuivant une eſpece de tarif, par lequel la chambre d'Amſterdam en doit vendre deux cens quarteaux toute ſeule, c'eſt-à-dire, autant que toutes les autres chambres réunies. Le quarteau de *muſcade* peſe depuis 550 juſqu'à 600 livres; ſon prix eſt de 75 ſols de gros, la livre. (*D. J.*)

Muscade *ou* Noix muscade, (*Chimie & Mat. méd.*) On doit choiſir la *noix muſcade* qui eſt arrondie ou de la figure d'une olive, laquelle eſt appellée *femelle*. On eſtime celle qui eſt récente, peſante, graſſe, & qui, étant piquée avec une aiguille, rend auſſi-tôt un ſuc huileux. Geoffroi, *Mat. méd.*

La *noix muſcade* contient une huile eſſentielle & une huile par expreſſion, ou un beurre qu'on peut en ſéparer auſſi par décoction. *Voyez l'article* Huile. Selon l'analyſe de Geoffroi, une livre de *noix muſcade* donne dans la diſtillation une once d'huile eſſentielle, & une pareille quantité donne, par l'expreſſion, trois onces deux gros de beurre ou d'huile *conſiſtante*, qui a très-bien le goût & l'odeur de la *muſcade*. Geoffroi obſerve encore qu'une huile épaiſſe comme du ſuif qu'on trouve nageante ſur l'eau, qui a été employée à la diſtillation de l'huile eſſentielle, eſt preſque deſtituée de parfums. Cette ſubſtance ainſi retirée n'eſt autre choſe que la même ſubſtance huileuſe qu'on retire par l'expreſſion; que ſi, par ce dernier moyen, on obtient une huile très-aromatique, au lieu que le produit du premier eſt preſque inodore, c'eſt que la décoction diſſipe l'huile eſſentielle dans laquelle ſeule réſide le principe aromatique, & que, dans l'expreſſion, l'huile butyreuſe s'impregne d'une certaine quantité d'huile eſſentielle à laquelle elle eſt réellement miſcible.

La *noix muſcade* eſt un des aſſaiſonnemens connus ſous le nom générique d'*épiceries* ou *épices*. *Voyez* Epices. Elle eſt ſtomachique, aidant à la digeſtion, fortifiant les viſceres & diſſipant les vents; utile par conſéquent pour les tempéramens froids, humides, *lâches*; nuiſible au contraire aux tempéramens vifs, ſecs, mobiles; à-peu-près indifférente à tous par la longue habitude. Sa prétendue vertu de réſiſter au poiſon n'eſt plus comptée pour rien depuis que ce n'eſt plus un être réel qu'un poiſon froid. Des auteurs graves, parmi leſquels il faut compter Bontius, ont obſervé que l'uſage immodéré de la *muſcade* cauſoit un aſſoupiſſement dangereux. L'huile eſſentielle de la *muſcade* n'a aucun uſage particulier. *Voy.* Huile essentielle. L'huile par expreſſion, & mieux encore cette même huile retirée par décoction & dégagée par-là du mélange de toute huile eſſentielle, poſſede à-peu-près les vertus communes des huiles par décoction. *Voyez au mot* Huile. On doit lui préférer cependant, pour l'uſage intérieur, celles qui ſont abſolument exemptes du riſque de reſter chargées d'un principe auſſi actif, & d'une vertu auſſi différente des qualités propres de l'huile graſſe que l'eſt une huile eſſentielle. Auſſi le beurre de cacao, qui eſt parfaitement exempt du ſoupçon d'un pareil mélange, a-t-il exclu avec raiſon le beurre de *muſcade* de l'uſage intérieur; mais ce dernier eſt par la même raiſon plus convenable dans l'uſage extérieur, toutes les fois qu'il faut en même tems relâcher & réſoudre.

Geoffroi ſemble dire que l'huile eſſentielle de *muſcade* & ſon huile par décoction ont les mêmes vertus, il eſt même à-peu-près évident que c'eſt-là ſon ſentiment; mais il eſt certain auſſi que cette opinion eſt une erreur manifeſte. L'une & l'autre de ces huiles entrent cependant communément enſemble dans les baumes apoplectiques, hyſtériques, céphaliques, &c.

J. Rai rapporte une ſinguliere propriété de l'huile de *muſcade*: c'eſt de faire croître la gorge, appliqué extérieurement. La *noix muſcade* entre dans un grand nombre de compoſitions pharmaceutiques cordiales, alexipharmaques, ſtomachiques, fortifiantes, nervines, &c. (*b*)

MUSCADIER, ſ. m. (*Botan. exot.*) c'eſt l'arbre des Indes orientales qui porte le macis & la noix muſcade. *Voyez* Macis *ou* Muscade (noix).

Il y a deux eſpeces de *muſcadiers*: le *muſcadier* cultivé, & le *muſcadier* ſauvage. Le *muſcadier* cultivé eſt nommé *arbor nucem moſchatam ferens*, ou *nux moſchata*, *fructu rotundo*, par C. B. P. 407. *pala*, dans Piſon, *mant. arom.* 173.

C'eſt un arbre de la hauteur du poirier; ſes branches ſont flexibles; ſon fruit vient entre les branches comme dans le noiſetier; ſon bois eſt moëlleux, & ſon écorce cendrée.

Les feuilles naiſſent le plus ſouvent deux à deux, quoiqu'elles ne ſoient pas exactement oppoſées. Elles ſont d'un verd foncé en-deſſus, blanchâtres en-deſſous, longues d'une palme, liſſes, ſemblables à celles du laurier, terminées par une grande pointe, ſans queue. Elles ont une côte dans le milieu qui s'étend d'un bout à l'autre, d'où ſortent des nervures obliques qui vont tantôt par paires, tantôt alternativement, juſqu'à la circonférence. Non-ſeulement ſes feuilles fraîches, froiſſées entre les mains, répandent une odeur pénétrante, mais même elles ſont âcres & aromatiques, étant ſéches.

Les fleurs ſont jaunâtres, à cinq pétales, ſemblables à celles du ceriſier. Il leur ſuccede un fruit arrondi, attaché à un long pédicule, ſemblable à une noix ou à une pêche, dont le noyau eſt couvert de trois écorces.

La premiere écorce eſt charnue, molle, pleine de ſuc, épaiſſe d'environ un doigt, velue, rouſſe, parſemée de taches jaunes & purpurines, ainſi que nos abricots ou nos pêches; elle s'ouvre d'elle-même dans le tems de la maturité, elle eſt d'un goût acerbe & aſtringent.

Sous cette premiere écorce, ſe trouve une enveloppe réticulaire ou plutôt partagée en pluſieurs lanieres, d'une ſubſtance huileuſe, onctueuſe & comme cartilagineuſe, d'une odeur aromatique, mêlée d'un peu d'amertume; c'eſt-là ce qu'on appelle le *macis*.

A-travers les mailles de cette ſeconde enveloppe, il en paroît une troiſieme qui eſt une coque dure, mince, ligneuſe, caſſante, & d'un brun rouſſâtre. Cette coque contient le noyau qui eſt ovale, ſillonné ſans ordre, cendré en-dehors, panaché intérieurement de jaunâtre & de rouge brun, d'une excellente odeur, d'une ſaveur âcre & ſuave quoiqu'amere; c'eſt-là la *noix muſcade* même.

Lorſqu'on fait une inciſion dans le tronc d'un *muſcadier*, ou que l'on en coupe les branches, il en découle un ſuc viſqueux, d'un rouge pâle comme le ſang diſſous;

ce ſuc devient bien-tôt d'un rouge foncé, & laiſſe des marques rouges ſur la toile que l'on a de la peine à effacer.

Les *muſcadiers* ſont preſque toûjours chargés en même tems de fleurs & de fruits, dont on fait la récolte en Avril, en Août, & en Décembre.

On ne cultive ces arbres que dans les trois îles de Banda, nommées *Néero*, où le gouverneur réſide; 2°. *Hogeland*, qui eſt proprement Banda; & 3°. *Puloway*, ſituées à quatre degrés au ſud de la ligne & d'Amboine. Ces trois îles ſont les plus fertiles de celles que poſſede la compagnie hollandoiſe, & celles qui lui procurent le plus de profit; car c'eſt-là qu'on recueille toutes les noix muſcades & le macis, que les habitans apportent aux magaſins de la compagnie, & dont elle fait le trafic dans tout le monde. Si les autres îles qui dépendent de Banda & qui ſont un peu éloignées, ſe trouvent avoir quelques *muſcadiers*, on les coupe, on les brûle, on les déracine ſoigneuſement, afin qu'aucune nation ne puiſſe en avoir du fruit. Ainſi, juſqu'à ce jour, les Hollandois y ont ſi bien pourvu, qu'ils ſont dans l'univers les ſeuls maîtres de ce commerce.

Ils n'ont laiſſé ſubſiſter dans ces mêmes îles que très-peu de *muſcadiers* ſauvages, dont il a plû à quelques botaniſtes d'appeller le fruit *noix muſcade mâle*. Bauhin nomme le *muſcadier* ſauvage, *nux moſchata*, *fructu oblongo*; Piſon, *palamet-ſird*, ſeu *nux moſchata*, mas *dicta*. Il eſt plus haut que le *muſcadier* cultivé, moins rameux, & moins feuillu; mais les feuilles ſont plus grandes, longues d'un empan & demi, d'un verd foncé, d'un goût deſagréable. Ses fruits ſont plus gros, plus charnus, plus ſolides, plus fermes, donnant un macis ſans ſuc, deſſéché, pâle, & de mauvais goût. Le noyau eſt couvert d'une coque dure, ligneuſe, épaiſſe, d'une ſubſtance aſſez ſemblable à la vûe à celle de la muſcade *femelle*, mais preſque ſans odeur, & d'un goût diſgracieux. (*D. J.*)

MUSCARI, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, campaniforme, en grelot, & découpée en ſix parties. Il ſort du fond de cette fleur un piſtil qui devient un fruit ordinairement triangulaire. Ce fruit eſt diviſé en trois loges, & rempli de ſemences le plus ſouvent arrondies. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte dix-huit eſpeces de ce genre de plante, dont on vient de lire les caracteres. Décrivons la principale, nommée par le même botaniſte, *muſcari obſoletiore*, *flore*, *ex purpurâ virente*.

Elle pouſſe de ſa racine bulbeuſe quelques feuilles répandues à terre, longues de ſix ou huit pouces, étroites, cannelées, aſſez épaiſſes, pleines de ſuc. Sa tête eſt ſans feuilles, mais revêtue depuis ſa moitié juſqu'au haut de fleurs en grelots, diviſées en ſix ſegmens, de couleur d'abord purpurine, puis d'un verd blanchâtre ou d'un purpurin foncé, enfin noirâtre en ſe fanant. Leur odeur eſt agréable, aromatique, approchante de celle du muſc. Il ſuccede à ces fleurs des fruits aſſez gros, triangulaires, & diviſés en trois loges remplies de quelques graines groſſes comme des orobes, rondelettes, noires. La racine eſt vomitive, priſe intérieurement.

Les curieux cultivent quelques eſpeces de *muſcari*, à cauſe de la beauté de leurs fleurs, & Miller vous indiquera l'art de cette culture, (*D. J.*)

MUSCAT, ſorte d'excellent vin qui vient de Provence, de Languedoc, *&c. Voyez* VIN.

Ce mot, ſelon quelques-uns, vient de *musk*, parce que le vin *muſcat* a quelque choſe de l'odeur de ce parfum, à ce qu'on prétend. D'autres le font venir de *muſca*, mouche, parce que ces inſectes aiment extrèmement les grappes de raiſins *muſcat*; comme les Latins avoient appellé leur *vinum apianum ab apibus*, parce que les abeilles ou mouches à miel s'en nourriſſoient.

Voici la maniere dont on fait le vin *muſcat* à Frontignan: on laiſſe ſécher à moitié les grappes ſur le ſep de vigne; enſuite on les cueille, on les foule & les preſſe, & on met dans un tonneau la liqueur qui en ſort, ſans la laiſſer travailler dans la cuve; parce que la lie de ce vin contribue à ſa bonté.

MUSCAT, VIN (*Diete.*) eſpece de vin de liqueur très-parfumé. *Voyez* VIN.

MUSCAT, RAISIN (*Diete.*) *Voyez* RAISIN.

MUSCERDA, (*Mat. méd.*) *Voyez* FIENTE DE SOURIS, *à l'article* SOURIS, *Mat. méd.*

MUSCLE, ſ. m. *muſculus*, *en Anatomie*, partie charnue & fibleuſe du corps d'un animal, deſtinée à être l'organe ou l'inſtrument du mouvement. *Voy.* MOUVEMENT.

Ce mot vient du grec *μυς*, ou du latin *mus*, un rat, & c'eſt à cauſe de la reſſemblance que les muſcles paroiſſent avoir avec des rats écorchés. Le D. Douglat prétend qu'il vient de *μυειν*, *fermer* ou *reſſerrer*, parce que c'eſt la fonction propre du *muſcle*.

Le *muſcle* eſt un paquet de lames minces & paralleles, & ſe diviſe en un grand nombre de petits faiſceaux ou petits muſcles renfermés chacun dans ſa membrane propre, & de la ſurface intérieure deſquels partent une infinité de filamens tranſverſes qui coupent le *muſcle* en autant de petites aires diſtinctes, remplies chacunes par leurs petits faiſceaux de fibres. *Voyez nos Planches anat. & leur explic. Voyez auſſi l'article* FIBRE.

Les *muſcles* ſe diviſent ordinairement en trois parties, la *tête*, la *queue*, & le *ventre*. La *tête* & la *queue*, qu'on appelle auſſi *tendons*, ſont les deux extrémités du *muſcle*: la premiere eſt celle qui eſt attachée à la partie ſtable, & l'autre celle qui l'eſt à celle que le muſcle doit faire mouvoir. *Voyez* TENDON.

Le ventre eſt le corps du *muſcle*, c'eſt une partie épaiſſe & charnue, dans laquelle s'inſerent des arteres & des nerfs, & d'où ſortent des veines & des canaux lymphatiques.

Toutes ces parties d'un *muſcle*, le ventre & les tendons, ſont compoſés des mêmes fibres; elles ne different, qu'en ce que les fibres des tendons ſont plus ſerrées les unes contre les autres que celles du ventre, qui ſont plus lâches; ce qui fait qu'il s'y arrête ordinairement aſſez de ſang pour les faire paroître rouges, au-lieu que les tendons ſont blancs, parce qu'ils ſont d'une texture aſſez ſerrée pour empêcher la partie rouge du ſang d'y paſſer: ainſi la différence qu'il y a entre le ventre & les tendons paroît être à-peu-près la même que celle qu'il y a entre un écheveau de fil, & un cordon qu'on auroit formé de ces mêmes fils.

Tous les *muſcles* n'agiſſent qu'autant que leur ventre s'enfle ou ſe gonfle, ce qui les racourcit aſſez pour tirer à eux, ou pour entraîner, ſuivant la direction de leurs fibres, les corps ſolides auxquels ils ſont attachés. Tout ce qu'on peut donc demander ſur le mouvement muſculaire, c'eſt de déterminer la ſtructure des *muſcles*, & la cauſe de leur gonflement.

Chaque *muſcle* ſimple eſt donc compoſé d'un ventre charnu, & de deux tendons; mais il peut, outre cela, ſe diviſer en d'autres de même nature, quoique moindres, & ceux-ci en d'autres encore plus petits, toujours de même nature que le plus grand; & cette diviſion peut être portée au-delà de tout ce qu'on ſauroit imaginer, quoiqu'on doive penſer qu'elle a ſes bornes. Ces petits *muſcles*, qui ſont de même nature que le premier, doivent donc avoir auſſi leur ventre & leurs tendons; ce ſont ce qu'on appelle *des fibres muſculaires*, & c'eſt de l'aſſemblage, ou de l'union de pluſieurs que ſont compoſés les *muſcles* proprement dits. *Voyez* FIBRES.

Quelques auteurs croient que les fibres muſculaires ſont des prolongemens des arteres & des veines, ou les extrémités capillaires de ces vaiſſeaux anaſtomoſes & entrelacés les uns avec les autres: que lorſque ces mêmes vaiſſeaux ſe gonflent, leurs extrémités s'approchent l'une de l'autre, ce qui fait que l'os auquel tient la partie du *muſcle* qui doit ſe mouvoir, s'avance vers l'autre. Mais l'obſervation que nous venons de rapporter, prouve évidemment que ces vaiſſeaux ne ſont ni veineux, ni artériels, ni lymphatiques: s'ils ſont véſiculaires, ou ſi ce ne ſont que des eſpeces de cordes, c'eſt ce qui eſt encore en queſtion. Muys dit les avoir vu véſiculaires à travers le microſcope.

Boerhaave ayant remarqué que les nerfs s'inſinuent dans tous les *muſcles* le long de leurs veines & de leurs arteres; & que ſans faire même attention à leur enveloppe extérieure, ils ſe diſtribuent, outre cela, ſi parfaitement dans tout le corps du *muſcle*, qu'on ne ſauroit aſſigner aucune partie qui en ſoit deſtituée; enfin qu'ils ſe terminent dans le *muſcle*, au lieu que dans les autres parties du corps leurs extrémités ſe répandent en forme de membrane: il en a conclu que les fibres muſculaires ne ſont autre choſe que les expanſions les plus déliées des nerfs, dépouillées de leur enveloppe, creuſées en dedans, de la figure d'un *muſcle*, & pleines d'un eſprit, que le nerf, qui a ſon origine dans le cerveau, leur communique au moyen de l'action continuelle du cœur. *Voyez* NERF.

C'eſt de ces fibres unies enſemble que ſe forment les petits faiſceaux ou paquets, qui ont encore chacun leur membrane particuliere, dans laquelle ils ſont renfermés, & qui les ſépare les uns des autres, cette membrane eſt très-déliée, poreuſe en-dedans, & pleine d'une huile qui s'y accumule pendant le repos, & qui ſe conſume dans

le

le mouvement: ce ſont les arteres qui la fourniſſent, & elle ſert avec un ſuc muqueux & doux que ſéparent les arteres exhalantes qui arroſent le tiſſu cellulaire, qui les unit toutes les unes avec les autres.

Outre ces nerfs, il entre encore des arteres dans les *muſcles*; & il y en entre en ſi grande abondance, & d'une telle contexture, qu'on ſeroit tenté de penſer que tout le corps du *muſcle* en ſeroit compoſé; elles ſe diſtribuent principalement entre les petits faiſceaux & les membranes qui les ſéparent les unes des autres, & peut-être auſſi dans la ſurface extérieure de chaque fibrille, dans le plexus réticulaire dès qu'elles elles ſe terminent en de petits vaiſſeaux ſecrétoires huileux, & de petits vaiſſeaux limphatiques, & peut-être en de petites fibrilles creuſes, ſemblables à des nerfs, fibrilles qui peuvent encore ou bien ſe terminer dans la cavité des fibres nerveuſes muſculaires, ou en former d'autres ſemblables à elles-mêmes. Au-moins eſt-il évident que chaque branche d'artere qui ſe trouve dans les *muſcles*, & qui s'uniſſent à eux, en augmentent le volume; ce qui fait que les vaiſſeaux ſanguins des *muſcles* ſont auſſi lymphatiques.

Tous les *muſcles* ou toutes les paires de *muſcles* que nous connoiſſons, ſont donc compoſés de deux ſortes de fibres, de longitudinales, que nous venons de décrire, & qui ſont attachées les unes aux autres par le tiſſu cellulaire.

Nous avons déja obſervé que le tendon d'un *muſcle* eſt compoſé d'un même nombre de fibres que le *muſcle* même, avec cette différence, que les cavités de fibres muſculaires diminuant vers les tendons, & y perdant de leur diametre, elles forment dans cet endroit un corps compacte, dur, ferme, ſec & étroit, qui n'eſt que très-peu vaſculaire. Il paroît donc partout ce que nous avons dit que la rougeur du *muſcle* lui vient du ſang, & que ſon volume vient de la plenitude des arteres, des veines, des cellules huileuſes & des vaiſſeaux lymphatiques; & on voit par-là pourquoi dans un âge avancé, dans la maigreur, les conſomptions, les atrophies, dans une chaleur continuée & des travaux pénibles, leur rougeur diminue auſſi-bien que leur volume, quoique le mouvement s'y conſerve dans tous ces états ou toutes ces circonſtances. Il y a plus, le mouvement peut encore avoir lieu lors même que les *muſcles* n'ont point du tout de rougeur, comme il paroît dans les inſectes dont on ne ſauroit appercevoir la chair.

On peut ſéparer les uns des autres ſans les rompre, les fibres, les petits faiſceaux, les arteres & les nerfs, ſoit dans les corps vivans, ſoit dans les cadavres. Ils ſont toujours dans un certain degré de tenſion, & doués d'une force contractive, de façon que lorſqu'on les diviſe, leurs extrémités s'éloignent l'une de l'autre, ce qui les fait devenir plus courtes, diminue leur volume, les contracte en une eſpece de ſurface angulaire, & en exprime les ſucs qu'ils contiennent. Il paroît donc de-là qu'ils ſont toujours dans un état violent, & qu'ils s'oppoſent toujours à leur alongement, qu'ils font toujours efforts pour ſe racourcir, plus encore dans les corps vivans que dans les cadavres, & qu'ils ont, par cette raiſon, beſoin d'en avoir d'autres antagoniſtes.

Si le cerveau eſt fortement comprimé, ou qu'il ait reçu quelque violente contuſion, s'il eſt en ſuppuration, obſtrué ou déchiré, l'action volontaire des *muſcles* ceſſe à l'inſtant auſſi-bien que tous les ſens & la mémoire, quoique l'action ſpontanée des *muſcles* du cœur, du poumon, des viſceres & des parties vitales ſubſiſte malgré cela. Si ces mêmes altérations arrivent au cervelet, l'action du cœur, & des poumons, & de la vie même ceſſeront, quoique le mouvement vermiculaire continue encore long-tems dans l'eſtomac & dans les inteſtins.

Si on comprime, ou ſi on lie le nerf d'un *muſcle*, qu'il vienne à ſe corrompre, ou qu'on le coupe, tout le mouvement de ce *muſcle*, ſoit vital, ſoit volontaire ceſſera à l'inſtant; & ſi on lie, ou ſi on coupe, *&c.* un tronc de nerf qui envoie des branches à différens *muſcles*, il leur arrivera à tous la même choſe: enfin ſi on en fait autant à quelque partie que ce ſoit de la moële allongée, on détruira par-là l'action de tous les *muſcles* dont les nerfs prennent leur origine en cet endroit, & il en arrivera de même ſi on en fait autant à l'artere, qui porte le ſang à un ou à pluſieurs *muſcles*.

Lorſqu'un *muſcle* eſt en action, ſon tendon ne ſouffre point d'altération ſenſible; mais ſon ventre s'accourcit, devient dur, pâle, gonflé, les tendons s'approchent plus qu'ils n'étoient l'un de l'autre, & la partie la plus mobile, qui eſt attachée à l'un des tendons, eſt tirée vers la moins mobile, qui eſt attachée à l'autre extrémité. Cette action d'un *muſcle* s'appelle ſa *contraction*; elle eſt plus grande & plus forte que cette contraction inhérente dont nous avons parlé au ſujet du premier phénomene que nous avons rapporté; & ainſi elle n'eſt point naturelle, mais ſurajoutée. Lorſque le *muſcle* n'eſt point en action, ſes tendons reſtent toujours les mêmes, mais ſon ventre devient plus mol, plus rouge, plus lâche; le *muſcle* eſt plus long & plus plat, c'eſt cet état d'un *muſcle*, qu'on appelle ſa *reſtitution*, quoique ce ſoit ordinairement l'effet de l'action contraire du *muſcle* antagoniſte; car ſi cette derniere action n'avoit point lieu, la contraction du premier *muſcle*, qui ne ſeroit point balancée par l'action de l'antagoniſte, continueroit toujours.

Si l'un des antagoniſtes reſte en repos, pendant que l'autre eſt en action, en ce cas le membre ſera mis en mouvement; s'ils agiſſent tous deux à la fois, il ſera fixé & immobile; s'ils n'agiſſent ni l'un ni l'autre, il reſtera ſans mouvement & prêt à ſe mouvoir à l'occaſion de la moindre force qui pourra le ſolliciter pour cela.

Tous ces changemens ſe produiſent dans le plus petit inſtant & dans tout le muſcle à-la-fois, de façon qu'ils peuvent ſucceſſivement avoir lieu, ceſſer, recommencer, *&c.* ſans qu'il en reſte après cela la moindre trace dans le corps.

Si l'on injecte de l'eau chaude dans l'artere d'un *muſcle* en repos, même dans celui d'un cadavre, on y rétablira la contraction, & cela long-tems même après la mort: les expériences par leſquelles on fait contracter un *muſcle*, en augmente le volume plutôt que de le diminuer.

Lorſqu'un membre eſt plié par quelque force extérieure, & ſans l'influence de la volonté, le *muſcle* fléchiſſeur de ce membre ſe contracte comme ſi c'étoit par un mouvement propre; mais cependant pas tout-à-fait ſi vivement. Lorſque la volonté reſte dans l'indifférence, tous les *muſcles* volontaires, & tous leurs vaiſſeaux ſont également pleins, & ils reçoivent une eſpece de mouvement du ſang & des eſprits qui ſont portés uniformément & en même tems dans toute l'étendue du corps.

Quant à l'application qu'on peut faire de cette ſtructure des *muſcles*, pour expliquer le grand phénomene du mouvement muſculaire, *voyez* MOUVEMENT MUSCULAIRE.

Les muſcles des mouvemens involontaires, ou *néceſſaires*, renferment en eux mêmes la force qui les contracte, qui les étend, & n'ont point d'antagoniſtes: tels ſont, à ce qu'on croit, le cœur & les poûmons. *Voyez* CŒUR *&* POUMONS.

Les *muſcles* des mouvemens volontaires que nous nommons plus particulierement *muſcles*, & qui ſont ceux dont il eſt principalement queſtion ici, ont chacun leurs *muſcles* antagoniſtes qui agiſſent alternativement dans des directions contraires; l'un ſe relâchant pendant que l'autre ſe contracte au gré de la volonté. *Voyez* MOUVEMENT.

Les *muſcles* ont différens noms, & ces noms ſont relatifs à leur nombre, à leur figure, à la direction de leurs fibres, à leur ſituation, à leur inſertion, aux parties qu'ils meuvent, à leur action, à leur uſage, à leur comparaiſon, à leur compoſition, & à quelque propriété ſinguliere.

Nombre. Ils ſont nommés premier, 2, 3, 4, 5, *&c.* C'eſt auſſi dans ce ſens qu'on dit, le bras a neuf *muſcles* qui ſervent à ſes différens mouvemens, *&c.*

Direction. Le corps étant conçu diviſé en deux parties égales & ſymmétriques par un plan auquel un ſecond placé ſur la tête & parallele à l'horiſon, ſeroit perpendiculaire, & à un troiſieme placé depuis le front juſqu'à l'extrémité des doigts du pié qui ſeroit conſéquemment perpendiculaire aux deux premiers. Alors outre les noms d'*antérieurs*, *de poſtérieurs*, *d'externes* ou *d'internes*, *de ſublimes* ou *de profonds*, *de ſupérieurs* ou *d'inférieurs*; les *muſcles* prennent encore différens noms par rapport à la direction de leurs fibres, relativement à ces trois plans. En effet, ſi ces fibres rencontrent le plan qui diviſe le corps, *&c.* à angle droit, le *muſcle* eſt appellé *tranſverſe* ou *tranſverſal*, ſi elles le rencontrent obliquement, de maniere que le ſommet de l'angle qu'elles forment avec ces plans, regarde le plan horiſontal; on l'appelle *oblique*, *convergent*, ou *aſcendant*, & *oblique divergent* ou *deſcendant*, ſi l'angle eſt tourné dans un ſens oppoſé: enfin, lorſqu'elles ſont paralleles au plan des diviſions, le *muſcle* s'appelle *droit*

Figure. Les *muſcles* étant compoſés des fibres droites ou courbes; ſi elles ſont courbes, tout le monde connoiſſant aſſez ce que c'eſt qu'un cercle ou un rond, les Anatomiſtes ont attribué au cercle les différens rap-

ports que les fibres courbes pouvoient avoir avec les courbes; ils ont appellé les *muſcles* qui en ſont compoſés de même que ces fibres, *orbiculaire*, *circulaire*, *ſemi-orbiculaire*, *ſemi-circulaire*. Lorſque les fibres qui compoſent un *muſcle* ſont droites, comme elles ſont quelquefois, paralleles, obliques, & perpendiculaires, les unes par rapport aux autres; & dans ces deux derniers cas lorſqu'elles ſe rencontrent quelquefois, & que d'autres fois elles ſe coupent; enfin, un *muſcle* étant compoſé de fibres droites & courbes, paralleles & obliques; & dans tous ces cas, lorſqu'on n'a fait attention qu'à une ou deux des dimenſions les plus ſenſibles du *muſcle*, on lui a donné le nom des ſurfaces dont il approchoit le plus. Ainſi lorſque les fibres ſont placées ſur une même ligne, & qu'elles ſe rencontrent toutes par leurs autres extrémités dans un petit eſpace qui eſt regardé comme un point, on le nomme le *muſcle triangulaire*; ſi les trois côtés du triangle que le *muſcle* repréſente ſont inégaux, on l'appelle *ſcalene*.

Lorſque les fibres paroiſſent paralleles les unes aux autres & perpendiculaires entre les deux extrémités, on donne au *muſcle* le nom de *quarré*; ſi elles ſont paralleles entre elles, & obliques entre leurs extrémités, on appelle le *muſcle romboïde*: ſi les fibres ſont en partie paralleles, & en partie obliques entre elles à leurs extrémités, le *muſcle* prend le nom de *trapeze*. Lorſqu'on a égard aux trois dimenſions du *muſcle*, & que les fibres ſont attachées par l'une de leurs extrémités à une baſe large relativement à l'endroit où elles s'attachent par leur autre extrémité, on l'appelle *pyramidale*: ſi ces fibres s'attachent par l'une de leurs extrémités dans un petit eſpace, & qu'elles s'épanouiſſent en forme d'éventail, on l'appelle le *muſcle rayonné*. Si les fibres ſe rencontrent alternativement, & que les angles qu'elles forment ſoient placées les unes ſur les autres à-peu-près comme dans les aîles des plumes, le *muſcle* prend le nom de *perniforme*. Lorſque les fibres ſont diſpoſées de façon que les *muſcles* repréſentent une poire, on l'appelle *périforme*, *vermiculaire*, ou *lombricaire* s'ils reſſemblent à un ver, & enfin *dentelé*, s'ils ſe terminent par une de leurs extrémités en forme de dents de ſcie.

Situation. Les *muſcles* prennent différens noms par rapport à leur ſituation; & c'eſt de-là que viennent les noms de *frontaux*, *occipitaux*, *inter-épineux*, *inter-tranſverſaire*, *inter-vertebraux*, &c.

Inſertion. Les *muſcles* prennent quelquefois le nom de l'une des parties à laquelle ils s'attachent; tels ſont les *muſcles inciſifs*, *canains zigomatiques*, *ptérigoïdiens*, *&c.* quelquefois des deux extrémités où ils s'attachent: tels ſont les *muſcles ſtylo-hyoïdiens*, *milo-hyoïdiens*, *genio-hyoïdiens*, *&c.* quelquefois enfin, de trois parties, *&c.* lorſqu'il s'attache à trois endroits différens, *&c.* c'eſt-à-dire, lorſque l'une de leurs extrémités ſe terminent par deux parties différentes; tels ſont les *muſcles ſterno-clino-maſtoïdiens*.

Uſages. Les *muſcles* portent quelquefois le nom des parties qu'ils meuvent: c'eſt dans ce ſens qu'on dit les *muſcles* des yeux, des oreilles, du nez, de la bouche, *&c.*

Action. Les *muſcles* ſont appellées de leur action relative aux parties qu'ils meuvent; *fléchiſſeurs*, *extenſeurs*, *rotateurs*, *conſtricteurs*, *dilatateurs*, &c. *Maſſeter*. Par rapport aux plans de diviſion du corps, *&c.* *Adducteurs*, lorſqu'ils approchent les parties vers ce plan; *abducteurs*, lorſqu'ils s'en éloignent; *releveurs*, *ſupinateurs*, & *érecteurs*, lorſqu'ils les relevent vers le plan horiſontal; *abaiſſeurs* & *pronateurs*, lorſqu'ils les meuvent dans un ſens contraire.

Comparaiſon. Pluſieurs *muſcles* comparés enſemble, peuvent relativement à une ou à pluſieurs de leurs dimenſions, être dits *longs* ou *courts*, *grands*, *moyens*, *petits*, *larges*, *gros*, ou *grêles*, *demi-nerveux & demi membraneux*, s'ils reſſemblent à des membranes.

Compoſition. Les *muſcles* par rapport à leur plus ou moins de compoſition ſont appellés *biceps*, *triceps*, lorſque leurs extrémités qui regardent le plan horiſontal, ſont partagés en deux ou trois parties; *jumeaux*, ſi ces deux portions ſont égales, *digaſtriques*, *trigaſtriques*, &c. ſi le *muſcle* eſt diviſé en ſa longueur en pluſieurs portions ou ventres.

Propriété. Certains *muſcles* prennent leurs noms de quelque propriété particuliere; tels ſont les *obſcurateurs*, les *complexus*, le *diaphragme*, le *perforant*, le *perforé*, &c.

Les Anatomiſtes ne ſont pas d'accord ſur le nombre des *muſcles* du corps humain; il y en a qui en comptent juſqu'à 529, & d'autres n'en comptent que 425: les hommes & les femmes ont les mêmes *muſcles*, ſi on en excepte quelques-uns des parties de la génération. Il y en a qui ſont par pairs, & d'autres qui ſont impairs: il eſt aſſez difficile d'en déterminer le nombre, parce qu'il varie dans différens ſujets, ſuivant qu'ils ſont plus ou moins charnus. En voici l'énumeration par rapport aux régions dans leſquelles ils s'obſervent.

Autour du crâne 4. antérieurement les deux frontaux, & poſtérieurement les deux occipitaux, qui en s'uniſſant renferment une eſpece de calotte.

Autour de l'oreille externe, le releveur, l'adducteur, 1, 2, ou 3 abducteurs.

Sur *l'oreille externe*, le tragien, l'antitragien, le grand hélicien, le petit hélicien, & le *muſcle* de la conque.

A la *partie poſtérieure de l'oreille externe*, le grand & le petit tranſverſaire.

Dans *l'oreille interne*, 3. *muſcle* du marteau & un de l'étrier.

Sur *la face*, les deux ſourciliers, les deux orbiculaires des paupieres, les deux pyramidaux du nez, les deux obliques deſcendans du nez, les deux obliques aſcendans, ou les deux myrtiformes, les deux grands inciſifs, les deux canins, les deux petits zigomatiques, les deux rieurs, les deux grands zigomatiques, les deux triangulaires, le quarré, ou les deux obliques de la levre inférieure, les deux petits inciſifs de la levre inférieure, l'orbiculaire des levres, les deux buccinateurs.

Sur *les tempes*, les deux crotaphites.

Sur *les joues*, les deux maſſeters.

Dans *la cavité de l'œil*, le releveur de la paupiere ſupérieure, 6 de l'œil, le grand oblique, le releveur, l'abducteur, l'adducteur, l'abaiſſeur, & le petit oblique.

Sur *la partie antérieure du col*, les deux très-larges du cou, ou les deux peauciers; les deux ſterno-clino-maſtoïdiens, les deux homo-hyoïdiens, les deux ſterno-hyoïdiens, les deux ſterno-thyroïdiens, les deux hyothyroïdiens, les deux digaſtriques de la mâchoire, les quatre ſtylo-hyoïdiens, les deux ſtylo-gloſſes, les deux ſtylo-pharingiens, les deux milo-hyoïdiens, les deux genio-hyoïdiens, les deux cerato-gloſſes, les deux baſio-gloſſes, les deux chondro-gloſſes, les deux genio-gloſſes, les deux *muſcles* propres de la langue, l'éſophagien, les deux thyro-palatins, ou ſtraphili-pharingiens, les deux ſalpingo-pharingiens, le céphalo-pharingiens, les deux ptérigo-pharingiens, les deux mylo-pharingiens, les deux genio-pharingiens, les deux chondro-pharingiens, les deux cérato-pharingiens, les deux ſyndeſmo-pharingiens, les deux thyro-pharingiens, les deux crico-pharingiens, les deux gloſſo-palatins, les deux thiro-palatins, les deux periſtaphilins internes, les deux periſtaphilins externes, l'azygos, les deux crico-arythénoïdiens poſtérieurs, les arythénoïdiens obliques, l'arythénoïdien tranſverſe, les crico-arythénoïdiens latéraux, les deux thyro-arythénoïdiens.

Sous les joues, les deux ptérygoïdiens internes, & les deux ptérygoïdiens externes.

Sur la poitrine, les deux grands pectoraux, les deux petits pectoraux, les deux ſouclaviers, les deux grands dentelés.

Sur le bas ventre, les deux grands obliques externes, les deux obliques internes, les deux tranſverſes, les deux droits, & les deux pyramidaux.

Autour du cordon ſpermatique & du teſticule, les deux crémaſters.

Entre la poitrine & le bas-ventre, le diaphragme.

En-dedans de la poitrine antérieurement, le triangulaire du ſternum, & poſtérieurement les ſur-coſtaux.

A la partie ſupérieure des lombes & de la cuiſſe, les deux petits pſoas, les deux grands pſoas, les deux iliaques internes, les deux quarrés ou triangulaires des lombes.

Autour du periné dans l'homme, les deux accélérateurs & les deux érecteurs de la verge.

Autour des parties de la génération de la femme, les deux conſtricteurs du vagin, les deux érecteurs du clitoris.

Autour de l'anus, le ſphincter externe de l'anus, les tranſverſes du periné, les deux releveurs de l'anus, les deux iſchio-coccigiens, les deux ſacro-coccigiens, le coccigien, le ſphincter interne de l'anus, les deux grands & les deux petits proſtatiques dans l'homme.

Sur le dos, à la partie poſtérieure du cou & des lombes, les deux trapezes, les deux grands dorſaux, les deux grands & les deux petits rhomboïdes, les deux dentelés poſtérieurs ſupérieurs, les deux dentelés poſtérieurs inférieurs, les deux releveurs propres des omoplates, le ſplenius de la tête, les deux ſplenius du cou, les deux digaſtriques de la tête, les deux grands complexus, les deux petits complexus, les deux tranſverſaires

res cervicaux, les deux cervicaux deſcendans, les deux ſacro-lombaires, & les deux longs dorſaux, les épineux du dos, les demi-épineux du dos, les épineux du cou, les interépineux du cou, les deux grands droits poſtérieurs de la tête, les deux petits droits poſtérieurs de la tête, les deux obliques inférieurs de la tête, les deux obliques ſupérieurs de la tête, les tranſverſaires épineux du cou, les inter-épineux du cou, du dos, des lombes, les inter-vertébraux du cou, du dos, des lombes, les grands & les petits releveurs des côtes.

Entre les côtes, les intercoſtaux internes, les intercoſtaux externes.

Sur les parties latérales & antérieures du cou du ſquelete, les deux premiers ſcalenes, les deux petits ſcalenes, les deux ſcalenes latéraux, les deux ſcalenes moyens, les deux ſcalenes poſtérieurs, les deux grands droits antérieurs de la tête, les deux longs du cou, les deux petits droits antérieurs de la tête, les deux droits latéraux de la tête, les intertranſverſaires antérieurs du cou, les intertranſverſaires poſtérieurs du cou.

A la partie ſupérieure du bras & autour de l'épaule, le deltoïde, le ſur-épineux, le ſous-épineux, le petit rond, le grand rond, le ſous-ſcapulaire.

Autour du bras, le biceps, le coraco-brachial, le brachial interne, le triceps du bras.

Autour de l'avant-bras, le long ſupinateur, le long & le court radial externe, l'extenſeur commun des doigts de la main; l'extenſeur propre du petit doigt de la main, le cubital externe, l'anconé, le court ſupinateur, le long abducteur du pouce de la main; le court & le long extenſeur du pouce de la main, l'extenſeur de l'index, le cubital interne, le long palmaire, le radial interne, le rond pronateur, le ſublime, le profond, le long fléchiſſeur du pouce de la main, le quarré pronateur.

Dans la main, les lombricaux, le thenar, l'anti-thenar, le meſo-thenar, le court fléchiſſeur du pouce, le court, palmaire, l'hypothenar, le fléchiſſeur du petit doigt le métacarpien, les interoſſeux, & l'abducteur de l'index.

Sur les feſſes, le grand, le moyen & le petit feſſier, le pyriforme, les deux jumeaux, l'obturateur interne, & le quarré.

Autour de la cuiſſe, le biceps, le demi-nerveux, le demi-membraneux, le faſcia-lata, le droit antérieur, le couturier, le vaſte externe, le vaſte interne, le crural, le pectineus, les trois adducteurs de la cuiſſe, le grand, le long & le court, le grêle interne, l'obturateur externe.

Autour de la jambe, le jumeau, le plantaire, le ſolaire, le poplité, le long fléchiſſeur des doigts du pié, le jambier poſtérieur, le long peronier, le court peronier, le long extenſeur des doigts du pié, le petit peronier, le jambier antérieur, l'extenſeur propre du pouce.

Sur le dos du pié, le court extenſeur des doigts, ou le pédieux.

A la partie inférieure du pié, le court fléchiſſeur des doigts, le thenar, le grand & le petit para-thenar, les lombricaux, l'anti-thenar, le court fléchiſſeur du pouce, le tranſverſal du pié, les interoſſeux. *Voyez ces muſcles à leurs articles particuliers.*

Muscles, *jeux de la nature ſur les*, (*Myolog.*) Les cadavres offrent un aſſez grand nombre de jeux ſur l'origine, la direction, l'inſertion & le nombre des *muſcles* du corps humain, comme en ſont convaincus les anatomiſtes qui ſe ſont occupés aux diſſections myologiques. Ils ont trouvé que les *muſcles* varioient beaucoup à tous les égards dont nous venons de parler, manquoient ſouvent, & ſurabondoient quelquefois. Je ſais pourtant qu'il ne faut pas mettre dans le rang des jeux de la nature les ſubdiviſions rafinées d'un même *muſcle* en pluſieurs petits, telles que ſont les multiplications des *muſcles* des levres, de la langue & du larynx par Valſalva, de ceux de la reſpiration par Sténon & Verheyen; de ceux de la plante du pié par M. Winslow, ni même encore de ſon grand ſourcilier en deux *muſcles*, puiſqu'il ne forme qu'une ſeule piece, qu'il n'a que deux attaches, & un ſeul uſage. Ce ſeroient-là autant de doubles emplois qui feroient des erreurs de calcul; auſſi nous nous garderons bien, pour groſſir notre catalogue, de mettre ſur le compte des jeux de la nature ceux qui ne ſont que le produit de la main de l'artiſte dans ſa façon rafinée de diſſéquer.

1°. *Des muſcles de la tête.* On nomme parmi les *muſcles* de la tête les petits droits antérieurs, les petits droits poſtérieurs, les grands & les petits obliques; mais on rencontre quelquefois par des jeux de la nature à côté des *muſcles* droits, d'autres petits *muſcles* qu'on appelle *ſurnuméraires*, & qui paroiſſent avoir les mêmes uſages que les *muſcles* dont ils ſont les ſurnuméraires. On trouve auſſi quelquefois doubles les *muſcles* droits & obliques.

2°. *Des* muſcles *de l'épine*. Les Anatomiſtes n'ayant pas voulu s'écarter de la diviſion commune de l'épine en trois parties, ont cru devoir attribuer à chacune des *muſcles* particuliers; une pareille diviſion, qui n'étoit pas trop néceſſaire, a inutilement multiplié tous ces *muſcles*, & a jetté ſur leur deſcription & leur diſſection un embarras dont les plus habiles ont bien de la peine à ſe tirer. Il falloit s'en tenir à la dénomination générale des *muſcles* de l'épine, ſe réſervant de faire connoître dans leur deſcription à quelle partie de l'épine ils appartenoient. Suivant cette méthode ſimple on diſtingueroit les vrais jeux de la nature de ceux qui naiſſent du ſcalpel & de la diſſection de l'Anatomie. Par exemple, le *muſcle* très-long a été diviſé à cauſe de ſes trouſſeaux de fibres, en pluſieurs *muſcles* qu'on a donné tantôt au cou, tantôt à la tête; & comme il eſt impoſſible d'en faire la ſéparation ſans couper le *muſcle* en travers, les uns ont dit dans la deſcription de ces parties que ces *muſcles* étoient confondus, & d'autres qu'il régnoit ici de grandes variétés: c'eſt encore par la même raiſon qu'on trouve tant de diverſité dans les attaches & les communications de tous les *muſcles* vertébraux. Mais un jeu bien réel de la nature, qui ſe rencontre ici quelquefois & qui ne dépend point du ſcalpel, c'eſt le manque dans quelques ſujets du *muſcle* de l'épine nommé le *petit pſoas*; car quand il exiſte, on ne le cherche pas long-tems après qu'on a enlevé les reins & le péritoine.

3°. *Des* muſcles *de la reſpiration.* On a eu ſoin de multiplier auſſi les jeux de la nature ſur les *muſcles* de la reſpiration, en multipliant ſans fondement les *muſcles* externes & internes des côtes. De ſimples trouſſeaux de fibres plus ou moins longs qui tiennent à trois côtes, en paſſant ſur celle qui eſt au milieu, ont été décorés du nom de *muſcles*: de là viennent les *muſcles* ſur-coſtaux courts & ſur-coſtaux longs de Verheyen, dont il s'eſt fait honneur, quoique Caſſerius & Sténon les euſſent vus avant lui: de là encore les ſous-coſtaux du même auteur, repréſentés autrefois par Euſtachius. Or tous ces *muſcles* ne ſont que des plans charnus très minces; il n'eſt donc pas étonnant que de leur nombre, de leur direction & de leur terminaiſon variée, on en ait fait autant de jeux de la nature, que nous ne croyons pas néceſſaire de détailler ici, vu leur peu d'importance.

4°. *Des* muſcles *de l'avant-bras, de la paume de la main, & des doigts.* Le *muſcle* de l'avant-bras, qu'on nomme *biceps*, a dans quelques ſujets trois têtes ou tendons au lieu de deux: c'eſt un de ces jeux de la nature qu'on ne peut pas révoquer en doute. J'ai vû, dit un anatomiſte qui a diſſéqué plus de mille cadavres (M. Lieutaud); j'ai vu le biceps avec trois têtes dans un ſujet où le grand palmaire manquoit entierement; cette troiſieme tête ſurnuméraire, qui étoit preſqu'auſſi groſſe que les deux autres enſemble, venoit de la partie interne & moyenne du bras, entre l'inſertion du deltoïde & celle du coraco-brachial.

Le grand palmaire, comme on vient de le voir, manque quelquefois; quelquefois il ſe détermine aux os du carpe, ſans aucune communication avec l'aponévroſe palmaire; & quelquefois il eſt tout charnu juſqu'aux ligamens annulaires où il s'attache. Il réſulte de là que contre l'opinion commune, ce *muſcle* eſt, de même que le cubital & le radial interne, un fléchiſſeur du poignet.

Les deux extenſeurs du pouce ſont ſujets à quelques variétés, & l'on trouve entr'eux quelquefois un *muſcle* ſurnuméraire. L'abducteur du pouce n'eſt pas double dans tous les ſujets.

5°. *Des* muſcles *de la cuiſſe, de la jambe & du pié.* Le triceps *muſcle* adducteur de la cuiſſe, ou qui ſert à porter la cuiſſe en dedans, ſe trouve quelquefois réellement diſtingué en quatre têtes.

Le poplité eſt un petit *muſcle* ſitué ſupérieurement à la partie poſtérieure de la jambe, & qui ſert à lui faire faire un mouvement de rotation de dehors en dedans lorſqu'elle eſt pliée. Fabrice d'Aquapendente rapporte avoir trouvé une fois ce *muſcle* double dans chaque jarret: il y en avoit un deſſus & l'autre deſſous, qui ſe touchoient tous deux.

Le *muſcle* du pié, qu'on nomme *plantaire*, & plus proprement le *jambier grêle*, manque quelquefois, & d'autres fois il eſt plus bas.

Les tendons des *muſcles* plantaire & palmaire, manquent dans divers ſujets. Le jambier poſtérieur, qui eſt un *muſcle* adducteur du pié, a le tendon qui ſe partage quelquefois en deux, dont l'un s'attache à l'os cuboïde &c.

6°. *Des* muſcles *de la bouche, de la langue, & de l'os hyoïde.* Le zigomatique eſt un *muſcle* des levres qui eſt ordinairement double & quelquefois triple; il fait en-

core dans quelques ſujets un plan preſque continu avec l'inciſif, l'orbiculaire des paupieres, & le peaucier.

Le mylogloſſe eſt le quatrieme *muſcle* que nos modernes donnent à la langue; il vient de la baſe de la mâchoire, au-deſſus des dents molaires; mais il eſt peut-être permis de le regarder comme un jeu de la nature, puiſqu'on le rencontre aſſez rarement, & même toujours alors avec quelque variété.

Le coſto-hyoïdien eſt le plus long des *muſcles* de l'os hyoïde: il tire ſa naiſſance de la côte ſupérieure de l'omoplate; mais ſon origine varie beaucoup, car il vient quelquefois de la clavicule, & quelquefois encore il manque d'un côté.

7°. *Des* muſcles *du bas-ventre*. Les *muſcles* pyramidaux trouvés par Jacques Sylvius ſous le nom de *muſculi ſuccenturiati*, & dont Fallope n'a pas eu raiſon de s'attribuer la découverte, ſont deux petits *muſcles* du bas-ventre communément inégaux, & qui par extraordinaire ſe terminent juſqu'à l'ombilic; de plus, quelquefois tous les deux manquent, & quelquefois un ſeul. Riolan dit que lorſque l'un des deux manque, c'eſt d'ordinaire le gauche; mais Riolan avoit-il vû aſſez ſouvent ce jeu de la nature, pour décider du côté où il eſt le plus rare?

Quant au ligament de Fallope ou de Poupart, que M. Winſlow appelle avec beaucoup de raiſon *ligament inguinal*, nous remarquerons ici que quoiqu'il ſoit toujours également tendu, il n'a pas la même ſolidité dans tous les ſujets, & c'eſt peut-être dans quelques perſonnes une des cauſes naturelles d'hernie crurale.

8°. *Des* muſcles *de l'oreille*. Les *muſcles* de l'oreille externe ſont du nombre de ceux ſur leſquels on croiroit qu'il regne le plus de jeux de la nature, ſur-tout ſi l'on en juge par les ouvrages de Caſſérius, de Duverney, de Cowper & de Valſalva; mais il faut auſſi avouer que la plûpart de ces jeux prétendus de la nature, naiſſent de la main des anatomiſtes qu'on vient de nommer, leſquels ont cru ſe faire honneur de prendre pour des *muſcles* particuliers quelques fibres charnues qui ſe détachent des *muſcles* cutanés. Comme ces fibres ne ſe rencontrent pas dans la plûpart des cadavres, & qu'elles ſont ſujettes à de grandes variétés, on a regardé ces variétés pour autant de jeux de la nature; mais du-moins ne méritent-elles pas qu'on s'en inquiete & que nous nous y arrêtions.

9°. *Des* muſcles *ſurnuméraires*. Toutes les machines animales d'une même eſpece ne ſont pas exactement ſemblables, & elles le ſont quelquefois ſi peu, qu'il ſembleroit qu'il y a eu différentes conformations primitives. M. Dupuy, medecin à Rochefort, a communiqué à l'académie des Sciences une obſervation qu'il a faite de deux *muſcles* qu'il ne croit pas qu'on ait encore vûs dans aucun ſujet.

Ils étoient tous deux couchés ſur le grand pectoral de chaque côté, & gros ſeulement comme des tuyaux de plume à écrire; celui du côté droit naiſſoit par un tendon du bord inférieur du premier os du ſternum, & deſcendant obliquement ſur le grand pectoral, alloit s'attacher par une aponévroſe large d'un doigt, au bord ſupérieur du cartilage de la ſeptieme côte vraie, à deux doigts du cartilage xiphoïde. Celui du côté gauche naiſſoit auſſi par un tendon du bord inférieur du cartilage de la ſeconde côte vraie, auprès du ſternum; & ſortant parmi les fibres du grand pectoral, deſcendoit, comme l'autre, couché ſur ce *muſcle*, & s'inſéroit pareillement au bord ſupérieur du cartilage de la ſeptieme côte vraie de ſon côté, mais un peu plus loin du cartilage xiphoïde que l'autre.

Les deux *muſcles* pulmonaires manquoient dans ce ſujet; M. Dupuy demande ſi la nature les auroit tranſportés ſur la poitrine: du-moins ces deux petits *muſcles* les remplaçoient pour le nombre & à-peu-près pour le volume, ce qui eſt plus ſingulier pour l'expanſion aponévrotique de leur attache inférieure.

M. de la Faye a auſſi fait voir à l'académie des Sciences des *muſcles* ſurnuméraires qu'il avoit trouvé dans le cadavre d'un même ſujet. *Voyez l'hiſtoire de l'acad. des Scienc. ann.* 1736.

Tous ces jeux de la nature étonnent le phyſicien: mais la cauſe immédiate de l'action des *muſcles* & du mouvement muſculaire eſt-elle mieux connue?

Un eſprit vit en nous & meut tous nos reſſorts:
L'impreſſion ſe fait; le moyen on l'ignore:
On ne l'apprend qu'au ſein de la divinité;
Et s'il en faut parler avec ſincérité,
Boerhaave l'ignoroit encore.

(*D. J.*)

MUSCIPULA. Cette plante s'appelle *apocin* ou *attrape-mouche*, parce que ces petits inſectes s'y prennent à la glu qui ſort de ſon tronc. Il pouſſe de ſa racine pluſieurs tiges menues & rondes, qui ſe diviſent en divers rameaux. Ses feuilles ſont larges par en bas, embraſſant leurs tiges & ſe terminant en pointes; à l'extrémité des racines paroiſſent des fleurs à œillets en guiſe de petits bouquets rouges & odorans, compoſés de cinq feuilles diſpoſées en rond, qui ſortent d'un calice à tuyau; il s'en éleve un piſtil formant un fruit renfermé dans le calice, qui contient ſa graine ronde & rougeâtre. Le *muſcipula* donne des fleurs pendant l'été, & ſa culture eſt ordinaire.

MUSCULAIRE, *en Anatomie*, quelque choſe qui a rapport aux muſcles ou qui participe de leur nature. *Voyez* MUSCLES.

C'eſt dans ce ſens que l'on dit *fibres muſculaires*, *chair muſculaire*, *veine muſculaire*, *artere muſculaire*, &c.

Les organes les plus ſimples par leſquels s'exécute l'action organique de toutes nos parties, ſont connus ſous le nom de *muſcles*.

L'action des muſcles eſt ou volontaire ou involontaire, ou naturelle, c'eſt-à-dire qu'il y a des muſcles dont l'action eſt entierement ſoumiſe à notre volonté; tels ſont ceux qui meuvent les bras & les jambes: d'autres où notre volonté n'a aucun pouvoir, & qui agiſſent continuellement, ſoit que nous dormions, ſoit que nous veillons, indépendamment de notre conſentement, & ſans que notre volonté puiſſe ni arrêter, ni accélérer, ni ralentir leurs actions; tels ſont les muſcles qui ſatisfont aux actions dans leſquelles conſiſte la vie, comme l'action du cœur, des arteres, de l'eſtomac, des inteſtins, &c.

Les muſcles ſoumis à la volonté peuvent agir auſſi ſans être continuellement mis en mouvement par la volonté; car l'ame n'eſt pas une cauſe efficiente du mouvement & du repos, elle n'eſt tout au plus qu'une cauſe déterminante des mouvemens volontaires. Un homme qui marche & qui a l'eſprit occupé de différentes idées, fait ſouvent beaucoup de chemin ſans penſer qu'il marche. Ainſi un ſeul acte de la volonté peut mettre les muſcles pour long-tems en action, & peut de même les faire ceſſer d'agir & les laiſſer dans l'inaction ſans que l'ame y penſe.

Les fibres *muſculaires* au moyen deſquelles s'exécute cette action, ſont des filets fins dont on a déja donné la deſcription à *l'article* FIBRE. *Voy.* FIBRE & MUSCLE.

La ſtructure des fibres les plus petites & qui peuvent être regardées comme les élémens des muſcles, examinée à-travers le microſcope, a toujours paru, tant dans l'homme que dans les animaux, ſemblable à la ſtructure des grandes fibres; on a ſimplement découvert que ces fibres étoient très-petites, & qu'elles étoient toutes réunies par un tiſſu cellulaire. *Voy.* TISSU CELLULAIRE.

Elles ne ſont donc point compoſées de véſicules ni d'une ſuite enchaînée de loſanges, comme quelques-uns l'ont prétendu: ces fibres ſont-elles creuſes? ſont-elles continues aux arteres? Les fibres rouges du muſcle ſont-elles continues avec celles des tendons, parce qu'après avoir été bien lavées elles deviennent auſſi blanches & auſſi ſolides qu'elles? Ces fibres ſont ſi petites, que cela ne paroît pas probable.

Pour expliquer la contraction des muſcles, les phyſiciens les plus éclairés ont eu recours à un ſuc qui coule dans les nerfs, & à des véſicules qui, ſelon eux, ſont dans les fibres *muſculaires*.

Il y en a pluſieurs qui ont attribué au ſang la contraction des muſcles.

Baglivi regarde les grandes & les petites fibres comme autant de cordes dont chaque point gliſſe ſur les globules du ſang qui y circule de même que ſur autant de poulies, & qui décrivent des demi-courbes, d'où il réſulte une grande force dans les extrémités des tendons. Il démontre cette hypothèſe en faiſant faire au ſang des petits cylindres qui s'entortillent autour de la fibre. Il ne donne aux eſprits animaux d'autre fonction que celle de varier le diametre des globules du ſang, & de les rendre globulaires ſphéroïdes alongés ou applatis, ſelon le plus ou le moins de tenſion qu'il doit y avoir.

Il en eſt qui, avec le ſavant docteur Willis, font des tendons des muſcles autant de reſervoirs des eſprits animaux, au moyen deſquels les eſprits, ſelon eux, ſont élevés au gré de la volonté: c'eſt de cette ſorte qu'ils ſont portés dans le corps du muſcle, où rencontrant les particules actives du ſang, ils y fermentent, y produiſent un gonflement, & contractent ainſi le muſcle.

D'au-

D'autres, du nombre deſquels ſont Deſcartes & ſes ſectateurs, ne reconnoiſſent d'autres reſervoirs des eſprits animaux que le cerveau, & les font partir de là comme autant d'éclairs au gré de la volonté, pour parvenir à-travers les nerfs aux endroits du corps où il s'agit d'exécuter ce que l'homme ſe propoſe; & ils préferent ce ſyſtème, parce qu'ils ne ſauroient s'imaginer que les tendons puiſſent former un reſervoir convenable pour les eſprits animaux, eu égard à leur tiſſu extrèmement ſerré, ni que les eſprits animaux y puſſent reſter dans l'inaction.

M. Duverney & ſes ſectateurs ont imaginé que ce gonflement pouvoit être produit ſans fermentation par les eſprits animaux & par le ſuc qui provient des arteres, leſquels coulent l'un & l'autre dans les tendons & les fibres charnues, qu'ils étendent à-peu-près comme l'humidité fait gonfler les cordes.

M. Chirac & d'autres ſoutiennent que chaque fibre *muſculaire* a d'eſpace en eſpace, lorſque le muſcle eſt dans l'inaction, outre ſa veine, ſon artere & ſon nerf, pluſieurs autres petites cavités de figure oblongue; que le ſang qui circule dans ce muſcle dépoſe continuellement dans ſes pores un recrément ſulphureux qui abonde en ſels alkalis, & que lorſque ces ſels rencontrent l'eſprit qui coule par ces nerfs dans ces mêmes pores, leurs particules nitroaériennes fermentent avec les particules ſalines du récrement ſulphureux; & que par une eſpece d'exploſion elles étendent aſſez les pores pour changer leur figure ovale & longue en une ronde, & que c'eſt ainſi que le muſcle ſe contracte.

Borelli a imaginé que les fibres des muſcles ſont compoſées d'une chaîne de rhombes ou de loſanges dont les aires s'élargiſſent ou ſe rétréciſſent à meſure que le ſuc nerveux y entre ainſi que la lymphe & le ſang, & qu'elles en ſont exprimées au gré de la volonté.

Le docteur Croon prétend que chaque fibre charnue eſt compoſée de petites veſſies ou globules qui communiquent les unes aux autres, & dans leſquelles le ſuc nourricier entre avec une ou deux autres liqueurs; que la chaleur naturelle cauſe de plus alors une effervescence entre ces liqueurs, & que c'eſt par-là que le muſcle ſe tend.

Le docteur Cheyne prend ces petites fibriles des muſcles pour autant de canaux élaſtiques fort déliés, ſerrés tout-au-tour par de petites cordes paralleles tranſverſes qui diviſent les fibriles creuſes en autant de petites véſicules élaſtiques, leſquelles ſont orbiculaires & formées par un ſegment concave de ſphere, & dans chacune deſquelles il entre une artere, une veine & un nerf; les deux premieres pour porter & rapporter le ſang, le nerf pour y porter le ſuc nerveux, lequel venant à ſe mêler avec le ſang dans les véſicules, picote & briſe les globules du ſang au moyen des particules acides & pointues dont il eſt formé, & cela au point de faire ſortir dans ces petites véſicules l'air élaſtique qui étoit contenu dans les globules, ce qui gonfle les cellules élaſtiques des fibres, & accourcit par conſéquent de cellule en cellule leurs diametres longitudinaux, & doit contracter en même tems la longueur de toute la fibre, & mouvoir par conſéquent l'organe auquel l'extrémité du tendon eſt attachée.

Le docteur Keil que cette théorie n'a pas ſatisfait, en a imaginé une autre où il ſuppoſe auſſi la même ſtructure, & où il prend les mêmes fluides, ſavoir le ſang & le ſuc nerveux pour les agens & inſtrumens de la contraction; mais au-lieu de ces particules piquantes du ſuc nerveux qui percent dans l'autre ſyſtème les particules de ſang, & qui mettent ainſi en liberté l'air élaſtique qui y étoit comme empriſonné, il aime mieux en tirer l'explication de la force de l'attraction. *Voyez* ATTRACTION.

Dans toute le reſte M. Keil démontre fort bien la maniere dont les véſicules ſe gonflent, mais ſans rendre juſtice à M. Bernoulli qu'il a copié.

Le docteur Boerhaave trouvant dans le ſuc nerveux ou les eſprits animaux toutes les qualités que nous avons prouvé être néceſſaires pour l'action des muſcles, & ne le trouvant dans aucun autre fluide du corps humain, croit qu'il eſt inutile d'avoir recours au mélange de pluſieurs liqueurs pour expliquer un effet, à la production duquel une ſeule ſuffit, & ainſi il n'héſite point d'attribuer en entier l'action des muſcles aux ſeuls eſprits animaux.

M. Aſtruc a travaillé aſſez heureuſement à prouver qu'il n'y a que le ſuc nerveux qui ſoit employé au mouvement muſculaire, & que le ſang n'y a aucune part; c'eſt ce qu'il a fait par l'expérience ſuivante, qu'il a réitérée pluſieurs fois avec le même ſuccès; il a ouvert l'abdomen d'un chien vivant, & éloignant les inteſtins, il a lié avec un fil l'aorte dans l'endroit où elle donne naiſſance aux iliaques & l'artere hypogaſtrique, il a enſuite couſu les muſcles hipogaſtriques, & la ſenſation & le mouvement ont été auſſi vifs & auſſi prompts qu'auparavant dans les parties poſtérieures du chien, de façon que lorſqu'on le laiſſoit libre il ſe tenoit ſur ſes quatre pattes, & marchoit avec la même facilité qu'auparavant, ſans chanceler davantage; or il eſt certain qu'il n'alloit alors aucune goutte de ſang dans les parties poſtérieures du chien.

Le docteur Lower, M. Cowper, & après eux le docteur Morgagni, & d'autres auteurs modernes qui ont écrit ſur ce ſujet abandonnant tout fluide adventice, déduiſent la cauſe du mouvement muſculaire de l'élaſticité intrinſeque des fibriles nerveuſes qui ſe contractent & ſe rétabliſſent, malgré l'obſtacle de la force extenſive du ſang qui circule. Morgagni tâche de prouver ce ſyſtème par les obſervations ſuivantes. 1°. Que tous les vaiſſeaux d'un animal étant compoſés de fibres flexibles & extenſibles, elles ſont toujours dans un état de tenſion, c'eſt-à-dire que les fluides qui y ſont contenus les étendent tranſverſalement & longitudinalement; c'eſt ainſi, par exemple, qu'une veine & qu'une artere qu'on coupe ſe contractent de même que le côté oppoſé du vaiſſeau, au point que les parties viendront preſque à ſe toucher ſur l'axe pendant que les deux bouts s'éloignant les uns des autres laiſſeront un vuide, ce qui prouve que le vaiſſeau, lorſqu'il étoit dans ſon état naturel, étoit tendu dans les deux ſens, & que par conſéquent cette contraction dans toutes les dimenſions, eſt l'action naturelle ou intrinſeque des vaiſſeaux ou des fibres.

Bergerus a avancé que les fibres membraneuſes tranſverſales venant à ſe tendre rident les fibres charnues; on eſt auſſi embaraſſé avec cet expédient qu'avec les autres: on fait dire à Stenon que les angles des fibres qui étoient aigus devenoient droits; mais quelle eſt la méchanique qui fait cela, & comment ſuppoſer que des eſpaces remplis de fluides qui pouſſent également de tous côtés puiſſent avoir des angles aigus? Toute cavité ſimple remplie d'une liqueur qui eſt pouſſée à force doit s'arrondir.

M. Deidier ſuppoſe dans une thèſe que les fibres nerveuſes venant à ſe contracter dans un muſcle, le ſang y coule moins abondamment que dans ſon antagoniſte, de-là vient que cet antagoniſte l'emporte ſur le muſcle déjà contracté par la machine.

M. Bernoulli, après avoir expoſé la ſtructure des muſcles ſuivant laquelle il les ſuppoſe compoſés de deux plans de fibres, l'un longitudinal & l'autre tranſverſe; il penſe que les fibres tranſverſes doivent reſſerrer les longitudinales, qui gonflées par l'effervescence qui y arrive, prendront par ce moyen la figure d'une ſuite de petites véſicules ovales, & non pas de rectangles, comme l'a penſé Borelli, ce qu'il démontre très-bien, & dont il déduit, par un calcul très-ingénieux dans le détail duquel nous n'entrons pas ici, une évaluation des forces des muſcles bien différente de celle que Borelli avoit trouvée par le ſien; quant à ſon hypothèſe, la voici. „ Lorſque la volonté, dit-il, envoie le ſuc nerveux dans les muſcles, „ les parties de ce ſuc par leurs pointes ſubtiles s'attachent „ aux parties du ſang & les diviſe; alors les parties d'air „ renfermées dans le ſang bouillonnent, ſe dilatent tout-à-coup, & ſubtiles qu'elles ſont, elles s'échappent facilement, & lorſque par une impétuoſité ſubite elles „ ont raréfié le ſang, les particules du ſuc nerveux, dont „ les pointes ſont plus fortes, rompent quelques pores „ des globules du ſang qui renferment l'air, & cet air „ groſſier ne pouvant s'échapper par les pores des muſcles, produit les véſicules qui s'obſervent à leur ſurface, de pareilles véſicules ſont la cauſe de la tympanite; c'eſt encore, continue notre auteur, une erreur „ populaire que de croire que la paralyſie ne provient que „ de ce que les eſprits animaux ceſſent de couler dans „ la partie paralytique, puiſqu'elle peut également provenir du trop de ſoupleſſe des pointes des particules du „ ſuc nerveux „. *Voyez ſa Diſſ.*

M. Winslow ne trouvant point les différentes hypothèſes ſur le mouvement des muſcles ſuffiſantes pour rendre raiſon de la détermination de ces mouvemens, de leur durée, de leur augmentation & de leur diminution, *&c.* M. l'abbé de Molieres entreprit de réſoudre quelques-unes de ces difficultés par l'hypothèſe ſuivante. Il reconnoit avec tous les grands anatomiſtes, que le nombre des vaiſſeaux qui ſe diſtribuent dans le muſcle eſt infini; que ces petits vaiſſeaux ſont comme autant de petits cylindres qui s'étendent le long des fibres des muſcles; que tous ces petits cylindres ſont tous entourés par un nombre infini de filamens nerveux, & que, lorſ-

que nous voulons exécuter quelque mouvement, il ſe fait une effuſion d'eſprits animaux plus grande qu'à l'ordinaire, ce qui ne peut arriver ſans gonfler les petits filamens nerveux qui environnent chaque petit vaiſſeau; les filamens ne peuvent être gonflés ſans qu'il s'enſuive une compreſſion ſur les vaiſſeaux qu'ils environnent; les petites arteres doivent donc ſe changer en une eſpece de petit chapelet, & c'eſt de-là qu'il déduit l'explication de la plûpart des phénomenes du mouvement muſculaire. *V. les Mémoires de l'acad. royale des Sciences.*

Quelque ingénieuſes que puiſſent être toutes ces hypothèſes, elles ne peuvent cependant ſatisfaire à tous les phénomenes du mouvement muſculaire, & tout ce qu'il y a de bien certain & de bien démontré, c'eſt:

1°. Que les muſcles ont une force de contraction naturelle. En effet, ſi on regarde au microſcope la chair d'un animal récemment tué, on voit évidemment qu'elle ſe contracte. Si on coupe dans un animal quelconque un muſcle dans ſon milieu, on voit les deux extrémités ſe contracter. Si on arrache le cœur d'une grenouille, & qu'on le mette ſur une table, on le voit faire les mouvemens de ſyſtole & de diaſtole pendant une heure. Qu'on mette tremper dans l'eau un muſcle pendant quelque tems, il devient pâle, ſe dépouille de la partie rouge qui l'environnoit, & ſes fibres deviennent plus courtes; elles s'alongent lorſqu'on les tire, & ſe remettent dans leur premier état lorſqu'on les lâche. Il faut néanmoins convenir que cette force de contraction naturelle aux muſcles, & même aux membranes qui ne ſont pas *muſculaires*, different beaucoup de celle qu'ils ont pendant la vie, & avec laquelle ils ſoutiennent des poids certainement plus grands que ceux qu'ils ſupportent, lorſqu'ils ne ſont plus animés par cette force vitale quelle qu'elle puiſſe être.

2°. Il eſt certain que les expériences prouvent que la cauſe du mouvement *muſculaire* vient des nerfs, puiſque les nerfs ou la moëlle épiniere étant irrités, même dans l'animal après la mort; les muſcles qui reçoivent de ces parties des rameaux de nerf, entrent dans de violentes convulſions. Le nerf d'un muſcle quelconque étant lié ou coupé, ce muſcle s'affaiſſe, tombe en langueur, & ne peut aucunement ſe rétablir dans un mouvement ſemblable au mouvement vital; la ligature étant relâchée, le muſcle recouvre la force qui le met en mouvement. On a fait ces expériences ſur-tout ſur le nerf diaphragmatique & ſur le recurrant.

3°. Il eſt encore en queſtion ſi les arteres concourent au mouvement *muſculaire*. La paralyſie qui ſurvient dans les extrémités après la ligature de l'aorte, ou dans quelques parties que ce puiſſe être, après avoir lié l'artere qui y porte le ſang, ſembleroit le confirmer; cependant de grands hommes prétendent que les arteres ne concourent en rien au mouvement *muſculaire*, ſinon en ce qu'elles conſervent la bonne diſpoſition du muſcle, l'habitude mutuelle des parties, qu'elles ſéparent la vapeur & la graiſſe qui les humectent, & enfin qu'elles le nourriſſent: cela paroît d'autant mieux fondé, que le muſcle ne ſe détruit que long-tems après qu'on a empêché par quelques moyens que ce puiſſe être, le ſang artériel de s'y porter, & qu'on ne peut expliquer le mouvement de quelque muſcle particulier par une cauſe qui provenant du cœur, agit avec une force égale dans toutes les parties du corps.

C'eſt donc par le moyen des nerfs (continue M. Haller, de qui j'ai tiré une partie de ce que j'ai dit ci-deſſus), & non pas celui des arteres, ni des autres parties ſolides, que s'exécutent les ordres de la volonté; mais la façon dont les nerfs mettent les muſcles en mouvement, eſt ſi obſcure, qu'il n'y a preſque pas lieu d'eſpérer de la jamais découvrir; les véſicules nerveuſes capables de ſe gonfler, le ſuc nerveux y étant apporté avec plus de vîteſſe; ne s'accordent pas avec l'anatomie, qui nous fait voir que les fibriles ſont par-tout cylindriques avec la prompte exécution du mouvement des muſcles, avec la diminution plutôt que l'augmentation de leur volume pendant leur action; les chaînettes, les rhombes que forment les fibres enflées, ne cadrent point avec l'anatomie de ces parties, ni avec la vîteſſe de leur action, enfin, on ne peut faire voir une aſſez grande quantité de filets nerveux produits par auſſi peu de nerf, & que ces filets ſe diſtribuent dans une direction preſque tranſverſe par rapport à celle des fibres *muſculaires*. La ſuppoſition que les nerfs environnent la fibre artérielle, & la contractent par ſon élaſticité, n'eſt pas conforme à la ſtructure de ces parties, dans leſquelles on prend pour nerfs les filets cellulaires, qui ſont les ſeuls qu'on y puiſſe découvrir: l'hypotheſe des bulles de ſang remplies d'air, & la façon dont on s'en ſert pour expliquer le mouvement *muſculaire*, ne ſont pas conformes à la nature du ſang, dans lequel on ſuppoſe un air élaſtique qui n'y eſt pas; il eſt d'ailleurs conſtant par ce qui a été dit ci-deſſus, que l'action des muſcles ne dépend pas de leur contraction méchanique, mais de la grande vîteſſe avec laquelle le ſuc nerveux y coule, & ce n'eſt que par ſon impulſion que l'on peut rendre raiſon de leur dureté lorſqu'ils ſont quelque effort, ſoit que cela vienne de la volonté ou de quelqu'autre cauſe qui ait ſon ſiege dans le cerveau, ſoit de la puiſſance d'un aiguillon ſur le nerf même, *&c.*

L'effet du mouvement *muſculaire* eſt de rendre les muſcles plus courts, de tirer par cette raiſon leurs tendons qui ſont preſque en repos vers le milieu du muſcle, & d'approcher les os ou les parties auxquelles les tendons ſont attachés, les unes des autres. Si l'une des parties mues eſt plus ſtable que l'autre, la plus mobile s'approche alors d'autant plus de l'autre, qu'elle eſt moins ſtable, qu'elle; ſi l'une d'elles eſt immobile, la mobile s'approche uniquement vers l'immobile, & c'eſt dans ce cas le ſeul où les mots d'*origine* & d'*inſertion*, qui d'ailleurs ſont ſi ſouvent équivoques, peuvent être tolérés.

La force de cette action eſt immenſe dans tous les hommes, & ſur-tout dans les phrénétiques & dans certains hommes vigoureux. Peu de muſcles élevent ſouvent un poids égal & même plus grand que le poids de tout le corps humain; cependant la plus grande partie de l'effort ou de la puiſſance du muſcle ſe perd ſans produire aucun effet ſenſible, puiſque les muſcles ont leur attache plus près du point d'appui, que n'en eſt le poids qu'ils doivent ſoutenir: l'effet de leur action eſt d'autant plus petit, que la partie du levier à laquelle ils s'attachent pour mouvoir le poids eſt plus petite; de plus, une grande partie des muſcles formant avec les os auxquels ils s'inſerent, ſur-tout dans les extrémités, des angles fort aigus, & par conſéquent l'effet de l'action des muſcles ſera d'autant plus petite, que le ſinus de l'angle entre le muſcle & l'os eſt dans un moindre rapport avec le ſinus total; d'ailleurs la moitié de tout l'effort du muſcle en contraction eſt ſans effet, parce qu'on peut regarder ce muſcle comme une corde qui tire au poids vers ſon point d'appui: d'ailleurs pluſieurs muſcles ſont placés dans l'angle formé par deux os dont l'un leur ſert de point d'appui pour mouvoir l'autre; ils ſe fléchiſſent donc lorſque cet os eſt en mouvement; un nouvel effort doit alors mouvoir ces cordes fléchies: pluſieurs muſcles paſſent par-deſſus quelques articulations & les fléchiſſent toutes un peu, de ſorte que la plus petite partie de l'effet de cette action eſt reſervée pour fléchir une articulation particuliere: les fibres *muſculaires* elles-mêmes forment très-ſouvent avec leur tendon des angles qui leur font perdre une grande partie de leur force, & ce qu'il en reſte eſt à la force totale dans le rapport du ſinus de l'angle d'inſertion, au ſinus total. Enfin les muſcles meuvent les poids qui leur ſont oppoſés avec une grande vîteſſe; & non ſeulement ils emploient aſſez de force pour le balancer, mais ils en emploient même aſſez pour les élever.

Toutes ces pertes compenſées, il paroît que la force des muſcles en action eſt très-grande, & qu'elle ne peut ſe déterminer par aucun rapport méchanique, ſon effet étant preſqu'un ſoixantieme de tout l'effort du muſcle, & que quelques muſcles dont le poids n'eſt pas conſidérable, peuvent élever un poids de mille livres, & l'élevent avec une grande vîteſſe. On ne doit pas moins admirer la ſageſſe du Créateur, car ces pertes ſont compenſées par d'autres avantages; par la juſteſſe du corps, par le mouvement *muſculaire*, par la vîteſſe néceſſaire, par la direction des muſcles, avantages qui tous contraires, demandoient une compenſation méchanique; mais on conclut de-là que l'action des eſprits animaux eſt très-puiſſante, puiſqu'elle peut dans un organe ſi petit, produire aſſez de force pour ſoutenir un poids égal à quelque milliers de livres pendant long-tems, même pendant des jours entiers: & il ne paroît pas qu'on puiſſe l'expliquer autrement que par la vîteſſe incroyable avec laquelle ce fluide ſe porte dans toutes ces parties, lorſque nous le voulons, quoiqu'on ne puiſſe pas dire d'où vient cette vîteſſe, & qu'il ſuffiſe qu'il y ait une loi déterminée, ſuivant laquelle le ſuc nerveux ſoit nouvellement pouſſé avec une vîteſſe donnée ſuivant une volonté donnée. *Voyez* NERVEUX & ESPRIT.

Les muſcles *antagoniſtes* facilitent le relâchement des muſcles dans leur action dans toutes les parties du corps humain; chaque muſcle eſt balancé ou par un poids oppoſé, ou par ſon reſſort, ou par un autre muſcle, ou par un fluide qui fait effort contre les parois du muſcle qu'il preſſe: cette cauſe quelle qu'elle puiſſe être, agit continuellement, même lorſque le muſcle eſt en action, & que cette vîteſſe qui provient du cerveau eſt ralentie, & elle rétablit les membres ou les autres parties quelconques dans un état tel qu'il y ait équilibre en-

tre

tre les muſcles & la cauſe oppoſée: toutes les fois que l'antagoniſme dépend des muſcles, aucuns ne peuvent ſe contracter ſans étendre leur antagoniſte; d'où il ſuit que les nerfs diſtendus & le ſentiment douloureux leur font faire de plus grands efforts pour reproduire l'équilibre; c'eſt auſſi la raiſon pourquoi les muſcles flechiſſeurs étant coupés, les extenſeurs doivent agir même dans le cadavre, & réciproquement.

Mais il y a d'autres moyens qui rendent le mouvement *muſculaire* juſte, ſûr & facile. Les grands muſcles longs, par le moyen deſquels ſe font les grandes flexions, ſont renfermées dans des gaines tendineuſes, fermes, que d'autres muſcles tendent & tirent, de maniere que pendant que les membranes ſont fléchies, le muſcle reſte étendu & appliqué ſur l'os, ce qui s'oppoſe à la grande perte qui ſe feroit des forces. Les tendons longs, courbés & étendus ſur les articulations fléchies dans leur mouvement, ſont reçus dans des eſpeces de couliſſes particulieres dont les canaux ſont lubréfiés, & ces couliſſes fortifient les tendons ſans les priver de leur mouvement, & les empêchent de s'écarter & d'être refroidis ſur la peau, ce qui les rendroit douloureux, & leur feroit perdre leur mouvement. Les muſcles perforés font les mêmes fonctions dans d'autres parties, dans celles où les tendons ſont placés au-tour des éminences des os, pour s'inſérer ſous un plus grand angle dans l'os qu'ils meuvent, où ils s'inſerent à un autre os, d'où un autre tendon va s'inſérer ſous un plus grand angle dans l'os à mouvoir. Dans quelques endroits la nature a placé les muſcles au-tour de la partie à mouvoir, comme au-tour d'une poulie. Enfin elle a environné par-tout ces muſcles d'une graiſſe lubrefiante, & il s'en trouve entre les fibrilles, les fibres, les paquets de fibres & les muſcles; la compreſſion qui ſuit le gonflement des muſcles fait qu'elle ſe répand entre ces muſcles & leurs fibres, & qu'elle entretient leur flexibilité.

La force d'un muſcle eſt déterminée par la ſociété ou l'oppoſition des autres, qui rendent l'une ou l'autre des deux parties auxquelles ils s'attachent, plus ſolide, & qui concourent directement avec lui à ſon action, ou qui changent la direction qu'auroit eue la partie ſi elle eût été mue par ce ſeul muſcle, en la faiſant paſſer par la diagonale, On ne peut donc au juſte déterminer l'action particuliere d'aucun muſcle; mais il faut les conſiderer tous enſemble, tous ceux qui s'attachent à l'une & à l'autre partie à laquelle un muſcle va s'inſérer.

C'eſt par l'action de ces muſcles, par leur réunion ou leur oppoſition différente, que nous marchons, que nous nous tenons en équilibre, que nous nous fléchiſſons, que nous étendons nos membres, que ſe fait la déglutition & toutes les autres fonctions de la vie. Outre cela les muſcles ont encore des uſages particuliers; ils accélerent le ſang veineux par leur preſſion ſur les veines qui en ſont proche & lui ſont particulieres entre les colonnes charnues du cœur, preſſion dont l'effet eſt de pouſſer uniquement le ſang au cœur au moyen des valvules; ils briſent & atténuent le ſang artériel, ils envoient avec plus de vîteſſe au poumon le ſang qui revient du foie, du meſentere, de la matrice, *&c.* ils font avancer la bile & autres parties contenues; ils empêchent ces liqueurs de ſéjourner; ils augmentent la force de l'eſtomac par leur action; ils aident ſi bien à la digeſtion, que la vie oiſive & ſédentaire eſt contraire aux lois de la nature, & nous rend ſujets aux maladies qui dépendent de la ſtagnation des humeurs & de la crudité des alimens.

Nerfs muſculaires communs, voyez MOTEURS.

Nerfs muſculaires obliques ſupérieurs, voyez PATHÉTIQUES.

Nerfs muſculaires externes, voyez MOTEURS.

MUSCULOCUTANÉ, adj. *en Anatomie*, nom de l'un des nerfs brachiaux, qui eſt en partie caché par les muſcles, & en partie voiſin de la peau. On l'appelle auſſi *cutané externe. Voyez* CUTANÉ.

Ce nerf naît de l'union de la quatrieme & de la cinquieme paire cervicale & de leur communication collatérale avec la troiſieme & la ſixieme paire; il va gagner le muſcle coraco brachial; le perce obliquement, & deſcend tout le long du bras & de l'avant-bras en jettant pluſieurs filets, & en s'approchant de la peau; il va ſe terminer aux tégumens de la partie inférieure du poignet, à ceux du pouce & de la convexité de la main, & communique avec un rameau du nerf radical.

MUSCULUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) machine dont les anciens ſe ſervoient dans l'attaque des places pour faciliter les approches, & mettre à couvert les ſoldats. C'étoit un mantelet ou gabion portatif fait en demi-cercle, derriere lequel ſe tenoit le ſoldat, ou travailleur, & qu'il faiſoit avancer devant lui par le moyen des roulettes ſur leſquelles cette machine étoit ſoutenue. M. le chevalier de Folard, qui dans ſon *Commentaire ſur Polybe*, a décrit ainſi cette machine, s'y moque agréablement du docte Stwechius, qui prenant à la lettre le mot *muſculus*, en a fait une boëte quarrée ſoutenue ſur quatre piés, & renfermant un reſſort qu'on faiſoit jouer au moyen d'une manivelle, pour dégrader & miner les murs de la ville aſſiégée.

MUSE DU CERF, (*Venerie.*) c'eſt le commencement du rut; & *muſer* ſe dit des cerfs, lorſqu'ils commencent à ſentir leurs chaleurs & entrer en rut; alors ils vont pendant quelques jours la tête baſſe le long des chemins & des campagnes: on dit alors que les cerfs commencent à *muſer*, cela dure cinq ou ſix jours.

MUSEAU, ſ. m. (*Gramm.*) il ſe dit du nez de certains animaux; ainſi la belette au long *muſeau*, &c.

MUSEAU, (*Serrurerie.*) c'eſt la partie du paneton de la clef dans laquelle les rateaux paſſent. Le *muſeau* recreuſé eſt refendu en long pour recevoir une broche poſée ſur la couverture de la ſerrure, & communément de la même épaiſſeur que la porte.

MUSEAU, *terme de riviere*, ſe dit du devant du nez d'un grand bateau-foncet. *Muſeau* ſe dit auſſi d'une corde que l'on ferme à terre pour empêcher que le devant d'un bateau ne s'en éloigne. *Voyez* COUIER.

MUSÉE, ſ. m. (*Gram.*) lieu de la ville d'Alexandrie en Egypte, où l'on entretenoit aux dépens du public, un certain nombre de gens de lettres diſtingués par leur merite, comme l'on entretenoit à Athènes dans le Prytane les perſonnes qui avoient rendu des ſervices importans à la république. Le nom des Muſes, déeſſes & protectrices des beaux Arts, étoit inconteſtablement la ſource de celui du *muſée*.

Le *muſée* ſitué dans le quartier d'Alexandrie appellé *Bruchion*, étoit ſelon Strabon, un grand bâtiment orné de portiques & de galeries pour ſe promener, de grandes ſalles pour conférer des matieres de Littérature, & d'un ſallon particulier où les ſavans mangeoient enſemble. Cet édifice étoit un monument de la magnificence des Ptolomées amateurs & protecteurs des Lettres.

Le *muſée* avoit ſes revenus particuliers pour l'entretien des bâtimens & de ceux qui l'habitoient. Un prêtre nommé par les rois d'Egypte, y préſidoit. Ceux qui demeuroient au *muſée*, ne contribuoient pas ſeulement de leurs ſoins à l'utilité de la bibliotheque; mais encore par les conférences qu'ils avoient entr'eux, ils entretenoient le goût des belles-Lettres, & excitoient l'émulation; nourris & entretenus de tout ce qui leur étoit néceſſaire, ils pouvoient ſe livrer tout entiers à l'étude. Cette vie heureuſe & tranquille étoit la récompenſe, & en même tems la preuve du mérite & de la ſcience.

On ne ſait poſitivement ſi le *muſée* fut brûlé dans l'incendie qui conſuma la bibliotheque d'Alexandrie, lorſque Jule-Ceſar aſſiégé dans le Bruchion, fut obligé de mettre le feu à la flotte qui étoit dans le port voiſin de ce quartier. Si le *muſée* fut enveloppé dans ce malheur, il eſt certain qu'il fut rétabli depuis; car Strabon qui écrivoit ſa géographie ſous Tibere, en parle comme d'un édifice ſubſiſtant de ſon tems.

Quoi qu'il en ſoit, les empereurs romains devenus maîtres de l'Egypte, ſe réſerverent le droit de nommer le prêtre qui préſidoit au *muſée*, comme avoient fait les Ptolomées.

L'empereur Claude fonda encore un nouveau *muſée* à Alexandrie, & lui donna ſon nom. Il ordonna qu'on y lût alternativement les Antiquités d'Étrurie, & celles des Carthaginois, qu'il avoit écrites en grec. Il y avoit donc des leçons réglées & des conférences faites par des profeſſeurs, très-fréquentées, & auxquelles les princes même ne dédaignoit point d'aſſiſter. Spartien nous apprend qu'Hadrien étant venu à Alexandrie, y propoſa des queſtions aux philoſophes, & répondit à celles qu'ils lui firent, & qu'il accorda des places dans le *muſée* à pluſieurs ſavans.

La ville d'Alexandrie s'étant révoltée ſous l'empire d'Aurelien, le quartier du bruchion où étoit auſſi la citadelle, fut aſſiégé, & le *muſée* détruit. Depuis ce temslà le temple de Serapis & ſon *muſée* furent la demeure des livres & des ſavans. Mais ſous Théodore, Théophile patriarche d'Alexandrie, homme ardent, fit démolir & le temple & le *muſée*; enſorte que la réputation de cette derniere école fut tout ce qui en ſubſiſta juſqu'à l'année 630 de Jeſus-Chriſt, que les Sarraſins brûlerent les reſtes de la bibliotheque d'Alexandrie. *Mém. de l'Acad. tome IX.*

Le mot de *muſée* a reçu depuis un ſens plus étendu, & on l'applique aujourd'hui à tout endroit où ſont ren-

fermées des choſes qui ont un rapport immédiat aux arts & aux muſes. *Voyez* Cabinet.

Le *muſée* d'Oxford, appellé *muſée ashomoléen*, eſt un grand bâtiment que l'Univerſité a fait conſtruire pour le progrès & la perfection des différentes ſciences. Il fut commencé en 1679 & achevé en 1683. Dans le même tems, Élie Ashmole, écuyer, fit préſent à l'univerſité d'Oxford d'une collection conſidérable de curioſités qui y furent acceptées, & enſuite arrangées & miſes en ordre par le docteur Plott, qui fut établi premier garde du *muſée*.

Depuis ce tems, cette collection a été conſidérablement augmentée, entr'autres d'un grand nombre d'hiéroglyphes, & de diverſes curioſités égyptiennes que donna le docteur Huntingdon, d'une momie entiere donnée par M. Goodgear, d'un cabinet d'hiſtoire naturelle dont M. Liſter fit préſent, & de diverſes antiquités romaines, comme autels, médailles, lampes, *&c.*

A l'entrée du *muſée*, on lit cette inſcription: *Muſæum ashmoleanum, Schola naturalis hiſtoriæ, Officina chimica.*

Musée, (*Géog. anc.*) colline de l'Attique dans la ville d'Athènes. On la trouve aujourd'hui au ſud-oueſt de la citadelle. Cette colline avoit tiré ſon nom de l'ancien poëte *Muſée* fils d'Eumolpus. Une inſcription trouvée par Spon dans ce même lieu, dit que le tombeau de ce poëte étoit au port Phalere; & Pauſanias écrit qu'il étoit à la colline *muſée*. L'iliſſus paſſe au pié de cette colline; mais il eſt preſque toujours ſec dans cet endroit, à moins que les pluies ou les neiges du mont Hymette ne lui fourniſſent de l'eau, car les Turcs en ont détourné le lit. Ce n'eſt pas de cette colline d'Athènes, mais du fameux bâtiment d'Alexandrie, que l'on a pris l'uſage de nommer *muſæum* le cabinet des gens de lettres, ainſi que tous les lieux où l'on s'applique à la culture des ſciences & des beaux Arts. (*D. J.*)

MUSÉES, ſ. f. plur. (*Ant. greq.*) Μουσεῖα, fête qu'on célébroit en l'honneur des Muſes, dans pluſieurs lieux de la Grece, & particuliérement chez les Theſpiens qui la ſolemniſoient tous les cinq ans par des jeux publics. Les Macédoniens fêtoient auſſi cette ſolemnité en l'honneur de Jupiter & des Muſes, & la célebroient par toutes ſortes de jeux publics & ſcéniques qui duroient neuf jours, conformément au nombre des Muſes. *Voy.* Potter, *Archæol. græc. lib. II. c. xx. tit. j. pag.* 415. (*D. J.*)

MUSELIERE, *terme de Bourrelier*, eſt une courroie qui fait le tour de la tête du cheval, c'eſt-à-dire, qui paſſe immédiatement au-deſſus des branches du mords, & ſous laquelle ſont placés les deux montans. L'uſage de la *muſeliere* eſt d'empêcher que le cheval, en ſe ſecouant, ne faſſe ſortir le mords de ſa bouche. *Voy. les figures & les Pl. du Bourrelier.*

MUSEROLE, ſ. f. (*Maréchallerie.*) partie de la têtiere du cheval, qui ſe place au-deſſus du nez. Lorſqu'un cheval eſt ſujet à battre à la main, il faut mettre une martingale, à ſa *muſerole*. *Voyez* Battre a la main & Martingale.

MUSES, ſ. f. (*Mythol.*) ces déeſſes ſont ſi célébres que je ſuppoſe tout le monde inſtruit de leurs épithetes, de leurs noms & de leurs ſurnoms. On les fait préſider, chacune en particulier, à différens arts, comme à la Muſique, à la Poéſie, à la Danſe, à l'Aſtronomie, *&c.* Elles ſont, dit-on, appellées *Muſes*, d'un mot grec qui ſignifie *expliquer les myſteres*, Μύειν, parce qu'elles ont enſeigné aux hommes des choſes très-curieuſes & très-importantes, qui ſont hors de la portée du vulgaire. Enfin, on a été juſqu'à imaginer que chacun de leurs noms propres renfermoit une allégorie particuliere; mais Varron en a eu des idées plus ſaines.

Ce n'eſt pas Jupiter, nous dit-il, qui eſt le pere des neuf *muſes*; ce ſont trois ſculpteurs de Sycione. Cette ville voulant mettre trois ſtatues des *muſes* au temple d'Apollon, nomma trois ſculpteurs pour faire chacun trois ſtatues des *muſes*. On ſe propoſoit de les prendre de celui des ſculpteurs qui auroit mieux réuſſi; mais Sycione acheta les neuf ſtatues, & les dédia à Apollon, parce qu'elles étoient toutes neuf de la plus grande beauté. Il a plu enſuite à Héſiode d'impoſer des noms à chacune de ces ſtatues.

Cependant Diodore donne aux *muſes* une autre origine. Oſiris, dit-il, amateur paſſionné du chant & de la danſe, avoit toujours à ſa cour une troupe de muſiciens, parmi leſquels ſe diſtinguoient neuf filles inſtruites de tous les arts qui ont quelque rapport à la Muſique; les Grecs les appellerent les *neuf muſes*.

M. le Clerc croit que la fable des *muſes* vient des concerts que Jupiter avoit établis dans l'île de Crete, & qui étoient compoſés de neuf chanteuſes; que ce dieu n'a paſſé pour le pere des *muſes*, que parce qu'il eſt le premier d'entre les Grecs qui ait eu un concert réglé, & qu'on leur a donné Mnémoſyne pour mere, parce que c'eſt la mémoire qui fournit la matiere des vers & des poëmes.

Quoi qu'il en ſoit, cette fiction des *muſes* prit grande faveur. On dit qu'elles s'occupoient à chanter dans l'olympe les merveilles des dieux; & qu'elles connoiſſoient le paſſé, le préſent, & l'avenir. Elles furent non-ſeulement miſes au nombre des déeſſes, mais on leur prodigua tous les honneurs de la divinité. On leur offroit des ſacrifices en pluſieurs villes de la Grece & de la Macédoine. Elles avoient à Athenes un magnifique autel, ſur lequel on ſacrifioit ſouvent. Le mont Hélicon dans la Béotie leur étoit conſacré; & les Theſpiens y célébroient chaque année une fête en leur honneur, dans laquelle il y avoit des prix pour les muſiciens. Ce fut Piérus ſi célébre par ſes talens, & par ceux des Piérides ſes filles, qui fonda le temple des neuf *muſes* à Theſpies. Rome avoit auſſi deux temples conſacrés aux *muſes*, dans la premiere région de la ville, & un troiſieme où elles étoient fêtées ſous le nom de *Camenes*. De plus, les *muſes* & les graces n'avoient d'ordinaire qu'un même temple. On ſait l'union intime qui étoit entre ces deux ſortes de divinités. On ne faiſoit guere de repas agréables, ſans les y appeller conjointement, & ſans les ſaluer le verre à la main. Héſiode, après avoir dit que les *muſes* ont établi leur ſéjour ſur l'Hélicon, ajoute que l'Amour & les Graces habitent près d'elles. Pindare confond leur juriſdiction. Enfin, perſonne ne les a tant honorées que les poëtes, qui ne manquent jamais de les invoquer au commencement de leurs poëmes, comme des déeſſes capables de leur inſpirer ce noble enthouſiaſme qui eſt le fondement de leur art. Si on les en croit, les neuf filles ſavantes ordonnoient autrefois les cités, gouvernoient les états, vivoient dans les palais des rois,

Et d'une égalité légitime & commune
Faiſoient tout ce que fait aujourd'hui la Fortune,

(*D. J.*)

MUSET, *Voyez* Musaraigne.

MUSETTE, ſ. f. *inſtrument de muſique, à vent & à anches*, compoſé de pluſieurs parties. La partie *A B C*, *Pl. VI de Lutherie*, *fig.* 1, 2, 3, 4, 5, 6, & 7, s'appelle le *corps* ou plus ordinairement la *peau*. C'eſt une eſpece de poche de peau de mouton, de la forme à peu-près d'une veſſie, laquelle a un gouleau dans lequel s'ajuſtent les chalumeaux *D E*, *de*. Cette poche eſt encore percée de deux trous *F G*. Au premier de ces trous s'ajuſte le bourdon *FH*, *Voyez* Bourdon de musette. Le ſecond *G* reçoit le bord verd *I G* qui a une ſoupape *g* à l'extrémité de la boîte (qui eſt la virolle d'ivoire *Gg*) qui entre dans le corps de la *muſette*. A l'autre extrémité du porte-vent eſt une portion de tuyau d'ivoire *I* que l'on fait entrer dans le trou *K* du ſoufflet, afin que l'air contenu dans le ſoufflet puiſſe paſſer lorſqu'on le comprime dans le corps de l'inſtrument, où il eſt arrêté par la ſoupape *g* qui le laiſſe entrer, mais non pas reſſortir. Le ſoufflet a une piece de bois ceintrée *K L*, laquelle eſt collée ſur le deſſous du ſoufflet. Elle ſert à faire poſer fermement le ſoufflet ſur la hanche droite de celui qui joue de cet inſtrument. Les deux courroies *O O*, *P D* ſervent de ceinture, & par conſéquent à attacher le ſoufflet ſur le côté. Au-deſſus du ſoufflet ſont deux autres courroies *Q R*, *R I*, deſquels on ceint le bras droit. L'anneau dormant *S* ſert à accrocher le crochet *T* de la ſeconde courroie qui ſe trouve ainſi plutôt ceinte au-tour du bras, que s'il falloit à chaque fois faire uſage de la boucle *R*. Le côté des têtieres *M* du ſoufflet doit regarder le coude du bras droit, & le côté *N* qui eſt la pointe des écliſſes, doit être tourné vers le poignet.

Au reſte, la peau ou le corps de cet inſtrument n'eſt arrondi, comme on voit dans la *figure*, que lorſqu'il eſt rempli de vent; on l'habille toujours, & pareillement le porte-vent, d'une eſpece de robe que l'on nomme *couverture*; on couvre de même le ſoufflet, & ce qui en dépend. Le velours ou le damas ſont ce qui convient le mieux pour faire ces couvertures; parce que ces étoffes ſont moins gliſſantes que les autres étoffes de ſoie, d'or ou d'argent, & par conſéquent que la *muſette* en eſt bien plus ferme ſous le bras & la ceinture autour du corps. On peut enrichir cette couverture, autant que l'on veut, ſoit de galons ou point d'Eſpagne, ou de broderie, *&c.* car la parure convient fort à cet inſtrument. On peut mettre auſſi une eſpece de chemiſe entre la peau & la couverture, ce qui entretient la propreté de celle-ci.

Il reſte à parler des chalumeaux, du bourdon & des anches. Les chalumeaux ſont des tuyaux d'ivoire *D E*,

d e,

d e, *voyez les fig. Pl. de Lutherie*, perforés d'un trou cylindrique dans toute leur longueur, & percés de pluſieurs trous comme les flûtes, qui communiquent à celui qui regne dans toute la longueur du chalumeau. L'extrémité inférieure appellée la *patte*, eſt ornée de différentes moulures, ce qui eſt aſſez indifférent. On ménage en tournant le chalumeau par dehors des éminences dont on forme les tenons *S S S S*, que l'on fend en deux *S S* avec un entailloir droit ou courbe, qui ſont de petites écoines repreſentées en *C D*, *voyez les fig.* C'eſt entre deux de ces tenons qu'on ajuſte les clés d'argent ou de cuivre qui ferment les trous des feintes ou demi-tons, leſquelles ſont au nombre de ſept au grand chalumeau, & au nombre de ſix au petit. Les clés ſont retenues dans leur place par une goupille qui les traverſe & les deux tenons entre leſquels elles ſont placées. Le petit chalumeau qui n'a environ qu'un pouce de longueur, a une patte *G E g e*, ſur le collet *G g* de laquelle ſont montées les ſix clés, trois de chaque côté, qui ouvrent & ferment tous les trous. *Voyez* les *figures*.

Les chalumeaux entrent par leurs parties ſupérieures *e e* dans les boîtes *D B*, *d b* qui leur diſtribuent le vent. Les deux boîtes *D B*, *d b* communiquent l'une à l'autre par le canal *e* qui ſe trouve dans les groſſeurs *B B*, pour que le vent qui vient par *C* puiſſe ſe diſtribuer aux deux anches *f f* qui ſont entées à la partie ſupérieure *e e* des chalumeaux. Ces parties *e e* des chalumeaux, & qu'on appelle *tenons*, & qui entrent dans les boîtes, ſont garnies de filaſſe pour bien étancher le vent. Les anches *f e* ſont compoſées de deux petites lames de roſeau liées l'une contre l'autre ſur une petite verge de fer cylindrique, enſorte qu'elles font un petit tuyau par le côté de la ligature, lequel aboutit au tuyau du chalumeau; & de l'autre côté *f* elles ſont applaties, comme on peut voir dans les *figures*. L'anche du grand chalumeau eſt vue en face ou ſur le plat, & celle du petit ſur le côté ou le profil. *Voy.* l'explication de la formation du ſon dans les tuyaux à anches, à l'*article* TROMPETTE *jeu d'orgue*. La partie *C* entre, comme les tenons *e*, dans la boîte *D B*, dans une autre boîte, au-tour de laquelle la peau de la *muſette* eſt liée avec un gros fil ciré. Cette ligature entre dans une gravure qui entoure cette ſeconde boîte, enſorte que le vent dont on remplit la peau, ne peut trouver à s'échapper que par l'ouverture de cette boîte. Il y en a trois attachées ainſi au corps de la *muſette*: une pour les chalumeaux, laquelle eſt attachée à l'extrémité du gouleau *B D*, *voyez les fig.* une autre *F* pour recevoir le bourdon, & une troiſieme *G g*, *voyez les fig.* qui eſt auſſi attachée au porte-vent, & par le moyen de laquelle il communique au corps de la *muſette*. Cette derniere boîte a une ſoupape *g* qui laiſſe paſſer le vent du ſoufflet par le porte-vent *I G* dans le corps de l'inſtrument & ne l'en laiſſe point reſſortir.

Le bourdon dont il reſte maintenant à expliquer la conſtruction, eſt un cylindre d'ivoire, de 5 ou 6 pouces de long ſur environ 1 pouce ou 15 lignes de diametre, percé de pluſieurs trous dans toute ſa longueur leſquels ſont paralleles à ſon axe, enſorte que le bourdon ne differe de pluſieurs tuyaux mis à côté les uns des autres, qu'en ce qu'ils tiennent tous enſemble & ſont percés dans la même piece; comme la longueur de 5 ou 6 pouces du bourdon n'eſt pas ſuffiſante pour faire rendre aux anches un ſon aſſez grave, on fait communiquer un tuyau avec un autre du côté *D* qu'on appelle le *dôme du bourdon*, & on bouche les trous du tuyau que l'on fait communiquer, enſorte que deux ou trois ne font qu'un ſeul tuyau, qui eſt recourbé 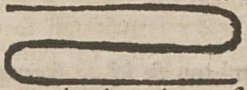 en cette maniere, & autant de fois qu'il eſt néceſſaire pour lui faire rendre le ſon deſiré. La circonférence des bourdons eſt occupée par pluſieurs rainures qui ſont paralleles à l'axe du bourdon, leſquelles on appelle *couliſſes*; ces couliſſes ſont plus larges dans le fond qu'à la partie extérieure, & cela afin de pouvoir retenir les layettes qui ſont de petits verrous d'ivoire *a b*, qui ont une tête *A B* par laquelle on les peut pouſſer & tirer de côté & d'autre pour accorder. Les layettes ont leur palette en queue d'arronde dont les biſeaux ſe logent ſous les parties *d d* qu'on appelle *guides*, & qu'on a épargnées lorſqu'on a creuſé les couliſſes. On creuſe les couliſſes avec les couliſſoirs, qui ſont de petites équoines repréſentées dans nos Planc. on en a de droites & de gauches, c'eſt-à-dire dont les onglets ſont tournés à droite ou à gauche pour travailler les différens côtés des couliſſes: on fait enſuite communiquer les tuyaux par leur extrémité oppoſée à celle où eſt l'anche avec une couliſſe, en laiſſant une fente *e e b d* dans le milieu de la couliſſe, laquelle pénetre dans le tuyau qui correſpond derriere; les layettes régiſſent le ſon de ces tuyaux en fermant ou en ouvrant plus ou moins l'ouverture par où il ſort; on peut rapporter leur fonction à celle du tourniquet avec lequel on accorde les pédales de flûte des orgues. *Voyez* TOURNIQUET.

Les bourdons n'ont pour l'ordinaire que cinq layettes & quatre anches; de ces cinq layettes il y en a deux qui forment les baſſes d'*ut* & de *ſol*, une des trois autres forme un *ſol* qui eſt la quinte de la baſſe d'*ut*, & l'octave de celle de *ſol*, on l'appelle *taille* par un ancien uſage; une autre forme *ut* qui eſt à l'octave du premier: on peut auſſi l'accorder en *re*, on la nomme *haute-contre*; la troiſieme forme un *ſol*, qui eſt à l'octave du premier & à la douzieme de la baſſe d'*ut*, on la nomme *deſſus*, ou le petit *ſol*.

Les baſſes ſont pour l'ordinaire contiguës à un eſpace un peu large où il n'y a point de couliſſes; on remarquera que cet eſpace doit toujours être tourné en-dedans du côté du corps, enſorte que lorſque l'on poſe la main droite ſur le bourdon pour l'accorder, les layettes des baſſes ſe trouvent directement ſous le pouce.

C Sol ut.

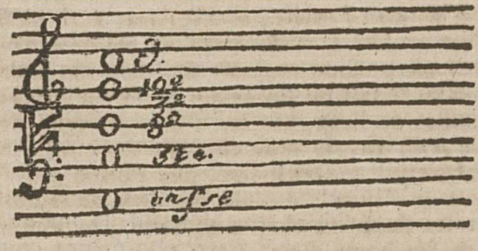

G re Sol

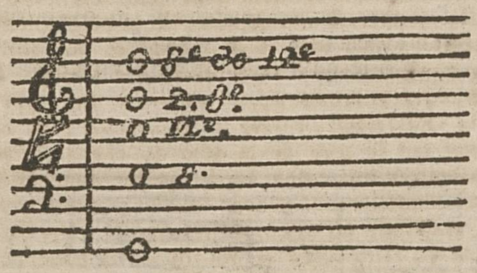

Accord en c ſol ut & en g re ſol. Pour accorder en *c ſol ut*, il faut tenir fermés avec les doigts de la main gauche les quatre premiers trous du grand chalumeau pour former l'*ut*, la peau de la *muſette* doit être remplie de vent que l'on entretient le plus égal qu'il eſt poſſible, on ouvre enſuite la layette de la baſſe d'*ut*, laquelle eſt ordinairement dans la premiere couliſſe, on la tire vers le dôme *D* ou *H*, *voyez les fig.* juſqu'à ce que cette baſſe ſonne la double octave au-deſſous de l'*ut* du grand chalumeau, on la tient cependant un peu plus baſſe, parce que cet *ut* n'eſt juſte que lorſqu'il n'y a que le cinquieme ton de débouché, c'eſt pourquoi pour juger plus ſûrement de l'accord, on rebouche le ſixieme & le ſeptieme tons. Après avoir accordé juſte la baſſe d'*ut*, on accorde ſa quinte *ſol* à l'octave en-deſſous du *ſol* d'en-bas du grand chalumeau, & on vérifie l'accord; après ces deux baſſes on accorde la layette d'*ut* à l'octave au-deſſous de l'*ut* du grand chalumeau, & la layette du ſecond *ſol* à l'octave du premier & à l'uniſſon du *ſol* d'en-bas du grand chalumeau; ces quatre tons *ut*, *ſol*, *ut*, *ſol*, forment l'accord en *c ſol ut*, lequel a une douzieme d'étendue. Pour accorder en *g re ſol* on ouvre d'abord la layette de la baſſe que l'on accorde à la double octave en-deſſous du *ſol*, tout en bas du grand chalumeau, on ouvre & on accorde enſuite ſon octave par le moyen de la layette appellée *taille* qui doit ſonner l'octave au-deſſous du *ſol* d'en-bas du grand chalumeau & l'octave au-deſſus de la baſſe; on ouvre enſuite la layette qui ſe nomme *haute-contre*, on la tire juſqu'à ce qu'on découvre une ſeconde ouverture ou lumiere qui eſt deſſous & qui ſert à former le *re* qui eſt la quinte de l'octave de la baſſe *ſol*, on l'accorde à l'octave au-deſſous du *re* d'en-bas du grand chalumeau, obſervant à chaque fois de vérifier l'accord; enfin on ouvre le *ſol* qui a déjà ſervi pour accorder en *c ſol ut* que l'on appelle *deſſus*, on

on l'accorde à l'uniſſon du *ſol* d'en-bas du grand chalumeau. Ces quatre ſons *ſol*, *ſol*, *re*, *ſol*, forment l'accord que l'on appelle de *g re ſol*. On obſervera que cet accord-ci ne differe de celui de *c ſol ut* que dans la baſſe & la *haute contre*, ces deux tons ſont les ſeuls ſur leſquels on accorde aujourd'hui les *muſettes*, autrefois on les accordoit ſur tous les tons de la gamme, ce qui exigeoit des bourdons qui euſſent plus de layettes & plus d'anches que ceux qui ſont à-préſent en uſage.

La *muſette* qui a une treizieme d'étendue ſonne l'uniſſon du deſſus de haut-bois, mais elle ne commence qu'au *fa* qui précede immédiatement la clé de *g re ſol*, au-lieu que le haut-bois deſcend juſqu'à l'*ut* de la clé de *c ſol ut*, & elle monte comme lui juſqu'en *d la re* double octave. *Voyez la table du rapport de l'étendue des inſtrumens*, *Pl. de Lutherie*.

Pour jouer de cet inſtrument il faut en premier lieu attacher le ſoufflet ſur le côté droit au moyen de la ceinture qui tient audit ſoufflet de laquelle on ſe ceint le corps, on prendra enſuite le braſſelet qui tient au-deſſus du ſoufflet duquel on s'entourera le bras droit, & dont on agraffera l'agraffe *T* à l'anneau dormant *S*; on prendra enſuite la *muſette* par le haut, autrement dit les *boîtes* des chalumeaux de la main droite, on la portera ſous le bras gauche avec lequel on l'embraſſera: on ajuſtera enſuite avec la main gauche le bout du porte-vent dans le trou du ſoufflet; on bouchera enſuite avec les doigts de la main gauche les quatre premiers trous du grand chalumeau, ſavoir le trou marqué 1 avec le pouce, & les trous 2, 3, 4, avec les doigts ſuivans, qui ſont l'index, le doigt du milieu, & le doigt annulaire; à l'égard du petit doigt de cette main il reſtera un peu élevé & arrondi, enſorte qu'il n'appuie point ſur les clés du petit chalumeau non plus que les autres doigts de la même main.

La main gauche étant ainſi poſée, on pourra commencer à donner le vent, ce qui ſe fait en ouvrant & en fermant le ſoufflet avec le bras droit, on ſoufflera juſqu'à ce que la peau ſoit pleine & ronde; on l'enfoncera ſous le bras gauche à meſure qu'elle s'emplit, en la pouſſant avec la main droite le plus avant que l'on pourra; lorſqu'elle ſera remplie, on ralentira le mouvement du ſoufflet, & on appeſantira le bras gauche ſur le corps de la *muſette*, enſorte qu'il faſſe comme un contre-poids, & qu'il entretienne le vent égal, pour cet effet on obſervera de baiſſer le ſoufflet un peu vîte, & de lâcher un peu le bras gauche, de reſter un peu, & de le relever doucement; pendant ces deux tems on doit appuyer de nouveau le bras gauche, enſorte que les deux bras doivent appuyer alternativement: on prendra garde auſſi de ne point forcer le vent, ce qui étouffe les anches & les empêche de parler.

On bouchera enſuite les autres trous avec la main droite, on placera le pouce de cette main entre les deux clés de *mi b*, & de *ſi b* auxquelles on prendra garde de toucher, puis on bouchera avec le doigt index le cinquieme trou, enſuite le ſixieme avec le doigt du milieu, le ſeptieme avec le doigt annulaire; à l'égard du huitieme, il ſe bouche rarement, c'eſt pourquoi on laiſſera le petit doigt en l'air juſqu'à ce qu'il y ait occaſion de s'en ſervir, on aura attention de le tenir parallele aux autres, & en général tous les doigts ni trop alongés, ni trop arrondis, ni de travers, les mains ſeront en devant de la région hypogaſtrique, & les chalumeaux debout ou perpendiculaires à l'horiſon.

Les ſept trous étant bouchés forment le *ſol* grave de cet inſtrument, lequel eſt à l'uniſſon du *ſol* de la clé de *g ré ſol* des clavecins; pour faire articuler cette note *ſol* on bouchera le huitieme trou avec le petit doigt de la main droite, & on le relevera ſubitement: cette opération qui eſt ce qu'on appelle *donner un coup de doigt*, fera articuler la note *ſol*, on la repete de cette maniere quand il eſt néceſſaire, ainſi des autres.

Lorſque le huitieme trou eſt bouché, le ſon qui en réſulte eſt le *fa*, qui eſt à l'octave de celui de la clé *f ut fa* des clavecins.

On fera enſuite le *la* en débouchant le ſeptieme trou, on fera enſuite le *ſi* en débouchant le ſixieme trou; mais il faut avant reboucher le ſeptieme, car on ne doit jamais déboucher aucun trou que tous les autres ne ſoient bouchés, excepté le huitieme, c'eſt ce qui opere l'articulation; on rebouchera enſuite le ſixieme trou, & on ouvrira le cinquieme pour faire l'*ut*, que l'on rebouchera avant d'ouvrir le quatrieme qui forme le *ré*.

On rebouchera le quatrieme trou pour faire le *mi* en ouvrant le troiſieme.

Enſuite on rebouchera le troiſieme trou & on dé-

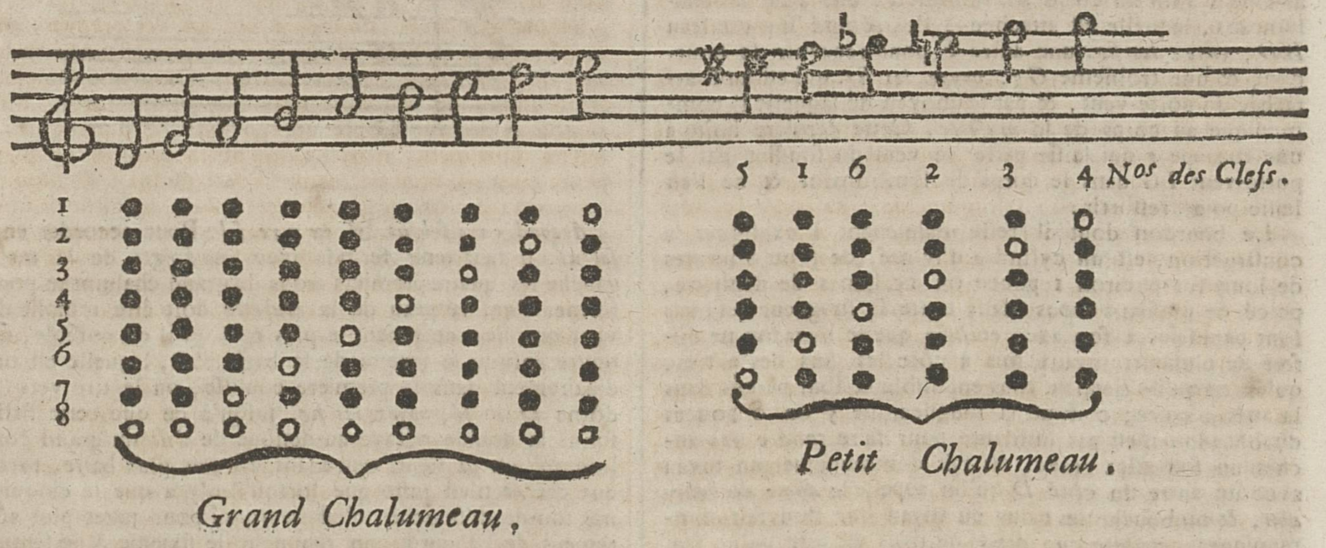

bouchera le ſecond pour faire le *fa*, qui eſt l'octave de la plus baſſe note de cet inſtrument; on rebouchera enſuite le ſecond trou & on ouvrira le premier en levant le pouce de la main gauche pour faire le *ſol* qui eſt à l'octave de la clé de *g ré ſol* des clavecins. Il y a plus haut que le premier trou une petite clé qui ſert à former le *la*, ce *la* eſt à l'uniſſon de celui du petit chalumeau qui ſe forme en débouchant la clé 1 avec le pouce de la main droite que l'on gliſſe par-deſſous le grand chalumeau avec la patte *G e*, après avoir fait paſſer le petit doigt de la main droite par-deſſous le grand à l'endroit marqué *x dans les fig.* où l'on voit quels tons forment les clés du grand & du petit chalumeau écrits à côté de chaque clé. On ſe ſert du pouce de la main droite pour toucher les trois clés 1, 3, 5 du petit chalumeau, & du petit doigt de la main gauche pour toucher les trois autres clés 4, 2, 6 du même chalumeau. Toutes les clés du grand chalumeau, leſquelles forment des demi-tons, ſe touchent avec le pouce de la main droite qui reſte levé en finiſſant.

Le demi-ton *fa* ✻ ſe forme en ne bouchant qu'un des deux trous marqués 8 dans la *figure*. Le *ſol* ✻ ſe forme auſſi de même dans les *muſettes* qui ont le ſeptieme trou double, ou par le moyen d'une clé. La petite clé du *la* ſe touche avec le pouce de la main gauche ſans déboucher cependant le premier trou. *Voyez ces figures & la tablature qui ſuit.*

A l'égard des cadences, elles ſont très-faciles à former. Il faut d'abord articuler la note d'où elle eſt empruntée, laquelle eſt toujours un ton ou un demi-ton au-deſſus, ce qui ſe fait en débouchant le trou de cette note, tous les autres étant fermés; on débouche enſuite le trou de la note que l'on veut trembler, & on bat avec le doigt, autant que ſa valeur l'exige, ſur la note qui ſert de port de voix ou de préparation à la cadence, laquelle doit reſter fermée en finiſſant.

Ainſi pour cadencer le *ré* il faut d'abord déboucher le troiſieme trou pour faire le *mi* qui ſert de port de voix, enſuite le quatrieme, & battre ſur le troiſieme qui doit reſter fermé en finiſſant, ainſi des autres, ſoit que le

le port de voix ſoit un ton naturel, ou un dièſe, ou un bémol. A l'égard des autres agrémens, on les fait ſur la *muſette* en exécutant les unes après les autres les notes qui les compoſent. *Voyez l'explic. de ces agrémens à leur article particulier*. (*D*)

MUSETTE, ſ. f. (*Muſique*.) eſt auſſi une ſorte d'air convenable à l'inſtrument de ce nom, dont la meſure eſt à deux ou à trois tems. Le caractere naïf & doux, & le mouvement preſque toujours lent, avec une baſſe pour l'ordinaire en tenue ou point d'orgue, telle que la peut faire une *muſette*, & qu'on appelle pour cela *baſſe de muſette*. Sur ces airs on forme des danſes d'un caractere convenable, & qui portent auſſi le même nom de *muſettes*.

MUSICIEN, ſ. m. ce mot ſe dit également bien de celui qui compoſe la muſique, & de celui qui l'exécute. Le premier s'appelle auſſi *compoſiteur*. *Voyez ce mot*. Les anciens *muſiciens* étoient des poëtes, des philoſophes, des hommes du premier ordre. Tels étoient Orphée, Terpandre, Stéſichore, *&c.* Auſſi Boëce ne veut-il pas honorer du nom de *muſicien*, celui qui pratique ſeulement la muſique par le miniſtere ſervile des doigts ou de la voix, mais celui qui poſſede cette ſcience par le raiſonnement & la ſpéculation.

Aujourd'hui en Italie le mot *muſico* eſt une eſpece d'injure, parce que c'eſt un nom qu'on n'y donne qu'à des hommes qui ont été mutilés pour le ſervice de la muſique. Les *Muſiciens* ordinaires y reçoivent un titre plus honorable, ils s'appellent *virtuoſi*; ce n'eſt point proprement par contre-vérité, mais c'eſt que les talens en italien portent le nom de *virtu*. (*S*)

MUSIQUE, ſ. f. Μουσικη. (*Ordre encycl. entendem. raiſon, Phil. ou ſcience de la nature, Mathématique, Mat. mixtes, Muſique*.) la *Muſique* eſt la ſcience des ſons, en tant qu'ils ſont capables d'affecter agréablement l'oreille, ou l'art de diſpoſer & de conduire tellement les ſons, que de leur *conſonnance*, de leur ſucceſſion, & de leurs durées relatives, il réſulte des ſenſations agréables.

On ſuppoſe communément que ce mot vient de *muſa*, parce qu'on croit que les muſes ont inventé cet art; mais Kircher, d'après Diodore, fait venir ce nom d'un mot égyptien, prétendant que c'eſt en Egypte que la *Muſique* a commencé à ſe rétablir après le déluge, & qu'on en reçut la premiere idée du ſon que rendoient les roſeaux qui croiſſent ſur les bords du Nil, quand le vent ſouffloit dans leurs tuyaux.

La *Muſique* ſe diviſe naturellement en ſpéculative & en pratique.

La *muſique* ſpéculative eſt, ſi on peut parler ainſi, la connoiſſance de la matiere muſicale, c'eſt-à-dire, des différens rapports du grave à l'aigu, & du lent au bref, dont la perception eſt, ſelon quelques auteurs, la véritable ſource du plaiſir de l'oreille.

La *muſique* pratique eſt celle qui enſeigne comment les principes de la ſpéculative peuvent être appliqués, c'eſt-à-dire, à conduire & à diſpoſer les ſons par rapport à la ſucceſſion, à la conſonnance, & à la meſure, de telle maniere que le ton en plaiſe à l'oreille. C'eſt ce qu'on appelle l'art de la compoſition. *Voyez* COMPOSITION. A l'égard de la production actuelle des ſons par les voix ou par les inſtrumens, qu'on appelle *exécution*, c'eſt la partie purement méchanique, qui, ſuppoſant la faculté d'entonner juſte les intervalles, ne demande d'autre connoiſſance que celle des caracteres de la *Muſique*, & l'habitude de les exprimer.

La *muſique* ſpéculative ſe diviſe en deux parties; ſçavoir, la connoiſſance du rapport des ſons & de la meſure des intervalles, & celle des valeurs ou du tems.

La premiere eſt proprement celle que les anciens ont appellée *muſique harmonique*. Elle enſeigne en quoi conſiſte l'harmonie, & en dévoile les fondemens. Elle fait connoître les différentes manieres dont les ſons affectent l'oreille par rapport à leurs intervalles; ce qui s'applique également à leur conſonnance & à leur ſucceſſion.

La ſeconde a été appellée *rythmique*, parce qu'elle traite des ſons, eu égard au tems & à la quantité. Elle contient l'explication des rhythmes & des meſures longues & courtes, vives & lentes, des tems & des différentes parties dans leſquelles on les diviſe, pour y appliquer la ſucceſſion des tons.

La *muſique* pratique ſe diviſe en deux parties qui répondent aux deux précédentes.

Celle qui répond à la *muſique* harmonique, & que les anciens appelloient *melopeia*, contient les régles pour produire des chants agréables & harmonieux. *Voyez* MÉLOPÉE.

La ſeconde, qui répond à la *muſique* rhythmique, & qu'on appelle *rhythmopoeia*, contient les regles pour l'application des meſures & des tems; en un mot, pour la pratique du rhythme. *Voyez* RHYTHME.

Porphire donne une autre diviſion de la *Muſique* en tant qu'elle a pour objet le mouvement muet ou ſonore, & ſans la diſtinguer en ſpéculative & pratique, il y trouve les ſix parties ſuivantes, la *rhythmique*, pour les mouvemens de la danſe; la *métrique*, pour la cadence & le nombre; l'*organique*, pour la pratique des inſtrumens, la *poëtique*, pour l'harmonie & la meſure des vers; l'*hypocritique*, pour les attitudes des pantomimes; & l'*harmonique*, pour le chant.

La *Muſique* ſe diviſe aujourd'hui plus ſimplement en *mélodie* & en *harmonie*; car le rhythme eſt pour nous une étude trop bornée pour en faire une branche particuliere.

Par la mélodie on dirige la ſucceſſion des ſons de maniere à produire des chants agréables. *Voyez* MÉLODIE MODES, CHANTS, MODULATION.

L'harmonie conſiſte proprement à ſavoir unir à chacun des ſons d'une ſucceſſion réguliere & mélodieuſe deux ou pluſieurs autres ſons qui, frappant l'oreille en même tems, flattent agréablement les ſens. *Voyez* HARMONIE.

Les anciens écrivains different beaucoup entre eux ſur la nature, l'objet, l'étendue & les parties de la *Muſique*. En général, ils donnoient à ce mot un ſens beaucoup plus étendu que celui qui lui reſte aujourd'hui. Non-ſeulement ſous le nom de *muſique* ils comprenoient, comme on vient de le voir, la danſe, le chant, la poéſie; mais même la collection de toutes les ſciences. Hermès définit la *muſique*, la connoiſſance de l'ordre de toutes choſes: c'étoit auſſi la doctrine de l'école de Pythagore & de celle de Platon, qui enſeignoient que tout dans l'univers étoit *muſique*. Selon Heſychius les Athéniens donnoient à tous les arts le nom de *muſique*.

De-là toutes ces *muſiques* ſublimes dont nous parlent les Philoſophes: *muſique* divine, *muſique* du monde; *muſique* celeſte; *muſique* humaine; *muſique* active; *muſique* contemplative; *muſique* énonciative, organique, odicale, *&c.*

C'eſt ſous ces vaſtes idées qu'il faut entendre pluſieurs paſſages des anciens ſur la *muſique*, qui ſeroient inintelligibles avec le ſens que nous donnons aujourd'hui à ce mot.

Il paroît que la *Muſique* a été un des premiers arts. Il eſt auſſi très-vraiſſemblable que la *muſique* vocale a été trouvée avant l'inſtrumentale. Car, non-ſeulement les hommes ont dû faire des obſervations ſur les différens tons de leur propre voix, avant que d'avoir trouvé aucun inſtrument; mais ils ont dû apprendre de bonne heure, par le concert naturel des oiſeaux, à modifier leur voix & leur goſier d'une maniere agréable. On n'a pas tardé non plus à imaginer les inſtrumens à vent: Diodore, comme je l'ai dit, & pluſieurs anciens en attribuent l'invention à l'obſervation du ſifflement des vents dans les roſeaux, ou autres tuyaux des plantes. C'eſt auſſi le ſentiment de Lucrece.

At liquidas avium voces imitarier ore
Ante fuit multò, quam levia carmina cantu
Concelebrare homines poſſint, auriſque juvare,
Et zephyri cava per calamorum ſibila primum
Agreſteis docuere cavas inflare cicutas.

A l'égard des autres ſortes d'inſtrumens, les cordes ſonores ſont ſi communes, que les hommes ont dû obſerver de bonne heure leurs différens ſons: ce qui a donné naiſſance aux inſtrumens à cordes. *Voyez* CORDE.

Pour ce qui eſt des inſtrumens qu'on bat pour en tirer du ſon, comme les tambours & les tymbales, ils doivent leur origine au bruit ſourd que rendent les corps creux quand on les frappe. *Voyez* TAMBOUR, TYMBALES, *&c.*

Il eſt difficile de ſortir de ces généralités pour établir quelque choſe de ſolide ſur l'invention de la *Muſique* réduite en art. Pluſieurs anciens l'attribuent à Mercure, auſſi bien que celle de la lyre. D'autres veulent que les Grecs en ſoient rédevables à Cadmus, qui en ſe ſauvant de la cour du roi de Phénicie (*Athén. Deipn.*), amena en Grece la muſicienne harmonie. Dans un endroit du dialogue de Plutarque ſur la *Muſique*, Lyſias dit que c'eſt Amphion qui l'a inventée; dans un autre, Soterique dit que c'eſt Appollon; dans un autre encore, il ſemble en faire honneur à Olympe. On ne s'accorde guere ſur tout cela; à ces premieres inventions ſuccéderent Chiron, Demodocus, Hermès, Orphée, qui, ſelon quelques-uns, inventa la lyre. Après ceux-là vin-

rent

rent Phœcinius & Terpandre, contemporains de Lycurgue, & qui donna des regles à la *Muſique*. Quelques perſonnes lui attribuent l'invention des premiers modes. Enfin, on ajoute Thalès & Thamiris, qu'on dit avoir été les inventeurs de la *Muſique* purement inſtrumentale.

Ces grands muſiciens vivoient avant Homere. D'autres plus modernes ſont Laſus, Hermionenſis, Melnippides, Philoxene, Thimothée, Phrynnis, Epigonius, Lyſandre, Simmicus & Diodore, qui tous ont conſidérablement perfectionné la *muſique*.

Laſus eſt, à ce qu'on prétend, le premier qui ait écrit ſur la *muſique* du tems de Darius Hyſtaſpes. Epigonius inventa un inſtrument de quarante cordes appellé *épigonium*. Simmicus inventa auſſi un inſtrument de trente-cinq cordes, appellé *ſimmicium*.

Diodore perfectionna la flûte en y ajoutant de nouveaux trous; & Timothée la lyre, en y ajoutant une nouvelle corde, ce qui le fit mettre à l'amende par les Lacédemoniens.

Comme les anciens écrivains s'expliquent fort obſcurément ſur les inventeurs des inſtrumens de *Muſique*, ils ſont auſſi fort obſcurs ſur les inſtrumens mêmes, à peine en connoiſſons-nous autre choſe que les noms.

Les inſtrumens ſe diviſent généralement en inſtrumens à cordes, inſtrumens à vent, & inſtrumens qu'on frappe. Par inſtrumens à cordes, on entend ceux que les anciens appelloient *lyra*, *pſalterium*, *trigonium*, *ſambuca*, *cithara*, *pectis*, *magas*, *barbiton*, *teſtudo*, *trigonium*, *epigonium*, *ſimmicium*, *epandoron*, *&c.* On touchoit tous ces inſtrumens avec la main, ou avec le plectrum, eſpece d'archet. *Voyez* LYRE, *&c.*

Par inſtrumens à vent, on entend ceux que les anciens nommoient *tibia*, *fiſtula*, *tuba*, *cornua*, *lituus*, & les *orgues* hydrauliques. *Voyez* FLUTES, *&c.*

Les inſtrumens de percuſſion étoient appellés *tympanum*, *cymbalum*, *crepitaculum*, *tintinnabulum*, *crotalum*, *ſiſtrum*. *Voyez* TYMPANUM, TIMBALES, *&c.*

La *Muſique* étoit dans la plus grande eſtime chez divers peuples de l'antiquité, & principalement chez les Grecs, & cette eſtime étoit proportionnée à la puiſſance & aux effets ſurprenans qu'ils lui attribuoient. Leurs auteurs ne croient pas nous en donner une trop grande idée, en nous diſant qu'elle étoit en uſage dans le ciel, & qu'elle faiſoit l'amuſement principal des dieux & des ames des bien-heureux. Platon ne craint point de dire, qu'on ne peut faire de changemens dans la *Muſique*, qui n'en ſoit un dans la conſtitution de l'état; & il prétend qu'on peut aſſigner les ſons capables de faire naître la baſſeſſe de l'ame, l'inſolence & les vertus contraires. Ariſtote, qui ſemble n'avoir fait ſa politique que pour oppoſer ſes ſentimens à ceux de Platon, eſt pourtant d'accord avec lui touchant la puiſſance de la *Muſique* ſur les mœurs. Le judicieux Polybe nous dit que la *Muſique* étoit néceſſaire pour adoucir les mœurs des Arcades, qui habitoient un pays où l'air eſt triſte & froid; que ceux de Cynete qui négligerent la *Muſique*, ſurpaſſerent en cruauté tous les Grecs, & qu'il n'y a point de ville où l'on ait tant vu de crimes. Athenée nous aſſure qu'autrefois toutes les lois divines & humaines, les exhortations à la vertu, la connoiſſance de ce qui concernoit les dieux & les hommes, les vies & les actions des perſonnages illuſtres, étoient écrites en vers, & chantées publiquement par un chœur au ſon des inſtrumens. On n'avoit point trouvé de moyen plus efficace, pour graver dans l'eſprit des hommes les principes de la morale, & la connoiſſance de leurs devoirs.

La *Muſique* faiſoit partie de l'étude des anciens Pythagoriciens; ils s'en ſervoient pour exciter l'eſprit à des actions louables, & pour s'enflammer de l'amour de la vertu. Selon ces philoſophes, notre ame n'étoit, pour ainſi dire, formée que d'harmonie, & ils croyoient faire revivre par le moyen de la *Muſique*, l'harmonie primitive des facultés de l'ame; c'eſt-à-dire, l'harmonie qui, ſelon eux, exiſtoit en elle avant qu'elle animât nos corps, & lorſqu'elle habitoit les cieux. *Voyez* PRÉEXISTENCE, PYTHAGORICIENS.

La *Muſique* paroît déchue aujourd'hui de ce degré de puiſſance & de majeſté, au point de nous faire douter de la vérité de ces faits, quoiqu'atteſtés par les plus judicieux hiſtoriens & par les plus graves philoſophes de l'antiquité. Cependant on retrouve dans l'hiſtoire moderne quelques faits ſemblables. Si Thimothée excitoit les fureurs d'Alexandre par le mode phrygien, & l'adouciſſoit enſuite juſqu'à l'indolence par le mode lydien, une *muſique* plus moderne renchériſſoit encore en excitant, dit-on, dans Erric roi de Danemark, une telle fureur, qu'il tuoit ſes meilleurs domeſtiques: apparamment ces domeſtiques-là n'étoient pas ſi ſenſibles que leur prince à la *Muſique*, autrement il eût bien pû courir la moitié du danger. D'Aubigné rapporte encore une autre hiſtoire toute pareille à celle de Thimothée. Il dit que du tems d'Henri III, le muſicien Glaudin, jouant aux noces du duc de Joyeuſe ſur le mode phrygien, anima, non le roi, mais un courtiſan, qui s'oublia au point de mettre la main aux armes en préſence de ſon ſouverain; mais le muſicien ſe hâta de le calmer en prenant le mode ſous-phrygien.

Si notre *muſique* exerce peu ſon pouvoir ſur les affections de l'ame, en revanche elle eſt capable d'agir phyſiquement ſur le corps; témoin l'hiſtoire de la tarentule, trop connue pour en parler ici. *Voyez* TARENTULE. Témoin ce chevalier gaſcon dont parle Boile, lequel au ſon d'une cornemuſe, ne pouvoit retenir ſon urine; à quoi il faut ajouter ce que raconte le même auteur de ces femmes qui fondoient en larmes lorſqu'elles entendoient un certain ton dont le reſte des auditeurs n'étoient point affectés. On lit dans l'hiſtoire de l'académie des ſciences de Paris, qu'un muſicien fut guéri d'une violente fievre par un concert qu'on fit dans ſa chambre.

Les ſons agiſſent même ſur les corps inanimés. Morhoff fait mention d'un certain Petter hollandois, qui briſoit un verre par le ſon de ſa voix. Kircher parle d'une grande pierre qui frémiſſoit au ſon d'un certain tuyau d'orgue. Le P. Merſenne parle auſſi d'une ſorte de carreau que le jeu de l'orgue ébranloit comme auroit pû faire un tremblement de terre. Boile ajoute que les ſiéges tremblent ſouvent au ſon des orgues; qu'il les a ſenti pluſieurs fois frémir ſous ſa main à certains tons de l'orgue ou de la voix, & qu'on l'a aſſuré que tous ceux qui étoient bien faits frémiſſoient à quelque ton déterminé. Cette derniere expérience eſt certaine, & chacun peut la vérifier tous les jours. Tout le monde a ouï parler de ce fameux pilier d'une égliſe de Reims, (S. Nicaiſe), qui s'ébranle très-ſenſiblement au ſon d'une certaine cloche, tandis que les autres piliers demeurent preſque immobiles. Mais ce qui ravit au ſon l'honneur du merveilleux, c'eſt que ce pilier s'ébranle également quand on ôte le batant de la cloche.

Tous ces exemples dont la plûpart appartiennent plus au ſon qu'à la *Muſique*, & dont la Phyſique peut donner quelques explications, ne nous rendent pas plus intelligibles ni plus croyables les effets merveilleux & preſque divins que les anciens attribuent à la *Muſique*. Pluſieurs auteurs ſe ſont tourmentés pour tâcher d'en rendre raiſon. Wallis les attribue en partie à la nouveauté de l'art, & les rejette en partie ſur l'exagération des anciens; d'autres en font honneur ſeulement à la Poéſie; d'autres ſuppoſent que les Grecs, plus ſenſibles que nous par la conſtitution de leur climat, ou par leur maniere de vivre, pouvoient être émus de choſes qui ne nous auroient nullement touchés. M. Burette même en adoptant tous ces faits prétend qu'ils ne prouvent point la perfection de la *Muſique* qui les a produits; il n'y voit rien que des mauvais racleurs de village n'aient pu faire, ſelon lui, tout auſſi-bien que les premiers muſiciens du monde. La plûpart de ces ſentimens ſont fondés ſur le mépris que nous avons pour la *muſique* ancienne. Mais ce mépris eſt-il lui-même auſſi-bien fondé que nous le prétendons? C'eſt ce qui a été examiné bien des fois, & qui, vû l'obſcurité de la matiere, & l'inſuffiſance des juges, auroit peut-être beſoin de l'être encore.

La nature de cet ouvrage, & le peu de lumieres qui nous reſtent ſur le *muſique* des Grecs, m'interdiſent également de tenter cet examen. Je me contenterai ſeulement, ſur les explications-mêmes que nos auteurs, ſi peu prévenus pour cette ancienne *muſique*, nous en ont données, de la comparer en peu de mots avec la nôtre.

Pour nous faire de la *muſique* des anciens l'idée la plus nette qu'il eſt poſſible, il la faut conſidérer dans chacune de ſes parties; *ſyſtèmes*, *genres*, *modes*, *rhythme* & *melopée*. Voyez *chacun de ces mots*.

Le réſultat de cet examen ſe peut réduire à ceci: 1°. que le grand ſyſtème des Grecs, c'eſt-à-dire l'étendue générale qu'ils donnoient du grave à l'aigu à tous les ſons de leur *muſique*, n'excédoit que d'un ton l'étendue de trois octaves. *Voyez les tables grecques* que Meibonius a miſes à la tête de l'ouvrage d'Alypius.

2°. Que chacun de leurs trois genres, & même chaque eſpece d'un genre étoit compoſée d'au moins ſeize ſons conſécutifs dans l'étendue du diagramme. Que de ces ſons il y en avoit la moitié d'immobiles qui étoient les mêmes pour tous les genres; mais que l'accord des autres étant variable & différent dans chaque genre particulier, cela multiplioit conſidérablement le nombre des ſons & des intervalles.

3°. Qu'ils avoient au moins ſept modes ou tons principaux fondés ſur chacun des ſept ſons du ſyſtème diatonique, leſquels, outre leurs différences du grave à l'aigu recevoient encore, chacun de ſa modification propre, d'autres différences qui en marquoient le caractere.

4°. Que le rhythme ou la meſure varioit chez eux, non-ſeulement ſelon la nature des piés dont les vers étoient compoſés, non-ſeulement ſelon les divers mélanges de ces mêmes piés, mais encore ſelon les divers tems ſyllabiques, & ſelon tous les degrés du vîte au lent dont ils étoient ſuſceptibles.

5°. Enfin quant au chant ou à la melopée, on peut juger de la varieté qui devoit y regner, par le nombre des genres & des modes divers qu'ils lui aſſignoient, ſelon le caractere de la poéſie, & par la liberté de conjoindre ou diviſer dans chaque genre les différens tetracordes, ſelon que cela convenoit à l'expreſſion & au caractere de l'air.

D'un autre côté, le peu de lumieres que nous pouvons recueillir de divers paſſages épars çà-&-là dans les auteurs ſur la nature & la conſtruction de leurs inſtrumens, ſuffiſent pour montrer combien ils étoient loin de la perfection des nôtres. Leurs flûtes n'avoient que peu de trous, leurs lyres ou cythares n'avoient que peu de cordes. Quand elles en avoient beaucoup, pluſieurs de ces cordes étoient montées à l'uniſſon ou à l'octave, & d'ailleurs la plûpart de ces inſtrumens n'ayant pas de touches, on n'en pouvoit tirer tout-au-plus qu'autant de ſons qu'il y avoit de cordes. La figure de leurs cors & de leurs trompettes ſuffit pour montrer qu'ils ne pouvoient égaler le beau ſon de ceux d'aujourd'hui; & en général, il faut bien ſuppoſer que leur orcheſtre n'étoit guere bruyant, pour concevoir comment la cythare, la harpe & d'autres inſtrumens ſemblables pouvoient s'y faire entendre: ſoit qu'ils en frappaſſent les cordes avec le plectrum, comme nous faiſons ſur nos tympanons, ſoit qu'ils les pinçaſſent avec les doigts, comme leur apprit Epigonius, l'on ne comprend pas bien quel effet cela devoit produire dans leur *muſique*, qui ſe faiſoit ſi ſouvent en plein air. Je ne ſai ſi cent guittares dans un théâtre tel que celui d'Athènes pourroient ſe faire entendre bien diſtinctement. En un mot, il eſt très-certain que l'orgue ſeule, cet inſtrument admirable, & digne par ſa majeſté de l'uſage auquel il eſt deſtiné, efface abſolument tout ce que les anciens ont jamais inventé en ce genre. Tout cela doit ſe rapporter au caractere de leur *muſique*; tout occupés de leur divine poéſie, ils ne ſongeoient qu'à la bien exprimer par la *muſique* vocale; ils n'eſtimoient l'inſtrumentale qu'autant qu'elle faiſoit valoir l'autre; ils ne ſouffroient pas qu'elle la couvrît, & ſans doute ils étoient bien éloignés du point dont je vois que nous approchons, de ne faire ſervir les parties chantantes que d'accompagnement à la ſymphonie.

Il paroît encore démontré qu'ils ne connoiſſoient point la *muſique* à pluſieurs parties, le contre-point, en un mot l'harmonie dans le ſens que nous lui donnons. S'ils employoient ce mot, ce n'étoit que pour exprimer une agréable ſucceſſion de ſons. *Voyez* ſur ce ſujet les *diſſertations* de M. Burette dans les *mém. de l'académie des belles-lettres*.

Nous l'emportons donc ſur eux de ce côté-là; & c'eſt un point conſidérable, puiſqu'il eſt certain que l'harmonie eſt le vrai fondement de la mélodie & de la modulation. Mais n'abuſons-nous point de cet avantage? c'eſt un doute qu'on eſt fort tenté d'avoir quand on entend nos opéra modernes. Quoi! ce chaos, cette confuſion de parties, cette multitude d'inſtrumens différens, qui ſemblent s'inſulter l'un l'autre, ce fracas d'accompagnemens qui étouffent la voix ſans la ſoutenir; tout cela fait-il donc les véritables beautés de la *Muſique*? Eſt-ce de-là qu'elle tire ſa force & ſon énergie? Il faudroit donc que la *Muſique* la plus harmonieuſe fût en même tems la plus touchante. Mais le public a aſſez appris le contraire. Conſidérons les Italiens nos contemporains, dont la *muſique* eſt la meilleure, ou plutôt la ſeule bonne de l'univers, au jugement unanime de tous les peuples, excepté des François qui lui préferent la leur. Voyez quelle ſobriété dans les accords, quel choix dans l'harmonie! Ces gens-là ne s'aviſent point de meſurer au nombre des parties l'eſtime qu'ils font d'une *muſique*; proprement leurs opéra ne ſont que des duos, & toute l'Europe les admire & les imite. Ce n'eſt certainement pas à force de multiplier les parties de leur *muſique* que les François parviendront à la faire goûter aux étrangers. L'harmonie eſt admirable diſpenſée à propos; elle a des charmes auxquels tous les hommes ſont ſenſibles; mais elle ne doit point abſorber la mélodie, ni le beau chant. Jamais les plus beaux accords du monde n'intéreſſeront comme les inflexions touchantes & bien ménagées d'une belle voix; & quiconque réfléchira ſans partialité ſur ce qui le touche le plus dans une belle *muſique* bien exécutée, ſentira, quoi qu'on en puiſſe dire, que le véritable empire du cœur appartient à la mélodie.

Enfin, nous l'emportons par l'étendue générale de notre ſyſtème, qui, n'étant plus renfermé ſeulement dans quatre ou cinq octaves, n'a déſormais d'autres bornes que le caprice des muſiciens. Je ne ſai toutefois ſi nous avons tant à nous en féliciter. Etoit-ce donc un ſi grand malheur dans la *muſique* ancienne de n'avoir à fournir que des ſons pleins & harmonieux pris dans un beau *medium*? Les voix chantoient ſans ſe forcer, les inſtrumens ne miauloient point ſans ceſſe aux environs du chevalet; les ſons faux & ſourds qu'on tire du démanché, les glapiſſemens d'une voix qui s'excede, ſont-ils faits pour émouvoir le cœur? L'ancienne *muſique* ſavoit l'attendrir en flattant les oreilles; la nouvelle, en les écorchant, ne fera jamais qu'étonner l'eſprit.

Nous avons comme les anciens le genre diatonique & le chromatique; nous avons même étendu celui-ci: mais comme nos muſiciens le mêlent, le confondent avec le premier, preſque ſans choix & ſans diſcernement, il a perdu une grande partie de ſon énergie, & ne fait plus que très-peu d'effet. Ce ſera bientôt un thème d'écolier que les grands maîtres dédaigneront. Pour l'enharmonique, le tempérament l'a fait évanouir; & que nous ſerviroit de l'avoir, ſi nos oreilles n'y ſont pas ſenſibles, & que nos organes ne puiſſent plus l'exécuter?

Remarquez d'ailleurs que la diverſité des genres n'eſt point pour notre *muſique* une richeſſe réelle; car c'eſt toujours le même clavier accordé de la même maniere; ce ſont dans tous les genres les mêmes ſons & les mêmes intervalles. Nous n'avons proprement que douze ſons, tous les autres n'en ſont que les octaves; & je ne ſai même ſi nous regagnons par l'étendue du grave à l'aigu, ce que les Grecs gagnoient par la diverſité de l'accord.

Nous avons douze tons; que dis-je? nous avons vingt-quatre modes. Que de richeſſes par deſſus les Grecs, qui n'en eurent jamais que quinze, leſquels encore furent réduits à ſept par Ptolomée! Mais ces modes avoient chacun un caractere particulier; le degré du grave à l'aigu faiſoit la moindre de leurs différences; le caractere du chant, la modification des tétracordes, la ſituation des ſemi-tons, tout cela les diſtinguoit bien mieux que la poſition de leur tonique. En ce ſens nous n'avons que deux modes, & les Grecs étoient plus riches que nous.

Quant au rhythme, ſi nous voulons lui comparer la meſure de notre *muſique*, tout l'avantage paroîtra encore de notre côté; car ſur quatre différens rhythmes qu'ils pratiquoient, nous avons au-moins douze ſortes de meſures; mais ſi leurs quatre rhythmes faiſoient réellement autant de genres différens, nous n'en ſaurions dire autant de nos douze meſures, qui ne ſont réellement que des modifications de durée de deux ſeuls genres de mouvement, ſavoir à deux & à trois tems. Ce n'eſt pas que notre *muſique* n'en pût admettre autant que celle des Grecs; mais ſi l'on fait attention au génie des profeſſeurs de cet art, on connoîtra aiſément que tout moyen de perfectionner la *Muſique*, qui en a plus beſoin qu'on ne penſe, eſt déſormais entierement impoſſible.

Nous joignons ici un morceau de chant dans la meſure ſeſquialtere, c'eſt-à-dire à deux tems inégaux, dont le rapport eſt de deux à trois; meſure certainement auſſi bonne & auſſi naturelle que pluſieurs de celles qui ſont en uſage, mais que les Muſiciens n'adopteront jamais, car leur maître ne la leur a pas appriſe. *Voyez les Pl. de Muſique*.

Le grand vice de notre meſure, qui eſt peut-être un peu celui de la langue, eſt de n'avoir pas aſſez de rapport aux paroles. La meſure de nos vers eſt une choſe, celle de notre *muſique* en eſt une autre tout-à-fait différente, & ſouvent contraire. Comme la proſodie de la langue françoiſe n'eſt pas auſſi ſenſible que l'étoit celle de la langue grecque, & que nos muſiciens la tête uniquement pleine de ſons ne s'embarraſſent point d'autre choſe, il n'y a pas plus de rapport de leur *muſique* aux paroles, quant au nombre & à la meſure, qu'il y en a quant au ſens & à l'expreſſion. Ce n'eſt pas qu'ils ne ſachent bien faire une tenue aux mots *calmer* ou *repos*; qu'ils ne ſoient fort attentifs à exprimer le mot *ciel* par des ſons hauts, les mots *terre* ou *enfer* par des ſons bas, à rouler ſur *foudre* & *tonnerre*, à faire *élancer un monſtre furieux* par vingt élancemens de voix, & d'autres ſemblables puérilités. Mais pour embraſſer l'ordonnance

d'un

d'un ouvrage, pour exprimer la ſituation de l'ame plûtôt que de s'amuſer au ſens particulier de chaque mot; pour rendre l'harmonie des vers, pour imiter, en un mot, tout le charme de la poëſie par une *muſique* convenable & relative, c'eſt ce qu'ils entendent ſi peu, qu'ils demandent à leurs poëtes de petits vers coupés, proſaïques, irréguliers, ſans nombre, ſans harmonie, parſemés de petits mots lyriques *coulez*, *volez*, *gloire*, *murmure*, *écho*, *ramage*, ſur leſquels ils épuiſent toute leur ſcience harmonique; ils commencent même par faire leurs airs, & y font enſuite ajuſter des paroles par le verſificateur: la *Muſique* gouverne, la Poëſie eſt la ſervante, & ſervante ſi ſubordonnée, qu'on ne s'apperçoit pas ſeulement à l'opéra que c'eſt des vers qu'on entend.

L'ancienne *muſique*, toujours attachée à la Poéſie, la ſuivoit pas-à-pas, en exprimoit exactement le nombre & la meſure, & ne s'appliquoit qu'à lui donner plus d'éclat & de majeſté. Quelle impreſſion ne devoit pas faire ſur un auditeur ſenſible une excellente poéſie ainſi rendue? Si la ſimple déclamation nous arrache des larmes, quelle énergie n'y doit pas ajouter tout le charme de l'harmonie, quand il l'embellit ſans l'étouffer! Pourquoi la vieille *muſique* de Lully nous intéreſſe-t-elle tant? pourquoi tous ſes émules ſont-ils reſtés ſi loin derriere lui? c'eſt que nul d'entr'eux n'a entendu comme lui l'art d'aſſortir la *muſique* aux paroles; c'eſt que ſon récitatif eſt celui de tous qui approche le plus du ton de la nature & de la bonne déclamation. Mais qu'on l'en trouveroit encore loin ſi on vouloit l'examiner de près! Ne jugeons donc pas des effets de la *muſique* ancienne par ceux de la nôtre, puiſqu'elle ne nous offre plus rien de ſemblable.

La partie de notre *muſique* qui répond à la melopée des Grecs, eſt le chant ou la mélodie; & je ne ſais qui doit l'emporter de ce côté-là; car ſi nous avons plus d'intervalles, ils en avoient, en vertu de la diverſité des genres, de plus variés que les nôtres. De plus, la modulation étant uniforme dans tous nos tons, c'eſt une néceſſité que le chant y ſoit ſemblable; car l'harmonie qui le produit a ſes routes preſcrites, & ces routes ſont partout les mêmes. Ainſi les combinaiſons des chants que cette harmonie comporte, ne peuvent être que très-bonnes: auſſi tous ces chants procedent-ils toujours de la même maniere. Dans tous les tons, dans tous les modes, toujours les mêmes traits, toujours les mêmes chûtes; on n'apperçoit aucune variété à cet égard ni pour le genre ni pour le caractere. Quoi! vous traitez de la même maniere le tendre, le gracieux, le gai, l'impétueux, le grave, le modéré? votre mélodie eſt la même pour tous ces genres, & vous vous vantez de la perfection de votre *muſique*? Que devoient donc dire les Grecs, qui avoient des modes, des regles pour tous ces caracteres, & qui par-là les exprimoient à leur volonté? Me dira-t-on que nous les exprimons auſſi? nous y tâchons du-moins; mais à parler franchement, je ne vois pas que le ſuccès réponde aux efforts de nos muſiciens. D'ailleurs, & ceci s'adreſſe particulierement à la *muſique* françoiſe, quels moyens employons nous pour cela? un ſeul, c'eſt le mouvement: on le ralentit dans les airs graves: on le preſſe dans les airs gais. Faites un air quelconque; le voulez-vous tendre? chantez-le lentement, reſpirez fort, criez; le voulez-vous gai? chantez-le vîte, en marquant la meſure; voulez-vous du furieux? courez à perte d'haleine. Le ſieur Jeliotte a mis à la mode des airs plats & triviaux du pont-neuf; il en a fait des airs tendres & pathétiques, en les chantant lentement avec le goût qu'on lui connoît. Au contraire, j'ai vu une muſette fort tendre des talens lyriques devenir inſenſiblement un aſſez joli menuet. Tel eſt le caractere de la *muſique* françoiſe; variez les mouvemens, vous en ferez ce qu'il vous plaira, *Fiet avis*, *& cum volet*, *arbor*. Mais les anciens avoient auſſi cette diverſité de mouvemens, & ils avoient de plus pour tous les caracteres, des regles particulieres dont l'effet ſe faiſoit ſentir dans la melopée.

Que veux-je conclure de tout cela? que l'ancienne *muſique* étoit plus parfaite que la nôtre? nullement. Je crois au contraire que la nôtre eſt ſans comparaiſon plus ſavante & plus agréable; mais je crois que celle des Grecs étoit plus expreſſive & plus énergique. La nôtre eſt plus conforme à la nature du chant: la leur approchoit plus de la déclamation; ils ne cherchoient qu'à remuer l'ame, & nous ne voulons que plaire à l'oreille. En un mot, l'abus même que nous faiſons de notre *muſique* ne vient que de ſa richeſſe; & peut-être ſans les bornes où l'imperfection de celle des Grecs la tenoit renfermée, n'auroit-elle pas produit tous les effets merveilleux qu'on nous en rapporte.

On a beaucoup ſouhaité de voir quelques fragmens de l'ancienne *muſique*, le P. Kircher & M. Burette ont travaillé à ſatisfaire là-deſſus la curioſité du public. On trouvera dans nos *Pl. de Muſique* deux morceaux de *muſique* grecque traduits ſur nos notes par ces auteurs. Mais quelqu'un auroit-il l'injuſtice de vouloir juger de l'ancienne *muſique* ſur de tels échantillons? Je les ſuppoſe fideles, je veux même que ceux qui en voudroient juger connoiſſent ſuffiſamment le génie de la langue grecque; qu'ils réfléchiſſent pourtant qu'un italien eſt juge incompétent d'un air françois, & qu'ils comparent les tems & les lieux. On a ajouté dans la même *Planche*, un air chinois tiré du pere du Halde; & dans une autre *Planche*, un air perſan tiré du chevalier Chardin; & ailleurs, deux chanſons des ſauvages de l'Amérique, tirées du P. Merſenne. On trouvera dans tous ces morceaux une conformité de modulation avec notre *muſique*, qui pourra faire admirer aux uns la bonté & l'univerſalité de nos regles, & peut-être rendre ſuſpecte à d'autres la fidélité ou l'intelligence de ceux qui ont tranſmis ces airs.

La maniere dont les anciens notoient leur *muſique* étoit établie ſur un fondement très-ſimple, qui étoit les rapports des ſons exprimés par des chiffres ou, ce qui eſt la même choſe, par les lettres de leur alphabet. Mais au lieu de ſe prévaloir de cette idée pour ſe borner à un petit nombre de caracteres faciles à concevoir, ils ſe perdirent dans une multitude de ſignes différens, dont ils embrouillerent gratuitement leur *muſique*. Boëce prit dans l'alphabet latin des caracteres correſpondans à ceux des Grecs; Grégoire le grand perfectionna ſa méthode. En 1024 Guy d'Arezzo, bénédictin, introduiſit l'uſage des portées (*voyez* PORTÉES); ſur les lignes deſquelles il marqua les notes en forme de points, déſignant leur poſition l'élévation ou l'abaiſſement de la voix. Kircher cependant prétend que cette invention étoit connue avant Guy: celui-ci inventa encore la gamme, & appliqua aux notes de l'échelle les noms tirés de l'hymne de ſaint Jean-Baptiſte, qu'elle conſerve encore aujourd'hui. Enfin cet homme, né pour la *Muſique*, inventa, dit-on, différens inſtrumens appellés *polyplectra*, tels que le *clavecin*, l'*épinette*, &c. *Voyez* NOTES, GAMME.

Les ſignes de la *Muſique* ont reçu leur derniere augmentation conſidérable en 1330, ſelon l'opinion commune. Jean Muria, ou de Muris, ou de Meurs, docteur de Paris, ou l'Anglois, ſelon Geſner, inventa alors les différentes figures des notes qui déſignent la durée ou la quantité, & que nous appellons aujourd'hui *rondes*, *blanches*, *noires*, &c. *Voy.* MESURE, VALEUR DES NOTES.

Laſus eſt, comme nous l'avons dit, le premier qui ait écrit ſur la *Muſique*; mais ſon ouvrage eſt perdu, auſſi bien que pluſieurs autres livres des Grecs & des Romains ſur la même matiere. Ariſtoxene, diſciple d'Ariſtote, eſt le plus ancien écrivain qui nous reſte ſur cette ſcience. Après lui vient Euclide, connu par ſes élémens de Géométrie. Ariſtide Quintilien écrivoit après Ciceron: Alypius vint enſuite; après lui Gaudentius le philoſophe, Nicomaque le pythagoricien, & Bacchius.

Marc Meibomius nous a donné une belle édition de ces ſept auteurs grecs, avec une traduction latine & des notes.

Plutarque a écrit un dialogue de la *Muſique*. Ptolomée, célebre mathématicien, écrivit en grec les principes de l'harmonie, vers le tems de l'empereur Antonin le pieux. Cet auteur garde un milieu entre les Pythagoriciens & les Ariſtoxéniens. Long-tems après, Manuel Bryennius écrivit auſſi ſur le même ſujet.

Parmi les Latins, Boëce a écrit du tems de Théodoric; & vers les mêmes tems, un certain Caſſiodore, Martian, & ſaint Auguſtin.

Parmi les modernes, nous avons Zarlin, Salinas, Nalgulio, Vincent Galilée, Doni, Kircher, Banchieri, Merſenne, Parran, Perrault, Wallis, Deſcartes, Holder, Mengoli, Malcolm, Burette, & enfin le célebre M. Rameau, dont les écrits ont ceci de ſingulier, qu'ils ont fait une grande fortune ſans avoir été lûs de perſonne.

Nous avons encore plus récemment des principes d'acouſtique d'un géometre, qui nous montrent juſqu'à quel point pourroit aller la Géométrie dans de bonnes mains, pour l'invention & la ſolution des plus difficiles théorèmes de la *muſique* ſpéculative. (*S*)

MUSIQUE DES HÉBREUX, (*Critiq. ſacrée.*) les anciens hébreux aimoient la *Muſique*, & avoient pluſieurs inſtrumens de *Muſique*. Ils s'en ſervoient dans les cérémonies de religion, dans les réjouiſſances publiques & particulieres, dans leurs feſtins & même dans leurs deuils. Laban ſe plaint que Jacob ſon gendre l'ait quitté bruſ-

que

quement, ſans lui donner le loiſir de ſe conduire au chant des cantiques & au ſon des tambours & des cythares. Moyſe fit faire des trompettes d'argent pour en ſonner dans les ſacrifices ſolemnels, & dans les feſtins ſacrés. David deſtina une grande partie des lévites à chanter & à jouer des inſtrumens dans le temple. Aſoph, Iléman & Idithun étoient les chefs de la *muſique* du tabernacle ſous ce prince, & du temple ſous Salomon. Le premier avoit quatre fils, le ſecond quatorze, & le troiſieme ſix. Ces vingt-quatre lévites étoient à la tête de vingt-quatre bandes de muſiciens qui ſervoient tour-à-tour.

On ne peut douter que David ne ſçût très-bien jouer de la harpe, car il diſſipa par ce moyen la mélancholie de Saül; cependant la *muſique* des Hébreux & leurs inſtrumens de *muſique*, nous ſont entierement inconnus. Tout ce que l'on en peut conjecturer, c'eſt que ces inſtrumens ſe réduiſoient à trois claſſes; les inſtrumens à corde, les inſtrumens à vent, & les différentes eſpeces de tambours. Les premiers ſont le nable, le pſaltérion, le cimor, la ſymphonie ancienne, la ſambuque. Il ſeroit difficile de donner la figure des diverſes ſortes de trompettes que l'on remarque dans l'Ecriture: le plus connu de ces inſtrumens eſt l'orgue ancien, nommé en hébreu *huggals*. Ils avoient pluſieurs eſpeces de tambours; le tuph, le zazelim, le ſchaliſchrim & le meziloth͏aim, rendus dans la vulgate par *tympana*, *cymbala*, *ſiſtra* & *tintinnabula*. (*D. J.*)

Musique, prix de, (*Antiq. grecq.*) récompenſe honorable introduite dans les yeux de la Grece, pour encourager & perfectionner l'étude de cet art. Athènes donnoit un *prix de muſique* pendant les Bacchanales; ce prix étoit un trépié, & les dix tribus le diſputoient à l'envi. Chacune avoit ſon chœur des muſiciens, ſon chorege, c'eſt-à-dire ſon intendant du chœur & ſon poëte. On gravoit ſur le trépié le nom de la tribu victorieuſe, celui de ſon poëte & celui de ſon chorege. Voici les termes d'une de ces inſcriptions, tirés de Plutarque. „ La tribu Antiochide remporta le prix; Ariſtide „ chorege, fit les frais des jeux; & le poëte Archiſtrate „ compoſa les comédies „.

Je ne dois pas oublier de remarquer que les jeux où l'on diſputoit les *prix de la muſique*, avoient leurs lois particulieres dont on ne pouvoit s'écarter impunément. Un muſicien, par exemple, quelque fatigué qu'il fut, n'avoit pas la liberté de s'aſſeoir: il n'oſoit eſſuyer la ſueur de ſon viſage qu'avec un bout de ſa robe: il ne lui étoit pas permis de cracher à terre, *&c.* Tacite, *ann. lib. XVI.* nous repréſente l'empereur Néron ſoumis à ces lois ſur le théâtre, & affectant une véritable crainte de les violer. *Ingreditur theatrum, cunctis cytharæ legibus obtemperans, ne feſſus reſideret, ne ſudorem niſi eâ quam indutui gerebat veſte detergeret, ut nulla oris aut narium excrementa viderentur; poſtremo flexus genu, & cœtum illum manu veneratus, ſententias judicum opperiebatur, ficto pavore.* (*D. J.*)

Musique, effets de la, (*Méd. Diete, Gymnaſt. Thérapeut.*) l'action de la *Muſique* ſur les hommes eſt ſi forte, & ſur-tout ſi *ſenſible*, qu'il paroît abſolument ſuperflu d'entaſſer des preuves pour en conſtater la poſſibilité. L'expérience journaliere la démontre à ceux qui peuvent ſentir; & quant à ces perſonnes mal organiſées qui, plongées en conſéquence dans une inſenſibilité *maladive*, ſont malheureuſement dans le cas d'exiger ces preuves, elles n'en ſeroient à-coup-ſûr nullement convaincues. Que peuvent, en effet, les raiſons les plus juſtes, où le ſentiment ne fait aucune impreſſion? Qu'on tranſporte l'homme le plus incrédule, par conſéquent le moins connoiſſeur, mais poſſedant une doſe ordinaire de ſenſibilité, dans ces palais enchantés, dans ces académies de *muſique*, où l'on voit l'art ſe diſputer & ſe montrer ſupérieur à la nature; qu'il y écoute les déclamations harmonieuſes de cette actrice inimitable, ſoutenue par l'accompagnement exact & proportionné de ces inſtrumens ſi parfaits, pourra-t-il s'empêcher de partager les ſentimens, les paſſions, les ſituations exprimées avec tant d'ame & de vérité & pour me ſervir des paroles énergiques d'un écrivain du ſiecle paſſé, ſon ame dépourvue de toute idée étrangere, perdant tout autre ſentiment, ne volera-t-elle pas toute entiere ſur ſes oreilles? ſon ame ſeule ne ſera pas émue, ſon corps recevra des impreſſions auſſi vives, un frémiſſement machinal involontaire s'emparera de lui, ſes cheveux ſe dreſſeront doucement ſur ſa tête, & il éprouvera malgré lui une ſecrette horreur, une eſpece de reſſerrement dans la peau; pourra-t-il ne pas croire, quand il ſentira ſi vivement?

Parcourons les hiſtoires anciennes & modernes, ouvrons les faſtes de la Médecine, nous verrons par-tout les effets ſurprenans opérés par la *Muſique*. L'antiquité la plus reculée nous offre des faits prodigieux; mais ils ſont ou déguiſés ou groſſis par les fables que les Poëtes y ont mélées, ou enveloppés dans les myſtères obſcurs de la Magie, ſous les apparences de laquelle les anciens charlatans cachoient les véritables effets de la *Muſique*, pour ſéduire plus ſûrement les peuples, en donnant un air de myſtère & de divin aux faits les plus naturels, produits des cauſes ordinaires: expédient qui a ſouvent été renouvellé, preſque toûjours accrédité par l'ignorance, & demaſqué par les Philoſophes; mais jamais épuiſé. „ Il y a lieu de préſumer, dit fort judicieu„ ſement le ſavant médecin Boerhaave, que tous les pro„ diges qui ſont racontés des enchantemens, & des vers „ dans la guériſon des maladies, doivent être rapportés „ à la *Muſique*, (*lib. impet. faciens, pag.* 362. *n*°. 412.) „ partie dans laquelle excelloient les anciens médecins „. Pyndare nous apprend qu'Eſculape, ce héros fameux pour la guériſon de toutes ſortes de maladies, ἥρωα παντοδαπᾶν ἀλκτῆρα νόσων, en traitoit quelques-unes par des *chanſons molles*, agréables, voluptueuſes, ou ſuivant quelques interpretes, par de doux enchantemens, ce qui dans le cas préſent reviendroit au même:

Τοὺς μὲν (νόσους) μαλακαῖς,
ἐπαοιδαῖς ἀμφέπων.

Pynd. Python. *Ode III.*

Il eſt plus que vraiſſemblable qu'Eſculape avoit appris la *Muſique*, ou d'Apollon ſon pere, ou du centaure Chiron ſon précepteur, tous les deux auſſi célebres dans la *Muſique* que dans l'art de guérir. Le pouvoir de la *Muſique* ſur les corps les plus inſenſibles, nous eſt très-bien dépeint dans l'hiſtoire d'Orphée, chantée par tous les Poëtes, qui par le ſon mélodieux de ſa voix attiroit les arbres, les rochers; bâtiſſoit des villes; pénétroit juſqu'aux enfers, fléchiſſoit les juges rigoureux de ce ſéjour; ſuſpendoit les tourmens des malheureux; franchiſſoit les barrieres de la mort, & tranſgreſſoit les arrêts irrévocables des deſtins: ces fables, ces allégories, fruits de l'imagination vive des poëtes, ſont les couleurs dont ils ont voulu peindre la vérité & nous la tranſmettre; les interpretes y reconnoiſſoient tous la force de la *Muſique*, & dom Calmet ne voit dans cette deſcente d'Orphée aux enfers pour en retirer ſa chere Eurydice, *&c.* que la guériſon de la bleſſure qu'un ſerpent lui avoit fait, accident comme on le verra plus bas, où la *Muſique* eſt extrémement efficace. Quelques philoſophes n'ont pas laiſſé d'adopter tout le fabuleux de cette hiſtoire, & de prendre l'allégorie pour la réalité; ils n'ont pas cru la *Muſique* incapable de produire des merveilles auſſi grandes, & *Fabius Paulinus* prétend qu'Orphée a pu les opérer par ſept moyens principaux Mais en nous éloignant de ces tems obſcurs & fabuleux, que nous ne connoiſſons preſque que par les récits des poëtes, nous pouvons conſulter des hiſtoires véridiques, nous y verrons des faits à-peu-près ſemblables qui conſtatent l'action de la *Muſique*: 1°. ſur les corps bruts: 2°. ſur les animaux: 3°. ſur l'homme conſideré dans ſes rapports avec la Morale ou la Médecine. Parmi le grand nombre d'obſervations qui ſe préſentent, nous choiſirons celles qui ſont les mieux conſtatées, appuyées ſur des témoignages authentiques; nous en avons aſſez de cette eſpece pour pouvoir négliger celles qui pourroient fournir le moindre ſujet de doute: nous ſerons même obligés d'en paſſer beaucoup ſous ſilence, pour ſatisfaire à la briéveté qu'exigent le tems & l'ordre preſcrit dans ce Dictionnaire. Le lecteur curieux pourra conſulter le traité de Plutarque ſur la *Muſique*, les excellens ouvrages des peres Kircher & Merſenne, l'hiſtoire de la *Muſique* par M. Bourdelot; nous le renvoyons ſur-tout à une theſe ſoutenue & compoſée aux écoles de Médecine de Montpellier, par M. Royer, *Teſtamen. de vi ſoni & muſicæ in corpus humanum, autor. Joſeph. Ludov. Royer*, dont nous avons tiré beaucoup de lumieres. Nous pouvons l'aſſurer, que cette theſe renferme, outre une abondante collection des faits curieux & intéreſſans ſur l'action de la *Muſique*, un traité phyſique très-bien raiſonné ſur le ſon & la *Muſique*, qui a été particulierement approuvé & admiré des connoiſſeurs. Qu'il eſt gracieux de pouvoir payer un foible, mais légitime tribut à l'amitié, en rendant un juſte hommage à l'exacte vérité!

1°. L'action du ſon & de la *Muſique* ſur l'air, n'a pas beſoin de preuves; il eſt aſſez démontré quel eſt le principal milieu par lequel ils ſe communiquent Le mouvement excité dans l'air par le ſon, eſt tel qu'il pourroit parcourir 1038 piés dans une ſeconde, s'il étoit direct; il ſurpaſſe ainſi la vîteſſe du vent le plus furieux qui,

qui, ſelon le calcul de M. Derrham qui a porté cette force le plus loin, ne parcourt dans le même tems que 66 piés: mais comme ſon action n'eſt pas continue, & qu'il n'agit que par des vibrations ſucceſſives, il ébranle plûtôt qu'il ne renverſe. Un ſecond effet de la *Muſique* conſiderée comme ſon, ſur l'air, eſt de le rarefier; cet effet s'eſt manifeſté dans des grandes fêtes, lorſque les peuples pouſſoient de fortes acclamations, on a vu tomber les oiſeaux qui traverſoient alors l'air. On s'eſt ſervi anciennement de cette obſervation pour attraper les pigeons que deux villes aſſiégées, dont on avoit coupé la communication par terre, s'envoyoient pour s'inſtruire de leur état mutuel. On voit de même tous les jours les nuages diſſipés, & le tonnerre détourné des égliſes & des camps, par le ſon des cloches & le bruit du canon; ces mêmes précautions deviennent funeſtes ſi on les prend trop tard, lorſque les nuages ne ſont plus hors de la ſphere du ſon. *Voyez* SON. L'air porte aux corps environnans l'impreſſion de la *Muſique*, & fait dans les égliſes ou ſalles de concert, oſciller en meſure la flamme des bougies, la fumée & les petits corps qu'on voit s'élever de terre dans la direction des rayons du ſoleil. Si on met dans une petite diſtance deux violons montés à l'uniſſon, & qu'on joue de l'un, l'autre rendra le même ſon; ſi on remplit pluſieurs verres ſemblables en capacité, & faits à l'uniſſon, d'eau ou de liqueurs différentes, & qu'on racle avec les doigts le bord d'un ſeul, la liqueur trémouſſera dans tous les autres; & dans cette expérience que Kircher a le premier tentée, on remarque que les liqueurs hétérogenes ſautillent d'autant plus dans ces verres, qu'elles ſont plus ſubtiles; de façon que l'eſprit-de-vin ſeroit beaucoup ému, le, vin beaucoup moins, l'eau très-peu, *&c.* Cette expérience appliquée au corps humain, peut donner la ſolution de pluſieurs problèmes. On voit auſſi, quand on chante ou qu'on joue de quelqu'inſtrument près de l'eau, une criſpation très-marquée ſur la ſurface: on remarque la même choſe ſur le vif-argent. Le P. Kircher dit avoir vu un rocher que le ſon d'un tuyau d'orgue mettoit en mouvement. Le pere Merſenne aſſure qu'à Paris il y avoit dans une égliſe des religieux de S. François, une orgue dont le ſon ébranloit la pavé de l'égliſe. M. Bourdelot raconte qu'un muſicien s'étant mis à chanter dans un cabaret, tous les verres & les pots réſonnerent à l'inſtant, furent agités & ſur le point de ſe caſſer. Il y a pluſieurs exemples de muſiciens qui ont mis en pieces, par le chant ou par le ſon de quelque inſtrument, des vîtres, des glaces, *&c. Voyez la theſe citée, partie II. ch. ij. pag.* 69. Il y a une expérience très-connue à ce ſujet, d'un gobelet de verre qu'on ſuſpend avec un fil, & qui s'en va en éclats par le ton *uniſſon* de la voix humaine. Le P. Merſenne, S. Auguſtin & quelques autres peres de l'Egliſe, penſent que la chute des murs de Jéricho eſt un fait tout naturel, dû au ſon des inſtrumens dont Gédeon avoit fait munir, par ordre de Dieu, les *Iſraélites*.

2°. Les effets de la *Muſique* ſont encore plus fréquens & plus ſenſibles dans les animaux: voyez avec quelle attention, avec quel plaiſir le canari écoute les airs de *ſérinette* qu'on lui joue: il approche la tête des barreaux de ſa cage, reſte immobile & muet dans cette ſituation juſqu'à ce que l'air ſoit fini; après cela il témoigne ſon contentement en battant des aîles; il tâche de répeter la chanſon & de s'accorder enſuite avec ſon maître. Le P. Kircher parle d'un petit animal qui, pendant la nuit, fait entendre diſtinctement les ſept tons de *muſique*, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *&c.* en montant & en deſcendant; on l'appelle communément *haut* ou animal de la *pareſſe*, parce qu'il eſt deux jours pour monter au ſommet des arbres où il va ſe percher: Linnæus lui a donné le nom expreſſif de *bradypus*. Il y a des auteurs qui prétendent que tous les animaux ont de l'attrait pour la *Muſique*; l'analogie, le rapport d'organiſation avec l'homme, favoriſent cette opinion; ils penſent auſſi que chaque animal a une eſpece de prédilection pour certains ſons, & qu'en le choiſiſſant avec habileté, on viendroit à-bout de les apprivoiſer tous. Cette idée eſt fondée ſur ce que l'on a obſervé que les Chaſſeurs attiroient adroitement les cerfs en chantant, les biches au ſon de la flûte; que l'on calmoit avec le chalumeau la férocité des ours; celle des éléphans par la voix humaine. Il eſt certain auſſi que tous les oiſeaux ſont attirés dans les piéges par des *apeaux* appropriés: c'eſt une des ruſes les plus ordinaires & les plus efficaces de ceux qui chaſſent au filet. On ſe ſert auſſi quelquefois & dans certains pays de la *muſique* pour la pêche, qu'on rend par ce moyen en beaucoup plus heureuſe.

L'hiſtoire du dauphin qui porta Arion, ce célebre joueur de flûte, eſt une allégorie ſous laquelle on a voulu repréſenter l'amour de ces poiſſons pour la *Muſique*, connu dans d'autres occaſions. Il y a des animaux qui témoignent par leurs mouvemens, cadences, & leurs ſauts en meſure, l'impreſſion & le plaiſir qu'ils éprouvent par la *Muſique*. Aldrovande aſſure avoir vû un âne qui danſoit fort bien au ſon des inſtrumens. M. Bourdelot rapporte la même choſe de pluſieurs rats qu'un homme avoit apportés à la foire Saint-Germain, il dit qu'il y en avoit huit entr'autres qui formoient ſur la corde une danſe très-compoſée qu'ils exécutoient parfaitement bien. *Olaus Magnus* & *Paulus Diaconus* racontent que les troupeaux mangent plus long-tems & avec plus d'avidité au ſon du flageolet, ce qui a fait dire aux Arabes que la *Muſique* les engraiſſoit; & c'eſt peut-être de cette obſervation qu'a pris naiſſance l'uſage ordinaire des bergers de jouer de cet inſtrument. Les chameaux, au rapport de Thevenot & autres qui ont voyagé dans l'orient, ſupportent ſans peine les plus peſans fardeaux, & marchent avec la même aiſance que s'ils n'étoient point chargés lorſqu'on joue des inſtrumens. Dès qu'on ceſſe, leur force diminue, leur pas ſe rallentit, & ils ſont obligés de s'arrêter. Peut-être pend-on, pour la même raiſon, une grande quantité de clochettes au col des mulets qui font de longues routes avec des peſans fardeaux. On a auſſi obſervé des animaux qui démontroient le pouvoir de la *muſique* par une averſion, une eſpece d'antipathie qu'ils avoient pour elle ou pour certains ſons; Baglivi fait mention d'un chien qui pouſſoit des hurlemens, gémiſſoit, devenoit triſte toutes les fois qu'il entendoit le ſon d'une guittare ou de tout autre inſtrument. Ces exemples ne ſont pas rares: le fait que raconte Mead, & qu'il tient d'un témoin oculaire, irréprochable, eſt plus ſingulier: un muſicien s'étant apperçu qu'un chien étoit ſi fort affecté d'un certain ton, que, toutes les fois qu'il le jouoit, cet animal s'inquiétoit, crioit, témoignoit un mal-aiſe par des hurlemens; il eſſaya un jour, pour s'amuſer & pour voir ce qui en réſulteroit, de répéter ſouvent ce ton & de s'y arrêter long-tems; le chien, après avoir été furieuſement agité, tomba dans les convulſions & mourut.

3°. C'eſt principalement ſur les hommes plus ſuſceptibles des différentes impreſſions, & plus capables de ſentir le plaiſir qu'excite la *Muſique*, qu'elle opere de plus grands prodiges, ſoit en faiſant naître & animant les paſſions, ſoit en produiſant ſur le corps des changemens analogues à ceux qu'elle opere ſur les corps bruts. La *muſique* des anciens plus ſimple, plus imitative, étoit auſſi plus pathétique & plus efficace; ils s'attachoient plus à remuer le cœur, à émouvoir les paſſions, qu'à ſatisfaire l'eſprit & inſpirer du plaiſir; leurs hiſtoires ſont auſſi plus remplies de faits avantageux à la *Muſique* que les nôtres, & qui prouvent en même tems que cette ſimplicité n'eſt peut-être rien moins qu'une ſuite de l'imperfection prétendue de leurs inſtrumens, & du peu de connoiſſance qu'on leur a attribué des principes de l'harmonie. Ils avoient diſtingué deux airs principaux, dont l'un, appellé *phrygien*, avoit le pouvoir d'exciter la fureur, la colere, d'animer le courage, *&c.* l'autre, connu ſous le nom d'*air dorique* (*modus doricus*), inſpiroit les paſſions oppoſées, & ramenoit à un état plus tranquille les eſprits agités. Galien rapporte qu'un muſicien ayant, avec l'air phrygien, mis en fureur des jeunes gens ivres, changea de ton à ſa priere, joua le dorique, & dans l'inſtant ils reprirent leur tranquillité. Pythagore, au rapport de Quintilien, voyant un jeune homme furieux, prêt à mettre le feu à la maiſon de ſa maîtreſſe infidelle, pria un muſicien de changer la meſure des vers & de chanter un *ſpondée*, auſſi-tôt la gravité de cette *muſique* calma les agitations de cet amant mépriſé. Plutarque raconte qu'un nommé *Terpanter*, muſicien, appellé par un oracle de l'île de Lesbos à Lacédémone, y calma par la douceur de ſa voix une violente ſédition. Il y a beaucoup d'exemples de perſonnes qui ont été portées par la *Muſique* à des violens accès de fureur, au point de ſe jetter ſur les aſſiſtans; on raconte ce fait d'Alexandre, du roi *Ericus* ſurnommé *le Bon*, d'un doge de Veniſe, *&c. Voyez la theſe citée part. II. cap. iv. pag.* 100. *& ſeq.* Les inſtrumens de *Muſique*, flûtes, trompettes, tambours, timbales, ou autres ſemblables, ont toûjours été en uſage dans les armées; on y faiſoit même autrefois entrer des chœurs de muſiciens qui chantoient des hymnes à l'honneur de Mars, de Caſtor & de Pollux, *&c.* Cette *muſique* ſervoit non-ſeulement à inſpirer de la fermeté, du courage, de l'ardeur aux guerriers, mais on en retiroit encore le précieux avantage de prévenir le deſordre & la confuſion; on s'en ſert encore aujourd'hui pour faire marcher le ſoldat en meſure, pour augmenter ou diminuer ſa vîteſſe, & pour diriger toutes les évolutions militai-

res, on pourroit ajouter auſſi, *pour diminuer les fatigues d'une marche pénible*. Cet effet quoique peu ſenti eſt très-réel; nous pourrions rappeller ici l'exemple des chameaux dont nous avons parlé ci-deſſus: mais ne voyons-nous pas tous les jours arriver la même choſe dans nos bals? telle perſonne qui ne danſeroit pas une heure ſans être ſaiſi d'une laſſitude extrème, s'il n'y avoit ni voix ni inſtrumens, qui, animée & ſoutenue par une bonne ſymphonie, paſſera la nuit entiere à danſer ſans s'appercevoir qu'elle ſe fatigue, & même ſans l'être. Un vieillard, mordu par une tarentule, à qui l'on joue un air approprié, ſe leve & danſe des heures entieres avec la même facilité qu'un jeune homme de quinze ans; en même tems qu'on voit dans ce cas les effets bien marqués de la *Muſique*, on peut appercevoir l'origine & les raiſons de ſon introduction dans la danſe. De même la vertu qu'elle a de calmer les fureurs, d'appaiſer la colere, de prévenir & d'arrêter les emportemens qu'entraîne l'ivreſſe, a peut-être donné lieu aux chanſons qui ſe chantent pendant le deſſert, qui eſt la partie du repas où l'on mange le moins & où l'on boit davantage, & ſurtout de vins différens. Il n'y a point d'uſage, quelque ridicule qu'il paroiſſe, qui n'ait été fondé ſur quelque raiſon plus ou moins apparente d'utilité; il n'y a point de paſſions que les anciens ne cruſſent pouvoir exciter par leur *muſique*, ils la regardoient ſur-tout, comme l'a remarqué M. Rollin, comme très-propre „ à adoucir „ les mœurs, & même humaniſer les peuples naturelle„ ment ſauvages & barbares „. Polybe, dit M. Rollin, hiſtorien grave & ſérieux, qui certainement mérite quelque créance, „ attribue la différence extrème qui ſe „ trouvoit entre deux peuples de l'Arcadie; les uns in„ finiment aimés & eſtimés par la douceur de leurs „ mœurs, par leur inclination bienfaiſante, par leur hu„ manité envers les étrangers & leur piété envers les „ dieux; les autres, au contraire, généralement décriés „ & haïs à cauſe de leur férocité & de leur irréligion: „ Polybe, dis-je, attribue cette différence à l'étude de „ la *Muſique*, cultivée avec ſoin par les uns, & abſo„ lument négligée par les autres „. Rollin, *Hiſt. anc. tom. IV. pag.* 538. Enfin, cette même *Muſique* qu'on a rendu aujourd'hui ſi douce, ſi voluptueuſe, ſi attendriſſante, & qui paroît n'être faite que pour captiver les cœurs, pour inſpirer l'amour, étoit ſi bien variée par les anciens, qu'ils s'en ſervoient comme d'un préſervatif contre les traits de l'amour, & comme d'un remede aſſuré pour la continence: les maris abſens, au lieu de ces affreuſes ceintures ſi fort à la mode & peut-être ſi néceſſaires dans certains pays, laiſſoient à leurs femmes des muſiciens qui leur jouoient des airs, capables de modérer les deſirs qu'elles n'auroient pû ſatisfaire qu'aux dépens de leur honneur; & on aſſure qu'Egiſte ne put vaincre les refus de Clytemneſtre, qu'après avoir fait mourir *Démodocus*, muſicien, qu'Agamemnon avoit placé auprès de ſon épouſe pour lui jouer la chaſteté; *Phémius*, frere de ce muſicien, eut le même emploi auprès de Pénélope, dont il s'acquitta avec plus de bonheur, dit-on, & de ſuccès. Il ne dut ſans doute ſon ſalut qu'à l'ignorance où étoient les amans de Pénélope ſur la part qu'il avoit à la fidélité qu'elle gardoit à ſon mari. Il n'y a pas apparence que nos jaloux modernes aient recours à de pareils expédiens.

L'application de la *Muſique* à la Médecine eſt extrèmement ancienne, perdue dans ces tems obſcurs & fabuleux que l'hiſtoire n'a pas pû pénétrer. La *muſique* faiſoit, comme nous l'avons remarqué, partie de la médecine magique, aſtrologique, qui étoit en vogue dans ces tems reculés qu'on n'a jamais bien connus, & qu'on a conſéquemment appellés *ſiecles de barbarie & d'ignorance*.

Pythagore eſt le premier qui ait, au rapport de *Cælius Aurelianus*, employé ouvertement la *muſique* pour guérir les maladies. Il fit ſes expériences dans cette partie de l'Italie qu'on appelloit autrefois la *grande Grèce*, & qui eſt aujourd'hui la Calabre; Diémerbroek, qui donne quelques obſervations de peſtes guéries par la *Muſique*, aſſure que ce remede admirable étoit connu par les anciens, & employé dans le même cas avec beaucoup de ſuccès. Théophraſte vante beaucoup la *Muſique*, & ſur-tout l'air phrygien, pour guérir ou ſoulager les douleurs de ſciatique; beaucoup d'auteurs après lui ont conſtaté par leurs propres expériences l'efficacité de ce ſecours, ils prétendent que le ſon de la flûte, & particulierement les airs phrygiens, ſont les plus appropriés. Célius Aurelianus dit avoir obſervé, que lorſqu'on chantoit ſur les parties douloureuſes, elles ſautilloient en palpitant, & ſe rallentiſſoient enſuite à meſure que les douleurs ſe diſſipoient; *loca dolentia decantaſſe* (ait) *quæ cum ſaltum ſumerent palpitando, diſcuſſo dolore miteſcerent*; *lib. V. cap. j.* L'uſage & les bons effets de la *Muſique* dans la goutte ſont auſſi connus depuis très-longtems; Bonnet dit lui-même avoir vû pluſieurs perſonnes qui s'en étoient très-bien trouvés. On employoit encore la *muſique* du tems de Galien dans la morſure des viperes, du ſcorpion de la Pouille, & il la recommande lui-même dans ces accidens; Deſault, médecin de Bordeaux, aſſure s'en être ſervi avec ſuccès dans la morſure des chiens enragés; & elle eſt enfin devenue le remede ſpécifique contre la morſure de la tarentule, où il faut remarquer qu'elle agit ici principalement en excitant le malade à la danſe, & elle eſt inefficace ſi elle ne produit pas cet effet. Il y a une foule d'auteurs qui ont écrit ſur ce ſujet; Baglivi a donné un traité particulier qui mérite d'être conſulté. Cet auteur remarque qu'il faut, pour réveiller & animer ces malades, choiſir un air vif, gai, & qui leur plaiſe beaucoup. Aſclépiade prétendoit que rien n'étoit plus propre que la *muſique* pour rétablir la ſanté des phrénétiques, & de ceux qui avoient quelque maladie d'eſprit. Cette prétention eſt une vérité conſtatée par un grand nombre d'obſervations. Deux phrénétiques, dont il eſt fait mention dans l'*Hiſtoire de l'académie royale des Sciences*, *ann.* 1707, *pag.* 7, & 1708, *pag.* 22, furent parfaitement guéris par des concerts ou des chanſons qu'ils avoient demandé avec beaucoup d'empreſſement; & ce qu'il y avoit de remarquable, c'eſt que les ſymptomes appaiſés par la ſymphonie redoubloient lorſqu'on la diſcontinuoit. M. Bourdelot raconte qu'un médecin de ſes amis guérit une femme, devenue folle par l'inconſtance d'un amoureux, en introduiſant ſecrétement dans ſa chambre des muſiciens, qui lui jouoient trois fois par jour des airs bien appropriés à ſon état (*Hiſt. de la Muſ. chap. iij. pag.* 48.) il parle au même endroit d'un organiſte qui, étant dans un délire violent, fut calmé en peu de tems par un concert que quelques amis exécuterent chez lui: le même auteur rapporte qu'un prince fut tiré d'une affreuſe mélancolie par le moyen de la *muſique*; les accès de mélancolie ou de manie dont Saül étoit tourmenté, ne pouvoient, ſelon les livres ſacrés, être calmés que par la harpe de David; *lib. I. Regum*, *cap. xvj.* ℣. 23. Willhiam Albrecht dit avoir guéri lui-même par la *muſique* un malade mélancolique, qui avoit éprouvé inutilement toute ſorte de remedes; il lui fit chanter, pendant un des ſes violens accès, une petite chanſon qui réveilla le malade, lui fit plaiſir, l'excita à rire, & diſſipa pour toûjours le paroxyſme; *de effectu Muſic.* §. 314. Arétée conſeille beaucoup la *muſique* dans une eſpece de mélancolie, qui eſt telle qu'*on voit*, dit-il, *ceux qui en ſont atteints ſe déchirer le corps*, *ou ſe faire des inciſions dans les chairs*, *pouſſés par une pieuſe fantaiſie*, *comme s'ils ſe rendoient par ce moyen plus agréables aux dieux qu'ils ſervent*, & *que ces dieux exigeaſſent cela d'eux. Cette eſpece de fureur ne les tient que par rapport à cette opinion*, *ou à ce ſentiment de religion. Ils ſont d'ailleurs bien ſenſés. On les réveille*, *ou on les fait revenir à eux par le ſon de la flûte*, & *par d'autres divertiſſemens*, &c. Les Américains ſe ſervent de la *muſique* dans preſque toutes les maladies pour ranimer le courage & les forces du malade, & diſſiper la crainte & l'affaiſſement qui la ſuit, ſouvent plus funeſtes que la maladie même. On raconte que la reine Eliſabeth étant au lit de la mort fit venir des muſiciens, pour ſe diſtraire de la penſée affreuſe de la mort, & pour éloigner les horreurs que ne peut manquer d'entraîner la ceſſation de la vie & la diſſolution de la machine, de quel œil qu'on enviſage ce changement terrible. On voit un exemple de paſſion hyſtérique jointe avec délire, perte preſque totale de ſentiment, entierement guérie par le ſon harmonieux du violon, dans une eſpece de relation que M. Pomme, médecin d'Arles, a donné de la maladie de Mademoiſelle de * * *. Chryſippe aſſure que le ſon de la flute (καταυλησις) eſt un très bon remede dans l'épilepſie & la ſciatique. Enfin, M. Deſault prétend que la *muſique* eſt très-utile dans la phthiſie; *diſſert. ſur la phthiſie*. On voit par cette énumération, quoiqu'incomplette, qu'il eſt peu de maladies où l'on n'ait employé, & avec ſuccès, la *muſique*. Jean Baptiſte Porta, médecin fameux, conçut la bizarre idée d'en faire une panacée, un remede univerſel. Il imagina donc & prétendit qu'on pourroit guérir toutes les maladies par la *muſique* inſtrumentale, ſi l'on faiſoit les flûtes, ou autres inſtrumens deſtinés à la *muſique iatrique*, avec le bois des plantes médicinales, de façon qu'on choiſît pour chaque maladie le ſon d'une flûte, faite avec la plante dont l'uſage intérieur étoit conſeillé & réputé efficace dans cette même maladie: ainſi il vouloit qu'on traitât ceux qu'il appelle *lymphatiques* avec une flûte de thyrſe; les fous ma-

niaques, mélancoliques, avec une d'hellébore; & qu'on ſe ſervît d'une flûte, faite avec la roquette ou le *ſatyrium*, pour les impuiſſans & les hommes froids qui ne ſont pas ſuffiſamment excités par les aiguillons naturels, *&c. &c.* Il eſt peu néceſſaire de remarquer combien ces prétentions ſont peu fondées, vaines & chimériques.

L'examen réfléchi des obſervations que nous avons rapportées, peut répandre quelque jour ſur la maniere d'agir de la *Muſique* ſur l'homme; nous allons expoſer ſur ce ſujet quelques conſidérations qui ſerviront à confirmer ou à reſtraindre ſon uſage médicinal, qui rendront les faits déjà rapportés moins extraordinaires & plus croyables; le vrai en deviendra plus vraiſſemblable.

On peut dans les effets de la *Muſique* diſtinguer deux façons principales d'agir; une purement méchanique, dépendante de la propriété qu'a la *Muſique*, comme le ſon de ſe propager, de mettre en mouvement l'air & les corps environnans, ſur-tout lorſqu'ils ſont à l'uniſſon; l'autre maniere d'agir rigoureuſement réductible à la premiere, eſt plus particulierement liée à la ſenſibilité de la machine humaine, elle eſt une ſuite de l'impreſſion agréable que fait en nous le plaiſir qu'excite le ſon modifié, ou la *Muſique*.

1°. A ne conſidérer le corps humain que comme un aſſemblage de fibres plus ou moins tendues, & de liqueurs de différente nature, abſtraction faite de leur ſenſibilité, de leur vie & de leur mouvement, on concevra ſans peine que la *Muſique* doit faire le même effet ſur les fibres qu'elle fait ſur les cordes des inſtrumens voiſins; que toutes les fibres du corps humain ſeront miſes en mouvement; que celles qui ſont plus tendues, plus fines & plus déliées en ſeront plutôt émûes, & que celles qui ſont à l'uniſſon le conſerveront plus long-tems; que toutes les humeurs ſeront agitées, & que leur trémouſſement ſera en raiſon de leur ſubtilité, comme il arrive à des liqueurs hétérogenes contenues dans différens verres (*voyez l'expérience rapportée plus haut.*); de façon que le fluide nerveux, s'il exiſte, ſera beaucoup animé, la lymphe moins, & les autres humeurs dans la proportion de leur ténuité: il n'eſt pas néceſſaire au reſte, pour mettre en mouvement les fibres qu'on joue d'un inſtrument accordé; le ſon provenant d'un inſtrument à vent, d'une flûte, *&c.* peut produire le même effet, ſuivant l'obſervation du P. Kircher. Ce fameux muſicien dit avoir dans ſon cabinet un policorde, dont une corde raiſonnoit très-diſtinctement toutes les fois qu'on ſonnoit une cloche d'une égliſe voiſine. *Muſurg. lib. IX. cap. vij.* Il aſſure auſſi que le ſon d'une orgue faiſoit raiſonner les cordes d'une lyre placée à côté de l'égliſe. Cet effet de la *Muſique* peut expliquer la guériſon de la goutte, de la ſciatique, de la paſſion hyſtérique & autres maladies nerveuſes, opérée par ce moyen. Il eſt bien différent de l'impreſſion que fait le ſon ſur les nerfs de l'oreille, d'où elle ſe communique à toutes les parties du corps, puiſque les ſourds éprouvent par tout leur corps une agitation ſinguliere, quoiqu'ils n'entendent pas le moindre ſon; tel eſt celui dont parle M. Boerhaave, qui avoit un tremblement preſque général toutes les fois qu'on jouoit à ſes côtés de quelque inſtrument. L'on pourroit citer auſſi ces danſeuſes qui, quoique ſourdes, ſuivent dans leurs pas & leurs mouvemens la meſure avec une extrème régularité. La *Muſique* conſidérée comme un ſimple ſon ou *du bruit*, agit principalement ſur les ramifications du nerf *acouſtique*; mais par les attaches, les communications de ces nerfs avec ceux de toute la machine, ou enfin par une ſympathie encore peu déterminée, cette action ſe manifeſte dans différentes parties du corps, & plus particulierement dans l'eſtomac. Bien des perſonnes, lorſqu'on tire des coups de canon, ſentent un mal-aiſe, une eſpece de reſſerrement à l'eſtomac; &, outre les ſurdités occaſionnées par un grand bruit inopiné, on a vu la même cauſe produire des vertiges, des convulſions, des accidens d'épilepſie, irriter les bleſſures; & les chirurgiens obſervent tous les jours, à l'armée, combien les plaies empirent & prennent une mauvaiſe tournure pendant qu'on donne quelque bataille dans le voiſinage, & qu'on entend les coups répétés du canon. Il y a une obſervation rapportée dans l'hiſtoire de l'académie royale des ſciences, *année* 1752. *pag.* 73. d'une fille qui étoit attaquée de violens accès de paſſion hyſtérique; après avoir épuiſé inutilement tous les remedes, un garçon apothicaire tira à côté de ſon lit un coup de piſtolet, qui fit dans la machine une révolution ſi grande & ſi heureuſe, que le paroxiſme fut preſque à l'inſtant diſſipé & ne revint plus.

Si l'on regarde à préſent la machine humaine comme douée d'une ſenſibilité exquiſe, quelle activité la *muſique* n'empruntera-t-elle pas de-là? ne concevra-t-on pas facilement que ſes effets doivent augmenter auſſi, ſi l'on fait encore attention que l'air y eſt continuellement avalé, inſpiré, abſorbé, qu'il eſt contenu dans toutes nos humeurs, qu'il eſt ramaſſé ſous forme & avec les propriétés de l'air dans l'eſtomac, les boyaux, & même dans la poitrine, entre les côtes & les poumons, où il prend le nom d'*air interthorachique*: ne verra-t-on pas dans les efforts que fait l'air intérieur, pour ſe mettre en équilibre avec l'air extérieur, & pour partager ſes impreſſions, une nouvelle raiſon des effets de la *Muſique*? Voyez *encore à l'article* AIR, *action de l'*, combien le corps ſe reſſent des changemens d'un fluide qui lui devient ſi propre, & qui eſt ſi intimément lié à ſa nature: ajoutez à cela, s'il eſt permis de mêler l'hypothèſe aux faits démontrés, que le fluide nerveux paſſe pour être d'une nature fort analogue à celle de l'air; tous ces effets peuvent concourir à faire naître dans le corps cette ſenſation agréable qui conſtitue le plaiſir, effet de la *Muſique*.

2°. Il n'eſt pas néceſſaire d'être connoiſſeur pour goûter du plaiſir lorſqu'on entend de la bonne *muſique*, il ſuffit d'être ſenſible; la connoiſſance & l'amour, ou le goût qui la ſuivent de près, peuvent augmenter ce plaiſir; mais ne le font pas tout; dans bien des cas au contraire ils le diminuent: l'art nuit à la nature; la *Muſique* eſt un aſſemblage, un enchaînement, une ſuite de tons plus ou moins différens; non pas jettés au haſard & ſuivant le caprice d'un compoſiteur, mais combinés ſuivant des regles conſtantes, unies & variées ſuivant les principes démontrés de l'harmonie, dont tout homme bien organiſé porte en naiſſant une eſpece de regle; ils ſont sûrement relatifs à l'organiſation de notre machine, & dépendent ou de la diſpoſition & d'un certain mouvement déterminé des fibres de l'oreille, ou d'un amour naturel que nous ayons pour un arrangement méthodique. *Voyez* MUSIQUE HARMONIE, *&c.* Mais il faut d'abord une certaine proportion entre les tons & l'oreille; il y a une baſſe au-deſſous de laquelle les tons ne ſauroient affecter agréablement, ou même être entendus, & une octave qu'ils ne peuvent dépaſſer, ſans exciter dans l'oreille une fâcheuſe ſenſation. 3°. L'union des tons intermédiaires renfermés entre ces deux extrèmes, doit être telle qu'on puiſſe appercevoir facilement le rapport qu'ils ont entr'eux: le plaiſir naît de la conſonnance, & il eſt particulierement fondé ſur la facilité que l'oreille a à la ſaiſir. 4°. Les meſures doivent être bien décidées & diſtinctes; on ne peut goûter la *Muſique* que lorſqu'on les apperçoit bien, qu'on les ſuit machinalement; le corps y obéit & s'y conforme par des mouvemens du pié, des mains, de la tête, & faits ſans attention & ſans la participation de la volonté, & comme arrachés par la force de la *Muſique*. Il y a des perſonnes mal organiſées qui ne ſavent diſtinguer ni ton ni meſure, ils n'entendent qu'un ton fondamental; la *Muſique* n'eſt pour elles qu'un bruit confus, ennuyeux, & ſouvent incommode, elles ne ſauroient y goûter le moindre plaiſir; il y en a d'autres qui ſont ou naturellement, ou par défaut d'habitude & de connoiſſance, dans le cas de ceux qu'on dit avoir l'oreille dure: peu affectés de ces morceaux délicats où la meſure eſt enveloppée, où il faut preſque la deviner, & être accoutumés à la ſentir, ils ne ſont ſenſibles qu'à des meſures bien marquées, à des airs bien décidés; ſemblables à ces perſonnes qui en examinant des tableaux, veulent ſur toute choſe que le portrait reſſorte bien; ils ſeront ſouvent auſſi ſatisfaits d'un portrait bien reſſemblant fait avec le paſtel, que d'un tableau exécuté avec les couleurs les plus vives, animé d'un coloris brillant, & où il arrive que l'éclat ſouvent dérobe la figure: il faut à ces gens-là des airs vifs, gais, animés, qui remuent fortement des reſſorts que la nature, l'uſage & l'habitude n'ont pas faits aſſez ſubtils; des meſures à deux & à trois tems leur plaiſent beaucoup, (en général des meſures à cinq tems ne font pas plaiſir); des tons aigus les affectent beaucoup plus que les graves, quoique ceux-ci ſoient les vrais tons harmoniques, le fondement de l'harmonie: la conſonnance des tons aigus paroît plus agréable, parce que la co-incidence des vibrations étant plus fréquente, l'ame en eſt plus ſouvent frappée, & en juge plus facilement. Par la même raiſon, un violon excellent leur plaira moins qu'une vielle qui marque très-diſtinctement les cadences; & on préférera avec raiſon un menétrier ſubalterne pour danſer, à une flûte mélodieuſe; il y a enfin des connoiſſeurs & amateurs en même-tems qu'une *muſique* ordinaire n'affecte pas, qui même ſouffrent impatiemment d'entendre un inſtrument médiocre; mais auſſi quelle ſenſation n'éprouvent-

ils pas lorſqu'ils entendent des morceaux fins, délicats, recherchés, joués par un violon ſupérieur, ou chantés par une belle voix! Le goût aide infiniment aux effets de la *Muſique*; mais qu'on ne le porte pas, ni la connoiſſance, à un trop haut point; d'amateur paſſionné, on deviendroit à-coup-sûr un critique effréné; on auroit toujours quelque choſe à reprendre dans la meilleure *muſique*; on trouveroit défectueuſes les voix les plus juſtes: il ne ſeroit pas poſſible dans cette ſituation de goûter le moindre plaiſir; trop de ſenſibilité rend enfin inſenſible. Un goût particulier pour une *muſique*, pour un inſtrument préférablement à tout autre, fruit du préjugé, de l'habitude, de la connoiſſance, ou d'une diſpoſition particuliere, aide beaucoup à l'action de la *Muſique*. Je connois un abbé, muſicien, & qui joue fort joliment de la vielle, inſtrument qu'il aime avec paſſion: étant allé entendre jouer de la guittare au célebre Rodrigue, il fut tellement affecté, le plaiſir qu'il reſſentit fut ſi vif, & fit une telle impreſſion ſur lui, qu'il fut obligé de ſortir, ne pouvant plus reſpirer, & il reſta pendant trois jours avec une reſpiration ſi gênée, que chaque inſpiration étoit un profond ſoupir; il m'a aſſuré qu'il ſeroit mort, s'il étoit reſté plus long-tems, & s'il n'avoit évité de l'entendre jouer dans la ſuite. Au plaiſir qu'excite la *Muſique* on peut joindre ſon effet ſur les paſſions, partie dans laquelle la *muſique* moderne eſt fort inférieure à l'ancienne, ſans doute par la ſimple inattention de nos muſiciens. On diſtingue aujourd'hui deux eſpeces de tons dont les uns ſont appellés *majeurs* & les autres *mineurs*. *Voyez* Majeurs, Mineurs *&* Musique. L. P. Kircher a obſervé que ces tons avoient des propriétés très-différentes, & qu'ils étoient deſtinés à exciter chacun des paſſions particulieres; ainſi le premier des majeurs eſt rempli de majeſté propre à inſpirer la piété & l'amour de Dieu; le ſecond eſt, lorſqu'il eſt bas, plus propre à la tendreſſe & à la pitié; lorſqu'il eſt animé, il excite la joie; le troiſieme & le quatrieme font couler les larmes & donnent la compaſſion; le cinquieme eſt fait pour inſpirer la grandeur d'ame & les actions héroïques; le ſixieme & le douzieme animent le courage & donnent la férocité guerriere, *&c.* Les tons mineurs ſont plus particulierement deſtinés à exciter la crainte, la triſteſſe, la commiſération, *&c.* Ainſi lorſqu'on veut appliquer la *Muſique* à la Médecine, le compoſiteur doit faire ſes airs appropriés à l'état du malade, choiſir les tons les plus propres à inſpirer les paſſions qui paroiſſent convenables; le muſicien doit enſuite, par ſa voix ou ſon inſtrument, ajouter à l'illuſion & la rendre complette; par ce moyen on pourra raſſurer une perſonne que la crainte affaiſſe & engourdit, calmer les fureurs d'un phrénétique, enchanter, pour ainſi dire, les douleurs vives qui tourmentent un goutteux, on diſſipera un mélancolique, un hypocondriaque; en fixant leur imagination à des objets agréables, on les détournera de la conſidération perpétuelle de leur état, conſidération qui l'aggrave, qui augmente la ſenſibilité des nerfs, & rend le mal-aiſe plus inquétant, & les douleurs plus inſupportables: on pourra diminuer, diſſiper le chagrin, & en prévenir par-là les funeſtes ſuites: on viendra auſſi à bout d'écarter la frayeur qui accélere ſouvent les maladies, y diſpoſe, les occaſionne, les rend plus mauvaiſes & plus difficiles à guérir; de-là ſon utilité dans l'hydrophobie, reconnue par pluſieurs auteurs, maladie qui eſt ſouvent déterminée par la crainte & la triſteſſe que le malade mordu éprouve auſſi-tôt; c'eſt à la même cauſe que doivent être attribués ſes ſuccès admirables dans la peſte, qui ſont racontés par Plutarque & Homere, plutôt qu'à la raréfaction de l'air opérée par la *Muſique*. Il n'y a perſonne qui ne ſache combien la crainte favoriſe la propagation de la peſte; il y a même des auteurs qui prétendent qu'elle en eſt la principale cauſe. La *Muſique* ne peut manquer d'être très-avantageuſe dans les cas où il faut ſuſpendre l'attention d'un malade, qui contribue beaucoup à l'invaſion d'un paroxyſme d'épilepſie, d'hyſtéricité & de fievres intermittentes; quel effet n'auroit-on pas lieu d'en attendre dans les cas de paſſion hyſtérique, où l'on voit le paroxyſme prêt à ſe décider, & où l'on n'a d'autre reſſource que de diſſiper le malade, & de l'empêcher de ſonger à ſa maladie? Le rapport qu'il y a entre cette maladie & les fievres intermittentes, comme je l'ai démontré dans un mémoire lû à la ſociété royale des ſciences, doit faire préſumer dans un cas ſemblable le même ſuccès; il eſt certain qu'il ne s'agit, pour prévenir l'accès fébril comme le paroxyſme hyſtérique, que d'empêcher l'*atonie* & l'*aberration* des eſprits animaux, la diſpoſition ſpaſmodique des nerfs: il ne me paroît pas moins certain que la *Muſique* puiſſe faire cet effet qu'on voit tous les jours opérer par les anti-hyſtériques, par l'exercice, par des remedes de charlatans, par des pratiques ridicules, ſuperſtitieuſes, qui n'agiſſent qu'en retenant, pour ainſi dire, les eſprits animaux enchaînés, en fixant l'attention au moment que l'accès ou le paroxyſme vont commencer. La maniere dont la *Muſique* agit ſur ceux qui ont été mordus par les viperes, les ſcorpions & la tarentule, eſt encore inconnue. On en eſt encore réduit à un aveugle empiriſme ſur ce point; la ſolution de cette queſtion ne peut avoir lieu que lorſqu'on aura déterminé en quoi conſiſtent ces maladies, & comment agit le venin qui les produit: ſi, comme on l'a ſoupçonné avec quelque fondement, ſon activité ſe porte principalement ſur le fluide nerveux ou ſur les nerfs, on ſera moins ſurpris de l'efficacité de la *Muſique*, quoiqu'on ne ſoit pas plus éclairé ſur les raiſons qui font que dans ce cas le corps eſt ſi vivement animé à la danſe, que le vieillard le plus caſſé qui avoit peine à ſoutenir ſon corps courbé ſur un bâton, s'il a été mordu par la tarentule, dès qu'il entend la *Muſique*, ſaute pendant long-tems & avec beaucoup de légereté, ſans en reſſentir aucune fatigue.

On a remarqué que les muſiciens de profeſſion retiroient dans leurs maladies beaucoup plus de ſoulagement que les autres perſonnes, de la *Muſique*; ce qui eſt ſans doute dû au plaiſir plus vif qu'ils en reſſentent; ou ſi l'on veut, comme quelques-uns ont imaginé, parce que la *Muſique* fait principalement effet ſur un fluide nerveux altéré, vicié, ſur des nerfs mal diſpoſés, & que les muſiciens ayant tous un grain de folie, ſont préciſément dans ce cas. Cette hypothèſe ingénieuſe pourroit être appuyée ſur bien des obſervations. *Voyez* la thèſe déja citée, *part. II. cap. iv. pag.* 97. *& ſeq.* Ainſi lorſqu'un médecin voudra preſcrire la *Muſique*, il doit avoir égard, 1°. à la nature de la maladie; 2°. au goût du malade, à ſon empreſſement pour la *Muſique*; il eſt rare qu'on n'éprouve pas de bons effets de la poſſeſſion d'un bien qu'on a deſiré paſſionnément, c'eſt la voix de la nature qui connoît & ſes beſoins & ce qui peut les ſatisfaire; 3°. à l'effet de quelques ſons ſur le malade, on s'appercevra d'abord par les impreſſions qu'ils lui feront de ce qu'on a droit d'en attendre ſi on les continue; 4°. on peut auſſi tirer des indications de l'inefficacité des remedes déjà adminiſtrés dans une des maladies dont nous avons parlé, ou qui lui ſoit analogue; 5° enfin on doit éviter la *Muſique* dans les maux de tête & d'oreilles ſurtout; le moindre ſon eſt alors inſupportable; ces malades ſont dans le cas de ces ophtalmiques que la lumiere bleſſe, & qui ne ſeroient que déſagréablement affectés de la vue des couleurs les plus variées & les plus éclatantes. Il ne faut cependant pas ſe diſſimuler que propoſer la *Muſique* comme remede, c'eſt riſquer de paſſer pour fou, pour ridicule dans l'eſprit d'un certain public, même médecin, accoutumé à décider ſans examen l'inutilité & l'abſurdité d'un remede ſur ſa ſingularité; mais indépendamment du triomphe qu'éleve au ſage l'improbation des ſots, eſt-il quelque motif qui puiſſe dans l'eſprit d'un vrai medécin balancer l'intérêt de ſon malade? (*m*)

Musique, *voyez* Brocher.

MUSORITES, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) juifs qui avoient de la vénération pour les rats & les ſouris, ſont auſſi appellés d'un mot compoſé de *mus*, rat, & de *ſorex*, ſouris. Cette ſuperſtition vint de ce que les Philiſtins ayant enlevé l'arche d'alliance, Dieu fit naître parmi eux un grand nombre de rats & de ſouris qui dévoroient tout, ce qui les obligea de rendre l'arche pour ſe délivrer de ce fléau; mais avant que la rapporter, leurs ſacrificateurs leur ordonnerent d'y mettre cinq ſouris d'or, comme une offrande au Dieu d'Iſraël, pour être délivrés de ces ſortes d'animaux. *Ancien Teſtament, I. liv. des Rois, ch. vj.*

MUSSELBURG *ou* MUSSELBOROW, (*Géog.*) ville d'Ecoſſe dans le province de Lothian, ſur le Forth, à 4 milles d'Edimbourg. Les Anglois y gagnerent une bataille ſur les Ecoſſois ſous Edouard VI. roi d'Angleterre. *Longit.* 14. 36. *latit.* 55. 52. (*D. J.*)

MUSSER, *terme de riviere*, terme uſité dans les anciennes ordonnances pour ſignifier *cacher*. „ Si aucun „ eſt trouvé *muſſé* ou *caché* pour vendre ſon poiſſon „ en repos, il le perdra „.

MUSSIDAN, (*Géogr.*) petite ville de France dans le haut Périgord; c'eſt un lieu fort ancien, car il étoit déja connu dans le jx. ſiecle, ſous le nom latin *Mulcedonum*. Au commencement du xij. ſiecle on le nommoit dans la même langue *Moyſidanum*, & elle avoit un ſeigneur particulier. Cette place ſoutint un fameux

ſiége

ſiége en 1579, mais à préſent elle eſt entierement déchûe, *Long.* 17. 55. *lat.* 45. 12.

MUSSY-L'ÉVEQUE, (*Géog.*) petite ville de France en Bourgogne, ſituée ſur la Seine, entre Châtillon & Bar-Sur-Seine. *Long.* 22. 10. *lat.* 46. 40.

Bourſault (*Edme*), poëte françois, naquit dans cette ville en 1638. Il fut nommé par Louis XIV. ſous-précepteur de M. le duc de Bourgogne; mais comme il n'avoit aucune étude, il ne put remplir ce poſte honorable. Cependant il a fait quelques ouvrages en vers & en proſe qui ne ſont pas mépriſables; il eſt vrai que ſes *lettres à Babet* ne ſont plus que l'amuſement des jeunes provinciaux, mais ſa comédie d'*Eſope* ſubſiſte encore au théâtre. Il eſt mort à Montluçon ou à Paris en 1706. (*D. J.*)

MUSTACHIO, ſ. m. (*Comm.*) meſure de Veniſe pour les liquides: 38 *muſtaches* font la botte ou muid, 76 amphora. *Voyez* AMPHORA. *Dictionn. de Comm.* (*G*)

MUSTELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Icthiolog.*) Rondelet a décrit deux poiſſons de mer ſous ce nom; il a donné le nom de *muſtelle vulgaire* au premier, & celui de *muſtelle* ſimplement dit au ſecond.

La *muſtelle* vulgaire reſſemble à la lote; elle a le corps long, brun & ſans écailles, la bouche aſſez grande, & les dents petites; les côtés du corps ſont marqués d'une ligne droite qui s'étend depuis les ouies juſqu'à la queue. Il y a un petit barbillon ou filet blanc à l'extrémité de la mâchoire inférieure, & deux noires au bout de la mâchoire ſupérieure. Ce poiſſon a deux nageoires près des ouies, & deux petites au-deſſous de celles-ci, aſſez loin de la bouche; une autre s'étend preſque depuis l'anus juſqu'à la queue: la nageoire du dos qui correſpond à celle-ci, eſt encore plus longue. Ce poiſſon vit de chevrettes & de petits poiſſons.

La *muſtelle* ſimplement dite a un barbillon à la mâchoire du deſſous, & deux à la mâchoire du deſſus, comme la *muſtelle* vulgaire, dont elle differe principalement, en ce qu'elle eſt couverte d'écailles: elle a deux nageoires courtes près des ouies, deux autres au-deſſous qui reſſemblent à des barbillons, deux ſur le dos; la premiere eſt petite, l'autre s'étend juſqu'à la queue. Il y a près de l'anus une nageoire qui va auſſi juſqu'à la queue. La chair de ce poiſſon eſt molle & friable comme celle du merlan. Rondelet, *hiſt. des poiſſ. prem. part. liv. IX. ch. xiv. & xv. Voyez* POISSON.

MUSULMAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) titre par lequel les Mahométans ſe diſtinguent des autres hommes: il ſignifie en langage turc *orthodoxe* ou *vrai croyant*. *Voyez* MAHOMÉTISME.

En arabe ce mot s'écrit *moſlem* ou *moſleman*, ou *moſolman*.

Les Sarrazins ſont les premiers qu'on ait appellé *Muſulmans*, ſelon l'obſervation de Leunclavius. Il y a deux ſortes de *Muſulmans*, fort oppoſés les uns aux autres: les uns ſont appellés *ſonnites*, & les autres *shütes*; les ſonnites ſuivent l'explication de l'alcoran donnée par Omar, les shütes ſuivent celle d'Haly. Les ſujets du roi de Perſe ſont shütes, & ceux du grand-ſeigneur ſonnites. *Voyez* SONNA & ALCORAN.

Selon quelques auteurs le mot de *muſulman* ſignifie *ſauvé*, c'eſt-à-dire *prédeſtiné*; & c'eſt en effet le nom que les Mahométans ſe donnent eux-mêmes, ſe croyant tous prédeſtinés au ſalut. Martinius dit, ſur l'origine de ce nom, des choſes plus particulieres; il le fait venir du mot arabe *muſalum*, *ſauvé*, *échappé du danger*. Les Mahométans, dit cet auteur, ayant établi leur religion par le fer & le feu, maſſacrant ceux qui ne vouloient pas l'embraſſer, & accordant la vie à tous ceux qui l'embraſſoient, les appelloient *muſulmans*, c'eſt-à-dire *empti è periculo*: delà il eſt arrivé par la ſuite des tems que ce mot eſt devenu le titre & la marque diſtinctive de cette ſecte, & a été attaché par eux à ce qu'ils appellent *vrais croyans*. (*G*)

MUTABILITÉ, ſ. f. (*Grammaire.*) c'eſt l'oppoſé d'*immutabilité*. *Voyez* IMMUTABILITÉ.

MUTAFERACAS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) officiers du grand-ſeigneur, dont ils ſont comme les gentils-hommes ordinaires, deſtinés à l'accompagner lorſqu'il ſort du ſerrail, ſoit pour aller à l'armée, ſoit dans ſes ſimples promenades. On les tire ordinairement d'entre les ſpahis, & ils ſont au nombre de ſix cens. Leurs habits ſont de brocard d'or, fourrés de martre, & ils portent une maſſe d'armes. Il y a des commanderies ou timars plus conſidérables que ceux des ſpahis, affectés à cet office; & les *mutaferacas* y parviennent par droit d'ancienneté: on leur donne de tems en tems des commiſſions lucratives, pour ſuppléer à la modicité de leur paie ordinaire, qui les oblige à s'attacher au ſervice de quelque viſir ou bacha. Ils font même cortege au grand-viſir lorſqu'il ſe rend au divan; mais quand le grand-ſeigneur marche, ils ſont obligés de l'accompagner. On fait venir leur nom de *farak*, qui ſignifie *diſtingué*, pour marquer que les *mutaferacas* ſont des ſpahis ou cavaliers diſtingués. Ricaut, *de l'empire ottoman*. (*G*)

MUTANDE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt le caleçon ou l'habit de deſſous, à l'uſage des capucins & autres religieux.

MUTATION, ſ. f. (*Gramm.*) changement, révolution. Il ſe dit des terres & de leurs propriétaires, il y a des droits de *mutations*, *voyez* MUTATION, *Juriſprudence*. Le mépris de l'honneur, de la liberté, de la vertu, de la ſcience & des ſavans, annonce dans un état quelque *mutation* funeſte.

MUTATION, ſ. f. (*Juriſpr.*) ſignifie *changement*; ce terme eſt uſité principalement en matiere féodale; il y a *mutation* de ſeigneur & *mutation* de vaſſal, ou du propriétaire d'un héritage roturier. La *mutation* du ſeigneur arrive toutes les fois que la propriété du fief dominant paſſe d'une main dans une autre, ſoit par mort ou autrement. Les *mutations* de vaſſal ou propriétaire, ſont de pluſieurs ſortes; les unes qui arrivent par mort, & celles-ci ſe ſubdiviſent en *mutations* en ligne directe, & *mutations* en ligne collatérale, lorſque le fief paſſe par ſucceſſion à un deſcendant du défunt ou à un parent collatéral. Il y a auſſi des *mutations* par vente, d'autres par contrat équipollent à vente, d'autres par donation & autres actes. Il n'eſt rien dû communément aux *mutations* de ſeigneur, ni pour les *mutations* de vaſſal par ſucceſſion ou donation en ligne directe; mais il eſt dû un relief pour *mutation* de vaſſal en collatérale, & pour les *mutations* par vente ou contrat équipollent à vente. Il eſt dû pour les fiefs un droit de quint, & pour les rotures un droit de lods & ventes. *Voyez* DROITS SEIGNEURIAUX, FIEF, LODS ET VENTES, QUINT, REQUINT (*A*)

MUTATION, (*Géog.*) en latin *mutatio*; ce terme ſe dit en Géographie de certains lieux de l'empire Romain, où les couriers publics, les grands officiers qui voyageoient pour le ſervice de l'état, &c. trouvoient des relais & changeoient de chevaux. On entretenoit dans ces lieux des chevaux exprès comme dans nos poſtes, pour qu'ils en puſſent changer & continuer promptement leur route. Avec le tems on en établit pour tous les voyageurs qui vouloient payer. De-là vient que le mot *mutatio* ſe trouve ſi ſouvent répété dans les itinéraires.

Mutation differe de manſion, *manſio*, en ce que le premier ſignifie un lieu où l'on change de chevaux, & le ſecond un gîte où l'on couche, & où même on peut faire le ſéjour néceſſaire pour ſe délaſſer d'une trop grande fatigue. (*D. J.*)

MUTAZALITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom d'une ſecte de la religion mahométane, qui eſt regardée comme hérétique par les autres. Ils avouent que Dieu eſt éternel, très-ſage, très-puiſſant, mais ils nient qu'il ſoit éternel par ſon éternité, ſage par ſa ſageſſe, puiſſant par ſa puiſſance, parce qu'ils s'imaginent que cela prouveroit multiplicité en Dieu.

MUTÉ, VIN, *Voyez* MOUT.

MUTILATION, ſ. f. (*Gramm.*) il ſe dit du retranchement de quelque partie eſſentielle à un tout. On *mutile* un animal en le privant d'un de ſes membres; un ouvrage, en en ſupprimant différens endroits. On a *mutilé* tous les anciens auteurs à l'uſage de la jeuneſſe qu'on éleve dans les colléges de peur qu'en leur apprenant une langue ancienne dont la connoiſſance ne leur eſt pas eſſentielle, on ne flétrît l'innocence de leurs mœurs. On *mutile* un tableau, une machine, &c.

MUTILATION, ſ. f. *en Droit & en Medecine*, eſt le retranchement d'un membre ou partie extérieure du corps, comme le nez, les oreilles, ou autre. En matiere criminelle on n'inflige guere de peine afflictive qu'il n'y ait au moins *mutilation* de membres. (*A*)

MUTILER, v. act. *terme d'Architecture*, c'eſt retrancher la ſaillie d'une corniche de quelque ordre que ce ſoit, ou quelques membres. On dit alors un ordre *mutilé*, qui n'a pas tous ſes membres ou moulures. (*P*)

MUTIMUS, ſ. m. (*Mytholog.*) Turnebe, *adverſar. lib. XVII.* dit que c'étoit le dieu du Silence, ainſi nommé de *mutire*, qui ſignifie *parler entre ſes dents*, comme font ceux qui n'oſent pas déclarer ouvertement leurs penſées; mais je ne trouve point de dieu *Mutimus* ni dans les Mythologiſtes ni dans les Poëtes. C'eſt un dieu de l'invention de quelque moderne. (*D. J.*)

MUTINA, (*Géogr. anc.*) Polybe & l'itinéraire d'Antonin écrivent *Motina*, & les autres auteurs *Mutina*; ville

ville d'Italie dans la Gaule Ciſpadane, entre les fleuves Gabellus & Scultenna, ſur la voie æmilienne. Elle devint colonie romaine en même tems que Parme & Aquilée. Ciceron l'appelle *firmiſſima & ſplendiſſima populi romani colonia*. Tacite, *hiſt. liv. I. ch. l.* & la plûpart des hiſtoriens latins, ont décrit les maux que cette colonie ſouffrit durant les guerres civiles; c'eſt ce qui a fait dire à Lucain, *pharſ. liv. I. v. 41*,

His Cæſar, peruſinæ fames, Mutinæque *labores*.

Mutina eſt aujourd'hui la ville de Modene. *Voyez* Modene. (*D. J.*)

MUTITATION, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) coutume établie chez les Romains, qui conſiſtoit à inviter pour le lendemain chez ſoi ceux qu'on avoit eu pour convives chez un autre.

MUTONS, (*Hiſt. nat.*) eſpece d'oiſeaux du Bréſil qui ſont de la groſſeur d'un paon, & à qui ils reſſemblent pour le plumage. On dit que leur chair eſt un manger très-délicat.

MUTSIE, ſ. f. (*Commerce.*) petite meſure des liqueurs dont les détailleurs ſe ſervent à Amſterdam. Le mingle ſe diviſe en deux pintes, en quatre demi-pintes, & en huit *mutſies*. Il y a auſſi des demi-*mutſies*. *Voyez* Mingle. *Dictionn. de Commerce.* (*G*)

MUTUEL, adj. (*Gramm.*) terme qui marque le retour, la réciprocité. Deux amans brûlent d'un amour *mutuel*; deux freres ont l'un pour l'autre une tendreſſe *mutuelle*. Les hommes devroient tous être animés d'une bienveillance *mutuelle*. Toute obligation eſt *mutuelle*, ſans en excepter celle des rois envers leurs ſujets. Les rois ſont obligés de rendre heureux leurs ſujets, les ſujets d'obéir à leurs rois; mais ſi l'un manque à ſon devoir, les autres n'en ſont pas moins obligés de perſévérer dans le leur.

MUTULE, *terme d'Architecture*, eſt une ſorte de modillons quarrés dans la corniche de l'ordre dorique. *Voyez* Modillon.

La principale différence qu'il y a entre *mutul* & modillon, conſiſte en ce que le premier ne ſe dit qu'en parlant de l'ordre dorique, au lieu qu'on dit *modillon* pour les autres ordres. *Voyez* Dorique, &c.

Les *mutules* dans l'ordre dorique répondent aux triglyphes qui ſont au-deſſous, d'où l'on fait quelquefois pendre des gouttes qu'on appelle auſſi *larmes & campanes*. *Voyez* Gouttes. (*P*)

MUTUSCA, (*Géog. anc.*) ou *Mutuſcæ*, village d'Italie dans la Sabine, autrefois renommé par ſes oliviers, d'où vient que Virgile l'appelle *oliferæque Mutuſcæ*. Léander & autres prétendent avec aſſez de vraiſſemblance que ce lieu s'appelle aujourd'hui *Trevi*, bourg de l'état de l'égliſe, au duché de Spolete, à 5 milles de Fuligno. (*D. J.*)

MUVROS, (*Hiſt. nat.*) fruit qui eſt fort commun dans l'île de Ceylan; il eſt rond, de la groſſeur d'une ceriſe, & ſon goût eſt très-agréable.

MUXACRA, (*Géog.*) petite ville & port d'Eſpagne au royaume de Grenade: elle eſt ſur la Méditerranée, à 8 lieues N. E. d'Almérie, 18. S. O. de Carthagène, à l'embouchure du Trabay. *Long.* 16. 18 *lat.* 36 34.

MUYDEN, (*Géog.*) petite ville des Provinces-Unies dans la Hollande méridionale, à l'embouchure du Vecht dans le Zuyder-zée, à 2 lieues d'Amſterdam. Albert de Baviere lui accorda divers privileges en 1403. *Long.* 52. 38. *lat.* 52. 22.

MUZA, (*Géog. anc.*) port de l'Arabie heureuſe, dans le pays des Eliſari. Pline, *l. VI. c. xxiij* dit que ſon commerce conſiſtoit dans le débit de l'encens & autres aromates de l'Arabie. C'eſt aujour-d'hui, ſelon le P. Hardouin, *Zibit*. (*D. J.*)

MUZARABES, MOSARABES, *ou* MISTARABES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) chrétiens d'Eſpagne qui furent ainſi appellés, parce qu'ils vivoient ſous la domination des Arabes, qui ont été long-tems maîtres de cette partie de l'Europe. Quelques-uns prétendent que ce nom eſt formé de *muſa*, qui en arabe ſignifie *chrétien*, & d'*arabe* pour ſignifier un chrétien ſujet des Arabes; d'autres prononçant *miſtarabes*, le dérivent du latin *mixtus*, mêlé, c'eſt-à-dire *chrétien mêlé aux Arabes*. D'autres enfin, mais avec moins de fondement, prétendent que ce nom vient de *Muça*, capitaine arabe qui conquit l'Eſpagne ſur Roderic dernier roi des Goths. Almanſor, roi de Maroc, emmena d'Eſpagne dans ſon royaume 500 cavaliers *Muzarabes*, & leur permit le libre exercice de leur religion. Vers l'an 1170, ces chrétiens d'Eſpagne avoient une meſſe & un rit à eux propres, qu'on nomme encore *meſſe mozorabique* & *rit mozorabique*. *Voyez* Messe & Rit. Il y a encore dans Tolede ſept égliſes principales où ce rit eſt obſervé. (*G*)

MUZERINS *ou* MUSERVINS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que ſe donnent en Turquie les athées. Ce mot ſignifie *ceux qui gardent le ſecret*, & vient du verbe *aſerra*, celer, cacher. Leur ſecret conſiſte à nier l'exiſtence de la divinité: on compte parmi eux pluſieurs cadis ou gens de loi très-ſavans, & quelques renégats qui s'efforcent d'étouffer en eux tout ſentiment de religion. Ils prétendent que la nature ou le principe intérieur de chaque individu, dirige le cours ordinaire de tout ce que nous voyons. Ils ont fait des proſélytes juſque dans les appartemens des ſultanes, parmi les bachas & autres officiers du ſerrail; cependant ils n'oſent lever le maſque, & ne s'entretiennent à cœur ouvert que lorſqu'ils ſe rencontrent ſeuls, parce que la religion dominante, qui admet l'unité d'un Dieu, ne les toléreroit pas.

On prétend que ces *muzerins* s'entraiment & ſe protegent les uns les autres. S'ils logent un étranger de leur opinion, ils lui procurent toutes ſortes de plaiſirs, & ſur-tout ceux dont les Turcs ſont plus avides. Leurs principaux adverſaires ſont les kadeſadelites, qui répetent ſouvent ces paroles: *Je confeſſe qu'il y a un Dieu*. Guer. *mœurs des Turcs, tom. I.* Ricaut, *de l'empire ottoman*. (*G*).

MUZIMOS, (*Hiſt. mod. Superſtit.*) Les habitans du Monomotapa ſont perſuadés que leurs empereurs en mourant paſſent de la terre au ciel, & deviennent pour eux des objets de culte qu'ils appellent *muzimos*; ils leur adreſſent leurs vœux. Il y a dans ce pays une fête ſolemnelle appellée *chuavo*: tous les ſeigneurs ſe rendent au palais de l'empereur, & forment en ſa préſence des combats ſimulés. Le ſouverain eſt enſuite huit jours ſans ſe faire voir, & au bout de ce tems, il fait donner la mort aux grands qui lui déplaiſent, ſous prétexte de les ſacrifier aux *muzimos* ſes ancêtres.

MUZUKO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les habitans du Monomotapa appellent un être malfaiſant, & qu'ils croient l'auteur des maux qui arrivent au genre humain.

M Y

MYAGRUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en croix, compoſée de quatre pétales. Ce piſtil s'éleve du milieu du calice, & devient quand la fleur eſt paſſée, un fruit pointu par l'une des extrémités. Ce fruit a une capſule remplie d'une ſemence, le plus ſouvent oblongue, & deux cavités vuides. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* Plante.

Tournefort compte deux eſpeces de ce genre de plante; la premiere à larges feuilles, & la ſeconde à feuilles menues, *myagrum monoſpermon, latifolium*, & *myagrum monoſpermon, minus*.

La premiere eſpece pouſſe des tiges à la hauteur de deux piés, rondes, dures, de couleur de verd de mer, liſſes, remplies de moëlle blanche, rameuſes: ſes feuilles ſont oblongues, & ſemblables en quelque maniere à celles de l'itatis cultivé, mais la plûpart laciniées, & principalement celles d'en bas, embraſſant leur tige par leur baſe, qui eſt la partie la plus large, de couleur de verd de mer, d'un goût d'herbe potagere. Ses fleurs ſont petites, à quatre feuilles, diſpoſées en croix, jaunes. Quand elles ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits formés en petites poires renverſées, qui contiennent chacun une ſeule ſemence oblongue, rouſſâtre: ſa racine eſt groſſe & blanche, mais elle ne dure qu'une année. (*D. J.*)

MYCALE, (*Géog. anc.*) montagne d'Aſie dans la Natolie, vis-à-vis le cap de Neptune de l'île de Samos. Tous les anciens ont connu cette montagne, Homere, Hérodote, Thucydide & Diodore de Sicile, la mettent tous dans l'Ionie.

Cette montagne, dit M. de Tournefort, la plus élevée de la côte, eſt partagée en deux ſommets, & ſe trouve aujourd'hui dans le même état que Strabon l'a décrite, c'eſt-à-dire, que c'eſt un très-beau pays de chaſſe, couvert de bois, & plein de bêtes fauves.

On l'appelle *la montagne de Samſon*, à cauſe d'un village de même nom qui n'en eſt point éloigné, & qui, ſuivant les apparences, a été bâti ſur les ruines de l'ancienne ville de Priene, où Bias, l'un des ſept ſages de la Grece, avoit pris naiſſance. (*D. J.*)

MYCALESSUS, (*Géog anc.*) ville de Béotie dont parlent Strabon, Pline, Thucydide & Pauſanias. (*D. J.*)

MYCENES, (*Géog. anc.*) en latin *Mycene* au nombre pluriel, ſuivant la plûpart des auteurs. Homere dit tantôt *Mycenæ*, Μυκῆναι au pluriel, & tantôt Μυκήνη, *Mycæna* au ſingulier, c'étoit une ville du Péloponneſe dans l'Argie,

l'Argie, à trois lieues d'Argos en tirant vers le midi, & la capitale du royaume d'Agamemnon; mais après l'extinction de ce royaume, *Mycenes* déchut ſi conſidérablement, que du tems de Strabon, on n'en voyoit plus aucun veſtige. Cependant Horace l'appelloit encore riche, *dites Mycænas*, d'après Homere & Sophocle, qui lui ont donné l'épithete de πολυχρυσος, abondante en or. On conjecture que c'eſt aujourd'hui *Agios Adrianos*; mais cette conjecture n'eſt preſque appuyée que ſur l'imagination. (*D. J.*)

MYCONE, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée, l'une des Cyclades, ſituée à 30 milles de Naxié, à 40 de Nicarie, & à 18 du port de Tine; on lui donne trente-ſix milles de tour. Elle s'étend de l'eſt à l'oueſt.

Cette île eſt aride, & a des montagnes fort élevées; les deux plus conſidérables portent le nom de S. Hélie. On recueille dans l'île aſſez d'orge pour les inſulaires, beaucoup de figues, peu d'olives, d'excellens raiſins. Les eaux y ſont rares en été. Les habitans peuvent être au nombre de trois mille ames; mais pour un homme qu'on y voit, on y trouve quatre femmes, couchées le plus ſouvent parmi les cochons. Il eſt vrai que les hommes fréquentent la mer, & ſont réputés les meilleurs matelors de l'Archipel.

Strabon remarque, que les *Myconiotes* étoient ſujets à devenir chauves; en effet, aujourd'hui la plûpart perdent leurs cheveux des l'âge de 20 ou 25 ans. Ils paſſoient autrefois pour grands paraſites, & ne le ſeroient pas moins de nos jours, s'ils trouvoient de bonnes tables à piquer. Archiloque reprochoit à Périclès de tondre les nappes d'Athenes, à la maniere des Myconiotes; mais Périclès avoit tant d'ennemis, qu'on ne ſongeoit qu'à lui intenter de fauſſes accuſations.

Mycone n'a été poſſédée que quelques années par les ducs de Naxie. Barberouſſe, capitan bacha, la ſoumit bien tôt à Soliman II. avec tout l'Archipel. C'eſt un cadi ambulant qui la gouverne.

Les Francs appellent cette île *Micouli*; on n'y trouve qu'une ſeule égliſe latine, qui dépend de l'évêque de Tine, lequel la fait deſſervir par un vicaire, à 25 écus romains d'appointemens. En échange, il y a dans cette île pluſieurs égliſes grecques, parce que tous les habitans ſont du rite grec.

Les dames de *Mycone* ne ſeroient point déſagréables, ſi leurs habits étoient ſelon nos modes. Les pieces qui compoſent leur parure, ſont décrites au long par M. de Tournefort. D'abord, elles portent une eſpece de chemiſette qui couvre à peine la gorge. Elles mettent ſur cette chemiſette, une grande chemiſe de toile de coton ou de ſoie à manches larges; la troiſieme piece eſt une eſpece de plaſtron couvert de broderie, qu'on applique ſur la gorge, mais toutes les dames ne ſe ſervent pas de cette troiſieme piece. Elles endoſſent enſuite un corcelet ſans manches, relevé de broderie. La cinquieme piece de leur parure eſt un tablier de mouſſeline ou de ſoie. Leurs bas ſont pliſſés & ornés de dentelles d'or ou d'argent. Leurs jarretieres ſont des rubans noués à deux ganſes. Enfin, leur couvre-chef de mouſſeline eſt long de ſix ou ſept piés, ſur deux de large; elles le tortillent ſur la tête & au-tour du menton d'une maniere agréable, & qui leur donne un petit air éveillé.

Revenons à l'île même; ſa *longitude eſt de* 43. 36. *lat.* 37. 28. (*D. J.*)

MYCONE, CANAL DE (*Géog.*) bras de mer entre l'île de Délos ou *Sdile*, & l'île de *Mycone*, à l'eſt-nord-eſt de Délos. Ce canal a trois milles de large depuis le cap Alogomangra de *Mycone*, juſqu'à la plus proche terre de Délos. (*D. J.*)

MYDRIASE, ſ. f. (*Chirurgie.*) indiſpoſition de l'œil qui conſiſte dans une trop grande dilatation de la prunelle.

Mître-Jan, dans ſon *traité des maladies de l'œil*, dit avec beaucoup de fondement; que la dilatation contre nature de la prunelle n'eſt point une maladie particuliere, mais le ſymptome d'une autre maladie telle que l'augmentation de l'humeur vitrée, la goutte ſereine, &c. Il appuie ſon ſentiment ſur le méchaniſme de l'iris, qui dans l'état naturel ſe reſſerre & ſe dilate ſuivant les différens états de la lumiere, & ſuivant les différentes impreſſions que les rayons lumineux font ſur la retine. La dilatation de la pupille n'eſt qu'un acceſſoire de maladie, l'expérience demontrant qu'il y a toujours quelque maladie qui donne lieu à cette dilalation. *Voyez* GOUTTE SERFINE, HYDROPHTHALMIE. (*Y*)

MYGDONIE, (*Géog. anc.*) contrée de la Macédoine. Elle avoit au nord la Pélagonie, à l'orient la Chalcidie, au midi la Péonie, & à l'occident la province Deuriopus.

Les Mygdoniens de Macédoine envoyerent une colonie dans la Méſopotamie, qui donna ſon nom de *Mygdonie* à la partie occidentale de cette province, où ils choiſirent de s'établir. Il faut donc diſtinguer les Mygdons de Grece des Mygdons aſiatiques. (*D. J.*)

MYIAGRUS, (*Mythol.*) dieu deſtructeur des mouches. Il faut écrire, comme nous avons fait, *Myiagrus*, & non pas *Myagrus*, qui ſignifieroit *deſtructeur des rats*. Or tout le monde convient que les mouches étoient les ſeuls inſectes dont parlent les anciens, au ſujet deſquels on invoquoit ce dieu ſolemnellement dans quelques endroits, pour être délivré de ce fleau.

Les Arcadiens, dit Pauſanias, ont des jours d'aſſemblée en l'honneur d'une certaine divinité, qui vraiſſemblablement eſt Hercule ou Jupiter: dans ces occaſions, ils commencent par invoquer le dieu *Myiagrus*, & le prier de les préſerver des mouches durant leurs ſacrifices.

Le peuple romain honoroit auſſi cette divinité imaginaire ſous le nom de *Myodes*, parce que les mouches s'appellent en grec μυῖαι. Pline rapporte qu'elles déſoloient les aſſiſtans aux jeux olympiques, mais qu'elles s'envoloient par nuages, & ſe jettoient ailleurs, auſſitôt qu'ils avoient ſacrifié un taureau au dieu *Myiodes*; cependant on ne lui faiſoit que rarement cet honneur à Olympie, & ſeulement une fois dans le cours de pluſieurs années. Les Eléens au contraire encenſoient avec conſtance les autels de ce dieu, perſuadés qu'autrement des flots de mouches viendroient infeſter leur pays, ſur la fin de l'été, & y porter la peſte & la déſolation.

L'incommodité de tous ces inſectes, que nous appellons *mouches*, *moucherons*, *couſins*, eſt ſi grande dans les pays chauds, que la ſuperſtition s'eſt imaginé ſans peine qu'il ne falloit pas moins qu'un dieu pour les chaſſer, ou les faire périr. Et comme il y avoit à Rome des expoſitions avantageuſes où l'on étoit moins incommodé de ces ſortes d'inſectes aîlés, que dans d'autres quartiers, ce qui ſe trouvoit également vrai dans pluſieurs villes; le peuple ſe perſuada devoir cette faveur aux bontés éclatantes d'une divinité particuliere, qu'il nomma *Myiodes*, *Myiagrus*, *Apomyos*, ſuivant les lieux & le pays. (*D. J.*)

MYINDA, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) jeu d'enfans, qui revient à notre colin-maillard. On bandoit les yeux à l'enfant; il couroit après ſes camarades, en diſant χαλκῆν μυῖαν θηράσω; *je courrai après une mouche d'airain*; les autres lui répondoient; θηράσεις, ἀλλ' οὐ λήψεις; *tu courras apres, mais tu ne l'attraperas pas*.

MYITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une coquille pétrifiée, ſur laquelle on ne remarque point de ſtries, & que De Laet regarde comme une eſpece de *muſculite*, ou de moûle pétrifiée.

MYLA, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile. Il couloit ſelon Tite-Live, *liv. XXIV. ch. xxx.* entre Syracuſe & Léontium; mais comme il y a plus d'une riviere dans ce quartier, il eſt bien difficile de deviner laquelle portoit anciennement le nom de *Myla*. (*D. J.*)

MYLASA, *ou* MYLASSA, (*Géog. anc.*) ville de la Carie, à 80 ſtades de la mer, ſelon Pauſanias. Elle étoit ſituée dans une riche campagne, au rapport de Strabon, & elle paſſoit pour une des trois principales villes de la province. Il n'y en avoit point dans tout le pays qui fût plus décorée de temples, de portiques, & d'autres édifices publics; car elle poſſedoit dans ſon voiſinage une fameuſe carriere de très-beau marbre blanc. Jupiter carrien y avoit un temple célebre. Sa ſtatue tenoit à la main au-lieu du foudre la hache d'amaſone, qu'Hercule avoit rapportée de ſon expédition contre ces anciennes guerrieres. On voit encore cette hache à deux tranchans ſur les médailles de *Mylaſa*; mais elle eſt mieux repréſentée ſur un bas-relief, où Jupiter Carien eſt nommé *Dolichenus*, du nom d'une île voiſine de-côtes de la Carie. Pline, *liv. V. ch. xxix.* nous apprend que les Romains accorderent la liberté à la ville & aux citoyens de *Mylaſa*. (*D. J.*)

MYLIAS, (*Géog. anc.*) contrée qui faiſoit originairement partie de la grande Phrygie, mais qui dans la ſuite fut rangée dans la Lycie. Ptolomée met dans cette contrée quatre villes qu'il nomme *Padalea*, *Nyſa*, *Choma*, *Condica*. (*D. J.*)

MYLÆ, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sicile, auprès de laquelle Velleius Paterculus; *liv. II. ch. lxxix.* & Suétone dans la vie d'Auguſte, *ch. xvj.* nous apprennent qu'Agrippa vainquit Pompée. Il y avoit une autre *Mylæ* en Theſſalie, qui fut priſe par les Romains, & abandonnée au pillage, ſelon le récit de Tite-Live, *liv. XXXXII. chap. liv.* (*D. J.*)

MYLOGLOSSE. *en Anatomie*; paire de muſcles qu'on nomme de la ſorte, parce qu'ils naiſſent derriere

les molaires, ou les dents à moudre, & qu'ils s'inſerent à la baſe de la langue. *Voyez* LANGUE. (*L*)

MYLOHYOIDIEN, *en Anatomie*; muſcle large, mais court, ſitué immédiatement ſous le muſcle digaſtrique de la mâchoire inférieure, & qui naiſſant du bord inférieur de chaque côté de la mâchoire inférieure, s'inſere à la baſe de l'os hyoïde. *Voyez* HYOÏDE. (*L*)

MYLORD, (*Hiſt. mod.*) titre que l'on donne en Angleterre, en Ecoſſe, & en Irlande à la haute nobleſſe, & ſur-tout aux pairs de l'un de ces trois royaumes, qui ont ſéance dans la chambre haute du parlement, aux évêques, & aux préſidens des tribunaux. Ce titre ſignifie *monſeigneur*, & quoique compoſé de deux mots anglois, il s'emploie même en françois lorſqu'on parle d'un ſeigneur anglois, c'eſt ainſi qu'on dit *mylord Albemarle*, *mylord Cobham*, &c. Quelques françois, faute de ſavoir la vraie ſignification de ce mot, diſent dans leur langue, *un mylord*, maniere de parler très-incorrecte; il faut dire *un lord*, de même qu'on dit en françois *un ſeigneur*, & non pas *un monſeigneur*. Le roi d'Angleterre donne lui même le titre de *mylord* à un ſeigneur de la Grande-Bretagne lorſqu'il lui parle; quand dans le parlement il s'adreſſe à la chambre-haute, il dit *mylords*, *meſſeigneurs*.

MYNDUS, (*Géog. anc.*) nom de la Carie, ſelon Strabon; c'eſt auſſi le nom d'une île de la mer Icarienne, ſelon Ptolomée, *liv. V. ch. ij.* (*D. J.*)

MYOGRAPHIE, ſ. f. (*Anat.*) c'eſt la partie de l'Anatomie qui donne la deſcription des muſcles. Ce nom eſt compoſé du grec μυον, *muſcle*, & γραφη, *deſcription*.

Browne *miographia*, à Londres 1681, en anglois, *in-fol.* il fut traduit en latin, & imprimé à Londres en 1684.

MYOLOGIE, ſ. f. *en Anatomie*; deſcription des muſcles, ou connoiſſance de ce qui a rapport aux muſcles du corps humain. *Voyez Pl. d'Anatomie*, *Myologie*. *Voyez auſſi* MUSCLE.

Ce mot eſt formé de μυς, μυος, un *muſcle* & λογος, *diſcours*. (*L*)

MYOMANIE, ſ. f. (*Divinat.*) eſpece de divination, ou méthode de prédire les événemens futurs par le moyen d'une ſouris. *Voyez* DIVINATION.

Quelques auteurs regardent la *myomanie* comme une des plus anciennes manieres de deviner; & croyent que c'eſt pour cela qu'Iſaïe, *liv. XVI. xvij.* compte la ſouris parmi les abominations des idolatres. Mais outre qu'il n'eſt pas certain que le mot hébreu employé par le prophete, ſignifie une ſouris; il eſt évident que le prophéte ne parle point en cet endroit de deviner par le moyen de cet animal, mais de l'abomination que commettoient contre la loi de Moïſe ceux qui mangeoient des ſouris, *abominationem & murem*, porte la vulgate.

Les ſouris ou les rats entroient pourtant pour quelque choſe dans le ſyſtème général de la divination parmi les Romains, & l'on tiroit des préſages malheureux ou de leur cri, ou de leur voracité. Elien, *liv. I.* raconte que le cri aigu d'une ſouris ſuffit à Fabius Maximus pour ſe démettre de la dictature; & ſelon Varon, Caſſius Flaminius quitta la charge de général de la cavalerie ſur un pareil préſage. Plutarque, dans la vie de Marcellus, dit qu'on augura mal de la derniere compagne de ce conſul, parce que des rats avoient rongé l'or du temple de Jupiter.

Le mot *myomanie* eſt formé du grec μυς, un *rat*, une *ſouris*, & de μαντεια, *divination*.

MYONNESOS, (*Géog. anc.*) île de la Theſſalie que Strabon met vis-à-vis de Lariſſe. (*D. J.*)

MYOPE, adj. pris ſubſtantivement (*Optique.*) c'eſt une perſonne qui a la vue courte ou baſſe. *Voy.* VUE.

Ce mot vient du grec μύωψ, compoſé, à ce qu'on prétend de μύς, *ſouris*, & de ὤψ, *œil*, parce qu'on croit, dit-on, avoir obſervé que la ſouris a la vue courte. Nous nous en rapportons ſur ce fait aux Naturaliſtes.

Myope ſe dit proprement de ceux qui voyent confuſément les objets éloignés, & diſtinctement les objets proches. Ceux qui ont le défaut oppoſé s'appellent *presbytes*. *Voyez* PRESBYTE.

Le défaut de la vue des *myopes* ne vient ni du nerf optique, ni de la prunelle, mais de la forme du cryſtallin, ou de la diſtance à laquelle il eſt de la rétine. Quand le cryſtalin eſt trop rond ou trop convexe, il rend les rayons trop convergens, *voyez* RÉFRACTION, de ſorte qu'ils ſe réuniſſent trop près du cryſtallin, & avant de parvenir à la rétine; c'eſt la même choſe quand la rétine eſt trop proche du cryſtallin, quoique le cryſtallin ne ſoit pas trop convexe. *Voyez* CRYSTALLIN, RÉTINE, &c.

La trop grande convexité de la cornée fait auſſi qu'on eſt *myope*, par la même raiſon. La cornée eſt cette membrane convexe ſemblable à de la corne qui paroît ſur la ſurface du globe de l'œil. *Voyez* CORNÉE. On remarque en effet que preſque toutes les perſonnes qui ont les yeux fort gros, ou la cornée fort convexe, ſont *myopes*.

Le défaut des vues *myopes* diminue avec le tems; parce que l'œil s'applatit à meſure que l'on avance en âge, & devient de la convexité néceſſaire, pour que les rayons ſe réuniſſent exactement ſur la retine. C'eſt pour cette raiſon qu'on dit que les vues courtes ſont les meilleures, c'eſt-à-dire, celles qui ſe conſervent le mieux & le plus long-tems.

Ceux qui ont la vue *myope*, peuvent remédier à ce défaut par le moyen d'un verre concave placé contre l'œil & l'objet. Car ce verre ayant la propriété de rendre les rayons plus divergens avant qu'ils arrivent à l'œil (*voyez* VERRE & LENTILLE), les rayons entrent donc plus divergens dans l'œil, que s'ils partoient directement de l'objet, & par conſéquent ils ſe réuniſſent plus tard au fond de l'œil qu'ils ne feroient s'ils partoient de l'objet même. En effet, la formule donnée au mot LENTILLE, fait voir que plus la diſtance y de l'objet à la lentille eſt petite, c'eſt-à-dire, plus les rayons incidens ſont divergens, plus le foyer eſt éloigné; puiſque $z = \frac{2aby}{ay + by - a2b}$ eſt la même choſe que $z = \frac{ab}{a + b - \frac{2ab}{y}}$; quantité d'autant plus grande, que y eſt plus petite. Or, le cryſtallin peut être regardé comme une lentille; donc quand l'œil *myope* eſt armé d'un verre concave, le foyer du cryſtallin eſt plus long, & peut par conſéquent tomber alors au fond de l'œil, ce qui eſt néceſſaire pour la viſion diſtincte. *Voyez* VISION. (*O*)

MYOPIE, ſ. f. (*Chirurgie.*) courte vue: on appelle *myopes* ceux qui ont la vue courte, qui ne voyent les objets que de fort près & en clignant les yeux.

La cauſe de la *myopie* eſt la trop grande convexité de la cornée tranſparente, qui fait que les rayons viſuels ſont trop convergens, c'eſt-à-dire, qu'ils ſe réuniſſent avant que de tomber ſur l'organe immédiat de la vue.

Pour réparer ce vice de conformation, il faut ſe ſervir de lunettes concaves; c'eſt le ſeul moyen d'appercevoir les objets un peu éloignés. (*Y*)

MYOSHORMOS, (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire le *port de la Souris*, port d'Egypte, que Pline & Ptolomée mettent ſur la mer Rouge, & qu'Arrien nous donne pour un des plus célebres de cette mer. On le nomma par la ſuite des tems le *port de Vénus*, & Strabon, *liv. XVI.* le connoit ſous ces deux noms. M. Huet prétend que le nom moderne du port de la Souris, eſt *Cafir*. (*D. J.*)

MYOTOMIE, ſ. f. (*Anatomie.*) c'eſt une partie de l'Anatomie qui décrit la méthode que l'on doit obſerver dans la diſſection des muſcles.

Ce mot eſt compoſé du grec μυον, *muſcle*, & τομη, *diſſection*.

Cowper, *Myotomia reformata*, à Londres 1695, *in-8°.*

Cowper, *Myotomia*, à Londres 1724, *in-fol.*

MYRCINUS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, que Thucydide met ſur le bord du fleuve Strymon, & qu'Appien place au voiſinage de Philippes.

MYRE, (*Géog. anc.*) *Myra*, ville de Lycie, où S. Paul s'embarqua ſur un vaiſſeau d'Alexandrie pour ſe rendre à Rome. Le texte latin des actes des apôtres, *chap. xvij. ℣. 5.* porte *Lyſtram* au-lieu de *Myram* qui eſt dans le grec; mais c'eſt une faute, car, 1°. Lyſtres eſt dans la Lycaonie, & non pas dans la Lycie; 2°. Lyſtres n'étoit point une ville maritime. *Myre* s'appelle aujourd'hui *Strumita*, à ce que dit l'Itinéraire de Stunica, cité par Ortelius. (*D. J.*)

MYREPS, (*Hiſt. nat.*) nom ſous lequel on a voulu déſigner le *lapis lazuli*. Voyez *cet article*.

MYRIADE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) nombre de dix mille; de là eſt venu *myriarcha*, capitaine ou commandant de dix mille hommes.

MYRIONIME, ou qui a mille noms (*Hiſt. anc.*) titre qu'on donnoit à Iſis & à Oſiris, parce qu'ils renfermoient, diſoit-on, ſous différens noms, tous les dieux du paganiſme; car Iſis adorée ſous ce nom en Egypte étoit ailleurs Cybele, Junon, Minerve, Vénus, Diane, &c. & l'Oſiris des Egyptiens étoit ailleurs connu ſous les noms de Bacchus, Jupiter, Pluton, Adonis, &c. (*G*)

MYRINE, (*Géog. anc.*) *Myrina*, les anciens géographes diſtinguent quatre villes de ce nom, 1°. *Myrine*, ville de l'Æolide, qu'on nomme préſentement *Marbani*, ſelon Leunclavius. 2°. *Myrina* dans l'île de

Lemnos, ſelon Pline, *liv. IV. chap. xij.* & Ptolomée, *liv. III. chap. xiij.* Belon l'appelle *Lemno*. 3°. *Myrine*, ville de Troade ſelon Strabon, *liv. I. c. ij. pag.* 573. 4°. *Myrine*, ville de l'île de Crete, que Pline met dans les terres; le P. Hardouin croit qu'il faut lire *Mycene* pour *Myrina*, mais une telle correction devroit être appuyée de l'autorité de quelques manuſcrits. (*D. J.*)

MYRLÉE, (*Géog. anc.*) *Myrleia*, ville de la Bythinie, à l'orient de l'embouchure de la riviere Rhyndacus, ſur la Propontide, entre les villes de Cyſique & de Pruſſe; elle fut bâtie par Myrlus, chef des Colophoniens, dit Etienne le géographe. Philippe, roi de Macédoine, fils de Démétrius pere de Perſée, la ſaccagea, & la donna à Pruſias roi de Bythinie ſon gendre, qui l'ayant rétablie la nomma *Apamée*, du nom de ſa femme, à ce que nous apprend Strabon, *liv. XII. pag.* 563. Elle portoit ce dernier nom du tems de Pline, *ſicut Apamæa, quæ nunc* Myrlæa *Colophoniorum*, mais cet hiſtorien a tort de la mettre dans les terres, *intus*, car elle étoit ſur la côte du conſentement même de Ptolomée, *liv. V. chap. j.* enfin elle reçut une colonie romaine. (*D. J.*)

MYRMECIAS, ſ. m (*Hiſt. nat.*) nom vague donné par quelques auteurs à des pierres ſur la ſurface deſquelles on remarque des eſpeces d'excroiſcences: on ne dit point de quelle nature elles étoient.

MYRMECITES, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une petite pierre ſemblable à une fourmi: d'autres prétendent que ce nom eſt dû à du ſuccin qui renferme un de ces inſectes.

MYRMECISON, (*Medecine.*) épithete d'une eſpece de pouls, qui ſignifie la même choſe que *formicans* ou *fourmillant*.

MYRMECIUM, ou *MYRMETIUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Sarmatie, dans la Cherſonèſe taurique. (*D. J.*)

MYRMIDONS, (*Géogr.*) *Myrmidones*, habitans de l'île d'Egine. Les Poëtes ont feint qu'ils prirent cette dénomination des fourmis qui furent changées en hommes à la priere d'Eaque, roi de cette île; mais ce ſobriquet leur fut donné, parce que fouillant la terre comme les fourmis, ils y mettoient enſuite leurs grains, & parce que n'ayant point de briques, ils ſe logeoient dans des trous qu'ils creuſoient en terre. Ce nom de *Myrmidon* devint enſuite commun à tous les Theſſaliens, à ce que prétend Philoſtrate. (*D. J.*)

MYRMILLONS, (*Hiſtoire anc.*) ſorte de gladiateurs de l'ancienne Rome, appellés auſſi *Murmuliones*. Turnebe fait venir ce mot de *Myrmidons*: d'autres croyent que ce nom vient du grec *μυρμυρος*, qui ſignifie un *poiſſon de mer*, tacheté de pluſieurs couleurs, dont Ovide fait mention dans ſes Halieutiques, & que ces gladiateurs furent ainſi nommés, parce qu'ils portoient la figure de ce poiſſon ſur leur caſque, ils étoient outre cela armés d'un bouclier & d'une épée. Les *Mirmillons* combattoient ordinairement contre une autre eſpece de gladiateurs appellés *Retiaires*, du mot *rete*, filet de pêcheur, dans lequel ils tâchoient d'embarraſſer la tête de leurs adverſaires. On appelloit encore les Myrmillons *Gaulois*, ſoit que les premiers fuſſent venus des Gaules, ſoit qu'ils fuſſent armés à la gauloiſe. Auſſi les Retiaires en combattant contre eux avoient-ils coutume de chanter: *quid me fugis galle, non te peto, piſcem peto*; „ pourquoi me fuis-tu, gaulois, ce n'eſt point à toi, c'eſt „ à ton poiſſon que j'en veux „: ce qui confirme la ſeconde étymologie que nous avons rapportée. Selon Suétone, Domitien ſupprima cette eſpece de gladiateurs. *Voyez* GLADIATEUR. (*G*)

MYROBOLANS, ſ. m. plur. (*Bot. exot.*) fruits des Indes orientales deſſéchés, dont on fait uſage en Médecine.

Ils ont été inconnus aux anciens Grecs, mis en vogue par les Arabes, & connus ſeulement des nouveaux Grecs, depuis Actuarius, que Fabricius fait vivre au commencement du xiv. ſiecle. Ce que Théophraſte, Pline, & Dioſcoride appellent *myrobolanum*, n'eſt point les *myrobolans* des modernes, c'eſt le *gland unguentaria*, la noix ben des boutiques, qu'on employoit dans les parfums & les onguens précieux.

Avicenne & Sérapion comptent quatre eſpeces de *myrobolans* ſous le nom de *belilége*, les citrins, les chébules, les indiens ou noirs, & les chinois. Les modernes ne connoiſſent point ces derniers, mais ils connoiſſent cinq ſortes de *myrobolans*, les citrins, les chebules, les indiens, les bellirics, & les emblics: ces cinq eſpeces paroiſſent être les fruits d'arbres différens, & non d'un même arbre.

Les *myrobolans* citrins, *myrobolani citrinæ off.* ſont des fruits deſſéchés, oblongs, gros comme des olives, arrondis en forme de poire, mouſſes par les deux bouts, de couleur jaunâtre ou citrine. Il regne le plus ſouvent cinq grandes cannelures d'un bout à l'autre, & cinq autres plus petites, qui ſont entre les grandes. L'écorce extérieure eſt glutineuſe, & comme gommeuſe, épaiſſe d'une demi-ligne, amere, acerbe, un peu acre; elle couvre un noyau d'une couleur plus claire, anguleux, oblong, & comme ſillonneux, renfermant une amande très-fine: on ne ſe ſert que de l'écorce, ou de la chair qui eſt ſéche.

Ces fruits viennent ſur un arbre qui eſt de la groſſeur du prunier ſauvage, à feuilles conjugées comme celles du frêne ou du ſorbier: cet arbre eſt nommé par Jonſton dans ſa Dendrologie, *arbor myrobolanifera, ſorbi foliis*, mais nous n'en avons aucune deſcription.

Les *myrobolans* chébules, *myrobolani chebulæ off.* ſont des fruits deſſéchés, ſemblables aux citrins, plus grands, imitant mieux la forme des poires, & pareillement relevés de cinq côtés: ils ſont ridés, d'une couleur preſque brune en-dehors, d'un roux noirâtre en-dedans; ils ont le même goût que les *myrobolans* citrins, mais leur pulpe eſt plus épaiſſe, & renferme un gros noyau anguleux, creux, qui contient une amande graſſe, oblongue, du même goût que celle des précédens.

L'arbre qui porte ces fruits a des feuilles ſimples, non conjugées, & ſemblables à celles du pêcher: il s'appelle *arbor myrobolanifera perſicæ folio*. Dans Jonſton Dendrol. la deſcription de cet arbre nous manque. L'arbre que Veslingius dans ſes notes ſur Proſper Alpin décrit ſous le nom d'arbre qui porte les *myrobolans* chébules, & qu'on cultive au grand Caire, n'eſt point celui de Jonſton, car outre que ſes rameaux ſont garnis de longues épines pointues, ſes feuilles different entierement de celle du pêcher, puiſqu'elles ſont deux-à-deux ſur une queue commune, arrondies & terminées en pointe mouſſe.

Les *myrobolans* indiens ou noirs, *myrobolani indicæ, ſeu nigræ, off.* ſont des fruits deſſéchés, plus petits que les citrins, oblongs, de la longueur de neuf lignes, larges de quatre ou cinq, ridés plûtôt que cannelés, mouſſes aux deux extrémités, noirs en-dehors, brillans endedans comme du bitume ou de la poix ſolide, & creuſés intérieurement d'un ſillon: c'eſt par cette raiſon qu'ils paroiſſent plûtôt des fruits qui ne ſont pas mûrs, que des fruits parfaits, car cette cavité ſemble deſtinée à recevoir l'amande, & en effet, on en trouve une imparfaite dans quelques-uns. Ils ont un goût un peu acide, acerbe mêlé de quelque amertume, avec une certaine âcreté qui ne ſe fait pas d'abord ſentir. Ils s'attachent aux dents, & excitent la ſalive. On trouve quelquefois dans les boutiques, parmi ces *myrobolans*, d'autres fruits plus anguleux & plus grands, renfermant un noyau; on ſoupçonne que ce ſont auſſi des *myrobolans* indiens, mais qui ſont mûrs.

L'arbre qui les porte eſt de la groſſeur du prunier ſauvage; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du ſaule. Il s'appelle *arbor myrobolanifera, ſalicis folio*, dans Jonſton Dendrol. voilà tout ce que nous en ſavons.

Les *myrobolans* bellirics, *myrobolani belliricæ, off.* ſont des fruits arrondis, un peu anguleux, de la figure & de la couleur de la noix muſcade, tirant ſur le jaune, preſque de la longueur d'un pouce, environ de dix lignes de largeur, ſe terminant en un pédicule un peu gros. Son écorce eſt amere, auſtere, aſtringente, épaiſſe d'une ligne, molle, contenant un noyau de couleur plus claire, dans la cavité duquel ſe trouve une amande ſemblable à une aveline, arrondie & pointue.

L'arbre qui les porte eſt appellé *arbor myrobolanus, ſauli folio, ſubcinericio*, dans Jonſton Dendrol. Il a les feuilles de laurier, mais elles ſont plus pâles, & de la grandeur de celles du prunier ſauvage; c'eſt toute la deſcription que nous en avons.

Les *myrobolans* emblics, *myrobolani emblicæ, off.* ſont des fruits deſſéchés, preſque ſphériques, à ſix angles, d'un gris noirâtre, gros comme des noix de galle, & quelquefois davantage; ils contiennent ſous une pulpe charnue, qui s'ouvre en huit parties en muriſſant, un noyau léger, blanchâtre, de la groſſeur d'une avéline, anguleux, diviſé en trois cellules. On nous apporte le plus ſouvent les ſegmens de la chair ou de la pulpe deſſéchée. Ils ſont noirâtres, d'un goût aigrelet, auſtere, mêlé d'un peu d'âcreté; l'arbre qui les porte eſt nommé par Jonſton, *arbor myrobolanifera foliis minutim inciſis*.

Non-ſeulement cet arbre ſurpaſſe les autres par ſa hauteur, mais il en differe par la figure de ſes feuilles, qui ſont petites, & découpées fort menu, on n'en trouve aucune deſcription exacte: de-là vient que Dale prend cette eſpece de myrobolanier pour le *nilicamara*, & Ray pour le *tanus* du jardin de Malabar,

Tous les *myrobolans* que nous venons de décrire, naiſſent dans les Indes orientales, ſavoir à Bengale, à Camboge, & dans le Malabar. Les Indiens s'en ſervent pour tanner le cuir & pour faire de l'encre. Ils purgent légerement, & reſſerrent en même tems les inteſtins; mais la Médecine en fait peu d'uſage, parce que nous recevons rarement les *myrobolans* bien choiſis, frais, peſans, & en bon état; & parce que nous avons nos prunes, nos acacias, nos tamarins, qui méritent à tous égards la préférence. (*D. J.*)

MYRON, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ. d'Orient.*) c'eſt ainſi que les chrétiens orientaux nomment un baume ſacré dont ils ſe ſervent, non-ſeulement dans l'adminiſtration du baptême, mais encore en diverſes autres cérémonies religieuſes. Ils regardent même la bénédiction prononcée ſur le *myron* comme une bénédiction ſacramentale. Parmi les œuvres de Grégoire de Marka, qui vivoit au dixieme ſiecle, & qui eſt un des peres de l'égliſe arménienne, on lit une eſpece d'homélie en l'honneur du *myron*. Vardanes ne parle pas du *myron* avec moins de vénération. „ Nous voyons des yeux du corps, dit-il, dans „ l'Euchariſtie du pain & du vin, & par les yeux de „ la foi, nous concevons le corps & le ſang de Jeſus-„ Chriſt: de même dans le *myron* nous ne voyons que „ de l'huile, mais par la foi nous y appercevons l'eſprit „ de Dieu „. Au reſte, la compoſition qu'on trouve dans l'hiſtoire de l'égliſe d'Alexandrie, écrite par Vanſleb, reſſemble beaucoup au kyphi décrit par Plutarque à la fin du traité d'Iſis. *Voyez* M. de la Croze, *Hiſt. du Chriſtianiſme des Indes*. (*D. J.*)

MYROPOLE, (*Géog. anc.*) en grec Μυρόπολον, ville de Grece, près des Thermopyles, vis-à-vis d'Héraclée. Procope dit que le tems ayant ruiné les fortifications qu'on avoit faites au paſſage des Thermopyles, d'un côté par la ville d'Héraclée, & de l'autre par celle de *Myropole*, qui eſt proche de ce paſſage, Juſtinien répara les fortifications de ces deux places & éleva un mur très-ſolide, par le moyen duquel il boucha cet endroit, qui étoit auparavant ouvert. Les Lacédémoniens furent invincibles, tant que Sparte n'eut point de murailles, & dès que Juſtinien eût fini tant de beaux ouvrages décrits par Procope, les Barbares les détruiſirent, pénétrerent de toutes parts, & firent crouler l'empire. (*D. J.*)

MYRRHE, ſ. f. (*Hiſt. nat des drog. exot.*) ſuc réſineux, gommeux, qui découle naturellement ou par inciſion, d'un arbre duquel nous ne ſavons autre choſe, ſinon qu'il croît dans l'Arabie-heureuſe, en Egypte, en Ethiopie, en Abyſſinie, & au pays des Troglodytes, autrement dit la côte d'Abex.

Les anciens ont parlé de pluſieurs ſortes de *myrrhe*, qu'ils ont décrites & diſtinguées les unes des autres avec peu d'exactitude. Préſentement même, on trouve dans des caiſſes de *myrrhe*, que nous recevons des Indes orientales ou des échelles du Levant, pluſieurs morceaux de *myrrhe* différens par le goût, l'odeur & la conſiſtence. Tantôt ils ont une odeur ſuave de *myrrhe*, tantôt une odeur incommode & déſagréable, tantôt ils n'ont qu'une légere amertume, & tantôt ils répugnent par leur amertume, & excitent des nauſées. Ajoutez, qu'ils ſont mêlés de bdellium & de gomme arabique.

L'on voit du-moins qu'il y a grande différence entre les larmes de la *myrrhe*, ſelon qu'elle provient de différens arbres, de diverſes parties d'un même arbre, ſelon les différentes ſaiſons de l'année où on la recueille, ſelon le pays, ſelon la culture, & ſelon que ces larmes découlent d'elles-mêmes, ou par inciſion; car il ne s'agit pas ici des ſophiſtiqueries particulieres qu'on peut y faire en Europe dans le débit.

Quelques auteurs doutant que notre *myrrhe* ſoit la même que celle des anciens, prétendent que ce que nous appellons *myrrhe*, étoit leur bdellium; cependant on l'en diſtingue facilement, parce qu'elle eſt amere, moins viſqueuſe, d'une odeur plus piquante que celle du bdellium. D'autres ſoupçonnent, que nous n'avons point la belle *myrrhe* des anciens, mais ſeulement l'eſpece la plus vile, à laquelle Dioſcoride donnoit le ſurnom de *caucalis* & *d'ergaſine*: cependant il eſt plus vraiſſemblable qu'on nous apporte encore la vraie *myrrhe* antique, quoique mélangée avec d'autres eſpeces d'une qualité inférieure.

Je ſai bien que les anciens comptoient leur *myrrhe* parmi les plus doux aromates, & qu'ils s'en ſervoient pour donner de l'odeur aux vins les plus précieux; mais outre qu'ils avoient peut-être un art particulier de la préparer pour leurs parfums, & leurs vins, on ne doit pas diſputer des goûts, ni des odeurs.

Il faut remarquer, que les anciens connoiſſoient deux eſpeces de *myrrhe*, une liquide qu'ils appelloient *ſtacte*, & une *myrrhe* ſolide ou en maſſe. Ils diſtinguoient encore trois ſortes de *myrrhe* liquide, l'une qui étoit naturelle, & qui découloit d'elle-même des arbres ſans inciſion; c'eſt, dit Pline, la plus eſtimable de toutes. La ſeconde, tirée par inciſion, étoit également naturelle, mais plus épaiſſe & plus groſſiere. La troiſieme, qu'on faiſoit artificiellement, étoit de la *myrrhe* récente en maſſe, pilée avec une petite quantité d'eau, que l'on paſſoit en l'exprimant fortement; cette préparation qu'on peut nommer *émulſion* de *myrrhe*, ne ſe pratique point aujourd'hui; mais on trouve quelquefois dans les boutiques des morceaux de *myrrhe* récente, pleins d'un ſuc huileux, que nos parfumeurs appellent *ſtacte*.

Outre les *myrrhes* liquides, les anciens diſtinguoient pluſieurs ſortes de *myrrhe* ſolide ou en maſſe, entre leſquelles Galien regardoit la *myrrhe* troglodityque pour la meilleure, & après elle la *myrrhe* minnéenne, *minnæa*, ainſi nommée des Minnéens, peuples de l'Arabie heureuſe, que Strabon, *l. XVI. p.* 798. met ſur les côtes de la mer rouge. Enfin, Dioſcoride fait mention d'une *myrrhe* de Béotie, mais on ne la connoît point du-tout aujourd'hui.

La *myrrhe* donc, *myrrha*, *off.* Σμύρνα, Dioſc. μύῤῥα *Hippocratis mor.* des Arabes, eſt un ſuc réſineux, gommeux, en morceaux fragiles de différentes grandeurs; tantôt de la groſſeur d'une noiſette ou d'une noix tantôt plus gros; de couleur jaune, rouſſe ou ferrugineuſe, tranſparens en quelque maniere, & brillans. Quand on les briſe, on y voit des veines blanchâtres à demi-circulaires ou ſphéroides; ſon goût eſt amer, aromatique, avec un peu d'âcreté, qui cauſe des nauſées. Quand on la pile, elle donne une odeur forte, qui frappe les narines; & quand on la brûle, elle répand une agréable fumée.

Myrrhe, (*Chimie*, *Pharmacie & Mat. médic.*) on doit choiſir celle qui eſt friable, légere, égale en couleur dans toutes ſes parties, ſans ordures, très-aromatique, d'un roux foncé & demi-tranſparente; la plus mauvaiſe eſt celle qui eſt noire, peſante & ſale.

Il s'enſuit de ſa qualité de gomme-réſine, *voy.* Gomme-résine, qu'elle ne doit être ſoluble qu'en partie dans l'eau, dans l'eſprit de vin rectifié, & dans les huiles. Elle ſe diſſout cependant en entier, ou peut s'en faut, dans l'eſprit de vin tartariſé, & preſque entierement auſſi dans la liqueur qui ſe ſépare du blanc d'œuf durci, que l'on fait réſoudre ou tomber en deliquium avec la *myrrhe*, en les expoſant enſemble dans un lieu humide; opération qui fournit ce qu'on appelle très-improprement dans les boutiques, *huile de* myrrhe *par défaillance*. Ces deux derniers phénomenes méritent d'être conſtatés par de nouvelles obſervations, & ils ſont très-ſinguliers, ſi ce qu'en ont dit les auteurs eſt conforme à la vérité: ſelon l'analyſe de M. Cartheuſer, une once de belle *myrrhe* eſt compoſée de ſept gros de ſubſtance gommeuſe *inſéparablement barbouillée* d'un peu de réſine & d'huile, de deux ſcrupules & quelques grains de réſine chargée d'huile eſſentielle & d'environ douze grains d'ordure abſolument inſoluble. La *myrrhe* choiſie, diſtillée à l'eau, donne au rapport de Fred. Hoffman, qui prétend avoir exécuté cette opération le premier, *Obſ. phyſ. chim. l. I. obſ.* 5. environ deux dragmes, & même la plus parfaite, juſqu'à trois dragmes par livre d'huile eſſentielle, dont une partie eſt plus peſante que l'eau, & une autre partie nage à ſa ſurface.

La *myrrhe* eſt un des remedes que les anciens ont le plus célébré, & que les modernes ont auſſi compté parmi les médicamens les plus précieux Elle poſſede toutes les qualités des gommes-réſines à un degré que l'on peut appeller *temperé* ou *moyen*, qui permet de l'employer dans tous les ſujets & dans tous les cas où les gommes-réſines ſont indiquées: dire de ce remede, que les anciens & les modernes l'ont également célébré, c'eſt aſſez faire entendre qu'ils lui ont attribué généralement toutes les vertus. Celles qui ſont le plus reconnues ſont ſa qualité ſtomachique, roborante, apéritive & utérine; auſſi ſon uſage le plus fréquent eſt pour donner du ton à l'eſtomac, pour fondre les obſtructions, ſur-tout bilieuſes; pour ranimer, & ſur-tout pour faire couler les regles; on la donne rarement ſeule, mais on la fait entrer fort communément dans les pillules ou bols ſtomachiques, fondans, emménagogues, & dans les préparations officinales, dont la vertu dominante eſt d'être cordiale ou excitante. Les qualités bézoardique & antiputride, ne ſont fondées que ſur des préjugés: la derniere ſur-tout qu'on a eſtimée ſur l'uſage que les anciens faiſoient de la *myrrhe* dans les embaumemens, eſt on ne peut pas plus précaire, *voyez* Embaumement & Mumie: la vertu vulnéraire & cicatriſante eſt commune à la *myrrhe* & à tous les ſucs balſamiques, liqui-

des & concrets; mais notre gomme-réſine n'a aucun avantage à cet égard, au contraire. Cartheuſer met cependant au-deſſus de toutes les propriétés de la *myrrhe*, celle qu'il lui attribue d'être un remede ſouverain contre la toux invétérée & pluſieurs autres maladies chroniques de la poitrine, qui dépendent principalement de la foibleſſe du poumon & du ventricule. Au reſte, cet auteur moderne eſt très-enthouſiaſte ſur les éloges de la *myrrhe*; ce remede doit ſe donner en ſubſtance & incorporé à cauſe de ſon amertume, avec un excipient qui ſe réduiſe ſous forme ſolide. La teinture de *myrrhe* eſt beaucoup plus efficace que la *myrrhe* en ſubſtance, ſelon la remarque de Sthal, ſoit parce que cette teinture ne contient que la réſine & l'huile eſſentielle qui ſont ſes principes les plus actifs, débarraſſés de la partie gommeuſe qui maſquoit ou châtroit en partie leur action; mais plus encore parce que ces principes ſont très diviſés dans l'eſprit de vin, & enfin parce que ce menſtrue concourt très-efficacement à leur activité. Au reſte, cette remarque doit être commune aux teintures en général, *Voyez* TEINTURE.

L'huile eſſentielle de la *myrrhe* doit être comptée, ſi l'on en croit Cartheuſer & Frid. Hoffman, parmi les moins âcres & les plus convenables pour l'uſage intérieur, *voyez* HUILE ESSENTIELLE. Le dernier auteur recommande particulierement celle-ci priſe à la doſe de quelques gouttes ſous forme d'œleoſaccharum dans une infuſion de véronique ou dans du caffé, contre pluſieurs maladies chroniques de la poitrine, telles que la toux invétérée, l'aſthme humide, *&c.* il conſeille auſſi de prendre le même œleoſaccharum le matin dans du bouillon, du chocolat ou du caffé, comme une excellente reſſource contre l'influence d'un air épais & chargé d'exhalaiſons putrides ou de miaſmes épidémiques.

La *myrrhe* réduite en poudre & la teinture de *myrrhe* ſont auſſi des remedes extérieurs très-uſités dans les panſemens des plaies & des ulceres, & ſur-tout dans la gangrene & dans la carie.

Il eſt peu de drogues qui entrent dans autant de compoſitions officinales, ſoit internes, ſoit externes, que la *myrrhe*, ſon efficacité eſt ſur-tout remarquable dans l'élixir de propriété, les pillules de Rufus, & la thériaque diateſſaron, parce que ces remedes ſont compoſés de très-peu d'ingrédiens. (*b*)

MYRRHÉ, VIN, (*Littér.*) en latin *myrrhinum vinum*; c'étoit chez les anciens, du vin mêlé de *myrrhe* avec art, pour le rendre meilleur & le conſerver plus long-tems, ſuivant Ætius, *Tetrab.* 4. *ſerm.* 41. *cap. cxxiii.* on en faiſoit grand cas, ainſi que de quelques autres boiſſons *myrrhées*. Pline, *liv. XIV. ch. xiij.* nous le dit; *lautiſſima apud priſcos* vina, *erant* myrrhæ *odore condita*. Les lois des douze tables défendoient d'en répandre ſur les morts.

Ce n'étoit pas de ce vin de *myrrhe* ſi priſé, qu'on offrit à boire à Jeſus-Chriſt dans ſa paſſion, pour amortir à ce qu'on croit en lui, le trop vif ſentiment de la douleur: on avoit coutume parmi les Hébreux, de donner à ceux qu'on menoit au ſupplice, une liqueur aſſoupiſſante dans laquelle entroit de la *myrrhe* qui la rendoit amere. Apulée, métam. *liv. VIII.* raconte qu'un certain homme s'étoit prémuni contre la violence des coups, par une potion de *myrrhe*. Apparemment que ce fut dans cette vûe, qu'on crut devoir donner du *vin myrrhé* à Notre-Seigneur; ce vin étoit ſans doute très-amer, puiſque S. Matthieu rapporte, que c'étoit du vin mêlé de fiel. Le fiel de S. Matthieu & la *myrrhe* de S. Marc, *ch. xv. v.* 25. ne marquent qu'une même choſe, c'eſt-à-dire, une boiſſon très-amere au goût. *Voyez* Th Bartholin, *de vino myrrhato*, ſi vous êtes curieux de plus grands détails ſur cet article. (*D. J.*)

MYRRHENE, (*Géog. anc.*) en latin *Myrrhinus*, municipe de l'Attique peu diſtant de Marathon. Il faiſoit partie de la tribu Pandionide, ſelon Etienne le géographe. (*D. J.*)

MYRRHINA, MURRINA *ou* MORRHINA VASA, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à des vaſes précieux dont ils ſe ſervoient dans leur repas, & pour renfermer des parfums. Pline dit qu'ils étoient faits d'une pierre précieuſe qui ſe trouvoit en Caramanie & dans le pays des Parthes; l'on a cru que cette pierre étoit une eſpece d'agathe ou d'onyx. D'autres ont conjecturé que ces vaſes étoient d'une compoſition factice ou d'une eſpece de porcelaine. Pompée apporta le premier des *pocula myrrhina* de l'Orient; ils étoient fort eſtimés chez les Romains. Pline nous dit que T. Pétronius, pour fruſtrer Néron, *ut menſam ejus exhæredaret*, briſa avant de mourir un grand baſſin *trulla myrrhina* qui étoit eſtimé 300 talens & dont cet empereur avoit grande envie. *Voyez* l'*art.* MORRHA.

MYRRHINITE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre qui avoit l'odeur de la myrrhe.

MYRRHIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. bot.*) genre de plante à fleur en roſe & en ombelle; elle eſt compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond & ſoutenus par un calice qui devient un fruit à deux ſemences ſemblables à un bec d'oiſeau; ces ſemences ſont ſtriées & relevées en boſſe d'un côté, & plattes de l'autre. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte onze eſpeces de ce genre de plante umbellifere, dont la principale eſt la *myrrhis major*, que nous nommons en françois *cerfeuil muſqué*; en anglois, *ſweet cicely*.

Les tiges s'élevent à la hauteur de quatre ou cinq piés; elles ſont rameuſes, s'étendant en large, velues, creuſés en-dedans. Ses feuilles ſont grandes, amples, molles, découpées, & reſſemblantes à celles de la ciguë, mais plus blanchâtres, & ſouvent marquetées de taches blanches, un peu velues, ayant la couleur & l'odeur du cerfeuil, & un goût d'anis, attachées par des queues fiſtuleuſes. Ses fleurs naiſſent en paraſols aux ſommets des tiges & des branches, compoſées chacune de cinq feuilles inégales, diſpoſées en fleur-de-lis, de couleur blanche, un peu odorantes. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences jointes deux à deux, grandes, longues, ſemblables au bec d'un oiſeau, cannelées ſur le dos, noirâtres, d'un goût d'anis agréable. Sa racine eſt longue, groſſe, blanche, molle, & comme fongueuſe, d'un goût doux, mêlé d'un peu d'âcreté, aromatique, & ſemblable à celui de la ſemence. Cette plante vient dans les prés & dans les jardins; ſa feuille auſſi bonne à manger que le cerfeuil, eſt fort connue dans les cuiſines. (*D. J.*)

MYRRHITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à une pierre jaunâtre & demi-tranſparente, que l'on ſoupçonne être la cornaline pâle & jaune.

MYRTE, ſ. m. *myrtus*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, dont le calice devient dans la ſuite une baie faite comme une olive, & qui a une couronne. Cette baie ſe diviſe en trois loges qui contiennent des ſemences pour l'ordinaire de la figure d'un rein. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

MYRTE, *myrtus*, arbriſſeau toûjours verd, qui vient naturellement en Afrique, & dans les parties méridionales de l'Aſie & de l'Europe. Il y en a de pluſieurs eſpeces, dont la plus grande différence conſiſte dans la forme des feuilles. Mais tous les *myrtes* s'élevent dans les pays d'où ils tirent leur origine, à une plus grande hauteur que dans ce climat, où on ne les voit que ſous la forme d'arbriſſeaux. Car dans les provinces du centre du royaume, on eſt obligé de tenir en caiſſe ou dans des pots les arbriſſeaux qui ne peuvent paſſer les hivers qu'à la faveur d'une orangerie. Les feuilles de tous les *myrtes* ſont liſſes, unies, entieres, d'un verd brun très-brillant, & d'une odeur ſuave, aromatique, des plus agréables. Ce ſont les feuilles qui font le principal agrément de ces arbriſſeaux; toutes les fleurs des *myrtes* ſont blanches, aſſez apparentes, & de très-bonne odeur; elles paroiſſent dans le mois de Juin, & durent pendant la plus grande partie de l'été. On ne connoît de différence pour la couleur de la fleur que dans une ſeule eſpece, où le blanc qui fait le fonds eſt mêlé de rouge. Le fruit qui ſuccede à la fleur eſt une baie noire, quelquefois blanche & ovale, qui contient pluſieurs ſemences de la forme d'un rein. Il n'y a qu'une ſeule eſpece de *myrte* dont la fleur ſoit double: l'arbriſſeau en donne une grande quantité; elles durent long-tems, ſont d'une grande beauté, & d'une excellente odeur; mais il y a encore pluſieurs *myrtes* à feuilles panachées, qui font de belles variétés. Preſque tous les *myrtes* ſe multiplient très-aiſément, ſont de longue durée, & n'exigent que les ſoins ordinaires de l'orangerie: cependant on voit de ces arbriſſeaux en pleine terre dans la Provence, dans le Languedoc, l'Aunis, la Bretagne, & même dans la Normandie.

Si l'on donnoit ici la méthode que l'on ſuit en Provence & en Languedoc pour l'éducation & la culture des *myrtes*, elle ne conviendroit nullement pour les provinces de la partie ſeptentrionale du royaume. Il vaut beaucoup mieux s'en rapporter à ce qui ſe pratique en Angleterre ſur ce point. Si on trouve les procédés trop ſtrictes, il ſera fort aiſé de s'en relâcher à proportion de la température du climat où l'on ſe trouvera placé. Je ne ſache pas qu'on ait donné rien de mieux à ce ſujet, que ce qui a été tracé par M. Miller, dans la ſixieme édition angloiſe de ſon *Dictionnaire des Jardiniers*.

On multiplie, dit cet auteur, les *myrtes* de boutures qu'il faut faire pour le mieux au mois de Juillet. Vous choiſirez pour cela de jeunes rejettons les plus droits & les plus vigoureux, de la longueur de ſix ou huit pouces. Après en avoir ôté les feuilles de la partie inférieure ſur environ deux pouces de longueur, vous piquerez ces jeunes branches dans des terrines remplies d'une terre franche & legere; en ſorte qu'elles ſoient à deux pouces de diſtance les unes des autres. On aura ſoin de ſerrer la terre autour des boutures, & de les arroſer pour les mieux affermir. On mettra ces terrines ſous un chaſſis de couche, & on les plongera ſoit dans du vieux fumier, ou dans de la vieille tannée. Afin que la terre des terrines ne ſe deſſeche pas trop vîte, on leur fera de l'ombre avec des paillaſſons pendant la chaleur du jour, & on leur donnera de l'air à proportion que la ſaiſon ſera douce. Mais il ne faudra pas oublier de les arroſer tous les deux ou trois jours, ſelon que la terre des terrines paroîtra ſeche. Au bout d'un mois, les boutures commenceront à pouſſer: on les accoutumera par degré à l'air libre, & on pourra ſur la fin d'Août, les mettre à une ſituation abritée des vents froids juſqu'au mois d'Octobre qu'il faudra les entrer dans l'orangerie, où on leur donnera la place la plus fraîche & la plus propre à les faire jouir de l'air dans les tems doux. Car les *myrtes* ne demandent qu'à être garantis du grand froid; à l'exception du *myrte* à feuilles d'oranger & du *myrte* citronné, qui étant moins robuſtes que les autres, veulent être placés un peu plus chaudement. Il faudra les arroſer ſouvent pendant l'hiver, ôter toutes les feuilles qui ſe fanneront, & arracher toutes les mauvaiſes herbes qui leur feroient un très-grand tort. Au mois de Mars ſuivant on enlevera les jeunes plants avec grand ſoin & le plus en motte que l'on pourra, pour les mettre chacun dans un petit pot ſéparé que l'on aura rempli d'une terre de la qualité de celle dont on s'eſt ſervi pour les terrines. On les arroſera bien, pour affermir la terre, & on les mettra à l'ombre dans l'orangerie, juſqu'à ce qu'ils ayent repris. Alors on les accoutumera à l'air & au ſoleil, puis on les ſortira au mois de Mai pour les placer à quelque bonne ſituation, près d'une paliſſade, à l'abri des grands vents. Pendant l'été, il faudra les arroſer abondamment, attendu que les petits pots ſont ſujets à ſe deſſécher promptement; auſſi aura-t-il fallu avoir attention de les placer de façon qu'ils ne ſoient expoſés qu'au ſoleil levant; car lorſque ces petits pots ſe trouvent placés au grand ſoleil, l'humidité s'exhale trop vîte, & l'accroiſſement des plantes en eſt retardé. Au mois d'Août ſuivant, vous examinerez ſi les racines des *myrtes* n'ont pas percé à-travers les trous du fond du pot. Si cela eſt, vous les tournerez dans des pots un peu plus grands, après avoir eu ſoin de couper les racines moiſies, ou qui étoient adhérentes aux parois du pot, & d'adoucir la terre autour de la motte, afin que les racines puiſſent percer plus aiſément dans la nouvelle terre. Il faudra enſuite les faire bien arroſer, & les mettre à une ſituation abritée des grands vents. C'eſt alors qu'on pourra tailler les jeunes plants pour les amener à une forme réguliere; & s'ils ne font pas une tige droite, il faudra les diriger au moyen d'un bâton: avec ces ſoins, les *myrtes* pourront facilement être taillés en boule ou en pyramide, qui ſont les formes qui conviennent le mieux aux petits arbriſſeaux de l'orangerie. Tout l'inconvénient, c'eſt qu'une taille réguliere les empêche de donner des fleurs; auſſi ne faut-il pas traiter de cette façon l'eſpece à fleur double, qui tire de là ſa principale beauté. L'on fera donc bien de laiſſer venir au naturel un ou deux plants de chaque eſpece de *myrtes*, afin de pouvoir jouir de l'agrément de leurs fleurs. A meſure que les jeunes *myrtes* grandiront, il faudra tous les ans les tranſplanter dans de plus grands pots, à meſure de l'étendue de leurs racines. Mais gardez-vous de la mettre d'abord dans de trop grands vaiſſeaux; ils n'y pouſſeroient que foiblement & irrégulierement, ſouvent même cela les fait périr. En les changeant de pot, on aura toûjours ſoin d'adoucir la terre autour de la motte, en la perçant en pluſieurs endroits pour donner paſſage aux racines. On peut même les remettre dans les mêmes pots, s'ils ne ſont pas trop petits, ayant ſoin de garnir les côtés & le fond du pot d'une bonne terre neuve, & de leur donner quantité d'eau pour affermir les racines; ce qu'il faudra répéter ſouvent. Car ils en demandent beaucoup, tant en hiver qu'en été, & beaucoup plus dans les tems ſecs & chauds. Les mois d'Avril & d'Août ſont la meilleure ſaiſon pour les tranſplanter. Si on le fait plutôt au printems, comme ils ne croiſſent que lentement alors, ils ne pourroient pouſſer de nouvelles racines auſſi-tôt qu'il le faudroit, & ſi on attendoit plus tard en automne, le froid de la ſaiſon les empêcheroit de reprendre. Je ne conſeille pas non plus de les tranſplanter dans les grandes chaleurs de l'été; car il leur faut pour réuſſir, de la fraicheur, de l'ombre, & de grands arroſemens. Dès qu'il commencera à geler pendant la nuit dans le mois d'Octobre, il faudra les mettre à l'orangerie: mais tant que la ſaiſon ſera douce, on pourra différer juſqu'au commencement de Novembre. Lorſqu'on les ſerre trop tôt, & que la fin de l'automne eſt chaude, ils y pouſſent de nouveaux rejettons que l'hiver fait périr ordinairement; ce qui les gâte beaucoup. On fera donc bien de les tenir en plein air auſſi long tems que l'on pourra, & de les y remettre au printems avant qu'ils ne commencent à pouſſer. Mais pendant qu'ils ſeront dans l'orangerie, on leur donnera dans les tems doux autant d'air frais qu'il ſera poſſible.

J'ai vû, continue le même auteur, le *myrte* commun d'Italie, & le *myrte* romain en pleine terre, à une expoſition chaude, & dans un terrein ſec, où ils ont réſiſté au froid pendant pluſieurs hivers. On a ſoin ſeulement de les couvrir pendant les fortes gelées de deux ou trois paillaſſons, & on met de grand fumier à leur pié pour empêcher la gelée de pénétrer juſqu'à leurs racines. Mais en Cornouailles & en Devonshire, où les hivers ſont plus doux que dans les autres provinces d'Angleterre, l'on voit de grandes haies de *myrtes* plantées depuis pluſieurs années, dont quelques-unes ont juſqu'à ſix piés d'hauteur. J'imagine que l'eſpece à fleur double qui vient des provinces méridionales de France, réſiſteroit auſſi-bien que les autres en pleine terre. Cette eſpece avec celle à feuille d'oranger, ſont les plus difficiles à faire venir de boutures. Mais en faiſant les boutures de ces arbriſſeaux tout à la fin du mois de Juillet, en choiſiſſant pour cela les plus tendres rejettons, & en les conduiſant comme il a été dit, j'ai ſouvent éprouvé qu'elles faiſoient fort bien racine. L'eſpece à feuilles d'oranger, & toutes celles à feuilles panachées, ſont plus délicates que les eſpeces ordinaires: il faudra les mettre à l'orangerie un peu plutôt en automne, & les y placer loin des fenêtres.

Bradley auteur anglois, aſſure que tous les *myrtes* peuvent très-aiſément ſe multiplier de branches couchées, & que l'eſpece à fleur double & celle à feuilles d'oranger, réuſſiſſent mieux de cette façon que de boutures; mais qu'il ne faut ſe ſervir que des jeunes branches de l'année; car ſi on couchoit des branches plus âgées, elles ne feroient point de racines malgré toutes les attentions qu'on pût y donner: que le mois de Mai eſt le tems le plus convenable pour coucher ces branches; que le *myrte* ſe plaît tellement dans l'humidité, qu'il en a vu un pot qui avoit paſſé l'été dans un baſſin qu'on avoit ſoin d'entretenir plein d'eau, & que ce *myrte* avoit pouſſé pendant cet été quatre fois autant que ceux qu'on avoit traités à l'ordinaire, & qu'il avoit continué de croître de la même maniere pendant pluſieurs années, ſans qu'on renouvellât la terre du pot.

Mais on peut encore multiplier de ſemence les *myrtes* à fleur ſimple, à l'exception des eſpeces à feuilles panachées; & de plus ils peuvent tous ſe greffer les uns ſur les autres.

Les feuilles de *myrtes* entrent dans les ſachets d'odeur, dans les pots-pourris; & au royaume de Naples, elles ſervent à tanner les cuirs.

Les baies de *myrte* ſont de quelque uſage en Médecine, & on en fait en Allemagne une teinture de couleur d'ardoiſe qui a peu d'éclat. Dans la Provence où il y a beaucoup de ces arbriſſeaux, les oiſeaux ſe nourriſſent de ces baies; ce qui les engraiſſe & les rend d'un goût excellent.

On connoît pluſieurs eſpeces de *myrtes* & quelques variétés: voici les plus remarquables des unes & des autres.

1. *Le myrte commun d'Italie*; ſa feuille eſt moyenne.
2. *Le myrte romain à large feuille*.
3. *Le même à baies blanches*.
4. *Le même myrte à feuille dorée*.
5. *Le petit myrte commun*, ou le *myrte* à feuille de thim: c'eſt celui qu'on cultive le plus dans ce royaume.
6. *Le même myrte à feuille argentée*.
7. *Le myrte à feuille de buis*.
8. *Le myrte à feuille de romarin*.
9. *Le même myrte à feuille panachée de verd & de blanc*: ſes fleurs ſont bigarrées de blanc & de rouge: c'eſt celui dont les Anglois font le plus de cas.
10. *Le myrte balſamique à feuille de grenadier*.

11. *Le myrte citronné:* ſes feuilles ont l'odeur de la noix muſcade, & ſes jeunes rameaux ſont rougeâtres.

12. *Le même myrte à feuille dorée.*

13. *Le myrte d'Eſpagne à larges feuilles:* les Anglois le nomment plus communément le *myrte à feuille d'oranger*; mais ſes feuilles ont plus de reſſemblance avec celles du laurier franc, & elles viennent pluſieurs enſemble par touffes.

14. *Le même à baies blanches.*

15. *Le myrte d'Eſpagne à feuille étroite.*

16. Et le *myrte à fleur double:* ſa feuille eſt preſque auſſi grande que celle du *myrte* romain.

Le *myrte* commun d'Italie & le romain, ſont plus robuſtes que tous les autres: le *myrte* citronné & celui à feuilles d'oranger, ſont les plus délicats, ainſi que toutes les eſpeces à feuilles panachées.

MYRTE, (*Pharmac. & Mat. médic.*) Le *myrte* n'eſt point employé dans les preſcriptions magiſtrales deſtinées à l'uſage intérieur: ſes feuilles & ſes fleurs ont pourtant une qualité aſtringente très-réelle, dont on pourroit tirer parti en Médecine, ſi ces ſortes de remedes étoient rares. On ne ſe ſert guere que des baies connues dans les boutiques ſous le nom de *myrtiles*, qui ſont auſſi manifeſtement aſtringentes, & qui entrent dans pluſieurs purgations officinales, tant pour l'uſage intérieur que pour l'uſage extérieur. La plus uſitée de ces préparations pour l'uſage intérieur, eſt le ſyrop des baies compoſé, ou le ſyrop *myrtin* de Meſué. Voici la deſcription de ce ſyrop, d'après la pharmacopée de Paris. Prenez des baies de *myrte*, deux onces & demie; des neffles qui ne ſoient point mûres, une once; de la rapure de ſantal citrin; des fruits d'épine vinette récens; des fruits de ſumache; des balauſtes; des roſes rouges mondées, de chacune deux onces: le tout étant convenablement haché, faites-le macerer, pendant ving-quatre heures, au bain-marie, dans eau commune, trois livres; ſucs de coins & de poires ſauvages, de chacun deux livres; coulez avec forte expreſſion: ajoutez cinq livres de beau ſucre; clarifiez aux blancs d'œufs, & cuiſez en conſiſtence de ſyrop.

C'eſt-là évidemment le plus fort ſtyptique qu'on puiſſe tirer de la famille des végétaux; au moins la plupart des ſubſtances végétales, éminemment ſtyptiques, ſont elles raſſemblées dans ce remede. Auſſi eſt-il recommandé dans toutes les hémorrhagies internes & dans les cours de ventre opiniâtres, contre leſquels les aſtringens ſont indiqués; & encore ce ſyrop eſt-il ſouvent impuiſſant dans ces cas. Le ſyrop de *myrte* ſimple, que l'on prepare avec les ſommités ſéchées de cet arbriſſeau, ne poſſede les vertus du ſyrop de *myrte* compoſé qu'à un degré bien inférieur.

On retire du *myrte* une eau diſtillée ſimple, dans laquelle on cherche en vain la vertu aſtringente de la plante (car les principes aſtringens ne ſont point volatils), & qui ne poſſede que les vertus communes des eaux diſtillées aromatiques. Cette eau a été connue dans les toilettes des dames, ſous le nom d'*eau d'ange*.

Quant à l'uſage extérieur: on fait bouillir les baies & les feuilles de *myrte* dans du gros vin, ſoit ſeules ſoit avec les herbes appellées *fortes*, pour en faire des fomentations & des lotions aſtringentes, fortifiantes, réſolutives; des gargariſmes dans le relâchement extrème de la luette; des *inceſſus* pour la chûte du fondement & de la matrice,

On prépare auſſi, ſoit des baies, ſoit des petites branches fleuries, des huiles par infuſion & par décoction, qui ſont, ſur-tout la derniere, véritablement réſolutives, mais point aſtringentes.

Les baies de *myrte* entrent dans la poudre *diamargariti frigidi*; le ſyrop ſimple, dans les pilules aſtringentes; l'huile, dans l'emplâtre oppodeltoch. (*b*)

MYRTE DU BRABANT, (*Hiſt. nat. Bot.*) *myrtus brabantica*. C'eſt une plante ou arbuſte aſſez aromatique, qui croît dans les endroits marécageux, & ſur-tout dans quelques provinces du Pays-Bas. Les Botaniſtes lui ont donné différens noms. Dodonæus l'appelle *chamæleagnus*; c'eſt le *ciſtus ledon*, *foliis roriſmarini ferrugineis* de C, Bauhin; le *ledum ſileſiacum* de Cluſius; *roſmarinum ſylveſtre*, ſive *bohemicum* de Matthiole, &c. Cette plante eſt d'une odeur très-forte; elle eſt un peu réſineuſe, ce que l'on trouve lorſqu'on écraſe ſes ſommités entre les doigts. Simon Pauli, célebre médecin danois, a cru que cette plante étoit la même que le thé des Chinois; mais ce ſentiment a été réfuté par le docteur Cleyer, dont la lettre eſt inſérée dans le IV. volume des *acta hafnienſia*. Il eſt certain que les feuilles de cette plante, ſéchées, & enſuite infuſées comme du thé, ont un goût très-différent, mais qui n'eſt point déſagréable. Les Flamands nomment cette plante *gagel*; les gens de la campagne en mettent dans leurs paillaſſes pour écarter les punaiſes, mais il eſt à craindre que ſon odeur qui eſt très-forte, n'empêche de dormir ceux qui auroient recours à ce remede. On dit qu'en mettant cette plante dans de la biere, elle enivre très-promptement; & que par-là, non-ſeulement elle ôte la raiſon, mais encore qu'elle rend inſenſés & furieux ceux qui en boivent.

MYRTEA, (*Mythol.*) ſurnom de Vénus, à cauſe du myrte qui lui étoit conſacré:

Formoſæ Veneri gratiſſima myrtus.

(*D. J.*)

MYRTETA, (*Géog. anc.*) c'étoient, dit Ortelius, des bains chauds en Italie, au voiſinage de la ville de Baies. Ils tiroient, continue-t-il, leur nom d'un bois de myrtes qui étoit auprès de la ville, & qui contribuoit à rendre ces bains ſi délicieux, qu'on n'y alloit pas moins pour le plaiſir que pour la guériſon des maladies. Horace en fait mention dans ſes épitres, *l. I. ep. xv. verſ. 5.* en ces mots, *ſane* myrteta *relinqui*. Je crois, pour moi, que ces bains de Baies, *myrteta*, étoient de pures étuves, où les vapeurs ſoufrées qui s'exhalent de la terre, cauſent une chaleur ſeche qui provoque la ſueur. Celſe, *l. II. c. xvij.* parle de ces étuves de Baies d'une maniere déciſive en faveur de mon opinion; car il s'exprime ainſi: *ſicut calor eſt, ubi à terra profuſus calidus vapor ædificio includitur, ſicut ſuper Baias in* myrtetis *habemus*. (*D. J.*)

MYRTIFORME, CARONCULES MYRTIFORMES, *en Anatomie*, petites caroncules, ou corps charnus qui ſe joignent à l'hymen dans les femmes, ou plutôt qui ſont dans l'endroit où a été l'hymen. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explicat.* voyez *auſſi* CARONCULE.

Elles ſont à-peu-près de la groſſeur des baies de myrte, d'où elles prennent leur nom; quelques auteurs croient qu'elles ſont plus grandes dans les filles, & qu'elles deviennent peu-à-peu plus petites dans les femmes.

D'autres les font venir, avec plus de probabilité, des membranes rompues de l'hymen, dont ils croient que ce ſont des fragmens retirés. *Voyez* HYMEN.

MYRTILLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) Nous nommons auſſi cette plante *airelle*; & c'eſt ſous ce nom qu'on en a donné les caracteres.

L'airelle ou le *myrtille* eſt le *vitis idæa, foliis oblongis, crenatis; fructu nigricante*, de C. B. P. 270. & de Tournefort, *Inſt. rei herbar.* 608. C'eſt encore le *vaccinium caule angulato, foliis ovatis, ſerratis, deciduis*, de Linnæus; *Hort.* Cliffort, 148; en anglois, *the wortle-with black, fruit*.

Sa racine eſt menue, ligneuſe, dure, & rampe ſouvent ſous terre. Elle pouſſe un petit arbriſſeau haut d'un à deux piés, qui jette pluſieurs rameaux grêles, anguleux, flexibles, difficiles à rompre, couverts d'une écorce verte. Ses feuilles ſont oblongues, grandes comme celles du buis, mais moins épaiſſes, vertes, liſſes, ou légérement dentelées en leurs bords. Ses fleurs nées dans les aiſſelles des feuilles, ſont d'une ſeule piece, rondes, creuſes, faites en grelots attachés à de courts pédicules, d'un blanc rougeâtre. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des baies ſphériques, molles, pleines de ſuc, groſſes comme des baies de genievre, creuſées d'un nombril, d'un bleu foncé ou noirâtre, & d'un goût aſtringent tirant ſur l'acide agréable. Elles renferment pluſieurs ſemences aſſez menues, d'un rouge-pâle.

Cette plante vient en terre maigre, aux lieux incultes, dans les bois montagneux, parmi les bruyeres & les brouſſailles, dans les vallées déſertes, humides & ombrageuſes. Elle fleurit en Mai, & les fruits mûriſſent en Juillet.

On tire le ſuc de cette plante, & on en fait un ſyrop ou un rob agréable. On rougit les vins blancs de ce même ſuc, & l'on en peut tirer d'autres partis dans les Arts. (*D. J.*)

MYRTOS, (*Géog. anc.*) île de la mer Égée, au midi occidental de la pointe la plus méridionale de l'île Eubée. Pline, *l. IV. c. xj.* dit qu'elle donnoit ſon nom à cette partie de la mer Egée qu'on appelloit *Myrtoum mare*, voyez *à* MARE, l'*article* MARE MYRTOUM. (*D. J.*)

MYRUS, nom qu'on a donné au mâle de la murene, Rondelet, *Hiſtoire des Poiſſ. part. I. l. XIV. ch. v. Voyez* MURENE, *poiſſon*.

MYSE, *ou MYSA*, (*Géog.*) riviere d'Allemagne en Bohème. Elle a ſa ſource aux confins du palatinat de Baviere, & ſe perd dans le Muldaw, un peu au-deſſus de la ville de Prague, (*D. J.*)

MYSIE, (*Géog. anc.*) *Myſia*, contrée de l'Aſie mineure, qui s'étendoit dans les terres vers la Propontide, la Phrygie, le fleuve Hermus, & la chaine la plus orientale du mont Ida; c'eſt aujourd'hui une partie de la petite Aïdide.

Les Myſiens y formoient deux provinces, reſſerrées dans la ſuite par les migrations des Eoliens, & fertile en hêtres, μύσοις, d'où ſelon les apparences elles tiroient leur nom. On diſtinguoit la *Myſie* en grande & petite *Myſie*.

La petite *Myſie*, la plus ſeptentrionale & voiſine de l'Helleſpont, avoit la Propontide au nord, la Troade, au midi le mont Olympe, les villes de Lampſaque, de Cizique, *&c.*

La grande, plus méridionale & plus orientale, étoit ſituée entre la petite Bithynie, la grande Phrygie, l'Éolide, & la mer Égée. Elle avoit pour villes principales, Antandre, Pergame, Adramite, *&c.*

Ces Aſiatiques, ainſi que la plûpart de leurs voiſins, tels que les Phrygiens, les Cariens, les Lydiens, étoient en aſſez médiocre conſidération chez les Grecs; & s'il en faut croire Cicéron dans ſon *Oraiſon pour Flaccus*, ils avoient donné lieu à quelques expreſſions proverbiales qui ne leur étoient pas avantageuſes.

On diſoit des Phrygiens, par exemple, qu'ils ne devenoient meilleurs qu'à force de coups; que ſi l'on avoit à faire quelqu'épreuve périlleuſe il falloit choiſir à cet effet un Carien, comme n'ayant point aſſez d'eſprit pour prévoir le danger; que dans les comédies, les valets fripons étoient toujours des Lydiens.

Les *Myſiens* en particulier tomberent dans une telle décadence, qu'ils furent en butte aux outrages de toutes les nations qui les pillerent impitoyablement. De-là, pour déſigner un peuple foible, on diſoit en proverbe, qu'il pouvoit être inſulté par les *Myſiens* mêmes. Nous connoiſſons de nos jours, un peuple en Allemagne, que nous voyons également la proie des nations amies ou ennemies, & qui n'auroit point été expoſé à de tels outrages il y a cinquante ans: ainſi l'on appelloit proverbialement un butin ſûr, le *butin de Myſie*.

Cette décadence des *Myſiens* n'empêche point qu'ils ne ſe ſoient fait un nom dans la Muſique, & que Plutarque n'ait été fondé à leur attribuer l'invention de quelques beaux airs. Olympe qui compoſa le premier ſur la flûte en l'honneur d'Apollon, l'air appellé *polycéphale*, dont Pindare parle avec tant d'éloge, étoit originaire de *Myſie*. On voit dans la *Retraite de dix mille* de Xénophon, que les *Myſiens* excelloient dans les danſes armées, qu'on exécutoit au ſon de la flûte; mais la différence eſt grande entre des peuples guerriers & des peuples danſeurs. Les *Myſiens* danſoient bien & ſouffroient patiemment toutes ſortes d'inſultes.

Il me reſte à remarquer que Pauſanias, *lib. II. c. xviij.* nomme auſſi *Myſie* une petite contrée du Péloponnèſe, où étoit un temple dédié à Cérès *myſienne*. Ce nom de *Myſie* donné à ce canton, tiroit ſon origine d'un certain *Myſius* que les habitans d'Argos diſoient avoir été hôte de Cèrès.

Srrabon, *l. XIII. p.* 615. nomme *Myſie* une ville de la Troade qu'il place au voiſinage d'Adramite. Ptolomée, *l. VI. c. v*, donne auſſi le nom de *Myſie* à une ville de Parthie. Enfin, Ovide & Denys le géographe parlent d'une *Myſie* & de *Myſiens* qui étoient en Europe entre le Danube, la Pannonie & la Thrace, c'eſt-à-dire qui occupoient à-peu-près ce que nous appellons la *Servie* & la *Bulgarie*; mais la *Myſie* eſt la Moëſie, & leurs *Myſiens* les Mœſiens, c'eſt dans ces deux auteurs une ortographe vicieuſe, *voyez* ce qu'on en a dit au *mot* MOESIE. (*D. J.*)

MYSOMACÉDONIENS, (*Géog. anc.*) *Myſomacedones*, peuple d'Aſie dans la Myſie, ſelon Pline, *l. V. c. xxix.* & ſelon Ptolomée, *l. V. c. ij.* dans la grande phrygie. Quoi qu'il en ſoit, c'étoient des Macédoniens mêlés avec des Myſiens. (*D. J.*)

MYSOTMOLITES, (*Géog. anc.*) *Myſotmolitæ* dans Pline, *l. V. c. xxix.* quelques manuſcrits portent *Meſotimolitæ* Si on lit *Myſotmolitæ*, ce mot déſigneroit des Myſiens mêlés avec les Tmolites. Si on goûte davantage *Meſotymolitæ*, ce ſont des pauples qui habitent au milieu du mont Tmolus. Le pere Hardouin préfere cette derniere leçon, parce qu'elle eſt appuyée des notices épiſcopales de la province de Lydie, où *Meſotimolos* a le dixieme rang. (*D. J.*)

MYSTAGOGUE, ſ. m. (*Lit*) en grec, μυςαγωγος; c'étoit proprement chez les anciens celui qui introduiſoit les autres dans la connoiſſance des myſteres; mais dans Cicéron, ce mot déſigne celui qui montroit les treſors & les autres raretés des temples des dieux. Dans ce dernier ſens, le bénédictin qui montre le tréſor de S. Denys, eſt *un myſtagogue*; le P. Mabillon ne voulut pas l'être long-tems. (*D. J.*)

MYSTE, ſ. m. (*Littér. gr.*) On appelloit *myſtes* ceux qui étoient initiés aux petits myſteres de Cérès, & ils ne pouvoient entrer que dans le veſtibule du temple. Il leur falloit au moins un an pour être admis aux grands myſteres, & pouvoir entrer dans le temple même. Au moment qu'ils jouiſſoient de cette prérogative, on les appelloit *époptes*, inſpecteurs, ou comme nous dirions *confreres*. Alors on leur montroit toutes les choſes ſaintes, hormis quelques-unes qui étoient réſervées pour les prêtres ſeuls. Il étoit défendu de conférer en même tems à perſonne les deux qualités de *myſte* & d'*épopte*. On ne viola la loi qu'en faveur du roi Démétrius, qui dans un même jour, fut fait initié & confrere. (*D. J.*)

MYSTERE, ſ. m. (*Théologie.*) choſe cachée & ſecrette, impoſſible ou difficile à comprendre. *Voy.* ACATALEPSIE.

Ce mot vient du grec μυστηριον, qu'on prétend être formé de μυω, *claudo*, *taceo*, je ferme, je tais, & de στόμα, *bouche*; mais d'où vient l'*r* dans *myſtere*? veut-on que l'*m* de στόμα ſe ſoit changée en *r*? Ce mot eſt donc originairement hébreu: il vient de *ſator*, qui ſignifie *cacher*, d'où ſe fait *myſtar*, une choſe cachée.

Myſteres ſe dit premierement des vérités révélées aux Chrétiens, & dans l'intelligence deſquelles la raiſon humaine ne peut pénétrer. Tels ſont les *myſteres* de la Trinité, de l'Incarnation, *&c. Voyez* TRINITÉ.

Nous avons un abregé des *myſteres* de la foi, ou du Chriſtianiſme, dans le ſymbole des apôtres, du concile de Nicée, & dans celui qu'on attribue communément à S. Athanaſe. *Voyez* CREDO.

Dans ces trois ſymboles, il eſt parlé du *myſtere* de la Trinité, de ceux de l'Incarnation du fils de Dieu, de ſa mort & paſſion, de ſa deſcente aux enfers, pour la rédemption des hommes; de ſa réſurrection le troiſieme jour, de ſon aſcenſion au ciel, de ſa ſéance à la droite de Dieu, & de ſa venue à la fin du monde; de la divinité & de l'égalité du Saint-Eſprit avec le pere & le fils; de l'unité de l'Egliſe, de la communion des ſaints, & de leur participation mutuelle dans les ſacremens, & de la réſurrection générale. Ce ſont là les principaux *myſteres* de la foi que chacun eſt obligé de ſavoir & de croire pour être ſauvé.

L'Egliſe a établi dès les premiers âges des fêtes particulieres pour honorer ces *myſteres*, pour remercier Dieu de les avoir révélés, & pour obliger les miniſtres & les paſteurs d'en inſtruire les fideles. *Voyez* FÊTE.

Telles ſont les fêtes de l'incarnation, de la circonciſion, de la paſſion & de la réſurrection. *Voyez* INCARNATION, CIRCONCISION, PAQUE, EPIPHANIE, *&c.*

Les Payens avoient auſſi leurs *myſteres*, particulierement ceux de Cerès, de la bonne déeſſe, *&c. Voyez* ELEUSINIES. Les prêtres égyptiens cachoient leurs *myſteres* au peuple ſous des caracteres hiéroglyphiques. *Voy.* HIÉROGLIPHIQUE. On puniſſoit ſévérement ceux qui violoient ou révéloient les *myſteres* de la bonne déeſſe; & on n'en confioit le ſecret qu'à ceux qui étoient initiés, & qui avoient juré de garder le ſecret.

Ces ſecrets de la religion étoient appellés des *myſteres*, non parce qu'ils étoient incompréhenſibles, ni élevés au-deſſus de la raiſon, mais ſeulement parce qu'ils étoient couverts & déguiſés ſous des types & des figures, afin d'exciter la vénération des peuples par cette obſcurité. Les *myſteres* du Paganiſme ſe célébroient dans des grottes plus propres à cacher des crimes, qu'à célébrer des *myſteres* de religion. *Voyez* INITIÉ, ORACLE, *&c.*

L'Ecriture emploie le mot de *myſtere* dans pluſieurs ſens, quelquefois pour ſignifier une choſe qu'on ne peut connoître ſans le ſecours de la révélation divine. *Voyez* RÉVÉLATION.

C'eſt dans ce ſens qu'on doit entendre ces textes: *celui qui découvre les ſecrets ou* myſteres, *vous a fait connoître les choſes qui doivent arriver*. Dan. ij. 29. *Il y a un Dieu au ciel qui découvre les* myſteres. *Ib. v.* 28.

Le mot de *myſtere* ſe prend auſſi pour ces choſes ſecrettes & cachées que Dieu a révélées par les prophetes, par Jeſus-Chriſt, ou par les apôtres, & par les paſteurs aux fideles.

C'eſt dans ce ſens que ſaint Paul dit *je parle de la ſageſſe de Dieu dans un* myſtere *que Dieu avoit réſolu avant tous les ſiecles, de révéler pour notre gloire*. I. cor. ij. 7. *On nous doit regarder comme des miniſtres de Jeſus-Chriſt, & des diſpenſateurs des* myſteres *de Dieu*. I. cor. iv. 1. *Quand j'aurois la connoiſſance de tous les* myſteres, *& la ſcience de toutes choſes, ſi je*

n'ai

n'ai point de charité, je ne ſuis rien. I. cor. xiij. 2. *Je vais vous découvrir un* myſtere. II. cor. xv. 51. *Enſorte que liſant ma lettre, vous pouvez y apprendre quelle eſt l'intelligence que j'ai du* myſtere *de Jeſus-Chriſt*. Epheſ. iij. 4. Il ajoute dans les verſets ſuivans, *ce myſtere eſt que les Gentils ſont héritiers, & font un même corps avec les Juifs, & qu'ils ont part avec eux aux promeſſes de Dieu par l'Evangile de Jeſus-Chriſt; qu'ils conſervent le* myſtere *de la foi avec une conſcience pure*. I. Tim. iij. *Lorſque le ſeptieme ange ſonnera de la trompette, le* myſtere *de Dieu s'accomplira, ainſi qu'il l'a annoncé par les Prophetes ſes ſerviteurs*. Apocalypſ. x. 7.

Additions de myſteres, *voyez* ADDITION.

MYSTERE, (*Crit. ſacrée.*) μυστήριον; la véritable notion de *myſtere* eſt que c'eſt une vérité cachée, & qui ceſſe d'être *myſtere* quand elle eſt révélée. Il n'y a point de *myſtere* que vous ne puiſſiez déconvrir, dit Nabuchodonoſor à Daniel, c'eſt-à-dire point de ſecrets: μυστήριον οὐχ ἀδυνάται σε. Dan. *c. iv.* 6. Ainſi *myſtere* ſignifie *une choſe ſecrette*, & l'on n'auroit pas dû en changer l'idée pour lui faire ſignifier une choſe incompréhenſible, que la raiſon doit croire ſans l'entendre. Nous voyons que Jeſus-Chriſt prend ce mot dans le ſens que nous lui attribuons, Mat. *c. xiij. v.* 11. En effet, puiſqu'il fut donné aux diſciples de connoître les *myſteres* du royaume des cieux, il faut que ces *myſteres* ne fuſſent point incompréhenſibles. *Voyez* encore *myſtere* dans le même ſens. *Rom.* 16. 25.

Ce mot ſe prend auſſi pour *ſacrement*, *figure*, *ſigne*, qui ſont des termes de même ſignification, comme M. Rigault l'a remarqué & prouvé.

Enfin *myſtere* déſigne dans l'Ecriture *une ſentence parabolique*, qui contient un ſens caché, une action myſtique qui en figure, en repréſente une autre. S. Paul dit dans ce ſens, *Epheſ.* 5. 32. Ce *myſtere* eſt grand. Or je parle de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe; la vulgate laiſſant le mot grec *myſtere*, a mis dans cet endroit *ſacrement*; & les PP. latins ont dit ſouvent *ſacrement* pour *myſtere*. (*D. J.*)

MYSTERES, (*Antiq. rom.*) c'eſt ainſi qu'on appelloit par excellence, les *myſteres* qu'on célébroit en l'honneur de Cérès à Eleuſis, d'où ils prirent le nom d'*éleuſinies*; voyez ce *mot*; mais il mérite bien un ſupplément, parce qu'il ne s'agit pas moins ici, que des *myſteres* les plus graves & les plus ſacrés de toute la Grece.

La faveur d'être admis aux cérémonies ſecrettes des grands *myſteres*, ne s'obtenoit qu'après cinq ans de noviciat dans ce que l'on appelloit *les petits myſteres de Cérès*. Au bout de ce terme de noviciat, on recevoit de nuit le récipiendaire, après lui avoir fait laver les mains à l'entrée de ce temple, & l'avoir couronné de myrthe, on ouvroit une caſſette où étoient les lois de Cérès & les cérémonies de ſes *myſteres*, on les liſoit au récipiendaire pour lui en donner la connoiſſance, & on les lui faiſoit tranſcrire. Un léger repas ſuccédoit à cette cérémonie; enſuite l'initié ou les initiés paſſoient dans le ſanctuaire dont le prêtre tiroit le voile, & tout étoit alors dans une grande obſcurité; un moment après, une vive lumiere leur faiſoit paroître devant les yeux la ſtatue de Cérès magnifiquement ornée, & tandis qu'ils étoient appliqués à la conſidérer, la lumiere diſparoiſſoit encore, & tout étoit de nouveau couvert de profondes ténebres. Les eclats de tonnerre qui ſe faiſoient entendre, des éclairs qui brilloient de toutes parts, la foudre qui tomboit au milieu du ſanctuaire, & cent figures monſtrueuſes qui paroiſſoient de tous côtés, les rempliſſoient de crainte & de frayeur: mais un moment après le calme ſuccédoit, & l'on appercevoit dans un grand jour une prairie agréable, où l'on alloit danſer & ſe réjouir; c'étoit l'image des champs élyſées.

Il y a apparence que cette prairie étoit dans un lieu enfermé de murailles derriere le ſanctuaire du temple, que l'on ouvroit tout d'un coup lorſque le jour étoit venu, & ce ſpectacle paroiſſoit d'autant plus agréable, qu'il ſuccédoit à une nuit, où on n'avoit preſque rien vû que de lugubre & d'effrayant. C'étoit-là qu'on révéloit aux initiés tous les ſecrets des *myſteres*, après quoi le prêtre congédioit l'aſſemblée en employant quelques mots d'une langue barbare, différens de la langue greque, & que M. le Clerc interprete par ceux-ci, *veillez, & ne faites point de mal*.

La fête de l'initiation duroit neuf jours deſtinés à différentes cérémonies, que le lecteur trouvera décrites dans Murtius. Les principaux miniſtres qui officioient, étoit le hyérophante ou myſtagogue, qu'on appelloit auſſi quelquefois *prophete*; le ſecond étoit le porte-flambeau; le troiſieme étoit le héraut ſacré, & le quatrieme s'appelloit le *miniſtre de l'autel*. Il y avoit outre ces quatre miniſtres en chef, des prêtres pour les ſacrifices & des ſurveillans pour avoir ſoin que tout ſe paſſât dans l'ordre,

Preſque tout le monde briguoit l'honneur d'être admis à ces *myſteres*. Les prêtres avoient perſuadé le peuple que ceux qui y participeroient, auroient les premieres places dans les champs élyſées, & que ceux qui n'y ſeroient pas initiés ne jouiroient point de cet honneur, Ces déclarations firent impreſſion, & la curioſité y mit un nouvel attrait.

On garda long-tems un ſilence impénétrable ſur tout ce qui ſe paſſoit dans les *myſteres* d'Eleuſis, & ce ne fut que fort tard qu'on parvint à en ſavoir quelques particularités, tant les Grecs portoient de reſpect à la ſainteté de ces fêtes ſacrées. Il étoit défendu de les divulguer directement ni indirectement, ſous peine de la vie, Diagoras Mélien fut pour cette ſeule raiſon proſcrit par les Athéniens, qui promirent un talent à celui qui le tueroit, & deux à celui qui le prendroit en vie. Le poëte Eſchile courut lui-même un très-grand danger pour avoir touché quelque choſe des *myſteres* de Cérès dans une de ſes tragédies.

Il y a plus, Alcibiade au rapport de Plutarque, fut condamné à mort par contumace „ pour avoir commis „ un ſacrilege envers Cérès, en contrefaiſant ſes ſaints „ *myſteres*, & en les montrant à ſes camarades dans ſa „ maiſon, comme fait le hyérophante lorſqu'il montre „ les choſes ſaintes, ſe nommant lui-même le grand prê„ tre, donnant à Polition le nom de porte-flambeau, à „ Théodore celui de héraut, & à ſes autres camarades, „ celui d'initiés ou de confreres, contre les lois établies „ par les Eumolpides, & par les prêtres du temple de „ la ſainte Eleuſis; pour punition duquel crime le peuple „ l'a condamné à mort, a confiſqué tous ſes biens, & a „ enjoint à tous les prêtres & à toutes les prêtreſſes de „ le maudire.„

Voilà la teneur de l'arrêt contre ce grand capitaine, qui n'étoit vraiſſemblablement que trop coupable du crime pour lequel il étoit condamné. Cependant une ſeule prêtreſſe eut le courage de s'oppoſer à ce decret, & allégua pour unique raiſon de ſon oppoſition, qu'elle étoit *prêtreſſe pour benir & non pas pour maudire*, mot admirable qui devroit ſervir d'epigraphe à tous les temples du monde.

Je n'oſe décider s'il nous reſte quelque monument de l'antiquité qui repréſente les *myſteres*; mais du-moins la ſavante diſſertation que M. de Boze a donnée dans les *mém. des Belles-Lettres*, d'un tombeau de marbre antique, ſur lequel cet habile homme trouvoit la repréſentation des *myſteres* de Cérès, paſſera toujours pour une conjecture des plus ingénieuſes dans l'eſprit des perſonnes mêmes qui ne ſeront pas de ſon avis. (*D. J.*)

MYSTERES DE LA PASSION, (*Théat. françois.*) terme conſacré aux farces pieuſes, jouées autrefois ſur nos théatres, & dont on a déja parlé ſous les *mots* COMÉDIE SAINTE & MORALITÉ; mais il falloit en développer l'origine.

Il eſt certain que les pélerinages introduiſirent ces ſpectacles de dévotion. Ceux qui revenoient de la Terre ſainte, de Sainte-Reine, du mont Saint-Michel, de Notre-Dame du Puy, & d'autres lieux ſemblables, compoſoient des cantiques ſur leurs voyages, auxquels ils méloient le récit de la vie & de la mort de Jeſus-Chriſt, d'une maniere véritablement très-groſſiere, mais que la ſimplicité de ces tems-là ſembloit rendre pathetique. Ils chantoient les miracles des ſaints, leur martyre, & certaines fables à qui la créance des peuples donnoit le nom de *viſions*. Ces pélerins allant par troupes, & s'arrêtant dans les places publiques, où ils chantoient le bourdon à la main, le chapeau, & le mantelet chargé de coquilles & d'images peintes de différentes couleurs, faiſoient une eſpece de ſpectacle qui plut, & qui excita quelques bourgeois de Paris à former des fonds pour élever dans un lieu propre, un théatre où l'on repréſenteroit ces moralités les jours de fête, autant pour l'inſtruction du peuple, que pour ſon divertiſſement. L'Italie avoit déja montré l'exemple, l'on s'empreſſa de l'imiter.

Ces ſortes de ſpectacles parurent ſi beaux dans ces ſiecles ignorans, que l'on en fit les principaux ornemens des réceptions des princes quand ils entroient dans les villes; & comme on chantoit *noel*, *noel*, au lieu des cris *vive le roi*, on repréſentoit dans les rues la ſamaritaine le mauvais riche, la conception de la ſainte Vierge, la paſſion de Jeſus-Chriſt, & pluſieurs autres *myſteres*, pour les entrées des rois. On alloit en proceſſion au-devant d'eux avec les bannieres des égliſes: on chantoit à leur louange des cantiques compoſés de paſſages de l'Ecriture ſainte, couſus enſemble, pour faire alluſion aux actions principales de leurs regnes.

Telle eſt l'origine de notre théatre, où les acteurs, qu'on nommoit *confreres de la paſſion*, commencerent à jouer leurs piéces dévotes en 1402 : cependant comme elles devinrent ennuyeuſes à la longue, les confreres intéreſſés à réveiller la curioſité du peuple, entreprirent pour y parvenir, d'égayer les *miſteres* ſacrés. Il auroit fallu un ſiecle plus éclairé pour leur conſerver leur dignité ; & dans un ſiecle éclairé, on ne les auroit pas choiſis. On mêloit aux ſujets les plus reſpectables, les plaiſanteries les plus baſſes, & que l'intention ſeule empêchoit d'être impies ; car ni les auteurs ni les ſpectateurs ne faiſoient une attention bien diſtincte à ce mélange extravagant, perſuadés que la ſainteté du ſujet couvroit la groſſiereté des détails. Enfin le magiſtrat ouvrit les yeux, & ſe crut obligé en 1545 de proſcrire ſévérement cet alliage honteux de religion & de bouffonnerie. Alors naquit la comédie profane, qui livrée à elle même & au goût peu délicat de la nation, tomba ſous Henri III. dans une licence effrénée, & ne prit le maſque honnête qu'au commencement du ſiecle de Louis XIV. (*D. J.*)

Mysteres des Romains, (*Littérat.*) c'eſt le nom que donne Cicéron aux *myſteres* de la bonne déeſſe, ou à la fête qui ſe célébroit à Rome pendant la nuit en l'honneur de la mere de Bacchus.

C'eſt cette fête que profana Claudius, qui étoit devenu éperduement amoureux de Pompeia, femme de Céſar, à laquelle il avoit ſû plaire Les détails de cette ſcene ſont connus de tout le monde. La mere de Céſar, après avoir reproché au criminel ſon inſolence & ſon impiété, le fit ſortir de ſa maiſon, & le lendemain de grand matin elle donna avis au ſénat de ce qui s'étoit paſſé la nuit chez elle. Toute la ville en fut ſcandaliſée, les femmes ſur-tout ſe déchainerent avec fureur contre le criminel, & un tribun le cita devant l'aſſemblée du peuple, & ſe déclara ſon accuſateur. On ſait comme Céſar ſe tira d'embarras vis-à-vis le tribun ; on ſait enfin que le témoignage de Cicéron ne put prévaloir au crédit de Claudius, ni à l'argent qu'il répandit parmi ſes juges. Tous ces faits étant ſi connus, c'eſt aſſez de remarquer avec M. l'abbé de Vertot, que les hommes étoient abſolument exclus de ces cérémonies nocturnes. Il falloit même que le maître de la maiſon où elles ſe célébroient en ſortît. Il n'y avoit que des femmes & des filles qui fuſſent admiſes dans ces *myſteres*, ſur leſquels pluſieurs modernes prétendent, peut-être à tort, qu'on ne peut laiſſer tomber des voiles trop épais. C'étoit ordinairement la femme d'un conſul ou d'un prêteur qui faiſoit la fonction de prêtreſſe de la divinité qu'on n'oſoit nommer, & qu'on révéroit ſous le titre de la *bonne déeſſe*. *Voyez* Bonne Déesse. (*D. J.*)

Mysteres de Samothrace, (*Littér.*) Strabon en parle, & remarque qu'ils étoient de la plus grande antiquité. Ils furent apportés de Samothrace à Troie par Dardanus, & de Troie en Italie par Enée. Les veſtales étoient chargées, dit Denis d'Halicarnaſſe, de garder ces myſteres dont elles ſeules avec le grand prêtre, avoient la connoiſſance. (*D. J.*)

MYSTIA, (*Géograph. anc.*) ville d'Italie dans la grande Grece ; c'eſt aujourd'hui ſelon le pere Hardouin *Monaſteraci*, ou comme d'autres diſent, *Monte-Araci*. (*D. J.*)

MYSTIQUE, Sens, (*Critiq. ſacrée.*) explication allégorique d'un événement, d'un précepte, d'un diſcours ou d'un paſſage de l'Ecriture. On ne s'étonnera pas que les anciens peres aient donné dans les explications allégoriques & dans les *ſens myſtiques*, ſi l'on fait attention à l'origine de cette méthode d'interpréter l'Ecriture. On ſavoit que les anciens ſages avoient affecté de cacher la ſcience ſous des ſymboles & des énigmes. Les Egyptiens l'avoient fait, les Orientaux l'avoient fait, les Pythagoriens, les Platoniciens l'avoient fait ; en un mot, les Grecs & les Barbares avoient eu cette méthode d'enſeigner ; de ſorte qu'on ne doutoit pas que Moïſe, qui étoit égyptien, ou élevé en Egypte, n'en eût uſé de même, & les Prophetes à ſon exemple. On regardoit même les Philoſophes qui cachoient leur ſcience ſous des emblêmes énigmatiques, comme les imitateurs de Moïſe. On fut auſſi perſuadé dès les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, que Jeſus-Chriſt avoit non-ſeulement expliqué Moïſe & les Prophetes dans des *ſens myſtiques* (de quoi les Evangéliſtes font foi), mais on crut de plus, qu'avant de monter au ciel, il donna à ſes diſciples la connoiſſance de ces *ſens miſtiques* de la loi & des Prophetes, leſquels diſciples la tranſmirent par tradition à leurs ſucceſſeurs : C'eſt cette ſcience qui eſt appellée γνῶσις.

Dans le fond, il étoit vrai que Jeſus Chriſt avoit interprété les Ecritures à ſes diſciples, quand il fallut les convaincre que ſa mort & la crucifixion avoient été prédites par les divins oracles, & qu'il ne devoit entrer dans ſa gloire que par les ſouffrances. Mais il eſt très-faux que Jeſus-Chriſt confia la ſcience ſecrette des *ſens myſtiques* à quelques-uns ou à tous ſes diſciples, pour la tranſmettre par tradition ſeulement à leurs ſucceſſeurs. Ils n'ont point caché ce qu'ils en ſavoient, témoins les écrits des apôtres, en particulier l'épitre aux Hébreux. Quel étoit donc le ſentiment des apôtres & des fideles là-deſſus ? Ils ne doutoient pas 1°. que l'Ecriture ne dût être expliquée myſtiquement, au moins en pluſieurs endroits ; mais ils croyoient 2°. que c'eſt le ſaint Eſprit qui révéloit aux fideles ces *ſens myſtiques*. C'eſt ce que dit ſaint Pierre, *II. Ep. v.* 20. & c'eſt la ſcience dont parle ſaint Paul dans ſon *épit. aux Galat. iv.* 24. Dès que les dons miraculeux eurent ceſſé, les allégories ne furent plus que des penſées humaines qui n'ont aucune certitude, & qui pour la plûpart ne ſont qu'un jeu de l'imagination. (1) Cependant les peres ne laiſſerent pas que d'admirer cette maniere d'expliquer l'Ecriture, & de la regarder comme la ſcience ſublime des ſages & des parfaits. Clément d'Alexandrie vante extrêmement cette ſcience dans le cinquieme livre de ſes Stromates, & ſe perſuade ſans raiſon, qu'elle avoit été enſeignée par la vérité gnoſtique *Beauſobre*. (*D. J.*)

MYSTRUM, (*Pharmacie.*) c'eſt le nom d'une meſure anciennement uſitée en Pharmacie. Il y avoit un *myſtrum magnum* & un *myſtrum parvum*. Le premier contenoit trois onces, deux gros & deux ſcrupules de vin, ou trois onces d'huile ; le ſecond contenoit ſix dragmes deux ſcrupules de vin, ou ſix dragmes d'huile.

MYTHOLOGIE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) hiſtoire fabuleuſe des dieux, des demi-dieux, & des héros de l'antiquité, comme ſon nom même le déſigne.

Mais l'Encyclopédie conſidere encore, ſous ce nom, tout ce qui a quelque rapport à la religion payenne : c'eſt-à-dire, les divers ſyſtèmes & dogmes de Théologie, qui ſe ſont établis ſucceſſivement dans les différens âges du paganiſme ; les myſteres & les cérémonies du culte dont étoient honorées ces prétendues divinités ; les oracles, les ſorts, les augures, les auſpices & aruſpices, les préſages, les prodiges, les expiations, les dévouemens, les évocations, & tous les genres de divination qui ont été en uſage ; les pratiques & les fonctions des prêtres, des devins ; des ſibylles, des veſtales ; les fêtes & les jeux ; les ſacrifices & les victimes ; les temples, les autels, les trépiés, & les inſtrumens des ſacrifices ; les bois ſacrés, les ſtatues ; & généralement tous les ſymboles ſous leſquels l'idolâtrie s'eſt perpétuée parmi les hommes durant un ſi grand nombre de ſiecles.

La *Mythologie*, enviſagée de cette maniere, conſtitue la branche la plus grande de l'étude des Belles-Lettres. On ne peut entendre parfaitement les ouvrages des Grecs & des Romains que la haute antiquité nous a tranſmis, ſans une profonde connoiſſance des myſteres & des coutumes religieuſes du paganiſme.

Les gens du monde, ceux mêmes qui ſe montrent les moins curieux de l'amour des Sciences, ſont obligés de s'initier dans celle de la *Mythologie*, parce qu'elle eſt devenue d'un uſage ſi fréquent dans nos converſations, que quiconque en ignore les élémens, doit craindre de paſſer pour être dépourvu des lumieres les plus ordinaires à une éducation commune.

Son étude eſt indiſpenſable aux Peintres, aux Sculpteurs ſur-tout aux Poëtes, & généralement à tous ceux dont l'objet eſt d'embellir la nature & de plaire à l'imagination. C'eſt la *Mythologie* qui fait le fonds de leurs productions, & dont ils tirent leurs principaux ornemens. Elle décore nos palais, nos galeries, nos plat-fonds & nos jardins. La fable eſt le patrimoine des Arts ; c'eſt une ſource inépuiſable d'idées ingénieuſes, d'images riantes,

(1) Lorſque les Saints Peres en interprétant l'écriture ſainte ont d'un conſentement unanime donné un ſens allégorique à quelque texte d'icelle, on ne peut, ſans faire un tort conſidérable, regarder cette interprétation comme un jeu de l'imagination, puiſque l'eſprit Saint a encore mis dans l'Egliſe des Docteurs, pour nourrir de la divine parole les ouailles du Seigneur. C'eſt par cette raiſon que le concile de Trente défendit par un decret dans la ſeſſion 4. de donner aucune interprétation à l'écriture ſainte, différente de celle des Saints Peres d'accord enſemble. Ainſi lorſque les Docteurs de l'égliſe concourent tous & conſentent unanimement à l'explication de la parole divine, les fideles doivent s'y ſoumettre, & s'y conformer avec reſpect, au lieu de la conſiderer ſeulement comme une production de l'imagination. (*W*)

tes, de ſujets intéreſſans, d'allégories, d'emblêmes, dont l'uſage plus ou moins heureux dépend du goût & du génie. Tout agit, tout reſpire dans ce monde enchanté où les êtres intellectuels ont des corps, où les êtres matériels ſont animés, où les campagnes, les forêts, les fleuves, les élémens, ont leurs divinités particulieres; perſonnages chimériques, je le ſais, mais le rôle qu'ils jouent dans les écrits des anciens poëtes, & les fréquentes alluſions des poëtes modernes, les ont preſque réaliſés pour nous. Nos yeux y ſont familiariſés, au point que nous avons peine à les regarder comme des êtres imaginaires. On ſe perſuade que leur hiſtoire eſt le tableau défiguré des événemens du premier âge: on veut y trouver une ſuite, une liaiſon, une vraiſſemblance qu'ils n'ont pas.

La critique croit faire aſſez de dépouiller les faits de la fable d'un merveilleux ſouvent abſurde, & d'en ſacrifier les détails pour en conſerver le fonds. Il lui ſuffit d'avoir réduit les dieux au ſimple rang de héros, & les héros au rang des hommes, pour ſe croire en droit de défendre leur exiſtence, quoique peut-être de tous les dieux du paganiſme, Hercule, Caſtor, Pollux, & quelques autres, ſoient les ſeuls qui aient été véritablement des hommes. Evhemere, auteur de cette hypotheſe qui ſappoit les fondemens de la religion populaire, en paroiſſant l'expliquer, eut dans l'antiquité même un grand nombre de partiſans; & la foule des modernes s'eſt rangée de ſon avis.

Preſque tous nos Mythologiſtes, peu d'accord entr'eux à l'égard des explications de détails, ſe réuniſſent en faveur d'un principe que la plûpart ſuppoſent comme inconteſtable. C'eſt le point commun d'où ils partent, & leurs ſyſtèmes, malgré les contrariétés qui les diſtinguent ſont tous des édifices conſtruits ſur la même baſe, avec les mêmes matériaux, combinés différemment. Par-tout on voit doner l'evhémériſme, commenté d'une maniere plus ou moins plauſible.

Il faut avouer que cette réduction du merveilleux au naturel, eſt une des clés de la *Mythologie* grecque; mais cette clé n'eſt ni la ſeule, ni la plus importante. Les Grecs dit Strabon, étoient dans l'uſage de propoſer, ſous l'enveloppe des fables, les idées qu'ils avoient non-ſeulement ſur la Phyſique, & ſur les autres objets relatifs à la nature & à la Philoſophie, mais encore ſur les faits de leur ancienne hiſtoire.

Ce paſſage indique une différence eſſentielle entre les diverſes eſpeces de fictions qui formoient le corps de la fable. Il en réſulte que les unes avoient rapport à la Phyſique générale; que les autres exprimoient des idées métaphyſiques par des images ſenſibles; que pluſieurs enfin, conſervoient quelques traces des premieres traditions. Celles de cette troiſieme claſſe étoient les ſeules hiſtoriques; & ce ſont les ſeules qu'il ſoit permis à la ſaine critique de lier avec les faits connus des tems poſtérieurs. Elle doit y rétablir l'ordre, s'il eſt poſſible, y chercher un enchaînement conforme à ce que nous ſavons de vraiſſemblable ſur l'origine & le mélange des peuples, en dégager le fonds des circonſtances étrangeres qui l'ont dénaturé d'âge en âge, l'enviſager en un mot, comme une introduction à l'hiſtoire de l'antiquité.

Les fictions de cette claſſe ont un caractere propre, qui les diſtingue de celles dont le fonds eſt myſtagogique ou philoſophique. Ces dernieres, aſſemblage confus de merveilles & d'abſurdités, doivent être reléguées dans le cahos d'où l'eſprit de ſyſtème a prétendu vainement les tirer. Elles peuvent de-là fournir aux poëtes des images & des allégories; d'ailleurs, le ſpectacle qu'elles offrent à nos réflexions, tout étrange qu'il eſt, nous inſtruit par ſa biſarrerie même. On y ſuit la marche de l'eſprit humain; on y découvre la trempe du génie national des Grecs. Ils eurent l'art d'imaginer, le talent de peindre, & le bonheur de ſentir; mais par un amour déréglé d'eux-mêmes & du merveilleux, ils abuſerent de ces heureux dons de la nature; vains, légers, voluptueux & crédules, ils adopterent, aux dépens de la raiſon & des mœurs, tout ce qui pouvoit autoriſer la licence, flatter l'orgueil, & donner carriere aux ſpeculations métaphyſiques.

La nature du polythéiſme, tolérant par eſſence, permettoit l'introduction des cultes étrangers; & bien-tôt ces cultes, naturaliſés dans la Grece, s'incorporoient aux rites anciens. Les dogmes & les uſages confondus enſemble, formoient un tout dont les parties originairement peu d'accord entr'elles, n'étoient parvenues à ſe concilier qu'à force d'explications & de changemens faits de part & d'autre. Les combinaiſons par-tout arbitraires & ſuſceptibles de variétés ſans nombre, ſe diverſifioient, ſe multiplioient à l'infini ſuivant les lieux, les circonſtances & les intérêts.

Les révolutions ſucceſſivement arrivées dans les différentes contrées de la Grece, le mélange de ſes habitans, la diverſité de leur origine, leur commerce avec les nations étrangeres, l'ignorance du peuple, le fanatiſme & la fourberie des prêtres, la ſubtilité des métaphyſiciens, le caprice des poëtes, les mépriſes des étymologiſtes, l'hyperbole ſi familiere aux enthouſiaſtes de toute eſpece, la ſingularité des cérémonies, le ſecret des myſteres, l'illuſion des preſtiges; tout influoit à l'envi ſur le fonds, ſur la forme, ſur toutes les branches de la *Mythologie*.

C'étoit un champ vague, mais immenſe & fertile, ouvert indifféremment à tous, que chacun s'approprioit, où chacun prenoit à ſon gré l'eſſor, ſans ſubordination, ſans concert, ſans cette intelligence mutuelle qui produit l'uniformité. Chaque pays, chaque territoire avoit ſes dieux, ſes erreurs, ſes pratiques religieuſes, comme ſes lois & ſes coutumes. La même divinité changeoit de nom, d'attributs, de fonctions en changeant de temple. Elle perdoit dans une ville ce qu'elle avoit uſurpé dans une autre. Tant d'opinions en circulant de lieux en lieux, en ſe perpétuant de ſiecle en ſiecle, s'entrechoquoient, ſe mêloient, ſe ſéparoient enſuite pour ſe rejoindre plus loin; & tantôt alliées, tantôt contraires, elles s'arrangeoient réciproquement de mille & mille façons différentes, comme la multitude des atomes épars dans le vuide, ſe diſtribue, ſuivant Epicure, en corps de toute eſpece, compoſés, organiſés, détruits par le haſard.

Ce tableau ſuffit pour montrer qu'on ne doit pas à beaucoup près traiter la *Mythologie* comme l'hiſtoire; que, prétendre y trouver par tout des faits, & des faits liés enſemble & revêtus de circonſtances vraiſſemblables, ce ſeroit ſubſtituer un nouveau ſyſtème hiſtorique à celui que nous ont tranſmis, ſur le premier âge de la Grece, des écrivains tels qu'Hérodote & Thucydide, témoins plus croyables lorſqu'ils dépoſent des antiquités de leur nation, que des mythologues modernes à leur égard, compilateurs ſans critique & ſans goût, ou même que des poëtes dont le privilege eſt de feindre ſans avoir l'intention de tromper.

La *Mythologie* n'eſt donc point un tout compoſé de parties correſpondantes: c'eſt un corps informe, irrégulier, mais agréable dans les détails; c'eſt le mélange confus des ſonges de l'imagination, des rêves de la Philoſophie, & des débris de l'ancienne hiſtoire. L'analyſe en eſt impoſſible. Du-moins ne parviendra-t-on jamais à une décompoſition aſſez ſavante pour être en état de démêler l'origine de chaque fiction, moins encore celle des détails dont chaque fiction eſt l'aſſemblage. La théogonie d'Héſiode & d'Homere eſt le fonds ſur lequel ont travaillé tous les théologiens du paganiſme, c'eſt-à-dire, les prêtres, les poëtes & les philoſophes. Mais à force de ſurcharger ce fonds, & de le défigurer même en l'embelliſſant, ils l'ont rendu méconnoiſſable; &, faute de monumens, nous ne pouvons déterminer avec préciſion ce que la fable doit à tel ou tel poëte en particulier, ce qui en appartient à tel ou tel peuple, à telle ou telle époque. C'en eſt aſſez pour juger dans combien d'erreurs ſont tombés nos meilleurs auteurs, en voulant perpétuellement expliquer les fables, & les concilier avec l'hiſtoire ancienne de divers peuples du monde.

L'un, entêté de ſes Phéniciens, les trouve par-tout, & cherche dans les équivoques fréquentes de leur langue le dénouement de toutes les fables; l'autre, charmé de l'antiquité de ſes Egyptiens, les regarde comme les ſeuls peres de la Théologie & de la religion des Grecs, & croit découvrir l'explication de leurs fables dans les interprétations capricieuſes de quelques hiéroglyphes obſcurs; d'autres, appercevant dans la bible quelques veſtiges de l'ancien héroïſme, puiſent l'origine des fables dans l'abus prétendu que les poëtes firent des livres de Moïſe qu'ils ne connoiſſoient pas; &, ſur les moindres reſſemblances, font des paralleles forcés des héros de la fable & de ceux de l'Ecriture-ſainte.

Tel de nos ſavans reconnoît toutes les divinités du paganiſme parmi les Syriens; tel autre parmi les Celtes; quelques-uns juſque chez les Germains & les Suédois; chacun ſe conduit de la même maniere que ſi les fables formoient chez les poëtes un corps ſuivi fait par la même perſonne, dans un même tems, un même pays, & ſur les mêmes principes.

Il y a environ vingt ans que parut un nouveau ſyſtème mythologique, celui de l'auteur de l'hiſtoire du ciel. M. Pluche s'eſt perſuadé que l'Ecriture ſymbolique priſe groſſierement dans le ſens qu'elle préſentoit à l'œil, au lieu d'être priſe dans le ſens qu'elle étoit deſtinée à préſenter à l'eſprit, a été non ſeulement le premier fonds de l'exiſtence prétendue d'Iſis, d'Oſiris, & de leur fils Horus, mais encore de toute la *Mythologie* payenne. On vint,

vint, dit-il, à prendre pour des êtres réels des figures d'hommes & de femmes, qui avoient été imaginées pour peindre des beſoins. En un mot, ſelon ce critique d'ailleurs fort ingénieux dans ſes explications, les dieux, les demi-dieux, tels qu'Hercule, Minos, Rhadamante, Caſtor & Pollux, ne ſont point des hommes, ce ſont de pures figures qui ſervoient d'inſtructions ſymboliques. Mais ce ſyſtème ſingulier ne peut réellement ſe ſoutenir, parce que, loin d'être autoriſé par l'antiquité, il la contredit ſans ceſſe & en ſappe toute l'hiſtoire de fond en comble. Or, s'il y a des faits dont les Sceptiques eux-mêmes auroient peine à douter dans leurs momens raiſonnables, c'eſt que certains dieux, ou demi-dieux du paganiſme, ont été des hommes déifiés après leur mort; honneur dont ils étoient redevables aux bienfaits procurés par eux à leurs citoyens, ou au genre humain en général.

Ainſi nos écrivains ſe ſont jettés dans mille erreurs différentes, pour vouloir nous donner des explications ſuivies de toute la *Mythologie*. Chacun y a découvert ce que ſon génie particulier & le plan de ſes études l'ont porté à y chercher. Que dis-je! le phyſicien y trouve par allégorie les myſteres de la nature; le politique, les rafinemens de la ſageſſe des gouvernemens; le philoſophe, la plus belle morale; le chimiſte même, les ſecrets de ſon art. Enfin, chacun a regardé la fable comme un pays de conquête, où il a cru avoir droit de faire des irruptions conformes à ſon goût & à ſes intérêts.

On a indiqué, *au mot* FABLE, le précis des recherches de M. l'abbé Banier ſur ſes différentes ſources: il eſt également agréable & utile de lire ſes explications de toute la *Mythologie*; mais on trouvera des morceaux plus approfondis par M. Freret ſur cette matiere, dans le *Recueil de l'académie des Belles-Lettres*. (*D. J.*)

MYTILÈNE, (*Géog. anc.*) Μυτιλήνη, ville d'Æolie dans l'île de Lesbos, & ſa capitale. Elle étoit floriſſante, puiſſante, & très-peuplée; mais elle fut expoſée en différens tems à de grandes calamités. Elle ſouffrit beaucoup de la part des Athéniens dans la guerre du Péloponnèſe, & de la part des Romains durant la guerre contre Mithridate. Après la défaite du roi de Pont, elle fut la ſeule qui demeura en armes, de ſorte que les Romains irrités l'attaquerent, la prirent, & la ruinerent. Cependant l'avantage de ſa ſituation la fit promptement rétablir, & Pompée eut la gloire d'y contribuer beaucoup en lui rendant ſa liberté. Strabon dit que *Mytilène* étoit très-grande de ſon tems; Cicéron & Vitruve ne parlent que de ſa magnificence. La liberté que Pompée lui rendit lui fut confirmée par les empereurs. Trajan affectionna cette ville, l'embellit, & lui donna ſon nom.

On ne perdra jamais la mémoire de *Mytilène* parmi les antiquaires. Les cabinets ſont remplis de médailles de cette ville, frappées aux têtes de Jupiter, d'Apollon, de Vénus, de Livie, de Tibere, de Caïus Céſar, de *Germanicus*, d'Agrippine, de Julie, d'Adrien, de Marc-Aurele, de Commode, de Criſpine, de Julia Domna, de Caracalla, d'Alexandre Severe, de Valérien, de Gallien, de Salonic.

Mytilène produiſit de bonne heure des hommes à-jamais célebres, & devint enſuite en quelque maniere la patrie des Arts & des talens. Pittacus, un des ſept ſages de la Grece, dont on avoit écrit les ſentences ſur les murailles du temple d'Apollon à Delphes, voulant délivrer *Mytilène* ſa patrie de la ſervitude des tyrans, en uſurpa lui-même l'autorité; mais il s'en dépouilla volontairement en faveur de ſes citoyens.

Alcée, ſon compatriote & ſon contemporain, a été un des plus grands lyriques de l'antiquité. On ſait l'éloge qu'en fait Horace, *Od.* 12. *l. II.*

Et te ſonantem plenius aureo
Alcœe plectro, dura navis,
Dura fugæ mala, dura belli,
Pugnas, & exactos tyrannos
Denſum humeris bibit aure vulgus.

Il ne nous reſte que des lambeaux des poéſies d'Alcée. Les plus belles, au jugement de l'ami de Mécène & de Quintilien, étoient celles qu'il fit contre Pittacus, Mirſilus, Mégalagyrus, les Cléanactides, & quelques autres, dont les factions déſolerent l'île de Lesbos & toute l'Æolie. Obligé de ſe ſauver, il ſe mit à la tête des exilés, & fit la guerre aux tyrans dont il eut la gloire de délivrer ſa patrie. Il uniſſoit l'énergie & la magnificence du ſtyle à la plus grande exactitude; & c'eſt de lui que le vers alcaïque a tiré ſon nom.

La contemporaine d'Alcée & ſa bonne amie, *æolia puella*, la dixieme muſe pour m'exprimer en d'autres termes, celle que Strabon appelle un *prodige*; ou ſi l'on veut la conſidérer ſous une autre face, la malheureuſe amante de Phaon, en un mot Sapho, dont le vers ſaphique a tiré ſon origine, étoit de *Mytilène*. Elle ne ſe laſſa point de vanter la lyre d'Alcée, & les anciens n'ont ceſſé de les louer également tous les deux. Tous deux, dit Horace, enlevent l'admiration des ombres; tous deux méritent d'être écoutés avec le ſilence le plus religieux:

Utrumque ſacro digna ſilentio
Mirantur umbræ dicere.

Tous les juges de l'antiquité ont célébré la délicateſſe, la douceur, l'harmonie, la tendreſſe & les graces infinies des poéſies de Sapho. Il ne nous reſte que deux de ſes pieces; & ces deux pieces, loin de démentir les éloges qu'on lui a donnés, ne font qu'augmenter nos regrets ſur celles qui ſont perdues.

On frappa des médailles à *Mytilène* en l'honneur de Pittacus, d'Alcée & de Sapho, qui vivoient tous trois dans le même tems. C'eſt par ces médailles que nous apprenons qu'il faut écrire le nom de cette ville avec un *y*, quoiqu'il ſoit écrit avec un *i* dans Strabon. Une de ces médailles repréſente d'un côté la tête de Pittacus, & de l'autre celle d'Alcée. M. Spon en a fait graver une autre où Sapho eſt aſſiſe tenant une lyre; de l'autre côté, eſt la tête de Nauſicaa, fille d'Alcinoüs, dont les jardins ſont ſi célebres dans Homere.

Il eſt vrai que Sapho ne put jamais déſarmer la jalouſie des femmes de Lesbos, parce que ſes amies étoient preſque toutes étrangeres. Elle fit quelques pieces pour ſe plaindre de cette injuſtice, &, à cette occaſion, on a écrit bien des choſes injurieuſes à ſa mémoire; mais la maniere dont elle ſe déclara publiquement & conſtamment contre ſon frere Caraxus, qui ſe deshonoroit par ſon attachement pour la courtiſanne Rhodope; & la vénération que les Mytiléniens conſerverent pour elle, juſqu'à faire graver ſon image ſur leur monnoie après ſa mort, nous doivent faire au-moins ſoupçonner que la calomnie a eu la meilleure part aux reproches qu'on lui a faits ſur le débordement de ſes mœurs. Sa paſſion pour Phaon, natif de *Mytilène*, ne doit pas être objectée; elle n'aima que lui & périt pour lui: eh comment n'auroit-elle pas aimé celui qui reçut de Vénus, dit la fable, un vaſe d'albâtre, rempli d'une eſſence céleſte, dont il ne ſe fut pas plûtôt frotté qu'il devint le plus beau de tous les hommes!

Je n'en dirai pas davantage ſur Sapho; je renvoie ſon hiſtoire à l'article étendu de Bayle, à ſa vie écrite par Madame Dacier, à celle qu'en a publié le baron de Longepierre, & ſur-tout à celle qu'en a fait imprimer M. Wolff à Hambourg, en 1735, à la tête des poéſies & des fragmens de cette fameuſe grecque.

Il y avoit tous les ans à *Mytilène* des combats où les Poëtes diſputoient le prix de la poéſie, en récitant leurs ouvrages. Les Mytiléniens paſſoient pour les plus grands muſiciens de la Grece, témoin Phrynis, qui le premier remporta le prix de la lyre aux jeux des Panathénées, célébrés à Athènes la quatrieme année de la quatre-vingtieme olympiade. On ſait la révolution qu'il produiſit dans la Muſique.

La philoſophie & l'éloquence étoient également cultivées à *Mytilene*. Epicure y enſeigna publiquement à l'âge de trente-deux ans, comme nous l'apprenons de Diogene Laerce. Ariſtote y fut auſſi pendant deux ans, ſuivant le même auteur. Marcellus, après la bataille de Pharſale, n'oſant ſe préſenter devant Céſar, s'y retira pour y paſſer le reſte de ſes jours à l'étude des Belles-Lettres, ſans que Cicéron pût le perſuader de venir à Rome éprouver la clémence du vainqueur.

Enfin, le rhétoricien Diophanès & l'hiſtorien Théophane étoient de cette ville.

Saint Paul y vint, ſelon les Actes des Apôtres, *ch. xx.* 24. en allant de Corinthe à Jéruſalem, lors de ſon voyage où il fut arrêté dans cette derniere ville, l'an 58 de l'ere vulgaire.

Perſonne aujourd'hui ne doute que *Caſtro*, capitale de l'île de Mételin, qu'on appelloit autrefois *Lesbos*, n'ait été bâtie ſur les ruines de *Mytilène*; auſſi n'y voit-on que bouts de colonnes, la plûpart de marbre blanc, quelques-uns gris-cendré, & d'autres de granit. Il y a des colonnes cannelées en ligne droite, d'autres en ſpirale; quelques-unes ſont ovales, relevées de plates-bandes, comme celles du temple de Délos; mais celles de *Mytilène* ne ſont pas cannelées ſur les côtés. Enfin, il n'eſt pas croyable combien dans les ruines dont nous parlons, il reſtoit encore au commencement de ce ſiecle, de

cha-

chapiteaux, de friſes, de piédeſtaux, & de bouts d'inſcriptions. *Voyez* MÉTELIN, *voyez* LESBOS; car tout ce qui appartient à la Grece, & ſous les noms anciens ou modernes, doit intéreſſer notre curioſité. (*D. J.*)

MYTULITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes aux moules pétrifiées ou foſſiles.

MYURUS, *terme de Médecine*, ſignifie un *pouls* qui s'affoiblit continuellement & par degrés inſenſibles, deſorte que le ſecond battement eſt plus foible que le premier, le ſecond plus foible que le troiſieme, *&c.* *Voyez* POULS.

Ce terme eſt formé de *μυς ſouris*, & de *ουρα*, *queue*, par comparaiſon de la diminution du pouls à la queue de cet animal, dont la groſſeur va toûjours en diminuant depuis la racine juſqu'au bout.

MYUS, (*Géog. anc.*) c'étoit une des douze villes de l'Ionie, ſelon Pline & Pauſanias. Strabon dit que de ſon tems il n'en reſtoit pas le moindre veſtige. (*D. J.*)

MYVA, *en Pharmacie*, eſt la chair ou la pulpe de coings, cuite avec du ſucre à une conſiſtance épaiſſe. Ce nom ſe donne auſſi à toutes les gelées que l'on fait avec des fruits. *Voyez* GELÉE, *voyez* PULPE.

FIN DU DIXIEME VOLUME.

ENCYLOPED

OU

DITIONNAI

T. X.

10

M

inches

centimeters

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11(A)	12	13	14	15
L*	39.12	65.43	49.87	44.26	55.56	70.82	63.51	39.92	52.24	97.06	92.02	87.34	82.14	72.06	62.15
a*	13.24	18.11	-4.34	-13.80	9.82	-33.43	34.26	11.81	48.55	-0.40	-0.60	-0.75	-1.06	-1.19	-1.07
b*	15.07	18.72	-22.29	22.85	-24.49	-0.35	59.60	-46.07	18.51	1.13	0.23	0.21	0.43	0.28	0.19
Density →										0.04	0.09	0.15	0.22	0.36	0.51

D50 Illuminant, 2 degree observer

GoldenThread

	16 (M)	17	18 (B)	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
L*	49.25	38.62	28.86	16.19	8.29	3.44	31.41	72.46	72.95	29.37	54.91	43.96	82.74	52.79	50.87
a*	-0.16	-0.18	0.54	-0.05	-0.81	-0.23	20.98	-24.45	16.83	13.06	-38.91	52.00	3.45	50.88	-27.17
b*	0.01	-0.04	0.60	0.73	0.19	0.49	-19.43	55.93	68.80	-49.49	30.77	30.01	81.29	-12.72	-29.46
Density	0.75	0.98	1.24	1.67	2.04	2.42									

Colors by Munsell Color Services Lab

Don Williams